BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1900

TOME QUARANTE-ET-UNIÈME

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

—

1900

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM.	le marquis ANATOLE DE BREMOND D'ARS-MIGRÉ, ✳	Président.
	RENÉ BLANCHARD, O. A. ✿	Vice-présidents.
	le baron CHRISTIAN DE WISMES	
	PAUL DE BERTHOU	Secrétaires généraux.
	ALCIDE DORTEL, O. A. ✿	
	le baron GAËTAN DE WISMES	Secrétaires du Comité.
	JOSEPH SÉNOT DE LA LONDE	
	CHARLES RIARDANT	Trésorier.
	RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
	HENRI DE LA PEYRADE	Bibliothécaires-archivistes.
	PAUL SOULLARD	

EXTRAITS

Des procès verbaux des Séances

500me SÉANCE

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Tenue le Mardi 13 Février 1900

AU MANOIR DE LA TOUCHE

Lieu ordinaire de ses Séances depuis le Mardi 6 Juin 1899.

Présidence de M. le baron Christian DE WISMES, vice-président.

Etaient présents : MM. AUGEARD, DE BERTHOU, René BLANCHARD, le vicomte DE BOÜARD, Louis BROCHET, Georges CHARON, CHÉGUILLAUME, Alcide DORTEL, l'abbé DURVILLE, DE FRANCE, le comte René GOUSSET, Alcide LEROUX, LE MEIGNEN, Claude DE MONTI DE REZÉ, Edouard PIED, RÉVÉREND, Eugène DE RIBIER, le vicomte DE SÉCILLON, Paul SOULLARD, le médecin principal TACHARD, TRUELLE SAINT-EVRON, DE VEILLECHÈZE, Antoine VINCENT, le baron Gaëtan DE WISMES.

A 3 h. 1/2, les sociétaires alors présents se groupent à plusieurs reprises, devant la façade du palais Dobrée, et sont photographiés par MM. le médecin principal Tachard et Dortel, puis par M. le baron Christian de Wismes. Ils pourront ainsi garder un souvenir de cette réunion solennelle. Aussitôt après, la séance commence, et quelques autres membres de la compagnie viennent y prendre part. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, avec une observation de M. Le Meignen qui fait remarquer que la terre de Jasson (paroisses du Port-Saint-Père et du Pellerin), dont il avait été question à propos des Tournemine qui la possédaient au XVe siècle, n'a pas changé de maîtres depuis le XVIIe, et est toujours aux mains de la famille Binet de Jasson.

M. le président expose que le comité a étudié avec soin le moyen de célébrer notre 500e séance, et, sur la proposition de M. Riardant, a pensé qu'un dîner amical, à prix modeste, serait la manière la plus pratique de nous réunir à cette occasion. C'est pour préparer cette petite fête et pour y convoquer le plus grand nombre possible de nos confrères, qu'elle a été remise au second mardi de février, et que nous n'avons pas eu de séance en janvier. M. de la Nicollière-Teijeiro, le dernier de nos membres fondateurs, que nous aurions aimé voir à notre tête en ce jour, retenu chez lui par sa santé, n'a pu se rendre à notre invitation pressante, et en a témoigné son regret par une lettre dont M. le président donne lecture. Il est de cœur avec nous, et c'est la défense formelle de deux médecins qui l'a empêché de venir prendre ici la place qui lui était réservée.

M. le marquis de Bremond d'Ars, indisposé, n'a pu quitter la campagne. Dans une aimable lettre à M. le président, il exprime toute la part qu'il prend à nos sentiments en ce jour. Il nous rappelle que M. le duc de la Trémoille, qui a fait longtemps partie de nos membres correspondants, vient d'être élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, récompense bien due à sa belle publication du *Chartrier de Thouars* ; et nous communique une lettre de notre confrère, M. Bastard, également retenu par sa santé, et qui eût été heureux de porter un toast tant à nos succès passés et futurs, qu'aux braves Nantais qui viennent de porter le secours de leur courage aux Boërs, contre les Anglais.

Divers sociétaires, parmi lesquels M. le colonel Allotte de la Fuye, empêchés tant par les affaires que par la maladie, ont bien voulu transmettre aux secrétaires-généraux l'expression de leur sympathie et du regret qu'ils éprouvent de ne pouvoir se joindre à nous.

M. le président se chargera de remercier MM. de Bremond d'Ars et de la Nicollière-Teijeiro. Il a reçu une circulaire du ministère de l'Instruction Publique, demandant, pour l'Exposition Universelle qui doit s'ouvrir à Paris cette année, plusieurs des planches qui accompagnent certains volumes de notre Bulletin, et dont le choix fait preuve d'un goût très éclairé, notamment : anciennes peintures dans l'église Saint-Julien de Vouvantes, statue d'évêque de la Renaissance, collier d'or du tumulus de Sainte-Marie, près Pornic... Cette circulaire ne lui est parvenue que le 15 février, et, pressé par le temps, il a dû prendre sur lui de faire relier ces diverses gravures dans un album qui coûtera 6 ou 7 francs. La dépense d'un cadre eut été trop considérable, et son emballage trop difficile.

M. le président fait remarquer que le *tumulus aux Trois-Squelettes*, de Pornic, fouillé et étudié par M. le baron de Wismes, son père, l'un de nos anciens présidents, a été nommé par erreur : *tumulus aux Trois-Dolmens*, sur la légende accompagnant les objets qui en proviennent, exposés dans une des vitrines du Musée Archéologique.

M. le vicomte de Boüard, notre confrère, nous offre un bel atlas des cartes de Cassini, concernant le Nord de la France, sur la première page duquel il a eu la délicate attention de faire calligraphier la date de notre 500e séance, 13 février 1900.

Lecture est donnée par le secrétaire d'une lettre à lui adressée par M. Olivier de Gourcuff, priant ceux de nos confrères qui posséderaient des objets et documents relatifs aux fêtes publiques à Nantes, de vouloir bien les confier à M. Paul Eudel, pour la salle réservée à l'histoire des fêtes publiques, qu'il se propose d'ouvrir à l'Exposition Universelle de cette année.

Une brochure, gracieusement offerte par son auteur, M. le comte de Balincourt, est déposée sur le bureau, savoir : « *Jehan le Forestier, seigneur de Vauvert, 1464-94* » (Nimes, Clavel et Chastanier, 1899), in-8 de 48 pp. Ce volume nous intéresse spécialement par l'origine bretonne des Le Forestier, signalés au XIIIe siècle, parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Beauport, au diocèse de Saint-Brieuc (Voir « *Anciens évêchés de Bretagne* » de MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy).

Enfin la Société reçoit l'annonce de diverses publications nouvelles, notamment : « *Anciennes réformations de la noblesse de la province de Bretagne* », par M. le comte de Laigue. La souscription est ouverte à Rennes, chez Plihon et Hervé.

M. le président fait observer que notre 500e séance est signalée par un fait sans précédent dans nos annales, la présentation simultanée de huit nouveaux membres, qui affirme la vitalité et l'état florissant de notre compagnie. Six de ces présentations ont été, conformément au règlement, soumises au comité et portées à l'ordre du jour de cette séance générale.

Deux autres, celles de M. le comte Joseph de Bremond d'Ars, fils de notre sympathique président, et de M. Joseph Houdet, ont été faites un peu tardivement et après la réunion du comité. Mais, si personne n'y fait d'objection, nous passerons outre, et ces deux présentations seront jointes aux six premières, selon l'ancien usage déjà suivi, les diverses fois que pareil fait s'est présenté.

M. Le Meignen fait alors remarquer que le comité peut être con-

sulté au sujet de nouvelles présentations, même hors séance, et qu'ainsi ces deux présentations, ayant été connues avant la séance générale par un nombre suffisant de membres du comité, n'ont rien d'irrégulier.

Il est alors procédé, au scrutin secret, au vote sur les huit candidats présentés, savoir :

comme membres titulaires,

MM. Alfred Le Cornu, architecte, présenté par MM. le marquis de Bremond d'Ars-Migré et Le Meignen ;

le colonel de La Vieuville, présenté par MM. le marquis de Dion et Senot de la Londe ;

Yves de Monti de Rezé, présenté par MM. Claude de Monti de Rezé et Senot de la Londe ;

le comte Joseph de Bremond d'Ars, présenté par MM. le baron Christian de Wismes et Léon Maître ;

Joseph Houdet, présenté par MM. le baron Christian de Wismes et Henri de la Peyrade.

comme membres correspondants,

MM. le baron Lucien Bertrand-Geslin, présenté par MM. le marquis de Dion et le baron Christian de Wismes ;

Louis Brochet, agent-voyer à Fontenay-le-Comte, présenté par MM. Le Meignen et Dortel ;

l'abbé Louis Mérel, vicaire au Pont-Saint-Martin, présenté par MM. l'abbé Durville et Dortel.

En vertu de ce vote, tous ces messieurs sont admis dans notre Société, aux titres indiqués ci-dessus.

M. Le Meignen propose de signaler encore davantage cette 500e séance, par l'admission d'une dame dans nos rangs, fait qui ne s'est jamais présenté jusqu'ici, et nous apprend que Mademoiselle Maillard de Bois-Saint-Lys, de la famille du poète Croisicais Desforges-Maillard et de l'illustre sénéchal de Nantes, au XIIIe siècle Brient Maillard, qui s'intéresse à tout ce qui concerne le vieux Nantes et apprécie fort les beaux travaux de M. l'abbé Durville, nous fait l'honneur de désirer faire partie de notre compagnie.

M. le président rappelle qu'à la suite d'une très intéressante discussion qui remonte au temps de la présidence de M. de la Nicollière-Teijeiro, il a été décidé que les dames pourraient faire

partie de la Société Archéologique, à titre d'*associées correspondantes*, et qu'elles pourraient être conviées, par une invitation spéciale, aux séances et aux excursions.

Pour prouver à Mlle Maillard de Bois-Saint-Lys combien nous sommes flattés de la voir entrer dans notre Société, son admission, sur la demande de ses parrains, MM. Le Meignen et le baron Christian de Wismes, est votée par acclamation.

M. Charon propose alors, de concert avec M. le vicomte de Boüard, l'admission de Madame de Lavrignais qui nous fait également l'honneur de désirer figurer dans nos rangs, et cette admission est aussitôt votée de même, par acclamation.

Notre 500e séance sera donc remarquable entre toutes, par l'admission de deux dames et de huit nouveaux sociétaires.

LECTURES

Ier « *Histoire de l'ancienne abbaye de Maillezais* », par M. Brochet, agent-voyer à Fontenay-le-Comte. Cette belle et complète monographie, dont notre nouveau confrère nous lit divers extraits, d'un style très soigné, embrasse l'histoire de Maillezais depuis ses origines, remontant, en 959, à Emma, fille de Thibaut le Tricheur, comte de Blois, femme de Guillaume Tête-d'Etoupes, comte de Poitiers ; elle est écoutée avec un vif intérêt.

M. Brochet a reconnu, à Maillezais, le passage de la voie romaine de Nantes à Saintes (signalée déjà par M. Lièvre), et en a relevé sur la carte dix fragments où se sont trouvées plusieurs inscriptions antiques. Un fragment de 500 mètres de longueur existe encore, dans le marais de Maillezais, et a fourni une inscription qui n'appartient pas à une borne milliaire.

Nous serons reconnaissants à M. Brochet de toutes les communications qu'il voudra bien nous faire sur cet intéressant sujet.

IIe « *Les rues de Nantes, suite : la rue du Cheval-Blanc* », par M. l'abbé Durville.

Les premiers travaux, pour faciliter le passage de la porte de Sauvetour à la rue Saint-Léonard, remontent à la mairie Mellier ; en 1761, le dégagement de l'Erdre fut l'objet du 9e article du plan de Ceineray ; mais ce ne fut qu'en 1809 qu'on commença le pont des Petits-Murs. Quant à la rue du Cheval-Blanc, elle prit d'abord le nom de rue des Petits-Murs ; fut appelée, en 1753, rue Bellabre, du nom du maire, et, pendant la révolution, rue Beaurepaire,

L'auberge du Cheval-Blanc, qui lui a donné son nom, existait en 1678, contiguë au logis du chapelain des Saulnes, vendu en 1751 à l'Hôtel-Dieu. Elle reçut deux illustres voyageurs : en 1777, l'Empereur Joseph II, et, en 1782, le prince de Russie Paul Pétrovitch (depuis : Paul Ier), accompagné de sa femme, Marie de Würtemberg.

Le 15 ventôse an III, les deux logis du Cheval-Blanc furent confisqués sur l'Hôtel-Dieu et vendus.

Vu l'heure avancée, la lecture du mémoire de M. de Veillechèze sur l'exécution, en 1793, de deux habitants du Croisic, est remise à la prochaine réunion.

La séance est levée à 6 heures.

A 7 heures, un dîner amical réunissait à la salle Fauconnier, rue du Bocage, ceux des membres de la Société à qui leurs affaires et leur santé permirent de célébrer ainsi notre 500e séance. Assistaient à ce dîner : MM. de Berthou, René Blanchard, le vicomte de Boüard, le comte Joseph de Bremond d'Ars, Louis Brochet, Georges Charon, Alcide Dortel, de France, Joseph Houdet, A. Lallié, Alcide Leroux, Le Meignen, Claude de Monti de Rezé, de Ribier, Paul Soullard, le médecin principal Tachard, Truelle Saint-Evron, le baron Christian de Wismes, le baron Gaëtan de Wismes.

M. le marquis de Bremond d'Ars-Migré, dont on déplorait vivement l'absence, mais que l'on était heureux de voir remplacé par son fils, avait eu la délicate attention de témoigner par une dépêche qu'il était de cœur au milieu de la Société dont il dirige les travaux avec tant de tact et de courtoisie.

Le dîner fut bien servi. Au champagne, une poésie de circonstance, rimée avec esprit par M. le baron Christian de Wismes, rappela aux divers membres de la Société l'objet de leurs études habituelles, et personne n'y fut oublié ; puis, dans une agréable et joyeuse composition, M. le baron Gaëtan de Wismes fit défiler, sous la forme de calembourgs, les noms de la plupart des sociétaires. Enfin vinrent les toasts : M. Le Meignen, ancien président, réunit dans les mêmes vœux et les mêmes félicitations la Société Archéologique de Nantes et celle de Rennes, sortie comme elle, vers 1845, d'une des sections de l'Association Bretonne, sur l'initiative de M. de Caumont, et qui, par une heureuse coïncidence, fêtait aussi sa 500e séance, et applaudit à l'accord fraternel qui a toujours régné entre les deux compagnies.

M. Dortel porta la santé de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à laquelle la Société nantaise doit un de ses nouveaux membres les plus érudits, M. Brochet ; et M. le médecin principal Tachard trouva d'aimables paroles pour rappeler les bonnes relations des archéo-

logues Nantais avec leurs confrères de Montauban, qu'il représente si dignement et qu'il a si bien su faire apprécier à Nantes.

Au cours de la soirée, qui se passa en cordiales causeries, M. de Ribier nous donna la primeur d'un magnifique poème inédit, « *Vers le crucifix* », œuvre d'un de ses collègues du Lycée de Nantes, M. Ménétrier, qu'il interpréta brillamment, et les beaux vers de M. Alcide Leroux firent goûter à l'assemblée les charmes pittoresques et scientifiques des monuments de Carnac.

Pendant cette joyeuse réunion, une tempête, comme de mémoire d'homme on n'en avait jamais éprouvé dans nos contrées, et dont le souvenir se gardera longtemps, sévissait sur Nantes et sur toute la région ; et ce ne fut pas sans courir de réels dangers que les sociétaires purent regagner, vers onze heures, leurs domiciles, sous une grêle d'ardoises et de débris de cheminées et de toitures.

Le lendemain, M. le baron Christian de Wismes, ayant adressé une dépêche de félicitation à M. le comte de Palys, président de la Société Archéologique de Rennes, à l'occasion de la 500e séance de cette savante compagnie, en reçut peu après une réponse aussi cordiale que courtoise.

Le secrétaire général,
Paul DE BERTHOU.

SÉANCE DU MARDI 6 MARS 1900.

Présidence de M. Charles RIARDANT, doyen d'âge.

Etaient présents : MM. le colonel ALLOTTE DE LA FUYE, DE BERTHOU, CHAILLOU, Georges CHARON, CHÉGUILLAUME, Alcide DORTEL, l'abbé DURVILLE, Joseph HOUDET, LE CORNU, LE MEIGNEN, Alcide LEROUX, Claude DE MONTI DE REZÉ, Henri DE LA PEYRADE, RÉVELIÈRE, RÉVÉREND, Eugène DE RIBIER, SENOT DE LA LONDE, Paul SOULLARD, DE VEILLECHÈZE, le baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le médecin principal Tachard, indisposé, et M. le baron Christian de Wismes, retenu par la maladie d'un de ses enfants, se sont fait excuser.

M. de Ribier dépose sur le bureau un exemplaire du beau poème

de M. Félix Ménétrier, « *Vers le crucifix* », gracieusement offert à la Société par l'auteur.

M. le président parle des deuils qui viennent de frapper notre compagnie. Le R. P. Dorgère, que la Société Archéologique était fière de compter parmi ses membres, a été tout dernièrement emporté par la variole noire, contractée en soignant une malheureuse enfant, abandonnée par des bohémiens sur une route, et qu'il avait recueillie dans son presbytère. Il convient, dit-il, de saluer le cercueil qui renferme les restes d'un homme qui fut un patriote, un soldat, un héros et un saint.

M. Dortel entretient la Société de la mort tragique de M. Charles Pageot, agent-voyer à Saint-Etienne de Montluc, écrasé par un train, dans la soirée du 13 février.

M. Pageot était un érudit et un chercheur. Il avait déjà publié dans notre Bulletin une notice avec planches sur des fouilles opérées dans le Grand-Auverné.

La Société a également perdu M. Chesneau, que ses occupations empêchaient, depuis longtemps, d'assister à nos séances, et qui habitait Angers.

Présentation de M. Marc Citoleux, professeur au Lycée, par MM. de Ribier et de Berthou ; et de M. Joseph Gourdon, par MM. Chaillou et Le Meignen. Ces messieurs sont admis en qualité de membres titulaires.

M. Le Meignen entretient la compagnie des découvertes récentes faites à Saint-Philbert de Grandlieu, et qu'elle doit aller prochainement visiter, sur une gracieuse invitation de M. Cormerais. Ce sujet met en discussion le point de savoir si les statuettes gallo-romaines, nombreuses sur notre sol, ont été volontairement ou accidentellement mutilées.

M. Chaillou, dans ses belles fouilles des Cléons, en a rencontré deux, dont les têtes lui paraissent avoir été enlevées intentionnellement. C'est là une opinion, ajoute le savant archéologue, qui ne doit pourtant pas être généralisée. M. Révelière cite, à ce propos, « *La Normandie souterraine* » de M. l'abbé Cochet.

M. le colonel Allotte de la Fuye pense que la question aurait besoin d'être précisée. Ces mutilations se comprennent et s'expliquent pour les grandes statues que l'on a été porté instinctivement à frapper à la tête ou sur leurs parties saillantes ; mais pour les petites statues, il est moins probable qu'on se soit donné la peine de les mutiler systématiquement. M. le colonel Allotte de la Fuye cite, à l'appui de sa théorie, les mutilations subies par les grandes statues

assyriennes et chaldéennes, la plupart décapitées, sans que l'on puisse expliquer le fait par une idée religieuse.

M. de Berthou parle d'un article récemment paru dans un journal de Nantes et relatant la découverte de substructions mérovingiennes, en déblayant les ruines de l'église de Saint-Herblon, incendiée il y a quelques mois. Il est regrettable que la Société n'ait point été informée à temps de cette découverte; toutefois le plan primitif de Saint-Herblon a pu être relevé par M. Léon Maître qui nous en fera certainement part.

Au sujet des puits funéraires qui existent à Rezé, et que la Société serait dans l'intention d'explorer, la question de savoir si ces excavations ne sont que des latrines anciennes, comme l'a prétendu M. Lièvre, ou de véritables puits funéraires, comme l'a savamment soutenu leur inventeur, M. l'abbé Ferdinand Baudry, est de nouveau discutée. La thèse de M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, a été admise sans réserve, après un contrôle minutieux, par Jules Quicherat qui l'avait tout d'abord combattue.

A Blain même, près de la gendarmerie et du champ de foire, M. Révelière a pu fouiller deux puits : dans l'un il a trouvé des objets romains, puis une couche de coquilles d'huîtres de 0m70, une couche d'excréments de 0m,50 ou 0m60, enfin des fragments de vases et un vase entier.

Quoi qu'il en soit, il paraît invraisemblable que les nombreux puits du Bernard, rassemblés en un cercle assez restreint, aient été creusés pour servir de latrines.

LECTURES

I° M. de Veillechèze donne connaissance des jugement, condamnation et exécution, les 12 et 29 octobre 1793, de deux habitants du Croisic, René David de Drézigué, assesseur du juge de paix, et Dominique François, dit Bitacle, portefaix. Ces documents sont accompagnés d'une intéressante notice sur la famille des deux condamnés.

II° M. l'abbé Durville présente deux chartes très curieuses, provenant des Archives du Chapitre de Nantes. La première est une donation de 40 « *soudées* » de rente, concédée au Chapitre par le duc de Bretagne, Jean II, en 1289. C'est la plus ancienne pièce des Archives du Chapitre.

La seconde est un *vidimus* de la précédente, par Eon Bodart,

prévôt de Nantes en 1297. Elle est accompagnée d'un sceau inédit et d'un grand intérêt. Ces deux pièces figureront dans notre Bulletin, avec la reproduction du sceau de la prévôté de Nantes, que M. Paul Soullard, dont le talent est connu, veut bien se charger de dessiner.

III° M. l'abbé Durville, continuant son histoire des vieilles rues de Nantes, nous entretient, avec son érudition habituelle, du collège Saint-Jean et de l'hôtel du Cheval-Blanc.

La séance est levée à 6 heures.

Le secrétaire général,
Alcide DORTEL.

SÉANCE DU MARDI 3 AVRIL 1900

Présidence de M. René BLANCHARD, vice-président.

Etaient présents : MM. DE BERTHOU, le vicomte DE BOÜARD, Georges CHARON, CHÉGUILLAUME, Marc CITOLEUX, CORMERAIS, DORTEL, l'abbé DURVILLE, Henri GOUSSET, Joseph HOUDET, ORIEUX, DE LA PEYRADE, Edouard PIED, RÉVELIÈRE, RÉVÉREND, Eugène DE RIBIER, le vicomte DE SÉCILLON, SENOT DE LA LONDE, Paul SOULLARD, TRUELLE SAINT-EVRON, Félix VINCENT, le baron Christian DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au vote sur la présentation de M. André Oheix, fils de M. Robert Oheix, l'un de nos plus anciens et meilleurs confrères, bien connu par ses travaux hagiographiques, souvent applaudis dans les divers congrès de l'Association Bretonne. M. André Oheix, qui se destine également à l'érudition, se propose d'entrer à l'Ecole des Chartes et promet de faire honneur à notre compagnie. Son travail sur saint Friard et saint Secondel et sur la paroisse de Besné, a été fort remarqué au dernier congrès de l'Association Bretonne, tenu à Guérande.

M. André Oheix, présenté par MM. Le Meignen et de Berthou, est admis au nombre des membres titulaires de la Société Archéologique.

M. le président expose comment ont été enlevés de notre salle

plusieurs bustes de plâtre, appartenant au Musée des Beaux-Arts et confiés à la Société Archéologique, à titre de dépôt, depuis bon nombre d'années. Ces bustes ont été transportés au nouveau Musée des Beaux-Arts.

M. Orieux pense qu'en demandant quelques-uns de ces bustes à la commission administrative du Musée des Beaux-Arts, elle pourrait nous les accorder à titre gracieux.

Lecture est donnée par M. le président d'une lettre de M. Pitre de Lisle du Dréneuc, parlant au nom de la commission du Musée des Beaux-Arts, et rappelant les droits de ce Musée sur les bustes en question, qui ont été déposés dans notre salle de séances, le 26 juin 1862. Ils sont marqués sur le catalogue du Musée des Beaux-Arts qui jamais n'a cessé d'en revendiquer la propriété. Toutefois quelques-uns pourraient nous être rendus.

Le Bulletin historique du diocèse de Lyon (rédigé par la Faculté catholique de cette ville) demande l'échange avec le nôtre. Cette affaire, qui ne souffrira point de difficulté, est renvoyée au comité.

Lecture est donnée par le secrétaire d'une lettre de M. le marquis de Bremond d'Ars, qui, en nous assurant de son souvenir et des regrets qu'il éprouve de ne pouvoir se trouver aujourd'hui au milieu de nous, nous fait part d'une curieuse trouvaille faite par un cultivateur voisin de son château de la Porte-Neuve, en Riec-sur-Bèlon (Finistère). Elle consiste en quatre haches de bronze, du type des coins, dont l'une contient encore quelques débris de son manche de bois. Une seule est intacte ; les autres ont été brisées par l'inventeur qui a voulu s'assurer que la patine n'en cachait point quelque métal précieux. Ces haches sont destinées par M. de Bremond d'Ars, au Musée Archéologique.

Lecture est également donnée d'une lettre de M. l'abbé Vilien, vicaire de Vouvray, Indre-et-Loire, demandant des détails sur le concile de Nantes, 656-658, présidé, selon Flodoard, par saint Nivard, évêque de Reims. L'époque de ce concile est peu précise et ses canons sont incertains. M. l'abbé Vilien a vainement consulté à son sujet les grandes collections de conciles.

M. l'abbé Durville fait observer que Travers (I, p. 101) a commenté ce concile et semble avoir eu connaissance de ses canons. Dans un manuscrit de Travers, conservé à la Bibliothèque municipale de Nantes, intitulé : « *Conciles de la province de Tours* », il en est parlé plus longuement. Telles sont les indications que l'on pourrait fournir à M. l'abbé Vilien.

M. Charon exprime le vœu que des remerciements soient faits, au nom de toute la compagnie, à M. Pied, pour sa *Table des Bulletins de nos 48 premières années*, qui est appelée à rendre de grands services aux érudits, et cette proposition est accueillie par une approbation unanime.

M. Cormerais invite la Société à visiter en corps l'ancienne église de Saint-Philbert de Grandlieu, afin de se rendre compte de l'état des travaux et des fouilles, conduits avec tant d'intelligence et de savoir dans ce monument, généralement reconnu aujourd'hui pour un des types les plus curieux de l'époque caro lingienne, encore si peu étudiée et dont les débris sont si rares en France.

Il y a quatre ans, au commencement des travaux, la Société a visité déjà Saint-Philbert. Depuis lors, M. Cormerais a pu obtenir une somme de 12000 francs qui leur a été consacrée, et on y a beaucoup travaillé, sous la direction de M. Léon Maître et d'un architecte des Beaux-Arts. Le Père de la Croix, MM. de Lasteyrie et de la Borderie y ont apporté le concours de leur expérience et de leur savoir Aujourd'hui, la première partie des travaux est achevée ; et avec cinq ou six mille francs de plus, on aura fait le possible pour la conservation et la mise en lumière de toutes les parties de cette précieuse construction. Toute la partie voisine de la crypte est nettoyée, les grands arcs sont refaits, les anciennes colonnes sont remises en place. On a fait même un dallage en ciment, teinté de rose, imitant un dallage ancien dont les fragments ont été retrouvés. Après avoir constaté leur point de départ, il sera très important pour la Société de se rendre compte de l'état des travaux, au point où ils sont arrivés.

La compagnie remercie M. Cormerais de cette gracieuse invitation, et après quelques observations, l'excursion est fixée au dimanche, 29 avril prochain. Il est arrêté ensuite qu'une circulaire imprimée sera expédiée à ce sujet, en temps opportun, par les secrétaires, à tous les membres titulaires de la société.

M Charon exhibe une curieuse collection de silex taillés, trouvés dans la grotte du Placard, près La Rochefoucaud, à peu de distance d'Angoulême. Ils ont été recueillis par MM. les professeurs du lycée d'Angoulême, qui est situé à La Rochefoucaud. Cette collection comprend de nombreux échantillons de silex, taillés par éclats. Le gisement d'où ils ont été tirés et qui a fourni des pièces merveilleuses, est devenu classique, analogue à ceux du Mont-Dol et de Saint-Acheul, si bien étudiés par M. Boucher de Perthes (« *Des outils de pierre* ») qui, le premier, a reconnu et prouvé que certains éclats,

jusqu'alors négligés, avaient réellement servi d'outils aux peuples primitifs.

Les objets présentés par M. Charon peuvent être attribués au début de l'époque quaternaire, à laquelle remontent ces *nucleus* qui, frappés d'une certaine manière, ont donné des éclats tantôt convexes, tantôt concaves, et des pointes de lance, à arêtes vives.

On remarque, dans cette série, des silex de plusieurs nuances, rouges (très rares), bleus et blonds, des pointes de flèches, une molaire de l'ours des cavernes, une dent de cheval, toutes deux pétrifiées; des grattoirs, très accusés et reconnaissables, et assez rares, des haches de diverses formes, et des outils variés.

LECTURES.

« *Les rues de Nantes (suite) : la rue des Carmes* », par M. l'abbé Durville.

Les Carmes ont été installés à Nantes, en 1318 ; mais n'ont occupé qu'en 1327 leur emplacement définitif, ainsi que le constatent les titres publiés par les Bénédictins, et ceux encore conservés aux Archives départementales. Cet emplacement est ainsi déterminé : « *entre la rue de Verdun et la rue qui conduit à l'Échellerie* ». Cette dernière n'est autre que la rue actuelle *des Carmes* et une portion au moins de la *rue Saint-Léonard*.

Charles de Blois, puis Jean IV, en 1389, contribuèrent largement aux constructions du couvent des Carmes, et, le 14 juillet 1420, Jean V leur donna une superbe collection de joyaux d'or, représentant 380 marcs et sept onces de ce métal, c'est-à-dire son poids, tout armé, en exécution du vœu qu'il avait fait, lorsqu'il était emprisonné à Châteauceaux par les Penthièvre. Depuis, tous les ducs ont été fort généreux envers les Carmes de Nantes, et M. l'abbé Durville donne l'énumération de leurs principaux bienfaits. C'est aux Carmes que la duchesse Marguerite de Bretagne, décédée en 1469, et première femme de François II, choisit sa sépulture.

L'autel des Carmes, don d'Anne de Bretagne, était l'une des plus belles œuvres de Michel Colombe, et il nous en reste une très curieuse description, fournie, en 1534, par le sénéchal de Nantes. A cette époque la table de marbre de l'autel était restée inachevée, et n'était pas encore en place. Il était surmonté d'un magnifique crucifix, exécuté par le grand artiste Breton.

M. l'abbé Durville expose, en terminant, comment le trésor des

Carmes, fut plusieurs fois engagé par les ducs, selon les besoins de l'Etat, et servit à François II pour payer les frais de sa dernière guerre avec la France. Il en fut considérablement diminué, et les religieux reçurent quelques rentes en compensation. Une description des joyaux empruntés à cette occasion par François II, en 1488, et pesant 38 marcs d'or (estimés 4000 livres monnaie ancienne). est d'un grand intérêt.

La séance est levée à 5 h. 3/4.

Le secrétaire général,
Paul DE BERTHOU.

SÉANCE DU MARDI 8 MAI 1900.

Présidence de M. le baron Christian DE WISMES, vice-président.

Etaient présents : MM. le colonel ALLOTTE DE LA FUYE, le docteur ANIZON, DE BERTHOU, Georges CHARON, le marquis DE DION, Alcide DORTEL, l'abbé DURVILLE, Joseph HOUDET, Alcide LEROUX, le vicomte Pitre DE LISLE DU DRÉNEUC, Léon MAÎTRE, André OHEIX, ORIEUX, Henri DE LA PEYRADE, le médecin principal TACHARD, TRUELLE SAINT-EVRON, DE VEILLECHÈZE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est donnée par M. le président d'une dépêche de M. le marquis de Bremond d'Ars recommandant la candidature de M. Charles Dubreil, juge-suppléant.

M. le président fait part à la compagnie de l'invitation qui lui a été adressée à l'inauguration du Musée des Beaux-Arts, cérémonie qui a eu lieu durant son absence et à laquelle il n'a pu assister.

M. Orieux enrichit notre bibliothèque de ses deux derniers ouvrages : « *Le calendrier du monde chrétien* », savante étude sur le calcul du temps, réimprimée d'après le premier texte, édité par la Société Académique ; — « *Les vers de terre* », tirage à part, extrait du Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France. Ces deux volumes montrent quelle est la variété des sujets traités par notre savant confrère, et sont accueillis avec reconnaissance.

M. le président exprime les regrets de toute la compagnie, au

sujet du départ de M. de Ribier, nommé professeur au collège Stanislas, à Paris, et qui laisse parmi nous les meilleurs souvenirs ; et nos félicitations unanimes à M. Pommier, notre confrère, conservateur du Musée des Beaux-Arts, nommé officier d'Académie, lors de l'inauguration récente de ce monument dont il a classé les collections avec autant de zèle que de goût.

Lecture est donnée par M. le président d'une circulaire, émanant du ministère du Commerce et de l'Industrie, demandant des renseignements sur toutes les sociétés savantes de France. Il lui sera fait la même réponse qu'à la circulaire relative au concours de ces sociétés à l'Exposition Universelle de cette année.

Suit la lecture d'une autre circulaire, relative au congrès international des bibliothécaires. En l'absence de M. Paul Soullard, qu'elle semble concerner spécialement, M. le président rend hommage au zèle que notre bibliothécaire ne cesse de montrer en toutes circonstances.

Au sujet des bustes de plâtre, déposés dans notre salle depuis 1862, et repris dernièrement par le Musée des Beaux-Arts, M. de Lisle du Dréneuc annonce qu'il a redemandé pour nous à la commission de ce Musée les bustes de Louis XVIII, de Charles X, du duc d'Angoulême et de Cambronne. Lorsqu'on nous les aura rendus, la Société devra en accuser réception à M. le conservateur du Musée des Beaux-Arts, pour que ce nouveau dépôt soit correct.

Il est procédé au vote, par scrutin secret, sur les présentations de MM. Paul Trémant, par MM. le vicomte de Lisle du Dréneuc et Félix Vincent ; Charles Dubreil, juge-suppléant, par MM. le marquis de Bremond d'Ars et Léon Maître ; et Emerand de la Rochette, par MM. Le Meignen et Xavier de la Touche.

En vertu de ce vote, ces messieurs sont admis dans notre Société, les deux premiers en qualité de membres titulaires, le troisième en qualité de membre correspondant.

M. le colonel Allotte de la Fuye exhibe une belle hache en silex, trouvée à Quend (canton de Rue, Somme), et fait remarquer que, bien que taillée par éclats, elle n'est pas de l'époque de la pierre éclatée ; mais que, seulement dégrossie, elle était destinée à recevoir le poli qui lui manque encore.

M. Georges Charon exhibe un bâton de diorite, long d'environ 0m30 et de forme carrée à angles arrondis, acquis à Guérande et trouvé probablement dans la Bryère, vers Saint-Lyphard. Ce bâton pourrait bien être un aiguisoir de l'âge du bronze. M. Orieux possède un fragment d'un aiguisoir semblable, et fait remarquer la richesse

en trouvailles antiques des champs qui environnent la Bryère.

M. Charon nous montre encore une monnaie, trouvée à Savenay. On y lit : *Johannes, dux Britonum*. M. le colonel Allotte de la Fuye fait observer que cette monnaie, peut-être de Brest, paraît d'un type fort rare.

M. Léon Maître demande à la Société d'émettre un vœu pour la continuation des travaux de restauration, ou plutôt de conservation, de l'ancienne église de Saint-Philbert de Grandlieu, et donne lecture du texte de ce vœu, qu'il a rédigé, et que M. Cormerais, maire de Saint-Philbert, transmettrait au ministère.

M. LE MINISTRE,

« La Société Archéologique de la Loire-Inférieure s'est rendue à « Saint-Philbert de Grandlieu, pour s'instruire de nouveau en exami- « nant la vieille église carolingienne qui a été classée au nombre « des monuments historiques ; elle a été heureuse de voir que les « premiers fonds accordés par l'Etat avaient été très-judicieusement « employés en réparations de première nécessité qui contribuent « à sa conservation sans en altérer le caractère. Le dallage rétabli à « son niveau primitif, après l'enlèvement de remblais considérables, « rend aux arcades leur élévation ; le carré du transept, débarrassé « du remplissage grossier qui obstruait les grands arcs dans « leurs baies, est désormais consolidé par six colonnes supportant « la retombée des cintres, et cette restitution heureuse a été faite « au moyen de bases qui se sont retrouvées en terre ; dans l'arrière « chevet et le passage contournant, on a rétabli deux voûtes biaises « et bandé deux arcs qui rappellent la présence de voûtes d'arêtes ; « enfin les parements entamés des piliers de la nef ont été réparés « au moyen de briques neuves, confectionnées sur le modèle des « anciennes. Tous ces travaux, fort appréciés par les visiteurs, ont « été dirigés avec un grand soin et un grand respect par M. Deverin, « architecte du gouvernement, et avec le concours dévoué de « M. Beaufreton, agent-voyer, qui a rempli les fonctions d'inspec- « teur avec une grande intelligence des devoirs de sa situation.

« Il nous reste à souhaiter que l'Etat n'abandonne pas l'entre- « prise commencée et que le ministère de l'Instruction Publique « veuille bien prendre sous son patronage effectif un monument « destiné à servir d'enseignement, quand il aura repris sa physio- « nomie des premiers jours. La liste des monuments antérieurs « à l'an mil, conservés dans leur intégrité, non remaniés, non remis

« à neuf, n'est pas longue ; les édifices à date certaine comme « celui de Saint-Philbert de Grandlieu sont encore plus rares ; il « importe donc de le mettre en lumière sans tarder, afin que nos « professeurs puissent venir étudier les efforts des précurseurs de « l'architecture romane.

« Tout indique ici que les procédés de Vitruve étaient toujours en « vigueur à l'époque de Charlemagne : les voûtes d'arêtes, les larges « arcades reposant sur des colonnettes, les briques épaisses associées « aux moëllons pour leur donner de la cohésion, les moulures pris- « matiques, le double cintrage pratiqué aux arènes de Nimes et aux « Thermes de Caracalla et dont le bas moyen-âge s'emparera pour « multiplier les archivoltes de ses ouvertures, tout cela existe dans « cette église, bâtie de 815 à 840. Les ouvriers manquaient de ma- « tériaux pour élever les travées de la nef sur des colonnes sem- « blables à celles des basiliques latines ; mais ils les ont remplacées « par d'ingénieux piliers dont la massé est déguisée par des appli- « cations de contreforts et des glacis, qui les font monter avec lé- « gèreté jusqu'au sommet.

« Cette nef se distinguait encore des œuvres du XIe siècle par un « autre détail que les ravaleurs maladroits des siècles passés ont « enlevé, et dont le rétablissement s'impose. C'est la présence de « tailloirs moulurés aux impostes des arcades. Les vestiges de cet « appendance au revers des piliers sont assez nombreux pour qu'on « puisse en recomposer les lignes primitives, et les reproduire pour « l'instruction des visiteurs. Il ne s'agit plus du tailloir grossier « en chanfrein comme on en voit partout, mais bien d'une im- « poste moulurée avec bandeau, filet, doucine et le reste, comme « dans les tailloirs de l'arrière-chevet. C'est un fait rarissime qui « mérite d'être mis en évidence et sur lequel nous appelons l'atten- « tion de MM. les architectes du gouvernement, parce qu'il est de « plus un certificat d'antiquité !

« Plusieurs cintres de ces arcades, raccommodées à la hâte avec des « briques disparates, seront aussi à remettre en état.

« Nous appelons aussi votre attention, M. le Ministre, sur l'op- « portunité de rétablir les abords de la crypte dans leur intégrité, « afin qu'il n'y ait pas de malentendu sur la construction de cet édi- « cule dans le fonds de l'abside. C'est un monument unique qui pré- « sente un double intérêt historique et architectonique.

« Il appartient à la période de la terreur, qui fut agitée par les « invasions normandes et il nous représente comment les religieux « cachaient les reliques pour les mettre à l'abri des profanations.

« C'est plutôt une cachette qu'une crypte ; elle doit être dissimulée, « comme elle était dans le principe, aux yeux des personnes qui « regardent le chœur. L'accès du tombeau avait lieu par une fenêtre « de l'arrière-chevet ou par des *oculi* ouverts près du maître-autel « sur le terre-plein. Les arcades qui supportent les voûtes d'arêtes, « après avoir été achevées, ont été masquées à l'ouest par un rem- » plissage qu'on a eu le tort d'enlever, même pour examiner la « construction. La Société Archéologique joint ses instances aux « miennes pour que l'enveloppe de la crypte soit rétablie entièrement « telle qu'elle était, il y a trois ans, depuis 836. Il existe, au surplus, « une porte latérale par laquelle on pourra toujours accéder au tom- « beau si les curieux en manifestent le désir, et de cette façon, le « public aura sous les yeux une crypte sombre et mystérieuse « comme celles qu'on faisait au IXe siècle pour les besoins du « moment. Le respect des dispositions primitives aura l'avantage « de rappeler encore aux visiteurs les rites observés dans les cata- « combes quand on approchait de certains tombeaux vénérés ; le « contact se fera uniquement comme dans la confession de saint « Pierre de Rome, au temps de Grégoire de Tours.

« Permettez-nous, M. le Ministre, d'ajouter à ces diverses demandes « auxquelles nous attachons un grand prix, le vœu de voir ter- « miner le dallage de l'église et exécuter le ravalement de la façade « Ouest, à l'intérieur et à l'extérieur, de telle sorte que l'étude de « l'édifice puisse être poursuivie de tous les côtés. Il est à présumer « que des ouvertures anciennes se cachent sous le crépissage, de « même que les jambages de la porte du IXe siècle. Il sera inté- « ressant de rendre au pignon sa physionomie primitive et de faire « pressentir du dehors les surprises que renferme ce monument « carolingien.

« Veuillez agréer, etc. »

Ce vœu, si favorable aux intérêts archéologiques de notre contrée, est adopté avec empressement.

M. Léon Maître donne quelques détails sur les anciennes substructions, découvertes, cet hiver, sous l'église de Saint-Herblon, détruite par un incendie en 1899. Ces substructions, qui ne sont restées visibles que pendant fort peu de temps, dénotaient un monument du VIIIe ou du IXe siècle, construit sur un plan identique à celui de la première église de Saint-Philbert de Grandlieu, c'est-à-dire un rectangle, portant sur sa face la plus large, du côté de l'Orient, une abside et deux absidioles.

Comparant ce plan avec celui de l'église de Saint-Philbert, dans son premier état, nous nous trouvons en présence d'une sorte de doctrine architecturale, ayant peut-être entendu symboliser la Sainte-Trinité :

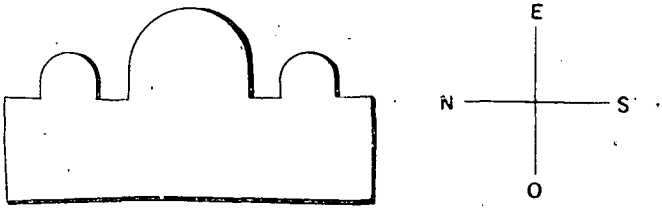

L'appareil était en feuilles de fougère ou arêtes de poisson, et certainement antérieur à l'an 1000.

Les déblais de l'église de Saint-Herblon ont produit un lot de monnaies du XIVe siècle, dont plusieurs inédites, et que M. Paul Soullard a étudiées.

M. Alcide Dortel nous annonce que M. le commandant Arthur Martin, notre savant confrère, a passé par Nantes jeudi dernier, revenant du pays de Quimper, où il a fait d'intéressantes fouilles, en compagnie de M. du Châtellier. Il n'a pu malheureusement assister à la séance d'aujourd'hui ; mais, à son retour de Saintonge, où il se rend en ce moment, il nous donnera le résultat de ses explorations d'un camp antique des environs de Saintes.

M. Dortel insiste sur l'importance des trouvailles déjà faites par M. le commandant Martin, parmi lesquelles on remarque dix-sept pointes de flèches en silex translucide, du plus beau travail, l'une encore garnie des fibres qui la fixaient à son bois, provenant d'un tumulus de l'âge du bronze.

LECTURES.

1° « *Pierre Le Gallo, chanoine scholastique et archidiacre, fondateur de la bibliothèque de Nantes, 1509-1585* ».

M. l'abbé Durville nous donne un intéressant résumé de la vie de ce vénérable personnage, assez oublié aujourd'hui. Pierre Le Gallo, né en 1509, passa la plus grande partie de sa vie soit à l'Evêché soit au Chapitre. Il porta la barbe longue, contrairement à l'usage de son temps et même aux règlements du Chapitre, ce qui lui attira plusieurs désagréments dont il sut triompher. Scholastique en 1555, il fut le conseiller et l'ami de l'évêque Philippe du Bec qui le nomma,

en 1568, *grand archidiacre* ou *archidiacre de Nantes*, charge dont il prit possession le 22 novembre de la même année. Il mourut le 4 janvier 1585, fort regretté du Chapitre, qui l'avait d'abord assez mal accueilli.

Grand bibliophile et curieux d'anciens documents, nous le voyons, peu avant 1565, emporter chez lui, pour l'étudier, un précieux manuscrit du XIIIe siècle, appartenant au Chapitre, et appelé, à cause de sa reliure grossière, *la savate*, puis, par corruption, *la savante*. Il collectionnait la musique des vieux maîtres, Goudimel, Lassus, Claudin, Certon (ces deux derniers sont inconnus), etc... et faisait d'assez fréquents voyages à Paris, pour y acheter des livres.

Il légua sa magnifique bibliothèque à l'Hôpital, dont il avait été nommé administrateur, en 1571 ; et, plus tard, la Ville en fit l'acquisition, après diverses péripéties.

En remerciant M. l'abbé Durville, M. le président regrette que la mémoire de Pierre Le Gallo et de tant de Nantais jadis célèbres ne soit pas honorée dans notre ville comme elle le mériterait.

M. Truelle Saint-Evron et plusieurs sociétaires pensent qu'une inscription, rappelant les services rendus à la science par Pierre Le Gallo, serait bien à sa place dans le vestibule de notre Bibliothèque municipale, et que nous devons émettre un vœu dans ce sens.

IIe « *Excursion de la Société Archéologique à Saint-Philbert de Grandlieu, le dimanche 29 avril 1900* ».

Compte-rendu avec le résumé des discours prononcés dans la vieille église de ce bourg par MM. Cormerais et Léon Maître. Dans sa substantielle allocution, M. Maître a condensé les principaux arguments qui l'ont porté à soutenir l'origine carolingienne de ce curieux monument, après que M. Cormerais nous eut exposé les origines, la marche et l'état des travaux, pour lesquels il s'est toujours employé avec un zèle qui lui fait le plus grand honneur et auquel la Société Archéologique s'empresse de rendre hommage.

Vu l'heure avancée, la lecture du mémoire de M. Quilgars sur ses fouilles autour de Guérande, est remise à une autre réunion, de même que celle du travail de M. Paul Soullard sur des monnaies bretonnes inédites.

La séance est levée à 5 h. 3/4.

Le secrétaire général,
Paul DE BERTHOU.

SÉANCE DU MARDI 12 JUIN 1900

Présidence de M. le marquis DE BREMOND D'ARS-MIGRÉ, président.

Etaient présents : MM. DE BERTHOU, Georges CHARON, Marc CITOLEUX, Alcide DORTEL, l'abbé DURVILLE, Joseph HOUDET, Alcide LEROUX, le vicomte Pitre DE LISLE DU DRÉNEUC, ORIEUX, Edouard PIED, SAY, Paul SOULLARD, Paul TRÉMANT, le baron Christian et le baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président, tout récemment de retour dans notre ville, nous dit quelques mots des nombreuses occupations qui l'ont retenu à la campagne pendant la plus grande partie de cet exercice ; il ne nous oubliait pas, ainsi que nous l'ont bien prouvé ses lettres, communications et mémoires, et a suivi avec grand intérêt tous les détails de la petite fête par laquelle nous avons célébré notre 500e séance. Il désirerait relire les jolis vers, composés à cette occasion par M. le baron Christian de Wismes, et qui ont paru dans l'*Espérance du peuple* du 14 février 1900.

M. le président a remarqué l'étude sur les travaux et les écrits de notre éminent confrère, M. Orieux, publiée dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* de cette année, et serait heureux d'en placer un exemplaire dans notre bibliothèque. M. Orieux répond qu'il sera fait un tirage à part de cet ouvrage, dont l'auteur, M. Lemé, du service des Ponts-et-Chaussées, nous offrira quelques exemplaires.

M. le président insiste sur l'intérêt que nous devons tous porter aux ouvrages de nos confrères, et saisit cette occasion pour complimenter M. Pied de sa *Table des 48 premières années de notre Bulletin*, qui facilitera grandement les recherches dans ce vaste recueil. Il signale encore l'importance de la nouvelle revue, *Le Chercheur des provinces de l'Ouest*, récemment fondée par M. le baron Gaëtan de Wismes, et dont toutes les revues de notre contrée ont fait l'éloge, et se félicite que M. l'abbé Durville, notre confrère, ait été nommé aumônier des Sœurs de l'Espérance, situation qui lui permettra de se livrer plus librement à l'étude de l'archéologie nantaise.

M. le président donne lecture d'une dépêche de M. Riardant, en ce moment à Paris, et qui exprime son regret de ne pouvoir

assister à cette séance, et d'une lettre de M. de Ribier, nommé professeur au collège Stanislas, à Paris, qui garde le meilleur souvenir de la ville de Nantes où il a passé huit années comme professeur au Lycée, et en particulier de notre Société Archéologique.

Tous nous déplorerons le départ et la démission de ce sympathique et distingué confrère, qui fréquentait assidûment nos réunions et dont le concours était vivement apprécié.

Vient ensuite la lecture d'une lettre de M. Charles Dubreil, juge-suppléant, notre nouveau confrère, empêché de se trouver aujourd'hui parmi nous, qui nous remercie de l'accueil fait à sa candidature.

Enfin M. le président nous annonce la mort toute récente de M. le comte de Marsy, président de la Société Française d'Archéologie, décédé, il y a quelques jours, à Compiègne. M. de Marsy dirigeait depuis longtemps les travaux et les congrès de cette savante compagnie avec une grande compétence, et présidait à la rédaction du Bulletin Monumental; il s'est montré le digne successeur de ses illustres devanciers, MM. de Caumont et Léon Palustre; sa mort laisse un grand vide et sera vivement ressentie de toutes les sociétés archéologiques.

M. le baron Christian de Wismes signale une lettre d'un érudit Viennois, nous demandant des détails sur les Vénètes, à propos de quelques similitudes entre les idiomes bretons et slaves, mais qui semble confondre la langue des anciens Vénètes, dont il ne reste à peu près rien, avec celle des Bretons Armoricains, importée de Grande-Bretagne, seulement au Ve siècle; et un volume offert par M. Germain de Maidy, érudit Lorrain, très affectionné à la Bretagne. Cet ouvrage, intitulé : *Sept cloches anciennes des Côtes-du-Nord*, contient d'intéressants renseignements sur les fondeurs Lorrains.

M. de Wismes rappelle qu'un sujet analogue a été traité par M. de Bremond d'Ars (*Les anciennes cloches de Riec*, dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère) et par M. Pied (*Les anciennes cloches du couvent des Ursulines de Nantes*, dans notre Bulletin).

M. de Wismes croit utile de faire connaître plusieurs décisions prises et communications présentées à la dernière réunion du comité, et qui intéresseront toute la compagnie, savoir :

1° Une excursion archéologique à Clisson a été projetée.

2° M. de la Rochette, notre nouveau confrère, invite les membres de la Société qui passeront par le Croisic à visiter la belle collection de meubles anciens, qu'il a réunie au fort Hikerric.

3° M. Riardant a présenté à M. le maire de Nantes une médaille

commémorative de notre 50e anniversaire, en échange de celle frappée en souvenir de l'inauguration récente de la Bibliothèque publique, qui nous a été gracieusement offerte par la Ville de Nantes.

4° Les sociétaires sont invités à relever les mentions concernant l'archéologie bretonne et surtout nantaise, dont ils pourront avoir connaissance tant dans les revues périodiques que dans les ouvrages isolés.

5° Tous les membres correspondants, résidant dans le département, seront invités à nos excursions.

6° Un album ou portefeuille sera acheté, pour y rassembler les épreuves photographiques que l'on voudra bien nous offrir.

M. le président rappelle que la *France Monumentale*, publiée chez Flammarion, en est arrivée à la partie concernant la Bretagne.

M. le baron Christian de Wismes a fait part à M. Rousse, conservateur de la Bibliothèque municipale, du vœu exprimé par notre Société de voir le nom de Pierre Le Gallo, fondateur de ce dépôt, mentionné sur une inscription placée en évidence. M. Rousse a répondu que tout dépendait de la commission du Musée.

M. de Wismes a pris la photographie d'un beau portrait de Cassard, prêté par M. de la Nicollière-Teijeiro, pour en orner un ouvrage en préparation intitulé : « *Bretons et Bretagne : histoire et littérature, prose et poésie* », par M. Olivier de Gourcuff, avec illustrations de M. Jousset.

Une nouvelle revue, intitulée « *Les Vieux Papiers* », a été fondée à Paris, 12 rue de Berne, par M. Henri Vivarez.

M. le vicomte de Lisle du Dréneuc propose d'inaugurer une série d'excursions dans le vieux Nantes, et d'étudier les débris de monuments anciens que l'on y rencontre çà et là. En 1886, à l'occasion du congrès de la Société française d'Archéologie, tenu à Nantes, M. de la Nicollière- Teijeiro a publié un catalogue succinct des principales curiosités de notre ville. On pourrait reprendre cette étude en détails et composer un inventaire des curiosités nantaises, rue par rue, ainsi qu'il a été fait récemment pour la ville de Nancy. Nous commencerions nos excursions par le côté sud du quartier Saint-Pierre.

M. Orieux désirerait que l'on étudiât les rues servant de limites à l'ancien fief épiscopal dans la ville, si bien décrit par M. l'abbé Durville dans notre Bulletin de 1898.

Après diverses observations, l'excursion est fixée au lundi, 18 courant, et le rendez-vous donné devant la cathédrale, à 9 heures du matin. Si ces excursions réussissent, nous leur donnerons une plus grande publicité.

LECTURES.

1° « *Eglises et villas, au Ve et au VIe siècle* ».

M Orieux relève avec soin dans divers auteurs de cette époque notamment dans Sidoine Apollinaire et dans Fortunat, tous les détails concernant les églises et les villas des Ve et VIe siècles, et les coordonne en les accompagnant de savants commentaires. Les églises de Lyon, Bordeaux, Tours et Nantes, telles qu'elles étaient alors, sont principalement étudiées.

A propos des villas, M. Orieux est amené à parler des travaux de saint Félix, à Nantes, et du canal qu'on lui attribue, entre les prairies de la Hanne et de l'Hienne, aujourd'hui de Mauves et de la Madeleine. Ce canal qui présente une superficie totale d'environ 5 hectares, aurait pu être creusé à une profondeur suffisante au moyen de 25.000 journées d'hommes, soit mille hommes travaillant pendant un mois. Rien d'impossible dans cette entreprise ; mais il est fort douteux que Saint Félix eut pu la mener à bonne fin, vu le peu de moyens dont on disposait de son temps pour travailler dans des terrains envahis par les eaux aussitôt que creusés. Il a pu toutefois faire curer un canal déjà formé, et dégager les bras du fleuve qui alimentent la Fosse, car il est invraisemblable que Nantes n'ait pas été de tout temps sur le bord de la Loire.

Quant à la fameuse *Aula Cariaca* de Fortunat, elle n'était sans doute qu'une simple habitation, visitée par le poète dans son voyage de Poitiers à Angers, par Nantes.

M. le président demande si les villas étaient quelquefois dans les plaines. M. Orieux répond que les belles villas étaient généralement sur le penchant des coteaux, mais qu'il y avait de simples fermes partout. Le manoir moderne, au fond d'une cour fermée de murs, bordée de bâtiments d'exploitation et flanquée de métairies, répond bien à la villa antique.

M. le président cite la villa romaine, découverte au Perennou, sur l'Odet, près Quimper, et sur laquelle on trouvera de nombreux détails dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, comme bien conforme aux plans exposés par M. Orieux ; et une autre villa, découverte près de son château de la Porte-Neuve, en Riec, jadis le Port-Neuf, en breton : *Porz-Nevez*.

2°. « *Monnaies bretonnes inédites* ».

M. Paul Soullard se montre savant numismate, en étudiant et décrivant minutieusement une belle série de monnaies inédites,

parmi lesquelles nous remarquons des *nantais à l'écu*, frappés conformément à l'Ordonnance de saint Louis, de 1265. M. Soullard a joint à ce mémoire une planche représentant les monnaies décrites, dessinées par lui avec une finesse et une perfection de détails qui font le plus grand honneur à son talent.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Le secrétaire général,
Paul DE BERTHOU.

OUVRAGES OFFERTS.

1° « *Saint-Sébastien d'Aigues, près Nantes* », par M. l'abbé Radigois, in-8° de 132 pages (Extrait de la *Revue Historique de l'Ouest*).

2° « *Sept cloches anciennes des Côtes-du-Nord* », par M. Germain de Maidy, in-8°, 16 pages (Extrait du compte-rendu du 63e congrès de la Société Française d'Archéologie, tenu à Morlaix en 1896).

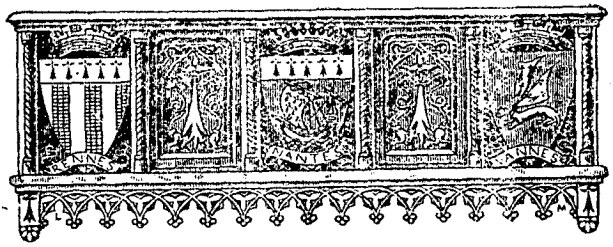

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
2450

SÉANCE DU MARDI, 3 JUILLET 1900

Présidence de M. le marquis DE BREMOND D'ARS-MIGRÉ, président.

Etaient présents : MM. DE BERTHOU, René BLANCHARD, le vicomte DE BOÜARD, Marc CITOLEUX, Georges CHARON, Alcide DORTEL, l'abbé DURVILLE, Joseph HOUDET, Edouard PIED, Raymond POUVREAU, Paul SOULLARD, le médecin principal TACHARD, Paul TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, Félix VINCENT, le baron Christian DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. le vicomte P. de Lisle du Dréneuc s'est fait excuser et ne pourra lire sa communication, portée à l'ordre du jour, savoir : « *Cérémonial de la prise de possession du fief de Chemeré, par écuyer Jean Guillon, en 1783* ».

A propos de ces actes, avec force mentions des anciens droits et usages du moyen-âge, restes d'un état de chose déjà éloigné à l'époque de leur rédaction, et que l'on rencontre encore à la fin du XVIIIe siècle, M. le président cite la *Revue des questions héraldiques*, n° du 25 juin 1900, dans laquelle on trouve une semblable prise de possession, celle de la terre de Pressignac, en Périgord, par Jean Gontier du Soulas, en date du 8 mai 1754, acte qui rappelle aussi de très anciens souvenirs féodaux.

M. Alfred Caravanniez qui s'est, depuis peu, fixé à Paris où l'ont appelé divers travaux d'art, se rappelle gracieusement à notre souvenir et regrette de ne pouvoir suivre nos travaux et nos excursions, dont il lit les comptes-rendus avec un vif intérêt.

Lecture est donnée d'une lettre en date du 1er juillet adressée à M. Charles Riardant par M. Emile Travers, ami dévoué et exécuteur testamentaire du regretté comte de Marsy, occupé, en ce moment,

à présider le congrès annuel de la Société Française d'Archéologie, réuni à Chartres. M. Emile Travers nous exprime ses sentiments de condoléance et ceux de sa savante compagnie, à l'occasion de la mort de M. de la Nicollière-Teijeiro dont il appréciait vivement le mérite.

Lecture est encore donnée d'une lettre adressée à M. le président par M. Félix Chaillou qui prend une grande part à la perte que nous éprouvons en la personne du dernier de nos fondateurs, dont il était l'ami et dont il regrette de n'avoir pu suivre les obsèques.

M. le président tient à exprimer de nouveau la douloureuse émotion de notre Société, en voyant disparaître le dernier témoin de ses origines, l'érudit consciencieux et le chercheur infatigable qui lui a consacré ses premiers et ses derniers travaux, et n'a jamais cessé, toute sa vie, d'enrichir son bulletin. Il s'occupait encore de nous, dans les mois qui précédèrent sa mort, et ses derniers plaisirs ont été de corriger les épreuves des mémoires contenus dans notre volume de 1899.

L'œuvre scientifique de M. de la Nicollière-Teijeiro est connue de tous les érudits, et spécialement en Bretagne ; sa carrière laborieuse a été résumée dans un intéressant article de M. Joseph Rousse, paru dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* de 1893 ; notre Société elle-même, comme mue par un pressentiment, a tenu à honneur de publier la bibliographie complète de ses travaux, dans son dernier bulletin ; d'éloquents discours ont été prononcés sur sa tombe ; mais il manquerait quelque chose à la louange qui lui est due, si nous ne consacrions pas un souvenir spécial à sa mémoire en cette séance, alors que nous venons de lui rendre les derniers devoirs et que pèse sur nous l'impression produite par sa mort, survenue inopinément le 17 juin dernier, au moment où il se disposait à fréquenter de nouveau assidûment nos réunions dont sa santé l'avait tenu quelque temps éloigné.

Né à Nantes le 25 mars 1824, Stéphane Praud de la Nicollière appartenait à une ancienne et honorable famille, originaire de Machecoul et alliée à celle du célèbre architecte Boffrand. Par une touchante attention, il voulut plus tard joindre à son nom celui de sa dévouée compagne, Mlle Teijeiro, qu'il avait épousée en 1861. Elle était d'une noble famille espagnole, et son père, général au service de Don Carlos, dont il était premier chambellan, avait émigré vers 1838, à Nantes où il resta jusqu'à sa mort, victime de sa fidélité à la branche aînée des Bourbons, et refusant la soumission imposée à son parti par le traité de Vergara, en 1837.

Le père de M. de la Nicollière était marin, et fut l'un de ces intrépides corsaires qui firent tant de mal aux Anglais au début du XIXe siècle ; d'abord lieutenant du *Chéri* (navire sur lequel notre regretté confrère a réuni un dossier précieux), puis capitaine de frégate, M. de la Nicollière entendit donc, dans son enfance, bien des récits de mer ; il eut voulu suivre l'exemple paternel, et le regret de toute sa vie fut d'en avoir été empêché par la faiblesse de sa vue ; mais il trouva moyen, plus tard, de donner carrière à son goût, en étudiant avec passion l'histoire de la marine et la vie des marins Bretons, surtout des oubliés et des méconnus et en particulier des corsaires. C'était pour lui faire acte de piété filiale.

Il sut toutefois satisfaire ses instincts aventureux ; engagé dans un régiment d'infanterie, il fit campagne en Afrique et prit part à l'expédition de Crimée ; et s'étant conduit partout avec courage et honneur, quitta l'armée avec le grade de sous-officier, et comblé des plus flatteurs témoignages d'estime de ses chefs. Sur cette époque de sa vie notre confrère a toujours gardé le plus profond silence ; il était même difficile de soupçonner l'ancien militaire dans le savant archiviste de la Ville de Nantes.

Quant aux études historiques dans lesquelles il s'acquit tant d'honneur, le goût lui en avait été révélé dès sa jeunesse, par une sorte de coup de foudre, alors qu'âgé d'une quinzaine d'années, il assistait à une séance archéologique, présidée par M. de Caumont. « Je veux devenir archéologue », avait-il dit à son père, en lui demandant la petite somme nécessaire pour participer à de semblables réunions. Plus tard, ce souvenir d'enfance, étouffé un instant par l'ardeur militaire, se raviva, et, sans autre formation qu'un travail persistant, sans le secours d'aucune école ni d'aucun guide, il acquit les connaissances qui servent de fondement à la critique historique et devint l'érudit que nous avons tous connu, placé sans conteste au rang des maîtres.

Ses premières œuvres datent des environs de 1860, et la plus importante fut la monographie de notre antique collégiale. Elle lui valut d'unanimes éloges, une médaille offerte par la Société Académique, et le fit de suite distinguer. Aussi, lorsque la place d'archiviste de la Ville de Nantes vint à vaquer par la mort de M. Etiennez, il demanda et obtint de le remplacer. C'était en juin 1870.

Depuis lors, M. de la Nicollière se livra assidûment à la rédaction du volumineux inventaire des archives de notre ville, et aimait à offrir ses découvertes aux revues et sociétés savantes de Bretagne ; mais c'était la Société Archéologique de Nantes, dans la-

quelle il était entré des premiers, en 1845, qu'il affectionnait tout particulièrement. Il lui était réservé de présider aux fêtes de son cinquantenaire, en 1895, et nul n'avait plus de droits que lui à cet honneur, puisqu'il était le dernier survivant de ceux qui l'avaient fondée.

Les travaux si nombreux et si variés de M. de la Nicollière-Teijeiro nous sont connus : tous nous avons fréquenté son modeste cabinet de l'Hôtel-de-Ville, monté le curieux escalier du XVe siècle, débris de l'hôtel des Dervallières, qui y donnait accès ; et l'on aimait à recourir à ses lumières, au milieu d'une foule de plans, de vues, d'objets de toutes sortes, qui racontaient le passé de notre ville. Si les curiosités de l'histoire de Nantes furent toujours l'objet de ses recherches favorites, rien de ce qui concerne l'étude des temps anciens ne lui fut étranger : critique historique, archéologie préhistorique et monumentale à toutes les époques, art héraldique, généalogies, marine, on trouve de tout dans son œuvre, et il fut des premiers à recourir toujours aux sources originales et à les employer avant tout autre document. Mais chez lui, la précision et la critique n'excluèrent jamais l'élégance et le fini du style ; aussi tous ses ouvrages sont-ils d'une lecture agréable, même pour les profanes, et présentent-ils un côté littéraire très remarquable.

Il sut donc tirer le meilleur parti du dépôt précieux qui lui était confié et ne négligea jamais de l'utiliser pour la science, entretenant une volumineuse correspondance avec une foule d'érudits, et s'empressant de fournir les renseignements qu'on lui demandait de toutes parts.

M. de la Nicollière-Teijeiro était officier d'Académie, depuis 1887, et cette distinction était venue récompenser son zèle à préparer les travaux du congrès de la Société Française d'Archéologie, qui se tint à Nantes en 1886. Il avait été nommé, dès le 2 juin 1869, associé correspondant des Antiquaires de France.

Toujours à la recherche des occasions d'enrichir nos collections nantaises, son zèle fut plusieurs fois agréablement récompensé : c'est ainsi qu'il eut le plaisir d'acquérir pour un prix insignifiant une copie précieuse du premier Livre Doré, ouvrage que l'on croyait à jamais perdu et dont l'original avait été brûlé en 1793.

Il savait découvrir dans les ventes, dans les boutiques poudreuses et au milieu des objets disparates accumulés sur nos marchés, les moindres débris intéressants : plans manuscrits, gravures, restes ou souvenirs d'édifices disparus, rien n'échappait à ses investigations

Aux Pompes Funèbres il demandait la série des faire-part de mort;

il surveillait la collection des journaux de Nantes, réunissait des affiches, des complaintes, de petits imprimés, aujourd'hui jetés dédaigneusement dans le ruisseau, mais documents curieux pour nos descendants. Tout ce qui pouvait intéresser l'histoire de Nantes, dans ses plus petits détails, il le mettait de côté avec soin pour la Ville.

Quant à la place Bretagne, il en fut certainement l'un des plus heureux explorateurs, et nombre d'objets curieux, qu'il aimait à montrer triomphalement à ses amis, avaient été recueillis au cours de l'excursion qu'il ne manquait jamais de faire, chaque samedi, sur notre célèbre marché aux vieilleries, tout en se plaignant de la rareté croissante des bonnes occasions. Citons le plat d'étain aux armes de Thomas Le Roi (aujourd'hui au Musée Archéologique) ; la planche de cuivre, gravée par Musseau, en 1824, et donnant la vue du bas du cours Saint-André, à cette époque ; enfin et surtout, le très précieux sceau des Templiers de Nantes, très simple, avec la légende : *Sigillum militie Templi*, qu'il avait acheté pour la somme de vingt sous !

Les dernières intentions de M. de la Nicollière vont être scrupuleusement remplies : ses livres, ses curieuses gravures, ses manuscrits et ses objets de curiosité vont enrichir notre Bibliothèque publique, et sans doute quelques doubles iront former le noyau d'une petite bibliothèque particulière, attenant aux Archives de la Ville, selon son désir maintes fois exprimé.

M. le président termine en remarquant que notre regretté confrère a laissé beaucoup de manuscrits inédits, des dossiers sur différentes familles, notamment un portefeuille de fiches, concernant la célèbre famille nantaise des Ruiz, d'origine espagnole, le tout patiemment recueilli au cours de la rédaction de son Inventaire. Un de ses plus importants manuscrits sera prochainement publié par un de nos anciens confrères, M. le baron Hulot de Collart. Il est intitulé : *Un hèros de la grande armée : Jean-Gaspard Hulot de Collart, officier supèrieur d'artillerie (1780-1854) ; d'après ses lettres de service, ses notes, sa correspondance, celle du gènèral, J.-L. baron Hulot, son frère, les archives du ministère de la guerre et du dèpôt central de l'artillerie.*

M. le président signale les remarquables discours prononcés sur la tombe de M. de la Nicollière-Teijeiro, par M. le maire de Nantes et par M. Léon Maître, qui ont parfaitement fait ressortir les caractères de cette personnalité, nantaise par excellence.

M. Dortel désirerait que la Société possédât un portrait de M. de

la Nicollière-Teijeiro et le joignit, s'il était possible, à son bulletin. Celui qui appartient à M. Girard, rue Boileau, est très ressemblant. Ce serait le point de départ d'une collection de portraits de nos anciens présidents, qui ornerait notre salle, de même que, dans la salle des avocats, au Palais, on a réuni les portraits des bâtonniers.

M. le baron de Wismes observe que cette collection a déjà été décidée en principe, il y a douze ans : l'occasion serait excellente pour donner suite à cette décision ancienne.

M. Edouard Pied offre un portrait de M. de la Nicollière, placé dans un petit groupe d'amis photographiés sur les fouilles des Cléons. S'il était possible de l'isoler de ce groupe et d'en extraire sa seule figure, elle ferait un très bon portrait.

M. le président a relevé, dans le Bulletin de la Société Archéologique du Limousin, tome XLIX, un article concernant les anciennes cloches de la paroisse de Sainte-Anne, dans une monographie du canton d'Eymoutiers. Cette paroisse possède une relique insigne de sainte Anne, but d'un pèlerinage bien plus ancien que celui de Sainte-Anne-d'Auray. D'ailleurs c'est à Tarascon que l'on peut vénérer la plus grande portion du corps de sainte Anne. Dans le même volume, il faut encore signaler une étude sur les anciennes cloches du diocèse de Limoges, par M. le chanoine Lecler, fort utile à consulter pour les archéologues qui, comme notre confrère, M. Edouard Pied, s'occupent d'inscriptions campanaires.

M. R. Oheix a eu l'aimable attention de nous envoyer divers renseignements sur les anciens monuments de Clisson et sur le château de la Roche, en Gétigné, qui vont être l'objet de notre excursion de demain. Cette lettre, dont il est donné lecture, tire de cette circonstance un intérêt particulier.

M. le docteur Alfred Rouxeau nous annonce qu'un comité est formé, pour placer dans le jardin de l'Hôtel-Dieu les bustes des docteurs Maisonneuve et Chassaignac, deux célébrités nantaises. La Société Archéologique sera représentée dans ce comité par son président.

EXHIBITIONS. — 1° M. le vicomte de Boüard présente un sifflet de marine, en argent, de la fin du XVe siècle, et du travail le plus soigné. L'une de ses extrémités se termine en forme de colonne polygonale ; à l'autre se montre la tête d'un animal fantastique ; une petite galerie gothique court dans toute sa longueur, et la face opposée porte une statuette de saint, tenant en main un bourdon ou bâton de pèlerin. Le son est produit par le choc de l'air sur le bord d'une boule creuse. Le sifflet est suspendu à deux chaînes très élé-

gantes, à chaînons rectangulaires, dont les bouts sont réunis par un anneau. Ce rare et charmant objet, d'un grand intérêt artistique, a été trouvé dans les sables de la Loire, du côté de Chantenay.

Comme points de comparaison, on trouvera le dessin des deux sifflets de la Renaissance, du même genre, dans le *Magasin Pittoresque*, entre 1850 et 1860.

II° M. Robuchon, après avoir lu le compte-rendu de nos excursions à Nalliers et à Tiffauges, nous a envoyé plusieurs belles héliogravures, extraites de ses *Paysages et Monuments du Poitou*, donnant diverses vues du château de Tiffauges, et deux épreuves photographiques, représentant la belle collection de verreries et de poteries romaines, recueillies dans les cendres de Nalliers, par M. Marais, propriétaire de l'Ileau-les-Vases.

III°. M. l'abbé Durville nous montre le calque d'un très curieux plan de la place Bretagne (Motte St-Nicolas), au milieu du XVIIIe siècle, provenant des Archives départementales, C 39. Ce plan, présente les vues cavalières de la porte Sauvetour et des murailles et maisons bordant la place, dont plusieurs existent encore.

IV° M. Paul Soullard exhibe la photographie d'un intéressant portrait de Cacault, le célèbre auteur du plan de Nantes en 1756 et ministre de France à Rome, au commencement du XIXe siècle. Sur cette peinture, conservée au Musée d'Angers, Cacault est coiffé d'un bonnet assez grossier. La figure est bien analogue à celle d'un autre portrait gravé que M. Soullard nous montre également.

LECTURES

I° « *Les Bénédictines du Calvaire de Nantes : documents inédits* ».

L'établissement des Bénédictines du Calvaire fut autorisé le 23 janvier 1623. Elles achetèrent la tenue de la Motte-Ballue ou des Ballues (en St-Nicolas), de Georges de Johannes et Judith de Tehillac, seigneur et dame de la Perine (en Mauves), par acte du 5 mai 1625 ; l'amortissement leur en fut accordé par l'évêque de Nantes, le 2 mai 1626, et confirmé, la même année, par *lettres royaux* ; mais elles en obtinrent une nouvelle confirmation, le 20 novembre 1628, sans doute après agrandissements et constructions. En 1788 et 1789, la Ville leur acheta portions de leur enclos, pour y percer diverses voies, et les pourparlers à ce sujet ont été parfaitement résumés par M. E. de la Gournerie, dans « *La commune de Nantes et les biens de main-morte* ». (*Revue de Bret. et de Vendée*, octobre et novembre

1862). L'enclos des Bénédictines était compris entre la ruelle du Pertuis-Morel, la tenue du Pavillon, le jardin des Frères de la rue Mercœur, celui des Apothicaires, ancienne Butte de l'arc, et la rue Paré. Sur cet emplacement ont été percées les rues du Calvaire, Dugommier, Marceau et Lafayette. Les pièces inédites présentées à la Société sont :

1° Aveu du 13 mai 1603, rendu à l'évêque de Nantes, par Catherine Ballue, dame de la Chesnaye, en Saint-Similien, et de la Motte-Ballue, en Saint-Nicolas, pour le lieu et tenue des *Ballues*.

2° Procès-verbal d'état des lieux du couvent du Calvaire, redigé le 13 janvier 1629 (Archives départementales, H 441).

3° Aveu rendu à l'évêque de Nantes par les religieuses, le 13 septembre 1639.

4° Autre aveu, du 18 juin 1738.

Ces pièces contiennent des débornements, très intéressants pour l'étude de l'ancienne topographie nantaise.

II° *Compte-rendu de l'excursion dans le vieux Nantes, le lundi 18 juin 1900*. Cette excursion eut lieu dans le quartier situé au sud de la Cathédrale ; le compte-rendu en sera imprimé à la suite des procès-verbaux des séances.

III° « *Fouilles autour de Guérande* », par M. Quilgars. Dans cet excellent mémoire, nous remarquerons l'étude des pierres de Brandu et de Meniscoul, entre Piriac et Guérande, présentant les sculptures cruciformes et scutiformes, ornées de cupules, dans lesquelles M. Quilgars n'hésite pas à voir les restes d'un ancien culte. Il les attribue à l'époque néolithique. On consultera également, sur ces curieux monuments, les travaux de M. Martin, au tome XIII de notre bulletin.

L'île de la Motte, en Saint-Lyphard, a été étudiée en 1863 ou 1867, par M. Lukis ; mais on ne sait où ont été consignés les résultats de ses fouilles. M. Quilgars a trouvé dans le même endroit des objets polis, notamment un ciseau celtiforme en jadéite, près du domaine de Kerlo.

Avant de clore cette séance, la dernière de l'exercice 1899-1900, M. le président présente à M. René Blanchard les félicitations de toute notre compagnie, à l'occasion de sa nomination au poste si honorable d'archiviste de la Ville de Nantes. Plus que tout autre, M. Blanchard, le savant compilateur des *Lettres de Jean V* et l'éditeur du *Cartulaire des sires de Rais*, était digne de remplacer le regretté M. de la Nicollière-Teijeiro ; la Société Archéologique est fière de voir l'un de ses vice-présidents chargé de remplir ces importantes fonctions, et ce choix si heureux, fait par M. le maire

de Nantes, a été accueilli dans toute la ville par une approbation unanime à laquelle nous nous associons de tout cœur.

C'est donc à M. Blanchard qu'incombera le soin de présider à l'installation des archives de la Ville dans le nouveau logis que l'on élève à cet effet, à l'angle des rues Garde-Dieu et Saint-Léonard, et dont la construction est déjà avancée. Il saura s'acquitter mieux que personne de cette tâche difficile, et aura enfin la joie de voir les archives, les nombreux plans et les collections nantaises, classés dans des locaux qui les mettront en valeur et en faciliteront la communication.

Une dizaine des sociétaires présents se promettent de prendre part à l'excursion qui doit avoir lieu demain à Clisson.

Vendredi, 9 courant, la Société fera une seconde excursion dans le vieux Nantes, et étudiera la rue de Briord et environs. Cette excursion sera annoncée dans les journaux.

M. le président termine en priant tous les membres de la Société de ne pas négliger d'utiliser leurs déplacements de vacances, en décrivant les monuments, dépôts d'archives et objets curieux qu'ils pourront rencontrer. Ils en feront ainsi l'objet d'instructives communications, au mois de novembre prochain.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le secrétaire général,
Paul DE BERTHOU.

SÉANCE DU MARDI 6 NOVEMBRE 1900

Présidence de M. le baron Christian DE WISMES, vice-président.

Etaient présents : MM. le colonel ALLOTTE DE LA FUYE, DE BERTHOU, René BLANCHARD, Georges CHARON, DORTEL, DUBREIL, l'abbé DURVILLE, FRABOULET, Henri GOUSSET, Joseph HOUDET, Alcide LEROUX, le vicomte P. DE LISLE DU DRÉNEUC, Edouard PIED, RIGAULT, Paul SOULLARD, le médecin principal TACHARD, Paul TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, Antoine VINCENT, Félix VINCENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, sauf une observation de M. l'abbé Durville au sujet des reliques insignes de sainte Anne : ce n'est point à Tarascon, mais bien à Apt qu'elles sont conservées.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le marquis de Bremond d'Ars, retenu à la campagne, et d'une dépêche de M. Riardant, en déplacement à Paris, tous deux exprimant leurs regrets de ne pouvoir prendre part à la séance d'aujourd'hui.

Il est procédé au vote sur les présentations de MM. Léon Guillon, par le marquis de Bremond d'Ars et le vicomte P. de Lisle du Dréneuc; et l'abbé Ferdinand Brault, professeur aux Enfants-Nantais, par MM. le comte de Bondy et l'abbé Durville. MM. Léon Guillon et l'abbé Brault sont admis au nombre des membres titulaires de notre Société.

M. Georges Charon exhibe plusieurs monnaies, dont deux espagnoles, du XVIe siècle, qui paraissent provenir des Indes, une médaille frappée en Allemagne, en mémoire du mariage d'Henri IV, et une monnaie de Justinien, en plomb, portant au revers un K grec.

Les sociétaires sont prévenus que le premier volume des *Réformations de la noblesse de Bretagne* par M. le comte René de Laigue, ne tardera pas à paraître. Il concerne le diocèse de Vannes. Cette importante publication, à laquelle on peut souscrire chez Plihon et Hervé, à Rennes, fournira de nombreux renseignements pour l'histoire de l'assiette de l'impôt en Bretagne, aux XVe et XVIe siècles.

L'excursion à Machecoul, que M. René Blanchard devait diriger, est remise au printemps prochain, à cause du mauvais temps. A la même époque, nous ferons la belle excursion à Pornic, Prigny et Les Moutiers, étudiée et préparée par M. le baron Christian de Wismes.

M. le président signale un intéressant travail de M. Dominique Caillé, paru dans *La Province*, numéro du mois d'août, et intitulé *Mouvement littéraire, artistique et commercial de Nantes.* On y trouve les noms de plusieurs centaines de nos concitoyens.

Les albums destinés à recevoir les photographies que l'on voudra bien nous offrir, sont déposés sur le bureau. Appel est fait, pour les garnir, à tous les photographes amateurs de notre Société.

Lecture est donnée d'une autre lettre de M. de Bremond d'Ars, signalant à notre attention les beaux vers de M. le baron de Wismes : *la ville de Pornic* et *la Toussaint*, parus dans le *Chercheur des provinces de l'Ouest* et dans l'*Espérance du peuple.*

M. de Bremond d'Ars a publié dans la *Revue de Saintonge*, n° du 1er novembre 1900, une étude sur l'émeute causée à Saintes, en 1815, par le passage de Joseph Bonaparte, se rendant à Rochefort, pour revoir son frère Napoléon, prêt à s'embarquer pour Sainte-Hélène.

Citons encore une jolie nouvelle de notre sympathique confrère,

M. Joseph Rousse, intitulée : *Jean le Sournois*, que l'on pourra lire dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, n° d'octobre 1900.

M. de Lisle du Dréneuc n'ayant pas sous la main, en ce moment, le « *Cérémonial de la prise de possession, en 1783, de la seigneurie de Chémeré, par écuyer Jean Guillon* », la lecture de cet intéressant document est remise à la prochaine séance.

LECTURES.

I° « *L'hôtel Barbier, Boulevard Delorme, 26* », par M. Le marquis de Bremond d'Ars-Migré.

Cet hôtel, dont l'enclos faisait le coin du Boulevard Delorme et de la rue Harroüys, a été démoli en septembre et octobre 1900. C'était une belle habitation d'un style simple et sévère, construite dans les dernières années du XVIIIe siècle, et probablement par le célèbre Ceineray à qui la ville de Nantes doit tant de beaux édifices. En effet, il était très semblable à un autre hôtel, l'hôtel Bertrand-Geslin, bâti par cet architecte, en 1785, sur le même boulevard, n° 19. Toutefois le balcon supporté par deux colonnes grecques, qui orne la façade de l'hôtel Bertrand-Geslin, lui a été ajouté, sans doute sous l'Empire.

L'hôtel Barbier, précédé d'une cour à laquelle donnait accès un porche monumental, et flanqué de divers bâtiments de service, était suivi de vastes jardins qui s'étendaient du boulevard jusqu'à la rue Deshoulières, et où l'on admirait de magnifiques plantations, notamment un cèdre de grosseur peu commune que la tempête du 13 février 1900 a renversé, ainsi que tant d'autres arbres de la même espèce. M. Gaspard-Augustin Barbier, ancien député de la Vendée, tenait de sa femme, Mlle Marie Lepot, cette propriété qui avait appartenu auparavant à M. John Clegg, à Mme Marguerite Lecomte, veuve de M. Mauclerc de la Muzanchère, et à M. Siméon Plumard.

Mlle Henriette Pépin de Belleisle (fille de Mlle Sidonie Barbier et de M. Julien Pépin de Belleisle) épousa, en 1846, M. le baron Gabriel de la Tour du Pin-Chamoly qui hérita ainsi de l'hôtel Barbier.

En 1869 et 1870, ce dernier propriétaire vendit deux portions de son vaste jardin, le long de la rue Harroüys (1), l'une à M. le marquis

(1) En souvenir de Guillaume Harroüys, Charles Harroüys et Louis Harroüys, successivement maires de Nantes en 1572, 1588 et 1623, et dont le nom est souvent cité dans les lettres de Madame de Sévigné. Cette rue était d'abord appelée *rue Pétrarque*, et M. de la Tour du Pin avait demandé qu'on lui donnât le nom de *rue Barbier* ; mais la Ville préféra rappeler celui de ses trois anciens maires.

de Bremond d'Ars-Migré, et l'autre, donnantsur la rue Deshoulières, à M. Joseph Bourgaux, qui firent bâtir chacun un hôtel avec jardin, sur leurs emplacements respectifs.

Après la mort de M. de la Tour du Pin, l'hôtel Barbier devint la propriété de ses deux filles, Mme la comtesse de la Jaille, femme de l'amiral de ce nom, et Mlle Marguerite de la Tour du Pin, connue par l'œuvre de charité, l'*Hospitalité universelle*, qu'elle a fondée. Ces dames le vendirent en 1899.

Ce quartier du boulevard Delorme va donc être renouvelé par trois constructions qui prendront la place de la demeure d'un de nos concitoyens les plus distingués, M. de la Tour du Pin, longtemps président du conseil général de la Vendée, président de la Société française de secours aux blessés, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, et membre de notre Société depuis le 6 mars 1846.

Gardiens des souvenirs du passé, nous devions consacrer cette note à sa mémoire.

II° « *Compte-rendu des deux dernières excursions de la Société dans le vieux Nantes, les 6 et 9 juillet 1900* ». Il comporte principalement les descriptions des restes de l'église Saint-Vincent, de l'hôtel de Briord, de la maison de la Papotière, de l'hôtel Saint-Aignan (maison de Saint-Vincent de Paul), et de l'enclos des Cordeliers (aujourd'hui la Retraite).

III° « *Compte-rendu de l'excursion de la Société à l'abbaye de Villeneuve et aux restes du château de Touffou le 9 juillet 1900* ».

IV° « *Les monuments de Clisson* », par M. de Berthou : excursion du 4 juillet 1900.

Description archéologique de la chapelle Saint-Jacques et de l'église de la Trinité.

V° « *Causerie archéologique sur l'Exposition Universelle* ». M. Georges Charon nous fait parcourir en quelques mots les principales collections et exhibitions archéologiques que l'Exposition présentait aux curieux, et, en particulier, les expositions centennales des diverses industries.

Le Petit Palais contenait une précieuse série d'objets du règne de Louis XVI, et même plusieurs bijoux ayant appartenu à la famille royale ; des tableaux, tapis et meubles de la même époque, parmi lesquels on remarquait la magnifique pendule aux trois Grâces, par Falconet, qui figura à la vente Double et y fut vendue 1500.000 fr. On y admirait aussi de nombreuses pièces d'orfèvrerie, du IXe au XIXe siècle, des armes et des curiosités exhibées par divers musées de province.

M. le colonel Allotte de la Fuye y a distingué un aquamanile du XIVe siècle, en bronze, semblable à celui de la collection Dobrée. Il représente Aristote, marchant tant sur les mains que sur les genoux, et portant sur son dos la courtisane Laïs, sujet tiré d'un fabliau intitulé « *Le lai d'Aristote* », assez populaire au moyen-âge. Cet objet est reproduit dans le *Glossaire archéologique* de Victor Gay.

M. Dortel signale aussi, dans les collections d'objets préhistoriques, une énorme statue de Mercure, trouvée en Auvergne, et qui semble un menhir taillé à l'époque romaine. Il fait partie de la collection du docteur Picque, de Clermont-Ferrand.

D'autres dépôts contenaient des séries de meubles de style Empire, des boîtes et des tabatières.

M. Charon a particulièrement remarqué le musée de l'ameublement, sur l'esplanade des Invalides, qui présentait le trône de Napoléon, les berceaux du roi de Rome et du duc de Bordeaux ; le musée céramique de Limoges ; le palais de Hongrie, contenant de précieux spécimens de l'art turc, en armes et en bijoux, des reliquaires et des mithres très riches ; le palais d'Allemagne, orné de nombreux tableaux de l'école française du XVIIIe siècle et de souvenirs historiques appartenant à la collection particulière de l'empereur d'Allemagne ; les belles tapisseries flamandes du pavillon d'Espagne.

Il nous donne encore un aperçu des scènes intéressantes du Palais du costume, reconstituées d'après des objets authentiques. Des fragments d'étoffes anciennes pouvaient servir de point de comparaison avec celles qui les imitaient.

Il nous parle enfin de l'exposition du vieux Paris, avec ses nombreuses curiosités, extraites des magasins de l'hôtel Carnavalet ; de l'exposition des anciens moyens de transport, présentant une série de véhicules de toutes sortes ; de l'exposition de la Monnaie de Paris, et du Musée préhistorique du Trocadéro. Dans ce dernier local, on pouvait comparer les monuments de l'âge de pierre des différents pays ; les dernières fouilles de Tunisie étaient reproduites en relief, et l'on regardait avec étonnement la reconstitution de l'homme tertiaire ou *pithecanthropus*, mannequin assez étrange et d'une valeur scientifique douteuse.

M. le colonel Allotte de la Fuye signale à l'attention de la Société l'ensemble des travaux de M. de Morgan, notamment en Egypte. Cet infatigable explorateur a reconnu les trésors des pharaons sous les pyramides, et, fouillant toujours plus profondément, a découvert une couche très ancienne, antérieure aux Egyptiens, et qui contient

des objets d'une époque préhistorique, présentant une entière similitude avec ceux de l'époque correspondante dans nos contrées. Il a suivi la même méthode et obtenu les mêmes résultats dans le Caucase, sur les bords de la mer Caspienne et à Suze où il a continué et poussé aussi loin que possible les recherches, simplement indiquées par M. Dieulafoy. Dans cette dernière ville, M. de Morgan a creusé des puits de 45 mètres de profondeur, et y a constaté des traces de civilisations superposées, dont la plus ancienne peut remonter à 3.300 ans avant notre ère. Il est dernièrement reparti pour la même région et y continuera ses grands et intéressants travaux.

La séance est levée à 6 heures.

Le secrétaire général,
Paul DE BERTHOU.

OUVRAGE OFFERT

« *M. Eugène Orieux, étude biographique* », par M. Charles Lemé ; in-8° de 20 pages, avec deux portraits (Extrait de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1900).

SÉANCE DU MARDI 4 DÉCEMBRE 1900

Présidence de M. le baron Christian DE WISMES, vice-président.

Etaient présents : MM. le colonel ALLOTTE DE LA FUYE, DE BERTHOU, René BLANCHARD, l'abbé BRAULT, CHARON, DORTEL, l'abbé DURVILLE, Henri GOUSSET, Joseph HOUDET, le vicomte DE LISLE DU DRÉNEUC, A. OHEIX, Edouard PIED, POUVREAU, RIARDANT, le vicomte de SÉCILLON, SENOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, DE VEILLECHÈZE, le baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Lisle du Dréneuc signale un très intéressant travail de M. de Berthou, paru dans le numéro de novembre de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Ce travail très documenté sur une des questions les plus délicates et les plus discutées, celle des *origines et de l'indépendance bretonnes*, fait le plus grand honneur à l'érudit qui l'a écrit.

M. le président donne communication d'une lettre de M. le marquis de Bremond d'Ars qui présente ses regrets de ne pouvoir

assister à la réunion et qui promet de venir présider la réunion mensuelle de janvier. M. de Bremond d'Ars signale également à ses collègues le travail de M. de Bertou .

M. Dortel lit une lettre qu'il vient de recevoir de M. Félix Chaillou. L'infatigable chercheur vient de découvrir dans la riche station gallo-romaine des Cléons une cachette contenant plus de 1300 bronzes gallo-romains.

M. Chaillou se propose de communiquer à la Société, à la séance de février ou à celle de mars, cette intéressante trouvaille. La Société adresse à M. Chaillou toutes ses félicitations, et accepte avec reconnaissance la primeure de cette communication.

Avant de voter sur les candidatures portées à l'ordre du jour, MM. Pied et le baron Christian de Wismes rappellent les titres de MM. les docteurs Lerat et Vignard qui ne sont pas seulement des praticiens et des hygiénistes distingués, au courant des découvertes et des progrès modernes, mais qui sont encore des amis du passé et des observateurs.

Il est procédé au vote par scrutin secret sur la présentation de MM. les docteurs Fernand Lerat, professeur à l'Ecole des Sciences, et Elmond Vignard, présentés par MM. Pied et le baron Christian de Wismes ; et de M. Henri Cheguillaume, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, par MM. le baron Gaëtan de Wismes et Alfred Lallié.

M. le baron Gaëtan de Wismes présente en quelques mots M. Henri Cheguillaume qui, à l'école de M. Lallié, l'érudit Nantais, et le consciencieux historiographe de nos annales révolutionnaires, a su, malgré ses occupations nombreuses, occuper ses rares loisirs à l'étude de notre histoire locale et au passé de notre ville. En vertu de ce vote, ces Messieurs sont admis dans notre Société en qualité de membres titulaires.

M. le président souhaite la bienvenue à M. l'abbé Brault, dont l'érudition et la connaissance du vieux Nantes sont appréciées de tous.

Aux termes de l'article 7 du règlement, il est procédé à l'élection, au scrutin secret, de trois membres du comité.

Sont élus :	M. l'abbé Allard.	18 voix.
	M. l'abbé Durville.	18
	M. de Veillechèze	17

M. Dortel communique une lampe en terre cuite qu'il vient de recevoir de Bizerte.

MM. de Lisle du Dreneuc et Riardant expriment quelques doutes sur son authenticité, en raison de son poids. M. le colonel Allotte de la Fuye pour qui l'archéologie de l'Afrique romaine n'a point de secret, réplique qu'il en a vu souvent d'une pâte aussi grossière et d'un poids aussi lourd. Il fait remarquer que cette lampe qui porte gravée une colombe, est une lampe chrétienne du IIIe ou du IVe siècle.

M. Senot de La Londe exhibe un très intéressant petit étui en ivoire du XVIIIe siècle, dont les sculptures fort soignées représentent un petit amour avec son carquois, et au-dessus deux cœurs enlacés.

M. Senot de la Londe communique également un petit godet en argent avec un crochet de suspension pour le fixer à la taille. Ce godet était destiné à humecter les doigts des fileuses. L'objet, dit M. de Berthou, est rarissime et se trouve dans peu de collections. Il porte les armes de la famille de Boylesve.

Au sujet de la conservation de la porte Saint-Pierre, la Société émet le vœu suivant :

« La Société Archéologique de Nantes émet le vœu que les parties « du Palais Episcopal comprenant l'ancienne porte Saint-Pierre, « soient conservées, pour servir de local à un Musée diocésain où « l'on réunira les objets intéressants provenant tant de la cathé- « drale que des autres églises du diocèse ».

M. Pouvreau fait passer sous les yeux de l'assemblée des placards du siècle dernier, fort intéressants et par le nom des familles nantaises qui y sont mentionnées, et par les gravures sur bois qui en forment l'ornementation et l'encadrement. Le premier de ces placards est une lettre d'invitation aux obsèques du marquis de Becdelièvre, seigneur de la Seilleraye, en l'église Saint-Vincent, le 21 avril 1787, des presses de la veuve Querro à Nantes.

Le second est une invitation au service funèbre de Marie-Thérèse Boux de Laubriais, dame Basile de la Barre, en l'église Saint-Clément, le samedi 13 septembre 1760, de l'imprimerie veuve Querro.

Le troisième placard contient l'invitation aux obsèques de Madame de Laubriais, pour le 11 novembre 1774, en l'église Sainte-Croix, de l'imprimerie de J. Malassis.

Enfin le quatrième est une invitation au service de Messire André Le Boucher, seigneur de la Bazilière, pour le 14 janvier 1779, en l'église des RR. PP. Minimes.

LECTURES

I° M. de Lisle du Dréneuc donne lecture d'un travail sur la prise de possession de la seigneurie de Chémeré par écuyer Daniel-Jean Guillon, seigneur de Princé, conseiller secrétaire du roi, le 13 octobre 1783.

Cette pièce est fort curieuse, car les formalités usitées au moyen-âge sont observées à cette date si rapprochée de nous de 1783. Ce document très intéressant qui concerne la terre de Princé dont la fondation remonte à 1078, figurera au bulletin.

L'écuyer Daniel-Jean Guillon, dont il est question dans cette pièce, est mort au château de Princé en 1798. Il était en même temps héritier et possesseur du marquisat de Buzenval.

Son fils, Jean-Baptiste-Christophe Guillon, écuyer, secrétaire du roi, naquit en 1750 et mourut en 1822. Il avait épousé, le 23 floréal an IV de la République, Mlle Pronzat de Langlade. En 1793, il fut enfermé 5 mois dans la prison du Bouffay. Il fut jugé par le tribunal révolutionnaire, et n'obtint son salut qu'en achetant les juges et en leur versant 300.000 livres.

II° M. de Berthou continue la lecture de son intéressant travail sur Clisson. Après avoir étudié la chapelle de la Madeleine et sa commanderie, l'auteur arrive à la partie principale de son travail, le château. M. de Berthou fait justice de toutes les légendes archéologiques et de toutes les fantaisies monumentales, insérées jusqu'à ce jour dans les guides et dans les monographies de Clisson et de ses seigneurs : oubliettes, portes sarrazines etc., etc. Il essaie, avec le plan dressé par M. Josso, de dégager ce que fut la première enceinte du château, et quelle fut la partie construite par les ancêtres du connétable.

III° M. Blanchard commence la lecture d'un très important travail sur les Ferro, gentilshommes verriers Italiens qui s'établirent successivement à Machecoul, à Nantes et à Héric. L'auteur examine la question de savoir si Giovanni Ferro, époux de Marthe Bianca qui, en 1596, obtint de Henri IV des lettres de naturalisation pour établir une verrerie à Machecoul, est le même que le Giovanni Ferro qui, en 1597, obtint de Mercœur des lettres de naturalisation pour s'installer à Nantes. M. Blanchard fait passer sous les yeux de l'assemblée de très curieux restes vitrifiés (fonds de creuset ou carrelages de four), ramassés à Machecoul sur l'emplacement même de l'éta-

blissement exploité par les Ferro, et qui ont une très grande analogie avec des scories modernes, provenant de la verrerie de Couëron.

La séance est levée à six heures.

Le secrétaire général,
Alcide DORTEL.

OUVRAGES OFFERTS.

I° « *Saint Friard et Saint Secondel* », par M. André Oheix, in-8° de 28 pages. Tirage à part d'une communication faite au Congrès de l'Association Bretonne en 1898. A ce sujet, M. de Berthou rappelle l'impression produite sur les congressistes par ce travail très important et les éloges qui furent adressés, à cette occasion à M. Oheix, par le très regretté M. Audren de Kerdrel.

II° « *Les Marins Français pendant la guerre de Sept-Ans* », par M. le Mis de Bremond d'Ars-Migré, ouvrage paru dans notre bulletin.

III° *Circulaire de Monseigneur l'évêque de Quimper et de Léon, constituant une commission diocésaine d'architecture et d'archéologie* ». Quimper, A. de Kerangal, 1901, in-8° de 12 pages.

Il serait à souhaiter que cet exemple fût suivi par les prélats des divers diocèses de France, et particulièrement par Mgr l'évêque de Nantes dont la science archéologique est connue de tous, et qui, dans la restauration de la très intéressante église carolingienne de Saint-Philbert de Grand Lieu, a su donner des avis et des indications fort précieuses.

EXCURSION

A

SAINT-PHILBERT DE GRANDLIEU

Le Dimanche 29 Avril 1900

Prirent part à cette excursion : MM. Beaufreton, de Berthou, René Blanchard, Georges Charon, Marc Citoleux, Cormerais, Alcide Dortel, Lecornu, Le Meignen, Léon Maitre, Orieux, Edouard Pied, Riardant, Séchez, le vicomte de Sécillon, Paul Soullard, Marcel Soullard, Antoine Vincent, Félix Vincent, le baron Christian de Wismes.

Rien ne pouvait être plus agréable ni plus utile à la Société Archéologique qu'une visite à l'ancienne église de Saint-Philbert de Grandlieu. Aussi, le dimanche 29 avril, une vingtaine de ses membres, auxquels s'étaient joints plusieurs amis, se trouvèrent-ils au rendez-vous, fixé à midi, à la gare de Legé, empressés à se rendre à l'aimable invitation de M. Cormerais, leur confrère, maire de Saint-Philbert, dont les efforts dévoués ont tant contribué à la restauration du curieux monument qu'ils allaient pouvoir étudier, beaucoup pour la seconde fois, mais dans des conditions bien différentes de la première.

En 1896, en effet, lors de la première visite de la Société, à peine cette église sortait-elle de l'oubli où son crépissage et des décombres accumulés l'avaient tenue si longtemps enfouie, malgré les avertissements de deux archéologues sagaces, M. Orieux et, après lui, M. Marionneau, qui en avaient déjà signalé l'importance et l'avaient reconnue comme appartenant à l'époque carolingienne, le premier dans ses « *Etudes archéologiques dans la Loire-Inférieure* » (Annales de la Société Académique, 1864, avec plan et coupe de la crypte de Saint-Philbert), le second sans sa *Collection archéologique du canton de Vertou* » (Bulletin de la Société Archéologique, 1876) ; mais arrêtés par de grandes difficultés, ces deux distingués érudits n'avaient pu pousser suffisamment leurs investigations.

Il était réservé à M. Léon Maitre, aidé du concours efficace de M. Cormerais, de mettre en lumière l'exceptionnelle valeur scientifique de l'église de Saint-Philbert de Grandlieu, et, en dépouillant ses murs de la croûte dont les siècles les avaient empâtés, de faire ressortir, un à un, les caractères si rares et si précieux de l'époque carolingienne, qu'ils présentent aujourd'hui à nos regards.

La description complète d'un monument du milieu du IXe siècle fut une grande nouvelle pour tous les archéologues, et M. Maitre fit tous ses efforts pour la répandre partout où elle pouvait être appréciée. Il contrôla ensuite ses découvertes par les documents historiques, notamment la charte de Louis le Débonnaire, concédant Déas aux religieux de Noirmoutier, en 819, et la *Translation des reliques de Saint Philbert*, par le moine Ermentaire, extraite de l'*Histoire de l'abbaye de Tournus*, qui nous fait assister à la reconstruction de l'église de Saint-Philbert, et nous fournit l'explication de bon nombre des particularités qui y abondent.

Une communication sur ce sujet fut accueillie avec le plus grand intérêt par le congrès annuel des sociétés savantes à la Sorbonne, en 1896, et par la Société Française d'Archéologie, siégeant à Brest, au mois de juin de la même année. Bientôt des savants de premier ordre, comme le R. P. de la Croix, MM. de la Borderie, de Lasteyrie, Giry, vinrent étudier l'antique église ; et M. de la Borderie mit le comble à sa réputation, en lui faisant les honneurs d'une description détaillée et de plusieurs planches, dans la partie de son second volume de l'*Histoire de Bretagne*, consacrée aux institutions du IXe siècle.

Ces découvertes ont d'ailleurs ranimé le culte de saint Philbert chez les habitants du pays ; le tombeau qui a contenu ses reliques est couvert de couronnes et d'ex-votos, et est devenu l'objet d'un concours pieux et reconnaissant. Mais nous ne pouvons ici nous étendre sur des détails ; car les travaux de M. Maitre ont été résumés dans plusieurs ouvrages, faciles à consulter et auxquels on pourra recourir : *Déas et Saint-Philbert de Grandlieu*, tome II, 4e livraison, des *Villes disparues de la Loire-Inférieure;* — « *Rapport sur l'établissement de Déas, sur la translation des reliques de Saint-Philbert et sur l'âge de l'église de Saint-Philbert de Grandlieu* (Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, 1896) ; — *Une église carolingienne à Saint-Philbert de Grandlieu* (Caen, Delesques, 1899, extrait du Bulletin monumental de 1898); — *Saint-Filbert, sa vie, ses monastères, ses reliques et son église de Grandlieu* (Nantes, imprimerie moderne, rue du Calvaire, 1898).

Tel est le monument que la Société Archéologique a visité le 29 avril. Ailleurs on trouve fréquemment des restes des grandes époques artistiques ; mais nulle part on ne peut rencontrer de manifestations d'une période plus obscure et dont l'étude soit plus fructueuse pour l'archéologue.

M. Cormerais vint aimablement recevoir ses confrères, et les conduisit aussitôt dans la vieille église où des bancs et un bureau avaient été préparés. Un grand nombre d'habitants du bourg s'y étaient déjà réunis : ils semblaient aussi fiers de leur monument dont de nombreux visiteurs leur ont déjà fait connaître le haut intérêt, qu'empressés à nous en faire les honneurs, et nous eûmes le plaisir de les voir suivre nos travaux avec l'attention la plus sympathique. M. le curé de Saint-Philbert voulut bien aussi se joindre à nous et nous prêter un concours qui fut vivement apprécié.

Quand chacun eut pris place, M. Cormerais prononça l'allocution suivante qui résume en termes excellents l'origine, la suite et l'état actuel des travaux, dûs à son initiative et à ses efforts incessants, et qui donne quelque idée des difficultés qu'il eut à vaincre et dont il sut triompher par une volonté persistante, soutenue par son goût éclairé pour l'archéologie et par son désir d'être utile au pays de Saint-Philbert.

MESSIEURS,

« C'est aujourd'hui la seconde fois depuis trois ans que la Société « d'Archéologie fait l'honneur au maire de Saint-Philbert d'accepter « son invitation et de venir visiter sa vieille église. Nous étions « alors au début des travaux. Depuis ce temps nous avons tra- « vaillé. L'œuvre n'est pas achevée, mais je crois pouvoir dire que « nous avons accompli la partie la plus difficile de notre tâche : « nous pouvons donc aujourd'hui exprimer l'espoir de la mener à « bonne fin.

« Il ne m'appartient pas, Messieurs, de traiter le côté archéolo- « gique de la question. Ce sera tout à l'heure le rôle de M. Maitre. « Mon rôle personnel n'a été que celui d'un modeste ouvrier, « chargé surtout de trouver l'argent. Permettez-moi cependant « de vous redire en quelques mots l'histoire abrégée de nos travaux. « Pour vous, qui n'avez pu comme moi les suivre, jour par jour, « ce récit d'un témoin peut offrir un intérêt.

« C'est le 25 juillet 1896 que les travaux ont commencé. Nous

« étions fort pauvres alors. J'avais pu trouver dans le budget « communal une somme de 150 francs ; la Commission départemen- « tale nous avait, sur notre demande, accordé un secours de « 200 francs, et c'est avec ces modestes ressources que nous nous « sommes mis à l'œuvre.

« Notre premier travail a consisté à piquer l'enduit épais qui re- « couvrait les murs et les piliers. Nous avons vu alors apparaître « ce bel appareil, composé d'assises alternées de briques et de pierres « blanches, qui donne à tout l'édifice un aspect si caractéristique. « Fort des renseignements obtenus par ce travail et par quelques « fouilles qu'il avait pu faire, M. Maître put envoyer à la Sorbonne « un savant mémoire qui eut pour résultat de faire classer comme « monument historique l'église de Saint-Philbert. Devant la Com- « mission des Monuments Historiques notre cause triompha sans « peine. Le rapporteur était M. Courajod, dont je cite le nom « parce qu'il est bien connu de vous tous et qu'il était pour moi un « ami personnel. Son rapport fut bref. « Messieurs, se borna-t-il à « dire, je viens vous demander une réparation d'honneur. Il y a « longtemps que l'église de Saint-Philbert devrait être classée. « Si elle ne l'est pas encore c'est par un oubli regrettable que je « vous demande de réparer ». Nous étions classés ; mais il fallait « trouver des ressources. Le Conseil municipal vota 2000 francs ; « le Conseil général nous donna une égale somme et le Minis- « tère des Beaux-Arts nous accorda un secours de 8000 fr. Cette « somme totale de 12000 francs nous a permis d'exécuter les tra- « vaux que nous vous présentons aujourd'hui.

« Tout d'abord, nous avons cherché les anciens niveaux. Le dal- « lage usé et rompu, qui existait il y a trois ans, était plus élevé « que le dallage ancien. Pendant des siècles l'église avait servi de « cimetière. Nous avons dû enlever, dans toute l'étendue de la nef « et de l'avant-chœur, $0^{m}80$ de déblais, et dans le déambulatoire du « côté sud, où on avait établi deux petites pièces servant de sacris- « tie, près de 3 mètres de terre et de pierrailles.

« C'est au début de ce travail, au mois d'octobre 1896, que nous « avons eu la bonne fortune de recevoir le R. P. de la Croix. « Venu à Saint-Philbert pour y passer trois heures entre deux « trains, il y est resté quinze jours, retenu et captivé par l'intérêt « puissant de l'étude d'un monument curieux et rare. Il m'avait « demandé l'autorisation de faire des fouilles à ses frais, et ceux qui « comme moi ont eu la bonne fortune de le voir chaque jour pen- « dant ce trop court séjour, ont conservé de sa science profonde,

« de la verdeur et du charme de son esprit, de l'originalité de sa « conversation, un inoubliable souvenir.

« Le R. P. de la Croix n'a pas été notre seul visiteur. M. de « Lasteyrie, professeur à l'école des Chartes, M. de la Borderie, « d'autres encore, sont venus à Saint-Philbert. Tous, sans s'être « vus, ont redit la même phrase : « C'est un des monuments les plus « curieux de France ». Curieux par sa rareté, curieux parce qu'il est « un témoin presque unique d'une époque disparue, nous avons « donc le droit d'en être fiers et le devoir de travailler de notre « mieux à le conserver pour l'avenir.

« Après avoir retrouvé le niveau ancien, nous avons dû restaurer « les grands arcs. Ce beau quadrilatère, formé par les quatre grands « cintres que vous voyez aujourd'hui, était bien incomplet et nous « avons dû panser bien des blessures. Un seul des arcs était intact, « avec son cintre et ses pieds-droits. Les colonnes avaient disparu ; « mais au cours des déblais, nous avions trouvé leurs anciennes « bases encore en place, et en cherchant dans la maçonnerie d'un « contre-fort extérieur nous avions découvert un fragment de colonne « en belle pierre blanche, qui s'adaptait exactement sur ces bases. « Nous avions ainsi les éléments certains d'une reconstitution. C'est « d'après ces données que les trois arcs ont été restaurés. Quant « au quatrième, dont les arrachements bien visibles indiquaient la « place exacte, il a été reconstruit d'après le plan approuvé par la « Commission des Monuments Historiques.

« C'est au cours de ces travaux et en faisant les fouilles néces- « sitées par la pose des colonnes, que nous avons trouvé ces beaux « blocs de pierre, débris d'un monument romain dont il ne m'ap- « partient pas de rechercher la date et l'emplacement ; je ne puis « que vous indiquer, Messieurs, l'étude de ce curieux problème. « Notre rôle a dû se borner à exposer ces pierres comme témoins, « ainsi que les bases anciennes et le fût de colonne si heureusement « retrouvé. C'est aussi comme témoins des transformations subies « aux XIIe et XIIIe siècles, que nous avons reconstruit, dans les extré- « mités du transept, les deux portes, l'une ogivale, l'autre formée « d'un cintre supporté par des colonnes antiques, surmontées de « chapiteaux disparates, qui donnaient accès dans les côtés du « transept. Aujourd'hui les grands arcs, sous lesquels ces portes « étaient placées, ont repris la forme et l'ampleur qu'ils avaient « autrefois.

« La crypte était intacte et n'avait pas besoin de réparations. « Cachée depuis des siècles sous une double muraille, elle avait

« échappé aux regards et par suite aux profanations. Le tombeau « de saint Philbert n'avait subi aucune atteinte. Il a suffi de le suré- « lever un peu pour le mettre en lumière. Le côté imprévu de la « crypte, c'est la façade, mise au jour par le Père de la Croix qui « l'a dégagée de la double muraille qui depuis mille ans, peut-être, la « cachait à tous les yeux.

« Quand j'aurai dit que nous avons eu à reconstruire deux petits « arcs, situés derrière la crypte et dont les pieds-droits seuls res- « taient debout, que nous avons consolidé deux autres arcs un peu « ébranlés, et reconstruit, d'après des témoins certains, les curieuses « voûtes biaises qui reliaient ces arcs deux par deux, je vous aurai « indiqué à grands traits les principales phases de nos travaux. « Mais je tiens, avant de terminer ce trop long aperçu, à rendre à « mes collaborateurs la justice qui leur est due. Tous les travaux « exécutés ici depuis quatre ans, ont été faits par les ouvriers de « Saint-Philbert, et l'architecte du Ministère des Beaux-Arts n'a eu « que des éloges à leur donner. Quant à la surveillance des travaux, « elle est restée depuis le premier jour entre les mains de M. Beau- « freton, agent-voyer cantonnal, votre confrère, Messieurs, qui a mis « dans un travail souvent délicat et difficile, tout le soin d'un ar- « chéologue et en outre une bonne volonté et une intelligence à « laquelle ceux qui l'ont vu à l'œuvre se sont plu à rendre justice.

« En donnant maintenant la parole à M. Maître, je ne veux plus « que vous demander pardon de vous avoir retenus si longtemps. « J'ai pensé que votre bienveillance ne ferait pas défaut à un ou- « vrier de la première heure qui espère continuer et mener à bonne « fin l'œuvre intéressante et rare à laquelle il a eu la bonne fortune « d'être appelé à collaborer. »

M. Léon Maître prit alors la parole et, dans une savante causerie, résuma et coordonna les principaux arguments qui l'ont porté à attribuer l'église de Saint-Philbert à l'époque carolingienne, répondant ainsi à certaines critiques qui lui ont été dernièrement objectées et d'après lesquelles ce monument ne serait que du XIe siècle.

« Les visiteurs, dit notre savant confrère, n'ont pas manqué à « l'église de Saint-Philbert : les professeurs, les membres de l'Ins- « titut, le R. P. de la Croix, lui-même, ont admiré en silence « l'aspect étrange de ses vieux murs et les divers membres de sa « structure. Quelques critiques ont élevé des objections assez faibles « contre son antiquité, en s'appuyant sur ce fait qu'elle ressemble « à certaines églises du XIe siècle. Mais bientôt, sans doute, l'opi- « nion des archéologues deviendra unanime, et ne fera plus de

« difficulté de reconnaître que le vieil édifice que nous voyons est « bien celui qui a été décrit par le moine Ermentaire, au IXe siècle.

« 1° La crypte, à elle seule, en fournit une démonstration ; car « elle contient une confession close, mystérieuse, qui n'a aucun « trait de ressemblance avec les cryptes vastes et éclairées, posté- « rieures à l'an mil. Sa *fenestrella* rappelle les ouvertures prati- « quées dans le flanc de certains tombeaux des catacombes, et ne « peut avoir été inventée en Gaule que dans la période de panique « des invasions normandes.

« Or, il est visible que cette confession est insérée dans le fond » d'une abside qui lui est antérieure de toute nécessité. Donc le « contenant et le contenu ne peuvent être postérieurs au IXe siècle « et à 836, date de l'arrivée des reliques.

« 2° Les matériaux ont un caractère spécial qui les distingue des « autres : ils sont mélangés d'assises de briques très épaisses, qui se « retrouvent dans la crypte, dans l'arrière-chevet, dans le transept « et dans la nef. Cet ensemble de procédé de décoration suppose « l'unité de conception.

« 3° Les moulures du XIe siècle sont très simples : elles se com- « posent d'un chanfrein aux impostes des arcades ; rien de plus. « Or, à Déas, la décoration est plus savante : elle a beaucoup de « rapports avec l'art enseigné par Vitruve, non seulement aux ar- « cades du chevet, mais encore dans la nef. Dans certains revers « d'arcades, il existe des restes de moulures, composées de ban- « deaux, de filets, de doucines, qui prouvent que, avant leur mu- « tilation, les travées de la nef avaient le même aspect. L'emploi « de la même mouluration ayant été constaté à Saint-Martin d'An- « gers, qui passe, sans conteste, pour un édifice carolingien, on doit « en conclure que les architectes du IXe siècle connaissaient mieux « l'art antique que les ouvriers du XIe, ce qui est tout naturel, « puisque les traditions romaines étaient toujours vivantes au « temps de Charlemagne.

« 4°. Les arcs doubleaux qu'on représente comme une invention « postérieure à l'an mil, dans la plupart des traités, sont une pra- « tique ancienne qui se constate dans les arènes de Nîmes, dans « le colysée de Rome, dans les cryptes mérovingiennes et carolin- « giennes. Les doubles cintrages qui se voient à Déas ne doivent « donc pas être relevés par les critiques, comme une anomalie. « Ils s'expliquent par le besoin de soutenir des murs très lourds.

« 5° On a fait des piliers renforcés, non pas pour supporter des « voûtes ; mais pour leur donner plus d'élégance, sans diminuer

« leur résistance. Ce qu'on appelle sans raison des *dosserets*, ce sont « des contre-forts destinés à supporter les entraits de la charpente « La Bretagne n'est pas un pays où les ouvriers savaient faire des « voûtes : les plus vieilles et les plus riches abbayes de la Basse- « Loire avaient des nefs couvertes d'un lambris. Il n'est pas pos- « sible que l'architecte de Déas ait eu d'abord l'intention de voûter « sa nef, et ait ensuite renoncé à son projet, même en le faisant « vivre au XIe siècle.

« 6° Le pourtour du chevet n'est pas un déambulatoire, analogue « aux conceptions du XIIe siècle. Non, c'est un couloir qui s'impo- « sait pour conduire les pèlerins dans l'arrière-chevet ».

Après avoir ainsi réfuté une à une les objections de ses contradicteurs, M. Léon Maître conclut ainsi :

7° « Il est invraisemblable que l'église de Déas ait été commencée « en 815 ou 836, et achevée au XIe siècle, avec des matériaux iden- « tiques. Il est au contraire sensible que son élévation est due à « une seule génération. Son antiquité est accusée par sa structure « et par la patine que le temps a déposée sur ses vénérables mu- « railles ; son plan est d'accord avec les circonstances historiques qui sont relatées par Ermentaire ».

Les membres de la Société Archéologique visitèrent alors l'église dans tous ses détails, sous la conduite de M. Maître.

Nous n'en donnerons point ici la description, non plus que celle des curiosités qu'elle contient : pierres tombales, statues etc ....

On les trouvera dans les divers ouvrages, consacrés à Saint-Philbert et que nous avons cités plus haut.

Cependant nous croyons utile de consigner ici les observations suivantes, faites par les sociétaires.

1° La belle colonne de marbre blanc, cannelée, trouvée au cours des travaux, mérite une mention spéciale.

2° Les tailloirs chanfreinés, ornant le sommet des pieds-droits des arcades, dans la nef, et attribués à tort au XIe siècle, présentent certaines moulures grossières, indiquant une époque beaucoup plus ancienne, et constituent un ensemble d'une extrême rareté.

Ces moulures avaient été empâtées par des badigeons successifs, de manière que les tailloirs qui les portent avaient l'apparence de ceux des XIe et XIIe siècles.

3° Dans la crypte et dans les couloirs qui y conduisent, les groupes de moulures, tenant lieu de chapiteaux aux piliers, sont des types de l'art du IXe siècle aussi rares qu'intéressants. Ces moulures ont

été remarquées par tous les visiteurs et méritent d'être dessinées et reproduites comme documents de premier ordre, ainsi que celles qui ornent les tailloirs de la nef.

4° Sur la face d'un des piliers de la crypte, à gauche en y entrant, est gravée l'inscription suivante, qui semble du IXe siècle :

IDVS IVN̄.
DEDICACIO
D̄I SAL. VATO
R † S.

Dans le transept, au haut d'un pilier, se voit une autre inscription monogrammatique, sans doute de la même époque, et formée de plusieurs lettres entourées d'un cercle.

Dans le bas-côté ouest, est une petite inscription du XVIIe siècle.

Toutes ces inscriptions, que la disparition du crépissage a rendues visibles, méritent d'être estampées avec le plus grand soin.

Après avoir fait honneur à l'excellent vin du pays, offert par M. Cormerais, et après avoir été photographiés en groupe, et à plusieurs reprises, par MM. le baron de Wismes, Paul Trémant et Alcide Dortel, les membres de la Société reprirent le chemin de Nantes. Ils garderont le meilleur souvenir de cette instructive excursion qui marquera dans leurs annales.

Le secrétaire-général,
Paul de BERTHOU.

EXCURSIONS
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DANS LA VILLE DE NANTES

Iᵉ Excursion du lundi 18 juin 1900, à 9 h. du matin.

1° *Cathédrale.* — Au coin Sud de la façade, derrière la croix de mission et derrière l'angle du porche latéral Sud, ancienne chaire extérieure, du style gothique le plus élégant de la fin du XVᵉ siècle. Elle a été bouchée en 1739, et devant son ouverture donnant sur la place, fut plantée, en 1741, une croix, remplacée par la croix de mission actuelle (Voir, sur cette chaire extérieure, un article de M. l'abbé Durville, dans *Le Chercheur des provinces de l'Ouest*, n° d'août 1900). Au-dessus de la porte d'entrée de cette chaire, s'ouvrant dans le coin du porche latéral sud, écusson aux besans de Malestroit, surmonté d'une mitre et d'une crosse. Cet écusson présente une particularité curieuse: il est renversé, la pointe en haut. Peut-être est-ce l'écusson de Jean de Malestroit (1419-1443). Peut-être encore faut-il y voir une allusion au bannissement, en 1471, de Guillaume de Malestroit (1443-1462) et de son neveu et successeur, Amaury d'Acigné, fils de Catherine de Malestroit (1462-1477), qui tous deux refusèrent le serment de fidélité au duc et moururent hors du diocèse. Voir, sur cette importante querelle, D. LOBINEAU, I, p. 714 ; et TRAVERS, II, pp. 111 et suivantes.

2° *Haute-grand-rue, nᵒˢ 1 et 3.* — Ancien escalier de pierre, en vis, fin du XVᵉ siècle. — Au-dessus d'une porte donnant dans une petite cour, écusson fruste, dans une guirlande Louis XIII.

3° *Rue des Carmélites, n° 16.* — (Au XIVᵉ, s. *rue Perdue,* puis *rue Saint-Gildas* et *rue de l'Huis-de-fer*, du nom d'une maison ainsi appelée). Vieux doyenné, puis hôtel de la Bretonnière ; escalier de pierre, en vis, auquel donne accès une entrée extérieure surmontée d'un arc en accolade, avec pinacle, de la fin du XVᵉ siècle.

4° *Rue des Carmélites.* — Ancienne chapelle des Carmélites, transformée en atelier de ferronnerie. Belle porte de bois sculpté, avec cartouches et guirlandes, du XVIIe siècle. Une feuillure de chambranle d'un portillon, percé dans la grande porte, présente les mêmes ornements.

A l'intérieur est conservée une pierre portant la date : 1622.

5° *Rue des Carmélites, n° 6.* — Restes du cloître des Carmélites : arcades et piliers d'un style très sévère, et voûtes d'arêtes du XVIIe siècle. Dans un bâtiment voisin, escalier de pierre, en vis, de la fin du XVe ou du XVIe siècle. Dans l'encognure des paliers, consoles ornées : tête de fou, à bonnet garni de grelots ; autre tête dans des feuillages de style Renaissance.

Dans une cour, se voient les anciens bâtiments du couvent, avec fenêtres et lucarnes du XVIIe siècle.

6° *Rue Basse-du-Château, n° 3.* Hôtel de Lisle du Fief : bel escalier de pierre, à cage carrée et à balustres, du XVIIe siècle.

7° *Impasse Dubois, n° 2* (jadis : *rue Brandouille*). — Ancienne hôtellerie des Jacobins, dite *maison des Jacobins* (Voir une lithographie des *Archives curieuses* de Verger). Beau spécimen de l'architecture civile de la fin du XVe siècle. Escalier de pierre, en vis, dans une tourelle polygonale saillante, se terminant par une pièce surplombant de tous côtés, et présentant quatre étages, séparés par des larmiers.

Au 3e étage, superbe cheminée gothique, en pierre, et plafond à poutres supportées par des corbeaux de pierre, sortant hors de l'aplomb des murs.

Il parait qu'il y a de semblables cheminées au 1er et au 2e étages.

8° *Rue de l'Emery, n° 8.* — Hôtel de Bruc. Très curieux édifice de l'extrême fin du XVe siècle, au fond d'une petite cour, séparée de la rue par un mur à créneaux, couverts, ainsi que leurs merlons, de rampants imbriqués à bord saillant. Le tout forme une série de rampants, alternativement haut et bas, d'un bel effet et d'un modèle rare.

L'hôtel est un bâtiment flanqué de petits pavillons carrés, très élégant.

9° *Rue de l'Emery, n° 2.* — Balcon Louis XV, en fer forgé et à feuillages repoussés, chef-d'œuvre de ferronnerie, d'une grande richesse.

IIe Excursion du vendredi 6 juillet 1900, à 9 h. du m.

1° *Rue Saint-Denis, n° 9.* — Façade d'une maison du XVIIIe siècle, sans caractère, remplaçant celle de l'église paroissiale de Saint-Denis. Il n'est pas impossible qu'il y ait là quelque reste de la véritable façade de l'église Saint-Denis, reconstruite au XVIIe siècle.

2° *Rue Strasbourg, hôtel de Bretagne.* — Des fenêtres du grand escalier de cet hôtel, on voit très distinctement le chevet de l'ancienne église paroissiale Saint-Vincent (Jusqu'au XIIIe siècle, cette église porté le nom de Saint-Aubin).

Ce chevet circulaire paraît roman, avec deux contre-forts plats et une fenêtre en plein cintre, de ce style. Une autre fenêtre y a été percée dans la seconde moitié du XVe siècle. Elle présente des restes de *mouchettes* et de *soufflets*, et a été bouchée.

3° *Rue Beau-Soleil.* — Au mois de novembre 1899, les restes de la chapelle de Mercœur (sur l'emplacement de celle bâtie par Pierre Landais en 1480), qui flanquaient le côté Sud de l'église Saint-Vincent, étaient visibles, par la démolition de la maison qui en occupait la place. On y remarquait des amorces de voûtes et des nervures du XVe siècle. Sur l'emplacement de cette chapelle, a été élevée, cette année même, la maison neuve qui fait le coin de la rue Beau-Soleil et de la place Saint-Vincent. Les débris de la chapelle de Mercœur ont été photographiés par notre confrère, M. Paul Trémant.

4° *Place Saint-Vincent.* — La maison de M. Michot, quincailler et marchand de fer, présente encore une façade du XVIIIe siècle ; c'est celle même de l'église Saint-Vincent.

Le magasin occupe la nef principale de l'église. On y voit aussi l'ancien bas-côté Nord, symétrique de la chapelle de Mercœur, à voûtes d'arêtes et du XVIIe siècle ; et, sur le même côté, une petite sacristie, de la même époque, à fenêtres grillées. Sur le côté Sud se trouve l'ouverture bouchée qui donnait jadis accès à la chapelle de Mercœur.

La nef principale ainsi que les chapelles latérales du côté Nord portent la marque du XVIIe siècle, époque de leur reconstruction.

5° *Place Saint-Vincent, n° 1.* — Dans une cour, se voient les restes de l'hôtel de Portric, puis hôtel Despinoze, où s'installèrent les Dames du Refuge, avant d'occuper leurs logements actuels. Escalier dans une élégante tourelle polygonale, avec pièce supérieure surplombante. Les marches de cet escalier en vis sont chanfreinées

par-dessous, de façon que leur face interne présente une disposition en éventail, assez rare.

6° *Rue de Briord, n° 13.* — Maison de la Papotière (ancien hôtel de Châteaubriant). Elle appartenait dernièrement à M. Chéguillaume ; la Ville vient de l'acquérir et y a installé ses bureaux.

Sur la rue, remarquable portail de bois sculpté, du XVIIe siècle.

Dans l'extrémité Nord du logis, bel escalier de la même époque, à rampe de fer forgé.

A l'intérieur, salons ornés de riches boiseries modernes : quelques portes, sur lesquelles on voit deux coqs, paraissent anciennes.

Sur le jardin, beau perron à double rampe, semblable à celui qui donne sur la cour.

Du jardin, on voit la tourelle ronde, sur cul-de-lampe, qui donne sur la *rue des Saintes-Claires* (aujourd'hui *Fénélon*) et qui passe pour avoir appartenu jadis à l'hôtel Barrin. Le logis auquel tient cette tourelle semble avoir fait partie jadis de la maison de la Papotière. Aujourd'hui, ce sont deux corps de logis distincts, séparés d'ailleurs par un mur (ainsi que leurs jardins), et de construction différente. Les toitures, mansardes et corniches ne correspondent pas.

Au fond du jardin de la Papotière, on voit d'anciennes écuries, fort délabrées. Cette maison avait une sortie sur la *rue des Saintes-Claires* (aujourd'hui *Fénélon*). Sous le logis de la Papotière, il y a encore de belles caves.

7° *Rue de Briord, n° 9.* — Hôtel de Briord, aujourd'hui à M. Leglas-Maurice ; d'abord maison de l'abbé de Villeneuve, puis maison de Pierre Landais, seigneur de Briord, dont la fille le transmit aux L'Espervier. En 1671, les Pères Jésuites s'y installèrent, et dans la petite cour de derrière, se voit le chevet de leur ancienne chapelle, construite au XVIIe siècle.

Au 4e étage de la maison qui remplit les murs de cette chapelle, et dont l'escalier est moderne, on voit dans un grenier, la partie supérieure interne de l'ancien chevet : restes de vitraux brisés ; un rétable du XVIIe siècle qui y a été transporté et qui a, sans doute, orné l'autel. Sous cette chapelle, dans toute sa longueur, sont des caves voûtées. On y voit deux arcs brisés qui paraissent avoir appartenu aux anciens logements de l'abbé de Villeneuve. Au coin Sud du bâtiment moderne de M. Leglas, et donnant sur la première cour, est un escalier de pierre, en vis, fort étroit, dans une cage ancienne.

8° *Au coin de la rue Briord et de la rue Beau-Soleil*, était le *collège de la Meilleraye.*

9° *Derrière les maisons nos 10 et 12, de la rue de Briord*, était placée, croit-on, la maison habitée par le père de Descartes ; car nous savons qu'il logeait en face l'hôtel de Briord.

10° *Rue Fénélon* (*ancienne rue des Saintes-Claires*), n° 7 : hôtel de Lendormière qui appartint à la famille Boux de Casson.

11° *Rue Saint-Jean.* — Au coin de la rue de Strasbourg, maison des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui y sont installées depuis le 10 décembre 1819, et y ont fait construire un corps de logis en 1840, avec des fonds dûs à la charité de M. Angebault et, pour une moitié, à celle de la Ville ; M. Driollet, architecte, et M. Thomas Louis, sculpteur. C'est l'hôtel de Saint-Aignan, d'abord de la Guerche, bâti par les Tournemine, seigneurs de la Guerche, en Saint-Brévin.

Cet hôtel, un des édifices les plus remarquables de Nantes, est du style gothique de la dernière période, de l'extrême fin du XVe ou des premières années du XVIe siècle. La façade sur la cour a été reproduite dans le *Voyage en Bretagne*, par Charles Nodier, Taylor et Adolphe de Cailleux, dans l'*Histoire de Nantes* de Guépin, par Hawke, et dans tous les grands ouvrages descriptifs qui traitent de la Bretagne.

Par derrière, dans les bâtiments des Sœurs, se voient deux des chapelles latérales Ouest des Cordeliers, accolées perpendiculairement à la petite nef de la chapelle des Cordeliers, occupée aujourd'hui par la Petite-rue-du-Refuge.

Dans la cuisine des Sœurs, restes d'une de ces chapelles, avec beaux ornements sculptés, style de la Renaissance. Près de là, on trouve la partie supérieure d'une des chapelles latérales des Cordeliers, voûtée sur croisée d'ogives et avec clef de voûte du XIVe siècle. Les nervures de cette croisée d'ogives sont très élégantes, et la clef de voûte est entourée d'une cordelière ou cordon de Saint-François. Dans cette salle, contre les murs, se voient deux écussons : le premier, petit écu pointu, en usage encore au XVe siècle, est chargé d'une *bande, accompagnée de deux coquilles* ; le second, en losange (forme affectée aux écussons des femmes, veuves, chanoinesses, douairières), est *mi-parti, au 1er chargé d'une bande avec deux coquilles* (comme l'écusson qui précède) ; *au 2e, portant un chevron, accompagné d'une coquille, en chef, et d'un arbre, en pointe.* Bien entendu, on ne voit sur ces écussons sculptés aucune indication de couleurs. Ils nous ont paru de la fin du XVe siècle.

A côté, l'on trouve une autre chapelle latérale des Cordeliers, voûtée sur croisée d'ogives, avec des doubleaux en plein cintre]

Cette chapelle, qui sert aujourd'hui de classe, est éclairée par un œil-de-bœuf du style de la Renaissance, et paraît du XVIe siècle.

Dans une cour, se voient les pignons extérieurs de ces deux chapelles. L'un d'eux porte un écusson du XVIIe siècle, difficile à déchiffrer. Autant que l'on en peut juger, il est *mi-parti, au 1er chargé d'une barre avec trois cœurs ou coquilles en chef, et une tour en pointe ; au 2e chargé d'un arbre accompagné d'une tour* (sans doute, deux tours, sur l'écusson entier).

La partie supérieure du grand escalier en vis de l'hôtel de la Guerche, est garnie d'une boiserie ornée de *feuilles de parchemin* (assez caractéristiques de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle).

12° *Rue des Pénitentes.* — Hôtel du Bois-Jouan, appartenant, au XVe siècle, aux Gallery, seigneurs du Bois-Jouan, en Saint-Mars de Coutais.

IIIe. Excursion du lundi, 9 juillet 1900, à 9 h. du m.

Maison de la Retraite, ancien monastère des Cordeliers. — Dans la cour, sont deux colonnes de marbre bleu-gris, posées à terre ; et dans le coin Est du mur romain (dont nous allons parler) on voit deux colonnettes rondes, du XIVe siècle, seul reste de la chapelle primitive des Cordeliers, et deux jambages ayant fait partie d'une chapelle de la Renaissance.

Le mur romain, débris de l'enceinte antique de la ville, traverse l'enclos de part en part. Il a été très bien reproduit dans les « *Villes disparues de la Loire-Inférieure,* » par M. Maître, tome I. Sous ce mur, dans la partie Ouest, est un caveau rempli d'ossements, sans doute un ancien enfeu de la chapelle voisine.

Un passage du XVIe siècle, en voûte demi-cylindrique, traverse le mur romain et donne sur un jardin qui occupe l'emplacement de la principale nef de l'église des Cordeliers. Au débouché du passage voûté dans la nef, petite salle du XVe siècle, avec colonnettes et consoles ayant supporté jadis la retombée des nervures de la voûte.

Dans le jardin (grande nef), on voit des ornements de la fin du XVe siècle, un enfeu profond sous un arceau qui recouvre une grande pierre tombale dont la figure a été tellement grattée qu'on n'en distingue plus que quelques traces très vagues. La rainure de la grille qui fermait l'enfeu est très visible.

En remontant le jardin, on trouve, sur le même côté Nord de la

nef, deux autres ouvertures d'enfeu, semblables, mais bouchées, chacune sous un grand arceau du commencement du XVe siècle.

Le chevet, plat comme celui des Jacobins, était éclairé par une grande et superbe verrière dont il reste encore quelques traces, et dont on peut voir le dessin au Musée archéologique.

Près du chevet et appliquées au flanc Nord de la grande nef, se trouvent les ruines d'une grande chapelle. On y voit des ouvertures amorties en anse de panier, des débris d'arceaux de la fin du XVe siècle. Cette chapelle, à deux travées, était voûtée sur croisées d'ogives, avec colonnes polygonales sans chapiteaux, les nervures sortant directement des colonnes (procédé de la fin du XVe siècle.)

De l'autre côté du chœur était la *chapelle des Espagnols* ou de la *contratation d'Espagne*, dont il ne reste plus rien aujourd'hui.

Il y avait, sur le flanc Nord de la grande nef. d'autres chapelles, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par des bâtiments modernes.

Les piliers polygonaux de la grande nef existent encore en partie ; mais on remarque avec surprise qu'ils sont placés sans symétrie et sans se correspondre. La petite nef (à l'Ouest de la grande) est occupée aujourd'hui par la *Petite-rue-du-Refuge*, percée sur son emplacement. Cette rue a porté le nom de *rue des Trois-Marchands*. Les arcades faisant communiquer les deux nefs sont visibles, quoique bouchées par le mur qui sépare le jardin de la Retraite de la Petite-rue-du-Refuge. Dans cette dernière rue, on voit l'une des faces des piliers de ces arcades ; elle porte des ornements de la fin du XVe siècle. Peut-être les bases ont-elles été refaites plus tardivement.

Les chapelles, accolées perpendiculairement à la petite nef (et répondant, de ce côté, aux chapelles qui se trouvaient sur le côté Nord de la grande nef) font aujourd'hui partie de la maison des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et nous les avons visitées dans notre précédente excursion.

On verra le plan de la chapelle des Cordeliers sur le plan de Nantes ms. de Portail, 1739, aux Archives municipales. Il a été reproduit, avec de nombreuses explications, dans l'*Essai sur les Cordeliers de Nantes*, par M. de la Nicollière-Teijeiro (Bulletin de notre Société, 1877), ouvrage où l'on trouvera également de curieux documents sur la *chapelle des Espagnols* ou de la *contratation d'Espagne*.

Le secrétaire général,

Paul de BERTHOU.

EXCURSION A CLISSON

Le Mercredi 4 Juillet 1900

Prirent part à cette excursion : MM. de Berthou, Dortel, l'abbé Durville, Joseph Houdet, Raymond Pouvreau, le médecin principal Tachard, Riardant, Paul Soullard, Félix Vincent, le baron Christian de Wismes.

Partis de Nantes à 9 h. 12 du matin, les membres de la Société Archéologique ci-dessus nommés arrivèrent à Clisson vers 10 h. 1/2, et furent cordialement accueillis par M. Branger-Perraud, maire de Clisson, qui avait eu l'aimable attention de se rendre au-devant d'eux, et voulut bien les accompagner partout, pendant cette journée.

Ils étudièrent successivement et dans le plus grand détail : Saint-Jacques, la Trinité, le château de la Roche (en Gétigné), la Madeleine, et surtout le château de Clisson. Cette excursion, au cours de laquelle plusieurs clichés photographiques des monuments et détails archéologiques les plus curieux furent pris par MM. le médecin principal Tachard, le baron Christian de Wismes et Dortel, a été l'objet d'un mémoire que l'on trouvera dans le présent volume et auquel nous renvoyons le lecteur.

Le secrétaire général.

Paul de BERTHOU.

EXCURSION

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

A L'ABBAYE DE VILLENEUVE

ET AUX RUINES DU CHATEAU DE TOUFFOU

Le Lundi 9 Juillet 1900

Prirent part à cette excursion : MM. de Berthou, Dortel, l'abbé Durville, Paul Soullard, le baron Christian de Wismes.

Les excursionnistes partirent de Nantes à midi et, arrivés aux Sornières, montèrent en voiture et prirent la route de Villeneuve.

En chemin ils remarquèrent d'abord les Granges de Villeneuve, jolie habitation du XVIIIe siècle, style Louis XVI. Les deux grilles latérales de fer forgé, placées de chaque côté du grand portail, paraissent anciennes. A côté, est un ancien champ de foire, fondé par les religieux de Villeneuve. Ils levaient un certain droit en nature sur les marchandises qui s'y vendaient ; d'où *les Granges*, bâties en cet endroit, nom qui marque toujours une ancienne dîmerie.

Dans un champ, près de la route, et en face les Granges, se voit, au pied d'un arbre, un grand bénitier carré du XVe siècle (analogue à celui de Saint-Fiacre), orné de moulures, et qu'il serait à souhaiter que l'on mît à l'abri.

La route traverse le grand étang de Villeneuve, en partie desséché. Dans les environs passait une voie romaine, dont le souvenir est conservé par le nom du village *des Viais*, et dont on appelle encore les débris : *la voie*, *le pavé*. On passa ensuite par le village dit : *le Peroux*, et par le bois des *Bouteilles*, reste de la forêt de Touffou.

Le terrain de Villeneuve avait d'abord été donné par le comte de Nantes, Hoël, vers 1155, aux religieux de Buzay qui y bâtirent, sans doute, d'abord la *Grange* dont nous avons parlé, pour y mettre leurs récoltes et leurs dîmes. Quant à l'abbaye, elle fut fondée en 1201,

par la duchesse Constance, pour les mêmes religieux, et dédiée en 1225 (Voir *Gallia Christiana*, XIV, col. 865 ; — et Travers, I, pp. 285, 302, 303).

La maison abbatiale a été reconstruite en 1708, ainsi que le porte la date inscrite sur le fronton. Elle est telle que les religieux l'ont laissée, et appartient aujourd'hui à M. Perrochaud. C'est une belle habitation rectangulaire d'un style simple, noble et sévère, entourée de jardins plantés d'arbres magnifiques, cernés de murs d'un côté, et, de l'autre, bordés par la petite rivière de l'Ognon. Un domaine important en dépend encore, ainsi qu'une vaste réserve, fermée de murs.

Dans la cour de ferme, se voit une tombe carolingienne, ainsi que l'indique la place réservée pour la tête du mort. Au moyen-âge, elle a servi pour d'autres sépultures, et sur son côté gauche se voient deux écussons accolés, très frustes, qui nous ont paru du XVe siècle à leur forme ; mais dont nous n'avons pu distinguer les pièces. L'un deux semble porter des lions rampants ; l'autre est peut-être mi-parti avec des *fasces*.

A l'une des extrémités de la cour est l'ancienne chapelle qui a contenu jadis le tombeau de bronze de la duchesse Constance et celui de la duchesse Alix dont on trouvera la gravure au tome Ier de D. Morice ; et un magnifique reliquaire, fondu en 1793, dont Viollet-Leduc a donné le dessin dans son *Dictionnaire du mobilier français*. Dédiée à sainte Apolline (que l'on invoque contre le mal de dents), cette chapelle a été consacrée vers 1225. On y voyait les sépultures des Maillard, ancienne famille nantaise à laquelle appartenait Brient Maillard, sénéchal de Nantes au XIIIe, et dont Mlle Maillard de Bois-Saint-Lys possède une généalogique manuscrite très détaillée. Cette famille a donné son nom à la Maillardière, en Vertou.

Les diverses pierres tombales de l'abbaye de Villeneuve ont d'ailleurs été dessinées par les soins de Gaignières, et on en voit les dessins dans les collections laissées par cet érudit. M. de la Nicollière-Teijeiro en a parlé dans sa notice sur la *Tombe d'Olivier de Machecoul*, dont nous ferons mention plus loin et qui a été publiée dans le Bulletin de notre Société, de 1860.

La chapelle de Villeneuve a été reconstruite depuis le XIIIe siècle. Dans son état actuel, fort délabré d'ailleurs, elle n'a plus de lambris ; sa partie supérieure a été coupée, pour asseoir un toit moderne. Sur le côté Nord, on voit les restes d'une fenêtre en arc brisé, avec la base d'un meneau, et qui a été murée de nos jours. Le chevet est plat ; il était percé d'une grande fenêtre, aujourd'hui bouchée, dont les traces sont visibles.

La façade d'entrée, à l'Ouest, présente une porte en arc brisé, très simple. De chaque côté de sa partie supérieure, ressort un corbeau de pierre. Ces corbeaux ont peut-être servi à appuyer un *balet* ou *chapitreau*. A l'intérieur, une porte moderne a été percée dans le chevet, à la place de l'autel. Au côté de l'épître, est une crédence en arc brisé, du XVe siècle, avec étagère, ménagée dans l'épaisseur du mur ; et, tout auprès, une petite armoire plus moderne, peut-être du XVIe siècle ; çà et là, quelques traces de peintures anciennes, sur les murs.

BATIMENT ABBATIAL. — La façade principale regarde l'Est ; sur l'attique qui en surmonte la partie centrale, est sculptée la date 1708. Elle domine un joli perron circulaire et une terrasse qui élève le bâtiment au-dessus du niveau du jardin. Le rez-de-chaussée de la façade Ouest est occupé par une galerie ou portique ouvert, à voûtes d'arêtes et à piliers très simples, qui forme comme l'un des côtés d'un cloître. C'était le promenoir abrité des religieux.

Dans le coin Nord de l'habitation, sur la façade du même côté, est incrusté un boulet qui y a été lancé pendant les guerres de la Vendée.

INTÉRIEUR DU LOGIS. — Vestibule du XVIIIe siècle, à voûtes d'arêtes. Dans la salle à manger, beau plan, lavé en couleurs, de la terre de Villeneuve, en 1872, signé *Gaillard*, avec vues des deux façades du logis.

Dans l'extrémité Sud de l'habitation, un petit escalier en vis du XVIe siècle, reste d'un édifice plus ancien, conduit du premier étage au grenier.

Au premier étage, beau vestibule ou large couloir, dont les fenêtres regardent l'Est et sur lequel s'ouvrent les portes des anciennes cellules qui surmontent le cloître ou galerie ouverte du rez-de-chaussée, et dont les fenêtres aspectent l'Ouest.

Le grand escalier de pierre, très monumental, à cage carrée, qui conduit du rez-de-chaussée au premier étage, est orné, sur l'extrémité supérieure de sa rampe massive, d'une statue de plâtre, de style romantique, représentant une jeune femme sauvage à ceinture de plumes, les mains enchaînées (signée : Adolphe Hurel, rue d'Orléans, à Montrouge). Le parc est bordé, du côté Ouest, par la rivière de l'Ognon, qui se jette dans le lac de Grandlieu, et dont les eaux sont retenues, près de là, par une chaussée qui supportait jadis un moulin. Non loin de la rivière est une statue en pierre, représentant Neptune. Dans une salle de verdure et formant table

de jardin, se voit la pierre tombale d'Olivier de Machecoul, dont la partie supérieure (un tiers environ) a disparu. Ce rare document sur le costume militaire du XIIIe siècle est aujourd'hui assez abandonné et couvert de mousse. Il a été l'objet d'une intéressante notice de M. de la Nicollière-Teijeiro, parue dans notre bulletin de 1860, avec une belle gravure exécutée par l'auteur, et présentant une restitution de la partie manquante (sans doute, d'après le dessin de la collection Gaignières.)

Près de la galerie ouverte, est posée une ancienne pierre tombale, avec une cavité rectangulaire, occupée jadis par une table de cuivre gravée, aujourd'hui absente.

Dans la partie du jardin à l'est de l'habitation, au pied d'un arbre énorme, plus que centenaire, et près de l'Ognon, on voit une table champêtre, faite d'une superbe pierre tombale, grattée à dessein, mais sur le bord de laquelle on lit encore, en capitales du XIIIe siècle :

TRANSIT : LE Q'NT IOVR AVAT LA CHANDELOVR
: LAN DE GRACE : M : CC : LXVIII :

Autant qu'on en peut juger, les vêtements longs de l'une des figures qui ornaient cette pierre et qui est presqu'entièrement grattée, sont ceux d'une femme. Elle était représentée sous un dais gothique, dont quelques vestiges subsistent. La figure de son mari, étendu près d'elle, a totalement disparu.

Sur cette pierre tombale sont gravés deux écussons à extrémité inférieure aiguë, du style du XIIIe siècle. Sur l'un est figuré un *lion issant* ou debout. L'autre est *mi-parti, au 1er chargé d'un lion semblable, au 2e portant encore le même lion.*

Dans l'autre côté du jardin, près de la grille de clôture, une autre pierre tombale sert de support à une jardinière qui la cache entièrement. Ajoutons qu'à l'extrémité Sud du logis, sur un pilier terminant la terrasse de ce côté, on a placé un joli groupe de terre cuite représentant un combat de coqs.

Château de Touffou.

Cette résidence ducale[1], château fort de grande importance, a été démolie en 1614 (voir Travers, III, p. 189). Parmi les capitaines à qui la garde en fut confiée, on cite Gilles d'Elbiest, en 1404 ; Eonnet Sauvage, seigneur du Plessis-Guerry, en Monnières, commandant l'arrière-ban de Bretagne pour l'évêché de Nantes, en 1476, gouverneur de Touffou en 1487 (Voir Travers, II, pp. 160, 170, 191, 253 ; — D. Morice, *Preuves*, I, II, III, à la table). Cette famille des Sauvage[2], éteinte depuis longtemps, a joué, dans notre contrée, un rôle militaire distingué, aux XIVe et XVe siècles : la garde de Clisson lui fut plusieurs fois attribuée.

Aujourd'hui les décombres du château de Touffou[3] occupent une petite éminence, couverte d'une futaie dans laquelle sont ménagés des allées et des cabinets de verdure, et qu'on aperçoit de fort loin.

Au pied de cette éminence vient aboutir une énorme et longue digue, ayant servi à retenir les eaux d'un étang, transformé en prairie, et sur laquelle était jadis un moulin.

Dans la futaie, on reconnaît diverses enceintes circulaires, aujourd'hui difficiles à déterminer, toutes les décombres étant recouvertes de terres et de bois depuis des siècles. Il semble cependant que la forme des tours et des murailles soit indiquée par les salles

[1] 1404 : Gilles d'Elbiest est nommé capitaine de Touffou (Arch. de la Loire-Inférieure ; table d'anciens régistres de chancellerie).

1463 : Mandement au capitaine de Touffou de régler les sujets à faire le guet, selon l'institution du Parlement (*Ibidem*).

1489-1490 : Concession, à titre de jouissance, du château et de la châtellenie de Touffou à Odet d'Aydie, comte de Comminges (*Ibid*, B 12, registre de chancellerie, folio 101).

1520 : La justice de la Maillardière, citée près de la forêt de Touffou (*Ibid.*, table d'anciens registres de chancellerie).

1637 : Cession du vieux château de Touffou, d'un étang, d'une borderie et de trois métairies, paroisse du Bignon, pour une rente de 300 livres, à Claude Gouyon, écuyer, sgr de la Houdinière, à la charge de rebâtir de suite la chapelle et d'y faire célébrer chaque semaine une messe pour la famille royale (*Ibid.*, B 77).

[2] Sauvage portait : *de gueules à une aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'azur*.

[3] Le château de Touffou fut pris et pillé par Jeanne de Belleville, veuve d'Olivier de Clisson, traîtreusement mis à mort à Paris, en 1343. Cet événement a été chanté par notre confrère, M. Joseph Rousse, dans de beaux vers que nous donnons en appendice (Voir D. Lobineau, I, p. 334).

rondes et les allées percées dans la verdure. La base d'un gros donjon circulaire, sans doute du XIIIe siècle, se distingue assez nettement, ainsi que celle de deux autres tours rondes plus petites, à l'Ouest-Nord-Ouest du donjon, et celle d'autres constructions.

Le donjon paraît avoir été placé à l'extrémité Sud-Est du château et en avoir dominé l'enceinte. Tout au bas de l'éminence, du côté Est-Sud-Est, et touchant à la prairie voisine, on croit reconnaître les traces d'une longue muraille courbe, indiquées par le galbe d'une allée. A côté de ces ruines, ou plutôt de cet amas de décombres assez vagues, est le joli manoir de la Cour-Neuve, appartenant à Mme Berneaudeaux qui accueillit les excursionnistes avec la plus parfaite bonne grâce.

Ce manoir qui semble dater du premier quart du XIXe siècle, est surmonté d'un lanternon, et précédé d'une cour fermée de grilles, avec pièce d'eau et statues de la même époque. Aux environs s'étendent de magnifiques jardins d'un très bon style français, bordés de charmilles et de haies d'épines taillées, et entourés de murs.

Enfin les belles prairies qui touchent à cette habitation en font un séjour des plus agréables.

Le secrétaire général,

Paul de BERTHOU.

APPENDICE

Le Château de Touffou

Sur des amas pierreux, restes de vieux remparts
Que longe un grand chemin, au fond d'une vallée,
Des sapins, des ormeaux, des chênes sont épars,
Baignés d'une eau qui court, sous des aulnes voilée.

C'est Touffou, ce château que Jeanne de Clisson
Détruisit dans un jour de farouche vengeance.
Sa haine s'assouvit sur un juge félon,
Bourreau de son époux, mis à mort par la France.

A travers la forêt, dans l'ombre de la nuit,
Conduisant ses vassaux avides de pillage,
Elle entoura le fort ; et froidement, sans bruit,
Ordonna d'y porter la flamme et le carnage.

Bientôt le ciel rougit de sanglantes lueurs ;
Le château tout entier croula dans l'incendie ;
Puis Jeanne s'éloigna, rêvant d'autres fureurs.
Un silence de mort suivit la tragédie.

Ce vallon est encor triste. Les hauts sapins
Y balancent au vent leurs dômes d'un vert sombre.
Les grands chênes, penchés au bord des prés voisins
Et de l'étang profond, les couvrent de leur ombre.

Les vieux murs écroulés sont vêtus de buissons,
Et l'étranger qui passe auprès de ces ruines,
Ne sait pas qu'un château des puissants ducs Bretons
Dort au pied des sapins, sous ces fourrés d'épines.

JOSEPH ROUSSE.

CONCOURS TRIENNAL

Il a été décidé qu'une *médaille d'or* et un *diplôme* seront décernés, tous les trois ans, à l'auteur de la meilleure communication intéressant le département de la Loire-Inférieure et l'ancien diocèse de Nantes.

Le titulaire sera désigné par l'assemblée générale, d'après un rapport dressé par un jury également nommé par elle.

Le quatrième concours est actuellement ouvert et sera clos le 1er novembre 1901. Le jury sera nommé à la séance de ce mois, et lira son rapport à celle de décembre. La médaille et le diplôme seront remis au lauréat dans la séance solennel le de janvier.

LA

NÉCROPOLE DU BRÉTINEAU

ET

LES SÉPULTURES SOUS ROCHE DES ENVIRONS DE GUÉRANDE

Le monument du Brétineau est situé à huit kilomètres Nord-Est de Guérande. C'est un vaste trapèze de plus de cent soixante mètres de tour, formé par d'énormes blocs de granit placés les uns près des autres. A l'intérieur la terre s'élève presque jusqu'au haut des plus grands mégalithes. Une description plus complète, ainsi que le compte-rendu de quelques fouilles, ont été donnés par M. de Lisle du Dréneuc dans le Bulletin de la Société Archéologique de Nantes (1) sous le titre de « *Grand monument de Bogät* ».

C'est le seul monument de cette forme qui existe dans le pays de Guérande. Mais, en Bretagne, nous pouvons le comparer aux vastes monuments qui couvrent les landes de Cojou, dans l'Ille-et-Vilaine. M. Ramée (2) en donne une description qui correspond exactement à notre monument du Brétineau : « Une enceinte trapézoïdale dessinée par des blocs « presque contigus et disposés sur le rebord d'un tertre légè- « rement exhaussé. »

(1) Tome XXIX, année 1890.
(2) *Revue archéol.*, 1864. tome I.

Quelle était la destination de ce monument du Brétineau ? C'est évidemment une vaste nécropole. Il serait intéressant de la comparer aux sépultures de Golasecca, décrites par MM. A. Bertrand et Salomon Reinach (1). Mais il importe de considérer, outre l'analogie frappante qu'offrent les enceintes de Golasecca avec le Brétineau à l'intérieur, les résultats fournis par les fouilles. Ils sont identiques. Les découvertes de M. de Lisle et les miennes correspondent à celles de M. Castelfranco. La découverte, au Brétineau, de poteries « décorées d'un dessin au pointillé » est là un des faits les plus précieux pour dater ce monument. Ces poteries sont en effet la caractéristique des tombes de l'époque de Golasecca. L'incinération encore incomplète, la forme et la structure du monument du Brétineau, répondent exactement à la description faites par Castelfranco des nécropoles de l'Italie. De plus, l'archéologue italien ajoute qu'« au centre des « enceintes et dans le voisinage on trouve de nombreuses « tombes presque toujours groupées, quelquefois isolées ». Or, des deux côtés du Brétineau s'élèvent des roches qui reposent sur des sépultures séparées. A l'intérieur même du monument, de grosses pierres recouvraient des sépultures à incinération, accompagnées de poteries grossières, quelquefois à dessin en dents de scie. Les autres tombes étaient à l'intérieur de la nécropole, disposées autour de l'enceinte.

Les nécropoles de l'âge de Golasecca, nous dit M. Reinach, sont communes en Italie, et on les retrouve dans le midi de la Gaule. Elles remontent, en Italie, au VIIe ou au VIIIe siècle avant notre ère, selon toute probabilité.

On a appliqué au Brétineau la théorie des cromlechs, théorie encore vague, qui fait voir dans ces monuments soit des lieux de réunion, soit des temples... etc. Puisque, dans les sépultures de Golasecca, comme dans celles de Sesto Calende ou de Villanova, on a des types très caractérisés, il y a

(1) *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, ch. II, 4.

tout lieu de rapporter à ces types la nécropole du Brétineau.

Mais de là nous ne devons pas nous hâter de tirer trop de conclusions. Du rapprochement qui vient d'être fait entre les tombes de l'Italie et celle qui nous occupe, nous ne pouvons point déduire l'identité de ces nécropoles sous le rapport de l'âge. En Italie, le type est entièrement développé. Dans la région guérandaise ce type ne se trouve que par accident ; ce n'est pas le mode général des sépultures de l'âge mégalithique. Ici, incontestablement, plusieurs siècles nous séparent de la civilisation de Golasecca. Il serait presque ridicule d'attribuer aux mêmes hommes l'érection des monuments du Brétineau et de Cojóu : le Brétineau est contemporain des monuments mégalithiques du pays de Guérande. Je ne veux pourtant pas désigner ici les dolmens et les menhirs : ils n'ont rien à faire avec la civilisation du Brétineau ; ils lui sont postérieurs. Mais je veux parler d'un genre de sépulture très usité autour de Guérande : la sépulture sous roche. Ces tombes dont on ne s'est point occupé jusqu'à présent, sont trop importantes pour négliger d'en parler. Elles sont à incinération ; les cendres renfermées dans une urne de forme variable, sont déposées sous un gros bloc de pierre qui n'a aucune analogie avec les menhirs. On ne trouve que très rarement des silex ou autres objets dans ces nécropoles. Ce que l'on a classé quelquefois comme reste de dolmen, ou menhir couché, n'est en réalité qu'une tombe de cette espèce ; quelquefois la forme de la pierre l'indique ; le plus souvent il faut recourir à des fouilles pour savoir au juste ce qu'il en est. Ces sépultures à incinération sont pour moi contemporaines de la nécropole du Brétineau ; dans l'un des cas nous avons la sépulture séparée, dans l'autre un véritable cimetière composé de tombes semblables.

Ce sont pour moi les plus anciens monuments mégalithiques, ceux dont le mobilier est le plus simple et le plus pauvre. Ils appartiennent à la première période néolithique et sont con-

temporains des populations qui suivirent immédiatement la civilisation paléolithique qui, pour le pays de Guérande, se développa à la place de Brière et autour des marais tourbeux de Mézerac, Gras et Pompas.

Quant à savoir pourquoi, autour de Guérande, on n'a érigé qu'un seul monument à sépulture composée, il y a là une énigme. Mais la même chose se retrouve dans l'âge suivant, celui des dolmens, où certains de ces monuments sont de véritables charniers. Au Brétineau avons-nous la tombe d'une classe supérieure d'individus ? Le monument dut alors être construit peu à peu. Or ici ce n'est pas le cas. Serait-ce la tombe des soldats morts dans une bataille, comme le dit une légende ? C'est une hypothèse ingénieuse.

D'après les rapprochements faits entre Golasecca et le Brétineau, puis entre ce dernier monument et les sépultures sous roche, ou pourrait peut-être penser qu'une unité de race existait entre les populations de la Gaule et de l'Italie et celles de la Bretagne. Dans cette suite de monuments que l'on retrouve dans l'une et l'autre contrée, on ne saurait voir cependant que l'évolution d'une même idée, celle qui présidait à la sépulture des morts, le développement d'un rite commun à tous les peuples préhistoriques. Entre les Xe et VIIe siècles, dates approximatives de la civilisation de Golasecca, on était en Italie dans la pleine période du fer. A Sesto-Calende on trouve déjà le hallstattien, tandis qu'en Bretagne, *avec les mêmes monuments*, nous sommes en plein âge de pierre. La pierre polie faisait à peine son apparition. Que l'on ne dise pas qu'à une si grande distance le bronze pouvait être connu à un endroit et non à l'autre. Mais alors pourquoi ceux qui auraient introduit l'usage d'un rite funéraire n'auraient-ils pas en même temps importé celui du métal ? Or les peuples qui ont travaillé le fer à l'époque de Hallstatt l'ont porté jusqu'en Angleterre. Il est probable qu'à l'époque où s'élevèrent les premiers mégalithes guérandais on était encore bien loin de cette civilisation préromaine qui, dix siècles

avant notre ère, florissait en Italie. Et si l'on pense qu'entre ces deux périodes se place l'âge des menhirs, des dolmens à mobilier de pierre seulement, et les premiers tumulus de l'âge de bronze, on aura une idée de l'immense distance qui nous sépare du temps où les premiers peuples néolithiques élevèrent sur notre sol les sépultures sous roches et la nécropole du Brétineau.

Henry Quilgars,

Correspondant de la Société des Antiquaires de France.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES PLUS ANCIENNES CIVILISATIONS

DU PAYS DE GUÉRANDE

Quand on jette les yeux sur cet immense espace de temps qui sépare l'époque paléolithique de l'époque romaine, on ne peut s'empêcher de se représenter toute une série de civilisations qui se sont succédé l'une après l'autre, à commencer par les âges de la pierre pour aller aux époques du bronze et du fer. Cette succession régulière a existé dans bien des pays, par exemple la Suisse ; mais, quand on entre en Bretagne et que l'on examine la série des fouilles exécutées dans les départements bretons, on s'aperçoit que cette suite ininterrompue de civilisations distinctes n'a pas toujours existé : tantôt, le bronze fait défaut ; tantôt et plus souvent, le fer. Aussi se demande-t-on à l'heure actuelle quel était l'état de civilisation de la Bretagne à l'époque du premier âge du fer ? A-t-elle, pendant ce temps, employé les armes de pierre, ou bien a-t-elle commencé à se servir de bronze ? Quelles étaient les populations qui l'occupaient, alors que les Ligures construisaient les stations lacustres du bronze et que les Celtes introduisaient en Gaule l'emploi du fer ? Autant de questions encore insolubles.

En retraçant un tableau général des premières civilisations

qui ont occupé successivement le pays de Guérande, je crois qu'il me sera possible de répondre à quelques questions en ce qui touche ce pays. Certes, je me garderai bien de généraliser les conclusions que je tirerai ; de très nombreuses études de même genre, faites pour des régions diverses de la Bretagne, pourraient apporter des résultats plus significatifs.

Pendant longtemps on a cru que l'époque paléolithique n'avait laissé aucune trace dans la région de Guérande. On avait bien trouvé des ossements d'éléphants dans la falaise de Batz, attestant une période où la mer était encore éloignée de nos côtes actuelles, où la plaine qui forme les marais salants était occupée par l'eau douce ; mais aucun reste de travail humain ne nous était parvenu. Il y a deux ans, au mois d'août 1897, en faisant quelques fouilles dans le banc de tourbe au fond de la baie de Valentin près Batz, je fus assez heureux pour découvrir *dans cette tourbe* un silex patiné et taillé dont la forme indiquait nettement son époque : c'était un silex de l'âge du Moustiers. Cette découverte me fut contestée par un archéologue de talent qui cependant, sans nier l'âge de la pièce, ne trouva à me reprocher que de n'avoir pas conservé l'empreinte que le silex avait laissée dans la tourbe très compacte en cet endroit. La découverte d'autres silex, dans les débris laissés au bord de la côte par les fragments de tourbe arrachés par la mer, vint confirmer l'authenticité de mes fouilles précédentes.

Pour le moment les découvertes se bornent à cela ; il est en effet extrêmement difficile de pratiquer des fouilles dans cette tourbe que la mer recouvre la plupart du temps. Mais néanmoins l'âge du Moustiers se trouve affirmé. Il a donc existé à l'époque paléolithique une population quelconque, vivant dans l'endroit occupé aujourd'hui par la baie de Valentin et la falaise de Batz. C'est tout ce que l'on peut en dire. Il est probable, j'en suis même convaincu, que le sous-sol des marais salants doit renfermer des débris de la même époque, mais les fouilles y sont impraticables. Dans les miliers

de silex taillés que j'ai trouvés au Nord et à l'Est de Guérande, aucun ne ressemble à ceux de Batz ; ils sont tous néolithiques.

Après le moustiérien, la première époque que l'on trouve à Guérande ne remonte qu'au néolithique. A ce propos, je dois dire que je me refuse complètement à voir l'époque de la Magdeleine dans une station sise au Croisic, j'en exposerai tout à l'heure les raisons.

L'époque néolithique nous amène en pleine période des dolmens et des menhirs. Il y a eu assurément un hiatus considérable entre la période moustiérienne et l'époque néolithique ; il est difficile de l'évaluer avec le peu de connaissance que nous avons de la première époque. Le pays resta dépeuplé pendant longtemps, et les nouvelles populations qui vinrent le repeupler faisaient sans doute partie de cette grande émigration que M. Bertrand fait venir du Nord-Ouest.

Les monuments qui nous restent de l'époque néolithique sont nombreux dans notre pays de Guérande ; j'en ai signalé dernièrement cent-ving-cinq à la Commission des Monuments mégalithiques, se repartissant en dolmens, menhirs, cromlec'h, alignements, pierres à dessins. Ce nombre respectable est assez important pour qu'on s'en occupe un peu, et je ne cite pourtant que les monuments actuellement existants. Mais plus important encore est de savoir ce que nous ont fourni les fouilles de ces d mens. Ils nous ont *tous* révélé la même chose, sans exception : rite de l'incinération, celts, silex taillés, poteries dont la forme la plus répandue est le vase demi-sphérique à fond rond. Le cromlec'h ou la nécropole du Brétineau a donné les mêmes résultats. Des menhirs, qui recouvraient des sépultures, ont révélé des choses identiques, à part les celts qui ne s'y sont pas encore rencontrés. Ces résultats sont bien concluants : ils dénotent la première civilisation néolithique. M. Paul du Chatelier est très affirmatif en ce qui concerne la poterie, « l'écuelle à fond rond »,

qu'il regarde comme « le type le plus ancien de la céramique dolménique (1) ». D'autre part, si l'on songe qu'aucun de nos dolmens n'a fourni un seul instrument de bronze, quand le contraire s'est produit quelquefois dans le Morbihan, et plus souvent dans le Finistère, on peut être convaincu que nos dolmens appartiennent au commencement de l'époque néolithique. Ce terme prête à ambiguïté : je veux dire que tous nos dolmens marquent le commencement de l'époque néolithique à Guérande, car, chronologiquement parlant, d'autres contrées voisines étaient sans doute, au même moment, dans une civilisation soit plus avancée, soit peut-être plus reculée.

Les dolmens n'ont pas été seuls à caractériser l'époque néolithique. Certains menhirs, comme je l'ai dit, recouvraient des sépultures, d'autres n'ont donné aucun résultat, dans les fouilles qu'on y a faites ; un seul remonte à l'époque romaine, la Pierre-Blanche (2), et, soit dit en passant, le même cas s'est présenté à Carnac. La nécropole du Brétineau, que j'ai crue d'abord plus ancienne que les dolmens, doit être replacée à la même époque. Il reste un monument curieux à signaler : les alignements d'Arbour. Ils sont disposés sur sept rangs, et contiennent encore cinquante-sept menhirs mis, comme à Carnac, par ordre de taille ; les plus grands atteignent trois mètres. Il est regrettable que ce très curieux monument ait été mutilé : les habitants d'Arbour se vantent d'avoir détruit des pierres sur plus d'un kilomètre de long. Aucune fouille n'a encore été pratiquée sous ces menhirs.

Il me reste à mentionner les pierres à dessins, très communes dans les environs de Guérande. La petite cupule, de deux centimètres de diamètre, domine partout. Un dolmen de la Motte en offre six ; le menhir de Tremulu sept. Le dolmen

(1) Du Chatelier, *Poterie Gauloise*, p. 8.

(2) Voir le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, année 1898.

tumulaire de Brandu présente, entre autres signes curieux, dans un remarquable magadéhos (1) :

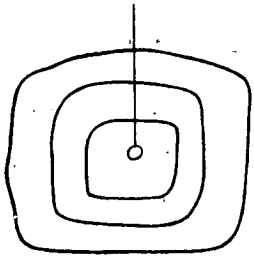

Ce que M. Martin regarde comme des cupules unies par des lignes droites, sur le dolmen du Méniscoul, pourrait bien être une forme du swastika. Je n'ai pas en ce moment à discuter la valeur de ces inscriptions; je me borne à en signaler quelques-unes, pour mieux montrer le développement de la civilisation néolithique qui, quoique à son apparition, n'en a pas moins laissé des monuments remarquables.

A quelle époque sommes-nous alors? Il est peut-être difficile de le dire ; néanmoins si je voulais en ce moment tirer une conclusion d'une fouille pratiquée sous le menhir de la Pierre-Blanche, en m'appuyant de plus sur certains monuments de Carnac, je serais tenté de dire que les monuments mégalithiques étaient élevés à Guérande vers les Ier ou IIe siècles de notre ère. Ce serait une erreur. La perfection qu'atteignent certains dolmens, et la richesse des mobiliers suffisent à nous montrer que les populations d'alors n'étaient pas à leur coup d'essai. Quand elles arrivèrent aux environs de Guérande, elles avaient une organisation bien formée, des rites bien établis, elles avaient élevé ailleurs d'autres monuments semblables à ceux de Guérande Etait-ce la population grande et dolichocéphale dont on a retrouvé les traces dans certains dolmens du Morbihan ? Peut-être, mais avant de généraliser, il faut se rappeler que, si l'on a trouvé des crânes dans les dolmens du Morbihan, c'est que la peuplade de ce

(1) Voir Alex. Bertrand. *La Religion des Gaulois.*

pays inhumait ses morts, tandis que la nôtre les incinérait, comme, du reste, certaines populations morbihannaises. Quand on aura expliqué clairement l'emploi simultané de ces deux rites, alors il nous sera permis d'établir des conclusions certaines.

A la fin de l'époque néolithique, nous ne tombons ni dans le bronze, ni dans l'âge de fer proprement dit. Il s'est produit, à un moment donné, un mouvement de population qui a fait que la pierre polie a été abandonnée et que la pierre taillée seule a été employée. Nous sommes à l'époque que M. de Mortillet a appelée tardenoisienne (1) et qu'il a placée comme intermédiaire entre le paléolithique et le néolithique. Gardons-nous d'adopter pour Guérande cette hypothèse, car si l'évolution de la pierre a suivi son cours, elle doit être placée dans chaque pays à des époques différentes. A Guérande, le tardenoisien est contemporain de l'époque romaine en Gaule. Il existe trois stations qui m'ont donné des silex géométriques : la Butte des Pierres en Brière, le village de Gras près Guérande, et le Croisic.

Dans la première de ces stations la succession des couches est très nette et très importante :

1° en bas, le néolithique : celts polis.

2° couche moyenne : mélange de néolithique et de silex tardenoisien.

3° Couche supérieure : cette couche ne renferme que des silex géométriques.

La station de Gras ne nous offre pas de néolithique, mais avec les silex géométriques nous trouvons des scories de fer, des fragments de briques à rebord (*tegulæ*), des poteries de fabrication celtique, des poteries rouges, en terre fine, dites samiennes, et enfin dans une sépulture à incinération, les fragments d'un vase en terre noire fine, décorée d'un dessin en grandes dents de scies, de forme analogue aux urnes gallo-romaines.

(1) De Mortillet, *Formation de la nation Française.*

Quant à la station du Croisic, elle a été bouleversée ; aussi ne peut-on en tirer aucun document précis. C'est cette station qui a été regardée comme appartenant à l'époque de la Magdeleine ; mais il est impossible d'admettre cette hypothèse, car les silex taillés qu'elle livre n'offrent aucune analogie avec les silex magdaléniens, et les os taillés y font complètement défaut.

En étudiant séparément ces stations à silex géométriques (1), j'en ai conclu qu'une population celtique, vivant au Ier ou au IIe siècle de notre ère, ne se servait que d'instruments de pierre taillée, qu'elle connaissait l'usage de la poterie, qu'elle incinérait ses morts, et que, mise en contact avec les Gallo-Romains, elle apprit d'eux à fabriquer des poteries identiques aux poteries samiennes. Dans la station de la Butte des Pierres, cette population s'est trouvée, à un moment donné, mêlée à la population néolithique se servant de celts et construisant les dolmens, car il est peu probable que ce soit le même peuple qui, par une évolution incompréhensible, aurait abandonné la belle civilisation de la pierre polie pour celle de la pierre taillée.

Je n'hésite pas à attribuer à cette peuplade qui vécut après celle des dolmens, l'érection de plusieurs monuments qui ont été peu étudiés jusqu'à présent : je veux parler des grands *tumuli* dont on connaît quatre exemplaires autour de Guérande : les deux « buttes des Krapados » entre Mesquer et Guérande, la butte du Cerf près Trebrezon en Saint-Molf, et celle du Binguet, également en Saint-Molf, sortes de mardelles gauloises qui durent servir de fonderies de fer. Pour moi, l'érection de ces *tumuli* doit être placée entre le Ier siècle avant notre ère, et le IIe après. Dans les *tumuli* des Krapados, j'ai exhumé avec des scories de fer, des briques à rebords romaines, des silex taillés dont un poignard d'un travail ma-

(1) Mémoire inédit déposé entre les mains de M. Alexandre Bertrand, de l'Institut, publié dans l'*Anthropologie*.

gnifique dont j'ai retrouvé plus tard un exemplaire dans la station à silex géométriques du Croisic (1).

La station de Gras a donné des briques et des scories identiques. En constatant, après M. Léon Maître (2), un mélange dans ces *tumuli*, de celtique et de romain, je pourrais attribuer ces monuments à la population indigène qui occupait le pays lors de l'apparition des Romains sur les côtes des Vénètes. Quant à savoir si cette peuplade s'est servi d'instruments de fer, nous pouvons le croire, mais les fouilles n'en ont pas encore révélés. Les seuls instruments de métal découverts jusqu'à présent consistent en haches de plomb, avec un alliage de 5 % de cuivre, trouvées à Senon (3) et en haches de bronze découvertes au Cosquer sous une pierre (4). Mais ces objets doivent être regardés comme des dépôts laissés par des marchands indigènes, comme des cachettes de fondeurs. Ce que l'on peut dire c'est que la civilisation qui nous a laissé ces fonderies de fer et les silex géométriques, était bien différente de celle des dolmens.

Que faisait cette population des dolmens à l'époque où l'on se servait de silex géométriques ? Avait-elle disparu ? Probablement ; car à un certain moment nous ne retrouvons plus ses traces. Avait-elle émigré, poussée par une nouvelle peuplade dont les débris seraient les silex géométriques et les fonderies de fer ? Cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable. Ce que l'on peut dire c'est que, pendant un moment, ces deux populations se sont trouvées en contact, que la population des dolmens s'est éclipsée et que la population celtique qui suivit cette race néolithique sur notre région, s'est elle-même trouvée en relation avec les Romains. Quant à établir une division chronologique en ce qui regarde la période des dolmens, la chose est pour le moment impossible.

(1) Il fait aujourd'hui partie de la collection de M. de Verneuil.
(2) Léon Maitre, *Guérande et la contrée Guérandaise.*
(3) P. de Lisle, *Diction. archéol. de la Loire-Inférieure.*
(4) Id.

En résumé, nous pouvons dire que trois civilisations ont occupé tour à tour le pays guérandais jusqu'à la conquête romaine :

1° Une population de l'âge du Moustiers, confinée près de Batz ;

2° Une population néolithique qui a couvert le pays de dolmens et de menhirs, qui connaissait l'art de sculpter des inscriptions sur les pierres. Son rite funéraire était l'incinération ;

3° Cette population fut détruite par une émigration celtique dont les descendants nous ont laissé les silex géométriques et les *tumuli* à fonderie de fer. Cette dernière confine à l'époque romaine et en a subi l'influence.

Henry QUILGARS.

Paris, juin 1899.

QUELQUES FOUILLES

FAITES AUX ENVIRONS DE GUÉRANDE

1897-1899

§ I

Les établissements celtique et romain de la Pradonnais.

Quand on sort de Guérande et que l'on prend la route conduisant à Herbignac, on laisse à droite, après avoir dépassé la ferme de Kerbénet, un vaste champ, autrefois inculte, maintenant planté de vigne en partie, bordé de peupliers, et renfermant d'anciennes carrières ; c'est l'île de la Pradonnais. Par sa position élevée, ce champ dût attirer l'attention des peuples anciens, qui aimaient les endroits d'où la vue pouvait s'étendre au loin.

Comme tous les environs de Guérande, la Pradonnais fut habitée à l'époque gallo-romaine. Il suffit de parcourir le champ, pour rencontrer d'innombrables fragments de briques romaines, de poteries fines de toutes couleurs, et des pierres d'appareil. Située près de la voie romaine qui passait à l'endroit où s'élève maintenant le Bois-Rochefort et suivait en partie le chemin actuel du Cosquer, la Pradonnais était désignée comme devant renfermer des vestiges intéressants, comme il en fut trouvé par M. Maître de l'autre côté de la voie, sur la route de Guérande à Saint-Lyphard, aux portes de Guérande (1), et par moi près de ce même lieu où je découvris des fragments de colonnettes en marbre antique et des poteries samiennes. Tous les faubourgs de Guérande sont,

(1) L. Maître, *Les Villes disparues des Nannètes*, *Guérande*.

d'ailleurs, remplis de vestiges très importants de cette époque romaine, ce qui montre bien l'occupation par les Romains de l'emplacement actuel de la ville, quoique l'on ait dit que nulle découverte d'objets romains n'ait été faite dans l'intérieur des murailles. Cette assertion, qui est passée à l'état de vérité chez certains archéologues, est d'ailleurs fausse. S'il faut en croire Desmars (1), des substructions en petit appareil auraient été exhumées près de Notre-Dame ; un anneau en bronze fut découvert dans l'église de Guérande lors de la restauration de 1876, et, en 1898, un goulot d'amphore, incontestablement romaine, fut retiré d'un jardin de l'intérieur de la ville. Si l'on n'a point rencontré d'autre chose, c'est que l'on n'a pas fouillé le sol assez profondément — et surtout que l'on n'a pas cherché — Le niveau de la ville s'est élevé de plusieurs mètres depuis le XIe siècle, date qui nous est fournie par une base de pilier décoré à dents de scie se trouvant dans la collégiale, et formant elle-même la base du premier pilier XVe siècle situé à l'entrée de la sacristie (2). Rien ne s'oppose à ce que l'emplacement actuel de Guérande ait été habité à l'époque romaine, et ait servi de camp ou de citadelle, ce qui est très probable.

Dès longtemps j'avais remarqué dans l'île de la Pradonnais des traces d'une occupation romaine, et non seulement mes découvertes se composaient d'objets romains, mais d'objets d'une époque plus ancienne et remontant à l'époque néolithique. Je ne saurais dire combien j'ai rencontré de ces percuteurs ou broyeurs sphéroïdiques en quartzite ou en pétrosilex ; de fragments de dalles de granit polies, d'autres fragments présentant un côté convexe ; c'est par centaines que je les aurais ramassés ; mais je me suis simplement borné à recueillir ceux qui me semblaient les plus parfaits comme forme. Les silex taillés abondaient également ;

(1) Desmars, *La Presqu'île Guérandaise*.

(2) Ce monument, aujourd'hui enfoui au-dessous du niveau de l'église, ne nous est plus connu que par un dessin inédit de M. Clétiez.

c'étaient de petits grattoirs, sans forme bien fixe, des *nuclei*, des éclats ; tous indiquant une époque où l'on n'avait plus souci de la forme, où on les considérait avant tout comme objets de première nécessité. Des celts se trouvaient également parmi ces décombres ; parmi ceux que j'ai recueillis, l'un est en fibrolithe verte, un autre en silex ; un autre en grès quartzeux transformé en polissoir. La découverte la plus intéressante est celle que je fis d'une grande urne en terre rouge extrêmement grossière, placée sous une pierre plate avec des charbons de bois, de la cendre, deux silex. On ne saurait y voir autre chose qu'une de ces sépultures sous roche, si fréquentes autour de Guérande, et remontant à l'époque néolithique.

A quelques mètres seulement de l'endroit où je découvris ce vase, une très légère éminence de terre, couverte de briques et qu'un antiquaire seul eut pû remarquer, indiquait certainement des substructions antiques Les fouilles que j'y fis me confirmèrent dans mon opinion. Ayant fait faire un sondage au milieu de cette butte, je mis à découvert un carrelage en grandes briques rouges — *lateres* —, reposant sur une triple couche de ciment romain rouge, gris et rouge. Il mesurait dix mètres sur quinze, et était borné par un mur en appareil du IIIe siècle légèrement arrondi dans les coins. L'intérieur de cet établissement renfermait quelques fragments de poterie fine. Quant à l'extérieur, ce n'était que *tegulæ* au milieu desquelles se trouvaient des fragments de coupes en terre samienne, quelques-unes ornementées, des poteries en terre fine lustrées de noir ; des morceaux d'amphore, de verrerie, quelques monnaies trop friables malheureusement et dont il me fut impossible de déchiffrer les inscriptions effacées ; des ossements d'animaux ; des fragments de statuettes trop mutilées pour être reconstituées ; des supports d'amphore ; des scories de fer fondu avec du sable.

Cet établissement très mutilé semblait avoir été détruit à une époque très reculée. Il n'y avait point trace d'incendie.

Mais ce qui frappe surtout, c'est l'absence presque totale des pierres d'appareil. Il serait possible que les matériaux aient été emportés pour édifier de nouvelles constructions ; car, tout autour, dans les maisons et les enclos, on peut apercevoir de petites pierres taillées, semblables à celles qui étaient en usage au IIIe siècle.

Quant à la destination du monument primitif, il est assez difficile de le dire d'une manière certaine. Tout d'abord j'ai pensé à lui rattacher les vestiges néolithiques qui se trouvent dans le même champ, l'emploi de la pierre taillée ayant subsisté à Guérande jusqu'après l'époque romaine (1). Mais ici je crois qu'on ne saurait le faire. Les débris de l'âge de pierre et ceux de l'époque gallo-romaine ne sont point mélangés ; ils se trouvent chacun à une extrémité du champ. L'établissement romain, vu ses petites dimensions et le mobilier dont j'ai retrouvé les traces, pourrait bien avoir été un temple. Quant à l'établissement néolithique, il est encore plus difficile d'affirmer sa destination. Ce que l'on peut dire, c'est qu'à cette époque il existait là un atelier où l'on broyait certaines choses, peut-être du blé, avec les meules de granit et les nombreux broyeurs qui y furent découverts.

§ II.

Le châtellier des Krapados

Un peu à droite, sur la route de Mesquer à Guérande, au lieu dit le *Pigeon Blanc*, existe une énorme butte de terre, de forme circulaire, haute d'environ cinq mètres et entourée d'un large fossé. Sa destination n'était pas celle d'un tumulus de l'époque néolithique. Elle n'en a pas l'aspect, et est placée au fond d'un petit vallon, masquée aujourd'hui par un bouquet d'arbres. Les premiers archéologues qui la visi-

(1) H. Quilgars, *L'Anthropologie : l'Industrie des silex géométriques aux environs de Guérande.*

tèrent la classèrent immédiatement comme un camp romain (1) (Planche II, fig. I et III).

L'été dernier, j'appris par un paysan qui venait de l'entamer pour trouver le trésor, qu'une certaine quantité de fer y avait été rencontrée. Il m'en fit voir des fragments qui n'étaient que des scories. En interrogeant les champs environnants, je remarquai une éminence placée à environ cinquante mètres de la butte principale. Elle était à peu près détruite. Mais dans les débris qui en subsistaient encore, sortaient de grandes ardoises rougeâtres, telles qu'on en trouve dans les constructions gauloises, des terres cuites rouges et des scories de fer.

Je pensai de suite aux châtelliers gaulois. Cependant les fragments de briques à rebords, trouvés dans ces deux buttes, n'étaient pas sans contredire un peu mon hypothèse. Retournant à la butte principale, je fus assez heureux pour découvrir dans un amoncellement de petites pierres enlevées de la butte, trois beaux celts, dont l'un en jadéite, intact et mesurant dix-huit centimètres de long ; de nouvelles scories de fer, des percuteurs en quartzite, quelques silex et des fragments de *tegulæ* romaines. Enfin à quelques mètres, dans un champ voisin, je ramassai un beau poignard en silex (Planche II, fig. IV). Les poignards de cette forme sont assez communs aux environs de Guérande et se retrouvent toujours aux environs des stations à silex géométriques. Je ne les crois pas magdaléniens, comme l'a pensé un archéologue Nantais, mais contemporains des silex tardenoisiens — De Mortillet — ou géométriques. En me reportant à la chronologie que j'ai établie pour ces silex à Guérande (2), je les place entre les IIe et Ier siècles avant notre ère, c'est-à-dire à l'époque où furent élevés les châtelliers guérandais.

(1) Le nom de cette butte est tiré du folklore. Dans le pays de Guérande on nomme Krapados des êtres analogues aux Korrigans et Kérions du Morbihan

(2) L'*Anthropologie*, etc.

Incontestablement, un centre industriel existait là avant l'époque romaine. L'intérieur de la butte ne renfermait ni dolmen ni sépulture ; on est en demeure de croire que les Krapados étaient un véritable châtellier, utilisé ensuite à l'époque romaine, lors de la conquête du pays. La superposition du romain au celtique se rencontre du reste dans toute la Gaule.

Dernièrement, M. Morin, de Guérande, m'a dit avoir acheté il y a quelques années, un lot de quinze celts en bronze, forme paalstab, trouvés près de la butte des Krapados. Peut-être les objets provenaient-ils de la fonderie des Krapados.

Deux autres buttes analogues, ayant donné les mêmes résultats, existent encore autour de Guérande, l'une près de Trébrézon en Saint-Molf, l'autre au Binguet (1), également en Saint-Molf.

§ III.

Brandu et le Méniscoul.

Vis-à-vis le château de Lauvergnac, dans la vigne appelée Parc des Mottes, existe un tumulus connu sous le nom de Brandu, par les archéologues. Une table couverte de sculptures faisait croire à l'existence d'une crypte intérieure. Le propriétaire, M. le comte de Geloës, qui m'autorisa aimablement à y faire des fouilles, me dit avoir connu autour de ce tumulus un triple rempart de terre, détruit lors du défrichement des landes. Il serait possible que cet ouvrage fût romain, d'autant plus que le champ renferme nombre de débris de l'époque romaine, poteries et briques. Brandu est, d'ailleurs, un poste d'observation qui domine l'entrée du trait du Croisic, la presqu'île et la côte environnante jusqu'à Piriac.

Au mois de septembre, en compagnie de MM. Arthur Martin et Dortel, je fis commencer les fouilles de ce monument

(1) L. Maître, *Les villes disp. des Namnètes : Guérande.*

qui devait être intéressant, ne fut-ce que par les sculptures lapidaires que nous comptions y trouver.

A notre grand étonnement, on acquit de suite la certitude que la butte ne renfermait aucun dolmen et n'était qu'une tête de roche très élevée et en partie recouverte de terre. Il n'existait d'intéressant que la table, brisée en deux fragments, et présentant, parmi les sculptures qui la couvraient, un magnifique signe scutiforme (Planche I), placé entre des cupules, et un cruciforme que M. Martin croit être un poignard. Cette inscription ne semble pas seulement une page d'écriture, mais le reste d'un culte quelconque.

Des signes semblables ont été décrits par Simpson (1) et Rivett-Carnac nous apprend que, dans l'Inde où ils existent aussi, on les nomme *mahadéhos*, et on les considère comme la représentation du dieu suprême.

Cette table, appuyée à une butte granitique, a tout l'air d'un autel, ou, tout au moins, d'une pierre rappelant un événement important dont le récit est peut-être contenu dans les sculptures.

Ce monument doit être rapproché d'un autre identique, situé à quelques centaines de mètres de Brandu, au lieu dit le Méniscoul. La pierre du Méniscoul, également brisée en deux, est couverte de sculptures sur ses deux faces polies. Chose étonnante, tous ses signes gravés sont cruciformes. La description détaillée en a été donnée par M. Martin (2). Près de cette pierre, un rocher naturel est couvert des mêmes signes. Il se pourrait fort bien que ces croix, dont les bras sont terminés par des cupules, fussent des cupules réunies, forme du swastika. Dans toute la contrée guérandaise, riche en sculptures lapidaires, c'est le seul endroit où l'on trouve le signe cruciforme. Ce monument pourrait être postérieur à celui de Brandu ; mais il n'est certainement

(1) Simpson, *Archaic sculpturings of cups upon stones*.

(2) A. Martin, *Bulletin de la Soc. Archéol. de Nantes XIII, 1er et 2e semestres*.

pas moderne, comme on l'a prétendu. L'inscription de Brandu est bien néolithique, et son écusson se retrouve modifié dans plusieurs dolmens du Morbihan. En tout cas, il semble bien probable que ces deux monuments de Brandu et du Ménis-coul aient un caractère religieux ; pour ma part, je n'hésite pas à les considérer comme les autels d'un culte primitif.

§ IV.

Tumulus du Crugo.

La Butte du Crugo — commune de Saint-Lyphard — est une vaste éminence granitique au haut de laquelle se trouvent les restes d'un beau dolmen mutilé il y a quelque vingt ans par son propriétaire. Un vaste tumulus le recouvrait, d'où l'on pouvait découvrir toute la Grande-Brière et plusieurs monuments mégalithiques. De ce dolmen il ne reste aujourd'hui que huit tables, posées à plat sur le sol ; mais l'intérieur du monument semblait encore inviolé, le propriétaire s'étant uniquement occupé de savoir s'il existait, ou non, un trésor sous ce monticule qui passait pour recouvrir l'or du château de la Brière (1), et avait dédaigné tous les objets de valeur archéologique. S'il faut l'en croire, il aurait trouvé sous ce tumulus des « *pierres à tonnerre* », et des pots de terre » : il ramassa les premières et dédaigna les autres.

Je fis fouiller en partie les restes de ce monument. Les couches inférieures n'avaient pas été bouleversées. Un large kistvaën avait été creusé dans le roc, peut-être pour extraire la pierre dont est construit le dolmen, et les tables de granit sont bien du même grain que la roche dont est formée la butte. Ce kistvaën était comblé par des couches de vase jaunâtre et de cendre, déposées alternativement, et mesurant en moyenne dix centimètres d'épaisseur. Les couches de cendre ne renfermaient que des parcelles de charbon de bois, ou

(1) Voir *La légende de la Brière*, publiée par M. Guihéneuf.

quelques rares fragments de granit, rougis au feu. Dans la vase se trouvaient quelques fragments de poterie noire, sans ornement, appartenant à des vases différents. A ce propos, il est à remarquer que dans tous les monuments mégalithiques des environs de Guérande où il existait de la vase, il y avait dans cette vase des fragments de poteries, très souvent calcinées ; c'est plutôt l'effet d'un rite que celui d'un pur hasard.

Près des tables du dolmen, émergent des têtes de roche, sur lesquelles sont creusés de nombreux bassins que M. Artur Martin prend pour des meules primitives employées par les populations qui élevèrent les dolmens. Dans le cas présent, je ne saurais admettre son hypothèse qu'avec de nombreuses restrictions.

Auprès du Crugo se dresse, dans la direction de Guérande, une éminence artificielle devant renfermer quelque monument. Dans la direction de la Brière, on aperçoit une autre butte granitique, le Rohin, sur laquelle se dresse une énorme tête de roche ressemblant de loin à un dolmen. Elle est également couverte de bassins et de petites cupules, disposées trois par trois.

§ V.

Dolmens de la Motte

L'île de la Motte, en Saint-Lyphard, possède deux dolmens, dont l'un, intact, est l'un des plus beaux monuments de ce genre du département. Il fut fouillé, il y a une vingtaine d'années, par W. Lukis. Le résultat de ces fouilles nous est inconnu.

A cinquante mètres de ce monument, se dresse un second dolmen en ruine. Le tumulus qui le recouvrait a été détruit depuis peu. Sa forme est circulaire ; c'était une simple chambre, formée de blocs considérables, de plusieurs mètres d'élévation. L'un des piliers porte encore sur deux faces une inscription formée de cupules. L'une de ces inscriptions, gravée sur la face qui supportait la table quand ce dolmen était

debout, prouve que nombre de ces sculptures étaient exécutées avant l'érection des monuments.

Ce dolmen fut fouillé partiellement à plusieurs reprises. M. Lukis y tenta le premier des recherches. Un celt en aphanite y fut découvert par M. Benoist, de Guérande. Quand j'arrivai, il ne restait que bien peu de choses à faire. Néanmoins, sous une table qui avait glissé à l'intérieur de la chambre, je pus découvrir dans une couche de terre noire une bonne partie d'une urne en terre noire mince, un percuteur, un fragment de hache-marteau en diorite, un morceau de quartz poli, des fragments de vases en terre rouge ou noire, et quelques éclats de silex.

§ VI.

Sépultures sous roche de Krémeur.

A une centaine de mètres du célèbre moulin gothique de Krémeur, existent, dans un champ, deux pierres semblant indiquer les restes d'un dolmen. Ayant fait pratiquer des fouilles autour de ces roches, je pus constater sous chacune d'elles une sépulture renfermant, dans une couche de terre jaune, de la cendre, des charbons de bois, des fragments d'urne en terre noire, des silex et un percuteur en quartzite. Autour de ces mégalithes, la terre n'avait pas été remuée, preuve qu'ils n'appartenaient pas à un dolmen mutilé.

Dans le champ, il n'est pas rare de trouver des silex taillés, des celts, des percuteurs, et autres objets néolithiques. Les deux mégalithes sont des sépultures néolithiques à rite spécial, communes aux environs de Guérande.

§ VII.

Etablissement néolithique de Beaulieu, et les polissoirs sur roches.

En 1899, en défrichant un landier situé près de l'ancien manoir de Beaulieu, à un kilomètre environ de Guérande, le fermier mit à découvert un établissement de l'âge de pierre, qu'il bouleversa sans y attacher d'importance.

En passant dans ce champ quelque temps après, je trouvai auprès de quelques pierres entourées de terres jaunes et noires, telles qu'on en trouve sous les dolmens, un aiguiseur rectangulaire en quartz lydien, un fragment de vase orneménté (1) en terre noire (Planche II, fig. 11), d'autres fragments plus grossiers en terre rouge, des silex et une pierre couverte de rainures parallèles bien polies à l'intérieur, ayant probablement servi de polissoir.

A propros de cette pierre, je crois intéressant de dire qu'autour de Guérande il en existe d'autres semblables. Ce sont pour moi des polissoirs néolithiques, et non des traces de l'époque glacière, comme on a voulu le croire. Les deux plus beaux spécimens que j'en connaisse sont au Croisic : sur l'un les sept rainures parallères sont considérables, et au fond la forme du celt est indiquée d'une manière remarquable. Les découvertes de celts ont été peu nombreuses au Croisic. M. de Lisle ne signale qu'un celt trouvé près de la Pierre-Longue (2) ; mais, en 1897, en construisant un châlet près du Port-Lin, on découvrit une série de sept celts, disposés en cachette.

Un polissoir semblable à ceux du Croisic, mais à rainures fines, comme celui de Beaulieu, se trouve dans le jardin même du musée de M. Lehuédé, de Batz, sur un rocher naturel.

§ VIII.

Dolmen du Clos d'Orange.

Le village du Clos d'Orange, en Saint-Lyphard, l'un des ports les plus fréquentés de la Brière, est connu principalement par sa fameuse Pierre-Fendue, menhir aujourd'hui détruit, que saint Lyphard coupa en deux, en tuant un

(1) Un fragment, dont l'ornementation est identique, est reproduit par M. du Châtellier, dans son ouvrage sur *la Poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique* (Pl. III, fig. 12).

(2) *Dictionnaire archéol. de la Loire-Inférieure.*

dragon qui désolait le pays. Près de ce menhir, existait un dolmen dont il reste encore deux supports. Son orientation devait être N-E-S-O. Quoique complètement ruiné, on avait chance de trouver quelques indications intéressantes autour des blocs demeurés en place ; car ce monument, détruit dans l'espoir de trouver des trésors, n'avait pas dû être fouillé à fond.

Je fis dégager les deux piliers restant, en faisant fouiller tout le terrain que devait occuper le dolmen primitif. Mais ce monument avait été trop bouleversé ; je ne pûs y trouver qu'un percuteur en quartzite et une pendeloque (Planche II, fig. V) en éclogyte, grossièrement ébauchée, sur laquelle on avait commencé à percer un trou en double cône.

Autour de ce dolmen, des découvertes intéressantes ont été faites depuis deux ans. Un collier fut trouvé sous une pierre — telle est du moins l'explication que m'a fournie l'inventeur — ; mais il est fort probable que cette pierre devait être un dolmen ou un reste de dolmen. Ce collier fut détaillé et vendu à divers collectionneurs ; j'en ai vu une pendeloque en jadéite et un gros grain en cornaline. Parmi les nombreux celts que je me suis procurés en cet endroit, plusieurs sont en silex poli, en fibrolithe, en jadéite ; l'un est en jade néphrite, laissant voir l'emplacement d'un trou que l'on s'est contenté d'ébaucher. Un grand poignard — 20 centimètres — fort bien travaillé, et un grattoir, — 12 centimètres — à encoches aux extrémités, tous deux en silex de Pressigny, furent découverts autour de ce dolmen du Clos d'Orange. Les grattoirs de cette forme, si communs dans les sépultures de la Marne (1), sont extrêmement rares autour de Guérande ; je n'en connais qu'un autre exemplaire, beaucoup plus petit — 15 millimètres — trouvé dans la station à silex géométriques de Gras.

A quelque distance du dolmen du Clos d'Orange, se trouve

(1) Voir De Baye, *Archéologie préhistorique*.

le menhir souvent cité, dit la Roche au Moine, planté en pleine tourbe (1). Les petits instruments de silex sont relativement rares autour de Saint-Lyphard ; la pierre polie y domine; le Clos d'Orange est même l'endroit qui a fourni le plus de celts, tandis que, lorsqu'on se rapproche de Guérande, les celts deviennent plus rares et les silex plus nombreux. On serait même tenté de croire que les époques de la pierre polie et de la pierre taillée ont été bien séparées à Guérande ; il n'y a pas, en effet, concordance exacte dans les découvertes d'objets de ces époques ; il semble que les populations de pierre polie aient entouré exactement la Brière, tandis que celles de la pierre taillée se soient concentrées du côté de Guérande. Une exception est à faire pour la Butte des Pierres, station de silex exclusivement taillés, mais qui est de beaucoup postérieure à l'époque néolithique (2). Il est cependant impossible de séparer les silex taillés, non géométriques, de la pierre polie. Si l'on trouve ces deux sortes d'objets dans des centres différents, c'est qu'il y a une raison qu'il faut demander aux mœurs, au commerce, aux relations ; c'est même probablement parce qu'autour de la Brière les monuments mégalithiques sont plus nombreux qu'autour de Guérande, et que, dans ces sépultures, les celts étaient employés plus fréquemment que les silex. De même que l'on a trouvé des ateliers de silex, il a pu exister des endroits où l'on fabriquait les celts polis.

§ IX

Dolmen de Kerlô.

Le dolmen de Kerlô était primitivement recouvert d'un tumulus, détruit il y a une vingtaine d'années. Il est situé, comme le menhir de la Pierre-Blanche (3), au bord des marais tourbeux qui s'étendent jusqu'à Pompas et Mesquer.

(1) En ce qui concerne ce menhir, voir Vincent et Orieux, *Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure*, tome I.

(2) *L'Anthropologie*. op. cit.

(3) *Bulletin de la Société Arch. de Nantes*, 1898.

Aujourd'hui il est absolument ruiné : il n'en reste qu'une énorme table, couverte de bassins, et des fragments de supports. Les fouilles que j'y fis me permirent d'y constater les traces d'une sépulture néolithique : fragments de vases apodes en terre noire, silex taillés, cendres et charbons de bois, percuteurs, cristaux prismatiques de quartz hyalin, tels que j'en ai trouvés dans d'autres dolmens, notamment à Sandun (1).

Les environs du dolmen renferment des quantités considérables de silex taillés. A une centaine de mètres du monument, au bord même du marais, était l'atelier où l'on travaillait le silex (2) et dont la superficie était extrêmement restreinte. Cet atelier, faisant face à l'une des stations de Gras à silex géométriques, placé de l'autre côté du bassin tourbeux, m'a livré quelques instruments géométriques qui me paraissent plus récents que les silex néolithiques.

Parmi les objets polis provenant de cet endroit, et actuellement dans mes collections, je dois citer un ciseau celtiforme en jadéite, trouvé près du dolmen de Kerlô.

Henry Quilgars.

Vannes, janvier 1900.

(1) H. Quilgars, *Bulletin de la Société Arch. de Nantes,* 1897.

(2) Id., *Quelque considération sur les monuments mégalithiques du pays guérandais.*

LA PIERRE SCULPTÉE DE BRANDU

Planche I.

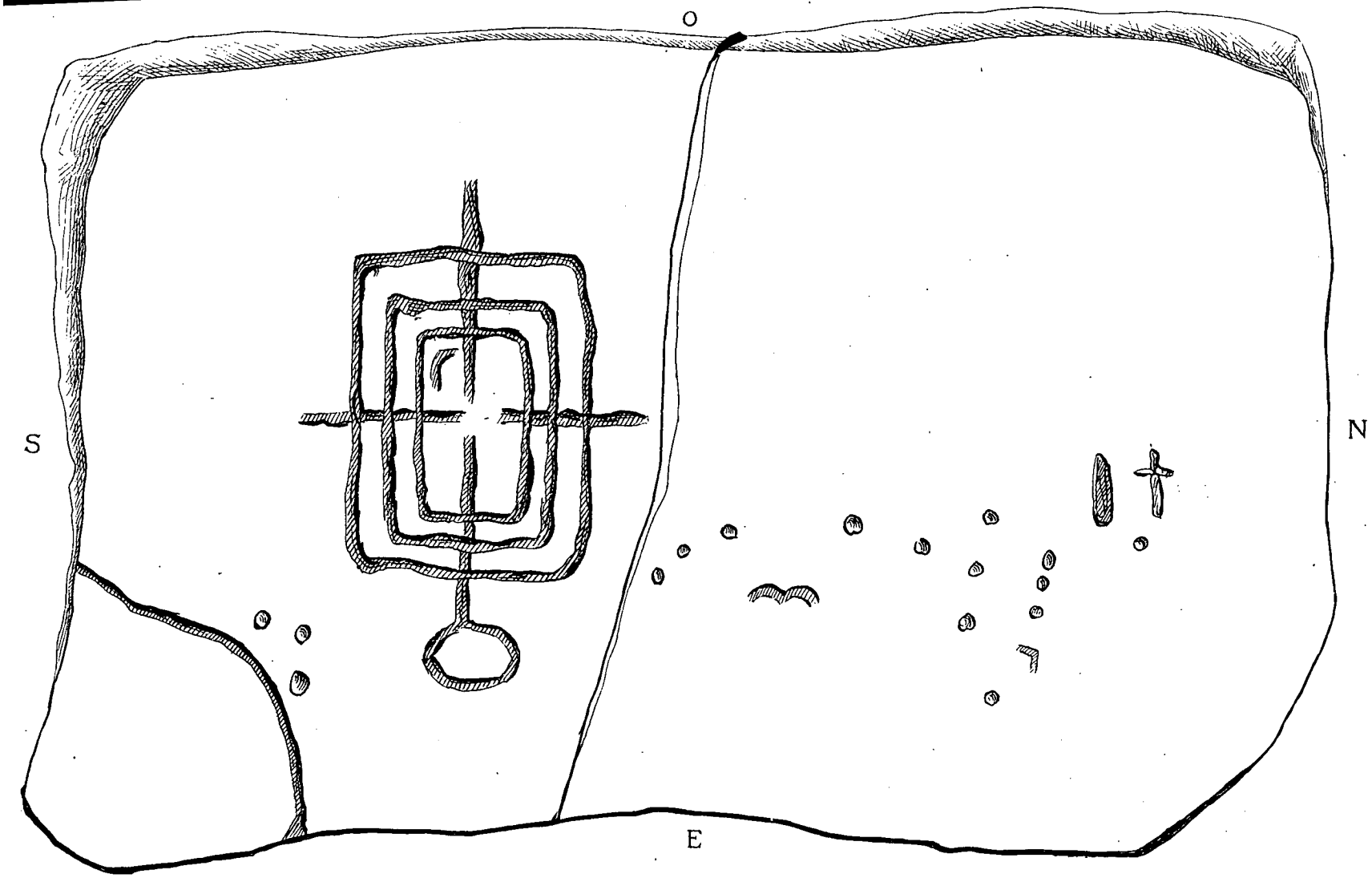

PLAN DU CHATELLIER DES KRAPADOS

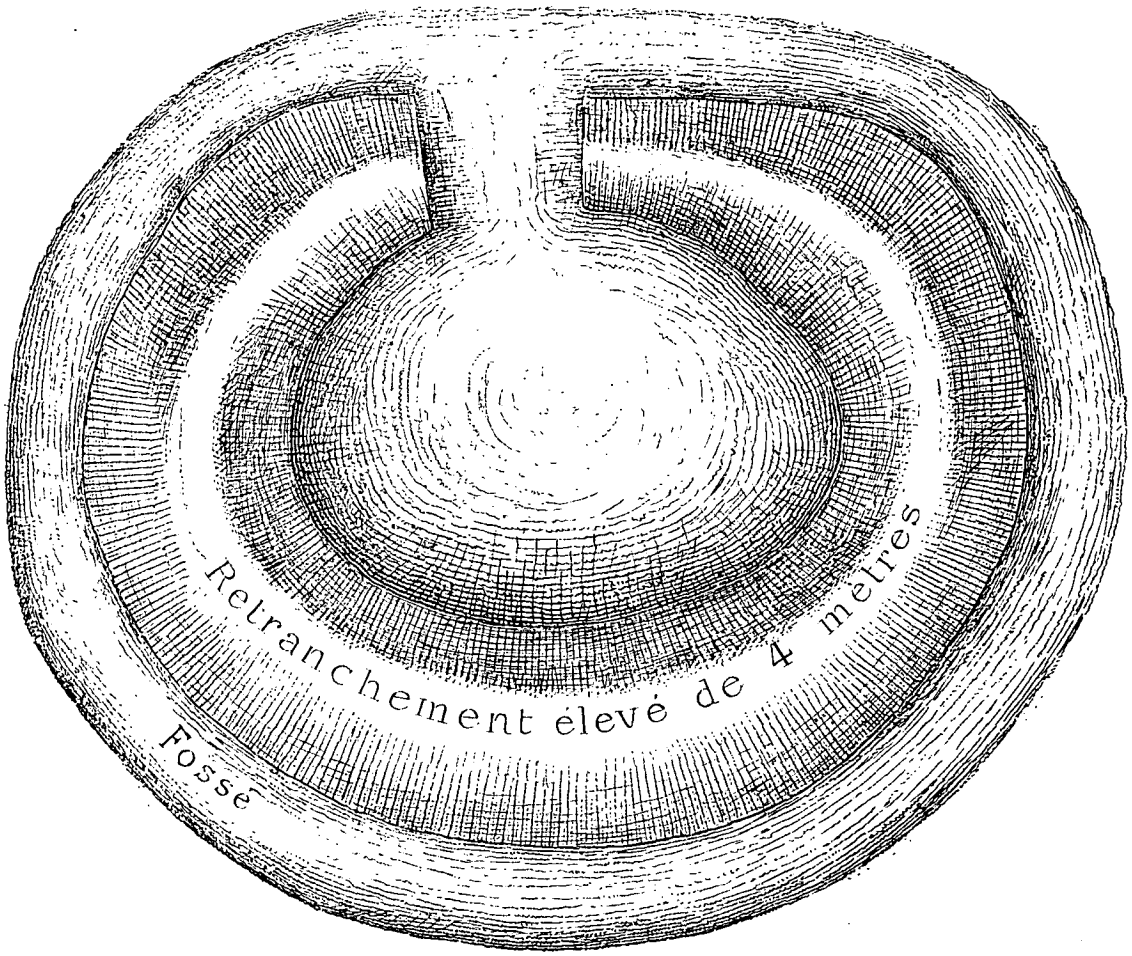

Fig. I

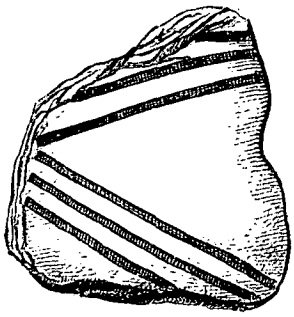

Fig. II

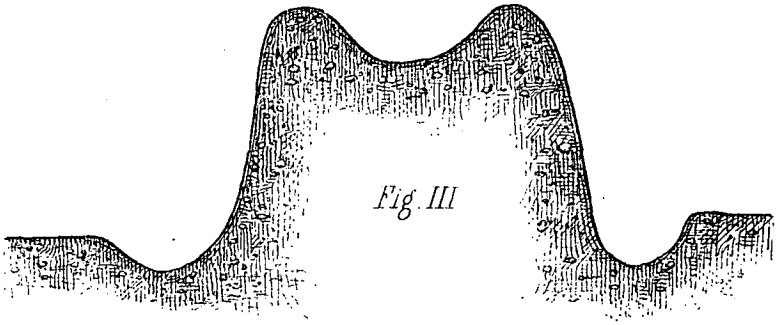

Fig. III

Coupe du Chatellier.

Fig. IV

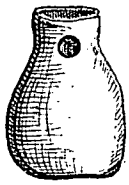

Fig V (1/2 grandeur)

UN ÉPISODE

DE LA

GUERRE DE SEPT-ANS

LES MARINS FRANÇAIS

DANS LES DERNIERS COMBATS LIVRÉS AUX ANGLAIS

Sur les côtes de Bretagne

JANVIER 1761

Documents extraits des Archives de la Marine.

Depuis quelque temps, la presse s'occupe souvent des armements maritimes et de la défense de nos côtes, en prévision d'une éventualité qui, tôt ou tard, pourrait bien se réaliser.

L'histoire de la guerre de Sept-Ans nous enseigne que la Bretagne fut toujours exposée la première aux invasions de nos ennemis, ordinairement nos plus proches voisins, et que la suite des désastres de cette funeste campagne consomma la ruine de la marine française, auparavant si florissante.

Dernièrement, je relisais une intéressante brochure de M. Odon du Hautais, intitulée : *Séjour de la flotte française en Vilaine, 1759-1761,* au sujet de cet épouvantable échec qui anéantit notre ancien prestige comme puissance maritime. Au mois de novembre 1759, le vieux maréchal de Conflans se laissait surprendre, à la hauteur de Belle-Ile, par l'escadre de l'amiral anglais Hawke, qui avait habilement profité des lenteurs du maréchal français, occupé à Brest à réparer les avaries qu'une campagne de six mois avait fait subir à ses vaisseaux.

Les vingt bâtiments qui composaient cette flotte furent détruits et dispersés ; et six d'entre eux, presque tous de l'escadre de M. de Kersaint, étaient forcés d'entrer dans la Vilaine où ils restèrent étroitement bloqués, du 21 novembre de cette année au mois d'août 1761, comme la flotte espagnole à Cuba.

Le maréchal de Conflans mit le comble à son incurie en ordonnant, après sa défaite, de brûler le *Soleil Royal*. Quelques-uns des autres navires restèrent en rade de l'île d'Aix, et un très petit nombre put retourner à Brest.

On conçoit la douleur et le découragement de tous les jeunes et intrépides officiers de nos escadres, condamnés à une humiliante inaction. Mais bientôt le désir de la revanche se réveilla plus ardent que jamais ; sur toutes nos côtes, dans tous nos ports, on organisa des croisières contre les Anglais, et les navires armés en course ne tardèrent pas à remporter des succès partiels dans bien des combats demeurés la plupart oubliés ou inconnus.

Les jeunes officiers s'étaient empressés de solliciter le commandement de ces navires, pour tenter les plus hardies expéditions. L'Etat, dont les finances étaient épuisées, accepta, de son côté, les propositions des riches armateurs, offrant d'armer d'anciens bâtiments, corvettes et frégates qui avaient échappé à nos défaites.

Les Archives du ministère de la Marine et de nos anciens ports renferment sur cette période de notre histoire maritime de nombreux documents inédits, où l'on trouve les émouvants récits d'actions héroïques qui atténuent l'amertume de pénibles souvenirs.

J'ai eu l'occasion de le constater, lors des recherches que je fis faire dans ces Archives par deux écrivains aussi dévoués qu'érudits, et dont les noms ne sont pas inconnus des historiens de la Marine, MM. Isidore Guët et Louis Sandret, et par le savant conservateur de la bibliothèque du port de Brest, M. C. Levot, le continuateur du *Dictionnaire* d'Ogée. Le résultat de ces longues recherches fut la découverte de plus de cent vingt à cent trente lettres officielles, relatives à ces armements contre les Anglais. Mon intention était de compléter les documents dont mon ami, M. Anatole de Barthélemy — actuellement vice-président de l'Académie des Inscriptions et Le-Bellesttres, — s'était servi pour la notice biographique d'un jeune marin

de ma famille, que publia, en 1865, la *Revue de Bretagne et Vendée*[1].

Ce fait particulier m'a donné la certitude que l'on pourrait largement puiser à une mine aussi riche qu'abondante, et en extraire une foule de documents d'un réel intérêt et tout à l'honneur et à la gloire de notre marine nationale de l'avant dernier siècle. D'ailleurs, nous ne ferions que suivre l'exemple de M. de la Nicollière-Teijeiro qui a écrit la biographie de plusieurs célèbres marins nantais, et de M. le marquis de Granges de Surgères, auteur d'une série d'articles sur les corsaires pendant la guerre de l'Indépendance[2].

***

Il y a peu de temps, un journal de Nantes, en parlant de la récente alliance de deux honorables familles bretonnes, rappelait précisément le souvenir d'un jeune enseigne de vaisseau auquel on avait confié le commandement d'une frégate du Roi, armée en course contre les Anglais, et qui, en 1761, livra un brillant combat contre deux frégates ennemies[3]. Or, dans la collection de documents que j'ai fait extraire des Archives de la Marine, se trouvait la copie du rapport que René Brunet du Guillier, commandant de la frégate la *Brune*, et prisonnier de guerre, adressait de Plymouth au ministre de la Marine.

C'est cette pièce inédite que je suis heureux de communiquer à la Société Archéologique de Nantes. Mais, auparavant, je

[1] *Charles de Bremond, marquis d'Ars*, tué à bord de la frégate l'*Opale*, dans un combat contre les Anglais sur les côtes de Bretagne. Le jeune commandant de l'*Opale*, né en 1737, était petit-fils de Jean-Louis de Bremond, marquis d'Ars, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi en 1709, et de Judith de Sainte-Maure Montausier.

[2] *Revue des Questions Héraldiques, Arch. et Hist.*, dirigée par M. le vicomte de Poli. Ces différentes notices ont été réunies en brochure sous le titre : *Prises des Corsaires Français pendant la guerre de l'Indépendance* (1778-1783), Nantes, 1900.

[3] *L'Espérance du Peuple*, du 29 octobre 1899 : mariage de M. le vicomte Brunet du Guillier avec Mlle Donatienne Levesque.

demande la permission de la faire précéder de quelques autres documents, pour donner une idée plus claire des circonstances qui décidèrent de l'armement de cette frégate.

Je dois encore faire remarquer qu'il ne m'a pas été très facile de résumer cet épisode de nos annales maritimes et d'en abréger les détails, aujourd'hui inutiles, vu le nombre prodigieux de lettres officielles, écrites à cette occasion par le ministre, le commandant en chef, les commandants de port, chefs d'escadre, les commissaires-généraux de la marine, et par les simples officiers : cela dépasse presque la quantité de dépêches télégraphiques expédiées par nos administrations et chefs de service — d'un style autrement laconique que ces anciennes circulaires, invariablement terminées par de longues formules de salutation.

Il est vrai de dire que cette vieille et cérémonieuse politesse française est rigoureusement proscrite par nos ministres du régime actuel, et cependant l'égalité est loin d'y avoir gagné; et même je ne puis trop m'expliquer comment alors un jeune enseigne de vaisseau, par exemple, écrivant à M. le duc d'Aiguillon ou à tout autre chef supérieur, lui disait *Monsieur*, sans aucun titre ou qualification : ce n'était qu'au ministre que l'on donnait du *Monseigneur*.

*
* *

Parmi les armateurs qui concouraient à ces armements en course, beaucoup étaient des juifs, très empressés naturellement d'avoir une excellente occasion de s'enrichir davantage. En ce temps-là, les fils de Sem nous aidaient à combattre les Anglais : ils avaient leur utilité; peut-être n'en serait-il pas de même aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, on avait alors traité à Brest avec le représentant de MM. David Gradiz et fils, négociants israélites de Bordeaux. J'ai sous les yeux une longue correspondance relative aux conditions de l'armement des corvettes et frégates que l'Etat consentait à prêter, conditions qui n'étaient pas toujours acceptées par les officiers de la ma-

rine royale, notamment pour ce qui leur était attribué dans le bénéfice des prises, tant à eux qu'à leur équipage.

Le ministre ayant consenti, d'après les ordres du Roi, à l'armement de la frégate l'*Opale* que devait commander M. d'Ars pour une campagne de six mois, écrivait à cet officier la lettre suivante, dont un double était envoyé à M. Hocquart, commissaire-général de la marine à Brest, et à M. le comte de Blénac, commandant en chef de ce port[1],

Le Ministre à M. le Marquis d'Ars[2].

A Versailles, le 15 septembre 1760.

« Comme M. Gradiz consent, Monsieur, à la proposition que vous lui avez faite de fournir aux frais de l'armement de la frégate l'*Opale*, aux mêmes conditions qui lui avoient été accordées pour l'armement en course de l'*Amphion* avec cette frégate, et que je suis bien aise d'avoir cette occasion de vous employer, je consens volontiers à la demande qu'il m'en a fait faire lui-même, au moment de son départ de Paris pour Bordeaux, où je lui écris aujourd'huy pour l'en prévenir et lui prescrire de donner ses ordres en conséquence à son correspondant à Brest, Je le mande de même à M. le comte de Blénac et à M. Hocquart, et je donne ordre de faire délivrer

[1] Jean de Courbon, comte de Blénac, lieutenant-général des armées navales, grand'croix de Saint-Louis, d'une famille de Saintonge qui a fourni des officiers de marine distingués. On cite ce fait peut-être unique. L'un d'eux, Charles de Courbon, comte de Blénac, également lieutenant-général des armées navales, gouverneur des îles françaises de l'Amérique, dirigea pendant quelque temps une escadre de six vaisseaux, commandés par ses six fils. Il avait épousé Angélique de la Rochefoucauld-Bayers.

L'un des fils du commandant du port de Brest, le marquis de la Roche Courbon-Blénac, maréchal de camp, se maria en 1773 à Mlle de Verdelin, nièce dumarquis d'Ars. (Rainguet : *Biographie Saintongeaise*).

Le ministère de la Marine était occupé à cette époque par Nicolas-René Berryer qui avait été successivement conseiller au parlement, intendant du Poitou et lieutenant de police en 1747, et qui devint, par la faveur de Mme de Pompadour, conseiller d'Etat, ministre de la Marine et enfin garde des sceaux. Né à Paris en 1703, il mourut en 1762.

[2] *Archives de la Marine*, folio 118.

pour votre armement les vivres nécessaires des magasins du munitionnaire, dont M. Gradiz paiera le prix comptant. Je recommande d'ailleurs de seconder, par toutes les facilités qui dépendront du port, les dispositions que vous aurez à faire pour accélérer votre armement. Je suis bien persuadé de l'activité que vous y apporterez.

« Il y aura à arranger de faire *donner aux officiers et à l'équipage le tiers des prises, déduction seulement des frais de justice et de vente,* et non avec la déduction des frais d'armement qui ne tomberont que sur les deux tiers revenant à M. Gradiz et à ses associés. »

Le commandant de l'*Opale* sollicita ensuite l'adjonction d'une deuxième frégate, la *Brune*, qu'il désirait voir confiée à son ami M. Brunet du Guillier, enseigne de vaisseau, avec lequel il avait toujours navigué [1]. Il fallut donc échanger encore plusieurs dépêches pour décider cette combinaison. Je ne rapporterai ici que les principales.

Le Ministre à MM. David Gradiz et fils[2]

A Versailles le 30 septembre 1760.

« J'ay reçu, Messieurs, votre lettre du 23 de ce mois, pour me remercier du consentement que j'ay donné à l'armement en course de la frégate l'*Opale,* par M. le marquis d'Ars. Cette frégate est hors de carenne actuellement, et avoit déjà, suivant les dernières lettres de Brest, une partie de son équipage occupé à en presser l'armement. Je suis prévenu par M. Hocquart que, tant pour la partie des vivres que pour les autres facilités qui peuvent dépendre du port, cette opération ne

[1] Le marquis d'Ars avait été lui-même embarqué sur la frégate la *Brune*, au mois de janvier 1757 : elle était alors commandée par M. de la Prévalaye qui, à l'Ile Royale (Canada), livra un brillant combat contre un bâtiment anglais dont il s'empara avec quatorze canons et vingt pierriers, et fit cent-vingt prisonniers. La frégate française n'avait eu qu'un seul homme blessé pendant ce combat qui dura trois heures. C'était un souvenir d'heureux présage.

[2] *Archives de la Marine*, fol. 135

souffrira aucun retardement. Mais sur ce que M. le marquis d'Ars m'a marqué que vous pourvoiriez volontiers aux frais d'armement d'une deuxième frégate, pour être jointe à l'*Opale*, si je voulois vous céder encore cette seconde frégate, j'ay adhéré sans difficulté à cette demande, et les ordres en conséquence sont partis pour Brest dès le 27, en recommandant néantmoins à M. Hocquart de n'aller en avant, pour l'armement de cette frégate, qu'autant que votre correspondant à Brest l'assureroit que vous étiez disposés à fournir les fonds pour cette expédition. »

Sur ces entrefaites, M. d'Ars eut avec les officiers de l'Amirauté certaines contestations, au sujet des prises qu'il avait faites dans une expédition précédente, et il s'en plaignit au ministre qui écrit à M. de Grandbourg :

« M. d'Ars, commandant des frégates de S. M. l'*Opale* et la *Brune*, se plaint que les officiers de l'Amirauté de Brest ont refusé deux fois de recevoir la déclaration qui a été portée à leur greffe par l'écrivain d'une de ces frégates, sous le prétexte que cet officier ne s'était point, avant son départ, muni d'une commission de guerre. Ces juges ont même prétendu que cette omission devait rendre confiscables les prises que cet officier avait faites. Je n'ignore point que les officiers, en général, ne sont que trop portés à se soustraire aux formalités et aux règles ; mais, dans l'occasion présente, la prétention des officiers de l'Amirauté est dénuée de tout fondement. On n'ignore point que les commissions de guerre sont délivrées aux navigateurs qui n'ont point de titre pour les autoriser à courir sus et à combattre les ennemis de l'Etat, et empêcher qu'ils ne soient regardés et traités comme des forbans et pirates. Mais les officiers du Roy, dont l'état et les fonctions sont de porter les armes, ne peuvent être méconnus, et moins encore des juges de l'Amirauté que de tout autre, puisque les commissions ou brevets, délivrés à ceux de la marine, sont revêtus de l'attache de M. l'Amiral. C'est d'ailleurs un usage constamment suivi : et tous les officiers de la marine qui, dans

la précédente guerre, ont, comme M. le marquis d'Ars, commandé des vaisseaux ou autres bâtiments armés en course, n'ont point été assujettis à prendre des commissions de guerre. Je m'attends donc que vous me ferez sentir aux officiers de l'Amirauté de Brest que la difficulté qu'ils ont faite n'est fondée ni en raison ni en usage, et qu'ils doivent se renfermer à recevoir les dépositions qui leur sont faites, et à instruire la procédure, pour mettre le conseil des prises en état de prononcer sur la validité de celles dont M. d'Ars s'est emparé et qui ont été conduites à Brest. »

Le Ministre à M. le Marquis d'Ars.[1]

A Versailles, le 27 septembre 1760.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 9 de ce mois, pour me remercier de vous avoir accordé la frégate l'*Opale* pour la course, et me proposer en même temps de vous accorder une deuxième frégate à joindre à celle-cy, et de l'armement de laquelle vous assurez que M. Gradiz fera volontiers la dépense. Je mande à M. le comte de Blénac et à M. Hocquart que je veux bien y consentir, si le correspondant de ce négociant les assure de ces dispositions de sa part, et vous pouvez choisir sur les frégates qui sont dans le port, excepté cependant la *Comette*, la *Malicieuse*, la *Bouffonne* et l'*Hermione*, celle qui vous conviendra le mieux, pour la faire monter par M. du Guillier ; je vois avec satisfaction que vous espérez que cette augmentation de dépenses et de travail ne retardera que très peu votre expédition. »

[1] *Archives de la Marine*, fol. 130 verso.

Le Ministre à M. le Comte de Blénac[1].

A Versailles, le 4 octobre 1760.

MONSIEUR.

« J'ay reçu les lettres que vous m'avez écrites les 24, 26 et 29 du mois dernier. J'ay vu que la frégate l'*Opale* étoit sortie carennée du bassin ; je dois la compter actuellement fort avancée dans son armement. Je dois juger aussi que M. le marquis d'Ars n'aura rien oublié pour presser l'expédition de la deuxième frégate que j'ai consenti de joindre à l'*Opale*, si le correspondant du sieur Gradiz a pu assurer les fonds pour ce second armement » ...

Le Ministre à M. le Comte de Blénac[2].

A Versailles, le 29 octobre 1760.

MONSIEUR.

« J'ai reçu les lettres que vous m'avez écrites les 20 et 24 de ce mois. Je dois juger par celle de M. le marquis d'Ars que les deux frégates qu'il commande sont armées actuellement... »

Le Comte de Blénac au Ministre de la Marine.

Brest, le 27 octobre 1760.

« Les vents de S.-O. forcés qui ont régné hier et aujourd'huy ont empesché M. d'Ars d'appareiller de la rade comme il se l'estoit promis. Ses deux frégates n'attendent uniquement qu'un vent favorable pour suivre leur destination. »

Le Comte de Blénac au Ministre de la Marine.

Brest, le 31 octobre 1760.

« Les frégates l'*Opale* et la *Brune* ont toujours eu les vents favorables depuis leur départ d'icy, et doivent être rendues à leurs croisières.

La *Brune* est commandée par M. du Guillier. »

[1] *Archives de la Marine*, fol. 142.
[2] *Archives de la Marine*, fol. 180.

Le Ministre à M. le Comte de Blénac[1].

A Versailles, le 5 novembre 1760.

MONSIEUR,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 31 du mois dernier. J'y ai vu avec plaisir que les frégates l'*Opale* et la *Brune* avoient mis à la voile dès le 29, avec un vent favorable et forcé qui a dû les conduire à leurs croisières. »

Le Comte de Blénac au Ministre de la Marine.

Brest, le 28 novembre 1760.

« Les frégates l'*Opale* et la *Brune* rentrèrent ici mercredi au soir, et y ont conduit un corsaire de *Gersey* (*sic*), armé de dix canons, six pierriers et cinquante-trois hommes d'équipage.

Ces frégates ont fait six autres prises : l'une rentrant dans la Manche, venant de Quiberon, avec le chargement d'un chasse-marée français venant de Bordeaux, qui avait été pris par l'escadre angloise. Les cinq autres bâtiments faisoient partie d'une flotte nombreuse destinée pour Lisbonne et Gibraltar, escortée par une frégate de 40 canons.

MM. d'Ars et du Guillier, après avoir enlevé ces cinq bâtiments de la queue de la flotte, se proposaient de continuer à la poursuivre et même d'attaquer le bâtiment de guerre qu'ils sçavoient chargé de beaucoup de marchandises et n'être armé que de 160 hommes d'équipage. Mais le mauvais temps ayant encore augmenté et les frégates fatiguées étonnament, il s'est ouvert une voye d'eau considérable à l'*Opale*, et le mât de beaupré de la *Brune* s'est rompu, ce qui a obligé nos frégattes d'abandonner cette flotte et de chercher à réparer leurs dommages. Toutes les pompes garnies, à bord de l'*Opale*, furent un long temps à franchir l'eau de cette frégate. M. d'Ars fit passer une civadière piquée sous les fonds de sa frégate, pour

[1] *Archives de la Marine*, fol. 196.

tâcher de masquer la voye d'eau et de pouvoir découvrir à peu près le lieu où elle pouvoit être. Mais son travail devint inutile ; et continuant toujours de faire trente pouces d'eau par heure, il a jugé ne pouvoir tenir la mer dans cette situation, et indispensable de relascher icy pour y remédier; et aussy pour changer le beaupré de la *Brune*. Les frégattes ont remis au château de Brest 95 prisonniers de leurs différentes prises dont on ignore encore la rentrée dans nos ports. La frégatte l'*Opale*, sur la demande de M. d'Ars, sera rentrée aujourd'hui dans le port, et mise en déchargement sans nul retardement, pour y être virée en quille, et pouvoir découvrir et remédier à la voye d'eau. Comme cette frégatte conservera tout son équipage, la besogne sera faite en peu de jours, et remise en état de reprendre sa croisière.

Le Ministre à M. le Marquis d'Ars[1]

A Versailles le 6 décembre 1760.

« J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 28 du mois dernier, pour m'informer de votre relâche avec la *Brune*, dans la rade de Brest, et me rendre compte des circonstances qui vous ont nécessité à prendre ce parti. J'en suis d'autant plus touché que, par le détail de votre navigation jusqu'à ce moment, vous vous trouviez dans une position bien propre à tirer un parti avantageux de votre course. Je juge par ce que M. le comte de Blénac et M. Lebrun me marquent de l'empressement que l'on a eu à procurer à la *Brune* le mât de beaupré et ce qui lui étoit nécessaire pour se regréer en rade, et pour faire entrer dans le port l'*Opale*, afin de la carenner à flot, dans la vue de remédier plus sûrement à sa voie d'eau, qu'au moyen de tous vos équipages qui auront pu être employés à ces opérations, elles seront promptement finies. Je compte aussi, sur l'envie que vous me témoignez de ressortir promptement, que vous n'aurez rien

[1] *Archives de la Marine*, fol. 233 verso.

négligé pour les accélérer, et que vous tarderez peu à vous trouver en état de reprendre votre course. Je vous y souhaite d'aussi bonne rencontre, mais moins de contrariété et d'accidents que dans la dernière.

Le Ministre à M. le Comte de Blénac[1]

A Versailles, le 13 décembre 1760.

MONSIEUR,

« J'ay reçu les lettres que vous m'avez écrites les 3, 5 et 8 de ce mois... J'ai vu avec plaisir qu'on étoit parvenu à reconnaître et réparer la voie d'eau de l'*Opale*. M. le marquis d'Ars m'a marqué s'occuper vivement de son réarmement, pour pouvoir resortir promptement avec la *Brune*, qu'il n'a pas jugé à propos de faire sortir seule. Je compte que ces deux frégates tarderont peu à remettre dehors ».

« Je suis très parfaitement, M... etc. »

Le Comte de Blénac au Ministre de la Marine

Brest, le 17 décembre 1760.

« — J'eus l'honneur de vous prévenir, par ma dernière, que les frégates l'*Opale* et la *Brune* manœuvraient pour appareiller. Elles tinrent toute l'après-midy sous voiles, sans pouvoir sortir du Goulet, par le peu de force du vent; et se voyant, à l'approche de la nuit, maniées par les courants, elles rentrèrent dans la rade où elles mouillèrent. Les vents au S. O. et forts ne leur permirent pas d'appareiller hier. Les vents sont au N., mais faibles. Elles vont tenter d'en pouvoir profiter et manœuvrent pour appareiller. Je doute pourtant qu'elles en puissent sortir.

[1] *Archives de la Marin*, fol. 240.

Le Comte de Blénac au Ministre de la Marine.

Brest, le 19 décembre 1760.

Malgré le temps peu favorable, les frégates l'*Opale* et la *Brune* mirent mercredi à la voile, et ne purent, dans toute la nuit, s'élever jusqu'à l'île d'Ouessant. Les vents ayant forcé au jour, et de la partie du O.-N.-O., il ne leur a pas été possible de doubler cette isle ; ce qui les a forcés, — menacés de mauvais temps, — de rentrer hier au soir dans la rade avec un vaisseau de commerce party d'icy avec elles, et qu'elles comptoient mettre au large et en sûreté des corsaires.

Le Ministre à M. le Comte de Blénac.[1]

A Versailles, le 27 décembre 1760.

MONSIEUR,

J'ai reçu les lettres que vous m'avez écrites les 17, 19 et 22 de ce mois.

J'y vois avec peine qu'il n'avoit point encore été possible aux frégates l'*Opale* et la *Brune* de quitter la rade, à cause des vents soufflant constamment du Sud-Ouest, malgré les diverses tentatives que M. le marquis d'Ars avoit faites pour en sortir. J'espère cependant que vos premières lettres m'annonceront son départ...

Le Comte de Blénac au Ministre de la Marine[2].

Brest, le 29 décembre 1760.

Les frégattes en course, aux ordres de MM. d'Ars et du Guillier, sont appareillées ce matin par un très petit vent de Nord.

[1] *Archives de la Marine*, fol. 260.

[2] *Archives du port de Brest.*

Le Comte de Blénac au Ministre de la Marine.

Brest, le 5 janvier 1761.

La frégate l'*Opale* rentra icy vendredy, deuxième du mois, avec l'*Incester* (*sic*), paquebot anglois de 14 canons de six et de quatre, destiné pour la Nouvelle-Yorck (*sic*), armé de 30 hommes d'équipage.

M. d'Ars, séparé de la *Brune* la seconde nuit de la sortie d'icy, par un vent forcé de S.-O., cherchant à se rallier à cette frégate, aperçut le premier ce paquebot, et lui donna chasse jusqu'à la hauteur de l'isle de Groix, E.-O., à 20 heures au large.

Ce bâtiment se voyant approcher, revint tout à coup au vent, toutes voiles hautes, pour tirer sa bordée : ce qu'il fit dans l'espoir d'éloigner M. d'Ars. — Dans ce mouvement, son grand mât d'hune vint à rompre, ce qui le fit joindre dans un instant, et amener son pavillon, sans combattre davantage.

La volée qu'a essuyée l'*Opale* n'a tué ny blessé personne. Deux boulets seulement ont percé ses voiles.

L'on vient de m'avertir, de l'avancée, que M. d'Ars étoit à la voile et doubloit la pointe en dehors de la rade, les vents au S -S.-E., pour rejoindre la *Brune*, dont il s'étoit séparé dans la nuit avant la rencontre qu'il a faite de la frégate angloise.

Le Ministre à M. le Marquis d'Ars[1].

A Versailles, le 10 janvier 1761.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 3 de ce mois, dattée de la rade de Brest, où vous veniez d'amener la frégate angloise le *Lincester*, dont vous vous étiez emparé l'avant-veille à vingt lieues au large de Groa (*Groix*,) après vous être séparé dans la nuit précédente de la frégate la *Brune*. Cette nouvelle m'a fait plaisir, et je souhaite fort que dans la suite de votre course vous trouviez quelque nouvelle occasion de vous distinguer et de rendre utile votre armement. »

[1] *Archives de la Marine*, fol. 4.

* * *

Par une bien triste coïncidence, ce même jour du 10 janvier où le ministre de la Marine félicitait le commandant de l'*Opale* de la récente capture d'une frégate anglaise au large de l'île de Groix, le jeune et vaillant marin était tué, au moment où il se disposait à prendre à l'abordage une autre frégate ennemie, après un combat acharné; et — presque à la même heure — la frégate la *Brune* était, elle aussi, attaquée par deux vaisseaux anglais qui l'obligeaient à se rendre après une lutte aussi héroïque, comme on le voit par le rapport de M. du Guillier ci-après[1] :

Rapport de M. Brunet du Guillier, Enseigne de vaisseau, Commandant de la frégate la *Brune*, prisonnier de guerre des Anglais, à Plymouth, au Ministre de la Marine.

Plimout, 18 janvier 1761.

MONSEIGNEUR,

« J'ay l'honneur de vous informer que je suis parti du port de Brest, le 29e décembre, avec l'*Opale*. Le 30e, nous avons essuyé un coup de vent très violent qui nous a séparés dans la nuit du 30 au 31. Ayant perdu mon camarade, j'ai fait tout de suite la route qui pouvait me conduire au rendez-vous que M. d'Ars m'avoit indiqué en cas de séparation. J'y suis arrivé le 3e jour de janvier et j'y suis resté jusqu'au 9 au soir, comme il m'étoit ordonné ; mais n'ayant eu aucune connaissance de l'*Opale*, j'ay fait de la voile pour me mettre en parage de rencontrer les vaisseaux anglais que je jugeais être sortis des ports d'Angleterre, pour aller dans leurs colonies.

[1] Le rapport de M. Pineau, le lieutenant de l'*Opale* qu en prit le commandement après la mort du marquis d'Ars, est textuellement reproduit dans la notice biographique ci-dessus citée, notice publiée à part avec notes et appendice. (Nantes, Emile Grimaud, 1866, brochure in-8°, 45 pages).

« Le 10, au matin, un quart d'heure avant le jour, j'ai rencontré deux frégates angloises, la *Vénus* et la *Junon*, portant chacune 26 canons de douze sur le pont, et 10 canons de six sur le gaillard. Les ayant reconnues pour forces supérieures, j'ay fait la manœuvre convenable pour les éviter, mais inutilement, parce qu'elles marchaient mieux que moy. Elles m'ont joint et attaqué à neuf heures du matin : et, après trois heures de combat, et n'ayant plus aucune espérance de sauver la frégate du Roy, parce que mes voiles et mes mâts étoient très endommagés, et parce que j'avois plusieurs coups à l'eau, auquels il n'étoit pas possible de remédier pendant le combat, j'ai cru qu'il étoit inutile de faire périr des hommes qui pourront rendre service à l'Etat dans une occasion plus heureuse, et que je devois me rendre, puisque l'honneur du pavillon étoit à couvert.

« J'ay eu, dans cette malheureuse affaire, 55 à 60 hommes hors de combat, dont 19 morts ; le reste blessés, dont plusieurs sont mutilés. Je n'y comprends point plusieurs autres blessés légèrement qui, dans peu de jours, seront guéris.

« Le désordre qui, comme vous le savez, Monseigneur, règne toujours dans ces événements, ne me permet pas de vous envoyer une liste des morts et des blessés. Mais j'ay chargé M. Condamin, écrivain embarqué sur la *Brune*, de faire toutes les recherches nécessaires, et j'y donnerai aussi tous mes soins, afin de pouvoir, sous peu de jours, vous envoyer une liste exacte, et noms par noms, des morts, des blessés et de la qualité de leurs blessures. Deux de mes officiers sont du nombre des morts : MM. le chevalier de Cardaillac et de Monty-Sansonnière[1]. Il m'en reste encore trois bien portants : MM. de Cillart, de Launay-Tromelin et de Beaumanoir.

1° Le chevalier de Cardaillac dont il est ici question, était Arnaud de Cardaillac, né le 24 juin 1741, au château de Lomné, en Bigorre. Il fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, passa très jeune encore dans l'Ile de Malte où il demeura jusqu'en 1756 ; obtint la permission de rentrer en France pour servir dans la marine et fut embarqué sur la frégate la *Brune* où il périt glorieusement, le 10 janvier 1761, à peine âgé de vingt ans. Il était fils d'Ar-

La bravoure avec laquelle ils se sont distingués est au-dessus de tout éloge. Mais je puis vous assurer qu'ils ne se sont point conduits comme des jeunes gens, mais comme de bons officiers ; et je vous prie, Monseigneur, de faire attention que

naud, comte de Cardaillac, seigneur de Lomné, Bastère, Espèche, Gayan, etc. dans les Hautes-Pyrénées, chevalier non profès de Malte, et de Louise-Françoise-Gabrielle de Mirande, dame de Sainte-Gemme, en Saintonge.

Le jeune chevalier de Cardaillac était frère puîné de Paul de Cardaillac, également chevalier de Malte, marin illustre qui donna souvent, durant sa carrière, des preuves éclatantes de courage et de générosité.

Dans un combat livré en 1758 contre un navire anglais devant la Rochelle par le vaisseau l'*Aquilon*, commandé par M. de Maurville, Paul de Cardaillac avait eu le bras droit fracassé par un boulet de canon : il n'avait alors que dix-sept ans. En 1779, nous le retrouvons comme commandant de la frégate la *Fox*, avec laquelle il s'empara d'une goëlette anglaise. Peu de temps après, ayant rencontré le corsaire l'*Actif*, de Corck en Irlande, lequel menait le vaisseau danois les *Trois-Frères*, dont il s'était emparé, Paul de Cardaillac n'hésita pas à attaquer l'*Actif*, et l'ayant capturé après un sanglant combat, il rendit aussitôt la liberté aux *Trois-Frères*. Le bailli de Suffren qui connaissait déjà la valeur de ce brillant marin, l'appela auprès de lui pour lui confier le commandement de l'*Arlésien*, de son escadre. Mais au combat de la Praya (16 avril 1781), Paul de Cardaillac, toujours intrépide, est malheureusement tué à l'abordage d'un vaisseau anglais.

J. François d'Hozier, dans son ouvrage manuscrit intitulé *l'Impôt du sang*, publié en 1875 par M. Louis Paris, mentionne Paul et Arnaud de Cardaillac, ainsi que trois autres personnages de la maison de Cardaillac, l'une des plus anciennes races féodales du Quercy, qui a réuni tous les genres d'illustrations, et, à toutes les époques de notre histoire, a généreusement versé son sang pour la France.

Les renseignements complémentaires de cette note que j'ai cru devoir étendre davantage pour ajouter des exemples de plus de cette constante intrépidité de nos marins, m'ont été obligeamment communiqués par M. le marquis de Cardaillac, habitant le château de Latrayne dans le Lot, et M. le baron de Cardaillac, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, correspondant du Ministre de l'Instruction publique, et président de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen.

2° Laurent de Monti de Rezé, que le commandant de la *Brune* nomme M de Monti-Sansonnière, né le 19 décembre 1740, était fils de Joseph-Claude de Monti, comte de Rezé, seigneur de la Chalonnière, la Sansonnière, Pont-Rousseau, la Trocardière, Mesnil-Kermainguy, des Palets et de la Grande-Haye, page de la grande-écurie du Roi, et de Madeleine Jouault du Mesnil ; et petit-fils d'Yves de Monti, seigneur de la Chalonnière, et de Françoise de Charette. Son frère aîné, Louis de Monti, comte de Rezé, épousa en 1764 Marie-Anne Louise de la Roche-Saint-André, et fut l'aïeul de M. le comte Edouard de Monti de Rezé, dont le nom restera synonyme de chevaleresque fidélité. Laurent de Monti est donc l'arrière-grand-oncle de notre confrère, M. le comte Henri de Monti, neuvième comte de Rezé depuis 1672, époque à laquelle la vicomté

c'est la seconde affaire où se trouvent MM. de Cillart et de Launay-Tromelin[1].

« Je ne puis finir sans vous témoigner combien je suis satisfait de la conduite de M. Pigeon, chirurgien-major de la frégate. Il a eu un soin particulier des blessés, et j'espère qu'il en sauvera plusieurs. Permettez-moi, Monseigneur, de vous représenter que, n'étant pas point entretenu au port de Brest, il luy sera difficile de vivre avec la solde que le Roy d'Angleterre accorde aux prisonniers. Cependant, c'est un bon sujet, et d'autant plus à ménager, qu'ils sont rares dans nos ports.

« J'ay encore une grâce à vous demander, Monseigneur, c'est celle d'échanger, s'il est possible, une partie de mon équipage contre les cent prisonniers que nous avons faits dans notre première sortie.

« Pour moy, Monseigneur, je n'ay rien à vous demander : et je vous assure que vous ne serez point importuné, puisque je suis né sans protecteur. Toutes mes espérances sont fondées sur votre justice qui sera pour moy une puissante protection,

de Rezé, unie à la seigneurie de la Chalonnière, fut érigée en comté, par lettres patentes de Louis XIV, en faveur d'Yves de Monti, issu de l'ancienne et illustre maison des Monti, l'une des plus célèbres et des plus considérables de Florence. Notre Société s'honore de compter aujourd'hui, parmi ses membres MM. Henri, Claude, Bernard et Yves de Monti.

Un cousin de Laurent de Monti, Anne-Georges-Augustin de Monti, fils de Joachim de Monti, seigneur de la Giraudais, et d'Anne-Louise Le Loup de la Biliais, entré fort jeune dans la marine, fut l'un des compagnons de La Pérouse dont il partagea le triste sort, après s'être également signalé dans cette mémorable campagne de l'*Astrolabe*.

Une intéressante notice sur ce vaillant marin, par l'abbé Courteaud, a paru dans la *Revue Historique de l'Ouest* au mois de juin 1893. Nous y renvoyons le lecteur, car il serait trop long de résumer ici tous les services rendus dans les armées de terre et de mer par les membres de la famille de Monti.

[1] Jean-Marie de Cillart de la Villeneuve, sous-brigadier à bord de *la Brune*, avait déjà été prisonnier des Anglais en 1756, au combat de Louisbourg étant garde-marine à bord de *l'Arc-en-Ciel*. Il devint capitaine de vaisseau chevalier de Saint-Louis, et de l'ordre de Cincinnatus. Il périt fusillé à Quiberon le 21 juillet 1795.

Il faut peut-être lire Launay-Romelin. Cet officier pouvait appartenir à la famille de Launay, seigneur du Tertre, de Launay-Romelin, etc., au diocèse de Nantes, ou bien à la famille Boudin de Tromelin. (V. Potier de Courcy.)

si je suis assez heureux pour vous persuader que j'ay fait mon devoir.

J'ay l'honnneur, *etc.*

BRUNET DU GUILLIER.

A Plimout, le 18e janvier 1761.

(*Archives de la Marine*).

René Brunet du Guillier, rendu à la liberté, revint à Brest et continua de servir sur les vaisseaux du Roi. Plusieurs années après, nous le voyons encore occupé à régler les anciens comptes de l'armement de la frégate la *Brune* avec un négociant de Brest, M. Brisson, qui réclamait 1695 livres pour la fourniture des marchandises et denrées, qu'il avait livrées pour la table du commandant de la *Brune*, compte qui fut acquitté le 28 janvier 1766.

René Brunet du Guillier, d une très ancienne famille noble de Bretagne[1], avait été nommé garde de la marine au département de Brest, le 23 mai 1754, et garde du pavillon amiral, le 16 septembre suivant. Au mois de février 1770, il reçut le brevet de lieutenant de vaisseau, signé du roi et du duc de Penthièvre. Il mourut célibataire à Brest, en 1772.

René Brunet du Guillier était l'arrière-grand-oncle de M. le comte Th. Brunet du Guillier, conseiller-général des Côtes-du-Nord, qui a eu l'obligeance de nous donner ces quelques détails.

* * *

Les combats soutenus par les deux frégates l'*Opale* et la *Brune*, furent presque les derniers livrés sur nos côtes avant la fin de cette guerre si malheureuse pour nos armes : aussi furent-ils l'objet de l'attention générale dans les gazettes et chroniques du temps. On s'émut au récit des traits d'héroïsme accomplis par l'élite de ces jeunes marins qui cherchaient toutes les occasions de venger l'honneur du pavillon français.

[1] LA CHENAYE-DESBOIS : *Dict. de la Noblesse*, et POTIER DE COURCY, *Nobiliaire Breton*.

Sans rapporter ici le journal détaillé de la frégate l'*Opale*, adressé au ministre par le lieutenant Pineau (de la Rochelle) qui en prit le commandement aussitôt la mort du marquis d'Ars, nous dirons que cet officier alla relâcher dans la rivière de Morlaix, pour y débarquer ses nombreux blessés.

La lutte avait été acharnée durant cinq heures contre des forces bien supérieures : néanmoins la frégate française avait criblé ses adversaires et fut même sur le point de s'emparer des navires anglais qu'elle contraignit d'éteindre leurs feux. Mais les pertes de notre côté étaient bien grandes. Outre son commandant, l'*Opale* eut huit officiers mariniers, six soldats et treize matelots de tués ; douze officiers mariniers, dix soldats et quarante matelots si grièvement blessés que la plupart succombèrent deux jours après le combat.

Le chevalier de Champigny, l'un des officiers de la marine royale, frappé par un boulet qui lui dépouilla les deux cuisses, mourut à Morlaix, après vingt-deux jours d'horribles souffrances[1].

MM. de la Martelière et de Tromelin avaient également reçu de graves blessures en sautant à l'abordage.

Jean-Jacques Rousseau partagea l'émotion que causèrent ces douloureux événements; et, le 26 février 1761, il écrivait à la marquise de Verdelin, sœur du jeune et infortuné commandant de l'*Opale*, une lettre souvent citée :

[1] Je dois à l'obligeance de M. Henri Bourde de la Rogerie, archiviste du Finistère, la copie suivante de l'acte de décès de M. de Champigny qu'il a récemment découvert dans les registres de la paroisse de Saint-Martin de Morlaix.

« Ecuyer Anne-Philippe Bochart, chevalier de Champigny, sous-brigadier des gardes de la marine au département de Brest, mort muni de tous les sacrements, le 3 février 1761, et enterré le lendemain à Saint-Mathieu. » Le registre est signé : Guischen, Wolbock, Nicolas Le Forestier de Keresvet, de Trobriand. Le chevalier de C. ..y, (*illisible*), le chevalier de Tromelin en Tredern de Lézérec. Il appartenait à une famille bien connue dans les annales maritimes. Né le 14 mai 1740, garde-marine en 1755, il était fils de Jean Paul Bochart de Champigny, maréchal de camp, et petit-neveu d'Antoine Bochart de Champigny, lieutenant-général des armées navales, et neveu du marquis de Champigny, commandeur de Saint-Louis, gouverneur de la Martinique, etc.

« J'apprends, Madame, la cruelle perte que vous venez de « faire. Je connais trop bien votre sensibilité pour ne pas con- « cevoir votre affliction, et je vous suis trop attaché pour ne « pas la sentir moi-même. Je ne plains pas les hommes de « courage qui meurent pour leur pays, mais je plains beaucoup « ceux qui les aimaient, qui leur survivent et que l'amour de « la patrie ne peut plus consoler de rien. Il n'y a que le temps « qui console, la douleur ne se paie point de vains discours, « etc. »

Nous terminerons en disant, avec M. Anatole de Barthélemy:

« Il est peu de familles, dans les provinces de l'Ouest, qui n'aient fourni des combattants à cette intrépide marine qui, durant la guerre de Sept-Ans, se montra aussi valeureuse dans les désastres que la brillante pléïade de Louis XIV, alors que la fortune des armes souriait aux flottes françaises. »

Et avec M. Alfred Nettement :

« Dans cette douloureuse période des guerres maritimes du XVIIIe siècle, il ne resta plus à nos marins qu'à illustrer nos défaites par leur héroïsme ».

De nos jours, on verrait encore briller les mêmes exemples de courage et de dévouement pour sauver l'honneur et l'indépendance de la France où le culte de l'héroïsme et de l'abnégation fut toujours héréditaire.

***

Nous avons vu que les officiers de la marine royale avaient protesté contre l'obligation à laquelle l'amirauté de Brest avait voulu les soumettre, celle de prendre une commission de guerre pour commander les navires du Roi armés en course. Le marquis d'Ars s'était fait leur interprète auprès du ministre qui avait admis ces justes représentations. Mais, aussitôt la mort du commandant de l'*Opale*, les armateurs réclamèrent de nouveau au ministère l'abrogation de sa précédente décision. Cependant, le comte de Blénac, commandant du département de Brest, avait reçu l'ordre du grand amiral,

M. le duc de Penthièvre, de séquestrer les prises faites par la frégate l'*Opale*, et le ministre écrivait de ne point relâcher l'équipage du navire anglais récemment capturé, comme nous le voyons par la lettre suivante.

Le Ministre à M. Guillot, commissaire général de la Marine.

19 janvier 1761.

« Monsieur, il doit vous avoir été envoyé de Brest un lieutenant de vaisseau de la marine d'Angleterre, nommé le s[r] Jean Morris, commandant cy-devant le paquebot le *Laister* dont M. le marquis d'Ars, commandant la frégate l'*Opale*, s'est emparé. Vous ne permettrez pas à cet officier anglais de retourner chez luy, non plus qu'aux sieurs Georges Inbartre et William Mac-Kette, faisant fonction de second capitaine et de lieutenant sur le même paquebot, jusqu'à ce que vous ayez reçu de nouveaux ordres de ma part. »

De son côté, le second de l'*Opale*, le lieutenant Pineau, avait prié le ministre de ne pas priver les marins français, vainqueurs des Anglais, de quelques profits si chèrement gagnés. Ce fut en vain. Dès ce temps-là, les négociants israélites étaient probablement très-influents dans les ministères, auprès des autorités gouvernementales et même des grands personnages, puisque M. Berryer n'hésitait point à se déjuger, ainsi que le prouve la lettre qu'il adressait à M. le duc de Penthièvre, le 28 janvier 1761, c'est-à-dire quatre mois après celle pourtant si explicite, écrite à M. de Grandbourg, le 22 septembre 1760.

Le Ministre de la Marine à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Penthièvre[1].

Le 28 janvier 1761.

MONSEIGNEUR,

« J'ay déjà eu l'honneur d'entretenir Votre Altesse Sérénissime au sujet de la commission en guerre que M. le marquis d'Ars n'avoit pas cru devoir prendre à l'Amirauté de Brest, s'étant persuadé qu'il étoit, par son état d'officier du Roy, suffisamment autorisé à courir sur les ennemis de l'État. J'avoue que j'avois d'abord pensé que sa prétention étoit fondée ; mais, mieux informé par la suite de ce qui s'est pratiqué dans les précédentes guerres, j'ay donné, dès le 12 de ce mois, les ordres les plus précis pour que les officiers qui, comme luy, prendront le commandement des vaisseaux et frégates de Sa Majesté, accordés à des particuliers pour faire la course, ne se dispensent point de cette formalité, à laquelle M. du Guillier sera assujéti lors de la première relâche de la frégate la *Brune*[2].

« Quant à l'omission commise par M. le marquis d'Ars, qui a été tué dans le combat qu'il a soutenu contre une frégate angloise, il n'est pas possible de la luy faire personnellement réparer.

« Dans ces circonstances, je ne puis refuser d'appuyer auprès du Votre Altesse Sérénissime les représentations des sieurs Gradiz, armateurs des frégates l'*Opale* et la *Brune*. Ces négociants, distingués par un zèle que leurs entreprises ont manifesté depuis cette guerre, sont dans les plus grandes inquiétudes sur le sort des prises dont ces frégates se sont emparées : non qu'ils puissent douter un moment de la justice

[1] Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, né en 1725, mort en 1793, avait succédé à son père, le comte de Toulouse, dans la charge de Grand-Amiral de France.

[2] Le Ministre ignorait le sort de la frégate la *Brune* et n'avait pas encore reçu le rapport de M. du Guillier, daté de Plymouth le 18 janvier.

et de la générosité de Votre Altesse Sérénissime : mais constitués dans de grosses avances pour les frais de leur armement, leur fardeau se trouve aggravé par les dépenses que leur ont occasionnées les relâches des frégates, sans que le produit des prises, qui a été saisi et mis en séquestre puisse venir à leur secours : de sorte qu'ils se trouvent lézés pour un fait qu'il ne dépendoit pas d'eux de pouvoir prévoir ni empescher.

« Je ne doute point que ces considérations, dans un temps où les entreprises par mer contre les ennemis de l'Etat ont le plus grand besoin d'être favorisées et protégées, ne déterminent Votre Altesse Sérénissime à faire lever sans délai les ordres qu'Elle a donnés pour séquestrer le produit des prises faites par les frégates du Roy l'*Opale* et la *Brune*. »

Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

De Votre Altesse Sérénissime le très-humble et obéissant serviteur, BERRYER.

M. le duc de Penthièvre adopta la proposition du ministre et les armateurs obtinrent gain de cause contre les officiers du Roi ; M. Berryer se hâta d'en informer MM. Gradiz par une lettre assez brève, il est vrai, et où il semble vouloir dégager sa responsabilité.

Le Ministre à MM. Gradiz et fils.

le 4 février 1761.

« Je vous préviens, Messieurs, que Monsieur l'Amiral a donné des ordres dans les différents ports où il a été conduit des prises faites par les frégates l'*Opale* et la *Brune*, pour que leur produit vous soit remis sans difficulté. Vous pouvez remercier Son Altesse Sérénissime et en donner avis à vos correspondants. »

***

Les officiers de la marine royale, auxquels on disputait un bien faible dédommagement, n'étaient pas aussi âpres dans la défense de leurs intérêts pécuniaires. Ils ne se bornaient pas à sacrifier leur existence, à verser généreusement leur sang dans toutes les rencontres avec l'ennemi, mais ils contribuaient aussi pour leur part aux dépenses des armements en course.

Je puis citer, comme un exemple entre cent, le dévouement, sous ce rapport, du jeune officier que de nombreux documents personnels m'ont fait connaître.

Avant d'entreprendre la dernière campagne de la frégate l'*Opale*, le marquis d'Ars avait eu soin d'exposer l'état de ses affaires et d'exprimer ses volontés dernières, en cas de mort — qu'il semblait prévoir — sous un pli cacheté, daté du 25 octobre 1760, qu'il confia à Mme de Kersaint, la veuve de cet intrépide amiral de Kersaint, mort enseveli avec son vaisseau le *Thésée*, à la funeste bataille de Quiberon, en voulant se porter au secours du *Soleil Royal* que montait le maréchal de Conflans. (27 novembre 1759).

Cette famille de Kersaint avait pris en affection le jeune enseigne depuis qu'il était entré au port de Brest comme garde-marine ; et, d'après une correspondance entre le comte de Kersaint et le père du marquis d'Ars, on voit qu'il avait été question d'un projet d'alliance avec l'une des filles de l'amiral[1].

Ce pli cacheté aux armes du marquis d'Ars porte pour suscription :

« Ce papier renferme l'estat des affaires de M. le marquis « d'Ars, et on ne le décachetera qu'au cas que sa mort soit

[1] Guy-François de Coëtnempren, comte de Kersaint, né au Manoir de Kersaint, près de Morlaix, en 1707. — Mlle de Kersaint, sa fille, qui devait épouser le marquis d'Ars, se maria en 1764, à M. de la Landelle, capitaine de vaisseau.

« bien constatée, de façon qu'on n'en puisse douter. Alors il « prie Mme de Kersaint, comme elle le luy a promis, d'en faire « l'ouverture et le faire passer à ses parents. »

On voit que le commandant de l'*Opale* « avait emprunté, dit-il[1], au sieur Anthoni, de Brest, 1940 livres[1]; 1500 livres à feu M. de Kersaint « qu'il remit à M. de Morogue pour des provisions « de mer; plus 1200 livres qu'il me fit tenir en lettre d'échange « *(sic)* à mon départ de Lorient; plus à Mme de Kersaint, « quatorze moutons et cinq quarts de farine; plus diverses « sommes, sur billets, au sieur Clermont, négociant; etc. etc.»

Il indique aussi des dettes personnelles : trente louis d'or à M. Bayard, lieutenant de vaisseau; trente-sept louis d'or à son ami, le chevalier de Monti de Rezé, enseigne de vaisseau[2], etc. Il donne également l'état de ce qu'il lui était dû :

« M. de Linière me doit 45 louis d'or; M. le chevalier du « Boisberthelot, seize ou vingt louis d'or : il s'en ressouviendra « peut-estre mieux que moy : je les luy ay presté à Louisbourg, « au Canada; M. de Champigny me doit 300 livres; M. de « Longueval, garde-marine, 240 livres; etc. etc. »

L'écrit se termine par ces paroles empreintes d'un généreux désintéressement :

« Je supplie mes parents de faire honneur à mes affaires, vu « que je n'ay contracté ces dettes que pour suivre et me pous- « ser dans mon service. Je prie aussi mes parents de ne « gêner en aucune façon ceux qui me doivent : mon intention « ayant été de les obliger et non pas de leur faire de la peine « pour le remboursement. »

[1] Papoul Anthony, bourgeois de Brest, mais originaire du midi, louait des chambres meublées aux jeunes officiers de marine et renseignait leurs parents sur les habitudes religieuses et les mœurs de ses pensionnaires.

Il en est parlé dans une notice biographique que le baron de Batz a publiée dans la *Revue hebdomadaire* (2 et 9 septembre 1899), sous le titre : *Un officier de marine, Henri de Montégut, pendant la guerre d'Amérique.*

Dans ces deux intéressants articles, l'auteur a rapporté quelques lettres de Papoul Anthony, extraits trop abrégés, car il donnait d'utiles indications sur les officiers de marine de Brest au dernier siècle.

[2] D'après une lettre de M. le chevalier de Monti de Rezé, nous voyons que ce fut le frère du commandant de l'*Opale* qui acquitta cette dette.

C'est au lecteur à comparer cette noble façon d'agir d'un jeune officier, tout dévoué au service de son pays, avec l'âpreté des revendications relatives aux prises que ces vaillants marins, au prix de leur sang, avaient conquises sur les Anglais.

A. de Bremond d'Ars.

Quand un mémoire historique contient de nombreux documents officiels, le lecteur est toujours satisfait d'en avoir l'analyse pour mieux en comprendre l'objet et l'importance.

C'est pourquoi nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de reproduire ici l'extrait du procès-verbal des séances de la Société Archéologique de Nantes où fut lu le mémoire qui précède : d'autant mieux que le secrétaire général, M. Paul de Berthou, avec l'expérience et l'érudition d'un ancien élève de l'Ecole des Chartes, a le rare talent de rédiger les comptes-rendus de chacune des réunions d'une manière si fidèle, et sous une forme si habilement résumée, que l'on a aussitôt, en quelques lignes, le tableau complet du sujet, du développement et de la conclusion des différentes questions traitées.

A. de B. d'A.

LES ÉGLISES ET LES VILLAS

AUX Ve ET VIe SIÈCLES

Les poètes Sidoine Apollinaire, au Ve siècle, et Venance Fortunat, au VIe, nous entretiennent des mœurs de leur génération, des faits dont ils étaient témoins, des églises, des habitations qu'ils voyaient édifier. Pour l'histoire de leur temps, ils complètent Grégoire de Tours, l'historien ecclésiastique des Francs. Avec ces trois remarquables écrivains, l'homme d'étude peut visiter les demeures, se rendre compte des mœurs, assister à la vie, suivre le mouvement religieux de la société et voir se dérouler les événements concernant l'histoire locale, aussi bien que l'histoire de l'agonie de la Gaule romaine et de l'essor de la Gaule franque.

J'ai essayé de tirer des choses plus modestes, des œuvres d'Apollinaire, de Fortunat et de Grégoire de Tours ; je leur ai demandé des renseignements sur les églises et les villas construites, restaurées ou agrandies de leur temps.

La religion chrétienne ne fut portée qu'assez tard dans les Gaules. Au milieu du IIIe siècle, sept évêques y furent envoyés de Rome pour prêcher dans les villes : de Narbonne à Paris et à Limoges ; mais les persécutions arrêtèrent ce premier mouvement. Il fut repris sous Constantin (303-337) ; avec saint Martin, évêque de Tours en 374, il continua sa marche conquérante vers le couchant et parvint bientôt jusqu'à l'Océan (1).

Ce fut un disciple des sept évêques qui enseigna aux habitants de Bourges la manière de construire une église.

(1) *Histoire ecclésiastique des Francs*, par Grégoire de Tours, liv. I, ch. 28, 36.

Léocade, un des principaux de la cité, leur offrit sa maison qu'ils acceptèrent, la trouvant digne de leur ministère ; il reçut d'eux trois pièces d'or, non en paiement, mais en signe d'amitié. Léocade se fit chrétien, fit de sa maison une église qu'il orna avec un soin admirable et enrichit de reliques (1). Ce fut la première église de Bourges ; elle existait au temps de l'évêque Grégoire.

C'est au IVe siècle qu'on peut faire remonter l'établissement de nos premières églises ; au Ve siècle, on les voit surgir en certain nombre.

Quand les premiers chrétiens purent célébrer publiquement leur culte, ils choisirent les monuments civils d'origine grecque, appelés basiliques par les Romains. La basilique romaine, tribunal, bourse ou bazar, avait la forme d'un rectangle terminé par un hémicycle, l'abside, et divisé en trois parties, les nefs, par deux rangs de colonnes ; l'abside reçut l'autel ; il était plus élevé que le transept destiné au clergé, et que les nefs où s'assemblaient les fidèles.

Les premières églises furent généralement établies d'après ce modèle. L'art roman le modifia, en construisant des arcades qui reposaient sur des colonnes ou des piliers (2).

I

LES ÉGLISES.

Apollinaire, en parlant des églises, ne s'attache guère à les décrire, si ce n'est celle de Lyon qui semble l'avoir tout particulièrement intéressé. Il en dit d'abord quelques mots dans une lettre, écrite vers l'an 474 à l'évêque *Patiens :* « Je ne parle « pas de l'église qui t'a été confiée : tu l'embellis avec tant « d'amour qu'on ne sait, en la regardant, si les parties nou- « velles que tu élèves l'emportent sur les anciennes que tu

(1) *Histoire ecclésiastique des Francs*, par Grégoire de Tours, I, 29.

(2) *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, par l'abbé Corblet, p. 136.

« répares. Je ne dis rien des basiliques dont on voit surgir les « fondements en divers lieux, ni de leurs ornements multi- « pliés (1) ».

Dans une lettre adressée l'année suivante à son ami Hesperius, il décrit ainsi cette basilique : « On vient de bâtir à Lyon, « une église dont l'achèvement est dû aux soins du pape « *Patiens*. Le temple est élevé au bord de l'Arar et le soleil « levant éclaire sa haute façade. La nef a un triple portique « formé de *superbes colonnes en marbre d'Aquitaine*. Un second « portique intérieur, semblable au premier, forme l'atrium, et « une forêt de pierre taillée en colonnes enferme le vaisseau. « Au dedans jaillit la lumière et quand le soleil en éclaire les « lambris dorés, il promène sur le jaune métal ses rayons de « même couleur. Des marbres de nuances variées ornent la « voûte, le sol, les fenêtres ; sur le fond vert du vitrail, entre- « mêlé de bleu, se dessinent des figures diverses. Les côtés « de la basilique qui avoisinent l'autel sont illustrés de vers « hexamètres (2) ».

En consacrant un assez grand nombre de poésies aux églises, Fortunat s'est appliqué à vanter les vertus de leurs saints patrons plutôt qu'à décrire la forme des monuments. Cependant, s'il est assez bref sur le corps des édifices, il s'arrête volontiers aux ornements qui ajoutent à leur beauté.

Il nous apprend qu'il y avait, de son temps, des églises déjà vieilles qui ne répondaient plus aux besoins du culte, soit parce qu'elles étaient trop petites ou trop communes, ou que leur état laissait à désirer : on restaurait ou on embellissait les unes, on reconstruisait ou on agrandissait les autres. Il a parlé surtout de celles du diocèse de Bordeaux.

La basilique de Saint-Vincent, au midi de la Garonne, fut édifiée par l'évêque Léonce. C'est lui qui en choisit le site et en jeta les solides fondements. Elle fut appelée *Vernemète* qui,

(1) Lettre XCII, p. 144.

(2) Lettre C, p. 152. Il y avait des vers d'Apollinaire.

dans la langue celtique, signifie le *Grand Temple*. Léonce fit recouvrir d'un toit d'étain l'édifice où reposaient les membres sacrés de Vincent (1).

Le même évêque reconstruisit la brillante basilique du bienheureux Nazaire, à la place de l'ancienne qui était trop petite pour les fidèles (2). Par la même raison, il fit également rebâtir la basilique de Saint-Denis dans le diocèse de Bordeaux (3).

La basilique de Saint-Bibien fut fondée par Eusèbe et achevée par Léonce. Le tombeau du saint avait un couvercle d'argent dont la surface était sillonnée d'incrustations en or. « Le bois a reçu des mains de l'artiste, dit le poète, des « beautés qu'on ne lui connaissait point encore ; les animaux « qui y sont représentés semblent vivre (4) ». L'évêque Léonce fit restaurer la basilique de Saint-Eutrope dont les délicates sculptures de la voûte étaient évidées et rivalisaient avec les jeux ordinaires du pinceau. Les murs disparaissaient sous les figures créées par l'artiste (5).

Fortunat ne consacre que deux ou trois vers à l'église de Saint-Germain de Paris, construite par le roi Childebert : « La voûte superbe porte sur des colonnes de marbres... Elle « reçoit par les verrières de ses fenêtres les premiers rayons « du jour ». Mais le commentateur de ses œuvres, Charles Nisard, a pris le soin de nous en donner de curieux détails. Les murailles et le toit étaient couverts de dorures ; des tablettes de marbre, percées à jour, emplissaient les baies des fenêtres où elles formaient une espèce de treillis, dont les interstices étaient remplis par des morceaux de verre blanc et parfois coloré.

C'est au VIe siècle que l'usage du verre fut généralisé pour la cloture des baies. (6)

(1) Poésies de Fortunat, liv. I, 8 et 9.
(2) *Idem*, liv. I, 10.
(3) *Idem*, liv. I, 11.
(4) *Idem*, I, 12.
(5) *Idem*, II, 8.
(6) *Idem*, III, 41.

Le poète Fortunat a donc connu un grand nombre d'églises exécutées ou restaurées dans le diocèse de Bordeaux sous l'épiscopat de l'évêque Léonce. Il eut des relations d'amitié avec Félix, évêque de Nantes ; il l'a rencontré dans ses voyages ; il l'a visité dans sa ville et à sa belle résidence de *Chassay*, près de Nantes, qu'il appelle *Cariacum*. Cependant il ne nous apprend rien des églises restaurées ou construites dans notre diocèse. Faut-il en conclure que, très occupé à la construction de sa belle cathédrale, le grand évêque ait négligé les modestes églises de la campagne? Cela n'est guère probable. Mais l'attention de Fortunat n'a pas été attirée de ce côté-là. D'ailleurs que n'a-t-il pas dit du magnifique monument élevé à la gloire de saint Pierre et saint Paul?

C'était une basilique à trois nefs ; elle était vaste, et le comble surpassait en hauteur les autres temples.

Au centre, une tour se dressait au-dessus de la toiture : sa base était établie sur un carré; elle se rétrécissait vers le comble pour recevoir un couronnement rond qui, par une succession d'étages en arcades, s'élevait à une grande hauteur et se terminait en flèche. La nef avait de larges fenêtres ; le plafond était décoré de peintures dont le coloris semblait donner la vie aux figures; le toit était couvert de plaques d'étain (1).

L'évêque Félix gouverna le diocèse de Nantes de l'an 550 à l'an 583; la dix-huitième année de son épiscopat, il fit faire en grande pompe la dédicace de la belle église, commencée par son prédécesseur et achevée par lui.

De ce commencement de la période latine, je ne connais dans notre diocèse qu'une église : c'est la petite chapelle Saint-Donatien, du VIe siècle, où le petit appareil gallo-romain se rencontre dans quelques parties des murs. Celle de Saint-Hermeland, à Indret, est, au moins partiellement, de la fin du VIIe siècle.

(1) Poésies de Fortunat, liv. III, poésie 7, page 91. Dans la poésie 6, Fortunat dit que la basilique avait une triple voûte : ce devaient être des voûtes cintrées en bois, une sur la nef centrale, deux sur les ailes.

Les églises de Grégoire de Tours. — L'évêque métropolitain Grégoire, si bien placé pour nous renseigner sur les églises de sa province, n'en cite qu'un petit nombre, et il en parle assez brièvement.

La basilique de Tours, construite au VIe siècle par l'évêque Perpétue, sur l'emplacement d'une petite chapelle dont le plafond était d'une élégante structure, mesurait 52 mètres de long, sur 20 de large et 15 de hauteur sous plafond ; vingt fenêtres éclairaient la nef et trente-deux le côté de l'autel ; il y avait treize portes et cent-vingt colonnes. Le prédécesseur de Grégoire, pour conserver le plafond de la chapelle primitive, fit construire une autre chapelle de même dimension et l'y fit placer (1).

L'église de Clermont fut bâtie dans le même temps par l'évêque Namatius : elle était en forme de croix et avait, à peu de chose près, les mêmes dimensions que celle de Tours, un peu moins longue, un peu plus haute et de même largeur. Elle avait des ailes d'une forme élégante sur les côtés et une abside ronde sur le devant ; on y comptait huit portes, quarante-deux fenêtres et soixante-dix colonnes. Différentes espèces de marbres ciselés ornaient les parois du côté de l'autel (2).

L'église de Châlons était ornée de marbres variés et de peintures en mosaïques (3).

II

LES VILLAS

Varron, qui vécut de l'an 116 à l'an 26 avant l'ère chrétienne, nous apprend que le nom de *villa* désignait le lieu où l'on

(1) Liv. II, § 14. Un archéologue, qui a découvert les fondations de la primitive église, y a rencontré une *abside* comprenant cinq chapelles absidales rayonnantes, et un *atrium* ou *déambulatoire* en avant vers la nef.

(2) *Idem*, 15.

(3) Liv. V, 46.

transportait les fruits de la terre: c'était la ferme,la métairie(1). A l'époque gallo-romaine, le maître y avait une habitation avec son personnel d'esclaves et de colons. Le nom de *villa* a continué sous les Francs. Nous savons par Fortunat qu'au VIe siècle on construisait encore des villas somptueuses. La villa est devenue le château et sa dernière représentation c'est le manoir moderne, demeure édifiée entre les fermes d'un côté, les dépendances d'un autre côté et en face de l'entrée, le tout formant les quatre côtés d'un vaste quadrilatère, avec la grande cour au milieu.

Les villas de Sidoine Apollinaire. — Sidoine Apollinaire, après la chute de l'empereur Avitus, son beau-père, habita alternativement à Lyon et à sa villa d'Avitacum, située près de Clermont, qu'il tenait de sa femme Papianilla(3). Il y vivait en grand seigneur et c'est là que les suffrages du peuple allèrent le chercher, en 472, pour l'élever à l'épiscopat. Il avait alors 40 ans et il avait été marié à 20 ans.

Il a longuement décrit cette agréable résidence, dans une lettre adressée à son ami Domitius : j'en détache les passages les plus saillants (2).

L'édifice avait une face au midi et une au nord. A son couchant, s'élevait une montagne escarpée « quoique de terre », d'où partaient des collines plus basses qui se prolongeaient des deux côtés de la vallée et venaient mourir au pied de la résidence.

Les bains avaient une grande importance : ils étaient adossés à des rochers couverts de bois, de façon que les bûches coupées dans la forêt venaient tomber, en roulant comme d'elles-mêmes, tout près du fourneau contigu à la salle des bains chauds. L'eau chaude circulait en des canaux de plomb, dirigés à travers les murs.

(1) *De la Langue latine*, 35.
(2) Lettre III, pages 49 et 5.
(3) Les villas portaient le nom de leur fondateur.

La salle des bains froids était carrée et pouvait le disputer, comme étendue, aux piscines publiques ; son toit, en forme de pyramide quadrangulaire, était couvert de tuiles creuses. Le lambris était beau ; les murs étaient revêtus d'un stuc remarquable par sa blancheur. Là, point de belles nudités, point de visages bouffons, point d'athlètes aux poses lascives : rien dont la pudeur pût avoir à rougir.

Le baptistère, où l'on se rendait au sortir du bain chaud, « pour se raffermir les chairs amollies par la chaleur (1)», était à l'extérieur, vers l'Orient ; il contenait vingt mille muids d'eau. Trois passages ouverts dans le mur, en forme d'arceaux et séparés par des colonnes « appelées la pourpre des édifices », conduisaient des bains chauds aux bains froids. L'eau descendue de la montagne était recueillie dans un tuyau qui faisait extérieurement le tour de la piscine, et s'en échappait par six ouvertures terminées en têtes de lions.

La salle des parfums, la salle de la vaporisation, le réfectoire des femmes, l'office et l'atelier à tisser étaient près des bains.

Un terrain découvert servait de vestibule à la maison. Le portique, soutenu par de simples piliers ronds, regardait au levant, vers le lac qui avait dix-sept stades de long (2). Le vestibule était suivi d'une galerie fermée, donnant accès à une salle d'une grande fraîcheur ; ici, la troupe babillarde des clients et des nourrices se réunissait le soir et y trouvait des lits pour son usage, lorsque le maître de la maison et les siens avaient gagné leur chambre à coucher. De la même galerie, on passait dans la salle à manger d'hiver, suivie d'une autre salle munie d'un lit pour se mettre à table : de cette dernière pièce, on découvrait un beau paysage et le lac tout entier ; on voyait les pêcheurs pousser leurs bateaux et tendre leurs filets ou leurs lignes.

(1) Poésie, 15, p. 235.

(2) Le stade, de 70 au degré, était de 158m76.

On sortait de table pour passer dans une salle voisine, très fraîche et très agréable en été, qui aspectait le nord et que ne visitait guère le soleil.

En quittant le portique pour descendre vers le rivage, on trouvait un large gazon, puis un bois ouvert à tout le monde, où Apollinaire s'exerçait à la paume avec ses amis, sous le vert ombrage de deux énormes tilleuls.

Le Burgus de Pontius Léontius (1). — Dans l'angle formé par le confluent de la Dordogne et de la Garonne, au pied d'une montagne remarquable par sa hauteur, au bord des eaux et comme sortant de leur sein, s'élèvent de hautes et puissantes murailles.

Le palais à double façade est précédé d'un double portique qui ne reçoit que le passage d'un char et dont le couronnement est élégant Deux ailes disposées en arc de cercle ont leurs extrémités tournées vers l'un des portiques ; le palais regarde le levant par sa courbe de droite, la gauche regarde le couchant, le front est tourné vers le midi. Par sa disposition en demi-lune, il reçoit le soleil toute la journée. Le portique d'été est tourné vers le nord. Le palais est orné de belles peintures représentant de grandes scènes prises à l'histoire et à la mythologie. Des greniers immenses s'étendent sur la ligne des toits.

L'appartement d'hiver des maîtres est du côté du soleil couchant ; le feu y pétille, alimenté par de grosses bûches. Près de là, sont les ateliers de tissage : « C'est ici que l'épouse « du grand Leontius file les laines de Syrie, tord les fils de « soie sur des roseaux légers, ou transforme en toile d'or le « flexible métal qui charge son fuseau ».

Près de la première ou dernière cour, un large portique en demi-cercle, dont le bord extérieur figure une forêt épaisse de colonnes de pierre, précède la salle à manger avec ses portes hautes et mobiles. C'est là que, dans la saison d'hiver,

(1) Épitre XIX, p. 241.

les maîtres placent la table et les lits. L'odorat est flatté par les excellentes provisions que renferment le cellier et l'office.

Des thermes magnifiques sont contenus dans les remparts. D'un tertre élevé, l'eau arrive sur ceux d'en haut, et elle est distribuée par de larges conduits qui portent partout l'eau courante. « Comment dire, s'écrie le poète, le nombre et la « beauté des colonnes qui soutiennent les bains » ! On lit ces mots au début de l'épître : « Qui que tu sois, qui, après « avoir vu cette noble demeure, lui refuses tes éloges, tu seras « un sujet d'étonnement ».

Apollinaire écrivait cette description en 465. Les Alains avaient déjà traversé la Gaule du nord au midi, en pillards ; Les Francs arrivaient à Orléans et les Visigoths étaient à la veille de s'emparer de l'Aquitaine.

La Terre Octavienne. — Apollinaire était évêque depuis quatre ou cinq ans, lors qu'il décrivit la *Terre Octavienne*, demeure patricienne située près de Narbonne. (1) « La maison « avait de très hauts murs, construits avec art et selon toutes « les règles de l'architecture. Son temple, ses portiques, ses « thermes magnifiques, la faisaient briller au loin ; les champs, « les eaux, les vignobles, les oliviers, le vestibule, la plaine, « ajoutaient à ses agréments ». Le mobilier était d'une grande richesse, et vaste était la bibliothèque. Le maître Consentius s'adonnait à l'agriculture et aux lettres.

Le mortier de Pouzzolane. — Apollinaire nous apprend que les Romains transportaient, de son temps, leur pouzzolane jusqu'à Bysance. L'enceinte des murailles de cette ville venait d'être agrandie par l'établissement de môles qui avançaient dans la mer, et de remblais qui remplissaient l'espace ainsi gagné. On employait, dans les maçonneries, du mortier formé de la poussière des sables de Pouzzole qui, dit Apollinaire, *devient solide en entrant dans l'eau*, de sorte que la

(1) Lettre 124, page 174.

masse durcie soutient des plaines importées dans une mer étrangère.

Les villas de Fortunat. – Fortunat, qui aimait passionnément les voyages et recevait partout une large hospitalité, a décrit plusieurs des villas, des demeures qu'il avait visitées.

La villa Besson était à sept milles de Bordeaux. Le bâtiment primitif étant tombé de vétusté, l'évêque Léonce le remplaça par un somptueux édifice ayant des portiques de grandeur égale sur trois côtés. « C'est maintenant, dit Fortu-« nat, comme un palais, jadis enseveli, qui sort plus beau « des décombres... Cependant les salles de bains (*nova bal-« nea*) d'aujourd'hui ont été faites dans le style ancien, et il y « a des baignoires commodes (*lavacra*) pour les gens fatigués « qui veulent réparer leurs forces (1) ».

Ces bains faits dans le style ancien, étaient de vastes réservoirs où l'on apprenait à nager.

Le Poète n'a pas oublié la demeure de l'évêque Léonce dont maintes fois il a fait l'éloge.

La villa Veregine (2) était située au bord de la Garonne, près de Bordeaux. « Une courte montée s'élève en pente « douce sur le flanc d'une colline et conduit le voyageur « au faîte, par un sentier tournant... A mi-côte, est une « maison artistement construite. D'un côté, le mont la do-« mine, de l'autre, elle domine la plaine. La maison est sus-« pendue sur une triple arcade ; près de là, est un bassin où « l'eau douce, s'échappant d'un conduit en pur métal, tombe « en jets qui ne s'épuisent jamais. »

La villa Præmiacum, près de Bordeaux, était bâtie sur un plateau de médiocre hauteur qui allait en pente jusqu'au bord du fleuve. La maison était belle, les bains étaient magnifiques et d'une solide construction (3).

(1) Poésies, liv. I, 18 p. 57.
(2) Liv. 20, p. 58.
(3) Liv. I, 20, p. 58.

Le domaine de Cariacum. — Fortunat reçut plusieurs fois l'hospitalité de l'évêque Félix qu'il a loué en termes magnifiques (1). Il a parlé de sa résidence au sein d'un beau paysage, dans le voisinage de Nantes ; il n'a rien dit de la maison que je suppose avoir été modeste. Il s'exprime ainsi dans une lettre adressée à Félix : « Un aimable séjour vous retient dans « ces campagnes que la Loire baigne de ses eaux limpides. « Le riant domaine de Cariacum (*Cariaci ager*) descend par « une pente douce vers la rivière ; d'un côté le fleuve réjouit « le regard, de l'autre, la vigne étale ses pampres et les pins « dressent leurs cimes chevelues, que le vent du Nord fouette « en sifflant (2) ».

Dans une lettre à la reine Radegonde, le poète parle d'un voyage qu'il fit à la demeure de Cariaca (*Cariacæ-Aulæ*) et dans le diocèse d'Angers, voyage suivi d'une promenade en bateau sur la Maine (3). Il n'y a rien de plus dans ces deux lettres, pour nous fixer sur l'importance de l'édifice, que le mot vague *aula*, qu'on a traduit par palais et qui ne devait être qu'une simple habitation de campagne. C'est ce voyage de Poitiers à Nantes et à Angers, que des auteurs distraits transforment en promenade dans le pays de Guérande et sur le littoral, en barque, du Croisic à Piriac, et sur la Vilaine.

Dans ce même temps, on construisait aussi de riches demeures en bois. « Je préfère aux murs de pierre et de « marbre de Paros, dit Fortunat, le bois de cet artisan : son « palais de planche élève jusqu'au ciel sa masse imposante. « Le sable, la chaux, l'argile, ont été rendus inutiles dans la « construction de cet édifice ; la forêt seule en a fourni les

(1) « Quand j'aurais deux langues à mon service, la grecque et la latine, « elles ne suffiraient pas pour vous louer selon vos mérites » (III, 4, puis 5, p. 81).

(2) V. 7, p. 141. Quand Apollinaire parvint à l'évêché, il reçut un domaine du nom de *Cuticiacum* contigu au faubourg de Clermont (Lettre 81).

(3) XI, 25, p. 263. Des latinistes pourront remarquer la différence de déclinaison dans les mots *Cariaci* et *Cariacæ*. Mais Fortunat, écrivain de la décadence, est rempli de ces négligences.

« matériaux. Il est entouré d'un vaste et haut portique carré, « il est orné de sculptures, œuvres de la fantaisie de « l'ouvrier (1) ».

Les travaux de Félix sur le fleuve. — Si l'on prenait à la lettre la description faite par Fortunat des grands travaux de l'évêque de Nantes, on ne manquerait pas de trouver que cela frise l'impossible. Je résume la traduction de M. Charles Nisard, en supprimant les répétitions qui sont fréquentes et en adoucissant quelques expressions, pour me rapprocher de la vraisemblance (2).

« Félix contraint les vieux fleuves à prendre un nouveau « cours. Une digue les force à quitter la route qui les condui- « sait à la mer. Ici, vous comblez une vallée, là, vous abais- « sez une montagne : la montagne devient vallée et la vallée « devient montagne. A l'endroit où l'eau fuyait à travers la « plaine, la terre amoncelée forme comme un rempart : où « passaient les navires, les chariots cheminent. Le flot fran- « chit la barrière que lui opposaient les collines. Au point où « le cours du fleuve était le plus rapide, il s'arrête : la colline « sortie du sol le force à rebrousser chemin. On fait la mois- « son sur l'ancien lit du fleuve ».

Ce récit des travaux de Félix nous suggère quelques réflexions. *Construire une digue, pour dévier le cours du fleuve*, puis *remplir le vide par des remblais* qui font obstacle au passage de l'eau et l'obligent à suivre une autre direction, cela est possible et se comprend ; *où passaient les navires, les chariots cheminent*, cela se comprend encore. Mais on ne peut pas dire, sans une exagération inadmissible, qu'en faisant ce travail, on a *abaissé une montagne* et *comblé une vallée*. Et puis qu'*on fait la moisson sur l'ancien lit du fleuve*, et que *les chariots y cheminent,* c'est la preuve que cet ancien lit n'est pas devenu montagne ou colline.

(1) Liv. IX, 15, p. 230.
(2) Liv. III, 10, p. 95.

Des auteurs ont pensé que ces travaux se rapportent à l'ouverture du canal Saint-Félix, entre le bras de la Magdeleine et celui du Château. Cela serait difficile à prouver, à justifier. Le canal a 500 mètres de long et 110 mètres de large, soit une surface de 55 mille mètres carrés ou cinq hectares et demi. Admettons deux mètres, ce qui est peu de chose, pour la profondeur du déblai au-dessus comme au-dessous des eaux : le volume de terre à enlever eut été de 110 mille mètres. Remuer un pareil cube de terre n'a rien d'extraordinaire, si le déblai est au-dessus des eaux : vingt-cinq mille journées d'hommes y suffiraient ; mille hommes l'auraient exécuté en un mois. Mais le sol étant composé de sable qui laisse passer les eaux, celles-ci, par filtration, auraient rempli le canal à mesure de son abaissement au-dessous de leur niveau normal : il aurait fallu travailler dans l'eau pour exécuter la dernière moitié des travaux, et en ce temps-là, les pompes puissantes, qui nous paraissent indispensables en pareil cas, étaient absolument inconnues ; cependant on aurait pu employer des dragues, des bateaux plats, faire une montagne de remblai qui n'a pas laissé de traces, en triplant la durée des travaux. Je ne crois pas que les choses se soient passées ainsi.

Les vastes prairies de la Loire sont actuellement formées, ici et là, de plusieurs îles dont les canaux de séparation ont été alluvionnés par le temps. Les traces de ces canaux ont persisté jusqu'à nos jours. Au temps de saint Félix, des alluvions sablonneuses modernes existaient à l'amont du port de Nantes : nous savons que l'Eglise possédait l'île Adunet dans la prairie actuelle de Sainte-Luce, et aussi l'île de la *Hanne* située dans la prairie de Mauves et séparée de la Hienne, au XIIe siècle, par une douve et une écluse (1). De cette situation, on peut affirmer qu'au VIe siècle, les prairies de Sainte-Luce et de Doulon étaient en formation ; qu'elles étaient représentées par des grèves, des îlots, des îles, qui

(1) L'abbé Travers, t. I, p. 256-257.

s'étendaient vers l'aval, jusque vis-à-vis la Fosse. D'ailleurs, ces annexions, ces soudures des îles, entre elles et avec la terre ferme, se rencontrent, se reconnaissent encore, dans toute l'étendue du fleuve, d'Ingrandes à Paimbœuf. Les alluvions de la basse Loire sont bien postérieures à celles des environs de Nantes.

Deux bras du fleuve : la Belle-Croix et la Poissonnerie, qui ne formaient qu'un bras avant l'existence de l'île Feydeau, étaient certainement en communication, au VIe siècle, avec la Loire, vers l'amont. Si la communication n'était pas représentée alors par le canal Saint-Félix, elle l'était sûrement par un ou plusieurs bras disparus, passant à travers les alluvions de la prairie de Mauves et tenant la place de ce canal. Dans ce cas, l'exécution du canal de l'évêque aurait consisté à redresser, à dériver, à rétablir l'un des canaux qui reliaient le bras de la Madeleine au bras de la Belle-Croix.

Ce n'est pas que ces travaux eussent été d'une exécution facile au VIe siècle, mais pareille exécution eut été plus praticable que l'ouverture d'un canal de cinq à six hectares de surface dans un sol spongieux, en grande partie au-dessous du niveau des eaux. Dans tous les cas, il me paraît absolument impossible que les eaux du port de Nantes aient été alors sans communication directe avec celles qui arrosaient les alluvions de la prairie de Mauves, et tout me porte à croire que cette ou ces communications avaient de l'importance.

Le canal Saint-Félix n'a pas été créé tout d'une pièce, comme on le croit communément ; mais il n'est pas impossible que l'évêque de Nantes ait fait améliorer l'entrée du port, à l'amont de la ville, en régularisant les berges et le cours des eaux.

III

LES MOEURS DU TEMPS

Apollinaire, Grégoire et Fortunat nous donnent de nombreux renseignements sur les mœurs de leur temps. Il y a là, pour le moraliste, des sources abondantes et instructives. Guizot, Augustin Thierry et bien d'autres y ont puisé. Si on veut bien admettre que l'antiquité de leurs peintures autorise à leur donner une place dans un sujet archéologique, je me permettrai de tirer de mes auteurs deux ou trois exemples.

D'abord, d'une lettre d'Apollinaire, un tableau émanant de ces temps où la barbarie commençait à s'introduire dans la civilisation raffinée des Romains. Quand Apollinaire écrivait cette lettre, les Francs et les Saxons avaient déjà abordé le milieu du cours de la Loire ; les Burgondes et les Visigoths occupaient depuis soixante ans la Bourgogne et la Provence, et notre poète était à la veille de lutter courageusement, noblement, contre ces derniers.

Les mœurs de Vectus. — Vectus avait le titre d'*illustre*. Sa maison entière gardait, comme le maître, une pureté de mœurs absolue. « Les esclaves sont laborieux, dit Apollinaire, « les colons dociles, polis, affectionnés, contents de leurs « maîtres. Sa table est ouverte à l'étranger comme au client. « Son hospitalité est grande et plus grande sa sobriété... Il « ne cède à personne dans l'art d'élever les chevaux, les « chiens, les faucons... Il satisfait son goût pour la chasse, « sans toucher à la venaison... Quant à ses esclaves, il ne « leur parle pas d'un ton menaçant, il ne repousse pas leurs « conseils avec dédain, et, s'il y a quelque faute commise, il « ne s'acharne pas à la découverte de l'auteur ; c'est moins « par l'autorité que par la raison qu'il gouverne la condition « et l'états de ses inférieurs ; on dirait qu'il est moins le maî- « tre que l'administrateur de sa propre maison (1) ».

(1) Œuvres d'Appolinaire, lette LXIII, p. 114.

Voici, extrait d'une poésie du même auteur, un second tableau tracé vers 460, dont il envoya copie à un de ses amis, quelques années après la chute de l'empire romain. La quiétude d'esprit conservée par l'évêque de Clermont, dans ces temps si troublés, pourra bien nous causer quelque étonnement. Mais, il faut bien le dire, l'Eglise avait alors le sentiment que les malheurs du monde venaient du despotisme impérial et que les succès des barbares étaient dans les voies de Dieu; elle était portée d'instinct vers eux, et se réjouissait dans l'espoir que l'Evangile allait les transformer. Ce fut une quinzaine d'années plus tard que se convertit Clovis.

Le banquet d'Apollinaire. — « Que la table circulaire soit « couverte d'un lin plus blanc que la neige ; qu'elle soit char- « gée de *lauriers,* de *lierre,* de *pampres verts.* Que les larges « corbeilles se remplissent de fleurs de *cytise* et de *safran,* « *d'anémones* et de *romarin,* de *troène* et de *soucis ;* que leurs « guirlandes odorantes décorent le buffet et les lits. Qu'une « main enduite des odeurs de l'*amome* dompte les cheveux re- « belles, et que la vapeur de l'encens d'Arabie s'élève jusqu'aux « lambris ».

« Qu'à l'approche de la nuit les lampes nombreuses soient « suspendues au plafond de la voûte brillante, et que de leurs « flancs rebondis s'exhale en brûlant le parfum du baume ».

« Que les serviteurs, courbant la tête sous les plats de métal « ciselé, apportent les mets somptueux. Dans les coupes, les « verres, les buires, que le bouquet du falerne s'unisse au « parfum du nard. Couronnez de guirlandes de *roses* les am- « phores et les trépieds. J'aime à errer parmi les fleurs sus- « pendues à l'albâtre éclatant de blancheur (1) ».

Le troisième tableau est pris à Fortunat qui ne montre pas l'élévation d'esprit d'Apollinaire, et dont un certain nombre de lettres révèlent assez la gourmandise.

(1) Lettre CXXXI, entremêlée de vers, page 179.

Un goût de Fortunat. — « Il arrive quelquefois, dit ce poète, « que tel, au sortir de la table des rois où il s'est régalé, vou- « drait bien un peu goûter de celle de paysans. Souvent un « rustique offre à son seigneur un morceau qui lui agrée. « Quoique la vaisselle d'or et les tapisseries de pourpre « brillent aux festins des rois, on ne laisse pas que d'aimer « mieux s'asseoir à une table dressée à l'ombre de berceaux de « lierre ou de pampres chargés de grappes (1) ».

Les récits de mœurs sont de toutes sortes dans les œuvres que nous venons d'effleurer. Un auteur patient pourrait en tirer une ample et curieuse moisson, d'un grand intérêt.

Résumé.

Pour en terminer avec les édifices de ces vieux temps, résumons en quelques lignes ce que nos trois auteurs nous en ont appris.

Les églises. — Lors de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules, on se servit, d'une part, de la basilique romaine, et d'une autre part, on contruisit des églises qui bientôt ne répondirent plus aux besoins du culte. Au Ve siècle et au VIe, on édifia des basiliques à trois nefs et aussi en forme de croix : elles étaient bien éclairées, les portes y étaient nombreuses ; ni les colonnes, ni le marbre, ni les pierres de choix n'étaient ménagés (2) ; l'étain luisait au soleil sur la couverture. A l'intérieur, les murs, les voûtes ou le plafond étaient ornés de peintures ; le bois artistement travaillé représentait des animaux ou des motifs d'architecture ; il y avait des lambris en stuc, en marbre ciselé. Le chœur de l'église n'était pas nécessairement tourné vers le levant.

Les villas. — On édifiait de riches villas sur des éminences où l'on jouissait des beautés de la perspective, des agréments de la campagne et de la pêche. Quelques-unes étaient de véritables palais, construits selon les règles de l'art. Elles avaient

(1) Liv. X, lettre 3, p. 237.

(2) On employait du marbre d'Aquitaine ; cette province s'étendait alors jusqu'aux Pyrénées.

des colonnes, des portiques, des ailes ; l'intérieur était richement décoré de peintures, de sculptures, de lambris en stuc. Le mobilier était riche, la bibliothèque était vaste. Les maîtres avaient conservé l'usage des lits dans la salle à manger, et ils trouvaient dans la villa toutes les commodités de l'existence. Les thermes étaient magnifiques et établis suivant l'ancien usage.

Au Ve siècle, on rencontre le puissant château avec ses tours et ses hautes murailles. Au VIe siècle, la villa avait toujours ses portiques ; on construisait de riches demeures en bois. On y rencontrait encore le luxe et le bien-être. Et l'existence de grand seigneur, on la menait encore pendant et après ces terribles invasions qui avaient couvert la Gaule de sang et de ruines !

Et maintenant ne pouvons-nous pas tirer une conclusion qui peut avoir son importance ?

Ces exemples d'églises, de villas, construites il y a quatorze à quinze cents ans à l'image des édifices romains ; ces thermes magnifiques établis suivant l'ancien usage ; ces riches portiques, ces colonnes en si grand nombre ; l'emploi du marbre ciselé, de pierres de choix, de l'étain brillant, du bois artistement travaillé ; cet antique appareil formé alternativement d'assises parallèles de pierres et de briques, que nous avons vu, touché, à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, à la fin du mois d'avril, dans une église carolingienne reconnue, dès 1864, pour être du IXe siècle ; cet ensemble de choses curieuses ne semble-t-il pas de nature à nous faire réfléchir, à nous rendre réservés, quand nous cherchons la date des ruines anciennes, avec le sentiment de les vieillir encore ; quand nous nous laissons entraîner à les attribuer — absolument — à telle époque du passé, sans nous demander si une époque moins reculée ne résulterait pas d'un examen plus approfondi ? Enfin, lorsque nous rencontrons, dans les ruines antiques, des signes d'une haute antiquité, ne serait-il pas sage de chercher quelque autre raison de valeur, avant de conclure que l'édifice est du temps auquel il a emprunté ces signes qui ont longtemps persisté ?

12 juin 1900. E. Orieux.

LE COUVENT

DES

BÉNÉDICTINES DU CALVAIRE

A NANTES

(Documents inédits).

L'établissement des Bénédictines de l'institut du Calvaire fut proposé le 23 janvier 1623, et autorisé à la condition qu'on imposait depuis longtemps à toutes les communautés, de s'établir dans un faubourg et de ne bâtir qu'avec l'autorisation de la Ville. Les religieuses achetèrent, par acte du 5 mai 1625, la tenue *des Ballues* ou de la *Motte-Ballue* (en Saint-Nicolas), près la Motte Saint-Nicolas (aujourd'hui place Bretagne), de Georges de Johannès et de Judith de Tehillac, son épouse, seigneur et dame de la Perine, en Mauves ; l'amortissement leur en fut accordé par l'évêque de Nantes, le 2 mai 1626, confirmé, la même année, par *Lettres royaux*, et, le 20 novembre 1628, elles en obtenaient du roi une seconde confirmation, sans doute après agrandissements et constructions. La première pierre du nouveau couvent avait été posée en 1626 dans la tenue *des Ballues*, Mgr Revel, évêque de Dol, officiant. On lira dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, octobre et novembre 1862, une excellente notice de M. Eugène de la Gournerie, intitulée : « *La commune de Nantes et les biens de main-morte, avant 1789* », dans laquelle sont résumées les diverses négociations, entamées en 1788 et qui aboutirent, en 1789, à la cession par les religieuses du Calvaire de diverses parties de leur enclos, dont la Ville avait besoin pour le

percement de certaines voies et la création du quartier qui environne la place Delorme. Cette dissertation de M. de la Gournerie, vrai modèle de l'art d'utiliser les documents originaux, doit être recommandée aux curieux. Dans l'analyse qui suit de quatre pièces inédites, on trouvera des débornements fort intéressants pour l'étude de l'ancienne topographie nantaise.

I

13 mai 1603. — Aveu de la maison, prés et terres de la Motte-Ballue, rendu à Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes, en sa cour des Regaires, par damoiselle Catherine Ballue, dame de la Chesnaye (en Saint-Similien) et de la Motte-Ballue (en Saint-Nicolas).

La tenue de la Motte-Ballue, contenant 142 boissellées, joint, par devant, la Motte Saint-Nicolas ; d'un côté, les Buttes de l'arc (devenues depuis le *Jardin royal des Apothicaires*) et le pré de la chapellenie de Sainte-Catherine ; d'autre côté, les maisons et terres à Michel Couperye, Jean Derouvres, s[r] du Chapeau-Rouge, Imbert d'Orléans, Olivier Michel, et la venelle qui conduit du Bignon-Lestard aux moulins du Marchix (C'est la ruelle du *Pertuis Morel*, dont un fragment est conservé de nos jours, sous le nom de *rue Lekain*).

Catherine Ballue tient encore de l'évêque six livres de rente, sur deux maisons possédées par François Rabotteau et Mathieu Servasier, sur la Motte Saint-Nicolas. Tous ces biens, pour lesquels elle devait dix sous de rente à l'évêque, lui venaient de son père, noble homme Mathurin Ballue.

II

13 janvier 1629. — Procès-verbal de l'état des lieux de la *tenue des Ballues*, rédigé par Philippe Varice, s[r] de Vallière, maître des Comptes, assisté du procureur-général près la même Chambre et de Denis Coquin, aumônier des religieuses du

Calvaire, conformément à l'ordonnance contenue dans les lettres d'amortissement, obtenues par ces religieuses pour ladite tenue, le 20 novembre 1628.

Le *lieu des Ballues*, en la paroisse Saint-Nicolas, est situé entre le faubourg de la Fosse et celui du Marchix. Il est composé de maisons, jardins et prés, joignant, d'un côté, les terres des héritiers Erard ; d'autre côté, un fossé relevé, fait pendant les guerres de la Ligue, pour la défense du faubourg de la Fosse, et qui paraît avoir été usurpé sur la *tenue des Ballues*, ce qui semble résulter de la forme dudit fossé, fait en pointes et bastions, et ce qui paraît encore plus vraisemblable, si l'on considère que la *tenue des Ballues* appartenait alors à des protestants.

Ladite tenue est bornée, au-delà de ce fossé, par les jardins appartenant à Imbert d'Orléans, au sieur Michel, aux héritiers René Le Breton, et aux enfants du sieur de la Garde ; au-dessous dudit fossé, vers la ville, par le jardin du Chapeau-Rouge, appartenant au sieur de la Garde, les jardins des héritiers du sieur Milsent, avocat, les logis du sieur Brétineau et consorts, et le logis de Couprie ; par un bout, la Motte Saint-Nicolas ; d'une partie, le jeu de l'arc ou jardin de la Butte; d'autre partie les fossés de la Ville-Neuve; par un autre bout, le jardin du sieur de Gesvres et une pièce aux Dames Carmélites, un petit chemin entre les deux.

Au plus haut *des Ballues*, lieu sujet aux eaux, malgré son élévation, sont l'église, le dortoir et les logements des religieuses du Calvaire.

La *tenue des Ballues* contient huit journaux et demi et six cordes, et entre les bâtiments du couvent et les fossés de la ville, il y a 786 pieds de distance.

Le fossé et bastion, défendant la Fosse et usurpé sur la *tenue des Ballues*, contient, en superficie, deux tiers de journal.

Les bâtiments, cloître, pavillon, et l'enclos, encore imparfait, ont, de tour, 152 toises. Les murailles ont de 2 à 3 pieds d'é-

paisseur, par le bas. Les murs de l'église et les plus épaisses murailles auront 2 pieds d'épaisseur, par le haut, et les moins épaisses, 20 pouces.

Du haut des bâtiments, auquel on monte par un grand escalier de pierre, on a vue sur les maisons de la ville, entre la porte de Sauvetour et « *ses donjons* » et le boulevard Saint-Nicolas (*Arehives départementales*, *H. 441*).

III

13 septembre 1639. — Aveu rendu à Gabriel de Beauvau, évêque de Nantes, en sa cour des Regaires, par Anne Jollins, dite Sœur de l'Annonciation, prieure des Bénédictines du Calvaire, et par Françoise de Goulaine, dite Sœur de la Conception, Elizabeth Morreau, dite Sœur Saint-Augustin, Claude Despinoze, dite Sœur Saint-Louis, èt Jeanne Main, dite Sœur Saint-Jean-Baptiste, religieuses du même couvent, pour les bâtiments et terres qu'elles occupent en la paroisse Saint-Nicolas, autrefois appelés le *lieu des Ballues*.

Ce couvent est entouré de murs, avec un petit logis et jardin, au devant, pour l'aumônier. Il comprend l'allée ou chemin qui y donne accès, avec un petit morceau de terre vers le Chapeau-Rouge, le tout en un tenant.. Il est borné par la Motte Saint-Nicolas, les logis des défunts sieurs Couperye et Brétineau, les logis du Chapeau-Rouge, les logis du sieur de la Rougeraye et du sieur Michel, un chemin conduisant du Bignon-Lestard au moulin du sieur Renoul, les logis et terres d'autre défunt sieur Renoul, la douve de la Ville-Neuve, le logis, jardin et jeu de l'arc de la Butte, et le chemin conduisant dudit jeu de l'arc à la Motte Saint-Nicolas.

Il a été acquis par les religieuses d'Ecuyer Georges de Johannès et Judith de Tehillac, sa femme, seigneur et dame de la Périne (en Mauves), par contrat du 5 mai 1625. Elles en ont pris possession le 8 juillet suivant, et l'amortissement

leur en fut accordé, le 2 mai 1626, par Monseigneur de Cospéan, évêque de Nantes, qui ne se réserva sur leur tenue qu'un plat de fruits du jardin, quand il y en aurait, puis ratifié par lettres du roi, de juillet 1626.

IV

18 juin 1738. — Aveu rendu par les religieuses du Calvaire à Monseigneur Turpin-Crissé de Sanzay, évêque de Nantes, pour leur couvent du Calvaire, en Saint-Nicolas.

Au derrière, sont de petits jardins en dépendant, qui ont issue sur la venelle du Pertuis Morel, allant du Bignon-Lestard aux moulins du Marchix.

Dépendent encore du couvent une maison, au bout de l'allée d'entrée dudit couvent, vis-à-vis la rue de la Motte Saint-Nicolas, ainsi que plusieurs autres maisons, au bout et au côté de la même allée ; de plus, au haut de la dite allée, une maison adossée au mur du logement des religieuses, nommée *le Pensionnaire* du monastère ; et une autre maison, nouvellement construite dans un ancien jardin, donnant sur ladite allée, de l'autre côté du monastère.

L'enclos des religieuses s'étend depuis le grand portail, donnant sur la rue de la Motte Saint-Nicolas, jusqu'au petit portail qui joint le coin de ladite dernière maison neuve et le bout des couvents, maisons et jardins, se joignant les uns aux autres.

Il est borné, en partie, par la douve et le rempart de la Ville-Neuve ; d'autre partie, par la Butte du jeu de l'arc, aujourd'huy nommée le Jardin royal des Apothicaires, et le chemin qui y conduit ; d'autre côté, par les logements et jardins du Bon-Pasteur, par les jeux de boule du Chapeau-Rouge, appartenant au sieur de Maurepas Cochon, et les maison et jardin du sieur Hersant, héritier de la dame de la Ville ; d'un bout, par le devant, par la rue de la Motte Saint-Nicolas, conduisant de la place au faubourg du Marchix ; et d'autre bout, par le derrière,

en partie par les maisons et jardins du Pavillon, et en partie par le chemin conduisant du Bignon-Lestard aux moulins de la Bastille.

Les religieuses ne doivent à l'évêque qu'un plat de fruit du crû de leur jardin, et, par ailleurs, lui reconnaissent tous les autres droits seigneuraux de haut-justicier, qui sont tout au long énumérés dans l'acte, et parmi eux « *la quintaine qui se court sur la rivière de Loire* ».

Les aveux, nos I, III et IV, ont été achetés chez un marchand de curiosités de la place Bretagne.

PAUL DE BERTHOU.

VENTE

DE LA

TERRE ET JURIDICTION DE LA HUNAUDAYE

(En Saint-Herblain et Chantenay)

le 23 novembre 1532, par Raoul Tournemine
à Jean de Pledran.

Dans un précédent mémoire, inséré au Bulletin de 1897, nous avons déjà parlé de cette seigneurie de la Hunaudaye, en Chantenay et Saint-Herblain, unie, au XVIe siècle, à la terre de Launay-Dionis qui lui devait toute son importance féodale. Dans notre dernière séance, il a été lu un très intéressant travail de M. de la Nicollière-Teijeiro, sur la chapelle de la Madeleine, fondée dans la cathédrale de Nantes, par l'évêque Guillaume Guegen ; il nous a appris que le droit d'enfeu dans cette chapelle fut uni à la seigneurie de Launay, en Chantenay (distincte de Launay-Dionis, en la même paroisse), par le doyen du Chapitre, Jean de Pledran, seigneur de Launay, héritier de Guillaume Gueguen, son oncle. Plus tard, vers la fin du XVIe siècle, la Hunaudaye, Launay et Launay-Dionis furent réunies et ne formèrent plus qu'une même juridiction, à laquelle se joignait le droit d'enfeu dans la chapelle de la Madeleine. On en trouve la preuve dans le très curieux procès-verbal de visite de cette chapelle, en 1628, que nous a fournis M. de la Nicollière. Nous venons aujourd'hui présenter à la Société un nouveau document gracieusement mis à notre disposition par M. le v[te] Louis Urvoy de Portzamparc, l'érudit généalogiste de la maison de Trogoff, qui possède une impor-

tante collection de titres et de notes concernant les familles bretonnes. Nous y verrons comment la Hunaudaye fut d'abord réunie à Launay en Chantenay : c'est l'acte de vente, du 23 novembre 1532 (et non 1539, comme l'a cru M. de Cornulier) de la juridiction de la Hunaudaye à Jean de Pledran, seigneur de Launay, conseiller du roi en sa cour de parlement de Bretagne. Il pourra servir à ajouter quelques noms et quelques dates à l'excellent *Dictionnaire des terres du comté Nantais*.

La Hunaudaye appartenait, en 1471, à Gilles Tournemine, de la maison des sires de la Hunaudaye (en Plédeliac) dont le nom fut ainsi donné à une portion des paroisses de Chantenay et de Saint-Herblain.

Après lui, la Hunaudaye en Chantenay passa à François et à Raoul Tournemine, enfants de Jean Tournemine, seigneur de la Guerche, fils cadet du sire de la Hunaudaye et de Mathurine du Perrier, héritière de Porteric (« *Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne* », par M. l'abbé Guillotin de Corson). Il est possible que Jean fût frère cadet de Gilles, et que cette terre fût attribuée, soit à lui, soit à son fils aîné, en partage ou en héritage. Quoi qu'il en soit, François mourut sans alliance, à son manoir de Porteric, le 30 octobre 1529, à l'âge de 72 ans. Peu de temps avant son décès, le 13 avril 1529, il avait vendu la Hunaudaye, en Chantenay à Guillaume Loaysel, seigneur de la Thebaudaye. Son frère Raoul hérita de ses biens, fit le retrait féodal de la Hunaudaye, et la revendit, le 23 novembre 1532, à Jean de Pledran.

PAUL DE BERTHOU.

23 novembre 1532. — « Sachent tous que, par nostre court « de Nantes, en droict a esté présent devant nous et person- « nellement estably noble et puissant Raoul Tournemine, « chevalier, seigneur de la Guerche, Jaczon, Portheric, « Mallenoue, Rouant, Chémeré et Arthon, lequel . . . . « . . . . . .a choaysi et esleu demention en sa maison « en ceste ville de Nantes, près de l'église et convent des

« Frères Mineurs de Sainc-Françoys. . . . . .
« et a esté cognaissant.... avoir vendu .... par cesdictes
« présentes, à noble homs, vénérable et discret Maistre Jehan
« de Pledran, seigneur du Bossiguel et de Launay, conseiller
« du roi en sa court de parlement de ce pays et duché de
« Bretagne. . . . scavoir est la piecze, terre et seigneu-
« rie de la Hunaudaye, siise ès parroesses de Sainct-Herblen
« et de Chantenay, près ceste dicte ville de Nantes, ainsi
« qu'elle se consiste et comporte, tant en rentes par deniers,
« bledz, chappons, tiers, quarts et complainctz de vignes, pretz,
« pastures, landes, frostz, communs, dismes, terraiges, pré-
« minences d'églises, et tout ferme droict de juridiction haulte,
« moyenne et basse sur les hommes et subgectz de ladite
« terre et seigneurie, hommes, hommaiges, rachaptz,
« soubz-rachaptz, ventes, loddes, espaves, galloitz, es-
« tangs, moullins à eau et à vent, destroict sur les hommes
« et subgectz, et aultres droictz seigneuriaulx queulxcom-
« ques; et généralement tout ce que audict Missire Raoul
« appartient èsdictes parroesses, par le déceix de feu Missire
« Françoys Tournemyne, aussi chevallier en son vivant, à
« cause de sa seigneurie de Portheric, tant en rentes par
« deniers, quarteries de vignes, que aultres terres, héritaiges
« et choses héritelles queulxcomques, provenantz estantes
« des deppendances de ladite seigneurie de Portheric que
« ledict Tournemyne a retenu et reservé à luy; pour ledict de
« Pledran d'icelle seigneurie de la Hunaudaye, èsdictes
« parroesses de Sainct-Herblen et Chantenay, jouir, faire et
« disposer, tout ainsi et de la manière que ledict Tournemyne,
« par luy, ses fermiers, commis et depputéz, et maistre
« Guillaume Loaysel, seigneur de la Thebaudaye, auquel
« ledict Tournemyne, dès le traezciesme pour d'apvril, l'an
« mil cinq cens vignt neuff, l'avoit vendue, o condicion de
« rescousse..... et l'avoit retirée au moyen d'icelle con-
« dicion, avoint, chaincun en son temps respectivement,
« accoustumé de jouir auparavant cestz heures. La dicte

« pièzce, terre et seigneurie franche et quicte de toutes rentes,
« charges, ypothecques et debvoirs queulxcomques, sauff de
« foy, hommaige et rachapt, quant le cas y advient au duc,
« nostre souverain seigneur, par raison de sa compté de
« Nantes. Et a esté la vente faicte à gré de parties, scavoir
« par une parcelle, pour neuff centz quinze escuz couronne et
« douze ducatz, le tout d'or, bons et de mise, et vignt soulz
« tournoys, qui ont esté par ledict Tournemyne bailléz, renduz
« et rembourcéz, cedict jour, audict Loaysel ; et oultre
« pour la somme de troys cents livres monnoye tournoys,
« payée et baillée pareillement dudict de Pledran audict
« Tournemyne qui les a eues et receues en payement de qua-
« tre vignts douze escuz sol et demy, ung ducat, le tout d'or,
« bons et de mise, et quatre vingts unze comptes de trezains,
« à vingt ung souls dix deniers chaincun compte ; et d'icelles
« mainbors et parcelles d'or et monnoye susdictz, s'est ledict
« Tournemyne tenu et tient à contant et bien poyé dudict de
« Pledran. . . . .

« Et a voulu et consenty ledict Tournemyne que celuy de
« Pledran pranne et appréhende la pocession, propriété et
« seigneurie de la dicte piecze, terre et seigneurie de la
« Hunaudaye. . . . . .
« o condicion toutesfoiz accordée et consentie dudict de Ple-
« dran. . . . . que ledict Missire Raoul Tournemyne,
« ses hoirs ou cause ayans puissent avoir et retourner à eulx,
« si bon leur semble, dedans neuff ans, prochains venans,
« lesdictes choses cy-dessus vendues et transportées par
« ledict Tournemyne audict de Pledran, poyant, ren-
« dant et rembourczant audict de Pledran, ou qui cause aura
« de luy, les parcelles et semblables espèces quelles a baillées
« ledict de Pledran audict Tournemyne, et non aultrement,
« avecques les mises raisonnables, si aulcunes sont ; et sans
« que les jouissances, fruictz, levées et revenuz que aura pers-
« ceuz et cuilliz ledict de Pledran et sesdicts successeurs
« desdites choses vendues, vaillent acquit ou diminution

« audict Missire Raoul Tournemyre ou sesdictz hoirs, sur le « sort principal desdictes sommes et espèces d'or et monnoye, « dessus baillées ne desdictes mises. . . . . .

« Donné tesmoign le scel estably aux contractz de nostre « dicte court, consenty en ceste ville de Nantes, en la maison « dudict Tournemyne, près l'église et couvent des Cordeliers « de Nantes, le vingt troysiesme jour de novembre, l'an mil « cinq centz trante deux ».

JAHAN *passe.* O. LE FEVRE *passe.*

CHARTE FRANÇAISE

DE

JEAN II

DUC DE BRETAGNE

Avec le sceau de la Prévôté de Nantes au XIIIe siècle

Document inédit tiré des Archives du Chapitre de Nantes.

I

19 janvier 1289 (Nouveau style).

« A touz ceaux qui cestes présentes lettres verront e orront,
« Jahan, duc de Bretaingne, conte de Rychemont, saluz en
« Nostre Seignour.

« Sachent touz que nous donnons, assignons e baillons à
« liglise de Saint Père de Nantes quarante soudées de
« rente, à aveir, à prendre e à receivre sus les rentes de
« nostre prévosté de Nantes. à paier landemain de la Saint
« Denys, checun an, pour fere, celui jour, laniversaire sol-
« lempnel nostre seignour nostre père, Jahan, jadis duc de
« Bretaingne, dont Dieux ait larme, en ladite yglise de Nantes.
« E les chanoinnes qui seront présenz audit anniversaire fere,
« celui jour, auront la meitié, e les prestres e les clers auront
« lautre meitié. E à ce nous obligons les rentes de ladite
« prévosté. E volons que celui qui tendra e receivra les rentes
« de ladite prévosté ou par ferme ou autrement, face le pae-

« ment desus dit au chapitre de Nantes. E totes les faiz que il « deffaudra de fere ledit paement celui jour, que il paege dez « sous de paine. En tesmoygn de laquele chose nous meimes « nostre seel à cestes présentes lettres. Ce fut doné le mer- « credi après la feste saint Hylaire, lan de grace mil douz cenz « quatre vinz e oipt ».

(Scellé sur double queue de parchemin. Le sceau a disparu).

II

14 octobre 1297.

Vidimus de la pièce précédente ; même provenance.

« Sachent touz que nous, Eon Bodart, valet, en celui temps « prévost de Nantes, avon veu et regardé diligeaument unes « lettres non cancellées, non blécées, ou grant seau de nostre « seignor le duc de Bretayngne seellées, contenantes la forme « qui sensuyt.

« A touz ceaux etc . . . . . .

« E en tesmoyng des dites lettres veues e leues, nous ledit « prévost seellames cestes lettres dou seau douquel len use « en ladite prévosté pour ledit nostre seignor le duc.

« Ce fut fet e transcript le jour de lundi emprès la feste de « la Seint Denis, lan de grace mil e dous cenz e quatre vinz e « dez e sept ».

(Scellé sur simple queue, du sceau de la Prévôté).

III

Variantes données par le vidimus, pour le texte reproduit : *Bretayngne*, *lendemayn*, *seint*, *chescun*, *anniversayre*, *Diex*, *lerme*, *chanoines*, *meytié*, *recevra*.

Au point de vue philologique, ces actes prêtent matière à plusieurs constatations.

La prononciation *ai* prédominait, dans notre pays, sur la prononciation *oi ;* on disait *aveir*, *meitié*, *paier*, *faiz*, pour *avoir*, *moitié*, *poier*, *fois*.

La forme *lendemain*, pour *le en demain*, était encore dans sa pureté originale : on ne songeait pas encore à redoubler l'article par un pléonasme vicieux qui a prévalu depuis, grâce à l'agglutination de la lettre *l* au mot suivant : *le l'en demain*.

La forme *arme* ou *erme*, qui devait se prononcer de la même façon, contient tous les éléments du latin *anima* d'où elle sort. Par application de la règle de la permutation des lettres congénères, *n* a souvent été changée en *r* ; *diaconus*, *London*, *Lingones* ont donné *diacre*, *Londres*, *Lingres*. Aujourd'hui, dans le mot *âme*, l'accent marque la place de la consonne disparue.

La forme *seel*, avec ses deux *e*, est plus voisine de *sigillum* que notre mot *scel*. Ce n'est que plus tard que des copistes ignorants ont pris le premier *e* pour un *c*, et en ont fait la forme bizarre que les mots *scel* et *sceau* présentent actuellement. Le mot *lettres* est toujours employé au pluriel, bien qu'il ne s'agisse que d'un seul acte : *unes lettres non cancellées*. Le pluriel français rappelle le pluriel latin, *litteræ*, par lequel cette langue donnait à entendre que ce que nous appelons une *lettre* est composé de plusieurs lettres.

Le vidimus du prévôt, outre l'intérêt qu'il présente par le texte de la Charte du duc, en offre encore un autre, grâce au sceau dont il est muni.

Ce sceau est celui de la Prévôté de Nantes au XIIIe siècle, M. de la Nicollière a déjà publié un sceau de cette Prévôté, dans ses *Privilèges de la Ville de Nantes*, p. 55. Voici l'interprétation qu'il en donne.

« Droit : dans la nacelle nantaise, le duc, armé de toutes « pièces et en position de combat, porte sur l'écu l'échiqueté « de Dreux au franc quartier d'hermines, ce qui indique le « XIIIe siècle, ou tout au plus le commencement du XIVe. « Légende : *S. prepositure nannetensis* ».

SCEAU DE LA PRÉVOTÉ DE NANTES

AU BAS D'UN ACTE DE 1297

D'après le dessin de M. Paul SOULLARD

On voit en effet que ce sceau, appendu à une charte du XVe siècle, était bien du XIIIe.

Entre le sceau publié par M. de la Nicollière et celui que reproduit ici la main exercée de M. Paul Soullard, bibliothécaire de la Société Archéologique, nous signalons cependant une différence. Le sceau de 1297 ne porte, dans le champ, ni le croissant ni l'étoile, situés près de la tête et sous le bras du duc, dans le sceau conservé aux Archives de la Mairie.

G. Durville

NOTES SUR LES ARMOIRIES

ET

L'ENFEU DE L'ÉGLISE DE N.-D. DE PITIÉ

AU CROISIC

Dans l'église Notre-Dame de Pitié du Croisic, au-dessus de l'autel consacré, le 20 aout 1546, à la Sainte Trinité, et devenu depuis l'autel du Rosaire, on remarque, à gauche de cet autel, un écusson d'alliance en granit, portant *cantonné, aux 2 et 3,* les armes d'une famille jadis bien connue dans cette contrée, les Jouan, sieurs de Kercassier, de Ranzégat, de Kervenoaël, *d'azur au chevron d'or, chargé de trois molettes de gueules ; aux 1 et 4, de... à trois coquilles, 2-1,* dont on ne peut déterminer la nature. Ces 3 coquilles se trouvent reproduites en plein sur un autre écusson, situé à la droite du même autel. Tout porte à croire que l'enfeu placé à côté, dans la muraille Ouest de l'église, a reçu les restes des personnes aujourd'hui ignorées, dont les armes sont indiquées ci-dessus.

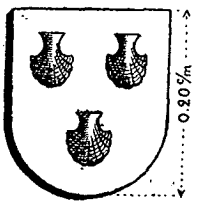

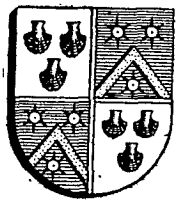

M. le vicomte Jouan de Kervenoaël, notre collègue, à qui je les ai signalées, a parfaitement reconnu les armes de sa familles ; mais il n'a pu me renseigner sur les possesseurs des trois coquilles, n'ayant sur les alliances féminines des siens que des documents fort incomplets.

Après quelques recherches demeurées infructueuses, j'avais renoncé à les continuer quand, au mois d'août 1899, en dépouillant un registre des délibérations du général de la paroisse de Batz et ville du Croisic, qu'avait bien voulu me communiquer le curé, M. l'abbé Clénet, je découvris la « remonstrance » suivante, faite par le premier marguiller, Jacques Le Mauguen :

« Le dimanche, quinzième de janvier de l'an mil sept cent « huit, estant dans la sacristye de l'église N.-D. de Pitié du « Croisic, après les vespres y dites et chantées, a esté par N. H. « Jacques Le Mauguen, premier marguiller de la paroisse de « Batz et ville du Croisic, remonstré que, le seize décembre « dernier, noble homme René Cocquard, sieur de Kerougay, l'un « des bourgeoys de cette ville, fit d'authorité et sans en donner « avis audit sieur Le Mauguen, marguiller, ouvrir le tombeau « qui est dans la muraille de la chapelle du Rosaire par des « maçons, pour y inhumer le corps de la damoiselle de Cois- « pean, décédée le jour précédent. A quoi le sieur marguiller « se voulut opposer, sur ce que chacun prétendra y être in- « humé sans y avoir droit, et les droits des inhumations dans « l'église ainsy perdus. Pourquoy, il fit le dit jour, publier aux « vespres la présente assemblée, et requiert qu'il soit délibéré « s'il doit appeler le dit sieur de Querougay et le dit sieur de « Coispéan, pour aparoir les titres en vertu desquels ils ont « le droit de faire inhumer dans le dit tombeau la dite demoi- « selle de Coispéan, et payer soixante sols pour le droit d'in- « humation, et a le dit sieur marguillier signé : Le Mauguen ».

Le registre des assemblées du général demeure muet sur les suites données à la « remonstrance du marguiller Le Mauguen, ce qui semble indiquer que les intéressés justifièrent, en temps opportun, de la régularité de leurs actes et acquittèrent la taxe de soixante sols. Voici l'acte de décès de la personne qui donna lieu à ce conflit :

« Le seize de décembre mil sept cent, a été inhumé le cors « de damoiselle Renée Yviquel, âgée d'environ quarante- « deux ans, compagne de noble homme René Cocquard,

« sieur de Coispéan. Signé : Laporte du Bochet, Jan de Gen-« nes et Goupil, vicaire » (*Archives municipales*).

D'après le *Dictionnaire des Terres et Juridictions de l'ancien comté Nantais,* de M. E. de Cornulier, la terre *de Coipéan* ou *Coëtpéan*, paroisse de Guérande, avait été cédée en 1670 à *Jean Cocquard, sieur de Kerné*, par *Pierre de la Haye, sieur de Silz*. Or, les *de la Haye*, sieurs de Silz, de Cosquet, de la Villejammes, de Kercamaret, ressorts de Vannes, de Guérande et de Rennes, portaient, dit Pol de Courcy, « *de gueules à trois coquilles d'argent* ». Propriétaires de la terre de Silz, située dans la paroisse de Batz, à une époque où la ville du Croisic était englobée dans cette paroisse, il est permis de supposer qu'ils avaient fait sculpter leurs armes dans l'église Notre-Dame de Pitié, au-dessus de l'autel du Rosaire, et qu'ils avaient leur enfeu à côté, plutôt que dans l'église Saint-Guignolay de Batz, où se trouvaient déjà l'enfeu des sieurs d Kerbouchard et celui des prieurs.

En devenant propriétaires de la terre de Coipéan dont ils prirent aussitôt le nom, les Cocquard purent acquérir certains droits sur l'enfeu en question, soit par suite d'arrangements, soit par suite d'alliance, et y faire inhumer le corps de Renée Yviquel.

Enfin, des familles bretonnes, citées par le R. P. Toussaint de Saint-Luc et P. de Courcy ,comme ayant trois coquilles dans leurs armes (1), la famille de la Haye paraît la seule qui ait pos-

(1) *Relevé des familles de Bretagne portant trois coquilles dans leurs armes* :

Harscoët, sieur de Keringant, de Quélèn, de Kerstanguy, évêché de Saint-Brieuc :

D'azur à trois coquilles d'argent.

Haye (de la), sieur de Silz, de Cosquet, de la Villejammes, de Kercamaret, ressorts de Vannes, de Guérande et de Rennes :

De gueules à trois coquilles d'argent.

Lezonnet ou Lezenet (de), sieur du dit lieu, paroisse de Güer :

De sable à trois coquilles d'argent.

Lemoine, sieur de Trévigué, évêché de Cornouaille :

D'argent à trois coquilles de gueules.

sédé des terres dans le pays guérandais. C'est encore un argument de plus en faveur de l'hypothèse que ce sont là les armes et l'enfeu des *de la Haye*. Une objection, toutefois, que l'on peut faire, c'est que l'écu ne porte pas trace de lignes verticales, indiquant le champ de gueules.

Les Coquard ne figurent pas dans l'*Armorial de Bretagne ;* les Yviquel au contraire y sont mentionnés.

Le nom du marguiller Jacques Le Mauguen se trouve dans les *Annales Croisicaises*. Le 15 avril 1529, Nicolas Le Mauguen prit, comme curé, possession de l'église Notre-Dame-de-Pitié qu'on venait d'achever (Caillo). En 1621, 1631 et 1668, Sylvestre, Jacques et Marc Le Mauguen furent successivement maires du Croisic.

Une étude pleine d'intérêt sur ce que l'on nommait « le général de la paroisse » et sur les attributions de cette assemblée, a été publiée récemment par M. Eugène Orieux dans le bulletin de notre Société, du 2e semestre 1898.

Nantes, 30 Octobre 1899. A. de Veillechèze.

Margaro (de), sieur du dit lieu, ressort de Rennes :
D'azur à trois coquilles d'argent.
Marie, sieur de la Higourdais, évêché de Dol :
D'argent à trois coquilles de sable.
Morand, sieur d'Orgère, ressort de Ploërmel :
D'argent à trois coquilles de sable.
Pellerin, sieur de Penhoat, paroisse de Fégréac, évêché de Nantes :
D'argent à trois coquilles de sable.
Robert, sieur du Moulin-Hinriet, évêché de Nantes, paroisse de Sainte-Pazanne :
De sable à trois coquilles d'or.
Roger, sieur de la Mouchetière, 84e maire de Nantes :
D'azur à trois coquilles d'argent.
Rouxel, sieur du Préroud, de la Fosse-Colleur, évêché de Saint-Brieuc :
De sable à trois coquilles d'azur.
Saussay (du), sieur de la Guichardière, évêché de Nantes :
De gueules à trois coquilles d'or.

JUGEMENT, CONDAMNATION ET EXÉCUTION

Les 12 et 29 Octobre 1793

DE DEUX HABITANTS DU CROISIC

Au temps où, dans ma jeunesse, j'habitais momentanément le Croisic, j'eus occasion d'entrer en relations avec un certain nombre de personnes appartenant aux anciennes familles notables du pays. Plus tard, j'y suis devenu possesseur d'un pied-à-terre où, chaque été, depuis trente-quatre ans, je vais passer la belle saison. Ce séjour, aussi intermittent que régulièrement répété, a transformé l'étranger des premières années en une sorte de concitoyen, et c'est à ce titre que j'ai pu recueillir certaines traditions, certains récits dont l'un, plus vivement que les autres, a piqué ma curiosité. C'est celui de la condamnation à mort et l'exécution, en 1793, de M. René David de Drézigué, ancien maire de cette ville. Le fait était bien établi ; les détails faisaient complètement défaut. Un jour qu'à un chercheur émérite je faisais part de mon désir d'être plus explicitement renseigné, il me conseilla de recourir aux collections qu'a léguées à la bibliothèque de Nantes notre ancien collègue M. Dugast-Matifeux, et dont le classement venait d'être terminé. Je me hâtai de suivre son conseil et, sans difficulté, on put me communiquer deux jugements dont on trouvera ci-après la copie, l'un concernant un ancien soldat du régiment de Bourbon, originaire de Gascogne, l'autre, M. David de Drézigué. J'ai su, depuis, que la famille de ce dernier possédait un double dudit arrêt, imprimé sous forme d'affiche.

D'un autre côté, mon ami et ancien condisciple, M. Augustin Maillard, actuellement sénateur de la Loire-Inférieure, a bien

voulu me donner quelques détails sur son ancien prédécesseur à la mairie du Croisic. « M. David de Drézigué, me dit-il dans une lettre en date du 26 janvier 1899, a été fusillé au Croisic devant le mur de l'ancien cimetière, qui se profilait dans le sens de la grille de la cure actuelle, et près d'une petite porte touchant l'église et donnant accès dans le cimetière (1). Il avait coutume de venir tous les soirs faire la partie, rue de l'Eglise, chez mon arrière-grand'mère du Châtelier. J'ai souvent entendu dire à ma grand'mère maternelle, alors âgée de 8 à 9 ans, qu'elle était postée derrière une fenêtre fermée, quand le tombereau, dans lequel on conduisait cet excellent homme au supplice, vint à passer. Il récitait des prières. En l'apercevant, il lui fit un signe d'adieu, et ce signe resta si profondément gravé dans la mémoire de l'enfant que, devenue vieille, c'était toujours avec une vive émotion qu'elle en entretenait ses petits-fils ».

Nantes, 10 Janvier 1900. A. DE VEILLECHÈZE.

(1) Cette indication m'a été confirmée par le petit-fils de la victime, l'honorable abbé David de Drézigué.

JUGEMENT

Qui condamne David de Drézigué à la peine de mort.

EXTRAIT DES REGISTRES DU GREFFE DU TRIBUNAL CRIMINEL DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, SÉANT A GUÉRANDE.

Du 29 octobre 1793, neuf heures du matin. — Au nom du Peuple Français. — L'an 2 de la République.

Le Tribunal criminel du département de la Loire-Inférieure séant à Guérande, après avoir entendu Dardel, faisant fonctions d'accusateur public, dans la répétition de son acte d'accusation contre René David, dit de Drézigué, assesseur du juge de paix du canton du Croisic, âgé de 69 ans, natif et domicilié de la commune du Croisic, marié, ayant trois enfans, présent ;

Pierre Brouard, âgé de 67 ans, négociant ; Yves-Marie Le Lyon, âgé de 50 ans, receveur principal des Douanes, et Marie-Anne Clochet, veuve de Pierre Cailleau, marchande, âgée de 48 ans, les trois domiciliés de la commune du Croisic, témoins assermentés, dans leurs dépositions orales, reçues en présence de l'accusé ; ce dernier dans ses interrogatoires, et Dardel dans ses conclusions.

Le Tribunal ordonne qu'il en sera délibéré en la chambre du Conseil et, après y avoir délibéré, le tribunal rentré, le Président a prononcé le jugement qui suit :

Le Tribunal, considérant qu'il est appris par les dépositions des témoins entendus le 19 octobre présent mois et ce jour, aveux et reconnaissance de René David accusé, que ce dernier a paru vouloir saper les fondements de la Constitution

dès son origine ; qu'en 1789, lors de la tenue des derniers Etats de la ci-devant Bretagne, à Rennes, il fut élu député par les citoyens de la commune du Croisic pour s'y rendre ; qu'au lieu de prendre les intérêts du Tiers, il fut du nombre des seize qui signèrent une protestation contre le vœu général du ci-devant ordre du Tiers ; que ses commétants, indignés de sa conduite, le révoquèrent et en envoyèrent un autre pour le remplacer ; que, de retour au Croisic, il fut nommé par cabale procureur de la commune du Croisic et ensuite assesseur de Decombe, juge de paix de la dite ville et qui a toujours été reconnu pour l'ennemi juré de la Constitution ; que le dit René David avait d'étroites liaisons avec ce dernier et ne faisait sa société que d'aristocrates ; que lors de l'arrivée de Lannouan, chef des rebelles, au Croisic, et qui eut lieu dans le courant du mois de mars dernier, René David fut à sa rencontre sur le port où il débarqua, le complimenta et lui témoigna par un baiser la joie qu'il ressentait de le voir ; qu'il l'accompagna jusqu'à la Maison de Ville ; qu'il prit place au bureau et qu'après s'être faiblement excusé sur son âge, il accepta la place de procureur du roi-syndic dans la municipalité qu'établit alors le dit Lannouan ; qu'en cette qualité il a concouru à une proclamation faite par cette municipalité au nom du roi et du régent du royaume, portant défense à tout citoyen patriote de se trouver plus de trois ensemble ; qu'antécédemment ledit René David avait été maire, subdélégué et procureur de la commune du Croisic ; qu'enfin sa conduite a toujours été celle d'un contre-révolutionnaire bien caractérisé ; l'a déclaré atteint et convaincu des dits faits ; pour réparation de quoi et conformément aux lois du 19 mars et 5 juillet derniers, condamne le dit David à la peine de mort, et conformément à l'article VII de la dite loi du 19 mars dernier, a déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la République ; ordonne pour la conservation des dits biens, qu'il sera par l'accusateur public adressé au département de la Loire-Inférieure séant à Nantes, une expédition du présent

jugement qui sera imprimé, affiché et exécuté sur la place de la ville du Croisic, de jour et dans les 24 heures, si faire se peut.

Fait en audience publique où présidait Savariau et assistaient Régnault, Bruneau et Mérot, juges du tribunal, qui ont signé.

Présent DARDEL, faisant fonctions d'accusateur public.

Pour copie conforme : RAMET.

JUGEMENT

Qui condamne Dominique François dit Bitacle à la peine de mort.

EXTRAIT DES REGISTRES DU GREFFE DU TRIBUNAL CRIMINEL DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, SÉANT A GUÉRANDE

Du 12 octobre 1793, l'an 2 de la République Française, avant midi. — Au nom du Peuple Français.

Le Tribunal Criminel du département de la Loire-Inférieure, séant à Guérande, après avoir entendu Bréger, faisant fonctions d'accusateur public, dans son accusation contre Dominique François, dit Bitacle, âgé de 62 ans, portefaix, natif de la paroisse de Pibrac, département d'Auch en Gascogne, et domicilié de la commune du Croisic, marié, ayant deux enfans, présent.

Renée Dubauchet femme de Heric Gardemann, négociant, âgée de 44 ans ; Augustin Dubauchet, âgé de 72 ans, négociant ; Mathurin Moriceau, âgé de 28 ans, volontaire ; Marie-Anne Clochet, veuve de Pierre Caillaud, âgée de 48 ans, marchande ; Marguerite Alusic, âgée de 25 ans, sans état ; Marie-Joseph Cordier, âgé de 35 ans, sans état ; Nicolas Cordier, âgé de 34 ans, marin ; Jean-Hugues Milon, âgé de 53 ans, marin ; François Mesnard, âgé de 25 ans, ferblantier et volontaire ; Pierre Juhel, laboureur, âgé de 54 ans, et François Chelet, âgé de 37 ans, laboureur, les onze domiliés de la commune du Croisic ; Etienne Tessier, âgé de 25 ans, marin, et Louis-Armand Mérès, âgé de 22 ans, commis à l'administration du district de Guérande, les deux domiciliés de la commune de Guérande ; et Raoul Prévôt, âgé de 45 ans, lieutenant des douanes, domicilié de la commune de Piriac, témoins assermentés, dans leurs

dépositions orales, reçues en présence de l'accusé ; ce dernier dans ses interrogatoires, et Bréger dans ses conclusions.

Le Tribunal ordonnne qu'il en sera délibéré en la chambre du Conseil et, après y avoir délibéré, le Tribunal rentré, le Président a prononcé, en présence de l'accusé, le jugement qui suit :

Le Tribunal, considérant qu'il est appris, par les dépositions des témoins, que Dominique François dit Bitacle, accusé, le jour qui précéda l'entrée des rebelles en la ville du Croisic, avait forcé un canot qui partait de la dite ville du Croisic pour Nantes, d'arborer le pavillon blanc ; que, sur ce qu'on lui présenta un mouchoir blanc ayant une petite raie bleue, il le refusa et exigea qu'on en mit un tout blanc, parce que, disait-il, il le fallait sans tache ; qu'armé d'un sabre et portant la cocarde blanche, signe de la rebellion, il a fait volontairement partie de l'attroupement de rebelles qui s'empara de la ville du Croisic sur la fin du mois de mars dernier ; qu'aussitôt l'arrivée des rebelles en cette ville, il courut prendre l'uniforme qu'il avait chez lui, étant soldat dans le régiment ci-devant Bourbon, se munit d'un tambour et les conduisit, tambour battant, à la Maison de Ville, pour prêter le serment d'être fidèles au Roi ; que lui-même n'a cessé de crier « Vive le roi », et de dire qu'en qualité d'ancien serviteur des Bourbons, il verserait son sang pour les Bourbons ; qu'à cette époque, il se porta avec une cohorte de brigands dans la cour du citoyen Hugues Milon ; qu'il y fit les plus exactes perquisitions, croyant trouver des armes et des munitions de guerre, pour les remettre aux brigands ; qu'aidé de ses complices, il vida un puits qui se trouvait dans la dite cour, dans l'intime persuasion qu'on y avait jeté des armes ; l'a déclaré atteint et convaincu des dits faits ; en conséquence et conformément aux articles 1er des loix des 29 mars et 9 avril derniers, condamne le dit Dominique François, dit Bitacle, à la peine de mort; conformément à l'article VII de la loi du 19 mars aussi dernier, a déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la République; ordonne, pour la conser-

vation des dits biens, qu'il sera par l'accusateur public adressé au département de la Loire-Inférieure séant à Nantes, une expédition du présent jugement qui sera imprimé, affiché et exécuté de jour et dans les 24 heures.

Fait en l'audience publique où présidait Savariau et assistaient Regnault, Bruneau et Mérot, juges dudit tribunal, qui ont signé la minute du présent.

Présent BRÉGER, faisant fonctions d'accusateur public. — Pour copie conforme : RAMET.

A Nantes, de l'Imprimerie de A J. Malassis, Imprimeur libraire du Tribunal, Place du Pilori, n° 2.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

LA CATHÉDRALE DE DOL

A Dol, ainsi qu'à Pise, auprès des vieux remparts,
Sur une vaste place où croit une herbe épaisse,
Dominant des marais où planent les regards,
La cathédrale antique et superbe se dresse.

Ses tours, dont le granit par le temps s'est doré,
S'élèvent fièrement dans leurs lignes sévères.
De créneaux protecteurs le chœur est entouré ;
Les trèfles élégants font place aux meurtrières.

Les évêques de Dol, en des jours périlleux,
Comme des chevaliers savaient porter le glaive.
A côté de Mercœur, sous la Ligue, l'un d'eux
Veillait sur les remparts et combattait sans trève.

Ils dorment aujourd'hui, couchés dans leurs tombeaux ;
Mais, comme aux temps anciens, on voit leurs armoiries,
Gardant leur souvenir, briller sur les vitraux
Et jeter des reflets dans les nefs assombries.

Un sentiment profond, grave et mystérieux,
Saisit le voyageur parcourant cette église ;
Il rêve, malgré lui, d'un passé glorieux
Que cette cathédrale immense symbolise.

Il ne peut détacher ses yeux inassouvis
Du chevet où s'étale une fleur merveilleuse,
Ecrin de diamants, vitrail de paradis,
Où le vieux peintre a mis son âme radieuse.

Des hommes ont brisé, plus cruels que le Temps,
Les tombeaux précieux et les nobles statues ;
Mais d'autres ont passé, dévoués et vaillants,
Qui surent relever les œuvres abattues.

Sous le porche profond aux gothiques arceaux,
Un pauvre mendiant est assis en silence.
C'est le soir ; il est seul, regardant les corbeaux
Qui traversent le ciel terne et sans transparence.

On vient fermer la porte. Il reprend son bâton
Et longe à pas traînants la vaste cathédrale,
Aspirant le vent frais du rivage breton
Qui loin des marais verts borne l'horizon pâle.

Joseph Rousse.

CLISSON. — VUE ANCIENNE, N° 1

CLISSON

ET

SES MONUMENTS

DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Le premier monument qui doit attirer l'attention de l'archéologue, dans la charmante ville de Clisson, est la chapelle de l'ancien prieuré Bénédictin de Saint-Jacques (1), dépendance de Saint-Jouin-de-Marnes, qui donne son nom au faubourg environnant.

L'édifice actuellement conservé est un bâtiment rectangulaire, sans voûtes, composé de quatre travées, séparées extérieurement par des contreforts romans, en forme de simples bandes verticales, terminées par le haut en talus. Il y en a cinq sur chaque face ; les deux placés aux extrémités, plus élevés que les trois autres et atteignant la toiture. La façade regarde le Nord-Ouest. Elle est percée d'une porte en arc brisé, inscrite en retrait dans un arc semblable de plus grande portée, tous deux simples et sans moulures ni chapiteaux. Cette porte, surmontée d'une étroite fenêtre romane en plein cintre, est placée entre deux contreforts du même style que ceux des murs latéraux, mais moins élevés et avec talus dont le bord inférieur est orné d'une petite moulure ronde qui manque au talus des autres contreforts. Aux angles de cette façade, sont deux contreforts, de même forme que ceux des murs latéraux, mais plus élevés et montant jusqu'au faîte.

(1) Voir *Archives de la Loire-Inférieure*, H 176 ; — *Etudes archéologiques dans la Loire-Inférieure*, par M. Orieux (*Soc. académ. de N.*, 1864) : la pl. 10 donne le dessin de la grande porte et celui de la porte latérale de Saint-Jacques.

Le mur latéral du côté Sud-Ouest est percé de quatre fenêtres romanes, étroites, amorties en plein cintre et fortement ébrasées à l'intérieur, placées chacune au milieu de sa travée. Il ne présente point d'autre ouverture. Ses fenêtres sont de dimensions légèrement moins grandes que celles de l'unique fenêtre de la façade Nord-Ouest, quoique de forme identique.

Le mur latéral du côté Nord-Est offre une porte en plein cintre, avec pieds-droits ornés d'un simple tailloir dont l'angle inférieur est abattu ou chanfreiné (semblable à celui que l'on remarque à la chapelle de la Madeleine, dont nous parlerons plus loin). Cette porte est inscrite en retrait dans un cintre plus grand, dont les pieds-droits sont garnis du même tailloir, placé à la même hauteur que celui qui reçoit les retombées du premier cintre. Elle n'est point au milieu de sa travée, mais placée plus près du contrefort de gauche que de celui de droite ; elle n'est donc point au-dessous de la fenêtre qui la surmonte et qui est placée bien au milieu de la travée.

Quant aux fenêtres du côté Nord-Est, elles sont en plein cintre, de proportions beaucoup plus grandes que celles des fenêtres du côté Sud-Ouest, et inscrites en retrait dans un cintre de plus grande portée. Leurs pieds-droits sont sans ornement ni tailloir ; l'une d'elles, la plus rapprochée de la façade, a été remplacée per une fenêtre moderne. La fenêtre, placée dans la même travée que la porte latérale Nord-Est, est de plus grandes dimensions, en tous sens, que celles des autres fenêtres du même côté, quoique de même style, et, à très peu de chose près, de même forme. Son premier cintre, inscrit dans un autre plus grand, présente la particularité qui la distingue : il est légèrement creusé en forme de niche, c'est-à-dire qu'il s'évase un peu vers le dehors. D'ailleurs, elle n'a aucun ornement.

Les fenêtres de ce côté Nord-Est ne sont que très légèrement ébrasées. Toutefois, celle qui est dans la même travée que la porte latérale Nord-Est, n'a point d'ébrasement ; à l'intérieur du bâtiment, la forme de ses deux cintres et de leurs pieds-droits est nettement accusée.

Que doit-on conclure du manque de correspondance entre la porte placée de ce côté et la fenêtre de sa travée, et de la légère différence qui existe entre cette fenêtre et celles qui l'avoisinent ? Sans doute, il y a là l'indice d'un remaniement ; mais ce remaniement est ancien, et, en tout cas, d'une époque très peu éloignée de celle de la construction primitive. Nous n'oserions aller plus loin.

L'extrémité Sud-Est, opposée à la façade d'entrée, présente une grande ouverture en arc brisé, aujourd'hui murée, ancien *arc triomphal* qui donnait accès dans l'abside. Cette abside qui était certainement voûtée (car quelques amorces de sa voûte existent encore) a été malheureusement démolie. Elle était peut-être précédée d'une travée de chœur. Sa largeur était d'un mètre environ plus restreinte que celle de la nef. A l'extérieur, de chaque côté de l'*arc triomphal* muré, et parallèlement aux murs de la nef, on voit les amorces de deux grands arcs, doublés chacun par un arc de moindre largeur, qui semblent avoir décoré les deux côtés extérieurs de l'abside ou du chœur (s'il en a existé un). Leurs doubles pieds-droits rectangulaires accolés (l'un moins large que l'autre) sont garnis tous deux, à leurs impostes, d'un tailloir chanfreiné.

Au-dessus de l'abside ou du chœur, s'élevait le pignon de la nef, orné d'une corniche en forme de tailloir chanfreiné, encore existante.

Vers l'extrémité Sud-Est, on voyait, il y a quelques années, des ruines d'une époque indécise, peut-être les restes des logements du prieuré. Elles ont disparu aujourd'hui.

La charpente assez curieuse de cette chapelle est chargée de grossiers ornements, et se fait remarquer par des entraits sculptés en forme de gueules de crocodile d'où ils semblent sortir. Sur l'un des entraits est inscrite la date 1583, qui paraît celle de cette charpente.

Si l'on tient compte des deux grandes ouvertures en arc brisé, et des baies romanes assez larges du flanc Nord-Est, cette chapelle pourra être attribuée à la seconde moitié du XIIe siècle. D'autant plus que les parties d'un style plus ancien, savoir les

tailloirs chanfreinés de la porte romane du Nord-Est et les petites fenêtres étroites du flanc Sud-Ouest, se retrouvent à Clisson même, dans la chapelle de la Madeleine qui est certainement postérieure à l'an 1142, comme on le verra plus loin.

Contre la muraille Nord-Est de la chapelle, à l'extérieur, sont appuyées deux pierres tombales qui en proviennent certainement. L'une ne présente plus rien de visible. Sur l'autre, d'ailleurs en assez mauvais état, on voit un écu chargé d'une *bande* héraldique ; à sa gauche, est sculptée une épée, la pointe en bas, à garde en croix et poignée très simples. Cette épée et l'écu qu'elle accompagne, petit et aigu, tous deux d'ailleurs grossièrement représentés, sont du style du XIIIe siècle, époque à laquelle remonte la pierre tombale.

En somme, le prieuré de Saint-Jacques, dans son état actuel, est un petit monument de la fin de l'époque romane, très intéressant pour l'archéologue, malgré sa simplicité.

* * *

De Saint-Jacques, pour se rendre au faubourg de la Trinité, on descend le coteau et on traverse le pont de *Nid-d'Oie*, sur la Sèvre. Il paraît qu'il y eut jadis un fief de *Nid-d'Oie*, quoique le manoir n'en ait jamais été nettement cité. A une demi-lieue de là, sur la rive gauche de la Sèvre, un peu avant le bourg de Gorges, on trouve les vieilles murailles et la fuie circulaire du manoir de la Bastardière, aujourd'hui transformé en ferme, qui tire son nom d'une famille Bastard et qui est cité dès le XIIe siècle.

Dans le faubourg de la Trinité, se voient plusieurs maisons, construites dans le joli style italien qui distingue la ville de Clisson et qui y a été apporté au début du XIXe siècle, par les frères François et Pierre Cacault et par le statuaire Lemot, après leur retour de Rome. Ces trois hommes de goût, dont les deux premiers seuls étaient Nantais, s'étaient rencontrés en Italie ; charmés par le site pittoresque de Clisson, que les guerres de Vendée avaient transformé en un monceau de ruines, ils s'y fixèrent, y acquirent de vastes terrains, et y apportèrent le modèle des gracieuses cons-

tructions de la campagne romaine, ajoutant ainsi un caractère et un attrait très particuliers au paysage déjà si poétique que présentent les bords de la Sèvre, en cet endroit. C'est à Lemot que l'on doit la conservation de la Garenne, des ruines du château et de la chapelle de la Madeleine ; il contribua grandement à faire sortir Clisson de ses décombres, et cette charmante ville lui est redevable de sa réputation européenne (1).

Parmi les jolies maisons à l'italienne du faubourg de la Trinité, à toits aplatis couverts en tuiles et à ouvertures cintrées garnies de briques, se remarque l'hôtel de l'Europe, dominant la Sèvre du haut de sa rive droite, en face le coteau de *Nid-d'Oie*, et dans un site des plus pittoresques. La mairie et la poste (ancien *Hôtel de France*) méritent aussi d'être citées comme édifices du même style.

La Trinité était autrefois un prieuré Bénédictin, dépendant de Saint-Jouin-de-Marnes, cité dès 1103, et occupé depuis le 2 juin 1645, par des religieuses du même ordre (2), auxquelles on doit probablement attribuer toutes les constructions et tous les ornements qui y ont été ajoutés et qui portent le caractère de cette époque.

Le vénérable Olier, fondateur des Sulpiciens, a été prieur commendataire de la Trinité de Clisson.

L'église est orientée. Elle est formée d'une nef avec deux bas-côtés, et coupée par un transept, portant une très petite absidiole en cul-de-four sur chacun de ses bras. Un chœur très allongé et à chevet plat, a remplacé, au XVIIe siècle, l'ancien chœur roman et son abside.

Avant 1867, la nef n'avait point de voûtes, non plus que ses bas-côtés.

Les grandes arcades, en arc brisé, sont anciennes ; elles sont soutenues par un arc semblable plus étroit, dont les pieds-droits

(1) « *Souvenirs du statuaire Lemot et de Clisson* », par Charles Marionneau (*Société archéol. de Nantes*, 1896).

(2) Voir Travers, I, p. 235 ; III, p. 329 ; — *Archives de la Loire-Inférieure*, H 176 ; — M. Orieux (*Soc. acad. de Nantes*, 1864, pl. 9, fig. 1, donnant le dessin de la grande porte, avant sa reconstruction).

sont accolés aux faces correspondantes des gros piliers qui sont carrés et ornés, à la retombée des arcs, d'un simple tailloir chanfreiné. Contre les deux autres faces de ces piliers, c'est-à-dire contre les faces qui regardent la nef et les bas-côtés, sont accolés verticalement des bandeaux plats et étroits (des deux côtés, montant jusqu'à la hauteur des voûtes modernes), terminés par des tailloirs semblables à ceux des gros piliers et qui recevaient, sans doute, jadis les extrémités des entraits de la charpente, tant dans la nef que dans les bas-côtés.

Les pieds-droits des arcs qui soutiennent les grandes arcades ont aussi des tailloirs pareils à ceux des gros piliers et placés à la même hauteur, et il en est de même pour les tailloirs terminant les bandeaux plats qui jadis recevaient l'extrémité des entraits des bas-côtés et qui aujourd'hui reçoivent la retombée des doubleaux de leurs voûtes modernes.

Des deux côtés de la nef, court une corniche romane, soutenue par des modillons en forme de figures grimaçantes.

Les deux bras du transept ont des voûtes anciennes, en arc brisé, sans nervures, avec un simple doubleau en arc brisé qui divise chaque bras en deux travées. Contre la face interne de chacune de leurs extrémités, est un autre doubleau semblable, en façon de formeret. Les pieds-droits de ces doubleaux sont garnis d'un simple tailloir, à la naissance des voûtes.

La façade seule du bras Sud est ancienne ; elle est percée de trois baies romanes, celle du milieu placée plus haut que les deux autres, d'ailleurs semblables, très étroites et très ébrasées, amorties en plein cintre.

Sur la face Ouest de chaque bras du transept, est percée une petite fenêtre romane, étroite et ébrasée.

La croisée du transept seule est soutenue par quatre groupes de deux piliers ronds, à chapiteaux ornés tantôt de figures, tantôt d'entrelacs et de feuillages romans, tantôt des premiers crochets gothiques (1). Sa voûte repose sur l'entrecroisement de deux nervures rondes.

(1) Plus exactement, la croisée du transept est soutenue par quatre

Une petite portion de voûte, ayant appartenu à la première travée de l'ancien chœur, existe encore, derrière la croisée du transept.

Dans le coin de l'absidiole Nord, une petite porte donne accès à un couloir qui conduit à une sacristie du XVIIe siècle, couverte par des voûtes d'arêtes. Dans la première partie de ce couloir, est une très petite baie romane, amortie en plein cintre, mais murée. Dans la seconde partie, un peu avant la sacristie, on trouve deux arcades romanes, basses et en plein cintre, dont l'ouverture est aujourd'hui murée, soutenues par trois courts piliers ronds et trapus qui supportent de gros chapiteaux sans ornements, dits *cubiques*, surmontés d'un tailloir épais, chanfreiné par le bas. Ces chapiteaux sont garnis d'une astragale, taillée dans le même bloc. A la base des piliers, des griffes ou pattes très simples sortent sur un groupe de grossières moulures arrondies. Ces chapiteaux et ces bases pattées sont identiques à ceux des piliers de la crypte et de l'ancienne coupole du chœur de la cathédrale de Nantes, et peuvent être attribués à la fin du XIe siècle.

Les deux arcades romanes que nous venons de décrire ont fait partie d'une série d'arcades semblables qui séparaient l'ancienne abside de son déambulatoire. Tout à côté d'elles et dans le fond du même couloir, l'entrée de l'ancien déambulatoire se reconnaît à une grande ouverture en plein cintre, aujourd'hui murée.

Le chœur, du XVIIe siècle, est fort long ; il est garni, de chaque côté, d'une rangée de belles stalles de chêne, d'un style sobre et élégant, qui y ont été placées en 1840, par M. Mortier, curé de la Trinité, mais qui nous paraissent renfermer plusieurs morceaux du XVIIe siècle, et avoir été seulement restaurées.

Le chevet est plat ; contre sa face interne, est appliqué un

gros piliers carrés ou massifs de maçonnerie, qui ont chacun deux faces noyées dans les murs de la nef et du chœur. Sur leurs deux autres faces sont appliqués deux des piliers ronds dont nous venons de parler. Deux de ces piliers ronds supportent les retombées de l'*arc triomphal* ; deux autres, celles de l'arc d'ouverture du chœur ; les quatre autres, celles des arcs des bras du transept.

magnifique rétable du même style : ses colonnes, de marbres précieux et de diverses couleurs, sont surmontées de chapiteaux corinthiens dorés ; il est richement orné de guirlandes et de mascarons, sculptés en pierre, des statues des quatre Evangélistes, en plâtre, sur des consoles, et, à sa partie supérieure centrale, d'un bas-relief allégorique, dans un médaillon ovale, représentant la Sainte-Trinité. Ce rétable est du même style que celui qu'on appelait improprement le *jubé* de la cathédrale de Nantes et qui a été démoli vers 1885, mais d'une exécution et de matériaux bien supérieurs.

Le chœur des religieuses s'ouvrait près de l'autel, du côté de l'Epître, par une large baie grillée, aujourd'hui murée. Il était en angle droit avec le chœur de l'église, et ses débris existent encore au dehors, dans les jardins de la propriété Valentin.

Derrière et contre le chevet plat du chœur de l'église, est appuyée extérieurement une autre sacristie du XVIIe siècle, surmontée d'un toit en appentis, formée de deux travées couvertes par des voûtes d'arêtes assez basses et séparées par un doubleau. Elle communiquait directement avec le chœur, par deux portes symétriques, percées de chaque côté du rétable, et avec le chœur particulier des religieuses, par un couloir voûté en berceau, placé contre le côté Sud du chœur de l'église.

La Trinité de Clisson a subi, entre les années 1867 et 1870, des réparations aussi importantes que malheureuses ; aussi ne présente-t-elle que bien peu de parties, outre son aspect et son plan général, qui puissent servir de documents archéologiques. Si les voûtes en arc brisé du transept sont anciennes, celles de la nef et des bas-côtés sont modernes ; toutes les sculptures ont été repiquées, des ouvertures de diverses formes ont été percées dans les murs, pour donner plus de jour à l'intérieur de l'édifice ; enfin, la très curieuse façade principale romane a été remplacée, de la façon la plus regrettable, par une façade nouvelle, ainsi que la façade du bras Nord du transept. Le bénitier, orné, à chaque coin, d'une feuille gothique grossière, que l'on trouve à droite de la grande porte, en entrant, a été repiqué comme le reste de la nef.

Seule, la tour carrée qui surmonte la croisée du transept, a échappé à ces restaurations. Elle est couronnée par une corniche en simple tailloir chanfreiné, et percée, sur chaque face, de deux longues et étroites ouvertures tréflées qui nous paraissent du XIIIe siècle.

Avec les arcades basses que l'on voit derrière l'absidiole Nord, cette tour est la partie la plus intéressante de l'église.

La Trinité de Clisson, à en juger par l'épaisseur des gros piliers carrés de sa nef, et par les bandeaux plats à tailloir, qui leur sont accolés verticalement, nous paraît avoir été primitivement couverte de voûtes semblables à celles du transept. Ces voûtes auraient été plus tard remplacées par des lambris, auxquels ont succédé les voûtes modernes.

Nous croyons pouvoir l'attribuer à la fin du XIIe siècle, d'après la forme brisée de ses grandes arcades et des voûtes anciennes du transept, et d'après le style de ses chapiteaux ornés qui présentent quelques crochets gothiques, malheureusement retouchés.

Quant aux arcades basses, restes d'un déambulatoire disparu, dont nous avons parlé, elles sont d'une époque antérieure, et semblent avoir appartenu à une première église de la fin du XIe siècle, remplacée, à la fin du XIIe, par celle que l'on admirait avant sa restauration.

Sur la place, entre le côté Nord de l'église et la porte du presbytère, se voient divers fragments de pierres tombales, provenant de l'ancien cimetière et employées comme dalles de pavage. L'on remarque celle d'un boulanger nommé *Dabin*, sur laquelle est grossièrement tracée une *pelle à enfourner*, avec la date *1610 ;* celle d'un tailleur ou d'un drapier, portant le dessin de gros ciseaux ou *forces*, terminés carrément par le bout ; celle d'*honorable homme Jan Mocquart* et de *Renée Angebaud*, sa femme, avec les dates *1625* et *1633* ; enfin une tombe, sur laquelle est sculptée une croix (indiquant sans doute la sépulture d'un prêtre), avec le nom *Jan Grenouilleau*. Tous ces noms sont encore portés à Clisson.

A côté de ces tombes, un reste de socle, indique la place d'une croix de pierre qui a disparu.

Sur la place et tout à côté de l'église, se trouve la belle maison Valentin, dont les merveilleux jardins, traversés par la Moine, ont été visités par des artistes de tous les pays, et où le regretté peintre, Français, a pris de nombreuses études de paysage, que l'on retrouve dans ses tableaux. Ancien logis des religieuses, c'est aujourd'hui une importante habitation, reconstruite au commencement du XIXe siècle, à l'imitation des châteaux de la campagne romaine, et dans le style italien le plus caractérisé, avec deux pavillons rectangulaires, minces et élancés, dominant ses toitures, et une belle terrasse couverte de treilles.

* * *

De là, le visiteur peut se rendre au manoir de la Roche en Gétigné, distant d'une demi-lieue environ, en traversant la Moine, sur le magnifique viaduc de pierre, construit en 1840.

L'on passe près de la jolie chapelle de Toute-Joie, édifice du XVe siècle, entièrement reconstruit dans ces dernières années, d'une manière d'ailleurs élégante et heureuse, quoique la destruction de l'ancienne chapelle soit regrettable. L'on y a joint une chaire extérieure, analogue à celle de la collégiale de Guérande. Dans une niche, au-dessus de la grande porte, est placée une belle statue de la Sainte Vierge, en vieille faïence polychrôme, pieusement conservée et très vénérée (1).

L'ancienne cloche de Toute-Joie a été brisée tout dernièrement, la terrible tempête du 13 février 1900 ayant renversé le petit campanile qui la renfermait. Ses fragments sont conservés à la cure de Gétigné ; on y lit les noms de ses parrains : *Perraud* et *Poelane*, appartenant à de riches familles de *foulonniers* de Cugand qui sont encore représentées de nos jours.

Une vieille croix de pierre, placée au milieu du parvis ou *carroi*, a été restaurée avec soin. Son socle a été refait.

(1) Sur l'ancienne chapelle de Toute-Joie, voir une notice par M. Perraud, dans le *Congrès de la Société française d'archéologie*, tenu à Nantes en 1856, page 50 ; — *La chapelle de N.-D. de Toutes-Joies lez Clisson*, par M. l'abbé Jul.-Stan. Allard (*Bibl. de N.*, n° 37. 957) ; Nantes, Bourgeois, octobre 1861, in-12, 23 pp.

Dans la sacristie sont deux belles consoles Louis XV, en bois sculpté et doré.

Un nombre considérable de familles des paroisses voisines vont en pèlerinage à cette chapelle, depuis un temps immémorial, dans la nuit qui précède la fête de la Mi-Août ; on doit marcher en silence, en récitant le chapelet. Ce pèlerinage nocturne est encore très fréquenté, et le matin l'on entend la messe, célébrée à la chapelle. L'on visite même le sanctuaire pendant tout le mois d'août, spécialement consacré, dans son entier, au pèlerinage à Toute-Joie.

Une pratique superstitieuse s'était jointe à cette pieuse coutume : les filles et les garçons, arrivés à une certaine distance de la croix dont nous avons parlé, fermaient les yeux et, marchant le bras tendu, essayaient de mettre le doigt dans un trou percé dans son socle. S'ils y parvenaient, c'était un signe qu'ils se marieraient dans l'année.

Le château de la Roche, en Gétigné, présente des parties de deux époques, savoir du XIVe et de la fin du XVe siècle.

Au XIVe siècle appartiennent la voûte d'entrée et la salle qui la surmonte, percée sur la cour intérieure d'une fenêtre à meneaux trèflés ; et diverses portions de murs, avec trois belles cheminées et plusieurs portes de granit en arc brisé, dans les bâtiments du fond de la cour, servant de logements aux fermiers. L'une de ces portes est remarquable par un encadrement de petites boules taillées dans la pierre ; une autre est entourée d'une légende en caractères gothiques, malheureusement trop frustes aujourd'hui pour être lus. Les cheminées du XIVe siècle qui se trouvent dans ces bâtiments présentent une frappante analogie avec plusieurs des cheminées du château de Clisson, notamment avec celle placée dans une salle qui termine, vers le Sud, le corps de logis de la chapelle de ce château. Leur manteau repose sur des consoles à double ressaut, avec moulure ronde sur laquelle est taillée une bande plate, courant du haut en bas, de chaque côté.

Au XVe siècle très avancé appartiennent les bâtiments situés au Sud de la porte d'entrée, en particulier le grand escalier en vis et

sa belle cage polygonale saillant sur la cour, percée de fenêtres en anse de panier, ornées de choux frisés. La grande porte d'entrée est flanquée au Nord par une petite tour arrondie. Au Sud, il devait y en avoir une semblable, remplacée par un pavillon rectangulaire, lors d'un remaniement postérieur.

Le manoir de la Roche, précédé de larges avenues d'un bel aspect et d'un parc fermé de murs, est un type intéressant de ces maisons fortes, capables de résister à un coup de main, comme il y en avait jadis beaucoup dans nos campagnes. Il est fort rare d'en rencontrer du XIVe siècle, et celle-ci est très digne d'être remarquée et étudiée. Autant que l'on peut en juger par les bâtiments subsistants, le plan de ce petit château était rectangulaire.

* * *

En quittant la Roche, pour retourner vers Clisson, l'on peut passer la Sèvre sur un pont de bois, près du village de Fouques, bien connu des artistes par son site pittoresque. Remontant le coteau qui domine la rive gauche de la rivière, on voit de loin, un peu vers le Sud-Ouest, le joli manoir du Grand-Pin-Sauvage, qui tire son nom de la famille des Sauvage, éteinte depuis deux ou trois cents ans, et l'une des premières de la contrée aux XIVe et XVe siècles. Les Sauvage étaient alors seigneurs du Plessis-Guerry, en Monnières ; la garde des châteaux de Clisson et de Touffou leur fut plusieurs fois confiée ; ils commandèrent, à plusieurs reprises, la noblesse de l'arrière-ban du pays, et l'un d'eux, Eon Sauvage, était chambellan du duc en 1488. Ils portaient pour armes : *de gueules à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'azur* (1). Ce petit manoir fort élégant, qui présente des parties du XVIe siècle et un pavillon carré du XVIIe, était légèrement fortifié. Sa porte, de style Renaissance et assez remarquable, est surveillée par une petite bretesche dont les consoles semblent avoir été tirées d'un monument plus ancien.

(1) Voir D. Morice, *Preuves*, I, II, III, à la table ; — Travers, II; pp. 160, 170, 191, 253 ; — D. Lobineau, I, p. 761.

Dans une tourelle cylindrique en tufleau, plus large à la base qu'au sommet, coiffée d'une petite coupole, et reposant sur un cul-de-lampe de granit orné d'un mufle de lion, sont percés plusieurs trous ronds, pour y passer des canons d'arquebuses.

Le Grand-Pin-Sauvage est bâti tout près et même en dehors, croyons-nous, de la limite qui sépare la Bretagne du Poitou. Cette situation est encore accusée par le nom de *la Marche*, donné à un village très voisin.

Non loin de ce manoir, vers le Nord, se trouve la chapelle de la Madeleine, ancien bénéfice de l'ordre du Temple (1).

Les Templiers n'ayant été introduits en Bretagne que dans les environs de 1142, la partie ancienne de ce très curieux édifice est attribuable à la fin du XIIe siècle, soit 1160 ou à peu près.

Et tout d'abord, l'on remarque que la chapelle primitive est précédée d'un bâtiment ajouté après coup, auquel donne accès une ouverture assez large, en arc brisé, dont le tableau présente une coupe polygonale, attribuable au XVe siècle, surmontée d'une large fenêtre moderne, garnie en tufleau. Les angles de cette façade qui aspecte le Nord-Ouest, sont soutenus par deux contreforts à base saillante. Près de chaque angle et de chaque côté de la porte, fait saillie sur la muraille un corbeau de pierre, ayant sans doute servi à supporter une toiture légère, formant auvent devant l'entrée.

Derrière la porte, à droite en entrant, est un bénitier de granit, de forme carrée, à récipient circulaire, placé sur un massif de maçonnerie.

Une fenêtre en arc brisé, à meneaux du XVe siècle avancé, est percée dans le flanc gauche ou Nord-Est du même bâtiment qui devait être certainement couvert d'une toiture ; et cependant, si le pignon de sa façade paraît bien construit pour recevoir le double rampant d'un toit, on est étonné, d'autre part, de ne point voir, sur la façade de la chapelle primitive, les traces qu'aurait

(1) Voir « Les *Commanderies du comté Nantais : le Temple de Clisson* », par M. l'abbé Guillotin de Corson (*Association Bretonne, congrès de Guérande*, 1899, pp. 143-164) ; — *Archives de la Loire-Inf.*, H 462,

dû y laisser le toit de la construction ajoutée postérieurement c'est-à-dire au XVe siècle.

Ce bâtiment, postérieur à la chapelle elle-même, offre un détail curieux, difficile à expliquer : sur son flanc gauche, tout près de son point de jonction avec l'ancienne chapelle et à hauteur d'appui, l'on voit, à l'extérieur, une petite baie en arc brisé, fermée, en retrait de son tableau, par deux pierres plates, ajustées sur leur épaisseur et formant ainsi une petite cloison, percée d'un trou rond dans son milieu. Cette baie répond à une autre baie circulaire, beaucoup plus grande que le trou dont nous venons de parler, aujourd'hui murée et qui s'ouvrait sur la face interne du mur.

On entre dans la chapelle du XIIe siècle par une belle ouverture en arc brisé, entre deux contreforts romans très simples. A chaque angle de la façade, est un autre contrefort semblable, mais plus élevé (1). Au-dessus de la grande porte, s'ouvre une petite fenêtre en plein cintre, étroite et ébrasée.

Cette façade est surmontée d'un petit campanile, à deux baies ouvertes et arrondies à leur partie supérieure, dont les retombées sont supportées par trois courts piliers rectangulaires, à tailloir tenant lieu de chapiteau. Le même comble à deux rampants recouvre les deux baies. Les clochers de ce genre sont assez caractéristiques des bénéfices du Temple et de l'Hôpital.

L'ensemble de la façade est un modèle de style roman, aussi remarquable par son élégance harmonieuse que par sa sobriété.

La nef se compose de trois travées, voûtées en arc brisé ou en tiers-point, sans nervures, et séparées l'une de l'autre par un doubleau à coupe rectangulaire, aussi légèrement brisé. Dans chaque travée est percée une fenêtre en plein cintre, étroite et très ébrasée, comme celle de la façade. Sur le flanc gauche ou Nord-Est, une fenêtre à meneaux trèflés a remplacé, au XIVe siècle, une fenêtre romane.

De chaque côté de la nef, à hauteur de la naissance des voûtes, court une corniche en forme de tailloir chanfreiné à sa partie in-

(1) Les deux contreforts sont très rapprochés l'un de l'autre, près de chacun des deux angles de la façade.

CLISSON. — VUE ANCIENNE, N° 2

férieure, qui passe sur les pieds-droits des doubleaux. Ce tailloir est semblable à celui que l'on remarque à Saint-Jacques.

Du côté gauche de la nef, est un enfeu sous un arceau brisé ; et dans le côté droit, on en voit un de même forme.

L'*arc triomphal*, légèrement brisé, à coupe rectangulaire, est doublé par un second arceau de même forme et moins large.

A l'extérieur, le pignon à deux rampants de la nef ressort fortement au-dessus du chœur qu'il domine, et même au-dessus de la nef. Il fait aussi saillie sur les côtés de la nef, avant sa jonction avec le chœur.

Le chœur, plus bas et légèrement plus étroit que la nef, est aussi voûté en arc brisé ; il comprend une travée, éclairée par deux fenêtres, semblables à celles de la nef. Le tailloir chanfreiné qui, à l'intérieur, lui sert de corniche, est plus bas d'un mètre environ que celui de la nef. Les pieds-droits redoublés de l'*arc triomphal* qui sépare le chœur de la nef, sont aussi ornés, du côté du chœur, d'un tailloir chanfreiné par en bas, placé à la même hauteur que la corniche semblable de ce chœur, par conséquent un mètre environ au-dessous de celle de la nef. Mais, du côté de la nef, les pieds-droits du plus grand des deux arcs superposés qui forment l'*arc triomphal*, n'ont point de tailloir. Les pieds-droits du plus petit de ces deux arcs en sont, au contraire, ornés sur leurs trois côtés.

L'abside, voûtée en cul-de-four sans nervures, est éclairée par trois fenêtres romanes, beaucoup plus grandes en tous sens que celles de la nef, quoique de même forme, et réunies par une petite corniche en forme de tailloir chanfreiné. Elle est un peu moins élevée et plus étroite que le chœur, et, à l'intérieur de l'édifice, le cul-de-four de cette abside fait une petite saillie, en rejoignant la voûte du chœur. A l'extérieur, les murs de l'abside sont légèrement en retrait sur ceux du chœur.

Dans l'abside, est une pierre tombale, placée à terre et hors de sa place primitive, sur laquelle est sculpté un *abacus*, non pas des Templiers, à la *croix ancrée*, *inscrite dans un orle*, mais des Hospitaliers qui leur succédèrent, c'est-à-dire une *croix pattée*,

sans orle, au bout d'un bâton, garni d'une petite boule ou saillie ronde, au-dessous de la croix.

A l'extérieur de la chapelle, les travées sont marquées par des contreforts romans très simples, en forme de bandes verticales, talutées par le haut.

De chaque côté, la nef est soutenue par quatre contreforts, dont un s'appuie contre le côté extérieur du pignon qui joint le chœur (ou de l'*arc triomphal*). Le chœur n'a qu'un contrefort sur chacun de ses côtés. L'abside en a quatre, et sa corniche extérieure est supportée par une série de modillons romans à figures grimaçantes.

Quant aux contreforts qui soutiennent la façade du bâtiment ajouté après coup, ils sont d'un style différent, indiquant le XVe siècle.

En dehors et à droite du chœur, se voient les restes d'une jolie chapelle de la Renaissance, avec niche à coquille, guirlandes de fleurs et de fruits et têtes d'anges, dite la *chapelle Sainte-Marguerite*, lieu de pèlerinage fréquenté par les femmes enceintes. Elle communiquait avec la nef voisine par une petite porte du XVe siècle, amortie en anse de panier, et aujourd'hui murée.

Près de la chapelle de la Madeleine, dans une sorte de grotte, a été trouvée une bague en or, conservée aujourd'hui par M. le baron Lemot, propriétaire de l'édifice et des terrains environnants ; et les débris de toutes sortes qui jonchent la nef ont fourni une croix de cuivre, longue de quelques centimètres, portant un crucifix émaillé, et qui paraît du XIIe siècle.

En prenant la route qui conduit de la Madeleine au château, on voit, sur la gauche, les ruines du manoir du Petit-Pin, dit aussi *la Verrie* ou *la Verrerie*. Il offre des parties du XVe siècle, dont on a tiré plusieurs entourages de porte, en arc brisé et en anse de panier, qui se remarquent aux maisons du village voisin. Les murs étaient d'une construction grossière, avec de la terre au lieu de chaux. Un beau pavillon carré, à toit aigu, un peu plus petit que celui du Grand-Pin, y a été ajouté au XVIIe siècle (1).

(1) Les restes du manoir du Petit-Pin ou de la Verrie ont été démolis en septembre et octobre 1900, et ont entièrement disparu depuis que ces lignes ont été écrites.

De ce côté de la route, est une vieille croix de pierre, dite *croix de Moron*, dont la base renferme une petite statue de faïence, dans une niche grillée ; tout auprès, se trouve la *fontaine de Moron* qui fournit une eau excellente.

A un quart de lieue vers l'Ouest, on rencontre une autre fontaine, dite *fontaine de Tabary*. Nous la citons ici, parce que son nom rappellera aux archéologues celui de *Hue de Tabarie*, poète du XIIIe siècle, auteur de « *L'ordene de chevalerie* ».

L'on arrive ainsi au faubourg Saint-Gilles, jadis siège d'une petite paroisse très pauvre. Son église ruinée a été remplacée par le tombeau monumental, de style grec, du sculpteur Lemot, le restaurateur de la ville de Clisson et le créateur du Clisson italien moderne, qui domine le charmant coteau de la Sèvre, en face de la célèbre Garenne et du beau château à l'italienne, bâti par son fils, le baron Lemot, avec un grand sentiment du genre qui convenait à ce magnifique paysage. L'on doit aussi au baron Lemot le pittoresque moulin du même style, avec pavillons rectangulaires, construit à l'extrémité d'une chaussée coupant la rivière entre la Garenne et Saint-Gilles, et sur la même rive que ce faubourg.

L'ancien cimetière Saint-Gilles, à droite de la route, sert aujourd'hui de cimetière à la paroisse Notre-Dame.

Tout auprès, et dominant le coteau qui forme la rive droite de la Sèvre, sont les vastes bâtiments, en partie démolis et vides aujourd'hui, élevés dans les premières années du XIXe siècle, et dans lesquels Cacault, ministre plénipotentiaire à Rome, sous le Consulat, avait installé ses collections de tableaux, statues et gravures, qui sont devenues, en 1810, le noyau du Musée de Nantes.

LE CHATEAU

En suivant la même route, l'on arrive près du château, ensemble de constructions bien digne d'exciter la sagacité de l'archéologue comme l'admiration de l'artiste. Elevée dans un espace de temps relativement restreint, sa partie ancienne (indépendamment de l'enceinte, qui lui a été adjointe au XVe siècle) présente une série d'édifices très difficiles à dater, en l'absence de tout document précis. Nous essayerons cependant de le faire, en nous inspirant des excellentes règles émises par M. de la Borderie, dans ses « *Documents pour l'histoire de l'architecture militaire en Bretagne* » (Congrès de l'Association Bretonne à Saint-Malo, 1885), aidé d'ailleurs par un plan (1) très exact, jusqu'ici inédit, levé par M. Clément Josso, architecte, membre de la Société Archéologique de Nantes, qui a consacré plusieurs mois à ce difficile travail. Ce plan est d'ailleurs indispensable pour se reconnaître au milieu du dédale embrouillé, sans symétrie ni points de repère, qu'offrent aujourd'hui les restes du château de Clisson.

A première vue, l'on n'y voit que des murailles et des tours, jointes ensemble comme par hasard et très confusément; rien n'indique l'idée des architectes qui ont présidé à leur construction, et, pour la plupart des visiteurs, ce n'est qu'une masse de ruines pittoresques.

De plus, les auteurs des *Guides* et des *Itinéraires à Clisson*, publiés en assez grand nombre depuis le commencement du XIXe siècle, ont contribué de toutes leurs forces à fausser les idées sur ce château. On y a vu, nous ne savons vraiment pourquoi, un édifice de style *sarrazin*, et même la copie du château de Césarée, dit la *Tour des Pèlerins* ; on a été jusqu'à donner le nom de *moucharabi* à une bretesche de la fin du XVe siècle, construite par

(1) Sur ce plan, le tracé noir indique l'enceinte de l'ancien château des seigneurs de Clisson ; le tracé avec hachures indique les parties ajoutées par les ducs, surtout par François II.

le duc François II. Et chacun de s'extasier, en copiant ses devanciers, sur l'élégance de ce style *sarrazin*, comme si le château de Clisson était une imitation de l'Alhambra de Grenade ou des tours d'Almeria.

A cela se joignirent de vulgaires légendes, inspirées par les ouvrages de l'époque romantique, où toute la friperie d'un moyen-âge de théâtre est déployée, pour effrayer le lecteur naïf. Dans cette littérature, point de château sans *oubliettes* ; aussi a-t-on placé celles de Clisson dans une tour étroite qui a perdu ses planchers, bien que, depuis longtemps, Viollet-Leduc ait fait justice de cette sinistre invention. Les *oubliettes*, il est vrai, ont existé, mais les exemples en sont très rares : à peine peut-on citer les cachots profonds et d'une forme singulière qui existaient à Loches, à Beaugency, à Pierrefonds et sous le Grand-Châtelet de Paris. De plus, nous ne sommes point porté à y voir une manifestation des mœurs féroces du vrai moyen-âge : elles nous paraissent plutôt un raffinement de cruauté, dû à l'influence italienne, dans les temps qui ont immédiatement précédé la *Renaissance*, quelque chose d'analogue aux cages de fer du roi Louis XI, dont parle Philippe de Commines qui les connaissait pour « en avoir tâté », dit-il dans ses Mémoires. En un mot, bien que le fait mérite d'être vérifié plus soigneusement, nous ne croyons pas que l'invention cruelle des oubliettes, qui ne s'est d'ailleurs manifestée en France que d'une façon rare et isolée, soit antérieure à la fin du XVe siècle. Quoi qu'il en soit, si l'on trouve un caveau obscur à la base de toutes les hautes tours de défense, rien n'autorise à croire qu'on y ait enfermé jamais des malheureux, pour les y *oublier*.

Lorsque les magistrats criminels de la châtellenie (1) de Clisson eurent à faire usage, dans toute sa rigueur, du droit de haute justice dont ils étaient les dépositaires, ce qui ne pouvait avoir lieu que dans des cas fort restreints, du moins au bas moyen-âge ;

(1) Malgré la puissance de ces seigneurs, Clisson n'a jamais été que *châtellenie*, et non point *baronnie*.

il est très vraisemblable qu'ils tinrent à honneur de le faire solennellement et au grand jour, aux fourches patibulaires du lieu. Et cependant, à Clisson, on n'a pas hésité à transformer en instruments de supplice certains crochets de fer à plusieurs branches, scellés dans la voûte d'une tour de la fin du XVe siècle, bien qu'ils ne ressemblassent en rien à une potence. Or ces crochets appartiennent, sans doute, à une époque bien plus récente encore, et ont très probablement servi à suspendre au frais des quartiers de viande !

Donc, peu de choses à tirer des *Guides à Clisson*, publiés jusqu'à ce jour.

Il faut cependant reconnaître que le *Guide* de M. de Kersabiec, jolie brochure bien imprimée, ne contient aucune de ces fables ridicules. Son auteur s'est borné à donner une agréable description de la route de Nantes à Clisson et des curiosités clissonnaises ; il a prudemment passé avec légèreté sur l'épineuse étude archéologique du château.

En outre, M. Orieux, dans ses *Etudes archéologiques dans la Loire-Inférieure* (Annales de la Société Académique de Nantes, 1864), a publié de très bons aperçus sur cet édifice ; mais son cadre ne lui a pas permis d'entrer dans de grands détails (1).

(1) Voir encore : *Voyage pittoresque dans le bocage de la Vendée, ou vues de Clisson et de ses environs, dessinées d'après nature et publiées par C. Thiénon, peintre ; gravée à l'aqua-tinta par Piringer* » (Paris, P. Didot, l'aîné, imprimeur du roi, 1817), 1 vol. in-4° de 118 pages, 1 frontispice et 30 belles planches ; — *Voyage en Bretagne*, par Nodier, Taylor et Ad. de Cailleux (Firmin-Didot, 1846) — *Voyage pittoresque dans la Loire-Inférieure*, cinquième lettre : *Voyage à Clisson*, par E. Richer, in-4°, Nantes, Mellinet-Malassis, 1823 ; — « *Vues de Clisson, dessinées d'après nature et lithographiées par Dagnan* », 1829.

Au point de vue de l'histoire des seigneurs de Clisson, nous devons encore indiquer les notes jointes par M. Savagner aux pages 472-498 du tome Ier de son édition de l' « *Histoire de Nantes* » par Travers (Nantes, Forest, 1836-1841, 3 vol. in-4°) ; et surtout, les « *Grandes seigneuries de Haute-Bretagne : Clisson, châtellenie* », par M. le chanoine Guillotin de Corson (Société Archéologique de Nantes, bulletin de 1895 ; et Rennes, Plihon et Hervé, tome III). Dans « *La ville de Nantes et la Loire-Inférieure* » (Nantes, E. Grimaud, 1898), II, p. 305, on trouvera encore une courte notice bien rédigée, sur Clisson, par M. le Dr Doussain.

Nous ne donnerons point ici une description du château de Clisson, au point de vue pittoresque ; elle nous entraînerait trop loin et on la trouvera partout ailleurs. Nous nous bornerons à proposer, non sans hésitations, une date approximative pour chacune de ses parties, sans nous prononcer d'une façon absolue. Nous n'entendons exprimer ici que des probabilités, heureux si ces lignes peuvent suggérer à d'autres des opinions mieux appuyées, et empressé à profiter de leurs observations.

I

PARTIES LES PLUS ANCIENNES (1) DU CHATEAU DE CLISSON

1° La barbacane ou entrée primitive AAA (précédée par une autre barbacane *u*, dite *Bastion des Ormes*, sur laquelle nous reviendrons). Elle défendait l'accès de l'ancien et premier château, et se composait de deux petites tours rondes. Celle de l'Ouest a été, aux deux tiers, remplacée par un bâtiment de forme rectangulaire G, ajouté postérieurement. Sur la face externe de ces deux tours, et pour les soutenir, on a construit, à une époque récente, deux gros contreforts ou piliers carrés qui les masquent en grande partie.

Ces deux petites tours défendent l'entrée d'un couloir assez étroit, voûté en arc brisé, aigu et lancéolé, dont la première porte du château fermait l'orifice extérieur. Derrière la porte, une herse glissait de haut en bas, dans une rainure encore très visible.

Cette barbacane est surmontée d'une petite pièce, munie d'une

(1) En 1217, Guillaume de Clisson reconnaît avoir pris, pour faire les murs et les douves de son château, certaine aire qui appartenait à l'Hôpital de Clisson, auquel il donne, en dédommagement, un autre terrain contigu aux fossés de son château (« *Les commanderies du comté Nantais : le Temple de Clisson* », par M. l'abbé Guillotin de Corson, dans le Bulletin de l'Association Bretonne de 1899, p. 145). C'est la plus ancienne mention du château de Clisson qui soit parvenue jusqu'à nous.

cheminée : elle est flanquée, à l'Ouest, de bâtiments plus modernes G.

Les parties anciennes AAA, que nous venons de décrire, sont en assez mauvais état, et, par leurs proportions exiguës comme par leur forme et leur médiocre construction, indiquent clairement le style du XIIIe siècle (1).

II° La tour de forme arrondie B, accolée à la tour Est de la barbacane qui précède. Elle lui est jointe intimement et sans liaison postérieure, et paraît avoir été construite en même temps.

Elle est petite, assez élancée, à flancs légèrement aplatis, du même type que ces *tournelles* qui garnissaient, à Paris, l'enceinte de Philippe-Auguste, et dont on peut voir des restes dans le passage du Commerce et dans la rue des Francs-Bourgeois.

Sa hauteur paraît avoir été divisée par deux ou trois ceintures de moëllons, mal agencés et peu distincts sur son parement fort irrégulier et en mauvais état. Elle a été profondément remaniée à l'intérieur comme à l'extérieur, et on y a percé, à une époque moderne, deux grandes fenêtres rectangulaires dont l'une est amortie par un simple palâtre de bois.

Cette tour semble bien du XIIIe siècle, comme les tours de la barbacane voisine. On la nomme la *tour Robinière* ; ce nom, qui n'est pas ancien, lui vient de M. Bureau de la Robinière, régisseur ou magistrat de la châtellenie, qui l'habitait, dit-on, au XVIIIe siècle.

III° Les deux hautes tours arrondies accolées C D, jointes par une façade interne qui leur est commune, et qui regardent la Sèvre, au fond du château : l'une très grosse C, et l'autre d'un diamètre fort restreint D. Cette dernière D, dont le flanc Est est

(1). Par application de la règle émise par M. de la Borderie *(op. cit.)*. à savoir que « *plus les tours sont petites et mal construites, plus elles sont anciennes* », ces deux tours et celle qui leur est accolée à l'Est, et dont nous allons parler, nous paraissent les trois tours les plus anciennes du château. Il n'est pas impossible qu'elles aient appartenu au château dont Guillaume de Clisson préparait le terrain de construction, en 1217. Voir la note précédente.

très aplati, vient rejoindre la grosse tour, sa voisine à l'Ouest, sans achever sa courbure de ce côté.

La grosse tour C est presque ronde, sauf sa face interne qui est commune aux deux.

La hauteur de ces deux magnifiques tours est divisée en quatre parties, par trois ceintures de gros moëllons qui ressortent sur leur parement, d'ailleurs fort soigné (1).

Elles n'ont point aujourd'hui de mâchicoulis, et n'en avaient sans doute pas davantage dans leur état primitif ; mais si l'on ajoute foi à une peinture du XVIIIe siècle, sur laquelle nous reviendrons, il paraît qu'on en avait garni leur sommet, vers le XVe siècle.

La défense de leur partie supérieure consistait seulement en quatre ouvertures carrées pour la grosse tour, et en deux ouvertures semblables pour la petite, qui suffisaient à en surveiller la base. Deux forts corbeaux de pierre, creusés par dessus, se voient aux deux angles supérieurs de chacune de ces ouvertures carrées ; ils recevaient les tourillons de fer d'un volet, se soulevant de bas en haut et qui protégeait l'homme de garde. Ce genre de défense au sommet des tours nous paraît remarquable : sans doute, il a succédé aux anciens *hourds* dont il peut tenir lieu en partie.

Ces deux tours sont de hauteur égale ; ni l'une ni l'autre n'avait de voûtes. Les planchers qui les divisaient en 5 étages au-dessus du rez-de-chaussée (sans compter celui de la galerie à mâchicoulis, dans le cas où elle aurait existé) ont disparu, mais ont laissé vides les fortes rainures circulaires dans lesquelles ils étaient engagés. Il faut avouer que cette absence de voûtes (que nous constaterons aussi dans le donjon) constitue pour ces tours une infériorité, relativement à d'autres édifices de la même époque.

(1) Ces ceintures de moëllons sont placées à intervalles inégaux. Les deux de la partie inférieure sont rapprochées l'une de l'autre ; la troisième est beaucoup plus écartée de la seconde. Elles divisent donc la hauteur en quatre parties très inégales, les deux parties inférieures bien moins longues que les deux supérieures.

Elle est même assez étrange, eu égard à leur épaisseur et à leur belle construction.

Un petit escalier en vis, dans une cage en forme d'amande, fait saillie sur la face interne (angle Ouest) de la grosse tour C, du côté de la cour intérieure. Il se termine en la surmontant en forme de tourelle de guet, inspectant au loin toute la contrée. La partie inférieure de ce petit escalier repose sur un beau cul-de-lampe, et présente une porte d'entrée élevée de plus de deux mètres au-dessus du sol, sans communication visible avec les constructions voisines.

Au flanc Nord de la grosse tour C et près de son petit escalier en vis, est encore adhérente une petite portion d'ancienne construction, contemporaine de cette tour, et dont la liaison avec le bâtiment voisin UUU est très visible de la cour intérieure. Extérieurement, cette portion forme une sorte de contrefort à coupe rectangulaire, dominant la corniche du bâtiment UUU et accolé à la grosse tour C, et surmonté par une petite guérite ménagée dans l'épaisseur de son sommet. C'est à ce contrefort et aux quelques arrachements d'anciens murs, visibles sur le flanc Nord de la grosse-tour C dont ils sont contemporains, que vient se joindre le bâtiment plus moderne, à face polygonale, UUU.

Un grand escalier, bâti avec sa cage F au XVIIe siècle, donne aujourd'hui accès à ces deux tours. La plus petite D a reçu le nom d'*oubliettes*, à cause de l'abime sombre et profond qu'elle offre à l'œil, depuis la chute de ses planchers. On y voit des ouvertures de formes et d'époques très différentes, et même une porte en anse de panier, de la fin du XVe siècle.

IV° La grosse demi-tour ronde E, peu élevée, près du donjon. Elle est fort massive, avec trois ceintures de moëllons ; pas de traces de mâchicoulis. Elle contenait deux étages voûtés, dont le premier seul subsiste ; le second avait été remanié au XVIIe siècle, ainsi que le prouvent des débris de corniches de tufteau, vers la naissance de sa voûte disparue. Dans sa base sont percées des archères étroites et allongées, avec une ouverture ronde dans leur milieu.

M. de la Borderie (Assoc. Bret., 1885) attribue, d'une façon générale, au XIVe siècle les ceintures de moëllons, divisant la hauteur des tours. Toutefois il est vraisemblable que cette particularité puisse se rencontrer à la fin du XIIIe siècle. Or, nous savons qu'Olivier II, seigneur de Clisson, écuyer en 1261, chevalier en 1275, cité dans les *osts* de 1294, était mort en 1320. Nous sommes donc porté à lui attribuer les parties que nous venons de décrire, sauf la barbacane et la *tour Robinière* qui lui est accolée à l'Est. Cette barbacane AAAB, avec son couloir étroit, à voûte en arc très aigu, et ses tours petites et mal construites, nous paraît présenter des signes sérieux d'ancienneté plus grande encore, et nous la croirions volontiers du milieu du XIIIe siècle.

Il est assez vraisemblable qu'à la petite tour qui flanque cette entrée à l'Ouest, a été jadis accolée en angle droit une autre tour, semblable et symétrique à la *tour Robinière,* et remplacée ensuite par le petit bâtiment rectangulaire G, dont nous avons parlé.

Quant aux autres tours précédemment décrites, elles présentent des caractères communs, savoir : absence de mâchicoulis, ceintures de moëllons, formes arrondies. Toutes ces parties, en y comprenant la barbacane ou ancienne entrée, nous paraissent subsister seules d'un château primitif, dont le plan est aujourd'hui impossible à reconstituer. En effet, elles ne sont pas liées aux constructions qui les environnent ; celles-ci leur sont simplement juxtaposées, et le fait est partout très visible, notamment en ce qui concerne la muraille extérieure qui s'appuye sur la plus petite D des deux hautes tours regardant la Sèvre.

Les restes du grand escalier F, construit, avec sa cage entière, au XVIIe siècle, remplacent peut-être une grande vis du XIVe qui menait à ces tours. Quoi qu'il en soit, on devait primitivement monter à la grosse tour C par le petit escalier à cage saillante en amande, dont nous avons parlé et dont l'entrée est aujourd'hui isolée à plus de deux mètres au-dessus de terre, tandisque, dans le premier château, elle devait communiquer avec quelque bâtiment. Nous ne serions pas d'ailleurs très surpris que ces deux tours accolées C D eussent constitué le donjon d'Olivier II.

II

BATIMENTS DU XIVe SIÈCLE

Nous croyons pouvoir les attribuer à Olivier III, cité en 1324, gouverneur de Vannes en 1342, décapité par ordre du roi Philippe VI, en 1343.

Ils sont composés de toutes les constructions qui joignent entre elles les tours dont nous venons de parler, formant avec elles l'ancien château des seigneurs de Clisson. Le plan de ce château présente les pans coupés d'un polygone irrégulier, hors duquel sortent les tours plus anciennes que l'on y a conservées, et garni par un bout d'un énorme donjon rectangulaire (probablement carré), dont l'ancienne barbacane ou ancienne porte d'entrée défendait les approches, du côté du Nord.

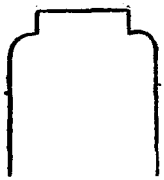

Fig. 1

Fig. 2

I° Bâtiments rectangulaires G, à l'Ouest de la porte d'entrée ou ancienne barbacane AAA, à laquelle ils ont enlevé les deux tiers de sa petite tour Ouest. Nous croyons qu'ils ont remplacé une tour correspondante et symétrique à la *tour Robinière* B, jadis placée en angle droit contre le flanc extérieur de cette petite tour Ouest de l'entrée.

La face interne de ces bâtiments G forme un des côtés de la petite cour H qui se trouve entre l'ancienne entrée AAA et les abords du donjon. Ils avaient un étage avec cheminée.

On y trouve plusieurs baies à linteau droit porté sur deux consoles, placées dans l'épaisseur même du tableau (Fig. 1 et 2).

Ce genre d'amortissement est très fréquent à Clisson, et on l'y rencontre à chaque pas pour toutes sortes d'ouvertures. Il nous semble assez caractéristique du XIVe siècle.

II° Le donjon.

Il était précédé, du côté Nord, par une petite cour fermée ou bâtiment rectangulaire I qui masquait sa base de ce côté, et dont le mur, percé d'une porte assez large J, en arc brisé très simple (au côté Est de laquelle s'ouvre une petite porte K donnant accès à un étroit passage de sortie, en forme d'angle droit), est peu épais et devait être peu élevé. Sur la face interne de ce mur, au côté Ouest de la grande porte et au niveau du sol, est une cheminée L dont le manteau a disparu. La face Ouest du même bâtiment, qui venait rejoindre le donjon, est percée d'une ouverture à linteau droit sur consoles, conduisant à un réduit M qui surveillait le fossé intérieur du château. Ce réduit est ménagé dans l'intérieur d'un contrefort rectangulaire, à talus orné d'une petite corniche. La même face de ce bâtiment est aussi percée de meurtrières donnant sur le même fossé, mais qui paraissent plus récentes.

Du donjon il ne reste que la muraille NNN qui en formait la face Sud, et un passage O, couvert d'une épaisse voûte, qui le traversait de part en part.

Ce passage ou large couloir OO, voûté en arc brisé, sans nervures ni doubleaux, et coupé, un peu derrière son entrée Nord, par une forte porte maintenue par deux barres de fer qui glissaient dans l'épaisseur des murs, et par une herse P, n'est pas droit, mais s'incline quelque peu vers l'Est, pour gagner la cour intérieure du château, de l'autre côté du donjon. Sur la face Sud du donjon, il s'ouvre par une large baie en arc brisé, très simple. Derrière la porte qui la fermait on pouvait aussi pousser deux grosses barres, glissant dans l'épaisseur des murs par des trous carrés qui subsistent encore.

Le couloir voûté n'avait d'autre communication avec l'étage supérieur qu'une petite ouverture rectangulaire Q, très facile à obstruer et à défendre, percée vers le milieu de son flanc Ouest, de manière que l'ennemi eût pu circuler dans ce couloir sans, pour

cela, se rendre maître du donjon. On devait forcément y passer pour pénétrer dans la cour intérieure du château, et il semble qu'un homme à cheval ait pu le faire, en se baissant un peu.

La petite ouverture Q, percée dans le flanc Ouest du couloir, donne accès à un petit escalier très raide, qui conduit, à travers l'épaisse voûte, à l'étage situé au-dessus, c'est-à-dire au premier étage. Ce petit escalier correspondait avec un autre escalier, aussi fort étroit, montant aux étages supérieurs et encore visible dans l'angle S.-O. du donjon. Il était indispensable, en effet, de pénétrer d'en haut dans le couloir, pour fermer, par dedans, les portes placées à ses deux extrémités.

Ce couloir, dont l'axe forme une ligne légèrement brisée (mais droite, entre ses deux portes), était, par un de ses côtés, très rapproché du flanc intérieur Ouest du donjon, ce qui rendait très irrégulière la forme du rez-de-chaussée de l'édifice. Il ne devait y avoir pour rez-de-chaussée au donjon, qu'une salle basse R, à l'Est, et peut-être, un réduit S, à l'Ouest du couloir voûté.

La face Sud du donjon NNN existe encore dans toute son élévation. Elle a cinq étages, avec une galerie à mâchicoulis au-dessus du dernier. De nombreuses ouvertures y ont été percées à différentes époques, soit en arc brisé, soit avec linteau droit sur consoles, soit simplement rectangulaires. Quelques-unes sont grillées.

L'entrée du donjon s'ouvrait probablement sur la cour intérieure, par la petite ouverture en arc brisé, placée un peu au-dessus du sol, à hauteur du premier étage, à droite ou à l'Est de l'entrée du couloir voûté dont nous avons parlé. Dans l'épaisseur du mur, de chaque côté de l'ouverture, sont deux trous carrés qui recevaient les barres de soutien de la porte. A l'extérieur, deux petits trous ronds peu profonds sont creusés, l'un à droite, l'autre à gauche de cette ouverture ; ils nous paraissent avoir contenu l'extrémité des deux bras d'un pont volant ou léger, s'appuyant par l'autre bout sur des piliers placés dans la cour et qui ont disparu.

Toujours du côté de la cour, au niveau du sol, à droite ou à l'Est de l'entrée du couloir voûté, et légèrement encore à l'Est de

l'ouverture supérieure qui précède, est une autre petite baie en arc brisé T. Elle nous semble avoir donné accès au rez-de-chaussée du donjon, indépendant de l'étage supérieur, et séparé en deux parties par l'épaisse voûte du couloir qui le traversait.

Toutes ces ouvertures sont surveillées par la galerie à mâchicoulis (mais non crénelée) du donjon. Le donjon était ainsi à cheval sur le passage conduisant à la cour intérieure, et le commandait des deux côtés.

Sur la face interne de ce côté Sud du donjon, on voit de belles cheminées de diverses formes, dont l'une à hotte arrondie et conique, avec consoles qui indiquent le XIVe siècle. Les planchers qui formaient les cinq étages de ce vaste édifice ont laissé des traces très reconnaissables ; ils étaient sans doute supportés par des murs de refend ou des piliers intérieurs. Le petit escalier en vis qui conduisait à ces étages se voit dans l'angle Ouest de la face subsistante ; il part du premier étage auquel on pouvait aussi monter par l'ouverture percée dans le milieu du couloir traversant le donjon, et à travers la voûte de ce couloir. Ce petit escalier ne communiquait point avec le rez-de-chaussée qui restait indépendant des autres parties de l'édifice, et qui avait sa porte T, comme nous l'avons vu, sur la cour intérieure.

A quelle époque remonte le donjon ?

Ce n'est assurément pas un donjon roman du XIe ou du XIIe siècle. Il n'avait point de voûtes, mais de simples planchers ; il était mal construit, en blocage médiocre, et ne présente point l'épaisseur énorme, le blocage noyé dans un mortier indestructible et aussi dur que la pierre, l'apparence massive ni les contreforts qui caractérisent les donjons romans (1). Sa forme rectangulaire, peut-être même carrée (à en juger par une ancienne

(1) On peut voir au bourg du Pallet, à deux lieues au N.-O de Clisson, les restes d'un beau donjon rectangulaire du XIe siècle, dont le blocage est d'une extrême dureté. Tout au près, est une chapelle romane, également du XIe siècle ; jadis attenante à l'ancien château du Pallet que l'on croit avoir été ruiné, en 1420, par l'armée des Bretons, allant au secours du duc Jean V, prisonnier des Penthièvre à Châteauceaux.

peinture), ne permet point de l'attribuer au XIIIe siècle. Nous le croyons du milieu environ du XIVe.

La tradition rapporte que ce donjon s'est écroulé de lui-même, par un vice de construction, vers le milieu du XVIIIe siècle, accident qui causa une sorte de tremblement de terre dans le pays.

III° Entrant dans la cour intérieure, à droite, près du donjon, on trouve la face interne de la tour demi-ronde E dont nous avons parlé et que nous croyons de la fin du XIIIe siècle ; puis un vaste bâtiment UUU dont le plan extérieur forme trois pans coupés, de longueur différente. Par un bout, ce bâtiment touche à la demi-tour E, et, par l'autre, à la grosse et haute tour C sur la Sèvre, dont il n'est séparé que par quelques restes de constructions qui paraissent contemporaines de cette tour et que nous avons mentionnées en la décrivant.

A l'intérieur, ce ne sont plus que des ruines accumulées, et sa face sur la cour a complètement disparu ; mais, à sa face extérieure qui figure trois côtés d'un polygone très irrégulier, et au

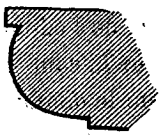

Fig. 3

style de quelques-unes de ses ouvertures, il nous paraît du XIVe siècle. Son manque de liaison intime avec les deux tours qu'il réunit montre qu'il leur est postérieur. Il n'a point de mâchicoulis, mais une corniche arrondie (Fig. 3) qui recevait la toiture, surmontait un chemin de ronde, percé de petites meurtrières rectangulaires. Sa hauteur se divisait en deux parties ; la partie supérieure, légèrement en retrait sur la partie inférieure, était réunie à cette dernière par une moulure formée d'un bandeau chanfreiné ou taluté à sa partie supérieure, soigneusement appareillée et jouant le rôle de larmier (Fig. 4).

La muraille extérieure de ce bâtiment UUU présente, sur sa face interne, une grande fenêtre rectangulaire du XVIIe siècle, garnie en tuffeau, et d'autres ouvertures plus anciennes ; un passage V, couvert d'une voûte en berceau faite de tuffeau, faisait communiquer ce bâtiment avec une petite construction rectangulaire X qui protégeait extérieurement sa jonction avec la grosse tour C vers la Sèvre, et dont nous allons parler.

IV° Le petit bâtiment rectangulaire X, ajouté au point de réunion

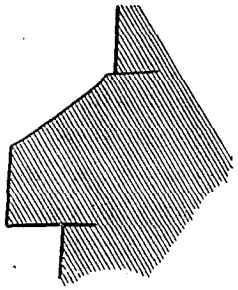

Fig. 4

de la grosse tour C vers la Sèvre avec le bâtiment à face polygonale qui lui est joint, pour le masquer et le défendre. Ce petit bâtiment avait un toit en appentis dont on voit les traces, et était percé de plusieurs meurtrières étroites, au-dessus desquelles se voient deux ouvertures rondes. Il n'avait point de mâchicoulis ; sa toiture reposait sur une corniche à moulure arrondie, semblable à celle (Fig. 3) du bâtiment UUU situé derrière, avec lequel il communiquait, comme nous l'avons dit, par un passage dont la voûte en berceau a été refaite de tuffeau au XVIIe siècle. Il est donc contemporain du grand corps de logis à face polygonale, situé derrière, et a dû être construit pour protéger la jonction de ce logis avec la grosse tour voisine.

V° Continuons à longer les bâtiments de la cour intérieure : nous rencontrons la face interne des deux hautes tours accolées C D qui regardent la Sèvre et que nous avons décrites.

Un escalier F, construit au XVIIe siècle et reposant sur un frag-

ment de pavage à carreaux bleus et blancs alternant, se présente à nous. Il remplace peut-être un escalier plus ancien et conduit tant à ces deux tours qu'à l'appartement situé au-dessus de la grande salle du château Y. La cage de cet escalier, c'est-à-dire l'extrémité Ouest du bâtiment qui le contient, a été bâtie au XVIIe siècle, comme l'indiquent une corniche et une fenêtre de tuffeau et, d'ailleurs, la mauvaise construction du mur.

La grande salle Y aspecte la Sèvre par une large et belle fenêtre Z. Sa porte devait s'ouvrir à l'une de ses extrémités, sur la cour intérieure, et l'on devait y accéder par un perron. Sa magnifique position au Midi, sa vue sur le confluent de la Sèvre et de la Moine et sur le coteau boisé de la Garenne, les proportions colossales de sa fenêtre, indiquent clairement que c'est ici la salle d'honneur. On lira dans le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-Leduc, dans son *Histoire d'un château*, ainsi que dans ses monographies de Pierrefonds et de Coucy, d'intéressantes considérations sur les salles d'apparat, souvent ornées, par un bout, d'une galerie pour placer des musiciens, les jours de fête, des statues des *neuf preux* et des *neuf preuses* etc.. Celles de Coucy et de Pierrefonds en sont les types les plus connus ; mais dans tous les châteaux, la *salle des preux*, la *grant salle*, la salle d'honneur occupe la partie la plus inaccessible de l'édifice, et généralement aspecte le paysage le plus étendu (1). A Clisson la profondeur de la grande fenêtre de cette salle, la longueur des bancs de pierre qui en garnissent les côtés donnent une idée de l'épaisseur énorme de la muraille, dans laquelle on a pu ménager divers retraits, notamment des cabinets d'aisance *a*, curieux exemple d'un réduit de ce genre au XIVe siècle. L'entrée de ces cabinets, élégante et étroite, amortie par un linteau droit sur consoles, s'ouvre à droite de la grande fenêtre. Leur couloir en ligne brisée est éclairé par une petite ouverture donnant sur le dehors, et se termine par un siège de pierre.

(1) Au-dessous de la grande salle était une pièce basse, de même grandeur, chauffée par une cheminée dont on voit les débris.

A l'extrémité Est de la grande salle, était une magnifique cheminée *b*. Au dessus, était l'appartement principal du château, éclairé par une large fenêtre sur la Sèvre, juste au-dessus de celle de la grande salle, et garnie d'une belle cheminée dans le style du XIVe siècle, dont les débris existent encore.

Au-dessus, était un second étage, avec cheminée (1). Enfin le pignon Est *c* de ce corps de logis, qui subsiste toujours, donne la plus grande idée de l'aspect imposant et monumental qu'il devait présenter jadis. Quant aux détails de la partie qui regardait la cour, nous les ignorons ; car cette face a disparu entièrement.

En continuant dans la direction de l'Est, nous trouvons les cuisines *d*. On voit dans cette salle une curieuse cheminée double *e e*, appuyée contre le grand pignon dont nous venons de parler, et séparée en deux parties par un arc intérieur supportant une cloison montant jusqu'au sommet. Ses deux tuyaux d'une prodigieuse hauteur, s'élèvent au-dessus du faîte du pignon. Le manteau, sous lequel on passe sans se baisser, forme deux arcs sans style, supportés par trois piliers polygonaux à six côtés et dont la base fait saillie ; celui du milieu est isolé et supporte la retombée des deux arcs ; les deux autres piliers sont engagés à moitié dans les murs voisins. Cette forme polygonale des piliers indiquerait assez le milieu du XVe siècle.

Dans la partie supérieure du manteau, au-dessus de chacun des deux arcs de la cheminée, on remarque des arcs de décharge superposés, d'un dessin semblable à celui des arcs d'ouverture. Il en est de même dans la cloison intérieure. Dans ces vastes cheminées on pouvait faire rôtir tout entiers les plus gros animaux.

Un peu derrière la cuisine et un peu plus vers l'Est, s'ouvre la bouche d'un passage souterrain *f* conduisant à un escalier *f* qui sort du château sous la protection de deux fortes murailles encore existantes, qui l'accompagnent des deux côtés, pour gagner un moulin situé au bord de la Sèvre, au-dessous. On pouvait ainsi

(1) Ce qui fait quatre cheminées superposées contre le même pignon, en comptant celle de la salle basse située sous la grande salle.

s'approvisionner de farine, sans se mettre à découvert. Cet escalier arrivait au moulin en passant sur une arcade *g* qui subsiste en partie et dont l'ouverture, fermée par une *porte de fer*, constituait une des entrées de la ville. Aujourd'hui, on appelle, par corruption : *porte d'enfer* le chemin assez étroit passant entre le moulin et le château.

Le passage souterrain et l'escalier ne sortent pas du bâtiment des anciennes cuisines, mais du premier des deux pavillons relativement modernes *h i*, accolés à l'extrémité de ce bâtiment. Ils ne sont pas perpendiculaires à la face de ce pavillon, mais en sortent obliquement. Cette communication avec le moulin paraît donc se rattacher à une partie du château qui a disparu, pour faire place au pavillon ou tour carrée plus récente.

La cuisine est éclairée par deux belles et larges fenêtres donnant sur la Sèvre, garnies de bancs de pierre. Elle était surmontée d'un étage, avec une très grande fenêtre placée entre les deux fenêtres dont nous venons de parler. Un second étage était encore au-dessus du premier. Ces deux étages répondaient à ceux qui surmontaient la grande salle, et communiquaient avec ces derniers par d'étroits couloirs qui subsistent encore.

La cuisine termine le corps de logis à trois pans YYY, formant la face polygonale Sud du château, qui part de la plus petite D des deux hautes tours dominant la Sèvre, sur laquelle il est appuyé sans liaison, et à laquelle il est, par conséquent, postérieur.

Ce corps de logis est couronné d'une galerie à créneaux et mâchicoulis, semblable à celle des parties plus modernes du château, et qui paraît lui avoir été ajoutée à la fin du XVe siècle. Par dehors, sa hauteur est divisée en deux parties, comme celle du corps de logis de l'ouest UUU, par une moulure en forme de bandeau chanfreiné par en haut ou taluté (Fig. 4) ; et cette moulure, soigneusement appareillée, réunit la partie inférieure à la partie supérieure, cette dernière légèrement en retrait sur la première.

Le pan du même corps de logis qui s'appuie sur la petite tour D, présente, à son sommet et contre le flanc de cette petite tour, un appendice singulier qui paraît bien avoir été construit en

même temps que le reste de la muraille, pour donner plus de largeur à un appartement, mais dont l'utilité ne se comprend guère. C'est une portion de muraille, dépassant très légèrement l'aplomb du parement dont elle sort, et reposant sur une corniche arrondie, à double ressaut. La galerie crénelée à mâchicoulis en défend le sommet, faisant une petite saillie en angle droit, correspondante à la saillie que produit cette construction elle-même sur le mur voisin.

Tout ce grand corps de logis du Sud, dont la face polygonale extérieure présente trois pans, constitue l'habitation principale du château ; c'est là que vécurent les seigneurs de Clisson et, après eux, les ducs de Bretagne et leurs successeurs. Son aspect très imposant du dehors a souvent été reproduit par les artistes : avec les deux tours qui le joignent au Sud-Ouest, c'est la vue classique et célèbre de ce château. Nicolas Poussin lui-même vint s'en inspirer, pendant un de ses séjours à Nantes, et en rapporta des études qui lui servirent pour plusieurs de ses paysages. Son tableau de *Diogène brisant sa tasse*, au Louvre, présente, dans le fond, des masses architecturales dont le modèle a été fourni par ce côté du château de Clisson (1).

Poussant toujours dans la même direction de l'Est, on rencontre deux pavillons ou petites tours carrées *h i*, d'une construction très postérieure, qui font saillie sur l'enceinte polygonale primitive, en s'appuyant sur le premier pan du bâtiment de la chapelle dont nous parlons plus loin.

La première de ces tours carrées *h*, qui peut remonter au XVe siècle, à en juger par les mâchicoulis qui la couronnent sur une peinture du XVIIIe siècle, est simplement juxtaposée, sans aucune liaison, contre l'extrémité du dernier pan du corps de logis polygonal Sud. Ce dernier devait primitivement se terminer vers l'Est et se joindre au corps de logis de la chapelle *l l l*, par une construction disparue de laquelle sortait l'escalier menant au moulin, et remplacée plus tard par ces pavillons.

(1) Voir un article sur Clisson dans le *Magasin Pittoresque*, vers 1850.

Les deux pavillons carrés *h i* présentent des salles hautes et basses, avec voûte d'arêtes et fenêtres de tuffeau, du XVIIe siècle. Le second et dernier *i* est moins élevé que son voisin : ses salles sont éclairées, sur sa face Nord, par les œils-de-bœuf en tuffeau *j*. Ces pavillons ont une très belle vue sur la Sèvre, le faubourg Saint-Antoine, la Vallée et la Trinité. Ils ont dû être complètement remaniés au XVIIe siècle, et faire partie des derniers bâtiments habités du château.

Entre le premier *h* de ces pavillons et la cour intérieure, et entre les cuisines et l'extrémité Sud du logis qui contenait la chapelle, on voit des ruines d'importantes constructions du XVIIe siècle *k*, dont les ouvertures et les salles sont garnies en tuffeau. On y trouve aussi un reste d'escalier de la même époque (semblable à l'escalier F que nous avons mentionné derrière les deux hautes tours accolées C D), qui conduisait aux étages supérieurs des deux pavillons.

VIe Le corps de logis *lll* contenant la chapelle. Il ferme l'enceinte polygonale du château du côté de l'Est et du Nord-Est. Sa face extérieure présente un beau mur, formé de trois pans égaux sur des plans différents *lll*. La hauteur de cette triple face (comme celle des faces extérieures polygonales des deux autres corps de logis UUU et YYY que nous avons décrits) est divisée horizontalement par une fine moulure de granit, bien appareillée, faite d'un bandeau chanfreiné à sa partie supérieure, et formant larmier (Fig.4). Ce larmier réunit la partie supérieure du bâtiment à la partie inférieure, la première étant légèrement en retrait sur la seconde. A l'étage supérieur du bâtiment ont été percées six grandes fenêtres rectangulaires, placées irrégulièrement, deux sur chacun des trois pans ; elles indiquent un remaniement postérieur, peut-être du XVIe siècle. Placées avec peu de soin et sans symétrie, elles ont été bouchées ensuite. Au-dessous de l'une d'elles, sur le pan qui rejoint le donjon, une petite bretesche domine une porte basse, aujourd'hui cachée sous des décombres.

Au-dessus de ces fenêtres et au sommet du corps de logis, on voit les restes d'un chemin de ronde, percé de petites meurtrières

rectangulaires. Une corniche arrondie, semblable à celle du bâtiment polygonal Ouest UUU (Fig. 3), supportait le toit et faisait saillie sur l'aplomb de la face extérieure des trois pans de la muraille. A la base et sous la chapelle, s'ouvrent des archères allongées et très étroites, fortement ébrasées à l'intérieur. Trois de ces archères sont placées côte à côte sur le pan du milieu. D'autres ont été bouchées dans les remaniements qu'a subis l'édifice.

Ce corps de logis est orienté, dans sa longueur, du Sud au Nord, et nous avons dit que sa face extérieure regarde l'Est. Dans son extrémité Sud qui rejoint le bâtiment des cuisines et en est séparée par des ruines du XVIIe siècle *k*, il contenait une salle chauffée par une admirable cheminée du XIVe siècle nettement déterminé, dont la moitié seulement subsiste. Cette cheminée est garnie de boudins sur lesquels ressort un petit bandeau plat, et son manteau repose sur des consoles à double ressaut, ornées de feuillages simples, mais délicatement sculptés.

Au Nord de cette salle était la chapelle, entièrement ruinée aujourd'hui, et que rien ne ferait reconnaître si la face de ce logis regardant la cour (la seule subsistante dans tous les bâtiments du XIVe siècle qui bornent cette cour, sauf le donjon) ne présentait une porte en arc brisé fort ouvert, avec un gable formé de moulures rondes et surmonté d'un petit ornement circulaire détaché de la muraille, sur lequel on voit une croix. Cette façade intérieure a été remaniée à la fin du XVe siècle, comme le prouvent deux petites portes amorties en anse de panier, percées à ses extrémités.

Dans son milieu, la chapelle était éclairée sur la cour par une belle fenêtre rectangulaire, à hauteur d'appui, divisée en quatre parties par deux meneaux se croisant, aujourd'hui détruits, mais dont on trouve encore les amorces.

A en juger par les fines colonnettes rondes qui la garnissent et par le style de leurs bases, cette fenêtre nous semble bien appartenir au XIVe siècle.

Sur la même façade, intérieure, mais plus au Sud, se voient les traces d'une fenêtre semblable, aujourd'hui murée, dont la partie

inférieure a été remaniée à la fin du XVe siècle, pour donner place à l'anse de panier d'une petite porte.

La chapelle était surmontée d'un étage où se voient les restes d'une cheminée ; et, au-dessous d'elle était une salle basse dans laquelle s'ouvraient les archères dont nous avons parlé. Son extrémité Nord rejoignait le donjon, achevant ainsi la clôture de la cour.

Le grand pin que l'on voit vers le milieu de cette cour, indique la place d'un puits très profond, dans lequel, après la grande victoire des Vendéens à Torfou, un détachement de l'armée de Mayence précipita pêle mêle un bon nombre de malheureux habitants qui s'étaient réfugiés dans le château.

III

CONSTRUCTIONS ET REMANIEMENTS DU XVe SIÈCLE ET DES SIÈCLES SUIVANTS

Après l'attentat des Penthièvre sur le duc Jean V, en 1420, Clisson fut confisqué par ce prince qui le donna à son frère, Richard, comte d'Etampes. Le château passa ensuite aux Avaugour, comtes de Vertus, descendants du fils naturel du duc François II, et fut transmis par eux aux Rohan-Soubise qui le possédaient à la fin du XVIIIe siècle (1). C'est donc aux successeurs de Jean V,

(1) Louis d'Avaugour, comte de Vertus (fils de Claude), dont parle Tallemand des Réaux et qui a défrayé la chronique du XVIIe siècle, fit de Clisson son séjour habituel, et c'est à lui que nous attribuons les nombreux remaniements de cette époque, que l'on trouve dans ce château.

« Prince Breton, prince Breton,
« Vous êtes un joli poupon »,

lui écrivait Scarron, à propos de son second mariage, en 1641. Il épousa 1° Françoise de Lude, 2° Françoise-Louise de Balzac de Clermont d'Entraigues. Sa sœur, Marie d'Avaugour (fille aînée de Claude), née en 1611, épousa, en 1628, Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et mourut en 1657.

Henri-François d'Avaugour étant mort sans postérité, le 2 septembre 1746, son oncle, le prince de Soubise, duc de Rohan-Rohan, hérita des biens paternels du baron d'Avaugour, en qualité de petit-fils de Marie

surtout à François II, que l'on doit attribuer nombre de remaniements du XVe siècle, qui se rencontrent çà et là dans les parties anciennes du château. Clisson paraît avoir été l'une des résidences favorites du duc François II qui y tint une cour brillante, et y donna des fêtes et des chasses en l'honneur d'Antoinette de Maignelais.

En 1466, ainsi que le prouve un mandement de cette année (1), il forma le projet de restaurer et d'agrandir considérablement le château de Clisson (déjà réparé en 1464) ; et, de fait, il lui adjoignit, au Nord-Ouest, une enceinte très étendue, plutôt pour en accroître la force et en faire une place de guerre que pour en augmenter les logements ; car cette enceinte est composée de tours et de courtines d'une destination exclusivement militaire. Les appartements de l'ancien château, beaucoup plus petit, durent toujours servir d'habitation au duc et à sa cour. Un second château, distinct et séparé, ou, pour mieux dire, une vaste enceinte fortifiée, dans laquelle on pouvait même faire camper des troupes, fut donc ajoutée au château des seigneurs de Clisson. Les fossés Nord-Ouest *m m m* de ce premier château ayant été conservés, il devint une forteresse particulière, très distincte de la seconde.

d'Avaugour, duchesse de Montbazon. Cette succession lui suscita de longs procès avec la couronne. V. « *Mémoire pour l'inspecteur général du domaine de la couronne, sur la réunion à la couronne de la baronnie d'Avaugour et de la châtellenie de Clisson* » (Bibliothèque de Nantes, n° 54.791 : Liquidation de la succession de Henri-François d'Avaugour, en 1786) ; — Bio-bibliographie bretonne » de M. Kerviler, articles *Avaugour, Clisson* ; — Travers, I, notes de M. Savagner, aux pp. 472-498, et p. 534 ; II, pp. 5, 136, 160 ; III, p. 18 ; — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne : Clisson, châtellenie* », par M. l'abbé Guillotin de Corson (Société Archéologique de Nantes, bulletin de 1895).

(1) Archives de la Loire-Inférieure, B 4, registre (1466), folio 58 : Ordre de consacrer aux réparations de Clisson les revenus des terres de la feue comtesse d'Etampes ; — *Ibid.*, B 8 (1477), registre, folio 21 : Mandement de faire achever les « *faulses brayes, tour, belouart et mœnneaux qui sont encommencéz à faire environ la basse court du château de Cliczon* » ; — Travers, II, p. 136 ; — D. Morice, *Preuves*, III, col. 119 ; — D. Lobineau, I, pp. 447, 511, 544, 553, 589, 604, 608, 651, 685, 689, 715, 734, 761, 773, 777, 799.

I° La grande et belle porte *n* de la nouvelle enceinte, ouvrant vers le Nord-Est, devenue la première et principale entrée du château.

Elle était surmontée d'une galerie à créneaux et à mâchicoulis, ornée, entre chaque console, de trèfles à feuilles aiguës et écrasées en forme d'accolade, très caractéristiques de la fin du XVe siècle ; un écusson, dont on ne voit plus que l'emplacement vide, la décorait. Cette entrée recevait le tablier d'un large pont-levis à deux bras, dont les traces sont très visibles et qui retombait sur un pont de pierre jeté sur le fossé. A droite, une poterne était munie d'un pont-levis spécial et fort étroit, à un seul bras. Plus à droite encore, sur la courtine, une bretesche d'une forme originale et élégante, couverte d'un toit de pierre triangulaire, surveillait une petite porte basse donnant dans le fond du fossé.

C'est, en particulier, dans cette grande porte et dans cette bretesche, qui présentent tous les caractères du style gothique à son déclin et qui sont certainement postérieures à 1466, que certains auteurs ont vu, nous ne savons pour quelle cause, une imitation du style *sarrazin*.

II° Les deux belles tours rondes *o p* qui terminent la nouvelle enceinte, vers le Nord-Ouest. Elles sont d'une admirable construction et présentent une grande analogie avec les tours du château de Nantes (1).

Celle de l'Ouest *o* n'a pas de mâchicoulis. Son chemin de ronde est protégé par un parapet taluté, avec une bretesche au-dessus d'une porte basse, et, sur l'un de ses côtés, une assez large ouverture rectangulaire, en forme d'embrasure. Cette tour renferme une magnifique salle voûtée, percée à sa base par des embrasures de canon. De sa face interne sur la cour, formant pignon orné de crochets, sort une jolie gargouille gothique.

L'autre tour *p* est couronnée de créneaux et de mâchicoulis, et regarde la ville. Elle supporte d'élégants bâtiments d'une construction très soignée, avec pignon garni de crochets sur leur face qui regarde la cour, et tuyaux de cheminées (peut-être du XVIe siècle) faits de briques disposées d'une façon ingénieuse.

(1) On y remarque, comme aux tours de Nantes, l'alternance d'assises carrées et d'assises minces et plates.

Elle renferme aussi une belle salle voûtée, percée d'embrasures à sa base, et qui a servi de prison à la justice du lieu. Les prisonniers ont laissé sur les murs de cette salle de grossiers dessins, et c'est à sa voûte qu'est scellé le crochet de fer à plusieurs branches dont nous avons parlé plus haut.

Les jugements se rendaient, croyons-nous, au moins pendant les deux derniers siècles, dans les appartements supérieurs.

Cette tour est visible, avec sa toiture à deux ressauts dont l'un couvrait le chemin de ronde, sur l'une des trois peintures anciennes appartenant à Mme T***, de Montfaucon, dont nous parlerons plus loin.

Deux petits ouvrages rectangulaires *q q* masquaient la jonction des deux belles tours que nous venons de décrire avec la courtine de l'extrémité Nord-Ouest du château, qu'elles flanquaient. Ces petits ouvrages en complétaient la défense.

III° Quant à la grosse tour ovale *r*, d'un dessin singulier, placée sur la courtine Sud-Ouest de la nouvelle enceinte, elle nous paraît un bastion du commencement du XVIe siècle, du type qui précéda immédiatement les fortifications très basses à angles saillants. Point ce créneaux ni de mâchicoulis à son sommet ; mais un simple chemin de ronde, percé d'étroites meurtrières. Du milieu de son élévation sort une légère tourelle de guet, élégante et de forme arrondie, portée sur un cul-de-lampe de granit à plusieurs ressauts.

Le chemin de ronde avait peut-être une couverture légère ; mais il nous paraît peu probable que cette tour basse et très large ait jamais été surmontée d'un toit ; elle est très différente d'aspect des deux superbes tours *o p* qui flanquent l'extrémité Nord-Ouest du château, et leur est très inférieure sous le rapport de la construction et des matériaux : on n'y voit point traces de voûtes. La courtine à laquelle elle a été ajoutée est soutenue par un énorme terre-plein *s s s* sur lequel on a planté un jardin, de nos jours. De l'autre côté de la porte Sud-Ouest *t*, ce terre-plein *s* se continue jusqu'au fossé de l'ancien château, *m m m*.

IV° Continuant le tour de l'enceinte ducale, nous arrivons à la

porte Sud-Ouest *t* à laquelle nous venons de faire allusion. Elle est en face la porte Nord-Est, mais non pas dans le même axe, et s'ouvre sur le fossé Sud-Ouest du château. Au dedans de la grande cour, elle est précédée par quelques débris de constructions ornées de pilastres de granit, dans le goût du XVIIe siècle, et, au bout du pont auquel donne accès son pont-levis, de l'autre côté du fossé, est une élégante petite porte, assez monumentale, moitié d'ornementation, moitié de défense, qui semble attribuable également au règne de Louis XIII.

V° Pour joindre convenablement la nouvelle enceinte au vieux château, pour masquer et défendre leurs points de jonction, certains ouvrages parurent nécessaires. De ce nombre sont :

1° Le bastion *u*, assez bas, avec deux faces aplaties et un angle arrondi ; écrasé, sans toit, muni, à sa partie supérieure, d'un chemin de ronde avec nombreuses meurtrières pour armes à feu, et, à sa partie inférieure, de plusieurs embrasures de canon, qui masque l'ancienne entrée AAA et est commandé par elle.

Il en est séparé par un fossé intérieur *m*, qui n'est autre que l'ancien fossé du vieux château, sur lequel est jeté un petit pont de pierre.

Ce bastion est encore entouré extérieurement d'un fossé spécial *vvv* ; l'une de ses faces surveille la face interne de la grande entrée nouvelle du Nord-Est, et l'assaillant eût été exposé à son feu après avoir forcé cette entrée.

Sa porte qui recevait le tablier d'un pont-levis jeté sur son fossé particulier *v*, donne accès à un chemin qui fait angle droit avec le pont qui mène de ce bastion à l'ancienne entrée du château AAA ; et la face sur laquelle s'ouvre cette porte regarde la grande cour et le bord du fossé intérieur qui sépare le vieux château du nouveau.

Du côté de la vieille entrée AAA, le bastion est ouvert et sans défense, de manière à ne pouvoir servir d'abri à l'assaillant qui s'en serait emparé.

Ce bastion, dit *bastion des Ormes*, à cause de deux ormeaux énormes qui ont poussé dans son enceinte, est appuyé sur la face

interne de la courtine du XVe siècle qui le domine et le surveille. Il est certainement de la fin du même siècle, et a servi de complément aux travaux de François II ; mais son entrée à pont-levis présente des colonnettes à chapiteaux étroits et des moulures rondes du XIVe siècle, ce qui a fait hésiter sur sa date. Nous sommes convaincu que cette entrée a été faite avec de vieux matériaux, provenant de l'ancien château et dont on aura trouvé bon d'orner cette nouvelle construction.

L'entrée de ce bastion est surmontée par une bretesche dont la face extérieure est percée d'une fenêtre rectangulaire que fermait jadis un volet, supportée par d'élégantes consoles (Fig. 5), garnissant les ouvertures de ses mâchicoulis :

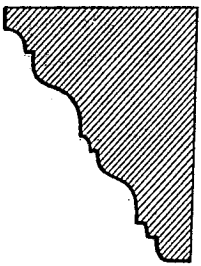

Fig. 5

A droite, on trouve une autre bretesche, plus petite, dominant une porte basse qui descend dans le fossé spécial à ce bastion, à l'endroit où il rejoint le fossé de l'ancien château.

2° Le bastion *w* formé de deux faces aplaties et d'un angle arrondi, qui relie la nouvelle enceinte au vieux château, du côté du Sud-Ouest, et donne sur le fossé extérieur de ce côté.

Il est large, bas et sans toit, avec un chemin de ronde couvert par un parapet terminé en talus, percé de meurtrières, et duquel sortent quatre bretesches à comble de pierre triangulaire, savoir : trois à un seul mâchicoulis, et une quatrième à deux mâchicoulis. Cette dernière surveille une petite porte cintrée, inscrite en retrait dans un tableau rectangulaire, qui donne dans le fossé, du côté de la grande porte Sud-Ouest *t*.

Ce bastion bat, d'un côté, sur cette porte et le pont qui y mène, et, de l'autre, sur la grosse tour ancienne C et sur la Sèvre. A sa base sont percées des embrasures de canon. Il est entièrement dominé et commandé par la tour ancienne demi-ronde E, près du donjon, et par le corps de logis à face polygonale UUU qui la touche. Il est certainement de l'extrême fin du XVe siècle, comme le précédent *u* avec lequel il présente de frappantes analogies (notamment quant au plan général), et a été construit postérieurement à la nouvelle enceinte sur laquelle il s'appuie.

3° Le terre-plein bastionné anguleux *xxxxx* qui défend toute la base du vieux château, depuis le pavillon du XVIIe siècle *i* sur la Sèvre, jusques et y compris la *tour Robinière* B qui flanque l'ancienne entrée. Sa pointe la plus saillante est couronnée d'une bretesche à plusieurs mâchicoulis. Il nous paraît de la fin du XVe siècle. L'une de ses faces anguleuses bat sur le pont de la grande entrée Nord-Est (défendue, de l'autre côté, par l'une des grosses tours *p* de l'extrémité Nord-Ouest de la nouvelle enceinte).

Dans l'épaisseur de ses murailles, circulent un escalier et un corridor voûté qui conduisent à un caveau bas, situé au niveau du fossé extérieur qu'il inspecte et surveille par des meurtrières.

Certains auteurs ont vu, bien à tort, dans ce caveau la prison du duc Jean V, en 1420, oubliant qu'il n'était point construit à cette époque. D'ailleurs, Jean V, que l'on conduisait en toute hâte à Châteauceaux, ne fit que passer à Clisson, et il est vraisemblable qu'il fut enfermé dans le donjon.

4° Un autre petit terre-plein *y*, construction massive en forme d'angle aigu, qui inspecte la vallée de la Sèvre, du haut du terre-plein bastionné *x*, que nous venons de décrire et au-dessus duquel il est élevé. Ce petit bastion en terrasse *y* est placé entre la cour du donjon I et la *tour Robinière* B. Sa forme indique l'époque de la Ligue.

VI° Le flanc Sud-Ouest du château, au-delà de son grand fossé extérieur et en-deçà de l'enceinte de la ville, est protégé par quelques petits angles saillants terrassés, de l'époque de la Ligue.

VII° Nous avons signalé, en passant, les deux tours carrées ou pavillons du XVII° siècle *h i*, donnant sur la Sèvre, ainsi que les ruines de la construction *k*, comprenant un escalier, qui les précédait derrière les cuisines, et une autre cage d'escalier F, attenant au corps de logis Sud de la cour de l'ancien château, le tout du XVII° siècle. Nous avons aussi parlé de différents remaniements de la même époque que l'on remarque dans la grosse tour demi-ronde E près du donjon, et dans quelques autres endroits.

VIII° Notons encore les écuries ruinées *zz*, placées vers l'extrémité Nord-Ouest de la seconde enceinte, et qui ne datent que du XVIII° siècle.

*
* *

En résumé, le château de Clisson se compose de deux parties principales, bien distinctes, et de quelques parties accessoires, à savoir :

1° Le château des seigneurs de Clisson, enceinte polygonale irrégulière, formée de trois grands corps de bâtiment, chacun à trois pans. Il est flanqué de trois tours qui nous semblent avoir été conservées d'un château plus ancien. Ces tours CDE sont placées très irrégulièrement sur son périmètre, et toutes trois à peu près du même côté.

A une époque récente on a élevé ou tout au moins profondément remanié, sans doute sur les fondations d'un édifice plus ancien, les deux pavillons ou tours carrées *h i* qui se trouvent à la jonction des deux corps de bâtiment regardant le Sud et l'Est.

Cette enceinte polygonale était défendue, vers le Nord, par un donjon rectangulaire (probablement carré), précédé par un ouvrage avancé formé de trois petites tours, restes d'un château primitif (1), auxquelles on avait adjoint un petit bâtiment rectangulaire G, à une époque postérieure.

(1) Ce premier château, peut-être le même que celui dont Guillaume de Clisson jetait les fondements en 1217, aurait précédé celui auquel appartenaient les trois hautes et grosses tours CDE dont il a été question. En tout cas, il est certain que les trois petites tours AAB garnissant la première entrée ou barbacane, sont très différentes de ces trois grosses et hautes tours CDE, et par leur construction assez médiocre et par leurs

Les trois bâtiments à face polygonale et le donjon carré qui forment cette enceinte présentent des caractères généraux et des détails qui ne peuvent appartenir qu'au milieu du XIVe siècle. Ils ne sont point liés intimement, mais seulement juxtaposés aux trois tours CDE qu'ils réunissent. Donc ils leur sont postérieurs ; donc ces trois tours doivent dater de la fin du XIIIe siècle, ainsi que leur forme arrondie et divers détails semblent d'ailleurs l'indiquer.

Tel est le raisonnement sur lequel nous nous sommes appuyé, dans la description de cette partie du château.

2° L'enceinte fortifiée, formant un second château joint au nouveau. Elle appartient à la fin du XVe siècle et au règne du duc François II.

3° Deux grands bastions, l'un intérieur *u*, dit le *bastion des Ormes*, l'autre extérieur *w*, sur le côté Sud-Ouest, ont été construits peu après la seconde enceinte dont ils sont le complément, pour la joindre plus étroitement à la première.

Un terre-plein anguleux *xxxxx*, soutenu de fortes murailles, a été ajouté à la base Est de l'ancien château, probablement peu après la construction de l'enceinte nouvelle.

*
* *

Trois curieuses peintures, appartenant à Mme T***, de Montfaucon, représentent le château de Clisson tel qu'il était au commencement du XVIIIe siècle, avant l'écroulement du donjon, 1° vu du bas de la Vallée ou coteau qui lui fait face ; 2° vu du bas de la rive droite de la Sèvre, entre les Cordeliers et le coteau qui fait face au coteau de *Nid-d'Oie* ; 3° vu à peu près du même endroit et sous le même aspect que dans le numéro précédent, mais pris de plus loin, ce qui permet de voir l'enceinte de la ville sur le bord de la Sèvre, les maisons de la ville et même une des tours *p* de l'extrémité Nord-Ouest du château, avec sa curieuse toiture.

dimensions restreintes qui indiquent une époque plus reculée. Nous aurions donc des édifices de trois époques dans la partie ancienne du château de Clisson.

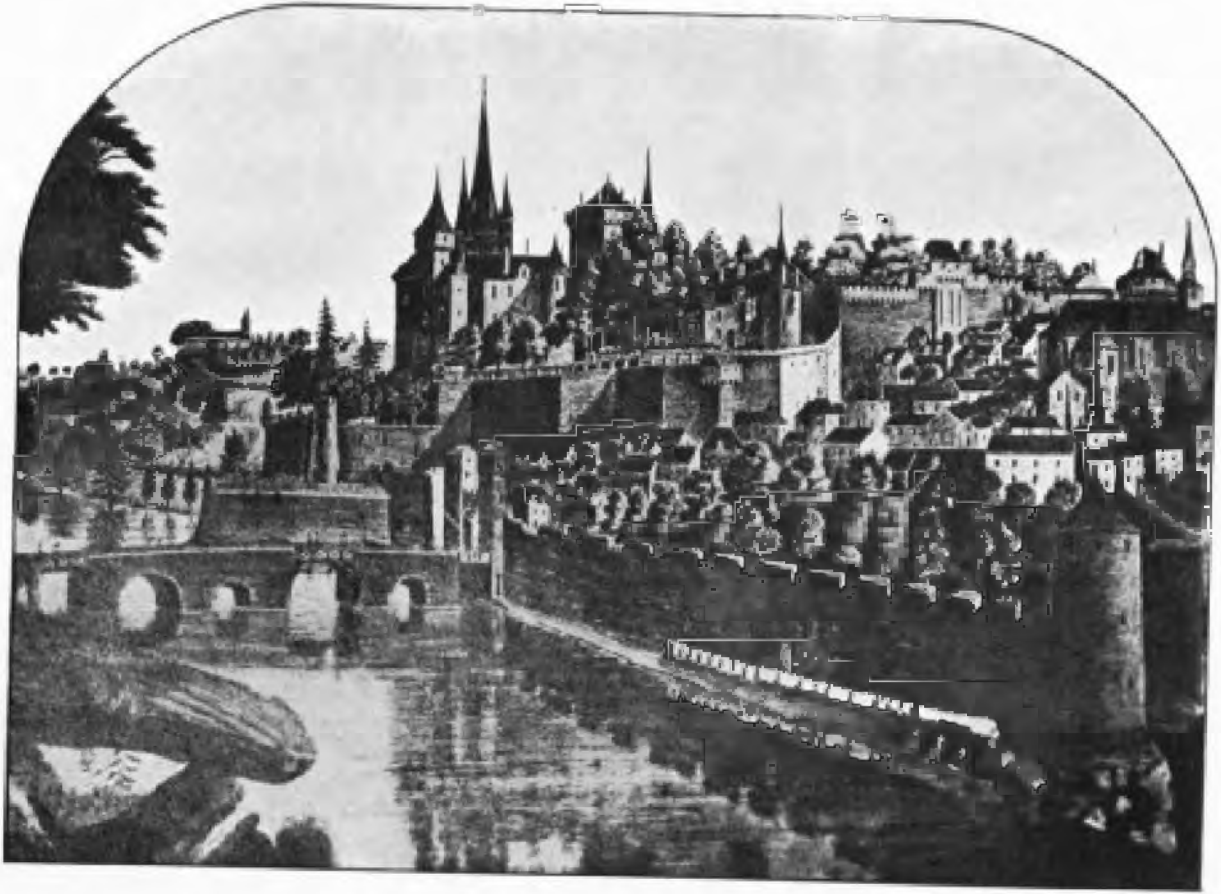

CLISSON. — VUE ANCIENNE, N° 2.

Trois copies de ces peintures ont été exécutées au crayon, de nos jours, vers 1875, par M. Bouchaud, de Clisson, et on les a reproduites en photographie. Ces vues sont assez grossièrement dessinées ; mais les originaux sont-ils d'une exécution plus correcte, c'est ce que nous ignorons. Quoi qu'il en soit, elles constituent trois documents d'un haut intérêt.

Bien que les toitures du château y affectent une élévation évidemment très exagérée, elles nous donnent bien l'idée de l'aspect féerique que devait présenter le château de Clisson, il y a 160 ou 180 ans : rien de plus capricieux ni de plus grandiose n'a jamais été imaginé par la fantaisie des peintres ni des romanciers.

Sur ces dessins, les divers bâtiments du château sont très bien mis en relief par leurs toitures différentes, et se voient avec leurs fenêtres et leurs divers appendices, dans toute leur élévation. Le donjon paraît carré. Les ouvertures carrées, au sommet des deux hautes tours sur la Sèvre, sont représentées garnies de leurs volets, mais surmontées de mâchicoulis, certainement ajoutés après coup, et qui, d'ailleurs, n'existent plus aujourd'hui.

A gauche, sur le dessin n° 2, on aperçoit la maison du Temple de la Madeleine, bâtiment orné de tourelles, et l'église Saint-Gilles, dominant le coteau de la rive gauche de la Sèvre, à l'endroit précis où s'élève aujourd'hui la chapelle funéraire de M. Lemot. Sur les trois dessins, on remarque les angles aigus de l'enceinte bastionnée qui entoura et la ville et le château, à l'époque de la Ligue.

Au bas du château, on voit, un peu avant la *porte de fer* qui fermait l'enceinte de la ville près du moulin, sous le château, deux petites tours carrées flanquant une porte à pont-levis qui interceptait le débouché du pont de la Sèvre. Les deux culées de ce pont étaient, d'ailleurs, réunies à sa partie centrale par de simples passerelles de bois que l'on pouvait détruire facilement. L'enceinte, ancienne et crénelée, se continue à droite, sur le bord de la rivière, jusqu'à une petite tour ronde (dont les fondations subsistent près d'un lavoir nommé aujourd'hui *Cul-Chaud*) qui en

faisait l'angle, pour remonter de là vers l'Ouest, retrouver l'enceinte plus moderne à angles saillants.

Les halles, qui n'ont point changé de forme, sont nettement indiquées, ainsi que l'église Notre-Dame, et, au-dessous, la vieille maison à laquelle est accolée une tour ou cage d'escalier carrée, que l'on voit encore aujourd'hui.

*
* *

Notons pour mémoire que, dans le château, plusieurs objets ont été trouvés : 1° un grand nombre d'anciens boulets de pierre, amassés en tas derrière la grande porte d'entrée ; 2°, dans une des fenêtres de la grande tour C sur la Sèvre, un fragment de morion du XVIe siècle ; 3° une jolie bombarde du XVe siècle, composée d'anneaux de fer mobiles, dont certaines pièces manquant aujourd'hui faisaient l'assemblage ; 4° une lame de sabre de l'époque des guerres de la Vendée, et quelques ferrailles sans importance.

Il paraît, en outre, qu'un lot de vieilles armes a été trouvé dans la salle basse sous la chapelle, ce qui a fait croire à quelques personnes que la salle d'armes était en cet endroit. Il nous semble toutefois peu croyable que l'arsenal ou salle d'armes ait été placé sous la chapelle.

Du temps de la Ligue, la ville de Clisson fut entourée d'une nouvelle enceinte qui s'appuyait sur la Sèvre par les deux bouts et enfermait le château. Elle était composée de bastions en pointe, à oreilles arrondies, et affectait la forme d'une portion d'étoile, selon l'usage du temps. Trois de ces bastions sont encore visibles et bien conservés, l'un à l'Ouest, les deux autres au Nord-Ouest du château, près du champ de foire aux chevaux. C'est en ce dernier endroit que l'on peut admirer la jolie porte de ville, attenant à cette enceinte et placée entre deux angles saillants ou bastions à oreilles. Elle était munie d'un pont-levis, et de sa face extérieure sortent deux élégantes tourelles de briques, supportées par des culs-de-lampe de granit. A côté de la porte principale, une poterne avait son pont-levis particulier, à un seul bras. Cette porte de ville est très monumentale et d'un beau caractère.

*
* *

L'on ne peut se promener dans Clisson sans admirer les deux ponts anciens, l'un sur la Sèvre, dit *pont de la ville*, l'autre sur la Moine, dit *pont Saint-Antoine*, et qui tous deux présentent un réel intérêt archéologique.

Le *pont de la ville* est un beau type de pont du moyen-âge. Deux anciennes passerelles de bois qui le coupaient à ses deux extrémités, ont été remplacées par deux arches de pierre ; mais sauf cette utile innovation, il est bien tel que nos ancêtres nous l'ont laissé, avec son petit parapet massif et ses cinq éperons, placés sur la face opposée au courant de ses cinq piles, afin d'en rompre la force et d'écarter les glaces et les troncs d'arbres en temps de grandes eaux. L'épaisseur de ces éperons figure sur chaque pile une plate-forme triangulaire.

Ce pont est composé de six arches, de largeur très différente. L'arche qui précédait le pont-levis et celle percée dans le massif central du pont sont fort petites et basses; mais les quatre autres, quoiqu'inégales, sont plus hautes et plus larges, surtout celles qui ont remplacé les passerelles de bois.

La partie centrale portait, plus près de la rive droite que de son milieu, une croix de pierre sur un petit socle (encore existant), qui a été conservée et restaurée avec soin, mais transportée juste au milieu du pont auquel elle contribue à donner un aspect ancien très remarquable ; elle a servi et sert peut-être encore de délimitation entre les paroisses de Notre-Dame et de la Trinité.

Il est à remarquer que, comme toutes les paroisses de villes murées, celle de Notre-Dame n'a guère pour circonscription que le périmètre de l'ancienne enceinte. Le même fait se présentait, au siècle dernier, pour la paroisse du Pallet, composée seulement des maisons du bourg et de quelques villages très voisins, bien que, depuis des siècles, elle eût perdu son enceinte.

Dans la rue qui conduit du *pont de la ville* au *pont Saint-Antoine*, on lit les inscriptions suivantes, encastrées dans l'angle d'une vieille maison, à hauteur du premier étage.

LEAV. A. MONTE
A. CETTE
HAVTEVR
DV. 25. AV. 26
9BRE 1770

POSE. PAR
M. P. PERER
1771.

Le *pont Saint-Antoine* est jeté sur la petite rivière de la Moine. Il est d'une forme rare et savante, d'une extrême élégance, et remonte probablement au XVe siècle. Il est composé de deux larges arches en arc brisé, de hauteur et largeur inégales ; sa pente ascendante se continue dans presque toute sa longueur, jusqu'à l'extrémité qui touche à la rive gauche de la Moine, et, en cet endroit, le profil du parapet indique un petit dos-d'âne comprenant deux lignes brisées. La pile qui sépare les deux arcs est munie d'un petit éperon vers l'amont de la rivière.

Ce pont tire son nom de l'ancienne *chapelle Saint-Antoine* (1), aujourd'hui remplacée par l'hôpital, dans la situation la plus heureuse, en face le château, au confluent de la Moine et de la Sèvre et au milieu de charmants jardins. Un peu au-dessus, se trouve la célèbre Garenne, chantée par tant de poètes et d'artistes, ancienne réserve de chasse des seigneurs de Clisson, conservée par les soins du baron Lemot qui y a construit un beau château à l'italienne, parfaitement approprié au paysage environnant.

Un couvent de Cordeliers (2) existait autrefois à Clisson ; ses bâtiments existent encore et font partie d'une belle propriété, sur la rive droite de la Sèvre, presqu'en face le château.

Il reste quelques débris de la façade de leur chapelle : une

(1) Aumônerie fondée en 1433 par Richard de Bretagne, comte d'Estampes et seigneur de Clisson. Voir Archives de la Loire-Inférieure, H 479.

(2) V. Arch. de la Loire-Inférieure, H 282.

Château de Clisson

Plan par Mr Clément Josso.

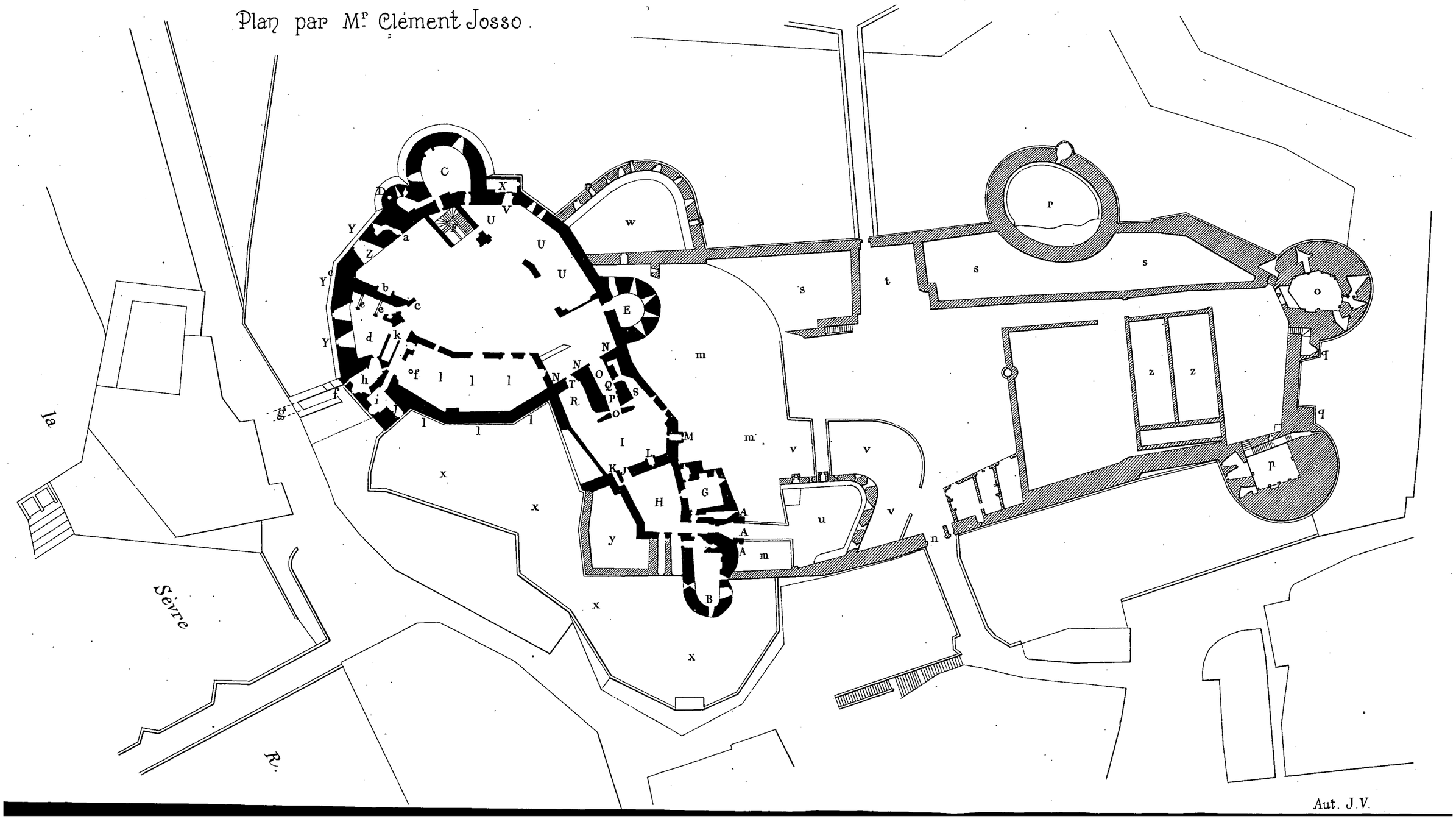

Aut. J.V.

porte à pieds-droits ornés de moulures qui paraissent du XVIe siècle, surmontée d'un cintre en tuffeau du XVIIe, supportant une niche dans laquelle on a placé une statue de Saint François. Au-dessus de cette niche, on voit les traces de la partie inférieure d'une grande fenêtre, percée dans la façade.

C'était dans l'église collégiale de Notre-Dame (1), chapitre fondé en exécution du testament du connétable Olivier, qu'était l'enfeu des seigneurs de Clisson. Elle a été rebâtie dans ces dernières années, avec un élégant clocher carré et dans un style roman très bien choisi, qui ne change rien à l'aspect italien et classique que présente le coteau de la ville de Clisson.

Cette curieuse et charmante ville possède encore un fragile monument que nous nous reprocherions de passer sous silence et qui marque l'ancienneté de son importance commerciale ; nous voulons parler de ses vieilles halles, vaste toiture irrégulière, couverte en ardoise, supportée par une forêt de poteaux de bois, reliés par une charpente compliquée, réparée à bien des reprises et où les vieilles poutres se mêlent aux nouvelles dans un désordre pittoresque. Ces halles, composées d'une grande nef entre deux bas-côtés et d'un modèle qui se fait rare aujourd'hui, nous paraissent dater du XVIIe siècle, à la forme de leur toit dont les extrémités s'abaissent pour écarter la pluie de l'intérieur, et autant qu'on peut en juger sur d'aussi faibles indices. Assez sombres et silencieuses les jours ordinaires, elles sont égayées, chaque vendredi, par les étalages des petits marchands et par la foule des habitants des paroisses voisines qui s'y pressent avec animation, lors du marché hebdomadaire. Puissent-elles leur continuer longtemps encore leurs vieux et bons services !

Août 1900.

Paul DE BERTHOU.

(1) Voir Archives de la Loire-Inférieure, G 345 et 379 (liasses) ; — « *Excursion archéologique à Clisson et à Tiffauges* », par M. Ch. Livet (Associat. Bretonne, 1852) ; — « *La collégiale de N.-D. de Clisson* », par M. l'abbé Grégoire (Revue Historique de l'Ouest, 1886) ; — Alain Bouchard, édit. des Biblioph. Bretons, fol. 172 ; — Travers, I, p. 472 ; — D. Morice, *Preuves*, II, col. 575.

LES FERRO

GENTILSHOMMES VERRIERS ITALIENS

A MACHECOUL, A NANTES ET A HÉRIC

Une petite trouvaille, faite il y a trente ans dans un pays que nous connaisons bien (1), nous a semblé pouvoir intéresser nos collègues de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

En faisant enlever des substructions dans la cour d'une maison qu'il possédait alors à Machecoul, un de nos amis, M. Dutertre, jadis membre de notre Société, mit à jour une certaine quantité — plein une brouette environ — de débris, les uns en argile blanche rendue très compacte par la cuisson, les autres en terre brunâtre. Un fragment affectait la forme d'un fond de cuve ovale. Tous ces morceaux, dont nous vous présentons deux spécimens recueillis par nous, étaient recouverts d'une couche vitreuse parfois très uniforme. On se trouvait là manifestement en présence de restes provenant d'une verrerie, représentée par des fragments de four et de creusets, par des scories et aussi par quelques débris isolés de verres assez épais.

Ce n'était point accidentellement que ces restes se trouvaient à cette place. La preuve, c'est que l'hôtel d'où ces résidus ont été exhumés s'est longtemps nommé la Verrerie : une série de textes l'établit.

Les premiers en date sont l'aveu rendu au roi, le 21 avril

(1) Nous avons déjà publié dans ce bulletin même : *Un cimetière de l'époque mérovingienne à Machecoul* (1891) ; — *Observations sur quelques dates du cartulaire des sires de Rays* (1877) ; — *Le pays de Rays et ses seigneurs pendant la guerre de Cent Ans* (1897).

1674, par Pierre de Gondi, duc de Retz, pour sa châtellenie de Machecoul, et la déclaration du 23 septembre 1679 pour la réformation du domaine. Les termes en sont identiques : « Le lieu et maison de la Verrie située près la porte de Saint-Nicollas, appartenants aux herittiers du feu sieur Foullonneau est aussy tenu à rachapt. (1) » Le 20 octobre 1724, en affermant une métairie qu'il possédait en Paulx, le propriétaire, Jean Peraud, sieur de la Vrignais, se disait « demeurant en sa maison noble de la Vesrie, fauxbourg et paroisse de Sainte-Croix de Machecoul. » (2) A la date de divers contrats passés les 16 mars et 15 juillet 1726, le 20 septembre 1730 et le 4 novembre 1731, Jean Peraud habite toujours « la Vesrie » ; le 15 septembre et le 15 décembre 1733, c'est sa veuve, demoiselle Anne Pineau (3). Enfin, du 4 novembre 1736, nous avons un aveu rendu pour le logis lui-même (4). Comme il est des plus précis pour le sujet qui nous occupe et, d'autre part, intéressant pour la topographie de l'antique petite ville de Machecoul, la partie essentielle en doit être conservée. A la date susdite, demoiselle Anne Pineau, veuve de noble homme Jean Peraud, sieur de la Vrignais, recqnnaissait tenir de François-Louis de Neufville, duc de Villeroy et de Retz, « un grand corps de logis vulguairement apellé la maison de la Verrie et cy devant la maison de la Moraudière, avec toutes ses appartenances, composée de deux caves, plusieurs chambres basses et hautes, greniers..., le tout couvert d'ardoize, avec le portal par lequel l'on entre en ledit logis, avec la cour et pourprix en dépendant, qui est entre ledit grand corps de logis et portal cy dessus ; plus un autre logis fait construire et basty au derrière de la dite maison de la Moraudière... ; item, un jardin enfermé de ses murs, joignant

(1) *Arch. Loire-Inf.*, B 345, p. 33, et B 707, f° 19 ; cotes de l'ancien inventaire.

(2) Minutes de Savariau, en l'étude de M° Gendreau, notaire à Machecoul.

(3) Min. de Savariau.

(4) Min. de Savariau.

ledit logis neuf, où autrefois estoit la douve et closture de Machecoul... ; le tout siis et sittué au bourg de Sainte-Croix de Machecoul, vis à vis la chapelle de Saint-Nicollas, et tenant d'un costé, l'oriant, à une maison, grange et jardin appartenant au sieur abbé Dupond, prestre, vicaire de Saint-Nicollas à Nantes et consorts, et d'un bout, vers le midy, au jardin des R. P. Capucins de ce lieu, chemin vulguairement appelé *Remparts* entre deux, et vers l'occidant qui est l'autre costé, encore ledit chemin, et d'un bout par le devant, la Grande Rue et pavé qui conduit du bourg de Sainte-Croix au carfour Rouaud. »

La maison de la Verrerie débornée d'une façon aussi complète, il n'y a point à se méprendre sur son emplacement actuel. Elle existe encore telle que la décrit l'aveu de 1736 et c'est de là qu'ont été exhumés les débris dont nous parlions en commençant.

Dans les textes précités, il est bien question d'une maison appelée d'abord la Moraudière, puis la Verrerie ; mais rien ne fait voir qu'elle eût été le siège d'une industrie. Manifestement dès 1674 les fours qui, de nos jours, ont donné des preuves de leur ancienne activité étaient éteints. On sait heureusement par ailleurs à quelle époque ils furent allumés et, de l'ensemble des documents contemporains, on peut même tirer la conclusion qu'ils ne chauffèrent pas de longues années. Un acte de la période industrielle (24 février 1600) que nous citerons en son lieu, en nous montrant les verriers établis dans la paroisse Sainte-Croix de Machecoul, qui était celle — on l'a vu plus haut — du logis de l'époque postérieure, permet de relier l'une à l'autre les deux périodes et de reconnaître dans la maison dite la Verrerie de 1674 à 1736 celle qui précédemment avait servi de siège au travail que rappelle son nom.

L'historique de la verrerie de Machecoul est intimement lié à celui des origines des verreries de Nantes et de Héric. Il permet même de compléter et de rectifier sur plus d'un

point ce que nous savons des fabriques nantaises. Ici, nous ne nous étendrons pas au-delà de la première famille des verriers de Nantes dont les noms se trouvent mêlés à la courte existence de la fabrique machecoulaise. Pour Héric, nous donnerons le dépouillement d'un petit dossier qui ne semble point avoir été utilisé jusqu'à présent.

Le sujet que nous traitons l'a déjà été par Benjamin Fillon, d'abord incidemment dans son *Art de terre chez les Poitevins* (1864), puis d'une façon plus complète dans un chapitre de *Poitou et Vendée*, intitulé : *Céramique poitevine* (1865). M. André, dans son long mémoire : *De la verrerie et des vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne* (1878), n'a guère fait, en ce qui nous concerne, que reproduire M. Fillon. A côté de ces auteurs, les seuls qui aient parlé de la verrerie de Machecoul (1), tous les annalistes de Nantes ont dit quelques mots, à sa date, de la création de la verrerie de cette ville ; mais ils se sont bornés à reproduire les indications de l'abbé Travers, le premier d'entre eux, encore parfois en les dénaturant, faute d'avoir recouru aux sources de leur prédécesseur. B. Fillon, tout en se servant de Travers, a le premier élargi le sujet en utilisant les registres des Mandements de la Chambre des Comptes de Bretagne. Nous avons pu ajouter quelques données à son récit.

Le document à produire tout d'abord est une lettre de naturalisation, octroyée en avril 1596 par Henri IV et dont Fillon a publié la partie importante (2). Sans être le plus ancien en date — celui-ci est du 11 août 1588, nous en reparlerons — l'acte d'avril 1596 a néanmoins la priorité, car, dans ses considérants, il relate un état de choses antérieur à 1588. Voici ce texte, d'après le registre original : « Henri... A tous... salut. Nostre cher et bien amé Jehan Fer, gentilhomme en l'art et science de verrerye, natif de l'Altare, au

(1) Jacquemart, *Les Merveilles de la Céramique* et *Hist. de la Céramique*, la mentionne en passant, d'après B. Fillon.

(2) *Céramique poitevine*, p. 20.

marquisat de Montferrat, nous a fait dire et remonstrer que depuis trente ans en çà ou environ, lui estant fort jeune (1), il se seroit retiré avecq sa femme en nostre ville de Lyon, puis à Nevers, où il auroit travaillé quelques années avec aultres du dict art de verrerye et jusques à l'année mil V^c^ quatre vingts huict, (2) que, pour cause de quelque dissolution de société, il se seroit habitué à Machecoul, en Rez, près nostre ville de Nantes, et là, avec l'ayde de ses amis, dressé une verrerye à faire verre et christal, en intention d'y perpetuer et finir le demeurant de ses jours. Mais, d'autant qu'il est estranger; » il redoute, par suite du droit d'aubaine, des difficultés dans la transmission de ses biens à ses héritiers. Le roi, en conséquence, permet à Ferro, (3) en le naturalisant, de disposer de sa succession et lui fait même remise des droits afférents à l'obtention des lettres. « Donné au camp de Trancey, au mois d'avril 1596 » (4).

Par suite des circonstances, ces lettres ne purent être enregistrées dans le délai légal. Pour régulariser sa situation, Jean Ferro profita du séjour d'Henri IV à Nantes en avril 1598, et, le 16 de ce mois, le prince adressait un mandement aux gens des comptes : « Ayant, dès le mois d'avril 1596, octroyé à nostre bien amé Jehan Fer, gentilhomme en l'art et science de verrerie, nos lettres de naturalité ci attachées..., lesquelles lettres, à l'occasion des troubles et de l'occupation de ladite ville de Nantes, il n'aurait pu vous les presenter dedans l'an de l'octroi d'icelles, ce qu'il desire faire à present qu'elle est remise en nostre obeissance. A quoi voulant lui subvenir, » le roi prescrit d'entériner ses premières lettres

(1) M. Fillon a omis ces quatre mots.

(2) Sur le registre on lit quatre vingts dix huict : faute manifeste du scribe dans une lettre de 1596. La leçon donnée par Fillon s'impose et concorde avec les autres témoignages.

(3) *Jouane Ferro*, telle est la manière dont notre personnage signe un aveu original du 24 février 1600. Presque tous les autres documents francisent son nom sous la forme Fer.

(4) *Arch. Loire-Inf.*, B 65, 14e liv. des mandements, f° 268.

comme si elles n'étaient pas surannées. Le 18 juin 1598 le tout fut enregistré et le lendemain le trésorier délivrait une quittance de 8 écus un tiers qu'avaient dû verser « Jehan Fer et Marthe Bianque, natifs d'Italie (1). » Marthe Bianque (2), l'on en a d'ailleurs la preuve, était la femme de Jean Ferro, que les lettres d'avril 1596 avaient mentionnée sans la nommer (3). Elle était donc bien l'épouse du verrier de Machecoul ; nous aurons à revenir sur cette particularité.

Les formalités auxquelles furent astreintes les lettres de naturalisation de 1596 formant pour ainsi dire corps avec celles-ci, nous ne pouvions les en séparer. Force nous a été par suite de descendre un peu loin. Il est temps de revenir sur nos pas.

Le 11 août 1588, dans l'assemblée du Bureau de Ville de Nantes, fut présentée une requête « par Jan Ferro, gentilhomme voiryer, tendant à ce qu'il luy soit permys soy habituer en cette ville et ressort, et y travailler et eccersser ladite voirye, mesme pour y ouvrer de la vesselle blanche, aux droictz et previleiges qui apartiennent aux autres gentilzhommes voyryers, selon qu'il a aparu par les privillèges mentyonnez par sadite requeste et permission de Monsieur le seneschal de Nantes, le tout y ataché. » Le corps de Ville déclara « qu'il n'empesche ledit suppliant de faire eccercisse de son art de voyrye en ceste ville, forsbourgs et comté de Nantes, et de joyr du fruict et effet de sesdits privillèges, ainsy que de raison. Dont luy a esté donné acte (4). » Travers qui a relevé le fait ajoute : « Il est le premier verrier qui se soit éta-

(1) Les diverses pièces de 1598 sont transcrites à la suite de l'acte d'avril 1596.

(2) On trouve d'ordinaire dans nos textes la forme plus francisée *Blanche* qui doit correspondre au nom italien Bianchi. D'après un aveu du 28 décembre 1609, Marthe ne savait pas signer.

(3) Cet oubli fut réparé plus tard. Par lettres spéciales du 22 déc. 1598, Henri IV déclara « que par erreur et inadvertance il a esté obmis par lesd. lettres de naturallité (d'avril 1596) expressement designer le nom de Marthe Blanche, femme dud. Le Fer » ; néanmoins ceux-ci jouiront de leur entier effet (*Arch. Loire-Inf.*, B 67, 16e l. des mandements, f° 66).

(4) *Arch. mun. de Nantes*, BB 20, reg. des Délibérations, à la date.

bli à Nantes (1). » L'hypothèse du savant abbé était d'autant plus naturelle que, d'une part, il a connu d'autres passages des mêmes registres des Délibérations, prouvant l'établissement — réel, mais postérieur à 1588, suivant nous — de Ferro à Nantes et que, d'autre part, il n'a point fait usage des Mandements de la Chambre des Comptes.

M. Fillon (2) qui a connu les deux sources n'insiste pas sur ce qu'elles peuvent, à première vue, offrir de contradictoire ; mais M. André va plus loin : « En même temps que Giovanni ou Jehan Ferro s'établissait à Machecoul, un autre du même nom, s'appelant aussi comme lui Giovanni Ferro, venait s'établir à Nantes. » Puis il s'efforce d'indiquer ce qui concerne chacun des deux Jean Ferro (3). Une semblable homonymie devrait déjà donner l'éveil ; mais M. André qui a su que Jean Ferro de Nantes était l'époux de Marthe Bianchi — ce que nous ne constestons pas — a ignoré le nom de la femme de Jean Ferro de Machecoul. Or, on l'a vu plus haut, ce dernier était également marié à une Marthe Bianchi. L'hypothèse des deux Ferro devient dès lors inadmissible.

Il n'y a pas d'ailleurs de contradiction dans les textes. En effet, il ressort du premier que Ferro, jeune encore, était venu avec sa femme à Lyon, puis à Nevers, et qu'en 1588 il s'était installé à Machecoul où il avait dressé une verrerie. Comme c'est au lendemain des faits, en 1596, qu'il fournit ces renseignements, il n'y a point à les suspecter. Ils seraient au besoin corroborés par un document du 23 octobre 1587, attestant que ce jour « noble homme Jehan Fer, gentilhomme verrier et un des maistres des verreries establyes ès villes de Lyon et de Nevers, » était à Nevers où il faisait exécuter par un notaire de cette ville une copie des privilèges octroyés aux gentilshommes verriers par plusieurs rois de France (4). Il ré-

(1) *Hist. de Nantes*, t. III, p. 3.
(2) *Céramique poitevine*, p. 20.
(3) *De la verrerie*, etc., dans *Bul. et Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XII, p. 368-371.
(4) *Arch. Loire-Inf.*, B 65, f° 296.

sulte du second texte que Ferro, après avoir exhibé ses privilèges et demandé à se fixer à Nantes ou dans le ressort, fut autorisé, le 11 août 1588, par les maire et échevins à exercer son art « en ceste ville, forsbourgs et comté de Nantes. » Or Machecoul était précisément dans le comté Nantais.

Lorsqu'il présenta sa requête aux magistrats de Nantes, Ferro avait-il pris une détermination sur le lieu précis où il comptait s'installer? Nous ne serions pas éloigné de pencher pour l'affirmative et d'adopter le sentiment de Fillon quand il nous dit, sans preuves il est vrai, que c'étaient les Gondi qui avaient établi Ferro à Machecoul. Lorsque celui-ci, après sa « dissolution de société », émigra si loin de Nevers pour venir en Bretagne où déjà d'autres membres de sa famille s'étaient fixés (1), ce ne fut vraisemblablement point sans avoir pris ses renseignements. Ses compatriotes ne manquaient pas dans le pays. Sans parler du maréchal Albert de Gondi, duc de Retz et seigneur de Machecoul, il y avait là notamment le Vénitien Francisco Veniero, seigneur de la Salle, capitaine de Machecoul et gouverneur du duché de Retz (1583-1594 (2), et le Piémontais Jean-Jacques Fabry, commis aux finances pour le marquis de Belle-Ile, fils d'Albert de Gondi (3).

Quoi qu'il en soit, appelé ou non à Machecoul même par le maréchal de Retz, c'est dans cette ville que Ferro s'installa en 1588. Le logis près duquel ont été trouvés les débris de ses fours, par ses caractères architecturaux, semble d'ailleurs remonter à cette époque. Il est fort possible que ce soit lui qui ait fait remanier l'ancienne maison de la Moraudière et construire, en partie du moins, l'habitation actuelle, l'une des plus anciennes et des plus intéressantes de la petite ville de Machecoul.

(1) Une Jeanne Fer, femme de Jean Souhier, peintre verrier, fut inhumée en 1573 dans la cathédrale de Quimper (Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, p. 114).

(2) *Arch. Loire-Inf.*, E 600, titres de la seigneurie de la Salle.

(3) *Arch. Loire-Inf.*, B 65, f° 278, et B 66, f° 290. En 1598, Fabry se dit fixé depuis vingt ans dans le pays.

Travers (1) a rapporté assez exactement un fait qui a été fort mal interprété. Voici au surplus les textes : Le 21 avril 1589, le procureur syndic de Nantes remontre à l'assemblée que « le voyryer qui est au Marchix, à cause duquel et de son mestyer les boys de chauffage et cherbon sont fort chers, au moien de quoy est le prejudice grande au public, » et l'assemblée en conséquence arrête, « pour le regard dudit voyrier, qu'il vuydera et luy sera signiffié et commandé de ce faire dans quinzaine hors l'evesché. A faulte de quoy seront les fourneaulx rompuz et mys à bas et son boys vendu, et que ly sera signiffié dans demain, avec deffanse de non travailler desormays et d'achapter aucun boys sur peyne de confiscacion. » (2) Huit jours après (28 avril), nouvelle délibération « Touchant le voyryer qui travaille à present au Marchix, a esté dict sur sa requeste qu'il tardera jusques à la venue prochaine de Mgr le gouverneur (le duc de Mercœur). Et s'pendant ne poura achapter aucuns bois que ceulx qu'il a à present chés ly ; et luy est permys de travailler pendant ledit temps de son mestier (3). » Nous laissons à Travers le bénéfice d'une observation adoptée par ceux qui l'ont suivi, à savoir que l'enchérissement du combustible n'était qu'un prétexte et que le motif vrai de l'expulsion était l'opposition du verrier au parti de la Ligue. Cette assertion n'est rien moins que prouvée.

Les textes, on a pu le voir, parlent simplement du verrier du Marchix sans le nommer. C'est donc à tort que Guépin dans son *Histoire de Nantes* (4) s'exprime ainsi : « L'année 1589 nous rappelle le peu de protection accordée au XVIe siècle à l'industrie. Jean Ferra qui avait obtenu l'année précédente l'autorisation d'établir à Nantes une verrerie, fut expulsé de la ville sous prétexte qu'il faisait renchérir les combustibles. »

(1) *Op. cit.*, t. III, p. 21.
(2) *Arch. mun. de Nantes,* BB 21, reg. des Délibérations, f° 234.
(3) *Ibid.*, f° 241.
(4) 2e édit., p. 267.

Renoul (1) est plus précis encore : « En 1588, nous trouvons la trace du premier établissement industriel fondé dans le quartier de Saint-Similien. Le 11 août, Jean Ferro présenta requête à la ville... ; (il) est le premier verrier établi à Nantes ; il se plaça au Marchix, comme le constate cette inscription recueillie par Fournier : « MDIV^{xx}VIII. Par permission de la Communauté de ville, M. Jean Ferro, gentilhomme verrier, établit une verrerie et le premier travaille de cet estat à Nantes. » Si le monument en question avait été trouvé dans le Marchix à l'état d'original, tout en relevant ce qu'il peut avoir de contradictoire avec l'assertion des lettres d'avril 1596, nous n'aurions qu'à nous incliner. Mais il est loin d'en être ainsi. Fournier reconnaît lui-même que l'inscription est uniquement commémorative (2), comme beaucoup d'autres qu'il rapporte, c'est-à-dire confectionnée après coup. Son autorité est par suite fort amoindrie. A notre avis, l'inscription dont il est cas a été composée à l'aide du passage de Travers à une date qu'on ne saurait préciser, peut-être même par l'auteur de l'*Histoire lapidaire* (3).

Quand en 1625 Antoni Ribe, neveu et successeur de Jean Ferro, adressa une requête aux magistrats de Nantes, il fit bien allusion aux demandes antérieures de son oncle, des 11 août 1588 et 3 septembre 1598, nullement aux arrêtés d'avril 1589. Travers, en signalant ces derniers, s'en était tenu au texte, sans y mêler le nom de Ferro ; mais, en avançant que celui-ci était le premier verrier de Nantes, il avait ouvert la porte aux conjectures formulées par ses successeurs.

Quel était ce verrier du Marchix dont on ne saurait nier l'existence en 1589 ? Nous l'ignorons. En tout cas, nous connaissons un verrier, autre que Ferro, déjà fixé à Nantes à

(1) *La paroisse et le quartier de Saint-Similien*, p. 75-76.

(2) *Hist. lapidaire de Nantes*, t. II, p. 259. Bibl. de Nantes, ms. fr. 1425.

(3) Les érudits Nantais savent fort bien que le recueil de Fournier fourmille d'erreurs, sur les provenances notamment, et que toutes ses assertions ont besoin de contrôle.

cette époque. Une note de B. Fillon nous apprend qu'Angélique, fille de Martin Buisson, verrier à Lyon (1), épousa en 1572 Jean Merlin, verrier de Nantes (2). Bien qu'il n'ait pas indiqué la source de son renseignement, on peut en croire l'auteur, en général bien documenté. Un certain Jean Merlin figure d'ailleurs avec Henri Girard, Jean et Augustin Ferro parmi ceux qui firent enregistrer à Nantes, le 22 juin 1598, la confirmation des privilèges généraux, octroyée dans la même ville, en avril précédent, par Henri IV, aux gentilshommes en l'art de verrerie (3). Les attaches de Jean Merlin avec la cité nantaise sont encore mieux précisées par ce fait que le 7 mai 1609 on procéda, en l'église Saint-Saturnin, à l'inhumation de « Mathurine Menuet, veffve de deffunct Jan Merlin, voyrier (4) », et que le clergé de Saint-Nicolas y participa (5) : déploiement de pompes prouvant que son mari n'était point un simple ouvrier. Jean Merlin avait-il contracté deux mariages? L'époux de Mathurine Menuet n'était-il qu'un fils ou un parent du mari d'Angélique Buisson? Il n'en reste pas moins établi que Merlin — peut-être n'est-il pas le seul — exerça la verrerie à Nantes au temps de Ferro, et que celui-ci n'a pu être visé par les arrêtés de 1589 puisque depuis un an il était installé à Machecoul.

Il y avait huit ans qu'il résidait dans cette ville, quand Jean Ferro obtint d'Henri IV les lettres de naturalisation d'avril 1596 dont nous avons parlé et qui nous ont révélé ses débuts. On a vu également que les troubles politiques empêchèrent la faveur royale d'avoir son effet immédiat. Entre temps, le verrier s'adressa à celui qui détenait le pouvoir, et, le 25 septembre 1597, il recevait de nouvelles lettres de naturalisation, datées de Nantes, octroyées par Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur à « Jan Fer, gentilhomme en l'art de

(1) Il y résidait encore le 28 janvier 1576 (*Arch. Loire-Inf.*, B 65, f° 295).
(2) *Céramique poitevine*, p. 23, note 1.
(3) *Arch. Loire-Inf.*, B 65, f° 298.
(4) *Arch. mun. de Nantes*, GG 306.
(5) *Ibid.*, GG 203.

verrerie, natif de la ville d'Altare, et Marthe Bianque sa femme..., atandu la longue demeure desdits exposans en ce royaulme de France et particulièrement en cedit duché, en toute bonne fame et renommée, en atandant la presence d'ung roy recogneu catholicque. » Le 19 décembre 1597, les époux payèrent 12 écus pour les droits et leur naturalisation fut enregistrée (1).

Après la soumission de Mercœur, Jean Ferro s'empressa de se mettre en règle, et c'est à ce moment qu'il obtint d'Henri IV alors à Nantes la surannation du 16 avril 1598 pour ses premières lettres d'avril 1596 (2).

La présence du roi dans notre ville fut marquée par deux autres actes à signaler ici. Il confirma d'une façon générale (avril 1598) les privilèges des gentilshommes verriers, et ce à la supplication de « Jehan Fer, Augustin Fer, Henry Girard et Jehan Merlin, gentilzhommes en l'art et science de verrerye. » Avant de procéder à l'enregistrement de ces lettres, la Chambre des Comptes transcrivit sur ses registres des privilèges analogues concédés par François Ier, Charles IX et Henri III, ainsi que plusieurs autres pièces (22 juin 1598 (3). A la même date d'avril 1598, Henri IV naturalisait « Augustin Fer, natif de l'Altare..., habitué en cesthuy nostre royaume au lieu de... (4), pays de Bretaigne. » (5) Augustin Ferro dont le nom paraît pour la première fois dans les deux documents d'avril 1598, et encore d'une façon assez peu précise, était le propre neveu de Jean Ferro dont il a été question jusqu'à présent.

(1) *Arch. Loire-Inf.*, B 63, 13e liv. des mandements, f° 183.

(2) Voy. ci-dessus, p. 160.

(3) *Arch. Loire-Inf.*, B 65, 14e l. des mandements, fos 290 à 298. Ici le nom de Merlin, omis dans les lettres d'Henri IV, ne paraît que dans leur vérification du 22 juin ; mais, dans une autre expédition des mêmes lettres, publiée d'après les Reg. du parlement aux archives de la Cour d'Appel de Rennes, Jean Medelin *(sic,* manifestement le Jean Merlin des autres sources) figure à côté de ses trois collègues (André, *De la verrerie, loc. cit.*, p. 372-373).

(4) Le nom du lieu est resté en blanc sur le registre.

(5) *Arch. Loire-Inf.*, B 65, f° 267.

La verrerie de Machecoul ne fonctionnait-elle point au gré de tous ses désirs ? L'arrivée d'Augustin en Bretagne vint-elle au contraire ouvrir de nouveaux horizons à Jean Ferro? Quoi qu'il en soit, à peine les lettres de naturalisation des deux Ferro enregistrées (à la même date du 18 juin 1598), Jean formulait une seconde requête aux magistrats de Nantes afin qu'il lui fût permis de « s'habituer en ceste ville. » Le texte de sa pétition ne nous est point parvenu et l'autorisation du 3 septembre n'en précise qu'imparfaitement les termes. On les trouve néanmoins assez au long dans un document postérieur et c'est ici leur place. On y voit percer la préoccupation qui avait motivé les arrêtés d'avril 1589 contre le verrier du Marchix. Donc, en septembre 1598, Ferro offrait, « à ce que sondit exercisse et establissement ne cause aucune incommodité à ladite ville par l'encherissement du boys, de n'employer à ses fourneaulx aucuns boys venant par la rivière d'Erdre, de n'en prandre ny achapter d'aucun marchent qui ne soit esloigné de ladite ville de six lieues pour le moins et de representer aud. Bureau, de quartier en quartier (c'est-à-dire tous les trois mois), les marchez et achaptz de boys qu'il fera ; se submettant en cas de contravention directe ou indirecte à la desmolition de ses fourneaulx, confiscacion en pure perte dud. boys et à cent livres d'amende ; et du tout bailler bonne et suffizante caution (1). » Le 3 septembre 1598, le Bureau autorisa Ferro à « s'habituer aux forsbourgs de ceste ville et y exercer sadite art de voyryer fidèllement et sans fraude, » aux charges de sa requête (2).

A la différence de la permission du 11 août 1588, qui vise à la fois la ville, les faubourgs et le comté de Nantes, celle du 3 septembre 1598 ne parle que des faubourgs. Le cas n'est plus le même. Du reste nous allons voir Jean Ferro et, après

(1) Autorisation du 3 juillet 1625 pour Antoni Ribe, neveu et successeur de Ferro (*Arch. mun. Nantes*, BB 31, f° 48).

(2) *Arch. mun. Nantes*, BB 24, à la date. Cf. Travers, *op. cit.*, t. III, p. 252.

son décès, sa veuve Marthe Bianchi dans le milieu fixé par la seconde autorisation.

Le 24 décembre 1598, Henri IV ratifia la décision du Bureau de ville et le 12 février 1599 les lettres royales avaient été dûment publiées et enregistrées, ainsi que le constate un jugement du sénéchal de Nantes (1). Jean Ferro pouvait se rendre dans cette ville, et de fait il n'y tarda point.

Le 24 février 1600, en effet, aveu fut présenté à l'évêque Charles de Bourgneuf, pour des immeubles qu'il possédait à Nantes, par « Jan Fer, gentilhomme voyrier demourant pour le presant en la parroesse de Saincte Croyx de Machecoü. » Ils sont ainsi énumérés : « Troys maizons couvertes d'ardoyze, deulx petites et une grande, avecques ung aultre logeix au bout du grand, » cour, puits, jardin, le tout en un tenant, acquis par Ferro de Renée Janvret, Jean Binet et François Tual (*aliàs* Vial), suivant trois contrats divers, « le tout bourné d'un costé ung petit chemin et ruette qui conduict de la rivière de Loyre aulx vignes qui sont près le manoyr de la Touche, d'autre costé maizons appartenantes à Mathurin Binet, venelle commune entre deulx, d'un bout par le devant la grand rue et pavé qui conduict de l'église de S. Jullien au pré l'Evesque, d'autre bout par le derrière vignes en frost du petit clos de la Touche, avec le cail (le quai) au devant desd. logeix tirant à la rivière et y abouttant, circuit de murailles alentour (2). » La rue qui mène de Saint-Julien (place Royale) au pré l'Evêque (rue de Launay), c'est le quai de la Fosse ; le petit chemin allant de la Loire aux vignes de la Touche (musée Dobrée), c'est à peu près la rue actuelle de la Verrerie. La position des acquêts de Ferro est suffisamment explicite et nous touchons là au point de départ de l'ancienne verrerie de

(1) Nous n'avons point retrouvé le texte de ces dernières pièces, mais elles sont visées dans la permission du 3 juillet 1625 mentionnée ci-dessus, p. 168, note 1.

(2) Orig. portant la signature : Jouane Ferro (*Arch. Loire-Inf.*, G 15, Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes pour ses biens en Saint-Nicolas, n° 81).

la Fosse dont une de nos voies publiques perpétue le souvenir. Il n'est point, il est vrai, question d'établissement industriel ; mais un aveu postérieur le mentionnera à cette même place. D'ailleurs Jean Ferro résidait toujours à Machecoul et la verrerie de Nantes n'avait pas dû encore allumer ses fours.

Le domicile d'Augustin Ferro avait été laissé en blanc, on l'a vu (1), sur ses lettres de naturalisation d'avril 1598 ; toutefois, en juin 1601, il résidait à Machecoul. Nous le savons par les lettres de même nature octroyées à cette date par le roi à son « amée Franquete Mouceaux, fille de Luce Mouceau, natifve de Calicent en Italie, naguères mariée avecques Augustin Fer et habituée au lieu de Machecoul en nostre pays de Bretagne, où elle desire faire sa demeurance et finir le reste de ses jours avecques led. Fer son mary » (2). L'enregistrement ne se fit pas attendre ; le 30 juin 1601 la formalité était remplie. Mais il n'est pas bon d'aller trop vite. Pour Marthe Bianchi on avait déjà été obligé de rédiger deux lettres : son nom ayant été omis sur la première. Le cas de Franquette était plus grave ; le 25 mai 1602, Henri IV dut expédier un mandement rectifiant son état civil : « Nostre bien amée Francquete Blanche, natifve de Calizani en Itallie, fille d'Anthoyne Blanc et de Lucye Moceau sa femme, nous a faict remonstrer qu'elle auroit esté conjointe par mariage avecques Augustin Fer et se seroit habituée au lieu de Machecoul... ; mays, d'autant qu'elle avoit charge d'obtenir noz lettres de naturalité, par inadvertance ou autrement, au lieu de surnom paternel Blanc y a fait emploier le surnom maternel Mouceau et icelles, auparavant qu'elle en eust communiquacion, enregistrer en nostre Chambre des Comptes. » Le roi en conséquence veut que désormais Franquette soit appelée Blanche et non Mouceau. La réclamante dut produire son extrait de baptême constatant qu'elle était née au mois de décembre

(1) Ci-dessus, p. 167, n. 4.
(2) *Arch. Loire-Inf.*, B 66, 15e liv. des mandements, f° 278.

1583, et le 4 février 1603 la Chambre enregistra le mandement royal (1).

A partir de 1602 il n'est plus question de la verrerie de Machecoul dont les fourneaux ne tardèrent pas à s'éteindre ; mais, avant de suivre les Ferro dans leurs nouveaux centres d'exploitation, il nous faut dire un mot d'un autre établissement machecoulais. Tout ce que nous en savons se borne à un contrat publié par Fillon et que nous n'avons pu retrouver (2). Le 22 janvier 1590, le maréchal de Retz et sa femme Claude-Catherine de Clermont, se trouvant en leur château de Machecoul, ratifièrent un acte de vente « d'une maison sise en ladite ville de Machecoul, en la ruelle qu'on va du chasteau à la rue de la Grand Halle, consenti le huitiesme jour dudit mois de janvier par maistre François Fourestier, leur procureur, à Jacques et Loys Ridolfe escuyers, frères, gentilzhommes de l'art de verre et de terre de Faenze, natifz de Chefayole (Chaffagiolo), païs d'Italie, de present establis en icelle ville de Machecoul, aux prix et conditions establies audit acte de vente. » Etait-ce une faïencerie, était-ce une seconde verrerie à côté de celle de Jean Ferro que les Ridolfi voulaient exploiter ? Nous l'ignorons ; ce qu'on peut affirmer, c'est que la maison acquise par eux, située qu'elle était dans la rue du château aux halles, par suite sur le territoire de la paroisse de la Trinité de Machecoul, ne saurait être confondue avec celle de Ferro. Celui-ci était installé à l'extrémité opposée de la ville, dans la paroisse Sainte-Croix, sur un emplacement déterminé par des restes d'exploitation. Nulle part ailleurs il n'est question des Ridolfi pour lesquels nous n'avons point trouvé de lettres de naturalisation. Leur établissement à Machecoul fut sans doute éphémère, si tant est qu'il fut même parachevé.

Le 28 décembre 1609, au lendemain de la mort de Jean,

(1) *Arch. Loire-Inf.*, B 67, f° 66.

(2) *Céramique poitevine*, p. 19-20, d'après les archives du greffe du Tribunal de Paimbœuf.

Augustin Ferro se qualifie sieur de la Nivardière. Cette terre sise en Pont-Saint-Martin avait été acquise par son oncle dont il était l'héritier. En 1587 la Nivardière faisait partie de la succession de Marguerite de Rochereul, fille mineure de feu René de Rochereul. Celui-ci avait laissé une situation fort obérée qu'il fallait alléger. Le 4 décembre 1587, un décret de vente visait la Nivardière, la Petite Esturmière et d'autres terres en Pont-Saint-Martin et la Chevrollière. Il sembla plus avantageux d'aliéner les biens séparément. La Petite Esturmière sacrifiée d'abord trouva un acquéreur, le 4 février 1588, en la personne de noble homme Olivier Martel (1). Pour la Nivardière, nous ignorons la date précise à laquelle elle fut cédée ; mais en 1609 elle était la propriété des Ferro, sans doute depuis longtemps déjà. Cette terre resta vraisemblablement indivise puisqu'en 1616, Augustin Ferro et Isabelle Poulain sa seconde femme, dans deux documents différents, s'intitulent l'un sieur, l'autre dame de la Nivardière (2), et qu'en 1625, tandis qu'Augustin se dit toujours sieur de la Nivardière (3), Marthe Bianchi, veuve de Jean Ferro, prend le même qualificatif (4). Après la mort de Marthe et d'Augustin, Antoni Ribe, neveu de Jean Ferro, d'un côté (5), et Isabelle Poulain, de l'autre (6), se titrent de la même sorte. Finalement, peu après et l'année même du décès de Ribe, Isabelle rend aveu, le 23 juin 1642, pour la Nivardière (7). A cette époque Isabelle Poulain était veuve de René de la Tullaye, son second mari.

(1) *Arch. Loire-Inf.*, E 496.

(2) *Bibl. de Nantes*, ms. fr. 1551 ; et *Arch. de Héric*, GG 1, registres paroissiaux (cité *Invent. des arch. de la Loire-Inf.*, t. V, E supplément, n° 2403).

(3) *Arch. mun. de Nantes*, GG 182, f° 155.

(4) *Ibid.*, f° 175.

(5) Aveu de 1629 cité plus loin (*Arch. Loire-Inf.*, G 16, n° 11) et actes de baptême de ses enfants, de 1631 à 1637 (*Arch. mun. Nantes*, GG 183 et 184).

(6) Bail du 9 février 1632 dont il sera question ci-après.

(7) *Arch. Loire-Inf.*, E 496.

Ce que nous disons de la Nivardière (1) — outre l'avantage de nous faire mieux connaître les Ferro et leur famille — ne semblera point hors de propos ici, si l'on songe que cette terre était située dans un pays encore fort boisé au temps d'Ogée (2), et n'était pas éloignée des forêts de Machecoul et de Touffou. Or la question du bois était une grosse affaire pour un verrier. Celui du Marchix l'avait bien vu en 1589, et Jean Ferro, lorsqu'il demandait de venir à Nantes en 1598, avait pris des engagements formels à ce sujet, notamment de n'employer aucun bois arrivant par l'Erdre. Possessionné de l'autre côté de la Loire, il ne s'aventurait pas.

*
***

Le 13 mai 1605 il est question de « noble homme Jan Fer, maistre de la voyrye de Nantes, et Augustin Fer son nepveu, demourantz à la Fosse dudit lieu. » Ils avaient donc quitté Machecoul et cela sans espoir de retour, car la pièce qui renferme ce passage a trait précisément à un troisième établissement des Ferro. Ce jour-là ils affermaient du duc de Rohan pour vingt années, au prix de 50 livres, « les maisons, logis, escurye et jardins du chasteau de Heric », pour « dresser une voyrerye, y faire les bastimantz et reparations requises », suivant procès-verbal daté de la veille (3). Rédigé à la requête de Jean Ferro par trois maîtres maçon, charpentier et couvreur, venus de Nantes avec lui, ce procès-verbal des réparations nécessaires au château « pour y habituer, loger et drecer voyrrie », ne manque pas d'intérêt ; mais autre chose qu'une mention nous entraînerait trop loin.

(1) Dans son *Dictionnaire des terres du comté nantais*, M. de Cornulier ne mentionne pas de propriétaires de la Nivardière entre Jean Rochereul (1542) et René de la Tullaye (1642).

(2) *Dictionnaire historique de Bretagne* (1778), v° Le Pont-Saint-Martin.

(3) Bibl. de Nantes, fonds Bizeul ; anciennes Arch. des Rohan. Cette pièce et celles de même provenance dont on fait ici usage ont été retrouvées par nous aux archives municipales, où elles avaient été provisoirement transportées avec un certain nombre d'autres, et ne figurent pas au Catalogue des manuscrits de la Bibl. de Nantes, dressé en 1893 par M. A. Molinier.

Ce n'était point Jean Ferro qui avait eu l'initiative d'allumer des fours à proximité de la forêt de Héric. Dès le 13 décembre 1603, Claude Lorcier, maître pâtissier à Nantes, rue de la Casserie, et « Savyn Fer », (vraisemblablement un parent de Jean Ferro), maître verrier de la ville de « Loster en Italie », alors domicilié chez Lorcier, avaient loué pour neuf ans le château de Héric afin de s'y loger, « faire hostellerye sy bon leur semble et y dresser une verrerye », à la charge de 60 livres par an et de deux douzaines de verres de la façon de ladite verrerie pour le service de la maison de Rohan. Comme « ledit chasteau est indigent de reparations », les fermiers en feront les avances (1).

Pour une raison ou pour une autre les premiers associés n'avaient pas tardé à résilier leur bail et à passer la main aux Ferro. Par ce qu'on sait de la suite, on peut supposer que Jean se réserva la maison de Nantes et que celle de Héric, tout en restant la propriété de l'oncle et du neveu, fut confiée plus spécialement à Augustin. Le premier ne survécut pas longtemps à la fondation de la verrerie de Héric. On peut lire en effet sur les registres paroissiaux de Saint-Nicolas, qui embrassait le quartier de la Fosse, la mention suivante : « Le vandredy vingt huict[e] jour d'augst 1609, fut inhumé en l'eglise parochialle de M[r] St Nicollas de Nantes deffunct n. h. Jan Fer (2). » Ces registres étant moins un relevé des décès de la paroisse qu'un livre des recettes faites par suite de ces décès, le nom de Jean Ferro y revient à plusieurs reprises à l'occasion de la cérémonie d'octave, du paiement de divers quartiers de l' « annuel » célébré pour lui et de son service du bout de l'an (3).

La mort de Jean nécessita un acte qui nous renseigne un peu sur la destinée des deux verreries. Le 28 décembre 1609, « noble homme Augustin Ferre, gentilhomme voirier, sieur de

(1) Bibl. de Nantes, f. Bizeul.
(2) *Arch. mun. de Nantes*, GG 203, f° 101.
(3) *Ibid.*, f°s 105, 110, 113 et 115.

la Nipvardière et maistre après Dieu de la voirierie de Yheric, et damoiselle Marthe Blanche, veuffve et donatrixe des biens meubles dudit sieur Jean Ferre, sa tante, demourantz et faisant à presant leur plus grande et continuelle residance aulx chateaulx et voirerie de la ville et parroisse dudit Heric, » rendaient aveu à l'évêque de Nantes pour les trois maisons de la Fosse. Les débornements et l'origine de propriété sont reproduits comme dans l'aveu du 24 février 1600, et les déclarants ajoutent qu'ils sont possesseurs chacun de la moitié desdits biens comme héritiers de Jean Ferro (1).

Si, à partir de 1609, on peut suivre le sort de l'établissement de Héric, en revanche nous sommes moins bien renseignés sur ce qui se passa à Nantes. Toutefois Marthe Bianchi demeura constamment, jusqu'à son décès, propriétaire sinon de la totalité au moins d'une partie de la fabrique à l'exploitation de laquelle elle dut pourvoir. En effet Antoni Ribe reconnut plus tard que la verrerie lui était advenue par succession de Marthe. C'est seulement en 1625 qu'il en est question d'une façon précise. Néanmoins dans l'intervalle on peut noter trois documents. En mars 1611, Louis XIII délivra des lettres de naturalisation à « Antoine Blanche, natif de la ville de Calissano, au marquisat del Final, pays d'Italie..., depuis les deux ans derniers retiré avecq un sien filz (Georges, baptisé le 1er février 1599) (2) en nostre ville de Nantes et ès environs, » pour s'y fixer (3). Sans doute la pièce ne dit point que ces Bianchi fussent verriers ; mais on ne saurait s'empêcher de remarquer que leur arrivée à Nantes coïncide avec la date de la mort de Jean Ferro, et que la femme d'Augustin, Franquette, était aussi de Callisano et fille d'un Antoine Bianchi.

(1) Orig. passé à Héric et signé notamment d' « Augustin Fero » : Marthe ayant déclaré ne le savoir faire (*Arch. L.-Inf.*, G 15, n° 148).

(2) D'après la vérification en la Chambre du 27 juin 1611, annexée aux lettres de naturalisation.

(3) *Arch. Loire-Inf.*, B 69, 18e l. des mandements, f° 97.

Par autres lettres de juillet 1620, le roi naturalisa « Anthoine Ribbe italien, filz de Augustin Ribbe et Jacquemine Blanche, natif de Callizano, » lequel « s'est puis quelque temps retiré en nostre conté de Nantes (1). » Comme suite à ces lettres, ajoutons qu' « escuier Anthoine Ribe, sieur de la Vererie, » épousa, le 15 août 1623, demoiselle Marguerite Chardon, paroissienne de Saint-Nicolas de Nantes (2). Tout imprécis qu'ils soient, ces documents sont suffisamment éclairés par ce qu'il nous reste à exposer pour montrer leur corrélation avec les débuts de la verrerie nantaise. Nous arrivons en effet à un acte des plus importants pour son histoire.

Le 3 juillet (3) 1625, le Bureau de Ville, vu « la requeste presentée par Anthoine Ribe, gentilhomme verrier, proprietaire de certaine maison appellée la Verrye, située au bout de la Fosse de cetted. ville de Nantes, tendant à ce qu'il luy feust permys exercer en icelle l'art de verrerye, mesme pour y ouvrer et faire vesselle blanche, suivant les privillèges conceddez par les roys aux gentilzhommes verriers, tout ainsy qu'avoit faict Jan Fer son oncle jusques à son decès, » lui donna l'autorisation demandée « pour le temps de cinq ans prochains, à commenczer de ce jour, aux charges desd. offres et avec deffances d'y contrevenir, sur lesd. peynes de desmolition desd. fourneaulx, confiscacion de boys et de cent l. d'amende aplicable les deux tiers à l'hospital de cette ville et le tiers au denonciateur (4). » Le Bureau mentionne ses délibérations antérieures sur la matière et même d'autres actes non autrement connus. Nous les avons cités à leurs dates, notamment la requête de Jean Ferro (5).

(1) *Ibid.*, B 71, 20e l. des mandements, f° 241.

(2) *Arch. mun. de Nantes*, GG 196, f° 1 v°.

(3) Et non le 13, comme le dit Travers (*op. cit.*, t. III, p. 252) qui du reste ne mentionne le fait que très sommairement. Cette date erronée a été reproduite par divers auteurs et, en dernier lieu, par M. de la Nicollière dans son *Inventaire des archives de la ville de Nantes*.

(4) *Arch. mun. de Nantes*, BB 31, reg. des Délibérations, f°s 48-49.

(5) Voy. plus haut, p. 168.

En juillet 1626, Louis XIII étant venu à Nantes, « Anthoine Ribre, gentilhomme de l'art et science de verrerie et maistre d'icelle, demeurant ès fauxbourgs de la Fosse, » en profita pour faire confirmer les privilèges dont avaient joui « Jan Fer, Augustin Fer, Henry Girard et autres, ses oncles, parens et alliez (1). »

Sur ces entrefaites Marthe Bianchi vint à mourir (2). Non plus qu'elle, Augustin Ferro qui la suivit de près dans la tombe ne laissait d'enfants (3). Ribe alors donna à entendre qu'il était le plus proche parent du défunt, et là-dessus la reine mère, qui jouissait du droit d'aubaine ou de deshérence au comté de Nantes, abandonna au demandeur, par brevet du 10 juin 1627, les biens d'Augustin (4). Mais Ribe non seulement faisait preuve de peu de tact en formulant sa requête au lendemain même du décès de son collègue, il outrepassait ses droits. La reine mère mieux informée révoqua le brevet du 10 juin et, par un autre du 30 novembre 1627, attribua la succession à Isabelle Poulain, veuve de Ferro (5). Au dire de celle-ci, Ribe n'était « point du tout parent du deffunct contre lequel mesme, de son vivant, il a eu de grandes animosités qu'il vouldroit encorres exercer contre ladite Poullain. » Que l'exécution du contrat de mariage par lequel Augustin aurait fait des avantages à sa femme fût traversée par le don octroyé à Ribe, c'est de toute évidence ; mais qu'il ne fût point parent du décédé, on n'y saurait souscrire. Ils étaient cousins : l'ensemble des documents l'établit.

Toutefois le verrier de Nantes ne se tint pas pour battu. Il trouva moyen, en janvier 1628, d'obtenir des lettres du roi qui, passant par dessus le brevet du 30 novembre et sans en

(1) *Arch. Loire-Inf.*, B 73, 22e l. des mandements, f° 217.

(2) Elle fut enterrée à Saint-Nicolas le 5 avril 1627 (*Ar. mun. de Nantes*, GG 205, f° 15).

(3) Inhumé le 3 juin 1627. Voy. plus loin, p. 180.

(4) Visé dans un arrêt de la Chambre du 4 août 1628 (*Arch. Loire-Inf.*, B 226) et dans des lettres de la reine du 31 déc. 1628 (*Ibid.*, B 74, f° 31).

(5) *Arch. L.-Inf.*, B 74, 23e l. des mandements, f° 32.

tenir compte, confirmaient celui du 10 juin en sa faveur (1). Isabelle dut plaider. Une série d'arrêts des 21 et 27 juillet, 3 et 4 août 1628 lui donna gain de cause (2), et le 31 décembre de la même année la reine mère lui renouvela sa donation par lettres patentes qui furent enregistrées le 3 février 1629 (3).

Par suite de la mort de Marthe Bianchi, Antoine Ribe, sieur de la Nivardière, dut le 8 juin 1629 rendre aveu à l'évêque de Nantes Philippe de Cospéan, pour son établissement, borné au devant par « la rue de la Fosse qui conduist de la porte Saint Nicollas au pré l'Evesque. » Les autres délimitations sont semblables à celles des précédents aveux de 1600 et de 1609 (4). Comme il est ici question d'une maison neuve, on en peut inférer que la fabrique était loin de péricliter. Ribe terminait ainsi : « Ausquelles choses ledit sieur de la Nivardière est demourant, tient et exerce la verrye, et luy sont escheues et advenues par succession de deffuncte damoiselle Marthe Blanche, sa tante, vivante femme et compaigne de deffunct Jan Fer, aussy gentilhomme verrier (5). »

A la mutation du siège épiscopal, Ribe se vit obligé de fournir un nouvel aveu à Gabriel de Beauvau (5 juillet 1639). Cette fois il parle en son nom et en celui de demoiselle Marguerite Chardon sa femme, et, dans le dénombrement des biens pour lesquels il reconnaît la suzeraineté de l'évêque, on trouve non seulement la maison de la verrerie, consistant en trois corps de logis, dont « l'un basti de neuf et l'autre plus vieil », à lui échue de Marthe Bianchi, mais encore deux autres logis, le premier appartenant à Marguerite comme héritière d'Elie Chardon, le second acquis récemment de Guillaume Sorin

(1) Mentionnées dans les actes des 4 août et 31 déc. 1628 ; ci-dessus, p. 177, note 4.
(2) *Arch. Loire-Inf.*, B 226.
(3) *Ibid.*, B 74, f°s 31-32.
(4) Plus haut, p. 169 et 174.
(5) *Arch. Loire-Inf.*, G 16, n° 11.

par Antoni Ribe (1). La situation de ces immeubles également à la Fosse, par suite à proximité de l'établissement primitif, semble bien indiquer que celui-ci était en pleine prospérité. Le neveu des Ferro ne tarda pas d'ailleurs à succomber. On peut lire en effet sur les registres de sa paroisse la note suivante : « Le 29e mars 1642 a été inhumé en l'eglise parochiale de Saint Nicolas de Nantes, le corps de defunct Anthoine Ribe, sieur de la verrie (2). »

***

C'est, on l'a vu, Savin Ferro et un pâtissier de Nantes qui avaient eu l'idée d'installer une verrerie à Héric (13 décembre 1603) ; mais en réalité ce sont les Ferro, verriers de Machecoul, puis de Nantes, qui en furent les véritables fondateurs, puisque les premiers, après avoir passé un bail de neuf ans, laissaient, moins de deux ans après (13 mai 1605), Jean et Augustin maîtres de la situation (3).

Bien qu'il résidât à Nantes où il finit ses jours, Jean Ferro, tant qu'il vécut, ne se désintéressa jamais de la maison de Héric. C'est en son nom que se faisaient les achats, témoin celui-ci du 10 novembre 1608 : « noble homme Jean Fair, maistre de la vairie, quatre fournitures de chesne et trois fousteaux luy delivrez et merquez le 22 septembre dernier, attendant la vente : 329 liv. » (4) L'oncle n'ayant pas tardé à mourir (août 1609), (5) ce fut le neveu qui, le 6 octobre 1609, acquitta cette dette. (6) On sait d'ailleurs qu'Augustin faisait sa résidence à la verrerie de Héric dont il s'intitule le maître après Dieu (7).

(1) *Ibid.*, G 16, n° 33.

(2) *Arch mun. de Nantes*, GG 207, f° 116.

(3) Cf. p. 173-174.

(4) Comptes des ventes de bois de la forêt de Héric (Bibl. de Nantes, ms. fr. 1551).

(5) Voy. plus haut, p. 174.

(6) Note marginale du compte de nov. 1608.

(7) Aveu du 28 déc. 1609 pour la verrerie de Nantes rapporté ci-dessus, p. 174.

L'union d'Augustin Ferro avec Franquette Bianchi, que nous avons constatée en 1601 et 1602, à propos des lettres de naturalisation de celle-ci (1), ne dura pas longtemps. Est-ce de Franquette qu'il est question dans la mention suivante : Le dimanche 10 décembre 1606 « fut faict l'enterrement de la femme d'un voyrier » ? (2) Bien qu'il y ait concordance dans les dates, il serait téméraire de l'affirmer. Quoi qu'il en soit, un contrat de mariage fut conclu entre Augustin Ferro et Isabelle Poulain (3) et, à partir de ce moment, on peut suivre facilement les deux époux dans les différents actes de la vie journalière. Le 9 novembre 1611 « fut faict un service pour les parens de Mlle de la Verrerie la jeune (4), Mlle Ysabel Poullain, et le lendemain en fut encores faict un. » (5) Les 26 décembre 1616 et 28 mars 1617, Isabelle remplit à Héric les fonctions de marraine. (6) De son côté le maître de verrerie se manifeste à nous par diverses ventes de bois à lui consenties par le grand maître des forêts du duc de Rohan : le 22 octobre 1612, « une fourniture de chesnes, tant bons que moyens », 80 livres ; le 14 octobre 1613, « une fourniture de moiens chesnes, » 100 livres ; le 10 juin 1615, 10 chênes pour 63 livres ; le 24 octobre 1616, 31 chênes pour 200 livres (7).

Le bail du château de Héric où les Ferro installèrent leurs fours leur avait été consenti pour vingt années (13 mai 1605). Lorsqu'il toucha à son terme, Augustin le renouvela par un acte du 2 octobre 1623 (8). C'est le dernier document dans lequel il intervienne. Il mourut en 1627 et fut inhumé le 3 juin

(1) Cf. p. 170.

(2) Reg. des sépultures de Saint-Saturnin (*Arch. mun. de Nantes*, GG 306, à la date).

(3) Visé dans un arrêt du 4 août 1628 (*Arch. L.-Inf.*, B 226).

(4) Par opposition à Marthe Bianchi, veuve de Jean Ferro.

(5) Reg. de Saint-Nicolas (*Arch. mun. Nantes*, GG 203, f° 127).

(6) *Arch. de Héric*, GG 1, *loc. cit.* Cf. p. 172, note 2.

(7) Comptes des ventes de bois de la forêt de Héric (Bibl. de Nantes, ms. fr. 1551).

(8) Nous n'avons pas retrouvé ce bail, mais il y est fait allusion dans un autre du 9 février 1632 dont on parlera tout à l'heure.

à Saint-Nicolas de Nantes où de nombreux services furent célébrés à l'intention de « n. h. Augustin Fer, s[r] de la Nivardière » (1).

Nous avons raconté les difficultés suscitées par Antoni Ribe à Isabelle Poulain au lendemain même du décès de son mari dont il convoitait la succession. Nous ignorons à quelles conditions la veuve du second Ferro céda son industrie : on peut toutefois les présumer. En effet le 9 février 1632 l'intendant de Monseigneur de Rohan affermait à n. h. Edouard Buisson, maître de la verrerie de Héric, et à demoiselle Isabelle Poulain, dame de la Nivardière, demeurant à Nantes, rue du Château, pour six ans, au prix de 60 l., « en cas qu'elle y vueille prandre part », le château de Héric, pour « y tenir et exercer la verrerie, ainsy qu'ils ont faict cy devant et font encore à present », à charge d'entretien, « de la manière que feu n. h. Augustin Fer, vivant mary de ladite dame de la Nivardière, estoit obligé par autre acte du 2 octobre 1623 » (2).

L'aveu qu'Isabelle rendit le 23 juin 1642 au duc de Retz pour la Nivardière, nous apprend qu'elle habitait alors la paroisse Notre-Dame de Nantes, qu'elle était veuve en secondes noces du maître des comptes René de la Tullaye, seigneur de Bellisle (3), et qu'elle possédait la Nivardière, tant par don de son premier mari à elle fait pour ses deniers dotaux que par gratification de la reine-mère (4). Isabelle Poulain mourut le 10 (*aliàs* le 4) mars 1657 et fut enterrée à Saint-Denis (5).

Poursuivre les destinées de la verrerie de Héric, maintenant qu'elle est sortie des mains des Ferro, serait sortir de notre sujet. Le dépouillement des sources permettrait sans doute de pousser plus loin cette étude. Nous indiquerons toutefois

(1) *Arch. mun. Nantes*, GG 205, f°s 16 et suiv.

(2) Bibl. de Nantes, f. Bizeul. Cf. p. 173, note 3.

(3) Décédé le 10 février 1635 et inhumé à Saint-Denis (*Arch. mun. Nantes*, GG 4, Reg. de Notre-Dame).

(4) *Arch. Loire-Inf.*, E 496.

(5) *Arch. mun. Nantes*, GG 46, Reg. de Saint-Denis, et GG 4, Reg. de Notre-Dame.

brièvement en terminant les derniers documents de ce dossier peu connu du fonds Bizeul (1) dont nous avons déjà fait usage, nous contentant d'y intercaler deux ou trois pièces d'autre provenance.

1635, février. — Naturalisation d'Edouard Buisson, gentilhomme verrier, maître de la verrerie de Héric, natif de la « ville de Lhostel au marquisat de Montferrat », habitant Héric depuis trente ans (2).

1638, 15 août. - Ferme pour six ans des château et verrerie de Héric à nobles hommes Thomas Amoureux et Joseph Borniol.

1639, 15 décembre. — Vente à Edouard Buisson et à Joseph Borniol, maîtres de la verrerie de Héric, de 113 chênes et de 37 fouteaux pour 661 livres (3).

1645, 30 avril. — Exploit d'un sergent relatant que le bail de Thomas Amoureux et de Joseph Borniol ayant pris fin le 24 juin 1644, le château de Héric est depuis lors resté inhabité.

1647, 10 août. — Ferme pour quatre ans consentie à Jean Marin, écuyer, s[r] du Chastelet, pour « exercer la verrerye ». Et d'autant que le château et les logis de Héric sont en mauvais état « pour n'avoir esté habité ny entretenu depuis les trois ans derniers que le sieur Thomas Amoureux et autres verriers en sortirent », il sera fait un procès-verbal de visite.

1647, 14 août. — Procès-verbal d'expertise à requête de Jean Marin.

1654, janvier. — Naturalisation de Jean Marin, maître de verrerie, demeurant à Héric, natif de « Lhostel, païs de Montferat...., marié avecq demoiselle Judith de Roussy, de la province d'Angoumois, duquel mariage sont issus Jean, autre Jean, Laurens et Anne Marin (4). »

René Blanchard,
Lauréat de l'Institut.

(1) Bibl. de Nantes.
(2) *Arch. Loire-Inf.*, B 76, 25e l. des mand., f° 12.
(3) Bibl. de Nantes, ms. fr. 1551.
(4) *Arch. Loire-Inf.*, B 80, 29e liv. des mand., f° 193.

ÉTUDES LOCALES

DEUX PROCESSIONS DE FÊTE-DIEU

MOUVEMENTÉES A NANTES

(Années 1707 et 1720)

Les cérémonies publiques, et en particulier les processions, se faisaient autrefois avec un déploiement de personnel, un luxe d'insignes et d'ornements, dont nous ne retrouvons dans celles d'aujourd'hui qu'une image bien affaiblie. On y voyait figurer le clergé suivi de ses corporations et de ses frairies, les corps d'arts et métiers précédés de leurs torches (1), les corps d'états.....

Ce n'était pas chose facile que d'assurer le bon ordre dans cet immense cortège. Pour éviter tout conflit les places de chacun étaient désignées à l'avance, et les détails d'étiquette minutieusement fixés, sur le papier tout au moins.

(1) On portait aux processions de gros cierges appelés torches dont quelques-uns avaient des dimensions respectables et atteignaient jusqu'à soixante pieds. Celle de la Ville de Nantes avait coûté six cents livres; elle était en bois, ornée de dorures, de peintures et de sculptures.

Le nom de torches s'est aussi appliqué aux théâtres portatifs, autour desquels s'avançaient les divers corps d'arts et métiers; il fallait jusqu'à seize hommes pour porter semblable pièce, signalée dans une procession à Angers. Et c'est évidemment de l'une de ces torches qu'il s'agit dans un acte que j'ai relevé dans les archives de la Ville : le corps des échevins, à une veille de procession, fut avisé par la corporation des tailleurs que sa torche était en si mauvais état qu'il y avait danger pour la sécurité publique et que les maîtres s'abstiendraient d'y figurer. Messieurs les échevins, prudents et qui avaient peut-être leurs raisons pour devenir méfiants, décidèrent que l'état de solidité de la torche serait constaté par un expert en la matière qui en dressa procès verbal (La pièce est signée Crucy, grand-père de l'architecte de notre ville), et déclara, que, moyennant quelques réparations sans importance, tout irait pour le mieux et que les maîtres de ladite corporation pourraient assister à la procession sans crainte d'écraser le public ni eux-mêmes.

Aussi, malgré ces précautions, il n'était pas rare (1) de voir surgir des questions de préséance, que les protocoles les mieux entendus n'ont pu, même de nos jours, faire disparaître complètement. C'est que les places étaient dévolues, quelquefois par des réglements, mais le plus souvent par l'usage, un usage qui se perdait dans la nuit des temps, ou par de simples compromis.

De là des différends, comme ceux dont j'ai trouvé le récit dans deux documents des archives de la Chambre de commerce de notre ville (2), qui m'ont paru assez intéressants. Ils nous renseignent en effet sur certaines parties du cérémonial de cette époque, et nous montrent les rapports qui existaient entre les administrations publiques.

Le premier en date est un mémoire des consuls de Nantes qui relate les incidents de la procession de la Fête-Dieu, en 1707. Nos consuls, mécontents de voir leurs places dans le chœur de Saint-Nicolas occupées par le clergé, protestèrent énergiquement contre le chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre : il s'ensuivit des violences, des voies de fait, qui donnèrent lieu à un échange de lettres de réclamations auprès de l'Intendant de la province de Bretagne, et de placets présentés à Sa Majesté.

Lettre à M. l'Intendant de Bretagne.

2 juillet 1707.

MONSEIGNEUR,

« C'est avec douleur que nous nous trouvons obligés de vous porter nos plaintes contre MM. les chanoines de l'église cathédralle de Saint-Pierre de Nantes qui ont traitté le corps des juges et consuls du commerce avec indignité et mépris en leur ostant avec violence et voye de fait les places que ce corps occupoit dans l'église de Saint-Nicolas à la procession du Saint-Sacrement, qui n'en pouvoit prendre d'autres sans causer du

(1) Voir la communication faite par M. le baron Gaëtan de Wismes, dans la séance du 5 avril 1898 (*Bulletin de la Société Archéologique* de la Loire-Inférieure.)

(2) C 582, registre des Archives de la Chambre de commerce, et C 593, cahier n° 1 des copies de Lettres du commerce.

trouble par l'oposition qu'y auroient aporté les autres corps. Nous sçavons trop, Monseigneur, la déférence qui est deube au sacerdosse pour avoir prétendu leur disputer des places qui eussent été de précéance. Ils nous ont laissé jouir de celles en question comme inférieures pendant 140 ans. N'est-il pas étrange qu'ils se soient avisés de nous les enlever au bout de ce temps là par violence. Nous n'avons donc pû, Monseigneur, nous dispenser d'en dresser notre procès verbal que nous avons l'honneur de vous envoyer avec notre requeste au Roy, par la quelle nous demandons qu'il plaise à Sa Majesté de commettre un commissaire pour faire informer des faits contenus dans notre procès-verbal qui sont très conformes à la vérité. Monseigneur notre Evesque nous a dit avoir envoyé son procès-verbal qu'il a avoué avoir dressé sur des faits qui luy ont été raportés, ne les ayant pas veu par luy-même, de manière que ces raports faits par des personnes qui n'ont pour objet que de rendre leur conduite moins blâmable sont fort suspects. Nous espérons, Monseigneur, de votre justice que vous voudrez bien vous faire rendre compte de la vérité des outrages que nous avons receus, et que vous ne permettrez pas que le commerce reste dans une mortification aussy sensible et aussy publique; particulièrement dans un temps comme celuy-cy, où le conseil du Roy veut bien nous témoigner mil bontés par raport à l'importance qu'il y a de donner de l'émulation aux négotians. Nous en espérons, Monseigneur, une satisfaction, et nous vous suplions de nous accorder l'honneur de votre protection en cette occasion. Nous la réclamons avec confiance, puisque nous avons celuy d'être avec tout le zèle et la fidélité et le respect que nous devons.

« Signé Laurencin, Pavageau, Jacques Gauvin, Descaseaux-Hervé, Guillocheau, Pierre Michel, Barbier, Laisné, Guilloré, Rozée, de Beaulieu, Beloteau, André Gauvin, Jean Michel, Guilbaud, M. Mercier, Jean Dollu, Bridon, Nicolas Polly.

« Le corps des juges et consuls, tant en exercice qu'antiens, des marchands de la ville de Nantes s'étant assemblé ce jour jeudy vingt troisième juin mil sept cent sept environ les neuf heures du matin à l'Hôtel de Ville, dans la chambre de la jurisdiction du consulat, aux fins de la convocation faite à la manière accoutumée par Messieurs les juges et consuls en charge, pour ensuitte aller suivant l'usage ordinaire à la procession généralle du Très-Saint-Sacrement de l'autel où assistent tous les corps de la dite Ville en leur ordre et rang, et étant sortis du dit Hôtel de Ville sur les dix heures immédiatement après le corps de Messieurs les Maire et Echevins pour se rendre à l'église cathédralle où commence la procession, ils auroient été surpris de trouver fermée une chapelle que l'on avoit coutume de leur donner tous les ans dans la cathédralle pour se reposer et prendre des torches, sans scavoir d'où cette nouveauté pouvoit provenir, et a suporté cette inovation par modération sans en rien témoigner dans ce moment, et le dit corps des juges et consuls a marché en ordre de procession, dans leur rang ordinaire, précédé du greffier et des deux huissiers audianciers, et suivant cet ordre de procession ils sont arrivés environ midy dans l'église paroissialle de Saint-Nicolas, où étant le corps des juges et consuls a marché en ordre de procession dans leur rang ordinaire précédé du greffier et des deux huissiers audianciers, se seroient placé suivant la possession où ils sont depuis l'institution de la jurisdiction consulaire faite en cette ville, l'année 1566, dans le chœur de ladite église parroissiale, partie dans des chaises dudit cœur qui ont esté de tout temps..... comme elles ont esté refaites nouvellement, et l'autre partye sur des bans lorsque ces chaises ne sufisoient pas, au derrière des places que le clergé avoit coutume d'occuper et inférieurement à eux qui estoit la seule place libre qui leur convenoit. Et qui suivirent immédiatement le corps de la communauté de la ville dans la quelle ils ont toujours depuis continué de se placer annuellement, avec d'autant plus de justice que tous les corps

avoient précédemment et avant l'institution de la jurisdiction consulaire choisy leur places, sy bien que Messieurs du clergé avoient les leurs dans le sanctuaire depuis le cœur j'usqu'au grand autel de lad. église de Saint-Nicolas, Messieurs de la Chambre des Comptes à la droitte dudit sanctuaire, et Messieurs du Présidial, de l'Université, des jurisdictions de la Prevosté, et le corps de Ville du costé gauche, estant à remarquer que les places du cœur occupées par le corps des juges des marchands n'ont jamais esté regardées et ne le sont pas mesme à présent que comme inférieures, puisque celle du seigneur Evesque a toujours esté ainsy que cette année, dans ledit sanctuaire. D'ailleurs, dans cette occasion, le cœur n'est considéré que comme un endroit assessoir et à se reposer des lassitudes d'une longue marche de la procession, que l'on n'y fait alors aucune fonction des cérémonies de l'église, que toutes les prières récitées en pareil cas qui consistent dans un moté chanté par la musique, se font à l'autel et dans le sanctuaire, et que les places que les dits juges et consuls occupent dans ledit cœur sont proprement celles dont le clergé n'a point autrefois voulu. On ne pouvoit leur en indiquer d'autres sans les confondre avec le peuple qui se trouve ordinairement dans cette cérémonie en grand nombre. En sorte que lesdits juges et consuls du commerce estans dans leurs places ordinaires et accoutumées. ils ont esté fort étonnés que les sieurs chanoines du chapitre de la cathédralle de S. Pierre ont prétendu les faire oster de leurs places et encore plus de ce que les sieurs chanoines de Vertamont, de Pontual et Davaugour, neveu du seigneur Evesque de Nantes, avec des manières hautaines et peu convenables à leur caractère, et bien moins propres à édifier le public qui estoit en grand nombre à la suitte de la dite procession, ont proféré des discours mesprisans pour tout le corps, et ledit sieur, abbé Davaugour en particulier ayant dit que c'estoit bien à des gens comme nous à occuper ces places, et, par ironie, qu'ils avoient envoyé exprès des soldats

pour nous les garder, avec nombre d'autres paroles de mépris, outre lesquelles les dits sieurs chanoines ont par violence et voye de fait attaqué les sieurs Viau, Guilloré, Rozée et André Gauvain, anciens consuls, revestus de leurs collets et robes de judicature consulaire, et ledit sieur de Pontual a mesme déchiré la robe dudit sieur André Gauvain et iceluy pris par son collet sans aucun respect ny vénération pour le Très-Saint-Sacrement qui n'estoit pas éloigné d'eux, ayant traitté lesdits sieurs Viau, Guilloré, Rozée et André Gauvain de la mannière du monde la plus indigne, la plus violante et la plus scandaleuse, ce qui les a obligés par des sentiments de piété et de religion de céder à la violence desdits sieurs chanoines susnommés, et de se lever de leurs places avec modération pour éviter un plus grand scandale, et se sont tenus debout dans une place indécente à leur caractère ; le sieur Laurencin, juge en chef exerçant, ayant mesme esté contraint de sortir de sa place à la honte et au mépris des juges du commerce, pendant qu'il y en avoit nombre de vides et plus qu'à sufire, que lesdits sieurs chanoines du chapître et clergé avoient coutume d'occuper, lorsque celles du sanctuaire ne suffisoient pas pour les placer, et qu'ils affectèrent de laisser affin de faire insulte audit corps des juges et consuls, comme aussy le sieur Robard, chanoine et l'un des directeurs du séminaire, ayant veu le sieur Jacques Gauvain, consul en charge, debout, a pris cette occasion pour le pousser et l'obliger à sortir de sa place, dont il s'est emparé avec violence. Toutes ces voyes de fait et ces discours injurieux, joints à la privation de la chapelle qu'on avoit coutume de leur donner dans la dite église cathédralle, marquent bien le dessein prémédité qu'avoient les dits sieurs chanoines de leur faire la querelle en question, et nommément les dits sieurs de Vertamont, de Pontual, Davaugour et Robard. On a voulu dire que le seigneur Evesque, comme juge né de ce qui arrive dans les processions, avoit parlé et décidé dans le moment de cette querelle, mais les voies de fait et les violences estoient pas-

sées. Enfin le mottet chanté, et la bénédiction donnée dans la dite église de Saint-Nicolas, ils auroient suivy la dite procession jusqu'à ladite église cathédralle de Saint-Pierre, et icelle finie, ils se sont rendus en leur chambre du consulat où ils ont fait et rédigé le présent procès-verbal qu'ils ont fait escrire par Me Nicolas Poirrier, greffier de la dite juridiction consulaire, et protesté que le trouble fait par les dits sieurs chanoines de Saint-Pierre, violences et voyes de fait exécutées par les dits sieurs de Vertamont, de Pontual, Davaugour et Robard dans les personnes des dits sieurs Jacques Gauvain, consul en charge, Viau, Guilloré, Rozée, et André Gauvain, anciens consuls, ne poura nuire ny préjudicier au corps desdits juges et consuls de cette ville, qui se réserve à continuer de se placer en leurs mesmes rangs, qu'ils ont toujours occupés depuis leur institution, mesme de porter leurs plaintes et de pourvoir par les voyes de droit contre les violences des dits sieurs chanoines susnommés, et les inconvenances par eux commises dans un lieu saint et en présence du Très-Saint-Sacrement. Lequel présent procès verbal a esté signé de Messieurs Germain, Laurencin fils, Pierre Pavageau, et Jacques Gauvain Juge et consuls en exercice la présente année, de Messieurs Joachim Ducazeaux, Jacques Barbier, Laisné Anthoine, Macé Julien Hervé, Jean Bridon, Pierre Viau, Rolland Edelin, Mathurin Mercier, Guillaume Guillocheau, Jean Dollu, Nicolas Polly, Guillaume Guilloré, Jean Guilbaud, Pierre Michel, André Gauvain, Michel Rozée, Jean Michel René Beloteau, sieur de Beaulieu, anciens juges et consuls, et du greffier entre les mains duquel il a esté déposé lesdits jour et an que dessus. La minutte est signée G. Laurencin, juge, P. Pavageau, consul, Jacques Gauvain, consul, Hervé, ancien juge, Joachim Ducazeaux, ancien juge, Guillocheau, M. Rozée, Anthoine Macé, ancien juge, G. Guilloré, Jean Michel, Pierre Michel, de Beaulieu, Beloteau, Jean Bridon, ancien juge, Jean Dollu, M. Mercier, Barbier, Lainé, ancien juge consul, Nicolas

POLLY, GUILBAUD, ANDRÉ GAUVAIN, EDELIN, VIAU, et POIRIER greffier.

Lettre à Sa Majesté.

SIRE,

« Les juges et consuls de la Ville de Nantes remontrent très humblement à Votre Majesté que depuis cent quarente ans que la jurisdiction consulaire y est établie ceux qui ont exercé les charges de juges et consuls ou qui les exercent actuellement ont fait un corps particulier, lequel assiste aux processions et autres cérémonies, où il a toujours eu un rang fixe et certain qui, en les mettant après les autres corps de la même ville, sert du moins à les séparer du peuple. Il y a encore à Nantes une chambre des comptes, un présidial, une prévosté, un corps de ville, avec qui les suplians n'ont jamais eu de contestation, chacune de ces compagnies s'étant tenue en la place qu'elle a coutume d'avoir. Celle du corps des consuls est immédiatement après le corps des maire et échevins, et comme c'est la dernière, aucun autre corps ne peut avoir interest de la luy disputer. Les chanoines de l'église cathédralle qui prétendent la préséance sur les officiers du présidial ont encore moins de prétexte de penser à la place du corps des consuls qui est fort inférieure à celle du présidial. Mais par un esprit d'animosité ces chanoines s'étant proposés de faire insulte au corps du consulat choisirent pour cela le jour de la Feste-Dieu, et voicy de quelle manière ils s'y prirent.

« Les consuls suivant l'ancien usage étant sortis de l'Hôtel-de-Ville après les maire et échevins sur les dix heures du matin le 23 juin dernier jour de la Feste-Dieu se rendirent à l'église cathédralle où commence la procession. Ils y reçurent un premier outrage. Ce fut de trouver fermée une chapelle où ils avaient accoutumé d'entrer en pareilles occasions, pour s'y reposer, y prendre des torches et se mettre en état de marcher à la procession. Par respect pour la céré-

monie et pour ne pas l'interrompre, les supplians souffrirent d'abord cette première insulte sans murmurer, et marchèrent en leur rang à la procession. Mais lorsqu'ils furent entrés dans l'église de Saint-Nicolas, ils receurent une seconde insulte. Car à peine eurent-ils pris les places que de tout temps ils ont accoutumé d'avoir dans le chœur de cette église sur des chaises et des bancs, ils furent troublez par les chanoines de la cathédralle, avec tant de violence que tout le peuple en fut scandalisé. Une partie des chanoines dirent des injures atroces aux suplians, les autres chanoines se jettèrent avec fureur sur les sieurs Laurencin, juge en chef, Viau, Guilloré, Dollu, André et Jacques Gauvain, tous revêtus de leurs robes consulaires, les arrachèrent de leurs places et déchirèrent même leurs collets et leurs robes. De quoy les suplians après qu'ils se furent retirés à l'Hôtel-de-Ville dressèrent le même jour un procès-verbal, où ils expliquent plus amplement ce qui s'est passé. Ces outrages sont aggravés par plusieurs circonstances, 1° que les chanoines de l'église cathédralle n'étoient pas dans leur église, mais dans une autre église de la ville ; 2° que la place du clergé est dans le sanctuaire ; en dehors de l'espace qui est entre le sanctuaire et les pilliers de la nef, du costé de l'évangille à la même hauteur que les bancs des chanoines qui sont hors du sanctuaire, est la Chambre des Comptes, et de l'autre costé le présidial et la prévosté. Mais entre les pilliers est d'un costé le corps de ville, et de l'autre costé le corps des consuls, de sorte que si le clergé s'étendoit entre les pilliers il quiteroit sa place naturelle pour en prendre une moins honorable, puisqu'il s'éloigneroit du sanctuaire ; 3° que même entre le sanctuaire et la nef, il y avoit plusieurs places vuides que les chanoines auroient pu occuper, s'il eût été besoin, sans ôter aux consuls leurs places ordinaires ; 4° que les chanoines qui doivent donner un bon exemple, surtout dans les églises, et lorsque le Saint-Sacrement y est exposé, prirènt au contraire le temps de la cérémonie la plus sainte pour se déchaîner en

injures contre les suplians, et pour user de voyes de fait scandaleuses, au lieu que s'ils avoient été fondés dans leur prétention ils pouvoient se contenter de se plaindre après la cérémonie, et de dresser un procès verbal, ainsy que les suplians ont pratiqué. Ainsy par un renversement glorieux pour les suplians ils osent dire qu'en cette occasion ils ont servy d'exemple aux chanoines qui devoient eux-mêmes servir d'exemple aux suplians. Les chanoines n'avoient pas même raison de fermer dans leur église cathédralle la chapelle qu'ils avoient accoutumé de laisser ouverte aux suplians pour s'y délasser et prendre les torches séparément du peuple. Car outre qu'en fait de cérémonie les anciens usages doivent toujours être religieusement observés, quel interest les chanoines peuvent-ils avoir d'empêcher l'entrée de cette chapelle aux suplians ? Ne devoient-ils pas, au contraire, d'eux mêmes la leur offrir, pour séparer ainsy du peuple un corps aussy utile à l'état, et même à l'église, par les avantages que leur commerce et leur équité naturelle y procure tous les jours ? Et ce qui fait encore plus de peine aux suplians, c'est que le sieur Evesque de Nantes s'est déclaré contre eux, et est leur plus forte partie, à cause qu'il a parmy les chanoines un neveu qui est le principal auteur de là querelle. A ces causes requeroient qu'il plust à Votre Majesté ordonner qu'il sera informé des insultes faites par les chanoines de l'église cathédralle de Nantes au corps des juge et consuls de la même ville par tel commissaire qu'il vous plaira, pour ce fait et raporté en votre conseil condamner les chanoines à une réparation proportionnée aux outrages qu'ils ont faits, même à une amande et aux dépens dommages et interests, leur faire deffenses de plus troubler les juges et consuls anciens et nouveaux dans les rangs et places qu'ils ont accoutumé d'avoir aux églises et autres lieux publics, aux processions et autres cérémonies, à peine de trois mille livres d'amande, et de tous dépens, dommages et interests, et ils continueront leurs prières pour la santé et prospérité de Votre Majesté.

Aucune réponse n'arrivait, et la procession de 1708 allait avoir lieu : Messieurs les consuls, préoccupés de la conduite à tenir en cette année, se dècidèrent à écrire de nouveau à MM. de Ferrand et de Torcy, pour demander un avis.

Si nous nous en rapportons aux trois lettres du 8 et 31 mai de cette même année, ce fut le système de l'abstention qui prévalut.

Lettre du 8e may 1708 à Mgr Ferrand

« Nous avons esté un peu paresseux à faire réponse à Messieurs du chapitre sur l'affaire que nous avons avec eux. Afin que le seigneur Evesque et Messieurs les chanoines ne pussent pas nous accuser de manquer de disposition à entendre des propositions raisonables, si on avait jugé à propos d'en faire à monsieur notre subdélégué : mais comme, loing de là, nous avons appris que le seigneur Evesque n'est à Paris dans un espoir fort éloigné de la paix que nous avons souhaitté, nous avons cru ne devoir pas différer davantage de répondre à leurs escrits. Nous prenons la liberté de vous envoyer la coppie de leur placet et celle de notre réplique, nous vous supplions très humblement de vouloir bien en prendre lecture et d'avoir agréable de nous honorer d'une protection pour empescher les effects de la mauvaise volonté de nos parties. On assure que le seigneur Evesque se propose d'obtenir une lettre de cachet qui le mette en pouvoir de décider par provision les choses à son gré à la procession prochaine de la Feste-Dieu. Si alors elles ne sont pas finalement terminées, il nous paroist que cette voye ne se rapporteroit pas à celle que le conseil a pris de demander notre avis. Nous serions très mortifié si cela arrivoit ; Il nous paroist que si on avoit quelque chose à règler par provision, ce devroit estre de mettre les choses à l'ordinaire en notre faveur puisqu'une longue possession. (il y a un passage oublié) Nous avons eu l'honneur d'en escrire déjà à Mgr le marquis de Torcy et de luy envoyer coppie du placet et de notre réponse. Nous sommes.....

Lettre du même jour à Mgr DE TORCY

Nous prenons la liberté au nom du commerce de cette ville que nous représentons d'envoyer à Vostre Grandeur une coppie du placet adressé au Roy, que Messieurs du chapitre de la cathédralle de cette ville ont donné icy contre nous, en réponse de la requeste qui a esté mise de notre part au conseil, sur le faict des contestations qui arrivèrent entre eux et nous à la procession de la Feste de Dieu dernière, dont le renvoy a esté fait à M. de Ferrand, Intendant de la province. Nous joignons aussy icy le mémoire servant de réponse à ce placet que nous avons mis entre les mains du subdélégué de Monsieur l'Intendant. Nous vous supplions très humblement, Mgr, de vouloir bien prendre lecture de ces deux pièces, les termes impérieux du placet et l'esprit dans lequel il est conçû vous persuaderont de reste que ces Messieurs n'ont esté que trop capables de commettre les insultes dont nous nous plaignons par notre procez verbal. Vous recevrez sans doute dans peu, Mgr, l'avis de Monsieur l'Intendant sur la question. Nous osons nous flatter que Votre Grandeur voudra bien nous soutenir dans cette occasion sensible et nous donner des marques de sa bonté, en faveur du commerce. Il seroit fort à souhaitter qu'il pust y avoir une décision finale avant la prochaine Feste de Dieu, afin qu'il n'arrivast aucun trouble nouveau. Le seigneur Evesque est sur le point de partir pour Paris ; il a si fort témoigné prendre party contre nous dans cette affaire que nous devons estre certains qu'il se donnera de grands mouvements pour soutenir le chapitre à notre préjudice. On à mesme dit qu'il se proposoit de demander une lettre de cachet, qui le mist en pouvoir de décider à son gré par provision à la procession prochaine. Supposé que l'affaire ne fust pas entièrement finie, ce seroit, Mgr, une grande mortification pour nous, et nous vous supplions très-humblement de considérer qu'il s'est déclaré notre partie, qu'il ne doibt pas en

estre crû, et que si on devoit ordoner quelque chose par provision, il seroit juste que ce fust en réglant que les choses se feroient à la manière ordinaire. Nous ne faisons en tout cela, M^sr^, que soutenir une possession de 140 ans dans laquelle nous sommes actuellement, dont on veut nous chasser par violence. Nous sommes.....

Coppie du placet de Messieurs les chanoines du chapitre de la cathédralle de Nantes, addressé au Roy.

SIRE,

« Nous avons veu avec étonnement que les juges consuls de cette ville ayant eu la hardiesse de présenter à Votre Majesté un placet et un procez verbal tout remply de suppositions, et pour y répondre les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédralle de Nantes remontrent humblement à Votre Majesté qu'ayant droit d'occuper les premières places dans toutes les églises du dioceze, ils n'ont pas crû que le dernier corps de la ville pût disputer les chaises à bras d'un cœur ecclésiastique dans l'église de Saint-Nicolas, le jour de la feste du Saint-Sacrement. Il est vray qu'avant que ce cœur fust construit, on mettoit des bancs couverts de tapis pour y placer les dignitaires et chanoines de l'église cathédralle dans le mesme lieu où est le cœur présentement, et sans qu'on fist aucune attention aux juges consuls, ils se mettoient derrière, assis ou debout, sans tenir aucun rang, ces places n'estant destinées, à aucuns des corps, mais Monseigneur l'Evesque de Nantes ayant ordonné dans son procez verbal de visite du *(laissé en blanc)*.... qu'on construiroit un cœur ecclésiastique avec des chaises à bras pour la décence du service divin et commodité des prestres qui sont en assez grand nombre dans cette paroisse, et l'exécution de cette ordonnance ayant été arresté par une délibération capitulaire des paroissiens du *(laissé en blanc)*..., les chaises furent construites quelques

mois avant la feste du Saint Sacrement. Cela supposé comme une chose de notoriété publique, nous déclarons premièrement ne point comprendre ce que veulent dire les juges consuls par ce prétendu outrage qu'ils disent leur avoir esté fait de leur avoir fermé une chapelle de l'église cathédralle où ils avoient, disent-ils, coutume de s'assembler. Il est certain que cette permission n'a jamais esté accordée par le chapitre et qu'elle n'a mesme jamais été demandée. Si on avoit fait une pareille concession ce seroit par conclusion capitulaire, on en auroit donné coppie aux sieurs juges consuls, et pour justifier ce qu'ils avancent ils devroient l'avoir représentée. Ils se plaignent d'une autre prétendüe insulte dans l'église de Saint-Nicolas aussy mal fondée que la première. Ils entrent les premiers dans l'église parce qu'ils sont les derniers de tous les corps laïques. Quand ils y furent entrés par une entreprise autant inouie qu'elle est scandaleuse, ils s'allèrent saisir des chaises à bras du cœur ecclésiastique, ne laissant pour la cathédralle que des bancs au pied des dites chaises. Quand les dignitaires et chanoines entrèrent, précédant immédiatement Monseigneur l'Evesque de Nantes qui portoit le Saint-Sacrement, ils furent fort surpris de trouver les juges consuls dans les places qui ne devoient estre occupées que par des ecclésiastiques ; un des chanoines dit fort honnestement à un de ces juges consuls qu'il le prioit de luy céder sa place et ce marchand luy répondit d'une voix haute que c'estoit sa place et qu'il ne la quitteroit pas. Monseigneur l'Evesque de Nantes qui était prêt d'entrer dans le cœur ecclésiastique pour aller mettre le Saint-Sacrement sur l'autel demanda ce que c'estoit, on luy dit le sujet de la contestation. Il ordonna par provision que les juges consuls quitteroient les chaises ecclésiastiques qu'ils occupoient, et le chantre en dignité s'avança vers eux : « Messieurs, Monseigneur a prononcé. Vous n'avez point party à prendre que celuy d'obéir ». Un des chanoines prit alors un des juges consuls par un bout de la robbe, mais sans aucune violence, et luy dit : Monsieur, vous voyez que

vous estes dans ma place, et que Monseigneur vous ordonne de me la céder. Ce marchand se retira et quelqu'autres avec luy, mais plusieurs autres comme les sieur Laurencin et Duhalay ne voulurent point du tout obéir et se tinrent toujours dans les chaises ecclésiastiqnes, ce qui scandalisa toute l'assemblée et que les chanoines souffrirent avec patience, par respect et pour conserver la modération édiffiante qui convient à leur estat.

« Voilà, Sire, l'exposition du fait très sincère, et quant aux violences et injures atroces dont se plaignent ces juges consuls, ce ne sont que des effects de leur imagination et les diffuges ordinaires de ceux qui veulent colorer leur injustice et avoir raison avec une mauvaise cause.

« Sire, de ce que nous avons l'honneur de représenter à Votre Majesté, il paroist clairement « 1° que nous n'avons point fait fermer de chapelle dans la cathédralle pour empescher les juges de s'y assembler, n'ayant jamais connu sur cela leur droit ny leur possession.

« 2° Que les chanoines n'ont point voulu prendre les places des juges consuls dans l'église de Saint-Nicolas, mais seulement se mettre dans les chaises à bras du cœur ecclésiastique que les dits Juges consuls ne peuvent prétendre.

« 3° Que les dits juges consuls disent, contre la vérité et contre leur propre connoissance, que les places ordinaires des dignitaires et des chanoines de la cathédralle sont dans le sanctuaire, la chose n'ayant jamais esté pratiquée et ce sanctuaire estant si étroit que tous les chantres n'y peuvent estre même debout en chantant le motet, et qu'il faut que plusieurs d'entre eux soyent hors du sanctuaire auprès des balustres.

« 4° Que dans le vuide qui est entre les chaises ecclésiastiques des deux costés, on ne peut mettre que six bancs couverts de tapis pour y placer les chanoines des deux chapitres et les curés de la ville qui ne peuvent estre dans les chaises à bras qui ne sont pas en nombre suffisant.

« 5° Que les sieurs de Vertamont, Ponctual, Davaugour et

Robard, tous chanoines de la cathédralle, n'ont fait aucune instance aux juges consuls pour avoir leurs places, qu'après que Monseigneur l'Evesque de Nantes a ordonné par provision aux juges consuls de les quitter.

« 6° Que les dits juges consuls font une très fausse supposition, lorsqu'ils disent qu'on a fait insulte au sieur Laurencin, et s'il veut dire la vérité comme il y est obligé en honneur, il déclarera qu'on l'a laissé paisiblement dans sa place sans luy rien dire.

« 7° Que les prétendus déchirements de robbes et paroles injurieuses dont se plaignent ces juges consuls n'ont aucun fondement dans la vérité et ne sont que des détours illusoires dont les chicaneurs embarrassés dans une mauvaise cause remplissent ordinairement leurs procez verbaux.

« 8° Qu'ils sont très mal conseillés lorsqu'ils allèguent pour la deffence de leur mauvaise cause que nous ne devons pas prétendre les chaises à bras du cœur de Saint-Nicolas, parce que ce n'est pas nostre église. Cette ignorance seroit excusable si ces messieurs ne voyaient pas dans toutes les processions que les dignitaires et chanoines de la cathédralle occupent les premières chaises de l'église collégiale de Notre-Dame, quoy qu'elle ne soit pas plus nostre église que celle de Saint-Nicolas. Ce considéré,

Sire,

Plaise à Votre Majesté ordonner que les Juges consuls demanderont pardon à Monseigneur l'Evesque de Nantes de la désobéissance scandaleuse qu'il ont fait à son ordonnance provisoire dans l'église de Saint-Nicolas, qu'il feront réparation d'honneur aux chanoines qu'ils ont témérairement accusés de violence, de déchirements de robbe et de paroles injurieuses, qu'ils réparent par telles peines et amendes qu'il plaira à Votre Majesté ordonner l'irrévérence qu'ils ont commise en présence du Saint-Sacrement par leurs injustes contestations

et qu'à l'avenir ils se contenteront des places que Monseigneur l'Evesque de Nantes leur assignera hors du cœur ecclésiastique, et nous continuerons les prières et sacrifices que nous faisons tous les jours à Dieu pour la conservation de Vostre Majesté et l'heureux succès de ses justes desseins. Ainsy signé les très humbles et très obéissants et très fidèles sujets les doyens chanoines et chapitre de l'église de Nantes. Par ordonnance du chapitre. Signé : BAUDOUIN, scribe, au chapitre de l'église de Nantes, le 9 septembre 1700.

Lettre du 31e may 1708 à Mgr L'INTENDANT

« Nous avons veu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 25e de ce mois qui nous marque que l'intention du roy est que les juges consuls se dispensent de marcher cette année à la procession du Saint-Sacrement, à cause de l'indécision de la question qui est entr'eux et le chapitre sur les places qu'on doibt occuper dans l'église de Saint-Nicolas, et ce sans préjudice aux droits des parties. Nous ferons faire demain une assemblée pour donner connoissance aux anciens juges et consuls de cet ordre provisionel, auquel on obéira comme on le doibt. Cependant permettez-nous de vous dire, Monseigneur, que le party qu'on a pris est assez mortifiant pour nous puisque nos parties, outre le plaisir qu'elles auront de nous exclure, prendront possession des places qu'ils nous disputent Si, en même temps qu'on nous deffend d'assister à cette cérémonie, on avoit aussi ordonné au chapitre de se dispenser d'occuper les places qu'ils nous disputent, nous serions consolés. Quoy qu'il en soit, Monseigneur, nous prenons la chose avec bon espoir, en nous flattant que vous ferez cesser notre mortification, et que vous aurez la bonté de nous obtenir dans peu une décision favorable du conseil. Nous vous en supplions très humblement. Nous sommes.....

Mémoire des juges consuls de Nantes servant de réponse à la lettre que Messieurs du chapitre de la cathédralle de Nantes ont escrite à Monseigneur le marquis de Torcy, le 27e juin 1707, et aussi au placet qu'ils adressent au roy en datte du 9 septembre de la mesme année. L'un et l'autre sur la constestation arrivée entr'eux et les juges consuls le jour de la procession du Saint-Sacrement dans l'église de Saint-Nicolas.

On commencera par observer que le renvoy qui a esté fait par Monseigneur le marquis de Torcy de cette lettre de Messieurs du chapitre à Monseigneur Deferrand, Intendant en Bretagne, étoit accompagnée d'une autre lettre que luy escrivit le seigneur Evesque de Nantes sur le mesme sujet, qui auroit deu nous estre egalement communiquée, et que nous n'avons cependant point vüe, quoy que la lettre que Monseigneur l'Intendant a fait l'honneur d'escrire aux juges consuls le 6e aoust en fasse mention. — Comme cette lettre du seigneur Evesque fait sans doute preuve du party qu'il a jugé à propos de prendre dans cette affaire contre les juges consuls, il est de leur interest de faire faire attention au malheur qu'ils ont de l'avoir pour partié sans l'avoir mérité, en quoy sans doute l'interest de M. le chanoine Davaugour, son neveu, l'un des auteurs de ce qui est arrivé, a beaucoup de part; si cette lettre contenoit des choses qui deussent faire quelque concequance contre eux, il ne seroit pas juste d'y avoir égard, puisque, faute de la communiquer, on ne peut y répondre.

Le placet n'a point esté renvoyé de la cour et n'a esté produit que depuis le renvoy de l'affaire à Monseigneur l'Intendant. On le suplie très humblement d'en prendre lecture. Il est tissu d'un esprit de hauteur et de mépris fort éloigné des maximes de l'évangile et de cette modération ediffiante dont ils veulent parler. Rien ne peut mieux que les termes de ce placet servir à prouver qu'ils n'ont que trop esté capables des faits portés par le procès verbal des juges consuls. Ils

portent leur mépris jusqu'au point de dire que les juges consuls se plaçoient debout ou assis au derrière d'eux sans qu'ils y fissent attention (s'ils estoient assis on leur demande quelles places ils occupaient donc.)

Il seroit au reste fort malheureux pour les juges consuls qui représentent les négocians qu'un corps de l'importance de celuy du chapitre leur porta aussy peu d'état, s'ils ne estoient amplement dédomagez par la distinction que les ministres et le conseil du roy trouvent bon de leur accorder en faveur du commerce, leur faisant assez de grâce et d'honneur pour les souffrir au bureau du conseil royal du commerce et de leur y donner des chaises à dos de nivau avec eux. Mais il est étrange qu'après avoir resté 140 ans dans la prétendue indiferance de ces Messieurs du chapitre, ils se soient avisez de les appercevoir au jourdhuy pour leur faire insulte, que ne continuoient-ils de les honorer toujours de cette mesme indifferance ? Si on répondoit au chapitre avec ressentiment ont n'auroit pas de peine à faire voir à ces Messieurs qu'ils se sont fort oubliez et que leur manière de parler et d'ecrire ne se raporte guère au caractère dont ils sont revestus ; ils devroient se souvenir que les juges consuls qu'ils traitent si impérieusement sont juges royaux, que comme tels ils méritent leur attention et les d'autant moins meconnoistre, qu'il leur arrive de se trouver en occasion de venir plaider devant eux.

Pour venir au fait, on dira que la lettre et le placet du chapitre contiennent une contestation formelle de tous les faits du procès-verbal des juges consuls et sont un exposé de la chose tout différant, dou il s'ensuit qu'on ne peut parvenir à scavoir la vérité que par des preuves. Les juges consuls demandent avec instance qu'il en soit fait judiciairement, il est nécessaire que ce soit par vertu de lettres monitorialles, en ce que Messieurs les curez, religieux et autres éclésiastiques, qui ont mieux vu que personne tout ce qui s'est passé pourroient estre retenus de rendre leur témoignage s'ils n'y estoient

obligez par ces voyes; au reste, Messieurs du chapitre ont réduit par leur placet leurs raisons à huit points ausquels ont va repondre sucintement par ordre.

1° Ils contestent la pocession de l'usage de la chapelle dans l'église de Saint-Pierre, sous prétexte qu'on ne représente pas le titre.

A quoy on dira qu'une pocession de 140 ans de notoriété publique doit en cas pareil produire un droit suffisant aux fidelle de faire usage des temples du seigneur, sans devoir y trouver de l'oposition de la part des ministres surtout à un jour tel que celuy de la Feste de Dieu, où les églises sont toujours trop petites. Il est sy vray que cette chapelle fut fermée d'un dessein prémédité qui n'y avoit que celle-là qui le fut, toutes les autres estoient ouvertes et mesme les confrère de la frairie de la Passion, qui sont aussy en pocession d'en occuper une, trouvèrent la leur ouverte et s'y mirent quoy qu'ils n'ayent à la procession de rang qu'après les juges consuls.

2° Ils alèguent qu'ils n'ont point voulu prendre les places des juges consuls, mais seulement se mettre dans les chaises à bras du cœur, que les juges consuls ne peuvent prétendre. Ils adjoutent en un autre endroit, que ce n'est que de cette année qu'il y a eu un cœur fait, afin d'apuier le droit de disputer les places des juges consuls, d'où il résulte de scavoir si ces places du cœur que les juges consuls occupoient sont ou non les mesmes placesqu'ils estoient en procession d'occuper depuis 140 ans ; si on a peu les en oster par violence et voyes de fait, et s'il n'y a pas toujours eu un cœur à Saint-Nicolas, on soutient positivement l'affirmative à l'égard des places et aussy que le cœur en question n'est point nouveau, qu'il y en a toujours eu un semblable, avec des chaises à dos et à bras de la mesme espèce des nouvelles qu'y sont aujourd'huy, elles ne diffèrent qu'en ce que celles cy sont plus modernes, mieux travaillées et plus ornées que les autres; et à l'égard de la cloture ou balustrade du cœur, à laquelle ont veut faire faire attention comme à une nouveauté, que forme ce cœur. Il n'y a aussy de diffé-

rence de l'anciene qu'en ce que celle qui a esté refaite n'apoint esté cette année levée comme elle avoit coutume de l'estre les annés précédantes à pareil jour. C'est une novation à laquelle les juges consuls n'ont point de part et qui est mesme contre la teneur du marché fait avec le menuizier pour la construction dudit cœur, qui porte en terme exprès que les balustrades se poseront avec des crochets pour pouvoir estre otées et remis quand il est nécessaire, et on demande que la ditte cloture du cœur soit rétablie comme elle estoit pour pouvoir estre levée à l'ordinaire le jour de la procession. Aussy est-il vray que ce jour là le cœur n'est regardé que comme un passage, qu'on n'y fait aucune fonction de cœur, le pepitre en estant mesme osté, et les prières se faisant à l'autel. Il est évjdant que ce lieu n'est pas regardé ce jour là comme un cœur, ny les chaises comme des places de dignité, puisque le fauteuil du seigneur évesque et celluy du gouverneur de la ville n'y sont pas mis et sont placés au devant du sanctuaire. En effect les places occupez par les juges consuls sont les seules qu'on ne tapisse point, ils ne les ont pas possédez comme places de dignité, mais parce qu'elles sont auprès des piliers, au derrière des places tapissées du chapitre. Si les autres corps laïques, qui marchent à la procession inférieurement au chapitre et supérieurement aux juges consuls, avoient cru les places de ceux-cy plus avantageuses que celles qu'ils occupent, ils les leur auroient disputez, d'où il s'ensuit qu'on ne pourroit aujourd'hui en indiquer d'autres aux juges consuls sans les confondre avec le peuple, ou sans les mettre en compromis et en dispute avec les autres corps.

3° Ils contestent que les places du chapitre n'estoient pas dans le sanctuaire.

Il ne faut que le témoignage public pour détruire cette allégation, et rapeller que le fauteuil du seigneur évesque se metant dans l'espace qui est au devant du sanctuaire, il est de la suitte et de la mesme nécessité que Messieurs du chapitre le suivent et l'environnent, on soutiendra donc que le clergé

s'y place toujours et aussy dans le cœur sur des bancs tapissés qui s'y mettent pour leur servir, lorsque les places du sanctuaire et du devant ne suffisent pas pour les contenir, on entend le sanctuaire non seulement ce qui contient l'enclos du grand autel, mais aussy la place qui est entre le balustre du grand autel et celuy du cœur.

4° Ils disent que le vuide du cœur entre les deux cottéz des chaises à bras ne peut contenir que 6 bancs couverts de tapits qui ne leur sufisent pas.

Si cela est vray, c'est une preuve qu'il est de nécessité que le chapitre occupe le sanctuaire et la place qui est au-devant pour avoir des places à suffire et qu'ils ne viennent occuper les bancs placez dans le cœur que par suplément des places du sanctuaire. Cela est sy vray qu'il y a eu cette année dans le cœur deux bancs entiers vuides et non occupez ; pendant que tout est gesné à l'église ce jour-là, ils aiment mieux les laisser vuides que d'y souffrir personne.

5° Ils disent que les sieurs chanoines de Vertamont, de Pontual, Davaugour et Robar n'ont fait instance aux juges consuls pour avoir leur place qu'après que le seigneur Evesque leur eust ordonné par provision de les acquitter.

On conteste ce fait formellement et on soutient, comme on l'a établi dans le procès verbal, que la violence et les voyes de fait estoient exercés et qu'on avoit déplacé ceux d'entre les juges consuls qui furent insultés, avant que le seigneur Evesque eust paru et parlé à l'entrée du cœur.

6° On dit que le sieur Laurencin, juge en charge, a esté laissé tranquil dans sa place, sans qu'on luy ait rien dit.

On soutient qu'il fut obligé de la quitter, et qu'il se mit sur un banc au derrière de quelques curés de la ville qui en peuvent rendre témoignage. On répondera en cet endroit à un passage du prélude du placet de Messieurs du Chapitre qui dit que les sieurs Laurencin et Duhallay ne voulurent point obéir aux ordres du seigneur Evesque et qu'ils se tinrent toujours dans les chaises éclésiastiques ; rien n'est sy con-

traire à la vérité, car à l'égard du sieur Laurencin, il fut, comme on vient de le dire, obligé de quitter sa place et à l'égard du sieur Duhallay, il n'eust point la peine de sortir d'une chaise puisqu'il n'en occupoit point, et qu'il ne se plaça depuis le commencement jusqu'à la fin que sur un des bancs du cœur au bout des chaises ; il avoit au-devant de luy Monsieur le curé de Saint-Laurent qui entr'autres pourra bien en rendre témoignage.

7° Ils essaient de réfuter les voyes de fait et les paroles injurieuses en les traitant d'imagination et d'illusion.

Les juges consuls ne peuvent en cet endroit que se référer à leur procès verbal et en demander la preuve ; peut estre sera-t-elle assez étendue pour justifier le dessein prémédité qu'ont eu ces messieurs de faire la querelle en question, estant encore revenu aux juges consuls que quelqu'uns des Messieurs du Chapitre s'estoient entre dit avant la procession qu'ils colteroient bien chacun un des consuls et les feroient bien sortir de leurs places.

8° La réponse du 8e article se trouve dans la seconde de cette réplique. Reste à répondre aux conclusions que Messieurs du chapitre ont prises contre les juges consuls ; et non contans de vouloir leur faire perdre par violence des places qu'ils pocèdent sans trouble depuis 140 ans et de refuser la réparation qu'il doivent chrétiennement aux insultes commises, ils veulent encore leur faire faire amande honorable ; sy la dignité dont ils sont revêtus agrave devant Dieu le scandale qui a esté causé, ils seront doublement coupables, puisqu'il est certain que c'est eux seuls qui l'ont causé. On pourroit donc avec raison retorquer contr'eux les mesmes conclusions qu'ils ont prises contre nous ; mais pour marquer la modération de nos sentimens, on les abandonne aux remords et à la confusion qu'ils doivent avoir eux-mesmes de leur procédé indigne, et on se contente de conclure.

1° Qu'à l'égard de la chapelle dans l'église de Saint-Pierre, elle sera ouverte annuellement le jour de la procession à la

manière ordinaire pour les juges consuls, ainsy qu'il se pratique pour celle destinée au corps de ville.

2° que l'enclos du cœur de St-Nicolas sera remis à crochet comme il l'a esté de tous temps, sans estre attaché à demeurer pour pouvoir être levé et osté le jour de la procession, ainsy qu'il s'est toujours pratiqué :

3° Que les juges consuls seront maintenus dans la pocession où ils sont de ce pouvoir mettre à la manière ordinaire dans les places qu'ils ont coutume d'occuper, avec deffence au chapitre de les y troubler et de tomber en cas pareil.

4° Qu'à l'égard des irrévérances commisses et de la sàtisfaction qui est deue par les sieurs chanoines de Pontual, de Vertamont et Davaugour à ceux des juges consuls qui ont esté insultez, suivant notre procès verbal, on s'en raporte à ce qu'il plaira au conseil ordonner.

A Nantes, ce 30 avril 1708

Suivent les signatures.

Les choses demeurèrent en l'état pendant plusieurs années; puisque, dans un procès-verbal du 20 juin 1715, on lit : « Il « fut représenté par nous juges et consuls en charge que « depuis l'année 1707 le consulat n'a point marché à la pro- « cession de la Feste-Dieu, à cause d'un différent qu'on a eu « avecq Monseigneur l'évesque de Nantes et le chapitre de « Saint-Pierre au sujet des places qu'on occupoit cy-devant « dans le cœur de Saint-Nicolas, qu'ils ont prétendu leur « appartenir, pour lesquelles il y a instance au conseil d'estat « du roy..... »

En 1720, les consuls arrêtent d'écrire de nouveau à l'Intendant ; sa réponse n'est pas nette, et nous aurions lieu de nous étonner qu'après 13 ans de discussion il lui fallût encore quelques éclaircissements, si nous ne nous reportions aux placets des deux parties dont les prétentions étaient si opposées. Plus d'un juge, Salomon lui même eût-il été appelé à donner son avis, eût montré la même hésitation.

Là s'arrête la correspondance, et je n'ai pu apprendre comment la question avait été tranchée, ni à quelle époque, ni même si elle l'avait été.

Lettre à Mgr FERRAND *du 9e mars 1720.*

MONSEIGNEUR,

« Nous avons l'honneur de vous escrire pour vous supplier très humblement de nous faire scavoir s'il vous plaist sy vous avez eu la bonté de régler la constestation que nous avons eue avec Messieurs les chanoines de l'église cathédralle de cette ville au sujet des places que nous avons toujours occupéez dans l'église de Saint-Nicolas lors de la marche de la procession du Très-Saint-Sacrement depuis nostre établissement en cette ville, afin que nous nous conformions aux ordres que vous nous prescrirez là-dessus. Nous vous suplions très humblement, Monseigneur, de nous faire l'honneur et la justice de nous protéger dans une cause sy favorable pour nous, par une longue possession sans trouble dont nous avons toujours jouy depuis plus de cent quarante ans, et qui depuis ce temps là n'a jamais receu aucune atteinte que par une nouveauté prémédittée par le recteur de la dite paroisse, qui dans la mesme année s'avisa de faire fermer le lieu destiné pour nos places. Nous avons l'honneur d'estre avec un très grand respect.....

« Signé : LES JUGES CONSULS. »

Réponse du dit, à la date du 13e mars suivant.

« J'ay receu, Messieurs, vostre lettre du 8e de ce mois au sujet de l'affaire que vous avez avec Messieurs du chapitre de l'église cathédralle de Nantes, touchant les places que vous avez occupées dans l'église de Saint-Nicolas lors des processions. J'ay encore besoin de quelques éclaircissements sur cette affaire; aussytost qu'ils m'auront esté donnés, j'auray l'honneur d'en rendre compte à M. le marquis de Torcy.

« Je suis, Messieurs, vostre très humble et très affectionné serviteur.

« Signé, FERRAND. »

Faut-il cependant renoncer à tout éclaircissement ? Le doute m'est venu en trouvant, dans une brochure imprimée en 1734, le relevé d'une délibération prise précédemment, mais dont on s'est cru obligé de rappeler les termes, probablement à la suite d'une difficulté du même genre. et l ieu sait si elles se renouvellaient souvent, peut-être même comme une solution à notre affaire.

Voici la copie de cette pièce (1).

2 Mars 1734.

Copie de ce qui est écrit sur le livre des délibérations de la paroisse de Saint-Nicolas.

Pour servir de mémorial à MM. les fabriqueurs qui suiveront, il a été ordonné par lettre de cachet les places des corps qui assistent à la procession généralle le jour de la Feste Dieu dans l'église de Saint Nicolas seront : premièrement que les seigneurs, évêques et gouverneurs auront des prie Dieu et carreaux à la coutumée, ce seront les seuls qui auront des prie Dieu.

M. le premier président de la chambre des comptes se mettra au retour du banc de la chambre couvert des tapis de lad. chambre avec un carreau sous ses coudes et un sous ses genoux, aussi carreau de lad. chambre, et il aura pour s'asoir le banc ordinaire de la chambre seullement.

M. le sénéchal aura un petit tapy qu'on mettra sur le balustre devant lequel il s'agenouille et un carreau sous ses genoux, point de fauteuil.

M. le maire aura seullement un carreau sous ses genoux, point de fauteuil.

M. le recteur de l'Université un carreau sous ses genoux, point de fauteuil.

M. le prévôt, suivant lad. lettre de cachet, aura seullement un carreau sous ses genoux.

Lad. lettre de cachet envoiée par ordre de S. M. à M. de Fieubet, Intendant et commissaire en cette province.

Ce que dessus et de l'autre part est conforme à ce qui est écrit au f° 71 r° du livre des délibérations de la paroisse de

(1) C. 640 n° 6 cotte 4.

Saint-Nicolas de Nantes, chiffré et millésimé les 5 novembre 1683 par Monsieur Charet, écuyer, seigneur de la Gacherie, entre la délibération du 13 novembre 1697 et celle du 24 aoust 1698. En foy de quoy, nous soussignés marguilliers en charge de lad. paroisse de Saint-Nicolas, du jour de la fête de la Toussaint dernière, avons signé le présent, à Nantes ce mardy deuxième mars 1734.

Signé : PIERRE LORY et ARCHAMBAULT.

Nous venons de voir, dans le placet présenté au roi par le corps consulaire au sujet de son différend avec les chanoines de Saint-Pierre, que cette compagnie se gloriflait de n'avoir jamais eu de semblable difficulté avec aucun des corps de la ville.

C'était peut être vrai pour le passé, mais ne l'était plus en 1720 ; car le deuxième document a trait à un incident survenu entre les juges consuls et le Corps de Ville. Celui-ci heureusement était de moindre importance, et fut étouffé presqu'aussitôt, comme en font foi les deux procès verbaux qui suivent.

L'an mil sept cent vingt le jeudy trente may, jour de la Feste solemnelle de Dieu, nous Louis Fresneau, sieur de la Couronnerie, et Pierre Sarrebourse, sieur d'Audeville, et François Bretineau, juges et consuls en charge, nous sommes transportez dans notre chambre de conseil du consulat, environ les huit heures du matin, où étant, M. Héron Augustin Denison, notre greffier, nous auroit dit que suivant les ordres qu'il en avoit reçu de nous, il se seroit rendu au chapitre de l'église cathédralle de Saint-Pierre, où etant il auroit demandé de notre part à Messieurs dudit chapitre lors assemblez, la première chapelle d'en hault du costé gauche en entrant dans la ditte église pour y être en attendant le départ de la procession, ce qui luy auroit été accordé par la bouche de Monsieur l'abbé de la Couronnerie Fresneau, l'un des chanoines de la ditte cathédralle, qui lui déclara que ces Messieurs l'accordoient, pour cette année seulement, et que, pour les suivantes, ces Messieurs prétendoient que les juge et consuls vinssent eux

mêmes leur en faire la réquisition, sans quoy ils n'accorderoient point de chapelle ; qu'il se seroit aussy transporté au chapitre de la collégialle de Notre-Dame, pour demander à l'ordinaire une chapelle pour nous y reposer pendant que le Très-Saint-Sacrement seroit dans leur église, ce que Messieurs les chanoines assemblez luy auroient accordé très gratieusement; qu'aussy suivant nos ordres il auroit dès le vingt-cinq de ce mois convocqué par billets Messieurs nos anciens juges et consuls, pour les prier de notre part de se trouver ce jour et heure dans notre chambre du consulat pour marcher avec nous à la procession solemnelle de ce jour ; en effet, à l'instant, se sont rendus en notre ditte chambre Messieurs Pierre Lory, Fleurent Bernier, Jean Michel, Guillaume Guilloré, Guillaume Guillocheau, Rolland Edelin, sieur de la Praudière, et Jacques Gauvain, sieur des Ripottières, anciens juges, et les sieurs Pierre Bernier. Pierre Leprieur, Claude Lory, Jacques Bonnet, Lefou de la Termissinière, Guillaume Hendrix, Pierre Bridon, et Louis Bernier, sieur de la Richardière, anciens consuls, auxquels nous avons déclaré, et fait rapport, que nous avions personnellement été chez monsieur le maire, pour luy demander deux archers à la manière accoutumée, pour nous précéder dans la marche de la ditte procession, ce qu'il nous auroit refusé indignement, que même ce matin, nous Louis Fresneau de la Couronnerie et Pierre Sarrebourse d'Audeville, nous serions transportez au grand Bureau, où nous aurions trouvé mon dit sieur le maire, auquel nous aurions réitéré la demande que nous luy avions cy devant fait de deux archers pour aller à notre teste à la manière accoutumée, et la salle pour y établir nos tables, et en même temps l'aurions prié et tout le bureau servant (1) à dîner avec nous, lequel dit sieur maire nous auroit répondu qu'il falloit voir Messieurs du Bureau ; et qu'il croioit devoir nous dire que nous ne nous souvenions pas des grâces que le Bureau

(1) C'est-à-dire celui de l'armée.

nous faisoit ; à quoy nous répliquâmes que les honestetez qui étoient en usage entre les deux corps étoient réciproques, et ne devoient pas être nommées des grâces ; sur quoy nous nous serions retirez sans pouvoir rien obtenir dudit sieur maire, nonobstant les civilitez que nous lui avions fait ; et ayant pris nos robbes de cérémonie, Messieurs les maire et eschevins nous ont envoyé des gans, (1), que nous avons refusé de l'avis de la compagnie à cause de la réception malhoneste que nous avoit fait le dit sieur maire, aussy bien que d'aller déjeuner avec eux dans la grande salle commune de la Ville, et nous étans munys de gans que nous avons distribué à Messieurs nos anciens juges et consuls à la manière accoutumée, et néantmoins à nos dépens. Messieurs de Ville étant sortis pour se rendre à Saint-Pierre, nous les avons immédiatement suivis, précédez de Me Jean Tarail, notre premier huissier audiancier seul, et de Me Héron-Augustin Denison, notre greffier aussy seul à notre teste, et étans entrez dans cet ordre à Saint-Pierre, nous avons trouvé la première chapelle du costé gauche en haut ouverte, ainsy qu'on nous l'avoit promis, où nous sommes entrez, et avons pris les torches que nous y avions fait porter nous même, et achettées à nos dépens sans avoir voulu prendre celles qui avoient été envoyées par les dits sieurs maire et eschevins, ensuitte sommes sortis de Saint-Pierre après Messieurs du Sang Glorieux, (2) dans le même ordre, tous la torche et le boucquet à la main, hors le dit Tarail, notre huissier, seul et sans torche, notre greffier aussy seul avec la torche, puis les anciens consuls et juges, suivant leur rang de réception, et étant arrivez a Saint-Nicolas Messieurs les marguilliers avoient fait mettre une grande chaise à dos pour asseoir le juge en chef, proche la porte du cœur, et à costé gauche d'icelle un banc tapissé pour MM. Sar-

(1) Le juge et les deux consuls recevaient chacun une paire garnie et bordée de rubans noir et blanc et une paire unie, les anciens chacun une paire unie, et les huissiers également.

(2) C'était une confrérie fondée à l'église Sainte-Croix.

rebouse d'Audeville et François Bretineau, consuls, joignant la marche de l'autel de Saint-Michel, où nous avons pris chacun nos places, de même que Messieurs nos anciens juges et consuls, et notre greffier, sur trois bancs derrière et le mottet chanté, continuans la procession, nous sommes arrivez à Notre-Dame, où avons trouvé la chapelle qui est au milieu des trois du costé droit en entrant ouverte, ainsy que Messieurs du Chapitre l'avoient promis à notre greffier, avec des bancs que nous avions pris soin d'y faire mettre la veille par le sonneur, et après le mottet chanté, nous nous sommes rendus à Saint-Pierre dans les deux balustrades des deux costez de la porte du cœur, où nous sommes demeurez, jusqu'à la fin de la Procession, après quoy, nous sommes revenus dans notre ditte chambre du consulat, le tout pour la plus grande gloire de Dieu. En suitte de quoy nous avons diné dans notre chambre du consulat avec Messieurs nos anciens juges et consuls, où Messieurs de Ville ne se sont pas trouvez, quoy qu'invitez par billets, et depuis par nous même personnellement.

Signé : Louis Fresneau, Claude Lory, Bonnet, Pierre Bridon, Edelin, Sarrebourse d'Audeville, Guillaume Handrix, Louis Bernier.

Du mercredy 17 juillet 1720.

Messieurs les anciens juges et consuls des marchands à Nantes, ayant été convocquéz par nous, Louis Fresneau sieur de la Couronnerie, juge en chef, Pierre Sarrebourse, sieur d'Audeville, et François Bretineau, consuls en charge, suivant les billets de notre greffier du jour d'hier, pour se trouver ce jour trois heures de rellevée dans la salle ordinaire du consulat. Les sieurs soucignéz s'y étant rendus, nous juge et consuls susdits avons représenté aux dits sieurs anciens qu'y ayant eu plusieurs altercations, entre Messieurs les maire et eschevins de la communauté de cette ville et nous

au sujet des cérémonies ordinaires qui se sont toujours observées entre les deux corps à la solemnité de la Feste de Dieu dernière rapportée dans notre procez verbal du trente may dernier, ce qui auroit causé une espèce de division entre le corps de ville et celuy du consulat, laquelle ne pouroit causer que de très mauvais effets pour la suitte. Il étoit nécessaire d'y pourvoir pour l'avenir, et que comme notre année d'exercice finit le vingt-quatre de ce mois, et qu'il s'agit de procéder à l'éléction de sujets capables de remplir nos places, il étoit à propos de prendre des mesures justes pour évitter les contestations qui pouroient encore survenir dans cette occasion, Surquoy nous les avons prié de délibérer, et d'aviser aux moyens convenables pour rétablir la bonne intelligence, et réunir les esprits, à quoy tous ayant unanimement concouru, la compagnie a été d'advis de rédiger un mémoire de nos griefs et demandes et de les présenter à Messieurs du Bureau, afin de les porter à nous rendre justice, et à rétablir entre les deux corps la paix et la tranquilité, auquel mémoire ayant travaillé dans le même esprit il a été conçu dans ces termes.

Messieurs les juge et consuls ne désirent rien de plus que de vivre dans une étroitte union et bonne intelligence avec Messieurs de la Communauté, qu'ils voient avec regret interrompue par le deffault d'observation des anciens usages ; pour la rétablir, ils demandent que Messieurs de la Communauté ayant agréable de faire faire les réparations de la maison consulaire, suivant l'usage, et ce qui a toujours été pratiqué, qu'ils veuillent bien inviter Messieurs les juges et consuls, par un archer de la Ville, à la cérémonie de la Mairerie. Elle est publique, et personne n'en représente mieux une partie des plus considérables que les chefs du commerce.

Comme les juges consuls ont été convocquéz aux enterremens et services des puissances qui ont été faits par la communauté, ils espèrent qu'à l'avenir elle voudra bien avoir la même attention pour eux, les places que les deux corps occu-

pent dans l'église cathédralle sont marquées dans les autres lieux, il ne doit point y avoir de difficulté que Messieurs de la Communauté occupent le costé de la droite, et Messieurs les juges consuls la gauche.

Ils espèrent encore que Messieurs de la Communauté voudront bien à la Feste de Dieu continuer de leur donner deux de leurs archers, pour marcher devant Messieurs les juges et consuls à la procession, leur faire distribuer des torches, et des gands à la manière accoutumée, et Messieurs les juges et consuls envoiront leur greffier à l'assemblée de leur bureau les prier de se souvenir de cet usage.

Comme le juge en chef et le premier consul sont exempts de droit de logement de gens de guerre, l'on prie Messieurs de la Communauté d'avoir agréable d'en vouloir bien exempter aussy le second consul ; un seul logement intéresse peu le public, et il est désagréable à une personne qui donne une année de son temps aux affaires du commerce de ne jouir pas au moïns de cette petite exemption, qui n'a été interrompue que pendant la dernière année.

Duquel présent mémoire a été délivré coppie à Messieurs Sauvaget, ancien consul et soumaire de la Communauté, et Pierre Leprieur, eschevin en charge, et ancien consul, présens à cette assemblée, pour être par eux communiqué à Messieurs du Bureau servant, et nous en procurer la réponce, ce qu'ils ont promis de faire incessamment. De tout quoy nous avons fait et rédigé le présens notre procez verbal, et ont nos anciens juges et consuls présent signé avec nous.

Et avenant le lundy, vingt deuxième juillet, présent mois et an, nous Louis Fresneau, sieur de la Couronnerie, juge en chef, Pierre Sarrebourse, sieur d'Audeville, et François Bretineau, consuls en charge, étans dans notre chambre du conseil du consulat, prêts à monter à notre auditoire, à la manière accoutumée, Monsieur Pierre Le Prieur, ancien consul et eschevin en charge s'est transporté près de nous, et nous a fait rapport qu'ayant communiqué le mémoire cy dessus à

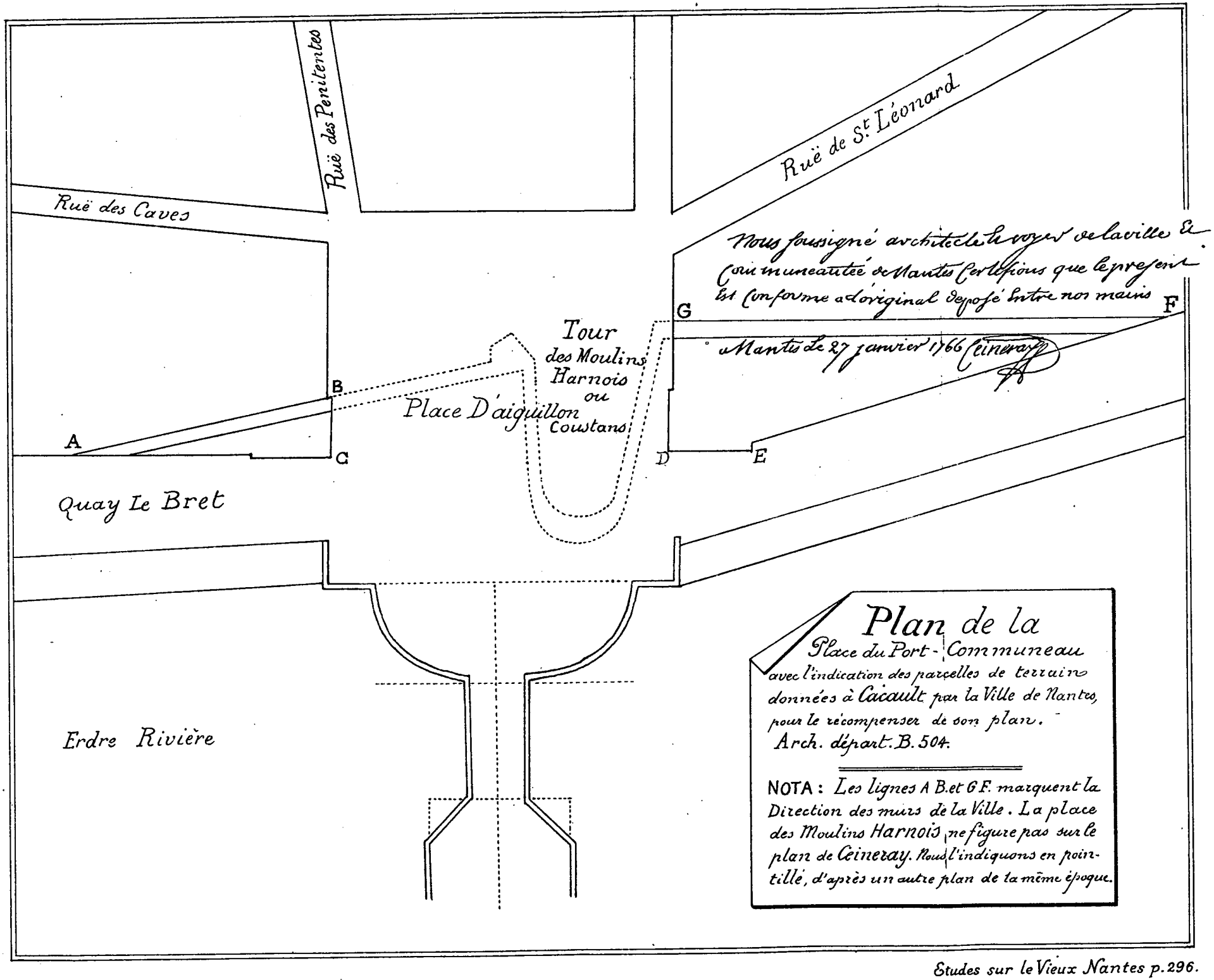

Etudes sur le Vieux Nantes p. 296.

Messieurs les maire et eschevins, et ayant été par eux délibéré sur iceluy, il avoit été résolu par ces Messieurs de nous donner toutte sorte de satisfaction, ce qu'il s'étoit chargé de leur part de nous annoncer, et qu'ils étoient dans le dessein de rétablir entr'eux et nous la bonne intelligence et la tranquilité et qu'ils convenoient d'observer le contenu dans notre mémoire de griefs et plaintes. De quoy nous avons rapporté le présent pour valloir et servir où besoin sera, les jour et an que dessus.

Ed. Pied.

ÉTUDES HAGIOGRAPHIQUES

NOTE SUR LA TRANSLATION

DES

RELIQUES DE SAINT PAUL AURÉLIEN

A FLEURI

(Vers 960)

L'exode des corps saints hors de Bretagne est un sujet qui a été peu traité jusqu'à présent. M. de la Borderie s'en est cependant occupé assez longuement dans son *Histoire de Bretagne* (1) et a donné d'intéressants détails sur quelques-unes de ces translations. L'exode des reliques de saint Paul Aurélien à Fleuri ou Saint-Benoît-sur-Loire (2), n'a encore été l'objet d'aucune étude spéciale.

Avant de s'occuper de cette translation, il est bon de remonter un peu plus haut. A la mort de saint Paul Aurélien, il arriva que les moines de l'île de Batz, où il était mort, voulurent garder son corps que réclamaient également les habitants et les prêtres de la ville qu'il avait fondée et où, avant de mourir, il avait choisi sa sépulture. De là sortit une de ces querelles de moines si communes à cette époque. Pour mettre fin au débat, on résolut de s'en rapporter à la décision du ciel et le cercueil du saint fut placé sur deux chariots,

(1) Tome II, pp. 301-310, 310-314, 324-327, 330, 353-354, 361-371, et surtout 507-519. — Voir aussi : Dom Plaine, *Les invasions normandes en Bretagne et la translation générale des saints bretons* (*Bulletin de la Société Arch. du Finistère*, tome XXVI).

(2) Fleuri, ancienne abbaye bénédictine. Aujourd'hui, Saint-Benoît-sur-Loire, commune de l'arrond. de Gien (Loiret.)

dont l'un était tourné vers la mer et l'autre vers le monastère de Batz. Le corps se retrouva sur le char des Léonais qui enterrèrent le saint dans leur église, comme il en avait manifesté le désir de son vivant. Les choses restèrent ainsi jusque vers le milieu du Xe siècle. En 884, son corps était encore dans son tombeau, intact et sans corruption. (1)

Le récit de la translation du corps de saint Paul a été fait par Aimoin, moine de l'abbaye de Fleuri, et continuateur d'Adrevald, l'auteur des *Miracles de saint Benoît.* Aimoin vivait au XIe siècle,ce n'est donc pas un témoin contemporain : il le dit lui-même. Cependant on peut avoir confiance en lui, car il rapporte un fait assez important dans l'histoire de l'abbaye : s'il n'a pas consulté de sources écrites,il a du moins eu recours à la tradition orale des moines.

Voici, du reste, la traduction de ce qu'on lit dans son ouvrage (2) :

« Il y a une île de l'océan nommée Ouessant (3) séparée de la partie du continent armoricain appelée Cornouaille, par une étendue de seize pas de mer. Nous avons vu dans sa vie que le bienheureux Paul, surnommé Aurélien, y mena une vie solitaire. Enfin devenu évêque de la ville de Castel-Paul (4) en Bretagne, saint Paul, célèbre pendant sa vie par ses nombreuses vertus, y reçut la sépulture par ordre de Dieu. Longtemps après sa mort, son corps fut apporté à notre monastère de Fleuri, par Mabbon, évêque du même lieu. Puisque l'occasion s'en présente, nous avons pensé à faire le récit de cette translation, quoiqu'elle ait eu lieu longtemps avant nous, comme nous l'avons entendu raconter à nos devanciers. Le vénérable évêque Mabbon, enflammé du désir divin de la vie contemplative, ne savait où il pourrait accomplir son dessein. Il lui fut merveilleusement révélé qu'il ne pourrait

(1) *Vita sancti Pauli*, éd. Plaine, p. 51 ; M. de la Borderie, *op. cit.*, I, p. 549.
(2) *Miracula sancti Benedicti*, lib. III, cap. XI ; édition E. de Certain, p. 154.
(3) *Osa.*
(4) *Oppidum sancti Pauli.*

l'accomplir nulle part ailleurs plus convenablement qu'auprès du corps de notre très-saint père Benoît, qui était le chef et le porte-enseigne de la règle que lui-même désirait suivre. Ayant donc pris les évangiles, les remarquables ornements sacrés et le très saint corps de l'éminent évêque Paul, il parvint à la demeure qu'il désirait. L'abbé de ce saint monastère, nommé Wlfalde, et toute la congrégation le reçurent avec respect et lui donnèrent un rang honorable dans la communauté, tant qu'il vécut avec eux. Quand il eut achevé le cours de sa louable vie, il reçut la sépulture devant l'autel de saint Jean l'Evangéliste, dans la basilique de sainte Marie, mère de Dieu. On plaça le corps du confesseur Paul, dans un cercueil spécial, derrière celui de notre très-saint père Benoît. Tous deux étaient enfermés dans une cassette plus grande, couverte d'argent. »

Se fondant sur un passage mal compris de Pierre Le Baud, certains hagiographes (entre autres Albert Le Grand et Lobineau) ont placé en 878, l'exode de tous les corps saints de Bretagne. C'est là une erreur que n'a pas commise Le Baud, qui dit qu'elles furent transportées en France, « lors (en 878) et autres foiz ». Mais cependant ce même historien a commis une autre erreur, copiée aussi par beaucoup de ses successeurs, en disant que les reliques de saint Paul furent transportées en même temps que celles de saint Méen à Saint-Florent-sur-Loire. Il n'y eut que celles de saint Méen et de saint Judicaël qui allèrent à Saint-Florent : comme on l'a vu, le corps de saint Paul fut porté à Fleuri (1).

Non seulement Albert Le Grand prétend que saint Paul fut porté à Saint-Florent, mais il dit même que cette translation fut faite en deux fois : la première fois par Liberalis, évêque de Léon, et la seconde par Mabbon (2). Liberalis n'est pas un

(1) Alain Bouchart, (*Ed. des Bibliophiles Bretons, fol. 73 rect.*) dit que « saint Paul, saint Florent et saint Tudigal furent portez en l'esglise de Chartres ».

(2) *Vie de saint Paul*, éd. Kerdanet, p. 200, et *Catalogue des évêques de Léon* (2e éd. 1659), pp. 270 et 272

inconnu : c'est un des évêques simoniaques déposés par Nominoë ; il dut donc quitter son siège vers 848 (1). S'il eût emporté une partie du corps de saint Paul, c'eut été sans aucun doute à cette époque. Or en 884, comme on l'a vu plus haut, ce corps était encore intact dans son tombeau. Liberalis n'a donc pu en emporter une partie en 848, quoique les Bollandistes (2) aient admis cette hypothèse. Il n'est d'ailleurs dit nulle part que Liberalis se fût retiré à l'abbaye de Fleuri, ni même à celle de Saint-Florent.

C'est donc Mabbon seulement, qui a transporté à Fleuri les reliques, ou du moins une partie des reliques de saint Paul. On n'est pas fixé sur la date exacte de cette translation. Les différents auteurs qui en ont parlé ne sont pas tous d'accord, et varient entre 950 et 963. Cette translation dut avoir lieu entre 958 et 960. Vers cette époque en effet Hesdren, qui occupait le siège épiscopal de Nantes après avoir occupé celui de Léon, revint à ce dernier quand Mabbon s'en fut démis (3). Le successeur d'Hesdren sur le siège de Nantes, Gautier, fils de Wicohen archevêque de Dol, fut élu entre 958 et 960. Par là on est à peu près fixé sur la date du départ d'Hesdren, et par suite de celui de Mabbon. Avant de se retirer définitivement à Fleuri, Mabbon dut avoir des relations avec cette abbaye, car on le voit, vers 954, signer une charte, par laquelle les moines de Fleuri rentrent en possession de l'église Saint-Pierre de Chartres (4).

Quelques historiens (5) ont prétendu que Mabbon transporta les restes de saint Paul à Fleuri dans la crainte d'une invasion normande. Cela est peu probable. Après la défaite qu'ils subirent à Trans, le 1er août 939 (6), les Normands ne se

(1) M. de la Borderie, *op. cit.*, t. II, p. 54.
(2) *Acta Sanctorum*, t. I martii.
(3) *Chronique de Nantes*, éd. Merlet, p. 104, note 1.
(4) « Mabbo Pauliniani episcopus », *Gallia Christiana*, VIII, *instrumenta* col. 289-291.
(5) Notamment M. Hauréau, *Gallia Christiana*, XIV.
(6) M. de la Borderie, *op. cit.*, II, pp. 395-398.

montrèrent plus en Bretagne. Il est beaucoup plus vraisemblable, et sur ce point on est d'accord avec Aimoin, que Mabbon, comme beaucoup d'autres évêques, désira se démettre de l'épiscopat et se retirer dans une abbaye. Pour se faire bien recevoir, il dépouilla son église de ses reliques et de ses ornememts précieux : des faits semblables ne sont pas rares dans l'histoire des abbayes à cette époque.

Mabbon fut accueilli avec joie par les moines de Fleuri et par leur abbé Wlfalde. Un autel fut dédié à saint Paul Aurélien dans l'église Sainte-Marie de l'abbaye (1). Les reliques du saint furent conservées à Fleuri jusqu'en 1562. A cette époque, sous l'abbé commendataire Odet de Coligny, cardinal de Chatillon, et converti ensuite au protestantisme, les huguenots pillèrent l'abbaye et brûlèrent presque toutes les reliques, notamment celles de saint Paul Aurélien. (2)

Quelques hagiographes (3) disent que Mabbon laissa à Saint-Pol-de-Léon la tête et divers ossements de saint Paul : cela est possible, quoique Déric (4) prétende que sa tête ait été portée à Nantes. Travers va même plus loin et raconte le fait suivant : « On trouva au Bouffai (à Nantes), du temps du comte Aimeric, tuteur de Judicaël, une tête enfermée dans une cassette que les derniers ravages des Normans avaient fait cacher dans la terre. Quelque renseignement trouvé avec elle faisait conjecturer qu'elle était de saint Paul de Léon. Robert, abbé de Saumur, conseilla d'en faire la preuve par le feu, suivant l'usage adopté dans ces temps pour éprouver la vérité des reliques. On l'enferma par trois fois dans un feu de glettes ou de paille de lin, et par trois autres fois sous un feu de sarmens de vigne ; on l'en retira sans qu'elle eût reçu aucun dommage ; elle fut en conséquence jugée véritable et

(1) *Histoire de l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire*, par l'abbé Rocher, p. 520

(2) Rocher, *op. cit.*, pp. 377-381.

(3) V. Dom Plaine, *Vie de saint Paul Aurélien*, p. XIV.

(4) *Histoire ecclésiastique de Bretagne* (2e éd.), II, p. 534.

sainte relique. Robert la demanda au comte Aimeric et la plaça dans son monastère de Glonne ou de Saint-Florent-le-Vieux, dans le pays de Maulge » (1). Saint Paul Aurélien n'avait pourtant pas lui aussi deux têtes !

A la translation des reliques de saint Paul Aurélien à Fleuri, se rattache un trait de la vie d'un autre saint breton : Félix, depuis abbé de Ruis. Aimoin nous a laissé le récit de ce fait. Félix, né en Cornouaille, se retira avec quelques disciples dans l'île d'Ouessant. Ayant le désir de vénérer les reliques de saint Paul, qui, comme lui, avait habité cette île, il résolut d'aller à Castel-Paul. Pendant la traversée, le bateau qui le portait fut assailli par une tempête et chavira. Ceux qui ne savaient pas nager furent portés par la mer sur un rocher, et recueillis ensuite dans le bateau par saint Félix et un autre de ses compagnons. Il aborde enfin et va trouver l'évêque qui lui apprend que les reliques de saint Paul sont à Fleuri et qu'il a eu une vision la nuit précédente : il a vu le naufrage de Félix, et tous les autres incidents du voyage. Félix se rembarque pour aller à Fleuri. Pendant son voyage il est assailli par une seconde tempête, dont il échappe encore sans accident, arrive enfin à Fleuri et s'y fait moine. Cela se passait avant 1003. (2) Il devait bientôt revenir en Bretagne, pour relever les monastères de Loc-Menech et de Ruis.

André Oheix

(1). *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, I, pp. 181-182.

(2). M. de la Borderie, *op. cit.*, III, p. 160.

ÉTUDES

SUR LE VIEUX NANTES[1]

XIV. — QUAI CEINERAY

Derrière la Préfecture.

De 1791 à 1809, VIIe section ;
depuis 1809, IIe arrondissement.

Si vaste que soit la surface de la terre, elle est loin de suffire, sinon aux besoins des hommes, du moins à leur insatiable avidité. Au lieu de s'arrêter à jouir de ce qu'ils ont, ils se donnent mille peines pour acquérir ce qu'ils n'ont pas. Par endroits, ils laissent inoccupés, sans habitation ni culture, des pays immenses : dans d'autres, ils disputent à la mer, à un fleuve, à un marais, un rocher, une grève, une touffe de roseaux pour augmenter leur territoire de quelques pouces aux dépens de l'aquatique empire.

« Les poissons, disait déjà Horace, il y a vingt siècles, sentent la mer resserrée par des constructions immenses qu'on y jette. Là, chaque jour, entrepreneurs et esclaves pré-

(1) Voir la deuxième livraison de 1899, p. 199.

cipitent des blocs énormes sous les yeux d'un maître qui n'a plus pour sa terre qu'un sentiment de dégoût ».

Les poissons de l'Erdre ont, à leur tour, senti leur domaine diminué par ce procédé renouvelé des Romains. A partir du bas du cours Saint-André jusqu'à la rue du Cheval-Blanc, tout ce quartier de Nantes a été pris sur les marais qui longeaient les murs de la ville. De superbes platanes, dans toute la force et la jeunesse de leurs quatre-vingts ans, plongent aujourd'hui leurs racines dans ces endroits, où, au siècle dernier le héron eût pu voir encore :

Des tanches qui sortaient du fond de leurs demeures.

Au silence que ces animaux, muets comme des poissons, étaient incapables de rompre, a succédé de nos jours, en haut, le gazouillement des oiseaux, en bas le caquetage des lavoirs, et, brochant sur le tout, le cri strident des bateaux à vapeur en partance pour Sucé.

Ces quartiers ne verront plus désormais

« Ma commère la carpe y faire mille tours
Avec le brochet son compère. »

Un sol plus solide porte des promeneurs plus intelligents qui jouissent de l'agrément de ces lieux sans se douter des peines et des sacrifices que leur transformation a coûtés. Travaux immenses : car pour solidifier la boue des marais, pour ramener dans le lit des fleuves une eau limpide et courante, il ne suffit pas à la parole de l'homme de dire : « Que toutes les eaux se réunissent en un même endroit et que l'élément aride apparaisse. » Depuis les jours de la création, la construction des quais ou des canaux est une des tâches réservées aux entrepreneurs : et nous n'avons encore rencontré nulle part qu'ils s'en soient jamais plaints.

Le premier projet du quai Ceineray figure dans un « devis des ouvrages à faire pour la construction d'un quai projeté

au port Communeau dans la rivière d'Erdre, du 20 octobre 1748 (1). »

D'après ce devis, le quai devait avoir « 230 pieds de longueur, de la tour du moulin Coustant en s'allongeant vers la Grosse Tour, et sortir de 36 pieds, à prendre du mur de ville vers le moulin ». Au bout du quai, on devait faire une rampe de 30 pieds de longueur, pour servir d'abreuvoir.

Ce projet laissait subsister la porte de ville qui ouvrait sur le Port-Communeau (2) : il ne faisait que la déplacer et l'élargir. « Comme la porte de ville qui existe présentement est trop petite pour le service, il en sera faite une nouvelle qui aura 11 pieds de largeur sur 15 de hauteur, et on la placera vis-à-vis de la rue des Pénitentes, parce que l'on entend que la maison marquée C au plan sera démolie, et la vieille porte bouchée dans l'épaisseur du mur de ville qui a 6 pieds ».

La porte, d'après les dessins de Portail, devait être ornée, du côté de l'Erdre, de deux pilastres de deux pieds de largeur en grison, d'une plate-bande en pierre de Saint-Savinien, « d'une corniche et au-dessus une attique avec une petite corniche, dans laquelle il sera laissé du boussage pour pouvoir placer les armes qui seront indiquées lors de l'adjudication. »

L'ensemble des travaux était évalué à 4,582 livres.

Ce premier projet eut un commencement d'exécution.

Le 2 septembre 1750, « M. le maire représenta que, depuis longtemps, il voyait avec peine que le Port-Communeau, qui est un de ceux de la ville le plus nécessaire pour l'utilité publique, la plus grande quantité des denrées qui se consomment dans cette ville, comme beurre, bois, charbon de terre, fer, venant des différentes paroisses voisines de cet évêché, ne pouvaient y aborder qu'avec difficulté et avec beaucoup de frais, n'y ayant aucune place, ni quay pour

(1) *Arch. commun.*, DD, 192.

(2) Elle était précédée d'un pont-levis, avec herse, mais, pour plus de sûreté, en temps de guerre, on la murait. (*Travers*, t. III, p. 18, 255, 276). Elle fut ainsi bouchée en 1589, par Jean Briquet, entrepreneur (*Arch. commun.*, CC, 125, 175). Sur un plan de la première moitié du XVIIIe siècle et fait pour les travaux de la canalisation de l'Erdre, figure en cet endroit une tour qui ne paraît pas dans les autres plans anciens de la ville.

servir de port et décharges desdites denrées ; que ce port d'ailleurs sert actuellement de l'un des abrevoirs de la ville le plus considérable ; que la confusion des décharges des denrées et marchandises qui arrivent à ce port causent souvent des accidents aux personnes qui passent le bac pour aller du costé du Moulin-Gilet, la porte du Port-Communeau étant par elle-même si angustiée qu'une charrette à peine y peut passer (1). »

Sur ces observations, le Bureau arrêta qu'il serait fait des bannies pour la construction du quai et de la porte.

L'adjudication eut lieu le 2 décembre 1750, pour 3 680 l. En 1753, on fit un nouveau devis pour la continuation du quai. Ce devis comportait la démolition de la Grosse Tour située sur l'Erdre au bas du cours Saint-André. « Comme la Grosse Tour interrompt le quay, d'autant plus qu'elle est séparée et lésardée, elle sera démolie par l'entrepreneur à l'enlignement du grand mur de ville qui la joint (2). »

Trouver des matériaux pour combler ces marais n'eût pas été facile en temps ordinaire. Mais on pouvait alors utiliser les déblais qui provenaient de tous les travaux en chantiers : notamment les débris des remparts et des tours de l'enceinte que l'on démolissait. Ainsi, en 1755, on trouve, pour 2450 l. une « adjudication des ouvrages à faire pour porter les déblais du cavalier situé dans la Chambre des Comptes sur le quai du Port-Communeau (3). »

Ce premier travail devait devenir en grande partie inutile. Un second projet, plus grandiose que le premier, vint bientôt en modifier le plan. La Ville ayant acquis des Chartreux, en 1752, tout l'étang de Barbin, on ne voulait rien moins que créer une promenade le long de l'Erdre, depuis le Port Communeau jusqu'à Barbin. Ceineray formulait ainsi l'article 15 de son projet de 1761 :

« Le redressement du canal de cette rivière (de l'Erdre) jus-

(1) *Arch. commun.* Délib. de 1750.

(2) La démolition en fut commencée le 12 octobre 1761. *Arch. commun.* DD. 192.

(3) *Ibidem.*

qu'à la chaussée de Barbin, avec un mail de chaque côté, depuis cette chaussée jusqu'à celle du Port Communeau. »

Le premier quai construit suivait trop exactement la direction des anciens remparts de la ville, et faisait avec la place du Port-Communeau un angle obtus très disgracieux.

Or, dans les projets nouveaux, on reportait le palais de la Chambre des Comptes le long du quai, sur l'Erdre. Le nouveau palais, étant perpendiculaire à la rue Royale, n'aurait offert qu'une façade de biais sur le quai qu'on venait de construire. De là, la nécessité de reprendre un travail considérable à peine terminé.

Le Bureau de Ville désirait vivement recommencer immédiatement la reconstruction de ce quai, afin de l'élargir. Mais les ressources de la ville ne lui permettaient pas de réaliser ce désir. Heureusement la Chambre des Comptes vint à son secours. En bonne et généreuse voisine, elle offrit au Bureau de lui avancer les 1500 livres jugées nécessaires pour la réfection du quai qui la touchait de si près. Elle avait, il est vrai, son intérêt à la chose : mais, tout en cherchant son propre intérêt, elle rendait à la Ville un service immense en lui fournissant les moyens de faire à peu de frais un travail des plus dispendieux et de la plus grande utilité.

Voici, sur l'élargissement de ce quai, un mémoire sans date ni nom d'auteur, et qui semble avoir été fait par les soins de la Chambre des Comptes.

Observations sur la nécessité de faire faire l'élargissement du quay Le Bret depuis le pont du Port Communeau jusqu'au marais de Barbins, conformément aux projets du plan général de la ville et des faubourgs.

Le mur du quay actuel est absolument mauvais tant par la nature du fonds sur lequel il est étably que par sa mauvaïse construction : il menace une chute prochaine dans la rivière, ce qui occasionnera la perte de tous les matériaux. Il convient donc de le faire démolir incessamment.

Les pierres de maçonnerie qui proviendront de cette démolition seront mises en toise cube sur le bord du quay et seront vendues ;

les pierres de taille de grison qui forment la tablette et les chaines seront mises à part pour estre remployées au besoin ; la barre de fer qui reigne le long dudit quay, ainsi. que les 28 organeaux pourront peser ensemble environ 3 milliers 500 livres ; ce qui sera vendu plus de 400 livres ; si mieux on n'aime les garder pour estre remployéz ailleurs.

Suivant les projets faits pour tous les quays qui doivent border la rivière d'Erdre, celui dont est question doit être porté en avant de celui actuel de 42 pieds du bout vers le pont, et de 24 pieds de l'autre bout : les quays sont projettés pour estre en pente douce dans toute leur longueur sans revêtement de maçonnerie, ayant seulement une fille de pieux dans le bas dont toute la teste sera de niveau à la surface des plus basses eaux : lesdits pieux seront à 3 pieds de distance les uns des autres : il en faudra 240 depuis 12 jusqu'à 18 pieds de longueur, les intervalles entre chaque pieu seront remplies avec des planches de batteau attachées contre lesdits pieux : Le tout sera terminé par une ceinture de bois de chesne de 7 et 8 pouces de grosseur, assemblé en tenon et mortaise sur la tête desd. pieux; cette ceinture sera retenue par des étriers de fer, posez de distance en distance, ce qu'on estime devoir coûter la somme de 1500 livres.

En prenant ce party on éviteroit la dépence qu'il faudra faire pour le remblay de cette élargissement parce qu'on profiteroit des terres qui proviennent du deblay du palais de la Chambre des Comptes. On estime que ce remblay coûteroit plus de 2000 écus à la Communauté, si elle ne se fait pas actuellement (1). »

Ce mémoire est accompagné de l'annotation suivante écrite de la même écriture.

Ayant remis les observations cy-dessus à M. le procureur du roy sindic, il en fit part à MM. du Bureau de ville pour prendre une délibération tendante à l'exécution de ce projet. Il fut répondu que la ville était hors d'état pour le présent de le faire exécuter.

Cependant il serait essentiel pour la Chambre que ce quay fut élargi parce qu'au lieu de transporter les terres des fondations à 60 et même jusqu'à 80 toises de distance, comme on est déjà obligé de le faire, on ne les transporteroit qu'à 18 ou 20 toises, ce qui feroit une différence de plus des deux tiers pour la dépence. Pour profitter de cet avantage, on croit qu'il conviendroit que la Chambre fit

(1) *Arch. départ.* C. 490.

les avances de 1500 livres qu'il en coutera pour faire ce quay; parce que la Ville s'obligeroit de les rembourser dans un tel temps. D'ailleur, comme la Chambre a besoin de pierre, elle prendra celle qui proviendra de la démolition du mur du quay actuel, aux conditions dont on conviendroit. On estime qu'il pourra s'en trouver pour environ 400 livres. Ainsi la Chambre n'avanceroit à la ville que 1100 liv. Si on trouve ce parti convenable, il y a point de temps à perdre parce que les eaux sont très basses (1).

Ces deux pièces ayant été envoyées à Rennes au subdélégué de l'Intendance, celui-ci écrivit au Bureau de Ville la lettre suivante :

A Rennes, le 6 octobre 1762.

Mrs LES SOUS-MAIRE ÉCHEVINS DE NANTES,

Je vous envoye, Mrs, un mémoire d'observations que M. le duc d'Aiguillon m'a remis. Il me semble qu'il n'y a rien de si utile, et de si convenable à faire que ce qui y est porté. Il est certain qu'il faut démolir le quay dont il s'agit, et le reporter beaucoup plus loin ; et que pour le remplir, les terres et décombres provenant de la démolition de l'ancien palais de la Chambre des Comptes et des fondations du nouveau, seront pour vous une grande ressource, qu'avec cette ressource vous ferez à présent pour 1.500 liv. ce que vous ne ferez pas dans toute autre circonstance pour 6.000 liv. Je sais que vous avez déjà eu connaissance de ce mémoire d'observation et que vous avez répondu que la Ville étoit, pour le moment présent, hors d'état de le faire exécuter. Comme l'on prétend que l'ouvrage proposé est un objet de dépense de 1.500 liv. et que la Chambre des Comptes a un fort grand interest qu'il soit entrepris, puisqu'elle aura un lieu voisin de la construction de son palais où pouvoir faire porter plus facilement, au meilleur marché, les décombres de l'ancien et du nouveau bâtiment, elle veut bien, en cette considération, vous faire l'avance desdits 1.500 liv. que vous lui rembourserez dans quatre ans. Je ne crois pas que vous deviez balancer à accepter ses offres et à délibérer sur le champ sur l'exécution du projet proposé.

(1) *Arch. départ.* C, 490.

Il y a longtemps que tout le monde désire que la tour du Papegault soit abattue. Il est certain qu'elle masque tout le quartier de la Chambre des Comptes, et qu'elle masquera le nouveau palais qui va se construire et qui sera un beau monument pour la ville de Nantes. La Chambre des Comptes offre de faire abattre cette tour à ses frais, parce qu'elle pourra disposer des matériaux pour son bâtiment. M. le duc d'Aiguillon pense qu'il n'y a rien de mieux à faire que d'accepter les offres de la Chambre des Comptes, tant pour la tour du Papegault que pour l'avance des 1.500 liv. Je suis avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VEDIER (1).

Cette lettre triompha des hésitations du Bureau de ville. Dans sa délibération du 16 octobre, il accepta l'offre de la Chambre des Comptes et décida la reconstruction du quai Le Bret.

L'exécution de ces projets donna aux Nantais une promenade qu'ils apprécièrent dès son origine. En 1766, les auteurs de la *Description de la ville de Nantes* (2), écrivaient : « la promenade champêtre le long de la rivière de Barbin ou l'Erdre, entre la chaussée des moulins de Barbin et le pont du Port-Communeau, est beaucoup fréquentée depuis quelques années; c'est un diminutif des fameux boulevards de Paris.»

Cette « promenade champêtre » était, dans toute sa longueur, ombragée d'arbres. A ces arbres en ont succédé d'autres plantés en 1817 sous la direction de Demolon, fils, inspecteur voyer.

On planta 29 platanes à 5 fr. : 145 fr. et 29 blancs de Hollande à 1.50 43 fr. 50. Le devis des travaux s'élevait à 2.058 fr. 49 (3).

Sur ces 29 platanes, au bout de quatre-vingts ans, il n'en reste plus que 16. C'est peu pour des arbres : entre hommes, au bout de ce temps, on trouverait pourtant belle cette proportion.

(1) *Arch. commun.*, DD. 192 ; *Arch. départ.*, C 490.
(2) Publiée dans *Nantes ancien*, par Dugast-Matifeux, p. 382.
(3) *Arch. commun.* Cf. Mellinet, *Milice et Commune.*

Le principal ornement du quai a toujours été la façade postérieure de la Chambre des Comptes. Des deux parties du mur de ville qu'elle coupait, celle qui est située du côté du Port-Communeau fut démolie au XVIIIe siècle. En 1767, le sieur Pierre Biret, architecte, fut autorisé à démolir 50 mètres du mur de ville depuis la Chambre des Comptes juqu'au terrain Chevas, situé à l'angle occidental du quai. Cette partie a été remplacée d'abord par des murs de jardin, puis par des maisons. L'autre partie, du côté du cours Saint-André subsista jusqu'en 1830. Elle figure dans la vue du quai Ceineray donnée par MM. Orieux et Vincent dans la *Géographie de la Loire-Inférieure*. Elle fut démolie lors de la construction de l'immeuble qui porte le n° 2.

Le quai Ceineray a, pendant longtemps, porté le nom de *quai Le Bret*, en l'honneur de *Cardin-François-Xavier Le Bret*, ou, d'après sa signature, *Lebret*, Intendant de Bretagne.

Appelé *quai neuf* dans le plan de Vigny en 1755, il figure avec le nom de *quai Le Bret* dans celui de Cacault en 1757.

Pendant la Révolution, il porta le nom de *quai Raynal* en souvenir de l'abbé *Guillaume-Thomas-François Raynal*, successivement jésuite, prêtre desservant à Saint-Sulpice de Paris, et enfin écrivain philosophe, mort en 1796. Il paraît sous ce nom dans le plan de Nantes de l'an III, et le conserva jusqu'en 1818. L'arrêté municipal du 13 août lui restitua le nom de *quai Le Bret* qu'il garda jusqu'en 1830. Il reprit le nom de *quai Raynal* qu'il laissa encore pour celui de quay Le Bret, et déposa définitivement ce dernier pour prendre le nom de Ceineray, le grand architecte nantais, mort en 1811.

Voici l'arrêté municipal du 10 mai 1838 qui lui donne ce nom :

« Le Maire,

« Considérant que divers des plus notables édifices qui ornent notre cité et spécialement l'Hôtel de la Préfecture, ci-devant Chambre des Comptes sont dus au talent de feu J.-B. Ceineray, ancien archi-

tecte-voyer de la ville, et que jusqu'à ce jour aucune voye publique n'a reçu ce nom dont Nantes s'honore à juste titre.

« Arrête : le quai dit Lebret débornant au nord de l'Hôtel la Préfecture sera, à partir de ce jour, dénommé *quai Ceineray* (1).

Nous avons vu plus haut (2) que c'est là que Ceineray avait été le plus à la peine : c'était là qu'il convenait qu'il fût le plus à l'honneur.

(1) *Archives comm.* Arrêtés de 1838, p. 69.
(2) *V. Palais de la Chambre des Comptes :* VI. l'Architecte.

XV. — PLACE DU PORT-COMMUNEAU

A l'extrémité de la rue Strasbourg, sur l'Erdre.

De 1791 à 1809, VIIe et VIIIe sections ;
depuis 1809, IIe et IIIe arrondissements.

FORT. — PLACE. — MARCHÉ. — PROJETS DE FONTAINES

La forme régulière de la place du Port-Communeau ne date que de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Son emplacement était autrefois traversé par une rue qui allait d'un trait depuis la Grosse Tour, ou Tour du Papegaut, à Saint-Léonard, aux Carmes, et à la place des Changes.

La place était autrefois formée par l'intersection de cette rue avec deux autres qui descendaient l'une de la chapelle des Cordeliers, l'autre, de la rue Garde-Dieu, jusqu'à la porte de ville, appelée porte du *Port-Communeau*, du port sur lequel elle s'ouvrait.

La rue qui conduisait de la Grosse Tour à Saint-Léonard devait suivre primitivement la direction de la rue actuelle sans fléchir vers le Port-Communeau. Au temps où elle était une de nos rues les plus importantes, la seule qui, en dehors de l'enceinte romaine de Nantes, mettait en communication la rue de Saint-André avec les ponts de la Loire et ceux de l'Erdre, on ne s'expliquerait pas le détour qu'elle fit plus tard en décrivant sur l'Erdre une demi-circonférence.

Mais l'établissement du Port-Communeau attira d'une manière plus active la circulation vers la rivière. Le port devint le point terminus des deux rues dont l'une, très fréquentée, descendait de la vieille ville dans la direction de la rue des Pénitentes, les maisons situées entre cette rue et la rue d'Enfer s'avancèrent peu à peu vers le port, et le terrain occupé actuellement par la place s'en trouva envahi.

C'est ainsi que, au XVIe siècle, les maisons de l'îlot limité par les rues des Pénitentes et d'Enfer s'approchaient beaucoup plus près de l'Erdre qu'elles ne le font aujourd'hui.

Pendant les guerres de religion, la Ville, craignant une attaque des huguenots par ce côté, prit plusieurs mesures pour le fortifier. Elle fit successivement planter des pieux dans l'Erdre au-delà de la chaussée de Barbin, griller les issues des moulins Coutant et Harnois, et murer la porte du Port-Communeau. Ces mesures lui paraissant encore insuffisantes, elle décida la construction d'une suite de forts en terre tout le long des remparts baignés par l'Erdre, depuis la Grosse Tour jusqu'à la tour de l'Arbalèterie, en face l'église Saint-Léonard.

La place actuelle du Port-Communeau fut un des endroits choisis pour la construction de l'un de ces forts.

En 1568, « on ordonna aux habitants, dit Travers, d'avoir chacun sa hotte pour, en son rang, porter des terres au nouveau fort du Port-Communeau. La Ville l'avait entrepris depuis peu, pour se couvrir de ce côté-là, et l'élevait sur un fonds dont elle avait acheté ou arrenté les maisons qui l'occupaient (1). »

Il est certain que la Ville fit alors une importante commande de hottes pour des fortifications qui ne sont pas spécifiées. Il est également certain que, le 10 février 1568, elle délégua « pour voir besongner au Port-Communeau, Me Guil. Meneust, garde de la Chambre des Comptes, et Morice Cosnyer, tant pour faire mener la pierre que faire remplir la crevace de la muraille estant près le moullin de Coustans, et faire réparer la muraille qui est en danger de tomber près la maison du feu s[r] de la Ripvyère (2). » Cependant les terrains nécessaires pour la construction du fort du Port-Communeau ne furent acquis que vingt ans plus tard. Il faudrait donc conclure que, si la Ville commença cette construction dès 1568, elle ne pen-

(1) *Travers*, II, 402.
(2) *Arch. communales*, BB. 7, f. 18 et 25.

sait pas alors lui donner l'importance que les événements l'amenèrent à lui donner.

M. de Bouillé ayant, l'année suivante, proposé la construction d'un autre fort dans le jardin des Cordeliers ou dans celui de la Chambre des Comptes, la Ville à qui cet ouvrage aurait beaucoup coûté, le pria, dit encore notre historien, de ne pas donner suite à ce projet et l'on s'attacha uniquement au fort du Port-communeau (1).

Ici encore, nous nous permettons une rectification. La construction du fort de la Chambre des Comptes ne fut pas abandonnée, elle ne fut, tout au plus, que remise. Les comptes des miseurs la font figurer dans le même article que celle du fort de Port-Communeau.

« *Item*, j'ai payé pour 854 hommes qui ont travaillé au fort de la grosse Tour et au fort du moulin à Harnoys depuis le 12e jour de may 1590, au prix de 3 sous par jour... 42 escus, 42 sous (2).

C'est vers cette époque que la Ville acquit les immeubles qui lui étaient nécessaires pour les travaux du fort. Parmi les maisons dont le fonds fut pris alors (3), signalons particulièrement la *Maison aux Lions* (4).

Cette maison dut être une des plus grandes curiosités du quartier. On y voyait, non pas des lions peints sur des enseignes, mais des lions nature, au nombre de trois. Aussi la maison s'appelait-elle la maison des *Lions* ou des *Trois-Lions*.

Ces lions nantais appartenaient au duc de Bretagne. La mai-

(1) *Travers*, II. 419. Le *Registre des Délibérations municipales* de cette époque n'existe plus.

(2) *Arch. comm.* CC, 129, compte de Guil. Rouxeau : f. 22.

(3) Voici les noms des propriétaires auxquels furent pris ces terrains : Silvestre de Francheville, sr de Truscat, tuteur de René de Francheville, sr de Kergo et du Bois-Adam ; le sr des Ormeaux ; les religieuses de Saint-François ; la chap. de Saint-Blaise et Sainte-Oportune, à N.-D. ; Jan Laisné, not. roy ; Me Julien Guillemoys, sr de Beauvoys ; Jul. Nouville ; le légat de Belle-Joye, à Saint-Léonard (*Arch. comm.*, comptes du miseur 1591-1594, f. 102 ; et CC, 377, actes relatifs au paiement de ces dettes).

(4) *Arch. départ.* Terrier de 1678, B, t. 5, f. 156.

son qui leur servait de ménagerie avait été arrentée d'Yvon Jaunay, pour 10[l] par François II. D'après un titre de 1537, la maison des Trois-Lions près le Port Communeau, aurait été arrentée par le duc en 1494. Cette date est erronnée, François II étant mort en 1488. Dailleurs, dans les Registres de Chancellerie figure, à la date du 24 novembre 1473, une « institution pour Jeh. Lucas de *garde des lions* ».

Les lions ne restèrent que quelques années dans leur « maison (1). » En 1504, la duchesse Anne, par lettre donnée à Blois le 20 septembre, concéda à Pierre Pineau, sommelier de son échansonnerie, « la maison des lions, assise en la ville de Nantes, près la Porte Communau », pour en jouir comme en avait joui Jehan Lucas auquel elle en avait fait don précédemment. Les actes qui accompagnent la lettre de la duchesse nous apprennent que Jehan Lucas avait la garde desdits lions, et que « autresfois et puis naguères de temps soulloint estre les lions en cette maison vulgallement appellée la maison des Lyons (2) ».

Ce nom était tellement connu que l'on s'en servait pour désigner les lieux voisins.

« A Jean Gaudin pour avoir tiré des gallouères et estapes et chapeaux et deux grans souliveaulx, en numbre 9 piesses, et les a tirez du Port Communau, pres la meson des Lyons, où il a fait huit voyages à 20[d] par voyage, 13[s], 4[d] (1501); courtil près Erdre, entre maison appellée la maison des Lyons, d'un

(1) Ils y étaient encore en 1489. Dans les mêmes Registres de Chancellerie, nous trouvons un mandement s'adressant à Jeh. de Lespinay, trésorier et receveur général et à Jeh. du Boul, recev. ord. de Nantes de poier Jehan Lucas) garde des lyons et lyonnes et aussi d'un vuste et d'une louvcerce (loup cervier, estans en la ville de Nantes, selon les ordonnances qui par cy devant luy ont esté faictes par feu le duc que Dieu absolle, sur lad. recepte, tant pour les gaiges dud. Lucas de lad. garde, que pour la noureture desd. bestes, et semblablement pour ung lion et une lionne dont avait la charge ung nommé Allain Drugeon, par ce que led. Drugeon l'a delaissée, et icelles bestes laissées en garde aud. Lucas, au desir des mandemens de feu duc, quel le dit Lucas leur aparoistra, daté le XXVIIe de novembre. *Arch. départ.* Reg. de chancel. 1473, f. 155 ; 1489. f. 34.

(2) *Arch. départ.*, B, 130.

cousté, et aultre cousté, le coign qui conduict au Port Communau (1537). (1) »

Ainsi, quand les lions eurent cessé de rugir dans ce coin de Nantes, leur souvenir continua de persévérer jusqu'au moment où l'on reprit les travaux du Port-Communeau.

A partir de cette reprise, on déploya la plus grande activité. Le miseur Guil. Monniera donné, mois par mois, semaine par semaine, dans son compte de 1591-1594, le détail des « deniers payés aux hotiers et hotières qui auraient porté de la terre au marreau et de la pierre aux massons travaillant tant au fort du moulin à Harnoys que à l'espron qui a esté depuis construit près la Grosse Tour de cested. ville, durant 2 ans, 1 mois et 21 jours entiers, commanczés le 9e jour de novembre 1592, et finys le dernier jour de décembre 1594 (2) ».

Outre ces journées de prestation imposées aux habitants chargés de porter la hotte, ces travaux coûtèrent à la Ville trois cents écus par semaine.

En 1601, la Ville compléta ce travail, en faisant paver, à la requête des habitants de Saint-Léonard, les différentes rues de ce quartier.

Le fort construit à si grands frais fut de courte utilité. De bonne heure, les propriétaires voisins cherchèrent à s'en assurer la jouissance pour aller y prendre l'air.

Comme il n'était qu'un amas de terre sans mur pour soutien, le 25 juillet 1603, « le sieur Gesbaud de Saint-Lô (Doulon), proposa à la Ville de le faire enclore de murs à ses frais, et d'y mettre une porte, demandant pour cela que la Ville lui accordât d'y aller prendre l'air, mais, du reste, ne prétendant rien à la propriété, ni du fonds ni du mur, et laissant à la Ville le pouvoir d'en disposer selon son bon plaisir, moyennant le remboursement de ce que le mur lui aurait coûté. La Ville renvoya au bureau à conclure sur cette propo-

(1) *Arch. comm.*, compte de 1501-1503, *CC.* 278; *Arch. départ.*, rentier de 1537.
(2) *Arch. comm.*, CC, 139 f. 39.

sition. Peu de temps après le fort fut fermé de murs (1). »

Ces murs ne durent pas avoir assez d'élévation pour défendre le fort. L'œuvre élevée contre les ennemis de la ville devint un abri pour les pires ennemis de la société. « La caverne située au milieu de la montagne » devint une caverne de coureurs de nuit.

Les voisins eurent à en souffrir, et l'un d'eux Jean Macé, écuyer, sieur de la Roche (2), adressa aux maire et échevins de Nantes la supplique suivante :

« Supplye humblement et vous remonstre Jean Macé, escuyer, sieur de la Roche, conseiller du Roy et auditeur en sa Chambre des Comptes de Bretagne, disant qu'il y a proche le logis où il est demeurant, en la rue qui descend des Cordeliers au Port-Communeau, une motte de terre appelée le Fort du Moullin à Harnoys autrement du Port-Communeau, laquelle est très difforme et apporte de grandes incommodités au supplyant et à tous les voysins, parce que plusieurs garnements et coureurs de nuit montent et descendent ladite motte facilement, s'y retirent, et commettent du scandalle et des désordres.

Ladite motte de terre est entièrement inutille et n'aporte aucun revenu comme elle est, et ne peult servir à aucune chose qu'en faisant une très grande despense ; même ladite motte tombe tous les jours par terre parce que les murailles ne sont suffisantes d'empescher la terre de tomber, estans fort basses, et seroit nécessère de haulser lesdites murailles de plus de 4 toises, pour empescher ladite terre de tomber, ce que ne se peult fere qu'à très grande despence et peu de proffilt, et seroit expédient de donner à rente ladite motte. Ce considéré vous plaise, Messieurs, arrenter au supplyant ladite motte ô l'offre qu'il fait de payer annuellement la somme de 30 livres de rente parce qu'il en pourra bastir 22 pieds de large à prendre le long dudit logis, depuis la rue qui descend des Cordeliers audit Port-Communeau jusqu'à la rue appelée Garde-Dieu et fere explanader ce qui en restera, à la charge qu'en cas de siège devant la ville, elle se pourra servir d'iceluy fort (3). »

(1) *Travers.* t. III, 144. — Le *Registre des Délibér. municip.* de 1603, n'existe plus.

(2) V. *Rue des Pénitentes*, n° 10 p. 264.

(3) *Arch. commun.* DD. 67.

Cette requête ne semble pas avoir eu plus de succès que celle du seigneur de Saint-Lô, et la Ville continua de laisser cette caverne d'Ali-Baba à l'usage de plus de quarante voleurs.

En 1663, nouvelle tentative d'un voisin pour s'emparer du fort. « Ecuyer François Le Breton, sieur du Blotreau (1), proposa le 6 décembre d'arrenter le cavalier sur le Port-Communeau, à 20 sous par an, pour faire un jardin et un corps de logis ; la ville y contribuant de 1000 livres pour le ceindre d'un mur de 20 pieds de haut, avec le droit d'y faire mettre des canons en temps de guerre. La ville fit la dépense de fermer son fort et se le conserva (2). »

Mais là où avait échoué le sexe fort, le sexe faible devait réussir. La prise du fort, inutilement tentée par les seigneurs de Saint-Lô, de la Roche et du Blottereau, était réservée à des femmes. Les religieuses de Sainte-Marie-Madeleine, s'étant établies dans la maison située en face de l'ouverture de la rue des Caves, finirent par acquérir les immeubles qui les séparaient de la place jusque-là imprenable, et adressèrent, à leur tour, à la Ville, la requête qu'elle était déjà habituée à se voir représenter tous les vingt ans. De simples prières de femmes devaient faire tomber les murs de notre Jéricho.

La Ville s'empressa de favoriser l'institution moralisatrice des Pénitentes. Après avoir reconnu l'utilité de leur établissement, les officiers municipaux accordèrent aux religieuses par délibération du 17 mai 1702, l'usage d'un terrain inutile, appelé le Fort-Communeau. Ils imposaient en même temps à la communauté la charge d'acquitter la rente de 32 l. 19 s. qu'elle devait sur ces terrains depuis leur expropriation et la condition de les rendre, en cas de guerre ou d'autre nécessité (3).

(1) Propriétaire de l'hôtel du Bois-Rouaud : v. rue *Garde-Dieu*, côté du midi, n° 2.

(2) *Travers*, t. III, p. 382.

(3) *Arch. départ.* H. 354.

En rappelant la donation de ce fort, qu'il place à tort en 1700, et cette condition de le rendre en cas de besoin, Travers ajoutait, vers 1750 : « ce besoin est bien éloigné, et apparemment n'arrivera point. » (1).

C'est bien le cas de dire qu'il ne faut jurer de rien. Ces lignes étaient à peine écrites que ce besoin se présentait. De Vigny, dans son plan de 1755, traçait le premier projet de la place du Port-Communeau et la Ville reprenait aux religieuses, pour en faire une place, le terrain qu'elles avaient converti en jardin.

Profitant de la facilité avec laquelle le roi permettait de démolir l'enceinte de la ville, on y faisait de larges brèches. Après avoir naguère décidé la reconstruction de la porte du Port-Communeau, on venait de la détruire avec tout le mur de ville situé de ce côté. Ce travail entraîna dans un autre..

Le 24 février 1757 sur la représentation faite au Bureau que, depuis qu'on a démasqué la chaussée du Port Communeau par la suppression du mur d'enceinte de la ville et de la tour voisine, le public, choqué de la difformité qu'occasionne le cavalier appartenant à la communauté de cette ville et joignant le couvent des dames de sainte Marie-Madeleine, désire avec empressement que ce cavalier soit aussi supprimé, au moyen de quoi on ouvriroit une communication en ligne droite, utile et d'ailleurs nécessaire, de la rue de Saint-Léonard à celle des Caves, et que, par là, on donneroit une forme régulière avec une étendue convenable à une place dont la ville a besoin pour le commerce, ce qui procureroit encore un accès commode et décent au Palais de la Chambre des Comptes.

Le Bureau délibérant... a arresté que led. cavalier... sera demoly et deblayé de jour à autre à l'alignement de la Rue des Caves à celle de Saint-Léonard, du côté du midy ; après, néantmoins, que lesd. religieuses auront esté prévenues de cette opération pour qu'elles puissent retirer de ce cavalier ce qui peut leur appartenir ; et comme l'alignement cy-dessus prescrit n'emporte pas la totalité dud. cavalier, la communauté consent que lesd. dames religieuses jouissent de la partie qui restera jusqu'à ce que le bien public exige qu'elle

(1) *Travers*, III. p. 42.

soit entièrement demandée ou employée à d'autres usages qui pourront estre jugés nécessaires au bien de la ville.

En prenant aux Pénitentes la partie de terrain nécessaire pour la formation de la nouvelle place, la Ville leur laissait ainsi la jouissance de la partie dont elle n'avait pas alors besoin. Mais les religieuses, qui avaient dépensé 15 000 l. en clôtures et bâtiments sur ce terrain (1), furent rendues plus prudentes par cette expérience coûteuse. Comme la Ville leur laissait le reste du terrain occupé autrefois par le Fort Communeau, à la condition de le reprendre encore, si elle en avait besoin pour une autre cause, elles demandèrent qu'on leur abandonnât ce terrain complètement, avec la liberté absolue d'en disposer comme elles le jugeraient à propos (2).

Voici les considérations exposées dans leur requête :

« Les maire et échevins ont pris, le 26 février 1757, une délibération par laquelle il a été arrêté qu'il seroit employé une partie du terrain concédé, à l'occasion du projet d'embellissement de la ville, ce qui fera une diminution très considérable sur toute la longueur dudit terrain, en sorte qu'il sera réduit à 148 toises de superficie dont les maire et eschevins ont consenti par la même délibération que les lesdites exposantes continuassent de jouir tant que l'utilité publique le permettroit : mais les exposantes leur ayant fait des représentations au sujet de cette clause qui les tiendroit dans une perpétuelle incertitude, et qui les empêcheroit de faire construire sur le terrain en question des boutiques qui concoureroient à la décoration qu'on se propose de procurer à la ville, les maire et échevins ont pris le 26 mars 1757 (3) une seconde délibération par laquelle, en considération des services que les exposantes rendent au public, ils leur ont accordé et concédé la pleine et entière propriété de ce qui restera dudit terrain, le long de leurs maisons, entre les rues des Cordeliers et de Saint-Léonard, consistant en 148 toises de superficie ; et se sont chargés de faire faire dans la longueur dudit terrain, une façade avec des ouvertures de boutiques et de logements au désir des exposantes, sur le dessein qui en seroit arrêté par la Ville pour tenir lieu du mur de clôture, auquel ils seroient engagés par la

(1) *Arch. commun.* BB. 95, p. 87.
(2) *Arch. départ.* B, 102, f. 103.
(3) Elle se trouve : *Arch. commun*, BB. 95, f. 93.

délibération précédente ; comme aussi de faire faire le déblai du terrain concédé dans la profondeur de 18 pieds : le tout à la condition que les exposantes renonceront à toute prétention d'indemnité pour raison de la démolition d'un pavillon qu'elles avoient fait construire. »

Les Religieuses ne furent pas les seules à profiter des bonnes dispositions de la Ville, lors de la formation de la place du Port-Communeau. Pour montrer à Cacault toute sa satisfaction des soins avec lesquels il avait dressé son remarquable plan de la ville de Nantes, la mairie lui abandonna les parcelles de terrain que la place n'avait pu utiliser.

Les considérations qui motivèrent ce don sont si élogieuses pour l'auteur de ce plan, que nous rapporterons en entier la délibération dans laquelle un travail aussi précieux fut dignement récompensé.

Du samedy 19 novembre 1757, environ les quatre heures de l'après-midy. Au Bureau de la maison commune de l'Hôtel-de-Ville de Nantes où présidoit M. Gellée Prémion maire, assistants MM. Bridon, de Navière, Haugardière, Bruneau, cons. magistrats échevins et Giraud procureur du Roy sindic.

Le sieur François Cacault est entré et a dit que, conformément aux ordres contenus dans la délibération du Bureau du 28 juin dernier, il avoit levé le plan des fauxbourgs de Nantes et l'avoit joint sur une même carte à celuy de la ville ; qu'il prioit le Bureau de permettre qu'il eût l'honneur de luy présenter cet ouvrage ; ce qui ayant été agréé, ledit sieur Cacault a fait apporter une grande carte de luy signée contenant une copie du plan de la ville accepté par la susditte délibération, et le plan des fauxbourgs de Nantes ; et, à l'endroit, sont entrés MM. de Blavaux, ingénieur de la marine, et Ceyneray, architecte-voyer de la communauté, lesquels, à la réquisition de M. le Maire, avoient fait la vérification dudit plan des fauxbourgs et ont déclaré qu'ils l'avoient trouvé de la plus rare exactitude, ce dont ils ont donné leur certificat sur ledit plan.

Sur quoy le Bureau délibérant, et ouy le procureur du Roy sindic en ses conclusions, a témoigné audit sieur Cacault qu'il étoit très satisfait de son zèle et du succès de son ouvrage, lequel a été accepté pour être déposé aux archives de la Communauté, et mention faite, sur ledit plan de la ville et des fauxbourgs, de Nantes, de laditte acceptation ;

après quoy ledit sr Cacault sorty, ayant conféré avec mesdits sieurs de Blavaux et Ceineray de la récompense qu'ils croyoient être due audit sieur Cacault, le Bureau délibérant, voulant donner au sieur Cacault et à sa postérité des marques subsistantes de sa satisfaction, a, du consentement du procureur du Roy sindic, fait don, sous le bon plaisir du Roy, audit sieur François Cacault, des deux portions de terrain lavées en bleu sur le plan G. attaché, et terminées, la première par les points A. B. C. la seconde par les points E. F. D. G. situées aux deux côtés de la nouvelle place, pour jouir par ledit sieur Cacault, ses héritiers et ayant cause, des dits terrains en pleine propriété, à la charge seulement d'y bâtir des maisons conformes pour la décoration extérieure aux élévations qui luy seront prescrittes par le Bureau, et les rellever roturièrement du domaine de Sa Majesté, sauf à confirmer ledit don, lorsque la Communauté aura été autorisée par le Conseil du Roy à la vente desdits terrains ; et ayant fait entrer ledit sieur Cacault, auquel on a déclaré que la Communauté luy faisoit don des terrains dont il s'agit, en récompense dudit plan, il les a acceptés et a témoigné sa reconnaissance ; et la présente délibération sera envoyée à Mgr l'Intendant pour qu'il luy plaise la sceller de son authorité.

Ainsi signé : Fr. Cacault, Gellée de Premion maire, Bridon, de Navière, Haugardière, Bruneau et Giraud proc. du Roy sindic.

Vu bon par nous intendant en Bretagne pour être la délibération cy-dessus exécutée dans toutes ses dispositions selon sa forme et teneur sous le bon plaisir du Roy, et à la charge de faire confirmer le don qui y est porté par Sa Majesté. Fait à Rennes le 13 déc. 1775.

Signé : Le Bret.

Buart, *greffier* (1).

Aussitôt après sa concession aux Dames Pénitentes, la Ville chargea « François Cacault, entrepreneur, de la construction d'une façade dans toute la longueur de la place pour tenir lieu de clôture aux dites Dames ». Cette façade comprenait « des ouvertures de boutiques et des logements ». Elle était ornée de sculptures ainsi mentionnées dans les comptes du miseur, exercice 1757-1758.

« Art. 342 : au sieur Lefèvre, sculpteur, 396 livres, tant pour les armes de M. le duc d'Aiguillon, placées dans le fronton

(1) *Arch. départ* C. 333. ½ *Arch. commun.* BB. 95 f. 149.

de la façade du côté de la maison des religieuses Pénitentes, que pour les deux écussons aux armes de la ville, posés aux deux extrémités de la façade (1). »

Ces sculptures désignèrent naturellement la façade de l'édifice aux coups des vandales de la Révolution.

« La place du Port-Communau, écrivait Guimar, en 1792, plus petite que celle de la Chambre des Comptes, mais aussi quarrée à peu près et régulière, présente à la nouvelle rue de Rennes plusieurs arcades dont le fronton portait ci-devant les armes du duc d'Aiguillon. Mais les décrets de l'Assemblée nationale qui *ont fait raser ces armes*, ont rendu à la place son premier nom.

C'est là, ajoutait-il, que se tient le samedi de chaque semaine le marché des denrées qui viennent à Nantes par la rivière d'Erdre ou de Barbin, telles que poulets, œufs, beurre, fils, etc. (2). »

Le projet d'un marché en cet endroit remonte en 1745. Une délibération municipale du 27 janvier rappelle à ce sujet une requête adressée au Parlement par la Ville et dans laquelle il est question de la navigation de l'Erdre et de la place du Port-Communeau.

Rien n'est plus intéressant pour l'Etat que l'augmentation du commerce et la faculté de la navigation ; ces deux objets se rencontrent dans le projet formé par la communauté de la ville de Nantes ; projet que cette communauté n'a jamais perdu de vue et qu'elle pense toujours très sérieusement à exécuter sous le bon plaisir de Sa Majesté.

La rivière d'Erdre étant jointe à la Loire, sans aucun obstacle pour la navigation, le commerce sera beaucoup plus facile et par conséquent beaucoup plus abondant, parce que le nombre prodigieux de voitures dont on est forcé de se servir pour la communication d'une rivière à l'autre, et qui coûtent des sommes immenses, ne sera plus nécessaire.

Le royaume y trouvera un avantage considérable surtout dans les circonstances semblables à celles où nous sommes aujourd'hui

(1) *Arch. comm.*, CC. 224, art. 334.
(2) *L'Indicateur nantais*, 1792.

c'est-à-dire en temps de guerre avec la nation angloise, ou quelque autre nation dont on a coutume de tirer des matières propres et absolument nécessaires pour les armements, comme le beurre, le fer et le charbon de terre.

Aux environs du bourg de Nort où la rivière d'Erdre commence à porter batteaux, et sous la distance de 4, 5 et 9 lieues, il y a 7 forges de fer; dans la paroisse même de Nort et dans les paroisses voisines, il y a plusieurs mines de charbon qui sont très abondantes et qui sont presque de la même qualité et bonté que celui d'Angleterre. La meilleure partie du beurre qui se consomme à Nantes et qui sert pour les armements, lorsque le commerce est interdit avec l'Irlande, se tire de l'évesché de Rennes. Toutes ces marchandises et plusieurs autres qui viennent de ce costé là comme toilles, lins, chanvres et autres espèces sont voiturées par la rivière d'Erdre jusqu'au lieu appelé Barbin, qui est à un bon quart de lieu de la ville de Nantes, d'où il faut les faire venir par chevaux ou charettes, ce qui coûte infiniment. Quel avantage ne seroit-ce point si toutes ces marchandises pouvoient estre conduites en bateau jusque dans le cœur de la ville et même jusque dans la Loire, d'où l'on pourrait les transporter à Brest et dans tous les autres ports, sans autre dépense que celle de les faire passer d'un bateau dans un autre. (1)

L'établissement du marché dut suivre cette requête. En 1781, une ordonnance de police en augmenta l'importance en fixant le marché au coutil sur la place d'Aiguillon où le marché au fil se tenait déjà.

Les considérants de cette ordonnance sont assez curieux. Ils nous apprennent, entre autres choses, que les fabricants de coutils de Clisson, de Vieillevigne et d'Aigrefeuille se laissaient facilement exploiter par les rusés Normands. Heureusement que la police du roi avait l'œil sur cette exploitation aussi funeste au fabricant qu'à l'acheteur, et prit les moyens de la faire cesser.

M. le Procureur du Roy de police a remontré que, contre la raison et les règlemens, les samedys aux heures de nuit, il est tenu, dans une ruelle appellée la rue de la Salorge, un marché assez considérable de couetils fabriqués à Aigrefeuille, Clisson, Vieillevigne et

(1) *Arch. commun.* BB, 88, 92.

autres lieux. qui doit présenter à la lumière des abus commis dans l'obscurité par des marchands monopoleurs ;

Que des Normands et autres étrangers, une heure après minuit, se rendent à ce marché, acheptent à tout prix ce qui y est porté de couetils, et metent le plus ordinairement les marchands de la ville dans la nécessité de rachepter d'eux ;

Que le paysan fabriquant leur donne volontiers la preference, parce qu'il est en apparence trop content de vendre, sitôt son arrivée, de pouvoir être de retour chez lui avant le lever du soleil, et surtout de ne pas rester longtemps au marché à pareille heure, et souvent par des tems très rigoureux ; qu'un tel insensé se trouvant sans doute content d'un petit benefice, peu jaloux de se faire connoitre, ne voit pas qu'il seroit de ses interets que son couetil soit exposé à la vente aux heures ordinaires des marchés, et que la concurrence lui assureroit un lucre plus avantageux ;

Que ce seroit remplir les intentions du gouvernement de forcer les gens de tirer de leur industrie le meilleur parti possible ; qu'il lui paroit donc convenable de changer le lieu de ce marché de couetils connu des seuls marchands, de n'en permettre l'entrée aux etrangers qu'à des heures fixes, d'assurer aux marchands de la ville les facilités de faire leur choix et aux citoyens d'achepter de la première main ce qu'ils ne recevroient que de la troisième.

A ces causes, le Procureur du Roy requiert qu'il lui soit donné acte de sa remontrance, et qu'il soit ordonné qu'à l'avenir le marché de couetil qui étoit tenu dans la rue de la Salorge soit au contraire tenu sur la place d'Aiguillon aux mêmes jour et heure que celui du fil qui y est déjà etably ; qu'il soit defendu aux marchands etrangers de s'y presenter avant 7 heures en été et 8 heures en hiver ; que la peine de 20 l. d'amende, et même de confiscation de marchandise en cas de récidive, au proffit des hopitaux, soit prononcée contre les contrevenants, et qu'il soit enjoint au commissaire de police de veiller à l'exécution de l'ordonnance qui interviendra (1).

Le 17 mai 1781, le siège adopta les conclusions du Procureur et porta les défenses qu'il réclamait. Les administrations de nos jours ne prennent pas plus à cœur les intérêts des acheteurs et des fabricants.

On vendit vivres et étoffes sur la place du Port-Communeau jusqu'à la Révolution. A cette époque, l'acquéreur du couvent

(1) *Arch. commun.* Ordonnances de police, 17 mai 1781, p. 83.

des Cordeliers, voulut, pour tirer le plus grand profit de son acquisition, transformer en halle aux toiles l'église du couvent.

Le 15 floréal an IV, le citoyen Orillard, manufacturier, présenta au Département « une pétition expositive du besoin qu'a la cité d'offrir aux manufacturiers d'étoffe et ouvriers employés à la filature des laines, fils et cotons, un local vaste et commode où chacun pût, à jour fixe, faire échange de matières et d'industrie », et offrit dans ce but « la ci-devant église des Cordeliers qui lui appartient (1). »

L'administration de la commune renvoya à l'administration centrale la pétition et les pièces à l'appui. L'affaire n'aboutit pas alors : mais le citoyen Orillard revint à la charge et, le 9 pluviôse an IX, vit la municipalité se rendre à ses désirs.

Le XVIIIe siècle avait formé la place du Port-Communeau ; le XIXe lui donna ses derniers embellissements.

En 1808, on songea pour la première fois à orner d'une fontaine la « place de la Concorde » mais ce projet resta sans exécution. On y revint en 1820. Un particulier ayant demandé l'autorisation de capter les eaux de sources de la route de Rennes, pour les vendre au public, l'Administration ajourna sa réponse, ne voulant prendre aucun engagement qui pût empêcher l'établissement de la fontaine projetée.

Vu la délibération par laquelle M. Pradeau fils, sollicite de M. le Préfet l'autorisation de recueillir les eaux des sources qui sortent sur la route de Rennes, en face de l'ancien jardin de Tivoli (2) pour les clarifier, distribuer et vendre à son profit dans l'étendue de cette ville ;

Considérant que l'intention de l'administration municipale est de faire servir les resources (*sic*) en question à l'établissement d'une fontaine publique reconnue de la plus grande utilité sur la place du Port-Communeau, à l'effet de procurer de l'eau à tout un quartier populeux éloigné de la Loire et privé conséquemment d'eaux de bonne qualité ; que déja le conseil municipal en a exprimé le vœu verbalement

(1) *Arch. commun.* Arrêtés de l'an 4, p. 8.

(2) C'est aujourd'hui le bel établissement des frères de Bel-Air. L'alignement de cet immeuble sur la rue de Bel-Air fut donné au Directeur des Frères par arrêté municipal du 5 juin 1841.

dans plusieurs occasions ; qu'un tel établissement qui n'aura qu'un objet d'utilité pour but, peut être fait à peu de frais et très prochainement ; et que jusqu'à ce qu'un parti définitif ait été adopté à cet égard, il ne peut être autorisé aucunes dispositions antérieures sur l'emploi des eaux en question, parce qu'elles pourraient contrarier les intentions de l'Administration ;

Est en conséquence d'avis qu'il soit tardé à délibérer et statuer sur la demande de M. Pradeau, jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur l'établissement de la fontaine en question (1).

Ce projet de fontaine publique était à l'ordre du jour en 1829. Un plan qui en fut présenté par M. Théodore Nau, alors jeune architecte de Nantes, fut soumis à l'examen d'une commission composée de MM. Molchneth, Cottin de Melville et Ogée, père. Le rapport de la Commission, rédigé par Ogée le 3 février, a été publié dans le *Lycée Armoricain* de mars 1829.

La fontaine du Port-Communeau devait être alimentée par les deux sources de la route de Rennes « sources à découvert, peu distantes entre elles et séparées par la route, à peu près en face du jardin appelé autrefois le *Tivoli* de Nantes (1) ».

Mais, s'il y a loin de la coupe aux lèvres, il y a, parfois, aussi loin de la source à la fontaine ; et les sources de la route de Rennes n'ont jamais jailli par les bouches de la fontaine du Port-Communeau.

Deux raisons empêchèrent principalement le projet d'aboutir : on jugea que le monument était en disproportion avec la pauvreté et l'étendue de la place, et que les deux sources de la route de Rennes ne pouvaient pas fournir le volume d'eau nécessaire pour l'alimentation de la fontaine, avec ses douze jets dirigés des coupes dans la grande vasque.

(1) *Arch. commun.*, Arrêtés, 23 sept. 1820.

(2) Une de ces fontaines se trouvait près de la propriété de M. Naud. Une pétition de 1815 porte qu'elle avait été établie au pied de son jardin par feu M. Naud, architecte et qu'un nombre infini de personnes, jusque du centre de la ville, vient y puiser. L'eau en est « la plus salubre de la ville, puisque les médecins ordonnent à leurs malades d'en faire usage et que, tous les matins, quantité de monde viennent s'en servir. Cette fontaine porte dans son carré parfait environ 4 pieds ». *Arch. départ.*, Route nº 137.

« La question des eaux est vitale pour les fontaines. Quel que soit le mérite de l'architecture et même de la sculpture dans ces sortes de compositions, si elles cessent d'être animées par le mouvement et le jeu des eaux, elles deviennent froides, tristes, monotones, et ne produisent qu'une faible impression sur le spectateur (1) ».

Cette réflexion sensée est la critique judicieuse de certaines fontaines monumentales. La nature a ses sources intermittentes. L'art, corrigeant la nature, devrait savoir préserver nos fontaines publiques de ce défaut.

Quand on contemple tous ces personnages à longue barbe de fleuve,

« Appuyés d'une main sur leur urne penchante »,

on s'attend toujours à voir une eau limpide sortir tumultueusement de leur urne. Mais loin de n'avoir point de fond, il semble que cette urne soit à double fond pour mieux empêcher l'eau de s'enfuir. Les quartiers qui possèdent ces fleuves inoffensifs peuvent avoir à craindre l'incendie, mais sont garantis contre toute inondation.

Le projet de fontaine de la place du Port-Communeau revint-il sur l'eau en 1855 ? On serait tenté de le croire. Mellinet cite, à cette date, « un projet de fontaine pour cette place(2) » Le plan de M. Nau est exposé, nous le répétons, dans le numéro de mars 1829 du *Lycée Armoricain*. Peut-être Mellinet fait-il allusion à une reprise de ce projet.

La place du Port-Communeau a longtemps attendu sa fontaine. Enfin, depuis quelques années, les arbres qu'on y a plantés en ombragent une modeste. Que son onde soit fraîche en été, et, en toute saison, saine et agréable à tous ceux qui, pour étancher leur soif, se contentent de recourir à son filet maigre et peu coûteux.

(1) *Lycée Armoricain*. Ibidem.
(2) *La Commune et la Milice*, I, 351.

Avec sa fontaine monumentale, la place du Port-Communeau manqua aussi un autre monument.

Nantes, pendant longtemps, s'est demandé où placer son Palais de justice. On l'a promené en projet, un peu partout, jusqu'au moment où il finit par s'élever à l'endroit qu'il occupe aujourd'hui. Chaque année, pour ainsi dire, apportait un projet nouveau. Le projet de 1839 fut de l'édifier sur la place du Port-Communeau (1).

Ce projet, heureusement, n'aboutit pas. Il eut été un obstacle insurmontable au prolongement de la route de Rennes. La place et la ville eussent beaucoup perdu à l'érection d'un monument qui eût, pour toujours, empêché l'ouverture d'une rue aussi bien conçue que l'a été la rue Strasbourg.

On peut voir au musée départemental d'Archéologie un curieux dessin d'Hénon, représentant la place du Port-Communeau en 1769 (2), à l'époque même de sa formation. Son aspect était, à peu près celui qu'elle présentait avant l'ouverture de la rue Strasbourg. Le fond de la place est occupé par un bâtiment des Pénitentes. Devant ce bâtiment, on remarquait les arcades et autres décorations construites par Cacault, et dont nous avons déjà parlé plus haut. Aux deux coins de la rue, donnant sur l'Erdre, s'élèvent les pavillons que l'on y voit encore actuellement.

La vue étant prise de la route de Rennes, la place est en partie masquée par le dos d'âne très accentué du pont de Port-Communeau ou Pont-Morand.

La place du Port-Communeau, s'est appelée, dès sa formation, place d'Aiguillon en l'honneur du duc d'Aiguillon, qui fit tant pour l'embellissement de la ville de Nantes. Pendant la Révolution, elle porta le nom de la place de la Concorde, et prit dès le temps de l'Empire, avant 1812, le nom de place du Port-Communeau. Elle a conservé jusqu'à nos jours ce nom

(1) Mellinet, *Milice et Comm.*, t. I, p. 367.

(2) Vue perspective de la nouvelle place d'Aiguillon, prise à l'entrée du nouveau chemin de Rennes, ce 2 de mai 1769, par A. Hénon architecte.

qui lui fut maintenu officiellement par arrêté municipal du 13 août 1818.

Ce nom lui a été donné, tout naturellement, par suite de sa situation sur le Port-Communeau. Seul port de l'Erdre placé à l'une des portes de Nantes, ce port était autrefois de la plus grande importance pour la ville.

Depuis le XVe siècle, il s'est appelé d'abord *Port Communal*, et *Port Communau*. On a écrit depuis : *Communeau*, et même par une bizarrerie des plus singulières : *Commune-Eau*. En écrivant ce nom : *Communau* on serait plus voisin de sa forme primitive. Par suite de la résolution si fréquente de l'*l* en *u*, on disait jadis indifféremment *Communal* et *Communau*. Le suffixe *eau* supposerait une forme primitive *el*, forme que nous n'avons jamais rencontrée ; le suffixe *au* suppose la forme primitive *al* que ce nom revêt si souvent. En écrivant *Communeau*, on commet la même faute que si l'on écrivait *cheveaux*, *généreaux*, au lieu de *chevaux*, *généraux*.

Cette faute, nous l'avons commise sciemment dans cet article. Que le lecteur nous le pardonne : nous avons préféré pécher contre l'étymologie, plutôt que de heurter ses habitudes de lecture. L'orthographe de plusieurs noms de nos rues auraient grand besoin d'être rectifiée. Les plaques officielles qui notifient ces noms aux passants ont toujours pour elles l'autorité, mais pas toujours la raison. Il y aurait dans ces inscriptions si courtes bien des choses à reprendre. Même les plaques qui ont été fondues l'année dernière ne sont pas exemptes de tout reproche.

Nous le ferons remarquer à l'occasion : non pas pour avoir le plaisir de signaler une faute, mais par amour de l'exactitude, et un peu aussi dans notre intérêt. Ayant beaucoup à écrire sur le *vieux Nantes*, il est impossible que nous ne commettions pas quelques méprises. On nous les pardonnera plus facilement si l'on considère que nous les cachons, parmi beaucoup de mots, au fond d'un livre, où, en passant *incognito*, elles n'offenseront personne ; tandis qu'un service mu-

nicipal, chargé spécialement de la chose, trouve le moyen d'afficher les siennes au coin d'une rue, dans la seule inscription de deux mots.

Il semble pourtant qu'une inscription sans faute n'en coûterait pas plus à fondre. Mais on ne peut pas exiger d'une ville de province que ceux qui fondent ou font fondre les plaques de ses rues soient membres de l'Académie des Inscriptions.

XVI. — RUE DE L'ECHELLERIE (1)

Du Port-Communeau à la place du Change.

Le Port-Communeau est relié à la place des Changes par une voie désignée, le plus souvent autrefois, dans toute sa longueur, sous la même dénomination, et qui forme aujourd'hui les trois rues du *Port-Communeau*, de *Saint-Léonard* et des *Carmes*.

Jusqu'à la rue des Halles où elle rencontrait en biais la seule voie charretière qui conduisait de la vieille ville à Saint-Similien, cette voie n'était croisée par aucune autre.

Du côté de l'Erdre, quelques venelles se détachaient de la rue. Depuis le Port-Communeau jusqu'à la place des Petits-Murs, elles conduisaient sur la muraille de la ville ; de cette dernière place jusqu'à la rue des Halles, directement sur l'Erdre.

De ces venelles, deux ont réussi à sortir de la bassesse de leur condition. L'une, située en face de l'église de Saint-Léonard, avait été englobée au XVIe siècle dans la tenue de l'Arbalèterie : elle forme aujourd'hui la rue du *Muséum*. L'autre a été prise, à la fin du XVe siècle, sur une propriété particulière : elle forme aujourd'hui la rue du *Cheval-Blanc*. Les autres sont restées à l'état de ruelles ou, pour leur conserver le nom qu'elles portent encore aujourd'hui, de *cours* : la *Cour d'Erdre*, la *Cour Vallée*, la *Cour Gaillard*.

Toute communication étant, de ce côté, barrée soit par les

(1) Nous remettons l'article sur les *Moulins Coutant et Harnois* à la partie de ces études qui parlera de l'Erdre. Ils y seront mieux à leur place entre les *Moulins l'Evêque* ou *Barbin* et les *Moulins des Halles*.

murs de la ville, soit par la rivière, aucune rue importante n'eût eu sa raison d'être. Ce ne fut qu'après la destruction de ces remparts, que le XVIIIe siècle perça la rue du *Muséum*, et la *Petite rue du Marais*, laissant au XIXe le soin de percer les rues *Thiers* et de l'*Ecluse*.

De l'autre côté, vers la Mairie, deux coupures divisaient la voie en trois tronçons : la rue *Garde-Dieu* et la rue des *Trois-Croissants* ou *Petite rue des Carmes*.

La rue Garde-Dieu aboutissait sur la rue à l'église de Saint-Léonard, souvent indiquée comme point initial ou *Terminus* de ces rues diverses. De ce point partaient : dans la direction du Port-Communeau, la rue qui, depuis le XVIIIe siècle, porte plus spécialement le nom de rue du *Port-Communeau* ; et dans la direction des Changes, la rue *Saint-Léonard*.

La rue des *Trois-Croissants* tombait perpendiculairement sur la rue des Carmes qui se prolongeait depuis la place des Changes jusqu'en face de la rue du Cheval-Blanc. Elle longeait dans toute sa longueur l'église des Carmes et se terminait, comme la Petite rue des Carmes qui la remplace, à cette rue.

Le XIXe siècle n'a percé, de ce côté qu'une rue nouvelle : la rue *Thiers*.

On a parfois avancé que cette voie occupait l'ancien lit de l'Erdre. L'étude du terrain à ses différentes profondeurs, peut seule montrer ce qu'il faut penser de cette assertion. Des documents écrits prouvent qu'elle existait dès le XIIIe siècle. Rien ne prouve que dès le temps des Romains, il n'y avait pas, entre la rivière et les murs de Nantes, une voie pour mettre en communication la vallée de l'Erdre avec le sud de la Loire sans entrer dans la ville, mais en en contournant simplement les remparts.

Pierre de Dreux a pu rétrécir le cours de l'Erdre : mais c'est exagérer l'importance de ses travaux que d'admettre qu'il conquit sur le marais toute la partie de Nantes située hors des vieux remparts. Une simple considération suffira pour se convaincre de cette vérité.

Les terrains situés hors de ces vieux murs appartenaient à trois paroisses : celles de Saint-Léonard, de Saint-Vincent et de Saint-Saturnin. Celle de Saint-Vincent franchissait les murs : celles de Saint-Léonard et de Saint-Saturnin n'avaient pas un pouce de territoire à leur intérieur. A la rigueur, on pourrait admettre que Saint-Léonard avait, pour exister, assez de territoire hors des marais, depuis la Motte-Saint-André jusqu'à la rue Saint-Léonard, et que la partie des marais prise pour cette rue aurait simplement augmenté une paroisse déjà existante. Mais pour Saint-Saturnin, pareille supposition est impossible. La paroisse était toute entière entre les vieux murs de Nantes et l'Erdre, par conséquent, dans la partie que Pierre Mauclerc aurait conquise sur la rivière Dans l'hypothèse que nous combattons, la paroisse Saint-Saturnin, faute d'habitations et d'habitants, n'aurait pas pu exister avant Pierre de Dreux, c'est-à-dire avant le XIIIe siècle. Or un document écrit constate sûrement son existence dès 1101. De cette existence, on doit conclure que les rues des Carmes et de la Poissonnerie n'ont pas été prises au XIIIe siècle sur le marais.

L'existence des rues des Carmes et de la Poissonnerie, et probablement celle des autres de ce parcours, remonte donc au moins à la fondation de la paroisse de Saint-Saturnin.

A partir de l'église de Saint-Léonard jusqu'aux Changes, cette voie longeait l'enceinte romaine de Nantes.

Le mur d'enceinte se détachait de l'église dans la direction de la mairie faisant un angle droit avec l'autre mur de la même enceinte qui longeait la rue Garde-Dieu et sur lequel l'église était appuyée. Quand les remparts de la ville eurent été reportés jusqu'à l'Erdre, des maisons s'adossèrent à la muraille romaine délaissée, sur toute sa longueur(1). Pour con-

(1) Plusieurs de ces « atache de maison au vieux mur de la ville » se firent au commencement du XVe siècle, par la permission des ducs de Bretagne, moyennant une redevance à la Prévôté. Voici une de ces concessions faite le 27 juillet 1413, à un peintre qui porte le nom étranger de *Wiccinguier* ou *Wiczinguier*, appelé aussi *Lepaintre*, et, en 1537, par erreur de

naître exactement le tracé de cette enceinte, il eût suffi de connaître la profondeur des maisons qui la séparaient de la rue. Nous donnons cette profondeur d'après un document du XVIIe siècle. Mais l'alignement de ce côté de la rue Saint-Léonard ayant été modifié depuis, cette donnée perd une grande partie de son intérêt.

Ce mur suivait assez exactement la rue actuelle jusqu'à la Petite rue des Carmes, appelée depuis l'année dernière rue de l'Ecluse. La maison qui fait l'angle de cette rue avec la rue des Carmes et occupée aujourd'hui par une pharmacie, était en 1426 et 1537 appuyée au mur ancien de la ville.

L'église des Carmes était-elle aussi appuyée à ce mur? D'un côté, on serait tenté de le croire. Elle se trouve sur la ligne directe qui va du jalon précédent au Change. Plusieurs de nos églises ou chapelles, comme celles des Cordeliers, de Saint-Léonard, de Saint-Saturnin, des Jacobins, étaient appuyées à cette antique enceinte. Il semble d'ailleurs que la paroisse de Saint-Saturnin fut primitivement séparée de celle de Sainte-Croix par ce mur. Or la séparation entre ces

copiste, Hames Lepaige. Il possédait deux immeubles attachés au vieux mur : l'un rue des Carmes, (voir côté d'orient, n° 1) l'autre, rue Saint-Léonard (voir côté d'orient, n° 4). Il s'agit ici de ce dernier.

« Sachent tous que par nostre court de Nantes en droit furent presens et personnalment establiz Hannes Wiccinguier, paintre, et Durance sa femme... lesquels et chacun — confessèrent — que Jehan Couldebouc, receveur de Nantes, a baillé et transporté a tonziourmais pepétuellement à héritage auxdiz Hannes, sa femme, lours heirs et pour ceulx qui d'eulx auront cause au temps avenir, assavoir est l'attache de la maison auxdiz Hannes et sa femme en dous airaux de maison joingnant l'un à l'autre sis en la ville de Nantes, eu la paroisse de Saint-Lenard, entre la maison Phelippot de la Mesonneuve d'un costé et la maison Geffroy Laloué, fournier, d'autre, ferans et habitans par le derrière aux murs anciens de ladite ville et par le devant au grand chemin et pavé comme l'on va des Changes de Nantes à Saint-Lenart, lesquels dous airaux Jouhane, famme feu Olivier du Bugnon, avoit naguère baillé par héritage auxdiz espoux comme disoient, pour atacher et fortiffier leur dite maison du mur de l'ancienne forteresse de ladite ville, par autant comme celle maison contient, et pour y faire cheminées et fenestres jusques à la moitié dud. mur et que ils povoint et pourront fere yssue et avoir lour allée jusques à lad. moitié dudict mur ; et lesdictes baillées et prinses avoint esté et sont faictes pour le pris de deiz et ouyct deniers de rente annuelle et perpétuelle ». *Arch. départ.*, B. 689.

deux paroisses était, à partir de la Petite rue des Carmes, entre la rue des Carmes et celle du Moulin. Ces raisons porteraient à croire que le rempart suivait la direction de la rue actuelle des Carmes sans s'en écarter sur aucun point.

Mais, d'un autre côté, on rencontre, en 1426 et en 1537, « une tourelle *sise où veil mur de la clousture ancienne* de la ville, *près l'estanc de la rivière d'Erde*, au-dessus de la cohue des Halles ». Cette tourelle était sûrement située entre la rue des Carmes et l'Erdre, et les rues de l'Ecluse et des Halles. Quand ces textes ne nous diraient pas qu'elle était sise au vieux mur de la clôture *ancienne* de Nantes, nous devrions le conclure. La clôture nouvelle ne dépassait pas de ce côté la place des Petits-Murs.

Se trouverait-on ici en présence d'un ouvrage isolé de fortification? Ce texte, en rattachant cette vieille tourelle à la vieille enceinte, ne se plie guère à cette interprétation. Il faudrait donc conclure que, parvenu à la Petite rue des Carmes, le mur romain barrait la rue des Carmes, poussait une pointe vers l'Erdre, et revenait prendre ensuite sa direction première dans l'alignement de la rue jusqu'au Bouffay. Du reste, pour fixer autant que possible la base du triangle fait par cet écart, nous pouvons dire que le mur de la vieille enceinte reprenait, à l'Est de la rue des Carmes, à la cinquième maison de la rue à partir de la place du Change.

Différents travaux ont, à plusieurs époques, ramené au jour une partie de cette vieille enceinte romaine. Les derniers ont eu lieu il y a deux ans, à l'occasion de la construction du bâtiment destiné aux Archives communales. On a pu constater alors que l'ancienne église Saint-Léonard, que ce bâtiment remplace, était bien appuyée à ce vieux mur. Il eût été intéressant pour la topographie de Nantes de relever sous quel angle se croisaient en ce point le mur septentrional et le mur occidental de cette enceinte. Nous avons peine à croire que ce travail n'ait pas été fait par ceux que la chose regarde. Mais, comme ce fait est tout récent, nous n'avons pas re-

cherché s'il en avait été fait ou publié un compte-rendu.

Voici, du moins, celui d'une fouille faite au commencement de ce siècle et relatif à la découverte d'une partie de l'enceinte romaine au sud de la rue Thiers. Nous le trouvons enregistré dans les délibérations municipales du 12 fructidor an IX.

Lecture faite d'un procès-verbal en date du 9 de ce mois, relatif à la rencontre d'un ancien mur de ville sur le terrein de la ci devant chapelle de Notre-Dame de Toute-Joye.

La mairie arrête qu'il en sera fait mention à la séance de ce jour, et qu'il sera inscrit à la suite du présent.

L'an 9 de la République Française, le 9 fructidor nous J.-B. Chauvet et J. Avilau, adjoints au maire, chargés de la surveillance des travaux publics, ayant avec nous P.-Nic. Fournier, adjoint de l'architecte-voyer, nous sommes transportés rue de la Commune, sur le terrain de la ci-devant chapelle de Toute-Joye, joignant l'hôtel de la Mairie, à l'effet de constater la situation d'un gros mur trouvé dans l'affouillement fait pour établir une glacière, et où étant avons reconnu, au milieu de la cour une excavation ayant 7 pieds de profondeur dans son grand diamètre, et une seconde excavation au fond dicelle ayant 3 pieds de profondeur, traversée du côté de l'ouest par un fragment de mur ayant 3 pieds de hauteur et 3 pieds 3 pouces d'épaisseur bâti à chaux et meslé de sable de carrière jaunâtre et en pierre de rocher taillée à soirie parementée en dedans et en dehors et d'applomb sur ses deux faces, ledit mur assis sur un fonds de terre noirâtre vazeuse, pure et sans mélange.

Passant ensuite à l'examen des terres dudit affouillement, nous avons reconnu que le sol, à 5 pieds en contrebas, était d'une terre noirâtre rapportée, faiblement meslée de pierres, briques et démolitions, que la tranchée dudit mur avait été faite dans une couche de terre glaize ayant également 5 pieds d'épaisseur, et couverte à sa superficie par une couche de retaille de tuffeau d'un pouce d'épaisseur, que ledit mur avait sa direction Nord 20 degrés est, et Sud 20 degrés Ouest.

Ayant fait placer deux jallons sur le parement intérieur dudit mur et tendu un cordeau, nous avons reconnu qu'il s'alignait avec l'angle de face du bâtiment servant ci devant de consulat, et prolongeant ledit cordeau nous avons reconnu que sa direction se prolongerait jusqu'au jambage est de la porte d'entrée du jardin sous la gallerie : pourquoi nous estimons que ce mur fait partie de l'enceinte de ville construite, en 1213, par Pierre de Dreux, et que

ledit mur aboutissait vers nord au mur de ville qui part de Saint-Léonard passant dans les Cordeliers, se joignait à la tour du Trépied, et vers sud allait joindre la porte de ville qui était construite près Saint-Saturnin et continuait de là jusqu'au château du Bouffay.

De tout quoi nous avons rapporté le présent procès-verbal, ordonné qu'il serait fait un plan et une coupe dudit affouillement pour y être joint, et le tout déposé aus archives de lamairie à Nantes, lesdit jours et an que dessus.[1]

En attribuant la construction de ce mur à Pierre de Dreux, Fournier a commis une méprise : Pierre de Dreux ayant délaissé cette enceinte primitive de Nantes pour en construire une nouvelle sur l'Erdre. Malgré cette erreur d'interprétation, ce procès-verbal que nous croyons pouvoir lui attribuer, nous a semblé renfermer plusieurs détails intéressants à rappeler.

Cette partie de l'enceinte romaine était, comme les autres, flanquée de tours. Au XVe siècle, de l'église Saint-Léonard au Change, on en voyait encore plusieurs.

C'est de cette église à la rue Thiers que nous placerons les deux qui sont mentionnées dans ce texte d'un rentier de 1426.

« Jehan Blanchet, sur la maison et appentiz qui fut Jehan Moreau, Fournier, et a present tient par louaige Jehan Bigorret bouchier, sise en ladite rue de l'Eschellerie, près Saint-Leonart, et joignant *au vieil mur ancien de la ville* entre une *tourelle* qui est oudit mur à l'endroit du jardin de Derval d'un costé et le pavement qui est entre celuy apentiz et la *tour* de devant Saint-Leonart d'autre, du costé devers ledit hostel de Derval. XXI d. »

L'église Saint-Léonard longeant le mur d'enceinte dans le sens de la rue Garde-Dieu, la tour qui se trouvait devant l'église devait donner sur la rue Saint-Léonard. Le mot de *tour* employé ici indique son importance, elle était évidemment d'un plus fort diamètre que les autres tourelles échelonnées le long du mur.

[1] *Arch. commun.* Délibér.

Le jardin de Derval est aujourd'hui le jardin de la mairie : la tourelle dont il est ici question flanquait donc la partie du mur de ville qui, à la suite de la rectification de cette rue, est entrée toute entière dans ce jardin.

Pour ne pas multiplier les tourelles outre mesure sur une partie de mur si restreinte, nous identifierons celle dont il est ici question avec celle que nous trouvons ainsi mentionnée dans le rentier de 1537.

« Item nous suysmes transportez en une maison qui autresfoiz fut à Perrot Davaugon et en ung appentilz et en *une tourelle près les vieilles murailles de la ville*, du cousté vers Sainct-Leonard ladite tourelle, d'aultre cousté ung heral, par le devant vis-à-vis des estuffes, par le derrière le jardin feu Jehan Françoys, esqueulx maison appentilz et tourelles avons trouvé Jehanne Hubert, veuffve de Charles Charpentier et Yvon Charpentier, lesqueulx nous ont congneu et confessé lesd. choses leur appartenir ».

Le jardin de feu « Jehan François » est le même que le jardin de Derval » ces différentes dénominations désignent toujours le jardin de la mairie. En plaçant en si peu d'espace une tour et deux tourelles nous arriverions à trop fortifier ce côté de la ville, et nous aurions autant de raison d'appliquer à Nantes qu'à Jérusalem la parole du psalmiste : *abundantia in turribus tuis*.

Un peu plus loin en allant vers le Change, le même rentier de 1426 nous signale une autre tourelle : « Olivier Le Texier sur une *veille tourelle* et mur ancien au derrière de leur hostel, entre celui hostel et le jardrin du prévost de Vertou, XII[s]».

La maison du prévôt de Vertou se trouvait du même côté de la rue avant la rue du Cheval-Blanc, presque en face du jeu de paume remplacé aujourd'hui par une droguerie au n° 19. Nous placerons donc cette tourelle vers le n° 16.

Si nous passons de la rue Saint-Léonard à la rue des Carmes, nous y trouverons une autre tourelle encore : « Hannes Weczinguier, pour atache de sa maison au mur ancien de ville, VI[s].

Ledit Hannes, pour une tourelle du mur ancien de la ville qui fut à Olivier Lequeu, lui baillée à rente à XI^{s}, VI^{d} ».

Cette tourelle existait encore en 1537. « Item nous suysmes transportez en une tourelle estante audit mur, que tint aultresfois Hames Lepaige, Olivier Lequeu, Jeh. Coursault, en laquelle tourelle nous avons trouvé Me Vallentin Coursault, prestre, lequel nous a dit ladite tourelle luy appartenir ».

La maison de Valentin Coursault existe encore à l'angle de la rue des Carmes et de la place du Change. C'est celle qui avance sur la rue et porte pour enseigne : *Au vieux Nantes.*

Toutes ces tourelles étaient situées du côté oriental des rues de Saint-Léonard et des Carmes. Comme nous le disons plus haut, il s'en trouvait cependant une entre la rue et l'Erdre. Nous la trouvons mentionnée de 1409 à 1537.

En 1409, Girard Prevost reconnaît « avoir prins de Jeh. Couldelbouc, receveur de Nantes, *une vieille tourelle* siise au *vieil meur de la closture* pres l'estang de la riviere d'Erdre au dessus de la maison de la cohue des Hales, à l'endroit de l'hostel et courtil de Thomas Larcher, siis en la rue du Carme, entre ung petit apentiz à Jeh. Bihier d'un costé et la rue et la venelle et issue comme l'on va de la maison au Stonnet par ledit mur à lad. rivière d'Erdre ».

Cet extrait emprunté à un inventaire (1) nous semble avoir sur quelques points mal copié l'acte qu'il analyse. Son analyse est cependant fidèle. En 1426, nous retrouvons le même Girard Prevost enrôlé pour une rente de 3 s., « pour une *tourelle sise au vieil mur de la clousture ancienne de la ville près l'estanc de la rivière d'Erde*, au-dessus de la cohue des Halles, ou derrière de l'ostel et courtil Thommas Larchier ».

Cette tourelle existait, ainsi que celle du Change, en 1537. « Item nous suysmes transportez en une vieille tourelle qui fut à def. Guil. Michel, estant au *vieil mur de la ville* ou derrière de l'hostel et jardrin qui fut Thomas Larcher et où

(1) *Arch. départ.* Turnus Brutus. Cf. Travers, T. I, 502.

il demeura ; et dempuix y demoura Jeh. Clemens, sellier, et Yvon Millon, sellier ; en laquelle tourelle nous avons trouvé Toussaint Paiget et Gilles Richerot queulx nous ont dit chaincun d'eulx, lad. tourelle leur appartenir, et chaincun d'eulx pretend estre son heritaige ». (1)

D'après les différentes indications données par ces textes on doit placer cette tourelle entre la rue des Halles et la rue de l'Ecluse. L'emplacement de la cohue des Halles située rue de ce nom, près de l'Erdre, est aujourd'hui occupé par le quai Penthièvre et par la rivière. La venelle et issue dont parle le contrat de 1409, est la petite venelle qui conduisait de la rue des Carmes à l'Erdre, et qui va aujourd'hui du n° 3 de la rue Saint-Léonard à la rue du Marais. Entre la tourelle et cette venelle se trouvaient les immeubles de l'Hôtel du Pélican, situés en face de l'église des Carmes. C'est donc entre ce dernier point et la rue des Halles qu'il faut chercher cette tourelle du vieux mur de Nantes.

La situation de cette tour entre la rue des Carmes et l'Erdre, devait faire décrire un angle à l'enceinte romaine de Nantes, et en rompre la régularité. Peut-être cette tour, en s'avançant sur l'Erdre au-dessus de la cohue des Halles, avait-elle pour objet de défendre la vieille voie qui passait près de là pour aller au-delà de la rivière : nous ne pouvons que signaler le fait sans prétendre l'expliquer.

En résumé, l'enceinte romaine de Nantes présentait donc à l'Ouest, du côté de l'Erdre : 1° la tour de Saint-Léonard ; 2° une tourelle, au moins, dans le jardin de la mairie ; 3° une autre vers le n° 16 de la rue Saint-Léonard ; 4° une autre à l'angle de la rue des Carmes et de la place du Change ; 5° celle qui se trouvait entre la rue des Carmes et l'Erdre, au-dessus de la cohue des Halles, et dont la situation en dehors de la ligne jalonnée par les autres ne cadre guère avec ce que l'on a souvent dit du tracé suivi par ce mur romain.

(1) *Arch. départ.*, rentiers de 1426 et 1537.

La voie qui nous occupe portait autrefois dans toute sa longueur, c'est-à-dire du Port-Communeau au Change, le nom de rue de l'*Echellerie*.

Quelques-uns de nos historiens, tant anciens que modernes, se sont mépris sur la situation et sur la direction de la rue de ce nom. L'erreur la plus commune est celle qui confond la rue de l'Echellerie avec celle du Cheval-Blanc ou avec une venelle qui aurait abouti sur l'Erdre, débouchant aux Petits-Murs. Dans cette opinion, le nom de rue de l'Echellerie serait venue de l'échelle ou des degrés par lesquels on montait sur le rempart qui servait de passage aux piétons.

Cette explication, sinon l'opinion dans son ensemble, a, sans doute, sa source dans un passage de l'abbé Travers. Parlant de travaux faits en 1722, et qui concernent la rue du Cheval-Blanc, il ajoute que ces travaux furent faits « afin de faciliter le passage du quartier de Sauvetour à la rue de l'Echellerie, maintenant rue des Carmes, et appelée autrefois rue de l'Echellerie, *à cause de cette muraille passante ou pont de pierre*, et qui était une vraie échelle de pierre montante et descendante d'espace en espace pour arriver au niveau du haut de la rue de la Boucherie autrefois de Sauvetour (1) ».

Dans un autre endroit, il identifie la porte de l'Echellerie mentionnée par le titre de la fondation des Carmes en 1327, avec la porte Sauvetour. « On voit ici, dit-il, que la porte de l'Achelerie est la porte de Sauvetour (1) ».

Un peu plus loin, il place cette même porte près du couvent des Carmes, au débouché, à ce qu'il semble, de la Petite rue des Carmes, sur la grande rue de ce nom. « Albert de Morlaix, dit-il, met la maison des Carmes entre cette porte (des Changes) qu'il appelle Guerrandoise, et la porte de l'Echellerie sortant sur la rue de ce nom près de la Petite rue Notre-Dame, autrement Toute-Joie. (3)

(1) *Travers*, t. III, p. 462.
(2) *Ibidem*, t. I, p. 409 et 501.
(3) *Ibidem*, t. II, p. 501.

Cette opinion transporte la porte de l'Echellerie, de la porte Sauvetour, près des Carmes, et par conséquent de la nouvelle enceinte de Nantes à l'ancienne. La seule étude des lieux lui donnerait une assez grande probabilité. On peut admettre en effet, que l'enceinte romaine était percée vers les Carmes d'une porte ou peut-être, plutôt, d'une poterne qui donnait accès sur l'Erdre. La direction de la Petite rue des Carmes, sur ce point, serait suffisamment expliquée par cette supposition. Si de la place Saint-Léonard jusqu'à celle du Change, l'enceinte romaine de Nantes n'avait eu aucune issue sur l'Erdre, on ne verrait pas pourquoi l'ancienne rue de Verdun (aujourd'hui rue de la Commune) aurait fléchi vers l'ouest et envoyé vers la rivière, avant d'arriver à la place du Change, deux voies qui, barrées par les remparts ne se seraient rencontrées en ce lieu que pour y aboutir à une impasse.

La Petite rue Notre-Dame et la Petite rue des Carmes sont des voies très anciennes. On pourrait, il est vrai, attribuer leur formation et leur direction à l'établissement des Carmes fondé en 1327. Mais d'autres considérations nous les font croire antérieures au déclassement de l'enceinte romaine occidentale de Nantes. Aussi ne faisons-nous aucune difficulté d'admettre que cette enceinte était percée d'une porte ou d'une poterne, à la rencontre de ces rues.

Mais en admettant l'existence de cette porte, nous avons peine à voir en elle la porte de l'Echellerie. Le même texte, par suite d'une interprétation différente, a servi à Albert Le Grand et à Travers pour placer la porte de l'Echellerie, l'un près du couvent des Carmes, l'autre à la porte Sauvetour. Il nous servira à la placer plus loin, à l'extrémité de la rue.

Ce texte est celui de la fondation des Carmes en 1327. Dans cet acte Guill. de Rochefort donne aux religieux (1) : « Un emplacement situé à Nantes entre la maison de Guil. Laillier

(1) « Locum... situm Nannetis inter domum Vredum, et vicum per quem itur ad portam quæ dicitur de la *Cellerie*, ex altera. » (D. Mor., *Pr.* I, 1346)

d'un côté sur la rue appelée vulgairement Verdun, et la rue par laquelle on va à la porte de la *Cellerie* ».

La rue de Verdun est suffisamment connue. Elle allait de la place Saint-Jean à la Basse-Grand-Rue où elle débouchait sur le carrefour de la Laiterie. Elle formait les deux rues actuelles de la Commune et du Moulin. Grâce à cette indication précise, il est facile de trouver la rue parallèle à la rue du Moulin et qui limitait de l'autre côté l'établissement des Carmes. Cette rue est évidemment la rue dite, de cet établissement, rue des Carmes et qui se dirigeait du Change au Port-Communeau, en passant devant la grande porte de la chapelle du couvent. Les expressions « rue par laquelle on va à la porte de la Cellerie » supposent que l'on n'est pas encore à cette porte, qu'il ne faut pas la chercher sur l'un des points latéraux de la rue auprès de l'emplacement désigné, c'est-à-dire près des Carmes, mais à l'une de ses extrémités vers le Port-Communeau.

Peut-être même, comme cette porte de l'Echellerie (nous parlons ici de la porte et non de la rue) n est mentionnée qu'en 1327, faudrait-il la confondre avec la porte appelée aussi porte des Caves, ou porte du Port-Communeau, qui appartenait non pas à l'enceinte romaine, mais à celle de Pierre de Dreux.

Quoi qu'il en soit de la situation de cette porte, il est certain que la vieille rue de l'Echellerie conduisait du Change au Port-Communeau, et non à la porte Sauvetour. C'est la direction que l'abbé Travers, lui-même, lui donne dans d'autres endroits où il est mieux inspiré. « La rue de l'Echellerie, dit-il, ainsi appelée de plusieurs échelles, qui montaient sur le mur de ville, commençait au Port-Communeau et se terminait aux Changes. — Cette rue conduisait des Changes jusqu'aux moulins Coustans au Port-Communeau. — La rue des Carmes depuis les Changes jusqu'au Port-Communeau était connue sous le nom de l'Echellerie (1) ».

(1) *Travers*, t. I, 363 et 502 ; t. II, p. 158.

Cette direction est indiquée ou supposée par tous les textes des XIIIe, XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles qui mentionnent ce nom. Tous font passer la rue de l'Echellerie dans la direction du Change au Port-Communeau, par devant les églises des Carmes, de Saint-Léonard, ou devant les maisons importantes situées sur ce parcours. Nous n'en connaissons aucun qui place cette rue dans la direction perpendiculaire que supposerait son débouché à la Porte Sauvetour.

On trouvera plusieurs de ces textes dans les articles que nous consacrons aux maisons des rues du Port-Communeau et de Saint-Léonard : citons-en cependant ici quelques-uns.

C'est d'abord, en 1234, un titre qui concerne l'emplacement de l'église Saint-Léonard. Le cellier qu'elle remplace est dit situé dans la paroisse de Saint-Cir sur la rue de la Chalerie[1]. En 1246, le même emplacement donné par Pierre Mauclerc pour la reconstruction du couvent et de l'église de Saint-Cir et de Sainte-Julitte, est situé *rue de l'Echellerie, près de l'Hôpital* « *in Scalaria, juxta Hospitale* ». Or l'Hôpital dont il est ici question est l'Hôpital dit plus tard la Commanderie Saint-Jean, qui se trouvait entre la place Saint-Jean et le prieuré de Saint-Cir reconstruit rue Garde-Dieu (2).

1352. Meson devant l'yglese de Saint-Leonart achevante par davent à la rue de l'*Eschellerie par où l'on veit de l'iglese dou Carme ès Molins Coustens.* — 1426. Rue devant le puiz de la Prevosté, commenczant à l'ostel qui fut Perrot Lepevrier faisant le coign des Changes comme l'on va de Saint-Saournin à la Prevosté et au change de feu Simon Lepevrier, s'en allant par la rue devant le Carme à la rue de l'Eschallerie, à Saint-Léonart et jusques à la porte des Caves. — 1458. Meson de def. Geffroy Laloué, sise en la rue de l'*Eschalerie par où l'on va des Changes à Saint-Léonard.* — 1481. Maison en la rue de

(1) « Cellarium nostrum... situm in parrochia S. Cirici in vico de la *Chalerie* cum tota via quæ est juxta cellarium illud a magno vico de la *Chalerie* usque ad vicum novum. » *Arch. départ.*, H 351.

(2) *Travers*, t. I, 364.

l'*Eschalerie par où l'on va des Changes à Saint-Léonard.*—1678. Rue Saint-Léonard autrefois appelée rue de l'*Eschellerie* (1).

De ces différents textes, et d'autres plus nombreux qui font passer la rue de l'Eschellerie devant les maisons des rues du Port-Communeau et de Saint-Léonard, il est évident qu'il faut identifier la vieille rue de ce nom avec ces dernières, et qu'en étendant le nom à toute la voie dont elles font partie, on doit admettre qu'il a été porté dans sa plus grande extension par la voie qui va des Changes au Port-Communeau.

D'où venait ce nom ? Ici la question est plus difficile. On pourra lui assigner une double origine, suivant la forme que l'on adoptera pour sa forme primitive.

Si l'on adopte pour forme plus ancienne «la *Cellerie*», en rapprochant ce nom de celui de rue des *Caves* on pourra admettre qu'il vient des celliers nombreux qui se trouvaient dans ces quartiers. Le texte de 1234 que nous citons concerne précisément un cellier.

Mais, à cette même époque, le nom latin de la rue est aussi *Scalaria* : traduit exactement par le mot *Eschellerie* ou *Echellerie* : mot qui suppose un endroit accessible avec une échelle ou par des degrés. Où était cet endroit ? Quelle était sa nature ? Etait-ce un point des remparts de l'enceinte romane ? Etait-ce un point de la douve ? Etait-ce un autre point quelconque de la voie du Change au Port-Communeau qui présentait quelques degrés à franchir ? dans le même quartier se trouvait un autre endroit appelé le saut des chiens: *saltus canum* (2).

Sans pouvoir répondre d'une manière satisfaisante à ces questions, signalons cependant dans la rue Saint-Léonard, du

(1) *Arch. départ.*, H. 34 ; rôles rentiers 1426 ; — 1678, *Arch. du Chapitre.*

(2) In *Scalaria* juxta Hospitale, Trav., I, 364. En 1303, Gilles Martin, citoyen de Nantes, donne à la chapellenie de Saint-Louis à la cathédrale 70 s. de rente « super domo Robini de Basogiis, civis nannet, sita in *Scalaria* nannetensi, inter domum def. Andree Anglici et domum Thome Piperarii, civis nannet » et 20 s. « super domo que quondam fuit Damonis Vertou, sita in *Scalaria* Nannetensi, prope domum que fuit Rollandi Martelli ». *Arch. départ.* G 176.

côté de la Mairie, deux maisons appuyées à l'ancienne enceinte de Nantes et appelée autrefois la maison de l'*Echellerie*. La première appartenait au prévôt de Vertou. En 1426, « le prévôt de Vertou » devait une rente à la Prévôté de Nantes « sur sa maison de l'Eschallerie, sise entre la maison de James Lebel et l'héral d'Olivier Le Texier. » En 1537, la maison dudit James Lebel, que le scribe appelle par erreur James Lebloy est dite « sise entre la maison de l'Eschallerie appartenant au prevost de Verto... par le devant la rue qui conduit des Carmes à Saint-Léonard, par le derrière yssue sur la venelle qui conduict du coign de la maison de Geneston à Notre-Dame de Toute-Joaye ».

La seconde située un peu plus près de l'église Saint-Léonard est mentionnée dans les titres du Chapitre sous le nom de maison de l'Echellerie, depuis 1527 jusqu'en 1720.

D'autres maisons du même côté de la rue payent une rente à la Prévôté pour issue sur le mur ancien de la ville : « Olivier Le Texier pour avoir atache au mur ancien de la ville et y fere usserie pour yssir et entrer de la maison où il demeure sise en ladite rue de l'Eschellerie (1426) ; maison arrentée en 1448 avec son droit « à yssir du derrière de lad. meson sur les vieux murs de ceste ville de Nantes ».

Ces documents porteraient à conclure que, après le déclassement de l'ancienne enceinte de Nantes, les particuliers qui construisirent dans sa douve, placèrent pour accéder sur le haut du rempart, des degrés semblables à ceux que l'autorité publique plaçait en certains endroits pour donner accès sur les fortifications. Ainsi, le long de ces remparts se seraient établies plusieurs échelles, d'où le nom de maisons de l'Echellerie données d'abord aux maisons derrière lesquelles se trouvaient des échelles de ce genre, puis à la partie de la rue qui passait devant ces maisons, et enfin à la rue toute entière.

Nous avouons cependant que cette explication est loin de nous satisfaire complètement. Elle ne justifie pas assez les mots de *Scalaria juxta hospitale* et de *Scalaria nannetensis :*

l'Échellerie près de l'Hôpital : l'Échellerie de Nantes, donnés en 1246 et en 1303 à cette rue.

Quelque douteux que restent certains points que nous avons touchés au sujet de la rue de l'Echellerie, son existence est incontestable. Du XIIIe siècle au XVIIe elle est appuyée sur plus de témoignages qu'il n'en faut pour faire admettre n'importe quelle vérité.

Ce n'est donc pas sans étonnement que nous avons trouvé un acte passé par devant notaires et signé par les gens du quartier, attestant qu'il n'y a jamais eu, à Nantes, dans la paroisse de Saint-Léonard de rue appelée rue de l'Echellerie. Voyons plutôt ce document.

Devant nous notaires royaux de la cour de Nantes soubs signez, ont comparus en personnes n. h. Est. Mabit, s. de la Boire, advocat en la cour, aagé, comme il a dit, de 75 ans, ou environ, Touss. Chauffeton, m[e] architecte, aagé de 70 ans ou environ, Math. Riant, m[e] cherpantier, aagé de 55 ans ou environ, le s. P. Jolly. m[e] boullanger, pareillement aagé de 56 ans ou environ, Michel Morisset, terrasseur, aagé de 50 ans ou environ, comme ils ont aussi dit, les tous demeurans séparément aud. Nantes rue et paroisse de Saint-Léonard ; m[e] P. Bauquin, commis au greffe du Présidial, de Nantes, y demeurant, paroisse de Sainte-Croix, aagé de 50 ans, ou environ, ainsy qu'il a dit, et h. h. Anthoine Rodrigues, m[d] droguiste audit Nantes, y demeurant, paroisse de Saint-Saturnin, aagé de 60 ans, ainsy qu'il a dit ou environ ; lesquels ont vollontairement, sans aucune contrainte et unanimement declarez et attestez par ces présentes avoir bonne connoissance que, de tout temps immémorial, et pour l'avoir ouy dire à leurs predecesseurs, qu'il n'y a jamais eu, en la paroisse, de rue nommée de l'Eschallerye, et n'en ont jamais ouy parler, et que la rue qui prend depuis la maison de l'arballestrye à vis l'église paroichialle dud. Saint-Leonard, jusques au port Communau et des deux costés s'appelle et a tousjours été nommée la rue de Saint-Leonard : en laquelle rue sont les maisons des sieurs Dorsepmaine, Gerouard, Poisson, la veuve de Jan Renaud, et autres maisons qu'ils ont ouy dire estre pretendues en mouvance par les pères de l'Oratoire, et mesme qu'en touste l'estendue de lad. paroisse de Saint-Leonard, il n'y a eu aucune rue supozée de l'Eschallerye : que lesd. sieurs sus nommez ont tous jurez et affirmez véri-

tables et promis repeter, lorsque requis seront devant qu'il appartiendra : de tout quoy nousd. notaires avons raporté le present acte pour valoir et servir que de raison. Faict audit Nantes ce jour 24e juin 1674 avant midi où lesd. sieurs cy devant ont signez, fors led. Chauffeton qui a dit ne pouvoir signer a raison de sa maladie de paralisye et aage (1).

Donnez-vous donc la peine d'exister sous un nom pendant cinq cents ans pour voir, dans le lieu même où vous avez existé, des gens venir nier, par devant notaire, et votre existence et votre nom. Il semble que, pour faire signer cet acte, on dut choisir à Nantes les rares personnages qui n'avaient jamais entendu parler de la rue de l'Echellerie. La chose dut être difficile : à l'époque même de ce document les registres de la Réformation des domaines, actes officiels et dressés d'après les documents authentiques et les enquêtes les plus sérieuses, donnaient la liste des maisons situées « rue Saint-Léonard autrefois appelée rue de l'*Eschellerie* ». Une sentence du Parlement de Bretagne du 3 juillet 1674, plaçait ces mêmes maisons « en la rue qui conduit de l'église Saint-Léonard au Port-Communeau, autrement nommé de l'*Eschallerie* (2) ». Mais s'il est des choses que l'on ne voit point quand on en est trop près, il en est d'autres que la postérité, plus éloignée d'elles, voit mieux que les contemporains. Voilà pourquoi des Nantais du XXe siècle sauront mieux que ceux du XVIIe que l'on appelait encore, à cette époque, rue de l'Echellerie une partie de la rue qui va de la place du Change au Port-Communeau.

La voie qui mettait le Port-Communeau en communication avec la place du Change tirait déjà une grande importance du mouvement de plus en plus considérable de ce port. Cette importance augmenta grandement quand l'ouverture de la route de Rennes fit affluer sur ce point le trafic d'une partie de la Bretagne. La voie eut alors à ajouter un nouveau service à celui qu'elle rendait déjà. Seule avec celle qui con-

(1) *Arch. départ.*, H 351, p. 62.
(2) *Arch. départ.*, H 355, p. 474.

duisait au port Maillard, elle assurait, de l'Erdre à la Loire, le transbordement des marchandises qui, depuis l'établissement du canal de l'Erdre, passent directement de l'un à l'autre de ces deux cours d'eau.

Aussi, à partir de l'ouverture de la route de Rennes, cette voie a-t-elle été l'objet de nombreux projets de rectification et d'élargissement.

Un de ces projets consistait à abandonner le tracé actuel de la rue du Port-Communeau et à percer, dans l'axe de la rue Saint-Léonard, une voie directe pour unir cette rue à la place du Port-Communeau.

Ce projet figure ainsi sous l'article 8 du plan de de Vigny.

« De la porte du Port-Communeau qui va devenir l'entrée de Rennes, et d'une petite place qu'il sera nécessaire d'y faire, une rue la plus droite qu'il se pourra, jusqu'à la porte de la Poissonnerie, qui est l'entrée du côté des Ponts et du Poitou : ladite rue passant au travers d'une nouvelle place formée devant l'Hôtel-de-ville, du côté de la rivière l'Erdre, et au travers de la place de Saint-Saturnin. »

La Commission chargée d'examiner l'ensemble du projet, trouva « cette idée trop belle et trop juste pour n'y pas applaudir. C'est répandre la vie et le mouvement par tout. On ne coupe que dans un plein où les maisons ne sont que de peu de valeur (1).

Mais l'on se contenta d'admirer cette idée si belle et si juste, et de la coucher sur les plans des embellissements de la ville de Nantes, où l'on ne peut nier qu'elle ne fasse très bien. En attendant sa réalisation, on continua à donner à tous les propriétaires de la rue destinée à être remplacée tous les alignements nécessaires pour la reconstruction de leurs immeubles.

Ces rues avaient grand besoin d'être rectifiées. A voir les alignements tourmentés que présentent encore sur ce parcours leurs maisons tant soit peu anciennes, on peut juger qu'aucun

(1) *Arch. départ.*, C 325.

service de voirie ne présida jamais à leur formation. Celle du Port-Communeau était plus tortueuse encore que les autres. A partir du port, elle décrivait presque un demi-cercle pour parvenir à l'église de Saint-Léonard. On eût dit que les propriétaires d'un côté de la rue avaient poussé leur maison chacun un peu au devant de celle de son voisin pour mieux voir ce qui se passait dans la rue. L'étroitesse de ces rues causait pour la sécurité publique des dangers dont les paroissiens de Saint-Léonard se préoccupèrent.

Chaque paroisse jouissait alors d'une certaine autonomie. Le *Général de la paroisse*, sorte d'assemblée composée du recteur et des paroissiens notables, se réunissait le dimanche sous le chapitreau de l'église, pour traiter des intérêts spirituels ou temporels de la paroisse, trancher définitivement les questions qui étaient de son ressort, et signaler aux autres administrations celles qu'il ne pouvait trancher sans leur concours.

C'est ainsi que le 16 février 1783, à l'issue de la grand messe, le Chapitre de la paroisse de Saint-Léonard eut à s'occuper d'une question de voirie.

Au chapitre de la paroisse de Saint-Léonard assemblé à la manière accoutumée après la convocation de droit et de fait, après la messe paroissiale dite et célébrée dans ladite église par missire Michel Beugeard recteur, auquel chapitre ont assisté mondit sieur le Recteur, et MM. Lelièvre, Alloneau, Glaize, Guilbaud, Cheva, Mesnard, le Page, Peccot, Chevalier, Bruneau, Rollin et MM. Robinet, Bertrand et Lelievre, les deux derniers marguilliers en charge ont dit qu'il leur auroit esté représenté que depuis les différents bastimens qui s'édiffient dans cette paroisse, et notamment auprès de cette église, le grand nombre de voitures nécessaires pour y conduire les matériaux, le passage ordinaire et presque nécessaire des carosses vulgairement nommés fiacres dont les propriétaires demeurent près la place d'Aiguillon, l'importation du fer et du charbon de terre, bois de construction et autre, l'arrivée de tous les équipages et chevaux qui viennent et viendront encore plus fréquement de la route de Rennes qui doit être incessament ferrée et peut-être pavée, ce qui regarde la banlieue, tous ces différens objets, productions,

marchandises et voitures devront nécessairement, au moins pour éviter les plus grand frais, entrer dans l'intérieur de la ville par la rue de Saint-Léonard, il leur auroit esté représenté que l'endroit le plus fréquenté, et qui doit l'estre, l'extrémité de la rue qui conduit à l'église, etoit le plus étroit et le plus angustié ; qu'il étoit impossible qu'une voiture et un cheval chargé pussent y passer de front, qu'en conséquence la vie des gens à pied étoit à chaque instant en danger ; que plusieurs personnes avoient été renversées et faillis d'être écrasées, surtout depuis que le marché public a été établi sur ladite place d'Aiguillon ; pourquoi mesdits sieurs les marguilliers en exercice requèrent le général assemblé d'aviser aux moyens les plus prompts et les plus propres à remédier à des accidents qu'il est infiniment plus convenable de prévenir qu'il n'est facile ensuite de réparer ; et ont proposé de présenter à MM. les officiers municipaux une requête affin de les engager à faire démolir la maison servant de conciergerie aux anciens chevaliers du Papegault qui resserre précisément la rue de Saint-Léonard à l'embouchure de la petite place qui est vis-à-vis la porte de l'église ; que laditte requête devroit avoir un succès d'autant plus facile que laditte maison est absolument caduque et menace d'une ruine et écroulement très prochain ; que d'ailleurs elle appartient à la communauté de la ville qui n'en retire aucun ou presqu'aucun avantage ; qu'enfin MM. les maire et échevins et procureur du Roy sindic, comme pères du peuple, s'intéressent trop particulièrement à la seureté et à la vie des citoiens, pour ne pas entrer dans des vues si légitimes quand même le sacrifice et la dépense devroient être plus considérables ; la paroisse et la ville entière ayant été témoin de l'attention et du zèle avec lesquels ils ont condamné et fait démolir la maison du feu sieur Briaud dès l'instant qu'ils apprirent et reconnurent qu'elle pouvait mettre en danger la vie d'un seul homme ; qu'on s'occupe beaucoup et qu'il est louable de s'occuper de l'embelissement et agrandissement de la cité, mais qu'il est encore plus urgent et plus avantageux de pourvoir à la seureté des individus qui doivent composer et habiter ladite cité et la fréquenter ».

A la suite de sa délibération, le Général de la paroisse délégua des commissaires, approuvant d'avance ce qu'ils feraient. Sans s'en tenir à cette délégation, il envoya à l'administration la supplique suivante :

(1) Extrait du registre des Délib. de la par. S. Léonard, *Arch. Commun.*, DD 284.

MESSIEURS,

Les maire et échevins de la Ville et Communauté de Nantes,

Supplie humblement le Général de la paroisse de Saint-Léonard, disant que depuis longtemps le Général diffère d'adresser ses représentations au Bureau afin d'obtenir l'allignement et l'élargissement de la rue de Saint-Léonard depuis l'ancienne maison de Retraite des femmes jusqu'à la place d'Aiguillon, servant aujourd'hui de marché public. Le passage continuel des fiacres et autres voitures, des charettes chargées de bois de construction et autres, fers, charbons, celui des chevaux de crocheteurs qui vont et viennent dudit marché, celui des roulliers qui fréquentent les routes de Rennes, Vannes, même celle de Paris, enfin les batisses qui se font continuellement tant auprès de la Chambre des Comptes que dans les environs ; tous ces motifs paraissent exiger que le Bureau s'occupe de rendre ce quartier moins tortueux et plus large, afin d'éviter les dangers toujours renaissants auxquels les gens de pied sont particulièrement exposés.

D'un autre côté, l'écoulement des eaux ne peut se faire, parce qu'il n'y a pas assez de pente depuis la porte de l'église au touc qui passe sous la maison du feu sieur Briaud.

Si l'on ajoute à ces observations que la petite maison en bois où loge le concierge de la Butte est si caduque qu'elle peut à chaque instant s'écrouler et écraser ceux qui l'habitent, il y a lieu de croire que MM. les maire et échevins toujours occupés de prévenir des accidens aussi facheux et de faire le bien public, ne tarderont pas à faire démolir cette baraque (laquelle appartient au Bureau de Ville) et à faire par ailleurs ce que l'état des choses paroit exiger de leur prudence[1]. »

Il est à croire que le Bureau se rendit à cette requête et qu'elle ne fut pas pour rien dans les travaux d'alignement qui se firent alors dans ces rues.

[1] *Arch. commun.*, DD 284.

XVII. — RUE DU PORT-COMMUNEAU

De la place Saint-Léonard à celle du Port-Communeau.

De 1791 à 1809, VIIIe section;
depuis 1809, IIIe arrondissement.

Nous avons assez parlé de cette rue à propos de la rue de l'Echellerie, pour avoir ici peu de choses à en dire. A la fin du XVe siècle, elle était bordée de maisons des deux côtés. Derrière les maisons se trouvaient des « airaux », des courtils et des jardins. A cette époque, signalons, entre la rue et l'Erdre, des *étuves* ou bains, tenus par un particulier, et, de l'autre côté, les jardins et maison de Vigneux.

Entre la rue d'Enfer et la rue Garde-Dieu, on voyait, jusqu'au milieu du XIXe siècle « une suite de vieilles maisons ignobles, basses, malsaines, inhabitables », faisant sur la rue un ventre dont le point maximum était, vers le milieu, à 6 mètres de l'alignement actuel. En 1860, on mit la hache et la pioche dans les N°s 6, 8, 10, 12 et 14, dont on prit le terrain pour la rue, sur le pied de 45 fr. le mètre ; et en 1862, on s'attaqua au n° 2 à la suite d'une expropriation. Ainsi les maisons de ce côté de la rue n'ont pas encore cinquante ans.

L'autre côté de la rue avait changé d'aspect avant cette époque. Depuis la porte du Port-Communeau jusqu'à la maison de l'Arbalèterie toutes les maisons se joignaient en formant une ligne courbe qui, à partir des Moulins-Coutant, s'éloignait de plus en plus des murs de ville. Vers l'angle formé par le pavillon qui donne sur la rue et sur la place, on voyait un puits qui a disparu. La construction de ce pavillon a séparé d'une manière sensible la rue et la place qui n'était autrefois qu'un renflement de la rue aux approches du port. D'un autre côté, le percement de la rue du Muséum a séparé

définitivement la rue du Port-Communeau de la rue Saint-Léonard, avec laquelle autrefois elle était le plus souvent confondue.

Au temps où les rues tiraient leur nom de la profession des artisans qui s'y groupaient, la rue du Port-Communeau se serait appelée rue des *Charpentiers*. C'était en effet le quartier de ces charpentiers tantôt qualifiés d'entrepreneurs tantôt même d'architectes, qui édifiaient toutes ces vieilles maisons où le charpentier avait plus à faire que le maçon. Le voisinage du Port-Communeau où débarquaient tous ces bois de charpente, la facilité de trouver des chantiers dans les jardins qui s'étendaient entre la maison qui bordait la rue et les murs de ville voisins de l'Erdre, durent contribuer à fixer en Saint-Léonard les membres de cette corporation.

Depuis le XIVe siècle qui nous donne, en 1398, Perot Noel charpentier, rue de l'*Eschallerie* (1), Saint-Léonard était leur paroisse : beaucoup, dans leurs testaments, demandent à être enterrés dans cette église. Un de ces testaments donne des détails intéressants sur une pieuse habitude à laquelle la corporation des charpentiers tient de nos jours à rester fidèle.

Chaque année, au jour de la fête de saint Joseph, le défilé des charpentiers se rend solennellement à l'église Sainte-Croix pour honorer son saint patron. Dans la première moitié du XVIIe siècle, la messe de saint Joseph se disait à l'église Saint-Léonard. C'est ce que nous apprend le testament du 2 mai 1641, de Pierre Parisy, maître charpentier ou architecte(2).

Il laisse « à la confrérie des maîtres charpentiers dudit Nantes, desservie en l'église de Saint-Léonard, en l'honneur de Monsieur saint Joseph, la somme de 90 l. qu'il entend estre délivrée, incontinant son décès, es mains desdits provots et anciens maistres charpentiers, pour estre employée

(1) *Arch. départ.*, G 321.

(2) Il était fils de René et d'Hélène Potier, de la paroisse de Bunarde, diocèse de Soissons. Ses héritières furent sa nièce, Martine Sury, épouse de Marc Mureau, de la Grimaudière, en Nort, et Marie Sury, épouse de Jean Renaud, l'aîné, maître charpentier, de Nantes.

en achapt d'un callice, platayne et orceaux, le tout d'argent, et non à autre chose, sur lequel callice sera escript le nom dudit Parisy, qui fera mention dudit don, d'autant que lesdits provosts seront subjects de fere dire à l'intention dudit Parisy, à jamais à l'advenir, un *Libera* devant l'autel où se fera le service desdits charpentiers à l'issue des matines le jour de saint Joseph de chacun an (1) ».

C'est probablement à la piété des charpentiers que l'on doit attribuer l'antiquité du culte rendu dans l'église Saint-Léonard à saint Joseph qui y avait une chapellenie en 1534 (2).

Au XVIIIe siècle, comme au XVIIe siècle, le quartier de Saint-Léonard était plus spécialement habité par les charpentiers.

« Monseigneur l'Intendant, dit une délibération du 23 février 1721, sera supplié de permettre à la Communauté de faire la dépense, par économie, de l'ouverture d'une ancienne porte de la muraille du jardin de l'Hôtel-de-Ville du costé du nort, ouvrant sur la rue, et proche l'église de ladite paroisse de Saint-Léonard, et d'y faire établir une porte de bois fermant et ouvrant à clef, attendu que cette issue sera très commode pour assister au service divin dans ladite église et pour appeler et faire venir à l'Hôtel-de-Ville les *couvreurs et charpentiers dont la plupart demeurent* dans ladite rue Saint-Léonard, et qui se trouveront plus à portée de se munir à l'Hôtel-de-Ville des ustanciles nécessaires en cas d'incendie affin d'y remédier » (3).

La rue du Port-Communeau, considérée autrefois comme une partie des rues appelées rues des *Caves*, de l'*Eschellerie*, de *Saint-Léonard*, a porté ces différents noms. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, on la trouve désignée par le vieux nom

(1) *Arch. départ.*, titres du fief de N.-D.

(2) Le logis s'en trouvait rue Garde-Dieu. V. plus haut, p. 267 et 275.

(3) *Arch. commun.*, BB 74 f. 5, Délib. municip.

de « rue des Caves qui conduit de l'église de Saint-Léonard au Port-Communeau (1) ».

Son nom actuel, qu'elle tire du voisinage du port auquel elle aboutissait, paraît plus souvent à partir du XVIIIe siècle. La Révolution lui donna le nom de rue *Morand*, nom qui fut aussi donné au pont du Port-Communeau. L'arrêté municipal du 13 août 1818, lui restitua le nom qu'elle porte aujourd'hui.

RUE DU PORT-COMMUNEAU

Rue Saint-Léonard

1678

Côté d'orient, à droite en allant des Changes au Port-Communeau.

		Larg.	Prof.
1.	M. de la Hamelinière.	78	86
4.	Jeanne Maugeais.	15	30½
5.	Mathurin Bussonnière.	10	45
6.	Estienne Renaud.	32	45
7.	Le s. de la Haste.	21	81
8.	Jacques Duval.	20	88
9.	Jacques Poisson.	17	92
10.	Mre Jean Bertaud, prestre.	80	51

1724

A droite depuis le ruisseau de la rue Garde Dieu jusqu'à celui de la rue des Pénitentes où finit ladite rue Saint-Léonard.

		To.	Pi.	Po.
1.	M. de la Hamelinière depuis led. ruisseau.	8.	1.	6.
2.	*Idem.*	3.	1.	
3.	*Idem.*	2.	3.	6.
4.	Mad[e] la Ve Guillinette.	2.	3.	6.
5.	M[rs] des Angelots.	5.	2.	
6.	M. Briand.	1.	5.	
7.	Mme de Maubreüil.	3.		
8.	Mme Rousseau.	3.	2.	
9.	Madame Poisson.	2.	5.	
10.	Mademoiselle Delangle.	6.		
11.	*Idem.*	2.		
12.	*Idem*, jusqu'au ruisseau de la rue des Pénitentes.	4.	1.	6.

En 1699, un titre du prieuré de Saint-Cyr mentionne aussi et dans le même ordre, en commençant par la rue d'Enfer, ces douze numéros.

« De l'autre costé de lad. petite rue et venelle Garde-Dieu (rue d'Enfer) ledit Chupeau nous a dit qu'il y a au coing de lad. venelle, un des corps de logis appartenant au s[r] de la Saltière Lemasle, à cause des enfans du s[r] Bertaud, premier mari de la femme dudit s[r] de la Saltière, lequel premier logis joinct par derrière et d'un costé les jardins dud. s[r] des Montis;

(1) *Arch. départ.*, H 354, actes de 1744, 1754, 1760.

ensuite duquel premier logis des Bertaud, sont les autres aussi appartenant aud. Bertaud (nos 10 et 11) et qui font le coing de la rue pour continuer à aller dud. Port-Communeau, joignant par le derrière le jardin despendant du presbytaire ; et au proche et joignant desd. maisons Bertaud, dans le même enlignement, sont les maisons cy-après, scavoir : celle du sr Bois Fayau qui a fait sa déclaration qu'elle est dans la mouvance de ladite juridiction de Saint-Cyr et Sainte-Julitte (n° 9) ; celle de Louis Martinet boullanger (n° 8), joignant aussi par le derrière dud. presbitaire, lequel Martinet néantmoins s'est desadvoué, quoique les deux maisons qui le joignent des deux costés et led. jardin du presbitaire par le derrière soient reconneues par les propriétaires relever dudit fieff de Saint-Cir et Sainte-Julitte ; celle du sr Gerouard le jeune (n° 7, joignant la maison dud. Martinet ; celle d'Est. Regnault (n° 6 ; celle de Mat. Bussonnière (n° 5); celle de la veuve Gallard, (n° 4), et deux petites maisons despendantes encore dud. logis du sr de Ranzay et comprises dans son adveu, la dernière desquelles deux maisons joinct et touche à l'autre petite maison dud. sr de Ranzay » (H, 356, 390).

Un arrêt du Parlement du 12 octobre 1671, attribue au fief de la prieure de Saint-Cyr les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7. Un autre du 3 juillet 1674 attribue au prieur de Notre-Dame la mouvance des nos 6, 7 et 9 et à la Prévôté celle des nos 8 et 10. En 1678, les nos 4 et 5 relevaient de la Prévôté « par réunion sur Saint-Cyr ».

Ce côté de la rue comprenait, jusqu'en 1860, dix immeubles qui portaient les nos pairs de 2 à 20, correspondant exactement à nos nos 1 à 10. Aujourd'hui les nos s'arrêtent à 14, non compris une maison qui ne paraît pas numérotée[1].

[1] Les articles consacrés à chacun de ces immeubles et à leurs propriétaires successifs devenant trop considérables encombreraient trop le *Bulletin de la Société Archéologique*. Ceux pour qui ils offrent quelque intérêt le trouveront dans le tirage à part de ces études, ainsi que d'autres détails, moins importants et plus récents, qui complètent la plupart des articles pour lesquels la Société d'Archéologie veut bien nous offrir l'hospitalité de son Bulletin.

Côté d'occident, à gauche en allant des Changes au Port-Communeau.

	Larg.	Prof.
1. Jean Dorsemaine.	36	27 1/2
2. Anne Bouvier.	30	42
3. Chapie des Galapas ou des Outins.	13 1/2	144
4. Héritiers P. Jagueneau, Lis Planchot.	17	140
5. Nic. Desramée, Me charpentier.		144
6. Guil. Dubois, Me couvreur.		144
7. Marie Maurice, Ve P. Guignard.	21	140
8. Franç. Laurent, boul.	12	127
9. Maurice Renaudin.	12 1/2	125
10. Chie Saint-Michel.	22 1/2	102
11. Me Jean Ferré.	35	87
12. Joseph La Fontan.	35	87
13. Franç. Sezestre, not.	25	60
14. Charlotte Renaud, Ve Courry.	48	54
15. Les Moulins Coustans.		
16. Maison des Harlais.		

A gauche depuis le jardin des Chevaliers du Papeguay, jusques vis-à-vis la Rue des Pénitentes.

	To.	Pi.	Po.
1. Mme Dufresne.	5.	3.	
2. M. Crye.	2.	1.	
3. M. Despinose prestre de Saint-Nicolas.	2.	2.	
4. M. Prunier.	2.	5.	
5. M. Chapuy.	3.	2.	6.
6. M. Le Roy.	3.	5.	6.
7. M. Guignard.	3.	2.	
8. La Ve Guerinet.	2.	2.	
9. M. Prunier.	2.		
10. Au Chap. de N.-D.	3.	4.	
11. Mme Gantier.	5	5.	
12. M. le Roy.	3.		6.
13. M. Bruneau.	4.		3.
14. Mlles Bureau.	6.	4.	6.

L'ordre des immeubles de ce côté de la rue, en 1671, nous est encore indiqué par une sentence du Parlement de Bretagne rendue le 12 octobre en faveur de la prieure de St-Cyr. Cette sentence attribuait au fief de la prieure, bien qu'à tort : « seize maisons depuis celle des Harlais à aller jusques à celle de l'arbaleste, scittuées sur la rue du Port-Communeau, dont la première est celle dudit Harlais (16) ; la seconde, celle desdits moullins de Coutant (15) : la troisième, celle d'Estienne Regnault (14) ; la quatrième, celle d'Aufrère (13) ; la cinquiesme, celle de la Coussaye, Ve Regnault (12 et 11) ; la sixiesme, celle despendante de la chapellenie de St-Michel (10) ; la septiesme, celle dud. Regnault (9) ; la huictième, celle de Lorans (8), la neufviesme, celle de Dronneau et Guygnard (7) ; la dixiesme, celle de Ramée et du Bois (6) ; la onziesme, celle de Desramées (5) ; la douziesme, celle de Jacgueneau (4) ; la treiziesme, celle despendante de la chapellenie de St-Léonard (3) ; la quatorziesme, celle de Dubis (*sic* pour Aubin ou Dubois) ;

la quinziesme, celle de Dorsemaine (1) ; la seiziesme celle de lad. Arbalesterie ». (H 356, f. 463).

Cette sentence fut modifiée par deux autres du 17 juillet 1674 et du 8 août 1680 (1). La dernière débouta la prieure de St-Cyr de la mouvance de toutes les maisons de ce côté de la rue excepté de celle de l'Arbalèterie.

Les N°s 1, 2, 3, 4, 5 relevaient du fief de N.-D. ; 11, 12, 13, 14 et 16 de la Prévôté ; 15, de la Gascherie. Les N°s 6, 7, 8, 9 et 10, litigieux en 1678, furent attribués, en 1680, à la Prévôté.

Si on laisse de côté les N°s 15 et 16 pris par la place, on constate que le nombre des immeubles était resté le même jusqu'à ces derniers temps. Ils sont classés sous les N^os^ impairs allant de 1 à 25, sur des plans de 1832 et des années suivantes, et de 1 à 23 sur un plan de 1846. Aujourd'hui le dernier N° est 21. Le pavillon qui fait l'angle avec la place figure sous le n° 5 de la place sur un plan de 1838.

XVIII. — FORT SAINT-LÉONARD. — ECOLE DE CHIRURGIE. — MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE. — ECOLE COMMUNALE DE FILLES.

I. — Le Fort Saint-Léonard.

La construction du Fort Saint-Léonard se rattache au système de défense conçu par la Ville contre les Calvinistes, et dont nous avons déjà parlé plus haut (2).

Ce fort était situé près du jardin de l'Arbaléterie, entre l'Erdre et l'église de Saint-Léonard qui lui donna son nom.

Bien que la construction en ait été parfois attribuée à Mercœur, elle commença quelques années avant son arrivée à Nantes. « M. de Sanzai, lieutenant du château, ordonna, le 10 mars 1570, de porter la hotte par compagnies pour la perfection du Fort de Saint-Léonard et le nettoiement des douves

(1) *Arch. départ.*, rentier de 1678, B 5, 156.

(2) V. *Fort du Port-Communeau.*

depuis sept heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures après-midi jusqu'à sept heures du soir (1) ».

Le registre qui renfermait les délibérations municipales de cette époque a disparu. Mais une autre délibération du 21 février 1571 nous apprend à n'en point douter que les travaux de ce fort n'attendirent point Mercœur pour être poussés assez activement. On voit par cette délibération que la Ville utilisait les « bouriers » pour la construction de son fort.

« Mathurin Destouches, meneur d'angrés et bouviers, présent, interrogé par serment, confesse qu'il mène les terres de sire Michel Loriot, sr de Fief Rosty, au Grand du Bouffay, et que, sur ce que le controlle l'auroict reprins de les mettre où ils estoinct, et luy a commandé de les oster et lui auroict faict response qu'il les mectroict où il pourroict, disant que c'est luy qui a fait marché avec led. Loriot.

Il est fait commandement audict Destouches de oster seulement les terriers et bouriers qu'il a mené au Grand du Bouffay et les mener au *Fort, près Sainct-Leonnart*, et les mectre le plus près qu'il pourra dud. Fort. En oultre, est faict prohibition et deffence auxd. chartiers et Destouches, et tous aultres, de non plus mener aucuns bouriers et terriers aud. Grand du Bouffay, ny en aultre lieu et endroit de lad. ville et forsbourg que audit Fort...

Pour ce que lesd. chartiers et meneurs de teriers ont remonstré ne pouvoir mener lesd. teriers au Fort près S. Léonnart, à cause que leurs chartes ne chevaux ne peuvent passer ny aprocher dud. Fort, d'aultant qu'il n'y a aulcun chemin ny allée près d'icelluy, il est faict commandement à sire Pierre Valleton controlle, présent, et au miseur delad. ville de faire dresser lesd. teriers et faire unyr tellement qu'il y aict chemin propre et convenable pour faire aprocher lesd. chartes et chevaulx (1) ».

Mais les travaux furent ensuite menés avec lenteur. Ce ne fut qu'au temps de Mercœur qu'on les reprit pour les terminer.

Cette reprise commença en 1589. La Ville fit cette année une commande de 152 hottes pour les travaux du fort. Elle prê-

(1) *Travers*, II, 419.

(1) *Arch. commun.*, BB 9,. f. 176.

tait généreusement les hottes, les habitants n'avaient ainsi qu'à prêter leur dos.

Cette commande figure ainsi dans un compte de miseur.

« A Pierre Kervisier, la somme de 7 escus et 12ˢ. tns. pour le nombre de sept vingt douze hottes par luy faictes et fournyes du commandement verbal de messieurs de lad. ville pour porter la hotte sur le fort estant vis-à-vis de l'église de Sᵗ-Léonard, selon et ainsy qu'il auroict été advisé en assemblée generalle de paravant, ce qui auroict esté lors certiffyé par Guil. Ernaud, controlleur de lad. ville quy auroict declaré les avoir distribuées à l'un des capitaines d'icelles pour les habittants quy seroient à lad. hotte, laquelle somme de 7 escus 12ˢ tourn. led. comptable auroict payée aud. de Kerviser selon l'ordonnance desd. sieurs maire et eschevins du 20ᵉ jour de juillet 1589 » (1).

Les porteurs de hottes étaient convoqués au son du tambour; instrument bien fait pour exciter leur ardeur guerrière. Aussi le même compte inscrit-il l'article suivant :

« A Laurans Corgnet, tambour, la somme d'un escu sol deux tiers pour avoir servi à battre le tambour à la hotte quy se portoit lors, chascun jour, aux fors de lad. ville pour la fortiffycation d'ycelle, et ce durant le temps d'un moys qui auroict finy le 2ᵉ jour de juing 1589 (2)

Si Laurans Corgnet avait vécu au temps des Grecs, il est à croire que leur imagination en aurait fait un Amphion. Entre le musicien et les pierres, ils auraient supprimé les hommes et leur hotte, et leurs poètes nous auraient chanté, grâce à la suppression de ces intermédiaires, que les pierres se remuaient directement au son du tambour. Ceux à qui sourira cette interprétation prosaïque d'une gracieuse légende auront moins de difficultés à croire

« Qu'aux accents d'Amphion les pierres se mouvaient ».

La duchesse de Mercœur qui, « élevée au-dessus de son sexe timide », cumulait à Nantes les fonctions les plus variées, et, entre autres, celles de général et d'ingénieur, pressait la

(1) *Arch. commun.*, CC 127, f. 189, 193.
(2) *Ibidem*, CC 129, f. 304. Cf. *Travers*, III, 22.

construction de ce fort. En 1590, en l'absence du duc, elle continuait son commandement et ses travaux.

Les troupes royalistes menaçant de près la ville de Nantes, « on eut recours, dit Travers, à Mme de Mercœur, comme à l'oracle que l'on consultait dans les difficultés L'oracle fut quelques jours sans donner de réponse ; puis, le 7 août, l'impérieuse dame fit dire de travailler aux forts de terre que l'on avait arrêté de construire au jeu du Papegault, vis-à-vis de Saint-Léonard et aux environs. Cette réponse n'en était pas une à ce que le Bureau lui demandait. Il la pria de trouver bon qu'on achevât le fort de la Grosse-Tour avant que d'en commencer d'autres, et lui représenta humblement que lorsque la nécessité obligerait d'y travailler, les chevaliers du jeu offriraient d'y porter la hotte » (1).

Les observations du Bureau n'arrêtèrent nullement les travaux. Bien plus, ce que femme voulait, le Bureau ne put pas se dispenser de finir par le vouloir, et ne tarda pas à poursuivre l'exécution de ce qui d'abord lui souriait si peu.

« Le 3 octobre de la même année, après être descendu sur les lieux, le Bureau arrêta que le fort de terre de Saint-Léonard, et la muraille servant au soutien des terres qui venaient d'écrouler, seraient réparés et relevés par le capitaine d'Urbin, maître ingénieur et entrepreneur de la ville neuve, dont les travaux avaient toujours continué, quelque nécessité qu'on eût d'ailleurs de faire travailler à d'autres ouvrages. La nouvelle ville plus élevée que l'ancienne lui commandait : mais le fort de terre de Saint-Léonard dominait entre eux et sur les deux villes. Le 9 novembre, l'ingénieur demanda des estapes, que nous appelons pieux et pilotis, pour battre en conservation d'un mur, vis-à-vis le fort, du côté de la rivière : ce fort qui coûta plus d'un million à la ville, n'est plus rien aujourd'hui vers 1750). Quant au mur, il ne paraît plus ; de nouvelles maisons bâties depuis, le couvrent entièrement (2) ».

(1) *Travers*, III, 44.

(2) *Travers*, III, p. 47, 48. Cf. *Arch. commun.*, CC 130, paiement pour les maisons abattues pour le fort, 1591-1592.

La porte du fort fut mise en octobre 1590. D'après le compte du miseur la Ville paya : « A Estienne Boutet, m^e^ charpentier, 6 escus deux tiers, pour avoir fait, construit et mys à sa place dans le mois d'octobre 1590, une grande porte de bois qui sert à présent à fermer la montée et descente du fort de terre lors fait à vis l'église de St-Léonard et une autre plus petite, aussy de boys, pour la fermeture d'une voulte qui est près et contre autre fort fait au même temps, un peu auparavant, près la Grosse Tour et le logis de la Chambre des Comptes ».

Les travaux terminés, on supprima un pont qui descendait dans la douve, à l'usage des gens qui, avec leurs hottes, étaient chargés soit de la curer, soit d'y prendre des terres pour l'élévation du fort. Le 17 décembre 1590, le Bureau décida que « le pont vis-à-vis du fort Saint-Léonard, qui servait cy devant à descendre en la douve par les hottiers, sera démoli, par commandement de madame de Mercœur, pour esviter l'inconvénient qui en pourrait arriver; et sera fait un corps-de-garde à la tour de l'Arbalestrie pour la seureté du lieu ».

Le Fort de Saint-Léonard, à peine construit, devint par suite de la paix aussi inutile que celui du Port-Communeau. En 1631, la Ville pour faire face à des dépenses urgentes, augmentées encore par la nécessité de combattre la peste qui sévissait à Nantes, songeait à l'aliéner à condition de rachat perpétuel (1). Le 1er mars 1640, elle arrenta au s. Dorsepmaine les logis qui sont au bas du fort de Saint-Léonard pour 12^l^ à charge « de faire bastir aud. emplacement pour sûreté de lad. rente, parce que led. Dorsepmaine laissera une voye compétente pour faire passer le canon quand il sera besoin de monter sur led. fort, faulte de quoy, il demeure obligé desmollir, pour faire le passage dud. canon lorsque sera requis, à ses frais et despans et sans qu'il puisse pour cet effect pretandre

(1) *Travers*, III, 283.

aucuns dommages et interests ; ne poura aussy led. Dorsepmaine aplanir led. jardin ; et, s'il bastit, sera la muraille, du costé de l'arballesterye, mutuelle à l'endroit dud. bastiment(1)».

Cet arrentement cependant ne portait que sur une partie du terrain occupé par le Fort. La Ville demeura propriétaire du reste ; et au siècle suivant, faisant un meilleur emploi de ce sol, elle le consacra non plus à une construction destinée à tuer ou à mutiler des hommes, mais à un établissement dont le but est d'améliorer les moyens de les guérir.

II. — L'École de Chirurgie.

Nantes est fertile en chirurgiens remarquables qui y continuent dignement les traditions de nos grands chirurgiens nantais. Il n'est ni de notre dessein, ni de notre compétence de faire ici l'histoire de l'Ecole de chirurgie de Nantes, non plus que celle des sommités chirurgicales qui en sont sorties ou qui y ont enseigné. Mais comme nous rencontrons cette école sur notre passage, arrêtons-nous-y, pour en connaître les commencements.

En 1683 (2), la Ville avait accordé à un chirurgien de Nantes la permission de prendre une des tours des remparts pour y enseigner l'anatomie à son fils (3). L'année suivante le 2 mai 1684, nous trouvons les maîtres chirurgiens assemblés accidentellement « à la tour nommée la tour des Espagnols, proche la porte Saint-Nicolas », pour faire passer à un candidat ses examens d'anatomie (4).

(1) *Arch. commun.*, BB 39, l. 175.

(2) En 1470, le duc François II exempta « de toutes tailles et de tout debvoir d'impost et autres subsides, Michel Estaisse, à la charge de se faire instruire et estudier en l'art de chirurgien ». Malheureusement ce mandement, tout en nous prouvant l'intérêt que les ducs de Bretagne portaient au développement de la chirurgie, ne nous dit pas où Michel Estaisse se faisait instruire dans son art.

(3) *Arch. commun.*, BB 52.

(4) *Arch. départ.*, E 1617. Leur assemblée se tenait précédemment en leur chambre commune au couvent des Cordeliers.

Il faudrait une grande bonne volonté pour rattacher à ces faits la fondation de notre École de chirurgie. Du moins, pouvons-nous y voir la preuve de l'intérêt porté par le Bureau de ville aux études anatomiques et faire une autre constatation : c'est que la nature peu récréative des pièces nécessaires à cet enseignement empêchait de le donner dans des maisons particulières, où la répugnance instinctive des voisins l'aurait difficilement souffert.

Toutefois, nous aurons peu de temps à attendre pour voir les chirurgiens de Nantes se préoccuper d'y fonder une école gratuite pour l'enseignement de leur art.

Louis XIV avait donné en faveur des chirurgiens de son royaume son édit de 1692. Une délibération municipale du 12 janvier 1702 nous montre que nos chirurgiens songeaient déjà en profiter.

« Veu au bureau la requeste presantée par les sieurs Grillet et Duplessix Portau, m^es^ chirurgiens du Roy, par laquelle ils exposent que, par édit du Roy du mois de febvrier 1692, il est expressément porté qu'il sera fait dans chasque ville municipalle du royaume des anathomies et opérations publiques pour chacun an, gratisse et à porte ouverte, pour l'instruction des estudians en chirurgie; et, comme ils ont apris qu'il y auroit un subjet humain de jour à autre et qu'ils ont besoin d'un lieu spacieux et commode pour faire les leçons anatomicques et opérations publicques, c'est pourquoi ils suppliant le Bureau de leur accorder la tour appellée vulgairement des *Espagnols*, où lesd. anathomies ont desja précédament esté faites, pour faire conformement à l'édit de Sa Majesté, lesd. anathomies : lad. requeste signée Grillet et Duporteau ».

Le Bureau de la ville agréa cette enquête et permit de faire ces anatomies dans la tour des Espagnols, mais « pour cette fois seullement ».

Les chirurgiens réussirent-ils à se maintenir dans cette tour? Pour retrouver de leurs nouvelles dans les délibérations municipales, il faut chercher jusqu'au 15 mars 1741. A cette date ils présentent une nouvelle requête au Bureau de ville. Ils sont à la recherche d'un local pour donner leurs

leçons publiques. Ils chercheront ce local dans tous les quartiers de Nantes : ils mettront vingt ans, autant qu'Ulysse à trouver Itaque, plus qu'Enée à trouver le Latium, avant de trouver dans la rue du Port-Communeau, un emplacement que la Révolution ne leur laissera pas occuper vingt ans.

Tantæ molis erat !..

Le premier endroit auquel ils songèrent fut la grosse tour, située au bas de la motte Saint-André entre la tour du Papegaut et l'Erdre.

Veu au Bureau la requête y presentée par la communauté des m^es^ chirurgiens de la ville et fauxbourgs de Nantes, suite et diligence des s^rs^ Fayol, lieut^t^ Lagrange, Beauregard, fils, prévots en charge, tendants pour les causes y refferées : 1° à ce qu'il plaise au Bureau leur indiquer où faire bâtir une salle décente et convenable pour leurs opérations et exercices publiques ; 2° leur assigner un fond de 600^l^ au moins par chacun an pour subvenir aux frais et dépenses des démonstrations ; 3° leur permettre qu'au deffaut de cadavres de suppliciés, que les juges sont obligés de leur faire donner suivant les edits et declarations de Sa Majesté, il leur soit remis chaque année, pendant l'hiver, deux sujets humains de l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'il se pratique en pareil cas à Montpellier et quelquefois à Paris : tout considéré, et, sur ce, ouy le procureur sindic du Roy en ses conclusions,

Le Bureau avant faire droit sur lad. requête, a arrêté qu'il sera descendu par M. Bridon, cons. magistrat echevin, en présence du procureur du Roi, sindic, sur la Grosse Tour au bas de la Motte de St André, pour, en présence des chirurgiens, voir et visitter l'emplacement de lad. tour, et rapporté procès-verbal, pour, par iceluy et les conclusions du procureur du Roi sindic, estre ordonné ce qu'il sera veu appartenir (1).

L'endroit ne convint pas. Mais dans le même quartier, tout près des murs de la ville, sur la place actuelle du Port-Communeau du côté du quai Ceineray, se trouvait un corps de garde. Ce fut lui qui, deux ans plus tard, fut honoré de la visite de la Commission.

(1) *Arch. commun.*, BB 86, 66.

Lu au Bureau la requeste y présentée par les maîtres chirurgiens de cette ville tendante pour les causes y contenues à obtenir une salle pour leur écolle et assemblée publique, sur ce ouy le procureur du roy sindic en ses conclusions,

Le Bureau avant y faire droit a arresté qu'il sera fait un devis et état estimatif de la dépense nécessaire estre faite pour l'établissement de lad. salle, dans le corps de garde sur les murs de ville au derrière de la Chambre des Comptes, à cette fin ordonne au s. Nicolas Portail, architecte-expert de la voirie de cette ville, de se transporter avec l'un des prevôts du corps et communauté des maîtres chirurgiens dudit Nantes pour, lesd. devis et état estimatif reportés au Bureau, estre statué ce qui sera vu appartenir (1) ».

La Commission chargée de cette visite juga que l'endroit ne pouvait convenir par ses issues presque impraticables, qu'il était d'ailleurs très étroit et incommode pour les opérations.

Les chirurgiens demandèrent alors « une salle pour leur écolle et assemblées publiques dans la petite rue Sainte-Catherine sur les murs de ville, dans une grosse tour vulgairement appelée la Tour du Connétable. » Le 10 avril 1743, le Bureau arrêta que « le s. Portail lèverait un plan et ferait un devis estimatif de ce qu'il pourrait en coûter à la Communauté pour la perfection d'une salle sur le plat-fond de la demye lune de la Tour du Connestable. » Pour ce plan et pour celui qu'il avait fait précédemment il reçut une somme de 200 livres (2).

Toutes ces démarches restèrent alors inutiles : les finances de la Ville, la difficulté des temps ne permettaient pas d'entreprendre de nouveaux travaux. Les chirurgiens qui tenaient de plus en plus à avoir une école et un amphithéâtre, proposèrent d'avancer les fonds nécessaires pour leur construction.

Ce jour, mardy 29 mars 1746, la Communauté des maitres chirurgiens de cette ville, assemblée environ les deux heures de l'après-midy en leur chambre de jurisdiction de S.-Cosme tenue lieu ordinaire, par billets de convocation signez Bessaignet, 1er prévost en

(1) *Arch. commun.*, BB 87, f. 74. Délibération du 20 mars 1743.
(2) *Ibid*, 80.

charge, faisant pour Me Fayolle lieut[t] absent...., a esté représenté par les srs Hyac. Bessaignet et P. Dupuy prévosts en charge, qu'il estoit nécessaire et très important pour le bien public de représenter à MM. les maire et échevins et procureur sindic de cette ville... une nouvelle requête, ny ayant point eu de décision sur celles qui ont été présentées en 1743, touchant un endroit convenable dont ils ont besoin pour faire les démonstrations publiques de chirurgie : étant à présumer que le retardement de décision ne provient que des circonstances des tems présents qui mettent MM. les magistrats de la Communauté de cette ville hors d'état de pouvoir accorder aux demandes desd. requêtes. Pourquoi a été délibéré qu'en cette nouvelle requête, il sera fait les offres qui suivent ; scavoir : que la Communauté des Mes chirurgiens de cette ville, après la concession de la tour et terrain des connétables (*sic*), empruntera les deniers nécessaires à la construction du bâtiment et de l'amphitéâtre et conformément aux plans et devis qu'ils ont eu l'honneur de présenter au Bureau de la ville... et en payera l'intérêt jusqu'à ce que la Communauté de MM. les magistrats de la ville puisse commodément rembourser au tems qui sera limité ; que requête sera mise devant MM. du siège Royal de police pour obtenir la permission de faire led. emprunt ; que lesd. édifice et constructions seront, à l'avenir et pour toujours, entretenus de grosses réparations aux frais de la Communauté de lad. ville, et qu'en vertu de ce, la communauté de nous, Mes chirurgiens, aura la jouissance et usage desd. édifices, terrain et construction pour toujours, et à perpétuité à commencer du jour que le tout nous aura été concédé et accordé, parceque toutefois lors des démonstrations publiques que nous, dits Mes chirurgiens ferons, nous nous obligeons d'y inviter MM. le maire et échevins du Bureau servant de cette ville....

Signé : Fayolles, H. Bessaignet, P. Dupuy. Testu de Beauregard père, Mary, Guérin, Mignant, Testu de Beauregard, fils, Daluy, Le Blanc, J. Minée, D. Gaye, P. Légier. Arnoult et J. Boutin.

Cette requête présentée au Bureau de ville y reçut un accueil favorable ; et une délibération municipale du 6 avril 1746 donna aux chirurgiens la tour demandée. La jouissance de cette tour ayant été précédemment accordée aux archers de la ville, ils en furent indemnisés par la même délibération (1).

(1) *Arch. commun.*, BB 89.

Le 31 juillet, M. de Menou fut voir cet emplacement. Il s'y trouva avec le Bureau, les prévôts des chirurgiens et les architectes Portail et Briaud. Il examina les plans avec attention, les loua et dit « qu'il trouvait ce projet très à propos, qu'il fallait l'exécuter sans retardement. Ensuite, se promenant sur le terrain, autour de la Tour du Connétable, porté sur led. plan, et visitant les murs et la couverture de cette tour, également que les murs de palissade et la guérite, et ayant vu de nouveau led. plan et élévation, il reconnut davantage la nécessité d'exécuter ce projet proposé d'être fait, au lieu de celui sur lequel l'adjudication des ouvrages nécessaires pour l'établissement de l'Ecole de chirurgie approuvée de Mgr l'Intendant le 31 mai 1746, et qui avait été auparavant proposé à M. le maréchal de Brancas, par M. Darquistade, il y a quatre ans ; qu'il est beaucoup plus avantageux et sera moins à charge à la communauté qui serait toujours chargée de l'entretien de la Tour, indépendamment du grand bâtiment de la salle d'amphithéâtre suivant le premier projet ; qu'elle n'aura point le gros entretien suivant le dernier projet qu'il approuvait, ne changeant rien dans les fortifications, lesquelles, au contraire, seront entretenues avec propreté dans l'exécution de ce dernier projet, au moyen duquel les murs de palissade, qui sont dégradés et en ruine seront réparés ; que ce sera d'ailleurs un moyen de rétablir la couverture de la tour qui tombe en ruine, la charpente en était toute pourie et hors d'état par conséquent, de pouvoir subsister. Pourquoi M. le comte de Menou se serait porté à dire aux Mes chirurgiens et au s. Briaud, adjudicataires desd. ouvrages, qu'ils pourront faire travailler tous les jours sur le nouveau plan qui sera d'une plus belle décoration que le premier, sans occuper les passages par dessus les murs de ville qu'il faut conserver ; qu'à l'égard de la guérite, comme elle tombe partout et qu'elle n'est pas nécessaire, ils pourront la supprimer jugeant inutile de la rebâtir. (1) ».

(1) *Arch. commun.*, BB 89, 112.

Le maréchal de Brancas, donna au projet ainsi modifié l'approbation nécessaire, par lettres datées de Paris le 12 août 1746, « ce que j'ai fait, écrit-il, avec plaisir, n'ayant rien tant àcœur que de contribuer à tout ce qui peut être utile et avantageux à la ville de Nantes comme je crois qu'un pareil ouvrage le peut estre (1) ».

L'adjudication des travaux faite le 25 mai 1746 aux s[rs] Briaud et Sernin fut, par suite, résiliée, et les adjudicataires mis à même de les continuer d'après le nouveau plan. Sur leur refus, le Bureau proposa de les adjuger pour 6.000[l] au s[r] Nicolas Raynard, entrepreneur ; substitution qui fut approuvée, le 17 septembre, de l'Intendant de Bretagne, Poncaré de Viarmes.

A la date du 12 avril 1747, « les ouvrages faits par le s[r] Raynard étaient prêts à recevoir les charpentes et couvertures, la salle d'amphithéâtre et pièces suivantes montées, à la hauteur de 8 pieds, et les autres ouvrages prêts à être finis » : en conséquence, on lui délivra 3000[l].

Les travaux cependant se prolongèrent encore deux ans. Le renable n'en fut rendu qu'en juin 1749. Le Bureau de ville délégua le 11, pour le recevoir, MM. Cottineau et Charet échevins.

L'installation de l'Ecole était à peine terminée que son maintien dans la tour du Connétable devenait impossible. Les plans arrêtés pour l'embellissement de la ville exigeaient la démolition de la tour pour la construction des Halles, aujourd'hui *Hôtel des Postes et Télégraphes*. Force fut aux chirurgiens de reprendre leurs courses à la recherche d'une autre position.

Dans cette seconde série de voyages, ils portèrent d'abord leurs vues vers le manège la Motte Saint-André (2).

Du samedi, 21 février 1762. — M. le Maire a représenté que l'Ecole ou amphitéâtre de chirurgie située sur la tour dite du Con-

(1) *Arch. commun.*, BB 89, f. 121.

(2) V. Bulletin de 1899 : la Motte Saint-André.

nétable se trouvant en partie comprise dans l'emplacement du quay de Brancas, le plus proche du fossé de Saint-Nicolas, vendu par la Communauté, et ladite tour devant d'ailleurs nécessairement être démolie, pour démasquer la halle projettée dans ledit fossé, et ordonnée par l'arrêt du Conseil du 22 avril 1755, il étoit nécessaire de transporter ailleurs les bâtimens de ladite École ; que le lieu le plus convenable paraissoit être le terrein sur lequel sont les écuries de la ville dites le Manège, le long des Cours des Etats, du côté de Saint-André avec l'avance à l'alignement arresté pour la rue ou chemin qui borde cette promenade ; qu'à cet effet il avoit fait prévenir les sieurs Bournave, lieutenant du premier chirurgien du Roi, Minée et Gaye, prévôts en charge des maîtres en chirurgie de la ville de Nantes qu'ils eussent à venir ce jour au bureau pour procéder à cet arrangement dont leur communauté était pleinement instruite ; eux entrées avec les sieurs Guérin et Joyaux, maîtres en chirurgie, commissaires nommés pour leur dite communauté, et après leur avoir expliqué ce dont il s'agissoit, ils ont déclaré, de la part de leur communauté, qu'elle étoit très disposée à consentir à ce que le bureau trouveroit de plus convenable pour l'utilité publique, ayant tout lieu d'espérer du zèle que le Bureau avoit toujours témoigné pour les progrès de l'art et science de chirurgie, que, dans le changement de position de leur Ecole ou amphitéâtre, non seulement tous les bâtimens existans sur ladite Tour du Connétable seroient rétablis en entier aux frais de la communauté de Nantes, dans le nouvel emplacement désigné avec les changemens relatifs à cette nouvelle position, mais aussi que la possession du nouveau terrein leur seroit accordée pour en jouir, par leur communauté, aux mêmes clauses et conditions qu'elle jouissoit de ladite tour.

Ils ont de plus observé qu'il leur paroîtroit à propos qu'avant de démolir les bâtimens de ladite Ecole, il fût dressé, en présence d'un de messieurs et des commissaires de ladite communauté des chirurgiens, par le sieur Ceineray architecte-voyer de la ville de Nantes, un procès-verbal pour constater la grandeur et figure de leur école, chambre et amphitéâtre, lequel seroit joint à la présente délibération ; qu'eu égard à l'éloignement de l'eau il seroit nécessaire de faire un puits dans ledit nouvel emplacement ; qu'il convenoit qu'on commençât à travailler à la reconstruction dudit amphitéâtre au plus tard dans quinze jours, et qu'on continuât jusqu'à la perfection ou renable qui seroit rendu dans le courant du mois d'octobre prochain, et que, pendant que durera ladite construction,

la salle de l'Hôtel-de-Ville, servant cy-devant d'auditoire au siège royal du Consulat, fût donnée à leur dite Communauté, pour le dépôt de ses meubles, pour y tenir ses assemblées et y faire les démonstrations nécessaires...

Sur quoy le Bureau délibérant. . a arrêté que tous les bâtimens de l'Ecole ou amphitéâtre de chirurgie seront transportés dans l'emplacement des écuries de la Ville, dites le Manège ci-devant désigné, pour être reconstruit aux frais de la Communauté suivant le plan et élévation dressé par le s. Ceineray... dans une étendue de terrein de 3660 pieds quarrés; que ladite Communauté des maitres en chirurgie aura la possesion dudit terrein pour en jouir aux mêmes clauses et conditions dont elle jouissoit de ladite Tour du Connétable, parce que néantmoins, s'il arrivoit que l'amphitéâtre fût transféré en un autre lieu, ou qu'il devint inutile aux chirurgiens, la propriété dudit terrein demeurera à la Communauté de la ville (1).

Ce premier projet de translation fut bientôt abandonné. Les terrains du Cours Saint-André, depuis les travaux qu'on y avait commencés, augmentaient de valeur chaque jour. L'emplacement nécessaire à la construction de l'Ecole représentait une somme de 8 à 10,000 livres. Le duc d'Aiguillon qui avait à cœur les intérêts de la ville de Nantes, trouva plus avantageux pour elle de transférer l'amphithéâtre dans un quartier où la Ville possédait des terrains de moindre valeur (2).

On jugea alors que « le lieu le plus convenable paraissait être sur le Cavalier ou fort Saint-Léonard, appartenant à la Ville, située vis-à-vis l'église de Saint-Léonard, joignant le mur de ville sur le bord des marais d'Erdre, entre le jardin de la Butte appartenant aux chevaliers du Papegault, et la maison du s. Briaud, architecte; et dans une délibération du 3 octobre 1761, « on arrêta que l'Ecole de chirurgie construite sur la tour G., devant ditte du Connétable, en conséquence de la délibération du 6 avril 1746... ainsi que tous les bâtimens ou dépendances seront transférés sur le Cavalier ou fort de Saint-Léonard, ci devant désigné, et rétably en leur

(1) *Arch. commun.*, BB 97, 101. *Arch. départ.*, C 402.
(2) *Arch. départ.*, C 402.

entier, suivant les plans et devis du s. Ceineray, architecte-voyer, aux frais de la communauté de lad. ville et avant le 1 juillet prochain (1) ».

L'Ecole devait finir par revenir dans ce quartier : mais les chirurgiens devaient encore aller en visiter un autre auparavant.

Le 24 octobre 1761, M. Le Beau, échevin, faisant les fonctions de procureur syndic, représenta que « le lieu le plus convenable pour placer led. amphithéâtre avoit paru être la *Place du Calvaire*, actuellement plantée d'arbres : cette place très irrégulière se trouvant inutile par le voisinage de celle de Bretagne, et parce que les arbres qui y sont plantés depuis longtemps n'y font aucun progrès, qu'avant d'en disposer pour l'objet dont il s'agit, il avait été jugé convenable d'en prévenir Mgr l'évêque de Nantes, sous le fief duquel est cette place, et de le suplier très humblement d'aprouver cet établissement en lui offrant un cens modique, en reconnaissance de son fief des Reguaires ; M. Le Beau du Bignon a ajouté qu'ayant eu cy-devant cette commission de la part du Bureau et s'en étant acquitté, Mgr l'évêque de Nantes avait eu la bonté de l'assurer qu'il consentait volontiers pour l'utilité publique à cet arrangement, moyennant une rente annuelle de 10s.

Sur quoy le Bureau délibérant... l'a chargé de faire à Mgr l'évêque de Nantes les très humbles remerciemens de la communauté du consentement qu'il veut bien donner à cet établissement, et a autorisé mon dit s. Le Beau à passer un acte d'afféagement de lad. place du Calvaire dans l'étendue déterminée par les murs qui l'environnent à la charge par la communauté de payer 10s de cens ou redevance annuelle ».

Cette place du Calvaire est aujourd'hui occupée par les maisons construites entre la place du Bon-Pasteur, les rues Guépin et Paré. Comme elle relevait du fief de l'Evêque de Nantes, son consentement était nécessaire pour son aliénation. Le Prélat le donna avec une bonne volonté à laquelle le Bureau de ville fut sensible. Mais toutes ces démarches furent inutiles, et l'on en revint au projet de construire l'Ecole dans le quartier de Saint-Léonard.

(1) *Arch. commun.*, BB 97, 82.

Du samedi, 8 mai 1762. — Sont entrés au Bureau les sieurs Gaye et Minée provosts en exercice, Guérin et Joyau commissaires de la communauté des maîtres en chirurgie de la ville de Nantes, lesquels ont dit que par délibération de leur dite communauté du 20 avril dernier, ils auroient été autorisés à venir en son nom prier le Bureau qu'il lui plût faire reconstruire leur amphitéâtre sur le fort Saint-Léonard plutôt que sur le cours des Etats, ainsi qu'il avoit été arrêté. Ils ont aussi représenté que, comme pour se procurer un accès et une entrée praticables et plus commode audit fort du côté de l'église de Saint-Léonard, la seule entrée du côté des marais d'Erdre ne pouvant pas de longtemps être accessible pendant l'hyver, ils seroient obligés d'arrenter la maison d'un bénéfice situé vis-à-vis ladite église dont le sieur recteur de Fresnay est titulaire, et que ladite maison exigeoit beaucoup de réparations ce qui seroit fort onéreux à leur dite communauté. Ils suppliaient le Bureau de leur accorder en cette considération : 1° les intérêts d'une somme de 4.000 livres qui leur est due par la communauté de Nantes pour reste de celle de 6.000 que leur dite communauté a avancée pour la construction de son école sur la tour du Conétable, et dont elle est obligée de payer les intérêts; 2° que pour indemnité de la caducité de ladite maison du bénéfice, il leur soit accordé une somme de 1.000 livres, avec les intérêts jusqu'à parfait payement qui sera une année après la paix ; 3° que les frais à faire pour parvenir à la pleine et paisible possession de ladite maison du bénéfice soient payés par la communauté de Nantes.

Sur quoi délibéré, et ouï M. Lebeau du Bignon pour le procureur du Roy sindic en ses conclusions, le Bureau a arrêté: 1° que l'amphitéâtre des chirurgiens au lieu d'être placé le long du Cours des Etats sera construit sur le fort Saint-Léonard dans le terrein borné au nord par la maison du sr Briaud, à l'ouest par un mur qui le séparera de celle de M. Lebeau du Bignon, dudit bénéfice et du sr de la Budorière, au midi par le jardin de l'Arbaleterie, à l'occident par le marais d'Erdre, suivant les plans arrêtés par le sr Ceineray architecte, et aux conditions portées par lad. délibération desdits maîtres en chirurgie, déposée ce jour au greffe de la ville (1) ».

Cet arrangement faillit rencontrer un obstacle de la part d'un voisin.

(1) *Archiv. commun.*, BB 97, f. 112. *Arch. départ.*, C 402.

Le sr Retau de la Budorière, payeur de la Chambre des Comptes, dit « qu'il avoit appris par M. le premier président de la Cour que Mgr le duc d'Aiguillon vouloit que l'amphitéâtre des chirurgiens fut placé sur le fort de Saint-Léonard qu'il croyoit appartenir à la communauté, situé entre le jardin de l'Arbaletrie et celuy du sr Briaud architecte, derrière la maison dont il est propriétaire et les trois suivantes, qu'il avoit représenté qu'à la vérité ce fort appartenoit cy-devant à la communauté, mais qu'en 1640 par l'arrentement du terrain sur lequel sa maison est bâtie, elle accorda à ses autheurs l'usage d'un jardin sur led. fort; dans lequel usage ils auroient été maintenus, que cette longue possession étoit un droit dont il ne pouvoit pas légitimement être dépouillé, qu'il le seroit cependant d'une partie de ce jardin suivant le plan qu'il avait vu ».

Mais on s'arranga avec lui, et le nouvel amphithéâtre ne tarda pas à s'élever.

La construction en fut confiée à Ceineray qui avait déjà été chargé de le reconstruire à la place du manège. Le règlement de l'architecte est ainsi libellé dans les comptes du miseur: exercice 1765-1766.

Au sr Ceineray, architecte et voyer de ville, la somme de 1.709l5s3d, restant de celle de 7.565l17s3d, pour dépenses par lui faites tant pour la démolition de l'amphithéâtre et logement de l'Ecole de chirurgie, ci-devant située sur la place Sainte-Catherine, que pour la reconstruction d'un nouvel amphithéâtre et logements sur le Fort au derrière de la rue Saint-Léonard suivant le mémoire de lui certifié le 2 octobre 1765. »

Volaire, peintre de la ville, et fondateur de notre Ecole de dessin, fut chargé de la décoration du nouvel amphithéâtre. Les mêmes comptes de miserie, exercice 1763-1764, allouent « audit sr Volaire 294l9s7d pour ouvrages de peinture et d'impressions par lui faits dans l'appartement et amphithéâtre des chirurgiens de cette ville et autres ouvrages de peintures faits aux ollivettes des promenades publiques de cette ville (1) ».

(1) *Arch. départ.*, anciennement B 2007.

Les travaux semblent avoir été terminés avant d'avoir été approuvés. Le 33e article du plan Ceineray concerne « un nouvel amphithéâtre de Saint-Côme, sur un ancien cavalier appartenant à la communauté de Nantes, vis-à-vis l'église de Saint-Léonard, sur la rivière de l'Erdre, l'ancien devant être supprimé ». Ce projet ne fut approuvé que le 19 mars 1766, et le paiement des peintures figure dans des comptes de 1763-1764. Pour commencer les travaux, on voit que l'on n'avait pas attendu leur approbation : c'est un procédé souvent excellent pour l'obtenir.

La nouvelle école trop acculée sur les bords de l'Erdre était d'un accès peu facile. Dans la délibération du 8 mai 1762, il avait été question, pour lui donner une entrée plus accessible en tout temps « d'arrenter la maison d'un bénéfice situé vis-à-vis l'église de Saint-Léonard ». C'était le bénéfice connu autrefois sous le nom de chapellenie des Gallapars.

Les démarches faites pour cet arrangement réussirent, et en mars 1763, les mêmes Minée et Gaye, prévôt et trésorier de la Communauté des chirurgiens étaient en instance près de la Ville pour la construction d'un portail d'entrée « à la maison que cette Communauté fait construire sur un terrain dépendant du bénéfice appelé Galapart, situé dans la rue du Port-Communeau (1) ». Sur l'accueil fait à leur requête par la Ville, la Communauté des chirurgiens « s'obligea à faire élever et décorer à ses frais un portail à l'entrée de l'amphithéâtre sur la rue, sur lequel portail sera placé l'écusson des armes du Roi et au-dessous cette inscription : *Ecole de chirurgie*, et à faire placer sur la principale porte de l'extérieur de leur amphithéâtre l'écusson des armes de la ville... d'après le plan de Ceineray (2) ».

A ces armes du Roi et à celles de Nantes, les chirurgiens voulurent ajouter celles de Bretagne. Ils en demandèrent la permission aux États généraux réunis à Nantes en 1764. Les

(1) *Arch. commun.*, DD 278.
(2) *Arch. commun.*, BB 98, f. 68 (16 juin 1764).

registres de ces Etats rapportent que « sur la requête des maîtres chirurgiens de cette ville, lesdits Etats (1) consentent que les armes de la Province soient placées sur la porte de l'école suivant la demande de la Communauté, parce qu'il ne pourra résulter de la présente délibération que la province soit assujettie à l'entretien ou réparation de ladite Ecole ».

La nouvelle Ecole conserva le nom de saint Côme, patron des chirurgiens, nom que portait déjà l'ancienne établie à la Tour du Connétable. Même quand elle eut été remplacée par le *Muséum*, on disait encore que ce dernier se trouvait à *Saint-Côme*, rue Saint-Léonard.

Du reste, les chirurgiens honoraient solennellement chaque année leur patron; le jour de sa fête, ils assistaient à la grand-messe aux Cordeliers, et dans de vieux comptes des Cordeliers de Nantes figure l'indication suivante :

« Messieurs les chirurgiens, pour la grand'messe du jour de saint Cosme, 24 livres ».

L'école avait pour but de former, avec les chirurgiens, des sages-femmes ainsi que des officiers de santé pour la marine. Par un privilège du 12 mai 1793, les élèves en chirurgie, officiers de santé, furent exemptés du service militaire. D'autres avantages attachés à leur diplôme donnèrent lieu à des abus que la municipalité eut à réformer.

« Le 22 février 1793, lecture a été faite d'une requête des citoyens officiers de santé destinés à la navigation, exposant que beaucoup de ceux qui naviguent sous ce nom l'ont usurpés, les uns en achetant des lettres de réception de ceux qui ne s'en servoient plus, d'autres en traitant avec des officiers de santé qui cèdent à ceux qui ne pourroient naviguer que comme second, leur permis d'embarquer pour premier chirurgien. Lad. requête tendant ; 1° à ce que, pour remédier à ces abus, tout officier de santé reçu présentât à un officier municipal son titre de réception et son extrait de baptême à l'appui ; 2° qu'il soit dressé un tableau d'inscription dont un double seroit placé à l'amirauté, avec injonction de le consulter, avant de délivrer le permis d'embarquer au chirurgien qui se présentera.

(1) *Arch. départ.*, C 446, p. 4.

Le citoyen Darbefeuille a ajouté que pour donner plus d'émulatino aux élèves qui se sont mis en état de se présenter à l'examen, il serait convenable que cet examen fût fait en public et qu'en conséquence il fût arrêté chaque semaine deux jours fixes à cet effet, dont il seroit donné connaissance aux citoyens par voie de l'affiche.

Sur tout ce que dessus... le Conseil a arrêté que l'examen de tout élève en chirurgie qui se présentera pour être reçu officier de santé pour la navigation, sera fait en public en la maison de Saint-Come, deux jours par semaine, lesquels seront indiqués par le citoyen (*sic*) Godebert et Bisson, examinateurs ».

Pour l'enseignement de l'école « le corps et la communauté des chirurgiens, écrivait Expilly en 1766, nomme tous les ans quatre démonstrateurs qui enseignent les élèves et font très fréquemment des démonstrations sur leur amphithéâtre, dans leur maison, près de St-Léonard ».

L'enseignement était gratuit. Afin de favoriser cette gratuité, les Etats de Bretagne allouèrent aux chirurgiens, jusqu'au 30 décembre 1789, une somme annuelle de 2.000 livres (1).

Cette allocation lui avait été accordée à la suite d'une requête adressée aux Etats. Les registres des *Etats de Bretagne* de 1760 mentionnent en effet une requête « pour la communauté des maîtres de chirurgie de la ville de Nantes qui, à l'exemple de celle de Rennes, priaient les Etats de lui accorder telle somme qu'il leur plairait pour l'établissement d'une école de chirurgie dans la ville de Nantes. Sur ce délibéré, les Etats ont ordonné et ordonnent qu'il sera encore fait fonds dans la présente tenue de la somme de 4.000 livres qu'ils ont accordée et accordent à la communauté des maîtres chirurgiens de la ville de Nantes, pour l'établissement d'une école de chirurgie dans ladite ville de Nantes (2) ».

Les Etats de Bretagne se réunissant alors tous les deux ans, cette somme de 4.000 livres devait se répartir sur les deux années.

(1) *Arch. départ.*, C 402.
(2) *Arch. départ.*, C 444, p. 169.

Les termes dans lesquels il est question de cette requête,et de la façon dont elle fut accueillie, semblent insinuer qu'il s'agissait alors de l'établissement de l'Ecole de chirurgie. Notre école nantaise fonctionnait pourtant depuis 1746 : mais depuis sa fondation elle n'avait pas encore recouru aux Etats de Bretagne. Comme les Etats accordaient chaque année une allocation à l'école de chirurgie de Rennes, elle s'autorisa de cet exemple ; et l'on peut croire que c'est à l'occasion de son établissement dans un autre endroit, qu'elle se décida à demander pour elle ce qu'elle voyait déjà accordé à d'autres.

L'Ecole de chirurgie fut supprimée pendant la révolution. La vente du mobilier de cette « ci-devant école » eut lieu le 7 prairial an VI, et produisit 63 fr. 65. La commune de Nantes faillit même être dépossédée de son immeuble, comme une simple fabrique, par la nation. Mais le 4 pluviôse an VII, un arrêté du département la réintégra dans son droit de propriété (1).

L'Ecole continue de figurer dans les *Etrennes Nantaises* jusqu'à l'an VI. Mais elle avait cessé d'exister avant le 25 pluviôse de l'an V. La communauté des chirurgiens avait été supprimée avant cette époque, comme toutes les autres communautés.

L'enseignement de la chirurgie se donna alors par des professeurs particuliers. Le 23 novembre 1792, Darbefeuille avait proposé à la municipalité d'établir un cours d'anatomie à l'Oratoire dans une salle du collège. Le Conseil avait décidé « qu'il n'y avait pas lieu de faire cet établissement ».

La République n'avait pas besoin de savants. La révolution ne les traitait pas à Nantes comme elle traitait Lavoisier à Paris, mais elle fermait leurs établissements et les empêchait d'en rouvrir. Darbefeuille attendit des temps moins mauvais pour recommencer sa tentative. Le 16 thermidor an II (1794), « le citoyen Darbefeuille, chirurgien-major de l'hos-

(1) *Arch. départ.*, Q, arrêtés du Départ.

pice de l'Humanité (Hôtel-Dieu), annonça à la municipalité qu'il ouvrirait son cours de chirurgie ». Les circonstances avaient changé. Il ne semble pas qu'il ait, cette fois, rencontré d'opposition (1).

Les anciennes *Etrennes Nantaises* renferment tous les éléments nécessaires pour reconstituer le personnel de cette école. Parmi des noms aujourd'hui inconnus, brillent des noms justement restés célèbres tels que ceux de Darbefeuille et de Bacqua (2).

Nous aurions bien des choses à dire sur Darbefeuille, sur ses opérations de la cataracte par lesquelles il donna la vue à des aveugles de naissance, du moins au rapport des documents du temps, sur ses boîtes fumigatoires instituées pour ramener les noyés à la vie, et sur les démonstrations publiques qu'il faisait de leur usage. Mais sans nous arrêter à parler des célébrités chirurgicales de Nantes, nous voulons simplement en citant des noms illustres, montrer que Nantes n'a pas attendu la fin du XIXe siècle pour se faire un nom dans cette branche importante des sciences et des arts. Nos grands chirurgiens qui ont enseigné ou pratiqué leur art, soit à Nantes, soit à Paris, ont eu, dès le XVIIIe siècle, dans cette ville de glorieux prédécesseurs.

Pour aider à compléter cette étude sur l'art de la chirurgie à Nantes, notons que les *Statuts et règlements* pour la communauté des maîtres en chirurgie de la ville et comté de Nantes, du 18 mars 1758, publiés cette même année chez la ve Antoine Marie, ont été réimprimés dans les *Archives curieuses* de Verger, t. III, p. 214, et que M. L. Maître a donné des détails sur le fonctionnement de notre école dans « l'*Instruction publique dans les villes et campagnes du comté nantais avant 1789* (3).

(1) *Délib.* an II, pp. 95, 102.

(2) Deux rues de Nantes portent leurs noms.

(3) V. aussi sur la Communauté des Chirurgiens, sur les examens de leurs réceptions à partir de 1674, *Arch. départ.*, séries E.1617, 1618, et C 402.

A peine les chirurgiens eurent-ils abandonné leur école que nous voyons les médecins, les officiers de santé et les pharmaciens chercher à y entrer. Le 5 pluviôse de l'an V, ils déclarent à la municipalité leur projet de se réunir en société dans le local qu'elle avait cessé d'occuper.

Vu l'exposé présenté par les citoyens Blin, Ulliac, Le Meignen, médecins, Cantin, Darbefeuille, Danilo, Autissier et Dabu, officiers de santé ou pharmaciens, lesquels ayant l'intention de se retenir (*sic*) à l'amphithéâtre du *ci-devant collège de chirurgie*, le 1er ventôse prochain, à 3 h. de l'après-midi, afin d'aviser aux moyens d'organiser une société de santé, qui par la réunion et la communication réciproque des connaissances en l'art de prévenir et guérir les maladies, puisse rendre cette science plus utile et plus efficace, en prévient l'administration aux termes de l'art. 300 du titre 10 de la Constitution.

L'administration décerne acte aux exposants de leur déclaration parce que, dans leurs assemblées, ils demeurent tenus de se conformer aux lois et règlement de police (1).

La société des médecins et des pharmaciens ne dut se réunir que pendant peu de temps dans ce local. D'après une autre délibération municipale, on pourrait croire qu'elle se réunissait chez le citoyen Arnault, Haute-grand-rue n° 54.

L'École de chirurgie n'en resta pas, pour cela, longtemps inoccupée. En 1799, elle devint le berceau de la Société académique de Nantes, instituée l'année précédente sous le nom d'*Institut départemental des sciences et arts de la Loire-Inférieure*.

Le 1er ventôse an VII (19 fév. 1799), le citoyen Blanchard directeur du jury des fêtes nationnalles, le citoyen Danilleau et le citoyen Degay, tous trois commissaires de l'*Institut des sciences et arts*, se sont présentés à l'administration pour l'inviter à lui donner la ferme du local de la ci-devant école de chirurgie, pour former l'établissement dudit Institut, moyennant qu'ils en payeront le prix du bail courant, aux mêmes clauses et conditions dont en jouissent les fermiers actuels.

(1) *Arch. commun.*, Délib.

L'administration ayant égard à la demande des commissaires de l'Institut départemental des sciences et arts, et désirant seconder de tout son pouvoir un établissement qui ne pourra qu'être d'une très grande utilité pour les arts en général, a arrêté qu'il en serait incessamment délibéré.

Le citoyen Peccot, administrateur, et Fournier, adjoint de l'architecte voyer de la commune, sont nommés pour aller faire la visite de cette maison et rendront compte à l'administration de l'état actuel du local (1). »

L'Institut des sciences et arts entra ainsi en jouissance de la maison dite Saint-Côme, rue Morand, n° 3. Il y tint ses séances jusqu'en 1806, où, sur les démarches de M. Bertrand-Geslin, maire de Nantes, il la céda, malgré son bail, à la Ville pour l'installation du Muséum.

En dehors de l'Ecole de chirurgie, il y avait aussi pour les sages-femmes des cours dus à l'initiative du s[r] Godebert. Il les donnait dans une maison particulière « louée pour ses cours d'accouchement » et pour le loyer de laquelle la municipalité lui allouait une somme de 150 livres.

Il avait constitué ses cours en 1777, à la suite d'une démarche faite près de la municipalité pour obtenir un « des fantômes obstétriques » de la d[e] Boursier du Coudrai.

Le 25 janvier 1777 : « A esté rendu compte par le procureur du Roi, sindic, d'une requête présentée par le s. Godebert, m[e] en chirurgie de cette ville, tendante pour les causes y contenues, à ce qu'il plût à la Communauté de ville luy confier un des fantômes obstétriques qu'elle a achepté de la dame Boursier du Coudrai, joint son offre : 1° de donner chaque année, dans la saison la plus commode, un cours complet d'accouchement auquel seront invitées par lettres circulaires adressées à MM. les recteurs des paroisses de ce diocèse, les sages-femmes de la ville et de la campagne et les femmes qui se destinent à exercer des accouchements ; 2° de donner, tous les samedis, des leçons particulières et de faire maneuvrer sur le fantôme, les femmes de la campagne qui pourront se présenter ce jour-là chez lui ; 3° de visiter, dans les voyages qu'il fait à la

(1) *Arch. commun.*, Délib.

campagne, les chirurgiens et les sages-femmes et de leur donner tous les conseils et toutes les instructions dont ils auront besoin.

Sur quoi... le Bureau considérant que le zèle, la bienfaisance et le désintéressement étant la baze de la demande du s. Godebert, il y a lieu d'espérer que son travail aura tout le succès qu'il s'en promet lui-même,a arrêté que l'un des fantômes obstetriques dont la communauté est propriétaire sera de jour à autre confié au s. Godebert, m^e^ en chirurgie avec la boite qui le contient consentant qu'il en fasse usage pour démontrer l'art des accouchements suivant la méthode de la d^e^ du Coudray parce que, néantmoins, il fera sa soumission de rétablir le tout à l'Hôtel-de-Ville, à la première réquisition de la Communauté ».

La dame Boursier du Coudrai était précédemment venue de Rennes pour donner des leçons de son art, et céder à Nantes ces « fantômes ». En reconnaissance de ses services, la municipalité lui avait donné en 1775 « un étuy d'or gravé aux armes de la ville, avec cette légende autour : *donné par la Ville de Nantes* (1) ».

Godebert garda son « mannequin » jusqu'au 23 prairial an V. Il partit ensuite pour quelque temps à Paris.

III. — **Muséum d'histoire naturelle.**

A l'Ecole de chirurgie, quelques années après sa disparition, succéda le *Muséum d'Histoire naturelle*.

Si nous voulions prendre notre Muséum à l'état embryonnaire.

(Des couleurs du sujet je teindrai mon langage,

dit Boileau), il nous faudrait dire un mot de chacune des collections qui ont contribué à le former.

Au XVIIIe siècle, les naturalistes ne manquaient pas à Nantes. De leurs lointains voyages, les capitaines de navires apportaient les objets curieux qu'ils rencontraient dans les pays qu'ils touchaient. L'ancien jardin des apothicaires, les propriétés des particuliers s'enrichirent ainsi de plantes et

(1) *Arch. commun.*, BB. 104., Délibér. de 1775.

d'arbres exotiques les plus variés. Les magnolias, les cèdres plantés par les marins nantais du XVIIIe siècle, ont fait pendant longtemps et quelques-uns, même après des froids rigoureux, même après des tempêtes, terribles, font encore l'orgueil de nos parcs. Dans la requête pour le maintien, à Nantes, de l'Université que Rennes réussit enfin à nous soustraire, on faisait valoir cette facilité que les relations commerciales de notre ville lui donnaient pour se procurer tant de raretés étrangères dont l'étude est l'objet des sciences naturelles.

Grâce à ces circonstances qui entretenaient dans les Nantais le goût de ces sciences, plusieurs naturalistes avaient formé des collections particulières qui n'étaient pas sans valeur. Citons parmi eux Blanchard de la Musse, Deloynes, Dutertre, Goullin et Desmortiers dont les collections sont aujourd'hui fondues dans celles du Muséum (1).

Mais c'est assez de parler des deux sources principales de notre Muséum. Pour faire connaître suffisamment un fleuve, on peut se contenter de n'indiquer que ses sources les plus importantes, sans s'arrêter à décrire tous les filets d'eau qui contribuent à sa formation.

De ces deux sources, la première, celle d'où découle officiellement le Muséum est la collection de M. Buron; la seconde est la collection Dubuisson.

« Le Cabinet d'Histoire naturelle, dit le compte-rendu du Conseil général de 1808, provient de l'acquisition faite aux frais du Département, du s[r] Buron au prix de 37.000 francs, dont les les deux premiers tiers ont été payés sur la caisse départementale, en vertu d'une délibération du 6 floréal an XIII de Son Exc. le ministre de l'Intérieur. Cette collection a été cédée à la commune de Nantes à la charge de payer le 3me tiers. Elle a été transférée et établie dans les salles des anciennes Ecoles de chirurgie qui ont été disposées

(1) *Nantes et le département au XIXe siècle*, par E. Maillard, p. 50.

à cet effet. Les dépenses faites par la commune pour ces deux établissements (la Bibliothèque et le Cabinet d'Histoire naturelle) s'élèvent à 55 291 francs (1). »

Le Conseil général s'était déterminé à acquérir la collection de M. Buron à la suite des raisons suivantes qu'il expose dans un rapport du III brumaire an X.

« Il n'existe point de musée public. Mais un de nos concitoyens possède un cabinet d'histoire naturelle extrêmement précieux. Ses facultés ne lui permettent pas d'en faire don. Il en offre la cession à des conditions avantageuses. Nous croyons, citoyen ministre, que cette acquisition serait de la plus grande utilité. Placée dans une ville maritime, une telle collection serait susceptible d'un rapide accroissement : elle aurait l'inapréciable avantage d'inspirer aux marins l'amour de la science et l'esprit d'observation. Que de richesses négligées dans un voyage, faute d'instruction. Mais les fonds particuliers du département ne pourraient suffire à cette acquisition. Le Gouvernement qui veut fortement le progrès des lumières consacrera, nous l'espérons, une partie des fonds généraux à cette transaction profitable ».

Par suite, dans sa session, le Conseil donna « son approbation à l'achat d'un magnifique cabinet d'histoire naturelle. De l'aveu des connaisseurs, après celui de Paris auquel nul ne peut être comparé, il n'en existe pas de supérieur, peut-être point de semblable, dans le reste de la république (2) ».

(1) *Arch. départ.*, compte-rendu des Conseils généraux.

(2) *Arch. départ.*, comptes-rendus des Conseils généraux. Voici sur le Muséum et sur Dubuisson un extrait de celui de l'an XIII.

Il existe à Nantes une bibliothèque publique, un jardin de botanique et un cabinet d'histoire naturelle extrêmement précieux, dirigé par un naturaliste le sr Dubuisson, dont le nom et les travaux ont été plus d'une fois cités avec éloge par les compagnies savantes de la capitale.

Le gouvernement a précédemment autorisé l'achat du cabinet pour le compte du département. Le paiement avait été partagé en trois annuités : une seule a été payée. Les deux autres restent à acquitter : nous avons voté l'application à cet objet d'une somme de 10.000 francs.

Nous croyons essentiel de conserver au sr Dubuisson un traitement qui le mette à lieu de continuer ses travaux pour les progrès d'une science à laquelle il consacre tous ses instants et a sacrifié son état. Ce père de famille a déjà fait dans la minéralogie de ce département des découvertes pré-

Le département une fois maître de ce magnifique cabinet ne tarda pas à en être embarrassé, et voulut passer son acquisition à la Ville. Le 3 janvier 1806, le Préfet prit à ce sujet un arrêté qu'il notifia ainsi au maire dès le lendemain.

Nantes le 4 janvier 1806.

MONSIEUR LE MAIRE,

« Je vous adresse mon arrêté du jour d'hier, en vertu duquel la propriété du cabinet d'histoire naturelle est transmise à la commune de Nantes.

« Cette riche collection était destinée à l'Ecole centrale, où cette partie de la science était spécialement professée. Il était convenable alors que ce fût une acquisition et une propriété départementale : mais l'Ecole centrale ayant été supprimée, le lycée qui la remplace n'ayant pas de cours d'histoire naturelle, le Cabinet devenait sans objet. Il ne servait plus qu'à l'ornement de la Ville : quelques voyageurs curieux, les seuls habitans de Nantes pouvaient en profiter, et l'entretien d'un établissement dont l'avantage était ainsi circonscrit à la Commune ne devait plus peser sur les fonds généraux du département.

« Ces considérations ont déterminé S. E. le ministre de l'Intérieur à permettre la cession que j'en fais à la Commune. Cependant le ministre a bien voulu que cette cession conservât tout le caractère d'un présent ; et, en effet, il a permis qu'on ne répétât point les annuités échues, et que la mairie n'acquittât que la dernière qui était due au mois de brumaire dernier...

« Ainsi la mairie acquiert pour 12.000 fr. une propriété estimée 37.000 fr. et dont la valeur est inappréciable, si on considère la rareté d'une pareille collection, l'embellissement que son acquisition procure à la Commune, l'utilité que peuvent en retirer ceux de vos administrés qui cultivent les arts ou se livrent à ce genre d'études.

« Je ne doute, point M. le Maire, que vous ne sentiez tout le prix de ce présent, et que vous n'apportiez une attention particulière à conserver un aussi précieux dépôt et à le transmettre à vos succes-

cieuses. Nous vous prions, Monseigneur, de donner votre approbation aux mesures qui le concernent ».

Ces mesures consistaient à allouer à Dubuisson 1800 fr. comme traitement et 400 fr. pour indemnités des voyages qu'il fait dans le département pour en rechercher les richesses minéralogiques.

seurs enrichi par vos soins. Ceux de vos prédécesseurs dont les noms survivent, doivent cette gloire aux établissements utiles qu'ils ont formés ou soutenus : j'ai confiance aussi que vous saisirez cette occasion de laisser un monument éclatant et durable de votre administration.

« Je vous remets, avec les lettres que j'ai jugées vous êtes nécessaires, le catalogue des objets que renferme le Cabinet : vous pouvez le faire recoller ou vérifier si cela vous paraît convenable.

« Jusqu'ici le public n'a pu jouir de cette collection : elle est comme entassée dans des appartemens étroits et mal éclairés : vous aviserez au moyen de la placer dans un bâtiment communal, de manière que chaque pièce puisse être apperçue dans le jour et l'ordre qui lui conviennent.

« Au reste, M. le conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique, a permis qu'on établit le Cabinet dans un des appartemens destinés au cours du Lycée. Mais ce parti ne pourrait être adopté qu'en cas qu'il fut impossible de faire autrement.

« Je crois inutile de vous parler du conservateur actuel dont le zèle, les rares talens vous sont connus, et qui mérite toute votre confiance, comme il avait la mienne. Il n'a besoin que de légers secours pour compléter les parties les moins fournies : ses goûts, d'accord avec ses devoirs, l'attachent invinciblement aux recherches et aux travaux qu'on doit désirer...

« Je vous prie de m'accuser réception de mon arrêté et des pièces qui l'accompagnent (1).

« J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé . BELLEVILLE.

Mais loin « de sentir tout le prix de ce présent », la Ville mettait autant d'obstination à le refuser que le Département à le lui offrir. Elle le redoutait autant qu'un présent des Grecs. Elle voyait trop de quoi il y retournait, et se doutait que ces animaux, pour ne point manger, n'en étaient pas moins assez coûteux à entretenir en bon état, même après leur mort. Enfin, elle se laissa imposer, sans grand enthousiasme, le présent qu'elle craignait tant pour le bon équilibre de ses finances.

(1) *Arch. commun.*, Délib., f° 133.

Un extrait de la délibération municipale du 31 décembre 1816 nous mettra au courant de toutes les démarches faites de part et d'autre à cette occasion.

« Le 9 mars 1802, le département acquit de M. Buron cette collection qui forme aujourd'hui le Muséum d'Histoire naturelle. Cette acquisition approuvée par le Ministre de l'Intérieur le 11 avril 1803, eut pour motif l'utilité de l'instruction publique et fut destinée à l'Ecole centrale.

Le Département reconnut bientôt que cette dépense lui était très onéreuse. M. le préfet de Belleville fit valoir auprès du Ministre de l'Intérieur, diverses considérations spécieuses pour arriver à faire mettre ce Cabinet aux charges de la Ville et sans, au préalable, en avoir conféré avec les chefs de l'administration municipale. Cette demande fut même faite à son insu.

Le 3 janvier, il prit un arrêté par lequel le Cabinet d'Histoire naturelle était abandonné, à titre de présent, à la Ville de Nantes, à la charge pour elle de payer 12.900 dus au s. Buron pour 3e tiers du payement...

Le prétexte de ce présent fut qu'attendu la suppression de l'Ecole centrale et que le Lycée qui la remplaçait ne devant point ouvrir de cours d'histoire naturelle, que, par conséquent, ce Cabinet devait faire l'ornement de la Ville qui y trouverait un avantage certain par les nombreux voyageurs attirés par la curiosité et le désir de l'instruction.

M. Bertrand-Geslin, alors maire, se refusa, par sa lettre du 9 janvier 1806, à enregistrer l'arrêté du préfet sous plus d'un motif dont il lui fit l'exposé.

Sans égard aux justes observations du maire, le préfet, par sa lettre du 21 janvier, insista et, par déférence, son arrêté fut enregistré à la mairie.

Néanmoins le Conseil municipal, par sa délibération du 10 mai 1806, déclara formellement que, vu la détresse des finances de la Ville, il se refusait à prendre à ses charges un établissement aussi coûteux. Sans égard à cette délibération, le Cabinet d'Histoire naturelle est resté aux charges de la Ville (1). »

(1) *Arch. commun.*, Délib. municip. de 1816, p. 9.

Ces différents faits sont ainsi rappelés par Mellinet, t. I, 312, dans les lignes suivantes qui nous ont tout l'air d'une inscription du Nantes lapidaire de Fournier :

« Cabinet d'Histoire naturelle. L'an 1806, régnant Napoléon le Grand,

Doté, malgré lui, d'un Cabinet d'Histoire naturelle, le Conseil municipal dut songer à procurer à ses chers pensionnaires empaillés un abri où ils pussent mieux conserver, après la mort, leur précieuse peau qu'ils n'avaient pas su conserver de leur vivant. Ils habitaient l'Ecole centrale, installée « rue Pigalle, dans la maison des ci-devant Ursulines ». Mais le Lycée qui allait occuper la place de l'Ecole centrale ne voulait pas de son Cabinet d'Histoire naturelle. Force fut donc à la Ville de trouver un autre local pour l'installation de ce Cabinet.

Ce fut l'œuvre du maire de Nantes, M. Bertrand-Geslin, qui voulut utiliser dans ce but l'ancienne Ecole de chirurgie. Comme elle avait déjà été donnée à la Société des sciences et des Arts, il s'occupa d'abord d'amener cette société à chercher un autre lieu de réunion pour ses séances. Il écrivit donc au préfet la lettre suivante, datée du 26 mars 1806.

« Monsieur le Préfet,

« Le Cabinet d'histoire naturelle, monument précieux pour notre ville étoit resserré dans un local peu propre à le contenir et qui ne pouvoit être regardé que comme provisoire. Mais votre arrêté réglementaire relatif au placement de ce cabinet qu'une décision de Son Excellence a transmis à la commune, me charge d'aviser au moyen de le placer plus convenablement : c'est pourquoi n'ayant d'autre bâtiment communal qui fût plus propre à le recevoir que celui connû sous le nom d'Ecole de chirurgie, je m'y suis transporté, accompagné de M. Dubuisson, directeur du Cabinet d'histoire naturelle et de M. Pecot, architecte-voyer. Ce bâtiment m'a paru susceptible de quelques réparations, qui sont, au reste, nécessaires à sa conservation, mais il seroit difficile de trouver, lorsque les répa-

empereur des Français, roi d'Italie ; par un bienfait de Sa Majesté, M. de Belleville, l'un des commandants de la Légion d'honneur, préfet de ce département, d'après les ordres S. E. Mgr de Champagny, ministre de l'Intérieur, a fait don à la commune de Nantes de ce Cabinet d'Histoire naturelle qui a été évalué à la somme de 38.000 livres, dont les deux tiers ont été payés par le département, et le dernier tiers, des biens communaux. M. Mathurin Peccot, architecte-voyer, Pierre-Nicolas Fournier, ingénieur, inspecteur-voyer, M. René-André Dubuisson, premier directeur et conservateur. »

rations seront faites, un lieu plus commode et plus satisfaisant pour arriver au but que nous nous proposons : un seul édifice ayant deux issues sur deux quartiers principaux de la ville et dont la situation sur le bord du canal de navigation intérieure, augmente les avantages ; un quartier des plus populeux de la ville qui ne compte encore aucun monument public propre à le faire appercevoir ; un bâtiment communal qui, faute d'être habité, se dégrade journellement, et dont l'occupation par le Cabinet d'histoire naturelle assureroit la conservation et procureroit un bénéfice réel, puisqu'il lui économiseroit le loyer qu'elle est obligée de payer pour l'emplacement de ce cabinet. Tels sont, Monsieur le Préfet, les motifs qui me font désirer que cet édifice soit uniquement destiné à recevoir le Cabinet d'histoire naturelle.

« Il est vrai qu'une décision de la mairie a déjà mis ce local à la disposition de la Société des Sciences et Arts de ce département. Mais cette société l'a abandonné, une fois et l'expérience prouve que pour la tenüe des séances ordinaires le lieu des réunions n'est pas assez central. Si la Société des Sciences avoit délibéré, pour se dégager d'un loyer qu'elle paye ailleurs, de se rétablir dans le bâtiment et local de chirurgie, en votre qualité de président, je vous prie, Monsieur le Préfet, de vous charger de lui faire goûter les propositions suivantes : la Société pour tenir ses séances ordinaires qui sont peu nombreuses se procureroit un local dont le prix de location seroit modéré, et lors de ses séances extraordinaires, ces séances se tiendroient à l'Hôtel de la mairie où des sales (*sic*) d'une grande étendüe pourroient être mises à sa disposition : bien entendu que la mairie fairoit (*sic*) les frais de bois et de lumière à cet effet.

« Je ne doute pas, monsieur le préfet, que les motifs qui déterminent ces propositions, dévelopés par vous à la Société qui a l'avantage de vous avoir pour président, n'obtiennent de cette Société tout son assentiment. Elle est trop intéressée à l'établissement deffinitif du Cabinet précieux que nous possédons ; elle a trop à cœur le progrès des sciences ; elle connoît trop combien le resserrement des objets qui composent ce Cabinet s'oppose au désir de ceux qui s'y rendent pour s'instruire, pour que la Société ne prenne pas des arrangements qui la mettent à même de se désister du batiment connu sous le nom d'Ecole de Chirurgie. D'ailleurs, vous le savez, Monsieur le Préfet, la pénurie des moyens de la commune est extrême : outre l'avantage qu'elle retirera de la translation de ce Cabinet, en lui assignant un lieu spacieux et convenable sous tous les rapports, elle y gagnera annuellement une somme de 400[l] qu'elle paye pour le local actuel ».

Cette première démarche de M. Bertrand-Geslin fut couronnée de succès, et il put dès lors achever les travaux de cette translation. Dans une lettre du 27 mai 1806, il rappelait « la nécessité de déloger avant le 24 juin », et ajoutait en parlant du nouveau local destiné à recevoir les collections « on commence aujourd'hui les travaux adjugés au rabais (1) ».

L'installation complète du Muséum dans le nouveau bâtiment demanda quatre années. Bien que les *Etrennes Nantaises* antérieures à 1810 placent le « cabinet d'histoire naturelle, à Saint-Côme, rue Saint-Léonard », il est à croire qu'il n'était pas encore accessible à tout le monde. Ce ne fut que le 8 août 1810, que le maire de Nantes porta son arrêté dont le premier article était ainsi conçu :

Art. I. — Le Muséum d'Histoire naturelle appartenant à la commune de Nantes, établi rue du Port-Communeau, sera, à partir du 15 août 1810, ouvert au public pendant les six mois d'été, les mardi, jeudi et dimanche ;... pendant les six mois d'hiver, le public ne sera admis que les mardi et jeudi (2). »

Quelques auteurs ont placé cette ouverture au 18 août (3) au lieu du 15. Une erreur typographique qui a fait mettre depuis quelque temps déjà, dans certains almanachs un 8 à la place d'un 5, a été la cause de leur erreur.

M. Bertrand-Geslin avait multiplié pour cette translation démarches sur démarches. Ses contemporains surent apprécier son zèle en termes que nous nous reprocherions de ne pas reproduire. « C'est à M. le baron Bertrand-Geslin, disent les *Etrennes Nantaises*, que les habitants de Nantes sont redevables du choix du local qui appartenait à la ville : c'est aux soins de ce respectable magistrat qu'ils doivent la restauration et le décor intérieur de cet établissement. L'ouverture du muséum a eu lieu le 15 août 1810 et les collections

(1) *Arch. départ.*, Muséum, série T.

(2) *Ibidem*, série T.

(3) A. Guépin, *Hist. de Nantes*, 512 ; *Hist. des progrès de Nantes*, 223. — E. Maillard, *L'Art à Nantes au XIXe siècle*, p. 298.

précieuses qu'il contient y ont été réunies, par M. Dubuisson, professeur d'histoire naturelle, conservateur de cet établissement précieux (1) ».

Dubuisson, premier conservateur du Muséum, peut en être considéré aussi à bon droit comme le fondateur. Avant d'être appelé aux fonctions auxquelles le désignait sa réputation de savant naturaliste; il avait lui aussi, dès 1799, son Cabinet d'histoire naturelle, situé au n° 4 de la rue *Caylus* appelée auparavant rue des Cordeliers et, depuis, rue Saint-Jean.

L'ouverture de ce cabinet avait eu lieu en 1799. Le 9 ventôse de l'an VIII (27 février 1799), les citoyens Athenas, Le Meignen et Dubuisson, commissaires de l'Institut départemental se sont présentés à la séance et ont invité l'administration à se transporter chez le citoyen Dubuisson, rue Caylus, pour y voir le cabinet d'Histoire naturelle qui s'y trouve rassemblé, avant que l'ouverture en soit faite au public.

L'administration accédant à lad. invitation a arrêté de nommer deux de ses membres pour se transporter chez le citoyen Dubuisson (2) ».

Les *Etrennes Nantaises* de l'an VIII font de cette collection un pompeux éloge, tout à la gloire de Dubuisson.

Cabinet d'histoire naturelle, rue Caylus n° 4, près les ci-devant Cordeliers.

« Ce cabinet précieux, disent-elles. contient un système complet de minéralogie classé suivant la méthode de d'Aubenton : une conchyologie également complète, une magnifique collection d'oiseaux presque tous exotiques, des quadrupèdes, des reptiles, des insectes, des poissons, une riche réunion de polypiers marins, tels que coraux, madrépores, etc.

Le citoyen. Dubuisson a formé ce cabinet à grands frais. Rien n'égale son intelligence, son zèle et son activité pour en faire le

(1) *Etrennes Nantaises*, années 1811 et suivantes.
(2) *Arch. commun.*, Délib. f. 99.

dépôt des richesses de la nature le plus utile, le plus riche et le plus agréablement varié qu'on puisse voir en France après le *Muséum* d'histoire naturelle, à Paris.

Depuis le 1er vendémiaire, le cabinet du cit. Dubuisson est ouvert tous les jours pairs, depuis 9 heures jusqu'à une heure, et depuis 2 heures de l'après-midi jusqu'à quatre.

Le prix d'entrée est 1 franc 50 par personne (1) ».

Si remarquables que fussent les collections Dubuisson, la municipalité nantaise, forcée de compter avec ses finances, ne montrait guère d'empressement à les acquérir. Le conservateur du Muséum se contentait cependant de conditions modestes ; le 20 avril 1813, il appréciait son cabinet 8,000 fr. : mais le Conseil en remit l'acquisition à des temps plus opportuns. Plus tard, Dubuisson ne demanda qu'une rente viagère, en échange de ses collections qu'il avait considérablement accrues (2). Le 24 mars 1818, la commission déclara dans son rapport qu'elle ne « croit pas qu'il y ait lieu, quant à présent, de traiter avec le sr Dubuisson pour l'acquisition même à rente viagère, de son cabinet particulier ». Un instant, les richesses acquises par la longue patience de notre naturaliste furent sur le point de quitter Nantes pour aller à Poitiers. Cette ville offrait à Dubuisson « une rente viagère de 1.200 fr. reversible sur la tête de sa femme ». La municipalité dut alors prendre une décision Le 22 août 1825, elle traita à ces conditions avec le conservateur du Muséum. Elle fit estimer ses collections particulières qui furent appréciées 17.423f,50c (3). Une ordonnance royale de mars 1826 autorisa la Ville à les acquérir, et Dubuisson garda désormais au nom de la ville toutes les curiosités qu'il avait réunies dans le Muséum.

Malheureusement, l'endroit choisi pour le Muséum ne répondait pas aux espérances qu'on en avait conçues. Du vivant

(1) *Etrennes de Nantes et du départ. de la Loire-Inférieure pour l'an VIII de la République Française.*

(2) *Arch. commun.*, Délibérations de 1813 et de 1818.

(3) *Ibid.*, Délib. de 1825.

de Dubuisson, en 1824, on avait déjà songé à le transporter à l'extrémité du cours Henri IV. L'humidité entretenue dans les salles par la proximité de l'Erdre, détériorait peu à peu les collections. Le successeur de Dubuisson, Frédéric Cailliaud, en faisait l'observation à la Ville : mais toutes ses plaintes restaient vaines. Une fois, cependant, il craignit de trop bien réussir, et fut sur le point de voir remiser son trésor dans la Halle aux toiles qu'on se proposait de bâtir dans les jardins de la mairie (1).

Il réclama encore, et, le 12 février 1838, demanda à la Ville de « prendre les moyens nécessaires pour placer le Muséum dans le local de l'Hôtel des Monnaies ». Par raison d'économie, la fabrication de la monnaie venait en effet d'être supprimée à Nantes, et l'hôtel, construit depuis peu pour cette fabrication, devenait sans emploi.

La Ville ne prit d'abord de son idée que ce qu'il aurait voulu ne pas lui voir en prendre. Elle songea en effet à utiliser l'Hôtel des Monnaies ; mais elle y songea pour y placer l'Ecole primaire supérieure et non pas le Muséum.

Elle revint cependant sur ce projet, acquit l'Hôtel des Monnaies pour y placer le Muséum, avec l'intention de remplacer ce dernier par son Ecole primaire supérieure (3).

Ce dessein rencontra encore des obstacles, et, en 1840, la Commission de surveillance du Muséum, voyant que ce projet n'aboutissait pas, émit le vœu que « l'édifice qui lui était consacré et qui avait été construit *ad hoc*, fût destiné à recevoir les précieuses collections qui se détérioreront par la grande humidité du local actuel (4) ».

L'année suivante, la Commission reprit le même dessein. Dans une réponse à une lettre du maire du 14 juillet 1841, elle expose : « le peu de solidité du bâtiment actuel du Muséum ;

(1) *Arch. commun.* Délib. année 1824, f. 83. Cf. Mellinet, t. I, p. 327.
(2) V. plus bas : *École primaire supérieure.*
(3) Verger, *Arch. cur.*, III, 319.
(4) Verger, *Arch. cur.*, t. III, 18.

2° son mauvais emplacement pour la conservation des objets qu'il renferme ; 3° son exiguïté ; 6° enfin l'urgence de la translation des collections actuelles dans un local plus approprié, l'humidité permanente qui règne dans le local actuel, le rendant tout à fait impropre à sa destination ».

Elle ajoutait que l'Hôtel des Monnaies offrait réellement des conditions désirables pour une semblable destination, qu'il était disponible, construit depuis longtemps et par conséquent complètement sec. (1) ».

Le vœu de la Commission eut la destinée de beaucoup d'autres vœux. Il reposa tranquillement et silencieusement avec le projet qui l'avait inspiré, dans les cartons où il avait été déposé.

Cependant on l'en sortait de temps en temps pour l'empêcher de s'y moisir. En 1851, il sembla sur le point d'être abandonné pour un autre, et l'on put entrevoir le moment où les animaux du Muséum iraient se reposer à l'ombre des arbres du jardin des plantes.

Dans la délibération municipale du 28 mai 1851, M. Nau, rapporteur de la commission des Travaux publics fait l'exposé de cette affaire plusieurs fois soumise en quelques jours à la Commission, dont les conclusions sont établies comme suit :

1re question : le local actuel du Muséum d'histoire naturelle peut-il être conservé ? A l'unanimité, la commission fait une réponse négative, et propose au Conseil de mettre en vente cette propriété communale dont la valeur estimée à 30.000 fr. devra être employée à l'installation du Muséum dans un autre local.

2e question : le Muséum d'histoire naturelle sera-t-il, conformément à l'avis de l'administration municipale et de la commission du Muséum et du Jardin des Plantes, translaté dans cette dernière localité dont le périmètre serait augmenté de tous les terrains qui la séparent de la rue de Richebourg, ou bien cette translation sera-t-elle opérée dans l'ancien Hôtel des Monnaies, palais de justice actuel ?

A l'unanimité, la commission des Travaux publics est d'avis que le Conseil décide la question d'agrandissement du Jardin des Plantes jusqu'à la rue de Richebourg.

(1) *Arch. départ.*, Muséum, T.

A la majorité, elle demande la translation du Muséum au Jardin des Plantes, près de l'entrée actuelle, et non dans le bas du jardin : les frais devant être couverts par la vente du local actuel et celle du Palais de justice estimé 100.000 fr. ensemble 130.000 fr.

La minorité de la commission désire que l'ancien Hôtel des Monnaies ou Palais de justice soit conservé, par la raison qu'on peut y installer très convenablement le Muséum d'histoire naturelle moyennant une dépense de 35.000 fr. et qu'en outre, ce monument placé au centre de la nouvelle ville peut servir à l'installation des cours publics, dans la grande salle circulaire qui serait réservée à ces effets: cours publics qui seraient là infiniment mieux placés qu'ils ne le pourraient être au Jardin des Plantes, vu la distance qui sépare cet établissement public du centre de la ville.

M. le Maire, après avoir prouvé que l'Hôtel des Monnaies n'avait pas été acquis spécialement pour la ville pour y placer le Muséum, mais bien pour y établir l'École primaire supérieure, met aux voix les conclusions de la commission.

Le conseil adopte les conclusions suivantes :

1° Vu le mauvais état du local dans lequel est établi le Muséum, d'histoire naturelle, il est urgent d'en opérer la translation.

2° Le Muséum d'histoire naturelle sera transféré dans l'ancien hôtel des Monnaies, Palais de justice provisoire. Les projets des travaux d'appropriation seront soumis à l'approbation du Conseil : Ils devront être combinés de manière à réserver, au centre de l'édifice, une salle de cours publics et quelques accessoires à la disposition de la mairie, et complètement indépendant de la direction du Muséum.

3° M. le Maire est autorisé à mettre en vente sur la mise à prix de 30.000 fr. le local actuel du Muséum rue S. Léonard, connu sous le nom de S. Côme.

4° M. le Maire est autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, pour cause d'utilité publique les terrains destinés à l'agrandissement du Jardin des Plantes jusqu'à la rue de Richebourg, conformément au plan dressé par M. Driollet architecte voyer en chef, le 1er mai 1851 (1).

Le 7 novembre 1853, la question fut remise sur le tapis et tranchée dans le sens indiqué par la commission.

(1) *Arch. commun.*, Délib. 1851, p. 193.

« La nécessité de retirer nos collections des bâtiments dits de St Côme, lisons-nous dans la délibération de ce jour, n'est contestée par personne. Faut-il les transférer à l'Hôtel des Monnaies approprié, ainsi que le Conseil l'a décidé le 28 mai 1851, ou est-il préférable de construire un édifice spécial au Jardin des Plantes?

La commission a partagé sur ce point l'avis de l'Administration : la translation du Muséum dans l'ancien Hôtel des Monnaies lui paraît problématique, entourée de difficultés et peu économique.

L'unité de plan qui réunit au Jardin des Plantes la nature morte et la nature vivante, lui a paru désirable. De plus le monument sera nouveau et réalisera aisément les plus récentes découvertes de l'art architectural appliquées aux collections : toutes choses qu'on ne rencontrerait pas dans l'appropriation plus ou moins heureuse d'un édifice sans caractère et sans développement.

Au point de vue économique, le projet a également satisfait la Commission. On vendra St Côme et la Monnaie et l'on ne commencera pas avant d'avoir vendu.

En conséquence, la commission des travaux publics propose au Conseil :

1° D'arrêter en principe la construction d'un Muséum d'histoire naturelle dans la partie haute du Jardin des Plantes, conformément à l'avant-projet étudié par M. l'architecte-voyer en chef, sous la condition expresse que le projet définitif ne devra pas entraîner une dépense supérieure à 170.000 fr.

2° D'autoriser l'aliénation de l'ancien hôtel des Monnaies sur la mise à prix de 100.000 fr.

3° De confirmer l'autorisation déjà exprimée dans la délibération du 28 mai 1851 pour la vente de l'ancien Muséum et de ses dépendances, sur la mise à prix de 30.000 fr.

4° Enfin, d'arrêter que l'excédant de la dépense évalué à 40.000 fr. sera imputé sur les ressources ordinaires du budget.

Sous la réserve expresse : 1° que les plans et devis devront être soumis ultérieurement au Conseil ; 2° que l'exécution du projet est entièrement subordonnée à la vente des deux immeubles municipaux.

Plusieurs membres du Conseil combattent les conclusions de la Commission. Les arguments présentés en faveur du projet se résument à deux : 1° Réunion des divers règnes en un seul local ; 2° avantage d'avoir un bâtiment neuf qui embellira le Jardin des Plantes. Ils sont de peu de valeur

Le premier, qui peut paraître satisfaisant en théorie, cesse de l'être au point de vue pratique. La minéralogie, la zoologie et leurs

diverses branches n'ont point de rapport avec la botanique ; et bien peu de savants cultivent toutes ces sciences à la fois.

Un monument dans le jardin nuira plutôt à sa beauté ; son étendue est déjà fort circonscrite, si on le remplit de constructions que restera-t-il pour le jardin ?

La Monnaie à l'encontre du Jardin des Plantes est dans une position centrale. La proximité attirera les curieux, et le goût des sciences sera ainsi développé. Au Jardin des Plantes, l'élargissement rendra les galeries désertes. La conservation de la Monnaie présente beaucoup d'autres avantages : on y pourrait placer le Musée archéologique. La Société académique, la Société d'horticulture y trouveraient des logements. L'ancienne salle des assises serait précieuse pour des cours publics, qui, faits convenablement, réuniraient sans aucun doute un grand nombre d'auditeurs.

La Ville a donc intérêt à conserver un bâtiment dont elle peut tirer un parti avantageux ; en exécutant les plans préparés, il serait parfaitement approprié à sa nouvelle destination ; et quant à sa solidité, elle est incontestable puisque pendant 15 ans on y a battu monnaie. Le Conseil fera donc sagement de persister dans sa précédente déclaration. La vente des terrains sera longue à effectuer, ne s'effectuera peut-être même pas. Si l'on vend St-Côme que deviendront les collections jusqu'à ce que le nouvel édifice soit construit ? La décision du Conseil pourrait recevoir son exécution immédiate. Le nouveau projet est d'une réalisation si éloignée que d'ici là nos collections seront complètement détériorées.

D'autres membres développent les arguments déjà énoncés par le rapporteur en faveur de la translation au Jardin des Plantes. Ils ajoutent qu'un grand tort de la ville de Nantes est de faire des replâtrages coûteux et toujours nouveaux. Il faut saisir l'occasion de faire quelque chose de neuf, de beau et de bien approprié : la richesse de nos collections aujourd'hui enfouies mérite ce sacrifice. La création d'un bel établissement scientifique pourra un jour être d'un grand poids en notre faveur si le Gouvernement songeait de nouveau à créer une faculté de médecine dans l'ouest.

L'administration déclare que la construction du monument sera mise au concours (1).

Mais ce projet n'eut aucune suite, et de nouvelles circonstances firent revenir à celui qu'on avait été sur le point de lui sacrifier.

(1) *Arch. commun.*, Délib. 1853, p 43.

Le 17 mars 1855, le Conseil municipal vota la création de l'Ecole des sciences et des lettres et choisit pour son installation l'ancien Hôtel des Monnaies.

Cette nouvelle destination donnée à l'ancien Hôtel des Monnaies, disait, dans un rapport, M. Chenantais, tranche irrévocablement la question d'emplacement du Musée d'histoire naturelle, et lors du vote du 17 mars, le Conseil municipal l'a parfaitement compris en disant que le projet d'appropriation comprendrait l'adjonction de ce Musée. En effet, il est impossible de séparer ces deux établissements. Ils ne doivent former qu'un tout, nécessaire, indispensable même à l'étude des sciences.

Le projet présenté par l'administration comprend la restauration générale du bâtiment avec construction d'une annexe pour le Musée d'Histoire naturelle...

Le Musée d'histoire naturelle occupera le côté de la place de la Monnaie, et se composera d'une grande salle de 43^{m} formant saillie sur la place avec retour, sur les deux rues. Cette heureuse disposition donnera sur la place de la Monnaie une façade monumentale et les propriétaires des maisons de cette place auront enfin une vue plus agréable que cette honteuse façade actuelle.

Les soubasssements du Musée pourront être affectés très convenablement au Musée archéologique qui prend tous les jours de l'accroissement. Cette adjonction aurait un intérêt de plus pour les sciences et un attrait pour les visiteurs du Musée d'histoire naturelle. »

En conséquence, le rapporteur proposait la vente immédiate du local du Muséum, qu'il estimait non pas 30.000 mais 40.000 fr. vu l'augmentation de la valeur du terrain dans le quartier. Cette vente serait faite à condition de ne louer que dans deux années, temps nécessaire pour disposer du nouveau local.

Enfin l'Hôtel des Monnaies et les collections du Muséum réussirent à se rencontrer. La partie, pour avoir si souvent manqué, n'en était que remise. En 1868, on agrandit l'Ecole des sciences, et le nouveau monument ayant été inauguré au mois d'août 1875 (1), les collections de Dubuisson,

(1) Le *Muséum d'Histoire naturelle*, par L. Bureau, publié dans la *Ville de Nantes et la Loire-Inférieure.*

enrichies encore par ses successeurs, occupèrent enfin un local digne d'elles et de la ville de Nantes.

A ce bonheur, elles en ajoutèrent un plus rare, car il est encore plus facile de construire de superbes monuments pour abriter de belles collections, que de rencontrer des hommes dignes de tout point qu'on leur confie la garde et les intérêts de richesses aussi précieuses.

Dans la liste des conservateurs de son Muséum, Nantes a pu mettre en pratique, le précepte d'Horace :

Qualis ab incepto...

Dubuisson, le fondateur du Cabinet d'histoire naturelle, avait déjà rencontré, en Frédéric Cailliaud, un digne successeur. Trouver dans les talents si remarquables et si variés de ses enfants ce qui lui est nécessaire sous tous les rapports pour conserver sa gloire, est un peu une tradition pour notre ville. (1) M. le docteur L. Bureau, conservateur actuel du Muséum, ne fait pas mentir cette tradition. Grâce à son zèle et à sa science, à la fin du XIXe siècle, les Nantais aiment encore à dire ce qu'ils disaient en 1806 du cabinet de Dubuisson : « il est le plus riche et le plus agréablement varié qu'on puisse voir en France, après le muséum d'histoire naturelle à Paris ».

IV. — École de filles

Quand un arbre d'un jardin a besoin d'être remplacé, on le remplace par un autre d'une essence différente. Le premier ayant appauvri le sol des sucs nécessaires à son alimentation, il y a tout avantage à mettre à sa place une essence qui n'ait pas besoin de ces sucs qui lui manqueraient.

Les administrations, dans l'emploi qu'elles font des terrains qu'elles possèdent depuis des siècles, suivent parfois cette loi de la nature, peut-être sans s'en douter.

(1) M. Dufour, successeur de Fréd. Caillaud, est le seul des conservateurs du Muséum qui n'appartienne pas à Nantes par sa naissance.

A la place de l'ancien Muséum, on voit aujourd'hui une école de filles : l'école de filles de la rue du Port-Communeau, établie par la municipalité en 1875. Elle y fut transférée de la rue du Trépied, où, dit l'exposé administratif, « elle se trouvait dans les plus mauvaises conditions ». (1) Il avait été question d'établir à la place du Muséum deux écoles : l'une de garçons, l'autre de filles ; mais on jugea qu'il serait impossible de construire deux écoles sur un terrain de 1120 mètres, et l'on fit l'abandon de l'école des garçons. L'école fut faite pour 300 élèves, réparties en quatre classes de 75 élèves chacune. La dépense en fut évaluée 74,000 fr. qui furent inscrits au budget des dépenses de l'exercice de 1876 (2).

Ainsi, cet endroit, après avoir été le mausolée des natures mortes, est devenu la cage des natures vivantes ; parfois, peut-être, un peu trop. Au fond de leurs vitrines, les anciens habitués de la maison continuaient leur repos et leur silence désormais éternels ; mais ses nouveaux habitants, étant donnés leur âge et leur sexe, ne sont point êtres à imiter leurs prédécesseurs, sous ce double rapport. Depuis que l'école est ouverte, qui sait si l'on n'y a pas déjà plus gazouillé, crié, rugi, reproduit les cris variés de tous les êtres de la création, que ne l'ont fait, lorsqu'ils étaient en vie et en voix, tant d'animaux réduits au silence, après avoir égayé les campagnes de leurs notes joyeuses, ou troublé de leurs longs cris effrayants la solitude des forêts ou des montagnes et celle des déserts ?

(1) *Procès-verbaux du Cons. municip.*, séance du 16 fév. 1875, p. 50.
(2) *Ibidem*, p. 573.

XIX. — PLACE SAINT-LÉONARD

A l'embranchement des rues Saint-Léonard, du Port-Communeau, du Muséum et Garde-Dieu.

IIIe Arrondissement.

D'après la donation aux religieuses du Ronceray, du cellier à la place duquel elles édifièrent l'église de Saint-Cyr, ce cellier se trouvait sur la place des *Chastelers* (1). C'est aussi la situation assignée à cette place par un acte de 1246 qui confirme cette donation. Le lieu « appelé le *Chasteler* est situé, à Nantes, près de l'église de Saint-Cyr nouvellement construite. »

De ces textes, nous conclurons que la place de Saint-Léonard s'appelait, avant la construction de l'église, place du *Châtelier* ou des *Châteliers*.

L'angle de l'enceinte romaine de Nantes qui donnait sur cette place était défendu par plusieurs tours et tourelles. Nous en avons précédemment signalé au moins trois : l'une dans la rue Garde-Dieu, dans les dépendances du presbytère, derrière le chevet de l'église, une autre, près du portail de l'église et donnant aussi sur la place, une autre, sinon deux, le long du jardin de la mairie. L'accumulation de ces fortifications en si peu d'espace peut justifier ce nom.

La place devait être autrefois très étroite, resserrée qu'elle était entre le cimetière situé devant l'église, et la tenue de l'Arbalèterie. Elle était si peu de chose qu'on la confondait avec la rue qui la traverse, et que son agrandissement faisait incidemment partie du programme d'élargissement de cette rue.

(1) In platea des *Chastelers* sita juxta cellarium prædictum. Acte de 1234 ; traditionem de loco qui dicitur le *Chasteler* sito Nannetis, juxta ecclesiam S. Cyrici noviter constructam (Acte de 1246. *Arch. départ.* H 351.)

En 1830, on lui fit l'honneur de s'occuper d'elle plus particulièrement. La Commission municipale demanda « que cette place fut rectifiée aux dépens des maisons nos 1 et 3, parallèlement au côté opposé, pour lui donner plus de développement. La Commission proposa à l'unanimité d'adopter le tracé ci-après qu'elle a figuré sur le plan.

« Le côté sud-est sera déterminé par l'alignement définitivement adopté pour la grande traverse de la route de Rennes sur ce point. Celui nord-est, par une perpendiculaire au précédent, abaissée de l'angle nord du pan coupé formé à l'intersection de la rue Garde-Dieu avec celle de Saint-Léonard côté nord, prolongée jusque sur le côté nord-ouest de la rue du Port-Communeau.

« Celui nord-ouest, par une parallèle à celui sud-est, partant du plan d'intersection du précédent avec le côté nord-ouest de la rue du Port-Communeau ; ladite parallèle prolongée jusque sur le côté ouest de la rue du Muséum ; enfin celui sud-ouest par une perpendiculaire au précédent élevée du point d'intersection d'icelui avec le côté ouest de la rue du Muséum (1) ».

Le côté de la place situé devant l'église, entre la rue Garde-Dieu et les maisons adossées au mur de la mairie, était autrefois le cimetière de Saint-Léonard.

De l'autre côté, dans le renfoncement ou débouche la rue du Muséum se trouvait, jusqu'à ces derniers temps, un puits appartenant au service municipal.

Sur la place on voyait, d'un côté, le pignon de l'église Saint-Léonard ; de l'autre, l'entrée ou la conciergerie de l'Arbalèterie.

(1) *Arch. commun.*, Délibér. de 1830 et Arrêtés du 2 avril 1834.

XX. — EGLISE SAINT-LÉONARD

Cellier. — Cimetière des juifs. — Eglise. — Fonderie. — Asile de nuit. — Violon. — Archives municipales.

Quand Pierre de Dreux eut détruit la première église de Saint-Cyr, il lui fallut la reconstruire sur un autre point de la paroisse. Il demanda aux religieux de Redon qui desservaient alors l'église de N.-D., le cellier qu'ils possédaient sur la rue de l'Echellerie, près de la place des Chateliers, et tout le terrain voisin. Daniel, humble abbé de Redon, et tout le couvent dudit lieu le lui accordèrent en 1234, moyennant un échange compétent, dont ils se déclarèrent satisfaits. Pierre le donna aux religieuses du Ronceray, dépossédées de leur ancien monastère ; et, dès 1246, à la place du cellier s'élevait une nouvelle église appelée alors église de *Saint-Cyr* et, à partir du XIVe siègle, église de *Saint-Léonard*.

Une enquête de ce temps, citée par l'abbé Travers et dont l'original semble disparu, relate aussi que le duc donna au Roncerai « un fonds situé *dans la rue de l'Echellerie proche l'Hôpital*. Il est assez probable, ajoute notre historien, que le cimetière, l'église et le presbytère de Saint-Léonard ont été bâtis sur ce fonds. » Les textes que nous citons et que Travers a ignorés, prouvent qu'il ne s'est pas trompé dans sa supposition (1).

(1) *Trav.*, I, 364. Voici d'après les originaux (*Arch. dép.*, H 351), le texte de cette confirmation :

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis vel audituris, Daniel, humilis abbas Rothon. totusque eiusdem loci conventus, eternam in Domino salutem. Noverint universi quod nos unanimi consensu et voluntate, pensata etiam utilitate nostri monasterii, nobili viro P. duci Brit. comiti Richem. et eiusdem primogenito, cellarium nostrum quod est apud Nannet. situm in parrochia S. Cirici in vico de la Chalerie cum tota via quæ est iuxta cellarium illud a magno vico *de la Chalerie* usque ad vicum novum

C'est aux environs de la nouvelle église Saint-Cyr que nous placerons le *Saut des Chiens* dont nous avons déjà parlé plus haut.

On appelait ainsi un ténement qui se trouvait près du mur de ville et qui fut vendu en 1231 pour servir de cimetière aux juifs de Nantes.

Ce détail est rapporté dans un vieil inventaire des titres du prieuré de St-Cyr qui ne nous donne malheureusement qu'une analyse d'un titre qui serait d'un grand intérêt.

« *Item.* Un autre titre en latin, sellé et daté de l'an 1231, portant que un nommé *Guillelmus Carnifex* vend à *Deodonato, Redon. Judeo , et omnibus Judeis Nannetensibus omne tenementum suum de Saltu Canum situm juxta murum ville, ad cimiterium Judeorum faciendum et sepeliendos Judeos :* ouquel tenement demeurera tousiours ledit vendeur et les siens, et seront, luy et les juifs, moitié par moitié des fruiz d'iceluy, et fera les fosses pour les enterrer, et aura 12 deniers par

et totam plateam quæ est inter cellarium illud et domum nostram super viam in qua circuli plicari solebant usque ad nucarium supra cellarium cum omni iure et dominio quod in eisdem habebamus et etiam omne ius parrochiatus quod habebamus in platea des *Chastelers* sita iuxta cellarium prædictum, dedimus, concessimus bona fide et tradidimus, ad totam eorumdem voluntatem plenarie faciendam : assignato nobis et tradito ab eodem nobili viro et eiusdem primogenito super premissis escambio competenti, de quo tenemus nos penitus pro pagatis dictum escambium ratum et gratum habentes et etiam collaudantes. In cuius rei testimonium et munimen presentes litteras dedimus prefato nobili et eius primogenito sigillorum nostrorum munimine roboratas: Actum anno Dni. milles.ducentes.trices.quarto.

Johannes, dux Britan. comes Richem. omnibus ad quos presentes littere pervenerint, salutem. Noveritis quod nos assignationem et traditionem de loco qui dicitur le *Chasteler* sito Nannetis iuxta ecclesiam S. Cyrici noviter constructam de quodam cellario quod olim fuerat abbatis et conventus Rothon. factam a nobili viro P. patre meo Abbatisse et conventus B. Marie de Karitate Andeg. pro domibus et edificiis suis que habuerant quondam extra muros civitatis nannet. propre locum in quo quondam constructa fuerat ecclesia S. Cyrici per dictum patrem meum destructa pro suis edificiis, ratam habemus, contra dictam assignationem et traditionem de cetero non venturi. Tenemur insuper dictum locum dictis monialibus garantizare prout a dicto patre meo vel ejus mandato dictis monialibus vel earum nunciis assignatus extitit et ostensus. Datum ann. Dom. MCCXL sexto.

chacune : ledit contract fait par le prevost de Nantes et approprié par bannies, suivant la coustume du pays (1) ».

N'étant pas encore rendu à la rue de la Juiverie (2) nous ne nous attarderons pas à parler des Juifs de Nantes. Faisons cependant remarquer ce nom chrétien de Dieudonné porté par un juif de Rennes établi à Nantes, et cette entreprise de pompes funèbres juives, exploitée par un particulier de la nation.

Mais des événements que le juif de Rennes n'avait pu prévoir, l'empêchèrent de faire valoir longtemps son exploitation. Après le massacre des Juifs fait par les Bretons en 1236, survint l'édit de 1240, par lequel le duc Jean le Roux les expulsait de la Bretagne ; et, pendant longtemps, il n'y eut de Juifs à être inhumés à Nantes, que les colporteurs de cette nation, contre le commerce desquels les marchands de Nantes firent souvent des récriminations dignes de figurer dans les plus violents journaux antisémites de nos jours.

Ce ténement du *Saut des Chiens*, et, par suite, la position exacte du cimetière des Juifs est assez difficile à déterminer. Nous savons seulement qu'il était près du mur de la ville, *juxta murum ville*, et près du cellier à la place duquel fut élevée l'église Saint-Léonard : *Saltus Canum versus cellarium in quo ecclesia S. Cirici noviter est constructa* ». Comme le rempart de la ville et l'église Saint-Léonard donnaient à la fois sur la rue Saint-Léonard et sur la rue Garde-Dieu, nous renonçons avec ces seules indications à chercher sur quelle rue il faudrait le placer.

Pierre de Dreux avait donné aux religieuses du Roncerai non seulement l'emplacement d'un cellier pour la réédification

(1) *Arch. départ.*, H 378. Un second inventaire mentionne aussi : « autre titre en latin de l'an 1231 concernant vendition d'un tenement apellé *saltu canum* près le mur de la ville, à un juif pour y fere un cimetière à enterrer les Juifs. »

(2) Les titres relatifs à cette rue, et qui remontent au XIVe siècle n'y mentionnent pas un seul Juif. A partir du XVIIe siècle, on en voit reparaître dans l'histoire du commerce de Nantes.

de leur église, mais encore le *mur sarrasin* pour l'appuyer ainsi que leurs autres constructions « Plateas, ortos et *murum saracenicum* ad edificia facienda vel *fulcienda* ».

Ce mur *sarrasin* est évidemment le mur romain de Nantes, et ce titre aurait pu être utilement allégué dans différentes circonstances où l'on contesta à l'église et aux maisons voisines le droit de s'appuyer sur le mur du jardin de la mairie. Ici encore nous arrivons trop tard pour donner aux intéressés trop ignorants de leurs droits, des renseignements qui leur auraient fait éviter d'ennuyeux procès.

Un de ces procès fournit, au XVIIe siècle, l'occasion de faire constater que les religieuses du Roncerai avaient mis à profit la concession du duc, et que leur église était bien appuyée à l'ancien rempart de Nantes. D'après un procès-verbal de 1618, « de faict, il se voit que partie de l'église dudit Saint-Léonard, chappelle, sacristie, et partie du presbitaire sont attachés et annexés à lad. muraille... que la pluspart de lad. église, chappelle et sacristie y estantes sont attachées et anexées dans lad. ancienne muraille de lad. ville, la cherpente et couvertures portées sur icelle... laquelle ancienne muraille de la ville est faicte à pierre et à cymant ».

Plus loin, le même document rappelle « qu'à l'endroict où sont basties lesd. église, presbitaire et aultres maisons proches, estoient les fossés de lad. ville, qui, depuis ledict accroissement de la ville, auroient estez comblez et lesdicts édiffices bastis ».

Enfin, il attire spécialement notre attention sur « une petite chappelle qui est au cœur et à costé du grand autel, vers le midy, presque toute à l'endroit du jardin de la maison commune de lad. ville, laquelle chappelle qui est voutée de touffeaux, avons remarquée estre *toute enclavée en l'espesseur de lad. ancienne muraille de lad. ville* selon l'allignement, au bout de laquelle chappelle et au dessoubs d'icelle est la sacristie par laquelle ayans entré par une petite porte qui respond aud. cœur, avons veu qu'elle est aussy toute en l'alli-

gnement de lad. ancienne muraille de la ville, et que les fillières qui portent la charpente et couverture sont enclavées et portées sur lad. ancienne muraille de lad. ville ; et par led. demandeur nous a esté remontré en cet endroict comment l'ancienne muraille de lad. église n'a aucune liaison avecq celle de lad. muraille de lad. ville vis-à-vis de son jardin, et faict jetter le plon contre lad. muraille et l'eglise par lesd. artizans, se trouve que lad. muraille de lad. eglise advance sur lad. muraille de lad. ville de 5 poulces en la haulteur de 7 pieds du costé de lad. cour, vis-à-vis du jardin du demandeur.

Pareillement nous a esté par led. recteur monstré que, à l'endroict desd. eglise et cymetiere, la muraille du jardin de lad. maison commune de lad. ville est faite et posée sur lesd. fondements de l'ancienne muraille de lad. ville et que dans icelle y a une fenestre, ce qui témoigne aussi la communauté (1) ».

D'après certains historiens, l'église aurait été presque totalement détruite par un incendie en 1328 ; ce serait à cette époque qu'aurait remonté l'édifice qui vient de disparaître. Nous nous contenterons d'enregistrer leur assertion, (2) ignorant sur quel document ils l'avancent, et ne pouvant plus, depuis la démolition de l'église, dire si son architecture permettait de la dater du XIIIe ou du XIVe siècle.

Un autre incendie y éclata le 2 août 1736, dans la nuit du mercredi au jeudi. « L'église de Saint-Léonard, dit Travers, fut brûlée par un flambeau mal éteint que le vicaire laissa le soir à la sacristie. Le feu prit par cet endroit, gagna en peu la charpente et se répandit par toute l'église ».

(1) *Arch. départ.*, H 355, p. 141, 144, etc.

(2) Nous nous contentons aussi d'insérer sans y attacher plus d'importance qu'elle ne mérite l'inscription suivante donnée par Fournier « d'après une pierre calcaire détruite en 1793. »

« L'an IVe IIII[xx] X — cette église fut fondée par Budic comte de Nantes et dédiée à S. Cyr. — Reconstruite en l'an MXXVI — par Budic II comte de Nantes — sous l'invocation de S. Cyr et Ste Julitte — et érigée en paroisse par Conan III — l'an MCXXXV sous le nom de S. Léonard ». Plusieurs auteurs ont trop facilement introduit dans l'histoire de Nantes des faits empruntés aux inscriptions souvent fantaisistes de Fournier.

Mais cet incendie semble n'avoir atteint que la charpente, et l'on ne dut pas alors procéder à une reconstruction.

En 1624, l'église fut l'objet de quelques réparations dont le recteur, Guil. Moquet, a indiqué le détail dans ses registres paroissiaux (1). Elles ne portent que sur des accessoires : ce ne fut qu'en 1769 que l'église subit d'importants agrandissements.

La paroisse en fut redevable à la générosité de M. Le Meneust, chev. s. de Bois-Briand (2). Les travaux se firent dans l'été de 1769. Quand ils furent terminés, la prieure de Saint-Cyr, pour la conservation de ses droits, fit ainsi faire le procès-verbal du nouvel état des choses.

Le 27 novembre 1769, a comparu led. s^r^ Meneust qui a dit que l'agrandissement qu'il s'étoit obligé à faire de l'église de St Léonard, étant achevé, et qu'ayant fait replacer de son mieux les intersignes et marques distinctives de supériorité et de seigneurie dont nous fîmes l'examen lors de notre procès-verbal du 17 juin dernier, il requiert de nouveau notre transport à lad. église de St Léonard, pour y vérifier l'état des choses et rapporter également procès-verbal des rétablissements par lui faits : ce que lui ayant octroyé nous nous y sommes transportés de sa compagnie avec le procureur fiscal et notre greffier ; et y étant, en présence du s^r^ recteur, commissaires du général et marguilliers en charge... led. s^r^ le Meneust nous a fait remarquer et nous avons vu qu'en faisant l'agrandissement de lad. église, il n'a été fait aucun changement que la suppression du vitrage qui était ci-devant placé au fond du chœur, et en place duquel vitrage est actuellement un mur au derrière duquel on a placé la sacristie ; que dans la réédification qui a été faite pour led. agrandissement, qui n'est qu'en longueur et non en largeur, on a pratiqué un nouveau vitrage de chaque côté, et qu'au vitrage du côté de l'évangile on a placé les six écussons qui étoient ci-devant sur le vitrage du fond du chœur ; que ce remplacement a été fait en même distribution que celle qui existoit auparavant ; que, seulement, on les a^t^ espacés davantage sur le nouveau vitrage, ce qui nous a paru dans une forme plus régulière ; lequel remplacement le procureur fiscal a estimé avec nous avoir été fait dans l'endroit le

(1) *Trav.*, III, p. 487. *Arch. commun.*, CC 210 ; BB 82.
(1) *Invent. des Arch. commun.*, GG 153.
(2) Pierre-Jean-Marie Le Meneust : *Cf.* Hôtel du Bois-Jouan.

plus éminent de l'église; qu'à l'endroit des deux autres vitrages étant du côté de l'épitre, il n'y a été fait aucun changement, et qu'ils sont restés dans le même lieu, qu'au surplus le banc de la dame prieure a été replacé au même lieu qu'il étoit ci-devant. Signé :

Beugeard, rect., *Le Meneust de Boisbriand, de Kermasson, Duval de Chassenon, Jean Page, Briau, Jean Crucy, Le Beau, Le Beau du Bignon* et *Guesdon* (1).

Les six écussons auxquels fait allusion le procès-verbal devaient appartenir à des prieures de Saint-Cyr. La liste en serait trop longue à insérer ici. Nous nous contenterons de donner la description des écussons sans chercher à qui ils appartenaient.

ARMES PEINTES AU VITRAIL DU CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINT-LÉONARD.

Premier écusson : écartelé aux 1 et 3 d'argent à 3 têtes arrachées de cannettes d'azur, becquetées d'or deux et une; au 2 et 4 d'azur à la face d'argent chargée de losanges de sable sans nombre ; en chef, deux croisettes d'argent rangées en face.

2e En losange, en tout semblable au premier.

3e Aussi en losange, écartelé aux 1 et 3 de sable à la bande d'argent, le champ chargé de 6 croisettes d'or, 2 et 1 en chef, 1 et 2 en pointe ; aux 2 et 4, semblable aux 2 et 4 du premier écusson.

4e Ecartelé, aux 1 et 3 d'argent à 2 faces en devise de gueules ; en chef, une hure de sanglier de sable, aux 2 et 4, semblable aux 2 et 4 du premier écusson.

5e D'azur à la face d'argent, chargé de losange de sable sans nombre ; en chef, deux croisettes d'argent rangées en face.

6e D'argent à 2 faces en devise de gueules ; et en chef une hure de sanglier de sable (2).

(1) *Arch. départ.*, H 354, p. 34.

(2) *Arch. départ.*, H 354, p. 33. Procès-verbal de 1770. Les 6 écussons sont ainsi blasonnés au siècle précédent, en 1669. « Au haut de la vitre : écartelé aux premier et dernier, d'argent à 3 testes d'aigle d'azur becquetées d'or ; aux 2 et 3, d'azur à une face losangée d'argent et de sable et deux croix d'argent en chef. Les 2e et 3e écussons qui sont au-dessous du premier : partis au 1er, d'argent à 3 testes d'aigle d'azur becquetées d'or ; au 2e, d'azur à une face losangée d'argent et de sable à 2 croix d'argent. Le 4e écusson : d'azur à une face losangée d'argent et de sable, aussi deux croix d'argent mises en cheff. Le 5e, d'argent à deux fasces de gueules. Le 6e, écartelé aux premier et dernier d'argent à deux faces de gueules, et au 2 et 3, d'azur à une face losangée d'argent et de sable à deux croix d'argent en cheff (*Ibid.*, H 356, p. 362).

ARMOIRIES DANS LES VITRES DU CÔTÉ DE L'ÉPITRE, DANS LE CHŒUR.

A la 1re vitre, 2 écussons à côté l'un de l'autre : le 1er en losange ; parti : le premier coupé au 1 d'argent à 3 têtes de cannettes arrachées d'azur bectées d'or, 2 et 1 ; au second, d'azur à la face d'argent chargée de losanges de sable sans nombre ; en chef, 2 croisettes d'argent rangées en face; le second d'azur à 2 merlettes d'argent l'une sur l'autre.

Le second écusson aussi en losange : parti, coupé au 1 d'argent à 3 têtes de cannettes arrachées d'azur, bectées d'or, 2 et 1 ; aux second et 4e, d'azur à la fasce d'argent chargée de losange de sable sans nombre ; en chef, 2 croisettes d'argent, le champ chargé de 6 croisettes d'or, 2 et 1, en chef 1 et 2 en pointe.

A la 2e vitre, le 1er écusson est d'or à l'aigle à 2 têtes éployée de sable ; le second, d'or au lyon grimpant de sable.

En 1678, l'église, avec le cimetière et le presbytère, présentait 176 pieds de façade sur la rue Garde-Dieu, et 36 sur la rue Saint-Léonard. Le presbytère fut transporté de l'autre côté de la rue Garde-Dieu et son terrain passa dans l'agrandissement de l'église. Voici d'après un procès-verbal du 18 décembre 1790 l'état que l'église offrait à l'époque de la Révolution.

« L'église forme un quarré long, a son entrée principale sur la place, dont elle est séparée par un espace de terrain vague et clos de murs et une autre issue sur la rue Garde-Dieu. Aux deux murs latéraux sont adossés deux autels : le maître-autel est à l'extrémité orientale de l'église, et est renfermé d'un appui de communion en fer; le carrelage est en carreaux de terre cuite et la couverture lambrissée en planches. L'église est éclairée par des vitraux pratiqués dans le mur, vers midi et nord, et grillés en fer. Au derrière du maître-autel est la sacristie qui a son entrée par le sanctuaire et est éclairée sur la rue Garde-Dieu. Au-dessus est une chambre également éclairée et dans laquelle on monte par un escalier de bois placé dans la sacristie.

L'emplacement de l'église, de la sacristie, de la ruelle et des terrains vers occident est de 6.250 pieds (1) ».

(1) *Arch. départ.*, série Q.

La paroisse Saint-Léonard ayant été supprimée en 1790, son église fut vendue, le 27 frimaire an II, aux citoyens Daverst, tailleur, île Feydeau, n° 26, et Fushs, tailleur, Basse-Grand-Rue, n° 21. Elle avait été estimée, le 18 décembre 1790, 12.000 livres : elle fut vendue 30.000, à la charge « de souffrir qu'il soit enlevé de cette église tous les travaux et objets dépendants de l'établissement de la fonderie y établie. » Les acquéreurs la revendirent le 2 prairial an III, au citoyen La Faye, tailleur, rue Casserie, 5.

L'usage de cette église avait été précédemment concédé au s. Pradeau pour la fabrication de gros sous avec le métal des cloches que la Révolution avait condamnées à être fondues. A la suite de sa requête du 26 septembre 1791, les différentes administrations lui avaient permis d'installer ses fourneaux dans ce local, et il en avait pris possession le 12 octobre suivant.

La pauvre église ainsi profanée devint la tombe des cloches de la Bretagne, de la Vendée et de l'Anjou. Pour ne pas prolonger indéfiniment cet article, nous publierons ailleurs, sur cette fabrication, des détails, parmi lesquels nous indiquerons la provenance des cloches fondues en cette circonstance, et le nombre des sous qu'on en tirait, semaine par semaine, tant que dura cette triste fabrication.

Il semble que, au sortir de la Révolution, l'église profanée ait tenu à se réhabiliter. Après avoir été le tombeau de nos vieilles cloches, elle est devenue le berceau de nouvelles dans lesquelles passa l'âme de celles qui avaient été détruites. En 1816, Pierre Caillard, fondeur de cloches, rue Barillerie, 4, demanda au Préfet l'autorisation « de faire construire dans l'ancienne église de Saint-Léonard qui servait autrefois de fonderie, un fourneau à reverbère propre à fonte de cloche. »

Le préfet renvoya cette requête au maire qui, après enquête de commodo et incommodo, donna ainsi un avis favorable.

Considérant que les maisons particulières et les établissements publics qui entourent le local destiné aux fourneaux en question

exigent une attention particulière de l'administration pour empêcher les dommages qui pourraient résulter des moyens employés pour la fonte des matières dans ces fourneaux; considérant que parmi ces moyens il convient d'exclure le charbon de terre et tous combustibles répandant une odeur désagréable ou une fumée susceptible d'altérer les objets d'art, les tableaux et les plantes que renferment le Cabinet d'histoire naturelle, les salles de la mairie et le jardin de l'Hôtel-de-Ville, et de faire diriger la fumée de manière à empêcher toute influence contraire à la conservation desdits objets.

Sommes d'avis que le sr Caillard soit autorisé à établir les deux fourneaux qu'il projette dans le local indiqué : l'un qui sera adossé au mur ouest de l'ancienne église avec son essumoir pratiqué dans la cheminée de la maison à l'ouest contiguë à l'église et appartenant au même propriétaire ; l'autre fourneau au milieu même de cette église et isolé de tous les murs, celui-ci étant destiné aux fontes en grand, et le premier aux petites fontes, mais sous la condition expresse et sans laquelle ladite autorisation serait refusée ou retirée, qu'il ne sera employé que du bois ou du charbon de bois au chauffage des fourneaux, que dans le cas même où la fumée de ce combustible qui doit s'échapper par les croisées latérales pour le fourneau placé au centre deviendrait gênante ou incommode pour les voisins par ces issues, il sera tenu de les fermer entièrement et de faire sortir cette fumée par le toit ou y pratiquer une ouverture, et même au besoin une cheminée si elle était nécessaire à sa direction ».

Soit que cette fonderie n'ait pas réussi, soit que le local de l'église ait été assez vaste pour abriter deux industries, cinq ans plus tard, l'église Saint-Léonard était transformée en filature de coton.

Vu la pétition du 10 de ce mois par laquelle le sr Foucault demande la permission de faire des ouvertures dans le mur de face de sa maison, donnant sur la rue Garde-Dieu, afin de donner du jour dans une pièce destinée à une filature de coton...

Le maire de Nantes autorise le sr Foucaud à ouvrir, du côté de la rue Garde-Dieu, dans *l'ancien local de l'église de St Léonard* la quantité de jour nécessaire pour le nouvel établissement qu'il veut y placer ».

(1) *Arch. commun.*, Arrêtés : 1816, 30 novembre f. 60 et 11 décembre, f. 63.
(2) *Arch. commun.*, Arrêtés : 19 janvier 1821.

L'église Saint-Léonard fut enfin acquise par la Ville pour l'agrandissement de la mairie et de ses servitudes.

La Municipalité y fit établir des chambres qu'elle affermait: mais ni ces logements n'étaient des palais, ni leurs habitants des princes. Sauf ceux du rez-de-chaussée, la plupart des locataires de la Ville avaient fini par ne plus la payer ; et dans son budget, les loyers de l'église Saint-Léonard figuraient régulièrement à certaine époque parmi les non-valeurs.

Puisqu'on avait déjà commencé à y loger gratis, on songea àétendre à un plus grand nombre de malheureux le bienfait de cette gratuité ; et l'église Saint-Léonard devint le berceau de l'œuvre de l'*Hospitalité de nuit*.

L'idée de cette œuvre vint, en 1873, à M. Sibille, conseiller municipal. Chargé d'un rapport en faveur de l'œuvre de M. l'abbé Patron « pour la réhabilitation des prisonnières libérées », M. Sibille rendit, dans la séance municipale du 22 juillet 1874, un juste hommage au dévouement de M. Patron et au zèle auquel le clergé « élève partout des établissements consacrés au soulagement des pauvres ». Puis il rappelle que, frappé des misères des nombreux individus sans asile, il avait, en 1873, présenté à M. Waldeck-Rousseau, maire, un mémoire ayant pour objet de prendre des mesures pour arrêter la mendicité et diminuer le brigandage. « Je le priais, continue-t-il, de m'autoriser à disposer d'une maison en vétusté qui appartient à la Commune à l'extrémité du jardin de l'Hôtel-de-Ville, rue Saint-Léonard et rue Garde-Dieu. Le premier étage aurait été consacré au logement des personnes de la première catégorie (1), divisée en deux parties, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes, sous la surveillance d'un gardien municipal. Le rez-de-chaussée, partagé et surveillé de la même manière, aurait été abandonné aux individus de la deuxième catégorie. Malgré quelques ob-

(1) La première catégorie comprenait les indigents de passage, les gens âgés et incapables de travailler, la seconde, les mendiants incorrigibles, les vagabonds et les repris de justice.

servations du maire, « je persistai dans mon projet : seulement, je ne l'exécutai qu'en partie, c'est-à-dire que je pris possession d'une partie du premier étage pour y loger les gens de la première catégorie, les indigents de passage et les individus qui étaient momentanément sans domicile. J'y fis transporter tout ce qui restait dans le magasin de la Ville de mobilier ayant servi à nos mobiles, et l'ouverture de cet établissement municipal se fit le 7 avril 1873.

Pendant un an, du 7 avril 1873 au 7 avril 1874, l'établissement a donné 3.655 couchers à 950 personnes dont 762 n'ont passé qu'une nuit, et 188 plusieurs nuits.

Les dépenses ont été de 883 bons de pains de 1 kilog.500 gr. et de 188 bons de fourneaux alimentaires.

Ce n'est là que la réalisation en partie du plan que j'avais conçu. M. l'abbé Patron, par la création de son établissement, me vient en aide, et me fournit l'occasion d'appeler l'attention de l'administration municipale sur ce qui nous reste à faire : nous n'avons plus qu'à procurer un abri aux individus qui sortent de la prison, aux mendiants incorrigibles, aux vagabonds et gens sans aveu, aux rôdeurs de nuit et aux repris de justice. Pour cela, je demande qu'on leur consacre le rez-de-chaussée de la maison Saint-Léonard ».

Le Conseil, en votant le crédit demandé pour l'œuvre de M. Patron, donna son approbation au rapport de M. Sibille et le recommanda à l'attention de l'administration (1).

L'œuvre établie dans la vieille église Saint-Léonard a été vers 1886 transportée à l'ancienne caserne de la Visitation. En 1898, on voulut la transférer ailleurs, et l'on songea pour cette translation à la rue de la *Pelleterie*, derrière le cimetière de Miséricorde. Mais les habitants de ce nouveau quartier ne se souciaient guère de cet établissement. Ils craignaient que son voisinage n'enlevât de la valeur à des terrains sur lesquels on construisait de jour en jour.

(1) *Procès-verbaux du Cons. municip.*, 1874, p. 272-275.

Malgré leur protestation présentée dans la séance municipale du 25 mai 1898, par M. Jamin, conseiller de leur arrondissement, malgré les observations d'autres membres du Conseil, qui trouvaient cet endroit trop éloigné de la mairie pour bien répondre à sa destination, la translation de l'Asile de nuit à la Pelleterie n'en fut pas moins votée. Il fallait bien le placer quelque part ; et le quatrième canton, où l'on avait voulu le reléguer et où l'on remisait les chiens en fourrière, avait déjà, suivant l'expression d'un de ses représentants, expression pittoresque mais, dans la circonstance, d'une assimilation peu respectueuse pour l'espèce humaine, « sa boutique à chiens ».

La dépense autorisée pour ces travaux qui comprenaient aussi une étuve à désinfection et autres services de ce genre, montait à 126.459 fr. 66. On dépensa 108.417 fr. 62. Les frais furent payés en partie par la Ville, en partie par M. Durand-Gasselin, sur la succession Dobrée. Le reste de la somme autorisée fut employé à l'ouverture d'une porte du cimetière de Miséricorde, sur la rue de la Pelleterie. Ces travaux ne font que de se terminer. Le nouvel Asile de nuit a commencé à fonctionner le 1er mai 1900 (1), à la grande satisfaction de tous les quartiers qui ont réussi à l'éviter.

Cette œuvre est appelée à rendre de grands services, pourvu que ceux qui en sont chargés prennent toujours les précautions voulues par le bon ordre, la propreté, l'hygiène et la morale, dans le milieu si mêlé de leurs hôtes. Ceux que les souffrances des autres ne laissent pas insensibles, ne peuvent que se réjouir de voir les gens de tous les partis rivaliser entre eux d'efforts, pour diminuer le nombre ou l'intensité des misères de l'humanité.

Après le départ de cette catégorie de pensionnaires l'église Saint-Léonard céda son sol à d'autres moins intéressants, et devint particulièrement le ramassis de colis humains égarés ou en mauvais état.

(1) *Proc.-verb. du Cons. munic.* de 1898 à 1900.

Les violons se trouvaient précédemment dans les salles basses du bâtiment ouest de l'Hôtel-de-Ville. Les extrêmes se touchaient dans ce bâtiment. Au premier étage, ceux qui devraient être les plus dignes de la cité ; au rez-de-chaussée les plus indignes de leurs administrés. En haut, les élus, en bas quelques-uns de leurs électeurs : sinon des plus recommandables, du moins des plus bruyants. Ces derniers étaient loin de respecter la majesté des séances municipales ; et des bruits discordants, montant du violon, venaient souvent troubler nos édiles dans leurs délibérations. Les membres du Conseil eurent le courage de supporter longtemps un si désagréable voisinage dont on se plaignait vivement de l'autre côté de la rue. Mais enfin tout s'use, même la patience la plus robuste. Dans la séance du 26 avril 1894, un d'entre eux attira l'attention de ses collègues sur le bruit qui se faisait encore dans la salle basse. Le Conseil, sourd jusqu'alors même aux réclamations des voisins de l'Hôtel-de-Ville, entendit, cette fois, de cette oreille ; et l'on put conjecturer que ses séances cesseraient bientôt de se faire au bruit du violon.

La question fut agitée utilement en 1895. Dans les séances des 6 février et 1er avril, on parla de reléguer les violons au fond du jardin de la mairie, à l'angle des rues Garde-Dieu et Saint-Léonard. Un conseiller, M. Le Brun, demanda qu'on y transportât aussi les archives. Sur les observations d'un de ses collègues, qu'on allait priver la Ville de revenus, que « les revenus des immeubles de la rue Garde-Dieu avaient leur importance », il fut répondu que ces immeubles ne rapportaient qu'un millier de francs : (à cette époque, la Ville avait sans doute des locataires plus cossus). Encore, sur ce millier de francs, allait-on pouvoir en conserver la moitié. Cinq cents francs pour débarrasser la mairie de sa triste clientèle et assurer le silence aux séances municipales, c'était peu de chose ; il y a des silences qu'il faut acheter plus cher : on eût eu tort d'y regarder de si près.

On décida donc le déplacement des violons. Il y eut un

projet de les transférer dans un bâtiment qu'on aurait élevé en bordure dans le jardin même de la mairie, le long de la rue Saint-Léonard. Mais ce projet dont l'exécution aurait diminué le jardin, et renversé une partie de la charmille de l'Hôtel-de-Ville fut abandonné : et le 16 octobre 1895, on vota la dépense de 10.374f,30 pour l'installation des violons dans l'immeuble de la rue Garde-Dieu.

A propos de la translation des violons, un membre du Conseil avait aussi parlé de la translation des archives municipales. Elles étaient reléguées sous les combles de l'Hôtel-de-Ville, dans un local dont le moindre inconvénient était de ne plus suffire à les contenir toutes. Au projet d'en placer le dépôt à la place de l'église Saint-Léonard, avait d'abord succédé celui de les transférer dans le bâtiment de 45 m. de façade, en bordure sur la rue Saint-Léonard. M. Guibourd protesta contre ce projet et contre l'entassement de tous les services que l'on voulait accumuler dans cet immeuble. Il rappela que l'Administration avait déjà préparé un projet de transférer les archives à l'angle de la rue Garde-Dieu (1), et voté à cet effet un crédit de 50.000 fr. approuvé par le préfet, le 15 avril 1896.

Les raisons sur lesquelles s'appuyait cette protestation déterminèrent le Conseil à renoncer à l'emplacement qu'il avait en vue pour sa nouvelle construction. Le reste du projet fut lui-même modifié encore par un autre, présenté dans la séance du 4 octobre 1897, puis enfin par un autre, présenté dans celle du 25 février 1898, et qui a été suivi d'exécution.

(1) *Proc. verb. du Cons. munic.* 1895, p 147; 1896, p. 76; 1897, p. 70, 604 D'après le projet adopté le 25 février 1898, « le bâtiment des archives serait construit à l'angle des rues Saint-Léonard et Garde-Dieu, Il comporterait les dispositions suivantes : 1°, Sous-sol. Logement du concierge, avec entrée de service sur la rue Garde-Dieu et cave. 2°, Rez-de-chaussée. Vestibule, avec entrée principale sur le jardin, cabinet de l'archiviste, 3 salles de dépôt. 3°, 1er étage. Salles de dépôt. 4°, 2e étage, salles de dépôt. La surface ainsi attribuée aux archives serait de 550 m., c'est à-dire trois fois la surface actuelle, sans compter les combles qui, en cas de besoin, présentent une surface utilisable d'au moins 100 m. La dépense est évaluée à 80.000 fr. » (*Proc.-verb. du Cons. munic.* 1898, p. 127).

Ce fut la mort de l'ancienne église. Transformée pour les destinations les plus diverses, elle avait longtemps conservé ses murs, sa charpente, ses fenêtres et son pignon sur la place. Ce qui en restait allait disparaître jusqu'aux fondements.

Les travaux adjugés le 12 août 1899 aux frères Jallais, entrepreneurs, sont actuellement terminés ; et le mois de juin 1901, a vu commencer la translation des archives municipales de leur ancien dépôt dans le nouveau.

Elles s'y trouveront dans des conditions matérielles qui en rendront l'accès plus facile et plus agréable. Les hommes d'études ne peuvent être que reconnaissants envers une administration qui veut bien ne pas les considérer comme une quantité négligeable et leur faciliter les moyens de se livrer à des goûts peu bruyants dont le public peut parfois profiter, pour son instruction ou pour son agrément. S'il est bon de faire des dépenses pour le développement d'institutions qui répondent à des besoins nouveaux, il ne faut pas considérer comme inutiles celles que l'on fait pour conserver le souvenir de celles qui ne sont plus.

Les archives sont, pour une ville, des titres d'ancienneté et de noblesse, et pour ses habitants des documents utiles pour la connaissance de leurs familles et l'établissement de leurs droits. Plus modestes que les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, elles n'exigent pas qu'on leur élève un palais pour leur conservation, — et pourtant quel écrin serait jamais digne de telles richesses ? — Elles se contentent d'être aménagées dans un bâtiment confortable où elles attireront un plus grand nombre de visiteurs, et leur livreront plus facilement leurs secrets. Leur faire l'aumône de ce bâtiment est un devoir léger pour tous ceux qui aiment le passé, pour tous ceux qui aiment leur pays.

La translation des archives municipales dans leur nouveau lieu de dépôt ne se fera ni sans difficulté, ni sans peine. En partie, entassés pêle-mêle depuis plusieurs années dans les

salles spécialement affectées à leur conservation, en partie, épars un peu dans tous les bureaux de la mairie, tous ces documents seront d'un classement difficile; mais le nouvel archiviste de la mairie est à la hauteur de la tâche qui l'attend.

Dans ses *Lettres et mandements de Jean V*, dans son *Cartulaire des sires de Rais,* dans toutes ses études sur des points de notre histoire, M. René Blanchard a donné de nombreuses preuves de ce qu'il peut faire en tout ce qui demande de la critique, de la méthode, de la patience, de l'érudition. A la mort du bon et docte M. de la Nicollière, la pensée et le désir de lui voir donner M. Blanchard pour successeur étaient venus naturellement à l'esprit de tous les gens de la partie. Ç'a été pour eux une vive satisfaction de voir M. le Maire de Nantes avoir cette même pensée et réaliser ce désir. Un magistrat rend un grand service à la cause publique, et s'honore lui-même grandement quand il confie les fonctions dont il dispose, non pas à ceux qui les briguent, mais à ceux qui par leurs travaux précédents, par leurs qualités, par leurs goûts qui leur donnent le courage d'affronter bien des peines, sont les plus capables de les remplir dignement.

L'un des derniers à avoir fréquenté les archives municipales sous les combles d'où elles descendent, nous attendons leur installation nouvelle pour recourir encore à une complaisance déjà agréablement connue.

Au cours des recherches faites pour ces études, il nous a été facile de constater qu'en butinant comme l'abeille par-ci par-là, on pourrait publier sur la plupart des monuments des institutions, des rues et même des maisons de Nantes, des articles que, vu l'abondance des matériaux, il serait plus difficile de faire courts que longs. Les ossements du passé, bien qu'épars, sont assez nombreux et assez bien conservés pour qu'on puisse, après les avoir soigneusement recueillis, en reconstituer le squelette, et parfois même, en soufflant sur eux, comme dans la vision d'Ezéchiel, les ramener à la vie.

Mais, ces ossements, il faut les exhumer des archives, ci-

metière où ils reposent ; il faut les exhumer soi-même et remuer des liasses de documents qu'on ne peut consulter sans mettre parfois à une rude épreuve la patience de ceux auxquels on est obligé de recourir.

Quand ils veulent bien se prêter à cette opération, qui n'a en soi rien d'agréable, d'aussi bonne grâce que ceux avec qui ces études nous ont jusqu'ici mis en rapport, on est heureux de trouver une occasion de les en remercier publiquement.

XXI. — L'ARBALÈTERIE

Les chevaliers du Papegaut se livraient dans notre bonne ville à trois sortes d'exercices : le jeu de l'arc, celui de l'arbalète et celui de l'arquebuse. Ces jeux étaient communément appelés « les trois jeux du Papegaut » : chacun de ces trois jeux se tirait dans un quartier différent.

Le jeu de l'arc avait sa butte sur la Motte de Saint-Nicolas (1). A la fin du XVIIIe siècle, il ne comptait plus que cinq ou six chevaliers ; et des lettres patentes de 1688 cédèrent le lieu qu'ils occupaient aux apothicaires qui en firent leur jardin.

Le jeu de l'arquebuse était installé dans la tour dite *Tour du Papegaut*, située dans l'axe de la rue d'Argentré. Nous en disons un mot en parlant de cette rue.

Le jeu de l'arbalète se tirait rue Saint-Léonard : « les maisons et jardins du jeu de l'Arbaleste faisaient un coin sur ladite rue, vis-à-vis le cimetière de Saint-Léonard, et relevaient du fief de la prieure de Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte ».

A partir de la rue du Muséum dont elle a fourni, en partie, l'emplacement, la tenue s'étendait le long de l'Erdre ou des murailles de la ville, derrière huit ou neuf maisons de la rue Saint-Léonard.

(1) Aujourd'hui *Place Bretagne* : le jardin des Apothicaires est occupé par le Petit Lycée.

Quelques auteurs n'ont pas assez fait attention à cette distinction des trois jeux auxquels se livraient les chevaliers du Papegaut. Voyant leurs exercices fixés tantôt sur la Motte de Saint-Nicolas, tantôt à la Tour du Papegaut, tantôt dans la rue Saint-Léonard, ils ont cru voir dans les titres de cette compagnie une contradiction qui n'existe nullement. L'explication que nous venons de donner montre que les trois jeux existèrent simultanément, et que la compagnie du Papegaut eut à la fois trois locaux à sa disposition.

Le jeu de l'Arbalèterie a été installé successivement dans trois quartiers différents de la ville.

Dans le courant du XVe siècle, il se trouvait dans le quartier de la Baguerie, aujourd'hui Bâclerie, vers la place du Bouffay. En 1493, nous trouvons mentionnés « une rue et pavé qui conduit du carrefourt dud. prieuré (de Ste Croix) à aller à la butte de la barllaisterie, par devant la Bacguerie ». Un titre de 1529 parlant de la même rue dit qu'elle conduit « du carrefour du prieuré à aler à la bute de l'arbalaiterie qui soulloit estre en cette ville (1) ».

Il semble cependant que le jeu de l'Arbalèterie avait quitté ce quartier avant 1493. A la fin du XVe siècle, il était installé entre les rues de Sainte-Catherine et Saint-Nicolas. En 1494 et 1502, le miseur de la ville payait au Commandeur de Sainte-Catherine 12^l^ de rente pour la maison « que souloit tenir Olivier Hamon et où est à présent l'arbalaisterie ». Cette maison avait été précédemment acquise de Guillaume Hamon, s. de la Gillière « pour servir à l'arbalaisterie de ceste ville ». A partir de 1519, les reçus délivrés par le Commandeur indiquent pour l'immeuble un changement de destination. En 1527, ce premier jardin de l'Arbalèterie était devenu le cimetière des Saints-Innocents.

Le jeu de l'arbalète avait, en effet, été transporté dans la rue Saint-Léonard dès le commencement du XVIe siècle. Par acte du 20 février 1511, Pierre Lesné, charpentier et Guille-

(1) V. rue Bâclerie, côté occidental.

mette Perier, sa femme, vendirent à « Jacques Guischart, miseur de Nantes, et besoignant en celuy nom et qualité, pour et à l'intencion de statuer faire et establir lieu pour l'exercice du jeu de l'arbaleste, en ladite ville, ainsi que de toute ancienneté a esté de coustume y estre et avoir, et pour leurs successeurs en jouir à jamais par heritaige, savoir est : une meson et jardin au derrière d'icelle, en la paroesse de Saint-Léonard, de ceste ville de Nantes, entre meson qui fut à feu Jehan Toullaine, pour le nombre de ouict livres de rente bonne et forte monnoye de Bretagne ».

Travers place cette acquisition au 5 septembre 1511. « Le contrat, dit-il, borne cette maison et ce jardin d'un côté par la maison et jardin de la chapellenie de la Magdelaine servie à Saint-Saturnin ; d'autre côté par le chemin conduisant du cimetière de Saint-Léonard au mur de cette ville, d'un bout, par le devant, la grande rue et pavée qui conduit de l'église des Carmes à la Grosse-Tour, et de l'autre par la muraille de la ville.»

La maison attribuée par l'acte du 20 février à feu Jehan *Toulaine* est la même que la maison de la chapellenie de la Madeleine : cette chapellenie desservie à Saint-Saturnin était aussi appelée chapellenie *Toulaine*, du nom de son fondateur. Les actes postérieurs placent souvent la maison de la chapellenie Toulaine à côté du jardin et de la maison de l'Arbalèterie.

On commença les travaux nécessaires pour l'installation du jeu, aussitôt cette vente. Olivier du Vergier, demeurant à Vitré et Gillette Lefeuvre sa femme, vendirent le 11 août 1512 pour 25^{l} 12^{s} 6^{d} leur rente de 25^{s}, « deus à luy et à sadite femme sur et par cause d'une maison, tenement et jardrin sys en la paroesse de Sainct-Léonard en laquelle maison et jardrin on a *encommancé à faire* la maison et butte de l'Arballestrie » (3).

(1) *Arch. commun.*, CC 375.

(2) *Arch. commun.*, DD 5.

(3) *Arch. commun.* DD 5 : Olivier du Vergier s. du Port de..., fils de Michel ; Gillette Lefeuvre, fille de Jehan et F^{re} de la Noe.

Le nouveau travail fut désigné sous le nom de *Butte de l'Arbalesterie* ou, plus simplement, sous celui de *Butte*. On y tira de l'arbalète pendant tout le cours des siècles suivants.

La Ville favorisa tout spécialement cette institution destinée à former de bons tireurs. Non contente de fournir aux « chevaliers du jeu royal de l'Arbaleste » le local où ils se rassemblaient, elle payait elle-même à la prieure de Saint-Cyr la rente de 30ˢ qui lui était due sur ce terrain relevant de son fief. Bien plus, son budget fut pendant longtemps chargé d'une allocation « pour les parties royalles tirées et jouées audit jeu royal par chacun dimanche ».

Cette allocation était d'abord de 5 sous par dimanche ou par *partie royale*, suivant l'expression reçue pour désigner les séances de cet exercice. Mais avec 5 sous, on ne va pas loin, à moins d'être le juif errant. Nos chevaliers, qui n'avaient rien de juif, et qui n'étaient point errants, ignoraient son secret. Mais ils avaient une autre ressource, ils eurent la bonne inspiration de s'adresser au budget de la Ville. N'est-elle pas la providence des sociétés en détresse?

Dans une assemblée générale tenue en la maison commune de la Ville le 14 septembre 1587, Mᵉ Martin Cornel, s. de la Noë, l'un des capitaines de la Ville et procureur des chevaliers du Jeu Royal de l'Arbaleste, présenta une requête pour obtenir à ce sujet une augmentation.

« L'affaire mise en délibération, par « commun advis et adsentement de lad. assemblée après avoir veu et meurement entendu les poincts et conditions de lad. requeste publiquement, leue, et aussy eu esgard à la saison et au temps de guerre qui estoit et qui est, auquel estoit très necessaire et expediant qu'un chacun se feust expozé pour le service, de Sa Majesté deffance et conservation d ceste ville ; mesme à la chereté du temps et des vivres et le grand nombre de chevaliers qu'y frequante journelement led. jeu et bute royalle pour y faire tous exercise honeste des armes qui ne peuvent continuer aux frais et despance pour l'entretenement des buttes et autres choses necessaires, à quoi les cinq souls monnoye leur autroyés et de tous temps poyés sur les deniers communs de lad. ville,

pour le pain et vin de leur partie royalle qui se tire ordinairement tous les dimanches à heure acoustumé, sauf les jours deffendus par les statuz desd. jeuz, ne sont suffisans pour le pain seulement, sans comprendre le vin qui valloit lors 8 soulz le pot, auroit esté arrêté en lad. assemblée, pour les considérations ci-dessus, qui leur seroit augmenté, oultre lesd. 5 sols monnoie 14 sols tournoys qui reviennent à 20ˢ monnoie » (1).

Et, à partir de 1587, le miseur de la ville inscrivit dans son budget sous ce titre de *Parties Royales*, la somme de 20ˢ par dimanche.

Quand la Ville, en recherche de ressources crut devoir arrenter certaines parties des biens communaux, elle n'oublia pas les intérêts de ses chevaliers.

En 1636, elle fit faire des bannies « pour prendre à cens et à rente foncière, à la vie ou à un certain temps, par argent ou autres redevances, le lieu et logement de la Bute, avec les jardins et allées qui en dépendent, situés en la paroisse de Saint-Leonard. » Dans les conditions du bail, elle eut grand soin d'insérer « la charge de souffrir les chevaliers du Papegault tirer au joyau et faire tous les exercices de leur jeu, dans lad. Bute, et d'y avoir le magasin de leurs armes à la manière accoustumée. »

A la fin du XVIIe siècle, la Butte et ses dépendances se trouvaient dans un état de délabrement qui nécessitait de grandes dépenses. Dans l'incapacité de les faire, la Ville procéda à un nouvel arrentement.

« Sur ce qui a esté remontré au Bureau par M. le Procureur du Roi sindic que les logemens du lieu de la Butte despendant de cette communauté sont vieux, caducs et indigens de grosses reparations, que les treilles ou volliers manquent de bois, et que les murailles sont tombées en quelques endroits, suivant le procès-verbal qui en a esté fait, le 6ᵉ du present mois, qu'il cousteroit beaucoup à la ville et communauté de refaire et réparer lesd. choses et que l'on a aucun denier pour fournir à cette depance, et qu'il seroit bien plus

(1) *Arch. commun.*, CC 127, f. 58.
(2) *Arch. commun.*, DD 77.

utile s'il se trouvoit quelques-uns qui voullussent prendre à rente foncière lesd. logemens et jardin à la charge de restablir lesd. choses et mesme d'y faire quelques augmentations, et de randre le tout en bon et deub estat de reparation à l'expirement du bail arrenté, et, pour cet effet, a requis que suivant la coustume, il lui soit permis de faire bannir dans la ville et faubours, et au jour de marché, par le trompette, à ceux qui voudront prandre lesd. choses à rante, qu'ils ayent à se trouver au Bureau de cette ville pour leur estre fait bail et arrentement à esteinte de chandelle, au plus offrant et dernier enchérisseur (1) ».

Conformément à l'arrêté pris à ce sujet par le Bureau, le trompette ordinaire de la ville, Claude Néret, fit un premier ban- « nissement » pour le bail de l'Arbalèterie. L'arrenteur devait « entretenir bien et deument tous lesd. logemens, murailles et jardins, de réparations, élever des treilles ou volliers sur bois de charpente et les tenir en bon estat, souffrir les chevaliers du Papegault tirer au joyau et faire tous les exercices de leur jeu dans lad. Butte et d'y avoir le magasin de leurs armes, le tout à la manière accoutumée. »

Cette première bannie ainsi que d'autres n'ayant point abouti, on en commença de nouvelles le 11 août 1695. Cette fois encore personne ne se présenta. Enfin après d'autres restées encore infructueuses, il se présenta le 5 janvier 1696, deux concurrents le sieur Mathurin Mercier et messire Salomon-François de la Tullais, chevalier, procureur général de Sa Majesté à la Chambre des Comptes. On procéda à l'adjudication à « estainte de chandelle » et la quatrième chandelle allumée, le s. de la Tullais offrit pour le bail à rante la somme de 35[1]. La chandelle éteinte, personne n'offrit davantage, et le bail « fut adjugé audit seigneur aux conditions exprimées et, outre, de payer à chacun des archers un escu neuf, au trompette un escu neuf, au concierge pour ses bannies, un escu neuf, aux deux huissiers de service deux escus neufs, à Bretineau, deux escus neufs, au jardinier deux escus neufs. »

(1) *Arch. commun.*, BB 61, f. 44. Délib. du 7 nov. 1694.

L'adjudication fut approuvée par Louis Béchameil (1), chevalier, marquis de Nointel, commissaire du roi en Bretagne, et enregistrée au greffe de la ville le 15 janvier.

Bien que l'acte précédent laissât aux chevaliers la jouissance de leur Butte, afin d'être mieux chez eux, ils voulurent se subroger aux droits de M. la Tullaye.

Le 28 juillet 1708, il leur transporta son arrentement pour une somme de 35[l]. Le 8 mai 1710, « à la demande de Guil, Le Coq procureur sindic des chevaliers du Papegay », la Ville homologua cette subrogation (2).

La Butte de l'Arbalèterie devint la dernière ressource, de nos chevaliers du Papegault, et aussi leur dernier lieu de refuge, leur dernier champ de bataille ; c'est là qu'ils vinrent tirer sinon leurs dernières cartouches, du moins leurs derniers coups de fusil. Forcé de quitter enfin la grosse tour au haut de laquelle on le visait depuis si longtemps, le Papegault, au moment de la chute de la tour, vint s'abattre sur la Butte, et s'y faire viser quelques années encore.

La tour du Papegault avait été condamnée en 1762. Les chevaliers n'en voulaient pas moins continuer leurs exercices. Ils s'adressèrent à la Ville pour avoir un nouveau local à leur disposition. La Ville songea à la Butte de l'Arbalèterie : elle l'offrit aux chevaliers sans domicile, à condition de modifier la direction de leur tir, et de tirer désormais non plus en haut, mais en longueur.

« Le 19 mars 1763, il fut arresté pour la conservation des privileges de lad. compagnie et des droits de la ville que, par provision, attendu l'exigence du cas, l'exercice du Papegault se fera, et l'oiseau sera tiré horizontalement, au 1er may prochain, dans le jardin de l'hôtel Royal de la Butte, avec le cérémonial et les usages accoustumés, jusqu'à ce qu'on ait trouvé un lieu seur et descent pour le tirer comme

(1) Plus connu des gourmets par la sauce à laquelle il a laissé son nom.

(2) *Arch. commun.*, BB 69 f. 77. Le scribe assigne à tort le 2 décembre 1695, pour date du traité avec M. de la Tullaye : il se fit le 5 janvier 1696 : V. *Ibid.*, BB 61, f. 229; et *Arch. départ.*, C 333.

Cette erreur a passé dans le supplément de l'histoire de l'abbé Travers,

cy-devant s'il est jugé convenable ; que, pour cet effet, l'oiseau sera proportionné à la longueur du terrain dud. jardin de la Butte où Mrs les Chevaliers du Papegault continueront pendant le cours de l'année leurs exercices particuliers et ordinaires pour le maniement des armes ; et, pour seureté, seront placés des madriers élevés et soutenus par trois poteaux de grosseur convenable en sus du mur près duquel l'oiseau sera posé ; et que la partie du mur dud. jardin de la Butte qui joint le bâtiment des chirurgiens, sera élevé de quelques pieds sur sa longueur d'environ huit toises (1) ».

Dès l'année qui suivit la condamnation de la Grosse Tour, la Butte était devenue le théâtre des jeux qui y étaient fixés depuis si longtemps. Accompagnons les chevaliers du Papegault lors de leur inauguration de la Butte, le 8 mai 1763.

MM. Joubert du Collet, maire, Maussion sous-maire, Bordage, Portier de Lantimo, le Beau du Bignon, Berrouette, conseillers magistrats échevins, Greslan, procureur du roi sindic, et Me Robert Rouillé greffier de cette ville étant dans la salle basse de l'Hôtel-de-Ville, on est venu les avertir que la compagnie du jeu royal du Papegault entrait dans la cour dud. hôtel, tambours battants, et à l'instant, le sr Mulonière sindic entré au bureau, il l'a prié de vouloir bien se mettre à leur tête pour se transporter à la Butte ou doit se tirer l'oiseau attendu la démolition qui se fait de la Tour du Papegault et étant sortis dans la cour dud. hôtel de ville led. sr Mulonnière, sindic, a salué militairement mesd. srs du Bureau avec son fuzil, après avoir fait border la haye par sa compagnie affin de laisser passer mesd. srs du Bureau à leur tête, et l'on a marché dans cet ordre ; savoir les archers de ville avec leurs épées et bandollières seulement, le trompette dans son habit d'ordonnance sonnant la marche par intervalle, le greffier, marchant seul, M. le maire accompagné de MM. du Bureau ; puis, après, marchait le sr Mulonnière, sindic, suivy de lad. compagnie, les tambours battants aux champs, avec l'enseigne déployée, ayant leurs armes, l'épée au côté, et habits rouges uniformes avec des cocardes blanches à leurs chapeaux, et l'on est arrivé en cet ordre à la Butte, près et vis-à-vis l'église de St Léonard auquel endroit était placé l'oiseau dud. jeu. MM. du Bureau se sont assis sur des sièges préparés, M. le maire dans un fau-

(1) *Arch. commun.*, BB 97, f. 162 ; BB 98, 57, 135, 140.
(2) *Arch. commun.*, BB 97, 177 ; cf. BB 98, 5.

teuil. Peu de temps après, la Compagnie s'en est allée au château pour y chercher M. le Cte de Menou qui n'a pu venir non plus que M. de Livernière, major, vu leurs indispositions, et sont arrivés dans le même ordre, et étant entrés aud. jeu, plusieurs chevaliers ont présenté alternativement à M. de Livernière et à MM. du Bureau ainsy qu'au greffier, chacun un fuzil et ont tirés chacun un coup de fuzil, suivant leur rang d'ordre ; ensuite M. Lory, capit^ne^, Mulonnière, sindic, et MM. les chevaliers dud. jeu. Le tout fini M. Mulonnière, sindic, a fait border la haye à toute sa compagnie affin de laisser passer MM. du Bureau pour s'en retourner à l'Hôtel-de-Ville ; de tout quoy, nous avons rédigé le présent procès-verbal environ les 7 h. du soir pour valoir et servir ce que de raison, lesd. jour et an ».

Mais il en coûtait aux nobles chevaliers de ne tirer l'oiseau qu'*horizontalement*. Ils trouvèrent cet exercice trop terre à terre, eux qui jusque-là n'avaient visé que dans les hauteurs. Dès l'année suivante, en 1764, à la suite d'une délibération du 13 mai, ils adressèrent au Bureau une requête pour réclamer le retour aux anciens usages.

Supplient très humblement les officiers et sindic de la compagnie des chevaliers du Papegault de cette ville disant qu'ils ont pris une délibération le 13 de ce mois, tendante à vous représenter que le mur d'occident qui soutient le toit de l'appartement des chevaliers en l'hôtel de la Butte où ils prennent leurs exercices ordinaires, est entièrement caduc et pret à écrouler, ce qui causeroit un préjudice considérable à la charpente et à la couverture, si l'on n'y apportoit un prompt secours... et comme l'endroit où l'oiseau a été tué ces deux dernières années est trop resserré et trop incommode pour tirer horizontalement et que l'on est continuellement en risque de se blesser les uns les autres, ils prennent la liberté de vous proposer, MM. qu'il seroit de convenance de faire construire un mur dans le marais à la suite de celuy que vous venez de faire bâtir pour les chirurgiens pour renfermer la petite partie de terrain vague et adjacent audit appartement, ce qui formerait une petite terrasse convenable et décente où on construiroit une petite tour dans laquelle on placeroit un mats pour servir à tirer l'oiseau en hauteur suivant l'ancien usage qui se pratiquoit auparavant les démolitions des tours où ils avoient accoutumés de tirer ; laquelle position paroit convenir à tous égards pour le tirage de l'oiseau, d'autant qu'il se fera à la veue et à la satisfaction du public et que la chute des balles se termineroit dans la rivière comme elle le faisoit autrefois ».

A la suite de la requête des chevaliers, on dressa un plan pour la reconstruction de leur *hôtel*. Ce plan d'un gracieux effet et qui semble être de Ceineray, représente un petit monument à fronton, couronné d'une balustrade qui rappelle celle de la Préfecture. Au joignant, du côté de l'Ecole de chirurgie, s'élève une tour mince qui donne l'impression d'un minaret. Le tout était tourné vers l'Erdre : mais les eaux de la rivière ne reflétèrent jamais le monument ni sa tour.

Le compte-rendu (1) de 1763 se reproduira textuellement les années suivantes avec de très rares modifications relatives à l'absence, à la présence, à l'habileté des personnages marquants. Dès la première année de la translation du jeu, il fut consigné « que M. le maire a frappé l'oiseau au bas de son aile gauche, et M. Berrouette luy a emporté de son coup de fuzil toute la teste, l'ayant tiré directement au col ».

Bravo, Messieurs, on ne peut plus heureusement inaugurer un jeu de tir :

« Vos pareils à deux coups ne se font pas connaitre ».

Les chevaliers du Papegaut durent être fiers de voir un maire et un échevin assez habiles pour emporter le morceau du premier coup.

Malheureusement, ce coup porté à l'oiseau par la municipalité nantaise, en ses plus nobles représentants, devait être le présage du coup plus funeste qu'elle devait porter à l'institution. Le Papegault ne battit plus que d'une aile, depuis qu'on lui eut mis ainsi du plomb dans l'autre.

Un arrêt du conseil du 7 mai 1770 (2) supprima cette institu-

(1) Le compte-rendu de cette cérémonie pour l'année 1724, a été publié dans les actes de la mairie Mellier : *Arrêts, ordonnances, réglements, etc.*, t. III, p. 26 (Nantes, Verger, 1725).

(2) L'arrêt porte que « le Papegaut étant devenu pour les habitants un objet de dépense, de dissipation et de dérangement, une occasion de querelles, de procès et d'accidents funestes, les gens des Trois Etats, dans leur délibération du 3 déc. 1768, en ont demandé la suppression ». C'est ainsi que finissent encore actuellement certaines institutions de ce genre.

tion dans toute la Bretagne, excepté à Saint-Malo, en attribuant aux hôpitaux, à charge de recevoir les enfants trouvés, les avantages dont les chevaliers avaient jusqu'alors bénéficié.

La vieille institution cependant, comme la jeune captive de Chénier, ne voulait pas mourir encore : car à quel âge veut-on mourir ? Trois ans avant cet arrêt fatal, elle recueillait ses forces, cherchait l'appui d'une protection puissante, et renouvelait son règlement pour se donner une apparence de vitalité.

Insérons ici ce règlement suprême : recueillons-le comme les *ultima verba,* comme le testament de l'illustre compagnie nantaise des chevaliers du Papegault.

Louis-Paul de Brancas, des comtes de Forcalquier, marquis de Dreux et gouverneur des ville et château de Nantes et tour de Pirmil.

Nous étant fait représenter la liste des chevaliers préposés au droit de tirer à Nantes avec l'arquebuse, au jeu du Papegault établi par les ducs de Bretagne et confirmés par les Roys prédécesseurs de Sa Majesté, l'ordonnance de feu M. le mareschal d'Estrées du 25 novembre 1728, et celle de M. le maréchal de Brancas, notre prédécesseur du 23 mars 1739, et nous paraissant nécessaire de fixer le nombre des officiers et chevaliers de cette compagnie destinée dès son établissement, en cas de besoin, à la garde, tuition et défense du château de lad. ville, de la rendre plus leste, plus régulière, et plus en estat de se perfectionner au fait et exercice des armes, conformément à l'objet de son établissement, même de luy accorder une protection particulière avec les avantages qui dépendent de l'autorité de notre gouvernement : tout considéré, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — La compagnie du jeu du Papegault, dont nous voulons bien nous déclarer le chef, sera et demeurera composée de nous, de M. le comte de Menou, lieutenant pour Sa Majesté dans led. château et commandant dans la ville en notre absence, du s. Maussion ancien sous-maire, cap^ne^ lieut^t^, du s. Degage, lieut^t^, du s. Tessier, enseigne, pourvus déjà de nos brevets, et de 50 chevaliers dud. jeu.

Art. 2. Tous officiers de judicature, police, finances, les bons notables bourgeois et marchands, vivants noblement, qui désireront

être reçus dans lad. compagnie, seront tenus de délivrer au sindic dud. jeu l'état de leurs noms, surnoms, âge, qualité et profession pour être receu avec notre agrément, ou, en notre absence, celui de M. le c^te^ de Menou, et lorsqu'il se trouvera des places vacantes, dans les 50 ci-dessus prescrittes.

Art. 3. — Les gentilshommes qui se présenteront pourront être receus en qualité de chevaliers honoraires, non compris dans le nombre des 50 ci-dessus fixé.

Art. 4. — Les officiers et chevaliers qui composeront lad. comp^ie^ seront tenus de s'habiller uniformément : savoir, pour les officiers, d'un habit de drap écarlatte, fait en surtout, doublé d'un voile de même couleur, veste et culotte de même drap que l'habit, boutonnière et petite tresse d'or à la veste seulement, épaulette d'or à graines d'épinars, boutons de pinchbek vrils, cravatte noir (*sic*), bas blancs, cheveux ou perruques en bourse ; et à l'égard des chevaliers, ils porteront le même uniforme cy-dessus, excepté la tresse, et les boutonnières d'or, et que leurs épaulettes d'or seront sans graine d'épinars. Tous auront un chapeau bordé d'or et une cocarde blanche, fusil et grenadière uniforme, autour de laquelle pendra un fourniment, l'épée d'argent.

Art. 5. — Seront tenus lesd. officiers et chevaliers de se trouver, lorsqu'ils seront commandés par nous, ou, en notre absence, par M. le c^te^ de Menou, aux revues qui leur seront ordonnées et dans les occasions où ils seront commandés pour le service, en considération de quoi nous leur avons accordé l'exemption de patrouille guet, et garde ; si ce n'est en cas d'urgente nécessité et par notre ordre, ou celui de M. le c^te^ de Menou, en notre absence ; avons aussi exempté de logement des gens de guerre pendant un an, celui qui aura été *Roy* et le sindic pendant le temps de son sindicat.

Art. 6. — Tout chevalier qui se sera absenté deux années de suite des assemblées et des exercices du mois de may, sans excuse légitime et recevable, sera rayé des listes, après qu'il nous en aura été rendu compte ou à M. de Menou, et avec l'approbation de l'un ou de l'autre, et il en sera de même de tout chevalier dont les mœurs pourront devenir mauvaises.

Art. 7. — Maintenons les maire et échevins de lad. ville de Nantes, dans le droit et possession d'estre conduits par lad. comp^ie^ en la manière accoutumée à l'un des jours du mois de may de chaque année, au lieu où s'exerce led. jeu du Papegault, et d'y tirer chacun une fois avec l'arquebuse, après nous et M. le lieutenant du Roy et major dud. château de Nantes.

Art. 8. — Aucuns des officiers de milice bourgeoise ne seront receus dans lad. comp^ie^ ; les fonctions de leurs emplois et l'assiduité qu'ils y doivent apporter ne pouvant compatir avec les exercices et le service auquel lad. comp^ie^ est destinée par son établissement.

Art. 9. — Toutes décisions arrestées par le corps des officiers de lad. comp^ie^ pour le bon ordre agréement et maintien d'icelle seront suivies et executées sans qu'il soit besoin du concours de toute la comp^ie^, excepté s'il s'agissoit de délibérer sur les dépenses communes ou dans le cas d'affaires graves ou changement à faire, et dans lesquels notre autorité seroit nécessaire, auquel cas nous nous en réservons la connoissance et d'y statuer.

Et seront, au surplus, les anciens règlements et statuts dud. jeu exécutés selon leur forme et teneur, en ce qui ne se trouvera contraire à notre présent réglement, nonobstant opposition ou empeschemens quelconques. Sera la présente ordonnance enregistrée au greffe de la communauté et sur le registre de lad. comp^ie^, lue et publiée et affichée par tout où besoin sera.

Fait à Paris le 1er juin 1767.

Signé : *Le m^is^ de Brancas.*

Et plus bas : Par Monseigneur, *De la Cour* (1).

Grâce à l'ordonnance du marquis de Brancas, la Compagnie du Papegault eut du moins la consolation de mourir sous une haute protection.

Nos chevaliers ne purent cependant se résigner à cette mort. Ils s'agitèrent pour rétablir leur compagnie, et pour réussir plus sûrement dans leur entreprise ils cherchèrent et obtinrent encore cette fois, pour la dernière, l'appui du Bureau de la Ville.

A été donnée lecture d'une requête présentée à la Communauté de ville par la Comp^ie^ du Papegault et de plusieurs pièces y jointes ; sur quoy ayant été délibéré, le Bureau après avoir oüy le procureur du Roy sindic en ses conclusions, déclare que l'établissement de la Cie du Papegault de cette ville est d'une très ancienne institution, que loin d'avoir été à charge au public, pendant son existence, elle lui a au contraire rendu des services, principallement en temps de guerre, où elle a été employée à veiller à la sûreté de la ville, que cette troupe est composée d'honnêtes citoyens qui ont toujours

(1) *Arch. commun.*, BB 99, f. 141.

observés dans leurs assemblées le bon ordre et la décence qu'elles exigent, et a l'apuy de ces considérations il pense que cette compie peut être rétablie sous les conditions qu'elle propose sans qu'il en résulte aucun inconvénient; au surplus, ordonne que la requête et pièces y jointes de la compie du Papegault luy sera rendue par le greffier qui sur sa requisition luy delivrera une expédition de la présente. (1)

Malgré ce bon billet, le Papegault, moins heureux que le phénix ne put renaître de ses cendres. Encore quelques années, et ce sera, entre la Ville et le « demeurant » des chevaliers, une lutte à mort. La Ville essaya dès le mois d'octobre 1780, à rentrer dans la possession du terrain de la Butte, et demanda le 1er octobre 1784 la résiliation du bail fait en 1696 à M. de la Tullaye.

Elle obtint en sa faveur un premier arrêt auquel elle négligea d'abord de donner suite.

Il a été lu au Bureau un arrêté du conseil obtenu par la Communauté de Ville le 12 juillet 1785, qui la rétablit dans la propriété et jouissance du lieu et emplacement de la Bute et dépendances, pour employer le terrein à former une rue et à l'agrandissement de la petite place de Saint-Léonard, et le surplus dud. terrain être adjugé conformément au plan qui en sera dressé d'authorité de M. l'Intendant de Bretagne à la charge que les portions dud. terrein qui seront vendues au profit de la ville, demeureront chargées d'une rente de 3d par toise quarrée envers le Roi, que led. arrêt sera enregistré à la Chambre des Comptes de Bretagne, et qu'il en sera fourni copie à M. Franç. Mellin, chargé de l'administration des douanes de Sa Majesté.

Il a été dit qu'il ne paraît pas qu'il ait été fait aucune suitte aux fins dud. arrêt, ni même qu'il ait été enregistré à la Chambre des Comptes, préalable indispensable pour le mettre en exécution, et ce qui ne se peut faire sans qu'il soit revêtu de lettres patentes adressées à cette cour.

Sur quoi le Bureau a arrêté que ledit arrêt du Conseil sera incessament renvoié à M. Pelé, avocat aux conseils, à l'effet d'obtenir, au nom de la Communauté des lettres patentes sur led. arrêt

(1) *Arch. commun.*, BB 103. Délib. du 3 sept. 1774.

adressées à la Chambre des Comptes de Bretagne, conformément aux dispositions d'icelui (1).

Un second arrêt du 27 novembre 1787, revêtu de lettres patentes du 16 janvier 1788 enregistrées à la Chambre des Comptes, déclara nul l'arrentement passé avec M. de la Tullaye ainsi que le transport qu'il en avait fait aux chevaliers du Papegault (2).

Les sieurs Hardy et Riverin se disant procureurs généraux et spéciaux des anciens chevaliers avaient inutilement formé opposition à l'enregistrement des lettres-patentes. Malgré leur insuccès, ils continuèrent la résistance avec le courage que l'on pouvait attendre des gens de leur profession.

On leur fit notifier le 21 mars 1788 les arrêts du Conseil et lettres patentes avec sommation d'y obéir et de remettre les clefs de la maison.

Loin d'obtempérer à cette sommation, ils prétendirent « dans une lettre écrite au procureur du Roi syndic, que l'on ne pouvait les dépouiller d'une propriété légitime. Pour faire cesser leur illusion et éviter un procès dont l'instruction et la durée reculeraient l'exécution du plan et la vente du terrain au profit de la ville, le procureur leur démontra qu'ils ne pouvaient pas prétendre une propriété légitime sur ce bien, que cette propriété était au corps des chevaliers du Papegault dont les membres n'avaient que l'usufruit ; que le corps ayant été détruit, il n'en restait plus aucun membre, que, par conséquent, ni eux, ni d'autres, ne pouvaient prétendre à aucune espèce de droit sur ce terrain de la Butte dont il avait été loisible à Sa Majesté de disposer comme elle l'a fait. Les sr^s^ Riverin et Hardy s'obstinèrent à ne pas remettre les clefs, de sorte qu'il devint nécessaire de les y faire contraindre en justice (3) ».

(1) *Arch. commun.*, BB 111, f. 112. Délibération du 23 janvier 1787.

(2) *Arch. commun.*, BB 111. Délibération du 12 février 1788 ; *Ibidem*, f. 255 ; *Arch. départ.*, C 333.

(3) *Arch. commun.*, BB 111, f. 261, et EE 45.

Pour vaincre cette obstination, le Bureau arrêta le 1er août 1788 que « à la diligence du procureur du Roi syndic, les srs Hardy et Riverin seront assignés au Présidial de Nantes pour être condamnés à vuider de corps et de biens les terrein, maison et dépendances de la Butte avec dépens ».

Le 21 juin, le Présidial prononça l'expulsion des chevaliers. Sa sentence les condamna à remettre les clefs de l'Arbalèterie au maire : sinon celui-ci était autorisé à enfoncer les portes.

Condamnés par cette sentence, nos indomptables lutteurs en appelèrent. On négligea l'appel. Bien plus, la Ville imita l'exemple de Rome dans une des circonstances les plus critiques de son histoire : car l'histoire se refait et emploie souvent les mêmes moyens.

Lorsqu'Annibal, après sa victoire de Cannes, se décida à venir enfin assiéger Rome, un romain lançant au vainqueur l'insulte d'un défi héroïque, vendit le champ où campait le Carthaginois. C'est à un parti analogue que s'arrêta la ville de Nantes : elle vendit le terrain de la Butte si âprement défendu.

Ainsi finit, après une lutte courageuse, dans laquelle coula plus d'encre que de sang, la compagnie des Chevaliers du Papegault. Dans sa vieillesse destinée à toutes les humiliations et à toutes les douleurs, elle avait déjà vu tomber la vieille tour du Papegault qui lui rappelait les plus beaux temps de sa jeunesse et de sa gloire. Des trois endroits où elle exerçait jadis son habileté il ne lui était resté que la Butte de l'Arbalèterie et le sol de cette butte à son tour finissait par manquer sous ses pas.

C'est ainsi que, à l'approche de la Révolution, s'écroulaient de tous côtés des institutions autrefois florissantes, mais ne répondant plus à des mœurs qui se modifient insensiblement de jour en jour. On a démoli bruyamment alors, et avec de violents efforts, bien des choses qui n'étaient plus qu'à l'état de ruines, et d'autres qui n'auraient pas tardé à tomber d'elles-mêmes, si l'on eût eu la patience de les attendre à tom-

ber. Si la société d'alors eût été capable de cette patience, on n'aurait pas à lui reprocher d'avoir employé trop souvent des remèdes pires que les abus qu'elle cherchait à guérir ; elle eût pu faire beaucoup, tout en s'épargnant les horreurs de 93.

La Butte, mise en adjudication, fut acquise, le 18 août 1788, par Julien Le Roux, négociant, au prix de 41 sols le pied carré, à charge de démolir à ses frais la maison dépendante de ladite Butte et les murs de ville, en profitant de la pierre qui en proviendrait. La cession fut approuvée par l'intendant le 25 août suivant. Elle ne porte que sur 5.880 pieds carrés de terrain ; le reste de la Butte suivant le texte des lettres patentes, a contribué à la formation de la rue actuelle du Muséum.

Aujourd'hui qu'une rue traverse l'ancienne Arbalèterie de Nantes nous ne placerons pas à l'entrée de la rue l'inscription : *Sta, viator, heroem calcas*, mais ne pourrait-on pas rappeler au voyageur qu'il foule le sol d'une institution qui a dû produire des héros?

XXII. — RUE DU MUSÉUM

De l'embranchement des rues de Saint-Léonard et du Port-Communeau au quai Duquesne.

De 1791 à 1809, VIIIe section ;
depuis 1809, IIIe arrondissement.

Jusqu'au XVIe siècle, un passage allait de la place Saint-Léonard vers l'Erdre. Les actes relatifs à l'établissement de la Butte de l'Arbaléterie(1) mentionnent fréquemment « un chemin conduisant du cimetière de Saint-Léonard au mur de cette ville. »

Ce chemin devait desservir la tour de Saint-Léonard ou de l'Arbaléterie, qui flanquait cette partie de l'enceinte de la ville sur l'Erdre. Il disparut dans la suite, et l'on peut croire que

(1) V. l'*Arbalèterie* et rue S.-Léonard, côté occidental n°s 21, 22.

les chevaliers du Papegaut, par des empiètements successifs, finirent par le faire entrer complètement dans leur tenue de la Butte. Cela leur fut d'autant plus facile que cette tenue appartenait à la Ville et que la tour de l'Arbalèterie était devenue inutile pour la défense de Nantes : surtout depuis que l'on avait élevé les fortifications du quartier de Saint-Similien.

Quoi qu'il en soit des causes de cette disparition, elle est incontestable. A partir de l'établissement de la Butte, on ne trouve aucune trace de cet ancien chemin ni dans les actes, ni plus tard, dans les plans. Toutes les maisons de ce côté de la rue se touchent, sans solution de continuité, depuis la place du Port-Communeau, ou, plutôt, depuis les moulins Coutant, jusqu'à la rue du Cheval-Blanc.

Enfin, au XVIIIe siècle, on rouvrit cette ancienne communication. Le projet de cette réouverture semble figurer sous l'article 10 du projet d'embellissement de la ville de Nantes de 1766. Cet article mentionne « une rue nouvelle et place allant de celle de Saint-Léonard, vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville, à la promenade qui sera faite sur le bord de l'Erdre. »

La vente, en 1788, de la Butte de l'Arbalèterie permit de passer du projet à l'exécution.

Les lettres patentes du 16 janvier 1788, qui autorisent cette vente, ordonnent expressément que « la ville de Nantes sera tenue d'employer au plutôt ledit terrein à former une nouvelle rue de communication depuis celle de Saint-Léonard jusqu'au marais, et à l'agrandissement de la petite place située au-devant de l'église » : elle ne devait vendre que le surplus de ce terrain.

La rue, d'après ces lettres, devait avoir 20 pieds de largeur. Dans un temps où l'on vendit le surplus du terrain de la Butte 41 sols le pied carré, on eût bien fait d'en prendre un peu plus pour faire une rue plus large. Pour une rue relativement nouvelle, 20 pieds de large, c'est bien peu.

Le quartier faillit cependant être affligé d'une rue plus étroite encore, comme nous le verrons dans l'article sur la rue Saint-Léonard.

La rue du Muséum, terminée à l'époque de la Révolution, reçut le 28 novembre 1791, le nom de rue de la *Peyronie*, et nom celui de rue de *Péronne* que lui donne le plan de Nantes de l'an III. Elle portait précédemment le nom de la rue de la *Butte* en souvenir de l'Arbalèterie. « Vis-à-vis de l'église de Saint-Léonard, dit Guymar, dans son *Indicateur nantais* de 1792, on a ouvert une petite rue dite de la *Bute*, parce que la maison nouvellement bâtie au sud occupe l'emplacement où l'ancienne compagnie du Papegault allait s'exercer et faire preuve de son adresse à tirer d'abord de l'arc puis du fusil : et cet emplacement se nommait la *Bute* »

D'après Verger qui a publié la nomenclature de plusieurs noms donnés aux rues de Nantes en 1791, la rue la Peyronie se serait appelée « ci-devant de l'*Abeille*. » Ce dernier nom a été mal lu. Le registre d'où sort ce renseignement porte : rue la *Peyronie*, ci-devant de *la butte*, quartier Saint-Léonard. Le nom de rue de l'*Abeille* serait inexplicable ; du reste, à la façon dont il est écrit dans le registre ou Verger l'a pris, on comprend la méprise de cet auteur.

François Gigot de la *Peyronie*, et non de la *Peyronié*, habile chirurgien né à Montpellier en 1678, est mort à Versailles en 1747. Dans des lettres accordées à Franç. Testu de Beauregard fils, M[e] chirurgien, François de la Peyronie se dit « premier chirurgien et médecin consultant du roy, sgr de Marigny et autres lieux, ancien maître d'hôtel de la Reyne, chef et garde des chartes, statuts et privilèges de la Chirurgie du royaume (2). »

Le voisinage de l'Ecole de Chirurgie qui donnait sur cette rue et sur celle de Saint-Léonard, aura fait songer à baptiser la rue nouvelle du nom du célèbre chirurgien. A l'époque de la Restauration, le Muséum avait déjà remplacé l'Ecole de

(1) *Arch. départ.*, C 333. *Arch. commun.*, BB 111, f. 255, 326.

(2) Lettres d'institution de greffier de la communauté des maîtres chirurgiens de cette ville et en l'étendue de la lieutenance d'icelle, Versailles 27 fév. 1743 (BB. 87).

Chirurgie. L'arrêté du 6 août 1816, donna à la rue le nom de rue du *Muséum* qu'elle continue de porter, bien que le Muséum en soit parti.

Cette dénomination est malheureusement de nature à tromper les étrangers qui iront naturellement chercher le Muséum non pas là où il se trouve, mais dans la rue qui porte son nom. Il serait facile d'éviter cet inconvénient, en appelant la rue : rue de l'*Ancien Muséum*. On conserverait un souvenir, sans établir de confusion dans les esprits. Quand l'hôpital a été transféré à l'endroit où nous le voyons, la rue qu'il quittait a pris d'elle-même le nom de rue du *Vieil-Hôpital*. A une époque plus récente, à la suite du transfert de l'Hôtel de la Monnaie de la place du Bouffay sur la place actuelle de la Monnaie, un arrêté municipal donna, en 1837, le nom de rue de l'*Ancienne Monnaie*, à la rue appelée jusque-là simplement *rue de la Monnaie*.

XXIII. — RUE SAINT-LÉONARD

De la rue des Carmes à la place Saint-Léonard.

De 1791 à 1809, VIIIe section ;
depuis 1809, IIIe arrondissement.

Cette rue, portion de la rue de l'Echellerie, commençait autrefois à la rue du Cheval-Blanc pour aboutir, comme aujourd'hui, à la place Saint-Léonard. Depuis 1818, elle commence à la Petite rue des Carmes, continuée, en 1830, par la rue de l'Ecluse.

Elle rencontre, du côté de l'Erdre, la Petite rue du Marais, et est traversée près de là, par la rue Thiers. D'autres projets de rue qui devaient augmenter ses communications avec l'Erdre, ont échoué.

Parmi ces projets l'un devait traverser l'ancien jeu de paume, où Molière passe pour avoir joué à son séjour à Nantes. Antoine Soret, maître boulanger, propriétaire de cet immeuble, voulant exploiter une partie des marais qu'il avait acquis de la Ville, songea à y créer une rue de 12 pieds de largeur. Il s'imaginait faire « un sacrifice immense par l'ouverture de cette rue nouvelle qui coupe dans toute sa longueur son jeu de paume et maison qu'il sacrifie. »

Le Bureau de ville s'était d'abord montré favorable à ce dessein. Mais, heureusement, il se ravisa. Ayant remis en délibération « la proposition faite par le s. Soret, d'établir une rue de 12 pieds de large sur son terrein entre le marais d'Erdre et la rue Saint-Léonard », il jugea que cette nouvelle rue « seroit inutile et dangereuse par son peu de largeur et sa proximité de celle du Cheval-Blanc et de la Retraite des femmes. » Il en décida la suppression et vendit le 10 mars 1789, à 43 sols le pied carré, les 588 pieds de terrain, destinés à la formation de cette venelle (1).

(1) *Arch. départ.*, C 333. *Arch. commun.*, DD 284.

Les voiries des grandes villes ne peuvent qu'être approuvées en imitant cet exemple. On voit parfois, dans des quartiers en formation, des rues mal venues et trop étroites que des spéculateurs établissent d'eux-mêmes, dans leur intérêt particulier plutôt que dans l'intérêt général. Ils espèrent réussir tôt ou tard à passer à l'Administration la charge d'entretenir ces rues faites dans des conditions d'économie qui en rendent l'entretien particulièrement onéreux.

Dans l'intérêt de la beauté des villes, il serait regrettable que l'Administration se laissât forcer la main et prît à sa charge des rues qui ne cadreront jamais avec le plan d'ensemble dont elle doit poursuivre l'exécution.

Les villes, humainement parlant, ont les siècles devant elles. Nos arrière-neveux nous seront reconnaissants des soins que nous aurons pris non seulement pour embellir les villes qu'ils habiteront après nous, mais encore pour empêcher de s'établir d'insurmontables obstacles à l'embellissement qu'ils voudront en faire à leur tour (1).

Au XIXe siècle, il fut longtemps question de couper la rue par une autre qui aurait été tracée dans l'axe de la Cathédrale. Cette rue, sur un plan de 1832, aboutissait au n° 16 de la rue Saint-Léonard, où elle laissait, pour une place, tout le terrain situé entre ce n° et l'Hôtel-de-Ville, et traversait les n°s 23 et 25 de la même rue, se dirigeant vers la place des Petits-Murs. Il est regrettable que ce projet n'ait pas été exécuté. Au lieu du déplorable tracé qui conduit, de travers, à bâtons rompus, du pont de l'Hôtel-de-Ville à la Cathédrale, le plus beau monument de Nantes eût eu une avenue digne de lui.

Sur ce même plan, la rue projetée de l'Hôtel-de-Ville à l'Erdre partait du n° 37 de la rue Saint-Léonard en remontant vers Saint-Similien, au lieu de suivre l'axe de la rue Thiers dans lequel elle a été ramenée.

(1) Vers la même époque le Bureau de Ville s'inspira des mêmes sentiments dans sa conduite avec les sieurs Duparc et Mellinet, propriétaires, dans le quartier de Gigant, de terrains dans lesquels ils traçaient eux-mêmes des rues. Cette affaire traîna longtemps.

La rue comprenait alors à l'ouest : de la rue de l'Ecluse à celle du Cheval-Blanc, les nos 1 à 17 ; de cette dernière à la Petite rue du Marais les nos 19 à 43; de cette dernière à la rue du Muséum, les nos 45 à 53. En 1846, les maisons d'angle de la Petite rue du Marais portent les nos 39 et 41, et celle de l'angle de la rue du Muséum le n° 49. Cette dernière était presque neuve ; le n° 47 datait de 7 à 8 ans ; on songeait à reconstruire les nos 41, 43 et 45, appartenant à M. Tissot, sur le terrain appelé la *Retraite des femmes*.

Les nos ayant été changés depuis (1), la rue comprend de la rue de l'Ecluse à celle du Cheval-Blanc les nos 1 à 11 ; de cette dernière à la rue Thiers les nos 13 à 27 de cette dernière à la Petite rue du Marais, le n° 29 ; enfin, de cette dernière à la la place Saint-Léonard, les nos 31 à 37.

A l'est, la rue comprenait jusqu'à l'Hôtel-de-Ville les Nos 2 à 26. Ce côté de la rue ne compte plus aujourd'hui que les nos 2 à 20.

Au commencement du siècle les immeubles appuyés au mur de la mairie portaient les nos 28 à 52. Le 12 février 1820, le Conseil municipal reconnut la nécessité d'acquérir ces maisons pour isoler l'Hôtel-de-Ville et construire « la galerie qui doit former le Muséum des tableaux et statues de cette ville » les matériaux des nos 36 à 50 furent mis en adjudication en mai 1822. Les nos 28 à 34 furent acquis en cette dernière année et démolis peu après (2).

D'après l'ordonnance royale du 13 juin 1821, « l'emplacement desd. maisons devait servir à la construction d'une galerie de tableaux et statues dont les travaux de constructions seront adjugés publiquement après approbation des plans et devis par le ministre de l'Intérieur. » A la place de la galerie, on a planté, depuis, dans le jardin de la mairie une charmille dont le sort a couru de grands dangers, lors des projets de la

(1) Par suite de ce déplacement des nos, le jeu de paume de la rue Saint-Léonard a porté suivant les époques les nos 17, 19 et 23.

(2) *Arch. commun.*, Arrêtés et délib. de 1820 et 1822.

translation de certains services municipaux dans des bâtiments qu'on aurait construits en bordure sur la rue Saint-Léonard.

Le jardin de l'Hôtel-de-Ville, agrandi par ces acquisitions, débordait dans la rue, au delà de l'alignement qu'elle devait avoir de ce côté. Sur une proposition de M. Guibourd qui voulait que la Municipalité donnât à ses administrés un bon exemple, le Conseil vota, le 30 novembre 1888, l'alignement de la rue Saint-Léonard du côté du jardin de la Mairie. Les travaux en étaient estimés 14.000 fr.

Toutes les maisons de cette rue situées du côté de la Mairie, étaient autrefois appuyées aux murs de la Ville, comme nous le disons à l'article sur la rue de l'*Echellerie*. La profondeur de ces maisons variait de 28 à 43 pieds. Si leur alignement n'avait pas été modifié depuis, on pourrait, grâce aux données que nous empruntons à un document du XVIIe siècle, avoir un tracé assez exact de cette vieille enceinte.

Du côté de l'Erdre, les immeubles étaient limités par la nouvelle enceinte de Nantes. Les n°s 1 à 9 (1) aboutissaient directement aux murs de la ville ; les n°s 10 à 22 en étaient séparés par le jardin de l'Arbalèterie qui se prolongeait dans ce sens à partir de la rue actuelle du Muséum.

La rue Saint-Léonard porte, depuis le XIVe siècle, ce nom orthographié de différentes manières. Elle le doit à l'église à laquelle elle conduisait. Elle a été aussi désignée sous le nom de la rue de l'*Echellerie*.

La Révolution lui a donné le nom de rue *Folard*. Le *chevalier Jean-Charles de Folard*, surnommé le *Végece français*, guerrier et auteur, né en 1669 à Avignon, y mourut en 1751. En dehors de l'assonance qui termine son nom, nous ne saisissons pas la raison de cette substitution. Si celui qui a donné aux rues de Nantes leurs nouveaux noms, avait daigné faire connaître les raisons de ses choix, le public n'en serait pas réduit à les demander si souvent, ni exposé à aller

(1) Il s'agit ici des n[os] du document qui suit.

courir inutilement, pour les connaître, jusque sur le Pont d'Avignon.

L'arrêté municipal du 13 août 1818 confirma à cette rue, le nom de Saint-Léonard qu'elle avait déjà repris depuis quelque temps.

RUE SAINT-LÉONARD

1678			1724			
Côté d'orient, ou à droite, en allant des Changes au Port-Communeau.	Larg.	Prof.	*A droite depuis le bout de la rue des Carmes, jusqu'au ruisseau de la rue Garde-Dieu.*	To.	Pi.	Po.
1. And. Tesson, Jaq. Gabori.	40	42	1. M. de la Colinière.	6.	3.	
2. Dlle Perrine Isambert.	44	36	2. M. Richard.	7.	2.	
3. Cl. Urvoy, s. de l'Orière.	44	36	3. A Saint-Saturnin.	7.	2.	6.
4. Jan Thomas, md.	32	35	4. M. Philipe.	5	1.	6.
5. Jean Chesné	27	43	5. M. Moulineau.	4.	1.	6.
6. Dlle Per. Isambert.	28	91	6. M. Vallade.	3.	3.	
7. Ant. Bonnier, s. de Launay.	18	37	7. M. Raffin.	3.		
8. Fr. Vion	19½	37	8. Made Thomas.	3.	1.	
9. R. Philbert, Et. Gaillard.	23	39	9. Made Dufresne.	2.	4.	6.
10. Guil. Lebert, boul.	31	32	10. Made Moulineau.	5.		
11. Jean Bonnaud.			11. M. Richard.	4.	5.	6.
12. Jne Tessier.			12. M. Philippe.	2.		3.
13. Hérit. Vincent Daguin,		28	13. M. Baudry.	2.	3.	6.
14. *Idem.*		28	14. *Idem.*	3.		
15. *Idem.*		28	15. Madle Tassin.	2.	5.	6.
16. *Idem.*		28	16. Made Marchand.	3.		6.
17. *Idem.*		28	17. Made Prunier.	3.	1.	
18. Ve Vallée.			18. *Idem.*	8.		
19. *Idem.*			19. *Idem.*	4	3.	
20 *Idem.*			20. M. Durand.	7.	3.	6.
21. Ve Guignard.	45	9½	21. M. Olivier.	3	2.	
22.			22 A la Ville.	1.		
23. Cimetière de S. Léonard.	36		23. L'église de St Léonard.	7.	4.	

1. hôtellerie de la Teste-Noire, située en la paroisse Saint-Léonard, vis-à-vis le collège Saint-Jean et la rue actuelle du Cheval-Blanc. Elle était la première maison de la rue Saint-Léonard. Elle remplaçait l'hôtel de Briant-Maillard qui s'étendait depuis l'hôtel du Prévôt de Vertou, N° 2, jusqu'à l'hôtel de Me Pierre Avril que nous plaçons au N° 6 de la suite de la rue des Carmes. Elle s'accrut, au XVe siècle, de l'immeuble qui la touchait par derrière, et qui était de la paroisse Saint

Vincent. Ce dernier devait une rente de 14[l] 8[s] à la chap[ie] de Saint-Michel fondée à la Collégiale de Nantes par Jeh. Simon (G. 327 et 328).

Le rôle rentier de 1537 donne ainsi la raison de son nom.

« Item, nous suysmes transportez en une maison qui fut aultreffois à Me James Leblois (*sic*) et y demoura Ambroys Haugalle, sise entre la maison de l'Eschallerie, appartenante au prévost de Verto, du cousté devers Saint-Léonard, d'aultre cousté la maison de Me Pierre Bourgoigne ; par le devant, la rue qui conduict des Carmes à Saint-Léonard ; par le derrière, yssue sur la venelle qui conduit du coign de la maison de Geneston à N. D. de Toute-Joaye ; et pend pour enseigne une teste de more en tableau, que l'on appelle la Teste-Noire, en laquelle maison nous avons trouvé Yvon Haugalle, quel nous a dict la dicte maison lui appartenir. »

1426, Me James Lebel, sur son hostel qui fut Briend Maillart pour atacher au mur ancien de la ville, sis en lad. rue de l'Eschallerie, entre l'ostel M[e] Pierre Avril d'un costé, et l'ostel au prevost de Vertou d'autre, du costé devers le Carme, 2[s].

2. Ancienne maison du Prévôt de Vertou, chargée d'une rente de 5[s] 1[d]. à la Prévôté, et qui figure pour cette raison dans les rentiers de 1426 à 1784.

1426, Le prevost de Vertou, sur sa maison de l'Eschallerie sise entre la maison M[e] James Lebel d'un costé (1), et un heral que tient à present Olivier Le Texier.

3. — A vis le jeu de paume des Carmes, 1688 : maison appelée la Galopinière et qui dut appartenir aux propriétaires de cette terre située en Carquefou (V. n° 5) : elle joignait, par derrière, l'Hôtel-de-Ville.

Derrière ce n° ou le n° 1, se trouvait une tourelle de l'enceinte de Nantes : « selon le compte Jeh. Morin fait en l'an IIII[c] XXI, (1421) Oliv. Le Texier sur une *vieille tourelle* et mur encien au derrière de leur hostel, entre celui hostel et le jardin du prevost de Vertou,

XII^{d} ; Oliv. Le Texier, pour avoir atache au mur ancien de la ville et y fere usserie pour yssir et entrer de la maison où il demeure qui fut à Geffroy Hastelou, sise en lad. rue de l'Eschallerie. »

5, 6. — maison de la Confrérie du S. Sacrement fondée à Ste Croix, donnée en 1468 à la Confrérie, à charge de faire dire une messe le vendredi ; et arrentée d'abord à viage, et, en 1518, d'une manière définitive pour une rente de 7^{l} m. : elle avait d'abord été arrentée en 1503 pour 12^{l} « mais considérans que les mesons de ceste ville sont à present de petite valeur et que la baillée qui en avoit esté faiste audit Brizorgueil, estoit excessive » les prévôts de la confrérie réduisirent la rente de 12^{l} à 8^{l}, et enfin à 7^{l} m. ou 8^{l} 8^{s} tn.

7. — Cette maison est appelée maison de l'*Echellerie* par les titres du Chapitre de 1527 à 1720. Elle était chargée d'une rente de 70^{s} à la chap^{ie} d'Elbiest, fondée à la Cathédrale, et de 61^{s} à une chap^{ie} de S.-Léonard (G. 174).

1447, « maison o son courtil derrière, en la rue de l'Eschallerie, entre les maesons Guil. Guillon et une autre que iceulx Jagu et sa fame ont fait faire et ediffier tout de neuff, par derriere ferante aux murs de ceste ville, et par le davent au pavé et rue qui conduit des Changes à l'église de S.-Léonart. »

1527, « maison vulgallement appelée la maison de l'Eschallerye, avesques son jardin au derrière, ferant d'un bout les murailles et closture de ceste ville. » 1710, logis appelé l'Echallerie.

9. — Logis appelé autrefois le *Jeu de Ville* ; remplacé aujourd'hui par la rue Thiers.

22. — 1537, Maison prochaine du cimetyère de s. Léonard, à Franç. Macé, s. de Joyon — 1678, Jos. Cormery, sacristain de s. Léonard, tourneur en bois et faiseur de chaises. Ce n^{o} joignait l'église et le cimetière de S. Léonard. C'était un lieu « plein d'ordure et infections, propre à cacher les voleurs et méchans garnements. » Le sacristain de S. Léonard en obtint l'arrentement de la ville en 1674^{l}, sur la recommandation du recteur et des prêtres de la paroisse, qui souffraient de voir le voisinage de leur église ainsi profané (DD. 67).

23. — Cimetière faisant le coin de la rue : V. l'*église S. Léonard*.

Rue Saint-Léonard

1678

Côté d'occident à gauche en allant des Changes au Port-Communeau.

	Larg.	Prof.
1. Jacques Gauvain.	52	107
3. Jean Le Croc, marchand.	22	101
5. Jeu de Paume à J. Lamy.	60	103
6. Pierre Rinçay.	18	47
7. Au Grand archidiacre.	40	46
8. Charles de la Bourdonnaye.	13	32
9. Claude Dronneau m^d.	8	46½
10. Mathurin Cailleteau.	46	97½
12. Franç. Hir, dit la Fleur.	20	10½
13. Franç. Laurent.	24	112
14. Julien Robert, m^e sellier.	10	188
15. Fr^se Moyon, v^e Fillaudeau.	25	124
16. Les Cent Suisses, M. Menardeau.	38	131
17. Les Trois Pas, Jan Lamy.	30	140
18. Alexandre Langlois.	44	165
19. Jean Michel.	14½	179½
20. Ch^ie de Toullaine.	26½	179
21. Maison et jeu de l'Arbaleste.	59	210
22. Jardin dépendant du jeu de l'Arbaleste.		

1724

A droite depuis le ruisseau de la rue des Murailles, jusques et compris le jardin de la Bute des chevaliers du Papeguay.

	To.	Pi.	Po.
1. M. Devin, depuis le ruisseau.	5	5	8
2. M. Gauvin.	4		
3. M. Joly.	3	5	
4. M. Pichot.	3	3	
5. M. Lamy.	6	2	6
6. M. l'Abbé Bretesché	3		
7. M. l'Abbé Despinose.	5	5	6
8. M. Guibert.		4	3
9. M. Teignan.	2	2	
10. Mad^e Robon.	4		
11. *Idem.*	5	1	
12. M. Billet.	3	2	6
13. M. Renauld.	4	5	
14. M. Coguillier.	2	4	6
15. M. Chartier.	4	2	
16. La Retraite des Femmes.	6	1	6
17. *Idem.*	5		
18. Mad^e Rodès.	7	2	6
19. Mad^le Liépard.	2	5	1
20. M. l'abbé Rodès.	4	2	6
21. Aux Chevaliers du Papeguay.	5	3	6
22. *Idem.*	4		

1. 2. — « Première maison de la rue S. Léonnard, où autrefois estoit le Collège S. Jean ; laquelle fait le coin de lad. rue S. Léonnard et de la venelle qui va à la rivière d'Erdre ». V. plus bas *Collège S. Jean.*

5. — V. plus bas le *Jeu de paume de Molière.*

14. — Aujourd'hui Petite rue du Marais.

16. — logis, appelé les *Cent Suisses*, divisé en deux logis, une allée entre deux, avec des jeux de boules par derrière.

17. — logis appelé les *Trois Pas*.

Les n°s 16, 17, 18 et 19 entrèrent dans « la Retraite des Femmes » Vendus par la Révolution, ils appartenaient en 1831 à L^is Verrier, boisselier ; en 1835, à M. Durand ; en 1846 à M. Tissot. Ils figurent dans un plan de 1832 sous les n°s 45, 47, 49, 51 et 53 ; et dans un autre de 1846 sous les n°s 41, 43, 45, 47 et 49 de la rue S^t. Léonard.

20. — Maison de la chapie de Toulaine fondée à S. Saturnin. — 1466, meson et jardrin qui furent à Herquy Regnaud et sa fe que tient à présent Jeh. Toulaine. — 1511, Me Pierre Exeno, chapelain d'une chapie fondée par led. feu Toullaine en l'église S. Saournin, à l'aultier de la Magdelaine.

21. — Maison et jardin de l'Arbaléterie (V. l'*Arbalèterie*, et DD. 4).

1516. Ratification par « Guischarde Label, fe de Mathurin Ritasseau d'Angiers, fille et seule héritière de feu Me Guil. Lebel, cirurgien, et de Perrine Lepelletier, de la vente faite en 1511 aux bourgeois de la ville, par son cousin René le Pelletier, d'une « masure à présent en jardin, en S. Lyenard, entre meson et jardrin à Jehanne Legris, ve de Jeh. Kervella, et meson de Me P. Exenou (20), chapelain de la chapie, fondée par Jeh. Toullaine ; près lequel jardin « est le jeu des arbalestriers de la ville de Nantes.

22. — R. de 30s à la chapie fondée à la collégiale, autel Saint-Michel par Jean Simon : rente franchie par la ville en 1514. (CC. 377 et DD. 4).

1440. Meson entre ung appentis de meson que nagueres tenoit Jeh. des Vaux, lieutenant du chasteau de la ville de Nantes d'un costé, et une place et heral froste, estante vis à vis l'eglise de S. Leonart, ferante par le davant à la rue et pavé... et par le derrière... es murs et closture de ceste ville », baillée autrefois par Jeh. le Bloy, paroissien de N.-D. de Cliczon à Guil. Barré coureour, et Gillette sa fe » et chargée de 30s de rente transportée par led. le Bloy à Jeh. Simon, chne de N.-D. de Nantes.

1466. Cession par Agnès Lore, Ve Clément le Bloy, de N.-D. de Clizon, à Alain Gillet de « deux mesons sous un fest, jardrin derriere, entre la rue... ung petit chemin et allée qui conduit de l'eglise de S. Leonard sur les murs de la ville et Jeh. Toulaine », pour 7l de rente, dont 25s à Guil. de Montauban, s. de Cens, 4s au curé de S. Leonart, 30s à Jeh. Simon, prestre, et 4l. 1s à lad. Agnès ; en l'une desd. maisons demeure led. Gillet, et, en l'autre, Jeh. Cheral.

1496. Cession par Jacques Serrurier, chapelain d'une chapie fondée à N.-D. autel S. Michel par feu Me Jeh. Symon, à missire Oliv. Guischard prêtre, de maison « entre le chemin qui conduit sur les murs et closteure de Nantes, maison qui fut à Herquy Regnaud que souloit tenir feu Jeh. Toulaine et sa fe, » chargée des mêmes rentes de 25, 4 et 30s.

1501, maison et jardin « près et vis-à-vis de l'eglise de S. Leonart, entre maison, heraux et jardrin qui autresfois furent à Jeh. Lemoine et sa fe, Jeh. Pineau et Raoulette sa fe, d'un cousté, et une

allée et chemin comme l'on va de lad. eglise de S. Leonart à monter sur la muraille de la ville, ferans par le derrière à lad. muraille, une allée entre deux, et par le devant à la rue et pavé qui conduit des Changes de Nantes au Port-Communeau; à Guillemette du Vaurichart, d^le^, fille de Guil.du Vaurichart et de Bertranne de Cahideu de la par. d'Iffendi, evesché de S. Malo, f^e^ d'Oliv. Regnard, avoc. sgr de Bodeuc, paroissien de Ihéric (H. 299).

1506. dite maison entre maison qui fut à Phelipot Lemoyne d'un costé, et d'autre costé une allée par laquelle on monte de la rue publicque au devant du cymetière de St Leonard sur la muraille de la ville, cédée aux Cordeliers pour une fondation de sa tante Guillemette du Vaurichart, par Jeh^ne^ du Vaurichart, D^le^, f^e^ de n. h. Oliv. Deleix, s. et d. du Vaurichart.

1508. Cession par mis. Oliv. Guichard, pr. lic, es droits, s. de la Foresterie, à Pierre Lesné, charp. de « deux vieilles maisons sous un fest » bornées par « un chemin ou voye par lequel on va d'un emplacement estant au devant de l'église S. Léonard sur les murs de ceste dite ville, ferant par le derrière auxd. murs, et par le devant à la rue qui conduit des Carmes à l'église de S. Léonard. (DD. 5).

1511. Cession par P. Lesné, charp. et Guillemette Périer sa f^e^, à Jac. Guischard, au nom des bourgeois de Nantes « pour establir lieu pour *l'exercice du jeu de l'arbalestre en lad. ville, ainsi que de toute encienneté a esté de coustume y estre* et avoir, et pour leurs successeurs, » d'une maison et jardin au derrière d'icelle... quelle maison fut par ancien temps à M^e^ Ol. Guischard et à Guillemecte du Vaurichart... entre une maison et jardrin qui fut à feu Jeh. Toulaine que à present tient Me P. Exeno chapelain (20) d'un cousté, d'aultre cousté ung chemin qui conduit du cymetière dud. S. Leonard sur les murailles de la ville, ledit jardin haboutant par le derrière esd. murs et par le devant à la rue et pavé qui conduit de la grande porte des Carmes au Port Communal.

1514. 4 janv. Franchissement par les bourgeois de la ville d^es^ 30^s^ de rente dus à la chap^le^ fondée à la collégiale « sur maison et jardrin à présent nommés l'Abalesterie sise vis-à-vis de l'église de St Leonard. » (CC. 377).

Lors de la vente de l'Arbalèterie, le s. Julien Leroux acquit la partie de cette tenue qui n'entra pas dans la rue du Muséum et qui fait l'angle de la place St Léonard en face du jardin de la mairie. Cet immeuble a porté les n°s 53 et 49. Il eut pour propriétaires 1788, Jul. Leroux. 1817, Ant. Crucy, 1836, v^e^ L^is^ Crucy. 1846, Crucy.

XXIV. — RETRAITE DES FEMMES. — ECOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE

I. — Retraite des femmes.

La maison de retraite des femmes, ou, comme on l'appelait simplement, la *Retraite des femmes*, était située près de l'Arbalèterie entre la rue Saint-Léonard et les murs de la ville. Le terrain qu'elle occupait est aujourd'hui limité par les rues Saint-Léonard, Petite rue du Marais, d'Erdre et du Muséum. La porte d'entrée se trouvait sur la rue Saint-Léonard, vers la Petite rue du Marais.

Cette maison doit son origine aux PP. Jésuites, ainsi que la *Retraite des hommes,* située rue du Moulin. Cette dernière fut fondée en 1707 : quant à la Retraite des femmes, nous ignorons la date exacte de sa fondation.

Les archives de la maison ayant été dispersées à la suite de sa fermeture, en 1762, nous n'avons, pour ses commencements, que les vagues renseignements renfermés dans l'inventaire qui en fut alors dressé. Or, dans cet inventaire, figurent « un livre in-f° relié en parchemin, intitulé : *Livre des comptes de la retraite des femmes commencé en 1689 et continué jusqu'en 1698* ; un livre in-f°, relié en veau intitulé : *Les dames qui se sont mis de l'Association de l'amour de N.-S. à la Retraite des Dames, commencé à la Toussaint 1699 jusqu'en 1733* (1). »

L'établissement fonctionnait donc en 1689. Il n'avait alors que quelques années d'existence. La Retraite des femmes rem-

(1) Le même inventaire mentionne les comptes de 1698 à 1701, de 1701 à 1735 ; les noms des personnes qui ont fait la retraite de 1743 à 1752, etc. Il se trouve aux *Arch. départ.* au dépôt de l'Oratoire, parmi les titres non catalogués. Nous remercions M. L. Maître, d'avoir bien voulu nous signaler l'existence de ce dossier où nous avons trouvé quelques détails pour compléter cet article.

plaçait, entre autres maisons, la maison dite des *Cent-Suisses*, que nous faisons figurer sous le N° 16 de la rue Saint-Léonard, côté d'occident. Elle devait au recteur de Saint-Léonard 30^{s} par an « à raison de lad. maison des Cent-Suisses qu'elle occupe, et la supérieure a toujours payé exactement (1). » Or, en 1678, « le logis appelé les Cent-Suisses, divisé en deux logis, une allée entre deux, avec des jeux de boules par derrière, appartenait à Michel Ménardeau, s. de Maubreuil. »

La perte des archives de l'établissement nous empêche d'en reconstituer l'histoire pendant les premières années du XVIIIe siècle. Il nous faut arriver en 1733, pour constater des succès qui en nécessitent l'accroissement. Les PP. Jésuites s'adressent alors à la Ville qui était loin de leur être défavorable, comme le prouve cette délibération municipale du 9 décembre 1733.

Veu au Bureau la requeste des PP. Jésuites de cette ville contenant que la maison de Retraite des Femmes est resserrée dans des bornes si étroites qu'il leur est impossible d'y loger avec décence les personnes qui s'y retirent pour y faire leurs exercices de piété, la pluspart de celles qui s'y rendent, se trouvant souvent très incommodées et plusieurs par là rebuttées d'y venir, faute d'être logées comme elles le souhaiteroient, que pour y remedier, ils souhaiteroient l'agrément du Bureau à l'effet de prendre des mesures pour donner à cet édifice les commodités convenables, en acquérant deux ou trois petites maisons caducques qui joignent celle de lad. Retraitte, et en y faisant quelques nouveaux batiments qui la puissent rendre plus commode... le procès-verbal fait le 7 de ce mois, par lequel il est justifié que la maison de lad. Retraitte et celles que les PP. Jésuites entendent y comprendre à l'avenir, si la faculté leur en est accordée, ont 158 pieds de façade sur le pavé de la rüe de S. Léonard, et 172 pieds ou environ de profondeur, depuis led. pavé jusqu'au mur de ville, à l'exception touttes fois de la maison occupée par le nommé la Pierre (*sic*) Lardier, dont la profondeur n'est que de 80 pieds ou environ, à cause d'un jardin de bénéfice qui se trouve entre lad. maison et l'allée servant de jardin à lad. Retraitte, et

(1) *Invent. des Arch. Commun.* GG 161, p. 319.

qu'au surplus les 3 petites maisons que les PP. Jésuites ont dessein d'acquérir sont en mauvais état et dans une ruyne si prochaine qu'on les peut regarder comme inutiles, et qu'il n'y a que le fonds qui puisse servir à de nouveaux bastiments.

Le Bureau ayant égard au tout accorde auxd. PP. Jésuites la liberté de faire les acquisitions des trois maisons en question parce que, sur les 158 pieds de face et 172 pieds de profondeur qu'elles contiennent, y compris la largeur et profondeur de la maison de Retraitte, il en sera pris par prefferance 140 pieds de face et 32 pieds de profondeur pour, sur cet espace, y estre construit des maisons, pour le logement des habitants de la ville, composées de boutiques, arrières-boutiques... le surplus dud. terrain... demeurant pour la construction et élargissement de lad. maison de Retraitte dont le portail ou principale entrée, sera seulement laissé dans les 18 pieds de face sur led. pavé.

Au cas que, dans la suilte, lesd. batiments viennent à ne plus servir à lad. Retraitte, les PP. Jésuites seront tenus de les affermer seulement pour le logement desd. habitants (1).

Le 22 mai 1734, les RR. PP. Briand Fenice, supérieur des Jésuites de Nantes et Gabriel-Urbain de Fresnay, procureur de leur maison, donnèrent leur consentement aux conditions de la Ville. Le traité fut approuvé le 20 février 1734 à Rome, par le R. P. Franc. Retz, Supérieur Général de la Compagnie.

La délibération municipale du 9 décembre fut approuvée au « Conseil d'Etat, tenu à Versailles le 13 mars 1734 », et l'arrêt du Conseil d'Etat enregistré au greffe de l'Hôtel-de-Ville le mercredi 28 avril 1734 (2).

La première pierre de la chapelle de cet établissement fut bénite avec beaucoup de solennité le 4 mars 1738 par Mgr de Sanzay (3). L'architecture du monument devait être remarquable. Dans un projet relatif au plan Cacault, il avait d'abord été question de reproduire en bordure, pour l'orner, les principaux monuments de Nantes. La *Retraite des femmes* figure au nombre des monuments désignés pour être ainsi repro-

(1) *Arch. commun.*, BB 81, f. 84; approbation des supérieurs, f. 172.
(2) *Arch. départ.*, C 69. *Arch. commun.*, BB 81.
(3) *Trav.*, III, 487.

duits (1). En 1792, Guimar écrivait cependant que « le bâtiment était assez simple quoique vaste » ; mais ces paroles peuvent s'appliquer au reste de l'établissement.

Après la construction de la chapelle, on passa à la reconstruction de maisons nouvellement acquises. La Ville profita de cette reconstruction pour rectifier l'alignement de la rue Saint-Léonard.

En 1751, le Bureau de ville donna aux Jésuites une nouvelle preuve de ses bons sentiments. La Retraite des femmes était séparée de l'Erdre par le mur de ville. Les Pères demandèrent l'autorisation d'y ouvrir une porte de 8 à 10 pieds de large. Le Bureau le leur permit le 16 juin, à condition qu'ils n'ouvriraient pas cette porte dans la nuit, et qu'ils la boucheraient quand ils en seraient requis. L'engagement fut signé par les PP. J.-B. Charles de Dessus-le-Pont, supérieur des Jésuites, François de la Marche, directeur et procureur spécial de la Retraite des femmes, et Pierre Leroy, procureur (2).

La conduite de la maison était confiée, sous la haute direction des PP. Jésuites, à des dames dites *Dames de la Retraite* (3), C'est sous cette qualification que leur établissement figure dans les rôles de capitation qui les taxent à 10 l.(4).

Ces dames semblent avoir appartenu à la communauté des Dames de la Retraite de Vannes, fondée en 1644 par Mad^le^ de Francheville et le P. Huby. Retirées dans leur maison de Nantes, elles y apportaient leur mobilier, pour leur usage et celui des retraitantes, et consacraient leur fortune à l'amélioration de l'établissement dans lequel elles voulaient vivre et mourir. C'est ainsi que la Retraite des femmes dont le fonds avait été acquis par les PP. Jésuites avait fini par devenir leur propriété.

(1) *Inventaire des Arch. commun.*, DD 246.

(2) *Archiv. commun.*, BB 92, 32, 59.

(3) Une de leurs supérieures, D^lle^ Marie-Anne Rouaud, fille de m^re^ René Rouaud, chev. s. de Treguel. et de D^lle^ Marg. Maudet, fut inhumée à Saint-Léonard le 18 avril 1740. (*Arch. commun.* Invent. GG 163).

(4) *Arch. commun.*, CC 454, capitation de 1731.

Les retraites à l'organisation desquelles ces dames se dévouaient, avaient lieu plusieurs fois par an. Voici l'annonce insérée à leur sujet dans l'*Ordo* diocésain de 1761.

Jours que les femmes entreront en retraite dans la ville de Nantes, rue Saint-Léonard, l'an 1761.

1° Le mardi devant le mardi-gras, pour en sortir le mercredi des Cendres. 2° Le second mardi de Carême. 3° Le vendredi de la Passion. 4° Le troisième mardi d'après Pâques. 5° Le vendredi avant la Pentecôte. 6° Le 24 juin, fête de s. Jean-Baptiste. 7° Le 10 août, jour de s. Laurent. 8° Le premier septembre, pour les sœurs des différens Tiers-Ordres et autres personnes qui font profession particulière de piété dans les villes et dans les campagnes. 9° Le 31 octobre, veille de la Toussaint. 10° le 20 décembre, veille de s. Thomas.

Cette annonce fut une des dernières insérées dans l'*Ordo*. L'arrêt porté par le Parlement de Bretagne en 1761, contre les Jésuites fut fatal à toutes les œuvres dont ils avaient la direction.

L'arrêt du Parlement fut d'abord exécuté contre les Jésuites qui demeuraient à leur résidence de l'hôtel de Briord. Cette première exécution faite, on procéda à celle de la maison de la Retraite des femmes.

Le 7 mai 1762, le juge en compagnie du procureur du roi, du greffier et des deux huissiers, se transporta à cette maison. Il y furent reçus par d[lle] Charlotte Marvilleau de Montpensier, qui leur déclara qu'elle ne leur en permettait l'entrée que pour obéir à la justice, qu'elle ne pouvait les laisser entrer plus avant dans l'intérieur de la maison, sans en donner avis aux demoiselles du Dresnay, de Saint-Pern, de Saint-Mallon, de la Villehuë et Maré ses compagnes.

En présence du juge, ces dames déclarèrent « qu'elles ne croyaient pas être comprises dans l'arrêt de la cour pour lequel elles ont tout le respect qui lui est dû, qu'il leur paroit probable que les PP. Jésuites n'ont rien à prétendre à la maison de la Retraite des femmes... qu'elles déclarent s'opposer à tout inventaire et séquestre des meubles et effets

qui sont dans cette maison, pour leur apartenir entièrement, ayant des droits par ailleurs considérables sur les biens de lad. maison ; réservant, en protestant, de se pourvoir au Parlement pour en avoir pleine et entière mainlevée au cas qu'il soit passé outre à leur opposition ; déclarent en outre que tous les meubles et effets mobiliers leur appartiennent tant parce qu'elles en ont la propriété pour la plus grande partie, que parce que tout le surplus a esté acheté de leurs deniers ; ceux qui étaient dans la maison, ou n'existant plus, ou étant trop usés pour les dédommager de l'argent qu'elles ont employé à acquitter les dettes de lad. maison.

Déclarent lesd. demoiselles ne s'estre engagés par aucun vœux ni liens, mais simplement des personnes séculières qui se sont librement réunies pour concourir à une bonne œuvre, n'ayant renoncé à aucun exercice de leurs droits suivant les lois (1). »

Les gens du roi revinrent le soir, tant ils étaient pressés d'en finir. Les Dames de la Retraite déclarèrent « qu'elles n'ont point eu le temps depuis ce matin de faire aucun examen de leurs papiers, et que, par respect pour l'arrest de la cour, elles ne refusent point de nous faire voir ce qu'elles peuvent en avoir, dont elles demandent à rester saisies, ainsi que de tous les effets et meubles qui pourront estre annotés comme leur appartenant ; qu'il y a plus de soixante-douze ans de l'établissement de cette maison, la plus ancienne d'entres elles n'étant venue à Nantes qu'en 1740, elles ne peuvent avoir aucune connaissance de l'origine de la bonne œuvre, n'en ayant jamais vu les titres ; toutes, de concert, s'étant chargées librement et volontairement d'une partie du temporel et du bon ordre de la maison. »

Comme on ne pouvait s'emparer légalement de l'immeuble qu'autant qu'il appartenait aux Jésuites, on cherchait à établir leurs titres de propriété. On n'en avait trouvé aucun dans

(1) Voici leurs prénoms : dlles Augustine du Dresnay, Anne-Marie-Gabrielle de S.-Malon, Louise-Forestier de la Ville-Huë, Anne-Vict. Maré.

leur résidence de l'Hôtel de Briord. Tout en s'avouant propriétaires de cet Hôtel et de la Retraite des hommes qui le joignait, rue du Moulin, les Jésuites de résidence alors à Nantes, avaient déclaré que la Retraite des femmes ne leur appartenait pas ; que le fond en avait été acquis primitivement par un des leurs, que le P. de la Marche, parti depuis en Amérique, y avait employé un capital dont l'établissement servait des rentes viagères à plusieurs personnes, mais que, depuis le départ de ce père, ils ne savaient rien de l'administration temporelle de la maison.

La déclaration des Dames de la Retraite, faite à part, ayant confirmé celles des PP. Jésuites, le procureur du Roi « dit qu'il *paroist douteux*, suivant la déclaration que firent les PP. Buttler, de Catuelan et Le Franc, *que la maison connue sous le nom de Retraite de femmes appartienne à leur Société*, mais que l'on n'en doit pas moins prendre pour constant que cette maison est une dépendance de leur résidence de Nantes, puisque ce sont les Jésuites qui en ont originairement acheté le fonds, et qu'ils en ont acquitté les charges comme les droits... Il requiert que sans avoir égard aux déclarations, protestations, faites par les Demoiselles de la Retraite, cette maison soit, comme appartenant à la société des frères (*sic*) se disant de Jésus, ou à la Retraite des femmes, mise en la main du Roy et de la justice, et que l'on procèdera à l'inventaire. »

Malgré les protestations des Dames de la Retraite, on procéda à l'inventaire des biens et des titres de la maison. On voit dans l'inventaire que l'autel et le tabernacle de la chapelle étaient de marbre noir. Qu'il y avait « une statue de la Vierge argentée, et un grand tableau représentant le cœur de Marie avec différents personnages ». Il semble que ce tableau est le même que celui qui figure ainsi dans un autre inventaire d'estimation : « Un grand tableau en long, en quadre de bois doré, représentant le Saint-Père et les Cardinaux présentant les Dames de la Retraite au Sacré-Cœur de Marie, prisé 1200[l]. » Comme pendant à ce tableau on en voyait un autre

« grand, avec grand cadre de bois doré représentant le cœur de Jésus, le Père Eternel, Jésus-Christ et des anges adorateurs, prisé 40[l].

L'inventaire donne aussi le détail de tous les objets mobiliers de chaque chambre. Au premier étage se trouvaient la galerie des saints Anges, avec ses chambres de S. Michel, de S. Gabriel, de S. Raphaël, de S. Séraphin ; la galerie de la sainte Famille, avec ses chambres de S. Joseph, de la Ste Famille, etc., la galerie de la sainte Vierge, avec ses chambres de la Présentation, de la Visitation, etc. Le deuxième étage avait sa galerie des Apôtres avec lesquels figurait S. Ignace. Un autel surmonté d'un tableau de la sainte Vierge ornait le fond des galeries. Près des greniers se trouvaient d'autres chambres dans le quartier appelé la *Thébaïde*. Ce quartier, brûlant en été, devait être préféré des âmes avides des austérités dont le nom de ce désert rappelle le souvenir.

Comme on pouvoit s'y attendre, cette invasion du domicile des Dames de la Retraite était le préliminaire de leur expulsion. On tint, en partie, compte de leurs réclamations relatives aux objets qu'elles avaient apporté de chez elles dans la maison : le reste du mobilier fut vendu à l'encan.

Après la suppression de cet établissement, pour assurer à ses diocésains le bienfait des retraites spirituelles. L'évêque de Nantes résolut de transporter la *Retraite des femmes* à la maison des Dames de Saint-Charles, maison occupée aujourd'hui par le Grand-Séminaire. Le 17 août 1765, il présenta à ce sujet une requête au Bureau de la ville (1). La délibération dont nous donnons un extrait, un peu plus bas, nous apprend incidemment que sa démarche fut couronnée de succès.

Le souvenir des fondateurs de l'établissement de la rue Saint-Léonard pesa si lourdement sur lui qu'il l'empêcha de renaître. Il est des époques où la seule ombre d'un Jésuite

(1) *Arch. commun.*.BB 99, f. 2.

est mortelle pour tous les êtres qui s'y sont réfugiés un seul instant.

Mise en vente en 1776, avec la *Retraite des hommes*, et tous les autres biens possédés par les Jésuites dans le diocèse de Nantes, la *Retraite des femmes* fut acquise le 5 juin par la Ve Cherail et revendue par elle 61.000[1] à M. l'abbé de Mélient vicaire général.

M. de Mélient voulait rendre cet établissement à l'usage pour lequel il avait été fondé, mais en en confiant la direction à des prêtres séculiers. Le Bureau de ville, appelé à délibérer sur cette affaire, le fit avec des considérations où percent la peur et la haine du Jésuite. Nous ne reproduirons pas des lieux communs sans cesse ressassés contre cet ordre célèbre ; mais comme échantillon des mœurs du temps nous rappellerons quelques réflexions assez curieuses qui montrent que l'Edilité nantaise d'alors ne dédaignait pas de s'occuper des intérêts spirituels de ses administrés.

Nous les empruntons au procès-verbal de la délibération municipale du 27 décembre 1777.

M. le maire a rappelé qu'il avait présenté à l'assemblée des lettres patentes obtenues par M. de Melient vicaire général et chanoine de l'église Collégiale de Nantes, au mois de mai dernier, pour le rétablissement des retraites spirituelles de l'un et de l'autre sexe, de la ville et du diocèse de Nantes dans la maison située rue et paroisse de Saint-Léonard, employée ci-devant à cet usage pour les femmes : qu'à ces lettres étaient joints une requête tendant à leur enregistrement au Parlement de cette province, un arrêt de cette cour, du 9 de ce mois qui ordonne que ladite requête et pièces y attachées, seront communiquées à la Communauté : et enfin le contrat d'acquêt de cette maison en date du 22 février dernier. Après lecture de ces pièces, il parut à plusieurs de messieurs que cette affaire méritait les plus mûres réflexions que le rétablissement des retraites se présentait, sans doute, *sous de plus heureux auspices que les anciennes*, mais qu'il était du devoir des officiers municipaux de balancer les avantages et les inconvénients qui pouvoient en résulter pour leurs compatriotes, et de répondre par là à la confiance que la cour veut bien leur témoigner ; qu'ayant plusieurs fois agité cette

matière, après avoir, chacun de son particulier, rassemblé les avis des personnes sages et pieuses de tous les ordres, toutes les pièces avaient été remises au procureur du roi syndic, pour donner ses conclusions, il avait été convenu qu'on s'assemblerait pour délibérer sur ce sujet. »

Puis, après avoir énuméré quelques inconvénients que leur semblaient présenter les retraites, « à la vérité ajoutaient-ils, ces retraites seront en meilleures mains qu'en celle de ci-devant soi-disant jésuites » mais on ne devait pas moins s'opposer à leur rétablissement.

« C'est encore, reprenaient-ils, un inconvénient que l'éloignement des offices de la paroisse où, dans l'égalité primitive, au milieu de ses frères, on s'unit à eux en s'unissant à la divinité : on apprend mieux à les aimer que dans la solitude, où, sous les yeux des parents, la famille reçoit des instructions d'un pasteur dans lequel elle a confiance, et qui connait mieux ses besoins spirituels que des ministres qui ne l'ont jamais vue. On a vu d'ailleurs, plus d'une fois des libertins et des yvrognes venir de la campagne, se mettre en retraite, braver ensuite leurs pasteurs et continuer, sous leurs yeux de vivre dans le désordre. L'établissement des curés est admirable, un grand moraliste les appelle avec raison, les *officiers de la morale*, rien ne doit contribuer à diminuer le respect de cette sainte institution. Ils peuvent conseiller ou ordonner, comme plusieurs le font, des retraites domestiques, pendant un temps convenable ; elles seront plus édifiantes pour les familles et plus utiles en augmentant la vigilance des chefs.

L'habitude des retraites s'est conservée : les hommes vont chez les Récollets et chez les Capucins, les femmes vont à Saint-Charles. Là ils ont pour principale instruction l'exemple de la piété, plus persuasive que les discours. Il n'est donc pas nécessaire de renouveler l'établissement demandé...

Pour toutes ces considérations, les officiers municipaux ne sont pas d'avis que cet établissement soit autorisé. (1)

La délibération municipale tournait en concile : mais les raisons de nos nouveaux pères de l'Église ne semblent pas avoir exercé une grande influence sur ceux qui trouvent que la retraite a ses utilités et ses charmes.

(1) *Arch. commun.* BB 105. Cf. Verger, *Archives curieuses*, III, 286.

Tircis, il faut penser à faire sa retraite.
La course de nos jours est plus qu'à demi faite :
L'âge insensiblement nous conduit à la mort.
Nous avons assez vu, sur la mer de ce monde.
Errer, au gré des flots, notre nef vagabonde,
Il est temps de songer à cingler vers le port.

M. l'abbé de Mélient resta propriétaire de la Retraite des femmes jusqu'à la Révolution qui le déporta et lui prit ses biens. L'établissement fut vendu en deux lots divisés par une ligne parallèle aux rues Saint-Léonard et d'Erdre. Le premier lot bordait la rue Saint-Léonard depuis l'ancien terrain de la Butte acquis par le s. Julien Leroux, à l'angle de la rue du Muséum et de la rue Saint-Léonard, jusqu'à la Petite rue du Marais. Il comprenait 10,140 pieds estimés 47,500 l.

Le second lot bordait la rue d'Erdre depuis l'immeuble Silvain qui faisait de ce côté l'angle de la rue du Muséum jusqu'à la Petite rue du Marais. C'est dans cette partie que se trouvait la chapelle, vers l'angle des rues d'Erdre et du Muséum. Le lot comprenait 19,048 pieds estimés 62,500 l. Les deux lots furent vendus le 26 nivôse III, l'un 62.000 l. l'autre 68,080 (1).

II. — École primaire supérieure.

La Retraite des femmes continua de porter ce nom pendant toute la première moitié du XIXe siècle. L'église de l'établissement existait encore en 1816, et devint alors une fonderie de cloches.

Une partie des autres bâtiments servit en 1829 à l'installation de la chapellerie du s. Thomasset; une autre à l'installation d'une fabrique de liqueurs ou distillerie.

En 1833, la Retraite des femmes sembla appelée à des des-

(1) *Arch. Départ.*, Q 3723, procès-verbal et plan de l'immeuble. La maison de la Retraite figure avec sa chapelle sur un plan curieux des Archives département., dont on peut voir une photographie au Musée d'Archéologie et une copie à la Bibliothèque municipale. Nous avons encore le regret de rajeunir ce plan que l'on a cru plus ancien, comme nous en avons déjà rajeuni un autre. Il ne peut remonter plus haut que 1738, puisque la première pierre de la chapelle ne fut bénite que cette année.

tinées plus hautes, et devint le berceau de *l'Ecole Primaire supérieure* nommée un peu plus tard *Ecole communale supérieure* et depuis *Ecole professionnelle municipale.*

Cette école fut fondée à Nantes à la suite d'une délibération municipale du 3 septembre 1833.

Le choix du local où l'on devait installer la nouvelle école et la nomination de son personnel préoccupèrent ensuite les administrateurs, dans la délibération du 6 janvier 1834.

Les ressources de la Ville ne permettaient pas de songer à la construction d'un édifice spécial pour l'installation de l'Ecole. On choisit donc, à cet effet, la Retraite des femmes, voisine de la Mairie et du Muséum d'histoire naturelle. L'administration en passa le bail avec le sieur Durand (1), le 25 juillet 1834 pour 2.200 fr. L'adjudication des travaux de maçonnerie, plomberie, menuiserie, etc., nécessités pour la transformation de ce local eut lieu le 23 septembre sur un devis de 3.390 fr. Le premier concours pour les 25 places gratuites, se fit à l'Hôtel-de-Ville le 28 octobre. Le 27 du même mois une délibération municipale avait fixé l'installation de l'Ecole au dimanche prochain.

Quelques esprits avaient d'abord craint que l'établissement de cette Ecole ne fit du tort au Lycée. Mais l'objet de l'enseignement de chaque institution était loin de se ressembler, et s'adressait à des classes différentes de la société. La nouvelle Ecole obtint à des débuts un succès considérable. Une délibération municipale rappelle que « cette Ecole a immédiatement justifié les espérances qu'on en avait conçues, que le local actuel est insuffisant pour recevoir tous les élèves qui se présentent, qu'il y a, faute d'espace, nécessité d'en refuser, que ceux admis y sont à la gêne, que le laboratoire de chimie est beaucoup trop petit, la salle de dessin beaucoup trop réservée pour les exigences du dessin des machines, l'atelier pratique impossible à établir.... qu'au surplus ce local.... est

(1) La maison Durand donnait sur la rue Saint-Léonard, numéro 49, et sur la rue du Muséum, numéros 3 et 5.

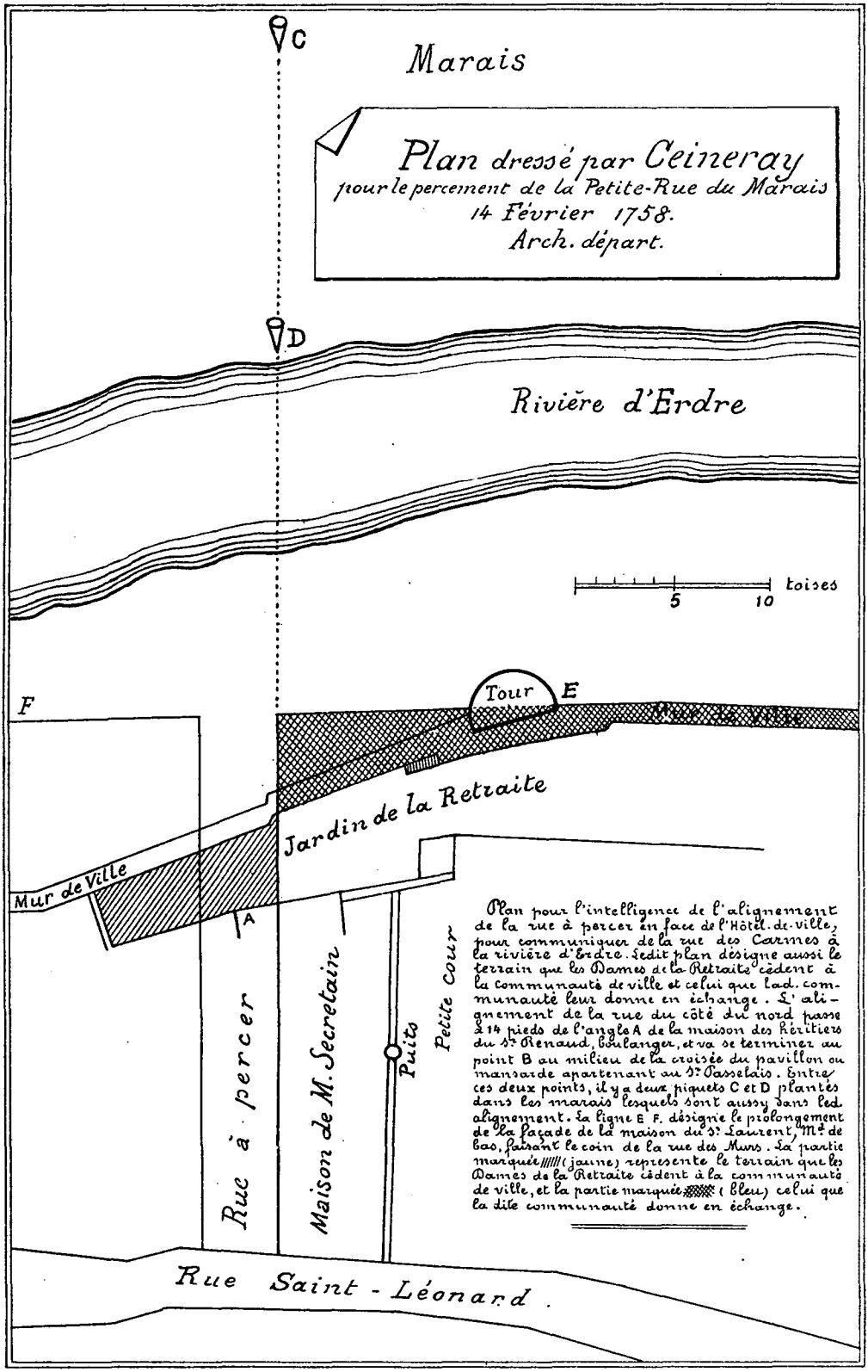
C
Marais
Plan dressé par Ceineray
pour le percement de la Petite-Rue du Marais
14 Février 1758.
Arch. départ.
D
Rivière d'Erdre
toises
5
10
F
Tour
E
Mur de Ville
Jardin de la Retraite
Mur de Ville
A
Rue à percer
Maison de M. Secretain
Puits
Petite cour
Rue Saint-Léonard
Plan pour l'intelligence de l'alignement de la rue à percer en face de l'Hôtel-de-Ville, pour communiquer de la rue des Carmes à la rivière d'Erdre. Ledit plan désigne aussi le terrain que les Dames de la Retraite cèdent à la communauté de ville et celui que lad. communauté leur donne en échange. L'alignement de la rue du côté du nord passe à 14 pieds de l'angle A de la maison des héritiers du Sr Renaud, boulanger, et va se terminer au point B au milieu de la croisée du pavillon ou mansarde apartenant au Sr Passelais. Entre ces deux points, il y a deux piquets C et D plantés dans les marais lesquels sont aussy dans led. alignement. La ligne E F. désigne le prolongement de la façade de la maison du Sr Laurent, Mt de bas, faisant le coin de la rue des Murs. La partie marquée (jaune) represente le terrain que les Dames de la Retraite cèdent à la communauté de ville, et la partie marquée (bleu) celui que la dite communauté donne en échange.

mal approprié aux besoins d'une École nombreuse et offre pour la surveillance des élèves de très graves inconvénients. »

Forcé de chercher un autre local pour cette institution, on songea à la placer dans les dépendances de la mairie. (1) Mais tous les projets présentés à ce sujet échouèrent. En 1840 l'École primaire supérieure alla occuper les locaux laissés vacants par l'École normale des Bois-des-Coulées. Elle les a quittés et se trouve aujourd'hui avenue de Launay, n° 11.

XXV. — PETITE RUE DU MARAIS

De la rue Saint-Léonard au quai Duquesne.

1791-1809 VIIIe section ;
depuis 1809, IIIe arrondissement.

A la place de cette rue, en face de l'Hôtel-de-Ville dont il tournait la façade vers la rue Saint-Léonard, de Vigny avait conçu le projet d'une place qui se serait terminée en hémicycle sur le bord de l'Erdre. De cette place se détachait, par le côté, une rue qui franchissait l'Erdre sur un pont, et aboutissait à la place de Bretagne.

Cette place figure sur son plan, et le dessein en est incidemment indiqué dans l'article 8 de son projet, dont l'objet principal est la rue qui va du Port-Communeau à la place du Change : « ladite rue, dit-il, passant au travers d'une nouvelle place formée devant l'Hôtel-de-Ville, du côté de la rivière de l'Erdre ».

Le Bureau de Ville, tout en approuvant l'article 8 dans son ensemble, fit une restriction relativement à cette partie du projet. Ses observations montrent qu'il tenait à conserver la façade de l'Hôtel-de-Ville dans sa direction actuelle, et qu'il avait la plus haute idée de cet hôtel achevé sur ce plan.

(1) Un membre du Conseil proposa même le 2 nov. 1836 de déplacer la mairie pour la remplacer par l'École et de construire une nouvelle mairie à la place du Palais de justice qu'on transférait ailleurs. *Arch. comm.*, Délibér.

La suppression de cette place paraît avoir été plus particulièrement sensible à ceux qui en avaient proposé ou favorisé le projet. Leur réponse aux observations précédentes laisse percer leur mécontentement. Dans leur opinion c'était évidemment « leur plus bel endroit ».

Ces observations ne modifièrent en rien l'opinion du Bureau, et la place projetée resta en plan.

Le rejet de l'article 8 entraîna fatalement celui de l'article 9 ainsi conçu :

« De cette place, une chaussée avec deux arches sur la rivière d'Erdre pour arriver à la place de Bretagne ». Le Bureau de la ville avait pourtant appuyé cet article de l'observation suivante : « Cette chaussée qui communiquera sur deux places rapprochera le fauxbourg Saint-Similien de la ville, et donnera lieu dans la suite à y faire des établissements ».

Mais, à la réflexion, on jugea que cette chaussée « ne produirait pas un effet agréable et serait d'une grande dépense » : on décida de la remplacer par un pont sur l'Erdre dans l'axe de la rue du Cheval-Blanc, projet qui eut alors son commencement d'exécution.

La petite rue des Marais fut ouverte en 1782. De formation récente reçut le 18 novembre 1791 le nom de rue *Boffrand.* Elle figure avec ce nom de 1793 à 1816 dans les *Etrennes Nantaises* qui ajoutent qu'elle s'appelait précédemment rue du *Marais :* le plan de Nantes de l'an III lui donne le même nom orthographié *Beaufrand.* Un arrêté municipal du 6 août 1816 lui donna son nom actuel de *Petite Rue du Marais.*

Le nom de Boffrand rappelait le souvenir de Germain Boffrand, l'illustre architecte nantais qui a embelli Paris et d'autres villes de tant de monuments remarquables.

Germain Boffrand naquit à Nantes dans la paroisse de Saint-Léonard le 7 mai 1667, et mourut à Paris le 18 mars 1754. Il était fils de Jean Boffrand, habile sculpteur de notre ville, et de Barbe Quinault sœur du poète trop décrié par Boileau.

Du reste, « Jean Boffrand sculpteur » habitait précisément le quartier qui nous occupe. Sa maison se trouvait vers le n° 11 de la rue de Saint-Léonard.

Le nomenclateur de nos rues nantaises a failli ici avoir la main heureuse. Il a donné le nom de rue Boffrand à la Petite rue du Marais et le nom de Beaurepaire à la rue du Cheval-Blanc. S'il eût interverti cet ordre, et donné à cette dernière le nom de Boffrand, il eût, sans le savoir, conservé le nom du célèbre architecte près de la maison où son père habitait en 1678, et probablement en 1667, année de sa naissance. Mais on ne peut pas toujours tomber juste : heureux encore quand on tombe si près.

Rien, malheureusement, ne rappelle plus à Nantes, le nom de cette gloire nantaise. Des médiocrites étrangères, comme si nous n'avions pas assez de nos médiocrités locales, ont cependant, sans que l'on voie bien pourquoi, donné leur nom à quelques-unes de nos rues Pourquoi ne pas redonner à une rue du quartier de Saint-Léonard le nom de Germain Boffrand ?

Il y avait à se croiser, dans ce quartier deux rues dont les noms se ressemblaient assez pour donner naissance à des erreurs d'adresse : la *rue du Marais* et la *Petite rue du Marais*, sans compter le *quai du Marais*. Comme une seule de ces voies suffit amplement pour rappeler l'ancien état marécageux d'un lieu où l'on ne voit plus se balancer de roseaux, où l'on n'entend plus croasser de grenouilles, on a commencé par donner le nom de rue d'*Erdre* à la rue du Marais, puis, continuant dans le même sens, on a donné le nom de quai d'Erdre au quai du Marais. On est ainsi retombé en partie dans l'inconvénient que l'on voulait éviter. Ne pourrait-on pas redonner le nom de rue Boffrand à l'une des rues du Marais qui l'a porté autrefois ? Quand un architecte peut mettre à son avoir tous les monuments semés un peu partout par le talent de notre compatriote, il mérite bien dans sa ville natale, près de sa maison paternelle, une rue qui conserve son souvenir.

Ce que nous disons de Germain Boffrand, nous l'appliquerons également à d'autres artistes nantais du XVIIe : les *Erard*. Jeanne Cremé, veuve de noble homme Charles Erard, vivant peintre ordinaire du Roi habitait en 1639, à sa maison bâtie de neuf, probablement par lui, à la Fosse, et était propriétaire du *Pavillon* en Saint-Nicolas. Les Erard, eux aussi, ont été oubliés dans la distribution des noms à nos rues nantaises. Les rues des grandes villes sont depuis quelque temps beaucoup trop encombrées des noms de personnages politiques, et nos places de leurs statues. Il serait sage de réagir contre cette tendance et de réserver ces marques d'honneur à des hommes d'un véritable talent.

XXVI. — LE JEU DE PAUME DE MOLIÈRE

Au n° 19 de la rue Saint-Léonard, sur la façade d'un magasin de droguerie, en cherchant bien, on découvre une petite plaque de marbre noir sur laquelle sont inscrites les lignes suivantes :

« Ici existait un ancien jeu de
paume, (détruit en 1836), dans
lequel J. B. Poquelin de Molière
a joué la comédie en 1648. »

Septembre 1837.

Cette plaque a été placée en 1837 par les soins de M. Verger, l'auteur des *Archives Curieuses de la ville de Nantes*, avec l'agrément de M. Germain qui faisait reconstruire cette maison et qui se prêta, dit l'auteur des Archives, « avec beaucoup d'obligeance au désir de l'amateur ».

Est-il bien certain que Molière ait joué dans cet endroit? Puisque nous rencontrons ce jeu de paume sur notre passage, examinons cette question.

Il est d'abord incontestable que la troupe de Dufresne à

laquelle appartenait Molière, a joué à Nantes dans un jeu de paume. C'était dans ces longues galeries qu'ils trouvaient dans toutes les villes importantes, que les comédiens de passage montaient leur théâtre. Pour Nantes, le fait est certifié par le document suivant relevé par M. de la Nicollière sur les registres des délibérations du Bureau de la Ville.

« Du dimanche 17e jour de may 1649. — Ce jour a esté mandé et faict entrer au Bureau Dufresne, commédien, auquel a esté par messieurs déclaré qu'ils entendent prendre la pièce, qui doibt estre demain représentée pour l'hospital de cette ville, ainsy qu'il a esté pratiqué cy-devant aux autres troupes de commédiens; de quoy ledit Dufresne est demeuré d'accord, au moïen de quoy a esté arresté qu'il sera mis ordre à ce que l'argent soit receu à la porte du jeu de paulme, par personnes que l'on y commettra pour cest effet. »

La question est de savoir dans quel jeu de paume notre grand comique a joué devant des Nantais qui ne se doutant nullement de sa future gloire, l'ont laissé passer dans leur ville sans se préoccuper de laisser à la postérité des souvenirs de son passage.

Dans ses *Recherches sur le séjour de Molière dans l'Ouest de la France*, M. Benjamin Fillon a examiné incidemment cette question. « L'inscription commémorative, dit-il en parlant de celle que nous citons plus haut, est assurément très affirmative. Il n'est pas impossible cependant qu'il en soit de cette inscription comme de celle mise au-dessus de la porte d'une maison voisine des Halles de Paris, où l'on disait qu'était né Molière. Des documents sérieux démontrent qu'en la posant là, *on a agi quelque peu à la légère*. Voici, en effet, ce qu'on lit sur les registres de l'Hôtel-de-Ville :

« Assemblée du XXIIe jour de juing 1618 : ... a esté advisé et délibéré, attendu que relevant les terres et faisant ung tallud tout le long du fossé, pour la fortification de la ville, il sera par mesme moyen faict et dressé un jeu de longue paulme dans la douve, entre

(1) Verger, *Arch. Curieuses*, t. I, 258.

la Tour-Chauvin et l'espron, ensemble couvert le tout, qui est de maçonnerie, de façon à ce que ledit jeu soit rendu plus commode pour la recreation et honneste exercice des habitants, comme aux autres bonnes villes, et s'en fera la despense sur les derniers communs et patrimoniaux de ladite ville (1) ».

Ce document dont M. Fillon était redevable, ainsi que de plusieurs autres qu'il cite, à l'obligeance de M. de la Nicollière, prouve qu'il y avait un jeu de longue paume dans la douve des fortifications de la ville, au bas de la Motte-Saint-André.

Ce jeu de paume a laissé assez de souvenirs dans notre histoire. L'abbé Travers parle de son établissement en 1618 (2), et rapporte qu'on y emprisonna, pendant quelques jours, en 1622, des Calvinistes pris à la défaite du prince de Soubise. On y fit une réparation importante en 1632. Enfin, notre auteur le mentionne encore à la date de 1663, et ajoute : « Le peu de cas qu'on en fit les années suivantes le mit bientôt en ruines. »

Un procès-verbal de 1669 nous fait exactement connaître sa situation. Il s'allongeait dans le sens de la douve, le long des remparts qui se dirigeaient, de l'angle formé par la rue Royale et la Place de la Préfecture, vers l'angle formé par cette place et par la rue d'Argentré.

On y accédait par une porte ouverte dans la Tour du Papegault située vers le milieu de cette dernière rue.

« Et de la Cour des Comptes, lisons-nous, dans ce procès-verbal, sommes allés par une porte scituée dans les murs de ceste ville ; l'ouverture de laquelle porte donne dans icelle cour de la Chambre des Comptes et respond dans le jeu de longue paulme que ledit

(1) *Arch. comm.* de Nantes, BB 29. B. Fillon, *opere citato.*

(2) « Le Bureau arrêta le 22 juin qu'il serait fait et dressé un jeu de longue paume, dans les douves de la ville, où il y en avait eu autrefois, c'est-à-dire entre la Grosse Tour du Papegault et l'Eperon, vis-à-vis le couvent des Cordeliers. Le marché de la charpente du toit fut conclu le 23 septembre. » *Trav.*, *III*, 222, Cf. 239, 283, 378.

Chupeau nous a dit avoir esté autrefois la douve des arquebusiers, par laquelle ayant passé, sommes allés sur une butte que ledit Chupeau nous a dit s'appeller la Motte-Saint-André (1). »

Voilà donc un jeu de paume qui servit incontestablement aux Nantais de 1618 à 1669. Molière ayant séjourné à Nantes, d'après des documents relevés par M. de la Nicollière et cités par M. B. Fillon, du 23 avril au 18 mai 1648, a pu y paraître ; et si l'on remarque que c'était là le jeu de paume de la ville, on verra dans cette circonstance une raison de plus à l'appui de la thèse qui semble sourire à M. Fillon.

Mais les jeux de paume étaient autrefois communs à Nantes. Avec celui de la Motte Saint-André, on en voyait un autre sur la Motte Saint-Pierre. L'intérieur de la ville, outre celui de la rue Saint-Léonard, avait celui de la *Basse rue du Château*. Saint-Nicolas en comptait un près du cimetière de l'Hôpital, sur la venelle qui conduisait de Sainte-Catherine à la porte de l'église. En dehors des murs, la même paroisse en avait sans compter : les jeux de paume du *Pied* ou du *Puits d'Argent*, du *Chapeau-Rouge*, de *la Héronnière,* dans les rues de ces noms ; et d'autres encore sur la Fosse et dans les rues du Bignon-Letard, aujourd'hui rue Rubens, sans parler de ceux que l'on trouvait sur d'autres points des faubourgs.

De ces jeux de paume, lequel a vu parader la troupe de Molière? En procédant par élimination nous commençons par exclure de toute prétention à ce titre, tous ceux qui se trouvaient en dehors de la paroisse de Saint-Léonard. Bien que le jeu de paume du Chapeau-Rouge ait souvent servi à des comédiens ambulants, un fait semble prouver que la troupe dont Molière faisait partie, résida sur cette paroisse. C'est l'acte de baptême souvent publié (2), où paraissent les signatures de

(1) *Arch. départ.*, H 356, p. 373.

(2) Dans toutes les publications que nous en connaissons, il s'est glissé une erreur de lecture à propos du nom d'un de ses principaux signataires. On a lu et imprimé *Boin* à la place de *Boiu*. Il s'agit ici de Louis Boju, chev. s. de la Menolière et de la Joue, fils de René. En 1648, il demeurait en Saint-

plusieurs membres de cette troupe. Son insertion à la date du 18 mai 1648 dans les registres de Saint-Léonard, fait supposer que nos comédiens logeaient sur cette paroisse, probablement à proximité du jeu de paume où ils jouaient.

Or si le jeu de paume de la Motte Saint-André était sur le territoire de Saint-Léonard, celui de la rue des Carmes y était également. Ce jeu de paume existait certainement au temps où Molière passa à Nantes.

En 1678, l'immeuble dont il faisait partie « ainsi qu'il est basty et construit, avec ses galleries, veues et ouvertures et entrée en icelluy, couvert d'ardoise », s'étendait depuis la rue jusqu'à la muraille de la ville, près d'Erdre. Un document lui donne 36 pieds de façade sur 90 de profondeur; un autre 60 de façade sur 103 de profondeur : différence qui résulte peut-être de ce que ce dernier document comprend, outre l'immeuble principal, des dépendances situées par derrière ou à côté.

Acquis en 1643, d'avec Lucresse d'Achon, veuve de Jean de la Fuye, s[r] de la Nantaiserie, et éc. Michel Le Lou, s[r] de Beaulieu, son gendre, par Jean Lamy et Louise Fouché, sa femme, il appartenait en 1671 à François Lamy, épouse d'Anne Caillaud, maître paumier, possesseur du jeu de paume de la Perdrix, au Bignon Letard, et à son frère, mis. Michel Lamy, prêtre, enfants des acquéreurs.

Son existence remontait plus haut encore. En 1586, n. g. Jacques Rousseau et Nycolle Moreau, s. et d[e] de la Galopinière en Carquefou, fondaient, aux Carmes, en la chapelle de Sainte-Mérance une messe le vendredi, avec assignation de 25[l] sur la maison *du jeu de Paume* situé dans la rue Saint-Léonard (1) : rente qui fut payée aux Carmes jusqu'à la Révolution.

Léonard. Il était « conseiller du Roi en ses conseils, président en son Parlement de Bretagne en la Cour, et siège présidial de Nantes » Nous signalons cette erreur à l'attention des *Moliéristes*, afin que lorsqu'ils auront désormais l'occasion de publier cet acte, ils s'abstiennent de la reproduire.

(1) *Arch. départ.*, H ??5.

Notre jeu de paume, avait été vendu à Jean de la Fuye, procureur au Présidial, le 3 mars 1609, par Jan, Julien, Françoise, Louise, Espérance, Isabel et Antoinette les Rousseaux, enfants de Jacques et de Nicolle Moreau. Possédé pendant plus d'un siècle par la famille Lamy, il fut vendu le 11 août 1752 (1) par d[les] Marg. et Fr[se] Lamy, filles de Mathurin, au s[r] Guill. Degasne, m[e] paumier, époux de de d[le] Emilie Christofle. De Jean-Baptiste Degasne qui le possédait en 1770, il passa à Antoine Soret, qui songea un instant à le faire traverser par une rue, comme nous le rapportons dans l'article sur la rue Saint-Léonard.

Le 2 frimaire an II (22 novembre 1793), Antoine Soret, ancien boulanger, le mit à la disposition de la municipalité pour y loger les chevaux des troupes alors nombreuses à Nantes. Il servit d'écurie jusqu'au 6 ventôse an III. A cette date, le s[r] Soret pria la municipalité de retirer les mangeoires et les rateliers qui encombraient son local et d'y faire les réparations nécessitées par le séjour que les chevaux y avaient fait.

Reconstruit en 1837, époque où M. Verger faisait mettre la plaque qui rappelle que Molière a passé à Nantes, il sert depuis longtemps de droguerie : il était occupé, il y a plus de cinquante ans, par M. Grellier qui s'unit à la mère de Lucipia, l'un des Nantais qui se sont fait à Paris une célébrité plus ou moins enviable, un des heureux communards à qui malheur a toujours été bon à quelque chose.

Dans son existence où nous le trouvons en activité de service de 1586 à 1793, le jeu de paume de la rue Saint-Léonard a donc pu recevoir, en 1648, Molière et la troupe du comédien Dufresne.

L'étude des documents nous a permis de trancher un premier point sur lequel l'architecture du vieux jeu de paume n'avait pas permis à M. Fillon de se prononcer.

(1) Le s[r] Pironneau, ép. de Fr[se] Garreau, en possédait la moitié.

« La vue, écrivait-il, du jeu de paume de la rue Saint-Léonard, gravée par Hawke, qui orne l'*Histoire de Nantes* de M. Guépin, eût pu fournir une indication précise en l'un ou l'autre sens : mais on ne saurait y attacher une grande importance, non plus qu'à toutes celles de cet artiste, uniquement préoccupé de l'effet pittoresque. Sa gravure ne permet pas de reconnaître si le bâtiment représenté était au moins de la première moitié du XVIIe siècle, condition indispensable pour avoir abrité Molière ».

Notre vieux jeu de paume datant au moins du XVIe siècle a donc pu ouvrir ses portes au grand comique français.

Les lui a-t-il ouvertes réellement ? Ici la question se déplace et passe sur un terrain où les documents nous manquent pour la traiter.

« Il est à croire, lisons-nous dans l'Annuaire du Commerce de Nantes, que ce ne fut point dans le jeu de paume de la rue Saint-Léonard que Molière se fit applaudir à Nantes. Cet édifice appartenait à un particulier, tandis que l'éminent comédien, de même que la plupart des troupes nomades de l'époque, se servit du jeu de paume de la ville, situé vers le Port-Communeau ».

Dans son *Inventaire des Archives Communales*, M. de la Nicollière affirme également que le jeu de paume illustré par Molière « est le jeu de paume de la ville et non celui des Carmes sur la façade duquel est une plaque commémorative placée par erreur. »

Nous n'avons pas les moyens de rechercher si d'autres troupes nomades de comédiens se servirent du jeu de paume de la ville ; mais il est certain qu'elles ne s'en servaient pas toutes. Beaucoup se servirent de la salle du Chapeau Rouge. Quatre ans seulement après le passage de Molière à Nantes, nous trouvons précisément le jeu de paume de la rue Saint-Léonard occupé par d'autres comédiens.

Voici, en effet, un fait mentionné dans les registres de la ville.

« Le 14 avril 1652, une troupe de Comédiens ayant fait dresser un téâtre au jeu *de Paulme de la rue des Carmes*, faict afficher des placards aux carrefours et places publiques, sans avoir veu messieurs de ville, au bureau, et faire ce qui se doit pratiquer en la manière accoustumée, iceux mandez de venir audit bureau et leur ayant esté faicte reprimande de la faulte par eulx faicte, en ont faict excuses, et promis qu'a l'advenir, ils n'entreprendroient de monter sur le téâtre sans permission de messieurs du corps de ville. En conséquence, après avoir présenté la liste de leurs pièces, receu la taxe du prix d'icelles et en avoir esté choisi une pour les pauvres de l'hospital de ceste ville, leur a esté, par le bureau, permis de les représenter sans faire scandale. »

En dressant son théâtre dans le jeu de paume de la rue Saint-Léonard, la troupe de comédiens de 1652 suivait-elle d'ancienne traditions ? suivait-elle l'exemple de celle de 1648 ? Ceux qui sont pour le maintien de la plaque apposée au n° 19 de la rue Saint-Léonard l'affirmeront sans doute, et ces différents documents donneront désormais à leur assertion plus de hardiesse, et à leur opinion plus de probabilité.

Pour nous, nous ne pourrions que nous fourvoyer dans une matière qui regarde le théâtre. Ceux qui sont de la partie trouveront un plus vif intérêt à trancher une question qui les touche de plus près. Pour la résumer toute entière, nous dirons que de tous les jeux de paume de la ville de Nantes, deux seuls situés tous les deux sur la paroisse Saint-Léonard peuvent se disputer l'honneur d'avoir vu jouer Molière ; celui de la douve des Arquebusiers et celui de la rue Saint Léonard : ce dernier, plus probablement.

Sur quelle tradition s'appuyait M. Verger quand il fit graver l'inscription que nous avons reproduite plus haut ? nous l'ignorons.

Nous n'aurions pas voulu fixer au n° 19 de la rue Saint-Léonard une plaque de marbre aussi affirmative, mais puisqu'elle y est, et qu'elle peut invoquer pour son maintien une

(1) *Arch. commun.*, BB 42, f. 113.

prescription déjà deux fois trentenaire nous ne croyons pas, non plus, devoir l'en décrocher. D'ailleurs, elle est à une telle hauteur et les caractères en sont désormais si peu lisibles, que, quand le fait qu'elle rappelle serait faux, elle ne peut exercer aucune mauvaise influence sur l'esprit des passants.

Puisque nous parlons du passage de Molière à Nantes, nous sera-t-il permis de protester, sans y mettre plus de passion que la chose n'en mérite, contre l'accaparement que les Parisiens voudraient faire du grand comique Français. Il n'est pas rare, en effet, de voir avancer par des auteurs de littérature que si Molière est si français c'est qu'il est né à Paris : et, sur ce thème, d'aucuns brodent des développements tels que l'on serait tenté de croire qu'il n'est pas possible que l'on devienne un grand homme, quand on a eu le malheur de naître en province. Il y a un peu du Marseillais sous le Parisien.

Pour ne parler que de Molière, on oublie un peu trop sa tournée en province ; elle lui a été plus utile que sa naissance à Paris. Au cours de cette tournée, il a fait des observations dont il a largement profité dans ses pièces. Profond observateur de la nature, il a su démêler dans les travers de l'homme les traits généraux qui font que ses personnages sont de tous les pays et de tous les temps. Mais parmi ces personnages il en est qui se ressentent de leur lieu d'origine. Les paysans que Molière introduit dans ses scènes sont bien de la campagne, quelques-uns mêmes, de notre campagne : ils en ont les expressions, les jurons, le langage. De Nantes, la troupe de Molière se rendit à Fontenay-le-Comte, où elle séjourna quelque temps. Il ne serait pas impossible de trouver dans les œuvres de Molière des traces de ce séjour dans l'ouest de la France. Le patois qu'il prête à quelques-uns de ses paysans sent étrangement le poitevin. Molière aurait pu l'apprendre dans Rabelais : mais passant dans le pays où il fleurissait, il a pu l'étudier aussi sur nature, en prendre la vivacité des tournures, le pittoresque des expressions.

Si chaque province traversée par Molière se livrait à un travail de ce genre, recherchant les emprunts qu'il a pu lui faire, en constatant la richesse de ces emprunts, on en arriverait à conclure que Molière a utilisé à Paris les dépouilles de la province. Ce n'est pas parce qu'il est né à Paris, c'est parce qu'il a fait, en profond observateur, son tour de France, que Molière dans ses pièces et dans son style a été si Français.

XXVII. — LE COLLÈGE SAINT-JEAN

Ce collège donnait d'un côté sur la rue des Carmes et de l'autre sur la rue du Cheval-Blanc.

Il comprenait en 1678 « trois corps de logis composés de leurs salles, cuisines, caves, chambres... bornés, du costé de midi, une venelle qui conduit de la rue des Carmes sur les murailles de l'enclos de la ville de Nantes, de l'autre costé, Franc. Lamy, paumier, par le devant, la rue qui conduit des Carmes à Saint-Léonard ».

La maison, appelée pendant longtemps « maison du collège de Saint-Jean », s'étendait en 1678 depuis la rue jusqu'aux murailles de la ville, et avait 52 pieds de façade sur la rue et 107 jusqu'aux murailles, vers l'Erdre.

D'après Mellinet, qui, ici comme trop souvent, néglige d'indiquer les sources où il puise, le collège Saint-Jean aurait été fondé en 1399.

L'inscription que l'on devait placer en 1656, au collège Saint-Clément, lors de l'union de ces deux collèges, porte pourtant expressément que le collège Saint-Jean avait été fondé par Guillaume de Launay.

Cependant, il est bon de faire remarquer que l'abbé Travers dit que Guillemin de Launay « *annexa* un fonds considérable le 15 juillet 1471 à l'*ancien* collège de Saint-Jean, rue des Carmes (1) ».

(1) *Trav.* III, 358, et II, 147. *Mellinet*, I, 154.

Peut-être y eut-il précédemment, sur un autre point de la ville, un collège de Saint-Jean ; mais celui qui nous occupe a certainement été établi en cet endroit par Guillemin de Launay.

Guillaume de Launay, paroissien de Saint-Saturnin, avait acquis la maison et le jardin de messire Jehan de Goulaine, chevalier, seigneur de la Templerie, en Château-Thébaud. Par un acte du 12 juillet 1471, il fit don de cette maison et d'une autre, situées dans la rue des Carmes, « aux maîtres d'école de grammaire et aux grammairiens étudiants en la ville de Nantes, en la personne de maître Thomas Loisel et Guillaume Meslin alors régents, et de maître Raoul Moreau, maître escole de l'église de Nantes, à laquelle dignité de scholastique, dit le contrat, de tous temps appartiennent les institutions et destitutions des maîtres régents en grammaire, dans la ville de Nantes, présens et acceptant, pour eux et leurs successeurs, régents en grammaire, et pour les enfans y estudians ; et pour, dans icelle maison, tenir les escoles de grammaire de la ville aux enfans qui y seroient reçus à y estudier, sans en payer quelconque devoir ».

Ces dernières expressions nous apprennent que l'école Saint-Jean devait être gratuite : en voici d'autres qui vont nous montrer que Guillemin de Launay tenait, dans sa fondation scolaire, à placer la religion au premier plan.

Lesdits Meslin et Loisel, sous l'autorité du maître école, maître Raoul Moreau, s'obligèrent pour « eux et leur successeurs régens, sous l'hypothèque desdites maisons, jardin et appartenances, dire ou faire dire à leurs dépens, à perpétuité, le samedi de chaque semaine, une messe à note de l'office de N.-D., en l'église de Saint-Saturnin de Nantes, à l'autel de N.-D. de la Cité ; quelle messe répondront les enfants gramairiens de ladite escole qui, pour ce faire, fussent processionnellement menez et conduits par les dits maîtres regens, deux à deux ensemble, de ladite escole jusques à ladite église, chantant un hymne ou prose de Nostre-Dame, selon

l'occurence du temps à l'arbitrage; et à l'issue de ladite messe ô note, dire ô note sur la tombe dudit de Launai, après son deceix, les respons *Libera me* et les versets, avec une oraison, et *Pater Noster* et *Ave Maria*. Aussi dit que, si le jour du samedi estoit empesché par feste solennelle, vacation d'estude ou autrement, tellement que les enfants ne vinssent à ladite escole, et par conséquent ne pussent estre conduits ne menez, comme dit est, à la célébration de ladite messe, en celui cas, lesd. maistres et leurs successeurs seront tenus dire ou faire dire ladite messe, celui jour de samedi avec les autres suffrages (1) ».

La fondation de Guillemin de Launay fut confirmée par sa veuve, Marie Turmel, le 2 octobre 1475. Elle en confia l'exécution au scolastique ou maître-école de l'Eglise de Nantes. Mathieu Bregault (2) qui occupait alors cette dignité, s'obligea pour lui et ses successeurs à veiller aux réparations des maisons léguées, et à faire dire, par les maîtres régents et grammairiens, les services ci-dessus ; en cas de guerre et de mortalité lesd. régents feraient ou feraient faire led. service sans les enfants et à basse voix ».

La fondation du collège Saint-Clément, au milieu du XVIe siècle devint funeste au collège Saint-Jean. Le premier comptait à peine trente ans, que le dernier menaçait de tomber.

En 1582, les habitants de Nantes qui voulaient conserver un collège à l'intérieur de leur ville, essayèrent de le rétablir et présentèrent, dans ce dessein à l'évêque Philippe du Bec une requête dont Travers a publié le texte, t. II, 543.

L'évêque renvoya le 5 juillet cette requête, approuvée de son autorité et de celle du Chapitre. Pour donner suite à son projet, la Ville accepta l'offre que le prieur de la Madeleine sur les Ponts, faisait de son prieuré pour en faire un collège.

(1) *Travers*, III, 359.

(2) Il était scolastique de Nantes depuis 1474. Docteur en médecine, il paraît en 1468 avec le titre de « médicin du duc ». En 1482 il était conservateur de l'Université de Nantes : son inhumation eut lieu le 14 nov. 1483.

Elle aurait voulu en réunir le fond à celui du collège Saint-Jean. Mais l'abbé de Toussaint d'Angers, de qui dépendait ce prieuré, refusa de consentir à cette union.

On essaya cependant de rétablir le seul collège resté à l'intérieur de la ville ; mais on ne réussit à lui prolonger la vie que de quelques années, jusqu'au moment où l'on s'aperçut que les deux collèges se nuisaient mutuellement.

Le Collège Saint-Jean subit diverses réparations en 1532, en 1568 et en 1589. On l'agrandit en 1610. D'après un marché du 9 juillet, l'accroissement fut de 89 toises et demie de maçonnerie dont chaque toise fut payée 6 livres (1).

Le collège subsista dans la rue Saint-Léonard jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Il fut alors fondu avec celui de Saint-Clément, son rival, que l'on rebâtit à cette occasion.

Pendant son siècle et demi d'existence, le collège Saint-Jern a laissé dans l'histoire plus de souvenirs par ses difficultés que par sa prospérité.

Ces difficultés furent de deux sortes : celles qu'il rencontra de la part du collège Saint-Clément ; celles qui résultèrent d'un conflit entre le scolastique de Nantes et la municipalité.

Les premières l'avaient mis à deux doigts de sa perte en 1582. Elles reprirent en 1617, quand, à la suite de l'agrandissement du Collège Saint-Jean, Robert de l'Isle qui en était le principal, voulut y augmenter le nombre des classes. Michel Bigot, principal du Collège Saint-Clément s'y opposa et « prétendit que l'on ne devait enseigner au collège Saint-Jean que les premiers principes de la grammaire. » La Ville arrêta le 15 octobre d'intervenir dans ce procès qui fut porté au Parlement. « L'arrêt fut rendu en faveur du Collège de Saint-Clément, qui avait été fondé par la Ville et où elle entretenait plusieurs régents : l'autre collège quoique plus ancien, n'a-

(1) *Arch. commun.* BB 7 ; CC 127 et 154 ; *Trav.* II, 323 ; III, 19, 215.

vait été fondé que par un particulier et pour instruire des enfants (1) ».

Les secondes difficultés le troublèrent de bonne heure et furent une des causes de sa suppression.

Le fondateur avait confié la surveillance du Collège au scolastique de Nantes, qui, depuis les temps les plus anciens, tenait de sa dignité le droit de veiller sur ce genre d'écoles, et d'en nommer les titulaires. A la suite d'empiétements successifs dus soit à la négligence, soit à une trop grande complaisance des scolastiques, la municipalité avait fini par accaparer ce dernier droit.

Elle l'exerçait depuis 1576, d'après ses dires, quand en 1650, sur la démission du principal, m^e^ Jacques Davy (2), le scolastique nomma à sa place m^e^ Pierre Celard, licencié en droit, natif de Bourges. La municipalité refusa de le recevoir, et déclara qu'elle nommerait un prêtre du pays (3).

Le scolastique, d'alors, Pierre Merceron, (4) voulut exercer les droits de sa dignité, alléguant qu'elle lui attribuait spécialement « le droit de nommer et pourvoir de regens aux escolles de Grammaire, et que ce droit lui avait été particulièrement attribué par la fondation du Collège ».

La Ville ayant porté le procès devant le Parlement fut condamnée par un arrêt du 14 novembre 1651, par lequel « le scolastique était maintenu en possession de pourvoir à la charge de principal du collège Saint-Jean, avec défense aux maire et eschevins et M. René Levesque (leur candidat) de troubler Jacques Sélard, nommé et pourvu par le scolastique ».

Sans être arrêtée par cette condamnation, elle voulait poursuivre ce procès. Mais l'intervention du duc de la Melleraye, gouverneur de Nantes, détermina les parties à accepter, le

(1) *Trav.* III, 217 *L'Instruction publique... au Comté Nantais, avant 1789*, L. Maître, p. 155.

(2) Inhumé aux Cordeliers en fév. 1651 (*Inv. des Arch. Com.*, GG 156.)

(3) *Arch. Com.*, BB 42 p. 59.

(4) Pourvu de cette dignité, le 14 oct. 1641 ; décédé le 21 oct. 1670.

14 février 1655, une solution qui, tout en supprimant le collège, supprimait toute matière à chicane. Cet arrangement reconnaissait les droits des scolastiques et permettait à la Ville de consacrer à la reconstruction du collège Saint-Clément les ressources qu'elle tirerait de la vente du collège Saint-Jan.

Cet arrangement dut être soumis à l'approbation des héritiers de Guillemin de Launay (1). Ils la donnèrent le 23 janvier 1656, en insistant spécialement sur les conditions destinées à perpétuer le souvenir du fondateur.

Les maire et échevins s'engageaient en outre à faire célébrer, aux frais de la Ville, le service religieux établi par les fondateurs à Saint-Saturnin. La chapellenie fondée par Guillemin de Launay resta à la présentation du scolastique. Le titulaire recevait de la Ville sa rente qu'elle semble avoir payée assez exactement: cependant, en 1664, R. Bonamy, prêtre de Saint-Saturnin, actionnait la Ville pour en obtenir le payement.

Des lettres patentes ayant confirmé ces arrangements, on procéda à la vente du vieux collège délaissé. Elle se fit le 9 mars 1656 (2), pour 9.600 [1], en faveur de Michel Baudouin. En 1678, il appartenait à n. g. Jacques Gauvain, s. des Ripocières, veuf de Fr^se^ Lecoq, et Denis Lecoq. époux d'Isabelle Baudouin. par succession de leur aïeul, Michel Bau-

(1) Ils étaient alors représentés par « éc. Jan de Moayre, s. de Reglis, com. du Roi, auditeur des comptes et consorts; n. et disc. mis. André Couperye, doct. de Sorbonne, chan. de Nantes et recteur de Sainte-Croix, et consorts; n. h. Martin de Launay, s. de la Fardière, l'un des anciens cons. et echevins de Nantes; n. h. Jan de Launay, s. de la Motte, avoc. en la Court, demeurant à Saumur; n. h. Gilles de Launay, s. de la Rivelière; n. h. Michel Sauvaget, cons. du Roi, receveur des fouages de l'évesché de Cornouaille, et n. h. Charles Moricaud, s. du Vivier, cons. du Roi, receveur des fouages dud. evesché de Cornouaille, l'un des anciens cons. et eschevins de cette ville; les tous héritiers et dessenduz en ligne collatérale de def. n. h. Guillemin de Launay, fondateur du college de Saint-Jan, ainsi qu'ils ont vériffié. (*Arch. départ.*, G 493).

(2) *Arch. départ.*, G 493. Ogée, à la date du 1582 (t. II, p. 179) dit : « Le collège de Saint-Clément avait fait tomber celui de Saint-Jean .. On ne voulut pourtant pas que celui de Saint-Jean devînt inutile : on le rétablit et il a subsisté jusqu'en 1664. » On voit ce qu'il faut penser de ces assertions.

douin, qui l'avait acquis des maire et échevins. En 1724, il figure sous les nos 1 et 3 de la rue Saint-Léonard, dans l'*Etat du Toisé*, qui attribue le n° 1 à M. Devin et le n° 2 à M. Gauvin. Cet ouvrage renfermant plusieurs erreurs de noms, il ne serait pas impossible que *Devin* fut ici pour *Gauvin*. En 1787, il appartenait au s. Cors, et en 1837, sous le n° 19 de la rue, à Philippe Cors, voisin du n° 21 au s. Demoulier, ou Dumoulier. Jusqu'au XIXe siècle des titres ont donné à cet immeuble le nom de *collège*, cour *du collège*, qui rappellent son ancienne destination.

Une ancienne inscription conservait dans ce collège le souvenir de *Petrus Publicius*. L'abbé Travers, en rappelant que l'évêque François Hamon aimait les gens de lettres, et n'épargnait rien pour les attirer à Nantes ajoute : « Je ne sais si *Petrus Publicius*, dont on voyait le nom sur une pierre de taille au haut de l'escalier de l'ancien collège Saint-Jean n'était point un des savants que notre évêque appela à Nantes » (1).

Le collège était sous la direction d'un principal, aidé d'un maître d'écriture. Il semble que le principal choisissait ce dernier. En 1637, en effet, Jacques Davy présenta à la municipalité L. Heulé pour maître d'écriture à la place de Julien Feilleteau qui venait de mourir.

Après avoir parlé du collège, disons un mot de ses fondateurs.

Guillaume, ou Guillemin de Launay, *Guillelmus de Alneto*, fut, au XVe siècle, un des personnages les plus notables de Nantes par sa situation et par sa richesse. On peut voir en lui un prédécesseur de nos riches armateurs nantais ayant, comme eux, sa maison à la Fosse, et ses vaisseaux sur les mers.

Sous un autre nom, Nantes avait déjà ses chantiers de la Loire. Les citoyens de la ville formaient dès lors des sociétés pour la construction des vaisseaux. Si l'usage ne s'était pas encore établi de bénir ces vaisseaux au jour de leur lance-

(1) *Travers*, II, 291.

ment, on priait pour leur conservation pendant tout le temps de leur périlleux voyage.

Une délibération du Chapitre du 25 août 1455, nous fait connaître, avec cet usage, les noms de deux autres armateurs nantais associés à Guillemin de Launay. L'un était Jacques Thomas, de la famille des seigneurs du Sas et de Gorges, et l'autre Olivier Chauvin. « Maitre [ ] chanoine, dit cette délibération, a exposé que Guillemin de Launay, Jacques Thomas, Olivier Chauvin et quelques-uns de leurs associés dans la construction d'un navire nouvellement fait à Nantes, demandaient qu'il plût au Chapitre de faire mémoire, et de prier, à la messe et ailleurs, pour le dit navire et sa prospérité au moins une fois par semaine; l'église en tirera un jour son avantage. Les seigneurs ont ordonné de le faire au moins une fois la semaine ».

Comme au XIIIe siècle où Hervé, marinier nantais, avait une partie de l'entreprise du transport des Croisés, Nantes continuait donc au XVe, à justifier ses armes. Dès le commencement du siècle suivant, ses vaisseaux devaient doubler le cap de Bonne-Espérance, et commencer à porter des missionnaires nantais dans les Indes nouvellement découvertes par les Portugais.

Guillemin de Launay était investi de la confiance du Chapitre, et remplit dans la construction de la cathédrale un rôle équivalent à celui de trésorier de l'œuvre. Le Chapitre lui avait remis, ainsi qu'à Jacques Thomas, une clef du coffre où l'on renfermait l'argent destiné à cette construction. Les registres des *Délibérations capitulaires* le mentionnent toujours de manière à nous donner la meilleure opinion de lui.

Il paraît souvent dans les titres de ce temps parmi les notables de Nantes. Il fut miseur de la Ville de 1462 à 1465; et l'on a encore aux Archives communales le compte qu'il rendit de sa gestion des deniers publics (1). Il dut mourir avant

(1) *Arch. commun.*, CC 93.

1474, et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Saturnin « sous un mausolée ou tombe que ledit défunt et sa femme avaient fait élever. »

La fondation que fit alors à Saint-Saturnin Marie Turmel, sa veuve, donne une idée touchante de l'union qui avait régné entre les deux époux : « L'unique époux qu'elle a suivi pendant sa vie, elle veut, après sa mort, lui être unie dans la tombe, afin que la sépulture ne sépare pas les corps de ceux qui n'ont toujours eu qu'une seule âme dans le Seigneur ».

C'est réaliser leur désir que de les réunir dans un même souvenir, aujourd'hui surtout que leurs cendres ont été dispersées.

Peut-être cependant y aurait-il quelque chose de plus à faire pour honorer la mémoire de ces vénérables bienfaiteurs auxquels tant de Nantais ont dû, pendant longtemps, le bienfait d'une instruction gratuite. Il est vrai qu'ils la voulaient aussi religieuse : mais si l'on devait punir de leurs sentiments religieux, par l'oubli, tous les fondateurs d'œuvres charitables, il y en aurait plus à être punis qu'à être récompensés. Car de tous les sentiments qui ont inspiré des œuvrès de bienfaisance, aucun n'a été et n'est encore plus fécond que la Religion.

Abbé G. DURVILLE.

(1) *Arch. départ.*, G 493.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif, — ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association,
B.-a. —	Beaux-arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com. —	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, — départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
Lt. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal, — e.
Nat. —	Naturel, — le.
Prt, v.-prt. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public, — ique.
Secr. —	Secrétaire.
St, ste. —	Saint, sainte.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Supérieur.
Trés.	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
Av. —	Avenue.
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

BUREAU

MM. le marquis Anatole de BREMOND d'ARS-MIGRÉ, ✻	Président.
René BLANCHARD, O. A. ❸ le baron Christian de WISMES	Vice-présidents.
Paul de BERTHOU Alcide DORTEL, O. A. ❸	Secrétaires généraux.
le baron Gaëtan de WISMES Joseph SENOT de la LONDE	Secrétaires du Comité.
Charles RIARDANT	Trésorier.
Raymond POUVREAU	Trésorier-adjoint.
Henri de la PEYRADE Paul SOULLARD	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents[1]

MM. le marquis de BREMOND D'ARS-MIGRÉ ✻ (1884-1886) ;
LE MEIGNEN, O. A. ❸ (1887-1889 et 1896-1898) ;
le marquis de DION, ✻ (1890-1892).

MEMBRES ÉLUS

MM. CHAILLOU, O. A. ❸, le marquis de L'ESTOURBEILLON, O. A. ❸, MAÎTRE, O. A. ❸.	sortants en 1901.
Claude de MONTI de REZÉ, ORIEUX, ✻, O. A. ❸, PIED, O. A. ❸,	sortants en 1902.
l'abbé ALLARD, Alfred de VEILLECHÈZE, l'abbé DURVILLE.	sortants en 1903.

[1] Les autres présidents de la Société ont été : MM. Nau (1845-1862), décédé le 4 juillet 1865 ; — le vicomte Sioc'han de Kersabiec (1863-1868), décédé le 28 novembre 1897 ; — l'abbé Cahour, O. A. ❸ (1869-1871), démissionnaire ; — l'intendant militaire Galles (1872-1874), décédé le 11 août 1891 ; — Marionneau, ✻, O. A. ❸ (1875-1877), décédé le 13 septembre 1896 ; — le baron de Wismes (1878-1880), décédé le 5 janvier 1887 ; — le vicomte J. de la Laurencie (1881-1883), démissionnaire ; — de la Nicollière-Teijeiro, O. A. ❸ (1893-1895), décédé le 17 juin 1900.

MEMBRES TITULAIRES

Date de la réception.

1878 4 juin MM. ALIZON (Emile), anc. notaire et pr[t] de la Chambre, anc. pr[t] du Congrès annuel des notaires de France, suppléant de juge de paix, r. Flanklin, 20.

1886 12 janvier. ALLARD (l'abbé Louis), chanoine d'Angers, r. Haute-Roche, 4 *bis*.

1899 7 novembre ALLOTTE DE LA FÜYE (Maurice), O. ✳, colonel directeur du génie, rue des Dervallières, 24, et à Versailles (Seine-et-Oise).

1852 5 octobre. ANIZON (le docteur Paul), anc. adm. du Bureau de bienfaisance, l[t] de la Soc. ac., r. des Halles, 22.

1893 6 juin. AUGEARD (Eugène), ancien notaire, passage Leroy, 11, et ch. de la Guérivais, Rougé.

1892 3 mai. AVROUIN-FOULON (le comte Louis), r. Sully, 6, et ch. de la Couronnerie, Carquefou.

1879 4 novembre. BACQUA (Auguste), maire de St-Fiacre, pl. Louis XVI, 1, et ch. du Coin, La Haie-Fouassière.

1885 3 mars. BAGNEUX (le vicomte Zénobe FROTIER de), r. Sully, 2 ch. de la Pellissonnière, Beaupère (Vendée), et r. du Bac, 86, Paris

1886 2 novembre. BALBY DE VERNON (le marquis Georges de), maire de St-Julien de-Vouvantes, m. de la Soc. des agr. de France, et de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais, ch. de la Briais, St-Julien-de-Vouvantes.

1881 8 février. BASTARD (Charles), capitaine de cavalerie de réserve, numismate, m. de la Soc. française d'arch., ch. de Kerlan, Savenay, et r. de Courcelles, 99, Paris.

1874 1er décembre. BAUGÉ (Simon), dir. particulier de l'*Urbaine* et de la *Seine*, juge suppléant au Tribunal de commerce, r. du Chapeau-Rouge, 10.

1891 8 décembre BEAUCAIRE (le vicomte Robert HORRIC de), place du Bon-Pasteur, 22, et ch. de la Gholière, Orvault.

1895 8 mai BELLEVÜE (le comte Xavier de FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. dép., capitaine de cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan.

1884 3 juin. BERTHOU (Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, de la Soc. de l'hist. de France, de la Soc. des bibl. bret., de l'Assoc. bret., et de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine, rue du Boccage, 6, et ch. de Cadouzan, St-Dolay, La Roche-Bernard (Morbihan).

1875 2 mars. BLANCHARD (René), O. A. ✪, lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, rue Royale, 1.

1854 7 février. BLANCHET (le docteur Ferdinand), anc. prt de la Soc. ac., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale, rue du Calvaire, 3, et Le Pellerin.

1886 2 novembre. BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Etienne-de-Montluc.

1896 7 avril. BOISCHEVALIER (Olivier du), ch. de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon-Vert de l'Annam, r. du Lycée, 9, et ch. de la Noë, St-Philbert-de-Grand-Lieu.

1890 6 mai. BONDY (le comte Emile de TAILLEPIED de), C. ✻, chev. de Malte, G. C. d'Isabelle la Catholique, G. O. de Charles III d'Espagne, O. d'Albert le Valeureux de Saxe, C. de Pie-IX, C. des SS. Maurice et Lazare, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire de 1re classe, ch. de Chassay, Doulon.

1887 6 avril. BORD (Gustave), anc. dir. de la *Revue de la Révolution*, St-Nazaire.

1898 3 mai. BOÜARD (le vicomte René de), armateur, r. Anizon, 2.

1890 15 juillet. BOUBÉE (Joseph), r. du Boccage, 1, et ch. de la Meule, Arthon.

1893 7 mars. BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, St-Herblain.

1879 7 janvier. BOUGOÜIN (François), architecte, anc. élève de l'Éc. des B.-A., dél. et anc. prt de la Soc. des arch., lauréat de la grande médaille de la Soc. centr. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22.

1892 8 novembre. BOUILLÉ (le comte Henri de), ch. de Casson, Nort.

1886 2 novembre. BOUYER (l'abbé Jules), chanoine hon., anc. missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, sup. du Petit-Séminaire de Guérande, Guérande.

1900 6 novembre. BRAULT (l'abbé Ferdinand), professeur de philosophie au collège des Enfants-Nantais, rue du Boccage, 3.

1871 5 mai. BREMOND D'ARS-MIGRÉ (le marquis Anatole de), ✻, lic. en droit, chev. de St-Jean-de-Jérusalem (Malte)

et de St-Sylvestre, C. de Pie-IX, anc. s.-préfet, secr. du Cons. gén. du Finistère, prt du comice agr. de Pont-Aven, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, dél. de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Assoc. bret., prt du Com. dép. de la Soc. bibliographique, m. de l'Acad. d'Aix-en-Provence, l'un des prts hon. du Cons. héraldique de France, prt d'honn. de la Comm. du Musée arch., r. Harroüys, 5, et ch. de la Porte-Neuve, Riec-sur-Bélon (Finist.).

1900 13 février. BREMOND D'ARS (le comte Joseph de), membre de la Société des Archives de la Saintonge, de la com. des arts et monum. histor. de la Charente-Inférieure, du comice agricole de Pont-Aven, rue Harroüys, 5, Nantes, et ch. de la Porte-Neuve, Riec-sur-Bélon (Finistère).

1892 8 mars. BRÉVEDENT DU PLESSIS (Irénée de), r. St-Pierre, 1.

1896 7 juillet. BROCA (Alexis de), O. A. ✠, art. peintre, secr. gén. de la Soc. des art. Nantais, r. Urvoy-de-St-Bedan, 11.

1890 18 mars. BRUC DE LIVERNIÈRE (le comte Léopold de), r. Chauvin, 2, et ch. de la Chapelle-Faucher, St-Pierre-de-Côle (Dordogne).

— — BRUC (le comte Maurice de), camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire).

1891 3 février. BUREAU (le docteur Louis), O. A. ✠, licencié ès sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat., prof. à l'Ec. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte zoologique détaillée de la France, secr. gén. trés. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, m. de la Soc. ac., r. Gresset, 15, et ch. de la Meillerayé, Riaillé.

1897 12 janvier. CALLIER (Charles), juge de paix du 3e arr. de Nantes, r. de la Fosse, 14.

1896 14 janvier. CARAVANNIEZ (Alfred), statuaire, lt du Salon, m. de la Soc. des art. français et de la Soc. des Amis des arts, imp. du Moulin-Vert, 11, Paris, et St-Suliac (Ille-et-Vilaine).

1885 13 janvier. CHAILLOU (Félix), O. A. ✠, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, viticulteur, prt. de la délég. canton. de Vertou, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou.

1895 5 mars. CHARON (Georges), négociant-assureur, vice-prt. de la sect. nant. des Hospital.-Sauvet.-Bret., r. Gresset, 8.

1884	4 mars.	CHASTELLIER (Léon), r. Félibien, 36.
1900	4 décembre.	CHEGUILLAUME (Henri), ingén. des Ponts-et-Chaussés, r. Mercœur, 20.
1890	2 décembre.	CHEGUILLAUME (Joseph), avocat, docteur en droit, r. de l'Héronnière, 4, et ch. du Retail, Soullans (Vendée).
1899	7 novembre.	CHUDEAU (Joseph), architecte, rue d'Orléans, 6.
1868	15 décembre.	CLÉRIÇAYE (Constant CLÉRICEAU de la), architecte, m. et anc. prt. de la Soc. des architectes, secr. de la Comm, dép. des bâtiments civils, anc. adj. au maire de Nantes, r. Crébillon, 22.
1884	1er avril.	CORMERAIS (Ludovic), doct. en droit, anc. auditeur au Cons. d'Etat, anc. cons. de préfecture, cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. dép., maire de St-Philbert-de-Grand-Lieu, dél. de la Soc. française de secours aux blessés pour la XIe région militaire et de la Soc. des bibl. bret., v.-prt. du Syndicat des agr. pour l'arr. de Nantes, prt. de la Comm. du Musée Dobrée, m. de la Comm. du Musée arch., boul. Delorme, 34, et ch. du Rocher, St-Philbert-de-Grand-Lieu.
1895	8 mai.	COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant.
1886	12 janvier.	DION (le marquis Albert de), ✻, ch. de Maubreuil, Carquefou, et q. d'Orsay, 27, Paris.
1889	12 novembre.	DORTEL (Alcide), O. A. ✻, avocat, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., m. du Com. de la Bibl. publ., de la Comm. du Musée arch., et de la Soc. ac., r. de l'Héronnière, 8.
1892	3 mai.	DURVILLE (l'abbé Georges), aumônier des Sœurs de l'Espérance, Petit-passage-St-Yves, 5.
1880	3 février.	ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de l'), O. A. ✻, député, cons. mun. de Vannes, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et lt de la Soc. française d'arch., fond. dir. de la *Revue historique de l'Ouest*, anc. prt. de la Soc. polymathique du Morbihan, secr.-adj. de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, pl. de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan).
1883	3 avril.	FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande.
1890	15 juillet.	FONTENAU (Félix), r. Mondésir, 12.

1895	3 décembre.	FRABOULET (Mathurin), architecte, m. de la Soc. des architectes, titulaire de la médaille d'or pour le plan de la pl. St-Pierre, r. Guépin, 7.
1898	5 juillet.	FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon., comm.-voyer, r. Charles Monselet, 30.
1892	7 juin.	GAUTIER (Gaston), dir. de l'Usine à gaz, médaillé et pr[t] de la Soc. de sec. mut., r. Philippe-le-Bon, 29, Le Havre (Seine-Inférieure).
1879	4 novembre.	GONTARD DE LAUNAY (Léonce), rue Franklin, 120 *ter*, Angers (Maine-et-Loire).
1900	6 mars.	GOURDON, O. A. ✠, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, rue de Gigant, 19, et ch. de la Haie des Bouillons, Cordemais.
1898	1er février.	GOUSSET (Henry), direct. d'assurances, place Saint-Pierre, 2.
1899	7 novembre	GOUSSET (le comte René), avocat, doct. en dr[t], m. du Conseil hérald. de France, de la Soc. des Amis des arts, et de l'assoc. des chev. Pontific., pl. St-Pierre, 2, et Villa Pain, Le Pouliguen.
1900	6 novembre.	GUILLON (Léon), La Boucardière, Chantenay-sur-Loire.
1891	3 juin.	HEURTAUX-VARSAVAUX (Gustave), inspecteur de la Soc. gén., hôtel de Bourgogne, r. de Bourgogne, 15, Paris, et ch. des Rallières, St-Père-en-Retz.
1900	13 février.	HOUDET (Joseph), rue de la Rosière, 9.
1895	5 mars.	HUNAULT (Alfred), comm.-priseur hon., r. Regnard, 5.
1899	7 février.	IRIGOYEN (Gaston de), rue Sully, 2.
1868	7 janvier.	ISEGHEM (Henri van), ✠, O. A. ✠, anc. bâtonnier, anc. maire de Bouguenais, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, prés. du Tribunal civil de Nantes, v.-pr[t] de la Soc. de patronage des libérés du dép., m. de la Soc. des Amis des arts, pr[t]. hon. de l'Ec. de droit, r. du Calvaire, 7, et ch. de la Caillière, Bouguenais.
1893	7 novembre.	JOSSO (Clément), architecte diplômé par le gouvernement, m. perpétuel de la Soc. art. et lit. de l'Ouest, m. de la Soc. des art. français, r. Stanislas, 8, Paris.
1890	4 février.	JOSSO (le docteur Paul), r. de Strasbourg, 28.
1886	11 mai.	KERVENOAËL (le vicomte Emile JOUAN de), docteur en droit, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. Tournefort, 3, et ch. de Boisy-Sourdis, La Verrie (Vendée).
1854	2 juin.	LA BORDERIE (Arthur LE MOYNE de), archiviste-paléographe, C. de St-Grégoire le Grand, anc. député, m. de

l'nstitut, prt. de la Soc. des bibl. bret. et de l'Ass. art. et lit. de Bretagne, anc. prt de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, s.-dir. de la classe d'arch. de l'Ass. bret., fond. (en 1857) et anc. dir. de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, r. St-Louis, 22, Rennes (Ille-et-Vilaine), et pl. du Marchix, 14, Vitré (Ille-et-Vilaine).

1873 14 janvier. LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, secr. de la Soc. des architectes, prt fond. hon. de la Comm. des fêtes nantaises, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. centr. d'hygiène et de salubrité, de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des arts, m. d'honn. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17.

1878 19 février. LALLIÉ (Alfred), docteur en droit, anc. député de la Loire-Inférieure, maire de St-Colombin, m. du cons. de la Soc. des bibl. bret., r. Lafayette, 18, et ch. du Pay, St-Colombin.

1895 2 avril. LAUBRIÈRE (Louis Briant de), anc. vic.-prt. de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry (Aisne), m. de la Soc. géologique de France, r. Saint-Clément, 6.

1890 22 avril. LAUZON (Etienne de), cons. d'arr. de la Mothe-Achard, m. du Conseil hérald. de France, r. Maurice-Duval, 5, et ch. de la Forêt, La Mothe-Achard (Vendée).

1900 13 février LECORNU (Alfred), O. A. ✡, architecte retraité de la Ville de Paris, rue de Versailles, 16, Nantes, et ch. de Kerlocdulec, St-Marc-en-St-Nazaire.

1887 3 mai. LE COUR-GRANDMAISON (Charles), C. de St-Grégoire le Grand, cons. gén. et sénateur de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Chambre des députés, prt de la Soc. française de secours aux blessés (com. de Nantes) et de l'Ass. amicale des anc. él. de l'Externat des Enfants-Nantais, prt d'hon. de la Soc. orphéonique *La Sainte-Cécile*, v.-prt du cons. de la Soc. Industrielle, r. de Bréa, 2, ch. de Motte-Chette, Vertou, et r. Casimir-Périer, 27, Paris.

— — LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✳, cons. gén. de la Loire-Inférieure, secr. de la Comm. dép., maire de Cambon, comm. de la Soc. des courses, r. de Bréa, 2, et ch. de Coislin, Campbon.

1873 2 décembre. LE MEIGNEN (Henri), O. A. ✡ avocat, prof. à l'Ec. libre de droit, prt de la Soc. des bibl. bret., v.-prt de la Soc. nantaise des Amis de l'hort. et du Comice agr. de Champtoceaux, m. de l'Ass. bret., du Com. de la Bibl. et de la Comm. du Musée arch., anc. cons. d'arr. de Nantes, maire de Bouzillé (Maine-et-Loire), r. Bonne-Louise, 7, et ch. de la Classerie, Rezé.

1900	4 décembre.	LERAT (le docteur Fernand), O. A. ✠, profess. à l'Ec. des Sc., chef des trav. anatom. à l'Ec. de médec. de Nantes, rue Thiers, 4.
1877	6 février.	LEROUX (Alcide), avocat, m. et anc. prt de la Soc. ac., m. de la Soc. franç. d'arch. et de l'Ass. bret., r. Mercœur, 9.
—	1er mai.	LINYER (Louis), avocat, anc. bâtonnier, m. du Cons. et prof. à l'Éc. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, m. et anc. prt. de la Soc. ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc. française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest et de la Soc. des Amis des arts, r. Paré, 1, ch. des Jubinières. Héric, et ch. de Veillon, Talmont (Vendée).
1891	7 avr .	LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Le Lasseur.
1872	28 octobre.	LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pitre de), O. A. ✠. lt de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur et m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., conservateur du Musée Dobrée, cor. du min. pour les travaux hist., m. de la Comm. des Monuments hist. et des mégalithes de France, du Com. des B.-A. des dép. et de la Soc. des ant. de France, auxiliaire de la Comm. de géog. hist. et des mégalithes de France, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Comm. du Musée des B.-A., av. de l'Eperonnière (r. de Paris, 19).
1887	3 mai.	LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit. maire de Thouaré, r. Mathelin Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré.
1890	22 avril.	LONGUEVILLE (Sévère des MERLIERS de), O. ✠. anc. capitaine de frégate, anc. maire de St-Aignan. pl. St-Pierre, 2, et ch. de Trioncelle, St-Aignan.
1898	1er février.	LOTZ-BRISSONNEAU (Alphonse), ingénieur des arts et manufactures, m. du Com. des Amis des arts, q. de la Fosse, 86.
1870	8 mars.	MAÎTRE (Léon), O A. ✠, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Ec. des Chartes, archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le min. de l'instr. publ., et de la Soc. française d'arch., anc. prt de la Soc ac., imp. Vignole, 1 (r. Sully).
1846	6 mai.	MAQUILLÉ (le comte Constant du BOIS de). r. Basse-du-Château, 3, et ch. de la Touche, Nozay.
1895	janvier.	MARTIN (Arthur), O. ✠, capitaine de vaisseau r. de la Comédie, 20, Lorient (Morbihan).
1885	7 juillet.	MÉNARD (Anthime), chev. de St-Grégoire-le-Grand, avocat, docteur en droit, député, anc. dir. du *Nouvelliste de l'Ouest*, m. du Cons. de la Soc. des bibl.

bret., maire de la Chapelle-Launay, Savenay, et av. de Tourville, 4, Paris.

1898 8 novembre. MONTESSUS DE BALLORE (le commandant Fernand de), ✻, O. A. ❖, chef d'escadron d'artillerie, Vannes (Morbihan).

1888 1er mai. MONTFORT (Guy de), ch. du Loho, Malestroit (Morbihan).

1884 5 février. MONTI DE REZÉ (Bernard de), anc. officier de cavalerie, q. Ceineray, 3, r. de Nantes, 17, Laval, et ch. de l'Enfrière, La Gravelle (Mayenne).

— — MONTI DE REZÉ (Claude de), chev. de St-Grégoire-le-Grand, m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest*, du Cons. de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. franç. d'archéologie, du Conseil hérald. de Fr., de la Soc. d'émulation de la Vendée, q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Pouzauges (Vendée).

1886 6 avril. MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes.

1900 13 février. MONTI de REZÉ (Yves de), quai Ceineray, 3.

1866 5 juin. NAU (Paul), architecte, dél. de la Soc. des architectes, m. de la Comm. du Musée arch., rue Lafayette, 18, et ch. de Port-Sinan, Rouans.

1900 3 avril. OHEIX (André), Savenay.

1886 1er juin. OHEIX (Robert), licencié en droit, anc. secr. de l'Ass. bret., dél. de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. polym. du Morbihan, Savenay.

1864 6 décembre. ORIEUX (Eugène), ✻, O. A. ❖, agent-voyer en chef hon., anc. prt. de la Soc. ac., prt. hon. de la Soc. nantaise d'hort., prt. d'hon. de la Soc. amicale des anc. él. de l'Ec. professionnelle, v.-prt. de la Comm. du Musée arch., m. de la Somm. du Muséum d'hist. nat., du Com. de la Soc. de géog. commerciale et de la Soc. des bibl. bret., r. d'Havelooze, 11.

1894 6 mars. PALVADEAU (Joseph), r. du Calvaire, 27, et ch. de la Morlière, Orvault.

1888 3 avril. PARIS-RÉBY (Emile), peintre verrier, r. du Jardin des Plantes, 7.

1883 6 mars. PEYRADE (Henry ESPITALIÉ de la), anc. cons. mun. de Nantes, ch. de la Trémissinière, près Nantes, et ch. du Bois-de-Roë, Limerzel (Morbihan).

1888 10 janvier. PIED (Edouard), O. I. ❖, anc. économe du Lycée, pass. Leroy, 14.

— 1er mai. POMMIER (Félix), O. A. ❖, conservateur du Musée des B.-A., trés. et m. de la Comm. du Musée arch., r. Leroy, 23.

1886	12 janvier.	PONTBRIAND (le comte Fernand du BREIL de), cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, maire d'Erbray, m. hon. de la Soc. art. et lit. de l'Ouest, r. Scribe, 4, ch. de la Haie-Besnou, Erbray, et boul. St-Germain, 238, Paris.
1884	4 mars.	POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, tenue Camus, 19.
1886	2 novembre.	RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du collège de Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14.
1898	8 mars.	RÉVELIÈRE (Jules), receveur de l'Enregistrement en retraite, r. de Paris, 73, et Blain.
1893	5 décembre.	RÉVÉREND (Jules), bibl.-adj. de la Soc. de géog. commerciale, q. de la Fosse, 100, et ch. de Bourgerel, Muzillac (Morbihan).
1881	8 février.	RIARDANT (Charles), anc. dir. du Comptoir d'escompte (agence de Nantes), m. de la Comm. de la Bibl. publ. et de la Comm. de surveill. du Musée archéol., pl. Royale, 6, et av. de Grillaud, Chantenay.
1898	5 juillet.	RIGAULT (Félix), vérificateur des Douanes, r. de Coutances, 18.
1890	2 décembre.	ROBUCHON (Jules), lt de la Soc. française d'arch., de la Soc. d'encouragement au bien et de l'Exposition universelle de 1889, libraire-photographe-éditeur, m. de la Soc. des ant. de l'Ouest, de la Soc. art. et lit. de l'Ouest, de la Soc. d'émulation de la Vendée, de la Soc. des bibl. bret., de l'Ass. art. de Bretagne et de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, r. du Moulin-à-Vent, 3, Poitiers (Vienne), et r. Mignon, 2, Paris.
1894	6 novembre.	ROUXEAU (le docteur Alfred), O. A. ✠, anc. interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Ec., de médecine, secr. de la *Gazette médicale de Nantes*, r. de l'Héronnière, 4.
1886	9 février.	SAY (Edouard), avocat de St-Pierre, m. de la Soc. des Amis des arts, r. de la Rosière, 15, et ch. du Breuil, Plessé.
1896	14 janvier.	SÉCHEZ (Paul), inspecteur d'assurances, r. Voltaire, 9.
1898	8 novembre.	SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault.
1886	22 juin.	SOREAU (l'abbé Henri), chan. honor., prof. de dessin au collège St-Stanislas, r. St-Stanislas.
1896	7 avril.	SOULLARD (Marcel), r. Basse-du-Château, 10, et ch. de la Noë, Orvault, près Nantes.
1862	7 janvier.	SOULLARD (Paul), numismate, r. Basse-du-Château, 10, et ch. de la Noë, Orvault, près Nantes.

1890	18 mars.	SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s.-Sèvre (Vendée).
1898	8 novembre.	TACHARD (Elie), ✱, O. A. ❸, médecin principal de 1re classe, cor. de la Soc. de chirurgie de Paris, direct. du service de santé du XIe corps d'armée, pass. Russeil, 16.
1886	11 mai.	TERNAY (le comte Ludovic d'AVIAU de), rue Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moutiers (Vendée).
1887	6 avril.	TOCHÉ (Charles), art. peintre, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Pétrarque, 6, Paris.
1886	9 février.	TOUCHE (Henri LE LIÈVRE de la), ch. de Rochefort, La Haie-Fouassière.
1883	3 avril.	TOUCHE (Xavier LE LIÈVRE de la), numismate, ch. de Jaille, Sucé.
1900	8 mai.	TRÉMANT (Paul), rue de la Rosière, 11.
1895	3 décembre.	TRUELLE SAINT-EVRON (Charles), m. hon. de la Soc. des Amis des livres, boul. St-Aignan, 20.
1867	5 novembre.	TULLAYE (le comte Alfred de la), pl. Dumoustiers, 4, ch. du Plessis-Tizon, près Nantes, et Etampes (Seine-et-Oise).
1896	4 février.	VALLET (Joseph), sculpteur, r. de Rennes, 48.
1885	12 mai.	VEILLECHÈZE (Alfred de), rue Colbert, 11.
1900	13 février.	VIEUVILLE (Gaston de la), O. ✱, colonel de cavalerie breveté en retraite, rue Tournefort, 1, et ch. de la Gazoire, Nort.
—	4 décembre.	VIGNARD (le docteur Edmond), chirurg. des hôpit., professeur-suppléant à l'Ec. de médec. de Nantes, r. de l'Héronnière, 6.
1896	4 février.	VINCENT (Antoine), anc. juge au Tribunal de commerce, r. de Courson, 3.
—	—	VINCENT (Félix), ch. de la Gobinière, Orvault.
1883	1er mai.	VOLLATIER (Philibert), chef de bureau à la Préfecture, passage Saint-Yves, 12.
1887	1er mars.	WISMES (Christian de BLOCQUEL de CROIX, baron de), lt de la Soc. ac., anc. v.-pt de la Conf. La Moricière, m. de la Comm. adm. des Amis des arts, cor. de la Soc. de l'Art chrétien, r. Félix, 12.
—	—	WISMES (Gaëtan de BLOCQUEL de CROIX, baron de), lt de la Soc. ac., anc. v.-pt de la Conf. La Moricière, directeur et rédacteur en chef du *Chercheur des provinces de l'Ouest*, r. du Coudray, 33.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1898	1er février.	ACHON (le chevalier Charles d'), anc. él. de l'Ec. des Chartes, ch. de la Roche-de-Gennes, Gennes (Maine-et-Loire).
1882	17 janvier.	AUMONT (Joseph), photographe, r. Crébillon, 11.
1887	5 avril.	BARMON (Henri Nicolazo de), camérier d'hon. de S S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac.
1897	12 janvier.	BEAUFRETON (Emile), O. A. ✠, agent-voyer, Saint-Philbert de Grand-Lieu.
1885	13 janvier.	BÉJARRY (le comte Amédée de), ✠, sénateur de la Vendée, anc. lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Ste-Hermine (Vendée).
1900	13 février	BERTRAND-GESLIN (le baron Lucien), ✠, ancien officier supérieur de cavalerie, rue de Courcelles, 47, Paris, et ch. du Pas, Vue.
1875	6 décembre.	BLAIS (Emile), O. A. ✠, archiviste de la Ville, conservateur du Musée arch., cor. du min. des B.-A., r. du Rempart-de-l'Est, 34, Angoulême (Charente).
1872	2 juillet.	BLANCHARD (Gustave), anc. percepteur, 1t des *Jeux floraux*, fond. du *Colibri*, r. Morand, 14.
1891	8 décembre.	BODARD (Ludovic de), ch. de la Jacopière, Craon (Mayenne).
1900	13 février.	BOIS-SAINT-LYS (Mme Maillard de), associée correspondante, rue Haute-du-Trépied, 1.
1898	8 novembre.	BONNEAU (Louis), O. A. ✠, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soc. polym. du Morbihan, lt de nombreux concours lit., m. des Hospit.-Sauv. Bret., q. de Saint-Goustan, 28, Auray (Morbihan).
1900	13 février.	BROCHET (Louis), O. A. ✠, agent-voyer d'arrondisst hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée).
1896	3 novembre.	CASADES (Sr Don Pelegrin), secrét. de la Soc. archéol. de Barcelone, Barcelone (Espagne).
1886	11 mai.	CAZENOVE de PRADINE (Henri de), ch. de Montesquieu, Mézin (Lot-et-Garonne).
1899	4 juillet	CHAPRON (Joseph), Châteaubriant.

1899	2 mai.	CHARETTE (Joseph de), place Louis XVI, I, Nantes.
1883	11 décembre	CHÂTELLIER (le baron Paul MAUFRAS du), O. A. ✠, l. de l'Institut, cor. de la Soc. des ant. de France, cor. du min. de l'Instr. Publ. et des B.-A., pr[t] de la Soc. archéol. du Finistère, ch. de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère).
1865	20 juin.	CORSON (l'abbé Amédée GUILLOTIN de), chanoine hon. de Rennes, l[t] de l'Institut, de la Soc. française d'arch., de la Soc. ac. de Nantes, anc. pr[t] de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, ch. de la Noë, Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).
1895	3 décembre.	COURSON DE LA VILLENEUVE (le vicomte Robert de), ✠, colonel commandant le 13e rég[t] d'inf[te], rue de Nièvre, 50, Nevers (Nièvre).
1896	3 novembre.	CORTELLINI Y DIAZ DEL ALCÁZAR (Sr Don Jacinto), représentant de l'héroïque bataillon des artilleurs de la Havane, m. de la royale Soc. géog. de Lisbonne et de la Soc. arch. de Barcelone, dél. gén. de l'Institut héraldique d'Italie, puerta de Moros, 2, Madrid (Espagne).
1898	11 janvier.	DESGRANGES (Louis), O. A. ✠, prof. à l'Ec. normale de Savenay, Savenay.
1886	9 février.	DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès-lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), et ch. du Dréneuc, Fégréac.
1900	8 mai.	DUBREIL (Charles), juge-suppléant, Châteaulin (Finist.).
1885	13 janvier.	EUDEL (Paul), O. A. ✠, critique d'art, chargé de missions en Algérie, r. Gustave-Flaubert, 4, Paris, et ch. du Gord, par Cellettes (Loir-et-Cher).
1899	7 novembre.	FERRONNAYS (le marquis Henry de la), ✠, C. avec plaque du Christ, C. de Pie IX, C. du Danebrog, chev. milit. de St-Grég.-le-Grand, etc., anc. off. de cavalerie, maire de St-Mars-la-Jaille, cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, r. de l'Université, 95, Paris, et ch. de St-Mars-la-Jaille.
1898	11 janvier.	FRADET (Olivier), principal clerc de notaire, Campbon.
1888	7 février.	GENDRE (l'abbé Armand), vicaire, Vallet.
1881	20 décembre.	GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan).
1895	2 avril.	GIROUSSE (l'abbé Félix), vicaire à St-Similien, Nantes.
1896	5 mai.	HERRIOT (Edouard), anc. él. de l'Éc. normale sup., agrégé des lettres, prof. au Lycée de Lyon, r. Montgolfier, 39, Lyon (Rhône).
1879	4 mars.	KERGUENNEC (François LE CHAUFF de), maire de St-Molf, Guérande.

1873	1er juillet.	KERVILER (René Pocard du Cosquer-), ✻, O. A. ✿, C. de St-Grégoire-le-Grand et d'Isabelle la Catholique, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, membre non résidant du comité des travaux hist., prt de l'Union régionaliste bretonne, lt de l'Ac. française, v.-prt. d'hon. de la Soc. des bibl. bret. q. du Commerce, 1, St-Nazaire, et ch. de Penanros, en Plomelin, Quimper (Finistère).
1886	11 mai.	LE GOUVELLO DE LA PORTE (le vicomte Hippolyte), cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, ch. de Sévérac, St-Gildas-des-Bois.
1894	6 novembre.	LONGRAIS (Frédéric Joüon des), archiviste-paléographe, anc. él. de l'Ec. des Chartes, r. du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine).
1891	8 décembre.	MAUPASSANT (le comte Charles de), ch. de Clermont, Oudon, et r. de Monceau, 69, Paris.
1900	8 mai.	MÉREL (l'abbé Louis), vicaire, Vigneux.
1881	7 juin.	MÉRESSE (Gabriel), anc.-président de la Chambre de commerce, m. de la Soc. des sc. natur. de l'Ouest, à St-Nazaire, et villa la Reine, rue Fontaine-Bleue, Mustapha-Alger (Algérie).
1869	4 mai.	MEYNIER (l'abbé Paul), curé de Basse-Goulaine.
1899	18 avril.	MONTAIGU (le comte Pierre de), ✻, C. de Pie IX, cons. gén. et député de la Loire-Inf., ch. de la Bretesche, Missillac, et Paris, rue Martignac, 18.
1896	3 novembre.	PEREZ-ARCAS (Sr Don Antonio), décoré des croix de Charles II et d'Isabelle la Catholique, m. de la Soc. commerciale de Paris, etc., calle Santa Teresa 7, 3o, Madrid (Espagne).
1881	18 janvier.	PERRON (Louis), ch. de Formusson, Daon (Mayenne).
1874	4 août.	PICHELIN (Paul), banquier, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Bonne-Louise, 12.
1897	12 janvier.	QUILGARS (Henri), él. de l'Ec. du Louvre, assoc.-cor. de la Soc. polymath. du Morbihan et de la Soc. des études histor. de Bret., Guérande, et ch. de Gras, en la Madeleine de Guérande.
1900	8 mai	ROCHETTE (Emerand de la), fort Hikerric, Le Croisic.
1895	2 avril.	SAURET (le commandant Henri), ✻, O. A. ✿, chef d'escadron d'artillerie breveté d'Etat-Major, chef d'Etat-Major de l'artillerie du XVIIIe corps d'armée, place St-Jean, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
1885	7 juillet.	TOUCHE (Henry Roumain de la), anc. magistrat, cons. d'arr. d'Ancenis, ch. de Champtoceaux (Maine-et-Loire).

MEMBRES HONORAIRES

1898 1er février. MM. ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), chanoine hon. de Quimper, aumônier de l'Hôpital, v.-prt de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., lt de la Soc. française d'arch., Quimper (Finistère).

1864 7 juin. BARTHÉLEMY (le comte Anatole de), ✻, m. de l'Institut, de la Soc. des ant. de France et du Cons. des travaux hist. et sc. près le min. de l'Inst. Publ., r. d'Anjou, 9, Paris.

1894 5 juin. CROIX (le R. P. Camille de la), ✻, religieux de la Compagnie de Jésus, Ecole libre St-Joseph, Poitiers (Vienne).

1898 6 novembre. POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ✠, chanoine titulaire, prt de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, cor. du min. de l'Inst. Publ. pour les travaux hist., du min. des B.-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne).

1877 6 mars. ROUSSE (Joseph), O. A. ✠, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, bibl. de la Bibl. pub., m. de la Comm. du Musée arch., de la Comm. du Musée des B.-A. et du Cons. de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 14.

1873 1er juillet. SEIDLER (Charles), 46, Hammersmith, Eyot Gardens, Londres (Angleterre).

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne.....	Société académique des sciences, arts, belles-lettres agriculture et industrie de Saint-Quentin (SAINT-QUENTIN).
Allier.....	Société d'émulation du département de l'Allier : sciences, arts et belles-lettres (MOULINS).
Alpes-Maritimes.....	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (NICE et PARIS).
Aube.....	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (TROYES).
Aude.....	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne (NARBONNE).
Aveyron.....	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (RODEZ).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Pau (PAU).
Belfort.....	Société belfortaine d'émulation (BELFORT).
Bouches-du-Rhône...	Société de statistique de Marseille (MARSEILLE).
Cantal.....	Revue de la Haute-Auvergne (AURILLAC).
Charente....	Société archéologique et historique de la Charente (ANGOULÊME).
Charente-Inférieure.	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis) (SAINTES).
Cher..	Société des antiquaires du Centre (BOURGES).
Corrèze.....	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (BRIVES).
Côtes-du-Nord.....	Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord (SAINT-BRIEUC).
— —	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (SAINT-BRIEUC).
Creuse	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (GUÉRET).
Deux-Sèvres	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (NIORT).
Dordogne.	Société historique et archéologique du Périgord (PÉRIGUEUX).

Drôme.....	Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers (ROMANS).
Finistère.....	Société archéologique du Finistère (QUIMPER).
	Société académique de Brest (BREST).
Gard.....	Académie de Nîmes (NIMES).
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux (BORDEAUX).
Hautes-Alpes.....	Société d'études des Hautes-Alpes (GAP).
Haute-Garonne.....	Société archéologique du Midi de la France (TOULOUSE).
Haute-Marne.....	Société historique et archéologique de Langres (LANGRES).
Haute-Saône.....	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (VESOUL).
Haute-Vienne.....	Société archéologique et historique du Limousin (LIMOGES).
	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (ROCHECHOUART).
Ille-et-Vilaine.....	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (RENNES).
	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes (RENNES).
Indre-et-Loire.....	Société archéologique de la Touraine (TOURS).
Isère.....	Académie Delphinale (GRENOBLE).
Jura.....	Société d'émulation du Jura (LONS-LE-SAULNIER).
Landes.....	Société de Borda (DAX).
Loir-et-Cher.....	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (BLOIS).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (VENDÔME).
Loire-Inférieure....	Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure (NANTES).
	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (NANTES).
	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (NANTES).
Loiret.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais (ORLÉANS).
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (CAHORS).
Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Cozère (MENDE).
Maine-et-Loire.....	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet (CHOLET).
Manche.....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (SAINT-LÔ).
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (CHALONS-SUR-MARNE).

Mayenne..... (Laval).	Commission historique et archéologique de la Mayenne
Meurthe-et-Moselle ..	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse.....	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Bar-le-Duc).
Morbihan...	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne.....	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon)
Pas-de-Calais.....	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône.....	Société académique d'architecture de Lyon (Lyon).
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon (Lyon).
Saône-et-Loire.....	Société Eduenne (Autun).
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine.....	Journal des savants (Paris).
—	Société nationale des Antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Revue de la Société des Etudes historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
Seine-Inférieure.....	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
—	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise.....	Société archéologique de Rambouillet (Rambouillet).
Somme.....	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne.....	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban)
Var.....	Sociétés d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan (Draguignan).
Vendée.....	Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).
Vienne.....	Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Yonne.....	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).

ALGÉRIE

Constantine.....	Société archéologique du département de Constantine (Constantine).
—	Académie d'Hippone (Bône).

ESPAGNE

Barcelone..... Revista de la Asociacion artistico-arqueolôgica (BARCELONE).

Palma..... ..... Boletin de la Sociedad arqueolôgica luliana (PALMA DE MALLORCA, ISLAS BALEARES).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington..... Smithsonian Institution (WASHINGTON).

SUÈDE

Stockolm..... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockolm (STOCKOLM).

MODIFICATIONS

survenues dans la liste des membres de la Société Archéologique

depuis le 1er janvier 1901.

DÉCÈS

MM. le docteur ANIZON ;
le marquis de DION ;
de LA BORDERIE ;
Charles LE COUR-GRANDMAISON ;
Le comte de MAQUILLÉ ;
ORIEUX.

NOUVELLES ADMISSIONS

MEMBRES TITULAIRES

1901 5 mars. MM. BANZAIN (Constant), négociant, r. Gresset, 3.
» 5 février. CAFFIN (Louis), quai des Tanneurs, 1.
» 7 mai CHAUVET (André), architecte, anc. élève de l'éc. des Beaux-Arts, m. de la Soc. des Artistes Nantais, r. Guibal, 19.
» 5 février. COLAS (Félix), représentant-commissionnaire, r. Vauquelin.
» 8 janvier. GUICHARD (Armand), lic. en dr., juge-de-paix du 5e arr. de Nantes, r. des Arts, 25.
» 5 février. LAGRÉE (Jules), ✻, capit. de frégate en retr., avenue de Launay, 8, et Port-Louis (Morbih.).
» 8 janvier. LAGRÉE (Victor), O. ✻, de l'ordre du Nicham-Iftikar, de l'ordre roy. du Cambodge et du Dragon-Vert de l'Annam, capit. de frégate en retr., r. Bonne-Louise, 2.
» 8 janvier. LERAY (Francis), O. A. ✻, architecte, inspect. des monum. histor. de la Loire-Inf., r. Voltaire 19, et Saint-Marc-en-St-Nazaire.

1901	5 mars.	MAILCAILLOZ (Alfred-Joseph), chef du contentieux de la Mairie de Nantes, r. des Vieilles-Douves, 1.
»	5 février.	MICHEL (Gaston), ing. des Ponts-et-Chaussées, chef du service des eaux et de l'assainissement de Nantes, r. de la Bastille, 51.
»	7 mai.	MITRY (le docteur Félix), médecin-major, adjoint à la direct. du serv. de santé du XIe corps, r. d'Allonville, 20.
»	5 mars.	QUILGARS (Auguste), Guérande.

MEMBRE CORRESPONDANT

»	4 juin.	RENOUL (le docteur), médecin au Loroux-Boterea (Loire-Inférieure).

TABLE DES MATIÈRES

Extraits des procès-verbaux des séances ; par MM. de Berthou et Dortel. I

Excursion à St-Philbert de Grandlieu ; procès-verbal par M. de Berthou LI

Excursions dans la ville de Nantes ; procès-verbaux par le même . LX

Excursion à Clisson ; procès-verbal par le même LXVII

Excursion à l'abbaye de Villeneuve et aux ruines du château de Touffou ; procès-verbal par le même. LXVIII

La nécropole du Brétineau et les sépultures sous roche des environs de Guérande, par M. Henri Quilgars 1

Tableau général des anciennes civilisations du pays de Guérande ; par le même 6

Quelques fouilles faites aux environs de Guérande, 1897-1899 (2 pl.) ; par le même 15

Un épisode de la guerre de Sept-Ans. Les marins Français sur les côtes de Bretagne, en janvier 1761 ; par M. le marquis de Bremond d'Ars-Migré. 29

Les églises et les villas, aux Ve et VIe siècles, par M. Orieux. . . 56

Le couvent des Bénédictines du Calvaire, à Nantes, documents inédits ; par M. de Berthou. 75

Vente de la terre et juridiction de la Hunaudaye (en St-Herblain et Chantenay), le 23 novembre 1532 ; par le même 81

Charte française de Jean II, duc de Bretagne, avec le sceau de la prévôté de Nantes au XIIIe siècle (1 pl.) ; par M. l'abbé Durville. 86

Notes sur les armoiries de l'enfeu de l'église Notre-Dame de Pitié, au Croisic ; par M. de Veillechèze 90

Jugement, condamnation et exécution de deux habitants du Croisic, les 12 et 29 octobre 1793 ; par le même. 94

La cathédrale de Dol, poésie ; par M. J. Rousse 103

Clisson et ses monuments, description archéologique (3 phototypies et un plan levé par M. Clément Josso) ; par M. de Berthou. . 105

Les Ferro, gentilshommes verriers Italiens à Machecoul, Nantes et Héric ; par M. René Blanchard 156
Deux processions mouvementées à Nantes, en 1707 et 1720 ; par M. Edouard Pied 183
Etudes hagiographiques. Note sur la translation des reliques de Saint Paul Aurélien à Fleuri, vers 960 ; par M. André Oheix. . 216
Etudes sur le vieux Nantes ; par M. l'abbé Durville. 222
Liste des membres de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure 405

Le Gérant : J. Le Bayon.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1901

TOME QUARANTE-DEUXIÈME

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

1901

Le bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collégues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comté de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes,* d'après le Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.

Années 1862, 1863, 1864.

1er trimestre 1865.

Années 1872, 1873, 1874, 1875.

1er et 2e trimestres 1876.

Années 1877, 1878, 1884, 1885.

2e trimestre 1887.

Années 1888 à 1900.

Tables générales des 40 premières années.

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM.	le marquis ANATOLE DE BREMOND D'ARS-MIGRÉ, ✲	Président.
	RENÉ BLANCHARD, O. A. ❶❷	Vice-présidents.
	le baron CHRISTIAN DE WISMES	
	PAUL DE BERTHOU	Secrétaires généraux.
	ALCIDE DORTEL, O. A. ❶❷	
	le baron GAETAN DE WISMES	Secrétaires du Comité.
	JOSEPH SENOT DE LA LONDE	
	CHARLES RIARDANT	Trésorier.
	RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
	HENRI DE LA PEYRADE	Bibliothécaires-adjoints.
	PAUL SOULLARD	

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ABRÉVIATIONS

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif, — ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association.
B.-A. —	Beaux-arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com. —	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, — départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire.
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
L^t. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
M.	Membre.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal, — e.
Nat. —	Naturel, — le.
Pr^t, v.-pr^t. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public, — ique.
Secr. —	Secrétaire.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Supérieur.
Trés. —	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
O. I. —	Officier de l'Instruction publique.
O. A. —	Officier d'Académie.
Av. —	Avenue.
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

Les dates qui suivent chaque nom indiquent l'année de la réception.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ALIZON (Emile), notaire hon. et anc. prt de la chambre, anc. prt du Congrès annuel des notaires de France, suppléant de juge de paix, r. Franklin, 20, 1878.

ALLARD (l'abbé Louis), chanoine hon. d'Angers, r. Haute-Roche, 4 bis, 1886.

AUGEARD (Eugène), anc. notaire, pass. St-Yves, 4, et ch. de la Guérivais, Rougé, 1893.

AVROUIN-FOULON (le comte Louis), ch. de la Couronnerie, Carquefou, 1892.

BACQUA (Auguste), maire de St-Fiacre, pl. Louis XVI, 1, et ch. du Coin, La Haie-Fouassière, 1879.

BAGNEUX (le vicomte Zénobe FROTIER de), r. Sully, 2, ch. de la Pellissonnière, Le Boupère (Vendée), et r. du Bac, 86, Paris, 1885.

BALBY DE VERNON (le marquis Georges de), lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. des agr. de France et de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais, ch. de la Briais, Saint-Julien-de-Vouvantes, 1886.

BANZAIN (Constant), négociant, r. Gresset, 3, 1901.

BAUGÉ (Simon), dir. particulier de l'*Urbaine* et de la *Seine*, juge au Tribunal de commerce, m. de la Soc. des Amis des arts, r. du Chapeau-Rouge, 10, 1874.

BEAUCAIRE (le vicomte Robert HORRIC de), pl. du Bon Pasteur, 22, 1891.

BELLEVÜE (le comte Xavier FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. dép., capitaine de cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan, et r. Lesage, 4, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

BERTHOU (Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Ec. des Chartes, de la Soc. de l'hist. de France, de la Soc. des bibl. bret., de l'Assoc. bret., de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine et du Com. de

---

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

la Bibl. publ., lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, r. du Boccage, 6, et ch. de Cadouzan, St-Dolay La Roche-Bernard (Morbihan), 1884.

BLANCHARD (René), O. A. ✪, lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, r. Royale, 1, 1875.

BLANCHET (le docteur Ferdinand), anc. prt de la Soc. ac., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale, r. du Calvaire, 3, et Le Pellerin, 1854.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de St-Etienne-de-Montluc, St-Etienne-de-Montluc, 1888.

BOISCHEVALIER (Olivier LE PAGE du), ch. de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon Vert de l'Annam, r. du Lycée, 9, et ch. de la Noë, St-Philbert-de-Grand-Lieu, 1896.

BONDY (le comte Emile de TAILLEPIED de), C. ✻, chev. de Malte, G. C. d'Isabelle la Catholique, G. O. de Charles III d'Espagne, O. d'Albert le Valeureux de Saxe, C. de Pie IX, C. des SS. Maurice et Lazare, etc., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de 1re classe, ch. de Chassay, Doulon, 1890.

BONET (Louis), industriel, v.-pt de la Soc. philatélique, 2, r. d'Alger, 10, 1901.

BOÜARD (le vicomte René de), armateur, r. Anizon, 2, 1898.

BOUBÉE (Joseph), r. du Boccage, et ch. de la Meule, Arthon, 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, St-Herblain, 1893.

BOUGOÜIN (François), architecte, anc. élève de l'Éc. des B.-A., anc. prt de la Soc. des arch., lt de la grande médaille de la Soc. centr. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22, 1879.

BOUYER (l'abbé Jules), chanoine hon., anc. missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, sup. du Petit-Séminaire de Guérande, Guérande, 1886.

BRAULT (l'abbé Ferdinand), prof. de philosophie à l'Externat des Enfants-Nantais, r. du Boccage, 3, 1900.

BREMOND D'ARS MIGRÉ (le marquis Anatole de), ✻, licencié en droit, chev. de St-Jean-de-Jérusalem (Malte) et de St-Sylvestre, C. de Pie IX, anc. s.-préfet, sec. du Cons. gén. du Finistère, prt du comice agr. de Pont-Aven, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, dél. de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Assoc. bret., prt du Com. dép. de la Soc. bibliographique, m. de l'Ac. d'Aix-en-Provence, l'un des prts hon. du Cons. héraldique de France, m. de plusieurs autres Soc. savantes, prt d'hon. de la Comm. du Musée arch., r. Harroüys, 5, et ch. de la Porte-Neuve. Riec-sur-Bélon (Finistère), 1874.

BREMOND D'ARS (le comte Joseph de), m. de la Soc. des Archives de la Saintonge, de la Comm. des arts et monuments hist. de la Charente-Inférieure, du comice agric. de Pont-Aven, r. Harroüys, 5, Nantes, et ch. de la Porte-Neuve, Riec-sur-Bélon (Finist.), 1900.

BRÉVEDENT DU PLESSIS (Irénée de), r. St-Pierre, 1, 1892.

BROCA (Alexis de), O. A. ✪, art. peintre, prt hon. de la Soc. des Art. nantais, r. Urvoy de St Bedan, 11, 1896.

BRUC DE LIVERNIÈRE (le comte Léopold de), r. Chauvin, 2, et ch. de la Chapelle-Faucher, St-Pierre-de-Côle (Dordogne), 1890.

BRUC (le comte Maurice de), camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire), 1890.

BUREAU (le docteur Louis), O. I. ✪, licencié ès-sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat., prof. à l'Ec. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte zoologique détaillée de la France, sec. gén. trés. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, m. de la Soc. ac., r. Gresset, 15, et ch. de la Meilleraye, Riaillé, 1891.

CAFFIN (Louis), q. des Tanneurs, 1, 1901.

CALLIER (Charles), juge de paix du 3e arr. de Nantes, r. de la Fosse, 14, 1897.

CHAILLOU (Félix), O. A. ✿, m. de la Soc. francaise d'arch. et de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, viticulteur, prt de la délégation cantonale de Vertou, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou, 1885.

CHARON (Georges), négociant-assureur, v.-prt de la section nantaise des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, r. Gresset, 8, 1895.

CHATELLIER (Léon), r. Félibien, 66, 1884.

CHAUVET (André), architecte, anc. él. de l'Ec. des Beaux-Arts, m. de la Soc. des Art. nantais, r. Guibal, 19, 1901.

CHEGUILLAUME (Henri), ingén. des Ponts et Chaussées, r. Mercœur, 20, 1900.

CLÉRIÇAYE (Constant CLÉRICEAU de la), architecte, dél. et anc. prt de la Soc. des architectes, secr. de la Comm. dép. des bâtiments civils, anc. adj. au maire de Nantes, r. Crébillon, 22, 1868.

COLAS (Félix), représentant de commerce, r. Vauquelin, 1901.

CORMERAIS (Ludovic), docteur en droit, anc. auditeur au Cons. d'Etat, anc. cons. de préfecture, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. dép., maire de St-Philbert-de-Grand-Lieu, dél. de la Soc. française de secours aux blessés pour la XIe région militaire et de la Soc. des bibl. bret., v.-prt du Syndicat des agr. pour l'arr. de Nantes, prt de la Comm. du Musée Dobrée, m. de la Comm. du Musée arch., boul. Delorme, 34, et ch. du Rocher, St-Philbert-de-Grand-Lieu, 1884.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant, 1895.

DEZAUNAY (Stéphane), architecte, r. d'Argentré, 1, 1901.

DORTEL (Alcide), O. A. ✿, avocat, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., m. du Com. de la Bibl. publ., de la Comm. du Musée arch., et de la Soc. ac., r. de l'Héronnière, 8, 1889.

DOUDIÈS (Jules), q. Moncousu, 19, 1901.

DURVILLE (l'abbé Georges), aumônier des Sœurs de l'Espérance, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, prt de la Soc. philatélique, petit passage St-Yves, 5, 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de l'),O. A. Q, député, cons. mun. de Vannes, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et lt de la Soc. française d'arch.. fond. dir. de la *Revue Historique de l'Ouest*, anc. prt de la Soc. polymathique du Morbihan, secr.-adj. de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, pl. de l'Evêché, 10, Vannes (Morbihan), 1880.

FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande, 1883.

FONTENAU (Félix), m. de la Soc. des Amis des Arts, r. Mondésir, 12, 1890.

FRABOULET (Mathurin), architecte, auteur de nombreuses églises, châteaux et hospices, m. de la Soc. des architectes, titulaire de la médaille d'or pour le plan de la place St-Pierre, r. Guépin, 7, 1895.

FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon., comm.-voyer, r. Charles Monselet, 30, 1898.

FÜYE (le colonel Maurice ALLOTTE de la), O. ✱, dir. du génie, r. des Dervallières, 24, et Versailles (Seine-et-Oise), 1899.

GAUTIER (Gaston), dir. de l'usine à gaz, r. Philippe-Le-Bon, 29, Le Hâvre (Seine-Inférieure), 1892.

GLAUMONT (Gustave), percepteur, r. de l'Héronnière, 8, 1901.

GOURDON, O. A. Q, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, r. de Gigant, 19, et ch. de la Haie des Bouillons, Cordemais. 1900.

GOUSSET (Henry), dir. d'assurances, secr. de la Soc. des Art. nantais, pl. St-Pierre, 2, et villa Pain, Le Pouliguen, 1898.

GOUSSET (le comte René), avocat, doct. en drt, m. du Cons. héraldique de France et de l'assoc. des chev.

Pontific., pl. St-Pierre, 2, et villa Pain, Le Pouliguen, 1899.

GUICHARD (Armand), licencié en dr., juge de paix du 5e arr. de Nantes, r. des Arts, 25, 1901.

GUILLON (Léon), La Boucardière, Chantenay-s.-Loire, 1900.

HOUDET (Joseph), r. de la Rosière, 9, 1900.

HUNAULT (Alfred), comm.-priseur hon., r. Regnard, 5, 1895.

ISEGHEM (Henri van), ✲, O. I. Q, anc. bâtonnier, anc. maire de Bouguenais, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, prés. du Tribunal civil de Nantes, v.-prt de la Soc. de patronage des libérés du dép., m. de la Soc. des Amis des arts, prt. hon. de l'Ec. de droit, r. du Calvaire, 7, et ch. de la Caillière, Bouguenais, 1868.

JOSSO (le docteur Paul), r. des Bons-Français, 5, 1890.

KERVENOAËL (le vicomte Emile JOUAN de), docteur en droit, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. Tournefort 3, et ch. de Boisy-Sourdis, La Verrie (Vendée), 1886.

LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, anc. secr. de la Soc. des architectes, prt fond. hon. de la Comm. des fêtes nantaises, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. centr. d'hygiène et de salubrité, de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des arts, m. d'honn. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17, 1873.

LAGRÉE (Jules), ✲, capitaine de frégate en retraite, av. de Launay, 8, et Port-Louis (Morbihan), 1901.

LAGRÉE (Victor), O. ✲, de l'ordre du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon-Vert de l'Annam, capitaine de frégate en retraite, r. Bonne-Louise, 2, 1901.

LALLIÉ (Alfred), docteur en droit, anc. député de la Loire-Inférieure, maire de St-Colombin, m. du cons. de la Soc. des bibl. bret., r. Lafayette, 18, et ch. du Pay, St-Colombin, 1878.

LAUBRIÈRE (Louis BRIANT de), anc. v.-prt. de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry (Aisne), m. de la Soc. géologique de France, r. Saint-Clément, 6, 1895.

LAUNAY (Léonce GONTARD de), rue Franklin, 120 *ter*, Angers (Maine-et-Loire), 1879.

LAUZON (Etienne de), cons. d'arr. de la Mothe-Achard, m. du Cons. héraldique de France, r. Mathelin Rodier, 18, et ch. de la Forêt, La Mothe-Achard (Vendée), 1890.

LECORNU (Alfred), O. A. ✪, architecte retraité de la Ville de Paris, r. de la Distillerie, et ch. de Kerlocdulec, St-Marc, en St-Nazaire, 1900.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✲, sénateur, cons. gén. de la Loire-Inférieure, secr. de la Comm. dép., maire de Campbon, prt de la Soc. des courses, r. de Bréa, 2, et ch. de Coislin, Campbon, 1887.

LE MEIGNEN (Henri), O. A. ✪, avocat, anc. prof. de l'Ec. libre de droit, prt de la Soc. des bibl. bret., v.-prt de la Soc. nantaise des Amis de l'hort. et du Comice agr. de Champtoceaux, m. de l'Ass. bret., du Com. de la Bibl. publ. et de la Comm. du Musée arch., anc. cons. d'arr. de Nantes, maire de Bouzillé (Maine-et-Loire), r. Bonne-Louise, 7, et ch. de la Classerie, Rezé, 1873.

LERAT (le docteur Fernand), O. I. ✪, prof. à l'Ec. des sc., anc. chef des travaux anatomiques à l'Ec. de médecine, r. Thiers, 4, 1900.

LERAY (Francis), O. A. ✪, architecte, m. de la Soc. des architectes, inspecteur des monuments hist. de la Loire-Inférieure, r. Voltaire, 19, et Saint-Marc, en St-Nazaire, 1901.

LEROUX (Alcide), avocat, m. et anc. prt de la Soc. ac., m. de la Soc. française d'arch. et de l'Ass. bret., r. Mercœur, 9, 1877.

LINYER (Louis), avocat, anc. bâtonnier, m. du Cons. et prof. à l'Ec. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, m. et anc. prt de la Soc. ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc. française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest et de la Soc. des Amis des arts, r. Paré, 1, ch. des Jubinières, Héric, et ch. de Veillon, Talmont (Vendée), 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Félix Faure, 28, 1891.

LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pître de), O. A. ✪, lt

de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur et m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., conservateur du Musée Dobrée, cor. du min. pour les trav. hist., m. de la Comm. des monuments hist. et des mégalithes de France, du Com. des B.-A. des dép. et de la Soc. des ant. de France, auxiliaire de la Comm. de géog. hist. et des mégalithes de France, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Comm. du Musée des B.-A., av. de l'Eperonnière (r. de Paris, 19), 1872.

LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit, maire de Thouaré, r. Mathelin Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré, 1887.

LONGUEVILLE (Sévère des MERLIERS de), O. ✲, anc. capitaine de frégate, anc. maire de St-Aignan, pl. St-Pierre, 2, et ch. de Trioncelle, St-Aignan. 1890.

LOTZ-BRISSONNEAU (Alphonse), ingénieur des arts et manufactures, v.-prt de la Soc. des Amis des arts, q. de la Fosse, 86, 1898.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. A. Q, chef du Contentieux de la mairie de Nantes, m. et anc. sec. de la Soc. ac., r. des Vieilles-Douves, 1, 1901.

MAITRE (Léon), O. I. Q, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Ec. des Chartes, archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le min. de l'instr. publ., anc. prt de la Soc. ac., imp. Vignole, 1 (r. Sully), 1870.

MARTIN (Arthur), O. ✲, capitaine de vaisseau, r. de la Comédie, 20, Lorient (Morbihan), 1895.

MICHEL (Gaston), ingénieur des Ponts et Chaussées, chef du service des eaux et de l'assainissement de Nantes, r. de la Bastille, 54, 1900.

MITRY (Félix), médecin-major adj. à la Direction de la Santé, r. d'Allonville, 20, 1900.

MONTFORT (Guy de), villa Bouchard, Caulnes (Côtes-du-Nord), 1888.

MONTI DE REZÉ (Claude de), chev. de St-Grégoire-le-Grand, cons. d'arr., m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest,* du Cons. de la Soc. des

bibl. bret., m. de la Soc. franç. d'archéologie, du Cons. héraldique, de la Soc. d'émulation de la Vendée, q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Pouzauges (Vendée), 1884.

MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes, 1886.

MONTI DE REZÉ (Yves de), q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Pouzauges (Vendée), 1900.

NAU (Paul), architecte, dél. de la Soc. des architectes, m. de la Comm. du Musée arch., r. Lafayette, 18, et ch. de Port-Sinan, Rouans, 1866.

OHEIX (André), Savenay, 1900.

OHEIX (Robert), licencié en droit, anc. secr. de la section d'arch. de l'Ass. bret., dél. de la Soc. des bibl. bret. pour les Côtes-du-Nord, m. de la Soc. polymathique du Morbihan, Savenay, 1886.

OLIVE (M.), inspecteur du service vicinal, r. Félibien, 61, 1901.

OLLIVE (Jean-Baptiste), secr.-adj. de la Soc. des Amis des Arts, Pont-Rousseau, Rezé, 1900.

PALVADEAU (Joseph), r. du Calvaire, 27, et ch. de la Morlière, Orvault, 1894.

PIED (Edouard), O. I. Q, économe hon. du Lycée, pass. Leroy, 14, 1888.

POMMIER (Félix), O. A. Q, conservateur du Musée des B.-A., trés. et m. de la Comm. du Musée arch. r. Leroy, 23, 1888.

POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, tenue Camus, 19, 1884.

QUILGARS (Auguste), rue Thiers, 1, 1900.

QUILGARS (Henri), rue Thiers, 1, 1897.

RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du Collège de Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14, 1886.

REVELIÈRE (Jules), receveur de l'Enregistrement en retraite, r. de Paris, 73, et Blain, 1898.

RÉVÉREND (Jules), bibl.-adj. de la Soc. de géog. commerciale, q. de la Fosse, 100, et ch. de Bourgerel Muzillac (Morbihan), 1893.

RIARDANT (Charles), O. A. ✿, anc. dir. du Comptoir d'escompte (agence de Nantes), m. de la Comm. de la Bibl. publ. et de la Comm. de surveillance du Musée arch., pl. Royale, 6, et av. de Grillaud, Chantenay, 1881.

RIGAULT (Félix), vérificateur des Douanes, r. de Coutances, 18, 1898.

ROUXEAU (le docteur Alfred), O. A. ✿, ancien interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Éc. de médecine, secr. de la *Gazette médicale de Nantes*, r. de l'Héronnière, 4, 1894.

SAY (Edouard), avocat de St-Pierre, m. de la Soc. des Amis des arts, r. de la Rosière, 15, et ch. du Breuil, Plessé, 1886.

SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault, 1898.

SOREAU (l'abbé Henri), chanoine hon., prof. de dessin au pensionnat St-Stanislas, r. St-Stanislas, 1886.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, r. du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, près Nantes, 1896.

SOULLARD (Paul), numismate, r. Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, près Nantes, 1862.

SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s.-Sèvre (Vendée), 1890.

TACHARD (Elie), ✱, O. A. ✿, médecin principal de 1re classe, cor. de la Soc. de chirurgie de Paris, dir. du service de Santé du XIe corps d'armée, pass. Russeil, 16, 1898.

TERNAY (le cte Lud. D'AVIAU DE), r. Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moûtiers (Vendée), 1886.

TOUCHE (Henri LE LIÈVRE de la), ch. de Rochefort, La Haie-Fouassière, 1886.

TOUCHE (Xavier LE LIÈVRE de la), numismate, ch. de Jaille, Sucé, 1883.

TRÉMANT (Paul), r. de la Rosière, 11, 1900.

TRUELLE SAINT-EVRON (Charles), m. hon. de la Soc. des Amis des Livres, boul. St-Aignan, 20, 1895.

TULLAYE (le comte de la), pl. Dumoustiers, 4, ch. du

Plessis-Tizon, près Nantes, et Etampes (Seine-et-Oise), 1867.

VALLET (Joseph), sculpteur, r. de Rennes, 48, 1896.

VEILLECHÈZE (Alfred de), r. Colbert, 11, 1885.

VIEUVILLE (Gaston de la), O. ✲, colonel de cavalerie breveté en retraite, r. Tournefort, 1, et ch. de la Gazoire, Nort, 1900.

VIGNARD (le docteur Edmond), chirurgien des hôpitaux, prof. suppléant à l'Ec. de médecine, prof. de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu, r. de l'Héronnière, 6, 1900.

VINCENT (Antoine), juge au Tribunal de commerce, r. de Courson, 3, 1896.

VINCENT (Félix), ch. de la Gobinière, Orvault, 1896.

VOLLATIER (Philibert), chef de division à la Préfecture, pass. Saint-Yves, 12, 1883.

WISMES (Christian de Blocquel de Croix, baron de), l[t] de la Soc. ac., anc. v.-pr[t] de la Conf. La Moricière, m. du Com. de la Soc. des Amis des arts, cor. de la Soc. de l'Art chrétien, r. Félix, 12, 1887.

WISMES (Gaëtan de Blocquel de Croix, baron de), fond. et directeur du *Chercheur des provinces de l'Ouest*, secr.-adj. de la Soc. ac., r. du Coudray, 33, et ch. de la Chollière, Orvault, 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. ACHON (le chevalier Charles d'), anc. él. de l'Ec. des Chartes, ch. de la Roche-de-Gennes, Gennes (Maine-et-Loire), 1898.

AUMONT (Joseph), photographe, r. Crébillon, 11, 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO de), camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac, 1887.

BEAUFRETON (Emile), O. A. ✪, agent voyer, St-Philbert-de-Grand-Lieu, 1897.

BÉJARRY (le comte Amédée de), ✻, sénateur de la Vendée, anc. lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Ste-Hermine (Vendée), 1885.

BERTRAND-GESLIN (le baron Lucien), ✻, anc. officier supérieur de cavalerie, r. de Courcelles, 47, Paris, et ch. du Pas, Vue, 1900.

BIAIS (Emile), O. A. ✪, archiviste de la Ville, conservateur du Musée arch., cor. du min. des B.-A., r. du Rempart-de-l'Est, 34, Angoulême (Charente), 1875.

BLANCHARD (Gustave), anc. percepteur, lt des *Jeux floraux*, fond. du *Colibri*, r. Morand, 14, 1872.

BOCERET (Em. PRIOUR DE), écrivain à Guérande, 1887.

BODARD (Ludovic de), ch. de la Jacopière, Craon (Mayenne), 1891.

BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD de), associée correspondante, rue Haute-du-Trépied, 1, 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ✪, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soc. polymathique du Morbihan, écrivain, lt de nombreux concours lit., m. des Hospitaliers Sauveteurs Bretons, q. de St-Goustan, 28, Auray (Morbihan), 1898.

BROCHET (Louis), O. A. ✪, agent voyer d'arr. hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée), 1900.

CHAPRON (Joseph), Châteaubriant, 1899.

CHATELLIER (le baron Paul MAUFRAS du), O. I. ✪, m. cor. de l'Institut, lt de l'Institut, cor. de la Soc. des ant. de France, cor. du min. de l'Instr. publ. et des

B.-A., prt de la Soc. arch. du Finistère, ch. de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère), 1883.

CORSON (l'abbé Amédée GUILLOTIN de), chanoine hon. de Rennes, lt de l'Institut, de la Soc. française d'arch., de la Soc. ac. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, anc. prt de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, ch. de la Noë, Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), 1865.

COURSON DE LA VILLENEUVE (le vicomte Robert de), ✻, colonel, commandant le 13e régt d'infie, r. de Nièvre, 50, Nevers, 1895.

DESGRANGES (Louis), O. A. ❍, prof. à l'Éc. normale de Savenay, Savenay, 1898.

DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès-lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), et ch. du Dréneuc, Fégréac, 1886.

DUBREIL (Charles), juge suppléant, Châteaulin (Finistère), 1900.

EUDEL (Paul), O. I. ❍, critique d'art, chargé de missions en Algérie, r. Gustave Flaubert, 4, Paris, et ch. du Gord, par Cellettes (Loir-et-Cher), 1885.

FERRONNAYS (le marquis Henry de la), ✻, C. avec plaque du Christ, C. de Pie IX, C. du Danebrog, chev. milit. de St-Grégoire-le-Grand, décoré de Mentana, etc., anc. officier de cavalerie, maire de St-Mars-la-Jaille, prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, etc., r. de l'Université, 95, Paris, et ch. de St-Mars-la-Jaille, 1899.

GENDRE (l'abbé Armand), vicaire de Vallet, 1888.

GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan), 1881.

GIROUSSE (l'abbé Félix), vicaire à St-Similien, Nantes, 1895.

HERRIOT (Edouard), anc. él. de l'Éc. normale supérieure, agrégé des lettres, prof. au Lycée de Lyon, r. Montgolfier, 89, Lyon (Rhône), 1896.

KERGUENNEC (François LE CHAUFF de), maire de St-Molf, Guérande), 1879.

KERVILER (René POCARD du COSQUER-), ✻, O. I. ❍, C. de St-Grégoire-le-Grand et d'Isabelle la Catholique, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, m. non

résident du Com. des travaux hist., prt de l'Union régionaliste bretonne, lt de l'Ac. française, v.-prt d'hon. de la Soc. des bibl. bret., q. du Commerce, 1, St-Nazaire, et ch. de Penanros, en Plomelin, Quimper (Finistère), 1873.

LONGRAIS (Frédéric Joüon des), archiviste-paléographe, anc. él. de l'Éc. des Chartes, r. du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1894.

LORIÈRE (Henri Trochon de), dir. d'assurances, r. Félix, 11, et ch. du Pavillon, Presles et Thierry (Aisne), 1901.

MAUPASSANT (le comte Charles de), ch. de Clermont, Oudon, et r. de Monceau, 69, Paris, 1891.

MÉREL (l'abbé Louis), vicaire de Vigneux, 1900.

MÉRESSE (Gabriel), anc. prt de la Chambre de commerce, m. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest, St-Nazaire, et villa la Reine, r. Fontaine-Bleue, Mustapha-Alger (Algérie), 1881.

MEYNIER (l'abbé Paul), curé de Basse-Goulaine, 1869.

MOLLAT (l'abbé), chapelain de l'église St-Louis-des-Français, Rome (Italie), 1901.

MONTAIGU (le comte Pierre de), ✻, C. de Pie IX, v.-prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, ch. de la Bretesche, Missillac, et r. Martignac, 18, Paris, 1899.

MOREAU (G.), ing. des mines, av. Bugeaud, 28, Paris, 1901.

PERRON (Louis), ch. de Formusson, Daon (Mayenne), 1881.

PEYRADE (Henry Espitalié de la), anc. cons. mun. de Nantes, ch. du Bois-de-Roz, Limerzel (Morbihan), 1883.

PICHELIN (Paul), banquier, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Bonne-Louise, 12, 1874.

PORTE (le vicomte Hippolyte Le Gouvello de la), cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, ch. de Sévérac, St-Gildas-des-Bois, 1886.

RENOUL (le docteur), Le Loroux-Bottereau, 1901.

ROCHETTE (Emerand Poictevin de la), prt de la Soc. des Art. nantais, fort Hikerric, Le Croisic, 1900.

TOUCHE (Henry Roumain de la), anc. magistrat, cons. d'arr. d'Ancenis, ch. de Champtoceaux (Maine-et-Loire), 1885.

MEMBRES HONORAIRES

MM. ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), chanoine hon. de Quimper, aumônier de l'Hôpital, v.-prt de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., lt de la Soc. française d'arch., Quimper (Finistère), 1898.

BARTHÉLEMY (le comte Anatole de), ✻, m. de l'Institut, de la Soc. des ant. de France et du Com. des travaux hist. et sc. près le min. de l'Inst. publ., r. d'Anjou, 9, Paris, 1864.

CROIX (le R. P. Camille de la), ✻, religieux de la Compagnie de Jésus, Poitiers (Vienne), 1894.

POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ❍, chanoine titulaire, prt de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, cor. du min. de l'Inst. publ. pour les travaux hist., du min. des B.-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne), 1898.

ROUSSE (Joseph), O. A. ❍, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, bibl. de la Bibl. publ., m. de la Comm. du Musée arch., de la Comm. du Musée des B.-A. et du Cons. de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 14, 1877.

SEIDLER (Charles), 46 Hammersmith, Eyot Gardens, Londres (Angleterre), 1873.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (Saint-Quentin).
Allier	Société d'émulation du département de l'Allier : sciences. arts et belles-lettres (Moulins).
Alpes-Maritimes.....	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube.....	Société académiqne d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude.....	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne (Narbonne).
Aveyron.....	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées....	Société des sciences, lettres et arts de Pau (Pau).
Belfort.....	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône .	Société de statistique de Marseille (Marseille).
Cantal.....	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure.	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis (Saintes).
Cher.....	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze.....	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).
Côtes-du-Nord.....	Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Côtes-du-Nord.....	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).
Creuse.....	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres.....	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Drôme.....	Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers (Romans).
Eure-et-Loir.....	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère.....	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société académique de Brest (Brest).
Gard.....	Académie de Nîmes (Nîmes).
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux (Bordeaux).
Hautes-Alpes.....	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne.....	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne.....	Société historique et archéologique de Langres (Langres).
Haute-Saône.....	Société d'agriculture, science et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne.....	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (Rochechouart).
Ille-et-Vilaine.....	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes (Rennes).
Indre-et-Loire.....	Société archéologique de la Touraine (Tours).

Isère.....	Académie Delphinale (Grenoble).
Jura.....	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier.
Landes.....	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher.....	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure....	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Corèze (Mende).
Maine-et-Loire.....	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet (Cholet).
Manche.....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne.....	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle..	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse.....	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Bar-le-Duc).
Morbihan.....	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
—	Revue Morbihannaise, r. Pasteur, 19 (Vannes).

Nord.....	Commission hist. et arch. (Lille).
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne.....	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône.....	Société académique d'architecture de Lyon (Lyon).
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon (Lyon).
Saône-et-Loire.....	Société Eduenne (Autun).
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine.....	Journal des savants (Paris).
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
Seine-Inférieure	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
—	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise.....	Société archéologique de Rambouillet (Rambouillet).
Somme.....	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne....	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).

Var ..... Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan (Draguignan).

Vendée ..... Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon.

Vienne ..... Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).

Yonne ..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).

ALGÉRIE

Constantine ..... Société archéologique du département de Constantine (Constantine).

— Académie d'Hippone (Bône).

ESPAGNE

Barcelone ..... Revista de la Associacion artistico-arqueolôgica (Barcelone).

Palma ..... Boletin de la Sociedad arqueolôgica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Baleares).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington ..... Smithsonian Institution (Washington).

SUÈDE

Stockolm ..... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockolm (Stockolm).

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Hôtel Dobrée

SÉANCE DU MARDI 8 JANVIER 1901

Présidence de M. le baron Christian DE WISMES, vice-président.

Etaient présents : MM. P. DE BERTHOU, R. BLANCHARD, l'abbé BRAULT, G. CHARON, DORTEL, l'abbé DURVILLE, GUICHARD, Jos. HOUDET, le docteur LERAT, Alcide LEROUX, Cl. DE MONTI DE REZÉ, A. OHEIX, PIED, RÉVÉREND, le vicomte DE SÉCILLON, P. SOULLARD, P. TRÉMANT et DE VEILLECHÈZE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le docteur Lerat, et offre ses vœux de bonne année à tous les membres de la Société. Quant à cette dernière, tout lui fait espérer un heureux siècle, et sa situation paraît aussi florissante que possible : elle a célébré, le 13 février 1900, sa 500e séance ; pendant la même année elle a reçu plus de vingt nouveaux membres, le nombre total des sociétaires monte à plus de deux cents, les travaux abondent à tel point que nous ne pouvons les imprimer tous et que nous sommes obligés de fixer pour chacun un maximum de pages. On ne peut que lui souhaiter la continuation d'un pareil état de choses, et M. le Président a été heureux de le faire constater à M. le

Maire de Nantes, lors de la visite du 1er janvier, en le remerciant de la subvention que nous recevons de la Ville. Nous devons encore nous féliciter de voir les noms de deux anciens membres de notre Société, Mgr Fournier et le R. P. Dorgère, récemment donnés à deux rues de notre ville.

Lecture est donnée d'une dépêche de M. le marquis de Bremond d'Ars, retenu à la campagne, exprimant ses regrets de ne pouvoir se trouver au milieu de nous.

Deux de nos membres correspondants, M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Montauban, et M. Louis Brochet, agent voyer à Fontenay-le-Comte, se sont aimablement rappelés à notre souvenir, à l'occasion de la nouvelle année.

Il est procédé, au scrutin secret, au vote sur la présentation de M. Francis Leray, architecte, chargé de la surveillance des monuments historiques du département, de M. Victor Lagrée, ancien capitaine de frégate, et de M. Armand Guichard, juge de paix à Nantes. Ces messieurs sont admis au nombre de nos membres titulaires.

M. le Président félicite M. l'abbé Brault du remarquable article qu'il a fait paraître dans l'*Espérance du Peuple*, au sujet de la commission diocésaine d'archéologie, récemment fondée par Mgr l'Évêque de Quimper, dans le diocèse de Cornouailles et de Léon.

Il signale les beaux vers de M. Rousse sur le château de Touffou, parus dans le *Terroir Breton*. Il est à désirer que nous puissions les joindre au compte-rendu de notre excursion à l'emplacement de ce château.

M. de Berthou fait part à la Société de certains renseignements concernant la fameuse bibliothèque du chanoine Pierre Le Gallo (1509-1585), desquels il résulte qu'aucun volume de cette bibliothèque n'a passé dans celle de la ville de Nantes. Il n'y a donc pas lieu d'inscrire le nom de Pierre Le Gallo parmi les noms des fondateurs de notre Bibliothèque publique. Ces renseignements émanent d'une étude sur Pierre Le Gallo, par M. de la Nicollière-Teijeiro, couronnée par la Société académique vers 1881, mais restée manuscrite, et léguée par notre regretté confrère, en même temps que tous ses livres et papiers, à la Bibliothèque de Nantes.

Nous y remarquerons les faits suivants :

Le 22 juin 1582, Pierre Le Gallo lègue ses livres *aux pauvres de Nantes*. Il meurt le 4 janvier 1585. Le 26 septembre 1588, plusieurs pourparlers ont lieu entre les *gouverneurs des pauvres* et la Ville, au sujet de ce legs encore inexécuté.

Le 17 novembre 1588, assemblée générale du corps de Ville. Sur l'avis conforme de Pierre André, Sr du Tertre, avocat-général à la Chambre des Comptes et régent de l'Université de Bretagne, on décide d'acquérir les livres de Pierre Le Gallo pour la Ville, au prix de 1.200 écus d'or ; et, pour cette somme, de faire une rente de 300 livres aux pauvres de l'hôpital. Le maire, Charles Harroüys, s'engage à en faire l'avance, si cela est nécessaire. Tout semblait terminé ; mais, sous prétexte d'embarras financiers, la Ville ne tarda pas à faire rapporter cette décision. Le 14 février 1589, les exécuteurs testamentaires de Pierre Le Gallo assignent la Ville, pour l'obliger à tenir ses engagements et faire procéder à une dernière mise aux enchères des livres légués aux pauvres. Le procureur-syndic de la Ville, Louis Michel, répond que le corps de Ville, obéré par la guerre, renonce à cette acquisition. Le 4 août 1589, à la poursuite des exécuteurs testamentaires, Philippe Charon et René Martin, la Ville est condamnée par le tribunal des Regaires à exécuter les engagements pris dans l'assemblée du 17 novembre 1588.

Mais le 7 avril 1589, le maire, Charles Harroüys, avait été enlevé par ordre de la duchesse de Mercœur, pour ne recouvrer la liberté qu'au bout de deux ans : il était donc hors d'état de se substituer à la Ville pour l'achat de la bibliothèque Le Gallo, comme il avait généreusement promis de le faire, dans l'assemblée du 17 novembre 1588. Sur ces entrefaites, Arthur Avignon, ami et successeur de Le Gallo, étant décédé, fut remplacé par un autre chanoine qui voulut louer l'Archidiaconé et fit sommer la Ville de faire enlever les livres qui encombraient cet édifice. Le 6 octobre 1589, la Ville est condamnée à cet effet, par sentence du Présidial : avec une insigne mauvaise foi, elle argüe de son recours contre Charles Harroüys, notoirement hors d'état d'exécuter sa promesse. Le 26 novembre 1590, nouvelle sentence du Présidial qui confirme la première. Le 2 janvier 1591, l'affaire est portée au Parlement, et, le 2 mars suivant, le Procureur

général ordonne que les inventaires et prisages de la bibliothèque lui soient communiqués.

Le duc de Mercœur ayant témoigné le désir d'acquérir cette riche collection de livres, la Ville lui cède son droit le 7 mars 1591 ; mais presque aussitôt, le duc renonce à son projet. Alors la Ville cède cette fameuse bibliothèque, au même prix qu'elle avait jadis accepté pour elle-même, au Sr André (qui sans doute agissait pour l'Université), et le confirme dans cette acquisition les 21 et 30 décembre 1591. La perte du registre des délibérations de 1591 ne permet pas de vérifier ces derniers faits, cités par Travers (III, p. 50). En janvier 1592, deux libraires de Nantes, Boucher et Doriou, portent les enchères à 1.400 écus, et peu après, Etienne Poulain, Sr de la Jarrière, échevin, dans le but d'expédier les livres en Espagne, offre encore 30 écus de surenchère.

Quant au procureur-syndic de la Ville, il prétend que les livres de Le Gallo sont gâtés pour la plupart, et demande une expertise.

Enfin, le 14 janvier 1592, ont lieu de nouvelles enchères. Noble homme Jean Cousin, sr de la Roche et de la Marière (en Saint-Donatien), fils d'un auditeur à la Chambre des Comptes, reste acquéreur de la bibliothèque, pour 1.800 écus. On ne sait ce qu'elle devint entre ses mains, et il est impossible d'en suivre plus loin la trace (Voir Travers, III, pp. 10-11, 50).

La parole est ensuite donnée à M. de Berthou, pour lire la fin de sa *Description archéologique du château de Clisson*, qui a été publiée dans le dernier bulletin.

Nouvelles fouilles au Mont-Saint-Michel de Carnac, compte rendu par M. Dortel.

Dans un rapport à la Commission des monuments mégalithiques, en date du 3 janvier 1900, M. Zacharie Le Rouzic, gardien du Musée Miln, à Carnac, exposait que le tumulus du Mont-Saint-Michel, en partie exploré par M. René Galles en 1862, avait déjà fourni le magnifique collier de 101 grains de callaïs, et les onze grandes haches de jade qui font l'ornement et la réputation du Musée de Vannes, sans parler de plusieurs autres haches, de grains d'ivoire et d'ossements incinérés ; mais que M. Galles, loin de considérer ses fouilles comme définitives, pressentait une série de cryptes sem-

blables sous le même tumulus. Aussi, en 1865, y entreprit-on de nouvelles recherches, dont le résultat a été consigné dans le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, même année. Toutefois, il paraissait encore utile à M. Le Rouzic de pratiquer des fouilles dans la partie Est de ce tumulus, encore inexplorée, soit en démolissant la chapelle Saint-Michel, soit en conduisant une galerie de mine sous ce monument. C'est ce dernier parti qui fut adopté.

Les travaux commencèrent le 12 juin 1900 et amenèrent la découverte d'un dolmen composé de sept tables, placées sur des supports accolés contre un mur en pierres sèches.

M. Dortel donne à la Société de très intéressants détails sur ces fouilles, et les accompagne de belles photographies reproduisant l'état des travaux.

Il termine par un éloge bien mérité de M. Zacharie Le Rouzic qui, par son intelligence et son travail, est devenu non seulement un habile conducteur de fouilles, mais encore un excellent mouleur et un bon photographe. Il débuta par aider M. Miln dans ses premières recherches, et c'est à lui que le savant investigateur confia la garde du Musée qu'il légua au bourg de Carnac, en 1892.

M. Charon propose à la Société une excursion à Carnac. Il sera reparlé de ce projet quand la saison le permettra.

Les Ferro, gentilshommes verriers Italiens, à Nantes, Machecoul et Héric (suite et fin), par M. Blanchard.

Cette partie de l'excellent travail de M. Blanchard se fait remarquer par de très curieux débornements (en date de 1598), de la verrerie d'Augustin Ferro, près la Touche, vers le pré l'Evêque, entre Nantes et Chantenay. Elle est dite *verrerie de la Fosse*, et les rue et place (depuis peu : place Darbefeuille), actuelles *de la Verrerie* en gardent le nom et le souvenir. Antoine Ribbe l'exploita de 1620 à 1642.

M. Blanchard termine par une histoire très documentée de la verrerie, fondée, vers 1605, par Jean Ferro, au château de Héric, près le *bois de la Forest*.

M. Dortel signale la découverte de perles de verre à la Nivardière, en Pont-Saint-Martin. On les avait prises tout d'abord pour des objets préhistoriques ; mais il est maintenant certain qu'elles proviennent de la verrerie d'Augustin Ferro, qui était seigneur de la Nivardière, en 1609. Il fait

remarquer que la verrerie de Héric n'était point au bourg de Héric, mais dans un ancien château qui en est distant de trois quarts de lieue, ainsi que les textes cités par M. Blanchard l'établissent formellement.

M. Révérend fait observer qu'il y avait, dans le bourg de Héric, un autre château qui actuellement sert de caserne à la gendarmerie.

Les reliques de saint Pol-Aurélien à Fleury ou Saint-Benoit-sur-Loire, par M. André Oheix.

Aimoin, moine de Fleury au XIe siècle, a fait le récit de cette translation, qui eut lieu entre les années 958 et 960, et dont M. Oheix nous donne un intéressant commentaire.

M. le Président fait remarquer que la présence parmi nous de jeunes confrères comme MM. Oheix et H. Quilgars, déjà habitués aux fouilles de monuments anciens et aux travaux d'érudition les plus ardus, est le meilleur gage de l'avenir de notre Société.

Les Ambassadeurs du Maroc à l'hôtel du Pélican, de Nantes, en 1681 *et* 1699, par M. l'abbé Durville.

M. l'abbé Durville nous donne de curieux détails sur cet hôtel, qui existait dès 1632, et sur l'accueil fait par la Ville de Nantes aux ambassadeurs du Maroc, qui y passèrent par deux fois.

La première ambassade avait pour interprète le célèbre chevalier de Forbin-Janson. Elle arriva à Nantes le 11 décembre 1681, et fut reçue par le corps de Ville avec de grands honneurs. Elle en partit le 11 janvier 1682, dans un carrosse à six chevaux bien escorté, et mit six jours pour se rendre à Angers.

La seconde, le 24 janvier 1699, fut honorée d'une réception plus magnifique encore, et traitée comme ambassade royale, ainsi que l'avait ordonné le marquis de Molac, gouverneur de la province. Une députation l'attendit au Pont-du-Cens, la milice bourgeoise, en armes, l'escorta, le canon fut tiré sur la Motte-Saint-Nicolas (aujourd'hui *place Bretagne*), des compliments lui furent adressés, des présents lui furent offerts, et on alla jusqu'à la régaler d'une représentation de danseurs de corde.

Le 14 mai suivant, la même ambassade repassa par Nantes ;

mais cette fois on la reçut plus simplement, les dépenses du premier passage ayant paru excessives.

M. l'abbé Durville joint à ces renseignements les mémoires détaillés des dépenses de la Ville à l'occasion des divers passages de ces ambassadeurs.

Quant à l'hôtel du Pélican, situé rue des Carmes, il fut toujours fréquenté par des hôtes distingués et quelquefois tapageurs, ainsi qu'il résulte d'une enquête de police de 1698. Au XVIIIe siècle, il devint le Bureau des Messageries, et fut démoli, pour le percement de la rue de l'Ecluse, peu après 1830.

La séance est levée à six heures trois quarts.

Le Secrétaire Général,

Paul DE BERTHOU.

SÉANCE DU MARDI 8 FÉVRIER 1901

Présidence de M. CHAILLOU, doyen d'âge, et de M. le baron Christian DE WISMES, vice-président

Etaient présents : MM. DE BERTHOU, René BLANCHARD, le vicomte DE BOÜARD, DE BRÉVEDENT, CHAILLOU, CHARON, CHEGUILLAUME, DORTEL, l'abbé DURVILLE, GUICHARD, HOUDET, LAGRÉE, DE LAUBRIÈRE, LERAY, le Dr LERAT, MAITRE, C. DE MONTI, OHEIX, PIED, POUVREAU, RÉVÉREND, le vicomte DE SÉCILLON, SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE et le baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Bon de Wismes, qui prend place au fauteuil pendant la lecture du procès-verbal, rappelle la mort de M. le docteur Anizon, décédé le 12 janvier, et celle de M. Charles Le Cour-Grandmaison, décédé le 17 janvier. « Après le bel hommage rendu à notre éminent collègue par M. Fallières, Président du Sénat, dit-il, après les discours éloquents prononcés lors des obsèques à Nantes par

MM. Maillard, Pichelin, de Lamarzelle, ceux de MM. l'abbé Gouraud, Élie Bardoul et Rivron, après les articles de toute la presse, que puis-je faire autre chose que de m'associer à ces éloges ? Permettez-moi, cependant, de vous rappeler, mes chers collègues, que, dispensé du service militaire, M. Charles Le Cour s'engagea volontairement pendant la guerre, et reçut cette blessure dont les suites n'ont probablement pas été étrangères à sa mort, qu'il fut juge au Tribunal de Commerce, secrétaire du Conseil général, de la Chambre des Députés, et qu'il venait d'être, difficile honneur, nommé secrétaire du Sénat. C'est qu'il était doué d'une rare intelligence et qu'il était de ceux qui estiment que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire. C'est qu'il avait un cœur excellent et méritait bien ce jugement auquel souscrivent tous ceux qui ont pu l'approcher : « Je ne connais pas d'homme meilleur que M. Charles Le Cour ». Cet amour du travail, cette affabilité constante, il en avait sans doute puisé les principes dans sa nature si droite, mais ces qualités s'étaient développées chez lui grâce aux convictions religieuses de toute sa vie, convictions qui adoucirent pour lui les heures suprêmes et sont la meilleure consolation de sa famille.

» Je vous propose, ajoute M. le Président, de faire parvenir à Mme Le Cour le témoignage de notre tristesse en lui envoyant l'adresse suivante :

« La Société Archéologique, profondément attristée de la » mort prématurée de son éminent collègue, M. Charles » Le Cour-Grandmaison, adresse à Mme Le Cour-Grandmaison » le témoignage respectueux de ses plus vives condoléances ».

Cette adresse est votée à l'unanimité.

Présentations de MM. Jules Lagrée, capitaine de frégate, par MM. Charon et Pied, de M. Félix Colas par MM. Charon et Pouvreau, de M. Louis Caffin par MM. Charon et Rigault, et de M. Georges Michel, ingénieur des Ponts et Chaussées, par MM. P. Soullard et le vicomte P. de Lisle du Dréneuc.

Avant le vote, M. Charon rappelle les mérites de M. Caffin qui, aidé de M. Colas, son ami et son collaborateur, a réuni une collection très intéressante et peut-être unique de petits modèles de navires anciens.

L'Intermédiaire Nantais a consacré à cette collection un important article.

Quant à M. Georges Michel, après avoir fait de brillantes études au Lycée de Nantes, il entra à l'École Polytechnique, d'où il sortit avec le grade d'ingénieur. Rappelé à Nantes comme ingénieur de la Ville, M. Michel s'est spécialement occupé de géologie en vue de l'adduction des eaux de source dans notre ville; or, chacun sait combien cette science de la Géologie est intimement reliée à cette autre science de l'Archéologie, dont elle est le complément nécessaire. Aussi est-ce une bonne fortune pour notre Société que d'avoir obtenu de M. Michel qu'il voulût bien faire partie de la Société d'Archéologie.

Ces candidats sont admis comme membres titulaires.

M. le Président communique une dépêche de M. de Brémond d'Ars, qui s'excuse de ne pouvoir venir présider la séance.

M. le Président communique également une lettre de M. Joseph Chapron, de Châteaubriant. Dans cette lettre, M. Chapron se plaint des erreurs commises, suivant lui, dans la restauration du château de Châteaubriant. On avait supprimé des niches fort anciennes et fait sculpter sur un des bâtiments les armoiries des Bourbon-Condé et des Montmorency, qui n'habitèrent jamais le château. M. de Veillechèze fait observer que M. Montfort, avec lequel il s'est entretenu, lui aurait dit que son intention était de faire représenter les armoiries des différents propriétaires du château, qui, du reste, a été construit et remanié à de très nombreuses époques. M. Leray, inspecteur des monuments historiques, fait connaître que le château fut classé en 1886 comme monument historique, puis déclassé en 1887.

C'est aujourd'hui un édifice départemental.

L'année dernière, le classement a été de nouveau demandé, mais un vœu du Conseil général est nécessaire ; à l'heure actuelle, la situation est la suivante : Le bâtiment appartient au département et les réparations ou réfections sont faites par l'architecte départemental. Il n'y a donc rien à dire. Toutefois un vœu de classement serait fort utile pour arriver à conserver ce monument fort intéressant en lui même et par les souvenirs historiques qui s'y rattachent et qui, aujourd'hui, sert de sous-préfecture, de prison et de Tribunal. Si ce classement était obtenu, le département recevrait des secours fournis par le budget des Beaux-Arts.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Revelière, de Blain, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, retenu à la chambre par une indisposition. M. Revelière avait l'intention d'entretenir la Société des fouilles qu'il vient de faire pratiquer dans un puits funéraire découvert lors de la construction de la nouvelle gendarmerie de Blain. Ce puits a fourni parmi un bon nombre de vases de toutes formes et de toutes couleurs, deux offrant plus d'intérêt. Un de la forme d'une chope à parois minces, terre grise au-dessus, rouge en dedans, presque entier; un autre qui devait avoir trois pieds, une pierre blanche de forme ovulaire avec le chiffre VIII (un poids probablement), quatre lampes de trois modèles dont deux fort élégantes, ce sont les premières lampes trouvées à Blain, une poignée de coffret ou de vase à parfums, un petit anneau, la tête d'une épingle à cheveux, tous ces objets en cuivre, une *ascia* en fer ayant servi probablement à creuser le puits qui est taillé dans le roc avec une régularité étonnante, dix-neuf moyens bronzes illisibles, dont deux de Claude.

M. le Président communique à la Société un article de journal du 19 janvier dans lequel il est question du legs de 300.000 fr. fait par Mlle Catherine Pellechet à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à la condition d'employer les revenus de ce capital à la conservation des monuments présentant, en France et aux Colonies, un intérêt historique ou archéologique.

Une commission est chargée de centraliser les demandes faites par les municipalités et même les particuliers pour obtenir un secours afin de consolider un monument. C'est là un bel exemple qui mérite d'être signalé.

M. le Président entretient également la Société des fouilles que le Gouvernement grec fait pratiquer près de l'île de Cérigo, la Cythère de l'Antiquité, et près de la petite île d'Anticythère. Les scaphandriers chargés des fouilles ont retiré du fond de la mer des statues de marbre et de bronze, des fragments divers de vases et des morceaux de navires tout noirs provenant certainement d'une trirème sur laquelle toutes ces sculptures étaient transportées à Rome. Lucien, dans sa fantaisie sur *Zeuxis*, mentionne un navire emportant des antiquités que Sylla envoyait en Italie et qui a sombré

précisément près de ces côtes. L'*Illustration* du 12 janvier, rendant compte de ces fouilles, a reproduit une tête en bronze de pugiliste ou de lutteur et une statue de marbre représentant un homme courbé qui appartenait au fronton d'un temple. La partie supérieure de la statue est admirablement conservée. La tête et le tronc sont absolument intacts et on a retrouvé les deux mains dont l'une, à peine achevée, est un véritable chef-d'œuvre.

M. Chaillou vient dire un mot seulement de la très intéressante trouvaille qu'il vient de faire aux Cléons ; cette riche station vient de lui donner un dépôt de monnaies contenant 1.320 bronzes émis de Gordien III à Aurélien. Le classement méthodique de cette trouvaille demande un travail et des recherches fort longues, aussi la communication officielle n'en pourra-t-elle être faite qu'au printemps prochain ; toutefois, M. Chaillou tient à signaler une pièce que, grâce au concours éclairé de MM. le colonel Allotte de la Füye et Soullard, il a pu déterminer et qui est sinon unique, du moins rarissime : c'est un bronze de DOMITIUS DOMITIANUS.

M. le colonel Allotte de la Füye, invité par M. Chaillou à donner des explications sur cette pièce, déclare que cette découverte est du plus grand intérêt, non pas seulement pour Nantes et pour la Bretagne, mais pour l'Europe et le monde savant tout entier. Ce bronze porte une légende déchiffrée par MM. Chaillou et Soullard et qui est bien DOMITIANUS. Il y a en effet : IMPERATOR CŒSAR, DOMITIANUS, DIVUS, AUGUSTUS.

C'est un type inconnu ; et l'empereur qu'elle représente est inconnu.

Un DOMITIUS DOMITIANUS a bien régné à Alexandrie, on a des bronzes de lui, frappés à Alexandrie, et M. le colonel Allotte de la Füye a la bonne fortune d'en posséder un ; Domitius Domitianus d'Alexandrie, a régné au temps de Diocléfien et de Maximien ; il semble même qu'il ait pris la tête ou plutôt l'effigie de Dioclétien et qu'il y ait ajouté son nom, mais si Domitius d'Alexandrie a régné sous Dioclétien, ce ne peut être le Domitianus dont le bronze a été trouvé aux Cléons, puisque tous les bronzes trouvés sont de l'époque qui va de Gallien à Aurélien, c'est-à-dire jusqu'en 275, date de la mort Aurélien.

Le type représenté sur la pièce trouvée aux Cléons est donc un tyran inconnu dans l'histoire romaine. L'époque des 30 tyrans est une époque très tourmentée et très obscure : parmi les noms cités à cette époque, on trouve un Domitien. Il était général de l'un des tyrans, Auréolus, et ce fut ce général qui vainquit Macrien dans une bataille, où les deux Macriens, le père et le fils furent tués. Le texte de Trebellius Pollion est assez obscur, il raconte cette bataille et dit : « Domitiano duce » Domitianus était général.

Il est très possible que ce Domitien, vainqueur de Macrien, ait usurpé la pourpre et que Auréole l'ait fait mettre à mort. Quoiqu'il en soit, tous ces faits se placent de 263 à 265 et concordent avec les dates indiquées sur les autres pièces trouvées aux Cléons. On aurait donc là, la représentation d'un tyran inconnu. Cohen, le numismate célèbre, l'avait cependant soupçonné, après avoir mentionné *Domitius Domitianus* tyran d'Alexandrie, il cite un coin frappé à Alexandrie et qui lui semble plus moderne, et qui pourrait être, dit-il, celui de Domitien vainqueur de Macrien ; mais c'est un coin grec, et l'erreur est évidente. Or, la trouvaille des Cléons peut et doit dissiper cette erreur, d'où son importance capitale.

M. le Président se fait l'interprète de tous en félicitant M. le colonel Allotte de la Füye de la clarté et de la précision qu'il a mise à exposer le résultat de ses recherches ; il félicite également M. Chaillou qui, depuis plus de vingt ans, fouille cette station avec un zèle et un soin infatigables et qui vient de doter le monde savant d'une trouvaille unique, appelée à jeter le jour sur un coin de l'histoire romaine jusqu'ici inconnu.

M. Oheix appelle l'attention de la Société sur la chapelle du château du Goust qui vient d'être démolie et qui contenait des pierres tombales d'un grand intérêt, M. le Président s'adressera, dit-il, à M. de Liet pour obtenir ces pierres tombales pour le Musée, s'il en est temps encore.

M. Trémant transmet à la Société l'invitation de M. le capitaine Martin-Decaen de visiter le château de Nantes. L'Assemblée décide que cette visite aura lieu le mercredi 13 février, à 1 heure de l'après-midi. Ensuite M. Pied lit un travail fort intéressant sur un conflit survenu entre les Juges consuls et les chanoines de la Cathédrale de Nantes au sujet

d'une question de préséance soulevée en 1707. Il s'agissait d'une plainte adressée par les Juges consuls à l'évêque de Nantes, parce qu'ils avaient été chassés, disaient-ils, des chaires ecclésiastiques qu'ils occupaient dans le chœur de l'église Saint-Nicolas, et qu'une chapelle occupée par eux, depuis un temps immémorial, dans l'église cathédrale avait été fermée. Ils demandaient, en conséquence, qu'une amende de 3.000 livres fut prononcée contre MM. les Chanoines et que ceux-ci fussent condamnés à faire une amende honorable devant la chapelle de la Cathédrale de Nantes. La réponse de MM. les Chanoines, fort curieuse dans ses termes, discute pied à pied les accusations portées par MM. les Juges consuls. Malheureusement, aucune pièce officielle ne permet de savoir comment ce conflit se termina.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire Général,

A. DORTEL.

SÉANCE DU MARDI 5 MARS 1901

Présidence de M. le baron Christian DE WISMES, vice-président

Étaient présents : MM. le colonel ALLOTTE DE LA FUYE, BANZAIN, CAFFIN, CHARRON, DORTEL, l'abbé DURVILLE, GUICHARD, HOUDET, Jules et Victor LAGRÉE, DE LAUBRIÈRE, SENOT DE LA LONDE, MICHEL, OHEIX, PIED, Henri et Auguste QUILGARS, REVELIÈRE, RÉVÉREND, RIARDANT, RIGAULT, Edouard SAY, DE VEILLECHÈZE et le baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance et lu et adopté.

Au sujet du château du Goust, M. Dortel dit qu'il a appris que le propriétaire de la chapelle vient de faire construire des étables et a tout détruit ou plutôt tout employé pour ses nouvelles constructions.

M. le Président donne lecture de lettres d'excuse de M. l'abbé Brault et de M. Paul de Berthou. Il donne également lecture

d'une lettre de Mme Ch. Le Cour-Grandmaison, qui remercie la Société des marques de sympathies qu'elle lui a témoignées et de l'adresse qui lui a été transmise. Mme Le Cour exprime le désir de recevoir le Bulletin où l'éloge funèbre de son mari sera inséré.

M. le Président rappelle les nouveaux deuils qui viennent de frapper la Société. M. Arthur de La Borderie, membre de l'Institut et l'une de nos gloires bretonnes, est décédé à Vitré le 17 février 1901. Il n'a pas eu le temps d'achever son *Histoire de Bretagne* dont il dictait les pages du quatrième volume pendant sa dernière maladie, et la Bretagne moderne, moins heureuse que la Bretagne ancienne, n'aura pas été traitée par le maître qui était si apprécié. C'était, ainsi que le disait un de ces amis, un grand Breton et un fidèle chrétien, et nous devons nous incliner devant la tombe de ce semeur infatigable de vérité et de lumière. Lui aussi a sa place dans cette histoire de Bretagne à côté des plus illustres.

M. le comte de Maquillé, maire de Nozay, et l'un des doyens de la Société Archéologique de Nantes, est décédé le 18 février. M. le Président a tenu à apporter à ses fils les condoléances de la Société, lors des obsèques qui ont eu lieu à la Cathédrale au milieu d'une affluence considérable. M. de Maquillé était un des derniers survivants des pages de Charles X.

Ensuite, il est procédé au vote au scrutin secret sur la présentation des candidats suivants :

1° M. Alfred Mailcailloz, présenté par MM. Pouvreau et Dortel ; 2° M. Constant Banzain, présenté par MM. Léon Maître et Dortel ; 3° M. Auguste Quilgars, présenté par MM. Henri Quilgars et Dortel. Leur admission est prononcée, ils sont inscrits au nombre des membres titulaires.

M. le Président signale, dans la Revue intitulée *Notes d'Art et d'Archéologie*, publiée par la Société de Saint-Jean, un très intéressant article d'un membre correspondant de notre Société, M. l'abbé Abgrall, consacré à la reconstruction de la chapelle de Saint-Corentin de Plomodiern, reconstruction opérée sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de ce nom.

M. Revelière, qui devait lire son travail sur les puits funéraires découverts à Blain, informe la Société qu'il rattachera cette étude à un travail d'ensemble comprenant

toutes les découvertes faites à Blain depuis la mort du regretté M. Bizeul, travail destiné à notre Société.

M. Banzain donne quelques explications sur les nombreux fragments de poterie samienne déposés sur le bureau et qui ont été exhumés des fouilles opérées par lui avant l'arrivée de M. Léon Maître dans sa propriété dite *Le Mur*, canton de Guer, commune de Carentoir (Morbihan).

M. le baron Gaëtan de Wismes donne lecture d'un article paru dans le *Gaulois* du dimanche 3 mars, sous la signature d'Edmond Haraucourt. Cet article intitulé « Sauvons le Pittoresque » signale un arrêté du Préfet des Côtes-du-Nord nommant une commission composée d'archéologues, d'artistes et d'agents des Ponts et Chaussées qui, s'adjoignant aux maires des communes intéressées auront a dénombrer les sites qui présentent un caractère d'art digne d'être signalé.

Il serait à souhaiter que cette mesure fût suivie par tous les Préfets. A ce sujet, M. de Wismes demande si la Société Archéologique ne pourrait pas prendre l'initiative d'une démarche près des autorités en vue de la conservation des monuments qui tous les jours disparaissent par suite de l'indifférence des propriétaires ou le vandalisme des habitants. MM. Christian de Wismes, Revelière et Maître signalent de nombreux cas de vandalisme commis pendant ces dernières années en Bretagne et dans la Loire-Inférieure. M. le Président ajoute qu'une demande sera faite par la Société, dont la mission est de s'occuper de la conservation des monuments et en même temps de propager le goût de l'archéologie par des conférences et des réunions générales.

M. Revelière rappelle la découverte d'un cimetière gaulois faite à Mindin. Les objets trouvés auraient été dispersés. M. Maître croit que ces trouvailles ont été faites dans l'île Saint-Nicolas, qui est appelée dans le pays *l'île des défunts*, dépendance du prieuré de Corsept.

M. Léon Maître lit le compte rendu des fouilles qu'il a exécutées en septembre 1900 dans la propriété de M. Banzain, commune de Guer. Le champ dit des *Bossettes* renferme beaucoup de ruines, de constructions réduites généralement à l'état de fondations, ce sont des longueurs de murs pareils à ceux que l'on rencontre partout. La seule partie digne de remarque est celle qui représente une double enceinte con-

centrique ayant la forme d'un heptagone. On doit croire que ce sont les restes d'un petit temple, car tous les fouilleurs qui ont déblayé des édifices à pans coupés, les ont présentés comme des temples. M. Maître suppose que l'on plaçait un plancher sur cette double enceinte et qu'on y amenait un taureau à immoler pour accomplir la cérémonie du *taurobole*; il fait circuler une gravure publiée au siècle dernier qui reproduit d'une façon pittoresque et imagée le sacrifice du baptême du sang tel que le poëte Prudence l'a décrit dans ses vers. Au lieu de creuser un fossé, les habitants du « Mur » auraient préféré une installation permanente en maçonnerie, c'est pourquoi ils ont construit une sorte de bassin où le prêtre pouvait se placer. Telle est l'interprétation que propose M. Léon Maître. Il ajoute que les autels du Mont-Dol, dont a parlé M. Dortel, et auxquels on a appliqué le qualificatif de tauroboliques étaient trop petits (2 mètres de longueur) et trop hauts pour se prêter à une immolation de ce genre cependant il faut reconnaître qu'ils étaient creux et qu'on pouvait ainsi recevoir le baptême du sang d'un bélier. Personne ne fait d'objection à cette hypothèse. M. l'abbé Durville lit une étude sur le *Muséum* qui fut installé dans le local occupé autrefois par la Société Académique et par l'École de Chirurgie. Au XVIIIe siècle, les naturalistes étaient nombreux à Nantes : Blanchard de la Musse, Goullin, Desmortiers, Buron et Dubuisson. La collection Dubuisson était célèbre, elle était située au nº 4 de la rue des Cordeliers. L'entrée était de 1 fr. 50 par personne. En 1802, on songea à l'acheter, mais la Ville renonça à ce projet faute d'un local pour la loger. Le projet fut repris en 1806 grâce à l'initiative de M. Bertrand-Geslin. En 1810, après quatre années de pourparlers, les collections de M. Dubuisson furent installées dans l'ancienne École de Chirurgie. Le local était mal choisi. Dès 1824, on songea à transporter les collections au bout du Cours Henri-IV, puis dans la Halle aux Toiles qu'on devait édifier dans le jardin de la Mairie. Le 12 février 1838, Frédéric Caillaud, qui avait succédé, comme conservateur du *Muséum*, à M. Dubuisson, demanda que les collections fussent transportées à l'Hôtel des Monnaies, qui était vacant. La Ville s'y refusa, et installa dans l'Hôtel des Monnaies l'École primaire supérieure. Ce ne fut qu'en 1875 que le Musée

d'Histoire Naturelle occupa le local où nous le voyons aujourd'hui.

Aux éminents conservateurs Dubuisson et Frédéric Caillaud succédèrent deux savants, MM. Dufour et Bureau, dont les travaux scientifiques sont connus et appréciés de tous. Sur l'emplacement de l'ancien Muséum, la Ville de Nantes a construit une école de filles.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire Général,

A. DORTEL.

SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 1901

Présidence de M. ORIEUX, doyen d'âge, remplacé, vers la fin de la séance, par M. Edouard PIED, au même titre

Étaient présents : MM. DE BERTHOU, l'abbé BRAULT, DORTEL, l'abbé DURVILLE, GUICHARD, le commandant Victor LAGRÉE, LERAY, Claude DE MONTI DE REZÉ, Yves DE MONTI DE REZÉ, André OHEIX, Edouard PIED, Henri QUILGARS, REVELIÈRE, RÉVÉREND, Paul SOULLARD, Paul TRÉMANT, Félix VINCENT, DE VEILLECHÈZE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé Pothier offre à la Société son ouvrage en 2 vol. sur Monseigneur Fournier, évêque de Nantes.

M. André Oheix donne d'intéressants renseignements sur le château du Goust (en Malville), dont il a été question dans notre dernière séance. Ce château, ainsi que sa chapelle, est malheureusement démoli. M. Oheix nous présente plusieurs documents qui le concerne, à savoir : 1° dessin d'une tombe ornée d'un *abacus* d'hospitalier, provenant de sa chapelle ; 2° un autre dessin de tombe, portant une croix, même provenance ; 3° le plan de la chapelle du Goust, avec indication de la place des pierres tombales ; 4° le plan de l'enceinte du château du Goust.

M. de Berthou fait, par écrit, le compte rendu d'une excursion au Château de Nantes, à laquelle il a pris part avec un certain nombre de sociétaires et mêle ses observations propres à celles des visiteurs en notant les particularités omises par les historiens de la forteresse de nos ducs.

Par la bouche de M. Dortel, qui donne lecture de son mémoire, M. le commandant Martin fait connaître le détail des fouilles qu'il a pratiquées dans les Côtes-du-Nord, à Yvias, sous une butte appelée *Tossen ar Run* (l'éminence de la butte) ; il a rencontré un dolmen à coupole, unique jusqu'ici en Bretagne mais dont le type s'est retrouvé dans la Charente. On peut lire ses observations sous le titre de *Tumulus de Tossen ar Run*, en Yvias, dans le volume de la Société d'émulation des C.-du-N., 1900.

M. Dortel donne communication d'une intéressante lettre de M. le commandant Martin, au sujet de ses fouilles en Lézardrieux, où il a pu explorer une sépulture contenant des objets de fer, et un vase de terre à six anses, d'un modèle inconnu jusqu'ici. (L'on n'avait jamais trouvé, en effet, de vases ayant plus de quatre anses.) Un bon dessin de ce précieux vase à six anses accompagne la lettre de M. le commandant Martin.

M. Orieux doute que l'on puisse assigner des limites à *l'âge du bronze* ou à *l'âge du fer*. M. Reinach, dans son « *Guide illustré du Musée de Saint-Germain* », dit bien que la fabrication des outils de bronze a précédé celle des outils en fer, à cause du peu de durée de ce dernier métal, qui s'oxyde plus facilement que le bronze. Il place les haches et épées de bronze, en Gaule, aux environs de l'an 500 avant notre ère. Mais les armes défensives, les objets de ménage ont été fabriqués en bronze bien postérieurement et concurremment avec les objets en fer. Il ne paraît donc pas possible d'établir une délimitation entre *l'âge du bronze* et *l'âge du fer*, et ces termes même doivent être rejetés.

M. Orieux fait encore remarquer que, d'après Polybe, les épées de fer gauloises, mal fabriquées, se faussaient à chaque coup et devaient être aussitôt redressées avec le pied, tandis que les Romains avaient d'excellentes épées ibériques, courtes et solides.

M. l'abbé Durville lit ensuite une étude sur la fabrication

de gros sous avec le métal des cloches, dans l'église Saint-Léonard, et, avec son érudition et sa précision accoutumées, donne la date des différents arrêtés condamnant les cloches. Si la loi du 6 avril 1791 condamna les cloches des églises supprimées à servir de gros sous, l'on donna cependant plusieurs belles cloches au clergé *jureur* qui en fit la demande.

En octobre 1792, St-Léonard est désigné pour la fonte des cloches et la fabrication des flans des gros sous, avec leur métal. De suite on y apporte 35 cloches, sans compter les bénitiers, chandeliers, lampes, navettes, aigles de lutrins etc. Une foule d'objets d'art d'un grand intérêt a dû disparaître ainsi.

En février 1793, on y porte encore 43 pièces, tant cloches que sonnettes. Puis arrivèrent les cloches des paroisses conservées jusqu'alors. Le 21 brumaire an II, un arrêté défend de sonner plus d'une cloche par église. L'on fait même taire le carillon du Bouffay. Les cloches des paroisses rurales avaient servi souvent aux Vendéens : elles sont condamnées définitivement en septembre 1793.

L'on fondait les flans à St-Léonard, et on les portait à la Monnaye, pour être frappés.

Les cordes elles-mêmes étaient remisés à la marine.

Les cloches qui ne furent pas transformées en sous, servirent à la fonderie de canons d'Indret, et à la fonderie de canons établie aux Cordeliers de Nantes.

L'on ne put descendre les cloches de St-Pierre qu'en les brisant en morceaux.

Le 2 ventôse an V, les cloches de St-Clément, qui avaient été oubliées, furent portées à la fonte.

C'est alors qu'en divers endroits, on enterra les cloches ou on les jeta à l'eau pour les sauver de la destruction. Les fondeurs de monnaye étaient souvent volés, grâce à la rareté du numéraire. En juin 1792, un vol de sous est dénoncé ; en 1793, on en ramasse des quantités dans l'eau, à marée basse, au-dessous du château. Ces sous, fondus à St-Léonard et frappés à la Monnaye, furent bientôt mal vus et acceptés avec répugnance. L'on parla plusieurs fois de les démonétiser. L'an XI, un arrêté du maire impose l'obligation de les

recevoir en paiement. Le 2 juin 1808, semblable arrêté, pour en empêcher la démonétisation.

Ces sous, frappés à Nantes en 1792 et 1793, ont eu cours jusqu'en 1853 ; il y en avait de 2 sols, de 12 deniers, de six deniers et de trois deniers. On les reconnaît à la lettre monétaire et à leur couleur, tantôt un peu rouge, tant un peu blanche. Après leur démonétisation, on en a recueilli un grand nombre pour fondre la cloche de la nouvelle chapelle de l'Immaculée-Conception. M. l'abbé Durville termine cet intéressant mémoire en nous apprenant que le fondeur de cloches, Pierre Caillard, était installé à St-Léonard en 1816, et qu'il y avait, à la même époque, un autre fondeur de cloches dans la chapelle de la Retraite (anciens Cordeliers).

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Le Secrétaire Général,

Paul DE BERTHOU.

SÉANCE DU MARDI 7 MAI 1901

Présidence de M. le baron Christian DE WISMES, vice-président

Etaient présents : MM. DE BERTHOU, le vicomte DE BOUARD, CHARON, DORTEL, l'abbé DURVILLE, H. GOUSSET, le comte René GOUSSET, GUICHARD, HOUDET, Victor LAGRÉE, Alcide LEROUX, SENOT DE LA LONDE, MAILCAILLOZ, Léon MAITRE, OHEIX, ORIEUX, POUVREAU, Auguste et Henri QUILGARS, le Dr TACHARD, DE VEILLECHÈZE et le baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président, après avoir lu une lettre d'excuses de M. le marquis de Bremond d'Ars, retenu par une indisposition, prononce l'éloge funèbre de M. le marquis de Dion. « Je me suis fait, dit-il, l'interprète de la Société en allant déposer sur son cercueil une couronne et en prononçant à la gare son éloge funèbre. M. le marquis de Dion avait bien voulu accepter la présidence à une époque critique, où les ennuis

et les difficultés ne l'arrêtèrent pas. Il a voulu lui-même perpétuer son souvenir parmi nous en laissant à la Société la matrice d'une médaille d'or destinée à récompenser notre concours triennal ». M. le Président ajoute qu'il a l'intention de demander à la marquise de Dion un portrait de son mari, afin de le faire figurer dans notre salle de séances à côté de ceux des autres présidents, que la Société a, depuis longtemps, l'intention de réunir.

M. le Président lit une lettre de M. Maître relative à la restauration de la pierre tombale déposée le long du mur de l'église de Sainte-Marie de Pornic, et à celle de la Vierge tabernacle de cette même église. « Cette vierge, ajoute M. Maître, est une statue d'un type très rare dans notre pays ». M. Vallet, le sculpteur, l'a fort artistement réparée en enlevant le grossier badigeon qui la recouvrait et en lui donnant une teinte uniformément dorée. M. le Curé l'a fait placer sur un piédestal. Quant à la pierre tombale, dite *Pierre du Croisé*, qui gisait mutilée à l'extérieur, elle a aujourd'hui sa place d'honneur dans un coin de l'église où les curieux et les artistes pourront l'admirer. C'est un spécimen fort rare de l'image d'un chevalier du XIIIe siècle avec son écu et son heaume qui, à lui seul, présente un grand intérêt archéologique. Le chevalier représenté est Guillaume des Bretesches, ancêtre d'une famille aujourd'hui éteinte.

Il est procédé ensuite à la présentation de M. André Chauvet, architecte, présenté par MM. Orieux et de Berthou. M. Chauvet, dit M. Orieux, n'est pas seulement un architecte de talent, c'est un artiste et un archéologue, collaborateur de M. Enlard, il a signé avec lui un magnifique livre sur les monuments gothiques de l'île de Chypre. Ciseleur et graveur, M. Chauvet peut nous rendre des services multiples.

M. le Dr Tachard et M. Dortel présentent M. le Dr Félix Mitry, que son long séjour dans le Midi de la France et dans l'Afrique romaine, ont initié à l'étude de nos origines et à l'épigraphie romaine.

M. Victor Lagrée donne lecture de l'arrêté pris par M. le Préfet du Finistère et nommant une commission chargée de dresser un inventaire des monuments historiques et archéologiques qui méritent d'être conservés.

M. le Président remercie M. Orieux de la très intéressante

brochure qu'il a bien voulu offrir à la Société, et qui contient une série d'études d'un très grand intérêt archéologique et historique lues à la Société Académique.

M. le baron Gaëtan de Wismes entretient la Société d'une visite faite par lui pendant les vacances dernières, à l'église d'Escoublac. Deux des vieux vitraux de cette église, qui décoraient une des fenêtres de l'abside, l'un représentant un seigneur du XIVe siècle et l'autre David jouant de la harpe, ont été placés dans un superbe vitrail où ils peuvent être mieux étudiés et admirés. M. Kerviler avait depuis longtemps, dit-il, signalé l'intérêt de ces deux œuvres d'art au point de vue artistique et documentaire.

M. le baron G. de Wismes signale aussi la découverte faite près de Bizerte d'une ville qui semble appelée à rivaliser avec Pompéï par l'importance et la conservation des monuments qui ont été exhumés.

M. Charon expose toute une série de haches dont il vient de faire l'acquisition à Nantes mais qui ont été collectionnées ou achetées en Bretagne. Quelques-unes sont fort intéressantes par leur forme et par la matière avec laquelle elles ont été fabriquées. L'une d'elles, en jade vert, est particulièrement curieuse. M. le Dr Tachard rappelle que, lors d'une visite qu'il fit à Vannes chez M. le comte de Limur, celui-ci lui expliqua que le jade, lorsqu'il est extrait de la mine, peut être travaillé au couteau, il est malléable, il n'acquiert sa dureté qu'au contact de l'air.

M. Senot de la Londe, qui déjà avait puisé dans le chartrier des Boylesve des documents fort intéressants, donne lecture du testament fait par Jean Boylesve au moment de partir pour la dernière Croisade, en 1396. Dans ce testament l'auteur s'occupe bien plutôt de ses intérêts spirituels que temporels. C'est ainsi qu'il détaille les différentes cérémonies religieuses et les messes qui devront être célébrées, s'il vient à succomber. Détail fort curieux à retenir, le chevalier recommande à son fils aîné qu'il prenne dorénavant pour ses armes : trois croix d'or penchées au lieu de trois étoiles d'or.

M. Léon Maître rend compte du Congrès des Sociétés savantes qui vient de se tenir à Nancy, dans la salle Poiret et dans les merveilleux salons de la Mairie, comme au siège de l'Académie de Lorraine et de Nancy. Les excursions ont

été nombreuses. La ville de Nancy, reconstruite et transformée par Stanislas, contient des édifices d'un très grand intérêt artistique. Le Musée archéologique, très riche, est installé dans le Palais des Ducs de Lorraine. L'église gothique est moderne, mais dans la vieille église de Notre-Dame-de-Bon-Secours se trouve le tombeau de Stanislas et de sa femme. M. l'abbé Durville fait observer que c'est un architecte nantais, Geoffroy Boffrand, baptisé à Saint-Léonard, qui avait été choisi par Stanislas pour la construction et le plan des plus beaux monuments.

Après avoir visité Metz, dont la cathédrale du XIVe siècle a conservé beaucoup de vitraux anciens, M. Léon Maître, qui s'occupe actuellement de l'étude des origines du christianisme en Gaule, est allé visiter Trèves, la Rome du Nord, dont les monuments chrétiens sont dans un état plus intéressant encore que ceux de la cité sainte, où des embellissements ont effacé la trace des anciens usages. Les murs de la basilique de Constantin sont intacts ; c'est un monument unique du IVe siècle qui a servi de type à nos constructions de la première époque romane.

Les cryptes, au nombre de trois, contiennent les tombeaux des premiers martyrs et des premiers évêques de Trèves. Dans la ville païenne on remarque la célèbre Porte-Noire qui a servi successivement de caserne et d'église et les restes de l'amphithéâtre qui pouvait contenir 60.000 personnes. De nombreuses photographies ont accompagné cette intéressante communication.

M. Gaëtan de Wismes entretient la Société de sa visite au fort Hikerric, dont M. de la Rochette lui a fait très aimablement les honneurs. D'où vient l'origine de ce fort, y a-t-il eu sur cet emplacement une fortification ? La question se pose sans être résolue. Quoiqu'il en soit, le fort actuel, transformé en maison d'habitation et en musée, contient de véritables richesses artistiques : meubles anciens, fauteuils italiens Renaissance, petits bliants bretons du XIVe siècle fort rares, bronzes, miniatures, livres rares parmi lesquels un volume unique qui se compose d'une série de feuillets en parchemin taillés en languettes. M. de la Rochette assure à M. de Wismes qu'il se ferait un plaisir de recevoir la Société Archéologique si celle-ci voulait bien diriger une excursion

de son côté. Cette invitation est acceptée avec d'autant plus d'empressement que la communication de M. de Wismes a éveillé la curiosité de toutes les personnes présentes.

La séance est levée à six heures un quart.

Le Secrétaire Général,

A. DORTEL.

SÉANCE DU MARDI 4 JUIN 1901

Présidence de M. le baron Christian DE WISMES, vice-président

Étaient présents : MM. DE BERTHOU, CHAILLOU, CHAUVET, DORTEL, l'abbé DURVILLE, Victor LAGRÉE, LOTZ-BRISSONNEAU, Léon MAÎTRE, le médecin-major MITRY, ORIEUX, PIED, Auguste QUILGARS, le vicomte DE SÉCILLON, le médecin-principal TACHARD, DE VEILLECHÈZE, le baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le marquis de Brémond d'Ars, retenu à la campagne par sa santé, et qui regrette de ne pouvoir se trouver aujourd'hui parmi nous. M. l'abbé Brault s'excuse également de ne pouvoir assister à cette séance.

En vertu d'un vote au scrutin secret, M. le docteur Renoul, médecin au Loroux-Bottereau, présenté par MM. Maître et le baron Christian de Wismes, est admis dans notre Société, à titre de membre correspondant.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Curé de Ste-Marie de Pornic, nous exprimant ses remerciements pour une somme de 50 fr. qui lui a été remise, en vertu d'un vote du comité et sur la proposition de M. Maître, dans le but de contribuer à la restauration de la belle pierre tombale de Guillaume des Bretesches, remarquable par le heaume qui accompagne la figure de ce chevalier. Ce heaume est un beau type du heaume du XIIIe siècle, du temps de St-Louis,

dit *heaume des croisades,* cylindrique et à timbre légèrement arrondi. La restauration de ce beau monument, sa mise en place dans l'église de Ste-Marie, et la restauration de la curieuse Vierge-ostensoir, en pierre sculptée et peinte du xve siècle, de cette église, ont coûté une somme de 400 fr., que M. le Curé de Ste-Marie a généreusement prise à sa charge.

Il est ensuite parlé de notre prochaine excursion à Chantoceaux, qui aura lieu le lundi 18 courant, et sera consacrée à la visite d'Oudon et des restes du château de Chantoceaux (ou mieux : Chasteauceaux). M. de la Touche, notre confrère, propriétaire de ces intéressantes ruines, y a fait de nouvelles découvertes qu'il sera très heureux de nous montrer, ainsi qu'il l'a écrit dernièrement à M. le Président. Le détail de cette excursion sera prochainement publié dans les journaux. Une dizaine des membres présents se promettent d'y prendre part.

M. Henri Quilgars exhibe une très belle série de haches de pierre, provenant toutes de la contrée Guérandaise et trouvées par lui. L'une d'elles, assez grosse, avec un trou rond, d'un modèle commun en Norwège, mais infiniment rare dans nos contrées, semble y avoir été apportée d'une autre région. Nous remarquons dans cette collection une autre hache-marteau à deux têtes, avec trou rond au milieu, également d'une grande rareté, une hachette en jadéite, avec cupule sur une de ses faces, une autre très mince en fibrolithe, d'autres haches de même matière, une autre en jadéite, vrai bijou d'une merveilleuse exécution, une autre en serpentine, une grande hache en jadéite, provenant d'un châtellier gaulois, d'autres haches trouvées dans des dolmens.

M. Lotz-Brissonneau exhibe divers objets précieux :

1° Une série de médailles modernes, d'une belle exécution et d'un beau style, commandées par une société de médaillistes. D'autres ont été gagnées comme prix à diverses Expositions, notamment à Paris et à Chicago.

2° Un étui à aiguilles, style Louis XVI, en or, avec ornementation en or rouge, jaune et vert, se terminant par un cachet armorié.

3° Une balance de peseur d'or, dont les poids portent l'effigie de diverses monnaies d'Europe : France, Espagne, Autriche, Suisse, Rome.

4° Un bracelet de camées, passant pour avoir appartenu à l'Impératrice Joséphine. La plupart de ces camées sont gravées par Piclair. Deux paraissent antiques.

5° Une collection de jeux de cartes à figures, où nous remarquons, *un jeu de carte à la mariée* (vers 1820), avec tous les personnages de la noce ; un autre de la même époque ; un jeu de cartes républicain.

6° Des dépêches du siège de Paris de 1871, par ballon monté et non monté.

M. Lotz nous prévient que M. Lepère, l'un de nos meilleurs graveurs modernes, se dispose à venir à Nantes, lors de nos processions de la Fête-Dieu, afin de préparer une grande planche représentant la procession sortant de Saint-Pierre. Il nous invite enfin gracieusement à visiter la belle collection de gravures et de reliures précieuses qu'il a mis tous ses soins à réunir, et que plusieurs de nos confrères ont déjà pu admirer.

Monnaies romaines trouvées aux Cléons, par M. Chaillou.

Après avoir rapidement exposé comment les fouilles lui ont successivement fait reconnaître, aux Cléons, des établissements de trois époques (Ier, IIIe et IVe siècles), notre savant confrère en vient à sa belle découverte du 28 novembre 1900. En défonçant un champ de labour, nommé le Renfermé (n° 149 de la matrice cadastrale de Haute-Goulaine), la charrue mit au jour une cachette contenant un vase brisé et une grande agglomération de petits bronzes, au nombre de 1325, tous d'une époque comprise entre le règne de Gordien III (238) et le début de celui d'Aurélien (270). Parmi ces monnaies, s'en trouvait une du tyran *Domitianus*, personnage d'ailleurs peu connu, et constituant une pièce sans doute unique et de la plus haute importance historique.

M. Chaillou fut tout d'abord surpris de trouver une monnaie au nom de Domitien, dans une cachette de monnaies de l'époque dite des trente tyrans. Il en enleva la patine avec soin et lut les légendes suivantes :

IMP C DOMITIANVS P F AVG
(tête radiée à droite)

Au revers : CONCORDIA MILITVM.

Après une sérieuse étude, et un échange de lettres avec les savants les plus compétents, M. Chaillou put s'assurer

qu'il était en possession d'une pièce unique, émanant d'un général qu'on ne connaissait pas comme ayant porté la pourpre.

Ce général se fit couronner empereur en Orient, et fut vaincu par Aurélien. Il ne vint jamais en Gaule. La monnaie trouvée aux Cléons prouve son élévation passagère à l'empire.

Il est à croire que les monnaies de ce *Domitianus* furent détruites vers 274, avec beaucoup de monnaies de mauvais aloi.

M. Chaillou pense que le trésor des Cléons fut enfoui au début du règne d'Aurélien, époque du soulèvement des Bagaudes.

L'excellent mémoire de M. Chaillou figurera dans notre bulletin, et sera accompagné d'une double phototypie reproduisant les deux faces de la monnaie unique du tyran *Domitianus*.

M. Chaillou n'a rien trouvé aux Cléons qui puisse être attribué à l'époque mérovingienne. Après la destruction de la station romaine, les ruines subsistèrent longtemps à l'air libre, ainsi que le prouvent les nombreuses coquilles terrestres que l'on y remarque. Il est surprenant que l'on y ait encore rencontré aucune sépulture gallo-romaine, ni aucune pièce de mobilier funéraire.

M. Léon Maître pense que l'extrême rareté de certaines monnaies, peut procéder non seulement de leur destruction faite à dessein, mais encore du peu de soin que l'on a mis et que l'on met encore à inventorier les nombreux dépôts de monnaies romaines qui se rencontrent si souvent, et à en déterminer les types. Beaucoup de pièces rares peuvent ainsi être laissées dans l'oubli, par le mépris injustifié qu'inspirent les petits bronzes de basse époque ; et les découvertes sont ainsi perdues pour l'histoire.

En étudiant soigneusement chaque pièce de sa trouvaille, M. Chaillou a donc donné un excellent exemple, et la belle découverte qui en a été la suite engagera, il faut l'espérer, les possesseurs de monnaies antiques à se donner la même peine.

Installation de deux échevins, 1729.

M. Edouard Pied nous donne le récit très circonstancié de cette intéressante solennité nantaise, consacrée à l'installation

de MM. Mercier et Leray de la Clartais, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, le lundi 27 juin 1729, à 11 heures du matin. Les détails lui en ont eté fournis par une rare brochure, imprimée en 1734. Le comte de Menou, gouverneur du château, assistait à la cérémonie, ainsi que des députés du Présidial et de l'ancien Bureau. Il n'y en avait point de l'Eglise ni de la Chambre des Comptes. Selon l'ancien usage, le sénéchal présidait.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire Général,

Paul DE BERTHOU.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1901

Présidence de M. le baron Christian DE WISMES, vice-président

Étaient présents : MM. de BERTHOU, l'abbé BRAULT, comte DE BOUARD, CHAUVET, CHARRON, DORTEL, l'abbé DURVILLE, Dr LERAT, Léon MAÎTRE, POUVREAU, TRÉMANT, baron Gaëtan de WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rend compte de la visite qu'il a faite, avec les Membres du Comité, à M. le général Grisot, et du gracieux accueil fait par le nouveau commandant du XIe Corps à la proposition présentée par la Société Archéologique de laisser au Château son caractère historique, en le débarrassant du dépôt d'artillerie qui l'encombre et le dépare. Au reste cette question avait été examinée, en 1811, à cette époque la Municipalité avait décidé en principe la création d'un Musée dans le Château; mais, hélas! le projet ne fut pas mis à exécution.

M. le Président est allé féliciter M. le Maire de Nantes de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, juste récompense des services rendus à notre Ville.

M. le Président donne lecture d'une lettre du peintre Charles Jousset, qui, préparant un tableau qui doit représenter l'hé-

roïque combat du 29 avril 1709, où Cassard, l'illustre Nantais, lutta victorieusement contre quinze frégates anglaises, désire savoir quel pavillon hissait le navire monté par Cassard, et quels étaient les drapeaux arborés à cette époque par la flotte anglaise. D'après l'avis de l'un de nos collègues, M. Caffin, qui connaît à merveille toutes les questions maritimes et qui possède une collection de navires peut-être unique, il est certain que le vaisseau monté par Cassard portait un pavillon blanc, mais il est fort difficile de savoir et surtout de déterminer la couleur des pavillons.

M. le baron Gaëtan de Wismes, rendant compte de la séance tenue samedi 29 juin aux Bibliophiles bretons, constate avec plaisir que M. Le Meignen a été élu président. M. le comte de Palys, héritier de la pensée de M. de la Borderie, a été nommé vice-président, ainsi que notre confrère M. le marquis de l'Estourbeillon. MM. de Berthou et René Blanchard ont été élus secrétaires. Ces nominations font le plus grand honneur à notre Société et resserrent encore les liens qui l'unissent à sa sœur, la Société des Bibliophiles bretons.

M. Rigaud exhibe un bouton où, sur soie, sont gravées, en tête, les armes de France et en quartier les armes de Bretagne avec les noms Henry, Duguesclin et Bayard. On pense que ce bouton du XVIIIe siècle doit être un bouton de livrée très à la mode à cette époque. M. le baron G. de Wismes a en sa possession une quinzaine de boutons semblables et dont quelques-uns mêmes sont coloriés.

Une lettre de M. Henri Quilgars annonce qu'on vient de trouver, dans la presqu'île Guérandaise, une pièce d'argent représentant Arsace XIV, roi des Parthes, qui mourut l'an 38 avant Jésus-Christ. Cette pièce, d'une conservation parfaite, a dû être apportée par un soldat romain, qui a fait, sous les ordres de César, la guerre d'Orient et celle des Gaules.

M. Maître lit quelques extraits d'un travail de M. le Dr Renoul sur les fouilles qu'il a entreprises au Loroux-Bottereau. Deux pierres tombales en calcaire dur dont le dessus porte une double croix, ont été exhumés de l'ancienne chapelle de Saint-Pierre martyr. Ce sont les premiers tombeaux en calcaire dur qui aient été signalés. Le sol du Loroux est, au reste, semé de tombes et de chapelles. Le nom du *Loroux*

doit avoir pour origine « *les oroux* », c'est-à-dire les *oratoires*.

M. le Dr Renoul, dans son travail, s'occupe des fouilles faites dans un lieu dit la *Motte*, faubourg du Loroux, où se trouvait une quantité énorme de tombeaux. M. Maître fait passer sous les yeux des assistants le plan de ce cimetière dit *La Motte du Martray*. On suppose qu'il y avait là une de ces léproseries si communes au Moyen-Age. A ce sujet, M. le Dr Lerat fait observer que cette lèpre mutilante du Moyen-Age est encore observée et soignée en Bretagne.

M. Charon rend compte d'une visite qu'il vient de faire à Chantilly dont il décrit avec beaucoup d'humour les merveilles architecturales et artistiques.

M. Maître lit une notice sur les puits dans les églises. Ce sont, dit-il, ou d'anciens baptistères ou des puits miraculeux. Il y aurait sur ce point de nombreuses recherches à faire. A Nantes, le puits de St-Similien est entouré, comme tant d'autres, d'une légende. La tête de St-Similien aurait été jetée dans ce puits. Celui de St-Pierre n'a pas d'histoire.

On peut même se demander s'il était compris dans le périmètre de l'église primitive. Après le meurtre de St-Gohard et son ensevelissement dans ce qui devint la crypte et qu'on appelait alors la cave de St-Gohard, l'on jugea nécessaire de creuser un puits pour que les nombreux pèlerins pussent venir puiser de l'eau et la faire bénir sur le tombeau de l'évêque, c'est là une hypothèse admissible. L'eau a, en effet, de tout temps, joué un rôle considérable dans les cérémonies du culte. Le culte des fontaines est vieux comme le monde, et le christianisme, au lieu de le combattre de face, se l'est assimilé.

A Mons, dans la Gironde, à cent mètres de l'église à peine, est une source que l'on a recouverte d'une arcade en plein cintre. Elle est dédiée à St-Clair. Le jour de la fête de ce saint, on vient s'y laver les yeux et y puiser de l'eau qui a, dit-on, la propriété de conserver la vue.

M. Dortel rend compte d'une promenade archéologique qu'il vient de faire à St-Emilion, cette petite ville célèbre dans le monde entier par la réputation universelle de ses vins, mérite d'être visitée par les archéologues qui pourront étudier sur place, l'architecture militaire et religieuse du XIe au XVIe siècle.

La ville est encore ceinte de ses murs qui, dans certaines parties, présentent des ornementations et des détails d'architecture d'une très grande richesse. Le palais Cardinal et le logis de Brunet sont avec la porte Brunet les parties les mieux conservées de l'enceinte qui avait 1.500 mètres de circonférence.

L'architecture militaire est encore représentée par le donjon carré de quatorze mètres de hauteur et de neuf mètres de chaque face, avec des murs de deux mètres d'épaisseur.

Quant à l'architecture religieuse, elle est représentée par la collégiale, vaste édifice de soixante-dix-neuf mètres de long, où l'on retrouve des traces de l'architecture des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Le cloître qui occupe tout le côté méridional de la nef romane date du XIVe siècle, il en a remplacé un autre qui avait été construit au XIIe siècle. L'église souterraine, unique en France, a trente-huit mètres de long, sur vingt mètres de largeur; la hauteur des voûtes est de vingt mètres. C'est un édifice de la fin du XIe siècle ainsi que l'atteste une inscription relatant la consécration faite en 1080. A l'église souterraine se relient le baptistère improprement appelé oratoire de Saint-Émilion datant du VIIIe siècle et les catacombes, cryptes funéraires creusées dans le roc.

La séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire Général,

A. DORTEL.

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 1901

Président : M. le baron Christian DE WISMES, vice-président

Etaient présents : MM. R. BLANCHARD, CHARON, DORTEL, abbé DURVILLE, DE FRANCE, GUICHARD, Victor LAGRÉE, A. LEROUX, L. MAÎTRE, LOTZ-BRISSONNEAU, Dr MITRY, PIED, POUVREAU, Henry QUILGARS, SOULLARD, Dr TACHARD, DE VEILLECHÈZE, baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président, après avoir lu les lectures d'excuses de

MM. de Bremond d'Ars, Riardant, abbé Brault, de Berthou, prononce l'éloge funèbre de M. E. Orieux et de M. l'abbé Cahours.

Il est procédé ensuite au vote sur la présentation de :

1° M. Bonet par MM. Soullard et Charon.

2° M. Jules Doudiès par MM. Rigault et Charon.

3° M. P. Ollive, agent voyer inspecteur, par MM. de France et Pouvreau.

4° M. Trochon de Lorière par MM. le baron de Wismes et Senot de la Londe.

5° M. Glaumont, percepteur, par MM. Pouvreau et Soullard.

6° M. l'abbé Mollat, pensionnaire de l'église nationale de Saint-Louis-des-Français, à Rome, par MM. Léon Maître et Henri Quilgars.

7° M. Stéphane Dezaunay, architecte, par MM. le baron de Wismes et Chauvet.

8° M. Jean-Baptiste Ollive par MM. Pouvreau et Charon.

En vertu de ce vote, ces messieurs sont admis à faire partie de notre Société.

M. Gaëtan de Wismes signale les belles découvertes préhistoriques faites dans les grottes de la Mouthe (Dordogne) par le Dr Rivière et notamment les gravures sur pierre de cette grotte qui sont particulièrement remarquables ; puis il donne lecture de la lettre-circulaire adressée par Monseigneur Dubillard, évêque de Quimper, en vue de la conservation des vieux monuments et particulièrement de la construction et de la restauration des vieilles églises qui sont réparées avec un goût douteux.

M. Lotz signale, à Saint-Jean-des-Monts, l'existence d'un vieux combattant de la grande guerre, qui, au combat des Mathes, se battit aux côtés de la Rochejaquelin. Le vieillard connaît des chansons locales qui mériteraient d'être recueillies.

M. le Président annonce que le quatrième concours triennal doit être clos à la fin du mois de novembre, et que la médaille sera remise à la séance de décembre. Le Bureau de la Société formera le jury du concours.

M. Lotz donne lecture d'une lettre du général Cambronne datée de 1822, et donnant sur ses compagnons d'armes des détails forts intéressants ; puis il met sous les yeux de l'as-

sistance un magnifique bois du célèbre graveur Lepère, représentant l'entrée de la procession à la Cathédrale, le jour de la Fête-Dieu, datant de l'époque de Louis XIV ou de Louis XV, et orné de figures et de dessins qui en font une véritable œuvre d'art.

M. l'abbé Durville donne lecture de son travail sur la seigneurie de Bouvet. Après avoir décrit les limites de cette seigneurie dont la maison principale pouvait être située dans l'emplacement actuel de la rue Santeuil, et après avoir donné les noms de différents propriétaires qui, au XIVe, au XVe et au XVIe siècles, possédaient cette terre noble, les Lespervier, les Hamon, les d'Espinoze, l'auteur arrive aux Grillaud du Pavillon qui en étaient propriétaires, quand, en 1774 et 1777, Graslin acheta tous les terrains ainsi que l'enclos des Capucins pour la tranformation et la création du quartier auquel il devait attacher son nom. Par malheur, la terre étant noble, Graslin ne pouvait vendre ses excédents de terrains et il fut forcé de solliciter la roture de cette terre du Bouvet. Cette conversion lui fut accordée le 29 avril 1780, et, dès 1781, la rue Jean-Jacques, successivement rue Royale, rue de la Liberté, fut créée.

Arrivons aux découvertes faites récemment au nº 30 de la rue de la Fosse, M. l'abbé Durville dit qu'on s'est trop hâté de dire que la maison découverte était le manoir de Bouvet. Ce pourrait être plutôt la maison dite : « Maison de la Fontaine de Hérédye ». Cette maison située plus bas et plus près de la rue de la Fosse que ne l'était le manoir de Bouvet, portait aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles le nom de Fontaine de Hérédye. Elle devait faire partie du nº 30 actuel. La maison ne donnait pas directement sur la rue de la Fosse dont elle était séparée par des jardins. Elle tirait son nom de Bonaventure de Hérédye, un Espagnol qui fut inhumé aux Cordeliers et dont la succession donna lieu à de nombreux procès.

M. Dortel fait remarquer que, derrière la façade, se trouvait une glacière, et M. Maître rappelle que, dans l'aveu qui concerne le Bouvet, il est question d'une glacière.

M. Charon exhibe une collection très intéressante et très complète de trouvailles faites par lui à Préfailles, dans des stations préhistoriques signalées par M. Marionneau, grattoirs, amulettes, lames, perçoirs. A côté des outils préhisto-

riques, M. Charon exhibe une série de pierres naturelles, véritables bijoux par leurs formes et leurs nuances variées.

M. Soullard donne lecture d'une très curieuse lettre autographe adressée par Mme la princesse de Salm à M. de Vrignel, le 3 avril 1823.

M. l'abbé Durville offre à la Société un magnifique exemplaire de ses études sur le Vieux-Nantes, réunies sous une riche et luxueuse couverture.

M. André Chauvet dépose sur le Bureau la photographie d'une serrure en fer forgé, qui a demandé à son auteur plus de six mois de travail ; photographie et ferronnerie sont l'œuvre de M. Chauvet.

La séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire Général,

A. DORTEL.

SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 1901

Présidence de M. le baron Christian DE WISMES, vice-président

Etaient présents : MM. AUGEARD, DE BERTHOU, R. BLANCHARD, DU BOISCHEVALIER, BOUCHAUD, l'abbé BRAULT, le comte DE BRUC DE LIVERNIÈRE, CALLIER, CHARON, CHAUVET, H. CHÉGUILLAUME, DEZAUNAY, DORTEL, l'abbé DURVILLE, le comte René GOUSSET, GUICHARD, le vicomte R. HORRIC DE BEAUCAIRE, Joseph HOUDET, le Dr JOSSO, LAFONT, le comte Victor LAGRÉE, LE CORNU, le Dr LERAT, LERAY, Alc. LEROUX, DE LONGUEVILLE, MAILCAILLOZ, Léon MAITRE, Claude DE MONTI DE REZÉ, Yves DE MONTI DE REZÉ, OHEIX, Ed. PIED, POUVREAU, H. QUILGARS, l'abbé RADIGOIS, RIARDANT, Ed. SAY, SÉCHEZ, le vicomte DE SÉCILLON, SENOT DE LA LONDE, Paul SOULLARD, l'abbé H. SOREAU, G. DE SUYROT, le médecin principal TACHARD, Paul TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, le Dr VIGNARD, Antoine VINCENT, Félix VINCENT, VOLLATIER, le baron Gaëtan DE WISMES.

Se sont fait excuser : MM. le marquis DE BREMOND D'ARS-MIGRÉ, H. GOUSSET, HUNAULT, DE LAUBRIÈRE, le Dr MITRY, NAU, A. QUILGARS, VALLET.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Jos. Rousse, auteur de deux nouvelles brochures, veut bien les offrir à la Société, ce sont :

Joseph-Marc Flameng et Charles Danguy, seigneur de Vue ; Les chefs secondaires de la Vendée militaire, André Baumler.

A 4 heures, ouverture du scrutin pour la nomination du nouveau Bureau.

M. Charles Riardant, qui vient d'exercer les délicates fonctions de trésorier, avec le plus grand dévouement pendant quinze années, exprime le désir de les remettre en d'autres mains et décline toute candidature à ce sujet. La Société le voit avec peine résigner cette charge importante qu'il savait si bien remplir, et se fait un devoir de lui donner une marque toute particulière d'estime et de reconnaissance. Sur la proposition de M. le Président, M. Charles Riardant est nommé trésorier honoraire par acclamation.

M. le Président donne ensuite lecture de son rapport sur les travaux présentés au concours triennal. Il n'a été tenu compte que des mémoires insérés dans notre Bulletin ou lus au cours de nos séances. Bien que les conditions du concours investissent de pleins pouvoirs la commission choisie par le comité central, cependant et suivant l'usage établi, M. le Président soumet à la ratification de l'Assemblée générale les conclusions de son rapport, tendant à faire décerner la médaille d'or à M. Paul de Berthou.

Le scrutin, auquel prennent part 38 votants, donne le résultat suivant :

MM. de Berthou : 36 voix.
l'abbé Durville : 1 voix.
Henri Quilgars : 1 voix.

En conséquence et conformément aux conclusions du rapport de M. le Président, la médaille d'or du concours triennal ouvert en 1901, est décernée à M. Paul de Berthou et lui sera remise au cours de la séance de janvier prochain.

A cinq heures, le scrutin pour l'élection du nouveau

Bureau est clos et le dépouillement des voix émises donne les résultats suivants :

PRÉSIDENT : M. Léon Maître.

VICE-PRÉSIDENTS : MM. Dortel et le baron Christian de Wismes.

SECRÉTAIRES-GÉNÉRAUX : MM. Joseph Senot de la Londe et Henri Quilgars.

SECRÉTAIRES DU COMITÉ : MM. le baron Gaëtan de Wismes et Henri Gousset.

TRÉSORIER : M. Edouard Pied.

TRÉSORIER-ADJOINT : M. Raymond Pouvreau.

BIBLIOTHÉCAIRES-ARCHIVISTES : MM. Paul Soullard et Joseph Houdet.

En conséquence, M. le Président déclare que le nouveau Bureau est installé pour trois ans, à partir de janvier 1902.

Il est encore procédé au vote pour l'élection de 3 membres du comité central, en remplacement de MM. Chaillou, marquis de l'Estourbeillon et Maître, dont le mandat expire à la fin de la présente année 1901. M. le Président fait en outre observer qu'il y a aussi lieu de pourvoir au remplacement de notre regretté confrère, M. Orieux, dont le mandat expirait à la fin de 1902. Cette proposition ayant été adoptée à l'unanimité, il est procédé au vote.

MM. de Berthou, Blanchard et Riardant sont élus membres du comité central pour trois années, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1904. M. Chaillou est élu membre du même comité en remplacement de M. Orieux.

M. Charon exhibe : 1° un petit bronze de Claude le Gothique, trouvé dans la rue Travers, près de Ste-Croix, en creusant un égoût ; 2° une monnaie de billon de Philippe VI de Valois, d'un type peu commun; 3° un denier d'Herbert comte du Mans.

M. Dortel exhibe une médaille de cuivre, ovale, garnie d'un anneau trouvé au cou d'un prêtre dont la sépulture vient d'être découverte en fouillant le sol de la vieille église de Bouguenais. Elle porte d'un côté le buste d'Yves Mayeuc, évêque de Rennes de 1507 à 1541, mort en odeur de sainteté et dit *le bon Yves*, placé de profil et coiffé de la mitre. C'est incontestablement un portrait d'un très grand intérêt vu la rareté des portraits d'Yves Mayeuc. Une légende l'entoure.

L'autre face présente une triple croix, reproduction de celle que l'on trouva marquée sur le corps du prélat. Cette médaille, sans doute d'une grande rareté, semble appartenir au XVIIe siècle.

A cause de l'heure avancée, la lecture du mémoire de M. Senot de la Londe sur les paroisses de Mauves, Thouaré, Ste-Luce et Carquefou pendant l'époque révolutionnaire, est remise à une autre séance.

La séance est levée à six heures un quart.

Le Secrétaire Général,

A. DORTEL.

MÉMOIRES

NOTICES NÉCROLOGIQUES

Mes chers collègues, depuis notre dernière réunion, la Société a eu la douleur de perdre deux de ses doyens, M. Eugène Orieux et M. le chanoine Abel Cahour.

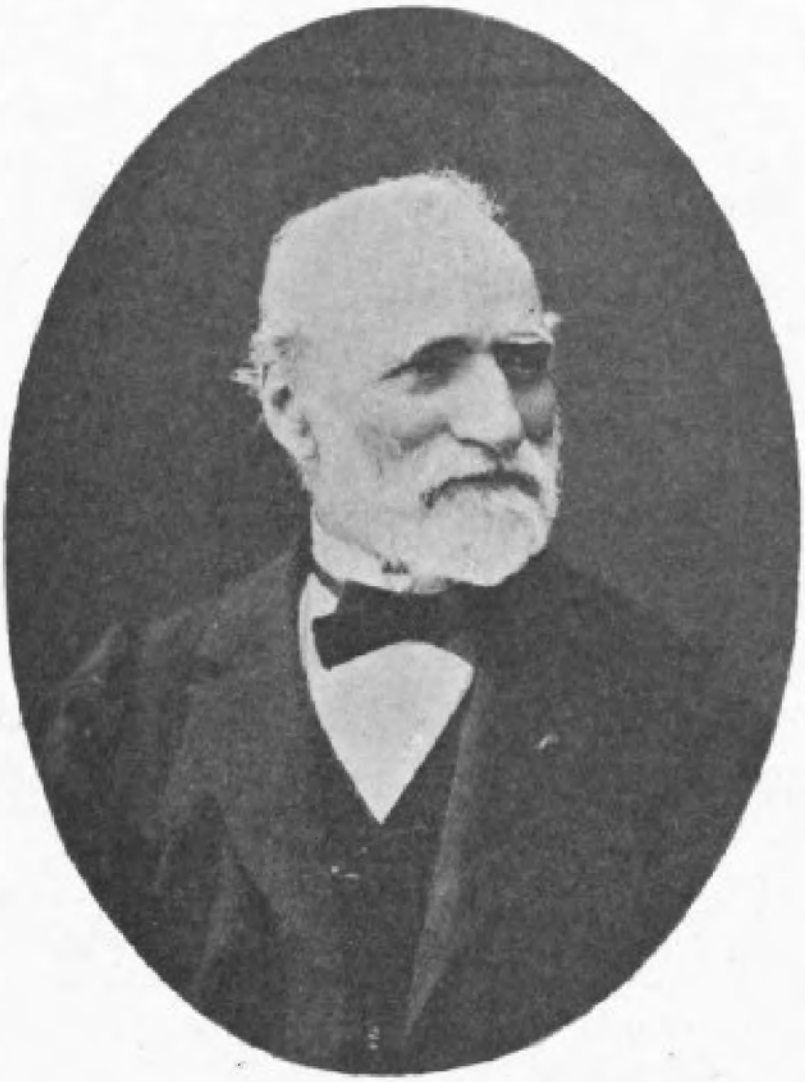

Je me trouvais encore à Nantes, à la fin de juillet, lorsqu'une lettre de notre excellent collègue, M. de

Veillechèze, m'apprit la mort, au Croisic, de M. Orieux, et m'informa que les obsèques seraient célébrées à Saint-Similien. Je ne saurais vous cacher, mes chers collègues, la douloureuse émotion que j'éprouvai en voyant arriver le char funèbre contenant la dépouille de cet ancien de notre Société, auquel j'avais serré la main si peu de temps auparavant. Au cimetière de Miséricorde, furent prononcés plusieurs discours éloquents. Vous avez pu les lire dans les journaux, vous pourrez parcourir également la biographie exacte et complète de M. Orieux, par M. Lemé, offerte à notre Bibliothèque. Je ne veux pas répéter ici ce qui a été dit et écrit si excellemment. Qu'il me suffise de le résumer en quelques mots.

Nantais, ou peu s'en faut, — il était né à Rezé, en 1823, — M. Orieux, comme M. de la Nicollière-Teijeiro, débuta par la marine. Entré, au retour de ses voyages, dans l'administration des Chemins vicinaux, il obtint, en 1869, le poste d'agent voyer en chef, qu'il occupa jusqu'en 1882.

Parmi les nombreux travaux dus à son initiative toujours en éveil, je citerai le magnifique boulevard de ceinture, à l'un des tronçons duquel son nom vient d'être donné, comme ont été consacrés récemment aussi par la reconnaissance publique ceux de Mgr Fournier, ancien vice-président et président d'honneur de notre Société, et du R. P. Dorgère, que j'avais eu la bonne fortune de faire inscrire parmi nous. Ce sont là, mes chers collègues, des titres glorieux pour notre Compagnie.

Les honneurs dont M. Orieux fut comblé s'expliquent par la liste des ouvrages si nombreux qu'il a publiés ; je me laisse aller à citer seulement ses *Études archéologiques sur l'arrondissement de Paimbœuf* et son *Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure*, en collaboration avec M. Justin Vincent.

D'un tenace acharnement au travail, d'une probité scrupuleuse, c'était un esprit net, méthodique et extrême-

ment varié, car, s'il cultivait l'histoire, l'archéologie, les sciences naturelles, etc., il se délassait de ses labeurs par la poésie. Je me souviens du plaisir que j'eus de l'écouter, chez notre Président, récitant des fragments de l'*Heure du rêve*. Il allait mettre la dernière main à l'*Heure des souvenirs*, lorsque la mort est venue, non le surprendre, mais le prendre. Toujours calme, il la vit venir sans se troubler. « Avec l'œil du philosophe, il considéra la terre ; avec l'œil du chrétien, il regarda le ciel », a dit M. le Dr Guillou, en lui rendant hommage au nom de la Société académique.

Espérons, messieurs, qu'après avoir travaillé toute sa vie, notre cher collègue a trouvé le repos éternel !

Plus âgé que lui, M. le chanoine Abel Cahour a succombé à l'âge de 89 ans. Il avait donc 33 ans déjà à la naissance de notre Société et remplissait alors les fonctions d'aumônier du Pensionnat des Frères. (Son successeur, M. l'abbé Radigois, est également des nôtres.) Ce fut en 1859 que M. Cahour, alors aumônier du Lycée, se fit admettre dans notre Société. Reçu le 5 avril, il commença, dès la séance suivante, la lecture de ses travaux sur l'évêque Emilien, en les accompagnant d'une carte, idée heureuse pour l'époque, où l'on n'en comprenait pas assez, comme aujourd'hui, l'indispensable nécessité.

Appelé à la vice-présidence le 18 janvier 1867, il fut, non sans une lutte courtoise, nommé président le 1er décembre 1868. Dans son discours d'entrée en fonctions, il fit observer que « l'une des plus anciennes quant à son objet, l'Archéologie était encore l'une des plus jeunes quant à son âge ». Le nombre de nos adhérents, qui, pour la première fois, dépasse deux cents, celui des membres assidus aux séances, qui a doublé dans ces dernières années, le volume, plus considérable que jamais, de nos Bulletins, qui suffisent difficilement à contenir tous les travaux, sont des preuves éclatantes

de la perspicacité de M. Cahour, en assignant à nos recherches un champ, pour ainsi dire, illimité.

Remplacé, le 5 décembre 1871, par M. l'Intendant militaire René Galles, M. Cahour prononça son discours d'adieu dans la séance du 9 janvier 1872, qui fut présidée par Mgr Fournier, et dont le procès-verbal fut rédigé par un des néophytes d'alors, j'ai nommé M. Léon Maître.

Les travaux de M. Cahour se distinguent de ceux de M. Orieux en ce qu'ils ont tous pour objet l'archéologie ; quelques uns touchent les monuments primitifs, tous les autres se rapportent à la religion, à l'histoire, à la géographie, à la statistique, à l'iconographie et à l'hagiographie.

Son opinion sur l'apostolicité de l'église de Nantes a été, vous ne l'ignorez pas, combattue vivement par notre éminent collègue, feu M. de La Borderie, dont la thèse a été reprise et soutenue par de vigoureux champions. Ce n'est pas ici le moment de revenir sur cette polémique.

Je me hâte d'ajouter que M. le chanoine Cahour, accablé par l'âge et les infirmités, avait dû prendre sa retraite en 1879, après avoir achevé sa carrière active au poste d'aumônier de la Grande-Providence. J'espère obtenir de sa famille un portrait du vénéré défunt, qui nous aidera à compléter la collection, trop nombreuse, hélas ! de nos regrettés Présidents.

Le Bon de Wismes.

M. l'abbé Axel CAHOUR

Chanoine honoraire de Rennes et d'Autun

Officier d'Académie

Président de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure (1894-1897)

Né à Rennes (Ille-et-Vilaine), en 1812

Décédé à Nantes, le 7 novembre 1901

COMPTE-RENDU

D'UNE

EXCURSION AU CHATEAU DE NANTES

La Société Archéologique fut accueillie le 13 février 1901, avec le plus aimable empressement, par M. le capitaine d'artillerie Martin Decaen, qui commande au château et sait apprécier la valeur historique du monument dont il a la garde. L'on visita d'abord les bâtiments de la duchesse Anne, et l'on remarqua la belle galerie ouverte donnant sur la cour, conduisant à une salle d'un style fort élégant, puis l'on parvint au chemin de ronde de la partie supérieure qui domine toutes les autres constructions du château et d'où l'on jouit d'une magnifique vue sur la ville de Nantes et sur la Loire.

Dans les salles intérieures, servant de dépôt d'armes, l'on a placé un fragment de pierre sur lequel un prisonnier anglais a gravé dans un cartouche bien dessiné :

ARTHUR et THOMAS JACKSON
of Bristol,
Prisoners of war
1703

Entre les deux tours d'entrée (dites *de la Boulangerie* et du *Pied-de-Biche*), au-dessus du pont-levis, se trouve une petite salle remarquable par une excellente architecture. Au-dessus de chacune de ces deux tours (terminées en 1480), est un petit bâtiment, de construction comtemporaine, comprenant une salle avec belle cheminée gothique, dont le style paraît un peu plus

ancien qu'il ne devrait être dans un bâtiment de cette époque. A la base des logis qui joignent ces tours, se trouvent deux magnifiques salles basses, à voûtes soutenues par d'élégantes nervures, retombant sur deux piliers ronds isolés, et chauffées chacune par trois vastes cheminées.

La *tour du Port*, découverte en 1853, lorsqu'on démolit le *petit bastion Mercœur*, a été entièrement restaurée en 1855, et cette date est sculptée sur son parapet, refait dans un goût un peu trop moderne.

Sur le parapet de la *courtine de la Loire*, l'on trouve des noms de prisonniers Anglais, avec les dates 1703, 1705, 1709.

Dans un souterrain voûté qui touchait à la *tour des Espagnols*, détruite par l'explosion du 25 mai 1800, se remarquent diverses traces de cette explosion, et le sol est jonché de portions de murs écroulés. On y trouve, dans un petit réduit, plusieurs noms de prisonniers anglais, avec les dates 1704, 1705, 1709, 1712.

La tour polygonale, appelée le *donjon*, paraît bien dater du XIVe siècle. Elle reste seule aujourd'hui des constructions de Jean IV ; mais son couronnement de machicoulis a été posé au XVe siècle. Elle est masquée, du côté de la ville, par un gros bastion carré, portant les croix de Lorraine du duc de Mercœur, et surélevé au XVIIe siècle.

Le grand *Fer-à-Cheval* renferme deux étages d'admirables salles, soutenues par des arcs en anse de panier. Un réduit semble avoir jadis communiqué avec une cavité qui devait correspondre à la *caponnière* du fossé, aujourd'hui disparue. Le bâtiment qui la surmonte présente une élégante façade gothique, avec ornements assez étranges, formés de colonnettes accouplées et inclinées, placées à dessein hors de l'aplomb normal. Nous avouons n'avoir jamais rencontré ailleurs ce motif d'ornementation.

Le *logis du Roi* est de la fin du XVIe siècle. Il renferme

les bureaux de l'administration. Deux de ses salles présentent des caissons et des peintures de style Louis XIII, remontant sans doute au gouvernement du maréchal de la Meilleraye.

Dans une des tours d'entrée est conservée une petite collection d'armes du commencement du XIXe siècle, dont plusieurs assez intéressantes, notamment un fusil d'honneur avec plaque d'argent, portant l'inscription : *Donné par le roi à M. Petiteau Joseph.* L'on y voit aussi des fusils, pistolets, sabres, épées et lances de divers modèles.

Enfin, dans l'épaisseur d'une fenêtre de la grosse *tour des Jacobins*, des prisonniers huguenots ont gravé, vers la fin du XVIe siècle, toute une série de petits temples grecs, assez habilement exécutés, tous du même type, avec colonnes et fronton triangulaire. Sur l'un d'eux, l'on peut lire CALVINO.

La salle où se trouve cette fenêtre sert de cuisine à la cantinière de la garnison du château.

Rappelons, en terminant, que le château de Nantes, fut commencé en 1466, par le duc François II. En 1480, la partie qui regarde la ville, comprenant les *tours des Jacobins, de la Boulangerie, du Pied-de-Biche, des Espagnols*, avec leurs courtines adjacentes, était seule terminée. A la duchesse Anne l'on doit le magnifique palais, situé derrière la *tour des Jacobins*; la *tour du Port*, la *courtine* et la *tour de la Loire*, et le grand *Fer-à-Cheval*, le tout terminé peu après 1491. Le *gros bastion Mercœur* (démoli vers 1784), le *bastion de la ville*, et le *petit bastion Mercœur* qui englobait la *tour de la Loire*, remontent aux années 1584 et 1585 environ. On remarque des *croix de Lorraine* sculptées sur leur parement. Le seul débris du château de Jean IV, est la tour polygonale, dite *le donjon*, placée derrière le *bastion de la ville*. Le grand *bâtiment de la charronnerie* est de 1784. En le construisant (sur l'emplacement du *gros bastion de Mercœur*, qui formait terrasse avec jardin, et dont il ne reste que le mur exté-

rieur), on a trouvé, vers son angle Sud-Ouest, les fondations d'une tour romaine (formant le coin Sud-Est de l'enceinte antique de Nantes), sur lesquelles était assise la base d'une tour polygonale, construite par le duc de Bourgogne, pendant la minorité de Jean V.

Le bâtiment placé derrière la *tour du Pied-de-Biche*, a été reconstruit en 1671, après un incendie.

PAUL DE BERTHOU.

LE TEMPLE HEPTAGONE

du MUR, en CARANTOIR (Morbihan)

ET LE CULTE TAUROBOLIQUE

Les ruines dont j'ai à vous entretenir sont dans un domaine rural qui porte un nom suggestif, *le Mur* ; elles sont situées dans la commune de Carantoir (Morbihan), à six lieues au nord de Redon. Cette propriété, qui appartient aujourd'hui à une famille nantaise, très bienveillante pour les archéologues et très curieuse elle-même des choses du passé (1), est connue depuis longtemps des chercheurs et des promeneurs à raison de sa situation pittoresque et aussi à raison de l'énorme talus qui s'y déploie, comme une muraille, à l'extrémité d'un promontoire. Rien n'est plus naturel que de penser, en sa présence, aux vestiges d'un retranchement antique, car le terrain est excellemment disposé pour la défense, la superficie limitée par le mur est protégée aussi par des pentes abruptes (2). Au sommet du talus, on voit une assez grande quantité de gros blocs de pierre qui servaient encore à le rehausser, et en descendant le versant qui porte les eaux du mamelon dans l'Aff, on aperçoit un petit monticule entouré d'un fossé, à mi-côte, qui

(1) Mme Banzain a commencé elle-même les fouilles et recueilli une monnaie en bronze de l'empereur Tibère. Elle collectionne avec soin tout ce qui sort des fouilles. Son zèle mérite d'être cité en exemple aux propriétaires de ruines.

(2) Le cliché du paysage est dû au goût artistique et à l'obligeance de M. Banzain.

Le château du Mur vu de la route.

pourrait être un poste avancé, destiné à la surveillance du gué ou du pont, vers lequel aboutit une voie romaine.

Mais ce n'est pas là qu'est le véritable attrait de la propriété du Mur. Il faut se rendre dans la grande pièce du Domaine qu'on nomme les *Bossettes*, aujourd'hui à peu près nivelée, mais autrefois peu accessible à la culture par suite des inégalités qui accidentaient sa surface. Plusieurs générations de laboureurs ont travaillé au défrichement des *Bossettes* qui ont sept hectares d'étendue ; on a conduit dans les haies de la lisière du champ les matériaux les plus gros tombés des masures, puis on a renversé les plus petits dans les trous, et on a nivelé le sol en rapportant assez de terre pour que la charrue pût circuler.

Il y a cinquante ans, les amoncellements de pierre couverts de ronces formaient des buissons à peu près réguliers sous lesquels les promeneurs croyaient voir des tours romaines, parce que les légendes de camps et de batailles sont les plus faciles à accréditer. Aujourd'hui que la pioche et la pelle ont fait place nette, on peut s'assurer que l'imagination faisait tous les frais du tableau.

Les destructions sont rarement radicales ; elles exigent trop de temps et entraînent trop de déblais encombrants. Ici, les ruines du haut de la pièce des *Bossettes* ont servi à rehausser les pentes du versant et à remblayer les constructions inférieures ; c'est pourquoi les recherches sont plus fructueuses dans le bas que dans le haut. Il n'a pas fallu de grands efforts pour découvrir les lignes de murs qui se dérobaient sous les cultures, elles sont presque à fleur de terre et se lient les unes aux autres sans interruption.

Maintenant qu'elles ont revu le jour, elles figurent deux corps de bâtiments parallèles séparés par une sorte de cour intérieure qui a 18 mètres 50 de largeur. L'aile occidentale se développe d'une façon uniforme sur une longueur de plus de 40 mètres, tandis que l'aile

opposée ne présente, à l'heure actuelle, que 27 mètres d'étendue. Les divisions intérieures se composent de pièces qui ont 6 mètres 40 sur 6 mètres 10 environ et s'élèvent sur des fondations qui mesurent 0,70, 0,80 et 0,90 d'épaisseur, en gros matériaux bruts, et, quand elles montent un peu haut, on voit une maçonnerie en petit appareil régulier dont les joints sont façonnés à la pointe de truelle. La chaux est abondante partout et le sol environnant est parsemé de lourdes tuiles à rebords et de tuiles creuses pareilles à celles qu'on rencontre dans toutes les stations romaines. L'antiquité de ces édifices est encore confirmée par une grande abondance de débris de vases grossiers et de vases en terre rouge, appelée poterie samienne, comme par des parcelles de verre irisé très minces. Ces débris sont nombreux surtout dans l'une des pièces et sont mêlés à des débris de cuisine. Il est donc incontestable que la terre féodale du Mur a été occupée par une villa gallo-romaine, quand bien même nous devrions la juger sur ces seules apparences. Une monnaie de bronze d'Auguste ou de Tibère, portant au revers l'autel de Lyon, a été recueillie par la propriétaire elle-même dans les décombres, c'est la seule.

Quand je suis arrivé sur le terrain des fouilles, je me suis trouvé en présence d'une sorte de bassin à pans coupés, bien conservé, en bonne maçonnerie appareillée qu'on venait de découvrir à l'extrémité de l'aile orientale. Ne comprenant pas sa forme insolite et sa destination, je fis des sondages aux alentours et je finis par rencontrer une enceinte enveloppante qui suivait parallèlement les lignes de la première.

Les murs, qui ont un mètre de hauteur et 0,60 d'épaisseur, dessinent deux polygones à sept côtés qui sont séparés par un corridor de 2 mètres 70. Dans le milieu, le sol de l'aire est pavé de ciment rougeâtre, composé de brique pilée. Il n'y a pas de solution de continuité dans le petit polygone, mais je ne puis rien affirmer

Heptagone du Mur à Carentoir (Morbihan).

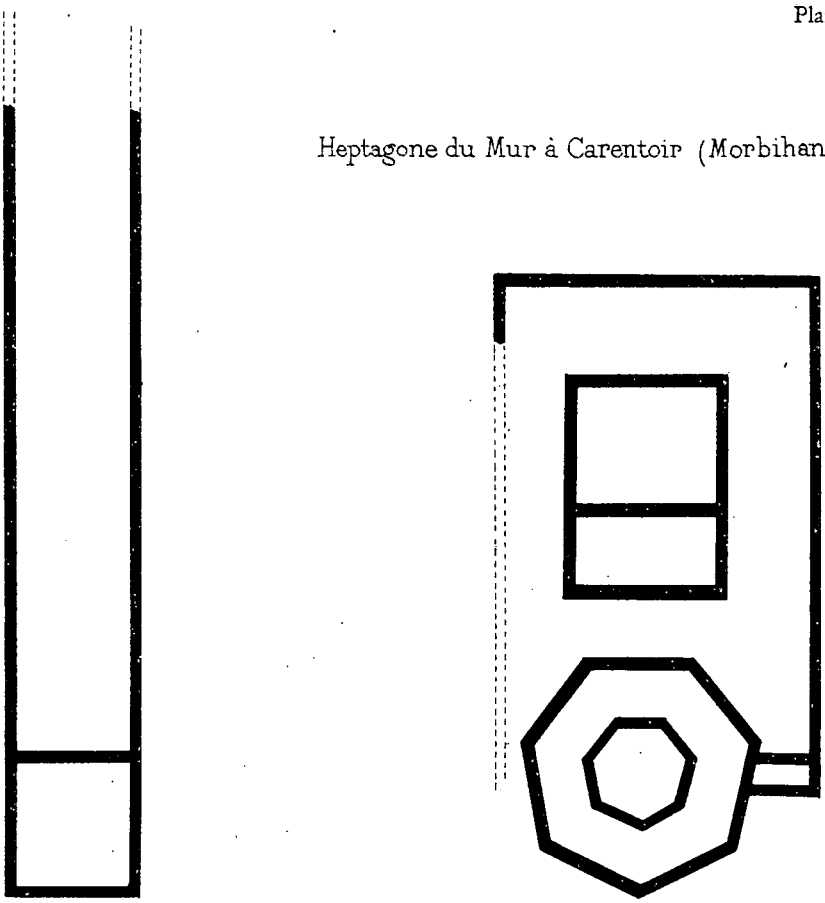

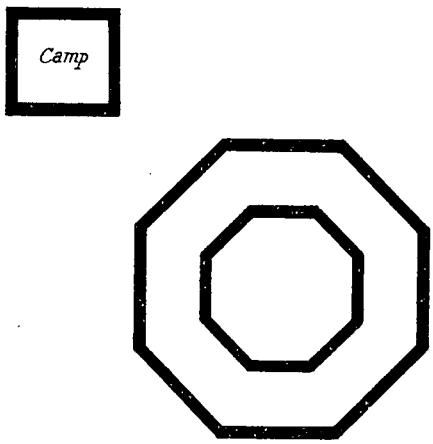

Goh-Ilis — Plaudren (Côtes-du-Nord).

Echelle de 0,m0025 p.r 1,m00.

Rieux. — Temple du Château Merlet.

Echelle de 0,m0025 pour 1,m00.

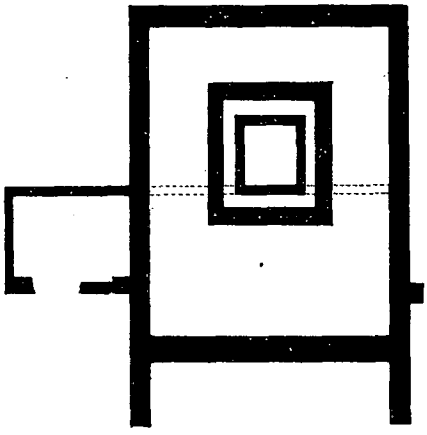

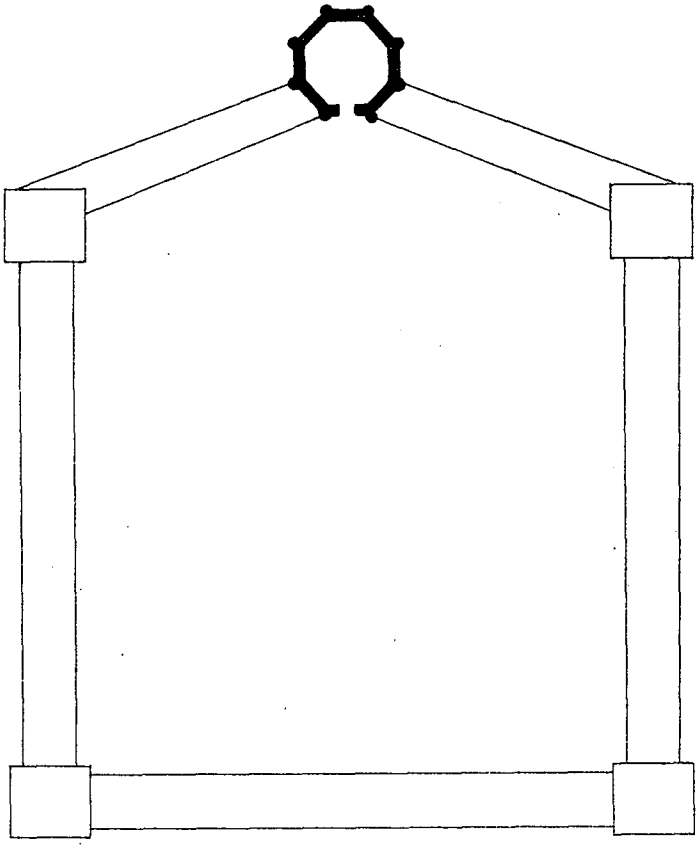

Temple de Corseul.

Echelle de 0m00125 pr. 1,m00.

pour le second, à raison des ruptures causées par les recherches antérieures, cependant l'aspect des tranchées fait présumer qu'il n'y avait pas de différence entre l'une et l'autre enceinte.

Les parois étaient-elles enduites de peinture ou revêtues de plaques de marbre? Rien ne l'indique dans les décombres qui sont sortis de l'intérieur. Les seuls objets dignes de remarque que j'ai rassemblés, sont des petits morceaux de plomb ou d'étain à l'état de plaques larges comme la main, percées de trous, portant encore les clous qui avaient servi à les fixer sur un corps quelconque.

En prenant mes mesures en dehors, j'ai constaté que le monument a 13 mètres de diamètre; il est lié aux autres constructions par deux petits murs dont la raison d'être est à déterminer.

La pièce la moins éloignée étant remplie de débris de charbons et de cendres mêlés à des ruines semblables à celles d'un four écroulé, j'avais d'abord pensé qu'il pouvait y avoir une relation entre les deux parties et j'entrevoyais déjà un foyer et un bassin destiné à des bains, mais il faut renoncer à cette hypothèse. Le sol a été assez profondément remué autour de l'heptagone pour qu'on puisse nier l'existence de conduits ou d'aqueducs amenant l'eau dans la partie centrale. Il n'y a pas davantage de déversoir au-dessous et pas trace de fontaine dans le voisinage, on sait d'ailleurs que les bassins destinés à l'eau sont ordinairement carrés ou ronds, la disposition polygonale est exceptionnelle et plutôt réservée aux enceintes sacrées.

Notre seule ressource devant cette ruine muette et dépouillée de tous ses accessoires est de compulser les relations de fouilles faites en Armorique, de rechercher si des édifices analogues sont sortis de terre dans les mêmes conditions ou à peu près, et d'examiner les conjectures que ces découvertes ont fait naître. En parcourant les Annales de la Société polymathique du Morbihan,

je vois que deux paroisses ont possédé des édifices de la catégorie que nous étudions au Mur. Cayot-Délandre et le chanoine Mahé signalent à Plaudren, c^on^ de Grand-champ, le voisinage et la coexistence d'un camp *Kerfloch*, d'une construction nommée vulgairement *Goh-Ilis*, ou la vieille église, et d'une voie romaine.

Quand on pratiqua des fouilles, en 1892, on trouva sur l'emplacement de *Goh-Ilis* un octogone à double enceinte dont les grands côtés ont 6 mètres 50 et les plus petits 3 mètres 47 sur chaque face. Des enduits mi-partie rouges et blancs ornaient les parois. Quant à l'entrée, elle ne fut pas déterminée. Dans les décombres, les témoins recueillirent des monnaies de cuivre, des fibules, de la poterie et des ossements. Le fait le plus singulier de cette rencontre est l'application du nom *d'église* à un édifice qui n'a jamais pu servir à cet usage.

Il n'en est pas de même à Pluherlin (Morbihan), où l'abbé Mahé a pratiqué des fouilles vers 1855, au lieu dit la *Grée-Mahé* : cette dénomination veut dire simplement lieu élevé. La construction dont il a découvert les vestiges est bien romaine par son petit appareil, et, bien qu'elle soit incomplète, on devine qu'elle se composait de deux enceintes concentriques figurant par ses pans coupés un hexagone ou un octogone (1). Le polygone intérieur a 3 mètres sur chaque côté, il est séparé du plus grand par une distance de 3 mètres 50. Autour des murs, le sol est jonché de tuiles à rebords et, ce qu'il y a de particulier, c'est que la Grée renferme des restes de fortification, que son mamelon domine la vallée de l'Ars, et qu'elle est à proximité d'une voie romaine.

Voilà trois coïncidences qui semblent indiquer que les trois polygones ont la même destination.

Le département des Côtes-du-Nord a eu, lui aussi, ses édifices à pans coupés. Montfaucon nous a conservé, sous

(1) Rozenzweig, *Dictionnaire archéologique du Morbihan*, parle d'octogone.

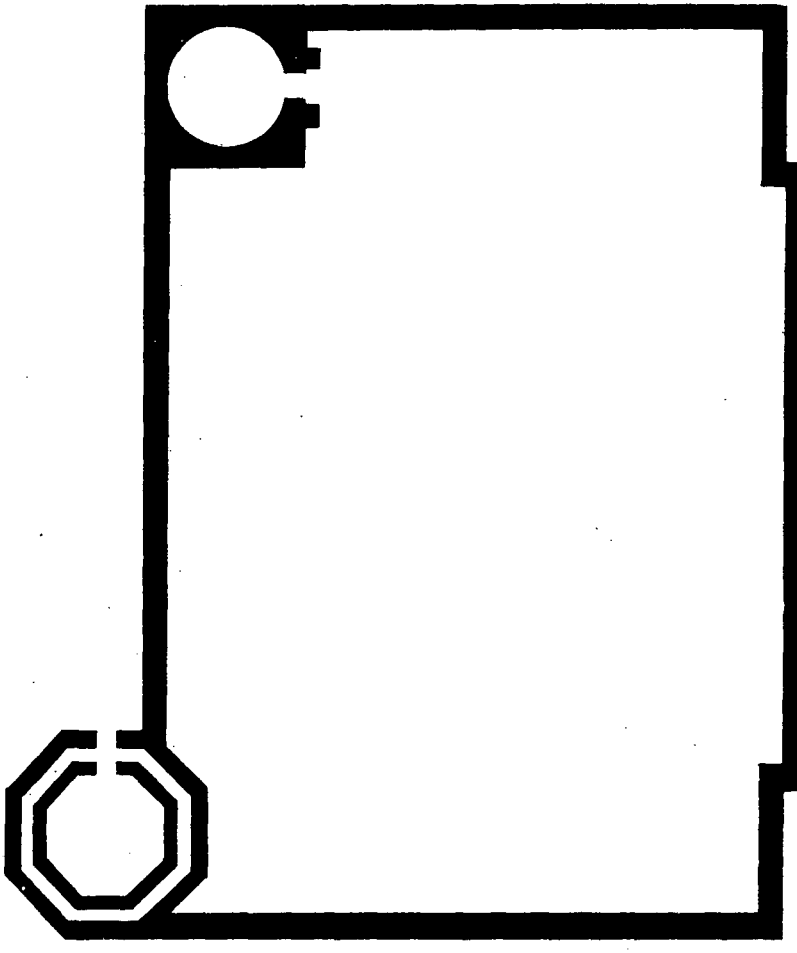

Temple d'Erqui (Côtes-du-Nord).

Echelle de 0^{m}0025 pour 1^{m}00.

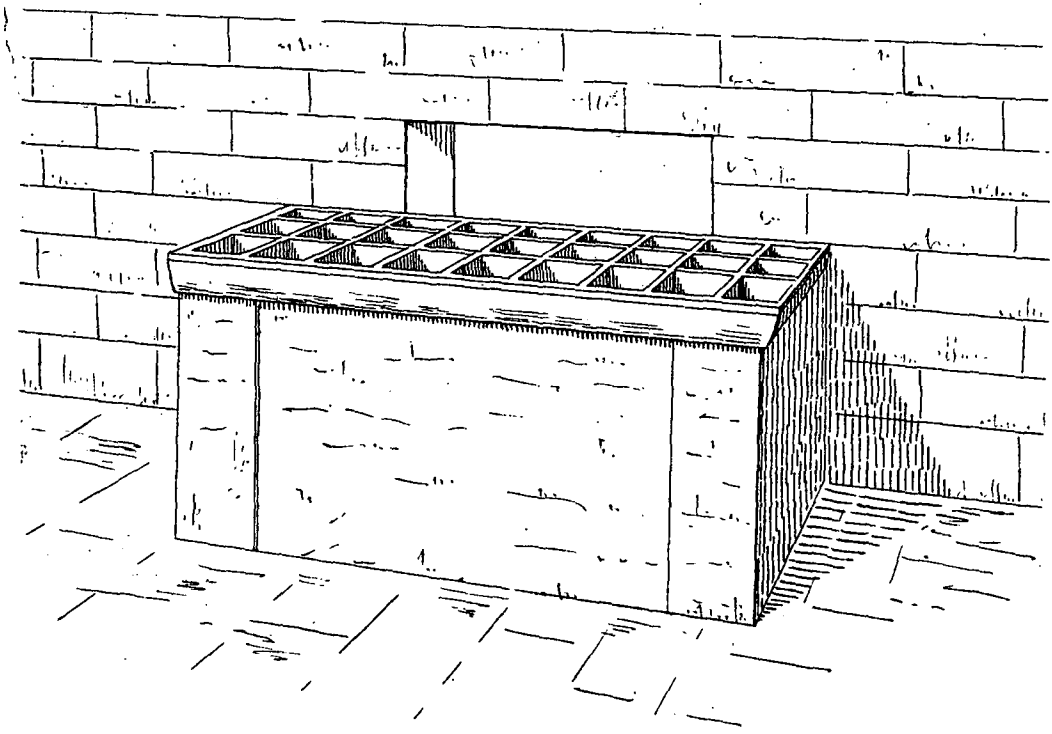

Autel taurobolique du Montdol.

le nom de *Temple d'Erqui*, une figure faite en forme d'octogone double, d'un diamètre de 11 mètres, c'est-à-dire moindre que le polygone du Mur qui en a 13 (1). Il est à noter que les entrées sont marquées sur son plan et que l'octogone occupe l'angle d'une vaste enceinte de 48 mètres de longueur (2).

Il n'est pas surprenant que nous rencontrions tant d'édifices à lignes brisées dans nos stations gallo-romaines. Les Romains aimaient ce genre de construction qu'on retrouve dans le phare de Boulogne et dans la tour Magne de Nîmes. Ce que dom Montfaucon nous présente comme le *Temple de Corseul*, est aussi un édifice octogonal dont le diamètre se rapproche beaucoup des précédents, il a 11 mètres 60, mais il manque d'une enceinte enveloppante dans son croquis. Il est possible que les fouilles n'aient pas été entièrement achevées ou que la culture ait fait disparaître ce que nous cherchons. Ce qui me frappe, c'est que l'octogone, ouvert comme dans le temple d'Erqui, est situé à l'extrémité d'une grande enceinte dont la destination aurait été sans doute la même que celle du péribole dans les autres édifices sacrés.

Si nous devons nous arrêter à l'hypothèse d'un temple pour l'octogone du Mur, il nous reste à expliquer quelle était la divinité qu'on y honorait et comment on utilisait cette double enceinte. Il est incontestable que la partie la plus petite est un véritable bassin, puisqu'elle est renfermée sans rupture, malgré la hauteur du mur, qui a plus d'un mètre encore aujourd'hui, malgré les nivellements; il faut donc supposer que la cérémonie religieuse accomplie dans la partie supérieure entraînait une effusion de liquide comme la suite d'un sacrifice sanglant, autrement dit un *taurobole*, une immolation du taureau.

(1) *L'Antiquité expliquée*, Suppl. T. II, p. 236.
(2) La station romaine d'Erqui est connue en Bretagne.

Ce genre de sacrifice n'était pas rare dans l'antiquité, il figure sur une quantité d'inscriptions, mais il est représenté le plus souvent dans des conditions qui ne peuvent être exactes. On voit un prêtre debout près d'un petit autel où brûle une flamme, à deux pas un victimaire qui amène un taureau et la mise en scène fait présumer que l'immolation a lieu sur la terre, dans un endroit quelconque. Les petits temples que nous signalons, complètent la représentation. Il est certain que, même en Gaule, l'usage des tauroboles s'était propagé partout et qu'il s'accomplissait dans une construction parfois rectangulaire comme celle que j'ai décrite dans les fouilles de Rieux et dont le plan est ci-joint. On établissait un plancher au-dessus du bassin pour y placer la victime et le victimaire; quant au prêtre, il se tenait en dessous et recevait le baptême de sang au nom de la foule. Le poëte Prudence, qui écrivait à la fin du IVe siècle, nous décrit la cérémonie du Taurobole dans des conditions identiques, dans son hymne sur saint Romain : *Summus sacerdos nempe sub terram, scrobe actâ, in profundum consecrandus mergitur.* . . . . . .

On creusait une fosse, dit-il, où l'on faisait descendre celui des prêtres qui devait faire l'expiation et qui était destiné à recevoir le taurobole (1). Il était vêtu d'une robe de soie et portait sur sa tête entourée d'abord de bandelettes, une couronne; puis, on couvrait la fosse de planches trouées sur lesquelles on amenait la victime et on l'immolait. Le sang passait au travers, tombait sur le prêtre, l'arrosait de toutes parts. Dès que la victime était morte, le prêtre sortait de la fosse et recevait les adorations de la foule comme une divinité.

(1) *Explication d'une inscription antique* où sont décrites les particularités des sacrifices appelés Tauroboles, par M. de Boze. (Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tome II, p. 443-473.)

Cérémonie du Taurobole.

Ses habits ensanglantés étaient regardés comme une chose sacrée et se conservaient avec beaucoup de religion. Prudence ajoute que le Taurobole était toujours offert en l'honneur de Cybèle.

Cet auteur relate ce qui s'est passé sous ses yeux, ce n'est pas à dire qu'il ait été au courant des pratiques de toutes les contrées (1). Il est fort possible que, dans l'Armorique par exemple, où les tauroboles étaient peut-être plus usités qu'ailleurs, on ait reconnu les inconvénients d'une excavation trop grossière, sujette à des éboulements, et qu'on ait préféré, pour augmenter la pompe de la cérémonie, faire une installation en maçonnerie polygonale. Ce perfectionnement avait l'avantage d'offrir plus de sécurité au personnage placé dans le sous-sol, car, dans ma pensée, les murettes que j'ai décrites au Mur et ailleurs, étaient destinées à recevoir un plancher élevé à deux mètres de hauteur environ. Il est bien évident que l'heptagone du Mur n'est pas complet dans l'état où je l'ai trouvé, le monument devait être assez profond pour que le prêtre pût se tenir debout, cela n'empêchait pas d'amener le taureau sur le plancher par un plan incliné.

Dans ce cas, il nous reste à expliquer quelle était la destination des autels en forme de cippe ou de borne sur lesquels on a gravé des inscriptions et représenté la tête d'un taureau pour conserver le souvenir d'une immolation du même genre. Je ne vois pas la possibilité d'y célébrer autre chose que l'holocauste des entrailles qu'on avait retirées du corps de la victime.

Certains auteurs ont cru retrouver des traces du culte taurobolique sur le rocher du Montdol parce qu'on y voyait encore au siècle dernier une construction bizarre qui paraissait accommodée aux nécessités du baptême de sang; c'était un réduit de la longueur d'un homme

(1) On peut consulter Frantz Cumont, *Monuments du culte taurobolique*, 3 vol.

recouvert d'une sorte de grille. S'il faut y voir un autel, il est croyable que les animaux offerts étaient des béliers ou des boucs, car il n'y a pas place pour un taureau. Le prêtre ou le personnage intéressé au sacrifice pouvait se glisser dans la cavité, mais il devait se tenir couché.

Les autels en question, placés à la partie orientale du temple, étaient recouverts d'une table percée de trois rangs de neuf quadrilatères en entonnoir, qui reposait par ses bords sur trois pièces de support de manière que l'autel restât creux (1). Dans le mur extérieur et correspondant à chaque autel, était percée une ouverture permettant de pénétrer sous l'autel. Avant la démolition, on apercevait encore à l'extérieur de la muraille la place des gonds et des verrous des portes qui fermaient les issues. L'autel avait deux mètres de longueur (2).

La seule objection qu'on puisse faire contre notre interprétation, c'est que la pratique du baptême de sang n'a pas été commune chez nos conquérants ni dans les pays occupés par eux, et que le sol de l'Armorique n'a pas fourni jusqu'ici d'inscriptions tauroboliques comme le pays de Lectoure. On sait que le culte de Cybèle est plutôt un rite oriental et on croit qu'il a pénétré tardivement chez nous : ces raisons sont à peser sans doute dans l'examen de nos conjectures, mais il faut avouer aussi que jusqu'ici les investigations sur notre sol ont été bien mal conduites. Dans les contrées maritimes comme l'Armorique, où les navigateurs de tous les pays venaient aborder, je ne serais pas surpris que des coutumes étrangères se soient propagées. Ce n'est pas la

(1) Il a été renversé en 1802 pour céder la place à la construction d'un télégraphe aérien. M. Aufray, ingénieur, en a relevé le plan. *Mémoire sur les autels du Montdol*, 3 planches.

Voir aussi Manet, *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel*, Saint-Malo, 1829.

(2) Ch. Robert, *Guide du touriste archéologue à Dol ;* Dol, 1892, 1 liv. in-8, p. 52. (Voir notre planche 3, p. 15.)

première fois que les archéologues du Morbihan entrevoient dans les résultats de leurs fouilles des influences venues de la Phénicie et constatent la trace de vieilles relations avec l'Extrême-Orient. La Vénus de Quinipily, avant d'être retaillée, avait beaucoup de ressemblance avec une divinité égyptienne. Il nous paraît donc intéressant de recueillir toutes les traces du culte tauroholique dans les campagnes, car nous aurons en même temps l'explication de la diversité des races qui peuplent l'Armorique et peut-être entreverrons-nous la preuve que certains empereurs ont poursuivi le projet de prolonger le règne du Paganisme en Gaule.

LÉON MAITRE.

OBSERVATIONS

SUR LES

Substructions de l'ancienne Église de Saint-Herblon

A la suite d'un incendie, la fabrique et la mairie de Saint-Herblon ont pris le parti de reconstruire leur église dont la structure ne présentait qu'un maigre intérêt, et les matériaux ont été mis en adjudication. Les murs n'ont pas offert une grande résistance, ils ressemblaient à tous les autres, sauf au nord, dans un endroit dont nous parlerons plus loin. En suivant la démolition, il était sensible que l'édifice, élevé à plusieurs reprises, se composait de parties ajoutées les unes aux autres, à diverses époques. On avait d'abord allongé la nef, puis le clocher était venu surmonter l'entrée, ensuite une chapelle latérale avait été accolée au flanc sud ; enfin, vers 1830, faute de place à l'ouest, on avait pris le parti d'abattre le chœur et d'en élever un autre, vers l'est, pour gagner quelques mètres et installer un nouveau maître-autel plus convenable que l'ancien. Malgré ces améliorations, l'ensemble faisait pitié : l'arcade séparant la nef du chœur n'avait que 4 mètres d'ouverture. Il n'y avait pas de voûte, un lambris seul masquait la charpente.

Cette église dépendait de l'abbaye de Saint-Florent, elle était desservie par un prieur qui habitait au nord, dans un logement contigu, accolé au pignon. Cette partie était la seule qui n'eût pas été attaquée par les réfections successives ; elle était bâtie en petits moëllons cubiques, de couleur ferrugineuse, qui représentaient

par leur arrangement des feuilles de fougères. Ce dessin était très apparent extérieurement, il frappa l'architecte, M. Bougouin, autant que moi, et me fit concevoir quelque espérance de retrouver dans les fondations quelques vestiges d'un édifice antérieur à l'an Mille.

Dès que les murailles ordinaires, façonnées avec de la chaux blanche, furent tombées, il fut visible qu'elles avaient succédé, sur la moitié de la longueur, à un autre édifice dont les substructions avaient été respectées

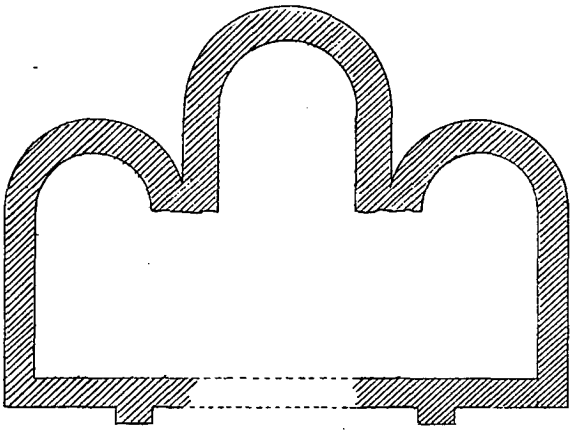

Plan de l'Église de St-Herblon

Échelle de 0m005 pour 1m,00

jusqu'à près de 1 mètre de hauteur. Cette construction antérieure était faite en maçonnerie liée avec du mortier jaunâtre, d'un aspect si particulier, qu'il était impossible de le confondre avec l'autre. Je me servis de ce signe de reconnaissance pour dégager en dedans et en dehors toutes les longueurs de fondations qui subsis-

taient ; je les suivis sans peine dans tous leurs détours, sauf à l'ouest, où la maçonnerie était rompue à peu près dans l'axe principal, et lorsque je reportai toutes les lignes sur le papier, avec leurs mesures, je me trouvai en face d'un rectangle de 15 mètres de largeur sur 4 mètres 50 de longueur, terminé à l'est par une grande abside flanquée de deux petites. En pratiquant des tranchées, je me suis assuré que l'emplacement ne contenait pas de prolongement vers l'ouest. D'ailleurs, les angles de retour que j'ai rencontrés avec les contre-forts, attesteraient au besoin que nous tenons une enceinte complète.

L'espace circonscrit est peu étendu, il est vrai, mais il ne faut pas oublier que nos premières églises ressemblaient à des chapelles, témoins les églises de Saint-Barthélemy, de la Blanche et de Saint-Lupien, de Rezé, du Cellier, de Saint-Martin de Couëron que nous avons étudiées ailleurs. L'exiguité de l'édifice découvert à Saint-Herblon est une preuve de son antiquité, non moins que l'appareil en feuilles de fougères que j'ai signalé plus haut. Son plan n'est pas du reste très différent du plan des églises carolingiennes de Germigny et de Saint-Philbert-de-Grandlieu ; il est conforme au plan des petites basiliques latines découvertes en Italie et reproduites par l'abbé de Martigny, dans son *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, et par M. de Caumont, dans son *Abécédaire d'Archéologie*.

Nous avons plus d'une raison de croire que nous tenons le plan et les ruines du premier oratoire fondé par saint Hermeland, abbé du monastère d'Aindre, qui évangélisa plus d'une paroisse de la vallée de la Loire à la fin du VIIIe siècle, notamment Saint-Herblain près Nantes, Bouaye sur la rive gauche. *Pouillé*, la paroisse qui touche Saint-Herblon, était l'une des villas qui lui avaient été concédées par les rois mérovingiens en dotation, elle est citée par un biographe à propos d'une vision extraordinaire dont il fut favorisé. Il venait

d'Aindre à Pouillé très facilement par la Loire ou par la voie romaine qui est parallèle au fleuve ; il n'est pas surprenant qu'il ait jeté les bases d'une nouvelle chrétienté sur le versant qui domine la station romaine d'Anetz. C'est en reconnaissance des bienfaits apportés dans le pays par son apostolat que les populations ont érigé sa statue sur le sommet de Saint-Herblon. Le nom actuel de la paroisse n'est que l'altération du nom de saint Hermeland.

Je joins à ce rapport la liste des monnaies qui sont sorties des fouilles pratiquées au nord dans le voisinage de la sacristie, sur l'emplacement probable d'une chapelle et d'un enfeu privés. M. Soullard, notre confrère, pour qui la Numismatique n'a pas de secrets, a bien voulu examiner les pièces et les décrire comme suit :

La trouvaille de Saint-Herblon

se compose d'un sceau et de vingt-deux monnaies

Sceau orbiculaire 21 mm du XIVe siècle. Ecu chargé d'une bande accompagnée de trois étoiles, deux en chef, une en pointe. Lég. S. T. LEBREBIEVS.

1. — Gros blanc de Charles V, émission en avril 1365.

A) Grand R, couronné entre deux fleurs de lys DEI.GRACIA dans une bordure de 12 fleurs de lys.

R) FRANCORV:REX en lég. intérieure.

✝ BNDICTV: SIT: NOME: DNI: NRI: DEI: IHV: XPI. Croix égale dans le champ.

2. — Grand Blanc dit Guénar, de Charles VI.

A) ✝ KAROLVS:FRANCORV:REX, écu à 3 fleurs de lys.

R) ✝ SIT:NOME.DNI:BENEDICTV. Croix égale cantonnée, aux 1 à 4 d'une couronnelle et au 2 et 3 d'un

lys, émission d'octobre 1389, à Tours, point sous les 6e lettres des légendes, 1 pièce.

3. — Mêmes types et légendes et date d'émission.

Emis, à Angers, point secret, sous les 7e lettres des légendes, 3 pièces.

4. — Mêmes types, légendes et date d'émission.

Emis à Poitiers, point secret, sous les 8e lettres des légendes, 2 pièces.

5. — Mêmes types, légendes et date d'émission.

Emis à Troyes, point secret, sous la 14e lettre des légendes, 1 pièce.

6. — Mêmes types, légendes et date d'émission excepté aux Revers, les mots séparés par 3 points superposés :

Emission de Tournay, point sous la 16e lettre de l'Avers, 1 pièce.

7. Mêmes types, légendes et date d'émission.

Emission de Paris, point secret, sous la 18e lettre du Revers, 1 pièce.

8. — Mêmes types, légendes et date d'émission.

Sans points secrets, frappées peut-être à Paris ou Châlons-sur-Marne, 5 pièces.

9. — Mêmes types, légendes et date d'émission, pas de point secret, les mots du Revers séparés par 3 points superposés : les 0 sont longs.

Même supposition de frappe, 1 pièce.

10. — Mêmes types, légendes et date d'émission, pas de points secrets, les 0 sont longs.

Les mots des deux légendes, sont séparés par 3 points superposés :

Même supposition de lieu d'émission.

11. — Double Tournois de Charles VI.

✠ KAROLVS: FRANCORV: REX, trois fleurs de lys dans le champ.

°MONETA DVPLEX, croix fleurdelysée partageant la légende.

Emission de juin 1413.

12. — Denier tournoi de Charles VI.

✠ KAROLVS.REX. Deux fleurs de lys dans le champ.
TVRONVS.CIVIS, croix égale.

Emission du 14 juin 1414, 2 pièces.

13. — Demi-Plaque ou Halve-Vierlander de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne et Comte de Flandre, émis de 1430 à 1467.

A) ✠ PH'S:DEI:GRA:DVX:BVRG:Z:COM:FLAD. Ecusson remplissant le champ de la légende, écartelé de Bourgogne et Flandre, écu de Flandre, brochant sur le tout.

R) ✠ MONETA:NOVA:-COMITIS:FLAD. Croix coupant la légende, cantonnée aux 1 et 4 d'un lion aux 2 et 3 d'un lys ; au centre un lys.

14. — Denier de billon noir de Charles de Blois frappé à Vannes, de 1341 à 1364.

A) ✠ KAROLVS V. Dans le champ DVX entre 2 mouchetures mouvant de la légende.

R) ✠ BRITANNIE. Croix égale. Je crois cette pièce surfrappée.

Ces 22 pièces et le sceau constituent un dépôt qui a dû être enfoui vers le milieu du XVe siècle, à cause de la présence de la demi-plaque de Philippe-le-Bon, qui, en admettant qu'elle ait été frappée au commencement de son émission, 1430, a dû circuler de quinze à vingt ans, vu son état de conservation.

Léon MAITRE.

LES ORIGINES DU CELLIER

d'après les démolitions de l'église de Saint-Martin, au bourg.

La paroisse du Cellier, que les textes du XIe siècle désignent sous le nom de *locus sancte Marie de plebe que vocatur Cellarium* (1), occupe une des situations les plus pittoresques de la rive droite de la Loire, entre la station d'Oudon et celle de Mauves. Son territoire, qui s'incline en pente douce vers le midi, est coupé de vallons heureusement disposés pour la culture de la vigne ; on ne pouvait donc appliquer le nom de *cellier* plus justement que dans ce pays où le soleil ne manquait jamais de faire mûrir d'abondantes récoltes. Le bourg principal n'est pas sur le point le plus élevé, cependant il domine encore le fleuve d'une hauteur de 65 mètres.

Son église, d'apparence très modeste, sans aucune architecture, s'étendait sur une petite place, entourée de maisons, qui ne laissaient aucune liberté pour les agrandissements nécessaires. Une église neuve a donc été reconstruite au nord, sur un vaste emplacement, et la démolition de l'édifice ancien, de celui qui intéresse l'archéologie, a été mise en adjudication sans aucune réserve, à la condition de faire place nette et d'enlever tout ce qui dépasserait un certain nivellement.

Quand bien-même la Société archéologique aurait été avertie de cette suppression, elle ne s'en serait pas émue. La maçonnerie apparente ne disait rien aux

(1) Texte de 1050. *Cartul de Redon*, p. 254.
Le *Dictionnaire d'Ogée* a commis une erreur en citant la date de 850.

Docteur Renoul.

Vue de la vallée de la Loire au Cellier.

yeux, elle était voilée, comme toujours, par un crépissage blanc sous lequel disparaissaient les reprises, en sorte que personne ne pensait qu'il y eût intérêt à suivre les phases de la destruction. Les savants de la localité croyaient connaître toute son histoire, en racontant qu'elle avait été allongée deux fois en notre siècle, en 1818 et en 1852, que le perron de l'entrée principale datait de 1858 (1) et qu'au siècle dernier un premier agrandissement avait été exécuté en 1736, aux frais des seigneurs et des principaux propriétaires (2). Quant au clocher et aux parties qui l'entouraient, personne n'avait jamais risqué la moindre appréciation, ni soupçonné que le point de départ de la construction fût autre chose qu'une chapelle ordinaire.

Le bas de l'église, c'est-à-dire la porte principale, la tour qui la surmontait, sa base et les murs qui allaient rejoindre l'agrandissement opéré en 1736, ne ressemblait en rien aux constructions banales qu'on rencontre à chaque pas dans les campagnes, le tout avait une couleur spéciale qui frappa l'entrepreneur dès que la pioche de ses ouvriers attaqua une partie de l'église. Il n'a pas parlé de peur, sans doute, d'être arrêté dans ses travaux par les curieux, pressé qu'il était d'en finir. Ses impressions sont assez vives pour qu'on le croie sur parole, quand il nous dit que *tout le clocher*, haut de 6 mètres, était établi de la même façon avec du mortier rouge d'une grande dureté et des moellons dont les assises étaient reliées par des chaînes de briques. Peu s'en est fallu que tout fut rasé avant qu'aucun archéologue fût appelé à prendre des notes.

Quand je suis arrivé au Cellier, les murs intéressants

(1) Les murs de ces allongements successifs ont montré leur tête quand la route du sud a été élargie en tranchée, en janvier 1899.

(2) Inventaire des archives de la Loire-Inférieure, *Registres paroissiaux*, E suppl. 1805.

pour moi avaient encore un mètre et plus d'élévation ; j'ai donc pu me rendre compte de la physionomie de l'appareil et je n'ai pas eu de peine à croire les témoins en face des décombres entassés dans le chantier, au pied de la tour et aux environs ; ils concordent avec la relation de l'entrepreneur (1).

Ce qui frappe tout d'abord dans ce chantier, c'est la quantité considérable de mortier rouge qui a été consommée pour l'édification du bas de l'église ; depuis les fondations jusque dans les parties inférieures, on en voit jusque dans les fissures du rocher qui supportent les ruines. Ce mortier coûteux, fait avec de la brique pilée et de la chaux, a eté semé partout, il empâte les gros blocs des fondations comme les pierres en moyen et en petit appareil, il apparaît dans tous les joints et demeure attaché à tous les décombres qui gisent à terre. Pour donner encore plus de cohésion aux matériaux, l'architecte a employé aussi des chaînes doubles de briques épaisses, et quand ces briques ont fait défaut, il a eu recours aux grandes tuiles de faîtage dont les rebords ont la propriété de retenir facilement les fuites de mortier. Les briques ne sont pas toujours de la même épaisseur, de même que les rangs ne sont pas toujours alignés correctement, et, cependant, le mortier est toujours le même, toujours aussi rouge et aussi bien fait que dans les parties où le parement ne laisse rien à désirer.

C'est une chose étrange que le contraste formé par la perfection du mortier et la négligence des metteurs en œuvre ; l'ensemble produit sur l'œil l'impression d'un travail de la décadence, et, pourtant, les procédés employés rappellent la science des architectes du Haut Empire. En examinant ces murs de près, on voit que certaines parties du Nord ont une plus grande résis-

(1) M. Bougouin, architecte, de passage au Cellier, a eu la bonté de m'avertir.

tance que celles du Sud, qu'elles portent le cachet des œuvres du IIIe siècle, dans leurs chaînes de briques et dans leur appareil bien échantillonné et bien jointoyé, tandis qu'ailleurs, il y a dans la maçonnerie un mélange de matériaux réemployés qui accuse une réfection rapide. A côté de petits moellons cubiques en granit, on voit des moellons de schiste du pays et des morceaux de calcaires semblables à des retailles de colonne. J'en conclus que l'édifice du IIIe siècle a été rebâti, par des ouvriers inférieurs, avant la disparition de la civilisation romaine, puisqu'ils ont su faire le même mortier que leurs prédécesseurs.

Suivant l'habitude des chantiers de tous les âges, ils ont utilisé ce qu'ils avaient sous la main ; ils ont paré leurs murs, çà et là, de moellons de granit d'une belle taille et nous ont, de cette manière, transmis la certitude que la construction du IIIe siècle fut précédée par une autre, bâtie en mortier rose dont les débris ont servi de remplissage dans l'épaisseur des murs. C'est ainsi que les ruines et les réfections successives s'accusent dans la plupart de nos stations romaines. Le granit n'existe pas au Cellier (1), il n'a pu y venir qu'à la suite du grand peuple qui ne connaissait pas de difficultés et qui tenait avant tout à éblouir les populations par le luxe de sa mise en scène.

On peut donc affirmer que le jour où le Christianisme vint s'installer au bourg du Cellier, il existait un édifice bâti suivant la méthode romaine, dont les murs représentaient en plan un rectangle de 13 mètres 40 sur 12 mètres 65.

Aucune trace de divisions intérieures, si ce n'est deux bases sur lesquelles s'élevaient sans doute des piliers destinés à supporter la toiture et ses charpentes. Quant à la tour, elle reposait de deux côtés sur des bases larges

(1) Les carrières de granit les plus voisines sont celles de Nantes, à cinq lieues de distance.

de 1 mètre 06 et de 1 mètre 18, sur un pignon épais de 1 mètre 18, et du côté de l'intérieur sur un arc en plein cintre dont l'ouverture est incertaine. Il est possible que la base de la tour ait été beaucoup modifiée lorsque la grande porte fut percée. Les démolisseurs assurent qu'ils ont trouvé trace d'une porte dans le mur d'enceinte du sud. Les autres lignes du mur n'avaient qu'une largeur de 0 mètre 98, avec une base à retrait, en forme de talus, qui atteignait 1 mètre 18 à son pied de fondation.

En reportant toutes les mesures sur le papier, on est frappé de l'irrégularité de la figure présentée. D'un côté, je vois 2 mètres 12; de l'autre, 1 mètre 78 entre la tour et les murs d'enceinte. En cherchant des éclaircissements au dehors, je n'ai vu qu'un massif de blocage rougeâtre entamé et défiguré, en 1858, pour construire l'escalier qui conduisait à la porte principale (1). Il est évident par là que les constructeurs n'avaient pas placé leur entrée à l'ouest et que cette base solide, assise sur le rocher, était plutôt destinée à supporter un hémicycle en cul de four ou quelque addition analogue. On n'a jamais signalé de prolongement sous les immeubles qui entourent la place, ni rencontré aucun débris romain dans les jardins. Il n'y a aucune apparence que le sommet abrupt du bourg ait été occupé par une villa dont nous aurions seulement une portion. Partout où les anciens se sont établis largement, on trouve des poteries ou, tout au moins, des monnaies et des débris d'aliments ; or le Cellier n'a jamais rien envoyé à notre musée, ni enrichi aucune collection particulière. Les occasions de découvertes n'ont pas manqué pourtant : l'église a été agrandie par trois fois, les terres du cimetière ont été enlevées et, pendant le cours des travaux, aucune monnaie n'est venue

(1) Dans le principe, un escalier n'était pas nécessaire pour atteindre le niveau de l'église, le sol naturel n'était pas excavé pour le passage de la rue de l'ouest.

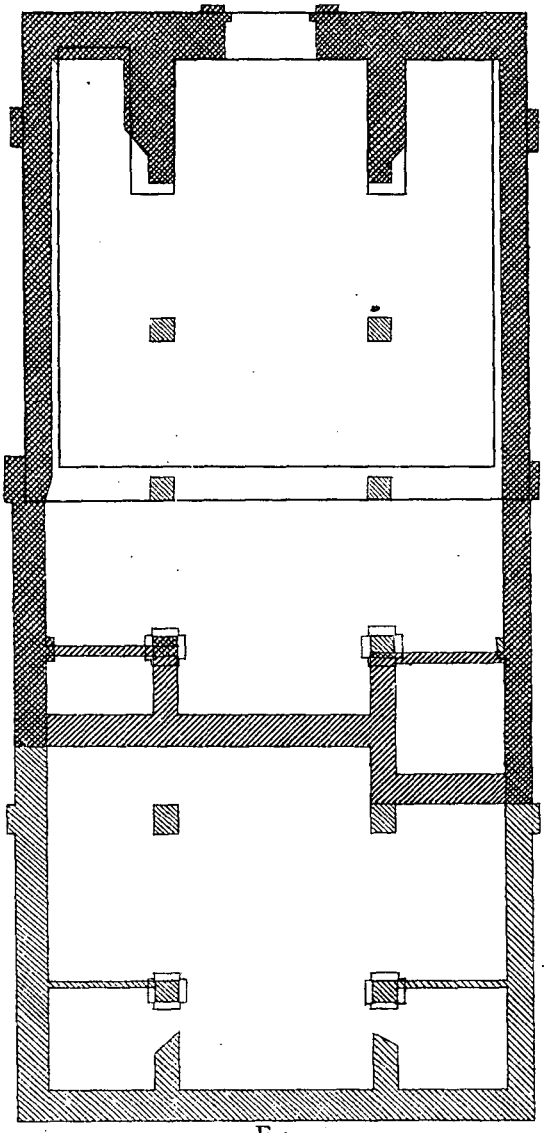

Eglises successives du Cellier

1ère Eglise | 2e Eglise | 3e Eglise

Echelle de 0m,005 pour 1m,00.

au jour. Dans les tranchées profondes que j'ai creusées, le résultat a été non moins négatif.

J'en conclus que nous sommes en présence d'une construction isolée, d'un genre spécial, dont la destination est à fixer, en tenant compte de la structure et de la nature des matériaux. Notez d'abord que les constructions romaines avec tour sont rares et que le mortier rouge n'est pas d'usage courant.

Dans le cours des fouilles que j'ai pratiquées depuis vingt ans au milieu des ruines de nos stations antiques, j'ai souvent constaté que le mortier de chaux simple servait pour les murs de clôture et de refend, et que l'apparition du mortier rouge concordait toujours avec la présence d'un bassin ou d'un calorifère.

Au Cellier, on ne voit pas dans quel but et pour qui on aurait emmagasiné de l'eau; la voie de Nantes à Paris étant au moins à trois kilomètres au nord. Reste l'hypothèse d'un foyer qui semble plus rationnelle étant donnée la position avantageuse de son assiette. Le sommet du Cellier, dominant la vallée de la Loire d'une hauteur de 60 mètres, était tout indiqué pour l'érection d'une tour à signaux en correspondance avec les stations romaines du haut et du bas du fleuve, avec le Loroux, avec Vertou et Chantoceaux. Un phare au profit des navigateurs embarrassés dans le dédale de nos îles, aurait été également bien placé en cet endroit, mais je n'insiste pas sur cette interprétation qui soulève des objections. On comprend des tours et des phares sur le bord de la mer où les dangers sont réels, tandis que sur la Loire les mêmes précautions paraissent un luxe inutile. Le système des feux à signaux transmettant les nouvelles ralliera plutôt l'opinion générale.

Dans tous les cas, il faut bien croire que le foyer de combustion dans la construction du Cellier a fonctionné activement, car les murailles portent en plus d'un endroit la trace d'une violente dilatation qui a produit des crevasses et des ruptures. Les réfections opérées avec des

matériaux de toute grosseur sont encore en mortier rouge, cela prouve qu'elles sont de l'époque où les feux étaient en usage et qu'il ne s'agit pas de brèches fermées lors de la transformation de la tour en église. En recherchant les bases des piliers, j'ai rencontré les restes d'une aire en béton, faite de briques concassées et de chaux, qui indique que la tour à feux était précédée d'une salle habitable.

Le Cellier n'est pas la seule localité riveraine de la Loire qui nous pose une énigme de cette nature, Saint-Julien-de-Concelles a eu aussi sa tour mystérieuse près de sa station romaine, au bord d'un bras de Loire très fréquenté par les chalands de l'Antiquité. Les textes du xve siècle la nomment la *tour de la chapelle Saint-Barthélémé.* Cette tour était isolée, loin de la chapelle et des manoirs seigneuriaux, elle n'a donc pas pu jouer un rôle féodal (1).

Quelle que soit l'opinion qu'on adopte pour la tour du Cellier, il y aura un fait qui demeurera indiscutable, c'est qu'elle marque une nouvelle prise de possession par nos conquérants. Depuis Varades jusqu'à Saint-Nazaire j'avais avancé que chacun des bourgs riverains du fleuve reposait sur les ruines d'une station antique, mais ma liste était incomplète. La découverte du Cellier comble une lacune et achève ma démonstration.

Pour l'avancement d'un autre genre d'études, il convenait de relever le plan de ces ruines avant leur disparition. En supposant que l'édifice gallo-romain du Cellier demeure inexpliqué, il n'en restera pas moins une leçon pour ceux qui cherchent l'origine de nos églises paroissiales, question qui se pose fréquemment dans l'ouest, depuis qu'un vent de destruction souffle sur nos édifices religieux (2).

(1) *Aveux du Gué au Voyer* (Arch. de la Loire-Infér., série B).

(2) Léon Maître, *De la forme et de l'âge des premières églises chrétiennes dans la Loire-Inférieure* (Bull. archéolog. du Ministère, 1893, p. 24).

L'installation modeste dont se contentaient les premiers apôtres était déjà connue par diverses observations faites à Anetz, à Saint-Julien-de-Concelles, à Rezé, à Saint-Donatien. Un autre exemple vient de nous être offert pendant la démolition de l'église de Saint-Mars-de-Coutais. Dans le carré du transept, j'ai relevé les fondations d'un rectangle ayant 4 mètres de côté, maçonné en mortier rougeâtre et absolument indépendant de l'édifice religieux. Parmi les décombres, j'ai ramassé du minerai de fer et des pierres brûlées. De plus, dans le croisillon Nord, se trouvait un massif de maçonnerie demi circulaire absolument inconnu de l'architecte.

J'ai été heureux de rencontrer au Cellier une nouvelle confirmation de ce que j'ai avancé, en disant que les premiers chrétiens ont utilisé *toute espèce de construction* pour la célébration des offices. Malgré sa superficie restreinte, l'église du Cellier a pu suffire aux besoins de la paroisse, jusqu'au XVIIIe siècle, pour plusieurs raisons : la population n'était pas considérable et ensuite les fondations religieuses y étaient nombreuses. Son grand village de Vendelle, aussi important que le bourg, avait son prieuré de Notre-Dame (1), Clermont possédait le prieuré de Saint-Philbert, il y avait donc en réalité trois églises sur ce petit territoire (2).

L'église du bourg, dédiée à Saint-Martin, était en faveur comme les autres, elle inspirait une vénération qui est attestée par la multitude de tombeaux mérovingiens qui l'entouraient jusqu'à ces derniers temps, tombeaux composés d'auges de calcaire tendre et plus souvent de six tables d'ardoise qui remplissaient tous les alentours jusque sur le versant du sud (3). Un cimetière du même

(1) *Ecclesia Sancte Marie de cellario* (Cartulaire de Redon, p. 232).

(2) Au XVIe siècle, le curé comptait 550 communiants (Arch. dép. E. suppl. 1792).

(3) Il est certain qu'au XIIIe siècle, Saint-Martin était l'église paroissiale (Voir archives dép. G. 97 et G. 368).

âge a été constaté autour de la chapelle de Vendelle ; il est donc incontestable que les fondations religieuses du Cellier remontent au moins au VIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où beaucoup de monuments romains étaient encore debout. Celui que nous signalons avec sa tour étant isolé de toute habitation somptueuse, n'a pas tenté la cupidité des Barbares qui, tant de fois, remontèrent la Loire. On doit sans doute sa préservation à cette circonstance.

Léon MAITRE.

DÉCOUVERTE

(AUX CLÉONS)

D'une cachette de petits bronzes Gallo Romains

Messieurs, vous avez nommé les Cléons une mine archéologique, et j'avais accepté le mot en vous disant que nous devions y attendre quelque surprise. C'en est une, en effet, dont vous voulez bien me permettre de vous entretenir un instant.

La terrible situation faite à notre vignoble nantais ; l'impérieuse nécessité de le reconstituer au plus tôt ; cette fâcheuse émigration contre laquelle nous luttons avec tant d'ardeur à la Délégation cantonale de Vertou, en nous efforçant de faire donner à l'enfant un enseignement professionnel qui l'attache à son sol ; l'accumulation inutile et souvent nuisible, dans les grands centres, de bras dont la campagne a le plus impérieux besoin ; ont forcément fait chômer quelque peu l'archéologie militante à notre station gallo-romaine.

Enfin, *à quelque chose malheur est bon*, et c'est encore le Phylloxera, le plus cruel ennemi des viticulteurs, le grand destructeur du cépage de nos excellents vins nantais, qui nous fait constater la justesse de ce vieil adage.

Ces circonstances, en effet, rappellent aujourd'hui notre attention sur un champ de labour dont je vous avais parlé dans une de mes précédentes communications, et qui joint, entre les kilomètres 14 et 15, exactement au droit de la borne hectométrique n° 4, le fossé nord de la route départementale, sous laquelle, nous le

savons, se trouve l'ancienne voie romaine. Il se nomme *le Renfermé* et porte à la matrice cadastrale le n° 149 avec une contenance de 2 hectares 23 ares 80 centiares.

Moins calcaire que dans les points principaux de la station, la terre labourable se décompose encore sous l'action de l'acide chlorhydrique, mais on ne voit plus, dans le sous-sol, aucune trace du tertiaire coquiller, compacte ou sablonneux. Il est remplacé par un banc de micaschiste lamelleux, assez peu résistant, sous lequel apparaît une argile qui n'est plus blanchâtre comme sous le calcaire, mais jaunâtre, fort grasse et très propre aux travaux céramiques. C'est ce qui motiva, sans doute, à une époque qu'il est assez difficile de préciser, la profonde et vaste excavation qui se voit à deux cents mètres environ vers le nord, et dont l'argile fut vraisemblablement extraite par des tuiliers, comme l'indiquent les lieux-dits voisins : *la Tuilerie, la Poterie, les Tuileries.* Le nom lui-même du champ dont nous nous occupons : *le Renfermé* n'est probablement que le souvenir d'un ancien enclos détruit.

Des débris de poteries grossières et de tuiles à rebords apparaissant à la surface ; le métayer des Cléons ayant trouvé dans ses labours quelques petites monnaies presque frustes ; je résolus, au mois de mars 1894, d'y pratiquer des fouilles. Elles donnèrent des fragments de vases plus ou moins grossiers, quelques morceaux seulement de poteries rouges, pas de calcaire du Poitou, pas de marbre, pas un seul cube à mosaïque, mais des matériaux ordinaires de construction ; et firent constater des fondations de murs dont je vous ai donné connaissance, indiquant une exploitation, une ferme, un établissement de travailleurs.

Me jugeant donc en présence de substructions de la seconde station, de travaux du troisième siècle, je sortis de ce champ, non sans espoir de retour, mais séduit par l'attrait de fouilles plus importantes, qui devaient

mettre au jour les travaux si intéressants de la plus belle époque : *le balneum* de la première occupation.

Cependant le temps s'écoule et le Phylloxera sévit de plus en plus. Un instant l'archéologue lutte contre le viticulteur, mais l'hésitation n'est plus permise ; *le Renfermé* devient indispensable à la culture de la vigne et sa plantation est décidée.

L'opération commence vers le milieu de l'automne dernier, mais non sans provoquer une arrière-pensée inquiétante ; car, une fois plantée, la terre échappera sans doute pour longtemps à toute investigation archéologique.

S'il allait demeurer dans ce champ quelque intéressant objet ? Souvent, depuis dix-neuf années, les fouilles nous ont mis en présence d'un heureux imprévu ; qui peut savoir ? Enfin, le sol sera défoncé jusqu'à cinquante centimètres de profondeur ; c'est une consolation. Les ouvriers n'en sont pas moins prévenus de ce qui pourrait arriver ; ils travaillent sous les yeux du fouilleur et reçoivent l'ordre de tout recueillir : le moindre morceau de brique, de tuile, de matériaux ; le plus petit débris de poterie ; tout objet, enfin, accusant l'industrie de l'homme, est recueilli avec le plus grand soin, pour être soumis au plus sérieux examen.

Le travail se poursuit énergiquement, et, le 28 novembre 1900, *le Renfermé* donne le spectacle d'une activité presque fébrile. Huit bœufs excités par deux jeunes hommes qui brandissent l'aiguillon, sont attelés à la défonceuse sur laquelle un troisième bouvier se tient debout pour augmenter la profondeur du labour, pendant qu'un quatrième et solide gaillard la maintient de ses bras nerveux et fortement musclés. L'œil arrondi, fixé sur les toucheurs ; le rein et les jarrets tendus ; la tête basse et les épaules portées en avant ; les animaux se courbent sous le joug. Leurs membres ruissellent ; leurs dos arrondis se perlent de petites gouttelettes de sueur suspendues au bout des poils. De leurs bouches entre-

ouvertes s'écoule une bave épaisse qui tombe en traînant sur le sol. De leurs naseaux, fortement dilatés, s'échappent, avec un bruit sourd, deux puissants jets d'une vapeur bleuâtre, qui frappe obliquement la terre, et rebondit pour entourer tout l'attelage d'une athmosphère tiède et humide ; tout concourt à prouver que l'effort nécessaire est considérable.

La scène, dans son ensemble, rappelle merveilleusement la belle toile si connue de Rosa Bonheur : *Labourage Nivernais*. Quatre hommes viennent ensuite, nivelant le terrain et faisant disparaître les pierres que la fouilleuse a violemment arrachées. Huit ouvriers, enfin, terminant le travail, procèdent à la plantation de la vigne ; quand, tout à coup, en ma présence et sous un vigoureux coup de pelle, apparaissent quelques petits bronzes.

La cachette était découverte.

Arrêter le travail, appeler deux de nos plus habiles fouilleurs, occupés à la plantation, fut l'affaire d'un instant, pour pouvoir pratiquer, avant la fin du jour, une fouille méthodique et aussi fructueuse que possible. En cet endroit, à dix mètres de la route, joignant une substruction de mur, à la profondeur moyenne de 40 à 45 centimètres, gisaient pêle-mêle, sur une étendue d'environ deux mètres carrés, une agglomération de petits bronzes, avec les morceaux de la partie inférieure d'un pot qui les contenait et dont le fond seul était à peu près intact. Il fut bien constaté que le haut de sa panse ainsi que l'ouverture n'étaient pas en ce lieu, et que bon nombre de monnaies se trouvaient encore dans le fond, quelques-unes même solidement fixées par l'oxidation du bronze.

Le bas de ce récipient, c'est-à-dire à peu près le tiers de sa hauteur a pu être reconstitué. C'est un vase commun, apode, à fond plat, de terre rougeâtre et grossière, sans engobe et d'une fabrication assez négligée. Les tranches tout entières des fractures supérieures et celles de quelques débris trouvés isolément sont recou-

vertes d'une gangue noirâtre, épaisse et très adhérente, indiquant une cassure fort ancienne. Voici, croyons-nous, ce qu'il est permis de supposer : longtemps après l'enfouissement de ces monnaies et la destruction des bâtiments ; lorsque le sol dut être remis en valeur ; le haut du mur fut dérasé pour permettre la culture, et le démolisseur enleva, en même temps que les pierres, la partie supérieure du pot, sans se douter de ce que contenait le fond ; car autrement, il aurait fait ce que nous avons fait nous-mêmes et s'en serait emparé. Venant enfin, notre fouilleuse, qui pénétrait à 50 centimètres de profondeur, prit le pot en-dessous, acheva de le briser, et répandit les pièces dans la terre où nous les avons rencontrées.

La cachette se compose de 1,330 monnaies qui ont été frappées du règne de Gordien III au commencement de celui d'Aurélien inclusivement.

Elles se répartissent ainsi : (1)

Gordianus III Pius	1
Trajanus Decius	1
Volusianus	1
Valerianus Pater	20
Gallienus	465
Salonina	54
Saloninus	6
Valerianus Junior	1
Postumus	96
A reporter	645

(1) Depuis la première recherche et après avoir rencontré quelques autres deniers à la même place, nous avons repris la fouille en y consacrant, cette fois, le temps et le soin nécessaires.

Toutes les terres ont été passées au crible, ce qui nous a donné encore plus de cent autres monnaies et en a porté le nombre total à 1456.

Report.....	645
Lœlianus.....	3
Victorinus.....	254
Marius.....	4
Tetricus I. Pater.....	118
Tetricus II. Filius.....	18
Claudius II. Gothicus.....	365
Quintillus.....	30
Macrianus.....	1
Domitianus.....	1
Aurelianus.....	17
TOTAL.....	1.456

Ces pièces ont le module du denier romain ; quelques flans, plus petits, portent, d'une manière imparfaite, la légende circulaire ; et d'autres, plus grands au contraire, se sont étendus sous la pression des coins. Elles sont en bronze, soit nu, soit saucé dans un bain d'étain ou d'argent, ou bien en billon d'un titre plus ou moins élevé, mais généralement bas. Leur poids varie entre 1 gr. 90 et 3 gr. 75.

Il serait fastidieux de chercher à vous énumérer ici, même sommairement, leurs revers dont la variété est vraiment prodigieuse. On les connait en général, et ils seront l'objet d'un catalogue détaillé que je donnerai ultérieurement, sur l'ensemble des monnaies rencontrées dans cette fouille. Ce sont, comme toujours : des Dieux et des Divinités avec ou sans leurs attributs et une légende circulaire qui rappelle leurs prétendus mérites ; des personnages divers ; des Empereurs avec une mention de leurs exploits ; quelquefois, ce qui est moins commun et date alors la pièce d'une façon certaine, l'indication de leur élévation à la puissance tribunitienne et de leurs consulats ; des animaux et des autels de consécration ; des instruments de sacrifice (etc).

Qu'il nous soit permis, toutefois, de citer quelques-

unes de ces médailles, plus rares, et qui présentent un certain intérêt.

Valérien père. — IMP C VALERIANVS P F AVG. Buste radié à droite.

R) RELIGIO AVGG. Diane debout à gauche tirant une flèche de son carquois et tenant un arc.

Gallien. — GALLIENVS AVG, tête radiée à droite.

R) CONSERVAT PIETAT. Gallien en habit militaire, debout à gauche, tendant la main à une femme agenouillée et tenant un sceptre.

GALLIENVS AVG. Buste radié à gauche avec le paludamentum et la cuirasse.

R) FORTVNA REDVX. La Fortune debout à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

GALLIENVS AVG, tête radiée à droite.

R) P M TR P VII COS Exergue : M S.

GALLIENVS AVG. Buste radié à gauche.

R) SALVS AVG. La santé debout à gauche, nourrissant un serpent qu'elle tient dans ses bras.

Postume. — POSTVMVS AVG. Buste radié à gauche avec la peau de lion sur l'épaule gauche et une massue sur la droite.

R) PAX AVG. La Paix de bout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal.

Lœlien. — IMP C LAELIANVS P F AVG. Buste radié à droite avec la cuirasse.

R) VICTORIA AVG. Victoire marchant à droite, tenant une couronne et une palme (3 exemplaires).

Victorin. — DIVO VICTORINO PIO, tête radiée à droite.

R) CONSECRATIO. Aigle debout sur un globe regardant à gauche et tenant dans son bec une couronne.

Du même usurpateur :

Un exemplaire avec la tête surfrappée sur le revers ; un autre avec le revers surfrappé sur lui-même ; un troisième avec le revers martelé.

Les monnaies surfrappées se conservent volontiers dans les collections, pouvant quelquefois fournir des renseignements historiques.

Marius. — IMP C M AVR MARIVS AVG. Buste radié à droite avec la cuirasse.

R) VIRTVS AVG. Soldat casqué, debout à gauche, appuyé sur un bouclier et tenant une haste.

Tetricus II. — C PI TETRICVS CAES. Buste radié à droite avec le Paludamentum.

R) PIETAS AVGVSTOR. Asperseoir, simpule vase à sacrifice tourné à gauche, couteau de sacrificateur et bâton d'Augure.

Claude le Gothique. — IMP C CLAVDIVS P F AVG. Buste radié à droite.

R) DIANA LVCIF. Diane debout à droite tenant une torche des deux mains.

Aurélien. — IMP AVRELIANVS AVG. Buste radié à droite avec la cuirasse.

R) PIETAS AVG. Aurélien debout à droite, sacrifiant sur un hôtel allumé. Devant lui : Séverine, debout, tenant une patère et son vêtement.

Arrêtons ici cette nomenclature quelque peu monotone qui comporte, du reste, d'autres détails et que nous donnerons en son temps.

On peut remarquer que quelques types manquent à notre série, particulièrement les deux Philippe et toutes les impératrices, sauf Salonina, femme de Gallien, qui nous parvient avec 54 monnaies. Il est surtout curieux de constater l'énorme quantité de coins qui se fabriquaient dans les divers et nombreux ateliers de cette époque. En présence de semblables variétés de lignes et de dimensions, dans les combinaisons si multiples des avers et des revers, il est fort difficile, pour ne pas dire à peu près impossible, de rencontrer deux monnaies absolument identiques.

Abordons maintenant la partie la plus séduisante de notre récit ; celle dont la haute valeur, au point de vue de l'histoire et de la numismatique, n'est plus contestée par personne ; cette belle pièce du tyran *Domitianus*, dont la découverte, en Loire-Inférieure et pour ainsi dire aux portes de Nantes, restera comme une satisfaction pour notre Société Archéologique.

Qu'il me soit permis ici d'offrir tous mes remerciements aux numismatistes et aux savants qui ont bien voulu m'éclairer en cette circonstance et me prodiguer leurs judicieux avis ; particulièrement à MM. Eugène Babelon, membre de l'Institut, conservateur du Cabinet des Médailles de France ; Antoine Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre ; Eugène Lefèvre-Pontalis, Directeur de la Société Française d'Archéologie ; Adrien Blanchet, Secrétaire de la *Revue de Numismatique*, Trésorier de la Société des Antiquaires de France ; notre collègue, le colonel Allotte de la Füye ; le commandant Robert Mowat, et François Daleau, de Bourg-sur-Gironde. Il ne fallait rien moins que leurs recherches personnelles et leurs encouragements pour me pénétrer de l'importance d'une découverte aussi heureuse qu'inattendue.

Dès le premier examen du trésor, une médaille avait, parmi toutes les autres, provoqué tout d'abord notre surprise bien justifiée ; la voici :

— IMP C FVL MACRIANVS P F AVG. Buste radié à droite, avec la cuirasse.

R/ ROMAE AETERNAE. Rome casquée assise à gauche sur un bouclier, tenant une victoire et une haste.

Macrianus Junior fut, avec son père, un usurpateur en Orient, de 260 à 262 après J.-C. Ses monnaies sont peu communes, très recherchées dans les collections ; et, il était d'autant plus surprenant de rencontrer celle-là dans notre Extrême-Occident, qu'elle était unique ; dans une cachette de pièces généralement émises dans les Gaules.

Quel ne devait donc pas être notre étonnement, de trouver, dans le même dépôt, cette pièce, la plus rare de toutes, sur laquelle on croyait déjà lire, même sous la gangue dont elle était recouverte, le gentilice *Domitianus*.

On devait cependant résister à toute interprétation préconçue qui pouvait conduire à l'erreur ; car enfin, que venait faire ici ce Domitien, en un temps déjà si éloigné de la belle époque de l'Empire et du successeur de Titus, dans une cachette uniquement composée de monnaies de l'époque des tyrans ? Il fallait pouvoir lire la légende de l'avers sans aucune hésitation, et la pièce n'était pas encore complètement déchiffrable.

La chose matériellement la plus respectable en archéologie est la consécration du temps ; c'est cette patine qui recouvre les monuments anciens et que nombre de faussaires plus ou moins heureux ont cherché de tout temps à imiter. Notre pièce en possède une admirable ; et, la dégager des impuretés qui la recouvraient par endroit, n'était pas une opération facile ; elle fut exécutée avec toute la prudence nécessaire, et réussie sans le moindre outrage. Voici donc ce que donnèrent les deux faces de la médaille :

— IMP C DOMITIANVS P F AVG. Buste barbu et radié à droite, avec la cuirasse.

R/ CONCORDI — A MILITVM. La Concorde debout à gauche tenant de la main droite une patère et de la gauche une corne d'abondance.

Aucun doute n'était plus possible et nous étions bien en présence d'un *Domitianus* inconnu.

Quelle est donc maintenant la place qui doit lui être attribuée dans le dédale des usurpations de la seconde moitié du IIIe siècle? Nous trouvons bien en Egypte, sous Dioclétien, un usurpateur de ce nom : c'est *Lucius Domitius Domitianus*. Mais notre pièce ne se rattache nullement au type des monnaies du temps de Dioclétien ; comparée directement à celles de *Domitius Domitianus*, elle présente des différences primordiales dans le module, le dessin et les légendes ; elle ne porte pas le prénom caractéristique *Domitius* ; enfin, notre trouvaille ne va pas jusque-là, et nul des empereurs ou usurpateurs, ayant frappé monnaie après Aurélien, n'y est représenté. Ajoutons que le petit bronze des Cléons porte des légendes latines et que celles de *Domitius* sont généralement en grec, avec la mention ALE à l'exergue. On s'accorde, d'ailleurs, à reconnaître qu'il avait pris la pourpre à Alexandrie.

A la suite de ces constatations, il devenait nécessaire de provoquer des communications particulières entre les émules de la science, et même publiques dans la presse locale et ailleurs. L'opinion est maintenant arrêtée et nous possédons bien, non seulement une pièce nouvelle et unique, mais émanant d'un général qu'on ne connaissait pas, du moins comme ayant pris la pourpre, frappé monnaie, et tenu dans l'histoire une place aussi importante.

Il en résulte que, de Gallien à Dioclétien, au lieu d'un seul *Domitianus*, il s'en est trouvé deux, et que chacun de ces deux usurpateurs est respectivement l'auteur d'événements notés pour cette période. C'est ce qui nous a fait dire que le manque d'accord entre les historiens est peut-être plus apparent que réel ; des faits sont bien

connus et consciencieusement consignés ; ils sont seulement mal répartis. Que doit-il donc en revenir à chacun de ces deux tyrans ?

Cherchant à coordonner ce que nous savons maintenant, avec les écrits de divers auteurs, j'ai pu penser que notre *Domitianus* serait celui qui, général sous Auréole, pour le compte de Gallien, avait battu et tué les deux *Macrien* en Illyrie ou sur les frontières de la Thrace, et avait été vaincu lui-même ultérieurement par Aurélien, puis mis à mort pour crime de rebellion. *Domitius Domitianus*, au contraire, bien reconnu pour avoir usurpé sous Dioclétien, conserverait, à son actif, les faits accomplis par l'usurpateur de ce nom, à partir du règne de ce même Dioclétien. Toutefois, la bonne foi archéologique, guidée par un scrupule qui sera compris, ne me permet pas de déclarer le débat clos ; et, il faut laisser aux historiens les plus autorisés le soin d'écrire, avec la lumineuse sincérité qui doit éclairer le récit des temps anciens, cette page ignorée d'histoire et de résoudre définitivement une aussi délicate question.

Mais, comment peut-il se faire que, depuis dix-huit siècles, et surtout après les recherches si générales et si minutieuses des savants et des fouilleurs de nos temps modernes, on n'ait pas, avant aujourd'hui, trouvé la moindre pièce du *Domitianus* qui nous occupe, et pourquoi l'histoire ne l'a-t-elle pas fait figurer dans la série des empereurs ?

Nous chercherons à répondre à ces questions en rappelant, avec Cohen, que, sous Aurélien, les Monétaires qui s'étaient alloué d'intolérables franchises, se révoltèrent ouvertement en l'an 1027 (274 de J.-C.). L'empereur marcha contre eux et les défit au mont Célien. Usant alors de sa victoire, Aurélien dut anéantir toutes les monnaies de mauvais aloi, et particulièrement celles du tyran *Domitianus* qui venait d'être exécuté, et qui d'ailleurs n'ayant eu qu'un règne sans doute éphémère, avait fort peu frappé. Ce serait cette destruction

de tout monument du règne qui aurait empêché les historiens de le consigner.

Comment encore la pièce de *Domitianus* est-elle parvenue aux Cléons? Cherchons de nouveau, cherchons toujours. On a vu plus haut que, dans la cachette du *Renfermé*, deux petits bronzes d'usurpateurs d'Orient se trouvaient réunis: un Macrien et un Domitien. Les causes qui firent transporter ces deux monnaies, aussi loin de l'endroit où opéraient leurs auteurs, sont très probablement identiques : peut-être des exigences commerciales ou l'arrivée d'un soldat d'Orient, ayant quitté son pays à la suite de la défaite de sa légion et de la mort de son empereur. Si ces raisons sont admises, la présence, ici, de notre pièce qui ne prouve pas d'une manière absolue que Domitien ait pris la pourpre en Gaule, est même insuffisante pour démontrer qu'il y soit jamais venu.

En terminant, nous considérerons au point de vue local l'importance du trésor qui vient d'être découvert ; nul ne contestera qu'elle soit considérable, puisqu'il nous donne une date que nous n'avions pas osé formuler encore.

Il a été enfoui dans la première partie du règne d'Aurélien, par crainte des Vandales et des Francs qui avaient commencé à envahir la Gaule, ou pour le soustraire à une incursion des Bagaudes qui, depuis le commencement du IIIe siècle, se révoltaient de temps à autre contre la domination romaine et la noblesse du pays. A cette époque, troublée par l'anarchie militaire, les exactions de Rome, les exigences des classes élevées et la terreur des grandes invasions qui avaient entamé les frontières, quiconque possédait, sans y être en quelque sorte autorisé, ne pouvait conserver son épargne qu'en la dissimulant.

Si l'on ajoute les faits récemment connus à ceux qu'ont dévoilés les fouilles des dix-huit dernières années, et qui peuvent se vérifier pièces en mains au *Musée des*

Cléons, il est permis d'arrêter désormais les grandes lignes et même certains détails de la vie de nos ancêtres en ces temps éloignés.

Trois périodes d'activité se sont successivement produites aux Cléons, où on les trouve quelquefois superposées : la première date de la fin du premier siècle de notre ère, ou du commencement du second, sous Trajan ou Adrien, au moment où tant de travaux et de constructions de toutes sortes furent élevés en Gaule. C'est la belle, la puissante, la riche ; avec ses habitations luxueuses, ses objets d'art, sa céramique si fine et ses grands bronzes des Antonius. Elle fut détruite par un violent incendie.

La seconde, moins parfaite mais plus étendue, agricole et commerciale, indique la décadence avec ses constructions plus modestes, sa poterie plus grossière, ses petits bronzes de l'époque des tyrans, et prit naissance peu de temps après la destruction de la première. Elle dura jusqu'aux premières années du règne d'Aurélien et fut également incendiée. C'est à elle qu'appartient notre récente découverte. Il est à remarquer, toutefois, que le *Renfermé* ne porte pas de traces d'incendie ; ce qui semble concourir à prouver que les bâtiments de cette partie de la station constituaient une exploitation séparée qui put échapper à l'ensemble du désastre.

Enfin, une troisième période est franchement indiquée par des fouilles plus récentes, et constitue une sorte d'agglomération industrielle et métallurgique, située dans la partie sud-est de la station et sur le bord de la voie qui la traversait. C'est là seulement que les fouilles ont donné d'innombrables scories avec cendres et charbon, des déchets de bronze, des creusets en terre réfractaire, de nombreux objets d'os et d'ivoire dont quelques-uns en voie de fabrication, enfin plusieurs monnaies moins anciennes, et dont la plus récente, un peu fruste, est de *Magnientius* ou de son frère *Decentius* (350 à 353 de J.-C.). Indépendamment des foyers métal-

lurgiques, on y voit, comme dans les deux périodes précédentes, les traces manifestes d'une destruction violente et d'un incendie presque général.

Malgré la constatation souvent faite ailleurs, d'établissements Mérovingiens substitués aux exploitations Gallo-Romaines, nous persistons à croire que les Cléons furent inhabités à l'époque Mérovingienne. Du moins, aucun monument, aucun objet, quel qu'il soit, n'est venu, jusqu'à présent, témoigner du contraire, et, nous n'avons, comme trace de cette époque, que l'exploitation pour les grands monolithes qui se retrouvent dans les sépultures et les localités voisines, d'une vaste carrière de deux hectares, qui constitue le pourpris actuel des Cléons, et dont nous reparlerons plus tard avec quelques détails. Nous avons pu noter aussi, dans le cours des fouilles, des faits intéressants de conchyliologie donnant la preuve qu'après la destruction définitive de cette troisième phase de la station, les terrains qu'elle occupait sont demeurés longtemps à l'état de ruine. J'en ai fait, à la *Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France*, une communication qui figure à son bulletin dans le premier trimestre de l'année 1897 : *A propos d'une coquille non fossile, disparue de la Loire-Inférieure.*

Enfin, un nouveau pas est fait ; cependant le but définitif n'est pas encore atteint et quelques points restent toujours obscurs.

Où sont donc, par exemple, nos morts Gallo-Romains ? Quelques indications font bien croire qu'ils ont été soumis à l'incinération ; mais, où reposent leurs cendres ? Quel est le mobilier funéraire qui les accompagne ? Que sont devenus les vivants aux Cléons ou dans les alentours, aux temps Mérovingiens et jusqu'au Moyen-Age ? Il faudra bien le savoir un jour.

Les forces, il est vrai, peuvent incessamment me trahir ; mais je suis heureux d'affirmer, aujourd'hui, que les collections du *Musée des Cléons* auront un continuateur. Bientôt, peut-être, frappera-t-il modestement à

votre porte ; et, si vous voulez bien ouvrir, il entrera, vous apportant son zèle, et avec la mission de nous aider à soulever les restes du voile qui recouvrent encore certaines parties de notre antique station.

Félix CHAILLOU.

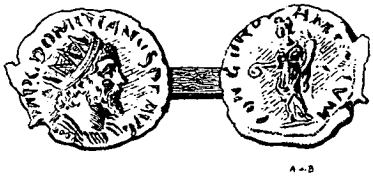

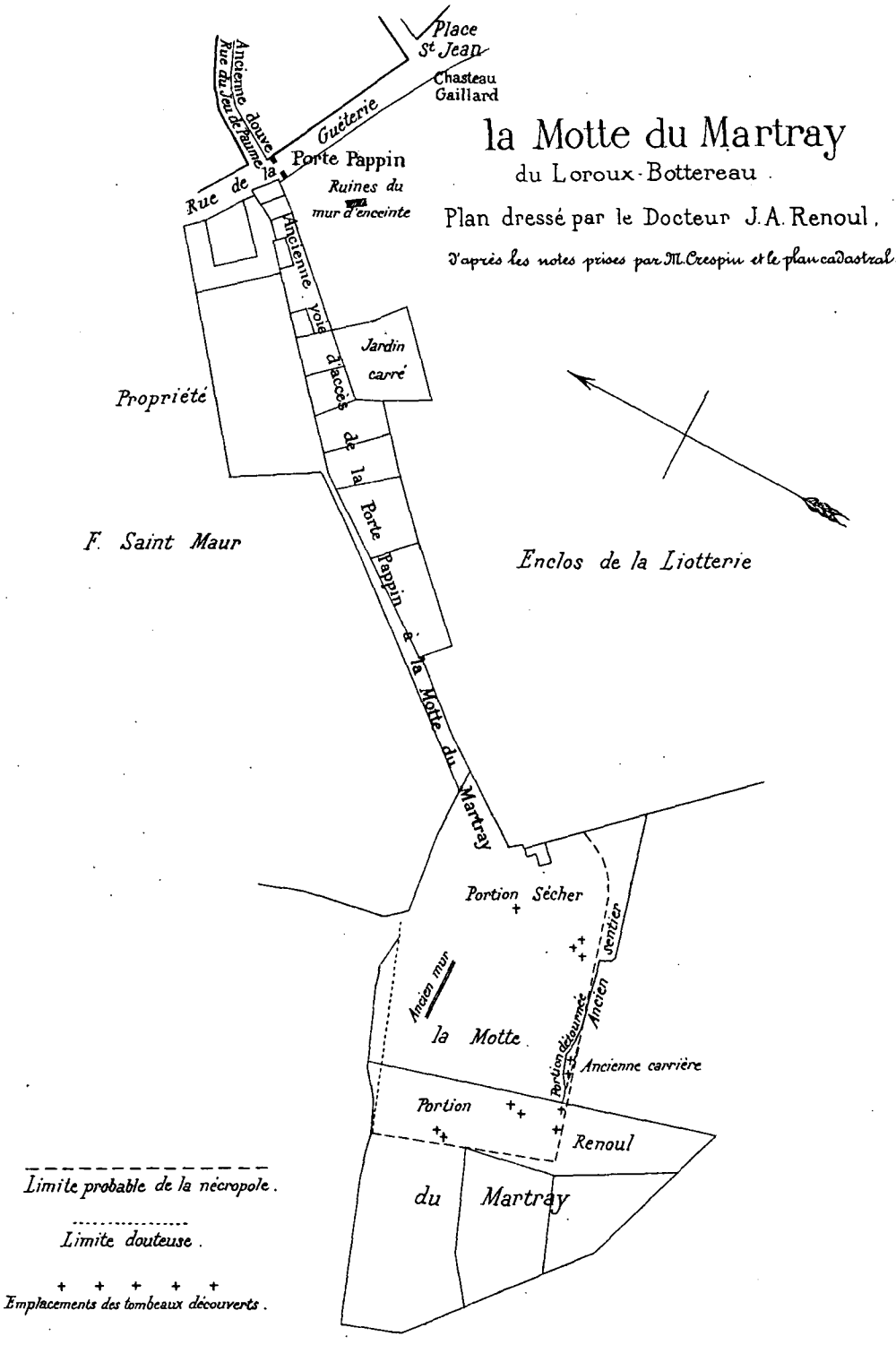

la Motte du Martray

du Loroux-Bottereau.

Plan dressé par le Docteur J.A. Renoul,

d'après les notes prises par M. Crespin et le plan cadastral.

Echelle de 0m,0005 pour 1m,00.

NOTES

SUR LES

CIMETIÈRES DU LOROUX-BOTTEREAU [1]

Dans le sous-sol Lorousain, tant dans l'enceinte de la ville qu'aux environs immédiats, on a découvert de très nombreux tombeaux en pierre, qui étaient placés soit à l'entour ou au dedans des sanctuaires, soit dans la rue, quelquefois même à l'extérieur, où ils formaient des agglomérations secondaires. Les sanctuaires intra-urbains étaient au nombre de six :

L'église paroissiale place Saint-Jean ;

L'église prieurale Saint-Laurent ;

Les chapelles de N.-D.-de-Recouvrance, de Saint-Symphorien, de Saint-Pierre et de Saint-Lazare.

Autour de l'église paroissiale on en trouve peu, à cause du commerce auquel donnait lieu la vente des terres des rues, mais dans le voisinage immédiat des murs, on trouva « un assez grand nombre de tombeaux » en calcaire coquiller, qui étaient rangés l'un auprès » de l'autre, sur la même ligne, et enfouis dans le roc » creusé exprès....., larges d'un bout, ils vont toujours » en diminuant vers l'autre extrémité » (2).

A l'intérieur de la chapelle de Recouvrance et dans la « Grande-Rue », qui la longe au nord, on a retrouvé une certaine quantité de sarcophages, contenant des sque-

(1) Extrait d'un essai sur les sarcophages du Loroux.

(2) Réponse de mon grand-père à une demande de renseignements faite par le Conseil de Salubrité.

lettes mieux conservés et accompagnés auprès « de la » tête d'un petit pot plein de charbon de bois avec une » pièce de monnaie d'argent. Le pot offre deux trous » opposés l'un à l'autre et à peu près au milieu. » (*Loc. cit.*)

Dans la chapelle Saint-Pierre, les squelettes étaient sur deux couches : la plus superficielle ne contenait que des ossements nus ; l'inférieure présentait des tombeaux de calcaire coquiller. Cette chapelle avait son cimetière propre, distinct de la rue voisine et situé à son extrémité occidentale. Une partie en a été recouverte et forme un atelier de charronnage, l'autre partie est restée en cour. Enfin, de la chapelle elle-même a été distrait un étroit passage le long de son côté nord. Le tout, ancien cimetière et passage, n'a jamais été fouillé. On a seulement trouvé deux pierres tombales orientées recouvrant des ossements qu'on s'est empressé de disséminer. La plus longue, fort dure, est comme rongée à moitié dans le sens de sa longueur ; elle était légèrement convexe (environ 0,02 c. de flèche) ; la portion restante présente une excavation en forme de parallélogramme (et non de rectangle), de six millimètres de profondeur, à bords taillés obliquement. L'autre récemment cassée en deux, moins dense, rappelant un peu le Saint-Savinien, est franchement trapézoïde ; ses dimensions sont : longueur : un mètre ; largeur : à la tête 0,55, aux pieds 0,45. Deux cavités, placées à peu près symétriquement de chaque côté de l'arête et vers le milieu de la longueur, ont la forme de quadrilatère légèrement irrégulier. Il est visible que le dessin de ces couvercles représentait une croix à trois branches comme les sarcophages découverts à Saint-Donatien et à Saint-Similien de Nantes.

Dans la rue Saint-Pierre et dans la rue Saint-Laurent qui, perpendiculaire à la première, longe le côté nord de l'ancienne église prieurale, on trouva, vers 1872, des tombeaux rangés des deux côtés de la rue et dans le même sens qu'elle, recouverts d'un opercule très adhérent et contenant un squelette parfaitement

conservé ; aux pieds de celui-ci, un vase d'une sorte « de terre noire, bien plus dure que la poterie moderne, » ayant l'aspect et la consistance du grès, avec des » stries rouges à l'extérieur ; ce vase, grand comme la » paume de la main, par sa forme rappelait celle de » l'ustensile de ménage que les femmes du pays appel- » lent du nom de marmotte ; il avait, en plus, deux » anses verticales et un petit couvercle, ne présentait » pas de trous, mais contenait quelques petits morceaux » de charbon carrés » (1).

En dehors des murs et au nord-est, se trouvait le grand cimetière contenant la chapelle Sainte Catherine. Les anciens tombeaux y sont creusés à même le roc et recouverts d'une pierre de pays de schiste : on y rencontrait des vases percés sur la panse, soit fabriqués exprès pour l'usage funéraire, soit rappelant la forme des ustensiles les plus variés ; souvent aussi on y a vu des grains de verroterie enfilés dans une chaine métallique, à la manière d'un collier. On n'enterrait d'ailleurs pas seulement dans les chapelles ou autour d'elles ; le sous-sol des rues même, si l'on en croit l'abbé Rousseau (2) et le docteur Duboueix (3), contenait des tombeaux rectangulaires, en calcaire coquiller, *rangés avec ordre et symétrie, suivant la direction des maisons.* Je souligne à dessein ces quelques mots, qui prouvent : 1° que les sarcophages enfouis dans les rues remontaient au IVe ou au Ve siècle ; 2° que la voie où on les a trouvés rongés existait antérieurement à cette époque.

L'intérieur de la ville pourrait donc se comparer à une vaste nécropole : il paraitrait même, qu'à un moment donné, l'espace venant à manquer en dedans des murs,

(1) Récit d'un témoin oculaire.

(2) Dernier chapelain de la Brosse, auteur de la chronique lorousaine.

(3) Journal politique de Bruxelles, n° 42, 15 octobre 1785, page 125.

on se décida, par respect pour les défunts, à fonder une sorte de succursale tout près de la ville, sur le coteau de la Motte du Martray. Je passe brièvement sur la disposition physique, géographique, orographique et géologique de ce monticule que j'ai étudié avec tous les détails que comportait un semblable sujet, dans mon *Essai sur les sarcophages du Loroux*, dont est extrait le présent travail, et me contente de donner, avec la description de quelques sarcophages, les conclusions dont je crois avoir démontré la très grande probabilité, j'oserais dire la quasi-certitude.

Sur la Motte du Martray, dans sa partie la plus rapprochée de la ville, et à deux cents mètres environ de l'ancienne enceinte, est un emplacement affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier. Ses limites sont : au nord une voyette de récente création, à l'ouest et au sud, deux lignes sensiblement droites, perpendiculaires l'une à l'autre, en deça et tout proche desquelles parfois, on a trouvé des sarcophages, tandis qu'au delà on en a jamais rencontré de traces. Le quatrième côté n'est pas délimitable même approximativement. A l'angle N.-E. de l'emplacement en question aboutissait un chemin, qui, par l'ancienne douve, sèche de ce côté de la ville seulement, conduisait près la porte Pappin, issue de la ville du côté de la rue de la Gueterie. Pour moi, la Motte du Martray serait une nécropole dont la date, postérieure aux premiers Mérovingiens, serait antérieure à Charlemagne. Les cimetières de cette époque sont tous en effet situés au sommet ou sur le penchant des coteaux, probablement dans un but de conservation. Le sous-sol a dû trop souvent subir le contre-coup des révolutions qui se sont succédé, ce qui nous explique et la dissémination, et le triste état des sarcophages que nous avons retrouvés.

Je n'ai point l'intention de retracer l'historique des découvertes faites sur la Motte, je veux seulement extraire de mes observations une description de deux auges et de

quelques ossements exhumés dans mes vignes et sous mes yeux.

Au mois de janvier 1901, on trouva dans nos vignes (n° 1220) et à des distances variant de un à trois mètres du 1208, plusieurs amas de calcaire coquiller, en morceaux trop petits pour pouvoir en reconstituer des tombeaux, et au milieu d'eux une quantité considérable d'ossements jetés pêle-mêle, provenant évidemment de plusieurs squelettes.

Le 9 février, dans le n° 1210, on exhuma une auge assez bien conservée en calcaire coquiller, orientée, ayant de dehors en dehors 1 mètre 80 de long et des largeurs de 0,60 et 0,45 centimètres. Elle contenait trois fragments des os du bas de la jambe bien plus lourds proportionnellement que les os découverts en janvier. L'épaisseur de l'auge est de 0,10, les bords, assez mal conservés sur les côtés, ont une épaisseur de 0,07, vers le pied, et de 0,09 en se rapprochant de la tête ; les bouts manquent complètement. Ce bloc qui se brisa en deux lors de l'extraction, reposait sur le roc qu'on avait creusé pour le recevoir ; autour de lui, le restant de la cavité était rempli d'une sorte de grossier macadam.

Une autre auge fut extraite le 14 février ; elle était orientée, à bords bien plus minces, en calcaire, d'un grain plus gros, d'une forme presque rectangulaire (dimensions extérieures aux extrémités 0,52 et 0,62 centimètres). Aux deux angles de la tête, les bords s'unissent entre eux et avec le corps par une sorte de gorge, au lieu d'un angle dièdre, comme c'est généralement l'habitude. Elle contenait un fragment d'humérus et le corps d'un cubitus.

Les sarcophages trouvés au Loroux étaient, ai-je dit, pour une très grande partie, taillés dans des blocs de calcaire coquiller. On avait cru que ces blocs avaient dû être importés dans le pays, mais il nous paraît bien plus probable qu'ils ont été pris sur place. A deux kilomètres du Loroux, et à quelques centaines de mètres

à gauche de la route de Saint-Julien-de-Concelles, touchant le chemin qui mène au village de l'Aubinière, se trouve un pré dans lequel le sol présente encore de nombreuses inégalités. Mon père se souvient que, vers 1856, des sondages pratiqués dans cet endroit avaient amené des échantillons de calcaire coquiller, et j'en ai extrait moi-même, dans des trous non encore comblés, des fragments importants.

Le plan ci-joint de la Motte contient la mention d'un ancien mur. C'était, me dit le propriétaire, un mur bâti en gros moellons unis par une matière très blanche, qui traversait de l'est à l'ouest. Je démontrerai plus tard, que, suivant toute probabilité, nous sommes en présence des restes de la chapelle de Saint-Blaise.

Dr Renoul.

DOCUMENTS

SUR LES SÉPULTURES DU LOROUX

Extrait du " Mercure de France ", journal politique de Bruxelles.

N° 42. 15 octobre 1785. Page 125

OBSERVATIONS DU Dr DUBOUEIX

Nous trouvons dans une feuille de province une lettre qui rapporte en ces termes une découverte singulière :

Au commencement de juillet dernier, me trouvant au Loroux-Botereaux, très gros et très ancien bourg, à trois lieues est-sud-est de Nantes, à quatre lieues nord de Clisson, j'apperçus des ossements humains dispersés dans une rue dont on avait remué le sol. Ces tristes débris excitant ma curiosité, je les examinai de près, et je fis à quelques habitants des questions relatives à cet objet. J'appris que chaque particulier, devant faire paver vis à vis de chez soi, avait vendu quelques pieds de terre pour servir d'engrais dans les champs, ainsi qu'il est d'usage dans ce canton. Les paysans qui faisaient ces enlèvemens, avoient rencontré à environ deux pieds et demi de profondeur une suite de pierres tombales, placées côte à côte, suivant la direction de la rue et des deux côtés du pavé. Ces tombes ouvertes présentoient des squelettes dans leur entier, mais dont les os n'avaient presque plus de consistance. A mesure que ces gens continuaient leurs fouilles, ils jetoient dans un tas les tombes, entières ou brisées, avec leurs ossemens.

Ces monuments forment un quarré long très régulier, composés de deux pièces. L'inférieure est une auge d'en

viron 6 pieds et demi de long, de dehors en dehors, de 15 à 18 pouces de profondeur et d'environ 2 pieds de large. La supérieure, ou l'opercule, est un autre quarré long, qui s'adapte parfaitement à l'entrée du sépulcre et la ferme exactement, sans déborder d'aucun côté. L'épaisseur de ces pièces est de 3 à 4 pouces. J'en fis ouvrir plusieurs en ma présence, qui étaient encore sous terre, et j'y observai les squelettes. La couleur de ces tombes est d'un blanc sale; et, quoique conservées très entières, elles se brisent aisément à coups de pioche ou de marteau. Elles sont toutes composées de coquillages marins, assez grossièrement pilés pour qu'on puisse y reconnaître des pectinées, des petoncles, buccins, tellines, patelles, dentales, porcelaines, enfin des univalves et des bivalves de toute espèce. On trouve même, en assez grande quantité, dans cette composition de petits bivalves entiers. Ces coquillages ne paroissent pas avoir été calcinés avant d'être employés à faire cette pâte ou mastic; mais ils sont liés par une espèce de ciment calcaire mélangé de quelques grains de sable vitrescible. J'en ai traité plusieurs morceaux avec le vinaigre et l'acide nitreux; il s'en est élevé beaucoup de gaz ou air fixe, et la dissolution a été prompte et complète, surtout dans l'acide minéral, à ce petit nombre de grains de sable près. Ces tombes, imprégnées de vapeurs animales, résultant de la décomposition des cadavres qu'elles renfermaient, répandaient une odeur tellement forte, lorsqu'elles étaient fraichement tirées de la terre, que j'ai été obligé de laisser évaporer à l'air libre les pièces que j'en ai enlevées, avant de les placer dans mon cabinet. J'ai demandé si l'on n'y avoit point trouvé d'inscriptions, de médailles ou de pierres gravées; on m'a dit qu'il s'en étoit rencontré quelques unes, mais que les paysans les avoient brisées. Il ne m'a pas été possible, jusqu'à présent, de m'en procurer aucune.

Ayant été conduit dans un autre quartier du bourg, d'où l'on enlevoit aussi des terres, j'y ai de même observé

plusieurs anciens tombeaux; mais ceux-ci étoient à une profondeur bien plus considérable: ils étoient d'ailleurs creusés dans le roc vif et recouverts d'une pierre plate du pays; et tous, dans ce canton, étoient de la même espèce, au lieu que, dans l'autre quartier, il n'y en avoit pas un seul qui ne fût composé de coquillages. Ces derniers d'ailleurs étoient rangés avec beaucoup plus d'ordre et de symétrie. J'ai regretté que le tems et mes affaires ne m'eussent pas permis de rester au Loroux, et d'y observer la suite de ces fouilles. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces tombeaux de coquillages ont été trouvés en très grand nombre et qu'on en découvre encore tous les jours. Si je puis me procurer quelques renseignemens ultérieurs sur cet objet intéressant, j'en ferai part au public.

Maintenant, je demande aux érudits et aux amateurs d'antiquité:

1° Pourquci l'on a préféré, pour la construction de ces tombeaux, des coquillages marins à toute matière; ce qui est d'autant plus surprenant que l'on n'a pu les tirer que de la mer, éloignée du Loroux de douze à quinze lieues; que le transport n'a pu s'en faire qu'à très grands frais, tandis qu'on trouve, partout en abondance, dans le lieu même, une pierre schisteuse, feuilletée, solide, fort aisée à exploiter, qu'on peut extraire en très grandes pièces, et bien plus propre à résister à l'injure des tems et à conserver des cadavres, que cette pâte poreuse et friable de coquillages?

2° Par quelle raison on s'est uniquement servi de cette pierre du pays dans certains quartiers du bourg, tandis que, dans d'autres, on ne trouve que ces tombeaux de coquillages, sans aucun mélange des premiers.

3° Enfin, je prie d'observer qu'il ne se rencontre aucuns coquillages fossiles dans les environs du Loroux: qu'on n'y trouve pas un atôme de pierre ou terre calcaire, et que ce pays, dans une très grande étendue, n'offre partout

que la terre argileuse vitrescible, une espèce de pierre schisteuse, des silex et de la roche granitique.

Signé *Duboueix,* docteur en médecine, médecin de Monsieur, Frère du Roi, membre correspondant de la Société Royale de médecine de Paris, &.

Journal politique de Bruxelles

N° 7. 18 février 1786. Page 131

Nous avons parlé de la découverte des tombeaux du Loroux-Botereau, près Nantes, et publié la lettre de M. Duboueix, médecin, sur l'espèce de pierre à coquilles que renferment ces tombes sépulcrales. Aujourd'hui on nous envoie de nouveaux éclaircissements à ce sujet.

D'après une analyse chimique, M. Duboueix, avoit cru voir cette pierre, formée entièrement de coquillages marins, assez grossièrement pilés, et il finissoit par observer qu'on ne rencontre ni coquillage fossile, ni pierre calcaire dans les environs du Loroux.

Là dessus, le nouvel observateur dit :

Des tombeaux formés à grands frais d'une pâte de coquillages marins, à treize lieues de la mer, paraitront sans doute aux savans et aux antiquaires un objet digne de recherches.

On sait que les anciens en construisaient avec de la terre cuite qu'ils taillaient au ciseau comme la pierre ordinaire et le marbre. Cette matière réunissoit l'économie et la solidité. Mais quel étoit le lien dont on réunissoit les différentes parties de cette composition ? Je m'occupois de ces réflexions, lorsque le hasard me fournit un échantillon des tombeaux.

J'observai d'abord que cette pierre contenoit du sable mêlé avec des fragmens de coquillages marins et de madrépores : qu'elle était légère, poreuse, et se réduisoit aisément en poudre grossière sous les doigts ; qu'en la

plongeant dans l'eau, elle faisoit une lègère effervescence que je crus être l'effet de quelque dissolution, mais qui étoit produite par le dégagement de l'air athmosphérique logé dans les pores ou cavités de la pierre, et dont l'eau prenoit la place. Je fis tremper dans l'eau un morceau de cette pierre réduite en poudre, en agitant de tems en tems le mélange ; au bout de deux jours, je filtrai la liqueur, et j'y versai de l'acide crayeux, il n'y eut point de précipité ; preuve certaine que la pierre ne contenoit rien à l'état de chaux. Ensuite je la traitai par les acides minéraux, et premièrement par l'acide vitriolique étendu de quatre parties d'eau. La dissolution se fit d'abord avec beaucoup d'effervescence et de chaleur ; mais peu à peu elle se ralentit et cessa bientot tout-à-fait, quoiqu'il n'y eut qu'une petite quantité de matière d'attaquée par le dissolvant ; j'ajoutai de l'acide en agitant le mêlange ; la dissolution recommença, mais avec moins d'énergie et cessa beaucoup plus vite ; pour lors j'essayai l'acide nitreux et, dans un instant la matière fut dissoute, à l'exception du sable qui y étoit contenu. En examinant le résidu de la première opération par l'acide vitriolique, je le trouvai recouvert d'une couche séléniteuse, formée par la combinaison de l'acide et de la terre calcaire, laquelle, à raison de son peu de solubilité, empêchoit l'action du dissolvant sur la portion recouverte d'une couche séléniteuse ; effet qui n'a pas lieu par les autres acides, parce que les sels qu'ils forment avec la terre calcaire sont très solubles.

Une analyse, qui ne m'offroit que de la chaux et du sable, en trop petite quantité pour un ciment artificiel, me fit soupçonner que cette pierre étoit l'ouvrage de la nature ; mais comme je ne l'avois encore vu qu'en petits fragmens plus ou moins altérés, je voulus la voir en grande masse avant d'asseoir mon jugement. En conséquence, je me rendis au Loroux, avec un des Seigneurs voisins de cette Paroisse ; nous fimes fouiller dans un

endroit où l'on nous dit qu'il y avoit un tombeau bien conservé, et l'on parvint, avec beaucoup de précautions, à le retirer entier, excepté la tombe qui étoit brisée aux deux tiers, et dont il ne restoit que l'extrémité inférieure. La première fois qu'on ouvrit ce tombeau, qui a cinq pieds et demi, on y trouva un squelette entier, ayant la plante des pieds relevée et appuyée contre la pierre. Il portoit à la main gauche une bague de trois boutons de verre montés en cuivre: aussitôt qu'on l'eut touché, ce squelette tomba en poussière. Le particulier qui possède la bague nous la fit voir, et nous jugeâmes à sa petitesse que le sujet à qui elle avoit appartenu étoit une femme.

J'ai fait transporter chez moi le morceau de tombe brisée, et le plus léger examen m'a convaincu que cette pierre, comme toutes les pierres coquillières, a été travaillée par le mouvement des eaux. Les coquillages grossièrement brisés qui la composent sont entremêlés d'un peu de sable crystallin, de mica en très petites lames et réunies par un ciment de craie dissoute dans l'acide méphitique : j'y ai trouvé des fragmens de spath calcaire régulièrement crystallisés.

Un particulier très instruit, qui connoit la paroisse du Loroux, assure qu'on y trouve en plusieurs endroits de la terre calcaire et du falun. Il paroît hors de doute que la pierre en question a été prise sur les lieux mêmes ou dans les environs. Si cette espèce de tombeaux ne se trouve que dans un canton particulier du bourg, il faut croire qu'on enterra d'abord dans la partie où il y avoit du roc et que, celui-ci venant à manquer, on tira par la suite cette pierre des carrières voisines pour en faire des tombeaux à l'usage même du peuple ; car les anneaux de cuivre qu'on y a trouvés prouvent que ceux qui les portoient n'étoient pas d'un rang fort élevé et que la pierre dont ils sont construits n'étoit pas rare.

Laissons à ceux qui s'occupent de recherches histo-

riques le soin de porter la lumière dans la nuit de ces monumens qui paroissent d'une grande antiquité, puisque le bourg du Loroux est déjà fort ancien. Il y a vingt ans qu'en travaillant à l'applanissement du terrein pour la confection du Cours des Etats à Nantes, on trouva beaucoup de tombeaux dont l'origine est également ignorée. Nous ne pouvons, pour ainsi dire, faire un pas sans fouler les cendres de nos pères, mais les caractères propres à les faire reconnoître sont couverts par le tems, qui, dans sa marche éternelle, étend en silence un voile impénétrable sur ce qui n'est plus ; partout la terre récèle les débris des âges, l'homme, qui ne fait que passer, sillonne à peine sa surface pour s'alimenter sur sa route.

ÉTUDES LOCALES

(*Suite*)

Procès-Verbal d'installation de deux Échevins, à Nantes,

EN 1729 (1)

Le sujet dont je viens vous entretenir se passerait très aisément d'introduction, c'est le simple récit d'une cérémonie, dont les minuties nous reportent déjà loin en arrière, quoiqu'on y puisse trouver plusieurs traits communs avec ce que l'on voit encore de nos jours. Evidemment nos édiles n'endossent plus ni robes ni bonnets ; les vapeurs de l'encens que l'on brûlait en leur honneur se sont depuis longtemps dissipées ; adieu au pain bénit ; adieu au fifre et au tambour ; adieu aux agapes qui couronnaient la fête (2). Tout néanmoins n'a

(1) C. 630. Archives de la Chambre de Commerce.

(2) Nous lisons, dans l'Histoire de Nantes par Guépin, qu'il était d'usage d'offrir un déjeuner, à la Maison de Ville, à tous les nouveaux maires lors de leur installation. Et il en cite deux, le premier qui remonterait à l'année 1580, en l'honneur de M. de Brenezai, et qui, dit-il, ne coûta que 46 sous et demi. La dépense nous paraîtrait quelque peu exigue, même quand nous saurons quel était le menu : 200 huîtres, 4 plats beurre frais, 2 douzaines de fouaces, 3 douzaines d'œufs mollets et 2 douzaines de harengs blancs. Le vin n'était pas porté en compte, soit ; mais ce repas me paraît bien simple, et au reste on ne fut pas longtemps sans en modifier la composition ; dès l'année suivante, le déjeuner

pas disparu : l'encens s'est glissé dans les harangues ; le cuivre de nos orphéons s'est substitué aux instruments de l'époque, et le casque de nos pompiers à la salade des archers ; le repas lui-même, s'il ne trouble plus la sérénité des salles officielles, n'a pas été complètement

offert à M. Complude de Livernière, coûta 17 écus d'or 1/3, 12 sous et 8 deniers.

L'abbé Travers (histoire de Nantes, tome II, page 519), traitant le même sujet, dit, pour l'année 1580 :

On arrêta qu'à l'avenir, à l'installation des nouveaux maires, il serait donné un dîner, afin de leur faire honneur, qu'ils seraient conduits de l'église à la maison de ville, où le dîner serait préparé, et après le dîner, reconduits en leur maison.

Bonaventure de Compludo, sieur de Livernière, élu maire le 28 décembre, fut reçu et installé le 2 janvier 1581, dans l'assemblée qui se tint à cette occasion dans la maison commune de la ville. Cette assemblée fut nombreuse, et composée des principales autorités de la ville, le sieur de la Hunaudaye, lieutenant général en Bretagne, l'évêque Philippe du Bec, le doyen de la cathédrale Jean du Bec, François de Bodieu, grand vicaire, deux présidents du Parlement, le premier président de la Chambre, Hugues de Gassion, lieutenant du château, quatre anciens maires, les anciens et les nouveaux échevins, les capitaines de la milice bourgeoise et plusieurs autres notables y assistèrent On n'y vit aucun homme de finance ni de justice, peut-être parce qu'ils n'approuvaient pas la nouveauté du somptueux repas qui devait suivre et qui se donnait aux dépens des deniers publics.

La séance finie, l'assemblée et les capitaines avec leurs compagnies sous les armes se rendirent à l'église de Notre-Dame, pour assister à la messe. Le nouveau maire était conduit par l'évêque, et le maire sortant par le sieur de la Hunaudaye. La messe du Saint-Esprit fut chantée en musique, on offrit trois pains bénits de différentes grandeurs ; le plus grand fut distribué à l'assemblée, le suivant au chapitre de la collégiale et le plus petit fut présenté en son entier au maire entrant.

Après la messe et plusieurs salves de canon on se rendit, pour le dîner, à la maison de ville, dans le même ordre qu'on en était parti, à l'exception que le sieur de la

abandonné, j'allais dire qu'il n'est ni moins copieux ni moins bruyant.

Laissons le présent agir à sa guise et ne rions pas trop du passé.

Procès-verbal de l'Assemblée générale, tenue dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, pour l'installation de MM. Mercier et Le Ray de la Clartais, échevins entrans en place de MM. Pierre Charon et Lieutaud de Trois-villes, échevins sortans.

Extrait des registres du Greffe de l'Hôtel de Ville de Nantes du lundi 27 juin 1729, environ les onze heures du matin.

Assemblée générale, tenüe dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Nantes, tous les corps semoncés et convoqués, outre le son de la cloche du Bouffai depuis sept heures jusqu'à huit heures du matin de ce jour, pour procéder à la prestation de serment, réception et installation de MM. Mercier et Le Ray de la Clartais, nommés par sa Majesté, le quatre de ce mois, pour remplir les deux places d'échevins vacantes par la sortie de MM. Pierre Charron, soûmaire et Lieutaud de Trois-villes, échevin ; à laquelle assemblée a été présidé par

Hunaudaye accompagna au retour le nouveau maire et que l'évêque marcha à côté de l'ancien.

Le repas qui suivit coûta dix-sept écus d'or un tiers et douze sous huit deniers tournois ; les viandes et le vin, quinze louis d'or un tiers et un sol huit deniers tournois. Le marc d'argent fin était alors à dix-neuf livres ; le marc d'or à deux cent vingt-deux livres ; l'écu d'or à vingt-trois karats de fin à la taille de soixante-douze et demie au cours de soixante sous ; de cela on juge que le premier dîner de mairie n'alla pas à cent cinquante livres de la monnaie, en 1750.

Il eût été intéressant de retrouver, pour la cérémonie du 27 juin 1729, une note me permettant d'ajouter à nos détails précédents le menu et le coût du repas de ce jour, mais les comptes de la miserie ne remontent pas au delà de 1759.

M. Louis Charette, sénéchal, président au Présidial de Nantes ; présent M. le Procureur du Roi dudit Présidial.

La dite Assemblée honorée de la présence de M. le comte de Menou, brigadier des armées du Roi, lieutenant pour sa Majesté au château, et commandant en cette ville.

Bureau servant :

MM. Mellier, général des Finances et maire, Pierre Charron soùmaire, Lieutaud de Troisvilles, Delmas, Durand, Amable Perissel, conseillers-magistrats-échevins, de la Blanche, Cottineau, conseillers, procureur-sindic, et Préau, greffier.

Pour Deputez de l'Eglise :

Il ne s'en est point trouvé.

Pour Deputez de la Chambre :

Il ne s'en est pareillement point trouvé.

Pour les Deputez du Présidial :

MM. Dureau, du Chatelier Lyrot, conseillers.

Ancien Bureau :

MM. Guilloré, Grassineau, de la Couronnerie-Fresneau, Mabille, de la Haye-Moricaud, ancien syndic, Estienne Jouancaulx, Grou, Perissel père, Gellée, de Beaulieu Beloteau, Boutin, Pondavy et Bretineau.

Messieurs étant tous en robbes et bonnets de magistrature ont envoyé Me René Preau, greffier de la Communauté, avec deux huissiers en robbes et deux archers ayant leurs bandolières seulement, chez mondit sieur le sénéchal, pour le prier de se transporter en la présente assemblée, pour y présider suivant l'ancien usage, ce qui a été présentement fait, le greffier ayant devant lui les deux huissiers, et derrière lui les deux archers ; et étant arrivez en cet ordre chez mondit sieur le sénéchal, il l'a trouvé vêtu en robbe rouge, avec M. le Procureur du Roi du Présidia ausquels ayant annoncé le

sujet de son transport, ils ont dans le moment sortis pour se rendre audit Hôtel de Ville, et ont marché en cet ordre, scavoir : les deux huissiers devant, Monsieur le Sénéchal ayant à sa gauche Monsieur le Procureur du Roi du Présidial, Monsieur le Procureur du Roi du Présidial ayant à sa gauche le Greffier de la Communauté, et le Greffier de la Communauté ayant à sa gauche le Greffier du Présidial, et après eux les deux archers ; et étant arrivez audit Hôtel de Ville, Monsieur le Sénéchal a été reçû au bas du degré, dans la gallerie, par Messieurs de la Couronnerie, Fresneau et Gellée de l'ancien bureau, et au haut du degré, dans la gallerie haute, par Messieurs Durand et Perissel fils, du bureau servant, et dans la grande salle, par toute l'Assemblée ; ensuite Messieurs les Deputez du Présidial ont entrés après avoir été reçus dans la gallerie haute, par Messieurs de Troisvilles et Delmas, du bureau servant, et se sont placés dans leurs places ordinaires ; après quoi l'Assemblée a deputez Méssieurs Boutin et Pondavy de l'ancien bureau, et Messieurs Durand et Perissel du bureau servant, pour se transporter au château, prier mondit sieur le comte de Menou d'honnorer l'Assemblée de sa présence, ce qu'ils ont dans le moment fait, ayant avec eux le trompette de la ville, dans son habit d'ordonnance, la trompette à la main, sonnant la marche, six archers en casaques, les haches hautes, deux huissiers en robbes ; quelque temps après leur départ ayant été avertis de l'arrivée de mondit sieur de Menou par le bat des tambours de la milice bourgeoise et le son de la trompette, l'Assemblée a député Messieurs de la Couronnerie Fresneau et Gellée, de l'ancien bureau, pour le recevoir au bas du grand degré, et Messieurs de Troisvilles et Delmas du bureau servant, pour le recevoir au haut du même degré, et étant tous entrés dans la grande salle, l'Assemblée s'est levée pour donner le tems à mondit sieur le comte de Menou, qui étoit précédé de partie des gardes de Monseigneur le Gouverneur, de se

placer dans un fauteuil couvert de tapisserie à cette fin préparé au devant du bureau, à côté de la chaise du Procureur-syndic, à la droite de Messieurs les Deputez du Présidial ; après quoi on s'est replacé chacun dans sa place ordinaire, scavoir : Monsieur le Sénéchal à la tête du bureau servant, avis de lui, Monsieur le Maire, lequel étoit placé à la tête de l'ancien bureau ; à côté de Monsieur le Maire, Monsieur le Procureur du Roi du Présidial, qui étoit assis sur une chaise couverte de tapisseries, après lui Messieurs les Deputez du Présidial, aussi sur des chaises couvertes de tapisseries, le Greffier de la Communauté sur son banc ordinaire, ayant à sa gauche le Greffier du Présidial.

Dans laquelle grande salle se sont trouvez plusieurs gentils hommes, officiers de milice bourgeoise et notables bourgeois et habitans de cette ville et fauxbourgs.

Scavoir :

Monsieur de Princé, Commissaire provincial des guerres.

Et Messieurs Duclos, Aide-Major du Château.
Sauvaget, Capitaine.
Ernoult, Enseigne.
Ferré, Avocat.
Gendron, Avocat.
Durand du Pinier, Marchand.
Lamy, Marchand.
De la Relandière Trebillard, Auditeur.
Burguerie, Marchand.
De la Bauche Hervé, Négociant.
Le Feuvre, Marchand.
Grassineau, Avocat.
Garreau, Marchand.

Et plusieurs autres bourgeois et habitans de cettedite ville et fauxbourgs ; Après quoi, Messieurs Mercier et le Ray de la Clartais, Echevins entrans, sont entrés et se sont placés sur un banc derrière Messieurs les Deputez

du Présidial ; ensuite le Procureur Syndic a requis que mesdits sieurs Mercier et le Ray de la Clartais prestassent le serment requis et accoûtumés. A l'endroit mondit sieur Le comte de Menou a dit que s'étoit entre ses mains que mesdits sieurs les nouveaux Echevins devoient prêter le serment, attendu qu'il est chargé de la part de Monseigneur le Maréchal Duc d'Estrées, Gouverneur de cette ville et château, et Lieutenant Général du comté Nantois, de leur faire prêter ledit serment au lieu et place de mondit seigneur le Maréchal Duc d'Estrées, qui est chargé de le faire, en vertu de l'ordre du Roi à lui adressé, et datté à Versailles le 4 de ce mois, signé Louis, et plus bas Phelypeaux ; dont mondit sieur de Menou en a représenté une expédition dûëment collationnée par Lauverjon et son collegue, Notaires au châtelet de Paris, le 11 de ce mois, la quelle expédition il a donné au Greffier pour en faire lecture, afin d'être enregistrée au Greffe de la dite communauté.

De la quelle lecture mondit sieur le Sénéchal a décerné acte et ordonné que la dite expédition sera enregistrée au greffe de la dite communauté, pour y avoir recours quand besoin sera, et que mesdits sieurs les nouveaux Echevins prêteront le serment entre les mains de mondit sieur de Menou, comme représentant mondit seigneur le Maréchal Duc d'Estrées ; ce qui a été présentement fait par eux, après lequel serment mesdits sieurs Mercier et le Ray de la Clartais ont été prendre leur place à la suite de Messieurs du Bureau servant.

Après quoi toute l'Assemblée s'est levée pour se rendre dans l'église des RR. PP. Cordeliers pour y entendre la Messe du St-Esprit, à la manière accoûtumée ; et etant descendus dans la Cour de l'Hôtel de Ville, les tambours ont battus aux champs, et l'on a marché dans l'ordre qui suit, sçavoir : les archers devant, ensuite le trompette sonnant la marche, après lui les Huissiers de la Mairie, le Greffier de la communauté, ayant à sa gauche le Greffier du Présidial, Monsieur de Menou, ayant à sa

droite Monsieur le Sénéchal, et à côté de Monsieur le Sénéchal, Monsieur le Procureur du Roi du Présidial, à la gauche de Monsieur de Menou, Monsieur le Maire, et à côté de Monsieur le Maire, Messieurs les Deputez du Présidial; les tous marchant sur une même ligne, et après eux, Messieurs du Bureau servant, et de l'ancien Bureau, qui marchoient deux à deux, le Procureur-syndic, à la queüe de tous, fermant la marche ; et etant arrivez en cet ordre dans ladite Eglise des Cordeliers, chacun y a pris sa place ordinaire, scavoir : Monsieur le comte de Menou dans une stale au fond du chœur du côté de l'Epitre, et de l'autre coté, aussi dans une stale, mondit sieur le Sénéchal, ayant à sa gauche Monsieur le Procureur du Roi du Présidial, et Messieurs les Deputez dudit Présidial, et au devant de lui dans une chaise basse le Greffier du dit Présidial; Monsieur le Maire étoit placé dans un fauteuil couvert de tapisseries, joignant la balustrade du chœur, avec son prie Dieu, couvert de même, et deux coüessins couverts de velours ; du côté de l'Epitre le Bureau servant, sur un grand banc aussi couvert de tapisseries, du même côté, ayant derrière eux les Huissiers de la Mairie qui étoient assis sur un petit banc, et du côté de l'Evangile, l'ancien Bureau sur des bancs couverts de tapisseries; la messe ayant commencé, l'on a donné l'encens à Monsieur de Menou, à Monsieur le Sénéchal, à Monsieur le Maire et aux deux bureaux, et on a été à l'offertoire, scavoir: Monsieur le Maire, Messieurs du Bureau servant et de l'ancien bureau, le Procureur syndic et le Greffier de la communauté, et ce fait l'on a distribué le pain bénit à la manière accoûtumée, et on a donné le baiser de paix à Monsieur de Menou, à Monsieur le Sénéchal, à Monsieur le Maire, et la messe finie, on a sorti de la dite Eglise, et on s'en est retourné audit Hôtel de Ville dans le même ordre qu'on en étoit venu, où étant arrivé environ midi et demi, on a monté dans la grande salle, où on a fait servir le Dîné à la manière accoûtumée.

Dont et du tout a été fait et rédigé le présent pour valoir et servir ainsi qu'il appartiendra, les dits jour et an, environ les cinq heures du soir.

Ensuit la teneur du collationné de l'ordre du Roi.

Mon cousin ayant vû par le procès-verbal qui m'a été envoyé de la part de ma Ville de Nantes de l'Assemblée Générale, tenüe le premier du mois, pour la nomination de deux Echevins, les personnes qui étoient jugées les plus capables de remplir ces charges. J'ai choisi dans le nombre de celles qui m'ont été présentées à cet effet les dénommez aux mémoires et en l'ordonnance cy-joint, et je les accompagne de cette Lettre que je vous écris, pour vous dire, que conformément au choix que j'en ai fait, mon intention est que vous ayez à leur faire prêter le serment et les faire installer, entendre et obéïr, ès choses touchant et concernant les fonctions desdites charges ; en sorte qu'ils puissent les exercer à ma satisfaction et à celle du public, et la présente ne tend à autre fin ; je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde : Ecrit à Versailles le quatrième jour de juin 1729. Signé Louis, et plus bas Phelypeaux, et au dos est écrit à mon cousin le Maréchal d'Estrées, Pair et Vice-Amiral de France, chevalier de mes ordres, Gouverneur de mes villes et château de Nantes, et mon Lieutenant Général, dans l'étendüe de l'Evèché et comté Nantois.

Collationné par les Conseillers du Roi, Notaires au châtelet de Paris, soussignez sur l'original en papier, rendu ce onze juin 1729. Signé Monnier et J. Lauverjon. Signé Louis Charette.

Ed. Pied.

ALBERT-GUILLAUME-LOUIS-JOSEPH Marquis DE DION

Chevalier de la Légion d'Honneur

Président de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure (1890-1892)

Né à Paris, le 12 janvier 1824

Décédé au château de Maulévrier, le 26 avril 1901

ÉLOGE FUNÈBRE

DE M. LE MARQUIS DE DION

Prononcé à ses Obsèques, le 30 Avril 1902

Par M. le Baron de WISMES

Messieurs, malgré mon grand deuil, je n'ai pas cru pouvoir me dérober au devoir que, en l'absence du marquis de Bremond d'Ars, m'imposent mes fonctions de vice-président de la Société archéologique de Nantes, de venir, en son nom, rendre un dernier hommage à son ancien président.

Ce fut en 1890, messieurs, que la presque unanimité de nos suffrages porta le marquis de Dion au fauteuil de la présidence. Cette haute distinction, qu'il n'avait pas sollicitée, il l'accepta avec autant de simplicité que nous avions mis de spontanéité à la lui offrir. Il l'envisageait, en effet, moins comme un honneur que comme un devoir et ne recula pas devant une mission pour l'accomplissement de laquelle tout semblait le désigner. A un amour sincère des lettres, à la culture des arts, de la peinture notamment, dans laquelle il s'exerçait avec talent, il joignait, qualités plus précieuses pour un président, un tact exquis, une courtoisie du meilleur aloi, une bonne humeur juvénile et par-dessus tout un esprit de conciliation, grâce auquel furent aplanies les difficultés d'une tâche plus délicate qu'on ne pense.

M. de Dion aimait profondément notre Société. Il le témoigna d'abord par son initiative incessante : plan d'études tracé dès le début, visites instructives dans le

Musée, impulsion donnée aux travailleurs, excursions au dehors, qu'il dirigea lui-même, fréquence plus grande de notre Bulletin et, œuvre considérable, refonte complète de notre Règlement. Ajouterai-je qu'attirés par l'affabilité de ses manières, 35 nouveaux collègues vinrent grossir nos rangs? Je n'aurai garde d'oublier, en tout cas, sa gracieuse invitation aux membres du Bureau et du Comité et son accueil hospitalier dans ce château de Maubreil, que sa mort enveloppe de deuil aujourd'hui.

M. de Dion témoigna encore son affection à la Société par son assiduité aux séances. Son éloignement de Nantes semblait lui rendre l'exactitude difficile. Mais ni la distance, ni l'heure avancée à laquelle finissaient généralement nos réunions, ni les rigueurs de la température ne purent avoir raison d'un zèle et d'un dévouement à toute épreuve. Je sais qu'il nous amenait parfois son voisin et ami, le comte de Bondy, qu'il nous avait présenté de concert avec son sympathique prédécesseur, notre cher Henri Le Meignen, et que l'aimable conversation de l'ancien diplomate abrégeait singulièrement la longueur du trajet; mais parfois il venait seul, et lorsque, après avoir reçu sa chaude poignée de main, à la porte de l'Oratoire, nous voyions s'éloigner dans la nuit ce beau vieillard, si simple, si modeste et si bon, nous sentions, chaque fois, grandir notre respectueuse affection pour lui.

Mais tout cela ne fut pas assez pour le marquis de Dion. Il voulut laisser à la Société un gage perpétuel de son passage parmi nous. Par ses soins, une médaille portant la nef aux voiles semées d'hermines fut gravée à la Monnaie et vint récompenser les magnifiques travaux du vicomte de Lisle, du marquis de l'Estourbeillon, du chanoine Guillotin de Corson, du marquis de Balby de Vernon, de l'abbé Durville et de René Blanchard, déjà lauréat de l'Institut.

Le coin, donné par lui à la Société pour son usage

exclusif — elle a déjà excité l'envie, cette belle médaille — servit à la commémoration de notre cinquantenaire, en 1895. De cette initiative intelligente, de ce don généreux, nous garderons au marquis de Dion une éternelle reconnaissance.

Descendu du pouvoir, M. de Dion continua de suivre nos séances avec le plus vif intérêt. La dernière à laquelle il assista, date d'un an à peine. Hélas ! la maladie avait déjà commencé à l'éprouver cruellement. Je me souviens avec quelle tristesse se répandit un jour la nouvelle d'un danger qui le menaçait, et quel soulagement ce fut pour tous d'apprendre que le péril était conjuré. Aussi suis-je assuré d'être ici l'interprète de tous mes collègues en disant que leur émotion est profonde en voyant disparaître l'homme excellent dont la bonne figure souriante éclairait le cadre un peu austère de nos réunions.

M. de Dion avait été soldat. Il avait affronté la mort avec calme. Ce fut avec le même calme qu'il vit venir le moment de se séparer de celle qui avait été la joie de son foyer, la compagne dévouée de toute sa vie; d'un fils tendrement aimé, dont il était fier et dont il salua avec joie l'élection au Conseil général, qui devait le retenir plus souvent au pays et qui ne fait pas moins d'honneur aux électeurs qu'à l'élu lui-même.

Puisse leur immense douleur être adoucie par les sympathies émues qui les entourent ! Mais leur vraie consolation, je le sais, est de penser qu'ils reverront un jour celui qui s'en est allé, confiant, vers le Dieu bon et miséricordieux qu'il avait fidèlement aimé et servi.

Vous les avez retrouvés là-haut, mon cher Président, ceux, nombreux déjà, hélas ! qui, après vous avoir précédé ou suivi dans le gouvernement de notre Société, se sont endormis pour l'éternité. Mais votre mémoire, comme la leur, vivra toujours parmi nous, entourée de respect et de sympathie !

L'ANCIENNE ÉGLISE DE BOUGUENAIS

Il serait à souhaiter que pas une église ne disparût sans qu'elle fût l'objet d'une description même sommaire, car il y a toujours un enseignement à retenir et des conclusions à tirer de la forme plus ou moins architecturale que la population avait su donner au principal édifice du pays. Il est bien rare que l'église ne porte pas le reflet de la richesse et du goût d'une contrée, et, si elle a été érigée dans un centre antique, il est impossible que ses substructions ne renferment pas quelques vestiges des premiers essais de chrétienté. A défaut de murs, une paroisse très ancienne peut montrer ses tombeaux mérovingiens ou carolingiens, et, si elle ne peut offrir aucune sépulture dans des auges de calcaire ou d'ardoise, elle doit être classée au rang des paroisses fondées après l'an mille.

Les fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'église de Bouguenais comme aux alentours n'ont donné lieu à aucune découverte d'antiquités ; c'est encore un résultat à enregistrer bien qu'il soit négatif, parce qu'il nous permet de conjecturer et même d'affirmer que Rezé avec ses trois églises fut le seul centre chrétien de la région appelée le *Bégonnais* jusqu'aux premiers Capétiens.

La seule sépulture notable qui se soit rencontrée dans l'église, avait été pratiquée dans un cercueil de plomb dessinant la forme du corps et mesurant deux mètres de longueur avec 0,53 centimètres de largeur aux épaules. Le couvercle plat était sans aucune ornementation.

On a remarqué en l'enlevant de la place qu'il occupait devant le chœur que le cercueil avait les pieds

tournés vers l'autel et contenait quelques débris d'étoffe provenant sans doute d'un vêtement de prêtre.

Les inscriptions n'étaient pas communes, une seule s'est montrée pendant les fouilles sur un tuffeau mesurant 0,25 carrés de surface et six centimètres d'épaisseur, orné aux quatre coins d'une rosace tracée dans un cercle ; malheureusement elle a été si mutilée par la pioche de l'ouvrier qu'elle est demeurée indéchiffrable ; une trouvaille plus curieuse et plus intéressante, fut faite parmi les ossements qui gisaient épars dans le chantier de démolition, c'est la rencontre d'une médaille en cuivre d'Yves Mahyeuc, qui mesure 35 millimètres de longueur sur 25 de largeur. Face : tête mitrée. Exergue.

BEAT. YVO MAYEVC EPISCOP. REDONEN.

Revers. Croix potencée à deux grandes branches avec trois autres plus petites. *Jesus, Maria, Dominicus.*

Cette médaille rarissime est une attestation de la vogue dont jouissait, au XVIIe siècle, la dévotion d'Yves Mahyeuc, qui fit ses études aux Chartreux de Nantes. Yves Mahyeuc, né, en 1462, dans la paroisse de Plouvorn, au diocèse de Léon, embrassa la vie religieuse dans le couvent des Dominicains de Morlaix, et fut envoyé par ses supérieurs à celui de Bonne-Nouvelle de Rennes. Evêque de Rennes, en 1507, malgré sa résistance, il ne changea rien à sa manière de vivre et conserva son costume de saint Dominique.

Il mourut au manoir épiscopal de Bruz (près Rennes), en odeur de sainteté, le 20 septembre 1541, et l'on trouva après sa mort sa poitrine marquée d'une grande croix d'une blancheur éblouissante. (D'après les différents auteurs qui en ont parlé c'était une croix de Jérusalem).

M. Lucien Decombes, le dévoué et érudit conservateur du Musée d'Archéologie de Rennes, à qui cette médaille fut communiquée a bien voulu offrir à la Société d'Archéologie, un portrait d'Yves Mahyeuc, provenant de la collection du Président de Robien. L'évêque est

représenté avec une mitre de même forme que celle dont il est coiffé sur la médaille et il porte sur la poitrine la croix potencée.

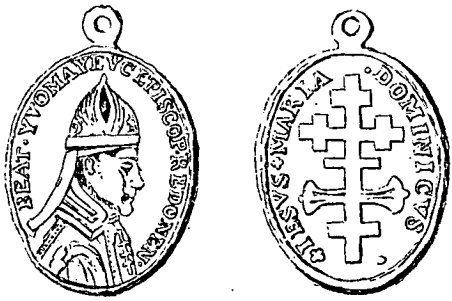

M. Decombes y a joint une petite image de piété, mesurant 105 millimètres de hauteur sur 35 millimètres de largeur, et portant un stigmate de 30 millimètres de hauteur sur 20 millimètres de largeur.

Ce stigmate représente la croix potencée déjà reproduite sur le revers de la médaille.

On lit au-dessus du stigmate, *Jésus, Maria, Dominicus*, et de chaque côté.

« C'est le pourtraict nulement compassé
Des blanches croix sur l'estomac empraínctes,
Du bon Prélat de Rennes trépassé
Yves Mayeuc, non incisées, ni painctes. »

Une autre image représentant les stigmates se trouve encastrée dans un manuscrit conservé aux archives d'Ille-et-Vilaine, série E, sous le titre de *Livre de raison d'Etienne Becdelièvre*, 1467-1576.

Cette image est imprimée sur une feuille mesurant 270 millimètres de haut, sur 200 millimètres de large. Le stigmate mesure 160 millimètres de haut, sur 65 millimètres de large, au grand bras de croix. Au-dessous se lisent les quatre vers français reproduits déjà sur l'autre image, mais la prière latine n'y figure pas.

Sur le monument qui servait d'église paroissiale à

Saint-Pierre-de-Bouguenais, il n'y a pas lieu de se livrer à de longs développements. La chaire seule qui provient de l'abbaye de Buzay, est digne de remarque. C'est un merveilleux travail de sculpture du commencement du XVIIe siècle. Elle a été conservée et transportée dans la nouvelle église.

Voici, du reste, le jugement porté par Verger, dans son recueil de notes sur les communes de la Loire-Inférieure (1).

« L'église paroissiale, sous l'invocation de saint Pierre, est un assez grand vaisseau dont le chœur se termine carrément. Une longue nef vient à la suite, avec ses latéraux, terminée par un autel. La voûte est en bois peint, ses poutres transversales ont été coupées. Les arcades sont ogivales, sauf deux au bas de la nef. Les fenêtres fort inégales sont du même style, moins deux qui sont en plein cintre. Il y a des restes de vitraux peints. Deux des fenêtres ornées de quatre feuilles dans le haut, à trois compartiments trilobés, avec meneaux lourds et grossiers, nous paraissent remonter au XIIIe ou au XIVe siècle. Les fenêtres larges seraient du XVe ou du XVIe siècle. La tour placée au bord de la nef avec ses deux dômes superposés, le tout en moëllons, avec ses ornements, nous paraît être du XVe siècle. Elle est d'un bel effet et par sa position et par sa hauteur. Les deux grandes portes de l'ouest, qui sont sous la tour, ont leur arc en anse de panier. Ce genre appartient encore au XVe siècle. Quant aux ouvertures de la tour, elles sont ogivales à plein cintre, ce qui a fait penser à plusieurs personnes qu'elle était plus ancienne que l'église. Nous ne le croyons pas, au moins en ce qui concerne le bas de la nef. Aujourd'hui la tour de cette église est fort endommagée et réclame sinon une reconstruction totale, au moins de fortes réparations. Quant à l'église qui est

(1) Ce manuscrit conservé à la Bibliothèque publique sous le n° 1325, f° 174, date de 1844 et 1845.

pauvre et fort laide, nous ne doutons pas qu'elle ne soit bientôt jetée à terre et reconstruite dans un joli style. Cette commune peuplée et riche ne saura pas rester en arrière de tant d'autres qui ont rivalisé d'émulation. La mode est aux églises élégantes. »

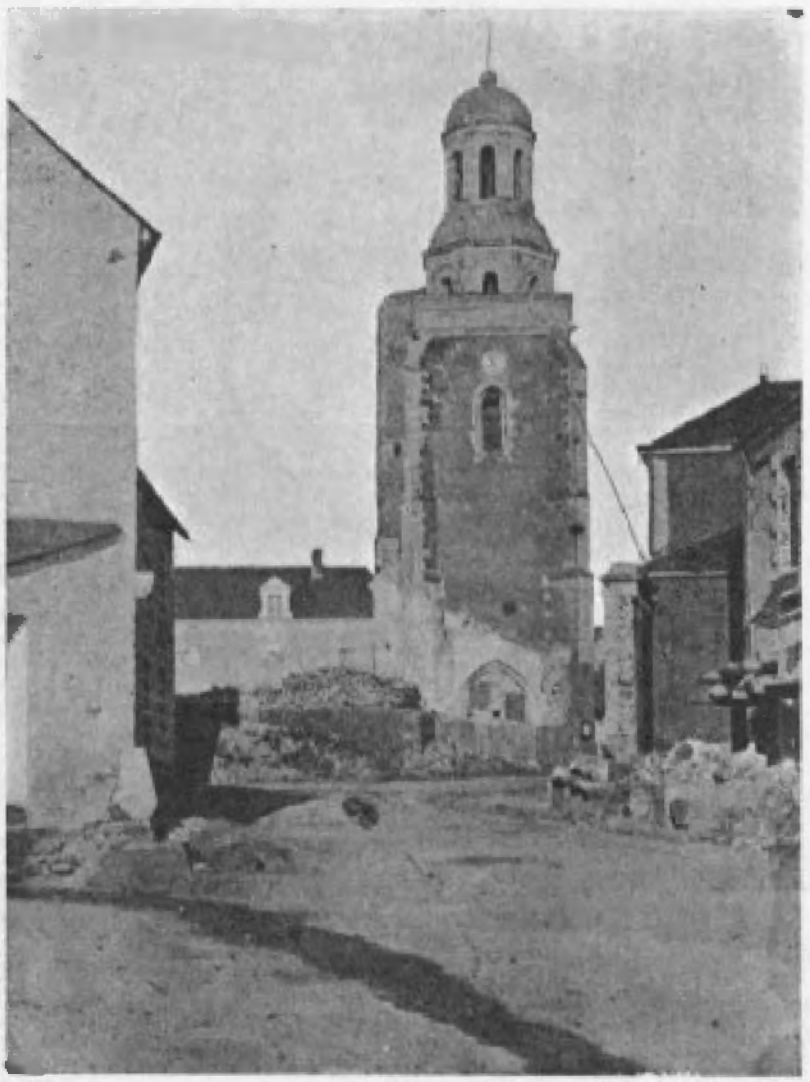

Cliché de M. Guibard.

Il va sans dire que la Société Archéologique ne souscrit pas à ce jugement sans réserves et qu'elle serait heureuse qu'on cherchât les moyens de conserver tout au moins le clocher dont la forme est loin d'être banale.

Alcide Dortel.

TABLE

	Pages
Liste des Membres de la Société	IX
Procès-Verbaux des séances	XXIX
Notices nécrologiques, par le baron de Wismes	1
Compte rendu d'une excursion au château de Nantes, par M. P. de Berthou	5
Le Temple heptagone de Mur, en Carentoir (Morbihan) et le culte taurobolique, par M. Léon Maître	9
Observations sur les substructions de l'ancienne église de Saint-Herblon, par M. Léon Maître	21
Les Origines du Cellier, d'après les démolitions de l'Église de St-Martin, au bourg, par M. Léon Maître.	27
Découverte aux Cléons d'une cachette de petits bronzes gallo-romains, par M. Chaillou	37
Notice sur les cimetières du Loroux-Bottereau, par M. le Dr Renoul	52
Documents sur les sépultures du Loroux, observations du Dr Duboueix	59
Études locales (suite) procès-verbal d'installation de deux échevins, à Nantes, en 1729, par M. Pied	66
Éloge funèbre de M. le marquis de Dion, par M. le baron de Wismes	75
L'ancienne église de Bouguenais, par M. Dortel	78

Table des Planches hors texte

		Pages
Pl. I.	Portrait de M. le Chanoine Cahour	4
Pl. II.	Temples de Carentoir, de Rieux, de Plaudren et de Corseul	13
Pl. III.	Temple d'Erqui et autel du Mont-Dol	15
Pl. IV.	Église du Cellier	32
Pl. V.	Plan de la Motte du Martray	53
Pl. VI.	Portrait de M. le Marquis de Dion	75

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1902

TOME QUARANTE-TROISIÈME

IIe SEMESTRE

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

1902

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

M. Stéphane PRAUD de la NICOLLIÈRE-TEIJEIRO

Archiviste de la Ville

Officier d'Académie

Président de la Société d'Archéologie de la Loire-Inférieure

Né à Nantes, le 25 Mars 1824

Décédé à Nantes, le 17 Juin 1900

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. LÉON MAITRE, O. I.	Président.
le baron CHRISTIAN DE WISMES ALCIDE DORTEL, O. A.	Vice-présidents.
JOSEPH SENOT DE LA LONDE HENRI QUILGARS	Secrétaires généraux.
le baron GAETAN DE WISMES HENRI GOUSSET	Secrétaires du Comité.
ÉDOUARD PIED, O. I.	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD JOSEPH HOUDET	Bibliothécaires-archivistes.
CHARLES RIARDANT, O. A.	Trésorier honoraire.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis DE BREMOND D'ARS-MIGRÉ, (1884-1886 et 1899-1901).
HENRI LE MEIGNEN, O. A. (1887-1889 et 1896-1898).

MEMBRES ÉLUS

MM. CHAILLOU, O. I. LEROUX CLAUDE DE MONTI DE REZÉ	Sortants en 1902.
le chanoine ALLARD l'abbé DURVILLE DE VEILLECHÈZE	Sortants en 1903.
DE BERTHOU RENÉ BLANCHARD, O. A. TRÉMANT	Sortants en 1904.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862), † 4 juillet 1865; — le vicomte SIOCH'AN DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897; — le chanoine CAHOUR, O. A. (1869-1871), † 7 septembre 1901; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891; MARIONNEAU, ✲, O. I. (1875-1877), † 13 septembre 1896; — le baron DE WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte DE LA LAURENCIE, ✲ (1881-1883); — le marquis DE DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901; — DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. (1893-1895), † 17 juin 1900.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ABRÉVIATIONS

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif, — ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association.
B.-A. —	Beaux-Arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com. —	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, — départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire,
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
Lt. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
M. —	Membre.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal, — e.
Nat. —	Naturel, — le.
Prt, v.-prt. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public, — ique.
Secr. —	Secrétaire.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Supérieur.
Trés. —	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
O. I. —	Officier de l'Instruction publique.
O. A. —	Officier d'Académie.
Av. —	Avenue,
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

Les dates qui suivent chaque nom indiquent l'année de la réception.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ALIZON (Emile), notaire hon. et anc. prt de la chambre, anc. prt du Congrès annuel des notaires de France, suppléant de juge de paix, r. Franklin, 20, 1878.

ALLARD (l'abbé Louis), chanoine hon. d'Angers, r. Haute-Roche, 4bis, 1886.

ALLOTTE DE LA FUYE (Maurice), O. ✲, colonel, directeur du Génie, Versailles (Seine-et-Oise), 1899.

AUGEARD (Eugène), anc. notaire, pass. St-Yves, 4, et ch. de la Guérivais, Rougé, 1893.

AVROUIN-FOULON (le comte Louis), ch. de la Couronnerie, Carquefou, 1892.

BACQUA (Auguste), maire de St-Fiacre, pl. Louis XVI, 1, et ch. du Coin, La Haie-Fouassière, 1879.

BAGNEUX (le vicomte Zénobe FROTIER de), r. Sully, 2, ch. de la Pellissonnière, Le Boupère (Vendée), et r. du Bac, 86, Paris, 1885.

BALBY DE VERNON (le marquis Georges de), lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. des agr. de France et de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais, ch. de la Briais, Saint-Julien-de-Vouvantes, 1886.

BANZAIN (Constant), négociant, r. Gresset, 3, 1901.

BAUGÉ (Simon), dir. particulier de l'*Urbaine* et de la *Seine*, prt du Tribunal de commerce, m. de la Soc. des Amis des arts, r. du Chapeau-Rouge, 10, 1874.

BEAUCAIRE (le vicomte Robert HORRIC de), pl. du Bon-Pasteur, 22, 1891.

BELLEVÜE (le comte Xavier FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. dép., capitaine de cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan, et r. Lesage, 4, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des Sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

BERTHOU (Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Ec. des Chartes, de la Soc. de l'hist. de France, de la Soc. des bibl. bret., de l'Assoc. bret., de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine et du Com. de la Bibl. publ., lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, r. du Boccage, 6, et ch. de Cadouzan, St-Dolay La Roche-Bernard (Morbihan), 1884.

BLANCHARD (René), O. A. ⚜, lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, r. Royale, 1, 1875.

BLANCHET (le docteur Ferdinand), anc. prt de la Soc. ac., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale, r. du Calvaire, 3, et Le Pellerin, 1854.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de St-Etienne-de-Montluc, St-Etienne-de-Montluc, 1886.

BONDY (le comte Emile de TAILLEPIED de), C. ✠, chev. de Malte, G. C. d'Isabelle la Catholique, G. O. de Charles III d'Espagne, O. d'Albert le Valeureux de Saxe, C. de Pie IX, C. des SS. Maurice et Lazare, etc., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de 1re classe, ch. de Chassay, Doulon, 1890.

BONET (Louis), industriel, v.-prt de la Soc. philatélique, 2, rue d'Alger, 10, 1901.

BOÜARD (le vicomte René de), armateur, r. Anizon, 2, 1898.

BOUBÉE (Joseph), r. Sévigné, 9, et ch. de la Meule, Arthon, 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, St-Herblain, 1893.

BOUGOÜIN (François), architecte, anc. élève de l'Éc. des B.-A., anc. prt de la Soc. des arch., lt de la grande médaille de la Soc. centr. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22, 1879.

BOUYER (l'abbé Jules), chanoine hon., anc. missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, sup. du Petit-Séminaire de Guérande, Guérande, 1886.

BRAULT (l'abbé Ferdinand), prof. de philosophie à l'Externat des Enfants-Nantais, r. du Boccage, 3, 1900.

BREMOND D'ARS MIGRÉ (le marquis Anatole de), ✻, licencié en droit, chev. de St-Jean-de-Jérusalem (Malte) et de St-Sylvestre, C. de Pie IX, anc. s.-préfet, sec. du Cons. gén. du Finistère, prt du comice agr. de Pont-Aven, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, dél. de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Assoc. bret., prt du Com. dép. de la Soc. bibliographique, m. de l'Ac. d'Aix-en-Provence, l'un des prts hon. du Cons. héraldique de France, m. de plusieurs autres Soc. savantes, prt d'hon. de la Comm. du Musée arch., r. Harroüys, 5, et ch. de la Porte-Neuve. Riec-sur-Bélon (Finistère), 1874.

BREMOND D'ARS (le comte Joseph de), m. de la Soc. des Archives de la Saintonge, de la Comm. des arts et monuments hist. de la Charente-Inférieure, du comice agric. de Pont-Aven, r. Harroüys, 5, Nantes, et ch. de la Porte-Neuve, Riec-sur-Bélon (Finist.). 1900.

BRÉVEDENT DU PLESSIS (Irénée de), r. St-Pierre, 1, 1892.

BROCA (Alexis de), O. A. ✠, art. peintre, prt hon. de la Soc. des Art. bretons, r. Urvoy-de-St-Bedan, 11, 1896.

BRUC DE LIVERNIÈRE (le comte Léopol de), r. Chauvin, 2, et ch. de la Chapelle-Faucher, St-Pierre-de-Côle (Dordogne), 1890.

BRUC (le comte Maurice de), camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire), et r. Penthièvre, 26, Paris, 1889.

BUREAU (le docteur Louis), O. I. ✠, licencié ès-sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat, prof. à l'Éc. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte zoologique détaillée de la France, sec. gén. trés. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, m. de la Soc. ac., r. Gresset, 15, et ch. de la Meilleraye, Riaillé, 1891.

CAFFIN (Louis), q. des Tanneurs, 1, 1901.

CALLIER (Charles), juge de paix du 3e arr. de Nantes, r. de la Fosse, 14, 1897.

CHAILLOU (Félix), O. A. ✿, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, viticulteur, prt de la délégation cantonale de Vertou, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou, 1885.

CHARON (Georges), négociant-assureur, v.-prt de la section nantaise des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, r. Gresset, 8, 1895.

CHATELLIER (Léon), r. Félibien, 66, 1884.

CHAUVET (André), architecte, anc. él. de l'Éc. des Beaux-Arts, m. de la Soc. des Art. bretons, r. Guibal, 19, 1901.

CHEGUILLAUME (Henri), ingén. des Ponts et Chaussées, r. Mercœur, 20, 1900.

CLÉRIÇAYE (Constant Clériceau de la), architecte, dél. et anc. prt de la Soc. des architectes, secr. de la Comm. dép. des bâtiments civils, anc. adj. au maire de Nantes, r. Crébillon, 22, 1868.

CLERVILLE (Adolphe Jollan de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. acad., m. du Cons. dép. de l'Inst. publ., r. de Bréa, 9, et chât. de Blain, 1902.

COLAS (Félix), représentant de commerce, r. Vauquelin, 1901.

CORMERAIS (Ludovic), docteur en droit, anc. auditeur au Cons. d'Etat, anc. cons. de préfecture, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, prt de la Comm. dép., maire de St-Philbert-de-Grand-Lieu, dél. de la Soc. française de secours aux blessés pour la XIe région militaire et de la Soc. des bibl. bret., v.-prt du Syndicat des agr., prt de la Comm. du Musée Dobrée, m. de la Comm. du Musée arch., boul. Delorme, 34, et ch. du Rocher, St-Philbert-de-Grand-Lieu, 1884.

CORMERAIS (Emile), anc. prt du Trib. de Comm., m. de la Ch. de Comm., r. de la Moricière, 10, 1902.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant, 1895.

DEZAUNAY (Stéphane), architecte, r. d'Argentré, 1, 1901.

DORTEL (Alcide), O. I. ✿, avocat, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., m. de la Comm. de la Bibl. publ., de la Comm. du Musée arch., et de la Soc. ac., correspondant du

Ministère de l'Inst. publ. pour les trav. hist., r. de l'Héronnière, 8, 1889.

DOUDIES (Jules), q. Moncousu, 19, 1901.

DURVILLE (l'abbé Georges), aumônier des Sœurs de l'Espérance, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, prt de la Soc. philatélique, m. de la Com. du Musée arch., petit passage St-Yves, 5, 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de l'), O. A. ✠, député, cons. mun. de Vannes, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et lt de la Soc. française d'arch., fond. dir. de la *Revue Historique de l'Ouest*, anc. prt de la Soc. polymathique du Morbihan, vice-pt de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, pl. de l'Evêché, 10, Vannes (Morbihan), 1880.

FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande, 1883.

FONTENEAU (Félix), m. de la Soc. des Amis des Arts, r. Mondésir, 12, 1890.

FRABOULET (Mathurin), architecte, auteur de nombreuses églises, châteaux et hospices, m. de la Soc. des architectes, titulaire de la médaille d'or pour le plan de la place St-Pierre, r. Guépin, 7, 1895.

FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon., comm.-voyer, r. Charles-Monselet, 30, 1898.

FRESLON (Paul de), r. Malherbe, 18, 1902.

GAUTIER (Gaston), dir. de l'usine à gaz, r. Philippe-Le-Bon, 29, Le Hâvre (Seine-Inférieure), 1892.

GLAUMONT (Gustave), percepteur, r. de l'Héronnière, 8, 1901.

GOURDON, O. A., ✠, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, r. de Gigant, 19, et ch. de la Haie des Bouillons, Cordemais, 1900.

GOUSSET (Henry), secrét. général de la Soc. des Art. bret., pl. St-Pierre, 2, 1898.

GOUSSET (le comte René), avocat, doct. en drt, m. du Cons. héraldique de France et de l'assoc. des chev. Pontific., pl. St-Pierre, 2, 1899.

GUICHARD (Armand), licencié en dr., juge de paix du 5e arr. de Nantes, r. Piron, 3, 1901.

GUILLON (Léon), La Boucardière, Chantenay-s.-Loire, 1900.

HOUDET (Joseph), r. de la Rosière, 9, 1900.

HUNAULT (Alfred), comm.-priseur hon., r. Regnard, 5, 1895.

ISEGHEM (Henri van), ✻, O. I. ⟨⟩, anc. bâtonnier, anc. maire de Bouguenais, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, prés. du Tribunal civil de Nantes, v.-prt de la Soc. de patronage des libérés du dép., m. de la Soc. des Amis des arts, prt hon. de l'Ec. de droit, r. du Calvaire, 7, et ch. de la Caillière, Bouguenais, 1868.

JOSSO (le docteur Paul), r. des Bons-Français, 5, 1890.

KERVENOAËL (le vicomte Emile JOUAN de), docteur en droit, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. Tournefort, 3, et ch. de Boisy-Sourdis, La Verrie (Vendée), 1886.

LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, anc. secr. de la Soc. des architectes, prt fond. hon. de la Comm. des fêtes nantaises, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. centr. d'hygiène et de salubrité, de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des arts, m. d'honn. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17, 1873.

LAGRÉE (Jules), ✻, capitaine de frégate en retraite, av. de Launay, 8, et Port-Louis (Morbihan), 1901.

LAGRÉE (Victor), O. ✻, de l'ordre de Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon-Vert de l'Annam, capitaine de frégate en retraite, r. Bonne-Louise. 2, 1901.

LALLIÉ (Alfred), docteur en droit, anc. député de la Loire-Inférieure, maire de St-Colombin, m. du cons. de la Soc. des bibl. bret., rue Lafayette, 18, et ch. du Pay, St-Colombin, 1878.

LAUBRIÈRE (Louis BRIANT de), anc. v.-prt de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry (Aisne), m. de la Soc. géologique de France, r. Saint-Clément, 6, 1895.

LAUNAY (Léonce GONTARD de), rue Franklin, 120 *ter*, Angers (Maine-et-Loire), 1879.

LAUZON (Etienne de), cons. d'arr. de la Mothe-Achard, m. du Cons. héraldique de France, r. Mathelin-Rodier, 18, et ch. de la Forêt, La Mothe-Achard (Vendée), 1890.

LECORNU (Alfred), O. A. ✪, architecte retraité de la Ville de Paris, r. de la Distillerie, et ch. de Kerlocdulec, St-Marc, en Saint-Nazaire, 1900.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✠, sénateur, cons. gén. de la Loire-Inférieure, secr., de la Comm. dép., maire de Campbon, prt de la Soc. des courses, v.-prt du Syndic. des Agric. pour l'arr. de Nantes, m. du Cons. de la Soc. d'Agr., r. de Bréa, 2, et ch. de Coislin, Campbon, 1887.

LE MEIGNEN (Henri), O. A. ✪, avocat, anc. prof. de l'Ec. libre de droit, prt de la Soc. des bibl. bret., v.-prt de la Soc. nantaise des Amis de l'hort. et du Comice agr. de Champtoceaux, m. de l'Ass. bret., du Com. de la Bibl. publ., anc. cons. d'arr. de Nantes, maire de Bouzillé (Maine-et-Loire), rue Gustave Flaubert, 8, Paris, 1873.

LERAT (le docteur Fernand), O. I. ✪, prof. à l'Ec. des sc., anc. chef des travaux anatomiques à l'Ec. de médecine, m. du Cons. de surveillance du Mus. d'Hist. nat., m. adj. du Cons. cent. d'hyg. et de salub., rue Thiers, 4, 1900.

LERAY (Francis), O. A. ✪, architecte, m. de la Soc. des architectes, inspecteur des monuments hist. de la Loire-Inférieure, r. Voltaire, 19, et Saint-Marc, en Saint-Nazaire, 1901.

LEROUX (Alcide), avocat, m. du Cons. cent. et anc. prt de la Soc. ac., m. de la Soc. française d'arch. et de l'Ass. bret., r. Mercœur, 9, 1877.

LINYER (Louis), ✠, avocat, anc. bâtonnier, m. du Cons. et prof. à l'Ec. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, m. et anc. prt de la Soc. ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc. française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest et de la Soc. des Amis des Arts, r. Paré, 1, ch. des Jubinières, Héric, et ch. de Veillon, Talmont (Vendée), 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Félix Faure, 28, 1891.

LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pître de), O. A. ✠, lt de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur et m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., conservateur du Musée Dobrée, cor. du min. pour les trav. hist., m. de la Comm. des monuments hist. et des mégalithes de France, du Com. des B.-A. des dép. et de la Soc. des ant. de France, auxiliaire de la Comm. de géog. hist. et des mégalithes de France, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Comm. du Musée des B.-A., av. de l'Eperonnière (r. de Paris, 19), 1872.

LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit, maire de Thouaré, r. Mathelin-Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré, 1887.

LONGUEVILLE (Sévère des MERLIERS de), O. ✠, anc. capitaine de frégate, anc. maire de St-Aignan, pl. St-Pierre, 2, et ch. de Trioncelle, St Aignan, 1890.

LOTZ-BRISSONNEAU (Alphonse), ingénieur des arts et manufactures, v.-prt de la Soc. des Amis des Arts, m. de la Comm. du Mus. des B.-A., q. Fosse, 86, 1898.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. A. ✠, chef du Contentieux de la mairie de Nantes, m. et secr. perpét. de la Soc. ac., r. des Vieilles-Douves, 1, 1901.

MAISONNEUVE (Thomas), m. de la Soc. des Art. bret., r. de la Rosière, 28, 1902.

MAITRE (Léon), O. I. ✠, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Ec. des Chartes, archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le min. de l'instr. publ., anc. prt de la Soc. ac., v.-pt de la Soc. de géog. comm., imp. Vignole, 1 (r. Sully), 1870.

MARTIN (Arthur), O. ✠, capitaine de vaisseau, r. de la Comédie, 20, Lorient (Morbihan), 1895.

MÉRY (Paul), m. de la Soc. des Art. bret., ch. du Rocher, St-Herblain, 1902.

MICHEL (Gaston), ingénieur des Ponts et Chaussées, chef du service des eaux et de l'assainissement de Nantes, r. de Briord, 1900.

MONTI DE REZÉ (Claude de), chev. de St-Grégoire-le-Grand, cons. d'arr., m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest*, du Cons. de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. franç. d'archéologie, du Cons. héraldique, de la Soc. d'émulation de la Vendée, q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Pouzauges (Vendée), 1883.

MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes, 1886.

MONTI DE REZÉ (Yves de), q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Pouzauges (Vendée), 1900.

NAU (Paul), architecte, m. et anc. dél. de la Soc. des architectes, m. de la Comm. du Musée arch., r. Lafayette, 18, et ch. de Port-Sinan, Rouans, 1866.

OHEIX (André), Savenay, 1900.

OHEIX (Robert), licencié en droit, anc. secr. de la section d'arch. de l'Ass. bret., dél. de la Soc. des bibl. bret. pour les Côtes-du-Nord, m. de la Soc. polymathique du Morbihan, Savenay, 1886.

OLIVE (M.), inspecteur du service vicinal, r. Félibien, 61, 1901.

OLLIVE (Jean-Baptiste), secr.-adj. de la Soc. des Amis des Arts, Pont-Rousseau, Rezé, 1900.

PALVADEAU (Joseph), les Sables-d'Olonne, 1894.

PIED (Edouard), O. I. ✠, économe hon. du Lycée, pass. Leroy, 14, 1888.

POMMIER (Félix), O. A. ✠, conservateur du Musée des B.-A., trés. et m. de la Comm. du Musée arch. r. Leroy, 23, 1888.

POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, tenue Camus, 19, 1884.

QUILGARS (Auguste), rue Thiers, 1, 1900.

QUILGARS (Henri), rue Thiers, 1, 1897.

RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du Collège de Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14, 1886.

REVELIÈRE (Jules) receveur de l'Enregistrement en retraite, r. de Paris, 73, et Blain, 1898.

RÉVÉREND (Jules), bibl.-adj. de la Soc. de géog. commerciale, q. de la Fosse, 100, et ch. de Bourgerel, Muzillac (Morbihan), 1893.

RIARDANT (Charles), O. A. ✠, anc. dir. du Comptoir d'Escompte (agence de Nantes), m. de la Comm. de la Bibl. publ. et de la Comm. de surveillance du Musée arch., pl. Royale, 6, et av. de Grillaud, Chantenay, 1881.

RIGAULT (Félix), vérificateur des Douanes, r. de Coutances, 18, 1898.

ROUXEAU (le docteur Alfred), O. A. ✠, ancien interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Éc. de médecine, secr. de la *Gazette médicale de Nantes*, r. de l'Héronnière, 4, 1894.

SAY (Edouard), avocat de St-Pierre, m. de la Soc. des Amis des Arts, r. de la Rosière. 15, et ch. du Breuil, Plessé, 1886.

SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault, 1898.

SOREAU (l'abbé Henri), chanoine hon., prof. de dessin au pensionnat St-Stanislas, r. St-Stanislas, 1886.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, r. du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, près Nantes, 1896.

SOULLARD (Paul), numismate, m. de la Com. du Musée arch., r. du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, près Nantes, 1862.

SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s.-Sèvre (Vendée), 1890.

TERNAY (le cte Lud. D'AVIAU de), r. Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moûtiers (Vendée), 1886.

TOUCHE (Xavier LE LIÈVRE de la), numismate, r. Saint-Léonard, 31, 1883.

TRÉMANT (Paul), r. de la Rosière, 11, 1900.

TRUELLE SAINT-EVRON (Charles), m. hon. de la Soc. des Amis des Livres, boul. St-Aignan, 20, 1895.

TULLAYE (le comte de la), pl. Dumoustiers, 4, ch. du Plessis-Tizon, près Nantes, et Etampes (Seine-et-Oise), 1867.

VALLET (Joseph), sculpteur, r. de Rennes, 48, 1896.

VEILLECHÈZE (Alfred de), r. Colbert, 11, 1885.

VIEUVILLE (Gaston de la), O. ✠, colonel de cavalerie breveté en retraite, r. Tournefort, 1, et ch. de la Gazoire, Nort, 1900.

VIGNARD (le docteur Edmond), O. A. ✠, chirurgien des hôpitaux, prof. de cliniq. chirurg. à l'Ec. de médecine, chirurg. titulaire à l'Hôtel-Dieu, r. de l'Héronnière, 6, 1900.

VINCENT (Antoine), juge au Tribunal de commerce, r. de Courson, 3, 1896.

VINCENT (Félix), ch. de la Gobinière, Orvault, 1896.

VOLLATIER (Philibert), chef de division à la Préfecture, pass. Saint-Yves, 12, 1883.

WISMES (Christian de BLOCQUEL de CROIX, baron de), lt de la Soc. ac., anc. v.-prt de la Conf. La Moricière, m. du Com. de la Soc. des Art. bret., corr. de la Soc. de l'Art chrétien et de l'Assoc. bret., rue Félix. 12, 1887.

WISMES (Gaëtan de BLOCQUEL de CROIX, baron de), fond. et directeur du *Chercheur des provinces de l'Ouest*, secr. général de la Soc. ac., r. St-André, 11, et ch. de la Chollière, Orvault, 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. ACHON (le chevalier Charles d'), anc. él. de l'Ec. des Chartes, ch. de la Roche-de-Gennes, Gennes (Maine-et-Loire), 1898.

AUMONT (Joseph), photographe, r. Crébillon, 11, 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO de), camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac, 1887.

BEAUFRETON (Emile), O. A. ❖, agent voyer, St-Philbert-de-Grand-Lieu, 1897.

BÉJARRY (le comte Amédée de), ✱, sénateur de la Vendée, anc. lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Ste-Hermine (Vendée), 1885.

BERTRAND-GESLIN (le baron Lucien), ✱, anc. officier supérieur de cavalerie, r. de Courcelles, 47, Paris, et ch. du Pas, Vue, 1900.

BIAIS (Emile), O. A. ❖, archiviste de la Ville, conservateur du Musée arch., cor. du min. des B.-A., r. du Rempart-de-l'Est, 34, Angoulême (Charente), 1875.

BLANCHARD (Gustave), anc. percepteur, lt des *Jeux floraux*, fond. du *Colibri*, r. Morand, 14, 4872.

BOCERET (Emile PRIOUR de), écrivain à Guérande, 1887.

BODARD (Ludovic de), ch. de la Jacopière, Craon (Mayenne), 1891.

BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD de), associée correspondante, r. Haute-du-Trépied, 1, 1900.

BONNEAU (Louis). O. I. ❖, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soc. polymathique du Morbihan, écrivain, lt de nombreux concours lit., m. des Hospitaliers Sauveteurs Bretons, q. de St-Goustan, 28, Auray (Morbihan), 1898.

BROCHET (Louis), O. A. ❖, agent voyer d'arr. hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée), 1900.

CHAPRON (Joseph), Châteaubriant, 1899.

CHATELLIER (le baron Paul MAUFRAS du), O. I. ❶, m. cor. de l'Institut, lt de l'Institut, cor. de la Soc. des ant. de France, cor. du min. de l'Instr. publ. et des B.-A., prt de la Soc. arch. du Finistère, ch. de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère), 1883.

CORSON (l'abbé Amédée GUILLOTIN de), chanoine hon. de Rennes, lt de l'Institut, de la Soc. française d'arch., de la Soc. ac. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, anc. prt de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, ch. de la Noë, Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), 1865.

COURSON DE LA VILLENEUVE (le vicomte Robert de), ✱, colonel, commandant le 13e régt d'infie, r. de Nièvre, 50, Nevers, 1895.

DESGRANGES (Louis), O. A. ❶, prof. à l'Éc. normale de Savenay, Savenay, 1898.

DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès-lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), 14 bis, av. du Trocadéro, Paris, et ch. du Dréneuc, Fégréac, 1886.

DUBREIL (Charles), juge suppléant, Châteaulin (Finistère), 1900.

EUDEL (Paul), O. I. ❶, critique d'art, chargé de missions en Algérie, r. Gustave-Flaubert, 4, Paris, et ch. du Gord, par Cellettes (Loir-et-Cher), 1885.

FERRONNAYS (le marquis Henry de la), ✱, C. avec plaque du Christ, C. de Pie IX, C. du Danebrog, chev. milit. de St-Grégoire-le-Grand, décoré de Mentana, etc., anc. officier de cavalerie, maire de St-Mars-la-Jaille, prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, etc., r. de l'Université, 96, Paris, et ch. de St-Mars-la-Jaille, 1899.

GENDRE (l'abbé Armand), vicaire de Vallet, 1888.

GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan), 1881.

GIROUSSE (l'abbé Félix), vicaire à St-Similien, Nantes, 1895.

HERRIOT (Edouard), anc. él. de l'Éc. normale supérieure, agrégé des lettres, prof. de rhétor. au Lycée de Lyon, r. d'Herbouville, 1, Lyon (Rhône), 1896.

KERGUENNEC (François Le chauff de), maire de St-Molf, ch. de Kerguennec, Guérande, et r. du Mené, 18, Vannes, 1879.

KERVILER (René Pocard du Cosquer de), ✻, O. I. ❸, C. de St-Grégoire-le-Grand et d'Isabelle la Catholique, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, m. non résident du Com. des travaux hist., prt de l'Union régionaliste bretonne, lt de l'Ac. française, v.-prt d'hon. de la Soc. des bibl. bret., r. de l'Hôpital, 36, Lorient (Morbihan), et ch. de Penanros, en Plomelin, Quimper (Finistère), 1873.

LONGRAIS (Frédéric Joüon des), archiviste-paléographe, anc. él. de l'Éc. des Chartes, r. du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1894.

LORIÈRE (Henri Trochon de), dir. d'assurances, r. Félix, 11, et ch. du Pavillon, Presles et Thierry (Aisne), 1901.

MAILLARD de BOIS St-LYS (Mlle), r. Maurice-Duval, 2, 1900.

MAUPASSANT (le comte Charles de), ch. de Clermont, Oudon, et r. de Monceau, 69, Paris, 1891.

MÉREL (l'abbé Louis), vicaire à Issé, 1900.

MÉRESSE (Gabriel), chât. de Lessac, Guérande, et villa la Reine, r. Fontaine-Bleue, Mustapha-Alger (Algérie), 1881.

MOLLAT (l'abbé), chapelain de l'église St-Louis-des-Français, Rome (Italie), 1901.

MONTAIGU (le comte Pierre de), ✻, C. de Pie IX, v.-prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, ch. de la Bretesche, Missillac, et r. Martignac, 18, Paris, 1899.

MOREAU (G.), ing. des mines, av. Bugeaud, 28, Paris, 1901.

PERRON (Louis), ch. de Formusson, Daon (Mayenne), 1881.

PICHELIN (Paul), banquier, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Bonne-Louise, 12, 1874.

PORTE (le vicomte Hippolyte Le Gouvello de la), cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, ch. de Sévérac, St-Gildas-des-Bois, 1886.

RENÉ (le frère), Institut St-Gabriel, St-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), 1902.

RENOUL (le docteur), Le Loroux-Bottereau, 1901.

ROCHETTE (Emerand Poictevin de la), prt de la Soc. des Art. nantais, fort Hikerric, Le Croisic, et r. Strasbourg, 15 bis, 1900.

TOUCHE (Henry ROUMAIN de la), anc. magistrat, cons. d'arr. d'Ancenis, ch. de Champtoceaux (Maine-et-Loire), 1885.

TRÉVELEC (le marquis Harry de), Herbignac, old Trafford, Manchester (Angleterre), 1902.

MEMBRES HONORAIRES

MM. ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), chanoine hon. de Quimper, aumônier de l'Hôpital, v.-prt de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., lt de la Soc. française d'arch., Quimper (Finistère), 1898.

BARTHÉLEMY (le comte Anatole de), ✱, m. de l'Institut de la Soc. des ant. de France et du Com. des travaux hist. et sc. près le min. de l'Inst. publ., r. d'Anjou, 9, Paris, 1864.

CROIX (le R. P. Camille de la), ✱, religieux de la Compagnie de Jésus, Poitiers (Vienne), 1894.

POTHIER (l'abbé Auguste), anc. secr. particulier de Mgr Fournier, chapelain d'hon. de la Sainte Maison de Lorette, place du Martray, 1902.

POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ❶, chanoine titulaire, prt de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, cor. du min. de l'Inst. pub. pour les travaux hist., du min. des B-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne) 1898.

ROUSSE (Joseph), O. A. ❶, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, bibl. de la Bibl. publ., m. de la Comm. du Musée arch., de la Comm. du Musée des B.-A. et du Cons. de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 14, 1877.

SEIDLER (Charles), 46 Hammersmith, Eyot Gardens, Londres (Angleterre), 1873.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (Saint-Quentin).
Allier	Société d'émulation du département de l'Allier : sciences, arts et belles-lettres (Moulins).
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne (Narbonne).
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Pau (Pau).
Belfort	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône ..	Société de statistique de Marseille (Marseille).
Cantal	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Charente	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure .	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis (Saintes).
Cher	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).
Côtes-du-Nord	Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Côtes-du-Nord.....	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).
Creuse.....	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres.....	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Drôme.....	Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers (Romans).
Eure-et-Loir.....	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère.....	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société académique de Brest (Brest).
Gard.....	Académie de Nîmes (Nîmes).
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux (Bordeaux).
Hautes-Alpes.....	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne.....	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne.....	Société historique et archéologique de Langres (Langres).
Haute-Saône.....	Société d'agriculture, science et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne.....	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (Rochechouart).
Ille-et-Vilaine.....	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes (Rennes).
Indre-et-Loire.....	Société archéologique de la Touraine (Tours).

Isère	Académie Delphinale (Grenoble).
Jura	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet (Cholet).
Manche	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle ..	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Bar-le-Duc).
Morbihan	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
—	Revue Morbihannaise, r. Pasteur, 19 (Vannes).

Nord.....	Commission hist. et arch. (Lille).
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne.....	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais.....	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône.....	Société académique d'architecture de Lyon (Lyon).
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon (Lyon).
Saône-et-Loire.....	Société Eduenne (Autun).
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine.....	Journal des savants (Paris).
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
Seine-Inférieure	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
—	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise.....	Société archéologique de Rambouillet (Rambouillet).
Somme.....	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne....	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).

Var..... Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan (Draguignan).

Vendée..... Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).

Vienne..... Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).

Yonne..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).

ALGÉRIE

Constantine..... Société archéologique du département de Constantine (Constantine).

— Académie d'Hippone (Bône).

MADAGASCAR

Tananarive..... Académie malgache de Tananarive (Tananarive).

ESPAGNE

Barcelone..... Revista de la Associacion artistico-arqueolôgica (Barcelone).

Palma..... Boletin de la Sociedad arqueolôgica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Baleares).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington..... Smithsonian Institution (Washington).

SUÈDE

Stockholm..... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm (Stockholm).

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Hôtel Dobrée

SÉANCE DU 1er JUILLET 1902

Présidence de M. Léon MAITRE, président

Etaient présents : MM. DORTEL, GUICHARD, MÉRY, PIED, POUVREAU, H. QUILGARS, RIGAULT, SAY, P. SOULLARD, DE LA TOUCHE, baron C. DE WISMES, baron G. DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Berthou se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance. M. l'abbé Walsh remercie la Société de lui avoir décerné le titre de membre titulaire.

M. DORTEL annonce qu'il a aperçu dans un lot de gravures récemment mis en vente, une représentation de l'amphithéâtre de Grohan (Maine-et-Loire) — éditée à Nantes, chez Charpentier. — Ce monument, d'après cette gravure, ressemble beaucoup au Colisée et paraît même lui être de beaucoup supérieur en conservation. M. Maître croit cette reproduction purement fantaisiste ; l'amphithéâtre en question doit être celui de la rue des Arènes, à Angers, découvert en 1830. Dans le Dictionnaire du Maine-et-Loire, de C. Port (tome I, p. 36), il est question de cette construction restée connue durant tout le Moyen âge, et citée dans nombre de textes, notamment au Cartulaire de St Aubin. Il en existe plusieurs reproductions toutes plus ou moins fantaisistes.

M. G. DE WISMES analyse un article paru dans *Le Gaulois*, résumant le travail d'un savant allemand sur les découvertes opérées à Troie. Ce critique met en doute l'existence de cette ville, et croit que la légende de la guerre et de la prise de Troie n'est qu'une interprétation grecque de la prise de Jéricho, développée dans la suite par l'imagination. On ne saurait admettre sans réserve cette opinion, car, malgré la forme légendaire sous laquelle nous est parvenu le récit de cette guerre fameuse, il y a dans le poëme d'Homère un fond de vérité qu'on ne saurait mettre en doute. Depuis les découvertes de Schliemann, constatées par de nombreuses commissions de savants et d'archéologues, l'emplacement de la cité troyenne est parfaitement déterminé ; la découverte du trésor d'Atrée a seule été mise en doute.

M. G. DE WISMES signale à la Société la découverte d'éperons faite à l'Herbergement (Vendée) ; ces objets datent probablement de la Révolution. Il fait part également à la Société des découvertes de sculptures faites dans la grotte de la Mouthe, par M. E. Rivière. Ces précieux spécimens de l'art primitif ne sont pas, comme on pourrait le croire, de grossières ébauches, ils témoignent d'un art déjà avancé, tellement les gravures sont précises et fidèles. Ce sont, le plus souvent, des représentations d'animaux parmi lesquelles l'*Elephas primigenius*, le *Renne*, le *Cheval*, l'*Auroch*, reviennent le plus souvent. Ces dessins sont gravés ou striés sur les parois de la grotte ; quelquefois les traits ont été passé à l'ocre, et revêtent ainsi une teinte rougeâtre plus ou moins foncée. Ces grottes, de l'avis des plus compétents, semblent bien être de véritables sanctuaires dans lesquels on ne devait pénétrer que rarement ; elles étaient éclairées au moyen de lampes — que l'on a retrouvées — dans lesquelles brûlait une substance grasse solide, peut-être un suif préparé à cet effet. (La *Revue scientifique* du 19 octobre 1901, et l'*Éclair* du 15 février 1902, ont donné des reproductions de ces primitives gravures.)

M. G. DE WISMES annonce également que le gouvernement tunisien vient d'offrir au Musée du Louvre un lot considérable d'objets de l'industrie locale, — pierres taillées, poteries, bijoux, etc., — lesquels présentent le plus grand intérêt aux points de vue archéologique et ethnographique ;

ce sont les derniers spécimens d'une industrie qui finit aujourd'hui de disparaître, malgré les nombreuses tentatives faites pour entretenir les ateliers indigènes.

M. Rigault présente une petite statue en bois peint de saint Louis, provenant de la chapelle de l'Hospice de Nantes. M. Maître la croit du XVIIe siècle, et est d'avis qu'elle était plutôt destinée à figurer dans une niche de maison que sur un autel. M. G. de Wismes pense, au contraire, que c'est bien une statue d'autel. M. Rigault fait également passer sous les yeux des membres présents une statuette de bronze représentant Louis XVIII : le souverain, debout, porte le grand cordon de la Légion d'Honneur dont la croix forme goupille, laquelle, étant retirée, permet à la statuette de s'ouvrir et laisse voir alors à l'intérieur l'image de Napoléon. Les bibelots de ce genre, ainsi que les images transparentes, étaient particulièrement nombreux aux époques de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration.

M. G. de Wismes exhibe quelques médailles et jetons de bronze : un jeton de Nüremberg, signé H. K., représente l'Apocalypse, un autre les bateliers de la Loire, puis un brevet d'enseigne pour un de Sesmaisons, signé de Louis XV.

M. Pied rappelle que la Société a reçu de M. Lotz, l'aimable invitation de venir visiter sa superbe collection de reliures. La Société ayant accepté cet offre, fixe cette visite au 11 juillet.

M. Maitre communique un dossier du greffe du tribunal de Nantes de 1678, relatif à un combat de mouvance entre l'évêque de Nantes et le seigneur d'Orvault. Ce dossier est accompagné d'une grande planche reproduisant en couleur, un ancien vitrail de l'église d'Orvault dont l'auteur était Vincent Porcher. Ce vitrail représente : dans le lobe supérieur une Gloire, le Christ et le Jugement dernier ; au milieu, la Vierge, et saint Léger, patrons de la paroisse ; plus bas, saint Christophe transportant un passant dans un bateau. De nombreuses armoiries accompagnent ces différents tableaux, parmi lesquelles celles des du Pé, seigneurs d'Orvault. L'évêque de Nantes, haut seigneur d'Orvault, avait, en 1519, abandonné aux du Pé, ses droits féodaux sur cette paroisse, tout en conservant ses droits honorifiques. Le vitrail de l'église ayant été brisé, du Pé avait fait enlever les armes de l'évêque et mettre les siennes à leur place. L'évêque

réclama ; on envoya des experts : Porcher et Cotton, peintre-verriers, Julien Couturier et Loré, maîtres-vitriers. Le procureur de l'évêque prétend que la rupture du vitrail avait été préméditée et que les parties récemment remplacées étaient reconnaissables ; il invoque des titres à la prééminence, disant que le seigneur d'Orvault en avait fabriqué de faux ; ce qui prouve, dit-il, que le seigneur n'est pas prééminencier, c'est qu'il a demandé aux paroissiens l'autorisation de placer ses armes dans le vitrail ; il s'attache à démontrer que du Pé est d'origine roturière : en 1500, un de ses ancêtres, était notaire, et la terre du Plessis, possédée au XVe siècle par sa famille, n'était qu'une simple métairie. L'avocat poursuit en faisant valoir les rentes perçues par l'évêque sur la paroisse, et donne à ce propos des renseignements précieux sur la topographie d'Orvault au XVe siècle. Le bourg, en 1405, ne comprenait qu'un cellier et une croix ; la paroisse se divisait en quatorze *mazures* — ou frairies — plus une quinzième appelée la *Mazure des Charbonniers* ; chaque mazure devait un homme par an et les outils nécessaires pour réparer le pont de Barbin. Ce plaidoyer se termine par une affirmation que les parties neuves du vitrail ont remplacé l'image de l'évêque, preuve indiscutable des droits de prééminence de ce dernier.

Quant au seigneur, il invoque pour sa défense le titre d'écuyer porté par ses ancêtres. Il possède dans l'église, du côté de l'Evangile, un banc au-dessus duquel est peint un seigneur avec son casque et deux lévriers, et si dans l'église il n'a pas sa litre, dit-il, c'est qu'il n'est pas d'Orvault.

M. G. DE WISMES fait remarquer tout l'intérêt que présente le vitrail au point de vue de l'histoire du costume.

M. PIED continue la lecture d'extraits de son grand ouvrage sur les corporations d'arts et métiers de Nantes. La corporation des *Bouchers* était peu florissante ; elle comprenait les *Charcutiers* qui demandèrent à s'en séparer au XVIIe siècle ; en 1739, ils en faisaient encore partie. Les *Pâtissiers* portèrent d'abord le nom d'*oublieurs* : ils vendaient primitivement leurs produits aux cabaretiers, cuisaient des poissons et des volailles ; ils employaient les plus beaux blés et fabriquaient des hosties. Les boîtes rondes dans

lesquelles ils portaient les produits de leur fabrication, étaient très anciennes. Sur les marchés, les *oublieurs* enlevaient dès le commencement, tout ce qui leur était nécessaire sans laisser aux autres les matières dont ils avaient besoin, si bien qu'en 1773, les maîtres pâtissiers adressèrent une requête tendant à les empêcher d'acheter les premiers. Les *oublieurs* avaient une réputation détestable ; leur indiscrétion était légendaire : pénétrant dans tous les salons, ils rapportaient les conversations qu'ils réussissaient à surprendre, et s'en servaient dans la suite pour nuire à la réputation d'autrui quand l'occasion s'en présentait. A Paris, on désigna même sous le nom d'*oublieurs* les vagabonds en quête de mauvaises farces. Les *Vinaigriers* distillaient le vin, mais il leur était défendu de faire des mélanges ; pour faciliter le contrôle de leur marchandise, les différentes sortes de vins qu'ils débitaient devaient être renfermées dans des endroits spéciaux. Les *Cabaretiers* vendaient à boire et à manger : le prix des repas fut fixé par une ordonnance de police de 1724.

Le Secrétaire Général,

H. QUILGARS.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1902

Présidence de M. Léon MAITRE, président

Présents : MM. DE BOCERET, CHARON, DORTEL, H. GOUSSET, HOUDET, V. LAGRÉ, Dr LERAT, LEROUX, MÉRY, A. OHEIX, PIED, H. QUILGARS, SAY, P. SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, F. VINCENT, baron C. DE WISMES, baron G. DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé Brault s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Pendant les vacances, la Société a perdu un de ses membres, M. Truelle de Saint-Evron, l'un des bienfaiteurs de notre bibliothèque, qui suivait nos travaux avec sympathie. L'assistance témoigne les regrets que lui inspire la perte de ce confrère.

M. le Président annonce que le prochain Congrès des Sociétés savantes se tiendra à Bordeaux dans la semaine de Pâques 1903, et remet à cette occasion des programmes de ce Congrès envoyés par M. le Ministre de l'Instruction publique, avec les discours de MM. Vidal de la Blache et Bouquet de la Grye, prononcés cette année à la Sorbonne.

Quelques ouvrages sont déposés sur le bureau : M. Rousse offre ses dernières œuvres réunies dans un volume intitulé : *Drame et Récits Bretons*, et M. André Oheix, une plaquette ayant pour titre : *Notes sur quelques verrières anciennes des Côtes-du-Nord*, extraite du *Bulletin Archéologique* de l'Association bretonne. M. le Préfet a également remis à la Société le premier volume de l'inventaire de la série B des Archives de la Loire-Inférieure, lequel, rédigé par M. Léon Maître, contient l'analyse d'une partie des documents formant le fonds de la Chambre des Comptes de Bretagne depuis la fin du XIVe siècle.

M. le baron de Wismes donne lecture d'une lettre de M. de Brémond-d'Ars qui, en exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à cette réunion, rappelle que le centenaire de Brizeux sera célébré l'an prochain par des fêtes auxquelles sont conviés, avec les admirateurs du grand poëte breton, tous ceux qui s'intéressent à la littérature et à la langue bretonnes.

M. Méry présente à la Société un bijou conservé dans sa famille et destiné à être porté au cou. M. Soullard le croit du XVIe siècle, et M. Charon lui attribue une origine suisse, en le comparant à ceux qu'il a aperçus au cou des femmes suisses à l'Exposition de 1900.

M. de Boceret vient de visiter dans le Limousin un grand nombre de monuments préhistoriques dont on semble ne faire aucun cas, et énumère certaines légendes qui s'y rattachent, communes, du reste, aux monuments mégalithiques de tous les pays.

M. Maitre lit un rapport qu'il adresse au Comité des Travaux historiques sur les travaux de restauration à exécuter dans l'église de *Déas*, à Saint-Philbert-de-Grandlieu. Avant de les entreprendre, il importe d'être fixé sur la disposition primitive de la crypte et du chœur. Il s'est élevé, à ce sujet, des controverses qui ont abouti à deux systèmes bien différents : l'un rapportant la construction de l'église

de Déas à une date postérieure à l'an Mille, l'autre la reculant, textes à l'appui, à l'an 836. M. Maître croit que la reconstitution du sanctuaire et de la confession qu'il renferme, pourrait mettre fin aux discussions, car cette partie a des rapports étroits avec le plan de l'abbaye de Saint-Gall, qui est du IXe siècle. A Déas, la crypte était masquée par un mur, derrière lequel, le Père de la Croix a découvert trois ouvertures cintrées d'inégale hauteur, qu'il considère comme une addition, tandis que M. Maître y voit un complément nécessaire pour former la cachette dont parle Ermentaire, et il défend son opinion en faisant remarquer que les couloirs ont été imaginés pour éloigner les pélerins du chœur et les conduire derrière le chevet. Malgré leur variété les cryptes peuvent se classer en deux catégories : les unes, spacieuses, bien éclairées et ouvertes au public; telles sont celles de Notre-Dame-du-Port, à Clermont, de Saint-Sernin, à Toulouse ; les autres, mystérieuses, composées uniquement d'une confession et d'un tombeau. Celle de Déas appartient à cette dernière catégorie de monuments que l'on construisait encore au IXe siècle, alors qu'il s'agissait de protéger les corps des saints contre les ravages des Barbares. Elle était inaccessible à tous, même au clergé, et le tombeau ne pouvait être touché que par une *fenestella* réservée aux pèlerins. Deux *oculi* circulaires, pratiqués dans le pavage supérieur, laissaient pénétrer les regards de l'officiant qui célébrait la messe sur un autel placé entre ces *oculi* sur la tête du tombeau. De plus, M. Maître fait remarquer que l'autel majeur ne pouvait être desservi sans un escalier et qu'en pareil cas la montée était toujours double ; or, la présence des marches et du palier est inconciliable avec les ouvertures qu'on prétend découvrir à l'ouest dans le mur formant rideau.

Comme conclusion, il demande le rétablissement des escaliers et de l'autel à la romaine qui décorait le sanctuaire.

M. DE VEILLECHÈZE retrace l'histoire du manoir de *Kervaudu*, sis au Croisic. Ce vieux logis, l'un des derniers spécimens de l'architecture du XVe siècle au Croisic, est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, en tout quatre pièces éclairées par deux fenêtres à meneaux croisés surmontés d'arcs en accolade, et d'un escalier monumental qui se déroule dans

une tourelle accolée au manoir. Le nom de son constructeur nous est inconnu. Son premier propriétaire dont le nom soit resté, fut René Gentilhomme, sieur de l'Espine, qui publia à Liège, en 1606, un petit volume intitulé : *La parure des dames.* Sa famille avait été reconnue noble à la Réformation de 1429 et portait : parti, au premier : d'azur au lion d'argent, au deuxième : coupé, au premier, d'azur à trois billettes d'argent en bande, au deuxième, farci d'argent et d'azur. Ses descendants embrassèrent la religion protestante et un Jean Gentilhomme devint ministre de l'Église Réformée du Croisic. Un autre, René Gentilhomme, fut admis dans la maison de Gaston d'Orléans, à titre de page, en 1635, et devint poète royal et historiographe du Roi. Il fut l'un des membres les plus connus de cette espèce d'*Académie protestante littéraire* qui tenait ses séances tantôt à Blain, tantôt au Croisic. Il reste de cette Académie un petit volume rarissime, imprimé à Paris en 1662, intitulé : *Poésies rares et nouvelles d'auteurs extraordinaires.* Après René Gentilhomme, le manoir de Kervaudu passa aux mains des Le Gruyer, sieurs de Kerflisse, Kerjean et Couhourdez, qui depuis au moins 1527 habitaient le Croisic. Ils portaient : de gueules à une épée en pal accostée de deux croissants d'argent. Les propriétaires de Kervaudu restèrent inconnus depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'en 1825, époque à laquelle M. Vaillant se rendit acquéreur du vieux manoir.

M. DE BOCERET ajoute que Kervaudu a peut-être appartenu à la fin du XVIIe siècle à un abbé dont le nom est ignoré ; il en est, en effet, question dans les curieux documents laissés par Morvan de Kerpont-d'Arm.

M. DE VEILLECHÈZE continue ses études sur le Croisic par la lecture d'un chapitre du Journal des Capucins de cette ville, intitulé : *Relation de ce qui vient de se passer sur mer, cette année 1759.* Ce manuscrit, déposé par un curé de Batz au couvent des capucins de Paris, rapporte que le mardi 29 novembre 1759, apparurent en vue du Croisic un certain nombre de voiles dans lesquelles on reconnut les vaisseaux de M. de Conflans et de l'amiral anglais Hawke qui en venaient aux prises. Le lendemain matin on vit un grand vaisseau échoué près de Saint-Goustan et un autre faisant route vers le Croisic ; le premier était le *Soleil-Royal*, l'autre

le *Héros*. Le 10 décembre, une corvette envoyée par Hawke arrivait au Croisic avec un officier anglais pour réclamer les canons du *Soleil-Royal*, menaçant de bombarder la ville si les habitants ne voulaient satisfaire à cette demande. Le marquis de Broc, commandant la place, refusa de livrer les canons, et le lendemain, des galères anglaises commencèrent à jeter bombes et boulets sur la ville, sans, du reste, causer de sérieux dommages. Le duc d'Aiguillon, étant arrivé, envoya au commandant anglais un parlementaire porteur d'une lettre pour l'amiral Hawke, le priant de la lui faire passer, ce qu'il refusa de faire. Les préparatifs faits par les Croisicais pour résister à l'attaque, effrayèrent sans doute l'ennemi qui reprit le large non sans avoir arboré sur le *Soleil-Royal* le pavillon anglais et en avoir enlevé les canons.

M. P. Soullard fait en quelques mots la biographie d'Ymbert d'Orléans, échevin de Nantes (1602-1605), né à Angers en 1557. D'après les archives municipales d'Angers, il serait le petit-fils d'un boucher établi dans cette ville dès 1533. Rien n'indique à quelle époque Ymbert vint habiter Nantes. En 1600, il était nommé deuxième consul et qualifié de sieur de Beauvoir et de la Grelière. En 1602, il était sixième échevin, en 1603 quatrième et en 1604 deuxième. En 1608, on le voit exercer les fonctions de juge-consul. Ymbert habitait à Nantes, rue de Richebourg, comme le fait présumer une inscription de l'un de ses jetons reproduite sur une plaque de marbre autrefois encastrée sur la façade d'une maison de cette rue, démolie vers 1861. Cette plaque est aujourd'hui à la Conciergerie. Pendant son échevinage, il fit frapper trois jetons — aujourd'hui au Musée départemental — dont deux à ses nom et armes, et un anonyme ; ces trois pièces, qui n'ont rien d'officiel, sont les seules portant le nom et les armes d'un échevin de Nantes. Fornier, dans son ouvrage sur les jetons de Bretagne, signale un quatrième jeton qu'il attribue à Claude de Cornulier (1605-1607), mais qui doit appartenir à Ymbert d'Orléans, étant composé avec deux coins des jetons de ce dernier. Les armoiries des jetons d'Ymbert d'Orléans sont une variante de celles que décrit Potier de Courcy.

Le Secrétaire général,

Quilgars.

SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 1902

Présidence de M. Léon MAÎTRE, Président

Présents : MM. DE BERTHOU, R. BLANCHARD, DE BOCERET, CHARON, CHAUVET, DORTEL, HOUDET, V. LAGRÉ, DE LINARÈS, MÉRY, A. OHEIX, PIED, H. QUILGARS, SAY, SENOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, DE VEILLECHÈZE, baron Chr. DE WISMES, baron G. DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. THOMAS-MAISONNEUVE, présenté à la Société par MM. Dortel et Méry, est admis en qualité de membre titulaire.

M. le baron G. DE WISMES exhibe un fragment de tapisserie ancienne que l'on s'accorde à regarder comme ayant servi de pale, et donne lecture d'un article paru dans *Le Gaulois*, signalant la découverte, en Thessalie, de sculptures gravées sur des monuments mégalithiques.

M. DORTEL entretient la Société des fouilles exécutées récemment dans le Finistère par M. le commandant Arthur Martin qui a découvert, sous un immense tumulus dans lequel on avait autrefois trouvé une petite chambre, une seconde chambre beaucoup plus vaste, mais pauvre en mobilier : elle ne contenait, en effet, que quelques haches accompagnées de cendres et de charbons.

M. DORTEL résume les résultats obtenus jusqu'à présent dans les fouilles entreprises depuis deux ans dans le tumulus Saint-Michel, à Carnac, par MM. d'Ault du Mesnil, Keller et Le Rouzic. Les fouilles de ce monument avaient été commencées, en 1862, par René Galles qui était arrivé à découvrir un petit dolmen à incinération dont le mobilier, composé de 19 celts et d'un collier de callaïs de 110 grains et pendeloques, fait aujourd'hui l'un des plus beaux ornements du Musée de Vannes (*Bull. de la Soc. Polymathique*, 1862). Les difficultés que présentaient les fouilles ainsi que les éboulements qui menaçaient de se produire à chaque instant, firent abandonner les travaux. En 1900, la Commission des Monuments mégalithiques résolut de reprendre les

fouilles commencées par Galles. Les travaux furent entrepris sur de nouveaux plans : une galerie dont l'ouverture était au bas de l'escalier de pierre qui monte à la chapelle bâtie au haut du tumulus, devait aller rejoindre le puits creusé en 1862. Cette entreprise fut couronnée de succès. Un premier dolmen fut découvert presque à l'entrée de la nouvelle galerie, assez pauvre en mobilier. A gauche de cette galerie, cinq énormes kistvaëns de 1m70 sur 2m20 viennent d'être aperçus. De nouveaux éboulements ont, pour le moment, arrêté les travaux. M. Dortel ajoute que la fouille commencée n'est pas dans l'axe de l'allée qui doit mener à la chambre centrale ; pour lui, les cinq coffres ne doivent être que l'allée elle-même qui serait alors coupée en plusieurs endroits, comme le cas s'est déjà plusieurs fois présenté dans les dolmens du Morbihan et du Finistère.

M. DE LAIGUE a bien voulu communiquer à la Société une étude par lui rédigée sur un *livre de raison* laissé par un chanoine nantais, Claude de la Landelle, mort recteur de Missillac. Ce travail, destiné à être prochainement publié dans la *Revue de Bretagne*, donne tous les renseignements possibles et imaginables sur la vie d'un ecclésiastique au milieu du XVIe siècle. Le livre de Claude de la Landelle comprend les années 1553 à 1555 ; on y trouve des détails assez intimes sur la vie privée durant ce siècle où les passions furent particulièrement exaltées. Le chanoine nantais décrit ses occupations journalières accompagnées de détails piquants et de traits de mœurs qui font de son livre une révélation pour l'historien à qui il découvre la coulisse d'une époque dont la vie publique ne fut que le théâtre mouvementé.

M. DE BOCERET, en quelques pages fort documentées, retrace l'un des épisodes de la querelle du Jansénisme qui agita la fin du règne de Louis XIV, en étudiant la vie et l'arrestation de *dom Louvard, moine de Saint-Gildas-des-Bois*. Né vers 1675, Jean Louvard embrassa la vie religieuse et entra à l'abbaye de Saint-Denis où il se jeta dans la lutte contre les Protestants. Ayant enfreint les règles prescrites par la *bulle Unigenitus*, Louvard fut déplacé et envoyé à Corbie, puis à Landévennec et à Saint-Gildas ; et partout il se fit l'apôtre du Jansénisme. Dénoncé par l'abbé

de la Batte, il fut arrêté à Saint-Gildas, enfermé à la Bastille, et ses papiers furent saisis. Après cinq années de captivité, une lettre de cachet l'envoya à Rebais. Là, il porta de nouveau ombrage à l'autorité ; sur le point d'être arrêté, il s'échappa adroitement et se réfugia en Hollande où il mourut.

M. Senot de la Londe ajoute que le curé de Thouaré, qui trempa dans le Jansénisme, a laissé des documents fort curieux sur le litige qui s'éleva entre lui et l'évêque de Nantes. Ce dernier ne put en avoir raison et fut forcé de s'installer à Thouaré pour administrer lui-même les sacrements.

M. G. de Wismes fait remarquer qu'il reste dans le département un monument dont l'histoire touche en partie à celle du Jansénisme : le calvaire de Pontchâteau que l'on tenta de faire abattre au XVIIIe siècle, le P. de Montfort ayant été accusé de construire plutôt une citadelle qu'un monument religieux.

M. Maître donne lecture du procès-verbal d'une enquête ordonnée par Colbert, en 1664, sur l'*état des navires du Comté nantais*. De cet important document, il ressort qu'au XVIIe siècle les capitaux se groupaient déjà pour faire de l'armement. La plupart des navires étaient construits alors à l'étranger, principalement en Danemark et en Hollande, où les armateurs trouvaient de meilleurs avantages et des ouvriers plus habiles. En dehors du port de Nantes, la vallée de la Loire comprenait, en 1664, de 20 à 30 barques. Les autres ports, le Croisic, le Pouliguen, Bourgneuf, Pornic. armaient surtout pour la pêche à la morue ou le transport du sel.

M. G. de Wismes lit l'*interrogatoire d'un vagabond détenu dans les prisons de Guérande*, fait par Mathieu Rouaud, sénéchal de la chatellenie d'Escoublac, le 18 août 1734. Ce prisonnier, nommé François Guiboré, originaire du Finistère, avait été rencontré à la foire d'Escoublac, portant sur la poitrine la croix rouge des captifs délivrés. Il répondit, aux questions qui lui furent posées, qu'en 1721, étant à bord d'un vaisseau de Bordeaux allant à Lisbonne, il tomba aux mains de pirates qui l'emmenèrent captif au Maroc. Délivré par un missionnaire dont il ignore le nom, il revint en Europe

et, au moment de son arrestation à Escoublac, se dirigeait sur Nantes où il espérait trouver du travail. M. de Wismes ajoute qu'autrefois il était interdit aux mendiants valides d'errer. On les arrêtait et on leur donnait de l'ouvrage ; s'ils le refusaient, ils étaient déportés aux colonies. Une déclaration de 1686 condamnait les mendiants valides à cinq ans de galère.

Le Secrétaire Général,

QUILGARS.

SÉANCE DU MARDI 2 DÉCEMBRE 1902

Présidence de M. DORTEL, vice-président

Etaient présents : MM. DE BERTHOU, BLANCHARD, DE BOCERET, CHARON, HOUDET, V. LAGRÉE, MÉRY, DE MONTI DE REZÉ, A. OHEIX, PIED, DE SÉCILLON, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, A. VINCENT et le baron DE WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président présente les excuses de MM. Léon Maître, l'abbé Brault, Quilgars et Revelière, empêchés d'assister à la séance ; et dépose sur le Bureau une lettre d'invitation de la Société Académique à sa séance solennelle du 12 décembre. Rappelant le deuil qui vient de frapper notre Réunion par la mort de l'honorable M. Riardant, M. Dortel redit ses éminents services durant sa longue gestion financière. Jusqu'à ces derniers temps, l'ancien Trésorier de notre Société lui prodigua sans compter les marques de son infatigable dévouement ; et quand lors du dernier renouvellement du Bureau, il déclina les délicates fonctions que notre affectueuse estime s'obstinait à vouloir lui maintenir, sa générosité vint ajouter de nouveaux titres à notre reconnaissance.

L'approbation qui souligne les paroles émues de M. le Président, atteste chez tous la vivacité de regrets que les discours de MM. Léon Maître et Dortel aux obsèques de

M. Riardant, ont éloquemment et justement exprimés. Notre ancien Président, M. le marquis de Brémond d'Ars, vient y joindre sa chaleureuse adhésion.

M. Méry exhibe un curieux chapelet du XVIIe siècle d'un bel état de conservation; la croix est ornée à chaque extrémité de médailles d'argent de l'époque, très bien frappées.

M. Soullard rend compte d'une intéressante trouvaille faite récemment par les ouvriers occupés aux travaux de dragage de l'île Mabon. D'un vieux coffre enseveli sous la vase, on a extrait une quantité considérable de monnaies d'argent à l'effigie de François Ier, de Henri II, Henri III, Henri II de Navarre, de Henri IV (1606), et de Ferdinand d'Espagne. Ces pièces usées et d'une frappe défectueuse ont malheureusement été dispersées aux mains de personnes à qui elles n'offrent qu'un intérêt vénal. La serrure du coffre qui provenait sans doute de quelque galiote échouée à cet endroit, a été acquise par le Musée; mais il est regrettable que les travaux pouvant amener de semblables découvertes ne soient pas l'objet d'une surveillance qui préviendrait des accaparements souvent illégitimes et presque toujours sans profit pour l'histoire locale.

MM. de Monti, Chaillou et Leroux, membres sortants, sont réélus pour trois ans membres du Comité central.

M. de Berthou présente l'analyse d'une plaquette rarissime de la bibliothèque de Nantes intitulée *L'après-dinée des dames de la Juiverie.*

Cet opuscule dont il n'existe que quatre ou cinq exemplaires connus, et qui porte la date de 1722, forme un petit volume in-16 allongé contenant un prologue de 2 pages non chiffrées, et de 77 pages chiffrées, plus 5 pages de privilège non chiffré à la fin. L'auteur qui se dissimule sous le pseudonyme de sieur de Nonnantès y met en scène dans une sorte de comédie de 3 actes en prose, trois dames, femmes de procureurs et de notaire. L'action se passe à l'hôtel des Trois-Vermines, et le nom des charitables interlocutrices indique à lui seul l'emploi de leurs loisirs. Mesdames Babil, Secret et Desens déchirent à belles dents la réputation du prochain, et défilent un interminable chapelet de racontars scandaleux où les aventures de maris trompés alternent avec les histoires de laquais infidèles. Les scènes se déroulent incohérentes, sans

suite ni intrigue ; le dialogue, souvent incompréhensible, est écrit d'un style trivial et grossier sentant la loge ou l'office. Malgré ces défauts et l'absence de toute valeur littéraire, ce pamphlet n'en est pas moins curieux par les détails qu'il offre des mœurs et de la vie de la bourgeoisie nantaise au XVIIIe siècle. Et M. de Berthou dont l'esprit critique et avisé saisit toutes les particularités, y relève judicieusement certaines locutions de patois rustique que l'on retrouve encore aux environs de Nantes, d'autres au contraire complètement disparues.

M. de Veillechèze donne lecture d'une étude très documentée sur Mme de Bulkeley, cette femme à l'entrain endiablé, aussi ardente au plaisir qu'intrépide au feu, « vrai casse-cou d'amazone », dont le nom est intimement lié aux victoires comme aux défaites de Charette. Fille d'un obscur gentilhomme de province, Céleste Talour de la Carterie avait épousé M. Chappot de la Brossardière qui la laissa veuve de bonne heure avec une fille. Elle le pleura consciencieusement pendant un an, et, en 1786, elle convolait en secondes noces avec un élégant officier du régiment de Walsh, William de Bulkeley.

Au mois de mars 1793, son mari s'empare, par un hardi coup de main de la Roche-sur-Yon, et la vaillante amazone à la tête de quelques cavaliers d'élite s'enrôle elle-même dans la division de Joly. Mais sa nature brillante, héroïque et primesautière s'accommode malaisément de la discipline de fer du vieux chirurgien. Bientôt elle le quitte pour l'armée de Charette qu'elle rejoint à son quartier général de Legé. A dater de ce jour, on la rencontre sur tous les champs de bataille, faisant le coup de feu contre les dragons républicains, dansant le soir aux feux du bivouac, éblouissante de charmes et d'esprit sous la tente du général. Blessée de deux coups de sabre à Torfou, elle se rapproche de la Grande Armée, qu'elle accompagne dans l'expédition d'outre Loire, et assiste aux défaites de Cholet, du Mans et de Savenay. Des patrouilles l'arrêtent au Loroux, au moment où, avec son mari elle cherche à regagner les cantonnements de Belleville. Tous deux sont enfermés dans les prisons d'Angers, où M. de Bulkeley, jugé et condamné, porte sa tête sur l'échafaud. Le 9 thermidor sauve celle de sa femme qui rejoint Charette

au château de la Maronnière, et bientôt avec lui reprend la campagne.

Le 3 octobre de cette année, elle vient, avec ses cavaliers, défier les troupes républicaines qui occupent en force le château du Gîvre, près Saint-Cyr-en-Talmondais. Là, elle fait mettre pied à terre et ordonne l'assaut. Un feu terrible repoûsse les royalistes ; mais l'intrépide guerrière qui les commande, ranime leur courage prêt à faiblir et les ramène à l'ennemi. Ce n'est qu'après une nouvelle tentative infructueuse, qu'elle se résigne à la retraite, qu'elle dirige et protège avec un sang froid et une bravoure auxquels les généraux républicains eux-mêmes ont rendu hommage. La mort de Charette l'oblige enfin à déposer les armes. Déjà veuve de deux maris, elle en épouse un troisième qui meurt à son tour, se remarie en quatrièmes noces, vient se retirer à Rezé, et enfin meurt à Angers vers 1832. Telle fut l'étonnante odyssée de cette femme extraordinaire dont M. Chappot de la Chanonie a écrit la biographie et que l'historien de Charette, M. Bittard des Portes, ne pouvait oublier.

MM. de Berthou et Dortel présentent ensuite une description très précise d'un curieux monument païen situé à Langon (Ille-et-Vilaine), et connu sous le nom de chapelle de Sainte-Agathe. Cet édicule dans lequel certains savants ont voulu voir un temple dédié à Vénus, est en réalité un monument funéraire gallo-romain, formé de deux parties distinctes, séparées à l'origine, et réunies plus tard.

D'abord une abside voûtée en cul-de-four, et à la suite une construction rectangulaire en petit appareil très régulier, espacé de cordons de briques. C'est la *cella memoriæ*. Dans la zone vide devait être l'autel où l'on sacrifiait aux dieux.

En 1739 sur les parois de la voûte on découvrit une peinture à fresque représentant le Triomphe de Vénus sortant de l'onde accompagné de l'Amour monté sur un dauphin. Cette fresque malheureusement déjà très détériorée, avait été, à l'époque de l'introduction du christianisme en Gaule, recouverte de peintures religieuses. Elle est actuellement la fresque romaine la plus ancienne connue en France. Mais le monument qui la renferme est dans un tel état d'abandon, les mesures prises pour le soustraire au vandalisme moderne

si peu efficaces, que le temps n'est pas loin où il n'en subsistera plus que le souvenir !

M. René Blanchard donne lecture d'extraits d'un intéressant document conservé aux Archives du Département, et relatant la prise de possession de la baronnie de Retz en 1780. Les savantes annotations qu'il ajoute sur les changements survenus au cours des siècles dans cet important domaine, doublent la valeur historique de cette communication.

La baronnie de Retz était, depuis l'an mil, demeurée dans la même lignée; accrue de fiefs accessoires ou diminuée d'étendue, elle avait toujours pu être reconstituée aux mains de ses seigneurs, sans avoir jamais été aliénée dans son entier. A la veille de la Révolution, son possesseur actuel, le duc de Villeroi, la vendit au comte de Brie-Serrant moyennant le prix de quatorze cent mille livres. La prise de possession officielle par le délégué de l'acquéreur, le chevalier de la Grandière, se fit avec le cérémonial accoutumé, et il ne fallut pas moins de dix jours pour visiter toutes les dépendances de cette terre la plus importante du Comté nantais.

Le procès-verbal débute par la description du château entouré de quatre douves, avec ses ponts et portes surmontées de l'écusson des Gondy. Le mandataire du comte de Serrant à qui les officiers de la Maison ont présenté les clefs, pénètre d'abord dans la salle qui renferme les Archives de la baronnie, puis dans les appartements où il doit suivant l'usage prendre une collation et faire « feu et fumée »; il entre ensuite dans la chapelle, s'y agenouille, et sonne la cloche après avoir entendu la messe du chapelain. De là, il passe au nouveau château, traverse le jardin, parcourt les avenues et les escarpes. En 1780 les fortifications, décrites dans la déclaration de 1674, n'existent plus, Louvois les ayant fait raser vers cette époque, au témoignage de Gérard Mellier.

M. de la Grandière visite ensuite l'Auditoire, où le reçoivent sénéchal, procureurs et huissiers. A Machecoul le siège de la Justice seigneuriale est installé convenablement, mais il n'en est pas de même partout : à Bois-de-Céné, la salle d'audience est installée dans la modeste chambre d'une maison dont le reste est occupé par un cabaret ; à Saint-Philbert et à Legé, on se contente d'une table en plein air ! On se dirige ensuite vers l'église de la Trinité, où le recteur,

messire Hervé de la Bauche, doyen de Retz, reçoit le représentant seigneurial avec la croix et la bannière, accompagné de tout le clergé paroissial, et lui offre de prendre place sous le dais, honneur qu'il décline toujours. Pendant que les cloches sonnent à toute volée, M. de la Grandière est conduit au banc des sires de Retz, où il fait « prières et oraisons », tandis que l'on entonne le *Veni Creator*. Son départ est salué par le chant du *Te Deum*. On visite ensuite le couvent des Calvairiennes ; le délégué du comte de Brie prend place au sanctuaire sur un coussin, et devant la grille du chœur il est complimenté par l'une des religieuses. En 1780, l'abbaye de la Chaume n'existe plus, et en passant M. Blanchard rectifie la date de sa fondation qui doit être fixée à 1055, par Harcouët, et non à 1066 comme l'ont avancé certains historiens.

La visite s'achève par la prise de possession de certains édifices de moindre importance : les halles, les prisons, les fours à ban, etc.

Une seconde journée fut employée par M. de la Grandière à faire reconnaître ses droits seigneuriaux sur la forêt de Machecoul où l'escortèrent les quatre garde-chasse. De là il se rendit à Bourgneuf et au Port du Collet, qui jadis voyait affluer des navires de Dieppe, Cherbourg, Saint-Malo, Newcastle et Bristol, et recevait au milieu du XVe siècle une flotte hollandaise de 24 vaisseaux, et une danoise de 14. En 1780, la rade est sans doute bien déchue de son importance passée, mais on y voit encore des barques de faible tonnage.

En terminant M. Blanchard remarque qu'en 1780 les murs et les fossés qui entouraient Machecoul n'existent plus ; et que de ses quatre portes, de Saint-Nicolas, la Garnache, la Basse-Cour, et du Marché, seule cette dernière subsiste encore. Quant à celle dénommée dans les vieux titres : porte du pré au Curé, ce n'était probablement qu'une poterne.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire Général,

J. Senot de la Londe.

MÉMOIRES

Mme de Bulkeley et le château du Givre

Le quatorzième jour de mai 1753, naissait au château de la Carterie, paroisse de Bécon, en Anjou, Céleste-Julie-Michelle Talour, fille de Guy-Barthélémy Talour, écuyer, Sieur de la Carterie, Conseiller-Secrétaire du Roi, Auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne, et de dame Jeanne Olivier.

Les Talour portaient : *d'azur à la croix pattée d'argent chargée, au milieu d'un cœur de gueules.*

Quant, 21 ans plus tard, son digne père passa de vie à trépas, il ne se doutait guère que sa charmante fille Céleste, élevée dans une famille austère, aux mœurs compassées, cachait sous des dehors attrayants un caractère des plus énergiques et, qu'un jour, aux bijoux qui convenait à son sexe et sa beauté, elle préférerait des armes peu faites pour ses mains délicates. Ce sont là de ces coups de théâtre qui jaillissent des époques troublées ; c'est d'elles que sortira « *ce casse-cou d'amazone, tête folle qui dansera les soirs de bataille et fera sauter par la fenêtre, à coups de cravache les hommes de loi qui la houspilleront* ». (C. de la Chanonie.)

Céleste Talour de la Carterie dont la fortune s'élevait à 40.000 livres, épousa, en 1779, Louis-Marie Chappot de la Brossardière. Elle vint habiter le château de ce nom situé en Saint-André-d'Ornay, près la Roche-sur-Yon. Six ans après, le 27 avril 1785, son mari la laissait veuve avec un enfant, la jeune Aminte. Elle le pleura scrupuleusement pendant un an et même un peu plus. Mais, un beau jour qu'elle promenait son veuvage, elle rencontra à Oléron où il était en garnison, un bel et jeune officier, William Bulkeley, Lieutenant au régiment de Walsh,

issu de ces Bulkeley, originaires d'Irlande, qui ont donné à la France plusieurs Lieutenants-Généraux. Il était plein d'esprit et d'attrait en même temps que de haute taille et de superbe allure. Ce fut un coup de foudre. En novembre 1786, la jolie veuve était remariée et..... consolée. Elle recommença une nouvelle lune de miel au château de la Brossardière, demeure de son premier mari. C'est là que les insurgés vendéens, en mars 1793, vinrent sommer M. de Bulkeley de se mettre à leur tête. Il débuta en s'emparant de la Roche-sur-Yon et il apporta, dans son premier succès, beaucoup de tempérament en s'opposant le plus possible à tout excès, à toute violence.

Le 24 août 1793, le Général républicain Mieskowski reprit la Roche-sur-Yon. A partir de cette date, Mme de Bulkeley va combattre presque chaque jour, vêtue en amazone, à la tête d'une compagnie de cavaliers d'élite recrutée et choisie parmi les meilleurs soldats du vieux chef vendéen Joly.

A l'attaque de la Roche-sur-Yon, le 26 août 1793, les insurgés furent repoussés; mais, ils perdirent peu de monde grâce à la cavalerie qui protégeait leur retraite. On remarquait principalement, dit M. de la Chanonie, une belle femme attachée à l'armée de Joly qui faisait le coup de pistolet contre les dragons républicains dont elle arrêta la poursuite. D'après M. de Beauchamp, un des premiers historiens de la guerre de la Vendée, son caractère batailleur ne lui enlevait rien des agréments de son sexe. Aussi aimable en société que courageuse au champ de bataille, elle désira faire connaissance avec Charette dont la réputation de bravoure et de galanterie avait excité sa curiosité. Elle l'accompagna, ainsi que son mari, à son quartier général de Legé.

Le 19 septembre 1793, peu après la bataille de Torfou où Mme de Bulkeley fut blessée de deux coups de sabre, Charette, à la suite d'incidents militaires graves, se retira dans ses cantonnements où M. et Mme de Bulkeley

refusèrent de le suivre. Ils se rapprochèrent de la grande Armée et assistèrent aux défaites successives de Cholet, du Mans et enfin de Savenay. Échappant aux soldats de Westerman, Mme de Bulkeley, sa fille et son mari parvinrent à repasser la Loire. Mais, arrêtés au Loroux-Bottereau, en tentant de rejoindre l'armée de Charette, ils furent conduits à Angers et, après quelques semaines de détention, condamnés à mort. M. de Bulkeley monta énergiquement à l'échafaud, le jour de sa condamnation, le 20 janvier 1794. Sa femme obtint un sursis et resta en prison où elle perdit sa fille épuisée par les misères et les privations. Thermidor rendit la liberté à la mère. Quelque temps après, celle-ci rejoignait le camp de Charette. Elle y rallia ce qui restait de ses anciens cavaliers et reprit la campagne.

A la fin de 1794, le Général en chef du bas Poitou était venu s'installer à Belleville, au centre de ses divisions, après un triple succès sur les camps républicains. Il s'y forma, au vieux château de la Maronnière, une sorte de cour que présidait Mme de M..... dont l'aimable accueil, l'intelligence distinguée charmaient tous les assistants. Mmes du Fief et de Bulkeley y brillaient aussi par le souvenir de leurs exploits au moins autant que par leur beauté. On vit alors sortir de maintes cachettes, des jeunes femmes et des jeunes filles qui semblaient n'avoir échappé que par miracle aux colonnes infernales. Elles rentraient dans leurs châteaux ou dans leurs maisons, d'abord en réfugiées mystérieuses et craintives puis, bientôt, en vraies propriétaires, après être allées saluer Charette qui les conviait à des dîners et à des fêtes. Les repas étaient simplement servis et les toilettes de bal pauvrement ajustées. Mais quelle joie, pour tous ces gens en pleine jeunesse, de vivre, de danser, de rire au lendemain de tant de périls! Aussi, comme on reprenait en chœur la chanson de Charette attribuée à Lemoëlle, la vraie, naïve et incorrecte (Bittard des Portes fo 383).

Les troupes républicaines restaient maintenant sur la

défensive. L'audace des royalistes en croissait tous les jours. Des partis de cavalerie de l'armée de Charette se répandaient au loin, le plus souvent impunément. Le 3 octobre 1794, 200 fantassins et 21 dragons se trouvaient au château de la Brunière, dit aussi château du Givre, sur la route des Sables à Luçon, entre les postes d'Avrillé et de Saint-Cyr en Talmondais. La présence de la Division De Launay avait engagé le détachement républicain à mettre le château en état de défense. Il s'y réfugia précipitamment en apercevant tout à coup une

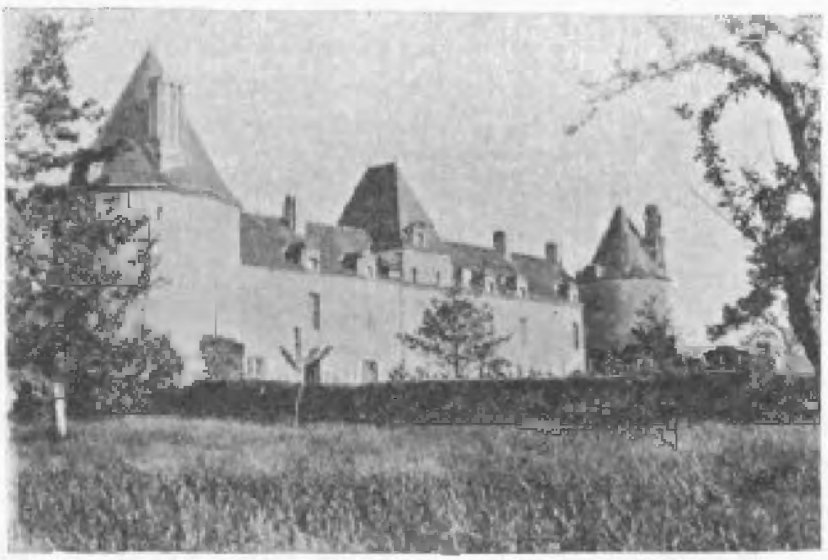

Cliché de Rochereau

La Brunière en 1900 (côté du jardin)

Le château du Givre, commune de ce nom, a été construit à la fin du xvie siècle (15 may 1590) ainsi que l'atteste la date sculptée dans le granit au-dessus de la porte principale de cette demeure. Il fut édifié par les Bodin, Seigneurs de la Rollandière et de la Brunière que l'on voit déjà propriétaires de cette dernière terre entre 1529 et 1562. Les armoiries d'alliance placées dans un écusson, au-dessus de la date de construction, représentent, à droite, sept besans en orle; à gauche, quatre fusées en bande, sans indication d'émaux. Ce sont à n'en pas douter, celles de Jacques Bodin, marié vers 1580, dix ans avant la construction du Château, à Antoinette

troupe de cavaliers à cocardes blanches que guidait une amazone. C'était Mme de Bulkeley. Elle vint avec ses cavaliers, devant le château défier les républicains ;

de Bessay. D'après Beauchet-Filleau, les Bodin portaient d'azur à l'écu d'argent en abime accompagné de 8 besans d'or ; les Bessay, de sable à 4 fusées d'argent posées en bande.

On ne sait quand le château du Givre cessa d'appartenir aux Bodin. Au commencement du XVIIIe siècle, il était la propriété de Pierre de Lescorce, marié à Jeanne Mareschal, inhumée dans l'église du Givre, le 16 novembre 1715. Quelques années plus tard, une demoiselle de Lescorce, probablement leur fille, en épousant un de Mauras, porta son domaine dans sa nouvelle famille. Ces derniers, en 1723, firent construire le pont qui sert d'entrée à la cour d'honneur. Ce fait est rappelé par un écusson placé entre les deux arches ; en même temps que cette date de 1723, on y voit les armes des de Mauras : d'argent au chevron de sable accompagné de trois étoiles de même, et celles des de Lescorce d'azur à l'épée d'argent posée en fasce accompagnée de trois fleurs de lys d'argent.

Les de Mauras le conservèrent jusqu'à la Révolution. Ils émigrèrent alors. Leurs biens furent confisqués, puis vendus, Le Givre fut acheté par « un Commissaire du Directoire » exécutif près l'Administration municipale du canton des » Moutiers-les-Mauxfaits » ainsi qu'il se qualifie lui-même dans un acte de l'état civil du 10 floréal an VI, (30 avril 1797). Ses héritiers vendirent l'immeuble, le 16 octobre 1837, à la famille Pineau, de Nantes, qui l'acquit, avec l'assentiment des de Mauras à titre d'anciens propriétaires.

Le 27 juin 1853, la famille Pineau l'échangea contre le domaine de la Bardonnerie, avec M. Louis-Adolphe de Goué et Mme Charlotte-Lydie-Avice de Mougon, son épouse. A leur mort, dans le partage de leur succession, le 4 septembre 1895, entre leur fils M. Alain de Goué et leur fille Mme Letard de la Bouralière, femme du distingué ex-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, membre actuel de la Société archéologique de France, il fut attribué à Mme de la Bouralière. Il est habité aujourd'hui par M. Jean de Veillechèze de la Mardière, Maire actuel du Givre, et par sa femme, Mme Marguerite de la Bouralière, gendre et fille aînée des précédents.

puis, elle fit mettre pied à terre aux Vendéens et donna l'assaut. Par des murs percés de meurtrières, la garnison fit un feu terrible qui repoussa les royalistes. Mais, l'intrépide guerrière qui les commandait ne se retira qu'après une nouvelle tentative également infructueuse. Elle ordonna la retraite sans que l'ennemi vainqueur essayât de la poursuivre (Bittard des Portes, f° 385).

Voici, sur ce même sujet, ce qu'écrivit le général républicain Beaupuy au Comité de salut public :

« Depuis l'enlèvement du camp des Moutiers, les » rebelles ne cessaient de faire des courses sur la route » des Sables à Luçon. Ils se réunissaient au château du » Givre où Delaunay commandait. Des ordres ont été » donnés pour occuper le Château. Le 3, deux cents » hommes et vingt-quatre dragons s'y sont établis. » L'amazone Bulkeley, célèbre par ses cruautés, est » venue l'attaquer. Elle a été repoussée vivement. Elle a » fait une nouvelle tentative avec plus de forces ; mais, » le poste ayant été fortifié et le Château crénelé, les » rebelles ont été obligés de prendre la fuite quoi que » six fois plus nombreux. » (C. de la Chanonie.)

Le temps qui s'écoula entre l'assaut du Château du Givre et la prise de Charette manque de renseignements sur les faits et gestes de Mme de Bulkeley. On ne la voit figurer que dans des mémoires juridiques publiés à propos d'un procès de famille qui se trouvent à la bibliothèque de la Roche-sur-Yon. L'un de ces mémoires établit qu'après la pacification de la Jaunay, Mme de Bulkeley, retourna à la Brossardière, en mai 1795. Elle reprit les armes jusqu'à la capture de Charette (mars 1796). Alors, elle renonça pour toujours à l'existence mouvementée qu'elle avait menée pendant trois ans. Elle se retira de nouveau à la Brossardière, plus seule que jamais, elle qui avait horreur de la solitude. Aussi, en 1797, épousait-elle M. Thoreau de la Touchardière, originaire du Maine, qu'elle enterrait

dix mois plus tard, le 3 août 1798. Et s'il fut son troisième, il ne fut pas son dernier époux ; car, marieuse infatigable, l'ancienne amazone de Charette, quatre ans et demi après, convolait en quatrième noce avec un officier de fortune alors en garnison à Nantes, le capitaine François Pissère, né à Givry, Saône-et-Loire, en 1769. Le mariage fut célébré à Rezé, près Nantes, le 9 janvier 1803. Elle le suivit dans ses différentes garnisons. Puis, ils se retirèrent aux Ponts-de-Cé et, enfin à Angers où elle mourut, avant son quatrième mari, le 13 mars 1832, âgée de 79 ans. (C. de la Chanonie.)

D'une nature combative en même temps que d'un caractère enjoué, batailleuse plutôt qu'héroïque, Mme de Bulkeley sut prendre par leur beau côté, les événements de la vie. Elle fut du nombre de ces quelques femmes fortement trempées qui, dans le soulèvement vendéen, préfèrent la lutte à main armée à la mort sans résistance.

En voulant rappeler l'épisode le plus dramatique, sans doute, dont furent témoins les vieilles murailles du Château du Givre, où nous avons reçu une si affectueuse hospitalité, nous ne pouvions nous dispenser d'y associer la biographie écourtée de celle qui vint, avec plus d'audace que de succès, heurter à leur pied sa bouillante énergie.

Des faits énoncés ci-dessus nous avons emprunté la meilleure part à deux articles de M. Chappot de la Chanonie, publiés sur Mme de Bulkeley dans la *Revue du Bas-Poitou*, années 1891 et 1892, et au très intéressant ouvrage « *Charette et la guerre de la Vendée* », par M. Bitard des Portes, édité à Paris, en janvier 1902.

Nantes, le 16 novembre 1902.

A. DE VEILLECHÈZE.

Le Manoir de Kervaudu et ses anciens Propriétaires

(Style du XVe siècle)

D'autant plus remarqué qu'il est unique dans la contrée, composé de deux grandes pièces au rez-de-chaussée, de deux autres au premier étage et de deux chambres éclairées par deux fenêtres dans les combles, le tout desservi par un escalier à pivot, marches en granit, dans une élégante tourelle, tel est le petit manoir de

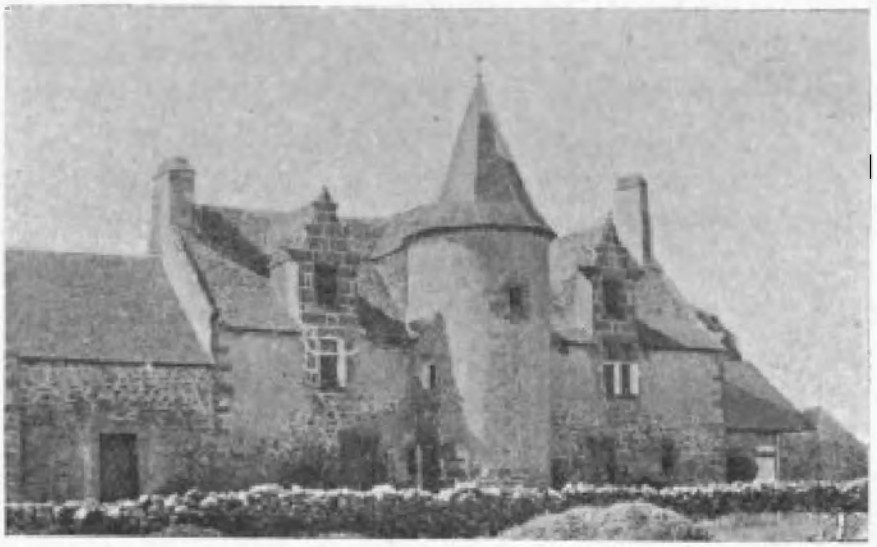

KERVAUDU (Croisic)

Kervaudu, situé dans la campagne, non loin de la côte N. O. du Croisic d'où la vue s'étend sur les bains de Saint-Goustan et de la Turballe et, en arrière, sur la pointe de Piriac et une partie du coteau de Guérande. Actuellement, ce n'est plus qu'une ferme dont le rez-de-chaussée n'est plus qu'une écurie.

Il n'est pas impossible qu'il ait été édifié par ses premiers propriétaires connus, les Gentilhommes. On voit un René Timothée Gentilhomme, sieur de Lespine, habitant le Croisic, publier à Liège, en 1606, un petit poëme intitulé *La parure des dames*, œuvre qui, d'après ses contemporains, n'était pas dépourvue de grâces. Il mourut en 1610. Sa famille avait été reconnue noble à la Réformation de 1429-1455, paroisse de Couëron. Elle portait, d'après P. A. Monnier, *Parti, au 1er, d'azur au lion d'argent. Au deuxième, coupé au 1er d'azur à 3 billettes d'argent en bande; au 2me, fascé d'argent et d'azur.*

Après lui, on retrouve un René Gentilhomme, sieur de Lespine et de Kervaudu qui, suivant Caillo, fo 285, était fils du précédent, tandis que selon Ernest de Cornulier et P. A. Monnier, il était fils d'un Jean Gentilhomme, ancien de l'église réformée du Croisic. Né en juillet 1610, il fut baptisé par André Lenoir, ministre protestant. Il eût pour parrain René Marec, Sr de Montbarrot et pour marraine Marie Pineau, femme du sieur de Camsoules, Procureur fiscal de la Sénéchaussée de Guérande. (Extrait des registres de baptêmes, mariages et sépultures des reformés du Croisic déposés à la mairie.) S'appuyant sur des données aussi précises, ces derniers semblent être dans le vrai. En tout cas, fils ou parent, il paraît bien appartenir à la même famille.

Ce René Gentilhomme fut admis dans la maison de Gaston d'Orléans à titre de page en 1637. Puis, il devint poëte royal et (nominalement) historiographe du Roi, à la suite d'un impromptu d'une quarantaine de vers à propos d'un coup de tonnerre qui avait abattu une couronne ducale posée sur un pilier de l'escalier de la maison du prince de Condé, l'improvisateur ayant tiré de cet événement l'augure de la prochaine naissance du Dauphin, depuis Louis XIV.

Bien que René Gentilhomme ait produit des poèmes de différents genres, il était surtout poète lyrique.

Amateur de livres et de beaux arts, il fréquentait particulièrement des peintres émailleurs. A plusieurs reprises, ses aventures amoureuses faillirent lui faire perdre la vie, sans parler de sa disgrâce auprès de Gaston d'Orléans dont il était devenu le rival près d'une jolie fille de Tours, nommée Louison Roger de la Marbelière, dont le prince était fortement épris. (Bizeul, *Bulletin de la Société Académique de Nantes*, année 1862). Tombé en disgrâce, il se réfugia en Hollande. Tallemant des Réaux dans ses historiettes et Mlle de Montpentsier dans ses Mémoires, font connaître ses équipées et le dépeignent homme d'épée, brave, vivant à la Cour et après la perte d'un procès ruineux avec un de ses parents, sollicitant des secours de Louis XIV et de la reine Christine de Suède. C'est à propos de la mort de ce parent détesté, qu'il composa l'épitaphe suivante citée par Bizeul :

> Icy gist en lieu sur, malgré femme et cousine,
> Rongé d'horribles vers, l'espine de Lespine
> De terreurs, de remords et de rage estant mort,
> Ce fourbe, en chicanant, a fait naufage au port.
> J'attendrai, plus heureux, le trépas avec gloire
> En décrivant sa vie et ma royale histoire.

René Gentilhomme, d'après P. A. Monnier, fut l'un des plus connus de ces amis des lettres qui, entre 1630 et 1660 formèrent une espèce d'Académie toute protestante dont les réunions avaient lieu tantôt au Croisic, tantôt à Blain, dans la demeure des Rohan. Comme souvenir de cette Académie, il reste un petit volume in 8° de 82 pages dont M. Maugars, avocat à Nantes, possède un exemplaire. Il a pour titre : " *Poësies rares et nouvelles d'auteurs extraordinaires. Paris, 1662* ".

Il s'y qualifie, dit Caillo, f° 185, de Sr de Lespine et de Kervadoué ou Kervaudu, en français de la Villedieu.

Il mourut à Nantes, le 12 novembre 1671, à l'âge de 60 ans, ainsi que le constate son acte de décès extrait

des registres de l'église protestante de Sucé conservés au Greffe du Tribunal. Son portrait, gravé à Paris en 1637 par Daret, le désigne ainsi : René Gentilhomme, *Croisiquais*, Sr de Lespine, page domestique de Monseigneur frère du Roi Θεου δεδοντος (1).

On lit au bas du portrait deux inscriptions : l'une, en latin, de Jean Leochenus, Ecossais : l'autre, en vers français, de Jean Meschinot, un Nantais.

Qu'on ne chante plus Mars en Thrace,
Ni dans Amathonte l'amour,
Ni Phœbus sur le Mont Parnasse.
Voici leur unique séjour.

D'après Ernest de Cornulier dans son dictionnaire des terres et juridictions de l'ancien Comté Nantais, et P.-A. Monnier dans ses notes sur la presqu'île guérandaise, la sœur de René Gentilhomme avait épousé Daniel Jollan, Sr des Roches.

En 1762, Joseph de Lespine, prêtre, était titulaire de la Chapellenie de Notre-Dame-du-Murier, à Batz.

On pourrait s'étonner qu'à la suite des aventures, des duels, de la vie mouvementée de son propriétaire, le petit domaine de Kervaudu n'eût pas changé de mains. Il n'en serait rien, à en croire E. de Cornulier ; il l'aurait conservé jusqu'à sa mort, en 1671.

Plus ou moins directement après lui, son manoir passa dans la famille des Le Gruyer, Srs de Kerflice,

(1) Voici, extrait des archives de Sucé, année 1671, fo 10, Vo, dans les actes de l'état civil produits et analysés par le marquis de Granges de Surgères, registres des Protestants de Nantes, Blain, le Ponthus, Sucé et Vieillevigne, son acte de décès :

« Aujourd'hui douxième novembre mil six cent soixante et » onze est mort René Gentilhomme sieur de Lespine aagé » d'environ soixante ans et a esté enterré le treizième dudit » mois et an. « Signé : Jacques de Brissac, ministre ».

paroisse d'Herbignac ; de Kerjan, par. de Guérande ; de Kouhourdez et enfin de Kervaudu, par. du Croisic. — Déboutés et déclarés usurpateurs à la réformation du 4 novembre 1670, Ressort de Nantes, les Le Gruyer encoururent une amende de 400 livres. On les voit figurer avec d'autres armes dans l'armorial de 1696.

Voici quelques extraits des registres paroissiaux concernant cette famille :

21 janvier 1527. Inhumation dans l'Église du Croisic d'Olivier Le Gruyer, époux de Françoise Le Bihau.

21 novembre 1563. Baptême de Jacques Le Gruyer, fils de Jacques et de Madeleine Kerallan.

23 novembre 1599. Baptême de Jacques Le Gruyer, fils de Jean et de Marthe Yviquel.

22 novembre 1619. Baptême de Jacques Le Gruyer, fils de Jean Du Jan et de dame de Brambily.

24 novembre 1675. Pierre Le Gruyer et Marie Fouquer, sa femme font construire la Chapelle Saint-Pierre.

14 septembre 1676. Mariage de Pierre Le Gruyer, Sr de Couhourdez avec Ollive Guilloré.

12 mai 1712. Mariage de Joseph Le Gruyer avec Marie André, fille de Guillaume et de Jeanne Morvan.

22 octobre 1724. Décès de René Le Gruyer, sieur de Kervaudu.

Les Le Gruyer comptent plusieurs Maires du Croisic : Pierre Le Gruyer en 1643 ; Jean en 1653 ; René Le Gruyer en 1675.

En 1775, un Le Gruyer de Kervaudu était doyen-recteur de Loc-Mâlo-Guémené, ainsi que nous avons pu le lire au bas d'un portrait à vendre, en juin 1900, chez un miroitier, rue des Arts, 12, à Nantes.

Les Le Gruyer portaient *de gueules à une épée en pal accostée de deux croissants d'argent.* On peut, à la sacristie du Croisic, voir leurs armes au bas d'un vieux tableau réprésentant saint Jean l'Evangéliste devant la porte Latine. On les trouve reproduites aussi sur une plaque de bronze rappelant la fondation de leur chapelle Saint-

Pierre qu'a bien voulu nous communiquer M. l'abbé Clénet, curé du Croisic.

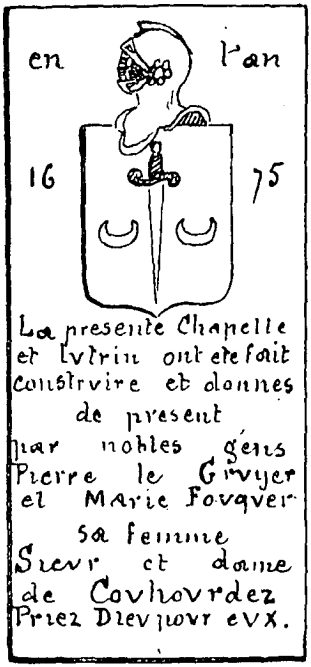

On accédait à cette chapelle, fondée sous le vocable de Saint-Pierre, par une large ouverture pratiquée dans la muraille de l'Eglise Notre-Dame-de-Pitié, proche l'autel du Rosaire, un peu au-dessous de l'enfeu des de la Haye. Lorsque cette chapelle, qui empiétait sur l'ancien cimetière, fut démolie, vers 1850, le cimetière ayant été désaffecté, cette ouverture fut close partie par de la maçonnerie, partie par une porte donnant accès dans les dépendances de la cure actuelle.

Parmi diverses autres fondations pieuses de la famille Le Gruyer, il en est une prescrivant, le jour de Pâques, pendant l'exposition du Saint Sacrement, le chant de

l' « *O filii et filiæ* » qui s'est traditionnellement perpétuée jusqu'ici.

Il ne nous a pas été possible de savoir qui a possédé Kervaudu depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'en 1825, époque à laquelle il fut acquis par M. Vaillant dont en hérita sa sœur, Mme Amelot. Ses descendants en sont encore détenteurs.

Nous avons indiqué ci-dessus les sources auxquelles nous avons puisé nos informations. Nous croyons devoir répéter en finissant que c'est dans les notes de M. Caillo sur le Croisic et dans celles de M. Monnier sur la presqu'île guérandaise que nous avons puisé le plus largement.

Croisic, le 22 août 1902.

A. DE VEILLECHÈZE.

Mise à la côte, au Croisic, du vaisseau le " Soleil-Royal "

Chercheur infatigable, toujours à l'affût de tout ce qui, dans le passé, concerne sa paroisse, M. l'abbé Clénet, curé du Croisic, nous a raconté qu'il avait appris d'un ecclésiastique de ses amis, qu'en 1793, les Capucins du Croisic, dont la demeure était située sur les terrains occupés aujourd'hui par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, avaient, au moment de quitter la France, remis le Journal de leur maison, au Curé du Bourg-de-Batz. Celui-ci légua, en mourant, sa bibliothèque dans laquelle se trouvait ce journal, à un neveu également prêtre qui, entré en relation avec un Capucin du Couvent de Paris, crut devoir lui remettre ce manuscrit comme appartenant à son Ordre bien plutôt qu'à un simple curé de campagne.

Persuadé qu'il s'y pourrait trouver des renseignements curieux pour l'histoire locale du Croisic, l'abbé Clénet, à plusieurs reprises, en sollicita une copie de la Maison de Paris, qui a fini par la lui adresser. Il a bien voulu nous la confier et nous autoriser à en extraire ce qui nous paraîtrait digne d'intérêt. En effet, et sur son indication, nous y avons trouvé le procès-verbal suivant rédigé par un interprète narrant d'une façon dramatique l'échouement, dans la baie de Saint-Goustan, tout près de l'entrée du port, du vaisseau le *Soleil Royal*, venant se jeter à la côte pour ne pas tomber aux mains des Anglais, à la suite d'un combat malheureux, sous Belle-Isle, de la flotte de M. de Conflans, écrasée par celle de l'amiral Hawke.

Relation de ce qui vient de se passer sur mer, cette année 1759 faite par un interprète au Croisic

Le mardy 29 novembre, sur le midy, le Guetteur de la Tour aperçut une certaine quantité de voiles à la hauteur de Belle-Isle. Il en donna avis sur le champ à M. le marquis de Broc, commandant au Croisic. Je montai à la Tour à une heure environ et, de temps à autre, dans les éclaircies, nous apercevions quelques voiles sans en pouvoir déterminer le nombre.

Vers les trois heures, nous découvrîmes une grande quantité de vaisseaux, qui tous couraient au N. E. Nous nous doutâmes que c'étaient les escadres de M. de Conflans et de Hawke. — Nous ne fûmes pas longtemps dans l'incertitude, car, dans l'instant, nous nous aperçûmes qu'ils se canonnaient, ce qui continua jusque vers cinq heures et demie du soir, les vents au N. O. grand vent et par grains. La nuit étant venue, nous n'entendîmes plus rien. Je passai la nuit dans de grandes inquiétudes. Le lendemain, mercredy, à la pointe du jour, je courus à la montagne du Lénigo, m'attendant à voir recommencer le combat. Je fus très surpris de voir un grand vaisseau mouillé auprès de Saint-Goustan et un autre faire voile pour venir s'échouer à l'entrée de notre port, ce qu'il fit auprès de la troisième balise, ayant son pavillon en berne. L'autre vaisseau mouillé ne l'eût pas plus tôt vu s'échouer qu'il coupa son câble, mit sa misaine et vint s'échouer tout auprès de lui, mais un peu plus en dehors. Alors, je courus à bord d'un hollandais pour avoir un bateau dans lequel je m'embarquai avec quatre hommes pour aller à bord. Mais, quelle fut ma surprise, lorsqu'en passant au Lénigo, on me dit que c'était le *Soleil-Royal* qui s'était échoué sans avoir eu une seule manœuvre de coupée, ni un seul homme de tué ou de blessé ; que l'autre était le *Héros*, démonté de son mât d'artimon, de son grand et de son

petit mâts de hune, avec plus de trois cents hommes hors de combat. Nous avons perdu dans cette misérable affaire le *Soleil-Royal*, le *Héros*, le *Superbe* et le *Juste* qui ont coulé et le *Formidable*, que les Anglais ont pris.

Le samedy 8 décembre, nous aperçûmes quatre vaisseaux anglais faisant route sur notre rade, où ils mouillèrent la nuit. Le lendemain, sur les 10 à 11 heures du matin, nous vîmes approcher une petite corvette qui avait en traîne le canot du commandant qui, à une certaine distance de terre, quitta la corvette et arbora pavillon parlementaire et entra auprès du petit fort, près le moulin de Saint-Goustan, avec une lettre pour les habitants du Croisic, qui contenait en substance que lui, Paul Ourry, ayant été chargé de M. le Chevalier Hawke, son Général, de venir retirer les canons du *Soleil-Royal*, il engageait les habitants du Croisic à ne se point opposer audit enlèvement; que s'ils tiraient un seul coup de canon sur les vaisseaux, il avait ordre de bombarder la ville et de mettre tout à feu et à sang. M. le Marquis de Broc, commandant icy, à qui la lettre fut remise, lui répondit qu'il pourrait entreprendre tout ce qu'il voudrait, mais qu'il n'était point d'humeur à le laisser enlever impunément les canons sans faire tout ce qui dépendrait de lui pour l'en empêcher et que dès qu'il serait à portée il ferait feu sur lui. M. le Chevalier de Mancini et moy fûmes chargés de lui porter cette réponse, car M. le Marquis de Broc étant à la messe et l'officier anglais n'ayant pour tout délai donné que dix minutes, il n'eût pas eu le temps de la recevoir. Le Commandant nous dit qu'il nous donnerait le temps de nous rendre à terre, après quoy il commencerait à faire ses dispositions pour remplir son objet. Il passa toute la nuit à se préparer, après quoy, le lendemain, ayant fait approcher une galiotte à bombes, il commença à nous bombarder sur les 7 heures du matin jusqu'à 11 heures que cela dura. On nous tira plusieurs volées des vaisseaux, mais sans aucun succès. Il y eût pourtant

des boulets qui portèrent jusqu'à la Petite-Chambre, auprès de la Motte. Mardy 11 et mercredy 12, ils ont continué à nous jeter des bombes qui n'ont écrasé qu'une petite chaumière et endommagé le devant de la maison de Rimbaut. A l'approche des Anglais, nous n'avions que trois canons de 24 de balles en batterie. On travailla jour et nuit à en établir d'autres, de façon que quand ils s'en sont retournés, nous en avions 8 prêts à tirer, avec deux plates-formes de prêtes pour des mortiers qui sont venus de Vannes et de Nantes.

J'oubliais de vous dire que mardy il arriva aux Anglais une autre galiotte à bombes avec un transport pour porter les canons qu'ils comptaient avoir du *Soleil-Royal*. Ils en ont enlevé deux seulement de 8 de balles qui étaient sur le gaillard d'arrière ; mais, on ignore s'ils en ont pris davantage. M. le Duc d'Aiguillon arriva ici lundy au soir et le lendemain, sur le midy, il envoya un parlementaire à bord du Commandant Anglais pour lui porter une lettre adressée à l'Amiral Hawke, avec prière de la lui faire passer, ce qu'il refusa. Il envoya son canot à terre reconduire l'aide-de-camp de M. le Duc avec l'un de ses officiers pour lui faire ses compliments et savoir s'il n'avait rien à lui demander. M. le Duc redonna cette lettre à l'officier et lui dit qu'il était surpris que M. Ourry faisait des difficultés de dépêcher sa corvette à son général pour lui porter ladite lettre, puisque, quand les Anglais lui écrivaient, les siens n'en faisaient pas pour les recevoir et les lui faire passer.

Ayant sans doute aperçu, des vaisseaux anglais, tous les préparatifs que nous faisions joints à l'impétuosité du vent, ils prirent le parti de s'en retourner et de mettre à la voile, le mercredy, sur les 4 heures du soir. Ils avaient arboré pavillon anglais, au-dessus du français, à bord du *Soleil-Royal*. On l'envoya ôter sur le champ. On y trouva une lettre adressée à M. de Broc, conçue en ces termes : « Celle-cy, Monsieur, servira de réponse à la » vôtre. J'ai rempli mon objet, ayant retiré du *Soleil-*

» *Royal* les canons dont j'avais besoin. J'en ay pris » possession, ainsy que vous l'avez vu, par le pavillon » anglais que j'y ai arboré. J'en ay pris les étoiles et j'y » travaillerai quand il me plaira. Vous avez fait votre » devoir et j'espère que mon Général sera content du » mien. Je suis fâché de ne pouvoir pas faire connais- » sance avec vous. Signé : Joseph-Paul Ourry. »

Pour copie conforme :

Nantes, le 15 septembre 1902.

A. DE VEILLECHÈZE.

LES

BÉNÉFICES DE L'ABBAYE DE TOUSSAINT (d'Angers)

DANS LE PAYS NANTAIS

De toutes les grandes cités de l'Ouest, Angers est assurément la ville qui présente encore les plus nombreux et les plus intéressants vestiges des établissements monastiques du Moyen âge. Les ruines imposantes du Ronceray et de Toussaint, la majestueuse tour romane de Saint-Aubin, la vieille Église de Saint-Serge offrent à l'archéologue et à l'artiste les spécimens les plus variés de l'art religieux à toutes les époques. Les Annales de leurs abbayes, intimement liées à l'histoire de la Province, ouvrent à l'érudit un champ fécond en recherches sur le passé de l'Anjou. Mais si les Bibliothèques et les dépôts d'Archives, libéralement ouverts à l'étude des esprits curieux, préservent de l'oubli les précieux cartulaires, les édifices eux-mêmes, minés par le temps ou condamnés par les travaux utilitaires du siècle, s'effritent pierre par pierre ou s'écroulent sous la pioche du démolisseur. Bientôt Angers peut-être, comme tant d'autres villes, hélas! verra disparaître ces admirables chefs-d'œuvre « des grands bâtisseurs » d'autrefois.

Le touriste qui d'aventure s'engage dans l'étroite artère reliant la place Sainte-Croix, derrière l'abside de Saint-Maurice, au Château, voit bientôt à sa gauche s'ouvrir sous un large portail demi-ruiné, un arceau ogival tout enguirlandé de lierre et de verdure. A droite et à gauche, l'œil perçoit sur des murs rasés à mi-hauteur de fines colonnettes, d'élégants chapiteaux et de gra-

cieuses voussures qu'ombragent des arbustes et que festonnent des plantes grimpantes. Au fond, et l'occupant presque en entier rayonne une magnifique rosace dans le style du XIVe siècle; à travers ses meneaux vides le soleil répand sur l'antique sanctuaire profané une lumière mélancolique et douce. La voûte n'existe plus. Il y a quelques années encore, dans ce cadre où l'art et la nature rivalisaient de pittoresque et de grandiose, on voyait groupées sur les dalles des statues d'apôtres, de saints, de guerriers ou de grands personnages dans des attitudes diverses, des pierres tumulaires, des fûts de colonnes, etc. La Ville avait recueilli là tous les objets que fournissaient les travaux de démolition et les fouilles entreprises à Angers (1).

Les ruines de l'Abbatiale de Toussaint sont tout ce qui demeure de cet élégant vaisseau gothique qui faisait l'admiration des grands architectes du temps de Louis XV. Bâti au XIIIe siècle, en forme de croix latine, sa voûte au transept reposait sur deux colonnes élancées d'une légèreté et d'une hardiesse extraordinaires. En 1723 elle subit d'importants remaniements, et vit son chœur reconstruit dans le goût du style flambloyant. La Révolution l'utilisa pour les besoins de la manutention militaire, et l'Empire le transforma en magasin à fourrages. Sa voûte s'étant écroulée en 1815, la ville obtint d'en reprendre possession.

L'origine de l'Abbaye est modeste et touchante, et c'est uniquement une pensée de charité et de compassion chrétiennes qui inspira son fondateur. En 1028 un chanoine de la cathédrale, Girard, établissait à quelques pas de Saint-Maurice, une aumônerie, pour héberger les pauvres avec un hospice pour les malades. Un cimetière y fut ajouté pour leur assurer le dernier repos et l'évêque Hubert de Vendôme, vint consacrer la

(1) Ces objets ont été depuis transportés au musée Saint-Jean et au musée David, dans les bâtiments du Logis Barraut.

chapelle et y attacha deux prêtres pour la desservir et soigner les infirmes. En 1049, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, confia la fondation aux moines de Vendôme qui bientôt s'en dessaisirent entre les mains de l'évêque Eusèbe Brunon ; et ce fut le successeur de ce dernier qui y installa définitivement, en 1115, des Religieux de Saint-Augustin : ceux-ci s'y maintinrent jusqu'à la Révolution. Mais c'est seulement en 1635 qu'ils cessèrent de relever du chapitre de la cathédrale et que l'Abbaye fut réunie à la Congrégation de France.

A la veille de la Révolution, l'Abbaye de Toussaint possédait, en Anjou, en Touraine, dans le Maine et en Bretagne, un domaine important et de nombreux bénéfices. Le Chartrier de Boylesve renferme un dossier qui permet de reconstituer ses possessions à cette époque ; et c'est aux documents qui le composent que sont puisés les principaux éléments de cette étude.

En 1780, l'Abbé de Toussaint avait droit de *nomination et de présentation* sur les paroisses suivantes :

Diocèse d'Angers : Saint-Augustin-lès-Angers, Beaufort-en-Vallée, Juigné-Bené-sur-Mayenne, Trélazé, Tiercé, Villemoisant, Jumelles, Lassé, la Lande-Chasles et Chemillé ;

Diocèse du Mans : Argentré, Saint-Germain-de-l'Houreau, Louverné, Sacé, Saint-Vénérand et Saint-Melaine près de Laval ;

Diocèse de Tours : Saint-Hilaire dans la ville de Tours, Linières et Savonnières ;

Diocèse de Rennes : Saint-Etienne-en-Coglès ;

Diocèse de Nantes : le Pin, Rochementru, la Chapelle-Glain et Vritz.

En outre, il avait *droit de présentation* (la nomination étant réservée aux laïcs), aux cures de Fontaine-Milon, Saint-Georges-du-Bois, Gée, Saint-Jean-des-Mauvrets, Jarzé, et aux chapellenies de la Royère, Sainte-Marie-d'Avrillé près Beaufort, Rosseau près du Plessis-Grammoire, du Froid-Foyer et de Saint-Clément dans la

cathédrale d'Angers. Et il possédait la *nomination* aux prieurés simples et réguliers de la Magdeleine sur les Ponts de Nantes et de Sainte-Marie-de-Monthonac, sis en Nivillac, qui faisait alors partie de notre diocèse. Tous ces bénéfices, dont pouvaient seuls être pourvus les religieux de l'ordre de Saint-Augustin, dépendaient de sa mense qui s'étendait encore sur un grand nombre d'immeubles et de métairies, et comprenait en plus de riches prébendes, rentes, prestations et redevances de toute nature. C'est à l'histoire de ses biens et bénéfices, situés dans les limites de l'ancien diocèse de Nantes, que nous bornerons nos recherches.

PRIEURÉ DE LA MAGDELEINE

Le *Prieuré de la Magdeleine* fut fondé le 9 octobre 1119, par lettres-patentes du duc Conan III, lequel en fit don à l'Abbaye de Toussaint. La duchesse Constance, en 1187, confirma cette donation, et concéda même aux Religieux desservants la possession des Ponts sur la Loire jusqu'aux murs de la ville (Guépin, *Histoire de Nantes*, p. 82) (1). « Nous commandons à nos succes-» seurs, dit la Princesse, d'entretenir cette donaizon, ou » autrement qu'ils soient damnés chez tous les diables, » et qu'ils endurent la peine avec le trahiste Judas, et » que leurs malins efforts ne sortent à effect. »

(1) Travers, tome II, page 244, conteste la juridiction des Ponts aux Prieurs de la Magdeleine, qui, d'après cet historien, n'en auraient jamais joui. La preuve en est, dit-il, que Pierre Landais, le ministre de François II, et plusieurs autres après lui, furent seigneurs des Ponts avec droit de justice. A l'autorité discutable de Travers, on peut opposer celle de Guépin et de la plupart des annalistes nantais. Si, d'ailleurs, les Religieux de Toussaint ne conservèrent pas au delà du xve siècle les avantages que leur avait octroyés Constance, on ne peut les leur dénier jusqu'à cette époque.

Six siècles durant la pieuse fondation fut respectée ; le Prieuré se développa et forma bientôt un Chapitre de Chanoines réguliers. Au xve siècle, rapporte Travers, son Chantre tenait une École de musique, et le Scolastique enseignait la grammaire à la jeunesse de la ville. Mais le lien qui l'unissait à l'Abbaye ne se relâcha pas, et ne subit aucune atteinte. Les Etats ou *cueilloirs* du revenu temporel de la mense mentionnent expressément sa dépendance. Celui de 1680, dont les dispositions essentielles se trouvent reproduites dans la déclaration présentée en 1728 à l'Assemblée générale du Clergé de France, signale même cette curieuse redevance : « Le » Prieur de la Magdeleine sur les ponts de Nantes doit » par chacun an au dimanche des Rameaux douze » lamproyes de Loyre ». Et le scribe ajoute : « Il y a » procès au Présidial de Nantes contre M. le Prieur pour » avoir paiement des arriérés. » Les bons moines angevins n'entendaient pas raillerie sur l'exécution des charges imposées à leur bénéficier nantais ; et pour n'être pas privés à la collation de Carême des grasses murènes de Pirmil, ils n'hésitaient pas à mettre en mouvement tout l'appareil judiciaire !

Aucun document ne permet de fixer de façon certaine la nature et l'étendue du domaine dépendant du Prieuré au temps des Ducs. Il est probable que les libéralités de Conan et de Constance eurent des continuateurs, et que leurs successeurs se plurent à enrichir et à doter de privilèges et de fiefs les religieux de Saint-Augustin, des Ponts. Mais sur ce point, et en l'absence de tout texte, il n'est pas permis de rien conjecturer.

La déclaration officielle des biens de la mense de Toussaint faite au greffe d'Angers le 25 février 1790, en exécution du décret de l'Assemblée nationale, fournit du moins la désignation précise des revenus et charges du Prieuré à la fin du xviiie siècle. Ses droits portaient sur :

1° Une maison louée à la veuve Pionneau, ainsi que

le droit de gallois dans la prairie de la Magdeleine, le tout affermé la somme de..... 250 Livres

2° Une métairie dite la Magdeleine, paroisse de Saint-Donatien, consistant en terres, prés et pâtures, affermée à Philippe Nogues, pour..... 400 L.

3° Une maisonnette près la chapelle, affermée..... 160 L.

4° Une rente sur l'Hotel-de-Ville de Nantes..... 540 L.

5° Une autre rente sur l'Hôtel-Dieu..... 300 L.

Soit un total de revenus de..... 1.650 L.

Les charges pesant sur le bénéfice comprenaient:

1° Les décimes estimés..... 284 L. 2 sols

2° Les frais de desserte de la chapelle. 60 L.

3° Les honoraires du receveur..... 60 L.

4° Les réparations de la chapelle, de la métairie et des maisons..... 300 L.

Les charges s'élevaient donc à la somme de..... 704 L. 2 sols

La chapelle était située au bout de la Chaussée de la Magdeleine et immédiatement avant le pont de ce nom.

Le 14 novembre 1789, Messire Pierre Cœur de Roy, chanoine régulier et desservant du Prieuré, en résignait le bénéfice en faveur de Louis Madot, prêtre du diocèse de Paris et Procureur de Toussaint. L'année suivante celui-ci entreprenait d'importantes réparations sous la direction de l'architecte de la ville, Ceineray. Le détail des mémoires indique l'état de délabrement et d'abandon où était déjà tombé l'antique sanctuaire. La charpente et la toiture durent être reprises; les vitraux, ferrures, peintures et plâtres, remis à neuf; les moulures « entièrement dégradées », refaites; l'église et la sacristie, reblanchies. Le nouveau Prieur faisait en même temps

remplacer l'ancien dais « complètement hors de service », et repeindre ou redorer les gradins, l'autel, les tableaux, le Christ, le Saint-Esprit, les Gloires et têtes de chérubins. Une balustrade en bois, provenant de Saint-Nicolas et qui « n'y était plus d'aucun usage », était placée à l'entour du chœur, etc., etc. — Le compte de ces divers travaux se montait à 1.351 livres.

La Révolution supprima le Prieuré, et ses bâtiments tranformés intérieurement furent occupés par une fabrique. Les travaux de voirie qui, au milieu du siècle dernier ont complètement renouvelé le quartier des Ponts, firent également disparaître la vieille chapelle, dont Verger, dans ses *Annales curieuses de la Ville de Nantes*, nous a laissé la description suivante, heureusement accompagnée d'une gravure. « Peu remarquable de construction, le monument présente pour façade sur la rue un pignon de la hauteur de 25 à 30 pieds qui a été percé de diverses ouvertures appropriées aux besoins des locataires qui y tiennent une fabrique pour l'apprêt des draps. De ce côté rien n'annonce une chapelle. A l'Est, l'architecture religieuse ne s'annonce plus que par une forte assise de granit, dont le pourtour demi-circulaire révèle la forme du chœur qui était soutenu par des contreforts qui subsistent encore. Ces restes sont insuffisants pour nous donner l'âge de ce monument qui va disparaître quand on fera le quai qui doit unir la rue neuve projetée, partant du pont suspendu au-dessus du château et traversant la prairie de la Magdeleine » (1).

PRIEURÉ DE SAINTE-MARIE DE MONTHONAC

Le prieuré simple de Sainte-Marie de Monthonac était situé dans la paroisse de Nivillac, à une lieue de la Roche-Bernard, et ressortissait alors avec toute la rive

(1) Verger écrivait en 1837.

droite de la Vilaine au-dessous de Redon, au diocèse de Nantes. Il ne dut entrer dans la mense de Toussaint que vers la fin du xvie siècle, puisqu'en 1573 le domaine portant son nom appartenait à Guillaume Gaultier. Il figure en tout cas au *Cueilloir* de l'Abbaye de 1680, où son Prieur est taxé à une rente annuelle de 30 livres.

La déclaration précitée du 25 février 1790 porte que le bénéfice consistait alors en une chapelle, le logement d'un métayer situé auprès, et en terres labourables. Les revenus comprenaient en outre une dîme à la onzième sur les gros grains de la paroisse de Nivillac, une autre dîme nommée *guellat* sur la paroisse d'Herbignac, une rente de 32 boisseaux de blé seigle, mesure de la Roche-Bernard, due sur toutes les dîmes du Recteur de Saint-Dolay, une pareille rente de 32 boisseaux de seigle même mesure, due par indivis par l'Abbé et les Religieux de Saint-Gildas-des-Bois et le Recteur de Nivillac, le devoir de coutume ordinaire qui se lève à la foire de Sainte-Croix, laquelle se tient au Prieuré, le droit de pacage pour cochons et bestiaux dans la forêt de la Roche-Bernard : le tout affermé à Guillaume Thomas et René Berageais, moyennant 1,201 livres et 10 sols. En outre les fermiers doivent l'acquit d'une messe tous les dimanches et fêtes de l'année, évalué à 60 livres, plus le paiement des décimes estimé à 213 livres, 3 sols, 6 deniers. Le total du revenu s'élève ainsi à 1.474 livres 13 sols 6 deniers.

Les charges qui comprennent les frais du service divin, les décimes au diocèse de Nantes, les frais de régie, et l'entretien et les réparations à la chapelle, et aux bâtiments du métayer, montent à 497 livres, 3 sols, 6 deniers.

La déclaration énonçant les revenus et charges de ce bénéfice fut publiée au prône de la grand'messe de Nivillac, le 7 mars 1790, par le vicaire de la paroisse, M. Boterf; et déposée au greffe de la municipalité de cette commune par René-Jean-Baptiste Thomas de la

Borde, avocat au Parlement, lieutenant-général au siège de la Roche-Bernard, ancien maire de cette ville, qui remplissait alors les fonctions de Procureur de la Commune.

PRIEURÉ-CURE DU PIN

Le *prieuré-cure du Pin*, placé sous le patronage de Saint-Lambert, fut fondé, d'après la tradition, sur les ruines d'un ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoit.

Il comprenait au XVIIIe siècle environ neuf cents communiants. Son titulaire acquittait dès 1680, une rente annuelle de 40 livres au Chapitre de l'Abbaye et ses revenus soumis au partage par moitié avec celle-ci, étaient évalués, en 1790, à 1.440 livres.

L'estimation des meubles trouvés au logis du Prieur, le 3 juin 1785, après son décès, s'élève à la somme de 1.824 livres. On y voit figurer « une cavalle, avec la selle, la bride, le bridon et une enferge de fer évalués 70 livres 25 sols.

» Une vache brune..... 48 L.
» Un petit cheval brun..... 25 L.
» Deux barriques de vin..... 48 L.
» Une barrique de cidre..... 6 L.
» Huit cuillers, huit fourchettes, une grande » cuiller à soupe et à ragoût, en argent..... 293 L.
» Cinq paires de draps de maitre presque » neufs, portant dix aulnes la couple, 4 paires » de blancs et une de gris, le tout de brin ..... 85 L.
» Huit paires de reparon gris pour les domes- » tiques ..... 48 L.
» Deux douzaines de serviettes fines, grises.. 30 L.
» Un bois de lit garni d'une paillasse, une » couette, un traversin, un petit oreiller, le » tout de couëtty, garni de plume d'oye, un » matelas de toile à carreaux piqué garni de » laine et de crin, une couverture de laine blan-

» che, une courtepointe d'indienne piquée garnie
» de coton, rideaux et grande pante de reps bleu
» relevé d'un ruban jaune, estimés..... 110 L.
» Deux tables de jeu à pieds de biche, etc., etc. 10 L.

En vertu d'un acte du 15 septembre de la même année, le chapitre de Toussaint cède à Messire Jean Hué, le nouveau Prieur, tous les meubles, effets et bestiaux compris dans cet inventaire et restants de la succession du sieur Chesneau, son prédécesseur, plus la part du revenu de la Cure revenant à la mense, à charge de faire réparer le Prieuré et ses dépendances dans le délai de six ans.

A défaut de la déclaration officielle, analogue à celles qui nous ont renseigné sur la consistance des Prieurés de la Magdeleine et Sainte-Marie de Monthonnac, ces documents facilitent la reconstitution du domaine du Pin. Il comprenait alors une métairie avec terres labourables, prés et bois, prairies de réserve et jardin dont le produit s'ajoutait au casuel du Prieur. Cependant le devis des travaux à faire en 1785, tant au presbytère et ses dépendances qu'à l'Eglise, démontre l'insuffisance de ce revenu, puisque pour y faire face l'abbaye dut consentir d'importants sacrifices. Sur l'état de ces réparations, il en est une concernant le chœur qui mérite d'être relevée : « Remettre au tabernacle les colonnes en bois » doré, l'architrave, et tout l'entour de moulures brisées » et détachées par la chûte du Père Éternel de pierre qui » s'est cassé le col, et que les paroissiens voudraient » bien revoir monter, mais qui ne remontera pas. »

PRIEURÉ-CURE DE ROCHEMENTRU

Rochementru, petite paroisse de 200 communiants, érigée en commune en 1790, et depuis 1831 réunie à celle du Pin, était également un prieuré dépendant de Toussaint. Il était placé sous le vocable de Sainte-

Magdeleine, et son bénéficier, qui au dire d'Ogée avait le titre de Baron, possédait entre autres droits seigneuriaux celui de haute justice sur les terres de son ressort spirituel. Il était dès 1680 tenu d'une rente de 18 septiers de seigle, qu'il devait acquitter chaque année, le jour de la fête de Saint-Augustin, au Chapitre de l'Abbaye.

PRIEURÉ DE LA CHAPELLE-GLAIN

La Chapelle-Glain, sous le patronage de Saint-Pierre, comptait 1.200 communiants. Son prieur mentionné au *Cueilloir* de 1680 devait également à la Saint-Augustin une rente de 10 livres. Il exerçait la haute et basse justice sur le domaine de Ruigné. En 1791 il prêta serment à la Constitution.

PRIEURÉ DE VRITZ

Le prieuré de Vritz, sous l'invocation des saints Gervais et Protais, était plus important que le précédent. Il englobait 1.700 fidèles. Son titulaire jouissait d'une grande métairie et était taxé à une rente annuelle de 40 Livres. Il desservait en outre la Chapelle rurale de la Grée-Saint-Jacques.

LA MOSSETIÈRE

Indépendamment des prieurés dont nous venons de parler, l'Abbaye de Toussaint possédait, au diocèse de Nantes, la métairie de la Mossetière située paroisse de la Remaudière et qui dépendait de l'important domaine du Lac-Roger, en la Chaussaire (Anjou).

En 1680 la Mossetière était affermée à Julien Jubin et à Simon Le Mée, au prix de 300 Livres.

La déclaration des biens de la mense du 28 octobre 1728, porte que cette métairie se composait de deux maisons,

d'un moulin à vent dont le meunier devait chaque année deux chapons à l'Abbé, d'une grange, d'un pressoir, d'une étable, de toits à porcs et à brebis, etc. Le domaine comprenait cinquante arpents de terres labourables, des vignes et prés, en plus certains fruits et rentes dus par différents particuliers, énoncés au bail passé le 19 octobre 1722, et affermé à François Oger, Julien Halloreau, et autres pour la somme de 340 Livres.

Le métayer de la Mossetière était en outre tenu de contribuer avec ceux du Lac-Roger, du Parmenier et de la Roussière (diocèse d'Angers) à l'acquit de deux messes par semaine en la Chapelle du Lac-Roger et au paiement de diverses rentes en blé et avoine.

J. Senot de la Londe.

Les Églises de style roman-auvergnat

Vers la fin de l'hiver dernier, des relations de parenté m'attirèrent en Auvergne. Au départ, cédant à l'attraction qui pousse vers la montagne l'habitant des plaines, je formai le projet d'escalader le Puy-de-Dôme pour y visiter le Temple de Mercure où des fouilles récentes avaient amené d'intéressantes découvertes ; je comptais même lancer une pointe jusqu'au Sancy. La douceur de la température et la sérénité du temps encourageaient ma hardiesse. Arrivé à Clermont, l'aigre souffle de la bise et la vue des neiges couronnant la cîme des Dômes, m'avertirent que l'Alpinisme, même dans ce pays, n'était pas de saison. Force me fut donc de renoncer aux sommets et de chercher dans la vallée l'occupation de mes loisirs.

Bientôt la connaissance d'un ecclésiastique distingué avec qui j'étais entré en relation, vint donner à mon activité un but inattendu. M. l'abbé Lestrade, professeur de Sciences au Grand-Séminaire de Montferrand, entreprit de m'initier aux beautés sévères de l'architecture religieuse de l'Auvergne. Esprit cultivé, d'un goût sûr et d'une modestie égale au savoir, il a étudié dans les moindres détails les styles de chaque époque, et leurs Ecoles n'ont pour lui rien de caché. Ses dissertations sur les mérites des Eglises du pays, la plupart œuvres d'artistes indigènes, piquèrent ma curiosité et m'inspirèrent le désir de les connaître. Avec la plus aimable complaisance, il voulut bien s'offrir de guider mon

ardeur un peu novice, et c'est sous sa direction éclairée que je pus successivement visiter les spécimens les plus remarquables de l'Ecole auvergnate. J'ajoute, et c'est pour moi plaisir et devoir, que c'est à sa science critique que je dois d'avoir recueilli, à l'intention de notre Société, les meilleures observations que je consigne à cette place.

L'architecture religieuse de l'Auvergne se différencie absolument de celle de notre pays. Tandis qu'ici il n'est guère de paroisse qui ne possède son église neuve, beaucoup de style gothiqne, quelques-unes faibles pastiches de roman, la plupart sans caractère bien accusé, et que, dans le département tout entier, on compte malaisément à l'heure actuelle vingt monuments datés d'un siècle ; là-bas les vieux édifices se retrouvent à chaque pas. Le grain dur et compact des basaltes ou des laves employés à leur construction, n'a pu laisser prise aux morsures du temps qui les a simplement revêtus de sa patine sombre. En outre, un sentiment artistique mieux inspiré les a protégés contre le vandalisme moderne. Non seulement dans les villes, mais jusque dans les moindres bourgades perdues au fond d'étroites vallées ou accrochées aux flancs abrupts des Puys, on rencontre ces sanctuaires six ou huit fois séculaires, auxquels les restaurations successives ont su conserver leurs belles lignes primitives et maintenir leurs décorations originales. Comment ne pas préférer ces vaisseaux aux proportions simples, mais toujours harmonieuses et régulières, où se révèle la conception d'un génie créateur, à ces églises sans cachet ni style, amalgame bizarre de toutes les époques, que l'on voit étaler leur façade banale sur les places de nos campagnes ?

En dehors de quelques très rares monoments gothiques, dont le plus remarquable et le plus complet est la magnifique cathédrale de Clermont, l'Auvergne présente deux types dominants : le roman pur et le roman auvergnat. C'est de ces deux Ecoles que relèvent presque

tous les édifices religieux véritablement intéressants du Puy-de-Dôme. Peut-être même conviendrait-il d'y rattacher certaines constructions inspirées par l'époque ogivale, mais que des additions ou des remaniements postérieurs, empruntés au roman, ont transformé au point de leur enlever leur style d'origine.

J'indiquerai rapidement les caractéristiques générales du roman auvergnat ; et je noterai ensuite les particularités que j'ai observées sur chacune des Eglises que j'ai visitées.

Voici d'abord en quels termes apprécie l'œuvre de cette Ecole, le meilleur juge du beau dans les arts : « L'Ecole auvergnate, dit Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'architecture*, article *architecture religieuse*, tome Ier), peut passer pour la plus belle école romane. Seule elle sut, dès le XIe siècle, élever des Eglises entièrement voûtées et parfaitement solides ; aussi le type trouvé, elle ne s'en écarte plus. A la fin du XIe siècle et pendant le XIIe, on bâtissait dans cette province l'Eglise de Saint-Paul-d'Issoire, la cathédrale du Puy-en-Velay, les églises de Saint-Nectaire, de Notre-Dame-du-Port à Clermont, de Saint-Julien-de-Brioude, et quantité de petits monuments à peu près tous conçus d'après le même principe. Cette Ecole s'étendait au Nord jusque sur les bords de l'Allier à Ebreuil, à Châtel-Montagne, à Cogniat, jusqu'à Nevers, dans la construction de l'église de Saint-Etienne ; au sud jusqu'à Toulouse (église Saint-Sernin) et même jusqu'aux environs de Castelnaudary. »

EXTÉRIEUR

A l'extérieur, les caractères essentiels du roman auvergnat se distinguent par :

1° L'absence de toute ornementation de la façade principale. Dans un mur droit et massif où n'apparaissent ni colonnes, ni chapiteaux, ni moulures, s'ouvre une simple baie en plein cintre qui donne accès à l'église ;

2° L'existence de contre-forts droits sans saillie ni ressaut sur les façades latérales. Ces contre-forts supportent des arcs également à plein cintre correspondant aux arcades de l'intérieur ;

3° Le développement des absides qui occupent une surface considérable de l'édifice. Elles sont étagées, et dominées par un énorme massif barlong, très lourd, qui s'élève sur le transept et qui sert de base à un clocher octogonal toujours à deux étages reposant sur la croisée du transept ;

4° L'ornementation luxueuse du chœur et de l'abside. C'est là que l'architecte et les artistes appliquent l'effort de leur génie et prodiguent avec usure toutes les ressources du talent pour faire à la fois grand et beau, donner au monument son caractère de majesté imposante, et le revêtir de riches décorations ;

5° La présence de chapelles rayonnantes autour de l'abside, quatre quand l'église est dédiée à la Sainte-Vierge, cinq quand elle est sous le patronage de quelque saint (la cinquième étant alors réservée au culte de la Mère de Dieu). Ces chapelles ont deux sortes de contre-forts, les uns constitués par des piliers ordinaires aplatis, les autres formés de colonnes engagées dans les murs. Ces colonnes dont la base repose sur le stylobate s'élèvent d'un jet jusque sous l'entablement. Elles n'ont pas de tailloir et la tablette de la corniche repose directement sur le chapiteau ;

6° Les corniches du chœur et des chapelles d'abside sont portées par des modillons ou corbeaux à enroulements, absolument propres à cette école. Elles sont en outre couvertes par trois rangs de billettes. Un cordon de billettes semblables s'enroule également autour des fenêtres et entoure souvent les murs latéraux ;

7° Un ingénieux appareillage de pierres multicolores, grès jaune, calcaire blanc, lave grise, disposées symétriquement, forme autour de l'abside et sur les parements des façades latérales une décoration de mosaïques

variées. Ces incrustations et imbrications donnent à l'édifice un caractère de richesse, de grâce et d'élégance que l'on chercherait inutilement ailleurs.

INTÉRIEUR

1° Un porche ou *narthex* surmonté d'une tribune qui règne sur toute la largeur de l'église précède la grande nef ;

2° La nef centrale et les nefs latérales sont à peine éclairées, toute la lumière étant reportée sur le transept, le chœur et l'abside ;

3° La voûte de la nef centrale forme berceau. Le plus souvent cette voûte sans arcs doubleaux est soutenue sur toute sa longueur par de petites voûtes en quart de cercle qui couvrent le triforium ;

4° Le triforium est toujours aveuglé. Les baies qui le constituent ne se correspondent pas toujours. Ainsi à Issoire et à Notre-Dame-du-Port elles sont, dans la même travée, trilobées à droite, et formées seulement de deux arcs à gauche ;

5° Au-dessus de la partie médiane du transept s'élève une coupole toujours octogonale, soutenue par quatre trompes ou trompillons, et appuyée sur deux voûtes en quart de cercle. Ces deux voûtes qui divisent chaque bras du transept sont encore un des principaux caractères de ce style, mais elles offrent à l'œil un aspect heurté et disgracieux. La coupole toujours invisible de l'intérieur supporte le clocher ;

6° Un arc en forme de mître, accosté de deux arcs à plein cintre, aveuglés, décore chaque extrémité nord et sud du transept ;

7° Une travée unique constitue le chœur, et un arc doubleau légèrement saillant indique la séparation du chœur et du sanctuaire ;

8° Un déambulatoire, séparé du chœur par six ou huit colonnes érigées en demi-cercle et portant des arcs sur-

haussés, règne dans toute l'abside et continue les basses nefs. Il existe même dans les églises de second ordre ;

9° Enfin l'ornementation est comme à l'extérieur toute entière concentrée sur le chœur et l'abside. Tandis que dans les nefs et le transept on ne rencontre ni sculptures ni moulures, elles sont ici répandues à profusion.

La première étape de notre pélerinage archéologique avait été fixée à Royat, que d'importants vestiges de la civilisation romaine et son église, remarquable échantillon de l'architecture religieuse militaire du moyen âge, recommandent à l'attention du touriste. Ce choix était en même temps une concession au pittoresque, puisque l'état des routes et l'inclémence de la saison m'obligeaient à sacrifier le premier programme de mon voyage. Le ciel était ce jour-là d'une admirable limpidité et un soleil radieux faisait resplendir à l'horizon l'épais linceul de neige enveloppant la majestueuse masse des Dômes. Rien de gracieux comme cette charmante station, distante de deux kilomètres de Clermont auquel la relie l'incessant va-et-vient des tramways électriques. Ses maisons et ses villas s'entassent au fond d'une gorge profonde, ombragée de noyers magnifiques, et où court bruyamment la Tiretaine ; plus haut de luxueux hôtels, fermés et déserts à cette heure, escaladent les flancs du Puy de Gravenoire endormis dans la sombre verdure de ses sapins. A gauche du torrent, coupé çà et là de cascades, la route s'élève taillée à pic à travers d'énormes blocs de lave. Après avoir dépassé l'Établissement, son parc et le casino, et avoir laissé derrière, les Thermes romains et de curieuses grottes d'où jaillissent d'abondantes sources, on aperçoit le village que domine un monument de forme carrée, tout hérissé de créneaux comme une forteresse du moyen âge. C'est l'Église.

L'ensemble de sa structure indique deux édifices successifs, dont l'un est venu s'ajouter à l'autre à une époque postérieure. La nef composée du *narthex* et de deux larges travées fut construite au xe siècle par les moines de Royat : le caractère des sculptures des chapiteaux, confirme sur ce point l'opinion de Viollet-Leduc et de M. Chardon du Ranquet, le savant professeur de l'Université de Clermont. Une simple abside avec voûte en cul-de-four terminait alors le vaisseau primitif. Plus tard on édifia le transept, le chœur, la crypte, la coupole et la tour. Cette seconde partie paraît dater du début du XIIIe siècle, à en juger par le grand appareil des murs, l'emploi de l'arc brisé à l'entrée du transept et aux fenêtres, et l'ornementation des chapiteaux empruntée à la flore locale. Le système de fortifications qui entourent l'Église, font corps avec elle et lui donnent l'aspect d'un donjon dont le prieuré, tout proche, formerait la place d'armes, appartiendrait à cette même époque. Les archéologues objectent à cette date la présence des machicoulis que l'on ne retrouve dans aucun des monuments du XIIIe siècle et qui n'apparaissent qu'au XIVe. M. Chardon du Ranquet n'en maintient pas moins son opinion et considère l'Église de Royat et sa ceinture de fortications comme une exception, devançant d'un siècle les progrès de l'art militaire : ses moines auraient ainsi apporté à la défense du vieil édifice un perfectionnement encore inconnu et qui ne devait se propager en Europe que cent ans plus tard.

Quoiqu'il en soit, l'ensemble est d'un beau style et impressionne étrangement le visiteur par son appareil féodal quasi-barbare. La tour octogonale également crénelée couronne le donjon et complète l'illusion. Sous le chœur, la crypte soutenue par quatre gros piliers, abrite une madone, Notre-Dame-la-Souterraine, en grande vénération dans la contrée. Tout près, sur la place, s'élève une croix en lave de Volvic, dont les soubassements sculptés représentent les Apôtres. Brisée

pendant la Révolution, elle a été restaurée il y a peu d'années.

En redescendant vers Clermont nous visitons *Chamalières*, jolie petite église de la même époque, maladroitement défigurée au XVIIe siècle, et où l'on remarque de jolies colonnettes et des chapiteaux délicatement fouillés. L'entrée est précédée d'un *narthex* dont la voûte est soutenue par deux colonnes de marbre vert, provenant, assure-t-on, d'un ancien temple. Le Curé nous fait très aimablement les honneurs ; malheureusement la nuit qui tombe empêche de bien saisir tous les détails de son vieux sanctuaire.

Le lendemain, nous allons par la route qui serpente à travers la riche vallée de la Limagne, à Mozat et à Riom.

Mozat n'est qu'un hameau d'un millier d'habitants à deux kilomètres de Riom, mais que les baigneurs de Royat et de Chatelguyon ne manquent pas de visiter. Sa vieille église romane du XIe siècle, malgré les mutilations qu'elle a subies, manifeste l'influence du style auvergnat.

Ancienne abbatiale de Bénédictins, elle renferme des parties remontant au VIe siècle, que l'on croit être les restes de la primitive église fondée par saint Calmin, qualifié « sénateur d'Auvergne » par les hagiographes du pays. C'est à cette époque qu'il faut attribuer probablement le porche sud à demi ruiné, et au IXe ou Xe siècle, les deux énormes chapiteaux romans, actuellement placés sous la première travée à l'entrée ; ils servent actuellement de supports de bénitiers, et sont revêtus de sculptures curieuses qui accusent ainsi que les fûts de colonnes et les chapiteaux historiés gisant pêle mêle derrière le chœur dans le jardin du Curé, un ciseau d'une grande habileté.

L'édifice est à trois nefs. Dans le collatéral sud s'ouvrent trois jolies chapelles gothiques, genre flamboyant, ornées de boiseries d'une grande finesse. Sous l'abside se

trouve une crypte, remplie de décombres et à laquelle on accède du dehors.

Mais ce qu'il importe surtout de voir à Mozat, c'est le Trésor de l'Eglise, qui réunit une collection d'objets artistiques de haute valeur pour l'histoire de l'orfèvrerie religieuse du moyen âge : en première ligne il convient de citer le magnifique reliquaire en forme de châsse entièrement garni d'émaux et de figurines de cuivre qui renferme les reliques de saint Calmin, œuvre d'artistes limousins du XIIIe siècle ; — la châsse de saint Austremoine, un des apôtres de l'Auvergne, de style renaissance ; — un calice dont le pied et la coupe d'argent merveilleusement ciselés représentent les actes principaux de la vie de Notre-Seigneur ; — un crucifix de cuivre byzantin, des ornements en soie ancienne dont les fleurs et les sujets ont conservé toute la vivacité et l'éclat des couleurs du temps ; — enfin de curieux suaires brodés, en étoffe byzantine du VIIe siècle. M. le Curé qui nous fait admirer ces incomparables richesses artistiques, nous conte les assauts que lui a livrés l'Administration des Beaux-Arts, et l'énergie qu'il a dû déployer pour repousser les sollicitations du Gouvernement qui réclamait l'envoi de toutes ces merveilles à l'Exposition universelle de 1900.

La visite à la Basilique de Mozat et l'inspection de son Trésor nous ont conduits à une heure avancée. Il faut se hâter, et profiter des dernières heures du jour qui baisse rapidement pour voir *Riom*, ses édifices civils et religieux.

Bien curieuse cette petite ville qui disputa plusieurs siècles à Clermont l'honneur et le titre de capitale de l'Auvergne. Le maintien de son ancien Parlement et la conservation de ses vieux logis aristocratiques lui ont laissé sur son heureuse rivale une suprématie dont elle se montre justement fière. De larges boulevards lui font une ceinture coquette, ses rues bien percées, sont bordées de maisons soigneusement bâties ; mais l'em-

ploi de la pierre noire dans leur construction impose à la cité un aspect sombre et sévère. Parmi les édifices particuliers, presque tous de l'époque de la Renaissance, qui attestent encore la splendeur des anciens jours, je citerai l'*Hôtel de Ville* qui possède une curieuse cour sur laquelle s'ouvre un délicieux escalier à jour orné de figures finement sculptées ; — la *Tour octogonale de l'horloge* et surtout l'*Hôtel des Consuls*, bâti en 1530. Sa façade sur la rue avec ses six colonnes sveltes reliées par des cintres d'une courbe gracieuse, est très riche et très originale, et sa tourelle qui se détache en encorbellement au dehors, d'une rare élégance.

La *Cour d'Appel* occupe l'emplacement dû château de Jean de Berri, dont il reste un bijou : la Sainte Chapelle. Construit en 1280 et restauré à la fin du xve siècle, l'édifice est une véritable miniature de l'art gothique. L'abside à cinq pans, éclairée par de larges baies flamboyantes, l'occupe presque en entier. De magnifiques verrières, représentant les rois de France, d'une vivacité et d'un fondu de couleurs qu'on ne retrouve plus, la décorent. On y remarque encore un autel en pierre surmonté d'un retable en bois sculpté avec trois panneaux peints, et une très belle tenture de velours bleu où sont brodées en soie or les transformations successives de la fleur de lys. Le Palais de justice, de construction moderne, est un grand édifice froid et banal, auquel donne accès un large escalier monumental. La chambre du Conseil est ornée de belles tapisseries de Flandre figurant les aventures d'Ulysse. Sur la cheminée se voit le buste en marbre du Président Bonjean, fusillé par la Commune et qui occupa à Riom les fonctions de Premier Président. Au reste Riom est la patrie de plusieurs grands hommes. Rouher y naquit, et la statue de Michel de l'Hospital élevée dans le square qui précède la Cour d'Appel, rappelle que le grand chancelier vit le jour à Aigueperse, un peu plus loin vers le Nord.

Riom possède deux églises : *Saint-Amable* et *Notre-Dame du Marthuret*. La première, de beaucoup la plus intéressante, date du commencement du XIIe siècle. Malgré les remaniements qu'elle a subis à diverses époques, mais surtout au XVIIIe siècle, elle garde bien l'empreinte du pur style auvergnat, avec sa triple nef, son transept à coupole étagée de chaque côté par des voûtes en quart de cercle et ses chapelles rayonnantes. Le chœur offre un mélange de gothique et de roman, et l'autel présente cette particularité qu'il est double et que ses deux faces antérieure et postérieure peuvent servir à la célébration des offices. Une polychromie de mauvais goût a défiguré l'édifice qui, dans son ensemble, est beau et réellement digne de l'attention. Les magnifiques boiseries qui autrefois décorèrent le chœur, ornent aujourd'hui les panneaux de la sacristie.

Notre-Dame du Mathuret appartient au style ogival flamboyant et possède un clocher à dôme de la fin du XVIIe siècle. Une belle statue de la Vierge, dite Vierge à L'Oiseau, s'élève sur le pilier qui partage le portail d'entrée de la façade. L'expression de la Vierge et de l'Enfant Jésus est d'un naturel exquis, et du sentiment le plus délicat et le plus gracieux.

La journée du lendemain avait été réservée à la visite de la *Cathédrale* de Clermont et de *Notre-Dame du Port*.

La cathédrale est après Saint-Etienne de Bourges et sur un plan plus réduit, le plus beau vaisseau gothique du centre de la France. Elle date de cette époque où la foi de nos pères et le génie de nos artistes engendrèrent cette admirable floraison de la pierre qui couvrit le sol du pays de véritables merveilles. Commencée en 1248, sur l'emplacement d'une basilique du Ve siècle, elle fut consacrée quoiqu'inachevée en 1346. C'est à Viollet-le-Duc que revient l'honneur de l'avoir complétée et terminée par l'adjonction de ses deux premières travées et de sa façade, surmontée de deux flèches qui mesurent

108 mètres de hauteur. Elle est entièrement construite en pierre de Volvic, et doit au ton sombre de ses matériaux l'uniformité qui règne entre ses parties neuves et les anciennes. Mais leur extrême dureté donne un peu de rudesse au profil de ses lignes, et rend un peu pauvre le relief de ses sculptures. A l'extérieur pourtant, et surtout du côté de la place Urbain II que décore une belle statue du Pontife prêchant la première Croisade, l'œil ne se lasse pas d'admirer la belle ordonnance des colonnettes et des arcs boutants de l'abside, la décoration luxueuse de son portail latéral, le joli dessin de ses fenêtres gothiques, et le bel effet des roses rayonnantes de son transept. A l'intérieur, je remarque le joli *triforium* à jour qui règne autour de la grande nef, de superbes verrières des XIIIe et XIVe siècles qui mériteraient d'être restaurées comme l'ont été celles de Bourges et un curieux sarcophage en marbre du VIe siècle. Dans le transept nord se voit la curieuse horloge où *Jacquemart* qui fut enlevée à la ville d'Issoire pendant les guerres de Religion : deux hommes armés de massue, frappent à tour de rôle le timbre qui couronne la tête du Temps.

Notre-Dame-du-Port est avec Saint-Paul d'Issoire le type par excellence du style roman auvergnat. Bâtie en 870 par l'évêque saint Sigon, elle fut réédifiée au XIe siècle, après les invasions normandes, et les réparations intelligemment dirigées vers 1830, n'ont eu pour effet que de faire mieux ressortir la majesté de son architecture et de remettre en pleine lumière certains détails de décorations maladroitement défigurés au cours des siècles précédents. La façade principale à l'Ouest est des plus simples comme dans toutes les Eglises de cette Ecole, ainsi que je l'ai indiqué aux caractères généraux : une porte ogivale du XIVe siècle remplaçant l'entrée primitive, donne accès au *narthex* intérieur que surmonte une tribune. Les piliers de la nef offrent ceci de particulier que les trois colonnes qui

les forment alternent de demi en demi rondes et carrées.

Au milieu du transept, la coupole invisible de l'intérieur et qui supporte le clocher octogonal à deux étages, s'appuie aux quatre coins sur les trompes signalées plus haut. Elle est soutenue à droite et à gauche par deux voûtes en quart de cercle, plus hautes que la nef principale. Les murs terminaux sont décorés de l'arc en mître encadré entre deux arcs en plein cintre.

Le chœur et l'abside inondés de lumière et très décorés, sont admirables de proportions simples et grandioses. Toutes les parties en sont traitées avec un rare bonheur. Quatre chapelles rayonnent autour et sont séparées du sanctuaire par le déambulatoire formé de huit colonnes dont les chapiteaux curieusement fouillés représentent des scènes de l'Ancien Testament. Le troisième du côté de l'Epître nous fait assister à une querelle de ménage entre nos premiers parents : Adam tire Eve par les cheveux et lui administre une maîtresse correction ? Ces colonnes comme celles de l'extérieur n'ont pas de tailloirs, et la voûte repose directement sur le chapiteau. Enfin les murs du transept laissent apparaître de distance en distance des cubes de pierre noire et blanche dont les angles sont dissimulés sous un enduit spécial : l'effet de cette décoration est d'une grande originalité.

A *l'extérieur*, le portail sud de la Basilique est surmonté d'un linteau orné de bas-reliefs représentant l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des Mages et le Baptême du Christ, d'une riche exécution. Tout autour et jusqu'au fond de l'abside courent des rangées de pierres formant marqueterie et mosaïque ; des effigies variées de sujets, et des modillons richement ouvragés entourent les fenêtres.

Enfin, pour admirer et embrasser d'un coup d'œil l'ensemble du monument, il faut se reporter derrière

l'abside dans un espace malheureusement trop resserré et insuffisamment dégagé. C'est de là qu'apparaît le mieux le superbe effet pyramidal de la haute tour qui domine le massif barlong du transept, du chœur, de l'abside et de ses chapelles.

La crypte supportée par de gros piliers et décorée de mauvaises fresques, renferme la fameuse *Vierge noire* de Notre-Dame-du-Port, et ses murs tapissés d'*ex-voto* attestent la vénération dont elle est l'objet. Cette image date de la plus haute antiquité. En 1864, elle disparut avec la couronne et les joyaux qui la paraient. Neuf ans se passèrent en recherches inutiles, en larmes, en prières et en regrets. La Cité entière prit le deuil. Mais un jour, le voleur sacrilège regardant la sainte Statue, s'aperçut qu'elle pleurait, et son cœur s'émut à l'aspect du prodige. Notre-Dame-du-Port fut remise en secret aux mains de l'Evêque par une main restée inconnue, et la Vierge doublement miraculeuse reprit le chemin de son sanctuaire aux acclamations de toute la Contrée. Une cérémonie de réparation eut lieu en 1873 au milieu d'un immense concours de fidèles et en présence de plusieurs évêques. Depuis lors la Sainte Madone continue de veiller sur le peuple arverne et la Cité de Vercingétorix.

La dernière étape de mon voyage fut *Issoire*.

Pour s'y rendre, on prend à Clermont la ligne de Nîmes. La route est avec celle d'Ussel la plus pittoresque du Centre. Après avoir laissé à droite le haut plateau de Gergovie où l'intrépide chef gaulois reçut sans faiblir le choc des Légions romaines, et qui n'offre plus aujourd'hui à la place de l'opulente cité qu'un amas de pierres, la voie ferrée, quittant la Limagne, s'engage dans l'étroite vallée de l'Allier dont elle suit le cours sinueux. De chaque côté, se dressent les hauts contre-forts des monts du Forez et des Dômes, coupés çà et là de gorges profondes ; des donjons ruinés perchés sur des pics abrupts et presque inaccessibles, surplombent la rivière, donnant au paysage un caractère de sauvage beauté. A

quelques kilomètres d'Issoire, le cirque des montagnes s'élargit un peu et fait place à une vallée au milieu de laquelle la ville est bâtie.

La Basilique de *Saint-Paul*, autrefois sous le vocable de saint Austremoine, un des premiers apôtres de l'Auvergne, dépendait comme Mozat d'une abbaye de Bénédictins dont le collège municipal occupe aujourd'hui les bâtiments. Elle est l'unique monument d'Issoire. De l'avenue de la gare, on aperçoit sa magnifique abside, bien dégagée au milieu d'une place spacieuse. Contemporaine de Notre-Dame-du-Port, mais de dimensions plus considérables, elle offre avec elle le type complet du roman auvergnat, avec plus de richesses de détails et une plus grande profusion de décorations extérieures. Au lieu de quatre chapelles absidales, Saint-Paul en a cinq ; celle de l'axe est carrée. Comme à Clermont, les contre-forts sont constitués par des piliers aplatis et des colonnes engagées qui s'élèvent jusque sous l'entablement, et ici aussi des rangs de billettes entourent les fenêtres et courent le long de l'abside ; les mêmes modillons supportent les corniches. L'abside et les murs terminaux du transept sont ornés de pierres taillées et disposées en appareil régulier formant mosaïque ; on y remarque aussi de curieux bas-reliefs d'une habile exécution, figurant les signes du zodiaque. La tour qui s'élève au-dessus du barlong, est plus imposante et plus belle que celle de Notre-Dame-du-Port et les arcades en plein cintre ouvertes sur ses faces au lieu d'être aveuglées comme à Clermont, sont ajourées ; cette disposition ajoute à leur élégance et à leur légèreté.

A l'intérieur, l'œil est choqué de prime abord par la décoration polychrome des murs et des piliers. Mais une fois affranchi de cette impression première, le visiteur est frappé de l'harmonieuse grandeur de l'édifice, de la régularité et de la majesté de ses proportions. La nef et le chœur plus larges qu'à Clermont, présentent une ornementation sculpturale, riche et variée. Les

piliers supportant l'abside offrent spécialement des chapiteaux ornés de scènes naïves, représentant les suites du péché, d'un grand fini de travail. Au-dessous du chœur, existe une crypte de la fin du XIe siècle.

J. Senot de la Londe.

INTERROGATOIRE D'UN VAGABOND

DÉTENU DANS LES PRISONS DE GUÉRANDE

(18 Août 1734)

Le procès-verbal ci-dessous ne semble pas au premier abord offrir un grand intérêt. Je n'hésite pourtant pas à le publier, mû par un triple motif : c'est une pièce de police et l'histoire vraie de la façon dont on poursuivait jadis les délinquants ne saurait être inondée de trop de lumière ; il s'agit d'un homme de la plus basse extraction, or si les documents sur la noblesse et la bourgeoisie abondent, il n'en va pas de même touchant les classes populaires ; le menu fait dont il est cas se passe dans notre contrée, à ce titre seul il méritait de voir le jour.

On constatera que cet interrogatoire, précédé d'une enquête sérieuse, fut conduit avec un soin scrupuleux.

Il sera opportun de remarquer la qualité d'esclave racheté par les Pères de Notre-Dame-de-la-Mercy que prend l'inculpé, dont les dires sur ce point étaient certainement exacts. Je possède plusieurs ouvrages rarissimes sur la rédemption des captifs : ils m'apprennent que les rachats des malheureux retenus « en Barbarie » furent très nombreux à cette époque et que la plupart vinrent en Bretagne où ils étaient particulièrement secourus. Mais les aumônes étaient parfois insuffisantes pour soulager tant de misères et les rapatriés indigents se voyaient contraints à aller tendre la main de bourg en ville.

Voici textuellement les pièces de procédure concernant notre vagabond :

Invantaire de depot que fait au greffe de la jurisdiction royale de pollice de Guerrande Maistre Jan Guyomart greffier de la jurisdiction de la Chatellainye d'Escoublac et Lesnerac des pieces et procedures de l'instance suivye a requeste de Mre Gabriel Buard procureur fiscal de laditte jurisdiction d'Escoublac contre le nommé François Guiboret, detenu prisonnier dans les prisons Royaux de cette ville mandiant faute de representation de certifficat et attestations justiffiants son bon nom aux fins de la sommation faite a Messieurs les Juges Royaux de la pollice du Siege Royal de Guerrande en la personne de Mre Charles Soreau leur greffier le jour d'hier par Le Mauff general et d'armes.

Depose led. Guyomart aud. nom une requeste presenté devant M. le Senechal de lad. jurisdiction d'Escoublac le seize aoust mil sept cent trente quatre, signe Buard au pied de laquelle est une sentence qui ordonne que led. Guiboret serait conduit aux prisons Royaux de Guerrande, lad. sentence dud. jour seize aoust mil sept cent trentre quatre signé M. Rouaud Seneschal.

Une acte d'ecroüe dud. Guiboret dans les prisons Royaux de Guerrande du dix sept aoust mil sept cent trente quatre, signé Courja concierge.

Un exploit de report de lad. requeste et ecroüe cy dessus fait aud. Guiboret le dix huit dud. mois d'aoust a requeste dud. Buard signé Lea (ou Lia) controlé à Guerrande le vingt dud. mois.

Une grosse de l'interrogatoire dud. Guiboret faitte par M. le Seneschal de lad. chatelainye d'Escoublac led. jour dix huit aoust mil sept cent trente quatre sur deux feuilles de vingt deniers chiffrée en touttes les pages hault et baz dud. sieur Seneschal signé à la fin d'icelluy M. Rouaud Seneschal et Guyomart greffier.

Lesd. quatre pieces chiffrées en marge dud. Buard et dud. Guyomart.

Duquel depost led. Guyomart en lad. quallité demande acte a Guerrande le unziesme septembre mil sept cent trente quatre.

J. GUYOMART
greffier

mis au greffe de la jurisdiction royalle de police de Guerrande le douze septembre mil sept cent trente quatre

SOREAU,
faisant pour le greffier.

Nous Mathieux Rouaud advocat à la cour seneschal et seul juge de la jurisdiction de la chatelainye d'Escoublac et Lesnerac raportons que ce jour dix huit aoust mil sept cent trente quatre aux fins de la requeste nous presente le seize de ce mois par maitre Gabriel Buard procureur fiscal desd. chatelainyes et jurisdictions, nous serions transportés de nostre demeurance que nous faisons au bourg de Saint Nazaire en la ville de Guerrande distante de trois lieux et de la en la maison du geollier des prisons Royaux dud. Guerrande environ les quatre heures de l'apres midy pour proceder à l'interrogatoire d'un particullier à nous inconnus pris et arresté à la foire d'Escoublac a la requeste dud. Buard et conduit aux prisons Royaux dud. Guerrande ou estant dans lad. maison du geollier et ayant avecq nous maitre Jan Guyomart nostre greffyer ordinaire duquel le serment pris la main levée lequel a juré et affirmé par serment de se comporter fidellement au fait de la presente commission et ayant fait devant nous amener led. particulier par le geollier et de luy le serment pris la main levée et qu'il a promis de dire verité a esté par nous interrogé ainsy qu'il ensuit.

Interrogé de son nom age quallité et demeure.

Repond s'appeller François Guiboret agé de cinquante ans ou environ orriginaire de Chate Laudrain esveché de Treguier en Bretagne.

Interrogé combien il y a de temps qu'il est dehors de son pays pour la dernière fois.

Repond qu'il a environ un mois et demye qu'il resta deux jours au dit lieu de Chatellaudrain chez sa belle-sœur nommée Christinne veuve de Jacques Guiboret.

Interrogé ou il a esté depuis ce temps.

Repond qu'à sa sortie de Chatte Laudrain chez sa belle-sœur susnommée il a esté l'espace de unze jours à Breste en l'espérance de travailler à l'atelier du Roy ou ne trouvant pas de travail il a esté obligé d'en sortir.

Interrogé où il a passé son temps depuis sa sortie de Breste jusqu'à son arrivée au bourg d'Escoublac le seize de ce mois.

Repond qu'il a passé à Quimper ou il a esté un demye jour et un jour à Loriant et est venüe aud. Escoublac sans avoir sejournee en aucuns lieu depuis sa sortye de Loriant qu'une nuit qu'il a sejourné en la ville du Croizic.

Interrogé s'il n'est pas vray qu'estant au bourg d'Escoublac le jour de la foire qui s'y tenoit le seize du present mois il portoit sur l'estomac une croix rouge en forme de croix de Malte qu'on coutume de porter les captifs racheptés des mains des Turques dans le Royaume du Maroque.

Repond qu'il portoit lad. croix en memoire et vénération de la Très Sainte Trinité.

Interrogé s'il n'est pas vray qu'estant aud. bourg d'Escoublac et luy ayant esté demandé par plusieurs particuliers pourquoy il portoit cette croix il auroit repondüe que c'estoit pour marque de la captivité en Barbarye de laquelle il avoit esté délivré depuis peu de temps.

Repond et avoüe l'interrogat cy dessus en toute sa teneur.

Interrogé s'il a esté véritablement captifs en Barbarye dans le Royaume de Marocq.

Repond affirmativement que ouy.

Interrogé dans quel temps il a esté fait captifs dans quel vaisseaux et dans quel occasion dans quel lieu il a demeuré pendant sa captivité combien de temps il y a esté, par qui il a esté rachepté et dans quel temps.

Repond qu'il fut fait captifs dans l'an mil sept cent vingt un dans un vaisseaux de Bourdeaux nommé le Saint Pierre dont il estoit cocq sans pouvoir se souvenir du nom du capitaine ny d'aucuns du bord mais seullement que led. vaisseau alloit a Lissebonne chargé de vin et d'eau de vie et fut pris sur Les Brelingues près dud. Lisbonne, qu'il a demeuré pendant tout le temps de sa captivité d'ou il est de retour il y a un an passé du huit de ce mois chez le fermier d'un bourgeois de Sallé duquel il n'a pu retenir le nom sans pouvoir esgallement se ressouvenir du nom du père qui l'a racheptée lequel père est mort en retournant de Sallé à Marseille aveq l'interrogé et les autres captifs rapcheté par led. père au nombre de trente... qui arrivèrent ensemble à Marseille sur la fein du mois d'aoust de l'an dernier mil sept cent trente trois.

Interrogé pourquoy il est errant et vagabon depuis ce temps sans aucuns passeport certifficat de rachaptz au prejudice des declarations du Roi arrestz et reglementz de la Cour et comment il est venüe de Marseille lieu de son debarquement apres sa sortye d'esclavage sans aucuns passeport.

Repond qu'il est venüe de Marseille à Chatelaudrain son pays aveq un certifficat de son rachaptz seullement lequel c'est usé à force d'avoir esté obligé de le montrer dans les endroitz ou il passoit.

Interrogé si il n'est pas vray qu'estant aud. bourg d'Escoublac led. jour seiziesme du present mois il auroit dit à quelques particuliers qu'il estoit natifs dud. lieu de Chatelaudrain et a d'autres qu'il estoit natifs de la ville de Nantes.

Repond affirmativement pour led. lieu de Chatelaudrain et negativement pour la ville de Nantes.

Interrogé s'il n'est pas vray que c'estant veu arresté aud. lieu du bourg d'Escoublac il auroit dit qu'on eut a se donner garde qu'il se fut trouvé de ses compagnons qui l'eusse dellivré pendant sa marche du bourg d'Escoublac aux prisons de Guerrande.

Repond negativement et nye entierement à l'interrogat.

Interrogé pourquoy il s'arresta aud. bourg d'Escoublac, quel estoit son dessein et ou il entendoit aller a sa sortye dud. bourg d'Escoublac.

Repond qu'ayant passé au Croizic et au Poulliguen ayant trouvé du monde à sa sortye dud. lieu du Poulliguen qui luy dirent qu'ils allèrent à la foire d'Escoublac il y passa par curiosité seullement pour de la aller s'embarquer à Saint Nasaire pour Nantes affin d'y trouver du travail.

Interrogé s'il n'est pas vray que le vendredy treiziesme de ce mois allant du Croisic à Guerrande ou plustost de Guerrande au Croizic il rencontra sur son chemin le nommé Louis Henry de Kergeraud premier huissier audiancier au Siège Royal de Guerrande qu'il attacqua et voullut arrester.

Repond negativement à la teneur de l'interrogat.

Interrogé si il n'est pas vray que le mesme jour treize de ce mois il voullut maltraiter la veuve Menage du fauxbourg de Bisienne parce qu'elle luy reffuza l'aumonne.

Repond negativement à tout l'interrogat.

Et visitte faitte dud. François Guiboret après l'avoir fait desabiller en la maison du geollier dud. Guerrande n'y avons remarqué sur ses epaulles aucunnes marques.

Et lecture faitte aud. François Guiboret du present interrogatoire dit que ses reponses contiennent verité y a persisté et a déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance et a esté led. Guiboret mis es mains du geollier pour le remener en sa prison Lesd.

jours et an que devant sous nostre signe et celluy dud. Guyomart nostre greffyer.

M. Roüaud,
Seneschal.

J. Guyomart,
greffyer.

Si l'on est surpris d'un tel luxe de mesures policières pour un simple mendiant vagabond, je rappellerai, d'après des pièces peu connues, que ces délits, regardés de nos jours comme des peccadilles, furent, dans les siècles passés, punis avec une sévérité incroyable.

Qu'on en juge !

En 1524, il fut prescrit à tous les mendiants valides de sortir de Paris ou de travailler : le mendiant arrêté trois fois était marqué d'un fer chaud et banni.

En 1532, le Parlement de Paris ordonna que les mendiants valides fussent renfermés et conduits deux à deux dans les fosses et égouts pour les nettoyer.

Par Ordonnance royale de 1536, les mendiants valides sont contraints de labourer et « besogner » pour gagner leur vie; « où il y aura défaut ou abus de ces mendiants» chacun peut les prendre ou les faire prendre et les mener au tribunal voisin avec deux témoins ou plus pour les corrigèr publiquement de verges et de fouets; s'ils s'obstinent à ne pas vouloir travailler ils seront fouettés publiquement et bannis à temps ou à perpétuité du pays ou de la juridiction à la volonté des juges.

Une ordonnance royale du XVIIe siècle prescrit que les mendiants vagabonds seront envoyés aux iles étrangères pour les peupler (*Registre secret du Parlement de Bretagne*, Arch. d'Ille-et-Vilaine, B. 41).

Un arrêt du Parlement de Bretagne, rendu à Vannes le 25 mai 1680, dit : « Les mendiants, pauvres et vagabonds doivent se retirer dans leur pays ; sinon, toute

personne peut les appréhender et les conduire devant les juges les plus proches pour les faire condamner, sur la déposition de deux ou plusieurs témoins, au fouet pour la première fois, et, en cas de récidive, aux galères ; ceux qui leur fourniront une retraite seront passibles des mêmes pénalités. Les pauvres et mendiants qui veulent faire des pélerinages aux lieux saints de la Bretagne doivent prendre une attestation de leur recteur et du juge de police de la localité d'où ils partent ; faute de cette précaution, ils seront punis des peines ci-dessus comme vagabonds.

Une Déclaration du Roi, en date du 12 octobre 1686, enregistrée par le Parlement de Bretagne, à Vannes, le 31 octobre, condamne les mendiants valides à 5 ans de galères.

Par une autre Déclaration royale, du 28 janvier 1687, enregistrée à Vannes par le Parlement le 20 février, l'échelle des peines est ainsi établie : pour les mendiants valides vagabonds, les hommes seront envoyés aux galères à perpétuité, les femmes seront fustigées, flétries et bannies ; quant aux mendiants valides domiciliés, si ce sont des hommes, on se contentera, pour la première fois, de leur interdire de recommencer ; s'ils récidivent, ils seront fustigés, flétris et bannis ; à la troisième fois, ce seront les galères à perpétuité ; si ce sont des femmes, on se contentera, pour le premier délit, de leur défendre de récidiver ; si elles recommencent, elles seront fustigées, flétries et bannies.

En 1724, fut publiée une instruction pour éviter que les mendiants en quittant les villes ne fissent du désordre dans les campagnes ; on devait arrêter ceux qui causaient du désordre, qui mendiaient avec insolence, ceux qui, se disant soldats, n'auraient pas de congés ou auraient des congés faux, ceux qui contreferaient les estropiés ou les infirmes, qui mendieraient avec des armes, qui seraient attroupés plus de quatre, non compris les enfants. Avis des arrestations devait être donné

au Procureur du Roi et transmis par lui au Procureur Général près le Parlement.

Le Décret de l'Assemblée Nationale, du 30 mai 1790, reproduisit une partie de ces règlements.

Que devint notre François Guiboret? fut-il relâché, fut-il envoyé aux galères? A mon grand regret, je l'ignore. Si je l'apprends un jour, je m'empresserai de le dire.

Baron Gaëtan de Wismes.

Arrestation de Dom Louvard

Moine de Saint-Gildas

Dom Jean-François Louvard fut un de ces Jansénistes turbulents qui troublèrent la fin du XVIIIe siècle. Sa connaissance n'est pas difficile à faire, les grandes encyclopédies modernes Larousse entr'autres, lui ont consacré des articles, l'histoire du Maine de Hauréau contient sa biographie, et les " Nouvelles ecclésiastiques " — organe officiel des Jansénistes de son temps, en parlent longuement.

Nous nous inspirerons de ces diverses publications pour présenter notre héros, mais nous nous arrêterons principalement sur le fait d'histoire locale qu'est son arrestation à Saint-Gildas-des-Bois et sur lequel nous avons des documents particuliers; ils proviennent de la succession de l'ancien maire de Nantes, Meslier, et nous les devons à la complaisance de M. Bertrand de Champsavin, son arrière-neveu, que nous prions ici d'agréer nos remerciements.

Dom J.-F. Louvard naquit à Champgenesteux dans l'archidiaconé de Laval vers 1675, nous n'avons aucun détail sur sa jeunesse ni sur sa famille, qui devait être très humble si nous en croyons un dom Thuilier cité plus tard. Dès l'âge de 18 ans il embrassa la règle de Saint-Benoît et l'abbé de Saint-Melaine guida ses premiers pas dans la vie religieuse. A 28 ans il est ordonné prêtre, et ses supérieurs le confinent d'abord dans les soins ordinaires du ministère, mais bientôt ils apprécient sa dévorante activité et sa puissance de travail, et l'appellent à des soins plus difficiles.

Dom Frische venait de mourir laissant à peine commencé un important travail sur Saint-Grégoire de Nazianze. Dom Louvard fut choisi comme son continuateur et partit pour Saint-Denis, où il se mit à l'œuvre sous la direction de dom Vaissière, dont la défection le laissa seul au bout de quelques mois. Dom Louvard travaille et fait de son mieux, mais la besogne est ardue elle n'avance pas bien vite et le Journal de Trévoux annonce et remet alternativement le jour de l'impression. Sur ces entrefaites un prêtre de Saint-Denis maladroitement engagé dans une controverse avec des docteurs protestants et ne se sentant pas assez bon théologien, vint trouver notre religieux et lui demanda de lui prêter son assistance. Dom Louvard accepte, abandonne Saint-Grégoire qu'il ne devait plus revoir et plus à l'aise dans la bataille qu'au milieu des deux cents éditions manuscrites du Saint-Père de l'Eglise et de ses nombreux scoliastes, se jette à corps perdu dans la lutte contre les protestants. Les malheureux docteurs huguenots ne furent pas à leur aise entre les puissantes mains de ce moine savant et enthousiaste, dont la combativité naturelle se doublait de la finesse d'un plaideur du Maine. Ils furent battus, tellement battus que l'air en retentit, que plusieurs officiers huguenots de la garde suisse se convertirent et que le bruit en parvint jusqu'aux oreilles du Roi. On conservait encore au XVIIIe siècle dans l'abbaye de Saint-Denis des lettres qui furent écrites de la part de Louis XIV à notre controversiste.

Ce triomphe fit peut-être le malheur de dom Louvard et c'est à partir de cette époque, que commence pour lui une vie d'agitation, de trouble et de guerre perpétuelle. Après la promulgation de la bulle Unigenitus, tous les éléments jansénistes que recélaient les différents ordres monastiques étaient entrés en fermentation, les laïques avaient suivi les religieux souvent pénétrés d'intentions moins pures, et bientôt le royaume s'était trouvé divisé en deux camps très échauffés l'un contre l'autre. Le

P. Le Tellier, confesseur de Louis XIV, le supplia enfin d'intervenir et de mettre fin à des troubles qui étaient un danger pour l'Eglise et pour l'Etat. Le roi sentait la nécessité d'étouffer promptement une cabale qui pouvait grandir et devenir puissante, il donna des ordres précis, il édicta des peines sévères et une active surveillance s'exerça autour des milieux jansénistes. Dans les premiers mois de l'année 1714, le P. Le Tellier fit savoir au général des bénédictins, qu'un religieux de son ordre avait enfreint les règles énoncées par la bulle Unigenitus dans l'administration des sacrements à un malade ; le coupable était dom Louvard qui, je ne sais comment, était devenu appelant. Pour le punir autant que pour obéir aux ordres de P. Le Tellier, il fut immédiatement déplacé et envoyé à l'Abbaye de Corbie. Dès lors commence pour lui un perpétuel voyage. Il n'est pas plus tôt arrivé dans un monastère de son ordre qu'il le révolutionne et le met sans dessus dessous : de Corbie à Landévénec, de Landévénec à Saint-Denis où il revient, de Tuffé à Cormery, de Cormery à Saint-Gildas où nous allons le retrouver, il parcourt la France les mains pleines de brochures, la bouche pleine de discours, il approuve, il condamne surtout, il injurie le Pape, maltraite l'Archevêque de Paris. Si Louis XIV meurt et que le Régent fasse trêve aux poursuites dirigées contre ses amis, il profite de cette accalmie pour dresser de nouvelles machines de guerre; si le Régent lassé du bruit que font les jansénistes, recommence à sévir, il intrigue sourdement et les frais ombrages de Saint-Gildas-des-Bois n'ont pas même le don de le calmer.

A peine arrivé dans le pays, il s'empresse de nouer des intelligences avec tous les Jansénistes de Nantes et des environs, et surtout avec l'abbé Mellinet, prêtre de la paroisse de Saint-Denis. Mais le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil étaient fatigués de trouver toujours devant eux les mêmes fauteurs de trouble et si dom Louvard n'était pas déjà sous les verrous c'est qu'on

avait eu pour lui de particuliers égards. On ne pouvait cependant tolérer plus longtemps ses incartades et des ordres très sévères furent donnés à son sujet. Ses relations furent surveillées, sa correspondance interceptée, et on réussit à saisir des documents assez importants pour baser une action judiciaire et motiver une arrestation.

Il ne faut pas regarder de trop près les procédés qui furent employés pour se saisir de la correspondance du bénédictin et de ses complices, mais je ne crois pas que dans aucun temps les policiers aient fait de la délicatesse une de leurs vertus, et en aient beaucoup demandé à ceux qu'ils emploient. Dans le cas présent Meslier jouit du concours bénévole d'un jeune prêtre, qui se rendit maitre, fort habilement, des preuves que cherchait l'administration. C'était le fils d'un coutelier, nommé Bahuau, chez qui Mellinet portait les correspondances au messager de Saint-Gildas et les recevait de ses mains. Un jour que ce brave commissionnaire avait posé le paquet qui venait de lui être confié sur le comptoir pour s'occuper d'un autre envoi qu'on lui désignait au fond de la boutique, l'abbé Bahuau le prit sans bruit et sortit immédiatement laissant son père et le malheureux mandataire chercher inutilement dans tous les coins, le dépôt qui venait de leur être enlevé.

Il se rendit ensuite chez Monsieur de Nantes, ils lurent ensemble tous ces papiers compromettants et les expédièrent à Paris non sans avoir pris sans doute l'avis de Meslier.

Voici du reste comment l'abbé de La Bate raconte ce fait dans une lettre adressée à Monsieur de Saint-Aubin*, lettre que nous avons trouvée dans les papiers de Meslier.

* Saint-Aubin, paroisse nantaise.

« Monsieur,

« Il m'est tombé en main depuis quelques jours un paquet adressé à dom Louvard, religieux de Saint-Gildas-des-Bois. Quatre lettres : une signée de la Berthelot, ci-devant supérieure des sœurs de l'Hôtel-Dieu, une autre anonyme que je soupçonne de la demoiselle Barré, supérieure du bon Pasteur, une troisième anonyme qui est constamment de la Marquise de la Mace, mais qui ne dit presque rien ; la dernière, enfin, anonyme encore et que j'ai vérifiée à n'en pouvoir douter sur des pièces de comparaison, être de la main du sieur Mellinet, directeur et prêtre de Saint-Denis. J'y ai trouvé aussi une consultation pernicieuse de dom Louvard qu'on lui renvoie sous la signature du formataire. Toutes ces pièces prouvent que ce bénédictin mène un grand rôle dans le pays, puisque tout est en correspondance avec lui ; mais la plus importante de ces pièces est la lettre de Mellinet. On y voit un commerce établi de manuscrits pour imprimer, d'envoi et de débits de toutes parts, de livres et de brochures, des mesures prises pour des impressions et des marchés faits à des correspondants étrangers et dans le royaume, leurs bureaux d'adresse ; on y voit jusqu'à l'ordre et l'arrangement pour la distribution des ouvrages du pays réglant entre eux, ceux qu'on doit lâcher les premiers, augurant par avance des avantages qu'on tirera de cette économie. On y découvre enfin que l'affaire du recteur de Saint-Nicolas, sa désobéissance publique à son Évêque, est l'affaire de tout le pays, car, sur la fin de sa lettre, il s'exprime en ces termes :

« Nous attendons le jugement de l'officialité sur l'affaire de M. de Saint-Nicolas, le défaut ne peut être jugé que vendredi prochain, et l'officiel doit ordonner que, par le promoteur, il sera informé des faits, savoir : que le mandement a été envoyé deux fois et que le recteur a refusé de le publier ; peut-être le promoteur

requerrera-t-il que le mandement lui soit signifié avec sommation de le publier, je ne sais si tout cela sera bien en règle, nous nous consulterons ; ce sont les termes du sieur Mellinet, je blâme le recteur de Saint-Saturnin d'avoir obéi, il est, dis-je, plus testu que le bœuf qui serait l'instrument du martyre de son patron.

» Voilà, Monsieur, le précis de cette lettre. Je l'ai remise avec les autres à Monsieur de Nantes qui les adresse aujourd'hui à Monsieur le cardinal de Bissy. Il serait bien à souhaiter que vous fussiez à même d'entretenir son éminence et qu'elle vous communiquât cette lettre de Mellinet ; vous connaissez le personnage et la carte du païs, vous lui donneriez bien des lumières sur de petits mystères dont cette lettre est remplie, et vous lui représenteriez enfin que cette découverte est bien d'une autre importance que celle de ce petit clerc qui fut conduit à la Bastille, il y a deux ou trois mois, et qu'elle mérite d'être poursuivie tant contre cet indigne prêtre que contre les moines de Saint-Gildas, surtout contre dom Louvard. L'interrogatoire de l'un et de l'autre, non devant un commissaire du païs, mais à Paris, découvrirait une partie des intrigues de ces cartons. Vous ferez de cet avis, Monsieur, l'usage que votre prudence vous inspirera.

» J'ai l'honneur d'être, avec l'attachement le plus respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

La Batte. »

Cette dénonciation, que nous n'avons pas à apprécier, porta ses fruits, et fit mouvoir les plus hauts ressorts. Le ministre de Saint-Florentin écrit de Fontainebleau, à la date du 24 octobre 1728, et ordonne à Meslier de faire appréhender l'abbé Mellinet, prêtre de la paroisse de Saint-Denis de Nantes, et de Jean Louvard, bénédictin de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, de les arrêter

séparément, mettre sous scellés leurs papiers et d'interroger l'abbé Mellinet, principalement sur ses lettres énigmatiques et anonymes, s'informer près M. de la Batte d'où elles viennent faire avec diligence et prudence.

Meslier exécuta immédiatement les instructions du ministre. Voici la teneur de l'ordre d'arrestation :

« Gérard Meslier, conseiller du Roi, trésorier de France, général des finances en Bretagne, chevalier des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, maire et colonel de la milice bourgeoise et président du bureau de santé de la ville de Nantes :

« Ordonnons à Charles Gellée, conseiller à l'Amirauté de cette ville de se transporter à Saint-Gildas-des-Bois, d'arrêter Jean Louvard et de mettre ses papiers sous scellés (Jean Louvard pourra ajouter son sceau sur les scellés) et conduire le tout au château de Nantes, dresser procès-verbal.

« Nantes, le 27 octobre 1728.

MESLIER. »

On remarquera que Louvard est appelé dans cet ordre Jean au lieu de François, cela vient de ce qu'il s'appelait Jean François et le maire s'est servi du premier prénom quoique le moins usité.

Voilà donc notre bénédictin sous le coup d'une arrestation imminente, mais outre l'abbé Mellinet, il avait entrainé d'autres personnes dans son péril. Peut-être le curé de Thouaré en était-il car M. de Saint-Florentin envoie un ordre du roi du 20 octobre 1728 lui enjoignant de renvoyer ses pensionnaires, et Meslier est chargé de l'exécution de cet ordre.

Meslier reçoit aussi un ordre du roi daté de 1728 pour arrêter l'abbé Mellinet. C'est le Camus qui l'exécute et donne décharge de l'original et une copie. Il n'avait pas été besoin de sévir contre le curé de Thouaré, l'abbé

Moreau ; il écrit le 21 octobre une lettre soumise * dans laquelle il proteste de son obéissance et demande seulement qu'on ne trouve pas mal qu'il lui reste quelques jours encore des pensionnaires, vu la difficulté de les renvoyer dans leur famille.

L'arrestation de dom Louvard suivit de près l'ordre qui en avait été donné. Le 29 octobre 1728, Charles Gellé, conseiller à l'amirauté de Nantes, fut chargé de cette mission ; il se fit accompagner de Charles Lenormand comme greffier, le fit prêter serment ainsi que l'ordonnait la loi, lui adjoignit son fils Godefroid Gellé et se rendit au corps de garde de la Maréchaussée pour composer sa petite troupe. Il faut croire que les brigades de Nantes étaient alors bien occupées car il eut bien de la peine à y trouver trois hommes, Jean Constantin dit Maltais, Pierre Olivier dit La garde, et Joseph de la Ville André qui parait être d'un grade supérieur, mais le temps pressait et il partit sans attendre de renfort. A sept heures ils étaient au Temple pour la couchée, et le lendemain matin à la même heure ils se remettaient en route. A onze heures, ils entrent à Pontchâteau, et Gellé y renforce son escorte des archers Glenaud et Lescot puis ils prennent la route de Saint-Gildas où ils arrivent seulement vers quatre ou cinq heures pour entrer immédiatement en besogne. Dom Louvard était au dortoir, Gellé s'y rendit et lui demanda la clef de sa chambre, au nom du Roi. Louvard la donna sans difficulté en protestant de sa soumission aux ordres de Sa Majesté. Dom Leliepvre, le prieur, arriva sur ces entrefaites et c'est en sa compagnie que les soldats et le Père entrèrent dans la cellule. Là, Gellé demanda à dom Louvard de lui remettre ses papiers. Vous avez sans doute un ordre du Roi, demande le bénédictin. Gellé n'avait qu'un

* Il parait que cette soumission n'était pas sincère car le curé Moreau fut plus tard interdit et Monseigneur de Nantes obligé d'aller lui-même administrer les sacrements à Thouaré.

ordre de Meslier, faute de mieux il le montre, mais on en imposait pas facilement à notre religieux et il refuse toute communication. Très bien, dit Gellé, nous passerons outre. Alors je cède à la force, et sans perdre de temps les perquisitions commencent. Mais le policier est inquiet il flaire une dissimulation possible et tout à coup il se retourne vers dom Louvard et lui demande de jurer sur ses saints ordres qu'il livrera bien tous ses papiers; mais le Père n'a pas été sans lire les instructions de Gellé, il n'y est question que des écrits contenus dans sa chambre, il s'en souvient et refuse de jurer. Alors les archers font main basse sur tous les papiers qu'ils trouvent et les entassent pêle mêle dans une taie d'oreiller, seul sac qu'ils trouvent à leur portée. Gellé la ferme et y applique son cachet puis il invite dom Louvard à y apposer le sien *. Le Bénédictin obéit et l'opération est terminée.

Gellé voulait emmener immédiatement son prisonnier, mais il était déjà sept heures et demi du soir et il faisait nuit, dom Leliepvre lui représenta que c'était une imprudence, que les chemins déjà remplis de fondrières et très dificiles le jour, l'étaient encore bien davantage dans l'obscurité, et que le vrai chemin de Nantes n'était pas celui qu'ils avaient pris par Pontchâteau, mais qu'il fallait passer par Quilly. Il ajouta que le temps était mauvais que le P. Louvard était âgé et incommodé — sic — et pour conclure il lui offrit l'hospitalité au couvent pour lui et pour ses hommes, lui permit de faire garder son prisonnier, même de coucher dans sa chambre et lui donna sa parole que le lendemain matin il le lui présenterait prêt à monter à cheval.

Gellé se laissa fléchir et le lendemain matin tout le monde se trouva en selle à 8 heures, mais soit par dédain pour les indications de dom Leliepvre, soit qu'il

* Il représentait un christ.

craignit une embuscade et l'enlèvement de son prisonnier il ne passa point par Quilly et reprit le chemin de Pontchâteau. Ils arrivèrent tous sans encombre au Temple de Mauperthuys vers onze heures, s'y reposèrent un peu. Gellé solda sa dépense à l'auberge, renvoya les archers de Ponchâteau et se remit en route à trois heures du matin. L'arrivée à Nantes eut lieu à huit heures. Gellé conduisit immédiatement son prisonnier au château et s'en fit donner décharge par le Gouverneur Comte de Menou.

Si l'on en croit Louvard et ses biographes jansénistes, il n'eut pas à se louer de l'hospitalité forcée qu'on lui offrait, et si leur récit contient quelques exagérations de détail, les faits doivent être vrais. Il était considéré comme un prisonnier de marque et fut étroitement surveillé. D'abord on l'enferma dans la chambre noire ; et pour comble de cruauté on l'y laissa à jeun et encore couvert de ses habits de voyage mouillés de la pluie. C'était un homme fortement constitué et ces petites misères n'abattirent point son courage, aussitôt qu'il put se procurer de quoi écrire il se retrouva sur la brèche. Sans perdre un instant il adresse au gouverneur et à toutes les autorités des réclamations et des suppliques. Dans l'une il se plaint de la façon dont on le traite au château, dans l'autre de la manière dont a été opérée son arrestation ; ce sont surtout ses papiers, ceux qui lui ont été dérobés par l'abbé Bahuaud qui lui tiennent à cœur. Ce sont, dit-il, des papiers intimes d'un genre tout particulier où des gens de bien lui posent des cas de conscience et lui font de quasi confessions ; nous ne pouvons pas contrôler la vérité de ces affirmations mais à priori nous pensons que s'il y avait en effet des papiers de cette nature il y en avait d'autres singulièrement plus compromettant au point de vue janséniste.

Dom Louvard fut donc interné au château de Nantes, le 10 octobre 1728 et son ami Mellinet l'y suivit de près. Ils y restèrent jusqu'au 9 décembre de la même année,

date de leur départ pour la Bastille. Tous les deux y furent interrogés, mais l'interrogatoire de Louvard nous manque et celui de Mellinet ne jette forcément qu'un jour incomplet sur les agissements du bénédictin. On y voit cependant que les relations des deux accusés étaient fréquentes et qu'ils correspondaient au moyen de mots et de tournures énigmatiques et évidemment convenues, on y remarque aussi la vénération que professe Mellinet pour son ami.

Cette vénération était partagée par tous les gens de la secte. Lorsque l'heure du départ pour la Bastille fut fixée, quelques fidèles parvinrent à se glisser dans la cour du château, et là se passa une scène quelque peu théâtrale. Au moment où dom Louvard montait en voiture une personne se jeta à ses pieds en lui demandant sa bénédiction; le bénédictin la releva et se prosternant à son tour demanda à ses amis de le bénir plutôt lui-même, il partit enfin au milieu des larmes de tous les assistants. Mais la vigilance de ses coreligionnaires et sa présence d'esprit ne l'abandonnèrent point car ils n'étaient pas à la moitié du voyage que malgré la surveillance de l'huissier de la chaîne qui accompagnait les prisonniers et à qui une attention particulière avait été ordonnée, tout le dossier, formé à Nantes et tous les papiers compromettants avaient été dérobés. Il faut croire que s'ils n'avaient contenu que des quasi confessions, des péchés en gros et en détail comme l'écrivait Louvard à M. d'Estrées, ils seraient arrivés à Paris au lieu de rester en route.

A la Bastille, Louvard recommença ses réclamations et ses placets, mais on ne lui répondait guère et sa vie était assez triste. Au point de vue matériel il n'avait pas d'argent, et au point de vue moral il s'ennuyait terriblement. La réclusion était une chose extrêmement pénible pour cet homme que dévorait une continuelle activité matérielle et intellectuelle. Il essaya de reprendre ses études sur Saint Grégoire de Nazianze et redemanda

son manuscrit mais le moine qui en était chargé refusa de se dessaisir des documents qu'on lui avait confiés et pendant cinq mortelles années, Louvard dut se résigner à une quasi inaction.

Enfin une lettre de cachet qui l'envoyait à l'abbaye de Rebais le délivra le 21 décembre 1733, mais ce n'était qu'une demi-délivrance, on en jugera par la lettre que reçut le P. Prieur de Rebais.

« Cher et bien aimé,

Nous vous mandons et ordonnons de recevoir dans votre maison dom Louvard, religieux bénédictin, et de l'y garder jusqu'à nouvel ordre, notre intention étant au surplus qu'il ne puisse sortir de l'intérieur de votre monastère sous quelque prétexte que ce put être. Ci n'y faites faute, car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles, le 3 janvier 1734.

LOUIS. »

Nous ne savons comment Louvard fut traité dans sa nouvelle résidence mais il n'était pas en honneur dans sa congrégation si l'on en juge par le portrait qu'en faisait dom Thuillier à peu près à la même époque, et il dut plusieurs fois avoir à souffrir. Voici ce portrait :

La congrégation de Saint-Maur a tiré dom Louvard de la poussière, et l'a nourri pendant 49 ans, soulagé toutes les fois qu'il s'est cru malade, voituré à grands frais dans tous les endroits où tous ses caprices et ses bonnes volontés l'ont rélégué, et malgré sa noire ingratitude est encore prête à lui prodigué tous ses bienfaits s'il renonce à ses propres lumières, qui lui ont été toujours funestes, s'il reconnaît que jamais tête au monde n'eut plus besoin que la sienne d'être conduite par les lumières d'autrui.

Il paraît que Louvard ne suivit point ces sages conseils et donna encore de l'ombrage à l'autorité, car, le 18 mars 1734, le Prieur de Rebais revenait de Paris

quand il trouva, à la porte de son monastère, un exempt suivi d'archers, qui venait arrêter le vieux janséniste. Ils entrent et se dirigent vers la cellule du religieux, mais elle est vide, l'exempt monte un escalier et laisse au bas un de ses archers. Dom Louvard sort d'un corridor entre eux deux et commence à descendre: ils ne le connaissent pas, mais au premier mot qu'il prononcera, son incognito peut se trahir. "*Fuge*", lui crie un ami. L'archer n'entend point le latin et le laisse passer, il saute par une fenêtre malgré son âge et ses infirmités et se réfugie dans une étable des communs; le lendemain matin, il rentre dans le monastère. Le Prieur lui donne à manger, lui remet cent pistoles et lui procure les moyens de passer la frontière de Hollande.

C'est dans ce pays que mourut Louvard, dans de grands sentiments de piété, disent ses biographes. En somme, l'histoire de sa vie agitée et malheureuse doit inspirer la pitié. Louvard était merveilleusement doué, et son honnêteté et sa bonne foi sont pour nous hors de doute, son courage, son opiniâtreté et sa finesse étaient dignes d'une meilleure cause, et on ne peut prévoir les destinées qui lui auraient été réservées si trop d'orgueil et de confiance en lui-même et une imagination dévergondée ne l'avaient jeté en dehors de la règle commune.

Voici l'épitaphe latine que lui composèrent ses admirateurs, elle peint sa vie agitée et aventureuse :

Trajecti apud Batavos exul
Mille post delusas insitiatium artes
Omnis genis actus procellis
Ad portum tandem salutis feliciter apulosus
Cessit e vivis
Par taque beatus divos donatus coronas
Dominus Franciscus Louvard Sen onaniensis
Presbyter et monachus benedictinus
E congregatione Sancti Mauri

Qui
intefessus quoad vixit coelestis vinae operarius
Peculiori gaudiam propense mente affectu
Defendente in controversis veritatis mancipatus
Virtutibus doctrina meritis omnibus non defuit

Qui
Zelo zelactus pro domino deo exercituum
Helveticis legionibus
Ad vicinia regiæ letitiæ nute quoque sparsis
Fidei propagationem
Summo aulicae gratis applausu proaravit

Qui
Accerrimus inter suos avitæ religionis acertor
Novos flagitiossimos que exersus errores
Sæpe territus ingemuit

Quem
Indignatio pudicca adversus bullæ quam adhuraverat
Inverecundum pesti ferumque virus
Sæpius vinctum sœpissime e patris fecit extorem
Donec ad exteros profugus patri familias gratissimus
Obdormivit in domino nono kalen, 1739 Ætatis 78 perofficionis
Anno reparatæ salutis

E. DE BOCERET.

Arrestation du Docteur Mellinet

Nous savons peu de choses sur Julien Mellinet, docteur de la Faculté de Théologie de Nantes, c'est à peine si Levôt en dit quelques mots et ni les archives de cette famille si connue, ni la plupart des publications bibliographiques ne nous fournissent de lumières à son sujet; nous en sommes donc réduits aux nouvelles ecclésiastiques et aux papiers que nous a laissés Meslier. Ils ne parlent que de son arrestation et de son procès. Cependant il est probable qu'il naquit à Nantes et qu'il y fit toutes ses études. Entraîné dans le mouvement janséniste, il y fut assez compromis pour que la Faculté de Théologie qui l'avait reçu, l'expulsat de son sein par ordre, mais là encore le fait seul nous reste et malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir le moindre arrêt de cette faculté et nous ignorons le motif précis et la date de cette expulsion.

En 1728, Mellinet était prêtre libre de la paroisse de Saint-Denis et habitait avec sa sœur un petit appartement dans la rue de la Juiverie (1). Il devait être depuis longtemps en relation avec les principaux meneurs jansénistes, mais il paraît avoir plutôt subi leur influence et avoir servi leurs desseins que dirigé avec eux les affaires de la secte. A partir de l'arrivé de D. Louvard à Saint-Gildas, ses rapports avec le bénédictin deviennent très fréquents, leur vie se lie et leurs actes s'enchevêtrent tellement, qu'il nous apparaît comme son principal correspondant. Il faut croire que la police en jugea ainsi car l'acte d'arrestation que Saint-

(1) Maison du serrurier.

Florentin signe à Fontainebleau, le 27 octobre 1728, est double et concerne en même temps le bénédictin et le docteur en théologie.

Comme pour dom Louvard, l'arrestation du docteur Mellinet et la saisie de ses papiers suivent de près l'ordre du ministre et le 29 octobre 1728, à onze heures du matin, Meslier en personne, assisté des officiers de justice nécessaires, se rendit rue de la Juiverie et y trouva Mellinet et sa sœur. Il leur déclara l'objet de sa visite et demanda au docteur la remise de tous ses papiers. Celui-ci conduisit immédiatement le maire de Nantes dans son cabinet et les lui livra sans résistance; Meslier les cacheta de son sceau, et Mellinet y ajouta seulement l'empreinte du dé de sa sœur qui fut constituée gardienne des scellés apposés à la porte du cabinet. Dans le paquet se trouvaient des lettres, des brochures et même des papiers de famille, et un examen sommaire avait permis aux policiers de retenir les noms de quelques correspondants. C'était Monsieur de la Plesse, Conseiller au Parlement de Bretagne en son hôtel à Rennes, Madame de la Galissonnière chez les dames de Saint-Georges à Rennes, Monsieur Barin, Conseiller au Parlement en son hôtel à Rennes, etc., etc.

Mellinet fut immédiatement conduit au Château de Nantes et le 11 novembre suivant, Meslier recevait du ministre une lettre approuvant pleinement la façon dont il avait agi, et lui mandant d'interroger soigneusement le prisonnier, et d'expédier à Paris les interrogatoires, afin qu'il put en rendre compte au roi.

Ces interrogatoires occupèrent toute la première semaine de novembre du 1 au 6 inclusivement, mais les séances n'eurent pas toutes la même importance; nous allons tâcher de résumer et de simplifier l'œuvre du greffier, nous noterons au passage les noms qui y figurent et les circonstances qui les accompagnent, on verra ainsi quelle était l'organisation des Jansénistes à Nantes et aux environs, et combien de personnages

influents leurs étaient affiliés. Les expressions dont se servent l'enquêteur et l'accusé sont très caractéristiques, il n'est jamais question entr'eux des affaires de l'Église, mais toujours des affaires du temps ; cela prouve que si les autorités ne recherchaient guère les opposants à cause de leurs idées religieuses, elle leur en voulait beaucoup des troubles qu'ils fomentaient.

Meslier jugea ce cas assez grave pour ne confier à aucun autre le soin de la procédure, et se rendit en personne au Château ; le greffier qui l'assista se nommait Perrot. Les questions d'identité furent vite épuisées et de suite Mellinet eut à répondre à trois principaux chefs d'accusation : 1° sur ses relations avec D. Louvard ; 2° sur leurs relations communes avec des tiers ; 3° sur plusieurs lettres énigmatiques restées indéchiffrées.

Les Jansénistes avaient des correspondants et des affiliés dans toutes les villes du royaume, et ils entretenaient de fréquents rapports avec leurs coreligionnaires réfugiés à l'étranger et principalement en Hollande. Des ecclésiastiques, des conseillers au Parlement, des religieuses, des dames, des libraires, des marchands et des artisans de toute profession étaient les agents d'une incessante correspondance et d'une active propagande. Par eux les livres de théologie Janséniste, les brochures, les libelles, les feuilles volantes circulaient et passaient de main en main ; ainsi se communiquaient les moyens de résister à l'autorité, et se perpétuaient les troubles ; il importait donc à la justice de connaître les principaux perturbateurs et de mettre la main sur eux.

Mellinet ne nia point ses rapports avec le bénédictin ; ils se connaissaient depuis trois ou quatre ans, et se visitaient même quelques fois. A trois reprises différentes le docteur était allé à Saint-Gildas voir son ami ; il connaissait du reste l'Abbaye. Chargé par le sire de Kersalio d'accompagner son fils aîné dans les trois

grands monastères de la contrée, Blanche-Couronne, Saint-Gildas et Redon, il avait été contraint par le mauvais temps de demander pendant trois jours l'hospitalité à D. Lefebvre. D. Louvard lui rendait ses visites et avait même accepté deux fois à dîner rue de la Juiverie avec Mellinet et sa sœur, son hôte l'avait ensuite présenté aux abbés Dumoulin et Despinotte, et aux curés de Saint-Denis et de Saint-Laurent. Ce n'étaient point là des conciliabules, affirme le prévenu, et je n'ai jamais, dit-il, entendu ces Messieurs s'y entretenir des affaires du temps, mais seulement parler de Dieu. Notre correspondance, ajoute-t-il, était aussi innocente : nous ne traitions que de choses spirituelles et de cas de conscience, nous échangions des livres et des brochures, un jour même, j'ai pressé, mais en vain, dom Louvard d'accepter un peu d'argent ; j'avais cru remarquer que l'on ne prenait pas assez soin de lui dans son abbaye, et je voulais qu'il put acheter quelques volumes ou se procurer quelques douceurs. Mellinet ajoute que cet argent était à lui et qu'il ne l'avait pas pris sur les Risques. Nous ne savons pas au juste ce qu'étaient ces risques, mais nous pensons qu'ils devaient désigner l'argent remis par les sectaires à leurs correspondants pour les frais de propagande et de contre-police.

Dom Louvard faisait-il imprimer des brochures et des libelles des manuscrits ou des feuilles volantes ?

D. Louvard ne m'a point fait de confidences à ce sujet, dit Mellinet, mais l'eût-il fait que je ne me croirais pas obligé, par mon serment, de trahir sa confiance. On n'est forcé de divulguer ces sortes de secrets que dans les cas de lèse-majesté ou de félonie, ou lorsque la justice et la morale sont en péril, et ce n'est point ici le cas. Le roi n'a pas de meilleurs serviteurs que Louvard et moi.

Les principales pièces du dossier étaient les lettres énigmatiques dont nous avons parlé, peut-être nos criptographes modernes liraient-ils ces lettres très faci-

ment, mais elles étaient incompréhensibles pour Meslier ; il tache d'obtenir des éclaircissements de son prisonnier, mais cet homme si simple au dire de ses amis ne se laissa point influencer par son juge et ne dit rien qu'il ne voulut bien dire. Il discuta d'abord l'écriture et ne la reconnut comme sienne qu'à grand peine, puis il prétendit que si l'écriture était de lui, le texte ne l'était point ; il servait très souvent de secrétaire à des personnes pieuses qui correspondaient avec D. Louvard ou avec d'autres, mais il ne peut trahir leur secret et d'ailleurs il n'est pas assez sûr de sa mémoire pour les nommer ; il pourrait faire une erreur et enfin cette lettre est-elle bien d'un coreligionnaire, celà n'est pas sûr, les jansénistes ont des ennemis, une lettre écrite à D. Louvard et parlant des affaires du temps et de libelles envoyés à l'étranger, n'est jamais parvenue. Il doit y avoir un traitre acharné à la perte du religieux.

Que signifie cette phrase : il pleut ici de temps et donne, je n'ai pas de toile cirée, je ne veux pas hasarder vos papiers B. Il s'agit de conseils demandés à D. Louvard sur la confession, la chasteté, la désapprobation des moines (*sic*). Mais le prévenu ne peut préciser, il ne décachetait jamais les lettres de son ami sans son autorisation. Il serait fastidieux de suivre Meslier et Mellinet pendant les longues heures que durèrent les interrogatoires, le juge y recherche toujours les preuves d'une organisation séditieuse, et l'accusé se défend par le silence ou entre dans d'interminables discussions théologiques, D'ailleurs tout est dit de part et d'autre à mots couverts, il faudrait étudier chaque demande et chaque réponse pour en trouver la clef, et encore pourrait-il bien se faire qu'on ne l'eût pas. Tantôt c'est une demoiselle Marie qui veut vendre quelque chose 23 sols, tantôt une dame de Longueville, d'Angers, qui a reçu des rouleaux de papier d'un jeune religieux, puis d'un M. de Laporte frappé d'un bref sanglant et M. de Salon qui a quitté la partie et dont la charge vient d'être

donnée à un neveu du chanoine de Senaise, un ami de Mellinet nommé Cassard, l'hôtesse de Louvard à Angers, M. de Saint-Saturnin, le Curé de Thouaré, celui d'Orvault qui enseigne l'infaillibilité papale au catéchisme, le président Barin, l'Abbé Lejeine, l'Abbé de la Guerche, la Mère Berthelot, supérieure de l'Hôtel-Dieu, des demoiselles Dupont, Louët, pensionnaires aux écoles charitables, enfin un libraire qualifié notre homme, ceci devient plus intéressant après le départ de Louvard et de Mellinet; la police avait fait des perquisitions chez différents libraires de Nantes. A défaut d'autres avantages, nous aurons au moins leurs noms et leurs adresses :

Le 30 décembre, perquisition chez Isaac Brun, au commencement de la Fosse, paroisse Saint-Nicolas. On ne découvre rien de suspect ;

Chez le sieur Bailly, pareillement habitant au commencement de la Fosse ;

Chez Guillaume Corse, Haute-Grande-Rue ;

Chez Querro, Basse-Grande-Rue ;

Chez Pierre Daïtte, Basse-Grande-Rue, près du Puylori, 4 janvier ;

Chez A. Marie, Haute-Grande-Rue, 4 janvier ;

Chez Maillard, Haute-Grande-Rue, 4 janvier ;

Chez Pierre Roche, Basse-Grande-Rue, passage Sainte-Croix ;

Sébastien Maréchal, marchand libraire, ancien imprimeur au Puylori, passage Saint-Denis ;

Pierre Maréchal, imprimeur du Roi et marchand libraire à vis le Puylori, paroisse Saint-Vincent ;

Jean Vétu, Haute-Grande-Rue, paroisse Saint-Denis.

Ce fut le 9 décembre que Mellinet partit pour la Bastille, avec Louvard, sous la surveillance de l'officier de guet Doré.

Si D. Louvard ne se trouva pas bien à la Bastille, Mellinet y fut plus mal encore, voici comment l'histoire du Maine raconte son séjour et sa sortie : « Le docteur

» Mellinet était peut-être le plus pauvre des hôtes de ce » lieu ; n'ayant pour vêtement qu'un seul habit, man- » quant des choses les plus indispensables, il était si » incommodé dans son cachot que le gouverneur de la » Bastille eut pitié de sa misère et lui fit donner un » habillement complet. Aucune charge ne s'élevait » contre lui, tout son crime était d'avoir connu D. Lou- » vard et d'avoir eu les mêmes sentiments au sujet de » la Bulle que ceux de l'intraitable moine, il passa » néanmoins plus de six mois à la Bastille et en sortit » porteur d'un ordre qui lui désignait comme lieu d'exil la » ville d'Auxerre. Il eut été bien empêché de s'y rendre, » n'ayant pas un denier dans son épargne, si le lieute- » nant de police, M. Héraut, personnage mal noté dans » les papiers des anticonstitutionnaires, ne lui eut fait » don de la somme de 30 livres. On le mit hors de la » Bastille le 24 août 1729 et son trouble fut extrême, il » ne connaissait pas Paris et se trouva sans guide dans » les rues sinueuses de cette vaste cité. »

Mellinet entra alors dans une église et y trouva une personne charitable qui le fit venir dans sa maison et le traita bien ? Nous perdons ensuite la trace du pauvre docteur ; il est probable qu'il mourut à Auxerre.

LETTRE ENIGMATIQUE ATTRIBUÉE A MELLINET

uiu e sep is

pater potermi qure me dreliquistiB pst 21 Voilà cinq lettres trouvées sur K chemin de Nantes.... une nuit qui nous met au jour... adressées d..... vous le voyez.... le bureau est marqué.... disciples disent leurs noms les autres se cachent... Je vous supplie de me les renvoyer après les avoir usés et pris nos mesures car nous les voulons renvoyer à son éminence de Fleury en cour ne pouvant plus souffrir ce qui se passe icy.... ne dira au sujet ddtm etc de Saint Gildas. ora pro me.

Ce troisième septembre 1728 M P I

État

Au sieur Gellée envoyé à Saint-Gildas pour trois journées ..... 60 l.
A son fils pris comme aide 30
Au sieur Normand greffier 45
A Constantin du Martroys archer de Nantes 21
A Pierre Olivier dit La garde archer 21
A Joseph chevalier de Ville André archer 21
A Claude Glemaud archer de Pontchâteau 14
A Julien Lescot archer de Pontchâteau 14
Dépenses pour le P. Louvard au château de Nantes 6
Total des frais de l'arrestation de Dom Louvard.. 232

Arrestation de Mellinet

A M. Meslier commissaire en cette partie pour sept jours 140
A son greffier y compris les expéditions 105
Au sieur de l'Eminaie Le Camus lieutenant de la connétablie à Nantes 15
Aux nommés d'Harmoncourt, Imbet et Leconte ses archers 18
Total pour les deux arrestations 510

Certifié véritable

Signé Meslier et Prévost greffier

A l'état des frais sont annexés les reçus des ayants droit et un ordre de payer daté du 20 décembre 1728 et signé

Louis Roi et Phelippeau.

E. de Boceret.

Prise de Possession de la Baronnie de Retz

PAR

M. LE MARQUIS DE BRIE-SERRANT EN 1780

Le 18 avril 1778, Gabriel-Louis de Neufville, duc de Villeroy et de Retz, pair de France, gouverneur de Lyon, capitaine de la plus ancienne compagnie française des gardes du corps du roi, vendait son duché de Retz, pour la somme considérable de un million 400.000 livres.

Depuis l'an mil, c'est-à-dire depuis les origines de la féodalité, cet immense fief était toujours demeuré dans la même lignée. Sans doute le nom des familles qui s'y étaient succédé dans la suite des âges avait varié, soit que le domaine tombât en quenouille, soit qu'il passât à un héritier plus ou moins éloigné; mais enfin il n'avait jamais été vendu dans son entier. Sans doute aussi le nombre des châtellenies qui composaient le fief avait, au cours des siècles, subi des changements provenant de partages et d'aliénations partielles; néanmoins il s'était toujours reconstitué. Il faut arriver à la veille de la Révolution pour assister à la vente d'une terre quasi-familiale depuis 800 ans.

Le duc de Villeroy, qui en 1794 devait porter sa tête sur l'échafaud de Paris, résidait à la cour ou dans son gouvernement de Lyon ; il ne fréquentait guère son duché de Retz. L'acquéreur faisait une affaire. Le démembrement du fief commença aussitôt : la tourmente révolutionnaire l'acheva peu après.

A la suite de son achat, le marquis de Brie-Serrant

devait accomplir une formalité pour entrer en pleine jouissance de sa terre : celle de la prise de possession officielle. Ce n'était pas une petite besogne de parcourir une aussi vaste étendue. Le marquis de Brie-Serrant donna ses pouvoirs *ad hoc* au chevalier de la Grandière, et celui-ci mit dix jours à remplir sa mission; il ne prit de repos que le dimanche 15 octobre.

Le procès-verbal de cette opération fait aujourd'hui partie des Archives de la Loire-Inférieure (E 486), qui en possèdent la minute et une expédition authentique. Il est curieux à plus d'un titre. C'est bien, il est vrai, toujours un peu le même cérémonial dans son ensemble; mais l'état de certains monuments, tels qu'ils existaient en 1780, les tombeaux, les armoiries qu'on y voyait encore sont sommairement décrits, et ces particularités méritent d'être connues.

En général, la visite commence par le château, quand il y a lieu, soit qu'il existe encore, comme à Machecoul et à Pornic, soit qu'il n'y en ait plus que la trace, comme à la Benate et à Prigny. De là, on passe à l'auditoire, signe visible des droits seigneuriaux. A Machecoul, Bourgneuf, Pornic, tout le personnel en robe : sénéchal, procureur fiscal, notaires, procureurs, greffier, huissiers, reçoit solennellement le délégué du seigneur dans un auditoire véritable. A Pornic on avait même garni de lauriers la salle d'audience. Mais dans les localités plus humbles, on se contente, comme à Bois-de-Cené, d'une modeste chambre, ou bien d'une table en plein air, comme à Saint-Philbert et à Legé. Quand nous aurons dit qu'à Bois-de-Cené le reste de la maison était occupé par un cabaretier, on pourra se demander laquelle de ces trois dernières installations cadrait le mieux avec la dignité de la justice.

On se dirige alors vers l'église pour en prendre possession. Sauf à Legé, où pour des raisons spéciales le chevalier de la Grandière ne crut pas devoir faire acte de seigneur, partout où il passa le délégué du marquis

de Brie-Serrant entra dans les églises. En grande pompe, avec la croix et la bannière, le clergé reçoit le représentant seigneurial; dans certaines paroisses on lui offre même de prendre place sous un dais, honneur que du reste il décline toujours. On chante le *Veni Creator*, le *Te Deum* et la cérémonie s'achève au son des cloches. A Saint-Cyr et à la Benate, la grande porte du temple avait été cintrée de lauriers et, dans cette dernière ville, on avait allumé tout à côté un feu de joie, près duquel deux hommes munis de fusils déchargèrent leurs armes. Parfois le curé reçoit le délégué dans son presbytère.

Après l'église paroissiale, c'est le tour des monastères et des couvents. L'abbaye de la Chaume, non loin de Machecoul, et celle de Sainte-Marie près Pornic, les couvents des Calvairiennes et des Capucins de Machecoul, des Cordeliers de Bourgneuf reconnaissent l'autorité du nouveau seigneur. De même les hôpitaux de Bourgneuf et de Pornic.

On visite également certains édifices de moindre importance : les halles à Machecoul, les prisons à Machecoul et à Bourgneuf, les fours à ban en divers endroits. On termine enfin par une promenade à travers les rues de la ville.

A Machecoul, il fallut une seconde journée pour la prise de possession de la forêt. Les quatre gardes-chasse escortèrent le chevalier de la Grandière, qui fit également acte de propriétaire aux logis de deux d'entre eux dans les cantons de la Héronnière et de la Madeleine.

De Bourgneuf, en passant sur la chaussée d'Aiguillon, on se rend jusqu'au petit port du Collet, et là solennellement l'on prend possession de la rade. Cette rade qui, dès les XIe et XIIe siècles, rapportait déjà au seigneur de jolis droits d'ancrage, au XIVe, voyait affluer les navires de Dieppe, Cherbourg, Saint-Malo, Newcastle, Bristol, Limerick, en 1408, comptait à la fois au mouillage

25 grosses nefs, en 1474, recevait successivement une flotte hollandaise de 24 et une danoise de 14 voiles (1), et qui maintenant ne voit plus guère de loin en loin que les navires jetés à la côte, avait sans doute encore en 1780 une certaine importance, et, à défaut des grosses nefs d'autrefois, on y voyait sûrement des barques d'un tonnage restreint. Quoi qu'il en soit, le procès-verbal ne fait mention d'aucun des navires présents dans la baie de Bourgneuf quand le chevalier de la Grandière lui rendit officiellement visite.

Pour compléter la description des châteaux dont il est question dans notre document, nous empruntons les quelques lignes qui, un siècle auparavant, leur ont été consacrées dans un aveu rendu au roi le 21 avril 1674 par Pierre de Gondi et par son épouse Catherine de Gondi, duc et duchesse de Retz, et dans une déclaration du 23 septembre 1679, fournie pour la réformation du domaine par François-Emmanuel de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières et de Retz, et par Paule-Marguerite-Françoise de Gondi, sa femme, fille et unique héritière des susdits Pierre et Catherine de Gondi (2). Les termes sont généralement les mêmes dans ces deux titres qui n'ont entre eux que cinq ans d'intervalle.

Pour les églises, il nous reste encore un document des plus intéressants, c'est le compte rendu de la visite effectuée en 1689 par Antoine Binet, abbé de Meilleraye et grand archidiacre de Nantes, dans le climat de Retz (3). Ce procès-verbal, un modèle du genre, est des plus circonstanciés; malheureusement, Binet ne parcourut alors qu'une portion du doyenné de Retz. Quant à l'autre partie de la circonscription, si tant est qu'il ait jamais existé pour elle un procès-verbal analogue, il ne

(1) *Cartulaire des sires de Rays*, introduction, p. XXI-XXIV.
(2) Arch. Loire-Inférieure, B 1855 et B 1912.
(3) *Ibid.*, G 54.

nous est point parvenu. La description des deux églises paroissiales de la Trinité et de Sainte-Croix de Machecoul, et de celle de l'église de la Benate, tirée du registre du grand archidiacre et qu'on lira en note, ne peut que nous faire regretter l'absence de renseignements semblables sur les autres édifices religieux de la baronnie.

René Blanchard.

Prise de Possession

Procuration (7 octobre)

Clément Alexandre marquis de Brie Serrant, baron de Retz, donnons pouvoir à Messire Louis-Victor de Rotrou, chevalier de la Grandière, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de, pour nous et en notre nom, prendre possession de notre baronnie et pays de Retz, en la manière accoutumée, et suivant toutes les formalités qui sont de droit, et telles qu'elles ont été pratiquées dans tous les tems en pareille circonstance par les seigneurs nos prédécesseurs, autant toutefois que notre dit sieur procureur spécial le jugera nécessaire pour effectuer laditte prise de possession, nous en référant au surplus à ce qu'il fera à cet égard, sans aucunement tirer à conséquence, et nous réservant expressément de faire valoir par la suite, ainsi que nous l'aviserons bon estre, tous nos droits de juridiction, d'institution et destitution de nos officiers, nos droits de fief, de patronages et généralement tous autres; laditte prise de possession n'étant à autre fin que de remplir une formalité préalable aux appropriances par banies, suivant les dispositions de la coutume de cette province de Bretagne, la susditte baronnie par nous acquise par contrat du 18 avril 1778, au raport de Bronod, notaire. Fait à Nantes le 7 octobre 1780, avec approbation de ce

que dessus et de l'autre part. Signé : Le marquis de Brie Serrant. Controllé à Nantes le 7 octobre 1780.

Machecoul

(11 et 12 octobre)

L'an mil sept cent quatre vingt, le onze octobre, environ les huit heures du matin, par devant nous Julien Archambault et Julien François Lambert, conseillers du roy, notaires apostoliques de la ville, comté et diocèse de Nantes, soussignés, résidents, nous Archambault en la ville de Machecoul et nous Lambert en celle de Nantes.

A comparu Messire Louis-Victor de Rotrou de la Grandière, chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, porteur de la procuration sous seing de haut et puissant s[gr] Clément Alexandre, marquis de Brie Serrant, baron de Retz, demeurant ordinairement à son château de Machecoul, de présent à Nantes, en datte du 7 de ce mois, duement controllée au bureau de Nantes, le jour de sa datte, par Auvray, qui est demeurée annexée à la minutte du présent, après avoir été signée en marge dudit sieur comparant, mondit sieur le chevalier de la Grandière, demeurant actuellement audit château de Machecoul, paroisse de la Trinité.

Lequel, en sa ditte qualité, nous a requis de raporter acte de la prise de possession qu'il entend prendre de la terre, baronnie et pays de Retz ci devant possédée à titre de duché par Mgr le duc de Villeroy, avec ses appartenances, circonstances et dépendances, droits rescindans et rescisoires, laquelle baronnie et pays de Retz ledit s[gr] marquis de Brie Serrant a acquis de très haut et très puissant s[gr] Gabriel Louis de Neufville, duc de Villeroy et de Retz, pair de France, pour la somme quatorze cens mille livres de principal, et en outre à différentes charges évaluées, lors des insinuations, à la

somme de cinquante deux mille quatre cens soixante dix livres, seize sols, vû alors la chèreté des grains.

Ledit contrat d'acquêt en date du 18 avril 1778, au raport de Me Bronod qui en a gardé minutte, et Maigret son confrère, notaires au Châtelet de Paris, duement insinué à Machecoul le 9 octobre suivant par Le Mordant, à Paimbœuf le 4 novembre par Barbedet, à Pornic le 5 par Ollivier, à Bourgneuf le 6 novembre par Mourain, à Bouguenais le 7 dudit mois par Mocquard, au Pellerin le même jour par Brutté, à Saint-Philbert de Grand-Lieu le 11 par Airaud, à la Garnache le 13 novembre par Baudry, à Roche-Servière le 1er décembre par Pavageau, à Legé le 2 décembre par de Launay, à Palluau le même jour par Bois-Courbeau, et à Vieillevigne le 4 décembre par Fortineau.

En conséquence de tout quoi, nous notaires susdits sommes transportés de compagnie de mondit sieur le chevalier de la Grandière au vieux château de Machecoul, paroisse de la Trinité, chef-lieu de la baronnie et pays de Retz, flanqué de quatre tours, entouré de larges douves, en passant par le pont de bois qui traverse laditte douve, vis-à-vis de la principalle porte ; lequel pont étoit ci devant divisé en deux, ainsi que le désignent les intersignes du pont levis qui existoit ci devant. Au dessus de la porte se voyent deux massues en sautoir que ledit sieur chevalier de la Grandière nous a dit être les armes de la maison de Gondy, et, en entrant dans ledit château, nous y avons trouvé le sieur Nicolas Lefeuvre, garde des archives et receveur du duché, lequel occupe ledit château et en a présenté la clef à mondit sieur le chevalier de la Grandière, qui en sadite qualité de procureur spécial de mondit sgr marquis de Brie Serrant, a ouvert l'appartement où sont les archives dudit duché, et des différentes chambres et pièces que renferme ledit château, il en a, audit nom, ouvert et fermé les portes et fenêtres, fait feu et fumée, bu et mangé.

Nous nous sommes aussi transportés dans la chapelle qui est dans l'enceinte du vieux château, sous l'invocation de la sainte Vierge, mondit sieur le chevalier de la Grandière s'est mis à genoux sur le banc à accoudoire qui est près de l'autel de laditte chapelle, et en a fait sonner la clochette après avoir entendu la messe dite exprès.

De compagnie de mondit sieur le chevalier de la Grandière, dudit sieur Lefeuvre et de noble maître Pierre Réal, procureur fiscal dudit duché de Retz à Machecoul, nous nous sommes rendus au nouveau château, et successivement dans les logements qui sont répendus dans la cour dudit château, dont les clefs ont été représentées par les domestiques de M. le marquis de Brie Serrant, par raport au nouveau château, par ledit sieur Réal pour l'appartement qu'il occupe, et par les gardes de chasse et de forest par rapport aux logements qu'ils habitent ; mondit sieur le chevalier de la Grandière, audit nom, a dans tous lesdits endroits ouvert et fermé les portes et fenestres, fait feu et fumée dans les salles et autres chambres principales et y a bu et mangé, visité les appartements.

Nous nous sommes ensuite transportés dans les jardins et vergers qui sont dans l'enceinte desdits châteaux, dans les prés, dans les avenues qui sont autour, lesdittes avenues nommées ordinairement escarpes, parce qu'elles ont été plantées sur les anciennes fortifications dudit château, que ledit sieur de la Grandière nous a dit avoir été détruites à la fin du dernier siècle (1) ; nous avons

(1) Voici comment est décrit l'ancien château de Machecoul dans l'aveu de 1674 dont nous avons parlé : « Le chasteau dudit Machecoul, basty en forme de forteresse, construict et ediffié en quarré, avecq ses bastiments de six tours estant à creneaux, les fondements de trois autres grosses tours et plattes formes, percées et flanquées à cannonnières, donjon, rasteau de fer, portes, ponts levis, basse cour, murailles, terrasses, esprons, courtines flanquées pour la deffance

ensuite passé sur la Rabine de Beauregard, et dans tous ces endroits, ledit sieur chevalier de la Grandière a fait émotion de terre, couppé bois et arraché herbes, circuité tous lesdits objets. Et a ledit sieur chevalier de la Grandière signé avec ledit sieur Réal, le sieur Lefeuvre, garde des archives receveur, le sieur Saint-Gilles, secrétaire dudit s^{gr} de Retz et autres. Signé : le chevalier de la Grandière, P. Réal, Saint-Gilles, Paynot, Lefebvre.

Mondit sieur le chevalier de la Grandière s'est rendu accompagné de M. Réal, procureur fiscal, avec nous à l'auditoire sittué en la ditte ville de Machecoul, près la place du même nom (1), que ledit sieur de la Grandière nous dit avoir été construit en 1755 ; dans lequel s'exerce la justice pour les jurisdictions des châtellenies de Machecoul, des Huguetières, au baillage de Machecoul et Saint-Philbert, de Château Briand, du Coutumier et de la Benaste. Il s'y est trouvé nombre des officiers de laditte juridiction en robe, ouverture faite des portes du vestibule, des chambres du conseil, du parquet et de la salle d'audiance, avec les clefs qui ont été représentées par l'huissier de service ; à la porte d'entrée s'est présenté M. Me François Robin, sénéchal de laditte juridiction de Machecoul, lequel a conduit M. le chevalier de la Grandière sur le siège principal, et s'est placé à sa

desdits ponts levis, herses, douves, fossés, contrescarpes au dedans et au dehors. » (Arch. Loire-Inf., B 1855, p. 2). Cf. Reg. de la Réformation (*Ibid.*, B 1912, f° 2).

Suivant une tradition que nous a conservée Gérard Mellier, devenu quelques années plus tard maire de Nantes, le célèbre Louvois n'aurait pas été étranger à la démolition des fortifications de Machecoul (Minute de Mellier, du 31 octobre 1716, Arch. mun. de Nantes, II, papiers non inventoriés). C'est sans doute de cette tradition que le chevalier de la Grandière s'est fait ici l'écho.

(1) L'ancien auditoire sert aujourd'hui de mairie à la ville de Machecoul.

droite, M. le procureur fiscal rentré dans son banc ordinaire et messieurs les autres officiers présens étants à leur place, ainsi que le greffier et huissiers de service chacun à leur place, M. le procureur fiscal s'est levé et a dit : Messieurs, M. le chevalier de la Grandière se présentant comme procureur spécial de M. le marquis de Brie Serrant pour prendre possession dudit auditoire pour l'exercise de la justice de laditte baronnie et châtellenies y annexées, a requis qu'il fut donné lecture dudit contrat d'acquêt et procuration ci devant dattés. Ce qui a été ordonné par M. Robin, sénéchal, lecture donnée par l'un de nous notaires à haute et intelligible voix, et déclaré que M. le chevalier de la Grandière, au dit nom, prend possession de laditte baronnie, avec tous ses droits rescindans et rescisoires quelconques, exprimés ou non exprimés. M. le procureur fiscal a requis de nouveau qu'il fut décerné acte de la lecture desdittes pièces et prise de possession, et qu'il en soit fait mention sur les registres du greffe où les dittes pièces seront enregistrées. A l'endroit M. le sénéchal a décerné acte de tout, et ordonné l'enregistrement ci dessus requis, et a néanmoins déclaré s'opposer à la présente prise de possession en vertu des droits qu'il a à exercer envers le seigneur de cette cour, et a signé. Signé : F. Robin.

Et à l'instant M. le chevalier de la Grandière, au dit nom, a déclaré protester contre laditte opposition en ce qu'elle peut préjudicier aux intérêts et droits dudit seigneur et M. le procureur fiscal s'est levé et a requis qu'il fut raporté acte par nous de ses protestations et réservations de fait et de droit, et ont signé avec les autres officiers ici présents. Signé : Le chevalier de la Grandière, P. Réal, Charruau, doyen des procureurs, Baré, Gry, Charruau le jeune, Charruau, Paumier, Marchais, J. Laheu, faisant les fonctions d'huissier de service, Vrignaud, huissier de service.

Laquelle opposition nous avons reçu sans aucune

approbation et sans qu'elle puisse nuire ny préjudicier aux droits du dit seigneur marquis de Brie Serrant, au contraire sous toutes protestations et réservations ci dessus faittes contre par M. le chevalier de la Grandière et M. le procureur fiscal, dont acte ainsi qu'ils l'ont requis.

Et M. le chevalier de la Grandière nous a fait remarquer en sortant dudit auditoire, qu'au frontispice d'iceluy est un écusson aux armes de Villeroy, qu'il a dit être d'azur au chevron d'or accompagné de trois croisettes de même, le dit écusson décoré du manteau ducal et du cordon des Ordres de Sa Majesté.

Ensuite nous nous sommes transportés de compagnie dudit sieur chevalier de la Grandière, de M. le procureur fiscal et de Vrignaud et Laheu, sergents de la ditte baronnie, ces derniers en robbe, faisant les fonctions d'huissiers de service, et des gardes-chasse du seigneur marquis de Brie Serrant, dans l'église paroissialle de la Trinité de Machecoul, dont les seigneurs de Retz sont patrons et fondateurs, suivant les aveux rendus à Sa Majesté, ainsi que nous l'a déclaré mondit sieur le chevalier de la Grandière. A la porte de laquelle église ledit sieur chevalier de la Grandière a été reçu, en saditte qualité, par M^ire^ Rosland Hervé de la Bauche, docteur en théologie, recteur de laditte paroisse et doyen de Retz, auquel il a déclaré qu'il se présentoit pour prendre possession de laditte église et des droits que laditte baronnie y a, et le dit sieur doyen lui a présenté de l'eau bénitte et l'a complimenté, et a dit qu'il reconnoissoit M. le marquis de Brie Serrant comme seigneur et représentant le fondateur de laditte église, et qu'il le suplioit d'intercéder auprès de lui d'accorder sa protection à sa paroisse comme avoient fait ses prédécesseurs. Après lequel compliment, le dit sieur recteur a présenté la main audit sieur chevalier de la Grandière pour entrer dans laditte église, où il est en effet librement entré avec nous au son des cloches, il y a traversé la nef, et est

allé se placer dans le banc seigneurial qui est dans le sanctuaire de laditte église du côté de l'épître; au dossier duquel banc sont les armes de Villeroy, et dans icelui banc il a fait prières et oraisons, et y a pris place; au sortir du même banc, le dit sieur chevalier de la Grandière nous a fait remarquer une grande vitre derrière le maître autel de lad. église, dans laquelle est peint un écusson représentant les armes de Gondy, et autour d'icelle église une ceinture ou litre armoiriée dont nous n'avons pu distinguer le blazon à cause de sa vétusté, et au sortir de lad. église, M. le chevalier de la Grandière nous a fait apercevoir la mesme litre au dehors appliquée sur les murs d'icelle, où nous avons remarqué différents écussons, dont l'on n'a pu reconnoître les blazons à cause de leur vétusté, et avons interpellé M. le doyen de signer; ce qu'il a fait. Signé : R. Hervé de la Bauche, recteur, doyen de Retz (1).

(1) « Visitans l'église et autels, avons été informés et veu qu'elle est très belle et grande, composée d'un chœur et d'une nef autour desquels il y a deux litres chargées des armes du duché de Retz et qu'ils sont bien carrelés de pierre de taille, bien lambrissés et vitrés. Que tout le long dud. chœur et nef, du costé de l'Evangile, il y a une chapelle en appentif, séparée de l'église d'arcades et piliers de pierre, dont partie de la cherpante est lambrissée et la place carrelée comme l'église. Que lad. nef est séparée du chœur par deux beaux autels non consacrés et une Passion, l'un à gauche dédié à saint Honoré evesque, dont il a esté parlé à l'endroit des reliques, l'autre à sainte Barbe, saint Yves, saint Julien, saint René, saint Cosme et saint Damien, sur les deux quels il n'y a point de dais. Avons encore veu que plus bas en lad. nef, il y a encor deux autres autels non consacrés, l'un dédié à saint Sauveur, qui est ancien et vilain, l'autre à Nostre Dame de Piété, saint Mathurin et à saint Clair, qui est passable. Que tout au bout de la susd. chapelle, en appentif à costé du chœur, est un autel non consacré assés propre, dédié au saint Rozaire et à saint Michel. Qu'au proche d'iceluy, dans la longère de la muraille, est une très petitte chapelle et un autel non consacré dédié à la Magdeleine, sous laquelle

Ensuite de quoi le dit sieur chevalier de la Grandière, au dit nom, nous a conduit accompagné comme dessus, à la porte et principalle entrée de l'église des religieuses et couvent du Calvaire, situé dans la Grande Rue de la ville dudit Machecoul, qui là nous a dit estre établi sous le nom de la Congrégation de Notre-Dame-du-Mont-Calvaire, et fondée par M. le duc et Mme la duchesse de Retz par acte du 26 avril 1673; dans laquelle il a librement entré au son de la cloche, après avoir pris de l'eau beniste et pris place au sanctuaire, où il a fait prières et oraisons, et de là s'est allé seoir sur un fauteuil et coussain placé exprès à gauche, les cierges allumés, les dames religieuses ont chanté un motet en musique ; après quoi il s'est transporté devant la grille du chœur desdittes religieuses, qu'elles ont ouvert, auquelles il a dit qu'il se présentoit pour prendre possession, et il a été complimenté, au dit nom, par l'une d'elles, ensuitte ledit sieur de la Grandière a retourné au chœur, et nous a fait remarquer à côté de la porte de la sacristie qui est située du côté de l'évangille, une urne en bronse au dessus de laquelle sont les armes de la maison de Gondy, et au dessous l'inscription suivante : « Cy git les cœurs de Messire Pierre de Gondy, duc de Retz, pair de

chapelle est l'enfeu des propriétaires de la maison du Greix de Champeaux, qui en sont les fondateurs. Que plus bas dans lad. chapelle, il y a deux autres vieux autels non consacrés, placés vis à vis l'un de l'autre, l'un dédié à sainte Anne et l'autre à saint Jan. Que plus bas contre la muraille de lad. chapelle est un autre autel assés propre, non consacré, dédié à saint Sébastien. Qu'à l'autre bout de lad. chapelle, est une autre petitte chapelle enfermée de balustres de bois, avec un autel non consacré, passable, dédié à Nostre Dame de Lorette, et au joignant d'icelle une grande tour de pierre, au dessus de laquelle est un dôme et en iceluy quatre cloches, dont il y en a une freslée qu'on a fait descendre au pied de lad. tour. » (Procès-verbal de la visite de l'église de la Trinité, faite en 1689 par l'archidiacre Binet, Arch. Loire-Inf., G 54, p. 60-61).

France, chevalier des Ordres du Roy, fondateur de ce monastère, décédé le vingt avril mil six cent septante six, et de Catherine de Gondy, son épouze, décédée le vingt septembre mil six cent septante sept. Requiescant in pace (1).»

Dans laquelle ditte église le dit sieur chevalier de la Grandière nous a dit que, suivant lad. fondation, les seigneurs de Retz ont droit de banc à acoudoir, droit de sépulture et d'enfeu, avec tombe élevée au chœur de lad. église, ceinture funèbre en dedans et en dehors, et leurs armes au vitrage du chœur. Lad. prise de possession ayant ensuitte été annoncée par l'un de nous à haute et intelligible voix sans aucune opposition.

Nous nous sommes ensuitte rendus avec ledit sieur de la Grandière et de la compagnie cy devant, au couvent des Révérends Pères Capucins de Machecoul, situé au faubourg Mignon, paroisse Sainte-Croix, que ledit sieur chevalier de la Grandière nous a dit fondé d'abord pour dix à douze religieux Feuillants, par testament de

(1) L'acte de fondation du Calvaire de Machecoul a été publié, en 1705, dans l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi*, par Corbinelli, t. II, p. 620-630, et reproduit dans *Marie-Catherine-Antoinette de Gondy de Retz et les Calvairiennes de Machecoul*, par le R. P. Emmanuel de Lanmodez, capucin (Nantes, 1893, p. 45-54). Mlle de Gondi s'étant faite calvairienne au couvent de Nantes, ses parents, pour l'avoir auprès d'eux, fondèrent la maison de Machecoul dont elle devint prieure. Son père et sa mère étant morts, Marie-Catherine de Gondi fut appelée au Calvaire de Paris, où elle parvint à la dignité de supérieure générale de la Congrégation.

L'urne en bronze, avec l'épitaphe qu'on a lue, se trouve gravée sur l'une des nombreuses planches de l'Histoire de Corbinelli (p. 109). Enfouie pendant la Révolution, elle a été retrouvée dans le couvent vers 1865, au cours de travaux de nivellement. Elle contenait encore les cœurs du seigneur de Retz et de sa femme. Leurs corps avaient été inhumés dans l'église paroissiale de la Trinité, dans un enfeu situé sous le grand autel (Reg. paroissiaux de la Trinité).

dame Antoinette d'Orléans, veuve de Mre Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle, du 27 juillet 1600, et codicille du 16 janvier 1601; lesdits religieux Feuillants s'en étant démis en 1608, ce monastère fut donné aux Révérends Pères Capucins en 1616, qui l'habitent aujourd'hui; où étant à la porte de l'église dudit couvent, s'est présenté le R. P. Gardien accompagné d'un de ses religieux, auquel ledit sieur chevalier de la Grandière, audit nom, a annoncé comme cy devant lad. prise de possession; aussitost il a complimenté ledit sieur chevalier, lui a présenté l'eau beniste, l'a conduit au chœur où il a fait prières, ensuitte l'a introduit dans l'intérieur du couvent et dans les bois et jardins; et, à la porte de l'église, avons comme cy devant publié la présente possession sans opposition quelconque. Interpellé ledit Père Gardien de signer; ce qu'il a fait. Signé: Fr. Augustin de Moncontour, capucin gardien, Fr. Julien de Quintin, capucin prêtre (1).

Nous nous sommes ensuitte transporté, accompagné comme cy dessus, à la halle dudit Machecoul, pendant le marché tenant, composée de quatre à cinq rangs, dans lesquels sont des bancs pour l'usage des marchés qui s'y tiennent les mercredys, vendredys, et autres jours de chaque semaine, et où se perçoivent au profit de la seigneurie différents droits de minages sur les bleds, lin, légumes et autres denrées qui s'y vendent; laquelle halle mondit sieur le chevalier de la Grandière a circuittée et traversée, et où nous notaires avons annoncé à haute voix au peuple qui s'y est trouvé la présente prise de possession, au milieu et deux extrémités desdites halles, sans opposition.

De là, ledit sieur de la Grandière, de la même compagnie, a été aux prisons de lad. ville de Machecoul, où

(1) L'ancien couvent des Capucins, après avoir servi de collège ecclésiastique, est maintenant occupé par le pensionnat des Frères de Saint-Gabriel.

s'est trouvé Alexis Potier, consierge ; dans laquelle il a librement entré, ainsi qu'en la chambre criminelle, ouvert et fermé portes et fenestres et visité chaque endroit.

Toujours de même compagnie, nous nous sommes transportés dans l'église paroissialle de Sainte-Croix de Machecoul, dont les seigneurs de Retz sont patrons et fondateurs, suivant les aveux rendus à Sa Majesté, ainsi que nous l'a déclaré mondit sieur le chevalier de la Grandière ; à la porte de laquelle église il y a été reçu, en saditte qualité, par Missire Simon Blanchard, prêtre, recteur de lad. église, auquel il a déclaré qu'il se présentoit pour prendre possession d'icelle et des droits y annexés ; ledit sieur recteur lui a présenté de l'eau beniste et l'a complimenté ; après lequel compliment il lui a donné la main pour entrer dans l'église, où en effet il a librement entré avec nous au son des cloches, il a traversé la nef et s'est assis à droite dans le chœur, après s'estre agenouillé et fait prières ; et en sortant du même chœur, le sieur chevalier de la Grandière nous a fait remarquer que la nef est séparée du chœur par une masse de tuffe, où nous avons vu les armes de la maison de Gondy, ainsi qu'aux vitrages qui sont de droit et de gauche du chœur ; et au dessus de l'autel de la Vierge nous avons pareillement vu un écusson des armes en entier, et qu'autour de l'église et chœur, il y a des intersignes de litres que M. le recteur a dit estre celles des seigneurs fondateurs, placés beaucoup au dessus d'une autre litre qu'il a dit estre celle des sieur et dame de Montaudouin de la Clartière ; et avons publié la présente prise de possession sans opposition. Et interpellé M. le recteur de signer ; ce qu'il a fait après lecture. Signé : Blanchard, recteur de Sainte-Croix (1).

(1) « Visitans l'église et autels, avons veu qu'elle est grande et belle, composée d'un chœur et d'une nef séparés d'une Passion, et deux autels, l'un à droit en entrant de lad. nef

Nous nous sommes ensuite transportés, accompagnés comme dessus, sur une motte de terre, où nous avons monté, située près lad. église de Ste-Croix, que ledit sieur cher de la Grandière nous a dit estre le lieu où étoit autrefois basty le château des Huguetières, nommé le

au chœur dédié à sainte Anne, l'autre à saint Roch et à saint Sébastien, tous deux assés propres, non consacrés. Que les couvertures de toutte l'église sont en bon estat et lambrissées de vieux lambris qui a besoin d'estre reparé, entr'autres à l'endroit du bas de la nef; qu'elle est passablement bien carrelée de grandes pierres de taille; et avons remarqué qu'autour des murailles d'icelle par le dedans, il y a deux litres, la plus basse desquelles paroit chargée d'armoiries qu'on a dit estre de la maison de la Clartière, et la plus haulte, qui est beaucoup effacée, chargée de celles des ducs de Retz. Avons encor veu qu'il y a dans la nef d'icelle, contre un pilier, un autel à droit en entrant, autrefois dédié à saint Eloy, qui n'est consacré et est interdit; que de l'autre costé, vis à vis, est une petitte chapelle enfermée de balustres de bois, l'autel de laquelle est vieil et consacré, dédié à saint Jan, en laquelle avons veu les armes des seigneurs de lad. maison de la Clartière, fondateurs d'icelle. Avons encor veu que des deux costés de lad. église, tout du long d'icelle, sont deux chapelles en apentif, séparées d'icelle d'arcades et piliers de pierres, dont les couvertures ne sont point lambrissées; en le bout de l'une desquelles, sise du costé de l'Evangile, est un autel tout neuf dedié à la sainte Vierge, non consacré, et plus bas un autre vieil autel aussy non consacré, dédié à sainte Margueritte, sans aucune parure, et plus bas encor, un autre fort vieil autel qui paroit consacré et dedié à saint Gildas, aussy sans aucune parure que quelques images en bosse fort indecentes, et plus bas encor un autre autel non consacré et sans parure, qui ne servant qu'à empescher de voir aux autres autels, deveroit estre detruit, et à l'autre bout d'icelle, est une grosse tour de pierre et dessus un clocher avec trois cloches dedans. Et avons veu que dans l'autre chapelle, il n'y a qu'un autel qui est neuf et non consacré, dedié à sainte Barbe, sur lequel il n'y a point de dais. » (Procès-verbal de la visite de l'église de Sainte-Croix, faite en 1689 par l'archidiacre Binet, Arch. Loire-Inf., G 54, p. 41-42.)

château de Ste-Croix, ainsi que le rapporte le Père Dupas dans la Généalogie des anciens barons de Retz (1), sur laquelle motte ledit sieur de la Grandière, audit nom, a fait émotion de terre, a arraché herbe et circuité ledit lieu.

De là, ledit sieur cher de la Grandière s'est avec nous-dits notaires et compagnie, transporté dans les garennes de Retz, où il y a pareillement fait émotion de terre, arraché herbe et circuité lesd. garennes.

Nous nous sommes ensuite rendus à l'abbaye de la Chaume fondée par Harcouet, seigneur de Retz, la veille des nones de juillet 1066 (2), sous la reigle de saint

(1) Du Paz parle en effet de cette motte sur laquelle il est possible qu'il y ait eu un château au début de l'époque féodale. Quant au nom des Huguetières qu'on lui donne ici, c'est une tradition sans fondement et dont il n'est point question dans Du Paz. Le château des Huguetières se trouve en la Chevrollière, à une vingtaine de kilomètres de Machecoul. Après la réunion de la terre à la baronnie de Retz, le siège de la juridiction des Huguetières fut transféré à Machecoul. C'est ce transfert, relativement récent, qui aura donné lieu à la tradition.

(2) La date de 1066 donnée ici n'est point celle qui figure dans l'acte de fondation de la Chaume. La charte est en réalité de la veille des nones (soit le 6) de juillet 1055. Il est vraisemblable pourtant que la date insérée dans notre procès-verbal ne résulte pas d'une erreur matérielle ; mais que celui qui l'a fournie s'est inspiré de la correction proposée par Mabillon (*Annales ordinis S. Benedicti*, IV, 677). Ce dernier avait cru bon de corriger en 1066 la date de 1055, parce qu'un synchronisme de la pièce la rapporte au temps du roi de France Philippe Ier, dont le règne commença en 1060 seulement. Nous croyons avoir démontré ailleurs (*Airard et Quiriac, évêques de Nantes*, 1895, p. 6-10) que des deux rédactions de l'acte de fondation de la Chaume, l'une d'elles est fortement interpolée, et c'est précisément dans celle-là seule que figure le synchronisme dont il est cas. La mention

Benoist, congrégation de St-Maur, à laquelle abbaye le baron de Retz choisissoit trois religieux de l'ordre, et les présentoit à l'abbé de Rhedon qui en nommoit un ; mais depuis le Concordat, c'est le roy qui a la nomination. M. le chr de la Grandière, en sa qualité, est entré dans l'église de lad. abbaye qui lui a été ouverte par les domestiques du sieur Greslier de Monique, fermier d'icelle, et en présence de sa dame et par son ordre ; et est allé au chœur de la susd. église, où il s'est mis à genoux, fait prières et tous autres actes requis. Après quoy ledit sieur chr de la Grandière nous a fait apercevoir dans les vitrages de droit et de gauche qui sont dans le chœur, des blazons qu'il nous a dit estre ceux des armes de la maison de Gondy.

De là ledit sieur chr de la Grandière, audit nom, s'est avec ledit sieur Réal et nousdits notaires, transporté dans la maison principalle de lad. abbaye de la Chaume, occuppée par les sieur et dame Greslier, dans laquelle il a librement entré, ainsi que dans les jardins, cours et verger qu'il a circuité, tant de la mense conventuelle que de l'abbaye, et avons en sortant publié la présente prise de possession sans opposition.

Au surplus mondit sieur le chr de la Grandière, audit nom, toujours accompagné comme cy devant, a pris la réelle et actuelle possession de la ville de Machecoul et des fauxbourgs en dépendants ; il s'y est, en nos présences, promené dans toutes les rues, et il y a remarqué particulièrement les parties qui existent des anciennes portes de lad. ville, qui autrefois étoit entourée de murs et fossés qui n'existent plus, lesd. portes situées, la première au bout de la rue du Marché sur le chemin de Bourgneuf ; la 2e à la place St-Nicolas sur le chemin de Nantes ; la 3e au bout de la Grande Rue conduisant à

relative au règne de Philippe étant une interpolation manifeste, il n'y a pas lieu d'en tenir compte pour modifier la date 1055 qui est incontestable.

St-Philbert, et la 4e près la maison du Parc, laquelle conduisoit à la Garnache ; il ne reste aucun vestige de ces trois dernières (1) ; dans toutes lesquelles rues s'est

(1) Un texte de l'année 1153 nous apprend qu'à cette époque il y avait déjà une entrée de Machecoul appelée porte de la Garnache « porta Gasnapie » (Arch. Loire-Inf., H 135). Un dénombrement de la baronnie de Retz, exécuté lors d'un rachat advenu au duc en 1473 (*Ibid.*, B 1854), nomme bien les portes « du Marcheill, » de Saint-Nicolas, de la « Basse Court » et « du Pré à la personne ; » mais il ne le fait qu'incidemment pour préciser l'emplacement de certains logis sis dans leur voisinage. On ne saurait donc tirer de ce document — qui n'avait point à décrire l'enceinte de la ville ni ses maisons, mais seulement à noter l'impôt auquel ces dernières étaient assujetties — la conséquence que Machecoul n'avait alors que ces quatre ouvertures.

L'identification des portes visées dans le procès-verbal de 1780 avec ce qu'on sait de chacune d'elles, ne présente aucune difficulté pour les deux premières, citées dans d'autres textes. L'une, dite du Marcheill, du Marchiz, puis du Marché, est celle qui existait encore ; la seconde correspond à la porte Saint-Nicolas. La quatrième est assurément la porte dite de la Garnache en 1153 et, presque aussi certainement — les termes du document ne permettent guère d'en douter — de la Basse Cour en 1473. Quant à la porte du Pré à la personne, autrement dit du Pré au curé (au moyen âge ces deux termes étaient identiques et notre texte le confirme par ailleurs), il nous paraît difficile de l'identifier avec la troisième des entrées signalées par le chevalier de la Grandière. Ce qu'on sait de la topographie de Machecoul, comme aussi la place assignée en 1473 dans la nomenclature des maisons, à celle qui se trouvait près de la porte en question, nous incline plutôt à croire que la porte du Pré à la personne n'était qu'une poterne sise entre les ouvertures du Marché et de la Basse Cour. La troisième entrée a-t-elle été appelée porte des Bancs, du nom du quartier où elle se trouvait située, jadis et encore dit les Bancs, vraisemblablement à raison des étaux des bouchers ? On ne saurait l'affirmer. En tous cas, on rencontre assez fréquemment mentionnée, du XVe au XVIIe siècle, la rue conduisant de la porte Saint-Nicolas aux Petits Bancs ; c'est la Grande Rue actuelle.

trouvé quantité d'habitants et vassaux, auxquels nous avons annoncé la présente prise de possession.

Et généralement ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, a fait tous les actes requis nécessaires de droit et de coutume pour prendre et acquérir une bonne et valable possession de lad. baronnie de Retz, par raport à Machecoul et annexes, circonstances, dépendances, droits honorifiques, prééminences, cens, rentes seigneurieuses, foncières, féodales et autres, exprimées ou non exprimées en la présente, droits rescindans et rescisoires quelconques ; et a été, comme dit est, à haute et intelligible voix par l'un de nousdits notaires, tant dans l'auditoire, les différentes églises, places publiques, marchés qu'autres lieux, publié et annoncé la présente prise de possession, à ce que personne n'en ignore ; le tout sans trouble, ni aucune autre opposition que celle dudit sieur Robin, sénéchal, contre laquelle il a été protesté ci devant. De tout quoy ledit sieur ch^er^ de la Grandière, en sa qualité, nous a requis acte, que nous lui avons octroyé et raporté pour valloir et servir ce que de raison ; et a renvoyé la continuation de la présente prise de possession dans la forest de Machecoul et autres lieux, et a signé avec M. le procureur fiscal, les sergents et autres. Signé : le ch^er^ de la Grandière, P. Réal, Saint-Gilles, Paynot, Vrignaud, huissier audiencier, J. Laheu, faisant les fonctions d'huissier de service, Archambaud et Lambert.

Avenant ce jour douze octobre mil sept cent quatre-vingt, nousdits conseillers du Roy, notaires de la ville, comté et diocèse de Nantes, soussignés, au réquisitoire dudit sieur ch^er^ de la Grandière, en sad. qualité, nous nous sommes tranportés par suite de commission, de sa compagnie et de celle de noble maître Pierre Réal, avocat en Parlement et procureur fiscal de Machecoul, dans la forest dudit Machecoul, pour en faire prendre possession audit sieur ch^er^ de la Grandière, audit

nom, et y étants arrivés, nous y aurions trouvé Julien Lorteau, François Denis, Ravegeau et Le Roy, garde-chasses et de forest, qui ont indiqué les différents cantons d'icelle forest aud. sieur ch^er^ de la Grandière; en conséquence, il en a, audit nom, pris la réelle et actuelle possession pour l'avoir circuité et traversé tant dans les vagues que dans les terres labourées et bois; il a couppé branches des renaissances et autres bois, arraché herbes, fait émotion de terre. De là, il s'est rendu avec nous dans les maisons des gardes chasses, situées dans les cantons de *la Héronière* et de *la Magdeleine*, occupées par Julien Lorteau et François Denis ci dessus nommés, dans lesquelles maisons il a entré, ouvert et fermé portes et fenestres, fait feu et fumée, bu et mangé, et fait au surplus tous actes requis et nécessaires pour prendre et acquérir une bonne et vallable possession de lad. forest de Machecoul, circonstances et dépendances, en laquelle nous dits notaires avons mis le dit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, sans trouble ny opposition de personne quelconque; et le requérant, lui en avons raporté le présent acte pour valloir et servir ainsi que de raison. Et le dit sieur ch^er^ de la Grandière nous a requis de renvoyer la suite de la commission à demain huit heures du matin, et de nous rendre avec lui en la ville de St-Philbert de Grand-Lieu, dans l'auberge où pend pour enseigne le *Lyon d'or*, chez François Riobé, où nous sommes tous arrivés à sept heures et demie du soir, lesdits jour et an; et a signé avec ledit sieur Réal, le sieur Saint-Gilles, secrétaire de M. le marquis de Brie Serrant, et nousdits notaires. Signé : le ch^er^ de la Grandière, P. Réal, Saint-Gilles, Mathurin Le Roy, Denis, Lorteau, F. Ravegeau, Archambaud et Lambert.

Saint-Philbert

(13 octobre)

Avenant ce jour treize octobre mil sept cent quatre-vingt, environ les huit heures du matin, nous dits conseillers du Roy, notaires, en conséquence de la remise d'hier, nous nous sommes transportés de compagnie et sur le réquisitoire dudit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, et de M. Réal, avocat en Parlement et procureur fiscal de la baronnie de Retz, pour continuer la présente prise de possession par rapport à la châtellenie des Huguetières et baillage de Château-Briand à Saint-Philbert de Grand-Lieu, membres dépendans de lad. baronnie de Retz, sous le porche au devant de la grande porte de l'église, donnant sur la place publique, lieu où ledit s^gr^ des Huguetières a le droit de faire tenir ses plaids et juridiction, où étant, accompagné des quatre gardes chasses ci devant nommés, il s'est assis et pris place auprès d'une table mise exprès, et à l'instant se sont présentés les sieurs Airaud, Jaunain, Picard père et fils, notaires et commis greffier de lad. baronnie; ledit sieur ch^er^ de la Grandière, en sad. qualité, a déclaré prendre possession de lad. châtellenie et de tous ses droits rescindans et rescisoires, et a requis que nous eussions donné lecture dudit contrat, insinuation et procuration; ce qui a été fait sur le champ par l'un de nous à haute voix, et nous avons publié aussi à haute voix la présente prise de possession à ce que personne n'en ignore.

De là le dit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, en compagnie des ci dessus nommés, a traversé la Grande Rue, faux bourgs, place du Marchix et un emplacement joignant le jardin de Jacques Gariou, et le pré au sieur Poidras, et vers le nord au chemin qui conduit de la ville au marais du Puant, dans tous lesquels endroits il a fait tous actes de possession que nous avons

publié et annoncé à haute voix dans les différents endroits. Il a aussi entré librement dans les logements du four à ban, sur lesquels il est dû rentes foncières au seigneur marquis de Brie Serrant, où il a ouvert et fermé les portes et fait les actes requis par la coutume ; ensuite ledit sieur chᵉʳ de la Grandière, audit nom, a enfin entré librement en plusieurs autres maisons et notamment chez les sieurs Airaud, Picard et la veuve Lemaître, où il a déclaré prendre possession de ladite châtellenie, et que nous avons répété à haute voix dans la rue, sans que personne se soit opposé ; en laquelle possession nous avons mis ledit sieur chᵉʳ de la Grandière, audit nom, et de tous les droits rescindans et rescisoires quelconques exprimés ou non exprimés, dont il a requis le présent acte pour valloir et servir ce que de raison ; et a signé avec les officiers sus nommés et gardes chasses, et a renvoyé la continuation de la présente à la Benaste, pour la châtellenie du même nom. Signé : le chᵉʳ de la Grandière, P. Réal, Saint-Gilles, Picard, Airaud, F. Josnin, Picard fils, Mathurin Le Roy, F. Ravegeau, Lorteau, Denis, Archambaud et Lambert.

La Benate

(14 octobre)

Avenant le samedy quatorze octobre mil sept cent quatre vingt, environ les sept heures du matin, nous conseillers du Roy, notaires susdits, en conséquence du renvoy d'hier, nous sommes, à la réquisition et de compagnie dudit sieur chᵉʳ de la Grandière, en sad. qualité, et de noble Mᵉ Pierre Réal, avocat et procureur fiscal de la baronnie de Retz, transportés pour la continuation de lad. prise de possession, avec Mʳˢ Jacques Goeau, sieur de la Noë, Charles Goeau, sieur du Fief Boiveau, François Clericeau, sieur de la Cleriçays, Pierre Marie Bousseau, notaire de la baron-

nie de Retz, notables principaux habitans et députés de lad. ville de la Benaste, qui sont venus exprès à notre auberge chez le nommé Migné, paroisse de Saint-Etienne de Corcoüé, distante de la ville de la Benaste d'environ une demye lieu, où nous avons couché la nuit dernière, au devant dudit sieur ch^er^ de la Grandière, et qui l'ont conduit avec mondit sieur Réal et nous dans la ville de la Benaste, où nous avons remarqué en arrivant un tas de bois en piramide sur la place au devant de l'église, auquel le feu a été mis par des habitans qui se sont trouvés en nombre, dont deux armés de fuzils qu'ils ont déchargé à l'instant. C'est aussi trouvé à la porte d'entrée du cimetière Missire Alexandre Aimé Goeau, sieur des Revelières, prestre, recteur de lad. paroisse de la Benaste, revêtu d'une chape et étole, la croix et la bannière levée devant luy pour recevoir ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, qui l'a conduit processionnellement à l'église dans laquelle il est entré, de lad. compagnie et de plusieurs habitans de l'un et l'autre sexe, au son des cloches, et luy a présenté de l'eau beniste à la grande porte ceintrée de lauriers, et a été ledit sieur ch^er^ de la Grandière se placer au devant du maître autel sur un siège préparé et tapissé exprès, où il s'est mis à genoux et a fait prières et oraison ; ensuite ledit sieur recteur l'a complimenté et encensé, dans son compliment l'a reconnu, audit nom, pour seigneur fondateur de lad. église comme représentant les anciens fondateurs, et l'a supplié d'intercéder auprès du seigneur marquis de Brie Serrant d'accorder sa protection à sa paroisse, et à l'instant ledit sieur recteur a chanté le *Veni Creator*; et nous, à l'issue, avons publié la présente prise de possession dans lad. église à haute et intelligible voix, à ce que personne n'en ignore, sans aucune opposition ; après, ledit sieur recteur a chanté de nouveau le *Te Deum*, et ledit sieur ch^er^ nous a fait remarquer qu'au haut du vitrage derrière le grand autel est un

écusson attaché avec des pattes fiches, aux armes des seigneurs de Retz (1) ; et de là, ledit sieur recteur a introduit ledit sieur chevalier, de lad. compagnie, dans la maison presbyteralle, où se sont trouvés plusieurs habitans qui sont venus témoigner leur joye. De là, sorty de la même compagnie, accompagnés dudit sieur recteur, nous avons été dans une mazure de la chapelle que l'on nous a dit se nommer Saint-Antoine, vis à vis la place et au devant de lad. église, fondée et dottée par les anciens seigneurs de la Benaste, à la charge de deux messes par semaines, et autres prières et oraison, dans laquelle chapelle doit se desservir la chapellenie de Sainte-Catherine, fondée par dame Catherine de Machecoul, veuve de Messire Pierre de Craon, par testament du sept mars 1401. Ces deux chapelles sont possédées par le sieur abbé Pallate, à ce que a déclaré ledit sieur ch^er^, aux fins de la présentation en faitte par feu M^r^ le duc de Villeroy ; laquelle mazure de chapelle il a circuité et nous avons annoncé de nou-

(1) « Visitans l'église et autels, avons esté informés qu'elle n'est point consacrée et veu qu'elle est fort petitte, composée d'un chœur et d'une nef séparés d'un balustre sur lequel est une Passion, et de deux vieux autels dont il ne reste que les masses non consacrées, enfermés de balustres, sur l'un desquels est l'image en bosse de la sainte Vierge et sur l'autre celle de saint Simphorien. Que toute lad. église est bien carrelée de pierres froides et carreaux de thuile ; que la cherpante est passable, mais sans lambris, couverte d'ardoises à l'endroit du grand autel et sur le petit clocher fait en cul de four qui est dessus, et au surplus de thuiles. Que dessous led. petit clocher sont placées les deux cloches, si bas que tout leur son se repandant plus dans l'église qu'au dehors, incommode ceux qui y sont. Avons encor veu qu'il y a joignant le chœur, du costé de l'Epistre, une petite chapelle en appentif, couverte de thuiles, en passable estat, dont l'autel est dédië à Nostre Dame de Piété et n'est point consacré, en masse, ny paré que d'un tableau. » (Procès-verbal de la visite de l'église de la Benate, faite en 1689 par l'archidiacre Binet, Arch. Loire-Inf., G 54, p. 120-121).

veau la présente prise de possession. Ensuite ledit sieur ch^er^ de la Grandière, en sa qualité, s'est, de notre compagnie et de celle des susnommés, transporté au four à ban qui est sous les halles dudit lieu, dans le logement duquel il est librement entré, où il y a fait les actes de droit, et nous susdits notaires avons encore annoncé la présente prise de possession, ainsi que dans d'autres endroits de lad. ville, où le dit sieur ch^er^ de la Grandière s'est transporté et a fait les actes requis aussy sans opposition. De là, il s'est rendu, de la même compagnie, sur un terrain environné d'anciennes et larges douves, où étoit autrefois construit le château de lad. châtellenie de la Benaste, où il n'existe actuellement aucuns vestiges (1), et est planté en vigne ; l'a circuité et traversé, couppé bois tant de la vigne que des hayes, arraché herbe et fait émotion de terre.

Ensuite ledit sieur de la Grandière est entré en plusieurs maisons de lad. ville et nottamment chez la dame Ve Goeau des Revelières, les sieurs Clericeau de la Cleriçays et Bousseau, dans lesquelles il est librement entré avec eux qui l'y ont introduit, et nous notaires avons encore au devant de chacune annoncé la présente prise de possession, où il ne s'est trouvé aucun opposant venu à notre connoissance, et a généralement observé touttes les autres formalités de droit et de coutume pour s'acquérir, audit nom, la possession de lad. châtellenie de la Benaste et de tous ses droits honorifiques, prééminances, rentes, revenus et autres droits rescindans et rescisoires quelconques, sans aucune opposition, comme dit est ;

(1) Lors de l'aveu de 1674, les choses étaient déjà à peu près dans le même état : « La ville de la Benaste avecq l'emplacement de l'antien chasteau dud. lieu, à present ruiné sans aucun ediffice ny bastiment ; et touttesfois circuit de vieilles douves et fossés, contenant led. emplacement deux journaux de terre ou environ. » (Ar. Loire-Inf., B 1855, p. 112).

dont led. sieur ch^er^, audit nom, nous a requis le présent acte pour valoir et servir ce que de raison, et a signé avec les susnommés et autres soussignés, et a renvoyé la suite de la commission à Legé et autres lieux. Signé : le ch^er^ de la Grandière, P. Réal, A. Goeau, recteur de la Benaste, Goeau de la Noë, Clericeau, P. Bousseau, Goeau du Fief Boiveau, Bousseau fils aîné, Bousseau fils cadet, Archambaud et Lambert.

Legé

(14 octobre)

Ensuitte nous nous sommes transportés, de compagnie dudit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, dudit sieur Réal et desdits sieurs quatre députés de la Benaste ci devant desnommés, qui ont accompagné ledit sieur ch^er^ de la Grandière à trois quarts de lieue de leur ville sur la route de Legé, au bourg et paroisse dudit Legé, où nous sommes arrivés environ les quatre heures de l'après midy dudit jour quatorze octobre mil sept cent quatre vingt ; où étants, le sieur ch^er^ de la Grandière, de compagnie dudit sieur Réal et de nous, s'est rendu sur la place au devant de la principalle porte d'entrée du cimetière dans la partie vers le nort dudit bourg de Legé, où le seigneur de lad. châtellenie de la Benaste a droit de faire tenir ses plaids et exercice de la juridiction ; là étant, le sieur ch^er^ de la Grandière s'est assis et a pris place dans une chaise auprès d'une table mise exprès, en présence de M. Me Sébastien Guibert, sieur de la Nigardrais, ancien sénéchal de Machecoul et subdélégué de Mgr l'intendant au département dudit Machecoul, noble Me Alexandre Aimé Pineau, avocat et ancien sénéchal du prieuré de Legé, noble homme Simon Pierre Veillon, trésorier des Invalides aux Sables, écuyer François Charles Réal, sieur des Perrières, conseiller du Roy, auditeur en sa Chambre des comptes de

Bretagne, noble homme Sébastien Guibert, ancien gendarme de la Garde du Roy et écuyer Alexandre Merlet, sieur du Pasty ; où ledit sieur ch^er^ de la Grandière, en sa ditte qualité, a déclaré prendre possession de lad. châtellenie de la Benaste, membre dépendant de lad. baronnie de Retz et de tous ses droits rescindans et rescisoires, prééminances et autres, et a requis que nous eussions donné lecture dudit contrat d'acquêt ci devant datté, insinuation et procuration, ce qui a été fait sur le champ par l'un de nous notaires, à haute voix, et avons aussi publié la présente prise de possession à ce que personne n'en ignore. Et entrés dans le cimetière, led. sieur ch^er^ de la Grandière nous a fait remarquer qu'à la face de la tour vers occident, au dessus du cadran de l'orloge, sont incrustées sur pierre de taille les armes de Retz ornées du manteau ducal, et nous étant approchés de l'église, nous avons aussi remarqué qu'au dessus des deux principalles portes des deux ailes de lad. église de Legé sont également les mêmes armes de Retz, telles que nous les avons remarqué à l'église de la Benaste, et qu'à celle de la gauche en entrant il y a au dessus de l'écusson en chiffres : 1645 ; déclarant ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, n'avoir voulu prendre possession de l'église dudit Legé, se bornant pour la présente prise de possession aux églises des chefs lieux de chaque châtellainie.

Nous nous sommes ensuite, de la même compagnie, transportés dans les différentes rues dudit bourg de Legé, et entrés en plusieurs maisons, nottamment chez MM. Guibert de la Nigardrais et Pineau du Pavillon, dans lesquelles il a été introduit par eux, au devant desquelles maisons et rues, nous avons également publié la présente prise de possession à ce que personne n'en ignore, le tout sans trouble ny opposition quelconque, et au surplus fait tous actes requis par la coutume pour acquérir une réelle possession audit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom ; et ont tous lesdits sieurs sus-

nommés signé avec nous, et ledit sieur ch^er^ de la Grandière a renvoyé la présente commission à lundy prochain. Signé : le ch^er^ de la Grandière, P. Réal, A. A. Pineau du Pavillon, Réal des Perrières, Guibert de la Nigardrais, Guibert, Merlet, Veillon, Archambaud et Lambert.

Bois-de-Cené

(16 octobre)

Avenant le lundy seize octobre mil sept cent quatre vingt, avant midy, nousdits conseillers du Roy, notaires de la ville, comté et diocèse de Nantes soussignés, en conséquence du renvoy de samedy dernier quatorze courant, pour vacquer à la suite de notre commission, nous sommes, du château de Machecoul, de compagnie et au réquisitoire dudit sieur ch^er^ de la Grandière, au nom et comme procureur spécial de M. le marquis de Brie Serrant, baron de la baronnie et pays de Retz, aux fins de sa procuration ci devant dattée, et de noble Me Pierre Réal, avocat en parlement et procureur fiscal de Machecoul, transportés au bourg et paroisse de Saint-Etienne de Bois de Cené, où étants arrivés à la porte de l'église de lad. paroisse, environ les onze heures du matin, nous y avons trouvé Missire Jacques Voyneau, prêtre, recteur d'icelle, revêtu d'une chappe et étole, la croix et la bannière levée devant lui pour recevoir ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, auquel il a présenté l'eau bénite, l'a complimanté et l'a introduit processionnellement à l'église, dans laquelle il a entré librement, de ladite compagnie et de plusieurs habitans de l'un et l'autre sexes, au son des cloches, et a conduit ledit sieur ch^er^ de la Grandière devant le maitre autel, les cierges allumés, sur un siège préparé et tapissé exprès, où il s'est mis à genoux, a fait prières et oraisons, et lui a donné de l'encens et chanté le *Te Deum* avec les assistans ; nous susdits notaires avons publié la pré-

sente prise de possession dans ladite église à haute et intelligible voix, à ce que personne n'en ignore, sans aucune opposition, et a ledit sieur recteur signé. Signé : Voyneau, curé de Saint-Etienne de Bois de Cené.

De là, ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, s'est transporté avec nous dans une maison située audit bourg de Bois de Cené, au nord du cimetière, occupée par Jean Denis, cabaretier, qu'il nous dit appartenir à Me Biclet, procureur au présidial de Nantes, dans laquelle, à la chambre d'entrée à gauche donnant sur le devant, ledit seigneur marquis et baron de Retz a droit de faire tenir ses plaids et juridictions, où ledit sieur ch^er^ de la Grandière est librement entré, a pris place sur un banc tenant lieu de siège, au derrière duquel, joignant le mur, est une vieille boisure peinte et au dessus un vieux plafond en planches, auquel lieu il a déclaré qu'il prenoit possession en sad. qualité, et nous avons donné lecture dudit contrat et procuration sus dattés, et publié lad. prise de possession sans opposition.

De là, ledit sieur ch^er^ de la Grandière a été avec nous dans les différentes rues dudit bourg de Bois de Cené, et ensuite sur les domaines et héritages relevans de la châtellenie et jurisdiction du Coutumier et de l'Eguillaudière situés dans les marais de la même paroisse de Bois de Cené, de compagnie de noble homme Louis Coujard, sieur de la Coinderie, qui nous a accompagné et fait la montrée desdits marais, sur lesquels ledit sieur ch^er^ de la Grandière y a fait émotion de terre, arraché herbes et fait tous autres actes requis et de coutume pour s'acquérir, audit nom, la possession entière de ladite châtellenie du Coutumier, droits rescindans et rescisoires, rentes, revenus et autres quelconques appartenants audit seigneur marquis, baron de Retz, en laquelle nous l'avons mis, sans trouble ni opposition, dont acte ; et ont lesdits sieurs ch^er^ de la Grandière, Réal et Coujard signé après lecture.

Signé : le ch^er^ de la Grandière, P. Réal, Coujard, Archambaud et Lambert.

Saint-Cyr

(17 octobre)

Avenant le mardy dix sept octobre mil sept cent quatre vingt, avant midy, en conséquence du renvoy du jour d'hier pour la continuation de la présente prise de possession, en présence de nous susdits conseillers du Roy, notaires à Nantes soussignés, ledit sieur ch^er^ de la Grandière, en sad. qualité, accompagné dudit sieur Pierre Réal, avocat en parlement et procureur fiscal de la juridiction de la baronnie de Retz à Machecoul, s'est transporté au bourg et paroisse de Saint-Cyr, où étant arrivé à la porte de l'église, s'est trouvé Missire Jacques Marchesse, prêtre, recteur de lad. paroisse, revêtu d'une chappe et étolle, la croix et la bannière levée pour recevoir ledit sieur ch^er^ de la Grandière, en sa qualité, lequel dit sieur recteur accompagné du sieur Ferronnière, son vicaire, en surpelis, l'ont conduit processionnellement à l'église, dans laquelle il est entré librement, de lad. compagnie et de plusieurs habitans de l'un et l'autre sexe, au son des cloches, lui a ledit sieur recteur présenté l'eau beniste à la grande porte ceintrée de lauriers attachés avec des rubans rouges, lui a offert le dais qu'il a refusé, l'a complimanté et lui a dit qu'il reconnaissoit ledit seigneur marquis de Brie Serrant pour seigneur fondateur de son église et a supplié ledit sieur ch^er^ de la Grandière d'intercéder auprès dudit seigneur de Retz d'accorder sa protection à sa paroisse, et l'a conduit processionnellement au devant du maître autel, qui étoit décoré et illuminé ainsi que les autres autels, sur un siège préparé et tapissé exprès, où il s'est mis à genoux et a fait prières et oraisons. Ensuite ledit sieur recteur l'a encensé, a chanté le *Veni Creator*, et nous notaires, à l'issue, avons lu et

publié la présente prise de possession dans ladite église à haute et intelligible voix, à ce que personne n'en ignore, sans opposition. Ensuite le sieur recteur a chanté le *Te Deum* avec les assistans, à la fin duquel il a reconduit ledit sieur ch^er^ de la Grandière processionnellement avec la croix et la bannière jusqu'au cimetière de lad. église.

De là, led. sieur recteur ayant quitté sa chappe, a conduit le sieur ch^er^ de la Grandière dans le logement presbitéral, et a led. sieur recteur signé. Signé : J. Marchesse, recteur de Saint-Cyr et Bourgneuf.

Ensuite de quoi il s'est transporté, de compagnie de nous dits notaires et dudit sieur Réal, dans la seigneurie, en lad. paroisse de Saint-Cyr, dont étoient fermiers les sieur et dame Goupilleau, où étants arrivés, se seroient trouvés le sieur Goupilleau de Plumetière, tuteur des enfans mineurs desdits sieur et dame Goupilleau, et M. Me Pierre Marie Goullain, sieur de l'Eraudière, avocat en Parlement, sénéchal des juridictions de Bourgneuf et Pornic et subdélégué de l'intendance à Bourgneuf, qui a dit être venu exprès audit lieu au devant dudit sieur ch^er^ de la Grandière; lequel dit sieur ch^er^ a librement entré dans les logements de la seigneurie, ouvert et fermé portes et fenêtres, fait feu et fumée, bu et mangé, visité les logements ainsi que la grange à bled attenante à la maison; de là passé sur les jardins et dépendances de lad. seigneurie, il y a fait émotion de terre, couppé bois, arraché herbes, circuitté lesdits domaines; et nous notaires susdits avons publié la présente prise de possession à haute voix sans aucune opposition.

Bourgneuf

(17 octobre)

De la compagnie ci devant et dudit sieur Goullain sénéchal, nous nous sommes rendus en la ville de

Bourgneuf. De là, nous nous sommes transportés en l'auditoire situé sur la place de cette ville, dans lequel s'exerce la justice pour la juridiction de Bourgneuf et Prigny y réunie, où se sont trouvés en robbe ledit sieur Goullain sénéchal et noble Me Joseph François Texier, doyen des avocats, faisant les fonctions de procureur fiscal pendant la vacance de l'office, Mes Martin Barien, Pierre Chaisneau, Julien Jacques Bonfils et Laurent Louis Hubin, les quatre notaires et procureurs de lad. juridiction, ce dernier faisant les fonctions du greffier pendant la maladie de Me Marault, greffier ordinaire, de lui le serment pris au cas requis, et Me Charles Bouchard seul huissier audiancier ; ouverture faitte des portes d'entrée et de la salle d'audiance avec les clefs qui ont été représentées par l'huissier de service, s'est présenté M. Goullain, sénéchal de lad. juridiction de Bourgneuf, lequel a complimenté ledit sieur cher de la Grandière, audit nom, et l'a conduit sur le siège principal, s'est placé à sa droite et les autres officiers présents se sont tous mis à leurs places ordinaires.

Le sieur Texier faisant les fonctions de procureur fiscal a dit : Messieurs, M. le cher de la Grandière se présentant comme procureur spécial de M. le marquis de Brie Serrant pour prendre possession dudit auditoire pour l'exercice de la châtellenie de Bourgneuf et Prigny y réunie, a requis qu'il fut donné lecture dudit contrat d'acquêt du seigneur marquis de Brie Serrant, d'avec Mgr le duc de Villeroy, et procuration dudit sieur cher de la Grandière cy devant dattés, ce qui a été ordonné par M. le Sénéchal, lecture faite par l'un de nous dits notaires, l'autre présent, à haute et intelligible voix, et déclaré que M. le cher de la Grandière, audit nom, prend possession de lad. châtellenie et juridiction et de tous ses droits, prééminences, rentes et autres revenus et droits rescindans et rescisoires quelconques, exprimés ou non exprimés ; M. le procureur fiscal a requis de nouveau qu'il fut décerné acte de la lecture des pièces

et qu'il en soit fait mention sur les registres du greffe où lesdites pièces seront enregistrées.

A l'endroit ledit sieur sénéchal a décerné acte du tout et ordonné l'enregistrement cy dessus requis, a fait un nouveau compliment audit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, lui a présenté la main pour descendre de dessus le siège, au dos duquel siège sont les armes de la maison de Gondy et de celle de Villeroy.

Et de là s'est rendu, de lad. compagnie et de tous les officiers cy devant dénommés, dans la prison de lad. ville de Bourgneuf, joignant l'auditoire, dont est concierge Pierre Brisson ; dans laquelle il est entré librement, ouvert et fermé les portes, visité icelle prison et en sortant nous avons de nouveau publié la présente prise de possession sans opposition, et avons aperçu en sortant un poteau où y est attaché un carcan joignant l'auditoire.

Ensuitte de quoi ledit sieur ch^er^ de la Grandière, de notre compagnie et de celle de MM. les officiers cy dessus dénommés, tous en robbe, s'est rendu suivi du peuple en foule qui l'accompagnait, devant la grande porte et principalle entrée de l'église paroissialle de Notre Dame de Bon Port de lad. ville de Bourgneuf, où étant arrivé, s'est trouvé Missire Jacques Marchesse, prêtre, recteur de la paroisse de Saint-Cyr et Bourgneuf, accompagné du sieur Guitteny son vicaire, revêtu d'un surplis, et ledit sieur recteur d'une étole et d'une chappe, la croix et la bannière levée pour recevoir ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, à qui il a fait présenter le dais à la grande porte, porté par quatre habitants, qu'il a refusé. Il l'a complimenté de nouveau, lui a déclaré reconnaître le seigneur marquis de Brie Serrant pour seigneur fondateur de l'église, et réitérant sa demande de protection pour saditte église et ses paroissiens, lui a présenté de l'eau beniste et l'a conduit processionnellement dans l'église, dans laquelle il est entré librement, de la compagnie de tous mesdits sieurs les officiers et des habitants de l'un et l'autre sexe, au

son des cloches, et est allé se placer dans le sanctuaire sur une estrade tapissée exprès au devant du maître autel, qui étoit paré et illuminé de cierges ainsi que tous les autres autels de l'église, il s'est mis à genoux, a fait prières et oraisons ; le sieur recteur a chanté à l'instant le *Veni Creator*, l'a encensé, à l'issue duquel nous avons publié la présente prise de possession au bas du sanctuaire, à haute et intelligible voix, sans opposition. De là il a pris place dans le banc du seigneur, attenant à la sainte table du côté de l'épître, où il s'est agenouillé, au dos duquel banc sont les armes de Retz. Après, ledit sieur recteur a chanté le *Te Deum* avec les assistants, et l'a reconduit aussi processionnellement à la porte de l'église.

De là, transporté, de la même compagnie, dans la maison du four à ban, située rue du même nom en lad. ville, où il est aussi librement entré, ouvert et fermé les portes et y a fait les autres actes requis ; laquelle possession a été annoncée.

Ensuite il s'est rendu, de la même compagnie, devant la porte de l'église des révérends pères Religieux Cordeliers de Bourgneuf, où étant, s'est présenté le R. P. Brun, docteur en Sorbonne, gardien dudit couvent, revêtu d'étole et chape, chausse, calotte et bonnet violets, accompagné de l'un de ses religieux, ledit sieur gardien ayant une croix d'argent doré à la main, qu'il lui a présenté et fait baiser, lui a aussi présenté de l'eau beniste, ensuitte l'a complimenté, chanté une anthienne et conduit processionnellement au son des cloches, la croix levée, dans le sanctuaire, dans un fauteuil préparé et tapissé exprès, où il s'est mis à genoux et a fait prières et oraisons, le R. P. gardien a chanté le *Te Deum ;* après quoi, nous notaires susdits avons lu et publié la présente prise de possession à haute et intelligible voix, sans opposition, et l'ont reconduit processionnellement jusqu'à lad. porte.

Ledit sieur ch^er^ de la Grandière, accompagné comme

cy dessus, est entré librement dans l'intérieur de la maison desdits religieux, dont la porte a été ouverte par ledit sieur gardien, où étant, il s'est promené dans les jardins et a entré dans les logements de lad. maison, où là il a interpellé le R. P. gardien de luy faire la montrée des logements appartenants aux seigneurs de Retz dans l'enclos de cette maison et de l'y conduire, et a signé. Signé : le ch^er^ de la Grandière.

A laquelle interpellation ledit sieur gardien a répondu : Monsieur, il n'y a point eu d'appartements à proprement dire appartements des ducs, ce n'est que par laps de tems que le public a donné ce nom à un appartement élevé par le sentiment de reconnaissance, eu égard aux bienfaits dont ils nous ont de tous tems comblés, et ce que nous avons abattus tombant en ruine étoit un fardeau trop onéreux pour la communauté ; qu'à la vérité trois de mes prédécesseurs ont demandé la permission de démolir, deux à M. le duc de Villeroy, le troisième à M. le marquis de Brie Serrant, mais ils ignoroient absolument nos droits. Lecture lui faite de la présente, il a déclaré y persister, et requis de signer ce qu'il a dit. Signé : Brun, docteur de Sorbonne, gardien des religieux Cordeliers de Bourgneuf.

Laquelle réponse nous dits notaires avons reçue pour ledit sieur ch^er^ de la Grandière, en sad. qualité, sans aucune approbation et sans qu'elle puisse nuire ny préjudicier aux droits du seigneur baron de Retz, au contraire sous toutes protestations et réservations de fait et de droit, pour les faire valloir en tems et lieu et ainsi qu'il verra l'avoir à faire, et a ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, signé. Signé : le ch^er^ de la Grandière.

Sorti dudit couvent, ledit sieur ch^er^ de la Grandière est entré avec nous et de la compagnie cy dessus dans lad. église des révérends pères Religieux Cordeliers, où il a remarqué et nous a fait remarquer dans le chœur un tombeau construit en pierres grises, sur lequel il y a deux

statues couchées dont les corps sont de pareille nature, et les figures et les mains sont d'albastre, autour duquel tombeau est écrit, partie en caractères gothiques et partie en caractères actuellement en usage, ce qui suit : « Cy git Monsieur Louis de Machecoul, fils aîné et héritier de feu Mons[r] Gérard de Machecoul et de Madame Alhionneur de Thouars, seigneur de la Benâte et de Bourgneuf en Rais, et Madame Jeanne (1) ; lequel seigneur Louis mourut le VI[e] jour de septembre l'an 1360, et laditte dame Jeh[an]ne trepassa le 15[e] jour d'avril l'an 1345 (2). Priez Dieu pour eux. » Et à l'entrée du sanctuaire une pierre tomballe avec une inscription dont on n'a pu lire que ce qui suit, le reste étant effacé (3) : « Cy git Monsieur Gérard de Machecoul, seigneur de

(1) Au lieu de « et Madame Jeanne », le procès-verbal de 1780, aussi bien la minute que l'expédition authentique, portent : « et *de* Madame Jeanne. » Le mot *de* est en trop ; c'est une faute manifeste qu'on ne trouve d'ailleurs pas dans Chevas qui reproduit cette inscription, *Notes sur les communes, canton de Bourgneuf*, p. 80.

(2) Le 15e jour d'avril 1345 est doublement fautif. Jeanne de Bauçay, femme de Louis de Machecoul, mourut « le segond jour d'apvril l'an MCCCXLVIII », soit le 2 avril 1349 en nouveau style, suivant la leçon fournie par le ms. fr. 28271, dossier 41276, pièce 8, de la Bibl. nationale, qui donne cette épitaphe : leçon corroborée par des extraits du nécrologe des Cordeliers de Bourgneuf (*Ibid.*, pièce 7) et par divers documents provenant du *Cartulaire des sires de Rays*. Dans notre introduction à ce cartulaire (p. CXLIX), nous avons cité ceux qui, à la suite de Du Paz, font mourir Jeanne de Bauçay le 2 avril 1344, ou qui, comme Chevas (*loc. cit.*), donnent la date du 2 avril 1364.

Le procès-verbal de 1780 est exact quant à l'époque du décès de Louis de Machecoul. Au *Cartulaire de Rays* (p. CXLVIII), nous avons signalé l'erreur de Du Paz et de ceux qui l'ont copié, en disant qu'il mourut le 7 septembre 1366.

(3) Nous complétons entre crochets les lacunes de notre prise de possession, à l'aide du ms. fr. 28271, dos. 41276, pièce 8, et de Chevas (*op. cit.*). Les dates des décès de Girard de

la Benâte [et de Bourgneuf en Rays, et Madame Alihoneur de Thouars sa compaigne, lesquels bastirent] ce couvent, le premier octobre l'an 1332, des frères mineurs, et firent faire l'église. Ledit sieur Gérard mourut le 31 octobre 1343 et lad. dame Alhionneur trepassa le 26 février l'an 1363. Priez Dieu qu'il ait mercy de leurs ames. » Sur laquelle pierre est un écusson portant cinq chevrons brisés (1).

Ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom et de la compagnie cy dessus, s'est ensuitte transporté à l'Hôtel Dieu de lad. ville de Bourgneuf, où il est librement entré au son de la cloche dans la chapelle, à l'autel de laquelle les cierges étaient allumés, s'y est mis à genoux et y a fait prières et oraisons sur un siège tapissé et préparé exprès où il s'est assis. Sorti, est entré dans les logements d'icellui Hôtel Dieu, de lad. compagnie, du nombre de laquelle sont administrateurs lesdits sieurs Goullin sénéchal, M^rs^ le recteur et Barien, où il s'est trouvé demoiselle Marie Anastaze Ernaud, supérieure dudit hôpital, qui l'a conduit dans les différentes salles, où il a visité les pauvres et les malades, et ensuitte l'a reconduit jusqu'à la porte, où nous avons annoncé la présente prise de possession.

De là, ledit sieur ch^er^ de la Grandière, toujours de la même compagnie, a été dans les différentes rues et places de lad. ville ; et s'y est en nos présences promené,

Machecoul et d'Aliénor de Thouars sont exactes, en ayant soin de ramener celle d'Aliénor à 1364 en style moderne. Cf. *Cartulaire de Rays*, p. CXLIV-CXLV.

Pour l'époque de la fondation des Cordeliers, bien que Chevas ait également donné la date du premier octobre 1332, nous préférons celle du 10 octobre, fournie par le ms. 28271 et par Wadding, *Annales Minorum*, t. VII, p. 136. Cf. *Cartul. de Rays*, p. L.

(1) Il eût été plus exact de dire : un chevronné de cinq pièces, car les Machecoul ne portaient en réalité que trois chevrons.

et où la présente prise de possession a été en différents lieux annoncée et publiée.

De là, il s'est transporté avec nous, de la même compagnie, jusqu'à la rade de Bourgneuf, passant sur la chaussée d'Aiguillon qui conduit de Bourgneuf au Collet, laquelle rade sépare le duché de Retz des isles de Bouin et Noirmoutiers. De laquelle rade ledit sieur ch^er^ de la Grandière, aud. nom, a pris possession en observant les formalités requises.

Et généralement ledit sieur ch^er^ de la Grandière, au dit nom, a fait tous les actes requis, nécessaires et de droit, pour acquérir une bonne et vallable possession de lad. châtellanie de Bourgneuf et Prigny, circonstances et dépendances, droits honorifiques, prééminances, cens, rentes seigneurieuses, foncières, féodalles et autres exprimées ou non, droits rescindans et rescisoires quelconques sans exception, et a ledit sieur ch^er^ de la Grandière signé avec tous les autres susnommés et nous notaires, et a renvoyé la continuation de la présente à la châtellanie de Prigny, à demain. Signé : le ch^er^ de la Grandière, P. Réal, J. Marchesse, recteur de St-Cyr et Bourgneuf, Goullin de l'Eraudière, Texier, M. Barien, Chaisneau, J. J. Bonfils, Hubin de la Girardière, Bouchard audiencier, Barien fils, Paynot avocat, Archambaud et Lambert.

Prigny

(18 octobre)

Avenant le mercredy dix huit octobre mil sept cent quatre vingt, en conséquence du renvoy du jour d'hier pour la continuation de la présente prise de possession, en présence de nous susdits conseillers du Roy, notaires de la ville, comté et diocèse de Nantes, soussignés, ledit sieur ch^er^ de la Grandière, en sad. qualité, s'est transporté avec nous de lad. ville de Bourgneuf en la ville de Prigny, où étant arrivés à la porte de l'église,

au son des cloches, s'est trouvé missire Louis Mary, prêtre, recteur de lad. paroisse, revêtu d'une chappe et étole, la croix et la bannière levées pour recevoir ledit sieur ch^er^ de la Grandière, en sa qualité, à qui il a fait présenter le dais à la grande porte, porté par quatre habitants, qu'il a refusé d'accepter, il l'a complimenté et lui a dit qu'il reconnaissoit le seigneur marquis de Brie Serrant pour seigneur fondateur de son église et seigneur de la ville et château de Prigny, et a supplié ledit sieur ch^er^ de la Grandière d'intercéder auprès dudit seigneur de Retz sa protection pour la paroisse et ses paroissiens ; il l'a conduit processionnellement au devant du maître autel qui étoit décoré et illuminé ainsy que les autres autels, sur un siège préparé et tapissé exprès, où il s'est mis à genoux et a fait prière et oraison, ensuite le sieur recteur l'a encensé, a chanté le *Veni Creator*, et nous notaires, à l'issue, avons publié la présente prise de possession près le sanctuaire de lad. église à haute et intelligible voix, à ce que personne n'en ignore, sans opposition. Ensuite le sieur recteur a chanté le *Te Deum* avec les assistants qui étoient en nombre ; à la fin duquel il a reconduit ledit sieur chevalier de la Grandière processionnellement jusqu'au cimetière de lad. église, où nous avons encore annoncé la possession ; au haut de la porte d'entrée de laquelle église, ainsy qu'au dessus du maître autel sont les armes de Retz décorées du manteau ducal, surmontées d'une couronne.

De là, le sieur recteur ayant quitté sa chappe, a introduit ledit sieur ch^er^ de la Grandière dans le logement presbitéral, où il a librement entré, accompagné de Me Louis Hubin de la Girardière, notaire et procureur de la juridiction de Prigny annexée à Bourgneuf, et a ledit sieur recteur signé. Signé : L. Mary, recteur de Prigny.

Ensuite de quoi ledit sieur ch^er^ de la Grandière, de notre compagnie et de celle dudit Me Hubin de la Girardière,

s'est transporté sur l'emplacement de l'ancien château près lad. église, où il existe encore quelques vestiges d'anciens murs entourés de douves que ledit sieur ch^er^ de la Grandière a circuité, a arraché herbe, fait émotion de terre et autres actes utiles et nécessaires pour lad. possession (1).

De là transportés dans la maison, grange et four à ban de lad. ville de Prigny, dans laquelle il a librement entré, ouvert et fermé porte, bu, mangé, fait feu et fumée, et avons publié à haute voix la présente prise de possession, tant à la sortie de la maison que sur l'emplacement du château, et généralement a fait tous actes requis pour acquérir au seigneur marquis de Brie Serrant une valable possession de lad. ville, église, château et domaines en dépendants et de tous les droits honorifiques, rescindans et rescisoires quelconques y annexés ; dans laquelle nous l'avons mis et induit sans trouble ny opposition, et a signé avec ledit Me Hubin et nous et le sieur Paynot présents, et renvoyé le présent pour la continuation à la châtellenie de Pornic pour demain. Signé : le ch^er^ de la Grandière, Paynot avocat, Hubin de la Girardière, Archambaud et Lambert.

Pornic

(19 octobre)

Avenant le jeudy dix neuf octobre l'an mil sept cent quatre vingt, en conséquence du renvoy d'hier pour la

(1) Voici ce que l'aveu de 1674 dit de Prigny : « Une petitte et antienne ville appellée la ville de Prigny, avec son chasteau gast et ruisné où sont encorres les douves et une antienne tour ; et pour ce lesd. seigneur et dame ont droict sur leurs hommes et subjectz, tant en proches que errières fieffs, de guet, lorsque led. chasteau sera rebasty..... Un emplacement d'un autre antien chasteau sittué sur le port et havre du Collet, proche l'abbaye (*sic*, lisez la baye) dans laquelle raddent les navires. » (Ar. Loire-Inf., B 1855, p. 345).

continuation de la présente prise de possession, en présence de nous dits conseillers du Roy, notaires de la ville, comté et diocèse de Nantes soussignés, ledit sieur ch^er^ de la Grandière, en sad. qualité de procureur spécial de M. le marquis de Brie Serrant, s'est transporté avec nous au château de la ville de Pornic, chef lieu de lad. ville, entouré de douves, fors du côté de la mer qui vient battre aux pieds de ses murs dans cette partie du côté d'Orient (1), dans lequel on se rend sur un pont de pierres, bâti en arcades, de dessus la place qui est au devant dudit château et en dépendant, sur laquelle place on entre par deux ouvertures, l'une au soleil levant, l'autre au Nord, qui étoient anciennement fermées par des grandes et petites portes où il se trouve encore des intersignes, dont celle du Nord existe encore; à l'entrée duquel (château) ledit sieur ch^er^ de la Grandière nous a fait remarquer qu'il y avoit autrefois un pont levis, ce qui nous a paru être par les intersignes y existants ; et à l'instant s'est présenté Pierre Renaud, concierge dudit château, qui en occupe un apartement dans la tour à droit et en a présenté et remis les clefs audit sieur ch^er^ de la Grandière qui est entré dans les logements et monté dans lad. tour occupée par ledit concierge, dont il a ouvert et fermé les portes et fenestres, fait feu et fumée, bu et mangé, ensuite visité les autres logements et dépendances dudit château, ainsi que la prison où il a entré librement, ouvert et fermé les portes d'icelle prison, n'ayant point de fermeture, aux autres logements, dans la cour et jardin qui sont dans l'intérieur dudit château, fait émotion de terre, coupé bois et arraché herbes. Sortis dudit château, il a été sur la place d'armes

(1) « Les antiens chasteau, forteresse, chastellenie, baronnie, ville et halle de Pornict... ; led. chasteau composé d'antiennes tours, ceinturé de murailles, pont levis, terrasses, maisons et douves, avecq une grande place au devant. » (Aveu de 1674, Arch. Loire-Inf., B 1855, p. 493).

en dépendant, où il s'est promené avec nous. De là a été dans le jardin nommé le jardin de Retz y joignant, où est une maison occupée par le nommé Cognaud, jardinier, dans laquelle il a librement entré, ouvert et fermé portes et fenestres, bu et mangé, fait feu et fumée, et dans ledit jardin ainsi que dans la garenne ou parc, nommée de Retz y joignant et dans un pré, il y a coupé bois, arraché herbe et fait émotion de terre, après les avoir circuité, et sur lad. place d'armes fait pareillement émotion de terre et arraché herbe, laquelle possession a été par nous publiée à haute voix sans opposition.

D'après, ledit sieur ch^er^ de la Grandière s'est transporté avec nous à l'auditoire de la juridiction de Pornic, où sont réunis les Fiefs Grimaud, la Muce, Teillac et la Suze, située sur les halles dudit lieu, qui étoit décorée et garnie de lauriers tout autour du siège et du parquet, où se sont trouvés en robe noble Me Jérôme Mathurin Paynot, avocat en Parlement, faisant les fonctions de sénéchal pour M. Goulin de l'Eraudière, sénéchal de lad. juridiction, qui est indisposé, noble Me Jean Poignand, procureur fiscal, Mes Pierre Bonamy l'aisné, Martin Barrien, Etienne Billard, Pierre Etienne Bonamy Durocher, Jean Gabriel Leray, Julien Ollivier le jeune, Pierre Tardif, Louis Hubin de la Rairie, notaires et procureurs, Me Joseph Rocheteau, greffier et Me René Rocher, huissier audiancier. La porte duquel auditoire s'est trouvée ouverte, dont la clef en a été remise par Me René Rocher, huissier audiancier, audit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, qui est librement entré. Ledit Me Paynot l'a conduit au siège principal où il s'est assis et lui à sa droite, Me Poignand, procureur fiscal et les autres officiers se sont placés dans le parquet, chacun dans leur ordre. A l'instant ledit Me Poignand, procureur fiscal, a dit : Messieurs, M. le ch^er^ de la Grandière se présente pour prendre possession de la châtellenie de Pornic, annexes et de toutes ses dépendances, prééminences, droits honorifiques et tous autres quelconques, rescin-

dans et rescisoires, acquis par M. le marquis de Brie Serrant, au nom duquel ledit sieur ch^er^ de la Grandière agit, de Mgr le duc de Villeroy, et requis que lecture soit donnée du contrat d'acquêt et procuration, ce qui a été fait sur le champ par l'un de nous notaires, en présence de l'autre; de laquelle lecture et de la prise de possession ledit Me Poignand a aussi requis qu'il en fut décerné acte et l'enregistrement ordonné. A l'endroit ledit M^o^ Paynot en a décerné acte et ordonné l'enregistrement requis; ensuite il a complimenté ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom et au nom des officiers de lad. juridiction et des habitants dudit Pornic, lui a présenté la main pour descendre du siège, et l'a conduit avec nous, accompagnés desdits sieurs officiers cy dessus desnommés dans les endroits qui suivent.

Premièrement, au devant de la grande porte de l'église dudit Pornic qui s'est trouvée ouverte, où s'est présenté Missire Guillaume Gallipeau, prêtre, recteur de lad. paroisse, revêtu d'une chappe et étole, le croix et la bannière levées, pour recevoir ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom; auquel il a présenté de l'eau beniste, il l'a conduit processionnellement au son des cloches au devant du maître autel illuminé, où il s'est mis à genoux et a fait prières et oraisons, le sieur recteur a chanté une antienne, et nous notaires avons publié la présente prise de possession à haute et intelligible voix près le sanctuaire de lad. église, sans opposition. Ensuitte il a chanté le *Te Deum* avec les assistants qui étoient en très grand nombre. Ledit sieur ch^er^ de la Grandière, aud. nom, a ensuite entré dans le banc dudit seigneur fondateur, où il s'est mis à genoux et pris place, et nous a fait remarquer qu'au vitrage du côté de l'épître sont peints deux écussons aux armes de Retz et alliance de Bretagne, et ensuite il a été reconduit processionnellement par le sieur recteur jusqu'à la grande porte, au dessus de laquelle ledit sieur ch^er^ de la Grandière nous a encore fait remarquer les armes de

Retz ornées de cordons aux Ordres du Roy et surmontées d'une couronne, gravées sur pierre de tailles, et a ledit sieur recteur signé. Signé : G. Galipaud, recteur de Pornic.

Secondement, de la même compagnie de tous messieurs les officiers présents et de nous notaires, le dit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, s'est rendu dans les logements des fours à ban de lad. ville de Pornic, dans lesquels il a librement entré, ouvert et fermé portes et fenestres et fait les autres actes requis et de coutume, et avons publié la présente prise de possession sans opposition.

Troisièmement, à l'Hôtel Dieu de lad. ville de Pornic, dans les logements duquel il est entré librement en nos présences, ouvert et fermé portes et fenestres, visité les salles, les pauvres et les malades ; entré dans la chapelle dudit Hôtel Dieu, il y a fait prières et oraisons au devant de l'autel qui étoit paré et les cierges allumés, et avons encore publié la présente possession sans opposition ; et les dits sieurs officiers ont reconduit ledit sieur ch^er^ de la Grandière à la maison de la dame veuve Paynot, à vis l'église, et se sont ensuite retirés après avoir signé, fors ledit Me Rocheteau greffier qui s'est absenté. Signé : Paynot, avocat, Poignand, procureur fiscal, Ollivier, Durocher Bonamy, procureur, E. Billard, P. Bonamy, notaire et procureur, Tardif, Leray, notaire et procureur, M. Barien, Hubin de la Girardière et Rocher, huissier audiencier.

De laquelle maison ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, s'est encore transporté avec nous notaires sous les halles et dans les différentes rues et places de ladite ville de Pornic qu'il a circuité, et en chaque endroit, nous notaires susdits avons publié à haute voix la présente prise de possession sans opposition.

Ensuite ledit sieur ch^er^ de la Grandière s'est, avec nousdits notaires, transporté dans les logements et moulins à eau situés sur la chaussée de Pornic, dans

lesquels il a librement entré, ouvert et fermé les portes et fait les autres actes de coutume et de droit sans oppositions.

De là il s'est promené sur ladite chaussée, le long de l'étang y joignant, ainsi que du hâvre de lad. ville, en nos présences.

Ensuite il s'est transporté avec nous notaires dans l'église de l'abbaye de Sainte-Marie de Pornic dont les seigneurs de Retz sont fondateurs, à la porte d'entrée de laquelle église il a pris de l'eau beniste, ensuite il s'est mis à genoux, étant entré, et a fait prière et oraison au devant de l'un des autels de lad. église, le grand étant en réparation ainsi que le chœur de l'église qui est découvert, et à la sortie d'icelle église nous notaires suscrits avons lu et publié la présente prise de possession à haute et intelligible voix sans opposition.

De là, ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, s'est transporté avec nous, tant sur le pourprix et autres domaines dépendants de ladite abbaye, que sur les dépendances et terres de la jurisdiction et ville de Pornic, lesquels il a circuité et y a coupé bois, arraché herbe, fait émotion de terre et généralement sur et en chaque endroit fait tous actes requis et de coutume pour acquérir audit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, une bonne et vallable possession desd. choses, droits honorifiques, prééminences, juridictions, rentes, revenus et autres droits rescindans et rescisoires quelconques, exprimés ou non exprimés.

Et au surplus ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, déclare derechef qu'il entend, pour mondit sieur le marquis de Brie Serrant, avoir pris possession en entier de tous les droits utiles et honorifiques et des prérogatives, privilèges, prééminences et noblesses qui peuvent dépendre de sad. baronnie et pays de Retz, tant en domaines, fiefs, hommages, rachapts, sous rachapts, lots et ventes, rentes en deniers, grains, dixmes,

bians, corvées, coutumes, cornages, marchés, foires, épaves, gallois, terres vagues et marais, eaux et pêcheries, droits de bris de mer et naufrages, d'ancrage, droits de bailler briefs de mer avec les profits et revenus qui y appartiennent, droits dans la ville de Nantes sur les taverniers et sur les bouchers, ainsi qu'ils lui appartiennent et qu'ils sont exprimés dans les aveux que les anciens seigneurs de Retz ont rendus aux Roys (1) ; et quoique ledit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, n'ait pas fait usage de son pouvoir en toute son étendue touchant l'exercice de plusieurs de ses droits, ce qui eût entraîné à beaucoup de détails superflus dans la présente prise de possession, et que nottament il n'ait point voulu, par la destitution des officiers ainsi qu'elle

(1) Les droits des sires de Retz sur les taverniers et les bouchers de Nantes sont assez curieux pour mériter d'être transcrits ici : « Le droit de bailler les mesures à vin en la ville et forbourgs de Nantes, les adjuster et mercher de mes armes de Rais, o le devoir et prouffilt deu et acoustumé, qu'est seix deniers pour chascune mesure de terre, les visiter et prandre, par moy ou mes commis, ès tavernes où sont les vins exposez en vante, cieulx qui seront trouvez et reprins de user de faulce mesure ou non merchée et adjustée. Aussy ay droit de jouir du vin qui est trouvé en la pippe ou vesseau exposé en vente et detaillé à lad. faulce mesure ou non merchée.

Item, droit de bailler par mes officiers ou commis, le jour de Karesme prenant, aux bouchiers exposans chair en vente à la halle de Nantes, à chascun son aguille et pour chascune aguille, prandre et avoir de chascun bouchier ung denier sitoust et incontinant que l'aguille sera baillée ; et si le bouchier n'a le denier prest à bailler en main, sans ce qu'il soit actendu à le tirer hors de sa bource ne le querir, celuy officier ou commis peut, de son auctorité, picquer l'aguille sur telles des pieczes de chair qu'il vouldra choaisir à l'estal dud. bouchier, la prandre, lever et emporter comme à moy acquise, et en jouir par raison de mon droit. » (Aveu du 2 mai 1462, Arch. Loire-Inf., E 150 ; anc. Trésor des chartes S. C. 21).

s'est pratiquée de toute ancienneté en pareilles circonstances, exercer même le simulacre d'une voye de rigueur, qu'il sait être loin des vues bienfaisantes de mondit seigneur le marquis de Brie Serrant, il entend, audit nom, prendre pleine et entière possession de tous les droits et de tous autres, exprimés ou non exprimés, appartenants à lad. baronnie et pays de Retz, circonstances et dépendances, ainsi que des droits rescindans et rescisoires acquis par ledit contrat, pour ledit seigneur de Retz faire valloir dans tous les temps tous sesdits droits, ainsi qu'il avisera bon être, déclarant en outre ledit sieur ch^er^ de la Grandière, en sad. qualité, que quoiqu'il n'ait point cru nécessaire de s'attacher au cérémonial, c'est toutefois sans aucune approbation, particulièrement à l'égard des recteurs de la Trinité et de Sainte-Croix de Machecoul et de Pornic, et sans que l'oubli où ils sont tombés de leurs devoirs relativement à ce qui est dû, en pareilles circonstances, à tout seigneur haut justicier et à ancien baron, suivant les usages de la province de Bretagne, puisse aucunement tirer à conséquence. Fait, clos et arrêté en la ville de Pornic, en la maison de la dame veuve Paynot, sous le seing dudit sieur ch^er^ de la Grandière, audit nom, et les nôtres, après lecture lui faite. La présente prise de possession pour Pornic commencée, comme dit est, le jeudy dix neuf octobre mil sept cent quatre vingt, avant midy, continuée, finie et arrêtée ce jour vendredy vingt dudit mois d'octobre, dit an, environ les cinq heures du soir. Ledit acte au rapport de Lambert, l'un de nous notaires. Signé : le ch^er^ de la Grandière, Archambaud, Lambert.

De la nécessité de terminer les travaux de restauration

de

l'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Infre)

La controverse qui a été entamée à propos de l'âge de cette église, n'est pas encore éteinte, parce que personne n'a pris la peine de regarder attentivement le point d'où la lumière doit jaillir sur tout le monument, c'est-à-dire sur le sanctuaire et la confession du saint qu'il renferme. A mon avis, il convient de définir exactement le sens de sa structure, afin qu'on saisisse mieux les différences qui séparent cette cachette des cryptes postérieures à l'an Mille où le public circule librement, et les ressemblances qui la rapprochent des monuments carolingiens ou antérieurs, dans lesquels les barrières tiennent les pèlerins à distance du tombeau. Il est d'autant plus nécessaire de s'appesantir sur ce sujet qu'il a été très peu étudié dans les Traités d'archéologie, et que l'ignorance des usages anciens nous menace de laisser passer certaines déformations regrettables. Malgré mes protestations, on a découvert des parties qui devaient rester cachées et percé des portes là où le mur devait demeurer plein, et cela, sans que la critique des meilleurs juges fût éveillée. Il est opportun de corriger cette erreur pendant que le chantier des travaux est ouvert, plus tard, les excuses ne seraient pas aussi facilement admises.

J'ai déjà appelé l'attention des critiques compétents sur le rôle de la *fenestella* carrée de l'arrière-chevet ; aujourd'hui, je veux essayer de prouver que, au côté

opposé, la clôture était complète. Les fouilleurs téméraires, encouragés par le Père Camille de la Croix, qui ont voulu trouver des dégagements du côté de l'Ouest, sous prétexte qu'on aperçoit des cintres bien formés derrière le gros mur de clôture, *quand on le démolit*, n'ont pas réfléchi aux conséquences de leur entreprise, ils inventent du coup une construction qui n'a pas de similaire dans aucun pays, or rien ne les autorise à commettre cette hérésie archéologique. De plus, ils rendent inutiles les parties les plus ingénieusement combinées dans l'installation du tombeau pour le faire visible sans l'exposer aux tentatives des ravisseurs ; ils ouvrent des portes là où tous les architectes mettent des escaliers, enfin ils enlèvent toute signification aux *regards* minuscules qui commandent le respect.

Sans doute, il y a une grande variété dans la classe des cryptes, mais la diversité dans les détails n'exclue pas la prédominance de certains principes fondamentaux qui permettent de les classer en deux catégories : 1° les cryptes étroites et fermées au public ; 2° les cryptes larges et accessibles à tous. Voilà les deux divisions principales dans lesquelles elles rentrent toutes, or, à Saint-Philbert, il est évident et incontestable que le monument a été fait pour être clos et interdit aux pèlerins, puisqu'il a *fenestella* et *oculi*.

Elle n'est pas la seule qui soit à l'état de cachette, elle a des sœurs nombreuses dans les confessions les plus anciennes des églises d'Italie, et j'ai en main la preuve que le système de défiance dont elle porte la marque, s'est perpétué jusqu'au IXe siècle dans certains pays comme la Suisse où les sanctuaires étaient exposés aux coups des Barbares.

Le plan de l'abbaye de Saint-Gall érigée dans le Turgow (Suisse), dont l'auteur vivait au temps de Charlemagne, contient plus d'un trait de ressemblance avec le monument de saint Filibert ; il nous représente un sanctuaire surélevé auquel on parvient du chœur en

gravissant sept marches *septem gradus*, dit la légende. Ces marches sont interrompues au milieu, dans le sens de la longueur par un espace carré où l'auteur a inscrit ces mots *accessus ad confessionem*. Ce n'est pas un passage assurément : le terme *accessus* signifie un lieu où l'on peut s'approcher pour plonger le regard dans un endroit gardé ; ici c'est l'annonce d'une barrière à travers laquelle on apercevait seulement sans pouvoir y toucher le sarcophage du saint comme dans certaines églises de Rome très antiques. Le plan nous révèle, en effet, la présence du sarcophage de saint Gall, *sarcofagus sancti corporis*, contre la tête duquel était érigé un autel dédié à Notre Dame et à saint Gall. Il est incontestable, que toutes ces indications se rapportent à la crypte et à l'autel inférieur, car une autre inscription nous avertit que les décorations du sanctuaire ou *Saint des Saints* resplendiront au-dessus de la crypte *sancta sanctorum super cripta structa nitebunt*.

Notre interprétation du mot *accessus ad confessionem* ne peut soulever aucun doute, car les véritables entrées et sorties de la crypte sont marquées, à gauche et à droite, par des indications d'une clarté irréprochable. *In cryptam ingressus et exitus*. C'est un couloir étroit qui commence de chaque côté du chœur, à la hauteur des ambons et qui devient un passage voûté *involutio arcuum* contournant le rectangle du sanctuaire. Nous avons le même couloir à St-Philbert. Il n'est plus voûté aujourd'hui.

Pourquoi ce passage puisque le chœur offre un accès pour se rapprocher de la confession? C'est une question qu'on se pose de suite, car le but de cette addition ne saute pas aux yeux. Ce n'est qu'après une série de réflexions et de comparaisons avec d'autres plans d'édifices qu'on parvient à se persuader que la confession a deux fenêtres. La première, celle de l'Ouest, destinée sans doute exclusivement au clergé, et la seconde, ouverte à l'Est, près des pieds du sarcophage pratiquée

spécialement pour les pèlerins, afin que, pendant les offices religieux, le courant des dévotions ne fût pas interrompu. Si l'on refuse d'admettre la *fenestella* de l'Orient, le couloir voûté n'a plus de raison d'être, il ne conduit à rien ; or, on sait que les pèlerins du Moyen-Age ne se contentaient pas de regarder les tombeaux des Saints, ils poussaient le zèle jusqu'à vouloir les toucher et ne partaient pas sans emporter des linges mis en contact avec les sarcophages renommés.

La *fenestella* non grillée de l'Orient seule pouvait satisfaire leurs désirs, elle permettait de passer la tête et le bras. C'est pourquoi on la nomme *Jugulum*. Ainsi la fenêtre de Saint-Philbert nous aide à comprendre les lignes du plan de St-Gall, et celui-ci, à son tour, nous fournit des lumières pour un travail de restitution.

Les architectes ont plus souvent représenté la fenêtre de l'Occident ouverte sur le chœur, parce qu'elle est plus frappante que l'autre, mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut toujours supposer une seconde ouverture postérieure toutes les fois qu'un chœur surélevé annonce la présence d'un sous-sol privé de porte libre. La fenêtre de la crypte de St-Gall devait être comme celle de St-Philbert, percée à la hauteur des yeux, au-dessus du couvercle du sarcophage.

Outre les deux fenêtres dont nous parlons, il va sans dire qu'il existait, à St-Gall, une porte, bien que le plan n'en fasse pas mention, autrement l'autel figuré contre la tête du sarcophage n'aurait pas pu être desservi, elle était sans doute percée dans le flanc nord du mur enveloppant, comme dans la crypte de Saint-Germain d'Auxerre qui est du IXe siècle et qui possède aussi un autel placé de la même façon, mais cette porte n'était ouverte qu'aux prêtres et aux privilégies, dans les grandes circonstances.

Les religieux de Saint-Philbert-de-Grandlieu n'avaient pas besoin de porte puisqu'ils n'avaient pas d'autel inférieur à desservir, cependant ils en ont pratiqué une

dans le mur du Nord, afin de pouvoir enlever leurs reliques le jour où les Barbares seraient menaçants. S'ils avaient eu les ouvertures qu'on prétend percer à l'Ouest, ils n'auraient pas pris la peine de faire un travail inutile au Nord. C'est d'une évidence qui crève les yeux.

Il est assez singulier que la *fenestella* postérieure soit généralement omise dans la description des confessions, elle est pourtant intéressante, car cet appendice est comme un élément chronologique qui, réuni à d'autres, permet de dater le monument.

Albert Lenoir qui, dans son livre sur l'*Architecture Monastique*, nous signale un certain nombre de cryptes en Gaule et en Italie, se borne à nous représenter dans deux planches les regards qui s'ouvraient sur le chœur dans les basiliques de St-Georges au Velabre et des saints Nerée et Achillée, comme si les *martyria* de ces deux édifices n'avaient pas d'autre accès (1). En parlant de Sainte-Prisque, il nous montre bien un soupirail ouvert dans le dallage du chœur comme pour donner de l'air à la crypte (2), mais il applique à tort à cette ouverture le nom d'*ombilic*, expression qui convient mieux au regard circulaire percé dans le pavage du sanctuaire au-dessus du tombeau.

Dans tous les cas, le regard de l'Occident pratiqué dans le mur droit qui supporte le sanctuaire est toujours au milieu entre deux escaliers. C'est un usage très ancien, nous dit A. Lenoir, et il s'appuie sur la découverte de la crypte de Saint-Marc à Rome, édifice construit, je crois, sous Constantin.

De Rome, il s'est répandu dans la Haute-Italie avant d'atteindre l'Helvétie et la Gaule. Nous en avons l'application certaine en Illyrie dans l'église cathédrale

(1) Pl. 135 et 136.

(2) Planche 137, tome I. Ce genre de soupirail se rencontre à Saint-Savin (Vienne).

d'Aquileja, autour du tombeau d'Hermagoras, à une date qui ne peut être antérieure aux ravages des Lombards, c'est-à-dire à la fin du VIe siècle. Quand on pénètre dans cette basilique, on aperçoit entre les deux escaliers qui montent au sanctuaire, une ouverture en plein cintre dont la destination est la même que celle des *fenestellae* décrites par Lenoir dans les églises de Rome. Il est douteux que les architectes de la Gaule aient adopté cette disposition, dans tous les cas, les descriptions des auteurs n'en laissent pas soupçonner la présence dans nos *martyria*, il est même très rare qu'ils fassent mention de la *fenestella* de l'Orient, c'est pourquoi nous nous heurtons à des dissentiments si grands toutes les fois qu'il s'agit d'assigner une date à une crypte. Personne n'a encore posé de principes qui permettent de classer les *martyria* par genre ou par époques. C'est une lacune regrettable dans notre enseignement archéologique, car la lumière une fois faite dans le sous-sol, ses rayons se projetteraient souvent sur le reste de l'édifice.

Pour l'église de Saint-Philbert, le nœud de l'énigme est là, nous ferons donc tous nos efforts pour déterminer nos architectes à concentrer leur attention sur ce point capital et leur faire admettre que l'église de Déas mérite une classification spéciale à cause de sa *fenestella*. Sans de longues recherches et avec un peu d'observation, on reconnaitra qu'elle est sans doute la dernière application de cet usage romain en Gaule. Où trouvera-t-on une crypte romane pourvue de cette ouverture? Nulle part.

Au Xe siècle, quand les mêmes religieux transportés en Bourgogne ont relevé les ruines de leur église de Tournus qui demeure toujours sous nos yeux, ils ont bâti leur crypte sur un plan tout différent. Vous n'y verrez pas trace de cachette et de *jugulum*, le sous-sol du sanctuaire est accessible à tous.

Dans l'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu, il y a

une seconde particularité intéressante à signaler, c'est l'emploi rarissime des *oculi* percés horizontalement dans le dallage du sanctuaire. Au lieu de pratiquer une fenêtre verticale au fond du chœur, entre les deux escaliers montant au Maître-autel dans le mur plein qui les sépare, ils ont préféré recourir à deux regards circulaires percés dans le sol, à gauche et à droite de l'autel, par lesquels ils entraient en communication avec la confession. Ce qui prouve que la porte du Nord dont j'ai parlé servait rarement, c'est que les lampes d'éclairage de la crypte se descendaient par deux ouvertures carrées, percées aussi dans le dallage, un peu en arrière des oculi.

Ces détails étant bien compris, il serait facile de rétablir un autel nouveau sur l'emplacement de l'autel du IXe siècle, il devait être exactement dans l'espace compris entre les deux *oculi*, tourné, comme à Rome, du côté de la nef, position qui semble incontestable quand on se rend compte de l'orientation du sarcophage logé au-dessous. Les rites voulaient que l'autel inférieur fût accolé contre la tête du tombeau vénéré, or ici tout culte était exclu de la confession, faute d'espace, il fallait donc, par compensation, que l'autel fût érigé tout au moins au-dessus de la tête du sarcophage et cette tête se trouvait juste entre les deux *oculi*. Les deux ouvertures du dallage traversant les voûtes de la confession étaient comme les oreilles du saint, prêtes à entendre les invocations qu'on lui adressait.

La structure du sanctuaire étant ainsi réglée, on se demande pourquoi les religieux auraient fait d'autres ouvertures à l'Ouest, pareilles à celles qu'on nous présente aujourd'hui comme voulues par l'architecte, bien qu'elles soient un non sens, et pour qui elles auraient été préparées, puisque le peuple avait son accès et sa fenêtre dans l'arrière chevet, que le clergé invoquait le saint par les trous du dallage appelés *foramina* ou ombilics, et qu'enfin une porte se trouvait au Nord pour

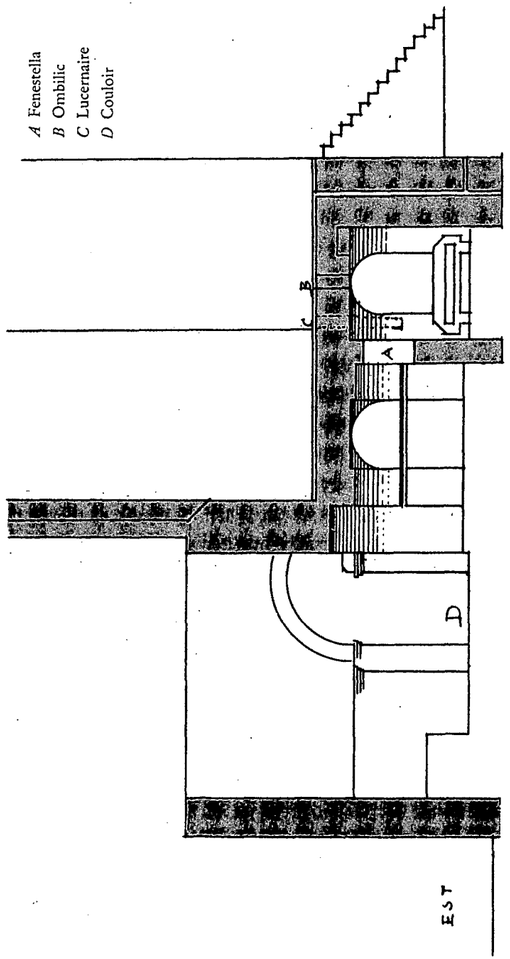

Eglise de Saint-Philbert-de-Grandlieu — Coupe verticale de la Confession

Échelle de 0,01 par mètre

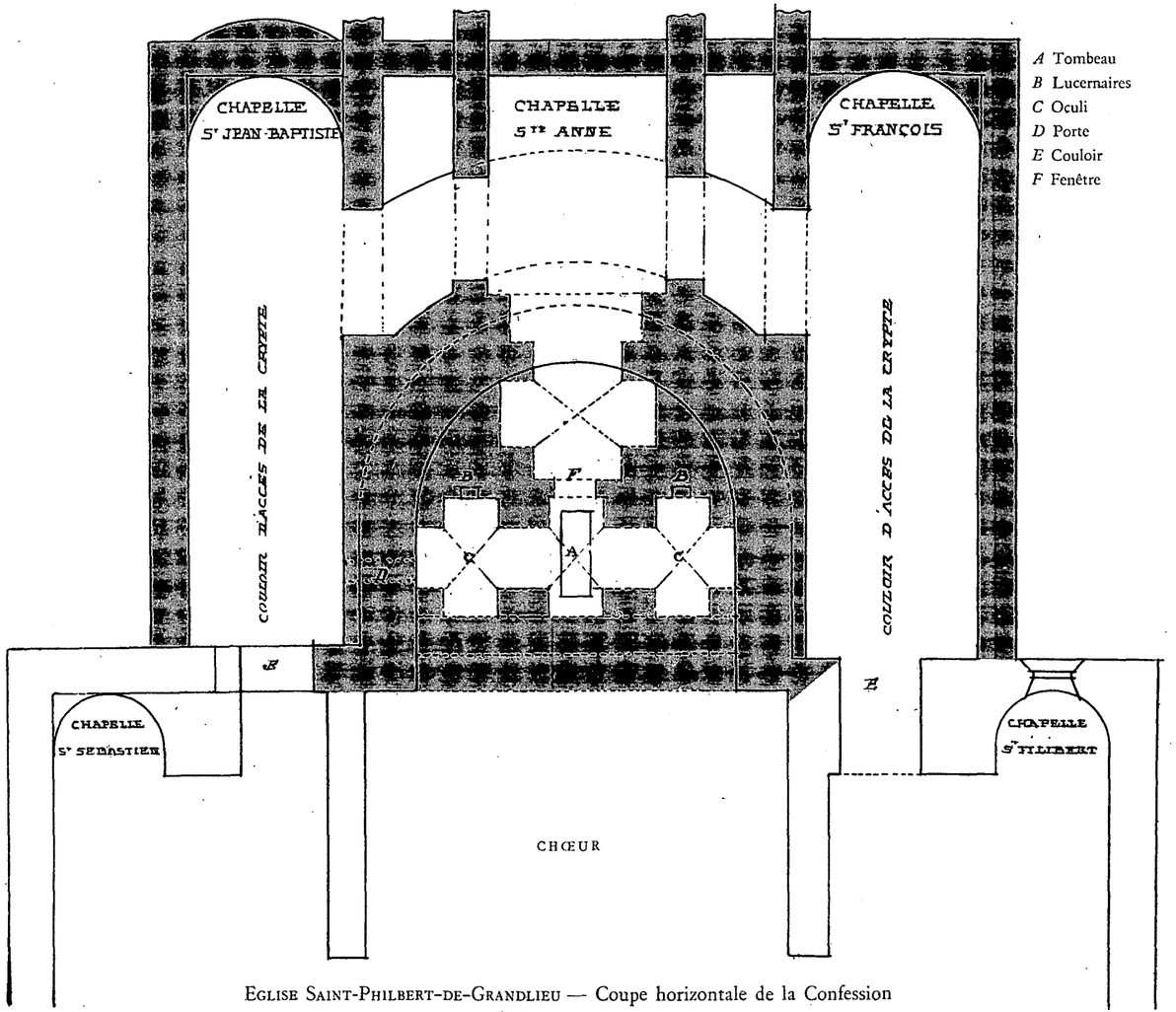

Eglise Saint-Philbert-de-Grandlieu — Coupe horizontale de la Confession

Échelle de 0,01 par mètre

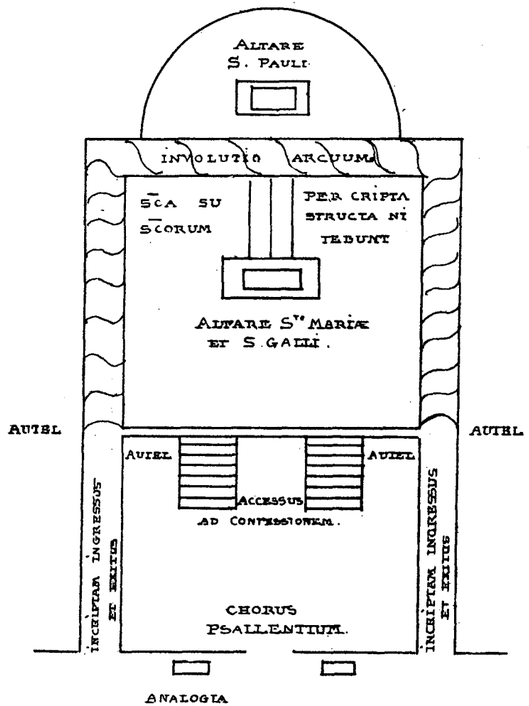

Extrait du plan de l'abbaye de Saint-Gall

(IXe siècle)

le cas où des réparations intérieures auraient été nécessaires.

Ceux qui considèrent simplement les matériaux de construction sans tenir compte du témoignage d'Ermentaire qui était présent et qui a vu faire une cachette *latebra*, et sans peser la valeur des arguments empruntés aux rites ecclésiastiques, s'obstinent à voir des portes là où l'architecte n'a voulu faire que des pieds droits pour soutenir les voûtes de la confession et lui demandent raison de la taille de toutes ces pierres, comme si les procédés de construction n'avaient jamais varié. Leur aveuglement paraît étrange devant un monument où tous les arrangements sont combinés si logiquement. Son programme l'obligeant à faire des voûtes au-dessus d'un tombeau pour soutenir le sanctuaire, il a fondé d'abord des piliers; puis des cintres à jour bien appareillés en pierre calcaire facile à tailler, en dedans et en dehors, ont relié ensemble les jambages et sur ces points d'appui il a superposé, sur les trois compartiments, des voûtes d'arêtes en blocage façonnées avec des cintres de planches, le mur enveloppant n'a été édifié qu'après l'achèvement de la confession, mais cela n'empêche pas qu'il ait été inventé pour servir de rideau comme pour contrebuter l'escalier double dont le clergé avait besoin pour monter au Maître-autel.

Nos architectes modernes critiquent cette manière de faire et auraient voulu que toute la construction de la confession, murs et piliers, fût élevée simultanément et liée sans solution de continuité, c'est au moins la conclusion qui ressort des propositions erronnées dont ils se font les défenseurs en défonçant les murs enveloppant la crypte et en hésitant sur la réfection des escaliers.

Que le constructeur primitif ait eu le tort de prendre la peine inutile de tailler des pierres qui devaient rester cachées, je le concède, mais je ferai remarquer que cette pierre calcaire est d'une taille facile et qu'un ouvrier

peu expérimenté est plus enclin à diviser son travail qu'à le conduire suivant un plan bien arrêté. La construction d'une confession n'est pas un travail courant, on comprend que la critique puisse relever des défauts de manœuvre si elle veut être sévère même pour un architecte improvisé comme était celui du monastère. Dans tous les cas, il n'est pas permis de raisonner ici en faisant abstraction des escaliers, puisqu'ils étaient le trait d'union indispensable entre le chœur et le sanctuaire surélevé, or je ne vois aucun moyen de les établir sans obstruer les cintres qu'on prétend conserver à découvert et dont on a fait des portes qui dénaturent le monument.

Si l'on suppose un escalier unique au lieu de deux, la conséquence est la même, il ne peut être établi qu'au milieu, là où nous voyons un cintre également appareillé comme les deux autres, par conséquent on ne peut argumenter sur la correction des cintres pour soutenir que la confession de saint Filibert était une crypte percée à jour du côté de l'Ouest. J'ai assisté aux déblais de toutes les inhumations accumulées dans le chœur pendant le Moyen-Age, j'ai vu de mes yeux, dans toute leur nudité et jusqu'aux fondations, les murs épais et continus qui le séparaient de la crypte, et je puis affirmer qu'il n'y avait pas la moindre trace de rupture dans la maçonnerie avant l'arrivée du P. de la Croix dans le chantier. Moins haut que la plate-forme de l'autel, il formait avec son dos un large palier de repos où l'on pouvait établir trois ou quatre marches, son dallage se composait d'un lit de ciment rouge, d'apparence antique, pareil à celui que les Romains fabriquaient avec la brique pilée, et couvrait toute la longueur sans interruption. Une fenêtre quelconque n'aurait pas pu être percée dans cette clôture, sans qu'il en restât quelque vestige.

Appuyé sur ces considérations, je demande donc à MM. les Architectes des Monuments historiques de

vouloir bien étudier la question du rétablissement du sanctuaire et du chœur avec le même soin qu'ils ont apporté aux réfections et aux travaux de restitution du transept. Ils ne se sont pas bornés là à de simples consolidations, ils ont cherché à rendre au monument la physionomie probable qu'il devait avoir au IXe siècle ; ils ont rétabli le quatrième grand arc qui avait disparu totalement, et personne ne les en blâmera, car il y avait des indications dans les arrachements. Les colonnes ont été refaites comme les pieds droits sur le calibre indiqué par un socle retrouvé dans les fouilles, des arceaux ont été remis sur leurs pieds droits, des additions maladroitement insérées dans les arcs du transept ont été reportées, comme document, contre les murs des bas côtés ; enfin, on a cherché à faire revivre les traits de l'œuvre primitive. Seul le chœur a été délaissé et cependant il contient un reliquaire de pierre d'un type rarissime dont on chercherait vainement d'autres exemplaires en France. On l'a traité comme une singularité indéfinissable, et, cependant, il est visible que le sous-sol a des traits communs avec les cryptes romaines, avec la crypte de Saint-Aphrodise de Béziers, avec celles de Saint-Germain d'Auxerre et de l'abbaye de Saint-Gall. En rapprochant la crypte de Saint-Philbert-de-Grandlieu de ces divers monuments, il apparaîtrait nettement qu'elle ne peut se passer d'escaliers et d'un autel érigé à la Romaine.

La situation actuelle laisse en souffrance la partie essentielle d'un édifice qui est constamment visité par les amis de l'Archéologie française, elle offre un point d'interrogation là où il serait très facile de répondre par une affirmation. Il y a un autre inconvénient à enlever toutes les barrières, c'est celui-ci : les pèlerins ne gardent aucune réserve, couvrent le tombeau de fleurs, accrochent aux murs des *ex-voto* et transforment en chapelle ardente un lieu fermé qu'on n'approchait jamais sans trembler. Repoussés loin du mur de l'Ouest par une clôture, ils feront le tour du chevet par le double cou-

loir qui a été fait pour les générations du IXe siècle, ils ne seront plus trompés par ces trois baies qui les déconcertent à l'Occident ; ils comprendront pourquoi on a ouvert une *fenestella* dans le mur circulaire du chevet et la vue de l'autel surélevé leur fera voir avec ses oculi comment les saints personnages étaient honorés avant l'an Mille.

L'Archéologie deviendrait une science vaine, si elle ne tendait pas à augmenter la somme de nos connaissances historiques, et si chacune des restaurations entreprises dans nos monuments ne contenait pas une leçon profitable à tous.

Léon MAITRE.

Imbert Dorléans

Echevin de Nantes (1602-1605)

Ymbert Dorléans naquit à Angers en 1557, s'il faut en croire la date indiquée sur l'un de ses jetons où il se donne comme Edile de Nantes et natif d'Angers.

D'après les archives municipales d'Angers, il serait le petit-fils d'un boucher d'Angers, Ymbert dit Dorléans, établi en cette ville, paroisse Saint-Pierre, en 1533, comme en fait foi le registre des baptêmes de cette paroisse.

« — 1533, 28 mai, baptême de deux fils jumeaux d'Hymbert Dorléans, boucher ».

A la suite de cette mention, se trouve une pièce de vers explicative du curé Simon Goislard.

Le mercredy de May vingt-huitième
L'an mil cinq cent trois avec le trentiesme
Eustache et Jean, deux frères et sachez
Jumeaux et filz d'Ymbert, maistre boucher,
Dict Dorléans, et Perrine Bruneau,
Sa femme espouse en l'honneur, bien et beau,
Ces deux enfans ensemble procréèrent
Quatre parrains pour les deux acceptèrent
Et avec eux deux notables marraines.
Le premier fut Eustache, ainsi nommé,
Par deux parains de nom, bien renommé
Et la maraine aussi était de mesme
Faisans l'honneur qu'appartient au baptesme.
L'un estait dict maistre Eustache Georget,
Lycencié aux sainctes lois subject.
Jehan Daniel et Jeanne Barbetorte ;
Jehan Le Hayez, homme d'honneste sorte,

Accompagné de Pierre Fenouzet
Maistre boucher, compaignon de bon het (1),
Avecques eulx Benoiste Bruneau dicte,
Nommèrent Jehan selon la loi escripte.
Maistre Symon Goyslard les baptisa
Qui justement tout le cas devisa
Eustache et Jean sont les enfans nommés
Jésus leur doit leur cours bien consommez.

L'échevin de Nantes, né en 1557, doit être le fils de l'un de ces deux jumeaux nés en 1533. Rien jusqu'à présent n'est venu indiquer à quelle époque Ymbert Dorléans est venu habiter Nantes, il est nommé deuxième consul pour la période de 1600-1601, il est alors qualifié sieur de Beauvoir et de la Grélière.

Pour la période de 1602-1603, il est nommé sixième échevin ; pour celle de 1603-1604, il est quatrième ; pour celle de 1604-1605, il est deuxième échevin ; chaque fois, il est qualifié sieur de Beauvoir, marchand.

Enfin, nous retrouvons son nom comme juge-consul, pour la période de 1608-1609 avec la qualification de sieur de la Grélière.

Je n'ai pu trouver où était située cette terre de la Grélière, mais celle de Beauvoir devait être située en la paroisse de Brains, ainsi que l'indique l'armorial de Potier de Courcy. M. de Cornulier, dans son ouvrage sur les Seigneuries du Comté nantais, n'indique ni l'une ni l'autre.

Il est à présumer qu'Ymbert Dorléans habitait à Nantes, rue de Richebourg, car la devise qui se trouve sur l'un de ses jetons, INTELLIGE · PRIVSQVAM · DISCVTIAS, se trouvait reproduite sur une plaque de marbre noir et encastrée sur la façade d'une maison de la rue de Richebourg, démolie vers 1861. Cette plaque a

(1) Het : mot du vieux langage qui signifie cœur ; de ηϛος, que l'on retrouve chez Homère et d'autres auteurs grecs.

été placée depuis, sur la façade de la conciergerie nord du Jardin des Plantes, où elle est encore. On a cru que cette maison de la rue de Richebourg, nous dit M. de la Nicollière, dans le Livre-Doré, avait quelque rapport avec le bénéfice des Trois-Pendus, situé non loin de là.

Pendant son échevinage, Ymbert Dorléans fit frapper trois jetons, dont deux à son nom et armes et un troisième, assez énigmatique, sur lequel son nom ne paraît pas.

N° 1 — A) INTELLIGE · PRISQVAM · DISCVTIAS. Ecu d'argent au chevron de gueules surmonté d'un sphinx à la tête radiée, portant sur sa poitrine un cartouche aux lettres I H S, et accosté de deux étoiles de gueules, accompagné en pointe, d'un croissant soutenant trois lys de jardin, l'écu est entouré à droite d'une branche d'olivier et à gauche d'une palme ; à l'exergue, · 1557 ·

R) DORLEANSII · ÆDIL · NANNET · NAT · ADEGA · CALCVLI. Jeton de Y. Dorléans, édile de Nantes, né à Angers. Ecu entouré de cordelière, mi-parti aux armes des villes d'Angers et de Nantes ; à l'exergue, 1602.

Ce jeton porte deux dates, 1557 et 1602, qu'il faut reporter à sa naissance, 1557, et à son échevinage, 1602, puisque sur ce même jeton, il se qualifie Édile de Nantes, né à Angers.

N° 2 — A) IN · MANIBVS · DEI · SORTES · MEE · YBDORLEANTIVS. Armoiries du jeton précédent ; à l'exergue · 1602 ·

R) CALCVLI · NOBILISSI · ÆDILIVM · CIVIT · NANNETEN. Ecu aux armes de Nantes, entouré de la cordelière ; à l'exergue, · 1605 ·

Ce jeton, portant deux dates, 1602 et 1605, n'a dû être frappé que pour l'échevinage de 1605 et rappelle celui de 1602.

N° 3 — A) NOSCE · ET · LOQVERE. Entre deux branches d'olivier, un écu chargé de deux P liés par une cordelière; en pointe de l'écu, un croissant; à l'exergue, · 1605 ·

R) Même revers que le jeton n° 2.

M. de la Nicollière, dans le Livre-Doré, page 204, ne fait aucune attribution de ce jeton. Je crois que l'on peut, sans trop se risquer, l'attribuer comme les deux premiers à Ymbert Dorléans; les devises du premier et du dernier qui, quoique formulées en des termes différents, ont en effetabsolument le même sens, *Intellige priusquam discutias* et *Nosce et Loquere*. Puis les revers du 2e et du 3e sont frappés avec le même coin.

De plus, Ymbert Dorléans a dû faire frapper ces trois jetons de son initiative privée et à ses frais, car ils n'ont rien d'officiel ; c'est la première et la dernière fois qu'un échevin a eu des jetons frappés à son nom et ses armes. Or, si le troisième ne lui appartenait pas, il faudrait admettre qu'Ymbert Dorléans eut prêté à un de ses collègues en échevinage, un coin qui était sa propriété, pour faire frapper un jeton à ce collègue; ce qui n'est guère vraisemblable. Du reste, les deux initiales P, ne peuvent être des pièces d'armoiries. Je considère cet écu comme un rébus en rapport avec la devise.

Ajoutons que M. Fornier, dans son ouvrage sur les jetons de Bretagne, qui ne parle pas de notre n° 3, signale un quatrième jeton qu'il donne par erreur à Claude de Cornulier, sieur de la Touche, 1605-1607 ; ce jeton ne pourrait être attribué qu'à Ymbert Dorléans, puisqu'il est composé avec le coin de l'avers du n° 1 et avec le coin du revers du n° 2. Toutefois, je ne sais si la description qu'il en donne est exacte, car je n'ai pas vu ce jeton en nature.

Les trois jetons mentionnés ci-dessus, font partie de la collection du Musée départemental.

J'ai remarqué enfin que les armoiries des deux premiers jetons sont une variante de celles décrites par M. Potier de Courcy, dans son Armorial de Bretagne ; à l'article Dorléans, il dit :

Orléans (d'), sieur de la Motte, — de Beauvoir, par. de Brains, — de Since. Maint. à l'intend. en 1704, ress. de Nantes.

D'argent au chevron surmonté d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout de gueules et accompagné en pointe d'un aigle de sable, comme Petiteau.

Regnault, conseiller au présidial de Vannes en 1597, Joubert (sans doute pour Ymbert), échevin de Nantes en 1602, épouse Jeanne Pellerin.

P. Soullard.

RECTIFICATION A L'ÉTUDE

Combat de Mouvance

Entre l'Evêque de Nantes et Armand du Pé, Mis d'Orvault

A la page 147, est décrite une curieuse redevance qui appartenait à l'Evêque de Nantes : tous les ans, les 14 mazures d'Orvault devaient envoyer chacune un homme, avec des matériaux, pour réparer la chaussée de Barbin, depuis la Quasimodo jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste. Ce devoir — qui n'est signalé ni par M. le chanoine Guillotin de Corson (*Usages et droits féodaux en Bretagne*), ni par M. l'abbé Durville (*Les anciens fiefs de Nantes*) — est désigné plus bas (page 150) sous le nom pittoresque de « musage », et j'ai dit en note n'avoir pu trouver cette expression. Or, je viens de tomber, par hasard, sur une page de *La Commune et la Milice de Nantes* qui donne la solution de ce menu problème. Voici comment s'exprime Mellinet, dont le grand tort fut de ne jamais authentiquer ses trouvailles :

« L'évêque de Nantes avait également droit d'envoyer quatorze hommes, pris dans les quatorze mazures d'Orvault, pour travailler à la chaussée de Barbin « depuis la Quasimodo jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste, » et en cas qu'il n'y eût pas de travail ni de réparations, » ils devaient néanmoins s'y rendre pour y *muser*, ainsi » qu'il était autrefois dit, afin d'être continuellement » prêts à faire tel travail que de besoin sera ».

Si nous interrogeons les vieux dictionnaires, ils nous répondent ceci : (LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dict. hist. de l'anc. lang. fr.*, VII, 454), *Musage*. 1° Etat du faucon mis en mue ; 2° Paresse, inaction, semblable à celle de l'oiseau tenu en mue, contemplation immobile.

— (*Dict. de Trévoux*, V, 802) *Musage*. Retardement. — *Muser*. Fainéanter, se distraire de son travail et s'amuser à causer ou à faire quelque autre chose inutile.

La distance qui sépare Orvault de Barbin étant fort courte, on s'explique que les terrassiers ne fussent tenus de « muser » que les jours ouvrables, ce qui leur laissait la faculté de rentrer sous leurs toits les jours fériés.

G. W.

TABLE

Pages

Liste des Membres XI

Procès-verbaux des séances XXXV

Mme de Bulkeley et le château du Givre, par M. de Veillechèze..... 179

Le Manoir de Kervaudu et ses anciens propriétaires, par M. de Veillechèze..... 186

Mise à la côte, au Croisic, du vaisseau le "*Soleil-Royal*", par M. de Veillechèze..... 193

Les bénéfices de l'Abbaye de Toussaint d'Angers dans le pays nantais, par M. Senot de la Londe..... 198

Excursion archéologique en Auvergne : Les Eglises de style roman-auvergnat, par M. Senot de la Londe. 210

Interrogatoire d'un vagabond détenu dans les prisons de Guérande (18 août 1734), par M. le baron Gaëtan de Wismes..... 226

Arrestation de Dom Louvard, moine de Saint-Gildas, par M. de Boceret..... 235

Arrestation du Docteur Mellinet, par M. de Boceret... 249

Prise de possession de la baronnie de Retz, par M. le Marquis de Brie-Serrant, en 1780, par M. Blanchard. 257

De la nécessité de terminer les travaux de restauration de l'Eglise de Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure), par M. Léon Maître..... 306

Imbert Dorléans, échevin de Nantes (1602-1605), par M. L. Soullard 317

Rectification à l'étude "Combat de Mouvance entre l'Évêque de Nantes et Armand du Pé, marquis d'Orvault", par M. le baron Gaëtan de Wismes.... 322

Nantes. — Imp. Guist'hau, Dugas, Succ., 5, quai Cassard.

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comté de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes*, d'après le Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.
Années 1862, 1863, 1864.
1er trimestre 1865.
Années 1872, 1873, 1874, 1875.
1er et 2e trimestres 1876.
Années 1877, 1878, 1884, 1885.
2e trimestre 1887.
Années 1888 à 1900.
Tables générales des 40 premières années.

NANTES, IMP. GUIST'HAU, DUGAS, SUCC., 5, QUAI CASSARD

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1903

TOME QUARANTE-~~CINQUIÈME~~ quatrième

IIe SEMESTRE

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

1903

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. Léon MAITRE, O. I.	Président.
le baron Christian de WISMES Alcide DORTEL, O. I.	Vice-présidents.
Joseph SENOT de la LONDE Paul de BERTHOU	Secrétaires généraux.
le baron Gaetan de WISMES Henri GOUSSET	Secrétaires du Comité.
Édouard PIED, O. I.	Trésorier.
Raymond POUVREAU	Trésorier-adjoint.
Paul SOULLARD Joseph HOUDET	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis de BREMOND d'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901).
Henri LE MEIGNEN, O. A. (1887-1889 et 1896-1898).

MEMBRES ÉLUS

MM. René BLANCHARD, O. A. l'abbé BRAULT TRÉMANT	Sortants en 1904.
CHAILLOU, O. I. LEROUX Claude de MONTI de REZÉ	Sortants en 1905.
le chanoine ALLARD l'abbé DURVILLE de VEILLECHÈZE	Sortants en 1906.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862), † 4 juillet 1865; — le vicomte SIOCH'AN DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897; — le chanoine CAHOUR, O. A. (1869-1871), † 7 septembre 1901; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891; — MARIONNEAU, ✲, O. I. (1875-1877), † 13 septembre 1896; — le baron de WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte de LA LAURENCIE. ✲ (1881-1883); — le marquis de DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901; — de LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. (1893-1895), † 17 juin 1900.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ABRÉVIATIONS

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif, ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association.
B.-A. —	Beaux-Arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com. —	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, — départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire,
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
L. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
M. —	Membre.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal, — e.
Nat. —	Naturel, — le.
Prt, v.-prt. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public, — ique.
Secr. —	Secrétaire.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Supérieur.
Trés. —	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
O. I. —	Officier de l'Instruction publique.
O. A. —	Officier d'Académie.
Av. —	Avenue,
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

Les dates qui suivent chaque nom indiquent l'année de la réception.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ALIZON (Emile), notaire hon. et anc. prt de la chambre, anc. prt du Congrès annuel des notaires de France, suppléant de juge de paix, r. Franklin, 20, 1878.

ALLARD (l'abbé Louis), chanoine hon. d'Angers, r. Haute-Roche, 4 bis, 1886.

ALLOTTE DE LA FUYE (Maurice), O. ✠, colonel, directeur du Génie, Versailles (Seine-et-Oise), 1899.

AUGEARD (Eugène), anc. notaire, pass. St-Yves, 4, et ch. de la Guérivais, Rougé, 1893.

AVROUIN-FOULON (le comte Louis), r. St-André, 102, et ch. de la Couronnerie, Carquefou, 1892.

BACQUA (Auguste), maire de St-Fiacre, pl. Louis-XVI, 1, et ch. du Coin, La Haie-Fouassière, 1879.

BAGNEUX (le vicomte Zénobe FROTIER de), r. Sully, 2, ch. de la Pellissonnière, Le Boupère (Vendée), et r. du Bac, 86, Paris, 1885.

BALBY DE VERNON (le marquis Georges de), lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. des agr. de France et de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais, m. de la Soc. ariégoise des Sciences, Lettres et Arts et des Etudes du Couserans., ch. de la Briais, Saint-Julien-de-Vouvantes, 1886.

BANZAIN (Constant), négociant, r. Gresset, 3, 1901.

BAUGÉ (Simon), dir. particulier de l'*Urbaine* et de la *Seine*, prt du Tribunal de commerce, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Lafayette, 1, 1874.

BEAUCAIRE (le vicomte Robert HORRIC de), pl. du Bon-Pasteur, 22, 1891.

BELLEVÜE (le comte Xavier FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. dép., capitaine de cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan, et r. Lesage, 4, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des Sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

BERTHOU (Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Ec. des Chartes, m. de l'Assoc. bret., de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine et du Com. de la Bibl. publ., lt de l'Acad. des Inscript. et Bel. Lett. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, r. du Boccage, 6, et ch. de Cadouzan, St-Dolay La Roche-Bernard (Morbihan), 1884.

BLANCHARD (René), O. A. ❸, lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, r. Royale, 1, 1875.

BLANCHET (le docteur Ferdinand), anc. prt de la Soc. ac., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale. r. du Calvaire, 3, et Le Pellerin, 1854.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de St-Etienne-de-Montluc, St-Etienne-de-Montluc, 1886.

BOISGUÉHENNEUC (Henri du), r. Colbert, 6, 1903.

BONET (Louis), industriel, v.-prt de la Soc. philatélique, rue d'Alger, 10, 1901.

BOÜARD (le vicomte René de), armateur, r. Anizon, 2, 1898.

BOUBÉE (Joseph), r. Sévigné, 9, et ch. de la Meule, Arthon, 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, St-Herblain, 1893.

BOUGOÜIN (François), architecte, anc. élève de l'Éc. des B.-A., anc. prt de la Soc. des arch., lt de la grande médaille de la Soc. centr. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22, 1879.

BOUYER (l'abbé Jules), chanoine hon., ancien missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, sup. du Petit-Séminaire de Guérande, Guérande, 1886.

BRAULT (l'abbé Ferdinand), prof. de philosophie à l'Externat des Enfants-Nantais, r. du Boccage, 3, 1900.

BREMOND D'ARS MIGRÉ (le marquis Anatole de), ✻, licencié en droit, chev. de St-Jean-de-Jérusalem (Malte), et de St-Sylvestre, C. de Pie IX, anc. s.-préfet, sec. du Cons. gén. du Finistère, prt du comice agr. de Pont-

Aven, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, dél. de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Assoc. bret., prt du Com. dép. de la Soc. bibliographique, m. de l'Ac. d'Aix-en-Provence, l'un des prts hon. du Cons. héraldique de France, m. de plusieurs autres Soc. savantes, prt d'hon. de la Comm. du Musée arch., r. Harroüys, 5, et ch. de la Porte-Neuve, Riec-sur-Bélon (Finistère), 1874.

BRÉVEDENT DU PLESSIS (Irénée de), rue Henri-IV, 12, 1892.

BROCA (Alexis de), O. A. ✿, art. peintre, prt hon. de la Soc. des Art. bretons, r. Urvoy-de-St-Bedan, 11, 1896.

BRUC DE LIVERNIÈRE (le comte Léopold de), r. Chauvin, 2, et ch. de la Chapelle-Faucher, St-Pierre-de-Côle (Dordogne) 1890.

BRUC (le comte Mauric de), anc. camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire), et r. Penthièvre, 26, Paris, 1889.

BUREAU (le docteur Louis), O. I. ✿, licencié ès-sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat., prof. à l'Éc. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte zoologique détaillée de la France, sec. gén. trés. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, m. de la Soc. ac., r. Gresset, 15, et ch. de la Meilleraye, Riaillé, 1891.

CHAILLOU (Félix), O. A. ✿, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, viticulteur, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou, 1885.

CHARON (Georges), négociant-assureur, v.-prt de la section nantaise des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, r. Gresset, 8, 1895.

CHATELLIER (Léon), r. Félibien, 66, 1884.

CHAUVET (André), architecte, anc. él. de l'Éc. des Beaux-Arts, m. de la Soc. des Art. bretons, r. Guibal, 19, 1901.

CLÉRIÇAYE (Constant CLÉRICEAU de la), architecte, dél. et anc. prt de la Soc. des architectes, secr. de la

Comm. dép. des bâtiments civils, anc. adj. au maire de Nantes, rue Crébillon, 22, 1868.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. acad., m. du Cons. dép. de l'Inst. publ., r. de Bréa, 9, et chât. de Blain, 1902.

COLAS (Félix), représentant de commerce, r. Vauquelin, 1901.

CORMERAIS (Ludovic), docteur en droit, anc. auditeur au Cons. d'État, anc. cons. de préfecture, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, prt de la Comm. dép., maire de St-Philbert-de-Grand-Lieu, dél. de la Soc. française de secours aux blessés pour la XIe région militaire et de la Soc. des bibl. bret., v.-prt du Syndicat des agr., prt de la Comm. du Musée Dobrée, m. de la Comm. du Musée arch., boul. Delorme, 34, et ch. du Rocher, St-Philbert-de-Grand-Lieu, 1884.

CORMERAIS (Emile), anc. prt du Trib. de Comm., m. de la Ch. de Comm., r. de la Moricière, 10, 1002.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant, 1895.

DION (le marquis Albert de), député, cons. gén. de la L.-I., v.-pr. de l'*Automobile Club*, ch. de Maubreuil, Carquefou, et av. de la Grande-Armée, 46, Paris.

DORTEL (Alcide), O. I. ✠, avocat, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., m. de la Comm. de la Bibl. publ., de la Comm. du Musée arch., et de la Soc. ac., correspondant du Min. de l'Inst. publ., pour les travaux hist., r. de l'Héronnière, 8, 1889.

DOUDIÈS (Jules), q. de Tourville, 19, 1901.

DURVILLE (l'abbé Georges), aumônier des Sœurs de l'Espérance, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, prt de la Soc. philatélique, m. de la Com. du Musée arch., petit pass. St-Yves, 5, 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de l') O. A. ✠, député, cons. mun. de Vannes, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et lt de la Soc. française d'arch., fond. dir. de la *Revue Historique de l'Ouest*, anc. prt de la Soc. polymathique du Morbihan, vice-prt de la Soc. des bibl.

bret., m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, l[t] de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, pl. de l'Evêché, 10, Vannes (Morbihan), 1880.

FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande, 1883.

FONTENEAU (Félix), m. de la Soc. des Amis des Arts, r. Mondésir, 12, 1890.

FRABOULET (Mathurin), architecte, auteur de nombreuses églises, châteaux et hospices, m. de la Soc. des architectes, titulaire de la médaille d'or pour le plan de la place St-Pierre, r. Guépin, 7, 1895.

FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon., comm.-voyer, r. Charles-Monselet, 30, 1898.

FRESLON (Paul de), rue Malherbe, 8, 1902.

GAUTIER (Gaston), dir. de l'usine à gaz, r. Philippe-le-Bon, 29, le Havre (Seine-Inférieure), 1892.

GOURDON, O. A., ✠, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, r. de Gigant, 19, et ch. de la Haie des Bouillons, Cordemais, 1900.

GOUSSET (Henry), secrét. gén. de la Soc. des Art. bret., pl. St-Pierre, 2, 1898.

GOUSSET (le comte René), avocat, doct. en dr[t], m. du Cons. héraldique de France et de l'Assoc. des chev. Pontific., pl. de l'Oratoire, 1899.

GRAND (Roger), O. A., ✠, anc. élève et Memb. de la Soc. de l'École des Chartes, licencié en droit, anc. archiviste du Cantal, arch.-adj. de la Loire-Inférieure, correspondant du Ministère de l'Instruct. publiq. et de la Soc. nation. des Antiq. de France, inspecteur départem. de la Soc. Fr. d'archéologie, 15, r. Mondésir, Nantes, 1903.

GUICHARD (Armand), licencié en dr., juge de paix du 5e arr. de Nantes, r. Piron, 3, 1901.

GUILLON (Léon), La Boucardière, Chantenay-s.-Loire, 1900.

HARGUES (Joseph de), r. de Rennes, 94, 1903.

HOUDET (Joseph), r. de la Rosière, 9, 1900.

HUNAULT (Alfred), comm.-priseur hon., r. Regnard, 5, 1895.

JOSSO (le docteur Paul), r. des Bons-Français, 5, 1890.

KERVENOAËL (le vicomte Emile JOUAN de), docteur en droit, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. Tournefort, 3, et ch. de Boisy-Sourdis, La Verrie (Vendée), 1886.

LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, anc. secr. de la Soc. des architectes, prt fond. hon. de la Comm. des fêtes nantaises, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. cent. d'hygiène et de salubrité, de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des arts, m. d'honn. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17, 1873.

LAGRÉE (Jules), ✲, capitaine de frégate en retraite, av. de Launay, 8, et Port-Louis (Morbihan), 1901.

LAGRÉE (Victor), O. ✲, de l'ordre de Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon-Vert de l'Annam, capitaine de frégate en retraite, r. Bonne-Louise, 2, 1901.

LALLIÉ (Alfred), docteur en droit, anc. député de la Loire-Inférieure, maire de St-Colombin, m. du cons. de la Soc. des bibl. bret., rue Lafayette, 18, et ch. du Pay, St-Colombin, 1878.

LAUBRIÈRE (Louis BRIANT de), anc. v.-prt de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry (Aisne), m. de la Soc. géologique de France, r. Saint-Clément, 6, 1895.

LAUZON (Etienne de), cons. d'arr. de la Motte-Achard, m. du Cons. héraldique de France, r. Mathelin-Rodier, 18, et ch. de la Forêt, La Mothe-Achard (Vendée), 1890.

LECORNU (Alfred), O. A. ⚜, architecte retraité de la Ville de Paris, r. de la Distillerie, et ch. de Kerlocdulec, St-Marc, en Saint-Nazaire, 1900.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✲, sénateur, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Comm. dép., maire de Campbon, prt de la Soc. des courses, v.-prt du Syndic. des Agric. pour l'arr. de Nantes, m. du Cons. de la Soc. d'agr., r. de Bréa, 2, et ch. de Coislin, Campbon, 1887.

LE MEICNEN (Henri), O. A. ⚜, avocat, anc. prof. de l'Ec., libre de droit, prt de la Soc. des bibl. bret., v.-prt de

la Soc. nantaise de Amis de l'hort. et du Comice agr. de Champtoceaux, m. de l'Ass. bret., du Com. de la Bibl. publ., anc. cons. d'arr. de Nantes, maire de Bouzillé (Maine-et-Loire), et rue Gustave-Flaubert, 8, Paris, 1873.

LERAT (le docteur Fernand), O. I. ✪, prof. à l'Ec. des sc., anc. chef des travaux anatomiques à l'Ec. de médecine, m. du Cons. de surveillance du Mus. d'His. nat., m. adj. du Cons. cent. d'hygiène et de salubrité, 4, rue Thiers, 1900.

LEROUX (Alcide), avocat, m. du Cons. cent. et anc. prt de la Soc. ac., m. de la Soc. française d'arch. et de l'Ass. bret., 9, r. Mercœur, 1897.

LESAGE (Pierre), m. de la Soc. des Art. bret., r. de Lamoricière, 22, 1903.

LESIMPLE, vic. de Basse-Goulaine, 1903.

LINYER (Louis), ✲, avocat, anc. bâtonnier, m. du Cons. et prof. à l'Ec. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, m. et anc. prt de la Soc. ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc. française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest et de la Soc. des Amis des Arts, r. Paré, 1, ch. des Jubinières, Héric, et ch. de Veillon, Talmont (Vendée), 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Félix Faure, 28, 1891.

LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pitre de), O. A. ✪, lt de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur et m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., conservateur du Musée Dobrée, cor. du min. pour les trav. hist., m. de la Comm. des monuments hist. et des mégalithes de France, du Comm. des B.-A. des dép. et de la Soc. des ant. de France, auxiliaire de la Comm. de géog. hist. et des mégalithes de France, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Comm. du Musée des B.-A., av. de l'Eperonnière (r. de Paris, 19), 1872.

LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit, maire de Thouaré, r. Mathelin-Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré, 1887.

LONGUEVILLE (Sévère des MERLIERS de), O. ✠, anc. capitaine de frégate, anc. maire de St-Aignan, pl. St-Pierre, 2, et ch. de Trioncelle, St-Aignan, 1890.

LOTZ-BRISSONNEAU (Alphonse), ingénieur des arts et manufactures, v.-prt de la Soc. des Amis des Arts, m. de la Comm. du Mus. des B.-A., q. Fosse, 86, 1898.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. A. ⚜, chef du Contentieux de la mairie de Nantes, secr. perpétuel de la Soc. ac., r. des Vieilles-Douves, 1, 1901.

MAISONNEUVE (Thomas), m. de la Soc. des Art. Bret., 2, r. Bertrand-Geslin, 1902.

MAITRE (Léon), O. I. ⚜, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Ec. des Chartes, archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le min. de l'instr. publ., anc. prt de la Soc. ac., v.-pt de la Soc. de géog. comm., imp. Vignole, 1 (r. Sully), 1870.

MARBEUF (l'abbé), 20, rue St-Donatien, Nantes, 1903.

MARTIN (Arthur), O. ✠, capitaine de vaisseau, r. de la Comédie, 20, Lorient (Morbihan), 1895.

MÉRY (Paul), m. de la Soc. des Art. bret., ch. du Rocher, St-Herblain, 1902.

MICHEL (Gaston), ingénieur des Ponts et Chaussées, chef du service des eaux et de l'assainissement de Nantes, m. adj. du Cons. centr. d'hygiène et de salubrité, r. de Briord, 1900.

MONTI DE REZÉ (Claude de), chev. de St-Grégoire-le-Grand, cons. d'arr., m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest*, du Cons. de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. franç. d'archéologie, du Conseil héraldique, de la Soc. d'émulation de la Vendée, quai Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Pouzauges (Vendée), 1883.

MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes, 1886.

MONTI DE REZÉ (Yves de), q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Pouzauges (Vendée), 1900.

NAU (Paul), architecte, m. et anc. dél. de la Soc. des architectes, m. de la Com. du Musée arch., rue Lafayette, 18, et ch. de Port-Sinan, Rouans, 1866.

OHEIX (André, Savenay, 1900.

OHEIX (Robert), licencié en droit, anc. secr. de la section d'arch. de l'Ass. bret., dél. de la Soc. des bibl. bret. pour les Côtes-du-Nord, m. de la Soc. polymathique du Morbihan, Savenay, 1886.

OLIVE (M.), inspecteur du service vicinal, r. Félibien, 6, 1901.

OLLIVE (Jean-Baptiste), secr.-adj. de la Soc. des Amis des Arts, Pont-Rousseau, Rezé, 1900.

PALVADEAU (Joseph), les Sables-d'Olonne, 1894.

PIED (Edouard), O. I. ✠, économe hon. du Lycée, pass. Leroy, 14, 1888.

PLANTARD (le Docteur), avenue Pasteur, Chantenay.

POMMIER (Félix), O. A. ✠, conservateur du Musée des B.-A,, trés. et m. de la Comm. du Musée arch., r. Leroy, 23, 1888.

PORT (Étienne), prof. au Collège de Saint-Nazaire, Saint-Nazaire, 1903.

POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, tenue Camus, 19, 1884.

RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du Collège de Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14, 1886.

REVELIÈRE (Jules), receveur de l'Enregistrement en retraite, r. de Paris, 73, et Blain, 1898.

RÉVÉREND (Jules), bibl.-adj. de la Soc. de géog. commerciale, q. de la Fosse, 100, et ch. de Bourgerel, Muzillac (Morbihan), 1893.

RIGAULT (Félix), vérificateur des Douanes, r. de Coutances, 18, 1898.

RINGEVAL (Léon), à Porte-Chaise, Saint-Sébastien (Loire-Inférieure), 1903.

ROUXEAU (le docteur Alfred), O. A. ✠, ancien interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Éc. de médecine, secr. de la *Gazette médicale de Nantes*, rue de l'Héronnière, 4, 1894.

SÉCHEZ (Paul), rue Voltaire, 9.

SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault, 1898.

SOREAU (l'abbé Henri), chanoine hon., prof. de dessin au pensionnat St-Stanislas, r. St-Stanislas, 1886.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, rue du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, près Nantes, 1896.

SOULLARD (Paul), numismate, m. de la Com. du Musée arch., r. du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, près Nantes, 1862.

SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s/-Sèvre (Vendée), 1890.

TERNAY (le cte Lud. D'AVIAU de), r. Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moûtiers (Vendée), 1886.

TOUCHE (Xavier LE LIÈVRE de la), numismate, r. Saint-Léonard, 31, 1883.

TRÉMANT (Paul), r. de la Rosière, 11, 1900.

TULLAYE (le comte de la), pl. Desmoutiers, 4, ch. du Plessis-Tizon, près Nantes, et Etampes (Seine-et-Oise), 1867.

VALLET (Joseph), sculpteur, memb. de la Soc. des Art. bret., r. de Rennes, 48, 1896.

VEILLECHÈZE (Alfred de), r, Colbert, 11, 1885.

VIEUVILLE (Gaston de la), O. ✲, colonel de cavalerie breveté en retraite, r. Tournefort, 1, et ch. de la Gazoire, Nort, 1900.

VIGNARD (le docteur Edmond), O. A. ⚙, chirurgien des hôpitaux, prof. de cliniq. chirurg. à l'Éc. de médecine, chirurg. titulaire à l'Hôtel-Dieu, r. de l'Héronnière, 6, 1900.

VINCENT (Antoine), juge au Tribunal de commerce, r. de Courson, 3, 1896.

VINCENT (Félix), ch. de la Gobinière, Orvault, 1896.

VOLLATIER (Philibert), chef de division à la Préfecture, pass. Saint-Yves, 12, 1883.

WISMES (Christian de BLOCQUEL de CROIX, baron de), lt de la Soc. ac., anc. v.-prt de la Conf. La Moricière, m. de la Soc. des Art. bret., corr. de la Soc. de l'Art chrétien et de l'Assoc. bret., rue Henri-IV, 12, 1887.

WISMES (Gaëtan de BLOCQUEL de CROIX, baron de), fond. et directeur du *Chercheur des provinces de l'Ouest*, secr. général de la Soc. ac., rue Saint-André, 11, et ch. de la Chollière, Orvault, 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. ACHON (le chevalier Charles d'), anc. él. de l'Éc. des Chartes, ch. de la Roche-de-Gennes, Gennes (Maine-et-Loire), 1898.

AUMONT (Joseph), photographe, r. Crébillon, 11, 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO de), camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac, 1887.

BEAUFRETON (Emile), O. A. ✠, agent voyer, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, 1897.

BÉJARRY (le comte Amédée de), ✠, sénateur de la Vendée, anc. lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Sainte-Hermine (Vendée), 1885.

BERTRAND-GESLIN (le baron Lucien), ✠, anc. officier supérieur de cavalerie, r. de Courcelles, 47, Paris, et ch. du Pas, Vue, 1900.

BLANCHARD (Gustave), anc. percepteur, lt des *Jeux floraux*, fond. du *Colibri*, r. Morand, 14, 1872.

BOCERET (Emile PRIOUR de), écrivain, r. Sully, 1, 1887.

BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD de), associée correspondante, rue Maurice-Duval, 2, 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ✠, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soc. polymathique du Morbihan, écrivain, lt de nombreux concours lit., m. des Hospitaliers Sauveteurs Bretons, q. de St-Goustan, 28, Auray, (Morbihan), 1898.

BOURDEAUT (abbé), docteur en théologie, vic. de Vieillevigne (Loire-Inf.), 1003.

BROCHET (Louis), O. A. ✠, agent voyer d'arr. hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée), 1900.

CHAPRON (Joseph), Châteaubriant, 1899.

CHATELLIER (le baron Paul MAUFRAS du), O. I. ⚜, m. cor. de l'Institut, lt de l'Institut, cor. de la Soc. des ant. de France, cor. du min. de l'Intr. publ. et des B.-A., prt de la Soc. arch. du Finistère, ch de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère), 1883.

CORSON (l'abbé Amédée GUILLOTIN de), chanoine hon. de Rennes, It de l'Institut, de la Soc. française d'arch. de la Soc. ac. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, anc. prt de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, ch, de la Noé, Bain-de-Bretagne (Ille-et-Villaine), 1865.

COURSON DE LA VILLENEUVE (le vicomte Robert de), ✠, colonel, commandant le 13e régt d'infie, r. de Nièvre, 50, Nevers, 1895.

DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès-lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), 14 bis, av. du Trocadéro, Paris, et ch. du Dréneuc, Fégréac, 1886.

DUBREIL (Charles), juge suppléant. Châteaulin (Finistère) 1900.

EUDEL (Paul). O. I. ⚜, critique d'art, chargé de missions en Algérie, r. Gustave-Flaubert, 4, Paris, et ch. du Gord, par Cellettes (Loir-et-Cher), 1885.

FERRONNAYS (le marquis Henry de la), ✠, C. avec plaque du Christ, C. de Pix IX, C. du Danebrog, chev. milit. de St-Grégoire-le-Grand, décoré de Mentana, etc., anc. officier de cavalerie, maire de St-Mars-la-Jaille, prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, etc., r. de l'Université, 96, Paris, et ch. de St-Mars-la-Jaille, 1899.

GENDRE (l'abbé Armand), vicaire de Vallet, 1888.

GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan), 1881.

GIROUSSE (l'abbé Félix), vicaire à St-Similien, Nantes, 1895.

HERRIOT (Édouard), anc. él. de l'Éc. normale supérieure, agrégé des lettres, prof. de réthor. au Lycée de Lyon, r. d'Herbouville, 1, Lyon (Rhône), 1896.

KERGUENNEC (François LE CHAUFF de), maire de St-Molf, ch. de Kerguennec, Guérande, et r. du Mené, 18, Vannes, 1879.

KERVILLER (René POCARD du COSQUER de), ✠, O. I. ⚜, C. de St-Grégoire-le-Grand et d'Isabelle la Catholique, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, m. non résident du Com. des travaux hist., prt de l'Union régionaliste bretonne, It de l'Ac. française, v.-prt d'hon. de la Soc. des bibl. bret., r. de l'Hôpital, 36, Lorient (Morbihan), et ch. de Penanros, en Plomelin, Qnimper (Finistère), 1873.

LONGRAIS (Frédéric Joüon des), archiviste-paléographe, anc. él. de l'Éc. des Chartres, r. du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1894.

LORIÈRE (Henri TROCHON de) r. Henri IV, 11, et ch. du Pavillon, Presles et Thierry (Aisne), 1901.

MAILLARD DE BOIS St-LYS (Mlle), r. Maurice-Duval, 2, 1900.

MAUPASSANT (le comte Charles de), ch. de Clermont, Oudon, et r. de Monceau, 69, Paris, 1891.

MÉREL (l'abbé Louis), vicaire à Issé, 1900.

MÉRESSE (Gabriel) chât. de Lessac, Guérande. et villa la reine, r. Fontaine-Bleue, Mustapha-Alger (Algérie), 1881.

MOLLAT (l'abbé), chapelain de l'église St-Louis-des-Français, Rome (Italie), 1901.

MONTAIGU (le comte Pierre de), ✠, C. de Pie IX, v.-prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, ch. de la Bretesche, Missillac, et r. Martignac. 18, Paris, 1899.

MOREAU(G.), ing. des mines. av. Bugeaud, 28, Paris, 1901.

PERRON(Louis), ch.de Formusson, Daon, Mayenne),1881.

PICHELIN (Paul), banquier, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Bonne-Louise, 12, 1874.

PORTE (le vicomte Hippolyte LE GOUVELLO de la), cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, ch. de Sévérac, St-Gildas-des-Bois, 1886.

RENÉ (le frère), Institut St-Gabriel, St-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), 1902.

RENOUL (le docteur), Le Loroux-Bottereau, 1901.

ROCHETTE (Émerand Poictevin de la), prt de la Soc. des Art. nantais, fort Hikerric, Le Croisic, et r. Strasbourg, 15 bis, 1900.

TOUCHE (Henry ROUMAIN de la), auc. magistrat, cons. d'arr. d'Ancenis, ch. de Champtoceaux (Maine-et-Loire), 1885.

TRÉVELEC (le marquis Harry de) Claygate-Surrey, (Angleterre), 1902.

MEMBRES HONORAIRES

MM. ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), chanoine hon. de Quimper, aumônier de l'Hôpital, v.-prt de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., lt de la Soc. française d'arch., Quimper (Finistère), 1898.

BARTHÉLEMY (le comte Anatole de), ✠, m. de l'Institut de la Soc. des ant. de France et du Com. des travaux hist. et sc. près le min. de l'Inst. publ., r. d'Anjou, 9, Paris, 1864.

CROIX (le R. P. Camille de la), ✠, religieux de la Compagnie de Jésus, Poitiers (Vienne), 1894.

POTHIER (l'abbé Auguste), anc. secr. particulier de Mgr Fournier, chapelain d'hon. de la Sainte Maison de Lorette, place du Martray, 1902.

POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ✠, chanoine titulaire, prt de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, cor. du min. de l'Inst. pub. pour les travaux hist., du min. des B.-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne), 1898.

ROUSSE (Joseph), O. A. ✠, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, bibl. de la Bibl. publ., m. de la Comm. du Musée arch., de la Comm. du Musée des B.-A. et du Cons. de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 14, 1877.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (Saint-Quentin).
Allier	Société d'émulation du département de l'Allier : sciences, arts et belles-lettres (Moulins).
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne (Narbonne).
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Pau (Pau).
Belfort	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône	Société de statistique de Marseille (Marseille).
Cantal	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Charente	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis (Saintes).
Cher	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).
Côtes-du-Nord	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Creuse.....	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres.....	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Drôme.....	Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers (Romans).
Eure-et-Loir.....	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère.....	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société académique de Brest (Brest).
Gard.....	Académie de Nîmes (Nîmes).
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux (Bordeaux).
Hautes-Alpes.....	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne.....	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne.....	Société historique et archéologique de Langres (Langres).
Haute-Saône.....	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne.....	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (Rochechouart).
Ille-et-Vilaine.....	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes (Rennes).
Indre-et-Loire.....	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère.....	Académie Delphinale (Grenoble).

Jura.....	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes.....	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher.....	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire.....	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet (Cholet).
Manche.....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle ..	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Bar-le-Duc).
Morbihan.....	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
—	Revue Morbihannaise, r. Pasteur, 19, (Vannes).
Nord.....	Commission hist. et arch. (Lille).

Oise	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Puy-de-Dôme	Académie des sciences, lettres et arts de Clermont-Ferrand.
Rhône	Société académique d'architecture de Lyon (Lyon).
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon (Lyon).
Saône-et-Loire	Société Eduenne (Autun).
Sarthe	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine	Journal des savants (Paris).
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
Seine-Inférieure	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
—	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise	Société archéologique de Rambouillet (Rambouillet).
Somme	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).

Var ..... Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan (Draguignan).

Vendée ..... Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).

Vienne ..... Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).

Yonne ..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).

ALGÉRIE

Constantine ..... Société archéologique du département de Constantine (Constantine).

— Académie d'Hippone (Bône).

MADAGASCAR

Tananarive ..... Académie malgache de Tananarive (Tananarive).

ESPAGNE

Barcelone ..... Revista de la Associacion artistico-arqueolôgica (Barcelone).

Palma ..... Boletin de la Sociedad arqueolôgica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Baleares).

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington ..... Smithsonian Institution (Washington).

SUÈDE

Stockolm ..... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockolm (Stockolm).

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Hôtel Dobrée

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 1903

Présidence de M. Léon MAÎTRE, Président

Etaient présents : MM. l'abbé BRAULT, René BLANCHARD, DORTEL, GUICHARD, DE HARGUES, LESAGE, l'abbé LESIMPLE, PIED, POUVREAU, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, TRÉMANT, barons DE WISMES et Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Roger Grand, archiviste-adjoint de la Loire-Inférieure, présenté par MM. Léon Maître et le baron de Wismes, est admis comme membre titulaire.

M. le Président annonce la démission de M. Edouard Say, que son état de santé empêche de suivre désormais nos travaux.

M. le Secrétaire général annonce la distinction que vient de conférer l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à MM. Léon Maître et P. de Berthou.

La médaille décernée à nos collègues, pour la publication de l'*Itinéraire en Bretagne en 1636 de Dubuisson-Aubenay*, est la juste récompense de l'érudition et de la science critique dépensées dans ce remarquable travail, dont les annotations

et les commentaires doublent la valeur et l'intérêt. La Société est heureuse d'applaudir à cette haute marque d'honneur accordée à ses Membres, et associe ses félicitations aux suffrages de l'Académie.

M. Gaëtan de Wismes communique un article extrait du *Gaulois* qui démontre que le commerce des fausses tiares ne date pas d'hier. Avant de mystifier l'administration de notre Musée national, d'habiles courtiers en bibelots truqués proposaient aux riches collectionneurs de légendaires couvre-chefs parés comme celui de Saïtapharnès de tous les signes d'une indiscutable authenticité. Le plus souvent le flair de l'amateur éventa le piège tendu à sa crédulité ; nos savants officiels, et M. Salomon Reinach lui-même, seraient-ils moins bien protégés contre les artifices du truquage moderne?

M. Léon Maître, qui a pris part aux Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux et à la Session archéologique de Poitiers, communique ses impressions sur ces deux importantes réunions. A Bordeaux, où la Municipalité avait préparé aux congressistes une réception pleine de cordialité et d'entrain, les curiosités artistiques sont nombreuses. Les églises, la plupart d'époques et de styles différents, attirent surtout l'attention : la *Cathédrale Saint-André*, rebâtie à plusieurs reprises, et restaurée il y a cinquante ans, porte l'empreinte du gothique pur allié au gothique fleuri ; les piliers et les voûtes de la grande nef datent de la seconde moitié du XIIIe siècle, tandis que le chœur et les flèches appartiennent au XVe ; — *Saint-Michel* relève exclusivement de l'architecture ogivale ; — *Sainte-Croix*, fondée dès le VIIe siècle, détruite par les Normands, souvent réédifiée depuis lors, offre, dans sa façade actuelle, un des plus beaux spécimens du plein cintre. — Le plus ancien et le plus intéressant monument religieux de la ville, *Saint-Seurin*, premier berceau du christianisme dans la région, présente une crypte du IVe siècle : son hémicycle, construit en briques, correspond exactement à l'axe de l'édifice supérieur ; transformé à l'époque mérovingienne, remanié au XIe siècle, il conserve encore son caractère primitif. Toutes ces églises possèdent un riche mobilier : retables, statues et vitraux; etc.

La période gallo-romaine a laissé à Bordeaux d'intéressants vestiges (Palais Gallien, aqueducs, etc.), et le Musée

archéologique, un des mieux ordonnés et des plus riches de France, renferme une remarquable collection d'objets recueillis dans les fouilles opérées dans la contrée. Au reste, le sol de la ville n'a été que légèrement remué, et il n'est pas douteux que l'exécution de grands travaux de voirie ne doive amener à Bordeaux d'importantes découvertes.

A Poitiers, ce sont aussi les édifices religieux qui méritent l'étude des archéologues. La vieille capitale des Pictons, bâtie sur une colline escarpée qu'entourent de trois côtés la Boivre et le Clain, était, par sa situation même, appelée à prendre au moyen âge une place importante parmi nos cités du centre de la France. Bouleversée et saccagée par les Sarrasins et les Normands, elle eut aussi à souffrir de l'invasion anglaise et des guerres de religion, et son histoire est intimement liée à l'histoire nationale. Son importance religieuse ne fut pas moindre. L'apostolat de saint Hilaire en fit un centre religieux important, et son diocèse comprit tout le pays situé entre l'Océan et Nantes d'un côté, entre le Limousin et l'Anjou de l'autre. Aussi n'est-il pas surprenant de rencontrer dans son enceinte un si grand nombre d'églises curieuses par leur architecture et leur ancienneté.

M. Léon Maître décrit rapidement le *Temple Saint-Jean*, si heureusement dégagé et restauré par le Père Camille de la Croix. Le primitif Baptistère du IVe siècle laisse apercevoir distinctement l'appareil romain dans ses parties inférieures ; au-dessus, l'appareil mérovingien montre ses lignes moins régulières et moins parfaites. Enfin, les caractères du XIe siècle s'accusent dans la façade et la partie supérieure de la nef. Transformée en église paroissiale et se développant ainsi au fur et à mesure des besoins religieux, l'édifice conserve ses murs et les architectes respectent son plan d'origine. Les murs romains, retrouvés en contre-bas, autorisent l'hypothèse de la préexistence à cet endroit d'une riche villa, que les chrétiens auraient utilisée au culte nouveau dans ses parties essentielles.

La *Cathédrale*, avec son chevêt carré, ses hautes et larges voûtes domicales ; — *Sainte-Radégonde*, des XIe et XIIIe siècles, avec son parvis que décorent des lions accroupis, et sa crypte célèbre ; — *Saint-Hilaire* et ses gracieuses coupoles ; — *Notre-Dame-la-Grande*, spécimen du roman byzantin, sont

successivement examinés par M. Léon Maître qui note aussi en passant les caractères particuliers à l'architecture militaire du Poitou au moyen âge : les châteaux de Chauvigny, bâtis sur un plan carré, et dont les courtines s'appuient sur des tours semi-circulaires servant de contreforts, en offrent un des spécimens les plus intéressants.

La statue de Minerve, de grandeur naturelle, découverte l'an dernier dans un jardin voisin du palais des comtes de Poitiers, est aujourd'hui visible au Musée de la ville. Admirable de formes et de proportions, et d'un réalisme frappant, elle peut rivaliser avec les plus beaux chefs-d'œuvre de la sculpture antique ; elle avait été évidemment conçue pour la décoration d'un temple célèbre.

M. Dortel rend compte de la mise à jour des substructions et de l'enceinte de la tour du Connétable, à la suite des travaux de voirie exécutés par la Ville, rue du Couëdic. A l'aide d'un vieux plan de Nantes, daté de 1722, et œuvre de Jouanneau, il explique que cette tour de la seconde partie du XVIe siècle, et que l'on croyait située à l'ouest de l'ancien cimetière de Sainte-Catherine, occupait en réalité l'emplacement de la Halle aux grains, en face de la rue Sainte-Catherine. Les mêmes travaux ont permis de retrouver les traces de l'égout du XVIe siècle, ainsi que les vestiges des quais construits au XVIIe. M. Dortel estime que les murs coupés par la tranchée actuellement ouverte au bas de la rue Crébillon sont les amorces de l'ancienne contrescarpe de Saint-Nicolas.

M. le baron Gaëtan de Wismes présente une analyse très nourrie et bien complète du *Dictionnaire des Mœurs et Coutumes du Rouergue*, publié par M. Affre, ancien archiviste de l'Aveyron.

L'ouvrage, écrit sur un plan excellent, abonde en recherches minutieuses puisées aux sources les plus sûres. On y regrette l'absence d'une ou plusieurs tables, d'une carte de la province et de la traduction des locutions rouergates. Il décrit d'abord l'aspect physique du pays et présente le tableau fidèle et détaillé des vicissitudes de son histoire. La vie de la province, les caractères de ses habitants, les hommes illustres du Rouergue, ses vieilles Assemblées ont un chapitre spécial. L'auteur étudie ensuite, avec le même souci d'exactitude scrupuleuse, les coutumes locales, les

croyances populaires, les monuments civils et religieux, les antiquités, les confréries, les institutions, etc., et relève tous les faits de nature à fixer la physionomie précise de cette contrée. L'ordre méthodique et rationnel de ses matières, le style à la fois sobre, élégant et clair avec lequel il est écrit, classent ce livre parmi les meilleurs ouvrages qui retracent l'histoire de nos vieilles Provinces et le recommandent aux esprits curieux de leur passé. M. de Wismes, en rendant hommage à ses qualités, exprime le vœu de voir un jour une œuvre semblable consacrée à la Bretagne.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

Le Secrétaire général,

J. SENOT DE LA LONDE.

SÉANCE DU MARDI 3 NOVEMBRE 1903

Présidence de M. MAITRE, Président

Etaient présents : MM. René BLANCHARD, DE BOCERET, DORTEL, Henri GOUSSET, GRAND, GUICHARD, DE HARGUES, HOUDET, J. LAGRÉE, LEROUX, PIED, POUVREAU, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, Barons Christian et Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'Abbé MARBEUF, présenté par MM. le Baron G. de Wismes et le Vicomte de Sécillon, est admis en qualité de membre titulaire.

M. le Baron Ch. DE WISMES exhibe une *Bible*, imprimée à Lyon en 1568, avec plans et gravures, et revêtue d'une jolie reliure en plein maroquin Louis XVI, mais dont les marges ont malheureusement été rognées.

M. DORTEL présente un *Brevet de Charles X* accordant une pension de 600 francs à la sœur de Cathelineau. Notre confrère communique également à la Société un article du journal l'*Eclair*, qui relate la découverte que vient de faire sur les

plateaux de la Haute-Bolivie, une mission française dirigée par M. de Mortillet. Les explorateurs ont relevé dans ces parages l'existence d'une infinité de « *mounds* », petits monticules artificiels, disposés en rangées régulières et mesurant de 3m 60 à 2m 70 de diamètre, hauts de 50 centimètres, espacés à 5 mètres les uns des autres. Ils présentent une curieuse analogie avec les petits tertres signalés il y a quelques années aux environs de Nozay. Les fouilles dont ils ont été l'objet n'ont donné aucun résultat. Peut-être se trouve-t-on en présence de *tumuli* de chefs indiens ?

M. SOULLARD rappelle que, dans le courant de l'hiver dernier, un ouvrier occupé à la démolition d'un vieux mur, au village du Douët, commune de Saint-Sébastien, mit à découvert un vase de forme commune renfermant un *contrat de vente de 1584, cinq bagues en argent*, et *264 pièces de monnaie, française et étrangère*, en or, argent, billon et cuivre. Chargé de faire l'estimation et le partage de ce trésor entre le propriétaire et l'inventeur, notre confrère expose à la Société le résultat du classement de cette importante trouvaille et décrit chacune des pièces qui la composent. Toutes appartiennent aux XVe et XVIe siècles. Dans la collection française, dont les plus anciennes remontent à Louis XI, les plus récentes s'arrêtant à Henri III, il faut signaler 4 écus d'or de François Ier, trois au Soleil et un à la Salamandre ; un gros de Nesle de Henri II, plusieurs sols parisis de Charles IX, dix-sept francs, demi-francs et quarts de franc en argent de Henri III, la plupart de ces monnaies provenant d'ateliers différents. Dans la collection étrangère, M. Soullard relève un douzain et un liard de Henri d'Albret, roi de Navarre ; des médailles d'or (ducats, pistoles et réaux) et d'argent de Ferdinand et Isabelle, de Jeanne et Charles-Quint, et de Philippe II d'Espagne ; enfin, la pièce la plus intéressante et la plus rare du trésor, un gros de billon de Delfin Tizzon, comte de Déciane, vicaire du Saint-Empire, qui offre une copie servile du gros de Nesle de Henri II.

Une des bagues, en argent doré, présente un chaton orné d'une gravure en creux au burin figurant la Sainte-Vierge à mi-corps, assise sur un tertre, la tête nimbée, tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus ; dans le fond, à droite, un édicule représentant une chapelle ; à gauche, un arbuste.

M. Soullard pense que le dépôt dut être fait à l'époque des troubles de la Ligue en Bretagne, probablement en 1589.

M. Roger GRAND, qui prépare la publication des *Mémoires de Clément Angebault, volontaire nantais de la Grande Armée,* dont il a retrouvé le manuscrit à la Bibliothèque, communique une intéressante notice biographique sur leur auteur. Né à Nantes en 1790, il était fils de Guillaume Angebault, avocat de talent, qui plaida courageusement pendant la Révolution. Après avoir commencé ses études de médecine, il s'engagea en 1810, guerroya d'abord en Espagne, et fut envoyé au dépôt de son régiment, à Bonn, pendant l'expédition de Russie. Devenu sous-lieutenant au 20e chasseurs à cheval, où deux annalistes célèbres du Premier Empire, Marbot et Curély, avaient fait aussi leurs premières armes. Il prit part aux campagnes d'Allemagne et de France. La Restauration le mit en demi-solde, et c'est alors que rentré à Nantes, il écrivit ses mémoires, en terminant ses études médicales. Reçu docteur, il exerça d'abord à Pont-Rousseau, puis se retira à Anetz, dont il devint maire, et où il vécut jusqu'à sa mort, survenue en 1857.

M. Grand détache de son journal le chapitre de la bataille de Hanau, livrée le 30 octobre 1813 par les troupes du maréchal Macdonald aux Autrichiens du comte de Wrède. Le récit de ce glorieux fait d'armes, écrit sans prétention, révèle un souci de sincérité et d'exactitude auxquels ne nous ont pas toujours habitué les Souvenirs de Marbot et de Thiébaut. La publication des Mémoires d'Angebault offrira donc un puissant intérêt pour l'étude des événements militaires de cette époque, et le travail de notre nouveau confrère aura ainsi le double mérite d'exalter un compatriote et d'enrichir l'histoire de nouveaux documents.

M. Gaëtan DE WISMES qui, dans la séance de juillet dernier, avait rendu compte du *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par M. Affre, ancien archiviste de l'Aveyron, achève l'analyse de ce remarquable ouvrage, véritable modèle du genre. Les derniers chapitres étudient l'agriculture, le commerce et l'industrie de la contrée, et retracent l'histoire de ses anciennes juridictions. Ils fournissent d'intéressants articles sur les jeux, les foires et fêtes

locales, les usages particuliers, les règlements de police, les cultures spéciales au pays, etc.

Notre confrère entretient ensuite la Société du *Congrès de l'Association Bretonne*, qui a tenu ses assises à la Roche-Bernard, du 1er au 8 septembre dernier. Ses travaux ont présenté un vif intérêt : MM. de Palys, de l'Estourbeillon, de Berthou et de Laigue ont donné lecture de divers mémoires sur l'histoire de notre Province ; — M. Trévédy a communiqué une étude très documentée sur le cérémonial pratiqué au Moyen âge en Bretagne, pour opérer la séparation religieuse des Lépreux d'avec les fidèles ; — enfin, M. l'abbé Buléon, curé de Bignan, qui s'est constitué dans le Morbihan l'apôtre du théâtre populaire a, dans de spirituelles causeries, préconisé l'adaptation à la scène des vieux mystères et des drames empruntés à l'histoire politique ou religieuse du Pays.

Les loisirs des congressistes ont été utilement et agréablement remplis ; sous l'habile conduite de M. de l'Estourbeillon, des excursions ont été successivement dirigées sur les points les plus intéressants de la région, et nos confrères ont pu ainsi visiter : *Marzan* et son joli manoir, type intact et complet de la Renaissance, pittoresquement assis sur son rocher qui surplombe la Vilaine et qu'entourent de délicieux ombrages ; — *Le Guerno*, dont l'église présente un chœur roman, une chaire extérieure en parfait état, de curieux vitraux armoriés, et un retable dont les personnages, groupés symétriquement, symbolisent la famille humaine et la famille spirituelle de Notre-Seigneur ; — enfin, les ruines de l'ancienne *Abbaye ducale de Prières*, dont la vieille tour garde encore l'entrée de la Vilaine, et où l'on remarque toute une série de larges dalles de granit offrant, gravé en creux, le moulage de différents poissons de mer, moulage qui dut servir à mesurer les redevances de pêche dont jouissait l'Abbaye.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,

J. Senot de la Londe..

SÉANCE DU MARDI 8 DÉCEMBRE 1903

Présidence de M. le baron DE WISMES, vice-président.

Etaient présents : MM. René BLANCHARD, abbé BRAULT, DE BRÉVEDENT, CHARON, DORTEL, FERRONNIÈRE, Henri GOUSSET, Roger GRAND, HOUDET, LAGRÉE, Alcide LEROUX, abbé MARBEUF, Claude DE MONTI DE REZÉ, PIED, POUVREAU, RINGEVAL, DE SÉCILLON, SENOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, TROCHON DE LORIÈRE, DE VEILLECHÈZE, barons Ch. et G. DE WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente les excuses de M. le Président, communique la démission de M. Biais, conservateur de la Bibliothèque d'Angoulême, et donne lecture d'une lettre de M. Révelière annonçant la découverte à Blain, avenue de la Gare, d'une habitation romaine dont les fouilles promettent d'intéressants résultats.

Il est procédé au renouvellement de la série sortante des membres du Comité central, et MM. le chanoine Allard, l'abbé Durville et de Veillechèze sont réélus en cette qualité.

M. LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à *M. l'abbé Marbeuf*, ancien curé de la Chapelle-sur-Erdre, qu'il est heureux de voir prendre séance parmi nous ; et annonce que le Congrès des Sociétés savantes se réunira à Paris le 5 avril prochain. Les membres de notre Société sont invités à prendre part à cette solennité pour laquelle les Compagnies de chemins de fer concèdent, comme par le passé, une réduction de 50 %. Nos collègues sont également invités à la séance annuelle de la Société Académique qui aura lieu le lundi 14 décembre, dans l'ancien local du Cercle des Beaux-Arts.

MM. DE VEILLECHÈZE et G. DE WISMES déposent sur le bureau des reproductions des ruines romaines de Timgad et une vue de pierres branlantes situées dans les Andes (Chili).

M. DORTEL rend compte d'une conférence donnée récemment par M. Benoît-Lévy, à la salle des Sociétés savantes, sur l'histoire de l'art religieux en France. L'orateur, après avoir passé en revue les principaux monuments de l'époque romane, s'est appliqué à faire ressortir les merveilles de

l'art ogival dont les cathédrales de Paris, de Reims et de Chartres présentent des types si riches et si variés.

M. Gaetan de Wismes, qui a visité récemment les *caves de la maison Praud*, située au milieu de la place du Bouffay et face à la Loire, combat l'opinion qui veut voir dans ces caves les anciennes prisons de la Ville. Il fait justement remarquer qu'elles ne présentent aucune ouverture pour l'aération et que, du reste, l'antique geôle du Bouffay occupait un emplacement plus rapproché de l'extrémité nord de la place. M. l'abbé Brault confirme en tous points la thèse de M. de Wismes et estime que l'assimilation de ces caves avec les prisons doit être absolument écartée.

Il est donné lecture du mémoire de M. de Berthou sur les *premières cathédrales de Nantes d'après leurs débris sculptés*. L'auteur rappelle que la tradition place sur le coteau de Saint-Similien le premier temple chrétien, et que la fondation de la première cathédrale Saint-Pierre doit être, suivant Travers, attribuée à l'évêque Eumelius et à son successeur saint Félix, vers la seconde moitié du VIe siècle. Edifiée avec grand luxe, garnie à l'intérieur de marbre blanc, elle a été décrite avec une complaisance exagérée par le poète Fortunat, mais présentait, à en juger par les débris sculptés de quelques-uns de ses chapiteaux recueillis au Musée, d'incontestables caractères de richesse et de grandeur. Deux fois dévastée par les normands aux IXe et Xe siècles, elle fut relevée de ses ruines par l'évêque Guérech. Un de ses successeurs, Benoît de Cornouaille, la reconstruisit en entier vers l'an 1100. Son chœur roman et sa coupole centrale ont subsisté jusqu'au siècle dernier, et le cloitre Saint-Jean remplacé par le bras nord du transept, n'a disparu qu'en 1840, La crypte, qui fut l'objet de si violentes controverses, paraît bien dater de la même époque, car ses colonnes et ses chapiteaux présentent des détails d'ornementation analogues à ceux de la cathédrale. Cette église romane devenue insuffisante a fait place à l'édifice actuel. Commencé en 1434 par ordre de Jean V sous la direction de Mathurin Rodier, sa construction s'est prolongée durant quatre siècles, et c'est au pontificat de Mgr Fournier qu'est dû son achèvement.

Les débris de colonnes et de chapiteaux provenant des deux cathédrales primitives, celle de Saint-Félix et celle de

Benoît de Cornouaille, et recueillis au Musée, sont l'objet d'une description minutieuse, qu'éclairent et complètent d'excellentes reproductions photographiques.

M. Ferronnière qui a dirigé le transfert et le classement dans le Musée de ces précieux vestiges de nos antiquités chrétiennes, fait remarquer quel intérêt présenterait pour l'histoire de nos origines religieuses, la réunion dans un même local de tous les objets provenant des anciennes églises du pays. Beaucoup ont disparu, mais ce qui subsiste encore suffirait à constituer un musée chrétien où artistes et archéologues trouveraient d'utiles enseignements d'art et d'histoire.

L'étude de M. Furret sur « *les résultats historiques des fouilles pratiquées dans les rues de Nantes en 1902* », à l'occasion de l'établissement des nouveaux égoûts, fournit de précieuses indications sur les origines et le développement de notre cité à travers les siècles. En face du Pilori, à 2 m 70 au-dessous du pavé, on a trouvé un large dallage semblable à celui de la crypte ; en face le passage Bouchaud, les substructions d'un bâtiment romain dont les dalles recouvraient un hypocauste, ainsi que de gros massifs de maçonnerie, restes probables d'une porte fortifiée de l'ancienne enceinte ; près du Change, un beau puits remarquablement maçonné de onze mètres de profondeur, et une petite stèle en granit ; à gauche de la rue de la Barillerie, un grand égout voûté en berceau, paraissant remonter à l'époque romaine.

Les trouvailles opérées au cours des fouilles consistent en haches en pierres, pointes de lances en bronze, débris de glaives et d'amphores, etc.

M. Ferronnière communique à la Société d'intéressantes « *observations sur le chevet de la vieille église de Doulon* », dont la disposition et l'appareil de construction offrent des particularités très rares dans notre contrée.

Ce chevet plat est percé de trois baies en plein cintre, séparées par des contre-forts, avec une seule fenêtre à l'étage inférieur. Les matériaux employés dans les murs consistent en moellons irréguliers coupés de cordons de briques à hauteurs différentes; le mortier qui les unit est fait de chaux grossière mêlée de débris coquilliers et de briques fragmentées. L'alternance de briques et de pierres, indice d'une

construction très ancienne, se retrouve dans la vieille église de Saint-Philbert et dans la chapelle Saint-Etienne du cimetière de Saint-Donatien; on l'a relevée également dans l'ancienne église de Vertou, ainsi qu'à la base de la tour du Cellier, aujourd'hui disparues. Saint-Serge d'Angers, Savennières, Gennes et Cunault présentent les mêmes caractères qu'accusent, d'ailleurs, tous les monuments religieux depuis l'époque carolingienne jusqu'au XIe siècle.

M. FERRONNIÈRE, rappelant que la fondation de Doulon, remonte au duc Alain-Barbe-Torte qui en fit don aux moines de Landévennec, conclut que l'édifice, dans son état actuel, peut être vraisemblablement daté du milieu du Xe siècle, et, qu'à ce titre, il offre dans notre pays un type unique de l'architecture religieuse de cette époque.

M. SOULLARD rectifie l'erreur de certains traités de numismatique au sujet *d'une prétendue monnaie obsidionale de Nantes*. Le colonel Maillet dans son catalogue et, après lui, M. Blanchet (Manuel du numismatique, tome II, page 334), décrivant une monnaie dont les deux côtés sont semblables et sur lesquels sont représentés un bonnet phrygien et au-dessous le chiffre 25, l'indiquent comme monnaie émise pendant l'investissement de Nantes par l'armée royaliste en 1793. M. Soullard observe justement que ces auteurs n'appuient leur attribution sur aucun document. Pas un seul historien nantais n'a mentionné le fait de la frappe d'une monnaie à cette époque ; — aucune pièce semblable n'a été trouvée à Nantes ; — le siège n'a duré qu'un jour et l'investissement n'a jamais été complet. Dès lors, comment admettre sur de pures hypothèses un fait aussi important ? Pour tous ces motifs, M. Soullard estime que la pièce en question n'est autre chose qu'un jeton de jeu émis sous la Première République, probablement sous le Directoire, et que les chiffres gravés sous le bonnet phrygien indiquent simplement sa valeur représentative.

Vu l'heure avancée, la lecture des rapports inscrits à la suite de l'ordre du jour. est reporté à la séance prochaine.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

J. SENOT DE LA LONDE.

MÉMOIRES

LA VICOMTÉ DE LOYAUX

La seigneurie de Loyaux dont le siège était le château de Loyaux (1), en la paroisse de Fresnay, s'étendait sur les paroisses de Sainte-Pazanne, Port-Saint-Père, Pont-Saint-Martin, la Chevrolière, Saint-Philbert, Saint-Mars-de-Coutais, etc. Elle faisait partie du domaine du duc de Bretagne et fut engagée une première fois par Jean IV à Gautier Huet, bachelier, en 1366, pour lui assurer la recette d'une rente annuelle de 400 livres en récompense de « ses bons, pénibles et agréables services pendant les guerres passées » (2). La seigneurie de Loyaux rentra dans le domaine ducal après la mort de Gautier Huet, et fut érigée en vicomté par la duchesse Anne, en 1490, au profit de Gilles de Condest, chevalier, seigneur de la Mortraie, capitaine des archers du Duc (3). Au XVIe siècle, Loyaux rentra de nouveau dans le domaine royal; en 1554, sa juridiction fut annexée au Présidial de Nantes (4); et, en 1626, les terres de Loyaux furent réunies au duché de Rays.

Lors de la réformation de 1678, une enquête fut ordonnée dans le but de contrôler les droits de prééminence que prétendaient avoir certains seigneurs dans les églises du domaine de Loyaux. Ce document offre aujourd'hui d'autant plus d'intérêt que la plupart des églises en question ont disparu; nous le présentons à MM. les Membres de la Société archéologique, d'après une copie préparée par M. Henri Quilgars.

(1) Loyaux (Loeaux, 1366) métairie, commune de Fresnay. — Le château avait disparu avant le XVe siècle.

(2) 14 nov. 1366 (Arch. Loire-Inf., E 154).

(3) Arch. Loire-Inf., B 12, f° 171.

(4) Pour ce qui concerne l'histoire de la vicomté de Loyaux, voir GUILLOTIN DE CORSON : *Les grandes seigneuries de la Haute-Bretagne,* 3e série, p. 202.

PROCÈS-VERBAL

fait dans la plupart des Paroisses dépendantes de la Seigneurie de Loyaux

17 Avril 1680 (1)

Aujourd'huy septième mars 1680, Guillaume Henry, escuier, seigneur de Bellêtre, conseiller du Roy, maître honoraire en sa Chambre des Comptes de Bretaigne, commissaire député par lettres patentes de Sa Majesté du 19 mars 1678 pour la confection du papier terrier des domaines de Nantes, Loyaux, Touffou et le Gâvre, savoir faisons qu'en exécution de nostre ordonnance du 15 mars dernier donnée sur la requeste de maître Louis Moreau, signée Bodier, son procureur, et conclusions du procureur du Roy du 14 mars précédent, nous nous sommes transportez, en exécution de ladite ordonnance, dans la pluspart des paroisses dépendantes de la seigneurie de Loyaux,

Et le dimanche 7 avril 1680, sur les deux heures après midi, avons monté à cheval en la ville de Nantes avecq maître André Boussineau, escuier, sieur de la Patissière, conseiller du Roy, son procureur au Siège présidial de Nantes, maître Jacques Menant, sieur du Port-Moreau, maître Simon Vacher que nous avons pris pour nostre greffier et adjoint, et duquel le serment pris, a promis de se comporter fidellement au fait des présentes, et Pierre Fagondo, huissier aux Comptes.

§ I. — Port-Saint-Père (2)

Et sommes tous de compagnie arrivez au bourg du Port-Saint-Père distant de quatre lieues de la ville de

(1) Arch. Loire-Inf. B 1888.

(2) Le Port-Saint-Père, canton du Pellerin, arrondissement de Paimbœuf.

Nantes, auquel lieu nous serions retardé le 8 avril, où avons remarqué à l'entrée dudit bourg une rivière que l'on nous a dit estre la rivière du Tenu (1), laquelle flue du lac du Grand-Lieu à la chaussée de Pillan (2), et d'autant qu'il y a de vieux paux de bois plantez dans le milieu de la rivière qui font voir y avoir eu autres fois un pont (3). Avons demendé au passager à qui apartenoit à présent le passage, et ce qu'il s'en faisoit payer ; nous a dit qu'il le tenoit à ferme du seigneur de Portric d'Espinose, conseiller au Parlement, à cause de sa maison de la Tour (4), et qu'il prenoit pour droit de péage du basteau, savoir : six deniers pour homme et cheval, et au reste à proportion. Et ce requérant ledit sieur, nous aurions ce matin, sur les six heures, envoyé ledit Fagondo, huissier, advertir Jean Thomas que l'on nous a dit estre fermier des rentes deues au Roy, et qui se payent audit bourg du Port-Saint-Père.

Et en mesme temps sommes allez entendre le divin service à ladite paroisse. Après quoy ledit procureur du Roy a requis que l'on eust à observer et faire mention dans nostre procès-verbal, des armes et bancs qui sont au cœur de l'église d'icelle. Et ce requérant ledit sieur procureur du Roy, nous y avons remarqué dans le cœur trois bancs, savoir :

Un du costé de l'Évangile que l'on nous a dit estre de la *seigneurie de Briord* (5), au dossier duquel, joignant à

(1) Le Tenu, *Taunacum*, rivière navigable depuis Saint-Mesme jusqu'à Vue où elle se jette dans la Loire sous le nom d'Achenau.

(2) On dit aujourd'hui *Pilon*, village de Cheix, situé sur la rive droite du Tenu.

(3) Michel d'Espinose tenait cette terre et ce droit de sa mère Jeanne Gazet.

(4) La Tour était une seigneurie pourvue d'une haute justice qu'on nommait *la Tour de Thouaré* pour rappeler ses propriétaires au xve siècle.

(5) Briord, château, commune du Port-Saint-Père, ancienne

la muraille de l'église, sur l'accodoir, sont les armes d'icelle ;

Et du costé de l'épitre est, joignant le ballustre, celluy de la seigneurie de *la Tour*, aveq ses armoiries (1).

Et, au-dessous, du mesme costé, celluy de *la Rivière*, sans armes (2).

Lesquels bancs sont clos, fermez, avec leurs accoudoirs.

Et dans le lambris dudit cœur, avons remarqué un écusson de Bretaigne. Comme aussi dans la nef du costé de l'épitre, au vitrail posé entre l'autel de Saint-André et le lutrin qui est situé au milieu de ladite église, avons remarqué trois écussons dont l'un, placé au hault dudit vitrail, est de Bretaigne aveq la couronne ducalle, et les deux autres, au-dessous, l'on ne nous a voullu dire qui les prétendoit, dont l'un, du costé de l'hostel, porte : *de gueulle en chef et trois roses ou nœus de ruban, et au-desous de six tourteaux d'or;* et l'autre porte : *d'azur à trois chevrons d'or ondé en sautoir, et quatre tourteaux de mesme* (3).

Et sortant de ladite église, nous avons trouvé ledit Fagondo aveq ledit Jean Thomas, lequel nous ayant suivy dans la maison de la Tour où nous aurions couché, et après luy avoir fait lecture des articles du roolle rentier de 1542 des rentes deues en ladite parroisse, nous l'aurions intérogé de celles qu'il recevoit,

châtellenie relevant partie des Huquetières, partie de la vicomté de Loyaux. Elle appartenait à Anne Gesflot, veuve de Ch. de l'Espinay en 1680.

(1) Les d'Espinose, propriétaires de la Tour, portaient pour armes d'argent à l'arbre arraché de sinople, au griffon de gueules passant au pied, mantelé au 1er d'azur à la croix fleuronnée d'or, au 2e d'or au cœur de gueules.

(2) La Rivière-Beaumanoir appartenait à Marie Fyot, épouse de Fr. de Castellan, sieur de la Giraudais, qui portait d'argent à trois sangliers de sable.

(3) Ces deux écussons ne peuvent être identifiés avec ceux du Dictionnaire héraldique de Bretagne.

et demendé la déclaration pour en estre fait mention dans nostre procès-verbal, lequel nous a dit en èstre assé bien instruit et payé, fors et reservé les rentes appellées *Retraits de Pellan* (1) qui se lèvent dans ladite parroisse, faisant partie de six vingt sept livres, cinq deniers, à laquelle somme ladite paroisse du Port-Saint-Père, Saint-Mars-de-Coutais, Saint-Lumine, Saint-Philbert et autres mentionnez tant dans la Réformation de 1542 que dans les comptes précédens, sont contribuables; comme aussi réservé les rentes deues au terme demy-aoust mentionnées au compte de Guillaume André, receveur de Loyaux, depuis l'an 1424 jusqu'en 1428, et dans les autres comptes des receveurs des années suivantes, lesquelles se levoient sur pl sieurs tènemens sis en ladite parroisse, montant à 23 solz 10 deniers audit terme, et à 29 solz 3 deniers aubolle, au terme de Noel, lesquelles rentes il nous a dit luy estre incognues.

. . . . . .

Après quoy nous nous sommes retirez, et passé à ladite Chaussée de Pillan; et nous estant informé à celluy qui passe au bateau à qui apartenoit ledit passage, nous a dit qu'il y en avoit moityé au Roy, et l'autre moitié au seigneur de Jasson (2), et que le lieu étoit affermé quarente un escus et qu'il payoit dix-neuf escus davantage audit seigneur pour le bateau qu'il fournissoit.

(1) Le duc de Bretagne Jean V (vers 1409) ayant consenti à supprimer les moulins de Pilan pour faciliter l'écoulement des eaux du Tenu et du lac de Grandlieu imposa en retour sur les paroisses riveraines une cotisation de 127 livres qui le dédommagea de la diminution de ses revenus. Blanchart, *Actes du duc Jean V*, nº 1056.

(2) La seigneurie de Jasson, en Brains, en 1678, appartenait à Thomas Biré, sieur de la Grève, elle fut réunie à celle de Malnoë pour former une châtellenie à une époque reculée.

§ II. — Saint-Mars-de-Coutais (1)

Et le mesme jour, 8 avril 1680, dudit lieu de Port-Saint-Père, nous nous serions de compagnie transporté en la parroisse Saint-Mars, et passé la rivière du Tenu qui passe audit bourg du Port-Saint-Père, et enquis du passager à qui apartenoit le droit dudit passage ; nous a dit qu'il le tenoit à rente du seigneur de Saint-Mars, et prenoit six deniers pour homme et cheval.

Et arrivez en ladite parroisse Saint-Mars, sommes entrez dans l'église et remarqué savoir : au cœur d'icelle, un banc aveq son accoudoir, clos et fermé, armoyé, que l'on nous a dit estre au seigneur à présent possesseur de la seigneurie de Saint-Mars, scis du costé de l'épitre, joignant une chapelle au costé du cœur non séparée, au vitrail de laquelle est un écusson quy porte : *d'argent aveq une croix de sable en bande chargée de cinq croisilles d'or* (2), que l'on nous a dit estre les armes des anciens pocesseurs de la seigneurie de Saint-Mars, lesquelles armes aurions aussy remarqué dans un endroit de l'escallier du logis proche ladite église, et est en relief, ayant pour soutenans deux sauvages, et pour cimier un casque, ledit écusson posé en bannière.

Et ensuite serions dessendus dans les rivages et bordes du lac de Grand-Lieu et de la rivière du Tenu pour voir la sittuation des lieux sujets auxdites rentes de retraicz, la pluspart desquels avons remarqué estre proches et couverts des eaux du lac et rivière sittuez en lieu bas, et peu esloignées des maisons dont ils sont dépendentes. Après quoy nous nous sommes retirez et retourné au bourg du Port-Saint-Père où nous aurions couché.

(1) Commune du canton de Machecoul, arrondissement de Nantes.

(2) Les anciens seigneurs portant le nom de Saint-Mars se sont éteints au XIIIe siècle.

§ III. — Sainte-Pazanne (1)

Et le landemain mardy 9 avril 1680, serions, de mesme compagnie, partis dudit lieu du Port-Saint-Père pour aller au bourg et parroisse Sainte-Pazanne affin d'estre informez des rentes de fromentages et autres debvoirs deus au Roy..... et qui se perçoivent dans lad. parroesse sur les tenues et heritiages mentionnez en la reformation de 1542 et, à cet effet, aurions envoyé led. Fagondo advertir le sieur Cosson, fermier et receveur desd. rentes et debvoirs, pour nous montrer la situation des lieux y sujets; ce que nous aurions fait le mesme jour neuf avril Et auparavant sommes entrez dans l'église dudit lieu de Sainte-Pazanne où nous avons remarqué, dans le cœur, un banc que l'on nous a dit estre de la maison de la *Durasserie* à cause des fiefs de Sainte-Pazanne apartenant aux enfants de Mre Jean Robert, sieur du Molin-Henriette, à cause de dame Françoise Ménardeau, son espouse, dans lequel banc sont les armes des sieurs les Ménardeaux qui sont : *trois testes de licorne arachées*, lesquelles armes sont aussy dans le grand vitral de l'église composé de trois longueurs séparées de deux lisières de pierre de touffeau, au haut de chacune desquelles trois longueurs sont des écussons *à plein de Bretaigne*, dont celluy du milieu est réparé d'un verre blanc et ne se recognoist de Bretaigne que parce qu'il reste deux hermines vers la pointe; au-desous duquel a esté posé un écusson portant : *d'azur à trois testes de licorne d'or arachées*, qui sont des Ménardeaux (2); et tout au bas de la même longueur du milieu est un autre écusson en escharpe ou bannière sous un casque pour cimier et

(1) Commune du canton du Pellerin, arrond. de Paimbœuf.

(2) La famille Ménardeau a possédé beaucoup de terres importantes dans le comté de Nantes.

deux anges pour soustenans, lequel est à moitié rompu, en sorte qu'il n'y paroist que les deux bras *d'une croix de sable sur argent chargée de deux croisilles d'or*, et une partie d'une autre croix vers le milieu, que l'on nous a dit estre les armes de la seigneurie *d'Ardenne* autrefois possédées par les sieurs *du Croisil*, et que l'on nous a dit estre les mesmes qui sont entières dans le vitrail de la chapelle de la maison d'Ardenne (1).

Comme aussy avons remarqué tout le tour du grand vitral estre parsemmé de fleurs de lys et d'hermines, et tout au haut d'icelluy, des deux costéz, de certaines losanges ou espèces d'écussons où il y a des *moletes d'esprons ou estoilles d'or avec une figure comme d'un angelot*, sur lesquelles sont apliquées lesdites mollettes ou estoilles. Et dans la chapelle de Saint-Sébastien, qui est sans séparation à costé du cœur, sont au vitral de ladite chapelle plusieurs fleurs de lies et hermines apliquées dans les bordures et entrelassures dudit vitrail ; et dans le coing au derrière du ballustre de la chapelle saint Yves, avons remarqué un écusson apliqué à la charpente de la sablière portant le lambris dont il paroist avoir esté osté ce qui avoit esté posé pour armes et dont l'aparence semble avoir esté *trois roses* suivant la figure qui y reste ; comme aussy dans la filière et lambris dans ladite église sont en plusieurs endroits des roses en bosses et en peintures.

Et au-desous de cette chapelle de saint Sébastien est celle de saint Yves et sainte Marguerite dans laquelle est un banc aveq un accoudoir, sans armes, que l'on nous a dit estre dépendant de la maison d'Ardenne, laquelle chapelle est située vis à vis la nef, hors le cœur.

Et dans la nef, avis l'hostel saint Jean, est un banc

(1) En 1404, la terre d'Ardennes, la plus importante de Sainte-Pazanne, était à Allain du Croisic.

que l'on nous a dit estre dépendant de la maison du *Molin-Henriette* (1).

. . . . . .

Après quoy nous nous sommes retiréz et retourné audit bourg de Sainte-Pazanne.

§ IV. — Fresnay

Auquel lieu (Sainte-Pazanne) et mesme jour, 9 avril 1680, après midi, avons tous monté à cheval et partis d'icelluy pour aller en la parroisse de Fresnay. Et estans arrivéz au bourg d'icelle avons entré dans l'église où avons remarqué aux deux petittes portes de chaque costé du grand austel quatre écussons dans le circuit du pallastre d'icelle, dont deux d'iceux, joignant les angles de la muraille du cœur de chaque costé, portent, savoir, celluy du costé de l'Evangille : *tout plain de Bretaigne*, de l'autre, du costé de l'épitre : *partie de France et de Bretaigne :* les deux autres, au costé d'iceux, altéréz et néantmoins ressemblent à ceux poséz au vitrail cy-après, au cœur de ladite église. Dans le vitrage au pied duquel est le pipitre, au lieu du jubé, est au hault, un écusson *à plain de Bretaigne* ; au-desous deux autres écussons aux cornières dudit vitral dont celluy à droit porte : *d'argent à douze losanges d'argent séparées de sable, au chef de gueulles chargées de trois testes de lion d'or arrachées* ; et l'autre écusson porte : *de gueulle au lion d'or vérré d'argent et de sable, au chef de mesme.*

Et au vitral de la chapelle, au costé du cœur et de l'épitre, avons remarqué un écusson *d'argent à trois faces de gueulles et en franc canton d'un ange à my corps aislé, le tout d'or,* couronné d'une couronne ducalle et orné d'une cordelière. Et de l'autre costé, à

(1) Le Moulin-Henriet, était une des seigneuries de la même paroisse appartenant aux Robert.

l'autre vitre, un écusson sans armes et vague par fracture. Et encore au cœur, du costé de l'Evangille et joignant le ballustre, est un accoudoir à deux personnes seulles, lequel joint aussi la closture de l'hostel saint Berthélemy.

Et avons encore remarqué la litre du cœur estre chargée d'écussons *écartelez d'or*, le premier *chargé de tresfles de sable, au chef de gueulle aveq une pomme de pin d'or, au milieu du chef un chevron en sautoir ;* le second : *taillé tranché de sable ;* le troisième : *d'argent à trois chevrons de gueulle avec un ange à my-corps aislé d'or ;* et le dernier : *de sable tranché d'un ruisseau de gueulle et chargé de cannettes en chef et lembel de gueulle* (1).

Et estans sortis de ladite église, avons mandé le sieur Pouvreau, fermier des rentes deues à la vicomté de Loyaux (2), en ladite parroisse de Fresnay, lequel avons sommé nous dire et déclarer s'il estoit bien servi desdites rentes conformément à ladite Réformation de l'an 1542..... Après quoy nous avons requis ledit Pouvreau venir aveq nous au bourg de Saint-Mesme pour nous faire connoistre les lieux sur lesquels sont réparties lesdites rentes de retraits en ladite parroisse, etc.

.....

§ V. — Saint-Mesme (3)

Pourquoy serions tous, de mesme compagnie, partis dudit lieu de Fresnay pour nous transporter en la parroisse et bourg de Saint-Mesme. Et en allant, ledit

(1) La famille Bastelard de la Noë portait d'or au chevron de sinople accompagné de trois trèfles de sable.

(2) La vicomté de Loyaux ayant été donnée à viage à diverses familles, il est très difficile de faire l'attribution de ces armoiries.

(3) Commune du canton de Machecoul.

Pouvreau nous avoit fait voir un grand canton de terre quel nous a dit estre le fief de la Monjatière, consistant en mestairye et moulin, distant d'un quart de lieue dudit bourg de Fresnay. Et arrivéz au bourg de Saint-Mesme, serions dessendus et transportés jusqu'à la rivière et passage dudit lieu à l'effet de passer, s'enquérir et voir les rivages sujets audites rentes, ce que nous n'aurions peu faire, le passager n'estant audit passage, ny scavoir quelz droits se payoient pour ledit passage. Et enquis ledit Pouvreau à qui apartenoient les rivages, pasturages et marais dudit lieu, qui nous a dit que la pluspart d'iceux estoient du Brandé (1), et l'autre partie de la Boulinière et mestairye de la Guérinière, et autres qu'il nous a dit ne connoistre, attendu la grande quantité d'eau dont ils estoient couverts.

Et nous (estans) retiréz, sommes entrez dans l'église de ladite parroisse dans laquelle nous avons remarqué, dans les endroitz d'honneur, les armes de Gondy qui porte : *d'or à deux masses d'armes de sable passé en sautoir liée de gueulle* (2).

Et cela fait, sommes montez à cheval et retournez audit bourg de Sainte-Pazanne pour y coucher.

§ VI. — Saint-Lumine-de-Coutais (3)

Le landemain, 10 avril dudit an 1680, serions pareillement montez à cheval et partis dudit lieu de Sainte-Pazanne pour aller au bourg parroissial de Saint-Lumine. Et à la moityé du chemin, aurions trouvé le

(1) Le Branday, juridiction et seigneurie appartenant à François Dumoustier en 1679.

(2) Les Gondy sont arrivés à la possession de cette seigneurie de Retz en 1562 par le mariage d'Albert avec Claude-Catherine de Clermont.

(3) Commune du canton de Saint-Philbert-de-Grandlieu, arrondissement de Nantes.

Port-Faissant (1), par lequel nous aurions passé et enquis au passager à qui apartenoit ledit passage ; a dit apartenir au prieuré Saint-Martin de Machecoul (2) ; et à l'esgard des droits de passage, ne prendre que deux liars par homme et cheval.

Et arrivez audit bourg de Saint-Lumine, aurions entré dans l'église dans le cœur de laquelle n'avions remarqué aucunes armes. Et, dans une chapelle à main gauche du costé du cœur, dédiée à saint Michel, avons remarqué dans le haut de la vitre un écusson des armes de Bretaigne ; et, entre le cœur et ladite chapelle est une autre dans laquelle il y a un banc que l'on nous a dit estre dépendant de l'abaye de Villeneuve (3) ; et avons veu un écusson en icelluy avec une crosse et une mitre.

Ce fait, nous nous serions retirés dudit bourg de Saint-Lumine à celluy de Saint-Philbert où nous aurions couché.

§ VII. — Saint-Philbert-de-Grandlieu

Et le landemain, 11 dudit mois d'avril, nous estant transportés audit bourg de Saint-Philbert, serions entrés dans l'église dudit lieu, laquelle dépend du prieuré (4), et remarqué dans le cœur quatre bancs : le premier, du costé de l'Evangille, apartenant au sieur de la Mori-

(1) Passage très ancien, sur la rivière de Tenu, qui se franchissait souvent à gué.

(2) Le prieuré de Saint-Martin de Machecoul dépendait de l'abbaye de Marmoutier.

(3) Cette abbaye, sise en la paroisse du Bignon, avait le fief important et le prieuré de Saint-Symphorien.

(4) Après avoir été une abbaye au IXe siècle, lors de l'installation des religieux de Noirmoutier, chassés de leur île par les Normands en 836, cette fondation tomba au rang de prieuré de l'abbaye de Tournus (Saône-et-Loire) au XIe siècle.

cière (1), armoyé de ses armes ; le second, de Viègue (2), du costé de l'épitre, au sieur du Poncé-Salmonière ; le troisième, qui est entre les deux, audit sieur de la Moricière ; et le quatrième, auprès de la chaire du prédicateur, au sieur du Verger (3). Et n'avoir remarqué aucunes armes dans ladite église.

Et de là nous nous sommes transportés, hors du bourg dudit lieu, dans une vieille chapelle que l'on nous a dit estre anciennement l'église paroischialle (4), dans les vitraux et austels de laquelle nous n'avons remarqué aucunes armes, fors que dans le cœur, du costé de l'Evangille, est une tombe élevée de deux à trois piedz de hauteur, enfoncée dans la muraille sous une arcade, sur laquelle est représenté en bosse un personnage rompu et brisé environ les cuisses, couvert d'une cotte et chemise maillée, avec trois écussons portant un *lion rempant, couronné, lampassé et griffonné* (5), et au-dessus de l'arcade est, au-devant de la tombe, du costé de la place, mesmes écussons. Comme aussy, à l'entour de ladite chapelle, une littre et cinture effacée en plusieurs endroits aveq quelques écussons dont l'on ne peut faire dissernement de quelles armes il sont chargez..... Ce fait nous nous sommes retirez et enquis quelques particuliers de nous dire combien de boisseaux de blé conviennent pour faire le septier de Nantes, qui nous

(1) La terre de la Moricière, en la même paroisse, appartenait alors aux Gabard.

(2) La terre de Viègue, même paroisse, appartenait à Philippe de la Presle.

(3) La terre du Verger était à la famille Savin.

(4) Cette chapelle, située dans le cimetière actuel a été rebâtie et sert d'enfeu aux familles Juchault, d'Estrées et d'Illiers.

(5) Cette chapelle étant dans le fief du Chaffaut on doit croire que ce sont les armes de cette famille de Bouguenais qui portait : *de sinople ou lion d'or, lampassé et couronné de gueules*, d'après un sceau de 1470.

ont dit qu'en falloit six. Pareillement enquis ce que c'estoit qu'une truellée d'avoine, qui nous ont déclaré estre huit bouesseaux mesure Saint-Philbert.

Et à la sortie dudit bourg est une rivière qui flue au lac de Grandlieu, sur laquelle il y a eu autres fois un pont lequel a esté ruiné. Et au lieu, pour la commodité du publiq, il y a un batteau pour passer à aller de Saint-Philbert à Nantes, et pour le passage l'on prend trois deniers par homme, et pareille somme pour cheval, duquel passage l'on nous a dit le seigneur duc de Retz pocesseur et jouissaut (1).

§ VIII. — La Chevrolière

Et le landemain, vendredy 12 dudit mois d'avril 1680, sommes partis dudit lieu de Saint-Philbert pour aller au bourg parroissial de la Chevrolière. Et estans arrivéz, avons entendu le divin service dans l'église dudit lieu dans laquelle nous avons remarqué an haut du grand autel deux écussons que l'on nous a dit estre les armes de la maison de la Guerre (2) qui sont : *d'argent à une croix de sable, à quatre mollettes de gueulle.* Et dans la vitre, à main droitte, est encore un écusson des mesmes armes, et au-dessous un écusson des armes de la maison de la Noë de Passé (3) qui sont : *d'argent à un chesne de cinople.*

Et du mesme costé de l'épitre est un enfeu eslevé environ deux piedz et un banc fermé avec l'écusson des

(1) Le bourg de Saint-Philbert étant sur une voie romaine, on doit croire que le pont est fort ancien et devait être entretenu par les religieux de l'abbaye voisine, dès le IXe siècle.

(2) Il s'agit ici de la famille Pantin, qui a possédé diverses terres dans le Comté nantais. La Guère est près d'Ancenis.

(3) La maison de la Noë appartenait, depuis le XVIe siècle, à la famille Laurent, qui s'allia aux Pantin ; ses armes étaient bien celles-ci.

armes de la maison de la Noë que l'on nous a dit eh estre dépendant.

De l'autre costé, dans la vitre, est un écusson des armes des seigneurs de Gondy, ducs de Retz, et au-dessous, est un écusson *party des armes de la Guerre et de la Noë de Passé* (1). Et au-desous, un enfeu sans aucunes armes que l'on nous a dit estre dépendant de la maison de la Freudière (2), et sur l'un desdits enfeus est escript en lettres gotiques plusieures lettres que nous n'avons peu lire fors ces motz sur celluy du costé de l'Epitre : Sy gist Blanche.... datté de 1376.

Comme aussy avons remarqué une cinture dans le cœur, dans la nef, et autour de la chapelle Noste-Dame-de-Pitié, et au-dehors de ladite église, chargée de plusieurs écussons de la maison de la Noë de Passé dont la pluspart sont effacéz.

Et quant aux rentes de retraitz deues tant en ladite parroisse qu'en celle du Pont-Saint-Martin, ledit Cosson nous a dit avoir bien eu de la peine à les connoistre et s'en faire payer. Après quoy nous nous sommes retiréz.

§ IX. — Pont-Saint-Martin

Le mesme jour, 12 avril, après midi, sommes conjointement partis dudit bourg de la Chevrollière pour aller au bourg parroissial du Pont-Saint-Martin. Et arrivéz, serions entré dans l'église de ladite parroisse dans laquelle nous avons remarqué quatre écussons dont l'un, le plus haut, du costé de l'Evangile, sont les armes *plaines de Bretaigne ;* du costé de l'Epitre sont les armes

(1) Les Gondi portaient d'argent à deux masses d'armes de sable passées en sautoir et liées de gueules.

(2) La Frudière est un château avec seigneurie, en la paroisse de la Chevrolière, qui appartenait alors à François de la Grue, au xvᵉ siècle aux Rochereul.

Chasteau-Briand (1) ; les deux autres que l'on nous a dit estre des *Huquetières*, portent : *d'azur au lion d'argent aveq cinq tourteaux d'or, deux en chef et trois qui sont au-desous du lion*.....

.....

..... Avons encore remarqué que le seigneur duc de Retz jouist du passage de Saint-Philbert, du Pont-Saint-Martin, le sieur de Portric-d'Espinoze de celluy de la Tour, et du Port-Faissant le prieur de Saint-Martin-de-Machecoul, et prennent, comme l'a esté dit cy dessus, les droits de péage qui est par chacun homme trois deniers et autant pour cheval, et pour les charettes et autres marchandises, à proportion.

De tout ce que dessus avons dressé le présent nostre procès-verbal pour servir et valloir ce que de droist à quil apartient, le sabmedi dix-sept avril 1680.

Signé : Guillaume Henry, Boussineau,
J. Menant, Vacher.

(1) Les Châteaubriant portaient : de *gueules semé de fleurs de lys d'or*. Ils sont venus dans le pays par le mariage de Geoffroy de Châteaubriant avec Isabeau de Machecoul, qui lui apporta la châtellenie des Huguetières, démembrement de la châtellenie de Machecoul.

Extraits du DICTIONNAIRE

DES INSTITUTIONS, MŒURS ET COUTUMES

DU ROUERGUE

par M. H. AFFRE

Ancien Archiviste de l'Aveyron, Correspondant du M. I. P.

présentés en ordre de matières

Notre zélé Président de la « Société Archéologique de Nantes », M. Léon Maître, a maintes fois exprimé le désir de voir quelques-uns d'entre nous signaler ou même analyser, pour le profit de tous, les articles saillants des nombreux bulletins adressés par les Sociétés correspondantes.

Pour répondre à ce vœu, je vais mettre en lumière une œuvre vraiment remarquable qui nous est parvenue de l'autre bout de la France, mais dont l'intérêt me semble captivant sous toutes les latitudes. Les seuls rapports que l'on relève entre le Rouergue et la Bretagne sont ceux-ci : Jérôme-Marie Champion de Cicé, issu d'une vieille famille du Maine établie en Bretagne dès le XVe siècle et né lui-même à Rennes en 1735, fut évêque de Rodez de 1770 à 1781. Par contre, Mgr Latieule, né en 1838 dans le diocèse de Rodez, où son nom se rencontre dans des actes anciens et où il parcourut toute sa carrière sacerdotale, avait été promu en 1898 évêque de Vannes : sa mort si imprévue, arrivée en octobre 1903, a laissé des regrets unanimes. N'est-ce pas le cardinal Bourret qui surnommait ses rudes compatriotes de l'Aveyron des « Bretons du Midi » ?

M. Affre, ancien archiviste de l'Aveyron, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, lauréat de plusieurs Sociétés savantes, etc., estimant à juste titre que le *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de la France,* par Chéruel, était un excellent répertoire historique, rêva de doter la province du Rouergue d'un trésor similaire ; il se mit courageusement à l'œuvre, il y consacra une notable partie de sa laborieuse existence et il vient d'éprouver la joie de voir sortir des presses de la vieille maison Carrère ce *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* dont la mise au jour honore singulièrement la « Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ».

Le plan choisi est parfait ; mais ce qui donne à cet ouvrage une valeur inappréciable, ce sont les recherches innombrables et minutieuses de l'auteur aux sources les plus authentiques. Dans son article ARCHIVES ET ARCHIVISTES (1), M. Affre signale les riches documents amassés dans les dépôts publics, et il souligne — il revient avec insistance sur cette question — l'utilité primordiale du versement aux Archives, avec toutes les garanties désirables en faveur des déposants, des anciennes minutes qui dépérissent dans les greniers des notaires. En dépit de ses généreux efforts, le dévoué archiviste de l'Aveyron obtint seulement le dépôt d'environ 2,500 registres ou cahiers par une douzaine de notaires, et l'on en compte 140. Lorsque l'on constate quelle quantité fabuleuse de renseignements furent exhumés par M. Affre de ces vénérables grimoires, on partage ses amers regrets ; ce qui se passe dans le Rouergue est malheureusement général en France, et l'on peut affirmer que des milliers de témoignages historiques s'anéantissent quotidiennement par suite

(1) J'écris en PETITES CAPITALES tous les « intitulés » d'articles du *Dictionnaire du Rouergue.*

des craintes irraisonnées ou de la coupable incurie de nos tabellions.

En raison même de la profonde et sincère admiration que j'éprouve pour son œuvre bénédictine, M. Affre me pardonnera quelques menus reproches.

L'absence d'une table, pour ne pas dire de plusieurs tables, est une grave lacune : un écrivain, curieux de tirer de ce *Dictionnaire* les passages contenant un point particulier, se verra contraint de tout lire ; et, le plus souvent, le loisir nécessaire lui fera défaut.

J'aurais été satisfait de pouvoir suivre une foule de descriptions intéressantes sur une bonne carte de la province.

Il est regrettable pour la presque unanimité des lecteurs que les passages en patois ne soient pas accompagnés d'une traduction.

Je vais présenter, par ordre de matières, une notable quantité des articles du *Dictionnaire du Rouergue ;* on comprendra que, placé en face d'un grand in-8° de 468 pages en petits caractères, j'aie renoncé à un compte rendu intégral ; mais j'ai choisi dans chaque genre quelques passages typiques et j'espère que mon étude inspirera à plus d'un l'ambition de se procurer, si c'est possible, l'ouvrage magistral de M. Affre et de le consulter avec fruit.

* * *

Géographie et Histoire

La petite province du Rouergue doit son nom à l'idole de Ruth dont je parlerai plus bas ; pays de montagnes et de vallées profondes, elle est remarquable par la variété de ses produits agricoles et par ses richesses minérales. Elle fit d'abord partie de la Gaule Celtique, tomba successivement au pouvoir des Romains, des Visigoths, de Clovis, des rois d'Austrasie, des ducs

d'Aquitaine, de Pépin le Bref, de Charlemagne et fut réunie à la Couronne en 1271. Le Rouergue appartint au gouvernement du Languedoc, resta huit ans sous la domination anglaise, fut incorporé à la Haute-Guienne et enfin forma le département de l'Aveyron.

On trouvait le SANGLIER sur tous les points de la province et sa destruction était presque impossible à cause de l'étendue des bois et de l'escarpement de certaines gorges.

La liste très complète des anciennes COMMUNES a été relevée avec soin.

L'étude sur les ROUTES est rédigée à merveille et l'on constate que, dans le Rouergue comme ailleurs, la question financière arrêta trop longtemps l'ouverture et l'entretien de ces voies si nécessaires au développement de la richesse publique. On peut rapprocher de cet article celui qui concerne les CARROSSES, où l'on rencontre ce tableautin amusant :

« Chaque fois que la carrosse du duc d'Arpajon traversait Millau pour se rendre en Languedoc, la montée de la côte Romive était une grosse affaire pour les consuls. Ceux-ci, désireux d'obliger ce membre influent de la haute noblesse, ne manquaient pas de s'employer pour lui faciliter l'ascension du Larzac. En voici un exemple pris parmi plusieurs autres. Pierre Bonnal, capitaine du guet, fut chargé, le 18 mars 1662, de diriger les secours à donner. Il s'acquitta de cette mission à la satisfaction générale. On atteignit sans encombre le sommet de la fameuse côte. Mais, pour obtenir ce bon résultat, il ne fallut pas moins de trois paires de bœufs de renfort et, en outre, dix hommes vigoureux, qui, placés à droite et à gauche de la lourde voiture, l'empêchaient de verser en la maintenant dans un équilibre nécessaire. »

Le service des POSTES fut jusqu'au XIXe siècle plus que rudimentaire ; le seul moyen pratique de faire parvenir une lettre ou un paquet était une occasion ou

commodité ; les gens riches rétribuaient un courrier spécial ; au commencemeut du dernier siècle, quelques *pataches*, faisant un service régulier, firent leur apparition dans le Rouergue, grâce au zèle éclairé de M. Sainthorent, le premier préfet de l'Aveyron.

L'acte le plus ancien mentionnant un PAVAGE de rue remonte à 1340 et se rapporte à Villefranche.

L'historique des ETATS DU ROUERGUE est clair et complet et nous révèle que la session annuelle se tenait alternativement à Rodez et à Villefranche ; toutefois, pour une réunion extraordinaire Rodez avait la préférence.

Un article fort curieux est celui intitulé CARACTÈRE DU ROUERGAT dont j'extrais la substance, sans idée de discussion quelconque :

« Il a de l'âpreté, de la méfiance, de l'opiniâtreté, de la lenteur ; mais aussi de la force, de la finesse, de la réflexion. Il est sobre, charitable, fidèle à l'amitié comme à la haine..... L'indépendance est le trait le plus distinctif de son caractère..... Vous les croiriez convaincus parce qu'ils ne répliquent pas ; ils ont la révolte de l'inertie..... Cette opiniâtreté se retrouve dans le penchant qui les porte à plaider ; un procès en Rouergue est interminable ; mais c'est bien moins l'amour de la chicane qui les domine que la haine de céder..... Le Rouergat est intéressé, mais il est en même temps charitable..... Il n'aime pas qu'on lui dise ses vérités, mais c'est parce qu'il les sait. Il exerce sur lui-même son esprit observateur ; il se connaît et s'aime tel qu'il est. »

La prise d'armes des Croquans, en 1643, contre les collecteurs de la TAILLE et les révoltes incessantes contre les percepteurs de l'impôt sur le SEL, prouvent que les Rouergats n'étaient pas des moutons aisés à tondre.

Après avoir rappelé que les habitants de cette contrée sont propres par leur caractère sérieux et observateur à l'étude des SCIENCES, M. Affre cite les noms de plusieurs

de ses compatriotes qui ont brillé dans l'astronomie, la physique, la médecine, la botanique, etc.

A l'article PEINTRES, on trouve une liste d'artistes du crû qui va de 1380 à 1739 et plusieurs TROUBADOURS rouergats sont également cités avec éloge.

Je recommande aux philologues l'érudite dissertation sur le PATOIS et les traditionnistes feront leur profit de la curieuse collection de PROVERBES énumérés par l'auteur.

Coutumes

Certaines coutumes locales valent d'être notées.

Les chefs de famille chargés de répartir la taille étaient convoqués à l'ADJUST GÉNÉRAL par le crieur public et par le prêtre du haut de la chaire ; mais, en outre, le bannier ou garde-champêtre traçait une croix sur la porte de chacun des intéressés : cela s'appelait la *crozade*.

Dans chaque ménage tant soit peu aisé un meuble semblait nécessaire, c'était le DRAPIÉ, grande armoire destinée à serrer les vêtements et le linge de corps et de table ; beaucoup plus haute que large, elle atteignait presque la partie supérieure de la chambre.

Autrefois les villes offraient volontiers en cadeau des BAS de soie aux personnes dont elles désiraient s'attirer les bonnes grâces ou dont elles avaient reçu quelque service.

Dans une partie de la province on nommait APPARTENANCES des réserves en étoffe, toile ou chaussure que les domestiques stipulaient, outre le salaire, dans leurs contrats de louage.

Une délibération communale de Rodez, en date de 1392, apprend que l'HORLOGE sonnait les heures de 1 à 24 ; mais, le public trouvant plus commode et plus court de n'avoir à compter que 12 heures, le conseil communal décida, en 1407, de ramener la sonnerie à 12 heures.

Pascal passe pour l'inventeur de la BROUETTE : ce serait une réputation usurpée s'il faut en croire un compte consulaire de Rodez du XVe siècle.

Archéologie

Au point de vue archéologique je signale plusieurs articles fort instructifs du *Dictionnaire du Rouergue :* ANTIQUITÉS CELTIQUES — ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES — BAINS PUBLICS : un aqueduc romain, enfoui durant des siècles, a été mis à jour et depuis 1856 ramène les eaux de Vors à Rodez — SOUTERRAINS — PONTS — VOIES ROMAINES, CHEMINS ANCIENS et DRAYO — LIEUX FORTIFIÉS : dans la plupart des villages on mettait l'église en état de défense et il reste plusieurs vestiges de cette façon d'agir ; si le groupement des maisons de la localité s'y prêtait on élevait tout autour un mur avec tours, meurtrières, etc. ; sinon on construisait un *fort* dans lequel chaque père de famille se bâtissait une demeure — RENAISSANCE : la description des édifices et les noms des architectes sont intéressants.

Religion

La question religieuse fut jadis, comme elle sera toujours, la plus importante pour l'humanité ; c'est dire que j'ai dû noter une multitude de faits curieux ; je les énumérerai le plus brièvement possible.

Avant leur conversion au christianisme, les habitants du Rouergue adoraient surtout une divinité appelée RUTH, figurant Jupiter sous la forme d'un bouc, dont le culte abominable avait une grande analogie avec celui rendu à Vénus : saint Amans, considéré comme le premier évêque de la contrée, qui vivait vers 415, fut un jour témoin de ces hideuses pratiques ; profondément attristé, il pria ; aussitôt un orage violent éclata et la foudre mit en pièces l'idole monstrueuse.

A l'article ÉVÊCHÉS ET ÉVÊQUES, le lecteur trouvera la liste, agrémentée de notices biographiques, des évêques de Rodez du ve siècle à la Révolution et celle des évêques de Vabres depuis le XIVe siècle, date de la création de ce siège, jusqu'à la Révolution. Le Rennais Champion de Cicé gouverna le diocèse de Rodez de 1770 à 1781.

M. Affre fournit une liste abondante de VICAIRES GÉNÉRAUX ; il donne les détails les plus circonstanciés sur les CHANOINES et le CHAPITRE, sur les 14 COLLÉGIALES de la province ; il nous révèle que, les jours de fêtes solennelles, les ARCHIDIACRES officiaient en robes rouges.

Les PRÊTRES, particulièrement au XVIe siècle, furent toujours fort nombreux dans le Rouergue ; ils formaient deux catégories distinctes : celle des prêtres instruits et celle des ignorants n'ayant pour occupation que de dire des messes de morts et de donner des absoutes et connus sous le nom de prêtres *obituaires* (du latin *obitus*, mort). Beaucoup de prêtres, pour ne pas mourir de faim, étaient contraints de se livrer aux professions les plus diverses : arts mécaniques, travaux champêtres, notariat, commerce.

Des SÉMINAIRES, essentiels pour l'instruction générale du clergé, furent établis à Villefranche en 1648, à Saint-Geniez en 1666 et à Rodez en 1675.

La PREMIÈRE MESSE, dit M. Affre, est dans notre pays l'occasion d'un repas auquel sont conviés les parents et les amis du jeune célébrant ; on l'appelle *repas de noces*. Cet usage est des plus anciens en Rouergue ; autrefois les consuls étaient priés d'honorer le festin de leur présence et ils répondaient à cette attention par un cadeau de circonstance.

En Rouergue on donnait autrefois le nom de FRATERNITÉ à l'ensemble des prêtres d'une paroisse soumis à un règlement commun approuvé par l'évêque ou par ses délégués ; ces sortes d'associations s'appelèrent encore *communautés*, *universités*, *consorces*.

La MISSION la plus célèbre fut celle prêchée à Rodez et à Millau par le fameux P. Bridaine; dans la première de ces villes, à la suite d'un sermon sur la charité, l'orateur parcourut lui-même les rues, frappant à chaque porte et sollicitant en faveur des pauvres : les aumônes furent si abondantes que quatre chariots suffirent à peine à les recueillir.

Le *Dictionnaire du Rouergue* nous apprend que les PRÉDICATEURS recevaient fréquemment leurs honoraires en nature : celui qui prêcha l'Avent à Rodez en 1551 fut gratifié de deux barriques de vin, « d'une boyte de passarilles et d'une aultre de codomiat »; dans la même ville, un autre orateur sacré reçut 30 livres en argent, plus deux charretées de fagots et deux chevreaux; encore à Rodez, en 1753, on fit cadeau d'une bille de tabac à un cordelier pour avoir prêché la Saint-Laurens.

Voici les couvents d'hommes décrits par M. Affre : VABRES, fondé en 862, érigé en évêché en 1317; les monastères de Cisterciens de LOC-DIEU, fondé en 1123; de SYLVANÈS, en 1136; de BEAULIEU, en 1141; de BONNEVAL, en 1147; de BONNECOMBE, en 1162; les monastères de Bénédictins de CONQUES, fondé sous Charlemagne, dont l'abbé nommait à 117 bénéfices et dont l'église romane fait toujours l'admiration des voyageurs; de NANT, fondé au IXe siècle; de RIEUPEYROUX, en 1025; de SAINT-LÉONS, au XIe siècle; de MONASTÈRE-CABRESPINS, existant en 1195, mais occupé seulement en 1398 par les Bénédictins. Les PÈRES DE LA MERCI possédaient une maison dans le Rouergue dès le XVe siècle. Les COMMANDERIES, bénéfices attribués à des membres de certains ordres religieux, étaient nombreuses au pays rouergat et se rattachaient à trois types : celles du Temple, celles de Malte ou de Saint-Jean-de-Jérusalemet celles de l'hôpital d'Aubrac. Enfin, les HERMITAGES sont dépeints à merveille.

Les monastères de femmes furent moins nombreux

que ceux d'hommes ; en voici la nomenclature : les couvents de Bénédictines du MONASTÈRE SAINT-SERNIN, fondé en 878, et de l'ARPAJONIE, en 1297 ; le couvent de Cisterciennes de NONENQUE, créé au XIIe siècle ; un couvent de la VISITATION, à Villefranche, en 1641 ; trois couvents d'URSULINES : à Villefranche, en 1627 ; à Entraygues, en 1679 ; à Espalion, en 1684 ; le couvent de Dominicaines de SAINTE-CATHERINE, fondé en 1659 ; et enfin trois couvents de CLARISSES.

Il est juste de signaler les copieuses listes biographiques d'abbés et d'abbesses qui accompagnent la plupart de ces articles.

L'ÉGLISE était regardée naguère comme un lieu d'asile pour les malfaiteurs ; mais, en outre, mille faits purement laïques s'y déroulaient : des contrats de mariage y étaient discutés et rédigés ; l'annonce des aveux et dénombrements réclamés par les seigneurs, de biens à vendre ou à affermer, etc., avait lieu pendant la messe paroissiale ; les évêques tonnaient, mais en vain, contre ces abus ; on vit même, plusieurs fois, les sacristies transformées en salles de festin. Un autre usage, fort répandu en Rouergue, consistait à déposer dans les églises les provisions de bouche, les vêtements et les archives de famille, tout cela enfermé dans des meubles appartenant aux déposants ; le manque de sécurité en temps de guerre ou de troubles intérieurs motivait cette coutume, car l'église était respectée d'ordinaire et se prêtait bien à la défense ; le danger passé, chacun était tenu de reprendre son bien.

On trouve l'ORGUE employé en plusieurs endroits dès le XVIe siècle.

Le COQ surmontant le clocher de la principale église de Millau renfermait une petite boite qui contenait des reliques ; chaque année, pendant un mois, l'animal et son reliquaire étaient illuminés au moyen de lanternes garnies d'huile, entretenues avec soin.

On appelait PÉNITENTS les membres de certaines

confréries de laïques dont l'objet était la prière en commun ; elles se multiplièrent surtout dans le Midi ; les pénitents se revêtaient d'un sac surmonté d'un capuchon percé de deux trous à la hauteur des yeux ; suivant la couleur des sacs, on nommait ces pieux chrétiens pénitents blancs, bleus, etc. Le Rouergue compta un grand nombre de CONFRÉRIES DE PÉNITENTS, réparties en *bleus*, *blancs* et *noirs*, et l'on voyait dans leur sein les plus hauts personnages de toutes les classes sociales.

On vit également, aux XVe et XVIe siècles, de nombreuses CONFRÉRIES PAROISSIALES réunissant sous la même bannière le clergé, la noblesse et la presque totalité des fidèles ; chaque membre payait une taxe annuelle et lors de la fête du patron avait lieu un repas copieux et excellent.

Au XIVe siècle, il y avait à la cathédrale de Rodez l'OFFICE DES QUATRE CHANDELLES ; le rôle principal du titulaire était de tenir allumées, de jour et de nuit, une chandelle de cire sur le maitre-autel, deux les dimanches et les jours de fêtes ordinaires et quatre aux jours des grandes solennités, sans compter la torche qui devait brûler au moment de l'élévation ; beaucoup de fidèles contribuaient à cette dévotion, soit de leur vivant, soit par disposition testamentaire ; il est souvent aussi question des quatre chandelles brûlant devant l'autel de la Sainte Vierge dans la même église.

Les PÈLERINAGES ont été fort en honneur en Rouergue ; il existait à Millau, depuis une époque très reculée, une confrérie composée de ceux qui avaient été à Saint-Jacques-de-Compostelle ; cette association possédait un hôpital pour les pèlerins et, tous les ans, le jour de la fête patronale, elle distribuait aux pauvres une aumône dite la *charité de Saint-Jacques*.

L'article sur les VŒUX est des plus pittoresques et le manque de place m'interdit seul de le reproduire ; je note seulement que les Rouergats comme les Bretons invoquaient saint Sébastien contre la peste.

Au moyen âge l'administration du BAPTÊME donnait lieu à des scènes tumultueuses et était l'occasion de dépenses exagérées. Une ordonnance de police, en date de 1310, concernant Rodez nous apprend que, lorsqu'on portait un nouveau-né à l'église Notre-Dame, les gens de métier quittaient leurs ateliers, les clercs leurs études et les femmes leurs maisons pour suivre le cortège ; les parrains se faisaient accompagner d'un grand nombre de personnes et distribuaient à tous argent et friandises, l'ordonnance en question réduisit à quatre le nombre des compagnons invités à la fête et fixa à cinq sous rodanois le maximum du cadeau à offrir au nouveau-né à moins que le parrain ne fût chanoine, prieur ou chevalier ; elle régla de plus les visites à l'accouchée, qui ne devaient jamais comprendre plus de quatre personnes.

La DOT d'une jeune Rouergate était constituée, en principe, par trois éléments : une somme d'argent, des vêtements et le lit nuptial avec tous les détails de sa composition ; le moindre LIT DOTAL comprenait une paillasse, deux draps, deux couvertures et un traversin. Pour se rendre à l'église la fiancée donnait le bras à son père et la mère de la fiancée à son futur gendre ; mais, si un consul était invité au MARIAGE, ce magistrat, remplaçant le père, conduisait la future à l'autel et faisait, aux frais de la commune, un présent qui consistait d'ordinaire en pain et vin de première qualité. Les nouveaux époux faisaient célébrer, le lendemain des noces, une messe pour leurs parents défunts, dite CANTAIGE. L'usage du CHARIVARI contre les veufs ou veuves se remariant était en honneur dans le Rouergue comme ailleurs.

La mort était l'occasion de coutumes remarquables ; l'espace me faisant défaut pour reproduire toutes les pages intéressantes consacrées par M. Affre à ce sujet attachant, je me borne à indiquer les principaux articles où les amis du passé trouveront les détails les plus captivants : AGENDA, office des morts célébré fréquemment dans la maison du défunt en vertu d'une clause testa-

mentaire ; — CANETTE, lanterne faite de cire que l'on posait sur la bière en même temps qu'une croix, en cire également et le plus souvent peinte en noir ; — CLOCHES, les sonneries pour les morts prêtèrent à de véritables abus ; — ORAISON FUNÈBRE, la vanité posthume était de règle, même pour les petites gens ; — CORBEAUX ou croque-morts ; — CIMETIÈRES, l'abus des inhumations dans les églises sévissait là comme partout, de même que l'emploi des cimetières pour des foires ou divertissements ; — REPAS FUNÉRAIRE, coutume presque universelle, mais au sujet de laquelle M. Affre note un trait original : un prêtre des environs de Saint-Côme, mort au XVe siècle, après avoir fondé un service annuel pour le repos de son âme, stipula par testament que les prêtres assistants, dont le nombre était indiqué, auraient droit à une réfection *prise sur la tombe même* et composée d'aliments maigres ou gras suivant la liturgie ; — FUNÉRAILLES, descriptions copieuses ; — ARMA ; — NEUVAINE ; TRENTENAIRE ; — CANTAIGE ; — QUARANTAINE ; — OFFRANDES ; c'était un usage général en Rouergue d'offrir au prêtre pour le repos de l'âme du défunt du pain, du vin, des cierges et parfois de l'argent ; — BOTI ; — REMEMBRANCE ; — RÉVEILLEZ-VOUS ou crieur nocturne des trépassés.

Pour terminer ce chapitre capital consacré à la religion, je rapporterai quelques usages curieux pratiqués à l'occasion des principales fêtes.

A Noël on échangeait des cadeaux de plus d'une sorte : pains, fromages, piment ou vin épicé, confitures, neules, quartiers de viande, coton, torche donnée à chaque consul de Rodez pour assister à l'office de nuit, etc. Les JAMBONS DE NAJAC ont une réputation méritée ; la foire du Lundi Saint leur était consacrée. On appelait MONUMENT la chapelle érigée le Jeudi Saint dans chaque église paroissiale où les fidèles se rendent pour adorer Notre-Seigneur ; beaucoup de ces chapelles étaient magnifiquement décorées, les riches se faisant un hon-

neur de fournir les croix, tableaux, vases, candélabres dignes de les orner. A Rodez, le Jeudi Saint, avait lieu la PIÈCE, c'est à dire une distribution de pain aux pauvres fondée par la famille d'Austry. Dans deux églises de Rodez et dans une de Millau étaient célébrées les MESSES DE GRACES, c'est à dire treize messes dites, une chaque jour, pendant les treize jours qui suivaient Pâques ; on demandait à Dieu de conserver les récoltes et de préserver la ville de toute épidémie ; le 3 avril 1518, les consuls de Rodez proposèrent de faire célébrer les 13 messes le lundi de Pâques, d'abord par ce que les assistants étaient rares les autres jours, ensuite parce que le lendemain de Pâques tout le monde devait être en état de grâce.

Parmi les reliques insignes de la cathédrale de Rodez on remarquait un voile ayant appartenu à la mère du Christ ; la FÊTE DU SAINT VOILE se célébrait dès le XIVe siècle et avait lieu, le deuxième dimanche après Pâques, sur la place de la Cité que les consuls faisaient nettoyer, orner somptueusement et recouvrir d'un vélarium formé de draps cousus ensemble, attachés par des cordes aux maisons ; le Saint Voile était exposé sur la place à la vénération des fidèles et un sermon était donné en plein air.

A Marcillac, le lundi de la Pentecôte, les vignerons célèbrent la fête de SENT BOURROU ; le *bourrou* est le bourgeon naissant qui fait prévoir la récolte. Après une messe à l'église paroissiale et un pèlerinage à N.-D.-de-Foncourieu, vieille chapelle consacrée en 1389, où ils se rendent en foule, la boutonnière ornée d'un bouquet dans lequel de jeunes raisins occupent la place d'honneur, les vignerons s'assemblent en des banquets, se livrent à des danses et à des promenades bruyantes, font partir fusées et pétards ; bien que la fête se prolonge jusque fort avant dans la nuit, beaucoup de vignerons la continuent le lendemain sous le nom de *Sent Bourrounel* en des réunions plus restreintes.

Aux archives de Millau se trouve, à la date de 1700, un mandement de 24 livres en faveur de trois maîtres joueurs de la bande des VIOLONS pour avoir accompagné avec leurs violon, basse et hautbois, le Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu et aussi le jour de l'Octave ; ils se firent également entendre ce jour-là à la messe et aux vêpres. Dès le XVe siècle, chaque consul de Rodez recevait une torche pesant de 4 à 5 livres pour la procession de la Fête-Dieu.

Dans quelques églises sous le vocable de Notre-Dame, on appelait ENTORTE quatre cierges réunis par une guirlande que l'on offrait à la Sainte Vierge le jour de l'Assomption.

Aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, chaque pauvre porté sur la liste dressée en conseil communal, à Rodez, recevait, le jour de la Toussaint, une chemise de toile, une robe de bure avec une ceinture, une paire de chausses de drap blanc, un chapeau et une paire de sabots, plus un chapelet et une petite chandelle de cire avec lesquels il allait à l'offrande à la messe paroissiale.

Croyances

Chaque contrée offre son contingent, plus ou moins riche, de croyances populaires ; bien que, sous ce rapport, le Rouergue ne puisse être mis en parallèle avec la Bretagne et le Poitou, je rencontre dans l'ouvrage de M. Affre quelques superstitions dignes de remarque.

Les anciens tiraient un pronostic du temps qu'il faisait chacun des douze jours des CALENDES : Si le premier jour, le 13 décembre, était beau, sombre ou pluvieux, ils en auguraient que le mois de janvier lui serait semblable, et ainsi de suite. On observait aussi le temps des six derniers jours de l'année, et chaque jour représentait deux mois, le 26 décembre, janvier et février, etc. ; et d'aucuns disaient que ce second pronostic valait mieux que le premier.

Partout on sonnait les CLOCHES, tant la nuit que le jour, à l'approche d'un orage ou même lorsque l'atmosphère était profondément troublée ; le sonneur qui n'aurait pas été alors à son poste eût été vertement réprimandé ; en raison des nombreux et graves accidents occasionnés par cette pratique, le Parlement de Toulouse, en 1786, et l'Administration centrale de l'Aveyron, en 1798, la prohibèrent, mais en vain ; elle subsiste en beaucoup de localités.

En quelques paroisses, un usage superstitieux se rattachait aux FONTS BAPTISMAUX : dès qu'un enfantement s'annonçait comme prochain, les parents couraient à l'église pour y ouvrir les fonts ; cette simple opération devait rendre l'accouchement moins laborieux.

A Comprégnac (arrondissement de Millau), les femmes n'auraient pu se résoudre à faire la LESSIVE un jour autre que le lundi. Dans cette même paroisse, les fidèles se seraient fait un scrupule de se confesser ou de communier pendant certains jours de la Semaine Sainte, notamment le mardi.

Pendant longtemps, les LOUPS furent le prétexte d'une escroquerie : des individus, connus sous le nom de *louvetiers* et s'attribuant le pouvoir de diriger à volonté les carnassiers sur les bergeries ou de les en éloigner, pénétraient dans les maisons isolées en l'absence du chef, terrorisaient les femmes et se faisaient donner du blé, de la laine, des œufs, du lard, etc., qu'ils emportaient sur un âne ; des mesures énergiques prises par l'Administration ont mis fin à cette coupable industrie.

Nous parlerons plus loin de l'épouvantable fléau de la PESTE ; disons tout de suite qu'une idée superstitieuse s'y rattachait ; une fois l'épidémie passée, la ville contaminée recouvrait peu à peu ses habitants ; mais leur rentrée ne s'effectuait pas au gré de chacun ; suivant la croyance commune, la lune n'était pas sans influence en pareille matière et l'autorité réglementait la rapatriation suivant les quartiers lunaires.

Dans l'église de Najac, le jour de la Pentecôte, on représentait — comme en beaucoup d'autres contrées — la descente de l'Esprit Saint par un pigeon blanc lâché de la voûte, mais ce qui est particulier, c'est que l'on tirait de cet animal des présages superstitieux pour la stérilité ou fertilité de l'année et pour d'autres événements.

Enfin, à l'article SORCIERS, on trouvera le récit de plusieurs exécutions par le feu de personnages plus ou moins recommandables regardés comme les suppôts de Lucifer.

Charité

« L'assistance des pauvres, dit M. Affre, s'exerçait généreusement en Rouergue, grâce à l'esprit chrétien qui régnait dans toutes les classes de la société. » (p. 334.)

En effet, les œuvres destinées à venir en aide aux misérables pullulaient en cette excellente province et je me fais un devoir de signaler les principales.

Mgr de Colbert, évêque de Rodez, pour remédier à la mendicité indestructible, réunit un certain nombre d'habitants et institua avec eux une ASSOCIATION DE CHARITÉ, dont voici le règlement : cotisation annuelle de 12 livres pour chaque associé ; division de la ville en 16 quartiers ; commissaires nommés pour la distribution des secours à domicile, avec faculté de s'adjoindre des dames à l'effet de rechercher les vrais nécessiteux ; organisation de deux bureaux, l'un, composé de tous les associés, qui se réunissait au moins une fois par trimestre ; l'autre, dit bureau particulier, avec réunion hebdomadaire ; cette fondation, fort analogue à nos conférences de Saint-Vincent-de-Paul, donna des résultats parfaits, mais fut naturellement détruite par les pseudo-philanthropes de la Révolution.

On appelait à Rodez DAMES DE MISÉRICORDE, les dames qui composaient le *Bureau de Miséricorde* et dont la mission consistait à visiter les maisons des nécessiteux

de leur quartier, surtout des pauvres honteux, à se faire rendre compte de leurs ressources, à leur procurer linge et habits, à payer des nourrices, à faire soigner les malheureux atteints de maladies contagieuses qui n'étaient pas reçus dans les hôpitaux, à provoquer l'admission des vieillards et des infirmes dans les maisons charitables, à doter les prisonniers de linge, vêtements et remèdes, à assister dans leurs besoins les soldats de passage. Inutile d'ajouter que la Révolution supprima cette institution charitable, si utile à la classe ouvrière.

Aux articles AUBRAC, HÔPITAUX et PÈLERINAGE, on trouvera l'historique très complet des maisons destinées aux pauvres malades, que, suivant M. Affre, « la charité chrétienne avait multipliées en Rouergue. »

L'AUMÔNE se faisait régulièrement aux portes des monastères ; elle semble avoir été partout en Rouergue une dette à laquelle les abbés ne pouvaient se soustraire. Elle consistait d'ordinaire en un pain plus ou moins volumineux, conforme, dans certaines paroisses, à un modèle appelé POGÉLO, fait de pierre ou de bois et placé en un lieu apparent de l'église. Dans beaucoup de localités existaient des CHARITÉS, revenant périodiquement, dont les ressources, consistant en froment, seigle ou orge, s'augmentaient par dons et legs. Le mot patois *pesso*, que M. Affre traduit par PIÈCE, était employé dans tous les actes anciens pour désigner le pain entier donné en conséquence d'une *charité* fondée pour assister les pauvres. Les consuls étaient chargés de la distribution des *charités*. Souvent un testateur obligeait son héritier à s'acquitter d'une CHARITÉ, c'est à dire à donner, après son décès, aux pauvres, soit du pain seulement, soit du pain et du vin.

Dans beaucoup de localités on distribuait des grains et des vêtements à un certain nombre d'indigents. Les ressources nécessaires pour l'œuvre des PAUVRES VÊTUS provenaient des dons et legs et aussi des BASSINS : on

appelait ainsi ces plats — dont beaucoup ornent, à juste titre, nos musées archéologiques — que l'on passait dans les rangs des fidèles aux jours de dimanches et de fêtes et dont le contenu était réparti entre les œuvres de pure dévotion et les œuvres charitables.

On appelait FILLES DU TRAVAIL, ou *Sœurs de l'Union*, de pieuses associations de filles ou de veuves réunies dans le but de prier et de travailler en commun, d'instruire les filles pauvres sur la religion et de les rendre capables de gagner leur vie. Cette excellente institution, fort répandue dans la province, resta toujours essentiellement laïque, de par la volonté expresse des évêques.

L'administration provinciale de la Haute-Guyenne, qui s'occupa avec beaucoup de zèle des routes et des chemins vicinaux, eut recours, pour la confection de ces derniers, aux ATELIERS DE CHARITÉ qui produisirent les meilleurs résultats. On donna aussi ce nom à des établissements de bienfaisance où des femmes pauvres filaient la laine ou le coton.

Alimentation

A l'article NOURRITURE, on rencontrera des détails intéressants sur les aliments divers en honneur, au cours des âges, dans la population rouergate. Je lis, au mot BOUCHERIES, cette phrase typique : « La supériorité du mouton sur toute autre viande de boucherie était autrefois admise sans exception. »

Des actes du XVe siècle nous révèlent que le SAFRAN était fort usité à titre de condiment. Les NÉULES, sorte de pâtisserie dans le genre des oublies, figuraient dans les desserts et servaient de cadeaux officiels ; cette friandise, très prisée aux XVIe et XVIIe siècles, s'achetait, comme les oublies et l'hypocras, chez l'apothicaire.

Un mets local, connu sous le nom d'ALIGOT et dont la recette est fournie avec soin par le *Dictionnaire du*

Rouergue, prêtait à une coutume assez bizarre : c'était le plat obligé de tout festin de noce et sa préparation était alors confiée à deux convives du sexe fort qui, experts en la matière, quittaient la table au moment voulu et passaient dans la cuisine.

Aux articles ASSIETTE et CUILLER les curieux liront des choses intéressantes sur le mobilier alimentaire ; je note seulement que, jusqu'au XVIe siècle, le bois était encore presque seul employé pour ces ustensiles et qu'il fit place à l'étain.

Agriculture

L'AMANDIER, originaire de l'Asie ou de l'Afrique, s'accommode à merveille du climat et du sol du midi de la France ; il est cultivé avec succès dans le Rouergue depuis le XVe siècle au moins. Le MAÏS, qui vient d'Amérique, était déjà connu dans la province vers le milieu du XVIe siècle. Le SAFRAN, originaire d'Asie, était jadis cultivé en grand dans le Rouergue ; on l'y trouve encore dans quelques jardins à cause de la beauté et du parfum de ses fleurs jaunes.

Peu de temps avant la Révolution, on tenta, mais en vain, de naturaliser l'OLIVIER. Deux essais malheureux furent faits pour l'acclimatation du MURIER.

Le Rouergue produisait du VIN en abondance.

Dans son excellent article sur les BOIS ET FORETS, M. Affre gémit trop justement sur la néfaste manie du déboisement ; c'est un mal qui règne dans toute la France. Quant à la VALEUR DES TERRES, c'est à dire à la valeur vénale, elle a varié forcément au cours des âges, mais un renseignement important c'est que la terre en Rouergue, à la fin du XVIIIe siècle, rapportait 3 %.

Commerce et Industrie

Sur l'APPRENTISSAGE dans chaque profession, le *Dictionnaire du Rouergue* décrit les conditions de durée

et les obligations pécuniaires et autres du futur ouvrier. Des CONFRÉRIES OUVRIÈRES se formaient dans toutes les localités tant soit peu importantes ; créées sous un saint patronage, leur but était d'entretenir l'union par des prières faites en commun, par un banquet annuel qui réunissait à la même table maîtres, compagnons et apprentis et par l'assistance mutuelle ; chacune d'elles avait sa bannière ; leur institution dépendait de l'autorité civile et leurs statuts devaient être approuvés par l'évêque. Les FOIRES, peu nombreuses autrefois à cause du petit nombre des voies de communication, s'étaient développées avec le temps ; en Rouergue comme ailleurs, elles étaient saluées avec joie par les commerçants, aussi l'inauguration d'une foire nouvelle en cette province était-elle entourée d'une pompe joyeuse dont la peinture vaut d'être reproduite : au jour fixé, le délégué du *roi des merciers* se rendait dans la localité favorisée et choisissait un animal remarquable par sa grosseur, ses allures et ses formes ; ce personnage disparaissait, puis était ramené, chargé de fleurs et d'ornements aux couleurs variées ; le délégué, costumé à l'avenant, enfourchait l'animal et, entouré de ses chevaliers et de plusieurs notabilités, faisait trois fois le tour du champ de foire, au son d'une musique de ménétriers ; à chaque tour, pendant un temps d'arrêt, avait lieu la lecture solennelle de la charte de concession ; la cérémonie se terminait par un banquet et habituellement par une distribution d'aiguillettes aux marchands pour les remercier de leur concours.

Les objets exempts du droit de PÉAGE en Rouergue, étaient le papier, le parchemin, les instruments de musique, l'encens, la poudre d'artillerie, les armes de guerre, les verres, les perles et autres pierres précieuses, les léopards, sangliers, cerfs, biches, singes, ours et autres animaux féroces, les sauvages, les géants et autres gens leur ressemblant.

A l'article BAS, M. Affre cite un dicton populaire,

injurieux pour les tailleurs, et à l'article MOULIN, il donne un ancien proverbe où les meuniers sont malmenés de la belle façon : il est piquant de constater que ces deux professions sont aussi décriées en Bretagne qu'en Rouergue (Cf. PERRIN : *Galerie bretonne*; Paris, 1835).

Si les locaux destinés à la BOUCHERIE étaient très défectueux, par contre la surveillance de la viande débitée était fort rigoureuse.

L'élevage des animaux de l'espèce ovine fut constamment une des grandes ressources du Rouergue ; au XVIe siècle, on y comptait 500.000 brebis ou moutons et un million à la Révolution ; dans les termes où se trouvaient plusieurs centaines d'animaux, le chef des bergers s'appelait MAJORAL. L'élevage des MULETS fut également une source étonnante de prospérité pour cette province.

Des mines d'ARGENT furent exploitées dès le XVe siècle dans la contrée rouergate ; on tira aussi très anciennement du CUIVRE, et le FER y est signalé dès 1302. On ne s'est jamais occupé des belles carrières de MARBRE de ce pays. Le CHARBON DE TERRE y fut exploité et usité il y a bien des siècles. La VERRERIE est indiquée dès 1468 et, à l'aide de documents, M. Affre démontre que cette industrie se perpétua, de père en fils, dans quelques familles. De nombreuses TANNERIES existaient au XIVe siècle. Quant à la fabrication de la TOILE, ses débuts se perdent dans la nuit des temps ; cette marchandise était aussi l'objet d'un commerce considérable et de nombreux règlements vinrent réprimer les fraudes. Pour la DRAPERIE, le Rouergue comptait plusieurs centres manufacturiers dont M. Affre fournit l'historique détaillé.

La fabrication et le commerce du FROMAGE étaient en honneur dans toute la province.

Les PAPETERIES étaient nombreuses dans le Rouergue ; on en trouvera la description complète ; la plus ancienne

connue date de 1433. Pour le PARCHEMIN on constate qu'il était préparé à Rodez dès 1448.

La première IMPRIMERIE connue fut créée à Rodez au commencement du XVIIe siècle et Villefranche n'en posséda une qu'en 1670. La plus ancienne LIBRAIRIE est signalée par un acte de 1490 passé à Villefranche.

La TAPISSERIE, c'est à dire l'art de la broderie sur étoffes de laïne ou de soie pour ornements d'église ou ameublement des maisons, fleurit à Rodez pendant quatre siècles à partir du XIVe inclusivement.

Instruction

L'article INSTRUCTION PUBLIQUE, qui occupe six pages du *Dictionnaire du Rouergue*, fournit les renseignements les plus circonstanciés sur les écoles primaires et sur les collèges. Au mot PRÉBENDE je remarque ce fait notable que les députés des trois Etats réunis à Orléans, en 1560, voulurent qu'il fût créé une nouvelle prébende « dans chescune esglise cathedrale ou collegiale destinée à rétribuer un précepteur, tenu, moyennant ce, d'instruire les jeunes enfans de la ville, gratuitement sans salaire ».

Les distributions de PRIX qui terminent l'année scolaire semblent avoir pris naissance en 1577 au collège de Rodez, alors dirigé par les Jésuites; elles avaient lieu solennellement à la fête de saint Luc; les prix consistèrent pendant quelques temps en livres « à étudier l'année suivante ».

A l'article BACCALAURÉAT se trouve un trait vraiment suggestif; par une note du commencement du XVIIIe siècle trouvée dans les minutes d'un notaire de Rodez, on connaît les frais nécessités pour l'obtention du baccalauréat et de la licence en droit et dans cet état on lit avec amusement : « il faut donner au professeur qui préside deux pains de sucre ».

Une coutume aussi ancienne que belle existait à Mil-

lau ; lorsqu'un enfant de cette cité devenait DOCTEUR, un cadeau de 60 livres tournois ou de 6 marcs d'argent lui était offert par la commune, les cloches sonnaient à son retour et parfois des délégués de la ville se rendaient au siège universitaire pour assister aux exercices, très solennels, du doctorat. Voici, d'après les archives de Millau, ce qui se passa, en 1492, à l'occasion de l'obtention du grade de docteur par George d'Olmières. Les délégués se trouvèrent à Toulouse le 11 septembre et le même jour le jeune étudiant fut reçu licencié et docteur ès droits dans l'église Saint-Etienne ; messire de Calaman, docteur et conseiller du Roi au Parlement de Toulouse, fit une harangue fort louangeuse pour Millau. Après la cérémonie les délégués rouergats se réunirent à l'auguste compagnie, composée de 25 ou 26 docteurs, tous conseillers au Parlement, de 6 capitouls et de beaucoup de clercs, licenciés et autres personnes de distinction ; on revint au collège de Maguelonne où eut lieu un banquet splendide. Le repas terminé, Jean d'Olmières, frère de George, remit aux délégués 4 tasses d'argent, admirablement ouvragées et portant les armes de la ville de Millau, pour être offertes au nouveau docteur au nom de cette cité et du Consulat ; les délégués, tenant ces objets, sortirent du cloître du collège, précédés des trompettes de Toulouse et des bedeaux de l'Université, et entrèrent dans le réfectoire où les tasses d'argent furent données solennellement à George d'Olmières qui remercia avec effusion et protesta de son inviolable attachement à son pays natal et de son ardent désir de lui faire honneur.

Justice et Police

L'origine et les modifications de la SÉNÉCHAUSSÉE DE ROUERGUE sont narrées par M. Affre avec érudition ; il donne la liste biographique des sénéchaux de 1216 à 1790. On trouvera également la suite de ceux qui occu-

pèrent la première place judiciaire, de 1289 à 1623, dans la SÉNÉCHAUSSÉE DU COMTÉ DE RODEZ.

Le *Dictionnaire du Rouergue* indique 266 localités où se tenaient des SIÈGES DE JUSTICE. Les représentants du roi et des seigneurs rendaient d'ordinaire la JUSTICE en plein air. Les premiers NOTAIRES authentiquement connus dans la province se montrent au commencement du XIIIe siècle ; mais il semble probable qu'il en existait auparavant. Les signatures de ces officiers publics offraient des enjolivements plus ou moins artistiques et parfois étaient parlantes. Un grand nombre de notaires consignaient sur les couvertures ou les marges de leurs registres les faits saillants de l'histoire générale ou de celle de la province : ces sortes de « livres de raison » sont infiniment précieux. Les notaires passaient les actes non seulement chez eux, mais sur la voie publique, au cabaret, dans les boutiques, aux champs, dans les églises.

La précieuse juridiction du SCEL AUTHENTIQUE ET RIGOUREUX, qui permettait de terminer très promptement certains procès, existait à Rodez et à Millau. Aux articles CHANOINES et PORTES, on lira avec plaisir de joyeuses applications du principe qui permettait d'enlever la porte d'un débiteur récalcitrant.

A Rodez existait une MAISON DE REFUGE où étaient enfermées les femmes de mauvaise vie ; un avocat, François de Jouery, donna une somme pour favoriser le mariage de celles dont le retour au bien serait attesté.

Une malheureuse femme s'étant jetée dans un puits et le SUICIDE étant considéré comme un crime abominable, on intenta un procès à la défunte et plus d'un an après une sentence fut rendue et exécutée sur une figure du cadavre.

Au sujet de la POLICE, M. Affre reproduit intégralement une longue ordonnance, en date de 1609, élaborée par les autorités religieuses et civiles de Rodez. Ses

dispositions ressemblent à celles des ordonnances promulguées dans les autres provinces. J'y remarque seulement quelques traits particuliers : sur la plainte de beaucoup d'étrangers, les hôteliers sont tarifés à 30 sols par jour d'homme à cheval et 12 sols pour homme de pied, à peine de concussion et de 50 livres d'amende ; — les bouchers sont également taxés et tenus de vendre aux pauvres sans difficulté, à peine de concussion, confiscation et amende ; — aux tambouriniers et ménétriers est défendu de traverser la ville de nuit avec leurs instruments, afin d'obvier aux scandales et larcins que cette musique favorise, à peine de prison et d'amende. Des VALETS DE VILLE, précurseurs de nos modernes agents de police, existaient fort anciennement dans toutes les localités importantes ; si leur salaire était modique, leur costume était superbe.

Il y avait jadis trois BOURREAUX, à Rodez, Millau et Villefranche ; outre sa lugubre mission, ce personnage assurait la propreté des rues ; son logement se trouvait le plus loin possible du reste des habitations ; au moment de son entrée en charge, il recevait de la commune un habillement complet, renouvelé tous les trois ans ; l'habit ou casaque, partie principale de la livrée, était de cadis de Rodez, de couleur bleue, avec les armoiries du Roi et de la Ville, de couleur jaune ; l'exécuteur ne devait paraître en public que sous son costume officiel, afin d'être connu de chacun et de servir d'épouvantail aux malfaiteurs. En 1441, le bourreau de Rodez, en plus de ses émoluments, avait le privilège de prélever un droit en nature sur le bois à brûler, le charbon, les œufs, le beurre, le fromage et les fruits portés au marché ; les chalands étaient tellement dégoûtés d'acheter à un éventaire où s'étaient promenées les mains du bourreau, que cette bizarre coutume fut abolie sous la réprobation générale et l'exécuteur toucha 36 livres en dédommagement.

Santé

Le cœur se serre à la lecture du long article consacré à la PESTE, ce fléau qui régna si longtemps et fit tant de milliers de victimes. M. Affre donne la liste descriptive des LÉPROSERIES et parle aussi des BODOMIES, refuges destinés aux pestiférés et dont la construction était des plus simples.

Comment s'étonner que les épidémies régnassent en maîtresses, lorsque, sous la rubrique SALUBRITÉ PUBLIQUE, nous trouvons des faits révoltants de malpropreté : dans beaucoup de localités du Rouergue l'habitude était prise depuis longtemps de faire du fumier dans les rues ; à Espalion, l'autorité elle-même affermait une rue pour cet usage ; — à Rodez, se trouvaient des coins cachés et peu fréquentés où les ordures s'accumulaient rapidement ; on n'y prenait garde que lorsque la « puantise » se répandait au loin ; — la cathédrale de Rodez, si fréquentée et où les inhumations étaient nombreuses, était balayée une fois seulement par mois.

Aux mots DÉSAIREMENT et REMÈDES DIVERS, le lecteur trouvera des recettes on ne peut plus curieuses contre les maladies les plus variées.

Noblesse

Le PARÉAGE ou PARIAGE était l'égalité de droit ou de possession qu'avaient deux seigneurs sur une terre ou un domaine, principalement en matière de justice : cette situation ambiguë prêta souvent dans le Rouergue à des discussions aussi violentes qu'interminables. On sait que la LITRE était une bande peinte en noir à l'extérieur d'une église sur laquelle étaient les armoiries du seigneur haut-justicier ou patron : M. Affre en a vu des exemples ; je serais heureux de savoir s'il en subsiste en notre province de Bretagne? On a lu un peu plus haut quels

honneurs étaient réservés à un nouveau docteur: nous apprenons par le *Dictionnaire du Rouergue* que, dans ce pays, les roturiers avaient le droit de prendre la PARTICULE lorsqu'ils avaient été reçus docteurs en droit, en médecine ou en théologie.

Sur le chapitre des droits particuliers et redevances, je note quelques faits typiques : moyennant une redevance annuelle, les habitants de Millau chassaient le SANGLIER, mais la hure de chaque animal abattu devait être portée à l'hôtel-de-ville et mise à la disposition des consuls ; — pour les FUNÉRAILLES le mort était étendu d'ordinaire sur un lit, tantôt fort simple, tantôt assez riche ; ce meuble devenait, en beaucoup de paroisses, la propriété du prieur ou du curé ; — dans la paroisse du Cambon, il fut décidé, au XVe siècle, après discussion au sujet des droits curiaux pour les mariages, qu'il ne serait rien payé si le curé était invité à la noce, et que, si plusieurs mariages étaient célébrés le même jour, celui qui, le premier, aurait invité le pasteur n'aurait rien à donner, tandis que les autres payeraient la taxe de trois sous quatre deniers ; — on appelait QUATRE CAS une taille ou imposition seigneuriale qui se payait dans certains cas précis, ordinairement au nombre de quatre ; c'étaient, en général, la capture du seigneur, son voyage aux Lieux Saints, sa promotion à la chevalerie, le mariage de ses filles ; les vassaux devaient alors double censive ; si deux cas se présentaient la même année, on ne devait que pour un ; dans une transaction passée en 1320, on stipule cinq cas : *si transfrettarent, si erant milites, si filiam vel filias maritarent, si emerent baroniam, si erant capti ;* dans un titre de 1631, il est question de six cas ; — au nombre des REDEVANCES FÉODALES figuraient très souvent des poulets ; de là est né un dicton pittoresque ; on dit de deux personnes qu'on voit souvent ensemble et qui diffèrent beaucoup par la taille et la corpulence : *voilà les poulets de rente,* allusion à la paire de poulets portés au château, l'un

gros, l'autre petit ; — le NAUTONNAGE désignait, en Rouergue, le droit perçu pour le passage d'une rivière en bac ou en bateau ; il existait un bac dans la commune de Grandvabre ; or, le 1er mai 1641, l'évêque de Rodez, ayant visité l'église de La Vinzelle et se rendant à celle de Grandvabre, se servit, ainsi que sa suite, du susdit bac pour franchir le Lot ; en même temps que le prélat, se trouvait Gaillard de Castelnau qui, en vertu d'un privilège héréditaire, avait le passage gratuit, non seulement pour lui et sa suite, mais pour toutes les personnes passant en même temps que lui ; arrivé sur le bord opposé, l'évêque se mit en devoir de régler le nautonnage, mais Gaillard de Castelnau pria le prélat de se regarder comme quitte et les passeurs, attestant le privilège seigneurial, ne voulurent rien accepter du prélat qui, néanmoins, leur fit remettre par son économe un pourboire (*pro vino*) de cinq sous tournois.

Jeux et Fêtes.

Les habitants de Villefranche, en vertu de l'ordonnance de Charles V, du 4 avril 1369, se réunissaient au son du tambour, les dimanches et jours de fêtes, pour s'exercer au maniement de l'arbalète ; c'est sans doute à l'occasion de cette ordonnance que s'introduisit l'usage parmi les jeunes garçons de faire la petite guerre avec la FRONDE les uns contre les autres. Il existait à Rodez un usage bizarre, déjà signalé comme passé en force de loi dès le XVe siècle : le premier jour de l'an, les enfants du Bourg avaient la permission de COURIR LA GELINE ; ils se saisissaient de la première poule rencontrée dans la rue, l'attachaient au bout d'un bâton et parcouraient joyeusement la ville en criant : *gollino ! gollino !* Puis, se réunissant vers midi sur la place des enchères publiques, ils recevaient du pain et du vin des banniers ou sergents de ville ; ce qui se consommait était à la charge du dernier marié avant le temps de l'Avent et il recevait en

compensation la fameuse poule dont le propriétaire ne recevait rien du tout. La belle coutume de l'AUMONE prêta souvent à des abus ; ainsi à Rieupeyroux les Bénédictins faisaient à la porte de leur monastère, le jour de Carnaval, une distribution qui dégénérait en débauche ; la jeunesse de cette paroisse exigeait à cette date un jambon, du pain et du vin, ou une certaine somme pour louer des instruments de musique à l'effet de danser tout le jour près de l'église et du monastère et dans la ville pendant toute la nuit. Les enfants, amis du bruit, jouaient naguère avec enthousiasme du *chir* et surtout des CLIQUETTES, instrument, appelé *botorel* en patois, composé de deux morceaux de bois dur et sec, dont la résonnance se rapproche de celle des castagnettes.

Les réjouissances populaires ne vont guère, en quelque siècle que l'on vive, sans une table bien garnie. Il a été question plus haut de la *Sent-Bourrou*, la réunion pantagruélique des vignerons de Marcillac le lundi de la Pentecôte. Le mot patois SOULENCO s'applique à toute fête rustique qui couronne certains travaux considérables des champs, moisson, vendange, battage des grains, et dont la partie principale consiste en un repas copieux suivi parfois de danses et de chants. Le premier janvier était souvent l'occasion de réconciliations entre voisins ; dans certains endroits les chefs de famille se rendaient en corps, ce jour-là, chez le plus aisé d'entre eux, la réception était suivie d'une frugale collation où figuraient du vin blanc ou rouge ; chacun recevait ensuite à son tour et les amitiés redevenaient vives et sincères : c'étaient les meilleures des ÉTRENNES. Je recommande aux gourmands la lecture attentive du succulent article REPAS CONSULAIRES : les banquets officiels surgissaient au moindre prétexte et les menus en étaient abondants et délicieux.

Il ne faudrait pas croire par ce qui précède que les Rouergats ne songeassent qu'au « harnois de gueule ».

L'usage de récompenser par des PRIX l'adresse et le savoir est fort ancien en cette province. En 1329, le clerc Jean Fabry obtenait une récompense (*palmas*) pour son talent en musique sacrée. Les jeux de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse existaient dès le XIVe siècle à Rodez, Villefranche, Millau, Espalion, etc, et les plus adroits tireurs obtenaient des prix. J'ai signalé plus haut des distributions de livres aux meilleurs élèves à la fin de l'année scolaire à partir du XVIe siècle.

Je terminerai en parlant avec quelque détail d'une institution qui fait le plus grand honneur au Rouergue. Jean de Tullier, fils d'un ancien bailli de Rodez et président de France en la généralité de Montauban, créa, par testament de 1675, une petite académie de JEUX FLORAUX dans sa ville natale. La clause relative à cette fondation était ainsi conçue : « Je veux aussi pour animer la jeunesse aux lettres et à la vertu instituer des jeux floraux et lègue cent livres de rente pour distribuer trois fleurs d'argent à ceux qui auront mieux réussi en poésie latine, française et vulgaire, à savoir : une branche de palme qui est dans mes armoiries ; la marguerite, en faveur de Marguerite de Maynard, ma défunte femme, et l'œillet pour l'honneur d'Isabeau de Senneterre, ma très aimée femme. Le thème de composition sera baillé à la fête Saint Jean par M. l'Evêque, s'il lui plait en prendre la peine, et les compositions jugées par lui ou son vicaire général, deux des messieurs du Présidial, deux des officiers de l'Election, deux consuls, deux avocats et les chefs des révérends pères Jésuites que j'aurais dû nommer les premiers ; lesquels donneront leur jugement le jour après Notre Dame d'août, et après la distribution faite des fleurs ceux qui les auront eues feront le tour de ville avec violons et hautbois. »

Ce concours, auquel prirent part des étrangers de distinction, existait encore en 1767 ; il dépérit faute de candidats, et ses récompenses, réunies aux prix du

collège, furent distribuées jusqu'à la Révolution. La Société littéraire de l'Aveyron tenta, en 1867, de faire revivre cette noble création ; elle n'y réussit pas ; mais ce serait un grand honneur pour la vieille province de voir renaître et prospérer ces belles joutes de l'esprit.

*
* *

Que le lecteur bienveillant reste sous l'impression poétique de ces dernières lignes ! Mais qu'il soit persuadé de l'insuffisance de ce compte rendu à dégager pleinement tous les rares mérites du *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue.* La petite province a le droit d'être fière de ce monument superbe de piété filiale, dressé par l'érudition probe et sûre. Combien les amis de la vieille France seraient heureux d'en voir ériger un semblable pour chacune de nos provinces ! Combien en serais-je enchanté pour la plus grande gloire de notre Bretagne chérie !

Juillet 1903.

Bon Gaetan de Wismes,

Secrétaire du Comité
de la « Société Archéologique de Nantes ».

LE TRÉSOR DU DOUET

Le 5 mai 1903, un maçon, nommé Esneau, demeurant au Douët, commune de Saint-Sébastien, employé par Mme Lecomte à démolir un mur dans sa propriété située même localité, mit au jour un vase en terre, renfermé dans l'épaisseur de ce mur.

Ce vase contenait un petit trésor de 266 pièces de monnaies, composé de 9 pièces en or, 101 en argent, 152 en billon et 4 en cuivre ; 5 bagues en argent dont une dorée, y étaient aussi renfermées ; au-dessus de ces objets était placé un parchemin, daté de 1584, qui s'est conservé intact et quelques papiers complètement perdus par l'humidité, un lambeau de ces papiers porte la même date.

Le parchemin contient un contrat de vente consenti, le 3 avril 1584, par Jan Maistrefou, laboureur au village des Bernardières, paroisse de Saint-Sébastien-d'Aigne, au bénéfice de Adam Péraud, laboureur au village de Villeneuve, même paroisse, pour les deux tiers d'une bouexellée de terre, située en l'osche des Bois Péraudz audit bourg, pour seize livres tournois.

Les monnaies françaises remontent jusqu'au règne de Louis XI, les plus récentes s'arrêtent à 1589, dernière année du règne de Henri III ; à ces monnaies étaient mêlés des douzains et liards de billon de Henri d'Albret, roi de Navarre, des monnaies espagnoles d'or et d'argent des règnes de Ferdinand et Isabelle à celui de Philippe II, plus un blanc de billon de Charles III, duc de Savoie et un gros de billon de Delfin-Tizzon comte de Déciane.

Le 29 mai, je fus choisi par le propriétaire et l'inven-

teur de ce trésor pour leur en faire le partage, j'en ai profité pour faire de toutes ces pièces le classement que je donne ci-après.

Au cours de ce classement, j'ai été amené à constater une anomalie dans la composition du nombre des monnaies françaises ; c'est que tous les règnes de Louis XI à Henri III sont représentés par des monnaies de billon, que les quatre monnaies d'or que j'ai trouvées dans les monnaies françaises, sont toutes pour le règne de François Ier et que toutes les monnaies d'argent ne peuvent être classées qu'au règne de Henri III.

Il résulte de ce classement et par la lecture du parchemin, que le laboureur Adam Péraud a dû cacher son avoir dès la première année de la ligue en Bretagne, par suite des troubles survenus à cette époque, probablement dès l'année 1589.

MONNAIES FRANÇAISES (1) ROYALES

LOUIS XI (1461-1483)

1 + LVDOVICVS ★ FRANCORVM ★ REX. Ecu de France entre trois couronnelles, dans une rosace ℞ + SIT ☆ NOME ☆ DOMINI ☆ BENEDICTV. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux lys dans une rosace. Atelier inconnu. H. 15. Billon. Douzain..... 1

2 Même légende. Trois lys dans un trilobe surmonté d'un soleil. ℞ Même légende. Croix dans un quadrilobe. Atelier inconnu. H. 19. Billon. Grand blanc au soleil..... 1

(1) La lettre H suivie d'un chiffre indique le numéro du catalogue d'Hoffmann : *Les Monnaies royales de France.*

CHARLES VIII (1483-1497)

3 + KAROLVS : FRANCORV : REX. Ecu de France entre trois couronnes dans un trilobe ℞ + SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux lys dans un quadrilobe. Atelier inconnu. H. 11. Billon. Douzain 4

4 Même légende. Grand K couronné et accosté de deux lys. ℞ Même légende. Croix terminée par quatre couronnes et cantonnées de quatre lys. Point sous la 4e lettre des lég.; frappée à Montpellier. H. 19. Billon. Carolus 1

5 Le même. Point sous la 7e lettre, frappé à Angers. H. 19 1

6 Le même. Point sous la 15e lettre, frappé à Rouen, H. 19 1

7 Le même. Atelier inconnu. H. 19 1

8 KAROLVS. REX. FRANCOR. Dauphin ℞ SIT. etc. Croix. Billon. Liard au Dauphin 1

LOUIS XII (1497-1515

9 Lys couronné. LVDOVICVS ⚜ FRANCORVM ⚜ REX. Ecu de France entre trois couronnes dans une rosace. ℞ Lys couronné SIT. etc. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux lys dans un quadrilobe, point sous la 4e lettre. H. 26. Billon. Douzain, frappé à Montpellier 2

10 Même légende. Ecu écartelé France-Dauphiné. ℞ Même légende. Croix cantonnée de deux lys et deux dauphins. Atelier inconnu. H. 32. 1

FRANÇOIS Ier (1515-1547)

11 FRANCISCVS : DEI : GRACIA : FRANCOR : REX : + B φ. Ecu de France couronné, sur-

monté d'un soleil. ℞ XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT + B ℘. Croix fleurdelysée cantonnée de deux lys et de deux F. Frappé à Rouen. H. 4. Or. Ecu au soleil. 3 gr. 350..... 1

12 Même légende et même type. Point sous la 12e lettre, frappé à Mâcon. H. 4. Or. Ecu au soleil. 3 gr. 350 1

13 Même légende et même type. Point sous la 5e lettre, frappé à Toulouse, H. 4. Or. Ecu au soleil. 3 gr. 350..... 1

14 Même légende. Ecu de France surmonté d'un soleil et accosté de deux salamandres couronnées. M sous l'écu. ℞ Même légende. Croix fleurdelisée, cantonnée de deux F et de deux salamandres couronnées ; M sous la croix. Les légendes commencent par un trèfle. Frappé à Toulouse, par Hugues Lamyer. 3 gr. 350. H. 26. Or. Ecu à la Salamandre... 1

15 + FRANCISCVS : FRANCORVM : REX. Ecu de France entre trois couronnes dans une rosace. ℞ + SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM. Croix cantonnée de deux lys et de deux couronnes dans une rosace. Billon. Douzain. Atelier inconnu. H. 92..... 9

16 Même légende. Ecu écartelé de France-Dauphiné. ℞ Même légende. Croix cantonnée de deux lys et de deux dauphins. Atelier inconnu. H. 99. Billon. Douzain du Dauphiné..... 2

17 + FRANCISCVS : GRA · DEI · FRACORV · REX. Grand F couronné entre deux lys + SIT etc. Croix cantonnée de quatre lys. Atelier inconnu. H. 101. Billon. Dizain dit Franciscus. 3

18 Même légende. Ecu de France couronné dans une rosace. ℞ Même légende. Croisette dans une rosace. H. 108. Six pièces : une frappée à

Paris, une à Rouen, une à Troyes et trois à Toulouse. Billon. Douzain à la Croisette. . . .

19 Même légende. Ecu de France-Dauphiné sous une couronne. ℞ Même légende. Croisette dans une rosace. Atelier inconnu. H. 109. Billon. Douzain à la Croisette. Dauphiné. . . 1

HENRI II (1547-1559)

20 + HENRICVS · II · DEI · G · FRANCORVM · REX (couronnelle). Grand H couronné, accosté de trois lys. ℞ (couronnelle) SIT · NOMEN · DNI · BENEDICTVM. Date effacée, 1550 ? Croix fleurdelysée ; dessous, A. Frappé à Paris. H. 70. Billon. Gros de Nesle. 1

21 HENRICVS · 2 · DEI · G · FRANCOR · REX. Ecu de France couronné, entre deux croissants couronnés : dessous, A. ℞ SIT · NOMEN · DNI · BENEDICTVM · 1551. Croix fleurdelysée formée par huit croissants et cantonnée de deux H et de deux couronnes. Frappé à Paris en 1551 et deux autres en 1558. Billon. Douzain aux croissants, H. 74. 3

22 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre B. Frappé à Rouen en 1551 1

23 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre C. Frappés à Saint-Lo en 1550. 2

24 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre D. Frappé à Lyon en 1550. 1

25 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre E. Frappé à Tours en 1549. 1

26 Mêmes légendes et même types. Lettre F. Frappés à Angers, 1 en 1550 et 2 en 1551. . . . 3

27 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre G. Frappés à Poitiers, 1 en 1549 et 5 en 1550. . . . 6

28 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre H. Frappés à La Rochelle en 1550 2

29 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre I. Frappés à Limoges, 4 en 1550 et 1 en 1551... 5

30 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre K. Frappés à Bordeaux, 1 en 1551 et 2 en 1556.. 3

31 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre M. Frappés à Toulouse, 1 en 1555 et 1 en 1558.. 2

32 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre P. Frappés à Dijon, 1 en 1550 et 1 en 1553..... 2

33 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre S. Frappé à Troyes en 1554..... 1

34 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre T. Frappé à Nantes. Date effacée..... 1

35 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre Z cursif. Frappés à Grenoble, 1 en 1549 et 1 en 1550... 2

36 Mêmes légendes et mêmes types. Chiffre 9. Frappés à Rennes, 2 en 1550 et 2 en 1551.... 4

37 Mêmes légendes et mêmes types. Trois Douzains aux croissants dont la lettre monétaire est effacée. Frappés, 2 en 1549 et 1 en 1550..... 3

38 HENRICVS · II · DEI · G · FRANCORVM · REX. Même type que les précédents; sous l'écu, la lettre C. ℞ Même légende et même type, 1550. Frappé à Saint-Lô. Billon. Douzain aux croissants. H. 77..... 1

39 HENRICVS. 2. D. G. FRANCORV. REX. Ecu couronné de France-Dauphiné entre deux croissants couronnés. ℞ SIT. etc. Croix fleurdelysée formée de huit croissants et cantonnée de deux H et et de deux dauphins couronnés. H. 79. Billon. Douzain aux croissants. Dauphiné. Lettre monétaire et date effacées..... 2

CHARLES IX (1560-1574)

40 CARO · IX · D · G · FRAN · REX. Trèfle 1572. Trois lys sous une couronne; dessous, D.

℟ SIT. etc. Croix cléchée et fleurdelysée. Frappé à Lyon. H. 31. Billon. Double sol parisis..... 1

41 CAROLVS · IX · D · G · FRANC · R · 1575 · A. Ecu de France couronné, accosté de deux C. ℟ SIT. etc. Croix échancrée, cantonnée de deux lys et deux couronnes. Frappés à Paris. H. 34. Billon. Douzain..... 2

42 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre P. Frappé à Dijon en 1574..... 1

43 Mêmes légendes et mêmes types. Lettre R. Frappé à Saint-André-de-Villeneuve-lès-Avignon en 1573..... 1

44 Mêmes légendes et mêmes types. Deux douzains. Lettre monétaire et date effacées..... 2

45 Rose CAROLVS · 9 · DEI · G · FRANCOR · REX · N. Ecu couronné, écartelé France-Dauphiné, entre deux C couronnés; à la pointe de l'écu, Z. ℟ SIT. etc., 1574, annelet. Croix échancrée cantonnée de deux couronnes et deux dauphins, au-dessus de chaque couronne, un point. Frappé à Grenoble. H. 36. Billon. Douzain du Dauphiné.. 1

46 + CAROLVS · IX · DEI · G · FRANC · REX. Ecu de France couronné. ℟ SIT. etc. Croix fleurdelysée formée de quatre C; au centre la lettre mon. A. Frappé à Paris. Billon. Sol Parisis. H. 43..... 1

47 La même pièce, au centre de la croix D. Frappé à Lyon 1574..... 1

48 Les mêmes pièces, au centre de la croix M. Frappées à Toulouse 1567..... 3

49 La même pièce, au centre de la croix O. Frappée à Rion 1570..... 1

50 La même pièce, au centre de la croix R. Frappée à Saint-André-de-Villeneuve-lès-Avignon 1567..... 1

HENRI III (1574-1589)

51 HENRICVS · III · D · G · FRAN · ET · POLO REX. Buste lauré et cuirassé; dessous, A. ℞ SIT. etc., 1575. Ecu de France couronné, entre deux H couronnés. Argent. Teston. Frappé à Paris en 1575. H. 9 1

52 Même légende. Buste lauré et cuirassé à droite; dessous, A. ℞ SIT. etc., 1576. Croix de quatre fleurons, fleurdelysée; au centre, H. H. 20. Argent. Franc. Frappé à Paris en 1576..... 1

53 Même légende, même type; sous le buste, F. Même revers. Argent. Franc, 3 pièces frappées à Angers aux dates de 1584, 1585, 1589..... 3

54 Même légende, même type; sous le buste, K. Même revers. Argent. Franc. 2 pièces frappées à Bordeaux aux dates de 1580, 1581..... 2

55 Même légende, même type; à la fin de la lég., G. ℞ SIT. etc., 1587. Même type. Argent. Demi-franc. Frappé à Poitiers. H. 23..... 1

56 Même légende, même type; sous le buste, T. ℞ Même revers 1589. Argent. Demi-franc. Frappé à Nantes..... 1

57 Même légende, même type; sous le buste, A. ℞ Même revers, à la fin de la lég. la date. Argent. Quart de franc. Frappé à Paris 1, en 1576 et 2, en 1577..... 3

58 Mêmes légendes, mêmes types. Argent. Quart de franc. Frappé à Saint-Lô en 1585 1

59 Mêmes légendes, mêmes types. Argent. Quart de franc. Frappé à Angers en 1584..... 1

60 Mêmes légendes, mêmes types. Argent. Quart de franc. Frappé à Troyes en 1578..... 1

61 Mêmes légendes, mêmes types. Argent. Quart de franc. Frappé à Nantes en 1578 1

62 Mêmes légendes, mêmes types. Argent. Quart de franc. Marque d'atelier et date effacées.. 3

63 + HENRICVS · III · D · G · FRANC · ET · POL · REX · 1587. Croix fleurdelysée. ℞ SIT · NOMEN · DOMINI · BENEDICTVM · C. Ecu de France couronné, accosté de II-II. Argent. Quart d'écu, frappé à Saint-Lô en 1587, H. 29. 1

64 Mêmes légendes, mêmes types. Argent. Quart d'écu, frappé à Nantes, 2 en 1587, 3 en 1588 et 1 en 1589. : 6

65 Mêmes légendes, mêmes types. Argent. Quart d'écu, frappé à Rennes, 2 en 1579, 1 en 1584, 1 en 1585 et 1 en 1588..... 5

66 ℔ Même légende, même type. ℞ Même légende. Ecu de France, accosté de V-III, à la pointe de l'écu, T, frappé à Nantes. H. 31. Argent. Huitième d'écu, 1 de 1579, 1 de 1585, 1 de 1586, 1 de 1587, 2 de 1588..... 6

67 Mêmes légendes, mêmes types. Argent. Huitième d'écu au chiffre 9, frappés à Rennes, 1 de 1579, 1 de 1582, 1 de 1586..... 3

68 Même légende. Grand H couronné, cantonné de trois lys. ℞ SIT. etc. Croix évidée et fleurdelysée; dessous, A. 1583. Frappé à Paris. H. 36. Billon. Gros de Nesle..... 1

69 Mêmes légendes. Billon. Gros de Nesle, lettre K. Frappé à Bordeaux, date effacée 1

70 Mêmes légendes. Billon. Gros de Nesle, lettre O. Frappé à Riom en 1578..... 1

71 Mêmes légendes. Billon. Gros de Nesle, lettre P. Frappé à Dijon en 1583..... 1

72 Mêmes légendes. Billon. Gros de Nesle, lettre R. Frappé à St-André-de-Villeneuve en 1579 ... 1

73 Mêmes légendes. Billon. Gros de Nesle, sans lettre mon. et date effacée 1

74 HENRIC × III × D × G × F × ET × POLO × RX × N. Trois lys sous une couronne. ℞ SIT. etc., 1576 (rose). Croix évidée et fleurdelysée. Frappés à Montpellier. H. 41. Billon. Double sol Parisis.. 2

75 HENRICVS · III · D · G · FRAN · ET · POL · REX. Ecu de France couronné entre deux H; dessous, A. ℞ SIT. etc. Croix échancrée cantonnée de quatre couronnes. H. 42. Billon. Douzain. Frappés à Paris, 3 en 1575 et 2 en 1577..... 5

76 Mêmes légendes, mêmes types. Billon. Douzain. Frappés à Rouen, 2 en 1576 et 2 en 1577 4

77 Mêmes légendes, mêmes types. Billon. Douzain. Frappé à Saint-Lô, 1 en 1577..... 1

78 Mêmes légendes, mêmes types. Billon Douzain. Frappés à Lyon, 2 en 1575, 2 en 1576 et 2 en 1577 6

79 Mêmes légendes, mêmes types. Billon. Douzain. Frappé à Poitiers, 1 en 1577..... 1

80 Mêmes légendes, mêmes types. Billon. Douzain. Frappés à Troyes, 2 en 1577..... 2

81 Mêmes légendes, mêmes types. Billon. Douzain. Frappé à Rennes, 1 en 1577..... 1

82 Mêmes légendes, mêmes types. Billon. Douzain. Lettre monét. effacée, 1575, 1577, 1579..... 3

83 Mêmes légendes, mêmes types. Billon. Douzain. Lettre monét. et date effacées..... 5

84 Même légende et même type à la pointe de l'Ecu T. ℞ SIT. etc. Croix échancrée, cantonnée de deux H et de deux lys. H. 43. Billon. Douzain. Frappés à Nantes, 1 en 1576 et 1 en 1578..... 2

85 Même légende, écu couronné, écartelé, de France-Dauphiné, accosté de deux H couronnés: dessous, Z. ℞ SIT. etc. Croix échancrée, cantonnée de deux couronnes et de deux dauphins. Frappés à Grenoble en 1576. Billon. Douzain du Dauphiné. H. 44..... 3

86 HENR · III · D · G · FR · ET · POL · REX. Grand H couronné, cantonné de trois lys. ℞ SIT · NOM · DNI · BENEDI · 1584. Croix

du Saint-Esprit; dessous, A. Frappé à Paris. Billon. Liard au Saint-Esprit. H. 49..... 1

87 HENRI · III · R · DE · FRAN · ET · POL. Buste lauré à droite; dessous, T. ℞ + DOVBLE · TOVRNOIS · 1584. Frappés à Nantes, un autre à la date de 1588. Cuivre. Double tournois. H. 54 2

88 Même légende. Buste lauré et cuirassé à droite; dessous, H. Même revers, 1586. Cuivre. Double tournois. Frappés à La Rochelle. H. 54 2

89 Douzains sur lesquels le nom du souverain ne paraît pas par suite du frai et pouvant, d'après le style, être attribués soit à Louis XI, Charles VIII, Louis XII ou François Ier. Billon 5

ROYAUME DE NAVARRE

HENRI D'ALBRET (1516-1555)

90 ⊹ HENRICVS ϒ D ϒ G ϒ REX ϒ NAVAR ϒ D ϒ B. Ecu couronné, parti Navarre et Béarn. ℞ ⊹ GRATIA ϒ DEI ϒ SUM ϒ QVOD ϒ SVM. Croisette ayant un point au centre, dans un double cercle quadrilobé; deux points secrets sous la 4e lettre du droit et la 2e de revers. Billon. Douzain. Atelier inconnu. P. d'A. 3409 6

91 + HENRI' DEI. G. R. NAVAR. D. B. Grand H couronné. ℞ Même légende. Croisette pleine. Billon. Liard. Atelier inconnu. P. d'A. 3411..... 1

ESPAGNE

FERDINAND & ISABELLE (1474-1504)

92 ✕ : FERNANDVS *s* ET *s* ELISABET *s* DIGR. Bustes couronnés et affrontés de Ferdinand et d'Isabelle ; au-dessus ✠ ; entre les bustes, ·Ş· ℞ SVB *s* VMBRA *s* ALARVM *s* TV..... Ecu d'Espagne couronné, sur une aigle éployée. Or. Double ducat Frappé à Séville. 7 gr..... 1

93 FERNANDVS ⁘ ET ELISAB. Ecu d'Espagne couronné. ℞ ✠ REX ⁘ ET REGINA ⁘ CASTLEGIO. Dans le champ, arc et six flèches. Argent. Double réale..... 1

94 Mêmes légendes et mêmes types. Argent. Réales plus ou moins rognées..... 40

95 FERNANDVS : ET : AELISABET. Faisceau de sept flèches. ℞ D : G : REX : ET : REGINA : CAST : LEGIO. Arc; dessous, R. Argent. Demi-réale..... 11

JEANNE ET CHARLES (1516-1555)

96 IOANNA · ET · KAROLVS. Ecu d'Espagne couronné. + HISPANIARVM ∘ REGIS ∘ ETIN. Croix potencée dans un quadrilobe. Or. Demi-pistole. 3 gr. 400..... 2

97 CAROLVS ⁘ ET ⁘ IOHANNA ⁘ R. Ecu d'Espagne couronné, écartelé Castille & Léon. ℞ ✠ HISPANIARVM ⁘ ET ⁘ INDIARVM. Dans le champ, les colonnes d'Hercule couronnées; entre les colonnes, la devise : PLV-SVL-TR; dessous, 4. Argent. Quatre réales..... 1

98 Mêmes légendes et mêmes types. Argent. Réales..... 4

PHILIPPE II (1555-1598)

99 PHS · D · G · HISPAANC · Z · REX · DVX · GEL. Buste du roi couronné, à droite. ℞ DOMINVS · MIC — HI · ADIVTOR. Ecu d'Espagne couronné entouré du collier de l'Ordre de la Toison d'Or. Or. Réale. 5 gr. 200. 1

100 PHILIPPUS · DEI · GRATIA. Ecu d'Espagne couronné. ℞ + HISPANIARUM · REX. Croix potencée dans un quadrilobe. Or. Demi-pistole. 3 gr. 400..... 1

101 PHILIPPVS · II · DEI · GRATIA. Ecu d'Espagne couronné. ℞ HISPANIARVM · REX. Dans une rosace à huit lobes, champ écartelé Castille-Léon. Argent. Quatre réales.... 1

102 Mêmes légendes et mêmes types. Argent. Deux réales..... 1

103 Mêmes légendes et mêmes types. Argent. Réales..... 2

SAVOIE

CHARLES III (1504-1553)

104 KAROLVS · DVX · SABAVDIE. Ecu de Savoie couronné, accosté de deux lacs d'amour. ℞ Légende illisible. Croix tréflée dans un quadrilobe. Billon. Blanc..... 1

COMTÉ DE DÉCIANE

DELFIN-TIZZON (1582-1598)

105 DELFIN · TIC · COM · DEC · VIC · IMP · P. Grand H couronné, entouré de trois fleurs de lys. ℞ SIT · NOMEN · DOMINI · BENEDICTVM. Croix fleurdelysée. A l'exception de la légende du droit, c'est une imitation servile du Gros de Nesle de Henri III. Gros de bas billon, ou plutôt cuivre argenté 1

BIJOUX

1 Forte bague en argent doré, le chaton est orné d'une gravure en creux au burin, représentant la Sainte-Vierge à mi-corps, assise sur un tertre, la tête nimbée, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus; dans le fond, à droite, un édicule représentant une chapelle; à gauche, un arbuste. Sur le côté, encerclant le chaton, entre un double filet, un cordon perlé; les supports du chaton offrent une gravure au burin en relief, se composant de feuillages terminés par une fleur épanouie; les fonds sont pointillés. Poids 21 gr. 600.

2 Bague argent à anneau plat de 4 mm de largeur, surmontée d'un chaton renfermant une pierre en cabochon, dite œil de chat, sertie sous un cercle de dix-sept denticules, la bordure du chaton est formée d'une élégante torsade en feuillage; sur l'anneau, joignant le chaton, deux perles de même métal; dans l'intérieur de l'anneau, le poinçon de l'orfèvre, I D M, en relief, dans un carré long en creux. Diamètre 19 mm; poids 5 gr. 150.

3 Alliance en argent, deux mains se joignant, les poignets de chaque main ornés d'une manchette recouverte d'une couronne et terminée par une fleur de lys, anneau plat. Même dimension; poids 3 gr.

4 Alliance en argent, les poignets des deux mains se joignant sont recouverts d'une couronne. Deux petits bourrelets sur l'anneau rond, dessous les mains. Même dimension; poids 1 gr.

5 Alliance en cuivre argenté, deux mains de même métal ont été soudées sur l'anneau.

P. SOULLARD.

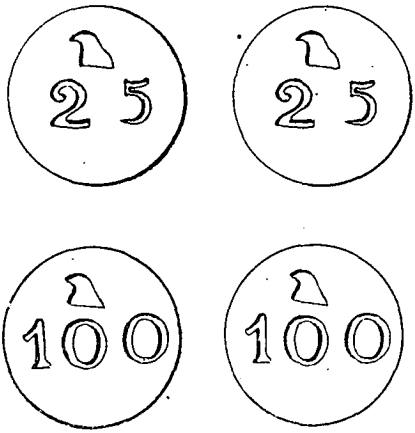

UNE RECTIFICATION

La ville de Nantes a-t-elle eu des monnaies obsidionales ?

En consultant le catalogue du colonel Maillet, paru d'abord dans la *Revue de Numismatique Belge* de 1866 à 1873, on serait tenté de le croire, car il donne à notre ville, Pl. LXXXII, n° 1, une monnaie dont les deux côtés sont semblables, sur lesquels sont représentés, un bonnet phrygien, et dessous, le chiffre 25.

Cette figure et ce chiffre sont bien peu de chose pour faire cette attribution ; l'auteur ajoute comme explication : Investissemeut de Nantes par les Vendéens, 1793.

Je ne sais sur quel document le colonel Maillet s'appuie pour affirmer que cette monnaie, si toutefois c'est une monnaie, a été frappée pendant le siège de Nantes, à la suite de l'investissement de cette ville par les Vendéens. Aucun de nos historiens n'a relaté un fait sem-

blable aussi important pour l'histoire de Nantes. Guimard qui vivait à cette époque n'en parle pas ; ceux venus après lui, Meuret, Lescadieu et Laurent, Guépin, etc., n'en disent rien ; de plus, jamais il n'a été trouvé une pièce semblable en notre ville. Or, s'il avait été émis une monnaie obsidionale à Nantes, en 1793, c'est bien ici que l'on devrait en trouver tout au moins quelques exemplaires.

La ville de Nantes a bien été mise en état de siège le 29 juin 1793. Mais l'investissement par les Vendéens était-il complet ? Non, certainement ; on pouvait entrer et sortir de la ville avec la plus grande facilité, le siège de notre ville a duré un jour tout au plus, malgré les forces imposantes de l'armée royale catholique sous les ordres de Cathelineau.

Ce n'est pas le seul jour du siège que l'on a pu songer à faire frapper une monnaie obsidionale ; l'autorité avait autre chose à faire.

Après la retraite des Vendéens cette émission devenait sans motif. Ce n'est que pendant des sièges d'une certaine durée que les assiégés songent à émettre des monnaies de nécessité.

M. J. Adrien Blanchet, dans le second volume (page 334) du nouveau manuel de *Numismatique du Moyen âge et moderne* : donne aussi dans la liste des monnaies obsidionales, l'article suivant :

« *Nantes. — M. fr. pendant l'investissement de cette ville par les Vendéens, 1793? Bonnet de liberté, 25 sols.* »
D'abord il n'y a pas 25 sols, mais seulement 25. Cette note est prise dans l'ouvrage du colonel Maillet.

Jusqu'ici je ne connaissais pas cette pièce ; je ne pouvais donc en parler en toute connaissance de cause, lorsque ces jours derniers, je reçus d'un expert en médailles, le catalogue d'une vente de monnaies et médailles, devant avoir lieu à Paris les 9, 10 et 11 novembre 1903.

Au n° 338 de ce catalogue, je vis la mention indiquée

au second volume de Blanchet et, de plus, que cette pièce était très rare.

Au nº 339. La même pièce plus large et plus épaisse, avec le chiffre 100 et la mention (inconnu à Maillet) extrêmement rare.

En bon numismatiste nantais je me mis de suite à faire des recherches, mais inutilement, je ne trouvais rien, enfin le désir de connaître ces deux pièces, me détermina à en demander les empreintes à l'expert.

Il est facile de voir par les dessins de ces pièces que je donne en tête de cet article, que nous ne pouvons en augmenter notre numismatique nantaise.

Les deux côtés de ces pièces étant identiques et gravés en creux, je ne crois pas être trop téméraire en disant que ce sont tout simplement des jetons de maisons de jeu établies sous la première république, peut-être à l'époque du Directoire, et que les chiffres qui sont gravés sous le bonnet phrygien, sont là pour désigner des fiches de 25 et de 100 livres et non de 25 et 100 sous.

Mais ce dont je suis certain, c'est que ces pièces ne peuvent être classées comme ayant été émises à Nantes pendant le siège de 1793.

15 Novembre 1903.

P. SOULLARD.

Table des Matières

	Pages
Liste des Membres	XI
Procès-verbaux des séances	XXXVI
La vicomté de Loyaux	221
Extraits du *Dictionnaire des Institutions, Mœurs et Coutumes du Rouergue*, de M. Affre, par M. le baron G. de Wismes	237
Le trésor du Douet, par M. P. Soullard	269
Une rectification, par M. P. Soullard	284

Nantes — Imp. A. Dugas et Cie, 5, quai Cassard

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comté de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes,* d'après le Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.

Années 1862, 1863, 1864.

1er trimestre 1865.

Années 1872, 1873, 1874, 1875.

1er et 2e trimestres 1876.

Années 1877, 1878, 1884, 1885.

2e trimestre 1887.

Années 1888 à 1904.

Tables générales des 40 premières années.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1904

TOME QUARANTE-CINQUIÈME

Ier SEMESTRE

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

1904

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. Léon MAITRE, O. I. ✪	Président.
le baron Christian de WISMES Alcide DORTEL, O. I. ✪	Vice-présidents.
Joseph SENOT de la LONDE Paul de BERTHOU	Secrétaires généraux.
le baron Gaetan de WISMES Henri GOUSSET	Secrétaires du Comité.
Édouard PIED, O. I. ✪	Trésorier.
Raymond POUVREAU	Trésorier-adjoint.
Paul SOULLARD Joseph HOUDET	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis de BREMOND d'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901).
Henri LE MEIGNEN, O. A. ✪ (1887-1889 et 1896-1898).

MEMBRES ÉLUS

MM. René BLANCHARD, O. A. ✪ l'abbé BRAULT TRÉMANT	Sortants en 1904.
CHAILLOU, O. I. ✪ LEROUX Claude de MONTI de REZÉ	Sortants en 1905.
le chanoine ALLARD l'abbé DURVILLE de VEILLECHÈZE	Sortants en 1906.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. Nau (1845-1862), † 4 juillet 1865; — le vicomte Sioch'an de Kersabiec (1863-1868), † 28 novembre 1897; — le chanoine Cahour, O. A. ✪ (1869-1871), † 7 septembre 1901; — l'intendant Galles, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891; — Marionneau, ✲, O. I. ✪ (1875-1877), † 13 septembre 1896; — le baron de Wismes (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte de la Laurencie, ✲ (1881-1883); — le marquis de Dion, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901; — de la Nicollière-Teijeiro, O. A. ✪ (1893-1895), † 17 juin 1900.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Hôtel Dobrée

SÉANCE DU MARDI 12 JANVIER 1904

Présidence de M. Léon MAITRE, président

Etaient présents : MM. l'abbé BRAULT, CHAILLOU, CHARON, DORTEL, Roger GRAND, GUICHARD, HOUDET, LAGRÉE, Alcide LEROUX, LESAGE, l'abbé LESIMPLE, l'abbé MARBEUF, PIED, RÉVÉREND, RINGEVAL, DE SÉCILLON, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, DE VEILLECHÈZE, barons Chr. DE WISMES et Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté après une légère rectification de M. SOULLARD.

M. LE DOCTEUR PLANTARD, présenté par MM. Bonet et Charon, est admis en qualité de membre titulaire.

M. LE PRÉSIDENT, qui a transmis à Mlles Seidler les condoléances de la Société à l'occasion de la mort de leur regretté père, donne lecture de la réponse émue qu'il en a reçue.

M. LE BARON DE WISMES communique une lettre par laquelle M. de Brémond d'Ars, notre ancien Président, nous invite à adhérer à la souscription que viennent d'ouvrir les

notabilités les plus distinguées de la Saintonge en vue d'élever un monument à la mémoire de Louis Audiat, l'éminent archéologue mort l'année dernière. La question sera soumise au Comité qui statuera sur la demande de souscription dans sa prochaine séance.

M. LE BARON DE WISMES, qui a eu la bonne fortune de découvrir à la Bibliothèque publique de Nantes un *manuscrit inédit de l'historien Chevas sur Sainte-Marie*, donne lecture de ses principaux extraits qu'il accompagne de commentaires. L'auteur, après avoir fait la description géographique du pays et donné d'intéressants renseignements sur la population, l'agriculture, le commerce, les finances et l'instruction, conte de piquantes anecdotes sur les traditions et les superstitions encore en honneur à l'époque où il écrit. La croyance aux sorciers et aux fées était encore très répandue en 1843, et les habitants de la côte attribuaient à leurs méléfices les événements malheureux, accidents ou maladies, qui survenaient dans la contrée. Un chapitre spécial est consacré à *l'ancienne église*, dont les chapiteaux intérieurs et l'une des portes latérales présentaient de curieux détails de l'architecture du XIIe siècle, avec personnages et animaux symboliques. M. de Wismes décrit également, d'après Chevas, la fameuse *pierre tombale du Croisé* qui, longtemps abandonnée aux injures du temps dans l'ancien cimetière, a été pieusement recueillie et heureusement installée à demeure dans l'église par M. l'abbé Boulas, le dévoué curé de Sainte-Marie. L'identification du personnage sculpté ne fait plus doute depuis que M. Maître a pu reconstituer l'inscription gothique qui l'entoure, et le monument, au sujet duquel ont été émises tant d'opinions, représente Guillaume des Bretèches, seigneur de Saint-Viaud, qui prit part à la dernière croisade de saint Louis et vivait encore en 1288. La plaque de marbre, fixée à la base du tombeau par les soins éclairés de M. l'abbé Boulas, assigne à l'œuvre elle-même la date du XIVe siècle, et cette attribution, justifiée par certains détails, a été établie sans conteste par M. Vallet, notre collègue, l'éminent statuaire nantais.

La seconde partie de cette intéressante étude, plus spécialement consacrée à l'histoire de l'abbaye de Sainte-Marie, sera lue à la prochaine séance.

M. Senot de la Londe rend compte du résultat de ses recherches sur *les origines historiques de la châtellenie de Thouaré*. L'ancien fief des évêques de Nantes eut-il pour berceau, comme inclinerait à le penser son nom de *Tauriacum* mentionné dans les anciennes chartes, un établissement romain à l'époque de la conquête ? Peut-être serait-il téméraire de l'affirmer. Mais ce qui paraît certain, c'est que dès les IXe ou Xe siècles une agglomération importante se forma et se développa autour de la « Motte féodale » dont le nom a subsisté dans tous les titres jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

En 1254, Guillaume de Thouaré était possesseur de ce domaine, et en 1378 il appartenait à Jeanne d'Ucé, épouse de Briand de Montjean. Il passe ensuite aux d'Elbiest qui le conservent durant deux siècles. Thouaré devient alors un fief important « avec son manoir seigneurial, ses jardins, vergers, courtilz, bois, métairies, fuyes, garennes, mollins à eau et à vent, prés, terres arables, droit de pêcherie, chaussée et écluse sur la Loire, et partie de l'île de Redressay ou du Haut-Bois ». Ses droits s'étendent sur le port et passage de la Chebuette de l'autre côté du fleuve, ainsi que sur toutes les marchandises qui sont conduites par eau. D'ailleurs, il fait partie du temporel de l'évêque, et ses seigneurs doivent à leur suzerain le devoir de foi et hommage imposé au vassal.

Au commencement du XVIe siècle le mariage de Marguerite d'Elbiest le fait passer dans la maison de Saint-Amadour ; puis l'alliance d'une dame de ce nom avec Charles de Bretagne, comte de Vertus et baron d'Avaugour, le fait entrer dans le domaine de la branche cadette de nos Ducs. En 1633, Pierre d'Escoubleau, marquis de Sourdis et mari d'Antoinette de Bretagne, en devient possesseur ; sa fille Anne le vend en 1667 à Anne Descartes, veuve de Louis d'Avaugour et sœur du grand philosophe. Enfin, Joseph Mosnier, seigneur de la Valtière et conseiller à la Chambre des Comptes de Nantes, l'acquiert au commencement du XVIIIe siècle et le garde dans sa famille jusqu'en 1865.

Les seigneurs de Thouaré paraissent avoir subi d'assez mauvaise grâce la suzeraineté de l'Evêque, et la plupart des aveux conservés aux Archives prouvent qu'en maintes occasions ils cherchèrent à s'y soustraire. Plusieurs de ces titres

relatent en effet la destruction des piliers de haute justice élevés sur leurs terres au mépris de la juridiction épiscopale. En 1455, le refus d'hommage de Jean d'Elbiest à Guillaume de Malestroit engendra même un démêlé d'où faillit sortir la guerre entre Charles VII et le duc Pierre II. Arrêté pour forfaiture et jeté dans les prisons de l'Officialité, le vassal rebelle fit appel au Roi de la sentence qui le condamnait à 10.000 écus d'amende et prononçait contre lui et les siens la peine de l'excommunication. Charles VII évoqua l'affaire au Parlement de Paris qui, cassant le premier arrêt, déclara l'Evêque rebelle et lui infligea 20.000 livres de dépens. Aussitôt, Guillaume se pourvoit en Cour de Rome, et le duc Pierre, furieux qu'un de ses sujets ait osé recourir à la justice du Roi, menace celui-ci. Enfin le Pape met fin au débat et accorde les parties : l'arrêt du Parlement est annulé, et l'infortuné d'Elbiest, relevé par l'archevêque de Tours des censures portées contre lui, reçoit 3.000 écus de dédommagement.

En 1565, Charles IX, après avoir passé la Loire en bateau au port de la Chebuette, « s'arrêta, dit son chroniqueur Abel » Jouan, à Thoaret, qui est un joli petit chasteau, et y disna, » puis s'en vint prendre son chemin tout du long des grandes » prairies de Nantes, qui sont fort belles ».

Les Archives mentionnent l'existence de nombreuses dîmes appartenant au Chapitre de la Cathédrale sur la paroisse de Thouaré, et divers titres établissent la fondation, par les d'Elbiest, d'une chapellenie dite de Saint-Jean, à Saint-Pierre.

M. l'abbé Marbeuf donne ensuite lecture d'un mémoire à la forme littéraire impeccable, qui retrace avec fidélité *l'histoire de l'Ecole normale ecclésiastique des Hautes-Etudes*. Née de l'initiative généreuse et féconde de Mgr Fournier et fondée au lendemain de nos désastres à quelques pas du Petit-Séminaire, dans l'ancienne propriété de Mlle de la Pervenchère dont elle garda le nom, l'Ecole des Hautes-Etudes avait pour but de développer dans le jeune clergé les aptitudes pédagogiques, de donner aux prêtres appelés à l'enseignement la formation spéciale qu'exige le professorat, et de les préparer à l'obtention des grades universitaires. M. l'abbé Bouëdron, dont la vie avait été jusqu'alors consacrée à l'éducation, fut placé à sa tête ; un esprit droit, un jugement

sûr, une critique toujours saine et avisée le désignaient entre tous à ce poste difficile. Sous son active impulsion, l'œuvre grandit et prospéra et bientôt la brillante pléiade littéraire sortie de cette maison alla répandre dans les établissements d'instruction du diocèse un lustre nouveau sur l'enseignement libre. Son succès suscita même des fondations similaires, et l'on vit M. l'abbé Pasquier, aujourd'hui Recteur des Facultés Catholiques de l'Ouest, venir prendre modèle sur l'Ecole des Hautes-Etudes de Nantes pour créer à Angers l'Ecole Saint-Aubin, berceau de la future Université d'Angers. Mais bientôt celle-ci naissait à son tour ; et quelques années plus tard les progrès de son développement, la nécessité d'assurer son recrutement, obligeaient l'Ecole de la Perverchère à fermer ses portes. En terminant, M. l'abbé Marbeuf ne peut taire ses regrets de voir sitôt disparue une œuvre qui dota le Diocèse de maîtres éminents dans l'art difficile d'enseigner.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire général,

J. SENOT DE LA LONDE.

SÉANCE DU MARDI 2 FÉVRIER 1904

Présidence de M. Léon MAITRE, Président

Etaient présents : MM. BLANCHARD, DE BOCERET, abbé BRAULT, DE BRÉVEDENT, CHAILLOU, CHARON, DORTEL, DE FRESLON, GUICHARD, DE HARGUES, HOUDET, LAGRÉE, DE LAUZON, TROCHON DE LORIÈRE, abbé MARBEUF, MICHEL, Claude DE MONTI DE REZÉ, Yves DE MONTI DE REZÉ, PIED, POUVREAU, RÉVÉREND, RINGEVAL, SÉCHEZ, DE SÉCILLON, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, barons Ch. DE WISMES et Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. CAZAUTET, présenté par MM. Séchez et Soullard en qualité de membre titulaire, est admis.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau un exemplaire des *Mémoires de Lucas de la Championnière* sur les guerre de la

Vendée, offert par son petit-fils, M. Lucas de la Championnière, de Brains; et les *Vues et plans du vieux Nantes,* destinés à illustrer les premiers fascicules de l'ouvrage de M. l'abbé Durville, offerts par l'auteur. Il remercie chacun des aimables donateurs ainsi que le Révérend Père de la Croix pour l'envoi de sa photographie, d'une merveilleuse exactitude de ressemblance.

M. Charon présente une collection de haches en pierre provenant de Nouméa, et appartenant à M. le commandant Lagrée. En serpentine d'une grande finesse de grain, elles sont remarquables par leurs belles teintes et leur taille très régulière qui semble avoir été obtenue à l'aide d'un acide provenant de quelque plante du pays. M. Charon rapproche d'elles un lot de *celtæ* trouvées à Carnac et relève leurs points de ressemblance avec les premières.

M. Révérend exhibe également un fragment de tige en or très pur et très fin mesurant environ 20 centimètres de long et qui paraît avoir appartenu à une parure féminine. Cet objet a été trouvé par M. Libert, de la Roche-Bernard, à fleur de terre, près des ruines d'un ancien fort qui occupait le sommet de la colline située sur la rive droite de la Vilaine, en face de la ville, et désignée encore aujourd'hui sous le nom de *la butte du fort.*

M. Chaillou présente une cloche-sonnette en bronze, découverte en 1892 dans les fouilles du *balneum* de la villa romaine des Cléons, et faisant partie des collections du Musée, et la compare à une cloche japonaise acquise chez un marchand d'antiquités des grands boulevards, à Paris. L'objet ancien et son correspondant moderne présentent des traits communs : le métal et la forme sont identiques, et leur facture se rapproche sensiblement. L'une et l'autre ont été faites au tour, et martelées à l'intérieur afin de serrer les molécules de bronze et augmenter la puissance du son. La clochette gallo-romaine, d'un travail assez fruste, pèse 700 grammes; elle est ouverte au sommet, son marteau est oxydé et le son en est beaucoup plus grave que ne comporte son volume. Sa sœur d'Extrême-Orient, légèrement plus élevée, présente seulement un trou de suspension fort étroit, et son renfort est intérieur et non extérieur. Son poids, beaucoup moindre, n'accuse que 170 grammes. Elle est revêtue d'une peinture polychrôme et laquée, ornée de bandes

circulaires de fleurs, décorée de courbes ellipsoïdes, et de grecques sur ses bords. Sa légèreté est extrême, et sa sonorité extraordinaire donne une vibration violente et claire, très différente de l'autre.

M. Chaillou accompagne la description détaillée de ces spécimens de deux civilisations que dix-huit siècles séparent, d'intéressantes et judicieuses remarques sur l'intérêt de la méthode comparative pour l'étude de l'antiquité.

M. le Secrétaire général donne lecture des premiers chapitres d'une étude de M. l'abbé Bourdeaut sur *la paroisse et le clergé de Vieillevigne pendant la Révolution*. L'auteur, après avoir retracé la physionomie des prêtres qui exerçaient à Vieillevigne le ministère ecclésiastique, fournit d'utiles renseignements sur les familles nobles, les de Goulaine, Charbonneau, le Maignan de l'Ecorce, qui l'habitaient, ainsi que sur les principaux membres de la bourgeoisie de cette époque. Il indique ensuite l'état d'esprit de la population à la veille de la convocation des Etats-Généraux. Puis il entre dans le détail des événements dont la paroisse fut le théâtre pendant la Révolution et au cours de l'insurrection vendéenne. M. Alfred Lallié, notre érudit historien, dans une lettre communiquée à la Société, rend hommage à l'excellente méthode du mémoire, et à l'esprit d'exactitude qui préside à l'exposé des faits qui y sont relatés.

M. Michel, ingénieur des travaux de la ville, rend compte du résultat des fouilles pratiquées en 1902 à l'occasion de l'établissement du nouveau réseau d'égouts dans la Grande-Rue. Dans la section comprise entre la rue de Strasbourg et la rue du Château, la tranchée a révélé l'existence de petits murs légers, attestant, sans doute possible, l'époque romaine, restes probables de clôture de jardins de villas. Plus loin, entre le Pilori et la place du Change, apparut toute une série de piliers en briques, espacés régulièrement, destinés à supporter l'hypocauste d'un palais important situé à cet endroit. Près du passage Bouchaud s'étendait un large fossé, et auprès, un puits profond, donna des fragments de poterie, des seaux de bois, etc. Place du Change, plusieurs traverses de chêne et de hêtre, grossièrement équarries, ayant dû servir à l'établissement d'un passage à gué, furent mises à découvert, ainsi qu'un grand nombre de dents de sanglier. Mais

des murs de l'enceinte romaine, signalée à cet endroit, on ne releva aucune trace. En face du bazar Sainte-Croix, les fouilles firent apparaître les vestiges de constructions anciennes, et à l'angle de la rue de la Poissonnerie, à deux mètres de profondeur, un rocher de schiste d'une extrême dureté et à paroi très polie. Enfin des abords du pont d'Orléans partaient trois chaussées pavées.

La trouvaille la plus intéressante est celle d'un vase intact en pierre noire orné dans sa partie médiane d'une bande circulaire de guillochures d'un joli dessin. Sa facture accuse la fin de la période gallo-romaine, ou effleure l'âge mérovingien. On a également découvert quelques haches celtiques brisées, des pièces de monnaie à l'effigie de Vespasien, et une stèle dont l'inscription effacée n'offre plus, à côté du croissant de Diane, que les mots : *et memoriæ*. Tous ces objets ont été déposés dans la cour de l'hôtel de Briord avant d'aller prendre place au Musée.

M. le Baron de Wismes continue la lecture du manuscrit de l'historien Chevas sur *les origines religieuses de Sainte-Marie*. D'après l'écrivain, la fondation de ce centre chrétien et l'érection de sa primitive église doivent être attribuées à une colonie de moines qu'aurait laissés sur la côte saint Philbert, au moment de s'embarquer pour Noirmoutier. La découverte de plusieurs sarcophages coquilliers, de l'époque mérovingienne, aux environs des Grandes-Vallées, lors de l'ouverture de la route de Pornic en 1855, atteste en tout cas la haute antiquité religieuse de Sainte-Marie. Au XIe siècle les moines de Saint-Sauveur de Redon y fondaient un prieuré, qui grâce aux riches dotations de Glévian comte de Bécon, et de l'évêque de Nantes, ne tarda pas à devenir florissant. A la suite d'une période troublée, les chanoines réguliers de Saint-Augustin succédèrent au XIIe siècle aux Bénédictins, et conservèrent ce bénéfice pendant de longs siècles. La belle fuie qui subsiste est le seul vestige de l'antique demeure abbatiale. Chevas relève la liste de tous les Abbés, et donne l'état des rentes dont le prieuré jouissait dans la contrée.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire général,

J. Senot de la Londe.

SÉANCE DU MARDI 1er MARS 1904

Présidence de M. le baron DE WISMES, Vice-Président

Etaient présents : MM. BLANCHARD, abbé BRAULT, DE BRÉVÉDENT, CAZAUTET, CHAILLOU, CHARON, DORTEL, Henry GOUSSET, Roger GRAND, GUICHARD, LAGRÉE, LEROUX, Claude DE MONTI DE REZÉ, PIED, RÉVÉREND, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, TROCHON DE LORIÈRE, DE VEILLECHÈZE et baron G. DE WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté, après une observation de M. Chaillou qui établit, d'après le bel ouvrage de M. Caillère, le *Trésor de l'Armorique*, que la tige en or, présentée par M. Révérend dépendait d'une ceinture plutôt que d'un collier de femme.

M. VIGNARD, présenté par MM. Léon Maître et Roger Grand, est admis en qualité de membre titulaire de la Société.

Lecture est donnée de la lettre de démission de M. PALVADEAU.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau une brochure qui traite de *découvertes confirmant un âge de cuivre en Armorique*, et remercie l'auteur, M. du Chatellier, au nom de la Société. Il annonce ensuite que les ouvriers occupés à la démolition de l'ancienne église des Jacobins, rue de Strasbourg, viennent de mettre à jour un cercueil en plomb au milieu du chœur. Le propriétaire, M. Drouin, a fait immédiatement procéder à son ouverture en présence de plusieurs membres de notre Société, qui ont soumis à l'examen des médecins le squelette qu'il renfermait. On se demande si ces restes ne seraient pas ceux de Simon de Langres élu évêque de Nantes en 1365, et qui mourut en 1384 au couvent des Frères Prêcheurs de notre ville après avoir résigné l'Episcopat.

M. L'ABBÉ BRAULT expose les raisons qui l'inclinent à douter quant à présent de l'identification proposée. Albert le Grand et Travers attestent bien que le Prélat fut inhumé aux Jacobins, mais l'emplacement que le premier assigne à son

enfeu ne correspond pas à la position du caveau. Le cercueil ne paraît porter aucune inscription, et la bière n'a révélé l'existence d'aucun vestige d'ornement ou d'insigne pontifical. Peut-être l'achèvement des fouilles permettra-t-il de conclure? Mais jusqu'à ce moment, et en l'absence de preuve et de document, il convient de réserver une opinion uniquement basée sur des présomptions impuissantes à fonder une certitude. L'échange d'observations auquel donnent lieu les réflexions de M. l'abbé Brault indique que son avis répond au sentiment de la majorité des membres de la Société.

M. SOULLARD communique le sceau d'une belle frappe de Renée d'Aunay, cousine de Joachim du Bellay, et qui fut abbesse d'Estival vers le milieu du XVIe siècle.

M. LE BARON DE WISMES termine la lecture du manuscrit de *Chevas* sur *l'Abbaye et la Paroisse de Sainte-Marie*, et y joint d'intéressants commentaires. Dans cette dernière partie l'auteur étudie les transformations successives que subit le pays depuis la Révolution et nous initie aux détails de son histoire jusqu'en 1840. Organisée en commune en 1790, et menacée du partage de son territoire alors considérable, au profit du Clion et de Pornic, Sainte-Marie comptait alors 1300 habitants. Privée de curé à la suite des persécutions d'alors, son église fut spoliée en 1793 de ses vases sacrés et de tous les objets du culte que la municipalité dut envoyer au District. Son nom devenu suspect fut changé en celui de la *Roche-Pelletier*, dénomination empruntée à un point de la côte. Pour la protéger contre les attaques et le pillage des bandes armées qui guerroyaient aux alentours, divers postes furent créés et une garnison permanente établie à Chauvé. En 1795, les habitants qui avaient à maintes reprises réclamé le rétablissement du culte, obtinrent enfin que l'église rouvrit ses portes. La population jusque-là très pauvre, put alors s'adonner en toute sécurité aux travaux agricoles, que favorisa, en 1831, l'institution du comité des Marais de Haute-Perche. Amputée, en 1836, d'une fraction de son territoire en faveur de Pornic, Sainte-Marie à partir de 1840 a bénéficié du développement de sa station balnéaire, et sa prospérité depuis cette époque a sans cesse été grandissante.

M. Le Secrétaire général communique des extraits du travail de M. l'ABBÉ BOURDEAULT sur la *paroisse et le clergé de*

Vieillevigne pendant la Révolution. Dans cette consciencieuse étude l'auteur expose longuement les difficultés et les troubles qui résultèrent de l'installation des curés assermentés à la place du clergé demeuré fidèle à l'Église.

Sous ce titre *l'île du Met et le combat de 1758*, M. DE BOCERET a recuilli un intéressant épisode d'histoire dont notre côte fut le théâtre. Le 14 septembre de cette année, trois vaisseaux anglais qui gardaient l'entrée de la Vilaine, vinrent s'embosser en face Piriac à la hauteur de l'île du Met que défendait une petite garnison de cinquante miliciens sous le commandement du capitaine Franval. Après une vigoureuse canonnade à laquelle le petit fort ne répondit que faiblement, le pavillon de France fut amené, et l'ennemi prit possession de l'île. Le fort n'avait pas souffert et l'auteur de la lettre, M. Branchu, de Guérande, qui raconte le fait à l'un de ses parents, s'étonne justement qu'il n'ait pas opposé une résistance plus sérieuse.

M. SENOT DE LA LONDE rend compte de l'excursion qu'il vient de faire à l'*Abbaye de la Chaise-Dieu* (Haute-Loire). Pour y conduire, la ligne de Clermont au Puy par Ambert et Arlanc, traverse une des contrées les plus pittoresques du réseau du P.-L.-M. Au sortir de la Limagne féconde, la voie ferrée s'engage dans les gorges de la Dore, que resserrent à droite et à gauche les montagnes du Livradois et du Forez, et dispute au torrent qui se tord en méandres infinis, un passage sans cesse obstrué par des roches et des talus abrupts. Au delà d'Olliergues le défilé s'évase en vallée, où Ambert s'étale coquettement, puis se referme à mesure que l'on gravit les pentes élevées du bassin de la Loire.

L'abbaye de la Chaise-Dieu, à 1.200 mètres d'altitude, sur un plateau froid et désolé, constamment balayé par les tourmentes de neige, présente une masse imposante et sévère qui s'harmonise à merveille avec la sauvage nature qui l'entoure. Son abbatiale, aujourd'hui église paroissiale, est considérée à juste titre comme le plus beau vaisseau gothique de l'Auvergne après la cathédrale de Clermont.

Fondé en 1043 par saint Robert, chanoine de Brioude, le monastère de la Chaise-Dieu, enrichi de privilèges par les Papes et de dotations importantes par nos Rois, devint bientôt l'un des plus florissants du Centre. Il compta, dit-on,

jusqu'à trois cents moines, et ses possessions s'étendirent dans le Velay, le Vivarais et l'Auvergne. Ses cloîtres fournirent des évêques au Puy, à Clermont et à Lyon, et l'un de ses fils, Pierre Roger, gouverna l'Eglise au temps des Papes d'Avignon de 1342 à 1352, sous le nom de Clément VI. Visitée par Urbain II qui se rendait à Clermont prêcher la première Croisade, puis par Innocent II, la célèbre abbaye donna aussi l'hospitalité à François 1er. Parmi ses abbés, il convient de citer Jacques de Saint-Nectaire, Géraud de Monclar, Charles d'Orléans, Richelieu, Mazarin, Henri de la Rochefoucauld, François de Lorraine, et le dernier, le Cardinal de Rohan qui vint expier dans sa solitude la triste part qu'il prit dans l'affaire du Collier. Les Religieux l'accueillirent, paraît-il, avec défaveur, et refusèrent de le recevoir au cloître. Un jour cependant on dut lui en ouvrir les portes, et comme il gravissait péniblement les degrés, les moines le raillaient: « Allons, Monseigneur, du courage ! Encore un coup de collier ! »

L'Eglise avec ses piliers massifs, ses trois nefs d'égale hauteur, et ses lignes froides et dures, sans ornement ni sculpture, frappe l'observateur par son austère beauté. On retrouve là les caractères de cette architecture sobre, rigide et nue, chère aux moines du Moyen âge, et qui convenait si bien à l'esprit de mortification et de prière « des grands bâtisseurs » des XIIe et XIIIe siècles. La Tour Clémentine accotée à l'abside rappelle par sa couronne de créneaux et de machicoulis les nécessités de la défense. C'est là en effet qu'en 1562, les enfants de saint Robert s'enfermèrent pendant un mois pour résister aux assauts des bandes huguenotes du Baron des Adrets.

L'œil est malheureusement choqué dès l'entrée par un jubé du XVIIe siècle qui isole le chœur des moines du reste de l'édifice et empêche d'en embrasser les grandioses proportions. Mais les merveilleuses richesses qui le décorent ont vite effacé cette fâcheuse impression. Cent cinquante-six stalles dont l'admirable travail et l'infinie variété des sujets ne peuvent être comparés qu'aux boiseries de la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, près de Luchon, garnissent l'enceinte réservée. Au milieu s'élève le tombeau du Pape Clément VI, dont la statue de marbre blanc porte la trace des

mutilations que les Protestants infligèrent au monument. Une hache sacrilège a brisé la figure, les mains et les pieds, et les quarante-quatre personnages rangés autour du Pontife comme une garde d'honneur, ont tous disparu.

Sur les murs sont appendus quatorze panneaux de tapisserie de soie des Flandres représentant la vie de Notre Seigneur et les scènes correspondantes de l'Ancien Testament. Leur valeur dépasse trois millions. Sauvées du vandalisme révolutionnaire par la piété des habitants qui les enfouirent en terre, elles viennent d'être l'objet de restaurations importantes à la manufacture des Gobelins. L'Etat les convoite, mais les paroissiens, nous dit M. le curé, ne consentiront jamais à s'en dessaisir.

La principale curiosité artistique de la Chaise-Dieu est la fameuse fresque connue sous le nom de *Danse Macabre*. Elle couvre le mur de clôture du chœur du collatéral Nord, et se développe à deux mètres au-dessus du sol sur une longueur de 26 mètres. Soixante personnages de grandeur presque naturelle, sont entraînés dans une ronde infernale par la Mort dont le hideux squelette touche successivement un pape ceint de la tiare, un empereur couronné, un patriarche, un chevalier, un prélat, un bourgeois, un bailli, un enfant, une châtelaine, un paysan, un page, un religieux, etc., etc. Cette composition étrange qui constitue un des plus rares et des plus curieux monuments de ce genre, ne porte ni date ni inscription. Par les détails du costume, il est permis de lui assigner pour âge le milieu du XVe siècle. Les couleurs employées sont l'ocre jaune, l'ocre rouge, et une couleur gris sale pour les personnages et les draperies. Elle est attribuée à l'un des artistes que Jacques de St-Nectaire ou Pierre de Chanac fit venir d'Italie pour décorer l'abbatiale.

Un monumental buffet d'orgues, supporté par d'énormes cariatides, occupe l'entrée de la grande nef. Ses boiseries de style Renaissance, d'un admirable fini d'exécution, sont l'œuvre du célèbre Coysevox.

Un vaste cloître où l'arceau roman se marie à l'ogive, s'étend le long du bas côté sud. Des quatre galeries qui le composaient jadis, deux seules subsistent.

L'abbatiale de la Chaise-Dieu, commencée en 1344 par

ordre de Clément VI, coûta au Pontife 30.000 florins d'or environ 2 millions de notre monnaie. Sa construction, dirigée par Hugues Morel et Pierre de Cébazat, fut poussée avec activité et terminée en 1350. Aujourd'hui, classée au rang des monuments historiques, elle est, malgré son état de délabrement et d'abandon, un des édifices de l'Auvergne les plus dignes de l'attention du touriste, de l'archéologue et de l'artiste.

La Séance est levée à 6 heures

Le Secrétaire Général,

J. SENOT DE LA LONDE.

SÉANCE DU MARDI 29 MARS 1904

Présidence de M. Léon MAITRE, Président

Etaient présents : MM. BLANCHARD, abbé BRAULT, CAZAUTET, CHAILLOU, CHARON, DORTEL, abbé DURVILLE, DE FRESLON, Henry GOUSSET, Roger GRAND, GUICHARD, Alcide LEROUX, Léon MAITRE, PORT, RÉVÉREND, SENOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, DE VEILLECHÈZE, VIGNARD et baron G. de WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté après une observation de M. CHAILLOU qui tient à faire remarquer que la définition et l'attribution de la tige d'or de M. Révérend qu'il a données, sont empruntées au bel ouvrage de M. Caillère, de Rennes, le *Trésor de l'Armorique*.

M. LE PRÉSIDENT présente les excuses de MM. le baron de Wismes et Pied, empêchés. M. PORT entretient la Société de l'intéressante découverte qui vient d'être faite sur les dunes de Saint-Brévin, à peu de distance du fort du Pointeau. Des ouvriers agricoles occupés à défricher un terrain situé sur le plateau de la Nicollerie, ont mis à jour sous une épaisseur de trois mètres de sable, superposé par couches de ton et de nature différents, la table d'un dolmen parfaitement intact. Le dégagement effectué a fait apparaître un dallage de pierres plates recouvrant l'intérieur du monument. Une épée en fer d'une époque difficile à préciser, une hache en

pierre grise polie à grain très fin, et deux beaux silex remarquablement taillés ont été présentés à M. Port comme provenant du déblaiement ; mais le sous-sol jusqu'à présent n'a pas été fouillé. Demain une équipe de terrassiers, sous la surveillance de notre confrère, doit opérer des recherches qui pourront livrer des vestiges intéressants. Plusieurs de nos collègues se proposent de suivre ce travail.

M. LE PRÉSIDENT rend compte de ses démarches tendant à obtenir le dépôt à la Cathédrale, près du tombeau des Carmes, des restes de Françoise de Dinan. Le coffret de chêne destiné à les recevoir enfermerait également le procès-verbal relatant la découverte du cercueil et les circonstances qui l'ont accompagnée. Monseigneur a fait le meilleur accueil au désir qui lui a été exprimé au nom de la Société ; le Ministère des Cultes va être saisi de l'affaire, et tout fait espérer sa prompte solution.

M. l'abbé DURVILLE rectifie les erreurs commises par du Paz et Albert le Grand sur certaines clauses et la date du testament de la Princesse. Son décès survint le 3 ou 4 janvier 1499 (nouveau style) et non 1498 comme l'ont avancé certains auteurs. La maison de Chateaubriand (aujourd'hui rue de Briord) dont elle fit donation à Jean de Proisy, son troisième mari, reconstruite plus tard, devint au XVIIe siècle l'hôtel de la Papotière, et fut habitée ensuite par les Barrin. Connu de nos jours sous le nom d'hôtel Cheguillaume, il a été récemment acquis par la Ville.

M. CHAILLOU, dont le domaine des Cléons (Haute-Goulaine) a déjà livré tant de richesses archéologiques décrites avec la science éprouvée de notre éminent confrère, présente à la Société *une monnaie d'or mérovingienne* qui vient d'y être mise à jour. Cette découverte mérite d'autant plus d'être signalée qu'elle vient confirmer l'opinion qu'avait fait naître l'apparition, à la suite du cyclone du 17 juillet 1890, de divers vestiges révélant la superposition d'un établissement mérovingien à la station gallo-romaine des Cléons. Une carrière de calcaire qui dut être exploitée pour l'extraction des cercueils retrouvés au cimetière Saint-Donatien, lors de la construction de l'église dédiée aux martyrs nantais, atteste en effet le travail de l'homme à cette époque.

La médaille en question, véritable petit bijou, d'une réelle

beauté de frappe et d'une irréprochable conservation, est le *triens Gabalorum* bien connu. (Le pays des Gabales, ancien Gévaudan, correspond au département de la Lozère). Il existe au Cabinet des Médailles, et se trouve reproduit et décrit dans l'Annuaire de la Société Française de Nusmimatique et d'Archéologie, tome VII, année 1883, à l'article *monnaies mérovingiennes du Gévaudan* Il porte une tête diadémée à tranche perlée à droite, devant le profil une branche renversée à trois feuilles lancéolées ; au revers un calice à deux anses surmonté d'une croix pattée avec guirlande de feuillage au pourtour, et la légende ELAFIVS MONETAT. Ce nom du monétaire *Elafius* permet de le dater du premier tiers du VIIe siècle ou de la fin du VIe. Son poids est de 1 gramme 25 centigrammes.

Il a été trouvé, l'année dernière, à 500 mètres de la voie romaine et de la carrière, dans le clos du Roger ; au même endroit, quatre autres pièces de même dimension en bronze, dont deux soudées ensemble par l'oxyde de cuivre, furent également mises à jour, puis malheureusement perdues par la suite.

M. Roger GRAND, dans une brillante causerie, retrace d'après des documents la plupart inédits, les dernières opérations militaires et les circonstances qui entourèrent la mort de du Guesclin. Jusqu'ici l'histoire ne possédait sur les derniers temps du fameux connétable que des renseignements fort succincts : le récit du Trouvère Cuvelier, la chronique de Froissard, celles des quatre derniers Valois et du duc de Bourbon, le *Parvus Thalamus* de Montpellier, fournissaient seuls quelques données peu précises, obscures sur plus d'un point, et souvent contradictoires. Les registres des comptes consulaires de Saint-Flour et de Montferrand ont permis à notre collègue, durant son séjour en Auvergne, de reconstituer fidèlement cette période de la vie du grand capitaine.

C'était au moment où Charles V projetant d'annexer la Bretagne, s'apprêtait à lutter contre le Duc. Le Connétable ne voulant pas tirer l'épée contre sa patrie, n'avait consenti à conserver sa charge que sur les supplications de la Cour, quand une occasion s'offrit heureusement à lui de servir la France tout en restant Breton.

Des bandes de routiers, à la solde des Anglais, infestaient l'Auvergne, le Gévaudan et le Velay. Leurs hordes redoutables brûlant et rançonnant la campagne, s'emparaient des châteaux qui commandent la contrée, s'y fortifiaient et de là fondaient sur les villes voisines. Clermont, Saint-Flour et Aurillac, également menacées, firent appel à la vaillance de du Guesclin pour châtier ces pillards et délivrer le pays.

Le 10 Juin 1380 il est à Clermont où il arrête le plan de ses opérations. Chaliers et Carlat en Haute-Auvergne, et Châteauneuf de Randon dans le Gévaudan servent de places fortes à l'ennemi et vont être investies. Son écuyer part immédiatement pour Saint-Flour porteur d'instructions aux consuls qui doivent convoquer les gens de guerre, réunir l'artillerie et veiller à la fabrication des poudres et des pots à feu.

Le 21 Juin l'armée à laquelle se sont jointes les milices de toute la Province et que commandent sous sa haute direction le duc de Berry et le maréchal de Sancerre, vient mettre le siège devant Chaliers. Six jours durant l'artillerie bat la place, puis l'assaut est donné et les assiégés capitulent le 27.

Dès le lendemain du Guesclin levait son camp et allait s'établir sous les murs de Châteauneuf de Randon. Le siège était commencé et d'après la tradition, le capitaine anglais désespérant de ses propres forces avait promis de se rendre si dans douze jours la ville n'était secourue.

Sur les entrefaites le Connétable tombe malade, empoisonné disent les uns, atteint de la dyssenterie selon les autres. Le mal s'aggravant on le transporte mourant au fort de Chaliers où il rend l'âme le 13 ou le 14 juillet 1380, et non le 18 comme l'avancent la plupart des historiens.

La légende a popularisé la scène fameuse : le gouverneur, fidèle à la foi jurée, serait venu le douzième jour remettre les clefs de la forteresse au chef français, et les déposer sur le cercueil du grand batailleur.

Son corps fut transporté au Puy d'abord, où ses intestins, recueillis dans une urne furent déposés aux Jacobins; puis à Montferrand près de Clermont, où l'*on dut faire bouillir* ses chairs dans l'eau chaude; le squelette réclamé par Charles V alla prendre place à Saint-Denis à côté des tombes royales; enfin le cœur repose à Dinan dans l'Église Saint-Sauveur.

M. Révérend communique deux délibérations des Registres du Général de la paroisse d'Arzal (Morbihan) qui relatent un curieux épisode de la vie provinciale du XVIIIe siècle.

Les seigneurs de Broël qui avaient à Arzal droit de haute, moyenne et basse justice, possédaient dans l'église près du chœur une chapelle à leur usage exclusif. Or, un jour de l'an 1761 elle fut encombrée de bancs, de coffres et d'armoires si bien que le Seigneur ne put y trouver place.

Aussitôt par l'organe de leur procureur fiscal, les châtelains protestent et requièrent l'enlèvement du mobilier d'église qui masque la vue du sanctuaire et le Général accueille la réclamation et ordonne d'y donner satifaction.

Mais le Recteur fit, paraît-il, la sourde oreille; du moins laissa-t-il dans la chapelle un pupître de dimension plus qu'ordinaire. Alors l'affaire tourne au tragique. Devant le Général convoqué de nouveau le 30 Janvier 1762, l'avocat du Seigneur se plaint que la porte de communication de la chapelle au sanctuaire ait été fracturée et une partie du mobilier indûment replacée. En vain le Recteur essaie d'intervenir et veut se justifier. L'avocat lui coupe la parole et l'oblige à se taire.

Dans un débat si critique, quel parti vont prendre les notables? Grand embarras et cruelle énigme! Enfin une seconde délibération condamne le pupître à réintégrer la sacristie.

Qu'advint-il? Le lutrin sans doute s'obstina à envahir la place, et force fut au seigneur de Broël de se pourvoir en Parlement pour obtenir enfin la libre jouissance de sa chapelle.

La séance est levée à 6 heures.

Le secrétaire général,

J. Senot de la Londe.

SÉANCE DU MARDI 3 MAI 1904

Présidence de M. Léon MAITRE, président

Etaient présents : MM. René BLANCHARD, abbé BRAULT, DE BRÉVEDENT, CAZAUTET, DORTEL, Roger GRAND, GUICHARD, HOUDET, Alcide LEROUX, E. PIED, POUVREAU, SENOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, TROCHON DE LORIÈRE, DE VEILLECHÈZE, VIGNARD, barons Chr. et G. DE WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau une lettre de M. le Secrétaire général de la Société des Antiquaires de Normandie (Caen), qui accuse réception des Bulletins de notre Compagnie et annonce l'échange de nos publications. Il fait aussi part du décès de M. Oheix père, mort à Savenay le 23 avril dernier. M. Oheix était membre de notre Société depuis 1886, et bien qu'éloigné habituellement de nos séances, il s'intéressait vivement à ses travaux.

M. DORTEL communique un joli portrait de M. l'abbé Fournier curé de Saint-Nicoles, représentant du Peuple à l'Assemblée de 1848, dessiné par Courtois ; — une série de belles photographies d'un coin ignoré du vieux Nantes, la Cour Richard, située près de la rue de l'Héronnière ; — et une gravure en couleurs représentant Jean IV à son lit de mort chargeant le connétable de Clisson de la garde de ses enfants.

M. l'abbé BRAULT annonce qu'il a découvert à la Bibliothèque du Grand-Séminaire un bréviaire du XVIIIe siècle dont les marges contiennent d'intéressantes notes sur l'histoire du couvent et de l'église des Jacobins. Notre confrère donne ensuite lecture du procès-verbal de la découverte des restes de Françoise de Dinan. Après avoir indiqué l'emplacement qu'occupait le cercueil de la Princesse et l'aspect qu'il présentait, le rapport signale l'état du squelette, puis l'hypothèse émise au sujet de son identité ; il constate ensuite comment l'inscription déchiffrée le 22 mars dernier par M. P. Soullard, bibliothécaire de la Société archéologique, a

mis fin à toute les contreverses, et établi irrévocablement que ces ossements étaient bien ceux de la belle-sœur du duc François Ier, plus tard épouse de Guy XIV de Laval et gouvernante de la Duchesse Anne. Cet acte, signé par tous les Membres présents lors de l'exhumation et de l'ouverture du cercueil, doit être transmis au Ministère des Cultes par les soins de M. le Président, à l'appui de la demande du transfert de ces restes dans la Cathédrale.

M. le baron Gaëtan DE WISMES rend compte de l'excursion faite le 30 mars dernier, en compagnie de MM. Dortel et Port, au dolmen découvert l'hiver dernier dans les dunes de Saint-Brévin, sur un terrain appartenant à M. Lesueur, de Paris. Ce monument, situé à 8 ou 900 mètres de la mer, derrière le Casino, est constitué par une table mégalithique, mesurant 80 centimètres d'épaisseur reposant sur six ou huit pierres de support, dont quelques-unes se sont infléchies sous son énorme poids. La fouille, exécutée en présence de nos confrères, n'a donné aucun résultat important, et a simplement mis à jour des débris de poterie noire et de menus morceaux de silex. Cette circonstance incline MM. Maître et Dortel à penser que le dolmen dut être violé à une époque déjà ancienne, et le mobilier qu'il recélait, dispersé.

M. DE VEILLECHÈZE donne lecture de notes très documentées sur l'*histoire de Saint-Mars de Coutais*. Le territoire de cette paroisse se trouvait anciennement enclavé dans la vaste forêt de Machecoul qui en côtoyant le lac de Grandlieu, s'avançait jusqu'à Bouguenais, et renfermait plusieurs châtellenies. La plus importante avait son siège au bourg même sur les bords du Tenu. Le château de Saint-Mars, construit au XVe siècle, montre encore entre la rivière qui baigne ses murs et la jolie église moderne située derrière, ses fenêtres à pignons aigus et ses couronnements de croisées moulurés, et ornés de feuillages. La cour intérieure présente un pavillon hexagonal en saillie sur lequel on remarque un écusson incliné, décoré d'attributs que l'effritement ou les mutilations empêchent de définir. Possédé jusqu'à la fin du XIIIe siècle par les seigneurs de Saint-Mars, il fit plus tard partie du domaine royal de la Vicomté de Loyaux, passa vers 1707 dans la maison des Boux de Casson qui le conservèrent

jusqu'à l'extinction de la Féodalité, puis entra par alliance dans la famille de Monti de Rezé. Pendant les troubles de la Ligue, Mercœur l'attaqua et s'en rendit maître.

La seigneurie des Couëtis, qui appartint également à René, conseiller au Parlement de Bretagne, puis à Martin Boux, dépendait aussi de Saint-Mars. Son château dont les fondations s'aperçoivent encore au ras du sol devant un vaste jardin entouré de murs et à l'extrémité duquel se trouve l'ancienne chapelle bien conservée près d'une belle futaie, fut entièrement détruit par l'incendie à la fin du XVIIIe siècle. Ses terres, appelées aujourd'hui la Basse-Cour, furent acquises en 1779 par Pierre Lucas de la Championnière, conseiller à la Cour des Comptes de Bretagne, et sont demeurées la propriété de ses descendants. C'est là que le 10 mars 1793 la famille du jeune chef vendéen, compagnon et lieutenant de Charette, vint trouver un refuge. Elle y demeura cachée, le jour au milieu des roseaux du lac, la nuit dans les bâtiments de la ferme, jusqu'au mois d'octobre de cette année, puis quitta sa retraite pour passer la Loire à la suite de l'armée royaliste, et disparut tout entière dans la déroute du Mans (10 décembre 1793).

Les registres paroissiaux fournissent d'utiles renseignements sur les principales familles du pays, et les archives départementales signalent les événements dont Saint-Mars fut le théâtre à l'époque de la Révolution. La paroisse prit part au soulèvement de la contrée, plusieurs maisons furent incendiées par les colonnes républicaines, et un grand nombre de ses habitants arrêtés, allèrent peupler les prisons de l'Entrepôt et du Bouffay. Un détachement commandé par MM. de Bruc et de Jasson y livra bataille à des troupes de ligne, venues de Nantes, et au cours de la lutte les deux chefs vendéens perdirent la vie. Enfin c'est à Saint-Mars qu'au début de l'hiver 1795, Bureau de la Bâtardière, ayant réussi au prix de difficultés inouïes à passer le lac à Bouaye, s'aboucha avec Charette et entama les négociations qui devaient aboutir à la Pacification de la Jaunais.

Dans un mémoire savamment présenté, M. Alcide Leroux étudie le *Chatellier industriel de Vieux-Castel*, situé sur le territoire de Langonnet, canton de Gourin (Morbihan), et relève avec une impeccable sûreté de critique les preuves de l'existence et de l'importance de cet établissement. Tout près d'une enceinte

limitée sur une de ses faces par les bâtiments de la ferme d'Ar'Castel et qu'entourent des douves et des fossés profonds, s'élèvent des monceaux considérables de briques et de tuiles demi-circulaires; de nombreuses excavations ouvertes dans le sol environnant où foisonne l'argile, indiquent les carrières d'où les potiers gallo-romains extrayaient la matière première employée à la fabrication de leurs produits. A peu de distance et à fleur de terre se rencontrent en quantité prodigieuse des débris dont la nature accuse incontestablement l'origine et la date.

L'opinion des auteurs qui voudraient voir dans cette espèce de camp retranché les vestiges d'un poste militaire destiné à assurer la domination des conquérants de la Gaule semble devoir être écartée. L'enceinte du Vieux-Castel de Langonnet fut établie pour protéger l'atelier qui s'y était installé contre les attaques des pillards ou des malfaiteurs, et y mettre en sûreté son outillage et ses matériaux. Sa situation au centre d'une contrée riche, bien cultivée et très peuplée, à peu de distance de deux cités importantes de l'ancienne Armorique, *Vorganium* (Carhaix), capitale des Osismii et Sulim (Castonnet), enfin sa proximité de la grande voie romaine reliant Tours à Brest par Condevincum, attestent la place importante que le Chatellier de Langonnet dut occuper dans la vie économique du pays. Pour achever de s'en convaincre il suffit de constater que sur une étendue de plusieurs hectares le sol est jonché de débris, de tuiles et de briques, provenant des fours dont l'emplacement ne pourrait être déterminé qu'à l'aide de fouilles méthodiques. On en trouve dans les sillons, dans les douves des fossés qui séparent les champs, et jusque sur les chemins d'exploitation de la ferme. Les monticules artificiels qui s'élèvent sans symétrie près de l'enceinte et qui forment une masse qu'on ne peut évaluer à moins de 3 à 400 mètres cubes, en renferment des amas considérables, et l'on y rencontre toutes les formes que l'art gallo-romain a revêtues dans ce genre d'industrie. Enfin les noms bretons des champs eux-mêmes rappellent tous le travail qui probablement durant de longs siècles se pratiqua sur ce point. Les excavations profondes que présente le terrain permettent d'estimer à environ 100 mille mètres cubes la quantité d'argile sortie de ces trous.

M. Leroux pense que les matériaux produits par l'atelier de Langonnet durent être utilisés aux constructions de Vorganium, qui n'en est distant que de six lieues, et peut-être de Sulim et de Dariorigum ; et il assigne, comme terme à la durée de fonctionnement de ses ateliers, le milieu du ve siècle, c'est-à-dire l'époque où les grandes invasions détruisirent les établissements de l'ancienne Gaule.

M. le baron DE WISMES communique à la Société une notice que M. le marquis DE BRÉMOND D'ARS, notre ancien Président, vient de consacrer à *la mémoire de M. de Meyronnet-Saint-Marc*, un des membres les plus distingués de l'Académie d'Aix-en-Provence, et mort dans cette ville le 21 février dernier, à l'âge de 81 ans. M. de Saint-Marc que M. Brémond d'Ars avait connu durant son séjour dans le Midi, y vivait entouré d'une légitime popularité, méritée par son noble caractère, ses hautes qualités et son inépuisable charité. Poète délicat, il avait écrit un charmant volume de vers, *Légendes de Bretagne*, où il sut traduire avec émotion le charme pénétrant des légendes et des vieilles traditions de notre Province.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,

J. SENOT DE LA LONDE.

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 1904

Présidence de M. le baron de WISMES, vice-président

Présents : MM. l'abbé BRAULT, CAZAUTET, DORTEL, Alcide LEROUX, abbé LESIMPLE, docteur PLANTARD, SENOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, TROCHON DE LORIÈRE, DE VEILLECHÈZE, Félix VINCENT et baron G. DE WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le docteur Georges Halgan, présenté par MM. Roger Grand et Félix Vincent, MM. Furret, architecte et Dominique Caillé, présentés par MM. P. Soullard et Dortel, sont admis en qualité de membres titulaires.

M. le PRÉSIDENT communique une lettre d'invitation au Congrès de la Société Française d'Archéologie qui doit avoir lieu au Puy du 21 au 28 juin prochain ; - et annonce que les fouilles d'Antinoë ont amené la curieuse découverte d'une sorte de *guignol égyptien*. Cet exemplaire, unique jusqu'à ce jour d'un théâtre enfantin dont l'origine remonte ainsi à la plus haute antiquité, est actuellement exposé aux galeries du Petit-Palais des Champs-Elysées.

M. le baron G. DE WISMES présente deux *photographies des ruines de la Pénissière*, où le 6 juin 1832 se livra un furieux combat entre un bataillon de ligne et une petite troupe royaliste ; — ainsi qu'une petite statuette en cuivre doré, provenant des ruines de l'ancienne église des Jacobins, rue de Strasbourg.

M. P. SOULLARD exhibe une *urne de plomb en forme de cœur*, découverte au même endroit dans le courant du mois dernier, et qui dut renfermer le cœur de Pierre Bernard de la Turmelière, maire de Nantes de 1615 à 1617, et décédé en 1618, comme l'atteste l'inscription gravée sur une de ses faces, et soigneusement relevée par notre confrère avec l'écusson qui l'accompagne. Dérobée par un ouvrier du chantier et déposée chez un marchand d'antiquités de la place Bretagne, l'objet a été restitué à son propriétaire, M. Drouin, qui l'a offert au Musée où il est actuellement exposé. Mais l'urne ne contient plus le dépôt qui lui avait été confié et une ouverture, pratiquée sans doute à l'aide d'un ciseau sur tout un côté, a laissé échapper le cœur de l'ancien Maire de Nantes.

M. DORTEL donne lecture d'un article d'un journal local qui relate une intéressante *découverte de MM. de Kerviler et Le Pontois* dans le domaine de Kerusseaux-en-Quéven, près de Lorient. Ces Messieurs ont, au cours d'une fouille pratiquée dans un tumulus, mis à jour deux galeries mégalithiques parallèles de deux mètres de hauteur, renfermant *deux chambres sépulcrales* de dimensions jusqu'alors inconnues. A côté d'ossements humains, les savants y ont trouvé

des poignards et coûteaux en silex, des haches en fibrolite et des poteries sphériques. L'un d'eux estime que l'édification de ce monument remonte à deux mille ans avant notre ère.

M. le PRÉSIDENT soumet à l'examen de nos collègues un remarquable *coffret* garni de chagrin rouge, gaufré et orné d'un semis régulier de fleurs de lis d'or et de couronnes royales alternées surmontant la double initiale PQ. Cette cassette, en parfait état de conservation et digne de figurer dans nos Musées nationaux, paraît avoir appartenu à Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV ou au Régent. Sa facture et le style de ses ornements accusent en effet la fin du XVIIe siècle ou le commencement du XVIIIe. Il est aujourd'hui la propriété de M. Jalaber. Un second coffret en fer finement gravé, de l'époque Renaissance et présentant une serrure d'un mécanisme compliqué et fort ingénieux, fait également partie de sa collection.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce la prochaine publication du *Bulletin du 1er Semestre 1904*, et communique une lettre de M. l'abbé Bourdeaut, vicaire à Vieillevigne, qui prépare une nouvelle étude sur l'histoire de cette paroisse.

M. Alcide LEROUX achève la lecture de son intéressant mémoire sur le *Châtellier industriel de Langonnet*, et présente à la Société plusieurs spécimens de briques provenant de cet important atelier. Toutes les variétés qu'a produites l'art gallo-romain durent y être fabriquées, briques à rebord, tuiles d'enfaîteaux (*imbrices*), carreaux pour pavés (*tesseres*), et carreaux épais (*lateres*) ; un grand nombre offre des irrégularités qui semblent le résultat d'une déformation antérieure à la cuisson. Mais l'industrie qui se pratiqua dans cet établissement, fut certainement limitée à cette production, et ne s'appliqua point à la poterie proprement dite. L'abondance de l'argile sur toute la surface du territoire de Langonnet, la proximité de la Forêt centrale où les ouvriers pouvaient aisément s'approvisionner du bois nécessaire à la cuisson, expliquent d'ailleurs le choix de l'emplacement. L'exécution de fouilles méthodiques permettra sans doute de reconnaître la situation précise des fours de cuisson, que la présence de quantité de pierres vitrifiées semble déjà déterminer assez exactement. Quant à l'importance de l'atelier, elle est démontrée par l'énorme amoncellement de ses

débris et de ses produits rebutés couvrant plusieurs hectares, qui atteste du même coup la longue durée de son activité. Ses matériaux durent être employés non seulement à la construction des deux villas dont les restes apparaissent encore à Langonnet, mais surtout à tous les travaux de la grande cité armoricaine voisine, Vorganium, la capitale des Osismes, et peut-être de Sulim et de Dariorigum, sur le territoire des Venètes. L'invasion des Bretons insulaires au milieu du Ve siècle amena sa destruction.

M. P. SOULLARD présente et décrit une monnaie bretonne provenant de sa collection, d'un type nouveau et inconnu à ce jour. C'est *un écu d'or à la couronne de François II*, qui dut être frappé à Nantes en 1465, époque à laquelle Louis XI reconnut au Duc de Bretagne le droit de battre monnaie d'or ainsi que ses prédécesseurs l'avaient fait. Son examen révèle cette double particularité : au droit la couronne est entourée de la cordelière; au revers la légende habituelle *Deus in adjutorium meum intende* est remplacée par cette autre, inusitée jusqu'alors : *Benedicta sit sca Trinitas.*

Sous ce titre : *Un Breton nommé membre résident d'une Société savante cinq ans après sa mort*, M. le Baron Gaëtan DE WISMES présente une intéressante relation de l'hommage posthume rendu à la Tour d'Auvergne, le 30 mars 1805, par l'Académie Celtique, devenue depuis, la Société nationale des Antiquaires de France et dont on vient de fêter le centenaire. Les Mémoires de cette Compagnie (1) ont fourni à notre érudit confrère les éléments de son travail, et lui ont permis de remettre en lumière et de reconstituer dans leur exactitude historique tous les détails de cette glorification singulière du premier Grenadier de France.

A la séance d'ouverture, le 9 germinal an XIII, et après un discours du secrétaire général qui reporta à la Tour d'Auvergne l'honneur d'avoir créé le mouvement d'études des antiquités celtiques, M. Mangourit exalta les mérites de son œuvre scientifique. Avec le style pompeux de l'époque, il le montra recherchant et étudiant à travers auteurs anciens, monuments, littératures primitives, histoire et légendes, le souvenir et les actes des ancêtres, et fixant le résultat

(1) Tome Ier, Paris, Dentu MDCCCVII. Pages 29, 30 et 37.

de ses investigations dans son beau livre : *les Origines Gauloises*. Et pour honorer et perpétuer la mémoire du véritable fondateur de l'archéologie celtique, l'orateur proposa d'adapter au règlement intérieur de l'Académie les prescriptions de l'ordre du jour adressé à l'armée par le général Dessoles, lors des obsèques du héros d'Oberhaüsen. La Compagnie vota d'acclamation la proposition de M. Mangourit et décida qu'à l'avenir le nom de la Tour d'Auvergne figurerait en tête de ses membres; que lors des appels, son nom serait appelé le premier; et qu'à la première séance publique l'effectif des académiciens résidents serait porté à 82, chiffre correspondant à l'effectif de la Compagnie dont il faisait partie à la 46e demi-brigade de Grenadiers. A la page 1 des Mémoires de l'Académie Celtique, immédiatement après la liste des dignitaires du Bureau, on lit en effet :

Membres de l'Académie.

Résidents.

La Tour d'Auvergne-Corret, mort au champ d'honneur.

Ainsi, ajoute M. de Wismes en terminant, « comme *soldat* le héros d'Oberhaüsen fut simplement *continué* au lendemain de sa mort sur les contrôles de sa Compagnie; comme *savant* l'auteur des *Origines gauloises* fut *créé* cinq ans après sa mort membre résident d'une société nouvelle : apothéose rarissime, probablement unique! »

M. le baron DE WISMES donne lecture de notes et *papiers domestiques concernant la famille Bonamy*. En dehors de l'intérêt généalogique, on y trouve de précieuses indications pour l'histoire de notre ville. D'ancienne origine, comptant douze générations d'ancêtres tous nés à Nantes, les Bonamy y ont en effet occupé d'importantes charges publiques. Arthur fut capitaine du château de Nantes au XIVe siècle; Jehan, trésorier de la duchesse Anne en 1481; et un acte autographié par l'historien Travers, confère « à Robert Bonamy fils d'autre Robert Bonamy et de Guyonne Taupier, la charge de contre-garde des monnoyes », le 20 novembre 1580.

M. l'abbé BRAULT signale les curieuses notes marginales qu'il a relevées sur un bréviaire du XVIIIe siècle, de la Bibliothèque du Grand Séminaire. Elles mentionnent les principaux événements de l'histoire de l'Eglise et du Couvent des Jacobins. Citons entre autres : la pose de la première pierre de

l'Eglise par le Seigneur de Vitré, en 1228; la donation de la vieille Monnaie de Nantes par Jean IV, en considération de l'évêque Simon de Langres, religieux de l'Ordre, en 1365; la fondation de la confrérie de la Véronique par Jean V, le 6 septembre 1413; l'incendie du Couvent, en 1410; la tenue du chapitre général à Nantes, ou 1.600 religieux de l'Ordre se trouvent réunis, en mai 1453; la fondation de l'Ecole de théologie, le 28 juin 1491, etc.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire général,

J. SENOT DE LA LONDE.

CONCOURS TRIENNAL

Il a été décidé qu'une Médaille d'or *et un* Diplôme *seront décernés, tous les trois ans, à l'auteur de la meilleure communication intéressant le département de la Loire-Inférieure et l'ancien diocèse de Nantes.*

Le titulaire sera désigné à l'Assemblée générale d'après un rapport dressé par un jury également nommé par elle.

Le cinquième Concours est actuellement ouvert et sera clos le 1er novembre 1904. Le jury sera nommé à la séance de ce mois, et lira son rapport à celle de décembre. La médaille et le diplôme seront remis au lauréat dans la séance solennelle de janvier.

MÉMOIRES

LA CATHÉDRALE DE NANTES

PRÉCIS HISTORIQUE

Quelle a été la première église construite à Nantes? Cette question a soulevé bien des controverses, et il n'est pas facile d'y répondre. Cependant, en nous rappelant les usages des premiers chrétiens et en tenant compte d'ancienne traditions, nous pouvons former sur ce point quelques conjectures vraisemblables.

Les premiers chrétiens se réunissaient de préférence en dehors des villes, pour attirer le moins possible l'attention des païens; aussi la tradition nantaise qui place à Saint-Similien la première église chrétienne, est-elle très admissible. D'après Travers (*Hist. ecclés. de la ville et du comté de Nantes,* I, pp. 66-68), ce serait l'évêque Eumelius, prédécesseur immédiat de saint Félix, qui aurait fondé Saint-Pierre de Nantes et y aurait transporté son siège épiscopal. Nous n'avons aucune raison de repousser cette tradition qui paraît bien fondée.

Les fouilles de Saint-Similien nous ont montré les restes d'une église du VIe ou VIIe siècle, sans doute élevée sur l'emplacement du petit oratoire qui servit de temple aux premiers chrétiens, et qui n'était, selon l'usage, qu'une dépendance de quelque maison particulière.

Qu'y avait-il à la place de la magnifique basilique, construite d'abord par Eumelius, puis par saint Félix (550-582 environ), sous le vocable de saint Pierre et saint Paul? Rien ne peut nous le faire savoir. Peut-être ce monument a-t-il succédé à quelque temple païen. Quoi qu'il en soit, saint Félix, notre grand évêque, est

le véritable fondateur de la cathédrale Saint-Pierre de Nantes, qu'il termina ou reconstruisit avec une grande magnificence. Fortunat (Edit. Nisard, livre III, épîtres 6 et 7) nous donne de ce monument une description célèbre, mais dans laquelle il faut faire une grande part à l'emphase et à l'exagération poétiques.

D'après le texte de Fortunat, l'église, *machina trina*, aurait compris trois nefs, forme habituelle de la basilique antique, et les quelques débris qui nous en restent, conservés au Musée Archéologique, nous prouvent qu'elle était garnie de superbe marbre blanc, sculpté avec un grand goût. Ces débris consistent principalement en un chapiteau, imité du chapiteau corinthien, et en un fragment de pilier cannelé en spirale : ils nous donnent une idée du luxe de l'édifice, sur lequel Fortunat s'étend avec autant de complaisance que peu de clarté.

Au IXe siècle, les Normands ruinèrent entièrement cette belle église qui fut sans doute réparée à la hâte, entre la première et la seconde prise de Nantes par ces pirates, c'est-à-dire entre 843 et 929. La *Chronique de Nantes* ne nous donne pas de détails sur les restaurations que dut certainement y faire Alain Barbe-Torte, après 937, alors que ce prince prit soin de reconstruire l'église de Notre-Dame, voisine de la cathédrale. Nous savons même, par l'histoire de la ridicule erreur d'un évêque de son temps, que le clocher de Saint-Pierre était alors terminé par une boule de cuivre : l'évêque avait démoli le clocher, pour s'emparer de cette boule qu'il croyait d'or (Voir *Chron. de Nantes*).

L'évêque Guerech (981-988) reconstruisit ou du moins fit d'importantes réparations à Saint-Pierre.

Puis, les renseignements nous font défaut jusqu'à l'évêque Benoit de Cornouaille (1079-1114) qui semble avoir rebâti entièrement la cathédrale, et dont les travaux ont subsisté jusque de nos jours.

Beaucoup de nos contemporains ont pu admirer le

curieux chœur roman, dû à ce prélat, et qui ne disparut que vers 1840 ; tous, nous avons connu la coupole supportée par les piliers romans, qui abrita le maître-autel de la cathédrale jusqu'en 1885.

L'amorce d'une coupole voisine ayant été reconnue, au cours des travaux de démolition qui commencèrent en 1885, il est permis d'en conclure que l'église de Benoît de Cornouaille était couverte d'une série de coupoles, une par travée. Cette particularité est d'un grand intérêt, et constitue un exemple, peut-être unique, de l'influence du style roman périgourdin dans notre pays.

D'ailleurs, ce système de couverture offrait un grand avantage : il évitait la lutte contre la redoutable poussée des voûtes, écueil des architectes de l'époque romane. Chaque coupole, en effet, reposait solidement sur les piliers de la travée qu'elle recouvrait.

Quant au chœur de Benoît de Cornouaille, il était orné de sculptures capricieuses et riches, de colonnes avec chapiteaux à rinceaux compliqués et figures grotesques. L'*Histoire de Nantes* de Guépin nous en présente une eau-forte par Hawke, fort intéressante, malgré son manque de précision.

A la même époque remontait le cloître ou *cour Saint-Jean*, démoli à partir de 1839, pour faire place au bras Nord du transept, et dont les piliers et chapiteaux étaient identiques à ceux de la coupole romane que nous avons connue. Une eau-forte de Hawke, dans l'*Histoire de Nantes* de Guépin, en conserve le souvenir, ainsi qu'une autre eau-forte assez rare, signée *Henry Dubern, 1834*.

Mais il est un autre reste de la cathédrale de Benoît de Cornouaille, que nous avons pu considérer à loisir en 1884, et qui a été l'objet de vives discussions.

Nous voulons parler de la crypte, malheureusement peu accessible aujourd'hui, et dont on trouvera le plan, la coupe et les détails dans un des volumes de notre *Bulletin*.

Au premier coup d'œil, on pouvait constater une ressemblance frappante entre les colonnettes de cette crypte et les piliers de la coupole romane qui abritait alors le maître-autel de la cathédrale. Les colonnettes de la crypte n'étaient qu'une réduction de ces piliers. Ils étaient aussi identiques, quoique de bien moindre taille, aux piliers de l'ancienne *cour Saint-Jean :* mêmes chapiteaux grossiers et sans ornements, de la forme dite *cubique,* mêmes *pattes* s'avançant sur les moulures des bases. Il était donc naturel de donner la même date à ces trois parties de la vieille cathédrale. Jamais personne, à notre connaissance, n'ayant contesté l'attribution à Benoît de Cornouaille de la coupole du vieux chœur et de la *cour Saint-Jean,* on devait en conclure tout d'abord, croyons-nous, que la construction ou la reconstruction de la crypte était due au même évêque.

Il y a plus : la présence des *pattes* sur les bases des colonnettes, est un des caractères de la période s'étendant entre le milieu du XIe siècle et le milieu du XIIe. Les auteurs les plus autorisés, Caumont, Quicherat, Viollet Le Duc, sont formels sur ce point (Voir les articles *pattes* et *griffes,* dans le *Dictionnaire* de Viollet Le Duc), et leur opinion, appuyée sur une quantité immense d'observations, ne saurait être combattue sans nouvelles découvertes.

Benoît de Cornouaille ayant gouverné le diocèse et reconstruit la cathédrale entre 1079 et 1114, aucun de ses successeurs n'y ayant fait de travaux importants, nous croyons donc établi que la crypte de Nantes, dans son état actuel, a été construite par cet évêque, en même temps que le reste de l'édifice.

Ce fut d'ailleurs, nous a-t-on assuré, l'opinion formulée par Viollet Le Duc lui-même, appelé tout exprès de Paris par Mgr Fournier, lors du premier déblaiement de la crypte, en 1874.

Toutefois, qu'il y ait eu d'abord, à la même place, une autre crypte plus ancienne, et même que l'on ait placé

dans cette crypte, à une certaine époque, les reliques de saint Gohard, nous ne nous refusons point à l'admettre, à titre d'hypothèse vraisemblable.

La cathédrale de Benoît de Cornouaille présentait deux parties distinctes par l'ornementation : 1° le chœur très orné ; 2° la nef et le cloître Saint-Jean, très simples et à chapiteaux tout unis. Sans doute, le chœur fut construit le premier, selon l'usage, et l'on dut renoncer, par économie, à donner la même ornementation à la nef.

Dans son ensemble, l'édifice était une production de l'époque romane à sa plus belle période, d'une bonne construction et d'un style sobre et grave. Les Nantais s'y assemblèrent pendant des siècles, et nous n'hésitons pas, quant à nous, à en déplorer la disparition.

Aucun monument du xve siècle, si grandiose et si élégant qu'il soit, ne peut présenter l'intérêt d'une cathédrale de la fin du xie siècle, bien complète, telle qu'était la nôtre.

Le colossal Saint-Pierre de Rome, avec toutes ses splendeurs et ses proportions inusitées, n'empêchera jamais les vrais archéologues de regretter la vieille basilique, contemporaine des premiers empereurs chrétiens, qu'il a remplacée et dont la valeur documentaire et architecturale ne peut être compensée par celle d'aucune œuvre de la Renaissance.

Jusqu'en 1434, peu de changements à constater dans la cathédrale de Nantes. Seule, la tour du transept lui fut ajoutée. Commencée en 1208, cette tour ne fut continuée qu'au xive siècle, et terminée seulement au xve, d'ailleurs réparée à plusieurs reprises, à la suite de divers incendies.

Elle a été gravée par Hawke dans l'*Histoire de Nantes* de Guépin, et on en trouvera encore une gravure au trait, très exacte, dans *Nantes et la Loire-Inférieure* (Charpentier, 1850). Elle ne disparut que peu après 1874, au cours des travaux de Mgr Fournier.

Enfin, vers le premier tiers du xve siècle, notre

cathédrale romane devenant malheureusement trop petite pour l'affluence croissante des fidèles, le duc Jean V résolut de la reconstruire. La nef gothique fut commencée en 1434, sous la direction de Mathelin ou Mathurin Rodier ; mais les travaux n'avancèrent qu'avec une extrême lenteur. En 1457, le portail n'était encore monté que jusqu'à la naissance des voûtes. A la base de la tour du Sud, s'ouvrait une élégante chaire extérieure, murée depuis le milieu du XVIIIe siècle, mais dont les traces et surtout la porte d'entrée sont encore aujourd'hui très reconnaissables.

La façade de Saint-Pierre, avec ses deux tours, n'a été terminée qu'au début du XVIe siècle. Elle a été l'objet d'une très belle eau-forte, par Hawke, reproduite en réduction dans l'*Histoire de Nantes* de Guépin.

Les voûtes de la nef ne furent posées qu'en 1628. Le bras Sud du transept, commencé en 1632, était terminé, sauf ses voûtes, en 1637 ; et les deux premières travées Sud du nouveau chœur furent construites par Elie Brosset, entre 1650 et 1657. Nous ferons remarquer que, pour cette partie, contrairement aux habitudes du temps, on copia le style du XVe siècle de la nef, au lieu de bâtir à la manière du XVIIe ; et ce fait constitue une rare exception aux usages des anciens architectes qui travaillaient ordinairement dans le goût du jour, sans s'inquiéter du style des parties plus anciennes de l'édifice. Seules, deux galeries à balustres, sur la face interne du bras Sud du transept, nous empêchent d'oublier qu'il a été élevé au milieu du XVIIe siècle.

La grande façade de style Louis XIII, séparant le vieux chœur roman de la nef gothique, que nous avons tous connue et que l'on appelait improprement le *jubé*, a bien, en réalité, servi d'abord d'encadrement à un *jubé* dont Dubuisson-Aubenay (II, p. 52) nous donne une intéressante description. Ce *jubé* et son gigantesque cadre furent construits entre 1616 et 1628, par Christophe Prandeau ; peut-être même y fit-on encore quelques

travaux en 1659. En 1733, les chanoines le firent disparaître ; mais l'encadrement substitua jusqu'en 1885. On en trouvera une gravure au trait, dans les *Archives curieuses* de Verger.

En 1628, on avait orné l'intérieur de la coupole romane qui surmontait le maître-autel, de peintures qui subsistaient encore en 1884, bien que fort endommagées.

En 1733, l'intérieur de la cathédrale subit diverses modifications assez malheureuses, imputables au Chapitre lui-même. On démolit le *jubé*, on changea de place le tombeau de Jean IV, et avec si peu de soin que les ouvriers purent piller les objets curieux qu'il contenait. Ils se les disputèrent si violemment que l'église fut polluée par le sang de l'un d'eux, ce qui nécessita une cérémonie expiatoire.

Un plan du chœur de la cathédrale avant les remaniements de 1733, a été publié par notre confrère, M. de Lisle du Dréneuc, dans ses *Monuments des Ducs de Bretagne* (Associat. Bret., congrès de Saint-Pol, 1888). Le grand plan de Nantes par Nicolas Portail, conservé aux Archives de la Ville, nous donne le plan de la cathédrale, en 1739. Nous l'avons reproduit au tome II de l'*Itinéraire de Bretagne* par Dubuisson-Aubenay.

Toutefois, au début du XIXe siècle, d'importantes portions de la cathédrale romane de Benoit de Cornouaille, subsistaient encore, à savoir : le chœur et le cloître ou *cour Saint-Jean*.

De 1838 à 1844, la construction du bras Nord du transept, par M. Seheult, fit disparaître la très curieuse *cour Saint-Jean*.

La première pierre des travaux d'achèvement de la cathédrale, qui devaient amener la démolition du chœur roman, fut posée par Mgr de Hercé, le 3 septembre 1840, et vers 1855, les murs de l'abside s'élevaient déjà à une certaine hauteur, sous la direction de M. Nau, le premier président de notre société.

Longtemps interrompus, et après bien des efforts et des péripéties de diverse nature, les travaux furent repris par Mgr Fournier, en 1874, et c'est alors que disparut la tour du transept de la vieille église. Ils s'arrêtèrent encore jusqu'en 1884, marchèrent dès lors rapidement, et le nouveau chœur fut livré au culte à la fin de 1891.

Le défaut de table analytique rend très difficiles les recherches dans les trois volumes de l'*Histoire de Nantes* par Travers, ouvrage si précieux et contenant tant de renseignements. Nous croyons être utile à nos confrères, en plaçant ici le n° des pages de Travers présentant des passages concernant Saint-Pierre, son cimetière et sa place : I, pp. 75-78, 127, 128, 150, 153, 156, 158, 159, 180, 206, 222, 309, 407, 459, 467, 511, 515, 521, 523, 531, 532, 533; II, pp. 106, 130, 158, 170, 196, 197, 259, 282, 291, 335, 427 ; III, pp. 68, 79, 80, 212, 213, 220, 272, 458, 486, 489.

Nous faisons suivre ces réflexions de quelques remarques sur les débris qui sont sortis des fouilles opérées pendant les dernières reconstructions de la cathédrale.

EXPLICATION DES PLANCHES

Planche nº 1

Ce chapiteau de marbre présente une transformation chrétienne du chapiteau corinthien, ainsi que le prouvent ses feuillages sans élégance et la croix inscrite dans un cercle surmonté d'une palmette, sur chacune de ses faces. Il est très semblable au chapiteau du Musée Archéologique, attribué, non sans vraisemblance, à la cathédrale construite par saint Félix, et aussi à un chapiteau de la même époque, trouvé dans l'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu. On peut le croire du VIe siècle.

Planches nos 2, 3, 4

Ces curieux chapiteaux à figures grotesques et capricieuses, assez habilement exécutées, proviennent incontestablement du chœur de Benoit de Cornouaille. Dubuisson-Aubenay a remarqué, en 1636, le nº 3 qui représente l'âne jouant de la lyre, et le cite dans sa description du chœur de la cathédrale (Itinéraire, II, pp. 38, 39). A côté de l'âne, un bouc joue de la flûte droite. Le nº 4, représentant un homme à deux paires d'yeux, à longue barbe et à longues moustaches crochues, entre un sphynx et un dragon, est aussi fort curieux.

Nous avons déjà dit que Benoit de Cornouille avait réservé pour le chœur une ornementation particulièrement riche qui contrastait avec la simplicité de la nef, sans doute un peu postérieure.

Planches nos 5 et 8

Ces chapiteaux, surtout le nº 8, offrent la même transformation du chapiteau corinthien, mais bien plus grossière que dans le chapiteau nº 1; ils sont donc d'une plus basse époque. Les grosses palmettes du chapiteau nº 5 sont un lointain souvenir du feuillage antique; on aperçoit cependant dans les angles les crochets corinthiens, sommairement indiqués.

Ces chapiteaux ne semblent pas de l'époque romane, c'est-à-dire postérieure à l'an 1000. Ils nous paraissent de l'époque

carolingienne, et nous les attribuerions assez volontiers aux constructions de l'évêque Guerech (981-988).

Dans le cas où ils pourraient être attribués au début du XIe siècle, ils seraient certainement antérieurs à l'épiscopat de Benoît de Cornouaille.

PLANCHE nº 6

Ce chapiteau, affectant la forme simple, dite *cubique*, est en tout semblable aux chapiteaux des piliers de l'ancienne coupole du chœur et du cloître Saint-Jean. A la base, des boules tiennent lieu de *pattes*.

Il est du temps de Benoît de Cornouaille et doit provenir de la *cour Saint-Jean*. Voir les gravures de Hawke et de Dubern.

PLANCHE nº 7

Ce chapiteau est orné des premiers feuillages et crochets gothiques, c'est-à-dire des premiers feuillages, très simples, copiés sur la nature même, qui se rencontrent couramment vers la fin du XIIe siècle, et souvent à côté de chapiteaux franchement romans, c'est-à-dire ornés de feuillages raides de convention, d'entrelacs et de figures grotesques ou satyriques. Sa base est garnie de *pattes* très simples.

D'ordinaire, ces premiers feuillages naturels se trouvent dans des monuments de la fin du XIIe siècle, comme les gros piliers de Notre-Dame de Paris, les deux premières travées de Saint-Séverin, à Paris, etc.

Nous ne pouvons donc attribuer ce chapiteau nº 7 au temps de Benoit de Cornouaille auquel il est postérieur. Peut-être est-ce un débris de quelque restauration due à un des premiers successeurs de cet évêque, dont les constructions, qui ne sont mentionnées par aucun historien, auraient été démolies sous le duc Jean V.

Peut-être encore ce chapiteau provient-il de quelqu'une des nombreuses chapelles et églises qui avoisinaient jadis Saint-Pierre.

PLANCHES nos 9, 10, 11, 12

Débris du grand encadrement du *jubé*, construit entre 1616 et 1628, sur les dessins de Christophe Prandeau, démoli en 1885.

PAUL DE BERTHOU.

NOTE

SUR LE

Châtellier industriel de Langonnet

Dans son chapitre de l'Histoire de Bretagne sur l'industrie gallo-romaine (T. I, page 156), M. de la Borderie dit, en parlant des Châtelliers dont on a relevé les vestiges en Armorique : « On a signalé aussi en Langonnet, c'est-à-dire au pays des Osismes, une enceinte rectangulaire dite Vieux-Castel, au milieu de laquelle s'élevait un gros monceau de briques et de tuiles semi-circulaires, non des débris de constructions, mais un tas de produits rebutés, c'était donc là un Châtellier industriel. »

Ces quelques lignes ne sont que le résumé un peu inexact d'une note très brève elle-même, que M. Maître, notre distingué président, faisait paraître quelques années auparavant dans ses Villes disparues des Namnètes (p. 306) et qui est ainsi conçue : « La destination (du Châtellier) est souvent indiquée par la nature du terrain qui l'environne. Ainsi le Vieux-Castèl de Langonnet est une enceinte rectangulaire au milieu de laquelle s'élevait un monceau considérable de briques et de tuiles demi-circulaires, parmi lesquelles les imperfections et les rebuts dominent. Quel était cet atelier ? Il est daté d'abord par les ruines romaines qui sont à proximité sur le versant opposé de la rivière ; ensuite, les excavations qui l'environnent nous disent que les habitants employaient une grande quantité d'argile et fabriquaient les matériaux de terre cuite, soit pour les

habitations, soit pour les foyers indéterminés qu'on remarque dans les alentours. Voilà, ajoute M. Maître, une industrie que je ne m'attendais pas à trouver dans les camps retranchés. »

A cette note se rattache un renvoi qui nous a semblé renfermer, outre un éloge trop bienveillant à notre égard, une invitation aimable à compléter des renseignements donnés dans une forme trop vague et trop superficielle.

J'ai été un peu lent peut-être à me rendre à cette invitation, quelque gracieuse qu'elle fût. Je craignais que le sujet, à cause de l'éloignement même de ce qui en fait l'objet, ne fut pas d'un bien vif intérêt pour la Société archéologique de Nantes. Je craignais aussi de ne pouvoir traiter ce sujet d'une manière assez précise et, j'ose dire assez scientifique, n'ayant pas fait de fouilles proprement dites.

Toutefois, à la réflexion, il m'a semblé qu'un exposé très simple, mais un peu détaillé, d'observations, faites sur place et à loisir, des objets, des lieux et des vestiges épars qui forment en archéologie le cadre inséparable des choses, ne serait pas indigne de votre attention. Encouragé du reste par l'exemple de plusieurs de nos collègues qui nous ont tant de fois émerveillés en nous décrivant ce qu'ils avaient vu dans leurs voyages, quelquefois lointains, je me suis décidé à jeter sur le papier ces notes, un peu confuses, sur un pays d'ailleurs bien peu exploré jusqu'ici.

La question peut être envisagée à un point de vue plus élevé, si je ne me fais illusion. Si M. de la Borderie et M. Maître ont mis tant d'empressement à citer le peu qu'il leur avait été permis de connaître sur le Châtellier du Vieux-Castel, c'est qu'ils ont reconnu l'importance du fait de son existence. Comme M. Maître, M. de la Borderie est d'avis que ces enceintes circulaires que l'on a constatées par milliers dans la France et particulièrement dans les départements de l'Ouest, ne sont pas des

camps retranchés proprement dits, ne sont pas des postes militaires élevés pour assurer la domination du vainqueur sur les vaincus, mais de simples postes de défense, établis pour protéger des ateliers industriels contre des attaques de pillards ou de vulgaires malfaiteurs.

Ils sont d'accord ou à peu près sur ce point très grave; mais, à moins que l'on ne considère M. Kerviler comme un précurseur de leur idée quand il explique l'origine de ce qu'il a appelé les Mardelles gauloises, ils sont les seuls et l'on peut dire qu'ils sont les prémiers à penser ainsi. Jusque-là l'opinion contraire, l'opinion consistant à dire que les Châtelliers n'étaient que des camps retranchés, élevés soit par les Romains à l'époque de la conquête, soit par les gallo-romains à l'époque des insurrections ou des invasions barbares, avait été seule soutenue. Les conditions dans lesquelles le Châtellier du Vieux-Castel a été édifié, les circonstances, pourrait-on dire, qui ont accompagné son établissement et qui existent encore, sont un argument puissant à l'appui de la thèse des deux savants. Les débris de briques et de tuiles prouvent l'existence d'une industrie de la terre cuite à Castel, comme les scories et les minerais prouvent une industrie du fer au Château du Bé en Nozay ou au Vieux-Château en Abbaretz. C'est ici que la question s'élargit et que, tout étrangère qu'elle nous paraît d'abord par son objet, elle devient au contraire nôtre par les liens qui la rattachent à notre région et à notre histoire locale, par la lumière qu'elle jette sur la destination des Châtelliers.

La question s'élargit bien autrement encore si nous considérons qu'elle intéresse non seulement l'histoire de deux départements, mais l'histoire de l'Armorique tout entière. La sollicitude, j'allais dire, la parcimonie scientifique avec laquelle M. de la Borderie a recueilli, collectionné et classé tous les faits d'ordre archéologique, toutes les découvertes pouvant éclairer cette

époque si obscure de nos annales, qui embrasse les premiers siècles de l'ère chrétienne, nous révèle assez combien sont précieux pour l'historien les moindres vestiges du passé. Si M. de la Borderie eût mieux connu, non seulement le Châtellier de Castel, mais aussi, mais surtout, les villas qui existaient et dont les débris se voient encore dans cette partie du Morbihan, il n'eût pas écrit (p. 128) qu'aucun établissement important n'était signalé dans ce qu'il appelle la Forêt Centrale, et que traverse la voie conduisant de Vorganium à Sulim. C'est précisément sur le bord de cette voie ou à quelque distance que s'élevait le Châtellier de Vieux-Castel.

Or cette voie qui est la plus grande voie armoricaine mentionnée par la table Théodosienne, cette voie qui n'était autre que la voie conduisant de Tours à Brest passait aussi par Condevincum, autrement dit la Capitale des Namnètes. On voit par là si la question nous intéresse, si elle nous touche de près!

Situation. — C'est ici croyons-nous le lieu de faire connaître la situation exacte du Vieux-Castel ou plus exactement du Castel, ar C'hastel, comme disent les habitants.

Le Castel n'est qu'une ferme de peu d'importance, située dans la commune de Langonnet (Langonio à l'époque ou fut rédigé le Cartulaire de Ste-Croix de Quimperlé) à deux kilomètres environ au nord du bourg. La commune de Langonnet elle-même fait partie du canton de Gourin, qui forme au nord-ouest la limite extrême du département du Morbihan. Le canton de Gourin se trouve même peu à sa place dans la division de notre province en départements, car il faisait partie de l'ancienne Cornouaille; le dialecte qu'on y parle est celui de Cornouaille, si bien que le catéchisme qui est enseigné est celui de Quimper et non celui de Vannes.

La commune de Langonnet est très étendue. Bien que la population totale ne dépasse guère 4.000 habitants,

elle se prolonge au loin vers le nord et embrasse une partie de la chaîne des Montagnes-Noires. La montagne Saint-Joseph, appelée aussi Menez-Dû, dont l'altitude dépasse 300 mètres, est comprise dans son territoire au moins par son versant méridional. Le territoire de la commune est des plus accidenté. La croûte terrestre est coupée de failles profondes et sinueuses où des cours d'eau d'importance variable coulent souvent entre des coteaux rocheux et abruptes qui n'ont pas moins de 60 à 80 mètres d'élévation. La pente est parfois si rapide que le lit du ruisseau, de même que l'eau qui y court, échappe à la vue et semble se perdre dans le sol à 200 mètres d'un observateur placé au niveau et sur le bord même. Après les grandes pluies, quand le temps devient calme, tous ces ruisseaux devenus des torrents, font entendre un murmure puissant, qui rappelle tout à fait le bruit des gaves de montagnes.

L'Ellé, qui formait au sud la limite du pays des Osismes, est la principale de ces rivières; elle effleure plutôt qu'elle ne traverse la commune, suivant une ligne qui va du nord au sud et qui passe à quatre kilomètres du bourg environ. La rivière de Langonnet qui est un affluent de l'Ellé traverse la commune dans toute son étendue. Elle arrose le bourg même et prend sa source dans la commune de Glomel, à quelques kilomètres du Menez-Du. Comme l'Ellé elle coule entre des rives très escarpées à partir du bourg de Langonnet, mais, en amont de ce point, elle coule au milieu d'une plaine, sorte de cuvette allongée, dont les bords sont de hautes collines. Cette plaine qui commence au marais de la Trinité et se termine à l'ancien étang de Langonnet aujourd'hui écoulé, est encore à l'altitude raisonnable de 180 à 200 mètres au-dessus du niveau de la mer.

C'est, ainsi que nous l'avons dit, à 2 kilomètres du bourg et à environ 200 mètres du bord de la rivière de Langonnet et sur la rive gauche que se trouvent le village

de Castel, et aussi le Châtellier dont la situation se confond avec le village ou plutôt la ferme.

Qu'était cette région à l'époque où le Châtellier industriel fut établi et où il fonctionnait, qu'était-elle auparavant? Voilà ce qu'il serait intéressant de rechercher. Malheureusement les documents font défaut et les lieux ont été à peine étudiés. Toutefois, il est permis de supposer que cette région qui est aujourd'hui l'une des plus oubliées, l'une des plus délaissées et des plus mal desservies de toute la Bretagne au point de vue des communications, fut, au contraire, à l'époque gallo-romaine, très habitée et jouit d'une culture et d'une civilisation au moins égales à celles des autres parties de l'Armorique. Peuplée avant la conquête romaine ainsi que l'indiquent plusieurs menhirs et divers tumulus qui existent encore, ainsi que l'indiquent des celtæ du grain le plus fin trouvés dans la commune, elle fut, des premières, favorisée des bienfaits ou tout au moins des avantages de la civilisation romaine. Le point où est situé Castel est à environ 5 lieues de Carhaix et 12 lieues de Castennec. Or Carhaix, la question ne fait pas de doute aujourd'hui, n'est autre que le Vorganium de Ptolémée et Castennec n'est que le Sulim du même géographe. Et tout le monde sait de quelle importance étaient ces deux villes. Sulim était une des villes marquantes des Venètes. Elle est célèbre par sa Vénus gauloise dont les archéologues se sont longuement occupés et dont les mésaventures assez récentes, dues à l'espèce de culte païen dont elle fut longtemps l'objet, feraient à elles seules une longue histoire. Sulim, à l'époque gallo-romaine, tint un rang illustre parmi les villes de la nouvelle civilisation, témoin la borne milliaire avec inscription dédicatoire à l'empereur Trebonianus Gallus (251-253), borne qui fut trouvée dans le voisinage d'une ferme dont le nom, la Gwarde, n'est autre que le nom donné par la population bretonne à la Vénus gauloise. Tout cela est significatif non

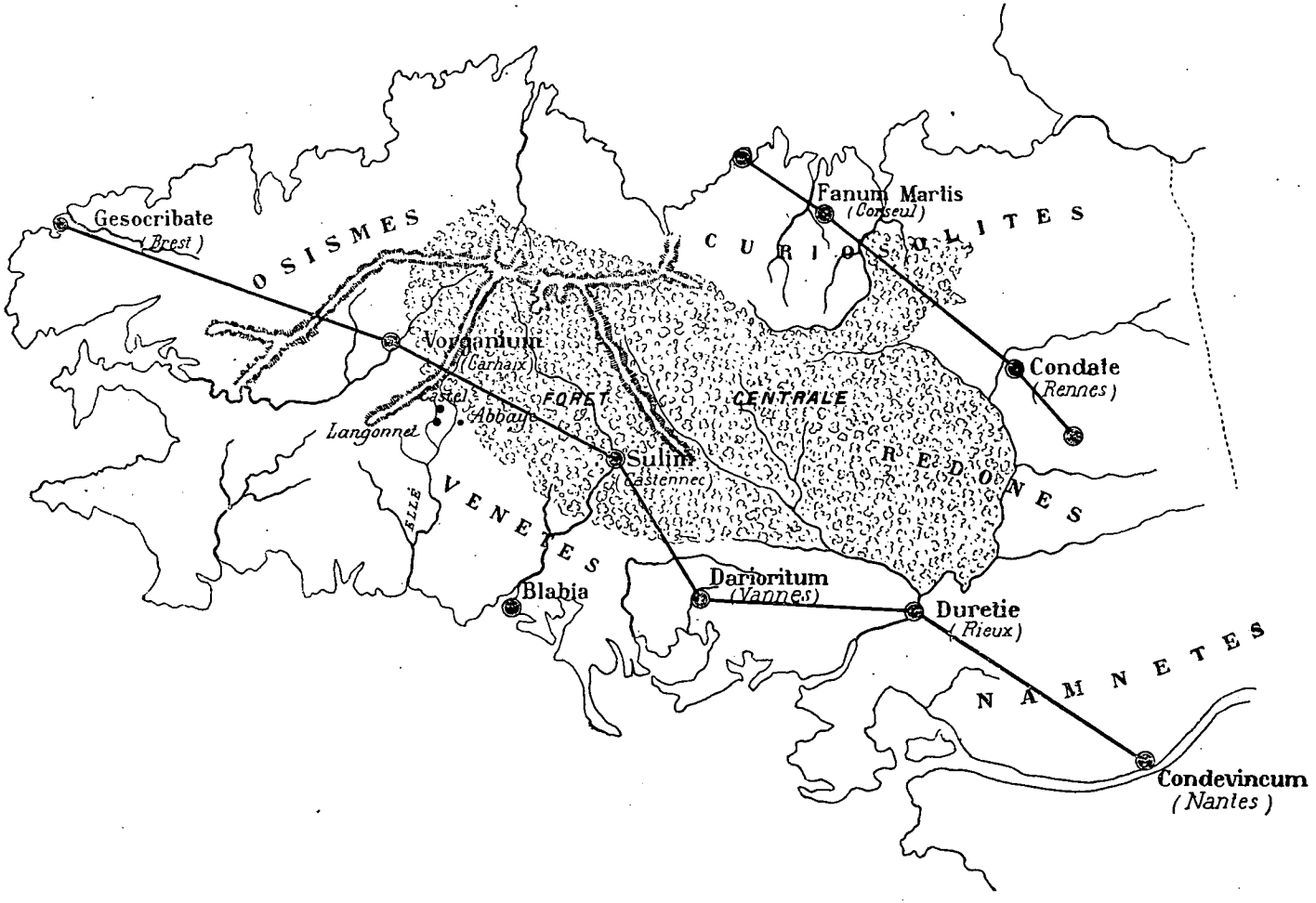

Soc. Archéol. Nantes.

moins que les débris romains, briques à rebords, monnaies et fers de lance trouvés sur le coteau où s'éleva Sulim, dans une boucle pittoresquement formée par le Blavet en cet endroit.

Quant à Carhaix, ou plutôt Vorganium, il était à l'époque gauloise la capitale des Osismes et il conserva cette qualification après la conquête. Or les Osismes étaient, parmi les cités armoricaines, au même rang au moins, que les Venètes, les Namnètes, les Curiosolites et les Redones. Les ruines que l'on trouve sur leur territoire, les débris d'ateliers industriels, de briqueteries notamment, que l'on y rencontre disséminés, indiquent assez leur aptitude et leur goût pour les travaux de la terre cuite.

Le plus simple examen fait sur place, à Carhaix et aux environs, suffit à faire connaître qu'elle fut l'importance de Vorganium dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. « La ville gallo-romaine, dit M. de la Borderie, manifeste son existence à chaque coup de pioche en montrant partout, presque à fleur de terre, ses substructions. A noter entre autres un bel aqueduc en béton présentant une voûte cintrée, une belle mosaïque multicolore, des débris de colonne, des vases, des bronzes antiques ; des fragments de statues, des fourneaux d'hypocaustes, des tuyaux en terre cuite pour distribuer la chaleur dans un grand établissement thermal ; de nombreux débris d'amphores et de poteries samiennes ; des blocs de béton taillés encastrés depuis le XVIe siècle dans les murs de l'église de Saint-Tromeur ; des monnaies de toute date de l'empereur Claude à Constantin ; enfin un cimetière gallo-romain d'où plusieurs centaines d'urnes funéraires en terre et en verre ont été exhumées.

» En 1890, un propriétaire, parmi des substructions découvertes au hasard et des débris remués à la pelle, rencontre trois plats de bronze doublés à l'intérieur de plaques d'argent, puis trois belles coupes d'argent plein munies d'anses attenant au bord supérieur et pesant

l'une 318 grammes, la seconde 390, l'autre 515. Voilà, ajoute M. de la Borderie, ce qu'on trouve à Carhaix quand on remue la terre sans rien chercher. Le champ en question est hors de la ville à cent mètres de l'extrémité de la rue de l'Église ; l'étendue de Vorganium devait donc notablement dépasser celle du Carhaix actuel. »

« Ce point, ajoute l'auteur de l'Histoire de Bretagne, était incontestablement le centre principal d'où rayonnaient la plupart des voies romaines établies dans l'ouest de la Péninsule armoricaine. »

Cette longue citation ne suffit pas pour prouver que le Castel occupait une grande place dans l'industrie et la vie économique des Osismes ; mais elle suffit pour prouver que la region était florissante et habitée par une population active et heureusement douée.

Cette citation parle en outre des voies romaines dont Vorganium était le centre principal. Or l'une de ces voies, la plus importante à coup sûr, celle qui mettait en communication la capitale des Turones avec celle des Andegaves, des Namnètes et des Osismes, celle que mentionne la table Théodosienne avant toutes les autres voies, passait dans le voisinage de Castel ; et cela n'est pas sans intérêt à constater si nous voulons nous faire une idée exacte de ce que M. Maître et M. de la Borderie ont appelé le Châtellier industriel de Vieux-Castel.

Mais à quelle distance exacte passait la voie de Vorganium à Sulim ou de Tours à Brest? Si nous consultons les anciens atlas, ou les atlas contemporains figurant la voie de Vorganium à Sulim, nous voyons cette voie représentée par une ligne d'une rigidité inflexible, tracée sur le papier avec une règle. Si nous considérons cette ligne comme la représentation exacte de la voie telle qu'elle existait au IIe ou au IIIe siècle, nous trouvons que cette voie passe à 7 ou 8 kilomètres au nord-est de Castel. Cette voie s'engage ainsi dans ce que M. de la Borderie a appelé la Forêt centrale, en sortant de Carhaix,

puis elle va s'y enfonçant presque de plus en plus jusqu'à Sulim.

Mais qui nous dit que la voie qui reliait Sulim à la capitale des Osismes avait cette rigidité impeccable? On dit et on répète que les Romains, pour construire leurs voies, ne s'écartaient jamais de la ligne droite. C'est là prêter aux maîtres du monde un amour de la logique ou de la rectitude allant jusqu'à l'entêtement, jusqu'à l'absurdité. Ceux dont les jurisconsultes avaient si bien formulé le principe : *Summum jus, summa injuria,* savaient bien se plier à la force des circonstances quand leur intérêt le leur commandait. Aussi je suppose que c'est parce que les éditeurs ignoraient le tracé exact de la voie en question qu'ils l'ont représentée par cette ligne qui ne tient ancun compte de la nature et des accidents de terrain, aucun compte des difficultés innombrables que les cataclysmes géologiques ont accumulées dans ce coin du globe.

La voie de Sulim à Vorganium n'avait guère qu'un point par lequel elle pût franchir la chaîne des Montagnes Noires dont la hauteur dépasse 300 mètres. Ce point était la gorge longue et sinueuse par laquelle passe aujourd'hui la route de Langonnet à Plévin et à Carhaix. Or si l'on suppose la voie passant par cette brèche et se dirigeant à peu près droit vers Sulim, elle se trouve rapprochée de Castel, au point de n'en être plus qu'à deux kilomètres environ.

J'ajoute que si on la prolonge d'une manière naturelle vers le sud-est, toujours dans la direction de Sulim, elle traverse la vallée paisible et fertile où s'éleva plus tard l'Abbaye de Langonnet, fondée par Saint Maurice et dont les Pères du Saint-Esprit occupent aujourd'hui la partie la plus importante. Or on sait que presque toujours les monastères furent établis sur le passage des voies romaines. Il le fallait bien puisque les moines étaient à l'origine le seul clergé des populations bretonnes et que les voies romaines étaient les seules voies de communication.

Mais ce ne sont là que des présomptions et, heureusement, nous avons autre chose que des présomptions. A 5 ou 6 kilomètres du bourg de Langonnet et à 2 ou 3 kilomètres du point où la route de Plévin traverse les Montagnes Noires, dans une plaine presque marécageuse et près d'un village qui porte le nom, altéré sans doute, du Faude, on a relevé des traces évidentes d'une voie romaine. Des débris de briques à rebord ont été trouvés près d'une ferme située un peu plus haut, un peu plus au nord, toujours sur le bord de la route et appelée le Grand-Borin. D'autres débris et de nouvelles traces de voie ont été découverts à l'est d'un village appelé Kernel, mot qui renferme peut-être une indication. Enfin moi-même j'ai rencontré par hasard des débris de briques à rebord dans les champs qui avoisinent le village de Stangnien, nom d'une consonnance toute latine.

Voilà, il me semble, des faits qui valent la peine d'être signalés. Ils suffisent pour établir l'existence et la direction d'une voie romaine à proximité de Castel et, comme la voie de Carhaix à Sulim avait cette direction et qu'aucune autre voie, allant du nord-ouest au sud-est, ne passe dans ces parages, il s'ensuit que la voie de Vorganium à Sulim passait à une toute petite distance de Castel.

Voici donc la situation de Castel bien déterminée : sur le territoire des Osismes et presque sur la frontière des Osismes et des Venètes, à quelques kilomètres de la lisière de la Forêt centrale, à 22 kilomètres au plus de la capitale des Osismes et à 2 kilomètres environ de la voie conduisant de cette capitale à Sulim, Diarioritum, Condevincum, etc.

J'ajoute à 80 kilomètres de Diarioritum (Vannes ou Lokmariaker).

Mais n'existe-t-il point une voie romaine passant à Castel? Car enfin, s'il y avait un atelier industriel à Castel, il fallait bien une voie de communication pour que les produits pussent être utilisés.?

Aussi croyons-nous pouvoir répondre à la question d'une manière affirmative, non seulement en nous basant sur des probabilités et des conjectures, mais en nous appuyant sur des faits. Au village de Kernel que nous avons cité, il existe un chemin presque droit, très large en certains endroits et mettant en communication quatre chapelles frairiales et deux villas gallo-romaines, dont nous parlerons tout à l'heure (1). Ces chapelles sont celles de Saint-Brandan, de Saint-Thépault, de Saint-Izac et de Lokmaria (2). Notons en passant que la chapelle de Saint-Izac est située au lieu dit Moustriziac, en d'autres termes à l'endroit où se trouvait le monastère de Saint-Izac, ce qui fait déjà supposer l'existence d'une voie romaine.

Les villas sont celles de Minez-Bloc'h et de la Chapelle-Neuve ou plus exactement de Lokmaria. Car à Lokmaria, il existe non seulement une chapelle frairiale, mais une villa.

Le village de Kerivoal, très ancien et siège de l'administration fiscale avant la révolution, lequel était desservi par le même chemin, mérite aussi d'être signalé.

Or, le grand chemin qui mettait ainsi Saint-Brandan en communication avec Lokmaria, passait et passe encore par Castel. Avant d'y entrer en venant de Kernel, c'est-à-dire en allant du nord au sud, il traverse le village de Guernegal dont le nom éveille aussi la curiosité de l'archéologue et dont nous aurons à parler.

On trouvera peut-être que des constatations de ce

(1) Ce chemin, il est vrai, se trouve interrompu ou détourné plusieurs fois surtout à l'approche des habitations ; mais ce fait s'explique par les occupations de terrain et la division des héritages. Il disparaît aussi dans la vallée de l'Etang, sans doute par suite de l'accumulation de l'humus et de l'abandon où il est resté.

(2) Depuis longtemps déjà, je ne sais pour quelles raisons, on dit la Chapelle-Neuve au lieu de Chapelle de Lokmaria.

genre ne suffisent pas pour établir l'existence d'une voie romaine et que des vestiges nettement accusés constitueraient un argument beaucoup plus concluant. C'est vrai, mais on n'ignore pas que, en Armorique, les voies romaines n'offraient jamais la réunion complète des quatre couches réglementaires signalées ailleurs. La chaux manquait et le *pavimentum* en constituait la partie principale avec la couche de pierres plates établie au fond.

Puis, dans un pays très humide, où l'eau séjourne dans les chemins et où l'on ne répare rien, il n'est pas étonnant que les voies romaines aient disparu plus qu'ailleurs. Les débris se rencontrent souvent quand on creuse dans le sol, mais il est difficile de suivre une ligne, la boue et la végétation ayant recouvert des pavés énormes, ainsi que je l'ai constaté moi-même plusieurs fois.

Description

Maintenant que nous avons la situation de ce que M. Maître et M. de la Borderie ont appelé le Châtellier industriel de Castel et que nous avons montré comment il pouvait être mis en communication avec les centres environnants, nous allons essayer d'en donner une description non pas géométrique, mais aussi exacte que possible, tout en avouant que nous n'avons pas pris de mesures précises et que nous n'avons pas fait des fouilles proprement dites. Les mesures exactes nous ont semblé de peu d'importance dans la constatation de monuments historiques qui se réduisent à des amoncellements irréguliers, à des excavations dépourvues de toute symétrie et à quelques douves dont la profondeur a été de beaucoup diminuée par les éboulements, les dépôts plus ou moins vaseux, et dont une partie a dû être supprimée pour la construction des bâtiments de la ferme.

Quant aux fouilles, elles seraient sans doute intéressantes ; mais ne séjournant à Langonnet que pendant une partie de l'été, c'est-à-dire a une époque où les habitants sont tous occupés aux travaux de la récolte, pressé du reste par les travaux d'entretien et de réparation indispensables qui n'attendent pas quand on n'a que peu de temps à leur consacrer, j'ai différé jusqu'ici de faire des investigations un peu complètes. Mais ces fouilles ne sont peut-être pas d'une nécessité absolue pour l'étude que je me propose. Il s'agit en effet de constater l'existence d'une fabrique de tuiles et de briques à l'époque gallo-romaine. Pour cela, à Castel, il n'est pas nécessaire de creuser beaucoup dans le sol. En effet, les débris sont partout à fleur de terre. La charrue les remue à foison et à chaque endroit où le soc pénètre. Les chemins en sont jonchés et les champs où ils existent portent des noms qui indiquent que ces débris ont été connus des diverses générations qui se sont succédé depuis plusieurs siècles.

Mais il nous faut entrer dans quelques détails :

Quand on arrive à Castel, en venant de Saint-Thépault, c'est-à-dire en marchant de l'est à l'ouest, on a devant soi, à droite les bâtiments de la ferme et à gauche plusieurs monticules dont nous parlerons tout à l'heure. Ces bâtiments n'ont rien de remarquable que leur ancienneté relative, manifestée par deux portes en granit datant au moins du XVIe siècle, si l'on en juge par leur forme ogivale. Ils sont bâtis en terre et en granit, mais ce granit, à grain très dur et très fin, est informe et sort d'une vieille carrière située à proximité, sauf les pierres des ouvertures qui sont taillées et qui viennent de carrières plus éloignées. Ces bâtiments sont enclavés sur trois de leurs côtés, nord, ouest et sud, par la parcelle 832, section H du plan cadastral de la commune de Langonnet. S'ils ne reposaient eux-mêmes sur des parcelles portant des numéros distincts, on pourrait dire qu'ils sont situés sur la parcelle 832.

Cette parcelle 832, de même que les bâtiments, n'offre rien de bien remarquable au premier abord. Cependant, si on l'examine dans sa forme et dans la façon dont elle est close, on ne manque pas de lui trouver des particularités frappantes. Limitée à l'est par les logements, habitations et écuries dont nous avons parlé, elle se termine au nord, à l'ouest et en partie au sud par une douve profonde et large qui ne ressemble en rien aux clôtures ordinaires usitées dans la contrée. A Langonnet en effet et dans presque toute la Basse-Bretagne, les champs et même les jardins et les cours sont clos ou par des talus en pierres mêlées de terre ou simplement par des talus en terre faits avec ce qu'on appellle des mottes. Ces talus sont faits avec des mottes et de la terre qu'on retire de chaque côté. Ils ont souvent $1^{m}30$ de hauteur à partir du niveau du sol, $1^{m}50$ de largeur à la base et au moins 1 mètre à la surface.

Je parle ici des fossés neufs et tels qu'on les fait encore. Mais s'il s'agit de fossés vieux de plusieurs centaines d'années comme il y en a tant en Bretagne, on arrive à des hauteurs et à des largeurs doubles de celles-ci, bien souvent. Les talus sont donc énormes, les douves au contraire vont en se comblant. Comme il y en a toujours deux, une de chaque côté, attendu qu'on a pris la terre des deux côtés pour faire le talus, que les réparations sont négligées et que les eaux pluviales séjournent, ces douves sont souvent réduites à une simple rigole, large sans doute, mais sans profondeur.

A Castel, la clôture dont je parle est tout autre. Il n'y a qu'une douve et il n'existe qu'un talus, très déprimé sur le bord de la douve. Quant à cette douve elle-même, elle est loin d'avoir une forme régulière. Les bords sont un peu affaissés et frustes; on voit qu'elle n'a jamais été réparée pour ainsi dire, mais sa largeur au niveau du sol n'a pas moins de trois mètres et sa profondeur est encore d'un mètre cinquante environ, dans les endroits où elle n'a pas été trop déformée.

Du côté du nord et du côté du sud, les deux parties qui existent n'ont plus qu'une longueur de 10 à 20 mètres; on voit qu'elles ont été détruites par suite de l'établissement des bâtiments, cours et chemins de la ferme. Mais, du côté de l'ouest, la douve paraît subsister dans son entier, du moins dans toute sa longueur qui peut être d'environ 50 mètres. Elle est seulement supprimée à l'angle sud-ouest par le terrassement établi en cet endroit pour faire un passage conduisant à la parcelle 831, passage qui ne semble pas bien ancien.

Donc, à première vue, cette douve surprend par ses dimensions qu'aucun usage, aucun besoin actuel n'explique ni ne justifie.

Au premier coup d'œil, on est frappé et on la considère comme une partie d'un travail qui ne subsiste plus dans son entier. Instinctivement on cherche à reconstituer ce travail et si, cédant à ce sentiment, on en prolonge un peu les douves nord et sud et si l'on rétablit par l'imagination une douve du côté est, répondant à la douve qui existe du côté ouest on obtient un rectangle dont trois côtés existent encore presque intégralement et dont un côté a été détruit pour élever les bâtiments situés du côté de l'est. Je note toutefois, en passant, que l'angle sud-ouest n'existe plus dans son entier et que l'angle nord-ouest, le seul qui soit intact, affecte une forme très arrondie.

Est-ce en cet endroit, est-ce dans cette enceinte qu'il faut placer le Châtellier de Castel? Si ce Châtellier existe, je n'hésite pas à répondre que c'est là qu'il existe. En effet je n'ai trouvé dans l'enceinte même que je signale aucun monument, aucun débris, aucun objet travaillé, indiquant une industrie, mais il ne faut pas oublier que l'espace où devait se trouver l'établissement destiné à porter ce nom a été entièrement occupé par les bâtiments modernes, par les cours et que par conséquent presque tout ce qui constituait l'ancien Châtellier a pu disparaître.

Aujourd'hui vraisemblablement, s'il n'était si difficile de faire des fouilles en cet endroit, on rencontrerait des objets ou des vestiges qui ne laisseraient pas de doute. Mais l'enceinte elle-même, jointe aux monceaux de briques qui existent à proximité, parle assez haut pour apporter la conviction et constitue une preuve. Cette forme rectangulaire ne concorde-t-elle pas d'ailleurs avec celle qu'on a constatée dans les établissements industriels de la terre cuite ou du fer, notamment dans celui de Plémi près Moncontour?

Mais il y a un autre argument qui peut être considéré comme péremptoire. L'enceinte que nous signalons est bien celle qui constitue le lieu dit appelé Castel. Or Castel vient de Castellum, château, endroit fortifié et châtellier, châtelet vient lui-même de castellum. Donc, si l'on veut être logique, il faut placer le Châtellier industriel à l'endroit où sont maintenant les bâtiments de Castel.

J'ajoute que ce ne sont pas ces bâtiments eux-mêmes qui peuvent mériter et justifier cette dénomination de Castel. Ils ne sont que des bâtiments de ferme, datant au plus du xve siècle, comme il en existe par centaines dans la commune. Ils paraissent d'ailleurs seulement avoir remplacé une construction importante datant du moyen âge.

Mais si le Châtellier industriel existe et s'il était dans l'enceinte de Castel où sont donc les monuments, tout au moins les restes, les débris établissant l'industrie qui y était exercée? Ici la réponse n'est pas difficile et les témoignages sont irrécusables.

En nous plaçant sur le chemin qui arrive à Castel et en regardant vers l'Ouest, avons-nous dit, nous avions à notre droite les bâtiments et l'enceinte limitée au sud par le chemin même de Castel. Si, du même point, nous portons notre regard à gauche, nous apercevons immédiatement et, sur le bord même du chemin, un monticule d'une forme très aplatie. Le talus bordant le che-

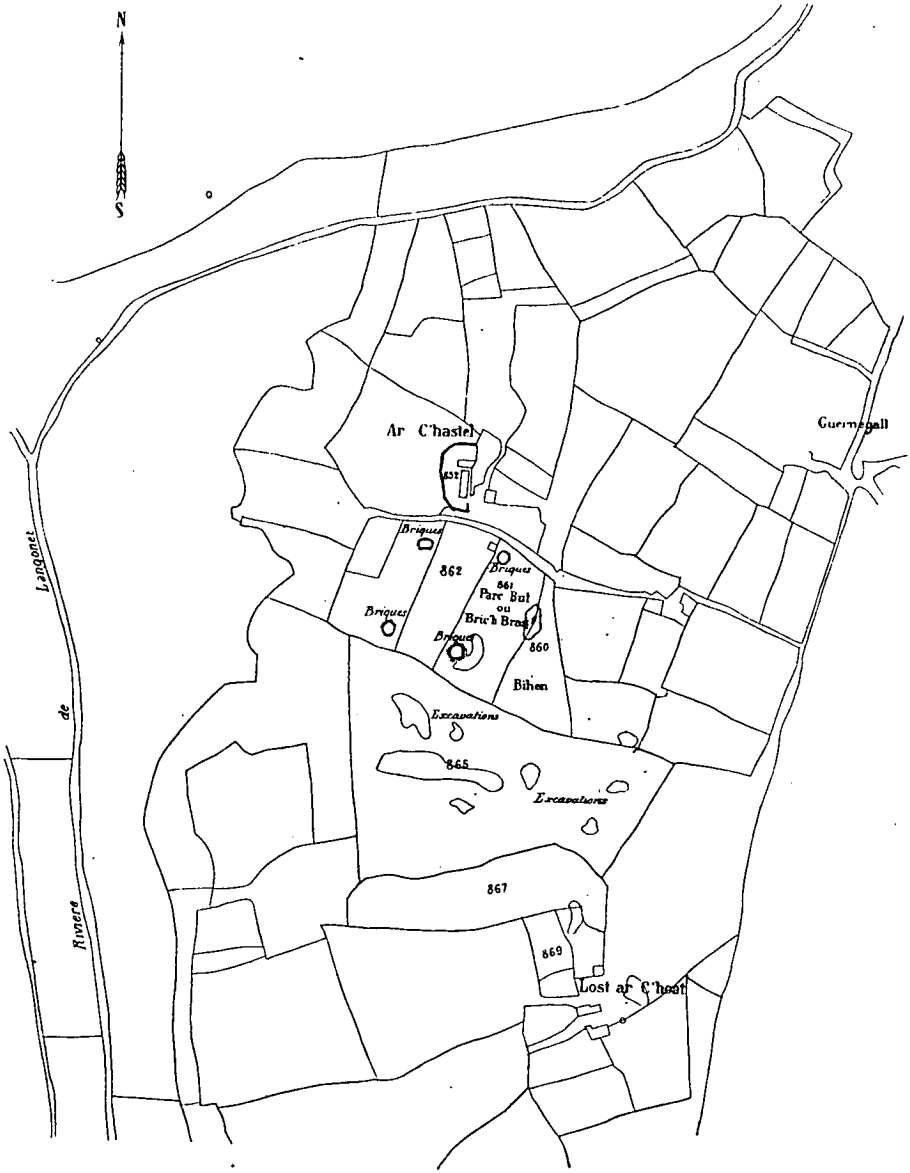
N
S
Ar C'hastel
Guermegall
Briques
862
Briques
861
Parc Bul
ou
Brich Braz
Briques
Briques
860
Bihan
Excavations
865
Excavations
867
869
Lost ar C'hoat
Langonet
de
Rivers

min entame le monticule dans sa partie nord ; un autre talus partant de celui-ci et se dirigeant à angle droit vers le sud, le coupe presque par la moitié, mais il en suit et en respecte la courbe descendante, car il est loin d'être établi au niveau ancien du terrain naturel. Enfin une grange de construction récente occupe une portion du monticule dans sa partie occidentale. Pour préciser davantage, le monticule est établi sur la parcelle 861 et sur la parcelle 862, les deux tiers environ reposant sur la première et le tout joignant immédiatement le chemin au nord.

Du côté de l'ouest, le monticule s'allonge et se confond un peu avec le sol. Du côté de l'est, au contraire, la pente est assez rapide. L'élévation moyenne du monticule, que je ne saurais préciser, ne dépasse pas deux mètres et le diamètre, encore plus difficile à déterminer à cause de l'aplatissement des bords, ne doit pas dépasser quinze mètres.

Dans la même parcelle 861, à 70 mètres environ en allant vers le sud, un autre monticule de même forme et de même aspect, mais plus élevé, attire l'attention. Celui-ci, du côté de l'est surtout, est très bien dessiné ; la pente s'en accuse nettement et le terrain a été profondément excavé, comme si les matériaux qui forment l'exhaussement étaient sortis du sol immédiatement adjacent.

A 60 mètres environ à l'ouest, dans la parcelle 863 (?), on remarque deux autres monticules présentant une grande analogie avec les deux premiers et formant avec eux comme les angles d'un quadrilatère ayant de 60 à 70 mètres de côté.

Tous les terrains où sont situés ces monticules sont cultivés, la plupart depuis un temps immémorial. L'un d'eux, la parcelle 861, porte au cadastre un nom significatif et s'appelle Parc But Bras. Dans un autre document, on lit Parc Bric'h Bras. A côté se trouve un autre champ qui porte le nom de Parc Bric'h Bihan. C'est la

parcelle 860. Ces dénominations, inutile de le dire, signifient le Grand Champ et le Petit Champ des Briques, ou des Buttes.

Pourquoi ce mot français intercalé entre deux mots bretons? On pourrait en chercher l'explication dans la présence et la persistance de l'élément gaulois à Guernegall et à Castel, mais ce serait sans doute aller un peu loin. Mieux vaut peut-être en demander la cause à l'invasion irrésistible et continue de la langue française.

Quoiqu'il en soit, si l'on examine, même superficiellement, la surface du sol, non seulement à l'endroit des monticules, mais dans les champs sur lesquels ils sont établis, on voit que la terre est jonchée de débris de tuiles et de briques. On en trouve dans les sillons, on en trouve dans les douves des fossés qui séparent les champs. Ces débris sont réduits à l'état de fragments moins grands que la main d'un enfant dans les endroits cultivés. On voit que la charrue les a remués tant de fois qu'ils ont été réduits en miettes, mais dans les douves, ils sont beaucoup plus grands et, pour peu qu'on y prête attention, on ne tarde pas à reconnaître qu'ils ont appartenu à des tuiles ou briques de nature et de forme différentes. La couleur, le grain, la résistance varient, mais la brique à rebord, avec ses caractères, se manifeste surtout et l'on est vite convaincu qu'on se trouve en face d'un établissement gallo-romain.

Quand on creuse même avec la main à la surface des monticules, la certitude devient plus grande encore. Il suffit de soulever les fragments brisés de la surface pour arriver à des débris plus importants et bientôt à des briques entières et intactes. Jamais je crois, il n'a été fait de fouilles méthodiques à Castel et cela me surprend, car la ferme, ainsi que les autres terres dépendant de Saint-Germain, a appartenu pendant la moitié du XIXe siècle à une famille nombreuse, de Lorient, qui comptait des hommes instruits et distingués.

Mais lorsque fut construite la grange qui existe dans l'angle nord-est de la parcelle 862, bien que le travail eût été commencé à mon insu, je pus surveiller plus ou moins l'ouverture des fondations. Les ouvriers creusaient en plein amas de tuiles et de briques et, parmi les fragments de toutes dimensions, apparaissaient des briques ou des tuiles entières. On distinguait, je crois, toutes les formes qu'a produites l'art gallo-romain appliqué à ce genre d'industrie.

Les briques à rebord (tegulœ hamatœ) étaient les plus nombreuses sans doute, mais on trouvait aussi les tuiles d'enfaîteaux (imbrices), les carreaux pour pavés (tesseres) et enfin les carreaux épais ou (lateres). Il y avait en

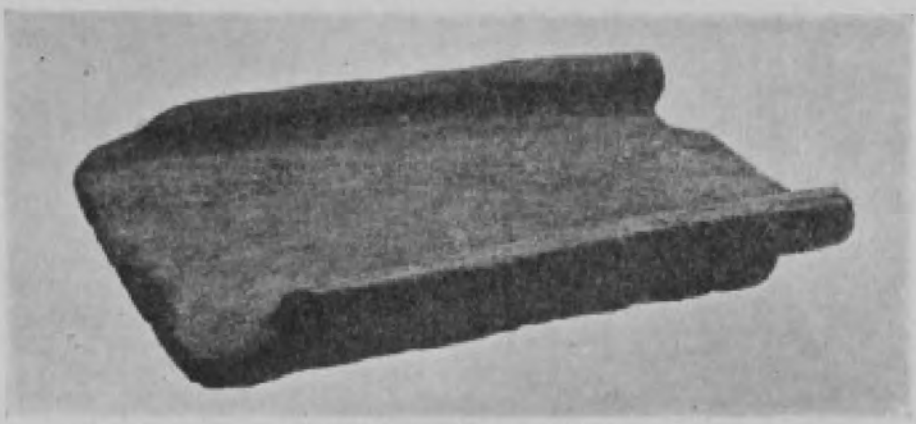

Brique à rebord (p. 31)

outre des carreaux demi-circulaires, comme j'en ai trouvé à Saffré, dans notre département. Les briques à rebord, les tesseres et les lateres avaient la couleur rouge ordinaire, le grain en était gros et un peu friable. Les imbrices, au contraire, étaient d'une couleur noire, avaient le grain très dur et offraient une grande résistance à la cassure.

Les buttes ou monticules de Castel sont des amas de produits de l'industrie gallo-romaine. Telle est la conclusion que l'on tire malgré soi et du premier coup en présence de ces monuments assez informes. Mais si,

poussant l'observation un peu plus loin et se dérobant à l'espèce d'étonnement que l'on éprouve à la vue d'une si grande quantité de débris, on examine un certain nombre de fragments et de briques entières, on ne tarde pas à reconnaître que la plupart ou du moins un grand nombre présentent des irrégularités considérables. Ces irrégularités ne résultent pas de la rupture, mais d'une déformation de l'objet à l'état pâteux, d'une déformation antérieure à la cuisson. Les imbrices surtout ou tuiles d'enfaîteaux, loin de présenter la forme d'un cylindre coupé en deux, dans sa longueur, présentent à l'une des

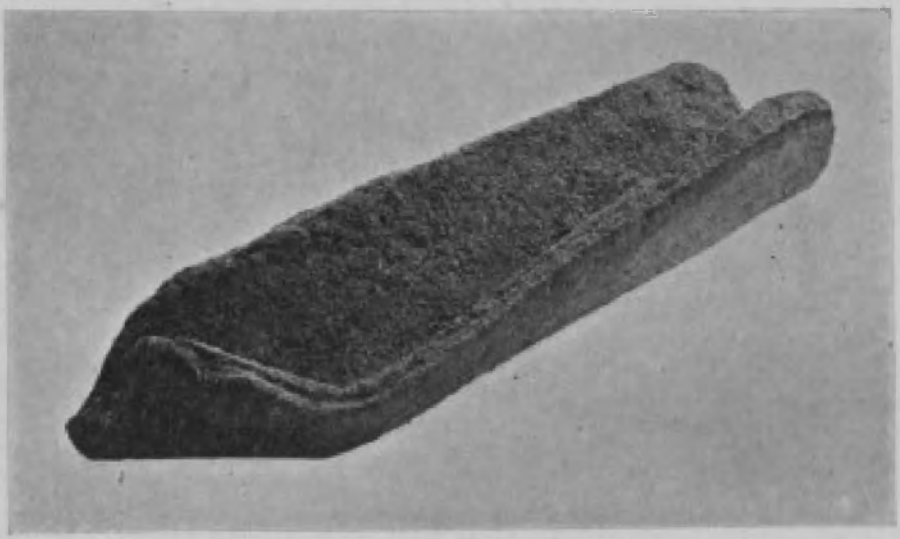

Tuile d'enfaîteau déformée (p. 32)

extrémités une déviation qui donne à cette extrémité la forme d'un bec recourbé d'un côté ou de l'autre.

Quelquefois on rencontre ces tuiles d'enfaîteaux superposées et jointes ensemble, d'une façon si intime qu'on voit que l'adhérence ne peut s'être produite que pendant la cuisson et qu'on ne peut plus les séparer sans les briser.

Il y a plus : j'ai trouvé des morceaux de terre soigneusement pétri, analogue à celle des briques, mais ne présentant d'autre forme que celle d'une poignée d'argile mise au feu et cuite à fond.

Inutile d'entrer dans de plus longs détails, l'impression que l'on éprouve en présence de ces monceaux de débris, c'est qu'on est sur l'emplacement d'un atelier industriel où l'on fabriquait et cuisait la brique.

En effet, il n'y a pas de villa à Castel, du moins je n'ai rien remarqué qui pût faire croire à l'existence d'une villa proprement dite. Dans l'enceinte dont nous avons assez longuement parlé, je n'ai point remarqué de murs ni de débris de murs ayant l'aspect de constructions gallo-romaines. Je ne vois dans les murs des bâtiments de ferme aucune pierre présentant les caractères de l'appareil romain.

TUILES D'ENFAITEAUX JOINTES (p. 32)

Quant aux monticules ou monceaux de briques, ce sont des amas, des tas d'objets ou de fragments d'objets disparates, disposés sans symétrie. J'ai bien aperçu, lorsqu'on creusa les fondations de la grange, deux lignes de tuiles à rebord, les unes entières, les autres brisées. Ces lignes se rencontraient en équerre et formaient comme l'angle d'une construction; mais tout cela était si peu lié ensemble, si peu large, si peu profond que je n'ai pu y voir qu'une ébauche de cabane ou de hutte,

tentée avec des briques ramassées sur place à une époque très postérieure à celle des villas romaines. Autant qu'il m'en souvient, ce simulacre de construction reposait lui-même sur des débris et n'avait pu avoir qu'une existence éphémère.

QU'ÉTAIT-CE QUE L'ÉTABLISSEMENT DE CASTEL ?

Donc, pas de doute sérieux possible : ce qui existait à Castel était un établissement gallo-romain et cet établissement était non une villa, non une habitation proprement dite, mais un établissement industriel et, pour préciser,

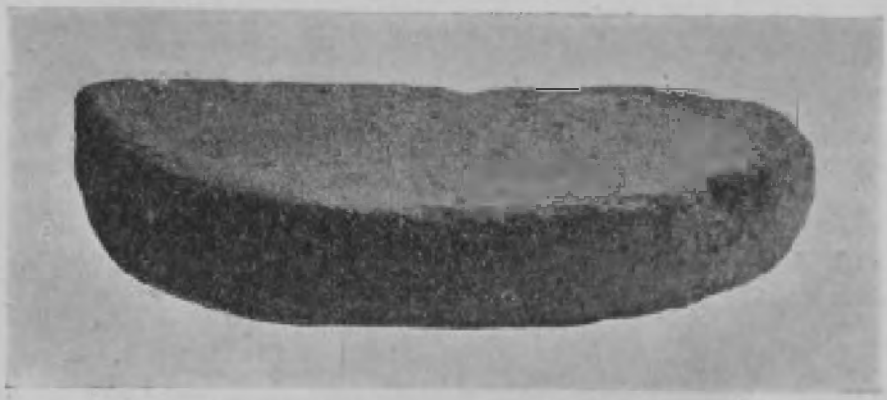

CARREAU DEMI-CIRCULAIRE (p. 31)

un établissement où se pratiquait l'industrie de la terre cuite, c'est-à-dire une briqueterie ou une tuilerie, si l'on peut employer cette dénomination un peu trop moderne.

Faut-il apporter un autre argument dans la discussion, si par hasard il y avait discussion? Dans toute exploitation industrielle, il faut une matière première. Dans l'industrie de la terre cuite on emploie l'argile et il faut une argile présentant certaines qualités. C'est pour cela que les briqueteries, de tout temps, ont été et sont encore établies dans des endroits où l'argile est abondante et facile à malaxer.

Or dans la commune de Langonnet l'argile est très commune; le kaolin se rencontre dans maint endroit et,

à Castel même, la terre est tellement propre à être pétrie qu'elle est employée en guise de chaux pour les constructions, et ces constructions durent souvent de cinq à six siècles. Les industriels de Castel ont donc eu toute sorte de raisons de s'établir là où ils se sont établis.

Aussi les traces de leurs travaux sont-elles nombreuses et remarquables. Les excavations d'où sont sorties les terres qui ont servi à la fabrication des briques de Castel sont innombrables. Les parcelles 860, 861, 862 en sont semées. Leur forme, à peu près circulaire, affecte celle d'une cuvette. La dimension varie à l'infini, mais le diamètre dépasse souvent dix mètres. Quant à la profondeur, elle n'est guère que du dixième du diamètre, mais il est évident qu'elle a été diminuée de moitié soit par la culture soit par l'accumulation de la couche d'humus qui n'est pas inférieure à 30 ou 40 centimètres, tant il est évident qu'elle a mis longtemps à se former. Sans doute la culture les a en partie comblées, mais en divers endroits, notamment au pied même des monticules, elles sont encore très profondes et la surface des champs présente partout des dénivellements considérables.

Dans les terres incultes, et même dans les terres défrichées, mais défrichées depuis peu de temps, ces excavations sont beaucoup plus apparentes encore. C'est ainsi que les parcelles 865 et 866, déjà un peu éloignées des buttes, en sont remplies. Or ces parcelles réunies ne forment pas une superficie de moins de 4 hectares. Si l'on y joint les autres champs dont nous avons parlé, nous arrivons facilement à une surface de 7 hectares et certainement avec des recherches plus méthodiques, on trouverait une étendue d'un tiers plus considérable.

Je connais même à un kilomètre environ de Castel une lande qui présente des excavations un peu analogues, mais inutile de s'aventurer dans l'inconnu. Ce qui est constaté suffit à prouver que l'on fabriquait de la brique à Castel, que l'industrie a dû subsister long-

temps et produire une quantité énorme d'objets fabriqués dont nous aurons à rechercher l'emploi.

Pour cuire les briques il fallait du bois, mais le bois ne manquait pas. Nous avons dit que nous étions, non pas en pleine forêt centrale, mais sur la lisière de cette forêt. Je ne sais même si l'on ne pourrait pas trouver un argument pour appuyer ce point dans le nom de la ferme qui touche immédiatement Castel et dont dépendent les parcelles 865 et 866. Cette ferme s'appelle Losterhoat ou, plus exactement, Lost-ar-C'hoat, le bout, la croupe de la forêt.

Mais, me dira-t-on, quand on parle de l'industrie de la terre cuite, quand on prétend être sur l'emplacement d'une briqueterie, il ne suffit pas de montrer des débris de briques et de tuiles, même déformées, il ne suffit pas de montrer des excavations, des trous d'où ont pu être extraits les matériaux de la fabrication. Ce qui serait beaucoup plus intéressant, ce serait de montrer les appareils dans lesquels on cuisait les objets en terre. Ce serait de montrer les fours, des fours comme on en a retrouvé par exemple à Saint-Julien près Quintin, à Guisseni, à Landerneau, etc...

J'avoue que je n'ai pas encore retrouvé à Castel l'emplacement du four ou des fours qui devaient exister. Mais déjà je me suis permis de faire remarquer qu'aucune fouille sérieuse n'a été faite. Or, dans toutes les localités où l'on a trouvé des fours gallo-romains, on a rencontré ces appareils à une certaine profondeur dans le sol. Ils n'étaient d'ailleurs pas bien vastes et ne présentaient qu'une faible élévation.

En ce qui concerne les fours de Castel, nous sommes donc réduits aux hypothèses pour le moment. Bien qu'il semble plus rationnel d'attendre que des fouilles véritables aient été pratiquées, nous croyons utile de faire connaître les endroits où les fours de Castel pouvaient être placés.

A première vue, ces fours pourraient avoir existé ou

exister encore, au moins dans leurs parties essentielles, à l'endroit où se voient aujourd'hui les monticules dont nous avons parlé. Si nous avions vu par nous même des fours gallo-romains ou des restes de fours, il nous serait permis d'émettre une opinion plus raisonnée sur ce point. Malheureusement, nous en sommes réduit à des données très insuffisantes et basées sur des descriptions absolument sommaires. Force nous est donc de nous en tenir à ce que nous avons appris dans des résumés d'ensemble, toujours plus faits pour exciter la curiosité que pour la satisfaire.

Donc les monticules pourraient n'être que des amas de produits rebutés, mêlés aux débris des matériaux qui formaient la masse des fours eux-mêmes. Peut-être le rudiment de construction que nous avons remarqué, n'était-il que la base d'un four presque totalement disparu. Tout en émettant cette opinion avec beaucoup d'hésitation, nous croyons devoir l'exprimer ici, très simplement, afin qu'elle puisse être discutée, si elle en vaut la peine.

Toutefois une autre hypothèse se présente qui nous paraît digne d'être soumise à l'examen. Au sud et à 300 mètres environ de Castel, dans une parcelle joignant les bâtiments de Losterhoët et bornée au nord par la lande dans laquelle les excavations sont si nombreuses, on constate la présence de certaines pierres qui frappent vivement l'attention. Ce sont des pierres de différente grosseur, petites pour la plupart, mais portant d'un côté des traces de vitrification très apparentes. On dirait qu'elles ont fait partie d'une construction, d'un mur dont l'une des faces a été soumise à l'action d'une chaleur intense. Ce n'est pas tout : dans les sillons de ce champ qui est cultivé depuis un temps immémorial, on rencontre même des fragments, des lobes d'un assez petit volume, mais entièrement vitrifiés.

Qu'est-ce à dire ? C'est que si les fours n'étaient pas à l'endroit même où sont les monticules de débris, ils

devaient être à Losterhoat. Sans doute à Losterhoat, on ne trouve que très peu de fragments de briques, mais il en existe cependant. Dans tous les cas, les débris de minéraux vitrifiés y sont nombreux et je ne saurais en expliquer la présence autrement qu'en plaçant à cet endroit les fours ou une partie des fours de Castel.

Toutefois, il est évident que pour résoudre cette question, il faudra avoir recours à des fouilles plus complètes que celles qui ont été faites jusqu'ici.

Quoiqu'il en soit, il est et demeure établi que l'on fabriquait de la brique et de la tuile à Castel. On y fabriquait tous les genres de briques connus à cette époque peut-être ; mais on n'y fabriquait pas de poterie, même simple, même grossière. Au milieu de cette masse de débris disséminés à la surface du sol ou extraits des principaux amas, on n'a trouvé, autant que j'ai pu m'en assurer, aucun vase, aucun fragment de vase. Or, il est impossible que l'on n'en eût pas constaté la présence s'il y eût eu là une fabrique de poterie. Jusqu'à plus ample examen donc, il faut s'en tenir à cette conclusion : que l'atelier de Castel était une briqueterie et n'était que cela.

EMPLOI DES PRODUITS

Mais cet atelier était d'une importance considérable ; il n'y a pas à se le dissimuler. La simple vue des monticules dont nous avons parlé apporte cette conviction et persuade jusqu'à l'évidence. Ces monticules, en effet, réunis ensemble forment une masse qui ne saurait être évaluée à moins de 3 à 4 cents mètres cubes et, même en les supposant composés d'une quantité de terre égale à la quantité de briques, on demeure convaincu de l'énorme volume des débris.

Or, les monticules ne renferment qu'une partie de ces débris. Nous l'avons dit, les champs environnants, les douves, les chemins, les talus en sont remplis et c'est là

ce qui rend tout calcul difficile, mais c'est là aussi ce qui ne permet pas d'assigner au total un chiffre inférieur à cent mètres cubes.

Mais ce qui reste n'est qu'un composé de débris et de rebuts, sauf ce qui semble avoir éte oublié ou confondu par inadvertance aux produits rebutés. Quelle était donc et qu'elle a dû, quelle a pu être la quantité de matériaux de construction fabriquée à Castel ?

Cet établissement, tout l'atteste, a dû être longtemps en activité. Il a fonctionné pendant un siècle, pendant plusieurs siècles peut-être. Je n'en veux pour preuve que ces excavations nombreuses, s'étendant sur dix hectares de terre au moins, excavations comblées en partie aujourd'hui, mais évidemment profondes autrefois. Quelle quantité de terre et d'argile est sortie de tous ces trous ? Pour répondre à cette question, il faudrait être habitué à ce genre de calcul ; mais, pour moi, je ne puis évaluer la somme des terres extraites à moins de 100 mille mètres cubes et, probablement, ce chiffre est au-dessous de la vérité.

D'ailleurs, le chiffre exact importe peu. Ce qui ne peut être mis en doute, c'est que l'atelier de Castel a fabriqué une quantité énorme des matériaux de constructions et que la fabrication s'est prolongée pendant longtemps.

Et, dès lors, ici se pose une question du plus haut intérêt et à laquelle je serais heureux de pouvoir répondre. A quoi ont été employés, à quoi ont été utilisés les matériaux de terre cuite produits par l'atelier de Castel ?

Il exista dans la commune de Langonnet à un ou deux kilomètres de Castel, il est vrai, deux villas ; ces villas n'ont pas encore été signalées, je pense, mais les ruines en sont toujours visibles ou elles l'étaient, il y a quelques années. Sans doute il en existe d'autres dans les environs et quelques études bien conduites ne tarderaient pas à apporter la preuve de ce fait. Mais d'après l'opinion commune et, bien que les archéologues aient

passé un peu partout, il n'a été révélé soit dans les communes environnant Langonnet, soit dans cette commune même, aucune construction, ni ensemble de construction pouvant nécessiter l'emploi d'une quantité de matériaux aussi considérable que celle qui a été produite à Castel. M. de la Borderie, non seulement a beaucoup vu par lui-même, mais surtout a eu l'immense mérite de s'entourer de tous les documents récents et anciens, émanant de plumes plus ou moins érudites, relatant les fouilles ou observations faites sur place. Or M. de la Borderie, non seulement ne cite pas un seul monument autre que celui de Castel (1) qui grâce à nous fut signalé pour la première fois à M. Maître, il y a quelques années, mais il affirme que cette contrée était peu habitée et qu'aucun centre important, aucun établissement considérable n'avait existé dans le sud de la forêt centrale.

A quoi donc ont pu être employés les matériaux produits par l'atelier de Castel. Si nous jetons les yeux sur les cartes anciennes ou récentes de la péninsule armoricaine, nous voyons que le centre vraiment important, situé assez près de Castel, c'est la Capitale des Osismiens, c'est Vorganium autrement dit Carhaix.

Et alors nous arrivons à cette conclusion toute naturelle, mais bien faite pour s'imposer, que c'est à la construction des habitations, des édifices, des aqueducs de la grande cité armoricaine qu'ont été employés les matériaux de Castel. Pourquoi pas? Dira-t-on que la distance est trop grande de Castel à Carhaix? mais on sait que la voie principale de la Table Théodosienne passait à Castel ou tout près de Castel; on sait aussi que

(1) Les traces de l'époque gallo-romaine sont rares dans la grande forêt centrale. Tout se réduit presque à quelques tronçons de voies romaines, et à quelques enceintes de terre qualifiés camps romains mais dont l'origine est souvent douteuse. V. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, I, page 128.

les gallo-romains transportaient par terre des matériaux, des minerais notamment, d'un poids considérable.

Il n'y a que Carhaix qui a pu utiliser une quantité de briques et de tuiles aussi considérable que celle qui a été produite à Castel. D'ailleurs, si l'on ne voulait pas admettre cette explication, on se trouverait en face de deux difficultés au lieu d'une. On ne justifierait pas la production et l'emploi des matériaux de Castel et on n'expliquerait pas la provenance des matériaux de terre cuite engloutis dans la construction des travaux de la Capitale des Osismiens.

En effet, on n'a pas signalé de briqueteries ni d'ateliers de la terre cuite à Carhaix et je crois que la terre de cette contrée ne convient pas pour ce genre d'industrie. Il a donc fallu avoir recours à des ateliers plus ou moins éloignés pour se procurer les éléments usités alors et nécessaires à la construction. Or, cherchez dans les énumérations d'ateliers de la terre cuite qui ont été signalés, vous n'en trouverez aucun qui soit situé plus près que Castel. Bien plus, tous sont situés à des distances considérables. Les fours les plus rapprochés ont été découverts aux environs de Quintin, de Landerneau ou de Quimper. Or, ces trois villes sont à plus de 60 kilomètres de Vorganium ou Carhaix, tandis que Castel en est à 22 kilomètres à peine. Donc jusqu'à plus ample examen, comme on dit, il reste vraisemblable pour ne pas dire certain, que le Châtellier de Castel est le lieu, l'atelier qui a fourni à Vorganium les matériaux de construction nécessaires à ses habitants.

Sans doute les briques de Castel ont pu être employées aussi à la construction des monuments ou habitations de Sulim et de Darioritum. Cependant ces villes étaient situées sur le territoire des Venètes et non des Osismiens. Dès lors, il y a moins de probabilité en faveur de cette hypothèse. Castel étant sur le territoire des Osismiens, il est plus vraisemblable que les

produits en ont été utilisés par les habitants de Vorganium.

Et ici je n'ai pas besoin de m'arrêter plus longtemps à faire remarquer combien la découverte des ateliers de Castel est intéressante car elle éclaire et complète un point d'histoire des plus dignes d'attirer l'attention et des moins connus jusqu'ici.

DURÉE DE L'ÉTABLISSEMENT

Ici se place une question à laquelle nous avons déjà fait allusion, mais à laquelle nous n'avons pas apporté de réponse précise. Jusqu'à quelle époque et pendant combien de temps les ateliers de Castel fonctionnèrent-ils, furent-ils en activité? Fondés peu de temps après la conquête romaine sans doute et pour répondre aux besoins de la population, rendue plus avide de bien-être par la civilisation romaine, ils eurent probablement leur ère de prospérité, correspondant à celle des cités gallo-romaines; ils eurent aussi leurs vicissitudes comme ces cités et à la même époque qu'elles. Tout fait donc croire qu'ils furent détruits par les invasions qui anéantirent presque tout en Armorique, vers le milieu du cinquième siècle.

L'état dans lequel se trouvent leurs ruines, ce chaos que forment les produits entiers, confondus avec les rébuts et avec les produits brisés, indiquent une destruction violente et un abandon précipité et imprévu.

Toutefois un fait frappe l'attention au milieu de cette disparition brusque que l'état des choses semble révéler; c'est le nom de la ferme joint au nom du village auquel elle se rattache. Nous l'avons déjà dit. Tout près de Castel se trouve un village ou plutôt un hameau dont Castel fait pour ainsi dire partie. Cela est si vrai que les cartes de la région signalent d'ordinaire le village sans signaler la ferme. Quant au cadastre, d'accord avec les

titres de propriété, il dit ordinairement Castel-Guernegal en parlant de Castel.

C'est, en effet, par ce nom de Guernegal qu'est désigné le village en question. Or, je ne sais pas bien qu'elle est la signification exacte du mot ou plutôt de ces mots Guerne et Gall. Guern veut dire aune et il existe en effet un aune, très vieux déjà, entre Castel et Guernegal, tandis que je n'en connais pas d'autres dans la contrée et que les habitants semblent ne pas connaître cet arbre. Cependant, je ne saurais attribuer une grande importance à un fait, en somme, peu digne d'attirer l'attention. Il faudrait, dans ce cas, traduire le mot guernegal par ceux-ci : l'aune du gaulois ou des gaulois, ce qui peut paraître un peu puéril.

Mais, quoiqu'on puisse dire du mot guern, il est incontestable que le mot gall se trouve dans guernegal et que le mot gall à un sens et n'en a qu'un. Il veut dire gaulois. Pourquoi cette expression ?

Je n'en trouve d'explication que dans ce fait vraisemblable, pour ne pas dire certain, que des Gaulois ou qu'un Gaulois habitait à Castel, à Castel-Guernegal à l'époque où les Bretons insulaires sont arrivés en Armorique. Eux qui étaient bretons et qui parlaient breton, n'avaient aucun motif d'employer cette expression, si ce n'est pour désigner quelqu'un qui n'avait pas la même origine, la même langue qu'eux.

Nous savons du reste que le pays était désert et couvert de ruines, à cette époque des émigrations. Les invasions des barbares, celles des Saxons surtout, avaient tout anéanti. Il n'était resté que quelques personnes ou quelques familles gallo-romaines qui s'étaient réfugiées dans les forêts, et, la tempête passée, avaient retrouvé un asile, s'étaient refait un hôme misérable au milieu des bâtiments incendiés et des campagnes ravagées. Les émigrants bretons retrouvèrent ces épaves et, comme leur invasion était toute pacifique, ils vécurent à côté des Gaulois, mais sans peut-être se mêler

complètement à eux, à l'origine et en leur donnant ce nom de Gall, Gallo, gaulois, qui s'est conservé jusqu'à nos jours (1).

C'était peut-être au Castel même que vivait cette famille qui forma une sorte de clan à part; car, à l'époque de la civilisation gallo-romaine, le Castellum était probablement le logement ou l'abri où se tenaient les ouvriers de la terre cuite. Et voilà comment, dans la suite et maintenant encore, le nom de Castel et celui de Guernegal restent liés, si bien que, quand on parle de Castel, on dit quelquefois Castel-Guernegal et Guernegal-Castel, comme si ces deux expressions se complétaient l'une l'autre.

Et alors, rejetant volontiers cette interprétation basée sur le sens du mot guern, qui veut dire aune, et admettant une altération comme il s'en produit si souvent, nous traduirions la demeure des Gaulois ou du Gaulois. Nous considérerions alors, il est vrai, le mot Guernegal, comme devant être rétabli dans une forme un peu différente par exemple, Ker an gall. En effet Ker est souvent devenu guer et an est devenu en dans la bouche des Bretons de Cornouaille et, plus encore, sous la plume des scribes qui ont toujours eu la manie de défigurer les noms sous prétexte de les corriger. Ker en gall, la demeure des Gaulois placée sous les ruines du Castellum gallo-romain, tout celà se soutient, se corrobore et explique bien des points obscurs de la géographie et de l'histoire de ce coin de terre plus oublié, je crois aujourd'hui, qu'il ne l'était il y a 17 ou 18 siècles.

Un autre fait, de médiocre intérêt en apparence, mais que je crois cependant devoir signaler, vient à l'appui de cette opinion. A mi-chemin, à peu près, entre Castel et Guernegal existait, il y a une quinzaine d'années encore,

(1) Il y a encore à Langonnet plusieurs familles portant le nom de Le Gallo, Le Gall.

un travail en terre qui représentait assez bien la moitié d'un Châtellier de petite dimension, 15 à 20 mètres de diamètre environ. Tout se retrouvait là, et la douve circulaire et le fortin intérieur, sensiblement plus élevé que le sol du champ où il se dressait. Une clôture énorme et couverte de bois comme celles dont nous avons parlé, partageait seulement la douve et le fortin en deux parties ou plutôt avait supprimé la partie orientale du travail à peu près intégralement ; mais, malgré cette destruction partielle, le plan général demeurait facile à rétablir et j'en vois encore par la pensée les lignes et les dimensions à peu près exactes.

Aujourd'hui le petit Châtellier de Guernegal a disparu. J'ai moi-même assisté, pour ainsi dire à sa destruction ; toutefois il me serait facile d'en indiquer la place ou même d'en donner une description plus détaillée, après avoir interrogé les ouvriers qui furent chargés de l'applanissement du sol et qui existent encore.

Qu'était ce petit Châtellier ? peut-être une dépendance ou une doublure de celui de Castel. Sans doute il fut construit et occupé à la même époque et eut la même destination. Peut-être est-ce lui qui a valu son nom au village de Guernegall plus encore que le Châtellier de Castel.

En tout cas, cette opinion, de même que celles que j'ai exprimées au sujet de Castel et des fours de Castel, ne sont que des hypothèses qui, sur plusieurs points sans doute, peuvent être discutées. Je les livre donc à l'appréciation des archéologues et des savants, trop heureux si les faits que j'ai signalés peuvent attirer l'attention et faire faire un pas de plus à l'étude passionnante de notre glorieuse histoire.

A. Leroux.

NOTE

SUR LES

FOUILLES FAITES DANS LA CITÉ NANTAISE EN 1902

Pour le Nouveau Réseau des Égouts Collecteurs

La Grande-Rue était considérée jusqu'alors comme la principale voie antique de Nantes modifiée pendant le cours des siècles.

Aujourd'hui, il faut détruire cette tradition.

Entre l'impasse Gaudine et le passage Bouchaud, au-dessous de 2 mètres de gravois modernes, le sous-sol était formé d'un amas considérable de tuiles, briques et mortiers antiques, le tout très fragmenté et formant une nouvelle épaisseur de 2 mètres.

Ensuite se trouvaient les substructions d'un bâtiment romain dont le dallage recouvrait un hypocauste parfaitement constitué et dont l'axe était Nord-Sud.

L'angle N E du bâtiment est situé en face l'entrée de l'impasse et s'encastre dans les fondations de l'ancien alignement de la rue; le mur E, faisant un angle de 75° avec cette direction, se dirige vers le montant de gauche de la porte du n° 3.

Le fond de l'hypocauste était carrelé; les piliers, espacés d'environ 0^m70 d'axe en axe, étaient formés d'une dizaine de carreaux de terre cuite de 0^m20 de côtés et de 0^m04 d'épaisseur, reliés fortement avec mortier de chaux blanche.

Le mur Est, d'un mètre d'épaisseur, était bâti de moellons ordinaires avec, à l'intérieur, bandeaux formés de deux rangs de carreaux tous les demi-mètres.

Extérieurement, il était protégé contre les sources, si vives à cet endroit, par un contre-mur formé de deux murettes enserrant entre elles une couche de béton. Chacune de ces parties ayant une trentaine de centimètres d'épaisseur.

Le dessus de ce contre-mur était sensiblement à la hauteur des piles de l'hypocauste.

A une quinzaine de mètres en remontant au Pilori, on a coupé, à 2m70 au-dessous du pavé, un dallage en grands carreaux de terre cuite de $\frac{34}{27}$ semblables à ceux trouvés dans la crypte de la Cathédrale. A même distance, vers le Change, dallage identique et à même niveau ; sa surface était bordée de murs espacés d'environ 2m1/2.

En face le passage Bouchaud, les vieilles substructions s'accumulent ; l'une d'elle, dont on n'atteint pas la base, est bâtie avec mortier rouge et pénètre dans la tranchée comme un coin. La chaussée, qui ne devait pas avoir plus de 4 mètres de largeur, semble avoir eu en cet endroit une porte fortifiée, seule explication des gros massifs de maçonnerie rencontrés.

A quinze mètres du passage, en continuant vers le Change, beau puits bien maçonné de moellons taillés ; diamètre, 1m25 ; profondeur, plus de 11 mètres au-dessous du pavé. Son curage n'a fourni que les moellons de son dérasement.

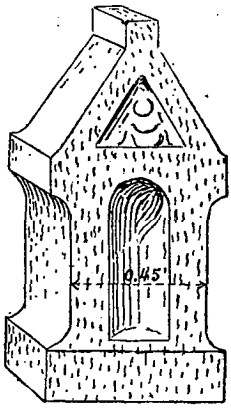

A côté, a été trouvée la petite stèle en granite, très fruste, qui est déposée dans la cour de l'hôtel de Briord.

A partir de la rue du Moulin, le roc tendre commence à apparaître à 3m50 de profondeur ; il va en se relevant jusqu'à 2m50 au Change. On a trouvé de nombreux murs modernes traversant la rue, les plus

importants à la hauteur de l'église démolie de Saint-Saturnin.

En face la rue Travers, gros mur moderne de 3 mètres d'épaisseur ; réparation probable de l'ancienne muraille gallo-romaine, dont il occupe l'emplacement, mais d'ailleurs aucune trace de porte à cet endroit.

En continuant, rue de la Barillerie, on a coupé les anciennes caves et rez-de-chaussées enfouis des maisons qui bordaient le côté gauche de la rue de la Casserie, maisons démolies en 1826 pour rejoindre la rue d'Orléans.

Vers la gauche, existait une ruelle descendant à la berge de l'Erdre et sous laquelle était un grand égout large de 0^m65, haut de 1^m50, voûté en berceau, qui a sa sortie sous la cale Est du pont d'Orléans et à partir de la place du Change s'infléchit sous les maisons exposées au Midi à droite de l'ancien puits. Sous la Basse-Grande-Rue, côté droit, en remontant, existait un égout n'ayant que 0^m80 de hauteur et qui semblait très ancien, non seulement par la nature de ses matériaux mêlés de tufs de 1 mètre de longueur sur 0^m35 de côtés, probablement enlevés au mur antique, mais encore par ce qu'il était recouvert de murs anciens, ayant appartenu aux échoppés accolées à Saint-Saturnin et à l'escalier de sept ou huit marches qui descendait de la rue dans cette église.

La Basse-Grande-Rue peut donc être considérée comme la chaussée que les *Annales* attribuent au grand Allain et qu'il créa à travers les ruines laissées par les Normands ; elle ne devait avoir que 4 mètres de largeur et fut élargie à 6^m50 du XVIe au XVIIIe siècle, ainsi que le démontrent les anciens murs de façades enfouis.

La porte du Change devait être près du puits. Une impasse, située à l'entrée de la rue du Moulin, peut indiquer son passage. La voie se continuait jusqu'au fond de l'impasse Gaudine, puis retournait vers le

Pilori et la rue de Briord par les ruelles encore existantes.

La place du Pilori a son sous-sol traversé du Nord au Sud par plusieurs murs de clôture de 0m50 d'épaisseur avec mortier rouge. A l'entrée, ont été trouvés une hache en pierre, une pointe de lance en bronze, un débris de glaive, une anse gracieuse de grande amphore A et une bouteille B en terre grise intacte, puis beaucoup de débris d'incinération.

Un très grand égout d'un mètre de large et 1m60 de hauteur, rétréci en courbe vers le haut et palâtré, existait sous le côté droit de la place, allant rejoindre celui de même importance établi à la fin du XVIIIe siècle, sous la rue du Port-Maillard, dans les maçonneries de cet égout, se trouvaient de nombreux morceaux de tufs provenant d'une construction ogivale du XVe siècle.

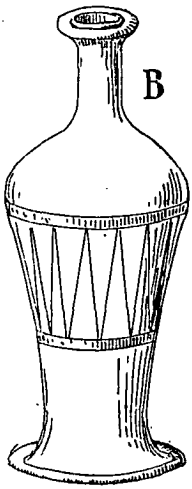

Le sol rocheux qui du Change s'enfonçait jusqu'à six et sept mètres sous le pavage devant le passage Bouchaud remonte à trois mètres sous la rue du Château, traversée en tous sens par des murs d'anciens bâtiments et des égouts allant vers le fleuve et montrant que cette rue, toute moderne, doit avoir été ouverte au XVIe siècle pour l'accès direct du Château.

La proximité du bon sol dans toute cette rue a causé la destruction totale des fondations antiques dont on a utilisé les matériaux.

En traversant la rue de Strasbourg, le bon sol disparaît, c'est certainement la trace de la douve du mur romain du port nantais, mur qui forme la séparation

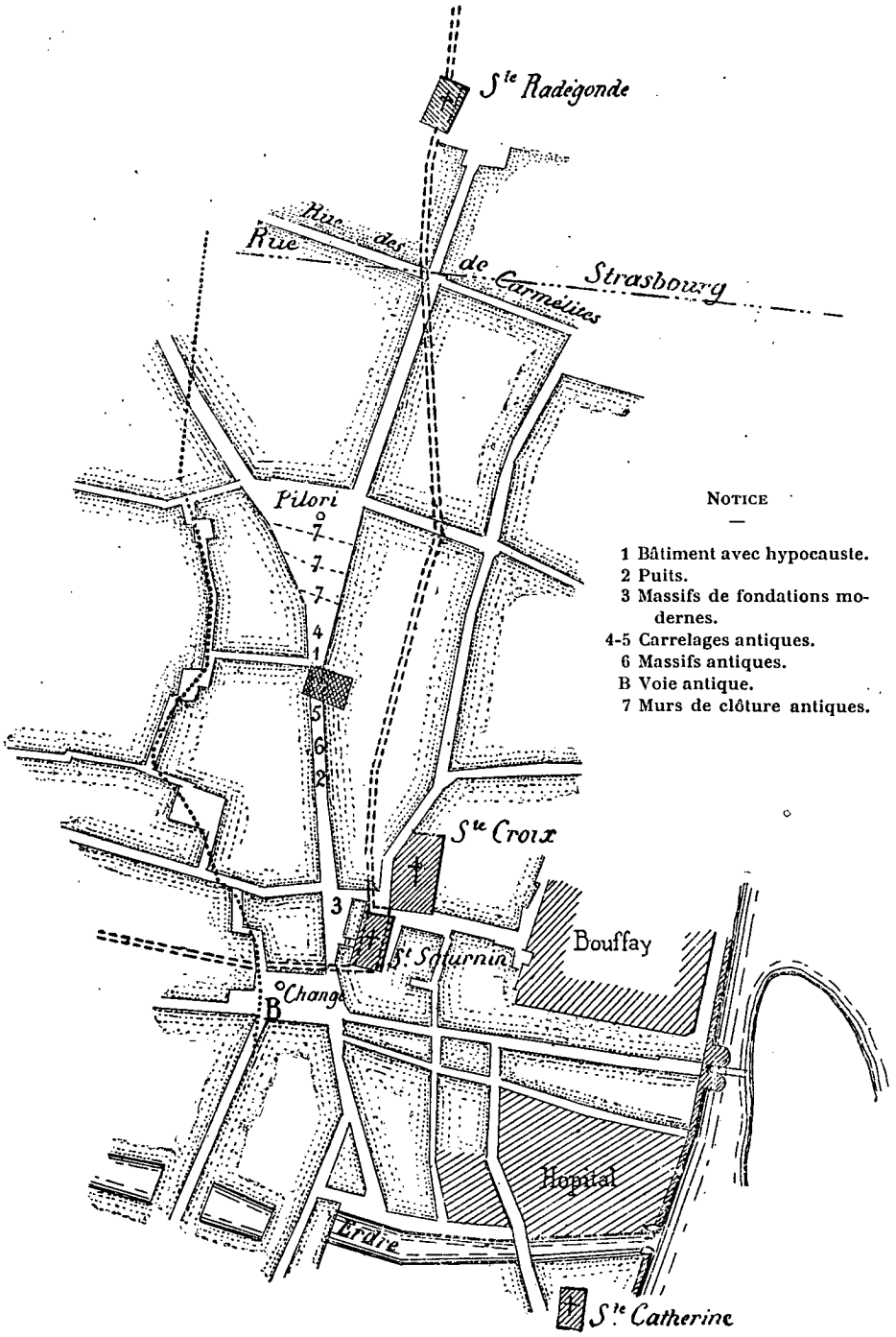

NOTICE

1 Bâtiment avec hypocauste.
2 Puits.
3 Massifs de fondations modernes.
4-5 Carrelages antiques.
6 Massifs antiques.
B Voie antique.
7 Murs de clôture antiques.

entre les propriétés des rues de la Juiverie et Sainte-Croix et de la Basse-Grande-Rue.

Grand collecteur de la rue de la Poissonnerie

Il commence place du Change, en face la rue des Halles. Autour du puits supprimé, existait, à 2 mètres de profondeur, un dallage avec banquette en granite mouluré.

Dans le remblai de 4 mètres de hauteur moyenne, constitué par des draguages de l'Erdre, on remarque une quantité de galets de granite, qui ne peuvent provenir que du lest des bateaux qui abordaient à cet endroit dans l'antiquité.

Le rocher remonte et devient très dur à 2m90 au-dessous du pavage de l'entrée de la rue de la Poissonnerie, où le collecteur traverse les rez-de-chaussées des anciennes maisons accolées à la courtine du Bouffay ; on coupe de nombreux murs séparant ces maisons et l'on rencontre plusieurs façades de grandes cheminées à montants de granite ; l'un d'eux à un arceau très bien appareillé en petits claveaux de granite en face la rue Beauregard. Les carrelages sont à 2m50 et même 3 mètres au-dessous du pavé. L'ancienne rue était sous le trottoir du côté droit en allant vers le pont.

En face la rue du vieil hôpital, existent deux murs épais d'un mètre espacés de 2m30, qui semblent avoir bordé une ruelle descendant vers la berge de l'Erdre.

Le roc s'enfonce peu à peu jusqu'à 5 mètres au-dessous du pavé devant le pont, c'est-à-dire à 2m50 au-dessus du niveau de l'étiage du fleuve ; ce qui démontre bien que la tête de l'île Feydeau constituant la pointe du confluent de l'Erdre et du Seil, avant qu'elle en fut séparée par la douve creusée pour isoler le Bouffay.

J. Furret.

Construction d'un Egout

entre le Château et le Pont d'Orléans

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Nous relatons ci-après à titre de renseignement les découvertes archéologiques faites, en 1902, pendant la construction de l'égout compris entre le Château et le pont d'Orléans. Ces travaux ont été exécutés sous la surveillance de M. Primault, Conducteur principal des Ponts et Chaussées. C'est avec les notes remises par ce Conducteur et complétées par nos observations personnelles que nous avons dressé ce rapport.

L'égout a une longueur de 450 mètres; il emprunte la rue du Château, la Basse-Grande-Rue, la place du Change et la rue de la Barillerie.

Dans la description qui va suivre, nous adoptons l'ordre d'ouverture de la tranchée.

La première section ouverte est comprise entre la rue de Strasbourg et le Château. La largeur de la tranchée était de 3^{m}00 en tête et de 1^{m}80 au sol de fondation. La profondeur moyenne a atteint 4^{m}00 environ.

Sous une couche de remblais de 2^{m}00 on a rencontré le sol naturel et le schiste tendre à 3^{m}00.

A l'extrémité de la rue, vers le Château, on a trouvé quelques petits murs de construction évidemment romaine, dans lesquels des rangs de brique alternaient avec le moellon. Le mortier et la brique ne laissent aucun doute à cet égard.

Des tuiles en nombre considérable et dont la forme et la contexture rappellent la façon romaine, avaient été rejetées près de ces murs.

Il est à présumer qu'à l'époque romaine cette partie de la ville était occupée par des jardins et que les murs rencontrés étaient de simples clôtures ou tout au plus appartenaient à de légers bâtiments.

Entre la rue de Strasbourg et la moitié de la rue du Château, vers la place du Pilori, les trouvailles ont été de même nature.

La tranchée a été ensuite ouverte au pont d'Orléans afin de remonter vers le point haut.

Au pont d'Orléans, la fouille poussée à une profondeur de 5^{m}00 a mis à jour trois chaussées pavées placées à des hauteurs différentes. Nous y avons relevé de nombreux croquis relatifs à la disposition de ces chaussées. Nous nous proposons d'étudier spécialement la constitution de ces chaussées dans un rapport général sur les voies publiques de Nantes. Au fond de la fouille, le sol se composait d'alluvions modernes avec traces de construction relativement récente.

Entre le pont d'Orléans et la rue de la Casserie, la tranchée a été ouverte à peu près suivant l'alignement des façades d'une série de maisons aujourd'hui disparues. Les murs de fondation étaient très solides, mais la tranchée n'était pas assez profonde pour reconnaître la nature de fondation de ces murs. Les immeubles occupés par M. Chabas et formant un îlot semblent établis sur les anciennes fondations des maisons qui existaient jadis à ce point.

Dans cette partie de tranchée, les ouvriers ont trouvé, paraît-il, de nombreuses pièces de bronze, mais nous n'avons pas été prévenu à temps pour les recueillir. Toutefois un boulet en fonte de 0^{m}40 de diamètre et d'un poids considérable a été retiré de la fouille et déposé dans la cour de l'Hôtel de Briord.

Entre la rue de la Casserie et la place du Change, la tranchée a été ouverte dans un terrain de remblais. A 3^{m}50 de profondeur on a rencontré une file de traverses en bois placées transversalement à la rue et

disposées comme pour l'aménagement d'un passage à gué. La voie ainsi tracée semble se diriger vers la rue de la Casserie. Le bois employé était du chêne et du hêtre grossièrement équarri.

A l'arrivée de la place du Change, on a rencontré au fond de la fouille un filon d'amphibôle très dur. A signaler aussi un véritable ossuaire de dents de sanglier sur la place du Change, mais, contrairement aux espérances de quelques membres de la Société d'Archéologie, aucune trace du mur de l'enceinte romaine n'y a été relevée.

Le rocher dur a été trouvé à $2^{m}50$ de profondeur et sa surface polie semblait avoir servi de chaussée pendant des siècles peut-être.

A-t-il existé autrefois une porte romaine à ce point? c'est possible, car à l'époque de la décadence, les matériaux ont souvent été enlevés et employés à d'autres constructions. Le rocher mis à nu a pu perdre toute trace des édifices anciens qui le recouvraient.

En face le bazar Sainte-Croix, existaient les traces d'un vieux puits creusé dans le rocher; il était rempli de matières infectes et, par prudence on n'y a pas touché.

A partir de la petite rue Sainte-Croix, c'est-à-dire au point culminant du rocher, le sol est composé d'une épaisse couche de remblais où l'on trouve d'abord des vestiges de constructions relativement anciennes, puis en avançant le rocher disparaît complètement pour ne plus se montrer qu'au milieu de la rue du Château. On se trouve en présence d'une sorte de cuvette formée par une faille de rocher rempli de sable d'alluvion que l'on retrouve jusque vers la rue Fénélon. La faille renferme une nappe d'eau très claire qui semble très abondante.

Un peu en deçà du passage Bouchaud, il existait sans doute un large fossé à une époque très reculée si l'on en juge par les matériaux qui ont servi à le combler. Ce fossé traversait la ligne actuelle de la Basse-Grande-Rue et devait prendre la direction de l'église Sainte-Croix.

Un vieux puits existait à peu près sur le tracé du fossé. Nous l'avons fait vidanger jusqu'à une profondeur de huit mètres ; mais l'opération présentant des difficultés et surtout des dangers pour les ouvriers, il a fallu la suspendre. Des fragments de poterie de diverses époques et des débris de sceaux en bois ont été retirés du fond de cet ouvrage. Le puits a été recomblé avec de la pierre brute et le radier de l'égout a été assis sur une couche de béton. Dans la couche de béton, on a placé un tuyau de grès en vue de ménager une sortie à l'eau. Depuis la construction de l'égout, le tuyau n'a pas cessé de fonctionner et donne de l'eau en abondance.

Après le fossé, en remontant vers la place du Pilori, on a rencontré une série de piles en maçonnerie de briques placées symétriquement. A ce moment la tranchée avait environ 3 m. 50 de profondeur.

On se trouvait en présence d'un hypocauste établi probablement dans le soubassement d'un édifice romain. Le mortier placé entre les briques ainsi que l'enduit des murs semblaient avoir reçu l'action du feu.

L'édifice était placé de biais par rapport à la direction de la rue ; la partie extrême se trouvait en face le passage contournant les magasins Decré à l'entrée de la place du Pilori.

On a retrouvé les traces de ce monument :

1° Sous les magasins Decré, en exécutant un branchement d'égout ;

2° En face la boulangerie Prin, en faisant un travail analogue.

Peut-être le monument se poursuit-il sous l'épicerie Tagu en se dirigeant vers l'église Sainte-Croix, où, d'après des documents anciens, on a trouvé aussi des traces d'un hypocauste (voir l'ouvrage de A. Legrand, page 26). Cependant une nouvelle fouille, pratiquée devant l'immeuble n° 5, n'a pas donné de résultats.

Avec les parties symétriques trouvées, on a essayé de

Fouilles de la Grande Rue, à Nantes
Découverte d'un hypocauste

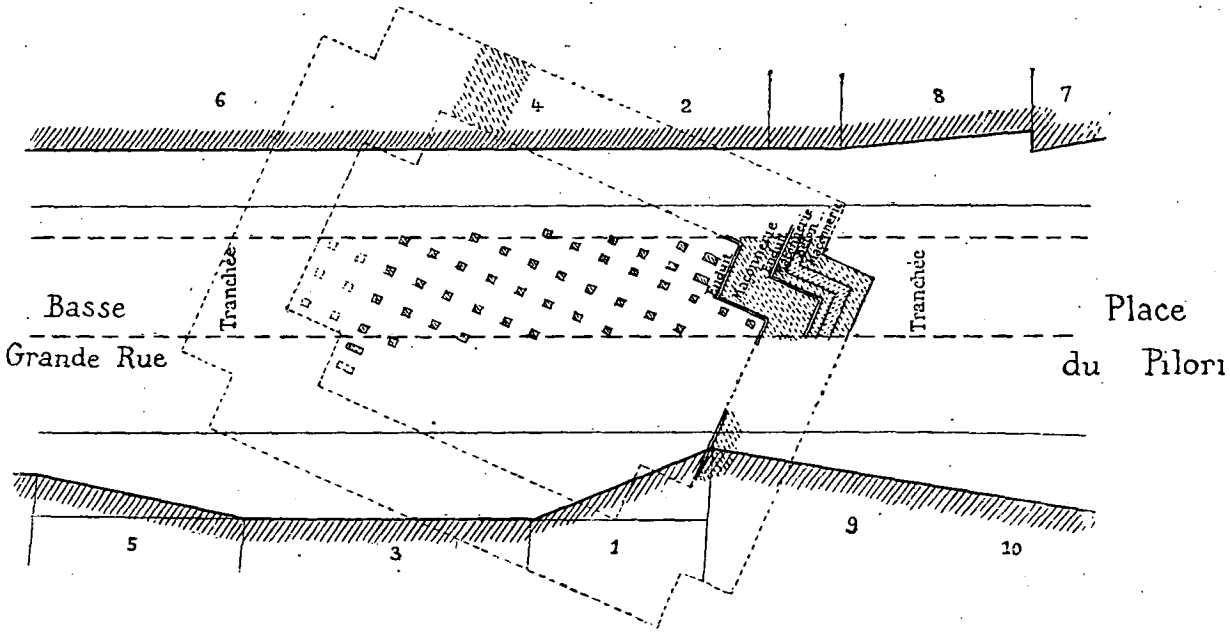

Echelle de 0m,005 pour 1m,00

reconstituer en plan le monument disparu ; mais, en somme, cette reconstitution est bien hypothétique, justement en raison des traces trouvées à l'église Sainte-Croix. Il peut se faire que ces vestiges appartenaient à un seul édifice de proportions colossales.

Sur le mur de l'hypocauste, vers la place du Pilori, on remarquait des enduits, contremurs, couche de béton intercalée, etc., dispositions qui semblaient avoir été adoptées en vue d'éviter les infiltrations d'eau à l'intérieur.

Du côté de la place du Pilori et presque au pied du mur de l'hypocauste, nous avons trouvé :

1° Une bouteille romaine intacte, en terre noire, avec de nombreux dessins incrustés à la surface.

2° Une pointe de flèche ou de lance en bronze.

3° Une hache celtique brisée.

4° Des bois en partie carbonisés.

5° De nombreux débris de poterie romaine en terre rouge.

6° Une pièce en bronze de Vespasien.

7° Une stèle romaine en granit à gros grains. Cette stèle porte à sa base trois bouts de tuyaux d'étain encastrés dans la pierre. Les inscriptions semblent effacées ; toutefois, on aperçoit encore le croissant de Diane, les lettres D et M et enfin, avec un certain éclairage, on peut lire mais difficilement « Et memoriae ».

Cette stèle qui est déposée au Musée archéologique, semble avoir été jetée en remblais au point où elle a été trouvée à une profondeur de $2^{m}50$.

Sur la place du Pilori, sous un remblai de 3 mètres environ, apparut la couche arénacée très riche en eau. La direction, suivie par la tranchée, nous a conduit dans un terrain qui a été maintes fois fouillé et ne contenant par suite aucun objet méritant d'être signalé.

L'Ingénieur des Ponts et Chaussées,
Ingénieur de la Ville,

G. MICHEL.

Une Monnaie d'Or Ancienne

DÉCOUVERTE AUX CLÉONS

A côté des nombreux objets anciens, successivement découverts, depuis plus de vingt années, à la station Gallo-Romaine des Cléons, les monnaies — du moins en quantité satisfaisante — ont longtemps fait défaut dans notre collection locale.

C'est à peine si soixante-dix pièces, dont quelques-unes il est vrai fort bonnes, avaient été trouvées dans les fouilles à diverses profondeurs, lorsque fut mise au jour la cachette du Renfermé qui en porta le nombre à plus de quinze cents. Elles sont généralement en bronze nu ou saucé, souvent en potin, plus rarement en argent.

Mais, jusqu'à ces temps derniers, le prestigieux métal n'était pas apparu; la même question se renouvelait sans cesse : vous n'avez donc pas trouvé d'or ?

Cette lacune n'existe plus; elle vient d'être comblée par la rencontre d'une bien petite, mais fort jolie médaille, pour ainsi dire fleur de coin, un véritable bijou; et, — qu'on me permette d'ajouter à cette phrase un double point d'exclamation, — par un bijou qui se trouve être : *un triens mérovingien !!*

Une semblable découverte paraît justifier la prévision de notre honorable Président. Depuis longtemps, en effet, au cours de nos attrayantes conversations archéologiques, et à la faveur de la sympathie déjà vieille dont il veut bien m'honorer, M. Léon Maître, notre érudit et infatigable archiviste de la Loire-Inférieure, m'a souvent répété : « Vous trouverez du Mérovingien à votre station Gallo-Romaine ».

La chose était d'autant plus rationnelle qu'une superposition semblable s'est rencontrée souvent dans les substructions antiques, et que, particulièrement aux Cléons, toutes les raisons majeures qui avaient déterminé d'abord le choix des hommes préhistoriques, puis des Gaulois et enfin des Romains, étaient bien de nature à fixer aussi celui de leurs successeurs. Mon désir d'archéologue militant m'a toujours fait souhaiter la réalisation complète de cette éventualité; mais, le respect de la vérité, joint à cette sincérité archéologique, sans laquelle nulle étude ne peut être fructueuse, m'oblige encore, quant à présent, à rappeler que nul objet mérovingien n'a jamais été rencontré dans les fouilles, et que le seul travail manifestant aux Cléons la présence de l'homme, à partir du ve siècle, est l'exploitation de la vaste carrière, d'où l'on extrayait les gros blocs de calcaire, pour y creuser les cercueils monolithes.

Ici, quelques considérations de topographie locale sont nécessaires.

La majeure partie des Cléons est comprise entre la voie romaine que recouvre la route actuelle, et le vaste bassin d'anciennes eaux vives, qui n'est plus aujourd'hui que l'estuaire de la Loire composant les marais de Goulaine. Il existe encore, sur ses rives, trois localités dont les noms conservent le souvenir d'un antique transit fluvial: le port du *Montrul*, le port des *Grenouilles*, et le port des *Brosses*, ce dernier le plus rapproché de l'antique villa.

Les substructions romaines sont situées en façade de chaque côté de la voie, et limitées à leurs extrémités par deux grandes carrières que manifestent de profondes dépressions du sol.

La plus ancienne, accompagnée d'un four à chaux que nous avons retrouvé, était à l'est, contiguë à la route, et nous la connaissons depuis longtemps; aussi la rapellerai-je brièvement, ayant eu l'occasion d'en parler déjà, dans des communications antérieures. C'était celle des

Romains qui fournit tant de pierres, de chaux et de sable fossile aux constructions locales, et sans doute aux exportations des premiers siècles, en raison du calcaire peu commun dans la région et dont elle était uniquement composée. Cette exploitation communiquait avec le port le plus voisin, par la surélévation naturelle du sol, où se trouvent les restes de la villa. Plus bas était un chenal encore visible, dont le prolongement au sud sert à l'écoulement des eaux, et traverse la route entre les bornes kilométriques 15 et 16, par un aqueduc qui n'est pas à 100 mètres de la carrière. J'ai déterminé tout l'intérêt que dut présenter autrefois ce cours d'eau, en rappelant qu'il fut, encore en 1790, pris pour limite séparative entre les deux communes de Haute-Goulaine et de la Chapelle-Heulin.

Il convient d'insister davantage sur la seconde carrière située à l'ouest des constructions romaines, comme étant intimement unie au sujet qui nous occupe, et présentant d'ailleurs une importance beaucoup plus considérable. Elle dépasse quatre hectares en superficie, et conserve même à présent, une profondeur moyenne excédant trois mètres en dépit des alluvions auxquelles sont venues s'ajouter des travaux de remblais successifs et les apports de la culture.

C'est là que mon aïeul paternel établit, au commencement du siècle dernier, la maison et une partie du pourpris des Cléons qui n'est pas la moins productive, car il s'y manifeste une luxuriante végétation.

L'eau qui provenait des terrains supérieurs avait dès le principe trouvé un écoulement vers le bassin des marais, au moyen d'un aqueduc en partie couvert. Son radier établi fort bas au point de départ, arrivait, sous la voie romaine, à la profondeur d'environ deux mètres; il était palatré sur le premier quart de sa longueur et courait ensuite à découvert.

Nonobstant les travaux qui permirent de rendre à la culture une portion notable de cette vaste carrière, sa

partie la plus basse n'en demeura pas moins, pendant des siècles, une perpétuelle nappe d'eau. On l'a connue, de mémoire d'homme, complètement inondée durant la saison d'hiver. Enfin, les alluvions parvenues à l'épaisseur moyenne de 60 centimètres, permirent la plantation d'essences particulières d'arbres, qui formaient un joli petit bois, lorsque sévit le cyclone du 17 juillet 1890. Le bois fut ravagé. Les arbres renversés, en soulevant avec leurs racines des plateaux énormes qui se détachaient jusqu'au calcaire, permirent d'observer facilement le travail fait dans le sous-sol. Le sable mêlé aux débris des pierres inutiles, était accumulé tout autour et réparti plus également dans l'intérieur. On y voyait par endroit des planches fort épaisses, même de petites poutrelles de chêne équarries, que les carriers avaient utilisées, et dont quelques échantillons figurent au musée local.

Il devenait dès lors intéressant de rechercher l'origine de cette exploitation, dont je désirais depuis longtemps vérifier la cause et constater le résultat. Elle ne pouvait, à coup sûr, être Gallo-Romaine; aucun objet de cette époque n'a été trouvé dans son voisinage immédiat. Les matériaux qui en proviennent ne furent pas employés sur place, puisque les constructions les plus proches, trouvées dans le Renfermé, consistent en un micaschiste extrait dans le champ même, et dont le sous-sol montre les débris. La carrière que les Romains avaient ouverte à l'est, au commencement de leur occupation, n'est, du reste, nullement épuisée et suffisait à tous leurs besoins. Enfin, les temps si troublés qui durèrent depuis le commencement des grandes invasions, jusqu'à l'établissement de la monarchie, ne donnent aucune idée de travaux d'une telle importance et d'aussi longue haleine.

Je n'hésitai donc plus à qualifier de *Mérovingienne* la principale carrière des Cléons, surtout en considérant que, malgré la petite quantité de calcaire comprise dans le département, on avait trouvé dans nos environs, à Nantes même lors de la reconstruction des églises de

Saint-Donatien et de Saint-Similien, et dans plusieurs autres localités de la rive droite de la Loire, des grands monolithes de calcaire creusés en forme de cercueils, et dont plusieurs contenaient encore les restes qui leur avaient été confiés.

Un fait très caractéristique corrobora bientôt cette attribution: M. l'abbé Hillereau, curé de Saint-Donatien, me faisait l'honneur de visiter le musée local. Tiens, dit-il, vous avez ici du calcaire; et, saisissant un petit appareil, il ajouta : mais c'est celui des cercueils monolithes mérovingiens que j'ai trouvés en creusant la nouvelle crypte de nos martyrs nantais!

Ma curiosité était piquée à vif; et, rendez-vous fut pris à Saint-Donatien même, où M. le Curé eut l'aimable attention de m'offrir un fragment de l'un de ces monolithes, qui est bien réellement le calcaire des Cléons, et qui figure aux collections du musée pour en donner la preuve. J'ai recherché, depuis, et retrouvé sans peine, la partie du banc dont il provient, et sur laquelle fut prélevé un morceau semblable placé maintenant auprès du fragment précité. Les deux échantillons ont leurs différentes couches également stratifiées ; et, sous le rapport de la densité, de la structure et de la couleur, ils sont absolument identiques.

Le transport de blocs aussi nombreux, d'une semblable pesanteur et qui put s'effectuer pendant plus de trois siècles, eut probablement lieu par la voie fluviale; car, en prenant celle de terre, il aurait fallu néanmoins embarquer ces masses pour leur faire traverser la Loire. Or, les eaux du bassin de Goulaine se trouvent à quelques centaines de mètres, c'est-à-dire très rapprochées par rapport à celles de la Sèvre distantes de quatre kilomètres. C'est donc vraisemblablement par le lieu dit *le port des Brosses* que le transit eut lieu; du reste, le trajet était des plus faciles de la carrière à ce point d'embarquement, puisque le sol n'y devient déclive, qu'aux approches mêmes du bassin.

Revenons à notre bijou.

Mais, qu'il me soit permis, avant tout, de remercier ici le sympathique conservateur-adjoint de notre Bibliothèque publique : M. Marcel Giraud-Mangin, pour son empressement à se joindre à moi dans les recherches nécessitées par la détermination exacte de cette belle pièce.

Je dois particulièrement aussi l'expression de toute ma gratitude à notre érudit bibliothécaire : M. Soullard, qui a bien voulu, dans le même but, mettre à contribution en ma présence sa riche bibliothèque de numismatique, faire de son côté des recherches et pousser la bienveillance jusqu'à m'apporter lui-même un volume des ouvrages dont notre Société Archéologique lui confie si heureusement le soin, et dans lequel on peut lire tous les renseignements désirables à cet égard.

Notre triens a été trouvé l'année dernière 1903, en cultivant la vigne, par le fermier Brevet, à 500 mètres de la voie romaine et de la carrière mérovingienne qui la touche; presque à l'extrémité de la ligne droite conduisant de ce dernier point à l'eau du bassin, auprès des fermes de l'Androdière avoisinant le port. Il gisait dans la partie nord-est d'un clos des Cléons, contenant plus de neuf hectares, porté au cadastre sous le numéro 155, et nommé *le Roger*. Cette vigne, récemment détruite par le Phylloxera, vient d'être complètement replantée depuis trois ou quatre ans sur souche américaine.

Encouragé par cette découverte, le sieur Brevet se mit à fouiller avec plus de soin la terre environnante, et ne fut pas longtemps avant d'apercevoir, à la même place, quatre autres pièces d'aussi petite dimension, et toutes en bronze. Deux d'entre elles se trouvaient isolées; mais les deux autres étaient si exactement et si intimement soudées par l'oxide de cuivre, qu'il fallut un assez grand effort de l'ongle pour les désunir.

Connaissant aussi l'intérêt que peuvent présenter les

objets anciens découverts aux Cléons, et bien certain de recevoir une gratification équitable, le fermier serra la monnaie d'or avec le plus grand soin; mais il eut l'imprudence de déposer les autres sur l'appui de l'une des croisées de son domicile, où cependant il pouvait les croire absolument en sureté. Mais ses enfants les ayant découvertes s'en emparèrent en cachette, et, dans leur inconscience, les utilisèrent pour jouer à la galoche. Malgré toutes les questions que leur adressa le père et les recherches auxquelles il se livra, elles ne purent être retrouvées, et nous devons les considérer comme définitivement perdues. La chose est regrettable; car, avec leur aide, on aurait peut-être pu compléter utilement les données acquises. Elles portaient, paraît-il, une figure à l'avers, et au revers une couronne. C'est tout ce qu'il sera possible de savoir.

On pouvait cependant espérer encore; car, en raison des conditions dans lesquelles s'était effectuée la découverte, il aurait pu se faire que quelques monnaies analogues fussent restées dans le sous-sol. De nouvelles recherches s'imposaient donc, et viennent d'être exécutées avec toutes les précautions possibles. Leur résultat a été complètement négatif; nous n'avons rencontré dans ce lieu qu'un sol argilo-schisteux très profond; pas de pierres, pas de tuiles ni de fragments de poteries, rien en un mot qui dévoile le séjour ou même le travail de l'homme. Il en est ainsi dans toute l'étendue du Roger qui vient d'être complètement défoncé, depuis trois ou quatre ans, pour la replantation de la vigne. En dehors, au contraire, surtout vers le sud, se rapprochant de la route, on retrouve en plus ou moins d'abondance les débris Gallo-Romains.

Le triens des Cléons n'a pas ou fort peu circulé; il est intéressant par la beauté de sa frappe et son irréprochable conservation; mais il est bien connu. On peut le voir au cabinet des médailles, dans la collection de France et dans quelques autres collections particulières.

Nous le trouvons dans l'ouvrage que possède la bibliothèque de notre Société Archéologique : *Annuaire de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie*, tome VIIe, année 1883, à l'article : *Monnaies Mérovingiennes du Gévaudan*, par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt et M. de Moré de Préviala. Il y est décrit à la page 147, numéro 41, et figuré au n° 17 de la planche VII qui suit la page 244 du même volume. En voici la description :

Sans légende. Tête diadémée à *tranche perlée* à droite. Le diadème est un chapelet perlé surmonté d'une gemme. Apparition du *bouton occipital* sans *calotte*. Devant le profil une branche renversée à trois feuilles lancéolées. Couronné de feuillage au pourtour, sans attache.

R/ ELAFIVS MONETAT. Calice à deux anses surmonté d'une croix pattée. Guirlande de feuillage au pourtour. Poids 1 gramme 25 centigrammes. On désigne par les mots *tranche perlée* le détail d'exécution qui consiste à orner la section du cou d'une ligne de perles, d'abord spécial aux têtes de Banassac, puis étendu aux diocèses voisins du Gévaudan. Certains numismatistes ont lu TELAFIVS. Ce T initial provient sans doute d'une coupure mauvaise faite sur les pièces où l'on gravait seulement : MONET ELAFIVS, et sur lesquelles on a cru lire : MONE TELAFIVS ; ou bien encore de la légende + ELAFIVS MONETA, où l'on prit pour un second T une croisette placée au commencement de ces deux mots et indiquant le haut de la pièce.

D'après ce travail, le Gévaudan, *Gabaletanum*, ou pays des Gabales, correspond à peu près au département de la Lozère et au diocèse de Mende.

Un type caractérise l'un des groupes des monnaies du Gévaudan : c'est celui d'un gobelet ou coupe à deux anses que les numismatistes s'accordent à appeler : *le calice du Gévaudan*, et l'on peut dire, *a priori*, que toutes les monnaies qui présentent ce type sont gabales. Les plus anciennes portèrent d'abord le nom du peuple

Gâbale, sous la forme GABALORVM ; puis vint le nom du monétaire : ELAFIVS. Quant à l'atelier, c'était bien BANASSAC, localité de 1.188 habitants, dans la Lozère, arrondissement de Marvejols, canton de la Canourgue.

Les monnaies d'Elafius datent du premier tiers du VIIe siècle ; mais la nôtre est si belle qu'on peut la croire frappée très peu de temps après la fin du VIe. Elle est, en tout cas, de l'époque où le monétaire ne croyant plus pouvoir, par suite d'événements politiques, faire figurer à l'avers le nom du souverain, se contentait de graver le sien sur l'autre face en omettant celui de l'atelier.

Nous pouvons maintenant nous demander comment ces cinq monnaies, éloignées de tous autres débris de la même époque, sont parvenues en ce lieu, dans un vaste clos de vigne dont le sous-sol, aujourd'hui connu par des défoncements complets, est argilo-schisteux, et montre seulement, dans ses parties Nord et Nord-Ouest, de l'argile pure à poteries, englobant la couche de blocs erratiques que j'ai déjà signalée.

Il est certain qu'elles 'ont été apportées, cachées ou perdues *ensemble*, dans cet espace de quelques décimètres carrés qui les recélait depuis douze siècles. L'union si intime de deux pièces de cuivre le prouve sans conteste ; car, elle n'aurait pas pu se produire, si le tout n'avait été déjà étroitement réuni lors de l'enfouissement. L'absence d'un récipient : vase de terre ou autre, peut faire penser à une étoffe ou une bourse quelconque, aujourd'hui disparues après avoir contenu les pièces. Quant à la question de savoir qui pouvait posséder ce petit trésor, elle ne saurait reposer sur aucun fait précis, et ne doit être abordée qu'avec la plus expresse réserve : Du lieu d'extraction au port, le mouvement fut pendant longtemps considérable. Ces monnaies appartenaient, peut-être, à quelque employé de la carrière, qui faisait fréquemment le trajet pour les exigences de son travail, et les avait perdues ou cachées là, sous une influence qu'il est impossible de définir.

Quoi qu'il en soit, la découverte de ces médailles, très heureusement datées par le triens d'*Elafius*, atteste une fois de plus la présence des Mérovingiens ; mais elle est impuissante à prouver qu'ils aient édifié, aux Cléons, un établissement de quelque importance, surtout lorsque nous constatons que rien de semblable n'a été mis au jour dans les endroits choisis par les Romains et fouillés jusqu'ici. Mais il serait téméraire d'affirmer qu'aucune construction n'existe, après ce qui vient d'être dit et les importants travaux d'extraction exécutés à cette époque.

Nous pouvons toujours espérer faire, à l'avenir, de nouvelles rencontres, principalement plus à l'Ouest, dans les terrains inexplorés.

Il convient d'écouter sans cesse et plus attentivement encore, s'il est possible ; de questionner de plus près les fermiers et les voisins ; de recommencer les fouilles aussitôt que le permettront les circonstances. La bonne volonté de chacun ne fera pas défaut ; et, si de nouveaux renseignements sont quelques jours acquis, la Société Archéologique en sera de suite informée. Le dernier mot à ce sujet n'est peut-être pas dit.

Félix Chaillou.

UN GÉNÉRAL DE PAROISSE

Juge de Droits Seigneuriaux

La paroisse d'Arzal, dans le diocèse de Vannes, a conservé quatre registres renfermant toutes les délibérations du Général depuis l'année 1700 jusqu'en 1789.

Ces délibérations, dont a été extrait l'épisode qui va suivre, donnent un aperçu très complet et très fidèle de la vie locale et même de quelques faits de l'histoire générale. La situation d'Arzal près de l'embouchure de la Vilaine lui fit supporter le contre-coup des guerres du XVIIIe siècle avec l'Angleterre, notamment à la suite de la désastreuse bataille de 1759 dans la baie de Quiberon.

La Seigneurie de Broël dont il va être question possédait le droit de haute, basse et moyenne Justice sur une partie de cette paroisse. Les autres juridictions qui anciennement s'y exercaient également étaient depuis longtemps tombées en désuétude, car les procès-verbaux du Général ne manquent jamais quand ils ont occasion de citer cette juridiction, d'ajouter : « la seule qui s'exerce en cette paroisse. »

« Le 11 octobre 1761, le Général étant réuni, le » Sr Dominique Le Gripp, sieur de Trenné, procureur » fiscal de la Châtellenie de Broël, comparaît pour lui » remontrer qu'il appartient au Seigneur de Broël une » chapelle prohibitive dans l'église d'Arzal côté de » l'Evangile, que depuis quelque temps on s'est ingéré » de la remplir de différentes armoires et coffres appar- » tenant à la paroisse, et que même on y a mis un » pupitre et un banc au-devant donnant de bout et en

» suivant moitié du marchepied de l'autel, étant dans » ladite chapelle pour servir de chœur à Messieurs les » prêtres. Que tous ces meubles et encore plus ce banc » occupent entièrement ladite chapelle, et qu'il n'est » pas possible au Seigneur de Broël d'en disposer, d'y » faire mettre banc et s'y placer décemment pour le » divin service ; qu'il ne peut pas même y faire célébrer » la messe et l'orner tel qu'il le souhaiterait à cause de » tous ces meubles qui embarrassent jusqu'à l'autel.

» Pourquoy M. le Grip, faisant pour M. du Bois de » la Motte, seigneur dudit lieu, interpelle le Général : » pourquoi ils y ont mis lesdits meubles et s'ils préten- » dent aucuns droits dans cette chapelle, qui est prohibi- » tive audit Seigneur, comme aussy s'ils veulent con- » tinuer cet abus ou y renoncer, et les requiert de » donner leur consentement pour faire vider sa » chapelle afin qu'il soit en état d'en jouir et disposer, » et aussi que le Général consente à ce que le dossier du » banc qui est vis-à-vis de sa chapelle du côté du grand » autel soit baissé, pour qu'on puisse voir le célébrant au » grand autel, a la hauteur au moins de la balustrade » de ladite chapelle, attendu que la vue en est totale- » ment masquée... *Suit sur le registre la signature de* M. » Le Grip.

» Le Général reconnaît que cette chapelle a toujours » été regardée comme prohibitive de Broël, et même » appelée de ce nom, et qu'il ignore par quelle raison » les armoires, bancs et coffres y ont été mis, et qu'ils » consentent pour ce qui les concerne à ce que cette » chapelle soit vidée et même que le pupitre et *cœur* » soient placés ailleurs à la commodité de MM. le » Recteur et prestres ; quant au banc qui est devant » comme il est dans le sanctuaire et appartient en quel- » que sorte à M. le Recteur, ils n'ont point pouvoir de » s'y opposer ou d'y consentir.....

» ... Les délibérants déclarent qu'ils entendent bien » par leur délibération ne pas préjudicier aux droits du

» Général vis-à-vis du Seigr de Broël qui ne pourra » s'attribuer d'autres droits que ceux portés dans ses » titres. »

Le Recteur n'ayant vraisemblablement tenu aucun compte de la décision du Général, l'affaire prit une tournure plus grave ainsi qu'il résulte du procès-verbal suivant, en date du 30 janvier 1762.

« Le Général est assemblé à la requête de M. Michel » Thomas de Cran, avocat au Parlement faisant fonc- » tions de Procureur fiscal de la jurisdiction de Broël, » procédant d'office et M. Joseph Gratien, avocat à la » Cour, faisant fonctions de Seneschal de ladite Juris- » diction, présidant l'assemblée.

» M. Michel Thomas de Cran, au nom de M. le Comte » du Bois de la Motte, Seigr de Broël, rappelle ses » droits sur la chapelle en un réquisitoire reproduisant » les termes mêmes du procès-verbal de la délibération » du Général du 11 octobre 1761 ; il ajoute que le » pulpitre (*sic*) ayant été enlevé de la chapelle et remis » dans l'église, le Seigr de Broël fit clouer avec des » pattes-fiches la porte de communication de la » chapelle au sanctuaire et fermer à clef l'autre porte » donnant dans l'église ; mais que par une voie de fait » aussi condamnable que la première, on a forcé et » enlevé les pattes-fiches et remis le pulpitre dans la » chapelle ; qu'il ne peut croire que le Général se soit » porté à un pareil excès ; mais que cependant le pré- » jugé étant contre lui, il ait à s'expliquer et à répondre » clairement sur les faits. Le Seigr de Broël requérant, » en outre, que le nouveau banc, construit et adossé à la » claire-voie de la chapelle, soit mis dans le même état » que l'ancien, c'est-à-dire de manière à ne pas » s'opposer à la vue du prêtre à l'autel, et que suivant » la réponse du Général, le Seigr de Broël se pourvoiera » comme il jugera nécessaire.

» A ce moment M. Le Métayer du Poulprix, recteur » d'Arzal, a voulu représenter qu'il était nécessaire

» pour que le Général put prendre une délibération, de » lui faire connaître certains faits qu'il peut ignorer » ainsi que le Procureur fiscal, au sujet de cette » chapelle.

» Ces faits sont que cette chapelle (*ici la signature de* » *M. du Poulprix*).

» On ne lui permit pas d'en dire davantage. M. » Thomas de Cran l'interrompt vivement en disant que » ce n'est pas ici une plaidoirie et que toutes les remon- » trances doivent être portées dans le corps des délibé- » rations, qu'il faut délibérer sur-le-champ et que les » arrêts de la cour défendent au Recteur d'assister et de » faire remontrances aux susdites délibérations et » requiert le Général de passer outre. »

(*Ici la signature de M. Thomas de Cran*)

Après ces singuliers débats où le Général jouait à la fois le rôle d'accusé et de juge, sans qu'on lui permit d'entendre les raisons de chacune des parties, le procès-verbal déclare que :

» Le Général décide qu'il ne s'oppose pas à ce que le » Seigr de Broël jouisse de sa chapelle et qu'on enlève » les armoires, coffres et pupitres, et charge les fabri- » ques de le faire de jour à autre, que du reste ce n'est » ni de leur fait ni à leur connaissance que le *pulpitre* y » avait été remis, et quant au banc du sanctuaire, déclare » s'en tenir à son avis du 11 octobre dernier. »

Le Seigneur de Broël ne trouvant pas suffisante la satisfaction que le Général accordait à ses demandes poursuivit l'affaire devant la juridiction supérieure et le 4 avril 1762, le Général s'assemblait de nouveau en vertu d'un arrêt de la Cour « du 17 mars, et cette fois » sans la présence du Seneschal et du Procureur fiscal, » et chargeait les fabriques de faire couper le banc dont » est cas en *tiers jour*. »

Le Général de la paroisse d'Arzal, sur la demande qu'il en avait faite en 1738, avait obtenu par arrêt de

la Cour d'être désigné par l'élection. En 1744, Douze délibérants avaient été choisis à la pluralité des voix par l'assemblée des Paroissiens, et depuis cette époque, l'assemblée s'était perpétuée en désignant tous les ans les 12 membres qui devaient remplacer ceux qui sortaient de charge.

Il est à noter que parmi ceux de 1762 figuraient certainement des tenanciers de la Seigneurie de Broël.

Beaucoup d'autres faits contenus dans ces registres montrent quelle était l'étendue des pouvoirs du Général, composé alors exclusivement de paysans, et surtout son indépendance complète vis-à-vis des seigneurs de la paroisse.

RÉVÉREND.

L'ILE DU MET ET LE COMBAT DE 1758

Beaucoup d'auteurs ont parlé de l'ile du Met. Richer avec le scrupule qui le caractérise en donne une description détaillée et en vante les charmes comme un poëte. Desmars s'est inspiré de son prédécesseur, il est moins complet mais tout aussi lyrique. Orieux ne dit pas grand chose et M. Léon Maître donne seulement la situation de cette voisine de Piriac. Nous pensons donc que personne ne nous en voudra de renvoyer les curieux à nos devanciers et de nous borner à transcrire ici quelques détails sur les fortifications élevées dans l'ile ; le récit du combat de 1758 en sera plus clair.

Ces ouvrages de défense faisaient partie du système appliqué par le Duc d'Aiguillon à toutes les côtes de Bretagne. Ils se composaient d'une tour d'environ cinquante pieds de diamètre, surmontée d'une plateforme, les murs avaient un pied et demi d'épaisseur. Au-dessous à l'ouest, un caveau servait de poudrière. On y descendait par un escalier de huit à dix pieds de profondeur. Des noms Anglais et Français, dit Richer, sont inscrits sur ces murs. Un officier Anglais y a été enseveli, et sa tombe est indiquée par de grosses pierres couchées longitudinalement. A côté du fort, était un corps de garde. A l'est, s'élevait une batterie.

Depuis longtemps, les rochers de l'ile du Met servaient d'embuscade aux petits navires anglais et français qui s'y attendaient et s'y succédaient ; bien des combats ignorés ont dû se livrer sur cette mer dangereuse, mais l'histoire ne nous en a point conservé le souvenir et c'est à peine si l'on connait celui qui s'y donnât en 1758, aussi devons-nous des remerciements chaleureux à

M. Branchu, de Guérande, qui a bien voulu nous communiquer la lettre qui va suivre. Elle a été écrite par un sieur de la Guerrande, son parent, qui habitait Piriac au XVIIIe siècle et dont la famille existe encore aujourd'hui. Nous ne savons pas le nom de son neveu, mais il était sans doute dans le mouvement janséniste et l'allusion que fait le sieur de la Guerrande au curé de Sainte-Croix en serait une preuve.

15 septembre.

Je vois bien, Monsieur et cher neveu, qu'il faut se détacher de l'espoir de vous posséder ici comme nous le désirions. Dès lors que Monsieur de Sainte Croix vous a fait mystère de ce qu'on lui envoie, c'est une marque qu'il a besoin de vous.

Pour nouvelles : hier, à dix heures du matin, trois de nos quatre vaisseaux gardiens de la Vilaine (ces vaisseaux étaient anglais et bloquaient l'embouchure de la Vilaine), se sont laissé dériver derrière portant à la droite du cap sur l'île du Met. Ils ont mouillé à deux tiers de portée de canon, se sont bastingués et embossés et étant en ligne de combat, ils ont arboré le pavillon blanc et l'un d'eux l'a assuré d'un coup de canon. Ils ont envoyé un canot à l'île sous pavillon blanc et les gens du fort par assurance ont aussi mis cette couleur. Quant à ce qu'ils ont demandé à l'île et à ce qu'on leur a répondu ce sont lettres closes. Après le retour du parlementaire, l'aubade a commencé sur les trois vaisseaux qui ont tiré leur volée et ont répété avec la vivacité la plus grande. Suivant notre estime, ils ont pu tirer deux cents boulets, nous envions que l'île ferait quelque défense, nous nous trompions. On s'est contenté de tirer deux coups après quoi le pavillon de France a été amené ; le feu de l'ennemi a cessé aussitôt et tous les habits rouges et bleus se sont embarqués et ont été prendre possession de l'île et y arborer le pavillon d'Angleterre. Rien ne transpire, aussi les jugements

sont suspendus sur le motif de cette prompte reddition. Il en faut de bien considérables pour la colorer. Je sais d'un officier brave et expérimenté que s'il fallait cèder à des forces aussi supérieures, il y avait de quoi chicaner la défense et la faire durer fort long temps cinquante hommes sont peu de choses il est vrai, mais cinquante hommes jaloux de la gloire de la nation, pourraient laisser mettre en poudre ce fort que les ennemis ruineront lorsqu'ils le quitteront et disputer le champ à la descente. Et enfin pourquoi étaient-ils là?

L'attaque n'a pas duré dix minutes au surplus il ne faut pas condamner personne sur l'étiquette. Ses camarades, je dis du capitaine le jeune Franval qui lè vilipendront, devraient attendre comme moi qu'on en eut des nouvelles. Peut-être l'Anglais ne s'est-il attaché qu'à démonter les batteries; s'il y a réussi et qu'il y ait pris du monde et peut être le sieur Franval, tout est dit. Il y avait le chirurgien Didier et trois femmes; rien n'est encore renvoyé et on ne sait absolument rien.

Nul autre mouvement ne va plus des trois vaisseaux assaillants, l'un est allé reprendre son poste près de l'entrée de la Vilaine, les deux autres sont près de l'île, l'un au milieu, l'autre à la tête. Le fort nous paraît n'avoir point reçu d'égratignure, il est à nos yeux tel qu'il a toujours paru, Dieu vous préserve de bénir des circonstances, pour rallier à l'île du Met, bien des chasses marée pourront demander la protection de ce fort perdu.

Je viens d'envoyer à M. de la Bourdonnays votre mémoire; il est parti pour Nantes de lundi, Mme de la Bourdonnays que je viens de quitter part demain pour le joindre. Elle vient de recevoir de son mari une lettre qui lui dit que le roi de Prusse a battu le général Loudon qui a perdu sept mille hommes et cinquante canons.

Adieu mon cher neveu, je vous embrasse de tout mon cœur et rends ma plume à Mme de la Guerrande.

Cette prise trop facile de l'île du Met par les Anglais, ne fut pas la seule et notre amour propre national doit se résigner à enregistrer une autre défaite du même genre, mais si nous ne défendions pas bien énergiquement cette possession d'outre mer, il faut croire que les Anglais n'attachaient pas non plus grande importance à leur victoire et à leur prise.

Young qui voyageait en France eu 1787, et qui fût voir les plantations de M. de la Bourdonnays à l'Auvergnac, prétend que le châtelain lui raconta un acte de courtoisie du Roi d'Angleterre à son égard : « il me montra une petite île ou roche qui lui appartient qu'il dit lui avoir été prise par les Anglais après la victoire de Sir Edouard Hawke, mais que le Roi d'Angleterre eut la bonté de lui remettre après l'avoir gardée pendant une nuit. »

Ce texte nous avait rendu perplexe, et nous nous demandions comment il se faisait que le comte de la Bourdonnays possédat une île que le gouvernement avait fortifiée. Le fait est cependant exact et l'état ne s'était pas approprié le fonds de l'île. Cependant le comte de la Bourdonnays ne la possédait pas au moment de la première affaire, il l'acheta ou plutôt l'échangea aux moines de Saint-Sauveur de Redon, en 1772, contre soixante-dix œillets de marais salants, ainsi qu'il appert du registre d'obéissance féodale de la sénéchaussée de Guérande (Archives de Nantes B 1532, 1750, 1772).

Le capitaine Franval dont parle le sieur de la Guerrande ne fut pas le premier capitaine de l'île du Met. En 1745, aussitôt après la construction du fort, elle était sous les ordres de M. de la Villeneuve Geslin, capitaine au bataillon de Dinan, parent de Mme la Duchesse d'Aiguillon et que l'on saluait même du titre de gouverneur. Il paraît que, dérogeant à l'usage établi, il laissa croître ses moustaches exemple qui fut suivi par ses officiers et ses soldats. C'est Desforges Maillard

qui nous fournit ces détails et je ne saurai mieux finir qu'en citant un couplet où il célèbre M. le Gouverneur. Il est tiré d'une chanson composée presqu'impromptu au milieu d'un dîner d'amis, chez le poète, le jour de la Saint Hubert.

De ta moustache refrisée,
Qu'as-tu fait brave gouverneur ?
C'est Iris qui te l'a rasée,
Cher vainqueur.
Nous la portons dit la rusée
Sous le cœur.

E. DE BOCERET.

NOTES SUR SAINT-MARS-DE-COUTAIS

D'après Cᵗ de Cornulier dans son Dictionnaire des Terres et Juridictions de l'ancien comté Nantais, Sᵗ Mars de Coutais était une Seigneurie avec haute Justice à 4 piliers et relevait, comme subdélégation, de Nantes et de Machecoul. Elle a appartenu, de 1152 à 1159, à Daniel de Sᵗ Mars — en 1214, à Guillaume de Sᵗ Mars — de 1278 à 1288, à Aimery de Sᵗ Mars — en 1408, à Olive de la Salle — en 1549, elle fut abandonnée par l'Amiral d'Annebaud à Jeanne Foucher pour partie de ses droits dans la baronnie de Retz — en 1578, à Guy de la Chapelle — en 1598, à Jeanne Foucher, femme de Ponce Micaël — en 1679, à Guillaume Fauchet]. En 1707, dit l'abbé Guillotin de Corson (Bulletin de notre Société Archéologique, année 1899, fᵒ 110), on voit la famille Boux, propriétaire de la Châtellenie de Sᵗ Mars de Coutais qu'elle conserva jusqu'à l'extinction de la féodalité. En effet, René Boux, Sgr de Sᵗ Mars de Coutais et Conseiller au Parlement de Bretagne épousait à Nantes le 13 mars de cette année Marie Euphrasie de Cornulier. Il était fils de Julien Boux et de Marie Baudouin Sgr et dame du Plessis de Casson. Martin Boux de Casson, également Conseiller au Parlement de Bretagne, succéda à son père, René Boux, dans la Seigneurie de Sᵗ Mars. Il épousa, le 29 avril 1738, dans la Chapelle du manoir de l'Essongère, en Cordemais, Marie Richard du Pontreau. Cette dame mourut à l'Essongère et son corps fut transporté à Casson. A cette famille Boux, fort ancienne en Bas Poitou appartenait un Maire de Nantes de 1648 à 1650, Mathurin Boux Sʳ du Theil et de la Varenne qui, dans un moment de disette afin de venir en aide à ses concitoyens affamés, fit importer 500 Tˣ de

froment dont la moitié avait été délivrée, mise en grenier et payée de ses deniers et sans intérêts. (*Travers. Histoire de Nantes. Vol. 3, f° 337.*)

Le nom de St Mars de *Coutais* que portait cette seigneurie, de même que celui des Couëtis porté par une propriété voisine actuellement appelée Basse-Cour, semblent des dérivés du mot breton Coët (bois). Le territoire de St Mars de Coutais devait, en effet, avoir été primitivement compris dans la vaste forêt de Machecoul qui, en côtoyant le lac de Grandlieu, s'étendait jusqu'à Bouguenais, aux portes de Nantes. [Il a la forme d'un triangle dont le sommet très ouvert est à l'ouest. Le bas de ce triangle qui, partant du Nord-Est va au Sud, a au moins 14 kilomètres de longueur. Il est assez boisé et presque plat.] Le bourg est situé sur une petite éminence, au bord de la rivière du Tenu que l'on traversait sur un bac avant la construction du pont actuel. (*Manuscrit Verger. Bibliothèque de Nantes.*)

Les principales propriétés de cette commune, d'après E. de Cornulier, sont :

1° Le Bois Jouhaut, terre. En 1443, à Jean Gallery.

2° Le Château qui, après avoir pendant de longues années, appartenu à la famille de Monti de Rezé, est passé, par suite d'alliances, dans la famille de Lorgeril. Placé au bord du cours d'eau, entre l'Eglise et un bouquet de grands arbres, il offre, en même temps que le bourg, pris de l'autre côté du Tenu, un point de vue fort joli avec ses fenêtres à pignons aigus et ses couronnements de croisées moulurés et ornés de feuillages. Du côté de la cour, la partie ancienne ne possède que deux larges fenêtres séparées par un pavillon hexagonal en saillie sur lequel existe un écusson incliné, chargé d'attributs méconnaissables par suite d'effritement ou de mutilations. Cette partie semble du XVme siècle. A la suite du principal corps de bâtiment s'en voit un autre plus moderne percé de trois ouvertures. (*Manuscrit Verger.*)

3° Les Couëtis, possédés en 1440 par Joachin des Couëtis — en 1518, par Julien Arnau — en 1548/1550, par N... le Poitevin — en 1560, par écuyer François Orty [en 1578, par François Heaume — en 1678, par Guillaume Fauchet — en 1712, par Gratienne Chauvin] en 1723, par René Boux, Conseiller au Parlement de Bretagne et en 1764 par Martin Boux. A la fin du XVIIIme siècle, le château dont on peut reconnaître encore les fondations au ras du sol, devant un vaste jardin encore cernoyé de ses vieux murs et à l'extrémité duquel se trouve une ancienne chapelle bien conservée près d'une belle futaie, fut entièrement détruit par un incendie. Quelques années plus tard, en 1779, M. Martin Boux, Sgr de St Mars de Coutais, vendit le domaine des Couëtis à M. Pierre Lucas de la Championnière, Conseiller à la Chambre des Comptes de Bretagne. Il appartient encore aujourd'hui à ses descendants, [le Dr Just Lucas Championnière, Chirurgien à l'Hôtel-Dieu, Membre de l'Académie de Médecine, Officier de la Légion d'honneur et à M. le Dr Paul Championnière, son frère, tous deux habitant Paris]. Leur famille, du 10 mars au 1er octobre 1793, se réfugia sur cette terre dont les fermiers lui étaient dévoués. Le jour, à l'aide d'un bateau, bravant les intempéries elle se retirait parmi les hautes herbes et les roseaux dont sont recouverts les îlots du lac. Le soir venu, elle regagnait la vieille chapelle qui l'abritait pendant la nuit. Au mois d'octobre, elle quitta sa retraite devenue peu sûre pour rejoindre la grande armée vendéenne et disparut toute entière dans la déroute du Mans. (*Voir Mémoires sur la guerre de Vendée, par P. Lucas de la Championnière, f° VII.*)

[4° Le Drouillay. Terre — en 1679, à Gilles de Champeaux.

5° La Forêt, terre — 1549, abandonnée par l'amiral d'Annebaud à Jean Foucher pour partie de ses droits à la baronnie de Retz — en ..., à Louis Hervouet — en 1679, à Jean Bidé.

6° Lenfernière. Terre — en 1441, à Olivier Noeau — en 1480/1501, à Médard Noeau — en 1510, à Fois Noeau — en 1514, à écuyer Robert Noeau; puis à H. P. et N. Médard — en 1519, à Jacques Noeau, puis à Jean Borgnet à cause de sa femme. Réunie à la baronnie de Retz et abandonnée, en 1549, par l'amiral d'Annebaud à Jean Foucher pour partie de ses droits à la dite baronnie — en 1579, à Jean Foucher — en 1598, à Jeanne Foucher, femme de Ponce Micaël — en 1610, à Françoise Foucher, femme de Raphaël Baudouin — en 1679, à Guillaume Fauchet — en 1694, acquise par N. Boux — en 1762, à Martin Boux.

7° La Mellonnais. Terre — en 1681, à Jean Chauvin.

8° La Sauzaie. Terre].

En 1309, Nicolas de Guémené, alors curé de St Mars, fut choisi par le clergé de Bretagne, avec Daniel, Evêque de Nantes, pour aller près du pape Clément V régler des difficultés qui s'étaient élevées au sujet du droit de *tiercage* appelé aussi " *Jugement des Morts* " qui accordait au clergé le tiers des meubles des défunts. Ce droit fut, d'abord, réduit au neuvième, puis au vingt-septième. (*Manuscrit Verger.*)

Le duc de Mercœur envoya, sous la Ligue, des troupes attaquer le château de St Mars de Coutais qui fut pris sans résistance.

Dans la chapelle de la Cour-de-la-Forêt et dans celle des Couëtis, on disait la messe sans autorisation. Dans la chapellenie de Ste Anne de Coutais, M. Boux était présentateur; noble et discret messire Pichelin de la Chapelle, prestre, compte de St Jean de Latran, demeurant dans sa maison du bourg de la Touche, était titulaire (*Manuscrit Verger*).

A la suite de l'édit de reformation de 1678, une enquête fut ordonnée dans le but de contrôler le droit de prééminence que prétendaient avoir certains Seigneurs dans les églises du domaine royal dont faisait

partie la vicomté de Loyaux (1) sise à Fresnay. A cet effet, le 7 avril 1680, Guillaume Henry, escuyer, Seigneur de Bellêtre, conseiller du Roi, maître honoraire en sa Chambre des Comptes de Bretagne, commissaire député par lettres patentes de Sa Majesté pour la confection du papier terrier de ce domaine, accompagné de Maître André Boussineau, escuyer, Sr de la Patissière, conseiller du Roi, son procureur au siège présidial de Nantes, de Maître Jacques Menant, Sr du Port Moreau, Maître Simon Vacher, greffier et Pierre Fagondo, huissier aux Comptes, partis de Nantes à cheval, se dirigèrent vers le Port-St-Père d'où, le lendemain, 8 avril, ils se rendirent à St Mars de Coutais [où ils dressèrent le procès-verbal suivant :[

« Arrivez dans la dite paroisse, sommes entrez dans » l'église et remarqué, savoir : au cœur d'icelle un banc » aveq son accoudoir clos et fermé, armoyé, que l'on » nous a dit estre au Seigneur à présent possesseur de » la Seigneurie de St Mars scis du costé de l'Epitre joi- » gnant une chapelle au costé du cœur, non séparée, au » vitraille de laquelle est un écusson qui porte « *d'argent* » *aveq une croix de sable en bande chargée de cinq croi-* » *silles d'or* que l'on nous a dit être les armes des anciens » possesseurs de la Seigneurie de St Mars (1), lesquelles » armes aurions aussi remarqué en un endroit de l'esca- » lier du logis proche la dite église et est en relief ayant » pour soutenans deux sauvages et pour cimier un casque, » le dit écusson posé en bannière.

» Et ensuite serions descendus dans les rivages et » bordes du lac de Grandlieu et de la rivière du Tenu » pour voir la situation des lieux sujets aux dites rentes » de retraicz, la plupart desquels avons remarqué estre

(1) Les anciens Sgrs portant le nom de St Mars se sont éteints au XIIIe siècle. — Vicomté de Loyau. V. 3me Sie des Gdes Seigies de la Haute Bretagne, par l'abbé Guillotin de Corson, fo 202.

» proches et couverts des eaux du lac et rivière sittuez » en lieu bas et peu éloignés des maisons dont ils sont » dépendants.

» Après quoy, nous nous sommes retirez et retourné » au bourg du Port-St-Père où nous aurions couché » (*Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 2e semestre 1903*).

[Voici quelques noms relevés sur les registres paroissiaux.

1639 — Ecuyer Giles de Champeaux, Sr de l'Hospiteau.

1641 — Haut et puissant Gazet, Sr de la Tour.

1672 — Charles Gabard, chevalier, Sgr de Tharon, épouse damoiselle Marguerite de Champeaux.]

1708 — 26 novembre — Sépulture à St Mars de Coutais de dame Claude Jeanne Lucas du Pé, épouse de Guy Biré, Sgr de Malnoë (en St Aignan) (*n° 3330 de l'inventaire des archives départementales par M. Léon Maître*). Elle était petite fille de Jean Lucas du Pé et de Jane Gazet du Chatelier, aïeux des Lucas de la Championnière. Née à Couëron en 1660, elle s'y était mariée, le 7 décembre 1682, à Guy Biré, ancien capitaine au régiment de Guébriant (*Dubois de la Patellière. Recherches sur le canton de St Etienne de Montluc*). Les de Biré appartenaient à une très honorable famille de l'ancien comté nantais. [Dans les notes sur le Pellerin par R. de Veillechèze, f° 21, on voit qu'] Anceline, fille de Robert Bastard, Sgr du Pellerin, épousa, en 1241. Antoine Biré Sgr de Couëron. C'est probablement de leurs deux fils, Jehan et Rolland, que descendent les de Biré que l'on retrouve dans la suite à Couëron à St Aignan, à St Mars, à Bouaye et autres localités voisines.

1713 — Richard, Sr des Ormaux. François Brochard de la Souchais.

1715 — Daniel de Martel. Ecuyer Jean de St Aubin. Boux de la Noue.

1735 — N. H. Guyot, Sr du Butay.

1768 — François Lemoine, écuyer, Sr du Bas Verger.

1770 — 17 Septembre. — Mariage à St Mars de Coutais de Toussaint Marie de Pontual, chevalier, Sgr de Villerenaut avec Augustine, fille de Martin Boux, chevalier, Sgr de St Mars de Coutais et de Marie Richard de Ponthuau (*Inventaire Léon Maître, n° 3.333*).

1793 — St Mars de Coutais prend part à l'insurrection vendéenne. Le château de la Cour-de-la-Forest fut incendié ainsi que quelques maisons de fermiers.

A différentes époques de 1793 et 1794, les colonnes républicaines arrêtèrent et emmenèrent à Nantes des habitants de tout âge et de tout sexe. Un détachement composé de troupe de ligne et de gendarmerie eût un engagement sérieux avec 2 chefs vendéens, de Bruc et de Jasson. Ces derniers y perdirent la vie ainsi que le lieutenant de gendarmerie Legall qui fut tué après avoir mis à mort M. de Jasson (*Manuscrit Verger, d'après les archives départementales*).

1795 — Il se passa sur le territoire de St Mars un fait d'une haute importance dans l'histoire de la guerre de la Vendée. C'est la tentative de pacification entreprise par Bureau de la Bastardière. Il était proscrit comme émigré et errait déguisé sur les bords de l'Erdre. Connaissant les dispositions pacifiques du Représentant Ruelle, il vint le trouver à Nantes et lui soumit ses projets et ses moyens d'exécution. Ruelle lui fit bon accueil et l'assura de son concours. Bureau s'adjoignit la jeune sœur de Charette, Mlle Marie Anne, qui était cachée à Nantes, Mme Gasnier-Chambon, femme aussi intelligente que dévouée, qui avait perdu la plus grande partie de sa fortune dans l'insurrection de St Domingue et le jeune capitaine Bertrand qui devint plus tard maire de Nantes.

Après avoir vainement tenté de gagner, en messagers de paix, la retraite de Charette par Villeneuve, près les Sorinières, ils se dirigèrent sur Bouaye pour de là se rendre à St Mars de Coutais par le lac de Grandlieu. Ce n'était pas sans danger que l'on pouvait aborder en

cet endroit gardé par un poste d'insurgés. Personne ne se souciait de les y conduire. Enfin, Bureau s'aventura seul avec un homme de bonne volonté. Mais, son conducteur n'osant toucher terre, il se jeta à la nage. Il est arrêté et interrogé. Il affirme qu'il a laissé Mlle de Charette à Bouaye et demande à être conduit devant le Général. Au poste qui suit, bien que reconnu par un soldat vendéen, on délibère si l'on ne doit pas le fusiller comme espion. Il peut finalement être mis en présence de Charette. Toutes ces difficultés avaient accumulé les retards et quand il fut autorisé à retourner à Bouaye et à rejoindre ses compagnons, ceux-ci n'espéraient plus le revoir. Ils repassèrent le lac ensemble, gagnèrent le château de la Roche-l'Epine d'où Bureau correspondit avec le chef vendéen (*Man. Verger*).

La suspension d'armes, signée en février 1795 à la Jaunais (1), fut rompue le 24 juillet suivant. La reprise des hostilités ne prit fin que 8 mois plus tard, en même temps que l'arrestation de Charette, le 23 mars 1796.

Il nous a été donné de lire une lettre adressée de Belleville à Bureau par le Général le 17 mai 1795. Tout en lui exprimant le désir de rendre à la Vendée la tranquillité dont elle a si grand besoin, il laisse percer une médiocre confiance dans l'issue de cette tentative. Bien que cette lettre, destinée, dans un avenir prochain, à être livrée à la publicité, porte sa signature, le libellé n'en semble par écrit de sa main.

A. DE VEILLECHÈZE.

(1) La terre de la Jaunais, située en Basse-Goulaine et en St Sébastien près Nantes, fut acquise en 1714 par Claude de Monti (E. de Cornulier).

Le Bastion Saint-Pierre

Le Bastion Saint Pierre dont la lourde masse carrée contraste avec la belle ordonnance des tours du Château, va bientôt disparaître. Déjà, sous l'active direction du Génie, la pioche et le levier ont sapé ses hautes murailles à mi-hauteur du cordon de granit qui les séparait presque également, et ses matériaux désagrégés s'entassent en amoncellement énorme au fond des larges douves. Dans quelques semaines il n'en subsistera que les assises inférieures, indispensables à la continuité de l'enceinte. Un rapide coup d'œil sur ce témoin condamné du passé est donc d'actualité ; les événements qu'il rappelle se lient intimement d'ailleurs à notre histoire locale.

Sa construction date du temps de la Ligue et fut l'œuvre de Mercœur, comme l'attestent les doubles croix de Lorraine pendantes en relief sur ses escarpes. Elle se rattache au vaste plan de travaux entrepris par ses soins pour mettre Nantes à l'abri de toute attaque du parti calviniste et des armées royales. On sait en effet que le Prince lorrain à qui l'imprévoyante politique de Henri III avait, en 1582, confié le Gouvernement de la Bretagne, chercha à la soustraire à l'autorité du Roi et rêva de rétablir à son profit le trône ducal.

Habilement secondé par sa femme, Marie de Luxembourg, qui prétendait relever en sa personne les droits de la Maison de Penthièvre sur le Duché, on le vit utiliser à la poursuite de ses desseins les passions religieuses de l'époque et le concours intéressé de l'Etranger. Tour à tour chef de la Ligue et Lieutenant de Philippe II, il sut à la faveur de ce double rôle se créer un parti considérable, appuyé de ressources importantes qu'il mit au

service de ses ambitieux calculs (1). Pendant dix ans ses succès militaires et ses intrigues politiques tinrent en échec protestants et royalistes, et son pouvoir redouté put impunément braver l'autorité légitime, violemment ébranlée par les luttes et les divisions intérieures. L'adroite diplomatie du Béarnais, mieux encore que le prestige de ses armes, finit par triompher de ce révolté dont les projets coupables avaient failli briser les liens de l'unité française.

Pour doter Nantes d'une situation militaire en rapport avec l'importance politique de sa future capitale, Mercœur commença par restaurer sa vieille enceinte. Le fort Saint Léonard, les tours du Port Communeau et du Moulin-Harnois, qui tombaient en ruines, furent réédifiées ; des retranchements élevés et des postes établis à l'entrée des fauxbourgs de Barbin, Saint Clément et Richebourg; une casemate avec son éperon, construite sur la Motte Saint Pierre; les portes et les barrières, solidement réparées et mises en état de défense. En même temps, sur la rive droite de l'Erdre, on accrut et compléta, suivant les règles modernes, les fortifications de la Motte Saint Nicolas, de la porte Sauvetour et du Marchix qui de ce côté protégeaient la ville neuve.

Mais le cœur de la place était le Château. Depuis longtemps Mercœur travaillait à s'en rendre maître. Sa possession devait assurer la subordination absolue de la cité, dont le Maire, M. d'Harrouïs de l'Epinai osait lui résister. Du même coup elle grandirait son prestige et sa puissance et lui fournirait le champ propre à parachever l'œuvre militaire entreprise. En 1589 la compli-

(1) Voir l'étude de M. DE CARNÉ : *Essai sur l'histoire de l'occupation espagnole en Bretagne pendant la Ligue,* publiée en tête de *la Correspondance du Duc de Mercœur et des Ligueurs bretons avec l'Espagne.* Rennes, PLIHON et HERVÉ, 1899. 2 vol. in-4°, de la Bibliothèque des Bibliophiles bretons.

cité du capitaine de Gassion lui en ouvrit les portes. Après y avoir mis en sûreté les personnages qui s'opposaient à ses desseins, le duc avisa à l'exécution des nouveaux ouvrages qui allaient améliorer et renforcer son régime de défense.

Ce fut d'abord *le Bastion Sud-Ouest* ou bastion Mercœur proprement dit, qui s'éleva en l'enfouissant complètement, au-dessus de la tour du Port, retrouvée en 1854 lors de l'établissement de la voie ferrée et restaurée depuis, suivant ses dispositions primitives. Placée à l'angle du quai actuel du Port-Maillard et de la rue des Etats, il avait pour objet de mettre le château à l'abri d'une surprise par eau et de dominer le mur d'enceinte de la ville bordant le fleuve.

La Courtine Est s'étendait de la tour de la Loire à celle du Fer-à-Cheval, face à la grève qu'occupe aujourd'hui le quai et en retour d'équerre sur les terrains de la place Duchesse-Anne. Une terrasse, longue de 26 mètres et haute de 8, établie sur de vieux remparts, la flanquait d'une extrémité à l'autre. Ses terres enlevées en 1784, ont servi à remblayer la partie des douves où se trouve le jardin du Commandant (1). Derrière cette courtine l'Administration de la Guerre a bâti les vastes magasins d'artillerie qui défigurent de si odieuse façon la magnifique cour intérieure. Ce travail couvrait le château vers Richebourg et l'abritait précisément du côté où la ville n'était défendue par aucun ouvrage depuis la démolition du château Gaillard.

Mais le point le plus exposé de l'enceinte, celui qu'il importait de rendre inexpugnable entre tous, était le front du Nord. Là, par dessus les fossés qu'il enjambait, et protégé en leur milieu par la Tour du Duc, venait se souder à la courtine le rempart de ville. A une faible distance et sur son prolongement, la haute butte située

(1) Voir *le Château de Nantes,* par MM. FURRET et CAILLÉ, Nantes, GRIMAUD, 1899.

derrière la Cathédrale, nivelée au XVIIIe siècle pour former les cours, plongeait sur le Château et dominait le bâtiment ducal. Au delà, les faubourgs Saint-Clément et Saint André étaient comme aujourd'hui la principale artère de pénétration dans la Cité; et c'est par là surtout que l'ennemi, royaliste ou huguenot, pouvait tenter de s'introduire. Sans doute la Motte Saint Pierre avec sa tour, sa porte et sa casemate, en défendaient l'approche. Mais ces travaux mêmes, en cas de révolte et de sédition populaire, constituaient un danger et une menace pour l'indépendance et la sécurité de Mercœur. La prudence l'obligeait donc d'édifier en regard une fortification capable de les tenir en respect, et au besoin de les maîtriser et de les réduire. Enfin il fallait assurer à la porte de secours s'ouvrant à cet endroit une protection efficace.

Mercœur l'eut vite compris. Dès 1591 sous la direction de Fourché de la Courosserie, conseiller maître à la Cour des Comptes et le plus habile ingénieur breton de l'époque, commença de s'élever le Bastion Saint Pierre (1). La duchesse, influente et populaire, et que le chauvinisme breton adroitement réveillé avait fait surnommer « la Nantaise », en posa au dire de Meuret (Annales nantaises, tome II, page 118) la première pierre le 12 août de cette année au son de la musique et du canon. Les travaux poussés avec activité, avancèrent rapidement. L'énorme massif masqua le vieux donjon du XIVe siècle contre lequel s'adossent les Bureaux de la Place, et déroba le Logis de François II ainsi que la Cour à la ligne de tir et au feu de la Motte. Son saillant de l'est engloba le rempart de ville avec ses échauguettes et ses mâchicoulis dont on remarque encore la rangée, interrompue seulement à deux mètres de l'angle nord. Cet ouvrage complétait dignement le système de fortification

(1) La Bretagne contemporaine. Loire-Inférieure. Nantes. Henri Gharpentier, 1865. 1 grand vol. in-folio.

entrepris par l'ardent Ligueur, et achevait de donner au Château cet aspect redoutable qui devait arracher six ans plus tard à Henri IV cette exclamation toute gasconne : « Ventre saint-gris, mes Cousins les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons ! »

Il serait intéressant de connaître à l'aide de quelles ressources fut édifiée l'imposante redoute. Malheureusement les Archives départementales ne livrent à cet égard aucune indication; celles du Château et de la Chefferie du Génie, fort pauvres d'ailleurs, sont également muettes. Seule la ville possède nombre de volumineux registres de délibérations et de comptes relatifs à l'administration et aux travaux au temps de la Ligue; mais tous se réfèrent aux fortifications de la cité; leur examen n'apprend rien sur l'objet de cette étude. Pourtant il ne semble pas téméraire d'affirmer que les divers ouvrages exécutés, soit à l'enceinte du Château, soit aux murailles de la ville, concourant tous à la défense commune et prescrits par le Gouverneur dont l'autorité militaire fut toujours obéie, s'effectuèrent dans les mêmes conditions et par des moyens identiques.

Pour faire face aux frais énormes nécessités par ces travaux et subvenir aux dépenses de toute sorte qu'entraînait l'état de guerre, des taxes exorbitantes et sans cesse renouvelées furent levées sur les habitants. Ceux que désignait leur richesse ou que rendait suspects leur attachement à la cause du Roi de Navarre se virent soumis à des exactions plus ruineuses encore. En même temps des quêtes furent organisées dans tous les quartiers. La ville déjà forcée d'abandonner ses revenus, dut aliéner ou hypothéquer ses biens fonds et s'imposer les plus lourds sacrifices pour acquitter l'entretien et les réparations de ses murs. Epuisée par toutes ces contributions, il ne lui restait bientôt plus, au dire d'un contemporain « que la langue pour se plaindre ».

Les paysans, réquisitionnés aux alentours jusqu'à cinq lieues à la ronde, venaient, embrigadés par paroisses,

entières et à tour de rôle, sous la conduite des sergents du Duc, porter la hotte aux terrassements sous peine de 60 livres d'amende et même de la prison. Le salaire alloué à chacun varia de 2 à 6 sols tournois par jour (1). De leur côté les compagnies bourgeoises furent astreintes à fournir des équipes de manœuvres ou à se rédimer en argent. C'est ainsi que la casemate Saint Pierre occupa de juillet 1589 à juillet 1590, 4.547 hommes à raison de 2 sols par homme. La construction de notre bastion ne dut pas exiger un moindre contingent d'ouvriers.

Mercœur donna-t-il à ses remparts l'élévation que nous avons connue jusqu'à ces derniers jours ? De sérieux motifs inclinent à penser le contraire. Le Bastion Sud-Ouest qui couvrait le front de la Loire et du Port-Maillard, et dont Guépin (Histoire de Nantes, page 275) et MM. Furret et D. Caillé dans leur excellente monographie du Château (page 25), présentent le dessin, ne dépassait pas le niveau de la courtine. Deux échauguettes le flanquaient à chaque angle. Il était couronné, à la hauteur du chemin de ronde percé d'embrasures et de meurtrières, par un cordon de granit auquel s'enchaînaient les doubles croix de Lorraine retombant en relief sur son escarpe. La même disposition se remarque sur le Bastion Saint Pierre dans sa partie inférieure. Ici l'appareil de construction consiste en matériaux de choix, uniformes, bien alignés et soigneusement juxtaposés ; l'inclinaison extérieure de l'escarpe, conforme aux règles de la fortification du temps, est continue et suivie jusqu'au cordon. — Au delà le rempart est formé d'une maçonnerie grossière, verticale et sans *fruit*, et ses lignes indécises offrent un assemblage irrégulier et défectueux dont les fréquentes lézardes accusent le peu de solidité.

Que conclure de ces différences sinon que la partie

(1) Inventaire sommaire des Archives municipales. Série EE, pièce 194 et s.

supérieure a été surajoutée et n'est pas l'œuvre de Mercœur? Cette opinion que viendra probablement confirmer la suite des travaux de démolition en cours, est celle de tous les historiens qui ont étudié le Chateau (1); elle concorde d'ailleurs avec les observations de M. le Colonel du Génie et des officiers qui dirigent le démantèlement.

En l'absence de donnée précise, il est impossible d'assigner une date certaine à la partie surélevée. On peut toutefois, selon toute vraisemblance, l'attribuer aux progrès de l'artillerie au XVIIe siècle. A cette époque l'allongement de son tir et le développement de son champ d'action nécessitent l'exhaussement des forts qui l'abritent. Or, le bastion Saint Pierre offrait par sa position trop d'avantages au point de vue défensif et offensif pour n'être pas pourvu des améliorations capables de lui assurer un rôle prépondérant dans l'armement du Château. Afin d'accroître le rayon de ses lignes de feu, il fallut donc donner à sa plate-forme une hauteur plus grande. Ce travail dut être accompli au commencement du règne de Louis XIII, durant cette période de troubles, d'agitations et d'intrigues qui précéda l'avènement de Richelieu. Il rentre bien dans la catégorie des mesures de défense prescrites, au mois d'avril 1616, et dont le souvenir nous est conservé dans un curieux procès-verbal de l'Assemblée générale des habitants (1). Le Roi enjoignit alors au Bureau de la ville de décoiffer les tours de la Boulangerie et du Pied-de-Biche, formant l'entrée principale, de leur toiture gothique et d'y substituer des plates-formes pourvues de canons. Les humbles remontrances des bourgeois, non plus que l'intervention de l'Evêque et celle du Gouverneur, le Duc de Montbazon, ne réussirent à modifier les injonctions royales. Si pourtant l'exhaussement du Bastion fut alors

(1) Note de M. de Berthou : *Itinéraire de Bretagne en 1636 de Dubuisson-Aubenay*, tome II, page 27.

(1) *Inventaire sommaire des Archives municipales.* Série E E, pièce 154.

différé, Vauban ne put manquer d'y faire procéder lorsqu'en 1694 il vint inspecter les places fortes de la Bretagne et ordonner l'exécution de travaux en rapport avec les nécessités de l'époque.

Depuis lors, les paisibles destinées de la Province ont enlevé à l'œuvre de Mercœur ainsi complétée son intérêt et sa valeur militaires. Elle emprunte au XVIIIe siècle un rôle bien éloigné de sa destination première, et une série d'estampes et de dessins conservés au Musée Dobrée nous montrent sa terrasse couronnée de frais ombrages. La tradition, d'accord avec les annalistes d'alors, y place le jardin de l'aumônier de la milice cantonnée au Château. Les lourdes pièces de siège qui s'allongent encore sur sa plate-forme, endormies sur leurs affûts, demeurent silencieuses ; leur voix de bronze n'éveille d'écho dans la cité fidèle qu'aux grandes solennités, pour fêter l'entrée du Lieutenant du Roi, au lendemain de quelque victoire ou à l'occasion de réjouissances populaires. A l'époque de la Révolution on dut les démonter : leur présence semblait une menace et le Conseil de la Commune, qui avait voté le comblement des douves, le démantèlement des tours et la démolition du Logis de François II sans pouvoir l'obtenir, fit disparaître l'artillerie de parade qui garnissait les créneaux.

Plus heureux que sa voisine, la Tour des Espagnols, détruite de fond en comble, le Bastion résista à la terrible explosion du 25 mai 1800 : la violente secousse n'ébranla pas même ses puissantes assises. La mesure qui condamne aujourd'hui son faîte ne peut exciter de regrets : en respectant le massif inférieur elle conserve aux archéologues et aux artistes un intéressant souvenir historique et un curieux spécimen des fortifications de la Ligue ; elle dégage du même coup le vieux donjon que la Commission des Beaux-Arts, saura, espérons-le, par une intelligente restauration, débarasser les lourdes toitures modernes qui le déshonorent.

J. Senot de la Londe.

UN ÉCU D'OR

à la Couronne de François II, Duc de Bretagne

FRAPPÉ A NANTES

Le 8 avril dernier, j'eus la bonne fortune de faire l'acquisition d'une monnaie d'or bretonne ; elle provenait d'une petite collection locale et se trouvait égarée au milieu de monnaies, pour la plus grande partie étrangères.

Cette monnaie non seulement est inédite, mais encore est à un type nouveau pour le duché de Bretagne.

Elle se présente au droit avec la légende :

✠ ★ FRANCISCVS ★ BRITONVM ★ DVX ★ N ★

Écu chargé de six mouchetures 3.2.1., surmonté d'une couronne ornée de cinq trèfles et entouré d'une cordelière.

✠ ★ BENEDICTA ★ SIT ★ SCA ★ TRINITAS ★

Croix fleuronnée, dont les branches torsadées sont réunies au centre par un quadrilatère arqué renfermant un point, le tout dans un quadrilobe orné d'un trèfle aux angles intérieurs. Poids, $3^{gr}225$. Diamètre, $22^{m/m}$.

C'est un type nouveau, car il s'agit d'un écu de Bretagne couronné, entouré de la cordelière, et au revers, est inscrite une légende inusitée : *Benedicta Sit Sancta Trinitas.*

Il faut attribuer cette monnaie à François II ; on est amené à cette conclusion en considérant le style, les caractères des légendes, dont d'ailleurs les mots, tels ceux des cavaliers d'or du même prince, sont séparés par une étoile, alors qu'au contraire les mots inscrits

sur les monnaies au même type de François Ier, sont séparés par deux étoiles ; l'écu aux six mouchetures 3.2.1., moins la couronne et la cordelière, est bien le même que celui figuré sur les gros et demi-gros d'argent ou de billon de François II, dont les mouchetures sont de même nombre et ont la même disposition. Le duc François Ier n'a, du reste, fait aucune émission de gros.

Notre attribution se trouve pleinement confirmée par un règlement du 15 mars 1488, relatif à la valeur des monnaies d'or :

« L'escu d'or couronne de Dauphiné et de *Bretaigne*, » XL S. — Escu d'or de Guienne, XXXVIII S. IV » den. — Escu d'or de Foix, XXXVII S. VI den. — » Escu au Soleil, XLI Sol. VIII den. — Réaux, XLVI » S. VIII den. — Saluts, Ducats et Riddes, XLIII S. IV » den. — Nobles de Henry, IV l. VIII S. IV den. — » Nobles à la Rose, C S. — Angelots, LXVI Sols. VIII » den. — Lyons, L S. — Mailles d'Utrecht, XXX S. — » Flourins d'Allemagne et de St-André, XXXII S. VI » den. — Flourins ducaux, XXXV S. — Flourins au » Chat, XX S. (1). »

Il ressort de ce document qu'en 1488, des écus couronne de Bretagne circulaient au cours de 40 sols. Bigot qui le cite au n° LIII de ses pièces justificatives, dit à ce propos, page 261 :

« Ce règlement, outre les écus de Bretagne (avec les- » quels il ne faut pas confondre les *écus couronnes*, » dénomination qui ne s'applique qu'aux écus de Dau- » phiné), nomme aussi des florins ducaux. Je doute » qu'il s'agisse de florins bretons ; car, je trouverai » étrange de n'avoir rencontré ces espèces dans aucun » compte de ce règne. »

En numismatique, il ne faut être affirmatif qu'avec preuves certaines à l'appui. Bigot s'était trop pressé de déclarer que la dénomination d'écu couronne, ne pouvait

(1) Dom Lobineau, Preuves, col. 1481.

s'appliquer aux monnaies de Bretagne; il s'est peut-être trompé aussi à propos des florins qualifiés Ducaux. Si ces ducaux sont bretons, ils ne peuvent être assimilés aux francs à cheval de Bretagne; comment cette monnaie qui pesait à quelques centigrammes près, le même poids que les écus au Soleil, et qui étaient émis au même titre, auraient-ils été aussi différents de valeur, 41 sols 8 deniers pour l'écu au Soleil, et 35 sols pour le florin ducal ?

Les comptes de fabrique de Saint-Nicolas 1473-1475, prouvent également qu'il y avait en Bretagne plusieurs types de monnaies d'or. « Les monnaies d'or de cours à Nantes et en Bretagne, y est-il dit, étaient des écus d'or, saluts, franc à pied, franc à cheval, réaux, lions, henriques et nobles; quelques-unes de ces monnaies étaient au coin du duc et frappées à Nantes ou à Rennes (1). »

Bigot qui cite ces comptes de fabrique, reproduit incomplètement la note de Nicolas Travers ; il en omet la fin : « Quelques-unes de ces monnaies étaient au coin » du duc et frappées à Nantes ou à Rennes ». Il est donc à supposer qu'il y avait au moins deux types de monnaies d'or de Bretagne émises pendant le règne du duc Francois II ; or, comme nous connaissons déjà le franc à cheval, il est permis d'admettre qu'il s'agit ici de l'écu d'or.

L'écu d'or de Bretagne fut aussi appelé écu d'or neuf, et dut être émis en 1465, époque à laquelle le roi Louis XI reconnut au duc de Bretagne le droit de battre monnaie d'or, ainsi que ses prédécesseurs l'avaient fait.

Son examen prouve que la reine Anne de Bretagne n'inventa pas la cordelière, lors de la fondation de l'ordre créé par elle; cet ornement avait été adopté par son père, sans doute en souvenir de la chaîne d'or à

(1) Nicolas Travers, Histoire civile, politique et religieuse de Nantes, tome II, page 158.

nœuds de cordeliers, que portait sa première femme Marguerite de Bretagne et qui est mentionnée dans le testament que cette princesse fit le 22 septembre 1469, trois jours avant sa mort (1).

La légende BENEDICTA · SIT · SCA · TRINITAS est absolument inusitée, non seulement sur les monnaies bretonnes, mais sur toutes les monnaies connues.

A l'exception de Charles de Blois, qui avait choisi pour sa monnaie d'or, la légende adoptée par Saint Louis, XPC·VINCIT·XPC·REGNAT·XPC·IMPERAT·, nos ducs avaient placé au revers de leurs monnaies de même métal, la légende : DEVS·IN·ADIVTORIVM·MEVM·INTENDE.

Les rois Louis XII et François Ier firent usage de la même légende pour les monnaies émises à Nantes et à Rennes, où ils prenaient avec le titre de roi de France, celui de duc de Bretagne.

Antérieurement, le roi Charles VIII avait rompu avec la tradition, en mettant sur nos monnaies frappées en Bretagne, la devise française de Saint Louis, sans prendre le titre de duc de Bretagne.

La reine duchesse Anne de Bretagne, pendant son veuvage en 1498, fit frapper des chaises d'or avec la légende : SIT · NOMEN · DOMINI · BENEDICTVM ·, légende qui jusque-là était en France comme en Bretagne réservée à la monnaie de billon.

J'ai cherché vainement quel motif, car assurément il y en a un, avait pu porter François II à rompre avec la tradition et à adopter la légende du revers de ses écus d'or à la couronne : *Benedicta Sit Sancta Trinitas.*

Je souhaite que mes collègues en numismatique soient plus heureux que moi dans leurs recherches ; il y a là peut-être une question historique qu'il serait intéressant de solutionner.

Nantes, le 31 mai 1904.

P. SOULLARD.

(1) Dom LOBINEAU, Preuves, col. 1316.

Le Testament de Françoise de Dinan

Dame de Châteaubriant

(31 Décembre 1498)

SON SCEAU ET SA SIGNATURE

La découverte du cercueil de Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant et veuve de Gilles de Bretagne et de Guy XIV de Laval, a attiré l'attention sur cette femme célèbre à plus d'un titre. Elle a permis de trancher définitivement la question relative à sa sépulture dans le chœur de la chapelle des Jacobins de Nantes (1), et a justifié sur ce point les témoignages des pères Anselme, du Paz et Albert Le Grand.

Nous avons publié dans les journaux quotidiens de Nantes, lors de cette découverte, différents articles sur lesquels nous n'avons pas l'intention de revenir (2). Nous voulons simplement donner, avec quelques commentaires, le texte de son testament, et fixer définitivement encore, avec son secours, un point de l'histoire de cette noble dame : la date exacte de sa mort.

Ce testament existe sur parchemin, en copie du dix janvier 1499 (n. s.), sept jours seulement après sa mort.

(1) D'après Levot (*Biographie Bretonne*, article *Dinan*) « les dépouilles de Françoise furent réunies à celles d'Isabelle de Bretagne dans le *chœur des Dominicains de Dinan* ». C'est une double inexactitude : Isabelle de Bretagne et Françoise de Dinan furent inhumées non à *Dinan*, mais à *Nantes*.

(2) Ces divers articles sur les fouilles de la chapelle des Jacobins, ont paru dans l'*Espérance du Peuple* et le *Nouvelliste de l'Ouest*, dans des numéros qui vont du 3 au 26 mars 1904.

Il vient du fonds des Jacobins de Nantes et est conservé aux Archives départementales de la Loire-Inférieure, sous la cote H 301.

Nous avons toutes les raisons de croire qu'il est inédit. Nous n'en avons rencontré nulle part d'extrait important. Ce qu'on en connaît ne vient que d'analyses, faites peut-être à différentes époques, sur l'original ou sur une copie, mais qui nous semblent plutôt une reproduction de l'analyse faite par le père du Paz, le seul qui nous paraisse l'avoir sinon connu, du moins lu.

S'il avait été publié ou simplement mentionné quelque part, il n'aurait pas échappé à la perspicacité de M. le comte Bertrand de Broussillon, qui a recueilli avec tant de soin tous les documents relatifs aux membres de la *Maison de Laval.*

Or, dans son ouvrage si documenté sur cette illustre maison, il ne donne que l'analyse suivante, prise à la Bibliothèque nationale, du testament de Françoise de Dinan.

« 1498, 31 décembre. — Testament de Françoise de Dinan, dame de Châteaubriand, de Vioreau et des Huguetières, avec l'autorisation de Jean de Proisy. Elle déclare que celui-ci est depuis quatre ans son époux, et qu'elle ordonne qu'en cette qualité il ait jouissance de la moitié des biens meubles qu'elle possèdera au jour de son décès. Elle lui laisse, sa vie durant, deux mille livres de rente et la jouissance viagère de sa maison de Nantes, nommée hôtel de Châteaubriand (Notes B. N. *français* 22331, 240) » (1).

Cette analyse n'est elle-même qu'une analyse de l'article consacré à ce testament par le père du Paz. Nous donnons cet article en entier à cause de son ancienneté et de son intérêt, et aussi parce qu'il nous

(1) *La Maison de Laval,* par le comte Bertrand de Broussillon, t. III, p. 387.

semble être la source de tous les articles qui ont été consacrés aux derniers instants de Françoise de Dinan.

« Le 31 jour de decembre l'an 1489, ladite Françoise de Dinan, dame de Chasteau-Brient, faisant son testament, choisit sa sepulture au chœur de l'eglise des Freres Prescheurs de Nantes, auxquels elle legue deux cents livres monnoye de rente sur le lieu, fié et seigneurie de Huguetières en Rays, pour la fondation et dotation d'une Messe o note par chacun iour de l'an à perpetuité, de l'office et selon le temps comme escherra, à son intention, et pour son deffunct mary Guy de Laval, pour ses pere et mere et amis, et pour Iean de Proesy, Escuyer, natif de Picardie, qu'elle confesse et cognoist estre son vray espoux et mary, et declare que quatre ans ja passez, qu'ils estoient mariez ensemble, et pour tant, veut et ordonne qu'il jouisse, paisiblement et sans contredit, de la moitié de tous et chacuns ses biens meubles et autres choses reputées pour meubles. Et outre, luy donne sa maison de Nantes appelée la maison de Chasteau-brient avec ses courts, jardins et appartenances, et deux mil livres de rente à sa vie durant, et par usufruict, sur la terre et seigneurie de Vioreau ; outre, elle ordonne six mille Messes estre dites à son intention. Et le lendemain, premier jour de Décembre *(sic)* (1) adjoustant à sondit testament, elle ordonne estre donné cinquante livres aux pauvres par l'espace de cinquante iours. Elle mourut à Nantes le 3 iour du mois de Ianvier l'an 1499, agée de 63 ans, un mois, 13 iours.... Et fut son corps inhumé au chœur de l'Eglise des freres Prescheurs de ladite ville de Nantes, au tombeau d'Ysabeau de Bretagne première femme dudit Guy de Laval son second mary (2). »

(1) A la place de *décembre*, il faut évidemment lire *janvier*.

(2) P. du Paz. *Hist. générale de plusieurs maisons illustres de Bretagne*. Paris, N. Buon. MDCXX : Hist. des Barons de Chasteau-Brient, p. 30.

Cette analyse de notre testament est des plus exactes. Comme on pourra s'en convaincre, elle reproduit, le plus souvent, même les expressions du texte qu'elle résume. Malgré l'erreur de date qui place ce document en 1489, il est évident que le P. du Paz a eu ce texte sous les yeux.

Nous n'en dirons pas autant du P. Albert le Grand. Bien qu'il ait habité le couvent des Jacobins de Nantes, et qu'il ait eu tous les loisirs d'y consulter tous les documents qui s'y trouvaient, il semble n'avoir pas même déplié le parchemin qui renfermait un texte si important. Pour un historien si curieux de l'histoire de son Ordre, et qui a donné tant de preuves de son zèle à consulter les sources de l'histoire, la chose est inexplicable, mais cependant certaine. Il s'est contenté d'analyser l'analyse du P. du Paz, en reproduisant son erreur de date, et en ajoutant à cette analyse un nouvel article que le P. du Paz n'avait point vu dans le testament, par la bonne raison qu'il n'y figure pas.

Voyons plutôt l'article qu'il consacre à Françoise de Dinan :

« La mesme année (1499) le troisième jour de janvier mourut la princesse Françoise de Dinan, dame de Laval, et fut enterrée au milieu du chœur de l'Eglise des Jacobins de Nantes, en mesme tombeau que la princesse Ysabeau de Bretagne, première femme de son mary.

Elle fit son testament l'an 1489, en date du premier janvier, et requit estre enterrée en ce lieu, leguant aux Religieux Jacobins la somme de deux cens livres monnoye de rente sur le lieu et fief des Huguetières en Raix pour la fondation et dotation d'une Messe Quotidiane à Notte, à perpétuité. Avant elle, y avoit esté inhumé son fils François de Laval, Seigneur de Montafilant. Elle ordonna aussi par son Testament un convent dudit ordre estre fondé à Laval (1) ».

(1) Albert Le Grand, *Catalogue des Evêques de Nantes*, p. 117.

Dans ces quelques lignes, nous relevons trois erreurs. La première concerne la date *1489* ; erreur reproduite du P. du Paz, et qui, dans l'ouvrage de celui-ci, nous semble une faute d'impression.

La seconde concerne le fils de Françoise de Dinan inhumé aux Jacobins avec sa mère : il se nommait *Pierre*, et non *François*. François de Laval mourut à Amboise le 5 janvier 1503 et fut inhumé à Château-Briant le 18, dans l'église conventuelle de la Trinité (1). Pierre, mort jeune et sans alliance, en 1475, avait précédé sa mère dans le caveau du chœur des Jacobins.

La troisième erreur attribue à Françoise de Dinan une fondation dans laquelle elle n'est pour rien : la fondation d'un couvent de Dominicains à Laval. Son testament n'y fait pas la moindre allusion. Il est d'ailleurs certain que cette fondation avait été autorisée avant la mort de Françoise. M. Bertrand de Broussillon cite dans son Cartulaire de la *Maison de Laval* à la date de janvier 1487 (v. s.) des lettres par lesquelles Charles VIII autorise Guy XV à établir à Laval un couvent de Dominicains (imprimé, Ordonnances des rois de France, t. XX, p. 70) (2).

Où donc Albert Le Grand a-t-il pris l'idée d'attribuer au testament de Françoise de Dinan une fondation dont ce document ne dit pas un mot, et qui avait déjà été autorisée.

Le mot de l'énigme se trouve peut-être dans l'épitaphe d'Ysabeau de Bretagne, qui avait précédé Françoise au foyer de Guy XIV de Laval, et dans le caveau des Jacobins.

Nous ignorons si le testament de cette princesse existe ou a été publié quelque part : à défaut de son

(1) Du Paz, *op. cit.*

(2) La *Maison de Laval*, par le comte BERTRAND DE BROUSSILLON, t. III. p. 348.

testament, son épitaphe nous fournit, sur le point qui nous intéresse, un renseignement concluant.

Voici cette épitaphe telle qu'elle a été publiée par M. Bertrand de Broussillon :

« 1443, v. s., 14 janvier. — Chapelle des Jacobins de Nantes. Epitaphe d'Isabelle de Bretagne, fille de Jean V, première femme de Guy XIV (Bourjolly, I. 320, et A. N. M M. 746, 413).

Cy-gist Isabeau de Bretagne fille de Jean V duc de Bretagne et de Jeanne de France, fille du roi Charles VI et d'Elisabeth de Bavière, épouse de Guy, comte de Laval, et de Vitré, décédée le XIV janvier MCCCCXLIII, en la ville d'Auray. Laquelle par son testament avait ordonné un couvent de l'ordre des frères prêcheurs dans la ville de Laval. » (1)

Le texte des diverses épitaphes relevées dans la chapelle des Jacobins nous semble d'une rédaction assez suspecte. Les renseignements qu'ils fournissent sont parfois sujets à contrôle, et quelques-uns sont en contradiction avec des faits certains. Mais dans le cas qui nous occupe, il y a une coïncidence frappante qu'il nous suffit de relever.

Ayant à parler de deux dames illustres, toutes deux épouses d'un même seigneur, et dont il avait les tombeaux sous les yeux, dans le même caveau, Albert Le Grand n'a-t-il pas été victime d'une confusion qui s'est faite dans son esprit ou dans ses notes. N'a-t-il pas

(1) *La Maison de Laval*, t. III. p. 119.

Fournier, dans son *Histoire de Nantes*, t. II, p. 14, donne ainsi le texte de cette épitaphe :

« Ci-dedans gist le corps d'Isabeau de Bretagne, épouse de Gui comte de Laval, laquelle trespassa à Auray et fut céans ensépulturé, l'an MIIII^{c}XLIII. »

On voit que les deux textes ne concordent guère : nous ne nous portons nullement garant de celui qui a été donné par Fournier.

brouillé les deux inscriptions, et attribué à Françoise de Dinan une fondation enregistrée sur la tombe voisine d'Isabeau de Bretagne.

Il semble bien, en effet, que c'est à cette dernière princesse qu'il faut attribuer la fondation des Jacobins de Laval. Son épitaphe devait mentionner cette fondation, sinon dans ces termes du moins en substance, pour mieux rappeler à la reconnaissance des Jacobins de Nantes une insigne bienfaitrice de leur Ordre. Ainsi s'expliquent les lettres patentes accordées aux Jacobins de Laval quelques années avant le testament de Françoise de Dinan.

Mais que penser de l'autorité d'Albert Le Grand qui, sur un point de l'histoire des Jacobins de Nantes, habitant leur couvent, recueillant leurs traditions, consultant leurs archives, a trouvé le moyen de commettre en quelques lignes les trois erreurs que nous venons de relever.

Ces erreurs ont, à sa suite, entraîné quelques auteurs, et la chose n'a rien de surprenant.

La première ne lui étant pas personnelle, il est difficile de dire si tous ceux qui ont daté le testament de Françoise de Dinan du 31 décembre 1489, ont été trompés par lui ou par le P. du Paz.

La seconde a été reproduite du temps même d'Albert Le Grand, par Dubuisson-Aubenay qui connaissait son ouvrage et le cite (1).

La troisième se retrouve notamment dans un ouvrage justement estimé et qui, souvent consulté, a pu contribuer à sa diffusion : *L'Histoire de Châteaubriant*, par M. l'abbé Goudé : « Ajoutant encore à ce testament, lisons-nous dans cet ouvrage, la dame de Châteaubriant

(1) *Itinéraire de Bretagne en 1636*, publié par MM. L. Maître et P. de Berthou, p. 81.

ordonna, dans un codicille, qu'on fît à Laval, la *fondation d'un couvent des Jacobins* (1). »

Dans son étude si consciencieuse sur *les Dinan et leurs juveigneurs*, Mme la comtesse de la Motte-Rouge dit également que Françoise de Dinan, dans son testament, demande « qu'un couvent du même ordre fût ouvert à Laval » (2).

On peut voir par là qu'Albert le Grand a fait d'illustres victimes. La publication du testament de Françoise établira la vérité sur ce point.

Elle la rétablira aussi sur la date de la mort de la dame de Châteaubriant.

Le testament est du 31 décembre 1498, le codicille du 1er janvier suivant, par conséquent du 1er janvier 1499, notre copie est datée du 10 janvier, après la mort de Françoise. Les historiens plaçant cette mort au 3 janvier, on doit donc conclure de ces différents renseignements que Françoise de Dinan est morte le 3 janvier 1499, style nouveau.

Cette date a été adoptée par plusieurs de ceux qui ont eu à s'occuper de Françoise, mais non de tous. L'un d'eux, après avoir dit, dans le texte de son article, qu'elle mourut le « 3 janvier 1500 » renvoie à une note d'une rectification malheureuse ainsi conçue : « Françoise ne mourut pas le 3 janvier 1499, comme on le dit généralement puisque son testament est du 31 décembre 1499, quoique du Paz l'ait, par erreur, datée de 1489 » (3).

C'est aussi cette année de 1500 que M. Bertrand de Broussillon assigne à ce décès : « son décès, dit-il, en parlant de Françoise, se produisit le 3 janvier 1500 (n. s.) » (4). Ce dernier auteur semble avoir été particu-

(1) *Histoire de Chateaubriant* par l'abbé Ch. Goudé, p. 76.

(2) *Les Dinan et leurs juveigneurs*, p. 121.

(3) *Histoire de Châteaubriant*, p. 76.

(4) *La Maison de Laval*, t. III, p. 219. Cette épitaphe, publiée d'après les Archives Nationales (MM 746, 413), place la mort

lièrement trompé par l'épitaphe, qu'il a publiée, p. 388 du même volume, et qui place ce décès « le 3 janvier 1499 (v. s.) ».

Cette date de 1500 suppose une double réduction des vieux style et nouveau style. Françoise est morte le 3 janvier 1498, vieux style. A cette époque dans notre pays, l'année allait de Pâques à Pâques : et le mois de janvier appartenait à la même année que le mois de décembre qui le précédait. Ceux qui ont placé la mort de Françoise en 1499, avaient déjà fait la réduction nécessaire pour ramener l'ancien style au nouveau. On voit que la seconde réduction était de trop.

Le testament de Françoise tout à l'avantage de Jean de Proisy, ne fut pas vu d'un bon œil par François de Laval, son fils et héritier naturel. Le préambule de l'acte mentionne l'opposition qu'il fit par son procureur. *« in presentis dicti Lamberti procuratoris heredis ad hoc minime consencientis »*. Cette opposition est encore plus fortement accentuée dans les manœuvres du même procureur pour empêcher les formalités nécessaires à l'exécution du testament.

Lors de l'acceptation de leur mandat par les exécuteurs testamentaires de Françoise, il renouvelle plus expressément cette opposition.

Puis, il demande une copie du testament et du codicille afin de pouvoir à loisir examiner leur valeur : *dictus Lamberti... petiit copiam preinsertorum testamenti et codicilli ipsius defuncte ad finem ut posset et valeat de et super viribus eorumdem melius deliberare.*

Enfin, on sent qu'il veut se jeter, lui aussi, dans le maquis de la procédure. Le testament devant être signifié à la personne ou au domicile de l'héritier naturel ou de son procureur, on demande à ce dernier

de Françoise « en son chasteau ». Elle est morte à Nantes où elle n'avait pas de château, mais seulement sa « maison de Chasteaubrient ».

de fixer ce domicile puisqu'on ne peut pas sûrement aller trouver le seigneur de Châteaubriant. Le procureur s'oppose à ce qu'on lui impose un domicile d'office. Il affirme que son mandant séjourne depuis les trois dernières années dans le territoire soumis à la juridiction de l'official, qu'il a son domicile à Châteaubriant où chacun peut aller le trouver en toute sûreté. On discute sur ce point : le promoteur offre de faire la preuve que cet accès n'est par sûr : si bien que la question est réservée pour être examinée une autre fois.

Malgré cette opposition intéressée, l'acte fut déclaré valable : du moins un document postérieur nous apprend que la rente de 200 livres fut payée aux Jacobins par François de Laval, père de « Jehan sire de Chasteau-Brient, de Candé, de Montafilant, de Derval et de Mallestroit, etc. »

Par des lettres données à Châteaubriant le 13 mars 1525 (v. s.) ce dernier confirma la dotation de son aïeule. Outre les intentions de Françoise de Dinan, il veut que « aux congrégations capitullaires d'icelluy couvent soict faict memoyre de recommandation particulière, une fois la sepmaine, de nous et de nostre tres amée compaigne Françoise de Foueix, à jamais, en perpetuité. » (1)

La fondation de la dame de Châteaubriant courut un danger en 1542, quand la terre des Huguetières changea de seigneur. Sous prétexte que la rente n'avait pas été portée sur l'acte de cession, que Françoise n'était pas dame, mais seulement usufruitière, des Huguetières et pour d'autres raisons, Claude d'Annebaut, nouveau propriétaire de cette terre, essaya mais inutilement de se soustraire à la charge qui la grevait.

Les droits des Jacobins à cette rente furent de nouveau reconnus en 1567, sous Albert de Gondy, comte de Retz,

(1) *Les Archives Départementales* (H 301) possèdent de ces lettres une copie de 1566.

qui avait acquis la seigneurie des Huguetières d'avec Jacques de Silly, et Madeleine d'Annebaut sa compagne sœur et héritière de Claude. La terre des Huguetières, chargée de cette rente de 200 livres, était alors affermée 1500 livres payables en or à Machecoul. Cette rente dut être payée jusqu'à la Révolution. Le dernier titre qui la concerne est une quittance du sieur des Perrières Real, procureur fiscal du duché de Retz et receveur général du duché, en date du 18 septembre 1744.

Nous donnons intégralement l'acte qui renferme le testament de Françoise avec son préambule et son homologation. Le testament est en français, le reste en latin. Cette dernière partie renferme de curieux détails d'un intérêt général, sur les formalités minutieuses dont les testaments devaient être revêtus pour avoir force de loi.

In jure, coram nobis, officiali Nannetensi, etiam commissario Rev. in X^to^ Patris et Domini, Domini Johannis d'Espinay, Dei et sancte sedis apostolice gratia, Episcopi Nannetensis, pro expedicione cause et negotii intradicendorum, die et anno infrascriptis, comparuerunt venerabilis promotor causarum testamentariarum curie nostre, suo ex officio agens, ex una, et venerabilis nobiles que persone mag. *Radulfus Tual* (1), canonicus Ecclesie

(1) *Raoul Tual*, recteur de la paroisse, et chanoine de la Collégiale Notre-Dame de Nantes : il vivait encore en 1505. En 1508, son successeur comme recteur était « *maistre Laurent Richard* ». D. Morice (Preuves, III, 854) a publié de lui une déclaration certifiant que le duc François II, dont il était le confesseur, lui a exprimé le désir d'être inhumé à la cathédrale de Nantes. On voit dans l'homologation du testament, que, vu son âge avancé, il demanda à être délivré de la charge que lui confiait Françoise. L'official l'en exempta à cause de son âge, et sur son serment qu'il n'avait jamais promis à la défunte d'exécuter ses dernières volontés.

collegiate Beate Marie nannetensis, *Philippus du Busequet*, excellentissimi domini *Johannis de Challon* (1), principis d'Orange, *Johannes Blanchet* (2), altissimi et poten-

(1) *Jean de Châlon*, prince d'Orange, fils de *Guillaume de Châlon*, et de Catherine de Bretagne, sœur du duc François II. Il fut un de ceux qui ménagèrent le mariage d'Anne de Bretagne, sa cousine, avec Louis XII. Parmi ses titres figure celui de *seigneur de l'Espine-Gaudin*. Il passa une partie de son existence à Nantes où l'attiraient ses relations de famille et ses intérêts. Il fut capitaine et garde de Nantes, reçut du duc les châteaux de Sucinio, de Touffou, etc. Il y avait dans la rue *de la Juiverie* une maison appelée la *maison du prince d'Orange*. Sa court limitait, par derrière, la sixième maison de la place du Pilori, à partir de la rue des Chapeliers. Elle se nommait précédemment la *maison d'Estampes*, et prit le nom de «maison du prince d'Orange» à partir de Jean de Châlon : elle avait été donnée à la princesse d'Orange en 1473. D'après Dubuisson-Aubenay (*Itinéraire de Bretagne en 1636* t. II, p. 97.), l'*hostel d'Orange* aurait été la même chose que la *maison de l'abbé de Villeneuve*. Dans notre étude sur les *Fiefs de Nantes*, nous avons déjà parlé de cette dernière qui se trouvait sur la place des Jacobins. Cet *hostel d'Orange*, s'il fallait le placer en cet endroit, aurait donc été différent de notre *maison du prince d'Orange*. Quant à l'attribution de cet hôtel, indiquée en note, à un Châteaubriant de Beaufort, seigneur d'Orenges en Vieuxvy-sur-Coisnon, nous ne connaissons rien en sa faveur. Jean de Châlon mourut le 9 avril 1502 (P. Anselme, t. II, p. 97. Il avait été, pendant quelque temps gouverneur de Bretagne.

(2) Probablement *Jean Blanchet*, senéchal de Nantes en 1487 et 1499. D'après M. de la Nicollière (*Livre doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes*, p. 77) il aurait été procureur-syndic de la ville, de 1459 à 1486. Mais Mellinet, mentionnant à la date de 1485, dans la chapelle des Carmes, la tombe de n. h. messire Jehan Blanchet procureur des bourgeois, manants et habitants de Nantes, nous ne saurions dire si le procureur de la ville et le sénéchal sont bien un même personnage. Le sénéchal était fils de Jehan Blanchet et de Jehanne Chabot.

tis domini *Johannis de Rohan* (1), eiusdem loci domini, *Theobaldus le Viconte* (2), etiam altissimi et potentis domini *Johannis de Reux* (3), similiter eiusdem loci respective dominorum, executorum in testamento et codicillo seu ultima voluntate defuncte alte et potentis domine, domine *Francisce de Dinan*, dum viveret domine de Laval et de Chasteaubriend, nominatorum, necnon venerabilis et circumspectus vir, dominus *Guil. Lamberti* (4), canonicus ecclesie nannet., excellentissimi et potentis domini *Francisci de Laval* (5), domini de Montafilant et de

Ce dernier Jehan fut bien inhumé aux Carmes, mais avant la date assignée par Mellinet. Nous trouvons aussi à cette même époque Jehan Blanchet procureur du duc et seigneur de la *Chabossière*. Il me semble pas le même que Jehan Blanchet, notaire royal, sieur de la Court, époux de Jehanne Lefaye et père de Gilles Blanchet, propriétaire en 1485 d'une maison située rue des Halles, et décédé avant 1501.

(1) *Jean de Rohan, II* du nom, vicomte de Rohan, comte de Porhoet, de Léon et de la Garnache, fils d'Alain de Rohan et de Marie de Lorraine ; mort en 1516 (P. Anselme, t. IV, p. 58.)

(2) *Thibaud le Vicomte.*

Il paraît dans un titre de 1494 avec la qualité de procureur de Marie de la Clartière, mère de Guillaume Lebel, seigneur de Villehoign et de Bonneville.

(3) *Jean sire de Rieux et de Rochefort*, maréchal de Bretagne, né le 27 juin 1447, décédé le 9 février 1518, enterré en l'église des Cordeliers d'Ancenis, où il avait un magnifique tombeau. Il fut institué, par le testament du duc François II, tuteur et gardien d'Anne de Bretagne et de sa sœur, et prit une part active au mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, puis avec Louis XII (P. Anselme, t. VI, 767). François de Laval, fils de Françoise de Dinan avait épousé Françoise de Rieux, fille du maréchal de Rieux.

(4) *Guillaume Lambert*, chanoine de Nantes, reçu le 28 mars 1485. En 1509, son anniversaire se célébrait le 4 mars.

(5) *François de Laval*, fils de Guy XIV et de Françoise de Dinan, mort à Ambroise le 5 janvier 1503. (Hist. de Château-Briant, par l'abbé Ch. Goudé, p. 77.)

Chasteaubriend, locorum respective domini, heredis principalis, more nobilium, ipsius defuncte, respective procuratores et procuratoriis nominibus, de quorum procuracionum mandatis, salvo tamen jure impugnandi eidem promotori reservato, nobis edocuerunt, et edocuit ipsorum quilibet. Que quidem procuracionum mandata, clerico ordinario causarum testamentariarum curie nostre tradi fecimus, ad finem ut omnes et singuli in hac re interesse habentes, duplum seu copiam eorumdem recuperare possint et valeant, decernentes eidem duplo seu copie eorumdem tantam et talem fidem adhibendam fore, et adhiberi deberi copie sive transumptis hujusmodi, veluti originali, prout decrevimus et decernimus. Quibus sic, comparentes prefati *Tual, du Basequet, Blanchet et le Viconte,* nominibus procuratoriis predictis, dicto promotore instante, testamentum et codicillum seu ultimam ipsius defuncte voluntatem, in presentia dicti *Lamberti* procuratoris heredis ad hoc minime consencientis, hujusmodi sub tenore exhibuerunt.

Ou nom du Pere, du Fils et du benoist Sainct Esprit, Jhesus, Amen. Francoyse de Dinan, dame de Laval de Chasteaubriend, de Vioreau (1) et des Huguetières (2),

(1) La seigneurie de *Vioreau* s'étendait dans les paroisses de Joué, Abbaretz, Moisdon, Melleray, Auverné, Treffieuc et Saint-Julien-de-Vouvantes. Elle était « de toute ancienneté divisée en deux chastellenies : scavoir *Vioreau à Joué* et *Vioreau à Melleray*, avec haute justice à quatre posts en la lande près le bourg de Melleray ». Elle fut réunie et annexée au siège de Château-Briant par lettres patentes du roi, en forme d'édit, données à Fontainebleau, avril 1554, et publiées en court de Parlement à Nantes, le 26 avril 1556. Elle appartenait aux barons de Château-Briant, dès la fin du XIIIe siècle.

(2) La seigneurie et châtellenie des Huguetières s'étendait en vingt-trois paroisses du pays de Rais. Elle était tenue, à foy, hommage et rachapt, de la seigneurie de Rais, par cause

saine en pencée et d'entendement, la mercy Dieu, mon createur, combien que detenue de maladie de mon corps, aiant en memoire les grans biens tant de grace, de nature, comme de fortune qu'il a pleu à Dieu mon createur me faire en cestuy present monde mortel et transitoire, et qu'il est chose congrue et convenable, d'iceulx biens faire et disposer à ses honneur et louange, et, pour tant, en ordonnant d'iceulx et disposant en l'onneur et louange de la benoiste Trinité et de touz les saincts et sainctes de Paradis, faiz et ordonné ce present mon testament, et derraine volunté, o le vouloir, plesir et assentement et auctorité de noble escuyer Jehan de Prosilt (1), mon mary et espoux, quel, ad ce présent, m'a

et raison de la seigneurie de Machecoul, « dempuis le fil de la rivière de Loignon du coté devers Saint-Philbert-de-Grand-Lieu jusques à la Garnache, es paroisses de la Garnache, du Boays de Cené, de Paulx, de la Trinité et Sainte-Croix de Machecoul, Fresnay, le Port-Saint-Père, Sainte-Pazanne, Saint-Mars, Saint-Lumine, Saint-Mesme, la Marne, Saint-Coulomban, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Le Bignon, Breinct, Montebert, Geneston, Saint-Ligier, Boaye, Saint-Aignan, la Chevrollière et le Pont-Saint-Martin ».

Elle fut portée dans la famille des seigneurs de Château-Briant, à la fin du XIIIe siècle, par le mariage d'Ysabeau de Machecoul, dame des Huguetières, avec Geofroy VI, seigneur de Château-Briant. En 1393, elle appartenait à Ysabeau d'Avaugour, vicomtesse de Thouars, dame de la Roche-Mabille et des Huguetières « à cause de son domaine de Chastelbriant ». En 1446, Gilles de Bretagne en était seigneur, du chef de Françoise de Dinan « sa compaigne espouse ». Jehan sire de Chasteau-Briant, de Candé, Decherval, Mallestroit, Montafilant, Joué et des Huguetières, petit-fils de Françoise de Dinan, la céda définitivement, en 1542, à Claude d'Annebaut, chevalier de l'ordre, mareschal et admiral de France, et Françoise Tournemine son épouse, qui dans les titres d'alors figurent avec les qualités de « baron et baronne de la Hunaudaye, de Rays, du Hommet, sires de Montafilant et des *Huguetières.* »

(1) *Jean de Proisy*, IV du nom, chevalier et chambellan du

donné et donne, en la presence des notaires cy soubzcritz, ses povoir, puissance et auctorité ad ce qui ensuist faire et ordonner, et en la forme et maniere qui ensuist.

Premier, je recommende mon ame à Dieu le Père et Createur, à Jhesuscrist son chier et benoist Filz, au benoist Sainct Esprit, à la glorieuse et sacrée Vierge et dame, Marie, sa treschière mere, à monseigneur sainct Michel ange, sainct Pierre, sainct Paoul, sainct Dominicque, sainct Franczoys (1), et generalement à toute la benoiste et glorieuse compagnie de Paradis, devotement et humblement les requerant, savoir à la glorieuse Trinité de Paradis, prandre et recuillir mon ame après que elle sera separee d'avecques mon corps, et la recepvoir en leur benoist royaulme de Paradis ; à mes distz seigneurs sainct Michel, sainct Pierre, sainct Paoul, sainct Dominicque, sainct Franczoys et à tous les saincts et sainctes de Paradis, icelle après que elle sera separée de mon corps recuillir prandre et defendre du faulx ennemy de nature, le deable d'enfer, icelle mener et conduire au reaulme (2) de Paradis.

Roi, bailli de Tournay, Mortain et Saint-Martin. Tué à la bataille de Pavie, en 1524, servant sous la cornette du roi François I. N'ayant pas d'enfant, il fit donation de tous ses biens en 1524, à son neveu Louis de Proisy. Il appartenait à une vieille famille noble de Picardie. Un *Lambert de Proisy*, est qualifié de *Miles* dans un titre de 1169 (V. *Dict. de la Noblesse*, par de la Chenaye-Desbois, MDCC LXXVI, t. XI, p. 546).

(1) Saint Dominique, patron de l'Ordre auquel Françoise confiait sa dépouille mortelle ; saint François, patron de la testatrice.

(2) Six lignes plus haut ce même mot est écrit *royaulme*. A côté de la graphie, et peut-être de la prononciation *oi*, il y avait donc, dans notre pays, pour cette diphtongue, la graphie et la prononciation *é*. De même, on disait *royal* ou *réal*, *loyal* ou *léal* ; féal suppose que le mot *foi* s'est prononcé *fé*. On écrivait autrefois, selon les pays, le *roi*, la *roine*, le *rey*,

Item, je proteste icy et devant mon Dieu et les notaires cy dessoubz escriptz que je entens et vieulx vivre et mourir en la saincte foy catholicque, avoir et requier avoir, comme bonne catholicque, touz et chascuns les sacremens de saincte eglise, nostre mere pour mieulx me defendre dudict faulx traistre ennemy de nature, le deable d'enfer, auquel et sa puissance je renuncze par ces presentes, avoue la saincte Trinité de Paradis à Pere et seigneur.

Item, et ma dicte ame separée d'avecques mon corps, je vieulx et ordonne mondict corps estre baillé et livré à la sepulture de l'eglise, laquelle, dès à present, je eslis en l'église du couvent des frères prescheurs de ceste ville de Nantes, et en icelle eglise estre dict et celebré par chascun jour, d'ores en avant (1) à jamais, en perpetuel et par les religieux dudict couvent, après mon deceix une messe o note de l'office et sellon le temps comme escherra, à mon intencion, pour mon ame et pour les ames de mon feu seigneur de Laval, mes pere et mere, parens, bienfaiteurs et amis tant viffs que trespassez, pour la fondation et dotation de laquelle je cede, legue, delesse et transporte et assigne esd. religieux dudict couvent des freres prescheurs, le numbre et somme de deux cens livres de rente, sur le lieu, fié et seigneurie des Huguetieres, à moy appartenant, et sur le revenu d'icelle, à estre poyées et levées chascun an esdictz religieux et par la main des receveurs d'iceluy lieu, si et ou cas que lesd. religieux vouldront prandre la paine et accepter madicte fondation et icelle perpetuer et meptre en seureté de perpetuité ; et si d'avanture lesdicts

la *reyne* : par une anomalie étrange, la langue française a emprunté la prononciation d'une province pour le masculin et celle d'une autre pour le féminin de ces mots.

(1) C'est de cette expression que nous vient le mot *dorénavant* que l'on écrivait autrefois *doresnavant*. *D'ores en avant* signifie : *de cette heure en avant*.

religieux ne acceptoint madicte fondation ou que la perpetuité d'icelle ne se pouroit trouver, en celuy cas je vieulx et eslis mondict corps estre mys et ensepulturé en l'eglise de Nostre-Dame de Nantes, et mondict deceix advenu, par chascun jour en l'advenir, à jamais en perpetuel, estre dict et celebré par les gens de ladicte eglise, une messe o note, sellon le divis que dessus, pour la fondation et dotation de laquelle, je legue, cede et transporte es gens de ladicte eglise la dicte somme de deux cens livres de rente estre prinses et levées sur ladicte seigneurie des Huguetieres, comme devant; laquelle somme de deux cens livres de rente et sur ladicte seigneurie des Huguetières, pour ladite fondation, je leur lesse, cede et transporte et assigne comme devant est dict, et oudict cas du reffus des religieux dudit couvent des frères prescheurs, ou que ladite fondation ne pourroit estre perpetuée.

Item je vieulx et ordonne que, pour honneur et louange de Dieu, à mon enterrement et service, avoir du luminaire en tel nombre et tel estat qu'il plaira à mes executeurs cy apres declerés et qu'il soit dit et celebré, tant le jour de mondit enterrement, comme au jour de mon service et entre les deux, et après, et le plus toust que convenablement faire ce pourra, le nombre de seix mille messes, que, pour ce, soit satisfait par mesd. executeurs es chapellains qui icelles messes diront et celebreront, selon qu'est de coustume.

Item je vieulx et ordonne toutes et chascune mes debtes, et que je puis devoir et que suis tenue à poier, dont apparaistera par cedule ou autrement, soint poiées, et mes mauxfaictz reparez et amandez, et que toute personne digne de foy qui dira que luy suis tenue et obligée en aucune maniere somme d'argent, soit creu à son simple serment de ce que luy puis devoir iucques à la somme de cinq sols une fois poiez.

Item cognoes et confesse aud. de Prosilt, mond. mary, present et acceptant mad. confession, que, quatre ans a

passez, il et moy, suymes mariez ensemble et espousez, et qu'il est mon vroy mary et espoux, et, par tant, vieulx et ordonne qu'il jouisse paisiblement et sans contredict de la moitié de tous et chascuns mes biens meubles, doibtes (1) et autres choses reputées pour meuble, et tant de cieulx de present comme de ceulx qui nous pouront appartenir au temps de mon deceix, sans ce que, en ce, il puisse estre empesché par nul de mes heritiers ou cauſeaians, et sans ce que celuy de Prosilt soit aucunement tenu, astroint, ne obligé à rien poier des debtes qui pouroint proceder à cause de mond. feu seigneur et mary, monseigneur de Laval decedé : ains vieulx que d'icelles il en demeure quite, et qu'il soit en acquité sur mes biens.

Item pour tant que led. de Prosilt, m'a par cy devant faict pluseurs grans bons et leaux services, desqueux je me tiens à contente de luy et l'en quite : mesmes ad ce qu'il soit tenu prier et faire prier Dieu pour moy, mes père et mère, mariz, parens et amys, dès à present luy donne, cede, delesse et transporte, sa vie durant, et par maniere de usuffruict, la somme de deux mille livres de rente à estre prins sur mes terres, lieux et seigneuries de Treguier : quelles terres et seigneuries, o leurs juriditions, devoirs de honneur avecques leurs appartenances et deppendences queulxconques, de la manière que de present les tiens et posside, luy cede et delesse iucques à entier poiement de lad. somme de deux mille livres par chascun an, et icelles me constitue tenir et possider pour luy et en son nom, iucques à la valleur de lad. somme de deux mille livres de rente, sad. vie durant : voulant oultre et vieulx qu'il puisse, à soy et de

(1) Ce mot est écrit précédemment *debtes* : dans la prononciation oi = é. Il est pris cependant dans un sens différent du précédent, et signifie, d'après le conteste, non pas *choses dues par Françoise, mais choses qui lui sont dues.*

son auctorité, retenir, et, si besoign est, prandre et accuillir, de son auctorité, et sans autre mistère (1) de justice y appeller, la possession et jouissance desd. terres et seigneuries, o leur juridition, devoirs de honneur, preeminences et prerogatives de seigneuries queulx-conques, iucques à lad. somme de deux mille livres, et que d'icelles deux mille livres il jouisse, sa vie durant, sur lesd. terres.

Item je quite ledit de Prosilt et vieulx qu'il demeure quite vers moy et mes heritiers et touz autres, de touz et chacuns les biens, soit en or ou argent ou autres especes de biens, que, par cy devant, il a eu de moy et receu pour moy, de quelque personne et à quelque cause que ce soit, et desquelles choses l'en quite, luy et les siens, sans qu'il soit tenu iceulx biens raportez en tenir compte à mond. heritier principal ou autres queulx-conques.

Item donne, cede, delesse, legue, transporte et assigne aud. de *Prosilt* ma maison de Nantes appellée la maison de Chasteaubrient (2), avecques ses appartenances,

(1) *Sic* pour *ministère*.

(2) La *maison de Chasteaubrient* occupait la place de l'hôtel vendu récemment par M. Cheguillaume à la municipalité de Nantes. Elle était connue au XVIIe siècle sous le nom « *d'hostel de la Papotière*, qui s'appelait autrefois *l'hostel de Chasteaubrient*. » Elle comprenait vers 1680 « une court, galerie et deux grands corps de logis avec un jardin derrière, et, au bout d'icelui, un corps de logis avec une petite cour et issue dans la rue Sainte-Claire. »

Françoise de Dinan dut y résider assez souvent. Un titre de 1495 mentionne un carme « fils du concierge de Madame de Laval et de Chasteaubrient, à sa maison de Chasteaubrient à Nantes. » Son testament fait à Nantes et par des officiers d'une court de Nantes ne laisse pas douter que c'est là qu'elle mourut.

Elle a appartenu à M. de la Guibourgère Raoul, puis, en

rues, yssues, jardrins d'icelle, pour en jouir, sa vie durant et par usuffruict, en voulant et ordonnant, vieulx et ordonne qu'il puisse retenir et accuillir la possession d'icelles et ses appartenances de sa propre auctorité et sans autre mistere de justice, ou partie appeller ne requerre, dès à present l'en constitue possesseur, me constitue icelle maison avecques ses appartenances tenir et possider ou nom de luy et de son intention, et pour bonne possession luy en acquerir.

1679 à dame Françoise Juchault, veuve de messire René de Sesmaisons, chevalier seigneur de Treambert. A la suite du mariage de sa fille Renée avec Jean-Baptiste-François de Becdelièvre, elle prit le nom d'hôtel de *Becdelièvre*, sous lequel il figure en 1724 dans l'*Etat du toisé*.

Il semble qu'elle était au XVIIe siècle divisée en deux lots : l'un donnant sur la rue de *Briord*, l'autre sur la rue *Sainte-Claire*, aujourd'hui Fénelon. Un titre de 1627 parle, en effet, de messire Barin, seigneur de la Galissonnière, la Jannière, les Montilz de Bazoges, etc., demeurant ordinairement à Paris et « estant de présent logé en sa maison de la *Papotière* ». Or, d'après un autre titre de 1678, la maison possédée par messire Jacques Barrin, seigneur de la Galissonnière, premier président de la Chambre des Comptes, et Jean Regnard, sieur de Rilly, était sise vis-à-vis l'église et le couvent des Saintes-Claires. Elle appartenait à messire Hardi Chenu, chev. seigneur de Clermont et de l'Endormière, époux de dame Anne Toublanc, à laquelle il avait été cédé par Mathurin Paris, sieur de Soulanges, héritier de son frère, messire Christophe Paris, écuyer, sieur du Chastenay, premier mari de ladite dame Toublanc, fils de François Paris, écuyer, sieur du Chastenay et de dlle Françoise Davy, fille de n. h. maître Pierre Davy, cons. du Roy, maître des Comptes.

Par suite de son acquisition de l'hôtel Cheguillaume, la Ville de Nantes possède tout ce que Françoise de Dinan possédait dans notre ville. L'Hôtel-de-Ville, appelé autrefois *Hôtel de Derval*, lui a aussi appartenu. Elle l'avait acquis de sa belle-fille Hélène de Laval, dame de Derval, et le donna le dernier mai 1494 à Jehan François de Cardonne.

Item plus, donne, cede et delesse et transporte es personnes cy après declerées, pour les bons et agreables services qu'ilz m'ont faictz es temps passez, et pour prier Dieu pour moi : savoir à maistre *Raoul Tual*, la somme de cinquante livres tournois sa vie durant et par usuffruict estre prinses et levees sur ma terre de Vioreau ; à *Allain Gaultier* (1) trente livres, sa vie durant, et par usuffruict, et qu'il jouisse, oultre, de sa pencion et de ses gaiges qu'il a acoustumé à avoir de moy, sa vie durant et par usuffruict; à *Jehanne Gaultier*, sa seur, trente livres tourn. sa vie durant et par usuffruict, et, oultre, que ses gaiges que elle a accoustumé avoir de moy, luy soint poiez et contentez tant que elle vivra; à maistre *Pierre Pean*, medicin, pour ses gaiges, paines et labeurs qu'il a eu à me penser, la somme de cinquante escuz une fois poiez.

Et pour executer cest present mon testament ou derraine volonté, nomme, depute et eslis haults et puissans seigneurs : le *prince d'Orange*, le *sire de Rohan*, monseigneur le *mareschal de Bretaigne*, maistre *Raoul Tual* et maistre *Tristan Dolo* (2). Pour tant que dificille chose seroit ensembler lesd. seigneurs : savoir le prince d'Orange, messeigneurs de Rohan et le Mareschal, je les prie soubs eulx commettre et deputez, si n'y pevent vacquer, ou estre presens à l'execution de mond. testament, lesdits maistre *Raoul Tual* et *Tristan Dolo*; ausqueulx et chascun je cede, delesse et transporte tous et chacun mes biens meubles et heritaiges, iucques à l'acomplissement de ce present mon testament, qu'ilz les puissent prandre, et acuillir la possession d'iceulx, de

(1) *Alain Gaultier* et Jehanne, sa sœur, étaient peut-être de la famille de *Jehan Gaultier*, connétable de Nantes de 1476 à 1489. (Arch. mun., EE 26).

(2) Tristan Dolo, docteur, était prieur des Jacobins en 1502. A l'époque du testament, le prieur se nommait *Guillaume Mymy*.

leur auctorité et sans autre mistere de justice, et iceulx dès à present leur delaisse, cede et transporte iucques à leal (1) acomplissement d'iceluy mon testament et derraine volunté, en leur suppliant et requerant qu'il leur plaise de ce prandre la charge et y faire comme vouldroint que feisse pour eulx. Voulant et ordonnant oultre, vieulx et ordonne que cest present mon testament vaille et tienne pour mon vroy et leal testament en tout et par tout; et s'il ne vault par voaye ou manière de testament sollemnel, qu'il vaille et tienne par manière de derraine volunté et de codicille, et en tout et par tout; et s'il ne vaut en tout, qu'il vaille et tienne en la plus grande et saine partie d'iceluy que valloir poura, aussi que le utille ne soit vicié ou corrompu pour le inutille ; en priant et suppliant à Reverend Pere en Dieu, monseigneur l'evesque de Nantes et à ses officiers, iceluy mondit testament approuvez et canonizer, mettre et faire mettre à deue, vroye et leale execution, et besoign est a cestuy present mondit testament faire mettre et apposer son seau. Et pour maire fermeté des choses que dessus, j'ay faict signer cestz presentes des signes manuels des notaires cy soubscripts cy mis à ma requeste, le derrain jour de decembre l'an mil quatre cens quatre vigns dix ouict. *Sic signatum* (blanc).

Tenor codicilli sequitur.

Et dempuis, et le premier jour de janvier, l'an mil quatre cens quatre vigns dix ouict, en la presence des notaires que dessus, je, lad. Francoise, à plain acertenée des choses que dessus par moy ordonnées, et de la fourme et manière que dessus, icelles choses et chascunes, en codicillant et par manière de codicille ou derrain volunté, vieulx, loue, ratiffie et approuve, et

(1) Cette prononciation est une variante de la prononciation du mot *loi-al* (cl. plus haut p. 118 *ré-aume* et *roi-aume*). Le texte de notre testament donne des exemples des deux prononciations *vroy* pour *vrai* ; *poyer* pour *payer*.

que lesd. choses et chascune, vaillent, tiennent et sortent leur effect ainsi et de la manière que dessus.

Item, en adioustant à mondit testament ou derraine volonté, foys et ordonne les choses qui ensuivent, lesquelles vieulx et ordonne tenir et valoir par maniere de codicille ou derraine volunté.

Premier, je cognoes et confesse avoir esté bien et leaument poiée et contentée de maistre *Jacques Godet* (1), mon maistre d'ostel, secretaire et argentier, de toutes et chascune les assignations que ay eu sur luy en quelque nom que ce soit, mesme de toutes et chascunes les sommes d'argent ou d'or que a eu par cy devant de moy et en mon nom, et de quelconque personne que ce soit. Pour ce, vieulx et ordonne quil en demeure quite vers moy et mon heritier principal, et touz autres, de toutes les choses quil a eu affaire avecques moy et pour moy, et dès à present je quite generalement de tout ce que lui pouroys querre ne demander, donne, cede et transporte et vieulx que luy soit poié la somme de cent livres monnoie une foiz poiez.

Item, vieulx et ordonne que maistre *Nicolas Blossart* jouisse, sa vie durant et par usuffruict, et que luy soit poié sur mes biens par chascun an, autant de gaiges quil a acoustumé d'avoir de moy, par chascun an; à *Guil. Hervé*, qu'il soit poié par chascun an, sa vie durant, pour les bons et agreables services qu'il m'a faictz les temps passez, sur mes biens, la somme de quarente livres.

Item plus, donne, cede, legue et transporte à *Phelippote*, ma chambrière, damoiselle, mes deux robes savoir l'une de drap et l'autre de camelot ; à *Jehanne Gaultier*, deux

(1) Jacques Godet figure aussi dans l'acte de donation de la maison de Derval à Jean François de Cardonne. Il signe ainsi l'acte : *par madame la Comtesse,*
de son commandement
J. Godet.

de mes robes, l'une d'icelles de Morlays, et l'autre que je achate à Rennes; à *Perrine Huguet*, ma robe de veloux noir fourée de noir, avecques cinquante livres monn. tourn. une foiz poiées.

Item, vieulx et ordonne que mondit deceix advenu, il soit donné et emploié en aumosnes la somme de cinquante livres monn. tourn et par cinquante jours continuz : savoir, par chascun jour desdits cinquante jours, vignt sols que sont cinquante livres, en pain ou argent à la volunté et discretion de mes executeurs.

Donné et faict les jours et an que dessus. *Sic signatum.* Et moy, *Jehan Rouxeau*, clerc du diocese de Nantes, bachelier es loix, notaire imperial et de la court de l'officialité de Nantes, pourtant que es choses dessus escriptes et recitées, faictes, dictes, divisées et ordonnées par lad. dame Françoise de Dinan, et par les jours dessus declerés en tout et par tout, ay esté present, appellé et requis de lad. dame, avecques le notaire cy soubscript, me suis cy soubscript à la requeste de lad. dame Françoise en tesmonaige de verité des choses dessus dictes et chascune, led. premier jour de janvier l'an que dessus mil IIIIc IIIIxx XVIII. Et moy *Yves Derien*, notaire apostolique, avecques et de lad. court de monseigr. l'official de Nantes, es choses dessus dictes, et chascune, ay esté present et appelé avecques maistre Jehan Rouxeau, notaire dessus escript, et de la part de lad. dame Françoise, pour ce me suiz cy soubscript en tesmonaige et verité des choses dessus dictes et chascune, le premier jour de janvier l'an mil quatre cens quatre vigns dix ouict.

De quibus quidem signis et subscriptionibus, in testamento et codicillo seu ultima voluntate ipsius defuncte preinsertis appositis, fuimus et sumus per depositiones juratas pred. Rouxelli et Derien, passatorum et consignatorum sufficienter et ad plenum informati necnon ven. et circumspecti viri Dni Johannis Moysen (1), utriusque

(1) Nous trouvons *Jean Moysen* avec les qualités suivantes : recteur de Monnières, 1484-1508, chanoine et official de

juris doctoris et magistri Radulphi de Mota (1), qui et quilibet, mediis eorum juramentis, per nos interrogati, deposuerunt fore et esse signa et subscriptiones pred. Rouxelli et Derien, quodque ipsi Rouxelli et Derien fuerunt et sunt, ipse videlicet Rouxelli imperiali, et Derien apostolica auctoritatibus curieque nostre notarii. Quibus premissis attentis, nos testamentum et codicillum seu ultimam ipsius defuncte voluntatem preinserta et contenta in eisdem instrumentis, eodem promotore, duximus publicanda, publicavimusque et publicamus ; decernentes unum vel plura inde fieri et confici transumptum seu transumpta, ipsisque et eorum cuilibet tantam fidem adhibendam fore et adhiberi debere huiusmodi transumptis veluti originali, prout decrevimus et decernimus. Et deinde cum promotor peteret, prout petiit, pred. *Tual* coexecutorem, *du Busequet*, *Blanchet*, et *le Viconte* nominibus procuratoriis præd. coexecutores compellendos fore et compelli debere ad assumendum onus executionis huiusmodi testamenti et codicilli preinsertorum, curie, dicti *du Busequet*,

Nantes, docteur en droit civil et droit canon, professeur de droit civil à l'Université de Nantes, 1504. Il fit de nombreuses fondations parmi lesquelles : à la collégiale N.-D., le double de l'octave de saint Jean l'évangéliste ; à la cathédrale : deux chapellenies de saint Yves, et les doubles de la Circoncision, de saint Etienne, des octaves de saint Jean et des Innocents, de saint Grégoire, de saint Ambroise, de saint Augustin et de saint Jérôme. Il était chanoine de la cathédrale en 1495, et mourut en février 1515, après avoir résigné cette dignité.

(1) Raoul de la Motte était en 1510 avocat en court d'église Peut-être était-il de la famille de Jehan de la Motte, seigneur de Bourgérard et dont un frère, Jacques, né à Châteaubriant, fut licencié-ès-lois, chanoine de la cathédrale, 1460, et de la collégiale, 1465-1484, premier syndic de l'Université et grand vicaire de Pierre du Chaffault.

Il y eut aussi un peu plus tard un Jean de la Motte qui fut archidiacre de Nantes et abbé de Boquien.

Blanchet et *le Viconte*, nominibus procuratoriis predictorum principis *d'Orange*, dominorum *de Rohan et de Rieux* coexecutorum nominatorum, onus executionis huiusmodi testamenti et codicilli seu ultime voluntatis ipsius defuncte preinsertorum sponte et libere assumere se dixerunt et assumpserunt, promiseruntque et juraverunt ipsorum quilibet, ad sancta Dei evangelia per eos et eorum quemlibet manualiter tacta, illa bene et fideliter exequi, bonumque et fidele compotum dicto promotori inde reddere et prestare infra unum annum proximum a data presentium computandum. Ad quod faciendum eosdem *du Busequet*, *Blanchet* et *le Viconte*, nominibus procuratoriis predictis, duximus condemnandos et condemnamus, ipsosque et eorum quemlibet monuimus et monemus ; adiudicantes, prout tenore presentium adiudicamus, possessionem omnium et singulorum bonorum ipsius defuncte pro executione huiusmodi testamenti et codicilli fienda, in quantum per nos executabilia declarabuntur et non alias, ipsis executoribus et eorum cuilibet, dicto *Lamberto*, procuratore heredis minime consencientis, quinymo ad premissa se opponentis ; prefatus vero *Tual*, executor nominatus, dixit et asseruit se fore et esse senem, et quod res ista est magne importantie, minime executioni vacare posse, attenta eius etate, juravitque nunquam eidem defuncte suum exequi testamentum aut codicillum promisisse. Quare ipsum ab onere executione predictorum testamenti et codicilli ipsius defuncte duximus remittendum et remittimus.

Consequenterque, quia nos, eodem promotore instante, quia prefati domini princeps d'Orange, de Rohan et de Rieux sepe morantur extra jurisdictionem nostram, idcirco prefati *du Busequet*, *Blanchet* et *le Viconte*, in hac parte, quo ad omnia et singula supra et infrascripta factum et negotium huiusmodi testamenti et codicilli ipsius defuncte concernentia, se submiserunt et submittunt, ac submisit et submittit ipsorum quilibet,

nominibus procuratoriis, etiam gratis et sponte jurisdictioni, cohercioni et districtui curie nostre, domiciliumque in eadem elegerunt in domo presentis et solite habitationis ven. viri mag. Joh. Rouxelli, curie nostre advocati, sita et consistente infra fines et methas parochialis ecclesie S. Dionisii nannetensis, ubi decrevimus et decernimus mandata nostra ibidem exequenda contra ipsos et eorum quemlibet, occasione testamenti et codicilli ipsius defuncte valere, ac si ad propria domicilia eorumdem executorum et coram cuilibet, sub pena sententie excommunicationis et centum marcarum auri, eodem promotore petente, ne bona ipsius defuncte, extra jurisdictionem nostram transferrant, in preiudicium executionis testamenti et codicilli ipsius defuncte, testamento et codicillo ipsius defuncte minime completis, procuratoribus antedictis, nominibus procuratoriis sepedictis, dicentibus et asserentibus nichil contra jus et in preiudicium executionis huiusmodi testamenti et codicilli attemptare velle.

Insuper, cum promotor peteret, prout petiit, predictum testamentum et codicillum ipsius defuncte secundum ipsius formam, substantiam, tenorem et effectum executabilia ac exequenda fore per nos decerni et declarari, in preiudicium ipsius heredis, tunc dictus Lamberti, nomine procuratorio antedicto, petiit copiam preinsertorum testamenti et codicilli ipsius defuncte, ad finem ut posset et valeat de et super viribus eorumdem melius deliberare, et, cum his, petiit terminum ad se de et super premissis deliberandum, quem quidem terminum videlicet diem jovis post festum beati Hilarii, veluti eidem domino Francisco heredi duximus prefigendum et assignandum, prout prefigimus et assignamus ; inhibentes prout inhibemus eidem domino Francisco heredi, sub pena centum marcarum auri elemosinis prefati Rev. Patris applicandarum, ne bona ipsius defuncte ypothecata et obligata executioni testamenti et codicilli preinsertorum, in preiudicium executionis

eorumdem transferat; et, postmodum, cum prefatus promotor peteret, prout petiit, pred. Lamberti procuratorem nomine procuratorio antedicto cogi ad eligendum domicilium pro mandatorum nostrorum contra ipsius dominum Franciscum heredem, occasione testamenti et codicilli huiusmodi, imposterum executioni fiendorum, eo quod plures habet lares et domicilia in jurisdictione nostra, et quod ad personam ipsius Domini Francisci heredis non patet tutus accessus, tunc dictus Lamberti, nomine procuratorio antedicto, dixit hoc minime fieri debere, dicens ulterius quod ipse dominus Franciscus heres tribus annis ultimo decursis moram trahit in jurisdictione nostra, et apud villam de Chasteaubrient habet domicilium in quo cuilibet patet tutus accessus, dicto promotore contrarium asserente, et offerente probare in promptu de non tuto accessu ad personam ipsius domini Francisci heredis. Super quibus aliquantulum altercato, nos eidem promotori rationem facere reservavimus in proximo termino cause huiusmodi. Actum et datum ut supra, et cum quibus supra, die jovis decima mensis januarii, anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo octavo.

Rob. Cholet promotor.

Dutertre expedivi.

La ville de Nantes qui conserve la dépouille funèbre de Françoise de Dinan, conserve aussi sa signature et une empreinte de son sceau. Nous ignorons si l'existence de l'une et de l'autre a été révélée. Nous ne la trouvons du moins pas mentionnée dans les belles études que M. Bertrand de Broussillon a consacrées à la Maison de Laval, et dans lesquelles il a reproduit un si grand

nombre de sceaux et de signatures des personnages qui ont appartenu à cette illustre maison (1).

Ces deux documents existent dans un assez bel état de conservation aux *Archives Municipales de Nantes*, (DD 15) sur l'acte de donation de l'Hôtel de Derval et de ses dépendances, actuellement l'Hôtel-de-Ville, à Jean François de Cardonne : acte du dernier jour de mai 1494.

L'acte est scellé sur queue simple de parchemin, en cire rouge. Le sceau orbiculaire a 0,057 mil. de diamètre. Il porte une légende en minuscule gothique ; nous y lisons : *S. Francoyse de dinan (contesse) de la val dame de vitré de chasteaubriant*... Les dernières lettres sont d'une lecture douteuse ; la suite de la légende est brisée : il n'en reste plus que les trois dernières lettres. Nous croyons y voir *ort*, fin de *Montfort*.

L'écu losangé a 0,020 mil. de haut sur 0,017 de large. Il est mi-parti : au premier de *Laval-Montmorency* ; au second de *Dinan-Châteaubriant*.

Par suite de la dépresssion que la forme losangée imprime aux différents quartiers de l'écu, les quatre alérions qui cantonnent au 1 et au 3, la croix chargée de coquilles, ne sont pas disposés régulièrement les uns au-dessus des autres, comme on le voit communément sur les armes de Laval-Montmorency.

Les armes de Dinan semblent aussi présenter une variante avec celles que le P. Anselme donne à Françoise (2). Ces armes telles que notre généalogiste les a publiées sont : *de gueules à la fasce fuselée d'hermines, de 4 pièces, accompagnée de 6 besans d'hermines, 3 en chef et 3 en pointe*. Dans celles que nous donne notre sceau, les

(1) *Sigillographie des seigneurs de Laval*, 1095-1605, par MM. Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy.

(2) P. Anselme, t. I, p. 456.

quatre fuseaux d'hermines semblent accompagnés en pointe de quatre besans.

Les armes de Dinan-Châteaubriant sont : au *1 et au 4, de Dinan; et aux 2 et 3 de Châteaubriant*, c'est-à-dire : *semé de fleurs de lis.* Notre sceau mi-parti nous donne, suivant l'usage, les 2e et 4e quartiers.

Voici, du reste, ce sceau et cette signature :

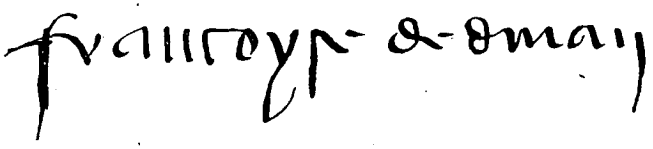

Les témoins de l'exhumation de Françoise de Dinan ont pu voir la main qui a tracé cette dernière. Voir une signature et la main qui l'a tracée il y a des siècles, est un spectacle qui ne se présente pas tous les jours.

G. Durville.

Table des Matières

	Pages
Procès-verbaux des séances	IX
La Cathédrale de Nantes, précis historique, par M. de Berthou	3
Note sur le Châtellier industriel de Langonnet, par M. Alcide Leroux	13
Note sur les fouilles faites dans la cité nantaise en 1902, par M. J. Furret	49
Construction d'un égoût entre le Château et le pont d'Orléans : Découvertes archéologiques, par M. Michel	55
Une monnaie d'or ancienne découverte aux Cléons, par M. Félix Chaillou	61
Un Général de Paroisse, juge de droits seigneuriaux, par M. Révérend	71
L'Ile du Met et le combat de 1758, par M. de Boceret	77
Notes sur Saint-Mars-de-Coutais, par M. de Veillechèze	83
Le Bastion Saint-Pierre, par M. Senot de la Londe	91
Un écu d'or à la couronne de François II, duc de Bretagne, par M. P. Soullard	99
Le testament de Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant, son sceau et sa signature, par M. G. Durville	103

Nantes. — Imp. A. Dugas et Cie, 5, quai Cassard.

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. LÉON MAITRE, O. I.	Président.
le baron CHRISTIAN DE WISMES ALCIDE DORTEL, O. I.	Vice-présidents.
JOSEPH SENOT DE LA LONDE PAUL DE BERTHOU	Secrétaires généraux.
le baron GAETAN DE WISMES HENRI GOUSSET	Secrétaires du Comité.
ÉDOUARD PIED, O. I.	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD JOSEPH HOUDET	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis DE BREMOND D'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901).
HENRI LE MEIGNEN, O. A. (1887-1889 et 1896-1898).

MEMBRES ÉLUS

MM. RENÉ BLANCHARD, O. A. l'abbé BRAULT TRÉMANT	Sortants en 1904.
CHAILLOU, O. I. LEROUX CLAUDE DE MONTI DE REZÉ	Sortants en 1905.
le chanoine ALLARD l'abbé DURVILLE DE VEILLECHÈZE	Sortants en 1906.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862), † 4 juillet 1865; — le vicomte STOCH'AN DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897; — le chanoine CAHOUR, O. A. (1869-1871), † 7 septembre 1901; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891; — MARIONNEAU, ✲, O. I. (1875-1877), † 13 septembre 1896; — le baron DE WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte DE LA LAURENCIE, ✲ (1881-1883); — le marquis DE DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901; — DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. (1893-1895), † 17 juin 1900.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ABRÉVIATIONS

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif — ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association.
B.-A. —	Beaux-Arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com. —	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, — départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire,
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
L. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
M. —	Membre.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal, — e.
Nat. —	Naturel, — le.
Pt, v.-pt. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public, — ique.
Secr. —	Secrétaire.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Supérieur.
Trés. —	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
O. I. —	Officier de l'Instruction publique.
O. A. —	Officier d'Académie.
Av. —	Avenue,
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

Les dates qui suivent chaque nom indiquent l'année de la réception.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ALIZON (Emile), notaire hon. et anc. prt de la chambre, anc. prt du Congrès annuel des notaires de France, suppléant de juge de paix, r. Franklin, 20, 1878.

ALLARD (l'abbé Louis), chanoine hon. d'Angers, r. Haute-Roche, 4bis, 1886.

ALLOTTE DE LA FÜYE (Maurice), O. ✻, colonel du Génie en retraite, Versailles (Seine-et-Oise), 1899.

ANGOT (Joseph), r. des Pénitentes, 2, 1904.

AUGEARD (Eugène), anc. notaire, pass. St-Yves, 2, et ch. de la Guérivais, Rougé, 1893.

AVROUIN-FOULON (le comte Louis), r. St-André, 102, et ch. de la Couronnerie, Carquefou, 1892.

BACQUA (Auguste), maire de St-Fiacre, pl. Louis XVI, 1, et ch. du Coin, La Haie-Fouassière, 1879.

BAGNEUX (le vicomte Zénobe FROTIER de), ch. de la Pélissonnière, Le Boupère (Vendée), et r. du Bac, 86, Paris, 1885.

BALBY DE VERNON (le marquis Georges de), lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. des agr. de France et de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais, m. de la Soc. ariégoise des Sciences, Lettres et Arts et des Etudes du Couserans., ch. de la Briais, Saint-Julien-de-Vouvantes, 1886.

BAUDOUIN (le docteur Marcel), r. Linné, 21, Paris, 1904.

BAUGÉ (Simon), dir. particulier de l'*Urbaine* et de la *Seine*, prt du Tribunal de commerce, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Lafayette, 1, 1874.

BEAUCAIRE (le vicomte Robert HORRIC de), r. Contrescarpe, 20, 1891.

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

BELLEVÜE (le comte Xavier FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, capitaine de cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan, et r. Lesage, 4, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

BERTHOU (le comte Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Ec. des Chartes, m. de l'Ass. bret., de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine et du Com. de la Bibl. publ., lt de l'Ac. des Inscriptions et Belles Lettres et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, r. du Boccage, 6, et ch. de Cadouzan, St-Dolay, La Roche-Bernard (Morbihan), 1884.

BLANCHARD (René), O. A. ✠, lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, m. du Com. de la Bibl. publ., r. Royale, 1, 1875.

BLANCHET (le docteur Ferdinand), m. et anc. prt de la Soc. ac., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc. des sc. nat. de l'ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale, r. du Calvaire, 3, et Le Pellerin, 1854.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de Saint-Etienne-de-Montluc, Le Perroteau, Saint-Etienne-de-Montluc, 1886.

BOISGUÉHENNEUC (Henri du), r. Colbert, 6, 1903.

BONET (Louis), industriel, anc. v.-prt de la Soc. philatélique, r. d'Alger, 10, 1901.

BOSSIS (le docteur Auguste), r. de Gigant, 2, 1904.

BOÜARD (le vicomte René de), armateur, r. Anizon, 2, 1898.

BOUBÉE (Joseph), r. Sévigné, 9, et ch. de la Meule. Arthon, 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, St-Herblain, 1893.

BOUGOÜIN (François), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., prt. de la Soc. des architectes, lt de la grande médaille de la Soc. centr. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22, 1879.

BOUYER (l'abbé Jules), chanoine hon., anc. missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, sup. du Petit-Séminaire de Guérande, Guérande, 1886.

BRAULT (l'abbé Ferdinand), aumônier du Lycée, anc. prof. de philosophie, à l'Externat, r. du Bouffay, 2, 1900.

BREMOND D'ARS MIGRÉ (le marquis Anatole de), ✠, licencié en droit, chev. de St-Jean-de-Jérusalem (Malte), et de St-Sylvestre, C. de Pie IX, anc. sous-préfet, secr. du Cons. gén. du Finistère, pr[t] du comice agr. de Pont-Aven, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, dél. de la Soc. des bibl. br., m. de l'Ass. bret., pr[t] du Com. dép. de la Soc. bibliographique, m. de l'Ac. d'Aix-en-Provence, l'un des pr[ts] hon. du Cons. héraldique de France, m. de plusieurs autres Soc. savantes, r. Harroüys, 5, et ch. de la Porte-Neuve, Riec-sur-Bélon (Finistère), 1874.

BRÈVEDENT DU PLESSIS (Irénée de), r. Henri IV, 12, 1892.

BROCA (Alexis de), O. A. ✠, art. peintre, pr[t] hon. de la Soc. des Art. bretons, r. Urvoy-de-St-Bedan, 11, 1896.

BRUC DE LIVERNIÈRE (le comte Léopold de), r. Chauvin, 2, 1890.

BRUC (le comte Maurice de), anc. camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire), et r. de Penthièvre, 26, Paris, 1889.

BUREAU (le docteur Louis), O. I. ✠, licencié ès-sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat., prof. d'hist. nat. à l'Ec. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte zoologique détaillée de la France, sec. gén. trés. de la Soc. des sc. nat. de l'ouest de la France, m. du Cons. centr. de la Soc. ac., r. Gresset, 15, et ch. de la Meilleraye, Riaillé, 1891.

CAILLÉ (Dominique), l[t] de la Soc. nat. d'encouragement au bien et de plusieurs Soc. savantes, anc. pr[t] et m. du Cons. cent. de la Soc. ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., pl. Delorme, 2, 1904.

CAZAUTET (Constant), boul. Delorme, 24, 1904.

CHAILLOU (Félix), O. A. ✠, Iᵗ de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des sc. nat. de l'ouest de la France, viticulteur, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou, 1885.

CHARON (Georges), O. A. ✠, négociant-assureur, v.-prᵗ de la section nantaise des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, r. Gresset, 8, 1895.

CHATELLIER (Léon), cons. mun. de Nantes, r. Félibien, 66, 1884.

CHAUVET (André), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. de la Soc. des Art. bretons, r. Guibal, 19, 1901.

CLÉRIÇAYE (Constant CLÉRICEAU DE LA), architecte, dél. et anc. prᵗ de la Soc. des architectes, secr. de la Comm. dép. des bâtiments civils, anc. adj. au maire de Nantes, r. Crébillon, 22, 1868.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. ac., du Cons. dép. de l'Inst. publ. et de la Comm. du Muséum, maire de Sᵗ-Viaud, r. de Bréa, 9, et ch. de Blain, 1902.

CORMERAIS (Ludovic), docteur en droit, anc. auditeur au Cons. d'État, anc. cons. de préfecture, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure et de la Comm. dép., maire de Sᵗ-Philbert-de-Grand-Lieu, dél. de la Soc. française de secours aux blessés pour la XIᵉ région militaire et de la Soc. des bibl. bret., v.-prᵗ du Syndicat des agr., prᵗ de la Comm. du Musée Dobrée, m. de la Comm. du Musée arch., boul. Delorme, 34, et ch. du Rocher, Sᵗ-Philbert-de-Grand-Lieu, 1884.

CORMERAIS (Emile), industriel, anc. prᵗ du Trib. de Comm. m. de la Ch. de Comm., r. de la Moricière, 10, 1902.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant, 1895.

DION (le marquis Albert de), député, cons. gén. de la Loire-Inférieure, v.-prᵗ de l'*Automobile Club*, ch. de Maubreuil, Carquefou, et av. de la Grande-Armée, 46, Paris, 1903.

DORTEL (Alcide), O. I. ✠, avocat, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Soc. des bibl. bret.,

m. du Com. de la Bibl. publ., de la Comm. du Musée arch., de la Soc. ac. et du Cons. dép. d'hygiène publ., cor. du Min. de l'inst. publ. pour les travaux hist., r. de l'Héronnière, 8, 1889.

DOUDIÈS (Jules), q. de Tourville, 19, 1901.

DURVILLE (l'abbé Georges), aumônier des Sœurs de l'Espérance, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, anc. prt de la Soc. philatélique, m. de la Comm. du Musée arch., petit pass. St-Yves, 5, 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de l') O. A. ⚜, député, cons. mun. de Vannes, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et lt de la Soc. française d'arch., fond. dir. de la *Revue historique de l'Ouest*, anc. prt de la Soc. polymatique du Morbihan, v.-prt de la Soc. des bibl. bret, m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, pl. de l'Evêché, 10, Vannes (Morbihan), et boul. St-Michel, 20, Paris, 1880.

FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande, 1883.

FONTENEAU (Félix), m. de la Soc. des Amis des Arts, r. Mondésir, 12, 1890.

FRABOULET (Mathurin), architecte, auteur de nombreuses églises, châteaux et hospices, m. de la Soc. des architectes, titulaire de la médaille d'or pour le plan de la place St-Pierre, pl. Bretagne, 17, 1895.

FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon. comm.-voyer, r. Charles-Monselet, 30, 1898.

FRESLON (Paul de), r. Malherbe, 8, 1902.

FURRET (Jules), architecte, m. de la Soc. des architectes, r. Geoffroy-Drouet, 6, 1904.

GOURDON (Maurice), O. A. ⚜, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, r. de Gigant, 19, et ch. de la Haie des Bouillons, Cordemais, 1900.

GOUSSET (le comte René), avocat, docteur en droit, m. du Cons. héraldique de France et de l'Ass. des Chev. pontificaux, pl. de l'Oratoire, 14, 1889.

GRAND (Roger), O. A. ⚜, anc. élève et m. de la Soc. de l'Ec. des Chartes, avocat, anc. archiviste du

Cantal, anc. archiviste-adj. de la Loire-Inférieure, cor. du Min. de l'Inst. publ. et de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur dép. de la Soc. française d'arch., r. Copernic, 20, et Arradon (Morbihan), 1903.

GUICHARD (Armand), licencié en droit, juge de paix du 2e arr. de Nantes, m. de la Soc. ac., r. Piron, 3, 1901.

GUILLON (Léon), La Boucardière, Chantenay-s.-Loire, 1900.

HALGAN (le docteur Georges) boul. Delorme, 30, 1904.

HARGUES (Joseph de), r. de Rennes, 94, 1903.

HOUDET (Joseph) r. de la Rosière, 9, 1900.

HUNAULT (Alfred), comm.-priseur hon., r. Regnard, 5, 1895.

KERVENOAËL (le vicomte Emile JOUAN de), docteur en droit, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. Tournefort, 3, et ch. de Boisy-Sourdis, La Verrie (Vendée), 1886.

LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, anc. secr. de la Soc. des architectes, prt fond. hon. de la Comm. des fêtes nantaises, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. dép. d'hygiène publ., de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des arts, m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17, 1873.

LAGRÉE (Victor), O. ✲, de l'ordre du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon-Vert de l'Annam, capitaine de frégate en retraite, r. Bonne-Louise, 2, 1901.

LALLIÉ (Alfred), docteur en droit, anc. député de la Loire-Inférieure, maire de St-Colombin, m. du cons. de la Soc. des bibl. bret., r. Lafayette, 18, et ch. du Pay, St-Colombin, 1878.

LAUBRIÈRE (Louis BRIANT de), anc. v.-prt de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry (Aisne), m. de la Soc. géologique de France, r. St-Clément, 6, 1895.

LAUZON (Etienne de), cons. d'arr. de la Mothe-Achard, m. du Cons. héraldique de France., r. Mathelin-Rodier, 19, et ch. de la Forêt, la Mothe-Achard (Vendée), 1890.

LECORNU (Alfred), O. A. ✪, architecte retraité de la Ville de Paris, r. de la Distillerie, et ch. de Kerloc-dulec, St-Marc, en Saint-Nazaire, 1900.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✱, sénateur, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Comm. dép., maire de Campbon, prt de la Soc. des courses, v.-prt du Syndicat des Agric. pour l'arr. de Nantes, m. du Cons. de la Soc. d'agr., r. de Bréa, 2, ch. de Coislin, Campbon, et r. de Lille, 55, Paris, 1887.

LE MEIGNEN (Henri), O. A. ✪, avocat, chef du contentieux au St-Hubert-Club de France, anc. prof. à l'Ec. libre de droit, prt d'hon. de la Soc. des bibl. bret., anc. v.-prt de la Soc. nantaise des Amis de l'hort. et du Comice agr. de Champtoceaux, m. de l'Ass. bret., anc. m. de la Bibl. publ., anc. cons. d'arr. de Nantes, anc. maire de Bouzillé (Maine-et-Loire), r. Biot, 27, Paris, 1873.

LERAT (le docteur Fernand), O. I. ✪, prof. à l'Ec. des sc. et des lettres, anc. chef des travaux anatomiques à l'Ec. de médecine, m. de la Comm. du Muséum, anc. m. adj. du Cons. dép. d'hygiène publ., r. Thiers, 4, 1900.

LEROUX (Alcide), avocat, m. et anc. prt de la Soc. ac., m. de la Soc. française d'arch. et de l'Ass. bret., r. de la Moricière, 22, 1877.

LESAGE (Pierre), art. peintre, m. de la Soc. des Art. bret., r. de la Moricière, 22, 1903.

LESIMPLE (l'abbé Jean-Baptiste), vicaire de Basse-Goulaine, 1903.

LINYER (Louis), ✱, avocat, anc. bâtonnier, m. du Cons., prof. à l'Ec. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, m. et anc. prt de la Soc. ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc. française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest et de la Soc. des Amis des Arts., r. Paré, 1, ch. des Jubinières, Héric, et ch. de Veillon, Talmont (Vendée), 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Félix Faure, 28, 1901.

LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pître de), O. A. ✪, lt de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur et m. d'hon. de la

Comm. du Musée arch., conservateur du Musée Dobrée, cor. du Min. pour les travaux hist., m. de la Comm. des monuments hist. et des mégalithes de France, du Com. des B.-A. des dép. et de la Soc. des Ant. de France, auxiliaire de la Comm. de géog. hist. et des mégalithes de France, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Comm. du Musée des B.-A., av. de l'Eperonnière (r. de Paris, 19), 1872.

LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit, maire de Thouaré, r. Mathelin-Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré, 1887.

LOTZ-BRISSONNEAU, (Alphonse), ingénieur des arts et manufactures, v.-prt de la Soc. des Amis des Arts, m. de la Comm. du Mus. des B.-A. et du Com. de la Bibl. publ., adm. du Bureau de bienfaisance, q. de la Fosse, 86, 1898.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. A. ✪, chef du contentieux de la mairie de Nantes, anc. secr. perpétuel de la Soc. ac., r. Général de Sonis, 7, 1901.

MAITRE (Léon), O. I. ✪, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Ec. des Chartes, archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le Min. de l'instr. publ., anc. prt de la Soc. ac., v.-prt de la Soc. de géog. comm., r. de Strasbourg, 2, 1870.

MARBŒUF (l'abbé), r. du Coudray, 85, Nantes, 1903.

MARTIN (Arthur), O. ✱, capitaine de vaisseau, r. de la Comédie, 20, Lorient (Morbihan), 1895.

MICHEL (Gaston), ingénieur des Ponts et Chaussées, chef du service des eaux et de l'assainissement de Nantes, m. adj. du Cons. dép. d'hygiène publ., r. de la Bastille, 54, 1900.

MONTI DE REZÉ (Claude de), chev. de St-Grégoire-le-Grand, cons. d'arr., m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest*, du Cons. de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. française d'arch., du Cons. héraldique, de la Soc. d'émulation de la Vendée, q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Pouzauges (Vendée), 1883.

MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes, 1886.

MONTI DE REZÉ (Yves de), q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Pouzauges (Vendée), 1900.

NAU (Paul), architecte, dél. de la Soc. des architectes, m. de la Comm. du Musée arch., r. Lafayette, 16, et ch. de Port-Sinan, Rouans, 1865.

NORVILLE (Henri de NANTEUIL de la), ingénieur des mines, r. des Cadeniers, 3, 1904.

OHEIX (André), Savenay, 1900.

OLLIVE (Frédéric), inspecteur du service vicinal, r. Félibien, 61, 1901.

OLIVE (Jean-Baptiste), secr. adj. de la Soc. des Amis des Arts, Pont-Rousseau, Rezé, 1900.

PIED (Edouard), O. I, ✠, économe hon. du Lycée, m. du Com. de la Bibl. publ., pass. Leroy, 14, 1888.

PLANTARD (le docteur J.-M.), Mont-St-Bernard, Chantenay, 1904.

POMMIER (Félix), O. A. ✠, conservateur du Musée des B.-A., trés. et m. de la Comm. du Musée arch., r. Leroy, 23, 1888.

PORT (Etienne), prof. au Collège de St-Nazaire, St-Nazaire, 1903.

POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, tenue Camus, 19, 1884.

RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du Collège de Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14, 1886.

REVELIÈRE (Jules), receveur de l'Enregistrement en retraite, Blain, 1898.

RÉVÉREND (Jules), bibl. adj. de la Soc. de géog. commerciale, q. de la Fosse, 100, et ch. de Bourgerel, Muzillac (Morbihan), 1893.

RIGAULT (Félix), O. A. ✠, commis principal des Douanes, r. de Coutances, 18, 1898.

RINGEVAL (Léon), à Porte-Chaise, St-Sébastien, 1903.

ROUXEAU (le docteur Alfred), O. A. ✠, anc. interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Ec. de médecine, secr. de la *Gazette médicale de Nantes*, m. de la Soc. ac. et du Com. de la Bibl. publ., r. de l'Héronnière, 4, 1894.

SÉCHEZ (Paul), r. Voltaire, 9, 1896.

SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault, 1898.

SOREAU (l'abbé Henri), chanoine hon., prof. de dessin au Pensionnat St-Stanislas, 1886.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, prof. suppléant à l'Ec. libre de droit, r. du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, près Nantes; 1896.

SOULLARD (Paul), numismate, m. de la Com. du Musée arch., m. cor. de la Soc. française de numismatique, r. du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, près. Nantes, 1862.

SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s/-Sèvre (Vendée), 1890.

TERNAY (le comte Ludovic d'AVIAU de), r, Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moûtiers, (Vendée), 1886.

TOUCHE (Xavier LE LIÈVRE de la), numismate, r. du Port-Communeau, 21, 1883.

TRÉMANT (Paul), r. de la Rosière, 11, 1900.

TULLAYE (le comte Alfred de la), r. de la Plâtrerie, 6, Etampes (Seine-et-Oise), 1867.

VALLET (Joseph), sculpteur, m. de la Soc. des Art. bretons, cons. mun. de Nantes, r. de Rennes, 49, 1896.

VEILLECHÈZE (Alfred de), r. Colbert, 11, 1885.

VIEUVILLE (Gaston de la), O. ✻, colonel de cavalerie breveté en retraite, r. Tournefort, 1, et ch. de la Gazoire, Nort, 1900.

VIGNARD (le docteur Edmond), O. A. ✪, chirurgien des hôpitaux, prof. de clinique chirurgicale à l'Ec. de médecine, chirurgien titulaire à l'Hôtel-Dieu, r. de l'Héronnière, 6, 1900.

VIGNARD (Auguste), r. de Rennes, 11, 1904.

VINCENT (Antoine), juge et anc. v.-prt du Tribunal de commerce, r. de Courson, 3, 1896.

VINCENT (Félix), ch. de la Gobinière, Orvault, 1896.

VOLLATIER (Philibert), chef de division à la Préfecture en retraite, pass. St-Yves, 24, 1883.

WISMES (Christian de BLOCQUEL de CROIX, baron de), m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., lt de la Soc. ac., anc. v.-prt de la Conf. La Moricière, m. de la

Soc. des Art. bretons, cor. de la Soc. de l'Art chrétien et de l'Ass. bretonne, r. Henri IV, 12, 1887.

WISMES (Gaëtan de BLOCQUEL de CROIX, baron de) secr. adj. de la Soc. des bibl. bret., m. du Cons. centr. de la Soc. ac., r. St-André, 11, et ch. de la Chollière, Orvault, 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. ACHON (le chevalier Charles d'), anc. él. de l'Ec. des Chartes, ch. de la Roche-de-Gennes, Gennes (Maine-et-Loire), 1898.

AUMONT (Joseph), photographe, r. Crébillon, 11, 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO de), anc. camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac, 1887.

BEAUFRETON (Emile), O. A. ✪, agent voyer, St-Philbert-de-Grand-Lieu, 1897.

BÉJARRY (le comte Amédée de), ✱, sénateur de la Vendée, anc. lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Ste-Hermine (Vendée), 1885.

BERTRAND-GESLIN (le baron Lucien), ✱, anc. officier supérieur de cavalerie, r. de Courcelles, 47, Paris, et ch. du Pas, Vue, 1900.

BOCERET (Emmanuel PRIOUR de), écrivain, r. Sully, 1, 1887.

BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD de), associée correspondante, r. Maurice-Duval, 2, 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ✪, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soc. polymathique du Morbihan, écrivain, lt de nombreux concours lit., m. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, q. de St-Goustan, 28, Auray (Morbihan), 1898.

BOURDEAUT (l'abbé Arthur), docteur en théologie, vic. de Nozay, 1903.

BROCHET (Louis), O. A. ✪, agent voyer d'arr. hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée), 1900.

CHAPRON (Joseph), lt de la Soc. ac., Châteaubriant, 1899.

CHARBONNEAU-LASSAY, prof. à St-Laurent-s/-Sèvre (Vendée), 1902.

CHATELLIER (le baron Paul MAUFRAS du), O. I. ✠, m. cor. de l'Institut, lt de l'Institut, cor. de la Soc. des Ant. de France, cor. du Min. de l'instr. publ. et des B.-A., prt de la Soc. arch. du Finistère, ch. de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère), 1883.

CORSON (l'abbé Amédée GUILLOTIN de), chanoine hon. de Rennes, lt de l'Institut, de la Soc. française d'arch., de la Soc. ac. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, anc. prt de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, ch. de la Noë, Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), 1865.

COURSON DE LA VILLENEUVE (le vicomte Robert de) ✠, colonel, commandant le 13e régiment d'infrie, r. de Nièvre, 50, Nevers (Nièvre), 1895.

DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès-lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), av. du Trocadéro, 14 bis, Paris, et ch. du Dréneuc, Fégréac, 1886.

DUBREIL (Charles), juge suppléant, Châteaulin (Finistère), 1900.

EUDEL (Paul), O. I. ✠, critique d'art, chargé de missions en Algérie, r. Gustave-Flaubert, 4, Paris, et ch. du Gord, par Cellettes (Loire-et-Cher), 1885.

FERRONNAYS (le marquis Henry de la), ✠, C. avec plaque du Christ, C. de Pie IX, C. du Danebrog, chev. militaire de St-Grégoire-le-Grand, décoré de Mentana, etc., anc. officier de cavalerie, maire de St-Mars-la-Jaille, prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, etc., r. de l'Université, 95, Paris, et ch. de St-Mars-la-Jaille, 1899.

GENDRE (l'abbé Armand), à Ker Mabon, Ewing (Alta), Canada, 1888.

GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan), 1881.

GIROUSSE (l'abbé Félix), vicaire de St-Similien, Nantes, 1895.

HERRIOT (Edouard), anc. él. de l'Ec. normale supérieure, agrégé des lettres, prof. de réthorique au Lycée de Lyon, cours d'Herbouville, 1, Lyon (Rhône), 1896.

KERGUENNEC (François LE CHAUFF de), maire de St-Molf, ch. de Kerguennec, Guérande, et r. du Mené, 18, Vannes (Morbihan), 1879.

KERVILER (René POCARD du COSQUER de), ✻, O. I. ⟨⟩, C. de St-Grégoire-le-Grand et d'Isabelle la Catholique, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, m. non résident du Com. des travaux hist., prt de l'Union régionaliste bretonne, lt de l'Ac. française, v.-prt d'hon. de la Soc. des bibl. bret., r. de l'Hôpital, 36, Lorient (Morbihan), et ch. de Penanros, en Plomelin, Quimper (Finistère), 1873.

LONGRAIS (Frédéric JOÜON des), archiviste-paléographe, anc. él. de l'Ec. des Chartes, rue du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1894.

LORIÈRE (Henri TROCHON de) r. Henri IV, 11, et ch. du Pavillon, Presles et Thierry (Aisne), 1901.

MAUPASSANT (le comte Charles de), ch. de Clermont, le Cellier, et r. de Monceau, 69, Paris, 1891.

MÉREL (l'abbé Louis), vicaire d'Issé, 1900.

MÉRESSE (Gabriel) ch. de Lessac, Guérande, et villa la Reine, r. Fontaine-Bleue, Mustapha-Alger (Algérie), 1881.

MOLLAT (l'abbé Guillaume), chapelain de l'église St-Louis-des-Français, Rome (Italie), 1901.

MONTAIGU (le marquis Pierre de), ✻, C. de Pie IX, v.-prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, maire de Missillac, v.-prt d'hon. de la Soc. St-Hubert de l'Ouest, ch. de la Bretesche, Missillac, et r. Martignac, 18, Paris, 1899.

MOREAU (Georges), ingénieur des mines, av. Bugeaud, 28, Paris, 1902.

PERRON (Louis), Formusson, Daon (Mayenne), 1881.

PEYRADE (Henri ESPITALIÉ de la), anc. cons. mun. de Nantes, ch. du Bois-de-Roz, Limerzel (Morbihan), 1883.

PICHELIN (Paul), banquier, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Bonne-Louise, 12, 1874.

PORTE (le vicomte Hippolyte LE GOUVELLO de la), cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, ch. de Sévérac, St-Gildas-des-Bois, 1886.

RENOUL (le docteur Emmanuel), le Loroux-Bottereau, 1901.

ROCHETTE (Émerand POICTEVIN de la), prt de la Soc. des Art. bretons, fort Hikerric, Le Croisic, et r. de Strasbourg, 15 bis, 1900.

TOUCHE (Henry ROUMAIN de la), anc. magistrat, cons. d'arr. d'Ancenis, ch. de Champtoceaux (Maine-et-Loire), 1885.

TRÉVELEC (le marquis Harry de), Durban Wootton Gardens, 15, Bournemouth (Angleterre), 1902.

MEMBRES HONORAIRES

MM. ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), chanoine hon. de Quimper, aumônier de l'Hôpital, v.-prt de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., lt de la Soc. française d'arch., Quimper (Finistère), 1898.

CROIX (le R. P. Camille de la), ✻, religieux de la Compagnie de Jésus, Poitiers (Vienne), 1894.

POTHIER (l'abbé Auguste), anc. secr. particulier de Mgr Fournier, chapelain d'hon. de la Sainte Maison de Lorette, pl. du Martray, 1902.

POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ✪, chanoine titulaire, prt de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, cor. du Min. de l'inst. pub. pour les travaux hist., du Min. des B.-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne), 1898.

ROUSSE (Joseph), O. A. ✪, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, conservateur de la Bibl. publ., m. de la Comm. du Musée arch. et de la Comm. du Musée des B.-A., v.-prt de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 14, 1877.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (Saint-Quentin).
Allier	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne (Narbonne).
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Paul (Pau),
Belfort	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône	Société de statistique de Marseille (Marseille).
Cantal	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Charente	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis (Saintes).
Cher	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).
Côtes-du-Nord	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Creuse	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Drôme.....	Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers (Romans).
Eure-et-Loir	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société académique de Brest (Brest).
Gard.....	Académie de Nîmes (Nîmes).
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux (Bordeaux).
Hautes-Alpes.....	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne.....	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne.....	Société historique et archéologique de Langres (Langres).
Haute-Saône.....	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne.....	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (Rochechouart).
Ille-et-Vilaine.....	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes (Rennes).
Indre-et-Loire	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère	Académie Delphinale (Grenoble).

Jura	Société d'émulation du Jura (Lons-le Saulnier).
Landes	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet (Cholet).
Manche	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle ..	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse	Sociétés des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Bar-le-Duc).
Morbihan	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
—	Revue Morbihannaise, r. Pasteur, 19 (Vannes).

Nord	Commission historique et archéologique (Lille).
Oise	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Puy-de-Dôme	Académie des sciences, lettres et arts de Clermont-Ferrand (Clermont-Ferrand).
Rhône	Société académique d'architecture de Lyon (Lyon).
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon (Lyon).
Saône-et-Loire	Société Eduenne (Autun).
Sarthe	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine	Journal des savants (Paris).
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
Seine-Inférieure	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
—	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise	Société archéologique de Rambouillet (Rambouillet).
Somme	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).

Tarn-et-Garonne .... Société archéologipue du Tarn-et-Garonne (Montauban).

Var ..... Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan (Draguignan).

Vendée ..... Société d'émulation de la Vendée (la Roche-sur-Yon).

Vienne..... Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).

Yonne ..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).

ALGÉRIE

Constantine..... Société archéologique du département de Constantine (Constantine).

— Académie d'Hippone (Bône).

MADAGASCAR

Tananarive..... Académie malgache de Tananarive (Tananarive).

ESPAGNE

Barcelone..... Revista de la Associacion artistico-arqueolôgica (Barcelone).

Palma..... Boletin de la Sociedad arqueolôgica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Baleares).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington..... Smithsonian Institution (Washington).

SUÈDE

Stockolm ..... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockolm (Stockolm).

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Hôtel Dobrée

SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 1904

Présidence de M. le Baron DE WISMES, Vice-Président

Présents : MM. René BLANCHARD, l'abbé BRAULT, Dominique CAILLÉ, CAZAUTET, CHAILLOU, CHARON, DORTEL, FURRET, HOUDET, LESAGE, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, Maurice SOULLARD, Paul SOULLARD, TRÉMANT et baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté

M. LE PRÉSIDENT donne avis de la démission de M. Jules Lagrée, capitaine de frégate en retraite, et souhaite la bienvenue à MM. Dominique Caillé et Furret, admis à la dernière réunion dans les rangs de notre compagnie où leur place était depuis longtemps marquée par leurs études sur les monuments du vieux Nantes.

M. DE NANTEUIL DE LA NORVILLE, ingénieur des Mines, présenté par MM. Raymond Pouvreau et Léon Maître, est admis en qualité de membre titulaire.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. de Brémond d'Ars annonçant la mort de M. Anatole de Barthélemy, membre honoraire de la Société et membre de l'Académie

des Inscriptions et Belles-Lettres. Notre Société perd en lui un protecteur éclairé et dévoué, et la Science de l'Archéologie et de l'Histoire, un savant émérite. Une érudition profonde et une incomparable sûreté de critique s'alliaient chez lui à une rare modestie. Il disparaît à l'âge de 83 ans, ayant conservé jusqu'aux dernières limites de sa verte vieillesse la passion de l'étude et le culte des véritables traditions du savoir.

M. DE WISMES exhibe ensuite une plaque de cuivre découverte dans l'enfeu des sires de Retz à Machecoul, et offerte par M. l'abbé Gendre. Elle est revêtue de l'inscription suivante : « Ici repose Pierre de Gondy, duc de Retz et pair de France, chevalier des Ordres du Roy, décédé le 20 avril 1676, âgé de 74 ans. »

M. P. SOULLARD annonce que les travaux de démolition du bastion Saint-Pierre ont fait apparaître sur son saillant Est une tour de petit diamètre, dont l'appareil défectueux accuse une construction hâtive. Elle devait se rattacher au système de fortification du mur d'enceinte de la ville qui venait se relier sur ce point à la courtine du château. Il apprend également qu'un nouveau cercueil en plomb, sans inscription ni indication aucune, a été trouvé le mois dernier dans le sous-sol de l'ancienne église des Jacobins. Enfin il signale que le *Bulletin international de Numismatique* mentionne la découverte du trésor du Douët, en Saint-Sébastien, décrit dans nos Annales de 1903, et enregistre la rectification relative à la prétendue monnaie obsidionale de Nantes de 1793.

M. FURRET rapporte qu'au cours des travaux de voirie exécutés rue du Refuge, les ouvriers ont mis à jour divers carreaux émaillés du XVIe siècle, provenant de l'enclos voisin des Cordeliers, et M. DORTEL exhibe plusieurs échantillons d'objets analogues recueillis dans les décombres déposés à l'extrémité de la rue Fouré, et ayant dû jadis garnir les cellules des Chartreux de l'avenue Chanzy. Leur décoration consiste en fleurs d'un joli dessin, aux couleurs très vives, et dénote la facture d'artisans italiens de l'école de la Renaissance.

Notre collègue lit également un article du journal « *l'Eclair* » en date du 2 juin dernier, qui signale les actes

d'odieux vandalisme journellement commis dans la Basilique de Saint-Denis avec la complicité de l'Administration. Des chapiteaux délicatement fouillés, des frises merveilleuses, des colonnes et des marbres sculptés par les artistes des XIIe et XIIIe siècles, s'en vont pêle-mêle dans le tombereau des entrepreneurs s'échouer sur les chantiers voisins où le premier venu les acquiert au mètre cube comme matériaux de démolition! De purs chefs-d'œuvre de l'art gothique, d'inestimables souvenirs de notre histoire et jusqu'aux restes des tombeaux de nos Rois sont ainsi dispersés aux quatre coins de la ville, où ils sont employés dans les constructions modernes ou à la décoration des villas de la banlieue! Le cercueil de Marguerite de Provence, épouse de saint Louis, sauvé du marteau, s'en est allé orner la demeure d'un conseiller municipal; et dans le jardinet d'un épicier du crû, l'auteur de l'article a découvert au milieu d'un véritable musée dont toutes les pièces ont la même provenance, un merveilleux rétable, véritable bijou d'architecture gothique, travaillé avec une délicatesse infinie. Son médaillon central est incrusté de pierreries et d'émaux. Enfin l'épitaphe de Béatrix de Bourbon, arrière-petite-fille de saint Louis et femme de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui combattit et mourut pour la France à Crécy, a disparu du socle de sa statue. Vendue l'an passé au milieu d'un tas de gravats à un maçon qui la repassa à un brocanteur, elle a calé tout l'automne dernier des roues de bicyclettes dans le quartier de l'Arsenal. Un fonctionnaire des Beaux-Arts vient de l'arracher à son odyssée lamentable et l'a recueillie à l'étalage d'un fripier!

Le même journal annonce que Hugues Le Roux, au cours d'un voyage en Ethiopie a découvert un très ancien manuscrit relatant dans sa forme originale l'aventure de Salomon et de la reine de Saba. Ménélick, a, paraît-il, désigné une Commission chargée de l'étudier et de le traduire.

M. Furret commence la lecture d'un mémoire écrit en collaboration avec M. Dominique Caillé sur les anciennes Cathédrales de Nantes. On sait que notre cité au cours de son histoire, a vu s'édifier et disparaître sur le coteau Saint-Pierre, trois basiliques, avant la Cathédrale actuelle qui date à peine de cinq siècles. Mais le berceau de la primitive

Église occupa la colline qui domine l'Erdre, et le modeste oratoire de Saint-Clair groupa les premiers fidèles sur l'emplacement du nouveau sanctuaire Saint-Similien, ainsi que l'attestent les nombreux vestiges mis à découvert lors de sa construction. Quand les persécutions eurent pris fin, et que le christianisme officiellement reconnu put enfin se développer au grand jour, les chapelles se multiplièrent; chaque quartier tint à honneur de posséder la sienne. En même temps le besoin de centraliser la vie religieuse nécessita le transfert de la principale Eglise au cœur même de la cité naissante; et ce fut la butte Saint-Pierre, sur laquelle s'élevait jadis le temple des divinités païennes, qui devint son siège. C'est là qu'au milieu du VIe siècle, Eumère d'abord et saint Félix ensuite, élevèrent la première Cathédrale. Le poète Fortunat et Albert le Grand en ont laissé une description pompeuse. Son dôme recouvert d'étain, ses voûtes magnifiques, ses mosaïques et ses marbres précieux, ses colonnes dont l'une supportait un christ d'or massif, et l'autre renfermait une escarboucle d'un éclat extraordinaire, étaient vantés au loin et la faisaient considérer comme le sanctuaire le plus riche et le plus fameux de toute la Gaule. Sa consécration eut lieu en 568 en présence des évêques de la Province; mais en 843 les Normands, après avoir égorgé le saint évêque Gohard sur les degrés de l'autel, massacré prêtres et fidèles, et pillé le trésor, la livrèrent aux flammes. Il n'est subsiste rien que quelques fûts de colonnes, précieusement conservés au musée Dobrée.

M. Dortel lit une lettre de notre confrère, M. André Oheix, qui rend compte d'une récente visite au fameux *camp de Péran*, situé à 8 kil. de Saint-Brieuc, et qui donna lieu à de longues et curieuses controverses. En forme d'ellipse, et entouré d'un double retranchement, ses murs, bien conservés en divers endroits, présentent le singulier aspect de masses de pierres et de scories vitrifiées sous l'action d'un feu d'une extraordinaire intensité. Une tradition locale, jugée assez vraisemblable, attribue à ce feu une durée de sept années, et estime à 2,000 stères de gros bois le volume du combustible qui servit à son alimentation. L'opinion généralement admise dans le monde savant est que cet immense incendie fut employé non pour détruire, mais, au contraire, pour lier et

solidifier cette masse ainsi vitrifiée et la mettre en état de résister à toutes les attaques et à toutes les intempéries.

M. Senot de la Londe donne lecture d'un mémoire *sur le Bastion Saint-Pierre* qui fait face au cours et dont le Génie militaire opère en ce moment le démantèlement.

Construit par Mercœur au temps de la Ligue, ce travail faisait partie du vaste plan de travaux entrepris par l'ambitieux gouverneur pour mettre Nantes à l'abri de toute attaque du parti calviniste et des armées royales. Après avoir relevé les tours de la vieille enceinte et édifié de nouveaux forts pour protéger la ville neuve, il voulut doter le château d'un système de fortifications modernes. C'est ainsi que furent successivement construits par ses soins le bastion de l'ouest, à l'entrée du Port-Maillard et la grande courtine de l'Est qui reliait la Tour du Fer à cheval à celle de la Loire. Le Bastion Saint-Pierre, destiné à couvrir le grand logis de François II et la cour intérieure en les abritant du feu de la Motte située sur l'emplacement actuel du Cours, et à assurer une protection efficace à la porte de secours, eut pour architecte Fourché de la Courosserie. Les paysans, réquisitionnés et conduits par les sergents du duc, vinrent, par paroisses entières, travailler à ses remparts où les bourgeois de la ville furent également tenus d'envoyer des équipes de terrassiers. En même temps des taxes exorbitantes étaient levées sur les habitants pour subvenir à ces travaux. Mais les différences que l'on constate dans la forme et l'appareil de construction entre la partie inférieure et la partie supérieure font penser que celle-ci dût être construite après coup et n'est pas l'œuvre de Mercœur. Elle put être rajoutée au commencement du règne de Louis XIII, ainsi qu'il paraît résulter d'une délibération du Bureau de la Ville d'avril 1616, ou lors de la visite de Vauban aux places fortes de Bretagne, à la fin du XVIIe siècle. Au siècle suivant, son sommet servit de promenoir et de jardin à l'aumônier de la milice cantonnée au Château, et les pièces d'artillerie qui garnissaient ses créneaux durent être démontées pendant la Révolution. Ses robustes assises résistèrent à la terrible explosion du 25 mai 1800 qui détruisit de fond en comble la tour des Espagnols située tout près. Sa disparition ne peut être regrettée, surtout si la Commission des Beaux-Arts en profite pour faire restaurer le vieux donjon du

XIVe siècle que masquait son faîte, et se décide à le décoiffer de ses hideuses toîtures modernes qui le déshonorent.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,

J. SENOT DE LA LONDE.

SÉANCE DU MARDI 25 OCTOBRE 1904

Présidence de M. Léon MAÎTRE, Président

Étaient présents: MM. l'abbé BRAULT, CAZAUTET, CHARON, DORTEL, FURRET, LAGRÉE, Al. LEROUX, LESAGE, PIED, Docteur PLANTARD, R. POUVREAU, SENOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, DE VEILLECHÈZE, Ant. VINCENT, Félix VINCENT, barons Ch. DE WISMES et G. DE WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation. Il est procédé à l'élection de trois nouveaux membres: MM. le docteur Marcel Baudouin, Joseph Angot et le docteur Bossis, présentés, le premier par MM. Pied et le docteur Louis Bureau, le second par MM. Oheix et le baron de Wismes, le troisième par MM. Soullard et le baron G. de Wismes, sont admis en qualité de membres titulaires.

M. LE PRÉSIDENT se fait l'interprète des regrets unanimes que cause à la Société la disparition d'un de nos plus sympathiques collègues, *M. Henry Gousset*, secrétaire du Comité, décédé à Quimper le 24 septembre dernier. Nature ouverte et cordiale, esprit aimable et délicat, Henry Gousset alliait aux dons d'une intelligence distinguée un sentiment juste et profond des choses de l'art. D'heureux débuts l'avaient classé au rang des paysagistes d'avenir de notre ville, et son talent consciencieux servi par une réelle facilité et une grande habileté de moyens semblait promis à de brillants succès. Sa perte est vivement ressentie dans notre compagnie où il ne comptait que des amis.

M. le Marquis DE BALBY DE VERNON s'excuse de ne pouvoir venir en personne défendre la cause de la conservation de la vieille église de Moisdon-la-Rivière ; la lecture de son mémoire est ajournée à la prochaine séance.

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, sollicité d'autoriser le dépôt dans la cathédrale des restes de Françoise de Dinan, découverts l'an dernier, refuse d'accueillir la demande de la Société. Sa décision s'appuie sur les dispositions du décret du 23 prairial an XII, et sur le défaut d'intérêt artistique de la mesure projetée. Il est profondément regrettable que les règlements de l'Administration n'aient pas fléchi devant les considérations dont s'inspirait la proposition : assurer à une princesse bretonne, dont l'histoire se lie intimement aux Annales de notre Province, et qui durant un demi-siècle y joua un rôle considérable, une sépulture d'honneur près du tombeau de nos Ducs, n'eût pas, semble-t-il, mis en grave péril les droits de l'Etat ! Espérons du moins que ses restes pourront, avec l'agrément de Monseigneur, être inhumés dans la crypte de la cathédrale, à côté des caveaux des Evêques.

M. LE PRÉSIDENT rend compte de l'excursion faite par quelques membres de la Société le 16 octobre dernier à la vieille église de Saint-Philbert. Le zèle intelligent du maire, M. Cormerais, qui a su intéresser la Commission des Beaux-Arts à sa conservation, et les travaux habilement dirigés par le R. P. Camille de la Croix, l'éminent archéologue, ont restitué au monument son caractère primitif et la pureté grandiose de ses lignes. Il est à souhaiter qu'une inscription placée sur ses murs rappelle la part de chacun dans l'œuvre de restauration du seul édifice carolingien subsistant en France dans son intégrité.

Plusieurs sociétaires signalent la prochaine démolition du vieux clocher de Bouguenais dont la tour présente un curieux spécimen de l'architecture religieuse du XVIIe siècle. Les démarches tendant à le faire classer comme monument historique ont malheureusement échoué, et la municipalité reculant devant les dépenses qu'imposait une consolidation nécessaire, a résolu son enlèvement. Notre collègue, M. Bougouin, suivra sans doute avec son dévouement habituel le travail de démolition, et des reproductions photographiques

aideront à conserver le souvenir de cet intéressant monument.

M. le PRÉSIDENT communique le résultat des fouilles pratiquées dernièrement dans le cimetière entourant l'église de Doulon. L'ouverture de tranchées profondes a mis à jour des murs anciens arasés à 1 mètre du sol, se dirigeant obliquement vers l'église, et amené la découverte d'un grand nombre de briques romaines assez semblables à celles que l'on retrouve à l'étage inférieur du chevet du sanctuaire. La nature de ces débris atteste la haute antiquité de l'agglomération de Doulon.

M. le BARON DE WISMES offre à la Bibliothèque un exemplaire de son étude sur la Vierge-tabernacle de Sainte-Marie, et M. Gaëtan DE WISMES exhibe une belle héliogravure reproduisant un curieux portrait de la Duchesse Anne, appartenant à M. le comte Lanjuinais, député. Ce portrait, qui a figuré à la récente Exposition des Primitifs, a été attribué par certains amateurs à Bourdichon.

M. DE VEILLECHÈZE donne lecture d'un intéressant mémoire sur *la Chapelle du Crucifix*. Ce charmant édifice s'élève à 1200 mètres du Croisic, au bord du chemin qui de la route de Batz conduit à la grande Côte, sur une légère éminence environnée de verdure. D'un style très pur et de forme rectangulaire avec un chevet à trois pans coupés, il mesure 16 mètres de long sur 7 de large, et reçoit le jour de cinq belles fenêtres ogivales couronnées d'un fronton triangulaire orné de crochets. Il occupe le tertre où, suivant la tradition, saint Félix ou ses disciples baptisèrent les Saxons établis à l'embouchure de la rive droite de la Loire, et fut érigé par Radulphe Kérahés, riche armateur du Croisic, au commencement du XVIe siècle. Deux bulles, l'une de Clément VII du 15 mai 1534, l'autre de Paul III du 27 mars 1540, accordent des indulgences aux fidèles qui contribueront par leurs dons à la conservation et à l'embellissement du sanctuaire, ou qui le visiteront pieusement à certaines fêtes de l'année. Objet d'une grande vénération dans le pays et pélerinage habituel des femmes des marins de la côte, la Chapelle du Crucifix fut pendant longtemps le but des processsions paroissiales que troublèrent plus d'une fois les partisans de la Réforme très nombreux dans la presqu'île. De naïves pratiques et de

touchantes légendes ont pendant de longs siècles poétisé sa dévotion. Devenue propriété de l'Etat en 1791 et désaffectée, elle a servi de magasin d'artillerie jusqu'au jour où elle fut acquise de l'Admininistration des Domaines en 1858 par M. l'abbé Bigarré, ancien curé du Croisic. Cédée en 1863 au baron Carüel de Saint-Martin, propriétaire près de là du château de Saint-Nudec, elle a été par ses soins l'objet de restaurations importantes, achevées heureusement de nos jours par son gendre, M. le comte de Partz. Aujourd'hui l'élégante chapelle « artistement rajeunie, plus solide que jamais sur ses assises granitiques rejointoyées, continue sans avoir rien perdu de sa grâce antique, à assister, témoin impassible, à toutes les transformations qui depuis bientôt quatre siècles, s'accomplissent à ses alentours ».

M. Gaëtan DE WISMES rend compte d'une excursion aux *ruines de Pouancé* et retrace les grandes lignes de l'histoire de cette baronnie importante. Située à 3 lieues de Châteaubriant, sur les marches de la Bretagne et de l'Anjou mais dépendant de cette Province, Pouancé partagea les destinées de la châtellenie de la Guerche et du Xe siècle à la Révolution, conserva les mêmes seigneurs. Possédé au XIIe siècle par les descendants de Juhaël de Châteaubriant, il passa ensuite dans la maison de Beaumont, fut cédé en 1379 à Bertrand du Guesclin dont le frère Olivier, connétable de Castille, le vendit au duc Jean IV, qui le donna en apanage à Marie, sa fille, épouse de Jean II d'Alençon. Entrée par voie d'échange dans le domaine des Cossé-Brissac, et plus tard par héritage dans celui des Villeroy, ducs de Retz, dont le dernier fut guillotiné à Paris le 28 avril 1794, cette terre fut vendue après la Révolution à M. Feuillant, ancien député de Maine-et-Loire, et acquise de lui par le Marquis de Préaulx. La petite-fille de ce dernier, Mme d'Aligre l'a cédée au comte de Rougé, son propriétaire actuel.

L'antique forteresse dont les ruines imposantes couronnées de hautes tours s'étagent encore au bord d'un vaste étang, fut longtemps disputée par les comtes d'Anjou et les ducs de Bretagne, et devint au cours du moyen âge le théâtre de rudes assauts. Conan II, impatient d'agrandir le duché, vint en 1060 y mettre le siège, et grâce à la complicité de Sylvestre de la Guerche réussit à en forcer les portes. En

1379 Jean IV s'en empara à son tour. Mais soixante ans plus tard, la place, malgré un investissement rigoureux et un siège prolongé, résista victorieusement aux troupes bretonnes que commandait Arthur de Richemont en personne et contraignit le duc à négocier la paix avec son neveu Jean d'Alençon. Enfin en 1443 les bandes anglaises du comte de Sommerset essuyèrent sous ses murs un sanglant échec.

M. de Wismes complète cette intéressante étude historique par la description de la triple série d'enceintes fortifiées de Pouancé, dont les vestiges présentent encore un des modèles parfaits de l'architecture militaire au temps de la féodalité.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le secrétaire général,

J. SENOT DE LA LONDE.

SÉANCE DU MARDI 8 NOVEMBRE 1904

Présidence de M. Léon MAÎTRE, Président

Etaient présents : MM. ANGOT, René BLANCHARD, CHARON, DORTEL, GUICHARD, HOUDET, LAGRÉE, Al. LEROUX, PIED, POUVREAU, RIGAULT, SENOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, TROCHON DE LORIÈRE, DE VEILLECHÈZE, Ant. VINCENT, barons Ch. et G. DE WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté après une légère rectification de M. Léon Maître.

M. le PRÉSIDENT excuse M. de Balby de Vernon que ses occupations empêchent de communiquer lui-même son mémoire inscrit à l'ordre du jour; il annonce que le Congrès annuel des Sociétés Savantes se tiendra à Alger au printemps 1905, et signale la prochaine publication de l'inventaire des Archives communales d'Aurillac, ainsi que les conditions de la souscription.

M. le Président attire également l'attention sur l'intérêt

que présente le bel ouvrage édité par le Ministère de l'Instruction Publique : *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques de toutes les Sociétés savantes de la France*, dont vient de paraître le dernier fascicule accompagné de la table. Deux éminents savants de l'Ecole des Chartes, MM. de Lasteyrie et Antonin Lefèvre-Pontalis, y ont classé par ordre alphabétique d'auteurs, les titres, dates et lieux d'impression de tous les mémoires et écrits sur des sujets d'histoire et d'archéologie parus dans les Bulletins de province. Ce vaste répertoire, en abrégeant et facilitant les recherches des travailleurs en quête de documents, est appelé à rendre les plus grands services.

M. Léon Maître donne lecture de l'étude de M. de Balby de Vernon sur *le Chatellier et l'Eglise fortifiée de Moisdon la Rivière*. Moisdon, dénommé aussi Meduon, Maesdon, dans les vieux titres, occupe une sorte de promontoire formé par le Don et l'un de ses affluents et surplombe la vallée où coule la rivière. Au sommet, un terrain encore appelé « *le camp* » commande le gué de la Chaussée ainsi que l'ancienne voie romaine de Nantes à Rennes. A quelques pas de là sur le penchant du coteau, et bien abrité par les reliefs du sol, s'étend un espace désigné depuis de longs siècles sous le nom significatif de « *chatellier* ». C'est sur cet emplacement, entouré de tous côtés de sérieuses défenses naturelles, et parsemé récemment encore de nombreux vestiges d'enceintes en pierres sèches, qu'à l'époque barbare les premiers habitants du pays vinrent chercher asile et protection contre les incursions et les ravages des pillards. Plus tard, les chrétiens utilisant les avantages de cette position y édifièrent leur église, et pour l'adapter aux besoins et aux nécessités de l'époque, la mirent en état de défense. Un acte du milieu du XVe siècle nous montre en effet cet édifice entouré de douves et de fossés, percé de petites fenêtres servant de meurtrières, et pourvu d'une unique porte fort étroite, s'ouvrant sur le midi. Aux jours troublés de guerre et d'invasion si fréquents au Moyen Age, les paroissiens s'y retranchaient comme en une forteresse, et mettaient à l'abri de ses épaisses murailles leurs familles et leurs biens les plus précieux.

Un prieuré des Bénédictins, dépendant de l'Abbaye de Saint-Florent de Saumur, s'établit près de l'église dès

le XIe siècle; mais de bonne heure les moines cherchèrent à prendre possession de celle-ci. Une longue contestation dont les Archives du Maine-et-Loire nous ont conservé les curieuses pièces de procédure, s'éleva à cette occasion entre l'Abbé et les habitants de Moisdon, et force fut à ceux-ci de recourir au duc François II qui leur confirma solennellement la libre disposition et la propriété de l'antique édifice.

En terminant M. de Balby de Vernon s'élève contre l'épidémie de destruction qui menace tous les vieux monuments religieux du pays ; et forme le vœu que l'église de Moisdon, dont les murs séculaires, témoins des angoisses et des espérances des générations disparues, rappellent de si précieux souvenirs, échappe au vandalisme moderne.

M. Dortel communique un rapport de *M. le docteur Marcel Baudouin* traitant *des découvertes de stations gallo-romaines sur l'ancien rivage du Hâvre de la Gâchère*, près d'Olonne (Vendée). L'auteur y résume le résultat des fouilles pratiquées en 1901, 1902 et 1903, au cours d'une mission officielle entreprise en vue de rechercher l'emplacement du fameux *Portus Secor*, signalé par Strabon et Ptolémée, et que l'on suppose situé dans ces parages.

Dès 1901, la découverte d'une sépulture par inhumation, paraissant dater de la fin de la période romaine, à l'entrée du dolmen de Pierre-Levée, commune de Brétignolles, avait fortifié l'opinion de M. Baudouin sur l'existence d'anciens établissements sur cette partie de la côte. L'année suivante à trois cents mètres de là, sous les sables de la dune de la Canche du Charnier, des travaux de défrichement firent apparaître les restes d'une villa gallo-romaine.

A deux mètres environ de profondeur, autour d'un espace recouvert d'un carrelage assez bien conservé, deux murailles sans mortier, correspondant sans doute possible aux fondations d'une construction ancienne ont été mises au jour. Ces murs forment les deux côtés Nord-ouest et Nord-est d'une chambre carrée mesurant 6 mètres 20 à l'intérieur, et précédée d'une petite annexe avec porte. La grande chambre seule était dallée de petits carreaux rouges espacés à 50 centimètres et disposés régulièrement en damiers. Dans l'air, formée par ces substructions et à l'extérieur de la villa appa-

raissaient de nombreux débris caractéristiques de l'époque, tels que tuiles à rebord, fragments de vases de forme et de dimension variées, d'armes, de coquilles et de morceaux d'os. Un grand nombre de carreaux, les uns à faces lisses et unies, les autres présentant des sillons ou dessinant des losanges avec des raies obliques et profondes, quelques-uns enfin ornés de décorations spéciales et marqués des initiales du potier, ont été exhumés du sous-sol. Mais la nature de tous ces objets indique une habitation fort modeste. La découverte de divers blocs vitrifiés autorise à penser que sa destruction fut l'œuvre d'un incendie.

Diverses constatations au cours des fouilles, inclinent l'auteur à croire qu'après cette destruction, probablement au Moyen Age, on édifia sur son emplacement une nouvelle construction qui dut disparaître à son tour à la même époque que le château voisin de Saint-Nicolas de Brem.

M. Alcide Leroux, annonce qu'il a pu dans le courant de l'été dernier reconnaître près de l'ancienne abbaye de Langonnet (Morbihan), où il a précédemment découvert un atelier industriel de briques romaines, de nouveaux vestiges de cette époque. La Société espère que ses remarques pourront être l'objet d'une nouvelle communication.

Après un échange d'idées entre les membres présents, l'excursion aux ruines de Pouancé, est ajournée au printemps prochain.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le Secrétaire Général,

J. Senot de la Londe.

SÉANCE DU MARDI 6 DÉCEMBRE 1905

Présidence de M. Léon MAITRE, président

Étaient présents : MM. AUGEARD, BAUGÉ, BLANCHARD, DU BOIS DE LA PATELLIÈRE, DU BOISGUÉHENNEUC, BOUCHAUD, abbé BRAULT, DE BRÉVÉDENT, docteur BUREAU, Dominique CAILLÉ, CAZAUTET, CHAILLOU, JOLLAN DE CLERVILLE, Ludovic CORMERAIS, Émile CORMERAIS, DORTEL, abbé DURVILLE, FABRÉ, FRABOULET, DE FRANCE, DE FRESLON, FURET, GOURDON, comte GOUSSET, docteur HALGAN, DE HARGUES, J.-M. HOUDET, LAGRÉE, LALLIÉ, LECORNU, docteur LERAT, LESAGE, vicomte DE LISLE DU DRÉNEUC, Georges DE LISLE DU DRÉNEUC, Léon MAÎTRE, MAILCAILLOZ, comte DE MONTI DE REZÉ, NAU, OLIVE, PIED, docteur PLANTARD, POUVREAU, abbé RADIGOIS, docteur ROUXEAU, vicomte DE SÉCILLON, SENOT DE LA LONDE, abbé SOREAU, P. SOULLARD, DE SUYROT, TRÉMANT, VALLET, DE VEILLECHÈZE, VIGNARD, Antoine VINCENT, Félix VINCENT, VOLLATIER, baron DE WISMES, et baron Gaëtan DE WISMES.

La séance est ouverte à 3 heures 40, et le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

M. le Président présente les excuses de MM. Angot, de Bellevue, de Berthou, Chauvet, Roger Grand, Michel et Oheix; puis il annonce que l'ordre du jour fixe à la présente séance l'élection du nouveau Bureau appelé à diriger les travaux de la Société pendant les années 1905, 1906 et 1907, et informe la réunion que M. de Berthou décline toute candidature dans sa composition. Après avoir donné lecture des articles du règlement relatifs à son organisation, à son élection et au mode de votation en vigueur, il déclare le scrutin ouvert. M. le Secrétaire général procède alors à l'appel nominal des sociétaires, et Messieurs les membres présents viennent par ordre alphabétique déposer leur bulletin dans l'urne.

Entre temps, M. FRABOULET exhibe deux anciens plans, fort curieux, l'un de Nantes, en 1791 ; l'autre représentant les bâtiments et dépendances du vieux couvent des Ursulines dont le sol et le vaste enclos sont actuellement occupés par le Lycée et le Jardin des Plantes.

M. le Président communique ensuite au nom du Comité son rapport sur l'état des travaux de la Société dans le cours de ces trois dernières années. Après avoir rappelé les principaux mémoires lus en séance et publiés au Bulletin, il propose à l'Assemblée d'adopter les conclusions de la Commission en décernant la médaille d'or du Concours triennal à M. CHAILLOU pour sa belle découverte de la villa gallo-romaine des Cléons et les savantes études où il en décrit les résultats et en déduit les enseignements. Au mérite d'avoir recueilli avec la patience et la parcimonie scrupuleuse de l'archéologue sincère les moindres débris de cet établissement, notre éminent confrère a su joindre le labeur persévérant et fécond de l'observateur sagace ; et la série de ses publications sur *les bains gallo-romains* (1894), *le puits des Cléons* (1897), *la découverte d'une cachette de petits bronzes gallo-romains* (1901), *une monnaie d'or ancienne au type d'Elafius* (1904), etc., a fixé avec une impeccable sûreté de critique l'attribution, le caractère et la date des divers éléments offerts à son étude. Enfin mû par le généreux désir d'associer le public aux résultats de ses trouvailles, et d'en faire profiter le monde savant, M. CHAILLOU a créé pour l'instruction de tous un Musée, véritable modèle de goût et d'exposition méthodique, où sont réunis et classés tous les objets provenant de ses fouilles poursuivies depuis 1884 jusqu'à l'heure actuelle.

Le scrutin ouvert sur les conclusions de ce rapport et auquel prennent part 31 votants, donne le résultat suivant :

MM. CHAILLOU..... 21 voix
l'abbé DURVILLE..... 10 —

En conséquence, la médaille d'or du Concours triennal ouvert en 1904 est décernée à M. CHAILLOU et lui sera remise au cours de la séance de Janvier prochain, lors de l'installation du nouveau Bureau.

M. CHAILLOU en termes émus, remercie la Société de la haute distinction qu'elle vient de lui accorder ; il en fait remonter l'honneur aux conseils et aux encouragements qu'il a su trouver dans ses rangs, et ajoute qu'il sera heureux de consacrer à l'accroissement de nos connaissances

locales et au développement scientifique de notre Compagnie, son activité et son travail.

A cinq heures, M. le Président déclare clos le scrutin ouvert pour l'élection du Bureau. Il est immédiatement procédé au dépouillement qui donne les résultats suivants :

Emargements constatés sur la liste de la Société... 58
Bulletins trouvés dans l'urne..... 58
Majorité absolue..... 30

Ont obtenu :

Président.....	M. le Baron DE WISMES....	57	voix
	M. CHAILLOU.....	1	—
Vice-Présidents.....	MM. SENOT DE LA LONDE....	58	—
	DORTEL.....	56	—
	Bulletins blancs.....	2	
Secrétaires généraux....	MM. Antoine VINCENT.....	58	—
	l'abbé BRAULT.....	57	—
	M. de VEILLECHÈZE.....	1	—
Secrétaires du Comité...	MM. le Baron Gaëtan DE WISMES.	58	—
	HOUDET.....	58	—
Trésorier.....	M. PIED.....	58	—
Trésorier-Adjoint.....	M. POUVREAU.....	57	—
	Bulletin blanc.....	1	
Bibliothécaires-Archiv...	MM. P. SOULLARD.....	58	voix
	LAGRÉE.....	58	

Ces Messieurs, ayant tous réuni la majorité absolue des suffrages, ont éte déclarés élus. En conséquence, M. le Président a proclamé la composition du nouveau Bureau qui se trouve constitué de la façon suivante :

Président.....	Baron DE WISMES.
Vice-Présidents.....	MM. SENOT DE LA LONDE.
	DORTEL.
Secrétaires généraux.....	MM. Antoine VINCENT.
	Abbé BRAULT.
Secrétaires du Comité....	MM. le Baron Gaëtan DE WISMES.
	HOUDET.

Trésorier.....	M. PIED.
Trésorier-Adjoint.....	M. POUVREAU.
Bibliothécaires-Archivistes	MM. P. SOULLARD.
	LAGRÉE.

M. le Baron de Wismes « se déclare profondément touché de la marque de confiance et de sympathie qui vient d'être donnée à lui et à tous les membres du Bureau dont l'intelligence, le zèle et le dévouement sont connus et appréciés de tous. Il remercie vivement la Société en son nom et au leur et l'assure qu'elle peut compter sur eux pour la maintenir dans la voie d'entente cordiale et de labeur fécond qui en fait une grande famille, travaillant dans une harmonie parfaite pour la gloire de la Bretagne, notre petite patrie, et de la France ».

Il est ensuite procédé au vote pour l'élection de la série sortante du Comité central. MM. René Blanchard et Trémant, dont le mandat expire à la fin de 1904, et M. de Berthou, en remplacement de M. l'abbé Brault, nommé secrétaire général, sont élus pour trois ans. Les pouvoirs de ces Messieurs prendront fin avec ceux du nouveau Bureau, en décembre 1907.

M. FURRET continue la lecture de l'étude écrite en collaboration avec M. DOMINIQUE CAILLÉ sur *les anciennes cathédrales ds Nantes*. Dans une précédente séance, ces auteurs nous ont fait assister au développement progressif de l'église nantaise à travers les premiers siècles et montré son siège, d'abord établi sur le coteau de Saint-Similien, définitivement fixé sur la butte Saint-Pierre, à l'endroit même où s'élevait jadis le temple des dieux de Rome. C'est là qu'Eumère et saint Félix édifièrent la première cathédrale, si pompeusement décrite par le poète Fortunat, et dont Albert-le-Grand a vanté après lui les grandioses proportions et les décorations splendides. Trois siècles plus tard, le 24 juin 843, les Normands en brisèrent les portes, et après avoir massacré sur les degrès de l'autel le saint pontife Gohard, en pillèrent le trésor, et y mirent le feu. Toutefois la basilique ne souffrit que dans ses légers ouvrages, et moins d'un demi-siècle après, Actard et Hermengaire avaient restauré l'édifice. Pour le mettre à l'abri d'un nouvel assaut, l'évêque Fouchier, encouragé et

soutenu par Alain-le-Grand, l'entoura vers l'ouest de larges douves, qu'il relia à la muraille gallo-romaine à l'est et au nord. Cette nouvelle enceinte, sorte d'oppidum que défendait au centre le castellum romain, semblait assurer un refuge inviolable au peuple et au clergé. Mais, en 919, les Barbares reparurent, rompirent les fortifications, mirent la cité à sac et incendièrent de nouveau les lambris et la toiture du temple. Quand après vingt ans Alain-Barbe-Torte eut chassé leurs hordes, l'antique cathédrale ne présentait que des ruines que les efforts d'Octro et de ses successeurs ne suffirent pas à réparer. La solidité de ses murs était menacée, et d'ailleurs son étendue ne répondait plus aux nécessités du culte. En 980, Guérech entreprit de la rebâtir sur le même emplacement, en utilisant les parties les moins gravement atteintes.

Un nouveau chevet fut aussitôt projeté, et les architectes fidèles aux traditions de l'époque, résolurent d'abord la construction d'une crypte destinée à recevoir le sarcophage du saint martyr Gohard. Les travaux du chœur actuel l'ont heureusement conservée, et le Rapport de M. Sauvageot, qui dirigea l'achèvement de Saint-Pierre, a relevé avec exactitude les traits caractéristiques de ce curieux monument. Quatre colonnes de granit frustes soutenaient les voûtes du *martyrium*, qu'entourait un large déambulatoire, dont les piliers engagés reposaient sur un banc circulaire peu élevé. D'étroites fenêtres l'éclairaient discrètement, et pouvaient au besoin servir à la défense, tandis qu'un unique escalier, clos par une porte, en ménageait l'accès. L'ensemble accuse d'ailleurs une construction grossière ; les matériaux vulgaires et disparates n'offrent ni sculptures ni ornements, les murs enduits de mortier de chaux et remplis de vieilles tuiles et de carreaux romains, sont dépourvus de toute décoration, et l'œil n'aperçoit nulle trace de fragments intéressants.

La mort de Guérech et l'approche si redoutée de l'an mil interrompirent les travaux, et c'est seulement sous l'épiscopat de Gaultier que fut édifié le chevet disposé comme la crypte, et sous celui de Budic que s'éleva le transept nord qui subsista jusqu'en 1838, reliant le chœur à l'Évêché.

Ce transept présentait comme le chevet deux étages avec voûtes séparées par des arcs retombant sur les colonnes engagées dans ses murs. Le rez-de-chaussée, situé au niveau

du sol de la basilique de saint Félix, était d'une exécution sévère, presque barbare, avec ses fenêtres petites, sans cadre, et ses chapiteaux cubiques sans ornements. A l'étage supérieur, les chapiteaux étaient sculptés, et les croisées jumellées encadrées de colonnettes.

Le chevet faisait corps avec la courtine est de la Cité et constituait une véritable fortification ; l'abside centrale, établie en dehors de cette courtine, formait une tour. Le mur du déambulatoire protégeait le chœur ; il était crénelé, percé de barbacanes et le chemin de ronde du mur d'enceinte se continuait autour de la partie haute du chœur.

Le maître-autel était dédié aux Apôtres saint Pierre et saint Paul ; la chapelle absidiale de gauche, à saint Ferréol, celle de droite, à saint Guillaume ; l'abside centrale, à l'archange saint Michel.

Tel était l'état des travaux vers la fin du XIe siècle. A cette époque, sous l'impulsion des Ordres monastiques, et à la faveur du grand élan religieux qui allait marquer la rénovation de l'art en France, une activité puissante et féconde se répand sur tous les chantiers de nos cathédrales. En 1080, un religieux Bénédictin élevé à l'Evêché de Nantes commence la nef, et son successeur, Brice Robert, entreprend de commencer la tour du transept, puis la tour elliptique qui forma plus tard un immense baldaquin au grand autel et ne fut démolie qu'en 1888. Cette tour était destinée à l'installation d'un clocher, et remplaçait celle du Castellum romain qui avait fait place à l'Evêché. Le clocher était ajouré d'arcatures continues sur ses quatre faces et surmonté d'un comble en ardoises. En même temps on réédifiait presque entièrement le chevet dont l'exécution hâtive laissait tant à désirer, et l'on ouvrait au-dessus du chœur trois fenêtres en plein cintre, décorées dans le goût byzantin. Enfin l'évêque Geoffroy (1196-1216) mettait la dernière main à la cathédrale romane en édifiant le porche d'entrée et en l'ornant de riches parements intérieurs.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Secrétaire général,

J. Senot de la Londe.

SAINTE-MARIE

AVANT-PROPOS

Né à Nantes le 13 mars 1798, Jean-Baptiste-Louis Chevas perdit, à dix ans, son père, receveur des douanes au Pellerin. Il fut élevé par sa mère et protégé par un de ses oncles, l'abbé Louis-Alexandre Chevas (1). Engagé, à 18 ans, dans le service actif des douanes, il ne tarda pas à le quitter pour entrer dans les bureaux de la Préfecture, puis dans les Contributions indirectes (1822), où il devint chef du bureau du cadastre. Greffier du 2e arrondissement de Nantes (1832), il aborda la politique en se faisant élire conseiller municipal de Vertou, où il possédait une petite propriété. Successivement conseiller d'arrondissement (1840), conseiller général (1842), conseiller municipal de Nantes (1846), il fut, lors de la Révolution de février 1848, nommé secrétaire de la Préfecture par Guépin, commissaire du Gouvernement, qui, appelé à Vannes en cette même qualité, le nomma commissaire provisoire à Nantes (16 mai). Le 11 août, le maire Evariste Colombel confiait à Chevas les archives de la Ville. Chevas mourut à Nantes le 22 février 1861.

Un de ses compatriotes pornicais, M. Joseph Rousse, l'aimable et savant conservateur de notre Bibliothèque publique, a eu l'heureuse inspiration de lui consacrer une notice biographique (2), dans laquelle se trouve

(1) Prêtre insermenté, émigré en Espagne pendant la Révolution, il fut, à son retour en France, nommé vicaire (1803), puis curé (1809) de Bouguenais, où il mourut en 1824.

(2) *Annales de Bretagne*, 1898-1899. On peut aussi consulter la *Bio-bibliographie bretonne* de Kerviler (IX, 182 et suiv.) et le *Populaire* du 16 septembre 1901 *(Jean-Baptiste Chevas*, par X...).

reproduite une lettre de Michelet à Béranger, dont je crois devoir citer quelques passages : « Nantes (Loire-Inférieure), près Saint-Félix, 1er septembre 1852. Monsieur et cher Maître, la personne qui vous remet cette lettre est M. Chevas, écrivain et antiquaire très distingué de notre ville, esprit très fin..., qui sait tout le pays, et de toute époque, par hommes et par familles... Vous ne sauriez croire combien j'ai eu à me louer de l'hospitalité et de l'obligeance des Nantais... Je vous écris dans un verger immense, sous un beau *cèdre* (1), qui domine Nantes et toute la contrée... »

Comme on le voit, Chevas était un homme d'une réelle valeur. La preuve en est dans ses innombrables articles et dans ses ouvrages, entre autres ses *Notes historiques et statistiques sur les communes du département de la Loire-Inférieure* (Nantes, L. et A. Guéraud, passage Bouchaud, 1852). Malheureusement le canton de Bourgneuf et la commune de Pornic ont seuls été imprimés. Le reste est demeuré à l'état de manuscrits, déposés à la Bibliothèque publique. C'est là que j'ai été chercher celui qui concerne la commune de Sainte-Marie, si importante jadis par sa célèbre abbaye, si appréciée aujourd'hui par les familles qui y passent l'été.

Par elles-mêmes, ces notes, prises sur le vif, à une époque où les chemins de fer n'existaient pas encore, où les mœurs étaient si différentes des nôtres, sont des documents d'un intérêt tout particulier. Puissent les commentaires dont je les ai accompagnées l'augmenter encore !

Le Baron de Wismes.

(1) M. Alfred Rethoré, l'aimable propriétaire de la Haute-Forêt, a dû, non sans regret, se résoudre à faire abattre, le 6 janvier 1902, cet arbre semi-historique, atteint par les ans. Des croquis de ce cèdre et de l'écriteau qui y était cloué se trouvent reproduits dans les *Souvenirs d'un vieux Nantais* (p. 138, *Le Cèdre de Michelet*).

SAINTE-MARIE

1re PARTIE

BORNES ET ÉTENDUES

La commune de Sainte-Marie est bornée : au N. par celles de la Plaine et de Saint-Michel, à l'E. par le Clion et Pornic, au S. par l'Océan et à l'O. par la Plaine (1).

Sa plus grande longueur, mesurée de la métairie de l'Angle, limite E., au village de la Jaunais, limite O., est de 8.740 mètres.

Sa plus grande largeur, prise du Bourg, limite S., au village de la Haterie, limite N. (2), est de 5.300 mètres.

Son périmètre total est de 44.650 mètres.

Sa superficie totale est de 33.413.294 m. c. faisant de l'ancienne mesure de Bretagne 7.077 journaux, 35 coudées 1/2 (3), lesquels se divisent comme suit :

(1) Orieux est plus exact en indiquant comme limites de la commune : à l'E., le ruisseau de l'Angle, qui la sépare du Clion, et au S., la baie de Bourgneuf (l'Océan), la ville de Pornic et l'étier de Haute-Perche (le Clion).

(2) C'est exact, si on tire une ligne droite partant du bourg et perpendiculaire à celle indiquée ci-dessus par Chevas ; mais, un peu à l'E., on trouve un point plus septentrional : la jonction du ruisseau de l'Angle avec la route de Saint-Michel à Chauvé, qui est à 2 kil. plus au N.

(3) Il y a là une erreur. Orieux indique, en effet, une superficie de 3.514 hectares, et l'honorable M. Lecoq, secrétaire de la mairie, veut bien me fournir les renseignements suivants : Superficie totale, conforme au cadastre : 3.515 h., se divisant ainsi : *(a)* terres labourables (prairies artificielles et temporaires) : 2.680 ; *(b)* prés naturels : 450 ; vignes : 250 ; herbages et pacages : 115 ; landes et terres meubles : 20.

Terres labourables	2. 684	65	79
Vignes	147	80	96
Prés	273	78	55
Bois taillis	88	38	99
Jardins	46	81	26
Pâtureries et landes	61	93	
Terres vaines et vagues	2	64	89
Etangs, marais et abreuvoirs		72	18
Superficie des propriétés bâties	8	24	20
Contenance imposable	3. 313	99	82
Eglise et cimetière, Rivières et ruisseaux, Chemins et places publiques	127	33	12
	3. 441	32	94

SITUATION ET ASPECT

Le Bourg, situé à 51 kil. de Nantes, 24 de Paimbœuf et 2 (1) de Pornic, son chef-lieu de canton, est agréablement placé sur un rocher élevé (2), dominant la mer, qui s'en trouve à 120 m. De ce lieu la vue s'étend jusqu'à Noirmoutiers, et le pittoresque de son site en fait un but de promenade pour les étrangers venant apporter à Pornic leur ennui ou leur mauvaise santé (3).

(1) C'est-à-dire de l'entrée de la ville à l'O., car il faut compter près de 3 kil. jusqu'à la gare, située à l'E. En établissant une jonction de route directe entre la ville et la côte (1903), le conseil municipal de Pornic s'est montré sagement inspiré, car elle supprime une descente et un tournant des plus dangereux. Cette facilité d'accès favorise, par contre, les automobiles, dont la vitesse, souvent excessive, appelle la vigilance de l'autorité.

(2) De 15 mètres (Orieux).

(3) « La véritable richesse de Pornic, c'est la visite annuelle et le séjour des étrangers, que leur santé, la mode ou le

Le nombre des maisons groupées autour de l'église est de 30 environ, irrégulièrement distribuées sur quatre rues ou passages, dont le principal est le chemin conduisant à la Plaine ; de toutes ces maisons, couvertes en tuiles, aucune n'est remarquable (1).

GÉOLOGIE

Le sol est principalement micaschisteux ; on y trouve également le schiste fibreux.

AÉROGRAPHIE

La température est habituellement humide ; par rapport aux vents de mer, on y éprouve peu de grands froids et peu de grandes chaleurs ; mais l'air y est vif et sain.

Depuis quelques années, à l'instar de Paris, sur lequel Sainte-Marie se modèle, la propreté a fait de grands progrès dans cette commune, ce qui ne contribue pas peu à la rendre une des plus salubres du département.

Les vents les plus habituellement régnants sont ceux du S.-O. ou du N.-O. (2).

besoin de distraction conduisent dans ce pays », remarque avec plus de vérité Chevas dans sa notice sur Pornic.

M. l'abbé Dubreil, le saint et vénéré curé de cette paroisse (1846-1895), dit un jour, au prône, que les étrangers constituaient, en quelque sorte, la récolte des Pornicais.

(1) Le nombre des maisons habitées toute l'année est de 50 ; celui des maisons à louer pendant l'été de 26, sans compter tous les chalets et villas qui se sont élevés sur la côte, soit de la Noëveillard, soit des Sablons, et dont le nombre s'accroît sans cesse.

(2) Chevas parle ailleurs de la salubrité exceptionnelle de Pornic, « où il est peu de famille qui ne puisse présenter son patriarche octogénaire ». Certaines personnes qui ont passé la saison froide à Pornic y ont trouvé la guérison. Le Dr

Hydrographie

La limite avec le Clion est, en partie, formée par le canal de Haute-Perche, dans les eaux duquel viennent se jeter celles du ruisseau de l'Angle. La longueur du canal, en ce qu'il forme limite, est de 3.470 mètres. Celle du ruisseau de l'Angle est de 1.900.

Partant de Haute-Perche et formant limite avec le Clion, on trouve le ruisseau de la Bregeonnière, dont la longueur est de 1.620 mètres et porte aussi le nom de la Séverie.

Ceux du Porteau (1.170 m.), de la Rouliére (2.215 m.), passant à 110 m. S. des villages de ce nom ; celui de la Jansonnière (1.170 m.), à la suite celui de la Séverie, de 1.674 m. et de la Bourelière (1.360 m.), parcourent une partie de la commune et, après avoir fertilisé les vallées, vont se perdre dans l'Océan.

Comme celui de l'Angle, le ruisseau de Saint-Martin (1), dont la source est à 15 m. S. de la Tocnaie, va se

Brouardel vint même étudier le pays dans le dessein d'en faire une station d'hiver.

Mais ce que Chevas dit des vents de Sainte-Marie s'accorde mal avec ce qu'il écrit dans sa notice sur Pornic (p. 4) : « Les vents du N., N.-E., E. et S.-E. règnent habituellement pendant le printemps et l'été ; les vents opposés dominent dans les autres saisons ; cependant il n'est pas rare de voir, dans les mois de mai, juin, juillet et août, les vents souffler, le matin, dans la partie de l'est et passer le soir à l'ouest ». Avis aux bicyclistes ! A ce propos, Chevas mentionne ce fait singulier que, dans la nuit du 14 au 15 mars 1751, au cours d'un ouragan terrible, « le clocher pencha vers l'est, lorsqu'un grand vent d'est vint d'un seul coup remettre tout en place, et le clocher reprit son aplomb. » (p. 35).

(1) Dans la vallée de ce nom, à peu de distance du canal, se trouve, enfouie à mi-côte dans la verdure, une fontaine célèbre, qui a inspiré à M. J. Rousse une de ses plus fraîches et délicieuses poésies : *La fontaine de Saint-Martin.*

jeter dans le canal de Haute-Perche, après un parcours de 3.020 m.

Des étangs, mares ou abreuvoirs se trouvent à l'Angle, au Boismain, à la Lectière, la Mossardière, le Plessix, la Rebardière (1), le Petit-Rémartin et à la Tocnaie.

Zoologie

Le nombre des bourriquets est à peu près égal à celui des chevaux et peut s'élever à cinquante. Plus facile à nourrir que le cheval, il est la ressource du pauvre, qui l'emploie à porter, soit son engrais, soit les produits de la pêche, ou le donne en location aux amateurs de promenades pacifiques ; le nombre des moutons dépasse 3.000 ; ils sont loin d'être de belle race, mais la chair en est assez bonne ; leur véritable utilité pour l'habitant de la campagne est la laine qu'ils lui fournissent pour ses habillements. On trouve quelques chèvres et presque toujours deux vaches et un porc par métairie. Il peut y avoir dans la commune de Sainte-Marie une centaine d'attelages de bœufs (2).

Population

La population, qui, en 1426, était de 324 individus, était, en 1779, de 1.300. Partant de ce dernier chiffre, on dressera le tableau suivant :

(1) Reberdière.

(2) Actuellement le nombre des chevaux et juments est de 75 ; celui des ânes de 100, dont 5 sont à louer pour les promenades : la bicyclette a presque anéanti cette branche de commerce et ces excursions qui joignaient le charme du pittoresque à celui de l'imprévu. On compte encore 150 taureaux, 524 bœufs, 930 vaches, 400 élèves, 1.600 béliers et brebis, 600 agneaux et agnelles de moins d'un an, 170 porcs, 20 truies, 300 porcelets et 6 chèvres.

Années	Population	Augmentation	Diminution
1779.....	1.300	...	...
1793.....	1.220	...	80
1800.....	1.097	...	123
1803.....	1.154	57	...
1821.....	1.286	132	...
1825.....	1.200	...	86
1831.....	1.458	258	...
1836.....	1.473	15	...
1841.....	1.459	...	14

Le chiffre des diminutions est de....	303
Celui des augmentations de.....	462
Le total des augmentations est de ...	159

La guerre civile explique la diminution des périodes de 1793 et de 1800; mais celle de 1821 à 1825 ne trouve son explication que dans l'hypothèse d'une erreur au recensement (1).

Les 1.459 individus (2) formant la population actuelle se classent comme suit :

Hommes mariés....	242	population virile	716
— veufs.....	39		
Garçons.....	435		
Femmes mariées...	239	populon féminine	743
— veuves....	68		
Filles.....	436		

(1) Faisant la même observation à propos de la statistique de Pornic, qui accuse une diminution de 74 personnes en 1825, Chevas s'exprime ainsi: « Est-ce cause accidentelle? Est-ce une erreur de chiffre? » Je préfère ce scepticisme à l'affirmation d'une erreur qui n'est pas prouvée.

(2) D'après Orieux, la population était, en 1895, de 1.795 individus, dont 185 dans le bourg; elle est actuellement de 1.850, dont 192 dans le bourg.

La population féminine est supérieure d'un chiffre de 27 individus (A).

Toute cette population habite, non compris le bourg, 69 villages ou métairies, dont les plus considérables sont la Bourelière, la Bregeonnière, la Corbeillière, le Portmain, le Porteau, la Ratière, Rémartin, la Rinais et la Séverie (B) (1).

COUTUMES ET SUPERSTITIONS

Avant la Révolution, l'abbé de Sainte-Marie devait donner à toutes les femmes de la paroisse venant se

(A) Le nombre officiel des feux s'élevant à 339 (2), si on le compare à celui de la population, on trouve que la moyenne des habitants par feu est de 4 1/2 environ.

(B) Parmi les anciennes demeures ou propriétés nobles on voit encore aujourd'hui le Boismacé (3), le Boismain, la Rinais et la Tocnaie (4).

(1) Il est actuellement de 82. — Le village de Rémartin fut témoin d'un épisode intéressant. Un arbre de la liberté y avait été planté à la suite d'un assaut repoussé le 24 avril 1794 ; en 1814, il fut abattu par plusieurs habitants de Pornic, dirigés par M. Desbrosses-Dessalines.

(2) Il est actuellement de 445. — A propos de Pornic, Chevas fait cette remarque curieuse que le nombre des maisons est de 360, bien que les données officielles n'en constatent que 290. Cette erreur serait plus difficile à Sainte-Marie.

(3) Une superbe avenue d'arbres, qui constituait jadis un but de promenade pour les étrangers, a été vendue, en 1869-70, par M. de Robien à trois entrepreneurs pour le prix de 2.900 francs.

(4) Aujourd'hui propriété de M. Galot, le maire si sympathique de Sainte-Marie, conseiller général et député, qui a construit une maison neuve sur l'emplacement du vieux logis. C'est dans les vastes prairies de la Tocnaie qu'ont eu lieu, avec un plein succès, le 4 septembre 1904, les premières courses de chevaux. D'autres propriétés nobles existaient autrefois sur le territoire de Sainte-Marie, entre autres l'Angle et le Sableau.

purifier après leurs couches un pain et un pot de vin. L'impôt n'était pas lourd. Peut-être cela arrivait-il dix à douze fois par an et, lorsque l'accouchée était aisée, le plateau présenté à l'offrande indemnisait largement l'abbé de son petit sacrifice.

La croyance aux fées n'est pas encore perdue à Sainte-Marie. Elles ont la propriété exclusive d'un terrain de 35 à 40 ares, appelé le terrain des Bonnes Dames, que personne n'oserait s'aviser de défricher. Une menace de mort est suspendue sur la tête de celui qui braverait la défense des bonnes dames qui, toutes bonnes qu'elles soient, tiennent à faire acte de puissance et à être obéies; il est à remarquer que cette mort n'est pas subite, mais qu'elle arrive indubitablement dans l'année.

Pour peu que vous soyez curieux d'entendre conter une histoire tragique, alors que la veillée est ouverte et qu'assis au coin du foyer vous écoutez le vent faire mugir la vague et la jeter avec violence dans les anfractuosités des rochers, vous ne manquerez pas de conteurs qui, tressant l'osier dont ils font des paniers ou la quenouille chargée de laine au côté, vous diront comment *une fois*, locution toute faite qui a l'immense avantage de ne pas exposer le narrateur à quelques anachronismes, comment une fois un homme, qui demeurait dans tel village, jamais dans le lieu où vous êtes, comment cet homme voulut, pour nourrir sa famille, tenter de violer la défense, comment il donna un seul coup de pioche, comment une belle dame lui apparut et le menaça de mort, malgré ses pleurs et son repentir, comment enfin, le dernier jour de l'année arrivant, alors même que le malheureux commençait à perdre le souvenir de la funeste apparition, le curé chantait un *Libera* en le portant en terre, parce qu'il avait eu, encore heureusement, le temps de se reconnaître et de se confesser.

Le narrateur n'a pas connu la victime des Bonnes Dames, mais son grand'père avait souvent été à la

pèche aux moules avec lui, ...dès lors, comment douter de la vérité ?

Ce champ, auquel on donne encore le nom de champ des Fontenilles, est un terrain communal que la mairie ferait bien de vendre ou de faire cultiver, afin de prouver que le temps des fées, comme celui des esprits, est passé (1).

Ces bonnes dames ont été vues maintes fois, par les anciens surtout, se promenant au clair de lune, portant sur leurs têtes de ces énormes pierres que deux et trois maçons des plus robustes du pays ne pourraient soulever ; c'est peut-être une de ces femmes fortes qui avait prolongé sa course jusque dans le marais Guido de Corsept (A).

Quelquefois aussi, de bonnes âmes en état de grâce, venant de la mission ou de quelque croix, ont vu dans la pièce des bonnes dames un ou plusieurs de ces êtres mystérieux accroupis en filant la quenouille ; si elles avaient le courage d'en approcher, elles ne voyaient plus rien ; mais si, par une crainte involontaire, elles passaient leur chemin, les fileuses restaient en place et c'était un mauvais signe ; la visionnaire ou quelques uns de ses parents, amis ou connaissances mouraient dans l'année.

(A) Cette croyance dans la force surhumaine des fées n'est pas particulière à la Bretagne. En Brantôme, dans la Dordogne, on vous dira sérieusement que l'énorme dolmen en face du lieu nommé le Kéraharn a été apporté dans le tablier de gaze d'une fée qui en descendait la montagne en filant. (Guy. monu., p. 6.)

(1) « Trente-trois pièces de terre portent le nom de Fontenil, entre le Port-Main (plage) et la Vallée de l'Etang. Le morceau de terre aux Fées appartient à M. Jean Forcier, du Port-Main. Les fées prenaient les pierres druidiques dans leurs tabliers, les portaient sans repos jusqu'à la Vallée de l'Etang et revenaient les déposer à la Motte ». Ces intéressants renseignements m'ont été donnés par M. Lecoq.

Administration

Avant la Révolution, sous le rapport ecclésiastique, Sainte-Marie était une des neuf vicairies perpétuelles du climat et doyenné de Retz ou de Machecoul, ayant un revenu de 600 livres, non compris, comme pour toutes les cures de campagne, le casuel et le devant de l'église.

Le titre de curé primitif appartenait au seigneur abbé, qui avait 2.000 livres pour sa mense abbatiale.

L'abbaye de Sainte-Marie, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, avait donc sous sa dépendance 5 prieurés-cures, pareil nombre de prieurés simples, une cure ou rectorie et la vicairie perpétuelle de la paroisse, une des 50 du climat et doyenné de Retz.

Sous le rapport judiciaire, Sainte-Marie était des 30 paroisses de la menée de Retz, et, sous le rapport administratif, l'une des 11 de la subdélégation de Paimbœuf.

Aujourd'hui Sainte-Marie est une succursale relevant de la cure de Pornic, une commune du canton, et, sous le troisième rapport, elle est administrée par un maire ayant un conseil composé de 12 membres, à l'élection desquels sont appelés à concourir 123 électeurs, deux de moins qu'en 1836 (1).

La commune de Sainte-Marie n'a pas de local pour sa mairie ; en 1840, les registres de l'état-civil étaient chez M. Raffin, adjoint, demeurant au Porteau, à 2 kilo-

(1) Les changements ci-dessus se produisirent en 1790. La première municipalité, élue le 15 février, comprenait un maire, un procureur, cinq échevins et douze notables. Le nombre des électeurs inscrits en 1905 est de 554 et celui des conseillers municipaux de 14.

mètres du Bourg, où l'on trouve une brigade de douaniers, dépendant de la capitainerie de Pornic (1).

Finances

La contenance imposable à Sainte-Marie est de 3.313 hectares 99 ares 82 centiares (2).

Cette contenance est divisée en 11.574 parcelles ou articles et 646 propriétaires ; son revenu est porté à 43.585 fr. 39 centimes, et elle est imposée comme suit :

	Principal	Accessoires	Total
Contributions foncières : 646 contribuables..	5.000	3.719 50	8.719 50
Portes et fenêtres 220 — .	350	143 64	493 64
Personnelle 258 — Sur ce nombre 191 sont, en outre, soumis à l'impôt mobilier, ensemble.....	1.498	1.039 45	2.537 45
21 patentables fournissent un droit fixe de 142 fr. et un droit proportionnel de 64 fr., ensemble	206	69 47	275 47
	7.054	4.972 06	12.026 06
En ajoutant au total les frais du premier avertissement.....			38 25
On a pour résultat des quatre contributions directes.....			12.064 31
La taxe sur les poids et mesures s'élève à.....			11 76
Total général.....			12.076 07

(1) La mairie, construite, en 1853, sur les plans de l'habile architecte, M. Liberge, se trouve au N.-E. du bourg dans un bâtiment auquel est annexée l'école des garçons. — Le Porteau n'est guère qu'à 1 kilomètre de Sainte-Marie. La brigade de douaniers a été supprimée et rattachée à celle de Pornic.

(2) Cette contenance est actuellement de 3.388 h. 49.

7.054 francs, faisant le total des quatre contributions, entrent dans la caisse de l'Etat et, sur les accessoires, formant 4.972 fr. 06, destinés aux frais généraux, 351 fr. 31 c. viennent aider, sous le titre de centimes additionnels, à former le budget communal, lequel pour 1842 a été réglé de la manière suivante :

RECETTES ORDINAIRES

5 centimes additionnels sur les trois contributions	324	90		
Attribution sur les patentes de l'année précédente	26	41		
Rentes sur particuliers	71	04		
Expédition des actes de l'état-civil	3	»		
Intérêts des fonds placés au trésor	58	53		
Total des recettes ordinaires			483	88

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Imposition pour l'instruction primaire	206	64		
— pour chemins vicinaux	352	30		
Evaluation en argent de prestations en nature	2.031	»		
Complément de traitement de l'instituteur	203	36		
Total des recettes extraordinaires			2.793	30
Total général des recettes			3.277	18

DÉPENSES ORDINAIRES

Entretien et loyer de la mairie	25	»		
Frais de bureau et d'impression	117	»		
Abonnement au Bulletin des lois	6	50		
Registres de l'état-civil	47	50		
Traitement du receveur municipal	105	85		
— du publicateur	8	»		
Contributions des biens communaux	5	70		
Dépenses relatives à l'instruction publique	410	»		
Total des dépenses ordinaires			725	55

Report des dépenses ordinaires.....		725 55

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Entretien des chemins vicinaux.....	150 »	
Evaluation des prestations.....	924 81	
Frais de rôles.....	9 35	
Dépenses imprévues (secours aux indigents).....	10 »	
Contingent pour les chemins de grande communication, tant en argent qu'en nature.....	1.217 90	
Total des dépenses extraordinaires..		2.312 06
Total général des dépenses.....		3.037 61

RÉCAPITULATION

Les recettes s'élèvent à.....	3.277 18
Les dépenses à.....	3.037 60
Excédent de recettes.....	239 58

La comparaison des recettes et des dépenses ordinaires donne un déficit de 241,67 (1).

Instruction publique

La commune de Sainte-Marie n'a pas encore d'instituteur primaire (2); une sœur de l'ordre de Saint-Gildas

(1) Le budget communal s'est établi de la façon suivante pour ces trois dernières années :

1902.	Recettes	14.487 fr. —	Dépenses	12.507 fr. 52 c.
1903.	»	15.943 fr. —	»	10.195 fr. »
1904.	»	17.340 fr. —	»	17.343 fr. »

(2) Cette lacune a été comblée en 1853. Le nombre des enfants qui fréquentent l'école est, en moyenne, de 72. L'instituteur actuel, l'honorable M. Lecoq, à l'obligeance duquel je dois plusieurs des renseignements contenus dans ce travail, reçoit, pendant les vacances, un certain nombre de pension-

tient une école privée de petites filles ; le nombre de ses élèves est de 30 en hiver et de 40 en été, sur lesquelles 18 environ ne paient aucune rétribution, les autres donnent 80 c. par mois et l'on ne peut guère porter à plus de 100 francs la recette totale annuelle de l'institutrice.

Hospices

Sainte-Marie n'a pas d'hospice, mais elle a droit de faire admettre ses malades à celui de Pornic (1).

Agriculture

Les habitants de cette commune n'ont pas attendu les essais ou les théories de nos agriculteurs modernes, et on doit les en féliciter, car il y a plus de 60 ans que l'on a écrit que la paroisse de Sainte-Marie était bien cultivée.

naires. Il en est de même des Sœurs de Saint-Gildas, qui, au nombre de quatre, donnent l'instruction gratuite à environ 75 petites filles. Il existe, en outre, un orphelinat fondé, en avril 1898, par une charitable chrétienne, Mme Vve Lemonnier.

(1) Sainte-Marie donne l'assistance médicale gratuite à une centaine d'indigents et possède trois lits à l'hospice de Pornic. Cet hospice, comme on le sait, fut fondé en 1721 sur un vaste terrain donné par Gabriel Paynot et appelé terrain de Montplaisir. Il avait été acheté, en effet, en 1621, par Jean de Bruc de Montplaisir, procureur général des Etats de Bretagne, père du poète René de Bruc (Voir *Notice historique et littéraire sur René de Bruc, marquis de Montplaisir, poète breton du XVIIe siècle*, par le baron de Wismes, Nantes, Guéraud, 1853). L'hôtel de Montplaisir est la maison noble signalée en 1426, croit Chevas. Quoi qu'il en soit, Louis XV se déclara le protecteur du nouvel hospice et fit placer ses armes sur la porte principale, d'où elles furent arrachées en 1793. — La chapelle, reconstruite en 1838-1840 et agrandie en 1895, est dédiée à sainte Anne, patronne de la Bretagne et protectrice des gens de mer.

Le tiers des terres, et dans beaucoup de métairies près de la moitié, est ensemencé chaque année ; ainsi, sur les 2.700 hectares de terres labourables, on en met 1.000 en froment, 15 en avoine et à peu près autant en divers autres grains.

Année commune, le produit en froment est de 42.030 doubles décalitres ou à peu près six fois la semence ; le blé noir rend douze fois, les fèves dix, les avoines et seigles cinq, c'est-la moindre récolte et aussi celle à laquelle on s'attache fort peu.

Les variétés de froment qui se cultivent le plus à Sainte-Marie sont le sans barbe ordinaire, le sans barbe grand rouge, le sans barbe blanc réélu et le barbu rouge. Indépendamment de la bonté du sol, ce qui vient en aide aux laborieux cultivateurs de Sainte-Marie, ce sont les engrais étrangers qu'ils ont le bon esprit d'employer en grande quantité ; à la vérité, la proximité de l'île de Noirmoutiers les leur procure facilement (1). Indépendamment des cendres fournies par cette île, ils ramassent encore sur le rivage quelque peu de fucus ou varech qu'ils connaissent sous le nom de goëmon, nom générique sous lequel on comprend un grand nombre de plantes grasses, et s'approvisionnent également d'engrais au Croisic, au Pouliguen, à Pénerf, à l'Ile-Dieu et dans tous les lieux où ils sont abondants (2).

(1) « Les goëmons de Noirmoutiers sont longs, d'une feuille large et d'une qualité supérieure. Aussi les fermiers s'en servent beaucoup pour graisser leurs vignes... Rien de plus curieux que de voir ramasser les goëmons sur les rochers ; plus de 200 personnes sont occupées à ces travaux et en chargent les nombreuses chaloupes qui les amènent aux quais de Pornic, où se trouvent des charrettes qui les amènent dans les vignes de la contrée ». *(Espérance du Peuple,* 20 avril 1905.)

(2) Une ordonnance de police, en date du 27 décembre 1790, enjoint aux habitants de Pornic de balayer les rues, chacun devant sa maison, de remblayer les excavations dans les-

Les pâturages ne sont ni assez nombreux ni assez fertiles pour permettre aux habitants de faire des élèves ; aussi, cette branche de l'industrie agricole est-elle nulle à Sainte-Marie (1). Les animaux nécessaires au labourage sont achetés dans les communes voisines de la contrée et revendus lorsqu'ils deviennent impropres au service ou bien encore lorsque le cultivateur peut s'en passer, économisant ainsi ses fourrages ; mais jamais non plus il ne refuse de s'en défaire, si on lui présente l'appât d'un bénéfice.

On cultive environ 176 hectares de vigne dans la commune, surtout dans la partie aspectant la mer, mais le vin, comme tout celui du littoral, est de médiocre qualité et se consomme dans le pays (2).

Commerce et Industrie

Le principal commerce consiste dans la vente du froment qui s'expédie par le port de Pornic pour Bordeaux et l'étranger.

Une sucrerie de betteraves a été tentée, mais abandonnée presque aussitôt. Une entreprise plus appropriée aux besoins locaux a remplacé la sucrerie ; c'est celle de

quelles séjournent les eaux pluviales, faisant toutefois une exception en faveur des rues du Bourg-aux-Moines et de Saint-André, parce que la mairie ne veut pas priver les habitants de ces pauvres quartiers de la faculté de *bourrer* ces rues, pour faire des engrais dont ils ont besoin ou dont ils tirent parti en les vendant (Chevas, *Pornic*, p. 47). Une bonne moitié des terres est ensemencée chaque année. Un cinquième de la récolte totale, qui atteint une moyenne de 20.000 hectolitres, est vendu au dehors ; le reste est consommé dans la commune.

(1) Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les pâturages (115 h.) et prairies artificielles (55 h.) permettent aux laboureurs de faire de l'élevage, source de beaux profits.

(2) Le chiffre est actuellement de 250 hectares. Aussi le commerce des vins vient-il s'ajouter à celui des froments.

deux fours à briques et à tuiles qui rivalisent, avec ceux d'Arthon et autres communes (1).

Un certain nombre d'habitants se livrent à la marine (2).

Sainte-Marie trouve aussi dans la mode des bains de mer une nouvelle source de profits. Quelques personnes vont y demeurer pour fuir l'ennui d'une mise recherchée, comme il convient de l'avoir à Pornic, le rendez-vous de la fashion, et ceux des habitants qui peuvent disposer d'une chambre sont toujours certains de la louer.

Communications

Parmi le grand nombre de chemins de cette commune, on remarque comme étant les principaux ceux qui suivent (3) :

Celui du Bourg à Pornic par l'anse de la Noëveillard, le

(1) L'un d'eux se trouvait sur la route de Saint-Père-en-Retz, à 1.500 mètres environ au N. de Pornic, l'autre à 1.500 environ à l'E. du premier. Il n'en existe plus qu'un, celui de la Bourelière, tenu par M. Lehours.

(2) Ce nombre est très restreint, pour ne pas dire nul.

(3) Il serait aussi long que fastidieux d'énumérer les belles voies de communication établies depuis cette époque. Le nombre s'en accroît sans cesse. En 1903, le conseil municipal a décidé l'ouverture de 12 chemins, dont 5 sont faits. Les autres, y compris celui de la plage de Mombau à celle des Sablons, sur le bord de la mer, sont à l'étude. — Signalons comme très souhaitable la prolongation jusqu'à la route de la Plaine du chemin qui va de la Noëveillard à la Motte, car elle éviterait aux habitants de la côte un détour par Sainte-Marie ou par Pornic. Malheureusement ce travail, dont il est question, ne se fera que lorsque la commune aura plus de ressources. — Ajoutons que le chemin de fer à voie étroite de Pornic à Paimbœuf passera par Sainte-Marie; mais, malgré l'activité avec laquelle sont poussés les travaux, cette ligne ne pourra être livrée au public avant le printemps de 1906.

fort de ce nom et le moulin de la Motte : sa longueur est de 1.590 mètres.

Celui du Bourg à la Plaine, prolongement du précédent : il passe à la maison Vigneux, au chemin qui conduit à l'anse du Porteau, où sans danger se peuvent prendre des bains à la lame, aux villages de la Ratière, de la Prudhommière et du Jaunais : sa longueur est de 3.735 mètres.

Celui sortant par le N. du Bourg et allant à Saint-Michel en passant près le Moulin-Neuf, le village des Cœurées, la métairie des Granges, le ruisseau de la Rebardière, le haut chemin, la Rochardière (1) et la Haterie : son parcours est de 5.330 mètres.

Celui de Pornic à Saint-Michel, partant du Sandier, joignant et se confondant avec le précédent à la hauteur du village de la Sennerie : sa longueur jusqu'au point de rencontre est de 2.595 mètres.

Celui du Bourg à Saint-Père-en-Retz par les Cœurés, la Ficaudière et le moulin Plessix : sa longueur est de 6.200 mètres ; mais il passe sur Saint-Michel, qui avance sur le territoire de Sainte-Marie, sur une longueur de 735 mètres pour passer de nouveau sur Sainte-Marie.

La route départementale n° 7 de Paimbœuf à Pornic entre sur la commune de Sainte-Marie au village du Petit-Rémartin, passe au grand moulin, près de la Davitière et de la croix de la Tanderie : sa longueur est de 6.200 mètres.

Le chemin de grande communication qui de Port-Saint-Père conduira à la Plaine par Pornic passera sur Sainte-Marie.

Les chemins ruraux, sans être en aussi mauvais état que dans un grand nombre d'autres communes, ont besoin néammoins de toute l'action vigilante de l'autorité.

(1) Reberdière ; Rochandière.

La Pierre Paquer, au S.-O. du Porteau, est un rocher présentant une masse isolée de 2 m. de hauteur, placée à l'extrémité d'un banc d'autres rochers ; cette pierre, que l'on indique à tous les voyageurs, n'a sans doute rien de curieux ; mais, lorsque le vent fraîchit et fait moutonner la vague, si vous la contemplez placée comme une sentinelle avancée, vous ne comprenez pas comment elle peut, depuis des siècles, résister aux assauts continuels que lui livre l'Océan ; alors vous courbez la tête et, vous rappelant les beaux vers du poète, vous vous inclinez devant la puissance de Celui qui met, quand il lui plaît, un frein à la fureur des flots.

Les Grottes du Diable ou les Cheminées (1) ou encore le Clot au Jau pour le Clos au Coq, sont des rochers minés chaque jour par la mer, lesquels présentent une excavation partant de la base et s'élevant jusqu'au sommet, qui se trouve à l'affleurement du sol ; si la vague est poussée par la moindre brise, lorsqu'elle arrive dans cette anfractuosité, elle fait jaillir sous les pieds une masse d'écume blanchâtre, qui retombe comme une petite pluie ou un épais brouillard.

L'église de Sainte-Marie est la construction la plus intéressante de tout l'arrondissement.

Elle n'a qu'une grande nef et deux bas côtés, un seul transept ou chœur demi-circulaire et une tour carrée ; sa décoration intérieure, toute moderne, est sans intérêt : tel est l'ensemble de ce monument.

Mais ce qu'il faut admirer, ce sont les détails d'une

(1) C'est cette appellation qui a prévalu. Mais ces grottes sont situées sur le territoire du Clion, près du village de la *Birochère*, auquel elles ont donné son nom.

architecture qui, en raison de l'alliance de l'ogive et du plein cintre, paraît remonter au XIIe siècle (1).

La tour est terminée par une corniche soutenue à ses angles par de longs piliers couronnés par des chapiteaux et, dans les intervalles de ces chapiteaux, par des figures grimaçantes.

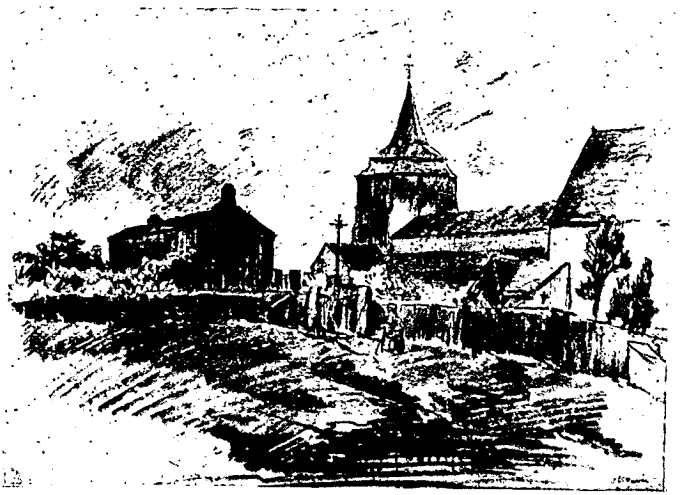

L'Église de Sainte-Marie (XI-XIIe)

Dessinée, en 1867, par le Baron O. de WISMES

(Vue prise du S.-E.)

(1) « Cet édifice appartenait au style roman, mais sa construction n'avait jamais été terminée : un lambris remplaçait la voûte. Le chœur avait 38 pieds de long, et la nef, accompagnée d'un bas-côté, avait 69 pieds. Les murs, sans aucun ornement, reposaient sur 5 arcades en plein cintre. Le clocher, en forme de tour carrée massive, était percée de 4 ouvertures de même style et surmontait l'entrée principale à l'ouest. » (Léon Maître, *Sainte-Marie*, p. 15.) M. le Curé possède une photographie de cet édifice, dont plusieurs vestiges se voient encore dans le jardin du presbytère. J'en ai plusieurs dessins exécutés par mon père et en donne deux ici.

La porte de l'ouest a été retouchée et changée de forme ; mais on reconnait facilement que l'arc en était construit en pierres régulières et de moyenne dimension, genre appartenant à une époque fort reculée.

La porte latérale au sud est plus remarquable ; elle a probablement subi des changements dans ses côtés, mais sa façade est encore presque complète (1).

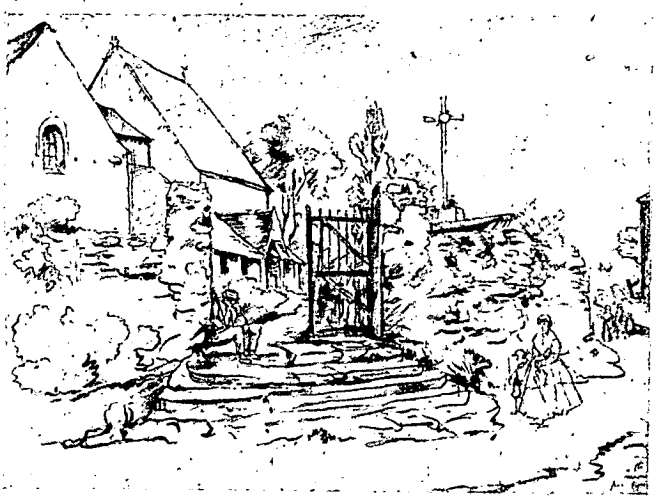

L'Église de Sainte-Marie (XI-XIIe)

Dessinée, en 1867, par le Baron O. de WISMES

(Vue prise du S.-O.)

(1) « La porte la plus curieuse, placée au midi, était ornée de modillons romans (qu'on conserve pour les utiliser dans la construction du presbytère) et précédée d'un porche ou chapiteau semblable à ceux qu'on rencontre encore dans beaucoup d'églises de Bretagne. C'est là que se tenait, à l'issue de la grand'messe, l'assemblée des chefs de famille et anciens marguilliers formant le corps délibérant de la paroisse. » (*Ib.*) Un calvaire se dressait en face de cette porte, qu'un généreux paroissien, M. H. du Bois, avait offert de reconstruire à ses frais, mais qui a été malheureusement

Le premier arc qui forme la voûte de cette porte est en plein cintre, les autres, qui lui sont superposés et forment comme le dessous d'un escalier, ont une légère forme ogivale. Le tout est recouvert d'un tympan angulaire retombant de chaque côté en forme de toit. Les retombées des arcs sont soutenues par des piliers et de petites colonnes à chapiteaux ; ces piliers sont droits, les uns avec et les autres sans chapiteaux.

Les colonnettes, au nombre de trois (A), sont travaillées ; l'une est torse, et les rubans qui la contournent sont de diverses grandeurs ; l'autre a les mêmes rubans, mais en ziz-zag perpendiculaire (1).

Les chapiteaux, dont l'ornement est une espèce de feuillage, sont grossièrement sculptés ; ils ont la forme cubique, si commune au XIe siècle et l'un des ornements byzantins introduits dans l'architecture romane.

Sur les piliers sont quelques personnages, qui ne paraissent pas d'une meilleure facture que les chapiteaux ; peut-être aussi que les couches nombreuses et successives de chaux mises par les gâcheurs, sous prétexte d'embellissement, nuisent au travail et à l'intelligence complète de la pensée de l'artiste.

Le premier personnage que l'on remarque est une espèce de minotaure, dont les oreilles ne figurent pas mal les bords d'un chapeau : il semble porter un homme sur son dos. En face de ce groupe est un autre person-

(A) Il en manque une à gauche.

vendue. Aussi ne saurais-je trop remercier Mme Lemonnier d'avoir bien voulu m'accorder la gracieuse autorisation de faire reproduire une belle aquarelle de son père, M. René Toulmouche, datant de 1832.

(1) « M. Nau indique l'église de Sainte-Marie de Pornic comme un sujet d'étude d'autant plus intéressant qu'elle est la seule qui ait des colonnes en zig-zag, caractère en général fort rare. » (Société archéologique, séance du 6 mai 1846).

nage, qui, le genou en terre et paraissant armé d'un arc, semble vouloir s'opposer à la marche du ravisseur. Du même côté se voit un génie ailé ; le haut de sa tête est coupé par une ligne droite et horizontale ; deux ailes s'élèvent symétriquement de derrière ses épaules ;

PORTE LATÉRALE AU SUD

D'après une aquarelle de M. RENÉ TOULMOUCHE (1832)

sa main semble appuyée sur sa ceinture, qui retient un léger vêtement ne descendant que jusqu'aux genoux ; ses jambes sont brisées. A côté de ce génie ou de ce personnage ailé, est un oiseau dont la tête, totalement ronde, indique un hibou ou une chouette.

Du côté gauche, on ne voit qu'un seul personnage,

dont les bras tendus en croix font penser que c'est la représentation du Christ.

Il y avait une chapelle, que l'on croit avoir été fondée par les seigneurs du Boismacé et dans laquelle était le tombeau dont il va être parlé ; elle était près de la porte latérale. Sa destruction ne date pas de très loin ; la porte latérale, qui a survécu, au surplus, de cette construction, ne donne aucune indication sur son époque.

La Pierre tombale, telle qu'elle était dans l'ancien cimetière

Dessin du Baron O. de WISMES (1867)

En construisant ou en faisant des réparations au chœur, on a employé des matériaux provenant d'une construction, peut-être de la chapelle, car, du côté du midi, on aperçoit un moellon orné de dessin.

Dans le cimetière, au joignant de l'église, on trouve, au rez de terre, un tombeau appartenant évidemment à un personnage important. C'est une grande pierre ayant la forme d'un carré long de 2 mètres sur 1 mètre 50. On y voit sculpté en demie ronde bosse un chevalier couché sur le dos, la tête nue, les mains sur la poitrine ;

son épée pend à sa ceinture et sur son glaive repose son écu n'ayant pour toute marque qu'une croix ; deux écussons, placés aux deux angles du côté de la tête, ne portent également qu'une croix. A la gauche de ce personnage est une sculpture qui a été mutilée, mais qui semble avoir représenté un casque. Les jambes de cette statue sont brisées au bas de la cotte, qui descend jusqu'aux genoux ; le visage est également mutilé.

Sur l'encadrement tracé autour de cette pierre tom-

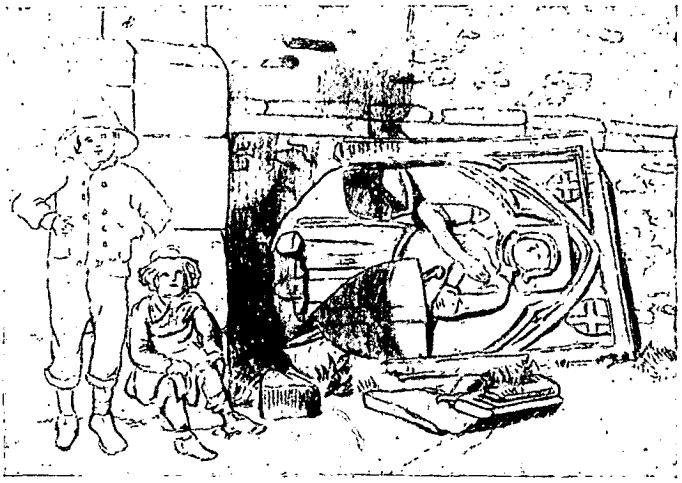

La Pierre tombale adossée au mur méridional de l'église

Dessin du Baron O. de WISMES (1876)

bale il y a quelques caractères en creux et en style gothique ; mais, bien qu'ils soient visibles, il paraît impossible de les déchiffrer.

Il y a lieu de penser que ce personnage fut au nombre de ceux qui allèrent à la Terre-Sainte, et la croix placée sur son écu fait pencher vers cette opinion. Le blason de notre Bretagne indique deux familles dont la croix latine ornait les écussons : celle de Vaucouleurs et celle

de Tréguené, et l'une et l'autre eurent des leurs aux croisades.

Quelques personnes pensent, et cette opinion n'est pas dénuée de fondement, que ce monument est le tombeau d'un membre de la famille des seigneurs du Boismacé. Elles appuient cette opinion sur ce que les possesseurs de cette terre noble devaient entretenir la chapelle, aujourd'hui démolie, dans laquelle ce sarcophage était placé; ces mêmes personnes affirment avoir vu les pièces d'un procès où les seigneurs du Boismacé étaient menacés, par l'abbé de Sainte-Marie, de voir mettre hors de cette chapelle le tombeau de leur ancêtre, s'ils ne faisaient pas au bâtiment les réparations qu'il leur demandait.

Quant à la tradition locale, qui ne raisonne pas toujours les opinions qu'elle embrasse, elle veut que ce tombeau soit celui d'un général qui fut attaquer Tharon (en Saint-Michel), ville alors considérable, lequel, ayant été occis, fut apporté par ses soldats et enterré à Sainte-Marie (1).

(1) Cette chapelle, placée sous l'invocation de saint Nicolas, fut reconstruite en 1640 et démolie en 1776. Elle abritait, en effet, la pierre tombale, dont les caractères ne sont pas illisibles, comme le croit Chevas. Voici, en effet, ce qu'ils disent: *Cy gist monsieur Vuillaume des Bretesches chevalier qui décéda ... octob...* Le reste a disparu. L'histoire de ce preux a été reconstituée en partie par M. Maître. M. du Bois, s'appuyant sur un passage de D. Morice, serait porté à le croire parent du sire de Retz. La pierre tombale, restaurée par M. Vallet, a été placée dans l'église par les soins de M. le Curé. (Voir, pour plus de détails, l'ouvrage, déjà cité, de notre savant archiviste, et ma Notice sur *Notre-Dame du Tabernacle*). Il est assez singulier que Chevas ne parle ni de la fuie abbatiale ni de la Vierge-Tabernacle. Pour cette insigne relique, auquel j'ai consacré une étude spéciale, l'omission peut s'expliquer par le fait du badigeon qui couvrait la statue vénérée et cachait aux regards le tabernacle, qui

Le Boismacé, ancienne maison seigneuriale, ayant haute, moyenne et basse justice, est une vieille construction; sa chapelle est fort simple, et le culte ne s'y célèbre plus (1).

Il reste encore quelques vestiges de la chapelle du Tabier ou Tablier, dont l'origine, comme la destruction, sont jusqu'ici demeurées inconnues (2).

Il y a peu de temps, le curé de Sainte-Marie, M. Couton, faisant reconstruire une partie du presbytère, qui tombait en ruines, trouva dans les fondations des pierres de granit ornées de moulures, ayant évidemment appartenu à l'abbaye, entre autres fragments une tête grimaçante fort bien exécutée.

Une pièce romaine a aussi été trouvée dans le jardin presbytéral avec une pièce en cuivre jaune de la grandeur d'une pièce d'un franc, avec sa légende en lettres gothiques, un peu altérée, et sur le revers 4 fleurs de lys dans un losange,

constitue son caractère le plus frappant. — Quant à la fuie, dont les murs ont une épaisseur de 0,90 c., elle a 32 m. de circonférence intérieure et 5,90 de hauteur, au-dessous de la couverture. La porte, qui est en granit et schiste taillé, comme les cinq rangées de pierres qui en forment les assises, a 1,52 c. de haut sur 0,75 c. de large. La pierre qui porte la date, ainsi que l'écusson dont il sera question plus loin, a une longueur de 0,70 c., et se trouve au S.-O. (Renseignements communiqués par M. H. du Bois.)

(1) Cette chapelle existe toujours, désaffectée. La pierre d'autel fut employée pour faire le sommet de la maçonnerie de la croix érigée près des Granges.

(2) Son nom était Saint-Jacques. Fondée pour une léproserie et située dans les landes du Tabier ou Tablier, à 6 kil. au N.-E. du bourg, elle cessa d'être desservie lorsque la lèpre eût disparu. La pierre d'autel, qui avait 5 pieds, fut transportée, en 1674, dans la chapelle du Boismacé, que faisait bâtir M. Pierre du Bois-Orhant de la Métairie.

2me PARTIE

Sainte-Marie de Pornic. — Sancta Maria de Pornido vel de Burgo propè Pornidum. Et révolutionnairement Roche-Pelletier (A).

La fondation de l'église de Sainte-Marie remonte à une époque fort reculée.

Au VIIIe siècle, des moines inconnus vinrent débarquer sur la côte de Pornic (B) et firent leur établissement sur le territoire où se trouve aujourd'hui Sainte-Marie.

Ce fait n'est pas prouvé, mais il semble probable (1).

(A) Suivant l'annuaire de la Société de l'histoire de France (année 1838), Burgam propè Pornidum.

(B) Voir la Plaine.

(1) Suivant l'abbé Beaudouin, curé et maire de Sainte-Marie après la Révolution, saint Philbert, quittant son abbaye de Jumièges, aurait laissé quelques moines à Pornic, lieu de son embarquement pour Noirmoutiers. « Le premier sanctuaire élevé au vrai Dieu, dit, en 1767, le chanoine Comard de Puylorson, fut la petite chapelle de Saint-Hilaire à la campagne, au VIIe siècle, sous l'épiscopat d'Ansoald. » (Jules Piet, *Fouilles archéologiques à Noirmoutiers*, 1870). « M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, nous fournit un document du VIIe siècle, d'une réelle importance, qui avait échappé, jusqu'en 1898, aux investigations des historiens. C'est une copie authentique, faite au XIe siècle, de la charte de fondation de l'abbaye bénédictine de Noirmoutiers, signée en 676 par Ansoald ». (R. P. de la Croix. *Etude sommaire du Baptistère Saint-Jean*, p. 47). Rien de mieux établi, par conséquent, que ce passage de saint Philbert à Pornic, désigné

Dans ce siècle, plusieurs insulaires quittent l'île de la Grande-Bretagne, ravagée par les Danois et les différentes factions qui se disputent la puissance souveraine. Dès lors rien d'étonnant que, de même que saint Vital quitte, en 727, l'Angleterre et vient se fixer au mont Sabrit (Saint-Viaud), de voir quelques autres pieux personnages venir s'établir en Sainte-Marie.

L'histoire ne nous apprend rien de leur existence et de leur vie. Probablement autour de leur ermitage sont venues se grouper quelques cabanes : de là les commencements de Sainte-Marie.

Notre tâche de compilateur n'est autre que de rapporter des titres et des faits. Nous n'entrerons donc pas dans le vaste champ des hypothèses où l'imagination, en se donnant libre carrière, peut facilement s'égarer. Nous partirons du premier titre qui nous soit connu.

alors, toujours d'après l'abbé Beaudouin, sous le nom de *Portus medius*, port du milieu (d'où *Pormid*, *Pornid*, *Pornit* et enfin *Pornic*), par opposition à *Portellus*, petit port *(Porteau)* et *Portus magnus*, grand port *(Portmin)*. Orieux affirme qu'avant la Révolution Pornic s'appelait Pornid *(Hist. et géog. de la L.-I.*, p. 517), se rangeant ainsi à l'opinion de Carou. Quoi qu'il en soit, les disciples de saint Philbert auraient résidé à Pornic ; mais quant à voir là l'origine du *Bourg aux Moines*, non. Les religieux qui habitèrent depuis cette partie de la ville, à eux donnée par Glévian et Drolavius, en 1050, justifient suffisamment cette désignation pour ne pas risquer une hypothèse aussi téméraire. Tout à fait plausible, au contraire, est celle d'un établissement définitif des bénédictins, soit aux Grandes-Vallées, soit à Sainte-Marie même. La découverte d'un endroit propice à l'attérage, près de la plage de Mombau, semblait au savant curé une forte présomption qu'il voyait juste ; depuis lors, une découverte importante, celle de 1855, dont M. l'abbé Couton a dressé un procès-verbal précis et intéressant, est venu en ajouter une nouvelle. (Voir, pour plus de détails, l'*Excursion pittoresque et archéologique à la baie de Bourgneuf, Ste-Marie de Pornic*, p. 22 et s.).

1051

Glavihen ou Glévian, prince ou seigneur de Becon, que l'on a supposé pouvoir être Princé, donne à l'abbaye de Redon l'église de Sainte-Marie avec la moitié des dîmes de la paroisse de ce nom et plusieurs domaines (1).

(1) Les historiens, à part M. Orieux, qui exprime un doute, avaient admis jusqu'ici qu'il s'agissait bien de notre Sainte-Marie. Travers a même insinué que Becon pouvait être Princé, ce qui expliquerait fort bien la donation faite par Glévian de ses droits sur Chéméré (1041). Mais M. René Blanchard, le savant archiviste de la Ville, conteste cette opinion. Après avoir fait remarquer qu'on s'accorde généralement pour voir dans Becon ou Begon, Bougon, ancienne seigneurie près de Bouguenais, il rejette aussi bien Ste-Marie de Frossay et Ste-Marie de Paimbœuf que Ste-Marie de Pornic et estime qu'il s'agissait d'une autre église du pays de Retz. « Ste-Marie de Pornic, dit-il, n'avait conservé aucun lien avec Redon, si tant est qu'elle en ait jamais eu, et n'appartenait point au même ordre. » *(Airard et Quiriac, évêques de Nantes,* p. 25 à 27). Que mon excellent collègue veuille bien me permettre de lui faire remarquer d'abord qu'avant l'établissement des chanoines de St-Augustin, la propriété, l'existence même de l'abbaye sont contestées, ensuite qu'en admettant sa fondation par les religieux de saint Philbert, la donation de Glévian aurait fort bien pu n'être qu'une restitution à l'ordre des Bénédictins, comme l'observe avec raison M. Anizon *(Excursion pittoresque, etc.*, p. 28).

Quant à la date de la charte, Travers la croit des environs de 1060, dom Lobineau de 1095 seulement, mais la plupart des auteurs admettent 1050 ou 1051; et cette dernière date nous paraît s'imposer, puisque Airard, qui y figure avec son titre d'évêque de Nantes, ne l'a pris que ces deux années-là (*Airard et Quiriac*, etc., p. 4).

D'autres points restent à élucider. Si l'on admet, par exemple, que les religieux de St-Serge se sont installés (1113) à Pornic, dans une chapelle élevée peut-être par leurs confrères de St-Sauveur et dédiée à saint André, on n'est pas d'ac-

L'évêque Airard, chassé de Nantes et retiré à Redon, donne son consentement et, comme cette donation était d'une grande importance, Glévian est affilié au monas-

cord au sujet d'un échange entre ces deux branches de l'ordre de St-Benoît. — De même on se demande si l'abbaye fut construite par les religieux de St-Serge ou fut commencée plus tard, en 1114, suivant les uns, en 1117, suivant les autres. — Enfin on ignore si les prêtres séculiers avec lesquels un conflit s'éleva au sujet des fonctions curiales étaient de Pornic ou de Sainte-Marie : en ce dernier cas, ils auraient été les successeurs des moines de St-Sauveur. Je serais, pour ma part, assez disposé à admettre que les nombreuses donations faites aux moines de St-Serge et rapportées par Chevas dans sa notice sur Pornic les auraient déterminés à se fixer là, tout en commençant la construction de l'abbaye de Ste-Marie, et que le conflit serait venu d'un défaut de clarté dans l'acte d'échange : ils se seraient crus autorisés à agir comme curés.

Remarquons, en passant, que les moines de St-Sauveur fondèrent, au XIIe siècle, la chapelle de St-Etienne, à 2 kil. du Clion, dans la direction de la mer. Les Bretons s'y rendaient en pèlerinage, et de là vint que la fontaine voisine prit le nom de *Fontaine aux Bretons*, porté encore par le village. (Orieux. *Hist. et géog. de la L.-Inf.*, p. 529.)

Comme on le voit, toute cette période reste extrêmement obscure. Et cela se comprend. « Nous n'avons pas un livre du Xe siècle, pas un du XIe ni du XIIe. Dans le diocèse de Nantes, le clergé régulier comme le clergé séculier n'a jamais pris la moindre précaution pour conserver ses titres. » (Léon Maître. *Comment les faits priment la tradition*, p. 7 et 8). Comment s'étonner, d'ailleurs, des contradictions qui fourmillent dans les histoires anciennes quand on lit dans un livre tout moderne, le *Guide illustré des chemins de fer de l'Etat*, des énormités comme celles-ci : *Sainte-Marie-de-Pornic : Elégante petite ville ombragée, près de Préfailles, — bons hôtels, — église du XIe siècle.* Ce n'est pas une ville, mais un bourg, situé à 10 kil. de Préfailles, ne possédant qu'un seul hôtel, où l'on ne couche pas d'ailleurs, et l'église du XIe siècle est abattue depuis longtemps. Et le *Guide Conty*, qui déclare

tère de Saint-Paul de Rome, dont Airard est toujours resté abbé, tout en devenant évêque, ce qui, pour le dire en passant, se concilie fort peu avec les prescriptions des conciles, dont il se présentait comme étant le plus ferme soutien et le plus strict observateur.

1117

D. Morice rapporte, en disant toutefois que cela ne repose sur aucun titre, que des chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin, ayant été chassés de Doulon à cause de leurs désordres, viennent s'établir à Pornic et que, peu après, ils prennent possession du Prieuré de Sainte-Marie.

Ce fait paraît pouvoir être admis. (1)

L'institution des chanoines de St-Augustin en France remonte à l'an 748. Ils se relâchèrent promptement de leur règle, et Nicolas II, dans le concile de Rome de 1060, ordonne que les clercs et chanoines de cet ordre vivent en commun.

Leur introduction en Bretagne, ou tout au moins dans le pays nantais, est de 1105. En les établissant à Doulon, près Nantes, l'évêque Brice leur donne une paroisse voisine et leur accorde plusieurs exemptions. Quelques seigneurs, de leur côté, viennent leur faire un certain nombre de donations et les enrichir, et, chose qui est ici à remarquer, l'évêque leur accorde la *permission d'acquérir librement tout ce qu'ils pourront dans son diocèse.*

sérieusement que « la *Croix des Huguenots* fut érigée à la mémoire des Vendéens morts en héros à Pornic en 1793 » ! (*Plages nantaises*, p. 196).

(1) En effet, les moines de St-Serge auraient donné asile aux chanoines de St-Augustin ; mais cette opinion n'est nullement certaine. Il est fort possible qu'il y ait eu échange avec l'abbaye de Geneston, appartenant à ces chanoines. Mais M. Maître en fixe la date aux environs de 1150 et M. Anizon à près de vingt ans plus tard.

Mais bientôt, dit un acte, qui trouvera sa place à l'article de Doulon (A), *la règle des chanoines fut presque réduite à rien*, les richesses les avaient corrompus.

Après plusieurs menaces de l'évêque, qui en vient à mettre à Doulon des religieux de St-Martin de Tours, les chanoines se retirent et vendent leur église et leurs vignes pour 30 livres.

Dès lors, ayant des fonds et la *permission d'acquérir dans le diocèse*, rien d'étonnant de voir les chanoines de St-Augustin traiter avec les moines de Redon de la concession du prieuré de Ste-Marie, qui devient une abbaye de l'ordre auquel appartenaient ces chanoines et cesse de dépendre de Redon.

1206

Philippe-Auguste, qui s'est emparé de Nantes après la mort du jeune Arthur, lâchement assassiné par son oncle le roi d'Angleterre Jean, surnommé sans terre, Philippe ouvre une enquête pour savoir quels étaient, dans la ville de Nantes, les droits du comte et ceux de l'évêque.

Le premier témoin entendu est André, 3e abbé de Ste-Marie, vieillard âgé de quatre-vingts ans, qui dans sa longue carrière a vu se succéder 10 comtes et 10 évêques.

Les noms de ses deux prédécesseurs ne sont pas parvenus jusqu'à nous et cependant on ne peut partager l'opinion de D. Morice, qui porte le vénérable André comme premier abbé, sans réfléchir qu'alors il aurait eu, avec 80 années d'âge, 89 années de dignité abbatiale (1); le sentiment de Travers est donc celui qu'il paraît plus rationnel de suivre.

(A) Art. Doulon, arrondt de Nantes.

(1) Cette opinion est, au contraire, la véritable, si les chanoines ne se sont installés qu'en 1170. « André, dit D. Morice,

1224

Un traité est passé entre G..., 4e abbé de Sainte-Marie, et les moines de Saint-Serge d'Angers, propriétaires de la chapelle de St-André de Pornic, voulant, sans doute, car cet acte ne nous est pas conservé, empiéter sur le territoire de Ste-Marie (1).

1246

Aigobertus, 5e abbé de Sainte-Marie, prouve que le marais du Retord en Chauvé appartient à son abbaye (2).

1251

Le 6e abbé de Sainte-Marie, Geoffroi, reçoit quelques donations faites à son couvent par un prêtre nommé Cleret (3).

1312

Guillaume, 7e abbé, prend le titre de *Frater Guillelmus abbas portûs nitidi.* (4)

vivait sous le règne de Philippe-Auguste. Il fut témoin dans l'enquête faite, en 1206, sur les droits de l'évêque de Nantes. Comme il déclare avoir connu Brice, évêque de Nantes, et vécu sous ses successeurs, il paraît avoir été fait abbé en 1170 ».

(1) Ce traité fut passé en 1224.

(2) Aigobertus prouva par témoin, le mardi avant la fête de Saint-Gilles, 1246, que le marais de Ritort appartenait à son abbaye. (D. Morice).

(3) En 1251. — « En 1294, Geoffroy fonde le prieuré de Guermiton en la paroisse de Frossay et le donne à l'abbaye de Sainte-Marie de Pornic. » (Abbé Josnin. *La terre de Sion et ses seigneurs*, Bulletin de la S. A., 1885, 2e sem. p. 92).

(4) Carou conteste donc à tort cette dénomination. Il admet *portus nidus*, s'appuyant sur l'orthographe qui prévalut, dit-il, jusqu'à la Révolution : *Pornid*. Pour ma part, j'estime, au contraire que cette épithète de *nitidus*, brillant, convient parfaitement à Pornic. (Voir *Pornit*, p. 175 et 180). Chevas donne *Pornit, pornid, pornidum, porsnido, porsnit, portnit.*

1369

Guillaume, 2e du nom, 8e abbé, nomme un de ses religieux pour faire un rapport sur l'état des prieurés dépendant alors de l'abbaye.

1381

Pierre Moisan devint le 9e abbé de Sainte-Marie (1).

1426

Le dénombrement de cette année maintient à 30 le nombre des feux de la paroisse, et constate qu'il y a 6 nobles, 6 métayers et 12 mendiants, tous exempts de fouages, auxquels 86 individus doivent contribuer.

1429

Pierre Sauveing ou Sauvaing, 10e abbé, ayant remplacé Pierre Moisan en 1427 (2), tient un chapitre général, auquel assistent les prieurs de Chauvé, Cheix, le Clion, Sainte-Marie, la Plaine, Pornic, Guermitton (en Frossay) et de Haute-Perche, dépendants de son abbaye.

Les autres membres non présents sont ceux de Saint-

(1) Le 1er mars. — Il mourut en octobre 1427.

(2) Elu quelques jours après la mort de Pierre Moisan, il fut confirmé par Martin V le 1er février 1428 et tint le chapitre général le 28 juin 1450. D. Morice, à qui j'emprunte ces renseignements, ne cite que les prieurs curés de la Plaine, Pornit, Haute-Perche et Guermiton. — Ce fut vers cette époque que l'abside en plein cintre fut démolie et remplacée par un chœur ogival plus long, ce qui nécessita la coupure du souterrain qui permettait aux religieux de se rendre de leur abbaye, sise sur le terrain de la cure actuelle, soit au chœur à l'aide d'un escalier qui s'ouvrait derrière l'autel, soit sur les terres qui bordaient la mer. (Voir pour plus de détails *Voyage pittoresque*, etc., p. 35).

Laurent, de Bourgneuf, de Rohard (en Bouée), de Notre-Dame d'Esne (en Donges) et du Port-Saint-Père.

La réformation de cette année, ayant pour commissaires Jean Blanchet et Guillaume Chaune, indique les nobles, manoirs et exempts qui suivent :

Nobles. — Perrot Douillard et Jean Lebaucier, qui fut lieutenant de Nantes.

Manoirs métayers ou métairies nobles. — L'Espinay à Peronpy de Fara ; la Seilleraye, à Blanche de Rarigo et à Macé Breil ; le Mandinais, noble et ancien, à Pierre Spadino (A) ; la Rivière, à André de Chamblane ; l'hôtel de Pélan, à l'évêque de Nantes ; le fief de Fay, au seigneur dudit fief ; la Vinaudière, à Gleguen, tailleur (B) ; la Piccaudière, aux enfants Hallouard (C) ; le Maupas, à Jean Couppegorge ; le fief du prieur de Sainte-Croix de Nantes ; la Forêt, au même prieur ; enfin une propriété indiquée seulement comme étant aux enfants d'Edouard Lomin.

Une chose à remarquer c'est qu'aucun de ces noms de maisons nobles ne se retrouve aujourd'hui en Sainte-Marie, ce qui donne lieu de penser qu'il y a sur le registre une erreur du copiste.

Exempts. — Trois pauvres hommes du prieur de Sainte-Croix, qui n'ont coutume de payer.

1452

L'abbé Sauveing assiste aux Etats tenus à Vannes.

(A) Un Jean Spadine ou Spadino fit partie, en 1471, de l'assemblée des bourgeois, réunis par manière de conseil en la maison de ville de Nantes, à propos du différend survenu entre François II et l'évêque de Nantes Amaury d'Acigné.

(B) Il y a une grande similitude et probablement parenté entre Glequin, tailleur, et Gilles de Glesquin, l'un de ceux que le tailleur Landoys, devenu tout-puissant par sa capacité près le duc de Bretagne, fit condamner en 1483 pour crime de lèse-majesté.

(C) Un Etienne Hallouard, comme Spadine, fait partie de l'assemblée de 1471 ; de même du suivant Jehan Couppegorge.

1459

Le 16 juin, noble homme François Duplanty et Françoise du Cuza, sa femme, déclarent tenir du sire de Retz, à cause de sa châtellenie de Pornic, un hébergement nommé du Silleau, contenant tant en maison, courtil, garenne et autres choses contenant en tout deux boisselées de terre.

1460

Olivier Sauveing, prieur de la Plaine, est choisi pour remplacer, en qualité de 11e abbé de Sainte-Marie, Pierre Sauvaing, son frère ou son oncle (1).

1461

Sous la date du 28 avril, noble femme Lyenor la Roullière, veuve de Guillaume Pellerin, rend aveu au sire de Retz comme châtelain de Prigny pour ce qu'elle possède en Sainte-Marie, savoir 30 hommées de vigne dans le fief ou canton nommé autrefois Roullieras et alors Fief Pellerin.

1462

L'abbé de Sainte-Marie se rend aux Etats assemblés à Vannes.

1467

Le 22 mai, Jean Leray, fils de Martin, Guillaume Leray, fils de Thomas, et Perrot Gervaise, fils de Simon, du

(1) D. Morice le dit son oncle et ajoute qu'il tenait le siège abbatial en 1460 et 1463 et eut pour successeur, en 1464, Charles d'Avaugon, qui obtint, le 10 octobre de cette même année, un fief de Paul II, adressé à l'abbé de Villeneuve, au grand-archidiacre de Nantes et au chefcier de l'église collégiale de Nantes, pour procéder au recensement des biens de son abbaye, précédemment aliénés, et mourut en 1478.

village de la Raignais (1), rendent aveu au sire de Retz pour divers morceaux de terre qu'ils possèdent dans le Clion.

1478

Charles d'Avaugon, 12e abbé, obtient un bref du Pape pour recouvrer les biens de son abbaye, à savoir des dîmes que quelques débiteurs refusent de payer ; il meurt cette même année.

1479

Olivier Appert, 13e abbé, est confirmé par l'évêque de Nantes, alors Pierre Duchaffault, sans recours au Pape.

1484

Sur la démission d'Olivier Appert, qui meurt l'année suivante, Jacques Corbelli ou Corbeau est pourvu du siège abbatial et devient 14e abbé de Sainte-Marie (2).

1501

Le prieur ou curé, Michel d'Arangon, achète le plant de 14 hommées de vigne, pour lui et ses successeurs.

1513

De 1513 à 1520, l'abbé de Sainte-Marie établit comme suit les revenus de son abbaye. On trouve en son livre terrier :

(1) La Rinais.

(2) Olivier Apert donna sa démission entre les mains de Jean de la Balue, évêque d'Angers, le 6 juillet 1484. — Le 14 juillet fut nommé, à sa place, son neveu, Jacques Corbelli ou Corbeau, fils de Guillaume Corbeau et de Catherine Apert (D. Morice).

			L.	Sol.	D.
Dans la paroisse d'Arthon	4	artl. donnant un revenu de		06	06
Bourgneuf	3	—	1	08	08
Bouin	4	—	4	07	06
Bourg des Moutiers	8	—	1	14	»
Chauvé	9	—	2	07	»
Clion	16	—	5	15	»
Etienne M. Luc (St)	4	—	1	06	10
Frossay	1	—	1	»	»
Sainte-Marie	81	—	34	02	07
Saint-Michel	12	—	3	02	04
Machecoul	3	—	2	»	»
Nantes	1	—	»	15	»
Plaine (la)	19	—	5	»	01
Père-en-Retz (St) et Ste-Opportune	8	—	2	14	04
Pornic		—	3	12	09
St-Viaud et St-Brevin	4	—	1	05	02
Vieillevigne	1	—	»	06	»
			71	03	09 (1)

Indépendamment de ces rentes en argent, il lui est dû 42 chapons, 3 poulets et 169 boisseaux et un quartaut de froment, mesure de Saint-Père-en-Retz.

1521

Jean Heaume, descendant probablement de celui qui en 1430 était propriétaire du Pont-Berrunger en Saint-Hilaire, est nommé coadjuteur de l'abbé Corbelli, qui meurt quelque temps après, et Jean Heaume devient 15e abbé (2).

(1) Erreur d'addition : le total est : 66.19.57.

(2) Promu coadjuteur le 26 septembre 1521, il est qualifié d'abbé par acte du 11 janvier 1524. Il assista à l'entrée solennelle de Louis d'Acigné, évêque de Nantes (6 novembre 1541), prêta serment de fidélité au roi (1556) et institua pour chef

Une quittance du 16 7bre est ainsi conçue : « Nous » Frères Jehan Normat et Guillaume Papiot, religieux au » Benoit Moustier et abbaye de Ste-Marie de Pornit, » reconnaisson avoir reçu de monsieur Jacques, notre » abbé, la *some* de 4 livres monnoie de Bretagne cha- » cun pour notre droit de vestuaire escheu du jour » St-Gilles passé, quelle some pour noz deuz val- » lant 9l 12s tournoys, nous en tenons contentz et l'en » quittons et de tout le tems passé le dit abbé, temoings » nos signes manuels. »

du prieuré de Saint-Laurent de Bourgneuf, Jacques Desbouchaux, religieux profès de son monastère (D. Morice).

M. du Bois a bien voulu me communiquer la copie du contrat passé, le 28 août 1554, entre Jean Heaume et six religieux de son abbaye, par lesquels ils s'obligent, ainsi que leurs successeurs, à « entretenir à perpétuité une lampe ardente en ladite église du bourg de Sainte-Marie, devant l'image de Notre-Dame, auquel est le sacraire ». Plus tard, les religieux se déchargèrent de l'entretien de la lampe, la donnant à la fabrique, moyennant 80 livres, mais, bien avant 1776, le recteur de Sainte-Marie n'acquittait plus cette charge. — Je regrette que la longueur de cette pièce ne me permette pas de la donner en entier, non plus que de reproduire les détails généalogiques très précis que M. du Bois a eu l'obligeance de me fournir sur la famille d'Annebault. Sur la fuie, construite ou reconstruite par Jean Heaume, puisqu'elle porte la date de 1556, figurent des armes que M. du Bois a reconnues pour être celles de Jean III d'Annebaut : *de gueules à la croix de vair.* Fils de Claude, maréchal de France, et de Françoise de Tournemine, Jean III, baron de Retz et de la Hunaudaye, chevalier des ordres du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, etc., mourut en 1562 des suites de blessures reçues à la bataille de Dreux. — Il avait épousé : 1° Antoinette de la Baume ; 2° Claude-Catherine de Clermont-Vivonne, une des femmes les plus spirituelles et les plus accomplies de son temps, qui reçut, à titre de douaire, la pleine propriété de la baronnie de Retz et l'apporta en dot à Albert de Gondi, en faveur duquel cette terre fut érigée en duché-pairie en 1581.

1554

La peste s'est en quelque sorte parquée dans le pays de Retz. L'abbé demande pour lui et ses religieux la permission de réciter leur bréviaire séparément, et cela contrairement à leur règle, ce que leur accorde un des grands vicaires.

1557

L'abbé Jean Heaume nomme Guillaume Pineau prieur de Sainte-Anne de Rohard, chapelle, dit l'acte d'insinuation, située sur la paroisse de Savenay.

Rohard, placé aujourd'hui sur le territoire de la commune de Bouée, canton de Savenay, était un prieuré simple, conséquemment ne donnant point charge d'âmes et n'obligeant point à résidence, il.....

1562

Jean Heaume meurt cette année ; il est enterré aux Chartreux de Nantes. Jean Hubert, son parent, devient son successeur et 16e abbé ; il reçoit des bulles d'expectative (1).

1566

Jean Hubert reçoit, cette année, sa bulle de nomination.

1580

L'abbé Hubert étant mort, Guillaume Giroust lui succède comme 17e abbé.

(1) Le 1er juin. Pie IV admit sa nomination le 20 juillet 1565. Il fut béni le 20 novembre par Philippe du Bec, évêque de Nantes. Pie V lui fit expédier ses bulles le 17 janvier 1566. — L'abbé Jean Guichard fut nommé, le 16 avril 1659, premier curé de Sainte-Marie, et le demeura 38 ans, période dont quelques-uns de ses successeurs approchèrent, mais qu'aucun n'atteignit.

A cette époque, le duc de Retz est regardé comme le fondateur de la paroisse.

1589

Les premiers registres de l'état-civil de Sainte-Marie qui soient conservés datent de cette époque.

1591

Guillaume Giroust meurt cette année.

Les troubles civils ne permettant pas de pourvoir à son remplacement, il ne lui est pas donné de successeur immédiat.

1600

Gaspard du Gay, chanoine de Notre-Dame de Paris et nommé 18e abbé depuis quelques années, devient le premier abbé commendataire de Sainte-Marie ; il rend aveu au roi (1) et se démet l'année suivante, se réservant une pension de 200 l.

1601

Guillaume Pineau, religieux de l'abbaye, en devient le 19e abbé (2).

1608

A l'article *coutume*, on a dit que l'abbé de Sainte-Marie (3) devait un pain et un pot de vin à chaque femme qui fait ses relevailles à l'église paroissiale.

Cette année, René Blezeau, alors prieur, a payé cette redevance par ordre de l'abbé régulier, Guillaume Pineau ; il forme à celui-ci une demande judiciaire ten-

(1) En la Chambre des comptes, à Nantes (1600).

(2) En 1617. — Avec lui finit la conventualité.

(3) « Le curé de Pornic, » dit Carou dans son *Histoire de Pornic*, p. 14.

dant à avoir le paiement des avances faites à celui-ci pour cet objet.

1609

L'abbé afferme les dîmes du seul fief Bily 153 boisseaux de froment, mesure de Saint-Père-en-Retz.

Comme on l'a vu, la métairie du Retord, en Chauvé, était une dépendance de l'abbaye ; il en est de même de la métairie de la Haterie, en Sainte-Marie, ainsi que d'un grand nombre de pièces détachées.

La dîme générale est louée au 13e par le seigneur de Retz, un tiers de cette levée revient à l'abbé.

1620

Guillaume Pineau, qui s'est toujours montré très zélé pour le service divin et les droits de son abbaye, meurt cette année.

Le Roi présente au Pape pour lui succéder Roger de Conigan, prieur de Saint-Jean du Grais. En attendant la bulle de nomination, Louis XIII nomme un commissaire pour recevoir les fruits de l'abbaye et faire l'inventaire du mobilier.

1640

Roger de Conigan, 20e abbé, meurt cette année. Aussitôt le Roi nomme Pierre Gérard pour régir et surtout percevoir les fruits de l'abbaye, en attendant la nomination par le Pape d'Albert de Rousselet, 21e abbé.

1648

Le revenu de l'abbaye est porté à 3.000 l. et paye à Rome une taxe de 131 florins.

1653

Albert de Rousselet garde peu de temps son abbaye. Le Roi la donne à Balthazar de Rousselet, son frère, clerc

du diocèse de Tours. Pendant la vacance, Pierre Gérard est encore chargé de l'administration.

1664

Un aveu de cette année établit que la dîme au 13e est due à l'abbaye par le Plessis-Grimaud et par les détenteurs des pièces dites le canton des Aubenais, Moquechien et Buéneuve.

1681

Une sentence de cette année déclare que les titres et papiers de l'abbaye ont été dévastés et pillés.

Cette pièce ne dit point par qui le méfait a été commis ; mais, en se reportant à quelques années antérieures, on trouve qu'en 1675, lors de la publication des ordonnances sur l'impôt du timbre et la vente privilégiée du tabac, il y eut quelques troubles, « qui, dit » Mézerai, ne furent pas de durée, mais coûtèrent » cependant la vie à quelques receveurs et commis, » dont les séditieux brûlèrent les bureaux. » A Nantes, deux femmes jouèrent le principal rôle dans cette révolte et, l'une d'elles ayant été arrêtée, l'évêque de la Baume est saisi et enfermé dans la chapelle Saint-Yves (A) jusqu'à ce que la liberté soit rendue à cette femme.

Il est possible que le pillage de l'abbaye de Sainte-Marie soit dû à cette émeute, qui s'étendit dans la campagne, à moins qu'elle ne soit due à une descente des ennemis menaçant alors nos côtes (1).

(A) Cette chapelle, aujourd'hui disparue, était rue des Halles.

(1) « L'abbaye fut littéralement mise au pillage : on emporta les fenêtres, les portes, les gonds et toutes les ferrures, les ardoises et les plus belles pierres pour construire d'autres logements. On fondit les deux cloches, et le bois, qui servit dans cette circonstance, fut pris dans les charpentes. Le carrelage du four, l'échelle du colombier, tout fut emporté. » *(Sainte-Marie,*

1688

Henri Charles de Rousselet de Château Regnault remplace comme 23e abbé Balthazar, son oncle, qui tint son

p. 25.) Tels sont les navrants détails que nous donne M. Léon Maître, qui nous renseigne également sur l'échec de la mission de Pierre Bunel. — Les archives départementales contiennent une liasse (la 20e) curieuse sur ce peu recommandable personnage, contre qui le vicaire perpétuel, messire François André, revendiqua ses droits devant la cour du duché de Retz, réunie à Pornic, le 22 juillet 1678. L'abbé André dit, entre autres choses, que ses prédécesseurs avaient « pris le Saint-Sacrement dans l'image de la Sainte Vierge, qui est au dos et au dessus de l'autel pour l'administrer aux paroissiens et autres qui ont requis. » Et le sieur Guillaume Picaud, âgé de 74 ans, la veuve Daviau, qui en a 72, la veuve Crespin, 71, Rambaud et Chantreau, respectivement 67 et 63, — « ou environ », dit naïvement l'acte, — Augot enfin, attestent tous le fait.

C'est, sans doute, à la disparition des religieux, qui étaient là, comme partout, la providence du pays, qu'on doit attribuer l'« Etablissement du bureau de charité le 18 du mois de Janvier 1682. Directeurs d'office : M. le Recteur, en son absence, M. son vicaire ; M. du Boismacé ; M. l'allouée ; M. le procureur fiscal ; les sieurs Martin Gicqueau et Mathurin Bichon, fabriqueurs. — Directeurs d'élection : M. Paisnot, prêtre, M. de la Tocquenais, M. du Boismen, M. du marais Pesnot, les sieurs Jean Tardif de la Gauvinière, Georges Mouraud, Honoré Ollivier, Pierre Dosset, Jean Bachelon, Pierre Pelé. — On a nommé Secrétaire le sr Georges Mouraud, Receveur le sr Jean Tardif, distributeur de pain le sr Cardon de la Corbeillère, directeurs des passants, des malades, des pauvres honteux : M. le Recteur ; garde meubles : Madame de la Tocquenais. — On arrête que la distribution de pain aura lieu chaque dimanche à la porte de l'église. On quêtera dans les maisons au commencement de chaque mois. Les quêteurs n'iront jamais seuls et le produit sera remis au receveur qui en chargera son livre après l'avoir fait signé de ceux qui le lui remettront. Que les membres du

abbaye pendant 35 années — Henri, aussitôt sa nomination, en afferme les revenus (1) et, sans plus s'en occuper, il meurt en 1693.

1693

Pierre Louis Orceault, 24e abbé, prend possession (2) de l'abbaye, que, quelques années après, il échange avec les chapellenies dont il est titulaire pour le doyenné de l'église cathédrale de Verdun.

bureau visiteront les malades, et que sept membres suffiront à l'assemblée. — (Signé) François André, recteur de Sainte-Marie ».

(1) Le 16 septembre.

(2) Le 23 août. Il avait obtenu ses bulles le 9 mai.

J'extrais des archives départementales la pièce ci-dessous, qui m'a paru particulièrement intéressante. « Ordonnances de Monsieur l'Abbé de Caumartin, Docteur de Sorbonne, Abbé de Buzay, grand Vicaire de Monseigneur de Nantes dans sa visite à Ste-Marie, le 9e juillet 1696. — Sur l'avis qui nous a été donné que la pluspart des paroissiens attendent trop tard à venir chercher des Confesseurs pour les malades, remettant quelquefois à la nuit, ou aux fêtes et dimanches ; Ce qui porte préjudice, tant à cause des Confesseurs, qui sont retirez de l'autel aud. jours, ou incommodez d'aller la nuit, la chose s'étant pu faire le jour, qu'aussi parceque cela met les malades en danger de mourir sans confession, nous avons ordonné, sur la réquisition de notre promoteur, que les paroissiens seront avertis par le sr Recteur au prône d'être plus exacts à venir à temps convenable demander des Confesseurs, pour éviter les inconveniens susdits.

Sur la plainte qui nous a été faite que les pères et mères de familles ne sont pas assez fidèles à envoyer leurs enfans et domestiques aux instructions et catéchismes, nous avons pareillement ordonné qu'ils seront dorenavant plus exacts à les envoyer aux instructions sous peine de refus d'absolution.

Laissées les présentes au sr Recteur de Ste-Marie pour être par lui publiées au prône et ensuite exécutées. Caumartin, vic. gén. Pour mond. sieur le grand vicaire : Minoche. »

1702

Le vicaire perpétuel de la paroisse est messire Guillemois, avec un revenu de 600 l.

Le pouillé manuscrit de cette époque reproche aux abbés de Sainte-Marie de n'avoir pas assez de zèle pour rétablir le monastère abandonné par eux, ce qu'ils pourraient faire en y employant les revenus qu'ils n'abandonnent pas, non plus que le produit de leurs menses et des offices claustraux, qui pourraient facilement entretenir sept ou huit chanoines (1). La paroisse était desservie par de simples prêtres, à la nomination de l'abbé.

1723

L'abbé Mesnier se démet de son titre entre les mains du Roi, qui nomme pour lui succéder, en qualité de 26e abbé, J.-B. de Lannux, prêtre de l'Oratoire, théologal de Toul et prédicateur de Sa Majesté (2).

(1) Ce reproche semble absolument immérité. « Le temporel primitif, à peine suffisant pour subvenir à l'entretien des pères et des novices, fut amoindri de bonne heure par la mauvaise volonté des descendants de leurs bienfaiteurs, » dit M. Maître, qui énumère toutes les déprédations dont les religieux furent victimes. (p. 23 et 24). « L'Abbaye, dit de son côté M. Anizon, ne pouvait pas suffire à l'entretien de son personnel et de ses vastes bâtiments; son existence était donc fort précaire. » (p. 32). Jamais la voûte de l'église n'avait pu être terminée ; dans le caveau détruit en 1841, on trouva un calice d'étain, preuve d'une véritable pénurie.

(2) Joseph-Marie-Christophe Mesnier, docteur en théologie et doyen de l'église collégiale de Saint-Gengoult de Toul, avait obtenu ses bulles le 7 mars 1697 et pris possession le 9 décembre — Jean-Baptiste de Lannux, nommé le 29 novembre 1723, obtint ses bulles le 23 janvier 1724 et prit possession le 1er juin suivant par procureur. — En 1748, sept jésuites étant venus faire une mission à Pornic, Mgr de la Muzanchère s'opposa à ce qu'ils convoquassent les paroisses voisines, « qui

1751

Mre Berthou de Quervezio est nommé 27e abbé de Sainte-Marie ; il est en même temps chantre dignitaire, grand vicaire et official de Nantes, où il a sa demeure près de Saint-Laurent.

L'église paroissiale est desservie par Me Bahon en qualité de vicaire perpétuel.

1752

Les impôts prélevés sur ceux de Sainte-Marie, qui s'y trouvent sujets, s'élèvent à 947 l. 4 s. 2 d., savoir : pour capitation : 697 l. ; les 21 deniers pour livre : 60 l. 19 s. 9 d. ; dépense pour la milice : 28 l. 13 s. 9 d. ; fourrage et casernement : 160 l. 10 s. 10 d,

1764

Un aveu de cette époque fait connaitre qu'il est dû à l'abbaye 6 boisseaux de froment par les villages de la Prudhommière, du Jaunais et de la Cornillais.

D'autres redevances sont dues sur les bois Grisse, la Durière, la Bregeonnière, la Cornillière, la Viollière, le Portmain, la métairie neuve des Granges, le fief Bily.

Des maisons en Pornic, St-Michel et St-Père en Retz et le Pas-Bochet, en Chauvé, doivent également dîmes et rentes.

1769

L'abbé de Quervezio veut se soustraire au droit de rachat qu'il devait au duc de Retz pour la métairie des Noës ou des Noblets, pour le domaine de la Rochandière,

étaient dans l'habitude de se disputer pour la préséance de leurs croix et bannières. » A la fin de la mission, une nouvelle croix fut plantée sur le calvaire, en présence de quatre mille personnes.

pour les dîmes du fief de la Musse et enfin pour la vigne de la Coustan.

Il consulte trois avocats du barreau de Rennes, qui tous lui donnent tort en droit.

1770

L'abbé de Quervezio arrente à M. Quirouard, de Pornic, le moulin à vent de la Corbeillière, nommé aujourd'hui le Moulin l'abbé (1), — il avait sans doute, été édifié par l'abbé Corbelli, — un magasin et jardin à Pornic, moyennant la redevance annuelleet perpétuelle de 74 quartauts de froment, mesure de Pornic, et deux pièces de terre en Sainte-Marie pour 14 mesures semblables de pareil grain.

1772

Le vicaire perpétuel de la paroisse est messire Rocher (2).

(1) Le Moulin l'Abbé est à 1.600 mètres du bourg sur la route départementale de Pornic à la Plaine.

(2) L'abbé Rocher, 15e curé, du 9 juillet 1765 au 15 janvier 1787. — La pièce ci-après fera bien connaître l'état de la paroisse à cette époque :

« Brevet de la paroisse Sainte-Marie de Pornic, présenté à l'illustrissime et révérendissime Jean Frétat de Sarra, Evesque de Nantes, à l'endroit de sa visite faite le dix-huitième jour de septembre mil sept cent soixante-seize. — Recteur : Messire René-Nicolas Rocher, originaire de la paroisse de Sion en ce diocèse. — Prestres : il n'y en a point. — Fabriqueurs derniers sortis de charge : Jean la Raison, François Gendron. — Fabriqueurs en charge dudit jour onziesme mars mil sept cent soixante-seize : François Giraudet, Julien Raboteau. — Témoins sinodeaux : Jacques Garnier, Jean Tardif, Jean Porcher, Jean Crespin. — Patrons, revenus et charges de la cure. Ledit Recteur a déclaré qu'elle est en la présentation de M. l'abbé de Sainte-Marie de Pornic, qu'elle contient neuf cents communiants, que les revenus consistent en cinq cents livres de portion congrüe sans dixmes; que les décimateurs sont M. l'abbé de Sainte-Marie, monseigneur le duc de Ville-

1778

M. du Pargo est nommé 28e abbé de Sainte-Marie (1).

roy, monseigneur le prince de Condé, M. du Bois de Chollet, M. de la Tocnaye, les moines de Saint-André d'Angers, et les moines de Blanche-Couronne.

Et a dit qu'à raison d'icelle, il est obligé de faire le catéchisme, et à l'administration des sacrements seulement, d'autant que M. l'abbé de Querverzio, abbé de ladite abbaye, ordre de Saint-Augustin, à la nomination du roy, doit tous les offices tant de ladite abbaye que dans l'église paroissiale, qui consistent en la grande messe paroissiale des dimanches et festes de l'année, en outre à l'office canonial tous les jours de l'année, matines, laudes, prime, tierce, sexte et none, vespres et complies, ce qui ne se fait plus ; que ledit sieur abbé est obligé à vingt écus d'aumône, qui doivent être distribués aux pauvres de la paroisse; ledit recteur déclare qu'il a reçu de monsieur l'abbé une seule fois quatre-vingt-dix-neuf livres depuis près de douze ans qu'il est dans la paroisse, en outre que ledit sieur abbé est tenu à l'entretient de la lampe de l'église, ce qui s'acquitte; déclare, en outre, ledit recteur n'avoir d'autre titre de cette obligation qu'un ancien brevet de 1666.

Il n'y a dans la paroisse que cette seule abbaye, qui vaut quatre mille cinq cents livres ; il y avoit autrefois une maison religieuse dudit ordre de Saint-Augustin démolie. — Prieurés : il n'y en a point. — Chapelles rurales : il n'y en a point. — Chapelles domestiques : il y en a une à la maison du Boismacé, sans fondation, et où on ne dit plus la messe depuis longtems. — Bureau de charité : il n'y en a point. — Petites écoles : il n'y en a point. — Confrairie : celle du Rosaire, sans fondation et sans revenus. — Bénéfice : le bénéfice des guichards possédé, et desservi par missire Jean Connain, Recteur de la paroisse de Notre-Dame de Monfaucon, et vaut de revenu quatre-vingt livres. La tradition porte que le titulaire doit une seconde messe les dimanches et festes de l'année. » Suivent la liste des fondations de messes chantées pour B. Roul, V. Fouré, J. Leray, M. Porcher, E. Ollivier, F. Vigneux et sa femme, les femmes Guichard, Couronné, Guitteny, Vigneux, Moreau et sa sœur Marie Vigneux, et celle des rentes et revenus de la fabrique. — » (Archives départementales).

(1) Il était vicaire général du diocèse de Rennes.

1779

La seigneurie du Boismacé est à M. de Chevigné. Bref et Sableau, dit Ogée, appartiennent à M. le prince de Condé. Les Brefs sont dans le Clion et Sableau est en Sainte-Marie (1).

1780

Les fouages de Sainte-Marie s'élèvent, cette année, à 894 [1].

L'abbé de Sainte-Marie fait le terrier de son abbaye, sur lequel se trouvent 20 propriétés lui payant des redevances.

1782

Le toit de l'église paroissiale est presque entièrement réparé cette année.

Approchant de l'époque révolutionnaire, et ayant fait connaître quelles étaient les propriétés de l'abbaye, il convient de dire un mot des droits seigneuriaux qui pesaient sur une partie de la commune depuis des siècles et qu'une seule nuit doit faire disparaître (2).

A cette époque, Gobard, sieur de Teillai, doit faire hommage, rachat et redevance au duc de Retz pour le fief de Mareil.

Mathurin de la Perdrix est tenu aux mêmes devoirs pour la métairie de l'Angle, connue encore aujourd'hui.

Du Bois Orhant doit également les mêmes devoirs pour le lieu noble du Bois Macé, celui du Bois Joly,

(1) Le Sableau, dont le nom a été conservé, se trouvait entre le bourg et la plage des Sablons. — M. H. du Bois y a découvert des substructions importantes.

(2) Tout cet alinéa est rayé à l'encre dans le manuscrit de Chevas. — Il est, d'ailleurs, superflu de faire remarquer que ces fameux privilèges, dont l'origine fut des plus légitimes, puisque des devoirs étroits y correspondaient, n'existaient plus guère que de nom.

pour la dépendance de son fief de la Guerche en Sainte-Marie et pour plusieurs autres morceaux de terre.

Le sieur du Bref doit également les mêmes droits pour les Brefs et le Sableau (1).

Le duc et la dame son épouse sont déclarés fondateurs de l'abbaye, l'abbé leur doit prières et oraisons.

Les moines de Buzai doivent au même seigneur et dame foi et hommage pour une même cession de terre en Sainte-Marie, appelée aussi Buzai.

Le presbytère est tenu des mêmes à devoir de prières et oraisons.

Mathurin Paynot leur doit foi, hommage, rachat et rentes pour un fief du Boismain en ....

Une grande quantité de terres de la paroisse sont qualifiés de fiefs et biens nobles.

Et tous ces droits du seigneur de Retz, et ceux que les possesseurs de ces biens prélèvent, établis depuis des siècles, s'évanouiront dans une nuit !

1789

Dans l'assemblée du mois de septembre, la paroisse de Sainte-Marie est du petit nombre de celles qui votent pour la continuation des pouvoirs impératifs à donner aux députés aux Etats généraux.

1790

Dans l'organisation de cette année, la paroisse de Sainte-Marie est mise au nombre des cinq formant le canton de Pornic.

Le 15 février, la première mairie est instituée. Sont nommés maire : R. Conain ; procureur de la commune : Michel Séguineau, et officiers municipaux, Julien Hardy,

(1) Cette phrase est biffée au crayon rouge.

Pre Chambron, Jean Mesnard, Mathurin Boutin et Pre Mary (1).

Le 21 novembre, à l'exemple de plusieurs autres ecclésiastiques, le curé Mouilleron et son vicaire présentent au district leur rétractation de l'adhésion qu'ils ont donnée à l'adresse du clergé du diocèse de Nantes à l'assemblée nationale.

Dans l'assemblée du district, du mois de septembre, proposition est faite et adoptée de partager le territoire de la commune de Sainte-Marie entre les communes de Pornic, du Clion, de la Plaine et de Saint-Père en Retz. Cette proposition n'a aucune suite ; les événements qui se préparaient l'empêchèrent probablement (2).

1791

Un recensement de cette année porte la population à 1.300 individus, il est à remarquer que ce chiffre est celui donné par Ogée douze années plus tôt.

La municipalité dresse de la manière suivante l'inventaire des revenus ecclésiastiques :

(1) La municipalité fut instituée en vertu d'un décret rendu, le 12 novembre 1789, par l'Assemblée nationale. Il fut procédé, sous la présidence de M. de la Gauvinière, à la nomination du maire Roch Conain (ou Connain, suivant une pièce signée de lui et faisant partie de papiers découverts à Sainte-Marie par M. l'abbé Dominique et donnés par lui à M. le chanoine Briand), d'un procureur, de cinq échevins et de douze notables.

(2) La proposition fut faite le 24 septembre. Pour la réponse qui y fut donnée, voir l'*Excursion pittoresque*, etc., p. 15 et 16. — Cette même année, l'abbé du Pargo consentit à la démolition de ce qui restait de l'abbaye pour permettre d'agrandir le cimetière. (Ce cimetière a été transféré sur la route au N.-E. et bénit le 15 janvier 1870). — Les armes de l'antique abbaye qui venait de disparaître étaient *de gueules au porc-épic d'argent*.

L'abbaye, titulaire du Pargo, maison, terres, prés, deux métairies, rentes en blé et dîmes.....		4.066	»
Ce revenu n'avait jamais été porté qu'à 2.000 l. et ici on ne parle que des propriétés et rentes dues ou prélevées dans la commune.			
La cure, titulaire Mouilleron.....	9	156	»
Le Legat des Guignards.....	7	235	»
Les domaines appartenant à la cure de Provins (....).....	20	461	»
L'abbaye de Blanche-Couronne (Chapelle-Launay), rentes en argent et froment.....		64	»
L'abbaye de Saint-Serge d'Angers, en dîmes.....		128	»
L'abbé Poly de Saint-Thiebaud, grand vicaire de Nantes, trait de dîmes.....		12	»
La fabrique de Pornic, une borderie, prés et pâtureau,.....		194	»
	36	5.316	»

L'hôpital de Pornic possède un corps de ferme, non compris dans la déclaration, lui rapportant 830 l. 10.

Ainsi, c'était plus de six mille francs de revenu, suivant la déclaration elle-même, qui échappaient à l'impôt, non compris les droits seigneuriaux.

(1) Dans la déclaration des revenus ecclésiastiques de Pornic figure l'abbaye de Sainte-Marie de Pornic, titulaire du Pargo, pour une rente de 4 boisseaux de froment, 28 l. — Parmi les pièces que M. le chanoine Briand a bien voulu me communiquer, s'en trouve une intitulée : « Aiguillanneuf ou quête qu'ont faite les sieurs Michel Moreau et Pierre Mazellier pendant leur année de fabrique, 18 septembre 1791. (Sainte-Marie) ».

Le 6 février, M. Mouilleron et M. Fardel, son vicaire, refusent de prêter le serment, déclarant que, si pour le temporel ils reconnaissent l'autorité civile, pour le spirituel ils ne peuvent reconnaître que celle du Pape et d'une assemblée d'évêques, qu'ils obéiront dès que ceux-ci auront prononcé (1).

Plus tard M. Fardel figure sur la liste des prêtres soumis à la déportation, mais on n'y voit pas M. Mouilleron.

Le Directoire ordonne au sieur Barion, procureur à Paimbœuf et ci-devant celui de l'abbaye de Sainte-Marie, de déposer au district les titres de l'abbaye.

Au mois d'août, Sainte-Marie est réunie, pour le spirituel, à la cure de Pornic, c'est à dire que le curé de cette paroisse y fera les fonctions de son ministère en attendant que l'évêque Minée puisse y envoyer un prêtre.

1792

A la fin de l'année, M. Avril est nommé curé par l'assemblée électorale (2).

(1) La courageuse déclaration de ces confesseurs de la foi est rapportée textuellement par M. Anizon (*Excursion pittoresque,* etc. p. 38-39. — Consulter également la *Semaine religieuse* et les beaux ouvrages de M. A. Lallié et de M. le chanoine Briand au sujet des persécutions auxquelles ces dignes prêtres furent en butte). Né à Batz en 1750, M. Mouilleron avait été vicaire à la Trinité de Machecoul avant d'être nommé curé de Sainte-Marie (15 mars 1787). Arrêté à Batz et emprisonné à Guérande, il dut s'embarquer au Croisic pour l'Espagne, passa de là en Angleterre et, de retour en France après la Révolution, mourut à Nantes, rue du Moulin, 14, chez son neveu Louis Lehuédé (18 novembre 1802). Quant à l'abbé Fardel, né au Pouliguen, le 18 octobre 1766, il devint, en 1805, curé de Batz, où il mourut, le 8 avril 1820.

(2) Chevas intervertit les faits. MM. Mouilleron et Fardel, ayant quitté le presbytère le 17 juin 1791, y furent remplacés,

1793

Tous les vases et ornements de l'église sont envoyés au district (1).

Au mois de juillet, les Royalistes envahissent la commune et en enlèvent, après mille dégâts, les blés et instruments aratoires qu'ils peuvent découvrir; une sortie de la garnison de Paimbœuf les force à s'éloigner (2).

1794

Les revenus de la Fabrique ayant été omis dans la déclaration de 1791, une déclaration supplétive est faite cette année; elle porte les huit morceaux de terre que possède cette fabrique pour un revenu de 25 l.

le surlendemain, par M. Avril, vicaire de la Plaine. (Notons, en passant, que cette paroisse avait été desservie jusqu'en 1760 par un moine de l'abbaye de Geneston, qui, comme celles de Sainte-Marie et de Châteaubriant, appartenait aux Augustins). Le curé constitutionnel, ayant compris son erreur, disparut brusquement. L'évêque Minée n'ayant personne pour le remplacer, le district prit, le 11 août, un arrêté réunissant provisoirement Sainte-Marie à Pornic. Là, s'était installé, depuis le départ de M. Galipaud, qui, le 5 février, avait refusé le serment civique et avait été condamné à la déportation, M. Mouillard. Ce dernier écrivit, le 1er novembre 1792, une lettre assurant « qu'il dessert depuis un an au moins les trois quarts de la paroisse de Sainte-Marie, faisant les baptêmes, mariages et sépultures; il demande de l'aide, mais l'évêque Minée n'a aucun prêtre à lui envoyer » (Chevas, *Pornic*, p. 52).

(1) Nouvelle erreur: ce n'est pas en 1793, mais en 1794 que les objets précieux furent envoyés à Paimbœuf par la fabrique, qui en dressa l'inventaire le 28 février. La municipalité se réserva une cloche « pour appeler ses membres aux réunions et pour sonner le tocsin en cas d'alarme ».

(2) Pornic fut enlevé, à deux reprises différentes, par l'armée royaliste, commandée, le 27 mars, par le marquis de la Roche Saint-André, et, le 23 avril, par Charette.

Un recensement fait cette année donne le détail suivant des animaux domestiques qui se trouvent dans la commune : 42 chevaux et juments et 3 poulains, 42 bourriquets, 197 bœufs et 42 taureaux, 487 vaches et génisses, 3.300 moutons et béliers, 130 porcs et 7 chevaux.

La garde nationale marche plusieurs fois en 1793, comme cette année, avec celle du canton et entretient un poste au Porteau ; aussi le district demande-t-il qu'elle ne soit pas désarmée.

La commune reçoit le nom de Roche-Pelletier (1).

L'injonction faite à la municipalité de faire porter au marché de Pornic les blés et autres denrées ne reçoit pas son exécution, soit que l'autorité est impuissante, soit qu'elle professe cette maxime, d'un étroit égoïsme : chacun pour soi. L'agent national près le district en ayant fait un rapport, l'arrestation de la municipalité est ordonnée le 6 décembre, afin que ses membres déclarent quels sont les auteurs ou les soutiens d'une coalition représentée comme ourdie pour affamer le pays.

1795

La commune est fréquemment exposée aux irruptions de gens armés qui par bandes parcourent les métairies et en enlèvent les bestiaux, qu'ils prétendent leur avoir appartenu, et les conduisent dans la forêt de Princé. La municipalité arrête que le représentant du peuple sera prié d'ordonner qu'une garnison soit mise à Chauvé pour arrêter cette dévastation.

L'exercice du culte avait été suspendu dans cette

(1) « Le mot de *Marie* effrayait le district. Sous l'inspiration de ce sentiment, les révolutionnaires d'alors voulaient, comme ceux d'aujourd'hui, proscrire même les mots qui rappellent un souvenir chrétien » (*Voyage pittoresque*, etc., p. 40-41). Le nom de Roche-Pelletier fut imposé le 12 janvier 1794.

paroisse comme dans un grand nombre d'autres. (1) Les habitants s'assemblent et déclarent que, conformément à la liberté des cultes et des droits de l'homme, ils veulent conserver la religion de leurs pères ; en conséquence, ils demandent que le gouvernement leur laisse leur église paroissiale pour l'exercice du culte catholique.

1796

Exposée aux pillages des Royalistes, Sainte-Marie l'est également aux réquisitions républicaines, et, cette année, pour fournir du bois aux troupes campées à la Plaine, elle fait abattre les bois de la Tocnaie. (2)

1795

Baudouin est adjoint municipal.

1800

L'organisation de cette année ne change rien à celle de Sainte-Marie, qui reste du canton de Pornic ; son maire est en même temps son curé, M. Baudouin ou, comme on le nommait, le père Baudouin, qui, après avoir été obligé de quitter Rouans (v. cet art.), s'était rendu à Paris dans sa famille et en était revenu à l'époque où, les troubles cessant en partie, il put exercer le ministère qu'il avait embrassé.

(1) Cette phrase est rayée à l'encre dans le manuscrit. La réclamation des habitants est du 17 novembre ; il y fut fait droit. Leur église leur fut rendue, et l'abbé Beaudouin, qui était arrivé le 25 avril et avait administré le spirituel de la paroisse, exerça officiellement les fonctions de curé. — Cette même année, rapporte Chevas, la chapelle Sainte-Anne de Pornic, estimée 480 l., fut vendue. Elle datait de 1700.

(2) Le 11 septembre, Pornic tenta pour la seconde fois de s'agrandir aux dépens de Sainte-Marie, en faisant poser à la municipalité certaines questions insidieuses par le district de Paimbœuf.

Nous qui l'avons connu, nous ne pouvons nous dispenser de lui consacrer une courte notice, ce sera probablement la seule qui aura jamais été faite sur le compte de cet homme de bien (v. à la fin) (1).

1805

Le culte, à l'abri du concordat et de la puissance impériale, avait repris toutes ses cérémonies intérieures. Le curé Baudouin veut davantage, il annonce que la procession de la Fête-Dieu sortira de l'église *en la manière qu'elle avait accoutumée.*

Cette annonce se répand bientôt dans les communes voisines et le 27 prairial (16 juin) toute la population de Pornic, de la Plaine et de Saint-Michel se rend dans le petit bourg de Sainte-Marie ; pour la jeune génération, c'est un spectacle tout nouveau, et pour la génération qui s'en va un objet de vénération, et, on peut le dire, pour beaucoup un objet de curiosité railleuse, car on connaît l'extrême pauvreté de la paroisse, et on veut voir quelle pompe pourra déployer le pauvre et simple curé qui l'administre.

Favorisée par un temps superbe, la procession se met en marche et se rend au reposoir que, seul, le père Beaudouin a édifié ; bien qu'il ait quelques confrères à l'assister, il n'a voulu céder à personne l'honneur de porter l'ostensoir, qui, à la vérité, n'est qu'en étain, mais il est abrité sous un dais magnifique surchargé d'or et

(1) Il est profondément regrettable que cette notice soit restée à l'état de projet, car M. Beaudouin était un de ces prêtres aussi remarquables par l'éclat de leurs vertus que par l'énergie de leur caractère. C'est à lui que Sainte-Marie doit d'avoir fait repousser deux nouvelles tentatives d'annexion, faites le 19 juin 1800 et en 1819. Le cumul des fonctions est un cas fort rare ; on n'en citerait, je crois, d'autre exemple qu'à l'île de Houat jusqu'à son érection en commune du canton de Quiberon (1891).

d'argent, ne le cédant en richesse qu'à la chape dont le prêtre est revêtu... Parmi les curieux étonnés ceux qui le sont davantage appartiennent à la paroisse, car ils n'ont entendu parler d'aucun achat et ces brillants ornements apparaissent pour la première fois à leurs regards....

Bientôt de sombres nuages obscurcissent l'horizon, menacent d'un orage; mais, tout entier à l'œuvre qu'il accomplit, le père Baudouin n'écoute ou n'entend les observations que lui font les marguilliers qui portent le dais, ni le tonnerre qui gronde, et, grave et recueilli, il monte à l'autel improvisé, bénit les assistants et reprend avec la même gravité le chemin de l'église...; l'orage a marché aussi; et, les nuages venant à s'ouvrir, une pluie abondante inonde les assistants, qui abandonnent la partie. Le curé presque seul rentre dans le temple; mais, hélas! le dais si riche, la chape si brillante, le bonnet carré lui-même, n'ont plus leur forme et leur éclat; toute cette richesse était disparue, car elle n'était qu'en.... papier.... Huit jours entiers, le curé s'était renfermé seul pour faire ses apprêts et étonner ses paroissiens.

Au dîner qui suivit, il soutient avec gaîté la raillerie des convives et nous, qui étions trop jeunes pour nous en souvenir, nous avons ouï dire que souvent il parvenait à mettre les rieurs de son côté, car personne ne pouvait nier et son esprit et sa simplicité évangélique.

Ce petit épisode n'est rapporté que pour faire voir quelle était la pauvreté de la paroisse qui, du reste, n'avait jamais été riche, malgré ou à cause des gros revenus de l'abbaye.

1811.

La population du bourg est portée à 76 habitants (1).

(1) Il n'y avait alors guère plus d'une quinzaine de maisons; ce nombre doubla en trente ans. Il est actuellement de 80 environ, comme nous l'avons vu.

1812

Comme maire, M. Baudouin combat avec une grande chaleur une mesure administrative qu'il croit contraire aux intérêts de sa commune ; on ne sait à présent s'il donna sa démission ou s'il fut reconnu qu'il ne pouvait conserver ses doubles fonctions ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que M. Hardy est nommé maire de Sainte-Marie.

1820

Cette année, on coupe la voûte d'une cave de l'ancien couvent qui joignait l'église, où voit encore les restes de cette cave et on ne manque pas de dire dans le pays que c'était un souterrain par lequel les moines descendaient la nuit à l'office... quand ils y allaient, disait un jour le père Baudouin, qui, tout bienveillant qu'il était envers tout le monde, manquait peut-être de charité envers ses anciens confrères et les hauts seigneurs du clergé (1).

1821

La demande de l'établissement d'un petit port à l'anse du Porteau est faite au Conseil général, qui, tout en reconnaissant son utilité et la convenance du lieu, rejette cette demande, faute de fonds (2).

(1) Chevas semble prendre bien au sérieux une boutade qui sur les lèvres de l'abbé Beaudouin n'avait que le caractère d'une inoffensive et... facile plaisanterie.

(2) Cette création n'eut été qu'une restauration, puisque c'était par le Porteau que se faisaient jadis les échanges avec Noirmoutiers. Quelques chaloupes y viennent d'ailleurs. Le site, agreste et grandiose, est le plus beau des environs. Lorsque la ligne des villas, qui s'étend toujours, aura gagné cette plage, peut-être sera-t-elle assez fréquentée par les baigneurs, car ils y trouveront la sécurité qui manque, malheureusement, aux Sablons.

1823

Le père Baudouin quitte sa cure, qu'il donne à sa paroisse, et, se bornant à sa pension ecclésiastique, il se retire au Sanitat de Nantes. M. Morel le remplace (1).

1831

Le 14 janvier, une ordonnance royale autorise la formation d'une association de propriétaires de prés et marais bordant le canal de Haute-Perche et les étiers latéraux, sous la dénomination de communauté des marais de Haute-Perche.

1836

Une ordonnance royale du 14 septembre enlève à la commune de Sainte-Marie, au profit de celle de Pornic, une contenance de 74 hectares, 50 ares, 08 centiares, 3 maisons et un moulin à vent (2).

(1) Nommé à Vigneux en 1828, il fut remplacé par M. Couton, vicaire à la Cathédrale, qui fut installé le 10 février.

(2) Pornic, qui avait joui des prérogatives féodales : châtellenie, siège de justice, prieurés, étouffait dans son étroite enceinte. Le nombre de ses habitants, qui était de 200 au XVe siècle, atteignait 1.200 à la fin du XVIIIe et était alors de 1.300 (il dépasse 2.000 aujourd'hui). — Grâce à l'énergie de son maire, M. Guichet, il obtint enfin, le 14 septembre 1836, une extension de territoire qui, toute faible qu'elle fût par elle-même, lui procurait des avantages d'une importance vitale. Elle lui attribuait, en effet, la fontaine de Tourte, dont l'usage et l'entretien donnaient lieu à des difficultés et à des rixes continuelles, la source ferrugineuse de Malmy et les plages depuis celle qui avoisine cette source jusqu'à la Noëveillard, plages dont la réglementation était virtuellement impossible jusque là. Aussi, en 1841, cette petite ville recevait-elle la visite de 3.000 personnes. Grâce à l'intelligente initiative de ses maires successifs : MM. Quirouard, Chollet, Bocandé, Thibaud, Landreau, Laraison, sa vogue, devenue considérable à partir

1839

On découvre un enfeu devant le grand autel de l'église de Sainte-Marie ; en y descendant on trouve 3 tombeaux en marbre ; ce caveau peut avoir 3 m. 800 mill. de long sur 2 m. 274 mill. de large.

Il est à regretter que le curé (M. Couton) n'ait pas permis de faire des recherches dans ce caveau funèbre, lesquelles auraient pu mettre sur la voie de quelques faits ignorés (1). Les deux extrémités de cet enfeu sont murées en pierres sèches (2).

1840

M. Thomas, maire de la commune, établit une sucrerie de betteraves à Sainte-Marie ; il abandonne son entreprise ; mais il rend un autre service à la commune par l'établissement d'un four à tuiles et à briques.

1842

M. Charpentier établit un second four à briques en Sainte-Marie.

de 1850, s'accentua encore depuis la transformation de Gourmalon. Cette affluence d'étrangers rendit indispensable l'ouverture d'une route directe entre la Noëveillard et Sainte-Marie, en 1855. La construction de nombreuses villas, la création d'un établissement hydrothérapique et de bains de mer, puis de bois aux Grandes-Vallées, etc., ont été pour Sainte-Marie une large compensation de cette diminution de territoire.

(1) Chevas confond ici deux découvertes qui eurent lieu, la première en 1839 : celle d'une section du souterrain coupé au XVe par les murailles du chœur, mesurant environ 6 m. sur 3 m. et absolument vide, la seconde en 1841 : celle de l'enfeu des anciens abbés, qui contenait les trois tombeaux dont il parle ci-dessus. — (Voir *Excursion pittoresque*, etc, p. 33-35, et ma Notice sur *Notre-Dame du Tabernacle*, p. 14 et 15.)

(2) Cette phrase est rayée à l'encre.

* * *

Ici s'arrêtent les notes de Chevas concernant l'historique de Sainte-Marie. Elles sont suivies d'une liste des villages avec le nombre de feux, la direction par rapport au bourg, leur distance à vol d'oiseau et quelques observations sur certains d'entre eux. Ceux qui voudraient la consulter n'auront qu'à la demander au très aimable M. Giraud-Mangin. Ils pourront également parcourir une innombrable collection de documents qui se trouvent aux Archives départementales et que l'érudit conservateur, M. Léon Maitre, mettra complaisamment à leur disposition (1). Ceux qui désireraient simplement avoir quelques renseignements sur les événements plus modernes pourront lire les savants ouvrages de ce dernier et de M. Anizon, ainsi que celui que j'ai moi-même publié, l'année dernière, sous ce titre : *Notice archéologique et religieuse sur Notre-Dame du Tabernacle, précédée d'un aperçu historique sur Sainte-Marie.*

Le Baron de WISMES.

(1) 1435-1789 : Inventaires de titres et de mobilier. Déclarations et listes de fondations. Testaments. Procès-verbaux de visites. — 1524-1792 : Comptes de la fabrique. — 1609-1779 : Titres de la fabrique. Dons et legs. Rentes. — 1609-1787 : Travaux de réparation de l'église, du presbytère, de la chapelle Saint-Nicolas et des chemins. — 1629-1758 : Aveux aux seigneurs. Baux à ferme. — 1638-1713 : Contestation relative aux limites de Saint-Gilles et de Sainte-Marie de Pornic, qui se disputaient la mouvance de la maison de Montplaisir. — 1640-1751 : Impositions, quittances et affranchissements de droits. — 1705-1781 : Rôles de fouages. — 1715-1790 : Délibérations. — 1783 : Inventaire de titres.

CHAPELLE DU CRUCIFIX

A 1.200 mètres du Croisic, au bord du chemin qui, de la route de Batz conduit à la Côte, au haut d'une légère éminence, surgit d'une corbeille de verdure, une jolie Chapelle en granit du XVIe siècle. D'un côté, elle touche à la grande Côte et à cette longue ligne de rochers qui la bordent, témoins de naufrages répétés, de bien nombreux sinistres ; de l'autre, elle aspecte cette petite mer intérieure à marée haute, cette vaste étendue de sable à marée basse connue sous le nom de *Traict*, nom qui semble, d'après le savant abbé de Drézigué, un dérivé du terme celtique *Triez* (grève), témoin lui aussi de bien des catastrophes. En effet, avant 1840, époque où la presqu'île fut mise en communication directe avec Guérande et les autres villes de l'intérieur, le traict était l'unique et dangereuse voie par laquelle on pouvait communiquer avec elles. Les nombreux voyageurs

qui le traversaient à l'heure très limitée où il était praticable, étaient exposés à être surpris par le brouillard ou des pluies torrentielles, à s'égarer et à être submergés. Heureux quand ils pouvaient gagner la croix qui s'élève de temps immémorial au milieu de la plaine sablonneuse. Cette croix tutélaire, entourée de degrés qui en facilitent l'accès, a fréquemment offert aux malheureux en péril, un asile momentané.

La Chapelle du Crucifix, d'un style très pur, est de forme rectangulaire, avec un chevet à trois pans coupés. Sa longueur est de seize mètres et sa largeur de sept mètres 60 centimètres. Elle est éclairée par cinq belles fenêtres ogivales dont trois dans le chevet, une dans le mur du côté gauche de la nef et une au-dessus de la porte principale. Les fenêtres sont couronnées d'un fronton triangulaire orné de crochets sur ses arêtes. La grande porte surbaissée en anse de panier, est couronnée d'un bandeau à contre-courbures également orné de crochets, terminé par un panache et placé entre deux pinacles. Le mur du côté gauche est percé d'une porte plus petite exécutée sur le modèle de la grande.

Son nom est celui du pays : Chapelle du Crucifix ou de la Croix, comme Croisic ville de la Croix, dont les armes sont : d'argent à la croix de gueules accompagnée de quatre hermines cantonnées.

Elle a été élevée sur un tertre où, selon la tradition, St Félix ou ses disciples baptisèrent, après leur conversion, les derniers Saxons occupant, à l'embouchure de la Loire, l'extrémité de la rive droite. Cette tradition a été parfois mise en doute. Ce qui cependant parait certain, c'est que, d'après les recherches faites dans les vieilles archives de leurs églises, les curés actuels du Croisic et de Batz ont constaté l'existence, antérieure à la chapelle ogivale et sur son emplacement, de croix ou d'édicules rappelant quelques souvenirs mémorables. Le choix, d'ailleurs, qu'en fit

Rudolphe Karahès, son édificateur, de préférence à tant d'autres lieux aussi pittoresques et beaucoup plus rapprochés de Batz, sa demeure, est la confirmation des traditions religieuses se rattachant à ce petit coin de terre. Quant à la source située à ses pieds et où aurait été puisée l'eau qui servit à baptiser les néophytes, elle alimente parcimonieusement, encore aujourd'hui, l'étang voisin qui borde la route.

Deux bulles, l'une de Clément VII (Jules de Médicis) du 15 mai 1534, l'autre de Paul III (Alexandre Farnèse) du 27 mars 1540, accordent des indulgences à ceux qui contribueront à la conservation et à la réparation de cet édifice. Leur protocole permet de croire qu'il s'agissait de la reconstruction d'un ancien monument élevé, en un lieu déjà vénéré, par quelque chevalier revenu sain et sauf des Croisades ou ayant échappé miraculeusement à quelqu'autre grand péril.

Les bulles désignent, comme promoteur de l'édification de la Chapelle actuelle un certain Radulphe Karahès, dit la première, Rodolphe K/hais, dit la seconde bulle, laïc et paroissien de Batz. Ces bulles accordent des indulgences à ceux qui, dans de certaines conditions et à certaines fêtes, visiteront la Chapelle, particulièrement le premier dimanche de mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix.

Radulphe Karahès devait être riche pour édifier un monument de cette importance. Il devait être commerçant, car au-dessous des armes de Bretagne placées à la droite de la première bulle, se voient probablement les siennes : un vaisseau voguant voiles déployées.

Voici la traduction de ces deux pièces due à un ecclésiastique du diocèse de Tours, ancien élève de l'Ecole des Chartes qui en a fait et laissé deux superbes photographies à M. l'abbé Clénet, le distingué curé du Croisic de qui nous les tenons.

1re Bulle

Alexandre d'Osti, Jean de Porto, André de Preneste, Evêques ;

Antoine, du titre des 4 Saints couronnés, Etienne Gabriel du titre de St Vital, Prêtres ;

Innocent de Ste Marie in Dominicà, Alexandre de Ste Marie in viâ latà, Nicolas de St Vite in Macello, Augustin de St Adrien, François de St Marc, Gérôme de St Georges à la toison d'or et Odet des Sts Serge et Bacchus, Diacres ;

Par la Miséricorde Divine, Cardinaux de la Ste Eglise Romaine, à tous et chacun des fidèles qui verront les présentes lettres salut éternel dans le Seigneur.

Plus nous portons fréquemment l'esprit des fidèles aux œuvres de charité, plus nous pourvoyons salutairement au salut de leurs âmes. Désirant donc que la chapelle du St Crucifix situé dans la paroisse de St Guénolé de Batz, près le port du Croisic, Diocèse de Nantes, à laquelle, comme nous l'apprenons, notre cher fils dans le Christ Radulphe Karahès, laïc, paroissien de ce lieu, porte une singulière dévotion, soit entourée d'honneurs convenables et toujours vénérée par les fidèles et que dans les structures et édifices elle soit convenablement réparée, conservée et maintenue et qu'elle soit convenablement pourvue de livres, de calices, de luminaires, d'ornements ecclésiastiques et autres choses nécessaires au culte divin ; Donc, afin que les fidèles affluent eux-mêmes d'autant plus volontiers par dévotion vers cette chapelle et prêtent la main plus promptement à sa réparation, sa conservation, son maintien et qu'ils se voient plus abondamment, recréés par le don Céleste de la Grâce, Nous Cardinaux susdits, inclinés surtout par les supplications humblement présentées sur ce point par le même Radulphe, confiants dans la miséricorde du Dieu tout puissant, dans l'autorité des Sts Apôtres Pierre et Paul, Nous accordons

cent jours d'Indulgences à tous et à chacun des Fidèles de l'un et l'autre sexe qui vraiment pénitents et confessés, visiteront dévotement cette chapelle et feront l'aumône, à savoir : le Vendredi Saint, aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Ste Croix, de tous les Saints, de la Nativité de N. S. J. C. depuis les premières Vêpres aux deuxièmes inclusivement.

Les présentes devront durer des temps perpétuels. En foi des quelles Nous avons muni de Notre Sceau ces présentes lettres.

Donné à Rome, dans nos demeures, l'année de la naissance de N. S. mil cinq cent trente quatre, le quinze du mois de mai ; Du Pontificat de Notre Très St Père dans le Christ Clément septième, Pape par la Divine Providence la onzième année.

E GALTERI

Pièce ornée d'enluminures représentant en haut, au centre N. S. J. C. en Croix, entre la Ste Vierge et St Jean. Dans l'angle à droite St Pierre et St Paul tenant de leurs mains le voile de la Ste Face. A gauche St Rodolphe Evêque et St Rodolphe Abbé, patrons du suppliant Karahès. Au-dessous, à droite, les armes du Pape Clément VII. A gauche, les armes de Bretagne et, au-dessous, un navire voguant sur la mer les voiles déployées, sans doute le blason du suppliant Karahès, riche armateur.

2me Bulle

Justin d'Osti, Antoine de Sabine, Vincent de Preneste. Mathieu d'Albano Evêques ;

Benoist du titre de St-Eusèbe, Martin du titre de St-Marcel, François du titre de Ste-Croix de Jérusalem, François du titre de St-Praxède, Antoine du titre des 4 Sts Couronnés, Philippe du titre de St-Martin des Monts, Jérome du titre de St-Clément, Jean du titre de

Ste-Cécile, Gaston du titre de St-Apollinaire, Jean-Marie du titre de St-Vital, Jean-Pierre du titre de St-Sixte, Christophore du titre de St-Eustache, Pierre du titre de la Basilique des Douze-Apôtres, prêtres ;

Innocent de Ste Marie in dominicâ, Alexandre de Ste Marie in viâ latâ, Nicolas de Ste Marie in Cosmedià, Augustin de St Adrien, François de St Marc, Jérôme de St Georges au voile d'or, Odet des Sts Serge et Bacchus et Guido Ascanius des Sts Vite et Modeste in Macello martyrs, Diacres.

Par la Miséricorde divine Cardinaux de la Ste Eglise Romaine à tous et à chacun des fidèles qui verront les présentes lettres, salut éternel dans le Seigneur.

Plus nous portons fréquemment l'esprit des Fidèles aux œuvres de Charité plus nous pourvoyons salutairement au salut de leurs âmes. Désirant donc que la Chapelle ou l'oratoire sous l'invocation de la Ste Croix, près le Croisic, sur le territoire de Guérande, du diocèse de Nantes, à laquelle, comme nous l'apprenons, notre cher fils dans le Christ Rodolphe K/hais, laïque de ce même diocèse, constructeur de cette chapelle, porte une singulière dévotion, soit entourée d'honneurs convenables et toujours vénérée par les fidèles et que, dans les structures et édifices elle soit convenablement réparée, conservée et maintenue et qu'elle soit convenablement pourvue de livres, de calices, de luminaires, d'ornements ecclésiastiques et des autres choses nécessaires au culte divin ; Donc, afin que les fidèles affluent eux-mêmes d'autant plus volontiers par dévotion vers cette chapelle et prêtent la main plus promptement à sa réparation, sa conservation, son maintien et qu'ils se voient plus abondamment recréés par le don céleste de la Grâce. Nous Cardinaux susdits, inclinés surtout par les supplications humblement présentées sur ce point par le même Rodolphe, confiants dans la Miséricorde de Dieu tout puissant, dans l'autorité des Saints Apôtres Pierre et Paul, Nous accordons cent jours d'Indulgences

2ᵉ BULLE *(du 27 Mars 1640)*

à tous et à chacun des Fidèles de l'un et l'autre sexe qui, vraiment pénitents et confessés, visiteront dévotement cette Chapelle et feront l'aumône aux fêtes et jours de la Nativité de N.-S.-J.-Christ, de la Conception, de la Bienheureuse Vierge Marie, du Vendredi Saint, de la Sainte Croix dans les mois de mai et de septembre, depuis les 1res vêpres jusqu'aux 2mes inclusivement.

Les présentes devront durer des temps perpétuels. En foi desquelles nous avons muni de notre sceau ces présentes lettres.

Donné à Rome, en nos demeures, l'année de la Naissance de N.-S. mil cinq cent quarante, le 27 mars, Du Pontificat de N. St Père dans le Christ Paul IIIme, Pape par la Divine Providence, la VIe année.

E. Galteri

Pièce ornée d'enluminures : au centre N.-S.-J.-C. sur la Croix entre la Ste Vierge, et St Jean, au pied de la Croix. A droite de la Croix St Pierre, à gauche St Paul. Au dessous à droite, les Armes de Bretagne. A gauche, écu mipartie 1° d'or au chêne de sinople chargé de glands d'or. 2° de gueules à une ancre renversée d'argent. Boites des sceaux des Cardinaux.

Aux fêtes indiquées dans les bulles susdites, le clergé de la paroisse se rendait à la Chapelle du Crucifix. Nous citons, d'après Caillo f° 248, la pièce suivante qui montre combien étaient vives les passions qui agitaient les esprits à l'époque des guerres de religion, au commencement du XVIIe siècle :

« Procès-verbal des insolences de ceux de la religion.

« In nomine Domini. Amen. Je, Vicaire perpétuel des » Eglises de Batz et du Croisic rapporte que ce dimanche » 3me jour du mois de mai 1626, environ les 5 à 6 heures » du soir, retournant processionnellement de la Cha- » pelle du Crucifix érigée à l'entrée de l'enclos de la dite » ville du Croisic en laquelle se gaignoit, le dit jour, le » pardon de pleinière indulgence octroyé par N.-S. P. le

» Pape Paul III et apportant en N.-D. de Pitié, principale » Eglise du lieu, en toute dévotion et solemnité, avec le » poisle, Chappes, luminaires, hymnes et cantiques, » croix et bannières élevées, suivy de la plupart du peu- » ple de la dite ville, tant hommes que femmes, même » de nombre d'estrangers, marchands, trafiquants au dit » lieu, le très sainct et très Auguste Sacrement de l'Autel » qui avoit été exposé à vénérer et adorer au peuple, tout » iceluy jour, en la dicte chapelle et arrivé au coing du » jardin et maison qui autrefois furent aux Moysans et » maintenant à honorable femme Jeanne Lemétrailler, » estant sous le poisle porté par quatre notables habi- » tants, environné des prestres et clers chantant et tenant » hautement entre nos mains le Custode où reposoit le » précieux corps de N.-S.-J.-C. visiblement apparent à » travers la voirine de la dite custode, seroit survenu à » l'improviste Maistre Daniel Jollan, dit Des Roches, advo- » cat faisant profession de la religion prétendue reformée, » monté sur un cheval qui, au grand scandale de tout » le peuple et mespris du très précieux sacrement, en » dérision de notre religion, auroit avec tumulte portant » à sédition, traversé assez furieusement entre la croix » et la bannière qui précédoient le St Sacrement au » travers de multitude de jeunesse et escholiers, enfants » de la dicte ville, iceluy la teste couverte et monstrant » signe de cholère et menaçant d'une main, ce qui trou- » bla grandement l'ordre de la dicte procession ; et » d'autant que le dict Jollan est coutumier de faire » telles algarades et tumultes portant à sédition comme » jà, par cy-devant je luy ay vu faire, au grand estonne- » ment et murmure d'un chacun, en deux autres proces- » sions et semblables occurrences, j'ay rédigé par escript » ce mien procès-verbal pour servir en justice où besoing » sera, les dicts moys et an que devant, soubs mon signe » et d'une partie de ceux qui estoient présents. »

Signé : Ricordel, vicaire (suivent les signatures des sept autres prêtres).

Un aveu du 15 juin 1679, passé devant le Notaire de Guérande porte la mention suivante : « La chapelle du » Crucifix couverte d'ardoizes, sise au dict Croisic » comme elle se contient, se debourne de toutes parts, » les advenues et chemins à icelle chapelle ». (Archves de la Loire-Inférieure. Chambre des Comptes. Domaine de Guérande. 14me vol. B. 625).

Anciennement, les femmes de marins faisaient des neuvaines, et des pèlerinages à la Chapelle du Crucifix et à celle de St Goustan situées aux deux extrémités de la paroisse, pour demander à Dieu, par l'intermédiaire des Saints qu'on y révère, que leurs maris fissent des voyages aussi heureux que rapides. Puis, leurs dévotions faites, elles balayaient elles-mêmes la chapelle et, recueillant la poussière, elles la jetaient en l'air, du côté qu'il fallait que le vent soufflat, pour conduire leurs maris ou leurs amoureux à bon port, en chantant : sur l'air du vieux chant breton « an ani goz ».

« Tourne vent, Tourne girouette !
» Suis la poussière que je te jette. »

Nous terminerons par une légende un peu naïve que nous avons trouvée dans un opuscule imprimé à Nantes, chez Vincent Forest et Emile Grimaud en 1868, intitulé « Deux chapelles du Croisic ».

« C'était dans la nuit de Noël, bien avant l'aube, il y » a longtemps de cela. Un ouvrier vitrier revenait seul » à pied du bourg de Batz au Croisic. Comme il passait » devant la Chapelle du Crucifix, il s'aperçut qu'elle » était intérieurement éclairée. Poussé par la curiosité, » il y entra et vit l'autel brillamment illuminé. La nef » était absolument déserte. Il s'avança derrière le sanc- » tuaire. Un prêtre était là revêtu de ses habits sacerdo- » taux et qui semblait attendre un répondant pour » monter à l'autel. D'un signe, il enjoignit à l'ouvrier » de prendre la place du clerc absent. Plus mort que » vif, le vitrier obéit, suivit le ministre de Dieu et

» l'assista de son mieux, dans la célébration du Saint-
» Sacrifice. La messe terminée, tous deux rentrèrent
» derrière le sanctuaire ; mais, aussitôt le prêtre congé-
» dia du geste son acolyte en lui faisant, en signe de
» remerciement, une reconnaissante inclination de tête.
» Plus tard, peut-être bien à la Noël suivante, le vitrier
» repassant, après la mi-nuit, au même endroit, vit se
» reproduire un phénomène identique : Mêmes illumi-
» nations, même absence de fidèles, même prêtre der-
» rière le sanctuaire, même service réclamé et rendu.
» Depuis lors, plus jamais on n'entendit parler de l'offi-
» ciant et de son clerc ».

On pourrait rectifier ce que cette conclusion aussi brusque qu'inattendue a de choquant, par une tradition analogue que l'on trouve, entres autres, dans la « légende de la mort » d'Anatole Lebraz, vol^me 2, f° 396. Pour avoir négligé de porter en temps opportun les derniers sacrements à un agonisant qui les réclamait, un prêtre est condamné en expiation à revenir, chaque nuit, attendre près de l'autel qu'un vivant consente à répondre sa messe. Alors sa dure pénitence prend fin. Mais, presque toujours l'impression que ressent le répondant est telle qu'à partir de ce moment, il dépérit, s'étiole et meurt.

Avec la révolution cessèrent les cérémonies du culte dans la Chapelle du Crucifix. Devenue propriété de l'Etat en 1791, puis désaffectée, elle servit de magasin d'Artillerie jusqu'au jour où elle fut acquise de l'Administration des Domaines, le 5 septembre 1858, par M. Joseph Bigarré, curé du Croisic, sur l'évaluation à 600^f faite par un expert, M. Charles Bougoüin.

En 1863, elle fut cédée par M. l'abbé Bigarré au baron Caruël de St Martin, propriétaire près de là, du château de St Nudec, commune de Batz qui, un certain nombre d'années plus tard, en commença la restauration. Le campanile, abattu, peu de temps avant, par la foudre, fut réédifié. La charpente endommagée par l'humidité et les infiltrations pluviales, fut remplacée par une

charpente de même forme en pitchpin. La couverture en ardoises fut renouvelée. Les travaux ont été achevés, en 1896, par son gendre et sa fille, le comte et la comtesse de Partz. Lorsque, en cette même année, on procéda à un dallage en ciment, on mit à jour une quantité d'ossements qui furent scrupuleusement réintégrés dans le sous-sol et parmi lesquels devaient se trouver ceux de Rodolphe Karahès, son édificateur.

Des vitraux élégants décorent les fenêtres. Les armes de M. Caruël de St Martin et de sa femme née Green de St Marsault (1) si cruellement victime, le 4 mai 1897 du terrible incendie du Bazar de la Charité, rue Jean-Goujon à Paris, se voient dans l'une des fenêtres du chevet; celles de M. et Mme de Partz, au-dessus de la porte principale.

Le temps n'est plus, mais nous l'avons connu, où, dans la presqu'île du Croisic, sur une longueur d'environ quatre kilomètres longeant l'Océan, n'existaient que deux constructions, la Chapelle du Crucifix à l'Est, la sémaphore en ruine au couchant.

Ils ont disparu pour toujours les derniers des vieux saxons, tout de blanc vêtus, aux longues guêtres, aux larges braies plissées, à l'ample tunique de toile, au vaste chapeau en feutre noir, à bord relevé, étendant de grands draps sur l'herbe rase de ce qu'on appelait dans le pays « la Côte sauvage », pour battre au fléau, instrument primitif, la moisson des champs voisins;

Disparû également « le *chercheux* d'épaves » qui, au lendemain des tempêtes, accourait dès l'aube, suivi de ses petits, pour sonder de regards avides les rochers et les plages, en quête de proies providentielles faciles à saisir, faciles à dissimuler;

(1) Voir pour ce nom le dictionnaire des anciennes familles du Poitou par Beauchet-Filleau, 2me édition.

Disparu aussi, et on ne peut le regretter, le sinistre douanier, coupant de ses dents, pour s'approprier son alliance d'or, le doigt annulaire d'une jeune femme dont la vague avait déposé le corps dans la baie dite du « Sable menu », ainsi que nous l'a conté, en 1851, une maîtresse d'hôtel, Jeanne Bertho, qui dans sa jeunesse, avec quelques compagnes, surprit le misérable en train d'exécuter son répugnant méfait;

A l'endroit où, jadis, la vue se prolongeait au loin, se profilent aujourd'hui, à l'approche du soir, les ombres de simili-manoirs aux donjons plus ou moins prétentieux;

Là où fleurissait la petite bruyère rouge, court actuellement un chemin macadamisé incessamment sillonné d'automobiles soulevant des nuages de poussière;

Tout change, même les réconfortantes effluves marines auxquelles trop souvent se mêle l'âcre senteur du pétrole incandescent.

Seule la chapelle du Crucifix, artistement restaurée, plus solide que jamais sur ses assises granitiques rejointoyées, sans avoir rien perdu de sa grâce antique, continue à assister, témoin impassible, à toutes les transformations qui, depuis bientôt quatre siècles, s'accomplissent à ses alentours.

A. de Veillechèze.

LE CHATELIER & L'ÉGLISE FORTIFIÉE

DE

Moisdon-la-Rivière

Arrondissement de Châteaubriant

Moisdon, désigné dans les anciens titres sous la dénomination de : Meduoid, Medaon, Maesdon, Maydon, Maisdon, nous représente dans la partie sud du bourg, la configuration d'un promontoire, dominant la vallée dans laquelle coule la rivière du Don. Sur le sommet, on relève dans le cadastre de cette commune, section M, des parcelles de terre nos 64, 65, 66 et 67, désignées sous l'appellation de Camp. Cette situation commande l'ancienne voie romaine de Nantes à Rennes, ainsi que le passage de la rivière, au gué de la Chaussée.

A la partie Est du lieu-dit Le Camp, le terrain s'incline, avec une déclivité assez prononcée, vers le petit val des Hume, alias des Honnes, cachant dans ce replis de territoire les nos 78, 79, 80 et 81, même section M, l'étendue désignée sous le nom : Le Chatelier. Cette position était à l'abri des bandes barbares et soldatesques, qui suivaient la voie du Don.

N'ayant retrouvé aucune indication précise qui me permette de fournir des renseignements sur l'occupation du Camp par les Romains, je vais borner mon étude sur le Chatelier, qui fut l'endroit où les premiers habitants de Moisdon vinrent s'établir. Les travaux exécutés par la culture ont changé la disposition des lieux, la topographie primitive ne peut en être décrite. On retrouve sur cet emplacement beaucoup de scories, et des habitants dignes de foi, m'ont déclaré qu'il y a une cinquantaine

d'années, on retrouvait des murs en pierres sèches, ayant la configuration ronde, et dans l'intérieur des enceintes se trouvait encore du machefer.

La désignation de Chatelier, ne peut point être attribuée aux agents qui confectionnèrent le cadastre, car dans l'aveu fait à la fin du xve siècle par le prieur Guy Gaudière, du Prieuré de Moisdon, à la Cour de la Roche-en-Nort, dont il relevait, il est dit : « Un hommée de » terre en boys et garanne, nommé le Chastelier, et une » pièce de terre appelée le pré à Mestre Frise près acjac- » zantes les unes des aultres en la dicte paroesse, près le » bourg de Maydon, contenant le tout en boys et » garanne que prè et pasture trente cinq journaulx de » terre environ (arch. de Maine-et-Loire f. St-Flo- » rent) ».

Les Chateliers furent les asiles protecteurs où les premiers habitants de notre sol, venaient mettre à l'abri, leurs personnes, leurs familles et ce qu'ils possédaient. A la période barbare succéda l'ère du Christianisme, et il n'est pas étonnant que les habitants de Moisdon ne fissent de leur église, un asile de refuge fortifié, comme vous le démontrera une pièce que je transcrirai dans la suite de mon récit. Avant d'arriver à cette démonstration, je dois relever une erreur faite par plusieurs historiens, qui ont prétendu que l'Eglise de Moisdon dépendait du Prieuré.

Ces deux établissements ont chacun une histoire indépendante l'une de l'autre.

L'église existait avant le onzième siècle et dans les archives de St-Florent il est dit : qu'en 1083 le Prêtre Judical du consentement de Rodaldo et Jordane ses enfants, unit au Prieuré qui s'était formé depuis peu à Medaon, le tiers des dîmes et des droits qu'il avait sur les oblations, les sépultures et les prémices de la paroisse. Cette transaction fut passée sous l'épiscopat de Mgr Quiriac, et ce n'est que sous l'épiscopat de Mgr Bernard, que les moines Bénédictins furent chargés

du service religieux de la paroisse, pour mettre fin à des désordres.

L'église actuelle a conservé de sa construction primitive, la partie centrale possédant d'énormes piliers en maçonnerie, sans grâce, sans ornements, dont les chapitaux sont remplacés par une simple corniche représentant l'extrémité d'une poutre taillée en biseau. La partie qui formait l'ancien chœur, a été remplacée par un autre sanctuaire. Quant à la nef de style roman secondaire avec ses petites fenêtres, à sa voûte ogivale primitive, reposant sur les murs latéraux avec ses entraits de charpente, cachés par des lambris de bois. A la partie médiane se trouve un entrait avec tailloirs à ses deux extrémités, d'où part du milieu de la nef un poteau vertical ou poinçon, supportant la poutre faitière qui soutient les arbaletiers à leur partie supérieure. Le poinçon a la forme d'une colonnette dont les entraits sont moulurés.

En 1467, le droit de possession de l'Eglise par le Prieuré, était réclamé par le prieur Guy Gaudière. Les habitants, rassemblés le 28 mai avant la grand'messe, dans le presbytère de Maedon, formèrent un syndicat, et nommèrent certains d'entre eux pour défendre leurs intérêts. L'acte fut dressé par Ja-Dumoley, passeur, dans lequel il est dit :

« Considerans le bien publique et l'utilité de la dicte » paroesse, d'un mesme et commun assentiment ont fait, » constitué establi et ordonné par ces présentes, font » constituent, establissent, et ordonnent les présents » députés et messagerr ez plégements. (suit une énu- » mération de trente noms, parmis lesquels se trouve » celui de Jehan Regnaud, que nous verrons comme » fondé des Paroissiens dans la pièce que nous donne- » rons plus loin).

» Lesquels constituant, establissant l'un d'eulx l'aultre » et chacun diceulx, soul et espectant en toutes et » chacunes leur causes et affaires quelxconques et

» esinances en courts et chacune devant tous et chacun » juges tant de court laye que court sèculierre, par » cause et à chacuns. Les dits constituans et chacuns » ont donné et donnent plain pouvoirs et assentiment » de les deffendre devers tous et contre tous, tant en » suite que defens..... etc suit plusieurs articles (Acte » sur parchemin Arch. de Maine-et-Loire).

» Plegt général de Méleray le huictième jour d'Aougt » l'an mil quatre cens soixante et sept. Sur ce que Jehan » Filleu, maczon d'huy comparu et deffandu par et en » la personne de Jehan Richart, Procureur Général de » ce jour, prouvé par leurs lettres de céans, à l'encontre » des Paroessiens de Maidon, comparuz et deffanduz par » et en la personne de Jehan Regnaud, Procureur » Général de jour d'huy, prouvé par leurs lettres, que » autrefois par céans monstre de heritaige, ayant été » jugé entre eulx, à l'evocation du dict Filleu, et que » devoient faire les dicts Paroessiens selon leur pielz, le » cogneu et enqueste et recherchemens. Affin ce cogneu » on trouvè que entre eulx fust sur ce piédé en matière » deue. Lequel Regnaud Procureur des dicts Paroes- » siens a l'endroit produit et apparut en jugement un » jugement du dict mon souverain Seigneur et son » Conseil et en la forme qui en suit :

« Au dict mon Souverain Seigneur et son Conseil » supplient humblement vos subjectz les Paroessiens » de Maedon près Chateaubriant et exposent :

» Que de tous temps et à la mémoires de chacune » l'église Parochial du dict lieu de Maedon a esté en » l'estat qu'elle estoit ung an a environ. En laquelle » église y a ung très beau clocher levé sur une maçon- » nerie et est la dicte église forte et deffansable l'une des » plus de l'evesché de Nantes hors la ville. Et que » estemps passés tant durant le siège du prieuré que en » autre temps qu'il y a eu guerre sur les marches et » frontières d'environ, les dictz Paroessiens et autres » plusieurs d'icelles lemectes ont retiré et recuilly leurs

» personnes et biens en icelle église. Et par aucun » temps ont fait maçonner et murer la grant porte et » fait fousse et douve au devent d'un petit huys ou porte » estant en la dicte église devers le midy et passoient » par sur la dicte fosse par une petite planche en la » dicte église. Et après la retiroient. Et par la force de » la dicte église et de la deffence qui y a esté faicte ont » les dicts supplians, deffenduz leurs personnes es » biens et d'autres plusieurs, de la prinse, course, » roberie et pillerie des annemys et gens de guerre » fréquentens les dictes marches et jamais n'y eut en la » dicte église fors seullement les dictes portes et huys. » Et que ce néantmoins au temps de la Toussaint » dernière et quelque soit partant l'an Frère Pierre » Corbin, qui autrefois fut le Prieur du dict lieu de » Maedon et en a fait la résignation comme l'on dit à » Frère Guy Gaudière. Et le dict Gaudière mesmes » demourant au dict Prieuré, en muant l'estat ancien de » la dicte église et se attribuant droit et pocession pour » eux Jehan Filleu maczon et aultres ou nom deulx, » avoient écorché démaconné partie du mur de la dicte » église devers le dict Prieuré, dont l'une des mesons » est près de la muraille de la dicte église, et oultre le gré, » et volonté des dicts paroessiens clandestinement et à » leur deceu ; par nuyct et aultrement. Ont fait siéges » à asseoir gens en la dicte demaconnerie et escor- » cheure pierrée et maconnée. Et auvecques ce, ont faict » ung pertuys ou fenestre comme à passer la teste d'un » homme, par laquelle ils ont veue et regart en la dicte » église, ce que jamais n'avoient eu.

» Et disent et ventent que au moien de la rupture et » telle quelle maconnerie qu'ilz ont fait ou dict mur et » de la pocession et saesine que dempuis ils en ont » eue, ils feront ouverture et ropture d'une partye du » dict mur et y feront faire huys ou porte pour entrer » en la dicte église, et autrement les troubler et impes- » cher sur leur procession et saesine. Quelle chose

» serait contre la fourme et estat anciens, ou grant pré-
» judice et domaige des dict paroessiens. Car par
» lentrée qui serait faicte du dict Prieuré en la dicte
» église, les dicts Prieurs leurs gens et serviteurs et
» aultres qui seroient au dict Prieuré y pouroient
» entrer quant bon leur sembleroit et mesmes y avoir
» regart et vue. Et par celuy lieu pouroit la dicte église
» en laquelle sont les callices, ornemends et autres biens
» de fabrique estre pillée et robbée, et autres plusieurs
» inconvénients en avenir aux dicts paroessiens et à la
» dicte église, dont vous estes protecteur et garde, en
» leur grant préjudice et dommaige.

» Et oultre nous ont exposé que le onzième jour de
» may dernier les dicts paroessiens avoient proposé par
» la Court de Meleray, à l'encontre du dict Filleu, que
» comme ils eussent fait amonester en la dicte église de
» Maidon de cieux qui avoient fait édifié et commencé
» a ediffier une manière de fenestraige en certain lieu
» de la dicte église, en droit duquel édifice par devant
» estoit rompu en droit l'autel de Saint Jacques, devers
» le dict Prieuré de Maidon, qui en veinssent en cogues-
» sance et amendemens et que dempuis le dict monitoire
» le dict Filleu avoit cogneu, avoir fait le dict esplect en
» la dicte église.

» Et avoient les dicts paroessiens demandé respons,
» et conclut que le dict Filleu affin dicte fait réparation
» amende qu'il devoit mectre le dict mur a premier
» estat, cesser de plus esplèter et l'esplet estre dict non
» préjudiciable aux dicts Paroessiens, etc... »

Cette affaire ne put être jugée par la Cour de Meleray par l'opposition que firent les parties, qui déclarèrent que le fait touche l'église, dont le Seigneur de Chateaubriant est garde et protecteur. Elle fut renvoyée en la Cour de Nantes, devant le Duc et son conseil (Arch. de Maine-et-Loire).

Le Duc François II, maintint par mandement les

paroissiens de Moisdon dans la possession de leur église. (Arch. de la Loire-Inférieure).

Messieurs,

L'église de Moisdon, asile et forteresse, dresse encore ses vieux murs au milieu de ses habitants. La tour quadrilatérale, ayant sur chacune de ses faces deux fenêtres bordées de grès ferrugineux, redit à la génération présente que leurs Pères veillaient de là, sur la contrée, et que ces ouvertures, espèces de meurtrières, servirent à les défendre contre leurs ennemis. Le petit Huys du midi, quoiqu'osbstrué, nous montre encore le cintre de l'entrée; mais les douves seules qui entouraient l'édifice ont été comblées.

N'est-ce pas la vie intime, le souvenir, je dirai même plus, le cœur de ce pays qui vit encore et qui vient nous redire les jours d'espérances et d'angoisses du passé.

L'orgueilleuse et bizarre maladie que Horace dénomme : *Exegi Monumentum*, c'est-à-dire le : J'ai construit ce monument, guette ces vieux murs, car il est à constater que dans la contrée cette épidémie a déjà fauché presque toutes les vieilles églises.

En attirant l'attention des membres du congrès sur ce monument historique pour le sauver de la contagion, j'ose encore espérer que le cri poussé au XVe siècle par les habitants de Moisdon pour conserver la possession de leur vieille église, aura dans leur cœur la répercussion de l'écho, afin qu'ils en empêchent la destruction.

Cent soixante ans avant Jésus-Christ, le poète Terence disait : « *Veritas odium parit, obsequium amicos*, la franchise fait des ennemis, la flatterie des amis !

Que nous importe cet axiome, nous membres de Sociétés historiques et archéologiques, qui dans un vieil édifice après en avoir étudié la partie artistique, retrouvons toujours une valeur morale, dont la disparution dans ses suites peut avoir de grandes conséquences.

En terminant cette courte notice sur l'unique église fortifiée existant dans cette contrée, je ne puis m'empêcher d'exprimer cette pensée envers les destructeurs de nos vieux monuments : c'est que dans leurs actions, on ne découvre que le sentiment du pâle reflet de leurs croyances.

Mis DE BALLY DE VERNON

Membre de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure.

(Lu à la réunion archéologique du Congrès de l'Association Bretonne à Châteaubriant, le 13 septembre 1904.)

Considérations

sur les

Origines de Doulon et de son église

Doulon est une de ces petites agglomérations qui se sont formées sur la rive droite de la Loire, assez près du fleuve pour jouir du coup d'œil de la vallée et assez loin pour éviter les inconvénients des inondations. Son territoire fertile, couvert de jardins et de beaux domaines, est compris entre la voie romaine de Nantes à Angers et la Loire. Les autres bourgs placés sur la même ligne, comme Chassay ou Sainte-Luce, Thouaré, Mauves, le Cellier ont une histoire très ancienne ou des noms d'origine latine qui les classent parmi les localités les plus vieilles du Département ; leurs assises reposent sur les ruines romaines. Elles sont rattachées à la cité romaine de Nantes par un bas chemin qui traverse d'abord Doulon à la sortie de la ville ; on pressent donc, à la seule inspection de la carte topographique, que Doulon a été romanisé de bonne heure par son contact avec les populations des alentours (1).

Les documents incontestables écrits sur le petit bourg de Doulon ne remontent pas plus haut que le XIIe siècle. Leur série commence par une charte de 1105 qui met

(1) De Nantes à Varades, les bourgs assis sur le versant de la rive droite ont donné lieu à des découvertes des époques romaine ou mérovingienne sans exception.

en scène un riche propriétaire (*vir dives et prœpotens*), nommé Harscouet, de la famille des sires de Retz (1). Il se trouvait propriétaire de l'église de Doulon, c'est-à-dire qu'il jouissait de tous les revenus, dîmes, oblations, droits mortuaires du cimetière, etc., par suite d'une usurpation, alors trop commune, qui privait les desservants de leurs émoluments et éloignait sans doute bien des aspirants du service des autels. Tourmenté de remords, il prit le parti de se démettre au profit des chanoines soumis à la règle de Saint-Augustin ; mais en donnant l'église et le cimetière, il se réserva les deux tiers des dîmes qui, sans doute, étaient très fructueuses. L'évêque s'empressa d'accepter le don et de le transmettre auxdits chanoines ; il voulut même augmenter la générosité d'Harscouet en offrant *toutes les églises du diocèse dédiées à saint Médard*, qui étaient placées sous sa juridiction (2) et en les exemptant de toute redevance, même synodale.

Il y a plusieurs particularités à noter dans cette charte épiscopale, mais la plus curieuse est celle qui se rapporte au culte de saint Médard. On est surpris que l'évêque Brice, après avoir installé les chanoines dans une église dédiée déjà au même patron, nous le savons d'une façon certaine par une charte de l'année 1106 qui fait mention d'un prieur de saint Médard de Doulon, les invite à prendre possession de toutes les églises de son diocèse vouées au même saint, plutôt que de telle

(1) « Is tandem compunctus corde, quas injuste et contra Deum aliquandiu possiderat, ecclesiam videlicet, cimiterium et decimæ partem tertiam in manu mea reliquit.

..... Eamdem ecclesiam cum cimiterio et prefata parte decimæ in perpetuum possidendam concessi »

(Dom Morice, *Hist. de Bretagne, preuves*, 1, 509.)

(2) « Ecclesias quoque quæ sub ditione nostra in honore beati Medardi fundatæ sunt aut erunt eisdem dare decrevimus » (*Ibidem*).

ou telle autre (1). Cette concession atteste d'abord, d'une façon péremptoire, que certains auteurs, comme M. de la Nicollière, se sont mépris quand ils ont voulu placer un évêque nantais du nom de *Mars* dans toutes les paroisses qui semblent rappeler son nom, comme Saint-Mars-du-Désert, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Mars-de-Coutais (2). Toutes ces églises avaient *saint Médard* pour patron, elles n'ont pas changé de vocable, parce que le peuple, dans son habitude de pratiquer la contraction, a transformé Saint-Médard en Saint-Mars, comme ailleurs on a fait Merry de *Medericus*.

Une autre lumière jaillit du même document. Il paraît nous indiquer que les églises dédiées à saint Médard passaient pour être bien dotées et qu'elles étaient considérées comme réunies par un lien indissoluble, ou comme l'efflorescence d'une même souche, dont les branches étaient inséparables. Comment se défendre de cette pensée quand on se rappelle les circonstances qui ont amené l'introduction du culte de ce saint personnage de Soissons jusque dans l'ouest ? En lisant le recueil des actes historiques de l'abbaye de saint Médard de Soissons, la maison mère de laquelle dépendaient la plupart des prieurés placés sous la même invocation, nous apprenons que Charlemagne résolut de soumettre l'église des SS. Donatien et Rogatien lès Nantes à la juridiction et à l'influence des abbés de Soissons (3), non pas tant, sans doute, pour rehausser l'éclat de ce centre

(1) « Laurentio canonico tunc priore S. Medardi de Dolon ». *Ibidem*, col. 512.

(2) *Revue historique de l'Ouest*, 1899, 2e et 8e livraisons. Voir la réponse dans Annales de Bretagne, année 1900. — On trouve Saint-Mars aussi, en Riaillé, comme nom de masure féodale (Arch. dép., E. 256-257).

(3) « Idem Carolus abbatiam ss. martyrum Donatiani et Rogatiani in pago Nannetensi ab ipso *fundatam*, sancto Medardo contulisse dicitur » (*Gallia christ.*, in diocesi Suessionensi).

religieux et de ce foyer de piété, que pour résister à la diffusion de l'esprit breton en lui donnant comme contre-poids la présence des religieux de l'Ile-de-France qui devaient se rassembler dans la nouvelle communauté, *sous le patronage de saint Médard.*

Les desseins du Grand Empereur s'accomplirent, en ce qui touche du moins l'occupation de l'église par les religieux de Soissons. Ceux-ci vinrent très nombreux, car la dotation impériale en comportait 70, leur colonie fut réduite au chiffre de 30 par le pape Eugène III, vers 824, et, malgré cette compression, la vie religieuse demeura si intense dans cette communauté que le souvenir s'en perpétua à travers les troubles causés par les Normands jusque dans les premières années du XIe siècle (1).

Le recrutement du personnel se faisait toujours avec le concours de l'abbaye de Soissons, et, cependant, il ne semble pas certain que l'abbaye des Enfants Nantais chargée de garder leur tombeau et de chanter leurs louanges, ait changé de titre pour prendre celui de saint Médard. C'est en vain que les étrangers venus de l'Ile-de-France auraient tenté d'amoindrir l'éclat et la popularité du renom des deux Frères martyrs, les Nantais ne l'auraient pas souffert.

La coexistence de plusieurs cultes dans un seul sanctuaire n'est pas sans exemple dans l'histoire de l'Église, je le sais, elle est même fréquente dans les monuments contenant un *martyrium* en sous-sol. L'église supérieure porte le vocable d'un saint quelconque, comme saint Pierre ou saint Paul, et la crypte porte le nom d'un confesseur local ou d'un martyr ; saint Irénée était à Saint-Jean de Lyon, sainte Blandine, à Saint-Martin

(1) « Nam tempore antiquo plurima fuit in ipso [monachorum] multitudo » (Charte de 1004. Arch. Natles, série L, 227, liasse 2, no 1).

d'Ainay, saint Paulin de Trèves, à N.-D. des Martyrs, etc. Les Enfants nantais auraient pu reposer dans le chœur d'une église dédiée à saint Médard assurément, mais l'histoire ne fait pas mention de cette association qui répugnait sans doute aux Nantais très attachés à leurs martyrs; quand on désigne leur église dans les différents actes de fondation ou de transaction, le rédacteur ne se sert jamais du terme de Saint-Médard-lès-Nantes au bourg de Saint-Donatien de Nantes. Le roi Eudes énumérant les possessions de l'abbaye de saint Médard de Soissons dont il accorde la confirmation en 893, dit : *abbatia sanctorum martyrum Donatiani et Rogatiani in pago Nannetensi.* (Mabillon, *De re diplomatica*, 557 et Dom Bouquet, tome IX, 460). La notice de l'abbé Ursion dans la *Gallia Christiana* se sert des mêmes expressions ainsi que le *Monasticon gallicanum.* Dans la charte de donation de l'année 1004 de l'évêque Héroïcus et du comte de Nantes, concédée à l'occasion de l'affiliation de l'église des Enfants nantais à l'abbaye de Déols en Berry, on se sert du terme de *locus sancti Donatiani et Rogatiani* pour la désigner (1). En 1123, la charte de Louis le Gros énumérant les églises situées sous les murs ou dans la banlieue dit : *ecclesia Stii Donatiani et Rogatiani* (2). Que faut-il en déduire si ce n'est le fait que le culte de saint Médard n'a pas pris racine au bourg de St-Donatien bien que les religieux de Soissons y soient venus établir une colonie nombreuse (3). Ceux-ci n'ayant pu réussir à implanter leur patron au cœur de cette paroisse nantaise et voulant, malgré tout, répondre aux vœux de Charlemagne ont essaimé sans doute sur le territoire voisin portant le nom de Doulon, à l'est de Nantes, et y ont fondé une communauté avec

(1) Archives nationales, L 227 (*ibidem*).

(2) D. Morice, *Hist. de Bretagne, preuves, 1*, col. 547-549.

(3) Le fait est attesté par le mot *multitudo* inséré dans la charte de 1004.

église sous l'invocation de saint Médard, vocable que Doulon n'a jamais cessé de porter.

Ce préambule sur la nature et le titre de l'institution religieuse fondée à Saint-Donatien, était indispensable pour parvenir à déterminer les commencements de l'institution qui fonctionna à Doulon et pour faire l'application des chartes qui appartiennent à chacune d'elles quand elles sont laconiques. S'il est prouvé en effet que l'abbaye de *Saint-Donatien* n'a jamais porté d'autre titre, nous sommes autorisé à revendiquer pour Doulon les fondations faites sous le titre unique de Saint-Médard et alors nous arrivons à donner à cette localité au moins deux siècles de plus d'existence. Au lieu du XIIe siècle, nous partirions du Xe. Sous Alain Barbetorte, la banlieue de Nantes possédait un établissement que ce prince désigne lui-même sous le nom de *monasterium Sancti-Medardi* (1), il nous dit que son territoire occupe un espace de quatre mille en longueur et de deux mille de largeur, qu'il renferme des bois, des eaux, des prés, des terres incultes et cultivées, et, comme tous ces biens sont vacants, il en dispose pour l'abbaye de Landevenec située dans le Finistère. Ces traits conviennent aussi bien au territoire de Doulon qu'à celui de Saint-Donatien. Doulon est bordé par les prairies de la Loire, les pêcheries n'y manquent pas plus que les bois, son emplacement offrait autant d'avantages que l'autre, sinon plus, pour y faire vivre une communauté de religieux. Toutes deux pouvaient vivre et se développer simultanément sans se nuire, bien qu'elles fussent rapprochées, de même que les fondations si nombreuses qui se trouvaient accumulées sur un même point autour des tombeaux

(1) « Ejusque terram quatuor miliaria in longitudine, in latitudine duo milliaria cum silvis et aquis et pratis terrisque cultis et incultis et omnibus ejus apendiciis » (*Mélanges historiques*, v. pp. 562-563), cartul. de l'abb. de Landevenec par MM. Le Men et Ernault).

des principaux personnages des diocèses de Lyon, d'Autun et de Vienne.

La mesure superficielle qu'Alain emploie pour fixer les limites de sa donation soulève quelques difficultés d'interprétation parce que la lumière n'est pas faite sur l'organisation territoriale des paroisses. Quand on parle du temporel et des revenus du monastère de Saint-Donatien, on est tenté de croire que l'établissement doté est distinct de la rectorerie de la paroisse, comme s'il existait à côté du clergé régulier, un autre clergé séculier pourvu d'une dotation spéciale : c'est une illusion à dissiper. Quand un prince donne un monastère à un autre, il transporte du même coup en toute propriété un immense territoire et tous les revenus, le service paroissial tout entier au bénéficiaire du diplôme, et il en est de même partout où les abbayes mérovingiennes et carolingiennes ont pris possession d'un territoire, les limites de leur juridiction temporelle et spirituelle se confondent avec celles de la paroisse, et il en fut ainsi tant que le clergé régulier fut le plus nombreux, jusqu'au jour où la Féodalité vint réclamer sa part dans le partage du territoire et de la puissance (1).

A l'époque où nous sommes transportés par la charte d'Alain Barbetorte, la Féodalité n'est pas organisée complètement, elle a bien dépouillé l'évêque des deux tiers de la souveraineté de la ville de Nantes, mais elle lui a laissé la jouissance complète de certaines paroisses au nombre desquelles se trouvent Saint-Donatien et Doulon. Nous sommes donc fondés à croire que ces deux fiefs écclésiastiques sont toujours restés invariablement fixés dans les limites que nous connaissons et

(1) Il est bien sûr que le périmètre de nos paroisses est basé sur le cadastre des concessions romaines comme celui des diocèses a perpétué à peu près les limites des *civitates*. Dans la Loire-Inférieure, les paroisses étaient en général d'une immense étendue et fixées dès le VIe siècle.

dont l'Etat moderne a fait des circonscriptions de communes. Dans ces conditions, nous constatons que la paroisse de Saint-Donatien couvrant les deux rives de l'Erdre depuis Nantes jusqu'à Sucé ne peut être en cause dans un document où un bienfaiteur fait donation d'un territoire de quatre mille de longueur sur deux mille de largeur; j'aime mieux y voir Doulon qui s'étend sur une longueur de 4 kilomètres le long de la Loire.

Une donation pouvait s'appliquer à trois objets différents : un prince ou un évêque pouvait transmettre à une communauté le droit de propriété, la souveraineté féodale ou la juridiction spirituelle d'un territoire. L'acte d'Alain Barbetorte est évidemment une concession de propriété de même que la charte de l'évêque Héroïcus (1), tous deux abandonnent les revenus des terres incultes ou à cultiver dans les limites qu'ils assignent, la basse justice et toutes les redevances inventées par le fisc, mais l'évêque reste le suzerain au point de vue féodal : on sait que Doulon et Saint-Donatien n'ont jamais cessé de faire partie de la mouvance épiscopale jusqu'en 1790. Reste la juridiction spirituelle qui certainement n'a jamais été partagée et divisée dans les paroisses confiées au zèle des abbayes et c'est là le cas

(1) « Ego Heroïcus episcopus dono totum unum molendinum, etc. Item terram quæ ab ipso monasterio distinditur usque in fossarium sancti Andree usque quo perveniatur in fluvio Herde sive usque ad pontem Petre vel usque ad fontem merdosam et quantumcumque alii monachi visi sunt habere vel possidere ». (Donation de l'église de Saint-Donatien à l'abbaye de Déols en 1004.)

Limitée à ces jalons, la dotation aurait été insuffisante. L'évêque ajoute sans doute ce qu'il s'était réservé en propre pour sa mense la totalité des biens donnés à l'abbaye sur les deux rives de l'Erdre. Les premières donations sont immenses. Saint Filibert a reçu d'un coup l'île de Noirmoutier, l'abbé de Quimperlé reçoit l'île de Belle-Ile en plus de la ville de Quimperlé.

des deux paroisses de Saint-Donatien et de Doulon, tout au moins dans la période qui nous occupe.

La dénomination dont se sert le prince est remarquable et significative, il donne un établissement qu'il appelle le *monastère de Saint-Médard*. S'il avait en vue de donner la communauté que les autres documents appellent le lieu de *Saint-Donatien* ou l'abbaye de Saint-Donatien, il n'aurait pas manqué d'employer les mêmes termes, car il devait lui en coûter, à lui Breton, d'avouer que sa terre avait été conquise par des religieux francs ; il n'aurait pas substitué à la légère un saint franc à un saint local. S'il l'a fait, c'est qu'il y a été contraint par la nécessité (Chronique de Nantes, éd. Merlet, pp. 13, 25 et 66).

Avec la charte d'Alain Barbetorte nous sommes transportés au milieu du xe siècle ; nous y rencontrons à côté de ce monastère de Saint-Médard, deux églises de Nantes : Sainte-Croix et Saint-Cyr, deux autres plus éloignées du chef-lieu : Sucé et Batz, il s'agit donc bien de possessions attribuées à Landevenec dans le diocèse de Nantes ; aucune erreur sous ce rapport n'est possible. Le monastère de Saint-Médard, qu'Alain offre aux religieux du Finistère, est vacant parce que les religieux de Soissons ont été dispersés par les irruptions successives des Normands, en 843, 853, 886 et 919 ; il l'offre, comme, l'évêque Héroïcus et le comte de Nantes, en 1004, offriront le monastère de Saint-Donatien à l'abbaye de Déols en Berry pour le repeupler. Il n'y a rien là d'invraisemblable pour ceux qui connaissent l'histoire de la rénovation des chrétientés par la collaboration de tous les concours sans distinction de diocèses.

Alain Barbetorte n'appelle pas les religieux de Landevenec à fonder une paroisse ou à créer un centre nouveau de ferveur, il leur donne un établissement tout fait qu'il dénomme *monasterium sancti Medardi* qui est abandonné par suite des malheurs du temps et auquel il veut redonner la vie. Ce document ne nous surprend

pas, puisque par d'autres pièces nous savons que Charlemagne passe pour l'introducteur du culte de saint Médard dans l'Ouest, ou tout au moins à Nantes ; sa politique n'a pas dû souffrir de lenteurs ni de retards, car son bras puissant savait dompter les résistances.

La date la plus récente qu'on puisse assigner à la fondation du monastère de Doulon est le IXe siècle, c'est-à-dire l'époque antérieure à l'année 843, date de la première invasion de Nantes par les Normands, car il n'est guère croyable que les religieux de Soissons aient entrepris de multiplier leurs établissements en voyant la rage que déployaient les Barbares contre la civilisation. Les règnes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, leur promettant plus de calme et de sécurité, convenaient mieux aux efforts de leur zèle. On a vu, en effet, que la communauté de Saint-Donatien avait compté soixante-dix religieux, avant d'être réduite à trente, en 824, décroissance qui se termina par le départ des religieux de Soissons.

Rien, dans l'examen archéologique de l'église et du cimetière du vieux bourg de Doulon, ne viendra démentir nos conjectures et nos interprétations ; au contraire, tout ce qui reste debout, comme tous les débris qui sortent de terre annoncent que cet emplacement est habité depuis une haute antiquité. Comment pourrait-on en douter quand on voit la quantité de tuiles et de briques à rebord, lourdes et épaisses, qui jonchent les champs de la ferme établie dans les bâtiments de la cour Saint-Laud, principal édifice du bourg (1). Il y en

(1) Ces tuiles sont absolument les mêmes que celles qui se rencontrent à Mauves, aux Cléons, à Nantes, au Gâvre. Elles ont un aspect uniforme et une pâte qui trahit bien leur fabrication. Les villas antiques ont duré jusqu'au temps de Charlemagne.

a moins dans le cimetière, parce que le sol naturel est rehaussé par des remblais de sable ; cependant, j'ai exhumé quelques-unes de ces tuiles bien caractéristiques dans mes dernières fouilles autour de l'église. Quand il y a superposition de civilisations successives dans le même endroit, il est rare que les recherches fournissent des résultats démonstratifs. Que reste-il de la fameuse cathédrale de Saint-Félix ? une colonne et un chapiteau de marbre. A Saint-Donatien et à Vertou, où le terrain a pourtant été remué profondément, qu'a-t-on trouvé en dehors de quelques chapiteaux *mérovingiens* ? Les ruines et les fondations des puissants monastères édifiés sur ces divers emplacements ne se sont montrés à aucun architecte et à aucun fossoyeur. Cette disparition radicale ne peut venir que de deux causes : de la fragilité des constructions, qui étaient sans doute en bois, ou de la coutume, si répandue autrefois, de transformer les édifices ruinés en carrière au profit des nouvelles construtions. Cependant, j'ai constaté bien des fois que les suppressions ne sont jamais radicales et que les démolisseurs se lassent avant d'attaquer les assises des fondations.

Ce fait est facile à vérifier à Doulon dans la partie du cimetière la plus élevée au-dessus de la route, là où les caveaux funéraires ont été les plus nombreux. Guidé par les indications du fossoyeur et des ouvriers maçons, j'ai fouillé le sol à 1 mètre 50 de profondeur et j'ai rencontré des maçonneries d'une grande résistance qui constituaient la base de plusieurs murs s'entrecroisant sur un point avec des assises disposées en forme de glacis, particularité très rare. Je serais peut-être demeuré indécis en présence de ces vestiges pourtant façonnés avec un mortier supérieur s'ils s'étaient présentés seuls, mais j'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans une partie moins ruinée un assemblage de moellons de granit et de grandes briques plates arrangés avec art, qui ne laissent pas de doute sur leur origine. C'est bien ainsi

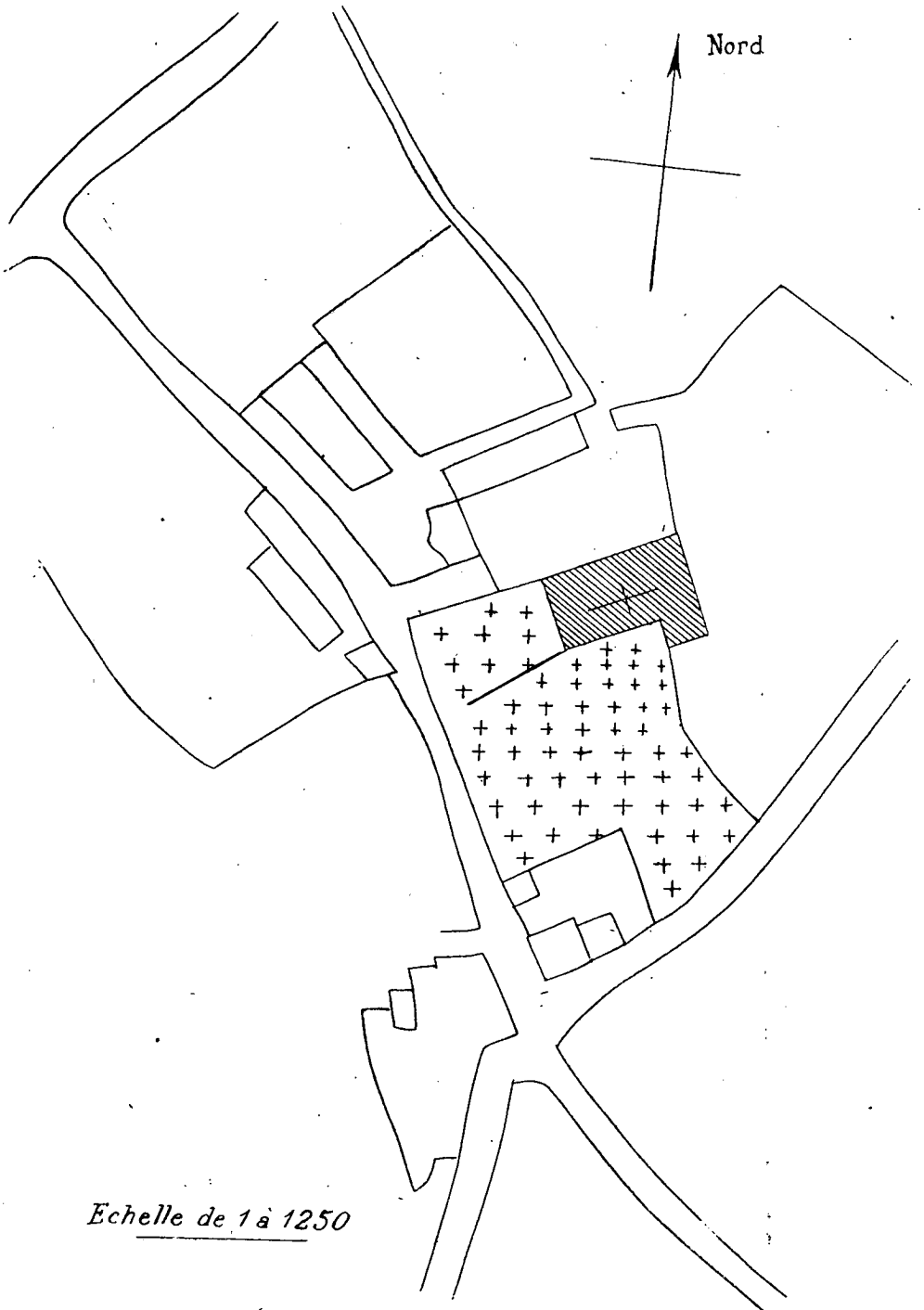

Plan du Bourg et de l'Eglise de Doulon

que travaillaient les Romains partout où ils passaient (1).

Quand bien même ces ruines ne se montreraient pas avec une pareille perfection, il faudrait bien admettre leur haute antiquité puisqu'elles sont enfouies dans un terrain qui était déjà à l'état de cimetière en l'année 1105, il s'agit donc bien d'une construction antérieure à la chrétienté de Doulon qui a disparu par l'abandon de ses habitants ou par suite de la difficulté de l'approprier à des besoins nouveaux. La pensée que les murs enfouis pouvaient être un prolongement arasé de l'église ou du monastère m'est venue à l'esprit et a été abandonnée par cette considération que leur direction est différente de l'orientation de l'église, leur ligne principale tombe obliquement sur le pignon occidental de l'église. Celle-ci n'a jamais été très grande; ses dimensions n'ont jamais dépassé celles d'un carré long de 20 mètres sur 12 mètres de largeur. J'ai vu ses fondations et j'ai noté qu'elles sont à retraits successifs formant comme des escaliers, au lieu d'être en glacis comme dans la construction romaine (2).

Les matériaux de sa maçonnerie ont fixé mon attention, ils ont une ressemblance frappante avec ceux de la chapelle de Saint-Etienne bâtie au milieu du cimetière et des ruines romaines de Saint-Donatien (3). Les

(1) J'ai vu la maçonnerie romaine dans un grand nombre de stations antiques et je n'ai jamais vu de différence dans les procédés. L'œil se fait facilement à ce genre d'expertise en fouillant les ruines.

(2) Au pied du pignon de chevet on observe sans creuser les retraits dont je parle. Les caveaux modernes ont fait disparaître les murs perpendiculaires qui tombaient sur la ligne principale.

(3) On lui assigne la date du VIe siècle ou du VIIe. C'est l'impression du Père Camille de la Croix qui a vu beaucoup de vieux murs. On sait que l'introduction du culte de saint Etienne en Gaule est fort ancienne, d'après les traditions du

ouvriers qui ont mis en œuvre le petit appareil de granit qui en fait la composition, ne sont pas ceux qui ont taillé les moëllons, ils ont réemployé des matériaux qui étaient à leur portée pour éviter la peine de rechercher une carrière (1), ils travaillaient pour les religieux de Soissons sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine qui leur servit de carrière et aussi de modèle. C'est du moins une déduction qu'on tire de faits analogues qui se sont passés dans les pays gallo-romains. Les constructeurs sont par instinct imitateurs de ce qu'ils ont sous les yeux, c'est pourquoi, dans chaque contrée, il y a un type qui se reproduit sans cesse, surtout dans la série des églises.

En examinant le grand pignon oriental de l'église dont la maçonnerie est coupée de distance en distance par des chaînes de briques, on se rend compte que l'architecte avait sous les yeux une construction romaine qu'il cherchait à imiter. Ses briques sont *moins bien cuites que celles des Romains*, mais elles sont disposées à peu près de la même façon que dans les murailles de l'époque romaine (2). Impossible de citer les autres parties de l'église, elles sont toutes recouvertes d'un crépissage du plus hideux effet depuis longtemps, je ne puis donc invoquer que mes souvenirs et parler de ce que j'ai vu. Il y a dix ans, avant les réparations, on apercevait par ci par là, dans les endroits dépouillés

diocèse de Nantes, elle remonterait à l'évêque Epiphane qui vivait de 502 à 527. Il y fut inhumé dans un sarcophage de marbre blanc dont on a retrouvé les fragments près de l'autel.

(1) Je dis réemployé car il est remarquable que cet appareil se rencontre surtout dans les localités où s'élevaient des édifices romains.

(2) J'ai fait retirer une brique du chevet pour la comparer de près avec une des briques tirées du mur romain que j'ai découvert.

d'enduit, des parements de mur façonnés encore avec du petit appareil de granit. Celà suffit à notre instruction.

Quelle que soit la date qu'on adopte pour la fondation en l'honneur de saint Médard, il faudra reconnaître qu'il y a là un mode d'appareillage antique qui peut bien être carolingien comme celui de l'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu si clairement datée par les documents et les chaînes de briques. J'attache une grande importance à la présence de cet appareil de granite car il me sert tout à la fois à démontrer l'origine gallo-romaine de Doulon et l'existence certaine d'une église au même endroit, dans le temps que les villas romaines n'étaient pas totalement renversées, c'est-à-dire sous les premiers carolingiens.

Il n'y a pas de granite sur le territoire de Doulon, il faut aller chercher les carrières d'extraction jusqu'à l'extrémité occidentale de Nantes ou à Chantenay. Quand on bâtit aujourd'hui, on se sert du schiste du pays et les générations du Moyen âge ne faisaient pas autrement, à l'inverse des Romains qui, au contraire, ne reculaient devant aucune difficulté pour appliquer partout la même méthode, celles des petits moëllons réguliers à face rectangulaire. Avec le schiste ils n'auraient jamais pu obtenir la régularité de taille à laquelle ils tenaient absolument.

Ainsi nous pouvons affirmer, grâce à ces moëllons de granit, qu'il y a eu contact immédiat entre la civilisation antique et le premier établissement religieux du christianisme à Doulon, et penser, en regardant les chaînes de briques du chevet, que les religieux de Saint-Médard de Soissons ont été des imitateurs de ce qu'ils avaient sous les yeux. Le même fait s'est produit ailleurs, c'est-à-dire que les chrétiens ont utilisé à leur manière des monuments païens, mais il est à noter que l'événement s'est toujours produit dans les paroisses dont l'histoire remonte à l'époque mérovingienne, sinon plus haut. Je citerai notamment la cathédrale du Mans, bâtie avec des

matériaux en petit appareil à proximité de la muraille d'enceinte romaine et des arènes qui s'élevaient sur la place des Jacobins, deux monuments qui ont servi de carrière. L'histoire des églises de la Gaule est remplie d'emprunts du même genre.

Les tombeaux, qui nous ont servi ailleurs à dater l'origine reculée de certaines chrétientés, peuvent aussi nous apporter ici le précieux concours de leur témoignage. Il est avéré, par de nombreuses fouilles pratiquées dans les cimetières de la Loire-Inférieure, que l'emploi de l'ardoise en grande table pour la construction des sarcophages est contemporain de l'emploi de la brique et que les tombes ainsi façonnées, avec six morceaux de schiste ardoisier, sont toujours dans les couches funéraires les plus profondes. Certains cimetières ne contiennent que des tombeaux d'ardoise, comme ceux de Couëron, de Sucé, de Rezé, d'Auray-en-Thouaré, de Saint-Etienne-de-Montluc et bien d'autres. A Vertou, les tombeaux de briques sont couverts de grandes ardoises. Ces cimetières sont si anciens, que les documents écrits ne font aucune mention de leur établissement. En fouillant au pied du parement extérieur de l'église de Doulon, près de la petite porte du Midi, j'ai aperçu les côtés d'un vaste sarcophage en ardoise orienté qui contenait des ossements et une brique à rebords. J'ajouterai qu'en creusant les fondations de la nouvelle sacristie du même côté, en janvier 1892, on a découvert deux autres tombes en pierre d'ardoise appuyées contre les fondations. En poursuivant les recherches, j'aurais sans doute découvert d'autres sépultures du même genre, mais celles-ci suffisent à démontrer que le cimetière de Doulon, cité en 1105, existait bien longtemps auparavant.

L'antiquité de l'église et de la paroisse de Doulon étant bien établie par les documents que je viens de citer, il me reste encore à démontrer aux architectes que la construction que nous avons sous les yeux n'est

pas différente de celle qui est en question dans les chartes; et c'est là un problème archéologique bien important, car nous cherchons partout des monuments datés pour nous guider à travers les œuvres édifiées avant l'an Mille. Si je ne me trompe, celui-ci doit être compté au nombre des survivants qui ont échappé aux coups des Barbares, il n'est pas plus surprenant que le baptistère de Saint-Jean de Poitiers, que l'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu, datée de 836, que la chapelle de Saint-Etienne, près Saint-Donatien, que n'était l'église de Germigny, bâtie par Charlemagne, encore debout il y a trente ans. Pour être juste envers les générations des temps antérieurs à l'an Mille, il faudrait d'abord bannir cette idée fausse que l'art roman a transformé l'art de bâtir et n'a rien respecté des constructions précédentes, autrement l'archéologie ne fera pas de progrès et le rôle artistique et scientifique des abbayes sera complètement méconnu. Au lieu d'aller rechercher des ressemblances dans les édifices de date récente, comme nous le faisons trop souvent quand nous étudions un monument; nous adopterions un procédé tout aussi raisonnable en examinant dans quelle mesure on y remarque la persistance des procédés anciens dans le style et la manière de maçonner.

Il n'est pas jusqu'aux dessins, figurés dans le pignon oriental de l'église de Doulon, qui ne soient des emprunts faits aux procédés de décoration employés avant l'an Mille, et qui ne nous donnent l'impression d'une construction très ancienne : ce sont des triangles de briques insérés dans la maçonnerie entre les deux rangs de fenêtres et répétés plusieurs fois. Ils ne sont plus visibles que d'un côté, parce que c'est la seule partie de l'église qui soit à peu près intacte, mais en faisant le clocher du côté de l'ouest, on aurait pu sans doute en découvrir les traces sur le pignon opposé, et il est possible que les murailles du nord et du sud aient porté la même décoration. Les parties hautes sont toujours

les plus exposées à être ébranlées dans les cas d'incendie; elles ont été refaites ici comme dans beaucoup d'églises. On connaît d'autres églises où les triangles ou frontons triangulaires sont employés dans la décoration, on en voit sur les parties absolument mérovingiennes du temple de Saint-Jean-de-Poitiers ; on en voit aussi dans la maçonnerie des églises de Saint-Généroux (Poitou) et de Cravant (Touraine) (1) ; or il est à noter que ces édifices ont toujours été classés par les vrais archéologues au nombre des monuments antérieurs à l'art roman.

Les constructeurs de Doulon ont poussé l'imitation du temple de Saint-Jean plus loin, ils ont copié les chaînes de briques qui, de distance en distance, soutiennent les assises de petits moëllons, comme les architectes des deux églises ci-dessus. N'est-ce pas là encore une marque d'antiquité au moins carolingienne? Les cintres des fenêtres, façonnés avec des moëllons de tufleau et des claveaux de briques, ne diffèrent pas sensiblement des arcades tracées à Saint-Martin d'Angers et à Saint-Philbert-de-Grandlieu, deux églises du IXe siècle.

On objecte que les maçons de l'évêché d'Angers et du clocher de Cunault ont employé, au XIIe siècle, les mêmes procédés, c'est possible, mais cette persistance des anciens usages ne doit pas affaiblir la leçon que comporte la présence des briques mêlées aux moëllons de granit, quand par ailleurs cette leçon est renforcée par d'autres arguments très solides comme la possession d'un culte carolingien, d'un cimetière et d'un diplôme du Xe siècle.

Je ne cherche pas la vérité dans un seul témoignage, j'en appelle plusieurs à mon aide et je ne leur accorde

(1) *Congrès archéologique* de France de 1862, pp. 109 et 149. Voir aussi les planches de M. Lefèvre-Pontalis dans le volume du Congrès de Poitiers de 1903.

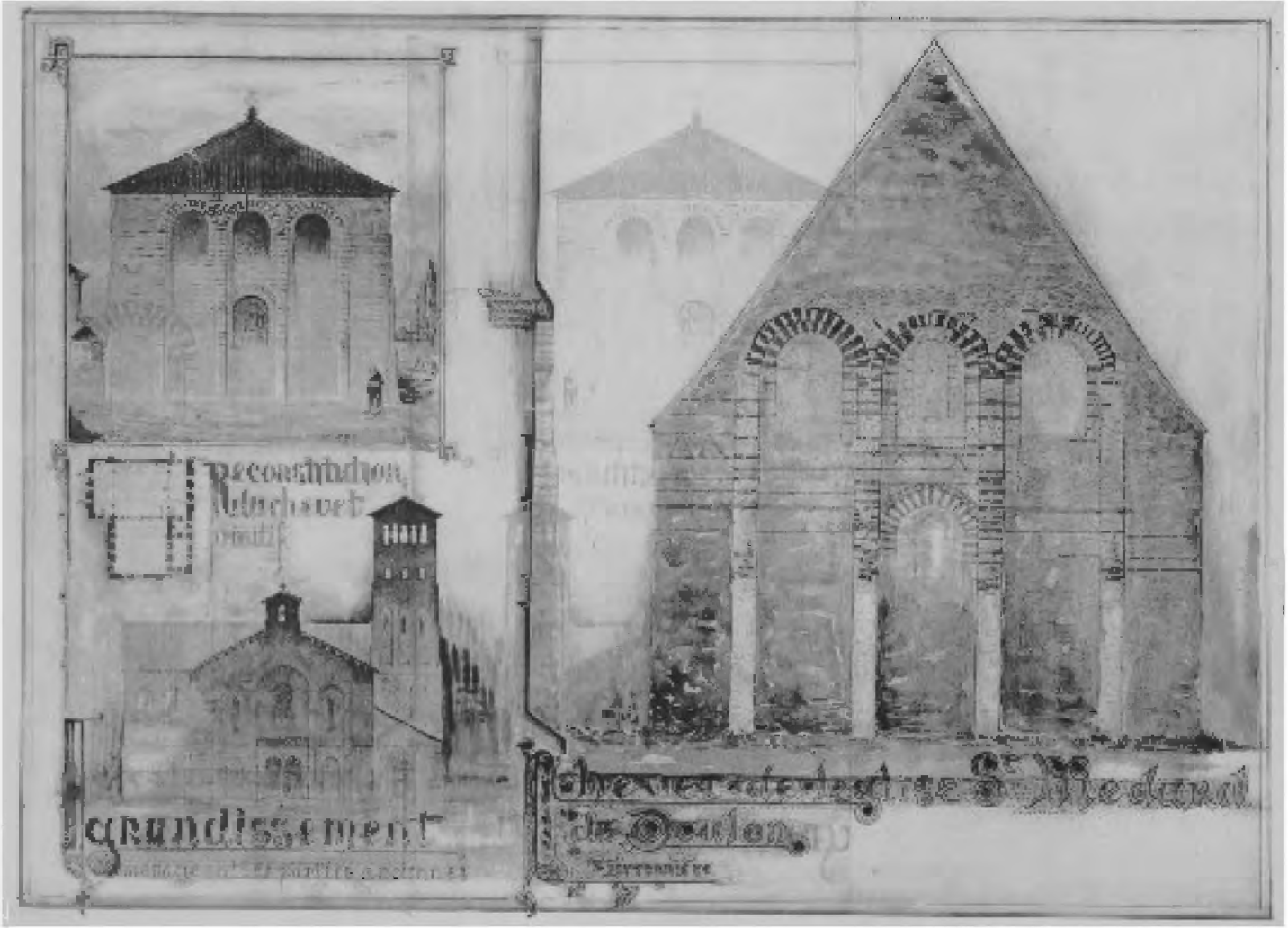
grandissement

ma confiance qu'après avoir noté qu'ils sont tous d'accord.

Si j'examine le plan de l'édifice, je constate qu'il présente la forme d'un rectangle allongé (20 mètres sur 12 de largeur), dépourvu d'abside au chevet et de bras sur les côtés ; je ne dis pas que ce soit là l'église du monastère de Saint-Médard, tant je la trouve petite pour un pareil usage, bien qu'il y ait beaucoup d'exemples d'églises très anciennes fort réduites. Il serait possible que nous fussions en présence d'une salle du monastère qu'on aurait transformée en église. Dans tous les cas, sa forme n'appartient pas aux plans adoptés à l'époque romane, elle est bien plus voisine des églises absolument mérovingiennes que nous avons déblayées à Rezé, à Saint-Donatien et à Saint-Similien.

A priori, on peut dire que plus une église est simple de forme et réduite de grandeur, et plus elle est ancienne. Quand elle devenait trop petite pour loger la population, on ne la détruisait pas pour cela, on l'utilisait en l'allongeant, nous l'avons constaté à Saint-Herblon et au Cellier. Nos ancêtres étaient respectueux de ce qui existait et surtout de tous les murs qui avaient servi de temple à la Divinité, ils ne les abandonnaient que le jour où les ruines ne pouvaient plus tenir debout et, dans ce cas, les fondations et les moindres pans de muraille résistants étaient conservés pour servir de points d'appui aux autres. Quand on gratte l'enduit des vieux édifices, on est tout surpris d'apercevoir de tous côtés des brèches fermées de matériaux disparates qui témoignent du soin qu'on apportait à l'utilisation de toutes les ruines un peu solides. A Doulon, les reprises existent dans les flancs nord et sud, mais à l'est, le pignon est intact depuis la base jusqu'à la corniche. J'en conclus que nous sommes en présence de l'édifice construit par les religieux de Saint-Médard de Soissons.

On sera sans doute surpris que personne jusqu'ici n'ait fait remarquer les singularités qui m'ont frappé,

que les plans et l'appareil de la maçonnerie n'aient éveillé l'attention d'aucun des curés qui ont tenté des travaux de restauration, ou celle de l'architecte qui construisit le clocher. On n'est guère habitué, pourtant, dans la Loire-Inférieure, à rencontrer des églises aussi courtes et aussi larges que celle de Doulon, sans aucune division intérieure, et dont la forme rappelle plutôt celle des salles de réunion modernes. M. de la Nicollière, qui allait souvent se promener de ce côté, opinait comme M. le Curé, quand celui-ci lui disait que cette église *n'offrait rien d'intéressant* aux archéologues. Notre ancien président a été trompé comme les autres par les couches de crépissage et de badigeon que les restaurateurs successifs ont étendues sur les murailles intérieures et extérieures, et par les additions fâcheuses que les générations du Moyen âge ont apportées à la structure primitive. C'est au xve siècle qu'on a commencé à enlaidir ce malheureux édifice, en voulant le mettre à la mode des pignons et des toits aigus. La première toiture était très peu inclinée et sans doute couverte en tuiles, ce qui était autrement réjouissant pour l'œil que les noires ardoises qui s'échelonnent sur les deux versants. Cette transformation eut des conséquences désastreuses, car elle obligea l'architecte ou le maçon à supprimer les hautes fenêtres en réduisant la hauteur des murs latéraux, à consolider les murailles avec de nombreux contreforts épais qui sont comme autant de béquilles autour d'un infirme prêt à tomber et font croire que l'édifice est en ruines depuis longtemps, ce qui est faux. M. l'abbé Héry qui a bâti le clocher, a eu le grand tort de ne pas faire étudier un plan de restauration conforme à l'origine de l'église par un architecte clairvoyant, il aurait découvert que le clocher gothique ne convenait pas à son style et qu'une tour à balustrade, placée sur le côté du rectangle, était le seul accompagnement acceptable. La charpente du xve siècle, au lieu d'être restaurée avec son lambris, devait être

remplacée par une autre plus basse et moins lourde afin de pouvoir enlever tous les contreforts sans danger. Au cours de tous ces travaux, la maçonnerie antique avec son bel appareil et son solide mortier se serait montrée à tous les yeux dépouillée de ses écailles hideuses et personne n'aurait été tenté de cacher ce qui avait été imaginé pour la parer et la soutenir à travers les siècles. Je me demande comment le Conseil municipal de Doulon pourra réparer le mal fait par toutes ces bévues accumulées qui nous privent du plaisir d'admirer une œuvre architecturale conçue au IXe siècle. Je lui ai indiqué la voie à suivre en faisant gratter le pignon de l'Est et en mettant à nu les jambages et les cintres de toutes les ouvertures, les petits moëllons de granite qui composent le gros œuvre, les chaînes de briques qui les soutiennent de distance en distance et les ornements de la frise. Ce nettoyage nous fait voir que, dans la pensée de l'architecte, le local devait être éclairé non seulement sur les côtés, mais encore à l'orient par quatre fenêtres sur deux rangs, 3 et 1, largement percées qu'on aurait pu réouvrir et garnir de vitraux au lieu de conserver la décoration des retables du XVIIe siècle qui produit rarement d'heureux effets.

Léon MAITRE.

M. FERRONNIÈRE, dont nous publions le projet de restauration, a parfaitement saisi la physionomie que doit avoir cet édifice.

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE

DES ACTES

DU

RÈGNE DE CHARLES DE BLOIS

par LÉON MAITRE

Archiviste de la Loire-Inférieure

Au Camp devant Hennebond, 13 Juin 1342.

Lettres de Charles de Blois portant donation des terres de Châteaulin sur Treff, de Brellidy et de Pontrieux, diocèse de Tréguier, à Ayton Daire, damoiseau, pour récompense de ses services, en les remplaçant par la terre de la Roche-Mabille, pour le cas où la fortune de la guerre le priverait des susdites terres.

Par Monsgr en son Conseil : présents le victe de Rohan, le sire de Quintin et monsr Rolant de Dinan.

P. BORRICHON.

Original, était scellé sur double queue.

Archives de la Loire-Inférieure, E 154.

Jugon, 8 Octobre 1343.

Lettres d'amortissement de Charles de Blois, duc de Bretagne et de Jeanne, duchesse de Bretagne, octroyant au prieur de Saint-Melaine de Lamballe la permission d'accroître le temporel du prieuré jusqu'à concurrence de 10 livres de revenu en quelque lieu que ce soit.

Par monsgr le Duc en son Conseil : présents le sire de Rostrenen, l'abbé. . . . . , messire Pierre Poulart.

Scellé sur double queue.

Archives d'Ille-et-Vilaine H. Fonds de St-Melaine. — Voir *Anciens Évechés de Bretagne*, de ANAT. DE BARTHÉLEMY et GESLIN DE BOURGOGNE, VI, p. 228-229.

Ploermel, 26 Décembre 1344.

Lettres de non préjudice octroyées par Charles de Blois aux bourgeois de Nantes lorsque ceux-ci lui accordèrent une levée d'imposition pour réparer les murs de la ville et soudoyer ses gens d'armes ; avec une déclaration portant que les franchises de la Ville restent intactes et que désormais aucune autre levée d'impôt ne pourra se faire sans l'assentiment des bourgeois.

Par monsgr le duc en son Conseil :

P. BORRICHON.

Arch. mun. de Nantes, A A 1. Impr. dans le *Livre des privilèges*, IV.

Lamballe, 3 Avril 1345.

Mandement de Charles de Blois à Jean Bérart de

faire payer aux religieuses de St Sulpice de Rennes la rente qui leur est due depuis la mort du duc Jean.

Par monsg[r] le Duc : present l'abbé de St Melaine.

P. POULART.

Scellé en cire verte aux armes de Bretagne.

Cartulaire de l'abbé de Saint-Sulpice, f° 21.

Jugon, 20 Avril 1345 (mercredi après Jubilate).

Mandement de Charles de Blois duc de Bretagne à Jean de Montbourcher, capitaine de Nantes, de publier la concession qu'il a faite à Guillaume de Rieux *(Rex)* d'un marché qui se tiendra à Couëron le jeudi de chaque semaine et d'une foire annuelle le jour de St Nicolas de Mai.

P. monsg[r] le Duc : présents...., illisible. — LENOIR.

Original : était scellé sur simple queue.

Arch. de la Loire-Inférieure, E 152. Ces lettres sont citées dans les inductions de la châtellenie de Couëron, *Livre des sentences de la réformation du Domaine,* XV, f° 97.

Guingamp, 17 Juillet 1345.

Ordonnance de Charles de Blois, duc de Bretagne, réglant la levée des impositions établies à Nantes sur les denrées pour subvenir aux dépenses des gens de guerre et des fortifications, établissant une taxe de 5 sous par feu sur les paroisses de la banlieue jusqu'à la distance de 5 lieues, frappant les gens d'église comme les autres pour cette circonstance, obligeant les parois-

siens de Chantenay, Couëron, Indre, Saint-Herblain à participer à la garde de la ville de Nantes, prescrivant de fermer les fausses poternes et de garder attentivement les autres portes et défendant d'introduire à Nantes des Guérandais s'ils ne prouvent qu'ils sont du parti de la ville de Nantes.

Par monsgr le Duc en son grand Conseil : présents messire de Derval et plusieurs autres. — G. LENOIR.

Coll. du 29 juillet 1632.

Impr. au *Livre des privilèges de Nantes.* — *Arch. du Bois de la Musse*, en Chantenay.

Guingamp, 26 Juillet 1345.

Mandement de Charles de Blois au sénéchal de Nantes d'enquérir sur la réclamation d'Aliénor de Thouars, veuve du sire de Machecoul, et de la faire jouir des acquêts de sa communauté, si elle est fondée dans sa demande.

Par monsgr le Duc, à la relation de l'archidiacre de Rennes.

Signature illisible.

Or. était scellé sur simple queue.

Archives de la Loire-Inférieure, E 151.

[*S. L.*] *18 Septembre 1345.*

Lettres de Charles de Blois, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, sire de Guise et de Mayenne, instituant des procureurs pour parfaire l'assiette de 5,000 livres de rente à lui dues par le comte de Blois, son frère.

Scellé. Fragment de sceau.

Archives nationales, K 1148.

Lamballe, 8 Février 1346 (n. s.).

Mandement de Charles de Blois au sénéchal de Nantes de faire restituer à son bachelier, Le Gallois de la Heuse, les 500 livres de rente que lui avait assignées le Roi et dont le comte de Valentinois voulait le dépouiller.

Par monsgr le Duc en son Conseil, présents : les sgrs de Quintin, de Dinan, messire Brice de la Roche, G. Le Voyer, P. Polart et plus. autres. — P. Borrichon.

Or. était scellé sur simple queue.

Archives de la Loire-Inférieure, E 126.

Nantes, le 2 Novembre 1346.

Charte de Charles de Blois, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, sire de Guise et de Mayenne, confirmant les droits des religieux de l'abbaye de Villeneuve dans la forêt de Toufou (diocèse de Nantes).

Bibl. nationale, fonds des Blancs mant., vol. 36.

[S. l.] Janvier 1347 (n. st.)

Lettres de Charles, duc de Bretagne et vicomte de Limoges, et de Jeanne, sa femme, portant ratification de la vente du château d'Auberoche par Philippe de Valois à Taleyrand, cardinal de Périgord.

Original scellé d'un sceau plaqué et d'un sceau pendant sur lacs de soie verte (*Arch. des Basses-Pyrénées,* E 691).

Rennes, 24 Février 1347 (n. s.).

Déclaration de Charles de Blois portant accord avec Marguerite d'Avaugour, dame de Noyon, sur la

part héréditaire qui lui revenait dans la succession de son père en Bretagne et dans celle de Hervé de Léon, son premier mari, et sur l'exécution des partages arrêtés et des conventions antérieures, et promesse de lui assurer la part qui lui revient dans la succession de la dame de la Moussaie.

Par monsgr le Duc, présents : mons. R. de St-Père, M. G. Le Voyer et M. Pierre Poulart.

G. ANDRÉ.

Scellé sur s. queue en cire rouge.

Cartons Bizeul. Bibliothèque mun. de Nantes.

[*S. L.*] *16 Décembre 1347.*

Charte de Charles de Blois et de la duchesse Jeanne de Penthièvre, concédant à Geoffroy Le Vayer et à son épouse, Jeanne Rouxel, pour l'entretien du couvent de Saint-Georges de Trédias, qu'ils ont fondé, un trait de dixme à prendre en la paroisse de Saint-Igneuc, consistant en 20 mines de seigle et dépendant autrefois de la châtellenie de Jugon.

Citation.

Aveux de l'abbé de Beaulieu, de 1692, et sentences de la jurid. de Jugon, vol. 1, fo 41. *Arch. dép. Loire-Inf.* B).

Vendredi avant la chandeleur 31 Janvier 1348 (*n. s.*).

Mandement de la duchesse Jeanne de Penthièvre au châtelain de Toufou, ou à son lieutenant de bailler à Brient Maillard, seigneur de la Maillardière, 10 livrai-

sons de bois mort à prendre dans la forêt de Toufou pour les besoins de son logis.

A la relation mons. Pierre Poulart.

G. LENOIR.

Original.

Arch. de la Loire-Inférieure, E 152.

Nantes, 31 Janvier 1348 (n. s.).

Ordonnance de Jeanne, duchesse de B., réglant les devoirs du capitaine préposé à la garde de Nantes, le nombre d'hommes d'armes et d'arbalétriers dont il disposera, leurs revues, leurs gages, la ferme et l'emploi des taxes de guerre, leur répartition et la garde des portes.

Par mad. la Duchesse en son gr. Conseil, présents : l'évêque de Vannes, l'abbé de ....., le sire de Rochefort, les archidiacres de Penthièvre, de Rennes et de Tréguier, G. Le Boyer, P. Polard, G. Le Bart, P. Borichon.

Etait scellé sur simple queue en cire verte.

Coll. de Janv. 1566.

(Arch. mun. de Nantes E E.) — Publié dans le *Livre des privilèges*; VI.

Lehon, 8 Juin 1348.

Provisions de châtelain de la chatellenie de Toufou délivrées par la duchesse Jeanne de Penthièvre, vicomtesse de Limoges, dame de Guise et de Mayenne, à Alain Guillemot.

Par madame la duchesse, présents : mons. de Rochefort et Pierre Polard. — A. VERRON.

Or. était scellé sur simple queue.

Arch. de la Loire-Inférieure, E 156.

Lehon, 18 Décembre 1348.

Lettres de Jeanne, duchesse de Bretagne, vicomtesse de Limoges, dame de Guise et de Mayenne, en forme de mandement à son vallet, Gaudebof des Portes et à Jean de la Motte, receveur de St-Aubin du Cormier, de laisser librement circuler dans la forêt de Rennes jusqu'à la fête de Pâques prochaine, le haras de juments, poulains et chevaux qu'y possèdent les religieuses de Saint-Sulpice de temps immémorial, de relâcher les bêtes qu'ils auraient saisies, jusqu'à ce qu'un jugement définitif ait été rendu sur leurs droits.

Par monsg[r] : R. de St-Père, G. Le Voyer, Pierre Poullart. — P. DE LA CHAPELLE.

Vidimus de 1349.

Arch. d'Ille-et-Vil. H. Fonds de l'abbaye de St-Sulpice, 3.

Lehon, 11 Mars 1349 (n. s.).

Mandement itératif de la duchesse de Penthièvre, épouse de Charles de Blois, au châtelain de Toufou pour l'exécution d'un autre acte antérieur du vendredi avant la Chandeleur 1348 (*n. s.*) (31 janvier 1348).

Par mad. la Duchesse, prés : l'archid. de Tréguier.

P. BORRICHON.

Original.

Arch. dép. de la Loire-Inférieure, E 152.

1349, samedi après la Pentecôte (1).

Engagement pris par Charles de Blois et Jeanne de

(1) La date de l'année est rongée et le bas du vidimus est coupé.

Penthièvre, de favoriser la conclusion du mariage promis entre Amice de Léon et Olivier de Tinténiac.

Vidimus sous le sceau du Châtelet de Paris, en date de mai 1349, passé à Montargis.

Lehon, 9 Avril 1349.

Lettres de sauvegarde octroyées par la duchesse Jeanne de Penthièvre aux religieux de Ste-Croix de Guingamp, diocèse de Tréguier, avec permission d'apposer les armes de Bretagne sur la porte du monastère.

Par madame la Duchesse en son Conseil.

P. DE LA CHAPELLE.

Copié dans un cahier du xve siècle. *Arch. de la Loire-Inférieure*, E 81.

Lehon, 15 Novembre 1350

Mandement de Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne, au surgarde de la forêt de Toufou (évêché de Nantes), d'empêcher avec le plus grand soin les déprédations de bois et de remplir avec fidélité les fonctions qui lui ont été confiées.

Passé du comt monsgr le Duc par Mad. la duchesse en son grand Conseil.

G. GIQUEL.

Or. était scellé sur simple queue.

Arch. de la Loire-Inférieure, E 126.

[*S. L.*] *14 Décembre 1350.*

Lettres de Jeanne, duchesse de Bretagne, vicomtesse de Limoges, dame de Guise et de Mayenne, attestant

que les religieux de Buzay lui ont remis trois chartes originales de concessions à eux faites: 1° par Pierre de Dreux, 1219 ; 2° Constance (1201 et sans date) pour être portées en Angleterre à Charles de Blois, son époux, par son conseiller, Gautier de Saint-Pern, évêque de Vannes, et son cousin, Etienne Goyon de Matignon, titres « à valer en la délivrence et informacion dou dreit de son très doubté seigneur dudit duché de Bretaigne et portant vidimus de la teneur de chaque acte afin que la transcription leur serve de titre dans le cas où les originaux seraient perdus. »

Passé par double du comm[t] de Madame la duchesse.

G. GIQUEL.

Scellé de cire brune sur double queue.

Arch. de la Loire-Inférieure, H 57.

Château ducal de Léhon, 8 Avril 1353.

Lettres de Charles de Blois constituant au profit d'Isabeau d'Avaugour, en considération de son mariage avec Geoffroy de Châteaubriant, une rente de 1,500 livres sur la châtellenie de Penpol, sur l'échiquier de Rouen et sur diverses terres de Normandie; et mandements aux gens de l'échiquier de Rouen de payer à sa tante les 500 livres de rente qui lui sont assignées sur leur recette.

P. monsg[r] le Duc et mad. la Duchesse, présents: les sires de Rochefort, de Derval, de Beaumanoir, de Matignon, le doyen de Nantes, les arch. de Rennes et de Tréguier, B. de Saint-Père, G. Le Veyer, P. Poulart et R. Philipes. — GOURET.

Or. scellé de 2 sceaux sur double queue.

Il y a un vidimus du 10 mai 1354.

Archives de la Loire-Inférieure, E 176.

Saint-Malo de l'Ile, 21 Avril 1354.

Assignation par Charles de Blois et son épouse Jeanne en faveur de Marguerite d'Avaugour, dame de Noyon, épouse d'Hervé de Léon, d'une rente de 1,000 livres assise partie sur les fiefs de Normandie appartenants à Jeanne de Harcourt, partie sur la châtellenie de Pontmain (Pont-Méen) ; et commission à Raoul Bernon, bachelier, sénéchal de Nantes, et G. Le Prévost de procéder à l'assiette de ladite rente.

Par monsgr le Duc et mad. la Duchesse de leur propre comt.

G. Le Noir.

Collationné de 1411.

Cartons Bizeul.

Guingamp, 9 Août 1354.

Mandement de la duchesse Jeanne de Penthièvre, vicomtesse de Limoges, dame de Guise et de Mayenne à ses receveurs de Guingamp, de Châtel-Audren, de Penpol et de Lanvollon, assignant à sa tante, la dame de Léon, 1,000 livres de rente en compensation de la part qui lui revient dans la succession de ses père et mère, et leur ordonnant de lui payer 250 livres sur les recettes de Guingamp, 100 livres sur la recette de Châtel-Audren, 100 livres sur les recettes de Penpol et 50 livres sur celles de Lanvollon tous les 6 mois.

Par mad. la Duchesse, en son Grand Conseil ; présents : les sgrs de Rochefort et de Derval, les archid. de Rennes et de Tréguier et plusieurs autres. — J. Gouret.

Coll. 5 mars 1412 (n. s.).

Cartons Bizeul.

Guingamp, 18 Octobre 1354.

Lettres de Jeanne de Penthièvre, duchesse de B., vic. de Limoges, dame de Guise et de Mayenne, en forme de déclaration de non préjudice délivrées aux hommes de Béatrix de Bretagne, dame de Laval, et de Guy XII, lorsque ceux-ci ont bien voulu faire le guet à Rennes.

Par madame la Duchesse en son Conseil.

G. GIQUEL.

Cartulaire de Vitré, 15.

B. DE BROUSSILLON, *Cartul. de Laval*, n° 677.

Guingamp, 17 Février 1355 (n. s.).

Mandement de Charles de Blois à Guillaume des Vaux et à Juhel de la Pihorais, d'examiner le compte des sommes versées à sa tante, Marguerite d'Avaugour, sur la recette de Mayenne et de lui solder tous les reliquats qui pourraient lui être dus.

P. monsgr le Duc, présents: l'archid. de Tréguier, G. Poix, P. Poulard, R. Ph. — G. ANDRÉ.

Sur simple queue cire brune.

Il y a coll. du 5 mars 1412 *(n. s.)*.

Cartons Bizeul.

[S. L.] 7 Août 1356.

Charte de Charles de Blois confirmant la charte octroyée aux religieux de St-Gildas-de-Rhuis, diocèse de Vannes, par la duchesse Constance de Bretagne.

Inventaire des *Archives du Morbihan*, B 1381.

Paris, le 22 Novembre 1356.

Lettres patentes de Charles de Blois, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, seigneur de Guise et de Mayenne, concédant à sa tante Marguerite d'Avaugour, dame de Noyon, pour faire droit à ses réclamations sur les successions de ses père et mère et de sa tante Blanche d'Avaugour, dame de la Saulzaie, la tierce partie de tous ses héritages sis en Normandie, la 1/2 du tiers des terres sises au Maine, telles qu'elles lui ont été adjugées provisoirement depuis sa réclamation ; et Mandement au sénéchal de Guingamp de prendre connaissance de tous les livres de recette du domaine de Goëllo afin de lui constituer un lot suivant l'usage du pays et, en attendant la fin du lotissement, de lui faire remettre 300 livres par an.

Par Monsgr le Duc, présents : les sgrs de Beaumanoir, de Matignon, Guy de Rochefort, Pierre Poulart et autres en son Conseil. — P. DE LA CHAPELLE.

2 Copies : 1° 2 Août 1365 ; 2° 14 Octobre 1361.

Original scellé sur double queue en cire brune.

Cartons Bizeul.

Paris, 22 Novembre 1356.

Mandement de Charles de Blois à son receveur de Mayenne, lui notifiant qu'il a concédé à sa tante Marguerite d'Avaugour la jouissance de la moitié des revenus et profits du tiers de tous ses domaines sis au pays du Maine jusqu'à la livraison de la part héréditaire qui lui revient dans la succession de son père, et lui commandant de lui payer contre quittance ce qui lui est assigné.

P. monsgr le Duc, présents : les sgrs de Beaumanoir,

de Matignon, Guy de Rochefort, Pierre Polart et autres en son Conseil. — P. DE LA CHAPPELLE.

Original scellé sur double queue en cire brune.

Coll. 4 mars 1411 et copie du 2 août 1365 sous le sceau de Montrelais.

Cartons Bizeul.

Paris, 22 Novembre 1356.

Mandement de Charles de Blois, duc de B., vic. de Limoges, sgr de Guise et de Mayenne, à son receveur de Penpol, lui notifiant qu'il a assigné à sa tante, Marguerite d'Avaugour, 300 livres de rente sur les revenus sis au comté de Goëllo, provenant de la succession de son ayeul, le sgr d'Avaugour, et lui commandant de lui faire le paiement régulier de cette somme jusqu'à ce qu'elle ait été mise en possession des héritages qui lui doivent revenir.

Par monsgr le Duc, présents : les sgrs de Beaumanoir, de Matignon, Guy de Rochefort, Pierre Poulart et plusieurs autres en son Conseil.

P. DE LA CHAPELLE.

Copie du 2 août 1365 sous le sc. des contrats de Montrelais.

Cart. Bizeul. — Bibl. de N.

Avignon, 29 Mai 1357.

Lettres patentes de Charles, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, portant mainlevée, en faveur d'Ytier de

Magnac, chevalier, de tous les biens qu'il possédait dans la vicomté.

Par le Duc, en son Conseil.

P. DE LA CHAPPELLE.

Vidimus du 30 mai 1357, délivré par Jean de Lupériis, viguier de la cour de St-André de Villeneuve-lès-Avignon ; scellé sur simple queue. *Arch. des Basses-Pyrénées*, E. 765.

Nantes, 3 Août 1357.

Lettres patentes de Jeanne de Penthièvre, duchesse de B., vicomtesse de Limoges, dame de Guise et de Mayenne, confirmant les lettres par lesquelles Charles de Blois consent que Marguerite d'Avaugour, dame de Léon et de Noyon, jouisse de sa part héréditaire dans les successions d'Henri d'Avaugour, de Jeanne de Harcourt, dame d'Avaugour, et de Blanche d'Avaugour, dame de la Saulzaie.

Par monsgr le Duc et madame la Duchesse en leur Conseil. — GIQUEL.

Copie 2 août 1365.

Cartons Bizeul.

Nantes, ce 3 Août 1357.

Mandement de Charles de Blois à son conseiller, Jean Ouvrouin, de procéder en présence de son procureur et des gens de sa tante de Léon, au lotissement de la terre de Maine-la-Juhel (1) et à la séparation du sixième, laquelle terre appartenait à Henri d'Avaugour.

Par monsgr le Duc en son Conseil.

G. GIQUEL.

Coll. de 1411.

Cartons Bizeul.

(1) Mayenne, ch. l. d'arr. de la Mayenne.

Nantes, 11 Août 1357.

Lettres d'amortissement concédées par Charles de Blois, duc de Bretagne, et son épouse, permettant aux religieux Dominicains de Nantes (1) de jouir en franchise d'une maison et d'un érail voisins de leur couvent.

Sur le repli : Par monsgr le Duc et par mad. la Duchesse, présents : les évêques de Cornouailles, de Tréguier et plus. autres du Conseil. — G. ANDRÉ.

Etait scellé de deux sceaux sur double queue.

Archives dép. de la Loire-Inférieure, H 299.

Nantes, 12 Août 1357.

Lettres d'amortissement accordées par Charles de Blois, duc de Bretagne, et Jeanne, son épouse, en faveur de l'abbaye de Beaulieu, paroisse de Mégrit, évêché de Saint-Malo, ratifiant le don de 20 livres de rente sur le territoire de Goëllo fait par Henri de Dinan.

Signé sur le repli : par monsgr le Duc et madame la Duchesse; présents : l'archidiacre de Tréguier et autres.

Gr. GICQUEL.

Scellé à double queue de cire verte.

Copie de 1538. Aveux de l'abb. de Beaulieu. *Archives de la Loire-Inférieure*, B 761. Dans les anc. évêchés, VI, p. 230, il y a une faute. On donne avril au lieu d'août.

Nantes, 24 Août 1357.

Mandement de Charles de Blois, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, seigneur de Guise et de Mayenne,

(1) L'église des Dominicains de Nantes, rue de Strasbourg, vient de disparaître complètement. L'escalier du couvent se voit rue du Bois.

au capitaine de Quimper-Corentin et au sénéchal de Cornouaille d'instruire une enquête comme l'a prescrit la duchesse sur les privilèges que le prieur et la prieure de Locmaria revendiquent, et principalement sur les droits de sécherie qu'ils réclament en la ville de Locmaria, de rédiger par écrit les informations recueillies, de les lui adresser scellées et closes et de laisser jouir provisoirement les plaignants des droits qui leur auront été reconnus par l'enquête.

Par monsgr le Duc, présents : l'archidiacre de Tréguier, monsgr G. de Rougé, monsgr G. Lebart et autres.

GIQUEL.

Scellé sur simple queue, sceau brisé.

Archives départementales du Finistère, série H.

Nantes, 29 Décembre 1357.

Lettres patentes de Charles, duc de Bretagne, constituant un procureur pour recevoir des habitants de Limoges les aides qui lui sont dues pour sa chevalerie, pour le mariage de Marie, sa fille, et pour sa rançon.

Mentionnées dans un inventaire des archives du château de Montignac de 1546 (*Arch. des Basses-Pyrénées*, E 607, fol. 259, v°).

[*S. L.*] *Décembre 1357.*

Mandement du duc Charles de Blois à Guillaume de Lesquoet, capitaine de Lesneven, de laisser le sire de Kergournadech lever l'aide et taille de service de ses vassaux, afin qu'il puisse porter secours à Lesneven.

P. monsgr le Duc en son Conseil.

Coll. du 1er novembre 1363.

Bibl. nationale 22331, fo 58. Extrait du XVIIe siècle.

Nantes, 15 Mai 1358.

Lettres patentes de Charles de Blois, vicomte de Limoges, seigneur de Guise et de Mayenne, confirmant les exemptions de guet et de subsides concédées aux religieux de l'abbaye de Fontaine-Daniel, diocèse du Mans, défendant de contraindre leurs hommes à monter la garde aux forteresses de Mayenne et de Pontmain, et les autorisant à rétablir leur moulin à eau établi à Mayenne, près du château.

Par monsgr le Duc en son Conseil.

Cartulaire de l'abbé de Fontaine-Daniel, no 260 (Imprimé par Grosse-Dupéron et F. Gouvrion, Mayenne, Poirier, Béalu, 1896, 1 vol. in-8o.

Quimper-Corentin, 20 Août 1358.

Mandement de Charles de Blois, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, seigneur de Guise et de Mayenne, au receveur de Quimper-Corentin de payer aux religieux du prieuré de Locmaria près Quimper, les 12 livres de rente qui leur ont été assignées sur le vinage de Quimper, en attendant qu'elles fussent dédommagées de la cession de certains moulins situés à Locmaria dont elles ont consenti à se dessaisir entre les mains du dernier Duc.

Par monsgr le Duc en son Conseil, présents : le sire de Beaumanoir, monsgr P. Poulart et maître Jacques Le Moine.

Sceau arraché. Scellé sur simple queue.

Archives départementales du Finistère, H. Prieuré de Locmaria.

Nantes, le 30 Avril 1359 (sic).

Lettres ou mandement de Charles de Blois, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, seigneur de Guise et de Mayenne à Olivier de Morzelles, son petit valet, *antea* sénéchal de Jugon, de lui envoyer sans délai l'enquête qu'il avait été chargé d'instruire, étant sénéchal de Jugon, sur les droits des religieux de Boquien dans la forêt de Boquien, évêché de Saint-Brieuc, et les droits des tenanciers du village de Ranlastre, afin qu'il puisse prononcer.

Par Monsgr, présents : l'archidiacre de Tréguier, Jacques Lemoine, Pierre Poulart. -- G. Le Boulengier.

Vidimus de 1359.

Archives des Côtes-du-Nord, H Fonds de Boquien.

[*S. L.*] *1359.*

Lettres patentes de Charles de Blois, duc de Bretagne, portant confirmation de certaines dîmes et rentes à prendre en la paroisse de Sarzau, lesquelles provenaient d'un don du duc Jean (1).

Archives de la Loire-Inférieure, B. Sénéch. de Rhuis, sentences, nº 1 p. 3.

Guingamp, 5 Octobre 1359.

Lettres de Charles de Blois mandant au sénéchal de Penthièvre de maintenir les privilèges de juridiction accordés à l'abbaye de St-Aubin-des-Bois, en 1313, de faire cesser les entreprises des fermiers des moulins

(1) La citation est très sommaire et n'en dit pas davantage.

de Pontneuf, paroisse de Morieux, évêché de Saint Brieuc, à raison de foulage.

Copie de 1712.

Archives des Côtes-du-Nord, H Fonds de St-Aubin.

Nantes, ce 26 Février 1360 (n. s.)

Mandement de Charles de Blois à Eon de Evel ou Enouellell, capitaine de Sucinio, de donner satisfaction aux plaintes des Trinitaires de l'hôpital de Sarzau, évêché de Vannes, qui n'ont pas encore joui de leur dotation (1), de les mettre en possession des revenus à eux assignés en l'île de Rhuis, comme aussi d'exiger l'accomplissement de la fondation d'une lampe ardente dont l'entretien est assigné sur une tenue avec métairie de 40 arpents de terre au parc de Benon, donnée à viage par le duc Jean à son valet de chambre, feu Tanguy Le Taillandier, sauf à enquérir ensuite des droits de chacun.

Par monsgr le Duc, présents: Me Jacques Lemoine et le confesseur. — P. DE LA CHAPELLE.

Scellé du sceau secret et du sceau de la duchesse en l'absence de l'autre.

Copie de 1622.

Archives du Morbihan, H. Trinitaires.

---

15 Avril 1360.

Lettres de Charles de Blois, duc de Bretagne, portant confirmation de 40 livres de rente assises sur la recette

(1) Jean IV leur avait donné 200 liv. de rente en 1341.

de Rhuis, au profit des religieux de St-Gildas-de-Rhuis, évêché de Vannes.

Citation.

Archives du Morbihan, B 1381. Fonds du *Presidial, inv. de 1682.*

[*S. L.*] *18 Avril 1360.*

Mandement de Charles de Blois, duc de Bretagne, à ses officiers de payer aux religieux de St-Gildas-de-Rhuis la rente de 16 livres qui leur fut assignée sur les revenus de la ville d'Auray.

Citation.

Archives du Morbihan, B 1381. *Ibidem.*

Nantes, 20 Avril 1360.

Mandement de Charles de Blois, duc de Bretagne, à son conseiller, Pierre du Bois de la Salle, relatant les plaintes des Trinitaires de Sarzau contre les officiers de Sarzau qui détiennent leurs revenus, contre la veuve Le Taillandier qui détient la métairie du Parc de Benon, sans entretenir une lampe ardente en leur chapelle, et contre Pierre Carou qui retient une maison sise en face de l'hôpital qui est de leur temporel, lui ordonnant de faire une enquête et de les mettre en possession s'il y a lieu.

Par monsg^{r} le Duc, présents : Laurent de Tagu, Jacques Lemoënne et P. de la Chapelle.

Or. était scellé du sceau de la Duchesse en l'absence du sien.

Copie de 1622.

Archives du Morbihan, H Trinitaires.

Château de Josselin, 16 Juillet 1360 (1).

Déclaration de Charles de Blois, en faveur des religieuses de l'abbaye de la Joie, évêché de Vannes, portant que la donation faite par lui au vicomte Guy de Rohan, ne doit en rien préjudicier à la dotation de l'abbaye, qu'il n'entend pas leur retrancher leurs 100 livres de rente assignées sur Laustenc et qu'il ordonne au contraire aux officiers de la cour d'Auray de veiller à ce qu'elles soient exactement payées.

Par mongr le Duc, présents : l'archidiacre de Penthièvre, Rolland Philippe, Jacques Le Moine et plusieurs autres en son grand Conseil.

J. Le Taillandier.

Etait scellé sur simple queue.

Archives du Morbihan, H Abbaye de la Joie. Rentes.

Dinan, 24 Juillet 1360.

Mandement de Charles de Blois à l'évêque de Rennes, au sénéchal et à l'alloué de Rennes, rappelant que de toute antiquité les religieuses de St-Sulpice de Rennes sont en possession de jouir des droits d'usage, de panage et de haras dans les forêts de Rennes et de St-Aubin du Cormier, que leurs archives ayant été dispersées plusieurs fois par l'invasion de leur monastère en temps de guerre, elles ne peuvent produire leurs titres originaux, pour répondre aux injonctions des officiers, et ordonnant aux susdits de s'enquérir de la validité de leurs prétentions et réclamations ; et ordre de les maintenir en attendant la sentence définitive.

Par le Duc, de son propre commandement, présent : l'archidiacre de Penthièvre.

Original.

Archives d'Ille-et-Vilaine, H. Fonds de Saint-Sulpice, 3.

(1) La date de 60 est peu lisible.

Paris, 18 Août 1360.

Lettres de Charles de Blois, duc de Bretagne, visant les accords qu'il a conclus avec Marguerite d'Avaugour, dame de Léon, pour le règlement de son douaire, les assignations de revenus à elles accordées, et lui concédant en échange de ses revenus assis sur la terre de Mayenne, dont il a disposé en faveur du mariage de sa fille avec le duc d'Anjou, une part équivalente sur les domaines de Goëllo et d'Avaugour, et lui promettant qu'elle sera soldée de tous les reliquats à elle dus.

P. monsgr le Duc, en son Conseil. — AMAND.

Or. scellé en cire jaune avec simple queue. — Vidimus de 1412 sous le sceau de la Prévôté de Paris.

Cartons Bizeul.

[*S. L.*] *19 Août 1360.*

Donation par Charles de Blois, duc de Bretagne, à l'église de Notre-Dame de Lamballe d'une croix dorée « ouvrée mêmement de toutes parts sur un pied d'or plein » à garder en la sacristie de l'église en une armoire fermée à deux clefs dont Jean du Breil, valet du Duc, aura l'une durant sa vie.

Copie informe.

Archives des Côtes-du-Nord, E 187.

Guingamp, 12 Décembre 1361

Lettres d'amortissement octroyées par Charles de Blois, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, à l'abbaye de Beaulieu à l'occasion d'une donation de Henri de

Dinan comprenant trois tonneaux de froment de rente et 100 florins d'or pour acquérir des immeubles dont le revenu devait être affecté à l'entretien d'une chapellenie de trois messes par semaine.

Par mond^t sieur le Duc.

Présents : l'évêque de St-Brieuc, le doyen de Nantes, Mre Jacques Le Moine, Guillaume Le Bar et plus^rs autres.

P. DE LA CHAPELLE.

Publié dans les Anciens évêchés de Bretagne, vol. VI, p. 230-231.

Guingamp, 18 Décembre 1361.

Mandement de Charles de Blois, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, au capitaine de Quimper, au sénéchal, au bailli et à ses officiers de ne pas s'immiscer dans l'exercice de la justice à Quimper en matière de contrat ou d'imposition sur les terres de l'Évêque; la juridiction ducale s'exerçant par suite de la guerre dans la cité close de Quimper en terre d'église, il déclare que le fait ne tirera pas à conséquence et ne portera pas préjudice aux droits consacrés de l'Évêque; et veut que ses officiers ne fassent aucun acte de justice civile ou criminelle sur ses vassaux sans le congé de l'Évêque.

Par mons^r le Duc en son Conseil.

BELLANGIER.

Copies du XVe siècle et de 1742.

Evêché de Quimper. *Archives du Finistère*, G, et *archives de la Loire-Inférieure*, E 73, n° 17.

Nantes, 27 Avril 1362.

Lettres de Charles de Blois, duc de Bretagne et vicomte de Limoges, et de Jeanne de Bretagne, relatant qu'ils ont donné un emplacement sur la chaussée des ponts de Nantes au chapelain, Pierre Eon pour y édifier une chapelle et un hôpital destiné aux pauvres pèlerins.

Copie du 17e siècle.

Arch. nales, S 4857. Copie moderne aux *archives de la Loire-Inférieure*, H 493.

Dinan, 23 Novembre 1362.

Lettres patentes de Charles de Blois, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, amortissant une fondation de 30 livres de rente faite par Riou de Rosmadec, écuyer, en faveur de la chapellenie de St-Yves érigée par lui en l'église cathédrale de Quimper.

Par monsgr le Duc, de son propre commandt.

DE PLOENEZ.

Copie de 1653.

Archives du Finistère, G, Chapitre de Quimper.

Poitiers, 28 Novembre 1363.

Hommage de Charles, duc de Bretagne, à l'abbé de Saint-Martial de Limoges pour les châtellenies de Limoges, Pierre-Buffière et Château-Chervix.

Par le Duc, en son Conseil.

G. BERENGER.

Vidimus du 24 mars 1364 (a. st.), délivré par Pierre Roger garde du sceau du prince d'Aquitaine en la baillie de Limoges (*Arch. des Basses-Pyrénées*, E 740).

Nantes, 21 Janvier 1364 (n. s.).

Mandement de Charles de Blois aux receveurs et aux officiers de Goëllo de faire dans les paroisses de Plourivo, de Ploënez, de Quérity et de Ploubalanec toutes les levées nouvelles de taille et de rançon qui n'auraient pas été ordonnées par lui ou par son lieutenant, Bertrand du Guesclin, attendu qu'elles nuisent à la jouissance du douaire qui a été assigné sur ces paroisses au profit de sa tante Marguerite d'Avaugour.

Par monsgr le Duc en son Conseil. — RAOUL.

Scellé en cire rouge sur simple queue.

Cartons Bizeul.

Nantes, 21 Janvier 1364 (n. s.).

Mandement de Charles de Blois, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, aux sénéchaux de Léon et de Cornouaille et à tous les autres officiers du duché, de prendre des mesures, chacun dans leur ressort, pour que Marguerite d'Avaugour jouisse en paix du tiers de tous ses biens que possédait Hervé de Léon, son fils, jusqu'à ce qu'elle soit en possession de tout son douaire.

Par monsgr le Duc en son Conseil. — RAOUL.

Scellé en cire rouge aux armes de Bretagne sur simple queue.

Cartons Bizeul.

Tréguier, 26 Avril 1364.

Lettres de Charles, duc de Bretagne et vicomte de Limoges, et de Jeanne, duchesse, par lesquelles, pour

avoir des reliques de saint Yves à envoyer à leur cousin, le roi de Chypre, délivré d'un grand péril par l'intercession de ce saint, il déclare l'évêque, le chapitre et le clergé de la cathédrale exempts de tout impôt, gabelles, aides, subsides ou redevances qu'ils pourraient devoir, à raison de leurs provisions ou de leurs récoltes avec permission de les vendre, de les échanger, charger et décharger en franchise en tous les ports de l'évêché de Tréguier, lettres concédées par le Duc en visitant le tombeau de Saint-Yves.

Ratification à Nantes par la duchesse le jour du 24 juin suivant, signées et scellées.

Extrait de l'inventaire des titres du Chapitre de Tréguier, f° 207, v°. *Archives des Côtes-du-Nord*, série G.

RAPPORT

sur les propositions de la Commission chargée de présenter les candidats à la Médaille d'or

Par Léon MAITRE

Messieurs,

La médaille d'honneur que la Société archéologique a l'habitude de décerner tous les trois ans à celui d'entre nous qui a donné le plus de preuves de dévouement à la science archéologique, est un témoignage d'estime très envié, c'est un prix qui a ses rivaux, comme ceux de l'Institut, bien qu'il n'enrichisse pas les lauréats ; vous pressentez donc que ma mission est délicate puisqu'elle m'oblige surtout à tenir à l'écart de nombreux candidats méritants et à garder mon unique couronne pour un seul front, quand j'aurais tant de plaisir à énumérer ici tous les confrères qui nous ont fait des communications, comme MM. Gaëtan de Wismes, Oheix, Senot de la Londe, Alcide Leroux et de Veillechèze. Les études de longue haleine comme celles qui se rapportent à l'histoire des rues de Nantes et à celle de la cathédrale ont naturellement arrêté notre attention assez longtemps, elles exigent des efforts prolongés qui captivent nos sympathies, cependant vous serez unanimes à reconnaître que ces œuvres d'un grand intérêt n'ont pas encore dépassé les limites d'un début. Leurs auteurs assurés du succès final qui les attend voudront bien aujourd'hui céder le pas à un vétéran non encore récompensé qui se cache modestement dans nos rangs, mais dont tout le monde connaît ici le nom et les travaux, à M. Félix Chaillou, l'heureux inventeur de la station gallo-romaine des

Cléons. Nos bulletins se sont ouverts avec empressement toutes les fois que notre confrère a bien voulu nous faire part de ses découvertes, nous avons publié tous les rapports dans lesquels il nous raconte comment il a trouvé des bains romains, un puits, des exploitations de calcaire et de nombreuses traces d'habitation laissés par les Anciens, mais échelonnées sur une période de vingt années ces recherches ne ressortent pas toujours avec la valeur qui leur convient. Il est temps que le bureau de la Société reprenne et condense les communications et les observations si sagaces de M. Chaillou et vous montre jusqu'à quel point elles ont enrichi le trésor de nos connaissances locales.

Au temps de M. Bizeul, l'un de nos plus respectables ancêtres archéologiques, la science se bornait à l'inspection des voies romaines sur la carte, on attendait que le hasard de la culture ramenât à la lumière les ruines ou les objets que renferme la terre. Avant 1870, la pratique des fouilles était un événement extraordinaire, même dans une société comme la nôtre ; aujourd'hui nos études ne se comprennent plus sans le concours des terrasiers, des ravaleurs, sans l'ouverture de tranchées, sans l'examen des matériaux et du mortier. A l'exemple des archéologues modernes M. Chaillou s'est mis à la tête d'une équipe de piocheurs et, sans subvention de l'État, il a exploré les couches profondes de son domaine au fur et à mesure que les transformations du vignoble lui ont laissé des espaces libres, sa bonne volonté, un peu timide au début, a été encouragée par la découverte d'une mosaïque digne de figurer dans un musée parisien. Alors sa foi scientifique s'est éveillée et l'a fait marcher d'un pas plus assuré.

Non content de constater la richesse et l'habileté des premiers habitants des Cléons, notre confrère a voulu rétablir l'aspect primitif des constructions en interrogeant tous les débris, et, à force de pénétration et de patience, il est parvenu à fixer une attribution exacte à

tous les éléments dispersés à terre. Pourquoi les Anciens sont-ils venus aux Cléons? Quel genre d'industrie exerçaient-ils? Quelles ressources naturelles trouvaient-ils dans le pays? Comment les exportaient-ils? Voilà les questions qu'il s'est posées et qu'il a réussi à élucider dans les brochures qu'il a fait passer sous nos yeux.

Pas un détail topographique ne lui a échappé. Il a vu que les Cléons étaient à cheval sur une voie romaine, à proximité du bassin intérieur de la Goulaine en communication avec la Loire, en sorte que la station était en possession de deux moyens de transport; je dis station, car on n'a pas rencontré jusqu'ici de ruines assez imposantes pour faire supposer l'existence d'une ville. Les Cléons étaient une petite agglomération de villas et d'ateliers. On crut longtemps qu'elle n'avait pas survécu à la civilisation romaine et qu'elle avait sombré sous les coups des Barbares bretons ou poitevins, mais l'illusion a été dissipée en 1902 par une monnaie d'or, un triens portant le nom mérovingien d'*Elafius*, et frappée au pays des Gabales (Gévaudan). Ce témoignage tardif devait se produire, car on avait sous les yeux les vestiges d'une vaste carrière de calcaire du même grain que la pierre employée pour les sarcophages mérovingiens et il paraissait croyable qu'une agglomération de carriers avait su tirer profit de ce gisement pendant la période franque. Ainsi se trouve comblée la lacune qui existait dans l'histoire du domaine des Cléons entre l'époque féodale et l'installation des Romains.

Par ce résumé que j'aurais eu plaisir à développer si le temps ne m'avait fait défaut, vous voyez, Messieurs, que M. Chaillou n'a négligé aucun des côtés intéressants de son sujet. J'ajouterai qu'il n'a pas étudié pour sa satisfaction propre, ce qui était pourtant bien légitime, il a pensé aux autres et il a créé pour l'instruction de tous un musée qui est un modèle de goût et d'exposition méthodique où les ignorants peuvent s'instruire aussi

bien que les lettrés sans le secours d'aucun moniteur, tant les arrangements sont bien compris.

Pour terminer, je dois vous rappeler aussi la conscience avec laquelle notre confrère a observé et pesé la valeur archéologique de chacun des objets mobiliers qui lui sont venus entre les mains. Bien d'autres comme lui ont trouvé des lots de monnaies à Nantes et ailleurs, mais quels sont les inventeurs qui se sont préoccupés de les regarder une à une et de faire des recherches sur leur degré de rareté? J'en vois très peu dans nos bulletins. M. Chaillou n'a jamais dédaigné la moindre pièce de monnaie, fût-elle en bronze; c'est ainsi qu'il est arrivé à découvrir un type unique de monnaie frappée à l'effigie d'un empereur romain inconnu. Entre les règnes de Gallien et de Dioclétien il faudra désormais compter un tyran de plus, du nom de Domitien pour mettre l'Histoire d'accord avec la numismatique. La monnaie des Cléons qui porte la légende de Domitien a des traits qui ne conviennent pas au Domitien connu.

Ces résultats, très simples en apparence, ne peuvent être obtenus que par un labeur persévérant et une érudition servie par une grande perspicacité. La commission touchée de toutes ces qualités, a voulu que M. Félix Chaillou fût présenté à vos suffrages pour recevoir la médaille d'or que vous décernez tous les trois ans et elle a la ferme confiance que vous ratifierez son choix.

Permettez-moi en finissant de vous remettre sous les yeux la liste des publications de notre confrère.

Rapports sur la station romaine des Cléons (1884).

Observations sur une flûte champêtre (1885).

Les bains gallo-romains des Cléons (1894).

Un puits gallo-romain (1897).

Découverte d'une cachette de petits bronzes gallo-romains (1901).

Une monnaie d'or ancienne au type d'Elafius (1904).

A la suite de cet exposé, la commission est allée aux voix et le scrutin dépouillé a donné les résultats suivants :

M. Chaillou, 7 voix,

M. l'abbé Durville, 3 voix,

M. Blanchard, 1 voix.

TABLE

Liste des Membres..... XI

Procès-verbaux des séances..... XXXVII

Sainte-Marie, par M. le baron de Wismes..... 139

Chapelle du Crucifix, par M. de Veillechèze..... 205

Le Châtelier et l'Église fortifiée de Moisdon-la-Rivière, par M. le marquis de Balby de Vernon.. 217

Considérations sur les origines de Doulon et de son Église, par M. Léon Maître..... 225

Répertoire analytique des actes du règne de Charles de Blois, par M. Léon Maître..... 247

Rapport sur les propositions de la Commission chargée de présenter les candidats à la Médaille d'or, par M. Léon Maître..... 275

Nantes — Imp. A. DUGAS et Cie, quai Cassard, 5.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1905

TOME QUARANTE-SIXIÈME

Ier SEMESTRE

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

1905

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comté de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes,* d'après le Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.
Années 1862, 1863, 1864.
1er trimestre 1865.
Années 1872, 1873, 1874, 1875.
1er et 2e trimestres 1876.
Années 1877, 1878, 1884, 1885.
2e trimestre 1887.
Années 1888 à 1904.
Tables générales des 40 premières années.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. le baron CHRISTIAN DE WISMES.	Président.
JOSEPH SENOT DE LA LONDE ALCIDE DORTEL, O. I.	Vice-présidents.
ANTOINE VINCENT Abbé BRAULT.	Secrétaires généraux.
le baron GAETAN DE WISMES JOSEPH HOUDET	Secrétaires du Comité.
ÉDOUARD PIED, O. I.	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD VICTOR LAGRÉE, O. ✲	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis DE BREMOND D'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901).
HENRI LE MEIGNEN, O. A. (1887-1889 et 1896-1898).
LÉON MAITRE, O. I. (1902-1904).

MEMBRES ÉLUS

CHAILLOU, O. A. LEROUX CLAUDE DE MONTI DE REZÉ	Sortants en 1905.
l'abbé DURVILLE DE VEILLECHÈZE N.	Sortants en 1906.
MM. le comte PAUL DE BERTHOU RENÉ BLANCHARD, O. A. TRÉMANT	Sortants en 1907.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862). † 4 juillet 1865; — le vicomte SIOCH'AN DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897; — le chanoine CAHOUR, O. A. (1869-1871), † 7 septembre 1901; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891; — MARIONNEAU, ✲, O. I. (1875-1877), † 13 septembre 1896; — le baron DE WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte DE LA LAURENCIE, ✲ (1881-1883); — le marquis DE DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901; — DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. (1893-1895), † 17 juin 1900.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU MARDI 10 JANVIER 1905

Présidence de M. Léon MAÎTRE

puis de M. le baron DE WISMES

Etaient présents : MM. ANGOT, DE BARMON, BLANCHARD, abbé BRAULT, DE BRÈVEDENT, CAILLÉ, CAZAUTET, CHAILLOU, DORTEL, FURRET, GOURDON, Alc. LEROUX, LESAGE, HOUDET, LAGRÉE, PIED, POUVREAU, RÉVÉREND, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, TROCHON DE LORIÈRE, Antoine VINCENT, baron G. DE WISMES.

Il est procédé au scrutin secret à l'élection de M. Pineau-Chaillou, présenté par MM. Senot de la Londe et Lesage, et de M. Just des Lyons, présenté par MM. de Berthou et l'abbé Brault.

Leur admission est prononcée ; ils sont inscrits au nombre des membres titulaires.

L'ordre du jour comporte l'installation du nouveau bureau et nous écoutons successivement avec le plaisir délicat que

procure l'art de bien-dire, M. Léon Maître, qui nous fait ses adieux comme président, mais restera l'un des meilleurs guides de notre Société, et M. le baron de Wismes, que nous avons été heureux d'élire président à la dernière séance.

Les deux discours seront reproduits au Bulletin.

M. Chaillou, toujours infatigable dans ses recherches, exhibe divers objets provenant des fouilles de la villa gallo-romaine du Cléons.

1° Un disque en terre cuite découpé dans une brique. M. Chaillou suppose que ce disque pouvait avoir tout simplement l'usage que lui donnerait aujourd'hui nos joueurs de palets. Ce jeu est, en effet, très ancien et le *discobole* des Grecs avait eu évidemment des imitateurs chez les Romains.

2° 6 médailles aux effigies de Hadrien, Vespasien, Marc-Aurèle, Lucile, fille de Marc-Aurèle, Otassilie, impératrice et Constantin II ; ces deux dernières médailles d'une irréprochable conservation.

3° Une tige de fer carrée, creusée en son milieu, tête aplatie avec chanfrein intérieur ; cet instrument qui paraît avoir beaucoup servi était évidemment une gouge, ou ciseau de menuisier ou de sculpteur ; des hommes du métier, consultés par M. Chaillou, confirment cette opinion.

4° Une boucle en bronze du poids de 205 grammes, pied court reposant sur un losange, évidée au milieu avec renfort de bronze. Il paraît plus difficile de découvrir la destination de cet objet ; M. Soullard émet l'avis qu'il a pu servir de support pour guides d'un char ou véhicule quelconque ; l'usure par frottement sur les côtés viendrait à l'appui de cette hypothèse.

M. Maître exhibe un plan du chevet de la vieille église de Doulon, qu'il croit dater du IXe siècle. Ce chevet présente deux rangs de fenêtres en cintre, encadrées de cordons de briques avec fronton triangulaire ; les murs construits en petit appareil romain de la décadence n'offrent aucune trace de reprises. Il n'y a pas de transept. M. Maître retrouve là les dispositions d'architecture que présente l'église de Saint-Philbert. L'église de Doulon est dédiée à saint Médard, dont le culte est généralement attribué au règne de Charlemagne.

Tous ces arguments tendent à établir le caractère de haute antiquité de cet édifice et permettent de lui assigner une date antérieure à l'an 1000.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire général :

Antoine VINCENT.

SÉANCE DU MARDI 7 FÉVRIER 1905

Présidence de M. le baron DE WISMES, président

Etaient présents : MM. ANGOT, BLANCHARD, abbé BRAULT, DU BOISGUÉHENNEUC, DE BRÈVEDENT, CAILLÉ, CHAILLOU, DORTEL, FURRET, DE FRESLON, Dr HALGAN, LAGRÉE, LEROUX, Just DES LYONS, Léon MAÎTRE, PIED, PINEAU-CHAILLOU, RÉVÉREND, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, TROCHON DE LORIÈRE, DE VEILLECHÈZE, VIGNARD, Antoine VINCENT, baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le Président présente les excuses de MM. de Berthou et Trémant et souhaite la bienvenue à MM. des Lyons et Pineau-Chaillou.

M. Edouard Noury, présenté par MM. le baron de Wismes et le baron Gaëtan de Wismes, et M. René Perrin, présenté par MM. le baron de Wismes et Châtellier, sont admis comme membres titulaires. M. l'abbé Charles Grélier, présenté par MM. le baron de Wismes et du Boisguéhenneuc, est admis comme membre correspondant.

M. le Président annonce à la Société que l'on vient de découvrir dans l'église de Redon, ancienne abbatiale, une crypte romane du XIe ou XIIe siècle dans laquelle on espère mettre à jour la sépulture de saint Convoyon, mort à Maxent et inhumé à Redon après l'invasion normande. D'après des indications qui paraissent fondées, cette crypte renfermerait aussi les tombeaux du duc de Bretagne, Alain Fergent, et de

la duchesse Ermengarde, son épouse. Des démarches sont faites actuellement auprès du Ministère pour l'autorisation des fouilles, et M. le Président pense que la visite de cette crypte pourrait être, au printemps, le but d'une intéressante excursion.

M. Révérend présente à la Société une curieuse statuette d'ange, dont la provenance est malheureusement inconnue. M. le baron Gaëtan de Wismes dépose sur le bureau l'intéressante notice dans laquelle il explique comment la Tour d'Auvergne, tué le 27 juin 1800, à Oberhausen, fut nommé, le 30 mars 1805, membre résident de l'Académie celtique. Il exhibe ensuite trois cartes postales qui mettent sous nos yeux les ruines romaines de Lambèse (Scholae et Pretorium) et de Timgad (vue d'ensemble, théâtre et forum); il veut bien aussi nous donner lecture d'une lettre de M. Paul Eudel, un des doyens de notre Société, qui annonce la prochaine publication du second volume de son ouvrage sur le truquage.

M. Dortel communique le récit d'une séance d'expériences d'aérostation à la cathédrale de Nantes, désaffectée pendant la période révolutionnaire. Ce récit est extrait du « Publicateur de Nantes », numéro du 28 nivôse an VIII.

M. de Veillechèze donne lecture d'un travail composé en 1863, par M. Stéphane de la Nicollière, sur la gracieuse chapelle bâtie au XVe siècle, en Saint-Jean-de-Boiseau, sous le vocable de Notre-Dame-de-Bethléem. Cette notice était inédite; la délicatesse de notre ancien Président qui, à cette époque, publiait dans notre Bulletin son grand travail sur la Collégiale, lui avait sans doute inspiré la crainte d'abuser de la large hospitalité qu'on était heureux de lui offrir. M. René Blanchard, archiviste de la Ville, a fait connaître ces notes à M. de Veillechèze qui, avec l'autorisation de Mme de la Nicollière, veut bien nous les communiquer. Les recherches érudites de l'auteur lui permettent d'assigner comme origine probable de la chapelle la période de substitution, souvent employée en Gaule par les prédicateurs de l'Evangile pour consacrer au culte chrétien les lieux qui étaient l'objet de superstitions païennes invétérées. Bethélian, la Pierre-Folle, serait devenu plus tard Bethléem.

M. Gourdon nous fait connaître les renseignements qu'il a recueillis sur place et par de sérieuses études au sujet des

tours à signaux des Pyrénées. Ces tours isolées, disséminées sur les cimes pyrénéennes, ne paraissent au voyageur que des ruines pittoresques ; l'œuvre de destruction accomplie par le temps, a été aidée par les déprédations des habitants, qui viennent prendre des pierres ou rechercher de légendaires trésors. Ces tours ne sont certainement pas des moulins ; elles étaient des abris pour les petites garnisons qui faisaient le guet sur le sommet des montagnes, et elles remontent aux temps féodaux ; à en juger par leurs assises, quelques unes ont pu être bâties dès le xe ou le xie siècle ; souvent elles couronnent des éminences voisines, dont la proximité permettait aux garnisons de correspondre facilement et rapidement au moyen de signaux.

M. Furret continue la lecture de la notice qu'il a composée, en collaboration avec M. Dominique Caillé, sur les cathédrales de Nantes. Il nous donne des détails sur les sépultures des évêques dans l'enceinte des églises successivement élevées au même lieu sous le vocable de Saint-Pierre et relate de curieux usages qui étaient observés par nos pères, en certaines solennités religieuses.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général :

Ferdinand Brault.

SÉANCE DU MARDI 14 MARS 1905

Procès-verbal lu dans la séance du 4 avril

Présidence de M. le baron de Wismes, président.

Étaient présents : MM. Angot, de Brèvedent, D. Caillé, Chaillou, Charon, Dortel, de Freslon, Furret, Gourdon, Grand, Dr Halgan, de Lauzon, Alc. Leroux, des Lyons, vicomte de Lisle, Lagrée, Léon Maître, Noury, Pineau-Chaillou, Paul Nau, Pied, Révérend, Ringeval, Trémant

SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, DE VEILLECHÈZE, Auguste VIGNARD, Antoine VINCENT, baron G. DE WISMES.

On procède à l'admission comme membres titulaires de M. l'abbé Delanoue, curé de Saint-Félix, présenté par MM. Léon Maître et Dortel, et de M. Joseph Nau, présenté par MM. Paul Nau et le baron de Wismes.

M. Perrin, admis à la dernière séance, remercie la Société par une lettre dont M. le Président nous donne connaissance.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. E. Noury, présent pour la première fois au milieu de nous. Puis il rappelle que le Congrès pour l'avancement des Sciences doit avoir lieu à Alger en avril prochain. Notre collègue, M. Dortel, a l'intention de s'y rendre.

M. le Président fait ensuite à la Société diverses communications :

1° Sur les rochers gravés dont on rencontre en Vendée divers spécimens. Le journal « *La Nature* » signale à cet égard une récente découverte.

2° Sur l'ouvrage intitulé : Mme Récamier et ses amis, œuvre de M. Herriot, membre correspondant de notre Société.

3° Sur la restauration du palais des Papes à Avignon, dont la transformation en Musée d'Art religieux vient d'être décidée.

4° Sur un travail de M. l'abbé Mollat, chapelain de Saint-Louis-des-Français, également membre correspondant de notre Société, touchant le trésor que le pape Jean XXII avait accumulé dans son palais d'Avignon. Les historiens ont généralement attribué à ce trésor une valeur de 200 à 260 millions de francs de notre monnaie. D'après M. l'abbé Mollat, ce chiffre serait complètement erroné, les historiens l'ayant basé sur des renseignements inexacts, et en outre sur une valeur du florin correspondant à 75 francs de notre monnaie actuelle, au lieu d'une valeur correspondant à 10 ou 11 francs.

Cette communication suscite une observation de M. Paul Soullard qui, sans contester une exagération probable des historiens, n'accepte pas à première vue le calcul de M. Mollat. Pour lui, les florins en question ne pouvaient être

que des florins d'or, seuls usités à cette époque. Leur valeur actuelle est de 10 francs, mais le rapport de valeur d'une époque à l'autre, si elle n'est pas de 10 à 75 francs, peut s'élever de 10 à 50 francs environ.

5° M. le Président, continuant ses intéressantes communications, exhibe deux cartes anciennes du pays nantais; l'une d'elles surtout datée de 1706 et ayant pour auteur G. de Lambilly, jésuite, attire notre attention. L'auteur, qui devait avoir une bonne âme, avoue naïvement dans la légende gravée au coin de la carte qu'il a pu commettre bien des erreurs et que des omissions nécessaires peuvent être relevées dans les régions comportant trop de détails.

6° M. le Président lit une lettre de M. Ménager, curé de Crossac, renfermant le dessin d'un curieux bénitier de l'église de la Plaine. M. l'abbé Ménager signale aussi à l'attention de la Société le dolmen situé dans les environs de Crossac.

M. Paul Soullard présente le sceau de Pierre Le Gendre, trésorier de France sous Louis XII. Les armoiries portent d'azur à la fasce d'argent accompagné de trois têtes de pucelles échevelées d'or, deux et une, avec la devise : qui a des filles aura des gendres.

Les Le Gendre descendaient des anciens seigneurs de Villeroy et d'Abricourt. Ils étaient alliés aux Neuville, Villeroy, aux princes de Lorraine, Armagnac, aux seigneurs de Marillac, de la Trémoille, d'Hennequin, Nicolay, Longueil, Rohan-Chabot, Chaulnes, Charri des Goutes, Damas, la Souche, le Maître et d'Aguesseau.

Plusieurs jetons ont été frappés en son honneur, entre autres celui de ses armes et à son nom comme trésorier de France et au revers du Roi LVIS DOVSIEME. DE. CE. NOM. Dans le champ, porc-épic entouré de hautes fleurs.

Un autre jeton portait ℞ IVDICA. ME. : DEVS. ET. DIGNE CAVSA. MEA. DGTE, l'écusson échancré et posé entre deux rosaces.

M. le Président propose d'organiser une promenade dans Nantes pour le lundi 20 mars. Cette proposition est acceptée. On visiterait la cachette de la Duchesse de Berry, maison du Guiny, rue Mathelin-Rodier, 3, et la crypte de la Cathédrale. Au sujet de ces visites, diverses observations sont échangées.

Il signale une erreur historique commise dans un des derniers numéros des « Lectures pour tous. » D'après un récit qui figure à cette revue, la Duchesse de Berry, se serait réfugiée dans l'hôtel des demoiselles du Guiny, dès son arrivée à Nantes. Cela est inexact. Madame ne se rendit pas tout d'abord chez Mlles du Guiny et changea souvent de résidence pour dépister les recherches de la police.

Au sujet de la Cathédrale de Nantes et de son trésor qu'on émet l'avis de visiter, M. l'abbé Brault rappelle que ce trésor est assez réduit depuis la Révolution ; les vases sacrés furent vendus ou monnayés à cette époque. Quant aux reliques, elles furent enfermées en une cachette que personne n'a pu retrouver depuis lors, le dépositaire du secret l'ayant emporté dans la tombe peu de temps avant le rétablissement du Culte.

L'ordre du jour appelle le compte-rendu par M. le vicomte de Lisle de l'ouvrage intitulé « Le vieux chemin de Carquefou », rapsodie par Alain de Leucré. M. de Lisle expose ce superbe volume illustré de piquantes gravures. Le sujet du poème est l'ancien chemin de Carquefou, entre la route de Paris et celle de Châteaubriant. Comme on peut le voir sur la carte déposée sur la table par M. le Président, au commencement du XVIIIe siècle la route actuelle de Paris n'existait pas. Le vieux chemin abandonné depuis 150 ans s'est couvert d'un beau tapis de verdure, et c'est sur ce fond que le poète fait chevaucher tous les grands personnages historiques qui de Nantes sont allés à Châteaubriant. On dirait une de ces merveilleuses tapisseries du temps passé ; mais ne nous y trompons pas ; il n'y a rien de *brodé* dans ce poème, tout est historique et documenté aux meilleures sources. Evidemment, l'auteur est un antiquaire, et des plus notables. Si dans l'avenir, on cherche à soulever le voile dont il lui a plu de s'envelopper, c'est évidemment parmi ceux qui ont pu présider aux destinées de notre Société qu'on le cherchera. M. de Lisle livre à ces futurs Champollion une formule algébrique qui est le résultat de ses recherches et d'après laquelle Alain de Leucré = 6 + 7 + 2 + 1 + 8 + 3 + 10 + 12 + 9 + 5 + 11 + 4 + 13.

M. le vicomte de Lisle offre cet ouvrage à la Société et en même temps une Notice sur le général Chabot, défenseur de

Corfou, par M. Louis Besson, inspecteur adjoint des Eaux et Forêts.

M. Chaillou exhibe deux objets provenant de ses fouilles des Cléons : le premier a toutes les apparences d'une toupie en terre cuite et creusée en son centre. La base manque; était-elle en terre cuite ou en métal? on ne saurait le dire. En second lieu M. Chaillou présente un fuseau qu'il a pu reconstituer en ses deux parties, la pointe et une fusaïole en terre cuite dont l'usage ne s'est pas perpétué en notre pays jusqu'à notre époque. Cette fusaïole servant de contrepoids devait pourtant faciliter le travail de la fileuse. M. Chaillou retrouve dans l'ouvrage sur les antiquités égyptiennes de Anthony Rich des fuseaux ayant la même forme que celui des Cléons. Il en conclut à l'existence d'un courant de civilisation venant du Midi et concomitant avec celui qui se répandit lentement d'Orient en Occident.

M. Senot de la Londe, dans une causerie très captivante, nous décrit les beautés sévères des ruines de Polignac, en Velay, qu'il a visitées récemment, nous fait l'historique de l'origine de ses seigneurs, et nous donne des détails fort curieux sur les antiquités gallo-romaines que les seigneurs de Polignac avaient retrouvées dès le XVIe siècle, notamment sur le masque d'Apollon, qui, au dire de certains historiens, rendait des oracles par suite d'une ingénieuse supercherie des prêtres du dieu.

Dans le nom de Polignac retrouverait-on le nom d'Apollon ? Il paraît tout au moins possible d'y retrouver celui d'Appollinaire qui évoque le souvenir des premiers comtes d'Auvergne et de l'évêque historien Sidoine Apollinaire. Les Polignac, plus fiers de leurs titres de vicomte, qui rappelait leur domination absolue sur le pays, que de ceux de ducs et de princes dont la monarchie les gratifia dans la suite, ont été mêlés à tous les grands événements de la province. Au temps de Richelieu, époque du déclin de leur puissance féodale, ils abandonnèrent leur château de Polignac pour la résidence plus moderne de la Voûte sur la Loire. La gigantesque forteresse abandonnée de ses seigneurs devint peu à peu une ruine par suite de cet abandon même et ne fut pas détruite par la guerre ou l'incendie, comme on le croirait volontiers tout d'abord.

M. Léon Maitre a retrouvé la requête et l'enquête d'un procès de sorcellerie à Pierric, sous Louis XIV. Lezot, dit Charlot, terrible sorcier, s'était rendu coupable, paraît-il, de crimes nombreux, avortements par sortilèges, empoisonnements, le tout accompagné de pratiques bizarres que l'on signale encore dans nos campagnes, comme le ramassage de graines d'ifs dans le cimetière, la procession à rebours, les tuyaux de plumes placés sous les nappes d'autel, etc. ; le mélange de puérilité et de mystère n'empêche pas la gravité d'une question que les chercheurs ne doivent pas dédaigner. L'on devise un instant sur la sorcellerie et l'on souhaite que M. Maître nous dise un jour à la suite de nouvelles recherches ce qu'il advint du fameux Lezot, dit Charlot.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire général,

Antoine Vincent.

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL 1905

Présidence de M. le baron de Wismes, président.

Etaient présents : MM. Angot, Blanchard, de Brèvedent, Chaillou, Charron, Caillé, abbé Delanoue, Furret, Gourdon, Grand, Dortel, Dr Halgan, de Hargues, Alc. Leroux, Lagrée, de Lorière, Léon Maitre, Cl. de Monti de Rezé, Pied, Révérend, Ringeval, Senot de la Londe, Paul Soullard, Trémant, Vignard, Antoine Vincent, Félix Vincent, baron G. de Wismes.

Excusé : M. l'abbé Brault.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sous réserve des deux observations ci-après :

1° *Au sujet du trésor de Jean XXII,* M. Paul Soullard, accentuant les objections faites sur le travail de M. l'abbé Mollat, estime que le rapport de valeur de la monnaie actuelle à celle du XIVe siècle est au moins de 1 à 8.

Les florins à l'origine (1251), dit M. Soullard, étaient d'or fin et de 8 à l'once (30 gr. 594) ; ils devaient donc peser chacun

3 gr. 82 centigr., ce qui leur donne aujourd'hui une valeur intrinsèque d'au moins 12 francs. Mais le titre de cette monnaie tendit à diminuer, de sorte qu'elle ne devait valoir sous Jean XXII (1316 à 1334) tout au plus que 10 francs de valeur intrinsèque, et comme vers cette époque, une pièce semblable servait à payer 27 journées d'ouvrier, cette journée était donc payée 0 fr. 37 ; en taxant la journée actuelle pour les travaux de la campagne au prix de 3 francs, on arrive à donner au florin d'or du pape Jean XXII une valeur 8 fois plus forte que celle de notre pièce de 10 francs.

2° Relativement à l'exhibition faite par M. Chaillou à la dernière séance, M. Charron émet l'avis que l'objet considéré comme une toupie par notre éminent collègue, pourrait avoir fait partie d'un détail d'architecture. M. Charron a tenté de faire à cet égard une reconstitution dans un dessin qu'il soumet à la Société. Ces observations toutefois n'arrivent pas à convaincre M. Chaillou.

M. LE PRÉSIDENT prononce l'éloge funèbre de M. l'abbé Louis Allard, chanoine honoraire d'Angers, membre de la Société archéologique depuis 1886, décédé à Nantes le 15 mars dernier. Né dans le diocèse d'Angers, il s'y fit connaître de bonne heure comme archéologue par ses savants travaux sur Montjean, Château-Panne et Saint-Méen. Sa vie sacerdotale s'étant écoulée ensuite dans le diocèse de Nantes, il publia une étude des plus remarquables sur le pays de Retz et fut pour nous dans la Société et dans le Comité un collègue aussi affable qu'érudit.

M. LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. l'abbé Delanoue ; il le félicite de sa récente nomination à la cure de Saint-Félix et le remercie du don fait à la Société de son bel ouvrage sur Saint-Donatien.

Il communique ensuite une correspondance entretenue avec notre ancien et aimable président, M. le marquis de Bremond d'Ars Migré, qui, en plus d'une carte postale le représentant au milieu des vétérans de Pont-Aven, adressait récemment à notre président deux dessins de R. Hawke, descendant du célèbre amiral anglais. M. de Bremond d'Ars annonce aussi l'envoi à notre bibliothèque d'un exemplaire de son ouvrage intitulé : Familles féodales éteintes et oubliées : les anciens seigneurs d'Albin (960-1800), Paris, Champion,

1905. 2e édition. M. le Président remercie M. de Bremond d'Ars pour ce don gracieux.

Puis il remercie également M. Angot, qui a obtenu pour notre bibliothèque plusieurs exemplaires d'un ouvrage intitulé : Un poète de clocher, Edouard Toutain-Mazeville, par Maurice Taconet (le Havre, Micaux, 1904).

Félicitations sont adressées, en outre à M. Angot pour son travail inséré dans la *Revue de Bretagne* sur Saint-Martin-de-Vertou et la paroisse de Vertou.

M. LE PRÉSIDENT a reçu de M. D. Caillé la dédicace d'un sonnet que l'aimable poète veut bien lire lui-même.

Il s'agit de Guy de Dommartin, premier maître-ouvrier de la Cathédrale de Nantes, à qui le chapitre avait fait l'aumône d'un marc d'argent. La mention de ce don fut retrouvée par M. l'abbé Durville sur les registres capitulaires et tira de l'oubli le nom inconnu du modeste maître d'œuvre.

Une lettre adressée à M. le Président signale une aquarelle existant à la Salle capitulaire et offrant un certain intérêt. Elle représente les funérailles de M. Pierre Mauclerc de la Muzanchère, évêque de Nantes, et reproduit les costumes du temps ainsi que la disposition des alentours de la Cathédrale au XVIIIe siècle. Dans la même salle se trouve également comme pièce vénérable et curieuse le chapeau que portait M. l'abbé Jacquemet (depuis évêque de Nantes) sur les barricades en 1848 : ce chapeau haut de forme, à poil épais, est troué de deux balles.

Il est question de nouveau d'excursions pour le mois de mai et les invitations séduisantes ne nous font pas défaut.

En outre de M. DE BREMOND D'ARS qui manifeste le désir de nous recevoir à Porte-Neuve près Pont-Aven, M. le Curé de Bouée nous invite à déjeuner et à venir étudier les ruines du *Goust* près Bouée. Nous pourrions nous y rendre et revenir par Blanche-Couronne. M. de la Peyrade, qui a découvert des tombelles intéressantes à Limerzel, nous attend au Bois-de-Roz. N'oublions pas non plus l'invitation de M. Chaillou.

M. LE PRÉSIDENT signale ensuite à notre attention : 1° un remarquable travail de M. l'abbé Mollat publié dans le *Correspondant* sur « le Carnaval d'autrefois à Rome ».

2° Le Congrès de la Société d'Archéologie qui doit se tenir à Beauvais.

3° L'annonce d'un prix de 1.000 fr. (prix Perotte) à décerner à l'auteur du meilleur travail sur la Haute-Marne.

4° La découverte de cercueils à Beaulieu-sous-la-Roche ; ce n'est pas la première fois que le fait se présente en ce lieu ; une voie romaine passe à proximité et cette station pourrait être l'objet de fouilles.

M. LE PRÉSIDENT annonce le renouvellement du traité d'impression avec M. Dugas ; le tarif des tirages à part sera affiché dans la salle.

Il exhibe enfin une cafetière à lui confiée par son possesseur M. Ecomard. Cette cafetière, de forme élégante, style Empire, vient de la Malmaison et porte sur un de ces côtés les lettres P. F. C.

M. RINGEVAL exhibe une petite hache gauloise ; plusieurs se demandent si ces sortes d'instruments en bronze ne seraient pas des piquets de tentes plutôt que des armes.

M. LE Bon GAETAN DE WISMES présente une petite carte ronde du département de la Loire-Inférieure divisé en districts (1790) ; cette carte, éditée chez Le Vachez, au Palais-Royal, était destinée à orner une bonbonnière.

Le même collègue nous signale d'après un ouvrage de M. Léon Séché ce fait, peu connu jusqu'à ce jour, que l'Elvire de Lamartine était d'origine nantaise.

M. ANGOT signale dans la *Revue havraise* une notice sur le poète Jules Prior par Robert de la Ville hervé. Poète et artiste dès le jeune âge, il se montrait d'une précoce originalité et atteignit le talent sans laisser d'être un habile ouvrier dans sa profession de tonnelier.

M. DORTEL nous recommande les articles publiés tous les mardis dans le *Figaro* par M. Cain, conservateur du Musée Carnavalet ; on y trouve pour l'archéologie, une ample moisson de renseignements.

L'ordre du jour appelle la continuation de la lecture du travail de MM. Furret et D. Caillé sur les cathédrales de Nantes.

Nous en sommes arrivés à la fondation de la cathédrale actuelle.

La plupart des villes de France et d'Allemagne avaient vu s'élever les majestueux monuments que nous admirons encore aujourd'hui, et la Cathédrale romane de Nantes paraissait de bien chétive proportion.

En 1424, le duc Jean V avait élargi les libertés communales, la prospérité s'était accrue. La foi des Nantais, l'entraînement de l'exemple, joints à ces circonstances favorables, décidèrent le Duc, l'Evêque et la population à entreprendre la grande œuvre gothique. En 1434, on en posait la première pierre, et ici MM. Furret et Caillé, littérateurs autant qu'historiens nous font une vivante description de ce que put être cette cérémonie, nous dépeignant l'éclat des ors, la richesse des ornements du clergé, les couleurs chatoyantes des costumes de la cour ducale, toute la pompe en un mot dont devait s'entourer le duc Jean V et sa famille.

On était alors sous l'épiscopat de Jehan de Malestroit, dont les armes se voient encore à la base arrière de la tour Sud.

La décoration de la Cathédrale, telle qu'on la commença, était fort riche; le temps et les hommes ont malheureusement fort maltraité les travaux de nos premiers maîtres d'œuvres.

Vers la fin du XVe siècle, la construction se ralentit en raison des guerres dont l'issue amena la réunion de la Bretagne à la France.

Les auteurs passent en revue l'épiscopat de Pierre Duchaffaut et celui de Guillaume Guéguen, dont le tombeau, comme on le sait, a été retrouvé récemment.

Après la lecture de ce travail dont la Société est heureuse d'avoir la primeur, lecture qui sera continuée ultérieurement, la parole est donnée à M. Senot de la Londe pour sa causerie sur le château de Tournoël (Puy-de-Dôme).

Polignac dont il fut question il y a un mois n'était qu'une ruine; ici nous trouvons une construction militaire bien conservée; le château peut se diviser en quatre parties. Les tours les plus anciennes sont des Xe et XIe siècles, un donjon du XIVe siècle y fut ajouté; la Renaissance inspira la création d'une 3e partie; enfin des bâtiments encore plus modernes furent construits dans la suite. Les pièces de l'intérieur qui subsistent encore renferment des vestiges de peintures remarquables. Du reste, ces salles furent jadis

superbement meublées et on garde le souvenir de certains bahuts, merveilles d'art que le hasard des ventes publiques à dispersées.

Au point de vue militaire, la situation de Tournoël qui dominait la ville de Riom et la Limagne était très forte. Le plus ancien possesseur du fief fut Bertrand de Tournoël ; on rencontre dans la suite comme seigneurs de Tournoël, les comtes d'Auvergne parmi lesquels Guy II se rendit célèbre par ses démêlés avec son frère l'évêque de Clermont, puis les d'Albon St-André sous la Renaissance, les d'Apchon au temps de la Ligue. A cette date se rapporte la défense fameuse du château sous les ordres d'une femme, Lucrèce de Gadagne.

En 1760, le château fut vendu à la famille de Chabrol, de la noblesse de robe du Parlement d'Auvergne. Les descendants de cette famille, au nombre desquels se trouve le Cte de Chabrol, préfet de la Seine sous le 1er Empire, l'ont gardé depuis lors et en sont encore propriétaires aujourd'hui.

Le temps fait malheureusement défaut pour entendre M. Alc. Leroux qui devait nous parler des antiquités gallo-romaines d'une commune du Morbihan. Cette communication nous sera faite à la prochaine réunion.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire Général,

Antoine Vincent.

SÉANCE DU MARDI 9 MAI 1905

Présidence de M. le baron de Wismes, président.

Etaient présents : MM. Angot, l'abbé Brault, D. Caillé, Dortel, Furret, Guichard, de Hargues, Lagrée, Just des Lyons, Léon Maître, Nau, Pied, Pouvreau, Révérend, Ringeval, Soullard, Senot de la Londe, Trémant, de Veillechèze, Vignard, Antoine Vincent, baron Gaëtan de Wismes.

M. le Président dépose sur le bureau deux ouvrages de

notre ancien Président, M. le marquis de Bremond d'Ars : « Dix ans d'exil » et « Recueil de chants populaires du pays de Cornouailles ». Il nous annonce qu'un artiste nantais, M. Pinard, élève de Cormon à l'École des Beaux-Arts, se met à la disposition des membres de la Société qui désireraient faire illustrer quelque ouvrage. Il nous présente d'intéressantes photographies de la chapelle de Notre-Dame-du-Mûrier au bourg de Batz et de l'hôtel d'Aiguillon au Croisic.

M. Paul SOULLARD annonce qu'il a reçu de M. Angot, pour notre bibliothèque, de nombreux mandements des anciens Evêques de Nantes.

M. Léon MAÎTRE donne lecture d'un travail intitulé : « Observations sur la crypte de la Cathédrale ». Ce travail a pour but d'éclairer à la lumière de l'étude du monument lui-même, le problème des origines de cette crypte. M. de La Borderie la date du Xe siècle ; d'autres archéologues, du XIe au XIIe. M. Maître pense qu'elle comprend deux parties bien distinctes : le centre et le déambulatoire avec ses trois absides dont on a retrouvé les amorces. La partie la plus ancienne est le centre qui était le *martyrium* destiné à recevoir le corps de saint Gohard ; il a existé tout d'abord sans aucune annexe comme tendent à le prouver les supports qui paraissent avoir été ajoutés postérieurement, la nature différente du mortier, les piliers frustes du milieu et surtout l'existence des fenêtres, qui ne se trouvent pas dans les autres cryptes à pourtour, comme à Saint-Denis, par exemple ; ces fenêtres n'étaient pas, comme on l'a prétendu, des ouvertures pratiquées pour satisfaire la piété des fidèles ; car, au moyen âge, on ne se contentait pas de vénérer, à distance, les restes des martyrs ; on voulait passer sous le tombeau lui-même ; ces fenêtres étaient des moyens d'aération ; elles s'ouvraient sur les fossés de la ville, assez étroites toutefois pour ne pas permettre aux voleurs de s'introduire dans le lieu où reposait le trésor des reliques. — Le déambulatoire de la crypte est plus récent ; il fut ajouté par l'évêque Guérech, quand fut définitivement rebâtie la cathédrale romane dont nous avons connu les derniers restes ; et le pourtour à absides nous donne le plan exact du collatéral absidial qui entourait le chœur supérieur, et par là même le plan d'une église romane à Nantes au XIIe siècle.

M. le baron GAETAN DE WISMES nous fait connaître d'intéressants détails biographiques sur le commodore ou amiral Paul Jones, surnommé le Père de la marine américaine, dont on vient de retrouver le corps admirablement conservé dans un vieux cimetière de Paris (avril 1905). Né en Ecosse vers 1736, il s'attacha à la cause de l'indépendance des Etats-Unis, et combattit l'Angleterre. Sur son navire *Bonhomme Richard*, il témoigna d'un véritable héroïsme, puis vint se fixer en France où il fut comblé d'honneurs et reçut en particulier de Louis XVI l'Ordre du Mérite militaire. La ville de Nantes l'acclama le 17 juin 1780 : le public nantais s'était porté en foule sur ses pas et lui avait fait, au théâtre, une enthousiaste ovation.

M. FURRET continue la lecture du travail que M. Dominique Caillé et lui composent sur les cathédrales successives de Nantes. Il achève l'histoire de la construction de la cathédrale actuelle. La fin du XVe siècle fut marquée, à Nantes comme ailleurs, par l'influence artistique de la Renaissance. La reine Anne demande à Michel Colomb le tombeau de son père François II et celui de l'évêque Guillaume Guéguen ; Thomas Régis, évêque nommé de Dol, fait bâtir, au sud-est de la collégiale Notre-Dame, la gracieuse chapelle de Saint-Thomas. Le goût de cette époque devait marquer son empreinte dans la cathédrale ; et en effet on en retrouve le caractère dans les voûtes du collatéral nord plus ornées que celles du collatéral sud, bâti antérieurement. Aux dernières années du XVe siècle, la majestueuse façade était achevée, mais c'est seulement en 1638 que les cloches furent transportées du vieux clocher roman dans la nouvelle tour sud-ouest. En 1532, François Ier visite la cathédrale ; il est reçu dans l'ancienne nef romane, encore debout entre les deux collatéraux. Lorsque Charles IX vint à Nantes en 1565, on avait commencé la démolition de cette vieille nef et déjà, sur ses ruines, s'élevait la nef actuelle ; mais les voûtes ne la surmontèrent qu'au XVIIe siècle ; un simple plafond les couvrit tout d'abord. En 1592, la grande nef fut parée de drapeaux pris sur Henri IV par le duc de Mercœur ; mais la visite d'Henri IV les fit disparaître. — La cathédrale de Nantes possédait une chaire extérieure sur la place Saint-Pierre du côté du midi ; le Chapitre fit murer son ouverture en 1739 ; une croix fut

plantée à son emplacement en 1740. — M. Furret, en terminant son intéressante lecture, nous rappelle de curieux usages observés dans la cathédrale aux solennités de la Pentecôte, et cite des noms de musiciens de talent, comme Claude Damers et Pierre de Bonnefoi qui dirigeaient les chœurs et les instruments de musique aux processions de la Fête-Dieu au début du XVIIe siècle.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire Général,

FERDINAND BRAULT.

SÉANCE DU MARDI 6 JUIN 1905

Présidence de M. le baron DE WISMES, président.

Etaient présents: MM. ANGOT, DU BOIS DE LA PATELLIÈRE, l'abbé BRAULT, D. CAILLÉ, CHAILLOU, CHARON, DORTEL, GUICHARD, HOUDET, Just DES LYONS, NAU, PIED, POUVREAU, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, DE VEILLECHÈZE, Antoine VINCENT, baron Gaëtan DE WISMES.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. Antoine Vincent, secrétaire général, rend compte dans un rapport très littéraire et très fidèle, de notre visite à la cachette de la Duchesse de Berry et à la crypte de la Cathédrale et de notre agréable et mémorable excursion du 15 mai au château des Cléons.

M. le PRÉSIDENT présente les excuses de M. Noury, et donne lecture d'une lettre de M. Chaillou qui répond à la lettre de remerciements envoyée au nom de la Société pour son aimable réception. Notre collègue demande aussitôt la parole: il tient à dire combien il a été touché du compte rendu de M. Vincent, et combien il sait gré à notre Président d'avoir conduit aux Cléons la Société.

M. le PRÉSIDENT, continuant ses communications, nous annonce la mort de notre collègue, M. Hunault, et aussi

celle de M. Herluison, d'Orléans, dont lui a fait part la Société Archéologique de l'Orléanais; il nous présente d'intéressantes photographies du groupe excursionniste des Cléons, et un dessin du château de Goulaine, œuvre de notre nouveau collègue, M. Perrin, et qui est le début d'une série de vues des monuments anciens de Nantes et du département; il nous lit aussi plusieurs articles de journaux qui ont pour objet les fouilles de Vernon, des ouvrages de notre ancien Président M. de Bremond d'Ars et la retraite de notre collègue, M. le colonel de Courson de la Villeneuve, du 13e d'infanterie à Nevers, dont on rappelle la glorieuse conduite à Saint-Privat. — Le Père de la Croix fait déposer sur notre bureau « une étude sur le Baptistère de Saint-Jean de Poitiers » et une « Relation des fouilles archéologiques opérées à Poitiers, rue Paul-Bert. »

M. le baron Gaëtan DE WISMES exhibe un curieux mouchoir, daté de 1766 et qui représente une carte de France. M. D. Caillé annonce que M. Léon Séché a découvert une miniature de l'Elvire de Lamartine, retrouvée, paraît-il, dans la famille de l'ancien valet de chambre du poète. M. Dortel nous entretient des fouilles opérées dans le jardin de M. Dejoie, notaire à Vertou, qui viennent de mettre à jour de curieux tombeaux mérovingiens, un tombeau d'enfant et trois tombes d'adultes: de larges briques en forment le fond; les parois sont en calcaire coquillier; ces sépultures ne recélaient que quelques ossements, sans aucun objet précieux. — M. Senot de la Londe exhibe un diplôme délivré par le Maire de Nantes à M. de Monti de Saint-Pern, qui commandait la section d'infanterie de la garde d'honneur, lors du voyage de Napoléon Ier à Nantes en 1808; il rappelle aussi l'existence, dans la rue d'Allonville, d'un puits aux armes de Monti, appelé puits du château, et naguère encore puits des Montis: ce puits est voisin d'un vieux logis.

La Société émet ensuite à l'unanimité un vœu qui sera transmis à la Direction des Beaux-Arts pour demander la conservation des monuments religieux archéologiques, au cas où serait votée la séparation des Eglises et de l'Etat.

M. D. CAILLÉ donne lecture du gracieux sonnet qu'il a composé sur « la Clochette des Cléons » et qui sera conservé,

dans notre Bulletin, comme un harmonieux écho de nos joies du 15 mai.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet d'excursion : la Société adopte en principe la visite de Blain. — M. Dortel, en nous communiquant des pièces trouvées dans les papiers de M. Oheix père, et une gravure de la collection de M. Perthuis-Laurant, reconstitue devant nous la scène pittoresque de la première ascension aérostatique dont purent jouir les Nantais. C'était au mois de juin 1784 : le lieu de l'expérience était le jardin de l'hôpital des Enfants-Trouvés, occupé aujourd'hui par l'œuvre d'hospitalisation dite de Saint-Joseph ; l'organisateur était le P. Mouchet, oratorien, professeur de physique au Collège de Nantes. Nous entendons successivement le sieur Levêque, correspondant de l'Académie royale des Sciences qui autorise l'ascension, les gens tenant la police royale de Nantes qui prescrivent de minutieuses précautions pour prévoir tout accident et maintenir l'ordre dans la foule, et enfin de grincheux anonymes qui publient, sans permission, sans date, sans nom d'imprimeur, un libellé diffamatoire contre les expérimentateurs, bientôt interdit par le Procureur du roi.

M. le baron Gaëtan DE WISMES nous entretient du rôle de la capitation d'Ancenis en 1783. La capitation était un impôt de guerre personnel, auquel tous étaient astreints, sauf les indigents ; quelques rares privilégiés étaient exempts du casernement, ce qui diminuait la somme totale d'environ 21 %. La taxe était basée sur la fortune personnelle ; elle constituait ainsi un véritable impôt sur le revenu ; à Ancenis, la taxe la plus élevée (244 livres) était payée par un notaire, secrétaire du Roi ; 19 personnes paient seulement 10 livres. Les noms les plus fréquemment cités dans ce rôle sont : Abline, Branger, Bodinier, etc ; on y voit qu'Ancenis possédait en 1783 un traiteur, neuf cabaretiers, trente aubergistes. Ces papiers d'imposition, qui pourraient paraître d'inutiles grimoires, ont donc un véritable intérêt historique ; ils font revivre la physionomie d'une petite ville de province à la veille de la Révolution.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire Général,

FERDINAND BRAULT.

EXCURSION DU 21 MARS 1905

Le 21 Mars 1905, les Membres de la Société Archéologique se réunissaient pour une excursion ayant un double but: 1° Une visite à la cachette de la Duchesse de Berry, maison Du Guiny, rue Mathelin-Rodier, 3, et 2° une descente à la crypte de la Cathédrale.

Sont présents: Baron DE WISMES, président; MM. ANGOT, Abbé BRAULT, DE BRÈVEDENT, CHAILLOU, CAILLÉ, CHARRON, DORTEL, FURRET, GOURDON, GRAND, GUICHARD, Vicomte DE L'ISLE, DES LYONS, MAITRE, Joseph NAU, PINEAU-CHAILLOU, PIED, RÉVÉREND, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, Vicomte DE SÉCILLON, TRÉMANT, VIGNARD, Antoine VINCENT, Baron G. DE WISMES; en outre, quelques dames nous avaient fait l'honneur de se joindre au groupe de la Société.

La maison du Guiny, qu'une percée de rue projetée va peut-être bientôt faire disparaître, est ignorée de beaucoup de Nantais. C'est dans cette maison que, le 7 novembre 1832, la Duchesse de Berry fut arrêtée dans les circonstances les plus dramatiques.

Lorsque les membres de la Société sont rendus dans la chambrette historique du troisième étage, M. le Baron DE WISMES donne lecture du récit de ses événements.

Nous remarquons la plaque mobile du fond de la cheminée, dissimulant une cachette où deux de nos collègues s'introduisent à grand'peine. C'est dans ce réduit des plus exigus que la Duchesse, poursuivie par la police du Gouvernement de Juillet, se réfugia avec trois autres personnes, et resta cachée pendant 16 heures. Au moment où l'espoir d'échapper à ses ennemis semblait prêt à se réaliser, les gendarmes de garde ayant eu l'idée d'allumer du feu dans la cheminée, les fugitifs n'eurent que l'alternative de se rendre ou d'être brûlés vifs.

M. le Baron Gaëtan DE WISMES exhibe un petit cadre renfermant un fragment de la robe que Madame portait alors; par deux fois le feu prit à cette robe et il fallut un grand courage à la princesse pour l'éteindre de ses propres mains.

Après cette visite, les excursionnistes se rendent à la Cathédrale où, sous l'aimable direction de M. l'Abbé BARAT, maître

des cérémonies, ils visitent la crypte du XIe siècle et la salle renfermant les tombeaux des évêques de Nantes depuis la Révolution.

Cette visite de la crypte a l'avantage de nous faire mieux comprendre les descriptions déjà connues de ce monument, et de nous préparer aux controverses que peut faire naître le récent travail de MM. Furret et D. Caillé.

Enfin s'effectue une ascension sur les tours où il nous est donné d'admirer le panorama superbe de la Ville et aussi l'état de délabrement de certaines parties de notre vieux monument. Nous nous séparons espérant avoir bientôt d'autres occasions, aussi intéressantes que celles-là, de nous réunir et de nous instruire.

Le Secrétaire général,

Antoine VINCENT.

EXCURSION DU 15 MAI 1905

Pour le public, les Messieurs de la Société archéologique ne peuvent guère se concevoir qu'avec des apparences reflétant nécessairement la tristesse des vieux grimoires. Ce préjugé a l'avantage au moins de sauvegarder parfois notre incognito et, dans la matinée du 15 mai dernier, les passants de la " ligne des Ponts " ne soupçonnaient pas, sans doute, des archéologues dans ces excursionnistes qui remplissaient deux grands breaks de louage se dirigeant vers la campagne. C'étaient pourtant les membres de notre Société, collègues visiblement heureux par cette journée printanière de se retrouver ensemble dans une promenade instructive qui était en même temps la réponse à une invitation des plus cordiales.

Notre respecté collègue, M. Chaillou, avait offert de montrer à la Société tout entière le résultat de ses recherches à la villa gallo-romaine des Cléons, recherches qui lui avaient mérité la grande médaille d'or, et nous avait gracieusement invités à déjeuner.

Si l'on tient compte que beaucoup d'entre nous sont empêchés par leurs occupations de disposer d'une journée entière, on peut dire que les adhésions furent nombreuses ; qu'on en juge par cette liste :

MM. le Bon DE WISMES, président, ANGOT, abbé BRAULT, D. CAILLÉ, CHARRON, DORTEL, abbé DURVILLE, FURRET, GUICHARD, DE HARGUES, HOUDET, abbé LESIMPLE, LAGRÉE, Léon MAITRE, POUVREAU, RÉVÉREND, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, Marcel SOULLARD, Paul SOULLARD, TRÉMANT, Antoine VINCENT, Bon G. DE WISMES.

Le trajet s'effectue dans les plus agréables conditions. En cours de route, les yeux se portent vers la Jaunaie, où fut signé le traité du 17 février 1795 entre Charette et les représentants de la Convention. L'entrevue eut lieu, paraît-il, sous une tente, et le château, d'ailleurs moderne, ne rappelle le fait historique que par son nom.

Plus loin, nous nous arrêtons quelques instants à la Louée, station militaire pendant la guerre de Vendée. En 1793, un camp républicain occupait cette position élevée et dut se défendre à plusieurs reprises contre les Vendéens qui occupaient les Cléons.

Enfin, à 10 heures, nous touchons le but de notre excursion. La grille des Cléons est grande ouverte. Les voitures s'engagent dans la cour d'honneur, et notre hôte, les mains largement tendues, nous reçoit avec son affabilité coutumière. Près de lui, Madame Chaillou, accompagnée de son fils, notre nouveau collègue, nous accueille en même temps de la façon la plus gracieuse. Sans trop tarder, car le temps presse, étant donnés les nombreux sujets d'étude à trouver ici, nous nous rangeons sous la conduite de notre savant guide.

Rien ne fut trouvé par lui aux alentours immédiats du château. M. Chaillou croit seulement que la voie romaine de Nantes à Poitiers, dont les vestiges se rencontrent aux environs, devait traverser la cour d'entrée. La villa gallo-romaine fut découverte à 300 ou 400 mètres de là au nord-est, à l'endroit où le terrain est en déclivité (Cléons dérive sans doute de *Clivus*) vers le marais de Goulaine. Mais comme les mosaïques exposées à l'air après les fouilles eussent été détruites, et que d'autre part la culture réclamait ses droits, M. Chaillou se décida à transporter tout le résultat de ses

découvertes dans un musée attenant à son habitation, et c'est là que nous sommes introduits, émerveillés dès notre entrée par la quantité d'objets curieux, mosaïques, briques à rebord, poteries samiennes, brisées pour la plupart, mais reconstituées avec une patience infinie par M. Chaillou.

Nous admirons l'ordonnancement du Musée et constatons aux explications de notre savant collègue qu'il n'a rien classé à l'aventure, rien avancé que de certain, laissant libre cours aux hypothèses, mais apportant à la science archéologique une contribution qui lui a dû à bien des reprises l'expression de la reconnaissance du monde savant.

Nous nous étendrions davantage sur le détail des curiosités du Musée, si les divers travaux publiés au Bulletin n'avaient tenu la Société au courant des découvertes.

Certes, nous ne sommes pas ici en pays inconnu, mais quel avantage pour nous, surtout pour ceux qui n'avaient pas encore visité les Cléons, de voir de leurs propres yeux ce qui avait fait l'objet à la Société de si intéressants rapports et de tant de courtoises discussions. A écouter les explications, disons le mot, la conférence de M. Chaillou, les souvenirs se précisent, les faits se classent et l'intérêt que nous prenions à l'entendre nous eut fait oublier l'heure, si la cloche du déjeuner n'eût pas suspendu notre attention. Il est près de midi.

Pour être archéologue, nous l'avons insinué au début, on n'en est pas moins excellent convive. Nous nous asseyons donc autour d'une table délicatement ornée et servie, que préside avec une bonne grâce sans pareille la maîtresse de céans, et bientôt au milieu des causeries les plus agréables, honneur est fait au plus succuleux des menus. On doit une mention spéciale au muscadet du cru.

Décidément les gallo-romains connaissaient les bons endroits. Faut-il dire que les archéologues, qui s'y connaissent en vieilles choses, avaient une compétence toute spéciale pour apprécier à sa juste valeur le cognac si délicat et si parfumé des Cléons.

Au champagne, M. Pineau-Chaillou ouvre la série des toasts et, rendant un filial hommage au maître de la maison, salue en lui le lauréat de notre Société.

M. le Président, prenant ensuite la parole, dit qu'en dépit du vers de Victor Hugo :

« La vie à différer se passe »

nous avons exécuté le projet de venir aux Cléons.

Tout nous y engageait d'ailleurs : la distance commode, le site, le Musée, l'accueil. La réalité n'a pas été inférieure à nos prévisions. La visite du Musée a prouvé combien était méritée la récompense décernée à M. Chaillou. Son accueil, celui de sa femme et de son beau-fils méritent toute notre reconnaissance. Levons nos verres à leur santé !

M. Chaillou répond en manifestant son plaisir de nous consacrer cette journée si bonne pour l'archéologue et pour l'ami.

A 3 heures, nous prenons le café sur la terrasse par un temps toujours merveilleusement beau et, abrités sous un platane séculaire, un géant de la région, nous nous soumettons aux objectifs photographiques de MM. le Bon de Wismes. Trémant et Marcel Soullard. Puis nous explorons les alentours.

A l'emplacement du potager se trouvait une carrière, ouverte probablement à l'époque mérovingienne ; les contours de cette carrière sont très visibles et les arbres fruitiers poussant sur un terrain rapporté, acquièrent de ce fait une taille et une vigueur peu communes.

Nous nous dirigeons ensuite vers l'emplacement, reconnaissable encore aux mouvements de terrain, de la villa gallo-romaine. Des fragments de briques à rebords sont encore retrouvés par nous çà et là dans les champs, et M. Chaillou qui a tant fouillé, tant trouvé, nous réserve sans doute encore des surprises. Ici tout s'imprègne d'archéologie, et les paysans eux-mêmes, instruits par leur maître, se transformant en collaborateurs précieux, savent s'intéresser aux découvertes et distinguer ce qui mérite l'attention. Si l'on fouillait le long du marais, peut-être trouverait-on quelques vestiges d'un port fluvial, car n'oublions pas que les marais de Goulaine formaient jadis une nappe d'eau en communication avec la Loire.

Revenant sur nos pas et traversant la route de la Chapelle-

Heulin, nous rencontrons encore un emplacement de carrière que M. Chaillou croit avoir été la carrière romaine.

Le calcaire miocène des Cléons qui forme un banc isolé au milieu de nos terrains de formations plus anciennes était évidemment très apprécié et fut exploité dans les temps les plus reculés.

Mais le temps s'avance, et à 5 heures nous quittons à regret, après des adieux chaleureux, nos hôtes, dont l'accueil nous laissera le plus durable souvenir.

Le programme de la journée comporte un circuit vers le château de Goulaine. Les quelques kilomètres, qui nous en séparent, sont bientôt franchis. Goulaine est une construction superbe, dont le bâtiment-principal est de la fin du XVe siècle ; le style en est pur ; les sculptures de la façade qui rappellent celles du château de Josselin, sont d'une délicatesse inouïe. Cette visite mériterait un temps plus long que celui dont nous disposons. Vers 6 heures du soir, elle ne pouvait être que superficielle. Nous n'oublions pas que notre collègue, M. Dortel, nous ménage encore une réception à son domaine de la Champagnière, près Basse-Goulaine, propriété fort agréable et dont les vins sont très appréciés. Nous en savons quelque chose, et décidément cette promenade, toute archéologique qu'elle ait été, ne laissera pas que de parfumer notre mémoire de souvenirs gastronomiques que Brillat-Savarin n'eut pas manqué de noter sur ses tablettes.

Près de la Champagnière se trouve le menhir de la Pierre-Frite qui pourrait bien, d'après la forme qu'il affecte, avoir été précédemment une table de dolmen.

Il nous faut remonter en voiture pour rentrer à Nantes ; la journée est bien complète, il se fait tard et, après maintes réflexions sur les bonnes heures écoulées, nous nous séparons dans Nantes vers 8 heures.

Le Secrétaire général,

Antoine VINCENT.

ALLOCUTION

de

M. le Baron de WISMES

Président élu

prononcée à la Séance du 10 Janvier 1905

Messieurs et chers Collègues,

A peine arrivé au tournant de la vie, me voici, par une désignation flatteuse de vos suffrages, appelé à la tête de notre Société ! Bien vive est donc ma gratitude envers vous, bien grande ma confusion de me voir confier une charge qui semble d'ordinaire le privilège de l'âge.

Il en fut ainsi pour deux des chefs, sous la direction éclairée desquels j'eus l'honneur de servir et dont nous pleurons encore la perte. Au Mis de Dion j'eus la douce consolation d'adresser, en votre nom, quelques paroles d'adieu. La tombe de M. de la Nicollière-Teijeiro ne se ferma pas sans que M. Sarradin, le maire si bienveillant pour nous, et M. Léon Maître eussent salué ce vétéran glorieux. S'il avait contribué à la naissance de notre Société, fondée sous les auspices de M. de Caumont, dont il fut l'un des plus savants disciples, lorsque sonna l'heure du cinquantenaire, il restait seul debout, semblable à l'un de ces chênes robustes qui, survivant à la destruction de la forêt, marquent encore aux voyageurs la route qu'ils doivent suivre.

Il est une mémoire, messieurs, que vous me permettrez d'associer à celle de ces chers disparus. La reconnaissance, d'ailleurs, m'en ferait un devoir, à défaut de la piété filiale. Si j'éprouve, en effet, une émotion profonde en prenant place à ce fauteuil qu'occupa jadis mon père, cet honneur me semble moins la récompense de mérites que votre affectueuse indulgence a cru découvrir en moi qu'un hommage rendu à sa mémoire. Et je vous en remercie, messieurs et excellents collègues, avec une fierté attendrie! Je remercie tout particulièrement l'ami fidèle dont la plume élégante et délicate sut vous tracer de celui qui fut mon guide et mon modèle, un portrait qui n'a pas peu contribué à assurer ce culte du souvenir.

C'est sous vos auspices, mon cher Président, et sous ceux de mon père que le Mis de Bremond d'Ars se présenta dans la Société. A plusieurs reprises et notamment lorsqu'il y a trois ans, il vous remit le mandat dont notre confiante sympathie l'avait investi pour la seconde fois, il sut vous peindre à nos regards sous des couleurs que le temps n'a fait qu'aviver, bien loin qu'il en ait terni l'éclat. — Qu'ajouterais-je à ce tableau de vos services et de vos travaux? N'êtes-vous pas toujours l'athlète infatigable, le courageux lutteur, qui compte ses années par des découvertes nouvelles? N'est-ce pas à vous, comme au Cte de Berthou, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de décerner une médaille d'or? Notre Bulletin porte, presque à chaque page, des preuves de votre fertile activité, de votre dévorante ardeur à tout connaître, à tout scruter. Comprenant, comme l'a dit Joubert, que ce qui est vrai à la lampe ne l'est pas toujours au soleil, vous ne laissez pas d'aller vérifier sur place les renseignements contenus dans ces Archives que vous dirigez avec une compétence si parfaite, et vous n'êtes satisfait que lorsque votre ingénieuse érudition vous a fourni une réponse, au moins vraisemblable, aux énigmes archéo-

logiques. Quoi d'étonnant, d'ailleurs, à ce que vous voyagiez? N'êtes-vous pas vice-président de cette Société de géographie, fondée et dirigée d'une façon si remarquable par notre très distingué collègue M. Linyer? — Entré dans notre Compagnie, il y a 35 ans, vous y fûtes presque aussitôt nommé secrétaire du Comité; vous y avez occupé des postes importants, et le premier de tous ne fut que la juste récompense d'une carrière laborieuse et dignement remplie.

Cet honneur n'a pas ralenti votre zèle. A l'automne dernier, vous nous conduisiez à Saint-Philbert de Grand-Lieu pour y revoir la vieille église. La Société s'en était déjà préoccupée en 1865, mais l'avait négligée depuis. C'est à vous qu'il appartenait d'en signaler l'intérêt au monde savant. Nous songions à cette première visite que nous y fîmes avec vous le 29 avril 1900. Là, l'excellent maire, M. Cormerais, reçut ses collègues de la façon la plus obligeante, leur retraça la genèse de la découverte et des travaux, et leur offrit de ce petit vin du pays qui, si le proverbe dit vrai, rendrait les méchants fort rares sur la terre.

Cet édifice est bien curieux certes, puisque notre illustre collègue, le R. P. de la Croix, a passé de longues semaines à en étudier la structure, relever les plans, surveiller la restauration, et en fait l'objet d'un travail impatiemment attendu. Ses conclusions, je le crois, ne concorderont pas pleinement avec les vôtres, mon cher Président, et nous réservent l'espoir d'une de ces joutes courtoises qui font avancer la science. Elle rappellera aux anciens d'entre nous celles qui s'élevèrent surtout aux débuts de notre Société et que nous ne connaissons plus guère.

Dieu me garde d'ailleurs, mes chers collègues, de chercher à raviver les polémiques d'antan! Si dans certaines sciences, telles que la médecine, par exemple, les duels de plume et de parole se justifient par l'intérêt d'une découverte profitable à l'humanité tout entière, celui que peut présenter tel ou tel détail rétrospectif me

paraîtrait chèrement acheté par une de ces luttes passionnantes qui, ne devant d'abord diviser que les esprits, amènent parfois une désunion des cœurs. Ami des discussions animées, qui prouvent l'attention prêtée aux lectures et donnent tant de vie et d'entrain à nos séances, je prise trop, par ailleurs, la bonne harmonie qui règne entre nous, qui jamais ne s'est affirmée plus éclatante, pour ne pas éviter tout ce qui serait de nature à l'altérer. N'est-ce pas elle qui continue de faire de notre Société, comme l'ont dit plusieurs de mes prédécesseurs, une grande famille, famille unie, et forte par conséquent, puisque l'union fait la force ?

En estimant, mes chers collègues, que c'est là le devoir essentiel de ma charge, je n'en crois pas diminuer l'importance. « Quel est, demandait, un jour, Roosevelt à l'un de ses amis, l'homme le plus indispensable à la marche d'un train ? — Le chauffeur ? — Non. — Le mécanicien ?... Le chef de train ? — Non. C'est l'homme qui graisse les roues et qui y met de l'huile. »

En appréciant ainsi le rôle d'un président de l'Union américaine, l'hôte de la Maison Blanche me semble avoir assez exactement défini celui du président de l'Union.... archéologique. — Les chauffeurs, ici, ce sont les savants qui alimentent le Bulletin. — Mécanicien et chef de train, le Comité central l'est tout à la fois, puisqu'il est seul, entendez-le bien, seul chargé de tous les intérêts moraux et matériels de la Société.

Mais tout cet organisme a besoin, pour fonctionner sans heurt, sans collision, d'un homme qui mette de l'huile dans les rouages, c'est à dire qui, connaissant nos usages et nos traditions, sache, au besoin, faire plier la règle, comme un fil qui, tout en fléchissant, ne cesse d'indiquer la limite ; prévienne ou aplanisse les difficultés qui naissent du jeu des institutions humaines ; use de tous les délicats artifices d'une diplomatie courtoise pour éviter les petits froissements d'amour-propre ; dirige les délibérations avec cette fermeté bien-

veillante et douce, cette bonhomie affectueuse qui, gagnant les cœurs, trouve le chemin des esprits, s'inspirant toujours et surtout du conseil que Victor Hugo donnait à une jeune fille :

Sois bonne. La bonté contient les autres choses.

C'est donc, mes chers collègues, par son influence personnelle, par son ascendant moral que le président peut jouer un rôle. Mais quant au gouvernement, il appartient au Comité seul.

Et pourquoi donc cela ? C'est que nos fondateurs se sont inspirés de ce qu'ils inscrivaient au frontispice de leur premier Bulletin : « Habitué de vivre par la pensée avec les anciens, l'archéologue les aime, et alors non-seulement il s'applique à sauver de la ruine les restes matériels de leur vie, mais il entoure du même respect leurs traditions, qui sont les sources intimes de notre histoire ». Une société qui renie ses traditions, — comme Paul Bourget l'a démontré dans l'*Etape*, — est une société perdue. Si la nôtre a gardé une telle vitalité, alors que tant d'autres n'ont eu qu'une existence éphémère, elle le doit à la sagesse de sa constitution, qui, remettant le pouvoir au Comité, « personnification vivante de nos bonnes traditions » (abbé Cahour), a voulu la soustraire aux dangers de perpétuels bouleversements. Si chacun de ceux qui se sont succédé à cette place eût été libre d'imprimer à « notre petite barquette archéologique » (de la Nicollière) une direction nouvelle, elle n'eût pas tardé à aller à vau-l'eau, prodrome assuré du naufrage.

Certes, je ne prétends pas dire par là, chers confrères, que le capitaine doive demeurer, à son bord, inerte et décoratif comme ces figures de bois sculptées à la proue des navires ; mais, pour que l'impulsion donnée par lui soit heureuse, l'esquif ne doit pas briser son sillage. En d'autres termes, vous exigez de votre président qu'il ait

le respect profond de vos us et coutumes. Telle est, je crois, la raison principale de votre choix. Bien que le titre de « gardien de nos usages et de nos traditions », dont vous aviez la bonté de me saluer, il y a trois ans, mon cher prédécesseur, ne m'appartienne pas en propre, — tant d'autres, et vous le premier, pourriez le revendiquer aussi justement, — il est de fait que, par la date de mon entrée dans le Bureau, en 1888, j'ai l'honneur d'en faire partie sans interruption depuis le laps de temps le plus considérable. Et, possédant la médaille d'or pour récompenser le savoir, vous avez cru pouvoir m'accorder un prix... d'assiduité.

Messieurs du Comité, c'est vous qui les premiers, et à mon insu, avez conspiré contre mon repos ; mais pourrais-je vous en vouloir ? il me sera si doux de travailler avec vous pour assurer un heureux voyage aux aimables confrères qui nous ont pour trois ans confié leurs destinées.

Je ne saurais trop vous remercier, messieurs, en élevant à la vice-présidence M. Senot de la Londe, d'y avoir maintenu M. Dortel, car, de tous mes amis du Bureau, c'est presque le plus ancien en date. Vous souvenez-vous, mon cher Dortel, du temps, déjà lointain, où nous militions ensemble au barreau de notre ville natale ? Votre abord ouvert, votre esprit aimable, vif, me plurent tout de suite, et bientôt, appréciant la chaleur de votre cœur, l'obligeance de votre caractère, je nouai avec vous de cordiales relations. Elles se sont développées encore au cours de ces excursions archéologiques dont votre entrain communicatif, votre causerie agréable et variée, accroissent le charme. De combien de Conseils généraux et particuliers ne faites-vous pas partie ? Vous seul pourriez le dire, et cependant... vous êtes sans cesse en route, mettant à profit et relations et voyages pour recueillir de précieuses indications sur les curiosités qui parsèment la région.

Pour ne pas fréquenter le Palais, M. Senot de la

Londe n'en est pas moins docteur en droit. Ses fonctions administratives, celles de bibliothécaire, qu'il exerce dans une autre enceinte, si absorbantes qu'elles soient, ne l'empêchent pas de scruter les archives publiques ou privées. Il en exhume avec une patiente ténacité des documents inédits qui, passés au crible de sa fine intelligence, se transforment en mets substantiels et savoureux. Sa phrase sobre, nerveuse, vibrant d'une ardeur contenue, l'a classé depuis longtemps parmi nos plus brillants stylistes. Pour lui, écrire c'est agir. Très attaché aux fonctions qu'il remplissait avec une méticuleuse conscience, ce n'est que pour déférer à notre désir formel qu'il a brisé, non sans regret, sa plume de secrétaire général.

Juge et ancien vice-président du Tribunal de commerce, M. Antoine Vincent joint à un esprit sagace la connaissance de cette langue du droit, claire, nette, précise, qui ne s'impose pas moins à la rédaction d'un procès-verbal qu'à celle d'un jugement. Assidu à nos séances, sympathique à tous, il fut, plus d'une fois, l'objet de votes flatteurs pour faire partie de l'état-major. Vous l'y avez fait entrer..., et c'est justice.

M. l'abbé Brault se révéla à moi par un sermon dont j'appréciai la rare éloquence avant même que de connaître l'orateur. Travailleur acharné, doux et modeste confrère, il est parmi nous aussi aimé qu'écouté. Il possède, en effet, au service d'une érudition sûre, profonde, étendue, une élocution pondérée, forte de la logique qu'il a puisée dans l'enseignement de la philosophie à l'Externat. Sa phrase élégante et lucide, qui a l'art de simplifier les sujets les plus complexes, se jouera des difficultés analytiques. Il sera, avec M. Vincent, le digne continuateur de M. Senot de la Londe et du Cte de Berthou, qui, retenu souvent loin de nous, à son grand regret et au nôtre, plus vif encore, a décliné toute fonction dans le Bureau : je suis, en

vérité, surpris et confus d'occuper la place qu'il méritait à tous les titres.

Un autre vide, messieurs, s'est produit dans les rangs du secrétariat, mais celui-ci.... éternel ! Vous avez éprouvé un pénible serrement de cœur en ne voyant plus, à sa place accoutumée, notre cher Henri Gousset. Nature droite, expansive et généreuse, il représentait parmi nous la jeunesse éprise d'idéal, enthousiaste d'art. C'est sous son amical parrainage que je m'étais présenté à la Société des Artistes bretons, qui pleure également en lui un secrétaire intelligent et dévoué. A son frère, le Cte Gousset, notre distingué collègue, j'adresse ici l'expression de nos sentiments les plus attristés.

Pour remplacer notre pauvre ami, messieurs, vous ne pouviez faire un choix plus heureux que M. Houdet. Sa physionomie juvénile et souriante semble si bien cadrer avec ses fonctions ! A ses qualités personnelles, si appréciées de tous, il joint le prestige d'un nom justement populaire, tant à cause de son grand-père, qu'entourait la vénération universelle, que de son oncle héroïque, tué à Patay parmi les zouaves de Charette.

Il me faut vous parler, mes chers collègues, de celui de nos quatre secrétaires qui seul reste en fonctions...., et encore un scrupule de délicatesse l'avait-il porté à les abandonner. Si mon frère Gaëtan a cédé à vos affectueuses instances, pour garder, lui aussi, la tradition, il n'a voulu, du moins, accepter d'autre poste que celui où vous l'avez mainl tenu par un suffrage unanime. Vous savez l'histoire de ce peintre qui, désespérant de rendre l'expression d'un de ses personnages, lui couvrit la tête d'un voile. Je jette ici le voile du silence. L'éloge de mon frère me serait facile et agréable, mais il m'est interdit par des raisons que votre délicatesse appréciera.

C'est une rare fortune pour une Société, messieurs, que de rencontrer un bon trésorier. La nôtre en possède un dans la personne de M. Pied, économe honoraire du Lycée. Quelques écrivains, intéressés, sans doute, ont prétendu que la rectitude des chiffres nuisait à celle du jugement. S'ils avaient connu notre excellent trésorier, ils n'auraient osé émettre pareille sornette. Loin de là, quand une question épineuse disperse les opinions, M. Pied trouve généralement le moyen de les rallier toutes sans en blesser aucune. C'est que souvent l'avis des autres nous déplaît moins que leur façon de vouloir nous y soumettre. Or, grâce à l'exquise urbanité de ses manières, toujours dignes, simples et calmes, M. Pied sait faire accepter avec douceur le parti que lui suggère le bon sens, aiguisé par l'expérience. Je ne vous parlerai ni de sa droiture, ni de son obligeance, ni de ses autres qualités, car la modestie qui les rehausse m'en veut déjà, j'en suis sûr, d'avoir proclamé ce que chacun pense. Ses titres littéraires, vous les connaissez, entre autres ce magistral ouvrage sur les anciennes corporations de Nantes, fruit de patientes investigations. — Quant à la table de nos Bulletins, qui, nous écrivit M. Léopold Delisle, conservateur de la Bibliothèque nationale, « sont au nombre de ceux que nous tenons le plus à posséder au complet, en raison de l'abondance des renseignements qu'ils fournissent pour l'étude de l'histoire nationale », quels services ne rend-elle pas aux travailleurs de Paris et des départements en facilitant et abrégeant leurs recherches !

Malgré ses nombreuses occupations, M. Pied remplit ses fonctions avec une telle ponctualité que celles d'adjoint continuent d'être une sinécure pour M. Pouvreau, prêt, d'ailleurs, à le suppléer avec une compétence parfaite. Des courts loisirs que lui laisse sa carrière il fait, en effet, un utile emploi. C'est un curieux que l'inconnu attire, que le mystère fascine et séduit. Esprit

d'une rare indépendance, il prête à notre administration le concours le plus zélé.

Un livre est un ami qui ne trompe jamais,

n'est-il pas vrai, M. Soullard? A voir les longues heures que vous passez dans cette bibliothèque, furetant, lisant, étiquetant, il est facile de juger que vous y comptez beancoup d'amis. Vous faites aux visiteurs cet accueil plein de bonhomie souriante et de complaisance empressée que vous leur réservez à l'hôtel Montbert, devenu, par vos soins, un véritable musée : là, meubles, tapisseries, tableaux, monnaies, jetons, médailles, trahissent l'amateur d'art éclairé, le numismate érudit, le fin dessinateur à la plume, le bibliophile consommé. Vous aimez les livres, mon cher confrère, mais avec discernement, et ne méritez pas pas l'épigramme que Pons de Verdun décochait aux bibliomanes de sontemps :

C'est elle, oui ! que je suis aise !
Oui, c'est la bonne édition :
Voilà bien, pages douze et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

Si M. Soullard est notre vice-doyen, — je souhaite pour le vénérable Dr Blanchet qu'il garde longtemps le préfixe, — M. Lagrée n'est des nôtres que depuis l'heure de la retraite ; mais il a pris part à plus de séances et d'excursions que beaucoup de ses devanciers. Il a bien voulu accepter des fonctions qui exigent un véritable dévouement. Le dévouement, d'ailleurs, est la qualité de cette belle marine française que je salue en sa personne. Ancien capitaine de frégate, M. Lagrée complétera à merveille l'état-major de cette nef archéologique, exposée à moins de tempêtes que les colosses de fer sur lesquels il a si vaillamment conquis la rosette de la Légion d'honneur.

Je parle au figuré, messieurs, car le radieux soleil qui faisait tout à l'heure étinceler les vitres du manoir

ne saurait nous faire oublier que notre pauvre Société n'a pas été plus épargnée pour ses élections que pour son banquet de 500me.

Plus vive doit donc être notre gratitude envers ceux qui, bravant la bourrasque, sont venus nous apporter leurs suffrages. Plusieurs, bloqués chez eux par l'inondation subite des routes ou retenus par des motifs imprévus, ont tenu à nous exprimer leurs regrets de n'avoir pu joindre leurs voix à celles qui se sont portées sur nous. A ceux-là également nous disons du fond du cœur : Merci !

Elle naviguera, notre belle nef archéologique, le long des rives enchantées où croissent les arbres de la science. Pour en recueillir les fruits, les ouvriers ne manquent pas. Sans parler de ceux qui nous font part de leurs trouvailles dans des communications verbales d'un piquant intérêt, trente-deux membres actuels de la Société ont inséré des Mémoires dans son Bulletin : MM. le chanoine Allard, le Mis de Balby de Vernon, le Cte de Berthou, Blanchard, — une gloire véritable pour notre Compagnie, disait M. de la Nicollière, — de Boceret, Bougouïn, le Mis de Bremond d'Ars, Chaillou, du Chatellier, le chanoine Guillotin de Corson, Dortel, l'abbé Durville, le Mis de l'Estourbeillon, Furret, de Kerviler, Le Meignen, Leroux, le Vte de Lisle du Dreneuc, Senot de la Londe, Maître, Martin, Michel, Oheix, Pied, le Dr Renoul, Revelière, Révérend, Rousse, P. Soullard, de Veillechèze, le Bon C. et le Bon G. de Wismes.

Vous avez remarqué, mes chers collègues, le nom d'un poète, M. Rousse, le Brizeux du pays de Retz. C'est du Mis de Bremond d'Ars que vint l'initiative de donner entrée à « cette langue immortelle » qui, continue A. de Musset,

... a cela pour elle
Que les sots d'aucun temps n'en ont pu faire cas,
Qu'elle nous vient de Dieu, qu'elle est limpide et belle,
Que le monde l'entend et ne la parle pas.

D'ailleurs, comme l'observe Altaroche :

Le temps n'est plus où trônaient au Parnasse
Le rêve creux, le chant contemplatif.
La poésie, en voguant dans l'espace,
Doit se lester d'un peu de positif.

Croyez-vous que les fleurs de poésie que sèment à pleines mains nos bardes inspirés : Leroux et Caillé, mes excellents amis, de Bellevüe, Bonneau, etc., ne se mélangeraient pas harmonieusement aux fruits de la science dont je parlais il n'y a qu'un instant : fleurs et fruits sont faits pour aller ensemble.

Pour ce qui concerne la tenue de nos séances, mes chers collègues, je n'aurai aucun effort à déployer pour leur conserver ce cachet de bonne société qui fait de notre enceinte un salon... du monde où l'on ne s'ennnie pas. Ah ! l'ennui, qui nous assassine lentement, rien n'est pire. Ni le lourd pédantisme de l'Allemand, ni la morgue glaciale de l'Anglais, ni la hauteur dédaigneuse de l'Espagnol, ne déplaisent autant que l'ennui distillé par un Français. Nous sommes, en France, si naturellement portés à cet esprit léger et profond, relevé d'humour et de verve malicieuse, pétillant comme du champagne, que celui qui nous ennuie est notre mortel ennemi. Soyons sérieux, certes, mais animés de cette gaieté saine et franche qui prédispose à mieux saisir la vérité, comme une fleur épanouie reçoit plus largement le soleil et la rosée du ciel. « Il n'y a que les âmes sérieuses qui aient l'esprit gai, a dit Saint-Marc-Girardin, parce qu'il n'y a point de gaieté sans sécurité et qu'il n'y a que les sentiments graves qui donnent la sécurité. »

Les travailleurs n'ont pas chômé pendant votre triennat, mon cher Président. Bien que nos vacances, jadis de quatre et même cinq mois, aient été réduites à trois, il a fallu plusieurs fois tenir des réunions extra-

ordinaires. Aussi sommes-nous moins inquiets de la pénurie des travaux que de celle des finances.

Nos ressources ne pourraient-elles être augmentées? Le Conseil municipal nous donne une allocation, qui lui vaut toute notre reconnaissance. Le Conseil général, qui, en 1849, accordait à la Société une subvention de 300 fr. et doublait cette somme en 1852, « ce qui prouve, dit la notice fondamentale, qu'il avait apprécié à sa valeur l'importance de la nouvelle institution », ne voudrait-il pas reprendre ses bonnes traditions? A MM. le Mis de la Ferronnays, son président; le Mis de Montaigu, vice-président; Cormerais, secrétaire; Le Cour, le Mis de Dion, Dortel, Jollan de Clerville, de Bellevüe, j'ose confier respectueusement une cause qui est, du reste, la leur, puisqu'ils nous font l'honneur de faire partie de la Société. N'est-elle pas, pourraient-ils dire à leurs collègues, une des plus anciennes, des plus laborieuses, des plus utiles? Ne prête-t-elle pas une aide constante aux arts, aux sciences, à la littérature, à l'histoire? Elle ne se contente pas d'être locale, mais, par sa participation aux Congrès et aux Expositions, elle porte au loin la renommée de la Loire-Inférieure. Elle obtint, en 1875, la médaille d'or et le grand prix de 1.000 francs au Congrès de la Sorbonne. Elle demande de vous une preuve de l'intérêt que vous ne refusez pas à nombre de Sociétés dont les titres à votre bienveillance ne sauraient être supérieurs.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, messieurs, l'appel que le Comité vous adressa, il y a cinq ans, de relever dans les revues, journaux, etc., les mentions intéressant l'archéologie : cet appel a été entendu. — Il fut un temps où le Bulletin contenait une petite chronique de ces faits divers, ainsi qu'une bibliographie archéologique. Si je mentionne ces heureuses coutumes, je n'ose vous promettre de les reprendre : le temps et l'argent feraient probablement défaut.

En revanche, je souhaiterais vivement qu'un ou

plusieurs collègues de bonne volonté nous fissent, chaque mois, un compte rendu succinct des articles les plus frappants contenus dans les publications reçues par la Société. Je n'ai pas le mérite de l'invention. Ce vœu fut émis, en effet, le 5 mars 1861, par M. Bizeul, et, l'honorable M. Nau lui objectant qu'il serait peut-être difficile de trouver un membre qui voulût s'astreindre à ce travail, le préopinant s'offrit de bonne grâce; mais, hélas! à la séance suivante, le 9 avril, ce ne fut pas M. Bizeul qui lut son rapport, ce fut M. Nau qui prononça l'éloge funèbre de M. Bizeul. Plus tard, cette tâche ingrate, si profitable à tous, fut reprise, avec autant de complaisance que de talent, par le Vte de Kervenoaël, que son séjour à la campagne retient malheureusement loin de nous. Comme l'a fait observer M. Hanotaux, lorsqu'il vint présider le centenaire de la Société académique, nous nous ignorons trop de province à province. Cependant c'est par la comparaison que se forme le jugement. A défaut de voyages matériels, puissions-nous trouver un collègue pour nous faire voyager en esprit à travers les Revues où nos émules du reste de la France et même de l'étranger mettent le meilleur d'eux-mêmes!

Nos statuts, mes chers collègues, émettent le vœu qu'un cours public et gratuit d'archéologie soit établi, — ajoutant avec sagesse: autant que la chose sera possible. Ah! nos anciens avaient prévu les difficultés auquelles on se heurte dans une ville qui, si soucieuse de sa prospérité matérielle, resta longtemps indifférente à des intérêts d'un ordre plus relevé. N'est-ce pas cependant à l'éclat des arts, des lettres, des sciences, que les siècles de Périclès, d'Auguste, de Louis XIV, doivent leur renom? Aujourd'hui que les sciences et les lettres, les beaux-arts, le commerce, etc., sont dotés à Nantes de cours publics et gratuits, l'heure ne semble-t-elle pas venue de réclamer en faveur de l'archéologie, qui est, disait M. de la Nicollière : « le complément de l'éducation » ?

Grâce à la reproduction par la presse, — le chemin de fer des idées, comme on l'a dit, — de nos procès-verbaux, mesure décidée le 29 juin 1846, puis tombée en désuétude, mais reprise ces dernières années, la Société est plus connue, mieux appréciée. Faisons un vigoureux effort, travaillons avec une virile énergie pour rendre plus large sa place au soleil ; cherchons par « notre aménité et notre bon accueil, billet d'invitation qui circule toute l'année » (Joubert), à lui gagner de nombreux adeptes. « Science immense et science charmante que l'archéologie, disait mon père, mais ce nom a quelque chose de cabalistique, il effraie naturellement les femmes et les enfants. » Puisque, par une mesure que je me flatte d'avoir provoquée, nous avons ouvert aux dames les portes de notre Compagnie, cherchons, ne fût-ce que pour elles, à rendre notre science attrayante, à la vulgariser, comme Arago le fit pour une science autrement... cabalistique : l'astronomie. N'a-t-on pas même édité depuis l'*Astronomie des dames* ?

La chose vous paraît-elle chimérique ? Mais souvenez-vous, messieurs, du succès éclatant qui accompagna la séance donnée sous notre patronage par M. l'abbé Abgrall, notre vénéré collègue, et M. Géniaux ! Rappelez-vous comment, tant à Saint-Stanislas qu'à l'Externat, M. l'abbé Abel Soreau et M. l'abbé Brault captivèrent de nombreux auditoires par leurs merveilleuses projections d'antiquités nantaises et bretonnes et leur talent de conférenciers ! M. le médecin principal Tachard et le colonel Allotte de la Fuye mirent leurs clichés à notre disposition. M. Antoine Vincent nous offre sa lanterne : espérons que nous aurons l'occasion de l'allumer... quelquefois !

Un autre moyen peut-être d'intéresser nos compatriotes serait de les inviter à venir, en notre compagnie, faire ces visites dans le Musée, que le Mis de Dion préconisait au début de sa présidence et réalisa à l'Oratoire. Notre éminent conservateur, le Vte de Lisle, voudrait

bien, avec sa complaisance accoutumée, nous faire les honneurs des splendides collections dont il a su mettre en valeur la richesse et la variété.

C'est de M. de Lisle que vint, vous vous en souvenez, l'initiative de nos promenades dans le vieux Nantes, où nous eûmes pour guides le Cte de Berthou et l'abbé Durville, dont les écrits ont un charme si incisif et si original. Nous les continuerons, espérant que M. Michel, l'ingénieur émérite, si dévoué à notre Société, ne refusera pas de nous servir d'aimable cicerone. C'est évidemment le centre populeux de notre cité, « aux antiques et glorieuses annales » (Fuster), qui constitue le plus riche terrain d'exploitation. Mais, lorsque vous passez, par hasard, dans un de ces quartiers morts, dans une de ces rues désertes, où l'on va vite, par hâte de rentrer dans le mouvement, faites comme le sergent de Coppée, qui pénètre à Saragosse,

... observant les toits à gauche, à droite.

Ces masures décrépites, aux lucarnes cognées par le vent, n'offrent-elles pas quelque inscription, quelque date, quelque bizarre détail d'architecture, dont notre science pourrait tirer profit?

Quelle fierté n'éprouvez-vous pas, dites-le moi, mes chers collègues, lorsque vous rencontrez, gravé par la reconnaissance publique, le nom de quelqu'un de ceux qui furent nôtres, depuis Anizon, Bacqua, Cailliaud, Colombel, de Cornulier, Dugast-Matifeux, Orieux, etc., jusqu'à notre illustre président d'honneur, Mgr Fournier, et au R. P. Dorgère, ce martyr de la charité chrétienne!

Enfin, tout autour de Nantes, quelle couronne d'antiques logis, de charmants manoirs ! Ces murs délabrés, rongés de lierre, ont une histoire. Qui nous la contera ?

Si notre Société n'a que rarement franchi les limites de son territoire, elle a toujours manifesté un goût très vif pour les excursions. A votre disposition vous me

trouverez toujours, mes chers collègues, pour ces petits voyages, d'un charme si piquant et d'un profit si réel. Les invitations ne nous manquent pas. Notre Compagnie est une aimable personne que l'on se fait fête de recevoir, « une Société d'élite, disait M. l'abbé Cahour, qui se distingue par le choix et le caractère de ses membres, tous recrutés parmi ces hommes honorables qui, dédaignant la vie frivole, cherchent leurs délassements dans les jouissances élevées de l'esprit. »

Aussi plus d'un collègue brigue-t-il l'honneur de notre visite. Ici, c'est M. Chaillou, qui, ces jours derniers encore, me pressait de vous amener à ses admirables Cléons, où vous pourrez apprécier le mérite du lauréat auquel je vais avoir l'honneur de remettre la médaille d'or. Ailleurs, c'est M. de la Rochette, président de la Société des Artistes bretons, qui nous demande de venir voir les richesses merveilleuses du fort Hickerric.

Mon frère, qui nous a rendu compte, en 1901, de sa visite chez ce maître et collectionneur hors pair, nous a récemment entretenus des ruines imposantes de Pouancé, visitées avec M. de Berthou, et nous avons décidé d'aller, au printemps, parcourir la forteresse dont les fiers remparts et les tours croulantes se mirent avec mélancolie dans l'eau morte d'un étang.

Et Blain ! la Motte-Glain ! Champtoceaux ! Goulaine !... que de vieux châteaux pour lesquels nous aurions des guides affables et sûrs dans les membres de notre Compagnie : MM. Jollan de Clerville, le Mis de Balby de Vernon, de la Touche, du Boisguéhenneuc !...

Pour moi, messieurs, qui n'ai pas l'heur de posséder une terre domaniale dans notre département, j'espère réaliser avec vous le projet, déjà formé il y a quelques années, d'aller visiter une région devenue un peu mienne, celle de Pornic. En une seule journée, nous pourrions voir l'intéressante église des Moutiers et la lanterne des morts, l'antique chapelle de Prigny, le château et les curiosités de Pornic, plusieurs monuments mégalithi-

ques et, pour couronner le tout, la fuie abbatiale, la pierre tombale et la Vierge-Tabernacle de Sainte-Marie, ces deux œuvres restaurées par notre confrère M. Vallet, le célèbre statuaire. M. le Curé ne manquerait certainement pas, messieurs, de vous remercier de la part que vous avez eue à cette restauration, et vous lui répondriez que vous avez été heureux d'y contribuer, car les pasteurs qui montrent du goût et du zèle pour l'archéologie méritent d'être encouragés.

Autrefois un cours d'archéologie existait au Petit-Séminaire : il a été supprimé. — Un musée d'archéologie chrétienne fut projeté par Mgr Fournier : le temps lui manqua pour le former. -- Cependant il n'est pas d'année où l'on ne nous signale la destruction de quelque curieux vestige dont la Société, prévenue à temps, aurait pu, sinon assurer le salut, du moins conserver le souvenir par un dessin, une photographie, une description écrite. Votre Comité, messieurs, s'est ému de cette situation et a décidé de faire une démarche près de Monseigneur.

C'est ainsi qu'en prenant possession de la présidence, en 1884, le Mis de Bremond d'Ars exprimait l'espoir que l'Evêque de Nantes « daignerait nous seconder de sa juste influence près de son clergé » et qu'à la suite d'une visite rendue par le Bureau, Mgr Lecoq fit à notre Société l'honneur insigne, — unique peut-être, — de reproduire une partie du discours de notre président dans son mandement de carême et le fit suivre d'un chaleureux et pressant appel à son clergé. « La science archéologique, dit Monseigneur, a souvent reçu, de la bouche même des Souverains Pontifes, de magnifiques éloges. Ses travaux et ses découvertes ont plus d'une fois servi à démontrer le caractère divin de nos croyances et de nos institutions ». Nous ne doutons pas, mes chers collègues, que Sa Grandeur, dont la science et le goût archéologiques se sont révélés d'une façon si remarquable dans la restauration de la crypte de Saint-Bénigne, à Dijon,

et qui daigna me donner récemment à moi-même une preuve manifeste de l'intérêt qu'il attache aux souvenirs chrétiens (1), n'accède à notre demande en appelant l'attention de son clergé sur cette grave question.

Nous voyagerons donc, mes chers collègues, avec la facilité que donnent presque partout les chemins de fer. Peut-être, si son usine était plus rapprochée de nous, le fils de notre ancien président mettrait-il quelque automobile à notre disposition. Le Mis de Bremond d'Ars nous engageait, en effet, à ne pas compter sur nos finances pour en acheter un. Automobile archéologique ! Les mots semblent jurer ensemble et seront vrais bientôt peut-être. Tout va si vite. Que d'objets furent pour nos parents le dernier cri du jour et sont déjà de notre domaine ! En écrivant cette phrase, je craignais presque d'avoir franchi les bornes de notre terrain, mais en relisant, depuis, un discours de mon père, j'y retrouvai ceci : « Tout le passé, c'est notre domaine, tout le passé, presque jusqu'au calendrier de l'année précédente », et, ma foi, me suis-je dit :

Où le père a passé, passera bien l'enfant !

Lorsque l'appareil fantastique imaginé par notre illustre concitoyen Jules Verne sera réalisé, comme l'est presque aujourd'hui son *Nautilus*, comme le sont plusieurs de ces machines qui semblaient nées de l'imagination échevelée d'un Robida et qu'en réalité entrevoyait son regard perçant, l'automobile ira rejoindre au musée des voitures la patache et le coucou.

Ne nous plaignons pas de ces progrès de la science, car, en donnant à nos études des sujets nouveaux, ils

(1) Dans la lettre d'approbation qu'il eut la grande bonté de m'adresser au sujet de ma *Notice sur Notre-Dame du Tabernacle*, Mgr Rouard m'écrit : « Le clergé y verra le prix considérable du culte qu'il garde aux souvenirs et aux monuments religieux de chacune de nos bourgades ».

rendent à l'archéologie de multiples services. La photographie, par exemple, ne lui est-elle pas d'une aide précieuse ? Combien de souvenirs du vieux Nantes nous sont conservés par M. Trémant, qui joint au talent de l'opérateur le sentiment le plus artistique ? Vous tous qui avez un appareil, hâtez-vous de fixer sur vos clichés ce que menacent le temps ou les hommes; complétez nos albums de photographies, trop négligés jusqu'ici : nos enfants les feuilletteront avec intérêt. Enfin, continuez, comme vous le faites presque à chaque séance, de nous apporter ces cartes postales illustrées qui doublent l'intérêt de vos récits. Croyez-vous que, si le gramophone eût existé dans l'antiquité, nous n'écouterions pas avec curiosité Démosthène tonnant à l'Agora ou Cicéron jetant aux échos charmés du forum les périodes cadencées de ses harmonieux discours !

Ne possédant pas l'éloquence de ces illustres orateurs, je me reproche, mes chers collègues, d'avoir abusé de votre patiente attention. Mais le temps m'a manqué pour... abréger cette allocution. Un mot encore avant de finir. Je lisais ces jours-ci que, dans notre chère Alsace, tout était prétexte à banquet : « Un bon estomac, disait l'auteur, est le sûr garant d'un bon caractère et d'une conscience sereine. » Nous sommes, je le crois, dans d'excellentes conditions pour célébrer par des agapes fraternelles notre soixantaine archéologique. Beaucoup n'ont pu fêter les noces d'or. Combien seront là pour le centenaire? Dieu seul le sait. Ne jugeriez-vous pas à propos de donner quelque éclat à l'anniversaire qui se présente cette année : les noces de diamant de la Société ?

Et maintenant, au travail ! Le travail, ah ! c'est un mot dur pour l'écolier, mais, plus tard, comme on apprécie son charme! comme il berce, enveloppe et dissipe nos soucis et nos inquiétudes, ainsi qu'un brillant rayon de soleil fait évanouir les tristes brouillards! « Il n'y a pas de chagrin, a dit Montesquieu, dont

une heure d'étude ne console. » Travaillons donc, mes chers collègues, et quand bien même personne ne devrait plus nous lire dans vingt ans, dans dix ans, qu'importe ? Est-ce que les gouttes d'eau qui passent sous les arches de nos ponts ne vont pas toutes se perdre dans l'Océan ? Elles ont cependant contribué à former le fleuve, et le fleuve ne meurt pas ! Comme conclusion, permettez-moi de vous citer deux vers d'une poésie que couronnait récemment notre chère et vaillante sœur, toujours jeune, bien que chargée d'années, la Société académique :

Travaille. Le travail est frère du courage :
Par son charme secret il endort la douleur !

NÉCROLOGIE

M. l'Abbé Louis ALLARD

Chanoine honoraire d'Angers — Membre du Comité

Messieurs et chers collègues, le 15 mars dernier, s'éteignait, à l'âge de 77 ans, M. l'abbé Allard, membre du Comité central de notre Société. Ce fut, pour tous ceux d'entre nous qui le connaissions, un vif chagrin ; c'est pour notre Compagnie une perte sensible. Aussi j'ai le triste devoir de retracer ici sa carrière laborieuse et si saintement remplie.

Né à Brain-sur-l'Authion, près d'Angers, en 1827, Louis-Etienne Allard appartenait à une famille dans laquelle la religion était en honneur. Son oncle, le vénérable curé d'Auverse, lui donna les premiers éléments de latinité, puis le plaça au Petit-Séminaire Mongazon, d'Angers, pour y achever ses études. Entré au Grand-Séminaire, il en sortit en 1852, après avoir reçu le diaconat, et revint comme maître d'études au séminaire Mongazon.

Ordonné prêtre en 1853, il se crut appelé à la vie monastique la plus rigoureuse et commença son noviciat à la Trappe de Bellefontaine ; mais sa santé ne lui permit pas d'y demeurer plus de cinq à six mois. —Vicaire successivement à Saint-Lézin, Maulévrier, Gesté, Montejean et Candé, il se fit remarquer par de telles qualités administratives que S. G. Monseigneur Freppel l'appela à la direction de l'orphelinat de la Plaine de Rosseau et lui donna une nouvelle marque d'estime en le nommant chanoine honoraire de son église cathédrale.

Des différends d'ordre économique déterminèrent M. Allard à céder aux sollicitations de M. l'abbé Baudu. Directeur de l'orphelinat agricole de Bethléem, qui avoi-

sine Nantes, sur les bords de l'Erdre et du Cens, et fondateur de communautés de religieuses, ce respectable ecclésiastique était épuisé par l'âge et par les travaux de son ministère. Aussi fut-il heureux de trouver dans son confrère angevin un auxiliaire habile, intelligent et dévoué.

Mais deux années de labeurs incessants ébranlèrent la santé de M. le chanoine Allard au point de l'obliger à prendre lui-même du repos. C'est alors qu'il vint se fixer dans la paroisse Saint-Similïen et sollicita son admission dans notre Société. Patronné par M. Maître, et le marquis de l'Estourbeillon, il fut reçu comme membre titulaire le 12 janvier 1886.

M. Allard fut à Nantes ce qu'il avait été à Angers. Là, tous ses loisirs se passaient aux Archives, où il se sentait dans son élément. Quel plaisir n'éprouvait-il pas en compulsant les grands cartulaires, si précieux pour l'histoire de nos provinces, les parchemins, les vieux livres de la Bibliothèque d'Angers! Il y contracta de solides amitiés avec M. Célestin Port, l'éminent directeur, Mgr Barbier de Montaut, M. Marchegay, etc., et entreprit avec ces savants renommés de fréquentes excursions pour contrôler *de visu* les faits écrits et les traditions,

Grâce à la quantité considérable de notes recueillies un peu partout et classées méthodiquement, il pouvait fournir immédiatement le renseignement désiré, et, comme sa complaisance égalait son érudition, on recourait souvent à lui. C'est ainsi qu'à Montejean il rappela à son condisciple et ami, M. l'abbé Dupont, curé de la paroisse, le culte, jadis si populaire, de saint Méen. Après bien des recherches, il en retrouva la fontaine miraculeuse, qui, jusqu'à la Révolution, attirait les foules; sur son emplacement, M. Dupont édifia une chapelle et rétablit l'antique pèlerinage, aujourd'hui très fréquenté.

Outre ses monographies si intéressantes de Montejean, Château-Panne et Saint-Méen, M. l'abbé Allard publia une étude des plus remarquables sur le pays de Retz;

l'ancien port de Prigny et le grand prieuré des Moutiers (dépendance du Ronceray d'Angers). En dépit de son grand âge et de ses douloureuses infirmités, il préparait et se disposait à faire paraître un ouvrage très documenté et important : « *Les Abbayes, chapitres, prieurés et cures du diocèse d'Angers.* »

Un collègue de cette valeur fut vite apprécié, messieurs, et dès 1887, l'année même qui suivit son admission, M. Allard était appelé à faire partie de notre Comité. C'est lui, vous vous en souvenez, qui, lors des noces d'or de notre Société, célébra la messe pour nos confrères défunts. Combien nous aimions son esprit doux, agréable, enjoué, sa verve humoristique et de bon aloi, sa causerie charmante ! Deux chanoines d'Angers, — les seuls survivants de son cours, — écrivaient, en apprenant sa mort, l'un: « Comme tous ses amis, j'ai joui de l'originalité de son caractère et même profité de ses recherches archéologiques, » et l'autre : « Ce dont nous pouvons parler en toute connaissance de cause, c'est sur l'amitié que tous ses condisciples de cours avaient pour lui. C'était un très aimable confrère, qui faisait la joie de nos réunions annuelles par ses bons mots, sa franche gaîté, ses réflexions originales et piquantes. Il était de si bonne et si aimable compagnie ! »

Aux obsèques de M. le chanoine Allard, célébrées, le 17 mars, à Saint-Similien, l'absoute fut donnée par notre respecté collègue M. l'abbé Radigois, le dévoué aumônier de Bel-Air, son confesseur et son ami. La Société archéologique s'y trouvait représentée par plusieurs de ses membres les plus distingués. Elle gardera fidèlement le souvenir d'une des personnalités qui l'ont le plus honorée et qui restera pour beaucoup un ami à jamais regretté.

Le Baron de Wismes.

Le Sorcier de Pierric

Malgré les progrès de la science et la diffusion de l'instruction dans la Loire-Inférieure, la croyance au surnaturel est tellement enracinée dans les esprits qu'elle résiste à tous les enseignements contraires, elle vivra tant que certains effets des puissances occultes n'auront pas été expliqués. La superstition a gouverné le Monde et elle le gouvernera longtemps encore, parce que nous portons avec nous l'instinct d'un monde invisible, voisin de nous, dont l'influence sur nous est inconnue, monde où semblent agir deux forces rivales que les uns appellent l'esprit bon, les autres, l'esprit mauvais, suivant les cas, et qui semblent parfois agir suivant les appels que leur adressent certaines personnes d'allures mystérieuses.

Dans tous les temps et dans tous les pays, on a cru à l'existence d'une caste plus éclairée que les autres, initiée aux secrets du monde invisible et capable d'exercer son savoir sur la santé ou sur la vie des humains et des bêtes, caste dont les recherches ont eu tout d'abord pour but l'étude des remèdes propres à guérir les maladies du corps, et l'étude des vertus des plantes. De quoi n'abuserait-on pas ? Ces médecins improvisés devinrent facilement des empoisonneurs. De là dérive la crainte qu'inspire encore aujourd'hui le sorcier à la campagne.

On le craint encore parce qu'on croit à l'existence d'un esprit du mal qui se plait à tourmenter les humains et avec lequel le sorcier a des relations infâmes. On le croit capable de vendre son âme au Démon pour con-

naître certains moyens de guérir ou de blesser son semblable dans sa personne ou dans ses intérêts : c'est là le principal motif de la répugnance qu'inspire le sorcier. Pourquoi les meuniers, les tuiliers, les taupiers, ont-ils plus que les autres, la réputation d'être sorciers? Je l'ignore, mais c'est un fait avéré dans la Loire-Inférieure. Le plus souvent, le sorcier est un vagabond ou un étranger qui se déplace de temps à autre, qui paraît et disparaît suivant qu'il est plus ou moins populaire dans la région. On croit que cette vie nomade lui permet de s'instruire, de se procurer des livres, d'augmenter ses connaissances expérimentales et de recueillir des recettes de tout genre, on l'accueille en tremblant, car on est persuadé qu'en lui refusant l'hospitalité, on s'expose à recevoir sur sa destinée ou sur ses bestiaux un *sort*, c'est-à-dire une *malchance* qui peut paralyser vos projets, déranger la santé ou faire périr les bêtes. On est convaincu encore aujourd'hui qu'un sorcier peut vous empêcher de faire du beurre, peut semer la panique dans une foire aux bestiaux ou guérir des verrues en les regardant. Cependant sa puissance n'est pas sans limites. Il a pour rival le *devin*, c'est-à-dire un individu doué d'une telle habileté qu'il peut conjurer le sortilège malin dont vous êtes la victime, ou tout au moins il passe pour capable de vous montrer dans un miroir, l'ennemi qui vous a ensorcelé !

Voilà les croyances communes qui sont encore aujourd'hui acceptées par une foule innombrable de personnes vivant à la campagne, elles se propagent depuis des siècles par des moyens que je crois intéressant de rechercher afin d'établir, s'il est possible, la généalogie de tous ces sorciers sincères qu'il ne faut pas confondre avec les jongleurs qui s'enrichissent aux dépens de la bêtise humaine. De quel pays sont venus les premiers? De quels recueils se servaient-ils pour produire certains effets? Voila ce qui n'est pas éclairci.

L'histoire du sorcier de Pierric que nous mettons en scène aujourd'hui, pourra peut-être nous aider à résoudre une partie du problème en question. C'est un type d'empoisonneur peu recommandable, vindicatif, avare du bien des autres, qui fait disparaître ses proches pour s'enrichir, et qui disparaît quand l'opinion est prête à s'ameuter contre lui. Il a été vu en possession de certains livres venant de Basse-Bretagne, il pose donc comme savant, il s'entoure de crapauds, de couleuvres, qu'il fait sécher pour composer sans doute des poisons, comme ferait un magicien du Diable, mais ce qui est particulier, c'est qu'il appelle la religion du Christ à son aide. Il a été vu la nuit, en compagnie d'un prêtre en habits sacerdotaux, qui, avec lui, faisait la procession à l'envers, et une autre fois, il a été surpris cachant des poudres sous la nappe de l'autel où se célèbre la messe. On ne peut rien examiner de plus étrange. Lezot n'était pas l'inventeur de ces pratiques, il les a puisées dans quelque livre que nous parviendrons peut-être à découvrir en mettant sous les yeux de tous les curieux, les pièces principales de son procès.

Requête introductive d'Olivier Vadepied

A Monsieur le Juge magistrat criminel à Nantes

Supplye humblement Ollivier Vadepied, habitant de la paroisse de Pierric, dizant que, le deuxième novembre dernier, Michelle Ollivaud, sa compagne, lors grosse d'enfant, ayant esté abordée aux rues du village du Queux, en la dite paroisse, par le nommé Claude Lezot, dit Charlaud, homme de mauvaize vye, porteur de poizons et livres de magies, lequel auroit jetté sur la dicte Ollivaud certaines poizons et enchantemans de sorte qu'elle seroit dès lors tombée malade en telle extrémitté que, trois ou quatre jours après, elle auroit acouché,

quoy qu'elle ne fust grosse que de trois à quatre mois. Et auroit esté en extresme péril de sa vye et son enfant mort, et auroit la dicte femme déclaré par le testament qu'elle auroit faict, avoir esté empoizonnée par le dict Lezot et a toujours esté du depuis journellement malade.

Sy vous remonstre le suppliant que le dict Lezot estimé de tout le monde dans le pais empoisonneur et d'uzer de livres de magyes a esté veu nombre de foys saisy des dicts livres de magyes et a déclaré qu'il en uzoit.

Que vingt ans sont ou environ, certains particulliers estant à charger du manix au bourg de Pierric, il fut trouvé un petit sac de toille dans le dit manix dans lequel estoint deux gros et vénéneux crapaux secs et quelque quantité de sel. Et s'estant les dicts particulliers enquys quy avoit mis le dit sac au dit fumier, le dict Lezot et sa deffuncte mère advouèrent le dit sac et crapaulx et supplièrent les dicts particulliers de le leur randre. Ce qu'ayant refuzé, le dit Lezot dit qu'on l'eust pour le moings bruslé affin qu'il n'en eust jamais esté parlé, ce quy fut fait. Et néantmoings ayant crainte d'estre poursuivy, il s'absenta du pays et fut quelque quatre ans avant que retourner.

Que quelque temps auparavant, le dit Lezot fut veu sur le dit fumier environ le minuict, et luy ayant esté demandé ce qu'il faisoit, il dit qu'il mestoit des noix à eschaller.

De plus le dit Lezot a esté veu nombre de fois, environ le minuit de la feste de Sainct-Jan-Babtiste, avecq un autre particullier ayant des cierges de cire allumez, faisant la procession allentour de l'église du dit Pierric. Et auroit le dit Lezot monté dans l'yf estant au dit cimetière et serré de la graine, ce qu'ils ne faisoint qu'à desseing de donner quelques forces à leurs poizons et enchantemans.

Qu'il y a quelques années, que la deffuncte femme du

sieur de la Jaltière estant en longueur de maladye, elle se seroit dès le commancemant de sa dicte maladye plainte d'avoir esté empoizonnée par le dit Charlaud, et ayant esté veu par nombre de médecins et chirurgiens, il auroient déclarez qu'elle estoit empoizonnée. Et ayant esté le dit Charlaud pryé de despoizonner la dicte femme, il promist de ce faire pourveu qu'on la menast en lieu particullier. Ce que luy ayant esté promis, et au jour assigné pour cet effait, le dit Lezot desplaça de son logix et dit qu'il alloit despoizonner la dicte femme. Et ayant par les chemins fait rencontre de quelques personnes auxquels il déclara ce qu'il alloit faire, ils luy dirent qu'il se meptroit la corde au col : ce qui l'empescha d'oster le dit poizon, et mourut la dicte femme en cet estat.

De plus, le dit Lezot portant animozité à ung appellé Téliel, tailleur, estant à boire certain jour ensemble, il luy donna des poizons et se trouva le dit Téhel au mesme instant fort mal et s'en alla en sa demeure où il fist son testament par lequel il déclara que le dit Charlaud l'avoit empoizonné et mourut trois jours apprès.

Que les hérittiers du dit Téhel voullant intanter action du dit empoisonnement, le dit Lezot auroit accordé avecq eux et leur auroit donné grande somme de deniers mesme pour retirer le dit testament, lequel a esté veu de plusieurs personnes.

Que nombre de particulliers de la paroisse de Pierric et autres estant en extrèmité de maladye se sont plaints, mesme peu de temps avant de mourir, qu'ils avoint esté empoisonnés par le dit Lezot, lequel, pendant leur maladye, a dit qu'ils l'avoint accusé de sorcellerye, mais qu'ils n'en guériroint jamais pour leur récompance.

Que le dit Lezot a nombre de fois donnant à boire à plusieurs personnes, mis des poizons dans leurs boites et au mesme instant ils se seroint plaincts d'estre empoizonnés et en auroient esté beaucoup malades et la

pluspart en seroint décébdées, se plaignant toujours jusqu'à l'heure de la mort de l'empoizonnement leur fait par le dit Lezot. Et mesme ayant esté accuzé d'avoir donné les dicts poisons et y ayant leu monnitoire pour cet effait; il a accordé avecq plusieurs et leur a donné de l'argent pour oster leurs actions ; lesquels monnitoires ont esté veuz.

Qu'il y a quelque temps que le dit Lezot ayant empoisonné la femme de Jan Michel de la paroisse de Derval, estante allée le trouver elle le prya de la despoizonner ce qu'il luy promist, même à un appellé Bedet.

Item qu'il y a quelques années que le dit Lezot parlant à une fille au bourg de Pierric, il luy souffla en la bouche, et tout à l'instant elle s'escrya dizant que le dit Lezot l'avoit ensorcellée et mourut la dicte fille environ huict jours apprès.

Qu'il y a quelque temps que le dit Lezot estant fasché contre une sienne belle sœur et taschant de la faire mourir affin d'ayoir sa succession, il prépara ung poizon avecq du ciltre dans une escuelle de bois, lequel ayant présanté à sa dite belle sœur, elle le poza sur la table ne voullant sytost boire, et la femme du dict Lezot, l'ayant beu, s'estant le dit Lezot osté de la table, incontinant la dite femme tomba malade et mourut trois ou quatre jours apprès, et, pandant sa maladye, se plaignoit d'avoir esté empoizonnée par son dit mary.

De plus, le dit Lezot estant certain jour à respondre et servir la messe à deffunct Messire Armel Dominel, passant ses mains par sur les nappes de l'autel, le dit Dominel trouva entre icelles nappes des tuyaux de plumes plains de pouldres, au lieu mesme où il consacroit et repozoit le Saint Sacrement ; ce que le dit Dominel a déclaré en plusieurs endroitz.

Que le dit Lezot a dit que René Mocqué, oncle de sa deffuncte femme, n'auroit jamais enfans quy se fissent nourir et qu'il l'empescheroit bien. Et defaict, la femme du dit Mocqué ayant déjà eu jusques au nombre de

quatre enfants, elle les a toujours faicts morts, duquel Mocqué le dit Lezot espère la succession.

Que depuis peu de temps le dit Lezot a pryé quelques personnes en dignité de l'assister à faire de nuit la procession à rebours allentour de l'église, avecques certaines choses qu'il leur diroit et qu'ils gagneroint beaucoup d'argent.

Que souvent de fois il a esté veu au derrière de la porte du dit Lezot, nombre de crapaux, coulleuvres et autres serpans pandus.

Que le dit Lezot est coustumier de fabriquer faulx tesmoings, les bat et excedde s'ilz ne veullent dépozer à sa dévotion.

Que beaucoup de fois le dit Lezot estant à boire avecques des particulliers, il a mis des poisons dans des voirrées de vin lesquelles y ayant esté quelque peu auroint fait partir les voirs au veu d'ung chacun. Et est le dit Lezot en estime d'estre ung empoizonneur et se vante d'avoir des livres de magye. Ce considéré vous plaise, etc.

Procès-verbal d'enquête

17 Juin 1637

Enqueste d'office faicte d'aucthoritté de M. le Juge magistrat criminel à Nantes, à requeste de Ollivier Vadepied, partye civille, demandeur et accusateur joint et adhéré de M. le Procureur du Roy au dit Nantes, allencontre de Claude Leszot dict Charlaud deffandeur et accusé, à laquelle a esté vacqué par nous *Jean Dollier*, sieur de la Prays, advocat en la Cour, sénéchal de la Chastelainye de Foulgeré, estant à nostre logix en la ville de Foulgeré, où les temoings auroient esté assignés par Pierre Jaunet, sergent de la dicte chastelainye, suivant la dicte commission nous décernée par mon dict

sieur le Juge magistrat criminel du dict Nantes, de luy signée et datée du dix septiesme Juin dernier, an présent mil six centz trente et sept, ayant avecque nous pour adjoinct Guillaume Gicquel, nottaire et procureur postulant aux bareaux de la dicte chastelainye de Foulgeré et greffier ordinaire de la Juridiction du prieuré de Ballac et a esté procéddé les jours et an cy-après et les tesmoings ouys et interrogés, tant sur la dicte plainte du dict Vadepied que monnitoire obtenu en la manière quy ensuilt.

Du mercredy huictiesme jour du moys de Juillet de l'an mil six centz trente sept.

Françoys Riochel, laboureur, demeurant au village de la Rannière, en la paroisse de Conquereul, âgé de soixante sept ans, ainsy qu'il a dict, témoing juré par serment ayant la main levée, fait affirmer de dire véritté, purgé de conseil et soilicitation, examiné et enquis.

Dépoze : qu'estant plus voisin de l'église parochialle de Pierricq que de celle du dict Conquereul où il est demeurant, et ayant entendu la publication du monnitoire leu au dict Pierricq, à requeste de Ollivier Vadepied, y ayant fait emploier son nom, ayant quelque cognoisance des faicts du monnitoire enquis sur iceux, atteste sur le chef du sachet ès crapaulx mentionné au dict monnitoire, estre bien souvenant et mémoratif que estant au bourg de Pierricq aux heures de l'après midy, vingt ans sont ou environ, sans pouvoir plus positivemant cotter le temps, avecque deffuncte Julliene Louaye, sa deffuncte femme, occupés à charger du marnis en une charette à l'une des fois que le harnoys fut conduit à engresser partyes du domaine de Pierricq pour les dictz Louays et femme, deschargeant la dicte charette en présence de Julienne Planchays encore vivante, il fut trouvé un sachet de toile fermé et dans lequel sachet estoict contenu un gros crapaulx avecque quantité de

gros sel, lequel crapaux ayant ésté aporté au devant de la porte des dicts Louays et femme et de Claude Leszot leur proche voisin lors absent, celluy tesmoing ouit que deffuncte Guillemette Baré, mère du dict Claude Leszot dit haustement ne sçaichant encore qu'il y eust crapaux et sel en icelluy sachet, sur ce qu'il fut demandé à qui il apartenoict, que c'estoict un sachet qu'elle estoict certaine apartenir à son dict fils, estant lors unne appellée Guillemette Jounin présante. — Et le mêsme jour, aux heures du soir, estant le dict tesmoing cheix les dicts deffuncts Louays et femme et s'y estant rencontré le dict Leszot, entre autres discours est certain qu'il entendict le dict Leszot advouer que le dict sachet estoit sien et disoit y avoir mis le dict sel et crapeaux pour guerir une fille quy estoict mallade de la fièbvre. Mesme est aussy souvenant, que, après que la mère du dict Leszot eut déclaré cognoistre le dict sachet pour apartenir à son fils et après qu'il luy fut monstré lesdicts crapaux et sel au dict sachet, elle joignit les mains et feist cognoistre qu'elle estoict faschée d'avoir faict la dicte déclaration. — Adjouste avoir ouy dire par bruit commun que le dict Leszot use de sortillège et pouësons pour faire mourir les personnnes ; mêsme a ouy plusieurs luy en faire reproches et le nommer du nom de sorcier empouësonneur sans qu'il repartist auchune chose, ains s'en alloit seullemant affin de n'entendre les dictes injures et est son record de véritté. Laquelle déposition luy leue, ateste qu'elle est véritable, y perseverér et ne savoir signer : Dollier et Gicquel.

Julienne Planchays, femme de Mathurin Ribot et avecque luy demeurant au village de la Mesgauday, en la paroisse de Pierricq, âgée de trente et deux ans ou environ, tesmoing faict jurer par serment de dire véritté, purgée de conseil et sollicitation, examinée et enquise.

Dépoze sur les faicts du monnitoire publyé en l'église de Pierricq, à requeste du dict Ollivier Vadepied, sur

lesquelz elle est interrogée, n'en avoir autre cognoissance fors que le bruict commun est que le dict Claude Leszot est sorcier et fait exersisse d'enpouësonner ceux ausquelz il porte haisne et inimitié, et aussy qu'elle est bien souvenante et mémoratifive qu'il y a environ de dix huit à vingt ans qu'estant dans un domaine proche du dict bourge de Pierricq, ayant ataint l'asge comme environ de douze à treize ans, occupée avecque deffuntz Jullien Louaye et Mathurine Racapé, sa femme, à tirer, avecque son croc, du marnis, le dict Louaye travaillant avecque la dicte déposante osta dudict marnix avecque son croc, un sachet de toille lié avecque une corde ; laquelle ayant estée au veu de la dicte tesmoigne pour sçavoir ce qu'estoict en icelluy sachet, ils trouvèrent qu'il y avoit un gros crapaux mort avecque du gros sel. Et ayant remis le dict sachet en l'estat qu'il estoit auparavant et reconduit leur harnois au devant de la demeure des dictz Louaye et femme, la dicte déposante s'en estant retournée, estant aussy cheix le dict Louaye un apellé Françoys Riochel ouict dire, dès le mêsme jour à la dicte Racapé, que la mère du nommé Claude Leszot, leur proche voisin, des dicts Louaye et femme demeurant au bourge de Pierricq, auroict déclaré ne saichant encore ce quy estoict au dict sachet, qu'il appartenoit au dict Leszot, son fils, auquel elle ouyt dire puys peu de jours et l'action quy s'agist intentée, qu'il ne craignoit poinct que icelle déposante eust randu tesmoingnage contre luy en ce quy estoict du dict sachet et crapaux et sel, sy non que à cause de la déclaration qu'il savoict que sa mère en avoict faict comme il confessa à la dicte tesmoingne. A laquelle lecture faicte de sa déposition et au longe enquis sur les faicts de la dicte accusation du dit Vadepied, a dict estre ce qu'elle en saict, et dépose ne savoir signer.

Michel Herrouin, laboureur, demeurant au bourge de Pierricq, âgé par son dire de quarante et cinq ans ou

environ, tesmoing par serment faict jurer dire véritté, purgé de conseil et sollicitation, examiné et enquis d'office.

Dépoze que, vingt ans sont ou environ, au temps que on mainne les marnis aux terres pour les ensepmencer en bleds, un jour de dimanche, allant peu avant l'heure de jour cousché, cheix deffunct maistre Pierre Planchais du dict bourge de Pierricq en la demeure de deffunct Julien Louaye et feme pour affaires qu'il y avoict, lesquels demeuroient aussi dans le mesme bourg, il aperceut l'appellé Claude Leszot, ne sçoit bonnemant s'il estoict sur le fumier appartenant aus dictes Louaye et femme ou au bout dicelluy, obstant l'obscuritté de la nuict n'y ce que faisoict le dict Leszot fors que parlant au dict tesmoing sans qu'il feust par lui interrogé, il luy dist qu'il avoit mins des nouez en coque à pourir pour les escocquer et qu'il regardoict s'y elles y estoient encores.

Et le jeudy en suivant, est mémoratif qu'il ouict dire aus dictes deffunctz Louaye et feme et plusieurs autres habitans du dict bourg, que le dict Leszot avoit mins au dit fumier un sachet dans lequel y avoit un crapaux et du sel quy avoit esté advoué par deffuncte Guillemette Baré, mère du dict Leszot et luy fut monstré icelluy sachet avecque du sel et un crapaux, mesme peu de temps après luy fut dict que le dict Leszot avoict aussi advoué le dict sachet et dict que icelluy dépozant l'avoict trouvé mettant au dict fumier ce qu'il soubsonna que le dict Leszot faisoict ayant apris qu'il y avoit esté trouvé comme il a prédit. Adjouste qu'il y a environ le temps de deux moys qu'il vit au dict bourg la femme d'un apellé Jean Michel de la paroisse de Derval qu'il ouyt dire depuys y estre venus pour demander des herbes pour se despouesonner, mesme a ouy dire que c'estoict le dict Claude Leszot quy luy avoict baillé le dict pouëson. Et est le bruict commun que le dict Leszot est sorcier et deffaict a cognoisance qu'il y a plus de

saize à dix sept ans qu'il feut publyé en monnitoire, à requeste d'un appelé Pierre Joussé dont il a entendu la lecture et recognent que c'estoit contre le dict Leszot, à cause de l'article du dit crapaux et sachet quy fut le subject qu'il bailla aussy son nom audict monnitoire. Et auquel temps le dict Leszot fut par quelque espace de temps absent du pays, et est ce qu'il a dit savoir des faicts enquis. Et sa déposition luy leue, a dict estre véritable et ne sçavoir signer.

DOLLIER. GICQUEL.

Georgine Fouquet, femme de Michel Herrouin, et avecque luy demeurante au bourgc de Pierricq, âgée, par son dire, de quarante et quatre à quarante et cinq ans, tesmoing à laquelle a esté faict lever la main, jurer et affirmer qu'elle dira la véritté, purgée de conseil et sollicitation, examinée et enquize :

Dépose n'avoir autre cognoissance des faictz supozés par le dict monnitoire duquel elle a entendu la publication en l'église du dict Pierricq, fors qu'il y a environ le temps de vingt ans, sans qu'elle puisse plus positivement le cotter, en estante néantmoings bien mémoratifue, qu'estant dans le dict bourg de Pierricq où elle a toujours dès son bas âge demeuré, estant au devant d'un logix sittué au dict bourg, ou deffunctz Jullien Louaye et Mathurine Racapé sa femme, estoient demeurants, mettaiers du deffunct sieur de la Briensays, les dicts Louaye et femme faisantz tirer et charoier du marnix et engraix pour améliorer des terres de la dicte métairye, s'estant trouvé un sachet de toile au dict engraix et ayant esté le dict sachet représanté devant la dicte tesmoingue, et plusieurs autres personnes la pluspart décédés, sur ce qu'il fut demandé s'il y avoict quelqu'un qui voullust advouer icelluy sachet lié d'une corde, une apellée Guillemette Baré, mère de Claude Leszot, advoua et confessa que le dict pochon apartenoit au dict Claude Leszot son fils, et ayant esté le dict sachet de

toille deslié, vit aussy qu'il y avoit en icelluy un crapaux avecque du gros sel. Peu de jours après ayant faict rencontre du dict Leszot en sa demeurance, il dist à la dicte déposante qu'il avoict mins le dict sachet au dict fumier et que le dict Herrouin, son mary, le y avoit trouvé l'y mettant le dismanche au soir précédant, qu'il y eust esté trouvé, et adjouste qu'il n'en vouloit faire aucun mal, ayns qu'il en voulloict guarir sa mère quy estoit attainte de fièbvre. A dit aussi avoir cognoissance et souvenance d'avoir ouy dire à deffunct messire Armel Dominel, praistre, qu'il avoict trouvé soubz la nape et lieu de la consécration de la Saincte hostye un tuiau de pleume, où il y avoict des pouldres enfermées. Et en mesme temps, le dict Leszot s'absenta du pays, sans qu'elle puisse en savoir le subjet. Adjouste qu'il y a environ le temps de deux moys que la femme de Jan Michel de la paroisse de Derval vint en sa demeurance au dict bourg de Pierricq et requist Renée Herrouin, fille de la dicte déposante, luy aporter de la vervaine pareille à d'autre, de mesme espèce qu'elle luy monstra, disant avoir esté empoisonnée par un homme de la paroisse de Pierricq et ayant la dicte femme beu avecque du vin de la dicte herbe mise en décoction et pillée, elle dist qu'elle resentoict du soullagement. Et dist que c'estoist le dict Leszot quy l'avoict minse en tel estat et qu'il luy avoict enseigné l'herbe pour la rendre libre du dict poueson après avoir esté descouvert du dict maléfice. Elle a dict que le bruit est commun que icelluy Leszot exerce l'art d'empouësonneur, et qu'il est sorcier. Et est ce qu'elle a dict savoir des faicts au long enquise. Et sa déposition luy leue, a dict icelle être véritable et ne savoir signer.

Maurice Rondouin; laboureur, demeurant au village de la Couyais, en la paroisse de Pierricq, âgé par son dire de cinquante ans ou environ, tesmoing, juré dire véritté, purgée de conseil et sollicitation, examinée et enquize.

Dépose touchant les faicts de l'acusation et monnitoire publié en l'église de Pierricq, à requeste de Ollivier Vadepied, avoir ouy dire à plusieurs personnes que le nommé Claude Leszot exerçoit les arts magicques, mesme estoit empouësonneur, particulièremant est souvenant et mémoratif avoir ouy dire à deffunct Pierre Joussé, son beau frère, qu'il avoit veu un livre, entre les mains du dit Leszot, dont il ouict lecture de partyes d'icceluy et qu'il aprenoit à préparer des pouësons et à faire des enchantemants et sortilèges. Et aussy ouy dire à maistre Guillaume Houguet, nottaire, demeurant au bourg de Guémené, que peu s'en avoit failly que le dict Leszot ne l'eust empouësonné, luy ayant présanté un voire de vin à boire, lequel par la force des pouesons y mins par le dict Leszot, avoit cassé entre ses mains et le dict vin noircy. Ce que le dict Houguet luy dist que le dict Leszot avoit fait en haisne et resentimant de ce qu'il avoit raporté un testament pour un apellé Téhel. Lequel Téhel par le dict testament c'estoict plaint au lict de la mort que Leszot l'avoict empouësonné. Et est ce qu'il a dict savoir des faicts de la dicte accusation et sa déposition luy leue a dict icelle estre véritable et ne savoir signer.

Mathurinne Aubault, femme de Jan Frangeul, avecque lui demeurante au village de Geston en la paroisse de Pierricq, âgée par son dire de cinquante et deux ans ou environ, tesmoingne, juré dire véritté, purgée de conseil et sollicitation, examinée et enquise.

Dépose touchant les faicts de l'accusation formée par le dict Vadepied, à lencontre du dict Claude Leszot et monnitoire publyé en l'église de Pierricq, auquel monnitoire elle a baillé son nom, avoir cognoissance que le dict Leszot use de pouësons pour faire mourir ceux ausquelz il porte haisne et inimityé, l'ayant aussi ouy dire à deux personnes quy disoient que le dict Leszot leur avoict baillé du pouëson, savoir est : à déffuncte

Guillemette Monnier, femme de Jan Ardurel, laquelle fut alittée par le temps d'un an environ, de malladye de pouëson, luy baillée par le dict Leszot.

Ayant esté par plusieurs foys voir la dicte Guillemette Monnier en sa dicte malladye peu avant sa mort, qu'elle se plaignoict toujours d'avoir esté empouësonnée par le dict Leszot du bourg de Pierricq au-devant de la porte de deffunct maistre Pierre Planchais, de laquelle malladye la dicte Monnier décéda après avoir longtemps languy ; quinze ans sont ou environ. Et depuis a encore ouy dire au nommé René Mocqué, quy est demeurant en la paroisse de Pierricq, oncle de déffuncte Janne Mocqué, vivante femme du dict Leszot, que icelluy Leszot, l'auroict empouësonné en espoir que la dicte Mocqué, sa femme, en eust esté héritière, ce qu'elle a ouy dire au dict René Mocqué douze ans ou environ estant aussi le dict René Mocqué, lors allité et mallade, ayant recouvert sa sancté par des remèdes et contre pouesons qui luy furent donnez. Et dabondant atteste avoir expérimanté en sa personne que le dict Leszot use de pouësons et sortillège en ce que il l'auroit empouësonnée elle-mesme, en la manière qui ensuilt.

Savoir est que, deux ans sont ou environ, sans qu'elle puisse bien positivement cotter le temps, qu'ayant assisté au bourg de Conquereul à une messe de nopces d'un prêstre apellé messire René Lesné, et après avoir pris son repas du disner, au dict bourg de Conquereul, de là elle se transporta au lieu apellé le lieu de Trébuton, en la dicte paroisse où se faisoient les dictes nopces et où elle rencontra le dict Leszot en une chambre haulte du dict logix, estant environ une heure de l'après midy; lequel Leszot l'a requit, avecque grande instance et importunité, de boire du vin et luy en présanta en une tasse petit vesseau ou gobelet de terre, ce que ayant reffusé par plusieurs foys, enfin vaincue par son importunité, gousta quelque peu du dict vin et rendit le dict vesseau de terre entre les mains du dict Leszot, qui jetta

le dict vin à terre, n'y ayant aucune personne qu'elle veist lors prandre garde à la dicte action, bien que plusieurs fussent lors dans le dict logix. Et ayant en mesme temps sorty, faisant chemin à s'en retourner en sa dicte demeure elle ressentit une grande froideur et frisson aux membres. Et dès la nuit estant au lict couchée, elle s'esveilla et se trouva surprise de maladye ressentant toujours la mesme froideur, mesme parurent sur son corps plusieurs pustulles et son corps affecté et leszé comme s'y elle eust esté traisnée sur des ortyes, avecque une grande inflamation au visage, qu'elle avoict tout enfflé et tuméfyé; lesquelles infirmités durèrent en elle par le temps de deux moys et davantage. Et enfin reçut soullagement par le moien de quelques herbes quy luy furent baillées par deffuncte Julienne Gaudin, l'une de ses voisines, encore qu'elle ne soit de présant du tout libre du dict accidant. Et est ce qu'elle a dict savoir des faicts de la dicte accusation. Et sa déposition luy leue, a dict estre véritable et ne savoir signer.

Pierre Perreu, laboureur, demeurant au village du Boisglen, paroisse de Derval, âgé par son dire de soixante ans, tesmoing par serment, faict jurer de dire vérité, purgé de conseil et sollicitation, examiné et enquis.

Dépose n'avoir aulcune cognoissance des faicts de l'acusation formée à requestre du dict Ollivier Vadepied contre le dict Leszot, autremant que par bruit commun, estant icelluy Leszot en réputation de sorcier et magicien, fors que vingt ans sont ou environ, que s'estant trouvé au bourg de Pierricq en la demeure de deffunct maistre Pierre Planchays y y aiant compagnye de plusieurs personnes assemblées à cause de la tenue des plects que faisoit faire la dame de la Porte pour les jurisdictions qu'elle tient en la dicte paroisse de Pierricq, y estant entre autres deffunct maistre Jean Glect, sieur de la Planche, sénéchal des dicts jurisdictions,

avecque le dict Planchays et deffunct messire Jullien de Chère, praistre, lequel paroissant fort attenué de malladye et se plaingnoit d'avoir esté empouësonné par le dict Claude Leszot, en présence du dict Planchais, qui disoit avoir veu bailler le dict pouësson par le dict Leszot qu'ils disoient l'avoir baillée avecque un voire de vin ce que ayant esté recogneu par le dict de Chère, il en avoit osté partye du dict voire, en ayant auparavant beu quelque peu; et disoient qu'il paroissoit que ce fussent pouldres ou petits grains quy estoient au fontz du dict voire. Mesme, disoit le dict de Chère en avoir gardé une partye, s'en estant aperçu, mesme c'estoit le dict voire cassé par le millieu entre ses mains. Et est souvenant et mémoratif que comme ils tenoient ce discours, iceluy Leszot arriva au mesme lieu, occasion que le dict Glect l'ayant querellé de ce que dessus, mesme s'estant mis en devoir de le fraper pour avoir enpouesonné le dict Dechère quy estoit son parant, iceluy Leszot, sans repartir auccune chose, sortit du logix. Et est ce qu'il a dict sçavoir des faicts de la dicte accusation au longc enquis sur iceux. Et sa déposition luy leue, a dict qu'elle contient véritté et ne savoir signer.

Jean Diays, perroyeur, demeurant au village de Cavareu, paroisse de Pierricq, âgé par son dire de vingt et deux ans ou environ, tesmoing par serment, faict jurer dire véritté, purgé de conseil et sollicitation, examiné et enquis.

Dépose des faicts du monnitoire publyé en l'église de Pierricq par le subcuré et vicquaire de la paroisse du dict Pierricq et de l'acusation formée par Ollivier Vadepied, allencontre du dict Claude Leszot, estre souvenant et mémoratif qu'il y a environ deux ans et six moys, que s'en venant du bourg de Derval, avec un apellé Fournet du village des Héaux, en la paroisse de Pierricq, beau-frère du dict Claude Leszot, et s'estant transporté de compoignye cheix le dict Leszot, au village

du Gueux où il est encore demeurant, le dict Leszot leur ayant présenté du cildre à boire et ayant party tous trois de compagnye pour aller au dict lieu des Héaux, cheix le dict Fournet et en la demeure du dict Fournet où ils s'arêstèrent asemblémant acompoignant encore le dict tesmoing icelluy Leszot pour aller de là à la porte de Cavareu pour bailler en garde de l'argeant entre les mains du deffunct sieur de la Villauny, demeurant au dict lieu de la Porte, ainsy qu'il dist au dict tesmoing. Entre autres discours qu'il luy tint entre le dict lieu des Héaux et la dicte maison de la Porte. Iceluy Leszot dist que sa belle mère luy avoit faict beaucoup de mal, l'ayant apellé sorcier et magicien, mais qu'il l'avoit minse en estat qu'elle n'en eschaperoict jamais et que auparavant mourir, elle deviendroict saiche comme du bois sec. Et deffaict a cognoissance, que la dicte belle mère du dict Leszot estoict lors malade, y avoit environ le temps d'un an.

Et luy a ouy dire par plusieurs foys, avoir esté enpouësonné par le dict Leszot, son gendre, en espérance d'en estre héritier. Comme aussy la véritté est qu'elle mourut de la dicte maladye, après avoir longctemps languy et sécha de la mannière que avoict dist au dict tesmoing iceluy Leszot. Et est ce qu'il a dict savoir des faits au longc, enquis. Et sa déposition luy leue, a dict qu'elle contient véritté et ne savoir signer.

Jullien Gaudin, laboureur, demeurant au village de Couesmes, en cette paroisse de Foulgeré, âgé par son dire de trante et deux à trente et trois ans, ou environ, tesmoing, juré de dire véritté, purgé de conseil et sollicitation, examiné et enquis d'office.

Dépose des faicts de l'accusation formée par le dict Vadepied, allencontre du dict Leszot et monnitoire publyé en l'église du dict Pierricq, avoir souvenance et estre bien mémoratif qu'il y a environ le temps de dix ans, qu'estant allé au bourg de Pierricq une vigille de

Sainct-Jean-Baptiste, à un bal et assemblée quy y estoit : où s'estant aresté trop longtemps, il alla en la demeure de deffunct Pierre Piccoul, hoste vendant vin au dict bourg de Pierricq, proche et advis le cimetière et église paroichialle du dict Pierricq, avecque Michel Picoul et un apellé Françoys Monnier, cousin germain par alliance du dict Leszot, avecque lesquels ils couschèrent tous de compaignye en une chambre basse au-devant du dict logix.

Et ayant eu le dict tesmoing affaire de se lever, sorty qu'il feut du lict, regardant par une fenestre pour savoir s'y le jour aprochoit, veit et recogneut, à la faveur de la clarté de la lune le nommé Claude Leszot ayant une chandelle allumée, un sierge ardant aux mains, acompaigné d'un praistre qu'il recoguent aussy et s'apelloict messire *Pierre Rislon*, estant à présent décédé depuis les quatre ans derniers ou environ.

Lequel Rislon ayant ses abitz sacerdotaux comme s'il eust esté prest à célébrer la Saincte Messe, passèrent devant le dict tesmoing tellemant qu'il adverty ceux de la compaignye de se lever du lict pour voir la dicte action, n'estant esloigné qu'environ de la portée d'un pistolet et paroissoient venir du presbytére du dict bourg de Pierricq où le dict Rislon n'estoit néantmoings demeurant. Et veit les Leszot et Rislon entrer dans le dict cimetière ayant le dict Leszot ses abits ordinaires et le dict Rislon habillé comme dict est.

Allèrent à un iff planté en icelluy cimetière dont ils secouèrent et esbranlèrent fort les branches et rameaux du dit if, et ramassoient quelque chose soubz le dict if, comme s'y s'en eust esté la graine ou fruit, et de la feisrent, eux deux seuls, la procession et circuit du dit cemmitière par le dedans d'icelluy, ayant toujours le dict Leszot son sierge ou chandelle allumé entre les mains, et remarquèrent qu'ils faisoient la dicte procession à rebours tellemant que c'estoict horreur de voirs

la dicte action. Et voullant le dit tesmoing et le dict Michel Piccoul, fils du dict Pierre, les surprendre en tel estat et leur demander le subject de tel procéddé qu'ils faisoient la nuit et environ une heure ou deux avant jour, ils en furent empêchés par le dict Monnier quy les requist qu'ils n'eussent rien dict de ce que dessus, mesme empescha le dict Piccoul de regarder par la dicte fenêstre.

Remarque aussy que iceux Rislon et Leszot ayant faict la dicte procession à rembours et en la mannière quy a esté dict, entrèrent dans l'église du dict Pierricq. Et le landemain, ayant couru un bruit de ce quy c'estoit passé en la dicte nuit, il ouict dire à plusieurs personnes que le dict Rislon avoit confessé avoir dict la messe.

Ajouste avoir ouy dire par bruit commun que le dict Leszot estoit un sorcier et qu'il avoit empouësonné plusieurs personnes et est ce qu'il a dict savoir des faicts enquis et sa déposition luy leue, a dict estre icelle véritable et ne savoir signer.

Michel Picoul, pairoieur d'ardoize, demeurant au village de la Noë, paroisse de Pierricq, âgé par son dire de vingt et neuf ans ou environ, tesmoing, juré dire véritté, purgé de conseil et sollicitation, examiné et enquis.

Depose sur les faicts du monnitoire publyé en l'église de Pierricq, desquelz il est interrogé, à requeste de Ollivier Vadepied, estre bien mémoratif que estant cousché au bourg de Pierricq en la demeure de Pierre Piccoul, son père, dix ans sont ou environ, une vigille de la feste de Sainct-Jan-Baptiste, sans qu'il puisse plus positivement cotter le temps, estant aussy cousché en la mesme chambre, un appelé Françoys Monnier, proche parent du dict Claude Leszot et Jullien Goudère, lequel Goudère s'estant levé, esveilla le dict tesmoing, mesme le dict Monnier estant à la fenestre de la chambre là où ils estoient, à vis et proche le cemitière du dict

bourg, disant qu'il voioit le nommé messire Pierre Rislon, habillé en habits sacerdotaux et comme prest à dire la messe, quy avoit entré dans le dict cemitière acompaigné de Claude Leszot et avoient faict la procession à rebours, mesme secoué un if, ayant le dit Leszot une chandelle allumée aux mains, et disoit qu'il les voioit en cest estat, tellemant que le dict tesmoing voulut regarder par la dicte fenestre, où ledict Monnier s'estoit desja transporté de son lict et regardoit par icelle les dicts Rislon et Leszot. Lesquels lui estoient monstrés au doigt par le dict Goudère, occasion qu'il ferma la fenestre et empescha le dict déposant de regarder ce que ce passoit, de la mannière que monstroict et représantoict avoir veu icelluy Goudère. Et dist au dict tesmoing qu'il n'eust point regardé par la dicte fenestre et qu'il eust payé du vin au lendemain matin et empescha qu'ils n'eussent sorty du logix, pour surprandre les dicts Rislon et Leszot, sans auchunemant contester. Ce que le dict Goudère maintenoit avoir veu ainsi le prioit qu'il n'en eust dict aucune chose. A ouy aussy un apelé Corbinière duquel il ne saict autremant le nom, disant haultement au dict Leszot, devant une infinitté de personnes, que le dict Leszot l'avoict enpouësonné et luy nommoit plusieurs autres personnes, lesquelz il luy maintenoit qu'il avoict enpouësonné et faict perdre la vye à plusieurs sans que icelluy Leszot luy repartist aucune chose. Et deffaict a coignoissance que le dict deffunct Corbinière tomba en une grande longüeur de malladye en telle sorte que après que son corps fut tout excorryé et pelé, ainsy que le dict tesmoing a dict. Il mourut se plaignant toujours que le dict Leszot l'avoict enpouësonné. Et est ce qu'il a dict savoir des faicts enquis et sa déposition luy leue, a dict icelle contenir vérittè et ne savoir signer.

Jean Ribot, laboureur, demeurant mettaier au lieu et mettairye de Bruguel, paroisse de Derval, âgé par son

dire de trente et six ans, ou environ, tesmoing, juré de dire véritté, purgé de conseil et sollicitation, examiné et enquis d'office.

Dépose sur les faicts du monnitoire qu'il a entendu lire en l'église paroichialle de Pierricq que, il y a environ de dix à onze ans, que estant ce tesmoing mettaier à l'une des métairyes de la maison de Rennefort, de laquelle maistre Jouachin Geslin, sieur de la Jaltière, et deffuncte Bertranne Michel sa femme, estoient fermiers et demeurants en la dicte maison, estante la dicte Michel allitée et travaillée d'une longue et languissante malladye, de laquelle elle mourut. Au cours d'icelle, le dict tesmoing l'estant allée voirs, il l'auroit ouye par plusieurs foys se plaignant que le dict Claude Leszot l'avoict enpouësonnée au ceimitière de Foulgeré et qu'il lui avoict soufflé le dict pouëson sur le col et requéroit le dict Geslin son mary, que après sa mort il eust employé de son bien pour faire punir de justice icelluy Leszot. Adjouste aussy avoir eu quelque apersevance que le dict Leszot usoict de poueson ou de sortillège en ce que, il y a environ douze ou treize ans, qu'estant dans le ceimitière de Pierricq il veit le dict Leszot parler avecque Guillemette Monnier et *s'aprocher sa joue de la sienne, comme à la debvoir baiser*, mesme lui porter les mains sur *le seing* ; peu de jours après ouict dire que icelle Monnier *estoit tombée mallade*, et, de vray, est certain qu'elle fut toujours mallade depuis le dict temps jusque à ce qu'elle mourut, après avoir longtemps languy. Et estoict le bruit commun que le dict Leszot l'avoict enpouesonnée dans le dict cimetière de Pierricq. Mesme ouy dire à plusieurs personnes que la dicte Monnier s'estoict plainte à eux avant mourir que le dict Leszot lui causoit la mort et qu'il l'avoict enpouësonnée au cimetière de Pierricq. Et a dict que le bruict commun est que le dict Leszot est sorcier tellemant qu'il est appréhandé d'un chacun et est tellemant craint et redoutté que peu de personnes ose boire et manger en

sa compaignye. Et est ce qu'il a dict savoir des faicts au longc enquis, et sa déposition lui leue, a dict icelle contenir véritté et ne savoir signer.

Symon Lebloy, laboureur, demeurant fermier à la métairye de la Couère, en la paroisse de Pierricq, âgé par son dire de cinquante ans ou environ, tesmoing juré dire véritté, purgé de conseil et sollicitation, examiné et enquis.

Dépose avoir entendu faire lecture depuis peu, d'un monnitoire obtenu et publyé en l'église de Pierricq, à requeste de Ollivier Vadepied, et avoir cognoissance que le dit Leszot est tenu et réputé d'un chacun pour sorcier qui use de pouësons et sortillèges, vingt ans sont plus, depuis lequel temps il a ouy dire à plusieurs personnes, par plusieurs foys, parlant au dict Leszot, qu'il estoict sorcier et enpouesonneur, sans que icelluy Leszot s'offensast pour icelles injures ains ne respondoit aucune chose. Mesme a plusieurs foys remarqué qu'il ne desnioict pas icelles injures et est souvenant et mémoratif que estoit maistre Jouachin Geslin, sieur de la Jaltière, et deffuncte Bertranne Michel, sa femme, fermiers du lieu et maison noble du Rennefort et le dict tesmoing leur mettaier en la dicte mettairye. où il est encore à présant demeurant.

Estant la dicte Michel détenue au lict et ayant faict des plaintes contre le dict Leszot, de ce qu'il l'avoict enpouësonnée, elle manda icelluy tesmoing auquel elle commanda d'aller au village du Gueux, cheix le dict Leszot et luy dire de sa part qu'il eust prins de son bien autant qu'il en voudroict et qu'il deffist le sortillège qu'il avoict faict contre elle.

Ce que ayant effectué et estant allé voir le dict Leszot au dict village du Gueux, ayant parlé au dict Leszot de la part de la dicte Michel et faict sellon son mandemant, la prière qu'elle luy faisoict icelluy Leszot promist au dict tesmoing d'aller voir la dicte Michel et lui

donner contantemant et soullagemant en son mal. Ouict dire depuis que icelluy Leszot avoict esté diverty de faire ce qu'il avoict promis, par deffunct missire. Mathurin Picherie, sieur recteur de Pierricq, quy luy avoit dict que en ce faisant il se mettoict la corde au col, et deffaict ayant le dict déposant faict rencontre du dict sieur *Recteur de Pierricq* et s'estant advancé de luy dire qu'il avoict tort d'avoir empesché le dict Leszot de despouësonné la dicte Michel, icelluy sieur Recteur respondit que ceux quy se mesleroient pour la dicte Michel en auroient du desplaisir. Et changeant de propos le dict *Picherit* confessa avoir reçeu la somme de trente livres du dict Leszot pour avoir l'original d'un testament qu'un apellé Téhel avoict faict, par lequel icelluy Téhel déclaroit et se plaignoit d'avoir esté empouësonné par le dict Leszot, ce que le dict Picherit luy dist avoir veu et leu dans le dict testament, lequel il disoict avoir eu du nottaire raporteur d'icelluy, en faveur de la dicte somme de trante livres. Et est ce qu'il a dict savoir des faicts enquis et sa déposition lui leue, a dict icelle estre véritable et ne savoir signer.

Julien Diays, perreyeur d'ardoises, demeurant au village du Pas de Cavareu, en la paroisse de Pierricq, agé de trante et cinq à trante et six ans, tesmoing, juré dire véritté, purgé de conseil et sollicitation, examiné et enquis d'office.

Dépose, touchant les faicts de l'acusation formée par le dict Ollivier Vadepied, contre le dict Leszot et monnitoire qu'il a ouy publyer en l'église de Pierricq, avoir cognoissance par bruit commun, seullemant que le dict Leszot est sorcier et empouësonneur. Et de faict a ouy dire à René Mocqué, oncle de la première femme du dict Leszot, et à Marye Fleury, femme de Pierre Mocqué, frère du dict René, qu'ils auroient esté empouësonné par le dict Leszot, particulièrement a veu la dicte Fleury, belle mère du dict Leszot, languir par un

longe espace de temps d'une malladye quy luy dura deux à trois ans au plus, de laquelle elle mourut, devenue auparavant saiche et etticque au possible, la peau luy ayant tombé par plusieurs foys par la véhémence de sa malladye, quy luy causoict une grande froideur aux membres, pendant lequel temps jusqu'à son déceix. Icelluy tesmoing estant son proche voisin et visitant icelle Fleury lui entendoict dire souvent, mesme encore le jour de son déceix, que le dict Leszot son gendre l'avait empouësonnée pour être plustôt son héritier. Et disoict le dict René Mocqué que le dict Leszot l'avoit aussy empouësonné pour avoir sa succession, bien que à présant il soit guary.

A dict avoir aussy ouy dire au dit Mocqué qu'il avoit eu de grandes doulleurs aux partyes génitalles, tellemant qu'il luy en estoit tombé partye. Et a néantmoings cognoissance que depuis il s'est maryé et a eu quatre enfants lequels tous quatre n'ont eu de vye, le bruit commun estant que le dict Leszot en estoit cause pour héritter des biens d'icelluy Mocqué.

Ayant le dict Leszot deux enfants de Jeanne Mocqué sa première femme.

Et est ce qu'il a dict savoir des faicts enquis et sa déposition luy leue, a dit icelle estre véritable et ne savoir signer.

Guillaume Grenet, perroyeur d'ardoises, demeurant au village du Gueux, en la paroisse de Pierricq, âgé par son dire de quarente six ans ou environ, tesmoing, juré dire véritté, purgé de conseil et sollicitation, examiné et enquis.

Dépose sur les faicts du monnitoire qu'il a ouy publyer à requeste de Ollivier Vadepied, et acusation contre Claude Leszot, avoir seullement cognoissance d'avoir ouy apeller à plusieurs personnes, icelluy Leszot, sorcier et salleur de crapaux, mesme ouy tenir le dict Leszot en réputation de sorcier, depuis un longe espace

de temps. Et a ouy dire au dict Leszot, cinq ou six ans sont ou environ, que ses enfans de son premier mariage avecque feue Janne Mocqué seroient héritiers du nommé René Mocqué, leur oncle, et qu'il en estoit bien certain. Et est ce qu'il a dict savoir des faicts enquis et sa déposition luy leue a dict icelle estre véritable et a signé.

Guyonne Monnier, femme de Guillaume Grenet, avecque luy desmeurante au village du Gueux, en la paroisse de Pierricq, âgée par son dire de quarante six ans, ou environ, tesmoingne jurée dire véritté, purgée de conseil et sollicitation, examinée et enquise.

Dépose touchant le monnitoire duquel elle a entendu la publication en l'église de Pierricq, avoir cognoissance que le dict Leszot, vingt ans sont plus, est tenu par bruict commun pour sorcier et empouësonneur et est en réputation d'avoir faict mourir par pouëson plusieurs personnes, mesme, entre autres, Janne Mocqué sa première femme. Ce qu'elle a ouy reprocher au dict Leszot par plusieurs fois tant à Perrinne Ferré, sa femme de présant, que à Raulette Hamon sa belle mère, à cause de la dicte Ferré sa fille. Et atteste les avoir ouyes par nombre de fois, disant au dict Leszot, haultement que c'estoit un sorcier et empouësonneur, mesme la dicte Hamon, lorsqu'elle voioit excéder la dicte Ferré sa fille par le dict Leszot, elle luy disoit qu'il ne l'eust poinct faict languir sy longctemps et qu'il debvroit se délivrer d'elle de la mesme sorte qu'il avoict faict à l'endroit de la dicte Mocqué, son autre femme.

Et ateste aussy avoir ouy dire au dict Leszot estant l'une des proches voisines, que le dict René Mocqué, oncle des enfans de son premier lict, n'auroit jamais d'enfans quy eussent vye, de Jullienne Vincent, sa femme, et que ainsy ses enfans seroient héritiers du dict René Mocqué, leur oncle, et de faict a veu que icelluy René Mocqué a eu entre autres trois enfants quy n'ont eu vye, ains ont esté privés du sainct sacrement de Batesme,

ne saichant sy l'autre quatriesme a eu vye. Bien est certainne qu'il n'a auchuns enfans vivantz, et ce qui est au veu et seu d'un chacun et deffaict le bruict commun est que le dict Leszot en est cause.

Et est ce qu'elle a dict savoir des faicts au longe enquise et sa déposition luy leue a dict icelle estre véritable et ne savoir signer,

Jullienne Paigné, veufve François Radin, demeurant au village de la Bignonnay, en la paroisse de Pierricq âgée par son dire de trante et quatre ans ou environ, tesmoing juré etc.

Dépose touchant les faicts du monnitoire qu'elle auroit ouy publier en l'église de Pierricq, estre souvenante qu'estant, il y a environ de dix à onze ans, dans le ceimitière du dict Pierricq où estoient aussy plusieurs autres personnes, un jour du dimanche sans quelle puisse positivement cotter le temps, elle y veit le dict Claude Leszot parler avecque Guillemette Monnier en telle sorte qu'il s'aprochoit de fort près et fut quelque peu de temps avecque elle, laquelle Monnier à la même heure, aborda la déposante et dist que le dict Leszot luy avoit baillé quelque chose et qu'elle se sentoict fort mal et qu'elle croioit qu'il venoict de l'enpouësonner et de faict depuis la dicte heure, icelle Monnier fut toujours mallade et ne feist que languir estant devenue saiche et esticque, sy que elle mourut de la dicte malladye, se plaignant toujours que le dict Leszot l'avoict empouësonnée.

Adjouste encore avoir une autre apercevance que le dict Leszot est empouësonneur en ce que, vingt ans sont ou environ, qu'estant au dict bourg de Pierricq, cheix deffunct maistre Pierre Planchays et Germaine Fouquet, sa femme, y ayant compaignye de personnes à cause des nopces d'un apellé Jan Lebloy, tailleur d'habitz, entre autre deffunct messire Jullien de Chère, praistre, et le dict Leszot, elle remarqua icelluy Leszot présenter un

voire de vin au dict de Chère, lequel, comme il eut présanté à la bouche et comme il bevoict du vin quy y estoit, luy fut osté par la dicte Germaine Fouquet, sur le soubson qu'elle eut qu'il y avoict du pouëson, et de faict, remarqua que le vin estant dans le dict voire noircit incontinant. Ne prist garde au surplus ny sy le dict voire cassa n'en estant bien mémoratifve. ains est souvenante que la compaignye feut fort troublée à cause du dict accident. Ouict dire quelque temps après que le dict de Chère tomba en maladye de laquelle il mourut sans qu'elle puisse savoir sy c'estoict à cause du dict accidant, ains luy semble qu'il ne gousta que fort peu du dict vin, luy ayant esté à l'instant osté comme elle a dicte. Et est ce qu'elle a dict savoir des faicts, et sa déposition luy leue, a dict icelle estre véritable et ne savoir signer.

Janne Riochel, femme de Nouel Hamon, demeurante avecque luy au village du Gueux, en la paroisse de Pierricq, âgée par son dire de vingt et huict ans ou environ, tesmoing juré, etc.

Dépose touchant les faicts du monnitoire qu'elle auroit entendu publier en l'église de Pierricq à requeste d'Ollivier Vadepied, avoir cognoissance que le dict Leszot est tenu et réputé sorcier et empouësonneur, l'ayant ouy dire à plusieurs personnes tant à Jacques Ferré, son beau père, et à Raoulette Hamon, femme du dict Ferré et belle mère du dict Leszot et à Perrine Ferré, sa femme, tous lesquels, elle a ouy apeller le dict Leszot publiquemant et haultement, sorcier et empouësonneur, mesme a ouy dire à la dicte Raoulette Hamon que le dict Leszot avoict empouësonné sa première femme et enchanté la *dicte Perrine Ferré,* sa fille, pour l'espouser. Et ayant la dicte déposante eu querelle contre le dict Leszot, l'ayant aussi appellé sorcier, s'en estant pourveu en justice icelluy Leszot dist à la dicte tesmoing qu'il se désistoict de son action, moyennant qu'elle eust cessé de luy proférer des injures, tellemant qu'ils s'acor-

dèrent ensemble par transaction raportée devant nottaires avecque condition que le premier quy offenseroit d'injures l'autre, seroit exécuté de dix livres d'amende.

Et ateste de plus que, aux environs la feste de Toussainct derniere, estanct à assister Michelle Ollivault femme du dict Vadepied, quy estoit grosse, quy acouscha de trois ou quattre moys auparavant le terme ordinaire, icelle Ollivault estant mallade en un poinct que la dicte déposante croioit qu'elle en mouroict, icelle Ollivault désespérant aussy de garison, feist son testament par lequel feist plaincte que le dict Leszot l'avoict empouësonnée; et néantmoings elle reçut soullagemant ayant acouschée d'un enfant quy paroissoict porter les pouësons, d'aultant que son enfant qu'elle feist mort avoict la tête tachée et tainte de noirseur en plusieurs endroitz ; estant la dicte tesmoingne présante à son acouchement avecque une fille apellée Louise Le Mareoux. Et est ce qu'elle a dict savoir des dicts faicts au longc enquise et sa déposition luy leue, a dict estre véritable et ne savoir signer.

Jan Riochel, perrayeur d'ardoize, demeurant au village du Gueux, en la paroisse de Pierricq, âgé par son dire de soixante et huict ans ou environ, tesmoing, juré, etc.

Dépose que des faicts de l'acusation formée par le dict Vadepied et monnitoire par luy faict lire en l'église de Pierricq, laquelle lecture, ce tesmoing a dict avoir ouye, il est souvenant qu'il y a environ de dix à douze ans, qu'il ouict dire à deffunct Pierre Menuet (quy estoict tiltré et constitué en ordre pour parvenir au sacerdoce) que luy et le dict Leszot auroient passé les trois premières festes du moys de May en compaigny l'un de l'autre *en la Noë apellée la Noë de la Festussays, cachés en des buissons de fousgères et bois, occupés à lire des livres de magie et sortillège,* avecque des figures estantz dans les dictz livres qu'avoit le dict Leszot et qu'il disoit avoir aporté

de la Basse-Bretagne. Et adjoustoict le dict Menuet qu'il avoit esté en hazard d'estre envoyé à Monseigneur l'Evesque de Nantes, à cause de la lecture des dicts livres, sans qu'il promist à son praïstre auquel il s'estoit confessé, de se désister de la dicte lecture.

Et atteste avoir aussy ouy dire à deffunct messire Armel Dominel, praistre, de la paroisse du dict Pierricq, qu'estant prest à célébrer la messe, il avoict trouvé soubz les nappes, au lieu de la consécration, des tuyaux de pleumes, plains de pouldres, lesquelz ayant ramassés avant sortir de l'Eglise, il auroit mis des personnes pour descouvrir sy quelques uns se présenteroient pour chercher les dicts tuyaux et auroient veu le dict Leszot, chercher soubz les dictes napes ; les dicts tuyaux en ayantz esté ostés, comme a esté dict par le dict deffunct Dominel.

A ouy par plusieurs foys deffuncte Marye Fleury, belle mère du dict Leszot, depuis le déceix de Janne Mocqué, sa fille, luy faire reproche qu'il l'avoict faict mourir par pouëson, mesme a veu Raoulette Hamon, son autre belle mère, reprocher et dire haultement au dict Leszot, son gendre, qu'il avoict faict mourir sa dicte première femme et enchanté Perrine Ferré, sa fille, et qu'il la feroit mourir comme la dicte Janne Mocqué, sa première femme. Et est nottoire et bruict commun, tant en la paroisse de Pierricq que autres circonvoisines, que le dict Leszot est sorcier et empouësonneur de personnes, et qu'il en a faict mourir un grand nombre. Et est ce qu'il a dict savoir des faicts enquis et sa déposition luy leue a dict icelle estre véritable et ne savoir signer.

Du samedy dix huictième jour du moys de Juillet mil six centz trante sept.

Honorable homme *Jouachin Geslin*, sieur de la Jaltière, demeurant à sa maison en cette ville de Foulgéré, âgé par son dire, de quarante ans ou environ, tesmoing par serment faict jurer, etc.....

Dépose avoir esté signiffyé à requeste d'Ollivier

Vadepied, demandeur et accusateur, pour porter et randre son record de véritté, allencontre de Claude Leszot, accusé, suivant l'ajournement qu'il en a aparu, et interrogé sur les faicts de la dicte accusation, a dist qu'il y a environ douze à treze ans, qu'estoict conjoinct par mariage avecq deffuncte honorable femme Bertranne Michel, de laquelle il n'a eu aulcuns enfans; eux deux demeurants en cette ville de Foulgeré au logis apellé les trois Pilliers.

La femme du dit tesmoing traficquant et vendant du vin en détail, vint en leur demeurance le nommé Claude Leszot qui s'adressa à la dicte deffuncte Michel, sa femme, à laquelle il demanda quelque denier en prest, à quoy elle ne voullut s'acorder, estant lors le dict déposant en sa dicte demeure où le dict Leszot s'estoict quelque temps a resté et importuné avec beaucoup d'instance la dicte Michel. N'ayant peu obtenir le dict prest requis, il sortit et s'assist sur la passée du cemitière près le dict logis come d'environ douze pas seullement, où il attandit jusqu'à estre la dicte Michel sortye pour aller entandre la messe en l'église du dict Foulgeré, veit le dict tesmoing ainsi qu'il dict, icelluy Leszot aresté à la passée du dit cemitière, ne remarqua touttes fois ce qui en suilt cy-après : qui est qu'il ouict dire à la dicte Michel que comme elle passoit proche le dict Leszot faisant son chemin pour aller à la dicte église entandre la messe, elle aperceut et sentit que icelluy Leszot luy souffla quelque chose sur le col et au mesme temps ressantit aussy une grande démangeszon partout le corps, tellement qu'il lui senbloit y avoir une fromillère. Et de faict, dict et atteste icelluy tesmoing estre bien souvenant et mémoratif que à quelques jours de temps après icelle, Michel tomba fort mallade et ce quy estoit prodigieux en la malladye dont elle estoit attainte, c'est avec estonnement de plusieurs personnes qui l'alloient visiter, son corps avoit des tournoyements sy subits et sy viollants et d'une mannière

si extraordinaire que les plus forts et robustes ne la pouvoient empescher de tournoyer. Lequel accidant d'iceux tournoyements luy dura et continua par l'espace d'un an et davantage qu'elle se plaingnoit toujours d'avoir esté ensorcelée et empouësonnée par le dict Leszot, et de la sorte que a esté dict. Et pandant la dicte malladye le dict déposant et la dicte deffuncte Michel demeuroient au lieu noble de Remefort dont ils étoient fermiers.

Pour fuir le péril de malladye contagieuse qui estoit en la dicte ville de Foulgeré, ayant esté icelle Michel conduictte en une charette au dit Rennefort, en la paroisse de Pierricq, voyant icelle Michel ne pouvoir recouvrer aucune santé, quelques traitements de médecine qui luy fussent faicts, ils eurent recours à faire suplyer icelluy Leszot par Simon Leblay, l'un de leurs mettayers du dit lieu de Rennefort qu'ils interposèrent pour et à fin que le dit Leszot eust osté le pouëson qu'il avoit jetté sur la dicte Michel pour icelle randre libre et en reconvallescence, tellement que le dict Leblay, les assura que le dict Leszot leur donneroit contantement; ce qu'il ne feist touttes fois, obstant messire Mathurin Picherit, praîstre, lors recteur du dit Pierricq, qui en divertit le dict Leszot à la cognoissance de luy déposant. D'aultant que ayant apris que le dict deffunct Picherit avoit dict au dit Leszot que s'il eust despouësonné icelle deffuncte Michel il se mettoit la corde au col. Le dict déposant s'en estant fasché en auroit eu querelle contre icelluy Picherit qui advoua et confessa librement au dict tesmoing que, à la véritté, il avoit dissuadé le dict Leszot. Et disoit pour touttes excuses qu'il ne croioit pas que le dict Leszot feust sorcier et d'ailleurs que, combien qu'il feust sorcier, il n'eust pas eu le pouvoir de la despouësonner. Ce qui fut cause que après ceste longue et ennuyeuse suposée malladye, icelle Michelle ayant longtemps languy, enfin en mourut s'estant tousjours plaincte d'icelluy Leszot, comme

estant cause de sa mort. Et encore depuis peu de temps, come environ les trois mois derniers, ayant rencontré ledit Leszot au pasty de la Croix-Renault du Val, estant le dit tesmoing en compaignye de Pierre Pierrochaye, luy demanda pardon par plusieurs foys et à jointtes mains sans qu'il y eust autre sujet de différant entre eux que ce qu'il a dit. Adjouste qu'il y a fort longtemps et comme environ depuis les vingt ans derniers, qu'il a toujours ouy tenir le dict Leszot en réputation de sorcier et qu'il a empouësonné et faict mourir plusieurs personnes entre autres un apellé Téhel, Corbinnière, messire Julien de Chère et la deffuncte femme de icelluy Leszot et plusieurs autres..

Et est ce qu'il a dict savoir des faicts enquis et sa déposition luy leue, a dict icelle estre véritable et a signé G. Geslin.

Jan Ardurel, laboureur, demeurant au village de Tresmer, en la paroisse de Conquereul, âgé par son dire de quarante ans ou environ, tesmoing par serment faict jurer, etc.

Dépose avoir ouy la publication du monnitoire qui a esté leu en l'église de Pierricq à requeste d'Ollivier Vadepied, allencontre de Claude Leszot, et sur les faicts du dict monnitoire, estre souvenant et mémoratif qu'il y a environ de quinze ans, sans néantmoings pouvoir bien positivement cotter le temps, qu'il fut conjoinct par mariage avecq Guillemette Monnier, à laquelle il ouit dire qu'elle avoit esté enpouësonnée deux ou trois jours auparavant la célébration du dit mariage par le dict Claude Leszot dit Charlaud, au bourg de Pierricq, et deffaict, dès le commancemant qu'ils feurent mariés ensemble, icelle Monnier jusqu'à son déceix fut toujours languissante et attaincte de malladye, par la viollance de laquelle malladye tout le corps luy noirsit et eut une telle desmangeaison et incomoditté en sa personne que la peau luy tomba et changea partout le corps, mesme

estoit tellement tourmentée qu'il falloit perpétuellement luy gratter la peau et l'excorrier jusques au sang pour la soulager dans le dict tourment. Et luy survinct une tumeur soubz la gorge. Laquelle malladye dura et continua l'espace de huict mois et jusqu'à son déceix.

Pendant lequel temps icelluy déposant eut recours à plusieurs personnes tant médecins qu'autres, pour chercher soulagement à la dite deffuncte Monnier, et entre autre à un appellé le sieur Luette exersant la médecine en la ville de Châteaubriant, quy attesta que la dite Monnier estoit enpouesonnée, et que sa malladye estoit incurable. Et ayant apris que un apellé Vincent demeurant au bourg de Bellé estoit expérimenté à déspouësonner, icelly tesmoing alla trouver le dit Vincent au dit bourg de Bellé et lequel, à sa prière et requeste, vint voir la dite Monnier en sa dite demeure au dit village de Tresmet. Et ayant recogneu qu'elle avoit esté enpouësonnée, le dit Vincent dist au dit tesmoing qu'il luy monstrerait présentement icelluy quy avoit enpouësonné sa dite femme. Et au mesme temps, attaignit d'une de ses pochettes, un petit mirroir de la grandeur de la palme de la main, dans lequel il dist au dit tesmoing qu'il eust regardé. Ce qu'ayant faict, il y veit et recognut avecq grand estonnement la face dut dit Leszot aussy visiblement et à l'œil come s'il eust esté présant en personne, encore qu'il fut absent du dit lieu, le recognoissant d'assez grande familiaritté pour n'en doutter aucunement et le voyant de la mesme sorte que ont acoustumé de se voir et considérer ès mirroirs ceux qui s'y regardent. Et alors, icelluy Vincent dict au dit tesmoing que ce qu'il voioit au dit mirroir estoit le mesme qui avoit enpouëssonné sa dicte femme et qu'elle estoit trop attaincte de malladye pour la pouvoir soulager, ayant le cœur attaqué et assiégé des dits pouësons, tellement qu'elle mourut huict jours après que le dit Vincent l'eust veue. Et est ce qu'il a dit savoir

des faicts enquis. Et sa déposition luy leue, a dict icelle estre véritable. Adjouste ne sçavoir sy le dit Vincent est mort ou aultrement et ne sçavoir signer.

Malgré toutes nos recherches dans le fonds de la sénéchaussée de Nantes et au greffe du Parlement à Rennes, nous n'avons pu trouver la suite et la fin de ce curieux procès.

Léon MAITRE.

Cette pièce est empruntée aux liasses criminelles du fonds de la sénéchaussée de Nantes année 1637.

Guy de Dommartin

PREMIER ARCHITECTE DE LA CATHÉDRALE DE NANTES

Pour M. le baron de Wismes, président
de la Société archéologique de Nantes.

> Dederunt gratis intuitu pietatis magistro Guillelmo de Dommartin qui primo incepit opus ecclesie unam marcham argenti super pecuniis eiusdem operis eo quod nunc in inopiam permaximam dicitur est deductus.
>
> *Conclusiones capitulares* an. 1458.

Guy n'avait rien été de son vivant, sinon
Maistre maczon, très humble artisan de la pierre ;
Et, malgré ses travaux à l'église Saint-Pierre
De Nantes, il mourut très pauvre et sans renom.

On l'ignorait. L'histoire avait laissé son nom,
Après que le trépas eut fermé sa paupière,
Avec son corps usé descendu dans la bière.
Etait oublié pour l'éternité ? — Non.

Car un chercheur (1) trouva dans un registre antique
Que Messieurs du Chapitre avaient — Grâce authentique ! —
A Guy de Dommartin, architecte indigent,

Qui commença tout le premier la Cathédrale
Fait le modeste don d'un simple marc d'argent :
Aumône qui signa son œuvre magistrale !

Dominique CAILLÉ.

---

(1) M. l'abbé Durville, v. son article : *Un architecte de Cathédrale au XVe siècle*, pp. 138 et 139 du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, année 1898, premier semestre.

La Clochette des Cléons

A M. Chaillou, propriétaire des Cléons,
pour l'Album de son Musée.

« L'histoire de la Gaule n'est pas dans les bibliothèques, elle est dans le sol. »

DE PETIGNY.

En un lieu, dont la vigne est le riant décor,
Fouillant le sól avec une ardeur surhumaine,
Vous avez découvert, dans votre beau domaine,
Mur, vase, mosaïque, arme, médaille d'or.

Et vous avez rangé, tel un rare trésor,
Dans un Musée où l'œil jamais las se promène,
Les objets qui servaient à la ville romaine
Qu'on s'imagine près d'ici debout encor.

Aussi, lorsque prenant une antique clochette
Qui pendant de très longs siècles resta muette,
Vous la faites tinter un clair drelin-din-din ;

Il semble que des vieux Cléons le premier maître,
Attiré par ce gai carillon, va soudain,
Dans sa toge drapé, sur votre seuil, paraître !

Dominique CAILLÉ.

Souvenir de l'excursion faite aux Cléons par la *Société Archéologique,* le 15 mai 1905

CAPITATION D'ANCENIS EN 1783

La capitation, impôt de guerre, fut créée par une Déclaration de Louis XIV, du 18 janvier 1695. Les contribuables, répartis en vingt-deux classes, étaient taxés de 1 à 2.000 livres. Comme son nom l'indique (*caput*, tête) c'était un impôt personnel ; tous — sauf les indigents — y étaient astreints depuis le modeste ouvrier jusqu'au Dauphin. Mais la Noblesse et le Clergé avaient des rôles spéciaux.

En Bretagne, la capitation était payée à l'Etat moyennant l'abonnement à une somme fixe et cette somme globale était recouvrée par des répartiteurs ; les villes de notre province se subdivisaient en trois classes ; Ancenis appartenait à la troisième.

Certains contribuables étaient *exempts du casernement*, ce qui les faisait bénéficier de 21,50 % ; la taxe qu'ils auraient dû verser était indiquée dans la colonne générale, puis barrée, et, à côté de leur nom, on opérait la soustraction ; le reste seul leur était réclamé. Les exempts d'Ancenis, en 1783, sont : le Maire et les deux Echevins en exercice, le Président des Traites, le Procureur du Roy des Traites et de la Baronnie, le correspondant de la Commission intermédiaire des Etats de Bretagne, un notaire secrétaire du Roy de la Chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses deux fils, le Sénéchal, le Procureur d'office et le Greffier de la Templerie de Grée, les domestiques des prêtres et ceux du collège, et un ancien officier de cavalerie retiré avec appointements, mais sur le bien de sa femme seulement.

Remarquons que ce dernier (article 394) ne paye que pour le bien de sa femme ; il en est de même d'un invalide (art. 301) et d'un autre invalide (art. 135) dont la fille seule est soumise à la contribution.

La taxe la plus faible est d'une livre et peut s'appliquer à plusieurs personnes à la fois (art. 485 et 589).

Voici la liste des taxes élevées, jusqu'à 10 livres au moins : 244 livres, 1 personne (Notaire Secrétaire du Roy). — 93 l., 1 p. (sans profession) — 65 l., 1 p. (négociant) — 62 l., 1 p. (s. p.) — 60 l. ; 2 p. (avocat — s. p.) 56 l., 1 p. (s. p.) — 55 l., 2 p. (s. p. — s. p.) — 47 l., 1 p. (Directeur des devoirs) — 45 l., 1 p. (marchande) — 44 l., 1 p. (s. p.) — 42 l., 2 p. (s. p. — s. p.) — 46 l., 1 p. (s. p.) — 39 l., 1 p. (s. p.) — 36 l., 3 p. (médecin — 2 s. p.) — 32 l., 1 p. (avocat) — 30 l., 2 p. (Contrôleur général des devoirs — s. p.) — 28 l., 1 p. (s. p.) — 27 l., 3 p. (Greffier de la Templerie — 2 s. p.) — 26 l., 1 p. (marchand) — 25 l., 1 p. (marchande) — 24 l., 9 p. (Procureur — sellier — — 7 s. p.) — 23 l., 2 p. (s. p. — s. p.) — 22 l., 3 p. (Contrôleur de la Traite domaniale — marchand — s. p.) — 21 l., 4 p. (Correspondant de la Commission intermédiaire des Etats de Bretagne — Procureur de la Templerie — boulanger — laboureur) — 20 l., 6 p. (boulanger — maréchal — 4 s. p.) — 19 l. 10 s., 1 p. (s. p.) — 19 l., 4 p. (Maire — 3 s. p. — 18 l., 5 p. (Receveur général des devoirs — Garde des Maréchaux de France — boulanger — 2 métayers) — 17 l., 3 p. (tonnelier — 2 s. p.) — 16 l., 6 p. (6 s. p.) — 15 l. 15 s., 1 p. (meunier) — 15 l., 10 p. (Procureur du Roy des Traites — Procureur fiscal — huissier — maître en chirurgie — 3 marchands — tonnelier — 2 s. p.) 14 l., 4 p. (aubergiste — métayer — 2 s. p.) — 13 l. 10 s., 1 p. (receveur des octrois) — 13 l., 7 p. (avocat Sénéchal de la Templerie — métayer — marinier — 4 s. p. — 12 l. 10 s., 2 p. (Président des Traites — cordonnier) — 12 l., 11 p. (greffier — marchand — boucher — tailleur — serrurier — tonnelier — métayer — laboureur — 3 s. p.) — 11 l., 5 p. (boulanger

— boucher — laboureur — 2 s. p.) — 10 l., 19 p. (Directeur de la poste aux lettres — marchande — tisserand — cordier — tonnelier — couvreur — laboureur — métayer — 2 aubergistes — 9 s. p.)

Pour un domestique, un valet, un garçon ou un compagnon *habitant avec soi* on paye la taxe uniforme de 2 livres 5 sols. Mais un compagnon logeant chez lui ne paye que 2 livres (art. 88 et 605). Pour un commis on paye 3 livres. La taxe d'une servante est de 1 l. 15 s., et pour un petit domestique, un petit valet, une petite servante ou un apprenti la contribution est abaissée à 1 livre.

De ce chiffre invariable de 2 l. 5 s., applicable à tout compagnon logeant sous le toit du patron, il résulte que le maître paye quelquefois moins pour lui-même que pour son ouvrier : ainsi je note 4 articles où le patron ne paye que 2 livres, 1 où il paye 1 livre 10 s. et 1 où il paye seulement 1 livre, alors qu'il doit débourser 2 l. 5 s. pour son compagnon.

Parmi les noms du rôle publié, ceux qui ont retenu mon attention, soit parce qu'ils sont encore bien connus, soit parce qu'ils avaient alors de nombreux représentants, sont : Ablinne (6 titulaires), Aillerie, Allard, Barbin, Bellion, Berthelemy, Berthelot, Besnard, Biou, Blin (7 titulaires), Bodinier, Boisdron, Bonnemer, Bourdais, Bourdeau, Branchereau, Branger (15 titulaires) Brebion, Breheret, Bricet, Brochet, Chaignon, Chaillou, Chapeau, Chapron, Chatel, Cheguillaume, Cheminant, Cheminard, Chenouard, Coiscaud, Collineau, Crochet, David, Deniau, Diette, Dorange, Drouet, Dupuis, Epoudry (5 titulaires), Erondelle, Eturmy, Faligant, Gédouin, Godard, Guichard, Guilbault, Huet, Janault, Jamain, Job, Jubineau, Juteau, Le Fou, Le Mesle, Livenais, Malécote, Milan, Menard, Moreau, Naudin, Petiteau, Pillas, Pion, Pohier, Pohu (6 titulaires), Poilanne, Poupard, Royné, Sanlecque, Seché, Souffrant, Terrien (6 titulaires), Tiger, Toublanc, Trotreau, Valiot.

Trois contribuables tirent leur nom de localités du pays: Liret, Riaillié, Rougé.

Quelques-uns portent des surnoms: Breton, Le Jaune, La Roze, Marteau, Machefort.

Les personnes dont le nom est accompagné d'une particule sont les suivantes: Thoinnet de la Boulaye, du Jarrier, Dupé de la Fillière, Renoult de Renouville, Bouëtard de la Touche, Lambert de la Grée, Louvel de la Plaisse, Luneau de la Grasserie, Luneau de Lisle, du Broc, Dutertre du Grand Champ, Dutertre de la Coudre, Laheu des Airault, Joubert de la Villebelé, Papin du Coteau, Arnault de la Gironnière, Le Marié de la Dannetière, Rousseau de l'Ecotaye, Massoneau des Borrière, de Nugent.

La qualification des contribuables varie; on trouve le nom seul, ou bien « le nommé », « la fille », « la femme », « le S^{r} », « la D^{elle} », « Melle », « Madame », « Monsieur ».

La forme « la veuve » est usitée 99 fois; « Madame V^{e} » ou « la Dame V^{e} » 17 fois, et « la D^{elle} V^{e} » 1 fois.

Conformément à la prescription du Mandement des Etats de Bretagne, le rôle est écrit sur papier commun non timbré.

D'après l'*Histoire d'Ancenis et de ses barons* (Nantes, Forest, 1860), le bel ouvrage, de M. E. Maillard, auquel je vais emprunter quelques éclaircissements, la population de la petite ville était de 3.375 en 1780 et de 3.525 en 1790; on peut donc l'estimer à 3.420 environ en 1783.

Avant de donner le texte intégral du rôle de la capitation d'Ancenis, il me semble utile de dresser le tableau détaillé de tous les contribuables qui sont désignés par une situation quelconque; le lecteur se rendra compte rapidement de la constitution d'une petite ville de province à la fin du XVIIIe siècle. Il est à remarquer que de nombreuses personnes n'ont aucune qualification et que pour les gens habitant la campagne, beaucoup d'entre

eux qui ne sont dits ni métayers, ni laboureurs devaient très probablement cultiver leurs domaines.

Alimentation

Tous en Ville, sauf 1 cabaretier et 3 meuniers à la Campagne

MEUNIERS : 4 Hommes, plus 1 valet ; en tout 5 personnes.

BOULANGERS : 13 H., plus 6 compagnons, 1 apprenti (1) et 3 servantes ; en tout 23 personnes.

BOUCHERS : 12 H., plus 3 compagnons, 2 garçons (2), 1 apprenti et 2 servantes ; en tout 20 personnes.

CHERTUITIERS (mauvaise copie pour CHERCUITIERS) : 2 H., plus 2 servantes ; en tout 4 personnes.

TRAITEUR : 1 H. ; 1 personne.

PÊCHEURS : 13 H. ; 13 personnes.

CABARETIERS : 6 H. (dont 1 sabotier), plus 1 valet et 2 servantes : en tout 9 personnes.

CAFETIERS : 2 H., plus 1 servante ; en tout 3 personnes.

AUBERGISTES : 9 H., et 4 Femmes (3), plus 6 valets et 11 servantes ; en tout 30 personnes.

Bâtisse et Mobilier

Tous en Ville

ARCHITECTE : 1 H. ; 1 personne.

ENTREPRENEUR : 1 H. ; 1 personne.

TAILLEURS DE PIERRES : 3 H., plus 1 compagnon ; en tout 4 personnes.

(1) APPRENTI. — Se dit de ceux qui apprennent les arts méchaniques chez les maîtres. Les artisans ne sçauroient tenir qu'un apprenti. (*Dict. de Trévoux*, T. I, col. 785).

(2) On appelle GARÇONS chez les marchands et les artisans et dans quelques autres professions ceux qui servent à la boutique ou à leur aider à travailler jusqu'à ce qu'ils soient devenus maîtres. (*Dict. de Trévoux*, T. IV, col. 93).

(3) Je serais porté à qualifier d'aubergiste la femme de l'art. 466 qui ne paye que 2 livres et a 1 valet et 1 servante ; cela ferait alors 33 personnes.

Maçons : 15 H., dont 1 maître-maçon ; 15 personnes.

Charpentiers : 5 H. et 1 F., plus 3 compagnons ; en tout 9 personnes.

Couvreurs : 3 H. et 1 F. ; 4 personnes.

Menuisiers : 9 H., plus 6 compagnons ; en tout 15 personnes.

Tourneurs : 6 H. ; 6 personnes.

Serruriers : 4 H. et 1 F., plus 1 apprenti et 1 servante ; en tout 7 personnes.

Cloutiers : 4 H., plus 4 compagnons et 1 apprenti ; en tout 9 personnes.

Vitriers : 2 H. ; 2 personnes.

Talandiers (pour Taillandiers) : 3 H., plus 2 compagnons ; en tout 5 personnes.

Ferblantier : 1 H., 1 personne.

Poelier : 1 H. ; 1 personne.

Potier d'étain : 1 H. ; 1 personne.

Couteliers : 2 H., plus 1 compagnon ; en tout 3 personnes.

Armurier : 1 H. ; 1 personne.

Horloger : 1 H. ; 1 personne.

Cirier : 1 H., plus 1 servante ; en tout 2 personnes.

Huilier : 1 H. ; 1 personne.

Tonneliers : 15 H., plus une servante ; en tout 16 personnes.

Tanneurs : 7 H. (1), plus 3 compagnons et 1 servante ; en tout 11 personnes.

Chamoiseurs : 2 H., plus 1 compagnon ; en tout 3 personnes.

Selliers : 5 H. ; 5 personnes.

(1) Je rangerais avec plaisir le contribuable de l'art. 359 parmi les tanneurs ; il a 1 compagnon ; cela ferait en tout 13 personnes.

Habillement et Toilette

Tous en Ville

Faiseur de peignes : 1 H. ; 1 personne.

Tisserands : 29 H. (dont 1 sergent de ville), plus 5 compagnons et 1 servante ; en tout 35 personnes.

Sergers : 5 H.. plus 2 compagnons et 1 servante ; en tout 8 personnes.

Lingères : 5 F. ; 5 personnes.

Buandière : 1 F. ; 1 personne.

Teinturier : 1 H. ; 1 personne.

Tailleurs : 18 H. et 2 F., plus 1 compagnon et 1 servante ; en tout 22 personnes.

Culotier : 1 H. ; 1 personne.

Passementier : 1 H. ; 1 personne.

Sabotiers : 18 H. (dont 1 cabaretier), plus 9 compagnons et 1 apprenti ; en tout 28 personnes.

Cordonniers : 12 H., plus 2 compagnons ; en tout 14 personnes.

Chapeliers : 5 H. et 1 F., plus 2 compagnons et 1 servante ; en tout 9 personnes.

Perruquiers : 5 H., plus 1 compagnon, 1 garçon et 1 servante ; en tout 8 personnes.

Coeffeuse : 1 F. ; 1 personne.

Navigation (1)

Tous en Ville

Syndic des classes de la marine.

Mariniers : 14 H., plus 1 compagnon et 1 servante ; en tout 16 personnes.

(1) Sous Louis XVI le port d'Ancenis contenait une vingtaine de bateaux portant chacun environ 150 barriques de vin. De temps immémorial, le commerce principal de la ville paraît avoir été celui du vin ; presque toutes les familles originaires d'Ancenis ont fondé leur aisance sur cette branche de spéculation.

Charpentiers de bateaux : 6 H. ; 6 personnes.

Filassiers : 2 H. et 1 F., plus 1 compagnon ; en tout 4 personnes.

Cordiers : 10 H. et 1 F., plus 5 compagnons, 1 garçon et 1 apprenti ; en tout 18 personnes.

Hoctiers (sans doute pour Hottiers, employés au délestage) : 6 H. ; 6 personnes.

Culture

Métayers (*tous à la campagne*) : 6 H., plus 6 valets, 1 petit valet et 6 servantes ; en tout 19 personnes.

Laboureurs (*tous à la campagne, sauf 1 en ville*) : 14 H. et 1 F., plus 6 valets et 4 servantes ; en tout 25 personnes.

Vignerons (*en ville*) : 2 H. ; 2 personnes.

Bécheurs (*en ville*) : 33 H. et 1 F. ; 34 personnes.

Marajeurs (1) (*en ville*) : 2 H. ; 2 personnes.

Jardiniers (*en ville*) : 15 H. ; 15 personnes.

Closier (2) (*à la campagne*) : 1 H. ; 1 personne.

Serviteurs

chez les contribuables sans profession

77 personnes (*en ville*) et 2 personnes (*à la campagne*) ont 1 servante. 7 personnes (*en ville*) ont 2 servantes. Deux personnes (*en ville*) et 3 (*à la campagne*) ont 1 servante et 1 valet. Une personne (*en ville*) a 1 servante et 1 petit valet ; une autre (*en ville*) a 1 servante et 1 petit domestique ; une autre (*en ville*) a 2 servantes et 1 valet ; une autre (*en ville*) a 2 servantes et 1 domestique. Trois

(1) Marager. Jardinier qui cultive un marais, qui est fermier d'un marais. (*Dict. de Trévoux*, T. V, col. 227). De *marager* est venu *maraicher*.

(2) Probablement possesseur d'une *closerie* ou d'un *closeau*, petit jardin de paysan, clos de haies ou de fagotage, où on sème des herbes potagères ou du chanvre.

personnes (*à la campagne*) ont 1 servante et 2 valets. Deux personnes (*en ville*) ont 1 petite servante. Deux personnes (*en ville*) et quatre (*à la campagne*) ont 1 valet. Enfin le Collège a 2 domestiques. Soit : 107 SERVANTES, 2 PETITES SERVANTES, 18 VALETS, 1 PETIT VALET, 3 DOMESTIQUES et 1 PETIT DOMESTIQUE ; en tout 132 personnes.

Négociant

1 H. ayant 1 servante ; 2 personnes.

Marchands

Tous en Ville

16 H., plus 2 servantes et 9 F. (1), plus 1 commis, 2 compagnons et 4 servantes ; en tout 44 personnes.

Ce terme de marchand est assez vague ; il désigne souvent des gens vivant bourgeoisement sans tenir boutique ; d'autres fois il s'applique à de véritables commerçants. Ces deux sens sont, je crois, applicables ici, car si je vois des marchands et marchandes d'Ancenis soumis à des taxes élevées, j'en rencontre aussi payant seulement 1 livre, 2 livres, 3 livres. En outre, la présence de compagnons et de commis ne s'expliquerait pas en l'absence de commerce. Enfin plusieurs de ces marchands sont désignés par leur nom seul, d'autres par la Veuve, le Sieur, etc.

Professions diverses

Tous en Ville

JOURNALIERS : 3 H. ; 3 personnes.
PORTEFAIX : 1 H. ; 1 personne.

(1) L'art. 161 concerne une veuve qui paye 2 livres et qui a un compagnon ; or, l'art. 191 désigne comme marchande une veuve qui paye 2 l. 15 s. et qui a un compagnon ; je serais porté à croire que la première était également marchande.

Colporteur : 1 H. ; 1 personne.

Garçon : 1 H. : 1 personne.

Maréchaux : 2 H., plus 2 compagnons et 1 servante ; en tout 5 personnes.

Maître de la Poste aux Chevaux : 1 H., plus 3 postillons, 1 valet d'écurie et 2 servantes ; en tout 7 personnes.

Directeur de la Poste aux Lettres : 1 H. ; 1 personne.

Sacristain : 1 H. ; 1 personne.

Santé

Tous en Ville

Médecin : 1 H. ; 1 personne.

Maître en Chirurgie : 1 H. ; 1 personne.

Chirurgiens : 4 H. ; 4 personnes.

Instruction

En Ville

Maître d'École : 1 H. ; 1 personne.

Maître d'Écriture : 1 H. ; 1 personne.

Outre ces deux modestes personnages, il y avait à Ancenis un Collège très ancien qui, en 1778, comptait plus de 200 élèves ; on y accourait de fort loin. Il devenait trop exigu et, en 1780, on acheta, pour le remplacer, un vaste immeuble appartenant à l'hôpital. En 1782, le Roi accorda des lettres patentes par lesquelles le Collège d'Ancenis recevait un établissement *légal* et était doté d'un régime administratif ; son personnel se composait d'1 principal, d'1 sous-principal, d'1 professeur de rhétorique et de 5 régents pour les classes de 2de, 3me, 4me, 5me et 6me. L'ancien bâtiment fut vendu en 1783.

Templerie de Grée

Ordre de Malte

1 Sénéchal, 1 Procureur d'office et 1 Greffier.

Finances

Président des Traites.

Procureur du Roy des Traites et de la Baronnie d'Ancenis.

Contrôleur de la Traite domaniale.

Greffier des Traites.

Directeur des Devoirs. — Receveur général. — Contrôleur général. — Contrôleur. — Commis aux écritures. — 4 Commis.

Notaire secrétaire du Roy de la Chancellerie près le Parlement de Bretagne.

Contrôleur des Actes.

Correspondant de la Commission intermédiaire des États de Bretagne.

Justice

Procureur fiscal.

Procureurs : 2.

Greffier.

Huissiers : 2.

Sergent.

Avocats : 4.

Garde des Maréchaux de France.

Les justices du baron d'Ancenis comprenaient : 1° au degré inférieur, la *Prévôté*, soumise à la surveillance des sénéchaux et constituée par le prévôt, l'alloué, le lieutenant et le greffier ; 2° la *Sénéchaussée*, constituée par le sénéchal, l'alloué, le lieutenant et le greffier. L'alloué et le lieutenant étaient les mêmes pour les deux juridictions. Le procureur fiscal, au nom du Baron, surveillait la Prévôté et la Sénéchaussée. Les procureurs, notaires et sergents étaient nommés par le Baron qui avait une prison. Au dessus de la Sénéchaussée était le Présidial de Nantes.

Le dernier sénéchal d'Ancenis fut M. Luneau. (Voir au Rôle les articles 206, 227 et 228). Le dernier procu-

reur fiscal fut M. La Heu des Airauds (voir art. 314), qui devint Commissaire du Gouvernement à Ancenis sous la Révolution et plus tard Procureur impérial et Président du Tribunal civil.

Communauté de Ville

Sergent de ville.
Receveur des Octrois.
Miseur.
Syndic.
Greffier de la Ville et Communauté.
Echevins en exercice : 2.
Subdélégué et Maire.

La Communauté de Ville se composait des anciens maires considérés comme échevins sans en avoir le titre, de tous les anciens marguilliers (qui formaient le corps des notables) et des juges. Aucun autre habitant n'avait voix délibérative. La Communauté était convoquée au son du tambour et ses assemblées étaient présidées par le maire sortant. La Communauté était dirigée par un syndic ou maire spécialement chargé de la rentrée des deniers publics. Le sénéchal et le procureur fiscal pouvaient aussi présider les réunions. A l'époque qui nous occupe, l'élection du maire se faisait à la majorité des voix sur une liste de 3 candidats présentée préalablement à l'agrément du Gouverneur de Bretagne. Le maire, élu pour trois ans, était de droit député ordinaire de la Ville et Communauté aux Etats de Bretagne. La Communauté nommait un receveur (miseur), un greffier, un sergent de ville, un afficheur, un tambour. Les officiers municipaux d'Ancenis avaient le pas sur les officiers de la juridiction seigneuriale.

Bon Gaetan de Wismes.

EVECHÉ DE NANTES

VILLE D'ANCENIS

—

PROJET DE ROLE

de la Capitation pour l'Année 1783

Rue des Maurices

		L.	S.
1	— François Crochet, pecheur.	2	10
2	— Christophe Branger fils.	1	
3	— Louis Crochet, pecheur.	2	
4	— Jean Brebion, pecheur.	1	10
5	— Le Sr Etourneau.	20	
	Un valet et une servante.	4	
6	— Pierre Branger fils.	1	
7	— Jacques Branger père, vigneron	2	
8	— La v[ve] Obiniere et ses enfans.	1	
9	— Jacques Colas.		
10	— Jean Huchon, pecheur.	1	
11	— Pierre Branger, pecheur.	2	
12	— Jean Chauvat, vigneron.	1	

Rue de Villeneuve

13	— Le nommé Briand, tailleur.	1	
14	— René Launay, serger.	2	
	Un compagnon et une servante.	4	
Ex. 15	— M. Thoinnet de la Boulaye, fils d'un notaire secretaire du Roy.	24	
		24 ..	
	Caz[t]	5 4	
	R.	18 16	
	Une servante.	1	15

		L.	S.
Ex. 16 —	M. Thoinnet, fils ainé d'un notaire secretaire du Roy.	42	
	42		
	Caz[t] 9 2		
	R. 32 18		
	Une servante.	1	15
Ex. 17 —	M[r] Thoinnet, notaire secretaire du Roy de la Chancellerie près le Parlement de Bretagne, 244 [l], sur quoi deduisant 156 [l] qu'il paye au Rôle de la Chancellerie pour lui et domestiques reste 88 [l], sur quoi deduisant encore 19 [l] 6 deniers, reste 68 [l] 19 [s] 6[d].	244	
18 —	Le nommé Clement, tonnellier.	1	10
19 —	La veuve Jamain.	1	
20 —	Marie Esseule ditte Lienard.	2	
21 —	Monsieur Renable.	6	
22 —	La veuve Pillas et ses filles.	7	
23 —	La veuve André Brunet serrurier.	12	
	Une servante.	1	15
24 —	Monsieur Papin, avocat.	9	
	Une servante.	1	15
25 —	Le s[r] Claude Le Grand.	6	
	Une servante.	1	15
26 —	Les d[lles] Pierres.	16	
	Une servante.	1	15
27 —	Mad[lle] Brison.	6	
	Une servante.	1	15
	Les d[lles] Mayeaux.	8	
28 —	Pierre Bonnemer.	3	
Ex. 29 —	M[r] Le Bec, procureur du Roy des traites et de la Baronnie d'Ancenis.	15	
	15		
	Caz[t] 3 5		
	R. 11 15		

		L.	S.
	Une servante.	1	15
30	— Mr Boileux.	24	
	Une servante et un petit valet.	2	15
Ex. 31	— Mr Erondelle, Subdélégué et Maire d'Ancenis.	19	
	19 Cazt 4 2 3 R. 14 17 9		
	Deux servantes.	3	10
32	— Charles Berthelot.	6	
33	— Julien Jamain, tisserant.	2	
34	— Joseph Couëfard, tailleur.	3	
35	— Le Sr Bertin, mtre de Poste aux chevaux.	6	
	Deux servantes.	3	10
	Trois postillons et un valet d'écurie.	9	
36	— Mathurin Gédouin, boulanger.	1	10
37	— Madame veuve Tuon.	3	
	Une servante.	1	15
38	— Julien Godard, hoctier.	1	
39	— Nicolas Closier, talandier.	4	
	Un compagnon.	2	5
40	— Mr Desressources, Receveur général des devoirs.	18	
	Une servante.	1	15
	Mr Casequery, controleur.	9	
	Quatre commis.	20	
41	— La femme du Sr Cacheux, aubergiste.	3	
42	— Madame Ve Fremont.	10	
	Une servante.	1	15

Rue des Tonnelliers

43	— Les hers Pierre Droüet, tonnellier.	7	
44	— Le Sr George Cosson, md.	8	
	Une servante.	1	15
	La dlle Poupard.	7	

		L.	S.
	La dlle ve Juteau.	10	
	Une servante.	1	15
45 —	Le Sr Pierre Faligant, md.	15	
	Une servante.	1	15
	Le Sr Huet, son pensionnaire.	3	
46 —	Le nommé Bareau, tonnellier.	2	5
47 —	La dlle Charbonnier et sa sœur.	3	
48 —	Laurent Monot.	2	
49 —	Pierre Auvray, teinturier.	2	
50 —	Le Sr André Pioneau, sindic des classes de la marine.	6	
51 —	Mr Erondelle, controleur des actes.	9	
	Une servante.	1	15
52 —	René Albert et sa sœur.	4	
53 —	Jacques Billard, filassier.	1	
54 —	Mme Ve L'Hotellier et ses enfants.	4	
	Une servante.	1	15
55 —	La Ve Aillerie et sa fille.	16	
	Le Sr Le Ray, greffier des traites.	3	
56 —	Jean Baptiste Martin.	2	
57 —	Maurice Valiot fils.	6	
58 —	Pierre Raffin, tonnellier.	3	
59 —	Jean Robert, tonnellier.	4	
60 —	Mr Biou, negt.	65	
	Une servante.	1	15
61 —	Les hers du Sr André Royné, tonnellier.	3	
62 —	Le Sr Mathieu Barbin, md.	15	
	Une servante.	1	15
63 —	Le Sr Claude Juteau, controleur de la traite domaniale.	22	
	Une servante.	1	15
64 —	La Ve Milan.	1	10
65 —	La Ve Jean Le Roy marinier.	1	
66 —	Le nommé Chaignon.	1	

Rue du Chateau

		L.	S.
67	— Le Sr Gobin, mtre d'ecriture.	8	
	Une servante.	1	15
68	— Daniel Jacob, sabotier.	3	
	Un compagnon.	2	5
69	— François Rousseau, architecte.	1	10
70	— Julien Godard fils, tonnellier.	4	10
71	— René Ablinne, tisserant.	2	
	Un compagnon.	2	5
72	— Le nommé Lamoureux, tisserant.	2	
73	— La Ve Le Grand et sa fille.	12	
74	— Le Sr Jean Le Grand, tonnellier.	10	
75	— Le Sr Monteau, caffetier.	5	
	Une servante.	1	15
76	— Mr Pohier, Avocat.	60	
	Une servante.	1	15
77	— Marie Bareau.	1	10
78	— Le nommé Macaud.	1	10
79	— Le nommé Pion, marinier.	1	
80	— Jean Naudin, maçon.	1	10
81	— La demoiselle Maupouin.	2	
82	— Pierre La Touche, charpt. de bateaux.	3	
83	— Mr Eturmy.	93	
	Deux servantes.	3	10
84	— La dlle du Jarrier.	13	
85	— Le nommé Chauvineau.	1	
86	— François Petiteau, garçon.	2	2
87	— La veuve Jamain, mde.	1	
88	— Joseph Bernier, compagnon marinier.	2	
89	— Michel Bernier.	2	
90	— Jean Magaud, porte fais.	1	10
91	— Michel Job.	1	
92	— La Ve de Launay marinier.	6	
93	— Jean Launay, marinier.	9	15
	Une servante.	1	15

		L.	S.
94	— Jacques Terrien fils, marinier.	2	
95	— La Ve Melon.	1	10
96	— François Ablinne fils, marinier.	2	10
97	— La Ve Juton.	1	
98	— Joseph Bellion et la Ve Bernier.	1	10
99	— Le nommé Liret.	1	10
100	— René Martin, boucher.	3	10
101	— Pierre Robert, marinier.	1	
102	— Pierre Souffrant, cabaretier.	3	
103	— Pierre Vaillant, charpentier de bateaux.	2	
104	— André Branger, marinier.	3	
105	— Jean Jamet dit Marteau père.	1	10
106	— La Ve Bellion.	1	
107	— François Ablinne père, marinier.	1	10
108	— La dlle Chalumeau.	4	
109	— Maurice Valiot père.	14	
	Une servante.	1	15
110	— Mr Dupé de la Fillière.	56	
	Un domestique et deux servantes.	5	15
111	— Louis Joliot, cabaretier.	1	10

Rue du Cocq dinde

112	— Lucas Brochet, boulanger.	8	
	Un compagnon.	2	5
113	— Mathieu Chaillou, md.	8	
114	— Laurent Vaillant, boucher.	12	
115	— Christophe Freslon, chamoiseur.	5	
116	— Pierre Pillas, tonnellier.	3	
117	— La Ve Malécote.	2	10
118	— La femme Potelleray.	1	
119	— Madme Ve Gaudry et ses enfans.	42	
	Une servante.	1	15
	Jean Bouché, tonnellier.	2	10
120	— Madme Ve La Gautraye.	60	
	Un domestique et deux servantes.	5	15

		L.	S.
Ex. 121 —	Mr Renoult de Renouville, medecin et echevin en exercice.	36	
		36 ..	
	Cazt	7 16	
	R.	28 4	
	Une servante.	1	15
122 —	Hyppolite Pillas, perruquier.	7	
	Un compagnon et une servante.	4	
123 —	La Ve Bougault.	1	
124 —	Julien Le Breton, serurier.	4	
125 —	Madme Ve Berthelemy et sa dlle.	14	
	Une servante.	1	15
126 —	Pierre Blin, tailleur.	1	
127 —	La dlle Boutier.	2	10

Rue de la Petite Boucherie

128 —	Pierre Ablinne, cordonnier.	2	
129 —	Vineau le jeune, cloutier.	5	
	Un compagnon et un apprentif.	3	5
130 —	La Ve Paquier, mde.	4	5
	Une servante.	1	15
131 —	Mme Ve Bouêtard de la Touche.	8	
	Une servante.	1.	15
132 —	Pierre Mosset, menuisier.	5	
	Un compagnon.	2	5
133 —	Gregoire Venard, tailleur.	1	
134 —	André Malécote, cord.	5	
	Deux compagnons.	4	10
135 —	La fille du Sr Marochain, invalide et aubergiste.	1	10
136 —	Gervais Parageon, boulanger.	3	
137 —	La Ve de Clément Malécote.	1	
138 —	Le nommé Orillon, tailleur.	1	10
139 —	Pierre Droüet, tonnellier.	6	10
	Jeanne Droüete, sa sœur.	2	

		L.	S.
140	— Madme Ve Moreau chirurgien, et ses dlles.	8	
	Une servante.	1	15
141	— Mr Deniau, chirurgien.	6	
	Une servante.	1	15
142	— Le Sr Droüete, horloger.	1	
143	— Jacques Autreux, ferblantier.	4	
144	— Mathurin Benoîst, boucher.	4	
145	— La Ve Gedouin.	1	10

Grande Rüe

146	— Jacques Terrien, charpent. de bateaux.	3	
147	— Pierre Camus, huillier.	1	10
148	— Le Sr Saint Aubin, Greffier de la Ville et Communauté.	2	
149	— La dlle Barbot.	7	10
	Une servante.	1	15
150	— Le Sr Viavan.	23	
	Une servante.	1	15
151	— Le Sr Binot pere, tailleur.	4	
	Une servante.	2	
152	— Pierre Le Pré, vitrier.	4	
153	— Guillaume Royné, boulanger.	11	
154	— Jacques Païsan, vitrier.	1	
155	— La dme Ve Choquier, horloger.	1	
156	— Le Sr Huard, mard.	12	
	Une servante.	1	15
157	— La dlle Pinette.	3	
	Une servante.	1	15
158	— Vineau, aubergiste.	9	
	Un valet et une servante.	4	
159	— Le Sr Jumereau.	6	
	Une servante.	1	15
160	— La dlle Chauveau et sa mère.	5	
161	— La Ve Boutin.	2	
	Un compagnon.	2	5

		L.	S.
162 —	Pierre Gautier, tailleur.	12	
	La Ve Gautier, sa mère.	1	
163 —	André Valiot fils, cord.	2	
164 —	La Ve Bourget et Guilbault, son gendre.	4	
165 —	Jean François Le Lievre, md.	3	
	Les filles Bachelier.	2	
Ex. 166 —	Mr Bodinier, procureur d'office de la Templerie de Grée ordre de Malthe.	21	
		21 ..	
	Cazt	4 11	
	R.	16 9	
	Une servante.	1	15
	La dlle Le Large, sa belle-sœur	13	
167 —	Paul Charier, serurier.	2	
168 —	La Ve du Sr Loret.	6	
	La Ve David, sa mere.	10	
169 —	René Bricet. chapellier.	4	
	La Ve Le Clerc sergent.	1	
170 —	Pierre Rotiau, potier d'etain.	2	
171 —	La fille Jean, marde.	2	
	La dlle Chatel.	2	
	Une servante.	1	15
172 —	Le Sr Chamoret, chirurgien.	5	
	Une servante.	1	15
173 —	Jean Besnard, aubergiste.	3	
	Une servante.	1	15
174 —	Yves Binot, tailleur.	5	
	Un compagnon.	2	5
175 —	Joseph Menet.	6	
176 —	La Ve Louis de Lumeau maçon.	2	
177 —	Maurice Valiot père, md.	5	
	Une servante.	1	15
178 —	La Ve Alexis Martin, aubergiste.	7	
	Une servante.	1	15
179 —	François Piot, boucher.	3	

		L.	S.
180	— La Ve Soret et sa fille.	6	
	Une servante.	1	15
181	— Yves Robert, chamoiseur.	3	
	Un compagnon.	2	5
182	— Le nommé Héry, tailleur.	3	
183	— Le Sr Bestier, traiteur.	3	
184	— Martin, cordonnier.	2	
185	— Mr Bry, maître en chirurgie.	15	
	Une servante.	1	15
186	— Mr Belanger, directeur de la poste aux lettres.	10	
	Une servante.	1	15
187	— Le Sr Ravineau, md.	6	
	Le mineur Freslon.	1	
188	— Joseph Poupart, md.	4	
	Une servante.	1	15
	La Ve David et sa fille.	5	
189	— Julien Godard pere, tonnellier.	12	
	La dlle Bourget, coëfeuse.	3	
190	— René Dupont, boulanger.	3	
	Un apprentif.	1	
191	La Ve Sanlecque, mde.	2	15
	Un compagnon.	2	5
192	— La Ve Ablinne, cord.	1	
193	— Mr Lambert de la Grée, àvocat.	32	
	Une servante.	1	15
194	— Mde Ve Papin.	40	
	Une servante.	1	15
195	— Nicolas Robert, chapellier.	6	
196	— François Beziau, cord.	10	
197	— René Binot, tailleur.	2	
	Mathurin Terrien.	1	10
198	— Les dlles Bauvais.	6	
199	— Le Sr Charbonnier, passementier.	3	
200	— La Ve Bricet, chapellier.	5	
	Un compagnon et une servante.	4	

		L.	S.
201 —	Jacques Bordier, chapellier.	3	
202 —	La d^me^ V^e^ Le Marié.	36	
	Deux servantes.	3	10
203 —	Le Sr Livenais, cirier.	7	
	Une servante.	1	15
	La d^lle^ Livenais, sa sœur.	3	
204 —	Pierre Gautron, aubergiste.	10	
	Un valet et une servante.	4	
205 —	Mr Louvel de la Plaisse.	44	
	Deux servantes.	3	10
Ex. 206 —	Mr Luneau le jeune, avocat, Sénéchal de la Templerie de Grée ordre de Malthe et echevin en exercice.	13	
	13 ..		
	Cazt^l^ 2.16 3		
	R. 10 3 9		
	Une servante.	1	15
207 —	Le Sr Broussard, chirurgien.	7	
	Une servante.	1	15
208 —	La Ve Normand, m^de^	10	

Rue de Mirelle

209 —	La Ve Royné et ses filles.	22	
210 —	René Martin, boulanger.	20	
	Un compagnon.	2	5
211 —	Jacques Robert, chapellier.	3	
212 —	La d^lle^ Ganapied.	9	
	Une servante.	1	15
213 —	Jean Gourichon fils, boucher.	2	5
214 —	François Le Pré, tailleur.	6	
	Une servante.	1	15
215 —	La d^me^ Ve Menet et ses enfans.	17	
216 —	Les d^lles^ Chauveaux.	8	
	Une servante.	1	15

		L.	S.
217	— Jean Berthelemy — Guillaume des Marais (1).		
218	— René Albert, boulanger.	18	
	Un compagnon.	2	5
219	— Les dlles Hullys.	24	
	Une servante.	1	15
220	— Le Sr Hugues Aubert, sindic.	6	
	Une servante.	1	15
	La Ve Poilanne, sa belle-mère.	7	10
221	— Le Sr Jacques Martin.	9	
	Une servante.	1	15
	Les dlles Brevets.	6	

Rue de la Juiverie

222	— Jacques Aillerie, perruquier.	3	
223	— Jean Guilbault, tisserant.	10	
	Un compagnon et une servante.	4	
224	— Pierre Vineau, cloutier.	6	10
	Deux compagnons.	4	10
225	— Laurent Coiscaud, cordonnier.	4	
	Un compagnon.	2	5
226	— Lazard Pohu, tourneur, et sa sœur.	6	
Ex. 227	— Monsieur Luneau de la Grasserie, corresp^d de la Commission Intermédiaire des Etats de Bretagne et Mlle sa fille.	21	
	21		
	Caz^t 4 11 ..		
	R. 16 9 ..		
	Une servante et un petit domestique.	2	10
Ex. 228	— Mr Luneau de la Grasserie fils, Président des Traites.	12	10
	12 10 ..		
	Caz^t 2 14 ..		
	R. 9 16 ..		

(1) Les noms de l'art. 217 sont barrés et il est écrit en marge : à revoir pour l'année prochaine.

		L.	S.
229 —	Les dlles Locquere.	9	
230 —	Le Sr Gabirot, garde des Maréchaux de France.	18	
	Une servante.	1	15

Carfour St Michel

231 —	Pierre Pohu, tourneur.	2	
232 —	Jacques Demas, couvreur.	10	
233 —	Pierre Corateau, chertuitier.	7	
	Une servante.	1	15
234 —	Le Sr La Porte, caffetier.	3	

Rue des Halles

235 —	George Joubert, menuisier.	2	
236 —	Pierre Rion, md.	8	
	Une servante.	1	15
	La Ve Douillard.	5	
237 —	Charles Durand, md.	6	
238 —	Le Sr Charles Cheminard.	24	
239 —	Le nommé Portier, coutellier.	3	
	Un compagnon.	2	5
240 —	Pierre Normand, sellier.	2	
241 —	Jean Guillaucheau, sabotier.	7	
	Deux compagnons.	4	10
	François Perrier, son gendre.	3	
242 —	Le compagnon de Normand maréchal.	2	5
243 —	Le Sr Collineau, boulanger.	21	
	Un compagnon et une servante.	4	
244 —	Le Sr Mathurin Droüet, tonnellier, et son fils.	17	
	Les dlles Allards, ses belles sœurs.	13	
245 —	La dme Ve Gaudais.	9	
	La dlle Le Beau.	5	
	Une servante.	1	15

		L.	S.
246	— La dlle Souffrant, mde.	25	
	Une servante.	1	15
	La dlle Labelle.	6	
247	— La Ve Jean et sa fille.	6	
	Une servante.	1	15
248	— Julien Poupart, perruquier.	4	
	Un garçon.	2	5
249	— Guillaume Jean, poeslier.	4	
250	— Le Sr Christophe Jean, Receveur des octrois.	13	10
251	— Le Sr Raffin, sellier.	24	
252	— Le Sr Branger.	19	

Rue des Vinaigriers

253	— Aubin dit Le Coindre, sabotier.	2	
254	— Moreau, sabotier.	1	
255	— Julien Dupont, colporteur.	2	5
256	— La Ve Menager, filassier.	1	10
	Un compagnon.	2	5
257	— François Blin, marajeur.	2	
258	— Charles Clémot, sabotier et cabaretier.	3	
	Un compagnon.	2	5

Rue des Douves

259	— Jean Ruet, maréchal.	20	
	Un compagnon et une servante.	4	
260	— Pierre Binot fils, md.	8	
	Une servante.	1	15
	La Ve Menard, sa belle mère.	4	
261	— Michel Chaboiseau, menuisier.	3	
	Un compagnon.	2	5
262	— Madame Ve Trotreau Perriere et ses demlles.	24	
	Un domestique et une servante.	4	

		L.	S.
	Mr Trotreau, miseur.	6	
263 —	La Ve Bédoüete.	10	
264 —	Le Sr Bourget, procureur.	9	
	Une servante.	1	15
265 —	Jacques Moreau, cordier.	6	
	Un compagnon et un apprentif.	4	
266 —	Thomas Jouan, sellier.	1	
267 —	François Gougeon, boucher.	2	
268 —	Le Sr Cibert, perruquier.	1	
269 —	Le Sr Guichard, huissier.	15	
	Une servante.	1	15
	Le Sr Robin, chirurgien.	3	
270 —	Les Srs Tertroux, tailleur.	5	
271 —	La fille Le Comte, mde.	1	
272 —	Mathurin Gautier, tailleur.	1	
273 —	La Ve Barbin, tonnellier.	3	
274 —	Le nommé Blin le jeune, maraijeur.	6	
275 —	Jean Naudin, mtre maçon.	4	
276 —	Jacques Cadiou, pécheur.	2	5
277 —	René Robinet, marinier,	1	
278 —	La Ve Chaussé et sa fille.	1	15
279 —	La Ve Grippe, aubergiste.	10	
	Un valet et une servante.	4	
	Le Sr Cheminaud, son gendre.	7	
280 —	La Ve Paul Gautier.	2	
	La dlle Esnou.	2	
281 —	La Ve Oger.	2	
282 —	La Ve du Sr Grellier procureur.	39	
	Une servante.	1	15
283 —	Pierre David, boucher.	11	
	Deux garçons et une servante.	6	5
284 —	Pierre Boisdron, tailleur.	6	

Rue de la Menuelle

285 —	Le Roy, faiseur de peignes.	3	

		L.	S.
286	— Les filles Trotreau, lingeres.	3	
287	— Le nommé du Broc.	2	

Rue des Douves

288	— René Cheminard fils.	12	
	Une servante.	1	15
	Bonavanture Barbin, boulanger.	4	
	Un compagnon et une servante.	4	
289	— Jacques Hérisset, armurier.	2	
290	— François Bernard, cordonnier.	4	
291	— Jacques Brisset, chapellier.	4	
	Un compagnon.	2	5
292	— René Sochas, cordonnier.	12	10
293	— La Ve Dupé et ses filles.	6	
	Une servante.	1	15
294	— Le Sr Barbarin, m^d^.	6	
	Une servante.	1	15
295	— Le Sr Dutertre du Grand Champ.	6	
	Une servante.	1	15
296	— Le Sr Dutertre de la Coudre, greffier.	12	
	Une servante.	1	15
297	— Pierre Branger, sellier.	4	
298	— Le nommé Dupuis, tailleur.	3	
299	— La Ve Oriau et son fils maréchal.	2	
300	— Michel Bernard, cordonnier.	4	
301	— Le Sr Chapron, invalide, pour le bien de sa femme.	3	
	Mathurin Vilmain, menuisier.	4	
302	— Le nommé Chauveau, sabotier.	1	10
303	— Jean Despand, aubergiste.	8	
	Une servante.	1	15
304	— La fille de Pierre Tertrou tailleur.	6	
	Une servante.	1	15
305	— La Ve Collineau, m^de^.	3	
	Jean Boré, son gendre.	3	

Place Baronne

		L.	S.
306 —	La Ve Moussard, aubergiste.	4	
	Un valet et une servante.	4	
307 —	Mr Dorange.	55	
	Deux servantes.	3	10
Ex. 308 —	Mr Cathelinays, greffier de la templerie de Grée ordre de Malthe.	27	
	27		
	Cazt 5 17 ..		
	R. 21 3 ..		
	Une servante.	1	15
309 —	Mr Le Febvre, Directeur des devoirs.	47	
	Un commis aux écritures.	4	
	Deux servantes.	3	10
	Mr le Controleur général.	30	
310 —	Pierre Jubineau fils.	2	
311 —	Le Sr Faligant fils, md.	15	
	Une servante.	1	15
312 —	Mr Luneau de Lisle.	19	10
	Une servante.	1	15
313 —	Jacques Michon, sellier.	5	

Le Chateau

314 —	Mr Laheu des Airault, procureur fiscal.	15	
	Une servante.	1	15
315 —	La dame Ve Joubert.	24	
	Une servante.	1	15

Motte Hembertin

316 —	Le nommé Lambert, cord.	3	
	Un compagnon.	2	5
	Les filles Pauchevre.	2	
317 —	Antoine Miosé dit Machefort.	11	
	Une servante.	1	15
318 —	La dlle Le Febvre, lingere.	2	

		L.	S.
319	— La Ve Le Brun charpt.	2	
320	— La Ve de Pierre Chancolon.	1	
321	— Jean Robert, tonnellier.	3	
322	— Nicolas Robert, marinier.	1	
323	— La Ve de Jean Besnard, tisserant.	1	
324	— Nicolas Brochet, aubergiste.	6	
	Une servante.	1	15
325	— Julien Le Mesle, marinier.	3	
326	— Sébastien Besnard, tisserant.	2	
327	— Le nommé Le Gras, serger	2	
328	— Le nommé Beranger, journalier.	1	
329	— Le nommé Couillaud, maçon.	1	
330	— Le nommé Bellier.	1	

Rue du Pigeon

331	— Julien Riaillé, coutelier.	3	
332	— La Ve Mariot, mde.	45	
	Un commis.	3	
	Deux servantes.	3	10
	Le Sieur Collineau, son gendre.	28	
333	— La Ve Rideau.	11	
	Une servante.	1	15
	Le nommé Guichet, charpentier.	6	
	Deux compagnons.	4	10
	La Ve Galard.	6	
334	— Le Sr Menet, md.	26	
	Une servante.	1	15
335	— Louis Bouchet, aubergiste.	8	
	Un valet et une servante.	4	
336	— Joseph Epoudry, marinier.	3	
	La fille Bellion.	1	15
337	— Jean Guilbaut père.	17	
	Jean Guilbaud fils, tanneur.	9	
	Un compagnon et une servante.	4	
338	— Jeanne Robert et consort.	2	

		L.	S.
339	— Le nommé Gabory, tourneur.	1	
340	— François Huchet, menuisier.	7	
	Deux compagnons.	4	10
341	— Monsieur Jusseau, procureur.	24	
	Une servante.	1	15
342	— Gaudfrois fils.	1	
343	— René Branger, charpt. de bateaux.	2	
344	— La Ve Le Mesle, buandière.	2	
	Le nommé Le Gras, son gendre.	2	
345	— La Ve Barbin et sa fille.	2	
346	— Louis Balet, maçon.	3	
347	— Pierre Jubileau, pere.	2	
348	— Jean Pillas, sabotier.	2	
349	— Le Sr Dénéchau pere, tanneur.	6	
350	— Dénéchau fils, tanneur.	6	
351	— Monsieur Juteau.	55	
	Une servante.	1	15
352	— La Ve René Bourdeau et ses enfans.	12	
353	— Charles Robert, charpt. de bateaux.	5	
354	— Le Sr Thomas Cheguillaume fils	10	
	Une servante.	1	15
355	— Guillaume Aillerie, tanneur.	9	
	Un compagnon.	2	5
	Le mineur Prégent.	2	
356	— Le Sr Thomas Cheguillaume pere.	19	
357	— François Cheguillaume fils; tanneur.	5	
	Un compagnon.	2	5
358	— François Milan, aubergiste.	3	
	Une servante.	1	15
359	— Le Sr Mathurin Cheguillaume.	10	
	Un compagnon.	2	5

Rue des Grenouilles

260	— Simon Grosard, tanneur.	2	
361	— Chené, cabaretier.	2	

		L.	S.
362	— Mathieu Besnard, tanneur.	3	
363	— Valantin Guichard.	1	
364	— La Ve Gaudin.	1	
365	— Mathieu Pénigaud, pecheur.	3	
366	— La Ve Barbin Desloriers.	2	
367	— Guillaume Epoudry, pecheur.	2	
368	— Jean Bourdeau, marinier.	3	
369	— Pierre Condommine, menuisier.	6	
	Un compagnon.	2	5
370	— La Ve Bellion.	1	10
371	— Claude Yvon.	1	

Rue de la Calambardrie

372	— La Ve Barbot.	5	
373	— Les hers de la Ve Chapron.	2	
374	— Pierre Epoudry, dit le Jaune.	3	
375	— Paul Pénigaud, pecheur.	3	
376	— Julien Jousse, pécheur.	3	
377	— La Ve Nicolas Robert et sa fille.	5	
378	— Le nommé Tertrou, sabotier.	1	10
379	— La Ve Margoteau et son fils marinier.	13	
380	— Le Sr Joubert de Villebelé et ses enfans.	24	
	Une servante.	1	15
381	— Le Sr Jean Branger.	16	
382	— Pierre Coisgné, sabotier.	4	
383	— Le nommé Blin, sergent.	2	

Rue d'Enfer

384	— René Guilbault fils, boucher.	2	
385	— Le nommé Métivier, sabotier.	2	
386	— Guillaume Cosneau, pecheur.	3	
387	— Joseph Pineau, tisserant.	1	
388	— Le nommé Besnard, hoctier.	1	
389	— Le Sr Papin du Coteau.	3	

Place St Pierre

	L.	S.
Ex. 390 — Deux domestiques à M[r] le Recteur.	4	
4		
Caz[t] .. 17 3		
R. 3 2 9		
391 — Jean Bichon, cordonnier.	2	
392 — Le Sr Arnauld de la Gironière.	36	
Une servante.	1	15
393 — Louis Terrien, boulanger.	8	
Un compagnon et une servante.	4	
Ex. 394 — Mr Bauchet, ancien officier de cavalerie retiré avec appointemens, pour le bien de son epouse.	19	
19		
Caz[t] 4 2 3		
R. 14 17 9		
Une servante.	1	15
395 — La dame V[e] Petigny.	20	
Une servante.	1	15
396 — La d[lle] Dupé.	10	
Une servante.	1	15
397 — Le S[r] Le Marié de la Dannetière.	3	
Les d[lles] Le Marié, ses sœurs.	7	
Une servante.	1	15
398 — François Gresland, sacristain.	2	
399 — Jean Gourichon pere, boucher.	4	
400 — Le S[r] Jean Faligan, m[d].	22	
Une servante.	1	15
Ex. 401 — La domestique de M[r] Faligan, prêtre.	1	15
1 15 ..		
Caz[t] .. 7 6		
R. 1 7 6		
402 — M[r] Bourdais.	30	
Une servante.	1	15

Rue des Pretres

	L.	S.
403 — Pierre Branger, marinier.	1	10
404 — La dlle Trotreau.	2	
405 — La dme Ve Minier.	27	
Une servante.	1	15
406 — Louis Rousseau, tailleur de pierres.	1	
407 — Nicolas Chaillou, cordonnier.	6	
Un compagnon.	2	5
408 — Jean Bellion, tailleur de pierres.	3	
409 — Louis Belouin, cloutier.	2	
Un compagnon.	2	5
410 — La fille Grigné.	1	
La dlle Dubreuil.	2	
Une petite servante.	1	
411 — La sœur et la niece de Mr Le Fou pretre.	6	
Ex. 412 — Une servante à Mr Benoist prêtre.	1	15
	1	15	..
Cazl	..	7	6
R.	1	7	6
Ex. 413 — La servante à M. Couveau pretre.	1	15
	1	15	..
Cazl	..	7	6
R.	1	7	5
414 — François Pohu, tourneur.	4	
415 — La fille Pohu, tailleuse.	1	10
416 — Urbain Bujot pere.	1	
Bujot fils, perruquier.	2	
417 — Pierre Guiouliere, tailleur de pierres.	2	
Un compagnon.	2	5
418 — Mathurin Pinson.	2	
419 — La Ve François Rondeau.	1	
420 — La dlle Cheminant.	2	5
Une servante.	1	15
421 — François Le Bat dit La Roze.	7	
Une servante.	1	15
Le Sr Cornet, huissier.	5	

		L.	S.
422	— François Herblin, menuisier.	3	
423	— Mr Rousseau de l'Ecotaye.	3	
	Une servante.	1	15
424	— Pierre Rouleau, chertuitier.	3	
	Une servante.	1	15
425	— Le nommé Roulet, hoctier.	1	15
426	— Le nommé Joulin, tailleur.	1	
427	— La Ve Drais et sa fille. (1)		

Rue du Poutreau

428	— Le nommé Gaspard, culotier.	1	
429	— René Granger, aubergiste.	14	
	Un valet et une servante.	4	
430	— Clement Dominique, sabotier.	2	5
	Un compagnon.	2	5
431	— Jacques Liverson pere.	1	
432	— Mathurin Breheret, sabotier.	4	
	Un compagnon et un apprentif.	4	
433	— Nicolas Robert, tonnellier.	15	
	Une servante.	1	15
434	— La Ve Berthelemy Moreau.	10	
435	— Pierre Desloriers, tonnellier.	2	
436	— Jean Coüete, journalier.	1	
437	— La Ve de Pierre Diette.	2	
438	— La Ve Olivier Chevalier becheur.	2	
439	— François Dongé, à la Bideterie.	2	
440	— Boucherie Lattandier.	4	
	Un compagnon et un apprentif.	4	10
441	— Louis Barbé, becheur.	2	
442	— Julien Branger fils, bécheur.	2	
443	— Philippe Coulommier, becheur.	2	
444	— Pierre Diette, becheur.	3	

(1) L'art. 427 est barré et en marge est cette mention : à revoir pour l'année prochaine.

		L.	S.
445	— Ursule Brange Ve Chapeau.	2	
446	— La Ve Souffrant.	1	
447	— Jean Branger, becheur.	2	
448	— Mathurin Gautier, becheur.	1	
449	— Mathurin Desgrés, tisserant.	4	
450	— Pierre Cesbron, becheur.	2	
451	— La Ve de René Chapeau le jeune.	1	
452	— François et Jacques Janvret, tisserant.	3	
453	— Jacques Aubry, cloutier.	2	
454	— Marin Bournigault, becheur.	2	
455	— Julien Branger, becheur.	2	
456	— André Minault, becheur.	3	
457	— François Mormiche, becheur.	2	
458	— Louis Chauvat, becheur.	2	
459	— Mathurin Diette, becheur.	3	
460	— Pierre Minault, becheur.	3	
461	— Maurice Chapron, becheur.	2	
462	— René Fleurenceau, be heur.	1	
463	— Gilles Guibourne, becheur.	2	
464	— René Chapeau dit Bazile, becheur.	2	
465	— François Chapeau, becheur.	2	
466	— La Ve Chenouard.	2	
	Un valet et une servante.	4	
467	— René Mormiche, becheur.	3	
468	— Michel Subileau, tisserant.	3	
469	— Pierre L'Equipe, cordonnier.	3	
470	— François Serizier, becheur.	2	
471	— La Ve Jean Seché.	1	10
472	— Le nommé Pineau, cabaretier.	3	
	Une servante.	1	15
473	— René Chauvat, talandier.	2	10
474	— Les filles Cadeau.	2	
475	— La Ve de Pierre Chénouard talandier.	2	
476	— Jean Moreau, sabotier.	3	
	Un compagnon.	2	5
477	— Joseph Pohu, tourneur.	5	

		L.	S.
478	— La Ve Cornille.	3	
	Une servante.	1	15
479	— Gilles Levreau.	7	

Rue de l'hopital

480	— Pierre Broinsard, cordonnier.	1	
481	— La Ve Olivier.	2	
482	— Le nommé Bineau, couvreur.	3	
483	— Le nommé Abelle La Vigne.	1	
484	— La Ve Blin.	1	
485	— La Ve Terrien et sa fille.	1	
486	— La Ve Perrien.	2	
487	— Jean Guibertault, cord.	3	
Ex. 488.	— Le valet et les deux servantes du collège.	5	15

5 15 ..
Cazt 1 5 9
R. 4 9 3

Rue de Tertifume

489	— Simon Desgalot dit Breton, boucher.	2	
490	— Jacques Babin, becheur.	1	
491	— Madame de Nugent.	15	
	Une servante.	1	15
492	— Pierre Brinson, bécheur.	1	
493	— La Ve de René Cartier charpt et ses enfans.	3	
494	— François Breheret, sabotier.	1	
495	— Jacques Brochet, maçon.	1	10
496	— La Ve de Mathieu Peltier.	1	
497	— Catherinne Brebion et sa sœur.	2	10
498	— La fille Tiger, lingere.	1	
499	— Pierre Meny Louys, sabotier.	1	10
500	— Le nommé Job, maçon.	1	10
501	— Le nommé Bossard, maçon.	1	

	L.	S.
502 — Le nomme Le Comte, filassier.	1	10
503 — Joseph Ravary, jardinier.	1	10
504 — René Janault, maçon.	1	
505 — Pierre Renier, becheur.	1	10
506 — Joseph Posneau, hoctier.	2	5
507 — La Ve Cussoneau.	1	
508 — Mathurin Babin, becheur.	2	
509 — René Pillard.	2	
510 — Julien Le Queux, jardinier.	2	5
511 — Haudubon, becheur	1	
512 — Pierre Coulommier.	2	
513 — Pierre Pohu, hoctier.	1	10
514 — Jean Drouin, tisserant.	1	

Rue de St Jacques

515 — Jean Chevalier, tailleur.	2	
516 — Julien David, talandier.	5	
Un compagnon.	2	5
517 — La dlle Fremont.	20	
518 — La dlle Massoneau des Borrière.	16	
Une servante.	1	15
519 — Thomas Guilbault, tisserant.	6	
Un compagnon.	2	5
520 — Jacques Desnou, menuisier.	3	
Un compagnon.	2	5
521 — René Philipot, hoctier.	3	
522 — Pierre Huchet, menusier.	2	
523 — Toublanc, cordonnier.	1	
524 — Madme Ve Brosseau et ses enfans.	62	
Deux servantes.	3	10
525 — Le nommé Touchays, boucher.	4	
Deux compagnons.	4	10
Une servante.	1	15
526 — Pierre Frucheau, tisserant.	1	
527 — Mathurin Robert, tisserant.	2	10

		L.	S.
528	— Jean Moreau, cordonnier.	2	
529	— François Jamain fils, tisserant.	2	
530	— Joseph Favry, tourneur.	1	
531	— La Ve de Jean Etienne invalide.	1	
532	— Les dlles Gauguin, tailleuse.	3	

Rue de Bauvais

533	— Vivien fils, serurier.	6	
534	— La dlle Collin.	4	
535	— Les dlles Le Breton.	6	
536	— François Pillard, jardinier.	2	10
537	— René Audusseau, charpt.	7	
	Un compagnon.	2	5
538	— Pierre Moreau, becheur, et son gendre, sabotier.	2	
539	— Mathieu Epoudry.	3	
540	— Jean Dupuis, serger.	3	
541	— Michel Richard, maçon.	2	
542	— Pierre Berthelot, tisserant.	1	
543	— Julien Brochet, maçon.	2	
544	— La Ve Boileau et sa sœur.	3	
545	— Charles Riviere, serger.	4	
	Un compagnon.	2	5
546	— Jean Baptiste Martin, cord.	1	
547	— La Ve Mathurin Robert.	3	
548	— George Viau, charpt.	1	10
549	— Julien Sebilleau.	1	
550	— Pierre Vivien, cord.	8	
	Un garçon.	2	5
551	— La Ve Antoine.	2	
552	— La dlle Guiton.	2	

Rue Neuve

553	— Julien Janault, maçon.	1	
554	— Le nommé Coifart.	1	

		L.	S.
555	— La Ve Pierre Ablinne.	1	
556	— La Ve Pierre Le Breton.	1	
557	— Le nommé Martin La Joye, tailleur.	2	
558	— Pierre Hachon et Michel Branger, son gendre.	1	10
559	— Le nommé Macaud, charpt.	1	10
560	— Simon Le Fou.	7	
561	— Louis Haroüet.	2	
562	— François Besnard, tisserant et sergent de ville.	1	
563	— Joseph Crochet, pecheur.	1	10
564	— Jacques Ardouin pere, tisserant.	1	
565	— Pierre Meindron, maçon.	1	
566	— Le nommé Le Rat, charpt.	1	10
567	— Michel Béllion, pecheur.	1	

Rue des Cordelliers

568	— Julien Dupuis, sabotier.	2	
569	— Jean Mercier, boulanger.	2	
	Le Sr Le Breton, Mtre d'Ecolle.	4	
570	— Pierre Buret.	1	
571	— Anatoine Faillard, boulanger.	3	
	Jean Poupart, son beau-père.	1	
572	— André Chatel pere, tisserant.	1	
573	— La dlle Ménard.	5	
	Une servante.	1	15
574	— La dlle Foyneau.	5	
575	— François Balet, entrepreneur.	8	
576	— François Chatel, tisserant.	4	
	Un compagnon.	2	5
577	— La dlle Erondelle.	3	
	Une petite servante.	1	
578	— Julien Godard fils, couvreur.	2	
579	— Claude L'Epine, serurier.	1	10
	Un apprentif.	1	

		L.	S.
580	— Joseph Joubert, tisserant.	6	
581	— Donatien Milan, charpt de bateaux.	2	
582	— Jacques Terrien, cord.	3	
583	— La fille Coiscaud, lingere.	2	
584	— Pierre Guilleaucheau, sabotier.	6	
	Deux compagnons.	4	10
585	— Jean Allard.	1	
586	— Louis Marie, cord.	1	
587	— La d[lle] Perdriau.	2	
588	— François Allard, tisserant.	4	
589	— Les filles Brochet.	1	
590	— La Ve Souffrant couvreur.	3	
591	— René Cormier, serger.	1	
592	— Julien Janault fils, maçon.	1	
593	— Pierre Bougaud, tonnellier.	2	5
594	— Jacques Allard, tisserant.	1	10

Rue du Fray Fayer

595	— La Ve Toublanc.	3	
596	— Christophe Ploquin, boulanger.	2	
597	— Etienne Biette.	3	
598	— Pierre Macé, journalier.	1	
599	— Louis Réthoré, tisserant.	1	
600	— Pierre Claveau, tisserant.	1	
601	— André Menard, becheur.	1	
602	— Pierre Audiot, jardinier	5	
603	— Julien Dupuis, tisserant.	1	
	Un compagnon.	2	5
604	— La Ve de Jean Cussoneau jardinier.	3	
	Un valet.	2	5
605	— Jamain, compagnon cord.	2	
606	— Jean Renaudeau, jardinier.	6	10
607	— Laurent Mauriceau.	1	10

Champ du Moulin

608	— René Moreau fils.	2	

		[L.	s.
609	— René Tiger, jardinier.	6	
610	— François Allard, jardinier.	2	
611	— Jean Seché, jardinier.	4	
612	— Jean Moriceau, becheur.	1	
613	— François Moreau, jardinier.	3	
614	— Julien Brochet, maçon.	6	
615	— François Job, maçon.	2	
616	— Jean Blin, jardinier.	3	
617	— Pierre Marpaud, jardinier.	7	10
618	— La Ve Jean Moreau.	4	
619	— Mathurin Peltier, tisserant.	1	10
620	— Mathurin Blin, becheur.	3	
621	— François Moreau pere, jardinier.	4	
622	— Jacques Mosset fils, meunier.	4	
623	— Julien Le Mesle, jardinier.	4	
624	— Julien Mureau, jardinier, et sa sœur.	4	
625	— Pierre, jardinier.	1	10
626	— Florent Vincent, laboureur.	1	
627	— Bernard Le Blanc, tisserant.	3	
628	— Julien Baudouin fils, becheur.	1	
629	— Julien Touchard, becheur.	2	
630	— Jôseph Joubert fils, tisserand.	3	
631	— Julien Ouvrard, becheur	1	10
632	— Le nommé Braud, tisserant.	1	

Campagne d'Ancenis

633	— Jean Dupas.	2	5
	Jean Renou.	6	10
	Mathieu Epoudry.	3	10
634	— Le nommé Guibourne.	2	5
	Jean Ribalet.	1	

Bois Jauny

635	— Les dlles Le Ray.	21	
636	— Mathurin Le Roy.	5	
	Un valet.	2	5

		L.	S.
637	— Yves Viau pour son Iles et pour son Bois Jauny.	10	
	Un valet et une servante.	4	

La Gilardrie

638	— Jean Bricot et ses enfans.	6	
639	— Julien Mercier	4	
	Une servante	1	15
	Le nommé Moreau.	1	10

La Boisseliere

640	— Pierre Bertault.	7	
641	— Pierre Bourigault	6	
642	— René Le Roy.	1	
643	— Jean Bossard.	7	10
	Un valet et une servante.	4	
644	— Louis Chenouard Job.	2	
645	— Louis Coiscaud, meteyer de la Fouetière.	18	
	Deux valets et une servante.	6	5

La Marchandrie

646	— Jean Cardier, meteyer.	12	
	Un valet et une servante.	4	

La Belourdrie

647	— René Chené.	4	
648	— Thomas Le Roy.	3	
649	— Pierre Le Naud.	4	
650	— Le nommé Antier.	3	

Le Frébois

651	— Pierre Le Roy.	7	
652	— La Ve Babin et son gendre.	6	

La Guerre

		L.	S.
653	— Michel Corabœuf.	15	
	Deux valets et une servante.	6	5
654	— Le nommé Renou, meunier.	5	10

Le Chardonnet

655	— Pierre Bricet.	3	

La Chatellerie

656	— René Renaudeau, lab.	10	
	Un valet.	2	5

La Sinaudière

657	— Jacques Le Febvre, lab.	12	
658	— René Le Febvre, lab.	11	
659	— Simon Guindré, lab.	5	
660	— Yves Bourcier, lab.	4	

Laufraine

661	— Julien Auneau et Jean Viau.	13	
	Deux valets et une servante.	6	5
662	— Pierre Mercier, cabaretier.	9	
	Un valet et une servante.	4	

Le Jarrier

663	— Thomas Menet, closier.	3	

Le Moulin de Grée

664	— Jean Viau, meunier.	15	15

La Hervetiere

665	— Mathurin Guignon, meteyer.	14	
	Un valet et deux servantes.	5	15

La Pousse Motiere

		L.	S.
666	— Mathurin Bossard, lab.	5	
	Julien Chenouard, son gendre.	2	5
667	— Pierre Rivet fils, lab.	2	
	Une servante.	1	15
668	— Jacques Le Clerc, lab.	5	5
669	— Pierre Fromentin, lab.	4	10
	Un valet et une servante.	4	

Grée

670	— François Brechet, lab.	21	
	Deux valets et une servante.	6	5

Le Marais

671	— Pierre Branchereau.	7	
	Une servante.	1	15
672	— Michel Pinson, lab.	5	
	Un valet.	2	5
673	— La Ve Bougault et ses enfans.	2	
674	— La Ve et les hers Jean Rivet.	3	
675	— Jean Bossard.	3	
676	— Julien Rebillard.	2	5

La Graiserie

677	— Les nommés Bijards et Le Fort.	6	
	Un valet.	2	5
678	— La Ve Le Fort.	4	
	Un valet.	2	5

La Mauriere

679	— La Ve Menard lab. et ses enfans.	5	
680	— Mathurin Guitard, lab.	3	
	Un valet et une servante.	4	

La Saviniere

681	— Le nommé David.	5	

Le Tertre

	L.	S.
682 — Gabriel Rougé, meteyer.	13	

Laubiniere

683 — Le nommé Chretien.	4	
684 — Louis Chenouard.	5	
Un valet.	2	5

La Planche

685 — Joseph Godard.	20	
Deux valets et une servante.	6	5

La Perronniere

686 — Pierre Plouzin, meteyer.	10	
Un valet et une servante.	4	

Le Verger

687 — Jacques Perrouin et les enfants de sa femme.	23	

La Varrie

688 — Louis Coiscaud, meteyer.	18	
Un grand, un petit valet et une servante.	5	

Les Moulins Neufs

689 — René Mercier.	9	
Un valet.	2	5
690 — George Mercier, meunier.	5	
Un valet.	2	5

La Nouelle

691 — Pierre Toublanc, lab.	6	

Lisle aux Foucheux

			s.
692	— Etienne Vincent et ses enfans.	16	
693	— La Ve Fouché.	16	

Lisle Juigné

694	— Jean Collineau.	8	
695	— Le nommé Branger, son gendre.	2	5

Lisle aux Moines

696	— Les nommés Juteau, Tiger et Perray.	27	
	Un valet et une servante.	4	

LA CHAPELLE DE BETHLÉEM

CHAPELLE DE BETHLÉEM

Depuis déjà longtemps, pressé par quelques amis du pays de Retz, nous nous livrions à de vaines recherches sur une jolie chapelle de la fin du XVe siècle ou, tout au moins, du commencement du XVIe, connue sous le nom de Chapelle de Bethléem, commune de Saint-Jean-de-Boiseau, en ce département. C'est à peine si Edouard Richer la cite. Plus explicite, Verger entre en quelques détails qui sont loin de satisfaire les curieux en quête de documents et de faits reposant sur quelque certitude. Des personnes compétentes que nous avons consultées, seul M. René Blanchard, notre complaisant et sympathique collègue, après s'être vaguement rappelé un article de M. de la Nicollière, son prédécesseur aux Archives Municipales, a pu heureusement retrouver ce précieux article datant de plus de quarante ans, et a bien voulu nous le communiquer. Il remontait, en effet, à 1863, alors que M. de la Nicollière publiait dans notre Bulletin, sa longue et belle étude sur la Collégiale. Ce fut, sans doute par discrétion et pour ne pas abuser de sa large hospitalité, qu'il n'y fit pas paraître simultanément ses notes sur la dite chapelle. Passée alors à peu près inapercue, tombée, depuis, dans un oubli immérité, nous nous permettons de vous présenter dans son intégralité, avec l'assentiment de Mme de la Nicollière-Teijeiro, sa veuve, cette œuvre d'un Maître qui fut notre excellent ami.

On retrouve dans ce court travail toute l'activité enfiévrée en même temps que la scrupuleuse méthode qui le distinguaient. Il reconnait que rien de sérieux n'avait jusqu'alors été écrit sur la chapelle de Bethléem. Il s'y rend, l'examine dans tous ses détails, déchiffre et dessine les armoiries à moitié effritées des clefs de voute, interroge les vieux habitants sur les traditions du

passé ; puis, sur une vague indication, il court au Pallet où il découvre sur une pierre tombale des armoiries identiques : c'est l'écu des Gohaut. Il a enfin trouvé une piste sérieuse que ses recherches intelligentes dans les archives départementales lui permettent de suivre et de préciser. Une seule chose lui a échappé, qui vient corroborer ses savantes déductions, c'est l'existence dans l'église de Saint-Jean, sur la frise, au-dessus de la porte de la sacristie, de ces mêmes armes que nous a signalées M. l'abbé Blanchet, professeur à Saint-Stanislas et que nous y avons nous-même reconnues.

C'est donc notre savant, spirituel et aimable défunt Président qui, une fois encore, va, par notre intermédiaire, se faire entendre à ses anciens collègues, avec cette vivacité d'expression toute juvénile qu'il conserva jusqu'à la fin de sa longue et laborieuse existence.

Située sur le chemin de grande communication du Pellerin à Nantes par Bouguenais, à 1.200 mètres environ de la première de ces localités et à 300 mètres en deça de Saint-Jean, l'élégante chapelle de Bethléem, de style ogival, dérobée à la vue par un pli de terrain, apparaît tout à coup. Nul ne peut indiquer l'origine de ce monument isolé, caché là comme la petite fleur des champs qui ne prodigue pas au loin ses senteurs embaumées. Son histoire, comme ses traditions, se sont peu à peu éteintes dans l'oubli qui pèse sur ce joli sanctuaire. La plupart des auteurs nantais n'ont même pas daigné l'honorer d'une citation. Cependant, ce charmant chef-d'œuvre, sorti de l'habile ciseau d'un artiste de la fin du xve siècle, modestement appelé *Tailleur de pierres*, méritait mieux que l'indifférence de nos historiens.

Les populations environnantes l'appellent Notre-Dame-de-Bethléem et, sur les bannières paroissiales, au-dessous de l'image de la mère du Sauveur, brille en lettres d'or, ce doux titre de « la Vierge de Bethléem ». Le coteau qui l'abrite contre les vents du nord se nomme *la Combe*. Cette

expression est un vieux mot français désignant une vallée entre deux montagnes. De l'autre côté de la route, jadis un étroit chemin profond, encaissé, à peine assez large pour le passage d'une charrette, les champs portent le nom général de *Bételian*. Sans trop se lancer sur la voie souvent glissante et trompeuse des étymologies, il ne serait peut-être pas hors de propos de formuler une question dans le but de chercher à connaître le motif qui conduisit à préférer le vocable de la ville où s'accomplit le mystère de la Nativité à toute autre des nombreuses qualifications de Marie. Ce nom de Bételian est-il une dégénérescence de Bethléem, ou, plutôt, celui-ci a-t-il pris lui-même la place du premier? Pour notre part, nous inclinons vers cette dernière hypothèse que l'aspect solitaire, tranquille et mélancolique du lieu fait naître, loin de la détruire. Les dictionnaires, celui de Napoléon Landais entre autres, ajoutent au mot *Bétyle: pierre célèbre chez les anciens dont ils formaient des idoles douées de vertus merveilleuses, telles que la révélation de l'avenir, le don de la victoire, la faculté de guérir les douleurs, etc.*

A l'idole grossière, à la pierre celtique Bételian élevée près de la fontaine, aurait donc succédé le culte de la Vierge de Bethléem lorsque, dans un temps qu'il est difficile de préciser, un zélé missionnaire, un digne et saint pasteur, par une ruse innocente, voua à la mère de Jésus cet endroit consacré, sanctifiant ainsi des coutumes qu'il ne pouvait détruire. Il serait facile de citer des exemples nombreux de l'emploi de moyens semblables, sans parler des croix posées ou tracées sur les menhirs; mentionnons seulement la pierre druidique signalée par M. L. Hucher dans le mur de la Cathédrale du Mans et la célèbre abbaye de Notre-Dame-des-Champs, près Paris, bâtie sur l'emplacement d'un temple de Cérès. On sait de combien de superstitions les fontaines furent l'objet aux époques druidiques et payennes et quel rôle leur attribuèrent les premiers temps chrétiens.

Au reste, la trace de ces pratiques superstitieuses se retrouve encore ici dans l'interprétation plus ou moins favorable que donnent les paysans d'alentour au murmure du vent dans le feuillage des arbres avoisinant la chapelle.

La charte de l'an 1163, pour laquelle le pape Alexandre III confirme la fondation de l'abbaye de la Madeleine de Geneston (abbaye des chanoines réguliers fondée par Bernard, évêque de Nantes) et des grands biens qu'elle possédait alors, compte entre ses domaines, l'église de Saint-Jean-de-Boisel et ses dépendances provenant des libéralités de Maurice, fils d'Hervé et de Guillaume, fils de Normandel. C'est le titre le plus ancien où il soit fait mention de cette localité que suit immédiatement un autre détail fort important pour nous. Il y est dit, parlant des religieux: ... et les droits que vous possédez sur la terre appelée *Pierre folle* concédée par Hervé Hoaut (pour Gohaut) et son fils Maurice... *Ecclesiam sancti Johanni de Boisel cum pertininciis suis ex dono Mauricii Hervei et Willelmi Normendelii quidquid juris habetis in terrà que dicitur* Petra stulta *ex dono Hervei Hohaut (pour Gohaut) et filii sui Mauricii* (dom Maurice P. 2. 3. 1, col. 649). Le rapport qui rattache cette donation à celle de l'Eglise de Saint-Jean, la similitude de nom des donataires, le voisinage évident de ces deux propriétés (l'église et Pierre folle) dépendant du même seigneur (1) sont frappantes et la traduction de *Petra stulta* par le mot *Betelian*, paraît dès lors si naturel que nous ne croyons pas qu'on veuille le contester.

Cinquante-trois ans après cette date de 1163, les Gohaut accordent encore au monastère des preuves de leur pieux souvenir : *Haimericus Goya, miles, cum*

(1) Ainsi que le prouve, comme nous l'avons dit dans la préface, le vieil écusson des Gohaut qui se voit dans la frise de l'église au-dessus de la porte de la sacristie.

assensu et voluntate Hennebaudi Goya et Hervei Goya fratrum suorum, dedil Deo et beate Marie de Geneston quamdam partem terræ suæ... actum anno XXXVI (*blancs manteaux, vol. XXXVI, f° 243*). Or, en 1509, mourait frère Jehan Goheau, abbé de Geneston depuis 1483. Ce prélat, devenu possesseur d'une abbaye qui comptait ses ancêtres parmi ses premiers et généreux bienfaiteurs, construisit ou réédifia, sur le terrain même offert par les siens, un monument où ses armes figurent au doube titre de fondateur et de supérieur pour transmettre aux âges à venir la mémoire d'une famille dont il était l'un des derniers représentants et qui s'éteignit, en effet, quelques années après sa mort. (Du moins la branche ainée Seigneur de Saint-Aignan, fondue vers le milieu du XVIme siècle dans les Montbéron barons d'Avoir). A la reformation de 1669, parait une famille Goheau dont l'attache aux précédents n'est pas connue et qui portait pour armes : de gueules à trois casques d'argent.

Un autre rapprochement vient encore appuyer ces diverses considérations, c'est que dans l'acte de 1163, il n'est question que de droits sur la terre, non de la propriété du sol et qu'il a été impossible de trouver la moindre trace de revenu, d'un bénéfice si mince soit-il, annexé à la chapelle, ce qui enlève toute idée de fondation laïque ou particulière. Aussi, le Pouillé général de 1648 garde-t-il le silence le plus complet à cet égard, de même que les visites des paroisses du Climat d'outre-Loire en 1561 et 1638.

Vu du dehors, l'ensemble de l'édifice présente une certaine irrégularité, surtout en raison de la construction élevée sur l'emplacement de la fontaine et comme juxtaposée au bâtiment principal auquel elle est peut-être postérieure seulement de quelques années. Des fondements du mur latéral faisant face à la route sort une source d'eau limpide au-dessus de laquelle se dessine une grotte gracieuse à ceintre surbaissé, sur-

monté d'un arc en accolade richement orné supportant un vase de forme allongée duquel s'échappent de longues tiges passées dans une couronne ducale à hauts fleurons, terminées par des roses, des marguerites, etc., comme si l'artiste s'était plu à développer cette pensée que, dans ce lieu champêtre, le parfum de la piété et de la prière des populations voisines était plus agréable à la reine du ciel que celui des puissants de la terre, ou qu'elle préférait les simples fleurs dont on parait son image sur ce modeste autel aux somptueuses et brillantes couronnes qui décoraient sa statue dans les riches églises dont on apercevait de loin les cimes.

Vous faites là le portrait de Notre Dame ? me dit un jour, en soulevant son long bonnet de coton blanc retombant jusque sur ses épaules, un bon paysan qui me surprit à dessiner ces charmants détails que ne rend pas suffisamment la lithographie du bel ouvrage de M. Charpentier sur la Loire-Inférieure — Eh ! oui, mon ami, répondis-je ; car vous possédez une rareté et devez être fier de votre chapelle — Oh ! dame, oui, Monsieur, nous en sommes fiers et j'ai bien souvent entendu répéter qu'il faudrait faire fameusement du chemin pour trouver sa pareille quand elle était entière et que tous ses petits clochers étaient encore debout. C'est que Saint-Pierre de Nantes ne la vaut pas allez !... Oh ! non, qui ne la vaut pas, pour sur !

C'est, on en conviendra, pousser l'amour-propre un peu loin ; mais, tout bien considéré, ce sentiment n'est-il pas préférable de beaucoup à la froide indifférence? Sans partager l'opinion par trop partiale de mon interlocuteur dont la figure franche et ouverte attirait la sympathie, je songeai qu'il pourrait peut-être m'apprendre quelques particularités sur les monuments que nous avions devant nous et continuai : — Savez-vous qui a bâti la chapelle de Bethléem ? — Non, Monsieur ; ma fine, non — J'n'ai jamais su qui, reprit-il, souriant avec malice ; mais on dit, dans l'pays qu'elle fut faite

par ceux qui firent Saint-Pierre. — C'était, en effet, possible et vraisemblable. — Vous n'avez pas d'autres détails à me donner ? Voyons, cherchez un peu ? — Si fait, si fait : Mon pauvre défunt père m'a souvent parlé de la grande assemblée et de la belle foire qui se tenaient ici le jour de Pâques et les quatre jours d'après (la foire de Saint-Jean-de-Boiseau se tient encore le lundi de Pâques), — Il venait beaucoup de monde de partout et de ben pus loin que la France, prier la bonne Vierge de les guérir. En ce temps-là, la chapelle était pleine de beaux cadres et de toute espèce de choses qu'on y suspendait, car souvent Notre-Dame de Bethléem faisait des miracles — Tenez, dans ce temps-là (et sa main étendue désignait un emplacement à quelques mètres vers l'Est du sanctuaire) mon père a vu jouer au jeu des *Roulines* où l'on perdait beaucoup d'argent — Qu'est-ce que ce jeu des Roulines ? — Ah ! J'n'en sais ren ; J'ai seulement retenu le nom et j'crois ben qu'dans la paroisse, il n'y a pus personne qui y ait joué ; mais, vous trouverez cela dans vos livres — En dépit de ce rassurant pronostic, les académies des jeux, les ordonnances de police que nous avons consultées, sont restées muettes. Rabelais, dans les deux cents jeux dont il donne les noms, ne parle pas de celui-ci. Tout porte à croire qu'il devait avoir quelque affinité avec la roulette si fort en vogue au milieu du XVIIIme siècle, mais simplifié et modifié à l'usage des gens de la campagne — A la suite de ces renseignements, mon brave paysan, prenant goût à être écouté, se lança dans des traditions de sanglantes batailles, de châteaux ruinés, nomma le fort Giron jadis élevé au haut du bourg de Saint-Jean, le fort de la Roche-de-Gris, le fort de la Roche-Balue et désigna comme le lieu d'un combat meurtrier une petite croix de fer située à environ un kilomètre au sud de la chapelle — Un article de M. Athénas (*Lycée Armoricain*. T. XI, f° 48), confirme une partie de ces données — En 1821, un vigneron trouva un pot contenant huit ma-

tarhs en bronze, enfoui dans le clos du Trait de la Cour joignant d'un côté, la pièce de terre dite le Fort Giron dépendant de la maison de la Cour que la tradition du pays désigne, ainsi que la chapelle de Bethléem, comme antérieurs à la paroisse et au bourg. Ainsi, ces armes gauloises trouvées dans le lieu de la Cour (Curia), nom si fréquemment appliqué aux villa romaines, dénotent la vieille et antique origine de Saint-Jean-de-Boiseau. — Enfin il termina sa petite dissertation historique sur sa commune en m'apprenant que la cloche qui appelle les ouvriers du port de Rochefort porte le nom de Saint-Jean et était, avant la révolution, placée dans le clocher de Notre-Dame-de-Bethléem! — Puis, soulevant de nouveau son blanc couvre-chef, il reprit tranquillement le chemin de ses champs, caressant d'un regard d'amour et de vénération sa chère chapelle dans laquelle j'entrais aussitôt.

Deux portes, l'une placée à l'extrémité occidentale opposée à l'autel, l'autre percée dans le mur du côté de l'épitre et de la route, donnent accès à l'intérieur éclairé par une seule fenêtre géminée placée à droite de cette dernière porte. La voûte en pierre de tuffeau, élevée de $7^{m}05$ au-dessus du sol carrelé, est divisée en deux travées par des piliers à moulures prismatiques dont les nervures viennent se perdre dans un joli pendentif sur lequel l'œil aperçoit un édicule finement sculpté surmonté d'une petite flèche élancée, évidemment projet primitif de la chapelle. Autour de ce dessin dont la reproduction est restée inachevée, sont inscrits ces mots :

Templum
Virgini
Dicatum
Bethleem

Cette légende qui ne laisse aucun doute sur la destination du monument, devient par la forme des carac-

tères, un important et précieux spécimen de la paléographie lapidaire. Les lettres sont en gothique fleuri, style qu'on trouve parfois, mais exceptionnellement, dit M. de Caumont, au XVe siècle ou au commencement du XVIe. L'exemple reproduit par l'éminent archéologue, emprunté au voile de la Vierge de l'un des groupes de statues de Solesme, n'est pas, à beaucoup près, aussi remarquable que celui dont il s'agit. Il n'en existe probablement pas d'autre modèle dans le département. Aussi, cette rare exception que nous nous plaisons à signaler aux studieux amateurs des Arts au moyen âge, ne peut qu'augmenter l'intérêt que nous cherchons à attirer sur l'édifice si longtemps délaissé.

La seconde clef de voûte, découpée dans un flexible réseau d'épines entrelacées figurant une étoile à 8 raies terminées par autant de croix fleuronnées, offre au-dessus de la crosse *abbatiale*, c'est-à-dire tournée à gauche comme signe de la juridiction intérieure, un écusson chargé d'une fasce accompagnée de trois trèfles posés 2. 1. A qui appartenaient ces armoiries? Quel nom cachait cet emblême? — Plusieurs fois déjà on avait essayé de résoudre l'énigme héraldique sans obtenir une solution satisfaisante.

Un aveu de la châtellenie de Souché, terre située dans la paroisse de Saint-Aignan (Arch. départ^les^, anciens aveux, n° 964, rendu au Roi le 14 août 1629) porte en tête un écusson de gueules à trois trèfles d'argent 2. 1. donné aux Goheaut sires de Saint-Aignan, armes que reproduit avec la même attribution la généalogie manuscrite de la maison de Goulaine, par Guy Autret de Missirien. Ces deux pièces suffisaient complètement pour trancher la question, lorsqu'un troisième document vint encore la compléter.

Dans l'enceinte même du bourg du Pallet s'élève sur le sommet d'un coteau dominant le cours de la Sanguèse, un petit édifice jadis connu sous le nom de

Chapelle des Goheaux. Là, se voit une belle dalle funéraire où se retrouve l'écusson de la clef de voûte de Notre-Dame de Bethléem avec la fasce dont l'adjonction ou la suppression n'est qu'une brisure de Juvégnerie. L'inscription de cette pierre apprend que c'est la tombe de Guillaume Goheau, mort en 1.3... et d'Ysabelle, sa femme, morte en 1336. Cette dalle, vraiment remarquable, d'une longueur de 2 m 30 sur 1 m 30 de large, est divisée en deux arcatures ogivales trilobées. Sous les pinacles décorés dans le style architectural du XIVe siècle, reposent, les mains jointes sur la poitrine, deux personnages revêtus de leur habit de cérémonie. Celui de gauche représente un chevalier, Guillaume Goheau ; l'autre est Isabelle, sa femme. Une inscription en lettres majuscules de 3 à 4 c/m, commençant au haut de la pierre par deux croix, encadre le sujet. Elle est ainsi conçue : CY GIEST GUILLAUME GUOHEAU FEU QUI TREPASSA LE MERCREDI EMPRES LA ME-KARESME, L'AN MIL TREYS CENS ET D... Malheureusement, l'angle brisé dont le morceau est perdu, contenait le reste de la date et la qualité du défunt... EUX, ET HISABEA SA FEME QUI TREPASSA L'AN MIL-TREYS CENS ET TRENTE ET SEX PIER POUR TERME DEUX-PATER NOSTER-AVE MARIA. — Guillaume la tête nue et, contre la coutume portant toute sa barbe, est couvert de la chemise de maille, excepté aux avant-bras protégés par des brassards à cubitures articulées. La cotte d'armes ornée d'une fasce accompagnée des trois trèfles 2. 1, est serrée, au bas des reins par le ceinturon militaire qui soutient l'épée à deux tranchants passée derrière les jambes. Les pieds sont appuyés sur un chien. L'effigie d'Isabelle nous la montre la tête couverte d'une espèce de camail sous lequel paraissent ses cheveux roulés en torsades. Elle est revêtue d'une robe à manches pendantes fort longue et très ample dans la partie inférieure recouvrant à moitié les pieds. A la hauteur des hanches, deux ouvertures laissent entrevoir une ceinture ornée qui a l'air de tenir la place du cein-

turon militaire. A la partie supérieure de la pierre, de chaque côté extérieur des pinacles, un ange nimbé sortant à mi-corps d'un nuage, encense les défunts. Au côté intérieur, se trouvent les écus du mari et de la femme. Celui de cette dernière est mi-partie, au premier de Goheau; au deuxième, chargé d'une bande accostée de deux cotices. Les émaux manquent, puisqu'il s'agit d'une représentation lapidaire. Aussi, en sommes-nous réduits à des conjectures sur le nom patronymique d'Isabelle. Cependant, nous croyons qu'elle était de la famille de l'Enfant, sgr de la Patrière, de Loc'hrist et Louzil, en 1670, paroisse de Clisson, portant d'azur à la bande d'argent accostée de 2 cotices d'or, à défaut de l'ancienne maison de Quatre barbe ayant pour armes : de sable à la bande d'argent cotoyée de deux filets de même. Mais, une généalogie très estimée de cette illustre maison ne cite aucune alliance qui puisse se rapporter à celle-ci.

Par ce blason ainsi bien défini, on peut donc à la fois bien caractériser une famille, attribuer avec certitude à l'un de ses membres la construction de notre sanctuaire et assigner à ce dernier, la mouvance ecclésiastique de même que la qualité de ceux qui la desservaient.

Dans le mur de droite, une archivolte en tiers-point de la hauteur de 3 m 80 donne entrée dans la petite chapelle située au-dessus de la source. Les trois côtés étaient jadis entièrement peints en rouge semé de fleurs de lys jaunes simulant l'or. Les nervures de la voute viennent reposer sur de petits culs-de-lampe, deux desquels représentent des anges tenant un écusson et les autres, des feuilles de chou frisé. La table de l'autel offre une particularité non sans exemple, mais cependant bonne à indiquer : c'est une cavité au fond de laquelle trois barres de fer forment comme une grille. Un ecclésiastique consulté à cet égard, nous répondit que ce devait être pour réchauffer, dans l'hiver, le vin et l'eau destinés

au sacrifice ? Il n'existe aucune trace de feu dans le vide. Un encadrement de bon goût, d'un bel effet, un peu plus lourd néanmoins que celui de la précédente clef de voûte, également terminé par 8 croix fleuronnées, sert de bordure à un blason plus compliqué. L'écu, mi-parti, est divisé en deux par le bâton d'une crosse *épiscopale* tournée *à droite* qu'un lion couronné soutient de ses quatre pattes. La seconde partition reproduit la fasce et les trois trèfles d'un dessin tourmenté et maniéré.

Travers va nous expliquer cette nouvelle allégorie. On lit à la page 183 du 2me vol. : « Frère Jehan Goheau présenta le 2 mars 1483 à l'évêque Pierre du Chaffault, la recommandation qu'il avait du Pape pour l'abbaye de Geneston. L'Evêque le nomma, et le dimanche 9 mars, assisté des Abbés de la Chaume (voir abbaye de Notre-Dame-de-la-Chaume, près Machecoul, 1055/1792, par S. de la Nicollière, Nantes, 1880) et de Villeneuve, le bénit dans la chapelle de la Trinité ». Les évêques de Nantes étaient fondateurs de l'abbaye de Geneston. C'est donc par un juste sentiment d'hommage et de reconnaissance qu'on voit ici les trèfles des Goheau accolés au lion couronné des du Chaffault, supportant la crosse que ce saint prélat porta avec tant d'honneur et de piété sur le siège qu'il illustra de ses vertus.

Déjà le Directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, comprenant tout l'intérêt qui s'attache au monument que nous avons essayé si imparfaitement de décrire, a fait allouer quelques fonds employés à dégager le mur de gauche des terres qu'y entretenaient une nuisible humidité. Malheureusement ce n'est point assez. Le sanctuaire de Notre-Dame-de-Bethléem va se dégradant de plus en plus. Ses élégants clochetons, autrefois historiés de figures fantastiques ou grimaçantes, élèvent à peine au-dessus du toit leurs tronçons mutilés et leurs débris viennent de temps à autres, joncher la terre. Le toit lui-même laisse l'eau du

ciel pénétrer sur les voûtes. Si l'on n'y prends garde, bientôt les curieuses sculptures qu'il devrait protéger éprouveront les déplorables effets de ce fâcheux abandon. En appelant l'attention sur ce monument, simultanément religieux, historique et archéologique, puisse notre faible voix éveiller quelques sympathies et réussir à préserver de la destruction qui le menace, ce gracieux souvenir de la foi et de la piété d'un autre âge, légué à la génération présente. Elle aussi est trop dévouée à la Vierge de Bethléem pour rester indifférente à la ruine de son sanctuaire et ne pas mériter que, dans l'avenir, on puisse répéter à sa louange le verset du Psalmiste : *« Dilexi decorum domus tuæ »*.

ST. DE LA NICOLLIÈRE (1863).

Quatorze ans plus tard, en 1877, M. l'abbé Durand-Gasselin, appartenant à une famille bien connue, au tempérament artistique, alors qu'il était curé de Saint-Jean, fit à l'aide des ressources de la fabrique et du concours des paroissiens, procéder aux réparations les plus urgentes sous l'habile direction de notre collègue M. Fraboulet, architecte, ainsi qu'on peut en juger par la photographie reproduite en tête du présent. Limité sans doute par le manque d'argent, on dut renoncer, à regret, à rétablir les jolis clochetons sculptés qui, en 1850, d'après la lithographie du bel ouvrage de Charpentier, surmontaient encore les contreforts.

On doit à Melle de la Ville-Leroux le vitrail au-dessus du grand autel ; au marquis de Tinguy, le vitrail aspectant la route ; à M. Pierre Chesneau, le vitrail au-dessus de la grande porte et à M. Louis Beaulieu, celui au-dessus du petit autel. Le curé actuel, M. l'abbé Jamin, auquel nous devons les indications qui précèdent a, de son côté, à l'aide de dons des habitants, fait restaurer la façade où se trouve la grande porte.

Grâce à ces deux pasteurs, les superbes matrones de

Saint-Jean, au teint vermeil, à la belle et riche carnation, peuvent, le mardi de Pâques, arborer à la procession traditionnelle, leurs majestueuses coiffes de fine flanelle bordées de longs rubans de velours, étaler de larges bandes de velours sur leurs riches vêtements de pure laine, la jolie chapelle où elles vont prier avec ferveur, solidement armée contre les intempéries, encadre dignement leurs superbes atours. Longtemps encore, à l'approche de la grande fête locale, elles pourront aller demander aux grands magasins de Nantes « *dau beau, dau bon et dau point cher* » comme disaient jadis leurs aïeules.

De tout temps, en raison de son isolement, le chemin au tournant de la chapelle a été mal famé. Nombreuses sont les attaques qui s'y sont produites. Nous avons connu des gens qui n'y ont échappé que grâce à leur énergie. La plus récente et la plus dramatique, remonte au 6 Janvier 1903 : le maire de Saint-Jean, M. Simon Porcher, se rendait avec des valeurs, avant l'aube au Pellerin, y prendre le bateau pour Nantes, quand, en passant devant la chapelle, il fut atteint d'un coup de feu parti des champs Bételian. A ses cris, des gens matineux suivant le même chemin, accoururent à son secours. Blessé à la tête, il était en sang et il porte encore actuellement de gros grains de plomb, entre peau et chair qui ont labouré le front et traversé le nez. On procéda à une arrestation qui aboutit à un élargissement, le jury, à défaut de preuves suffisantes, ayant acquitté l'accusé.

En présence de cet attentat sans auteur avéré, plus d'une vieille commère de Saint-Jean, si la tradition n'en était depuis bien longtemps éteinte, n'aurait pas manqué de murmurer entre ses dents :

« *C'est là pour sur, encore un tour de Bételian la pierre folle !* ».

A. DE VEÏLLECHÈZE.

TABLE

Procès-verbaux des séances..... IX

Excursion du 21 mars 1905, par M. A. Vincent..... XXIX

Excursion du 15 mai 1905, par M. A. Vincent..... XXX

Allocution de M. le baron de Wismes, président élu.. XXXV

Nécrologie. — M. l'abbé Allard, par M. le baron de Wismes..... 1

Le Sorcier de Pierric, par M. Léon Maître..... 5

Guy de Dommartin, par M. Dominique Caillé..... 40

La Clochette des Cléons, par M. Dominique Caillé.... 41

Capitation d'Ancenis en 1783, par M. le baron Gaëtan de Wismes..... 43

Chapelle de Bethléem, par M. de Veillechèze..... 91

Nantes — Imp. A. DUGAS et Cie, quai Cassard, 5.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU MARDI 4 JUILLET 1905

Présidence de M. le Baron de WISMES, Président.

Étaient présents : MM. BLANCHARD, abbé BRAULT, CAILLÉ, DORTEL, FURRET, GOURDON, GUICHARD, DE HARGUES, HOUDET, LESAGE, PIED, POUVREAU, RINGEVAL, Paul SOULLARD, TRÉMANT, Antoine VINCENT, baron Gaëtan DE WISMES.

M. CAILLÉ fait un rapport élogieux au sujet de la candidature du commandant RIONDEL, président de la Société Académique. On procède au vote habituel et le commandant Riondel, présenté par M. D. Caillé et le baron G. de Wismes, est admis à l'unanimité comme membre titulaire.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort d'un de nos collègues, M. Alfred Hunault, que la maladie tenait depuis longtemps éloigné de nous, mais qui ne cessa jamais jusqu'au dernier moment de s'intéresser à nos travaux. Il était, d'ailleurs, un numismate distingué. Jadis commissaire-priseur à Nantes, devenu commissaire-priseur honoraire, il s'était attiré la sympathie de tous, aussi bien dans l'exercice de sa profession que dans ses rapports avec notre Société, par le charme et l'aménité de son caractère.

Communications. — M. LE PRÉSIDENT, nous rappelant le vœu émis par la Société au sujet de la loi sur la séparation des Églises et de l'Etat, fait remarquer que l'article 15 de cette nouvelle loi semble nous donner satisfaction relativement à la conservation des curiosités archéologiques.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Pied, notre trésorier, qui remplit ces mêmes fonctions au Comité formé pour l'érection d'un monument à Jules Verne. Une souscription est sollicitée de nous. Cette demande en principe ne peut que mériter bon accueil; toutefois elle devra être portée devant le Comité, qui a mission de statuer en cette matière.

M. le Président nous communique un recueil, publié par le P. Camille de la Croix, des articles récemment parus, relativement à l'église de Saint-Philbert de Grand-Lieu. Un exemplaire est adressé par l'auteur à notre Société.

Il nous apprend aussi que les restes de l'amiral américain Paul Jones, dont il a été question dans l'une de nos dernières séances, vont être remis, le 6 juillet courant, aux marins des Etats-Unis, chargés d'en effectuer la translation dans leur patrie.

Puis il donne lecture d'un article sur les fouilles opérées par M. Gayet à Antinoë; qui ont été l'occasion de conférences remarquables faites au Petit-Palais, par MM. Gayet et Saldi-Colbert.

Il nous signale enfin un récent article de M. Lavedan dans "*Le Gaulois*" sur le « fureteur », portrait tracé avec infiniment d'esprit.

M. DORTEL nous communique un article de M. Cotel dans la "*Revue Archéologique*". Il en ressortirait que les tombes mérovingiennes retrouvées aujourd'hui, ont dû être violées à l'époque même et probablement par les fossoyeurs. Cette hypothèse expliquerait l'absence de débris de vêtements et de bijoux qui frappa à bien des reprises notre Société, lors des découvertes de tombes mérovingiennes dans notre région.

M. DORTEL nous donne aussi lecture d'un article de "*L'Éclair*" sur les fouilles de M. de Morgan à Suse. Ces fouilles et la traduction des inscriptions déchiffrées par le

P. Scheil présentent un vif intérêt pour l'histoire des peuples primitifs de l'Asie.

M. Furret nous annonce la prochaine démolition de maisons anciennes de notre ville. L'une d'elles, du commencement du XVIIe siècle, située à l'angle des rues Rubens et Contrescarpe, tombera peut-être dans un mois d'ici, et il lui paraît intéressant qu'on en ait une bonne photographie. M. Trémant est invité à prêter le secours de son talent en cette circonstance et accepte avec sa bonne grâce habituelle.

Une maison de la rue du Port-Maillard qui, d'après Guépin, couvrirait les substructions d'un temple gallo-romain, est appelée aussi à une prochaine démolition. Ce sera le moment de vérifier la valeur de cette opinion.

M. le Président, remerciant M. Furret de ses communications, le remercie en même temps du concours prêté par lui à la Société lors de la récente visite de M. Pocquet du Haut-Jussé, président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, qui, grâce aux savantes explications de notre collègue, a parcouru le Château de Nantes avec plusieurs d'entre nous dans des conditions fort intéressantes.

M. Gourdon remet sur le bureau une collection de photographies superbes de tours à signaux des Pyrénées. Notre collègue, qui arrive de cette région, a continué ses études sur les tours à signaux des environs de Luchon et a rectifié des indications erronées, fournies jusqu'ici sur l'emplacement de tours détruites.

Lectures. — M. Paul Soullard nous donne lecture d'une traduction de la "*Smithsonian Institution*" de Washington, qui nous fait connaître la nature des travaux de cette Société. James Smithson, fils naturel d'un duc de Northumberland, qui mourut à Gênes en 1829 après avoir été membre de la Société Royale de Londres et s'être illustré par des découvertes scientifiques, avait fait don aux États-Unis d'une somme considérable destinée à la diffusion des connaissances humaines. C'est de cette pensée que naquit la "*Smithsonian Institution*".

Au point de vue archéologique, cette Société a fait des études approfondies sur les armes et outils des peuples sauvages de l'Amérique du Nord, sur leurs mœurs et leurs

langues. A remarquer aussi les recherches concernant des tumuli de dimensions colossales, comme celui d'Olympia près Washington, l'étude des canaux anciennement creusés dans le Missouri et des sculptures d'animaux gigantesques, telles qu'on en retrouve dans certaines cavernes d'Europe. Ces études, qui pourront peut-être faciliter la solution du problème de l'origine des peuples américains, sont dignes d'attirer notre attention, et M. Soullard émet le vœu que ceux d'entre nous qui lisent l'anglais s'attachent à étudier le bulletin de la "*Smithsonian Institution*", que nous recevons ici et qui est un peu délaissé.

L'ordre du jour appelle la lecture des notes recueillies par M. l'abbé Brault sur la Paroisse de Sainte-Luce.

M. l'abbé BRAULT, alors qu'il était vicaire à Sainte-Luce, a occupé ses moments de loisir à recueillir les éléments d'une monographie sur cette paroisse. Il en détache quelques parties dont il veut bien nous donner connaissance.

La paroisse de Sainte-Luce dépendait, au point de vue féodal, de trois juridictions. Une partie du territoire était fief du chapitre, une autre dépendait du prieuré de la Magdeleine, une troisième des regaires de l'évêché.

On trouve l'origine de cette organisation dès les Xe et XIe siècles.

Comme on le sait, le domaine le plus remarquable de la paroisse est Chassay, propriété et résidence des évêques de Nantes jusqu'à la Révolution. Confisqué comme bien national, Chassay appartint à divers propriétaires successifs et notamment à notre distingué collègue le comte de Taillepied de Bondy, dont le gendre, M. Eudes de Fremond, le possède encore aujourd'hui.

Dans une seconde partie de son travail, M. l'abbé Brault a étudié l'organisation religieuse et la succession des curés.

Ayant eu la patience de relever les annotations inscrites par les curés sur leurs registres, il a remarqué certaines particularités. En 1640, on signale la procession à Saint-Sébastien qui devait se faire tous les ans comme il était d'usage à Nantes. En 1642, dans une réunion ecclésiastique tenue à Sainte-Luce étaient posées les bases de la fondation du Grand-Séminaire. En 1650, grande crue en Loire, qui

rompit la levée et détruisit une tourelle de Pirmil. En 1654 et en 1665, apparition de comètes.

M. le Président, en félicitant M. l'abbé Brault de ses recherches, dit qu'il est désirable de voir son exemple suivi par d'autres membres du clergé. Les annotations des curés sur leurs registres peuvent parfois présenter un grand intérêt.

Le temps manque pour entendre la lecture du travail de M. Dortel sur Périgueux et les Eyzies. Force nous est de remettre cette étude à une prochaine séance.

Nous nous séparons à 6 heures un quart.

Le Secrétaire général,

Antoine VINCENT.

SÉANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 1905

Présidence de M. le Baron de WISMES, Président

Etaient présents : MM. ANGOT, BLANCHARD, abbé BRAULT, BOUGOÜIN, DE BRÈVEDENT, CAILLÉ, CAZAUTET, R. P. DE LA CROIX, DORTEL, abbé DURVILLE, FURRET, GUICHARD, LECORNU, LEROUX, LESAGE, TROCHON DE LORIÈRE, MAITRE, Joseph NAU, PIED, Dr PLANTARD, RINGEVAL, vicomte DE SÉCILLON, Paul SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, Antoine VINCENT, baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Paul LEGRAND, présenté à la Société par MM. Angot et des Lyons; et M. Albert VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, présenté à la Société par MM. P. Soullard et Oheix, sont admis comme membres titulaires.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. LE MEIGNEN, qui fut deux fois Président de la Société ; de M. l'abbé POTHIER ; de M. le chanoine GUILLOTIN DE CORSON, lauréat de la médaille

d'or de la Société : il se réserve de nous parler plus longuement, dans une séance ultérieure, de ces trois collègues.

Il tient à nous dire combien il a été touché des marques de sympathie qu'il a reçues des membres de la Société à l'occasion de la perte récente de son frère, M. le Chanoine de Wismes.

Il dépose sur le bureau un travail que nous offre notre collègue, M. Angot, et qui a pour titre : « *Etude sommaire sur saint Martin de Vertou* ». C'est, nous dit M. le Président, l'œuvre d'un jeune, que bien des vétérans seraient heureux de signer.

M. le Président donne ensuite la parole au R. P. Camille de la Croix, qui a bien voulu venir de Poitiers pour nous lire son étude sur l'ancienne église de Saint-Philibert de Grand-Lieu. Notre éminent collègue voulait se conformer à l'article du règlement qui prescrit la communication, en séance publique, des travaux dont l'insertion au Bulletin peut être ensuite décidée par le Comité.

La Société a écouté cette longue lecture avec un vif intérêt, et ceux de nos collègues qui n'avaient pu assister à la séance seront heureux de connaître ce travail par le Bulletin.

La séance a été levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

F. Brault.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1905

Présidence de M. le baron de Wismes

Étaient présents : MM. Angot, comte de Berthou, Blanchard, abbé Brault, de Brèvedent, Caillé, abbé Durville, Dortel, Furret, Guichard, Dr Halgan, de Hargues, Houdet, commandt Lagrée, Leroux, abbé Lesimple, vicomte de Lisle, Senot de la Londe, Trochon de Lorière, Maître, Pied, Dr Plantard, Ringeval, vicomte de Sécillon, Paul Soullard, Trémant, Vigneron-Jousselandière, Antoine Vincent, Félix Vincent, baron Gaëtan de Wismes.

Excusé : M. de Veillechèze.

Les procès-verbaux des séances du 4 juillet et du 24 octobre derniers sont adoptés. Lecture est également donnée par M. Vincent, secrétaire général, du compte rendu de l'excursion faite le 10 juillet à Blain par la Société.

M. LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Vigneron-Jousselandière, qui assiste pour la première fois à l'une de nos séances.

Communications. — M. LE PRÉSIDENT annonce la publication par notre Bulletin du travail du P. Camille de la Croix, dont lecture a été donnée à la dernière séance.

M. ANGOT signale : 1° la reproduction dans la revue « Le Pays gallo » d'un moulage de Charette après sa mort ; 2° un article de la même Revue sur les Hôtels-de-Ville de Nantes..

M. Paul SOULLARD nous donne un compte rendu de la découverte, faite au mois de septembre dernier par MM. de Lareinty, d'un trésor au château de Blain. Dans une fosse d'aisances de la tour de l'horloge, on trouva 3.091 pièces de monnaie d'argent aux noms de Henri III, Henri IV et Charles X, roi de la Ligue (Cardinal de Bourbon). Les pièces à ce dernier nom étaient toutes de l'atelier de Nantes. Au fond de la fosse gisaient des ferrures provenant sans doute de la caisse destinée à les contenir. M. P. Soullard, qui doit à la bienveillance de Mme la marquise d'Horschel d'avoir pu faire de ces monnaies un examen attentif, croit que la caisse avait été descendue dans la fosse au moment de la reddition du château de Blain en 1591 ; les pièces ne portent pas de millésime postérieur à cette date. Notre collègue ajoute que, malgré l'importance de ce trésor comme nombre de pièces, il ne renferme pas de types particulièrement rares.

M. SENOT DE LA LONDE exhibe une gravure représentant la bénédiction des locomotives au jour de l'inauguration du chemin de fer de Paris à Nantes en 1852.

Puis il nous entretient d'une visite qu'il a faite au Mans, où abondent les vieilles maisons curieuses. Il eut l'occasion d'y rencontrer un archéologue distingué, M. Singher, créateur d'un musée particulier très intéressant. A son avis, une

excursion au Mans organisée par la Société vaudrait la peine d'être étudiée.

M. l'abbé LESIMPLE exhibe deux volumes de la fin du XVIe siècle et un christ de croix processionnelle en cuivre rouge ; ce christ est très ancien, peut-être du XIIe siècle.

Lectures. — M. le comte DE BERTHOU nous donne lecture d'une étude très détaillée du pays situé le long des routes de Nantes à Clisson.

Commençant par la traversée de Nantes et suivant la route de la rive droite de la Sèvre, il signale tous les points intéressants et les souvenirs historiques de la ligne des Ponts, l'île Feydeau, les chapelles de Bon-Secours et de N.-D. de Crée-Lait, etc. Il nous conduit ensuite vers le hameau de la Jaunaie, la Louée, le Hallay, et retient plus particulièrement notre attention sur le château de la Galissonnière et le Pallet.

Toute cette étude est remarquable par la précision des renseignements fournis et les renvois constants aux ouvrages consultés et aux documents.

M. de Berthou borne sa lecture à l'itinéraire de la rive droite ; une seconde partie aura trait à la route de la rive gauche.

M. Léon MAITRE nous donne ensuite le résultat de ses recherches sur l'architecture de Saint-Aphrodise de Béziers comparée à celle de Déas. Il expose que les travaux de restauration de l'église de Saint-Philbert sont demeurés incomplets et réclame la construction des escaliers nécessaires au service de la plate-forme qui domine la crypte. Les architectes du Gouvernement ont le devoir de combler cette lacune, dit-il, et peuvent s'inspirer des dispositions adoptées ailleurs, par exemple à Saint-Aphrodise de Béziers, église fort ancienne, datée par les épaisses couches de tombeaux dont elle est remplie jusqu'à 2 m. 50 de hauteur. En pratiquant des fouilles, on a constaté que le martyrium était surélevé dans le principe et qu'il présentait comme à Saint-Philbert un grand mur droit percé de deux regards, contre lequel on avait accolé un escalier à double branche, partant de quelques marches placées au milieu sur l'axe. Cette disposition peut être adoptée à Saint-Philbert sans aucun inconvénient.

M. Léon Maître fait remarquer encore que les pélerins ne pénétraient pas dans le martyrium de Saint-Aphrodise, qu'ils tournaient autour de la cella du sarcophage et pouvaient le contempler au moyen d'une petite fenestella ouverte à l'orient, répétée deux autres fois dans la suite des âges. A l'aide de ces témoignages on peut conjecturer que les deux cryptes de Béziers et de Déas sont de la même époque et que les lacunes de la seconde peuvent se combler à l'aide des renseignements fournis par la première.

M. Maitre demande que la Société Archéologique émette un vœu dans le sens qu'il indique. Ce vœu, conformément aux termes du règlement, est renvoyé pour examen au Comité.

M. l'abbé DURVILLE, aidé de curieux documents, nous dépeint la physionomie et le caractère d'un chanoine de Nantes qui fut concurrent de Corneille à l'Académie Française. Jean Balesdens, comme chanoine, ne connaissait guère l'obligation de la résidence au chapitre. Il préferait habiter Paris où, attaché à la personne du chancelier Séguier, il s'occupait surtout de soigner ses intérêts. Esprit médiocre, plus curieux qu'habile, brave homme au demeurant, il aimait ce petit cénacle de gens de lettres où il s'était introduit par faveur.

L'influence de Séguier en fit un académicien, au préjudice de Corneille, qui devait assurément l'être plus tard, mais qui, timide, dépourvu de protecteur et éloigné de Paris, ne disposait pas des moyens de réussir, qui en tous les temps ont toujours été les plus pratiques.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire général,

Antoine VINCENT.

SÉANCE DU MARDI 5 DÉCEMBRE 1905

Présidence de M. le baron de WISMES, Président

Etaient présents : MM. ANGOT, comte DE BERTHOU, BLANCHARD, DU BOIS DE LA PATELLIÈRE, abbé BRAULT, DE BRÈVEDENT, CAILLÉ, CHAILLOU, CHARON, abbé DELANOUE, DORTEL, FURRET, GUICHARD, Dr HALGAN, HOUDET, commandant

LAGRÉE, LEGRAND, abbé LESIMPLE, SENOT DE LA LONDE, DES LYONS, PIED, PINEAU-CHAILLOU, Dr PLANTARD, POUVREAU, Paul SOULLARD, Marcel SOULLARD, DE VEILLECHÈZE, Auguste VIGNARD, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, Antoine VINCENT, Félix VINCENT, baron Gaëtan DE WISMES.

L'Assemblée procède à l'élection de quatre membres du Comité. Les résultats du scrutin secret maintiennent à leur siège MM. Chaillou, Leroux et Claude de Monti de Rezé, et appellent M. Ludovic Cormerais, président de la Commission du Musée Dobrée, à remplacer M. le chanoine Allard, décédé.

M. LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Paul Legrand, élu membre titulaire à l'avant-dernière séance, et que recommandent déjà plusieurs articles archéologiques intéressants, en attendant qu'il fasse paraître bientôt une monographie illustrée de la Gaubretière, commune de la Vendée militaire.

M. CAILLÉ veut bien offrir à la Société son ouvrage sur *Les Poètes nantais sous le second Empire.*

M. LE PRÉSIDENT prononce l'éloge funèbre des collègues que nous avons récemment perdus.

Il nous rappelle que M. l'abbé Pothier, ancien secrétaire de Mgr Fournier, avait été nommé membre honoraire en 1902, à cause de la publication de la vie de l'illustre prélat ; il nous a légué, en mourant, plusieurs objets d'art. M. le chanoine Guillotin de Corson, ancien président de la *Société Archéologique* d'Ille-et-Vilaine, collaborateur actif de plusieurs revues savantes, s'était placé au premier rang des érudits contemporains par ses nombreux et remarquables ouvrages dont les principaux sont : *Pouillé historique du diocèse de Rennes*, — *Les Pardons de Basse-Bretagne* et son travail sur : *Les Grandes Seigneuries de Bretagne*, qui lui valut la médaille d'or à notre concours triennal. — Le comte Alfred de La Tullaye avait quitté Nantes depuis longtemps pour se fixer à Etampes.

M. Henri Le Meignen, membre de la Société depuis le 2 décembre 1873, en fut deux fois président. Il avait fait réimprimer les *Grandes Chroniques d'Alain Bouchart*, avait fondé la Société des Bibliophiles bretons.

Il prit en 1891 une part active à la rédaction du nouveau règlement, fit adopter le vœu pour la conservation de la porte St-Pierre. Esprit vif, alerte, il maniait la plume aussi

bien que la parole. Il sut donner à la Société une très vive impulsion.

M. LE PRÉSIDENT termine son discours en nous parlant de M. Clériceau de la Clériçaye, ancien adjoint au Maire de Nantes. Il s'était presque exclusivement consacré à l'architecture civile. Mort subitement, il a emporté dans la tombe d'unanimes regrets.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le Comité a voté une subvention de 25 francs pour le monument de *Jules Verne*, et il en prend occasion pour féliciter M. l'abbé Durville d'avoir péremptoirement démontré que Jules Verne était né à Nantes.

M. PIED donne lecture d'une inscription qu'il a relevée sur une pierre conservée au presbytère de St-Clément et qui commémore la translation des reliques de saint Julien, martyr, apportées de Rome à Nantes. Notre collègue serait heureux de recevoir des éclaircissements qui permettraient de suppléer au laconisme de cette inscription.

M. CHARON présente une médaille en bronze frappée en 1827 à l'effigie de la Duchesse de Berry, dont nous entretient ensuite M. Senot de la Londe.

C'est une bonne fortune assez rare de pouvoir ajouter à l'histoire les détails inédits que procure la lecture de documents jusqu'ici inconnus. M. Senot de la Londe a eu cette chance, aidé sans doute par son esprit chercheur, et il veut bien nous donner la primeur de ses découvertes, en nous communiquant deux lettres écrites, l'une, au lendemain de l'arrestation de la Duchesse de Berry, par Mlle Louise du Guiny à sa sœur Madame de Chantelou, qui habitait Rennes, l'autre par M. de Chantelou, beau-frère de Mlle du Guiny, à sa mère. Ces lettres nous dépeignent sur le vif l'émotion des témoins oculaires de l'arrestation, et retracent toutes les curieuses circonstances de l'événement.

Cette lecture captivante donne l'occasion à plusieurs de nos collègues de faire part à l'assemblée de souvenirs personnels ou de famille au sujet de la Duchesse de Berry. M. Pouvreau dit avoir su de Mlle de Kersabiec qu'on avait voulu cacher la Princesse dans les combles de la Cathédrale, mais que le curé de St-Pierre s'y était formellement opposé. M. Dortel connaît une famille de paysans qui possède une croix donnée à Sillette Doré par la Duchesse. M. Angot

rapporte que son grand-père, M. Ouvrard, encore vivant, l'a vue se rendre de l'hôtel du Guiny au château, au bras d'un officier, avec une contenance très fière. D'après M. Ouvrard. qui a appris ces détails de la tradition, la Duchesse aurait eu d'autres cachettes, comme rue de la Bâclerie chez une marchande de poissons nommée Marie Bontemps, et rue de la Clavurerie dans la famille de La Roche-Billou.

Nous entendons ensuite la lecture du travail du comte DE BERTHOU sur la description archéologique de la route de Nantes à Clisson (rive gauche). Ce travail servira de préface à un ouvrage sur Clisson, qui sera illustré par M. l'abbé Boutin, vicaire à Oudon. En la docte compagnie de notre collègue, nous quittons Nantes par Dos-d'Ane, où s'élevait depuis 1765 une petite chapelle sur le vocable de N.-D. de Patience et Consolation ; nous franchissons la Sèvre sur le Pont Rousseau terminé en 1842, et qui remplace un pont de bois construit en 1519 et réparé en 1678; au carrefour des routes de Machecoul et de la Rochelle existait, avant 1793, la chapelle de Saint-Eutrope, desservie par un chapelain. Vertou nous rappelle l'antique monastère et la vieille église romane qui ne sont plus. Saint-Fiacre, autrefois Saint-Hilaire du Coin, possède un ancien et curieux bénitier. Dans la vieille église de Monnières, l'archéologue s'arrêtera devant des retables des XVIIe et XVIIIe siècles, un tableau de l'Annonciation offert au XVIIIe siècle par la marquise Barin de La Galissonnière, et trois pierres tombales de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Gorges possède un beau et vaste presbytère du XVIIIe siècle et trois pierres tombales, dont deux probablement de Templiers et l'autre d'un hospitalier. Près de Saint-Lumine de Clisson, on remarque le château de la Courbejollière. — La route, que nous fait suivre cet intéressant travail, entre à Clisson par le faubourg St-Jacques.

L'heure avancée ne permet pas la lecture de deux autres travaux annoncés à l'ordre du jour.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

Le Secrétaire général,

F. BRAULT.

MÉMOIRES

Les Cathédrales de Nantes

LES ORIGINES

Nous écrivions, en 1898, dans une étude sur le château ducal : « Deux antiques monuments frappent de prime abord les regards de tout étranger qui pénètre dans Nantes par le quai de Richebourg : la Cathédrale et le Château, symboles grandioses et saisissants du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel dans les siècles passés ». Ces constructions voisines, dont l'une est embusquée près du fleuve, et dont l'autre, sur le coteau voisin, dresse jusqu'aux nues ses deux tours, semblables à deux ailes immenses, sont, pour emprunter une expression du poète Henri de Bornier « sœurs jumelles de gloire ». Et, comme nous l'avons fait pour le Château, nous avons l'intention d'étudier notre Cathédrale au point de vue historique et architectonique.

Extérieurement, ce monument, salpêtré par les vents de mer et noirci par la poussière de la ville, paraît remonter à la plus haute antiquité. Il n'a cependant pas encore cinq siècles d'existence, et il a été précédé sur le même emplacement par trois autres cathédrales : la première, que consacra saint Félix, était une basilique merveilleuse, si l'on en croit le poète Fortunat et les chroniqueurs ; la seconde fut un monument de transition barbare, dont la crypte, en partie conservée, rappelle les tristesses de l'époque qui la vit fonder ; la troisième, enfin, fut la Cathédrale romane, plus vaste que les précédentes, et témoignant des progrès de la civilisation qui, deux siècles plus tard, donnait l'essor aux temps

modernes. Ces divers monuments avaient eux-mêmes pour ancêtre le petit oratoire de saint Clair et la chapelle qui l'engloba sur le coteau Saint-Similien.

Ces sanctuaires correspondirent au progrès du Christianisme dans notre contrée. D'abord la colonie chrétienne fut obligée de pratiquer son culte secrètement, presque clandestinement, dans cette petite chapelle, en dehors de la cité ; c'est l'époque du martyre de saint Donatien et de saint Rogatien. Puis la tolérance arrive avec le nombre des conversions, et permet l'existence d'un sanctuaire officiel sur le coteau Saint-Similien. Enfin, le moment vient où la population nantaise, convertie tout entière, voulut manifester le triomphe de ses croyances et avoir son église dans le centre de la cité, à l'emplacement même du temple païen qui couronnait le coteau Saint-Pierre actuel ; on a retrouvé, en effet, dans les substructions et la crypte romane de notre Cathédrale une quantité d'ossements de bœufs et de moutons qui proviennent incontestablement des sacrifices d'animaux faits autrefois à cette place en l'honneur des divinités du paganisme.

Lorsque les Romains devinrent les maîtres de notre pays, vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, ces dominateurs du monde apportèrent au peuple conquis par leurs armes, leurs dieux et leur système politique et administratif. Ils choisirent les plus beaux sites pour y élever leurs monuments religieux ou profanes et leurs villas. Le coteau Saint-Similien qui dominait la cité gallo-romaine fut certainement le premier à se couvrir de leurs constructions, et notre savant archiviste, M. Léon Maître, a reconnu, sur son versant, d'importantes substructions dans les fouilles nécessitées par la création de la rue Jeanne-d'Arc. C'est sans doute dans une villa de ce coteau que saint Clair (1), à son

(1) Les hagiographes croient qu'il y a eu deux saints Clair.

arrivée à Nantes, vers la fin du troisième siècle vraisemblablement, enseigna en secret dans un oratoire, la divinité de N.-S. Jésus-Christ et prêcha l'évangile.

Au début du quatrième siècle, l'édit de Constantin (313) permettant aux chrétiens la libre pratique de leur culte, l'un des successeurs de saint Clair dut élever une chapelle sur l'emplacement de l'oratoire.

La construction de l'église Saint-Similien, en 1896, ayant motivé un abaissement de terrain d'environ 3 mètres, permit de retrouver les vestiges de cette première chapelle, formée simplement d'une salle rectangulaire dont les murs épais seulement de $0^{m}50$, avaient leur parement extérieur en petit appareil séparé par des bandes d'un seul rang de briques. Vers l'est était un hémicycle servant d'abside, dont le mur avait $1^{m}50$ d'épaisseur, d'où l'on peut conclure que cet hémicycle était voûté en niche. Un hypocauste a été reconnu sous cette salle qui était dallée de grands carreaux de terre cuite. La charpente en bois supportait une couverture en tuiles plates à rebords. Sur la décoration intérieure, on ne sait rien; mais il n'est peut-être pas sans intérêt de faire remarquer que la nature des enduits en chaux de notre pays facilitait l'exécution de fresques comme celles des catacombes : processions de néophytes ou représentations d'emblèmes religieux.

Les fouilles effectuées ont montré quelle vénération s'attachait à cette première chapelle, car la nef de l'église paroissiale de Saint-Similien, qui l'englobait avec une partie de son cimetière, recouvrait un triple rang de sarcophages superposés. Ces sarcophages étaient presque tous en calcaire des coteaux du voisinage (1); plusieurs avaient leurs couvercles ornés de dessins géométriques

(1) M. Chaillou, qui a comparé le calcaire des sarcophages avec celui de la villa romaine des Cléons qu'il a découverte dans sa propriété, a cru reconnaître leur identité d'origine.

d'une exécution assez primitive. Quelques-uns ont été déposés dans notre musée archéologique.

Au-dessous, étaient incrustées dans le roc plusieurs châsses en plomb, dont deux petites (peut-être celles des propriétaires de la villa et de leurs enfants) ; elles contenaient, outre les ossements décomposés, des fioles de verre et du charbon. Enfin, dans les substructions de l'abside antique, on a trouvé deux énormes blocs de granit : l'un de 1m20 de longueur sur 0m65 de largeur, avait une face creusée en cuvette de 0m05 de profondeur, l'autre avait un caniveau avec conduit d'écoulement. Ces pierres semblaient destinées aux sacrifices antiques. Elles inciteraient à croire que la chapelle du IVe siècle aurait été construite près d'un temple païen ou d'un lieu de sacrifice, à la lisière « d'une forêt profonde, dans laquelle, les fidèles, surpris par les persécuteurs, pouvaient chercher un refuge » (1).

Les persécutions ayant pris fin, plusieurs oratoires furent ouverts dans les divers quartiers de la cité nantaise. A la fin du IVe siècle, l'évêque Didier en établit un dédié à saint Aubin, sur la place Saint-Vincent, et un autre à saint Julien, rue de la Fosse (passage du Commerce) ; l'évêque Léon, vers 430, consacra une chapelle à saint André, hors les murs, sur la rive gauche de l'Erdre. On attribue à Cervinus, à la fin du Ve siècle, la fondation de la chapelle Saint-Clément, et à Kermundus la création de l'oratoire Saint-Saturnin, au port marchand, près la place du Change.

Tous ces oratoires furent installés dans des bâtiments existant, cédés par leurs propriétaires, néophytes ardents de la nouvelle foi. Ils servaient de lieux de réunion pour entendre les prédications et régler les affaires des petites communautés chrétiennes ; chaque quartier tenait à avoir son petit cénacle.

---

(1) *Histoire de la Cathédrale de Nantes*, par M. l'abbé Gaborit, p. 2.

Dans la cité nantaise, enfermée de murailles fortifiées, il est à remarquer que plusieurs de ces oratoires furent établis dans les corps de garde des portes : tels ceux de Saint-Saturnin, de Sainte-Radegonde, de Saint-Laurent, et la chapelle Notre-Dame où, plus tard, Alain Barbe-Torte s'arrêta en entrant dans la ville reconquise, pour remercier la Vierge Marie de sa victoire.

La chapelle du coteau Saint-Similien, la petite Cathédrale, la petite église mère ne brillait probablement pas d'une splendeur particulière, puis elle était en dehors de la cité, à la merci d'un coup de main, et les évêques qui, avec les progrès du christianisme, commençaient à remplacer les gouverneurs, dont ils avaient été d'abord les conseillers, choisirent le point culminant de l'acropole nantaise et l'emplacement du temple païen, près du *Castellum* romain, pour y construire leur église qui, dans la suite, donna son nom au coteau Saint-Pierre.

Cliché appartenant à M. Marcel Grand-Mesnil.

Les Cathédrales disparues

A partir du quatrième siècle, le christianisme à Nantes se déploie au grand jour. Les évêques, successeurs de saint Clair, sortent de la légende et entrent dans l'histoire, c'est Eumère (Evhemerus I), membre en 374 du concile de Valence (Drôme), contemporain de saint Martin de Tours, ce premier prédicateur chrétien du centre de la Gaule au dire de sept évêques de notre région dont Félix ; c'est Desiderius, auteur d'une *Vie de saint Martin de Tours*, il dirigeait encore l'église de Nantes en 453 quand son grand âge l'empêcha d'assister au concile d'Angers, Similien, qui devait être son coadjuteur pendant sa vieillesse, ne lui survécut guère, car Eusèbe, en 461, assistait comme évêque nantais au premier concile de Tours ; c'est Nonnechius mentionné au même titre parmi les membres du concile de Vannes ; c'est Epiphane, membre du concile d'Orléans, en 511, où fut traité l'alliance de l'église chrétienne avec le grand chef des Francs Clovis ; c'est le second Eumère (Evhemerus II), prélat zélé, en relations suivies avec les évêques de Saintes et de Limoges ; il eut l'honneur de fonder la première cathédrale sur le coteau Saint-Pierre ; à sa mort vers 558 les travaux étaient en pleine activité ; c'est enfin Félix que le roi franc Clotaire profitant, pour nous imposer sa domination, de la révolte de son fils Chramme qui s'était réfugié dans notre contrée, institua évêque et gouverneur du pays nantais.

Félix était originaire d'Aquitaine où la civilisation romaine avait laissé de grands souvenirs. Il s'en inspira pour les œuvres qu'il accomplit dans notre ville et qui

lui ont valu notre reconnaissance. Il créa réellement le port nantais du Moyen âge, en creusant le canal qui passe devant la gare d'Orléans et en jetant ainsi la Loire dans le Seil, ruisseau marécageux qui bordait la face sud de notre cité. Il releva aussi le niveau de l'Erdre par l'établissement de la chaussée de Barbin, supprimée en 1887, et, dans les flancs de laquelle, on a retrouvé presque à l'état fossile les énormes poutres qui en formaient l'ossature et supportaient les moulins que la rivière transformée en lac faisait tourner. Enfin, et cette œuvre plus que toutes les autres devait lui tenir au cœur, il fit achever la cathédrale d'Eumère et la consacra, vers 568, sous l'invocation des saints Pierre et Paul avec l'assistance d'Euphronius, évêque de Tours et de ses collègues d'Angers, de Rennes, d'Angoulême, du Mans et de Poitiers.

Voici la description dépouillée de ses images poétiques, que nous a laissé de ce monument un des témoins de la solennité, le poète Fortunat, évêque de Poitiers.

« L'intérieur est composé de trois parties. Il est consacré à Dieu sous l'invocation des saints apôtres Pierre et Paul... Au milieu, s'élance dans les airs une tour de forme carrée et terminée par un dôme... Les voûtes de cet édifice s'élèvent en arc jusqu'au comble... On a peint sur les lambris des animaux auxquels l'art a donné l'apparence de la vie... Lorsque le soleil darde ses rayons sur le toit couvert en étain, il réfléchit une lumière éclatante de blancheur... L'aile droite de l'église fait briller les vertus de saint Hilaire et de saint Martin... L'aile gauche est dédiée à saint Ferréol... »

Albert le Grand (1) nous a donné une description de cette cathédrale. « Elle est curieuse en ce sens, comme le remarque Guépin (2), qu'il fut un temps où nos aïeux

---

(1) Albert le Grand, p. 191-192 (1636).

(2) *Histoire de Nantes* par Guépin, p. 23.

croyaient du temple chrétien tout ce que le père Albert raconte avec une si louable naïveté.

« Ce vaisseau, écrivait-il, était si superbe en sa structure, et si riche en ornements et parures qu'il ne s'en trouvait point de pareil en toute la France. Toutes les parois en dedans estaient revestues d'imaiges et peintures très riches faites à la Mosaïque, la voulte toute azurée semée de grosses estoilles d'or représentait le firmament, tout le bastiment estait couvert de fin estain de Cornouailles insulaire, si clair qu'aux rayons du soleil ou de la lune, il semblait à l'argent. Sur la croisée s'eslevait une haute tour pyramidale, pareille à deux autres qui estaient de part et d'autre du Portail et principale entrée; en ces trois tours, y avait grand nombre de cloches grosses et menues ; les tables d'autel avec leurs colomnes, chapiteaux et autres parures, estaient de marbre poli de diverses couleurs, ayant devant elles, leurs couronnes et phioles d'or, les arcades et voultes estaient enrichies à la Romaine de belles figures paistries de stuc et de plastre, le tout doré d'or ducat, icelles supportées de gros et hauts piliers de marbre. Au milieu du Temple estait posée une grande colonne de marbre laquelle supportait un crucifix d'or massif, dont la ceinture estait d'un riche drap tout greslé et battu de pierreries d'un prix inestimable et au dessus pendait une grosse chaisne d'argent tenant à la voulte. Un peu plus bas y avait une autre colomne de marbre sur laquelle estait une grosse escarboucle, laquelle (selon le naturel de cette pierre) rendait une clarté admirable la nuict. Le pavé qui estait de marbre, apportait un merveilleux contentement aux regardans, pour l'agréable variété des couleurs dont il estait riolé. Les calices, croix, piscines, orceux, chandelliers, et tous les autres vaisseaux députez au service de ce sainct lieu, estaient d'or ou d'argent. Les chasubles, chappes et autres ornements estaient des plus précieuses estoffes qui se pouvaient trouver.

» A ces ornements et décorations, S. Félix en adjousta, dit Albert le Grand, de plus précieuses qui furent les reliques des Apostres S. Pierre et S. Paul, et de plusieurs autres saincts qu'il avait fait apporter de Rome et ailleurs, et entr'autres celles des Saincts Martin, archevêque de Tours, et de Sainct Hilaire, évesque de Poitiers, et de S. Ferréol, prestre de Besançon; martyr (comme porte l'inventaire de l'église de Nantes) lesquelles enchassées en riches chasses d'argent semées de pierreries, il déposa en son Eglise, et au défi des statuts du concile de Tours, il mist au milieu du grand autel une tour, ou tabernacle d'argent, pour y poser le précieux corps de Jésus-Christ. »

Que faut-il retenir de cette pompeuse description? Pour éclairer la nuit des âges lointains, il faudrait une escarboucle plus merveilleuse que celle de la Cathédrale d'Eumère et de Félix. Il ne reste de cette église qu'un chapiteau de marbre blanc de style composite et un tronçon de colonne au fût cannelé en spirale. Ces objets aujourd'hui conservés dans notre Musée d'archéologie formaient peut-être le piédestal portant le crucifix d'or massif. Ce monument d'ailleurs devait avoir ses murs, piliers et arceaux en maçonnerie ordinaire avec revêtements décoratifs, car sa démolition aux onzième et douzième siècles ne fournit aucuns matériaux de luxe pour la construction de la Cathédrale romane. Ses plafonds étaient sûrement en charpente et menuiserie ; s'il en avait été autrement, la poussée et le poids des voûtes en pierres auraient exigé des murs d'une épaisseur considérable ; puis, les Normands n'auraient pu en incendier la toiture, comme ils le firent en 919.

Cette basilique, néanmoins superbe pour l'époque, permit d'augmenter la splendeur des cérémonies religieuses, et Félix, prélat de goûts raffinés, ne dut pas manquer de les rendre plus éclatantes, elles devaient, dans sa pensée, frapper l'esprit du peuple et le détacher des pratiques païennes encore existantes, comme

il en fit lui-même la remarque dans un concile tenu à Tours : « La fausse religion des anciens païens, disait-il en parlant de notre Bretagne, n'y était encores du tout estaincte et abolie en ce temps. Car il se trouvait des chrétiens si pervers et meslez qu'ils célébraient le premier jour de janvier en l'honneur du dieu Janus, à la fête de la chaire S. Pierre, mettoient et offroient sur les tombes des décédez grand nombre de viandes, et souvent après avoir ouy le service divin de nostre religion, se transportoient aux lieux, arbres, pierres et fontaines dédiées à la folle superstitution des Gentils et là mangeoient des viandes consacrées aux idoles (1). »

Saint Félix mourut à Nantes, vers 606, et fut inhumé dans sa Cathédrale. L'église de Nantes continua d'être administrée par ses pieux successeurs sous la protection des rois francs et en particulier sous celle de Charlemagne dont le neveu Roland commandait les marches de Bretagne. Mais elle ne devait pas être toujours à l'abri de la désolation et de l'infortune. Nulle entente ne régnait entre les grands chefs bretons, et les pirates normands, profitant de leurs dissensions et alléchés par l'espoir du butin, ne tardèrent pas à paraître. Les moines d'Aindre s'enfuirent à leur approche et emportèrent dans notre ville ce qu'ils avaient de plus précieux dans leur abbaye. Les Normands s'élancèrent à leur poursuite. Le 24 juin 843, jour de la fête de St Jean-Baptiste, la population nantaise était accourue à la Cathédrale où l'évêque Gohard, assisté de son clergé, officiait pontificalement. Soudain les Normands pénétrèrent dans Nantes qu'ils commencèrent à piller et arrivèrent à l'église dont ils brisèrent les portes. Ils massacrèrent les gens qui leur barraient le chemin de l'autel enrichi des ornements sacrés et, après avoir

(1) D'Argentré. *Histoire de Bretagne*, p. 51 *bis* (1588).

« forcé les chanceaux (1) » du chœur, se ruèrent sur le pontife Gohard qui célébrait la sainte messe et lui tranchèrent la tête au moment où il prononçait les paroles de la Préface *Sursum Corda* : Elevons les cœurs.

« Après qu'ils eurent tué le Sainct Evesque, dit Albert le Grand (2), ils en firent de mesme des Chanoines, Prestres, Moynes et Choristes, pillèrent le riche thrésor de l'Église de Sainct-Pierre, avec toute l'argenterie et ornements du Monastère d'Aindre, puis ils mirent le feu à ce superbe vaisseau, et sur le soir se retirèrent en leurs navires, entraînant plusieurs captifs et un grand butin. »

Cette première incursion des Normands ne fut qu'un guet-apens de pirates, profitant d'un relâchement de surveillance pendant un jour de grande fête pour procéder à un pillage rapide et s'enfuir aussitôt après. Il est certain que la ville avait été peu atteinte par cette surprise, imputée alors à la vengeance de Lambert, gouverneur chassé de Nantes. La cathédrale elle-même ne souffrit que dans ses légers ouvrages, puisqu'elle put être consacrée à nouveau trois mois après par Suzan, évêque de Vannes.

A cette époque la contrée nantaise limitée par la Vilaine et la Loire ne faisait pas partie de la Bretagne. Elle était à la merci des guerriers turbulents auxquels le hasard des combats donnait ou enlevait le pouvoir. Nominoé, l'un des principaux chefs bretons, s'en empara et chassa les Normands qui la traitaient en pays conquis. Il se fit ensuite nommer roi de Bretagne par une réunion de prélats acquis à sa cause. Actard, évêque de Nantes, qui lui résistait, fut banni en 850. Gislard le remplaça pendant une année. Mais Nominoé étant mort, son fils Erispoé, prince puissant et juste estimé des Bretons et bon voisin pour le roi de France, Charles le Chauve, rétablit Actard en 852.

---

(1) *Cancel* ou chancel, d'où chanceaux, lat. *Cancelli*, barreaux, c'est la balustrade clôturant le sanctuaire.

(2) Albert le Grand, p. 159.

Cet évêque usa des bonnes dispositions de son souverain pour guérir les plaies de l'église de Nantes en lui rendant ses privilèges anciens et en les augmentant de ressources nouvelles.

Son successeur Hermengarius fit don à la Cathédrale « d'une portion de la vraye croix de nostre Sauveur et d'un floquet du poil des Apostres sainct Pierre et sainct Paul, le tout enchassé en argent ». Les Nantais, estimant ces insignes reliques une garantie de salut et de paix, s'en montrèrent reconnaissants envers cet évêque, qui fut inhumé en l'église St Donatien dans un sépulcre de marbre, vers 880.

Cependant les invasions normandes ne tardèrent pas à recommencer. A l'une d'elle, en 886, l'évêque Lauderinus craignant le sort de S. Gohard s'enfuit à Angers avec son clergé et les objets précieux de son église. Il en revint quand Alain le Grand eut mis en fuite les Normands et fortifié la demeure épiscopale. L'enceinte de la ville avait été en partie démantelée par les nombreux assauts qu'elle avait subie, cependant la citadelle romaine existait encore : sentinelle avancée, elle dominait la ville entière et ses environs, sa haute tour se dressait à l'emplacement du grand escalier actuel de la Cathédrale.

Vers 897, Fulcherius ou Foucher, prélat prudent et de bon conseil, succéda à Lauderanus. Il comprit qu'il était impossible matériellement à la population nantaise appauvrie et réduite par les invasions de réparer les murs et fortifications de la ville, et il se contenta de fermer le quartier de la Cathédrale par des douves et talus derrière lesquels le peuple et le clergé pussent se réfugier à la première alerte. Cette sorte d'oppidum était défendu au nord, à l'est et au midi par la muraille gallo-romaine ; du côté de la ville, les douves fortifiées de Fulcherius, partaient de la tour du Trépied entre les rues Royale, Ogée et du Refuge, suivaient les rues Saint-Denis et des Carmélites où elles rejoignaient la muraille

Est de la ville, englobant ainsi toute la partie de la cité d'où les anciens statuts du chapitre défendaient aux Chanoines de sortir sans être accompagnés d'un serviteur ou d'un clerc. Cette douve a été retrouvée lors de la fondation des maisons entre les rues des Carmélites et de Strasbourg.

A cette époque, les casernes romaines existaient encore le long de l'enceinte Nord, actuellement quartier de la place Saint-Jean et communiquaient avec les dépendances de l'évêché occupant l'intervalle compris entre la Cathédrale et la courtine Nord. Une porte située à l'intersection des rues de Strabourg et Garde-Dieu, donnait accès sur la prairie que bordait l'Erdre, et qui servait de champ de manœuvres. De là, on atteignait directement le coteau Saint-Similien en traversant une digue avec moulins appelée plus tard la levée Coutant qui donnait accès au chemin montant du Bourgneuf.

Alain le Grand étant mort, les Normands, délivrés de la crainte que leur inspirait ce guerrier redoutable, vinrent de nouveau assiéger Nantes en 919. A leur approche les habitants s'étaient réfugiés dans l'enceinte fortifiée. Ils s'y défendirent valeureusement pendant tout un jour. Le soleil couché, les Normands s'en retournèrent à leurs vaisseaux. Les Nantais jugèrent alors prudent de s'enfuir pendant la nuit avec les ornements de l'Eglise et les objets les plus précieux. Le lendemain, les Normands pénétrèrent dans l'oppidum désert, mais, le butin leur échappant, leur fureur retomba sur la Cathédrale. Ils en incendièrent les lambris et la toiture. Puis, ils rompirent les fortifications et mirent Nantes à sac ; ils en demeurèrent maîtres vingt années. Seuls de pauvres hères, n'ayant rien à perdre et vivant indifférents à ce qui se passait autour d'eux, restèrent dans la ville en ruines.

Après ce laps de temps, Alain Barbe-Torte, petit-fils d'Alain le Grand, revint d'Angleterre, réussit à chasser les Normands de presque toute la Bretagne, et se présenta

devant Nantes au milieu de l'année 940. A la tête d'un petit corps d'élite, il leur livra bataille aux portes de la ville dans le pré-nian, situé au bas du coteau Saint-Nicolas. Une chronique du onzième siècle citée par Merlet nous raconte la résistance opiniatre, la défaite et la fuite des Normands sur leurs nefs après la victoire obtenue par Alain, grâce à « l'aide de la benoiste Vierge-Marie, mère de Notre Seigneur qui, pour le rafraischir luy et ses chevaliers pendant le combat, ouvrit à son vouloir une fontaine qui est encore appelée la Fontaine Sainte-Marie ». (1)

Alain vainqueur leva son camp établi sur le coteau Saint-Similien, il descendit par le chemin du Bourgneuf dont nous avons parlé plus haut, rentra dans Nantes avec ses braves, et s'arrêtant au premier oratoire rencontré, il remercia Dieu et la Vierge Marie de leur intervention miraculeuse pendant la bataille.

C'est sur l'emplacement de cet oratoire qu'il fit vœu de bâtir une chapelle dédiée à la mère du Christ. Telle fut l'origine du monument si connu de nos arrières grands-pères sous le nom de Collégiale de Notre-Dame, et situé à l'endroit qu'occupe la place Dumoustier.

Alain confia l'administration de l'évêché à Octro, évêque de Saint-Pol de Léon et le chargea du soin de réparer la Cathédrale qui, recouverte, dura encore plus d'un siècle.

En même temps, on répara aussi l'enceinte de l'acropole nantaise et la tour du Castellum romain, dont les logis furent mis en état de recevoir Alain Barbe-Torte, qui fit de notre ville le siège du gouvernement de Bretagne.

Au cours des travaux de la Cathédrale, Octro avait fait démolir la tour centrale qui menaçait ruine, et quelque temps après, ayant eu des démélés avec le duc, il renonçait à l'évêché de Nantes.

---

(1) Rue Paré actuelle.

La malignité publique s'empara de ces événements. « En cettuy temps, écrit Lebaud qui s'en est fait l'écho, Hoctron fit démolir une tour qui encores estait demourée des anciens édifices de ceste église pour la convoitise d'une pomme dorée dont il fut moqué et desprisé par ledict duc Alain et par honte délaissa l'évêché de Nantes et s'en retourna à Saint Paul de Léon où premier il avait été ordonné. »

Alain avait divisé en trois parts la ville et ses péages, s'adjugeant la première, donnant la seconde aux seigneurs qui l'avait aidé dans sa conquête et la troisième à l'évêque. Cette dernière part constitua le fief des Regaires. Il comprenait la partie adossée à la courtine nord de la cité et la campagne comprise entre la Loire et l'Erdre jusqu'au bourg du Temple. Son revenu n'était pas bien considérable, et malgré la bonne volonté des successeurs d'Octro les travaux qu'ils firent exécuter à la Cathédrale n'arrivèrent pas à lui rendre son premier éclat. La solidité de cet édifice laissait d'ailleurs à désirer, et son étendue n'était plus suffisante pour les nécessités du culte. Aussi le besoin de la reconstruire ne tarda-t-il pas à s'imposer.

Un événement favorable se produisit, en 980, après la mort de Hoël, fils et successeur d'Alain Barbe-Torte. Son frère Guérech, qui venait d'être nommé évêque de Nantes, lui succéda, il devint donc à la fois comte et évêque, malgré l'inimitié de ses voisins qui l'empêchaient de se rendre à Tours pour y être sacré. Il continua à recevoir pendant les sept années de son règne les revenus de l'évêché de Nantes qu'il employa à la reconstruction de sa Cathédrale. Travers dit « qu'il la fit rebâtir dès ses fondements » nonobstant la misère de l'époque et l'approche de l'an mil que l'on croyait être celui de la fin du monde.

La cathédrale d'Eumère et de Félix était trop vénérée pour que l'on songeât à la reconstruire sur un autre emplacement. Les plans furent conçus de façon à procéder

à son agrandissement sans la détruire. Dans ce but on projeta d'exécuter vers l'est un chevet complet.

Saint Gohard massacré dans sa cathédrale et honoré comme martyr, était le protecteur indiqué de la nouvelle église, et la construction d'une crypte fut décidée pour recevoir son sarcophage. La basilique gallo-romaine avait son abside à l'extrême limite du rocher, et des fondations profondes étaient nécessaires pour la construction du nouveau chevet, ce qui explique l'importance extraordinaire de cette crypte qui constitua une véritable église souterraine (1).

La crypte romane fut probablement la seule partie de la cathédrale exécutée par Guérech. Elle était de construction grossière. Pas une pierre de taille digne de ce nom ! Quatre fûts de colonnes de granit très frustes semblant provenir de monuments antiques !

Des assises complétées ou régularisées avec de vieilles tuiles et carreaux d'origine romaine ! Un dallage de même nature et des voûtes en pierres schisteuses ! Toutes les maçonneries étaient enduites de mortier de chaux sans aucune trace de décoration.

Dans cette crypte, bâtie d'ailleurs solidement malgré tant de matériaux disparates et vulgaires, les absidioles étaient voûtées en niche, les déambulatoires avaient des voûtes d'arête séparées par des arcs doubleaux saillants en granit reposant sur les chapiteaux des colonnettes engagées, le martyrium central avait aussi des voûtes d'arête, mais sans arcs doubleaux. Les piles et colonnettes adossées autour du martyrium reposaient sur un banc peu élevé qui entourait cette partie centrale sans

---

(1) De tout temps l'établissement de vastes cryptes a été motivé par les mêmes dispositions naturelles. Pour ne citer que les plus récentes et les plus connues, mentionnons la grande crypte moderne de notre cathédrale, puis celles de de Saint-Laurent-sur-Sèvre, œuvre de M. Fraboulet, et de Saint-Julien-de-Vouvantes, œuvre de M. Bougoüin.

s'interrompre même devant les portes. Des fenêtres étroites comme des meurtrières éclairaient cette crypte et pouvaient servir aussi pour la défendre. L'escalier unique était placé an sud et clos par une porte dont les gonds sont encore visibles. Le martyrium pouvait aussi être fermé par des panneaux mobiles spéciaux à ses deux portes et retenus par une barre de bois glissant dans un conduit horizontal ménagé dans la maçonnerie.

Cette crypte était dallée de grands carreaux de terre cuite ayant 0^m27 et 0^m34 de côtés et 0^m04 centimètres d'épaisseur. Un carrelage plus petit était disposé en losange dans la chapelle absidiale centrale. (1)

Il nous reste de cette vénérable crypte, le martyrium, les parties Est et Sud du déambulatoire, l'amorce de la chapelle absidiale centrale et l'absidiole voisine. Cet ensemble dérasé au niveau de la naissance des voûtes a été recouvert par un plafond formé de poutres en fer avec voûtes plates en briques afin de supporter le chœur actuel.

En 990, Conan devint comte de Nantes, il abandonna à Auriscandus, évêque de Vannes, tranféré à Nantes, le vieux palais romain et fit construire en dehors de l'angle Sud-Ouest de la cité le château du Bouffay, spécimen de la pauvreté et de la barbarie d'une époque où il fallait avant tout construire vite plutôt que bien. Lors de sa démolition, on retrouva enfouis dans ses maçonneries des matériaux sculptés provenant des édifices romains détruits par les Normands dans le quartier du port et notamment la frise représentant un combat d'amazones conservée par notre Musée d'Archéologie.

Dans la crypte de la Cathédrale aucun débris de ce genre n'a été trouvé. Il n'y avait plus de monuments antiques à détruire sur cet emplacement et la vieille basilique elle-même ne pouvait en offrir.

---

(1) Tous ces renseignements ressortent du rapport adressé au Ministre des Cultes, le 20 avril 1886, par M. Sauvageot, architecte diocésain.

La rivalité des ducs d'Anjou et de Bretagne troubla les dernières années du xe siècle, autant que la crainte de la fin du monde, mais ces discordes sanglantes cessèrent, l'an mil passa sans incident et les peuples délivrés de leur terreur reprirent confiance dans l'avenir.

Gaultier, noble chevalier de la cour bretonne, était alors évêque de Nantes et tout puissant dans notre cité par suite de la minorité du jeune duc Budic ; il fit continuer les travaux de la cathédrale et construire le chevet rustique avec une hâte qui explique sa ruine rapide au siècle suivant.

Ce chevet avait naturellement même disposition que la crypte qui lui servait de soubassement, il n'était guère plus éclairé et son dallage s'élevait à 2^m^40 au-dessus de la première cathédrale.

Vers 1040, Gaultier mourut après avoir désigné son fils Budic (1) pour lui succéder. Il portait le même nom que le duc. Il fit ajouter au chevet les deux transepts : celui du Nord qui reliait le chœur à l'évêché, subsista jusqu'en 1837, et fut démoli sans que nul témoin oculaire n'en ait gardé le souvenir : une brève description du docteur Guépin dans son *Histoire de Nantes,* deux dessins trop fantaisistes de Hawke et un rapport (1) que Mérimée publia en 1837 sont les seuls documents qui nous restent sur cette œuvre dont la disparition est si récente. Ce fait prouve la nécessité de recueillir lorsqu'il en est temps encore les souvenirs du passé et de ne pas les laisser s'évanouir de la mémoire des hommes. (2)

---

(1) Il devait avoir eu ce fils avant d'entrer dans les ordres, car conformément à la tradition apostolique de l'église primitive, l'église catholique a toujours condamné le mariage des prêtres, les conciles de Latran et de Trente ont prononcé l'anathème contre ceux qui professent l'opinion contraire.

(2) Notre musée archéologique possède, sous le faux nom d'église St Vincent, une gravure de Dubern qui figure l'intérieur de ce débris.

Comme le chevet, le transept avait deux étages dont les trois voûtes d'arête séparées par des arcs doubleaux retombaient sur des colonnes de granit engagées dans les murs tel que cela existait dans la crypte. L'étage supérieur communiquait avec cette crypte, mais ses voûtes avaient une plus grande élévation. Sa première travée conservait un pan de muraille de la basilique antérieure. On avait tenu a conserver dans le nouvel édifice ce reste vénéré, souvenir probable de l'autel devant lequel saint Gohard avait été massacré deux siècles auparavant.

Prosper Mérimée constate l'existence de ce vestige antique, il en décrit ses parements en pierres cubiques dont les assises multiples alternaient avec les bandeaux en briques, si caractéristiques dans les monuments gallo-romains.

A cet étage les fenêtres étaient très petites, sans encadrement et les chapitaux des colonnes de forme cubique sans ornement.

L'étage supérieur avait les mêmes dispositions, mais une hauteur plus grande, puisqu'elle égalait celle du chevet. Ses chapiteaux étaient sculptés et ses croisées jumellées du côté ouest étaient encadrées de colonnettes portant des archivoltes bien décorées pour l'époque.

Une galerie extérieure réunissait les bâtiments de l'évêché.

Le transept sud devait ressembler à celui du nord, mais sa longueur était moindre, il renfermait l'escalier descendant à la crypte et communiquait aussi avec le cloître, dont les derniers vestiges disparurent au XVIIe siècle.

L'ensemble du chevet était couronné d'un crénelage, la partie cintrée joignait la muraille d'enceinte que perçait l'absidiole centrale formant une tour supplémentaire avec double enveloppe crénelée qui continuait le chemin de ronde de la courtine.

Son intérieur réuni aux trois nefs conservées de l'ancienne basilique constituait une église complète bien suffisante pour les besoins du culte, les cérémonies religieuses s'y déroulaient impressionnantes, dans le chœur élevé en amphithéâtre d'aspect massif et sombre, dont le soubassement ajouré laissait apercevoir les mystérieuses profondeurs de la crypte vénérée.

Les moines constructeurs des couvents de la vallée de la Loire dirigèrent ces constructions ; l'histoire a conservé le nom de deux d'entre eux : Hervé et Vulgrin ; Hervé fut certainement le plus illustre de nos maîtres d'œuvres des xe et xie siècles ; on lui attribue le prieuré

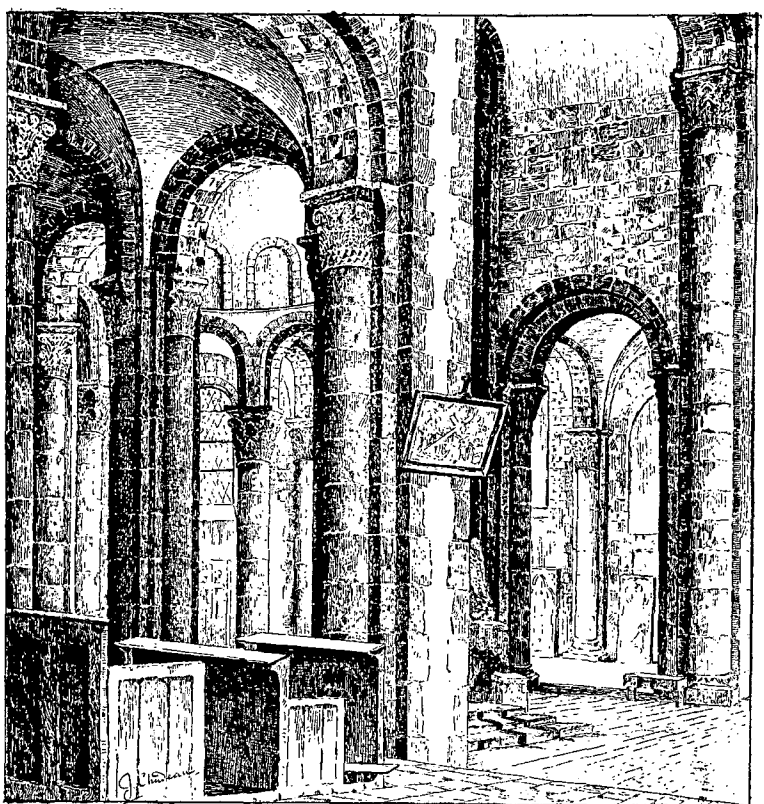

ABBAYE de St GILDAS de RHUYS

de St-Gildas-de-Rhuys, dont l'église fondée en 1010 et consacrée en 1032 rappelle par son chevet celui de la première cathédrale romane ; Vulgrin qui, devenu vers 1050, abbé de St-Serge à Angers, édifia son église romane et qui devenu évêque du Mans, cinq ans après, fit commencer la nef de la cathédrale de sa ville épiscopale.

Les monastères de Fontrevrault, Marmoutiers et St-Florent-lez-Saumur exerçaient alors une grande influence sur notre cité, desservant les principales paroisses et possèdant de nombreux logis et entrepôts dans le quartier du port ; les comtes de Nantes leur avaient concédé plusieurs privilèges et le chapitre épiscopal les avait en grande estime ; les ressources dont ils disposaient permirent la construction de notre troisième cathédrale, si remarquable par la pureté de son style roman.

Bénédict, sorti de l'un de ces monastères (1) pour devenir évêque de Nantes, eut naturellement recours aux moines avec lesquels il avait vécu pour faire les plans de cette grande œuvre, que son successeur Brice Robert mit à exécution après la démolition complète des vieilles nefs de la Basilique de saint Félix, que tous les étaiements ne suffisaient plus à soutenir, comme le constatent plusieurs actes de la fin du XIe siècle passés suivant l'usage devant le portail de la vieille Cathédrale.

La nouvelle nef dont les piles adossées de colonnes étaient construites en granit taillé comprenait trois travées voûtées de coupoles semblables à celle de l'église

---

(1) Cet évêque ajoutait à son titre celui de prieur de Quimperlé où il fit reconstruire le chevet de l'église Sainte-Croix avec sa crypte à trois nefs dont la maçonnerie et la décoration indiquent qu'elle fut construite bien postérieurement à notre crypte, tandis que les détails romano-byzantins rappellent beaucoup le chevet roman de notre Cathédrale.

abbatiale de Fontevrault consacrée en août 1119 par le pape Calixte (1).

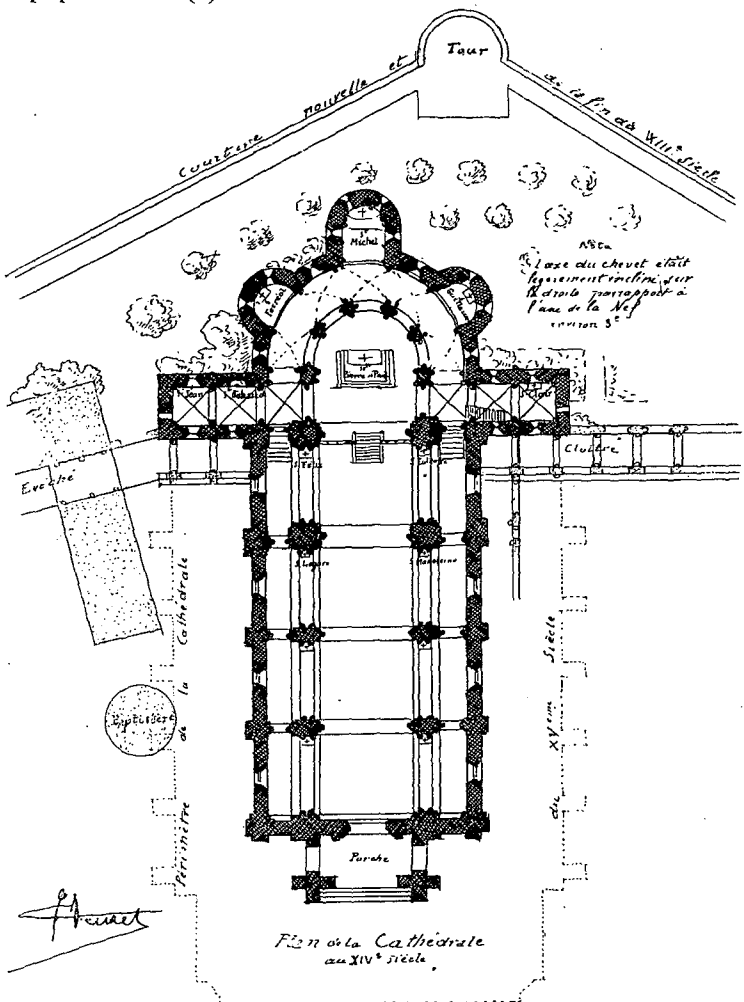

(1) Ce système a laissé un exemple près Bari (Italie) dans la Cathédrale de Canossa construite dans les premières années du XIe siècle. Le duc d'Anjou, revenant de Terre Sainte, dut la voir et emmener avec lui des constructeurs italiens qui exécutèrent les monuments semblables de la vallée de la Loire, car l'église de Saint-Florent-lès-Saumur élevée en 1030 était voûtée de berceaux suivant le vieux style romain.

Ces coupoles hémisphériques découpées par les grands arcs doubleaux de chaque travée avait plus de grâce que la voûte de même nature que nous avons connu sur le transept dont la travée n'avait pu être équarrie comme les autres par suite de manque de place. Cette travée fut la dernière construite, les quatre énormes piles dont plusieurs blocs de granit avaient 1 m 30 de longueur sur 0 m 60 de hauteur montraient la puissance des moyens de construire de l'époque. Cette forte base était nécessaire pour supporter une haute tour destinée à servir de clocher en même temps que de donjon pour remplacer celui du *Castellum* romain très vieux et dont l'emplacement était indispensable pour l'édification du palais épiscopal. Au-dessus des faîtages de la Cathédrale cette tour avait un étage d'arcatures et se terminait par un comble pyramidal recouvert d'ardoises.

Cette tour fut achevée à la fin du douzième siècle, puis l'évêque Geoffroy ordonna la reconstruction de l'abside qui non seulement n'était plus en rapport avec les nouvelles œuvres, mais était absolument ébranlée par la poussée de ses lourdes voûtes et l'exécution des derniers travaux.

Dans la nouvelle abside plus légère et mieux éclairée, le chœur fut séparé du déambulatoire par des arcatures reposant alternativement sur des piles et sur des colonnettes isolées.

Les détails relevés et conservés par M. Boismen, ancien architecte diocésain ont permis de constater que des archivoltes ornées à la façon byzantine complétèrent la décoration.

Plusieurs dessins nous ont aussi conservé le souvenir du chœur de sa voûte en berceau sur les deux premières travées, de ses deux gros arcs doubleaux, et de sa partie circulaire voûtée en demi-coupole, mais divisée en trois compartiments triangulaires par des arcs en ogive, première manifestation d'un style qui devait briller d'un si vif éclat.

Geoffroy pendant son épiscopat 1196-1216 fit complétement achever notre troisième Cathédrale. Les chroniques rapportent qu'il la fit paver et en orna les parements. C'est à lui qu'il faut aussi attribuer le porche d'entrée dont fait mention une charte de l'abbaye de Buzai datée de juillet 1201. Quelle était la composition de cette façade? nous l'ignorons, mais il est probable qu'elle se composait d'une suite d'arcatures sur colonnettes, telle que certains monuments de la même époque nous en offrent des exemples.

Le grand élan religieux du XIe siècle continuait à agrandir les ordres monastiques, à se multiplier. Les moines de Marmoutiers avaient fondé en 1108 l'abbaye bénédictine de Saint-Jacques dont la chapelle restaurée est devenue l'une de nos église paroissiales. Le duc Conan favorisa, en 1125, la création d'une aumônerie dont la chapelle se voyait encore en 1855 à l'entrée du pont de la Madeleine, il la gratifia des revenus du péage des ponts mais avec charge de leur entretien. L'établissement des templiers sur le pré-nian date de 1141, leur chapelle transformée plus tard en entrepôt subsista jusqu'à l'ouverture de la rue d'Orléans, en 1838.

Les Jacobins s'établirent en 1227 sur la berge du port dans la propriété que le duc Pierre de Dreux avait donnée à son beau-frère, André de Vitré. Presque à la même époque les cordeliers se fixèrent dans la partie nord de la cité, la muraille antique servant de base à leur chapelle a été conservée, grâce à cette circonstance, dans l'enclos du couvent du Refuge. C'est la colonie espagnole de Nantes, alors, semble-t-il, à la tête du commerce maritime, qui procéda à leur établissement; ils célébrèrent d'abord leurs offices dans la chapelle absidiale de Saint-Michel à la Cathédrale, consacrée à leur intention par l'évêque Henri en 1232.

Au commencement du siècle suivant, les Carmes furent appelés à Nantes par le comte Thibaud de Rochefort qui les logea dans son bel hôtel de la rue

Saint-Vincent avant de leur donner pour y fonder leur couvent une propriété située entre la rue du Moulin et l'enceinte antique.

Cette profusion d'établissements religieux réduisait singulièrement l'espace dans la vieille cité nantaise, dont le pourtour s'était couvert d'habitations que les comtes de Nantes songèrent à englober dans une nouvelle enceinte.

Guy de Thouars fut le promoteur de ce grand projet mis à exécution par son successeur Pierre de Dreux avec une vigueur souvent préjudiciable à ses sujets.

La courtine Est fut d'abord seule modifiée. Sa porte dite de la Trésorerie, qui par la rue Saint-Laurent (aujourd'hui impasse), donnait accès à la voie extérieure, fut fermée et remplacée par la porte que Guy de Thouars ouvrit au nord du palais épiscopal.

Depuis quelques années les substructions en sont apparentes ; sa largeur était seulement de 2 m 25, elle était couverte sur une longueur de 9 mètres et flanquée de deux tours avec pont-levis précédé d'une barbacane. Ces travaux absorbèrent les restes des monuments antiques qui existaient sur l'emplacement de cette voie nouvelle.

Le quartier des regaires se trouva séparé de l'évêché, mais en compensation la fermeture de l'ancienne porte permit de réunir aux alentours de la Cathédrale tout le versant du coteau jusqu'au château de la Tour-Neuve.

De ce côté tout allait bien, mais ailleurs les empiètements de la nouvelle enceinte motivèrent de nombreux conflits, car les propriétés du clergé occupaient une grande partie de son parcours. Les querelles entre le comte et l'évêque remplirent les annales du treizième siècle.

Un incendie, qui détruisit les habitations du Bourgneuf longeant l'Erdre, fut attribué aux partisans du comte de Nantes, et l'évêque Etienne excommunia Pierre de

Dreux et ses officiers. Cette punition étant restée inefficace, il prononça l'interdiction du culte pour tous les habitants de Nantes, qui n'étaient pour rien dans l'affaire.

A la fin de 1217, dans la Cathédrale tendue de noir et dont les cloches tintaient le glas, l'évêque fulmina du haut de la chaire ses terrifiantes malédictions ; le clergé dépouilla les autels de leurs ornements et les tabernacles de leur dépôt sacré.

Toutes les églises paroissiales fermèrent leurs portes. Seuls les religieux conventuels administrèrent les sacrements, mais cette faculté leur fut bientôt enlevée.

Pierre de Dreux, que l'on n'appelait plus que Mau-Clerc, ne céda pas, il continua d'élever de nouvelles courtines dans le lit même de l'Erdre retréci, bientôt elles traversèrent la rivière. Une muraille flanquée d'un escalier s'éleva jusqu'à la porte Sauvetout puis, se retournant à angle droit, descendit vers la Loire en englobant la paroisse Saint-Nicolas dite le Bourg-Main.

Le pape et le roi de France, s'étaient souvent efforcés d'apaiser ces querelles qui durèrent une douzaine d'années. Puis le comte et l'évêque se firent de mutuelles concessions et adoptèrent des conventions amiables pour la continuation des travaux.

Au milieu du treizième siècle, la Cathédrale romane était dans toute sa splendeur, elle comptait une douzaine d'autels ornés de riches décorations dues aux libéralités des fidèles, et de nombreuses statues habillées d'étoffes brillantes, tel que l'usage s'en est conservé dans les pays latins et dans quelques paroisses de notre Bretagne.

Le chœur surélevé par suite de l'existence de la crypte était fermé par une clôture ajourée en charpente avec porte à deux vantaux couronnée d'un jubé formant galerie. Ce jubé portait l'orgue et la tribune des chantres. A chaque extrémité de la clôture étaient adossés aux gros piliers du transept, l'autel de Saint-Eutrope au nord et celui de Saint-Félix au midi.

Sur les deux autres maîtresses piles, du côté de la nef, s'appuyaient les autels de Saint-Lazare et de Sainte-Madeleine ; le bras droit du transept était consacré à Saint-Clair.

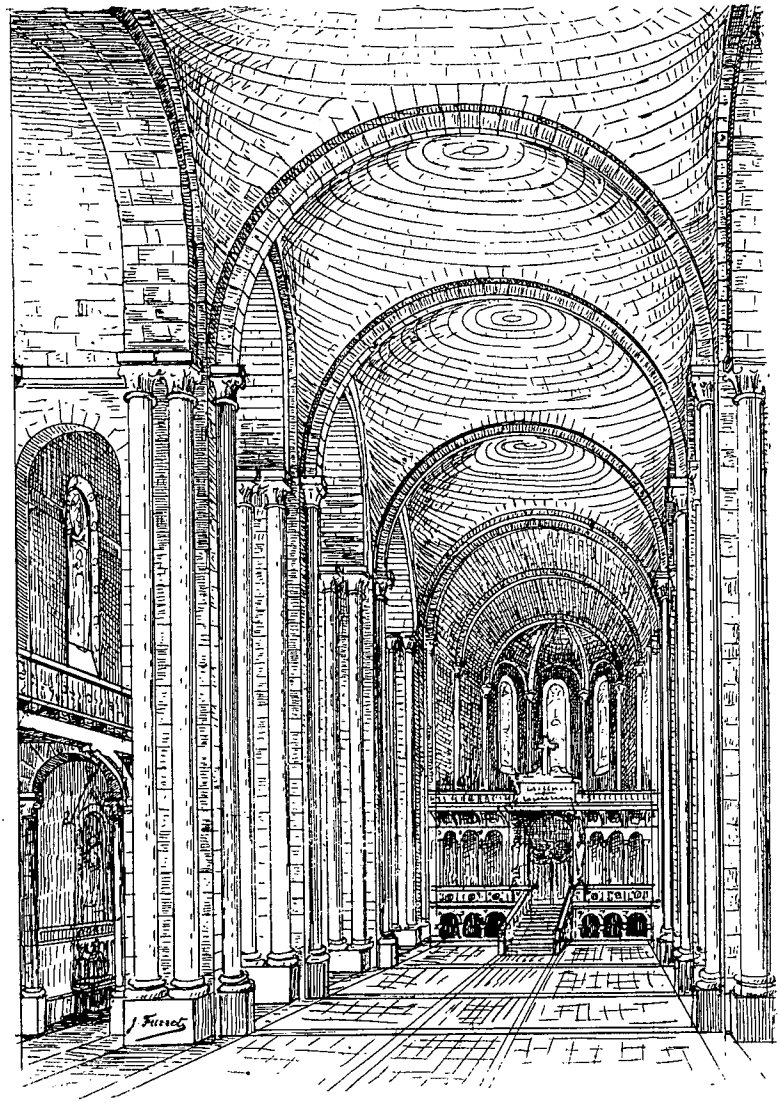

Reconstitution de la Cathédrale romane au XIIIe siècle

Le transept opposé abritait d'antiques vestiges, et l'autel paroissial dédié à Saint-Jean-Baptiste.

Dans chacune des travées de la nef, des bourgeois opulents avaient certainement fait élever des autels aux saints patrons dont ils espéraient la protection.

La Cathédrale, ainsi sanctifiée, devenait une sorte de grand reliquaire conservant les tombes des prélats qui l'avaient le plus aimée.

A la fin du quatorzième siècle, le pèlerin qui la visitait voyait avec un sentiment de religieux respect, les tombes de Brice Robert, décédé en 1840, de son successeur Itérius, que remplaça dès 1145, Bernard, jusqu'en 1169, puis celle de Robertus inhumé en 1184; tous prélats vénérés dont les inscriptions sépulcrales furent retrouvées, d'après Mellinet, pendant la fondation du transept nord, en 1838.

Après avoir prié sur la tombe de l'évêque Geoffroy, enterré en 1208 sous la tour centrale qu'il avait fait achever, notre pèlerin gravissait les rampes accédant au chevet et visitait dans la chapelle absidiale du centre dédié à Saint-Michel, la tombe d'Etienne, l'énergique prélat si longtemps en lutte avec Pierre de Dreux, et mort à son retour de Rome en 1226 (1). Près de là l'évêque Galéran gisait sous une dalle (2) portant la date de son décès, 7 octobre 1264, puis à l'entrée du chœur, près des saintes reliques, une pierre ornée d'une effigie en cuivre ciselé recouvrait l'évêque Jacques, décédé en 1267, enfin plus près du grand autel, se trouvait la pierre tombale de l'évêque Durand, mort en 1292.

L'un de ses successeurs, Daniel Vigier (1305-1337), dont

---

(1) Ce prélat laissa par testament à son église dix marcs d'or dont on fit trois calices et une croix de trois marcs dans laquelle fut enchâssé un fragment de la vraie croix, insigne relique exposée le vendredi saint seulement à la vénération des fidèles.

(2) Trouvée par M. Boismen.

la générosité resta célèbre, avait voulu reposer dans cette chapelle de Saint-Jean-Baptiste, qu'il avait érigée en paroisse pour les gens au service de l'évêché ; jusqu'à la fin du dix huitième siècle on y visitait son sépulcre de marbre noir, autour duquel, dit une vieille chronique, on avait souvent « veü de grands clartez et lumières (1) ».

En quittant ce monument, le pèlerin se dirigeait vers l'autel de la Madeleine que précédait la tombe où reposa, en 1352, Olivier Salahadin.

Ce saint prélat s'était appliqué à réformer les abus causés par l'ignorance des siècles précédents, et il publia plusieurs statuts canoniques, dont l'un excommuniait les sorciers nombreux, paraît-il, dans son diocèse.

Devant l'autel St-Eutrope, une nouvelle station s'imposait au visiteur. Là se trouvait la tombe de Robert Paynel, ami intime de Charles de Blois et décédé quelques temps après lui, en 1365 (2).

Remontant ensuite le déambulatoire du chœur, le pèlerin allait s'agenouiller sur la simple dalle, qui devant l'autel St-Guillaume, recouvrait les restes de Jehan de Montrelais, prélat charitable qui ne laissa rien et fut inhumé en 1391 aux frais de son chapitre.

Le pèlerinage n'aurait pas été complet sans une station devant le reliquaire en argent grand comme une châsse d'enfant de chœur qui renfermait les restes des Saints Donatien et Rogatien, proclamés patrons de Nantes à partir du treizième siècle. Leurs reliques dont le roi Eudes avait, on ne sait pour quel motif, fait don à une

---

(1) Ce prélat qui avait gratifié sa cathédrale de statues, ornements et objets mobiliers pour le culte lui donna une grosse cloche baptisée « La Félix ».

(2) Son caveau resté instact fut découvert le 1er mai 1888 par l'inspecteur diocésain Legendre ; les ossements ont été réunis dans une chasse en plomb déposée dans le tombeau des évêques tandis que les restes des vêtements et accessoires sont conservés au musée archéologique.

abbaye de St-Médard près de Soissons avaient à la suite d'un procès presque séculaire été rendues à notre cité au commencement du onzième siècle, mais le reliquaire ne fut placé devant le maître autel que deux siècles plus tard. L'évêque Daniel Vigier recommanda le culte de ces martyrs et accorda un an et un jour d'indulgences à ceux qui « confessés et pénitents » accompliraient leurs dévotions dans la Cathédrale au jour de fête qui leur était consacré.

Plus tard l'évêque Bonabes de Rochefort, qui avait augmenté la mense épiscopale en vendant les charges capitulaires et érigé en bénéfice la sacristie, reposa le 19 novembre 1398 dans la Cathédrale près de ses pieux prédécesseurs et au quinzième siècle Henri le Barbu (1) décédé à la fin d'avril 1419, y fut solennellement inhumé devant l'autel St-Félix : Jehan de Malestroit qui bénit la première pierre de notre Cathédrale actuelle reposa en 1443, devant la chaire sous une dalle ornée de cuivre ciselée. Amaury d'Acigné, décédé en 1477, eut sa tombe dans la chapelle St-Clair (transept sud). Enfin Pierre du Chaffault clôtura l'ère des inhumations dans la cathédrale romane en 1498 et reposa près de la tombe d'Henri le Barbu.

Mais le plus majestueux des monuments funéraires était la tombe en albâtre du duc Jean IV, décédé le 1er novembre 1399 et inhumé au centre du transept. Le socle orné d'arcatures ogivales portait couchée la statue du défunt armé de toutes pièces, œuvre exécutée en Angleterre par les artistes Thomas Colyn, Molewell et Poppehave et mise en place en 1405 sur l'ordre de la veuve du duc, alors épouse du roi de ce pays, qui espérait recueillir un jour la succession de Jean IV.

La Cathédrale qui abritait aussi quelques caveaux de familles opulentes était entourée suivant l'usage d'alors

(1) Ce prélat était grand chancelier de Bretagne et avait d'abord occupé le siège épiscopal de Vannes.

d'un vaste cimetière où les fidèles moins fortunés reposaient à l'ombre des arbres séculaires ; une simple haie le séparait de la chaussée.

De même que les églises, les cimetières étaient à cette époque lieux de refuge, pourtant certains religieux poursuivis par le comte Mathias pour paiement d'une redevance en virent une violation à leur détriment. Vainement déposèrent-ils leurs meubles dans le cimetière métropolitain, ils ne purent en empêcher la saisie, mais la mort du comte survenue peu après fut considérée comme le châtiment de son sacrilège.

La fréquentation continuelle de ces champs de repos finissait par ne plus inspirer de recueillement. Au quatorzième siècle, des évêques furent obligés d'y interdire les danses et les chants profanes; Henri le Barbu, celui-là même qui prit dans le cimetière St-Pierre l'emplacement pour construire le charmant logis de la Psallette, voulant détruire à tout jamais ces abus, frappa les délinquants d'une amende de 100 sols et même d'excommunication.

Le début du quinzième siècle fut néfaste à la Cathédrale romane. En 1405, la foudre frappa le sommet du comble qui recouvrait la tour centrale. Suivant les chroniques recueillies par Travers « l'on cuida que l'église St-Pierre fut arse et le feu print à la poumette du clochier, et fut le jour de St-Clair, et furent plusieurs à la poumette et un couvreur alla le premier et fut bruslé, savoir est Jean Lucas ».

Dix ans après, nouveau sinistre dont Travers nous a encore fait le récit d'après les archives du chapitre. « Le jour de la purification de Notre-Dame ardit la pointe du clochier St-Pierre entre les mesnuit et une heure et fust cette année abattu le clochier et fut commencé à faire de pierre l'an suivant. »

Toutes les charpentes avaient sans doute été détruites ; car, le 29 juillet suivant, on posait solennellement la

première pierre de la nouvelle œuvre. Afin de subvenir aux frais de réédification, le chapitre réclama au duc les 350 marcs d'argent prêtés autrefois à Charles de Blois, Jean jugea équitable de satisfaire à cette requête et accorda, en 1424, un droit sur les vins débités sous le fief de l'église.

La tour ne s'éleva pourtant qu'avec lenteur. Dès qu'elle fut capable de recevoir les cloches, on abandonna le projet de flèche qui devait la compléter et l'on se contenta de recouvrir l'ouvrage par le toit pyramidal en ardoise que nous avons connu.

Avant de clore l'histoire de la Cathédrale du moyen âge, rappelons quelques cérémonies qui se pratiquaient dans son enceinte et dans celles des autres églises d'alors. Le dimanche on ne disait aucune messe avant la grand' messe à laquelle tout paroissien était tenu d'assister ou de se faire représenter par quelqu'un de sa maison. Les mariages ne pouvaient être bénis dans les chapelles, mais seulement à l'église paroissiale du domicile de l'épouse et pendant le jour. Les mères devaient aussi y faire leurs relevailles. Le curé de chaque paroisse devait à sa mort laisser trois ou quatre lits suivant l'importance de cette paroisse pour le coucher de son successeur et des desservants. Le sol de l'église était surtout pour les fêtes jonché de paille en hiver et d'herbes fleuries en été. Le jeudi saint, on y lavait les autels avec une infusion d'herbes aromatiques dans du vin. On y communiait debout à une table spécialement préparée dans ce but, on s'y confessait et on s'y livrait publiquement aux mortifications et aux humiliations les plus variées, telles que celles de la corde au cou, de la prostration horizontale sur les dalles du pavé ou de l'exposition en chemise.

Mais à côté de ces scènes de pénitence, il y avait des cérémonies splendides et triomphales, telles que celles de l'entrée solennelle des évêques à Nantes.

Le prélat sortait le matin de l'hopital Sainte-Marie,

devenu dans la suite le collège Saint-Clément, il montait sur une haquenée blanche qui lui était présentée par les principaux seigneurs du comté nantais, et dont le sire de Châteaubriant tenait la guide du côté gauche, le baron de Pontchâteau la rêne droite et les barons de Rais et d'Ancenis les longes et la croupière (1).

Le cortège se mettait en marche, arrivé au pavillon d'Allec situé près de la porte Saint-Pierre, il s'arrêtait (2).

» Le prélat descendait de cheval et se revêtait de la chape d'or, on le couronnait de la mitre étincelante de pierreries ; puis la crosse en main, il montait sur un brancard orné de riches draperies et s'assoyait sur un fauteuil.

» Les quatre barons précités le portaient sur leurs épaules, suivant la plupart des auteurs. Selon quelques-uns, ils posaient la main sur la chaise à porteurs. Le baron de Pontchâteau et le baron d'Ancenis le soutenaient du côté droit ; le baron de Retz et le baron de Châteaubriant du côté gauche.

» Devant les quatre barons venaient se placer deux à deux, la baguette en main, les seigneurs des fiefs des Fosses, en Trélières ; de la Hunandaye ou fief Gaubert en Mauves ; Gentil ou Bigeottière en Orvault ; de la Boudinière en Malville...

» Puis le défilé recommençait.

» Nous allons essayer, écrit M. l'abbé Hervouët des

---

(1) Samuel de la Nicollière-Teijeiro. *Armorial des Évêques* p. 29. — D'après Travers et de la Nicollière-Teijeiro, Nantes vit cette pompe triomphale pour la première fois en 1399 pour l'entrée d'Olivier Salahadin, originaire du diocèse de Léon et recteur de l'université de Paris, et pour la dernière fois, en 1451, à la réception de Louis d'Acigné. Selon quelques historiens, Philippe du Bec exigea encore ces honneurs en 1546.

(2) Ce récit est emprunté, à l'entrée solennelle des évêques de Nantes au moyen âge par M. l'abbé Hervouët des Forges : Nantes, Emile Grimaud, imprimeur, 1893.

Forges dans son *Entrée des Evêques à Nantes*, de le faire revivre en groupant dans un même tableau les différents éléments dont furent successivement composés les cortèges de ce genre de 1355 à 1541.

« En tête marchaient les trompettes et les tambours (1). Dans certaines entrées, on a compté jusqu'à 54 trompettes réunies et sonnant la marche ; tous ensemble « *bruyaient tant que l'un n'entendait pas l'autre* ».

» Les héraults de la ville, vêtus de leurs casaques de velours blanc semées d'hermines, la pertuizane en main précédaient « *une école de violons* ».

» Après les musciens venaient les confréries « tant de mestiers que de dévotions », précédées de torches « armoyées » ; chaque confrère tenait un cierge à la main (2).

» Le corps des boulangers avait sur son « écusson d'argent une pelle de fer-rouge posée en pal ».

» Les barbiers et les perruquiers se distingaient par leur « écusson d'azur portant une paire de ciseaux d'or fermés » ; tandis que les tailleurs partaient les mêmes ciseaux « ouverts ».

» Pour armes, les charpentiers avaient une « doloire d'argent ».

» Les cordonniers montraient sur leur blason un « couteau à pied d'argent » et les maçons « une truelle d'argent sur un écusson couleur de grison ».

» Les maréchaux développaient un étendard de velours bleu sur lequel était brodé un « fer d'argent au « milieu d'un soleil d'or ».

» Le corps des « sargers » se faisait remarquer par sa navette grise sur champ d'azur mélangé ».

---

(1) Ces rapides extraits sont empruntés aux cérémoniaux, procès-verbaux et inventaires officiels du XIVe et du XVe siècle.

(2) Mellinet. *La commune et la milice de Nantes.*

» Les tanneurs et corroyeurs portaient un couteau d'or.

» Les pêcheurs marchaient précédés d'une bannière à l'image de Saint-Jacques, etc...

» Chaque corps d'état avait ses armoieries comme les plus illustres chevaliers et n'y tenait pas moins.

» Les torches de métiers portées dans le cortège par les corporations étaient très grandes ; plusieurs avaient plus de 60 pieds de hauteur (sic).

» A la suite de ces blasons populaires venaient les chefs d'œuvres des métiers ; ils légitimaient cette noblesse industrielle.

» Les francs-bouchers « ayant droit de lances et d'armures aux grandes fêtes » s'avançaient à cheval.

» Ils étaient suivis de plusieurs compagnies d'enfants pompeusement vêtus sous divers guidons.

» Puis venait la Confrérie de la Chandeleur avec ses quatres torches ardentes ; celles des pêcheurs de la Sausaie ; les frères de Toussaints établis par Charles de Blois, en 1362 ; ceux de la Véronique ou de la véritable représentation de Notre-Seigneur érigée dans la chapelle de Sainte-Catherine des Jacobins, etc. Les fronts s'inclinaient devant la bannière de la « noble Confrairie de la Passion » fondée par les ducs de Bretagne.

» Le prévôt des marchands, les procureurs des bourgeois, les notables, marchaient gravement après les corps d'état et les confréries.

» Dans ces brillants cortèges les seigneurs représentant la Cour et les Etats rivalisaient entr'eux par la richesse de leurs costumes « de drap d'or, toile d'argent, velours cramoisi, tanné, jaune bleu, satin broché, toque de velours sur la tête, plumes flottantes, écharpes couvertes de diamants ».

» Parfois on voyait figurer tous les personnages de la Cour de Bretagne.

... « Les coursiers des grands seigneurs disparaissaient sous de larges housses de velours rouge traînant

jusqu'à terre semées de fleurs et de lis d'or ; ils avaient le chanfrain en acier et sur leur tête se balançaient de riches panaches de plumes d'autruche.

« Des hommes d'armes à pieds en conduisaient par la bride dans le cortège.

« Çà et là on voyait à cheval des groupes de jeunes et gentils pages ou damoiseaux, richement vêtus et " sur leurs épaules de belles écharpes " ...

« Les magistrats étaient également à cheval ; mais les housses et les harnois de leurs montures étaient en velours brun ou noir à franges d'or.

« Puis apparaissait le clergé dans les rangs duquel le peuple montrait du doigt et désignait non sans rires malins, les bons pères Cordeliers, les Carmes, les Jacobins, etc.., puis les paroisses avec leurs bannières et leurs officiers, les curés de la ville, les chanoines de la Collégiale de Notre-Dame, le noble chapitre de Saint-Pierre avec les dignitaires en riches ornements.

« Enfin voici venir l'évêque porté sur les épaules de ses barons, suivi de ses officiers et de ceux des Seigneurs.

« Partout sur son passage le peuple criait Noël ! Noël ! et manifestait de toute manière l'attachement profond, le culte même qu'il avait pour ses pontifes.

« Sur tout le parcours les maisons étaient ornées de " rainceaux d'arbres ", de tapisserie de haute lice aux scènes bibliques, de peintures naïves ; les rues étaient jonchées d'herbes odoriférentes et mille parfums embaumaient les airs,

« Devant les chapelles et les églises s'élevaient de petits échafauds sur lesquels étaient exposés des reliquaires au milieu des lumières et des fleurs.

« Dans toute la longueur des rues, aux fenêtres, sur les toits se pressaient tant de gens que c'était merveille, criant : Noël ! Noël !

« Deux haies de miliciens maintenaient l'ordre et contenaient la foule.

« Parfois le cortège passait sous un portail en toile

" bien haut et somptueusement ouvré, tant magistralement composé qu'il semblait de pierres de taille ".

« Ici des fontaines donnaient vin et hypocras à ceux qui boirent en voulaient.

« Là, sur des estrades de nombreux ménestrels sonnaient et chantaient.

« Ou bien on voyait tantôt des scènes de la vie des saints avec des chœurs de musiciens représentant des anges par leurs robes flottantes et leurs ailes azurées, tantôt les différents mystères de la vie de N.-S...

» Le cortège s'avançait ainsi jusqu'au pont-levis. Là, le pontife prêtait serment devant le premier archidiacre, jurait en particulier de garder les droits de chapitre, le serment reçu, on abaissait le pont et on se mettait en marche au chant du *Te Deum* (1).

» Enfin on arrivait à la Cathédrale où le doyen du chapitre recevait le prélat; celui-ci descendait de son siège et entrait dans l'église au bruit des « mousquetades » et au son des cloches, puis la cérémonie religieuse se célébrait au milieu de l'harmonie des orgues mêlée à celle des trompettes, hautbois, violes, luths et autres instruments qui « tenaient merveilleusement leurs parties ». Devant l'autel le pontife s'agenouillait et puis s'avançait vers son trône. Le clergé et les vassaux venaient ensuite prêter serment de fidélité, à genoux, entre les mains du prélat.

» La fête se terminait au milieu des chants d'allégresse pendant que les cloches lançaient à toute volée « Do grande armonie sonante ».

C'était certes dans les jours comme ceux de l'entrée de ses ducs et de ses évêques que Nantes méritait d'être appelée par Froissart « le chef et la souveraine cité de Bretaigne ».

Rappelons brièvement les curieuses coutumes qui se pratiquaient à l'évêché après la cérémonie religieuse et

(1) *Semaine religieuse*, 25 mars 1893, p. 267.

montrons comment les seigneurs savaient se faire payer des honneurs et des hommages rendus à l'évèque à son entrée à Nantes et à son transport triomphal dans sa cathédrale. Au repas à l'évêché qui suivait la cérémonie, le baron de Rais recevait en gratification les nappes et les serviettes et tout le linge ayant servi au festin; le sire de Pontchâteau, la vaisselle d'or et d'argent; le sire d'Ancenis, l'échansonnerie; le sire de Châteaubriant la superbe haquenée sur laquelle l'évêque avait fait son entrée. Mais si ces gratifications, qui ressemblent assez à ce que nous appelons aujourd'hui un pourboire, nous semblent un peu étranges étant donné la dignité des personnages qui les recevaient, elles étaient dans les usages d'alors et n'avaient rien de choquant, comme certaines farces qui se pratiquaient à la même époque dans les églises et jusque sur les autels. En 1431, c'est-à-dire à peu près trois ans avant le commencement de la Cathédrale actuelle, Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours (1), célébra un concile provincial à Nantes. On y proscrivit avec raison, la *Fête des Fous* (2), qui avait lieu dans les églises, et qui était un reste du paganisme et une imitation des Saturnales, elle durait depuis Noël jusqu'à l'Epiphanie, à Nantes comme ailleurs. Mais voici une farce qui, à la différence de la précédente, était particulière à notre ville et avait son dénouement à l'église St-Pierre : ceux que l'on trouvait au lit le lendemain de Pâques étaient promenés en chemise par les rues et portés sur l'autel de la Cathédrale où il recevaient une copieuse aspersion d'eau bénite.

Ce bizarre assemblage de piété et de licence allait disparaître avec l'antique édifice qui en avait été le témoin. Les progrès de la civilisation et l'éveil de la conscience humaine annonçait le début de la nouvelle période historique des temps modernes dont une nouvelle cathédrale allait fêter l'épanouissement.

(1) L'évêché de Nantes dépendait de l'archevêché de Tours.
(2) V. *la Tradition*, janvier 1901, Paris.

La Cathédrale actuelle

Au quinzième siècle Nantes était en possession de tous les éléments qui font la grandeur d'une cité; le commerce, l'industrie et la navigation y avaient pris un large développement et une remarquable activité. Les Beaux-Arts commençaient à s'y épanouir. La bienveillante intervention du duc Jean IV qui, en 1424, confirma et augmenta nos libertés communales donnait à la vie civile un magnifique essor. Nos bourgeois pensaient à la construction de leur maison de ville et toute la population nantaise réclamait l'édification d'une nouvelle cathédrale, capable de rivaliser en grandeur et en beauté avec les églises élevées depuis un siècle dans les grands centres d'Allemagne, d'Italie et de France. C'était le temps chanté par le poète :

Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre,
S'agenouillant au loin dans leurs robes de pierre,
Sur l'orgue universel des peuples prosternés
Entonnaient l'hosanna des siècles nouveau-nés (*1*).

Fait extraordinaire ! un accord complet régnait entre le duc, l'évêque et le peuple pour l'exécution de cette grande œuvre.

A notre époque d'activité fébrile et avec les moyens dont nous disposons, cinq ou six ans pour préparer l'exécution d'un monument de cette importance serait le délai le plus court à prévoir ; il est probable qu'au quinzième siècle il en fallut le double. On peut donc

(1) *Rolla* par Alfred de Musset.

faire remonter à l'an 1420 les premières études pour l'édification de la Cathédrale actuelle.

L'examen du plan général de ce monument avec le périmètre de la Cathédrale romane explique l'idée qui présida à son exécution. On n'ignorait pas que sa construction exigerait de nombreuses années de labeur pendant lesquelles on ne pouvait se passer de la vieille Cathédrale. On résolut donc d'élever toute la façade principale avec ses tours, puis les deux travées de chapelles qui constituent ses façades latérales, afin de créer un décor propre à faire illusion, et à signaler au loin l'importance de notre cité.

Les trois porches de façade, auxquels ne furent ajoutés qu'en dernier lieu les meneaux qui séparent leurs doubles portes, formaient trois arches triomphales donnant facile accès à l'antique Cathédrale dont rien n'entravait l'exercice du culte et les magnifiques processions.

La surface englobée par la nouvelle Cathédrale réduisit notablement le cimetière métropolitain. Il fallut pratiquer de nombreuses exhumations, de là un retard pour le commencement des fouilles et fondations, effectuées probablement en 1433, car suivant une vieille inscription conservée derrière le portail central et connue de tous les nantais:

L'An Mil quatre cent quatre trente quatre
A My Avril sans moult rabattre
Au Portel de ceste église
Fut la première pierre mise.

Cette cérémonie attendue avec impatience donna lieu à une fête d'une splendeur extraordinaire dont les documents de l'époque permettent l'évocation.

Par une radieuse journée de printemps, au pied de la sévère Cathédrale du moyen âge, encadrée par les arbres séculaires du cimetière que clôturait une haie verdoyante, des groupes de personnages en somptueux

costumes, au milieu desquels pointaient les hennins des nobles dames, entouraient le duc Jean V et sa famille.

Le seigneur évêque de Nantes Jehan de Malestroit, dont les majestueux vêtements pontificaux attiraient tous les regards, se tenait près d'eux en tête des hauts dignitaires de l'église vêtus de chapes brodées d'or.

En arrière de ces personnifications du pouvoir séculier et de l'autorité religieuse se tenait le prévôt de la commune accompagné des syndics tous richement habillés, puis les magistrats aux costumes sévères, suivis par les notables bourgeois étaient environnés par les maîtrises des corporations avec leurs bannières et chefs d'œuvre professionnels. Venaient en tête les maçons avec leurs armoiries formées d'une truelle d'argent brodée sur un écusson couleur de grison, puis les charpentiers portant la doloire brillante, et ensuite les nombreuses corporations, dont nous connaissons les usages grâce aux recherches de notre savant collègue M. Pied.

Les hérauts de la cité vêtus de casaques de velours blanc semé d'hermine et la pertuisane au poing avaient grand'peine à maintenir l'ordre dans la foule, qui avait pris ses costumes les plus pittoresques et se pressait derrière les corps de métiers.

Les maisons d'alentour regorgeaient de spectateurs, les mieux placés étaient accoudés aux nombreuses croisées dont les châssis vitrés sertis de plomb battaient sur les façades; d'autres s'accrochaient aux saillies décorées par de fantasques imagiers ; quelques-uns étaient à califourchon sur les gargouilles et même sur les faîtages des pignons aigus, spectacle digne de tenter le crayon d'un Gustave Doré.

Bientôt le clergé entonna les psaumes du rituel et l'évêque appela les bénédictions du ciel sur la grande œuvre, pendant que les manouvriers achevaient de mettre en place les six pierres angulaires des trois porches de la nouvelle cathédrale.

Le duc Jean suivi de ses fils et des notables de sa cour,

prit en main la truelle et le marteau d'honneur pour sceller la première pierre du portail central, tandis que s'élevaient les hymnes religieuses et que retentissaient les sonneries des trompettes unies aux acclamations du peuple.

L'évêque, prenant ensuite les précieux outils, accomplit la même cérémonie sur la deuxième pierre, puis par ordre de préséance furent successivement scellés par François, fils ainé du duc et par le doyen du chapitre, les blocs de l'un des porches latéraux. Enfin le jeune duc Pierre que suivait des yeux sa fiancée, la douce et pieuse princesse d'Amboise, s'approcha avec le prévôt de la commune, ils frappèrent les blocs du troisième porche. Quant à l'architecte, silence complet: ce n'était qu'un maître maçon.

De nombreuses réjouissances suivirent la cérémonie, on représenta le mystère de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur les estrades élevées dans les carrefours; des musiciens figuraient les anges avec leurs robes flottantes et leurs ailes azurées et enchantaient ces spectacles par leurs accords.

Le duc n'oublia pas que les grands festins sont le complément de toute solennité et le château de la Tour-Neuve fut certainement le témoin d'un de ces repas plantureux dignes de Gargantua qui, pour se mettre en appétit mangeait en salade " six pélerins qui venaient de Saint-Sébastien près Nantes ". (1)

Les Nantais en liesse voyaient déjà debout la cathédrale de leurs rêves, aussi les largesses des grands seigneurs et du clergé se mêlaient aux souscriptions des bourgeois et aux concours désintéressés des artisans ainsi qu'aux dons en nature, matériaux et charrois. Le duc, de son côté, accorda à l'évêque une partie des droits à percevoir sur le commerce d'alimentation de la ville, enfin la forêt de Sautron, propriété de l'évêché, fut mise largement à contribution pour la fourniture du bois des charpentes.

---

(1) Gargantua, Ch. XXXVIII.

Les carrières des bords de l'Erdre fournirent les moellons, tandis que le granit était tiré des coteaux de la Fosse ; pour la pierre calcaire on s'adressa aux carrières de Taillebourg, elle était apportée par les nombreux mariniers qui se livraient alors au petit cabotage et revenait à un prix élevé, aussi l'on ne tarda pas à employer les tuffeaux de l'Anjou que les gabariers procuraient à un prix minime; leur grain et leur taille facile permettaient l'exécution des charmantes fantaisies que n'ont malheureusement pas épargnées l'atmosphère salpêtrante de notre climat et que vinrent achever les déplorables ragréments effectués depuis un siècle.

La façade de notre cathédrale dans son état primitif avait une remarquable richesse de décoration, elle était couverte de fines moulures, formant panneaux et niches ; des colonnettes supportaient sur leurs chapiteaux évasés tout un monde de statues. Les portails étaient couronnés de frontons aigus ajourés de rosaces sculptées et les voussures des porches montraient intacts leurs hauts reliefs si mouvementés représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, curieuses compositions que nous admirons encore aujourd'hui malgré leur état de délabrement. Le socle du meneau central portait une gracieuse Madone actuellement remplacé par le St-Pierre du sculpteur Grootaërs.

Pendant que les assises de pierres se superposent assez rapidement formant un écran à la modeste façade de l'ancienne Cathédrale, regardons un instant vivre et travailler les artisans du bâtiment du quinzième siècle (1).

Les ordres religieux, ceux de Cîteaux et celui de Cluny en particulier, s'occupèrent seuls pendant les dizième et onzième siècles de tout ce qui touchait à l'enseignement : clercs et laïques acquéraient à l'ombre des

(1) Nous avons mis à profit des documents de provenance diverses, ent'autres ceux fournis par les registres du Chapitre.

cloîtres les connaissances théologiques et professionnelles. Les édifices conventuels et les églises avec les châteaux étaient toujours élevés sous la direction des moines, les principaux artisans étaient des frères convers ayant sous leurs ordres quelques manouvriers à leur dévotion. Au treizième siècle, les manouvriers s'unirent en corporations qui acquirent une réelle importance après l'établissement des communes civiles. Leur enseignement arriva même à surpasser celui que l'on donnait dans les abbayes, mais elles n'en conservaient pas moins envers les religieux des liens de soumission qui ne se relâchèrent que parallèlement à l'émancipation de la bourgeoisie.

Les maîtres d'œuvres de la Cathédrale travaillaient encore sous le régime monastique, ils devaient tout leur temps aux ouvrages qui leur étaient confiés. Leur salaire consistait en appointements journaliers augmentés quelquefois de cadeaux en nature ; c'est à cette humble situation qu'il faut attribuer l'effacement dans lequel vivaient les auteurs des œuvres que nous admirons et le peu de souvenirs qu'ils ont laissés. Ainsi jusqu'en 1898, on ne connaissait même pas le premier architecte de la Cathédrale et Mathelin ou Mathurin Rodier avait été seul à recueillir la gloire de cette œuvre, mais les intelligentes investigations auxquelles s'est livré dans les registres du Chapitre notre érudit collègue, M. l'abbé Durville, ont dissipé toutes les obscurités et mis en vedette le nom de Guy de Dommartin (1) comme promoteur de notre principal monument.

---

(1) Le lieu de naissance de ce premier architecte de la Cathédrale est Dommartin-sur-Yèvre ; le nom de Dommartin est porté en France par une demi-douzaine de lieux où s'élevaient des couvents et abbayes, voués au culte de saint Martin, le principal apôtre de la Gaule. Ce maître, formé à l'école bourguignonne et que le duc de Berry avait pris à sa solde, édifia d'abord le château à Méhun-sur-Yèvre, puis, envoyé à Poitiers, il fit exécuter les nouveaux bâtiments du palais ducal et notamment la salle des trois cheminées avec son chevet ajouré.

A la fin du XIVe siècle, le duc Jean IV l'appela, pour diriger les travaux du château de Nantes, et c'est lui qui, après l'incendie de 1415, commença l'érection de la nouvelle tour de la Cathédrale romane délaissée vers 1422 à la plate-forme de la flèche, puis dressa les plans de notre Cathédrale. Cet architecte devait avoir une soixantaine d'années au moment de la cérémonie que nous avons décrite dans laquelle son nom ne fut pas même prononcé.

Il ne dut pas obtenir plus de profits que d'honneurs et la fin de sa longue carrière fut si misérable qu'en 1458 le chapitre lui accorda, à titre charitable, un marc d'argent.

Dans le premier bulletin de 1905 de la *Société archéologique de Nantes*, M. Dominique Caillé a paraphrasé à peu près en ces termes le texte latin découvert par M. l'abbé Durville dans un sonnet dédié au baron de Wismes, président de la *Société archéologique*.

Guy de Dommartin

PREMIER ARCHITECTE DE LA CATHÉDRALE DE NANTES

Il n'avait rien été de son vivant, sinon
Un vieux maître maçon de l'église Saint-Pierre;
Lorsque la mort enfin eut fermé sa paupière,
Le cercueil le reçut très pauvre et sans renom.

Oublié, dédaigné par l'histoire, son nom,
Bien terne auprès de ceux des porteurs de rapière,
Disparut dans les cœurs et jusque sur la pierre
De sa tombe. Etait-il effacé partout ? Non.

Car un chercheur (1) trouva dans un très ancien titre
Qu'à Guy de Dommartin messeigneurs du Chapitre
Avaient — considérant son état indigent,

Son âge et ses travaux à notre Cathédrale
Qu'il commença — donné jadis un marc d'argent :
Aumône qui signa son œuvre magistrale !

(1) M. l'abbé Durville, v. son article : *Un architecte de*

Les maîtres d'œuvre n'étaient payés, en effet, que comme premiers ouvriers, c'est ainsi que Rodier, successeur de Guy de Dommartin, touchait seulement un blanc (10 deniers) de plus que les contremaîtres, soit environ 4 sols, valeur équivalente à la journée moyenne actuelle.

Aussi cherchait-il à se procurer des revenus supplémentaires, tels que les 75 sols qu'il reçut en 1444 pour ses dessins du portail de l'église Saint-Nicolas. Vers 1450 ses bons offices et sa patience à attendre le paiement des gratifications promises, lui firent obtenir du chapitre une robe valant 1 marc d'argent (160 fr.) et une tunique du même prix pour sa femme. L'irrégularité des paiements continua car Rodier fit de nouvelles réclamations, et, le 14 juillet 1455, il vit sa demande accueillie par Messeigneurs du Chapitre qui fixèrent l'arriéré dû à 150 livres et décidèrent que dans un délai de trois ou quatre années, il lui serait payé sur l'argent des indulgences une somme de 120 livres dont dix livres comptant pour l'achat de la robe à dame Rodier (1).

Mais sa position s'améliora par la suite, et, en 1470, au faîte de sa situation, Rodier recevait annuellement 240 livres (environ 5.000 francs), tandis que ses collaborateurs,

---

Cathédrale au XVe *siècle*, pp. 138 et 139 du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, année 1898, premier semestre.

Les délibérations du chapitre jusqu'à la date du 3 août 1610 son écrites en latin. Voici le texte de celle de l'an 1458 relative à Guy de Dommartin « *Dederunt gratis intuitu pietatis magistro Guillelmo de Dommartin qui primo incepit opus ecclesie, unam marcham argenti super pecuniis eiusdem operis eo quod nunc ad inopiam per maximam dicitur est deductus* »

(1) Guillaume Noël, maître maçon de l'évêché et des fortifications reçut, en 1480, une gratification de 50 sols pour le drap d'une robe ; ces dons étaient en usage et montrent la familiarité avec laquelle se traitaient les affaires à cette époque.

Jacques Bodard et Jehan Pasquier, ne virent leur journée atteindre cinq sols qu'en 1473, lorsqu'ils entrèrent au chantier du château ce qui ne représentait que le tiers des appointements de Rodier.

Les livres de comptes ont conservé les noms de plusieurs autres artisans ayant contribué à l'édification des édifices religieux : Jehan de France, charpentier, et Jehan de Bordeaux son confrère, qui signa, en 1464, la charpente très œuvrée de l'église Saint-Nicolas (2), compagnons dont les noms indiquent suffisamment les origines ont dû certainement travailler à notre Cathédrale pour l'établissement des échafaudages et cintres de voûtes qui avaient une importance considérable. Guillaume Chausse fut l'appareilleur de ce chantier dès le début des travaux : homme profondément religieux, il institua, en 1469, de concert avec sa femme un anniversaire à la Collégiale moyennant cent écus d'or à la couronne pesant ensemble 1 marc et 4 onces 1/2 d'or. Jehan André ymagier sculpta des écussons armoriés dont son frère Guillaume André fit l'impression en couleurs or et argent. Jehan de la Chasse peintre verrier souvent chargé d'ordonner les décorations pour les réceptions princières, exécuta probablement la grande verrière de la façade. Louis Hochart, au milieu du quinzième siècle, s'appliquait à la sculpture des basreliefs et armoiries et Robin, vers 1475, était aussi réputé comme ymagier,

Malgré l'impulsion donnée par les architectes et maîtres d'œuvre des diverses professions, les travaux de la Cathédrale n'avançaient que lentement. En 1457, la façade atteignait à peine la moitié de sa hauteur. A cette date on achevait la réparation du maître-autel, grâce au don fait par un riche bourgeois. Ce travail obligea à enlever provisoirement la riche châsse qui

(2) Notre Musée archéologique conserve plusieurs pièces de cette charpente qui se signalent par leur couleur bleue.

contenait les reliques des saints nantais Donatien et Rogatien, œuvre disparue on ne sait quand. Le duc François Ier étant mort le 17 juillet 1450, ses successeurs n'avaient pas continué ses bienveillantes relations avec l'évêque de Nantes ; en 1458, le serment de fidélité et d'hommage que le nouveau duc imposa au clergé alluma la discorde. En raison du refus de l'évêque Guillaume de Malestroit, Arthur ordonna à Pierre Bouteiller, procureur, de l'ajourner personnellement. Cet officier se présenta à l'évêché et, trouvant les portes fermées, les fit enfoncer, mais, l'évêque s'étant caché (1), il ne put exécuter ponctuellement sa mission. Le lendemain 7 décembre, Guillaume assistait à une procession générale, Bouteiller qui veillait, arrêta le cortège près de Notre-Dame ; il somma le prélat de donner au moment même et sur place une réponse précise. Outré de cette hardiesse l'évêque ordonna à Bouteiller sous peine d'excommunication de faire à l'église dans le délai de deux heures réparation du scandale qu'il avait causé (2), il ajouta que son temporel ne dépendait d'aucun seigneur et que s'il avait à en reconnaître un ce serait le roi de France et non le duc ; la discorde continua, mais Arthur étant mort le 26 décembre, Guillaume s'accorda avec son successeur François II, annula ses excommunications et censures et reconnut le duc pour son seigneur temporel.

Les travaux de la Cathédrale reprirent aussitôt avec une nouvelle ardeur, mais c'est seulement en 1478 que la façade triomphale fut en état de recevoir ses portes. Cet événement eut lieu alors que Johannès Mestre qualifié co-adjutor et *sub magister* de Mathelin Rodier suppléait déjà depuis dix années le vieil architecte. Ces portes dont nous ne possédons que la boiserie avaient leur face extérieure revêtue de panneaux de

(1) Tit. du chap. D. Lobineau, Tom. II, p. 210.

(2) Histoire de Nantes, par Travers, T. II, p.p. 111 et 112.

bronze ornés des effigies des apôtres et de divers bas-reliefs religieux. Derrière la porte centrale un vieux panneau porte l'inscription explicative qui suit :

Sixt pape quart l'Eglise gouvernait
L'an mil cinq cent mis hors DEUX *et* VINGT ANS
François second duc de ce nom régnait
Pierre, prélat, unique de céans,
Quant fûsmes mis aux portes bien seans
Pour décorer ce portail et chief-d'euvre
Comme porront cognoistre les passans
Car richement par nous se ferme et euvre

Il avait donc fallu 45 années pour construire cet important portique dont l'angle sud était occupé par une gracieuse chaire extérieure vraisemblablement inaugurée en même temps que la grande façade. La porte d'accès encastrée dans l'embrasure gauche du portail latéral, a son linteau frappé de l'écusson renversé de Jehan de Malestroit, sans doute afin d'indiquer que ce travail fut achevé après le décès de cet évêque (1443).

Les prédicateurs enseignaient les foules du haut de cette chaire extérieure les jours de grandes fêtes ; et les sculptures des portiques constituaient un livre toujours ouvert aux regards du peuple pour son instruction religieuse. Dans l'état primitif de la librairie au quinzième siècle, la lecture était remplacée par la contemplation de sujets représentant les idées à propager ; on avait alors recours à l'ymaigerie, cette leçon visuelle si impressionnante. Tous les monuments étaient en conséquence ornés de multiples représentations réalistes figurant les idées, les croyances et mêmes les turpitudes de l'esprit humain. Les églises se prêtaient particulièrement à cette expansion artistique et notre Cathédrale offrait en sa façade, le moyen d'illustrer et de rendre compréhensibles toutes les traditions religieuses de l'époque.

Les piédestaux de la première porte à gauche retraçaient dans une série de petits groupes qui ont fait l'objet d'études intéressantes de M. le Chanoine Rousteau et de M. le Chanoine Cahour. « Le premier : « Comme les diables trébuchent du paradis en enfer » ; le second : « Comme Dieu fait la terre, la mer et les animaux » ; le troisième : « Comme Dieu fait les bêtes et les serpents ». etc.

Puis, dit M. le Chanoine Gaborit (1) qui a résumé les travaux de ses devanciers, « en continuant à prendre celle des trois portes de la façade qui est à gauche, et en allant toujours de gauche à droite, on voit toute l'histoire d'Adam et d'Eve et de leur chute. En suivant le soubassement des portiques dans ses détours et toujours de gauche à droite, on voit dans la porte du milieu « Comme Adam et Eve labourent — Comme Caïn et Abel offrent des sacrifices à Dieu — La mort d'Abel — La construction de l'Arche ; — Noé y fait entrer sa femme et ses enfants, puis les bêtes — Le tableau du déluge — Comme Dieu dit à Noé de descendre de l'Arche — Comme Noé descendit de l'arche sur la terre — Comme Dieu bénit Noé, sa femme et sa famille après qu'ils furent sortis de l'arche ».

» De l'autre côté de la grande porte, à droite, c'est l'histoire d'Abraham.

» Dans l'autre porte, à gauche d'abord, puis à droite, c'est la continuation de l'histoire du saint patriarche ; l'épreuve à laquelle Dieu le soumet en lui demandant de sacrifier son fils Isaac ; le commencement de l'histoire de Rébecca.

» Mais pour avoir la suite, il faut pénétrer dans le monument, commencer par le pilier qui est sous la tribune de l'orgue à droite, quand on regarde l'autel. Et là on trouve, en commençant par la droite, la continuation de l'histoire de Rebecca et d'Isaac. Puis en passant à l'autre pilier, toujours en suivant la même marche,

(1) Histoire de la Cathédrale, p.p. 68 et 69.

on a la fin de l'histoire d'Isaac, celle de Jacob et d'Esaü.

» Après avoir terminé sur ce pilier, il faut de nouveau sortir, et sur les soubassements de la porte qui est du côté de l'évêché, on voit la suite de l'histoire de Jacob et celle de Joseph.

» Les sujets représentés dans les voussures excentriques des cinq portes sont empruntés à l'ère chrétienne et ceux de la porte du milieu nous conduisent jusqu'à la fin des temps, à la consommation des siècles.

» Dans celle des trois portes qui est à gauche quand on regarde la façade, on peut voir l'histoire de saint Pierre; et, en commençant par le bas de la voussure extérieure, et en continuant d'abord par les voussures du même côté, on voit la vocation de saint Pierre, ses prédications, ses travaux, puis, en prenant les voussures du côté opposé, on trouve la continuation et la fin de l'histoire du saint apôtre.

» Dans la porte qui est à droite et en suivant la même marche, on trouve l'histoire de saint Paul, sa conversion, ses travaux multipliés, sa mort glorieuse par le glaive et les miracles dont elle fut suivie.

» La porte du côté de l'évêché nous donne l'histoire des deux enfants nantais, Donatien et Rogatien; et la porte opposée nous donne celle de saint Yves, patron des Bretons. Sur les piédestaux de cette même porte, quelques restes d'inscription indiquent encore que l'on y avait représenté la légende de saint Christophe.

» Ce sont les voussures du portique central qui terminent tout ce poème. On y peut voir, à la base des voussures, à gauche, la résurrection des morts, à droite les tourments de l'enfer; au-dessus la présentation des âmes par les anges et le couronnement dans le ciel. Au centre du tympan, où l'on voit maintenant une rosace, était autrefois la scène principale du jugement dernier ».

On comprend après cette description pourtant bien

succinte, que la duchesse Anne ne put parler sans admiration du « portal et église de Nantes », et que dans ses lettres patentes le duc François premier ait pu dire que « l'édifice était tant bel, magnifique et somptueux qu'il devait contribuer non seulement à l'honneur et louange de Dieu, mais aussi de tout le pays et duché ».

Pendant que la façade s'achevait on avait commencé la construction du collatéral sud dont le système architectonique est bien l'œuvre du même siècle et pouvait s'exécuter sans démolition autre que celle de la moitié du vieux cloître roman.

Quant au collatéral nord, il ne put être construit que dans le milieu du siècle suivant malgré le désir de Pierre du Chaffault, l'un des plus célèbres évêques de Nantes qui dès le début de sa prélature en 1477, projeta la démolition de nombreux bâtiments qui existaient sur cet emplacement. Malheureusement les rois de France accentuaient leur intention d'annexer la Bretagne à la Couronne, une partie de la fin du siècle se passa en préparatifs guerriers. Empêché de bâtir, Pierre du Chaffault prépara et fit imprimer un bréviaire sur vélin qui fut d'après Travers, le premier qui parut en Bretagne et même en Europe (1). Il aida aussi puissamment le duc à défendre la cité nantaise et mourut après le siège si long que notre ville eût à soutenir contre l'armée du roi Charles VIII. L'absidiole de la cathédrale près de l'autel St-Félix, reçut son sépulcre dont la belle effigie, combien mutilée, fut retrouvée, en 1888, dans les remblais de la crypte où elle avait été enfouie en 1650

---

(1) Avant cette édition les ecclésiastiques de Nantes et du diocèse n'avaient à leur disposition que les bréviaires dus à la générosité des fidèles; ces bréviaires étaient attachés par une chaîne aux autels privilégiés. L'église St-Nicolas en avait quatre. Cet usage existait aussi ailleurs ; c'est ainsi qu'Olivier de Clisson ordonna d'attacher à son tombeau un bréviaire qu'il possédait pour ceux qui voudraient lire leurs heures.

quand on construisit les deux chapelles adjacentes au transept sud. Cette statue est conservée dans la vieille crypte.

Pierre du Chaffault, par acte du 8 décembre 1477 avait traité avec le maître maçon Guillaume Noël moyennant « sept vingt livres » la démolition de toutes les vieilles constructions entourant l'évêché et comprenant entre autres, le dernier bâtiment romain, grande salle voûtée de 50 pieds de long sur 25 de large notre premier baptistère dont on a retrouvé la cuve lors des fouilles faites au XIXe siècle dans la cour de l'évêché près du troisième contrefort. Le marché mentionne aussi la suppression de deux tourelles, d'un pont-levis et du vieux mur joignant la porte St-Pierre ; ces défenses insuffisantes pour cette entrée du XIIIe siècle furent remplacées par les deux grosses tours supprimées elles-mêmes trois siècles plus tard.

La construction de ces tours et la continuation des travaux de la Cathédrale, durent mettre obstacle à l'édification du nouvel évêché, celui dont nous voyons aujourd'hui les lamentables débris ; c'est à ce retard qu'il faut attribuer sans doute la différence qui existe entre les constructions projetées et ce que nous en voyons encore. Le marché ne parle même pas du bel escalier en tourelle de l'évêché mais il s'étend complaisamment sur la construction des prisons qui forment le rez-de-chaussée de chaque côté du porche d'entrée de ville, ces prisons n'avaient que de très petites fenêtres ouvertes à leur partie supérieure sur le couloir de cinq pieds de largeur qui séparait la façade est du mur d'enceinte en face les deux grosses tours nouvelles. Les indemnités données par le duc et la commune de Nantes pour les démolitions et emprises de terrain motivées par la transformation de la voie et porte St-Pierre, permirent à Pierre du Chaffault de construire en bordure de cette voie le bâtiment démoli il y a vingt ans et dont le pignon conserve deux imposantes cheminées de l'époque.

Mais c'est son successeur Guillaume Guéguen, le protégé de la reine Anne, qui a fait édifier le grand logis de l'évêché; l'on y voit son écusson «d'argent à l'olivier de sinople, au quartier d'hermine chargé de deux haches de gueules mises en pal ». Cet évêque fit aussi construire la dernière chapelle sud où se trouve son tombeau, dont la statue couchée disparue est mal remplacée par celle retirée du tombeau de l'évêque Hamon, autrefois dans le transept voisin.

La réunion du duché de Bretagne au royaume de France à la fin du XVe siècle, ramena le calme et fit refleurir les arts dans notre cité si chère à la duchesse Anne qui, devenue reine, procura des subsides pour la continuation de la Cathédrale et appela les artistes attachés à la Cour à prêter leurs talents à cette vaste entreprise. Jehan Perréal, peintre et architecte du Roy, en devint le maître des œuvres décoratives. Le tombeau de Guéguen, la galerie du triforium et surtout le magnifique tombeau exécuté par Michel Colombe furent ordonnés par cet architecte auquel on peut attribuer aussi les dessins de la chapelle St-Thomas à la collégiale Notre-Dame.

Les artistes dont Michel Colombe s'était assuré le concours pour le tombeau de François II, ont certainement exécuté quelques unes des décorations datées de cette époque, Jehan de Chartres, le célèbre disciple qui succéda à Colombe et Jérome de Frésole, l'habile sculpteur d'arabesques, puis, après eux, Jehan Desmarais fut célèbre comme tailleur d'imayges et travaillait encore aux décors du château, en 1534.

Epoque de transition artistique, le XVIe siècle imprima son cachet à notre Cathédrale qui, de même que tout œuvre due à plusieurs générations, eut à subir des modifications de détails. C'est ainsi que Mathurin Rodier transforma la première façade dessinée par Guy de Dommartin, et ce tourangeau qui peut être, avant de venir s'établir dans notre ville, avait collaboré

aux études de la Cathédrale de son pays natal, parait s'en être inspiré pour le dessin du portail de celle de Nantes.

A l'intérieur on remarque sans se l'expliquer le moulurage banal et monotone des deux premiers piliers de la nef jusqu'à la hauteur d'un bandeau insignifiant sur lequel commencent à s'élever les belles gerbes de moulures qui caractérisent notre Cathédrale.

La transformation de l'ordonnance du triforium est encore plus frappante ; cette galerie très monumentale dans la travée de l'orgue, est diminuée de moitié comme hauteur dans la nef où elle constitue d'ailleurs une très gracieuse suite d'arcatures régulières dentelées et d'un travail délicat.

Les voûtes du collatéral nord élevé pendant le XVIe siècle sont d'un mètre plus hautes que celles du collatéral sud, différence qui se remarque surtout par la hauteur des tympans surmontant les arcs de ses chapelles.

La suppression des simulacres de chapiteaux qui accusent la naissance des arcs de ce dernier collatéral eut un heureux effet ; désormais les faisceaux de moulures si variées et qui donnent tant de légèreté aux énormes piliers du monument s'élancèrent comme une gerbe de fusées s'épanouissant en un bouquet fleuri.

Notre Cathédrale offre ainsi une unité qui ne se rencontre nulle part en France à un plus haut degré dans ce type spécial à l'Angleterre où la mouluration prismatique semble une reproduction des prestigieuses éruptions basaltiques si remarquables dans quelques îles de cet archipel.

Le XVe siècle avait vu s'achever complètement la majestueuse façade avec ses tours, mais ce fut seulement le 10 novembre 1508, que les charpentiers, Michel Brambilly et Lancelot Bahon, traitèrent pour le transfert des cloches du clocher central dans la nouvelle tour du sud-ouest. Cette translation depuis longtemps désirée

ne fut retardée que par les dépenses d'établissement du beffroi en charpente : elles s'élevèrent avec les frais de déplacement des cloches à cent écus d'or (environ 13,000 francs) (1).

Lamartine voulant s'excuser d'avoir dépensé la forte somme pour lancer une de ses œuvres disait spirituellement : " Le bon Dieu lui-même a besoin que l'on sonne les cloches pour lui ".

La générosité des paroissiens nantais avait aussi besoin d'être stimulée par les éclatantes sonneries et les joyeux carillons. Toutes les ressources étaient épuisées et l'ardeur primitive de la population tiédissait, réchauffée de temps à autre par les faveurs spirituelles accordées aux souscripteurs. C'est dans ce but qu'en 1525, le pape autorisa la célébration d'un jubilé avec indulgences spéciales pour tous ceux qui contribueraient de leurs biens ou de leur personne aux ouvrages de la cathédrale.

Un second clocher avait été établi dans la tour nord grâce au chanoine Jehan Deno qui, trois ans auparavant, avait donné au chapitre 4.000 livres. Cet argent servit à payer la commande faite à Foubert, illustre fondeur à Chartres, de deux énormes cloches, dont les poids étaient respectivement de dix et quinze mille livres. C'est ce même bienfaiteur qui avait arrenté les deux chapellenies dédiées à St-Martin et à N.-D. de Miséricorde dans les nouvelles chapelles collatérales, la première établie en 1510 et la seconde en 1520.

L'autre collatéral joignant l'évêché sortait à peine du sol et ce fut encore dans la vieille cathédrale que le roi François Ier et la reine Eléonore de Guyenne entendirent l'office solennel lors de leur entrée dans notre ville, en août 1532.

Le roi usant du droit que lui avait conféré l'année

---

(1) Ce beffroi en châtaignier passe pour avoir la vertu d'éloigner les araignées, que plus vraisemblablement les éclatantes sonneries mettent en fuite.

précédente le pape Clément VII, par bref enregistré au parlement de Paris en mai 1532, venait de nommer Louis d'Acigné évêque de Nantes en remplacement de l'évêque Hamon, mort au château de Chasseil le 6 janvier précédent et inhumé devant l'autel de St-Clair dans le vieux transept roman. Hamon avait donc été le dernier évêque élu par le clergé ; la décentralisation administrative commençait à s'imposer même au clergé ; c'était le début de l'organisation religieuse gallicane.

Le chapitre avait profité du passage des souverains pour se faire octroyer quelques nouvelles sources de revenus à prélever sur les charges publiques ; aussi les travaux du collatéral nord se continuèrent sans interruption jusqu'à son achèvement complet.

En l'année 1552, le roi Henri II fut reçu dans notre ville avec sa mère Catherine de Médicis ; de là nouvel élan pour les travaux de la cathédrale et commencement immédiat de la grande nef après leur départ ; car, pendant tout le temps du séjour de leurs hôtes royaux les Nantais n'eurent d'autres préoccupations que les réceptions et fêtes en leur honneur. Les décorations de notre ville furent l'œuvre du célèbre artisan Michel Morin, dont le souvenir a traversé les siècles ; elles consistaient toujours en bannières, banderolles et armoiries semblables à celles en usage jusqu'à ces dernières années pour nos belles processions ; puis, en théâtres aux principaux carrefours, où l'on jouait les mystères et les feintes en vogue à cette époque.

La visite de Charles IX, en 1565, donna lieu au même déployement de décorations et aussi aux mêmes dépenses qui chaque fois chargeaient lourdement le budget de la ville. Les cérémonies religieuses qui avaient toujours lieu à la cathédrale était une occasion favorable pour montrer au roi la nécessité de terminer ce monument.

On avait commencé la démolition de la vieille nef romane restée enserrée entre les deux ailes de la nouvelle cathédrale, mais afin de diminuer la gêne causée

aux exercices religieux, la démolition ne comprenait chaque fois qu'une travée. On éleva alors une série des piles monumentales de notre nef et ainsi de suite jusqu'au transept ; il fallut près de vingt ans pour atteindre le faîte de cet énorme vaisseau qui fut immédiatement surmonté de sa curieuse charpente bâtie suivant l'usage, comme la carène d'un navire renversé ; la couverture en ardoises, avec ses plomberies la recouvrit bientôt.

Les voûtes et leurs contreforts ne devaient être exécutés qu'au siècle suivant, on se contenta de cacher les échafaudages supérieurs par un plafond en menuiserie.

Désormais le culte avait à sa disposition toutes les nefs et chapelles antérieures au transept et ce fut sans doute à l'occasion de la cérémonie d'inauguration que Messieurs de la Ville firent placer dans la nouvelle nef, en 1577, un banc d'œuvre en chêne d'où ils pouvaient entendre facilement les prédications " qui se font dans la dite église conforme aux bonnes villes de ce royaulme " ainsi qu'il est dit dans le reçu de 42 livres du menuisier Monteguerre Pierre, qui exécuta ce travail certainement important, son prix représenterait 800 francs.

Avant ces jours de triomphe et de gloire, notre Cathédrale avait éprouvé les tristesses des discordes civiles et religieuses. En 1551, les calvinistes molestés et privés par l'incendie de leurs lieux de réunion notamment de l'auberge du Chapeau rouge et du pressoir au delà des moulins de Barbin, pénétrèrent dans Nantes au nombre de trois cents environ. Ils se dirigèrent précipitamment vers la Cathédrale, y entrèrent avec leurs chevaux au milieu d'un sermon et en chassèrent les Catholiques. Malgré ces luttes, notre cité n'eut pas à subir la répercussion des massacres de la Saint-Barthélemy.

En opposition à ces spectacles de violence, rappelons quelques scènes touchantes de la même époque et des coutumes gracieuse bien que parfois imprudentes.

En 1572, le lavement des pieds du Jeudi-saint était

pratiqué sous le portail de la Cathédrale par les maire et adjoints (1). Pendant cette pieuse cérémonie dont étaient l'objet les pauvres de l'hôpital, vingt-quatre choristes chantaient des psaumes et recevaient ensemble huit livres en remplacement du repas d'autrefois.

A la Pentecôte il était d'usage de faire voler un pigeon blanc, de jeter de la tribune ou du jubé des étoupes enflammées et même de tirer des coups de fusil en mémoire du Saint-Esprit descendu sur les apôtres réunis dans le cénacle sous les apparences du feu et avec grand bruit.

Le 27 mai de cette année 1581, le chapitre renouvela la défense de faire aucune décharge d'armes à feu dans la cathédrale.

L'année 1592 vit décorer la nef de cette église avec les 24 enseignes et drapeaux pris par l'armée de la Ligue commandée par le duc de Mercœur aux troupes de Henri IV qui s'était fait battre à Craon. Cette décoration fut naturellement supprimée lorsqu'après la pacification le roi vint à Nantes le 13 avril 1598; ce fut lors de cette première visite qu'à son entrée au château, il poussa l'historique exclamation : « Ventre-saint-Gris ! les ducs de Bretaigne n'estoient pas de petits compaignons ! »

Le lendemain à 9 heures il se rendit à la Cathédrale où sur le parvis l'attendaient les deux chapitres en vêtements de cérémonie. Il resta dans la grande nef pendant le chant du *Te Deum* accompagné de l'harmonie des orgues, du carillon des cloches et du bruit des canons qui dépensèrent 768 livres de poudre, puis il

---

(1) Les édiles nantais assistaient fréquemment aux cérémonies de la Cathédrale. Leurs sentiments religieux étaient alors très vifs. La maison commune avait une chapelle, et un ancien maire de Nantes, Raoul de la Guibourgère reçut, en 1632, dans notre Cathédrale, la consécration épiscopale de la main de Monseigneur de Cospéan, assisté des évêques de Vannes et d'Angers.

monta au chœur où il entendit sous le dais la messe dite par un de ses chapelains.

Cinq jours après, il revint à la Cathédrale assister à un office d'actions de grâces pour la naissance au château de Nantes d'un fils de la belle Gabrielle, celui qui fut plus tard chevalier de Vendôme et grand prieur de France

Tous cès événements attiraient l'attention sur notre église métropolitaine, dont les abords avaient été dégagés afin de faciliter la circulation des foules. Le cimetière n'existait plus qu'auprès des églises Saint-Laurent et Saint-Jean ; le pilory du Roi qui se dressait devant le parvis fut transporté sur l'esplanade du Bouffay nouvellement transformée en marché et le peuple, pour entendre les prédications ou les annonces du chapitre qui se faisaient dans la chaire extérieure, accourait en foule aux abords de la Cathédrale attiré peut-être par le son de la cloche que le chapitre avait fait fondre avec 20 milliers de bronze sur lesquels la ville prétendait avoir des droits.

D'après les plus anciens des registres des délibérations capitulaires, Maitre le Cozic demanda le 18 décembre 1450 au chapitre la permission de prêcher sur la place Saint-Pierre. Une prédication plus solennelle y eut lieu, en 1456, à la suite des processions extraordinaires ordonnées par le pape Calixte III qui voulait unir les peuples chrétiens dans une croisade contre les Turcs. Le chapitre dit, en effet, dans une de ses délibérations d'alors : « Il a été décidé qu'on fera cette procession aux Jacobins dimanche prochain, premier dimanche de décembre. On y dira la messe, puis on reviendra à la place Saint-Pierre pour y faire la prédication ordinaire ».

Plusieurs permissions de prêcher sur la place furent également accordées à des moines dominicains, carmes ou augustins qui mirent à profit la chaire exté-

rieure (1) dont l'inauguration solennelle coïncida probablement avec celle des portes posées en 1478.

Cependant cette tribune présentait quelques inconvénients. Au XVIe siècle, on se plaignait déjà de sa facilité d'escalade. On y trouva plusieurs fois des gens sans aveu et le 28 juin 1549, les chanoines ordonnèrent de la remplir de pierre, mais cette obstruction ne dut être que temporaire, car elle servit pour maintes conférences pendant près de deux siècles jusqu'à ce que le Chapitre arrêta, le 2 septembre 1739 : « de faire totalement boucher en bonne massonne la chaire pratiquée dans un des piliers battans de l'église donnant sur la place St-Pierre du côté du midi. » Ce fut sa fin.

Une croix fut placée devant la chaire emmurée à la suite d'une mission présidée, en 1740, par le Père Duplessis, jésuite. La plantation de cette croix eut lieu, comme nous l'apprend l'abbé Durville, le mercredi 4 avril après vêpres. Le 6 juillet, le Chapitre décida de la protéger par un baldaquin couvert en ardoises, lequel a dû disparaître avec la croix vers 1792.

Au commencement du XIXe siècle, on planta une nouvelle croix qui fut remplacée une dernière fois, en 1890 : avec appliation d'un christ argenté qui rappelle aux regards des passants la passion de l'Homme-Dieu, là où autrefois les prédicateurs faisaient entendre sa parole.

Au XVIe siècle, l'amélioration des voies publiques favorisa les processions religieuses ; celle de la Fête-Dieu traversait les principales rues de la ville, allant de St-Pierre à St-Nicolas par la grande rue et revenant par les carmes. On y admirait la richesse des ornements, les statues vêtues de linges fins et d'étoffes précieuses, et l'oreille était charmée par les mélodies harmonieuses d'une troupe de musiciens, parmi lesquels on remarquait es plus célèbres artistes de l'époque. M. de Surgères,

(1) V. la savante étude de M. l'abbé Durville dans le *Chercheur des Provinces de l'Ouest*, année 1900, pp. 120 à 125.

dans son curieux livre sur les *Artistes nantais du Moyen âge à la Révolution*, cite plusieurs d'entre eux : « En 1598, écrit-il, Me Gilbert de Bonnefoy reçoit avec divers autres musiciens quatre écuz sol pour avoir durant la procession du *Sacre* dernier ensemblement joué de leurs instruments et violons, ainsi qu'il est accoûtumé de toute ancienneté. » La même somme fut accordée en 1600 à Claude Damers « maître joueur d'instruments de la ville, qui parmi ses collègues estimait particulièrement Gerbin Jacques. » En 1608, c'est Pierre de Bonnefoy qui, comme chef des musiciens, reçoit 15 livres à partager avec ses acolytes. Claude Damers qui lui succéda devait être illustre comme artiste, car, le 27 décembre 1620, son fils Charles a pour parrain « haut et puissant messire Charles du Cambout, baron de Ponchâteau. »

Dans l'année 1637, la somme payée au groupe de musiciens fut doublée par suite de l'institution de la procession de la mi-août (1) ce fut encore Pierre de Bonnefoy qui dirigea les musiciens.

La mairie nantaise assistait à ces processions en grand apparat. A la procession de 1645, les six archers de la ville furent vêtus par Pierre Castelet, maître brodeur « de quazaques de sarge de Limestre noire et blanche doublées et parsemées d'ermines de velours noir et blanc et boutons de soie à queue avec les armes de la Ville en devant et au derrière. Lesdites quazaques entourées de leurs cordelières et ornements en broderie or et argent fin ». Ces riches costumes n'avaient pas coûté moins de 750 livres.

On ordonnait alors les processions non seulement pour les fêtes religieuses, mais encore à l'occasion

(1) A partir de 1638, une procession en l'honneur de la Ste Vierge eu lieu à travers toute la ville, tandis que les processions du Sacré-Cœur et de la Fête-Dieu étaient limitées à chaque paroisse.

d'événements heureux ou funestes : réceptions princières et réjouissances populaires, pestes et incendies. Dans ces derniers cas et par esprit de mortification, les chanoines et les assistans faisaient la procession en chemise. Les chroniques relatent celle qui eut lieu, en 1590, et celle des capucins en 1591.

Vers 1613, l'évêque fit imprimer un processionnal avec addition des processions propres à Nantes. (1)

La place St-Pierre, centre de ces cérémonies, se transformait peu à peu. Au commencement du XVIIe siècle, on supprima complètement les quelques arbres séculaires, souvenirs de l'ancien cimetière. La place fut pavée et des maisons neuves s'élevèrent sur son pourtour irrégulier que beaucoup de nos contemporains ont connu avant la transformation de 1866. Sur le côté nord on remarquait la maison de la Bretêche avec son grand balcon soutenu par quatre cariatides (2) attribuées au sculpteur Guillaume Béliard qui juste en face avait érigé en 1617 la colonne décorative remplaçant, dit-on, l'antique borne milliaire, dernier vestige de

---

(1) L'une des processions les plus fleuries était celle du dimanche des Rameaux décrite par l'abbé Durville dans sa monographie du quartier des Cours. Le clergé de toutes les paroisses nantaises y assistait suivant la décision prise par les chanoines le 3 avril 1475.

Le cortège, romarins en mains, partant de la Cathédrale et sortant de la Ville se dirigeait vers le grand cimetière de St-Clément situé au lieu occupé par l'hôtel du « Grand Monarque ». Au pied de la croix fleurie de ce lieu de repos le prédicateur prononçait le sermon suivi de la bénédiction des rameaux, puis la procession retournait à la Cathédrale après s'être fait ouvrir la porte de ville en entonnant le *Gloria laus* auquel le chœur des citadins répondait du haut des remparts.

(2) L'entrepreneur Garreau en fit l'acquisition, lors de la démolition de la maison et les transporta à sa propriété de Remouillé d'où elles devraient bien revenir à notre musée d'archéologie.

l'administration romaine. Cette colonne portait les armes du Roi, du gouverneur, du duc de Vendôme et de la Ville de Nantes. On voyait encore au commencement de la Révolution le piédestal avec une partie du fût.

Pendant la fin du XVIe siècle les travaux de la Cathédrale furent limités à l'achèvement des contreforts de la façade sud si différents par leur légèreté de ceux au nord qui datent du siècle suivant ; ces derniers sont alourdis de meneaux et arcatures inutiles.

L'exécution de ces travaux était facilitée par les terrasses dallées en granit qui formaient alors la couverture des bas côtés.

Durant la précédente période, on avait continué à suivre les plans anciens en répétant les premières travées exécutées d'où simplification dans la direction. De fait, à partir de 1530 les documents de l'époque sont muets au sujet de l'architecte maître d'œuvre.

Au XVIIe siècle l'évolution artistique est complète. Le style ogival a cessé de plaire. Les architectes, après l'avoir anémié par un excès de légèreté de dentelures, étaient entrés dans une voie de transition permettant le mélange des détails accessoires du style ogival avec le style roman qui faisait sa réapparition et que l'Italie avait appelé : *Renaissance.*

En France, ce nouveau style d'abord très libre d'allures affecta, dès la fin du XVIe siècle, une sévérité qui dégénéra en lourdeur et fut accentuée encore par la pléthore de sculptures difformes. Les artistes du règne de Louis XIV devaient plus tard le réglementer de façon à lui donner le caractère vraiment français dont la colonnade du Louvre porte l'empreinte admirable. L'esprit qui dirigea les œuvres ornementales dans notre Cathédrale pendant la dernière moitié du XVIIe siècle ne sut pas se dégager de l'influence de l'époque et conserver à notre vénérable monument la pureté de son style primitif.

A l'avénement de Louis XIII au trône de France, en

1610, les pouvoirs publics favorisèrent l'expansion religieuse catholique et le clergé obtint facilement les subsides nécessaires à la glorification monumentale de la religion d'état.

Le chapitre de la Cathédrale fut remis en possession, le 14 juillet 1612, par arrêté du Conseil, de l'octroi de 5 sols par pipe de vin d'amont débité à Nantes, que le duc Jean V lui avait concédé pour les travaux du monument, mais que la nécessité avait fait détourner au profit des besoins communaux.

Ces ressources furent immédiatement appliquées aux travaux les plus urgents notamment à la protection des voûtes des basses nefs et de la partie supérieure des tours dont les terrasses laissaient constamment infiltrer les eaux pluviales ; ce défaut résultait du tassement inégal des gravois remplissant le dessus des voûtes et dont la plus grande épaisseur se trouvait naturellement au-dessus des naissances des arceaux ; la situation s'était aggravée pour les basses nefs depuis la pose du comble central dont les eaux s'écoulèrent sur les terrasses. L'achèvement des contreforts fournit enfin une canalisation normale par les caniveaux qui les couronnent et les gargouilles sculptées qui les terminent.

Les premières plaintes qui se firent entendre à ce sujet, remontent à 1572, époque où — soit dit en passant — les rapports entre le chapitre et l'évêque Philippe du Bec étaient assez tendus. Ce prélat avait mérité de vifs reproches pour l'exploitation excessive de la forêt épiscopale de Sautron, dans laquelle il avait ordonné des coupes non seulement pour fournir les charpentes nécessaires à la Cathédrale, mais aussi pour réaliser l'argent de sa contribution personnelle aux travaux.

Malgré l'urgence de l'exécution des œuvres de protection des voûtes c'est seulement le 5 mai 1614 que le chapitre adjugea les travaux de couvertures des terrasses extérieures. Tous les contreforts furent donc terminés vers cette époque.

Antoine Rouxeau s'engagea pour le prix de 3.300 livres à exécuter les toitures d'une incontestable utilité mais qui aveuglèrent les vitraux du triforium, qui constituait une frise lumineuse du plus heureux effet.

La démolition de la nef romane beaucoup moins élevée que la nouvelle nef avait mis à nu la partie de la façade ouest du vieux clocher cachée derrière l'ancien comble ainsi que les arrachements des maçonneries supprimées. Il était nécessaire de parer toute cette surface pour la mettre en harmonie avec la richesse des nouvelles constructions. En conséquence on résolut d'élever le grand arc triomphal qui encadrait le chevet de la Cathédrale (1).

Le marché de cet ouvrage fut passé le 5 mai 1616. Christophe Prandeau, maître maçon, auquel on peut accorder le titre d'architecte, y déclare « bien comprendre tout le desseing qui lui a été montré et promet de faire le tout bien et duement pour la somme de 2800 l. tournois. » Ses cautions pour la garantie du contrat furent Louis Babineau, Etienne Legay, François Savary, Denis Cantiteau et Jacques Prandeau, tous natifs de l'évêché de Luçon et tous certainement intéressés dans l'affaire. L'esprit d'association, on le voit, ne date pas d'aujourd'hui.

Cette œuvre fut suivie de la construction de la tribune des orgues dont la voûte seule offre une combinaison attrayante. L'exécution des colonnes qui la supportent et plus encore de celles de la tour massive qui renferment l'escalier causèrent la destruction des charmantes

---

(1) Ce monument typique du style Louis XIII constituait un grossier anachronisme au milieu de la grande œuvre ogivale, mais il n'était pas sans valeur artistique malgré sa décoration touffue que nous n'avons pas connue dans tout son éclat. En 1793 on en avait martelé les insignes religieux sculptés en bas-relief autour du grand arc et abattu le Christ qui terminait le motif central.

broderies et des bas-reliefs curieux qui décoraient cette entrée de la Cathédrale d'une façon plus élégante et mieux appropriée.

En examinant avec soin les parties primitives recouvertes par la voûte du XVIIe siècle, on devine que le mur au-dessus de la double porte était décoré par un riche couronnement ogival encadrant le vitrail qui éclairait cette entrée principale, comme on le voit encore aux portails latéraux ; en se retournant, on aperçoit sous les trompes qui joignent les grands piliers les amorces de dais sculptés qui surmontaient les niches statuaires.

L'organiste Jacques Girardet procéda, en 1619, au montage de son chef-d'œuvre dont il ne reste plus que les charpentes intérieures et quelques menuiseries de façade.

Ces transformations de notre Cathédrale appelaient celle du vieux chœur roman. On ne goûtait plus les combinaisons mystiques du moyen âge ; l'autel retouché, en 1455, paraissait bien humble en présence du nouveau portique qui le précédait, surtout depuis la disparition de l'ancien jubé de charpente avec ses petites orgues et son balcon où le grand chantre (1) dirigeait de son bâton cantoral le développement des hymnes religieuses.

On prit le parti de le remplacer par un autel monumental appliqué sur le fond du chœur et conçu dans le style romain ampoulé que les Jésuites avaient apporté d'Italie et d'Espagne. Ce grand autel pouvait bien être l'œuvre d'Antonin Blesselle, peintre sculpteur et tailleur d'images qui, depuis le commencement du siècle, était le principal décorateur de la Maison de ville et travailla constamment aux autels des différentes églises de

(1) V. *Chercheur des Provinces de l'Ouest*, décembre 1900, pp. 186-87.

Nantes. Son ordonnance selon le style classique comportait un motif central encadrant une peinture et de chaque côté une niche à statues cantonnée de colonnes de marbre avec chapiteaux corinthiens.

Le nouvel autel obstruait la croisée centrale du chœur par son couronnement et plusieurs arcades du déambulatoire qui fut désaffecté ainsi que les absidioles à partir de cette époque; car pour raison de consolidation, on boucha en bonne maçonnerie toutes ces arcades en n'y conservant que deux portes afin d'utiliser cette partie du chevet comme accessoire de la sacristie.

Ces changements et plâtrages nécessitaient une décoration picturale de tout le chœur. Ce travail fut confié, comme en témoigne le marché retrouvé par M. Boismen, à Charles Errard (1), auteur du tableau du maître-autel conservé actuellement dans la troisième chapelle latérale nord et représentant avec l'afféterie italienne alors en vogue : *Jésus donnant les clefs à Saint-Pierre.*

Les voûtes du vieux chœur roman comprenaient deux berceaux successifs et trois voûtes triangulaires séparées par des arcs ogivaux de la première époque couronnant les trois fenêtres du fond du chœur.

Au-dessus de la fenêtre centrale planait Dieu le Père entouré sur les voûtes adjacentes par les chérubins ou têtes ailées si spéciales à cette époque. Le grand arceau en avant de cet ensemble était semé de fleurs de lys dorées sur fond d'azur encadré d'oves aux reflets d'or.

Sur les voûtes en berceau était représentée la scène de la Transfiguration : Notre-Seigneur s'élevait au ciel sur le premier berceau, tandis que sur le second les prophètes Moïse et Elie le contemplaient.

---

(1) Charles Errard, né à Bressuire en 1570, était un protestant converti que Richelieu protégeait de façon spéciale. Il eut pour fils Charles Errard, l'un des peintres du roi Louis XIV et premier directeur en 1666 de l'Ecole de France à Rome.

L'ensemble de l'autel avait l'aspect chatoyant des marbres les plus précieux et le pourtour du chœur était enluminé de la même manière avec complication de fausses niches garnies de fausses statues. C'était une véritable débauche de couleurs ; le prix s'éleva à 6.400 livres dont 2.400 pour l'autel avec le tableau central.

Suivant l'antique usage le chœur continua à être fermé. La nouvelle clôture forma du côté de la nef un véritable mur orné de pilastres, colonnes, chérubins et guirlandes sculptées, avec balustrade de couronnement. Au milieu un perron de 8 à 10 marches accédait du transept au chœur par une porte à deux vantaux à claire-voie tournée et sculptée, et, de chaque côté, était accolé un petit autel, celui de droite dédié à Notre-Dame, celui de gauche à Saint-Charles.

Ce frontispice ne fut agrémenté de peintures et dorures qu'après l'achèvement de la décoration de la coupole et des piles du vieux transept. Le 11 juin 1824, Vincent Béguin, Charles Mousset et Louis Alexandre traitèrent au prix de 4.650 livres tournois cet important ouvrage qui complétait la décoration du chœur et s'harmonisait avec elle. Le motif de la coupole est décrit ainsi dans le marché retrouvé par M. Boismen :

« Y sera représenté dans le fond de la coupe en une clarté un Saint-Esprit environné de rayons et nuages et du fond où sera peint le Saint-Esprit, sortiront flammes et langues de feu qui tomberont sur les apôtres représentés plus bas selon les actions requises au subjet et derrière les dites figures se pourra faire quelques perspectives convenables et au devant les dits apôtres pour environner la dite coupe, y sera peint une balustrade pour faire la circonférence et au-dessous de la dite balustrade dans les quatre coins seront représentés les quatre évangilistes ou docteurs dans quelques perspectives ou ornements à l'entour. Et pour ce qui est des quatre arcs que soutiennent la dite coupe ensemble les colonnes et pilastres seront peints de diverses sortes de

marbres avecques les chapiteaux suivant le premier ordre et les dessous desdits arcs seront azurés et ornés de fleurs de lis d'or et les moulures d'alentour enrichies d'or avec des oves et les côtières des dits arcs seront peintes et semées d'hermines. Et pour les deux chapelles où sont les vitraux aux deux côtés ou dessus les vitraux sur les tympans seront aussi deux anges tenant des palmes en main peintes en couleur de bronze et à côté des deux vitraux se pourront peindre aussi quelques figures selon qu'il plaira à Messieurs et le reste peint de marbre porphire varié enrichi de filets et moulures d'or. Et pour ce qui est des balustres au-dessus des chaires seront aussi peints et estoffés selon l'ordre des aultres et au-dessous des dits balustres venant jusques aux dites chaires en la frise on y pourra faire des cartouches pour écrire ce qu'on jugera à propos. Et pour le regard de la face au-dessous de la porte du chœur ou sont gravées les armes du roi seront peintes dorées et estoffées avec des enrichissements et alentour filets et moulures d'or. Et dans les tables y seront quelques camaïeux et histoires telles qu'il plaira à Messieurs, plus sera peint l'arc qui est fait de neuf jusqu'au pilastre à la perpendicule de la porte au dedans du chœur qui sera d'azur semé d'étoiles. Et ponr l'embasse au tambour sous les colonnes sera fait des consoles de même sorte qui seront aussi peintes et estoffées suivant l'ordre. Et outre sera fait enduire et cimenter la dite voûte en coupe selon qu'ils est requis, etc. Le tout à la charge des preneurs de rendre la dite besogne bien faite à la fête de Noël prochaine en un an (1). »

Tous les travaux exécutés dans la Cathédrale de Nantes étaient la suite naturelle du projet d'ensemble élaboré au début du XVIIe siècle et approuvé par le roi

(1) Viau, peintre décorateur, en a fait une reproduction réduite.

Louis XIII lors de sa visite en compagnie de la reine-mère, de Monsieur, son frère, et du cardinal de Richelieu.

La réception de Leurs Majestés eut lieu le 16 juillet 1614. Le Roi et la Reine marchant chacun sous un dais séparé entrèrent par la porte St-Nicolas, près de laquelle on avait dressé un théâtre, décoré par le peintre Charles Viard de deux tableaux, l'un de huit pieds de haut sur sept et demi de large représentant le Roi à cheval, l'autre de même largeur, mais haut de neuf pieds figurait Henri IV en Hercule bien qu'habillé à la française, à ses pieds le dragon gardien du jardin des Hespérides lui présentait un tonnelet d'or avec trois pommes. Ces tableaux furent rachetés par la ville au maréchal des logis du Roi, qui, parait-il, avait sur eux droit d'aubaine et consentit à les céder moyennant deux cents livres.

On avait aussi érigé des trophées, des portiques, et placé des joueurs d'instrument près de l'église St-Nicolas où le maire présenta au Roi trois clefs d'argent doré pesant ensemble deux marcs.

Le cortège traversa la ville pour se rendre à la Cathédrale où l'on chanta le *Te Deum* au bruit d'une telle canonnade qu'il fut brûlé dix-sept cent cinquante livres de poudre.

La reine-mère, Marie de Médicis, revint dans notre ville en 1618 et en 1622; lors de cette dernière visite elle y fonda le couvent des Bénédictines du Calvaire (place du Bon-Pasteur), dont la chapelle fut inaugurée par elle l'année suivante. Sa piété native d'italienne la retenait aux pieds des autels et sa présence activa certainement les travaux de notre Cathédrale, comme purent en juger le Roi et le cardinal de Richelieu pendant leur long séjour dans notre ville, du 3 juillet au 24 août 1625, séjour rendu tristement célèbre, par la barbare exécution du comte de Chalais que nous avons racontée dans notre notice du Château ducal.

Les augustes visiteurs tout en admirant les importantes décorations faites dans la Cathédrale furent certainement surpris de retrouver la grande nef avec son plafond provisoire en menuiserie ; mais toutes les ressources avaient été employées pour le chœur.

Les historiens de la Cathédrale avaient toujours supposé, non sans vraisemblance, que la nef avait été voûtée avant la construction de la tribune des orgues et du grand arc du chœur. Il n'en était rien. Le marché pour la construction de ces voûtes fut passé le 3 novembre 1626. Les travaux commencés l'année suivante sous la direction de Michel Poirier, René Lemeunier, Guillaume Belliard, Marin Godenier, Jacques Corbineau, tous maîtres architectes ne furent terminés qu'en 1629. Le marquis de Granges de Surgères, chercheur infatigable et souvent heureux, a trouvé dans les archives de la Chambre des notaires, le « procès verbal de la visite des voûtes de la Cathédrale et renable rendu par les adjudicataires ». Cet acte du 22 août 1631, constate qu'il y avait « plus d'un an ou deux » que les travaux étaient achevés, que leur exécution était parfaite et que les œuvres inférieures endommagées pendant le cours des travaux et particulièrement par l'enlèvement des échafaudages avaient été remises en bon état. Le rapport mentionne que les voûtes étaient ornées de clefs pendantes « enrichies des armes du Roy, ensemble des alliances de France avec leurs colliers d'ordre rinceaux et feillages, pour semestrier et enrichir les dites voûtes ».

Cette expertise fut faite par Hélie Brosset, François Richaud, Laurent Renaudin et Jacques Prandeau, maitres architectes, Pierre Guiot, maitre plombier et Estienne Legrand, maître couvreur (1)

(1) Les experts, peut-être par dédain pour le style qualifié gothique, s'étaient montrés d'une indulgence extrême dans leurs appréciations, car les voûtes se raccordent très mal avec les arcs qui les encadrent.

Les constructeurs des grandes voûtes associés avec l'architecte Léonard Malherbe étaient devenus le 27 mars précédent adjudicataires pour le transept sud, tous ces maîtres d'œuvres étaient compères et compagnons. M. de Surgères, qui nous a aussi fait connaître le contrat passé en leur faveur ce jour là, nous l'apprend dans ses biographies des *Artistes Nantais :* Léonard Malherbe était le gendre de Jacques Corbineau qui mourut en 1634 ; le 24 août 1635, il signait à St-Clément comme parrain de Jeanne, fille de l'architecte Mathurin Godinier marié à une sœur du sculpteur Guillaume de Béliard, etc., etc.

Jusque-là les actes relatifs à la Cathédrale avaient été passés devant le grand portail, mais cette dernière adjudication eut lieu dans la grande nef.

Ce changement avait probablement eu pour cause le mauvais temps car on était au vendredi 27 mars, époque des giboulées.

Le marché passé nous apprend que la sacristie occupait du côté sud un vieux logis attenant au transept roman. Celui-ci forma avec une partie du déambulatoire une nouvelle sacristie avec accès du nouveau transept par un perron sous lequel passait l'escalier de la crypte.

La venelle qui longe la Cathédrale côtoyait, comme aujourd'hui, le logis de la Psallette et allait jusqu'à l'église St-Laurent. Entre cette ruelle et le rempart, existait un jardin entouré par les ruines de l'ancien cloître : « discret et vénérable messire Pierre Vivien » en avait la jouissance qui lui fut retirée afin de créer le chantier nécessaire pour le dépot et la taille des matériaux.

L'adjudication avait eu lieu pour le prix de 32,000 livres sur lesquelles 28,600 furent versées. En 1837, les adjudicataires, bien qu'ils n'eussent pas encore commencé les voûtes réclamèrent un nouvel acompte de 2,000 livres et

obtinrent un supplément de 8,000 livres pour l'achèvement de leurs œuvres qui coûta en réalité 40.000 livres.

L'importance des travaux exécutés pour la Cathédrale pendant vingt-cinq années consécutives démontre que les ressources ne faisaient pas défaut. La ville de Nantes prospérait, grâce à l'essor de son commerce maritime depuis la découverte de contrées nouvelles, et le quartier de la Fosse fief de l'évêché en avait particulièrement profité.

Les matériaux employés dans tous ces travaux provenaient généralement des carrières de tuffeaux de Bouray situées dans les coteaux de Saumur. Leur acquisition était faite directement par le chapitre ; nons possédons plusieurs de ces marchés conclus, à partir de 1614, avec le carrier André Rouillé de la paroisse de Veretz près de Tours.

Notre Cathédrale était devenue la plus importante église de la ville : ses belles voûtes la distinguaient des autres qui n'offraient guère que des charpentes plus ou moins lambrissées ; de là le dicton « Hormis la Cathédrale point de beautés d'églises à Nantes ».

L'intérieur avait certainement plus de richesses que nous ne lui en avons connu pendant le XIXe siècle. Ses sculptures étaient intactes, les fenêtres avec leurs menaux aux sommités flamboyantes étaient garnies de vitraux coloriés dont la grande vitre de la façade a seule conservé quelques débris. Cette vitre du XVe siècle représentait au sommet N.-S. accosté de deux anges portant les instruments de la Passion, plus bas à gauche deux saintes : l'une tenant un livre et l'autre une cage ; au-dessous Moïse d'un côté et de l'autre Elie ; enfin dans la partie basse la duchesse Anne en blanc assistée de sainte Anne sa patronne, et, en pendant, la duchesse Françoise d'Amboise. Nous ne connaissons pas les noms des artistes qui confectionnèrent ces vitraux, et il faut arriver à l'année 1634 pour trouver le nom de Michel Chevalier et Sébastien Sanzay recevant 1,900 livres pour

réparer les vitraux, probablement à la suite d'une tempête, car, disent les termes du marché, « s'ils n'étaient réparez les premiers oraiges pourraient complétement les ruiner comme la vitre de la chapelle St-Guillaume qui est la seconde du côté de l'évêché ».

Louis XIII avait donné une vive impulsion aux travaux de la Cathédrale, aussi un imposant service funèbre y fut-il célébré en son honneur vers le milieu de l'année 1643.

Précédé de huit pleureuses en robe noire, de quatre bretteurs en tunique de velours noir portant les armes de France et de Navarre sur la poitrine qui agitaient des cloches et annonçaient la mort du roi avec l'énumération de ses titres et qualités, le cortège composé du clergé, des seigneurs, des notables et de toutes les corporations de la ville, parcourut, racontent les chroniques du temps, les principales rues alors étroites et pittoresques dont la décoration était facilitée par la multiplicité des fenêtres ainsi que par les galeries qui, en plusieurs endroits, faisaient communiquer entre elles les maisons opposées. Il pénétra dans la Cathédrale dont la nef était tendue de deux laizes de velours parsemées d'armoiries. Au bas des marches du chœur un autel avait pour fond un triple rang de cierges espacés d'un pied sur toute la longueur du jubé.

Le catafalque élevé sur deux marches supportait le sarcophage recouvert de velours.

Au-devant était le cierge d'honneur de quatre mètres de hauteur porté par un candélabre ayant trois pieds en forme de console ; ce cierge peint en noir, « avec des larmes de Batherye » portait lui-même trois cercles garnis de cierges et armoiries et une couronne royale au sommet.

Enfin au premier plan une table en forme d'autel supportait le vénérable crucifix en argent du quatorzième siècle accosté de deux candélabres du même métal garnis de cierges.

Cette majestueuses cérémonie eut encore pour résultat d'attirer l'attention sur la Cathédrale et d'en faire désirer l'achèvement tel que le comportait le projet primitif. « La marche relativement rapide des derniers travaux enflamma tout le monde, écrivait, en 1855, M. de La Borderie dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, on crut toucher déjà au dernier grand acte de cette grande œuvre, à laquelle chaque génération depuis deux siècles avait apporté sa pierre. On songea qu'on allait bientôt se trouver en mesure de remplacer par une construction nouvelle le vieux chœur roman. C'est alors que de la part du chapitre de la ville de Nantes qui portait un grand intérêt à ces travaux, on soumit à Le Vau, architecte des bâtiments du Roi, la consultation suivante :

CONSULTATION PRÉSENTÉE A L'ARCHITECTE DU ROI

L'on envoye le plan et dessein du bastiment de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes dont ce qui reste à faire est marqué en rouge. Laquelle église à cent onze piedz de haulteur depuis le plan pied, jusques aux clefs de voûtes pendantes aux rencontres des diagonales et basses ailles et chappelles, ont de haulteur cinquante et six pieds à prendre aussy du plan pied.

On désire parachever la dite église et observer la cimétrie autant que faire se pourra et faire des basses aisles et chapelles autour du chœur comme celles qui sont au droict de la nef.

La question est que pour parachever ledit ouvrage, il est nécessaire de rompre les murailles de la ville pour porter le reste du dit ouvrage dans le fossé, et l'on voudrait ne prendre de terrain que le moins qu'on pourra pour ne pas diminuer par trop la largeur du dit fossé. C'est pourquoi l'on propose de retrancher les trois chappelles de derrière du chœur marqué de la lettre H.

Mais si on retranchent les dictes trois chappelles, on void que les arcs-boutants qui buteront le chœur n'auront

pas la butée comme ceux qui butent la nef et par ce moyen, la force des dicts arcs-boutants sera amoindrie, et la cimétrie perdue dans le lieu où l'église est le plus en veue.

On envoye, oultre le plan ci-dessus, l'élévation des piliers et arcs-boutants pour faire voir de la façon qu'ils sont faicts à l'endroit de la nef.

Le tout pour savoir si l'on peult retrancher les dites troyes chapelles avec soureté des voultes du chœur et de tout l'édifice.

Réponse

« Pour respondre aux demandes cy-dessus, je sertifie moy *Le Vau*, architecte ordinaire des bastiments du Roy après avoir veu le plan et eslévation des arboutans de l'esglise de Nantes, quy m'a esté envoyé, avoir le tout fort examiné et considéré et mesme avoir fait quelque desseing pour pouvoir changer et oster les chapelles H. H. H. Néanmoins, ayant trouvé que tout ce qu'on pourrait faire sur ce sujet, ne pouvait se faire sans afoiblir et endommager beaucoup les pilliers du chœur et aultres ailes, et en oster toute la simettrie, en un mot la ruiner, j'ai jugé à propos de ne pas proposser mon dessing et ce que j'en avais faict ; mon avis estant d'en demeurer au premier dessing et continuer l'esglize comme elle est commencée ce qui ne se peut faire autrement sans grand préjudice de la siméttrie de la dite esglize. En témoins de quoy j'ai signé la présante. (Signé) : *Le Vau* ».

L'architecte Le Vau a donc droit à notre reconnaissance comme promoteur de l'achèvement de l'édifice suivant le plan primitif.

Cette consultation sans date ne dut précéder que de peu de temps la construction des deux premières travées de chapelles au sud du chevet de la Cathédrale.

Le 19 mars 1650, à la suite d'une adjudication publique suivant les formalités d'usage, Hélie Brosset, déjà

entrepreneur à l'église Saint-Pierre, s'engagea à faire ce travail moyennant 36.000 livres et à le livrer pour la fête de la Toussaint de l'an 1662. Mais ce dernier engagement ne fut pas tenu, tant à cause de l'importance des fondations nécessaires à cet endroit qui avait anciennement servi de carrière que par suite de la mauvaise direction des travaux. Hélie avait d'ailleurs précédemment montré son incapacité par la construction défectueuse de la Maison des marchands, cette première Bourse du commerce qui s'écroula sitôt son achèvement.

Décédé en 1656 avant d'avoir achevé sa tâche, il fut cependant enterré dans la Cathédrale où M. Boismen a retrouvé sa pierre tombale portant cette inscription.

GLOIRE - ET - HONEVR
A-DIEV - AL'AVIERGE
ET AVX SAINTS
IESVS - MARIA
IOZEP

HELIE - BROSSET
ARCHITECTE
DE - NANTE
1650
..51
..52
..53
..54
..55

Les héritiers de Brosset obtinrent de faire achever les travaux par leur ami Tugal Caris (1). Cet architecte était

(1) Il était le fils de Raoul Caris qui, au commencement du siècle, avait sculpté des ornements pour la nouvelle mairie ; il eut lui-même un descendant, Jacques Caris. qui dans un acte de baptême de sa fille en 1684, est qualifié architecte.

aussi inhabile que son prédécesseur : en 1657, le Chapitre lui intenta un procès pour défectuosité des travaux. Caris fut justement condamné. Avant les corrections faites, en 1890, on voyait encore les arcs déformés et les moulurations lamentables dont il était l'auteur.

Il eut une inspiration plus heureuse dans l'exécution de l'autel qui occupe la chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Piété. Cet autel retiré de sa place au commencement du XIXe siècle occupa jusqu'en 1896, la troisième chapelle collatérale sud actuellement vouée aux *Enfants Nantais* ; ce monument conçu dans le même style que le maître-autel de 1625 peut nous en donner une idée, si par la pensée on augmente ses proportions et son coloris.

Caris retomba bientôt dans ses errements en établissant la galerie encorbeillée qui coupe si maladroitement la majestueuse croisée du transept au niveau du triforium.

Depuis le début du XVII siècle l'intérieur de la Cathédrale avait été l'objet de nombreux travaux, mais les deux transepts et le déambulatoire circulaire avec leurs absidioles, parties primitives du chevet, étaient dans un état de délabrement qui avait motivé peu à peu leur desaffectation.

L'édification des deux premières chapelles construites par Brosset fit de nouveau déplacer la sacristie, elle occupa le déambulatoire, et, la petite église paroissiale Saint-Jean fut désormais ensevelie dans un oubli que ne réveilla même pas sa démolition effectuée pendant l'année 1838, en plein mouvement romantique.

Le vénérable chanoine Gaborit, curé de St-Pierre, a résumé dans son *Histoire de la Cathédrale* plusieurs rapports du Chapitre rédigés pendant le milieu du XVIIe siècle et qui nous fournissent des indications précises sur les modications et les réparations qui en furent les conséquences. Nous y relevons page 28 qu'en 1658, suivant une clause d'un marché spécial, Caris devait « rétablir de neuf en apenti la couverture du chœur

qui menaçait ruine, relever la charpente qui est sur la chapelle de la Trinité (absidiole centrale) et la rétablir avec sa couverture. A quoi il était tenu de travailler avant toute autre œuvre, d'autant que la chapelle servait de sacristie et que les ornements de l'église étaient exposés aux pluies qui perçaient la couverture en beaucoup d'endroits ».

Ainsi fut établie la toiture rectangulaire du chevet si discordante pour sa forme ronde, il est vrai qu'on la considérait comme provisoire. Le Chapitre espérait continuer de suite la construction de l'abside dont les travaux ne furent repris que deux siècles plus tard.

Le transept, dit chapelle St-Jean, était encore plus lamentable, on y voyait « quantité de lézardures et crevasses tant aux piliers en dedans et au dehors qu'aux voûtes des vitraux, ce qui faisait que les voûtes de la dite sacristie se séparaient en tous endroits appuyées d'étays de bois qui ne suffisaient pas pour soutenir un si grand fardeau ».

Le rapport contenant cet extrait est daté du 23 août 1679; il conclut à la nécessité de bâtir dans la chapelle inférieure dédiée à saint Gohard et que l'exhaussement continuel du cimetière environnant avait presque complètement enfouie «deux corps de muraille de maçonnerie de deux pieds d'épaisseur jusques aux clefs de la voûte et arcs doubleaux » afin de supporter deux autres piliers à élever dans la sacristie « jusques aux clefs de voûtes et arcades de la dite sacristie ».

La communication directe du palais épiscopal au chœur s'effectua par cette sacristie jusqu'au milieu du siècle suivant; les autels des absidioles supprimées furent répartis dans les chapelles latérales nouvelles du côté de l'évêché, celui de la Trinité fut établi au fond de la basse nef.

Une modification plus éclatante intéressa, en l'année 1660, le carillon de la cathédrale qui reçut une maîtresse cloche accompagnée de quatre acolytes plus modestes; il

lança, ainsi complété, ses joyeuses sonneries à travers les tourelles, les cheminées et les pignons aigus de la pittoresque cité (1).

Pendant un demi-siècle les travaux de la cathédrale cessèrent complètement par suite peut-être du court séjour que firent les évêques d'alors sur le siège épiscopal de Nantes.

Enfin Louis de Lavergne, successeur de François Chauveau (1678-1718) ayant été appelé à l'archevêché de Rouen en 1723 et remplacé par Louis Turpin de Crissé, l'espoir de voir achever la cathédrale s'évanouit. Le Chapitre, toujours indifférent au style, songea à mettre le chœur en accord avec les larges dispositions pratiquées dans les nouvelles églises où l'architecture romaine prédominait. Au début de l'année 1733, des plans et devis furent dressés par Gobert, ingénieur du Roy et le travail adjugé à Nicolas Portail (2) pour 22.500 livres.

L'adoption de ce projet fut pour la cathédrale le commencement de l'ère néfaste particulière au dix-huitième siècle qui devait se terminer par les dévastations de la période révolutionnaire. Non seulement l'idée de l'achèvement de ce monument semblait abandonnée, mais encore l'exécution des travaux allait donner le coup de grâce à ce vénérable chevet roman déjà entamé au siècle précédent.

Le projet de l'ingénieur Gobert comportait l'abaissement du sol du chœur avec l'adjonction du centre du transept que l'on élevait au même niveau. On doublait presque l'étendue de ce chœur dont le chevet entouré de

---

(1) La mairie nantaise, piquée par cet exemple, résolut d'imiter le chapitre et prépara immédiatement la surélévation de la Tour du Bouffay qui, en 1664, reçut notre cloche communale actuelle dont le poids atteint 16.582 livres.

(2) Il devint peu après architecte-voyer de Nantes, il est l'auteur du grand plan de la Ville que les détails des monuments rendent si intéressant.

stalles pour les chanoines laissait encore un vaste espace libre pour les clercs et les psalmistes, puisque l'autel appuyé au fond du chœur devait être transporté après modifications sous la vieille coupole ornée de sa décoration picturale, qui allait lui former un immense et majestueux baldaquin.

Ces dispositions avec le maître-autel refait en 1750 furent conservées à nos yeux jusque vers l'année 1880. La plupart d'entre nous se les rappellent encore, ils n'ont pas oublié l'importance du vaste perron avec grille galbée de style Louis XV qui s'avançait de façon à englober la première travée de la nef.

Mais pour l'exécution de ce projet, on dut abattre les voûtes de la crypte après avoir déplacé ou détruit les tombes vénérées des évêques qui avaient tenu à reposer autour de l'autel principal. A l'extérieur, ce qui subsistait du déambulatoire fut rasé au niveau du sol jusqu'à l'absidiole proche de l'évêché ; tous les gravois provenant de ces démolitions furent entassés dans la pauvre crypte qui ne devait revoir le jour que cent cinquante ans plus tard.

Le chevet du chœur ainsi isolé fut réconforté par deux arcs-boutants grossiers ; à l'intérieur on coupa sur plusieurs mètres de hauteur les colonnes qui supportaient les arceaux afin de permettre la continuité des stalles destinées au chapitre.

Le déplacement du maître-autel faillit être cause de la destruction, ou du moins de l'ensevelissement du tombeau du duc Jean IV. Mais le substitut du roi mit opposition à cette profanation sitôt qu'il eut connaissance de ce projet à la suite du scandale causé par la violation du tombeau par deux maçons qui en vinrent aux mains pour le partage d'un butin que l'histoire ne désigne pas. Cette rixe eut lieu le 26 octobre 1733 vers les deux heures de l'après-midi, d'après Travers. La cathédrale ayant été polluée par l'effusion du sang, Messieurs du chapitre interrompirent les offices ; ils

transportèrent processionnellement le Saint-Sacrement à l'église St-Laurent, il y demeura pendant les deux jours nécessaires à la purification. " Le 28 octobre, le chapitre se rendit processionnellement à St-Laurent d'où le Saint-Sacrement fut rapporté au son des cloches à la Cathédrale. Messieurs les Chanoines et le bas chœur étaient en chape conformément à ce qui se passa en 1662 — signé N. Quesson, recteur de St-Laurent ".

A quel événement de 1662 le recteur de St-Laurent fait-il allusion ? Nous l'ignorons. Quoiqu'il en soit le tombeau ducal fut préservé et reporté un peu à l'est, l'on se borna à en tourner la figure du côté de l'autel.

Suivant l'abbé Travers cette entreprise considérable coûta peu au Chapitre: « Monsieur de Sanzay (évêque) y a fourni, écrit-il, une grosse somme, on ne fit pas le trône tel qu'il souhaitait et le Chapitre pour faire le surplus des frais vendit le crucifix d'argent de l'abside et les images de même matière de la Vierge et de St Jean qui l'accompagnaient (1). Les précieuses mitres de nos anciens évêques couvertes de larmes d'or, de pierres fines, de pierreries et d'autres bijoux de prix, ces riches monuments de la pitié de nos ancêtres ont disparu ».

Que sont devenues ces précieuses reliques? Qu'est devenu le crucifix d'argent témoin de tant de scènes grandioses et touchantes ? La disparition des objets vénérables de l'ancien trésor de la Cathédrale est profondément regrettable ; mais, il faut bien l'avouer, d'autres églises en France ont subi le même sort, c'est ainsi qu'à Bourges le chanoine Romelot vendit nombre de joyaux pour payer la décoration du chœur en style rococo exécutée de 1765 à 1769 par Jean Vasse.

L'abbé Travers écrivait de sa plume malicieuse. « Avant l'entreprise, le chœur était si fermé de toutes parts que personne n'était édifié de la noble gravité et de

(1) Dons de l'évêque Vigier (1337).

l'humble modestie de messieurs les chanoines, aujourd'hui on les voit et ils voient aussi ce qui se passe dans l'église (1) » — Et non seulement ils devaient voir, mais ils devaient encore mieux entendre, car, dès 1673, un synode leur défendit de porter perruque, ce qui ne faisait d'ailleurs que renouveler l'ordonnance de 1494 de l'évêque Jean de l'Espinay enjoignant aux prêtres et clercs de « porter les cheveux si courts qu'il parut qu'ils n'étaient pas sans fronts et sans oreilles. »

Ils pouvaient ainsi ouïr la belle musique de la maîtrise de la Cathédrale toujours dirigée par d'excellents musiciens qui habitaient le logis de la Psallette. « Le noble, vénérable et discret Gilles de Brenezay, Me de musique de S. Pierre de Nantes et l'un des mestres chappellains de la dite église » fut l'un des plus connus. Au milieu du dix-septième siècle, il dirigea les orchestres formés par les exécutants que nous avons cités à propos des processions et qui exaltèrent la magnificence des offices célébrés lors des nombreuses réceptions royales. Il eut pour digne successeur René Provost pendant les vingt dernières années du même siècle.

Claude Gibault, de 1749 à 1757, acquit, une considération méritée, et certains exécutants de cette époque, tels que Claude Gillet ont laissé le souvenir de leur science musicale et de leur fidélité à leur emploi. C'est ce dernier qui, en 1782, réclamait un serpent neuf celui dont il jouait depuis 27 ans étant trop usé pour être réparé utilement. Sa requête fut admise car il reçut 45 livres pour cet objet.

Ces musiciens assistaient aux nombreuses processions dont la solennité nous est attestée par les récits de l'époque, notamment pour une procession toute spéciale qui eut lieu pendant l'année 1753.

Dès sept heures du matin, tous les gros cierges ornés des chefs-d'œuvre des métiers fruits du travail des

(1) *Histoire de Nantes*, par Travers, tome II, p. 176.

ouvriers les plus habiles se préparent, les membres de chaque métier ou confrérie se placent deux à deux, tête nue, une torche de cire blanche à la main en sorte que les plus habiles soient les derniers.

Le cierge de la ville est le premier, quatre torches ardentes de la confrérie de la Chandeleur le suivent ; puis vient le cierge appelé des « ouagers » que les gabariers sont en possession de faire porter aux trois derniers marins de leur vacation et d'accompagner.

Marchent ensuite les divers métiers précédés de leurs prévôts, baguettes en main et de bretteurs en surplis avec leurs clochettes ; chaque métier ayant à l'envi l'un de l'autre son cierge grand, somptueux et merveilleusement travaillé.

Tel est l'ordre.

Enfants de la paroisse St-Vincent venus de Saint-Sébastien.

Pêcheurs de la Saulzaie sortis de la chapelle de Bon-Secours.

Pèlerins ayant leurs rochers et leurs chaperons garnis de coquilles.

Confrérie de la Toussaint ayant quatre torches ornées de tableaux.

Bateliers de Richebourg, paroisse St-Clément.

Cordonniers avec leurs jurés.

Fidèles de St-Saturnin avec cierges garnis de fleurs.

Boulangers, pâtissiers, bouchers ouvriers, maîtres et jurés.

Menuisiers avec leurs prévôts.

Tisserands portant St-Bonaventure patron de leur confrérie.

Fidèles de St-Léonard.

Fidèles de St-Nicolas avec la statue de ce saint.

Tonneliers de la frairie de St-Jean,

Tailleurs avec la frairie de la Trinité en l'église Ste-Croix.

Marchands de draps, etc.

Puis marchent deux archers de la ville en casaques de drap brodées portant leurs haches d'armes.

Deux huissiers, le greffier du consulat et les consuls deux à deux en robes noires à parement de velours et portant un bouquet à la main.

Quatre archers de la ville semblables aux précédents sont suivis des huissiers du miseur, du contrôleur, du greffier du procureur des échevins des syndics. Ceux nobles en frac et les autres en robe précédant le Maire, l'épée au poing et une branche d'oranger à la main.

Voici venir les religieux des couvents précédés de leurs croix et dans l'ordre de leur installation à Nantes à commencer par les plus récents :

Récollets (1617) ; Capucins (1593) ; Minimes (1590) ; Carmes (1318) ; Cordeliers (1296) ; Jacobins (1228).

La croix de l'église collégiale suivie de bedeaux en robes violettes, des choristes en aube, du chantre bâton en main, des chanoines et du chefcier tous revêtus de chapes.

Les bedeaux de la Cathédrale en robes rouges.

La croix des enfants de chœur en aube.

Les choristes et musiciens chappés chantent des hymnes aux accompagnements d'instruments.

Le chantre, le sous-chantre, les chanoines et dignitaires de l'église, deux ecclésiastiques portant des torches aux armes du Chapitre, deux autres revêtus de dalmatiques avec encensoir et un troisième avec la crosse épiscopale.

Enfin le dais porté par les maîtres de la Chambre des comptes et sous lequel l'évêque tient le Saint-Sacrement entre deux diacres, puis en arrière son écuyer, les officiers du livre, son porte-mitre et ses aumôniers, tous tête nue.

Derrière le dais marchent les officiers de judicature de l'évêque ; le sénéchal, l'alloué, le procureur fiscal et les greffiers des regaires portant des torches ornées de panonceaux aux armes de l'évêque et coiffés du bonnet carré.

Les gardes du gouverneur de la Ville avec leur casaque, bandoulière et carabine.

La Chambre des comptes.

Le gouverneur en habit court et manteau noir, l'épée au côté et une branche d'oranger à la main assisté par le premier et le second président de la Cour des comptes et suivi par les autres membres du présidial et de l'université.

Le lieutenant du grand prévôt de Bretagne avec ses archers termine le cortège que suit la multitude.

La procession fait station au reposoir du Pilory, à celui du Change et passant par les rues Saint-Léonard et Garde-Dieu pénètre dans la collégiale Notre-Dame où sont exécutées des cérémonies religieuses avec chants et musique ; enfin elle rentre dans la Cathédrale où se donne la dernière bénédiction.

Mais nous dira-t-on, vous avez omis dans votre énumération le personnage tant admiré de nos jours dans les processions : *Le Suisse* ? — C'est qu'à cette époque ce personnage à superbe prestance n'existait pas encore. Il ne fut créé qu'en 1787. M. le Doyen du Chapitre sollicita alors du Ministère l'agrément de sa Majesté pour lui faire exécuter à Paris un habit avec baudrier sur le modèle de la grande livrée royale pour les grandes solennités, un habit bleu avec baudrier simple devait servir dans les jours ordinaires. Ces costumes avec les accessoires, la canne, l'épée et la hallelarde coutèrent 900 livres.

Le Chapitre consentit à payer au Suisse nommé par lui 72 livres pour ses frais de voyage à Paris, arrêtant que les frais de son habillement, de son ameublement et de ses gages annuels seraient prélevés sur le produit du pain du Chapitre et les intérêts de la déchéance du sieur Jadaud de la Motte (1).

---

(1) Nous ignorons quel était ce sieur Jadaud de la Motte et celui qui valut sa déchéance.

Ce personnage, s'il eut existé quatre-vingts ans plutôt aurait eu plus d'une fois l'occasion de réprimer dans les processions le désordre occasionné par de mesquines questions de préséance.

La procession de 1707 fut troublée par de regrettables incidents. Nos Consuls s'étant présentés à la Cathédrale y trouvèrent fermée la chapelle où d'habitude ils prenaient leurs torches et se mettaient en disposition de se joindre à la procession qui allait de Saint-Pierre à Saint-Nicolas. Dans cette église ils se virent disputer par les chanoines de la Cathédrale, les places qu'ils occupaient dans le chœur ; d'où injures et violences qui donnèrent lieu à une échange de lettres de réclamations auprès de l'Intendant de Bretagne et de placets présentés au Roi de France. En attendant une décision les Consuls cessèrent d'assister à la procession (1).

Vers la même époque MM. de la Chambre des Comptes s'appuyant sur ce que les officiers des régaires qui, porteurs de torches et d'armoiries marchaient de temps immémoriaux aux côtés de l'évêque avaient cessé de le faire sous la prélature de M. de Beauveau que ses infirmités empêchaient d'assister à la procession et de celle de son successeur M. de Tressan qui ne résida pas à Nantes pendant les six années de son pontificat, élevèrent la prétention de prendre leurs places. Leur première opposition à laisser les officiers de l'évêque marcher à ses côtés, s'éleva en 1725; ils la formèrent au moment même où l'évêque portait entre ses mains le Saint-Sacrement, la procession en fut arrêtée, au grand scandale du peuple ; le prélat en gémit et se pressa d'ordonner à ses officiers de se retirer. C'était tout ce qu'il pouvait faire pour éviter le scandale ; mais il s'en suivit, comme pour le

---

(1) *Deux Processions de Fête-Dieu mouvementées à Nantes :* (années 1707 et 1720), par Ed. Pied, Vannes, Imprimerie Lafolye, 1901.

cas des Consuls, des lettres de réclamations et des placets en attendant le réglement de la question de préséance (1).

On dit que la musique adoucit les mœurs ; l'orgue de la cathédrale aurait pu intervenir avec le Suisse pour ramener la concorde entre les gens de robe et d'église. Celui de la Cathédrale, placé en 1619 par le facteur Jacques Girardet, avait en 1744, pendant l'exercice de l'organiste Desforatz subi une réparation consistant en un relevage avec agrandissement du buffet du positif auquel, entre autres jeux, on ajouta la monstre.

En 1766, on adjoignit la bombarde, ce fut le jeu le meilleur de l'orgue. Lépine, facteur parisien, l'éxécuta pour 3.300 livres. Ce facteur prit en 1768, l'engagement de régler l'accord moyennant une rente annuelle de 300 livres.

Le 15 juillet de la même année, le Chapitre fit augmenter la longueur du buffet de l'orgue en y ajoutant des deux côtés une tourelle eu menuiserie ouvragée. Lépine fut encore chargé d'exécuter ce travail, de fournir dix-huit tuyaux pour la monstre et de transporter quelques tuyaux du grand orgue dans les tourelles.

De 1781 à 1785, le célèbre organiste Clicquot opéra une nouvelle transformation de cet instrument en utilisant cependant les bonnes parties anciennes. Le travail ne coûta pas moins de 2.500 livres. L'orgue se composait alors de 52 jeux et tremblants. La soufflerie qui était constituée autrefois par de véritables soufflets fut remplacée par une combinaison nouvelle, mais encore défectueuse, d'après les constations faites en 1840, quand on demanda des devis aux maisons Cavelier et Ducrocquet.

---

(1) *Une question de la préséance pour la Fête-Dieu à Nantes au XVIIIe siècle*, par le baron Gaëtan DE WISMES, imprimerie Lafolye, MDCCCXCIX. — V. pp. 11 et 12, deux très intéressantes pièces relatives au règlement de cette question, l'une est extraite des regitsres du Conseil privé du Roy, du 30 septembre 1670, l'autre des registres de la Chambre des Comptes de Bretagne du 31 janvier 1722.

Après plusieurs vaines promesses de l'Etat, propriétaire de la cathédrale, le Chapitre traita lui-même, en 1886, avec Merklin, facteur parisien, pour le relevage de l'orgue, une nouvelle soufflerie et l'addition de quelques jeux.

Mais revenons au dix-huitième siècle.

La ville et le port de Nantes avaient atteint au dix-huitième siècle l'apogée de leur grandeur. Les riches armateurs faisaient élever dans les nouveaux quartiers ces hôtels somptueux qui excitent aujourd'hui l'admiration des étrangers et les gouverneurs faisaient étudier par des architectes de grand talent un plan général pour la suppression des fortifications devenues inutiles.

Déjà l'ile Feydeau enchantait le regard par ses magnitiques constructions qui semblent sortir du fleuve. Graslin traçait un nouveau quartier et l'architecte Ceineray, (1) sous la protection du duc d'Aiguillon, ordonnait la promenade des cours qui allait si profondément modifier les alentours de la Cathédrale. Les buttes rustiques de St-Pierre et de St-André étaient nivelées et réunies par la place que laissait vacante la destruction de l'énorme bastion de cette entrée de la ville et le comblement des fossés.

Bientôt après, les tours de la porte St-Pierre furent rasées, et il fut question d'ouvrir la rue actuelle de l'Évêché par la coupure d'une partie du palais épiscopal et la suppression des vieux bâtiments dits des *Regaires*. En prévision de cet événement, l'évêqne Mauclerc de la Muzanchère songea à l'amélioration des bâtiments de l'évêché. Il fit supprimer l'aile sud, vieux souvenir du Moyen âge et la remplaça par un bâtiment de dispositions plus modernes, lequel allongé d'une dizaine de

---

(1) CEINERAY (Jean-Baptiste), architecte, né à Paris le 10 mars 1722, élève de l'Académie d'architecture vint à Nantes comme architecte vers 1752 (V. *Artistes Nantais* du Marquis de Surgères, p. p. 101, 234.)

mètres, en 1827, forma la grosse bâtisse sans caractère qui coudoie trop familièrement le gracienx chevet de la Cathédrale et dont heureusement les années sont comptées.

Au rez-de-chaussée de la façade d'entrée de ce bâtiment, les baies conservent seules dans leurs encadrements la silhouette primitive. A l'intérieur, les œuvres ordonnées par le prélat, en 1753, sont d'une simplicité élégante digne du goût délicat du dix-huitième siècle, tandis que celles effectuées au commencement du siècle suivant ont l'aspect bourgeois particulier à cette triste époque artistique.

Les buttes St-Pierre et St-André avaient une partie de leur surface occupée par quelques propriétés particulières dépendant du fief de l'évêque qui revendiquait sur l'ensemble des droits absolus. Les petits propriétaires furent expulsés *manu militari*, sauf à être indemnisés plus tard.

Quant à l'évêque, le Parlement se prononça contre ses prétentions. Cet échec n'indisposa pas ce prélat charitable ; l'argent étant venu à manquer pour la continuation des travaux, il organisa une souscription publique qui produisit 20.000 livres et permit de conjurer la crise économique prête à réduire à la misère les ouvriers nantais.

En 1763, il conclut un accord avec la municipalité pour la démolition des bâtiments de l'évêché. L'aile gauche de cet ensemble était occupé par l'auberge des Régaires affermée, avec ses cours et jardin, au nommé Jouin, moyennant 1.450 livres.

La Ville s'engageait à payer à l'évêché une rente annuelle de 1.200 livres; elle lui abandonnait la propriété des terrains qui, après la démolition, des tours et courtines resteraient libres entre la rue à ouvrir (1) et la Cathédrale.

---

(1) C'est la rue de l'Évêché actuelle.

Une indemnité devait être donnée à Jouin pour son déplacement et l'auditoire des Régaires devait être reconstruite dans un terrain à déterminer par la Ville qui, après l'ouverture de la rue, devait élever un nouveau mur pignon pour clore, suivant le nouvel alignement, le grand bâtiment de l'évêché. Ce pignon est la seule œuvre typique qui nous reste de tous ces changements.

Pierre Mauclerc de la Muzanchère avait teuu dès sa nomination comme évêque de Nantes à manifester son affection pour l'œuvre de la Cathédrale ; le maître autel en marbre que nous possédons actuellement remplaça vers 1750, d'après Travers, celui du dix-septième siècle en tuffeaux et en bois ; on conserva cependant quelques parties du retable et deux anges adorateurs en bois doré qui, en 1779, cédèrent la place à ceux en marbre agenouillés des deux côtés de l'autel, œuvres du sculpteur Leysner qui leur avait donné la grâce maniérée du temps.

Pierre Mauclerc mourut en 1775, à l'âge de 75 ans ; son corps fut inhumé dans la Cathédrale après avoir été embaumé par Minée, chirurgien de l'évêché, père de l'évêque constitutionnel de Nantes qui laissa, en 1793, violer la tombe de ce prélat et celle de son propre père.

Sous l'épiscopat de Jean-Augustin de Frétat de Sarra, les autels acolytes appuyés au grand portique du chœur furent modifiés dans le style du nouvel autel principal. En démolissant celui de droite dédié à la Sainte Vierge on a retrouvé, le 16 août 1887, une pierre de 0m33 de côté portant l'inscription suivante :

J'AY ÉTÉ PAUSÉE
PAR Mre CHARLE
BOUSSINEAU DE
MAURE CHANOINE
INT : DE FAB : LE 12
JUIN 1778

†

A cette époque on supprima les échoppes accolées à la cathédrale, elles étaient sans doute une source de notables bénéfices, car il y en avait autour de toutes les églises de Nantes ; c'est seulement en 1836 que celles de l'église Ste-Croix furent démolies.

La Révolution éclata et la Cathédrale fut témoin, en 1790, des prestations de serment civique du Maire de Nantes, des officiers municipaux et du clergé lui-même.

Sur la place de la Liberté entre les cours au milieu de tout l'appareil civil et militaire, sur un amphithéâtre couvert d'un tapis, était dressée une table en forme d'autel garnie de velours cramoisi à franges d'or.

Le Maire prononça le serment civique la main sur cet autel de la patrie; tous les nouveaux élus de l'administration firent de même tandis que le canon tonnait. Puis le cortège se rendit à la Cathédrale au son des cloches, M. de Boissieu, doyen du chapitre, dit la Messe entouré des dignitaires de l'église et des chanoines dans leurs stalles.

Le 14, le Maire fit prêter serment aux citoyens et à la garde nationale. M. de Boissieu vint à la tête du clergé en procession et s'arrêta devant une pyramide de fagots dressée au milieu du cours. Le clergé ayant prêté serment, M. de Boissieu entonna le *Te Deum* et, avec le Maire, alluma le feu de joie. Puis le clergé toujours en procession et escorté par le corps municipal retourna à la Cathédrale.

La constitution civile du clergé, dont les derniers articles furent votés le 12 juillet 1790, vint aussi modifier la vie intime de notre Cathédrale. Parmi ses nombreuses dispositions, elle stipulait :

Tous les chapitres sont abolis, le Conseil des évêques est composé d'un certain nombre de prêtres appelés vicaires épiscopaux qui sont en même temps vicaires de la Cathédrale dont l'évêque est le curé.

Le procureur syndic fit connaître le 30 septembre les mesures à prendre pour cette transformation.

Aux termes d'un arrêté pris le 6 octobre, tous les offices antérieurs des chapitres et collégiales devaient à partir du jeudi 14 du même mois, cesser absolument. L'église Cathédrale « ramenée à son état primitif, conformément à l'article 74 de la constitution civile du clergé, était déclarée église paroissiale épiscopale avec annexion des paroisses St-Laurent, St-Denis, Ste-Radegonde et de la collégiale Notre-Dame dont les églises étaient fermées. Les curés de ces paroisses étaient de plein droit et sans nomination les premiers vicaires de l'évêque, celui-ci absent, le premier vicaire remplissait les fonctions de curé de la Cathédrale.

La notification de cet acte au clergé donna lieu à de nombreuses protestations d'autant mieux fondées que l'article 6 de la constitution civile du clergé disait expressément que les réunions de paroisses ne pourraient s'effectuer que sur l'avis de l'évêque diocésain.

Monseigneur de la Laurencie s'efforça de faire obstacle à cette décision par son absence et fut remplacé par Minée.

Ce singulier prélat, sacré le 10 avril 1791, à Notre-Dame de Paris, quitta la capitale (où il devait revenir plus tard se marier et fonder un commerce d'épicerie) pour faire son entrée solennelle à Nantes, le 15 avril 1791. Il reçut à l'Éperonnière les compliments de la Municipalité. La garde nationale, les troupes de ligne et les invalides eux-mêmes bordaient la haie le long des rues du quartier St-Clément sur le passage de l'évêque qui, au son des cloches, entra dans l'église épiscopale où « il fit ses actions de grâce à l'Eternel ».

« Le maître de chapelle de la Cathédrale, aurait bien désiré, écrit M. Alfred Lallié (1), déployer à cette occasion toutes les splendeurs de son art, mais le district avait repoussé ses offres. L'installation pouvait se faire sans aucuns frais de musique extraordinaire « qui n'ajouterait

(1) Rapport trouvé dans les archives départementales.

rien à la piété et à la satisfaction des citoyens. » D'après une lettre du temps on se contenta d'entonner à l'église l'ariette bien connue :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?

C'était le vendredi de la Passion. « Selon une tradition fort répandue, dit encore M. Alfred Lallié, Minée, pour s'éviter un détour entra à l'évêché par une brèche que l'on avait faite à une terrasse, ce qui fournit l'occasion d'appliquer au nouvel élu cette parole de Notre-Seigneur : « Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie est un voleur et un larron (St-Jean, X. 1). »

« Un plan rectificatif de la rue de l'évêché et des clôtures du jardin du côté du cours St-Pierre avait, comme le constate un procès-verbal du 20 avril 1791 (1), signé entre autres par Julien François Douillard, architecte, reçu, avant 1790, un commencement d'exécution. Cependant à l'arrivée de Minée, le jardin de l'évêché n'était pas encore clôturé et cet évêque en exposait ses inquiétudes aux administrateurs qui ordonnèrent l'achèvement du soutènement actuel dont l'alignement est le prolongement des façades du cours Saint-André ; mais le jardin ne fut réellement aménagé qu'en 1803. La nomenclature des arbrisseaux qui y furent plantés était celle d'un véritable jardin botanique forestier ; une charmille remplaça le cloître des anciens temps ; l'ensemble de ce travail ne s'éleva cependant qu'à 450 francs.

Quant aux intérieurs de l'évêché, il ne furent décorés à nouveau que quelques années plus tard sous le pontificat de Mgr. Duvoisin, conseiller et ami de l'empereur.

Mais n'anticipons pas et revenons à la Cathédrale qui, après des jours de triomphe sous l'ancienne monarchie et même au commencement de l'époque révolutionnaire, ne tarda pas à connaître la désolation, la ruine et l'abandon.

---

(1) *Le Diocèse de Nantes pendant la Révolution* par M. Alfred Lallié. Tome Ier, pp. 100 et 101.

« Si les portiques de la Cathédrale étaient complets, écrit M. l'abbé Gaborit, ils seraient décorés de nombreuses statues. Ces statues existaient autrefois au moins celles de la porte du milieu.

Ainsi devant le trumeau était la statue de la très *Sainte-Vierge* ayant entre les bras l'Enfant-Jésus. Elle était là pour nous dire que c'est par elle que nous allons à Dieu et qu'elle est la médiatrice de ses grâces. Il y avait aussi trois statues de chaque côté. Nous le savons par un tableau conservé actuellement dans la sacristie de la Cathédrale et signé : Loysel ; ce tableau est daté de 1775 et représente la porte du milieu de la façade. Il est à croire que les statues des autres portes existaient elles aussi, la statue de Saint Pierre au milieu de la porte qui raconte sa vie, celle de Saint Paul à l'autre porte, toutes ces statues ont disparu ; elles étaient sous la main des Vandales de 1793 ».

Ces Vandales « allaient détruire les groupes qui ornent les portiques heureusement quelques citoyens observèrent que le comité de salut public n'avait entendu parler que des signes royalistes et non des emblèmes religieux. »

Abusant de la faiblesse des administrateurs du district ou peut-être même encouragés par certains d'entre eux, des sectaires et aussi des voleurs commencèrent à ravager l'intérieur de la Cathédrale. Les autels furent démolis, les tombeaux violés, les sculptures religieuses mutilées, les cloches, le bronze des portes, les plombs des vitraux et des toitures enlevés pour la fonte. D'après les documents retrouvés par M. Clermont, sacristain de la paroisse Saint-Similien, les grosses cloches, dont la descente fut jugée trop coûteuse et risquable, furent cassées sur place. Les vitraux furent arrachés des croisées et amoncelés sur la place Saint-Pierre, on enleva leur plomb et l'on pilonna leurs verres afin de les entasser

(1) Rapport trouvé dans les archives départementales.
(2) *Histoire de la Cathédrale*, par M. l'abbé Gaborit, p. 70.

facilement dans des barriques. Ce fut le commencement de la destruction des meneaux des fenêtres et des rosaces flamboyantes qui décoraient les chapelles et que les intempéries achevèrent, car la Cathédrale resta ouverte comme un hangar jusqu'en 1802.

La grande vitre de façade qui protégeait les orgues fut seule respectée, mais l'explosion de la poudrière du Château, en 1800, n'en a laissé que quelques débris, enchâssés dans le vitrage moderne. Au sommet on voit Notre-Seigneur accosté de deux anges, portant les instruments de la Passion ; plus bas, à gauche, deux saintes, l'une portant un livre et l'autre une cage, plus bas encore, on distingue Moïse à gauche et Elie à droite ; enfin, dans le soubassement, on reconnaît la duchesse Anne en blanc, assistée de sainte Anne sa patronne et d'une princesse qui pourrait bien être Françoise d'Amboise.

Ce qui restait du trésor fut mis au pillage d'après une tradition recueillie par M. Clermont (1), « Fournier, ancien carme défroqué et Soulastre, ancien bénédictin du couvent de Vertou, se trouvaient dans la sacristie de la Cathédrale, lorsque les commissaires du district, dont l'un était Goullin, vinrent dresser procès-verbal des vases d'or et d'argent, le 18 octobre 1792. Les commissaires du district, qui n'en voulaient qu'aux métaux précieux, vidèrent les reliquaires et laissèrent les reliques éparses ; les deux prêtres, après le départ des commissaires, se dirent que ces reliques étaient des objets sacrés et qu'il convenait de les recueillir avec respect. Fournier les enveloppa, les étiqueta et ils convinrent de les placer dans une caisse qui serait enfouie dans un lieu caché ; le soir, un menuisier et un maçon secrètement amenés, exécutèrent le projet des deux prêtres ; ces deux ouvriers et Soulastre moururent sans

---

C. V. *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, par A. Lallié, Tome II, p. 134.

faire connaître le lieu où la caisse avait été placée. Fournier, qui a raconté la chose, remettait à des temps meilleurs la divulgation du secret, et, mort subitement, il l'emporta dans la tombe. »

Le trésor de la Cathédrale était bien réduit à cette époque, car nous l'avons dit plus haut plusieurs objets précieux avaient été vendus pour subvenir aux dépenses occasionnées par les travaux du chœur en 1733. Travers parlait en ces termes, vers 1750, de la châsse des saints Donatien et Rogatien. « Nous avons encore les reliques des deux saints, au moins pour la plus grande partie, mais leur châsse que le procès-verbal de l'ouverture dit avoir été d'or et d'argent, enrichie de pierreries et grande à faire entrer un choriste de 13 ans avec sa dalmatique, a entièrement disparu, et ne se voit plus au trésor ». Quant à Guimard qui publiait ses *Annales Nantaises*, l'an III de la République, il nous apprend qu'a cette époque la châsse des saints Donatien et Rogatien n'était qu'en bois doré.

Lorsque la Révolution éclata, la ville de Nantes comptait 12 églises paroissiales, 17 chapelles acolytes, 33 chapelles de communautés et quelques oratoires privés. En 1792, on dressa l'inventaire de leurs richesses mobilières et l'année suivante, commença la vente publique qui se fit le plus souvent à la porte même des édifices religieux. Les objets d'or et d'argent furent envoyés à la Monnaie de Paris ; les plombs des vitraux, des chéneaux et des châssis vénérables servirent à la fonte des balles, les cloches à la coulée des canons.

La première vente mobilière produisit 41.609 livres, la seconde, faite en 1794, 16.404 livres. Le citoyen Sanlecque, fripier, qui a laissé son nom à une impasse du quartier de la Madeleine, fut à ce moment, chargé d'effectuer la vente de tout ce qui restait entassé dans les caves de la Cour des comptes.

Les objets mobiliers de la chapelle St-Jacques furent vendus 472 livres, ceux de la chapelle Bon-Secours

450 livres, tandis que les orgues de la Collégiale Notre-Dame, de St-Similien et de la chapelle des Ursulines atteignirent 25.052 livres.

On vendit ensuite les immeubles, l'église St-Laurent fut acquise par la commune pour 24.100 livres, celle de Ste-Radegonde fut vendue 1.700 livres à des particuliers. Le couvent des Cordeliers, estimé 45.000 livres par les architectes Douillard et Seheult à raison d'une surface de 5.000 mètres, fut vendu le 25 novembre 1763 au citoyen Oreillard, moyennant 65.000 livres en assignats. On établit dans son église le marché aux toiles. Le couvent des Jacobins fut divisé en plusieurs lots; son église devint le lieu de réunion d'un club révolutionnaire et ses autels furent adjugés pour 1.995 livres.

Comme on le voit les églises et chapelles n'étaient pas mieux traitées que la cathédrale.

Mais les révolutionnaires, qui n'avaient respecté aucune œuvre religieuse, conservaient un goût prononcé pour la musique : une délibération du Département ordonna, le 23 floréal an II, après la réception du décret du 18, de célébrer toutes les décades des fêtes publiques, dont la première devait avoir lieu le 20 prairial (8 juin); ce décret déclarait reconnaître l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

« Le défaut de locaux, disait l'un des administrateurs, s'est fait si vivement sentir dans cette ville quand il a été question d'établir des maisons d'arrêt, des hôpitaux militaires, des magasins de vivres et de fourrages, des tribunaux, des commissions militaires, nous a porté à affecter les églises à ces usages. Vous avez dû abandonner aux dégradations des édifices qui méritaient d'être conservés et dans ce nombre la ci-devant cathédrale, où il existait naguère un magasin de fourrages et actuellement une écurie. Il y a dans cette ci-devant église un jeu d'orgues précieux et estimé des connaisseurs, qui est exposé aux dégradations du premier malveillant... Aujourd'hui que la Convention a décrété des

fêtes publiques, nous devons chercher un local pour la célébration de ces fêtes : vous n'en n'avez pas un qui conviennent mieux à cette destination que la ci-devant cathédrale... Le jeu d'orgues donnera aux fêtes plus d'attraits et d'agréments ».

Cette délibération et la suivante, fait remarquer M. Alfred Lallié (1) semblent démontrer qu'à aucun moment l'église Saint-Pierre n'était devenu, le *Temple de la Raison* dont elle n'aurait porté que le nom.

« Vu l'arrêté du Comité de Salut public du 23 floréal portant qu'au frontispice des édifices ci-devant consacrés au culte, on snbstituera à l'inscription *Temple de la Raison* les mots du décret du 18 Floréal : « Le peuple français reconnait l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme » — vu le plan de la fête proposé par David et l'arrêté du Département du 23 Floréal. Considèrant que la fête n'aurait pas lieu en beaucoup d'endroits si le Département n'en préparait l'exécution... Arrête : Il sera célébré ce jour, 20 prairial, une fête de l'Etre suprême dans chacune des communes suivant le plan décrété... Les ci-devant églises paroissiales seront disposées et préparées convenablement pour la célébration des fêtes décadaires... La ci-devant église cathédrale sera évacuée et disposée pour la destination ci-dessus désignée. »

Nous ne trouvons aucune mention de la cathédrale dans la fête de la Raison célébrée à Nantes le 30 brumaire (20 novembre 1793) par l'exhibition d'un cortège au milieu duquel apparaissait " une jeune femme vêtue de blanc, entourée d'enfants intéressants, portant une corne d'abondance, allégorie de ce qu'assure aux citoyens leur sainte insurrection ". Ce cortège, où Carrier et le consul des Etats-Unis occupaient des places d'honneur, partit de l'Hôtel de Ville et alla sur la place de la Liberté

(1) *Diocèse de Nantes, pendant la Révolution*, Tome I, p. 412.

allumer un bûcher composé de " tous les hochets diaboliques de la superstition et de la féodalité ".

Carrier et Minée prirent la parole. Ce dernier déclara s'associer à la Convention qui venait de décerner à Marat " le sublime honneur de l'apothéose ".

" Cette fête, remarque M. Alfred Lallié fut la cérémonie destinée à amuser le peuple et à frapper son imagination, mais la proclamation de la divinité de la Raison avait eu lieu quelques jours auparavant, le 23 du même mois dans l'église de Sainte-Croix par les sans-culottes de Nantes ".

La cathédrale restait donc à l'écart de ces fêtes de la Raison, mais les sectaires ne l'oubliaient pas. Un certain Fleury (aîné) proposa aux administrateurs de l'acheter afin de la démolir et de prolonger la rue Royale jusqu'au château. L'ingénieur Groleau fit heureusement le 12 juillet 1896, un rapport contraire à cette proposition insensée. Il eut le bon esprit de présenter la conservation de la cathédrale comme matériellement utile ; il montra que ce monument ne pouvait " qu'embellir la ville, sans nuire à ses communications ; que ses tours assez élevées pour procurer la vue entière de l'horizon donnaient conséquemment les moyens de faire des observations astronomiques et planisphères que l'Ecole centrale exigerait pour l'instruction, et qu'un observatoire dont l'utilité dans " la guerre (de Vendée) avait été reconnue, étant faite sur l'une desdites tours, ne pourrait être faite ailleurs, qu'aux moyens de dépenses énormes " ; puis il demandait si " l'on ne pourrait pas tirer parti de l'intérieur pour casernes, manufactures ou autres objets publics " (1).

Les considérations de ce rapport furent adoptées. Le génie et l'artillerie s'emparèrent des basses nefs et des chapelles latérales, laissant seulement la grande nef

---

(1) *Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne* (2e année, 1878-1879).

pour la célébration des fêtes décadaires, où les orgues jouaient à la grande satisfaction du peuple, dont les sentiments mystiques n'étaient pas entièrement éteints.

L'orgue était d'ailleurs en bon état. L'organiste Joubert veillait à sa conservation. Cet instrument accompagnait à chaque fête les airs chantés par le peuple, et les plus farouches énergumènes, de 1793 à 1796, le prirent sous leur protection. Il faillit cependant être détruit ; en 1867, en faisant le relevage des jeux du positif on y trouva un foyer d'incendie, composé d'étoupes, d'allumettes et d'amadou légèrement brûlé, qu'une main criminelle avait placé entre le sommier et le faux-sommier ; les administrateurs du département n'avaient donc pas tort de dire dans leurs délibérations du 13 floréal que le jeu d'orgues était resté exposé aux dégradations du premier malveillant.

Guimard, dans ses *Annales Nantaises*, décrit ainsi vers 1794 « la ci-devant Cathédrale dénommée Temple de la raison. »

« Son portail, bâti en 1434, et surchargé de sculptures gothiques d'assez mauvais goût, est flanqué de deux tours quarrées qui renfermaient autrefois une sonnerie très harmonieuse. Il n'en reste plus qu'une horloge. Elles ont environ 170 pieds de haut. Au-dessus de celle qui est au Midi, un Observatoire haut de trente pieds, d'où l'on découvre, au moyen d'un télescope, plus de trois lieues à la ronde. En dedans de l'église, on peut remarquer la hardiesse de la voûte plate qui supporte le buffet d'Orgues composées de 7.000 tuyaux... La nef a 112 pieds d'élévation, etc. »

La Cathédrale était devenue un entrepôt et personne ne s'occupait de son entretien.

En 1799, les intempéries l'avaient tellement endommagée que Mathurin Crucy, architecte, dressa à la demande du maire Saget un devis s'élevant à 3.048 fr. 78 pour réparer la toiture et 10.081 fr. 51 pour le vitrage des baies en verre ordinaire.

On en resta là. Rien n'était encore décidé le 25 mai 1800, jour de l'explosion de la poudrière du Château. La tour des Espagnols sauta ; la Cathédrale eut sa façade sud ébranlée et sa toiture enlevée en partie par des projectiles de toutes sortes y compris une couleuvrine (1). Cet accident eut cependant pour résultat de provoquer l'exécution de réparations réclamées pour le monument dont la Ville et le Département se rejetaient mutuellement l'entretien. « C'était, dit Mellinet, à qui n'arrêterait pas la dégradation de notre antique cathédrale. Il fallut une plainte des propriétaires voisins, qui chaque jour voyaient avec effroi se détacher quelque pierre du vaste édifice, pour appeler l'attention des administrateurs. » Le préfet renvoya la plainte à la municipalité qui répondit : « C'est illusoirement qu'on regarde ce vaste monument comme étant aux charges de la Commune.

« Cet édifice fut bien accordé à la Commune pour y célébrer les fêtes décadaires et nationales ; mais elle n'en a jamais eu la jouissance pleine et entière, seulement par tolérance la direction de l'artillerie et du génie la rétrocédèrent pour y célébrer les pompes funèbres des députés de Rastadt et celles en l'honneur du général Joubert, depuis elle n'en a pas eu la jouissance.

» Les fêtes décadaires sont devenues nulles, les fêtes nationales sont supprimées ; les deux seules qui sont conservées ont un mode de célébration qui n'exige pas un pareil édifice, dont le gouvernement a besoin et qui est tout entier à sa disposition.

« Le service de l'artillerie jouit de la nef, des bas

---

(1) Cette explosion détruisit les vitraux que les vandales révolutionnaires n'avaient pu atteindre et les meneaux avec leurs dentelures. La façade principale moins exposée aux coups de l'explosion nous permet de rétablir par la pensée tout ce qui manque à la parure de la Cathédrale sur ses côtés.

côtés des chapelles latérales. Le génie occupe la chapelle dite de Saint-Clair.

» Des propriétés domaniales encombrent la sacristie.

» Ce bâtiment est tellement en désordre qu'il ne peut servir de rien à la Commune. C'est au domaine à prendre tous les moyens pour prévenir de plus grandes dégradations s'il est intéressant pour le conserver et dans tous les cas pour prévenir les accidents qui peuvent résulter des suites funestes de l'événement du château, l'adjoint et l'architecte ayant observé qu'il y avait péril dans plusieurs parties des croisées inférieures. »

La Cathédrale servait à tous les usages hormis à celui pour lequel elle était destinée.

Le *Publicateur de Nantes* (28 Nivôse an VIII-1800) faisait cette annonce sensationnelle « *Expérience aëronautique dans la Cathédrale — Avis aux souscripteurs pour la 51e ascension de l'aréonaute Blanchard* — Les citoyens souscripteurs sont informés que depuis le 27 nivôse jusqu'au 30 inclusivement, à midi très précis, dans l'église Saint-Pierre, il y aura diverses expériences intéressantes comme ballon captif rempli de gaz, expérience de parachûte sur un quadrupède qui tombera du haut de la voûte sans se blesser et un aréostat qui, d'un coup d'électricité, détonnera du haut de l'édifice. La descente accélérée de la galerie et de la Mongolfière qui y seront appendues représentera la chûte du célèbre et malheureux Pilastre de Roziers à Boulogne-sur-Mer. On verra aussi dans cette église une partie de la flotte aérienne qu'on prépare avec célérité pour le voyage prochain.

« Les non-souscripteurs pourront aussi voir ces expériences moyennant 60 centimes (1). »

Heureusement pour notre Cathédrale, le premier évêque nommé après l'interrègne révolutionnaire fut

---

(1) *Communication de M. Alcide Dortel, vice-président de la Société archéologique.*

Jean-Baptiste Duvoisin, ami et conseiller de l'empereur. Il usa de sa légitime influence au profit du monument abandonné par toutes les administrations. L'ère des dévastations était close ; et, dès le 10 mai 1802, les réparations urgentes indiquées par Crucy en 1799 et celles nécessitées par l'explosion de la poudrière furent adjugées. La même année un rapport sur l'état des autels de la Cathédrale fut demandé aux architectes Jean-François Ogée, Sébastien Praud et à l'architecte-voyer Peccot, en voici un extrait :

« Le maître-autel ainsi que tous les autels de la Cathédrale d'ailleurs, avait été complètement démoli, son révètement de marbre était écorné ; mais à part quelques pièces du tabernacle en bois sculpté et doré, on le retrouva complet. Les anges adorateurs pouvaient être aussi réparés.

» Pour les autels acolytes situés au pied des montants du grand portique Louis XIII, les matériaux conservés en permettaient le rétablissement ».

Ces travaux furent exécutés avec le concours du sculpteur Robinot-Bertrand, et, l'année suivante, cinq des huit autels des chapelles latérales furent remis en état. A ces travaux, évalués 3,000 francs, on ajouta 24 fr. pour la réparation et pose des fonts baptismaux et d'un bénitier.

En 1806, un rapport des architectes Seheult, Allonneau et Louis Nau constatait les besoins de réparations urgentes à la charpente de la grande nef et concluait à la remise en état des trois chapelles latérales, celle entre autres des fonts baptismaux à laquelle on n'avait fait que des réparations insignifiantes.

L'ensemble des travaux indiqués par les architectes s'élevait à 4.600 francs.

Mgr Duvoisin obtint le bronze nécessaire à la fonte d'une seconde cloche, car, jusqu'en 1806, la Cathédrale resta avec une seule cloche encore était-elle fêlée, c'était celle qui servait de timbre pour l'horloge. Une partie du

bronze provint d'un dépôt oublié dans quelque cour des bâtiments de l'ancien Lycée, comme nous l'apprend cette lettre du maire de Nantes au préfet en date du 19 septembre 1806 :

« J'ai l'honneur de vous prévenir que, conformément au décret impérial du 24 juillet et à votre lettre du 5 août, j'ai fait délivrer à Monsieur l'évêque de Nantes le métal de cloche et de feuilles de cuivre provenant des portes de la Cathédrale qui était déposé au Lycée ».

Ce métal, qui ne devait plus présenter de formes artistiques, avait été déjà mis, en 1794, à la disposition du sculpteur Lamarie pour fondre une statue de la Liberté déstinée à la colonne commémorative élevée par les architectes de Nantes entre les deux cours, il attendait depuis cette époque son emploi et resta longtemps en réserve, car, le 11 octobre 1807, le Conseil de fabrique de la cathédrale réclamait encore la seconde cloche et exposait à sa majesté l'empereur que « près de 100 milliers de matières provenant du carillon de la cathédrale avaient été autrefois enlevés et convertis en monnaie et qu'il était juste d'en rétablir une partie avec quelques-uns des canons que son bras toujours victorieux avait enlevés à l'ennemi ».

L'année suivante Napoléon vint à Nantes, on oublia les cloches et l'on proposa d'ériger sur la colonne une statue de l'empereur avec le bronze attendu mais rien ne vint que la chute de l'empire, Louis XVIII monta sur le trône et adopta, en 1823, le projet de la Municipalité nantaise d'élever une statue en pierre à Louis XVI sur la colonne que ne surmontait pas encore la statue de l'empereur.

Les *Annales de la Société Académique de Nantes* (1) nous renseignent par la plume de M. Félix Libaudière sur le carillon actuel.

« La sonnerie de la Cathédrale, avant la Révolution,

(1) Vol. 10e de la 7e série (1899), pp. 13 et 14.

écrit-il, se composait de douze cloches et jouissait d'une renommée méritée. Lors du rétablissement du culte, en 1802, il n'en restait qu'une seule, celle qui servait de timbre pour l'horloge. En 1825, deux autres cloches avaient été fondues.

» Le Chapitre de la Cathédrale prend la résolution de doter le vieux bâtiment d'une sonnerie dont il put être fier et fait appel à la générosité des habitants. Une commission composée de Maurice Durostu, de la Rochette, Charles de Commequiers, C. Mellinet, J.-C. Renoul et Viot lui prête son concours et organise une souscription. La somme nécessaire ne tarde pas à être recueillie et l'on décide que la sonnerie se composera de huit cloches, en y comprenant les deux cloches de 1825 qui seront refondues pour être mises à l'unisson.

» Le travail est confié à Guillaume Besson, maître fondeur à Angers. Il s'exécute dans un atelier temporaire établi sur la terrasse de l'abattoir. Les autorités et une brillante société assistent à l'opération de la coulée.

» La bénédiction a lieu en grande pompe le 7 décembre. Mgr de Hercé préside la cérémonie. Le Préfet, le Lieutenant-général, le Maire, les principales autorités y assistent, la Société des Beaux-Arts chante la messe de Cherubini. »

Voici les noms et les poids des cloches :

Jeanne-Antoinette...	5.650 kilos
Françoise-Thérèse	4.010 —
Joséphine.....	2.945 —
Julie-Félicité.....	2.431 —
Marie-Françoise.....	1.675 —
Perrine-Marie.....	1.200 —
Emilie.....	870 —
Louise.....	690 —

Ces cloches qui avaient été montées dans la tour

nord furent déplacées en 1842 et installées dans la tour sud où elles sont encore.

On craignait que la tour nord n'eut pas la solidité suffisante pour en supporter les trépidations. Le visiteur remarque encore dans cette tour les encastrements des poutres qui supportaient les cloches et surtout la trace d'une grande ouverture pratiquée dans le mur et par laquelle tout le matériel du clocher fut transporté directement dans la tour sud qui porte une trace semblable.

D'après un document découvert par M. Tournadour et publié en juillet 1900 par le *Petit Phare* de Nantes, il y eut en 1847 un projet de remplacement du carillon de l'horloge. Ce projet et les conditions qui y sont stipulées furent signés par MM. Dandé et Vrignaux, vicaires généraux ; Delamarre, Audrain, Raguideau, chanoines ; Benoist, de la Rochette, pour le Conseil de fabrique ; Gourdon, fabricant d'horloges, et Bollée, fondeur de cloches au Mans.

« Le carillon de Malines qui est, paraît-il, le plus renommé de la Belgique devait servir de modèle. La fabrique de la Cathédrale se chargeait de fournir un cylindre en cuivre ou en bronze et de donner le carillon actuel composé de douze cloches et pesant au total 1,209 kilos au sieur Bollée qui s'engagea à fournir à la Cathédrale 25 cloches pesant au total 2.700 kilos au prix de 3f40, livrables le 15 juin 1848 ».

Le projet fut abandonné, et depuis ce temps le gai carillon s'enroua de telle sorte qu'il finit par devenir muet.

Les bénitiers-coquilles de la Cathédrale datent de 1808. Ces magnifiques exemplaires de la tridacne gigantesque de l'océan Indien furent montés par ordre du Chapitre, sans autorisation administrative, et l'architecte Ogée saisit l'occasion pour faire à la préfecture un rapport foudroyant sur la mutilation des ornements des piliers de granit auxquels sont adossés ces superbes bénitiers.

Cet architecte si sévère pour les autres eut bien fait

de commencer par l'être un peu plus pour lui-même. Ce n'est pas sans raison qu'en réponse à son rapport le chapitre lui rappela les reproches mérités que les artistes avaient adressés à ses dernières conceptions, blâmant le contraste entre les parapets qu'ils faisait construire à la tour méridionale et ceux établis soixante-dix ans auparavant, par l'architecte Lalliaud, divergence fâcheuse sous le rapport du style et de la solidité.

Le 24 août 1808, on adjugea sur la mise à prix de 10.046 fr. 27 la réfection des arcs inférieurs, des contreforts et le rétablissement du comble au-dessus de la tribune des orgues.

Le 26 janvier 1809, eut lieu une adjudication supplémentaire pour quelques réparations aux vitraux et pour les couvertures de l'évêché, travaux qui s'élevaient à 1.265 fr. 70.

La chapelle des fonts baptismaux et sa répétition au collatéral sud furent exécutées en 1811 sur les dessins de l'architecte voyer Peccot, qui nous a laissé une médiocre idée de son talent.

Monseigneur Duvoisin, sous l'épiscopat duquel s'exécutaient ces travaux, mourut en juillet 1813. Le conseil municipal proposa de lui élever un mausolée. Ogée et le sculpteur Debay, conçurent des projets, mais Napoléon Ier étant parti pour l'exil en 1815, le nouveau gouvernement négligea de s'occuper du monument de l'ami de l'empereur.

Il y avait d'ailleurs des dépenses plus indispensables à faire. Le Conseil général le constatait en 1816 sans pouvoir y porter remède, faute d'argent, et, dans la discussion de son budget de 1817, s'exprimait ainsi : « La cathédrale est plus pauvre qu'une église de campagne, il lui manque un ornement rouge complet.

» L'autel de la communion n'a que deux ciboires dont l'un, en cuivre argenté, ne devrait plus servir depuis longtemps. »

Comme conclusion le rapporteur fit voter 600 francs

pour l'acquisition d'un ciboire, et 8.200 francs pour l'achat d'ornements, somme qui fut réduite à 4.000 francs par le Ministre.

En 1819, le même Conseil accorda encore à la cathédrale 12.000 francs pour achat d'ornements, 7.827 francs pour l'acquisition d'un dais, somme qui fut réduite par le Ministre à 2.000 francs ; enfin, en 1820, il vota de nouveau 5.827 francs pour l'acquisition du dais, somme qui fut encore réduite par le Ministre à 2.000 francs (1).

La façade de la cathédrale réclamait aussi des dépenses urgentes.

Le 15 décembre de l'année 1815 eut lieu la première adjudication du ragrément extérieur. Les travaux commencèrent par la tour sud, le prix fixé était de 15.800 fr. On racla et on rabota toute l'ornementation salpêtrée ; on lissa le tout avec un garnissage de mortiers divers armé de pointes, travail de sauvages qui ne devait pas d'ailleurs résister aux intempéries.

Le même traitement fut ensuite infligé à la tour nord, après une adjudication du 31 août 1818 sur la base de 13.260 fr. 25, et enfin à la partie centrale, après adjudication le 15 octobre 1809, sur le prix de 5,316 fr. 12.

Les sculptures du tympan de la porte qui représentaient le Paradis, le Purgatoire et l'Enfer, ayant été rasées en 1794, pour faire place à la devise républicaine :

---

(1) Ces procès-verbaux du Conseil général nous ont été communiqués par M. Félix Libaudière. Ils montrent la pénurie du trésor de la cathédrale qui n'est arrivé que peu à peu à se monter en ornements. Ceux qu'elle possédait, en 1901, ont été dessinés par Lepère avec la bienveillante autorisation de Mgr l'évêque de Nantes, pour sa magnifique gravure représentant la rentrée de la procesion à la cathédrale à Nantes. Cette gravure, qui offre la physionomie de l'une des dernières processions qui eurent lieu dans notre cité et où l'on remarque les coiffes pittoresques de Nantes, de Vendée et des Ponts-de-Cé, lui avait été commandée par M. Alphonse Lotz-Brissonneau.

Liberté Egalité Fraternité, on découpa sur la surface aplanie la mosaïque ogivale actuelle. Plus tard le sculpteur Grootaërs exécuta la statue de St-Pierre que couvre le dais moderne au pinacle disproportionné.

Les ragréments du pignon du transept étaient achevés; les deux chapelles qui le suivent étaient terminées et formaient la sacristie, on demandait de nouveaux ragréments (1). Le ministre Montalivet, après s'être renseigné sur les travaux exécutés pour environ 66.000 francs, en fit une juste critique dans une lettre adressée au préfet le 29 février 1832 :

« Des renseignements précis, écrivait-il, fournis au Ministère, par l'un de Messieurs les architectes du Gouvernement font connaître que sous l'administration de vos prédécesseurs, on a entrepris de regratter l'extérieur de l'édifice, notamment de la façade et que toutes les parties de l'architecture, les sculptures surtout ont été mutilées dans cette opération de la manière la plus barbare. » Voilà pour l'extérieur; à l'intérieur, à part le badigeonnage grossier, la décoration se complétait grâce aux libéralités du clergé et de quelques généreux paroissiens.

En 1817, après bien des tergiversations, le tombeau de François II, dernier duc de Bretagne et père de la reine Anne, fut placé dans le transept sud. Cette œuvre sublime du sculpteur Michel Colombe avait été, en 1792, sauvée de la destruction par Crucy après son enlèvement de la chapelle des Carmes condamnée à la démolition. Démonté sous la surveillance de cet architecte et du sculpteur Lamary, il fut transporté dans une courette du couvent des Ursulines (ancien Lycée) en même temps que le retable (2) de l'autel des Carmes, œuvres

---

(1) Le budget n'accordait annuellement que 1800 francs pour l'entretien normal de la Cathédrale, chiffre qui aujourd'hui surtout paraîtrait dérisoire.

(2) Ce retable n'a pas été retrouvé.

complémentaires de Colombe représentant le Christ accolé de deux autres figures.

Le transport et le montage du tombeau de François II dans la Cathédrale, sous les ordres de Lamary coûtèrent 449 livres 11 sols.

« Ce magnifique mausolée, dit Girault de Saint-Fargeau (1) fut exécuté en 1507. Il est entièrement en marbre blanc. Sur le tombeau sont couchées deux statues représentant François II et Marguerite de Foix, sa seconde femme, ayant une couronne et le manteau ducal. Des carreaux, soutenus par trois anges, supportent leur tête et à leurs pieds un lion et un lévrier tiennent les armes de Bretagne et de Foix. Aux quatre angles, quatre statues de hauteur naturelle représentent avec leurs attributs les vertus cardinales la Justice, la Tempérance, la Prudence et la Force... Dans la statue emblématique de la Justice est représentée Anne de Bretagne sous le costume et sous les attributs de reine et de duchesse avec la couronne fleurdelisée et fleuronnée sur la tête ».

A propos de la statue : la Prudence, le baron Gaëtan de Wismes, dans une note placée au bas de la page 78 de son très intéressant volume : *Les personnages sculptés de la ville de Nantes*, s'exprime ainsi « Cette statue, on le sait, offre cette particularité d'avoir une tête à double face : le visage de devant est celui d'une femme, celui de derrière représente un vieillard à longue barbe. Un de nos compatriotes, M. Furret, architecte, s'est demandé si nous ne posséderions pas dans cette figure le portrait de Colombe fait par lui-même. Cette supposition est plausible, s'appuyant en particulier sur des exemples analogues ».

En 1818 les cercueils qui avaient été transportés dans les caveaux de la Cathédrale furent ouverts comme ils

---

(1) *Histoire nationale de toutes les communes du département de la Loire-Inférieure.*

l'avaient été déjà par ordre du roi, le 16 octobre 1727 (1). Le procès-verbal de cette opération mentionne qu'on y trouva trois cercueils de plomb parsemés d'hermines posés sur des barres de fer. Entre les cercueils de François II et de Marguerite de Foix était un petit coffret en plomb dans lequel il y avait un reliquaire d'or en forme de cœur surmonté d'une couronne royale et entouré de la cordelière héraldique. Ce reliquaire renfermait le cœur de la reine Anne, déposé selon le désir de la défunte dans le tombeau qu'elle avait fait élever à son père. Ce reliquaire, envoyé au Musée des monuments français à Paris, a été donné à notre musée archéologique dont il est la pièce la plus vénérable.

Mais revenons à la Cathédrale en passant par l'évêché, son acolyte, que l'on allongea, en 1827, d'une dizaine de mètres vers le sud et dont on aménagea la chapelle épiscopale actuelle située au rez-de-chaussée sous le grand salon.

Cette chapelle comprenait un autel et une petite sacristie. L'ensemble parqueté en chêne, disposition dite en fougères, avait 10 m 18 de longueur sur 7 m 31 de largeur. L'escalier moderne, qui accède au premier étage, est de cette époque ; avant sa construction le grand escalier de la tourelle servait seul.

En cette même année 1827, on projeta de percer un grand oculus de 10 pieds de diamètre dans la coupole du transept et de l'entourer d'un édicule à colonnes dont le petit plafond aurait été décoré du triangle symbolique de Jéhovah.

Au-dessus de cette coupole existait une vaste salle de 9 m 75 de longueur, de 8 m 50 de largeur et 15 m 50 de

(1) L'ouverture du tombeau de François II en 1727 « coûta d'après Guimard, 50 livres, 12 sous, six deniers et l'impression du procès-verbal et la gravure de la boëte qui renfermait le cœur de la reine, l'envoi de plusieurs exemplaires à Paris 113 livres » *Annales nantaises*. p. 496.

hauteur. Sur chaque côté d'immenses baies jumellées alors cloturées en ardoises aurait pu éclairer vivement le petit édicule de l'oculus qui resta à l'état de projet.

L'influence des idées romantiques se faisait sentir ; Victor Hugo allait écrire sa Notre-Dame de Paris (1831) et attirer l'attention sur le Moyen âge et ses monuments. Bientôt les œuvres de cette époque furent seules en faveur. On se plut à les considérer dans tous leurs détails et sous tous leurs aspects. Le moyen âge était à la mode, on le voulait partout et toujours, dans les lettres, dans les arts ; d'où ces œuvres architecturales improvisées sans études suffisantes, style troubadour, comme disaient ironiquement les classiques. Il n'en est pas moins vrai que cette renaissance artistique eut parfois d'excellents résultats celui entre autres de provoquer l'achèvement de notre cathédrale. Les décorations des chapelles latérales, de 1825 à 1840, se ressentent de cette influence et présentent des détails trop romantiques, qui pourraient être légèrement critiqués : la chapelle Saint-Clair et la pose de lambris en menuiserie exécutés d'après les dessins de Liberge, architecte de notre église Saint-Clément, donna lieu à un sérieux conflit entre le Chapitre et le Ministère.

C'était en 1836, un généreux donateur avait offert de décorer cette chapelle, il y mettait pour condition que ce travail serait effectué par un architecte de son choix. Celui-ci cacha derrière le lambris décoratif le tombeau si gracieux de l'évêque Guillaume Guéguen; ce fut en 1883 seulement que sur l'observation de Palustre, membre de la commission des monuments historiques, on enleva la partie du lambris dérobant aux regards le vénérable tombeau du seizième siècle. Il reparut mais détérioré par les scellements des menuiseries et le peu de soin qui présida à leur pose. La statue de l'évêque Hamon, remplace aujourd'hui sur ce tombeau celle de Guéguen, attribuée à Michel Colombe et malheureusement disparue.

En 1834, comme on travaillait à faire disparaître le badigeonnage naïvement appareillé des voûtes du chœur et du transept, on retrouva les peintures à l'huile du dix-septième siècle. Elles étaient sur fond de plâtre très résistant et semblaient d'une réparation facile, mais on n'en fit rien.

Cette même année, sous l'épiscopat de Mgr de Guérines, on se préoccupait de trouver un espace convenable et suffisant pour des places réservées aux hommes. Jusqu'alors ils n'occupaient que le vieux transept et l'on projeta de doubler cet espace réservé par une emprise sur le terrain contigu qui servait anciennement de cimetière à la paroisse Saint-Jean. Ce projet peu raisonnable fit naître l'idée plus sage d'entreprendre le transept nord et de préparer les plans de l'abside toute entière (1). Seheult, architecte du département, en commença l'étude.

Les démolitions nécessaires furent effectuées pendant les années 1737 et 1838 au milieu de l'indifférence générale des archéologues d'alors pour les vieilles constructions romanes dont Mérimée a seul fourni, nous l'avons dit plus haut, quelques renseignements dans un rapport adressé au Ministère sur ses visites aux églises de l'ouest de la France.

A la fin de l'année 1839, l'entrepreneur Garreau obtint l'adjudication des travaux ; la cérémonie de la pose de la première pierre eut lieu le 4 septembre 1840 et trois ans après on put prendre possession du nouveau transept, la façade de son pignon n'était pourtant pas complètement décoré, elle ne l'est même pas aujourd'hui et restera peut-être longtemps encore en cet état.

En 1844, le duc de Nemours étant venu à Nantes, examina les travaux avec beaucoup d'intérêt (2). De

---

(1) *Histoire de la Cathédrale*, par l'abbé Gaborit, p. 56.

(2) *Eod loc.*, pp. 56 et 57.

retour à Paris, il fit comprendre la nécessité d'achever notre belle cathédrale et les plans de toute l'abside furent dressés et approuvés le 30 juin de la même année.

En 1846, la réfection du dallage, si détérioré par les services publics pendant la Révolution, fit découvrir plusieurs caveaux funéraires. Celui des Chanoines situé au milieu de la grande nef fut le premier ouvert, il a environ 4 mètres de côté, un escalier dirigé du nord au sud y conduit ; des barres de fer scellées à 0 m 35 de hauteur et suivant cette même direction supportent une vingtaine de bières amoncelées en désordre avec des débris de vêtements et d'ossements.

Le 16 novembre, ce fut le tour du caveau des chantres placé dans le collatéral sud tout près du transept. Ses dimensions sont de 3 m 66 du nord au sud et de 3 m 10 de l'est à l'ouest. Son escalier est dans cette direction et l'intérieur est rempli d'ossements et de gravois.

Sept jours après on trouva le tombeau des enfants de chœur situé au bas du même collatéral, sa longueur est de 6 m de l'est à l'ouest et sa largeur de 3 m 60.

Tous ces caveaux, voûtés en tuffeaux sur leur moindre largeur, ont à peine une hauteur de deux mètres en leur milieu.

En effectuant les fouilles pour la fondation du chevet, on découvrit les fondations du dix-septième siècle ; elles démontrèrent que ce chevet devait comporter deux chapelles complémentaires. Les substructions présentèrent de grandes difficultés, car on pénétrait en pleine douve des fortifications et en certains endroits il fallait descendre jusqu'à 15 mètres en contre-bas du sol de la nef. Ces importants travaux suivirent pourtant leur cours normal jnsqu'à la révolution de 1848 qui comme toutes ses devancières eut pour résultat d'arrêter toutes les entreprises.

L'année suivante, le nouveau gouvernement voulant donner de l'essor aux travaux publics, envoya à Nantes l'architecte Lassus qui depuis 1844 faisait édifier

l'église Saint-Nicolas. Il était chargé de faire un rapport sur de prétendues malversations relatives aux travaux de la Cathédrale et semble avoir agi avec légèreté en attaquant la réputation de son confrère Seheult et de l'entrepreneur Garreau, car, un jugement définitif du Conseil d'Etat reconnut la loyauté des deux maîtres d'œuvre dont la révocation fut cependant maintenue.

Théodore Nau, que la construction du chœur de l'église Sainte-Croix avait mis en évidence dès ses débuts, avait été nommé architecte diocésain le 30 octobre 1849; il étudia de nouveau les plans du chevet de la Cathédrale et conçut l'idée de profiter de l'importance des substructions pour créer la vaste crypte qui a été exécutée. Les maçonneries qui déjà dépassaient le niveau du cours furent dérasées et les travaux repris à la hauteur du sol de la crypte.

Cet architecte, qui avait sous ses ordres l'entrepreneur Enau, décéda prématurément le 2 juillet 1865, alors que les constructions s'élevaient à une dizaine de mètres au-dessus de terre. M. Boismen, son adjoint le remplaça dans la direction de l'œuvre qui était presque achevée en 1886, lorsqu'il prit sa retraite après avoir édifié le joli bâtiment de la sacristie.

Les travaux de la Cathédrale avaient marché avec lenteur jusqu'à l'arrivée au siège épiscopal du populaire abbé Fournier, longtemps curé de la nouvelle église Saint-Nicolas, qui lui doit son existence et renferme son tombeau ; c'est à lui que nous devons aussi la basilique Saint-Donatien, bâtie à la suite d'un vœu exaucé.

Sous la vive impulsion de cet évêque, qui se déclarait, en plaisantant le prélat le plus *édifiant* de France, les travaux prirent une allure rapide, qui s'est continuée jusqu'à l'achèvement de notre Cathédrale.

M. Sauvageot, architecte diocésain à Rouen, succéda à M. Boismen avec mission de terminer les ravalements de l'abside et de remplacer la vieille tour romane par la maîtresse voûte couvrant la croix du transept, le

travail fut exécuté à la satisfaction générale avec le concours de l'inspecteur Legendre, mais d'une façon plus onéreuse que celle proposée par M. Boismen et consistant à modifier les vieux piliers sans les supprimer.

Cette dernière phase des travaux donna lieu à de sérieuses controverses au sujet de la vénérable crypte romane déblayée, nettoyée et dont certains auraient voulu voir rétablir les voûtes afin de la reconstituer autant que le permettait la nouvelle abside. Cette réfection, rêve d'artiste plutôt que d'archéologue, aurait eu le grave inconvénient d'élever le niveau du chœur de telle sorte que les bases des piliers avec leurs fines moulures auraient été cachées en partie.

La question des dépenses supplémentaires n'était pas non plus indifférente ; puis il aurait fallu compter avec la lenteur des autorisations administratives. On renonça donc à ce projet. Les restes de la crypte furent seulement recouverts d'un plancher de fer et de briques; au-dessus on disposa le chœur actuel avec son autel Louis XV et sa double rangée de stalles neuves encadrant les anciennes menuiseries habilement restaurées.

La chaire bien modeste qui date du dix-huitième siècle a été aussi amplifiée par un motif nouveau dont l'ensemble est satisfaisant, bien qu'il ne réponde pas au style du monument.

Les derniers travaux exécutés à l'intérieur de la Cathédrale (1) ont motivé le déplacement des châsses des évêques du XIXe siècle, qui avaient été inhumés dans les caveaux situés sous les marches du chœur. L'exhumation eut lieu le 25 août 1887. Dans le caveau placé devant l'autel St-Joseph, on trouva :

1° Mgr. Jean-Baptiste Duvoisin, né le 19 septembre

(1) Le devis pour les travaux du transept et des deux chapelles suivantes s'élevaient à 494.276 fr. 72, celui des travaux de l'abside 437.633, enfin les œuvres de M. Sauvageot, y compris les piliers et la voûte du transept, coûtèrent 300.000 francs.

1784 à Langres, décédé le 9 juillet 1813. Sur le cercueil en plomb était un cœur de plomb, renfermant celui de cet évêque et une contre-boîte en plomb qui doit contenir l'acte de décès.

2° Mgr. Louis-Jules-François d'Andigné de Mayneuf, né le 4 mai 1756, décédé le 4 février 1822.

3° Mgr. A. Micolon de Guérines, décédé en 1838.

4° Mgr. Julien-Eugène de Hercé, décédé en 1849.

(Les châsses en bois étaient vermoulues. Le cercueil de Mgr. d'Andigné était en zinc crevassé par l'oxydation causée par la châsse de sapin dans laquelle il était renfermé).

5° Un cercueil de bois disposé en travers des quatre précédents et renfermant des ossements et des débris d'étoffes.

Le caveau situé devant l'autel de la Ste-Vierge accolé au pied droit renfermait :

1° Le cercueil de Mgr. Alexandre Jaquemet, né à Grenoble le 6 septembre 1803, décédé le 9 septembre 1869.

2° Un petit cercueil de bois qui n'a pas été ouvert et devait contenir des ossements anciens.

Tous ces cercueils ont été processionnellement conduits et déposés dans la partie circulaire nord de la nouvelle crypte avec le concours de Mgr. Lecoq. Dans le loculus supérieur de la crypte qui porte cette inscription « *Hic jacent ossa incognita* » doivent se trouver les restes de François II et de ses deux épouses, mêlés à ceux des évêques Turpin de Crissé de Sanzay, de la Muzanchère et Frétat de Sarra, comme nous le faisait remarquer M. l'abbé Brault, le savant secrétaire de la *Société Archéologique* lors d'une visite à cette crypte, en 1905 ; il s'appuyait pour le démontrer sur le fait que les cercueils de François II et de ses épouses avaient été transportés en 1792 à la Cathédrale et déposés dans un caveau " situé près de la grille du chœur à gauche en montant, dans lequel reposent MM. Turpin, La Muzanchère et de Sarra, évêques de

Nantes, derniers décédés " suivant les termes d'un procès-verbal. (1) Les cercueils du duc et de ses épouses et ceux des évêques furent plus tard violés et leur plomb servit à faire des munitions de guerre. Lorsque, le 10 février 1819, on fouilla le caveau, on ne trouva plus que des ossements et cinq têtes. Une avait donc disparu et M. l'abbé Brault pense qu'elle pourrait bien être celle du duc, sur laquelle les révolutionnaires auraient été heureux de satisfaire leur haine. C'est le cercueil dans lequel on recueillit ces têtes et ces ossements, qui fut trouvé en travers de ceux des évêques Duvoisin, d'Andigné, de Hercé et de Guérines; il fut transporté dans la crypte et placé dans le loculus où se trouve aussi le cœur de Mgr. Fournier.

La Cathédrale terminée dans son ensemble, sinon dans ses détails, fut enfin inaugurée le jour de Noël de l'an de grâce 1891, avec un immense concours de fidèles.

Joignons-nous donc un instant par la pensée à la foule afin de considérer l'importance de ce magnifique monument, dont l'intérieur a 102 mètres de longueur et 37 mètres de hauteur. L'effet en est harmonieux et grandiose. Dans la nouvelle partie reparaissent les chapiteaux de l'ancienne nef et les arcs plus nombreux de la voûte, qui donnent au sanctuaire une richesse architecturale plus complète sans nuire à l'unité de l'ensemble.

Tout au fond du chœur se dresse le maître-autel en marbre de diverses couleurs, rétabli à la restauration du culte en 1802, et sur chacun des côtés du chœur s'aligne, nous l'avons dit, un double rang de stalles aux fines et élégantes ciselures, les unes nouvelles, les autres anciennes, que d'habiles artistes ont restaurées avec beaucoup d'art. La stalle épiscopale commence la série du côté de l'Evangile. Trois autels provisoires occupent les chapelles absidiales, celui du fond de l'abside dédié à la

---

(1) *Bulletin de la Société Archéologique* de 1888, p. 325.

Sainte Vierge (1), puis dans deux chapelles adjacentes s'élèvent les petits autels en marbre noir qui s'appuyaient jadis au soubassement de l'ancien jubé.

« Le transept Nord, dit M. l'abbé Gaborit (2) est orné d'une belle verrière de M. Dideron représentant les principaux saints de l'église de France et deux verrières ont été posées dans les bas-côtés, une en l'honneur de Saint-Clair, sortie des fabriques de Choisy-le-Roy et d'un grand effet, une autre racontant dans une série de compositions, l'histoire de la bienheureuse Françoise d'Amboise. »

Sur les murs on remarque un certain nombre de toiles de maîtres, telles que le *saint Clair guérissant les aveugles* d'Hippolyte Flandrin et la *Communion des apôtres*, de notre compatriote Elie Delaunay, son élève. « Rarement, dit M. l'abbé Gaborit (2), l'élève s'est mieux souvenu des leçons de son maître. Il y a dans cette composition un sentiment de recueillement et de piété qui touche véritablement et qui porte à la prière ». « Après avoir signalé, continue le même auteur, (3) d'une manière particulière, non pour le sentiment chrétien, mais pour les qualités d'exécution que l'on peut remarquer, le *saint Jean-Baptiste*, de Lemoine, nous ne donnerons qu'une nomenclature des autres tableaux et statues qui décorent la Cathédrale : dans les fonts baptismaux une copie du tableau de l'Albane, le *Baptême de Notre Seigneur*, dans la chapelle consacrée à saint Donatien et à saint Rogatien, le tableau du martyre des deux enfants nantais, par Wauchelet ; dans la chapelle de *Notre-Dame-de-Pitié* au milieu d'un beau retable un *Christ* attribué par quelques uns à Lebrun. Mentionnons encore *saint Charles communiant les pestiférés*, par M. de Soria ; *le martyre de*

---

(1) Cette chapelle vient de recevoir un bel autel en marbre blanc et un riche lambris en chêne.

(2) *Histoire de la Cathédrale*, par l'abbé Gaborit, pp. 75-76.

(3). *Eod loc.*, p. 70.

saint Gohard, par E. Jolin (1) ; la *mise au tombeau de la Vierge*, par Van den Berghe ; une bonne copie de Lesueur, saint Gervais et saint Protais ; une autre de Coypel, *Le lavement des pieds*.

« Dans le bas de l'église on peut voir quatre statues : à gauche, un saint Clair par Barrême, un saint Paul, par Debay ; à droite, un saint Pierre et un saint Jean-Baptiste, du même.

« A notre époque, des statues ont été posées à l'intérieur du vestibule formé par la tribune des orgues et en avant des piliers qui la soutiennent. Ce sont d'abord, adossés au mur de la façade, les patriarches complétant les représentations bibliques des bas-reliefs : Adam et Eve, Abel, Noé, Abraham, Melchisédech ; puis, sur les piliers et tournés vers l'autel, saint Clair et saint Félix qui sont là comme fondateurs de l'Eglise de Nantes ; le duc Jean V et l'évêque Jehan de Malestroit qui commencèrent les travaux de la nouvelle Cathédrale. (2) »

Au-dessous de la tribune des orgues les petits tableaux sculptés ont été restaurés au milieu du dix-neuvième siècle avec « un sentiment qui semble vraiment celui des Ymaigiers du moyen-âge par un artiste de notre ville, Thomas Louis, trop tôt ravi par la mort à l'art et à son œuvre (3). »

Le transept nord possède le magnifique tombeau de la Moricière. Ce monument, œuvre de l'architecte Boitte, est orné de statues exécutées par le sculpteur Dubois, de

---

(1) Le tableau de la Cathédrale actuelle représentant le *martyre de saint Gohard*, a figuré au Salon de 1854. Édouard Jolin, son auteur, né à Nantes en 1817, digne élève de P. Delaroche, a consacré son beau talent à la grande peinture religieuse historique et légendaire. M. Joseph Chudeau, son parent, a, pour la *Revue Nantaise* (1903), copié de sa plume habile l'*esquisse* qu'il possède du tableau de la Cathédrale.

(2) *Histoire de la Cathédrale*, par l'abbé Gaborit, p. 70.

(3) *Eod. Loc.*

son vivant directeur de l'Ecole des Beaux-Arts. "Le général couché sur son lit funèbre est enveloppé d'un suaire. Le baldaquin est supporté par huit colonnes noires et huit pilastres blancs, dont les chapiteaux reproduisent: ici, la tiare et les deux clefs, là un képi surmonté du casque français et du yatagan arabe. Au-dessus du lit les armes papales et l'écu des Juchault *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois coquilles d'argent, 2. 1.* Un médaillon au chevet du lit représente les deux filles du général. Aux angles du monument sont posées quatre statues de bronze qui lui donnent un aspect grandiose: le *Courage* sous les traits d'un jeune guerrier pensif; la *Charité* entourant de ses bras maternels deux enfants à l'un desquels elle donne le sein; l'*Histoire* personnifiée par un vieillard austère; la *Foi,* par une jeune fille dans l'attitude de la prière". (1) Au sommet du monument on lit: *Spes mea Deus.*

A l'inauguration de ce tombeau, dont le marbre fut un don de Pie IX au défenseur de la papauté, Mgr. Freppel fit le panégyrique du général dont Mgr. Dupanloup avait prononcé l'oraison funèbre, rivalisant d'éloquence avec ses illustres devanciers dans la même chaire: saint Bernard, saint Vincent Ferrier dans les temps anciens, l'abbé Cœur, le R. P. Félix, Combalot, le R. P. Rauzon, l'abbé Laprie et l'abbé Bougaud, depuis évêque de Laval, dans les temps modernes.

A l'extérieur de la cathédrale se dressent les tours de facade, hautes de 63 mètres; on y accède au moyen de 286 marches. Un escalier dessert chaque tour; celui du sud a de tout temps donné accès au clocher et à la terrasse que surmonta, de 1793 à 1826, une tour servant d'observatoire, l'usure de ses marches témoigne du nombre de générations qu'il a vues monter. L'escalier de la tour nord en très bon état doit avoir été peu utilisé; cependant ses parois semblent avoir été affectionnées

(1) Annuaire Mellinet.

par les artisans des travaux de la cathédrale qui y ont gravé leurs noms, avec dates. On remarque particulièrement ceux de Pierre Æillet et de Pierre Guérin 1629, Michel Ovaërt, 1634, Jean Bourdonnay 1638, Jean Nau 1639 (celui dont on a trouvé une autre inscription derrière le jubé Louis XIII), R. Guérin, M. Poydras, Rol Rivière de compagnie sur une même pierre avec la date 1636, Jean Cassard 1680, etc., etc.

La place Saint-Pierre, telle que nous la voyons, date de 1867. Le nivellement a eu pour résultat de créer un perron de quatre marches qui augmente la majesté de notre Cathédrale, mais le style de l'architecture des maisons (1) a le défaut de n'être pas en harmonie avec le monument qu'elles encadrent.

On achève en ce moment un important travail de réfection de l'ornementation du porche et des contreforts de la tour nord de la Cathédrale. Les socles, niches, pinacles compliqués, galbe et balustrade ajourés ont été rétablis. Mais verrons-nous jamais la reconstruction totale des trois portiques et celle de toute la façade?

Sur le cours St-Pierre le bahut avec grille qui clôture le chevet a été exécuté en 1895; la douve asphaltée recueille toute l'eau des toitures et un égout qui traverse ce cours, les conduit dans le collecteur de la rue Henri IV.

En 1880, on avait opéré la suppression des maisons accolées au commencement du siècle à l'antique évêché en bordure de la rue de ce nom et de la place Louis XVI. Elles appartenaient à l'Etat. Cette démolition dévoila le délabrement de la vieille aile de l'évêché longeant la rue et obligea à la déraser. Les ruines informes et les cloisons éventrées qui constituent, de ce côté, la façade du palais épiscopal offrent un aspect lamentable et l'on se

(1) La décoration avait été donnée au concours : un nantais établi depuis longtemps à Paris, l'architecte Demangeat, obtint le premier prix.

rappelle ces vers de Lamartine en considérant notre belle Cathédrale qui les dominent.

Les forums, les palais s'écroulent,
Le temps les ronge avec mépris.
Le pied du passant qui les foule
Ecarte au hasard leurs débris,
Mais sitôt que le bloc de pierre
Sorti des flancs de la carrière
Seigneur ! pour ton temple est sculpté.
Il est à toi ! ton ombre imprime
A nos œuvres le sceau sublime
De ta propre immortalité.

C'est peut-être parce qu'on a cru à l'éternité de notre Cathédrale que l'on ne s'est pas hâté davantage de la consacrer, comme l'avait été par saint Félix l'antique basilique du VIe siècle dont elle occupe l'emplacement, et qui elle-même à l'exemple des Cathédrales de Paris et de Chartres, d'Orléans, de Beauvais et de Troyes s'était substituée aux premiers temples païens. Notre-Dame de Paris après une longue attente a vu en 1864 ce jour de triomphe et de fête. Ne désespérons donc pas de voir cet événement solennel se produire pour notre Cathédrale. Les peuples passent, les monuments restent. C'est cette pensée qu'exprimait si bien Viollet-le-Duc. La Cathédrale de Saint-Pierre de Nantes pourrait répéter ce qu'il faisait dire à Notre-Dame de Paris. « Vingt générations se sont pressées dans mon sein. J'ai entendu des chants d'allégresse et des chants funèbres, des cris de mort et des vivats. J'ai vu naître de puissants seigneurs ; j'ai reçu les serments des guerriers et des princes ; ce que j'ai vu et entendu, je le verrai longtemps encore. D'autres viendront, alors que vous ne serez plus, et je conserverai pour eux ma grandeur, oublieuse du passé dont il ne restera plus après tant de cérémonies éclatantes que quelques éraflures à mes faisceaux moulurés. »

JULES FURRET ET DOMINIQUE CAILLÉ.

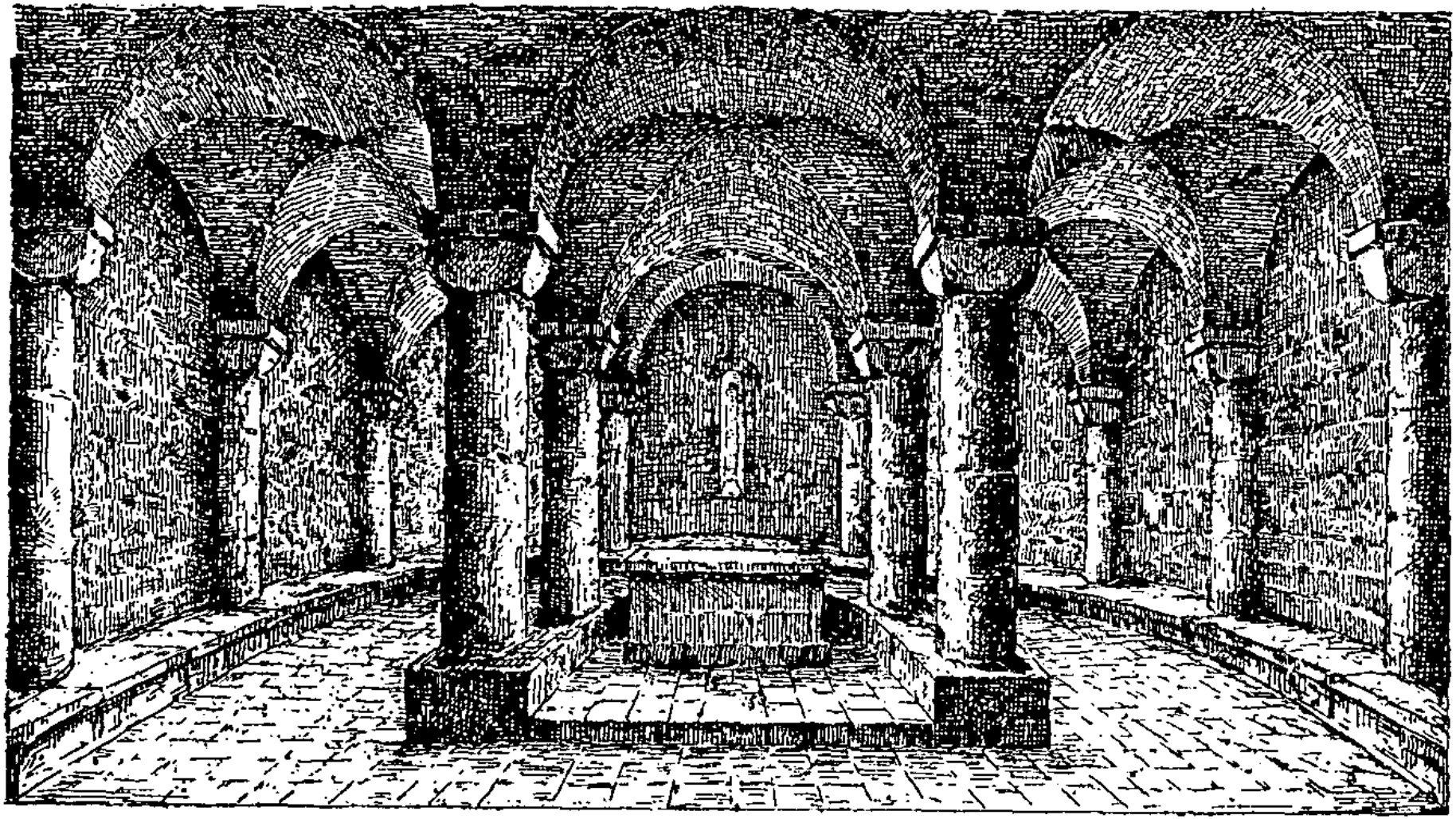

Crypte de saint Gohard

Cliché appartenant à M. Marcel Giraud-Mangin

COMPTE-RENDU

DE LA

DÉCOUVERTE D'UN TRÉSOR

AU CHATEAU DE BLAIN

Le 4 octobre dernier, le *Petit Phare*, dans son numéro portant la date du 5, publiait dans la chronique locale, arrondissement de Saint-Nazaire, l'article ci-après.

« Blain, 4 octobre. Découverte archéologique. A la » suite de fouilles pratiquées dans le vieux château de » Blain, les ouvriers ont mis à jour, samedi dernier, » environ quarante kilogrammes de monnaies d'argent » datant de 1500 à 1575, et dont la plupart portent les » effigies de François Ier et Henri II.

» Ces monnaies avaient certainement été cachées en » prévision du fameux siège de 1591, à la suite duquel » le château de Blain fut pris et incendié en partie.

» La tour du moulin et le logis de la reine, lequel » était adossé à la courtine qui reliait cette tour au don- » jon des armes et était parallèle à l'ancienne route de » Nantes, furent dévorés par le feu.

» C'est, dit-on, dans ces ruines, que viennent d'être » trouvées ces monnaies. »

J'écrivis immédiatement à notre collègue M. Revelière pour lui demander des renseignements sur ce trésor et savoir s'il serait possible de le voir. M. Revelière fit connaître mon désir à M. Trémant, notaire de Mme la marquise d'Horschel, qui voulut bien lui donner une réponse favorable.

J'écrivis à Mme la marquise d'Horschel pour lui demander quel jour elle voudrait me recevoir et sur sa

répouse, je me rendis le 25 octobre au château du Pont-Piétin, où la totalité du trésor avait été déposée.

La châtelaine du Pont-Piétin, dont je reçus le plus aimable accueil, me fit apporter les différentes caisses renfermant le trésor et voulut bien me faire connaître que ce trésor avait été trouvé à six heures du soir le 30 septembre, à huit mètres 50 environ de profondeur de la surface du sol, au fond de la fosse d'aisances de la tour du donjon ou de l'horloge ; en même temps on trouva les ferrures d'un coffre qui avait pu contenir le trésor. Beaucoup de ces pièces étaient encore agglomérées en rouleaux.

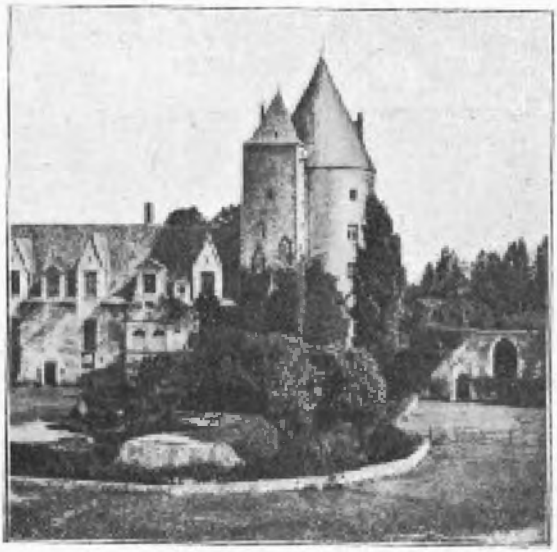

Cette tour de l'horloge a été rasée au niveau du sol, elle figure au premier plan de la vignette et dessus, dans le fond se trouve le logis de la Reine, dans son état ancien.

Je fus bien étonné de trouver toutes ces pièces déjà classées par les soins de Mme la marquise d'Horschel, de son mari et de ses fils.

Contrairement à l'article du *Petit Phare*, qui les annonçait comme comprenant un espace de 75 années (1500-1575), la période est plus courte, onze années, car toutes ces pièces sans exception sont des quarts d'écu, or la première émission de ces espèces fut faite par Henri III, roi de France et de Pologne, en octobre 1580.

Au lieu de quarante kilogrammes, ce trésor ne pèse en réalité que 30 kilog. 265 et comprend 3,091 pièces. Je n'ai pas fait peser le tout, mais il est facile de s'en rendre compte, le roi Henri III ayant fait son émission à la taille de 25 1/5 au marc, et le marc étant, comme chacun le sait de 244 gr. 753.

Voici comment se décompose ce trésor :

Henri III, roi de France et de Pologne de diverses dates et ateliers	1.829
Henri II, roi de Navarre, aux armes de Navarre.	24
» » » Navarre-Béarn	10
Charles X, roi de la Ligue	1.148
Henri IIII, roi de France et de Navarre. Armes de France	39
Henri 4, roi de France et de Navarre. Armes de France	19
Henri IIII, roi de France et de Navarre. Armes France-Navarre	22
Total	3.091

Tous ces quarts d'écu sont frappés au marteau, par conséquent d'une frappe défectueuse ; sur beaucoup de ces pièces les légendes sont mal venues ou ne paraissent pas en partie, les dernières frappes de Charles X, roi de la Ligue, et de Henri IV portent la date de 1591.

Il n'y a aucun doute sur la date de l'enfouissement de ce trésor et même, ce qui arrive bien rarement, on peut préciser le jour de l'enfouissement de ce dépôt, le 23 novembre 1591, car ce jour-là eut lieu la reddition du donjon

du château, dernier refuge des assiégés, il n'y a pas à douter que celui qui jeta dans la fosse d'aisances le coffre contenant ce trésor, ne le fit qu'à la dernière extrémité, c'est à dire le jour même de la reddition.

Une particularité très remarquable de ce dépôt, c'est que les 1148 quarts d'écu au nom du Cardinal de Bourbon, Charles X, roi de la Ligue, sont sortis de l'atelier monétaire de Nantes. Ne pourrait-on pas supposer que ce trésor provenait des pillages faits aux environs? Les troupes de Le Goust venaient parfois faire des incursions jusqu'aux portes de Nantes, incursions qui motivèrent le siège du château par le duc de Mercœur.

Je ne suppose pas que le capitaine Le Goust soit l'auteur de ce dépôt, car pour avoir la vie sauve il versa la somme de soixante mille écus d'or, or le dépôt retrouvé le 30 septembre dernier, n'ayant qu'une valeur de 773 écus d'or, dut être enfoui par l'un des officiers sous les ordres de Le Goust.

Je ne ferai pas ici le récit du siège du château de Blain, ce récit est assez connu par les excellents ouvrages ci-après :

Dom Maurice et dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, édition de 1835, tome XII, pages 283 et 490.

De Rosnivinen, Histoire de la Ligue, page 314.

Nicolas Travers, Histoire de Nantes, tome III, page 63.

Dictionnaire d'Ogée, — Article Blain.

Bizeul, Le château de Blain (Association Bretonne, 1852).

Prevel, Le château de Blain (Société Académiqne de Nantes, 1869).

Cependant, je crois intéressant de joindre à ce compte rendu, la lettre publiée par M. Gaston de Carné dans la correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne.

Cette lettre datée du camp de Blain, le 27 novembre

1591, est adressée à Sa Majesté Catholique, le roi d'Espagne Philippe II, par son très humble et très obéissant et plus fidèle serviteur, Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. Le vainqueur du capitaine Le Goust se plaint amèrement au roi d'Espagne du maître de camp don Juan de l'Aguila, qui avait coopéré avec ses troupes espagnoles à la prise du château de Blain.

Cet officier, qui devait marcher sous les ordres du duc de Mercœur, n'était rien moins qu'un subalterne, ne tenant aucun compte des ordres du duc, le contrecarrant au besoin, se faisant la part du lion dans le butin, et accordant moyennant finance, la vie sauve aux défenseurs de Blain, quand le duc de Mercœur voulait les faire tous tailler en pièces.

Don Juan de l'Aguila était du reste encouragé secrètement par le roi d'Espagne dans sa conduite envers le duc de Mercœur, il suivait les instructions de son maître, qui avait pour objectif de s'emparer de la Bretagne et d'y faire reconnaître duchesse de Bretagne, sa fille l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, qui par sa mère, Elisabeth de France, était petite-fille du Roi Henri II, lui-même petit-fils d'Anne de Bretagne. Ces prétendus droits étant, malgré toutes ses protestations, contrebalancés par l'ambition du duc de Mercœur, qui lui-même aspirait au trône ducal par les prétentions de sa femme, Marie de Luxembourg, descendante de Jean de Bretagne, comte d'Etampes, son aïeul.

Ces deux compétiteurs, usant de fourberie et même de trahison vis-à-vis l'un de l'autre, finirent par épuiser leurs ressources et assurèrent le triomphe du roi légitime, Henri IV, roi de France et de Navarre, qui donna la paix à la Bretagne par le traité du 20 mars 1598.

P. Soullard.

31 Octobre 1905.

Du Camp de Blein, 27 novembre 1591.

Sire. — Le Père frère Marcelin Cornet m'a donné lettres de Votre Majesté escrites du IIIe de septembre et des IIIIe et X^e^ d'octobre, lequel m'a aussi apporté ung contentement incroyable, entendant par luy la bonne opinion que V. M. a de moy, comme de l'un de ses plus fidèles et humbles serviteurs, ce qui m'occasionne de chercher les moyens pour de plus en plus la confirmer en icelle par quelques bons et louables efectz que j'exécuteray, (s'ofrant loportunité) à quelque péril et hazard que ce soit au danger de ma vie, laquelle je postposeray toujours au bien et à l'utilité du service de V. M. Comme suyvant cette résolution, ayant pourveu à quelques afaires qui m'avoyent mené à Nantes, et donné avis au s^r^ dom Jouan de Laquila de me venir joindre au retour de Blavouet, nous avisasmes (afin de ne perdre temps) d'ataquer le chasteau de la Bretesche, ouquel sestoyent retirez certain nombre de gentilz-hommes et autres personnages du party contraire, contre lequel ayant faict donner quelque coup de canon, les assiégez se rendirent, payant vingt-cinq mil escuz pour sauver leur vie, de laquelle somme l'infanterie espagnole doibt toucher quinze mil escuz. De là poursuyvant nostre bonheur, je fais semblant de vouloir assiéger la ville de Malestroyt, puis tout-à-coup je tourné la teste de l'armée vers le chasteau de Bleing, distant de lad. ville quelques douze bonnes lieues, qui est une place des plus fortes de toute la Bretaigne, incommodant infiniement le pays Nantois, et de laquelle le prince de Béarn faisoit beaucour d'estat, pour la fabrique de ses pratiques sur la ville de Nantes. L'ayant donc investie et bloquée avecq la cavalerie et l'eslitte d'un assez bon nombre d'harquebuziers espagnolz et françoys, Dieu à tellement favorisé noz desseings que, en moins de vingt-trois jours, elle a esté emportée.

Après avoir enduré quelques deux mil coups de canon, ce qui est avenu contre l'opinion de la plus grande partie de ceux qui cognoissoyent la force de lad. place, à la conqueste de laquelle la nation Espagnole a aquis beaucoup d'honneur et de réputation, si bien que tout s'y estoyt porté assez heureusement, si l'envye du butin et du pillage n'eust engendré une très grande contention entre les deux nations, au préjudice de l'amitié et concorde que j'avoys introduyte et nourye entre elles, jusques à présent, à cause que les Espagnolz ne permisrent aux Françoys de participer aud. butin qui estoyt assez riche, ains userent de grandes insolences envers eulx, n'observant aucune distinction de personnes, et qui plus est, ont voulu sauver la vie à tous ceulx qui furent trouvez dans lad. place, leur donnant parole pour cet efect que dom Jouan de Laquilla confirma du depuis, sans mon sceu, ores que je feusse presant, mon intention, estant de les faire tous tailler en pièces comme hérétiques et grans voleurs. Toutefois, pour ne mécontenter lad. nation, j'ay consenty à ce qui avoyt esté promis ausd. assiégez et me suis acordé qu'ilz payassent la somme de soixante mil escuz pour estre distribuée entre les soldaz françois et espagnolz, afin d'empescher par ce moyen la mauvaise intelligence qui commençoit à se mettre entre eulx, en déliberation d'y employer tout ce que me sera possible pour les contenir en bonne amitié, à ce que V. M. en reçoyve plus de contentement. Mais le seigneur dom Jouan, qui de son naturel est assez dificile, n'y aporte pas de son costé ce que seroyt nécessaire, non point mesme à maintenir une bonne concorde entre les capitaines et soldaz qui sont icy de la part de V. M., estant quant au reste, très brave et expérimenté soldaz. Donc, afin de prévenir le désordre qui en pourroyt reussir, j'ay trouvé bon et à propos que le Seigneur don Michaël de Garo alast trouver V. M., pour luy en donner avis, comme le cognoissant serviteur fidelle d'icelle et accompagné de

très belles parties qui luy acquièrent beaucoup de réputation entre les personnes d'honneur et le rendent digne, de toutes les charges ausquelles V. M. le vouldra employer, lequel avertira aussi V. M., comme il est de besoing, d'envoyer pardeça quelque bon nombre de gens de guerre, pour rafreschir les compagnyes espagnoles qui y sont, se trouvans à présent fort diminuées, tant par la mort de plusieurs soldaz que à l'ocasion de ceulx qui se sont débandez de cete armée pour aller ailleurs. V. M. saura pareillement que don Jouan de Laquilla m'a faict entendre qu'il n'avoyt moyen de m'assister d'aucunes munitions de guerre, comme luy aviez ordonné par vostre dernière despeche, me disant qu'il n'en n'avoyt point. Et d'autant, Sire, que j'ay esté contraint d'épuyser les magazins de la vile de Nantes pour batre led. chasteau de Bleing, je suplieray V. M. de donner permission aux habitans de lad. ville de lever, en Espagne quelques cinquante ou soixante miliers de pouldres, outre ce que leur avez acordé par cy devant. Par ce aussi que lon pourroit avoir faict entendre à V. M. beaucoup de choses qui ne sont pas, touchant le revenu de cete province, comme si elle estoyt des plus riches et opulentes, je délibère représenter à V. M. l'estat des finances qui en proviennent, d'icy à peu de jours, ensemble la pauvreté et très grande désolation d'icelle, afin que V. M. puisse voir le moyen que j'ay pour soustenir le fais de la guerre qui me seroyt et au pays du tout insuportable, sans lassistance de vostre libéralité. Et n'estant cete pour autre suget, je prieray le Tout Puissant.

Sire, avoir V. M. perpetuellement en sa sauvegarde et protection.

Au camp de Bleing, le XXVIIe jour de novembre 1591.

Vostre très humble et très obéissant et plus fidel serviteur.

PHEEMANUEL DE LORRAINE.

Les dernières Opérations Militaires de Du Guesclin

SA MORT — SES FUNÉRAILLES

Rien de ce qui touche à la vie d'un grand homme n'est indifférent. Que dire s'il s'agit, pour des lecteurs bretons, de Bertrand du Guesclin ? (1). Sa gloire était à ce point haute et pure que sa mort fut pleurée des Anglais non moins que des Français, car « jà soit ce que aux Anglois fust contraire, si l'aimoient-ils fort pour sa loyaulté et droicture et pour ce que amiablement et sans dure prison et rançons les traitoit et gouvernoit quand il les prenoit » (2). Le nom du « bon connestable que oncques n'accueillit place que à luy ne se rendist, vif ou mort » chemine en grandissant à travers les siècles, synonyme, comme celui de Jeanne d'Arc, de patriotisme et de résistance victorieuse à l'envahisseur.

---

(1) La forme « Guesclin » est moderne. Dans les documents ou les chroniques du temps on trouve « Glaikin », « Klakin, », « Gleakin », « Claisquin », « Claikin », « Glisquin », et autres formes analogues.

(2) *Chron. anon. de B. du Guesclin.* Le cadre restreint de cette étude nous oblige à alléger un peu l'appareil des références et ne nous permettra pas de citer intégralement tous les textes sur lesquels nous étayerons notre opinion ; mais le lecteur soucieux de contrôler nos dires trouvera toujours, soit dans le texte même, soit en note, l'indication des sources où nous avons puisé et des auteurs que nous avons consultés.

La vie de du Guesclin est bien connue désormais pour la période qui s'étend de l'enfance du héros à la bataille de Cocherel, par l'étude qu'en a faite Siméon Luce dans son beau livre, d'une érudition vraiment littéraire et vivante : *La Jeunesse de du Guesclin* (1). Malheureusement, la mort empêcha l'auteur d'achever son œuvre. Aussi, toute la période qui comprend les dernières opérations du connétable, jusques et y compris sa mort, est-elle entourée d'une certaine obscurité et sujette à controverses.

Les éléments de cette histoire sont épars dans divers documents ou chroniques contemporaines dont la comparaison et la critique n'ont été faites jusqu'ici par aucun auteur d'une façon suffisamment complète.

Les historiens s'accordent à dire que du Guesclin quitta Paris pour le centre de la France au commencement de 1380 et qu'il mourut au siège de Châteauneuf-Randon. Là s'arrête l'accord. Quels faits d'armes, quelles circonstances accompagnèrent et suivirent immédiatement la prise de cette dernière ville et la mort de son vainqueur, autant de points peu ou mal connus, sur lesquels les avis diffèrent.

Des documents, conservés dans des archives d'Auvergne et publiés depuis peu ou en cours de publication, nous ont permis de contrôler, de compléter, d'éclairer et parfois de rectifier le récit des chroniqueurs tels que le trouvère Cuvelier, Froissart, Christine de Pisan, Cabaret d'Orronville, historiographe du duc Louis de Bourbon, les auteurs de la Chronique anonyme de sire Bertrand du Guesclin, de la *Chronographia regum Francorum*, des Grandes Chroniques de Saint-Denis, de la Chronique des Quatre premiers Valois, du *Parvus Thalamus* de Montpellier (2).

---

(1) Paris, 1876.

(2) Pour ces chroniques, nous avons suivi les éditions

Ces documents sont des registres de comptes consulaires de Saint-Flour et de Montferrand (1). Dans ces cahiers les consuls inscrivaient, au jour le jour, tout ce qu'ils avaient dépensé pour la gestion des affaires communales, « per lo fait de la viala », depuis le denier accordé au simple manœuvre pour boire, « per so bi », jusqu'aux dépenses engagées pour la réception d'un roi de France ou pour l'équipement des milices. Et, contrairement à nos habitudes modernes de sécheresse administrative, ils faisaient d'ordinaire précéder le chiffre de la somme déboursée d'une mention explicative, parfois très brève, parfois aussi assez détaillée.

On comprend facilement l'importance historique de ces mentions dont aucun esprit de parti ni aucun souci du jugement de la postérité n'inspira la rédaction et dont

---

annotées de la *Société de l'Histoire de France*, toutes les fois qu'elles existaient, et c'est le cas pour Froissart (édit. Raynaud), pour la *Chronique du duc Louis de Bourbon* (édit. Chazaud), pour la *Chronographia* (édit. Moranvillé), pour la *Chronique des quatre premiers Valois* (édit. Luce). Le *Parvus Thalamus* a été publié par la *Société archéologique de Montpellier*, en 1841. La *Chronique de messire Bertrand du Guesclin* le fut une première fois par Buchon en 1838, puis par G. Richou, en 1879. La *Chronique* en vers de Cuvelier fut éditée, en 1839, par Charrière dans les *Documents inédits de l'Histoire de France*. Pour Christine de Pisan, *Le livre des faits et bonnes mœurs du sage roy Charles V*, voir collection Michaud et Poujoulat, II, 1836, et pour les *Grandes Chroniques* de Saint-Denis, édit. Pâris, VI, 1838.

(1) *Registres consulaires de Saint-Flour, en langue romane avec résumé français (1376-1405)*, édités et annotés par Marcellin Boudet. Paris et Riom, 1900. — Les registres de Montferrand n'ont jamais été publiés, mais un inventaire détaillé vient d'en être dressé par M. Teilhard de Chardin dans l'*inventaire des archives municipales de Clermont-Ferrand*, en cours d'impression.

l'auteur n'eut en vue que de rendre plus claire la reddition des comptes entre les mains des contrôleurs chargés de vérifier la gestion financière des consuls à l'expiration de leur mandat. De nombreuses villes du Midi — Saint-Flour, Montferrand, Millau, Albi, pour n'en citer que quelques-unes — sont riches en documents de cette nature.

* * *

Comment Bertrand du Guesclin fut-il amené dans le centre de la France ?

Charles V, enhardi par ses succès contre les Anglais et voulant profiter des troubles de Bretagne, avait rendu une ordonnance qui confisquait le duché au profit de la couronne de France. Nulle mesure ne pouvait être plus imprudente et plus contraire au but qu'il prétendait atteindre.

Le sentiment national de la Bretagne s'éveilla encore une fois. Les seigneurs bretons, qui avaient chassé Jean de Montfort par hostilité à l'égard du parti anglais, auquel on le trouvait trop inféodé, le rappelèrent aussitôt par haine du parti français. Eternelle histoire de cette malheureuse presqu'île, convoitée par ses deux puissants voisins et réduite à donner des gages tantôt à l'un, tantôt à l'autre, pour essayer de n'appartenir complètement ni à l'un ni à l'autre !

Charles V, d'ordinaire si fin politique, avait voulu cueillir trop tôt un fruit qui n'était pas mûr. Beaucoup de Bretons avaient fermement soutenu la cause française lorsqu'elle était représentée par Charles de Blois, dont les titres au duché pouvaient à la rigueur se discuter et qui, somme toute, ne voulait être que duc de Bretagne, c'est-à-dire le premier des Bretons. Ceux-là mêmes vinrent en foule mettre leur épée au service de Jean de Montfort, dès que le roi Charles émit la prétention de faire de leur pays une province de France.

Du Gueslin était trop fidèle au roi et trop ennemi des Anglais pour aller jusque-là ; mais il n'en fut pas moins vexé cruellement dans son patriotisme breton. La franchise qui faisait le fond de son caractère dut laisser transpirer son mécontentement dans quelque boutade, car ses ennemis personnels, et particulièrement Jean Le Mercier, sieur de La Rivière, qui voulait faire nommer connétable Olivier de Clisson, purent, au commencement de 1380, le représenter au roi comme étant « de la bande du duc (1) ».

Charles V manifesta sans doute quelque humeur et du Guesclin, retiré dans ses terres de Bretagne, en eut, s'il faut croire le récit très vraisemblable de Cabaret d'Orronville, « moult grand dueil, car il estoit chevalier » de grand cœur. Et dit : « Puisque le roy me tient pour » suspect, que j'ay loyaument servy, je ne demeureray » jamais en son royaume, ains m'en vois en Espaigne » où j'ay ma vie très honnorable, car je y suis duc ; et » luy renvoye son épée ».

A cette nouvelle, l'émoi fut grand à la cour, où Bertrand comptait tant d'amis et d'admirateurs. Le roi comprit la perte qu'il allait faire et voulut réparer le mal commis. Il députa auprès du connétable les ducs d'Anjou et de Bourbon, qui vinrent le trouver à Pontorson et le supplièrent de reprendre l'épée de commandement. Du Guesclin les reçut avec une affectueuse déférence ; mais, caractère entier et de susceptibilité chatouilleuse comme ceux de sa race, il refusa de revenir sur sa décision, en protestant, d'ailleurs, de son dévouement au roi en toute autre matière (2).

Si Bertrand ne se laissa point fléchir dans cette entrevue, toujours est-il qu'il garda ou reprit peu de temps après l'épée de connétable et que ce n'est pas en dis-

---

(1) *Chr. du duc Louis de Bourbon*, p. 112.

(2) Voir pour cette affaire la chronique ci-dessus, p. 114.

gracié, gagnant le lieu de sa retraite, qu'il passa par le centre de la France, mais bien en représentant du roi, chargé d'une mission spéciale, et à la tête de l'ost royale.

Les nombreux documents de cette époque qui lui donnent le titre de connétable, son testament où, lui-même, cinq jours avant sa mort, s'intitule « conestabulus », l'unanimité sur ce point des chroniqueurs qui relatent les détails de ses derniers moments et la remise de l'épée royale entre les mains du maréchal de Sancerre, la nomination de son successeur, Olivier de Clisson, postérieurement à son décès, ne permettent pas de douter un instant de sa rentrée dans la faveur du roi. (1)

Mais, au lieu de lui faire diriger la principale armée française, alors occupée en Bretagne, on chercha à son activité un objet plus en harmonie avec son patriotisme breton.

*
* *

Les gens du Languedoc, dont le gouverneur, le duc d'Anjou, avait été rappelé, venaient, en même temps que plusieurs villes du Centre, dont Clermont, Riom,

---

(1) Cf. Dom Morice, *Histoire de Bretagne, Preuves*, t. II, col. 248-250, où l'on trouve des pièces de cette époque, portant la mention : « sous le gouvernement de Mgr le conestable de France », et col. 286-288, où sont publiés son testament, fait le 9 juillet 1380, devant Châteauneuf-Randon, et son codicille, daté du lendemain et signé, pour « Monsieur le Conestable », par messires Hervé de Mauny, Alain de Burléon, de Cadillac et Le Maczon. — « Avant que le roy (Charles VI) fust à Rheims pour son sacre (1830), fut ouverte la matière de faire un conestable. Car *depuis la mort de messire Bertrand du Glisquin n'en avoit point esté esleu ou faict un.* » (*Histoire de Charles VI*, par Jean Juvénal des Ursins, édit. Buchon, p. 325).

Le Puy, Saint-Flour, Aurillac, de députer au roi, peu de temps après Pâques de l'an 1380, pour le supplier de leur envoyer un secours efficace contre ces bandes anglaises ou vendues à l'Angleterre qui cachaient simplement leur goût du pillage sous l'étiquette anglaise.

Ils proposaient de s'imposer, pour couvrir les frais de l'expédition, à trois francs d'or par feu, outre l'imposition de douze deniers par livre sur toutes les denrées et les marchandises vendues, excepté le sel, sur lequel on lèverait une double gabelle (1).

C'était là un sacrifice considérable, justifié par une situation exceptionnellement grave. Pour que des populations vinssent offrir spontanément des subsides devant peser si lourdement sur elles, il fallait qu'elles fussent poussées à bout.

A notre époque de sécurité extérieure, de vie libre et ouverte, on ne se fait guère idée de la vie de craintes et d'angoisses perpétuelles qui fut, pour les provinces disputées entre les deux partis, celle de la fin du XIVe siècle.

Dans les villes, les bourgeois retirés au fond de rues étroites et sombres, craignaient de s'aventurer, après le coucher du soleil, hors des murs, dont les portes se fermaient au couvre-feu. Ils redoutaient toujours d'entendre retentir dans le silence de la nuit la terrible sonnerie des trompettes ennemies, dressées par surprise et escalade au sommet des remparts.

En rase campagne, le sort était encore plus incertain Par les nuits noires, les bandes se ruaient à l'assaut des châteaux mal gardés ; et c'était, dans l'ombre, l'orgie succédant au carnage. Aux ponts, aux gués des ruisseaux, on attendait les voyageurs, les marchands chargés de riches denrées.

---

(1) Cf. *Histoire générale de Languedoc*, édit. Privat, IX, p. 879.

Les gens du « plat pays » ne voyaient généralement pas apparaître une troupe française avec plus de joie qu'une bande anglaise. C'était, des deux côtés, mêmes rançonnements, mêmes « pillements », ici sous prétexte de levées de subsides, de contributions de guerre ou de représailles, là sous le titre fallacieux de réquisitions, de corvées militaires, d'escortes à fournir pour des convois, en échange d'une sauvegarde souvent illusoire. Le peuple demandait la paix, certain d'être toujours, quel que fût le parti triomphant, « la victime des querelles des grands ».

Toutefois, dans la région du Plateau central, il est incontestable que la grande masse des petites gens resta toujours invinciblement hostile à la cause anglaise. On a remarqué que les populations de cette vaste contrée ont toujours été rebelles aux « nouvelletés ». De même qu'elles furent, avec Vercingétorix, le dernier refuge de la nationalité gauloise, de même que, la civilisation romaine une fois adoptée, elles furent les dernières à céder à l'influence barbare, ainsi les vit-on réfractaires à l'invasion anglaise, qui, tout autour d'elles, en Guienne et dans une grande partie de l'Aquitaine, se faisait supporter sans trop de peine, grâce à la séduction d'un esprit pratique, libéral et organisateur.

Les montagnes de la Haute et de la Basse-Auvergne furent, à partir de 1379 et pendant les années qui suivirent, l'objectif préféré des bandes anglo-limousines et anglo-gasconnes, que les efforts des meilleurs capitaines français ne purent jamais en déloger complètement et dont il fallut acheter plus tard, à prix d'or, le départ définitif. Maîtresses de quelques-uns de ces nids d'aigle dont les ruines pittoresques couronnent encore en si grand nombre de leurs tours éventrées et de leurs murs croulants les rochers qui commandent les riches vallées de cette région, elles s'en servaient pour rançonner en détail le pays d'alentour et diriger des expéditions

d'ensemble dans les provinces limitrophes de Quercy, de Rouergue, de Gévaudan ou de Velay.

Leurs chefs ? C'était, pour ne citer que les principaux : Aimerigot Marchès, le célèbre aventurier limousin dont Froissart nous conte les prouesses avec humour, sinon avec exactitude (1), c'était toute la série gasconne des Bertucat et Arnaud d'Albret, des Perrot de Fontaines, des Ramonet de Sor, des Pierre de Béarn, des Caupène, des Naulin Barbe, et le Périgourdin Pierre de Galard, bâtard de la maison de Gontaut, et le breton Bernard de Garlan (2), lui aussi bâtard d'une maison noble du Finistère, lequel sut prendre, de si subtile façon et presque sans coup férir, le redoutable château d'Alleuze (3), et son compatriote Geoffroi Tête-Noire, « le plus cruel et hauster de tous les autres », qui devint par « une merveilleuse emprinse », dont le récit est une des pages savoureuses de Froissart, maître du château de Ventadour ; tous gens déterminés et sans scupules, outlaws pour la plupart, qui trouvaient dans la guerre une situation sociale et une fortune en rapport avec leur ambition et leurs appétits.

Qu'on ne se représente pas, en effet, ces capitaines comme de simples bandits, pillant à tort et à travers, à la tête de troupes faméliques. Nominalement dépendants du roi d'Angleterre, ils combinaient entre eux certaines

---

(1) Dans les notes très sûres et très substantielles qu'il a jointes à sa publication des *Registres consulaires de Saint-Flour, de 1376 à 1405*, M. Boudet a relevé plusieurs erreurs du grand chroniqueur, qui écrivait loin de l'Auvergne et d'après des récits de seconde ou de troisième main.

(2) Garlan, com. de Laumeur, arr. de Morlaix.

(3) Froissart attribue ce fait d'armes à Aimerigot Marchès. Les registres consulaires de Saint-Flour montrent que celui-ci ne fut jamais « capitaine d'Alleuze », mais que ce titre fut porté pendant près de dix ans par le « bort (ou bâtard) de Garlans ». (*Op. cit.*, passim).

opérations suivant un plan d'ensemble et selon un mot d'ordre venu de haut ; mais, en fait, ils étaient le plus souvent libres de leurs mouvements et ne relevaient que de leur épée. Quand l'un d'eux avait réussi à surprendre quelque forteresse, il s'y établissait solidement et y restait des mois, des années, poussant, de là, des raids désastreux pour le pays environnant.

Carlat, Alleuze, Chaliers, Roquenatou, Fortuniers, Castel d'Ozon, dans la Haute-Auvergne; Charlus-Champagnac, La Roche-Sanadoire et La Roche-Donnezat, dans la Basse; Valon, en Rouergue; Ventadour, Chalusset, en Limousin ; Châteauneuf-Randon, Montferrand, Montjézieu, en Gévaudan, voilà, parmi les plus connus, quelques-uns des châteaux où ils firent un établissement durable. Ils y vivaient en grands seigneurs, dans le luxe et la bonne chère. Outre le riche butin rapporté de leurs expéditions, ils tiraient d'immenses ressources des trêves ou « pâtis », conclus avec les villes dépendant du rayon d'action de leur château.

Pour éviter d'être prises et saccagées par eux, pour assurer dans leur banlieue la sécurité des transports et des approvisionnements, ces villes achetaient la paix pour une période déterminée et le renouvellement de ces pâtis se faisait, bien entendu, à des conditions de plus en plus onéreuses. D'après Froissart, le capitaine d'Alleuze se serait fait un revenu annuel de plus de 20.000 florins d'or, rien que du chef de ses pâtis. « C'était le revenu d'un prince. Le Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, et le comte d'Auvergne lui-même, du chef de son comté, en avaient la moitié et ils étaient couverts de dettes (1) ».

Il est au sud du département du Cantal un plateau basaltique dont les murailles perpendiculaires surplombent la gorge et les plateaux voisins, de tous côtés à pic,

---

(1) Boudet, *op., cit.* p. 307.

sauf un étroit passage au midi. Sur cette merveilleuse plate-forme, d'où l'on domine la moitié de la Haute-Auvergne et du Rouergue, s'élevait jadis le château de Carlat. Plusieurs fois pris par les Anglais, il resta en leur possession plus de quinze ans et devint leur quartier-général, leur magasin, leur point de ralliement et de refuge ; ils n'en purent être chassés de force. On a peine à imaginer ce que Carlat a coûté d'écus à tout le centre de la France, tant par son rachat que par ses pâtis, le nombre de villages et de faubourgs dont il a causé la ruine, et à quel point il a obsédé tous les esprits. Il a pesé comme un lourd cauchemar sur plusieurs provinces (1).

C'était pour mettre un terme aux souffrances et à la misère dont nous avons essayé de donner une idée, c'était surtout pour en finir avec Carlat que les villes d'Auvergne avaient sollicité l'envoi d'une armée royale.

Saint-Flour avait même député spécialement auprès du connétable. Cette place forte de premier ordre, sans cesse assiégée, jamais prise, montra vraiment durant toute la guerre anglaise, un admirable patriotisme français (2).

Tout autour d'elle rôdait l'ennemi. Vers le commencement de l'année 1380, les compagnies anglo-gasconnes de Bertucat d'Albret et de Pierre de Galard, prirent Montferrand, en Gévaudan ; au mois d'avril, Galard, aidé du seigneur de Baylène, autre gascon, s'empara du château de Chaliers, aux portes de Saint-Flour. Peu après, Châteauneuf-Randon tomba aussi au pouvoir des Anglais (3). Pierre de Galard mit Chopin de Badefol en

---

(1) Cf. G. Saige et comte de Dienne, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*. Monaco, 1900.

(2) Boudet, *Sièges, assauts et blocus de Saint-Flour pendant la guerre de Cent ans. (Revue d'Auvergne, 1893).*

(3) « Item, entorn lo comensamen del dich an, fo pres lo luoc de Monferrant en Galvadan per alcunas companhas de

garnison dans Chaliers avec plusieurs compagnies.

La situation devenait intenable. La Haute-Auvergne perdue, c'était pour l'Angleterre un vaste camp retranché et la route de France ouverte. Le roi se décide enfin à diriger une armée contre les bandes, qu'il avait jusque-là trop dédaignées. Il la confie au connétable lui-même.

*
* *

Quand on apprit que du Guesclin avait accepté la mission de chasser l'Anglais des provinces centrales, un long frisson d'espoir et d'enthousiasme courut de Clermont à Mende et du Puy à Aurillac, dans tout ce pays qui formait alors la frontière de la France, depuis que la Guienne appartenait à l'Angleterre. Tous se préparèrent à l'aider de leur mieux et c'est merveille de voir, à travers les feuillets des registres consulaires, les marchands de Saint-Flour quitter les « obradors », où ils aulnaient du drap et vendaient des épices, pour venir en la maison consulaire traiter avec les envoyés de Mgr de Berry ou de M. le connétable des subsides à voter et des munitions à fabriquer en vue des prochaines opérations.

Le duc de Berry et d'Auvergne imposa un fouage de quatre francs et demi par feu sur toutes les villes fortes. Seule, la ville de Montferrand protesta contre cette imposition extraordinaire. Lorsqu'il fallut la percevoir, les consuls répondirent au duc en personne qu'ils étaient trop pauvres pour rien payer comptant, mais qu'ils acceptaient de laisser prendre le trentième des fruits, c'est-à-dire des revenus. Jean de Berry se fâcha tout

---

moss. Bertugat de Lebret e de P. de Galart tenen se per Anglezes. Item, en lo mes d'abril, lurs companhas prezeron lo luoc de Chaliers, prop de Sant-Flor et I pauc a prop lo luoc de Castelnou de Randon ». (*Parvus Thalamus*, p. 400).

rouge et s'écria « qu'il ne laisserait pas piller son pays pour eux ». Il donna, de sa bouche, l'ordre de les arrêter sur-le-champ et les fit mettre en la grosse tour de Riom, où ils demeurèrent huit jours ; après quoi, ils composèrent pour 460 livres (1).

Du Guesclin fit une première étape à Moulins, résidence du « bon duc » Louis de Bourbon, qui l'avait en très profonde amitié et près duquel il avait bien souvent combattu.

Celui-ci le « festoya grandement et, à son partir, luy » donna un bel hanap d'or esmaillé de ses armes, luy » priant qu'il y voulsist boire tousjours pour l'amour de » luy, et luy donna aussy une belle ceinture d'or très » riche de son ordre d'Espérance, laquelle lui meist au » col ; dont le connestable le mercia, dit le chroniqueur » Cabaret d'Orronville, et en fut moult joyeux. Ainsy » prinrent congié l'un de l'aultre. Et luy bailla le duc de » Bourbon dix gentilshommes de son hostel pour le » conduire quatre journées, lesquels furent Jehan de » Chastel-Morant, qui portoit l'enseigne du duc de » Bourbon, Germain Micaille, Perrin d'Uxel, messire » Oudin de Roullac, Champrompin, le bastard de Gla- » rins, le borgne de Veaulse et aultres. Et estoient gens » que le connestable aymoit moult et qu'il cognoissoit. »

En cette compagnie, du Guesclin va rejoindre, le 10 juin au plus tard, à Clermont, le duc de Berry et d'Auvergne, avec lequel il arrête un plan de campagne, dont la partie réalisée avant sa mort nous permet de retracer avec vraisemblance les grandes lignes (2).

L'objectif principal devait certainement être Carlat,

---

(1) Arch. mun. de Clermont-Ferrand, CC 170.

(2) Tout le détail des évènements, depuis cette époque jusqu'après la reddition de Chaliers, est tiré des mentions portées par les consuls de Saint-Flour sur leurs registres de comptes. (*Op. cit.* p. 77-310, passim).

étant donné l'importance primordiale de cette place ; mais, pour entreprendre librement un siège aussi long et aussi pénible, il convenait de s'emparer immédiatement des postes secondaires occupés par l'ennemi, d'où celui-ci aurait pu prêter secours aux compagnies carlataises en harcelant l'armée royale par derrière et sur les flancs. Chaliers, Châteauneuf-Randon, Montjézieu, Montferrand-de-Gévaudan, autant de sièges à faire pour nettoyer les abords de Carlat.

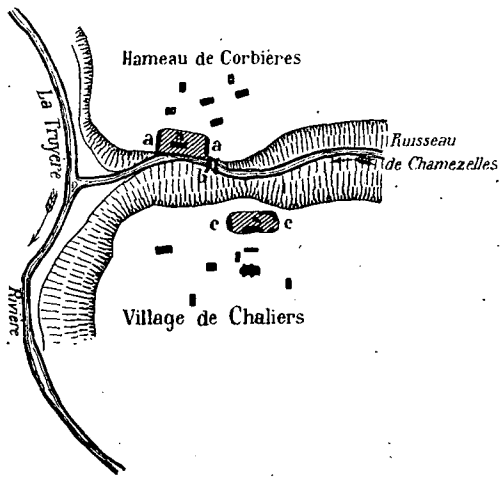

Chaliers se trouvait être le premier point de cette randonnée. Du Guesclin décida de l'attaquer sans retard, fidèle à son habitude de mener les choses rondement.

Chaliers est aujourd'hui un petit village, chef-lieu de la commune de ce nom, situé dans le canton de Ruines, limitrophe de celui de Saint-Flour. Le château, dont il ne reste plus que des vestiges au ras du sol, permettant d'en reconnaître l'emplacement, sinon le plan, était situé sur le bord d'un ravin très profond où coule le ruisseau de Chamezelles, qu'il surplombait à plus de 100 mètres de hauteur. Ce ravin débouche, tout près de là, dans les gorges abruptes et en plus d'un point inacces-

sibles de la Truyère, qui donnent à cette région un aspect étrangement sauvage et désolé. En face de

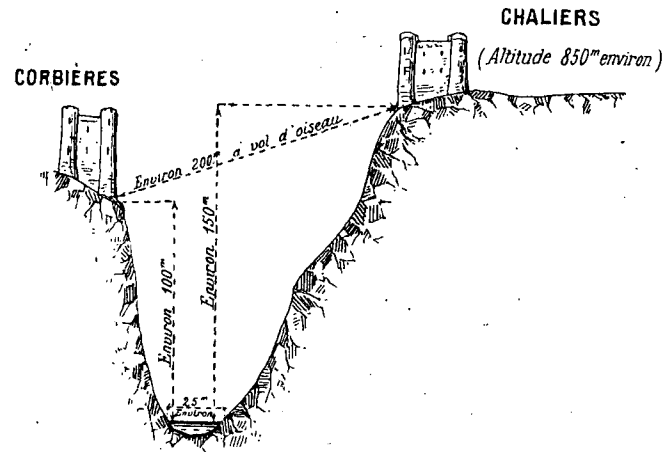

Chaliers, sur l'autre lèvre du précipice, mais à une cinquantaine de mètres au-dessous, s'élevait le château de Corbières, également disparu, qui restait au pouvoir du Dauphin d'Auvergne. Deux cents mètres au plus, à vol d'oiseau, séparaient les deux forteresses ennemies, dont les garnisons pouvaient se provoquer et s'invectiver à haute voix par-dessus le torrent.

Pris en 1362 par les Anglais de Brioude (1) et racheté en 1370, Chaliers venait, nous l'avons vu, d'être repris par eux en avril 1380. Dès le 21 mai, Saint-Flour est obligé d'acheter la tranquillité au capitaine Chopin de Badefol et ses habitants paient une taille spéciale « per causa de certan paty que fos faits am los Engles que tenian lo luoc de Chaleir».

Ce pâtis faillit n'être pas de longue durée. Un valet de la garnison de Chaliers avait été pris en rase cam-

(1) D'après le manuscrit Teilhard, conservé à la bibliothèque de Clermont.

pagne par une bande de Tuchins (1). Bien que les Sanflorains eussent à se défendre eux-mêmes contre ces irréguliers aux dents longues, voleurs de grand chemin sans foi ni loi, les Anglais ne les en rendirent pas moins responsables de cette capture et menacèrent de rompre le pâtis. Il fallut donc payer encore aux Tuchins la rançon du valet.

Le 27 mai, le Dauphin d'Auvergne, établi sans nul doute dans son château de Corbières, livra aux Anglais un assaut infructueux.

Le 8 juin, un envoyé du capitaine français de Corbières vint prévenir les consuls de Saint-Flour que la garnison de Chaliers se disposait à attaquer le château d'Alleuze, voisin du sien et qui, placé dans une situation inexpugnable au milieu des gorges de la Truyère, devait plus tard, étant tombé aux mains du bâtard de Garlan, causer tant de mal et coûter tant d'or (2).

Pour cette fois, l'entreprise n'eut pas lieu. Du Guesclin et l'armée royale approchaient, contraignant les Anglais à la défensive.

* * *

Aussitôt son plan de campagne arrêté avec le duc de Berry, le connétable, dès le 10 juin, avait envoyé de Clermont aux consuls de Saint-Flour un message pour faire hâter les préparatifs du siège.

Les ordres du grand capitaine étaient si pressants et son activité s'imposait si impérieusement que l'écuyer arrivé la nuit, ventre à terre, laissa dans la ville son cheval fourbu et repartit avant le jour, bride abattue, sur une monture fraîche fournie par les consuls.

---

(1) Sur l'histoire de l'insurrection des Tuchins et la nature du Tuchinat en Auvergne, la meilleure étude à consulter est celle de M. Boudet : *La Jacquerie des Tuchins.*

(2) *Registres consulaires de Saint-Flour,* passim.

Du Guesclin demandait aux Sanflorains de lui procurer vivres et approvisionnements de toutes sortes, armes, munitions et soldats de milice communale. « Moss. lo conestable avia escript a los cossols que fesesso prest et aparelhat per anar aldit setghe de gens, de artelharia, de panes, mantels, de canos et de polveras et altres artifficis ».

La Ville Noire répondit largement à cet appel en mettant à la disposition du connétable deux balistes, cinq canons-pierriers avec des munitions en abondance, près de 5,000 livres de pain, 450 kilogs de fromage, 100 kilogs de sel, 16 charges de vin et enfin cinq cents hommes de troupes. Effort inouï pour une simple communauté de 4,000 habitants environ, effort qui, joint à beaucoup d'autres, leur valut d'être, treize ans plus tard, qualifiés de « bons Français » par le roi Charles VI (1).

Des courriers furent sur-le-champ expédiés à Brioude et au Puy, avec mission d'y acheter les ingrédients chimiques qui manquaient sur place pour la composition des pots à feu, dont la fabrication à Saint-Flour n'a laissé aucune trace avant cette époque et dont du Guesclin leur fournit vraisemblablement la recette. Les registres consulaires donnent la longue énumération de toutes les substances employées dans la fabrication de ce terrible feu grégeois dont la recette avec proportions exactes n'a pu être retrouvée depuis le moyen âge (2).

Un atelier est installé dans l'hôtel même du consulat et l'on y travaille avec fièvre, du 11 au 20 juin, à la

---

(1) Lettres patentes du 21 mai 1393. (Arch. de Saint-Flour, boîte n° 7).

(2) Il est regrettable que notre sujet ne nous permette pas de nous étendre plus longuement sur ce point. Nous renvoyons le lecteur que la question intéresserait à la note de M. Boudet (*op cit.*, p. 138 et s.)

fabrication de la poudre à canon et du feu grégeois. Le duc de Berry, qui doit accompagner du Guesclin au siège, envoie à Saint-Flour son propre « Maître des Engins ». On remet en bon état les balistes qui doivent lancer les pots à feu dans la place, où la poudre qu'ils contiennent, enfermée au centre dans une petite boîte, et prenant feu à l'aide d'une mèche allumée d'avance, les fera éclater, tout en enflammant le feu grégeois, et projettera de tous côtés leurs débris inextinguibles. L'une de ces machines de guerre, sorte de fronde gigantesque, était si volumineuse qu'il fallut seize paires de bœufs pour la traîner.

Cependant, du Guesclin avait quitté Clermont et était allé s'agenouiller aux pieds de la célèbre Vierge noire du Puy.

De là, il adresse aux Sanflorains l'ordre d'avoir à renvoyer aux Anglais de Chaliers le traité de trêve conclu avec eux et qui, régulièrement, ne devait expirer que le 1er juillet. Depuis quelques jours, les Anglais, prévoyant ce qui allait arriver, s'efforçaient, au contraire, de faire croire à la continuation de la trêve, afin de pouvoir s'approvisionner. A cet effet, ils faisaient publier le pâtis à son de trompe. Mais le 19 juin, les consuls chargent Armand de Murat, seigneur de Faverolles, de remettre le texte du traité au capitaine de Chaliers. C'était la déclaration de guerre.

Le lendemain, l'armée royale passait à Saint-Flour. Du Guesclin ne s'y arrêta pas, non plus que le duc de Berry ni aucun seigneur ou officier de haut rang ; mais plusieurs dignitaires et officiers secondaires, entre autres le secrétaire du connétable, le maréchal de l'ost, Olivier Ferrant, le bailli du duc de Berry, figurent sur les registres de la ville comme y ayant été hébergés, ainsi que de nombreux gens d'armes. Ceux-ci se conduisirent en vrais soudards, à tel point qu'on dut, après leur départ, nettoyer la maison consulaire parce qu'ils « y aviont fait estable ».

Ce jour-là, 20 juin, le contingent de Saint-Flour, commandé par le consul Pierre Mercier et composé « de la plus grant part de la viala », avec les munitions et les vivres, avait quitté la ville pour rejoindre du Guesclin sous les murs de Chaliers. Il apportait au connétable un pavillon offert par la ville et que du Guesclin devait emporter comme souvenir à Châteauneuf-Randon ; au duc de Berry, deux pennons à ses armes; à l'un et à l'autre, des pots de vin, de vrais pots de vin, l'opinion n'attachant pas alors à ces petits présents le sens défavorable que nous leur attribuons aujourd'hui.

Le 21, le siège commençait. Du Guesclin avait avec lui toute l'ost, le duc de Berry, le maréchal de Sancerre, les gentilshommes bourbonnais, qui avaient consenti volontiers à le suivre au-delà de quatre journées, le groupe de ses fidèles compagnons d'armes bretons, les Mauny, les Rolland, les du Coudray, les Burléon et autres, enfin les milices communales. Clermont, intéressé moins directement, vu la distance, avait fourni une baliste (1).

Pendant six jours, du 21 au 26, l'artillerie battit la place. On peut supposer avec vraisemblance que le quartier-général des opérations fut établi au château de Corbières ; mais l'investissement et le bombardement durent être opérés par le plateau, du côté du village de Chaliers, Corbières se trouvant dans une situation topographique défavorable.

Le mardi 26, la brèche étant faite, l'assaut général fut donné et la place se rendit.

Le 27, les milices sanfloraines regagnèrent leur ville, n'étant pas obligées de suivre du Guesclin hors de la province. Sans compter les hommes tués ou blessés, le siège avait coûté 1.500 francs d'or à Saint-Flour. On voit pourtant s'il fut rapidemment conduit, avec cette

---

(1) Boudet, *op. cit.* p. 90.

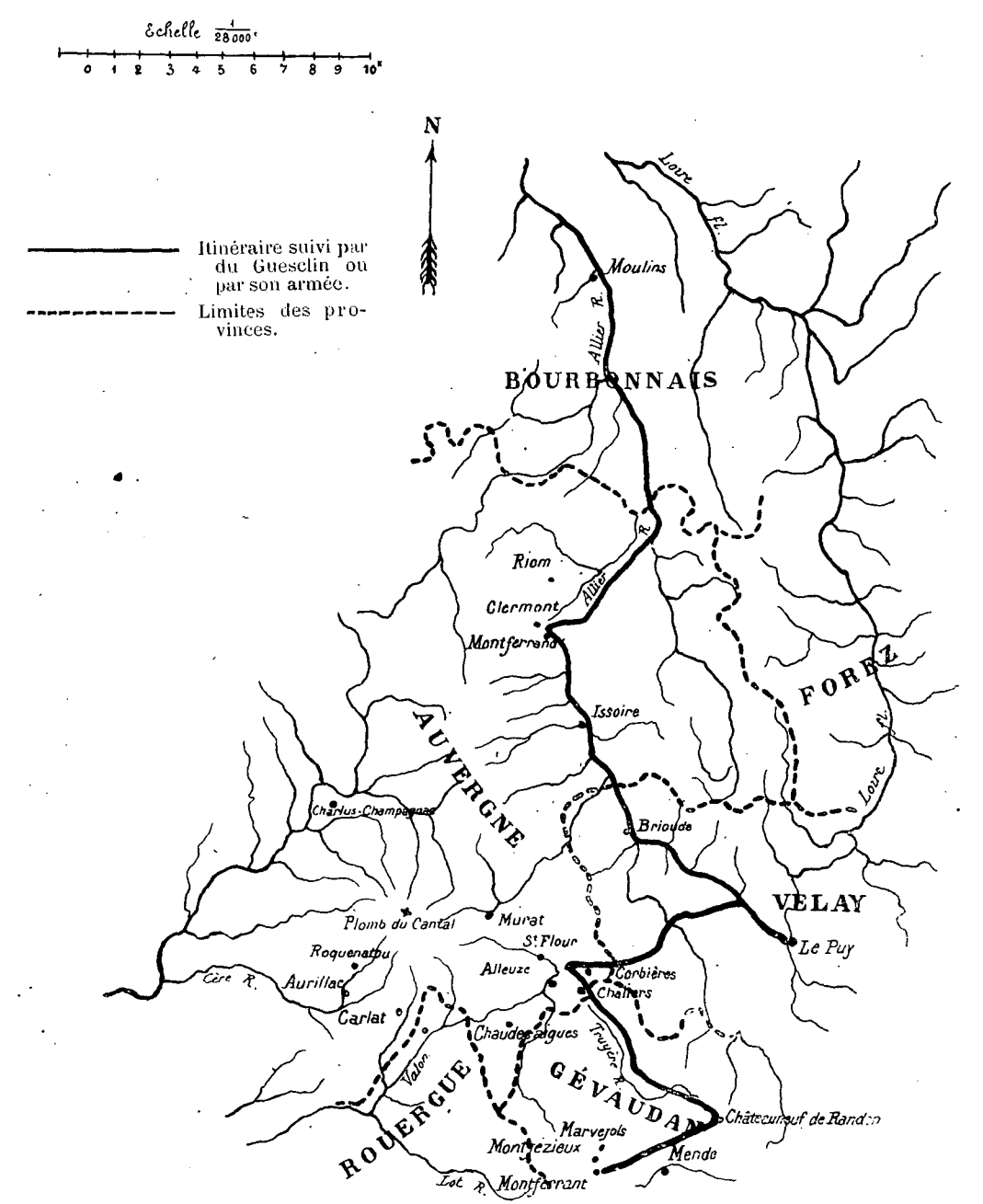

Echelle 1/28000e
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10k
N
Itinéraire suivi par du Guesclin ou par son armée.
Limites des provinces.
Loire fl.
Moulins
Allier R.
BOURBONNAIS
Riom
Clermont
Montferrand
Allier R.
FOREZ
Issoire
AUVERGNE
Charlus-Champagnac
Brioude
Loire fl.
VELAY
Plomb du Cantal
Murat
St Flour
Le Puy
Roquenatou
Alleuze
Corbières
Chaliers
Cère R.
Aurillac
Carlat
Chaudesaigues
Truyère R.
Valon
GÉVAUDAN
Châteauneuf de Randon
Marvejols
ROUERGUE
Montgezieux
Mende
Lot R.
Montferrant

décision et cet élan foudroyant qui caractérisaient le connétable.

Dans la *Biographie* de Levot (1), on lit que du Guesclin ne savait pas diriger un siège en règle, qu'il ne savait que monter à l'assaut, y remonter encore, cogner et recogner, avec une ténacité bretonne voisine de l'entêtement, jusqu'à ce que la place fût prise. Les préparatifs considérables ordonnés en vue d'un siège, somme toute secondaire, comme celui de Chaliers, le soin de faire battre la place par une puissante artillerie pendant plusieurs jours avant de commander l'assaut, montrent bien que du Guesclin avait de l'art militaire une conception moins enfantine et moins sommaire, et que, s'il croyait par-dessus tout à la vertu du courage individuel, et à l'effet moral d'une attaque vigoureuse et brutale, il n'ignorait pas le secours qu'apporte l'artillerie pour préparer ou appuyer l'assaut.

* * *

La place prise, du Guesclin ne s'attarde pas dans Chaliers. Ayant rendu une paix momentanée à la région que labourent si profondément la Truyère et ses tumultueux affluents, il quitte l'Auvergne et gagne les plateaux désolés du Gévaudan.

Il n'a plus avec lui le duc de Berry. Ce prince, peu belliqueux de sa nature, n'avait que faire de suivre l'armée hors de son apanage.

Le vide causé par le départ des Sanflorains est comblé grâce à l'appoint considérable des milices du Puy. Lors de son pèlerinage dans cette ville, du Guesclin avait été sollicité par les consuls de les délivrer du voisinage cruel et ruineux de la garnison anglaise de Châteauneuf-Randon (2).

---

(1) *Biographie bretonne*. Paris, 1852 ; I, 642.

(2) D'après d'Orronville, chronique déjà citée.

Les mêmes préparatifs, les mêmes sacrifices qu'à Saint-Flour y furent faits en vue de cette expédition. Il est peu probable que les milices du Puy aient suivi l'armée royale au siège de Chaliers, qui les intéressait médiocrement et se trouvait en dehors du Velay ; mais elles durent gagner directement le Gévaudan.

Toujours est-il qu'elles se trouvèrent avec vivres, engins, munitions de toutes sortes, au nombre des assiégeants de Châteauneuf-Randon (1).

Étaient encore avec du Guesclin les dix chevaliers bourbonnais. Au moment où, au Puy, ils allaient prendre congé de lui, parlant de Châteauneuf-Randon : « Vous, » dit-il, mes compagnons, frères et amys de l'hostel de » mon bon duc, seigneur et messire le duc de Bourbon, » puisqu'il n'a guières jusques-là, je vous prie, faictes- » moy compaignie devant la place. Si verrez, que » nous ferons ; car, à Dieu le veut, nous les arons, les » gars. Et si le soleil y entre, nous y entrerons ! (2) » Et

---

(1) « B. du Claisquin... pour lors connestable de France, ... vint au-devant de Chasteauneuf de Randon, en Jalvaudan, pocédé desdits Anglès, out, par leur force et répugnance, fut contraint ledit seigneur connestable y mectre siège. Lequel siège tenant, pour fortifier son armée, manda aux seigneurs consuls de la ville du Puy, qui pour lors estoient, qu'ils luy envoiassent secours et gens en armes, ce qu'ils en pourroient fornir. Lesquels seigneurs consuls, comme vrays subjets et loiaulx serviteurs du Roy, d'un bon cuer, promptement et en toute diligence, envoiarent audit seigneur connestable beaucoup de vaillans gens, leurs citoyens, tant à cheval qu'à pied, artilleurs, archiers, arbalestriers, et en outre force artillerie, traicts, canons, pouldre, arcs, arbalestes, engins et tels autres municions belliqueuses, force pain, vin, victuailles ; desquelles choses ledit connestable se tint très content. » (*Liber de Podio*, d'Etienne Medicis ou Mège, publié par A. Chassaing. Le Puy, 1869).

(2) Chronique de C. d'Orronville.

ils avaient tous accepté l'invitation faite de si allègre et mâle façon.

La forteresse était défendue par Pierre de Galard (1). Elle fut investie de toutes parts et le siège commença « en belle ordonnance », c'est-à-dire que, selon la tactique suivie à Chaliers, la place, qui était très forte et « bien séante », dut être battue d'abord par l'artillerie. Puis du Guesclin « parla au capitaine et lui requist qu'il » rendesist le chastel au roi. Il respond que non et que » Berteran estoit moult creinns et doubtés en tous lieux, » là où il venoit ; mais, s'il est ossi fors que fu le roi » Artus et le roi Charlemaine, si n'aroit-il mie leur » chastel. « A Dieu le veu et à Saint-Yve, dist Berteran, » gars, vous mentirés ! (2) » Plusieurs assauts furent alors donnés, qui fournirent l'occasion de belles « emprinses » d'armes, mais n'amenèrent aucun résultat pratique.

Cependant le blocus était si rigoureux que bientôt les vivres commencèrent à manquer aux Anglais. Ils demandèrent donc un armistice et leur capitaine traita avec Bertrand du Guesclin que, s'il n'était pas secouru avant un jour déterminé, il rendrait la place. En garantie de cette promesse, il livra des otages. Son espoir était de recevoir des renforts de Bertucat d'Albret, qui était alors en Quercy ; mais celui-ci, prévenu trop tard, eut beau se mettre en marche aussitôt, il ne put arriver à temps (3).

Pendant la trève, du Guesclin tomba gravement malade, atteint de dysenterie probablement, empoisonné, dit la chronique de P. Cochon (4). Le 9 juillet, il fit son testament, complété le lendemain par un codicille, en faveur

---

(1) Boudet, *op. cit.* p. 123, note.

(2) Mss. de Coislin, d'après Histoire générale de Languedoc, édit. Privat, I, 880.

(3) Registres consulaires de Millau, 1380.

(4) Page 158.

de son neveu, Bertrand du Guesclin (1) « pour ce qu'il porte nostre nom », dit-il lui-même.

* * *

Les récits des chroniqueurs varient beaucoup sur les circonstances qui accompagnèrent et suivirent immédiatement sa mort. Le plus véridique, celui qui paraît empreint de la plus grande sincérité et le mieux informé est incontestablement le récit de la *Chronique anonyme de Bertrand du Guesclin*. Il fait bonne justice des légendes qui se sont créées autour de cette mort et de la reddition du château.

D'après ces légendes, que les historiens ont répétées, en se copiant, depuis le Père Daniel et que les manuels ont imposées à tant de générations d'écoliers, le capitaine anglais, fidèle à la parole donnée, bien qu'il connût la mort de du Guesclin, serait venu, au jour dit, déposer sur son cercueil les clefs de la forteresse. Ce récit, tout parfumé de chevalerie, est contraire à la nature humaine et à l'esprit pratique des Anglo-Saxons ; il est surtout contraire à celui des deux chroniqueurs qui ont rapporté ces faits avec le plus de précision : le Chroniqueur anonyme et Cabaret d'Orronville.

Au début de sa *Chronique du bon duc Louis de Bourbon*, ce dernier explique qu'il tient ses renseignements du sire de Chastelmorant, l'un des chevaliers bourbonnais qui accompagnèrent le connétable à Châteauneuf-Randon. Il semble donc que, si ses interprétations politiques peuvent être discutées — et nous l'avons fait à propos du prétendu départ de Bertrand pour l'Espagne et de son refus définitif de reprendre l'épée de connétable — du moins ses souvenirs devaient-ils être fort

(1) Fils de son frère Olivier. Ce testament est reproduit par dom Morice, *Histoire de Bretagne*, II, p. 286.

précis au sujet d'un siège et d'une mort auxquels Chastelmorant avait assisté en personne.

Quant à la *Chronique anonyme*, pour toute la période dont nous avons eu à nous occuper dans cette étude, pas une fois nous n'avons trouvé sa véracité en défaut.

Le 13 juillet, quand du Guesclin se vit perdu, il reçut dévotement les sacrements et fit venir près de son lit le maréchal Louis de Sancerre, qu'il aimait fort, son compagnon et fidèle ami Olivier de Mauny, tous les chevaliers de son armée, et leur dit : « Sire mareschal, » et vous aultres seigneurs qui cy estes, d'une chose » vous vueil requerre, dont ma vie finirois en grande » repos, se faire se povoit. Et vous diray quelle. Vous » scavez, seigneurs, que envers moy ont prins Anglois » journée de leur chastel rendre, si du roy anglois ne » sont secourus. Au jour d'uy est la journée ; dont en » mon cuer je désire moult que, avant ma mort, » Anglois rendissent le chastel ».

A ces paroles, tous les assistants éclatèrent en sanglots, et leur douleur était partagée par toute l'armée. Les lamentations qui s'élevaient du camp furent telles que les Anglais s'en aperçurent, mais sans en discerner la cause.

« Ainsy passa la journée ne du roy anglois n'eurent » aulcun secours ceulx du chastel. Et le lendemain » matin, vint le mareschal Loys de Sancerre devant le » chastel et le capitaine du chastel manda, lequel tantost » vint à luy ; et moult doucement luy dit le mareschal » Loys de Sancerre : « Capitaine et amis et frères, de » par Mgr le connestable vous viens requérir les clefs » du chastel rendre et vos hostaiges aquitter selon vos » promesses ». Courtoisement respondit le capitaine : « Sire, vray est que à messire Bertrand avons conve- » nances, lesquelles nous tiendrons quand nous le » verrons, et non à aultre. — « Amis, dit le mareschal » Loys, se de par luy ne venisse, je ne le vous disse » point. » — « Certes, sire, je vous tiens à bien croyant

» message ; et aux compaignons de la garnison me » conselleroy sur vos parolles, puis vous en feroy » response, après disner, s'il vous plaist ».

» A ce s'accorda le mareschal Loys de Sancerre, qui » devers messire Bertrand ala et ce qu'il trouva en » anglois lui raconta.

» A donc approuchoit messire Bertrand de sa fin, » et bien le congneut. Pour ce, manda la Chevalerie et » devant luy fit venir l'espée royalle, laquelle luy fut » apportée. Et en sa main la print ; et puis dit, par- » devant tous, ces parolles : « Seigneur, entre qui j'ay » eu les honneurs des mondaines vaillances, dont peu » suis digne, payer me fauldra briefvement le truaige » de mort, qui nul n'espargne. Envers Dieu premiè- » rement, vous prie que me vueillez recommander. Et » vous, sire Loys de Sancerre, qui de France estes » mareschal et qui plus grand honneur avez bien des- » servi, à vous recommandé-je ma femme et mon parenté! » Au roy Charles de France, mon souverain seigneur, » aussi me recommanderez et ceste espée, soubs qui est » le gouvernement de France, de par moy luy rendrez ; » car en main de plus loyal ne meilleur que vous ne la » puis mettre en garde. »

» Et en ces paroles fit sur soy le signe de la croix. Et » ainsi trespassa de ce siècle messire Bertrand du » Guesclin, qui, pour le renom de ses vaillances fut mis » au nombre et comme dixiesme preux. Et pour sa mort » démenèrent grand dueil la chevalerie de France et » d'Angleterre. . . . . .

» Au trespassement messire Bertrand fut levé grand » cry en l'ost des François, dont les Anglois du chastel » refusèrent le chastel rendre.

» Adoncques fit le mareschal Loys admener les ostai- » ges sur les fossés pour les testes leur faire tranchier ; » mais appertement abaissèrent leur pont. Et au mares- » chal vint le capitaine les clefs offrir, lequel les refusa » et luy dist : « Amis, à messire Bertrand aviez vos

» convenances et à luy les rendrez. » — « Dieux ! Sire, » dit le capitaine, bien savez que mors est messire » Bertrand, qui tant valloit, et comment seroit-ce que à » luy ce chastel nous rendissions. Certes, sire mares- » chal, bien quérez du tout nostre déshonneur, qui à » ung chevallier mort nous voullez faire rendre et nostre » chastel. » — « De ce n'estuet (ne convient pas) parler, » dit le mareschal Loys ; mais faictes-le tost ; car, se » plus avant en tenez parolles, allez en vostre chastel » faire le service de vos ostaiges, car brief finera leur » vie ».

» Bien apperceurent Anglois que aultrement ne povoit » estre. Adoncques yssirent tous du chastel, le capitaine » devant eulx ; et au mareschal Loys vindrent, qui en » l'ostel où repairoit le corps de messire Bertrand, » les mena, et les clefs leur fit rendre et mettre sur le » serqueul de messire Bertrand, tout en plourant. Et » saichent tous que là ne eut chevalier ne escuier » François ne Anglois qui grant dueil ne démenassent.

» En ceste manière rendit l'âme messire Bertrand » du Guesclin, qui tant valut ».

Nous n'avons cru pouvoir mieux faire que de reproduire le récit vivant et sincère du Chroniqueur anonyme. On voit que, si le résultat est le même que dans la version généralement adoptée par les historiens modernes, les mobiles de la reddition des clés sur un cercueil sont présentés d'une façon tout autre et plus humaine (1).

---

(1) D'après la *Chronographia* (II, 393) et la *Chronique des Quatre Valois* (p. 285), la garnison anglaise se serait rendue le lendemain de la mort du connétable, ignorant cet évènement. — Dom Vaissète écrivait dans son *Histoire* générale de Languedoc (édit. Privat, IX, 880) : « Quelques historiens modernes ajoutent diverses circonstances de la reddition de cette place qui nous paraissent très incertaines, pour ne pas

Du Guesclin mourut donc le 14 juillet au matin et non le 13, comme on l'a dit souvent d'après le Chroniqueur de Saint-Denis et le rédacteur du Petit Thalamus (1).

---

dire fabuleuses. Telle est, par exemple, celle qui regarde Olivier du Guesclin, entre les mains duquel on assure que Bertrand, son frère, expira, car Olivier était actuellement prisonnier en Angleterre ».

(1) Sur la foi d'un article du *Dictionnaire statistique et historique du Cantal*, signé de P. de Chazelles, nous avions cru que du Guesclin était mort dans Chaliers. Cet auteur citait textuellement, disait-il, un texte des Registres consulaires de Montferrand (P.-de-D.) qui ne devait laisser aucun doute à cet égard : « Lo 18 juillet 1380, Mons. de Berry nos trames letras clausas en lasquels ero contengut que lo cors de Mons. Berteran, conestable de Franssia, *loquel era mors dedins lo fort de Chalers*, e lo devia possa per Montferrand per porta en Franssa, *nos volguessions recebre*, etc. » Mais, quand nous avons voulu aller au fond des choses, c'est-à-dire en référer à l'original lui-même, conservé aux archives municipales de Clermont-Ferrand (CC, 170) et que M. Teilhard de Chardin, archiviste-paléographe, chargé de l'inventaire de ces archives, a bien voulu collationner à notre intention, nous nous sommes aperçu que le texte exact est le suivant : « Item, lodit jour (18 juillet), Mons. de Berry nous trames unas lettras clausas, en lasquals era contengut que lo corps de Mons. Bertrant, conestable de Franssa, *loquals era mors davant lo fort de Chalers*, e lo devia hom passar per Montferrant per portar en Franssa, nous volguessam recebre, etc. » Il y a donc : « davant lo fort de Chalers » et non « dedins lo fort de Chalers », et le changement de cette petite préposition modifie du tout au tout l'interprétation. Il est manifestement impossible que du Guesclin soit mort *devant* Chaliers, c'est-à-dire au siège de cette place, puisqu'elle était prise depuis le 27 juin et que le camp du connétable avait été porté aussitôt après devant Châteauneuf-Randon. Les consuls de Montferrand, assez éloignés de la région où opérait l'armée royale, ont fait évidemment con-

La garnison eut la vie sauve et la permission d'aller où bon lui semblait. Le maréchal de Sancerre laissa des

---

fusion. Le siège de Chaliers devait fort les préoccuper, puisqu'il était le prétexte invoqué par le duc de Berry pour percevoir les quatre francs et demi de fouage qu'ils mirent tant de mauvaise grâce à payer et qui leur valurent huit jours de prison. De plus, Châteauneuf-Randon était en dehors de l'Auvergne, leur province. Leur esprit était donc avant tout préoccupé, obsédé de l'idée de Chaliers et, peu au courant des événements militaires, ils ont cru que le connétable était encore devant cette place au moment de sa mort. On doit noter qu'ils ne donnent pas cette nouvelle comme étant contenue dans la lettre du duc de Berry. Celui-ci les avertit de la mort du connétable. Le rédacteur du registre ajoute : « lequel était mort devant Chaliers. » Un *lapsus calami* de sa part est encore une explication plausible.

S'il y avait eu réellement dans le texte : « dans Chaliers » la question changeait d'aspect. Pour que les consuls de Montferrand pussent dire que du Guesclin était mort dans cette forteresse, il fallait d'abord qu'ils connussent le fait de sa reddition ; ensuite, que le duc de Berry les eût informés que le connétable, tombé malade devant Châteauneuf-Randon, y avait été transporté et y était mort, ce qui pouvait s'admettre avec beaucoup de vraisemblance.

Quant à l'erreur de P. de Chazelles, sans parler de ses multiples fautes de lecture, elle s'explique par ce fait qu'il a transcrit le texte, non d'après l'original, mais d'après une copie de Dulaure, conservée à la Bibliothèque de Clermont et qui donnerait une version défectueuse. C'est un exemple frappant des erreurs auxquelles on s'expose en ne recourant pas aux sources directes. Il est vrai que P. de Chazelles, après avoir donné le texte fautif, d'après Dulaure, ajoute qu'il en a « vérifié lui-même l'exactitude sur le texte original ». Voilà qui est plus grave pour un historien !

Ajoutons que les registres consulaires de Saint-Flour, dans un passage, cependant un peu vague, laissent entendre que du Guesclin est bien mort devant Châteauneuf-Randon, comme le veulent les chroniqueurs et la tradition : « Item, le

hommes dans la place et l'armée royale alla mettre le siège devant Montferrand-de-Gévaudan (1) ; mais, toute désorganisée et démoralisée par la mort du connétable, elle ne tarda pas à se débander.

Les grands seigneurs et les principaux officiers, ainsi que les compagnons personnels de Bertrand du Guesclin, l'avaient, d'ailleurs, quittée pour accompagner la dépouille mortelle de leur chef ou ami.

* * *

Du Guesclin avait exprimé le désir de reposer dans sa chère Bretagne.

On embauma donc son corps avec les ressources que pouvait offrir le camp et le cortège se mit en route pour le Puy. Là, l'embaumement fut achevé selon les règles de l'art ; le cœur, les viscères et les intestins furent retirés et l'on mit à leur place divers aromates. Les organes internes, toute la « ventrada », pour parler comme le rédacteur du Petit Thalamus, furent déposés à l'église des Jacobins, aujourd'hui Saint-Laurent (2). Le

---

XIIII jorn de julhet, fo trames P. Delmas per los ditz ss. cossols *a Chastelnou de Rando* per impetrar alcunas letras vas moss. lo conestable de Fransa per trametre al Rey nostre Sire e als senhors générals de las aydas per aver remissio dels foguatges ; losquals non si impetrero, *per la mort deldit moss. lo conestable.* » (*Reg. cons.*, p. 93).

(1) Village et château, aujourd'hui détruit, de la commune de Banassac, arr. de Marvejols (Lozère). — « E d'aqui lo seti fo mudat a Montferrant ». (*Parvus Thalamus*, p. 400).

(2) Le chroniqueur Médicis, dans son libre *de Podio*, et les historiens du Velay, Arnaud, Aymard, Mandet, sont d'accord avec lui sur ce fait. Le monument qui fut élevé à ces restes est décrit longuement par Mandet (*Annales de la Soc. d'agr., sc. et arts du Puy*, 1834, p. 19). Il avait été placé à gauche,

23 juillet, les consuls firent chanter aux Dominicains un service funèbre, pour lequel ils payèrent 50 torches, quatre cierges et un drap d'or, bordé de noir, aux armes du connétable et à celles de la ville. L'oraison funèbre

---

dans le chœur, vis-à-vis du mausolée de l'évêque Bernard de Montaigu, dans une niche gothique. On y voyait la statue du connétable, couché, armé de pied en cap, avec la dague, l'épée et l'écu armorié, la tête nue reposant sur un coussin et surmontée d'un dais finement sculpté, les pieds appuyés sur un chien couché. Le fond de la niche était entièrement décoré de peintures, avec une banderolle portant cette inscription : « *Ci gist tres noble homme et vaillant messire Bertrand Claikin, conte de Longeville, jadis connestable de France. qui trespassa l'an MCCCLXXX, le* XIII *de juillet.* » L'église des Jacobins était en dehors des murailles, près du pont d'Estroulhas, sur lequel la route d'Auvergne franchissait le ruisseau de la Borne. Le 4 août 1562, elle fut pillée et le tombeau de du Guesclin fortement endommagé par le chevalier de Blacons, lieutenant du célèbre huguenot, le baron des Adrets. Puis, il fut surtout victime de l'incurie et de l'oubli, car la Révolution le respecta. Mais, le 5 complémentaire an VIII, les cendres en furent retirées, pour recevoir, en grande pompe, les honneurs d'une fête publique. Enfermées dans un coffret, elles furent placées à la base d'une colonne élevée sur une place : « *Aux braves morts au champ d'honneur* ». Heureusement, en 1808, on les réintégra dans leur mausolée ; mais celui-ci ne fut restauré qu'en 1831, sur l'initiative de M. Eynac, curé de Saint-Laurent. Il le fut avec soin, bien qu'avec une entente imparfaite des règles de l'architecture gothique. La sépulture fut, à ce moment, déplacée et transférée dans une chapelle du bas-côté gauche, dédiée à sainte Anne. Elle s'y trouve encore, au fond d'une niche et peu visible, pour qui ne pénètre pas dans la chapelle même.

(V. pour plus de détails, CHIRON DU BROSSAY, Le Tombeau de du Guesclin au Puy-en-Velay, dans la *Revue de Bretagne*, 1894, p. 274 et s.)

fut prononcée par P. Borron, maître en théologie (1).

Mais le convoi était déjà parti depuis plusieurs jours rendre à la terre de Bretagne, à travers les provinces de France, le corps du grand libérateur qu'elle leur avait fourni. Prêt généreux dont elle se voyait alors si mal récompensée !

Cette marche funèbre prit les allures d'un triomphe posthume. Partout le corps fut accueilli, comme au Puy, avec les démonstrations d'un véritable deuil national.

On arriva à Montferrand le 18. Les consuls, avertis par une lettre du duc de Berry, organisèrent une procession à laquelle prirent part seigneurs et chevaliers, de la ville.

Les biographes et les historiens n'ont pas connu cette étape du voyage. Elle eut bien son importance, comme on va le voir.

On s'était sans doute aperçu que l'embaumement, fait précipitamment ou insuffisant contre les effets de la chaleur de juillet, ne parvenait pas à empêcher la décomposition. Toujours est-il que le corps de Bertrand du Guesclin, conduit au couvent des Frères mineurs, y fut bouilli dans l'eau « bulhitz en l'aygua », disent les consuls, dont les Comptes nous révèlent ces détails (2). Les

---

(1) « E son cors fon portat als Frayres Menors del Puey, e qui fon sebelida sa ventrada, e son cors fon portat en Brethania o en Fransa. — Item, dilhus a XXIII de julh, los senhors cossols ne foron I bel cantar a Prezicadors am L entortas e IIII siris et I drap d'aur, orlat de negre, am sas armas e les armas de la vila, e fo lo sermon M. P. Borron, maystre en thologia ». (*Parvus Thalamus*, p. 400).

(2) « Item, lo dit jour (18 juillet) Mons. de Berry nous trâmes unas lettras clausas en lasquals era contengut que.... nous volguessam recebre et venir asson devant en las processios et y volguessam autrament nos faire nostre honour et deveyr per honor de luy, quar lodis Mons. Bertrant ho

chairs, détachées des os par ce procédé sommaire qui répugne à notre délicatesse moderne, furent ensevelies dans le chœur de l'église. (1) Puis, on fit un service solennel et l'on repartit avec ce cadavre réduit à l'état de squelette.

La voie fluviale était alors la plus rapide et la meilleure pour se rendre d'Auvergne en Bretagne. On descendit donc l'Allier, puis la Loire jusqu'à Angers.

A Moulins, le duc Louis de Bourbon fit rendre à son vieux compagnon d'armes les plus magnifiques honneurs en l'église Notre-Dame (2).

Et il en fut ainsi durant tout ce long voyage. « En passant par toutes les cités de France, yssoient les bourgois et gens d'église des cités à procession au-devant du corps, grant dueil faisans et dedens les églises cathédrales faisoient le corps porter. Et en chascune cité eut son service fait. Puis le convoioient à torches, au départir, plus d'une lieue. »

---

avia ben valgut et melhs agra, si agues vescut. Feront dona al message que lo portet, per son bi, 4 s.

» Item, lo dit jour foront compradas à Clarmont VIII torchas que pesavont XXIIII lb. de cera per donar al cors daldit Mons. Bertrant, loquals fo portas ches los frayres menors et *lay fo bulhitz en l'aygua et fo ostada tota li charns dos os et fo sebulida dins lo cor de la gleyza* et lay fo faita so remembranssa et nous fezemes ben nostre deveyr envers lodit cors, anayssi coma Mons. de Berry nos avia escrict ; et costet...

» Item, lo dit jorn fo donatz lo presens de la viala a senhours et chavalers que conduisiont lo dit cors ; et costet X s. » (*Arch. mun. de Clermont-Ferrand*, cc 170).

(1) Le couvent des Frères mineurs ou Cordeliers, fondé par Richard de Beaujeu, comte de Montferrant, et dont l'église fut consacrée, le 9 juin 1229, par Thomas, évêque d'Ascalon, était située au nord de Montferrand, sur la route de Riom. Il est aujourd'hui occupé par les sœurs du Bon-Pasteur.

(2) Cabaret d'Orronville, *op cit.*, p. 119.

Au Mans, Olivier de Mauny et les autres chevaliers qui formaient le cortège trouvèrent une lettre de Charles V, exprimant la volonté que le corps de Bertrand fût enterré à Saint-Denis, au pied du tombeau que le roi avait fait préparer pour lui-même. Au lieu de continuer vers la Bretagne, on prit donc la route opposée et l'on arriva bientôt à Chartres, où fut encore célébré un service solennel dans l'église Notre-Dame.

Le peuple de Paris manifesta une telle émotion de la mort du connétable que le roi ordonna d'éviter la capitale et de conduire le corps directement à Saint-Denis (1), où il lui fit faire, selon Froissart, « des obsèques aussi honorables que s'il eût été son propre fils. »

Le cœur enfermé dans un coffret avait été expédié à Dinan, pour y être placé dans l'église des Jacobins (2).

Ainsi finit Bertrand du Guesclin. On voit combien sa dépouille mortelle fut divisée et dispersée. Le Puy eut ses intestins, Montferrand ses chairs, Saint-Denis son squelette et Dinan son cœur. Ne semble-t-il pas qu'il eût acquiescé volontiers à ce partage, en lequel on peut voir symbolisée l'œuvre de sa vie entière : comme son activité, son corps à la France, comme son amour intime, son cœur à la Bretagne?

Roger Grand.

(1) Les détails de cet itinéraire sont tirés de la *Chronique anonyme.*

(2) Le 9 juillet 1810, il fut transféré dans l'église Saint-Sauveur, où il est encore. (J. Ogée, *Dict. hist. et géogr. de la prov. de Bretagne*, I, 1840, p. 223).

UN CHANOINE DE NANTES

Concurrent de Corneille à l'Académie

JEAN BALLESDENS

I. — BIOGRAPHIE

On peut ne pas être grand'chose par soi-même, et obtenir pourtant une certaine célébrité, sinon de la gloire, grâce à ceux avec qui le hasard des circonstances nous a mis en rapport. Il y a toujours quelque profit à frôler un grand homme. On gagne à ce frottement, non pas un peu de son génie, malheureusement, mais un peu de sa renommée. La gloire lumineuse qui rayonne de toute sa personne, tire de leur obscurité les êtres les plus humbles qui l'entourent. Coller son nom au dos des grands hommes est un moyen facile et sûr de le faire pénétrer partout où ils vont. Bon gré, mal gré, les immortels assurent l'immortalité même à ceux qu'ils portent dans le dos.

Nous ne nous arrêterons pas à démêler tout ce qui peut s'appliquer de ces réflexions au chanoine académicien, objet de cette étude. Il est certain qu'il en mérite une bonne part, et que, sans Corneille, peu auraient jamais parlé de Ballesdens, nul ne penserait plus à lui.

Ses nombreuses publications sont aujourd'hui bien oubliées. Plus célèbre comme bibliophile que comme écrivain, son nom ne serait connu que d'un petit nombre d'amateurs délicats. Mais il a eu le bonheur de se trouver sur le seuil de l'Académie au moment même où Corneille se disposait à le franchir. Il a eu assez de

jugement, de politesse et de désintéressement pour s'ôter lui-même du passage de notre plus grand poëte.

Ce beau geste, dans sa spontanéité, a plus fait pour sa gloire que tous ses travaux. Le nom de Ballesdens se trouve écrit dans toutes les histoires de Corneille ; et aujourd'hui, à la veille du centenaire de la naissance de Corneille, c'est encore en sa considération que nous exhumons le souvenir de celui qui, en lui cédant son siège d'académicien, n'est devenu quelque chose que par lui.

Tout d'abord, comment écrire le nom de Ballesdens, avec un ou avec deux l? M. Jal (1) a déjà fait remarquer que Ballesdens lui-même a employé dans sa signature cette double graphie. C'est ce que nous constatons sur ses lettres. Dans les plus anciennes, en 1642, il signe *Balesdens* ; dans les plus récentes, *Ballesdens*. Nous relevons aussi cette dernière forme sur les registres des Délibérations du Chapitre de Nantes aux dates des 22 octobre et 5 novembre 1649. Cette forme étant celle qu'il a fini par adopter, c'est à elle que nous nous arrêterons.

Faut-il faire précéder ce nom de la particule? Pellisson l'a fait dans son Histoire de l'Académie (2) et les registres des Délibérations du Chapitre de Nantes l'appellent parfois *M. de Ballesdens*.

Mais nous croyons devoir nous en tenir à sa propre signature, et laisser indécise la question de savoir s'il était de famille noble. L'étude des cachets pouvant aider à trancher cette question, nous ferons remarquer que ses lettres que nous donnons plus loin, ont été scellées de trois cachets différents. Le premier, dont il se servait en 1642, n'offre point d'armes, mais un dessin

---

(1) *Dict. critique de Biographie et d'histoire*, 1872.

(2) *Histoire de l'Académie française*, Paris, 1730, p. 211.

formé de demi-cercles qui se coupent. Le second, employé sur une lettre de 1646, présente des armes timbrées du chapeau du protonotaire avec cordons à six houppes ou glands, 1, 2, 3. Ces armes offrent un chevron qui semble cantonné de trois fleurs, peut-être des marguerites, la fleur qu'il aimait à semer sur les reliures de ses beaux livres. Son troisième cachet présente des armes différentes timbrées de la même manière : nous y voyons une tête de cerf accompagnée de trois épées ou croix, en pal. Nous trouvons ce cachet sur trois lettres de 1656 et 1657.

Les biographes de Ballesdens s'entendent pour le faire naître à Paris, mais sont en désaccord sur l'époque de sa naissance. Les uns la placent à la fin du XVIe siècle, les autres, dans les premières années du XVIIe. M. Kerviler donne pour dates extrêmes de son existence 1610 et 1675 (1). Cette dernière date est exacte, la première concorde peu avec un renseignement que nous empruntons au P. Niceron (2).

---

(1) R. KERVILER. — *Le Chancelier Pierre Séguier*. Paris, 1874, in-12, p. 602.

(2) P. NICERON. — *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustrés*. Paris, 1733, T. XXI, p. 359. Voici, en entier, le passage auquel il fait allusion :

« Mais je me tins bien plus redevable à nostre ami (du Lion) des bonnes connoissances de dehors qu'il me procura, comme celle de M. Balesdens qui demeuroit alors au collège de Harcour chez un bon homme appelé *le Landez*, depuis docteur en théologie et oncle des deux *Mazures* curez de Saint-Paul l'un après l'autre. Comme il s'est aujourd'hui acquis de l'estime par les belles lettres qui lui ont donné place dans l'Académie française, il estoit dès ce temps-là d'une humeur gaye et d'un entretien divertissant ».

(*Les Mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin*, Paris, MDCLVI).

« L'abbé de Marolles, dit-il, s'applaudit dans ses *Mémoires*, p. 32, de sa connaissance (de Ballesdens), et dit qu'il demeuroit au collège d'Harcour, chez un bon homme appellé *Le Landez*, depuis docteur en Théologie, et qu'il étoit d'une humeur gaye et d'un entretien divertissant. C'étoit en 1616, qu'il fit connaissance avec lui. »

Il est difficile d'admettre que ce pensionnaire de Le Landez dont l'entretien était si divertissant, ne fut qu'un bambin de six ans. Si l'on donne à notre jeune étudiant l'âge auquel on pouvait fréquenter le collège d'Harcourt, on reculera sa naissance aux environs de 1600, plutôt quelques années auparavant.

Quant à sa qualité de Parisien, le document nouveau que nous citons plus loin tend à la lui confirmer. Son acte de réception comme chanoine de Nantes, lui donne le titre de clerc tonsuré du *diocèse de Paris*. Le diocèse, il est vrai, ne comprenait pas que la ville ; du moins avons-nous ici un titre positif qui, loin de la combattre, favorise cette tradition.

Certains auteurs se sont demandé si Ballesdens était prêtre, et ont répondu différemment à cette question.

Pellisson ne lui donne que le titre d'*Avocat au Parlement et au Conseil* (1). Le P. Niceron dit également qu'il prit « le parti de la robbe et se fit recevoir au Parlement et au Conseil. » Ce dernier auteur va même jusqu'à lui nier sa qualité de prêtre. » Les Bibliothécaires de l'Ordre de Saint-Dominique, dit-il, donnent à Ballesdens la qualité de prêtre, que je ne crois pas qu'il ait jamais eue. » Toutefois, il lui reconnaît la qualité d'ecclésiastique, et répète, après l'abbé d'Olivet, qu'il « joint à sa qualité d'Avocat celle de Prieur de Saint-Germain d'Alluye. Ce qui fait voir qu'il n'était point marié. » (2)

---

(1) Pellisson. — *Histoire de l'Académie Française* p. 358.
(2) Niceron. — *Opere citato*, T. XXI, p. 357, 358, 365.

L'abbé d'Olivet a été le premier à faire remarquer que Ballesdens avait été honoré du sacerdoce. Rapportant les paroles de Pellisson, « on est surpris, écrit-il, de ne lui voir ici que la qualité d'avocat. Dans quelques-uns des privilèges obtenus en son nom pour l'impression de ses livres, il se dit *protonotaire apostolique*, prieur de Saint-Germain d'Alluye, aumônier du roi ; et J.-B. Thiers, dans son *Traité des Perruques*, dit positivement qu'il présenta une supplique au cardinal de Vendôme légat *a latere*, pour avoir la permission de dire la messe avec une perruque. Je dois cette particularité à M. l'abbé Joly, chanoine de Dijon, auteur des éloges de quelques auteurs français. » (1).

Il est certain que Ballesdens finit par être prêtre. Son acte de décès publié par M. Jal, le dit « prestre, conseiller et aumosnier, et chappelain de la chapelle royale de Saint-Denys-du-Chasteau de Brie-Comte-Robert ».

Il dut recevoir l'ordination sacerdotale avant 1656. Dans une lettre adressée au Chapitre de Nantes, et datée de Paris le 31 mai 1656, le doyen Claude Bernard (2), écrit « je crois devoir adjouster que M. Vallin m'a déclaré qu'il avoit conseillé à M. Balesdens de ce faire mettre sur l'estat des ausmosniers de l'escurie du Roy, qu'ainsi il seroit exempt de résidence ».

Ballesdens dut profiter du conseil. En 1657, il figure sur la liste des aumôniers du roi. En 1659, il prend les qualités de « conseiller aulmosnier ordinaire du Roy, conseiller aulmosnier de la grande escurie et l'un des

---

(1) D'Olivet. — *Histoire de l'Académie*, édition Ch. Livet, t. I, p. 303.

(2) Reçu doyen, le 8 novembre 1642, décédé le 12 novembre 1660. Il était de la famille *Bernard de la Turmelière*. M. Vallin (René) neveu d'un autre René Vallin, fut chanoine de Nantes de 1630 à 1666.

quarente de l'Académie française, conseiller et maistre des requestes ordinaires de l'hostel de la Royne, chanoine de l'église cathédrale de Nantes et chapelain de la chapelle de Saint-Denis, fondée et deservie en l'esglise royale de Brie-Comte-Robert (1) ».

Comme, en 1642, lors de sa réception au Chapitre de Nantes, il n'était encore que clerc tonsuré, il faudra placer son ordination de 1642 à 1656 (2). C'est entre ces deux dates extrêmes que l'on pourrait en trouver l'attestation, probablement sur les registres des Insinuations de l'archevêché de Paris.

Il est vrai que l'on pourrait ici nous opposer un document placé par certains auteurs en 1637. C'est la carte de l'Europe, que lui aurait dédiée, en cette année, le graveur Nicolas Beray, et dans laquelle il qualifie Ballesdens d' « aumônier honoraire du Roy, protonotaire apostolique et académicien » mais la seule mention de ce dernier titre prouve que cette date est fautive. En 1637, Ballesdens n'était pas encore entré à l'Académie : sa réception date de 1647 ou 1648. La carte en question est de 1657 et non de 1637 ; elle ne jette sur ce point aucune lumière : elle prouve cependant que Ballesdens était à cette époque un personnage assez important pour qu'un graveur crût recommander son ouvrage en le plaçant sous son nom.

Ballesdens devait-il cette importance à ses mérites ou à sa position chez le chancelier Séguier ? Il est possible que ses mérites lui aient fait obtenir cette position ; mais il est certain que c'est à cette dernière que Ballesdens

---

(1) Peut-être pourrait-on ajouter à tous ces titres, celui de *censeur royal*, que M. Kerviler croit pouvoir lui attribuer d'après le privilège du Dictionnaire des précieuses publié par Somaize en 1666 ; *opere citato*, p. 615.

(2) Ou peut-être 1646. A cette date, son cachet est déjà timbré du chapeau de protonotaire apostolique.

dut le bonheur de sa carrière, y compris son entrée à l'Académie. « Il étoit attaché à M. le chancelier Séguier dit l'abbé d'Olivet, et, vraisemblablement, c'est ce qui lui facilita l'entrée à l'Académie ; car, du reste, il paroit, à l'égard du style, n'avoir atteint que la médiocrité, même pour le temps où il vivoit (1) ».

C'est également un certificat de médiocrité que Chapelain décerne à notre académicien dans sa *liste des gens de lettres* : « Il est, dit-il, plus curieux qu'habile, et plus cupide de gloire que glorieux. Tout ce qu'il a publié de lui, est au-dessous de la médiocrité. On lui a l'obligation des *Eloges de Papirius Masson*, et de quelques ouvrages de *Grégoire de Tours*. Il a encore des manuscrits fort considérables de gens de lettres à donner. C'est un bon homme (2) ».

Ce dernier témoignage est pour le côté moral le plus bel éloge de Ballesdens : quant à son côté intellectuel, les deux auteurs que nous citons, ne l'ont vraiment point gâté dans leur appréciation.

Cette appréciation peut être juste pour ce que Ballesdens « a publié de lui » selon le mot de Chapelain. Mais il faudrait porter un tout autre jugement de ses lettres restées inédites et adressées à Séguier. C'est ce qu'il a écrit de plus simple, de plus naturel, de plus spirituel. S'il savait dans sa conversation être aussi intéressant que dans sa correspondance, on comprend que le chancelier ait tenu à se l'attacher de plus près en le fixant chez lui.

A quelle époque Ballesdens entra-t-il à l'hôtel Séguier pour faire partie du petit cénacle de gens de lettres que le chancelier réunissait autour de sa personne ? M. Kerviler croit que ce fut avant 1636, « car, dit-il, ce fut lui que Séguier, chargea, cette année, d'éditer le

---

(1) *Hist. de l'Académie*, Paris, 1730, t. I, p. 357.

(2) P. Niceron, *opere citato*, t. XXI, p. 359.

livre de son grand-père, Pierre Ier, sur la connaissance de Dieu et de soi-même : *Rudimenta cognitionis Dei et sui*, plus tard traduit par Colletet (1) ».

Nous rappelons plus loin que, dans la préface de cet ouvrage, Ballesdens dit en ignorer l'auteur. Il le donne simplement comme tiré de sa propre collection : *opus singulare ac pium e Musæo J. Ballesdens* ». Il semble que s'il avait été chargé de cette publication par le chancelier, il n'eût pas omis d'en citer l'auteur, avec force éloges dont sa situation eût expliqué l'enthousiasme. Du reste, si l'éditeur de cet opuscule en ignorait vraiment l'auteur, le public ne tarda pas à le connaître ; et dans son *Histoire de l'Académie*, Pellisson l'attribuait positivement au président Séguier.

Toutefois, sous le bénéfice de cette observation, il est assez vraisemblable que Ballesdens était dès lors au service du chancelier. Du moins, est-il certain qu'il y était en 1642, année où nous avons quelques-unes de ses lettres datées de l'hôtel Séguier, et qu'il y resta jusqu'à sa mort. Secrétaire et commensal de Séguier, il fut aussi chargé, par sa confiance, de l'éducation de son petit-fils, Armand, marquis de Coislin, reçu à l'Académie à l'âge de 17 ans, et, pendant plus de trente ans, vécut constamment avec le chancelier dans des rapports qui allaient presque jusqu'à la familiarité.

Il n'y a donc rien d'étonnant dans l'expression de Pellisson qui, dans ses quelques lignes sur notre académicien, dit « qu'il avoit l'honneur d'être à M. le Chancelier ». Du reste, c'était l'opinion de Séguier lui-même, et dans sa lettre au Chapitre de Nantes, rapportée plus loin, il dit expressément de Ballesdens : « je vous prie de le vouloir considérer comme une personne qui est à moy ».

Cette familiarité lui mérita les jalousies de certains

---

(1) Kerviler, *Le chancelier Pierre Séguier*, p. 604.

de ses contemporains; et les Tallemant des Réaux, et les Guy Patin, qui ont si peu respecté des gloires plus illustres, l'honorèrent de leurs attaques. Ce dernier, se laissant même aller contre lui à une grossièreté de langage qui ne relève pas celui qui y recourt, ne craint pas de le traiter de parasite et de lèche-plat.

« Il n'y a point ici, dit-il, dans une de ses lettres, de Grégoire de Tours de M. Balesdens. *Novi hominem*, qui n'est capable de rien de pareil. Il y a quelques années qu'il fit imprimer le ramas des éloges de Papire Masson ; mais il n'y a rien mis du sien, hormis des épistres jusqu'au nombre de quatre, pleines de puantes louanges et de flatteries à M. le Chancelier, *cujus bascaudas lingit, ut solent edaces parasytici* : à cela, il y est bien propre : *ad cœtera, telluris inutile pondus* (1).

Tallemant des Réaux l'attaque jusque dans son honorabilité, et lui attribue des propos qui le rangeraient parmi les plus méprisables des hommes.

« Balesdens, dit-il, qui est à luy (Séguier), et qui a esté précepteur du marquis de Coislin dit : si je fais jamais imprimer mes lettres, où il y a mille flatteries pour le Chancelier, je feray mettre un *errata* au bout : *en telle page, ce que j'ay dit n'est pas vray, en telle page, cela est faux* et ainsy du reste (2).

Les témoignages de Chapelain et de Michel de Marolles peuvent servir de contre-poids à ces parolles inspirées par une basse envie ; mais on voit que, au dehors de l'hôtel Séguier, notre académicien ne comptait pas que des amis.

L'intimité des rapports de Ballesdens avec Séguier perce surtout dans ses lettres. En l'absence du chancelier, il lui envoyait une sorte de journal écrit avec une

---

(1) Guy Patin, lettre du 26 déc. 1640. T. IV, p. 130.

(2) *Les historiettes de Tallemant des Réaux*, par MM. de Monmerqué et Paulin, 3e édit. T. III, p. 392.

allure et une liberté d'esprit toute différentes du ton qu'il prend dans ses publications (1),

Aussi l'Académie, en recevant Ballesdens, voulut-elle moins récompenser l'auteur de ces dernières que témoigner sa reconnaissance au chancelier.

L'Hôtel Séguier était alors un peu l'antichambre de l'Académie. Parmi ses familiers, la docte société recruta jusqu'à sept de ses membres : Marin et Pierre Cureau de la Chambre, Germain Habert, dit l'abbé de Cerisy, Jacques Esprit, Paul-Philippe de Chaumont, Daniel de Priezac et enfin Ballesdens.

Il suffit souvent de vivre dans la maison d'un grand pour obtenir une dignité ou une décoration quelconque, et il y a moins d'honneur à les enlever, que d'humiliation à ne pas finir par en décrocher. Il devait ainsi devenir humiliant pour un familier de Séguier de ne pas entrer enfin à l'Académie. Recevoir ceux qu'il honorait de sa confiance, ratifier le jugement qu'il avait porté en les encroyant dignes, était pour l'Académie une occasion de reconnaissance, sinon de flatterie, pour son protecteur.

Aussi, à la mort de Maynard, comme si parmi les familiers du chancelier, c'était au tour de Ballesdens de devenir académicien, c'est à lui que l'on songea.

Il y avait bien alors un poète du nom de Pierre Corneille dont les œuvres avaient fait plus de bruit que celles du secrétaire de Séguier. Mais Corneille vivait à Rouen. En 1646, à la mort de Faret, il avait inutilement posé sa candidature, et, à cause de cette résidence en province, s'était vu préférer du Ryer.

Il est vrai que le poète normand avait fait savoir à l'Académie qu'il avait pris toutes ses dispositions pour

---

(1) M. Kerviler a publié une partie de ces lettres très intéressantes, tirées de la correspondance et Séguier. V. *Le chancelier Pierre Séguier*, p. 612 et 670-685.

passer une partie de l'année à Paris. Mais Ballesdens « qui avait l'honneur d'être à M. le chancelier » n'était-il pas son candidat ? De quel œil Séguier eût-il vu l'échec de son secrétaire à l'Académie ? La docte compagnie n'était-elle pas gênée dans la liberté de ses suffrages par la double crainte de mécontenter et Ballesdens et le chancelier ?

La situation était embarrassante, Séguier et Ballesdens s'en tirèrent pour leur plus grande gloire. Le premier, invité par l'Académie à faire connaître son sentiment, refusa de le faire pour lui laisser la plus grande liberté. Le second, plus directement en cause, poussa l'abnégation et le désintéressement aussi loin que possible ; il s'effaça complètement devant Corneille, et écrivit même à l'Académie pour l'engager à recevoir son concurrent.

Ces faits ont été racontés par Pellisson, le premier historien de l'Académie. Nous ne pouvons mieux faire que de lui en emprunter le récit.

Après avoir parlé du premier échec de Corneille, Pellisson ajoute :

« M. Corneille fut pourtant reçu ensuite au lieu de M. Maynard, parce qu'il fit dire à la compagnie qu'il avoit disposé ses affaires de telle sorte qu'il pourroit passer une partie de l'année à Paris. M. de Ballesdens avoit été proposé aussi ; et comme il avoit l'honneur d'être à M. le chancelier, l'Académie eut ce respect pour son protecteur, de députer vers lui cinq académiciens, pour savoir si ces deux propositions lui étaient également agréables. M, le chancelier témoigna qu'il vouloit laisser une entière liberté à la compagnie. Mais lorsqu'elle commençoit à délibérer sur ce sujet, M. l'abbé de Cerisy (1) lui présenta une lettre de M. de Balles-

(1) Germain Habert, abbé et comte de N.-D. de Cerisy, académicien mort en 1655.

dens, pleine de beaucoup de civilitez pour elle et pour M. Corneille, qu'il prioit la compagnie de vouloir préférer à lui, protestant qu'il lui déféroit cet honneur, comme, lui étant dû par toutes sortes de raisons. La lettre fut lue et louée par l'assemblée : et depuis il fut reçu en la première place vacante, qui fut celle de M. de Malleville ; mais je ne trouve pas en quel jour : car depuis ce temps là, les longues et fréquentes indisposition du secrétaire de l'Académie ont laissé beaucoup de vide dans les Registres. De sorte que je n'y ai rien vu de cette reception (1) ».

Nous n'avons pu malheureusement retrouver le texte de cette lettre, le plus beau titre de gloire de Ballesdens. Elle a été imprimée en 1647, comme nous le verrons plus loin dans le catalogue des œuvres de notre académicien. Mais on n'en connaît actuellement aucun exemplaire. Du moins ne figure-t-elle pas au Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale, où l'on devrait, semble-t-il, s'attendre à la trouver.

Ballesdens ne perdit rien pour attendre. Un peu plus tard, une nouvelle place étant devenue vacante à l'Académie par la mort de Malleville, ce fut lui qui l'obtint (2). Son discours de réception fut déposé en manuscrit avec les autres que les académiciens, depuis la réception de Patru, étaient déjà dans l'habitude de prononcer. « Il y a parmi les papiers de l'Académie, écrivait Pellisson, treize de ces remerciements qui sont ceux de Messieurs Patru, de Bezons, de Salomon, Corneille, *Ballesdens*, de Mezeray, de Montereul, Tristan, Scudéry, Doujat, Charpentier, l'abbé Tallemant, et du marquis de Coislin (3). »

---

(1) Pellisson, *Histoire de l'Académie Française*, 1730, t. I, p. 211.

(2) Il occupa le 8e fauteuil, dit de *l'abbé Maury*. V. *Hist. des 40 fauteuils de l'Académie*, par Tyrtée Tastel, Paris, 1855.

(3) Pellisson, *Histoire de l'Académie Française*. 1730, p. 214.

Ce discours a été publié, avec les autres cités par Pellisson, en 1698, par J. B. Coignard (1) dans un gros volume d'une conservation plus facile qu'une plaquette. Il s'y trouve à la page 14, après le discours de réception de Corneille. Il vaut à peu près celui de Corneille : ce qui n'est pas faire l'éloge de ce dernier.

⁂

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de Ballesdens académicien : parlons maintenant du chanoine de Nantes. Aucun de ses biographes n'a encore songé à lui donner ce titre ; et, après plus de deux siècles, ce sont des éléments complètement nouveaux et insoupçonnés que nous introduisons ici dans son histoire.

On s'explique que l'acte de décès de Ballesdens ne mentionne pas, parmi ses autres titres, sa qualité de chanoine. Mort en 1675, il avait résigné, en 1664, son canonicat à Adrien Fauveau, clerc du diocèse de Paris. Mais il l'avait possédé pendant près d'un quart de siècle, de 1642 à 1664. Il peut paraître étrange que, dans ses publications, il n'ait jamais pris ce titre, comme il prenait celui de prieur de Saint-Germain-d'Alluye. Ses rapports avec le Chapitre de Nantes sont cependant incontestables, comme le prouvent les actes de sa réception et de sa démission de chanoine, ses lettres au Chapitre, et une lettre écrite en sa faveur par le chancelier Séguier.

Voici d'abord son acte de réception que nous extrayons du registre de *Délibérations capitulaires de l'année 1642* :

« Le lundi 14 avril 1642, M. Vallin procureur spécial de Me Jan Balesdens, clerc tonsuré du dioc. de Paris, pourvu

---

(1) *Recueil des harangues prononcées par Messieurs de l'Académie Française.* Paris, J. B. Coignard, 1698. Il a été redonné dans le recueil plus complet de ces harangues, publié aussi par J. B. Coignard, 1714, t. I, p. 21.

des canonicat et prébende de cette église vacantz par le décez de messire Pierre Arthault (1), par sa Sainteté, a presenté au Chapitre des lettres de provision dudit sieur Balesdens luy concédées par N. S. P. le Pape à Rome, en dabte *apud S. Petrum, undecimo kalendas februarii anno decimo nono*, et sur icelles les lettres de visa de M. de Nantes en date du 13 des présentz mois et an, signées *de mandato præfati illustrissimi D. D. Nannet. Episc.* Couerry, prosécret. ayant led. sr Vallin la procure dud. s. Balesdens passée à Paris, par Muflet et Prégent, en dabte du segond jour d'avril, an present, a requis qu'en vertu desd. lettres mesd. sieurs le missent en possession desd. canonicat et prébende. Lesquelles lettres mesd. sieurs ayant veues et considérées ont deliberé le recevoir et mettre en possession, après avoir fait jurer l'observation des statutz et coustumes de l'eglise aud. sieur Vallin, en l'âme et pour led. sieur Balesdens, et à l'heure ont deputé messieurs Blanchard et Boylesve (2) qui, à l'instant, l'ont conduit au chœur de l'eglise, et l'ont mis en lad. possession en la forme ordinaire en presence de M. Jan Huchet et Jan Hoery, prestre choriste de lad. eglise et lui ont ordonné par le scribe l'acte qui ensuilt (3) ».

Ballèsdens avait pris possession de son canonicat par procureur. C'était l'usage, quand le récipiendaire était empêché de faire cet acte par lui-même ; mais une prise de possession personnelle devait venir ratifier la première ; et, aussitôt, commençait, pour le nouveau cha-

---

(1) Reçu chanoine le 6 avril 1629, mort le 30 novembre 1641.

(2) Blanchard (Jean), reçu chanoine le 4 novembre 1630, mort le 19 février 1683; Boylesve (Jean), reçu chanoine le 27 août 1636, mort le 12 juillet 1677.

(3) *Archives du Chapitre de Nantes*, A 45, f. 180. Suit le texte latin de l'acte de possession. Cet acte ne nous apprend rien de nouveau ; nous le passons à cause de sa longueur.

noine, une résidence que l'on appelait *la rigoureuse* parce qu'elle imposait une assistance aux offices pendant six mois consécutifs au cours de l'année canoniale, qui allait de la Toussaint à la Toussaint.

Cette obligation n'accommodait guère le secrétaire de Séguier, et ne se conciliait nullement avec son office qui réclamait sa présence à l'hôtel du chancelier. Ajoutons de suite qu'elle ne gêna jamais le nouveau chanoine de Nantes, et qu'il commença dès sa première année de canonicat à ne point résider, pour continuer, et finir au bout de vingt-deux ans par où il avait commencé.

Il est vrai qu'il compensait par ailleurs cette absence de résidence. Dans son impossibilité de téléphoner, de Paris, son office canonial, il rendait au Chapitre de Nantes des services que sa situation près du chancelier lui permettait de rendre mieux que tout autre. Grâce à lui, le Chapitre était représenté à la chancellerie par un de ses membres ; et ce n'était pas un mince avantage, pour des chanoines de province, que d'avoir un confrère à remettre directement leurs lettres à Séguier, et à les appuyer de toute son influence près de lui.

La lettre suivante nous montre que Ballesdens à peine reçu chanoine, s'empressait déjà d'accomplir sa mission.

A Paris, le 12 juillet 1642.

Messieurs

J'ay presenté à Monseigneur le Chancelier la lettre que vous lui escrivittes il y a huict jours. Je vous puis asseurer qu'il l'a receue de bonne grâce, et que, dans l'occasion, il vous rendra toute la justice que vous devez attendre d'un homme qui est très digne de l'eminence de sa charge. C'est, Messieurs, ce que j'aurois eu l'honneur de vous mander dès l'autre sepmaine, si pour n'avoir pas encore grande habitude avec le courrier de Nanthes, je ne m'estois trompé, au jour qu'il a de coustume d'arriver en cette ville ou d'en partir.

Maintenant que je suis parfaictement instruict de l'ordre qu'il tient en ses voyages, je ne manqueray pas de vous rendre un compte tres exact de mes obéissances. Car je vous proteste que, toute ma vie, je feray gloire de servir, envers tous et contre tous, une compagnie qui me doibt estre considerable par toutes sortes de raisons, et particulièrement pour l'honneur que j'ay d'en estre du nombre et d'estre d'un chascun de vous en general et en particulier,

Messieurs,

Votre tres humble, tres obéissant et tres fidèle serviteur et confrère.

J. Balesdens (1).

Cet empressement, il est vrai, n'était pas complètement désintéressé. Si le Chapitre, dans ses affaires litigieuses, avait besoin de Ballesdens, Ballesdens avait besoin de toute l'indulgence du Chapitre pour toucher, dans leur intégrité, ses revenus de chanoine, sans remplir les fonctions attachées à sa charge.

La résidence rigoureuse surtout l'effrayait. Pour un parisien dans l'âme, quel supplice que d'avoir six mois à passer loin de Paris ! C'est pour éloigner le plus possible et dans l'espérance secrète de s'épargner complètement cet exil, que Ballesdens multiplie, dans la lettre suivante, les formules les plus humbles et les plus obséquieuses, de nature à attendrir l'âme des plus rigides gardiens des statuts ou des canons.

De Paris, ce 22 juillet 1642.

Messieurs,

J'ay addressé à Monsieur Vallin, nostre confrère toutes les procédures que j'ay peu retirer des mains de vostre pro-

(1) Nous donnons cette lettre et les suivantes d'après les originaux conservés aux Archives du Chapitre de Nantes. Les cachets de la plupart sont brisés : deux cependant celle du 12 juillet 1642 et celle du 19 juillet 1656 ont leurs cachets sur soies en très bon état de conservation

cureur, touchant l'affaire de Rinhac (1) affin qu'il prist la peine de vous les presenter de ma part avec mes tres humbles baise-mains. Je vous supplie, Messieurs, de les avoir agreables, ensemble la tres humble prière que je vous fais de me regarder comme un homme qui vous est entièrement desvoué et qui ne manquera jamais de vous en donner de tres bonnes preuves, quand il vous plaira d'en faire naistre les occasions.

Je ne scay pourtant, Messieurs, si n'ayant point encore passé des désirs à l'effect, vous n'estimerez point une requeste que j'ay à vous faire, inciville.

J'ay une si grande presomption de vos bontez que j'espère, tout au contraire, que vous trouverez bon que je prenne la hardiesse de vous supplier que non seullement la residence rigoureuse me soit remise ou differée, mais aussi que je puisse toucher les fruicts de ma prebende. Ces deux grâces que je vous demande, Messieurs, ne vous sont point incognues ny sans exemples, puisqu'elles ont esté depuis peu accordées à des personnes qui avoient de meilleures qualitez que moy, à la vérité, mais j'oze dire qui n'avoient point un employ si considerable, et qui pouvoient moins que je ne puis pour le service de vostre Compagnie. En effet, j'estime tant l'honneur de vous servir que sans fonder ma demande sur des estudes de theologie, auxquelles pourtant je me suis applicqué, je me contente de vous dire que je ne souhaitte de vous estre considerable que par la qualité de vostre tres humble serviteur, et non point d'estudiant.

---

(1) Il s'agit d'une affaire pendante entre le Chapitre, et François de Rignac, écuyer, demeurant à Pézenas, fils de François de Rignac, seul et unique héritier en l'estoc maternel de sa cousine germaine de Louise de Miron, femme de Trajan de la Coussaye, s. de la Porte; Charles le Comte, s. de Montauglan, cons. en la Cour, la dame de Courson et le sieur de Caravas et consorts, héritiers de la défunte en l'estoc paternel. Nous trouvons sur une liasse de onze pièces la note suivante: « ces vnze pièces ont esté envoyées à MM. du Chapitre par M. Balesdens, chanoine qui a mandé en avoir donné récepissé au s. Cochon, proc. au Parlement de Paris, environ le moys de juin 1642. »

Au reste, Messieurs. je n'ay point voulu vous faire partager la grâce que je pretends purement de vos courtoisies, avec qui que ce soit. C'est pourquoy je n'ay point deu encore employer personne de credit et d'authorité auprès d'une compagnie qui est toute puissante d'elle-même, affin de l'obliger à consentir à une chose dont elle peut disposer souverainement. C'est assez, Messieurs, que je vous asseure que quantité de personnes de qualité se ressentiront du bien que vous aurez fait à un particulier qui vous en conjure par la qualité qu'il prend pour le reste de ses jours,

Messieurs,

de vostre tres humble, tres obéissant et tres fidèle serviteur et confrère,

J. Balesdens.

Il était difficile de ne pas accorder une grâce demandée en termes si insinuants, par un solliciteur dont le crédit était une force. Le Chapitre octroya pour la résidence rigoureuse un délai de deux ans.

Par délibération du 30 juillet 1642, « le scribe est chargé de fere response à M. Balesdens et luy mander qu'à la Toussaint prochaine on luy envoyra procure pour gérer et solliciter les afferes du Chapitre à Paris, parce que, en cette considération, et pour l'affection qu'il a desja tesmoigné avoir au service du Chapitre, il lui permet de différer sa résidence rigoureuse pendant le temps de deux ans, pendant lequel temps le Chapitre lui accorde le gain des gros fruits de sa prébende (1) ».

On désignait par ce nom de gros fruits les redevances en nature que le Chapitre percevait sur certaines paroisses. On les partageait après la Toussaint. N'y avaient droit que ceux qui avaient résidé dans le

(1) *Archives du Chapitre* A 45. f. 192.

courant de l'année finie à cette fête ; autrement, ils étaient appliqués à la fabrique de la Cathédrale. Mais, comme il était avec le Chapitre des accommodements, les chanoines estimèrent, dans la circonstance, que les services rendus par leur confrère lui méritaient une dispense réclamée par ses autres fonctions.

Les deux années et deux autres passèrent ; Ballesdens, toujours retenu par ses occupations près du Chancelier, se vit encore forcé de remettre à plus tard le commencement de sa résidence rigoureuse. Il en écrivit au Chapitre de Nantes la lettre suivante, où l'on remarque le même ton poli et obséquieux exprimant dans un style de précieuse des sentiments quintessenciés à force d'être délicats.

Messieurs,

L'esperance que j'avois que Monseigneur le Chancelier me permettroit de vous aller voir pour vous rendre mes tres humbles devoirs et resider en vostre Eglize, m'a empesché jusqu'à present de me donner l'honneur de vous escrire. Mais voyant que Monseigneur me retient en cette ville près sa personne pour son service, j'ai cru, Messieurs, que vous auriez cette bonté d'excuser mon absence, et vous en supplie tres humblement, comme aussi de vouloir me faire payer les deux années des gros fruictz qu'il vous a pleu m'accorder et de me continuer la même grâce pour les années qui ont suivi. J'espère d'autant plus cette faveur de vos courtoisies, Messieurs, que Monsieur Arthaud m'a faict condamner au payement d'une pension de 150 livres créée sur les fruictz de mon benefice, desquels vous saurez que je n'ay encore rien touché, et que vous les avez totalement receuz. C'est, Messieurs, ce qui m'oblige de vous reiterer cette prière de m'accorder ma demande, afin de satisfaire, du revenu de mon benefice, une charge qui est réelle sur les fruictz. En ce faisant, vous m'obligerez de reconnoistre par mes services,

la grâce que j'auray receue et demeureray comme j'ai toujours esté,

Messieurs,

Vostre tres humble et tres obéissant serviteur.

J. BALLESDENS.

A Paris,
De l'hostel Seguier,
Ce 25 août 1646.

Cette lettre resta-t-elle sans effet ? Toujours est-il que Ballesdens crut enfin devoir donner de sa personne, et, en 1649, deux ans après sa réception à l'Académie, se décida à venir montrer, pour la première fois, aux chanoines de Nantes leur confrère académicien.

C'était à la fin d'octobre. Le 29 de ce mois, lisons-nous dans les Registres capitulaires,

« Noble et discret Jan Balesdens, chanoyne de cette eglise est entré au Chapitre et a juré les statuts de lad. église, en la forme accoustumée, et déclaré ratifier la prise de possession cy devant et dès le 14 d'avril 1642 faicte par M. Vallin aussi chanoine de cette église, et son procureur spécial, de la prébende qu'il a obtenue en Cour de Rome par le décès de feu noble et discret mes. Pierre Arthaud ».

Cette ratification est signée *J. Ballesdens.*

Dans son voyage tardif à Nantes, notre académicien semble avoir eu surtout en vue de régler l'affaire de sa non-résidence à son avantage, et de soigner particulièrement ce que Séguier, dans la lettre qu'il lui donna à cette occasion, appelait « ses petits intérêts. » Il voulait avant tout terminer cette affaire des *gros fruits* que le Chapitre lui avait concédés pour les années 1643 et 1644.

Le 5 novembre 1649, « à la demande faicte au Chapitre par M. de Balesdens, chanoyne, du payement des gros fruits de sa prébende pour deux années, suivant la conclusion du Chapitre du 30 juillet 1642, et pour

les causes y contenues, le Chapitre a arresté qu'on lui baillera les gros fruictz de sad. prébende pour les années 1643 et 1644 qui sont les suivantes de lad. conclusion, et qu'à cet effect, il touchera du receveur de la grande bourse la somme de 570 l. à laquelle somme s'est trouvée monter sa part et portion de ses gros fruictz, par ce qu'il en donnera acquit aud. receveur au pied du mandement qui luy en est, dès à présent, ordonné pour en fere le payement, et par ce qu'aussi led. sieur de Balesdens ne pourra tirer aulcune conséquence de la conclusion qui demeure à ce moyen révocquée comme si jamais n'avoit esté, et led. sieur de Balesdens signera la presente conclusion de laquelle dicte somme de 570 l. led. receveur en sera remboursé sur les arrerages des rentes de Carné.

(signé au registre) J. Ballesdens.

Pour mieux réussir dans cette affaire, Ballesdens avait eu soin de demander au chancelier une lettre de recommandation. La lettre que Séguier lui délivra pour le Chapitre montre en quelle haute considération il avait son secrétaire.

En voici le texte :

Monsieur,

Le Sr Balesdens qui a l'honneur d'estre de vostre compagnie, s'en allant à Nantes pour rendre ses debvoirs au Chapitre, j'ay bien voulu l'accompagner de ceste lettre pour vous recommander ses petits intherestz, et vous prier de le vouloir considérer comme une personne qui est à moy, et que j'affectionne particullièreſment. Je veux croire, Messieurs, que ma recommandation ne luy sera pas inutile pour obtenir de vous les choses qu'il pourra demander avec justice ; aussy vous pouvez vous assurer que je prendray beaucoup de part au bon traitement qu'il recevra de vous, en ma considération, et qu'en toutes les occasions qui regarderont le

bien et l'advantage du Chapitre ou de chacun de vous en particulier, je vous temoigneray tousjours avec affection que je suis,

Messieurs,

Votre très affectionné serviteur.

SEGUIER.

à Paris, ce xii oct. 1649.

Cette lettre dont le chancelier honorait le Chapitre, méritait une réponse. On en délibéra dans la séance capitulaire du 5 novembre 1644; et « M. de Beaulieu Couperie fut député pour fere une lettre de responce à la lettre que M. de Balesdens a présentée au Chapitre de la part de M. le Chancelier ».

Le secrétaire délégué prit largement son temps. Ce ne fut qu'au bout de cinq semaines qu'il soumit au Chapitre le texte de sa réponse.

Le 10 décembre 1649, « M. Coupperie, le jeune (1), a faict lecture d'une lettre qu'il avoit esté chargé dresser cy-devant pour responsé a une lettre escripte au chapitre par M. le Chancelier, présentée par M. de Balesdens, laquelle messieurs ont agrée et faicte signée au scribe et faicte cachetter (2) ».

Ballesdens resta-t-il à Nantes jusqu'au jour où fut approuvé le texte de cette lettre (3)? Rien, dans les regis-

---

(1) Coupperie André, reçu chanoine le 17 janvier 1642, mort le 23 avril 1662. inhumé en sa qualité de *théologal* dans a nef de la cathédrale « au devant de la chaire du prédicateur, au bout vers aval de la grande tombe de cuivre qui est au pied de lad. chaire. » Il était frère de Pierre Coupperie, archidiacre de la Mée, qui mourut le 4 juin 1663.

(2) Peut-être retrouverait-on cette lettre dans le recueil considérable de lettres recueillies par le Chancelier et qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale.

(3) Nous trouvons, dans les *Archives du Chapitre*, au moment

tres capitulaires, ne permet de l'affirmer. Nous relevons seulement deux fois sa signature aux dates du 29 octobre et du 5 novembre 1649. Autrement, pas trace de sa présence ; son nom ne figure pas parmi ceux des chanoines qui assistent chaque jour aux offices. Quant à sa résidence rigoureuse, qu'il aurait dû commencer dans cette circonstance, et qui l'aurait retenu à Nantes pendant six mois, on peut conclure de l'omission de son nom sur les pièces qui devraient le mentionner, qu'il en fut encore dispensé cette fois.

De retour à Paris, après avoir fait connaissance avec ses confrères du Chapitre, sinon avec sa stalle de chanoine, Ballesdens continua à les servir, sans négliger ses propres intérêts.

Entre autres affaires dans lesquelles son concours fut précieux pour la cathédrale, signalons l'obtention des lettres d'octroi.

Une concession royale dont l'origine remontait au temps des ducs de Bretagne attribuait à la construction de la cathédrale un impôt de cinq sols par pipe de vin qui passait sous les ponts de Nantes. Le renouvellement de cette concession, disputée parfois par la Mairie de Nantes et même par la ville de Rennes, n'allait pas toujours sans difficultés, ni sans frais.

La situation de Ballesdens à l'hôtel Séguier lui donnait une grande influence pour l'expédition de toutes les

---

de la mise en page un reçu autographe qui montre que Ballesdens resta tout le mois à Nantes :

« Je soubsigné, chanoine de l'église cathedralle de Nantes, confesse avoir receu comptant de M. Mellet, la somme de 570 livres contenue au mandat cy-devant, y compris la somme de 300 livres que led. s. a payé à M. Arthaut pour deux années de la pension que je lui doibs qui escheront à la feste de Noël prochain venant et de la somme de 30 livres par luy payée en mon acquit pour l'annate de ma prebende. A Nantes ce trentiesme novembre 1649. *J. Ballesdens* ».

lettres qui devaient passer par la Chancellerie pour être munies du sceau royal. Une correspondance du doyen Bernard, en 1656, nous laisse entendre que pour ces affaires dans lesquelles le Chapitre de Nantes dépendait de lui, Ballesdens, dans son cabinet de secrétaire, mettait au crochet sa soutane de chanoine pour reprendre sa vieille robe d'homme de loi.

Cette affaire et d'autres d'une grande importance pour le Chapitre, avaient motivé le voyage du doyen à Paris. Les lettres, prêtes pour les expéditions étaient rendues à la Chancellerie, et y étaient bien gardées. Sacrifiant les sentiments de sa nouvelle position aux intérêts de sa première, le secrétaire de Séguier veillait sur elles, pour ne pas les expédier. Le doyen, d'abord, avait voulu se passer de son concours, et recourir au crédit du maréchal de la Meilleraye : mais M. Vallin, chanoine de Nantes, n'avait pas été de « l'avis de M. le doyen » : en quoi, il montrait bien qu'il n'avait jamais été que chanoine, et non pas avocat.

Avant l'expédition des lettres, Ballesdens voulut expédier l'affaire de sa résidence et de la pension dont était chargé son bénéfice en faveur de M. Arthaut, et manifesta certaines autres exigences. Le maréchal visité à ce sujet par le doyen, répondit qu'il n'aurait « point ses lettres que M. Ballesdens ne feust asseuré de la pension qu'il payait sur sa prébende et qu'il estoit difficile de se passer d'un chancelier de France... » M. Vallin, de son côté, ajouta que « M. Ballesdens estoit mieux chez M. le Chancelier que jamais, qu'en effet, il avoit ces lettres, et que le Chapitre aurait encore affaire de M. le Chancelier ». Quelques jours après, M. Vallin, qui avait revu Ballesdens, dit au doyen que ce dernier « ne se contentoit pas, qu'il n'estoit point raisonnable dans ses prétentions, qu'enfin il lui avoit conseillé de se faire mettre sur l'état des ausmosniers de l'escurie du Roy, qu'ainsi il seroit exempt de résidence ».

Cette dernière insinuation conciliait une partie des

difficultés pendantes. Exempt de résidence par un office qui nécessitait sa présence à Paris, notre académicien pouvait légalement toucher les revenus de son canonicat nantais. Nous avons vu que Ballesdens s'arrêta à cette combinaison, et que, en 1657, il figurait sur la liste des aumôniers du Roi.

Pour le moment, le doyen en référa au Chapitre de Nantes et après sa réponse alla « voir M. le maréchal pour l'asseurer que messieurs du Chapitre estoient disposez de contenter M. Ballesdens ». Puis, il alla trouver Ballesdens « chez M. le Chancelier, écrit-il, où nous avons enfin concerté qu'il toucheroit, des deniers d'octroy, la somme de 900 livres, y compris les fraictz du sceau, qui se montent, à la rigueur, selon que j'ai ouy dire à M. Vallin, près de 400 livres. Cette petite despense forcée ne sera pas absolument inutile à l'église, par ailleurs M. Balesdent m'ayant promis de s'employer pour la servir en toutes les occasions ».

Les lettres furent enfin expédiées; Ballesdens en annonça la nouvelle à ses confrères de Nantes par la lettre suivante. Il y accumule les formules de politesse. A lire ce qu'il dit de la gratification que lui a accordée le Chapitre, on ne se douterait guère qu'elle avait dû être stimulée par des moyens qui ne laissaient aucune place à la spontanéité.

De l'hostel Seguier, à Paris, le 19 juillet 1656 (1),

Messieurs,

J'ay remis entre les mains de M. le Doyen les lettres d'octroy qu'il a pleu au Roy de nous accorder. Je ne veux pas, Messieurs, vous entretenir des soins que j'ay pris pour les obtenir parce qu'il n'est pas raisonnable de faire valloir un devoir à quoy je suis si estroitement obligé. Faictes moy

(1) Archives du Chapitre : lettre du doyen du 15 juin 1656.

seulement la grâce, s'il vous plaist, de croire que je ne les espargneray jamais, lorsqu'il s'agira de rendre service a une illustre compagnie comme la vostre, dont j'ay l'honneur d'estre, tout indigne que je suis de le posséder.

J'escris à M. Drouillon, mon cousin, qu'il ayt à recepvoir la gratification que vous avez eu la bonté de m'accorder. C'est une marque que je reçois de votre bienveillance, soubs cette condition que je m'en ressentiray toute ma vie, et qu'il ne se passera jamais aucune affaire où vous ayez quelque sorte d'interest, soit au Parlement, au Conseil où à la Chancellerie, où vous n'ayez un solliciteur très passionné et très fidèle en la personne,

Messieurs,

de vostre tres humble, tres obéissant et tres obligé serviteur et confrère.

J. BALLESDENS.

La gratification qui devait être touchée par M. Drouillon, cousin de Ballesdens, tardait-elle trop à venir ? on serait tenté de le croire, en voyant notre académicien écrire, au bout de trois semaines seulement, une autre lettre dans laquelle, après ses politesses accoutumées, il réserve la dernière ligne pour en glisser un mot.

De l'hostel Séguier, à Paris, ce 8 aoust.

Messieurs,

Le respect que j'ay tousiours eu pour la compagnie, m'avoit fait resoudre, en quelque façon, de ne me pas continuer l'honneur de vous escrire jusqu'à ce que j'eusse appris, par un petit mot de la main de vostre greffier, que vous aviez agréé la lettre que Monsieur le Doyen vous a faict tenir de ma part. Mais comme je me suis aysément persuadé que vous pouviez avoir des affaires plus pressantes et plus nécessaires que celle-là, j'ay creu aussi qu'il n'estoit pas raisonnable que me voyant privé d'une faveur que je pouvois espérer, j'agisse contre moy-mesme, en me desrobant un bien que je me pouvois faire en vous escrivant. C'est, Messieurs, ce qui m'a obligé de prendre la plume pour une seconde fois pour offrir

de vous réitérer, en général et en particulier, les vœux de mon très humble service, et pour vous supplier très humblement de vouloir faire deslivrer à Monsieur Drouillon, mon cousin, la grâce que vos bontez ont daigné accorder si obligeamment,

Messieurs,

à vostre tres humble, tres obéissant, tres fidele et tres obligé serviteur et confrère.

J. BALLESDENS.

Le Chapitre ne résista pas plus longtemps à ces deux sommations pressantes faites en termes si humbles et si aimables, et, le 14 août, ordonna la délivrance de la somme due aux services de Ballesdens.

« Le Chapitre ayant veu les lettres de M. le Doyen, estant de present à Paris par lesquelles il conste que la despence de l'obtention des lettres d'octroy pour cette église revient à la somme de mil livres dont on lui a cy-devant envoyé 400 l et que pour les 600 l restant ils sont deubz à M. Ballesdens, chanoine de cette église estant pareillement à Paris, lequel a donné ordre aud. s. Druillon de recevoir lad. somme de 600 l comme conste par les lettres qu'il a escriptes au Chapitre, a arresté de faire delivrer lesd. 600 l aud. s. Druillon par M. Priou, sur les deniers d'octroy, auquel le Chapitre fera valloir lad. somme, et pour ce luy en sera donné mandat en la forme suivante : M. Priou vous délivrez au s. Druillon faisant pour M. Ballesdens la somme de 600 l sur les deniers d'octroy dont le Chapitre vous promet garantage et indemnité, rapportant acquit dud. s. Druillon (1) ».

---

(1) Arch. du Chap. A 46. Délibérat. du 14 août 1656 f 290. La somme de 400 l avait été payée à Ballesdens le 1er juillet 1656, à la suite de la délibération du 23 juin *ibid* f. 285. M. Priou était le fermier de l'octroi continué au Chapitre par les lettres du roi.

Les lettres d'octroi ainsi obtenues étaient valables pour 6 ans. Par transaction avec « Messieurs du Corps de ville » le tiers de ce revenu était appliqué déjà depuis quelques années à la construction de l'hôpital de Nantes.

Ainsi dans cette circonstance, les chanoines de Nantes durent en passer par toutes les conditions de leur exigeant confrère parisien: donnant, donnant.

Dans sa lettre du 15 juin, le doyen avait remontré au Chapitre que la dépense forcée qu'il demandait à faire, ne serait peut-être pas absolument inutile à l'église, M. Ballesdens lui ayant promis de s'employer pour la servir en toutes les occasions. L'année suivante, une nouvelle occasion se présenta de recourir à ces services dont l'offre était plus empressée que désintéressée.

Le 14 décembre 1657, « M. le Doyen a esté prié d'escrire à M. Balesdens chanoine de cette eglise demeurant à Paris, de la part du Chapitre, de prendre soin du procès qu'il a au Conseil contre Me Jan Rivière, touchant le rabays qu'il prétend sur son bail du debvoir d'octroy et de s'employer vers Monseigneur le Chancelier, chez lequel il est demeurant, pour avoir un raporteur de ses amis, et tascher d'obtenir arrest de renvoy de la cause en Bretagne. »

La réception de la lettre du doyen remplit Ballesdens d'un transport inimaginable. Qu'on en juge plutôt par ce début de la réponse.

De l'hostel Seguier à Paris, ce dernier dimanche de l'année (1).

Monsieur,

J'ay baisé vostre lettre de joye que j'ay eu de la recevoir après un si long silence. Je vous supplie de croire que

(1) Cette lettre ne porte pas la date de l'année : mais elle se rapporte évidemment aux faits que nous racontons. Son début rappelle les vers de Boileau :

Il trépigne de joie, il pleure de tendresse...

j'executteray la commission que vous m'y donnez avec autant de fidélité que je pretends de gloire à vous obeir et à faire quelque chose qui retourne à quelque advantage à nostre compagnie, pour laquelle je ne manqueray jamais d'affection et de respect. C'est, Monsieur, ce que je vous supplie très humblement de vouloir prendre la peine de lui tesmoigner de ma part, et d'y employer ce style obligeant avec lequel vous pouvez faire valloir toutes choses. J'attends que M. Texier apporte sa requeste qu'on fera remplir du nom de M. Boucherat, si l'on croit qu'il sera bien tost de retour ; si non, nous aurions M. de Lamoignon, pour rapporteur. L'un ou l'autre est tres bon, et tres affectioné à la province en laquelle leur mérite a paru avantageusement. Pour la sollicitation au Conseil, je m'en reserve le soing et feray en sorte de tesmoigner à Messieurs mes confrères que je leur suis entièrement acquis. Quant à vous, Monsieur, vous estes trop juste pour doubter que je ne sois qu'imparfaitement,

Monsieur,

vostre tres humble, tres obeissant et tres obligé serviteur.

J. Ballesdens.

Obligez-moi d'asseurer M. l'abbé Vallin, et generalement tous nos amis de mes très humbles respects.

M. Texier ou Tessier, mentionné dans cette lettre, neveu d'un intendant des Finances, était l'homme d'affaires du Chapitre à Paris. Sa correspondance nous continue l'impression que Ballesdens en servant ses confrères de Nantes, prétendait, à leur obéir, moins de gloire que de profit.

Après avoir annoncé au Chapitre, le 3 janvier 1658, qu'il avait remis à Ballesdens « une requeste pour faire commettre », M. Tessier ajoutait « obligez-moi d'escrire aud. s. Balesdant et lui mander qu'il me rende la requeste estendue du greffier du Conseil, car aultrement ce ne seroit rien faire. Je lui rendray ce qu'il aura payé au dit greffier, qui est son droit d'enregistrement. »

Loin d'avancer au greffier la somme à laquelle il avait droit, Ballesdens voulut qu'on la lui avançât, et la garda pour rémunérer ses propres services à lui-même. Le 13 janvier, M. Tessier écrivait à M. Boislève (1), chanoine et syndic du Chapitre, « M. Ballesdens m'a mandé qu'il avoit fait commettre M. Boucherat, et que je lui envoyasse un louis d'or, ce que j'ai fait aussytost. Mais ayant veu que la requeste n'estoit point signée du greffier, j'ay fait dificulté de la recèpvoir. Je l'ay prié de l'envoyer au greffier de sa part, comme vous l'en avez prié par les vostres, mais il m'a refusé; de sorte que je prevoy que nous eussions aussy bien fait d'aller par la voye du greffier mesme, auquel il faudra donner encore autant d'argent pour en avoir raison. Je croyois que le sieur Balesdan feroit cela gratuitement, mais il m'a trompé. »

Le greffier ne voyant rien venir, ne se pressait pas d'envoyer les pièces, et Ballesdens, ayant encaissé son louis d'or, perdait de son beau feu. Le 26 janvier 1658, M. Tessier en écrivit à un chanoine la lettre suivante où perce son désapointement.

J'ay receu vostre dernière à laquelle j'ay differé de respondre, espérant que le greffier du Conseil expedieroit vostre *committitur*, et me le deslivreroit à la recommandation de M. Balesdan, mais il ne fait que me remettre de jour en jour, ce que j'avois bien preveu : de sorte que je n'espere n'en avoir raison qu'en lui offrant de l'argent, luy ayant desja voulu donner un louis d'or, à l'offre duquel il ne s'est point esmeu. J'esperois que M. Balesdan montreroit plus de vigueur en cette affaire; mais après avoir pris de l'argent, de sa part, il me laisse toutte la peine, vous asseurant qu'il y a 15 jours que je vay chez le greffier par chacun jour, ou j'y envoye mon clerc qui n'est pas moins rebuté que moy d'un

---

(1) Jean Boislève, reçu chanoine le 27 août 1636, décédé le 12 juillet 1677.

si grand travail sans succès. Je ne perdray neantmoins point courage : à quoy je suis beaucoup invité par l'affection que j'ay en vos interests en qualité de,

Monsieur,

vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

TESSIER (1).

Enfin, M. Tessier « ayant contenté le greffier », en eut raison. Aimons à croire que le Chapitre aura vu cette affaire se terminer heureusement pour lui.

Ballesdens continua encore quelques années, en qualité de chanoine, à prendre les intérêts du Chapitre... à les prendre et à les toucher. Enfin, au bout de vingt ans, lassé peut-être de n'avoir jamais fait de résidence, pas plus la rigoureuse qu'une autre, il se décida à résigner son canonicat. Mais comme il tenait à conserver son titre de chanoine de Nantes, il prit ses précautions pour continuer à rester uni au Chapitre en qualité de membre honoraire.

« Noble et discret Me Jan de Balesdens, chanoine de cette eglize, a fait représanter qu'il desiroit resigner sa prebande, et que, puisqu'il avoit esté chanoine prebandé pendant le temps de plus de vingt ans, il pleust au Chapitre, en cas de resignation, le gratifier de la place de chanoine honoraire : ce que le Chapitre luy a accordé, suivant l'ancienne pratique de l'eglise, et a ordonné qu'il luy en sera delivré l'attestation qui suit :

---

(1) Archives du Chapitre : Lettres diverses. Dans cette même année 1658, nous trouvons Ballesdens engagé dans un procès contre le Chapitre, au sujet des « gros fruitz, pain de Chapitre, lodz et ventes et autres revenuz de sa prebende, tant du passé que de l'advenir ». Il cherche à retenir la cause à Paris, où sans doute il eût pu cuisiner ses juges, tandis que le Chapitre en demande le renvoi au Présidial de Nantes. Nous ignorons les suites de cette affaire. *Reg. des délibérations*, A 46, 20 novembre 1658.

Nous, les chanoines et Chapitre de l'Eglize de Nantes, le Doyen absent, certifions à tous qu'il appartiendra, que noble et discret Me Jan de Balesdens est chanoine prebandé de nostre eglise, il y a plus de vingt ans, et que ce long espace de temps acquiert auxd. chanoines, la qualité d'honoraire, comme estant l'ancien usage et pratique de nostre eglize, et en cas que led. s^r^ Balesdens resigneroit sa prebande, nous promettons le recevoir chanoine honoraire, le mesme jour qu'un resignataire sera mis par le Chapitre en possession de sad. prebende. En foy de quoy nous avons fait signer les presantes à nostre scribe ordinaire, et seeller de nostre sceau en nostre Chapitre le 29e jour de decembre 1662. (1).

Nanti de cette promesse, Ballesdens attendit encore un an avant d'exécuter son dessein. Enfin, il résigna son canonicat à un autre clerc du diocèse de Paris : Adrien Fauveau, maître ès arts en l'Université de Paris, qui, alors seulement acolythe, reçut dans les six mois, le sous-diaconat à Angers. Le nouveau titulaire, pourvu le 1er février 1664, prit possession de son canonicat le 1er mai suivant, après que le Doyen eut assuré « la compagnie du consentement de M. de Ballesdens, par la lecture d'une lettre qu'il en avait receu de sa part (2) ».

Cette succession se fit-elle à la suite d'un marchandage réprouvé par les lois de l'Eglise ? Ce qui nous fait poser cette question, c'est que nous voyons, en 1666, le successeur de Ballesdens troublé dans la possession de sa prébende par François Adelé, pourvu de la même prébende, en cour de Rome, par suite de l'inhabileté et de l'incapacité du titulaire *ob nonnulla pacta illicita simoniæ labem redolentia* (3).

---

(1) Arch. du Chapitre. *Reg. des Delibérations.* A 47, f. 90.
(2) Arch. du Chapitre. *Reg. des Délibér.* A 47, f. 160.
(3) Arch. du Chapitre. *Reg. des Délibér.* A 47, f. 150 v°.

Nous devons cependant reconnaître que le Chapitre débouta le prétendant, et se montra favorable à Adrien Fauveau.

Il avait été convenu que Ballesdens serait reçu chanoine honoraire aussitôt que son sucesseur aurait pris possession de sa prébende. Cependant l'intéressé ne songea pas alors à bénéficier de cette convention. Ce ne fut que deux ans plus tard qu'il s'en avisa.

Le 24 juin 1666, « M. de Balesdens cy devant chanoine prebendé de cette eglize, ayant escrit à Messieurs du Chapitre une lettre par laquelle il les prie de le recevoir chanoine honoraire, en consequence de la promesse qui luy en a esté faite par conclusion du 29e jour de décembre, l'an 1662, le Chapitre luy a accordé ladite qualité de chanoine honoraire avec les privilèges y attribuez. (1) »

La démission de Ballesdens comme chanoine de Nantes n'avait pas mis fin à un procès relatif à sa prébende. On a vu plus haut qu'il payait, sur son bénéfice, une rente à M. Artaud. Les Archives du Chapitre conservent la copie d'un arrêt du Parlement, rendu le 27 août 1675, dans le différend entre notre chanoine et Guy Artaud (2), prieur de Saint-Barthelémy, archidiacre et chanoine d'Angers, au sujet de son canonicat.

Ballesdens mourut à Paris, en 1675. Voici l'acte de son décès tel qu'il a été publié par M. Jal, d'après les registres de Saint-Etienne-du-Mont.

---

(1) Arch. du Chapitre. *Reg. des Déliber.* A 48. f. 244.

(2) Guy Artaud, du diocèse d'Angers. Le 8 août 1668, il prit possession de la prébende d'Adrien Fauveau, successeur de Ballesdens, en vertu d'un arrêt du Parlement rendu le 17 mai 1668, contre ce dernier, pour défaut de payement de sa pension de 150 livres. Reçu chanoine de Nantes le 27 avril 1626, il avait résigné sa prébende en 1629 à son frère Pierre, prédécesseur immédiat de Ballesdens. Lors de cette résignation il avait dû se réserver cette rente dont cette prébende resta chargée.

« Le 29 octobre 1675, fut inhumé messire Jean Balesdens prestre, conseiller et aumosnier et chappelain de la chappelle royale de Saint-Denis du Chasteau de Brie comte Robert, pris au collège des Chollets ».

Cet acte donne le jour de son inhumation, mais non celui de sa mort. Il semble qu'il dut mourir le 26 octobre, jour où l'on faisait son anniversaire à la Cathédrale de Nantes.

Aux derniers instants de sa vie, en effet, notre académicien se ressouvint qu'il avait été chanoine de cette église. Suivant un usage assez suivi alors par ses anciens confrères, il y fonda un anniversaire. Le registre qui mentionnait cette fondation ayant disparu, nous ne pouvons en indiquer les conditions : nous ne connaissons que l'analyse de deux actes capitulaires qui la concernent. Le premier est une procure donnée le 8 novembre 1675, à M. le Bigot (1), chanoine, « pour accepter la fondation de M. Ballesdens ». Le second, du 20 octobre 1677, est l'acte même de cette fondation à la Cathédrale. Nous voyons, dans un compte de 1720, que le revenu « pour l'anniversaire solennel fondé par noble, vénérable et discret messire Jean Ballesdens, naguère chanoine de l'église de Nantes, au 26 octobre » était de 45 livres.

Ainsi, après avoir, mais de la mauvaise manière, fait chanter ses confrères pendant sa vie, Ballesdens les fit encore chanter après sa mort. Sa fondation ramena à la Cathédrale de Nantes ce qu'il pouvait en avoir tiré indûment.

Du reste, avec cette fondation, le seul souvenir qui resta de Ballesdens au Chapitre fut qu'il n'avait jamais fait sa résidence. Longtemps après sa mort, la chose en

---

(1) Robert le Bigot, s. du Verger, reçu chanoine le 2 juillet 1653, décédé le 25 mars 1709. Il était de Normandie, et fils de Me J. B. le Bigot et de Jeanne Bourget.

était consignée dans un certificat authentique ; et, le 25 février 1690, par ordonnance du chapitre, le scribe délivrait « à M. de Cléguenec (1), chanoine, une attestation que M. Ballesdens cy devant chanoine de cette église n'a point résidé ».

Le portrait de Ballesdens a été gravé par Lasne, en une planche in-folio. Il était de haute stature. Voici ce qu'en dit Ménage, d'après l'auteur des *Menagiana*. (2)

« Lorsque je présentai l'Académie française à la Reine de Suède dans la bibliothèque du Roi, elle me dit qu'il était surprenant qu'ayant fait la *Requête des Dictionnaires*, je fusse l'introducteur de ces Messieurs. Je les lui nommais tous à mesure qu'ils l'abordaient. Quand elle vit M. Balesdens : Qui est ce grand homme, me dit-elle ? Je lui dis qui il était. »

Ce que nous venons de dire de notre chanoine académicien n'est guère de nature à relever sa gloire. Ce n'est pas de notre faute si les seuls documents que nous ayons rencontrés sur lui ne nous ont pas fourni matière à un panégyrique. Il a été de ces hommes sans grande valeur personnelle, qui, avec plus de bonheur que de mérite, ont joui, pendant leur vie, des honneurs et de leurs avantages, que le vulgaire croit parfois être l'apanage exclusif de ce dernier. Leurs contemporains leur accordent une considération moins sincère qu'intéressée. Mais la postérité ne s'en laisse point imposer par les dehors. Quand son attention est attirée par des décorations brillantes, par des habits brodés d'or, ou bordés d'hermines, elle a la curiosité de chercher qui les porte : et elle se permet parfois l'indiscrétion de révéler que, sous ces beaux habits, là où elle croyait trouver un homme, il n'y avait qu'un mannequin.

---

(1) Jacques de Cléguenec de Lantillac, reçu chanoine le 27 avril 1676, décédé le 9 oct. 1692.

(2) *Menagiana*, Paris, 1725, T. II, p. 119.

Il semble, d'abord, difficile qu'un chanoine ait pu pousser plus loin l'inobservation de la règle de résidence. Au XVIIIe siècle, cependant, un autre académicien, trésorier de l'église de Nantes, a, sous ce rapport, moins fait encore que Ballesdens. C'est l'abbé Trublet, si connu par le vers de Voltaire :

Il compilait, compilait, compilait.

Secrétaire du cardinal de Tencin, soit à Rome, soit à Paris, il écrit lettres sur lettres au Chapitre pour obtenir d'être dispensé non seulement de résidence, mais encore de la prise personnelle de possession de son bénéfice ; et, pour obtenir ce résultat, emploie tout le crédit du cardinal, et celui du comte de Saint-Florentin, secrétaire d'Etat. Mais cette fois, le Chapitre fut d'une intransigeance impitoyable, et l'abbé Trublet, de guerre lasse, finit par échanger sa trésorerie de Nantes, pour un canonicat de Saint-Malo.

Deux siècles, le XVIIe et le XVIIIe, avaient assez montré l'incompatibilité de fonctions qui existe entre un académicien et un chanoine de Nantes. Le XIXe profita de l'expérience, et nous n'y relevons, dans notre Chapitre breton, aucun membre de l'Académie. Au fait, ces Messieurs de l'Académie avaient amplement prouvé qu'ils ne peuvent faire que de mauvais chanoines de Nantes... Nous n'avons pas dit que les chanoines de Nantes ne feraient pas de bons académiciens.

II. Bibliographie

Ballesdens, oublié aujourd'hui comme académicien et comme chanoine de Nantes, s'est survécu dans ses livres et dans ses belles reliures. Bibliophile émérite,

---

(1) Reçu trésorier de l'Eglise de Nantes, le 28 juin 1741, il permuta le 19 octobre 1744 avec Bertrand Doyennard.

et, sous ce rapport partageant les goûts de Séguier, s'il n'eut pas les ressources opulentes dont disposait le Chancelier pour monter sa riche bibliothèque, il eut du moins le goût délicat qui fait présider au choix des beaux volumes (1). Sa noble passion pour les livres, passion toujours coûteuse, fut peut-être la cause, et peut passer pour l'excuse de son âpreté au gain (2) : seul trait de son caractère que ses rapports avec les chanoines de Nantes nous aient permis de développer.

Si les continuateurs de Brunet daignent l'honorer d'un article, « ce n'est point parce qu'il a fait preuve d'une rare modestie, en s'effaçant devant le grand Corneille à la porte de l'Académie française, ce n'est point à cause des nombreuses traductions qu'il a publiées; c'est uniquement comme bibliophile plein de goût et de délicatesse ; c'est parce que sa signature, d'une écriture si ferme et si élégante, se rencontre fréquemment sur les parfaits exemplaires des livres rares des XVIe et XVIIe siècles, et jamais sur un volume médiocre (3) ».

---

(1) Sa bibliothèque fut vendue en 1677. Les imprimés furent dispersés aux enchères publiques ; les manuscrits passèrent dans la bibliothèque de Colbert, et en 1732, dans celle du Roi, lorsque le comte de Seignelay vendit le fonds Colbert à Louis XV. Ils sont aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale.

(2) Furetière avait saisi ce trait du caractère de Ballesdens en le rangeant parmi les Académiciens *jetonniers*. Dans son *factum* il dit que l'Académie comprend deux catégories et range dans l'une : « les personnes illustres par leur naissance, leurs dignités, leur littérature : l'autre ne consiste qu'en des Académiciens jetonniers (c'est ainsi que les a baptisés le grand Corneille), qui sont assidus à l'Académie pour y gagner des jetons plutôt que pour y rendre service ». Parmi ces derniers figurent : Cotin, Cassagne, *Ballesdens*, Tallemant, etc. (*Hist. de l'Acad.*), édit. Ch. Livet, t. II, p. 473).

(3) *Manuel du Libraire*, supplément, par MM. P. Deschamps et G. Brunet, Paris, Firmin-Didot, 1878, t. I, p. 87.

Nous renvoyons à l'étude publiée par M. R. Kerviler dans le *Bibliophile français* (1), les lecteurs qui veulent connaître Ballesdens comme bibliophile. Signalons seulement, au Musée Dobrée, un volume qui porte sa signature. C'est un ouvrage assez rare de Jean Bodin. Il fait le n° 320 du *Catalogue des Imprimés.*

Mais, dans notre chanoine, à côté du bibliophile il y eut l'auteur et surtout l'éditeur; c'est de ces deux derniers que nous croyons devoir dire un mot.

La bibliographie de Ballesdens n'a été traitée jusqu'ici que d'une façon assez incomplète. Brunet, dans son *Manuel du Libraire*, ne donne aucune place à notre académicien. Tout au plus trouve-t-on son nom dans deux ou trois articles consacrés aux auteurs dont il a traduit les ouvrages. Les continuateurs de Brunet dans leur supplément à son Manuel, n'ont que faiblement comblé cette lacune, et ne citent, de Ballesdens, que le *Transport du Dauphiné fait à la couronne de France par le Dauphin en 1343.* Il ne semble donc pas hors de propos, dans notre étude sur cet auteur, de donner la liste de toutes les publications qui lui ont été attribuées.

Pellisson, le premier, dans son *Histoire de l'Académie française* a énuméré, en en modifiant les titres, une partie de ces ouvrages. Parlant de Ballesdens « il a traduit, écrit-il, le livre intitulé le *Miroir du Pécheur pénitent*, et a donné au public les manuscrits suivants, d'entre plusieurs autres qu'il a ramassés.

Cartiludium logicæ, sen logica memorativa vel Poetica, R. P. Thomæ Murner, cum notis et conjecturis. Rudimenta cognitionis Dei et sui, Petri Seguierii Præsidis infulati.

Elogia clarorum virorum Joannis Papiri Massonis, en deux

---

(1) Paris, Bachelin-Deflorenne, livraison de juin 1873. V. aussi du même auteur, *Le Chancelier P. Séguier*, p. 602, et de M. J. Guigard, un article paru dans l'*Armorial du Bibliophile*, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1872.

volumes. — *Gregorii Turonensis opera pia cum vitis patrum sui temporis*, en deux volumes. — Les actes du transport du Dauphiné fait à la Couronne de France. — Traité de l'Eau-de-vie, par M. Jean Bronaut, médecin du Roi. — Il a fait aussi réimprimer *les Fables d'Esope en français de sa correction*, pour l'instruction du Roi, avec des maximes politiques et morales ».

Cette liste a été redonnée avec des indications bibliographiques plus précises et quelques additions par l'abbé d'Olivet (1). Mais cet auteur, comme Pellisson, oublie de mentionner une des publications des plus importantes de Ballesdens : celle de plusieurs opuscules de Savonarole en six volumes. Il élève le nombre de ses ouvrages de huit à treize seulement.

Le P. Niceron, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres* a été plus complet que ses devanciers. Il nous donne, en les complétant et les rectifiant, les titres de 24 publications de Ballesdens. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire son catalogue en l'accompagnant de quelques observations et en y ajoutant, d'après le catalogue général de la Bibliothèque Nationale (2) quatre lettres imprimées sur des sujets divers, échappées à la perspicacité de Niceron.

1. *Chartiludium logicæ, seu Logica Poetica vel Memorativa R. P. Th. Murner, Argent. Ord. Minorum. Opus quod centum amplius annis in tenebris latuit, erutum et in apertam sæculi hujusce curiosi lucem productum, Opera, notis et conjecturis Joan. Balesdens.* Parisiis, Du Bray, 1629 in-8°, fig.

Cet ouvrage du P. Thomas Murner, cordelier et poète satirique allemand, a été édité pour la première fois en 1507 puis en 1509. Il est mentionné par Brunet, article *Murner*, t. III, p. 1.954, et se trouve à la Bibliothèque Nationale (R. 25636).

---

(1) *Histoire de l'Académie française*, 1730, t. I, p. 378.

(2) *Catalogue général des livres imprimés*, t. VI, p. 935.

2. *In quatuor Sacro-Sancta Jesu-Christi Evangelia, necnon Actus Apostolicos, facillima, clarissimaque scholia, Auctore Joanne Gagneo.* Paris, 1631, in-8°.

L'auteur de cet ouvrage était chancelier de l'Université, et mourut en 1549. Les dictionnaires de biographie ont traduit diversement son nom latin de *Gagneus*, ou *Gagneius*. Moréri lui consacre un article au nom de *Ganay* (Jean de); Michaud au nom de *Gagny*; d'autres au nom de *Gagney*. Le Manuel du Libraire passe sous silence tous ces noms. D'après la biographie de Michaud (article *Gagny*), cet ouvrage eut deux éditions, l'une à Paris en 1552, et l'autre en 1631, celle de Ballesdens. D'après Niceron (*Mémoires...* t. XXI p. 362) il en avait eu dès lors davantage : « les scholies de Jean Gagney, dit-il, avaient déjà été imprimées plusieurs fois. Leur bonté engagea Balesdens à en procurer une nouvelle édition ». Ces commentaires se retrouvent encore dans la *Biblia maxima* du P. de la Haye, Paris, 1643, 5 vol. in-fol.

3. *Hieronymi Savonarolæ || Ferrariensis || Triumphus || Crucis || sive || de veritate Fidei || libri IV || Recens in lucem editus* — Lugduni Batavorum, Ex officina Ioannis Maire 1633, in-12 pp. 399.

4. *Ejusdem Expositio Orationis Dominicæ, sive in eam Lectio, Meditatio, Oratio, Contemplatio, et sermo in Vigiliam Nativitatis Domini.* — Lugd. Batav., 1633, in-12.

5. *Ejusdem Orationis Dominicæ pia et erudita explanatio. Una cum Precationibus ex quaque Explanatione deductis. Accedit Oratio compendiosa septem petitiones in Oratione Dominica expressas, complectens.* — Lugd. Bat., 1633, in-12, à la suite du livre précédent.

6. *Ejusdem Meditationes in psalmos Miserere, In te Domine speravi, et Qui regis Israël.* — Lugd. Bat., 1633, in-12.

7. *Ejusdem Dialogus, cui titulus Solatium itineris mei.* — Lugd. Bat., 1633, in-12.

8. *Ejusdem De simplicitate Christianæ Vitæ libri V, ad exemplar Parisiense Ascensianum anni MDXI nunc primum recusi.* Lugd. Bat. in officinâ Ioannis Maire, 1638 (*sic*), in-12, 189 p. —

Même ouvrage, Paris, 1637, in-12. Catalogue de la Bibiothèque Nationale [D. 51642].

Nous donnons les titres complets des nos 3 et 8 d'après un exemplaire que nous avons pu consulter. Ballesdens s'est borné à publier seulement le texte de Savonarole, sans l'accompagner de préfaces ni de notes. Le premier ouvrage de la série renferme simplement un avis de l'imprimeur au lecteur : *Typographus lectori*. Le format a les dimensions d'un in-32 plutôt que celles d'un in-12. Toutes ces éditions sont mentionnées par Brunet, article *Savonarola*, t. V.

9. « Lès Vies des très illustres et très Saintes Dames, Vierges et Martyres de l'Eglise, recueillies en plus grand nombre et mises en meilleur stile qu'elles n'ont jamais été vûes, suivant l'ordre des jours que les Chrétiens solemnisent leurs festes. Paris, 1633, in-8, pp. 864. »

Cet in-8 important, si l'on tient compte du nombre de ses pages, était de la composition de Ballesdens. Il ne figure pas dans le *Catalogue de la Bibliothèque Nationale*. L'abbé d'Olivet n'en a pas fait mention, et Niceron est seul à en avoir donné le titre complet.

10. *Guil. Postelli de Republica et Magistratibus Atheniensium liber, edente J. Balesdens*, 1635, in-24.

La première édition de cet ouvrage de Guillaume Postel est de 1541 ; celle de Ballesdens a paru à Paris. Elle manque à la Bibliothèque Nationale. Par contre, le Catalogue de cette bibliothèque en mentionne une autre publiée à Leyde. « Lugduni Batavorum 1645, in-32 [Rés. G. 2058]. » D'Olivet n'a pas fait mention de cet ouvrage ; Niceron a ignoré l'édition de 1645. En voici le titre complet : *Guilielmi Postelli* || *de* || *Republica* || *seu* || *Magistratibus* || *Atheniensium* || *Liber* || *Ex Musæo* || *Joan. Balesdens, in* || *Principe Senatu Advocati.* 368 p.

11. *Rudimenta Cognitionis Dei et sui, opus singulare ac pium. E Musæo Joan. Balesdens.* Paris, 1636, in-12, pp. 235.

Au rapport de Niceron, « Ballesdens dit, dans la préface, ignorer l'auteur de cet ouvrage, qui finit par un petit discours de l'Auteur à ses Enfans lequel est daté de Paris, le 18 avril 1580 pendant les guerres civiles. »

Cette assertion de Ballesdens paraît assez étrange. On a vu plus haut que Pellisson attribuait expressément cet ouvrage à Pierre Séguier « *Petri Seguierii præsidis infulati* ». On a peine à s'expliquer comment le secrétaire du chancelier Séguier, petit-fils de l'auteur, a pu ignorer un fait qu'il avait tant de raisons de connaître, et que rien ne l'empêchait de divulguer.

Un exemplaire de cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque Nationale [D. 24905]. Le Catalogue de la Bibliothèque lui donne 237 p. au lieu de 235 : il a été édité chez S. Huré, avec frontispice gravé. D'après M. Kerviler, cet ouvrage aurait déjà été publié en 1580. « Pour rappeler ce petit ouvrage et le remettre en honneur, le garde des sceaux en fit faire en 1635 une nouvelle édition par Ballesdens, et chargea Guillaume Colletet de la traduction française qui parut deux ans plus tard sous le titre d'*Elements de la connaissance de Dieu et de soi-même* (1).

12. *Joan. Papirii Massonis Elogia varia nunc primum conjunctim edita et in duas partes divisa, studio et opera J. B. A.* Paris, 1638, in-8°, 2 vol.

Brunet (*Manuel du Libraire*, t. III, p. 1522) mentionne ainsi cet ouvrage. *Cl. F. Papirii Massonis elegiorum pars prima (et pars secunda). Omnia hæ vetera et nova ex Musæo Joannis Balesdens*, Parisiis, Huré, 1638, 2 vol. in-8.

D'après le même auteur « Ballesdens a réuni dans ces deux volumes une grande partie des éloges composés

---

(1) KERVILER. — Le Chancelier Pierre Séguier, p. 63 et 604, d'après B. de la Monnoye : *Note de la Bibliothèque française* de la Croix du Maine. II. 325.

par P. Masson, et qui avaient déjà été imprimés soit séparément, soit dans d'autres ouvrages de l'auteur. Il y a même inséré deux morceaux qui ne sont pas de cet écrivain, savoir la vie de Calvin par J. Gillot et l'éloge de Simon Pietre attribué à Guy Patin. »

L'ouvrage de Ballesdens a eu une seconde édition en 1656. Les deux éditions se trouvent à la Bibliothèque Nationale ; la première [Rés. G 2512], la seconde [G. 26410].

13. Le Transport du Dauphiné fait à la maison et couronne de France par Humbert Dauphin du Viennois, en 1343, extrait de la Chambre des Comptes de Dauphiné, publié par Jean Balesdens. Paris, 1639, in-8°.

C'est à cet ouvrage que Ballesdens a dû d'avoir son article dans le *Supplément du Manuel du Libraire,* t. I, p. 87. La Bibliothèque Nationale possède deux éditions de cette plaquette : la première publiée sans lieu ni date est un in-4° de 35 p. Elle est cataloguée [L b ²² 1], la seconde, celle de 1639, publiée chez *A. Soubron*, compte 42 p. in-8° ; elle est cataloguée [L b ²² 1 A].

14. *S. Gregorii Episcopi Turonici opera pia.* Paris, 1640, in-12, 2 vol.

Le Catalogue de la Bibliothèque Nationale mentionne ainsi cet ouvrage : *De Gloria Martyrum et confessorum libri IV. De miraculis S. Martini archiep. Turonensis, libri quatuor. De vitis Patrum liber unus. De septem dormientibus in Majori Monasterio prope Turonum liber unus.* Parisiis, 2 vol. in 12 [L d ³ 3].

15. *Hieronymi Savonarolæ Eruditorium Confessorum. Monasterii*, 1640, in-12.

Niceron est le premier à mentionner cet ouvrage. Il fait remarquer qu'il « a été imprimé à Leyde et non point à Munster comme porte le titre. » (*Mémoires*, etc., p. 365).

16. Le Miroir du Pécheur pénitent ; traduit de l'Italien Paris, 1641, in-12.

Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque Nationale [A. 6880.] Voici son titre complet : « Le Miroir du pécheur pénitent ou explication du 50e psalme de David, accompagnée de méditations et de figures tirées de la vie, mort et passion de J. C. N. S. (par J. Ballesdens) ». Paris, J. Brunet, 1641, in-8°, 182 p., front. gravé et fig.

17. Epistres de sainte Catherine de Sienne, avec sa vie. Paris, 1644, in-4°.

Cet ouvrage est à la Bibliothèque Nationale [D. 6853].

18. — Les fables d'Esope Phrygien, traduites en françois, et accompagnées de maximes morales et politiques pour la conduite de la vie. Paris, 1644, in-8°.

19. — Exercice spirituel où le chrétien apprend la manière de bien employer le temps, Paris, 1645, in-12.

Ces deux ouvrages manquent au Catalogue de la Bibliothèque Nationale.

20. — Traité de l'eau-de-vie, ou Anatomie théorique et pratique du vin, par Jean Bronaut, Paris, 1646, in-4°.

Cet ouvrage est mentionné dans le *Manuel du Libraire* à l'article *Brouaut*, et dans le Catalogue de la Bibliothèque Nationale, avec le nom de *Brouant* donné à son auteur. (S. 4268). M. Kerviler lui a consacré une étude de deux pages, (*opere cit.* p. 605). Nous lui en empruntons le titre complet : « Traité de l'eau-de-vie ou anatomie théorique et pratique du vin, divisé en trois livres, composé autrefois par Me. T. (sic) Brouaut, médecin. Dédié à M. de la Chambre, cons. et médecin du Roi, et ordinaire de Mgr. le Chancelier. A Paris, chez Jacques de Senlecque en l'hostel de Bavières, proche la porte de Saint-Marcel ; ou au palais chez Jean Hénault, dans la salle Dauphine à l'ange gardien ». 1646, in-4°. (de 16 ff, 115 et 156 pp.).

21. — *Lettre à Messieurs de l'Académie*, Paris 1647, in-8°.

C'est celle dans laquelle il prie l'Académie de lui préférer Corneille. Cette lettre, le plus beau titre de gloire de Ballesdens, est malheureusement introuvable ; du

moins elle ne figure pas dans le catalogue de la Bibliothèque Nationale, où l'on devrait avoir le plus de chance de la trouver.

22. — *Lettre à M. de l'Estoile sur la Comédie des Filoux.*

A la tête de cette comédie, 1648. (Paris, Ant. de Sommaville, in-4°.

Claude de l'Estoile, auteur de l'Intrigue des Filoux, était un des *cinq auteurs* que s'était adjoints le cardinal Richelieu.

23. — Le procès de la jalousie, avec l'avis de M. Ballesdens à M. le Chancelier, Paris, 1661, in-12.

Cité par Niceron, d'Olivet et Moréri.

24. — A Monsieur de Priesac, sieur de Saugues. Il le remercie de ce qu'il luy a donné un ouvrage latin sur la vie et sur la mort dé feu Monsieur son père. Signé J. Ballesdens, 15 juin 1662. — (s. l. n. d.), in-4°, 3 p.

Catalogue de la Bibliothèque Nationale [Z p. 147 (3).]

25. — Lettre sur la mort de Fronteau (religieux de Sainte-Geneviève) ; page 194, du recueil intitulé *J. Frontonis memoria*, etc., Paris, 1663, in-4°.

Cité par Niceron, d'Olivet et Moréri.

26, 27. — A Monseigneur, Monseigneur le duc de Coislin. Il lui tesmoigne la joye qu'il a, de ce que le Roy l'a honnoré de la qualité de duc et pair de France. — A Madame, Madame la duchesse de Coislin, sur le même sujet. Signé J. Ballesdens, 1663, (s. l. n. d.), in-4°, 8 p.

Catalogue de la Bibliothèque Nationale [Z p. 147 (1).]

28. — A Monsieur le Père, prestre et aumosnier de Monseigneur le Chancelier. Il le remercie des fleurs qu'il luy a apportées durant sa maladie. (Signé : J. Ballesdens, mercredi sainct 1663. (s. l. n. d.), in-4°, 4 p.

Catalogue de la Bibliothèque Nationale [Z p. 147 (4).]

29. — A Monsieur l'abbé de Pures, etc. (Sur sa traduction de Quintilien, signé : J. Ballesdens, 10 juil. 1663, (s. l. n. d.), in-4°, 4 p.

Catalogue de la Bibliothèque Nationale [Z p. 147, (2) et 1119.]

Avec ces ouvrages, Ballesdens avait l'intention de publier plusieurs volumes de lettres. Voici en effet ce que nous lisons dans le Dictionnaire de Bayle : « M. de Marolles rapporte que Ballesdens lui avoit donné diverses lettres écrites d'un style figuré, sans parler d'un très grand nombre d'autres, dont il se proposoit de faire plusieurs volumes, tant le nombre en étoit prodigieux ». (1)

Nous ignorons ce que pouvaient être, et ce que sont devenues ces « lettres écrites d'un style figuré ». Il est à croire qu'elles devaient être dans le genre maniéré des précieuses: genre pour lequel Ballesdens, à en juger par ses autres écrits, avait le plus de goût.

En dehors de ces lettres composées en vue d'impression, Ballesdens en a laissé un certain nombre d'autres familières, écrites avec un abandon et un naturel qui ne sont pas sans charme. Adressées à Séguier et conservées par lui, elles se trouvent à la Bibliothèque Nationale, dans le recueil volumineux d'autographes recueilli par le Chancelier (2).

Ce fonds ayant été largement pillé par Libri ou d'autres on peut se demander si ce n'est pas de là que proviennent les quelques lettres de Ballesdens à Séguier qui ont passé dans les ventes publiques d'autographes.

Il n'a été relevé jusqu'ici qu'un petit nombre d'autographes de cet académicien. L'*Amateur d'autographes* (3), ne cite de lui que deux pièces : « 1° Pièce autographe en latin sur le traité de Campanella, vendu 1 fr. 50 à la vente Parison, 1856; 2° Lettre autographe signée, à D. Ruinart,

---

(1) Bayle. *Dict. historique,* Amsterdam, 1730, art. *Balesdens.*

(2) *Bibl. Nat.,* fonds Saint-Germain français, n° 709.

(3) L'*Amateur d'Autographes,* 1er juil. 1862, p. 223. La lettre du 9 mars a été revendue 35 francs à la vente d'autographes de la collection Gilbert, en 1865. (Voir catalogue de cette vente).

hôtel Séguier, 9 mars ; vendue 20 fr. à la vente Charavay, 1857 », et ajoute « nous ne trouvons rien autre de ce savant ».

Les Archives du Chapitre de Nantes nous ont permis d'augmenter ce bagage littéraire. M. Kerviler a publié de lui plusieurs lettres tirées de la Bibliothèque Nationale (1). La publication des autres ferait plus pour la gloire de Ballesdens que les différentes éditions de ses ouvrages. Ceux qui croient qu'on ne parvient aux honneurs que par le mérite, y trouveront peut-être la justification postume de sa dignité d'Académicien.

G. Durville.

(1) Voir plus haut, page 286.

Arrestation de Madame la Duchesse de Berry

7 Novembre 1832

(DOCUMENTS INÉDITS)

Le projet d'ouverture d'une voie nouvelle destinée à relier la rue du Calvaire à la Gare d'Orléans, a fait à maintes reprises l'objet des discussions du Conseil municipal. Des considérations d'ordre surtout budgétaire, basées sur les dépenses considérables qu'entraînerait son exécution, l'ont jusqu'ici fait écarter. Mais la question est seulement ajournée, et l'on peut sans témérité prévoir dans un avenir assez prochain la création de cette grande artère, que les intérêts du commerce nantais réclament à juste titre.

Une de ses conséquences, et ce ne sera pas la moins cruelle pour les amis du Vieux Nantes, doit être la disparition d'une maison historique: Le vieil hôtel du Guiny, situé au n° 3 de l'ancienne rue Haute-du-Château, aujourd'hui

rue Mathelin-Rodier. C'est en effet dans cet immeuble d'allure modeste, dont les trois étages prennent jour sur les douves du Vieux Palais de nos Ducs, que Madame la Duchesse de Berry chercha un asile et résida du 13 juin au 7 novembre 1832 ; c'est là que la trahison d'un juif vendu à Thiers la livra pour un million au Gouvernement de Louis-Philippe.

L'arrestation de la Princesse est un des faits les plus importants et les mieux connus de l'histoire de notre ville au cours du dernier siècle. Après quatre vingts ans les circonstances qui l'accompagnèrent sont encore présentes à l'esprit de tous ceux qu'intéressent le passé de Nantes et l'étude des révolutions politiques de notre pays. Un homme dont le nom a mérité le respect de tous les partis parce qu'il évoque le souvenir de la plus noble fidélité au malheur, M. Guibourg, compagnon de la Duchesse, en a écrit quelques jours après et de sa prison même un récit détaillé et très complet. Après lui le Général Dermoncourt dans son ouvrage *la Vendée et Madame*, Imbert de Saint-Amand au cours de ses intéressantes études *la Duchesse de Berry en Vendée* et *Nantes et Blaye*, M. de Kersabiec dans son beau volume *S. A. R. Madame et ses Amis*, etc, ont très exactement et d'après les sources les meilleures et les plus sûres, reconstitué le drame poignant de la nuit du 7 novembre.

Il semble donc que tout ait été dit sur ce tragique épisode de nos Annales et que l'histoire

n'ait plus rien à glaner qui soit digne de figurer à côté de si consciencieuses recherches. Je n'hésite pas pourtant à présenter à nos collègues de la Société Archéologique les documents rigoureusement authentiques et entièrement inédits qu'elle veut bien accueillir. Ce sont deux lettres écrites, la première par Mlle Marie-Louise du Guiny à sa sœur Mme de Chantelou qui habitait Rennes, quelques heures après l'arrestation de Madame ; la seconde, huit jours plus tard, par M. de Chantelou son beau-frère, à sa mère. L'une et l'autre sont des témoignages de première main et d'une valeur indiscutable. Elles mettent en pleine lumière le rôle des différents acteurs de cette scène mémorable, et sous une forme tout intime, exempte de recherches et de ménagements, partant d'une sincérité parfaite, elles donnent à l'événement sa physionomie et sa couleur, avec ce caractère de précision rigoureuse que les intérêts ou les passions n'ont pas eu le temps de dénaturer ou d'amoindrir.

Elles m'ont été très aimablement communiquées par M. et Mme de Plonays de Chantelou, petits neveux des nobles et courageuses compagnes de Madame la Duchesse de Berry, et fille et gendre de Mme la Comtesse de Gouzillon, propriétaire actuelle de l'hôtel du Guiny. Il n'est pas pour moi de devoir plus agréable que celui dont je m'acquitte ici en leur exprimant ma plus vive et très respectueuse gratitude. Je publie ces pièces dans leur texte intégral, sans y rien ajouter

ni en rien retrancher, me bornant uniquement à raviver par quelques notes certains détails, oubliés ou peu connus, et à signaler en renvois les renseignements nouveaux que j'ai pu recueillir de mes correspondants.

Lettre de Mlle Marie-Louise du Guiny (1)

à Mme de Chantelou sa sœur, à Rennes

De la Prison neuve de Nantes, le 7 9bre 1832 (2).

Tu as sans doute reçu ma pauvre Clarisse (3) la lettre par laquelle Alexandre (4) t'a appris l'arrestation de MADAME. Je ne te parle point de l'impression que cet événement nous a causé, je ne t'apprendrais rien. Le monstre qui a livré cette malheureuse princesse est juif et n'est pas français : grâce en soit rendue à Dieu ! Nous

---

(1) Marie-Louise du Guiny, fille de François du Guiny chevalier, seigneur de la Bourdelais, ancien officier au Régiment de Hainaut et de dame Marie-Anne Cocaud de la Gracinais, née au château de la Hillière, paroisse de Thouaré le 18 août 1789, décédée à Morlaix le 16 septembre 1860. (Etat-civil de la paroisse de Thouaré, année 1789).

(2) La Prison Neuve était située entre la rue Mercœur et la place Lafayette.

(3) Claire-Eugénie du Guiny, née le 20 décembre 1790, au château de la Hillière, paroisse de Thouaré. Elle épousa M. Félix de Plouays de Chantelou le 5 mai 1820 et décéda à Rennes le 12 juin 1877. (Etat-civil de Thouaré, année 1790).

(4) Alexandre du Guiny, né à la Hillière, paroisse de Thouaré, le 17 mai 1785, épousa Melle de Budan de Saint-Laurent et en eut 13 enfants, dont René, marié à Melle de la Voyrie, Ferdinand, marié à Melle Hocquart, Alexandre, conservateur des Eaux et Forêts, Edmond ancien commandant du 3e Corps, François, marié à Melle de la Voyrie, Albert, etc. (Etat-civil de Thouaré, année 1785).

étions au moment de nous mettre à table (1). Céleste (une des demoiselles de Kersabiec) venait d'arriver, lorsque nous voyons un nombre considérable de soldats s'arrêter sur notre petite place (2) Pauline apperçoit auprès de l'allée plusieurs hommes en noir avec des écharpes tricolores ; alors nos pauvres captifs se précipitent dans la cache. Nous nous mettons à table ; on sonne à plusieus reprises avec violence, trouvant qu'on tardait à ouvrir.

J'entendis frapper avec force dans la porte. Aussitôt qu'on eut ouvert ils se précipitèrent avec une rapidité incroyable dans l'escalier. Plusieurs montèrent droit aux mansardes. Un agent de police (3) venu de Paris,

---

(1) La Duchesse de Berry avait invité à dîner le mardi 6 Novembre Melle Céleste de Kersabiec et Mme la Baronne de Charette à l'occasion de la saint Charles, sa fête et celle de son mari. On sait que la vue de ces couverts aperçus par Deutz en descendant de la mansarde où l'avait reçu la Princesse, révéla au traître la certitude qui lui manquait jusqu'alors.

(2) Le 32e et le 56e de Ligne, environ 1.200 hommes, avaient, dès deux heures de l'après-midi, pris position sur les Cours, et de là investi tout l'espace compris entre la rue de l'Evêché, la place St-Pierre, la Haute-Grande-Rue, la rue des Carmélites, la rue Basse-du-Château, et la rue Prémion, fermant toutes les issues. Ils étaient commandés par les généraux Drouet d'Erlon, Dermoncourt et le colonel Simon Lorrière (V. La *Vendée et Madame*, Général Dermoncourt et *Nantes et Blaye*, Imbert de Saint-Amand).

(3) Le commissaire Joly, envoyé par Thiers qui venait de remplacer M. de Montalivet au Ministère de l'Intérieur, avait pour mission de rechercher l'endroit où se cachait la Duchesse et de surveiller Deutz. Il arriva à Nantes avec le traître le 22 octobre 1832. C'est le même qui, le 13 février 1820, procéda à l'arrestation de Louvet, l'assassin du duc de Berry.

entra dans la chambre où nous venions de nous mettre à table et s'adressant à Céleste lui demanda de l'air le plus rude son nom. Sur sa réponse qu'elle s'appelait Mlle de Kersabiec il lui dit : Où est votre dame ? », et lui dit du même ton : « Levez-vous ». — Cet homme en entrant dans l'allée avait voulu armer son pistolet. Il lui partit dans la main et lui occasionna une blessure assez forte mais qui ne le fut pas assez pour lui enlever son zèle patriotique. Nous prîmes seulement un peu de soupe et rentrâmes dans la chambre de Pauline (1) où nous eûmes la conversation d'agents et de commissaires de police qui firent ce qu'ils purent pour nous faire avouer que nous avions MADAME. Un d'eux nous dit qu'ils occuperaient la maison militairement. « Eh bien, Monsieur, lui dis-je, tant que vous voudrez ». Je les entendis frapper avec force au troisième. Enfin vers les neuf heures un commissaire vint nous dire de la part du Préfet qu'il fallait monter lui parler. Le juge d'instruction nous présente une lettre et demande si nous reconnaissons l'écriture (2). Nous répondîmes que non. Alors on nous demanda si nous signerions que cette

---

(1) Pauline du Guiny, sœur d'Alexandre, de Marie-Louise (l'auteur) et de Mme de Chantelou, née à la Hillière le 22 septembre 1787, décédée sans alliance le 24 décembre 1876 (Etat-civil de Thouaré, année 1787).

(2) La lettre dont il est ici question est celle où Jauge, le banquier de Madame, prévenait la Princesse de se tenir sur ses gardes et l'avertissait qu'un homme possédant toute sa confiance la trahissait et l'avait vendue à Thiers. La Duchesse après l'avoir lue en présence de Deutz dans l'après-midi du 6 novembre, l'avait jetée avec insouciance sur la table où elle fut saisie quelques heures après par les autorités. (*Récits et Souvenirs, S. A. R. Madame*, par le Vte de Kersabiec. Pages 221-222, *Histoire de la Ville de Nantes*, par Lescaudieu et Laurant, 2 p. 249, et la *Vendée et Madame*, par le Général Dermoncourt).

pièce s'était trouvée dans notre domicile. Pauline et moi répondîmes que nous nous en garderions bien ; que la visite se faisant hors de notre présence nous ne pouvions répondre de ce qu'on pouvait y avoir placé. Le Préfet nous présente un petit morceau de papier en nous demandant si nous reconnaissions l'écriture. Même réponse et Pauline ajouta au Juge d'instruction qu'elle avait bien vu le Préfet lui remettre la lettre mais qu'elle ne lui avait pas vu ramasser et qu'elle ne signerait pas. On nous déclara qu'on ne nous quitterait pas, même la nuit. Je représenterai au Préfet que c'était d'une indécence révoltante, et je lui dis : « Eh bien, puisqu'il faut dire les choses par leur nom, il faudra donc satisfaire à nos besoins devant ces MM^rs ». Il finit par dire : « On verra si on peut vous laisser seules ». — « Comment, lui dis-je, en mettant une sentinelle à la porte, et en visitant dans tous les coins et recoins on ne pourrait pas nous laisser. On ne se sauvera pas cependant par la fenêtre ». Nous eûmes pendant la nuit gendarmes et commissaires, et j'entendis entrer un officier comme il l'eût fait à midi sans précautions. Les gens d'armes que étaient forts honnêtes lui dirent : chût ! — « Chût !, dit-il, pourquoi ? quand je ne dors point, personne ne doit dormir ».

Je couchai dans le même lit que Pauline, moitié habillée et fîmes placer dans le cabinet un vase de nuit où nous allions. On nous permit cependant de fermer la porte. Un des commissaires de police nous dit que si on faisait la visite sans nous, cela tenait à l'état de siège et que nous étions dans l'arbitraire jusqu'au cou.

Je ne te dirai pas toutes les questions qui nous ont été faites, car on en remplirait des volumes. On a emmené Marie, notre cuisinière (1) le soir à la gendarmerie où elle a passé la nuit. On lui fit les offres les

---

(1) Marie Bossis, cuisinière de Mlles du Guiny.

plus avantageuses ; on lui montra des poignées d'or en lui disant : « Ce n'est point des promesses que nous vous faisons, nous allons vous donner de ces sommes tout ce que vous voudrez si vous nous dites où est MADAME ». Elle leur répondit qu'ils lui offriraient la Ville de Nantes qu'elle ne pourrait rien dire parce qu'elle ne savait rien. Elle revint le lendemain à la maison. On a fait des offres de ce genre à Charlotte (1) et on lui a dit les mêmes grossièretés qu'à la domestique de Mme Chauffard (2).

C'est à dix heures du matin le lendemain qu'après avoir fait un feu considérable dans la cheminée de la cache de MADAME, et les autres captifs ne pouvant plus y tenir et même la robe de MADAME commençant à brûler, elle dit d'ouvrir. Cette pauvre Princesse avait une main un peu brûlée et un pied. Elle sortit exténuée de besoin ainsi que MM. de Mesnard et Guibourg. Un gendarme qui fut témoin de cette sortie dit « Il faut avouer qu'elle montre un grand courage ». (3) D'autres

---

(1) Charlotte MOREAU, femme de chambre de Mlles du Guiny. Pour la décider à parler les policiers mirent en œuvre les offres d'argent et les menaces de mort, et c'est le pistolet sous le menton qu'elle fut par trois fois sommée de révéler la retraite de la Duchesse. Mais la vaillante fille sut garder son secret et répondit hardiment : Trahir, ce mot-là n'est pas français. Née à Château-Thébaud, elle y est morte le 17 mai 1867 (Témoignage de sa nièce).

(2) Madame CHAUFFARD, épicière, rue Saint-Clément, avait sa boutique près de l'emplacement actuel de l'hôl Hersart du Buron. Mêlée de près aux événements de 1832, des personnages marquants de la cause légitimiste l'honorèrent de leur amitié. (Lettre de Mme la Ctesse de Kermeno de Gouzillon, 4 décembre 1905).

(3) Tous les historiens s'accordent à reconnaître l'attitude respectueuse qu'observèrent les gendarmes envers la Princesse. La nièce de Charlotte Moreau nous a même affirmé

trouvaient qu'elle regardait les soldats avec une grande insolence. Un commissaire vint à nous et nous dit avec un grand empressement que MADAME et M. Guibourg étaient extenués de besoin. J'aurais voulu voler, mais tout était tellement bouleversé ainsi que nos pauvres têtes que nous ne trouvâmes rien. J'aurais voulu monter moi-même ce triste repas, mais on ne le voulut pas. Pauline demanda si on voulait nous donner la consolation de faire à MADAME nos adieux. On nous signifia que non. Comment, répondis-je, pas même en votre présence ? — MADAME de son côté, demanda à nous voir ainsi que Charlotte. On lui fit le même refus. Enfin cette pauvre Princesse sortit ; elle donnait le bras au Général Dermoncourt qui s'est conduit avec tous les égards dus à son rang et ses malheurs. M. Baudot, substitut, fit les plus vives instances pour nous faire sortir de la maison en nous parlant de tous les désagréments de l'occupation militaire. Nous lui repondîmes que nous étions résignés à tous les genres de vexations mais que nous ne quitterions pas la maison. Il nous dit : « Mais vous avez donc des raisons pour en agir ainsi ». Alors je lui dis : « Mais vous en avez donc pour y revenir avec tant d'opiniâtreté ». Il dit que non — Le Préfet nous supplia aussi de sortir de la maison. Nous persistâmes à rester. Lorsque MADAME est sortie de la maison, pas un cri ne s'est fait entendre. Rendue au Château elle a voulu quitter sa robe brûlée. Des personnes qui s'étaient trouvées sur le pont lui dirent : « Madame, donnez-nous votre robe, nous la partagerons entre nous ». Se trouvant malade on a fait venir un chirurgien libéral (1), mais la vue de cette princesse

---

avoir recueilli de sa tante ce propos échappé alors à l'un d'eux : Ah ! si j'étais seul ! laissant entendre par là qu'il eût volontiers favorisé son évasion.

(1) Le médecin dont il est ici question, est le docteur Dubois qui habitait rue Haute du Château. C'est par erreur

infortunée a fait une telle impression sur cet homme qu'il s'est mis à sangloter derrière elle. MADAME alors s'est levée, a coupé une mèche de ses cheveux. Alors il n'a pu y résister et s'est trouvé mal. Je me trompe, ce trait est de l'aide-de-camp du Général Dermoncourt, mais le chirurgien a éprouvé une émotion de ce genre. Je crois même qu'il est tombé à ses pieds. Notre maison est sens dessus dessous. Des marches d'escalier brisées, dans la chambre de Charlotte la cheminée est défoncée, un grand trou est fait au mur. Ils ont dit qu'ils auraient jeté la maison par terre. La maison de M. Guilloré et le Baër est dans le même état que la nôtre (1). Toute la journée après l'arrestation de MADAME il nous a fallu entendre des propos atroces. Un gendarme et un commissaire ayant témoigné une joie insultante, je leur dis qu'il fallait être bien lâche et bien cruel pour insulter ainsi à notre douleur et que s'il se trouvait dans la position où nous étions je ne me serais jamais permis de pareils propos et qu'il fallait au moins respecter le malheur. Il ne nous était pas permis de faire un pas sans l'assistance d'un gendarme. Quand j'allais aux commodités

---

que Mlle du Guiny le désigne comme *libéral*. Issu d'une famille légitimiste, il resta toujours très attaché à la cause de MADAME. (Déclaration de M. Dubois de la Patellière, maire de Saint-Etienne-de-Montluc, son neveu).

(1) MM. Guilloré et le Bahëzre habitaient la maison contiguë à l'hôtel du Guiny portant aujourd'hui le nº 5 de la rue Mathelin-Rodier où il avait été question de faire passer la Duchesse en cas de perquisition. M. Guilloré était le grand-père de Mme de la Bigne de Villeneuve. Il fut incarcéré à la suite des événements et traduit devant la Haute-Cour de Justice de Blois, le 4 décembre 1832, avec les autres personnages royallstes inculpés de complot contre la sûreté de l'État. Il avait été arrêté après le combat de Maisdon, alors qu'il emportait sur ses épaules M. de Kersabiec, blessé.

je ne manquais pas de leur dire où j'allais, en leur disant qu'ils n'avaient qu'à me conduire jusqu'à la porte s'ils le voulaient. Un d'eux me voyant me lever me dit : « Madame, vous ne pouvez pas bouger, vous êtes en état d'arrestation ». Lorsqu'on nous annonça que MADAME était arrêtée je restai stupéfaite. Un d'eux me dit avec ironie : « Vous êtes consternée ». Je lui répondis : « On le serait à moins ». On me dit aussi : « Celui qui l'a livrée est un homme célèbre ». Je lui dis : « Oui, mais d'une affreuse célébrité ». Je souffrais si horriblement de tout ce que j'entendais que je soupirais après notre départ pour la prison. Le Juge d'instruction m'ayant dit que ce serait pour onze heures ou minuit, je lui ai témoigné mon regret que ce fût aussi tard et quand j'entendis la voiture je fus ravie. M. Dufresne substitut, un gendarme et l'adjudant de place montèrent en voiture avec nous.

Ne t'attriste pas trop, je t'en prie, de nous voir en prison. Je ne m'y trouve pas si malheureuse. Nous nous levons assez tard pour le déjeuner qui est à neuf heures.

Je suis placée à table entre le curé de Saint-Etienne (1) et M. de Kersabiec. Pauline l'a aussi d'un côté et de l'autre M. Guilloré. Lorsque nous passâmes devant le Château on nous fit attendre pour laisser passer la voiture dans laquelle était le pauvre M. Guibourg. Je crus que nous suivant nous nous rencontrerions à la porte, mais on le fit monter si vite que nous ne l'apperçûmes pas. Le Juge d'instruction nous a dit que nous ne serions pas longtemps en prison (2). Je lui ai répondu que je ne

---

(1) M. l'abbé Pineau, curé-prieur de St-Etienne-de-Corcoué qui avait été arrêté quelques mois auparavant pour avoir donné l'hospitalité à la Duchesse.

(2) Incarcérées le 7 Novembre, les Demoiselles du Guiny furent remises en liberté un mois plus tard moyennant un

pensais pas qu'on pût nous faire un crime d'avoir donné un azile à MADAME. Il me répondit que non. Il nous a interrogé séparément et le Greffier a écrit l'interrogatoire. Il nous a demandé qui est-ce qui nous avait proposé de donner asile à MADAME. Je lui dis que sur cet article je ne répondrais jamais et que je ne lui nommerais pas, que j'en supporterais seule la responsabilité. Lorsque nous sommes arrivées à la prison on nous a remis à chacune notre mandat de dépôt. On y lit que nous sommes prévenues de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat. Il y a de quoi rire !

Alexandre n'a pu venir nous voir qu'aujourd'hui ; mais je te le répète, ne t'attriste pas jusqu'à te rendre malade. Cela augmenterait beaucoup notre chagrin. Je te quitte, ma pauvre amie en t'embrassant de tout mon cœur ainsi que Félix (M. de Chantelou) et toute la petite famille. Je t'en ai écrit bien long et cependant je ne t'en dis pas le demi-quart. Ne va pas rendre ton petit Maurice malade. J'ai reçu la lettre de Félix et celle de M. Hérisson(1) pendant notre malheureuse visite et ces MM. en ont voulu prendre connaissance. Le juge d'instruction m'a dit qu'elles étaient indifférentes. Je lui ai dit que c'était aussi ce que je pensais. Un de ces MM. au nom du petit Maurice me dit d'un ton mécontent « qu'est-ce » que c'est que ce petit Maurice ? » Je lui répondis

---

cautionnement de 20.000 francs qu'acquitta M. de Freslon. Traduites en police correctionnelle et défendues par le célèbre avocat royaliste Hennequin, elles furent acquittées à Nantes, le 7 janvier 1833. La Cour de Rennes confirma ce jugement le 29 mai suivant. Elles étaient prévenues d'avoir donné asile à *Madame* et d'avoir recelé l'imprimerie clandestine qui lui servit à correspondre, durant son séjour à Nantés, avec sa famille, ses partisans et plusieurs Cours de l'Europe.

(1) M. Hérisson était un ami des familles du Guiny et de Chantelou.

» Tranquilisez-vous M., ce n'est point un conspirateur. C'est un enfant de deux mois » Je t'avais écrit une petite lettre aussitôt l'arrestation de Madame ; il fallut qu'elle fut lue et on n'a pas cru convenable qu'elle fut envoyée. Alors je dis à Pauline : Eh bien, jette la au feu, ce qu'elle fit. Bonsoir, chère amie, je t'embrasse. *Le Breton* (1) dit que le nom de Duguiny est désormais historique. Nombre de libéraux ont versé des larmes sur l'arrestation de MADAME. Les gens d'armes qui étaient à la maison ont dit en parlant de l'infâme qui l'ont livrée : « Ce sont des gens qu'on emploie mais qu'on méprise ». La pauvre princesse est partie ce matin pour Blaye avec Stylite à trois heures du matin (2). Bonsoir pour la dernière fois. On ne tarit pas sur ce triste sujet. Ecrivez-moi souvent et priez pour nous. Je suis triste en pensant qu'il faudra se passer de messe dimanche. Enfin ce n'est pas notre faute.

*
* *

(La lettre de Mlle du Guiny à sa sœur s'arrête ici. Le passage qui suit a été écrit après coup par la destinataire, Mme de Chantelou).

Il paraît que cette relation a été prise dans la cham-

---

(2) *Le Breton*, journal légitimiste de l'époque, publié à Nantes.

(1) Bien que la lettre de Melle du Guiny soit datée du 7 Novembre, jour de l'arrestation de la Duchesse de Berry, il résulte de ce passage que cette date est erronée ou que la dernière partie de la missive ne fut écrite que le 9. C'est en effet ce jour-là seulement que la Princesse fut embarquée sur la Fosse et conduite à Saint-Nazaire à bord du brick *la Capricieuse*, chargé de la transporter à Blaye (V. Général Dermoncourt, *la Vendée et Madame*, p. 401, M. Guibourg, *Relation fidèle et détaillée de l'arrestation ds S. A. R. Madame*, p. 30 et 31).

bre de M. L. (Marie-Louise, l'auteur) et qu'on l'a mise à la poste sans le lui dire, car l'ayant cherchée partout et ne l'ayant pas trouvée elle en a écrite une autre qui n'est qu'une répétition de celle-ci à l'exception de quelques additions que j'ajoute : c'est toujours elle qui parle.

Les demoiselles de Kersabiec ont obtenu du Général la permission d'aller présenter leurs hommages à MADAME. Il est venu lui-même les chercher. Elle leur a parlé de tous ses amis et elle leur a dit : « Dites à mes amies Duguiny combien je les aime. » Je suis désolée de ne lui avoir pas fait passer un christ que je lui avais mis dans sa chambre. Elle avait eu la bonté de me dire : « Marie-Louise, quand je vous quitterai j'emporterai le christ, il me portera bonheur dans une aussi triste circonstance. » J'ai oublié de le mettre avec les effets qu'elle nous a fait demander, mais j'ai heureusement pensé à mettre une paire de bas de laine qu'elle m'avait priée de lui tricoter et qui pourra lui être utile dans son triste voyage.

On était décidé à jeter la maison par terre si on ne l'avait pas trouvée. M. Dufresne substitut parut étonné de ce que je me trouvais heureuse d'aller en prison. Je lui répondis que j'étais bien aise d'y aller puisque c'était à cause de MADAME. « Vous avez bien assez prouvé votre dévouement, me dit-il, il faut penser à vous. » « Monsieur, lui dis-je, le dévouement consiste dans l'oubli de soi-même. »

Nous sommes tous les trois dans la même chambre à côté de celle de M. Guibourg. Un gendarme se promène toute la nuit dans le corridor avec ses grosses bottes de peur qu'il ne s'échappe par le trou de la serrure. Nous nous sommes passées de messe aujourd'hui. Le curé de Saint-Etienne accusé d'avoir reçu MADAME chez lui dans la Vendée la dit à la chapelle et les prisonniers répondent. Tous s'y tiennent parfaitement, c'est vraiment édifiant. Notre maison est toujours occupée militaire-

ment. On croit que M. de Bourmont va sortir de quelque souterrain. Un gendarme disait à Alexandre que si on n'avait fait qu'une visite ordinaire MADAME était sauvée. Bien des amitiés à nos parents et amis. Priez pour nous.

Lettre de M. Félix de Chantelou

beau-frère de Melles du Guiny

à Madame de Chantelou sa mère, à Rennes, rue St-Louis, 9.

Nantes, 16 Novembre 1832.

Ma chère Maman, je ne vous ai écrit qu'un billet bien à la hâte par M. Hardouin (1) que j'avais chargé par ailleurs de vous donner tous les détails sur ce que vous auriez désiré apprendre. Made de Freslon m'avait prié de lui écrire, mais M. Hardouin me dit que cela n'était pas nécessaire, et qu'il passerait chez elle pour lui donner des nouvelles des prisonniers. Mon beau-frère (2) est sorti hier de prison après une détention de deux jours. Il avait dit à M. Guibourg qui était au secret, au travers de sa porte : Mon ami du courage et de la patience. Et il n'en a pas fallu davantage pour le faire mettre dedans. Son aventure fut tout à fait singulière. Peu de momens après mon arrivée, nous nous rendîmes ensemble à la prison pour voir ces Demoiselles. En arrivant le concierge lui dit : « Ah ! bonjour Monsieur, vous êtes le bienvenu. Nous aurons le plaisir devous garder. — Comment ? qu'est-ce à dire? — Tenez, voilà un ordre pour vous arrêter. — Ma foi je suis bien aise d'éviter aux gendarmes la peine de venir me chercher. Au surplus j'avais honte de n'avoir pas été encore en prison. » Je demeurai stupéfait ne sachant pas à qui

---

(1) M. Hardouin était un ami des familles du Guiny et de Chantelou.

(2) Alexandre du Guiny qui le 31 octobre avait été chargé par la Duchesse de servir de guide à Deutz et de le conduire de l'hôtel de France où il était descendu à la maison de la rue du Château où l'attendait la Princesse. Deutz y fut amené les yeux bandés (Imbert de St-Amand, *Nantes et Blaye*, p. 59, et de Kersabiec, *S. A. R. Madame*, page 218.

attribuer ce tour de la stricte justice. Ce qu'il y a de bon c'est qu'il avait prié à dîner pour ce jour-là, Madame de Charette, fille du duc de Berry, et ce fut pour lui un grand désappointement de ne pas se trouver à la fête. A propos de Mad[e] de Charette j'ai trouvé une ressemblance frappante entre elle et Melle Aimée Peschard (1). Je vais tous les jours à la prison depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. C'est pendant ce temps seulement que l'on peut voir les prisonniers. Ces demoiselles sont aussi calmes que si elles étaient chez elles, et même elles rient à l'occasion. Tout le monde ici est très bien disposé pour elles et l'on ne croit pas que leur peine soit grave, car tout le monde admire leur fermeté et leur dévouement. On a fait un fameux dégât dans leur maison où tout a été mis sens dessus dessous, où l'on a fait des trous dans les murs, ôté les pierres de l'escalier, enfin fait mille dégâts. On leur a bu aussi une demi-barrique de vin. Quant à leurs rentes elles ont été conservées fort heureusement pour elles. On a trouvé 36.000 francs en or à la Duchesse, mais elle a déclaré qu'il n'y avait que 26.000 qui lui appartinssent (2). Les autres circonstances concernant cette affaire se trouvent dans les journaux, il est inutile que que je vous les répète. J'ai vu à la prison M. Guibourg qui est un homme charmant pour l'esprit et a une figure très distinguée. L'article qui le concernait dans l'*Auxiliaire* du 9 est complètement faux, m'a-t-il dit ; Madame n'a point tenu à son sujet les propos qu'on lui attribue : où est donc Guibourg? et les malheureux sont sortis tous ensemble de la cachette. Le feu avait pris à la robe de la Duchesse tant la plaque de la cheminée avait été

---

(1) Melle Aimée Peschard, était une modeste commerçante de Rennes. D'une grande honorabilité et très connue pour son attachement à la cause légitimiste elle avait été en relation avec diverses porsonnalités royalistes.

(2) Le général Dermoncourt dans son ouvrage confirme ce détail qui se trouve également ratifié par la lettre de Madame la Duchesse de Berry publiée plus loin.

chauffée (1). Ils étouffaient étant quatre dans un espace d'environ trois pieds de longueur. La Duchesse voulait absolument se laisser brûler plutôt que de se rendre, et l'on fut obligé de lui faire violence pour lui sauver la vie. Le Préfet avait donné l'ordre de démolir la maison si on ne l'avait pas trouvée, étant sûr qu'elle était là. Ainsi elle ne pouvait manquer d'être prise. J'ai assisté à la levée des scellés : on avait conduit ces d^elles de la prison chez elles pour qu'elles affirmassent dans le procès-verbal qu'ils n'avaient pas été enlevés en leur absence. Le Procureur du Roi avec une douzaine d'agents de police, fit encore des recherches, qui étaient fort inutiles après celles qu'on avait faites auparavant. Ils furent tous très honnêtes à l'égard de ces d^elles et leur adressèrent même des compliments sur leur dévouement, ainsi qu'à la cuisinière à laquelle on avait offert cent mille francs et même jusqu'à deux cent mille francs pour trahir le secret de leurs maitresses et qui a montré un désintéressement et un courage qu'on peut appeler héroïques. C'est un contraste parfait de la conduite de cet infâme juif..... agent de police qui était chargé de le garder pendant..... cherchait la Duchesse dit qu'il était comme un f..... bourrelé de remords, et disant « la mauvaise action p... son fruit. Il craignit même qu'il n'eut par l'effet... tenté de s'évader pour détruire..... tion, et tenait un pistolet armé pou..... s'il avait fait la moindre (2).....
.....
.....

---

(1) La plaque de la cheminée est aujourd'hui chez M. le Général du Guiny, fils de M. Alexandre du Guiny, au château de la Haye de Besnée, commune de Prinquiau.

(2) Les points qui couvrent l'extrémité de ces huit lignes, ainsi que la totalité des deux dernières du bas de la 3e page de la lettre de M. de Chantelou, indiquent une lacune : l'usure du temps a coupé le pli du papier fort mince sur lequel elle a été écrite et il a été impossible de retrouver le fragment ainsi détaché, mais le lecteur suppléera facilement à ces lacunes de cet important passage.

pouvait mieux que moi faire les affaires de ses sœurs. Je crois bien que je partirai pour Rennes dans les premiers jours de la semaine prochaine. La vie que je mène ici est bien triste, n'ayant sous les yeux que des sujets d'affliction. Mrs Guibourg et Kersabiec, etc,, sont partis pour Blois où ils seront jugés le 4 du mois prochain. Adieu, ma chère Maman, j'ai pensé que je vous ferais plaisir en vous donnant de nos nouvelles. J'ai écrit hier à Clarisse, mais comme son frère ne fut élargi que le soir, je n'ai pu le lui mander. Auriez-vous la bonté de le lui faire savoir au plus tôt? Mes respects à Mesdames de Freslon et de la Bédoyère, si vous les voyez. Je vous embrasse de tout mon cœur ainsi que mon papa, vous assurant tous les deux de ma respectueuse tendresse.

(La suscription de la lettre, écrite au verso porte)

Madame
Madame de Chantelou, rue Sainct
Louis, n° 9
Rennes
Ile-et-Vilaine.

Ces lettres, on le voit, fixent en traits inoubliables les moindres phases de l'événement du 7 Novembre, et l'impression qui s'en dégage n'a pas besoin de commentaires. La fermeté d'âme de la Princesse, le dévouement de ses compagnons, l'irréductible fidélité de Marie Bossis et de Charlotte Moreau, la brutalité des policiers, y sont saisis sur le vif ; sur tous ces points la correspondance qu'on vient de lire éclaire, confirme et fortifie le témoignage unanime des contemporains. C'est comme le sceau définitif de la vérité historique aux relations qu'ils nous ont laissées.

La lettre de M. de Chantelou note sur l'attitude de Deutz pendant la nuit fatale un détail curieux qui n'a été, semble-t-il, consigné nulle part. Maurice Duval l'avait fait enfermer dans un appartement de la Préfecture où il était gardé à vue. Or le misérable subit là les atroces tortures que Dieu infligea à sa conscience chargée du plus exécrable forfait. L'impudent factum dans lequel il tenta plus tard l'apologie de sa trahison e où il osa se poser en héros et en martyr, n'est ainsi qu'un mensonge ajouté à son crime ; ses remords même en ont fait justice en le réfutant par avance. Victor Hugo pouvait donc lancer « à l'homme qui a livré une femme » son apostrophe vengeresse :

Et tais-toi ! que veux-tu balbutier encor ?
Dis, n'as-tu pas vendu l'honneur, le vrai trésor ?
Garde tous les soufflets entassées sur ta joue.
Que fait l'excuse au crime et le fard sur la boue ?

Je reproduis ici enfin la lettre si touchante que Madame la Duchesse de Berry adressait un mois plus tard du fond de sa cellule de Blaye, à M^elles^ du Guiny.

Lettre de Mme la duchesse de Berry

à Melles du Guiny

du château de Blaye, le 4 Xbre 1832.

J'ai été bien aise, mes chères Demoiselles, d'avoir par vous-même de vos nouvelles. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis sensible aux nouvelles assurances d'attachement que vous me donnez ; ne doutez pas plus de tous mes regrets, en vous sachant souffrir pour m'avoir obligée. Croyez que je ne l'oublierai jamais.

Veuillez parlez de moi à votre frère et à vos fidèles domestiques. Je voudrais pouvoir faire pour elles tout ce qu'elles méritent ; je donne des ordres pour que du moins elles sachent que je ne les ai pas oubliées.

Je réponds à M. le Procureur du Roi à Nantes que j'avais chez vous vingt quatre mille francs, et que le surplus vous appartient.

J'espère apprendre bientôt que vous êtes libres ; et savoir que personne ne souffre plus pour m'avoir servie serait pour moi une grande consolation.

Ne doutez jamais, mes chères demoiselles, de ma bien véritable considération et sincère amitié.

Marie Caroline.

M. le comte de Ménars ne veut pas être oublié près de vous et de votre bon frère.

J. Senot de la Londe.

NÉCROLOGIE

MM. l'Abbé POTHIER ; le Chanoine GUILLOTIN DE CORSON

Le Comte DE LA TULLAYE

LE MEIGNEN et CLÉRICEAU DE LA CLÉRIÇAYE

Messieurs et chers collègues,

Le second semestre de cette année a vu disparaître cinq d'entre nous, auxquels c'est un pieux devoir pour moi de rendre hommage.

Le 1er août, s'éteignait, en son logis de la place du Martray, dans cette paroisse Saint-Similien, où il était né le 14 juillet 1840, l'excellent abbé Auguste Pothier. Élève du Petit-Séminaire de Nantes, il fit son grand séminaire à l'abbaye de Solesmes, où il connut plusieurs bénédictins célèbres. Ordonné prêtre en 1873, il fut d'abord vicaire à Saint-Clément, puis, en 1876, appelé près de Mgr Fournier, comme secrétaire particulier. Après la mort du regretté prélat, dont il recueillit le dernier soupir à Rome (9 juin 1877), il fut nommé aumônier des Sœurs de l'Espérance, fonctions que ses infirmités l'obligèrent à résigner en 1884.

Condamné peu à peu à une retraite presque absolue, il recevait, chaque jour, de nombreux visiteurs, qu'en dépit de souffrances parfois cruelles, il accueillait toujours avec un sourire doux et bienveillant et captivait par l'éclat d'une conversation nourrie de faits curieux et intéressants. Il avait beaucoup vu, tout retenu et savait conter avec une finesse rare. Sa physionomie mobile, éclairée par deux grands yeux, où la bonté tempérait ce qui y allumait parfois une certaine malice, augmentait le charme du récit, vif, imagé, pittoresque. Il avait le don si rare de rendre vivants les souvenirs évoqués. A une intelligence d'élite M. Pothier joignait

un cœur d'or. Que de malheureux, malgré la pénurie de ses ressources, a-t-il secourus ! Que d'âmes dirigées et sauvées par lui ! Que de faits édifiants seraient à citer ! Mais je ne trace ici qu'une simple esquisse. « Très bon, très doux, très charitable, a écrit de lui *l'Espérance du Peuple*, il possédait toutes les vertus qui font les saints prêtres. »

Mais le trait caractéristique de M. l'abbé Pothier fut la fidélité inébranlable qu'il garda à l'évêque, dont il avait possédé la confiance, le courage et le dévouement avec lesquels il sut défendre son illustre mémoire contre toutes les légendes plus ou moins bienveillantes ! C'est à ses démarches, ne l'oublions pas, que nous devons le nom de place *Félix Fournier*.

Aussi ce lui fut une grande joie de consacrer ses loisirs forcés à écrire cette vie de Mgr Fournier, qui lui mérita les palmes académiques et, offerte en hommage à notre Société, lui valut d'en être nommé membre honoraire (4 mars 1902). Sachant le culte que nous avons conservé pour notre ancien président d'honneur, deux fois notre vice-président, M. Pothier nous a légué le buste de Mgr Fournier, ainsi que son propre portrait et plusieurs autres objets artistiques qui décoraient sa maisonnette.

Eloigné de Nantes, j'ai eu le très sincère regret de ne pouvoir rendre les derniers devoirs à ce prêtre distingué qui voulut bien m'honorer de son amitié et se présenter parmi nous sous mes auspices et ceux de M. Dortel (4 mars 1902). Ses obsèques furent célébrées le 3 août. Il avait demandé le service des pauvres, mais tout le clergé de la paroisse eut à cœur d'assister à la cérémonie, où l'on remarquait MM. Sarradin, maire de Nantes, le secrétaire de l'Évêché, le curé de St-Nicolas, le chanoine V. Martin, le marquis de Ternay, l'abbé Durville, etc.

*
* *

Quelques jours plus tard, le 7 août, s'éteignait, à son tour, M. l'abbé Guillotin de Corson. Si depuis longtemps

il résidait en Ille-et-Vilaine, nous pouvons le revendiquer comme nôtre, puisqu'il était né dans notre département, à Nozay, le 26 mai 1837, et, prêtre en 1861, avait été vicaire dans sa paroisse natale avant d'être nommé à la Noë-Blanche près Bain. Il avait été reçu membre de notre Société le 24 juin 1865, sous le patronage de MM. le vicomte de Kersabiec et de la Nicollière. Fixé à Rennes en 1875, élevé à la dignité de chanoine honoraire par S. E. le cardinal Brossais Saint-Marc, M. de Corson publia nombre d'ouvrages d'une érudition profonde, d'une critique sûre, d'une scrupuleuse probité historique, écrits dans un style simple et sans prétention qui rend leur lecture facile et attrayante. La liste en serait trop longue à donner ici. Qu'il me suffise d'en citer quelques uns. D'abord le *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, travail d'une érudition bénédictine, dont l'épilogue est un admirable résumé de toute l'histoire religieuse de ce diocèse. « Pour étayer son récit, écrit le comte de Palys, M. l'abbé Guillotin s'appuie sur les travaux de M. de La Borderie, dont il cite en particulier un passage délicieux sur le rôle des saints et des moines en Bretagne au VIe siècle, et les services qu'ils ont rendus à la Patrie. Ces services, ils les rendirent de nouveau lorsque, après les ruines du Xe siècle, ils furent appelés par les évêques à reconstituer la Bretagne, ravagée par les invasions, moralement et matériellement agonisante. » (*Semaine religieuse de Rennes, 19 août 1905.*) Il étudia ensuite les *Pardons et pèlerinages de Basse-Bretagne*, dans lesquels il peignit ces fêtes où la vieille foi du peuple se montre si vive et si forte : processions majestueuses, antiques chapelles, curieux usages, traditions séculaires, tout s'y trouve décrit de la façon la plus attachante. — N'oublions ni les *Récits de Bretagne*, ni les *Confesseurs de la foi pendant la grande Révolution* dans le diocèse de Rennes (M. le chanoine Briand, ancien secrétaire de l'évêché, a écrit depuis un ouvrage analogue pour notre diocèse), ni surtout cette magistrale étude sur

les *Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne* (3 volumes 1897-1899), qui suffirait à assurer la réputation d'un érudit et, offert à notre Bulletin, valut à son auteur (6 décembre 1898) la grande médaille d'or du concours triennal fondé par le marquis de Dion. Notre confrère, d'ailleurs, était lauréat de l'Institut et de presque toutes les Sociétés savantes de l'Ouest.

En dehors de ces grandes publications, il prêta un concours très actif à la *Revue de Bretagne et Vendée*, au *Journal de Rennes*, à la *Semaine Religieuse*, etc. Je n'ai garde d'oublier la piquante étude sur les *Dames de Châteaubriant à travers les âges*, qu'il nous lut à la séance solennelle tenue dans cette ville à l'occasion de notre Cinquantenaire, le 8 mai 1895.

La Société archéologique de Rennes l'avait placé à sa tête en 1886 et en 1887. « Vous vous rappelez tous, dit M. du Haut-Jussé, sa bonne figure, sa politesse exquise, son abord aimable, sa bonhomie et son urbanité. Il était pour notre Société un honneur, une force et un modèle. Mais avec quelle simplicité et quelle modestie, comme l'a écrit M. de Palys, lorsque la séance semblait trop chargée, il remettait en poche le manuscrit préparé en cas de disette, laissant la place à d'autres, et se réservant pour combler les vides lorsqu'il en serait besoin ! » Il s'unissait à ses collègues pour protester avec une vivacité et un zèle inlassables contre les démolitions prématurées, les réparations inintelligentes, les reconstructions banales. Sa réputation s'était justement répandue, et sur les questions historiques son nom faisait autorité. A Nantes, où il venait tous les ans passer quelques semaines, il fut donné à plusieurs d'entre nous d'apprécier sa haute distinction, sa douceur, son aménité et le charme d'une conversation que sa prodigieuse mémoire émaillait d'anecdotes, de souvenirs, de traits heureux.

Dans une notice publiée sur son ami, M. l'abbé Pâris Jallobert, décédé le 20 février dernier, il écrivait : « Notre

diocèse perd en lui un de ses prêtres les plus distingués, la Bretagne un de ses meilleurs fils, un de ses travailleurs les plus infatigables. » Cet éloge, ne le mérite-t-il pas lui-même? N'eut-il pas pour sa vieille province, pour ses légendes et ses saints, pour son passé glorieux, un amour éclairé et convaincu, qui fut, pour ainsi dire, le levain des travaux qu'il leur a consacrés? C'est à son manoir de la Noë Saint-Yves, près de Bain, qu'il a succombé aux atteintes d'un mal impitoyable. Il est mort avec la piété d'un prêtre exemplaire et la fermeté d'âme d'un Breton. Les souvenirs du cœur que lui conserveront toujours ses amis et ses confrères peuvent disparaître avec eux, ses livres seront lus tant qu'il y aura une Bretagne et des Bretons.

*
* *

Le 30 du même mois, la mort nous enlevait encore un de nos plus anciens collègues, M. le comte Alfred de la Tullaye. Fixé par son mariage (12 février 1849) à Etampes, il ne faisait plus à Nantes que de courtes apparitions. Nous lui devons savoir gré de la fidélité qu'il garda à notre Société, dont il avait été reçu membre titulaire le 7 novembre 1867, sur la présentation de MM. le chanoine Cahour et de la Nicollière. Il était né à Nantes, d'ailleurs, le 9 novembre 1823, et notre ville n'a pas perdu tout souvenir de la bonté et de la générosité de ce loyal gentilhomme, qui était la bienfaisance même. Tel il s'était montré ici, tel il fut dans sa patrie d'adoption. Successivement bibliothécaire, membre du Conseil municipal, administrateur de la Caisse d'épargne, il fut presque toute sa vie président du conseil de fabrique de Saint-Basile, sa paroisse, qu'il combla de ses munificences. Aussi est-ce pleuré des pauvres, dont il était la providence, regretté de tous, car son caractère tolérant, conciliant, pacifique ne lui avait fait que des amis, que ce chrétien aux fortes et solides convictions s'en est allé recevoir la récompense de ses vertus.

Ces vacances, si funestes à notre Société, n'étaient pas encore achevées que nous apprenions la mort d'un de ses membres les plus éminents M. Henri Le Meignen. Reçu le 2 décembre 1873, sous les auspices de MM. l'intendant Galles et Phelippes-Beaulieu, il avait dirigé notre compagnie à deux reprises.

Lorsqu'il en fut nommé président, le 14 décembre 1886, il n'avait que 43 ans, étant né à Nantes le 20 juin 1843. Ses titres, du reste, étaient grands. Dès 1876, il avait publié un *Recueil de Noëls anciens*, commentés et annotés; fait d'une importance considérable, avait fondé, en 1877, avec MM. Marionneau et Perthuis-Laurant la *Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne*, qui, sous la direction éclairée du Vte de Calan, poursuit le cours de ses brillantes destinées, et faisait alors réimprimer les *Grandes chroniques* d'Alain Bouchart. Notons encore que son rôle comme président de la magnifique exposition d'art rétrospectif, qui dépassa l'attente du public, et la subvention obtenue pour notre Société justifiaient bien son élection.

Doué d'un véritable esprit d'initiative, d'une infatigable activité, ponctuel dans l'accomplissement de ses délicates fonctions, malgré des devoirs professionnels absorbants et multiples, M. Le Meignen sut donner à la Société une impulsion vigoureuse, dirigeant les excursions des Cléons et de Fégréac, prenant part au Congrès de l'Association bretonne au Croisic, stimulant le zèle des travailleurs. Notre Bulletin de 1888, exclusivement consacré à la Cathédrale, est l'un des plus volumineux et des plus remarquables par sa documentation, ses planches, ses fac-similé.

La Société était alors divisée par la grosse question de la crypte découverte en 1877. Nommé par les archéologues qui en désiraient la restauration, à laquelle

Mgr Fournier attachait tant de prix (1), le Bureau fut violemment attaqué lors de son renouvellement. Nul de ceux qui y assistèrent n'oubliera la séance orageuse du 7 décembre 1889, où se vit le fait, sans précédent et sans exemple depuis, d'un Bureau élu sans président. « Cependant, avait dit M. Le Meignen, je n'ai pas permis qu'une seule fois fût prononcé dans cette enceinte le mot qui avait mis le feu aux poudres et je ne m'attendais pas à voir par de semblables procédés abreuver d'amertume les derniers jours de ma présidence. »

Une consolation lui fut donnée dans la première réunion qui suivit : celle du 4 février 1890. Un vœu, présenté par mon frère et adopté par acclamation, décida qu'à l'avenir les anciens présidents feraient, leur vie durant, partie du Comité. Les lumières et l'expérience de M. Le Meignen ne nous firent point défaut. Très assidu aux séances, il continua d'y déployer cette verve humoristique, cette gaîté pétillante, qui faisaient de lui un véritable charmeur. Doué d'une extraordinaire facilité de travail, d'une rare faculté d'improvisation, d'un esprit vif, alerte, primesautier, il savait parler aussi bien qu'écrire. Très érudit, il n'avait rien du pédant : c'est comme en se jouant, comme en se promenant, qu'il traitait les choses les plus sérieuses, égayant par une anecdote, un bon mot, un trait d'esprit, l'aridité du sujet et se faisant écouter, je ne dis pas sans fatigue, mais avec un véritable plaisir. De même quelques fleurs cueillies au passage trompent la longueur et l'âpreté du chemin.

Comme il fuyait rapide le temps passé dans sa bibliothèque de la rue Bonne-Louise, où il était heureux de recevoir ses confrères ! Les quarts d'heure, les heures passaient sans qu'on s'en aperçût au milieu de ces trésors : livres, bijoux, émaux, porcelaines, etc., qu'il collectionnait avec un goût délicat et subtil. Nantais, il connaissait si bien les hommes et les choses de

(1) Voir *Mgr Fournier* par l'abbé Pothier, II, 677-682.

son pays; Breton, il aimait tant sa petite patrie! Avec quels accents joyeux, entraînants, convaincus, ne nous conta-t-il pas, vous vous en souvenez, messieurs, l'hommage rendu par M. Arène au plus grand des Bretons, à Chateaubriand !

Descendu des hauteurs du pouvoir, M. Le Meignen ne cessa pas de prendre une part très active à nos travaux. En 1890, il nous précède à la Meule, où nous recevons une si aimable hospitalité de M. et Mme Boubée, et dirige les fouilles de la Roche-Troquante; en 1891, il nous donne de précieux avis pour l'élaboration du nouveau règlement; en 1894, ainsi que le Vte de Lisle, il insiste pour qu'un vœu soit émis en faveur de la conservation de la porte Saint-Pierre et de l'ancien (et toujours actuel) Evêché : ce vœu est adopté à l'unanimité (13 février); puis il nous entretient de l'Italie et spécialement de Pompéi, qu'il vient de visiter. « En écoutant ces communications attrayantes, les instants passent inaperçus », dit le procès-verbal. En 1895, le 2 avril, il lit un travail dans lequel, avec une logique serrée, il détruit la thèse de M. l'abbé Cahour à propos de l'ancien oratoire de saint Clair et de l'église Saint-Similien, se rencontrant en cela avec M. Maître : le P. de la Croix, présent à la séance, demande l'insertion de leurs deux travaux dans le Bulletin. Les 7 et 8 mai, il prend part aux fêtes du Cinquantenaire et y porte un toast applaudi.

Il n'est donc pas surprenant que, le 3 décembre de cette année 1895, la Société l'ait, à la presque unanimité, porté derechef à la présidence. Je ne puis, vous le comprenez, entrer dans les détails de ce second triennat. Je me borne à noter hâtivement les excursions à Saint-Philbert de Grand-Lieu, dans le Morbihan avec la Société polymathique, qui célébrait son 70e anniversaire, et à Saint-Maur de Glanfeuil, pour y admirer les découvertes du P. de la Croix. En 1898, c'est la participation au centenaire de la Société académique (15 janvier), la conférence, avec projections, donnée sous nos auspices

(24 janvier) par MM. l'abbé Abgrall et Géniaux, que notre président réunit à sa table avec quelques uns d'entre nous, la réception cordiale faite à la Société archéologique de Montauban (13 septembre), dont le distingué président, M. l'abbé Pottier, est devenu notre collègue et nous adresse, chaque année, ses vœux en vers latins; c'est surtout le cinquantenaire des funérailles de Chateaubriand, dont M. Le Meignen fut le principal promoteur avec M. de La Borderie et M. Tiercelin, le sympathique et vaillant directeur de l'*Hermine*.

C'est avec enthousiasme qu'avant de transmettre la présidence au marquis de Bremond d'Ars, élu, comme lui, à la presque unanimité des suffrages, il nous retraça la fête célébrée le 7 août 1898 à Saint-Malo. « Nous avons voulu honorer, dit-il, non pas seulement l'écrivain de génie, le merveilleux coloriste, le poète incomparable, l'habile homme d'état, mais surtout le grand croyant qui, portant un coup mortel aux décevantes théories des philosophes du XVIIIe siècle, vengeait le christianisme des sottes plaisanteries et des calomnies de Voltaire et de sa séquelle, faisait refleurir la foi et l'espérance dans le cœur desséché de ses lecteurs et remplissait les églises. »

Je vous engage, messieurs, à relire ces pages magnifiques de notre regretté président. Après avoir rendu hommage aux qualités exquises de son éminent successeur, il terminait par un appel chaleureux aux confrères aimés qui avaient déserté le bercail archéologique, à la suite des affaires de la crypte.

Le 13 février 1901, au banquet de notre 500e séance, M. Le Meignen portait un toast aux Sociétés archéologiques de Nantes et de Rennes, issues toutes deux de l'Association bretonne, fondée en 1843 par M. de Caumont. Notre Compagnie, qui avait été heureuse de recevoir, le 5 décembre 1893, le président de celle de Rennes, M. Decombe, et de le retrouver à Châteaubriant, le 8 mai 1895, a été honorée, le 6 juin dernier, par la visite de M. Pocquet du Haut-Jussé, son président

actuel, le digne continuateur de La Borderie. Qu'il veuille bien agréer mes meilleurs remerciements pour son extrême amabilité à me donner sur M. l'abbé Guillotin de Corson des renseignements qui m'ont permis de mieux vous retracer cette belle figure.

Hélas ! messieurs, bien qu'âgé de 62 ans seulement, M. Le Meignen a succombé, le 22 septembre dernier, dans son appartement de la rue Bonne-Louise. C'est consolé à plusieurs reprises par les secours de la religion, entouré de sa femme et de ses enfants attristés, que, paisible, pleinement résigné à la volonté de Dieu, qui le rappelait à lui, notre cher collègue a fait une fin pieuse et douce, qui nous donne la certitude de son bonheur éternel.

* * *

Soudaine, au contraire, a été la mort de notre excellent confrère M. Constant Clériceau de la Clériçaye, que MM. Parenteau et Perthuis-Laurant avaient fait recevoir le 15 décembre 1868. Le 22 novembre, il resta presque toute la journée avec son neveu, M. Tessier, et lui demanda de dessiner le menu d'un dîner auquel il devait assister le soir avec quelques amis ; il passa gaiement la soirée avec eux et rentra vers minuit. Le lendemain, inquiet de ne pas le voir sortir de sa chambre, car il était très matinal, on entre : il était mort ! Mais, comme l'a dit M. Libaudière dans le bel hommage qu'il lui a rendu sur sa tombe, « nous pensons sans doute que, grâce à l'élévation de ses sentiments, à la dignité de son caractère, à la bonté de son cœur, il a obtenu sa récompense au delà de ce monde ».

Né à Clisson, le 9 janvier 1836, M. Clériceau fit ses études au lycée de Nantes, après quoi il prépara avec son oncle, M. Bourgerel, l'École des beaux-arts et passa plusieurs années à Paris dans l'atelier de M. l'abbé Douillard. De retour à Nantes, il devint l'associé, puis le successeur de M. Bourgerel, dirigea son cabinet avec

M. Georges Crucy (1885-1895) et enfin avec son neveu, qui a pris la suite de ses affaires.

Collaborateur de M. Bourgerel, il reporta sur papier lithographique les dessins d'antiquités exécutées par celui-ci pour illustrer son magnifique ouvrage. Architecte de la Chambre de commerce, secrétaire de la Commission des bâtiments civils, membre (1863) et président (1886 et 1888 — 1901 et 1902) de la Société des architectes, M. Clériceau s'est consacré presque exclusivement à l'architecture civile : de nombreux monuments, dans notre ville surtout, consacreront sa mémoire. Sa grande rectitude de jugement, sa parfaite droiture, son acharnement au travail, lui valurent d'être fréquemment choisi comme expert et d'être nommé adjoint sous la mairie Guibourd de Luzinais (1888-1892). Preuve manifeste de la confiance, de l'estime et de la sympathie dont il jouissait parmi ses concitoyens ! « Il ne suffit pas d'être aimable pour être aimé, a dit M. Libaudière, il faut être bon. Clériceau était aimé parce qu'il était bon.»

Dieu aussi est bon, messieurs, et nul doute qu'il n'ait reçu dans son sein les âmes de ces excellents confrères, auxquels j'ai tenu à rendre ce sincère bien qu'imparfait hommage et dont la mémoire vivra parmi nous.

Le Baron de Wismes.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ABRÉVIATIONS

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif — ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association.
B.-A. —	Beaux-Arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com. -	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, — départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire,
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
L. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
M. —	Membre.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal. — é.
Nat. —	Naturel, — le.
Prt, v.-prt. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public, — ique.
Secr. —	Secrétaire.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Supérieur.
Trés. —	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
O. I. —	Officier de l'Instruction publique.
O. A. —	Officier d'Académie.
Av. —	Avenue.
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

Les dates qui suivent chaque nom indiquent l'année de la réception.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ALIZON (Emile), notaire hon. et anc. prt de la chambre, anc. prt du Congrès annuel des notaires de France, suppléant de juge de paix, r. Franklin, 20, 1878.

ALLOTTE DE LA FÜYE (Maurice), O. ✻, colonel du Génie en retraite, Versailles (Seine-et-Oise), 1899.

ANGOT (Joseph), r. des Pénitentes, 2, 1904.

AUGEARD (Eugène), anc. notaire, pass. St-Yves, 12, et ch. de la Guérivais, Rougé, 1893.

AVROUIN-FOULON (le comte Louis), r. St-André, 102, et ch. de la Couronnerie, Carquefou, 1892.

BACQUA (Auguste), maire de St-Fiacre, pl. Louis XVI, 1, et ch. du Coin, La Haie-Fouassière, 1879.

BAGNEUX (le vicomte Zénobe FROTIER de), ch. de la Pélissonnière, le Boupère (Vendée), et r. du Bac, 86, Paris, 1885.

BALBY DE VERNON (le marquis Georges de), lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. des agr. de France et de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais, m. de la Soc. ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et des Etudes du Couserans, ch. de la Briais, St-Julien-de-Vouvantes, 1886.

BAUDOUIN (le docteur Marcel), r. Linné, 21, Paris, 1904.

BAUGÉ (Simon), dir. particulier de l'*Urbaine* et de la *Seine*, prt du Tribunal de commerce, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Lafayette, 1, 1874.

BEAUCAIRE (le vicomte Robert HORRIC de), r. Contrescarpe, 20, 1891.

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

BELLEVÜE (le marquis Xavier FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. dép., capitaine de cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan, et r. Lesage, 1, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

BERTHOU (le comte Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, m. de l'Ass. bret., de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine et du Com. de la Bibl. publ., lt de l'Ac. des Inscriptions et Belles-Lettres et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, r. du Boccage, 6, et ch. de Cadouzan, St Dolay, la Roche-Bernard (Morbihan), 1884.

BLANCHARD (René), O. A. ✠, lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, m. du Com. de la Bibl. publ., r. Royale, 1, 1875.

BLANCHET (le docteur Ferdinand), m. et anc. prt de la Soc. ac., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale, r. du Calvaire, 3, et le Pellerin, 1854.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de St-Etienne-de-Mont-Luc, le Perroteau, St-Etienne-de-Mont-Luc, 1886.

BOISGUÉHENNEUC (Henri du), r. Colbert, 6, 1903.

BONET (Louis), industriel, anc. v.-prt de la Soc. philatélique, r. d'Alger, 10, 1901.

BOSSIS (le docteur Auguste), r. de Gigant, 2 et ch. de la Morlière, Orvault, 1904.

BOÜARD (le vicomte René de), armateur r. Anizon, 2, 1898.

BOUBÉE (Joseph), r. Sévigné, 9, et ch. de la Meule, Arthon, 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, St Herblain, 1893.

BOUGOÜIN (François), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. et anc. prt de la Soc. des architectes, lt de la grande médaille de la Soc. cent. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22, 1879.

BOUYER (l'abbé Jules), chanoine hon., anc. missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, sup. du Petit-Séminaire de Guérande, Guérande, 1886.

BRAULT (l'abbé Ferdinand), aumônier du Lycée, anc. prof. de philosophie à l'Externat, r. du Bouffay, 2, 1900.

BREMOND D'ARS MIGRÉ (le marquis Anatole de), ✠, licencié en droit, chev. de St-Jean-de-Jérusalem (Malte), et de St-Sylvestre, C. de Pie IX, anc. sous-préfet, secr. du Cons. gén. du Finistère, prt du comice agr. de Pont-Aven, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, dél. de la Soc. des bibl. br., m. de l'Ass. bret., prt du Com. dép. de la Soc. bibliographique, m. de l'Ac. d'Aix-en-Provence, l'un des prts hon. du Cons. héraldique de France, m. de plusieurs autres Soc. savantes, r. Harroüys, 5, et ch. de la Porte-Neuve, Riec-sur-Bélon (Finistère), 1874.

BRÈVEDENT DU PLESSIS (Irénée de), r. Henri IV, 12, 1892.

BROCA (Alexis de), O. A. ❂, art. peintre, prt hon. de la Soc. des Art. bretons, r. Urvoy de St-Bedan, 11, 1896.

BRUC DE LIVERNIÈRE (le comte Léopold de), Anneville-Rock, Gorey, Jersey (Angleterre), 1890.

BRUC (le comte Maurice de), anc. camérier d'hon. de S. S. le pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire), et r. de Penthièvre, 26, Paris, 1889.

BUREAU (le docteur Louis), O. I. ❂, licencié ès-sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat., prof. d'hist. nat. à l'Ec. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte zoologique détaillée de la France, sec. gén. trés. de la Soc. des sc. nat. de l'ouest de la France, m. du Cons. centr. de la Soc. ac., r. Gresset, 15, et ch. de la Meilleraye, Riaillé, 1891.

CAILLÉ (Dominique), lt de la Soc. nat. d'encouragement au bien et de plusieurs Soc. savantes, anc. prt et m. du Cons. cent. de la Soc. ac., anc. ser. de la Soc. des bibl. bret., pl. Delorme, 2, 1904.

CAZAUTET (Constant), boul. Delorme, 24, 1904.

CHAILLOU (Félix), O. I. ✠, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des sc. nat. de l'ouest de la France, viticulteur, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou, 1885.

CHARON (Georges), O. A. ✠, négociant-assureur, v.-prt de la section nantaise des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, r. Gresset, 8, 1895.

CHATELLIER (Léon), cons. mun. de Nantes, r. Félibien, 66, 1884.

CHAUVET (André), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. de la Soc. des Art. bretons, r. Guibal, 19, 1901.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. ac., du Cons. dép. de l'Inst. publ. et de la Comm. du Muséum, maire de St-Viaud, r. de Bréa, 9, et ch. de la Barrière, Blain, 1902.

CORMERAIS (Ludovic), docteur en droit, anc. auditeur au Cons. d'État, anc. cons. de préfecture, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure et de la Comm. dép., maire de St-Philbert-de-Grand-Lieu, dél. de la Soc. française de secours aux blessés pour la XIe région militaire et de la Soc. des bibl. bret., v.-prt du Syndicat des agr., prt de la Comm. du Musée Dobrée, m. de la Comm. du Musée arch., boul. Delorme, 34, et ch. du Rocher, St-Philbert-de-Grand-Lieu, 1884.

CORMERAIS (Emile), industriel, juge Trib. de Comm., m. de la Ch. de Comm., r. de la Moricière, 10, 1902.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant, 1895.

DELANOUE (l'abbé Armand), curé de St-Félix, 1905.

DION (le marquis Albert de), député, cons. gén. de la Loire-Inférieure, v.-prt de l'*Automobile Club*, ch. de Maubreuil, Carquefou, et av. de la Grande-Armée, 46, Paris, 1903.

DORTEL (Alcide), O. I. ✠, avocat, cons. gén. de la Loire-Inférieure, v.-pt de la Soc. ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., m. du Com. de la Bibl. pub., de la Comm. du Musée arch. et du Cons. dép. d'hygiène pub., cor. du Min. de l'inst. publ. pour les travaux hist., r. de l'Héronnière, 8, 1889.

DOUDIÈS (Jules), q. de Tourville, 19, 1901.

DURVILLE (l'abbé Georges), aumônier des Augustines, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, anc. prt de la Soc. philatélique, m. de la Comm. du Musée arch., petit pass. St-Yves, 5, 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de l') O. A. ✠, député, cons. mun. de Vannes, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et lt de la Soc. française d'arch., fond. dir. de la *Revue historique de l'Ouest*, anc. prt de la Soc. polymathique du Morbihan, v.-prt de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, pl. de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan), et rue du Havre, 7, Paris, 1880.

FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande, 1883.

FONTENEAU (Félix), m. de la Soc. des Amis des Arts, r. Mondésir, 12, 1890.

FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon. comm.-voyer, r. Charles Monselet, 30, 1898.

FRESLON (Paul de), r. Malherbe, 8, 1902.

FURRET (Jules), architecte, m. de la Soc. des architectes, r. Geoffroy Drouet, 6, 1904.

GOURDON (Maurice), O. I. ✠, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, r. de Gigant, 19, et ch. de la Haïe des Bouillons, Cordemais, 1900.

GOUSSET (le comte René), avocat, docteur en droit, m. du Cons. héraldique de France et de l'Ass. des Chev. pontificaux, pl. de l'Oratoire, 14, 1889.

GRAND (Roger), O. A. ✠, anc. élève et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, avocat, anc. archiviste du Cantal, anc. archiviste adj. de la Loire-Inférieure, cor. du Min. de l'Inst. publ. et de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur dép. de la Soc. française d'arch., r. Copernic, 20, et Arradon (Morbihan), 1903.

GUICHARD (Armand), licencié en droit, juge de paix du 2e arr. de Nantes, m. de la Soc. ac., r. Piron, 3, 1901.

GUILLON (Léon), la Boucardière, Chantenay-s.-Loire, 1900.

HALGAN (le docteur Georges), boul. Delorme, 30, 1904.

HARGUES (Joseph de), r. de Rennes, 94, 1903.

HOUDET (Joseph), r. de la Rosière, 9, 1900.

KERVENOAËL (le vicomte Émile JOUAN de), docteur en droit, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. Tournefort, 3, et ch. de Boisy-Sourdis, la Verrie (Vendée), 1886.

LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, anc. secr. de la Soc. des architectes, prt fond. hon. de la Comm. des fêtes nantaises, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. dép. d'hygiène publ., de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des arts, m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17, 1873.

LAGRÉE (Victor), O. ✱, de l'ordre du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon Vert de l'Annam, capitaine de frégate en retraite, r. Bonne-Louise, 2, 1901.

LALLIÉ (Alfred), docteur en droit, anc. député de la Loire-Inférieure, maire de St-Colombin, m. du cons. de la Soc. des bibl. bret., r. Lafayette, 18, et ch. du Pay, St-Colombin, 1878.

LAUBRIÈRE (Louis BRIANT de), anc. v.-prt de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry (Aisne), m. de la Soc. géologique de France, r. St-Clément, 6, 1895.

LAUZON (Étienne de), cons. d'arr. de la Motte-Achard, m. du Cons. héraldique de France., r. Mathelin-Rodier, 19, et ch. de la Forêt, la Mothe-Achard, (Vendée), 1890.

LECORNU (Alfred), O. A. ⚜, architecte retraité de la Ville de Paris, r. de la Distillerie, et ch. de Kerlocdulec, St-Marc, en St-Nazaire, 1900.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✱, sénateur, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Comm. dép., maire de Campbon, prt de la Soc. des courses, secrét. gén. de *La Province* pour la Vendée, r. de Bréa, 2, ch. de Coislin, Campbon, et r. de Lille, 55, Paris, 1887.

LEGRAND (Paul), r. Royale, 14, et la Benate par St-Étienne-de-Corcoué.

LERAT (le docteur Fernand), O. I. ✠, prof. à l'Ec. des sc. et des lettres, anc. chef des travaux anatomiques à l'Ec. de médecine, m. de la Comm. du Muséum, anc. m. adj. du Cons. dép. d'hygiène publ., r. Thiers, 4, 1900.

LEROUX (Alcide), avocat, m. et anc. prt de la Soc. ac., m. de la Soc. française d'arch. et de l'Ass. bret., av. Camus, 34, et St-Germain, Langonnet (Morbihan), 1877.

LESAGE (Pierre), art. peintre, m. de la Soc. des Art. bretons, r. de la Moricière, 22, 1903.

LESIMPLE (l'abbé Jean-Baptiste), vicaire de Basse-Goulaine, 1903.

LINYER (Louis), ✠, avocat, anc. bâtonnier, m. du Cons., prof. à l'Ec. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, m. et anc. prt de la Soc. ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc. française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest et de la Soc. des Amis des Arts., r. Paré, 1, ch. de la Jubinière, Héric, et ch. du Veillon, Talmont (Vendée), 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Félix Faure, 28, 1901.

LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pitre de), O. A. ✠, lt de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur et m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., conservateur du Musée Dobrée, cor. du Min. pour les travaux hist., m. de la Comm. des monuments hist. et des mégalithes de France, du Com. des B.-A. des dép. et de la Soc. des ant. de France, auxiliaire de la Comm. de géog. hist. et des mégalithes de France, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Comm. du Musée des B.-A., av. de l'Eperonnière (r. de Paris, 63), 1872.

LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit, maire de Thouaré, r. Mathelin Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré, 1887.

LOTZ-BRISSONNEAU (Alphonse), ingénieur des arts et manufactures, v.-prt de la Soc. des Amis des Arts, m. de la Comm. du Mus. des B.-A. et du Com. de

la Bibl. publ., adm. du Bureau de bienfaisance, q. de la Fosse, 86, 1898.

LYONS (Just des), tenue Camus, 11, et ch. de Belleroche, Rocheservière (Vendée), 1905.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. A. ✠, chef du contentieux de la mairie de Nantes, anc. secr. perpétuel de la Soc. ac., r. Général de Sonis, 7, 1901.

MAITRE (Léon), O. I. ✠, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Ec. des Chartes, archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le Min. de l'instr. publ., anc. prt de la Soc. ac., v.-prt de la Soc. de géog. comm., r. de Strasbourg, 2, 1870.

MARTIN (Arthur), O. ✠, capitaine de vaisseau, r. Gurvand, 32, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

MICHEL (Gaston), O. A. ✠, ingénieur des Ponts et Chaussées, chef du service des eaux et de l'assainissement de Nantes, m. de la Comm. sanitaire, r. de la Bastille, 54, 1900.

MONTI DE REZÉ (Claude de) chev. de St-Grégoire le Grand, cons. d'arr., m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest*, du Cons. de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. française d'arch., du Cons. héraldique, de la Soc. d'émulation de la Vendée, q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Le Boupère (Vendée), 1883.

MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes, 1886.

MONTI DE REZÉ (Yves de), q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Le Boupère (Vendée), 1900.

NANTEUIL DE LA NORVILLE (Henri de), ingénieur des mines, r. des Cadeniers, 3, 1904.

NAU (Paul), architecte, prt. de la Soc. des architectes, m. de la Comm. du Musée arch., r. Lafayette, 16, et ch. de Port-Sinan, Rouans, 1865.

NAU (Joseph), architecte, pl. Edouard Normand, 3, 1905.

NOURY (Edouard), r. Sully, 2, 1905.

OHEIX (André), La Ville-aux-Veneurs, Loudéac (Côtes du Nord), 1900.

OLLIVE (Frédéric), inspecteur du service vicinal, r. Félibien, 61, 1901.

OLLIVE (Jean-Baptiste), secr. adj. de la Soc. des Amis des Arts, Pont-Rousseau, Rezé, 1900.

PERRIN (René), lithographe, r. Félibien, 4, 1905.

PIED (Edouard), O. I., ✠, économe hon. du Lycée, m. du Com. de la Bibl. publ., pass. Leroy, 14, 1888.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand), secr. de la Soc. des Art. bretons, château des Cléons, Vertou, 1905.

PLANTARD (le docteur J.-M.), boul. Pasteur, 1904.

POMMIER (Félix), O. A. ✠, conservateur du Musée des B.-A., trés. et m. de la Comm. du Musée arch., r. Leroy, 23, 1888.

PORT (Etienne), prof. au Collège de St-Nazaire, St-Nazaire, 1903.

POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, av. Camus, 19, 1884.

RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du Collège de Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, anc. aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14, 1886.

REVELIÈRE (Jules), receveur de l'Enregistrement en retraite, Blain, 1898.

RÉVÉREND (Jules), bibl. adj. de la Soc. de géog. commerciale, q. de la Fosse, 100, et ch. de Bourgerel Muzillac (Morbihan), 1893.

RIGAULT (Félix), O. A. ✠, commis principal des Douanes, r. de Coutances, 18, 1898.

RINGEVAL (Léon), ✲, O. A. ✠, Porte-Chaise, St-Sébastien, 1903.

RIONDEL (le commandant Albert), O. ✲, capitaine de frégate en retraite, anc. prt. de la Soc. ac., pl. de la Moricière, 1, et ch. des Chapelières, St-Mars-la-Jaille, 1905.

ROUXEAU (le docteur Alfred), O. A. ✠, anc. interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Ec. de médecine, secr. de la *Gazette médicale de Nantes*, m. de la Soc. ac. et du Com. de la Bibl. publ., r. de l'Héronnière, 4, 1894.

SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault, 1898.

SOREAU (l'abbé Henri), chanoine hon., prof. de dessin au Pensionnat St-Stanislas, 1886.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, prof. suppléant à l'Éc. libre de droit, r. Crébillon, 14, 1896.

SOULLARD (Paul), numismate, m. de la Com. du Musée arch., m. cor. de la Soc. française de numismatique, r. du Château, 10, 1862.

SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s/-Sèvre (Vendée), 1890.

TERNAY (le comte Louis d'AVIAU de), r. Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moutiers (Vendée), 1886.

TOUCHE (Xavier LE LIÈVRE de la), numismate, r. du Port-Communeau, 21, 1883.

TRÉMANT (Paul), r. de la Rosière, 11, 1900.

VALLET (Joseph), sculpteur, m. de la Soc. des Art. bretons, cons. mun. de Nantes, r. de Rennes, 48, 1896.

VEILLECHÈZE (Alfred de), r. Colbert, 11, 1885.

VIEUVILLE (Gaston de la), O. ✠, colonel de cavalerie breveté, en retraite, r. Tournefort, 1, et ch. de la Gazoire, Nort, 1900.

VIGNARD (le docteur Edmond), O. A. ⚕, chirurgien des hôpitaux, prof. de clinique chirurgicale à l'Ec. de médecine, chirurgien titulaire à l'Hôtel-Dieu, r. de l'Héronnière, 6, 1900.

VIGNARD (Auguste), r. de Rennes, 11, 1904.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), Coët-Droz, Savenay, 1905.

VINCENT (Antoine), juge et anc. v.-prt du Tribunal de commerce, r. de Courson, 3, 1896.

VINCENT (Félix), ch. de la Gobinière, Orvault, 1896.

VOLLATIER (Philibert), chef de division à la Préfecture en retraite, pass. St-Yves, 24, 1883.

WISMES (Christian de BLOCQUEL de CROIX baron de), m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., lt de la Soc. ac., anc. v.-prt de la Conf. La Moricière, m. de la Soc. des Art. bretons, cor. de la Soc. de l'Art chrétien et de l'Ass. bretonne, r. Henri IV, 12, 1887.

WISMES (Gaëtan de BLOCQUEL de CROIX, baron de) secr. adj. de la Soc. des bibl. bret., m. du Cons. centr. de la Soc. ac., r. St-André, 11, et ch. de la Chollière, Orvault, 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. ACHON (le chevalier Charles d'), anc. él. de l'Ec. des Chartes, ch. de la Roche de Gennes, Gennes (Maine-et-Loire), 1898.

AUMONT (Joseph), photographe, pl. Bretagne, 9, 1882,

BARMON (Henri NICOLAZO de), anc. camérier d'hon. de S.S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac, 1887.

BÉJARRY (le comte Amédée de), ✻, sénateur de la Vendée, anc. lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Ste-Hermine (Vendée), 1885.

BERTRAND-GESLIN (le baron Lucien), ✻, anc. officier supérieur de cavalerie, r. de Courcelles, 47, Paris, et ch. du Pas, Vue, 1900.

BOCERET (Emmanuel PRIOUR de), écrivain, r. Sully, 1, 1887.

BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD de), associée correspondante, r. Maurice-Duval, 2, 1900,

BONNEAU (Louis), O. I. ⚜, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soc. polymathique du Morbihan, écrivain, lt de nombreux concours lit., m. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, q. de St-Goustan, 28, Auray (Morbihan), 1898.

BOURDEAUT (l'abbé Arthur), docteur en théologie, vicaire de Nozay, 1903.

BROCHET (Louis), O. A. ⚜, agent voyer d'arr. hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée), 1900.

CHAPRON (Joseph), lt de la Soc. ac., Châteaubriant, 1899.

CHARBONNEAU-LASSAY (Louis), m, de plusieurs Soc. d'hist et d'arch., prof., Loudun (Vienne), 1902.

CHATELLIER (le baron Paul MAUFRAS du), O. I. ⚜, m. cor. de l'Institut, lt de l'Institut, cor de la Soc. des ant. de France, cor. du Min. de l'instr. publ. et des B.-A., prt de la Soc. arch. du Finistère, ch. de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère), 1883.

COURSON DE LA VILLENEUVE (le vicomte Robert de) ✠, colonel en retraite, r. de Nièvre, 50, Nevers (Nièvre), 1895.

DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès-lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), av. du Trocadéro, 14 bis, Paris, et ch. du Dréneuc, St-Nicolas-de-Redon, 1886.

DUBREIL (Charles), juge suppléant, Paimbœuf, 1900.

EUDEL (Paul), O. I. ❀, critique d'art, chargé de missions en Algérie, anc. sec. de la Soc. arch., anc. m. de la Com. de la Bibl., v.-prt de l'Exp. des B.-A., anc. m. de la Com. du Conserv. de Musique, anc. m. des Comm. des Exp. Univ., r. Gustave Flaubert, 4, Paris, et ch. du Gord, Cellettes (Loir-et-Cher), 1885.

FERRONNAYS (le marquis Henri de la), ✠, C. avec plaque du Christ, C. de Pie IX, C. du Danebrog, chev. militaire de St-Grégoire-le-Grand, décoré de Mentana, etc., anc. officier de cavalerie, maire de St-Mars-la-Jaille, prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, etc., r. de l'Université, 95, Paris, et ch. de St-Mars-la-Jaille, 1899.

GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan), 1881.

GIROUSSE (l'abbé Félix), vic. de St-Similien, Nantes, 1895.

GRÉLIER (l'abbé Charles), m. de la Soc. fr. d'arch., Challans (Vendée), 1905.

HERRIOT (Edouard), anc. él. de l'Ec. normale supérieure, agrégé des lettres, prof. de rhétorique au Lycée de Lyon, maire de Lyon, cours d'Herbouville, 1, Lyon (Rhône), 1896.

KERGUENNEC (François LE CHAUFF de), maire de St-Molf, ch. de Kerguennec, Guérande, et r. du Mené, 18, Vannes (Morbihan), 1879.

KERVILER (René POCARD du COSQUER de), ✠, O. I. ❀, C. de St-Grégoire le Grand et d'Isabelle la Catholique, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, m. non résident du Com. des travaux hist., prt de l'Union régionaliste bretonne, lt de l'Ac. française, v.-prt d'hon. de la Soc. des bibl. bret., r. de l'Hôpital, 36,

Lorient (Morbihan), et ch. de Penanros, en Plomelin, Quimper (Finistère), 1873.

LONGRAIS (Frédéric Joüon des), archiviste-paléographe, anc. él. de l'Ec. des Chartes, rue du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1894.

LORIÈRE (Henri Trochon de), r. Henri IV, 11, et ch. du Pavillon, Presles et Thierry (Aisne), 1901.

MAUPASSANT (le comte Charles de), ch. de Clermont, le Cellier, et r. de Monceau, 69, Paris, 1891.

MÉREL (l'abbé Louis), vicaire d'Issé, 1900.

MÉRESSE (Gabriel, ch. de Lessac, Guérande, et Villa la Reine, r. Fontaine-Bleue, Mustapha-Alger (Algérie), 1881.

MOLLAT (l'abbé Guillaume), ancien chapelain de l'église St-Louis-des-Français, à Rome, Mauves, 1901.

MONTAIGU (le marquis Pierre de), ✻, C. de Pie IX, v.-prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, maire de Missillac, v.-prt d'hon. de la Soc. St-Hubert de l'Ouest, ch. de la Bretesche, Missillac, et r. Martignac, 18, Paris, 1899.

MOREAU (Georges), ingénieur des mines, anc. él. de l'éc. Polytechnique, av. Bugeaud, 28, Paris, 1902.

PERRON (Louis), Formusson, Daon (Mayenne), 1881.

PEYRADE (Henri Espitalié de la), anc. cons. mun. de Nantes, ch. du Bois de Roz, Limerzel (Morbihan), 1883.

PICHELIN (Paul), banquier, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Bonne-Louise, 12, 1874.

PORTE (le vicomte Hippolyte Le Gouvello de la), cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, ch. de Sévérac, St-Gildas des Bois, r. Sully, 5, 1886.

RENOUL (le docteur Emmanuel), le Loroux-Bottereau, 1901.

TOUCHE (Henry Roumain de la), anc. magistrat, cons. d'arr. d'Ancenis, ch. de Champtoceaux (Maine-et-Loire), 1885.

TRÉVELEC (le marquis Harry de), Connaught, St Sevillan's Road, 3, Bournemouth (Angleterre), 1902.

MEMBRES HONORAIRES

MM. ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), O. A. ❦, chanoine hon. de Quimper, aumônier de l'Hôpital, v-prt de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., lt de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, Quimper (Finistère), 1898.

CROIX (le R. P. Camille de la), ✻, religieux de la Compagnie de Jésus, Poitiers (Viennne), 1894.

POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ❦, chanoine titulaire, prt de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, cor. du Min. de l'inst. pub. pour les travaux hist., du Min. des B.-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne), 1898.

ROUSSE (Joseph),O. A. ❦, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, conservateur de la Bibl. publ., m. de la Comm. du Musée arch. et de la Comm. du Musée des B.-A., v.-prt de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 14, 1877.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne.....	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (Saint-Quentin).
Allier.....	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes.....	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube.....	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude.....	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne. (Narbonne).
Aveyron.....	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Pau (Pau).
Belfort.....	Société Belfortaine d'émulation (Belfort)
Bouches-du-Rhône..	Société de statistique de Marseille (Marseille).
—	Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, à la Bibliothèque de l'Université, à Aix-en-Provence.
Cantal.....	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure.	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis) (Saintes).
Cher.....	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze.....	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).
Côtes-du-Nord.....	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Creuse.....	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres.....	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Drôme.....	Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers (Romans).
Eure-et-Loir.....	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère.....	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société académique de Brest (Brest).
Gard.....	Académie de Nîmes (Nîmes).
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux (Bordeaux).
Hautes-Alpes	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne	Société historique et archéologique de Langres (Langres).
Haute-Saône.....	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne.....	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (Rochechouart).
Ille-et-Vilaine.....	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes (Rennes).
—	L'Hermine, revue littéraire et artistique de Bretagne (Rennes, Paris, Londres).

Ille-et-Vilaine.....	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo (Saint-Malo).
Indre-et-Loire	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère	Académie Delphinale (Grenoble).
Jura	Société d'émulation de Jura (Lons-le Saulnier).
Landes.....	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher.....	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire.....	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet (Cholet).
—	Revue de l'Anjou (Angers).
Manche.....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne.....	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle ..	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).

Meuse.....	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Bar-le-Duc).
Morbihan.....	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
—	Revue Morbihannaise, r. Pasteur, 19, (Vannes).
Nord.....	Commission historique et archéologique (Lille).
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne.....	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais.....	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Puy-de-Dôme.....	Académie des sciences, lettres et arts de Clermont-Ferrand (Clermont-Ferrand).
Rhône.....	Société académique d'architecture de Lyon (Lyon).
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon (Lyon).
Saône-et-Loire.....	Société Eduenne (Autun).
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans)
—	Revue historique et archéologigue du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine.....	Journal des savants (Paris).
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments(Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société française de numismatique (Paris).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).

Seine.....	Revue de l'école d'anthropologie, rue de l'école de médecine, 15 (Paris).
Seine-Inférieure.....	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
—	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise.....	Société archéologique de Rambouillet (Rambouillet).
Somme.....	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne....	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).
Var.....	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan (Draguignan).
Vendée.....	Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).
Vienne.....	Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Yonne.....	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).

ALGÉRIE

Constantine.....	Société archéologique du département de Constantine (Constantine).
—	Académie d'Hippone (Bône).

BELGIQUE

Namur.....	Archives de la France monastique, Revue Mabilon (Chevetogne par Leignon).

ESPAGNE

Catalogne.....	Revista de la Associacion artistico-arqueolôgica (Barcelone).
Iles Baléares.....	Boletin de la Sociedad arqueolôgica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Baleares).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Colombie..... Smithsonian Institution (Washington).

SUÈDE

Stockholm..... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm (Stockholm).

TABLE

	Pages
Procès-verbaux des séances	LVII
Les Cathédrales de Nantes, par MM. Jules Furret et Dominique Caillé	109
Compte-rendu de la découverte d'un trésor au château de Blain, par M. P. Soullard	235
Les dernières opérations militaires de Du Guesclin. Sa mort, ses funérailles, par M. Roger Grand	243
Un chanoine de Nantes concurrent de Corneille à l'Académie, Jean Ballesdens, par M. l'abbé G. Durville	277
Arrestation de Madame la Duchesse de Berry, 7 novembre 1832 (documents inédits), par M. J. Senot de la Londe	325
Nécrologie, par M. le baron de Wismes	347
Table des matières	1

Nantes — Imp. A. DUGAS et Cie, 5, quai Cassard.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1906

TOME QUARANTE-SEPTIÈME

1er TRIMESTRE

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

1906

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

ÉTUDE

SUR

L'ANCIENNE ÉGLISE

DE

SAINT-PHILIBERT-DE-GRAND-LIEU

(LOIRE-INFÉRIEURE)

D'APRÈS

DES FOUILLES, DES SONDAGES ET DES CHARTES

PAR

Le R. P. Camille de la CROIX S. J.

Accompagné de 21 planches

A

MONSIEUR LUDOVIC CORMERAIS

Maire de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu

Vous ne vous êtes pas contenté, cher Monsieur, poursuivant filialement l'œuvre de votre père, de faire de Saint-Philibert une si prospère et si coquette cité.

Vous avez voulu mettre tous vos soins à embellir et restaurer le monument dans lequel repose le sarcophage du saint vénéré de la ville.

C'est à vous, à votre précieux et persévérant concours, que je dois d'avoir pu mener à bien ces fouilles laborieuses, destinées à nous éclairer sur l'origine et les mutations successives de ce mystérieux monument.

Ce travail, que je vous dédie, expose simplement et en toute sincérité les résultats de mes efforts, consciencieux et soutenus, au cours de mes fouilles opérées en 14 voyages de Poitiers à Saint-Philibert.

A vous, cher Monsieur, en revient l'hommage reconnaissant.

Je vous prie de l'agréer en même temps que l'expression de mon profond respect et de mon meilleur dévouement en N. S.

R. P. CAMILLE DE LA CROIX, S. J.

Poitiers, le 19 mars 1906,
En la fête de Saint-Joseph.

PREMIÈRE PARTIE

—

DEAS ET SON ANCIEN ÉDIFICE

PENDANT LES PÉRIODES

GALLO-ROMAINE ET MÉROVINGIENNE

PRÉFACE

Les archéologues connaissent généralement mieux l'histoire et les monuments de la région qu'ils habitent que l'histoire et les monuments des régions dont ils sont éloignés ; mais puisque mes principaux centres d'explorations ont été, jusqu'à ce jour, le département de la Vienne et les départements qui y confinent, il me semble utile d'indiquer : d'abord, les circonstances qui, m'ayant amené dans la Loire-Inférieure, m'ont permis d'analyser archéologiquement l'ancien cimetière de Saint-Similien de Nantes ainsi que la vieille et intéressante église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu ; ensuite, le temps qu'il m'a été loisible de consacrer sur place aux importantes études dont je vais faire connaître les résultats.

§ 1. — MES TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

Des affaires personnelles m'ayant appelé à Nantes le 1er juin 1894, au moment où l'on déblayait l'antique cimetière de la paroisse de Saint-Similien afin d'agrandir la nouvelle église, le président de la Société d'archéologie locale m'exprima le désir de me voir suivre ce terrasse-

ment; je cédai volontiers à sa demande, et me mis à choisir les sarcophages mérovingiens les plus intéressants qui s'y rencontrèrent, puis, après en avoir pris les dessins, je les fis transporter dans une partie du cloître et du préau de l'ancien couvent de la Visitation, où ils restèrent pendant quelque temps, avant de prendre place au milieu des collections du superbe musée Dobrée. Ce léger service, que je fus heureux de rendre à mes honorables confrères, nécessita quatre voyages de Poitiers à Nantes, et quinze journées passées sur le chantier (1).

L'année suivante, de nouvelles circonstances me ramenèrent à Nantes, et m'y firent prendre séjour. Pendant l'un d'eux, M. Léon Maître, archiviste du département, qui, depuis quelque temps, s'occupait de la vieille église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, alors désaffectée, m'offrit aimablement de m'en faire les honneurs si je voulais bien l'y accompagner; l'offre me parut trop engageante pour n'être pas acceptée. Nous partîmes donc ensemble le 5 septembre 1895, de bon matin, et nous y passâmes la journée. Il eut le soin de me faire remarquer : — que cet important édifice avait été construit en 815 et agrandi en 836; — que ces dates se trouvaient, accompagnées de quelques détails intéressants, dans le récit authentique *de la translation et des miracles de saint Filibert*; — que ce récit était d'Ermentaire, moine du monastère de Noirmoutier, et qu'il avait été publié dans les *Acta Sanctorum*, de Mabillon et dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes Ces précieux renseignements, joints au long et sérieux examen que nous fîmes ensemble de ce curieux monu-

(1) 1894 : les *3, 4, 5 juin; 27, 28, 29, 30, 31 août; 1, 4, 5 septembre; 1, 2, 3, 5 octobre.*

ment, m'en firent apprécier la valeur et concevoir le désir d'en faire une étude approfondie. Je résolus donc de ne rien négliger de ce qui pourrait m'aider à connaître ses divers remaniements, et, afin d'arriver à cet important résultat, je ne craignis pas d'effectuer 14 déplacements de Poitiers à Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, et d'y demeurer pendant 44 journées (1). C'est ainsi qu'il m'a été possible, au moyen de fouilles, de sondages et d'études sérieuses, de retrouver les diverses transformations que subit, dans le cours des siècles, cet intéressant édifice.

§ 2. — RAISONS POUR LESQUELLES JE ME SUIS LIVRÉ A L'ÉTUDE DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE SAINT-PHILIBERT

Si j'ai cru devoir consacrer de si longues heures à en faire l'analyse, c'est que les nombreuses pages écrites à son sujet, depuis 1896 jusqu'à ce jour, par M. Léon Maître, dans plusieurs publications archéologiques (2), me paraissaient de nature à fausser l'enseignement qui a trait, non seulement aux constructions de l'époque carolingienne, mais aussi à celles des époques suivantes. En effet, ce savant archiviste, auquel il n'a pas été possible de voir et de contrôler chacune des nombreuses fouilles dont j'avais pris la direction, et qui par là même n'en a pas connu les résultats, a cru pouvoir analyser la plus

(1) 1896 : *5, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19 septembre;* — 1897 : *12, 13 juillet;* — 1898 : *23 mai; 29 août; 20 octobre.* — 1899 : *19 février.* — 1900 : *15, 16 janvier.* — 1901 : *3, 5, 6 juin; 24 octobre.* — 1903 : *27 janvier, du 22 au 31 septembre; du 1er au 10 octobre.* — 1905 : *9 mai; 10, 11 octobre.*

(2) Voir la liste des publications de M. Maître aux pages 7, 8 et 9 de cette étude.

grande partie de l'édifice d'après les quelques maigres renseignements qui le concernent et que l'on trouve épars dans le premier livre des *Miracula* d'Ermentaire.

Ce chroniqueur a, il est vrai, nettement déclaré que les constructions du chœur et de ses dépendances avaient été commencées en 836 ; il s'en suit donc que les pieds-droits, de même que les cintres de leurs ouvertures, appareillés de pierres blanches séparées entre elles par des rangs de briques, se trouveraient nettement datés ; mais, il est également exact qu'il est resté muet au sujet de la nef, et même du transept. — Bien que le mode d'appareillage des ouvertures du chœur et de ses dépendances paraisse être daté, il serait, je crois, téméraire d'affecter une date approximativement semblable, aux gros piliers de la nef ainsi qu'au transept, sous prétexte que leur appareillage semble avoir un certain air de parenté avec celui des ouvertures du chœur et de ses dépendances ; car, d'une part, aucun écrit ne confirme cette hypothèse, et, d'autre part, ainsi qu'on le verra clairement par les résultats des fouilles et des sondages, ces deux autres parties de l'édifice auraient été construites à des époques fort distinctes. — On fera donc bien, je pense, d'user d'une grande prudence, avant de classer, parmi les monuments de l'époque carolingienne, ceux dans les constructions desquels se rencontrerait de la pierre alternant, d'une manière régulière ou symétrique, avec de la brique.

§ 3. — LES ANCIENS DOCUMENTS QUI SE RAPPORTENT A DEAS ET A SA VIEILLE ÉGLISE

Il existe fort heureusement quelques documents anciens et authentiques qui, se rapportant à notre vieil édi-

fice, sont de nature à jeter un peu de lumière sur ses principales transformations. Ils sont au nombre de six :

1° L'acte de la fondation du monastère de Heri, aujourd'hui Noirmoutiers, fait le 1er juillet 677, par Ansoald, évêque de Poitiers, en faveur de son ami Filibert, entouré depuis par les honneurs de la sainteté. Dans cet acte figure la donation de quatre *villas* et d'une partie d'une autre *villa*, destinées à assurer l'existence du monastère; et la seconde de ces *villas*, celle qui nous intéresse, y est ainsi désignée : « ... *simile ratione, alia villa quæ vocatur « Deas posita super amnem Vedoniam* (1)... » (Traduction) « ... pour la même raison, (je donne) la villa appelée « Deas (actuellement Saint-Philibert), qui se trouve sur « la rivière la Boulogne. »

2° Une charte de Louis le Pieux, du 16 mars 819; elle fait connaître l'époque à laquelle les moines de Heri transformèrent la *villa* de Deas en monastère. J'en extrais le passage suivant : « ... *Notum sit omnium fidelium nostrorum, « præsentium scilicet et futurorum, sagacitati, qualiter vir « venerabilis Arnulfus Abbas ex monasterio sancti Filiberti, « quod est situm in insulâ quæ dicitur Œri, propter incur- « siones barbarorum qui frequenter ipsum monasterium « depopulantur, foras in pago qui dicitur Erbadellicus, in « loco cujus vocabulum est Deas, per nostrum consensum*

(1) M. Maître, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIX, 1898, pp. 240-241. — Cette charte d'Ansoald est une copie authentique faite au xie siècle; elle fait partie du chartrier de l'ancien prieuré de Cunauld (Maine-et-Loire), aujourd'hui propriété de M. de Terrebasse. Elle a été signalée par M. le chevalier d'Achon à M. Léon Maître, qui, après l'avoir eue en communication de son bienveillant possesseur, et avec son autorisation, en a fait la première publication, accompagnée d'un fac-simile, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LIX, 1898, pp. 233-261.

« *atque adjutorium, novum monasterium ædificasse, et ob* « *commoditatem ejusdem monasterii, et congregatione ibi-* « *dem degenti, ex fluvio qui dicitur Bedoniam, aquam ibi* « *velle perducere* (1). » (Traduction) : Sachent tous nos su- « jets, présents et à venir, que le vénérable Arnould, abbé « du monastère de Saint-Filibert qui est situé dans l'île « qui s'appelle OEri, à cause des fréquentes incursions des « barbares qui dépeuplent le monastère, a, par notre con- « sentement et avec notre aide, édifié un nouveau monas- « tère, loin (de Heri), dans le lieu dont le nom est Deas, qui « fait partie du pagus appelé Erbauge, et pour la com- « modité de ce monastère et de la congrégation qui y vit « a voulu y amener l'eau du fleuve qui se nomme la Bou- « logne... »

De ce texte il ressort qu'avant le 16 mars 819 Arnould abbé de Heri avait commencé la construction d'un monastère à Deas, avec l'autorisation et le concours de Louis le Pieux ; mais la date initiale de ces constructions n'y est pas indiquée. La transformation de la *villa* de Deas en monastère n'a pu vraisemblablement être commencée qu'après 814 et qu'avant 819 ; et puisqu'aucune charte ne fait connaître d'une manière précise l'année pendant laquelle cette transformation fut commencée, je me servirai, dans le cours de cette Étude, de la date de 819 afin d'en faciliter la rédaction. — Quant à l'expression : « *novum monasterium* », « nouveau monastère », je la considère comme signifiant, *nouveau monastère* des moines de Heri, parce qu'on le construisit, ainsi que l'indique la charte,

(1) Juénin, *Nouv. Hist. de l'abbaye de Tournus. Preuves*, pp. 79-80. Cf. René Poupardin, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert* (Paris, 1905, in-8), catal. nº 1, p. 107.

afin de remplacer le monastère de Heri, qui pouvait d'un moment à l'autre tomber entre les mains des Normands.

3° Un passage, extrait du 1er Livre *des translations et des miracles de saint Filibert*, par Ermentaire, concernant le monastère de Deas ; il est ainsi conçu : « *Et hoc qualitate* « *temporis exigente, aestivo quippe tempore, quo navigandi* « *arridet temperies, Deas monasterium quod ob hoc fuerat* « *constructum petentes, hiemis tantummodo tempore He-* « *rum insulam repetebant* (1). » (Traduction) : « Comme « la situation l'exigeait, alors que la période estivale ren- « dait facile la navigation, ils (les moines) se rendaient « dans le monastère de Deas qui avait été construit pour « cela, et regagnaient Heri (Noirmoutier) seulement « dans la saison d'hiver. »

D'après les quelques lignes qui précèdent ce texte, les Normands faisaient de fréquentes incursions dans le port de l'île, se livraient à des dévastations, et les habitants préféraient fuir que d'être exterminés. C'est ce qui explique pourquoi les religieux du monastère allèrent passer, pendant les années qui précédèrent 834, les printemps, les étés et les automnes dans leur nouveau prieuré de Deas.

4° Quelques mots, qui font connaître la forme de l'église en 836, se trouvent dans un récit d'Ermentaire ; en voici le texte : « *Igitur cum monasterium ingressi fuis-* « *semus, atque in medio ecclesiæ, quæ instar crucis cons-* « *tructa est, scalam cum sacro tumulo in quo sanctissimum* « *corpus habebatur, deposuissemus...* (2). » (Traduction) : « « Et puis, lorsque nous fûmes entrés dans le monastère

(1) Ermentaire, *Miracula*, I, *præf.* : éd. Poupardin, p. 23.
(2) Ermentaire, *Miracula*, I, 24 ; éd. Poupardin, p. 33.

« et dans le milieu de l'église qui est construite comme « une croix, que nous eûmes déposé le brancard avec son « saint tombeau dans lequel le très saint corps se trou- « vait... »

5° Un autre texte qui, dans un autre récit d'Ermentaire, indique l'emplacement affecté dans l'église au sarcophage et à son brancard ; en voici le titre : « *Qua-* « *liter de scala tumulus deponitur, in dextro cornu eccle-* « *siæ collocatur usque dum locus preparetur* (1). » (Traduction) : « De quelle manière le tombeau est déposé du « brancard et placé dans la corne droite de l'église jus- « qu'à ce que le lieu soit préparé » ; puis, voici le texte : « *Interdum venerandum sepulchrum cum sacratissimo pi-* « *gnore de scala deponitur et in dextro cornu ecclesiæ quæ,* « *sicut diximus, in modum crucis constructa est, collocatur,* « *atque in sinistro latere ecclesiæ scala ipsa appenditur. Non* « *ad sepulturam capiendam fundamenta ipsius ecclesiæ* « *enim adprime jacta fuerant, sed postea à predicto Hil-* « *bodo venerabili abbate pariete prime frontis disjecto, et* « *quicquid altitudinis est crucis funditus everso, copiosè* « *extensa, atque locus sepulturæ mirifice est transvolutus,* « *tribus perinde absidis circumcirca adjectis* (2). » (Traduction) : « Pendant que le vénérable sépulcre avec sa très « sainte relique est déposé du brancard et (placé) dans la « corne droite de l'église, qui est construite (comme nous « l'avons dit) en forme de croix, on append au côté gauche « de l'église le brancard. Car les fondements de cette église « n'avaient pas été primitivement jetés pour recevoir la « sépulture, mais ensuite, par le vénérable abbé Hilbod,

(1) Ermentaire, *Mir.*, I, 28; éd. Poupardin, p. 34.

« déjà cité, la face du premier front ayant été détruite, et « tout ce qui est de la partie supérieure de la croix ayant « été complètement renversé, grandement augmenté, « et le lieu de la sépulture admirablement voûté, on y « ajouta également autour trois absides. »

6° Les premières lignes du miracle LXXI du même livre, où il est question d'un consommateur de vin peu honnête, nous apprennent qu'il se tenait, à cette époque, des foires à Deas ; en voici la teneur : « *Accessu vero fe-* « *minarum prohibito; figitur crux in signum longiusculè à* « *forinseca monasterii porta, quoùsque uterque sexus ad-* « *mitti debeat, causâ scilicet negotii, quia ibidem nundinæ* « *exercentur...* (1) » (Traduction) : « Comme l'accès (du « monastère) est interdit aux femmes, une croix est « placée un peu plus loin de la porte extérieure du « monastère (indiquant) jusqu'où l'un et l'autre sexes « devaient être admis, à savoir à cause des affaires, parce « que là même avaient lieu des foires. »

Tous les renseignements qui viennent d'être cités, à part cependant ceux que j'ai extraits, de l'acte de donation d'Ansoald daté de 677, et de la charte de 819 signée par Louis le Pieux, ont été empruntés à des écrits d'Ermentaire.

Quelques mots sur Ermentaire me paraissent ici nécessaires pour bien préciser la haute valeur de son témoignage.

7° Ermentaire était moine dans l'abbaye de Heri sous l'abbatiat de Hilbod. Il assista au transfert des reliques de saint Filibert de Heri à Deas en 836 ; « il a certainement

(1) Ermentaire, *Miracula*, I, 71 ; éd. Poupardin, p. 49.

« suivi, peut-être porté le sarcophage du Saint, » nous dit son dernier historien (1).

Il dédia son œuvre à l'abbé Hilduin qui tient, nous dit-il, le second rang dans le royaume après le roi Charles. On a voulu voir dans cet Hilduin le célèbre abbé de Saint-Denis, et l'on a placé en conséquence la rédaction de cette œuvre vers l'an 840 (Juénin, p. 32), à la fin de 837 ou au commencement de 838 (Poupardin, p. XXXIII), pendant le séjour de la communauté filibertienne à Deas (2), mais il semble qu'on peut identifier notre Hilduin avec l'archichapelain de Charles le Chauve, abbé de Saint-Germain des Prés : on serait alors conduit à une date indéterminée entre 836 et 853 et la dédicace de cette œuvre au puissant ministre du roi vers 853 (3).

Les reliques du saint, étant demeurées à Deas pendant que la communauté fuyait devant l'invasion normande et se réfugiait à Cunaud, furent transportées dans cette résidence en 858, puis en 862 à Messay, sous l'abbatiat d'Axène qui meurt peu après et à qui Ermentaire succéda comme chef de la communauté de 862-863 à 867-868 (4). Après la translation à Messay, et probablement avant sa promotion à l'abbatiat, par conséquent vers la fin de 862, Ermentaire composa son second livre des miracles.

---

(1) Poupardin, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, p. XXX. — Juénin, *Nouv. hist. de l'abbaye de Tournus. Preuves*, p. 68.

(2) Poupardin, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, p. XXXIII ; Juénin, p. 32.

(3) L. Levillain, *C. R.* du livre de Poupardin, dans *le Moyen-âge*, 1906, p. 100. Voir la discussion de MM. Levillain et Poupardin sur ce point, *ibid.*, pp. 104 et suivantes. N'ayant pas la compétence nécessaire pour départager ces deux auteurs, je me contente ici d'indiquer les solutions présentées par eux.

(4) Id. Id. 1906, pp. 102-103.

Ce sont donc des renseignements d'un témoin oculaire que nous trouvons dans l'œuvre d'Ermentaire.

Les passages extraits du premier livre des récits d'Ermentaire, que j'ai cités parce qu'ils se rapportent à notre monument, sont, ainsi qu'on l'aura sans doute remarqué, bien peu nombreux, surtout fort incomplets et même parfois rédigés sans précision; il ne faut pas s'en étonner car ce chroniqueur, qui a été témoin de tout ce qu'il a écrit dans ses *relations des translations et des miracles de saint Filibert*, n'a eu pour but que de narrer, ainsi qu'il le dit dans sa préface (1), les prodiges qui se sont opérés pendant et après les translations du cercueil du saint, autour de ses restes vénérés, et qu'il n'a donné de renseignements pouvant faciliter l'étude de l'église de Deas, que ceux dont il avait besoin pour rendre lucides et intéressantes ses narrations. Je leur accorde cependant une certaine importance, car grâce à eux, ainsi qu'aux fouilles et aux sondages que j'ai opérés dans l'édifice, il me sera, je pense, facile d'indiquer, d'abord, la forme qu'avait cet édifice en 819, ensuite les modifications qui y furent apportées en 836.

§ 4. — NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Ainsi que je l'ai dit, au § *2* de cette Préface, le laborieux archiviste de la Loire-Inférieure a fait, depuis 1896 jusqu'à ce jour, de nombreuses publications qui concernent spécialement notre précieux monument ; mais, il est à propos d'ajouter que plusieurs d'entre elles ont déjà

(1) Ermentaire, *Miracula*, I, *præf.*; éd. Poupardin, p. 23.

donné naissance à de sérieuses polémiques. J'avoue que les polémiques en général ne me sourient guère, surtout lorsqu'elles doivent s'exercer sur des écrits dont les conclusions, souvent affirmatives, ne reposent sur aucune donnée sérieuse ; c'est pourquoi je ne prendrai à parti aucun des auteurs, archivistes ou archéologues, qui se sont occupés de ce monument, et je me bornerai à faire connaître simplement les résultats des fouilles et des sondages que j'ai opérés dans l'édifice ; mais, afin de rendre facile l'étude de cette intéressante question, je transcris ici la liste des principaux ouvrages dans lesquels il est traité de cette église, en ayant soin de mentionner les noms d'auteurs et d'observer l'ordre chronologique.

1664. CHIFFLET. — *Histoire de l'abbaye royale de la ville de Tournus. Dijon, 1664.* (Le texte de la *relation* du chroniqueur Ermentaire y est publié. *Preuves*, pp. 3 et suivantes.)

1733. JUÉNIN. — *Nouvelle histoire de Tournus. Dijon, 1733, pp. 51-78.* (Le texte d'Ermentaire s'y retrouve employé.) *Id. Preuves*, pp. 51 et suivantes.

1739. BOLLANDISTES. — *Acta sanctorum XX° die, Aug. IV, 1739, pp. 81-95.* (Le texte d'Ermentaire y est reproduit d'après MABILLON, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, sæc. IV, pars I, pp. 539 et suivantes.)

1846. MICHAUD (l'abbé). — Vie de Saint Filibert. Nantes. Gailmard, 1846. (Il s'appuie sur les récits d'Ermentaire, pp. 132-145.)

1864. ORIEUX. — *Annales de la Société Académique de Nantes, 1864, pp. 437-438.* (Description de l'enfeu de la crypte.)

1865. ORIEUX. — *Études archéologiques.* (Description de la crypte, avec plans.)

1867. MARIONNEAU. — Notice historique et descriptive de l'église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu. — *Revue des Sociétés savantes, T. VI, 1867, p. 106.* — *Mémoires lus à la Sorbonne. Archéologie. 1868 pp. 209-218.* (Il donne le

plan de la crypte et la coupe longitudinale de l'église.)

1895. L. MAÎTRE. — IV. Les cités de Deas ou Saint-Philibert et de Passay. — *Bulletin géographique, historique et descriptif, 1895.* (Tirage à part, *pp. 70-74.*)

1896. L. MAÎTRE. — Rapport sur l'établissement de Deas, sur la translation des reliques de Saint-Filibert et sur l'âge de l'église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes. 1896, pp. 64-116.* (Il s'y trouve le texte du 1er livre d'Ermentaire avec traduction, pp. 117-173.)

1896. L. MAÎTRE. — Notice sur l'église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu. — *Revue archéologique. 1896, pp. 524-549.*

1896. L. MAÎTRE. — Une église carolingienne à Saint-Philibert-de-Grand-Lieu. — *Congrès archéologique de France 1896, pp. 179-217.*

1898. BRUTAILS. — Note sur l'église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu. — *Bulletin monumental. 1898, pp. 310-334.* — (Observations sur les publications précédentes de M. L. Maître.)

1898. L. MAÎTRE. — Saint Filibert, sa vie, ses monastères, ses reliques et son église de Grand-Lieu. Nantes. Imprimerie moderne, 53 pages.

1898. L. MAÎTRE. — Cunauld, son prieuré et ses archives. — *Bibliothèque de l'École des Chartes. T. LIX, pp. 233-261.* — (Textes : 1° D'une donation d'Ansoald, évêque de Poitiers, en faveur de l'Abbaye de Noirmoutiers ; 2° D'un diplôme, de 830, des Empereurs Louis le Pieux et Lothaire ; 3° D'une donation, de 868, de Geilon. — Ces pièces, qui intéressent les Religieux de l'Abbaye de Saint-Philibert, sont publiées avec soin et commentées avec érudition.)

1899. TARDIF. — Les Chartes Mérovingiennes de l'Abbaye de Noirmoutiers. *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.* T. XXII, pp. 763-790.

1899. LE MEIGNEN. — Allocution dans la séance du 7 février 1899. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes. 1899, pp. 5-10.* (Excursion archéologique faite à l'ancienne église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu.)

1900. L. MAÎTRE. — Vœu rédigé, par M. L. Maître, pour la conti-

nuation des travaux de restauration, ou plutôt de conservation de l'ancienne église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, et adressé au Ministre. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes. 1900, pp. XXII-XXIV.*

1900. L. MAÎTRE. — L'âge de l'église de Deas, à Saint-Philibert-de-Grand-Lieu. — *Bulletin archéologique. 1900, pp. 431-448.* — (Réponse aux observations de M. Brutails parues dans le *Bulletin monumental,* de *1898.*)

1902. BRUTAILS. — La question de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu. — *Bulletin monumental, 1902, pp. 123-152.* — (Reprise de la discussion avec M. L. Maître.)

1902. L. MAÎTRE. — De la nécessité de terminer les travaux de restauration de l'église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes. 1902. pp. 306-316.* (Pas de réponse aux observations de M. Brutails, parues dans le *Bulletin monumental. 1902, pp. 123-152,* mais longue dissertation.)

1905. R. POUPARDIN. — Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

1906. L. LEVILLAIN. — C. R. du livre de Poupardin, dans *le Moyen-Age,* 1906, pp. 96 et suiv. (Cf. la discussion engagée entre Levillain et Poupardin, publiée à la suite de ce compte-rendu.)

§ 5. — LES PRINCIPALES DATES QUI SE RAPPORTENT A SAINT FILIBERT, A SES MONASTÈRES ET A SES RELIQUES

L'aridité des sujets qui seront traités dans les CHAPITRES suivants m'engage à résumer ici les dates des faits principaux qui se rattachent à saint Filibert, à ses monastères, ainsi qu'à ses reliques ; je pense, en effet, que les archéologues, passionnés pour leurs études, y trouveront quelques renseignements utiles, et que les autres lecteurs seront certainement heureux de connaître l'enchaînement de ces faits nombreux et intéressants ; car le souve-

nir de cet illustre saint s'est perpétué jusqu'à nos jours, tant par l'édifice dont la valeur historique et architecturale augmente le renom de la commune que par la présence du précieux sarcophage pour lequel la crypte a été spécialement confectionnée.

677. — Ansoald, évêque de Poitiers, fonda, en 677, le monastère de Heri (*Noirmoutier*) (1) en faveur de son ami Filibert, qui avait lui-même fondé, en 654, et dirigé le monastère de Jumièges (Seine-Inférieure), et compléta cette donation au moyen de plusieurs *villas*, parmi lesquelles se trouvait celle de Deas (*Grand-Lieu*).

684. — Filibert mourut, un peu après 685 (2), dans ce monastère de Heri qu'il avait dirigé depuis sa fondation. Son corps fut déposé dans un sarcophage en marbre, que l'on plaça dans la crypte de l'église, et il y demeura pendant 152 ans, c'est-à-dire jusqu'en 836, époque à laquelle les religieux de Deas vinrent l'enlever pour le mettre dans l'église de leur nouveau monastère.

Les successeurs de ce saint fondateur ne nous sont pas connus jusqu'à Arnould qui figure, comme abbé du monastère de Heri, dans le concile tenu à Aix-la-Chapelle en 817. On sait seulement que cette abbaye, ravagée par les Sarrazins, en 732, fut rebâtie, et qu'en 814 elle était florissante.

814-819. — L'abbé Arnould, qui gouvernait le monastère de Heri, craignant de le voir dévasté par les Normands, sollicita de la bienveillance de l'empereur Louis le Pieux l'autorisation d'aménager Deas, propriété du

(1) *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LIX, pp. 240-241.
(2) Poupardin, *Monuments de l'Histoire des Abbayes de Saint-Philibert*, p. XXIV.

monastère depuis 677, de manière à pouvoir y loger sa communauté. Cette autorisation lui fut accordée par une charte datée du 16 mars 819 (1); et c'est ainsi que les moines de Heri purent, comme nous le dit Ermentaire (1), habiter Deas, chaque année pendant quelques mois, sans doute, depuis le moment où les aménagements indispensables furent terminés (3), jusqu'en 834, époque à laquelle ils abandonnèrent complètement Heri, pour résider dans leur nouveau monastère.

819-825. — L'abbé Arnould demanda vraisemblablement aussi à l'empereur Louis le Pieux un diplôme d'immunité; l'empereur, faisant droit à cette requête, accorde au monastère le privilège de l'immunité, fait abandon des droits du fisc, concède aux moines le droit d'élire leur abbé, et étend, par une clause spéciale, l'immunité aux biens que possédera l'abbaye (4).

825. — L'abbé Arnould mourut en 824-825, et eut pour successeur l'abbé Hilbod.

826. — Pépin Ier, roi d'Aquitaine, par une charte datée du 18 mai 826, accorde à l'abbé Hilbod, pour le service

---

(1) Léonce Lex, Documents originaux antérieurs à l'an 1000 des archives de Saône-et-Loire (*Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Châlon-sur-Saône. T. VII, p. 247*). — Juénin. *Nouv. hist. de l'abbaye de Tournus. Preuves*, p. 79. Cf. Poupardin, *op. cit.*, catalogue n° 1, p. 107.

(2) Ermentaire, *Miracula*, I, *prœfatio*, éd. Poupardin, p. 23.

(3) D'après M. Poupardin : « Il semble que ce soit en 830 même que le « séjour temporaire à Deas ait eu lieu pour la première fois, pour se renou- « veler à chacune des cinq années qui suivirent. » (*Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, pp. XXVII et XXVIII.)

(4) Zeumer considère avec beaucoup de vraisemblance que la formule *Immunitas monasterii* (*Formulæ imperiales, 4*) est empruntée à un diplôme concédé par l'empereur Louis le Pieux à Arnould, abbé de Heri (Noirmoutiers) pour le nouveau monastère édifié sur le continent, à Deas, à cause des invasions des pirates normands. (Cf. Zeumer, *Formulæ merowingici et karolini ævi, p. 230 et n. 1.*)

du monastère, de faire circuler librement et en franchise six bateaux sur les fleuves et les rivières (1).

834. — « L'abbé Hilbod, nous dit Juénin (2), tâcha de « se mettre à couvert des courses des Normands, dans « l'Isle de Noirmoutiers, en y bâtissant un château dont « Pépin lui confia la défense. Mais ce fut en vain : car les « forces de ces barbares augmentant toujours de plus en « plus, et répandant l'effroi de toutes parts, *toute la com-* « *munauté de Noirmoutiers crût devoir abandonner l'Isle,* « *au mois de Juin de l'an 834. On y laissa néanmoins encore* « *pendant deux ans le corps de saint Filibert...* » Le même Juénin nous dit aussi qu'Hilbod et sa communauté obtinrent en 836, du roi Pépin, l'autorisation de retirer de Noirmoutiers le corps de saint Filibert, pour le transporter à Deas; puis il ajoute :

836. — « Le 7 juin 836, on tira de terre, en chantant, « et en cérémonie, le corps du saint, avec son cercueil; « et on le mit dans un navire, qui, à l'aide d'un vent favo- « rable, arriva bientôt en terre ferme, au port où l'on « voulait aller, et qui ne nous est pas bien connu. De là « des prêtres, des diacres, et des religieux portèrent, sur « leurs épaules, le saint corps dans son cercueil, jusque « dans l'église d'un village (*Ampennum*) (3) qui dépendait « de l'abbaye de Noirmoutiers. Après y avoir séjourné « trois jours, on se remit en marche le 11, avec pompe,

---

(1) Juénin, *Nouv. hist. de l'abbaye de Tournus. Preuves, p. 80.* Cf. Poupardin, *op., cit.* catalogue, n° 2, p. 108.

(2) Juénin, *Nouv. hist. de l'abbaye de Tournus, pp. 31, 32,* d'après Ermentaire, *Miracula*, I, *præfatio;* éd. Poupardin, p. 25.

(3) « Villa Ampenno.. L'Ampan est le plus vieux village de la commune « de Beauvoir (Vendée). » Note 3 de la page 240 de la publication faite, par M. Léon Maître, de la charte de donation d'Ansoald à Filibert. (*Bibl. de l'École des Chartes, t. LIX, 1898.*)

« et en chantant. On en fit de même le 12; et le 13 on « arriva à Dée (Deas) (1). »

845. — L'abbé Hilbod, inquiet de la présence des Normands à Nantes, et redoutant leurs incursions sur le prieuré de Deas, demanda et obtint l'autorisation du roi Charles le Chauve, de quitter Deas et de s'installer au prieuré de Cunaud (Maine-et-Loire), que venait de lui céder le comte Vivien. Voici comment s'exprime Juénin à ce sujet : « Ainsi l'abbé Hilbod n'eut pas plutôt obtenu le « Prieuré de Cunaud en Anjou,... qu'il s'y retira aussitôt « avec sa communauté ; laissant néanmoins le corps de « Saint-Filibert enterré à Dée, avec quelques moines, « qui au premier bruit d'une descente pouvaient aban- « donner le monastère, et se sauver aisément ailleurs (2). »

846. — Au mois de juillet, les Normands brûlèrent le monastère de Héri (3).

847. — Le 30 mars, les Normands brûlèrent Deas (4).

854-856. — « L'abbé Hilbod et ses religieux », peu en sécurité à Cunaud, « eurent encore recours à l'Em- « pereur Charles le Chauve, qui était à Orléans, et le « supplièrent, avec larmes, de leur accorder une autre « retraite plus assurée contre les barbares. Ce prince « leur donna, au moins en partie, quelques villages « avec des églises dans le Poitou ; entre autres celui de

---

(1) Juénin, *Nouv. hist. de l'abbaye de Tournus, p. 32.* — Ce récit de Juénin est emprunté à l'œuvre d'Ermentaire. (*Miracula*, I, 2 et suivants; éd. Poupardin, pp. 26 et suivantes.)

(2) Juénin, *Nouv. hist. de l'abbaye de Tournus*, p. 34. *Preuves*, p. 82. Cf. Les documents cités par Poupardin, *op. cit.*, catalogue, nos 5 et 6, p. 109; et p. 109 n. 5 A et B.

(3) Juénin, *Nouv. hist. de l'abbaye de Tournus*, p. 34. — Poupardin, *Mon. de l'hist. des abb. de Saint-Philibert*, p. xxvii.

(4) Juénin, *op. cit.*, p. 34. — Poupardin, *op. cit.*, xxxiv-xxxv.

« Messay sur la Dive, à une lieue au-dessus de Moncon-« tour, avec sa chapelle et les dîmes qui en dépendaient. « La charte est du 19 janvier 854. » Il leur donna aussi, par acte du 10 février 856, le prieuré de *Bussogilum* situé dans le Maine (1).

858. — L'abbé Axène (2), désireux de remettre la communauté de Cunaud, qu'il dirigeait, en possession du corps de son saint Patron dont elle était privée depuis longtemps, le fit retirer secrètement du monastère de Deas, et transporter à celui de Cunaud, « dans le dessein de l'en « retirer encore, quand la nécessité l'exigerait : c'est pour-« quoi » il ne fut pas enterré comme il l'avait été à Deas. Cette translation eut lieu, d'après Ermentaire, à la fin de 857, ou en 858 (3). Comme on le voit, l'abbé Axène n'enleva de la crypte de l'église du prieuré de Deas que le corps du Saint, et il y laissa le sarcophage, vraiment difficile à transporter, surtout en ces temps troublés ; mais j'ajouterai que ce volumineux, mais précieux objet avait alors été caché avec tout le soin possible ; car, en 1865, après avoir péniblement retrouvé la porte de la crypte, murée, sans doute, après l'enlèvement du corps saint, on découvrit le sarcophage noyé au milieu des remblais dont la crypte était entièrement remplie.

---

(1) Juénin, *op. cit.*, pp. 34-35, et preuves, pp. 84-85. — Poupardin, *op. cit.*, catal. nos 9 et 10, pp. 111 et 112. Sur l'identification de *Bussogilum*. — L. Maître, *Dictionnaire topographique de la Mayenne* (1878), vo Saint-Jean-sur-Mayenne, p. 296 ; du même, *Cunauld, son prieuré et ses Archives* (*Bibl. de l'École des Chartes*, t. LIX, 1898), p. 254, n. 1. — Longnon, *Pouillés de la Province de Tours* (1904, in-4o), p. 52, n. 2.

(2) Le nom de l'abbé Axène ne nous est fourni que par la chronique de Tournus écrite à la fin du xie siècle ou tout au début du xiie siècle par le moine Falcon (éd. Poupardin, p. 84). Sur la valeur de ce renseignement, voir Levillain, *C. R.* cité, *le Moyen-Age*, 1906, pp. 102-103.

(3) Ermentaire, *Miracula*, II, *præfatio*, éd. Poupardin, p. 62.

862. — L'abbé Axène et sa communauté, fatigués des pénibles déplacements qu'ils avaient sans cesse à effectuer, à cause des incursions normandes, décidèrent de quitter définitivement le prieuré de Cunaud et de se rendre, accompagnés des restes précieux de leur saint fondateur, à Messay (Vienne), que le roi Charles leur avait donné, par un acte daté du 19 janvier 854. Ils se mirent donc en route le 1er mai 862; — passèrent la nuit à Forges, village près de Doué; — gagnèrent, le 2, Taisé, autre village; — et arrivèrent le 3, dimanche, à Messay pour y chanter la messe (1). Ce fut, ce semble, peu après leur arrivée qu'Axène mourut, et eut comme successeur Ermentaire.

863-868. — L'abbé Ermentaire mourut à Messay entre mai 867 et août 868; il eut comme successeur Bernon, qui, étant mort en 870, fut remplacé par l'abbé Geilon (2).

871. — L'abbé Geilon, accompagné de sa communauté ainsi que des saintes reliques, abandonna Messay, et se rendit à l'abbaye de Saint-Pourçain (Auvergne), distante de Messay de 45 lieues; aussitôt après la donation qui lui en fut faite par un acte de Charles le Chauve en date du 31 octobre 871 (3).

875. — L'abbé Geilon, mis en possession de l'abbaye de Tournus, en Bourgogne, par un diplôme de Charles le Chauve, daté du 19 mars 875, quitta l'abbaye de Saint-Pourçain avec sa communauté, et s'installa, le 14 mai 875, dans son nouveau monastère, ayant eu soin d'emporter les reliques de saint Filibert (4). C'est ainsi que ce pré-

(1) Poupardin, *Mon. de l'hist. des abb. de Saint-Philibert*, p. xxxv.
(2) Poupardin, *op. cit.*, pp. xxxvii-xxxviii.
(3) Juénin, *Nouv. hist. de l'abbaye de Tournus. Preuves*, p. 88. — Poupardin, *op. cit.*, catalogue n° 12, p. 113.
(4) Poupardin, *op. cit.*, pp. xxxviii et xl, et catalogue n° 13, p. 113.

cieux trésor se trouva amené dans cet antique monastère, où, de nos jours encore, il est l'objet de la plus grande vénération. — L'abbé Geilon quitta l'abbaye en 880, alors qu'il fut élevé sur le siège épiscopal de Langres, et mourut en 887.

Il résulte de ce qui vient d'être dit, au sujet des diverses translations des restes de saint Filibert, qu'ils séjournèrent : — 152 ans à Noirmoutiers (de 684 à 836); — 22 ans à Deas (de 836 à 858) ; — 4 ans à Cunaud (de 858 à 862) ; — 9 ans à Messay (de 862 à 871) ; — 4 ans à Saint-Pourçain (de 871 à 875) ; — à Tournus, depuis 875 jusqu'à nos jours.

§ 6. — FOUILLES ET SONDAGES RECONNUS NÉCESSAIRES

La nécessité qu'il y avait de pratiquer des fouilles et des sondages dans l'intéressante église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, afin de pouvoir en connaître les époques et les remaniements, a été reconnue par MM. Marionneau et Brutails, archéologues distingués et très justement appréciés.

M. Marionneau écrivait, en effet, dans une étude qu'il venait de faire du monument, et dont il donna lecture à la Sorbonne, en 1868 : « Il serait téméraire de vouloir « préciser les diverses modifications de cette abside sans « opérer le sondage des murs et sans pratiquer des fouil- « les dans le sol (1). »

M. Brutails, de son côté, rendant compte, en 1898,

(1) Marionneau, *Étude historique et descriptive de l'église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu.* (Mémoires lus à la Sorbonne, année 1868, p. 212.)

dans le *Bulletin Monumental*, de l'étude qu'il avait également faite de ce monument, finissait l'article qu'il lui consacrait par la phrase suivante : « Je termine en félici-« tant de nouveau M. Maître, qui les a signalés » (qui a signalé les restes carolingiens de cette intéressante église), « et en exprimant le vœu que des fouilles permettent de « retrouver les dispositions successives de l'édifice et d'en « reconstituer l'histoire. Jusque-là toutes les théories des « archéologues seront des hypothèses plus ou moins « vraisemblables, et toutes les restaurations des archi-« tectes, des essais prématurés (1). »

J'avais également reconnu l'importance qu'il y aurait à étudier le monument, au moyen de fouilles et de sondages, ainsi qu'on va le voir. En effet, après la première visite que j'eus la satisfaction de faire à cette ancienne église, en septembre 1895, j'en avais compris toute la valeur, et je n'eus aucune peine à constater qu'elle avait subi de nombreux remaniements. Le chroniqueur Ermentaire signale, il est vrai, au premier livre de ses translations, d'importantes modifications qui furent apportées, en 836, à l'édifice antérieur ; mais tout en les désignant d'une manière assez claire pour être reconnues, il ne donne aucun des renseignements précis et détaillés, nécessaires à faire connaître comment était faite l'église, avant d'avoir reçu les modifications dont il parle ; il ne laisse, non plus, prévoir si, antérieurement à l'église remaniée, il y en avait eu une autre.

Comme on peut le remarquer, d'après ce qui vient d'être dit, les renseignements fournis par Ermentaire

(1) Brutails, *Note sur l'église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu*. Bulletin Monumental, 7e série, t. III, 1898, p. 334.

étaient loin de suffire pour analyser le monument; je résolus donc de rechercher, au moyen de fouilles et de sondages, la forme de chacun des édifices d'époques différentes, qui me paraissaient avoir précédé l'édifice dont nous nous occupons; j'étais en effet convaincu qu'après avoir pu reconstituer les divers édifices, grâce à l'étude de leurs murs, il me serait facile de retrouver celui ou ceux d'entre eux auxquels auraient pu s'appliquer les textes du chroniqueur. Cette marche m'ayant paru la seule capable de me faire connaître à fond le monument, je la suivis en la façon qui va être dite.

CHAPITRE PREMIER

FOUILLES ET SONDAGES. — LEURS RÉSULTATS

(Planche 1.)

Avant de faire connaître les résultats que donnèrent les fouilles et les sondages pratiqués dans l'édifice, il me semble utile de signaler quelques renseignements qui s'y rapportent.

Parmi les fouilles, quelques-unes furent entreprises dans un but exclusivement archéologique, tandis que d'autres se trouvèrent comprises dans le déblaiement général de l'édifice qui faisait partie des restaurations du monument entreprises par la Commission des Monuments-Historiques.

J'ajouterai que : grâce aux autorisations bienveillamment accordées par les Inspecteurs généraux et par les architectes de cette commission (1); que grâce, aussi, au généreux, intelligent et dévoué concours de M. Cormerais, maire de la commune, qui se trouvait encouragé par son Conseil et par la population, les fouilles archéologiques, de même que les restaurations, donnèrent des résultats bien supérieurs à ceux que l'on pouvait en attendre.

---

(1) Inspecteurs généraux : MM. Lisch et Magne; — Architectes : MM. Déverin et Leuret.

Je tiens également à faire remarquer que, s'il m'a été possible de mener à bien l'analyse de cet intéressant édifice, j'en suis redevable, en grande partie, à mon aimable collaborateur, M. Beaufreton, agent-voyer cantonal de la localité qui, alors au service de la Commission des Monuments-Historiques, a conduit, avec zèle, intelligence et dévouement, je dirai même avec un véritable flair archéologique, le chantier pendant toute la durée des travaux.

En retour de ces services si complaisamment rendus, j'adresse ici, à tous ces Messieurs qui m'ont puissamment aidé à accomplir la lourde tâche que je m'étais imposée, l'expression de ma bien vive et bien cordiale reconnaissance; et que l'on ne s'étonne pas de mes sentiments de gratitude envers eux, car, il ne faut pas se le dissimuler, les archéologues, même très expérimentés, n'arrivent généralement qu'à des résultats incomplets, s'ils ne sont pas secondés par les personnes desquelles dépendent, d'une façon ou d'une autre, les terrains ou les monuments qui leur servent de champs d'explorations.

Ceci dit, passons à l'explication de la PLANCHE I, qui fera connaître les fouilles et les sondages opérés dans l'édifice.

Sur cette PLANCHE I, se trouve représenté le plan de l'ancienne église, débarrassée des matériaux de remblais qui y avaient été apportés à diverses époques, et privée des murs avec ouvertures qu'on avait construits, pendant le moyen-âge, sous les grands arcs Nord et Sud du quadrilatère central; c'est, en un mot, le plan de l'édifice, tel qu'il était après ses restaurations, et tel qu'il se voit

aujourd'hui, avec : — ses trois nefs, L K, M, N; — son transept, A, B, C; — son arrière-transept, D, E, F, dans lequel la partie D servait d'avant-chœur; — son abside, G, H, I, J, dont la partie G, qui surmonte la crypte, servait de chœur, dont également les parties H, I, J, servaient de déambulatoires à la crypte ainsi qu'au chœur.

On voit aussi figurer sur cette PLANCHE les fouilles et les sondages qui furent pratiqués, les unes dans le sol, les autres dans les murs; mais, si j'ai eu soin de distinguer les fouilles en deux catégories sur la légende du plan, c'est parce que les fouilles qui y sont inscrites sous le nom de fouilles archéologiques, et désignées par des stries tracées de droite à gauche, ont été faites dans un but purement archéologique; tandis que celles restées en blanc sur le plan, et qui représentent les grands déblaiements effectués, par ordre des architectes de l'État, dans l'intérieur de l'édifice afin d'en rétablir approximativement les anciens niveaux, ont fourni, sans qu'ils aient été cherchés, de nombreux renseignements archéologiques, qui apportèrent un précieux appoint à l'analyse du monument.

§ 1. — QUELQUES MOTS SUR LES PREMIERS TRAVAUX EXÉCUTÉS A L'INTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE

La première opération, à laquelle se livrèrent les ouvriers, fut de gratter, à la demande de M. Maître, archiviste départemental, une partie des badigeons qui couvraient les intéressants appareils, composés de pierres blanches et de briques, dont étaient revêtus les piliers de la nef ainsi que leurs arcs. Les ouvriers démolirent ensuite les six marches de l'escalier qui partait de l'avant-chœur D, en alignement avec les pieds-droits Est de ses portes.

latérales Nord, R, et Sud, S, et aboutissait à la plate-forme du chœur (1); puis ils entreprirent les premiers déblaiements dans les parties intérieures de l'édifice qui étaient alors libres, c'est-à-dire, dans l'avant-chœur D, qu'on venait de débarrasser de l'escalier, et dans le carré central du transept A, afin de faciliter aux architectes l'étude du monument, dont ils commençaient la restauration.

Ces grands travaux de restauration durèrent plusieurs années, et furent conduits avec méthode et intelligence, depuis leur commencement jusqu'à leur achèvement (2). La marche qui leur a été donnée serait certainement fort intéressante à connaître, mais je m'abstiendrai de la décrire, attendu que ce n'est pas l'histoire de la restauration du monument que j'entreprends, mais bien celle de ses origines et de ses transformations; je me bornerai donc à emprunter aux déblais nécessités par les restaurations, les renseignements archéologiques qu'ils ont fournis et je les joindrai à ceux que procurèrent les fouilles pratiquées sur ma demande et sous ma direction.

---

(1) Planche VIII, nº 1.

(2) Je dirai cependant que, lors de ma dernière visite à Saint-Filibert (9 mai 1905), j'ai constaté, avec regret, que les épais tailloirs des six gros chapiteaux neufs du quadrilatère central gallo-romain, épannelés en 1899, avaient été finement moulurés, depuis les 17 derniers jours que j'avais passés dans cet édifice en septembre et octobre 1903, et que le profil de ces moulures, au lieu d'être gallo-romain, a le caractère des profils de la période ogivale. (Voir pl. IX, XI, XII, XIII, XIV). Il eût été, ce me semble, fort simple, si l'on voulait diminuer l'aspect très lourd de ces tailloirs, d'en abattre les arêtes inférieures par des chanfreins épannelés, et dans ce cas le sculpteur n'aurait pas commis un anachronisme. J'ajouterai qu'il paraît probable que les colonnes du quadrilatère étaient primitivement couronnées par des impostes et non par des chapiteaux, et que ces impostes étaient dans le genre de l'imposte qui couronne le dosseret Sud de la baie B" (Pl. II) et que j'ai dessiné sur la Pl. VIII au *nº 4*.

J'ajouterai que, pour rendre le plus claire possible l'énumération des fouilles archéologiques, dont il me va falloir donner les résultats, au lieu de les décrire dans l'ordre dans lequel elles ont été pratiquées, je les décrirai dans l'ordre des emplacements qu'elles ont occupés, tant au dehors qu'au dedans de l'édifice, en commençant par celles extérieures de la façade Ouest, et en terminant par celles, également extérieures, du chevet Est.

§ 2. — RÉSULTATS DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Extérieur. — *Façade Ouest.*— La fouille de droite O a mis au jour les fondations d'un gros pilier, dont la partie Nord semble avoir été surmontée d'un pilastre et avoir servi de porte ou de passage; son autre partie, qui fait retour d'équerre vers la façade de l'édifice, est dans le prolongement du mur intérieur Z' sur lequel se trouvent assis les cinq gros piliers carrés de la nef; ils ont tous deux une même largeur qui est de 0 m. 90, mais les fondations du gros pilier ne sont pas reliées à celles du premier pilier de la nef, tandis que les fondations sur lesquelles reposent les gros piliers de la nef se poursuivent, ainsi qu'on va le voir, sans solution de continuité, depuis le mur de façade jusqu'à celui du transept. — L'extrémité de cette fouille, qui touche le mur de la façade de l'édifice, de même que la fouille de gauche, pratiquée au pied du mur de façade, entre la porte et le contrefort, ont révélé l'existence d'un mur de 1 m, 10 d'épaisseur, Z'", qui se trouve entre les deux contreforts auxquels il sert en partie de base; il est certainement plus ancien que le mur de la façade L'", quoiqu'il ait également, comme

lui, 1m,10 d'épaisseur. — Ce mur de façade L''' ne prend, en effet, appui que sur 0m,60 de l'épaisseur du mur Z''' au lieu de le couvrir entièrement, et trouve le complément de sa propre épaisseur, qui est 0m,50, sur le sol des fondations de l'autre mur, et monte en accolement contre ses parois verticales du côté de la nef. Il en résulte qu'une surface extérieure, large de 0m,50, de la partie supérieure du mur Z''' n'a pas été recouverte par le nouveau mur L''', mais par de la terre. — Ce vieux mur Z''', certainement antérieur à celui de la façade actuelle L''', comme on vient de le voir, ne s'étendait pas, au Nord et au Sud, au delà des contreforts, et ne clôturait pas les extrémités Ouest des deux petites nefs, car il n'a pas été rencontré dans la fosse des latrines qui se voient aujourd'hui à droite du contrefort de droite, et c'est à cause de son absence que les fondations de cette partie du mur de la façade actuelle servirent de paroi verticale à ces latrines modernes. — Il n'a pas été possible, il est vrai, de fouiller le terrain, qui se trouve à gauche du contrefort placé à gauche du portail, parce qu'il était et est encore couvert par une habitation, mais il est à croire que ce qui a été trouvé à droite devait également exister à gauche.

Intérieur. — *Nefs.* — Les fouilles, qu'il m'a paru indispensable de faire pratiquer dans le sol des trois nefs L, M et N, ont été considérables, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, en examinant le plan sur lequel elles se trouvent désignées par des hachures tracées en diagonale, et elles fournirent d'excellents résultats. En effet, les deux fouilles longitudinales qui furent ouvertes autour

des dix gros piliers des trois nefs, depuis le mur de façade jusqu'aux piliers de l'entrée du transept (1), ont fait constater :

1° Que les fondations maçonnées des murs, Z' et Z'', larges de 0m, 90, règnent depuis le mur de façade jusqu'aux piliers du transept ;

2° Que les extrémités Ouest de ces fondations ne sont pas liaisonnées avec celles du mur de façade actuelle ;

3° Que les dix gros piliers ne sont que posés sur ces fondations et non liaisonnés avec elles ;

4° Que ces gros piliers, qui ont 2m, 00 de diamètre, avaient eu besoin de fondations, puisque les fondations sur lesquelles ils reposaient n'avaient que 0m, 90 de largeur ;

5° Que le complément des fondations Z' et Z'' nécessaires aux piliers, afin de soutenir le poids de leurs faces Nord et Sud, était composé d'un blocage maçonné, qui n'avait aucune liaison avec ces fondations longitudinales de 0m, 90 d'épaisseur, et leur était simplement juxtaposé ;

6° Que les faces Sud des gros piliers 2, 4 et 5 de la rangée de droite de la grande nef avaient été refaites en granit, et qu'à l'époque de leur réfection les trois nefs avaient, dans leur longueur, deux niveaux, dont il ne reste comme témoins que les bases de ces faces de piliers refaites en granit ;

7° Que toutes ces fondations Z' et Z'' sont à 0m, 90 plus bas que le niveau du sol actuel, cimenté pendant les dernières restaurations de l'édifice, et qu'après avoir traversé

(1) L'idée de ces fouilles me fut suggérée par le regretté Arthur Géry lorsqu'il vint sur le chantier, au mois d'octobre 1898.

une couche de sable perméable à l'eau, elles reposent sur le solide.

Les jonctions des deux fondations Z' et Z'' avec les fondations des piliers de l'entrée du transept n'ont pu être constatées par les fouilles, à cause des remaniements des maçonneries qui ont été faits à leurs points de raccord, mais, au contraire, les sondages en élévation, ainsi qu'on le verra plus loin, ont fourni quelques renseignements intéressants. Il n'a pas, non plus, été possible de savoir si les fondations des murs Z' et Z'' avaient jadis été liaisonnées avec celles du mur Z''', car elles ont été coupées par le mur de la façade actuelle.

La grande fouille latérale qui fut ouverte du Nord au Sud à travers *les trois nefs*, et entre les quatrièmes et les cinquièmes gros piliers, a fait également constater :

1° Que les fondations maçonnées, d'un mur Z, larges de 0 m,90, sont de même confection que les fondations Z' et Z'';

2° Que ces fondations sont complètement liaisonnées avec les fondations Z' Z'', et qu'elles n'ont pas existé dans les nefs latérales M et N ;

3° Que les deux canaux d'irrigation, ou plutôt de drainage, — qui ont de hauteur et de largeur 0 m,25, et dont les parois latérales, de même que les dessus, sont maçonnées, tandis que les fonds, qui sont composés du sol naturel solide, se trouvent à 0 m, 90 en contrebas du sol actuel de l'édifice, c'est-à-dire au même niveau que celui des fondations Z, Z' et Z'', — paraissent avoir été faits en même temps que les fondations qu'ils traversent.

La fouille, qui a été faite dans la *grande nef* à gauche de la porte de la façade Ouest, a fait constater :

1° Les fondations du gros pilier accolées sans liaison aux fondations du mur Z';

2° Les restes des fondations relativement modernes qui servaient de base au clocher en charpente aujourd'hui disparu.

Les deux fouilles, pratiquées dans la *petite nef Sud* N, ont fait constater :

1° Que le mur Sud actuel de cette petite nef a été construit, à l'époque à laquelle on a employé le granit dans l'édifice, sur les fondations d'un mur antérieur, et que ces fondations semblent contemporaines de celles du mur de la *petite nef Nord* M : une partie de ce mur M est de même date que ses fondations, ainsi que l'a indiqué l'extrémité Nord de la fouille Z;

2° Que les fondations du mur Z ne se poursuivent pas au-delà des fondations du mur Z";

3° Que les fondations des gros piliers sont accolées aux fondations des murs Z' et Z", ainsi que l'ont prouvé d'autres fouilles déjà décrites. — J'ajoute ici, pour mémoire, que les deux fosses *r* et *s*, rencontrées dans les fondations du mur Z, contenaient des restes humains, et avaient dérangé ces fondations de même que celles du gros pilier.

Quant à la fouille longitudinale de la *grande nef* L, qui se retourne d'équerre au Sud, elle a été récemment ouverte, afin de loger des tuyaux de ciment, destinés à recevoir les eaux de lavage des nefs, et n'a fait que confirmer l'existence des fondations Z" entre les piliers, puisqu'il a fallu les couper.

Extérieur. — *Transept.* — Deux fouilles opérées à l'extérieur du transept, dans des propriétés privées, l'une

au Sud et l'autre au Nord, ont fait connaître les fondations des murs extérieurs B' et C', antérieurs à ceux qui, leur étant parallèles, se voient aujourd'hui. Ces fondations avaient $0^m,90$ d'épaisseur, comme celles des murs Z, Z', Z'' et des autres murs du transept, et comme celles des murs de son quadrilatère central.

Intérieur. — *Transept.* — La grande fouille A', pratiquée en diagonale dans la partie centrale A du transept, a fait constater :

1° Qu'il existait un certain nombre de sépultures en assez mauvais état;

2° Qu'il y avait des canaux semblables à ceux *e* rencontrés dans la fouille Z du transept; la plupart avaient été détruits par des sépultures;

3° Que les fondations des gros piliers *a*, *b*, *c*, *d*, (1) étaient composées de gros blocs de pierres blanches séparés entre eux par une couche de mortier, et que quelques-uns de ces blocs, avec ou sans trous de louves, conservaient encore des restes de sculptures Gallo-Romaines;

4° Que les murs *ac*, *bd* et *dc* ont $0^m,70$ d'épaisseur, et leurs fondations, $0^m,90$.

Intérieur. — *Arrière-transept.* — La fouille D'' a fait constater :

1° Les restes des fondations de l'ancien escalier qui accédait à l'abside, dont il a déjà été question;

2° Des traces de canaux de mêmes dimensions et de

(1) La lettre *a* n'a pas porté dans la réduction de la Planche; elle était affectée au gros pilier qui, à gauche, fait face au pilier *b*, qui se trouve à droite de l'entrée du transept.

même composition que les canaux *e* rencontrés dans les fouilles A' et Z.

La fouille D' a mis au jour les deux morceaux de pilastres cannelés Gallo-Romains, en pierres blanches, qui servaient de fondation à la base également Romaine, dont un tambour de sa colonne a été retrouvé dans un autre endroit de l'édifice. Cette fouille est restée apparente et a été recouverte d'une grille.

La fouille qui se voit un peu plus haut, à côté de S, a fait connaître la fondation qui unit les deux pieds-droits de la porte S.

La fouille MN a dégagé les fondations du mur F' qui part de T et fait un coude à gauche de F; elle a aussi mis à découvert un canal *e* semblable aux canaux déjà décrits. La fouille P a enfin fourni la preuve que les fondations du mur E' sont semblables à celles du mur F', dont il vient d'être question; et ces deux dernières fouilles ont fait constater que les fondations des murs E' et F' sont liaisonnées avec celles du mur Est du transept.

Intérieur. — *Crypte.* — La fouille Y a fait retrouver la fondation du mur parallèle au mur de face du chœur, qui reliait les extrémités Est des murs E' et F'; cette fondation a, comme les fondations des murs E' et F', $0^{m},70$ de largeur.

La fouille X a fait également rencontrer le prolongement du canal souterrain *e* qui avait été antérieurement trouvé, avec branchement dirigé vers le Nord, sous la salle primitive D, dont on fit le chœur de l'église aménagée un peu avant 819, et qui, englobée dans la vaste construction commencée en 836, fut alors remplacée par

le chœur et par l'avant-chœur, dont on a jusqu'à ce jour conservé la disposition. — Il est à supposer que la portion de ce canal contemporain de cette salle primitive D est en bon état de conservation, car les cimenteurs l'ayant rencontré au moment où ils faisaient, il y a peu d'années, le dallage de la *crypte* en même temps que celui du reste de l'édifice, l'ont utilisé pour l'absorption des eaux de lavages au moyen d'une petite bonde.

Intérieur. — *Arrière-chœur.* — 1° L'extrémité de la fouille H', qui longe la paroi extérieure du mur Nord de l'abside, a fait reconnaître que les fondations de ce mur sont intimement liées avec celles du mur Nord de l'avant-chœur. — 2° La partie haute de la fouille a prouvé que les fondations des deux murs avec ouvertures cintrées, K, qui se détachent de la partie extérieure également cintrée de l'abside, sont liaisonnées avec ses fondations et existent même sous les deux ouvertures. — 3° La fouille I a fait retrouver, dans le passage qui mène à l'enfeu G, les fondations cintrées du mur de l'abside, ainsi que leur épaisseur.

Extérieur. — *Arrière-chevet.* — La fouille A, pratiquée en dehors du mur de clôture Est de l'édifice, a fait constater :

1° Que les quatre murs, qui sortent de la partie médiane de cette clôture Est, ont été diminués de longueur, et que l'enlèvement des terres, dans lesquelles étaient les fondations de leurs prolongements, n'en a laissé aucune trace ;

2° Que les absidioles qui terminent les extrémités Est

des déambulatoires H et J sont extérieurement cintrées;

3° Que l'angle Nord-Est est sans prolongation au dehors de la façade extérieure du chevet ;

4° Que le mur plat, qui sert actuellement de chevet à l'édifice, passe, sans liaisons, sur les quatre murs dont il ne reste au dehors que les amorces ; et qu'il est intimement lié avec la maçonnerie du gros contrefort Est-Sud du monument.

§ 3. — RÉSULTATS DES SONDAGES ARCHÉOLOGIQUES

Les sondages archéologiques ont prouvé :

1° Que, dans la *Nef*, à quatre mètres environ au-dessus du sol, la maçonnerie du gros pilier *a* s'élance vers l'Ouest, dans la direction des fondations du mur Z' ; ce détail indique clairement que ce gros pilier ne se terminait pas par un contrefort, mais qu'il était relié à une autre maçonnerie vers l'Ouest ;

2° Que dans le *Transept* et dans l'*Arrière-transept :*

1° En Q les parties extérieures des murs Nord du *Transept* B et de l'*Arrière-transept* E ne sont pas liaisonnées avec le mur QR ; — 2° au point R, la face verticale de la maçonnerie du pilier *c*, qui se dirige vers l'*Arrière-transept*, n'est liaisonnée avec le mur qui lui fait suite vers l'Est qu'à partir d'environ 1 m 00 au-dessus du sol; — 3° il en est de même du point S ; — 4° le mur Sud de l'*Arrière-transept* n'est pas liaisonné au point U avec le mur SU du *transept;* — 5° les petites portes *f* et *g*, qui mettent actuellement en communication les salles B et C avec les salles E et F, et qui mettaient anciennement en communication les salles B et C avec la salle D, font par-

tie intégrante des piliers *c* et *d* ainsi que des murs Q, R et S, U ;

3° Que dans l'*Abside* : — 1° le mur semi-circulaire Nord-Est, d'après la grande fouille pratiquée dans le sol des parties extérieures K et dans le passage cintré qui conduit à l'enfeu G, a été construit d'une seule pièce, y compris les pilastres qui supportent les arcs de ce passage, et n'a jamais reçu de modifications ; — 2° la paroi intérieure du mur semi-circulaire de l'*Abside*, d'après le sondage pratiqué, au point W de ce mur, à la demande de M. Maître, n'a aucune liaison avec la grosse maçonnerie dont est formée la *Crypte;*

4° Que le mur *k*, qui obstruait la vue des trois baies Ouest de la *Crypte*, et qui en empêchait l'accès, avait été construit en prévision qu'une ère de calme et de sécurité succéderait à celle de terreur occasionnée par les Normands, et qu'alors sa destruction, du moins partielle, permettrait de rendre visible et accessible aux fidèles l'intéressante construction cachée, où se trouvait le sarcophage qui contenait les restes vénérés du saint fondateur de l'église et de l'abbaye de Noirmoutiers. — Je donnerai de plus amples renseignements sur cette partie de l'édifice, que je considère comme étant une des plus importantes, au § 2 du Chapitre II (2e Partie), qui lui sera spécialement consacré.

J'ajouterai, en terminant l'énumération des résultats obtenus par les sondages, que, grâce à la bienveillante autorisation des architectes de la Commission des Monuments-Historiques qui sont chargés de cet édifice, ces sondages demeurent visibles, afin de pouvoir être facilement contrôlés.

§ 4. — RÉSULTATS DES FOUILLES NÉCESSITÉES PAR LES RESTAURATIONS

Lorsque les architectes des Monuments-Historiques eurent terminé les consolidations de l'édifice, ils en complétèrent la restauration, par des aires bétonnées et cimentées qu'ils établirent à trois niveaux différents ; ces niveaux sont ceux qui existent actuellement. En voici le détail :

Les trois *Nefs*, L, M et N, ainsi que le *Transept*, A, B, et C, et l'*Avant-chœur*, D, sont à même niveau ; — l'*Arrière-transept*, E, F et K, est en contre-bas du niveau précédent ; — la *Crypte*, X, de même que ses *Déambulatoires*, H, I et J, ont tous quatre le même niveau, mais ce niveau est inférieur à celui de l'*Arrière-transept ;* — et on accède d'un niveau à l'autre au moyen de marches, comme on le verra lorsque j'expliquerai les coupes longitudinales de l'édifice qui figurent sur la PLANCHE VI.

Afin d'établir ces aires bétonnées et cimentées, qui devaient avoir, à la demande des architectes, 0 m, 20 d'épaisseur, on fut obligé d'enlever à tout le sol de l'édifice une couche de terre d'une égale épaisseur, au-dessous de chacun des trois niveaux adoptés ; et c'est ainsi que ce sol intérieur s'est trouvé entièrement fouillé.

Ces vastes fouilles, — vastes en superficie, — quoique peu profondes, eurent au moins l'avantage de confirmer les résultats obtenus par les fouilles archéologiques, qui avaient été auparavant pratiquées partiellement à 1 m, 00 de profondeur ; elles eurent, de plus, celui de faire connaître les fondations des quatre gros piliers, *a*, *b*, *c* et *d*,

de la partie centrale du *Transept*, A. — En effet : les architectes ayant décidé de baisser de 0 m 135 le niveau primitif de la partie centrale du *Transept*, afin de donner un peu plus de hauteur aux bases des six colonnes qui cantonnaient trois de ses ouvertures et pour une autre raison que je signalerai ailleurs (p. 170) ; il fallut enlever de cette partie centrale les terres qui se trouvaient plus élevées que le niveau adopté, et, par là même, se rendre compte de la manière dont les fondations de ces gros piliers étaient établies. — Cet examen fit connaître que leurs fondations se composaient de blocs de pierres blanches dures et d'assez fortes dimensions, qui avaient certainement appartenu à un monument antérieur, car : sur certains de ces blocs on voyait des trous-de-louve ; sur d'autres existaient encore des restes de moulures ; et sur quelques autres enfin, se trouvaient assez bien conservées les cannelures de pilastres antiques très intéressants. — Voici, du reste, le détail de ces grosses pierres ainsi que les endroits où elles ont été trouvées : — 1° dans les fondations de la baie Est, sur le *côté Sud :* un bloc, dans l'épaisseur duquel est sculptée la base d'une colonne : haut. 0 m, 49, — larg. 0 m, 74, — prof. 0m,33. (*Cette colonne, haute de 1m,20 et d'un diamètre de 0m,40, a été retrouvée noyée dans la maçonnerie d'un des contre-forts extérieurs Sud, construit pendant la période ogivale, et a servi de modèle pour les six colonnes nouvelles du quadrilatère central*) ; — par-dessous ce bloc un grand morceau de pilastre avec cannelure, (*il est actuellement placé sur le dallage, derrière le mur auquel est accolé le socle de la nouvelle colonne*) ; ce morceau de pilastre surmontait un autre morceau de pilastre semblable au précédent (*il est*

resté en place et se voit à travers une petite grille en fer) ; sur le *côté Nord :* un socle entièrement semblable au socle du Sud, *dont un morceau de la colonne*, qui a 0m,40, de diamètre, *a été retrouvé dans les déblais ;* — 2° dans les fondations de la baie Sud, sur le *côté Ouest*, un bloc : haut. 0m, 40, — long. 0m, 641, — prof. 0m, 82 ; — un autre bloc mouluré, avec trou-de-louve : haut. 0m, 54, — larg. 0m, 68, — prof. 0m, 90 ; sur le *côté Est*, un bloc, avec trou-de-louve : haut. 0m, 25, — larg. 0m, 75, — prof. 0m, 69 ; — 3° dans les fondations de la baie Nord, sur le *côté Est*, un bloc : — haut. 0m, 39, — larg. 0m, 34, — prof. 0m 62, — et un autre bloc avec trou-de-louve : haut. 0m, 48, — larg. 0m, 65, — prof. 0m, 48.

Trouvés de plus dans les déblais deux chapiteaux en marbre blanc, dont l'un très mutilé, qui a servi de broyeur, a : 0m, 285 de hauteur, 0m, 30 de diamètre à la tête et 0m, 18 à la base, et l'autre, admirablement conservé, a : 0m, 25 de hauteur, 0m, 33 de diamètre à la tête et 0m, 245 à la base. — Tous ces blocs sont, à n'en pas douter, de l'époque Gallo-Romaine. Ils étaient employés deux par deux l'un sur l'autre, et séparés par du mortier ; de plus, les rangs supérieurs des blocs des piliers *c* et *d*, qui avaient jadis supporté des colonnes, étaient encore surmontés de leurs anciennes bases, prises dans l'épaisseur de leur masse. Ces bases, s'étant trouvées, ainsi que les huit blocs des premiers rangs, plus élevées que le niveau désigné par les architectes, furent enlevées : ce sont les pierres qui, rangées avec ordre et portant des numéros, ainsi que des inscriptions indiquant leurs provenances, se voient devant le mur de fond du *Transept* Sud.

Ici se termine le CHAPITRE I de cette étude, dans le-

quel j'ai pris le soin de mentionner chacun des résultats obtenus par les fouilles nombreuses et par les sondages que j'ai fait pratiquer dans le monument. Ces résultats, il est vrai, n'ont que faiblement intéressé le monument lui-même, mais, en revanche, ils ont eu le grand avantage de permettre de retrouver, parmi les murs dont il est composé, ceux qui jadis avaient fait partie des cinq constructions, de formes et de dates distinctes de celles de l'église actuelle, dont je vais donner les restitutions dans les CHAPITRES qui vont suivre.

CHAPITRE II

CONSTRUCTION DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE

[PLANCHE II]

Avant de faire connaître les éléments qui m'ont servi à retrouver la forme de la construction représentée sur la PLANCHE II, il me faut expliquer pourquoi la plus grande partie de ses murs sont teintés en noir, tandis que d'autres s'y trouvent simplement délimités par des lignes et des pointillés. Cette différence tient à ce que, n'ayant pu acquérir pour l'étude des fondations qu'une opinion extrêmement probable, mais pas absolue, de la contemporanéité des deux parties de l'édifice, ainsi que je l'expliquerai plus loin, je me suis fait un devoir de le signaler. J'ajouterai également que c'est grâce aux fouilles et aux sondages pratiqués dans le sol et dans les murs de cette ancienne construction, qu'il m'a été possible de retrouver la forme du monument à sa *première Époque*.

§ 1. — CONSTRUCTION DONT LES MURS SONT TEINTÉS EN NOIR

Toutes les fondations des murs de cette construction, aussi bien que les murs eux-mêmes, appartiennent à un même édifice; en effet :

1°. — Toutes ces fondations ont la même profondeur et sont liaisonnées entre elles;

2°. — Seules, les fondations des quatre piliers d'angles de la salle A, dont trois supportent des colonnes, sont composées de gros blocs de pierres blanches ayant appartenu à un monument Gallo-Romain qui avait existé bien avant elles, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer à la *page 39;*

3°. — Les fondations du mur de fond D'' de la salle D ont été retrouvées dans le sol de la *Crypte* actuelle (voir Pl. I. *Fouille* Y), et sont, en tout semblables à celles des murs Nord et Sud D' et D' ainsi qu'aux murs à pans coupés de cette salle.

4°. — Les fondations des murs D', ainsi que celles des murs à pans coupés, qui n'ont pas été couvertes par des constructions postérieures, ont été retrouvées et l'emplacement qu'elles occupent est indiqué dans le dallage actuel par une couleur grise;

5°. — Les fondations des cinq murs, qui circonscrivaient la salle D, avaient 0 m, 70 d'épaisseur;

6°. — Les fondations des murs D', qui se raccordent avec l'extérieur Est des murs des salles B et C, sont intimement liées, en P et T, avec les fondations de ces mêmes murs B'' et C'';

7°. — Les fondations des dosserets et les dosserets eux-mêmes, établis en R et en S, en guise de contreforts, n'ont pas de liaisons avec les murs R' et S' de la Pl. IV qu'on y a accolés postérieurement, si ce n'est à partir d'environ 1 m, 00 au-dessus du sol actuel, et les faces de leurs dosserets, qui regardent l'Est, sont parementées et visibles;

8° Dans le sol de la salle D, [Pl. II], se trouvent des parties de canaux *e* maçonnés; ils semblent avoir rempli le rôle de canaux de draînage, et, d'après leur confec-

tion, avoir été construits en même temps que les fondations des murs qu'ils traversent;

9° — Les fondations des murs B' et C' [Pl. I], des salles B et C, aujourd'hui sous terre, ont été retrouvées; elles supportaient les murs de fonds de ces salles qui ont été remplacés, en 836, par les murs, plus rapprochés du centre de l'édifice, qui se voient actuellement :

10°. — Les passages ou baies B" (Pl. II) de la salle B, de même que ceux C" de la salle C, ont leurs dosserets, ainsi que la plupart de leurs arcs, contemporains de leurs fondations, qui, elles-mêmes, sont contemporaines de toutes les fondations dont il vient d'être question ;

11°. — Les fondations de ces baies B" et C" existent en dessous de leurs seuils, et sont liées aux fondations des seuils;

12°. — Les petites baies *f* et *g*, qui font communiquer les salles B et C avec la salle D, avaient été murées pendant une des transformations apportées à l'édifice ; on a entièrement démuré celle de gauche, parce qu'elle était assez bien conservée, mais on n'a pu démurer que la partie inférieure de la seconde, attendu que sa partie supérieure n'offrait plus aucun intérêt ; toutes deux aussi sont contemporaines des constructions dont j'ai donné jusqu'ici l'analyse (Voir Pl. XV et XVI);

13°. — Toutes les fondations des murs qui délimitent les salles A, B et C ont $0^{m},90$ de largeur, et leurs murs en ont $0^{m},70$;

14°. — La grande entrée Ouest de la salle A n'était pas garnie de colonnes comme ses trois autres entrées, mais elle était simplement pourvue de forts dosserets sur

lesquels reposait le grand arc qui, détruit en 836, a été reconstruit en 1899 (Voir Pl. XI).

§ 2. — CONSTRUCTION DONT LES FONDATIONS SONT DÉLIMITÉES PAR DES TRAITS

Les pointillés se rapportent à une restitution dont il sera question dans le § 7, *p. 78*.

Toutes les fondations des murs de la salle L existent encore, et sont, ce semble, de même date que celles des salles A, B et C, qui les touchent d'un côté, et dont le détail vient d'être donné; car les fondations de ses murs Z', Z'' et Z ont, comme celles des murs des trois autres salles, 0 m, 90 de largeur; seules cependant les fondations du mur Ouest Z''' sont, pour des raisons qui nous échappent, plus épaisses puisqu'elles ont 1 m, 10 de largeur, mais elles reposent sur le même sol et à la même profondeur que toutes les autres. De plus:

1° Les fondations du mur Z sont intimement liées avec celles des murs Z' et Z'';

2° Ces fondations Z' et Z'' règnent, sans solution de continuité, même sous les gros piliers qui, construits postérieurement, les recouvrent, depuis les piliers de l'entrée Ouest de la salle A jusqu'au mur Z''', et il n'y a pas d'autres fondations, à part cependant celles du mur Z, qui aient été soudées à leurs parois longitudinales tant intérieures qu'extérieures;

3° On a rencontré, dans le sol de la partie haute de cette salle, des portions bien conservées de deux canaux maçonnés *e*, entièrement semblables à ceux qui ont été retrouvés dans le sol des salles C et D; ils paraissent avoir

été construits en même temps que les fondations Z et Z' qu'ils traversent;

4° Des remaniements successifs et vraiment considérables ont été opérés dans les maçonneries qui joignent actuellement les murs des gros piliers de la salle L aux deux piliers Ouest de la salle A, aux points *o;* il a donc été complètement impossible de constater si les fondations des murs Z' et Z'' étaient ou n'étaient pas liaisonnées avec celles des piliers d'entrée de la salle A; mais il est à remarquer que ces diverses fondations ont la même largeur de $0^{m},90$, et se font suite comme alignement; de plus, un vaste et large sondage que j'ai fait pratiquer, à quelques mètres au-dessus du dallage, au point *o*, dans la maçonnerie qui relie le pilier de gauche de la salle A au mur Z', a fait reconnaître, ainsi qu'il a été dit plus haut : — d'abord, que la maçonnerie de ce pilier avait une plus forte saillie que celle des pilastres-contreforts R et S de la façade extérieure Est de la salle A; — ensuite, que cette maçonnerie en saillie fait partie intégrante de la maçonnerie du pilier, et qu'elle décrit une courbe sur l'intrados de laquelle se voient comme les traces de claveaux de cintres qui y auraient été appliqués, et même qu'une partie du pied-droit, inférieure à la partie cintrée, semble avoir été jadis revêtue de pierres taillées.

§ 3. — TOUTES LES PARTIES DE CET ÉDIFICE SONT D'UNE MÊME ÉPOQUE

D'après les renseignements si détaillés et si clairs qui viennent d'être donnés, je crois pouvoir affirmer que cet édifice a été construit à une même époque ; en effet:

1° Toutes les fondations des murs qui en composent les salles A, B, C et L (j'en excepte pour le moment celles de la salle D) sont construites, de la même manière, avec les mêmes épaisseurs de $0^m,90$, à même profondeur, et sont liaisonnées entre elles;

2° Les murs de ces mêmes salles, dont quelques-uns ont été détruits et quelques autres refaits, avaient tous $0^m,70$ d'épaisseur et étaient également liaisonnés entre eux;

3° Les fondations des murs qui délimitent la salle D n'ont, il est vrai, que $0^m,70$ de largeur, et leurs murs n'avaient eu également que $0^m,55$ d'épaisseur, et, par là même, leurs dimensions étaient inférieures à celles des fondations et des murs des salles A, B et C; mais cette différence ne peut infirmer la contemporanéité de la salle D et des salles A, B et C, attendu que les murs et les fondations D' de cette salle D étaient et sont encore intimement liaisonnés, aux points P et T, avec les parties extérieures Est des fondations et des murs des salles B et C; du reste cette différence s'expliquerait facilement si on admettait, ce qui semble probable, que, pour des raisons qui nous échappent, les murs de la salle D auraient été moins élevés que ceux du centre de l'édifice.

Quoi qu'on puisse penser de cette dernière observation, je crois pouvoir, en m'appuyant sur les renseignements qui viennent d'être donnés, affirmer que les salles A, B, C, D et L ont été construites à une même époque, qu'il nous faudra rechercher, et ont formé un seul et même monument dont nous rechercherons également l'usage.

§ 4. — MATÉRIAUX EMPLOYÉS DANS CET ÉDIFICE (1)

Je ne parlerai ici que des matériaux employés dans les parties de l'édifice de première époque qui existent encore aujourd'hui, c'est-à-dire, des mortiers, des moellons, des pierres de tailles, et des terres cuites.

Mortiers. — Le sable employé dans les mortiers provenait, sans doute, de la rivière la Boulogne, qui se trouve à proximité de l'édifice, ou du lac de Grand-Lieu qui en est peu éloigné, car il n'existe dans cette région aucune carrière de sable fossile. — L'état de vétusté des mortiers ne permet pas de reconnaître si la chaux entrée dans leur composition était grasse ou hydraulique; toujours est-il que, de mémoire d'homme, on n'a connu, dans la région où se trouve cette localité, aucun four à chaux, et que les endroits les plus proches, où se fabriquaient et où se fabriquent encore ces deux sortes de chaux, étaient et sont les environs d'Ancenis (*Loire-Inférieure*) et ceux d'Angers (*Maine-et-Loire*); et ces chaux étaient transportées par bateaux, car alors toutes les rivières avaient leurs cours libres et servaient, sans entraves, à la navigation.

Moellons. — Les moellons étaient en pierre schisteuse, de couleur brun-lie-de-vin, qui éclate et se clive, mais ne peut recevoir aucune taille; elle se nomme dans

(1) Je dois la plupart des renseignements qui se rapportent aux matériaux de la vieille église de Deas, à mon aimable collaborateur M. Beaufreton, agent-voyer cantonal, dans le service duquel se trouve depuis longtemps cette région.

la région *gneiss*, et provenait des carrières qui entouraient le bourg de Deas. Une partie du sous-sol des départements de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres contient cette même nature de pierre, que l'on y emploie, aujourd'hui encore, dans les grosses maçonneries.

Pierres de taille. — Toute la pierre de taille consistait en calcaire blanc légèrement jaunâtre, qui provenait, je crois, de l'ancienne carrière de Migné près de Poitiers (Vienne); cette carrière n'est plus depuis longtemps en exploitation, et se trouve remplacée par d'autres carrières, dites *des Lourdines*, situées dans la même commune. Le transport de la pierre était facile et se faisait par eau, comme celui de la chaux (1).

Terres cuites. — L'argile, dont se composent les terres cuites employées dans l'édifice, a pu être extraite du sol de Deas, puisque son sol en contient; mais il est juste de faire remarquer qu'on n'y a pas jusqu'ici rencontré de traces de fours.

L'absence de fours ne serait cependant pas une preuve

(1) Pendant les premiers siècles de notre ère, les fleuves, dont les embouchuresse trouvaient dans les rives des mers, devaient avoir tous leurs affluents libres de barrages, et par là même être navigables, car on ne pourrait s'expliquer autrement la présence, dans les nombreuses constructions Romaines du Sud-Ouest de la France, des marbres pyrénéens et des pierres calcaires du Poitou; faire voyager, en effet, par terre ces matériaux aurait demandé un temps considérable et entraîné à de grandes dépenses. — Ce serait donc également par eau, c'est-à-dire par le Clain ou par la Gartempe et la Creuse, dont les eaux se jettent dans la Vienne, et par la Vienne, qui elle-même se jette dans la Loire, que les sarcophages mérovingiens rencontrés en 1895 dans l'ancien cimetière de Saint-Similien de Nantes, seraient arrivés du Poitou dans cette capitale, puisque la pierre dont la plupart étaient formés provenaient des carrières poitevines de Chauvigny, de Chardonchamp et de Migné.

qu'il n'y en aurait pas existé, car, à ces époques reculées, les fours étaient construits d'une manière assez fragile pour que la seule extension de la culture ait pu facilement les détruire et même en faire disparaître toutes traces. Toujours est-il qu'actuellement il n'existe dans la commune de Deas aucune tuilerie, et que la belle tuile rouge qui s'y emploie vient d'Ancenis et de Saint-Étienne-de-Montluc, communes de la Loire-Inférieure. J'accepte bien volontiers que Deas n'ait jamais possédé de tuileries et de fours de potiers puisque cela paraît probable; mais alors les terres cuites, qui furent employées dans son édifice primitif, seraient venues de la région elle-même, c'est-à-dire de la Gohellière ou de la Pohérie, localités proches du lac de Grand-Lieu, car M. Maître indique ces localités comme ayant été, à l'époque Gallo-Romaine, des centres de fabrication de terres cuites (1).

§ 5. — MODE D'EMPLOI DES MATÉRIAUX

Les mortiers avaient été employés de la manière ordinaire, mais on ne s'en était pas servi comme enduits, si ce n'est pourtant dans la crypte, comme je l'expliquerai lorsque je traiterai en détail cette partie de l'édifice. Il m'a été également facile de constater que les moellons, de même que les pierres taillées et les briques, étaient restés apparents et simplement jointoyés.

Les pierres blanches taillées en moyens appareils, et mélangées à des rangs de briques, formaient les dosserets, des ouvertures Est et Ouest des salles B et C qui suppor-

(1) L. Maître, *les Villes disparues de la Loire-Inférieure*, t. II, pp. 66-67.

taient les arcs pleins-cintres, et ces arcs pleins-cintres eux-mêmes étaient aussi composés de pierres blanches et de briques. On remarque, de plus, que ces pierres blanches sont de même nature que les gros blocs travaillés ou sculptés qui servent de fondations aux murs formant pieds-droits, avec ou sans colonnes, sur lesquels s'appuyent les grands arcs du quadrilatère central. Nous aurons, du reste, à reparler de cette similitude de pierres, car elle paraît, en la circonstance, offrir un réel intérêt.

Ajoutons que le mode d'emploi de ces matériaux était, comme on peut le constater encore aujourd'hui, le suivant : 1° les dosserets (*Voir* PLANCHE VI, *fig. 5*) ont l'épaisseur du mur dont ils font partie; ils reposent, sans bases, sur le sol et sont couronnés par un imposte mouluré qui fait retour sur les côtés; la première assise en pierres taillées, mise sur fondations au niveau du sol et faisant également retour, est surmontée de deux briques superposées et apparentes sur la face et sur ses retours; cet agencement d'une assise de pierres surmontée de deux briques posées à plat se continue jusqu'au dessous de l'imposte (1); — 2° les arcs pleins-cintres qui

(1) M. Maître a employé, dans plusieurs passages de ses écrits (Voir : *Bull. de la Soc. Arch. de Nantes, 1896, p. 99; — Bull. Arch. du Comité des Trav. Hist., 1896, p. 738, et 1900, p. 445*), le mot *imbriquation* pour signifier des rangs de briques placés horizontalement dans les maçonneries, et diagonalement entre les claveaux des arcs en pierres taillées. Cette expression est tout à fait impropre, car le mot *imbriquation* a une toute autre signification; il s'applique généralement à des plaquettes ou lamelles — en terre cuite, comme les tuiles plates, — en ardoise, — en métal, voire même à des feuilles de laurier, qui, juxtaposées entr'elles sur plusieurs rangs horizontaux et parallèles entr'eux, et dont le centre de largeur de chaque pièce de chacun des rangs recouvre la partie supérieure de la ligne verticale de jonction des deux pièces du rang inférieur, en la façon dont sont employées les ardoises, et les tuiles plates en terre cuite ou en métal, arrondies ou losangées à l'une de leurs extrémités, dans les couvertures de la plupart de nos constructions modernes.

s'appuyent sur les impostes sont composés de claveaux en pierres blanches séparés entre eux par deux briques juxtaposées et placées sur champ (Voir Pl. XIII et XIV); — 3° les quatre gros dosserets du quadrilatère central A, contre six desquels sont adossées les colonnes avec bases, chapiteaux et impostes, se trouvent aussi composés d'assises de pierres de taille superposées, mais ne sont pas séparées, comme les assises des autres dosserets, par des briques (Voir Pl. XI, XII, XIII et XIV); — 4° les quatre grands arcs du quadrilatère central, qui reposent sur les impostes des chapiteaux des six colonnes et sur les impostes des deux dosserets sans colonnes, sont formés de claveaux en pierres blanches alternant, à l'extrados, avec trois briques accolées, et à l'intrados avec deux briques seulement, en la façon qui est indiquée sur la *fig. 6* de la PLANCHE VI et sur les PLANCHES XI et XII; — 5° enfin, les dosserets des baies de toute la construction primitive, qui sont surmontés d'impostes, sur lesquelles s'appuyent les puissants grands arcs, n'offrent que des surfaces planes, et n'ont jamais eu de battements, ce qui prouve que ces baies ont toujours existé sans portes.

Je ne parle pas de voûtes et de charpentes, car, d'une part, cet édifice n'a pas été voûté, et, d'autre part, il ne reste aucun vestige des charpentes qui le recouvraient à l'époque de sa construction.

Toutes les fondations sont faites en moellons sans aucun mélange de pierres de taille ; seules les fondations des quatre piliers de la salle A sont uniquement composées, ainsi qu'il a été dit, de gros blocs de pierres Gallo-Romaines remployés. Le moellon a également servi dans toutes les grosses maçonneries, même apparentes, à

l'exclusion cependant des endroits où la pierre blanche alternait avec les rangs de briques.

Il est aussi à remarquer que toutes les pierres blanches taillées qui sont employées avec les rangs de briques, tant dans les dosserets des arcs que dans les arcs, sont de même nature que les grosses pierres Gallo-Romaines qui servent de fondations aux piliers du quadrilatère central A.

§ 6. — DATE DE LA PARTIE LA PLUS ANCIENNE DE L'ÉGLISE

Si je reconnais volontiers qu'il est impossible de dater d'une manière certaine cet édifice, puisqu'il n'a été, jusqu'à ce jour, mentionné dans aucune charte et par aucune inscription, je crois cependant pouvoir en fixer l'origine, au moins d'une manière extrêmement probable, à l'aide des observations suivantes :

Premières observations. — L'acte de la donation de l'île Heri (de Noirmoutiers) faite, en 677, par Ansoald, évêque de Poitiers, en faveur de Filibert et de sa communauté, comprend également la donation de plusieurs *villas*, parmi lesquelles se trouve la *villa* de Deas. Deas était donc, d'après cet acte de donation, c'est-à-dire vers la fin du VIIe siècle, une *villa*, et cette attribution qui lui est ainsi donnée semble être confirmée par un tiers de sou d'or mérovingien, du poids de 24 grains 1/2, sur l'avers duquel se lit la légende DEAS VICO FI et sur le revers ALOVIV MO (1) ; Benjamin Fillon l'a publié comme ayant été frappé, dans la seconde moitié du

(1) Maurice Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes*, p. 126.

VIIe siècle, à Deas, aujourd'hui Saint-Philibert-de-Grand-Lieu (1).

Faisons remarquer, en passant, qu'au VIIe siècle Ansoald désigne Deas comme *villa*, tandis que la monnaie mérovingienne, considérée comme du même siècle, qualifie Deas du nom de *vicus*, et que, de son côté, Ermentaire appelle cette même localité *locus*. — Ces différentes appellations peuvent, je crois, se comprendre. En effet : d'après Marignan (2), les qualificatifs de *vicus* et de *villa* étaient employés pendant la période mérovingienne parce qu'alors, dit-il, « les *vici* comprenaient à la fois les villages « déjà existant à l'époque gauloise et ceux nouvellement « fondés par les Germains, enfin les anciennes propriétés « gallo-romaines, les *villæ* ou fermes isolées » ; quant au qualificatif *locus* affecté à Deas dans le cours du IXe siècle, en remplacement des qualificatifs *villa* et *vicus* qui lui étaient donnés pendant les siècles précédents, on se l'expliquerait, ce semble, en pensant que les moines propriétaires de Deas auraient changé le genre de cette *villa* ou *vicus*, au moyen de certaines transformations, pendant les 142 années qui s'écoulèrent entre 677, date de leur entrée en possession de cette terre, et 819, époque où ils vinrent s'y installer, et que le changement de genre

(1) *Lettres sur quelques monnaies françaises inédites*, par B. Fillon. 1853, p. 77. Planche III, n° 1853. — L. Maître, *les Villes disparues de la Loire-Inférieure*. 1896, t. II, 2e livraison, p. 72.

(2) A Marignan, *Études sur la civilisation française*. 1899, t. I, p. 97. (Les pages suivantes donnent des renseignements intéressants sur les *villæ*.) — La *Gaule Mérovingienne*, par M. Prou, 1897, jette sur l'époque Mérovingienne une lumière d'un très haut intérêt ; j'en extrais, à la page 74, le passage suivant qui se rapporte à notre sujet : « On frappait monnaie dans « la plupart des cités, dans les centres commerciaux, dans les ports de mer, « dans une foule de localités de moindre importance, *castra*, *vici*, et même « dans les domaines ou *villæ*. »

aurait motivé le changement du qualificatif. Faisons de plus remarquer que le mot *locus*, qui désigne quelquefois le sépulcre d'un saint (1), a souvent été pris, particulièrement à l'époque Franque, dans le sens d'église et de monastère. (Voir des exemples indiqués par M. Zeumer, *Formulæ merovingici et Karolini ævi*, table, v° *Locus*.) Parmi ces exemples se trouve précisément celui d'une formule qui est vraisemblablement emprunté à un diplôme de Louis le Pieux pour Deas (Zeumer, *loc. cit.* p. 290) : c'est la formule dont nous fournissons ailleurs l'analyse.

Rappelons aussi que la plupart des *villæ* Mérovingiennes avaient succédé à celles organisées antérieurement par les Romains, et que ces dernières étaient de divers genres, car les unes servaient de propriété d'agrément en même temps que de rapport, tandis que d'autres étaient exclusivement destinées au rapport, mais que toutes possédaient de nombreuses constructions variées et privées, parmi lesquelles il s'en trouvait quelquefois de publiques. — A quel genre de *villa* appartenait celle de Deas ? — Etait-elle d'agrément et de rapport, ou simplement de rapport, et parmi ses constructions y en avait-il de publiques ? De plus, occupait-elle l'emplacement du bourg actuel, ou s'en trouvait-elle à proximité, voire même éloignée ? — Il est vraiment impossible de répondre à ces questions d'après les documents anciens qui mentionnent Deas comme *villa* et *vicus*, puisqu'ils ne fournissent aucun détail à son sujet ; mais quelques écrits de deux archéologues modernes, de MM. Bizeul et L. Maître, contiennent des renseignements qui, se rapportant à ces questions,

(1) Julien Havet, *les Origines de Saint-Denis*, dans *Œuvres*, t. I, p. 210 et n. 4.

pourront, je pense, les entourer d'un peu de lumière.

Voici ces renseignements, que j'aurai, du reste, soin de discuter après les avoir fidèlement reproduits.

M. Bizeul écrivait en 1856 (1) : « Déas renfermait un « établissement romain d'une plus ou moins grande im- « portance, car les recherches locales, tout en nous « apprenant qu'une assez grande quantité de débris anti- « ques, tuiles à rebords, briques, poteries, etc., ont été « trouvés dans les jardins du bourg de Saint-Philibert, des- « cendant sur la rivière, ces recherches, dis-je, ne nous « ont point donné l'exacte étendue du terrain dans lequel « se trouvent ces débris. » — De son côté, mais un peu plus tard, en 1896, M. Maître écrivait (2) : « Si M. Bizeul « a réellement vu des briques ayant le cachet de la fa- « brication romaine, comme il le dit, ce ne peut être que « dans la partie suburbaine, vers le cimetière actuel, ou « le mamelon voisin. Le petit monticule qui sert aux « inhumations depuis plusieurs siècles, près du presby- « tère, est le seul endroit qui ait fait naître des suppositions, « parce qu'en creusant les tombes le fossoyeur a décou- « vert, à 1 m, 50 de profondeur, des pierres brûlées, des « grandes briques, des cendres et d'autres vestiges qui « ont laissé l'impression de débris de fourneaux. Il serait « possible que cet emplacement ait été occupé par une « forge ou un atelier analogue, les forgerons sont de tous « les temps. Dans les alentours du monastère, en dé- « blayant les terres d'apport, on n'a pas aperçu la moin- « dre trace de cimetière païen ni d'urnes funéraires...

(1) *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. IV, 1856, p. 552.

(2) L. Maître, *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, année 1896, pp. 70, 71.

« J'ai, de plus, à invoquer le témoignage des yeux clair-
« voyants d'un ancien maire, M. Cormerais, qui, pendant
« plus de 40 ans, a présidé à toutes les transformations
« de sa ville et n'a pas aperçu, m'a-t-il dit, de débris
« dignes de remarque.

« Nous devons croire cependant que le terrain du cime-
« tière n'est pas un lieu ordinaire et sans histoire, car
« l'imagination populaire lui a fabriqué une légende. On
« raconte que les anciens y ont vu un édifice qui était
« la première église paroissiale du pays. Les religieux
« auraient eu leur église et les habitants auraient eu aussi
« la leur. » Et il ajoute, quelques lignes plus bas, que le registre qui contient le procès-verbal de visite de la paroisse de 1689, « fait mention dans le cimetière d'un « édifice qu'il appelle la *Chapelle du Chaffault* » (1).

Comme on vient de le voir, l'affirmation de M. Bizeul, d'après laquelle les jardins du bourg, qui confinent au mur Sud de l'ancienne église, auraient contenu un établissement Romain, semble bien un peu hasardée, puisqu'il ne parle pas de restes de murs Romains qu'on y aurait trouvés, mais seulement de débris de tuiles et de poteries de cette époque, et qu'il avoue même ne pas connaître l'étendue du terrain dans lequel se trouvaient ces débris. C'est ce que M. Maître paraît avoir compris, car, afin de pouvoir nier l'existence de substructions Gallo-Romaines à Deas, il s'appuie sur les observations de M. Cormerais, d'après lesquelles, depuis 40 ans, les terrains de cette partie du bourg n'auraient laissé apparaître aucun débris de con-

(1) La chapelle actuelle des Jamonnières a été réédifiée sur une partie de l'ancienne chapelle du Chaffaut, et sert de chapelle funéraire à la famille de Lamoricière qui en est propriétaire.

structions de cette époque. — Sans rejeter de parti pris les affirmations contradictoires de cet archéologue et de cet archiviste, je ferai remarquer qu'elles ne reposent sur aucune donnée certaine, attendu qu'on n'a pas étudié ces terrains, non plus que ceux où se trouve une partie de l'ancien prieuré, au moyen de fouilles sérieuses et méthodiques. J'ajouterai même qu'il est fort possible que des fouilles pratiquées avec soin dans ces terrains n'auraient donné que des résultats négatifs, soit parce que la plupart des constructions de la *villa*, auraient occupé une autre partie du bourg, ou se seraient trouvées à sa proximité ; soit également, comme je le disais plus haut, parce que les moines auraient pu apporter des modifications à la *villa*, et même détruire entièrement une partie de ses constructions, pendant les 142 années qui s'écoulèrent depuis leur entrée en possession de cette *villa* jusqu'au moment où ils s'y installèrent.

Bien qu'il ressorte avec évidence de ces observations qu'on ignore absolument, faute de preuves, si des constructions Romaines ont existé dans les terrains qui entourent l'ancienne église, nous sommes du moins redevables à M. Maître de savoir que des débris anciens et intéressants ont été trouvés dans les terrains du cimetière actuel ; il nous dit, en effet, qu'on y a rencontré, en creusant des fosses, « des pierres brûlées, des grandes bri-« ques, des cendres, et d'autres vestiges qui ont laissé l'im-« pression de débris de fourneaux ». Il considère, il est vrai, comme possible que ces objets aient appartenu à une forge ; mais j'avoue éprouver quelque difficulté à accepter cette supposition, car il me semble plus logique de penser qu'ils auraient fait partie d'un des hypocaus-

tes de la *villa* mentionnée dans la charte de donation. Du reste, M. Maître croit, ainsi qu'il a été dit plus haut, « que le terrain du cimetière n'est pas un lieu ordinaire « et sans histoire », et il appuie sa croyance sur une tradition locale, d'après laquelle il y aurait eu dans cet endroit « la première église paroissiale du pays », et cette croyance semble être confirmée par l'existence, dans ce ce cimetière, de la chapelle moderne des Jamonnières, qui aurait remplacé l'ancienne chapelle du Chaffault.

D'après les renseignements qui viennent d'être développés sous la rubrique *premières observations*, on peut, ce semble, conclure :

1° Que Deas était certainement une *villa* en 677, et que les diverses modifications qui y auraient été apportées s'expliquent facilement; — 2° Qu'on peut considérer comme extrêmement probable que cette *villa* aurait eu son origine à l'époque où les Romains étaient maîtres des Gaules, et qu'elle aurait, alors, occupé une partie du bourg actuel.

Voyons, maintenant, si, à l'aide d'autres observations, il ne serait pas possible de fortifier ces dernières conclusions.

Deuxièmes Observations. — Il paraît important de savoir si Deas était desservie par quelques voies antiques, et si ces voies la mettaient en communication avec des localités plus ou moins rapprochées, dans lesquelles on aurait rencontré des restes de civilisation Romaine. J'ai cru ne pouvoir mieux faire, pour être sûrement renseigné sur cette question, que de consulter les écrits de M. L. Maître qui, je ne puis en douter, s'est entouré de tous les docu-

ments nécessaires à la confection de ses *Villes disparues de la Loire-Inférieure* et à celle des nombreuses publications qu'il a consacrées à Deas. — Voici donc comment il s'exprimait à ce sujet, en 1896, dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes :* « Déas était traversé au « moins par une voie romaine de premier ordre » (*p. 65*). — Cette voie « se décomposait à sa sortie de Déas en « plusieurs branches qui conduisaient : l'une à la station « romaine de Saint-Lumine ; l'autre à Machecoul par « Saint-Symphorien, car Machecoul est une vieille station « romaine et mérovingienne ; la troisième à Beauvoir par « Paulx, la Varenne et l'Ampan ;..... une quatrième « branche devait se diriger vers le sud.... La convergence « de toutes ces routes vers Déas implique l'existence d'un « pont ou d'un bac, au lieu même où la ville s'est déve- « loppée » (*p. 68*).

Il paraît également intéressant de savoir s'il existait, dans la région où se trouve Deas, des localités occupées à l'époque Romaine autres que celles desservies par les voies Romaines et qui viennent d'être mentionnées. C'est encore aux écrits de M. Maître que j'emprunte les renseignements qui vont suivre. Il nous dit : d'abord, dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, 1896, p. 107 :* « La banlieue de Deas avait elle-même des vestiges « de villas somptueuses dont la présence est révélée par « Ermentaire » ; et ensuite, au *t. II* des *Villes disparues de la Loire-Inférieure :* 1° Qu'au village de la Gohellière, sur la rive de Saint-Mars, existent les démolitions d'un atelier de terres cuites dont on avait recouvert les fourneaux au moyen de tuiles et de briques ; 2° Qu'à la Pohérie, à l'Ouest du Lac, il a été rencontré de la céramique Gallo-

Romaine commune et fine qui semble avoir été fabriquée sur place; 3° Qu'on a reconnu à Saint-Lumine-de-Coutais, à l'Ouest du lac, les restes d'une station de plaisir Gallo-Romaine, qui occupait une superficie de terrain d'environ dix hectares ; 4° Qu'en faisant, de 1854 à 1857, le chemin de Saint-Lumine aux Jamonnières, M. Orieux a trouvé un cimetière Gallo-Romain (*pp. 66-69*); 5° Que les bateaux des négociants de la Loire étaient forcés de passer sous les murs de Vue, ancienne cité Gauloise, pour se rendre à Deas, à Passay ou à Saint-Lumine, et il ajoute: « Qui « doutera que cette cité ait été occupée aussi par les Ro- « mains? » (*p. 78*); 6° Qu'en faisant des terrassements à Vue on a rencontré des morceaux d'amphores ainsi que de grandes jarres en terre rouge et noire de l'époque Gallo-Romaine, et qu'il existe un triens Mérovingien sur lequel se lit: VIDVA VICO FIT (p. 65).

De ces dernières observations il résulte que la *villa* de Deas avait, à l'époque Gallo-Romaine, des voies et des chemins qui la mettaient en communication avec un certain nombre de localités, dans lesquelles les conquérants de la Gaule avaient implanté leur civilisation.

Voyons maintenant si les parties les plus anciennes de notre vieille église n'auraient pas été construites en la façon employée par les Gallo-Romains pendant les IVe et Ve siècles de notre ère.

Troisièmes Observations. — Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer en analysant les fouilles et les sondages pratiqués dans l'ancienne église: 1° Toutes les fondations de la construction, représentée sur la PLANCHE II, sont liées entre elles, et ceux des murs qu'elles supportaient,

dont quelques-uns se voient encore dans leur état primitif, sont également liaisonnés entre eux; la liaison des diverses parties de ces fondations est une preuve évidente qu'elles ont été faites en même temps et à une même époque, et, partant, que les murs qu'elles supportaient leur étaient contemporains; 2° Les briques sont employées à profusion dans les dosserets des baies, ainsi que dans les grands arcs qu'ils soutiennent; elles y sont placées avec joints de mortier et deux par deux, entre chaque carreau en pierre taillée, de même qu'entre chacun des claveaux également en pierre taillée des grands arcs (1); et ce mode d'emploi de la brique semble avoir pris naissance en Gaule, à la fin du IIIe siècle, s'être développé pendant le suivant, être resté en usage jusqu'à la décadence de l'époque Franque, et avoir été conservé dans quelques localités pendant le XIe siècle (2); 3° Les grosses pierres qui, posées deux par deux et l'une sur l'autre, servent de fondations aux piliers du quadrilatère central, ont été travaillées et quelques-unes sont même revêtues de décorations architecturales (*pp. 39-45*); on ne peut donc mettre en

(1) De Caumont a représenté, dans son *Abécédaire* (*Ère Gallo-Romaine, édition de 1870, p. 54*), le dessin d'un monument Romain en ruines, qui se trouve à Alleaume, près Valognes; on y voit les restes de deux baies d'inégales dimensions : l'arc de la plus grande est composé de pierres et de briques qui sont assemblées absolument de la même façon que dans les grands arcs du quadrilatère central de Saint-Philibert, et l'arc de la plus petite et son dosseret sans battements sont également composés de pierres et de briques, qui y sont employées de la même manière que dans les baies et les dosserets, également sans battements, qui existent dans les murs anciens Est et Ouest du transept de notre église.

(2) « On remarque (dit M. de Caumont), à Agen, dans l'abside de l'église « de l'ancien couvent de Saint-Caprais, qui est du XIe siècle, des cordons « de briques alternant avec des assises de grosses pierres, à peu près com- « me dans les constructions Romaines. » *Bull. Monumental*, t. I, 1835, p. 104.

doute qu'elles aient appartenu à un autre monument plus ancien dont on aurait, après sa destruction, utilisé les matériaux. Ce remploi de matériaux provenant d'édifices antérieurs était d'un usage courant dès la fin du IIIe siècle et pendant le commencement du IVe; et c'est ainsi qu'on le retrouve appliqué aux enceintes dites *enceintes Gallo-Romaines* dont la construction remonte aux époques qui viennent d'être citées; on l'a en effet rencontré dans les enceintes qui défendaient Nantes, Poitiers, Tours, Bordeaux, Saintes, Angoulême, Périgueux, Bourges, pour ne parler que des villes de la région(1), mais il a été également constaté dans les enceintes de la plupart des villes qui sont aujourd'hui chefs-lieux des départements de la France. — Les matériaux anciens étaient employés avec discernement dans la construction de ces enceintes; ainsi, la plus grande partie des pierres de grandes dimensions, placées les unes sur les autres à joints croisés et sans mortier, jouaient le rôle de libages et remplissaient les rigoles des fondations sur lesquelles devaient s'élever les murs; l'autre partie des pierres de mêmes dimensions étaient bloquées à bains de mortier dans l'épaisseur des murs; quant aux pierres plus petites, le plus souvent composées de retailles, elles servaient de garniture dans l'épaisseur des murs, unies à des cailloux et à de vieux moellons.

Après avoir exposé par le détail la manière dont étaient

(1) Au sujet des enceintes, voir ce que nous avons dit dans notre travail *les Origines des anciens monuments religieux de Poitiers et celles du square de son Palais de Justice et de son donjon*, pp. 55 et suiv.— (Ajouter à la note 2 de la page 59, que, de 862 à 873, Charles le Chauve fit restaurer les murailles romaines de Tours, du Mans, de Chartres, de Poitiers, d'Orléans, de Paris.— E. Lavisse, *Histoire de France*, t. II, p. 386.)

composées et traitées les fondations des enceintes gallo-romaines, je ferai remarquer que les fondations des piliers du quadrilatère central de l'église de Deas sont composées et traitées de la même façon, et je rappellerai même que toutes les pierres blanches, employées avec la brique dans les dosserets et dans les cintres des baies de sa partie ancienne et primitive, sont de même nature que celles employées dans les fondations.

Il me semble intéressant de résumer ici les événements politiques qui donnèrent naissance non seulement aux enceintes Gallo-Romaines, mais aussi à de nombreuses constructions faites ou refaites dans les campagnes, à la fin du IIIe siècle et pendant le suivant, avec des matériaux provenant de constructions antérieures. — Ces événements se placent entre les années 260 et 287. Ce sont :

1° L'invasion des Francs en Gaule occidentale et en Espagne sous le règne de Valérien (260) ; les barbares parvinrent jusqu'à Tarragone et s'y établirent. La Gaule n'est dégagée que grâce aux empereurs gaulois (268-273) (1) ;

2° La grande *invasion germanique* (Francs, Lygiens, Burgondes, Vandales) qui, en 275 et 276, sous l'empereur Probus, eut pour résultat *la destruction de plus de 60 villes* (2). « L'œuvre des trois premiers siècles, dit à ce sujet Jullian, fut presque tout entièrement anéantie dans la Gaule du Nord et de l'Ouest » (3) ; cette invasion fut arrêtée par

---

(1) Voir Zévort, *De Gallicanis imperatoribus*. Thèse latine, 1884. — Homo, *Essai sur le règne d'Aurélien*, in-8°, 1902.

(2) Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. III, p. 353. — E. Lavisse, *Histoire de France*, t. I. *Les Origines. La Gaule romaine*, par Bloch, p. 265.

(3) Jullian, *Gallia* (Paris, 1892, p. 265).

Probus (277) (1), qui employa une partie des vaincus à coloniser les territoires dévastés vers 280 (2);

3° Les nouvelles incursions maritimes des Francs et des Saxons, contre lesquels Dioclétien dut organiser une flotte confiée à Carausius, qui se proclama César en Bretagne (287)(3);

4° La révolte des *Bagaudes* enfin, bandes de paysans et de voleurs sous les ordres d'Ælianus et d'Amandus, qui prirent le titre d'Augustes (285) (4), et *pillèrent les villes;* mais ils semblent être surtout restés en *Lyonnaise*, puisque leur principale place d'armes était située à *Saint-Maur-des-Fossés*, à une lieue de Paris, dans une presqu'île formée par la Seine et par la Marne (5).

Quant aux événements du ve siècle qui ont pu amener de nouveaux incendies dans l'Ouest, on n'a que l'embarras du choix, entre les diverses *invasions germaniques*, notam-

---

(1) « S. Jérome met en cette année la grande victoire, par laquelle « Probe délivra les Gaules du joug des barbares. *Soixante et dix grandes villes, qu'ils avaient prises, furent remises en leur premier état.* » (Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. III, p. 567.)

(2) Victor Duruy, *Hist. des Romains*, t. VI, p. 511.

(3) id. id. t. VI, p. 536.

(4) id. id. t. VI, p. 528. — Les renseignements qu'Eutrope, Salvien et saint Jérôme donnent sur les *Bagaudes* paraissent être d'autant plus dignes de foi qu'ils sont écrits d'après les témoignages des contemporains ou des survivants. Ils nous disent : que les Bagaudes étaient fort nombreux lors de leur premier soulèvement, parce qu'ils comptaient dans leurs rangs la plus grande partie des paysans, ainsi que les gens mécontents des diverses classes de la société ; que tous supportaient en maugréant, depuis de longues années, les exigences et les exactions du fisc, et Salvien va jusqu'à dire qu'ils se plaignaient d'être pillés, persécutés et tourmentés jusqu'à la mort par des magistrats injustes et cruels, et de perdre le glorieux titre de Romain après avoir perdu tous les avantages de la liberté. (Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. VI, p. 209. — Salvien, *De gubernatione Dei*, l. V.)

(5) Eutrope, l. IX., 20. — Duruy, *Hist. des Romains*, t. VI, p. 533. — Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. IV, pp. 9, 10.

ment celles des Suèves, Vandales, Alains, Burgondes, Francs, à travers toute la Gaule occidentale et l'Espagne (405-406) (1), suivie de celle des Visigoths en Aquitaine, depuis 412 jusqu'en 419 (2) et au delà (3). — Il est bon d'ajouter que, d'après Tiro Prosper, pendant le règne de Valentinien III (435) (4), la Gaule ultérieure secoue le joug des Romains, sous la conduite d'un nommé Tibaton, ce qui inspira tellement partout l'esprit de révolte que presque dans toutes les parties des Gaules les esclaves se soulevèrent, et formèrent et grossirent la faction appelée des *Bagaudes*. Car c'est le nom qu'on donnait aux personnes médiocres qui se liguaient ensemble ou pour résister aux Barbares, ou pour se soustraire aux violences des riches, aux injustices des magistrats, et aux vexations de ceux qui levaient les impôts : Maximien fut maître de de ce soulèvement en 437 (5).

De cette dernière série d'observations il résulte : — 1° qu'un grand édifice avait été construit pendant le Ier ou le IIe siècle, sur l'emplacement actuel de la vieille église de Deas, ou sur un autre point du bourg, peut-être même dans son voisinage, on ne sait au juste, car l'endroit où il avait été placé est resté jusqu'ici indéterminé, et qu'il aurait été bouleversé et rendu inutilisable de 260 à 285, soit par

---

(1) Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. V, p. 547. — Salvien fait remarquer qu'ils envahirent l'Aquitaine qui, d'après lui, était la plus belle et la plus riche province de toutes les Gaules, mais aussi la plus corrompue (id., p. 585).

(2) Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. VI, pp. 608, 621, 623, id., t. VI, pp. 7, 213.

(3) Je dois ces renseignements historiques à la bienveillance de mon savant confrère et ami, M. Prosper Boissonnade.

(4) Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. VI, pp. 210, 213, 217.

(5) id. id. t. VI, pp. 208, 225, 227.

l'invasion des Francs (265-273), soit par l'invasion germanique (275-276), soit enfin par les Bagaudes (285-287); — 2° qu'on reconstruisit cet édifice, à l'endroit où se voit aujourd'hui l'ancienne église et dans la forme qui lui est donnée sur la PLANCHE II. — Il paraît également certain, d'après les résultats des fouilles et des sondages pratiqués dans le sol ainsi que dans les murs de cette église, dont j'ai donné les détails au § 2 du CHAPITRE II, et d'après les *troisièmes observations* qui viennent d'être mentionnées, que ce nouvel édifice, construit au plus tard après 287 avec les matériaux du précédent, fut endommagé pendant les invasions de 405, 408, 410, ou encore pendant la révolte des Bagaudes (435-437), et demeura en état de délabrement jusqu'en 819, époque à laquelle les moines de Heri, avec autorisation de l'empereur Louis le Pieux, aménagèrent ces ruines en monastère, de manière à pouvoir s'y loger passagèrement d'abord et définitivement ensuite.

En m'appuyant sur les nombreuses observations ainsi que sur les multiples renseignements donnés jusqu'ici dans cette étude, je crois pouvoir affirmer que les parties les plus anciennes de la vieille église de Deas, que j'appelle parties primitives, ne sont que des restes, on ne peut plus intéressants, d'un édifice qui avait été construit, après la pacification d'une des deux premières invasions, ou du soulèvement des Bagaudes, c'est-à-dire, pendant les années comprises entre 260 et 287.

Étudions maintenant la forme et les distributions intérieures de cet ancien édifice, afin de connaître l'usage auquel il aurait pu servir après sa réédification qui eut lieu, comme il vient d'être dit, entre 260 et 287.

§ 7 — FORME ET DISTRIBUTIONS INTÉRIEURES DE L'ANCIEN ÉDIFICE

La forme que revêt l'édifice Gallo-Romain de seconde époque, qui servit d'origine à l'ancienne église de Deas, et que l'on voit représentée sur la PLANCHE II, est vraiment bizarre ; elle ne ressemble, en effet, à aucune des formes adaptées aux constructions classiques qu'on retrouve, non seulement en Italie, en Afrique, dans le midi de la France, mais aussi dans presque toutes les villes principales de cette dernière. — Il est à remarquer du reste que la plupart des édifices publics construits dans les campagnes de la France actuelle (j'en excepte celle du midi), pendant l'occupation Romaine, différaient généralement des édifices de même espèce qui existaient dans les villes, par leurs formes, de même que par leurs distributions intérieures et extérieures. Nous en avons comme preuve les Temples du vieil Évreux (*Eure*) (1), de Chassenon (*Charente*) (2), de Berthouville [*Eure*) (3),de Sanxay (*Vienne*) (4), de Saint-Révérien (*Nièvre*) (5), du Drévent (*Cher*) (6), de Corseult (*Côtes-du-Nord*) (7), pour ne citer que ceux-là, qui tous n'avaient entre eux aucune similitude, et dont la plupart semblaient avoir été affranchis

(1) Bonnin, *Antiquités Gallo-Romaines Eburoviques*, Pl. VIII.
(2) Michon, *Statistique Monumentale de la Charente*, p. 179.
(3) P. de la Croix, *Bulletin archéologique du Comité des Travaux. historiques*, 1897, pp. XXII, XLI.-71-78, Pl. L.
(4) Id. *Mém. archéologique sur les découvertes d'Herbord,dites de Sanxay*, 1883.
(5) Charleuf, *Mém. sur les fouilles de St-Révérien*. Autun, 1844.
(6) De Caumont, *Abécédaire. Ère-Gallo-Rom. Édit. de 1870*, p. 243.
(7) id. — p. 247.

des règles classiques qui étaient généralement appliquées aux édifices de même espèce érigés dans les villes. Ce que je viens de dire des Temples peut également s'appliquer aux Théâtres construits dans les campagnes. On a en effet constaté que la presque totalité des soixante Théâtres ruraux, qui ont été jusqu'à ce jour rencontrés dans les parties de la France que je viens d'indiquer, différaient entre eux non seulement par la forme, mais le plus souvent par la manière dont se trouvaient aménagés ou placés les *proscenium* ou *pulpitum*, la *cavea*, le *posternium*, les *vomitoria* ainsi que les *precinctiones;* presque tous en un mot paraissent avoir été conçus et édifiés en dehors des règles classiques qui avaient guidé les architectes dans la confection des Théâtres des villes. La différence qui existait entre les Temples des villes et ceux des campagnes provenait, ce semble, de ce que ces derniers auraient servi non seulement d'édifices cultuels, mais aussi de locaux où se livraient à des échanges commerciaux les nombreuses populations régionales qui se réunissaient en assemblées foraines à diverses époques de l'année. Quant aux divergences de détails que l'on a reconnu avoir existé entre les Théâtres des villes et ceux des campagnes, on pourrait, je crois, les expliquer en se rappelant qu'un grand nombre de ces Théâtres ruraux étaient adossés à des collines et par là même d'un accès difficile, et que, pour ceux adossés comme pour ceux qui se trouvaient en plaine, il aurait fallu tenir compte, en les construisant, des chemins anciens qu'il y avait intérêt à utiliser ; il faut également se rappeler que ces Théâtres des campagnes, pour la plupart, étaient forains, devaient être aménagés de manière à

servir à divers usages, ainsi qu'on l'a constaté pour plusieurs d'entre eux, en particulier pour celui de Sanxay qui, grâce à quelques transformations très faciles à faire, parce qu'elles avaient été prévues dans la construction, pouvait servir soit de théâtre, soit de cirque, voire même d'amphithéâtre, aux jeux duquel ne pouvaient cependant prendre part que des animaux de moyenne taille.

Comme on le voit, l'ancien édifice qui nous occupe, construit en la façon communément employée pendant la seconde période Gallo-Romaine, n'était pas le seul dont la forme différait des formes adoptées dans les œuvres classiques, sans doute, parce qu'il se trouvait dans une localité rurale. — Mais passons, car il nous faut indiquer comment son intérieur était distribué, avant de rechercher l'usage auquel il aurait été primitivement destiné.

Cet édifice se composait de cinq salles, distinctes en apparence, mais qui ne formaient en réalité qu'un seul et même monument, puisque toutes leurs fondations étaient reliées entre elles. (*Voir* Pl. II.)

La *première salle*, A, de forme rectangulaire, que j'ai appelée jusqu'ici quadrilatère central, se trouvait en communication directe, d'une part, avec les salles D, B et C au moyen des grandes baies A' et A", composées de pilastres et de colonnes qui supportaient des arcs puissamment constitués, et d'autre part avec la partie supérieure de la salle L également au moyen d'une large baie du genre des précédentes, mais dont les pilastres, qui soutenaient un grand arc, étaient dépourvus de colonnes.

La *seconde salle*, D, revêtait la forme d'un carré auquel on avait changé les angles Nord-Est et Sud-Est en pans-coupés, et se trouvait en communication avec la salle A

par la grande baie A' et avec les salles B et C par les petites baies *f* et *g;* on ne peut savoir s'il avait jadis existé des ouvertures dans les cinq murs de cette salle, attendu qu'il n'en reste que les fondations.

La *troisième salle*, B, et la *quatrième*, C, de formes rectangulaires, possédaient chacune quatre baies, dont une grande, A", A", deux de moyennes dimensions, B," B" et C", C," et une petite, *f* et *g;* elles étaient en communication : avec la salle A, par les baies A" A"; avec l'extérieur, par les baies B", B" et C", C"; avec la salle D, par les baies *f* et *g;* je ferai de plus remarquer qu'aucun des pilastres de ces huit baies de petites ou de moyennes dimensions ne portent de traces de *battements* et n'avaient par là même jamais reçu de fermeture.

La *cinquième salle*, L, en forme de parallélogramme allongé, et dont il ne reste que les fondations, faisait partie intégrante de l'édifice auquel appartenaient les autres salles qui viennent d'être décrites. La liaison de ses fondations avec celles des piliers Ouest du quadrilatère central n'a pas, il est vrai, été retrouvée, parce que les maçonneries basses des murs de ces deux piliers avaient été plusieurs fois refaites, et qu'elles recouvraient entièrement, à leur point de jonction, les fondations des salles A et L; mais, comme il a été dit, grâce à un sondage pratiqué à environ quatre mètres au-dessus du sol, dans le mur Nord de cette salle L, actuellement relié au pilier Nord-Ouest du quadrilatère par des constructions relativement modernes, on a rencontré un morceau de cintre en maçonnerie qui ne laisse aucun doute sur la liaison des fondations anciennes des salles A et L. En effet, cette portion de cintre en maçonnerie et une partie de

son pied-droit, qui se trouvaient dissimulés derrière un placage de même date que les gros piliers de la nef actuelle de l'église, font corps avec les maçonneries du pilier Nord-Ouest du quadrilatère central, et la direction que suit, sur la gauche, la partie du cintre qui est en porte-à-faux au-dessus des fondations Z', est exactement celle de ces mêmes fondations. Il en résulte : que le pilier du quadrilatère était relié à la salle L par un mur avec baie en plein-cintre ; que ses pilastres prenaient appui sur les fondations Z' ; enfin que ses fondations Z' sont reliées avec celles du pilier Nord-Ouest de la salle A. — Ce qui vient d'être dit des fondations Nord de la salle L s'applique également à celles du Sud, car il y avait symétrie complète dans toutes les parties de cet édifice, et c'est pourquoi j'ai cru pouvoir indiquer ces deux baies sur le plan. Quant aux autres baies, qui y figurent, tracées également au pointillé, sur le reste des fondations latérales Z' et Z'' de la salle L, je ne les ai placées que comme ameublement et nullement en manière de restitution, car je reconnais qu'il n'existe aucune des données qui seraient de nature à nous faire savoir si les fondations Z' et Z'' supportaient plutôt des murs avec portes et fenêtres que des pilastres de portiques. — J'ajouterai ici, puisqu'il vient d'être question de restitution, que seule la forme primitive du monument se trouve par elle-même reconstituée, puisque toutes ses fondations existent et sont liaisonnées entre elles ; mais qu'il est impossible de restituer toutes les salles dont il était composé attendu que, d'une part, la salle L, ainsi qu'on vient de le voir, est irreconstituable, et que, d'autre part, il n'existe de la salle D, des extrémités Nord de la salle B et des extrémités Sud de la salle C,

que les fondations qui, à cause de leur état de conservation, ne permettent pas de préjuger si les murs qu'elles avaient supportés étaient ou non décorés de portes et de fenêtres. Les seules parties du monument demeurées jusqu'à ce jour intactes sont les murs du quadrilatère central A, de même que ceux Est et Ouest des salles B et C, et encore ont-ils subi, dans leurs parties supérieures, de nombreuses reprises. — Comme on le voit, tout essai de restitution est vraiment impossible, puisque les éléments font défaut. — Mais je laisse cette question pour compléter les renseignements déjà donnés sur la salle L par l'observation suivante : la liaison qui existe entre les fondations L et celles latérales Z' et Z'' de la salle L donnerait à penser que cette salle aurait été diminuée de longueur au profit de la salle A et que cette dernière se serait ainsi trouvée augmentée à l'Ouest ; cette supposition semble confirmée par l'existence de l'arc maçonné, décrit plus haut, dont les pieds-droits formaient baie au Nord, dans la partie comprise entre le pilier Nord-Ouest du quadrilatère central A et le point de jonction des fondations Z et Z'.

J'ajoute en terminant cette série d'observations déjà bien longue : que les aires des cinq salles de l'ancien édifice, à part cependant l'aire de la salle centrale, étaient au même niveau ; que ce niveau se trouvait plus élevé que celui des terrains extérieurs ; et que l'on communiquait de l'extérieur à l'intérieur au moyen de marches. C'est, du moins, ce qu'ont prouvé l'enlèvement des anciennes bases des colonnes qui soutenaient le grand arc A' du quadrilatère central A, de même que les sérieuses recherches qu'il m'a été possible de faire dans le

sol de ces salles ainsi que dans les terrains extérieurs. L'enlèvement de ces anciennes bases de colonnes a été le fait de l'architecte des Monuments-Historiques qui voulant, pour des raisons que nous ne connaissons pas, baisser de $0^m,135$ le niveau général primitif, fut obligé d'enlever ces bases anciennes et de les remplacer par d'autres, dont les socles étaient plus élevés, et d'enlever par là même un des anciens rangs de pierres sculptées à l'époque Romaine, qui servaient de fondations aux colonnes du grand arc, et dont le détail se trouve à la *page 45* (1).

Des nombreux renseignements contenus dans ce paragraphe il résulte que toutes les fondations de l'édifice primitif, sur lequel est venue se greffer l'ancienne église actuelle, sont complètes, et que cet édifice était à son origine, composé de cinq salles, dont quatre en formaient certainement la partie principale ; nous connaissons donc sa forme. Voyons maintenant à quel usage il aurait pu servir.

§ 8. — USAGE AUQUEL AURAIT PU SERVIR L'ANCIEN ÉDIFICE

La première impression que l'on éprouve en regardant le plan de l'ancien édifice, figuré sur la PLANCHE II, est qu'il aurait été construit originairement pour servir d'église, car il semble en posséder les éléments ; ne pourrait-on pas, en effet, considérer : la salle L comme nef, les salles

(1) Ces bases, de même que les grosses pierres qui les supportaient, ainsi que d'autres pierres Gallo-Romaines également trouvées dans les anciennes fondations ou bien ailleurs pendant les travaux de restauration de l'édifice, sont placées, avec ordre, devant le mur intérieur Sud de la partie de droite du transept actuel.

B, A et C comme transept, et la salle D comme chœur ?

Je ne le crois pas pour les raisons suivantes : — 1° ainsi qu'il a été dit ailleurs, les matériaux qui composent cet édifice ont été empruntés à un ancien monument Gallo-Romain de la première époque, et la manière dont ils ont été mis en œuvre est entièrement semblable à celle employée dans les constructions Gallo-Romaines de la secondeépoque, c'est-à-dire postérieurement à l'année 277 et antérieurement à l'année 437 ; dès lors, l'église, que paraît représenter notre édifice, serait du VIe siècle, ce qui est vraiment impossible, attendu que, d'une part, il n'existe pas et il n'a jamais existé, que je sache, d'église qui ait été construite dans une campagne pendant le VIe siècle, avec des proportions aussi vastes que celles affectées à cet édifice, et que, d'autre part, il n'est pas d'exemple d'église, dont chacun des bras Nord et Sud du transept se soit trouvé en communication directe avec l'extérieur, au moyen de quatre grandes baies qui n'ont jamais reçu de fermetures, ainsi que cela existe dans les salles B et C de notre édifice ; de plus, aucune église n'aurait eu sa nef séparée de son transept, un peu avant leur jonction par un mur, ainsi que cela se voit dans notre édifice, dont la salle A se trouve séparée de la salle L par les fondations Z qui sont intimement liées avec celles Z' et Z''. Il est donc évident que notre édifice n'a pas été construit comme église ; — 2° on pourrait peut-être dire : « Mais, cet édifice a pu être construit comme église, « avec des matériaux anciens, pendant le VIIe siècle, par « les moines de Heri, voire même par leur saint fondateur « Filibert, puisque la *villa* de Deas était leur propriété « depuis 677, époque à laquelle l'évêque Ansoald leur en

« avait fait don. » A cela je réponds que la supposition est inacceptable : d'abord, parce que si les moines avaient construit cet édifice comme église, ils se seraient donné de garde d'en laisser le transept en communication directe avec l'extérieur au moyen des baies ouvertes qui, ainsi qu'on le constate encore aujourd'hui, n'ont jamais été closes ; ensuite, parce que les moines ne pouvaient jouir de Deas que comme propriété de rapport et non comme monastère, à moins d'en avoir reçu l'autorisation du souverain, autorisation dont il n'existe aucune trace, et dont les renseignements suivants semblent indiquer qu'elle n'aurait pas été demandée entre les années 677 et 819 ; nous savons, en effet, qu'il a fallu les autorisations : — de l'empereur Louis le Pieux, en 819, pour faire à Deas des aménagements afin de pouvoir y habiter passagèrement ; — de Pépin, roi d'Aquitaine, en 834, pour quitter Heri et habiter définitivement à Deas ; — du même roi, en 836, pour enlever de Heri le corps de leur saint fondateur et le transporter à Deas ; — enfin de l'empereur Charles le Chauve, en 845, pour abandonner Deas et s'installer à Cunauld. Je crois donc pouvoir affirmer que les moines de Heri n'ont pas construit le vieil édifice qui nous occupe. La seule chose qu'il me soit possible d'admettre et que du reste je développerai dans les CHAPITRES I et II de cette étude, c'est que les moines de Heri commencèrent, un peu avant 819, la construction d'un monastère à Deas, et que leur première préoccupation dut être d'aménager en église le vieil édifice qui, sans doute, était resté inutilisable depuis la seconde révolte des Bagaudes.

Puisque ce vieil édifice ne peut avoir été construit comme église par les moines de Heri, ainsi qu'on vient de

le voir, son origine Gallo-Romaine de seconde époque, dont j'ai donné ailleurs les preuves (pp. 67 et 93), se trouve confirmée ; il faut alors lui chercher une autre destination. Voyons si on ne l'aurait pas bâti comme Temple ? — Je ne le crois pas : — d'abord, parce qu'il n'y a été rencontré, au cours des fouilles, aucune fondation de *cella*, et, comme on le sait, la *cella*, résidence habituelle de la divinité, toujours aussi composée d'une chambre close avec une seule porte, était la caractéristique des Temples ; ensuite, parce qu'il n'existait pas, que je sache, d'exemples de Temples dont les parties principales se trouvaient en communication avec l'extérieur, par des ouvertures dépourvues de portes, ainsi que cela se voit dans les salles B et C, parties principales, encore bien conservées, de notre édifice primitif, qui, ainsi qu'il a été dit ailleurs, communiquaient directement avec l'extérieur par quatre baies auxquelles il n'a jamais existé de fermetures ; — enfin, parce qu'il paraîtrait tout à fait surprenant qu'on eût construit, pendant le IVe siècle, un aussi grand Temple dans une localité qui, bien que traversée par une voie Romaine et située à peu de distance de centres habités, ne paraît pas avoir eu, à cette époque, l'importance qu'elle a acquise depuis.

Il faut donc abandonner l'idée que notre vieil édifice aurait été un Temple, et voir si, d'après l'emplacement qu'il occupe et la manière dont il est divisé, on ne pourrait pas le considérer comme ayant fait partie d'un *forum ;* mais avant d'entreprendre cette recherche, je crois indispensable de faire connaître le sens qu'attachent au mot *forum* les érudits modernes d'après les dires des auteurs anciens.

L'ouvrage le plus complet qui ait paru sur ce sujet est certainement la magistrale étude que M. Henry Thédenat, prêtre de l'Oratoire et membre de l'Institut, a publiée, en 1898, sous le titre : *le Forum Romain et les Forums Impériaux* (1). J'en citerai *in extenso* les passages suivants, qui me paraissent devoir jeter un peu de lumière sur la question vraiment nébuleuse qui nous occupe :

« Il existe encore aujourd'hui, nous dit cet auteur, « dans nos campagnes, en dehors des centres habités, de « grands espaces où affluent, à des époques déterminées, « les marchands ambulants avec leur pacotille, les pay- « sans des villages voisins avec les bestiaux et les denrées « qu'ils veulent vendre. Nous appelons ces lieux de réu- « nion des champs de foire ; chez les Romains, on leur « donnait le nom de *forum*. Cette institution remonte à « une haute antiquité. Bien avant la fondation de Rome, « il est probable que le lieu qui fut plus tard le *forum* « *romain* était un marché où les habitants des bourgades « établies sur les collines environnantes venaient faire « leur trafic... A une époque moins ancienne et plus his- « torique, cet usage, qui s'était pour ainsi dire établi seul, « sous l'impulsion des nécessités, fut régularisé par les « Romains qui le développèrent méthodiquement. En « Italie et dans les provinces, il existait des villages et des « hameaux non constitués en communes et attribués pour « cette raison à des colonies ou à des municipes jouissant « d'une organisation municipale. Mais souvent ces chefs- « lieux étaient trop éloignés, les communications trop dif- « ficiles pour que les populations qu'on y avait rattachées

(1) Paris. Librairie Hachette, 1898, in-12. Cet ouvrage a été couronné par l'Académie.

« pussent prendre part aux actes de la vie municipale et « venir régulièrement aux jours de marché, vendre et « acheter. Pour remédier à cet inconvénient, dans un « endroit central, à proximité d'un certain nombre de ces « lieux abandonnés, on établissait un marché, et afin « que l'accès en fût plus facile, on en choisissait l'empla- « cement près d'une route. La construction des grandes « voies de l'empire romain donna souvent lieu à la créa- « tion des centres de commerce... Puis comme les habi- « tants des bourgades voisines avaient l'habitude de se « réunir périodiquement sur ces marchés, comme il était « facile de les y convoquer, les forums devinrent bientôt « le lieu des assemblées, le centre de la vie municipale, « ou plutôt de ce qui en tenait lieu à ces populations non « encore organisées .

« *Forum*, comme nous venons de le voir, était le nom « du marché; le lieu des réunions politiques s'appelait « *conciliabulum;* mais il est évident que le même terrain « avait ce double emploi. Dès lors, la population pourvue « de ce centre de réunion formait une circonscription « territoriale ; là se tenait le marché ; là on levait les « troupes, on rendait la justice, on célébrait les cérémo- « nies religieuses ; c'est là qu'était le siège de l'adminis- « tration » (*pp. 1-3*).

J'ajouterai à ces renseignements, d'un réel intérêt, que, d'après Tite-Live (*XLI, 27*), le *forum* était environné de portiques en forme d'arcades avec des intervalles libres par où l'on pouvait entrer et que d'après Cicéron (*Verr.*, IV, 31 ; V, 58), il était orné de colonnes et de portiques.

Le *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines* de Daremberg et Saglio, véritable encyclopédie des usages

Grecs et Romains, nous fournit aussi de précieux renseignements sur les *Basiliques* qui, on le sait, accompagnaient les *forums*. Voici les principaux : — « Les « *basiliques* affectées à des usages publics doivent être « considérées, en général, comme le complément du « *forum* dont elles étaient voisines : c'est le *forum* couvert « avec ses destinations diverses, affaires, commerce, « banque, justice ou simple promenade. » — « Des *basi-* « *liques* sont mentionnées comme annexes de temples, de « curies, de théâtres, de bains, où elles servaient d'abris, « de promenade ou de salle de pas perdus ; les empereurs « et d'autres grands personnages voulurent en avoir aussi « dans leurs palais et leurs *villas*. » — « Nous avons « quelques données précises sur ces édifices, mais nous « restons sur bien des points dans l'ignorance. » — Dif- « férentes raisons nous portent à croire que les *basiliques* « étaient ouvertes en général. » — « Il n'est pas douteux « que les basiliques étaient couvertes. » — « Le nom de « *basilique*, réservé d'abord aux édifices somptueux qui « étaient une dépendance de la place publique, fut appli- « qué à d'autres bâtiments qui n'avaient probablement « avec les premières *basiliques* qu'une ressemblance assez « éloignée, mais qui devaient être comme celles-ci un lieu « couvert. » (J. Guadet.)

Comme on a pu le remarquer, il existe, dans les textes nombreux qui viennent d'être cités, quelques lacunes qui, je le pense, proviennent de ce que les historiens anciens, auxquels les savants modernes ont eu recours, habitaient les villes et se seraient complus à faire connaître en détail les seuls monuments et les seuls usages qu'ils avaient journellement sous les yeux ; mais dans la crainte que

ces lacunes soient préjudiciables à l'accomplissement de la tâche que je me suis imposée, qui consiste à faire connaître l'origine et la destination de notre vieil édifice, j'ai cru utile de les signaler et autant que possible de les combler.

D'après quelques-uns de ces textes, nous savons que les *forums*, ou lieux d'assemblées, se trouvaient généralement dans les villes, plus rarement dans les campagnes, quelquefois dans les *villas* et même dans les camps; nous savons aussi que les *forums* des villes se composaient d'un emplacement spacieux toujours accompagné d'une *basilique* ouverte et couverte et souvent de portiques et de galeries également couverts ; nous savons enfin que les Temples, les Théâtres et les Thermes, habituellement construits isolément dans les villes, ne faisaient pas partie de l'ensemble de leurs *forums*, sans doute parce que les nombreux visiteurs qui s'y rendaient avaient toutes facilités de fréquenter ces autres édifices. Mais, ce que les textes ne font pas connaître, c'est la manière dont étaient composés les *forums* des campagnes, et cette lacune est d'autant plus regrettable qu'il existe, dans plusieurs localités de la France, entre autres dans celles, déjà citées, de Sanxay, de Berthouville, et de Saint-Révérien, des substructions Gallo-Romaines, agglomérées sur une même surface de terrain, et qu'on reconnaît facilement parmi leurs substructions des Temples, des Théâtres et des Thermes qui n'ont jamais appartenu à des villes, mais qui ont fait partie de *forums* ruraux, comme il semble; cette solution paraîtra, je pense, fort acceptable quand j'aurai donné la description de quelques-uns de ces *forums*.

Sanxay Gallo-Romain (*Sanciacum*) (1), situé dans la Vienne, à 1 kilomètre du bourg actuel, auquel il a donné son nom, était desservi par de nombreux chemins romains et contenait un Temple, des Thermes, et un Théâtre. Le Temple, orienté à l'Est, couvrait une superficie de terrain de 7.695 mètres carrés, et se trouvait bordé, en façade, par un portique qui prenait jour à l'extérieur, et sur les autres côtés par de spacieuses *galeries* ouvertes sur un vaste *préau*, au centre duquel s'élevait une *cella* octogonale entourée de quatre *pronaos;* la superficie de ce *préau* était de 3.591 mètres carrés, non comprises les surfaces de terrain occupées par la *cella*, les *pronaos* et les *galeries*. — Les Thermes possédaient un *exèdre*, des cours et un spacieux *préau*, d'une contenance de 1.734 mètres carrés, qui se trouvait garni de longues et larges *galeries*.

Berthouville Gallo-Romain (*Canetonnum*) (2), situé dans l'Eure, et également à 1 kilomètre du bourg qui porte actuellement son nom, était bordé et traversé par une voie principale et par une voie secondaire, Romaines, et couvrait une superficie de terrain de 14 hectares, égale à celle couverte par les constructions de Sanxay; il se composait d'un Temple, d'un Théâtre et d'une Hôtellerie.

Le Temple, orienté à l'Ouest, occupait une surface de terrain de 4.600 mètres carrés, dont une moitié contenait deux *cella* avec *pronaos* entourés de *galeries* sur trois de leurs côtés, et d'un portique sur le quatrième côté ; et

(1) C. de la Croix, *Mémoire sur les découvertes d'Herbord dites de Sanxay*. Niort, Clouzot, 1883. Avec Planches.

(2). C. de la Croix, *le Trésor et les substructions Gallo-Romaines de Berthouville* (Eure). —Bull. archéologique du Comité. 1897, pp. 71-78. Pl. L.

l'autre moitié était occupée par un grand *préau* également entouré de trois *galeries* ouvertes; la surface de ce *préau* était de 1.696 mètres carrés, non comprise celle couverte par les galeries.

Saint-Révérien Gallo-Romain, dans la Nièvre (1), dont l'attribution ne paraît pas sérieusement fixée et que j'assimile cependant aux deux localités précédentes à cause de la forme de son Temple, était distant de deux kilomètres du bourg qui porte aujourd'hui son nom, et traversé par une grande voie antique; il contenait un Temple, un Théâtre et des habitations. Le Temple, orienté à l'Est, se composait d'une *cella* ronde, circonscrite par un *pronaos* octogonal qui se trouvait irrégulièrement placé dans un vaste *préau* de forme trapézoïdale, entouré de trois *galeries* et d'un *portique* précédé d'un vestibule (2). La surface de terrain couverte par ce *préau* était de 1.314 mètres carrés, déduction faite de celle couverte par les *galeries* et par le *portique*, et de 3. 300 mètres carrés, en y comprenant la surface occupée par ces constructions.

Ces trois établissements Gallo-Romains, comme on vient de le voir, contenaient chacun un ou deux Temples et un Théâtre (l'un d'eux même possédait des Thermes), c'est-à-dire des édifices qui, d'après les textes anciens, n'entraient pas dans la composition des *forums* des villes, et ne contenaient pas de *basiliques*, sorte d'édifices dont les villes n'étaient jamais privées; il est donc impossible de considérer les édifices qui viennent d'être

(1) Charleuf, *Mémoire sur les fouilles de Saint-Révérien*. Autun, 1844.

(2) Je ne parle pas d'une construction placée à droite du vestibule, parce que les archéologues qui l'ont étudiée la considèrent comme faite postérieurement aux autres constructions.

décrits comme ayant fait partie de *forums* de villes. De plus, ainsi qu'on a également pu le constater, le genre des Temples de ces trois établissements ruraux était complètement différent de celui adopté pour les Temples des villes; en effet, tandis que les Temples des villes étaient composés d'une *cella* accompagnée d'un *pronaos* et entourée d'un *portique*, et que les places au milieu desquelles ils se trouvaient n'étaient pas fermées sur les quatre côtés par des *portiques*, au contraire les Temples de nos établissements, également composés de *cellas* accompagnées de *pronaos*, occupaient le centre ou l'une des bordures d'un vaste préau entouré de spacieuses *galeries*, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte par les nombreuses mesures que j'en ai données.

Les différences vraiment considérables qui existent, ainsi qu'on vient de le voir, entre les Temples des villes et ceux de Sanxay, de Berthouville et de Saint-Révérien, de même que les nombreux renseignements qui ont été donnés sur les *forums*, me portent à croire que les deux premiers de ces trois établissements Gallo-Romains n'avaient jamais été des villes, mais simplement des *forums* ruraux, autrement dit, des lieux d'assemblées foraines, et que le troisième aurait pu être, dès son début, un *forum* du genre des deux précédents, et avoir été ensuite aménagé en ville.

Les observations suivantes achèveront, j'en suis persuadé, de confirmer cette légitime conviction.

1° Ces trois établissements Gallo-Romains ne pouvaient être des villes, puisqu'ils ne s'y trouvait pas de *basilique* et qu'ils ne contenaient, en fait d'habitations, que celles nécessaires au service des édifices, sans doute aussi, à

celui des étrangers. Je ferai pourtant quelques réserves, ainsi que je l'ai déjà dit, au sujet de l'établissement de Saint-Révérien qui, paraît-il, aurait possédé des habitations en assez grand nombre, et si je l'ai joint jusqu'ici aux établissements de Sanxay et de Berthouville, c'est parce que son Temple contenait, comme les Temples des deux autres établissements, un vaste *préau* entouré de spacieuses *galeries;*

2° Tous trois, comme l'exigeaient les lieux d'assemblées foraines, étaient situés dans des campagnes et desservis par des voies antiques qui les mettaient facilement en communication avec les populations régionales;

3° Tous trois aussi se trouvant dépourvus de *basiliques* et par là même privés des *préaux*, des *portiques* et des *galeries* qui en faisaient partie, on avait adjoint à leurs Temples de vastes *préaux* entourés de spacieuses *galeries* qui répondaient aux exigences des *basiliques*, et c'est ainsi que ces Temples avaient revêtu des formes tout à fait étrangères à celles que l'on rencontrait dans les Temples des villes;

4° La présence de Temples, de Théâtres, voire même de Thermes dans ces établissements s'explique facilement, car il y aurait eu tout intérêt à les doter de ce genre d'édifices, afin d'attirer les populations, en leur procurant les mêmes satisfactions que les villes offraient à leur piété ainsi qu'à leurs jouissances. Ce sont là, je pense, les raisons qui motivèrent l'introduction de ces importants édifices dans les *forums* ruraux ou lieux d'assemblées foraines.

Éclairé par tous les renseignements fournis au cours de cette longue dissertation sur les *forums* des villes et

sur ceux des campagnes, je ne crois pouvoir mettre en doute que les établissements Gallo-Romains de Sanxay et de Berthouville (je fais mes réserves pour l'établissement de Saint-Révérien) n'aient été des lieux d'assemblées foraines et par là même des *forums* (1).

Examinons maintenant si la localité de Deas aurait possédé, comme les *forums* de Sanxay et de Berthouville, un grand Temple et un Théâtre ; nous rechercherons ensuite les raisons qui permettraient, peut-être, de la considérer comme *villa* dans laquelle aurait existé un *forum*, sans grand Temple, sans Théâtre et même sans *basilique*, mais avec un monument qui aurait pu remplir les fonctions de ce dernier genre d'édifice.

Cette localité n'a certainement pas été, jusqu'ici, étudiée archéologiquement d'une manière sérieuse, et les substructions Gallo-Romaines de son cimetière n'ont été retrouvées que fortuitement ; on ne sait donc pas si elle possédait ou non, à l'époque Romaine, quelques édifices

(1) L'important résumé des *Travaux sur l'antiquité romaine en France*, publié par M. Camille Jullian, dans la *Revue historique*, *t. LXIX, 1899, pp. 318-341*, contient à la *page 332* une phrase qui a trait aux idées que je viens d'émettre sur ces deux établissements ; la voici : « La Lyonnaise « nous offre, cette fois assez loin du champ habituel de ses recherches, cet « incomparable fouilleur qu'est le R. P. DE LA CROIX ; son temple et son « théâtre de Berthouville sont, comme ses monuments de Sanxay, une énig- « me historique et monumentale qu'il serait à désirer qu'une inscription « vînt résoudre : énigme d'autant plus intéressante que Berthouville est le « vrai lieu de découverte du célèbre trésor de Bernay. Peut-être sommes- « nous, ainsi que le pense M. de la Croix, en présence de quelque lieu « consacré, municipal ou fédératif, grand sanctuaire ou petite cité sainte « comme le puy du Mercure arverne ou le confluent des Trois-Gaules. » — De plus, après la communication que M. Mallard fit à la Sorbonne sur le Théâtre de Drévant (*Cher*), dans sa séance du 18 avril 1906. « M. Jullian « fait ressortir le grand intérêt des fouilles et découvertes de M. Mallard. « Il pense que Drévant a été, à l'époque Romaine, un centre de réunions « pour les populations du voisinage présentant des édifices pour le trafic et « la prière ». (*Journal officiel* du 19 avril 1906, p. 2614.)

importants qui depuis auraient disparu. Malgré ce manque absolu de renseignements, je suis persuadé qu'elle n'a jamais possédé, à part peut-être un petit Temple, aucun autre monument un peu important, que celui dont d'intéressantes parties sont encore aujourd'hui visibles dans son ancienne église ; et cette persuasion s'appuie sur les observations suivantes : — on peut admettre que, si cette localité avait contenu des monuments de l'importance qu'avaient à cette époque les grands Temples et les Théâtres, il serait vraiment extraordinaire qu'il n'en soit resté aucune trace ; attendu que la plus grande partie de l'édifice, qui leur aurait été contemporain, n'avait pas été détruite, puisqu'elle fut habilement utilisée en église à l'époque Carolingienne, ainsi qu'on le verra au CHAPITRE I (2e *Partie*) de cette étude ; — il faut, de plus, ne pas oublier que Deas était en 677 une *villa* (Voir pp. 11 et 61), et que généralement les *villas* mérovingiennes avaient succédé aux *villas* Gallo-Romaines ; il faut aussi se souvenir que les *villas* romaines situées à proximité ou à quelques lieues des villes (celles du moins qui appartenaient à de riches personnages) étaient fort vastes, très luxueuses, et comprenaient même quelquefois des Temples et des Théâtres, qui étaient à l'usage des populations locales et régionales ; mais il n'existe pas, que je sache, d'exemples de *villas* de ce genre, qui aient été installées en rase campagne et à plusieurs lieues des villes ; or Deas occupait à cette époque, et occupe maintenant encore, un pays plat, éloigné de plusieurs lieues des centres populeux ; il n'est donc pas étonnant que son ancienne *villa* ait été privée de grand Temple et de Théâtre ; — il faut également se souvenir que le monument du IVe siècle de Deas, qui fut

aménagé en église à l'époque Carolingienne, avait été construit avec les matériaux d'un édifice antérieur, dont la destruction remontait à la fin du IIIe siècle, et que les pierres blanches employées dans sa construction, en claveaux dans les cintres et en carreaux dans les pieds-droits des baies, étaient de même nature que celle des gros blocs revêtus de sculptures architecturales qui composaient les fondations de son quadrilatère central; il ne faut pas non plus perdre de vue que les baies de ce monument n'en étaient qu'une faible partie, et qu'aucune pierre blanche n'avait été employée dans le reste de ses maçonneries. Cette constatation donnerait, ce semble, à penser que le constructeur du monument n'aurait eu à sa disposition qu'une assez petite quantité de pierres blanches, et que cette quantité se serait trouvée considérablement augmentée, s'il avait existé dans cette localité ou dans ses abords, un grand Temple, voire même un Théâtre; car ces édifices auraient été détruits ou rendus inutilisables, en la même façon que l'avait été l'édifice qui a précédé celui du IVe siècle auquel il avait fourni ses propres matériaux. Je considère donc comme extrêmement probable que la localité de Deas n'aurait jamais possédé de grand Temple et de Théâtre.

Il me reste à indiquer ce qu'était au IVe siècle l'édifice qui donna naissance à l'église Carolingienne de Deas, et l'usage auquel il aurait pu être affecté.

Ainsi que je l'ai fait remarquer dans le cours de cette étude, le vieil édifice de Deas, qui paraît avoir été construit pendant le IVe siècle (*pp. 68-73*), n'aurait certainement pas servi, à cette époque, d'Église ou de Temple (*pp. 80-82*), mais aurait plutôt rempli le rôle de *basilique*,

(*p. 86*) dans la *villa* dont elle semble avoir fait partie, ainsi que je vais essayer de le démontrer.

D'après certains textes qui ont été cités aux pages *85* à *87* de cette étude : les *basiliques* étaient des *forums* couverts, destinés aux affaires de commerce, de banque, de justice, et servaient également de salles de pas-perdus ; elles étaient généralement couvertes, et garnies de *galeries* ou nefs, lorsqu'elles avaient été régulièrement construites ; le nom de *basilique* était quelquefois appliqué à des bâtiments qui n'avaient avec elle qu'une ressemblance assez éloignée. Les *forums* eux-mêmes étaient entourés de portiques en forme d'arcades avec des intervalles libres par où l'on pouvait entrer.

Il me semble que tous les services (*voir* Pl. II), qui viennent d'être rappelés, et auxquels les *basiliques* étaient affectées, pouvaient être exercés dans notre vieil édifice ; car les quatre salles, B, C, D, et A (y compris la partie contiguë au mur Z), qui le composaient, se trouvaient réunies par les grandes baies A', A'', A''', et ne formaient qu'une seule salle, dont les dimensions étaient vraiment considérables.

Je crois aussi pouvoir affirmer que cette vaste salle était, comme les *basiliques*, ouverte et en communication directe avec l'extérieur, puisque les dosserets de ces quatre baies Est et Ouest B'' et C'', qui donnaient sur le dehors, ne portent aucune trace de battements ou de tous autres genres de fermeture.

Il me paraît également probable que les *galeries* ou nefs généralement employées dans les *basiliques* classiquement construites, et qui manquent à notre édifice, auraient été remplacées par un *portique* qui aurait

occupé la salle L ; c'est du reste ce que donnerait à penser le morceau d'arc en maçonnerie que l'on a retrouvé liaisonné avec la maçonnerie du pilier de gauche du quadrilatère central.

Je considère donc, comme très probable, que le vieil édifice de Deas aurait été construit pour remplir les fonctions de *basilique*, et je pense qu'on pourrait peut-être attribuer la singularité de sa forme, de même que l'absence de grand Temple et de Théâtre dans la localité où il se trouve, soit au petit nombre de personnes de la région qui fréquentait ce lieu, soit, peut-être aussi, au propriétaire de la *villa* à qui sa fortune n'aurait pas permis de construire plus grandement.

Quoi qu'il en soit des formes bizarres de cette *basilique* et de son *portique*, il me paraît fort probable que ces édifices, de même que les terrains qui les entouraient et qui faisaient partie de la *villa*, servaient, en qualité de *forum*, à des réunions foraines qui se tenaient à Deas, car Ermentaire s'exprime à ce sujet en ces termes : « *Comme* « *l'accès* (*du monastère*) *était interdit aux femmes*, *une* « *croix est placée un peu plus loin de la porte extérieure* « *du monastère* (*indiquant*) *jusqu'où l'un et l'autre sexes* « *devaient être admis*, *à savoir à cause des affaires*, *parce* « *que là même avaient lieu des foires.* » (Voir le texte latin, p. 15 de cette étude.)

Et j'ajoute en terminant ce CHAPITRE que je considère également comme très probable que Deas aurait été une *villa* de laquelle dépendait un *forum* accompagné d'une *basilique* où se tenaient des réunions foraines.

CHAPITRE III

CONCLUSIONS TIRÉES DES RENSEIGNEMENTS ET DES OBSERVATIONS CONTENUES DANS LES CHAPITRES I ET II

Avant de clore la 1re PARTIE de cette étude, il me paraît utile d'en résumer en quelques lignes les conclusions, car elles s'y trouvent noyées au milieu de nombreuses et arides dissertations; en voici donc la liste par ordre chronologique :

La localité de Deas était habitée pendant la première époque Gallo-Romaine, et plusieurs voies la mettaient en communication avec les populations de diverses autres localités de même époque (*p. 66*); — parmi ses habitations, dont il est possible de prévoir le genre, il ne se trouvait, ce me semble, ni grand Temple, ni Théâtre (*pp. 93-94*), mais il est certain qu'il y avait un édifice d'une assez grande importance, et tout porte à croire qu'elle était une *villa*, de laquelle dépendait un *forum* (*pp. 65, 95*), et même une sorte de *basilique* (*pp. 95, 96*).

Disons, en passant, que M. Maître n'a pu, jusqu'ici, admettre que Deas ait été occupé par les Romains, et que, dernièrement encore, il écrivait : « Il est bien avéré que « les Romains n'ont *jamais* formé d'établissement dans « les endroits *bas et humides* qu'ils avaient en aversion...,

« C'est faire une grosse hérésie archéologique que de « présenter le *marais de Déas* comme une station antique » (1). — Cette affirmation me paraît bien un peu risquée ; car sans parler du forum de Rome, qui occupait la partie basse circonscrite par les sept collines de cette ville (2), et pour ne citer que quelques-uns des nombreux exemples rencontrés dans le département de la Vienne : — les constructions du *forum Gallo-Romain* de Sanxay se trouvent dans un terrain *bas et humide* qui est à moitié entouré par la rivière la Vonne ; — à quelques kilomètres de cette localité, au lieu dit Puybezin, dans la *partie basse d'une petite vallée* arrosée par un ruisseau, existent les substructions d'une modeste *villa Gallo-Romaine* qui possédait une intéressante salle de bains ; — les substructions *d'un grand établissement Gallo-Romain* ont été rencontrées, en 1869, à Poitiers, sur *les bords de la rivière le Clain*, dans la couche inférieure des terrains sur lesquels s'élevait, jusqu'à la Grande Révolution, la célèbre abbaye de Saint-Cyprien : — sur *une des rives plates de la rivière la Vienne*, près du moulin de Chitré, dans la commune de Vouneuil-sur-Vienne, j'ai rencontré les fondations *d'un établissement Gallo-Romain*, etc. ; etc., et pour citer même Deas : d'après Ansoald, il y existait une villa pendant le VIIe siècle ; — d'après Louis le Pieux, en 819, — et pendant les siècles suivants, il s'y trouvait un

(1) M. Maître, *l'Espérance du Peuple*(Journal de Nantes), *numéro du 18 Mai 1905*.

(2) — « Le forum (de Rome) était une vallée marécageuse et boisée où « s'accumulaient les eaux pluviales ; de toutes parts des hauteurs l'environ- « naient, sauf du côté de Vélabre, dont les marais très bas lui apportaient, « soit par des infiltrations, soit par des inondations, les eaux du Tibre... » Cf. Thédenat : *le Forum romain*, p. 10.

monastère; — de nos jours aussi ne voit-on pas, sur les terrains de ce prétendu *marais*, qui avoisine le mur Sud de l'ancienne église, de nombreuses habitations qui font partie du bourg actuel de cette localité ? Mais revenons à notre sujet.

Cette localité subit certainement de grands ravages, puisque les matériaux de son grand édifice, peut-être même ceux de ses habitations, servirent à la construction d'un nouvel édifice, et cette dévastation, d'après les événements rapportés plus haut (*pp. 70, 73*) ne peut avoir eu lieu que de 260 à 287 (*pp. 72, 73*).

— La tourmente passée, on reconstruisit dans la localité de Deas, puisqu'il existe encore aujourd'hui, visibles dans son ancienne église, des parties importantes d'un monument qui fut construit avec les matériaux d'un édifice antérieur, rendu inutilisable pendant la tourmente révolutionnaire dont il vient d'être question. — La forme de ce nouvel édifice est celle qui se voit représentée, d'après ses fondations, sur la PLANCHE II.

Cet édifice ne demeura pas longtemps intact, car, construit postérieurement à 287, il fut saccagé pendant les invasions germaniques, ou même pendant le nouveau soulèvement des Bagaudes, qui eurent lieu de 405 à 437 (*p. 73*).

Aucun des documents anciens connus jusqu'à ce jour n'a signalé l'état dans lequel se trouvait la localité de Deas, non plus que l'usage auquel elle aurait servi, depuis sa seconde dévastation jusqu'en 677; mais nous savons, par la donation qu'en fit l'évêque Ansoald à Filibert en cette même année 677, que Deas était une villa (*pp. 21, 59*); — nous savons aussi que cette villa

demeura propriété de rapport de l'abbaye de Heri depuis 677 jusqu'en 819 (*p. 82*), et qu'à partir de cette époque les moines la transformèrent en monastère et y aménagèrent une église (*p. 22*).

Passons maintenant à la 2e Partie de cette étude; elle comprendra : d'abord, les aménagements qui furent apportés à l'ancien édifice, en 819, pour en faire une église ; ensuite, les nombreuses modifications que subit cette église à diverses époques.

DEUXIÈME PARTIE

—

DEAS, SON ÉGLISE ET SON MONASTÈRE

PENDANT LES PÉRIODES

CAROLINGIENNE, ROMANE ET OGIVALE

CHAPITRE PREMIER

TRANSFORMATION DE L'ÉDIFICE DU IVe SIÈCLE EN ÉGLISE

[Planche III]

Comme je l'ai fait remarquer au Chapitre II, § 8, p. 82, les moines de Heri, mis en possession de la *villa* de Deas par l'évêque Ansoald, en 677, ne purent la convertir en monastère que peu avant 819 ; elle demeura donc pendant près de 142 ans propriété de rapport au profit de l'abbaye de Heri. Les modifications qui y furent probablement apportées pendant ces 142 années sont restées jusqu'ici inconnues, mais nous savons, d'une manière certaine, que l'espèce de *basilique* du ive siècle, qui en faisait partie, a été conservée dans l'état de délabrement dans lequel l'avaient mise les Germains ou les Bagaudes de 405 à 437, puisque toutes ses fondations existent encore et que même plusieurs de ses murs, d'une réelle importance, sont restés apparents jusqu'à ce jour. Ce sont, comme on va le voir, les restes de cet édifice qui ont été aménagés en Église par les moines, au moment où ils eurent l'autorisation de l'Empereur Louis le Pieux, un peu avant 819, de transformer cette *villa* en monastère.

Voici, du reste, la manière dont ces aménagements me paraissent avoir été effectués :

La salle D servit de *chœur ;* elle était en effet assez spacieuse pour contenir un autel ainsi que les moines ; l'autel se serait trouvé dans l'axe et à quelque distance du mur de fond, et les moines auraient occupé les espaces de droite et de gauche qui sont en face des murs Nord et Sud, et leurs entrées et sorties se seraient faites par les petites baies *f* et *g ;*

Les salles B, A et C remplissaient les conditions d'un *transept*, puisque, réunies ensemble par les grandes baies A " et A "', elles ne formaient qu'une seule et vaste salle qui séparait le *chœur* D de la *nef* L. On y ajouta les *absidioles* P et T afin d'y mettre des autels, tout en conservant les anciennes baies B" et C" ainsi que leur seuils ; et il est à remarquer que les deux extrémités des fondations de ces nouveaux murs semi-circulaires, qui constituaient ces *absidioles*, n'étaient et ne sont encore liaisonnées, ni avec les fondations anciennes des murs Est des salles B et C, ni avec celles également anciennes des murs Nord et Sud de la salle D, et que leurs fondations étaient et sont encore simplement accolées.

La salle L, anciennement *portique* ou *galerie*, servit de *nef centrale*, à laquelle on ajouta deux nefs latérales, M et N, et il est croyable que le mur Z fut conservé pendant les aménagements, pour les raisons que je donnerai plus loin, mais qu'on le démolit après l'achèvement des deux nefs latérales, tout en conservant ses fondations, puisqu'elles existent encore ; il est, de plus, certain qu'on conserva le mur de façade L' dont les fondations sont liaisonnées avec celles des murs Z' et Z", et qu'on le prolongea pour fermer les nefs latérales ; mais ce que l'on ne sait pas, c'est si les piliers qui soutenaient des arcs et

formaient les baies de la galerie ancienne L ont été conservés, ou s'ils ont été remplacés par les piliers *o*, que j'ai représentés sur la PLANCHE III de manière que la lumière des fenêtres des murs M' et N', dont il va être question, ait pu éclairer la *nef*.

Toutes les fondations des murs que je viens de signaler comme composant le *chœur*, le *transept* et la *nef* sont anciennes et liaisonnées entre elles, ainsi que je l'ai dit à la *page 53;* mais il n'en est pas de même des fondations des murs M' et N', car elles n'ont aucune liaison avec celles des murs Ouest du *transept*, non plus qu'avec celles du mur de façade Ouest, et elles sont seulement accolées; ce manque de liaison prouve clairement que la construction des murs M' et N' est postérieure à celle des murs de l'ancien édifice, et on pourrait même ajouter, je pense, sans témérité, que ces murs M' et N' auraient été construits par les moines, attendu qu'ils avaient tout intérêt à compléter leur église en ajoutant deux *nefs latérales* à la *nef centrale*, dont ils avaient tous les éléments dans l'ancien *portique*. — Il n'existe actuellement, de ces deux murs, que la partie du mur M' qui touche au bras Nord du *transept ;* tout le reste de ce mur, de même que le mur N', à part cependant leurs fondations, ont été refaits, ainsi que je le dirai ailleurs, pendant la période ogivale. — J'ajouterai que ces deux murs, si l'on en juge par les deux fenêtres entières *u* et par la moitié d'une autre fenêtre qui sont aujourd'hui encore apparentes dans le mur M', avaient leurs pieds-droits et leurs arcs pleins-cintres, composés de pierres blanches alternant avec les rangs de briques, en la même façon que tous les pieds-droits et que tous les arcs pleins-cintres de la construction du

IVe siècle; cette similitude de matériaux et de mode d'emploi donnerait à penser que ces fenêtres *u* auraient emprunté une partie de leurs matériaux aux constructions qui étaient antérieurement assises sur les fondations Z' et Z'' de la *galerie* ou du *portique* L construit au IVe siècle.

Les deux baies anciennes *m* et *n* furent conservées, et servirent de passages qui mettaient les deux *petites nefs* en communication avec les parties Nord B et Sud C du *transept*, et c'est sans doute pour cela qu'on n'a ajouté à leurs dosserets aucun genre de fermeture.

Les fondations O qui se voient isolées en avant de la façade L' lui sont parallèles, et ses retours se trouvent dans le prolongement des fondations Z' et Z''; elles semblent avoir servi de bases à des piliers destinés à supporter une charpente de *porche*.

La transformation de l'ancienne *basilique* en Église peut donc se résumer ainsi : — la salle D servit de *chœur;* — les salles B, A et C servirent de *transept*, auquel on ajouta les *absidioles* P et T; — la salle L servit de *grande nef*, à laquelle on ajouta deux *petites nefs* M et N; — et l'édifice fut précédé d'un *porche*.

Comme je l'ai dit ailleurs, la charte de 819 indique clairement que les moines de Heri purent commencer à cette époque, ou trois ou quatre ans plus tôt, les transformations de Deas *villa* en monastère; il est même vraisemblable qu'ils ne tardèrent pas à se mettre à l'œuvre. Mais il est à remarquer que cette charte, de même qu'aucune autre, ne donne de renseignements sur la manière dont cette transformation a été opérée, et qu'elle n'indique pas davantage le temps qu'on a employé à la faire. Il paraît cependant probable que les

aménagements du monastère et de l'église furent menés de front; mais il est certain qu'on les termina avant 834, car Ermentaire nous apprend que les moines de Heri venaient passer de longs mois à Deas, pendant les quelques années qui précédèrent l'année 834, et qu'ils ne rentraient à Heri que l'hiver. Il est également certain que l'église était entièrement terminée en 836, puisque le même chroniqueur nous en indique la forme et mentionne même qu'il fut nécessaire d'y apporter des modifications sérieuses afin de pouvoir y placer le sarcophage du saint.

De ces renseignements précis, il est permis de croire que les aménagements de l'église ont été entièrement terminés avant 834, car si la transformation de la *villa agraria* en monastère dut être difficultueuse et longue, il n'en a, sans doute, pas été de même de la transformation de la vieille *basilique* en église; il suffisait, en effet, pour la rendre facile, d'en conduire les travaux dans l'ordre suivant : 1° remettre en ordre les murs des salles A, B, C et D; leur rendre leur hauteur; leur faire des charpentes et des couvertures; — 2° fermer les baies B" et C" par les absidioles P et T, et leur donner des charpentes et des couvertures; — 3° murer provisoirement en œuvre les baies *m* et *n*; — 4° ouvrir une porte dans le mur Ouest de la salle B, qui se trouve entre la baie *m* et la façade extérieure Nord de cette salle, afin que les moines, logés à l'extérieur Nord de l'édifice, pussent y accéder (cette porte existe, mais elle a été refaite lors des remaniements opérés pendant la période ogivale); — 5° remettre provisoirement en état le mur Z, ainsi que ses deux retours qui se réunissent aux deux gros piliers Ouest du

quadrilatère central A, et les couvrir ; — ou mieux encore murer provisoirement la grande baie Ouest de ce quadrilatère, et laisser momentanément la partie comprise entre le mur Z et la grande baie Ouest de la salle A, dans l'état de délabrement dans lequel l'avait mise la révolution de 435 ; — 6° placer un maître-autel vers le fond de la salle D, et deux petits autels dans les absidioles P et T ; mettre, à droite et à gauche dans la salle D et en face de ses murs Nord et Sud, les bancs nécessaires aux moines pour leurs offices de chœur (il n'y avait pas de stalles à cette époque), et leur laisser comme entrées et sorties les petites baies *f* et *g*.

Comme on le voit, ces aménagements étaient vraiment faciles à faire, et les travaux nécessaires à leur réalisation ne durèrent, sans doute, que peu d'années ; alors seulement, les moines se trouvèrent en jouissance paisible d'une véritable église qui, quoique petite, répondait entièrement aux exigences de leurs cérémonies religieuses, et dès lors l'architecte put à loisir, et sans gêner l'office de chœur, compléter le plan d'ensemble de son édifice : — 1° en remaniant le portique de la salle L, et en plaçant sur les anciennes fondations Z' Z'' les piliers *o* destinés à supporter les arcs pleins-cintres, en ayant soin de les espacer comme je l'ai fait sur le plan, de manière à laisser passer entr'eux la lumière qui devait venir de l'extérieur de l'édifice par les fenêtres *u* ouvertes dans ses murs M' et N' ; — 2° en construisant ces murs M' et N' ainsi que leurs fondations, puisqu'il n'en existait pas d'anciennes, et en les accolant, ainsi que leurs retours, d'une part aux murs extérieurs Ouest des salles B et C, et d'autre part aux extrémités Nord et Sud de l'ancienne façade L' ; —

3° en construisant également à neuf les piliers du porche O et le porche lui-même.

La construction de ces trois nefs étant achevée, on détruisit les maçonneries qui, pendant le cours des derniers travaux, aveuglaient les baies *m* et *n* ainsi que la grande baie Ouest de la salle A, et, cette destruction terminée, l'église se trouva complète, car elle possédait un chœur, un transept, trois nefs et un porche.

Ici se termine ce qu'il m'a paru utile de dire sur la manière dont fut commencée un peu avant 819 et achevée également avant 836, la transformation de l'ancien édifice du IVe siècle en église; et je considère comme certain que cette transformation de l'édifice ancien en église ne peut être placée à une date postérieure à celle que je viens d'indiquer, et par là même que cette église est la première qui a été aménagée et construite à Deas par les moines de Saint-Filibert de l'abbaye de Heri.

Quant à la marche des travaux d'aménagements et de constructions, dont j'ai donné le détail, je la crois probable parce qu'elle est rationnelle et pratique, mais je n'y attache pas plus d'importance qu'il ne faut.

Parlons maintenant des transformations qu'Hilbod fit subir, en 836, à l'église aménagée peu avant 819 afin de pouvoir y déposer honorablement le sarcophage, dans lequel se trouvaient les restes humains du saint fondateur de l'abbaye de Heri.

CHAPITRE II

MODIFICATIONS APPORTÉES, EN 836, A L'ÉGLISE AMÉNAGÉE EN 819

[PLANCHE IV]

§ 1. — OBSERVATIONS RELATIVES A QUELQUES BAIES FIGURÉES SUR LA PL. IV.

Il est important de faire remarquer, que les parties basses des pieds-droits des baies C'', *m*, *n* et *g* de la construction Gallo-Romaine du IVe siècle, B, A, C, sont figurées sur la Pl. IV, parce qu'elles ont été retrouvées au cours des fouilles et des sondages ; mais que de notables modifications ont été apportées à leurs parties apparentes, voire même à leurs arcs, sans doute, à la suite de l'incendie de 847, qui dut compromettre ou altérer la solidité de l'édifice. Il est en effet facile de constater :

1° — Que seul le pilastre Sud couronné d'un imposte de la baie Nord *m* existe, et qu'il *faudrait reconstruire le pilastre Nord sur* son ancienne fondation encore existante, ce qui *donnerait à cette baie 2^m^, 45 d'ouverture*, et *refaire son arc, d'après celui de la baie B'', qui lui fait face, en ayant soin de l'asseoir sur l'imposte ancien ainsi que sur le nouveau ;*

2° — Que la baie *n* fut entièrement reconstruite dans de mesquines proportions, à une époque postérieure à

847 et antérieure à la période ogivale, et *qu'il serait nécessaire de la refaire entièrement, avec impostes, dans ses anciennes dimensions*, qui n'étaient autres que celles de la baie *m*, dont il vient d'être question, et que cette reconstruction serait facile, attendu que les fondations des pilastres primitifs n'ont pas été détruites ;

3° — Que les pilastres de la baie C'' ont été diminués de hauteur et surmontés d'un arc moins élevé que l'arc ancien qui est encore apparent entre son intrados et l'extrados du plus récent (PLANCHE XVI) ; *il faudrait donc rehausser ces pilastres et les couronner d'impostes jusqu'aux naissances de l'ancien arc ;*

4° — Qu'il n'existe actuellement de la petite baie *y* que le seuil et environ 0^{m}, 40 de ses pieds-droits ou pilastres (PLANCHE XVI) ; *leur complément, de même que les impostes et l'axe seraient donc à construire, en ayant soin de leur donner les dimensions de la petite baie f*, qui est complète et lui fait pendant (PLANCHE XV) ;

5° — Qu'il ne manque à la baie B'' (PLANCHE XV) que les impostes qui semblent avoir été remplacés par des carreaux lors des grandes restaurations opérées à l'édifice postérieurement à l'incendie de 847 ; mais qu'il *serait avantageux de les refaire et de leur donner le profil de la moulure de l'imposte de la baie* m *dont il vient d'être question* (1).

(1) Disons, en passant, que ces restaurations, indiquées en italiques, compléteraient fort avantageusement celles qui ont été faites dans tout le reste de l'édifice, depuis 1896 jusqu'à ce jour, et qu'elles ne paraissent pas devoir être fort coûteuses, surtout si l'on en faisait établir les devis par celui qui avait été, pendant plusieurs années, chargé de les dresser et d'en conduire l'exécution. Si je ne parle pas d'enlever la moulure anormale qui a été ciselée dernièrement sur les tailloirs des six gros chapiteaux neufs du quadrilatère central du transept (Pl. VIII, *n° 6*, et Pl. XI, XII, XIII, XIV), et de la remplacer par la moulure agrandie de l'imposte de la baie

§ 2. — TRANSFORMATION DU CHŒUR

Il me faut, avant de décrire les importantes modifications qui furent apportées à cette église en 836, rappeler les textes authentiques auxquels nous devons de connaître les raisons qui les motivèrent; dire ce en quoi elles consistèrent; et préciser la date à laquelle on les exécuta. Ces textes, qui se rapportent à l'année 836, sont d'Ermentaire et se trouvent dans la préface de son premier *Livre des Translations et des Miracles de saint Filibert;* les ayant cités in-extenso plus haut (pp. 13, 14), je n'en donnerai que les passages importants de leur traduction, mais j'aurai soin d'indiquer, après chaque passage, le *numéro* du texte auquel il appartient.

D'après Ermentaire : — 1° l'Église qu'il trouve en arrivant à Deas, en 836, avec le sarcophage du saint, était en forme de croix ; il dit en effet : « *Lorsque nous fûmes* « *entrés dans le monastère et dans le milieu de l'église qui* « *est en forme de croix...* » (4e texte, pp. 13); et ailleurs : « *Pendant que le vénérable sépulcre... est déposé du bran-* « *card et (placé) dans la corne de l'église, qui est construite,* « *comme nous l'avons dit, en forme de croix* » (5e texte, p. 14); — l'église représentée sur la PLANCHE III, et qui

---

m, c'est que ces tailloirs ainsi moulurés n'ont plus le volume de pierre nécessaire pour recevoir la moulure de cet imposte *m* (Pl. VIII, n° 6), qu'ils auraient dû comporter ; et si je ne formule pas le vœu de voir remplacer ces tailloirs par d'autres qui seraient moulurés en la façon qui vient d'être dite, c'est dans la crainte que cette opération n'entraînât à d'assez fortes dépenses. Il serait cependant urgent de construire un épais contre-fort dans le jardin qui touche le mur Sud, à l'intersection des murs C''' et *n*, car le mur *n* est lézardé et pousse au vide sur le jardin. Ce contre-fort devrait avoir les dimensions des contre-forts *p*, figurés sur la Pl. V.

se trouve décrite au CHAPITRE I (*1re Partie*), était donc bien celle dont parle le chroniqueur, car elle avait la forme de croix et était complète ; — 2° l'église qu'il décrit n'avait pas été construite pour recevoir le sarcophage, il fallait donc en détruire entièrement le chœur, en construire un plus grand entouré d'un déambulatoire avec trois absides, et enlever le grand arc de la baie Ouest qui reliait le transept B, A, C, à la grande nef L ; et pendant que s'exécutaient ces grands travaux, le sarcophage du saint demeura dans la partie droite du transept C', et le brancard dans sa partie gauche B' ; tout cela est nettement indiqué par le texte suivant : *Pendant que le vénérable « sépulcre... est déposé du brancard et (placé) dans la corne « de droite de l'église,.... on append au côté gauche... « le brancard ; car les fondements de cette église n'avaient « pas été jetés pour recevoir la sépulture, mais ensuite, « par le vénérable Hilbold,... la face du premier front « ayant été détruite, et tout ce qui est de la partie « supérieure de la Croix ayant été entièrement fondu, « grandement augmenté, et le lieu de la sépulture admi- « rablement voûté, on y ajouta également autour trois « absides* » (5e texte, p. 14).

Ce dernier texte est le seul, connu jusqu'à ce jour, qui contienne quelques renseignements relatifs à la transformation du chœur de l'église opérée à cette époque ; Ermentaire n'a certainement songé, en l'écrivant, qu'à indiquer d'une manière générale cette grande transformation et les seuls détails qu'il en a donnés concernent spécialement le sarcophage et le brancard ; son texte, quoique fort important, est donc très incomplet en ce qui se rapporte à la transformation qui nous occupe ; mais, uni aux

résultats obtenus par les fouilles et par les sondages, il me sera facile, comme on va le voir, de donner le détail de cette reconstruction on ne peut plus intéressante.

Comme le montre le dernier texte, le chœur de l'église qui existait en 836 fut démoli et remplacé par un autre beaucoup plus vaste. Il fallut donc aviser à ce que les moines puissent continuer leurs offices pendant le temps que durerait la construction du nouveau chœur, et les moyens employés pour atteindre ce résultat me paraissent avoir été d'une très grande simplicité ; il suffisait, en effet, pour atteindre ce but : — 1° de murer provisoirement la grande baie A', qui mettait en communication l'ancien chœur D avec la partie centrale A du transept, et d'adosser un autel à ce mur ; — 2° de murer également les deux petites baies *f* et *g*, qui avaient jusque-là servi de passage aux moines pour entrer au chœur et pour en sortir ; — 3° de conserver provisoirement aussi les deux absides P et T, ainsi que leurs autels. Ces aménagements terminés, les moines auraient possédé trois autels, sans compter ceux qu'ils auraient eu la faculté d'installer contre les murs Nord B' et Sud C' du transept, tout en maintenant dans leurs angles le sarcophage et son brancard, jusqu'à l'achèvement des travaux extérieurs ; ils auraient pu, de même, placer les bancs nécessaires à leurs offices de chœur, à droite et à gauche, dans la partie centrale A du transept ; et, enfin, ils auraient conservé, comme précédemment, pleine jouissance des trois nefs ainsi que du porche, qu'Arnould avait mis en ordre et construit après 819. Il me semble aussi qu'on aurait ajouté aux aménagements qui précédèrent la construction du nouveau chœur, la démo-

lition du grand arc de la baie Ouest du quadrilatère central du transept, dont parle Ermentaire (1); car les moines, de même que l'architecte, avaient tout intérêt à mettre les ouvriers à cette besogne avant de leur faire entreprendre la construction du nouveau chœur : les moines, afin de ne pas être troublés dans leur nouvelle installation pendant les travaux; et l'architecte, parce qu'il avait besoin, pour confectionner les baies de sa future construction, des pierres blanches et des briques qui composaient cet arc volumineux ainsi que ses pieds-droits.

Nouveau chœur. — Il paraît également probable qu'avant d'ouvrir les rigoles des fondations des murs du nouveau chœur, dont parle Ermentaire, on détruisit les murs de l'ancienne salle D, et que l'on conserva, jusqu'à l'achèvement des grands travaux, les extrémités des murs D' et D'' sur lesquelles s'appuyaient chacun des murs semi-circulaires des absidioles P et T; mais il est à remarquer (*Voir* CHAPITRE I, § *2. 1re Partie*). — *Intérieur. — Arrière-transept, pp. 39 et 40*), que les fondations de tous les murs de cet ancien chœur D n'ont pas été détruites, pour des raisons qui nous échappent, et qu'elles existent encore sous la couche de ciment moderne

(1) La destruction de ce grand arc (*prima frons*) et de ses pieds-droits s'imposait; car cet arc enlevait, en partie, aux fidèles placés dans la nef centrale, la vue de l'arc triomphal A' qui se trouvait, et qui se trouve maintenant encore, placé à l'entrée du chœur D; ses pieds-droits dépassaient, en effet, l'alignement formé par les faces des piliers ou des pilastres qui délimitaient alors la largeur intérieure de la nef centrale; et il ne faut pas oublier que ces piliers ou pilastres ne devaient avoir que 0 m, 70 de diamètre, et non 2 m, 00 qu'eurent plus tard les gros piliers cruciformes qui se voient encore aujourd'hui et dont il sera parlé plus loin.

qui sert actuellement de dallage. — Il semble, enfin, que l'architecte aurait compris, dans l'ensemble de son plan, la *crypte* telle qu'elle se voit encore aujourd'hui, de même que le prolongement des murs E' et F' dans l'ancien transept en B''' et C'''; mais je crois, ainsi que je le prouverai plus loin, qu'il n'aurait construit la *crypte* qu'après achèvement complet du gros œuvre du nouveau chœur, et que les murs E' et F' n'auraient été prolongés en B''' et C''', dans les extrémités du transept, qu'après que les moines eurent pris possession du nouveau chœur et de son avant-chœur, de la nouvelle *crypte*, ainsi que des nouveaux déambulatoires garnis d'absidioles, en un mot, de la nouvelle construction signalée, mais dans ses grandes lignes seulement, par le chroniqueur Ermentaire.

Ce nouveau chœur se composait donc : — de l'*abside* G et d'une *sorte d'absidiole* G'; — des *déambulatoires* E, F, H, J, (1); — de *l'arrière-abside* I; — et des *absidioles* E''', F''', H''', J''', et I'; cette dernière *absidiole* ayant été détruite, j'en ai tenté la restitution qui se voit sur le dessin qui est représenté sur la PLANCHE VII, *n° 1*.

Baies. — Les déambulatoires E et H, de même que ceux F et J, sont reliés entre eux par les baies Q et Q' qui servent de passage; et les déambulatoires H et J se trouvent en communication entre eux, ainsi qu'avec l'arrière-abside, par les quatre baies K. — Ces quatre baies K, et celles R', S' et G' sont seules composées de pilastres surmontés d'impostes qui supportent des arcs pleins-cin-

(1) J'ajouterai, pour mémoire, qu'il existe maintenant encore, dans le mur F' de la salle F, une fenêtre et une demi-fenêtre de cette époque.

tres, car les autres, B'', C'' et Q, Q' en sont dépourvues ; mais ces neuf baies, ornées ou non d'impostes, possèdent toutes, en dessous de leurs marches en pierre ou de leur dallage, des fondations qui sont liées avec celles sur lesquelles sont élevés les murs des déambulatoires E, H, I, J, F et G, ainsi que ceux de l'avant-chœur.

Fondations. — Toutes les fondations sur lesquelles reposent les murs et les baies de cette vaste construction, comme toutes celles du reste de l'édifice, construites au IVe siècle et un peu avant 819, sont descendues dans le sol à une même profondeur qui est de 1 m, 00, et ont 0 m, 90 de largeur ; j'en excepte cependant les fondations sur lesquelles reposent les murs de l'abside principale, car les largeurs de ces fondations, comme on le voit sur le plan, varient de 1 m, 20 à 1 m, 40 ; toutes aussi sont reliées entr'elles et sans reprises, ce qui prouve qu'elles ont été faites ensemble et partant à une même époque ; mais, au contraire, les fondations des murs E' et F', E'' et F'', ne sont pas liées, mais simplement accolées aux fondations du mur Ouest du transept, qui fut construit, ainsi qu'il a été dit ailleurs, pendant le IVe siècle ; les premières sont, en effet, accolées aux fondations des murs B'' et C'', et les secondes le sont également aux fondations des petits pilastres ou contreforts R et S, également Gallo-Romains.

Murs. — Quant aux murs, qui sont établis sur les fondations construites pendant le IVe siècle, ou un peu avant 819, voire même en 836, ils ont tous 0 m, 70 d'épaisseur, excepté cependant ceux qui délimitent la crypte et son abside supérieure, car leurs épaisseurs sont

les mêmes que celles de leurs fondations, excepté également les gros piliers cruciformes de la nef, dont le diamètre est de $2^{m},00$, et qui, construits à une époque postérieure aux époques dont il est actuellement question, ne couvrent que les $0^{m},90$ de largeur que possèdent les fondations Z' et Z'' sur lesquelles ils prennent appui, ainsi qu'il sera démontré ailleurs.

Je ferai de plus remarquer : — 1° que les extrémités des deux murs E' et F', qui s'appuyent sur les extrémités du mur Est du transept, sont simplement accolées aux faces extérieures de ce dernier ; — 2° que les pieds-droits Ouest des baies R' et S' des murs E'' et F'' sont simplement accolés aux petits contreforts R et S, construits au IVe siècle en même temps que les deux gros piliers du quadrilatère central A, et qu'ils ne sont reliés entre eux qu'à partir de deux ou trois mètres au-dessus du sol : ce manque de liaison des murs E' et F' avec le mur Est du transept est visible, grâce aux sondages qui, après avoir fait constater ce manque de liaison, sont restés ouverts (*Voir* Pl. I) ; et l'accolement des pieds-droits Ouest des murs E'' et F'' aux petits contreforts R et S est également apparent à tout œil un peu exercé.

J'ajouterai aussi (*Voir* Pl. I) que les quatre petits pilastres K, qui se trouvent à l'extérieur Ouest de l'épaisse maçonnerie dont sont formées la *crypte* et l'abside principale, et sur lesquels reposent les retombées des arcs pleins-cintres, font partie intégrante de cette grosse maçonnerie, ainsi que le prouve le profond sondage V qui, pratiqué dans la rencontre d'un de ces pilastres avec la grosse maçonnerie semi-circulaire, est demeuré visible.

J'ajouterai enfin (*Voir* Pl. I) que le parement intérieur de la grosse maçonnerie, qui délimite la partie basse, contre laquelle les maçonneries de la *crypte* sont accolées, a été recouvert d'un enduit lissé ; nous en avons la preuve, car cet enduit existe maintenant encore visible, sur le mur Sud de la *crypte* qui fait face à sa petite porte *h* relativement moderne, et il a été également retrouvé au moyen du sondage W, que M. Maître a fait pratiquer dans la paroi verticale du mur Sud de la *sorte d'absidiole* G (1).

Matériaux employés dans la construction de 836. — La plupart des matériaux qui entrèrent dans la construction des murs du nouveau chœur, destiné, d'après Ermentaire, à en remplacer un plus ancien, semblent avoir été empruntés aux murs du chœur primitif D ainsi qu'aux pieds-droits et au grand arc du *prima frons,* qu'on venait de démolir, peut-être même à quelques dépôts de matériaux anciens restés sans emploi ; on remarque, en effet :

1° Que le plus grand nombre des carreaux qui composent, avec alternance de briques, les pieds-droits et les arcs des baies de cette nouvelle construction commencée,

(1) « Pour dissiper tous les doutes au sujet de l'antériorité du chœur « (nous dit M. Maître), j'ai fait percer les parois de la crypte, et j'ai aperçu « derrière elle une muraille enveloppante, bien jointoyée et crépie, comme « les édifices parés pour les yeux. J'ai, de plus, acquis la certitude que les « angles saillants des parties hautes du chœur se continuent également en « bas, vers les fondations sans différence ; il est donc bien évident que le « chœur actuel est celui de l'Abbé Arnould (815) et que la crypte est un « ouvrage postérieur (836) ». — (M. Maître. *Bull. de la Soc. Arch. de Nantes.* 1896, p. 92.) Je laisse à M. Maître la responsabilité de l'affirmation, contenue dans la dernière phrase, qui ne repose sur aucune preuve, et je renvoie les lecteurs au § 3 : *Construction de la crypte,* p. 122.

en 836, — je fais abstraction des carreaux également séparés par des briques, qui furent remplacés à diverses époques postérieures à cette date; — sont en pierres blanches de même nature que celles employées dans les fondations dans les pieds-droits ; et dans les arcs des baies des parties Nord B et Sud C du transept construit au IVe siècle ;

2° Que les briques elles-mêmes, qui ont été employées dans les pieds-droits et dans les arcs des baies de ce nouveau chœur, sont, en général, semblables à celles mises en œuvre dans les parties non restaurées des baies de l'ancien transept B, A, C ;

3° Enfin : — 1° que les impostes moulurés, sur lesquels s'appuient les arcs des baies K, sont faits avec de la pierre semblable à celle employée dans les parties construites au IVe siècle qui viennent d'être signalées et qu'ils sont revêtus de moulures dont les profils sont différents ; — 2° que même un de ces impostes, mouluré sur ses quatre faces, n'en a que trois apparentes, et que la quatrième se trouve noyée dans l'épaisseur du mur, — ce détail indique clairement qu'il avait été fait antérieurement, pour être placé dans un endroit où toutes ses faces devaient être en vue, et, par là même que, comme les précédents, il a été remployé ; — 3° que les impostes, qui décorent tous les murs de la chapelle ou enfeu G placée au-dessous de l'abside principale, possèdent une même moulure, dont le profil a été emprunté, lors de la constrution de 836, à d'autres impostes anciens employés dans ceux des pilastres intimement liés aux gros murs qui forment cette abside principale ; — 4° que le morceau des anciens impostes qui couronnaient les pieds-droits des baies R' et

S' et qu'on a conservé au milieu de ceux récemment refaits (*Voir* PLANCHE XIV), possède le même profil de moulure, mais un peu agrandi, qui se voit sur les impostes de l'absidiole G dont il vient d'être question.

Si je ne parle pas des moellons employés dans les murs de cette nouvelle construction, c'est qu'ils sont semblables à ceux qui servent encore aujourd'hui, attendu qu'il n'en existe pas d'autres dans la région ; mais il est à présumer que la plupart auront été empruntés à l'ancien chœur D qu'on venait de démolir.

Quant aux mortiers, ils étaient gris, comme tous ceux qui furent employés, à toutes les époques, dans cet édifice, parce que les seuls sables dont ils étaient composés provenaient de la même rivière, la Boulogne.

Les nombreuses observations contenues dans le § *1* de ce CHAPITRE se rapportent, sans aucune exception, au nouveau chœur construit, d'après Ermentaire, en 836 et pendant les années suivantes; leurs origines sont diverses; en ce sens : que les unes ont été signalées par les fouilles et par les sondages, qui furent pratiqués dans le sol de cette nouvelle construction, ainsi que dans ses murs (*Voir* § *2*, *3 et 4* du CHAPITRE I (*1re Partie*), pp. 34-47) ; et que les autres sont dues à un examen sérieux, méticuleux même, de toutes les parties apparentes de l'intérieur de ce nouvel édifice. — Il va sans dire qu'en mentionnant ces observations je n'ai tenu aucun compte des réfections qui furent opérées dans les parties hautes du monument, ainsi que dans les angles des pieds-droits de ses baies : — à la suite, sans doute, de l'incendie allumé par les Normands en 847 (Voir p. 24) ; — peut-être aussi, après les dévastations générales auxquelles se

livrèrent les Protestants pendant le XVIe siècle ; — peut-être enfin, après des avaries partielles et accidentelles qui auraient compromis la solidité de l'édifice pendant les années comprises entre les XIe et XVIe siècles, et dont nous n'avons pas connaissance. Si j'ai agi ainsi, c'est par crainte que le détail de ces réfections, peu importantes dans l'ensemble du monument, ne rendît extrêmement aride et pénible la lecture de cette étude.

Avant de donner le résumé de tous les renseignements qui ont été détaillés jusqu'ici dans ce CHAPITRE, et d'en formuler les conclusions, il me semble utile de consacrer un paragraphe spécial — le suivant — à la *crypte;* car, sa construction, de même que le rôle qu'elle a été appelée à jouer dans l'édifice, ont fait, jusqu'à ce jour, couler des flots d'encre qui n'ont eu pour effet que de l'entourer de fort épaisses ténèbres.

§ 3. — CONSTRUCTION DE LA CRYPTE
[PLANCHE VI]

Avant d'aborder ce sujet, je crois utile de faire connaître, par les lignes suivantes, mon opinion sur l'emploi du mot *crypte* dans cet édifice.

Je reconnais volontiers que le nom de *crypte* est improprement affecté à la petite chambre voûtée Q (n° 2), qui contient le sarcophage du Saint et se trouve au-dessous de l'abside principale où se dressait le maître-autel, et qu'il faudrait le remplacer par celui de *confession ;* car cette petite construction possède toutes les conditions des *confessions*, et n'en possède aucune des *cryptes*. Je me servirai néanmoins du mot *crypte* dans l'analyse que je

vais donner de cette curieuse et intéressante construction : d'abord, parce que le public considère généralement comme *cryptes* toutes les chapelles, funéraires ou non, placées sous un chœur, et qu'il ne connaît pas la grande différence qui existe entre les *cryptes* et les *confessions ;* ensuite, parce que la dissertation qu'il me faudrait faire ici pour l'instruire sur ce sujet entraverait la marche de cette étude.

N° 1. — QUELQUES OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES RELATIVES A LA CONSTRUCTION DE LA CRYPTE. — Comme je l'ai dit dans le paragraphe précédent (p. 116), l'architecte qui construisit ce nouveau chevet, cité par Ermentaire, semble avoir placé sur le plan d'ensemble, dont il se servit pour conduire les travaux, la *crypte* Q et le petit enfeu P qui lui est contigu, mais avec l'intention bien arrêtée de n'en construire les pieds-droits des voûtes, les voûtes elles-mêmes, et le mur A qui aveugle les ouvertures extérieures Ouest de la *crypte*, qu'après avoir terminé la construction des murs qui forment,— l'abside ou chœur, — l'avant-chœur, — l'arrière-chœur, — les déambulatoires, — les absidioles, — en un mot, tout ce nouveau et grand chevet qu'il devait accoler à l'ancien transept. En effet :

1° Les fondations du mur semi-circulaire qui forme le fond du chœur existe (*Voir n° 2*) : — Sous le dallage moderne de la pénétration S ; — sous la marche et le dallage de la baie R ; — sous le dallage de la partie V comprise entre la baie R et l'enfeu P ;

2° Les pieds-droits des quatre baies D du déambulatoire qui se trouve derrière le chœur, de même que ceux des baies R et S, font partie intégrante de la grosse maçonnerie dont est formé le chevet du chœur, et lui sont par

là même contemporains; on peut en dire autant de leurs impostes, sur lesquels s'appuyent les arcs pleins-cintres, car ils ont été maçonnés en même temps, et au fur et à mesure que les murs auxquels ils appartiennent s'élevaient;

3° Toute la surface intérieure verticale des murs de la partie basse du chœur, qui sert d'enveloppe aux maçonneries de la *crypte* Q et de l'enfeu P, a été, comme je l'ai dit ailleurs (*p. 119*), entièrement enduite, jusqu'à l'endroit où commence l'avant-chœur; et les petits massifs de maçonnerie, dont sont composés la *crypte* et l'enfeu, de même que le mur *ab* qui masquait les trois ouvertures de la crypte, n'ont aucune liaison avec les grosses maçonneries basses du chœur, et sont simplement accolés à leurs enduits. Je donnerai du reste plus loin l'analyse de ce mur *ab*, car il joue un rôle important dans la composition de la crypte.

Ces intéressantes observations sont, on le comprend, de nature à suggérer de nombreuses et importantes considérations qu'il me faudra certainement développer; mais avant de le faire, je crois utile de donner une description complète de la *crypte* et de son enfeu qui en est, ce semble, une partie intégrante.

N° 2. — DESCRIPTION DE LA CRYPTE (Pl. VI, *n°s 1, 2, 3, 4*). — Cette *crypte* est composée d'un couloir voûté Q au centre duquel se trouve placé le sarcophage du Saint, et d'une sorte d'enfeu également voûté P, d'où l'on pouvait apercevoir le sarcophage au moyen d'une petite ouverture *h* (*fenestella*) aménagée dans le mur qui sépare ces deux parties de la *crypte;* il eût été facile de placer un autel dans cet enfeu, mais dans le cas seulement où la

fenestella aurait été murée, car la présence d'un autel à cet endroit eût rendu impossible l'accès, et, par là même, l'usage de cette ouverture.

Le couloir Q est voûté en plein-cintre, et a — de longueur 6 m, 25, — de largeur, 1 m, 10, — de hauteur, prise de l'aire à la naissance de la voûte, 1 m, 90, — et de hauteur sous voûte 2 m, 40 ; ses deux extrémités Nord et Sud, étaient primitivement fermées par les parois intérieures des murs droits qui complètent à l'Ouest le mur semi-circulaire Est de l'abside par lequel est enveloppé l'enfeu P, mais, l'une de ces extrémités, celle du Nord, est aujourd'hui terminée par une petite porte *i*, dont la largeur est de 1 m, 10 et la hauteur totale de 2 m, 20 ; mais elle paraît avoir été ouverte, quelques années seulement après l'achèvement complet de tout le nouveau chevet, ainsi que je l'expliquerai ailleurs. — Les murs longitudinaux Est et Ouest de ce couloir, Q, sont l'un et l'autre garnis de trois petites baies, qui sont voûtées à la même hauteur que le couloir et dont la profondeur est prise dans une partie de leur épaisseur ; elles se font face, et ont 1 m, 07 de largeur, mais celles de l'Est ont 0 m, 45 de profondeur, tandis que celles de l'Ouest en ont 0 m, 55. — Tous les pieds-droits du couloir, de même que ceux des six petites baies, sont en maçonnerie ordinaire et surmontés d'impostes composés de deux rangs de briques qui ont été mis en œuvre sans aucune saillie. — Les voûtes du couloir longitudinal Q et celles des petites baies latérales se compénètrent, et forment des voûtes d'arêtes sans doubleaux ; — elles sont, de même que les murs verticaux qui les supportent, recouvertes d'une couche de chaux très dure, qui fait corps avec les enduits, et à laquelle on

n'a pas touché jusqu'à ce jour; seule sa couleur, qui devait être primitivement blanche, a tourné au gris sale, sans doute à cause de sa vétusté. — On remarque aussi deux *oculi* verticaux *f* qui, construits en pierres blanches semblables à celles employées dans les parties les plus anciennes de l'édifice, traversent les voûtes, de même que deux petites pénétrations verticales *g* en maçonnerie, dont la forme est rectangulaire, et qui aboutissent par un glacis sur leur parement vertical : ces quatre petites ouvertures mettent en communication directe l'intérieur de la *crypte* avec la plate-forme de l'abside où se trouvait le maître-autel. — De plus: l'aire de cette *crypte* a le même niveau que les aires, nouvellement cimentées, des déambulatoires H et J qui la bordent au Nord et au Sud; et l'épaisseur des voûtes (0 m, 30), en y comprenant celle des maçonneries qui chargent les extrados des voûtes, de même que celle du dallage de l'abside, était de 0 m, 55 au-dessus de la *crypte*, et de 0 m, 50 au-dessus de l'enfeu, dont il va être question. — Enfin, la maçonnerie *ab* servait de clôture Ouest et de façade à la *crypte*.

N° 3. — MANIÈRE DONT LE MUR OUEST DE LA CRYPTE A ÉTÉ CONSTRUIT. — Le rôle que cette maçonnerie *ab* joue, parmi les autres maçonneries de la *crypte*, paraît être, comme je l'ai dit, d'une si grande importance qu'il me semble utile d'en donner une description détaillée; mais, avant d'entreprendre cette description, je ferai remarquer que les parties de cette maçonnerie sur lesquelles figurent les lettres *a*, *b*, *c* et *d*, ayant été fort inexactement reproduites par le dessinateur, sur la *coupe Fig. 2* de la Pl. VI (1), je les ai remplacées par les mêmes parties,

(1) Toutes les autres parties de cette *coupe* sont parfaitement exactes.

exactement divisées, mais accompagnées des mêmes lettres, qui se voient sur les *coupes N*^{os} *1*, *2* et *3* de la Pl. VIII, et que l'analyse de ces intéressantes maçonneries qui va suivre sera faite d'après ces dernières *coupes* sérieusement rectifiées.

La maçonnerie désignée par les lettres *ab*, et *d*, *d'*, *d''* n'est autre chose qu'un mur de 2^{m},00 d'épaisseur qui a été construit en même temps que les autres murs de la *crypte* et de l'enfeu ; en effet : d'une part, ses parois Nord et Sud sont, comme celles des murs de la crypte et de l'enfeu, posées sans aucune liaison contre les enduits du mur de l'abside qui enveloppe la *crypte* et l'enfeu ; et d'autre part, sa partie *d* supporte la moitié des voûtes longitudinales et latérales de la première travée de la crypte.

Ce mur *a*, *b*, et *d'*, *d''*, est, il est vrai, très homogène, mais la manière assez ingénieuse dont les parties supérieures à ses fondations ont été faites, de même que le but rempli par chacune d'elles, paraissent fort peu compréhensibles ; je vais donc essayer de les rendre claires au moyen des explications suivantes.

Il est à remarquer que le mode de construction des trois baies, qui traversent la moitié de l'épaisseur *d*, *d'* et *d''* des murs *a*, *b*, n'est pas entièrement le même, puisque les baies Nord et Sud, qui sont semblables, diffèrent en quelques-unes de leurs parties, de celles de la baie centrale ; je me vois donc dans l'obligation de faire connaître ce en quoi consiste cette différence en analysant d'abord les baies Nord et Sud, et ensuite la baie centrale.

Les baies Nord et Sud (*plan et coupe N° 3*, Pl. VIII),

qui sont semblables, se trouvent construites comme il suit :

1° Le DOSSERET *d*, de même que celui qui lui fait face, ont chacun $0^m,55$ de largeur ; — tous deux font corps avec la fondation *ab* et sont liaisonnés avec la maçonnerie *d'* et *d''* ; — tous deux aussi ont $1^m,90$ de hauteur, depuis le sol de la crypte, jusqu'à la naissance de la voûte, qui se dirige vers l'Est, et dont ils supportent toute la charge, et jusqu'à la naissance de la voûte longitudinale, dont ils ne supportent que la moitié de la charge, puisque les dosserets des baies qui leur font face en supportent l'autre moitié ;

2° La MAÇONNERIE *d'* fait également corps avec la fondation *ab*, de même qu'avec les maçonneries en élévation *a* et *d* ; — elle est en saillie de $0^m,45$ dans toute la largeur de la baie, qui est de $1^m,05$, mais cette saillie laisse entièrement visibles les faces des dosserets *d* ; — elle se trouve arasée, en la façon d'une banquette, à $1^m,10$ au-dessus du sol de la crypte, et à la hauteur de cet arasement elle monte verticalement de $0^m,80$ et forme, de chaque côté de la baie, des dosserets de $0^m,45$ de largeur *d''* qui, faisant suite aux dosserets de $0^m,55$ de largeur *d*, supportent les claveaux en pierres soigneusement taillées, dont est construit l'arc de la baie destiné certainement à être un jour rendu apparent ;

3° La MAÇONNERIE *a* EN ÉLÉVATION fait corps, ainsi qu'on vient de le voir, non seulement avec les fondations *ab*, mais aussi avec leurs parties *d'* et *d''*, qui sont en élévation ; — elle est pleine, et assez grossièrement construite ; — son épaisseur est de $1^m,00$, et sa hauteur de $1^m,90$ au-dessus du sol de la crypte ; — son arasement se trouve

donc au niveau de la naissance des arcs en claveaux échantillonnés, qui garnissent les parties hautes des ouvertures extérieures Ouest des trois baies, et cet arasement était entièrement recouvert d'un enduit rose dont l'épaisseur avait environ quinze millimètres (1);

4° La maçonnerie *c*, épaisse de 1 m, 00, haute de 1 m, 10, régnait, comme la maçonnerie *a* qui la supporte, sur toute la largeur de la crypte et lui servait de clôture en même temps que de façade; — elle était simplement assise, sans aucune liaison, sur l'enduit rose, et se trouvait accolée, également sans liaison, au mur *d'*, *d''*, dont elle dissimulait entièrement l'existence des arcs de ses trois baies; — sa partie supérieure avait été arasée au niveau de l'aire du sanctuaire où se voyait l'autel; — elle ne paraît avoir été construite qu'après l'achèvement complet de la crypte, alors aussi qu'on y avait déposé le sarcophage du saint; — elle laissait enfin ignorer entièrement l'existence de la crypte, et servait d'appui au grand escalier qui donnait accès au sanctuaire (1).

Voilà pour ce qui concerne les baies Nord et Sud; analysons maintenant, d'après les *plans* et les *coupes* N^os^ *1* et *2* de la même Planche, la partie de la maçonnerie *ab* dans laquelle se trouve la baie centrale.

Cette partie de maçonnerie fait corps, ainsi qu'on vient de le voir, avec ses autres parties, puisqu'elles ne forment dans leur ensemble qu'un seul et même mur, qui dépend

(1) Comme on le voit, cette maçonnerie *a b*, *d*, *d'*, *d''* jouait un rôle si important parmi les autres maçonneries qui composaient cette crypte, que son analyse s'imposait; c'est pourquoi je considère comme prématuré le jugement que M. Maître porte sur cette analyse, dans la *Revue du Bas-Poitou* (*18e année, 3e série, 1903, p. 212*) et dans *les Hypogées et les Cryptes des églises du Bas-Poitou*, Niort, Clouzot, 1906 (*p. 56*).

de la crypte et lui sert de clôture en même temps que de façade; mais on remarque dans sa confection quelques particularités dont voici le détail :

1° Les dosserets *d* ont $0^m,10$ de plus d'épaisseur en profondeur que ceux des baies Nord et Sud, et cette augmentation de $0^m,10$ semble avoir été commandée par la longueur du sarcophage ;

2° Par suite de cette modification, et à cause aussi de la présence du sarcophage à cet endroit, la maçonnerie *d'*, épaisse de $0^m,35$ au lieu de 0^m45, n'existe pas à l'état de banquette, comme dans les baies Nord et Sud, mais elle monte pleine jusqu'à $1^m,10$ au-dessus du sol de la crypte et là donne naissance aux dosserets *d''* qui supportent l'arc de la baie en la même façon que dans les autres baies ;

3° Un linteau en pierre, qui a de section 0 m. 15, est légèrement encastré dans la première douelle de droite et de gauche de l'arc de cette baie, et prend appui sur le sommet des dosserets *d''* (*Voir* Pl. VI, *Fig. 4*) ; — il n'existe pas de linteau dans les deux autres baies, et la présence dans la baie centrale de celui qui vient d'être décrit pourrait, ce me semble, s'expliquer si l'on voulait bien admettre qu'il aurait pu servir de point de résistance à des cordages destinés à supporter une partie du poids du sarcophage pendant qu'on le dirigeait vers l'intérieur de la crypte, car ce sarcophage, ainsi que je le prouverai ailleurs, n'a certainement été introduit dans la crypte qu'après l'entier achèvement de celle-ci, et par cette seule baie ;

4° D'après les observations de ce dernier paragraphe, il est à croire qu'on laissa ouverte, en face de la baie

centrale, la partie du mur *ad'*, qui sépare la crypte de l'avant-chœur, jusqu'à ce que la crypte eût été achevée, et jusqu'au moment où le sarcophage y eût été introduit par le plan incliné qui figure au pointillé sur les *coupes* n^os^ *1* et *2* de la Pl. VIII, et que cette opération une fois terminée, on aurait refermé cette brèche avec de la maçonnerie, en ayant soin de lui donner les distributions spéciales que possédaient les autres parties de ce mur ;

5° Quant à la maçonnerie *c*, qui se trouvait posée sur l'enduit rose dont était revêtue la partie supérieure de la maçonnerie *a*, elle n'avait été construite, ainsi qu'il a été dit au *n° 4* du paragraphe précédent, qu'après l'achèvement complet de la crypte et de son mur de clôture et de façade *ab*, *d*, *d'*, *d''*, et par là même après que le sarcophage du saint eut été placé dans la crypte.

Afin de compléter les renseignements qui viennent d'être donnés sur la manière dont la crypte a été construite, je crois utile d'y ajouter ceux qui concernent la petite porte *h*, de même que le sarcophage pour lequel cette crypte avait été spécialement édifiée.

N° 4.—LA PORTE DE LA CRYPTE.(Pl. I).—La petite porte *h* qui donne actuellement encore accès du déambulatoire Nord, H, à la crypte G, n'est certainement pas contemporaine de la crypte, puisqu'elle est pratiquée dans le mur de l'abside qui fut construit en 836, et que la crypte n'a été faite, ainsi qu'il a été dit aux pages 119 et 126, que bien postérieurement à cette date ; elle n'avait, de plus, aucune raison d'exister, avant la disparition complète et définitive des Normands, car les moines, qui redoutaient toujours leurs néfastes incursions, n'avaient rien négligé, comme on l'a vu plus haut, pour rendre invisible et inac-

cessible la crypte qui devait abriter le précieux sarcophage de leur saint fondateur, et, il faut l'avouer, une porte, aussi bien dissimulée que possible, n'eût certainement pas échappé à l'œil scrutateur de ces habiles barbares. En tout cas, les mesures prises par les moines furent telles que, lors de l'incendie du monastère et de l'église, qui eut lieu en 847, deux ans après leur départ, la crypte ne fut pas découverte et demeura intacte. J'ajouterai que cette porte, placée où elle est, c'est-à-dire à une des extrémités du couloir longitudinal de la crypte, n'aurait pu faciliter en rien la manœuvre destinée à l'introduction du sarcophage dans la crypte, attendu que la largeur de son couloir est tellement exiguë par rapport à la longueur du sarcophage qu'il eût été impossible, une fois introduit dans le couloir, de le tourner de manière à lui faire occuper la place qui lui était destinée, et qui n'est autre que celle qu'il n'a cessé d'occuper depuis son introduction jusqu'à nos jours.

Puisque cette porte n'a pu être faite en même temps que le mur qui la contient, il nous faut en rechercher l'origine. On se souvient que les moines, en quittant Deas, en 845, n'avaient pas emporté le sarcophage, mais qu'ils vinrent en retirer les ossements en 857 pour les déposer dans leur nouveau monastère de Cunaud. Nous savons pourquoi ils n'emportèrent que les ossements et non le sarcophage (1) ; nous savons aussi, quoique les

(1) Ermentaire nous dit que le corps « fut plutôt enlevé presque des mains « des Normands clandestinement que transféré avec les pompes et les chants « habituels ». (*Miracula*, II, *præf.*; éd. Poupardin, p. 62.) On n'eût pas pu opérer en secret si l'on avait voulu enlever le lourd sarcophage de marbre.

textes ne le disent pas, que, pour les enlever, il fallait entrer dans la crypte, et que cela ne pouvait se faire par l'Ouest, puisque le mur *ab*, *d*, *d'*, *d''*, [Pl. VIII], sur lequel reposait l'escalier qui conduisait à l'abside, en dissimulait la vue, non plus que par l'enfeu de l'Est, G, qui lui-même devait être garni de façon à donner le change sur son existence ; on ouvrit donc une brèche dans le mur Nord de l'abside en ayant soin d'en faire coïncider le centre avec l'axe longitudinal de la crypte, et après y être entré et avoir enlevé les précieuses reliques du sarcophage et remis en place son couvercle, on se retira ; ce fut sans doute alors qu'on transforma la brèche en porte, avec des matériaux anciens parmi lesquels se trouvent des briques, et qu'on la garnit de maçonnerie afin de la dissimuler.

J'ajouterai également que ce fut en 1865 que M. Cormerais, alors maire de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu (1), désireux de connaître ce qui pouvait exister sous l'abside, découvrit cette porte, au cours de ses recherches, la démura, et pénétra dans la crypte, qu'il trouva à moitié remplie de décombres qui paraissaient avoir été jetés par les quatre anciennes petites ouvertures pratiquées, lors de la construction de la crypte, dans le dallage de l'abside (2) ; le sarcophage demeurait tel que les moines l'avaient laissé en 857, c'est-à-dire sur le sol et entièrement couvert par les décombres, et les deux chevalets en

(1) C'était le père de M. Ludovic Cormerais, qui est aujourd'hui maire de cette même commune.

(2) Ces remblais ont, sans doute, été projetés dans la crypte par les moines, aussitôt l'enlèvement des reliques, afin de rendre le sarcophage invisible aux yeux des barbares dans la crainte que, dans une nouvelle incursion, ils ne vinssent à pénétrer dans la crypte.

pierre, hauts de 0 m, 70, qui le supportent actuellement, sont modernes, car ils sont été faits et placés lors des dernières restaurations de l'édifice.

N° 5. — LE SARCOPHAGE. — (Pl. VI, *nos 9 et 10.*) — Ce sarcophage et son couvercle sont en marbre gris-bleuté qui provient des carrières de Saint-Béat de la Haute-Garonne; — le sarcophage a: 2 m, 04 de longueur; 0 m, 662 de largeur; 0 m, 45 de hauteur, et l'épaisseur de son fond et de ses parois verticales est de 0 m, 08; — son couvercle est à quatre rampants, et a: 2 m, 05 de longueur; 0 m, 67 de largeur; 0 m, 25 de hauteur, comptée depuis le faîtage jusqu'au lit de pose, et y compris les 0 m, 05 de hauteur qu'a la bordure verticale placée au bas des rampants; — le faîtage des rampants longitudinaux a 1 m, 52 de longueur, et sur chacun des rampants latéraux se trouve gravée une croix latine, dont les bras, de même que leurs extrémités un peu renflées, sont délimités, dans leur épaisseur, par une ciselure assez bien accusée; de plus, le couvercle n'est uni au sarcophage, ni par des agrafes, ni par du ciment, pas même par une emboîture, mais simplement par juxtaposition sur les parties supérieures, horizontalement dressées, de ses parois verticales (1).

(1) On voit actuellement, en place, dans un caveau souterrain païen, du IVe siècle ou du suivant, qui se trouve dans la commune de Louin (Deux-Sèvres), un sarcophage surmonté de son couvercle entièrement semblable au sarcophage et au couvercle de Heri, qui viennent d'être décrits. En effet, la nature et la couleur de leurs marbres, de même que leurs formes, sont identiques; seules leurs dimensions varient, en ce que les dimensions du sarcophage et du couvercle de Louin sont plus fortes que celles du sarcophage et du couvercle de Heri. Cette similitude donnerait à penser que les ateliers de sarcophages de Saint-Béat, qui étaient en activité pendant la seconde période Gallo-Romaine, n'avaient pas cessé de l'être pendant la période mérovingienne.

N° 6. — L'ENFEU. — (Pl. VI, *n*os *1 et 2.*) — La figure que représente, en plan, le petit enfeu P est composée de deux rectangles de dimensions différentes, dont les plans, superposés en sens inverses, donnent la forme d'une croix presque grecque; — l'un de ces rectangles, orienté de l'Est à l'Ouest, a 2^m, 55 de longueur et 1^m, 70 de largeur, et l'autre, orienté de l'Est à l'Ouest, a 2^m, 35 de longueur et 1^m, 15 de largeur; chacun d'eux est voûté dans sa longueur, et leurs voûtes reposent sur des impostes moulurés et apparents, qui sont placés sur les quatre piliers rectangulaires formés par l'intersection des deux plans superposés, et à une hauteur de 1^m, 55 au-dessus du dallage; — ces voûtes se compénètrent et sont par là même des voûtes d'arête, mais comme leurs sommets sont à une même distance du sol, et que leurs rayons diffèrent de longueur, elles ne sont pas semblables à celles de la *crypte*, et cependant leur aspect n'en offre pas moins un certain intérêt; — les dosserets, de même que les voûtes, sont revêtus d'un enduit, sur lequel on voit quelques restes de peintures, qui semblent avoir été faites pendant la période Ogivale; — cet enfeu se trouve en communication directe, à l'Est, avec le déambulatoire qui relie les déambulatoires H et J, au moyen des deux baies R et V, dont la construction a été faite, comme je l'ai dit plus haut, en même temps que la grosse maçonnerie dont est formée l'abside; mais il ne communique avec la *crypte*, c'est-à-dire à l'Ouest, que par la *fenestella*, *h*, qui a, 0^m,60 de largeur et 0^m, 75 de hauteur; de plus, ses voûtes n'ont aucune de ces ouvertures ou *oculi* qui mettent en communication la *crypte* avec le chœur.

Après avoir exposé, en détail, la manière dont furent construits, par les ordres de l'abbé Hilbod, la *crypte* et son annexe *l'enfeu,* qui se trouvent placés sous l'abside, je crois qu'il ne sera pas sans intérêt de signaler les quelques réflexions que leurs formes, tout à fait extraordinaires, semblent devoir suggérer. Voici donc les principales.

N° 7. — RÉFLEXIONS SUGGÉRÉES PAR LES FORMES ET LES DÉTAILS DE LA CRYPTE.

1res Réflexions: — [Sur quelques particularités de cette *crypte* communes à d'autres *cryptes.*] — La première chose qui frappe en jetant un coup d'œil sur le plan, c'est l'exiguïté de cette *crypte* destinée cependant à contenir le sarcophage d'un saint. — Les *cryptes* qui furent construites pendant le VIIe siècle, pour abriter les restes d'un ou de plusieurs saints, enfermés dans des sarcophages, voire même dans des châsses, avaient, le plus souvent, des proportions assez vastes pour que les fidèles pussent y satisfaire leur légitime dévotion; nous en trouvons la preuve, entr'autres, dans la *crypte* de Heri, ainsi que dans l'Hypogée de Poitiers, qui, tous deux, furent édifiés pendant le cours de ce même siècle.

La *crypte* de Heri possède, en effet, maintenant encore visibles, malgré le rehaussement de son dallage et d'autres aménagements qu'on y a opérés pendant le XIe siècle, les murs qui lui donnaient primitivement sa forme et ses dimensions; — c'est du reste ce que MM. Charrier-Fillon (1) et L. Maître (2) ont confirmé très judicieuse-

(1) Charrier-Fillon, *l'Isle de Noirmoutiers. — La chapelle de Saint-Philibert. — Niort, 1897, in-8°.*

(2) L. Maître, *Revue du Bas-Poitou, 18e année, 1905, pp. 5-13.*

ment; — sa longueur était de $9^{m},50$, sa largeur de $6^{m},25$; des portes latérales, pratiquées dans ses murs Nord et Sud, la mettaient en communication avec l'extérieur et donnaient toute facilité aux fidèles d'approcher du tombeau de leur saint de prédilection; il est cependant à remarquer que, lorsque ces portes se trouvaient fermées, ils pouvaient satisfaire leur dévotion par la petite *fenestella* qui, placée dans le mur de fond de la *crypte*, avait son ouverture sur l'extérieur.

L'*Hypogée*, de son côté, malgré ses proportions beaucoup plus restreintes, présente les mêmes conditions que la *crypte* de Héri : elle contenait trois châsses et un autel avant sa mutilation, et possède, depuis sa restauration très ancienne, quelques sarcophages, ainsi qu'une partie de l'ancien autel (1); on y disait la messe; elle était même fréquentée par des fidèles qui venaient de toutes parts, comme le dit l'inscription du linteau de la porte : «*devoti veniunt unque* (pour undique)», et, lorsque la porte était close, ils communiquaient avec l'intérieur de l'édifice par la *fenestella* qui se trouvait dans le mur de fond et prenait jour au dehors.

Il existe, il est vrai, une très grande différence entre ces deux monuments, puisque l'un est une véritable crypte, tandis que l'autre n'est qu'une simple chapelle funéraire, construite pour y recueillir les restes de martyrs, et qu'elle n'a jamais été surmontée d'une église; mais, tous deux furent construits pendant le cours d'un même siècle, et dans un même but, qui était d'abriter les

(1) C. de la Croix, *Monographie de l'Hypogée-Martyrium de Poitiers. Paris, Didot, 1883.*

restes de saints, et de les rendre accessibles à la piété des fidèles.

L'exposé de cette similitude a donc comme résultat vraiment appréciable de confirmer, d'abord, les usages funéraires sacrés qui existaient à cette époque, et de me suggérer, ensuite, les réflexions suivantes.

2es Réflexions. —[Les causes probables du genre de cette *crypte* — La *crypte* construite pour être *fermée* d'abord, et *ouverte* ensuite. — Manière employée par l'architecte pour atteindre ce résultat.] — Lorsque les moines quittèrent définitivement Heri, en 836, emportant le sarcophage de leur saint fondateur, afin de le mettre en sûreté dans le nouveau monastère récemment construit à Deas, leur principale préoccupation dut être de placer ce précieux trésor dans des conditions semblables à celles dans lesquelles il se trouvait à Heri, c'est-à-dire dans une *crypte* dont l'intérieur de même que l'extérieur seraient accessibles; nous en avons une preuve certaine puisqu'à leur arrivée à Deas, comme nous l'apprend Ermentaire, ne trouvant pas le chœur de l'église susceptible de contenir une *crypte* telle qu'ils la concevaient, les moines décidèrent qu'on détruirait ce chœur et qu'on le remplacerait par un autre. Il est donc croyable qu'Hilbod, alors abbé du monastère, prescrivit à l'architecte de faire figurer sur le plan du nouveau chevet une *crypte* du genre de celle de Heri, qui pourrait non seulement contenir le sarcophage, mais aussi quelques personnes, et à laquelle il serait facile d'accéder par l'extérieur afin de satisfaire la dévotion des pèlerins, sans que leurs allées et venues dérangeassent les moines pendant leurs offices.

Tout bien considéré, les exigences de l'abbé demandaient à être mûrement examinées avant de les mettre à exécution, car, si l'on construisait une *crypte* invisible, inaccessible et petite, dans la crainte que les Normands fissent irruption sur le monastère et profanassent son précieux dépôt, il aurait fallu, lorsque toute sécurité serait revenue, c'est-à-dire après le départ définitif de ces barbares, la détruire et en édifier une autre plus grande, visible et accessible, ce qui n'aurait pu se faire sans grandes dépenses et sans gêner sérieusement la communauté; c'est ce que semble avoir compris l'architecte, puisqu'il construisit, comme on va le voir, une *crypte*, petite, invisible et presque inaccessible, mais de telle façon qu'il serait possible, un jour donné, de l'agrandir et de la rendre visible et complètement accessible, en enlevant quelques-unes de ses maçonneries intérieures et extérieures et en en construisant de nouvelles à l'intérieur.

Voici, du reste (*Voir* Pl. VI), d'après l'analyse que j'ai faite de cette partie du nouveau chevet, et dont j'ai donné le détail aux *pages 123*, *124*, la manière dont l'architecte me paraît avoir construit quelques-uns des murs de cette *crypte*, afin de pouvoir les utiliser, sans y apporter de modifications, si on voulait l'agrandir et la rendre visible et accessible, ce qui, malheureusement, n'a pu avoir lieu jusqu'à ce jour.

1° Les quatre dosserets, leurs impostes, et les arcs des deux baies R et V (*Fig. 1*) n'ont pas été introduits dans le gros mur de l'abside postérieurement à sa construction, puisqu'il n'existe aucune reprise entr'eux et la grosse maçonnerie de l'abside ; ces baies semblent donc

avoir été destinées à servir d'entrées à l'enfeu P, dans le système de la *petite crypte fermée*, et d'entrées à la *crypte,* dans le système de la *grande crypte ouverte;*

2° Le gros mur de l'abside, qui enveloppe l'enfeu P et la *crypte*, où se trouve le sarcophage, est entièrement revêtu d'un enduit contre lequel sont accolées, sans aucune liaison, les maçonneries qui constituent l'enfeu et la *petite crypte ;* il est donc certain que cet enfeu et cette *petite crypte* ont été construits postérieurement au mur de l'abside ; mais il paraît néanmoins très probable que les enduits de ce mur auraient été faits, non pour être cachés par des maçonneries, comme cela existe actuellement dans la presque totalité de la *crypte* et de l'enfeu, mais pour être en partie visibles dans le système de la *crypte ouverte;*

3° Comme je l'ai expliqué aux *pages 126 et suivantes* d'après les *plans* et les *coupes* n^os^ *1*, *2*, *3* de la Pl. VIII : — les parties *d* de la maçonnerie *ab* qui supportent la moitié de la charge de la voûte longitudinale de la galerie Q, en même temps que la charge entière des trois petites voûtes de pénétration, n'auraient, ce semble, reçu aucune modification, dans le système de la *crypte ouverte*, et il en aurait été de même des parties *d'* et *d''* de cette maçonnerie *ab* qui supportent les arcs des trois baies qu'elle contient (1) ; — de plus, il paraît certain que les faces des arcs de ces trois baies auraient été construites dans la pensée de pouvoir les rendre un jour apparentes, car on n'aurait pas donné aux douelles qui composent ces arcs

(1) Deux de ces baies ont été ouvertes pendant les travaux de restauration de l'édifice : celle de droite complètement, et celle de gauche un peu plus qu'à moitié. [Pl. VI. *Fig. 4.*]

la taille fine qu'elles possèdent, si on les avait destinées à demeurer éternellement cachées ; — enfin, la maçonnerie *c* qui, montée au niveau de l'aire du sanctuaire, ne se trouvait qu'assise, sans liaisons, sur l'enduit rose dont était recouverte la surface supérieure *a* du mur *ab*, pouvait être facilement enlevée, afin de rendre visibles les arcs en claveaux échantillonnés et finement taillés qui viennent d'être signalés.

Ces dernières observations, jointes aux nombreux détails qui ont été donnés jusqu'ici sur la manière dont cette crypte, entièrement invisible et presque inaccessible avait été construite, paraissent confirmer l'idée que j'ai prêtée à l'architecte, d'avoir conçu le plan d'une *crypte* qui, d'abord petite et *fermée*, aurait pu être rendue grande et *ouverte*, au moyen de quelques aménagements vraiment fort simples et relativement peu dispendieux. Ces aménagements auraient trouvé, ce me semble, une grande facilité d'exécution en les effectuant de la façon que je vais indiquer ; mais, auparavant, il me faut rappeler, en quelques lignes, comment était composée cette *crypte fermée*, au moment où la restauration de l'édifice qui la contient fut entreprise en 1896 ; car elle était alors telle que les moines l'avaient laissée en 836, telle aussi, ou à peu près, qu'ils l'avaient laissée lorsqu'ils partirent pour Cunaud en 845.

Cette *crypte*, alors *fermée*, était composée (*Voir* Pl. VII. *Fig. 1* et *2*) de la crypte proprement dite Q, qui contenait le sarcophage, et de l'enfeu, P, qui se trouvait ouvert sur les déambulatoires D par les baies V et R ; — la *crypte* n'avait de communication avec l'extérieur que par les petites pénétrations *f* et *g* qui traversent ses voûtes, et

avec l'enfeu qu'au moyen de la *fenestella*, *j* ; — la maçonnerie *ab* (*Voir* Pl. VIII, *coupes*), qui clôturait la crypte à l'Ouest et la séparait de l'avant-chœur, cachait entièrement les trois baies construites dans les murs *d'* et *d''*, dont les arcs, comme je l'ai déjà dit, paraissent avoir été faits avec l'intention de les voir un jour rendus visibles; — enfin, il existait un escalier qui conduisait de l'avant-chœur au sanctuaire, et recouvrait, dans toute sa longueur, les maçonneries *ab* et *c*, en la façon que j'ai indiquée sur le *plan* et la *coupe n° 1* de la Pl. VIII.

Transformation de la crypte fermée en crypte ouverte. (*Voir* Planches VII et VIII.) — Pour rendre *ouverte* cette crypte *fermée*, il aurait suffi :

1° D'enlever dans son entier la maçonnerie *c* qui recouvrait l'enduit rose de la maçonnerie *ab*, et qui cachait complètement les arcs des trois baies Ouest de la crypte (Pl. VIII, *coupe n° 3*);

2° De détruire toute la grosse maçonnerie dont est formé l'enfeu P, et qui se trouvait accolée à la surface enduite du mur semi-circulaire de l'abside, en ayant soin, toutefois, de conserver les dosserets de face et ceux de retour sur lesquels reposent les voûtes de la galerie Q et celles de ses pénétrations (Pl. VII, *n°s 2* et *3*);

3° De compléter avec de la nouvelle maçonnerie ces dosserets et ces demi-dosserets, de façon à les transformer en deux piliers complets aux quatre faces desquels on aurait donné 1 m, 00 de largeur, et en deux portions de piliers dont la largeur des faces et de leurs retours aurait été subordonnée à l'épaisseur comprise entre la

courbe du mur semi-circulaire de l'abside et les alignements des dosserets qui donnent à toutes les galeries de la crypte une largeur homogène (Pl. VII, *n° 3*);

4° De construire deux pilastres à droite et à gauche du passage W et de les accoler à l'enduit du mur semi-circulaire de l'abside, afin de servir de supports à un arc et à des voûtes complémentaires (Pl. VII, *n° 3*);

5° De prolonger les voûtes latérales, *1*, *2* et *3*, dans le sens des flèches, jusqu'aux pilastres qui cantonnent le passage W, dont il vient d'être question, et de les asseoir sur les nouveaux compléments des dosserets des deux piliers et des deux portions de piliers (Pl. VII, *n°* 3);

6° De construire à neuf la voûte longitudinale A de la galerie parallèlement à celle de la galerie Q et de l'asseoir également sur les nouveaux dosserets et sur les pilastres qui, placés à droite et à gauche du passage W, touchent aux dosserets de l'ancienne baie V, puis d'édifier un arc sur ses nouveaux pilastres (Pl. VII, *n° 3*; Pl. VIII, *coupe n° 2*);

7° De remonter le sol de la *crypte fermée* Q, et de le mettre à la hauteur de l'aire de l'ancien enfeu P, afin de donner à l'aire de la *crypte ouverte* une surface plane, et de pouvoir utiliser, tout en la conservant en place, la marche qui sépare cet ancien enfeu P des déambulatoires D (Pl. VIII, *coupes* n_{os} *1* et *2*);

8° D'établir les surcharges des nouvelles voûtes, et de compléter le dallage du sanctuaire (Pl. VIII, *coupes* n^{os} *1* et *2*);

9° Enfin, de construire un escalier en pierre ou en bois qui, placé entre les baies Nord et Sud du mur de façade Ouest de la crypte, serait parti de l'avant-chœur et aurait

abouti au sanctuaire en s'appuyant sur l'enduit rose du mur *a* (Pl. VIII, *plan et coupe n° 2*).

Ce mode de transformation de la *crypte fermée* en *crypte ouverte* me paraît avoir été celui qu'avait conçu l'architecte, car il eût été d'une exécution facile et relativement peu coûteuse, en même temps qu'il eût offert de fort grands avantages; en effet: — les voûtes de la petite *crypte fermée* Q auraient été conservées (Pl. VII et VIII); — le sarcophage n'aurait pas changé de place; — les *oculi f*, qui traversent la voûte de la galerie Q, devaient être maintenus et conserver leurs fonctions; — une partie des enduits du mur de l'abside serait restée apparente; — les deux anciennes baies R et V auraient été conservées, et une seule baie W, à laquelle on aurait probablement mis une grille, leur aurait été adjointe, et toutes trois auraient servi d'entrée à la crypte; — on aurait enlevé la maçonnerie *c* qui recouvrait l'enduit rose du mur *a*, mais on devait conserver le reste de ce mur de même que les murs *d*, *d'* et *d''*; — les voûtes de la galerie Q étaient destinées à rester et à être simplement complétées; — la crypte se serait trouvée éclairée par les trois baies R, V et W, qui lui auraient servi d'entrées (1), et par les deux arcs en pierres soigneusement taillées, dont les faces regardent l'avant-chœur (Pl. VI, *n° 4*), mais elle n'aurait reçu aucune lumière par la petite porte *h* (Pl. V) qui la met actuellement en communication avec le déambulatoire Nord, puisqu'elle est de construction relativement récente; — de l'avant-chœur on aurait eu vue dans l'inté-

(1) M. Enlart nous dit, dans son instructif *Manuel d'Archéologie* (t. I, *p. 139*) : « La crypte ou confession a sa place normale sous l'abside, avec « une porte extérieure donnant dans l'atrium des pèlerins. »

rieur de la crypte, par les deux arcs dont il vient d'être question, car l'escalier ne les aurait pas aveuglés (Pl. VIII, *plan* et *coupe n° 2*); — la crypte aurait été divisée en trois nefs (Pl. VII, *n° 3*) comme l'est celle de Heri, puisqu'on a tout lieu de supposer que les colonnes, qui s'y voient actuellement, ont été mises pendant le XIIe siècle sur l'emplacement de celles du VIIe (1); — les parties de la crypte, déduction faite de celles qu'auraient occupées le sarcophage et les piliers sur lesquels se seraient appuyées les voûtes, auraient laissé à la circulation des pèlerins une surface d'environ 17 ^{m}, 00 carrés qui eût été, ce semble, suffisante; — la crypte aurait eu son entrée à l'Est, et la circulation des pèlerins se serait faite par les déambulatoires H, I, J, et par les baies D (Pl. VII, *n° 1*) qui entourent l'abside, et ainsi les moines n'auraient pas été troublés pendant leurs offices (2); — enfin, le niveau de l'aire du sanctuaire sur laquelle se trouvait l'autel n'aurait pas eu besoin d'être changé, puisque les nouvelles voûtes de la crypte auraient eu la même hauteur que les anciennes (Pl. VIII, *coupe n° 2*).

D'après tout ce qui vient d'être dit, il paraît certain que cette crypte a été construite à son origine, comme *crypte fermée* (Pl. VII, *n° 2*) et seulement accessible par la *fenestella j*, qu'on pouvait cependant murer si la prudence venait un jour à l'exiger. Ce mode de *crypte fermée*

(1) Enlart, *Manuel d'Archéologie:* « Le plus grand nombre des cryptes « carolingiennes est divisé en trois nefs » (t. I, *p. 184*).

(2) Enlart, *Manuel d'Archéologie:* « La foule des pèlerins affluait « autour de ces reliques vénérées. Pour la recevoir, sans troubler la célébra- « tion des offices, on avait aménagé à Saint-Martin de Tours un atrium « spécial devant la sépulture du saint, probablement derrière l'abside de la « basilique, puisque la place normale du tombeau était sous celle-ci » (t. I, *p. 139*).

et complètement dissimulée s'imposait, car, au moment de sa construction, les moines devaient vivre dans l'appréhension de voir les Normands fondre à l'improviste sur leur monastère et le saccager; mais, la manière dont elle a été confectionnée me confirme dans la pensée que l'architecte, auquel on en est redevable, aurait tracé sur son plan une *crypte ouverte*, mais en ayant soin d'en combiner les maçonneries intérieures et extérieures, de façon à pouvoir la fermer d'abord, comme il l'a fait, et la rouvrir ensuite, sans grands frais, si l'on jugeait, un jour, qu'il fût nécessaire de l'agrandir et de la rendre accessible.

§ 4. — LE NOUVEAU CHEVET COMMENCÉ EN 836

Il me paraît certain que la construction du nouveau chevet fut commencée en 836 et terminée peu après; Ermentaire nous dit en effet, dans son *Ier Livre des Translations et des Miracles :* — d'abord, que l'église, dans laquelle on déposa le sarcophage du saint, n'avait pas été disposée pour le recevoir : « *non enim ad sepulturam* « *capiendam fundamenta ipsius ecclesiæ adprimè jacta fue-* « *rant* » ; — ensuite, que l'église avait la forme d'une croix : « *quæ instar Crucis constructa est* », et qu'on démolit, non seulement le premier front, autrement dit le grand arc du quadrilatère central donnant sur la nef et qu'on a rétabli en 1900, mais aussi tout ce qui composait la partie supérieure de la Croix, c'est-à-dire le chevet, pour en faire un autre avec de plus grandes proportions; — enfin qu'on voûta avec soin la crypte destinée à contenir le sarcophage du saint; et qu'on ajouta trois absides au

nouveau chevet : « *Non enim ad sepulturam capiendam « fundamenta ipsius ecclesiæ adprimè jacta fuerant, sed « posteà a prædicto Hilbodo venerabili Abbate pariete pri- « mæ frontis disjecto, et quicquid altitudinis est Crucis « funditus everso, copiosè extensa, atque locus sepulturæ « mirificè est transvolutus, tribus perinde absidis circum- « circà adjectis* (1). »

La raison si nette, que donne Ermentaire, de la démolition de l'ancien chevet, et les détails si précis qu'il y ajoute sur la manière dont était construit le nouveau, prouvent avec évidence qu'il ne décrivit que ce qu'il avait vu.

§ 5. — LES TROIS ABSIDES NOUVELLES

Les trois absides qui, d'après le texte d'Ermentaire cité plus haut, ont été ajoutées autour du nouveau chœur, « *tribus perindè absidis circumcircà adjectis* », semblent réclamer quelques explications, car elles n'étaient pas, en réalité, au nombre de trois, comme il le dit, mais bien au nombre de cinq, ainsi qu'il est facile de le constater en consultant la *Planche IV*, sur laquelle on les voit désignées par les lettres E''', F''', (2) H''', J''', et I' (cette dernière, aujourd'hui entièrement détruite, est représentée sur la *Planche VII*, n° *1*).

---

(1) On trouvera ces mêmes textes, avec leurs références et leurs traductions littérales, aux pages 13, 14, 15 de cette étude.

(2) Lorsqu'on déblaya le déambulatoire F, il existait dans l'*absidiole* F''' les restes d'un petit autel, presque carré et tout en maçonnerie ; il semblait avoir été construit en même temps que le chevet, c'est-à-dire en 836 ; malheureusement les ouvriers, en l'absence de surveillance, l'ont démoli par inadvertance. (*Voir Pl. VIII*, n^os^ *7 et 8*.)

Il paraît vraiment impossible de supposer qu'Ermentaire n'ait pas connu les cinq absides qui se trouvaient dans le nouveau chevet, puisqu'il n'a donné, comme on vient de le voir, la description que de ce qui existait au moment où il écrivait. Je crois donc qu'en disant qu'on ajouta trois absides il ne tient aucun compte, dans sa nomenclature, des absides E''' et F''', sans doute, parce qu'elles remplaçaient réellement les absides P et T qui, appartenant à l'ancienne construction, étaient destinées à disparaître; je crois, en un mot, qu'il a voulu faire entendre que, si l'ancienne église n'avait que deux absides, la nouvelle en avait trois de plus, autrement dit qu'il aurait simplement employé les mots « *absidis adjectis* » pour signifier : absides qui ont été ajoutées en surplus de celles qui existaient antérieurement. Et, du reste, on notera qu'il n'y a bien que trois absides disposées *autour* du nouveau chœur, puisque les deux autres ouvraient dans le transept.

L'achèvement du nouveau chœur ne dut pas se faire longtemps attendre, et l'on fit probablement coïncider la dédicace de l'église avec le jour anniversaire de l'arrivée du corps saint dans cet édifice (13 juin). Nous possédons en effet une inscription du IXe siècle ainsi conçue : IDVS IVN̄ DEDICACIO N̄ SALVATORIS. Cette inscription, qui malheureusement ne nous fournit pas la date d'année, est gravée sur le cinquième carreau en pierre blanche du pilier de gauche de la première baie S qui donne accès du déambulatoire Est D au petit enfeu P contigu à la crypte : je l'ai retrouvée en place sous une couche de badigeon, en 1896 (1). (*Voir Pl. XVIII.*)

(1) Congrès archéologique de France, tenu à Morlaix et à Brest en 1896.

§ 6. — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LA CRYPTE

Les quelques observations qui vont suivre donneront, je crois, à penser que les murs, ainsi que les voûtes de la *crypte* et de son enfeu, auraient été construits après les parties inférieures des murs de l'abside, dont ils sont, aux deux tiers, enveloppés. En effet : d'une part, l'état dans lequel se trouvent les enduits, qui recouvrent les murs qui servent d'enveloppe à la *crypte* et à son enfeu, indique clairement qu'ils sont restés un certain temps sans être couverts par les maçonneries qui s'y voient maintenant encore accolées ; la preuve semble en être faite, en ce que les moellons des maçonneries qui touchent ces enduits n'y ont pas laissé leurs empreintes ; — d'autre part, si l'on prend la peine d'étudier attentivement la manière dont les matériaux des murs et des voûtes de la *crypte* et de son enfeu ont été mis en œuvre, on reconnaît facilement que cette *crypte* ainsi que son enfeu ont été construits postérieurement aux murs qui les enveloppent et contre lesquels ils ne sont qu'appuyés ; — enfin, il n'y aurait eu aucun intérêt à terminer cette *crypte* et à y déposer le sarcophage, avant que les constructions du nouveau chevet fussent entièrement achevées, car les pèlerins eussent été contraints, pour s'en approcher, de se trouver mêlés aux ouvriers et gênés par tous les matériaux qui encombraient ce vaste chantier, ce qui, il faut l'avouer,

---

Session LXIII. *Note* 2, pp. 202-203. Elle a été publiée par M. L. Maître dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1896, pl. VIII, en même temps qu'une autre inscription contemporaine trouvée dans les décombres du même édifice.

eût été bien peu pratique, et eût pu exaspérer les pèlerins même les plus pacifiques ; il y aurait eu, au contraire, tout intérêt, à laisser le sarcophage et son brancard là où ils avaient été placés à leur arrivée dans cette église, en 836, c'est-à-dire, comme nous l'apprend Ermentaire, le sarcophage dans l'angle de gauche du transept Sud, « *sepulcrum deponitur in dextro cornu ecclesiæ* », et le brancard appendu dans l'angle de droite du transept Nord, « *in sinistro latere ecclesiæ scala ipsa appenditur* » (*Voir p. 14 et Pl. IV*), à les y laisser, dis-je, jusqu'à complet achèvement des travaux, puisque les pèlerins pouvaient s'en approcher et les révérer avec toute facilité et en toute liberté. J'ajouterai, pour mémoire, que le sarcophage n'aurait pu être introduit dans la *crypte* qu'après son entier achèvement, à l'exception cependant de la partie médiane de son mur *a*, car : d'une part, il eût été impossible de construire les murs de la *crypte* qui soutiennent les voûtes, et les voûtes elles-mêmes, si le sarcophage s'était trouvé à la place qu'il était destiné à occuper et qu'il occupe encore aujourd'hui ; et, d'autre part, les dimensions du sarcophage sont trop grandes et celles des petites nefs de la *crypte* trop exiguës pour qu'il eût été possible alors, et qu'il soit possible même aujourd'hui, de l'y introduire autrement qu'en le glissant par la petite baie centrale Ouest qui regarde l'intérieur de l'église. Il va de soi qu'aussitôt après l'introduction du sarcophage dans la *crypte*, — introduction qui eut lieu en la façon qui vient d'être dite, — on aveugla par de la maçonnerie la partie inférieure de cette baie jusqu'à son linteau, et qu'on éleva le mur *a* depuis ses fondations jusqu'au niveau de la naissance des cintres en claveaux échantillonnés des

trois petites baies, et qu'après avoir couvert d'un enduit rose la superficie supérieure de ce mur on établit, sur cet enduit, le surhaussement *c* de ce mur *a*, jusqu'au niveau du dallage de l'abside, afin de rendre invisible la *crypte* et le précieux trésor qu'elle contenait.

Les renseignements contenus dans ce dernier paragraphe m'engagent à considérer comme très probable que, quand bien même la construction de la *crypte* eût été terminée avant celle du nouveau chevet, — ce que je considère comme invraisemblable, — on n'y aura introduit le sarcophage du saint qu'après l'achèvement complet de cette nouvelle partie de l'édifice ; et comme probables, parce qu'ils eussent été fort pratiques, le mode d'introduction du sarcophage dans la *crypte*, et celui d'aveuglement de la *crypte*, que je viens de décrire.

Quel qu'ait été, du reste, l'ordre suivi dans ces grands travaux, et que nous ne connaissons pas d'une manière précise, puisqu'Ermentaire ne l'a pas signalé, je crois pouvoir indiquer, sans témérité, ce qui a dû se passer aussitôt après l'achèvement du nouveau chevet et l'introduction du sarcophage dans la crypte. Il fallut alors, ce me semble (*Voir* Pl. IV) : — d'abord, enlever le mur provisoire N qui séparait, pendant les travaux, l'ancien chœur du transept ; — puis raser, jusqu'à quelques centimètres en dessous du dallage, les deux absides de seconde époque P et T, puisqu'elles se trouvaient remplacées dans le nouveau chevet par les absides E''' et F''' et qu'elles obstruaient la circulation des déambulatoires E et F ; — enfin, démolir les murs de fond Nord et Sud B' et C' du transept, puisque le sarcophage et le brancard qui y avaient été déposés se trouvaient ailleurs, et les rempla-

cer par les murs B''' et C''', qui sont aujourd'hui le prolongement de ceux Nord et Sud, E' et F', des déambulatoires E et F.

Ces derniers aménagements une fois terminés, l'œuvre grandiose entreprise par l'abbé Hilbod apparut dans toute sa beauté, et donna, à la vieille et si intéressante église de Deas, les vastes proportions qu'elle possède encore aujourd'hui, et que tous les savants ne cessent d'admirer.

Passons maintenant aux modifications qui furent apportées à cet édifice pendant la période Romane.

CHAPITRE III

AMÉNAGEMENTS (Période Romane)

[Planches V et VI]

§ 1. — NEF CENTRALE

Il n'est pas un architecte ou un archéologue qui, visitant la vieille église de Deas, ne soit frappé de l'étrange effet que produit dans son ensemble sa grande nef délimitée par de puissants piliers. La plupart d'entr'eux n'osent les considérer comme contemporains du reste de l'édifice, mais il en est cependant quelques-uns qui, sans doute hypnotisés par les pierres blanches et les briques employées dans ces piliers, et que l'on rencontre également mises en œuvre dans les autres parties du monument, leur attribuent la même date qu'à l'abside et au transept, c'est-à-dire celle de 836. Il me semble que les uns et les autres seraient fort en peine de justifier les dates qu'ils affectent à chacune des parties de cette église, puisqu'il n'ont eu, du moins le plus grand nombre, ni les loisirs ni la possibilité de les étudier au moyen de fouilles et de sondages. J'ai moi-même éprouvé, je l'avoue, pendant mes premières visites à ce monument, les mêmes impressions que mes honorables confrères, et, demeurant perplexe, comme la plupart d'entr'eux, au sujet de la date de

sa grande nef, je crus sage de la rechercher par des fouilles autour de ses fondations, et par des sondages dans les raccordements de ses murs avec ceux auxquels ils semblaient être liés.

Voici, du reste, les résultats que donnèrent ces nombreuses et pénibles recherches. (*Relire les pages 36, 37, 38, et consulter la* Planche I.)

Le lecteur ayant sous les yeux le plan, ayant également pris connaissance des détails de ces fouilles aux pages qui viennent d'être indiquées, il me suffira de les résumer et d'en faire connaître les résultats. Ces fouilles nous ont, en effet, permis de constater : — 1° que les murs Z' et Z'', sur lesquels reposent les dix gros piliers de la nef, existent, sans solution de continuité, depuis la façade jusqu'aux pilastres de l'entrée du transept; — 2° que ces murs ont 0 m, 90 de largeur, tandis que les gros piliers sont épais de 2 m, 00, et que, partant, on a ajouté contre les fondations de ces murs de 0 m, 90 d'épaisseur, d'autres fondations, de 0 m, 60 de largeur, sur chacun des côtés Nord et Sud de chaque pilier, sans quoi deux parties de chacun de ces piliers se seraient trouvées en l'air, c'est-à-dire sans fondations; et qu'enfin ces suppléments de fondation sont simplement accolés, sans aucune liaison, aux fondations des murs longitudinaux, dont l'épaisseur n'est que de 0 m, 90; — 3° (*Voir p. 51*) qu'existent les fondations d'un mur transversal Z, qui sont intimement liées avec celles Z' et Z'' que recouvrent les gros piliers, et dont la largeur est également de 0 m, 90; cette similitude de dimensions, de même que les liaisons qui unissent ces fondations indiquent clairement qu'elles ont été faites, en même temps et pour un même monument qui a disparu, et non

pour servir de bases à ces gros piliers. Je crois donc pouvoir conclure rigoureusement, de ces constatations, que les fondations longitudinales Z' et Z'', dont l'épaisseur est de 0 m, 90, sont plus anciennes que les gros piliers qui les recouvrent et dont le diamètre est de 2 m, 00; — 4° (*Voir p. 35*) que les fondations Z' et Z'', sur lesquelles sont aujourd'hui assis les dix gros piliers de la grande nef, sont liaisonnées avec les fondations Z''', qui ont été en partie recouvertes par le mur de la façade actuelle d'entrée de l'édifice L''', et que, par là-même, ce mur de façade est postérieur, non seulement au mur de la façade contemporaine des gros piliers, qui a été détruit, mais aussi au mur Z''' qui était contemporain des fondations Z' et Z'' et qui a été également détruit; — 5° que les fondations Z' et Z'' doivent être liées avec celles des épais pilastres qui supportent le grand arc placé à l'entrée du transept; car, d'après le sondage qui, comme je l'ai dit à la *page 42*, fut pratiqué dans la nef L, à quatre mètres environ au-dessus du sol, la maçonnerie du gros pilastre *a* s'élance, en surplombant sa partie verticale, vers l'Ouest dans la direction des fondations Z', ce qui indique clairement que le complément de cette maçonnerie en porte-à-faux prenait assise, avant sa démolition, sur les fondations Z', et partant que ces fondations Z' étaient reliées à celles de l'épais pilastre qui n'en sont, du reste, que le prolongement dont la suite existe dans le sous-sol du transept.

Je compléterai volontiers ces importantes observations, par un bref exposé de la disparité qui existe, au point de vue architectural, entre les constructions de la nef centrale et celles des nefs latérales, du transept et du

chevet qui se compose du chœur, de l'avant-chœur, de la crypte et des déambulatoires.

Cette disparité peut se résumer ainsi : — les *baies de la nef* sont à *arcs bombés* ou à arcs dépassant 180°, tandis que *toutes les baies des autres parties de l'édifice* sont à *arcs pleins-cintres;* les *arcatures de la nef* sont à *trois ressauts*, tandis que *toutes les arcatures des autres parties de l'édifice n'ont pas de ressauts;* — les *dosserets des baies de la nef sont surmontés d'impostes*, tandis que les *huit dosserets des baies du transept*, de même que les *dosserets des deux baies qui servent de passage entre les couloirs* E et H, au Nord, et F et J, au Sud, *n'ont pas d'impostes;* — les *impostes des baies de la nef* sont *peu épais et simplement chanfreinés*, tandis que les *impostes des quatre baies* K, qui donnent accès à l'enfeu G, de même que les *impostes de cet enfeu* et *ceux des deux baies* R' et S' de l'avant-chœur, sont *épais et moulurés avec un certain soin;* du reste, la plupart de ces derniers impostes paraissent être anciens et avoir été remployés, ce qui leur donnerait une antériorité aux murs construits en 836 dans lesquels ils ont été mis en œuvre.

Je ne ferai pas ressortir, par le détail, la disparité qui existe entre l'aspect architectural que présentent les arcatures du quadrilatère central du transept, et celui que produisent les piliers de la nef de même que leur ensemble, car elle a jusqu'ici éclaté aux yeux de tous les amateurs et savants de bonne foi; mais je ferai remarquer que les trois baies de ce quadrilatère sont les seules de toutes les baies de l'édifice qui aient été décorées de colonnes.

Il me faut encore ajouter aux intéressantes observa-

tions qui viennent d'être formulées les quelques renseignements dont voici la teneur : — on remarque, d'abord, que les gros piliers de la nef centrale L furent placés si bien en face des fenêtres *u* du mur Nord M' de la nef latérale M, que la lumière qui venait par ces fenêtres de l'extérieur dans l'intérieur de l'édifice s'y répandait d'une manière si peu directe que l'on jugea sage de les aveugler; or, puisque la construction du mur M' a été faite en 819, comme je l'ai dit à la *page 109*, il s'en suit que les gros piliers de cette nef centrale sont postérieurs au mur M' ; — on remarque aussi que les fondations Z' et Z'', sur lesquelles ne reposent que la moitié de la largeur des piliers, n'ont certainement pas été faites pour supporter ces piliers, mais bien pour recevoir les murs ou les pilastres d'une galerie qui auraient été construits pendant la seconde période Gallo-Romaine, et à laquelle succédèrent postérieurement (*Voir* Pl. VI) les baies de la nef centrale, dont la construction remontait à 819, et qui paraissent avoir été conservées en 836 ; — on remarque enfin qu'une grande différence existe entre le mode de construction des piliers Sud de la nef centrale L et celui de ses autres piliers Nord ; en effet : les *piliers Sud* sont *composés de pierres blanches de même nature que celles qui sont employées dans les fondations du quadrilatère central et dans toutes les baies du transept et du chevet ;* de plus, de la maçonnerie *apparente remplit*, sur chaque face de leurs dosserets, *les espaces laissés libres entre les carreaux* en pierres blanches qui sont tirés de rang; tandis que les *piliers Nord* de cette même nef *sont composés de pierres blanches d'autre nature que celles employées dans les piliers Sud*, et parmi ces pierres il s'en trouve *en tuffeau ;* de

plus encore, sur chaque face de leurs dosserets *il n'existe aucun espace entre les carreaux en pierres*, parce qu'ils se touchent, et par là même il ne s'y trouve *aucune maçonnerie apparente;* on remarque, enfin, que les impostes de ces piliers sont beaucoup moins épais que ceux des piliers Sud. — De ces dernières constatations je crois pouvoir conclure : d'une part, que les cinq piliers Sud de cette nef auraient été construits avec les matériaux de la nef de 819, qui eux-mêmes provenaient des constructions qui avaient été élevées sur les fondations Z' et Z'' qui leur étaient contemporaines; et, d'autre part, que, n'ayant pas de matériaux anciens pour la construction des piliers Nord on en aura employé de neufs; il est même possible que ces matériaux eussent été assez nombreux pour qu'il y eût eu économie à les employer sans maçonneries apparentes; toujours est-il que les piliers Sud sont faits avec des matériaux très fatigués, parce qu'ils avaient été déjà remployés plusieurs fois, et que les piliers Nord sont faits avec des matériaux qui servaient pour la première fois.

Quant à la différence énorme qui existe entre la confection architecturale de la nef et celle des autres parties de l'édifice, et dont se rendent également compte les savants et même les ignorants qui visitent cet édifice, je pense pouvoir l'expliquer par les considérations suivantes. — La forme et le mode de construction des piliers paraissent avoir été choisis par l'architecte dans le but de pouvoir voûter la nef centrale et même ses bas-côtés. C'est l'idée que M. J.-A. Brutails a fort judicieusement développée, en 1898, dans sa très intéressante *Note sur l'église de Saint-Philibert-de-Grand-lieu* (1); je

(1) *Bulletin Monumental*, 1898, pp. 311-334 (*p. 333*).

ne crois pouvoir mieux faire que de reproduire le passage qui s'y rapporte : « Au déclin du XIe siècle, écrit-il, « ou vers le commencement du XIIe, on entreprit de voûter « la nef : il fallait pour cela refaire, en augmentant leur « résistance, tous les supports : piles et murs latéraux. « On commença par les piles ; mais le monastère devait « être appauvri, car, durant les travaux, avant que les « arcades fussent faites, avant même que les piles fussent « terminées, on changea le programme et on renonça aux « voûtes. Dès lors, il devenait inutile d'avoir des supports « aussi solides : on ne remania donc pas les murs latéraux ; quant aux piliers, on en diminua, à partir du « niveau où ils étaient montés, la force dans les deux « sens, longueur et largeur, par des talus. La profondeur « totale de l'arcade fut réduite à la dimension primitivement arrêtée pour la voussure interne, et comme la « voussure externe ne retombait plus à l'aplomb de son « piédroit, on en ramena brusquement l'intrados, « par « une tangente échappée des naissances (1) », à la face « du piédroit de la voussure interne. Ainsi s'expliquent et « ces piédroits inutilisés que l'on a pris pour des contre-« forts intérieurs, et ces talus qui donnent aux arcades « une ressemblance avec le fer à cheval, et peut-être « même le tracé en fer à cheval de certaines arcades : « tout cela répond à une même préoccupation, qui est de « diminuer les pleins au profit des vides. »

Le même savant dit encore dans cette *note* (*p. 328*) : « Appareil des piliers (de la nef), forme des arcades, tout « cela est d'aspect un peu étrange et déconcertant ; mais

(1) Orieux. Note publiée par Marionneau. *Mémoires lus à la Sorbonne en 1867*, p. 216.

« rien n'établit que la construction soit du IXe siècle, « tandis que l'on a, au contraire, les plus fortes raisons « pour la ramener en deçà de l'an mille, en pleine pé- « riode romane » ; et à la (*page 329*) : « Les piliers cruci- « formes n'existent pas dans l'architecture carolingienne « non plus que les arcades à ressaut (1), non plus que les « églises à trois nefs voûtées. »

Ces intéressantes citations me suggèrent les deux réflexions suivantes : — la première est que la date attribuée, par ce savant archéologue, à la nef centrale semble confirmée par ce que j'ai dit ailleurs des fondations Z' et Z", à savoir que ces mêmes fondations : — supportèrent d'abord, c'est-à-dire pendant le IVe siècle, des murs avec arcades qui formaient galerie ; — supportèrent ensuite, c'est-à-dire en 819, d'autres murs avec arcades qui formèrent une nef centrale, puisqu'on lui adjoignit deux nefs latérales, et que cette disposition fut conservée en 836 ; — supportèrent enfin, c'est-à-dire à l'époque Romane, les gros piliers qui formèrent une nef centrale, puisqu'on lui conserva les deux nefs latérales construites en 819. — La seconde réflexion est que l'idée de M. Brutails, d'après laquelle l'architecte aurait construit les gros piliers de la nef centrale afin de pouvoir la voûter, confirme la mienne; car je demeure persuadé que l'architecte, qui entreprenait de voûter la nef centrale, caressait le projet de voûter également plus tard le reste de l'édifice, et que, sachant qu'il serait obligé, pour atteindre son but, d'en refaire tous les murs, il se sera affranchi du caractère architectural que possédaient le transept

(1) Quicherat, *Mélanges*, t. II, p. 143.

et le chevet, dans la pensée de pouvoir imposer un jour à ces parties de l'édifice le caractère architectural qu'il avait choisi pour la nef centrale.

Des nombreux renseignements, qui viennent d'être donnés, sur la manière dont les gros piliers de la nef centrale ont été construits, il ressort avec évidence que la construction de cette nef n'a pu être faite en 819, non plus qu'en 836, c'est-à-dire pendant la *Période Carolingienne;* il ressort également des aménagements qui furent apportés à l'ensemble de l'édifice pendant la *Période Ogivale*, et qui seront décrits dans le CHAPITRE suivant, que cette nef n'a pu être édifiée pendant cette période, puisqu'elle n'en possède aucun des caractères architecturaux; il faut donc placer l'érection de cette nef postérieurement à 836 et antérieurement au XIIIe siècle, c'est-à-dire, pendant la *Période Romane*. Trois siècles, il est vrai, sont compris entre le Xe et le XIIIe siècle, et chacun d'eux a une architecture qui lui est propre; partant de cette dernière observation, généralement admise, je considère que cette nef centrale n'a pu être construite pendant le Xe siècle et pendant la première moitié du XIe, parce qu'elle ne possède aucun des caractères des édifices de ces époques, et je la classe volontiers parmi les monuments de la seconde moitié du XIe siècle ou parmi ceux du XIIe, parce qu'elle me semble contenir les principaux éléments qui se rencontrent dans les constructions religieuses de ces dernières époques.

§ 2. — MURS AVEC BAIES DANS LE TRANSEPT
[PLANCHE IV]

Avant de clore ce CHAPITRE, je crois opportun d'y ajouter la description de murs, dont la construction semble avoir été faite pendant la *Période Romane;* ces murs sont ceux qui garnissaient, avant les dernières restaurations de l'édifice, les grandes baies Nord et Sud A'' et A''' du quadrilatère central, et qui se voient actuellement replacés contre les murs extrêmes du transept B''' et C'''. — Soit dit en passant : l'idée de fermer par des murs, même percés d'arcades, deux des grandes baies du transept n'était vraiment pas des plus heureuses, puisqu'en sectionnant en trois parties le transept, on lui enlevait toute son ampleur, et il est à croire qu'en agissant ainsi les moines n'auraient songé qu'à ne pas être dérangés, pendant leurs offices, par les allées et les venues des pèlerins qui visitaient le couloir situé derrière la crypte. — Mais fermons la parenthèse.

Chacun des murs A'' et A''' possédait une baie, et se trouvait construit avec de mauvais moellons et de mauvaises pierres assemblés avec des mortiers de terre; ils avaient 0 m, 70 d'épaisseur, comme les dosserets des grandes baies auxquels ils étaient accolés, car les colonnes qui décoraient ces dosserets n'existaient plus, sans doute, depuis l'incendie que les Normands allumèrent dans l'église en 847.

La *baie du mur Nord* A'', avec arc plein-cintre, a 4 m, 00 de hauteur et 3 m, 75 de largeur entre ses dosserets, auxquels sont adossées des *colonnes antiques* avec astragales.

— La *colonne de gauche, en marbre vert et blanc des Pyrénées :* — est plus large au pied qu'à la tête; — a 1 m, 50 de hauteur et 0 m, 30 de diamètre au pied; — repose sur une *base carrée Romaine* fort mutilée, qui a 0 m, 40 de côté et 0 m, 20 de hauteur, et se trouve couronnée par un *chapiteau en pierre*, haut de 0 m, 40, dont la décoration semble dater du XIe siècle. — *La colonne de droite*, également *en marbre Pyrénéen gris :* — a 1 m, 90 de hauteur, 0 m, 28 de diamètre au pied et 0 m, 25 à la tête; — repose sur une *base en pierre*, dont la moulure paraît être de la fin du XIe siècle; — et se trouve couronnée par un joli *chapiteau Romain* en marbre blanc qui est sculpté sur ses quatre faces, et a 0 m, 32 de hauteur et 0 m, 40 de largeur (1). — J'ajouterai que les faces extérieures de l'arcade plein-cintre, qui repose sur les tailloirs des chapiteaux, ont 0 m, 40 de hauteur, et que la partie gauche de l'arc est outre-passée verticalement parce que la colonne de gauche est plus courte que celle de droite. — Cette baie, comme on le voit, se trouve composée de matériaux anciens et disparates si maladroitement mis en œuvre que son aspect est rien moins qu'agréable et donne à penser que l'argent était peu abondant lorsque les moines en firent la construction.

La *baie du mur Sud* A''' est d'un autre genre et beaucoup plus simple que la précédente; — elle a 4 m, 23 de hauteur sous cintre, et 2 m, 37 de largeur; — ses dosserets ont 2 m, 56 de hauteur et 0 m, 70 de largeur; ils ne sont pas accompagnés de colonnes, mais simplement surmon-

(1) D'autres morceaux d'architecture Gallo-Romaine, trouvés dans les fondations du quadrilatère central ainsi que dans les déblais, sont détaillés à la *page 45*.

tés d'impostes chanfreinés qui supportent un arceau ogival sans aucune décoration.

Ces deux murs avec baies n'ont certainement pas été faits à une même époque, et leur construction me paraît tellement inférieure à celle de la nef centrale, par le choix des matériaux et par la manière dont ils ont été employés, que je n'hésite pas à reconnaître qu'ils n'ont pu être construits en même temps que les piliers et les murs de la nef centrale. Je considère cependant comme très probable que ces murs, avec baies A" et A"', auraient été construits : — celui du Nord A", avant ou après la construction de la nef centrale ; — celui du Sud A"', un peu avant, ou même pendant, les aménagements qui furent apportés à l'édifice un peu avant la *Période Ogivale* dont il va être question ; et c'est pourquoi je les place, à la fin de ce CHAPITRE qui ne traite que des constructions *Romanes* de notre vieille église de Deas.

CHAPITRE IV

AMÉNAGEMENTS (Période Ogivale)

[Planches V et VI]

§ 1. — MODIFICATIONS APPORTÉES AUX MAÇONNERIES

Un examen attentif du monument permet de reconnaître facilement que plusieurs de ses parties principales ont été reconstruites ou même remaniées, postérieurement à la période Romane, car on n'y rencontre plus de pierres blanches, mais seulement le *granit*, et la brique n'y joue plus aucun rôle. Ces parties sont les suivantes :

1° *Le mur L'' de la façade Ouest ;* — ce mur fut construit, dans toute sa longueur, sur les fondations des murs de façade, Z''', du IVe siècle, de 819 et de 836, et on lui donna, comme aux précédents. 1 m, 00 d'épaisseur; mais on l'établit, en retrait de 0 m, 50, sur les anciennes fondations, de sorte qu'on lui compléta les 0 m, 50 d'épaisseur de fondations qui lui manquaient, par des fondations de même épaisseur, placées dans l'intérieur de l'édifice, et accolées aux anciennes fondations, ainsi qu'il a été dit aux *pages 34, 104 et 155.*

Cette nouvelle façade possède une grande porte avec *arc ogival* et une archivolte dont la décoration, malgré sa simplicité, donnerait à penser qu'elle aurait été faite, ainsi que la porte, pendant le XVe siècle plutôt que pen-

dant les siècles précédents; — ses jambages, de même que son arc, sont en *granit*, comme, du reste, les deux contreforts extérieurs qui la cantonnent à droite et à gauche (PLANCHE X);

2° *Les murs Nord et Sud, M' et N'*; — ces deux murs sont construits sur les fondations de 819, et intimement liés au nouveau mur de la façade; — le mur M' est soudé à la partie du mur M'' construit en 819 et dont il reste encore deux fenêtres *u* et une demi-fenêtre *u*, dont les tableaux sont actuellement murés, mais le nouveau mur M' est privé de fenêtres; — le mur N' est accolé au mur Ouest de la partie C du transept construit pendant le IVe siècle, et possède une porte *o* et une fenêtre *p*, qui ont toutes deux leurs jambages, de même que leurs *arcs ogivaux, en granit;*

3° *Les deux gros contreforts et le petit contrefort, p, tous trois extérieurs*; — ils sont en *granit* et accolés au mur F', qui est de 836 : les deux gros sont au Sud, et le petit est à l'Est;

4° *La porte, q, qui mettait en communication le monastère avec le transept de l'église*; — elle se trouve dans le mur Ouest de la partie B du transept; — son *arc* est *ogival*, et elle a remplacé la porte construite probablement en 819, sinon en 836;

5° *Le mur Nord de la partie B du transept*; — il repose sur les fondations du mur de 836, et possède deux *fenêtres ogivales*;

6° *Le mur S qui sert de clôture au chevet Est du chœur construit en 836*; — il coupe les absidioles Nord et Sud des couloirs H et J, et le couloir I qui précédait l'absidiole centrale I', construite également en 836; — il n'en

reste plus aucune trace, — et son extrémité Sud-Est est terminée par un contrefort en *granit* qui est posé à angle de 45°, suivant l'usage du XVe siècle, et n'est presque pas liaisonné avec les maçonneries qu'il traverse ; — au milieu de sa longueur et en face de l'enfeu G, qui précède la crypte, il existe une petite *fenêtre Ogivale*, au-dessous de laquelle se voyaient, avant les dernières restaurations de 1898, les restes d'un autel assis sur un dallage qui se trouvait plus élevé de 1 m, 00 que celui de 836, car cette partie de l'édifice, de même que toutes les autres parties, avait été surhaussée antérieurement par des remblais, ainsi qu'on le verra plus loin ;

7° *Les quatre socles, t :* — ces socles sont en *granit*, leurs arêtes supérieures sont chanfreinées, et ils ont 0 m, 70 de largeur, non compris les chanfreins, comme les dosserets qu'ils supportent ; — deux d'entr'eux sont placés dans les baies Nord et Sud qui séparent les couloirs E et H, F et J : celui du Nord est à droite et celui du Sud est à gauche, en allant du transept au fond du chevet ; — les deux autres sont dans les baies qui séparent les parties B et C du transept de celles E et F de l'avant-chœur : celui du Nord est à droite et celui du Sud est à gauche ;

8° *Les contreforts qui ont été accolés avec liaisons aux maçonneries des dosserets à ressauts Nord des 2e, 4e et 5e piliers de la nef centrale construits en 836, et dont les faces donnent dans la nef latérale de droite ;* ils sont en *granit* et ont 1 m, 50 de largeur et 0 m, 60 de profondeur ; — ils n'ont pas de fondations et prennent simplement appui sur les remblais, qui formaient alors le sol de l'église et se trouvaient en contre-haut de 0 m, 65 sur celui de 836 ;

leurs parties supérieures se terminent en glacis en atteignant les anciens impostes des piliers.

9° *La partie supérieure des murs de la nef centrale :* — ces murs possédaient, en effet, avant d'avoir été diminués de hauteur pendant le siècle dernier, de larges et hautes *fenêtres Ogivales* avec meneaux, dont les jambages sont faits en moellons, mais sans pierres blanches et sans briques ; — le surhaussement de ces murs, vu les fenêtres ogivales qu'ils possèdent et les matériaux dont ils sont composés, a été certainement construit postérieurement aux murs et aux arcades Romans, qui supportent ce surhaussement. On peut donc le considérer comme ayant été établi pendant la *période Ogivale;* mais rien, absolument rien, ne prouve qu'il est du XIIIe siècle, plutôt que du XIVe ou du suivant ;

10° *L'installation d'un autel dans l'espace compris entre le mur de fond du chevet Est et l'entrée de l'enfeu qui précède la crypte.* — Cet autel avait été érigé après le relèvement du sol de tout l'édifice ; il a été enlevé lorsqu'on a rendu au sol son niveau primitif, en 1898, et il n'en reste que la petite niche qui, placée dans le mur de droite, servait à recevoir les burettes nécessaires au saint sacrifice de la messe (1).

J'ajouterai que d'autres modifications semblent avoir été faites, à la même époque, dans certaines parties hautes de l'édifice ; mais elles me paraissent si difficiles à débrouiller, au milieu des nombreuses reprises qui y ont été opérées à diverses époques, qu'il m'a paru sage de ne pas en donner le détail ; et, du reste, leur analyse n'aurait

(1) J'ai dessiné cet autel en plan et en coupe sur la Pl. VIII, sous les *n*^os^ *7 et 8*.

apporté aucun appoint sérieux, à l'étude des modifications, qui furent exécutées dans cet édifice pendant la *période Ogivale*, dont il est ici question.

§ 2. — MODIFICATIONS APPORTÉES AUX NIVEAUX DU SOL INTÉRIEUR

Désireux de compléter la série des aménagements dont je viens de donner le détail, il me faut parler du rehaussement général du sol de toutes les parties de l'édifice, car il a certainement été fait un peu avant ces aménagements, peut-être aussi en même temps, c'est-à-dire pendant la période Ogivale ; mais avant de décrire ce surhaussement, il me semble utile de faire connaître : d'abord, autant qu'il sera possible, les niveaux des aires que possédaient les diverses salles de l'édifice primitif ; ensuite, les modifications qui furent apportées aux niveaux de ces mêmes salles ; enfin, les niveaux donnés à de nouvelles salles, lors des transformations que subit cet édifice un peu avant 819 ainsi qu'en 836. J'ajouterai que ces différents niveaux ont été reconnus au cours des fouilles et des grands déblais qui furent opérés dans le monument.

1° Niveaux des aires de l'édifice primitif. (Planche II). — *Le niveau de l'aire de la salle* A était celui sur lequel reposaient les anciens socles des colonnes (1) qui cantonnaient les pieds-droits de la grande baie A',

(1) Ces socles étaient monolithes et contenaient les bases des colonnes ; ils se voient, aujourd'hui, devant le mur qui sert de fond au bras Sud du transept, en compagnie d'autres pierres Gallo-Romaines rencontrées dans les fouilles.

avant que l'architecte ne les eût enlevés et remplacés par d'autres qu'il établit sur un nouveau dallage plus bas que l'ancien de 0 m, 135, ainsi qu'il a été dit à la *page 45* et qu'on le voit *sur les coupes 11 et 12 de la* Planche VI. — *Le niveau des aires des salles* B *et* C paraît avoir été le même, et semble s'être trouvé en contre-bas du niveau de la salle A de l'épaisseur d'une marche; c'est, du moins, ce que font connaître les parties basses des dosserets des quatre baies B" et C" ainsi que celles des petites baies *f* et *g*, et ce que prouvent aussi les quatre marches B" et C" qui sont aujourd'hui encore à leurs places primitives. — *Le niveau de l'aire de la salle* D, si l'on s'en rapporte aux parties des fondations de ses murs, qui sont liées aux fondations, et aux élévations des murs Est des salles B, A et C, aux points P et T, aurait été le même que les niveaux des salles B et C, c'est-à-dire en contre-bas du niveau de la salle A, de l'épaisseur d'une marche. — *Le niveau de l'aire de la salle* L ne me paraît pas pouvoir être déterminé, attendu qu'il n'a été rencontré aucun indice de nature à prouver que le niveau de la salle A se prolongeait d'abord jusqu'au mur Z, et ensuite dans la salle L, ou qu'au contraire le niveau de la salle L aurait été, à partir du mur Z, en contre-bas, de l'épaisseur d'une marche, de celui du prolongement de la salle A; je crois pourtant que ce dernier mode de nivellement eût été fort rationnel.

2°. — Niveaux des aires de l'édifice transformé en 819. (Planche III). — Il paraît certain qu'en aménageant en église l'édifice primitif, dont je viens de donner les niveaux des aires, on aurait conservé *le ni-*

veau du quadrilatère central A; car, au cours des fouilles, les socles des colonnes ont été retrouvés en place, de même que des restes de dallages en béton sur lesquels ils étaient assis. — On peut également croire, d'après les marches des baies *m* et *n*, qui sont aujourd'hui encore en place, telles qu'elles avaient été mises dans la construction primitive, et dont il vient d'être question, que les *niveaux des salles* B et C auraient été conservés en contre-bas, de l'épaisseur d'une marche, du niveau de la salle A. — On peut aussi, je crois, considérer comme probable que *le niveau de la salle* D — destinée à servir de chœur — aurait été relevé à la hauteur de celui de la salle A, afin de rendre facile l'accès de ce chœur. — On peut, enfin, supposer, avec une certaine probabilité, *que le niveau de la salle* L (devenue nef centrale), de même que *les niveaux des nouvelles nefs latérales* M et N, auraient été les mêmes : ce niveau, semblable aux niveaux des marches *m* et *n* et des salles B et C, se serait trouvé en contre-bas du niveau du quadrilatère central A, de la hauteur d'une marche.

3°. — Niveaux des aires de l'édifice aménagé en 836. (Planche IV). — D'après la minutieuse étude que j'ai faite de l'édifice, je considère comme très probable qu'en 836 *les niveaux des aires des salles* A, B et C, de même que *ceux des nefs* L, M et N, qui avaient été adoptés en 819, et que je viens de décrire, furent conservés. Je passe donc à l'analyse de ceux du nouveau chevet construit par l'abbé Hilbod.

Ce chevet se composait : d'un *avant-chœur;* d'un *chœur*, sous lequel se trouvait une *crypte;* de *quatre déambulatoires*, et d'un *arrière-chœur*.

Le niveau de l'aire de l'avant-chœur D semble avoir été celui du quadrilatère central A, ou peut-être avoir été plus élevé, de la hauteur d'une marche; — *les niveaux des déambulatoires* E et F, contigus à l'avant-chœur, se trouvaient en contre-bas de ceux des salles B et C, de la hauteur des deux marches qui formaient les seuils de chacune des baies B" et C"; — *les niveaux des deux autres déambulatoires* H et J, touchant la crypte et le chœur, étaient en contre-bas de ceux des déambulatoires précédents E et F, de la hauteur des deux marches qui servaient également de seuils aux baies Q et Q'; — il est probable que *les aires des quatre absidioles* E"', F"' et H"', J"', de même que *l'aire de l'absidiole* I', aujourd'hui détruite (*Voir* Pl. VII, *n° 1*), auraient été plus élevées, de la hauteur d'une marche, que les aires des déambulatoires dont elles terminaient les extrémités Est; — *le niveau des aires des passages* K *de l'arrière-chœur*, ainsi que *celui du couloir* I, étaient les mêmes et semblables aux niveaux des déambulatoires H et J; — *le niveau de l'aire de l'enfeu* G se trouvait en contre-haut de celui des passages K, de la hauteur de la marche G'; — *le niveau de l'aire de la crypte* était le même que les niveaux des aires des déambulatoires H et J; — enfin, il paraît certain que *le niveau de l'aire du chœur* était celui qui existe encore aujourd'hui; et il ne pouvait être autre, puisque toutes les maçonneries, dont est formée la crypte et qui ont été accolées à son enveloppe, sont contemporaines des extrados de ses voûtes.

Il est intéressant de faire remarquer ici, à la louange des architectes de la Commission des Monuments-Historiques, à la louange aussi de ceux auxquels incombait la

direction des travaux, que tous les niveaux qui avaient été affectés, en 836, tant aux aires des diverses parties du nouveau chevet qu'aux parties anciennes, qui se composaient du transept et des nefs, — j'en excepte cependant le niveau de l'aire du quadrilatère A qui a été baissé de $0^{m},135$, parce qu'on ne pouvait le garder en contre-haut des niveaux voisins, — ont été scrupuleusement rétablis lors des grandes restaurations qui furent apportées à l'édifice, de 1896 à 1903. — On pourra, du reste, se rendre compte de ces niveaux, car, j'ai pris soin de les indiquer sur la Planche VI; ils figurent, sous la rubrique « *Niveau actuel* », sur les coupes n^{os} *12* et *11*, qui ont été prises : la première sur l'axe du monument, et la seconde sur les axes de sa nef et de ses déambulatoires de droite.

Après avoir terminé l'analyse des niveaux qui avaient été affectés, pendant trois époques distinctes, aux aires de chacune des parties de l'édifice, il me reste à faire connaître les hauteurs auxquelles furent portées les aires, qui existaient en 836 grâce au rehaussement de son sol intérieur, qu'on ne peut attribuer à d'autre période qu'à celle Ogivale.

4°. — Rehaussement des aires de l'édifice pendant la période Ogivale. [Planches V et VI]. — Ce rehaussement a été constaté au cours de l'étude du monument, et fut entièrement détruit pendant sa grande restauration. Il était général, en ce sens qu'il existait dans l'édifice entier, mais ses surfaces, ainsi qu'on va le voir, différaient entre elles de hauteur. De plus, les terres qui le composaient n'étaient pas homogènes; ainsi : celles *des*

nefs, du *transept* et de *l'avant-chœur* étaient meubles, et contenaient un nombre considérable de sépultures, voire même un caveau, dont les ossements furent portés avec soin dans le cimetière moderne ; tandis que celles, employées dans *les bras du transept*, ainsi que dans *les déambulatoires du chevet*, tout en étant meubles, se trouvaient mélangées à de fins décombres de constructions, et ne possédaient que de rares sépultures.

Ceci dit (*Voir* Pl. V *et* Pl. VI, *coupe n° 11*), voici les proportions dans lesquelles les niveaux des aires de l'édifice, établis en 836, avaient été rehaussés.

On avait relevé : — 1° *de 0^{m},45* et à mêmes niveaux, les aires *des trois nefs* L, M et N, à partir de la façade Ouest L''', sur une longueur d'environ 9^{m},00 dans la direction du transept; la hauteur de cette recharge se trouve justifiée par la base de l'assise en granit *t* du second pilier de droite de la grande nef, qui prenait appui sur cette couche de remblais; — 2° *de 0^{m},70 la partie haute des nefs*, comprise entre la ligne de 9^{m},00, dont il vient d'être question, et l'avant-chœur, de même que *tout le transept ;* la hauteur de cette recharge a été fournie par les bases des assises en granit des quatrième et cinquième gros piliers, *t*, qui, comme la base du second gros pilier, reposaient sur cette couche de remblais plus épaisse que la précédente ; — 3° *de 0^{m},85*, *l'avant-chœur* D ; — 4° *de 1^{m},05*, *les cinq déambulatoires* E, H, F, J et I, qui entourent, sur trois de leurs côtés, la crypte et le chœur ; — 5° quant au *niveau de l'aire de la crypte*, il est demeuré tel qu'il avait été établi lors de la construction du chevet, tel aussi qu'il existe encore aujourd'hui.

Il va sans dire que ces différents niveaux étaient reliés

entre eux par des marches; on comprend aussi que les niveaux des aires des déambulatoires aient été inférieurs à ceux des autres parties de l'édifice, puisque ces déambulatoires n'étaient destinés qu'aux pèlerins désireux de s'approcher de la crypte; mais ce qui paraît singulier, pour ne pas dire maladroit, c'est d'avoir établi le niveau du palier des parties basses des nefs en contre-bas de celui du grand palier de leurs parties hautes, car les fidèles placés sur ce palier bas ne pouvaient que bien difficilement suivre les cérémonies, gênés qu'ils devaient être par ceux qui occupaient le palier supérieur.

Pour ce qui est de l'expression « *niveaux du XVe siècle* », dont je me suis servi sur le plan, je ne l'ai employée que pour signifier que ces niveaux étaient ceux qui existaient lors de la construction de ces socles et de ces contreforts en granit et si j'ai inscrit *XVe siècle*, c'était pour ne pas allonger la phrase en y ajoutant : *ou du XIIIe ou du XIVe siècle*, ou en mettant à la place de cette longue nomenclature de siècles: de la *Période Ogivale;* car, je reconnais, comme je vais, du reste, le prouver, qu'il est impossible d'attribuer, d'une manière certaine, à chacun des aménagements qui furent opérés dans cet édifice, et dont le détail se trouve au commencement de ce CHAPITRE, l'une ou l'autre des dates comprises dans le cours des trois siècles de la Période Ogivale, pendant laquelle, cependant, ils ont été faits.

J'ai bien, il est vrai, considéré comme œuvres du XVe siècle, la façade principale de l'édifice (*Pl. V, lettre L''* et *Pl. X*), à cause de l'Archivolte de sa porte, et le mur droit S du chevet, parce que la disposition du contrefort qui termine son extrémité Sud est propre à ce siè-

cle ; mais j'avoue, malgré cela, ne pouvoir présenter ces dates comme certaines, attendu qu'il n'existe, jusqu'à ce jour, ni inscriptions, ni texte pour les confirmer. Je me permets cependant de les croire probables, et même de penser que d'autres aménagements ont pu être faits à cette même époque, car on a retrouvé dans cet édifice une luxueuse pierre tombale d'un curé de l'endroit, avec inscription et décorations du caractère le plus pur du XVe siècle (1), et il y existe encore de superbes fonts baptismaux, en granit, du plus beau style de ce siècle (2) ; et ces intéressants objets porteraient à croire qu'alors l'argent ne manquait pas, et qu'on aurait pu faire, non seulement les aménagements auxquels je viens de donner une date probable, mais aussi une partie de ceux dans lesquels se trouvent des baies Ogivales, et qui sont attribués, sans de sérieuses preuves, au XIIIe siècle.

Telle est ma manière de juger ces remaniements considérables, dont j'ai donné le détail, et que je considère comme ayant été faits pendant la *période Ogivale ;* mais, quelqu'intérêt que puisse offrir au lecteur cette opinion toute personnelle sur cette intéressante question, je me fais un devoir de lui faire connaître les opinions, non moins intéressantes, de mes honorables collègues MM. Ch. Marionneau et Léon Maître.

M. Marionneau dit, dans sa *Notice historique et des-*

---

(1) Elle occupe aujourd'hui la place d'honneur au fond du transept Nord, au milieu d'objets qui appartenaient autrefois à cette église.

(2) Ils figurent en bonne place, en face de la belle pierre tombale. — On voit aussi le gros bénitier de cette église ; il est en granit et possède les caractères des pièces similaires de l'époque Ogivale, peut-être même pourrait-on le considérer comme du XIIIe siècle ; je n'oserai pourtant l'affirmer.

criptive de l'église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu (1) : — à la *page 211* : « La porte est en ogive à plusieurs re- « traites, dont les angles chanfreinés accusent le XVe siè- « cle » ; — à la *page 216* : « La nef seule, avec ses fenêtres « étroites et cintrées, ses piliers sur plan cruciforme et « sur lesquels reposent des archivoltes, composées de deux « rangs de claveaux sans moulures et complètement appa- « reillés en briques, caractérise les premières années du « XIe siècle » ; — à la *page 217*, parlant des deux baies placées dans les murs qui se trouvaient sous les grands arcs Nord et Sud du quadrilatère central du transept, il dit : « que les deux petites arcades du transept datent du XIIIe ou du XIVe siècle et ne sont que des remplissages » ; — à la *page 217* : « Les murs de la nef, dont les parties élevées ont été reconstruites, etc. » ; — à la *page 218* : « En résumé, depuis le XVe siècle, l'église de Saint- « Philbert a perdu peu à peu son importance monumen- « tale. »

M. Maître dit, de son côté, dans le *Bull. de la Soc. Arch. de Nantes, 1896* : — à la *page 85*, dans une note se rapportant à un passage d'un procès-verbal de visite, daté de 1689, qui concerne un autel : « Il veut dire restauré à « neuf, car les fresques témoignent, ainsi que la crédence, « que, dès le XIIIe siècle au moins, il y avait là un autel « qui en remplaçait un autre plus ancien » ; — quelques lignes plus haut de la *même page* : « Par suite des réfec- « tions exécutées au XIIIe siècle, il n'est plus possible de « retracer la forme de la chapelle absidiale dont parle « Ermentaire » ; — à la *page 89*, au sujet de la nef cen-

(1) *Mém. lus à la Sorbonne. — Archéologie. — 1868, pp. 209-218.*

trale : « Cette nef est éclairée par des fenêtres beaucoup « plus larges que celles qui se rencontrent ordinairement « dans les églises romanes, leur dimension n'est guère « moindre que celles du chœur, qui ont 1 m, 16 de largeur « entre leur encadrement. Les tuffeaux et les briques sont « remplacés ici par des moellons, parce qu'on les a repri- « ses pour les élargir, au XVe siècle »; — à la *même page*, au sujet d'un mur dont la construction n'est pas semblable à celle d'autres murs : « J'en conclus qu'un écroule- « ment s'est produit de ce côté, vers le XIIIe siècle, sans « doute, c'est-à-dire vers l'époque où se pratiquaient les « portes basses, amorties en arc brisé, pareilles à celle « qui sert d'entrée au Sud » ; — à la *page 100*, au sujet des déformations de l'édifice : « Au XIIIe siècle, on a tenté « de décorer certaines surfaces en dessinant des fresques « au trait, avec teintes plates, qu'on a retrouvées sur la « pierre même, sous la croûte de badigeon » ; — à la *page 101*, au sujet de la tombe d'un curé : « La tombe de « l'un d'eux avait été signalée par une belle pierre gravée « en creux représentant l'image d'un prêtre, que, plus « tard, on transforma en table d'autel en mutilant l'in- « scription qui est en belle gothique du XVe siècle » ; — à la *page 105*, dans le chapitre des déformations de l'édifice : « Le mur droit du fond est percé d'une fenêtre étroite, tréflée comme au XIIIe siècle » ; — à la *page 114* : « Regardez la façade principale, elle est faite d'un simple « pignon sans fenêtres, sans corniche, sans modillons, « sans appareillage de pierre, et la grande porte, sans « aucune voussure, n'a pour décoration qu'un bourrelet « en accolade du XVe siècle. »

M. Maître dit également, dans un petit opuscule de

propagande, qui a pour titre *Saint Filibert, sa vie, ses monastères, ses reliques et son église de Grandlieu, Nantes, 1898*, à la *page 49 :* « On avait seulement tenté d'orner « certaines surfaces restreintes en dessinant des person- « nages au trait, peut-être des portraits de bienfaiteurs « ou des scènes de l'Evangile » ; — à la *page 50 :* « L'un « d'eux (un des curés) avait obtenu la faveur d'une belle « pierre tombale gravée et illustrée de l'image d'un prê- « tre vivant au XVe siècle. »

Les douze textes précédents pourraient, ce me semble, être avantageusement examinés de près, et même discutés, car les dates qui s'y trouvent affectées à certaines parties de l'édifice ne sont généralement pas accompagnées de preuves concluantes. Mais, je n'en entreprendrai pas l'examen, parce que : d'une part, cet examen amènerait un genre de discussion que je me suis fait un devoir d'exclure de cette étude ; et que, d'autre part, ces textes, se rapportant exclusivement à des remaniements qui furent opérés dans certaines parties de l'édifice, alors qu'il était complet, c'est-à-dire avec ses trois nefs, son transept, son abside et sa crypte, n'intéressent en rien les origines du monument, non plus que les grandes transformations dont il fut l'objet, depuis 819 jusqu'à l'époque Romane inclusivement. — Je n'ai, du reste, poursuivi qu'un but, en transcrivant ici les textes de mes savants confrères ; celui de prouver qu'ils ont reconnu, avant moi, tous les aménagements opérés à l'édifice pendant la période Ogivale, que j'ai reconnus moi-même depuis, avec cette différence cependant : c'est qu'ils attribuent généralement des dates fermes à la plupart de ces aménagements, tandis que je n'en reconnais que deux à dates

probables, et que je considère les autres comme ne pouvant être datés jusqu'au jour où les archives nous auront révélé quelques-uns de leurs actes civils, ce qui, je l'espère, ne tardera pas à se produire, attendu que les archives recèlent heureusement encore de nombreux trésors qui sont restés jusqu'ici inconnus.

Je ne donnerai pas non plus le détail des quelques reprises, qui paraissent avoir été faites, pendant les XVIe et XVIIe siècles, dans certains murs de l'édifice, car elles n'offrent aucun intérêt pour l'ensemble de cette étude; et je passe à mes conclusions générales.

CHAPITRE V

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Je m'aperçois, en relisant tout ce que j'ai écrit dans cette étude, que les origines et les transformations de Deas, de ses monastères et de son ancienne église, qui en font le sujet principal, s'y trouvent noyées dans de si nombreux détails, et accompagnées d'aperçus et de considérations archéologiques d'un si grand développement qu'il me paraît utile d'en dégager les parties essentielles et de les résumer, sous la forme de conclusions sommaires, en la façon suivante :

1° La localité de Deas était, pendant la première époque Gallo-Romaine, habitée et constituée en *villa*, de laquelle dépendait un *forum* accompagné d'une sorte de *basilique* et très probablement d'un petit temple ou *fanums* — Toute cette installation eut à souffrir des invasion. franques ou germaniques, peut-être aussi du soulèvement des Bagaudes, qui eurent lieu entre 260 et 287, car on retrouve construite, postérieurement à 287, c'est-à-dire pendant la seconde époque Gallo-Romaine, et dans la même localité, une *sorte de basilique*, dont les matériaux avaient été empruntés à un ou à plusieurs édifices Gallo-Romains antérieurs, qui avaient souffert des événements qui viennent d'être rappelés. — Cette *sorte de basilique* (*Voir* Pl. II)

était composée d'une grande salle rectangulaire B, A, C, à laquelle étaient soudés, à l'Est, une autre salle hexagonale D, assez vaste, et à l'Ouest un long portique L; elle eut également à souffrir, de 405 à 437, d'un second vandalisme de ces barbares, mais il est certain qu'elle ne fut pas saccagée au point de ne plus pouvoir être utilisée puisque sa principale partie existe encore et est fort reconnaissable.

2° Cette localité de Deas fut donnée, en 677, comme *villa* de rapport, à Filibert, moine fondateur de l'abbaye de Heri (Noirmoutiers), par Ansoald, évêque de Poitiers, et ce rôle de *villa* de rapport lui fut conservé jusque vers 814; car nous savons qu'entre cette date et celle de 819 les moines de Heri commencèrent à Deas un monastère, avec l'autorisation et les secours de Louis le Pieux; nous ne connaissons pas, il est vrai, le temps que durèrent la construction de ce monastère et les aménagements de son église, mais nous savons d'une manière certaine que ces travaux étaient achevés avant 834, puisque les moines de Heri quittaient chaque année leur ancien monastère et venaient passer environ neuf mois dans leur nouvelle résidence de Deas, et que cela avait lieu pendant les années qui précédèrent 834; malheureusement, l'année de leur premier déplacement n'est pas connue.

3° On sait que le monastère, construit vers 814, était placé sur les terrains qui touchent aux façades Nord et Sud de l'église, mais on n'en connaît ni la forme ni les distributions; car, les textes sont restés, jusqu'ici, muets sur ce sujet, et on n'a pas encore fait de fouilles dans les terrains qu'il occupait. — Les textes n'ont également rien dit de l'église, qui fut certainement construite,

ou aménagée, en même temps que le monastère; mais les constructions, voire même les substructions anciennes, qui sont maintenant encore visibles dans la vieille église actuelle, suppléent largement au silence des textes, et permettent d'affirmer que les moines aménagèrent en église la *sorte de basilique* Gallo-Romaine de seconde époque, dont il vient d'être parlé, et que, pour atteindre ce but, ils utilisèrent (*Voir* Pl. III) : la salle hexagonale D, située à l'Est, en *abside ;* la grande salle rectangulaire B, A, C, en *transept ;* le long portique L, en *nef centrale ;* et qu'ils construisirent à neuf, *deux nefs latérales*, M et N. Telle était l'église qui leur servit : d'abord, pendant les séjours annuels qu'ils faisaient à Deas, avant 834 ; ensuite, depuis cette époque, qui fut celle de leur installation définitive dans ce nouveau monastère, jusqu'à l'arrivée du sarcophage de leur saint fondateur, qui eut lieu deux ans après, c'est-à-dire le 13 juin 836. Ce fut alors, comme nous l'apprend Ermentaire, que l'abbé Hilbod, reconnaissant l'impossibilité de placer avantageusement son précieux trésor dans cette abside hexagonale, qui, du reste, n'avait pas été faite pour le contenir, puisqu'elle existait de vieille date et avait eu primitivement une tout autre destination, résolut de la détruire et d'en reconstruire une autre.

4° Pendant le cours des travaux de démolition et de reconstruction, qui ne durèrent que quatre années, de 836 à 840, les offices religieux des moines ne semblent pas avoir souffert (*Voir* Pl. IV) ; car, le *transept* B, A, C, ainsi que les *trois nefs* L, M, N demeuraient libres, et les parties cintrées de *deux absidioles* P et T avec *autels* avaient été construites en accolement contre les tableaux exté-

rieurs des deux baies B'' et C'', qui existaient dans le mur Est du transept, et, de plus, il était facile de fermer provisoirement la baie de l'ancien arc triomphal A' par un mur auquel on aurait adossé un *autel* ; alors aussi, et jusqu'à l'achèvement des grands travaux, le sarcophage et le brancard seraient restés exposés à la vénération des fidèles, suivant l'indication fournie par Ermentaire, le premier dans un des angles du transept Sud C, et le second dans l'angle du transept Nord B, qui faisait face à l'angle précédent.

5° Le nouveau chevet, commencé en 836 et terminé peu après, et dont la construction fut entreprise aussitôt après la démolition de l'ancien de forme hexagonale, avait de fort vastes proportions (*Voir* Pl. IV). Il se composait, en effet : d'un *avant-chœur*, D ; d'un *chœur*, sous lequel se trouvaient une *crypte* et une *sorte d'enfeu* : de quatre *couloirs* ou *déambulatoires latéraux* E, F, H, J, qui possédaient chacun une absidiole (donc *quatre absidioles* E''', F''', H''', J''') ; d'un autre *déambulatoire* K, qui reliait entr'eux les déambulatoires H et J ; enfin, d'un autre *déambulatoire* I (*Voir* Pl. VII) terminé par une *absidiole* I', dont la partie opposée à l'abside principale n'existe plus. Comme on le voit sur le plan, tout ce système de déambulatoires avait été conçu de manière à rendre facile aux pèlerins les abords de la crypte sans déranger sérieusement les moines pendant les offices qu'ils célébraient dans l'avant-chœur et dans le chœur.

Les quatre murs principaux E', R', S', F', de ce nouveau chevet (*Voir* Pl. IV) n'étaient qu'accolés, sans aucune liaison, au mur antique Est du transept, dont les grandes baies B'' et C'' furent conservées comme

passages, tandis que les petites *f* et *g* furent murées.

De plus, tous les murs de cette vaste construction, y compris ceux qui forment l'abside principale et dont les parties inférieures servent d'enveloppe à la petite crypte ainsi qu'à l'enfeu, ont été montés simultanément, et il est également certain que ces deux parties souterraines de l'abside n'ont été construites qu'après l'achèvement complet de l'édifice ; car, les faces intérieures des murs qui les entourent sont recouvertes d'enduits, et la baie cintrée C', qui était destinée à servir d'entrée, d'abord à la sorte d'enfeu G, et plus tard à la crypte, a été construite, sans aucune reprise, dans la masse du gros mur qui les enveloppe et en même temps que lui ; et cela est non seulement facile à constater sur place, mais paraît également facile à expliquer.

Il semble, en effet, certain que l'architecte conçut un plan d'ensemble du chevet, en y comprenant l'abside destinée à envelopper une *crypte ouverte*, mais qu'appréhendant une incursion subite des Normands il en étudia la distribution de manière à pouvoir la construire d'abord fermée et inaccessible, telle qu'elle se voit encore aujourd'hui, et la rendre un jour ouverte et accessible, au moyen d'aménagements faciles à faire et peu coûteux, ce qui du reste n'eut malheureusement pas lieu. (*Voir pp. 139-146* ; Pl. VII, *nos 2 et 3*. Pl. VIII, *nos 1 et 2*.)

Aussitôt que l'intérieur de la crypte fut achevé, on y introduisit le sarcophage du saint par la baie centrale extérieure de la façade, puis on éleva devant elle, jusqu'au niveau du dallage de l'abside, un mur *c*, qui couvrit entièrement les arcs des trois baies de façade qu'on avait destinés à être un jour rendu visibles ; et ainsi la crypte

demeura complètement close, et n'eut de contact avec l'extérieur que par la *fenestella j* qui, placée dans le mur qui sépare la crypte de l'enfeu P, pouvait être murée à l'approche des Normands.

Après l'achèvement complet du chevet et l'introduction du sarcophage dans sa crypte, les murs des absidioles P et T [Pl. IV], qui avaient été accolés, en 819, au mur Est du transept, furent rasés jusqu'au sol ; on détruisit aussi le mur et l'autel placés en 836 dans la baie de l'arc triomphal A' ; enfin, on prolongea les murs Nord et Sud E' et F' des déambulatoires E et F du nouveau chevet, dans les extrémités Nord et Sud du transept B, C, afin d'en diminuer la longueur ; et ainsi se trouvèrent terminées les constructions du nouveau chevet commencées en 836, sur lesquelles Ermentaire nous a fourni de précieux renseignements.

6° L'abbé Hilbod, inquiété par la présence des Normands à Nantes, et se rendant compte que sa communauté n'était plus en sécurité à Deas, obtint, en 845, du roi Charles le Chauve, l'autorisation de la transporter à Cunaud, dont elle venait d'être mise en possession. Ce changement de résidence eut lieu dans le cours de cette même année 845; mais, quoique définitif, il ne fut pas complet, puisqu'on laissa à Deas, pour des raisons qui nous sont connues, le sarcophage du saint dans la petite crypte, et qu'après avoir pris le soin d'en murer la *fenestella*, on l'entoura des plus ingénieuses précautions, afin d'en dissimuler complètement l'existence; et ces précautions furent si bien prises que, lorsque les Normands firent irruption, le 30 mars 847, à Deas et en incendièrent le monastère et l'église, ils ne

s'aperçurent pas qu'il existait une crypte. C'est ainsi que le sarcophage demeura entièrement caché, dans son impénétrable réduit, jusqu'en 858. Alors seulement l'abbé Axène, successeur de l'abbé Hilbod, qui venait de mourir, et supérieur des moines de Saint-Philibert installés à Cunaud, résolut de les remettre en possession des restes de leur vénéré fondateur; mais il le fit secrètement, c'est-à-dire sans apparat, et ne rapporta de Deas que les ossements du saint, sans le sarcophage, probablement à cause de la terreur que les barbares ne cessaient de répandre dans le pays.

Il fallut donc pénétrer dans la crypte (*Voir* Pl. V), et pour cela percer l'un de ses murs, afin de pouvoir atteindre le sarcophage; et ce percement, dont les chroniques ne donnent malheureusement aucun détail, ne put être effectué, comme on va le voir, qu'à l'endroit où se voit encore aujourd'hui une petite porte *h*, qui a son ouverture dans le déambulatoire Nord. On ne pouvait, en effet, pratiquer une brèche en dessous de la *fenestella i*, car elle aurait mis à découvert l'extrémité Est du sarcophage qui se trouve, à cet endroit, tellement serrée entre les deux murs verticaux de cette partie de la crypte qu'il eût été impossible, même le couvercle soulevé à cette extrémité, de retirer avec ordre les ossements que contenait le sarcophage. On ne pouvait, non plus, percer le milieu du mur qui masquait les trois arcades de la façade Ouest de la crypte, attendu que, d'une part, il aurait fallu enlever toutes les marches de l'escalier qui reliait l'avant-chœur à l'abside où se trouvait l'autel, ce qui eût été un travail fort considérable; et que, d'autre part, si la brèche avait été ou-

verte à cet endroit, on se serait trouvé en présence de difficultés semblables à celles qu'aurait présentés le percement du mur de la *fenestella*, dont il vient d'être question. — Si les murs Est et Ouest ne pouvaient être avantageusement percés, il n'en était pas de même des murs Nord et Sud; car, une brèche pratiquée dans l'un des deux pouvait, sans aucune difficulté, mettre en communication directe le déambulatoire avec l'intérieur de la crypte et, par là même, avec la paroi longitudinale extérieure du sarcophage; et c'est, ce semble, le parti auquel on se serait arrêté, puisque la porte Nord existe, et que, d'après sa confection, elle est certainement postérieure au mur qui la possède. Il est donc vraisemblable, pour ne pas dire fort probable, que cette brèche fut ouverte en 858; que, grâce à elle, on put s'approcher du sarcophage, en soulever le couvercle et en retirer les précieux ossements, afin de les mettre dans une châsse; que, l'opération terminée, on convertit cette brèche en porte, dont les jambages et l'arcade furent composés de pierres et de briques qui avaient appartenu à des constructions antérieures; enfin, qu'on la maçonna et qu'on la dissimula avec un tel soin qu'elle ne fut retrouvée, après de nombreuses recherches, qu'en 1865.

7° La nef centrale actuelle, comme il a été dit au § 1 du Chapitre II, a remplacé la nef que l'abbé Arnoul avait construite, vers 814, sur les fondations d'un portique Gallo-Romain de seconde époque; elle est délimitée par dix gros piliers cruciformes, surmontés d'arcades, qui sont construits en pierres blanches alternant avec deux rangs de briques, et leur mode d'appareillage semble avoir été inspiré par celui du transept qui est Gallo-Ro-

main, et par celui du chevet, qui est de 836. De plus, cinq des piliers de cette nef sont formés de matériaux anciens remployés, parmi lesquels se trouvent des moellons apparents, tandis que les cinq autres sont composés de matériaux neufs et sans moellons apparents; j'ajouterai que leurs dimensions et leur genre détonnent tellement avec les dimensions et le genre du reste de l'édifice qu'on prêterait volontiers à l'architecte, auteur du plan de cette nef, l'intention de refaire un jour, dans le même goût, le transept et le chevet. — Il paraît donc certain que cette nef aurait été construite longtemps après 836, et antérieurement au XIIIe siècle, c'est-à-dire pendant la période Romane, soit vers la fin du XIe siècle, soit dans le cours du suivant.

Je considère aussi, comme ayant été construits pendant cette même période Romane, mais à deux époques distinctes de l'époque de la construction de la nef centrale, les deux murs avec baies *p* et *q* (Pl. V), qui divisaient le transept en trois parties, et que l'on voit aujourd'hui replacés contre ses murs Nord et Sud.

8° Puisqu'il vient d'être question de pierres blanches employées avec alternance de deux rangs de briques dans les différentes parties de cette ancienne église, qui sont antérieures à la période Ogivale, je crois utile d'attirer l'attention sur les observations suivantes:

— 1° La basilique, comme on l'a vu, avait été construite pendant la seconde époque Gallo-Romaine, avec des pierres blanches qui provenaient de monuments antérieurs mis hors d'usage par les Barbares ou les Bagaudes, entre les années 260 et 287. Quelques-unes de ces pierres furent placées dans leur entier dans les fonda-

tions du quadrilatère central, et les autres, après avoir été retaillées en carreaux et en claveaux, servirent, séparées entre elles par deux rangs de briques, dans toutes les baies de cet édifice, sans doute aussi dans toutes celles d'autres bâtiments, de même date que la *basilique*, qui faisaient alors partie de l'ensemble de ce *forum* et de sa *villa*.

— 2° Vers 814 (*Voir* Pl. III), l'abbé Arnoul utilisa la grande salle à pans coupés D de la *basilique*, comme chœur de son église, et la salle en parallélogramme allongé B, A, C, comme transept, puis, il démolit le *portique* L, et construisit sur ses fondations une *nef centrale*, à laquelle il ajouta les deux murs M' et N' afin de former les nefs latérales M et N.

Les matériaux des anciennes constructions qu'il venait de détruire furent remployés, et c'est ainsi que des carreaux de pierre blanche alternant avec des briques figurent dans les pieds-droits et dans les cintres des petites baies *u* du mur M', et devaient, ce semble, figurer dans les pieds-droits et dans les arcs des baies de la nef centrale L, qui furent remplacées, à l'époque Romane, par les baies à gros piliers cruciformes, aujourd'hui encore existants.

3° L'abbé Hilbod, en 836, agit sans doute de la même façon que son prédécesseur, lorsqu'il détruisit entièrement le chœur, pour en refaire un sur de plus vastes proportions ; il utilisa les anciens matériaux et entre autres les carreaux et les briques, pour les baies de ce nouveau chœur.

4° Il en fut de même, à l'époque Romane, lorsqu'on démolit la nef centrale, qui avait été construite, vers

814, avec les matériaux de l'ancien *portique ;* on en utilisa les pierres blanches et la brique, dans les cinq piliers de droite, et comme les vieux matériaux manquaient pour faire les cinq de gauche, on y employa tous matériaux neufs; c'est la raison pour laquelle les cinq piliers de gauche ne sont pas semblables à ceux de droite, bien que leurs dimensions soient les mêmes.

De ces diverses observations, il est aisé de conclure que l'emploi de la pierre blanche et de la brique dans toutes les baies de cet édifice est simplement dû au remploi de mêmes matériaux qui a été fait à toutes les époques auxquelles ce monument a été remanié, depuis son origine Gallo-Romaine jusqu'à la fin de la période Romane; il serait donc vraiment téméraire de considérer l'ancienne église de Deas comme Carolingienne, et d'enseigner que l'alternance de pierres avec deux rangs de briques est la caractéristique des monuments de cette époque.

Si la conclusion que je viens de formuler, d'une manière extrêmement précise, paraissait un peu hardie, j'en augmenterais volontiers la valeur, en rappelant qu'elle découle logiquement des observations précédentes, et que ces observations ne sont que le résultat des fouilles et des sondages qu'il m'a fallu pratiquer dans cet édifice, afin de retrouver les éléments divers dont il me semblait être composé, attendu que les textes qui s'y rapportent ne peuvent nous les faire connaître. On doit, en effet, se souvenir que les *seuls textes* qui concernent cet édifice se trouvent dans le premier Livre d'Ermentaire, et ne sont qu'au nombre de deux : dans l'un, cet intéressant chroniqueur se borne à dire qu'en 836, à son arrivée à Deas, avec le

sarcophage du saint, il le déposa dans *l'église* qui était en *forme de croix* (*p. 14*), mais, il ne parle, ni de son origine, ni de sa distribution; et, dans le second, il indique les endroits de l'église où il plaça le sarcophage et le brançard, puis il ajoute que cette église n'avait pas été faite pour recevoir le sarcophage, et qu'on détruisit toute la partie supérieure de la Croix, pour la refaire avec une crypte, dans de plus vastes proportions, et qu'on ajouta trois absides (*p. 14*) mais il ne donne aucun autre détail, tant sur cette nouvelle partie de l'édifice que sur ses parties anciennes. Il faut avouer qu'avec d'aussi maigres renseignements il était impossible de connaître l'histoire et les transformations de cette ancienne église, et c'est pourquoi, désireux de combler les regrettables lacunes des textes, avide de retrouver l'origine de ce précieux monument et les nombreuses modifications qu'il paraissait avoir subies, j'ai pris la peine d'en étudier les matériaux, d'en rechercher les fondations de même que les raccords des murs entre eux qu'en un mot je me suis livré à l'immense travail, dont cette étude contient les détails ainsi que les résultats. Du reste, la méthode, que j'ai employée me paraît être la seule capable de trancher, d'une manière péremptoire, la majorité des difficultés qui entourent les analyses de la plupart de nos édifices anciens.

9° Je termine les conclusions générales de cette étude en rappelant que de nombreuses modifications partielles ont été faites à cette vieille église, pendant la période Ogivale, mais qu'elles n'apportent aucun renseignement utile à ses origines primitives, non plus qu'aux principales transformations qu'elle a reçues et qui font seules

la partie vraiment intéressante de son histoire. Je me borne donc à mentionner (*Voir* Pl. V) que la façade principale L''' de l'édifice et le grand mur S qui coupe les absidioles du chevet, de même que le mur Sud N' de la nef latérale de droite et quelques autres murs M', ou parties de murs, ont été refaits, pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles; mais qu'il me paraît impossible d'affecter une date ferme à chacun de ces murs, bien que tous paraissent avoir été construits pendant un de ces trois siècles. Et j'ajouterai, pour mémoire, que le sol de l'église a été rehaussé dans toute sa longueur et à quatre niveaux différents, postérieurement à la période Romane et pendant l'une des années de la période Ogivale.

Arrivé au terme de cette étude, qu'il me soit permis de rendre à mes devanciers, même quand je n'ai pas toujours été d'accord avec eux, l'hommage qui leur est dû, parce que, en étudiant la vieille église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, ils n'avaient, comme moi, que l'ardent désir de faire mieux comprendre un des édifices les plus intéressants que nous aient laissé les âges antérieurs.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Dédicace..... 3

PREMIÈRE PARTIE

DEAS ET SON ANCIEN ÉDIFICE PENDANT LES PÉRIODES GALLO-ROMAINE ET MÉROVINGIENNE

Préface..... 7

§ 1. — *Mes travaux archéologiques dans la Loire-Inférieure*.. 7

§ 2. — *Raisons pour lesquelles je me suis livré à l'étude de l'ancienne église de Saint-Philibert*..... 9

§ 3. — *Les anciens documents qui se rapportent à Deas et à sa vieille église*..... 10

1° Acte de fondation du monastère de Heri (677)..... 11

2° Charte de Louis le Pieux (819)..... 11

3° Un passage du 1er livre d'Ermentaire..... 13

4° Autre passage du même livre d'Ermentaire..... 13

5° Autre passage du même livre d'Ermentaire..... 14

6° Autre passage du même livre d'Ermentaire..... 15

7° Le *1er livre* d'Ermentaire a été écrit, d'après le *2e livre*, peu après les événements qu'il rapporte..... 15

§ 4. — *Notes bibliographiques*..... 17

§ 5. — *Les principales dates qui se rapportent à saint Filibert, à ses monastères et à ses reliques*..... 20

§ 6. — *Fouilles et sondages reconnus nécessaires*..... 27

Chapitre I. — **Fouilles et sondages. — Leurs résultats.** [Planche I]..... 30

§ 1. — *Quelques mots sur les premiers travaux exécutés à l'intérieur de l'édifice*..... 32

§ 2. — *Résultats des fouilles archéologiques*..... 34

Extérieur. — Façade Ouest..... 34

Intérieur. — Nefs..... 35
Extérieur. — Transept..... 38
Intérieur. — Transept..... 39
— Arrière-Transept..... 39
— Crypte..... 40
— Arrière-Chœur..... 41
Extérieur. — Arrière-Chevet..... 41
§ 3. — *Résultats des sondages archéologiques*..... 42
1° Nef..... 42
2° Transept. — Arrière-Transept..... 42
3° Abside. — Crypte..... 42
4° Crypte..... 42
§ 4. — *Résultats des fouilles nécessitées par les restaurations*. 44

CHAPITRE II. — **Construction de la 1re Epoque.** [PLANCHE II.] 48
§ 1. — *Construction dont les murs sont teintés en noir.* 1°-14°. 48
§ 2. — *Construction dont les fondations sont délimitées par des traits.* — 1°, 2°, 3°, 4°..... 51
§ 3. — *Toutes les parties de cet édifice sont d'une même époque.* 52
§ 4. — *Matériaux employés dans cet édifice*..... 54
Mortiers. — Moellons. — Pierres de taille. — Terres cuites... 54
§ 5. — *Modes d'emploi des matériaux.* — 1°, 2°, 3°, 4°, 5°.... 56
§ 6. — *Date de la partie la plus ancienne de l'église*..... 59
1res *Observations.* — Villa ; — Vicus ; — Locus ; — Renseignements de MM. Bizeul et Maître sur Deas (*p.* 65) ; — Deas était certainement *villa* en 677 et vraisemblablement aussi aux époques Gallo-Romaines..... 59
2es *Observations.* — Deas était desservi par des voies Romaines, et entouré d'établissements Romains..... 65
3es *Observations.* — La partie la plus ancienne de Deas est de la seconde époque Gallo-Romaine..... 67
§ 7. — *Forme et distributions intérieures de l'ancien édifice Gallo-Romain*..... 74
§ 8. — *Usage auquel aurait pu servir l'ancien édifice ;* — il n'a pas été construit comme église ; — ce n'était pas un temple ; — c'était une *Basilique* qui faisait partie d'un *Forum* dépendant de la *villa* de Deas..... 80

CHAPITRE III. — **Conclusions tirées des renseignements et des observations contenus dans les chapitres I et II**..... 97

DEUXIÈME PARTIE

DEAS, SON EGLISE ET SON MONASTÈRE PENDANT LES PÉRIODES CAROLINGIENNE, ROMANE ET OGIVALE

CHAPITRE I. — **Transformation de l'édifice du IVe siècle en Eglise.** [PLANCHE III.] 103

CHAPITRE II. — **Modifications apportées, en 836, à l'église aménagée en 819.** [PLANCHE IV.] 110

§ 1. — *Observations relatives à quelques baies figurées sur la Pl. IV* 110

§ 2. — *Transformation du chœur.* [PLANCHE IV.] 112

Nouveau chœur 115

Baies 116

Fondations 117

Murs 117

Matériaux employés dans la construction de 836. — 1°, 2°, 3° .. 119

§ 3. — *Construction de la Crypte* 122

N° 1. — Quelques observations relatives à sa construction 123

N° 2. — Description de la crypte 124

N° 3. — Construction de son mur de clôture Ouest 126

N° 4. — La porte de la crypte 131

N° 5. — Le sarcophage du saint 134

N° 6. — L'enfeu 135

N° 7. — Réflexions suggérées par les formes et le détail de la crypte 136

1res *Réflexions :* — Quelques particularités de cette crypte commune à d'autres cryptes 136

2es *Réflexions :* — Les causes probables du genre de cette crypte ; la crypte construite pour être *fermée* d'abord, et *ouverte* ensuite 138

Transformation de la crypte fermée en crypte ouverte (Pl. VII et VIII) 142

§ 4. — *Le nouveau chevet commencé en 836* 146

§ 5. — *Les trois absides nouvelles* 147

§ 6. — *Renseignements complémentaires sur la crypte* 149

CHAPITRE III. — **Aménagements.** [*Période Romane*]. (Pl. V et VI). 153

§ 1. — *Nef centrale* 153

§ 2. — *Murs avec baies dans le Transept* 162

CHAPITRE IV. — **Aménagements** (*Période Ogivale*), [Pl. V et VI). 165

§ 1. — *Modifications apportées aux maçonneries*..... 165
§ 2. — *Modifications apportées aux niveaux du sol intérieur*.. 169
1° Niveaux des aires de l'édifice primitif [Pl. II]..... 169
2° Niveaux des aires de l'édifice transformé en 819 (Pl. III)... 170
3° Niveaux des aires de l'édifice aménagé en 836 [Pl. IV]..... 171
4° Rehaussement des aires de l'édifice pendant la période Ogivale. [Pl. V et VI]..... 173

CHAPITRE V. — **Conclusions générales**..... 181

TABLE DES PLANCHES

—

[Planches en photogravure]

Planche I. — Plan de l'église actuelle sur lequel sont figurés les fouilles et les sondages.

Planche II. — Plan de l'édifice primitif du IVe siècle (*2e période Romaine*).

Planche III. — Plan de l'édifice primitif du IVe siècle aménagé en église un peu avant 819 (*1re Période Carolingienne*).

Planche IV. — Plan de l'église aménagée un peu avant 819, à laquelle, après lui avoir enlevé le chœur, en 836, on lui en construit un nouveau avec crypte (*2e Période Carolingienne*).

Planche V. — Plan de l'église telle qu'elle était en 836, mais avec les modifications qui y furent apportées pendant les *Périodes Romane* et *Ogivale*.

Planche VI. — Détails; — *N° 1*, Plan de la Crypte; — *Nos 2, 3, 4*, coupes; *N° 5*, porte latérale du chœur (*836*); — *N° 6*, Arc triomphal du chœur (*IVe siècle*);— *N° 7*, piliers de gauche de la nef *Romane;* — *N° 8*, arcature d'une baie, vue de face de la nef *Romane;* — *Nos 9* et *10*, sarcophage de saint Filibert, et couvercle (*VIIe siècle*); — *N° 11*, coupe longitudinale, prise sur les Planches I et V (*Période Ogivale*); — *N° 12*, coupe longitudinale, prise sur la Planche I (*Période moderne*).

Planche VII. — *N° 1*, plan d'une restitution du fond Est du chevet de 836; — *N° 2*, plan de la *crypte fermée;* — *N° 3*, plan de la *crypte ouverte*.

Planche VIII. — *N° 1*, plan de la moitié de la *crypte fermée* et coupe prise à travers la baie centrale; — *N° 2*, plan de la moitié de la *crypte ouverte* et coupe prise à travers la baie centrale; — *N° 3*, plan des murs *ab*, *d*, *d'*, *d"* et coupe prise à travers les baies Nord et Sud; — *N° 5*, profil de l'imposte Sud de la baie B" (Pl. II); — *N° 6*, profil des tailloirs des nouveaux chapiteaux des colonnes du quadrilatère central A [Pl. II]; *Nos 7* et *8*

plan et coupe de l'autel J''' qui existait dans le déambulatoire Sud J [Pl. IV]; — *N° 9*, base antique des colonnes de la baie A' du quadrilère central A [Pl. II].

Planche IX. — Plan de l'ancienne église destiné à faire connaître au lecteur les endroits où le photographe a placé son appareil pour prendre chacune des vues qui sont représentées en typogravure sur les planches suivantes. Les triangles, qui comportent les n°s des vues, indiquent l'emplacement de l'appareil photographique, et les flèches indiquent les directions dans lesquelles les vues ont été prises.

(Planches en typogravure).

Planche X. — N° 1. *Façade extérieure.*

Planche XI. — N° 2. *Intérieur de l'édifice* pris de la porte Ouest.

Planche XII. — N° 3. *Intérieur de l'édifice* pris du bas du chœur.

Planche XIII. — N° 4. Vue de *l'avant-chœur* et de son *déambulatoire Nord.*

Planche XIV. — N° 5. Vue de l'*avant-chœur* et de son *déambulatoire Sud.*

Planche XV. — N° 6. Vue de la *partie Nord du transept* et des *déambulatoires Nord contigus à l'avant-chœur et au chœur.*

Planche XVI. — N° 7. Vue de la *partie Sud du transept* et des *déambulatoires Sud contigus à l'avant-chœur et au chœur.*

Planche XVII. — N° 8. Vue du *déambulatoire Est qui règne derrière le chœur.*

Planche XVIII. — N° 9. Vue de *l'enfeu placé sous le chœur.*

Planche XIX. — N° 10. Vue prise du fond Est du déambulatoire Nord, contigu au chœur; elle représente : — ce *déambulatoire Nord* et le *déambulataire de l'avant-chœur,— l'extrémité Nord du transept,* — la *petite nef Nord* et la *fenêtre qui en fait le fond.*

Planche XX. — N° 11. Vue de *l'entrée de la crypte, de son intérieur* et *du tombeau du saint.*

Planche XXI. — N° 12. Groupe de quelques personnes placées devant le *chœur.*

Nous avons cru devoir ajouter une douzième planche, pour conserver, dans cette étude consacrée à Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, les traits des deux hommes qui nous ont prêté le concours le plus désintéressé, MM. Cor-

merais et Beauffreton, et dont le premier, digne successeur de son père à la tête de la municipalité de Saint-Philibert, nous a grandement aidé à rendre cette publication digne du monument qui en fait l'objet.

Nous n'avons pas fait relier les planches dans le corps du volume, parce qu'il est nécessaire dans certain cas d'en avoir sous les yeux deux ou trois à la fois. Nous avons pensé qu'il serait plus agréable au lecteur de pouvoir, s'il le jugeait utile, les réunir en album, sans toutefois les retirer.

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. le baron CHRISTIAN DE WISMES.	Président.
ALCIDE DORTEL, O. I. ✪ JOSEPH SENOT DE LA LONDE	Vice-présidents.
ANTOINE VINCENT Abbé FERDINAND BRAULT.	Secrétaires généraux.
le baron GAETAN DE WISMES JOSEPH HOUDET	Secrétaires du Comité.
ÉDOUARD PIED, O. I. ✪	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD VICTOR LAGRÉE, O. ✲	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis DE BREMOND D'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901).
LÉON MAITRE, O. I. ✪ (1902-1904).

MEMBRES ÉLUS

MM. LUDOVIC CORMERAIS le chanoine DURVILLE DE VEILLECHÈZE	Sortants en 1906.
le comte DE BERTHOU BLANCHARD, O. A. ✪ TRÉMANT	Sortants en 1907.
CHAILLOU, O. I. ✪ LEROUX CLAUDE DE MONTI DE REZÉ	Sortants en 1908.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862). † 4 juillet 1865; — le vicomte SIOCH'AN DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897; — le chanoine CAHOUR, O. A. ✪ (1869-1871), † 7 septembre 1901; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891; — MARIONNEAU, ✲, O. I. ✪ (1875-1877), † 13 septembre 1896; — le baron DE WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887; — le vicomte DE LA LAURENCIE, ✲ (1881-1883); — LE MEIGNEN, O. A. ✪ (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1005; — le marquis DE DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901; — DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. ✪ (1893-1895), † 17 juin 1900.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU MARDI 9 JANVIER 1906

Présidence de M. le baron de WISMES, président.

Etaient présents : MM. ANGOT, BLANCHARD, DU BOIS DE LA PATELLIÈRE, abbé BRAULT, DE BRÈVEDENT, CAILLÉ, CAZAUTET, CHAILLOU, CHARON, DORTEL, abbé DURVILLE, FURRET, commandant LAGRÉE, LEGRAND, LEROUX, SENOT DE LA LONDE, DES LYONS, MAITRE, PIED, Dr PLANTARD, POUVREAU, RÉVÉREND, vicomte DE SÉCILLON, Paul SOULLARD, DE VEILLECHÈZE, baron GAËTAN DE WISMES.

M. Antoine VINCENT s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

M. LE PRÉSIDENT remercie la Société des vœux qu'elle lui a offerts à l'occasion du renouvellement de l'année et lui exprime les siens. Puis il donne lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Nantes, qui assure la Société de son concours pour la conservation des objets historiques du Diocèse. Voici le texte de cette lettre.

EVÊCHÉ DE NANTES

Nantes, le 24 décembre 1905.

« Monsieur le Président,

» Je vous exprime ma reconnaissance pour l'envoi que » vous avez bien voulu me faire de votre discours d'instal-

» lation. Je l'ai lu avec le plus vif intérêt dans toutes ses » parties. mais celle qui nous concerne a surtout fixé mon » attention, et, je tiens à vous l'assurer, les vœux que vous » formez pour l'initiation du clergé à la science archéolo- » gique, la conservation des monuments et des souvenirs du » passé, quels qu'ils soient, dans mes paroisses, sont les » miens, et, je suis heureux de le dire, ceux de tous les » prêtres nantais.

» Si des erreurs ou des oublis les mettaient en péril, ici » ou là, je demande à votre Société de me les signaler. Elle » trouvera toujours près de mes auxiliaires et près de moi » l'accueil respectueux et reconnaissant que méritent si jus- » tement sa haute science et ses innombrables services.

» Veuillez me croire, Monsieur le Président, votre très » humble serviteur.

» † Pierre-Emile

» Évêque de Nantes »

M. le Président adresse, au nom de la Société, des félicitations à M. Paul Nau, qui vient d'être nommé président de la Société des architectes, et à M. Dortel, qui vient d'être appelé à la vice-présidence de la Société Académique. Il exprime aussi les regrets que nous cause la mort de M. Decombe, Président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, qui, naguère, assistait à une de nos séances. Il nous signale, dans le dernier numéro de la *Revue de l'Anjou*, un article anecdotique sur M. Houdet, grand-père de notre collègue, qui a laissé de si profonds souvenirs à Nantes et dans l'Anjou, — et, dans le *Courrier de la Vienne*, une lettre qui relate les fouilles pratiquées par le P. de la Croix sous le Palais de justice de Poitiers. Il nous annonce la réunion du 44me Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira le 17 avril à la Sorbonne; ceux qui désireront y prendre part devront envoyer leur adhésion avant le 15 mars, s'ils veulent obtenir la diminution de prix accordée pour le voyage.

A l'unanimité des présents, la Société vote l'admission, comme associée correspondante, de Mme Baudry, de St-Mars-la-Jaille, présentée par MM. Léon Maître et le baron Gaëtan de Wismes, et comme membres titulaires, de M. Benjamin Tessier, architecte, présenté par MM. Paul Soullard et le

baron de Wismes et de M. le marquis de Juigné, présenté par MM. le marquis de Montaigu et Dortel.

M. Dortel nous signale une découverte récente de sarcophages en pierre, recouverts d'ardoises, sans aucune inscription, mis au jour à la Montagne.

M Senot de la Londe exhibe un recueil manuscrit de Noëls du pays de Guérande, que l'on peut attribuer à la fin du XVIIe siècle; plusieurs de ces Noëls paraissent inédits.

M. le Président dépose sur le bureau des photographies du pays de St-Malo destinées à notre album.

M. Chaillou veut bien donner un intéressant épilogue aux lettres inédites sur l'arrestation de la Duchesse de Berry que M. Senot de la Londe nous avait lues à la précédente séance : il nous présente deux objets précieux qui ont appartenu à la Princesse.

Nous admirons d'abord une bague en or avec chaton enchâssant une médaille ovale d'argent; cette médaille reproduit sur sa face le buste du Duc de Bordeaux enfant, et au revers une croix, une ancre et un cœur avec cette devise : Dieu et le Roi.

Une tante de Mme Chaillou, Mlle Eugénie Gourdon avait reçu cette bague de la Duchesse comme récompense du dévouement généreux avec lequel elle s'était offerte à porter une missive à M. de Goyon, à Joué-sur-Erdre : déguisée en jeune paysan, vêtue d'une blouse, elle n'avait pas hésité à partir à pied pour Nort, et aurait ainsi accompli tout le voyage si un campagnard, à cheval, ne l'avait rejointe et ne l'avait fait monter en croupe. L'autre souvenir que veut bien nous exhiber notre collègue est un bracelet en chaîne de navire, d'un faible poids d'argent, offert à Mlle Eugénie Gourdon par la famille de Kersabiec et ayant également appartenu à la Princesse.

M. Angot nous donne ensuite lecture de son travail sur le Missel de Barbechat (XIIe siècle). Ce précieux manuscrit, orné d'anciennes miniatures, dont quelques unes ont malheureusement été dérobées à l'Exposition de Nantes de 1861, avait été étudié au point de vue liturgique par M. l'abbé Mouillé, directeur du grand séminaire de Nantes, et au point de vue du chant ecclésiastique par Dom Pothier et M. l'abbé

Moreau, maître de chapelle à la Cathédrale. Ce missel, au grand regret de tous les Nantais amis de l'art et de l'histoire religieuse, a quitté naguère notre région ; il manqua même un instant d'être perdu pour la France ; mais grâce à M. Léopold Delisle, de l'Institut, il est venu prendre place sur les rayons de la Bibliothèque Nationale. — M. Angot nous indique les curieuses particularités du manuscrit : on y peut lire, à la fête de Saint-Etienne, une épître *farcie* (de *farcia*, mélange), pièce bouffonne où se mêlent le latin et le français, et à la fête de Saint-Jean l'Evangéliste, un sermon en vers français. On ne trouve pas dans ce Missel la Messe de la fête du Saint-Sacrement, ni celle de Saint-Thomas de Cantorbéry, il est donc antérieur à l'institution de ces fêtes. Son calendrier ne compte que peu de saints bretons, et une seule fête nantaise, celle des SS. Donatien et Rogatien ; il semble donc que ce Missel n'a pas été primitivement destiné au diocèse de Nantes, mais qu'il était plutôt un missel poitevin.

M. l'abbé Durville complète l'exposition déjà très érudite de notre jeune collègue, en nous disant que ce Missel lui paraît être du commencement du XIIe siècle, que Barbechat appartenait alors au diocèse de Nantes, et que le manuscrit a dû d'abord être en usage au prieuré de Sainte-Radegonde du Loroux, qui avoisinait Barbechat.

La séance est levée à six heures moins le quart.

Le Secrétaire général,

Ferdinand Brault.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1906

Présidence de M. le baron de Wismes, Président

La séance s'ouvre à 4 heures.

Sont présents : MM. Angot, abbé Brault, Chaillou, Charon, abbé Durville, Gourdon, Guichard, commandant Lagrée, Legrand, Leroux, Senot de la Londe, des Lyons,

PIED, POUVREAU, RÉVÉREND, RINGEVAL, TRÉMANT, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, Antoine VINCENT, baron Gaëtan de WISMES.

Excusé : M. DORTEL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

On procède à l'admission de M. le comte Arthur DE LA VILLESBOISNET, présenté par MM. Paul Soullard et le baron de Wismes.

De M. le Dr CHEVALIER, présenté par MM. l'abbé Durville et le baron G. de Wismes.

De M. le Commandant d'ARBONNEAU, présenté par MM. le baron de Wismes et Pouvreau.

De M. P. JOYS, présenté par les mêmes.

Les trois premiers ont été présentés comme membres titulaires, le dernier comme membre correspondant. Ils sont tous admis.

M. LE PRÉSIDENT nous annonce que notre bibliothèque a reçu les ouvrages suivants :

L'Architecture bretonne du diocèse de Quimper, par M. le chanoine ABGRALL, don de l'auteur.

Catalogue de la bibliothèque du Musée Dobrée, par M. l'abbé DURVILLE, don de l'auteur.

Un volume des Archives de Bretagne, offert par la Société des Bibliophiles Bretons.

L'Etoile de la Légion d'honneur, don de l'auteur, M. Honoré RIGAULT, reçu par l'intermédiaire de M. Charon.

M. ANGOT a offert les 10 premiers numéros du Pays Gallo ; M. de Lisle du Dreneuc son ouvrage sur la Châsse de saint Calminius au Musée Dobrée.

Enfin M. GUÉNAULT, photographe, adresse à la Société la collection de ses cartes postales du Vieux Nantes et M. Trémant remet sur le bureau une bonne photographie de la Chapelle de Bon-Garand.

M. LE PRÉSIDENT exprime la gratitude de la Société à l'égard des donateurs.

Communications. — M. LE PRÉSIDENT nous donne connaissance d'une lettre de M. Bonneau, membre correspondant, qui a étudié spécialement les monuments mégalithiques de Locmariaquer ; M. Bonneau remarque que les signes en creux,

retrouvés sur certains de ces monuments, vont disparaître, rongés par le temps ; il va se hâter d'en prendre des empreintes qu'il nous communiquera.

M. LE PRÉSIDENT nous annonce ensuite que M. Guéhault, photographe, continuant la série de ses curieuses cartes postales sur le Vieux Nantes, demande l'autorisation de reproduire au Musée plusieurs gravures appartenant à la Société. Cette demande, suivant l'usage, sera soumise au Comité.

M. CHARON, présentant l'ouvrage " l'Etoile de la Légion d'honneur ", donne lecture de la préface et fait remarquer que cet ouvrage est le seul paru jusqu'ici qui traite, avec de superbes planches à l'appui, de l'histoire des insignes de l'Ordre avec leurs modifications suivant les époques et les divers régimes politiques.

M. CHARON s'est rendu à la Montagne sur l'avis des journaux de Nantes, annonçant la découverte de sarcophages ; d'après notre collègue, ces sarcophages n'offrent pas beaucoup d'intérêt et le grand nombre d'ossements trouvés dans chacun d'eux indique qu'en dernier lieu ils ont servi d'ossuaires et perdu ainsi leur destination primitive.

M. LE PRÉSIDENT nous met sous les yeux une photographie instantanée représentant le P. Delattre au milieu de ses fouilles à Carthage.

M. ANGOT signale à la Société le manuel pour servir à l'étude des antiquités celtiques, de M. Dautain.

M. GOURDON, qui nous rapporte de ses voyages des dessins représentant des tours à signaux des Pyrénées, nous communique aussi deux articles découpés dans le « *Petit Journal* », l'un relatif à un vase trouvé près de Redon et contenant 15.000 francs de monnaie d'or, l'autre concernant 4 statuettes trouvées dans la Seine : ces statuettes en plomb, attribuées au règne de Louis XIII, sont l'image des guerriers de l'époque, et l'on peut se demander si de ces figures ne datent pas l'origine des soldats de plomb qui font la joie de nos enfants.

M. Antoine VINCENT présente des documents, plans et photographie à lui confiés par M. Georges Ferronnière, architecte, qui opère en ce moment avec un grand talent la restauration de la chapelle Saint-Etienne, près Saint-Donatien.

Cette chapelle, datée généralement du VIe siècle, devait reproduire les lignes et sujets d'ornements d'une époque qui a laissé presque une lacune dans l'histoire de l'art. M. Ferronnière a étudié les fragments de décorations possédés par le Musée de Nantes, provenant notamment de Saint-Martin de Vertou ; diverses localités des bords de la Loire lui ont aussi fourni des renseignements, et ses patientes recherches nous procurent, à la chapelle Saint-Etienne, une reconstitution intérieure unique en notre région.

Vœu. — M. LE PRÉSIDENT soumet à la Société un vœu approuvé par le Comité en faveur de la conservation de nos monuments religieux, qui, presque tous, même les croix de nos calvaires, rappellent des souvenirs intéressant chacune de nos petites patries.

Ce vœu, qui doit être présenté aux Chambres, est voté à l'unanimité par la Société et soumis à la signature individuelle de ses membres.

Lectures. — M. Alcide LEROUX cherche une contribution à l'histoire dans le sol d'une région écartée du Morbihan où il prend résidence pendant l'été.

La commune de Langonnet, arrosée par l'Ellé et son affluent la rivière de Langonnet, est un pays éloigné des grandes voies de communications ; avant notre collègue, aucun savant ne l'a visité, et les habitants, insouciants par nature, en ont peu remué le sol.

Aussi, le hasard ayant fait découvrir à M. Alcide Leroux des fragments de briques dont l'usage était inconnu en ces lieux au moyen âge et jusqu'aux temps modernes, il n'en fallut pas davantage pour éveiller sa curiosité. Des briques à rebord et des moellons du petit appareil furent retrouvés par lui en grand nombre sur divers points du territoire de la commune, et M. Alcide Leroux a pu déterminer l'emplacement de cinq établissements, villas sans doute, ce qui est déjà fort important. Il ajoute que le temps lui a manqué pour compléter ses recherches et émet en tout cas dès maintenant cette opinion que la civilisation romaine fut beaucoup plus intense en Armorique qu'on ne le croit généralement.

M. l'abbé DURVILLE, fort habile dans l'étude des étymo-

logies, a recherché l'origine du nom de St-Philbert de Grandlieu.

Amené à parler tout d'abord du nom primitif de Déas, il refuse d'admettre une opinion assez répandue sur le patronage de Cybèle, la déesse par excellence, Déa. Dans les vieilles chartes, dit M. Durville, le nom de Déas est indéclinable : il semble donc résulter que ce nom n'a pas une origine latine ; il devait provenir d'un idiome des anciens peuples.

Le nom de St-Philbert fut substitué à celui de Déas, quand le corps du saint, objet d'une grande vénération, fut apporté en cette localité. Mais, si sur ce point tout le monde est d'accord, il n'en est pas de même au sujet du nom de Grandlieu. Grandlieu signifie grand lac, disait-on, depuis le XVIe siècle, mais outre que *lacus* ne peut donner *lieu* en étymologie, nous rencontrons dans les vieilles chartes un motif certain de faire dériver *lieu* de *locus* ; en 1219, 1256, 1265, nous trouvons *Sanctus Philibertus de grandi loco*. Or, comme *locus* ne signifie pas seulement lieu (mais de même que *loculus*), lieu de sépulture, tombeau ; que d'autre part *grandis* s'entend d'une grandeur matérielle et non d'une grandeur morale, dont l'idée se traduit en latin par *magnus*, il en résulte que le sarcophage de grande dimension qui existe encore aujourd'hui est l'origine du nom de la localité. Ce n'est donc pas le lac qui a donné son nom à la ville, mais la ville qui transmit son nom au lac.

M. LE PRÉSIDENT, remercie nos collègues de la communication si intéressante de leurs travaux et la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire général,

Antoine VINCENT.

SÉANCE DU 6 MARS 1906

Présidence de M. le baron de WISMES, président.

Sont présents : MM. ANGOT, BLANCHARD, DE BRÈVEDENT, CAILLÉ, CAZAUTET, CHAILLOU, CHARON, DORTEL, abbé DURVILLE, GOURDON, GUICHARD, HOUDET, commandant LAGRÉE,

LEGRAND, LEROUX, DES LYONS, PIED, Dr PLANTARD, commandant RIONDEL, Paul SOULLARD, DE VEILLECHÈZE, Antoine VINCENT, baron Gaëtan DE WISMES.

Excusé : M. l'abbé BRAULT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. le commandant Riondel, qui vient pour la première fois au milieu de nous.

M. le Dr MIRALLIÉ, présenté par MM. le colonel de la Vieuville et le Vte de Lisle, est admis comme membre titulaire de la Société.

M. le PRÉSIDENT lit une lettre de M. Joys, remerciant de son admission, et exprime la reconnaissance de la Société envers M. Joseph Rousse qui veut bien lui offrir son nouvel ouvrage intitulé : « Deux lieutenants de Charette ».

M. Paul SOULLARD donne connaissance de deux lettres de Mme de Carheil, arrêtée pendant la Terreur, qui implore pour elle et ses belles-sœurs la pitié de leurs juges.

Il nous entretient ensuite de la trouvaille faite à la Chapelle-Launay d'un trésor important de l'époque gallo-romaine. Notre collègue M. Vigneron-Jousselandière devait aujourd'hui nous présenter un rapport à ce sujet; un deuil de famille l'ayant retenu, nous ne pourrons l'entendre qu'à la prochaine séance.

M. GOURDON nous fait un récit extrêmement pittoresque de sa croisière le long des côtes d'Italie, d'Istrie et de Dalmatie.

Parti de Marseille en septembre dernier avec 120 touristes sur le paquebot « Ile de France », spécialement aménagé par la *Revue générale des Sciences*, il visita les îles Lipari, où le Stromboli était en éruption, les côtes de Sicile, les bords sauvages de la Calabre ; puis le paquebot, contournant la péninsule, aborda l'île enchantée de Corfou, qui offre aux yeux, à côté du spectacle toujours animé et original d'une ville de pêcheurs grecs, les beautés architecturales, uniques en leur genre, de l'Archileion, création de l'impératrice d'Autriche.

Bari, Ancône, Ravenne avec ses mosaïques byzantines sans égales, sont visités ensuite par les touristes, qui, après Venise et Trieste, reviennent vers le sud le long des côtes d'Istrie et de Dalmatie, où sont nombreuses les villes qui ont conservé le cachet de l'époque vénitienne, sans que les restes romains aient disparu. Une expédition est dirigée

ensuite dans l'intérieur des terres, où s'étendent les régions peu visitées de la Bosnie, de l'Herzégovine et du Monténégro.

M. GOURDON rapporte de ce voyage d'inoubliables souvenirs, et sa communication, accompagnée d'une exhibition de jolies cartes postales, est bien de nature à suggérer à chacun le projet d'un semblable voyage.

Lecture — M. l'abbé DURVILLE, en étudiant au Musée Dobrée les autographes d'Anne de Bretagne, en a découvert quelques uns de faux. Cette première découverte l'engageant à poursuivre ses investigations, il retrouva également de faux autographes de la même princesse à la Bibliothèque nationale dans la collection Béthune.

Le fonds Béthune passait jusqu'ici comme au-dessus de pareils soupçons.

M. DURVILLE, par la reproduction au tableau des diverses signatures et paraphes étudiés par lui, nous montre comment il est arrivé aux conclusions de son travail.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire général,

Antoine VINCENT.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1906

Présidence de M. le baron de WISMES, Président.

La séance s'ouvre à 4 heures.

Sont présents : MM. ANGOT, CAILLÉ, CAZAUTET, CHAILLOU, CHARON, DORTEL, FURRET, GOURDON. GUICHARD, Dr HALGAN, HOUDET, commandant LAGRÉE, LEGRAND, LEROUX, abbé LESIMPLE, SENOT de la LONDE, des LYONS, PIED, Dr PLANTARD, RINGEVAL, commandant RIONDEL, Paul SOULLARD, de VEILLECHÈZE, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, Antoine VINCENT, baron Gaëtan de WISMES.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Ambroise BASTARD, professeur, présenté par MM. le

baron de Wismes et Pouvreau, est admis comme membre titulaire de la Société.

La belle saison, qui commence, suscite des projets d'excursions.

M. LE PRÉSIDENT propose de se rendre jeudi prochain à la chapelle de Bon-Garand et au Buron, où nous sommes attendus par le châtelain, M. Hersart de la Villemarqué. Douze adhésions sont immédiatement données et, grâce à la diligence de notre Président, des circulaires pourront être adressées dès ce soir à tous nos collègues.

Le projet d'une grande excursion de deux jours à Vitré et à Fougères est accueillie avec faveur.

De nouveaux échanges du Bulletin nous procureront les périodiques suivants :

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo ;

L'Hermine, directeur : M. Louis Tiercelin ;

La Revue des Traditions populaires, directeur : M. Paul Sébillot.

M. TRIGER, président de la Société Archéologique du Maine, remercie par lettre la Société de son adhésion au vœu dont il prit l'initiative en faveur de la conservation des monuments religieux.

Communications. — M. LE PRÉSIDENT nous présente un ouvrage, offert par notre collègue M. Eudel, sur les locutions blésoises. M. Eudel recueillit jadis les locutions nantaises, le nouvel ouvrage est également intéressant par les mots curieux qu'il nous fait connaître.

M. le Président en signale quelques uns :

Larmoyance : il a de la larmoyance ;

Lourdine : lourdeur de tête ;

Olivettes : sorte de danse ;

Les ouïes : non seulement des poissons, mais les ouïes de la cave, du clocher ;

Papier mort : papier timbré ;

Faire le pigeon : faire l'école buissonnière.

On remarque cependant que certains mots recueillis par M. Eudel figurent au dictionnaire de l'Académie, d'autres sont des mots français déformés.

A ce propos, M. Alcide Leroux estime que ces sortes d'ouvrages devraient présenter une classification de mots par catégories.

M. ANGOT signale un recueil de 1.300 fiches de locutions nantaises recueillies par M. Le Gonidec de Traissan.

M. GOURDON exhibe une collection de statuettes en plomb trouvées dans l'Erdre.

M. Paul SOULLARD date ce genre de statuettes du XIVe siècle, mais émet quelques doutes sur l'authenticité de celles-là.

M. CHAILLOU soumet à notre étude un outil en fer trouvé aux Cléons ; malgré un examen attentif, l'usage n'en est pas facile à déterminer.

M. VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE présente un brevet de capitaine de l'armée Catholique et Royale de la Vendée au nom d'un de ses grands-oncles, M. Thomazi.

M. DORTEL exhibe trois statuettes de déesses-mères, l'une trouvée à Rezé, les deux autres près de Sucinio. Une d'elle est intacte y compris la tête, ce qui permet d'admirer la perfection de détails de la coiffure.

Relativement aux statuettes à tête brisée, notre collègue ne partage pas l'opinion des archéologues qui croient à une mutilation voulue peut-être dans le but de détruire le culte de ces idoles ; d'après lui, les têtes se brisent simplement à cause de leur plus grande fragilité.

M. Dortel nous rapporte ensuite que, le 13 décembre 1903, on trouva près de Sarzeau (Morbihan), au milieu des débris d'une ancienne allée couverte, une sorte de cuvette contenant symétriquement disposées 17 haches en pierre polie. La trouvaille ne fut pas tout d'abord suffisamment sauvegardée et on put à grand'peine en rassembler 16, que possède le musée de Saint-Germain. Notre collègue a eu la bonne fortune de retrouver la 17e chez le maire d'Arzon et nous la présente. Elle est en fibrolite d'un poli semblable au marbre et sans une éraflure, malgré le peu de dureté de la pierre. A ce propos il nous signale l'opinion de M. le Dr de Closmadeuc, qui estime que ces prétendues haches, impropres à servir d'armes ou d'outils, seraient plutôt des objets

d'ordres hiératiques, peut-être des talismans placés dans les tombes en vertu d'une antique superstition.

Lectures. — M. VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE fait un rapport sur le trésor trouvé par lui à la Chapelle-Launay. Les monnaies recueillies sont aux noms de Posthume, Tetricus, Claude II, Victorin. On découvrit dans le même champ des spatules ou cuillers et une petite bague en or de jeune fille.

M. DE VEILLECHÈZE donne lecture d'une monographie très complète et très consciencieuse du prieuré du Pellerin, dont les restes se voient à l'est de l'église de cette localité sur la route de Brains.

La fondation en remonte au XIe siècle. Rouaud Bastard, époux de Orhuande, dame du Pellerin, sur les conseils d'Airard, évêque de Nantes, et en exécution des canons d'un concile tenu à Rome en 1049, voulut restituer aux églises des biens qui leur avaient été soustraits sans doute par simonie et fonda le prieuré du Pellerin pour recueillir ses donations. Les moines de Marmoutiers en furent les bénéficiaires.

M. de Veillechèze nous donne la série à peu près complète des prieurs qui se succédèrent jusqu'à l'époque de la Révolution ; le dernier, qui possédait le prieuré du Pellerin en commende, fut Delfaut de la Barthe, curé en Dordogne et député du clergé à la Constituante. Il fut emprisonné aux Carmes et massacré le 2 septembre 1792.

Aujourd'hui il est assez malaisé de reconnaître dans les bâtiments qui sont les restes du prieuré leur destination primitive. C'était une raison de plus de ne pas laisser tomber en oubli le souvenir d'une fondation très ancienne et fort importante pour l'histoire locale.

M. SENOT DE LA LONDE a recherché des renseignements sur les personnes qui furent mêlées aux événements de l'arrestation de la Duchesse de Berry en 1832.

Après les détails biographiques sur les membres de la famille du Guiny, il fait observer que le commissaire de police Jolly était le même fonctionnaire qui avait procédé à l'arrestation de l'assassin du Duc de Berry.

M. Guilloré, qui habitait au no 5 de la rue Haute du Château et chez qui la Duchesse, d'après les premiers projets, devait passer en cas d'envahissement de la maison no 3,

avait participé au mouvement insurrectionnel comme capitaine de paroisse de Basse-Goulaine. Il fut arrêté et traduit devant la Haute Cour de Blois. Il était le grand-père de Madame de la Bigne de Villeneuve.

M. Senot de la Londe a retrouvé une nièce de Charlotte Moreau, la fidèle domestique qui refusa de livrer le secret de la présence chez ses maîtres de la Duchesse de Berry. D'après les renseignements recueillis de la bouche de Charlotte Moreau, morte en 1867, les policiers ne s'étaient pas bornés à offrir une somme d'argent à la domestique, ils lui avaient mis trois fois le pistolet sous le menton. C'est elle qui, sur l'ordre des gendarmes, avait allumé le feu dans la cheminée de la cachette; elle avait eu soin, pour moins échauffer la plaque, de placer sur le devant de la cheminée le bois que les gendarmes repoussèrent vers le fond.

Elle reçut en récompense de sa probité une pension et une croix d'or de la famille royale et une soupière d'argent par voie de souscription.

Autre détail curieux : quelques jours après l'arrestation, trois jeunes gens, élégamment vêtus, se présentèrent pour visiter la cachette ; la concierge, fidèle à la consigne qui lui avait été donnée, refusa l'entrée à ces trois visiteurs, dont l'identité fut connue plus tard : c'était trois fils du roi Louis-Philippe.

Le rendez-vous est pris pour l'excursion d'après-demain et la séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire général.

Antoine VINCENT.

SÉANCE DU 1er MAI 1906

Présidence de M. le baron de Wismes, Président

Étaient présents : MM. Angot, Bastard, comte de Berthou, abbé Brault, Caillé, Dortel, chanoine Durville, Furret, Gourdon, Guichard, de Lauzon, Legrand, Leroux, Senot de la Londe, Pied, Paul Soullard, de Veillechèze, Antoine Vincent, baron Gaëtan de Wismes.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. ANGOT lit le compte rendu de l'excursion de la Société à la chapelle de Bon-Garand de Sautron et aux châteaux du Buron et de la Tour. En quelques pages d'un style facile et élégant, notre jeune collègue fait revivre aux excursionnistes les jouissances de cette journée, et augmente les regrets de ceux qui n'ont pu les suivre.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Edouard Rivet, de la Trémissinière, présenté par MM. François Bougouin et Antoine Vincent. M. Rivet, qui a collaboré avec M. Ferronnière à la restauration de la chapelle St-Etienne de Nantes, est élu à l'unanimité membre titulaire de notre Société.

M. LE PRÉSIDENT nous annonce l'échange de notre Bulletin avec la Revue: la *Vendée Historique*, la réunion du congrès des Sociétés Savantes, les fêtes du centenaire de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir (14, 15 et 16 mai), et la décision prise par le Comité de ne pas laisser les communications se prolonger au-delà de vingt minutes, pour ne pas retarder la lecture des travaux, à moins que, en raison du peu de durée de ceux-ci, M. le Président n'en autorise la continuation.

Madame BAUDRY, de Saint-Mars-la-Jaille, associée correspondante, nous envoie un manuscrit intitulé : *Voyage de Louise de Pont-l'Abbé et de Rostreven* et fait hommage à la Société de son ouvrage sur *La Bretagne à la veille de la Révolution*.

La Société fixe ensuite au 28 mai une excursion à Saumur et aux environs.

M. LE PRÉSIDENT félicite M. l'abbé Durville de son entrée dans le chapitre de la Cathédrale.

Notre érudit collègue connaissait de longue date, et mieux que personne, l'histoire de la vénérable compagnie dont il devient membre, comme nous pouvons en juger par les pages qu'il veut bien nous lire sur l'histoire du chapitre de Nantes du VIIIe au XIXe siècle. Sans faire remonter l'origine du chapitre à Conan Mériadec, nous possédons des preuves certaines de l'existence, dès la fin du VIIe siècle, d'un corps de prêtres et de clercs entourant l'Évêque de Nantes, l'aidant dans son administration et menant, à l'ombre de la cathédrale, la vie commune.

Après avoir été dispersé par les Normands, le chapître de Saint-Pierre reparait dans notre histoire du moyen âge comme une Société d'élite de plus en plus puissante et respectée. Il compte bientôt 21 prébendes et plusieurs dignités. M. Durville fait revivre devant nous la physionomie, injustement oubliée, de plusieurs de ses vénérables devanciers, et nous rappelle la protestation si digne dans sa noble simplicité par laquelle, le 24 octobre 1790, le chapitre refusait de cesser ses pieuses et séculaires fonctions.

Nous assistons ensuite avec M. le baron Gaëtan de WISMES à un curieux inventaire des meubles du Maire de Nantes (26 juin 1738). On y voit figurer un grand lit à rideaux rouges. des abatvent d'étoffe rouge et d'étoffe verte, des tapisseries à personnages et 13 fauteuils plus ou moins usés.

M. le baron Gaëtan de WISMES nous donne encore une preuve de sa sagacité et de sa patience dans les recherches historiques en nous parlant de la nomination par Mercœur de Charles de la Tullaye comme prévôt des maréchaux de France (7 mai 1597). Par cette nomination comme par beaucoup d'autres actes d'autorité, Mercœur s'attribuait les prérogatives royales. Le tribunal des maréchaux était gardien de l'honneur militaire, et poursuivait les faux monnayeurs et les vagabonds. On comptait en France 180 sièges de prévôts des maréchaux de France.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général

Ferdinand BRAULT.

SÉANCE DU 5 JUIN 1906

Présidence de M. le baron de WISMES, Président

Étaient présents : MM. ANGOT, commandant d'ARBONNEAU, BASTARD, BLANCHARD, DE BRÈVEDENT, CAILLÉ, DORTEL, Dr HALGAN, LEROUX, MAITRE, PIED, Dr PLANTARD, POUVREAU,

RINGEVAL, Paul SOULLARD, Marcel SOULLARD, TRÉMANT, baron Gaëtan DE WISMES.

Excusés : MM. LEGRAND, Antoine VINCENT.

Trois candidats sont présentés à l'acceptation de la Société : M. FILLIAT, chirurgien-dentiste des hôpitaux de Nantes, comme membre titulaire, par MM. Dortel et Paul Soullard ; M. le chanoine URSEAU, comme membre honoraire, par MM. le baron de Wismes et le chanoine Durville, et M. le chevalier Joseph JOÛBERT, comme membre correspondant, par MM. le baron de Wismes et Dortel. Ces trois candidats sont admis à l'unanimité.

M. ROBUCHON a bien voulu adresser à la Société archéologique un riche envoi de cartes postales concernant le Poitou. La Société lui en témoigne sa reconnaissance et décide qu'un album sera acheté pour les recueillir.

M. le Président exprime sa sincère gratitude à M. DORTEL, qui a plaidé auprès du Conseil général la cause de la Société archéologique, et a obtenu de cette assemblée, pour l'année 1906, une allocation de 400 francs.

La Société décide que la conférence de M. Marcel SOULLARD, que doivent accompagner les projections de M. TRÉMANT, sera remise au mois d'octobre, car il semble difficile d'obtenir dans la salle le noir complet.

M. HALGAN donne ensuite lecture du compte rendu de M. Antoine Vincent concernant l'excursion du 28 mai. M. Vincent relate les différents incidents qui ont caractérisé cette journée, si courte, mais si instructive, et rappelle l'accueil aimable que le chanoine Urseau, le chevalier d'Achon, et le chevalier Joûbert ont ménagé à la Société. La Société applaudit à cette relation écrite en ce style charmeur auquel M. Vincent l'a habituée. M. ANGOT reçoit l'approbation de tous en proposant d'adjoindre, dans le Bulletin, au compte rendu de cette excursion la jolie photographie dont M. Trémant est l'auteur.

Lecture est ensuite donnée d'un " *Voyage en 1508,* " document inédit, publié et annoté par Mme J. BAUDRY. Cette notice fournit de curieuses indications sur les dépenses qui pouvaient être faites à cette époque, en voyage, par une personne de qualité, et, comme en même temps elle désigne

scrupuleusement toutes les étapes parcourues, il est permis de penser que des routes praticables unissaient déja les différentes villes.

M. Joseph CHAPRON est l'auteur d'une *Notice historique et archéologique sur le Prieuré de Notre-Dame de Cunaud*. Ce prieuré dépendait de l'abbaye de Tournus et par conséquent du diocèse d'Autun. Les moines à la fin du XIIIe siècle défrichèrent la forêt de Mallay. L'église n'était autrefois séparée de la Loire que par une prairie. On y voit encore de bien curieux chapiteaux et une admirable châsse ornée de dix statues de prophètes. A la suite d'une violente inondation, l'église de Saint-Maxentiol s'écroula. La Renaissance imprima son influence en ce point comme sur toutes les rives de la Loire et c'est ainsi qu'on remarque devant l'église un joli logis agrémenté de fenêtres à meneaux.

M. MAITRE propose de communiquer ce travail à M. le chanoine Urseau et présente un ouvrage de M. l'abbé MOLLAT qui a pour titre *La fiscalité pontificale en France*. L'auteur précise, en fournissant de nombreux documents, la façon dont les papes ont organisé leur ministère des finances. M. Maître fait remarquer que, depuis peu, les archives du Vatican sont devenues publiques, et que de leur étude surgiront certainement de nombreux et sérieux travaux, la part laissée à l'hypothèse devenant ainsi de plus en plus restreinte.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire intérimaire,

Dr HALGAN.

EXCURSION DU JEUDI 5 AVRIL 1906

Les excursions de la Société Archéologique ont un renom de franche gaieté et de cordialité parfaite auquel elles ne mentent jamais. Elles montrent que le délicat plaisir de la conversation n'est pas mort en France et que, sans chercher dans de poudreuses archives le secret d'un charme de sympathie et d'aménité, que les diligences semblent avoir

emporté avec elles, de très aimables compagnons, quelques loisirs, une bonne dose de cordiale et affable camaraderie, une trêve heureuse de discussions brûlantes et fastidieuses... suffiraient à faire revivre « le dernier salon où l'on cause ! »

La rapidité de la décision et l'inclémence de la saison contrarièrent, le 5 avril dernier, bien des désirs ; mais pour être moins nombreux qu'aux précédentes excursions des Cléons et de Blain, la gaîté n'en était pas moins à l'ordre du jour... et l'embarquement moins compliqué ! Les Grecs connaissaient déjà ces difficultés et pour faire descendre Iphigénie du char où l'ordre d'Agamemnon l'a fait monter avec le jeune Oreste et de multiples bagages, il faut à Euripide toutes les ressources du Chœur antique ! Il nous suffit de quelques combinaisons pour rouler vers midi et demi, en tout repos, sur la route de Sautron, faisant mentir le vieux proverbe nantais : « aller à Sautron par les prés. »

Le clocher aigu de Bon-Garand apparaît, de loin, comme un glaive au milieu des taillis et des landes de la Gendronnière. On conçoit qu'au temps où la forêt de Sautron s'étendait jusqu'aux portes de Nantes, François II, disciple passionné de saint Hubert, ait abandonné fréquemment son château de Couëron pour le petit manoir de Bois-Thoreau, où il venait chasser à « la grosse beste » et qu'il ait fait édifier la chapelle consacrée en 1464 par Monseigneur le coadjuteur de Rennes.

C'est la première étape. Entre la fontaine traditionnelle, aux vertus curatives, et l'enclos breton de la chapelle, la voiture s'arrête et quatorze excursionnistes en descendent : M. le baron de Wismes, président, MM. Angot, Charron, Dortel, Furret, Gourdon, Guichard, de Hargues, commandant Lagrée, Legrand, Joseph Nau, Paul Soullard, Trémant, baron Gaëtan de Wismes.

Cette intéressante chapelle — d'un style gothique élégant et sobre, que les intelligentes restaurations modernes ont su respecter — est bien digne de la savante monographie que lui consacrait M. Phelippes-Beaulieu en 1853 (Nantes, Mellinet). Entre les fenêtres, d'une ogive sévère à peine fleurie, une véritable collection de statues décore les murs cloisonnés de pots acoustiques. Ces vingt-huit statues, pour la plupart en bois et dénonçant la facture du XVIIe siècle, sont

intéressantes au moins comme documents hagiographiques (tels saint Corneille, patron des bœufs, sainte Emerance et ses enfants, saint Cyr et sainte Juliette, saint Roch, saint Antoine). Le village de Bon-Garand offre aussi quelque intérêt ; près de la chapelle, une porte en anse de panier et une fenêtre à linteau orné retiennent encore les excursionnistes, que ce détail ne surprend point, se rappelant certain passage des Preuves de l'Histoire de Bretagne de Dom Lobineau où l'on voit mention de ce village à la date de 1038, près de trois siècles avant la fondation de la chapelle.

Le morceau capital de l'excursion est le château de Buron. Vers 2 heures, il apparaît au fond de la grande cuvette où viennent se réunir les sources du Cens. De loin, la silhouette sévère de ce grand donjon féodal de granit noir s'harmonise bien avec la teinte grise du paysage. Mais l'avenue, plantée en 1750 — la plus belle de Bretagne, disait-on — et sous laquelle venait rêver Richer, est tombée ; et nous sommes bien tentés de dire comme la marquise de Sévigné : « Je fus hier » au Buron ; j'en revins le soir. Je pensai pleurer en voyant la » dévastation de cette terre. Il y avait les plus beaux arbres du » monde... on y a fait donner les derniers coups de cognée ! »

A la descente de voiture, au pied du château, M. Hersart de la Villemarqué nous attendait avec son fils, pour nous détailler avec un charme exquis l'histoire du vieux château, dont pas un coin ne lui est étranger. Depuis le donjon de 1385, jusqu'aux écuries construites par Ceineray, chaque siècle apporta sa pierre à l'édifice, qui faisait grande figure au milieu des étangs, où s'alimentaient les douves de défense. Comme juveigneurie de la terre de Blain, le Buron appartint aux Rohan. Il sortit de cette maison par le mariage de Jeanne de Rohan avec Jean des Rames, premier seigneur du Buron. Un nouveau mariage fit passer le château dans la famille de Sévigné. Mais en 1700, le fils de la célèbre épistolière, se voyait acculé à la vente, par ses folles dépenses, et forcé de céder son domaine à la famille qui le possède encore aujourd'hui.

L'examen archéologique du château est du plus haut intérêt et l'on n'est point surpris d'apprendre que M. Legendre y a consacré de longs mois avant de tracer le plan de restitution, que possèdent les archives du Buron. On ne peut

guère que noter brièvement les curieux sous-sols, où paraît, à nu, l'ossature du château, et le caractère de sévérité du côté nord-ouest, surtout quand on sait que les petites fenêtres grillées, laissées çà et là en témoignage, étaient seules chargées de distribuer jadis l'air et la lumière à l'intérieur du bâtiment.

Avec le plus grand charme M. Hersart nous fait les honneurs de son château, nous montrant tour à tour de splendides tapisseries de Beauvais, d'une fraîcheur exquise et de conservation parfaite, des portraits de famille dans la manière de Flandrin à côté d'autres plus anciens de Marie-Antoinette et de la princesse de Lamballe, d'un pinceau caressant du XVIIIe siècle, des gravures rares, une remarquable collection géologique, des meubles anciens, comme on savait les ouvrer jadis en plein cœur de chêne.... Le château a encore bien d'autres curiosités : tel ce médaillier unique, où l'on voit, parmi les jetons les plus rares des maires de Nantes, celui *aux Armes de René de Charette*, seul exemplaire authentique de la frappe de 1637, et que les numismates ne connaissent que par le dessin de notre confrère M. Paul Soullard, dans le LIVRE D'OR DE L'HOTEL DE VILLE.

Nous nous dirigeons ensuite vers le midi, dans la partie la plus éloignée du château, où se trouve la chapelle et la chambre de la spirituelle marquise. Meublé d'hier, dirait-on, et abandonné d'hier aussi, ce pentagone, dont les boiseries Louis XIV cachent la sévérité des moulures gothiques, et ses tentures de lampas cerise semblent avoir conservé quelque chose des charmes qu'ils abritèrent. Cette impression intime et recueillie est d'autant plus intense qu'un portrait authentique de Mme de Sévigné est là qui vous suit des yeux, un peu différent de l'image conventionnelle de la marquise, moins belle peut-être avec cette figure carrée aux pommettes saillantes, solidement assise sur le menton volontaire, mais en revanche plus vraie, plus vivante et mieux que jolie rien qu'avec ces yeux spirituels et cette bouche fine qui ne savait pas retenir davantage les malices que les mots tendres pour « son petit Grignan ».

Mais il faut s'arracher au charme. Certains le font à regret et les excursionnistes se trouvent réunis autour d'une table chargée dont M. Hersart nous fait les honneurs avec infini-

ment d'amabilité. Je me souviens qu'il fut écrit après l'une de nos excursions : « Les archéologues, qui s'y connaissent » en vieilles choses, ont eu une compétence toute spéciale » pour apprécier à sa juste valeur le cognac si délicat et si » parfumé des Cléons ». Désormais le cidre du Buron aura droit de cité dans nos souvenirs à côté du cognac des Cléons et du muscadet de la Champanière, et le nom de M. Hersart de la Villemarqué restera associé au souvenir d'heures charmantes auxquelles ont ne peut reprocher que leur brièveté.

Une visite détaillée du Buron, réserve à chaque pas des surprises ; tout, dans les écuries et les fermes modèles, dans le matériel agricole et les champs d'expériences, révèle l'agronome le plus averti, de même que les constructions d'art témoignent des talents du propriétaire qui, comme son grand-père, M. Charles Hersart de la Villemarqué, n'abandonna le génie civil que pour l'exploitation de son beau domaine.

L'heure s'avance et il faut s'arracher à l'emprise du paysage, des souvenirs et des hôtes pour nous rendre au château de notre confrère, le vicomte de Sécillon. Nous traversons Orvault, le Val d'Or, couronné de ces châtaigniers célèbres dont Mme de Sévigné appelait les fruits « la Bretagne dans son triomphe », arrosé par le ruisseau d'Aulxence ou d'Ussence, que la carte de Cassini (souvent inexacte en matière d'orthographe) est la première appeler le Cens.

La chapelle du château de la Tour est un joli monument du XVe siècle, dont les fenêtres à meneaux ont encore le bonheur de posséder des fragments de verrières aux teintes profondes et rutilantes, dont les peintres ont perdu le secret ; pas tout à fait cependant, comme en témoignent les habiles restaurations dont ce vitrail a été l'objet.

Le soir tombe déjà comme nous visitons le château de la Tour et le baigne d'un charme discret d'adieu. Là encore, de jolies tapisseries, d'après la Bible, suscitent l'admiration et les réflexions des archéologues. Mais la fatigue lasse les plus intrépides, et un petit groupe seul se dirige vers une ferme ancienne, temple et asile pendant la période révolutionnaire.

Au retour la pluie a cessé et fait place à un vent frais.

L'excursion serait finie, si les archéologues n'avaient toujours, pour charmer les loisirs du voyage, quelques unes de ces anecdotes curieuses et de ces piquantes histoires, que seuls les chasseurs — embusqués au coin d'une haie ou au creux des archives — savent découvrir avec bonheur et raconter avec esprit. Et l'impression unanime, en se quittant vers six heures et demie, se résume en ces deux mots pour notre aimable président et infatigable organisateur : « Merci, et..... encore ! »

JOSEPH ANGOT.

1er Mai 1906.

EXCURSION DU LUNDI 28 MAI 1906

A chaque nouvelle excursion de la Société Archéologique, les réflexions entendues sont toujours les mêmes : quelle bonne journée, joyeuse, instructive ! Combien il est agréable de voyager en compagnie de collègues capables de ressentir et de communiquer aux autres les meilleures impressions que procurent la nature, les arts et les souvenirs !

L'excursion du 28 mai 1906 en Anjou donnait plus que toute autre matière à cet échange d'aimables propos.

Le départ eut lieu à 8 heures 1/2, mais, avant d'entreprendre ce récit, payons un tribut de remerciements à ceux qui ont contribué par leur initiative et leur dévouement à l'organisation de cette excellente journée : tout d'abord à M. de Lavenne de la Montoise, inspecteur principal de la Cie d'Orléans, qui, avec une extrême bienveillance, nous a obtenu pour notre trajet par chemin de fer des avantages fort appréciables ; à notre zélé président, M. le baron de Wismes, âme de toutes nos réunions, et à M. Alcide Dortel, notre aimable collègue, qui s'est chargé avec lui des détails matériels d'un itinéraire dont il eut le premier la pensée ; et nous n'aurons garde d'oublier nos collègues et amis d'Anjou dont la réception a été si cordiale : M. le chanoine Urseau, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, et M. le chevalier Joseph Joûbert, de la même Société. Ils montent dans notre train à Angers et

nous laissent entrevoir de suite le charme que va nous procurer leur arrivée parmi nous.

Nous descendons aux Rosiers à l'heure réglementaire de 11 heures, et sur le quai de la gare nous attend également M. le chevalier d'Achon, notre distingué membre correspondant, qui va jouer un grand rôle dans l'emploi de notre journée, car il possède sur son propre domaine les restes du cirque romain et du nymphée que nous visiterons tout à l'heure.

Prenant place dans deux grandes voitures venues à notre rencontre de Saumur, nous nous dirigeons vers Gennes.

En passant, un coup d'œil est donné au joli clocher XVe siècle des Rosiers, puis nous franchissons la Loire. Sous les rayons d'un soleil printanier, comme il est beau le fleuve qui a inspiré la muse de Joachim du Bellay! Il est vrai qu'il se présente à nous " dans son triomphe ", à l'époque de l'année où ses eaux sont abondantes et limpides et ses rives d'une végétation luxuriante.

Devant nous se dresse le coteau de Gennes, couronné de sa vieille église Saint-Eusèbe. L'ascension en est un peu rude, mais le panorama qui s'y déroule fait oublier toute fatigue. N'oublions pas toutefois que nous sommes aujourd'hui des archéologues ou que nous aspirons à le devenir et étudions cette antique église du prieuré, aujourd'hui désaffectée (un petit musée municipal occupe la partie la mieux conservée).

La flèche du XIIIe siècle est élégante, mais ce qui attire de préférence l'attention de la Société est une vieille porte que l'on attribue généralement au XIe siècle, malgré sa construction en appareil gallo-romain.

Nous redescendons à Gennes, où le déjeuner nous attend à l'hôtel Barreau. Autour de M. le baron de Wismes et de M. Maître, président honoraire, qui lui fait face, prennent place nos amis d'Anjou, MM. le chanoine Urseau, les chevaliers d'Achon et Joûbert, puis MM. le commandant d'Arbonneau, de Brèvedent, Caillé, Dortel, le chanoine Durville, Houdet, Leroux, Senot de la Londe, Joseph Nau, Ringeval, Paul Soullard, Trémant, Vigneron-Jousselandière, Antoine Vincent, Félix Vincent et le baron Gaëtan de Wismes.

A l'issue du déjeuner, des toasts sont portés par notre Président et par M. Dortel qui propose, aux applaudissements

de tous, une fédération des Sociétés archéologiques de l'Ouest.

Mais sans plus tarder les excursionnistes ont hâte de se mettre sous la direction de M. d'Achon, qui les conduit d'abord au cirque romain découvert dans un agréable vallon à quelques cents mètres de Gennes. Ici, comme à Saintes et ailleurs, les Romains ont profité des dispositions du sol pour établir leurs assises de gradins. Le périmètre de l'enceinte a pu être parfaitement déterminé et la forme elliptique écarte l'hypthèse d'un théâtre. La quantité considérable de clous retrouvés démontre que sur les assises de pierres actuellement existantes devaient s'appuyer des sièges en bois.

La découverte d'un cirque de cette importance, répondant à un nombre considérable de spectateurs, loin de toute trace de ville importante, éveille au plus haut point la curiosité du chercheur, et, en se demandant la raison d'être d'un tel établissement, on arrive facilement à accepter l'opinion émise par le P. de la Croix relativement à Sanxay : les Romains, pour frapper l'esprit des populations par l'éclat de leur civilisation, auraient créé aux points de réunion des peuplades gauloises des lieux de plaisir et de culte aux divinités romaines, où les foules se rassemblaient à certains moments de l'année, analogie assez frappante, tout respect gardé, avec nos pardons de Bretagne. Souhaitons que cette intéressante question soit éclairée dans l'avenir d'un jour plus lumineux.

Du cirque, nous nous rendons au Nymphée, monument unique dans notre pays, dont M. d'Achon veut bien nous remettre à chacun une photographie. L'aqueduc et les canalisations souterraines sont examinés avec intérêt, et il semble que cette région de Gennes réserve encore à la science, au point de vue gallo-romain, de précieuses surprises. Les dolmens et peulvans que le temps ne nous permet pas d'aller visiter y sont également nombreux.

Cunault ! Beaucoup parmi nos collègues désiraient connaître cette église de Notre-Dame de Cunault, l'un des plus parfaits spécimens de l'art roman.

Remarquable par ses proportions, 73 mètres de longueur, cette église est des XIIe et XIIIe siècles, mais l'histoire du prieuré remonte plus haut dans le passé, puisque le corps de

saint Philibert y fut déposé de 857 à 862 avant d'être transporté à Tournus, en Bourgogne.

On y remarque avec l'élégance des formes les délicats ornements de la tour et à l'intérieur les curieux chapiteaux et les peintures, qu'il faudrait plusieurs heures pour examiner à souhait. Donnons en passant une mention spéciale à la châsse en bois de cèdre (XIIIe siècle) de saint Maxentiol, apôtre du pays, vers le VIe ou le VIIe siècle. On rapporte qu'en 1562 cette châsse fut jetée à la Loire par les Huguenots et recueillie à temps par les religieux.

A 1200 mètres de Cunault s'aperçoit de loin la tour de Trèves, reste d'un château qui abrite une vieille église presque abandonnée. Nous remarquons dans celle-ci un curieux lampadaire et le tombeau de Robert Le Maczon, chancelier de France sous Charles VII.

A cette visite succède celle du prieuré de Saint-Macé, fondé en 1106, dont les murailles présentent l'appareil gallo-romain. La plupart des archéologues, et M. le chanoine Urseau est de ce nombre, n'hésitent pas, s'appuyant sur des documents de l'époque, à dater cette construction de la fondation du prieuré, ce qui prouve que les ouvriers imitèrent longtemps les modèles qu'ils avaient sous les yeux.

La partie la mieux conservée de ces ruines sert de dépendance à une ferme. Le vieux couvent dans son état d'abandon et de délabrement ne nous inspire sans doute aucune pensée mélancolique, car c'est le point choisi pour inviter nos collègues photographes à reproduire pour les générations futures la physionomie des excursionnistes du 28 mai. Grâce au talent de MM. le baron de Wismes, Trémant, de Brèvedent, Dortel et Vigneron-Jousselandière, nous conserverons donc par l'image un souvenir de nos compagnons de route.

Il est vraiment impossible dans un simple compte rendu d'excursion de tenter la description quelque peu complète de ce que nous avons vu trop rapidement en cette journée. La curiosité était d'ailleurs tellement éveillée que l'on avait peine à rassembler chaque fois près des voitures les retardataires, et notre ami Dortel, chargé de cette mission, avait été bien inspiré de se munir d'un instrument que nous décorâmes pour la circonstance du nom d'olifant.

Cliché de M. P. Trémaut

EXCURSION DU 28 MAI 1906

La Société Archéologique au Prieuré de Saint-Macé

Faute de pouvoir fournir les détails que de tels sujets comporteraient, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer les chercheurs aux ouvrages très complets déjà publiés sur la région, notamment au Dictionnaire historique de Maine-et-Loire de Célestin Port, au Bulletin Monumental, notamment à l'année 1883, 5e série, où sont relatées les fouilles opérées par M. le chevalier d'Achon, au compte rendu du Congrès Archéologique de Saumur en 1862, enfin au magnifique ouvrage publié par le baron de Wismes, père de notre président actuel : le Maine et l'Anjou.

C'est dans ce dernier ouvrage que nous trouvons du pays parcouru par nous une description aussi charmante que fidèle, due à la plume de Célestin Port, un des collaborateurs de cet ouvrage :

« De Saumur à Gennes, dit M. Port, par Chenehutte, Saint-Macé, Trèves et Cunault, quelques heures, suffisent à peine à faire le voyage et, le soir venu, l'artiste qui aime les antitiques souvenirs, les manoirs inhabités, les vieilles ruines et la jeune nature, les coteaux ombreux et les horizons lointains n'aura pas perdu sa journée. Sur la rive gauche où nous sommes, des pentes boisées, des vallons fleuris, des plateaux où rougit la vigne dont le vin fume et pétille, puis des Thébaïdes désertes coupées de roches sauvages et de taillis bas et sombres, et partout des débris du passé, des logis aux tourelles anguleuses, gîte déchu de fermiers paisibles, des prieurés à demi-détruits, des églises abandonnées, des châteaux qui semblent vides — et de ces restes incompris de la vieille Gaule, dolmens, menhirs, peulvans gigantesques, qui parlent à tous et que personne n'entend. — En face au contraire, sur la rive droite, à perte de vue, la vallée où les moissons ondoient, où les colzas jaunissent, les églises, les usines bâties d'hier. — Entre deux, les luisettes de la Loire et le fleuve aux eaux limpides, assoupi sur la gréve blanche. »

Cependant le temps s'avance et il est près de 5 heures quand nous atteignons Saint-Florent, où nous visitons les restes de la célèbre abbaye dont la crypte romane est le point le plus intéressant.

Le dolmen de Bagneux était bien digne d'une visite, et nous sommes frappés des dimensions gigantesques de ce monu-

ment mégalithique dans lequel les officiers de Saumur pénètrent à cheval : 20 mètres de longueur, 7 mètres de largeur et 3 m. 25 de hauteur à l'entrée.

C'est par suite d'une savante distribution de notre temps que nous avons pu remplir tout notre programme. Il reste à visiter l'église de Nantilly, dont les tapisseries anciennes présentent tant d'intérêt par leur conservation et les renseignements qu'elles fournissent à l'histoire des armes et du costume. M. l'abbé Decron, curé de la paroisse, avait eu l'amabilité de nous attendre pour nous faire les honneurs de cette église.

Le dîner à l'hôtel Budan se termine par les toasts les plus aimables échangés entre notre Président, M. le chanoine Urseau, qui nous a guidés avec une intelligence et un empressement que la Société ne saurait oublier, et enfin M. Joûbert, dont nous avons pu apprécier la science et l'affabilité. Ces messieurs veulent bien accepter d'être présentés le premier comme membre honoraire de la Société archéologique de Nantes et le second comme membre correspondant, et l'on convient pour l'an prochain d'une nouvelle excursion qui ferait fusionner les deux Sociétés, puis, dans le train qui nous ramène, l'on s'entretient longuement des charmes de cette journée, dont les Anciens auraient dit qu'elle ne fut tissée par les Parques que de laine blanche et de soie.

Le Secrétaire général

Antoine VINCENT.

Ruines Gallo-Romaines

dans la

Commune de Langonnet (Morbihan)

C'est une opinion assez répandue que la péninsule Armoricaine n'a jamais été tout à fait conquise par les Romains, qu'elle n'a jamais partagé le sort de la Gaule. On se persuade volontiers qu'elle a conservé sa langue et ses mœurs pendant l'occupation romaine et que, même en faisant abstraction de toute invasion de la part des Bretons insulaires, elle parlerait encore la langue celtique et se distinguerait profondément du reste de la France.

Cette opinion, il est vrai, a été rejetée depuis longtemps par tous ceux qui ont étudié d'un peu près l'histoire de la Bretagne armoricaine. On ne peut en effet faire la moindre incursion dans les annales de l'époque gallo-romaine sans reconnaître que les vainqueurs étendirent leurs conquêtes jusqu'aux rivages de l'Océan, jusqu'aux points du territoire où s'élèvent aujourd'hui Brest, Vannes et Saint-Malo, par exemple. L'occupation pénétra même dans l'intérieur et les villes de Vorganium et de Sulim sont là pour attester que la civilisation romaine s'était avancée bien loin du littoral, et s'était établie d'une manière plus ou moins définitive sur divers points de la partie centrale de la presqu'île.

Toutefois, même pour les érudits et les historiens, il semble peu admissible que la domination romaine se soit implantée là d'une façon aussi solide et

aussi générale que dans les autres pays conquis à l'Empire. Convaincus peut-être que ce coin de la Gaule était plus impénétrable ou moins habité que les contrées environnantes, ils inclinent à croire que le mouvement et la vie se sont trouvés concentrés sur le littoral pendant les premiers siècles de notre ère, que l'activité industrielle n'a jamais été bien grande à quelques lieues des côtes et que tout s'est borné à une prise de possession nominale et sans grand résultat effectif.

Cette opinion est-elle conforme à la vérité ? Il est permis d'en douter ce nous semble. Elle paraît en effet reposer non seulement sur l'absence de documents écrits révélant l'occupation dans toute sa vérité, mais aussi sur l'oubli, l'abandon dans lequel ont été laissés les vestiges de l'industrie et de l'architecture de cette région à l'époque dont nous nous occupons.

Presque partout, le sol cultivé ou traversé par des voies de communication nombreuses, par des voies ferrées surtout, a laissé voir ce qu'il renfermait et a révélé l'état ancien des lieux. En Bretagne, au contraire, le sol, très souvent inculte ou couvert de bois, cache encore profondément les trésors historiques qu'il contient ; les voies ferrées sont peu nombreuses ou sont nouvelles ; la population est peu éclairée ; bien qu'intelligente, elle est fataliste et, si elle aime les légendes et l'histoire, elle se doute peu que l'histoire est une chose qui se fait et se complète tous les jours.

Le pays n'a pas été étudié, ou ne l'a été que très superficiellement et c'est là ce qui a pu faire croire aux historiens qu'il était peu habité ou peu civilisé à l'époque de la conquête. Aussi croyons-nous que les choses apparaîtraient sous un tout autre jour, non seulement s'il était fait des études méthodiques et pratiqué des fouilles dans tous les endroits susceptibles d'attirer l'attention des archéologues, mais même s'il était fait des observations sommaires, si chaque habitant capable de comprendre l'intérêt d'une pareille tâche,

voulait s'astreindre à rechercher et à examiner les anciennes voies, les monuments et les débris de monuments semés autour de lui, à faire quelques excursions dans le voisinage de son château ou de sa maison, à interroger les cultivateurs et les ouvriers qui sont habitués à remuer le sol, tels que les cantonniers et les terrassiers. Abondante et facile, croyons-nous, serait la moisson et toutes ces observations, toutes ces trouvailles recueillies et groupées, pourraient être transmises aux Sociétés savantes qui sont chargées de généraliser les faits, d'en tirer les conclusions ; elles deviendraient des sources historiques d'une valeur indiscutable ; elles contribueraient à enrichir nos annales en comblant les immenses lacunes que l'indifférence et la barbarie y ont creusées ou laissées.

C'est à ce sentiment que nous avons obéi l'an dernier en communiquant à la Société Archéologique de Nantes, cette note un peu diffuse peut-être, un peu trop imprécise aussi, sur l'établissement industriel de Langonnet. Cette modeste étude, encore bien qu'elle n'eût pas pour des savants de la région nantaise l'intérêt d'une étude approfondie portant sur des monuments de notre contrée, fut pourtant accueillie avec une bienveillance dont l'auteur fut et demeure très touché ; il tient à le déclarer ici et il ajoute que c'est cette bienveillance même qui l'encourage à prendre la parole aujourd'hui et à donner quelques renseignements sur divers postes ou villas de l'époque gallo-romaine dont il a relevé les vestiges et les traces dans la même commune. Voici dans quelles circonstances :

La villa de Minez-Bloc'h. — Je venais d'arriver à Langonnet, comme les années précédentes, à l'époque des vacances, lorsque j'appris qu'un propriétaire du bourg qui faisait construire une maison d'habitation au village de Minez-Bloc'h, avait découvert, dans un champ voisin, des restes de bâtiment et des briques d'une forme particulière. D'après la description sommaire

que l'on me donna, je compris qu'il s'agissait de briques et de ruines gallo-romaines. Ce qu'on me racontait me surprenait d'autant moins que, depuis longtemps déjà, les importants vestiges d'ateliers de Castel avaient attiré mon attention et que je m'attendais à rencontrer d'un jour à l'autre des restes de constructions élevées au moyen des produits industriels de Castel.

Dès le lendemain je me dirigeai vers Minez-Bloc'h, où je n'eus pas de peine à découvrir et la construction nouvelle et les restes de l'ancienne villa.

Le village de Minez-Bloc'h (1) est situé à deux kilomètres environ au Nord-Ouest de Langonnet, sur la route de Gourin. La plus grande partie du village s'étend au Nord-Est de la route ; quelques maisons cependant sont situées au Sud-Ouest. C'est de ce dernier groupe que fait partie la construction nouvelle ; elle est située à l'extrémité occidentale et se sépare presque des autres habitations. A cet endroit le terrain s'élève beaucoup et, si l'on continue à se diriger vers le Sud, on arrive sur un plateau de forme régulière qui semble justifier en tout point le nom du village. C'est bien en effet une de ces collines que les Bas-Bretons désignent sous le nom de Minez (montagne) et qui sont si nombreuses en Armorique.

Du haut de ce plateau la vue est magnifique. Le regard plonge à l'Ouest sur la vallée où coule un des affluents du ruisseau du Duc, puis se relève instinctivement pour aller embrasser la chaîne des Montagnes Noires, par dessus cette mosaïque ou ce chaos de prairies et de coteaux boisés qui s'appellent le Quinquis, Kertanguy, Minez-Pempenn, Pouleriguenn et Minez-Glaz.

Quant à la seconde partie du mot, c'est-à-dire au mot Bloc'h, je suis assez embarrassé pour le traduire. En

(1) Sur le plan cadastral le village de Minez-Bloc'h, ou tout au moins la partie Est de ce village est désignée sous le nom de Minez-Meur, la Grande Montagne.

breton, le mot bloc'h veut dire entier ou entièrement, ce qui n'ajoute pas grand chose au sens du mot Minez, montagne. On pourrait peut-être y voir une contraction des mots Bel et Loc'h, endroit où est honoré Bel ou Baal. Toutefois cette explication semble bien hasardeuse. Pour l'accepter il faudrait admettre que le dieu Bel ou Baal, qui n'était autre que le soleil, était connu des Gaulois et qu'il avait un temple à Minez-Bloc'h. Tout ceci n'est peut-être pas contraire à la vraisemblance, mais n'est sans doute pas prouvé.

Ce tableau avait-il autrefois séduit les Gallo-Romains quand ils le choisirent comme lieu d'habitation ? Je ne sais ; mais il est certain qu'il était bien fait pour exciter l'admiration de ces générations qui semblaient chercher avant tout le bien-être et la satisfaction des yeux. Il faut ajouter que la montagne de Minez-Bloc'h convenait sans doute aussi pour l'observation et pour la défense au point de vue militaire.

En arrivant auprès de la maison nouvellement bâtie, je ne remarquai tout d'abord aucun débris de briques romaines, ni de poteries; mais, dans les murs mêmes, et dans des talus rudimentaires entourant le jardin, qui venait d'être clos, j'aperçus des pierres d'un petit volume et de forme presque cubique rappelant très bien l'appareil romain. Dans le chemin ou sentier, sur le sol où je marchais, les mêmes pierres se rencontraient parmi des fragments de toute sorte déposés là pour combler les excavations. Un peu plus loin, en continuant ma route vers le Sud-Ouest, je ne tardai pas à constater la présence de morceaux de briques, les uns déjà enfoncés dans le sol, les autres fraîchement remués et paraissant provenir d'une démolition récente.

Mon premier soin fut de prendre quelques-uns de ces débris et de les examiner. J'eus à peine un sentiment de surprise. Je reconnus du premier coup la brique à rebord *(tegula hamata)* tradionnelle. La forme y était ainsi que les autres caractères et ce qui me frappa, tout

en me paraissant assez naturel, ce fut la ressemblance parfaite entre ces briques et celles de Castel. Les dimensions, la couleur, le grain, le degré de dureté tout se rencontrait et tout contribuait à me confirmer dans mon opinion que les briques de Minez-Bloc'h provenaient de Castel.

Je fis une centaine de pas sur ce chemin, en m'éloignant du village. Plus j'avançais, plus les débris devenaient nombreux. Je ne tardai pas à en apercevoir dans le talus même du champ que bordait le chemin et situé du côté du Sud-Ouest. Là ils n'étaient pour ainsi dire plus mélangés ; ils formaient la plus grande partie du sol où se trouvaient répandus dans le chemin, comme des débris de carrière rejetés et abandonnés à eux-mêmes.

Enfin, dans ce champ situé au Nord-Ouest, et qui porte au cadastre le nom de Minez-Storquennec (1) et est inscrit au plan sous le numéro 986 de la section P, le terrain me paraissait former une éminence légère affleurant la partie supérieure du talus et, par conséquent, dominant le chemin qui se trouvait ainsi en contre-bas.

Malgré la différence de niveau entre le champ et le chemin, il ne me fut pas difficile de pénétrer dans l'enclos. C'était un terrain inculte de près d'un hectare, clos de talus formés de pierres de granit et de terre. Ces talus, comme la plupart de ceux de la contrée, remontent, suivant toute apparence, à plusieurs centaines d'années, mais ils n'ont aucun caractère d'antiquité proprement dite ; ils sont bretons.

En entrant dans le champ, je ne pus m'empêcher d'éprouver un sentiment de dépit. Je vis bien que je me

(1) Le mot Storquennec veut dire : semé de monticules ; il indique très bien que le sol était parsemé de tertres ou éminences qui n'étaient autre chose que des restes de constructions recouverts par l'humus et la bruyère.

trouvais en présence d'une construction romaine, mais, il fallait l'avouer, j'étais plutôt devant l'emplacement que devant la construction elle-même. Les briques ne manquaient pas, mais les murs avaient à peu près disparu. Je m'approchai pourtant et je reconnus, au milieu d'un amas de fragments et de sable terreux, deux blocs de granit émergeant du sol et taillés sur deux de leurs faces au moins. Ces blocs étaient encore en place et formaient comme la base d'un mur assez important. Ils portaient les traces d'un violent incendie, à en juger par la couleur et la désagrégation de la pierre. Le sable et la terre qui les entouraient avaient aussi, d'ailleurs, une couleur significative due sans doute à la même cause.

Je me trouvais donc bien sur l'emplacement de la construction principale, sur la partie la plus intéressante de l'établissement gallo-romain qui avait dû s'élever en cet endroit. Mais l'incendie datant des invasions et la démolition récente avaient presque tout supprimé et je n'apercevais même pas la base des substructions que l'on rencontre ordinairement dans ces circonstances. Désappointé mais non découragé, je pris le parti d'aller aux informations et de rétablir, sur les renseignements que je pourrais trouver, une opinion que j'aurais bien préféré baser sur des observations personnelles. Je me rendis chez le propriétaire et je lui demandai toutes les explications que je crus utiles sur la forme de la construction que ses ouvriers avaient démolie, de même que sur les objets que lui-même aurait pu remarquer ou mettre de côté.

Les détails que j'obtins sur la forme et l'importance des ruines se bornèrent malheureusement à des explications un peu vagues.

J'appris seulement que les matériaux sortis ou enlevés du sol avaient été employés à la construction nouvelle ou jetés dans le chemin pour en niveler et en consolider la surface.

Quant aux objets trouvés, il me dit qu'ils étaient

peu nombreux et insignifiants et que ni lui ni ses ouvriers n'y avaient prêté une grande attention. Il me présenta seulement un débris de poterie provenant d'un vase en terre rouge très fine et portant des empreintes d'un dessin artistique. Ce débris est peu de chose sans doute, pourtant il est impossible de ne pas s'y arrêter, car il suffit à lui seul pour attester la présence des Gallo-romains à cet endroit et prouver que la construction qui l'occupa a une origine gallo-romaine. Les dessins qui y sont représentés sont un élément d'appréciation permettant de classer d'une manière certaine le vase qu'ils contribuèrent à orner, et l'époque à laquelle il appartient.

Le propriétaire me montra un autre objet dont la destination, la provenance et la nature me parurent beaucoup plus incertaines. C'est une plaque en cuivre découpé de 15 centimètres de long sur 8 centimètres de large environ.

Malgré la conviction où j'étais que l'endroit fouillé devait renfermer d'autres objets plus ou moins dignes d'être recueillis, je dus me contenter de ce qu'on me disait et de ce que l'on me donnait. Je ne mettais d'ailleurs pas en doute la bonne foi de mon interlocuteur. Je sais combien sont peu clairvoyants en matière d'archéologie et d'objets archéologiques, ceux qui ne s'en sont jamais occupés. Tant qu'une trouvaille ne leur paraît pas renfermer un métal, surtout un métal précieux, elle ne vaut pas la peine qu'on la regarde, encore moins qu'on la conserve.

Le propriétaire me dit que, dans quelques jours, il continuerait ses travaux de nivellement et que, s'il trouvait quelque chose d'intéressant, il me le réserverait. Il m'invita d'ailleurs à venir voir les travaux autant que je le voudrais.

Donc, trois ou quatre jours après, je retournai à la villa de Minez-Bloc'h. Ainsi qu'il me l'avait annoncé, les travaux avaient été continués. A quelques mètres au

Sud-Est des débris de construction dont j'ai parlé, une excavation avait été pratiquée et plusieurs morceaux de granit taillé avaient été mis à découvert. Ces pierres, qui pouvaient avoir 1m20 de longueur, 0m80 de largeur et 0m15 à 0m20 d'épaisseur, étaient polies sur toutes les faces excepté sur la face inférieure. L'une d'elles était ornée de moulures et portait une gorge profonde bien creusée sur deux de ses faces latérales. Le grain de ces pierres était fin et me parut différer du grain de la pierre de Langonnet; il rappelait plutôt le grain de la pierre de Pouleriguen, carrière située environ à quatre kilomètres au Nord de Minez-Bloc'h (1).

Ces trois pierres n'étaient plus en place ; elles n'étaient ni superposées, ni juxtaposées. On voyait que les démolisseurs avaient passé là et, d'après ce que me dirent les ouvriers, ces pierres étaient déjà disposées sans symétrie au moment où ils les avaient aperçues. Aucun objet portant des marques de travail humain ne fut d'ailleurs trouvé sous ces pierres ni autour d'elles.

Profitant de la présence des ouvriers, je fis donner quelques coups de pioche à l'endroit où se trouvaient les pierres, de même qu'autour des autres blocs que j'avais remarqués à ma première visite, mais les ouvriers ne trouvèrent partout que la terre, le sable et quelques débris de briques. On se trouvait toujours en présence d'un terrain remué, fouillé et rien ne restait, je l'ai cru du moins, de l'antique construction.

Je me mis alors à observer et à étudier avec quelque

(1) Suivant des renseignements qui me sont parvenus ultérieurement, des pierres semblables à celles-ci auraient été trouvées, il y a un certain nombre d'années, dans un champ voisin de Minez-Storquennec, mais situé plus au Sud-Ouest et du côté opposé par rapport au chemin. Ce champ, cultivé depuis longtemps, présente aussi d'ailleurs des débris de briques et même de poteries, mais à l'état de fragments très divisés.

attention ce que j'appellerais les dépendances de la construction et le terrain où le tout était situé.

Tout d'abord à quelques mètres au Nord, je remarquai les traces très apparentes d'un rectangle appuyé par l'un de ses petits côtés au chemin conduisant au village de Minez-Bloc'h et se développant vers le Sud-Ouest et vers la partie libre du champ. Ce rectangle avait une largeur de 8 mètres environ et une longueur à peu près double. Les pierres qui formaient les côtés étaient presque désagrégées et étaient à peine enfoncées dans le sol.

L'absence presque complète de fondations dans cette construction accessoire, de même que dans la construction principale, s'explique peut-être par l'établissement du travail reposant directement sur le roc naturel, très rapproché de la surface en cet endroit. Nulle part du reste, à Minez-Bloc'h, je ne remarquai la présence de la chaux ni la marque de l'emploi de matériaux d'origine calcaire.

Jetant ensuite un regard d'ensemble sur ce champ inculte, je ne tardai pas à reconnaître que presque toute la surface en avait été occupée par des constructions plus ou moins primitives. A partir de l'angle du bâtiment principal et du point où se trouvaient les pierres taillées dont il a été question plus haut, s'étendait une ligne de pierres informes représentant l'emplacement ou les restes d'un mur presque détruit. La ligne était droite et se dirigeait à peu près vers le Nord-Ouest. On ne pouvait la confondre avec les vestiges d'un talus moderne servant de clôture aux champs. En effet tous les talus de cette sorte, même les plus anciens, sont munis de douves ou fossés dont la terre a été extraite pour faire la partie saillante.

La ligne avait environ 80 mètres de longueur et se terminait à quelques pas du talus limitant le champ de ce côté. En suivant ce talus et en l'observant, je crus reconnaître dans sa masse un mélange de pierres de

forme régulière et cubique ayant beaucoup d'analogie avec les pierres de l'appareil romain.

En avançant vers l'Ouest, le talus devenait irrégulier tout en présentant toujours des pierres de forme assez régulière. Enfin, à quelque distance de l'angle formé par l'intersection des lignes, dans le champ attenant, on distinguait facilement, parmi la fougère et les autres plantes, un amas de pierres indiquant encore la place d'une construction peut-être très simple, mais différente d'un travail fait uniquement pour clore un terrain situé en pleine campagne. Des arbres vieux de plusieurs siècles, des chênes, avaient poussé sur ces débris et mêlaient leurs racines tourmentées aux pierres à travers lesquelles elles s'étaient difficilement tracé un chemin.

A une distance d'au moins soixante mètres de la ligne se dirigeant du Nord-Est au Sud-Ouest, dont nous avons parlé, se développait une autre ligne parrallèle d'un âge difficile à déterminer et se terminant au talus qui borde le chemin au Nord-Est. A l'endroit où elle prenait contact avec ce talus, c'est-à-dire à l'angle Sud-Est, des débris de construction se voyaient aussi, mais ils ne présentaient aucune régularité, ni aucune forme. Ils n'en étaient pas moins des indices certains de l'existence d'un bâtiment quelconque en ce point.

En résumé, quand on était sur le sommet de ce plateau de Minez-Bloc'h, on se trouvait en présence d'un carré allongé ou d'un trapèze d'un hectare environ, dont la villa ou plutôt les restes de la villa occupaient la partie Est et dont les vestiges de deux autres constructions occupaient l'angle Sud-Est et l'extrémité Sud-Ouest.

Aujourd'hui, après avoir été cultivé, le champ est retourné en friche. Aucun objet important ne m'a été remis ni signalé. Mais l'herbe qui recouvre le sol laisse voir les dénivellements du terrain et ne parvient pas à cacher les débris de vases et de briques disséminés à la surface ou plus ou moins engagés dans la couche arable.

Il est à peu près évident que la villa de Minez-Bloc'h, depuis une quinzaine de siècles peut-être, n'était plus qu'une ruine ; les invasions l'avaient détruite. Comme partout ailleurs, l'incendie y avait passé, après le pillage, bien entendu, et c'est là ce qui explique l'absence presque complète d'objets dignes de fixer l'attention des archéologues. La couche végétale, très peu épaisse à cause de l'aridité du sol, n'offrait pas aux objets ayant survécu à l'invasion un abri sûr contre les habitants. Le sol, facile à remuer même avec les doigts, a livré ses secrets et tout ce qu'il contenait au premier venu et tout ou presque tout a été emporté par les hommes et par le temps.

Il ne me reste plus à signaler que de nombreux débris de briques à rebord disséminés dans un champ très fertile et cultivé depuis longtemps, situé à l'Est de la villa proprement dite et séparé seulement par le chemin qui la longe de ce côté.

Signalons aussi une portion de chemin très droite et large sortant du village et se dirigeant vers le Nord-Ouest. Ce chemin qui passe à deux cents mètres au plus au Nord-Est de la villa et sur lequel s'amorce un autre chemin interrompu se dirigeant vers elle, a toutes les apparences d'une voie romaine. Il est tracé en plein roc et se distingue absolument des chemins bretons. La surface du rocher qui le forme est rugueuse mais plane. Ce chemin n'a guère aujourd'hui de raison d'être que comme chemin de servitude et se perd dans les champs. Malgré cela il porte le nom significatif de Hent-Meur, le Grand chemin. D'ailleurs si on le prolonge en ligne droite on voit qu'il se dirige au Nord-Est vers Castel dont nous avons parlé et au Sud-Ouest vers la villa de Locmaria dont nous croyons devoir dire quelques mots.

Villa de Locmaria. — Le lieu auquel nous donnons le nom de Locmaria est indiqué sur les cartes sous le nom de Chapelle-Neuve et porte actuellement dans le pays le

nom de Chapel-Neo. Le clergé préfère le nom de Locmaria et considère cette dénomination comme plus ancienne. Il a peut-être raison.

A cet endroit existe une ferme et tout près de la ferme, presque dans la cour se trouve une chapelle dite la Chapelle-Neuve ou Chapelle de Locmaria. Elle est dédiée à la sainte Vierge. Un pardon y a lieu le jour de l'Assomption ; on y célèbre les offices de la paroisse ce jour-là et le clergé et les fidèles s'y rendent en procession dans la matinée, puis reviennent de même en procession après les vêpres. On y dit aussi la messe le jour de la fête de sainte Anne.

La chapelle est de style gothique si l'on en juge par la forme des fenêtres, mais ces fenêtres ont été remaniées, les murs ont été enduits, de telle sorte que tout caractère d'architecture un peu ancienne a disparu. Ces réparations mal comprises sont sans doute postérieures à la Révolution et la transformation qu'elles ont produite explique peut-être la substitution du nom de Chapelle-Neuve à celui de Locmaria. Mais cela n'est pas bien sûr.

A une faible distance de la ferme et de la chapelle, environ à 200 mètres au Nord-Est, se trouve un village d'une certaine importance qui porte le nom de Restangouasguen, mot qu'on pourrait traduire : la demeure de l'homme blanc. Ce nom cache peut-être une légende, mais je n'ose l'affirmer, parce qu'il n'est pas toujours facile de faire parler les gens de la campagne quand on les interroge sur ce qui tient à leurs croyances intimes ou à leurs superstitions.

C'est au village de Restangouasguen, plutôt qu'à Locmoria, qu'aboutirait le chemin gallo-romain de Minez-Bloc'h si on le prolongeait vers le Sud-Ouest. Mais ce chemin, ainsi que nous l'avons dit, est supprimé et l'on n'arrive au village que par un chemin étroit, tortueux, comme tous les chemins bretons et qui contourne une grande colline située entre Minez-Bloc'h et Locmaria.

La chapelle de Locmaria est, comme presque toutes les chapelles bretonnes, entourée d'un talus très simple analogue à ceux qui servent de clôtures aux champs et destiné à la séparer des terrains avoisinants. L'enclos ainsi formé ne compte que quelques ares de terrain.

Un jour que je me rendais à la chapelle, qui est à la fois un but de promenade et de pèlerinage, j'aperçus, sur le sommet du talus par dessus lequel on passe habituellement pour entrer dans l'enclos, un fragment de brique. Ce fragment était à peine visible ; il disparaissait presque dans la terre battue qui reliait les pierres formant la clôture.

Tout morceau de brique attire l'attention dans cette partie de la Bretagne, parce que l'usage de la brique y a été inconnu pendant plus de mille ans, je pense. Je me penchai donc et, tant avec le pied qu'avec les doigts, je parvins sans trop de peine à retirer le fragment que j'avais aperçu. Il était de petite dimension, moins grand que la main, je crois ; mais il portait le signe distinctif de la *tegula hamata*, le rebord traditionnel, qui ne laisse guère de doute sur la nature du morceau de terre cuite qui en est revêtu.

J'entrai à la chapelle avec les personnes qui m'accompagnaient et qui se préoccupaient, je dois le dire, un peu moins que moi, de la trouvaille. Mais il faut le reconnaître : au bout de quelques instants, après avoir rendu mes devoirs à la sainte Vierge et à sainte Anne, j'eus une forte distraction et je ne pus m'empêcher de penser que j'étais dans une chapelle chrétienne élevée probablement sur les ruines d'une villa ou d'un temple gallo-romain.

De la place où j'étais, c'est-à-dire de l'aile droite du transept, j'observais les murs et le sol lorsque j'aperçus à droite d'un autel dédié à sainte Anne, presque dans l'angle Sud-Est du transept, dans une excavation produite par l'enlèvement d'une pierre de dallage, un morceau de brique semblable à celui que j'avais trouvé

sur le talus, mais sensiblement plus grand. Je me baissai pour le palper et le retirer, je constatai qu'il était accompagné de plusieurs autres et que le dallage, dans cet endroit, était établi sur une couche de briques cassées et laissées là comme pour servir de soutien.

Dès ce moment ma conviction fut faite; je ne doutai plus que je ne fusse sur les ruines d'une villa ou d'un établissement quelconque datant de l'époque gallo-romaine. Mais l'heure s'avançait; je quittai Locmaria, un peu à regret, et me promettant bien de compléter mes investigations.

Je ne tardai pas en effet à revenir à la Chapelle-Neuve. Tout attire du reste dans cet endroit, et le calme mystérieux de la petite vallée où s'élève la chapelle et le mystère dans lequel elle s'enveloppe et se cache presque tout entière, laissant seulement sa flèche gracieuse émerger du massif de châtaigniers qui l'entoure.

Cette fois je me mis à inspecter le sol du petit enclos où se dresse la chapelle, ainsi que les murs mêmes de l'édifice. A quelques mètres du chevet, c'est-à-dire à l'Est, je découvris encore quelques débris de briques à rebord, enfoncés dans le sol du sentier et à demi-usés par le pied des passants. Quant aux murs mêmes de l'édifice de la chapelle, ils ne me révélèrent rien. L'enduit qui les recouvre, principalement comme à l'intérieur, rend tout examen sérieux difficile ou impossible.

Je ne pouvais cependant m'arracher à cette idée que d'autres vestiges devaient exister et je me mis à faire le tour de l'édifice en observant les talus qui forment l'enclos. Du côté du Nord je ne tardai pas à remarquer, dans ce talus qui est bien breton mais déjà fort ancien, des pierres très régulières et de la même forme que celles que j'avais observées à Minez-Bloc'h. Ces pierres tranchaient du reste avec les autres auxquelles elles étaient plus ou moins mêlées.

Je jetai un regard dans le champ attenant au Nord et qui est un verger ou plutôt une prairie plantée de pom-

miers. Je constatai que la disposition en était déclive et formait une pente dans la direction du village de Restangouasguen. Dans le haut du champ et appuyé contre la paroi opposée du talus, j'aperçus un monceau de décombres à demi recouvert par l'herbe et les plantes parasites. Je franchis l'obstacle et je me trouvai sur un tas de pierres de petites dimensions, accumulées pêle-mêle et présentant également les caractères du petit appareil romain. A ces pierres étaient mêlées encore des briques brisées dont la surface exposée à l'air était couverte d'une mousse dure et noire, comme celle qui donne aux roches naturelles une teinte grise, désignée par les poètes ou par les peintres sous le nom de patine du temps.

Cet amas de pierres et de briques formait un volume de 15 à 20 mètres cubes environ et se prolongeait vers les bâtiments de la ferme. Il se pourrait bien qu'il cache la base de murs anciens d'une certaine importance. Il est cependant plus vraisemblable que la villa se trouvait à l'endroit même où a été bâtie la chapelle et qu'il n'y a au delà du talus autre chose que les débris rejetés comme impropres à la construction.

Quoiqu'il en soit, la preuve de l'existence d'une villa ou d'un établissement quelconque à Locmaria me semble faite et c'est là ce que je me proposais en abordant cette modeste étude; c'était de faire partager ma conviction aux archéologues qui liront ces lignes ou du moins de les mettre à même de discuter mon opinion et de la rectifier s'il y a lieu.

A quelques cents mètres de la Chapelle, au Sud, existe une fontaine dédiée à la sainte Vierge et à sainte Anne. Cette fontaine est une source naturelle et qui existait déjà sans doute il y a deux mille ans. Sa présence vient peut-être corroborer la thèse de l'existence d'un établissement gallo-romain à Locmaria, l'existence d'un petit temple païen qui fut remplacé par un oratoire chrétien à l'époque de l'occupation bretonne ou de la conversion des habitants.

Si l'on prolonge en ligne droite le chemin que nous avons supposé avoir existé autrefois et conduisant de Minez-Bloc'h à la Chapelle-Neuve, on rencontrera à 2 kilomètres au Sud-Ouest un grand village ou hameau désigné sur les cartes sous le nom de la Villeneuve-Lohéac ou Loyac. Je n'ai jamais rien vu à cet endroit qui fût de nature à attirer l'attention au point de vue archéologique ; je n'ai jamais entendu dire qu'il y ait été trouvé aucun objet intéressant. Mais je dois dire que je n'y ai fait encore aucune recherche. Aussi je crois devoir citer le nom de ce village, que les habitants appellent Ker-Neo parce que ce nom a souvent été appliqué à des établissements ou à des constructions élevés sur les ruines d'établissements gallo-romains. L'explication est d'ailleurs dans la nature des choses. La construction ancienne était la vieille construction et la nouvelle était la ville neuve.

Il existe d'autres lieux ou villages appelés Villeneuve dans la même commune ; tel la Villeneuve-du-Bois au pied des montagnes Noires. Si aucun vestige gallo-romain n'a été mentionné comme provenant de la Villeneuve-du-Bois, aussi bien que de la Villeneuve-Lohéac, cela ne prouve pas qu'il n'en existe aucune ; cela prouve plutôt qu'il n'a jamais été fait de recherches.

Stangnian et Kergaradec. — Minez-Bloc'h et la Chapelle-Neuve sont situés sur la rive droite de la rivière de Langonnet qui est un affluent de l'Ellé. Castel, au contraire, est situé sur la rive gauche et très près de cette rivière, ainsi que nous l'avons dit, dans une précédente étude. Il en est de même de deux autres villages ou hameaux, dans le voisinage desquels nous avons relevé la présence de débris gallo-romains plus ou moins importants.

Le premier est le village de Stangnian, situé à un kilomètre environ de l'Abbaye de Langonnet, tout près de l'Ellé et sur le bord d'un chemin fort large dont il

reste des parties considérables. Ce chemin conduisait, à peu près en droite ligne, de l'Abbaye au point où est situé Castel.

Le nom de Stangnian a pris une forme plus ou moins bretonne, mais il sonne comme un mot latin et rappelle le mot stagnum qui se justifierait de lui-même. En effet, l'Ellé coule au bas du côteau sur lequel s'élève Stangnian et, dans certains moments, à l'époque des crues par exemple, elle forme un véritable étang au fond de la vallée qu'elle traverse.

Je n'ai fait aucune recherche spéciale à Stangnian, mais en me rendant à l'Abbaye par ce chemin, tantôt droit et large comme une voie romaine, tantôt tortueux et étroit comme un sentier breton, qui conduit de Restambleiz à l'Abbaye, j'ai été frappé du grand nombre de morceaux de briques que j'ai trouvés dans les champs avoisinant Stangnian. Bien des fois, j'ai cherché du regard une éminence ou un reste de mur qui pût me guider et me servir de point de repère pour rattacher à un centre quelconque tous ces débris errants ; mais jusqu'ici cela ne m'a pas été possible. Il y a trop longtemps que le sol de ces champs est cultivé. Ces fragments épars ont été trop de fois tournés et retournés par la charrue. Toute trace de construction semble avoir été effacée. Une seule chose est incontestable ; c'est que ces débris existent et qu'ils portent toutes les marques de la brique gallo-romaine *tegula hamata*. Il y a donc eu là une villa ou un établissement de l'époque gallo-romaine. Quand même le voisinage de l'Abbaye, quand même le nom presque latin de Stangnian ne serait pas là pour l'attester, il faudrait encore conclure à l'existence d'un établissement gallo-romain à cet endroit.

Le second village situé sur la rive gauche de la rivière de Langonnet, près duquel j'ai trouvé des vestiges de constructions gallo-romaines porte le nom de Kergaradec, habitation, résidence aimable ou aimée. Il est situé à trois kilomètres du bourg de Langonnet, sur la ligne de

partage des eaux entre le bassin de l'Ellé et celui de son affluent. De ce point, la vue s'étend sur les deux vallées et l'on peut dire que cette vue serait très remarquée si, dans cette partie de la Bretagne, les situations pittoresques ne se rencontraient pour ainsi dire à chaque pas.

Le village se compose de deux fermes ; c'est dans l'aire à battre de l'une de ces deux fermes que j'aperçus un jour, comme par hasard, un morceau de brique entièrement enfoncé dans le sol. Comme je voyais à proximité un four, ma première idée fut que ce morceau de brique provenait du four et avait été rejeté à la suite d'une réparation. Je m'approchai donc et j'examinai la voûte. Mais cette voûte, comme celle de tous les fours ruraux de cette contrée, était faite en petits moëllons de granit plus ou moins régulièrement taillés.

Je ne voyais du reste, aucune brique ou fragment de brique employé à la construction des bâtiments, Je me mis alors en devoir de retirer du sol celui qui avait attiré mon attention. J'eus une certaine peine ; mais enfin je parvins à mon but.

Ainsi que je le pressentais, le fragment était un morceau de brique à rebord absolument comme ceux de Castel, de Minez-Bloc'h et de la Chapelle-Neuve. Il était un peu plus grand que la main. D'autres débris se trouvaient au-dessous. On remarquait du reste à cet endroit la trace d'un mur, trace bien informe, il est vrai, mais reconnaissable cependant.

Je me mis alors à examiner avec un certain soin les terres cultivées et les jardins de ferme qui s'étendaient à l'Ouest des bâtiments. Je ne vis rien qui fût digne d'attention, mais ne j'étais pas surpris que, dans des terres cultivées sans interruption depuis plus de mille ans peut-être, toute trace de construction eût disparu.

Je dois dire pourtant que pendant que j'observais les murs des bâtiments, une chose me frappa. La partie élevée d'un mur aspectant à l'Est était faite de pierres très régulières et d'un petit volume, rappelant tout à fait

le petit appareil romain. Ce n'est pas là un détail bien probant sans doute, car en Basse-Bretagne la pierre se taille facilement et souvent les plus simples constructions sont en matériaux assez réguliers, mais ce détail, rapproché de la présence des fragments de briques, a peut-être son intérêt et je me permets de le noter ici.

Tels sont en résumé, les points principaux du territoire de la commune de Langonnet sur lesquels j'ai cru pouvoir relever des vestiges plus ou moins importants de l'occupation et de la civilisation gallo-romaines. Ils se réduisent à cinq : Castel, Minez-Bloc'h, la Chapelle-Neuve, Stangnian et Kergaradec. Il y aurait peut-être lieu d'y ajouter le Grand Borin situé très loin au Nord, à plus de six kilomètres du bourg et Kernel, situé à trois kilomètres environ au Nord-Est, villages ou hameaux près desquels on m'a dit avoir trouvé des briques à rebord ; mais je n'ai rien constaté par moi-même dans ces deux endroits, d'où il suit que je ne les cite que pour mémoire (1). Je crois devoir mentionner encore Kerhastellou sur le bord de la rivière de Langonnet et la Villeneuve-du-Bois, à l'Ouest du grand Borin. Ces noms de villages sont significatifs et indiquent des lieux très anciennement habités.

Pour les autres points dont j'ai parlé et que j'ai décrits peut-être même un peu longuement, j'ai le regret de dire que je ne les ai pas étudiés comme j'aurais dû le faire et comme j'aurais aimé à le faire. Ce ne sont pas

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites j'ai eu occasion de visiter Kernel. Ce que j'y ai vu et appris a pleinement confirmé ce que j'avais entendu dire. A Kernel on trouve non seulement des briques mais des fragments de vases rien qu'en remuant la surface du sol. La maison d'habitation a peut-être été bâtie sur l'emplacement d'une villa. En tout cas le jardin situé au devant présente une disposition particulière qui mérite d'être examinée. Le propriétaire qui est un homme intelligent et instruit se propose d'ailleurs de faire des fouilles.

des descriptions de surface que j'aurais voulu apporter ici, ce sont des descriptions, des exposés de fouilles, des objets particuliers retirés du sol et donnant une physionomie spéciale à chaque endroit étudié. Hélas ! chaque fois que je me rends à Langonnet, j'y arrive avec l'intention de commencer des fouilles et, chaque fois, emporté par la nécessité de vaquèr aux travaux d'intérêt immédiat, qui sont toujours urgents dans un pays où la patience et la résignation confinent à l'indifférence et au fatalisme, j'oublie ou j'ajourne les études d'ordre spéculatif pour m'occuper des questions d'ordre matériel.

Je sens du reste que la tâche est trop lourde et je me décide presque à abandonner à de plus jeunes le soin de l'entreprendre ou de la continuer.

Quoiqu'il en soit, j'ai cru remplir un devoir ou tout au moins faire une œuvre utile en signalant et en décrivant sommairement ce que les circonstances ou des investigations, plutôt sommaires, m'ont permis de constater. Je pense avoir prouvé d'une façon sérieuse l'existence de cinq établissements gallo-romains dans la commune de Langonnet. L'un, celui de Castel est d'une importance réelle, considérable même ; c'était un établissement de briqueterie qui, suivant toute vraisemblance a fourni des matériaux à tous les centres principaux du pays des Osismiens.

Quant aux autres, c'étaient sans doute des villas ou tout au moins des postes romains. En tout cas, postes ou villas, ces établissements ont leur intérêt. Ils nous montrent l'occupation et la civilisation gallo-romaines complètement assises, dans une région que la plupart des professeurs d'histoire et même des savants supposent être restée en dehors de la conquête effective et de l'influence de Rome. Donc, au point de vue de la vérité historique, cette constatation n'est probablement pas sans intérêt.

Les faits d'ailleurs portent avec eux leurs conséquences

et leurs conclusions. Si les bords de la rivière de Langonnet et de l'Ellé ont été occupés complètement par les Romains, si l'occupation a pénétré jusque dans cette région reculée, entièrement recouverte de forêts quelques siècles plus tard, il est hors de doute qu'elle a été générale dans toute cette partie de l'Armorique. Il est hors de doute que si l'on étudiait le pays, si même on recueillait les indications que pourraient fournir les habitants et surtout les lieux où des travaux importants ont amené des bouleversements de terrain, on constaterait la présence de ruines ou de vestiges de nature à transformer une hypothèse en réalité.

L'erreur, j'allais dire le malheur, consiste en ce que les gens sans instruction et, souvent aussi les gens instruits, se persuadent que l'histoire est faite pour jamais, que tout se trouve dans les livres. C'est à nous de réagir et de prouver que l'histoire se fait tous les jours et que, là où les livres et les manuscrits se taisent, le sol, la tradition, les usages peuvent parler et donner leur enseignement et leur lumière.

Nous disons l'histoire, il faudrait peut-être dire aussi la géographie; car c'est la géographie politique et économique d'autrefois qui est écrite dans le sol. On a, à grands efforts de science classique et de linguistique, cherché à construire des cartes et des plans de la géographie ancienne. On a, pendant des siècles, travaillé et discuté dans le vide, sur des textes obscurs et souvent erronés. Que ne dresse-t-on une carte de la Gaule avec les découvertes des villes, des villas, des temples et des oppida dont on a trouvé les restes et les ruines sur le territoire de la France? Que ne dressons-nous nous-mêmes une carte de l'Armorique en y faisant figurer les découvertes anciennes et récentes! L'indication des voies romaines avec celle des établissements gallo-romains, sur un plan dégagé de toutes les constructions de l'âge moderne ou même du moyen-âge, serait toute une révélation pour bien des personnes adonnées à

l'étude. Une carte de ce genre serait un guide précieux, au milieu de ces dissertations incessantes sur l'importance et l'étendue de l'occupation romaine, sur le temps qu'elle a duré, sur l'époque et sur les causes de sa disparition, sur l'origine des peuples qui ont consommé sa ruine.

On croit facilement que les archéologues sont des fanatiques de la collection, des hommes hynoptisés par la contemplation d'un objet quelconque pourvu qu'il soit ancien. L'erreur est grossière, mais, pour en démontrer la fausseté, il est bon que les archéologues produisent au dehors le fruit de leurs travaux, qu'ils prouvent que l'archéologie et l'histoire sont sœurs et qu'elles ne peuvent marcher d'un pas sûr qu'en se prêtant un mutuel appui.

ALCIDE LEROUX.

ÉTYMOLOGIES LOCALES

ORIGINE ET SENS DU NOM

DE

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

La paroisse de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu est, depuis quelque temps déjà, à l'ordre du jour. Grâce aux observations de MM. Marionneau et Orieux et aux savants travaux de M. L. Maître et du R. P. de la Croix (1) sa vieille et remarquable église est enfin sortie de son obscurité séculaire. On en a pioché le sol ; on en a aussi, parallèlement, pioché l'histoire. De doctes archéologues se sont livrés, sur ce terrain bouleversé, à des controverses intéressantes qui attendent celui qui les tranchera définitivement.

Il n'est ni de notre but, ni surtout de notre compétence d'intervenir dans ces discussions ardentes :

Non nostrum, ... tantas componere lites.

Mais, dans ces études, il nous semble qu'on a laissé

(1) L'étude intéressante que R. P. Camille de la Croix a consacrée à l'église de Saint-Philbert paraît actuellement avec de très belles planches. Son éminent auteur a bien voulu la lire à la Société Archéologique de Nantes, qui en a décidé la publication dans son *Bulletin* de 1906. On trouvera dans cette étude un docte exposé de toutes les opinions dont ce curieux monument a été l'objet, et l'opinion nouvelle à laquelle le grand archéologue s'est arrêté, après des fouilles menées avec la méthode la plus rigoureuse et les soins les plus méticuleux.

un petit coin sans l'explorer, ni même l'effleurer : celui de l'étymologie. C'est dans ce coin modeste que nous nous cantonnerons exclusivement. Voyons si, en cherchant bien, nous n'y ferons pas aussi quelques découvertes de nature à jeter un peu de lumière sur l'histoire de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Il en est des vieux textes, étudiés par le philologue, comme des terres que la pelle des archéologues remue en tous les sens. Le texte d'un acte procure à l'historien les faits, matière de l'histoire; mais, en le passant bien au crible, la philologie, en retient des formes de noms capables, parfois, de faire connaître l'origine et même le sens du nom de la localité.

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu ne s'est pas toujours appelé ainsi. Au VIIe siècle, lors de son apparition dans l'histoire, cette localité se nommait *Deas*. En 677, Ansoald, évêque de Poitiers, donne à saint Philbert : *villa que vocatur Deas*, comme le porte sa charte publiée par M. L. Maître, d'après un texte trouvé à Cunaud (1).

Deas conserva ce nom jusqu'au XIe siècle ; on peut le voir par les titres suivants : 819, *in loco cujus vocabulum est Deas* (*Dipl. Lud. Pii*, Juénin, t. II, p. 79); 839, *monasterium Deas in quo S. Filibertus, confessor Christi, corpore requiescit.* (*Dipl. Lud. Pii* ; *ibidem*, p. 81) ; 854, *monasterio Deas in quo S. Filibertus habetur sepultus.* (*Dipl. Car. Calvi ; ibidem*, p. 85) (2).

(1) *Cunauld, son prieuré et ses archives*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1898, p. 240.

(2) JUÉNIN : *Nouvelle histoire de l'abbaïe royale et collégiale de Saint Filibert et de la ville de Tournus*, Dijon, 1733. Ces textes avaient été précédemment publiés par le P. Chifflet, *Histoire de l'abbaye royale de Tournus*, Dijon, 1664 : Preuves, p. 191, 194, 206. On les trouve aussi dans D. Bouquet, *Recueil des Histoires des Gaules*, t. VI, p. 516, 628 ; t. VIII, p. 531. Ils ont été depuis publiés plusieurs fois. L'original du diplôme de 819 est conservé aux Archives de Saône-et-Loire, H 177, n° 1.

Les différentes chroniques qui parlent de ce monastère, à l'occasion de l'invasion des Normands, l'appellent également *Deas* (1). Enfin, en 1059, nous lui trouvons encore ce nom, mais pour la dernière fois, dans un diplôme du roi Henri I : *monasterium quod vocatur Deas* (2).

Cette localité de *Deas* n'a pas été la seule de ce nom. Il y en avait une autre qualifiée de château, *Deas castrum*, aux environs de Béziers. Elle est mentionnée par Grégoire de Tours, à la date de 533 (3).

L'existence de ce second *Deas* est peut-être de nature

(1) *In locum... qui antiquo vocabulo* DEAS *nuncupatur... monasterio quod* DEAS *dicitur relicto ; ... ad* DEAS *monasterium ...* DEAS *monasterium. (De translationibus et miraculis S. Filiberti, auctore Ermentario,* Chifflet. p. 87, 97, 124, 126 ; Juénin, p. 51, 57, 74). Cet ouvrage d'Ermentaire, déjà plusieurs foi réédité, vient de l'être encore avec une préface et des notes intéressantes par M. R. Poupardin, sous le titre de *Monuments de l'histoire des Abbayes de Saint-Philibert.* Paris, Alph. Picard, 1905.

Ad DEAS *suum monasterium, (Chronicon Trenorciense auctore Falcone,* Chifflet, p. 14 ; Juénin, p. 17).

DEAS *monasterium (Chronicon Aquitanum et Chronicon Ademari,* dans D. Bouquet, t. VII, p. 223, 226).

DEAS *monasterium incendunt. (Chronicon Lemovicense,* Chifflet, p. 186). DIAS *monasterium incendunt, (Chronicon Engolismense,* Chifflet, p. 188, D. Bouquet, t. VII, p. 222.) La chronique d'Angoulême, comme on le voit, donne pour variante DIAS ; cette variante paraît trop tard pour qu'on en fasse état dans l'étude du nom.

(2) Chifflet, p. 313 ; Juénin, p. 186 ; D. Bouquet, t. XI, p. 601. Ce diplôme a été rappelé et confirmé dans d'autres actes des rois Philippe I, s. d. ; Philippe le Bel, mars 1318 ; Charles V, décembre 1367 ; Charles VII, 11 juin 1439 ; Charles VIII, 1494, et Louis XII, août 1501. Ces actes sont simplement mentionnés par Chifflet et Juénin, p. 128. Nous ignorons s'ils offrent des variantes dans l'énumération des noms des possessions de l'abbaye de Tournus.

(3) *Theudebertus usque ad Biterrensem civitatem abiens* DEAS *castrum obtinuit. (Historia Francorum,* lib. III, XXI).

à faire modifier l'opinion d'après laquelle on a placé à notre Deas un atelier monétaire.

Il a été publié deux monnaies mérovingiennes avec les inscriptions : DEASVICOFI ou DEACVICOFI (*Deas vico fit*) et ALOVIVMO (*Alovius monetarius*) (1). Ce *Deas* ou *Deac* a été identifié avec *Duisans* (Pas-de-Calais), *Die* (Drôme) et *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. Nous ignorons sur quoi s'appuie la première identification ; la seconde est insoutenable. *Die* n'a jamais porté le nom de *Deas*, mais celui de *Dea*, ou plus exactement de *Dea Vocontiorum* ; la troisième est possible : mais non certaine. Comme on le voit, notre *Deas* poitevin a un concurrent qui, phonétiquement, a des chances aussi sérieuses que les siennes. La monnaie qui porte l'inscription *Deas vico fit* pourrait bien avoir été frappée au *castrum* des environs de Béziers ; ou, si l'on n'admet pas qu'un *castrum* ait été, à une époque différente, qualifié de *vicus*, à un véritable *vicus* du nom de *Deas*. Ce nom qui n'a pas été unique, a pu être porté par d'autres localités encore qui l'auront également perdu.

Il est certain, que dans les derniers temps mérovingiens, notre *Deas* était qualifié de *villa*, c'est l'expression même par laquelle la charte d'Ansoald le désigne en 677, *villa quæ vocatur Deas*. Nos monnaies mérovingiennes étant au moins contemporaines de cette charte, sinon plus anciennes, est-il téméraire d'avancer que la *villa* de 677, peut ne pas être le *vicus* où furent émises ces monnaies, soit à cette même époque, soit quelque temps auparavant ?

La mention de la provenance de ces monnaies pourrait aider à jeter quelque lumière sur ce point. Malheu-

(1) *Description générale des monnaies mérovingiennes, d'après les notes de M. le Vicomte de Ponton d'Amécourt*, par A. de Belfort, Paris, 1892. Ces pièces font les nos 1724 et 1725 de ce bel ouvrage, t. II.

reusement M. Fillon (1) néglige de la faire connaître. Aussi, jusqu'à ce qu'un élément nouveau intervienne dans la question, l'existence d'un atelier monétaire à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu ne nous semble pas mieux établie que celle d'un atelier semblable à Cambon (2).

Ce nom de *Deas* flairait tellement le nom latin de *Dea* que de bons étymologistes s'y sont laissés prendre, et n'ont pas hésité à loger dans notre canton Cybèle, la déesse par excellence.

« On voit, dit Ogée, dans un des marais, une pierre très ancienne qui, selon toutes les apparences, était anciennement consacrée à Cybèle mère des Dieux, que l'on appelait la Déesse par excellence ; et, en conséquence, le lieu aura été nommé *Déas, le pays de la Déesse*, et le monastère aura conservé ce nom (3). »

L'explication est ingénieuse et montre que certains étymologistes ne sont jamais en peine : au besoin, ils n'ont pas plus de scrupule qu'au théâtre, à faire intervenir le *Deus ex machina*, quand ils sont trop embarrassés.

L'interprétation d'Ogée a passé dans plusieurs dictionnaires ou histoires de la Loire-Inférieure, faits

(1) B. Fillon. — *Lettres à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies inédites françaises*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1853, p. 77.

(2) Le Musée Archéologique de Nantes possède deux tiers de sou d'or portant au revers le nom de *Camdonno* (V. *Catalogue*, 3e édition, 1903, nos 742 et 743). On a identifié *Camdonno* avec *Cambon* par l'intermédiaire *Cambidonnum*. Nous reconnaissons que les noms de *Cambidonnum* et de *Camdonnum* sont identiques. Portés par des localités situées même hors de France, ils appartiennent à des idiomes parlés en Europe avant l'occupation romaine. Mais ni la série des noms anciens de Cambon, ni les règles de philologie ne nous permettent d'y voir le nom primitif de cette localité. »

(3) Ogée, *Diction. histor. et géogr. de Bretagne* ; article : *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*.

d'après lui plutôt que d'après un recours aux documents authentiques. Nous citons, un peu plus loin, quelques-uns de ces auteurs.

Ajoutons, bien qu'Ogée se taise sur ce sujet, que cette trop ingénieuse invention, ainsi que la plus grande partie historique de son dictionnaire pour la partie nantaise, n'est pas de lui. Elle est de l'abbé Travers (1), que cet auteur a si largement pillé sans daigner le citer.

Nous ne nous arrêterons pas à montrer que le nom de *Deas* avec sa forme constamment indéclinable (2) n'a aucun caractère qui le rattache à la langue latine. Il appartient à un des idiomes parlés dans notre pays avant l'arrivée des Romains (3). La longueur des temps et surtout la succession, sur un même sol, de peuplades de langues différentes, ont fini par faire oublier l'origine et le sens de ce nom ; et, tout en ignorant la particularité qu'il rappelait à l'esprit de ceux qui l'ont donné, on doit le considérer comme un souvenir, nous allions dire comme un fossile d'une langue et d'une nationalité disparues.

L'arrivée du corps de saint Philbert à *Deas* a exercé

(1) *Histoire ... de Nantes.* Nantes, 1836, t. I, p. 120. Voici le passage de l'abbé Travers dont Ogée ou ses collaborateurs ont consulté les manuscrits à la Municipalité de Nantes : « Il existe une très ancienne pierre dans un marais, non loin » de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Il est à croire que cette » pierre était honorée sous le nom de Cybèle, la mère des » dieux, et que c'est d'elle, qu'on appelait par honneur » *la Déesse*, que le canton prit le nom de Déas, qui, dans ce » cas, signifierait *pays de la Déesse* ».

(2) Nous ne trouvons ce mot à la forme de *Deæ* que dans l'édition de l'œuvre d'Ermentaire par M. René Poupardin. « *in monasterio quod Deæ dicitur* », p. 61. Le texte donné précédemment par Juénin (p. 74) et autres porte *Deas*.

(3) Ce caractère d'antiquité est ainsi relevé au IXe siècle par Ermentaire, *in locum... qui antiquo vocabulo Deas nuncupatur* (Chifflet, p. 8).

une influence considérable sur l'histoire de cette localité, et lui a enlevé jusqu'à son nom. Les moines du Moutier de *Heri* avaient élevé leur nouveau monastère sous le patronage des saints Apôtres Pierre et Paul (1). Mais, comme à Vertou, la gloire du nouveau saint fit pâlir celle du patron primitif. Le monastère des saints Pierre et Paul devint le monastère de Saint-Philbert ; et c'est ce nom et ce patronnage qui ont prévalu jusqu'à nos jours.

Dès la fin du XIe siècle, les habitants de l'endroit se disent non plus de *Deas*, mais de Saint-Philbert. Un document de cette époque mentionne *Giraldus de Sancto Philiberto* : un autre, antérieur à 1104, cite parmi ses témoins : *Laibodus de Sancto Philiberto* (2). Trois bulles, l'une de Pascal II, en 1104, l'autre de Calixte II, en 1119, l'autre d'Alexandre III, en 1179, appellent notre prieuré *Monasterium sancti Philberti* (3). Un acte de 1192 se passe *in ecclesia sancti Philiberti* (4). Dans trois pouillées du XIIIe siècle (5), Saint-Philbert est appelé : en 1239 *Sanctum Philibertum*, en 1278 *Sanctus Philibertus*, en 1282 *Sanctum Philbertum*.

Mais, comme il y a aux environs, d'autres églises ou chapelles placées sous le patronage de saint Philbert : *Saint-Philbert-de-Vue*, *Saint-Philbert-de-Bouaine*, *Saint-*

(1) Ce renseignement nous est fourni par un diplôme de Louis le Débonnaire, relatif à la donation de la villa de *Scobrit*, aujourd'hui *Saint-Viau*, au monastère de Saint-Philbert... *monasterium Deas in quo sanctus Philibertus confessor Christi corpore requiescit, constructum in honore beatissimorum* PETRI ET PAULI *Apostolorum*... (Juénin p. 81).

(2) *Cartulaire du Ronceray*, publié par M. Marchegay, p. 272).

(3) CHIFFLET p. 401. JUÉNIN, p. 145, 175.

(4) *Archives de la Loire-Inférieure*, H 74.

(5) On les trouvera dans les pièces justificatives de notre *Pouillé du Diocèse de Nantes*, ouvrage qui formera plusieurs volumes et dont nous commencerons prochainemen pression.

Philbert-de-Beauvoir, il devient nécessaire de distinguer la nôtre en complétant sa dénomination.

Si nous nous en rapportons à un chroniqueur angevin, ce complément aurait d'abord été emprunté à la Boulogne. L'*Histoire de Saint-Florent-de-Saumur*, composée, d'après M. Marchegay, vers la fin du XIIe siècle, appelle les moines de Saint-Philbert *Monachi Sancti Philiberti de Boulonnio*. Cette chronique d'origine étrangère à notre localité, est la seule, à notre connaissance, à lui donner ce nom de *Saint-Philbert-de-Boulogne*. Il semble que l'on peut conclure de cette constatation, que le nom de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu ne lui était pas universellement reconnu (1).

Cependant dès le XIIIe siècle, elle porte déjà son nom français actuel. Des titres de 1256, 1260, 1262, 1269 et 1278, l'appellent *Saint-Philbert-de-Grant-Lieu* (2) ou de *Grant-Leu* (3), A partir de cette époque, c'est sous ce nom qu'elle est presque exclusivement désignée.

Nous disons « presque exclusivement », si, en effet,

(1) *Historia Sancti Florentii Salmuriensis* publiée dans les *Chroniques des Eglises d'Anjou* par MM. Marchegay et Mabille, p. 221. — *Boulonnio* semble une faute pour *Boulonnia*: le premier mot n'aurait pas donné la désinence féminine de *Boulogne*, désinence toute naturelle avec le second. Le nom de *Boulogne* figure sous la forme *Vedonia* en 677 dans la charte d'Ansoald, et sous celle de *Bedonia* dans le diplôme de Louis le Pieux en 819 et dans l'opuscule d'Ermentaire, n° 70. La charte d'Ansoald ayant été publiée d'après une copie, le copiste a pu écrire *Vedonia* à la place de *Bedonia*. Faisons cependant remarquer qu'en phonétique la permutation du *B* et du *V* est d'usage courant. Celle du *d* et de l'*l* est aussi très ancienne ; c'est grâce à elle que l'*Odusseus* des Grecs est devenu l'*Ulysses* des Latins.

(2) *Cartulaire des Sires de Rais*, publié par M. R. Blanchard, t. II, pp. 294, 164, 256, 248.

(3) *Ibidem*, p. 17, titre de 1278; *Arch. de la Loire-Infér. Saint-Philbert de Grant Leu*, titre de 1256, (H 86, 21) et *S. Philbert de Grand Leu* (*Ibid.* H 86, 33)

les actes d'origine civile sont unanimes à adopter cette forme d'origine et d'usage populaires, il en est autrement des titres d'origine ecclésiastique. Ces derniers, émanent de clercs qui, se piquant un peu de science, ont parfois essayé de réformer les formes vulgaires des noms de lieux. Plus hardis qu'heureux, ces novateurs qui n'ont pas hésité à traduire « la Chapelle Basse-Mer », par *Capella Bassæ Matris*, ou *Capella de Beata Matre*, voyant Saint-Philbert appelé dans quelques titres latins : *Sanctus Philibertus de Grandi Lacu*, ont francisé directement ce nom en celui de *Saint-Philbert-de-Grand-Lac*. Et c'est ainsi que, au XVIe siècle, siècle « par dessus tout, d'un savoir pédantesque », le nom de Saint-Philbert a pris quelque fois la forme savante de *Saint-Philbert-de-Grand-Lac*, au mépris de sa forme médiévale, la seule bonne : celle de *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*.

La proximité d'un grand lac donnait aux réformateurs de grandes apparences de raison. Evidemment se disaient-ils, c'est de ce grand lac que Saint-Philbert tire le complément de son nom : pour eux *Grant lieu* n'avait aucun sens ; celui de *Grant lac*, miroitant comme une surface d'eau, les aveuglait.

Ils étaient confirmés dans cette opinion non seulement par la vue de ce grand lac, le plus grand de la France, avant l'annexion de la Savoie, mais encore par une forme latine du nom de notre localité.

Si nous relevons, en effet, ces formes latines dans les titres du XVe, du XVIe et du XVIIe siècles, nous constatons qu'elle est constamment *S. Philibertus de Grandi Lacu*. Pour ces époques, nous n'en connaissons aucune autre. Et même cette forme était plus ancienne encore, puisque nous la rencontrons déjà dans quelques titres du XIIIe siècle (1).

(1) 1258, *terra de Sancto Philiberto de Grandi Lacu*. — 1271 *Dominus de Sancto Philiberto de Grandi Lacu*. (*Cartul. des sires de Rays*, t. II, p. 19, 23, 25). *Dominus Sancti Philiberti de Grandi Lacu*. (*Arch. de la Loire-Infér.*, H 74.)

Les clercs du XVIe siècle qui, calquant trop servilement le nom français de Saint-Philbert sur son nom latin, tentèrent de le faire appeler *Saint-Philbert-de-Grand-Lac* (1), étaient donc bien excusables. Peut-être cependant, avant d'essayer cette docte réforme, eussent-ils été mieux inspirés d'examiner si la forme française constante de *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu* provenait bien de *Sanctus Philibertus de Grandi Lacu*. Ils auraient découvert que, entre *lieu* et *lacus*, il y a une antipathie philologique si grande que le premier n'a jamais pu sortir du second : *lacus* a toujours donné *lac*, et *lieu* ne peut sortir que de *locus*, comme *jeu* de *jocus*, *feu* de *focus*, *queux* de *coquus*.

Ce fait une fois constaté, il faudrait jouer de malheur pour ne pas rencontrer dans la série latine des noms de Saint-Philbert, la forme *Sanctus Philibertus de Grandi Loco*. Et, en effet, c'est précisément cette forme que nous relevons non pas aux époques de déformation des noms de lieu, mais à leur origine, à l'époque où ils paraissent pour la première fois, dans toute la transparence de leur pureté primitive.

Dès le commencement du XIIIe siècle, en 1219, le premier titre qui nous donne en entier le nom de Saint-Philbert l'appelle *S. Philibertus de Grandi Loco* (2); et ce titre n'est pas le seul : un autre de 1256, deux autres de 1265 (3), mentionnent également *S. Philibertus de Grandi Loco*.

(1) On trouve ce nom de *Saint-Philbert de Grand lac* dans un Registre de visites de paroisses de 1564 (*Arch. Départ.* G 43). Les autres registres portent *Sanctus Philibertus de grandi lacu*. (*ibidem*). Un pouillé de l'abbaye de Tournus, publié par Juénin, p. 311, porte le « Prieuré *de Grand lieu ou de Grand lac, Sancti Philiberti de Grandi lacu* ». Tous les pouillés qui mentionnent ce prieuré ont adopté la version de *Grandi lacu*.

(2) *Cartulaire de Coudrie*, publié par M. de la Boutetière, 49.

(3) Titre de 1256, *Arch. de la Loire-Infér.*, H 86, 19, titre de 1265, *ibidem*, E. 236 et *Cartulaire des sires de Rays*, t. II. p. 244.

Et cette forme ne paraît pas seulement dans des documents de provenance locale. Elle est adoptée par la chancellerie romaine, sur les documents qui lui sont fournis par l'abbaye lointaine de Tournus. Une bulle d'Innocent IV, donnée à Lyon, en 1250, aux ides de juin, fixe à 10 livres la taxe due à cette abbaye par la maison de Saint-Philbert *de Grandi loco* (1).

Ainsi la forme de *grandi lacu*, qui a fini par prévaloir dans le cours des siècles, n'est pas unique : elle n'est même pas la plus ancienne. Avant elle, à l'origine, s'en rencontre une autre d'où seule a pu dériver le nom de *grand lieu*, ou, sous sa forme archaïque, celui de *grant leu*. Cette forme vulgaire, constamment la même depuis le XIIIe siècle, mérite plus d'attirer l'attention des philologues que celle de *grandi lacu*, d'où il est impossible qu'elle vienne, et qui ne doit qu'à des circonstances fortuites et malencontreuses d'avoir finalement prévalu.

Notre thèse a le malheur de contrarier des interprétations émises un peu à la légère et adoptées avec trop d'empressement. On a dit et répété que Saint-Philbert de-Grand-Lieu tirait l'annexe de son nom de son grand lac. Nous trouvons cette opinion au XVIIe siècle, dans Adrien de Valois (2). « Armentaire dit-il, place le monastère de Deas dans le pays d'Herbauge ; on l'a appelé, depuis, monastère de Saint-Philbert, et à cause de son grand lac, on a ajouté le nom de Grand lieu ».

D'Adrien de Valois, cette explication a passé dans les Bollandistes (3), Ogée l'a reprise à son compte et ajoute à cette occasion, pour la philologie du nom de Saint-Philbert, un élément nouveau.

« Saint-Philbert, dit-il, a pris le surnom de Grand-Lieu du lac qui l'avoisine. Cette paroisse tire son origine d'un

(1) *Domus sancti Philiberti de Grandi loco, in decem libris* : Bull. d'Innocent IV, Juénin, *op. cit.*, p. 208.

(2) *Notitia Galliarum*, 1675, p. 245.

(3) BOLLAND., T. IV *Augusti*, p. 87.

village nommé *Adias* ou *Deas* dans le comté d'Herbauges ou le lac de Grand-Lieu ».

Tous nos auteurs nantais qui ont gravité ou qui gravitent encore scrupuleusement autour d'Ogée (1), se sont fait un devoir de nous renvoyer la lumière de ses renseignements. Dans leur nombre pour ne parler que des anciens, contentons-nous de citer Boyer (*Notice sur les villes et principales communes de la Loire-Inférieure*, 1825, p. 142 ; Macé de Vaudoré : *Dictionnaire du comté Nantais*, 1836, p. 347 ; E. Talbot et A. Guérault, *Petite Géographie de la Loire-Inférieure*, etc. Verger et Chevas, etc., (2).

Dans ce passage d'Ogée, on a pu voir que le géographe breton augmente incidemment la variété des noms des Saint-Philbert, en l'appelant : « un village nommé *Adias* ou *Deas*. »

Ce n'est pas faute d'attention que le nom d'*Adias* se rencontre sous sa plume. Il y revient quelques lignes plus loin : « Louis le Débonnaire, écrit-il, permit en 819, aux religieux, de bâtir un monastère à *Adias* ou *Déas*, sur les bords du lac de Grand-Lieu ».

Ogée a fait école pour sa variante *Adias*. Nos géogra-

(1) Ogée, *Diction. histor. et géogr.* de Bretagne, *S.-Philbert*. Les derniers éditeurs de cet ouvrage (Rennes (1853), ajoutent en note : « Loin d'admettre le *Déas*, qu'Ogée fait venir adjectivement du substantif *Dea*, nous croyons que *Deaz* vient de *Diaz*, lieu bas, lieu d'en bas. La position du prieuré de *Déas* justifie cette étymologie naturelle ». Inutile d'ajouter que nous laissons cette interprétation pour compte à leurs auteurs.

(2) Ces derniers auteurs tournent en partie la difficulté en faisant dériver le nom de *lieu* non du latin *lacus*, mais d'un celtique *louc'h*. « Le nom du lac de Grand-Lieu disent-ils signifie *Grand lac*, étant composé du français *grand* et du celtique *louc'h* lac ». (*Notes sur l'arrondissement de Nantes*, p. 501, Biblioth. munic. de Nantes : Ms. Fr., n° 1326). Malheureusement pour cette opinion, on ne parlait plus le celtique dans le pays, à l'époque où Saint-Philbert prit son nom de Grand-Lieu.

phes nantais déjà cités pour lui avoir emprunté d'autres renseignements, n'ont eu garde de lui laisser cette belle invention : si bien que, si l'on compte désormais tous les auteurs qui ont avancé que Saint-Philbert s'est appelé autrefois *Adias*, on ne pourra qu'être surpris du nombre respectable de témoins modernes venant déposer sans hésitation sur un fait d'une haute antiquité.

Leur témoignage sur ce point n'a pas plus de valeur que leur opinion sur le sens du nom de *Grand lieu ;* et si cette opinion est bien commode pour ceux que ne gênent pas les principes de philologie, il n'y a aucune témérité, même malgré ce grand nombre d'auteurs, à commencer à soutenir que *Grand-Lieu* vient non pas de *Grandis Lacus*, mais de *Grandis Locus*.

D'ailleurs, notre *grandis locus* du XIIIe siècle a lui-même un sens capable de satisfaire les étymologistes les plus exigeants.

Locus dans le latin de la décadence a signifié sarcophage, cercueil, tombeau. Voici ce qu'en dit du Cange : *LOCUS pro sepulcro seu loco sepulcri occurrit passim in veteribus inscriptionibus* (1).

Il a été employé à la place de *loculus* dont les bons auteurs latins se servaient dans un sens analogue ; mais comme *loculus* n'est en somme qu'un diminutif de *locus*, les mots *grandis loculus* auraient juré d'être unis ensemble, et le mot *loculus* a peut-être eu contre lui, dans cette circonstance, son sens déterminé et sa bonne latinité.

Or, ce *grandis locus* avec son sens précis de grand cercueil, de sarcophage énorme, ne l'avons-nous pas sous les yeux à Saint-Philbert ? N'est-ce pas là ce que cette localité a jamais possédé de plus remarquable après le

(1) Du Cange *Glossarium*, Paris, Firmin-Didot, 1850, t. IV, p. 142 : *Loculus feretrum in quo cadaver mortui deponitur* (*ibid.*, p. 141).

corps qu'il contenait ? N'est-ce pas là ce qui a motivé l'agrandissement de son église, ce qui a fait la réputation de ses pèlerinages ? Si, primitivement, pour désigner une chose par son nom, on tire ce nom de ce qu'elle offre de plus saillant, de ce qu'elle renferme de plus remarquable, on doit reconnaître que le cercueil de saint Philbert, avec la grandeur de ses proportions, avait bien de quoi attirer l'attention des masses. Dans tout ce pays, on ne voyait nulle part ailleurs de cercueil matériellement aussi grand.

On pourrait dire que si ce tombeau était grand sous le rapport physique, il l'était plus encore sous d'autres rapports, mais l'expression choisie pour le désigner a été *grandis*, expression réservée à une grandeur matérielle et non *magnus*, employée pour désigner une grandeur morale. D'ailleurs, le peuple est moins frappé de cette dernière que de l'autre, et c'est lui qui a accolé le nom de *grand lieu* à celui de Saint-Philbert.

Pour être complet dans cette étude philologique, rappelons que le nom de saint Philbert est formé de deux racines germaines dont la dernière *Bert*, qui signifie illustre, se rencontre soit seule, soit en composition avec d'autres dans un grand nombre de noms, tels que *Bert*, *Bertrand*, *Bertaud*, *Gilbert*, *Aubert*, *Gerbert*, etc.

Quant au radical *Fili*, commun à ce nom et à celui de *Filibaud*, nom du père de saint Philbert, D. Mabillon (1) avouait ne pas en connaître le sens, et a fait judicieusement remarquer qu'il ne faut pas y voir le grec *philos*, ami.

Les Bollandistes ont émis l'opinion que ce radical est l'équivalent du germain *viel*, et qu'il signifie *très*,

(1) *Veterrimi quique libri Filibertum unico grammate exprimunt : recentiores quandoque Philibertum, quod hocce vocabulum Græcæ originis esse a nonnullis existimaretur, cum potius sit Gallicæ veteris aut Germanicæ. Certe Bertus, Germanorum lingua clarum, fulgentem splendidumque significat : quid vero Fili (quod nomen Filibertus a Filibaudo patre traxit)*

beaucoup ;, d'après eux Filibert signifierait *très illustre.*

En résumé, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu est, depuis le commencement du XIIIe siècle, en possession de tout son nom actuel qui a remplacé son vieux nom de *Deas* tombé définitivement au cours du XIe. La forme française de *Grand lieu*, avec sa variante de *Grant leu*, est constante dans la langue populaire depuis le XIIIe siècle, et ne peut aucunement venir du latin *grandis lacus*, qui aurait donné *grand-lac* : forme qu'on ne rencontre que très rarement par un raffinement de pédanterie de quelques clercs, au XVIe et au XVIIe siècles. Cette forme de *grand lieu* suppose rigoureusement une forme latine *grandis locus* que l'on trouve effectivement dès le commencement du XIIIe siècle, et dont il est tout naturel de supposer l'existence dès le XIIe, bien que, dans les titres qui nous sont parvenus, cette localité ne soit alors désignée que sous le nom de Saint-Philbert.

Ce nom de *locus* ayant été employé dans la basse latinité pour désigner un tombeau, un cercueil, celui de *grandis locus* convient on ne peut mieux à l'énorme sarcophage que l'on voit encore dans la vieille église de Saint-Philbert, et pour lequel a été construite la confession où il est encore renfermé.

Bien que la ressemblance entre les mots latins *locus* et *lacus* ait établi entre eux une confusion qui, commencée au XIIIe siècle, a tourné plus tard au bénéfice du dernier, la paroisse de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu ne doit pas une syllabe de son nom à son lac : c'est plutôt elle qui a passé à ce lac une partie de son nom. C'est

nondum adsequi potuimus. Non placet Claudii Roberti sententia, qui ad calcem Galliæ Christianæ Philibertus interpretatur amans barbam (nam et bert Germanis barbam sonat). Si enim hybrida ejusmodi compositio hic admittenda esset præferremus utique eam qua Filibertus latino ac Germani idiomate Filius clarus diceretur (D. Mabillon, *Sæculo II Ord. Benedict.*, p. 816, *Boll.*, t. IV Augusti, p. 66.

à saint Philbert qu'elle doit la gloire et la prospérité de son passé ; c'est à lui et à son tombeau qu'elle doit la totalité du nom qu'elle porte aujourd'hui.

Les pèlerins d'Apollon allaient contempler, dans son temple de Delphes, ce qui passait pour le centre, pour le nombril de la terre. Les paroissiens de Saint-Philbert peuvent vénérer, avec plus de raison, dans le sanctuaire de leur ancienne église, la cause de la partie distinctive de son nom.

Les corps des saints, dit l'Ecriture, dorment en paix dans leur sépulcre, et leurs noms restent vivants pour l'éternité : *Corpora sanctorum in pace sepulta sunt, nomina autem eorum vivent in eternum.*

La dévotion des fidèles, les invasions des Normands sont venues malheureusement démentir la première partie de cette parole : quant à la seconde, nous assistons toujours à sa réalisation ; et les sentiments religieux de la paroisse de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu ne font pas encore prévoir le moment où ils demanderont à changer, pour un autre, un nom qui résume toute leur histoire, et qui leur rappelle les plus glorieux et les plus doux souvenirs.

G. Durville.

LES FAUX AUTOGRAPHES d'ANNE DE BRETAGNE

Le faux Autographe de la Bibliothèque Nationale (fonds Béthune)

ET CEUX QUI EN PROCÈDENT

Parmi les collections diverses qui composent le Musée Dobrée, on peut citer tout particulièrement la collection d'autographes. On y trouve des lettres, olographes ou simplement signées, des personnages les plus illustres. Papes, empereurs, rois et reines de France ou d'ailleurs, princes et grands ministres d'Etat, hommes éminents dans la guerre, dans la magistrature, dans les lettres, dans les arts, y sont largement représentés par des documents souvent du plus haut intérêt. Du XIe siècle au XIXe, M. Dobrée a pris soin de recueillir des souvenirs des personnages qui se sont fait un nom dans l'histoire, par leur haute dignité ou par leur mérite personnel, par leurs vertus ou par leurs vices, par leurs actions ou par leurs écrits.

Mais cette riche collection, plus remarquable encore par la qualité de ses pièces que par leur nombre, bien qu'il approche cependant de 3.000, n'a pas échappé à un malheur qu'il devient de plus en plus difficile d'éviter dans des collections de ce genre.

Il y a longtemps que l'ivraie a commencé à se mêler au bon grain, et les pièces fausses aux pièces authentiques. Loin d'en passer, la mode en devient d'autant plus prospère, qu'elle est plus fructueuse que jamais ; notre époque est l'époque du trucage.

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas...

le premier de nos musées nationaux.

Appelé à examiner de très près, pour les cataloguer, ces 3.000 pièces, nous avons eu la désolation de constater que quelques-unes n'étaient venues au monde que plusieurs siècles après la mort du personnage dont elles portent la signature. Or un autographe ne pouvant être posthume, cette simple constatation suffisait à les juger.

Certes, ces pièces étaient en nombre infime. A peine une vingtaine seulement sur 3.000! c'est une quantité qu'on peut appeler négligeable ; et l'on peut se demander si, dans les collections des amateurs les plus cotés, la proportion ne serait pas plus considérable. La collection *Labouchère* à la Bibliothèque municipale de Nantes, les collections *de Trémont*, *Chambry*, *Lajarriette*, et autres grands amateurs d'autographes, autant que nous pouvons en juger par l'examen de leurs catalogues, seraient mal venues à jeter la pierre sous ce rapport à la collection Dobrée.

Mais, ce qui est surtout regrettable, c'est que ces lettres étaient, dans l'opinion du collectionneur, les perles de sa collection, celles pour lesquelles il y était allé de la somme la plus forte, parce qu'elles étaient de la plus grande rareté. Payées en effet de 100 à 300 francs pièce, à une époque où ce dernier prix était le *nec plus ultra* pour un autographe, elles représentent pour l'acquéreur une perte sèche d'environ 4.000 francs, sans compter la plus-value considérable que des pièces de ce genre, acquises à cette époque, atteindraient aujourd'hui.

Pour faire apprécier la valeur de ces pièces, disons qu'elles ont été données comme des autographes d'*Anne de Beaujeu*, *d'Anne de Bretagne*, *d'Anne de Pisseleu*, *duchesse d'Etampes*, *de Charles V*, *de Charles Quint*, *de Diane de Poitiers*, *de François Ier*, *d'Elisabeth*, *reine d'Angleterre*, *de Gabrielle d'Estrées*, *de Louis XII*, *de Marguerite de Valois*, *de Maximilien d'Autriche*, *de*

Jacques d'Albon Saint-André, d'Agnès Sorel et enfin de *Talbot* (1).

Parmi ces lettres, il en est quelques-unes dont notre deuil eût été facile à faire. Nous avouons, que nous n'aurions jamais été tenté de dépenser 600 francs pour trois lettres d'Agnès Sorel, ni de mettre aux enchères pour un autographe d'Anne de Pisseleu, de Diane de Poitiers, de Gabrielle d'Estrées.

C'est de l'une de ces personnes que François Ier écrivait avec son diamant : *Bien fol est qui s'y fie.* On peut en dire autant de leurs lettres que d'elles-mêmes. Si le style est l'homme, la lettre est la femme. M. Dobrée a eu tort de trop se fier à des autographes de cette provenance ; il aurait dû au moins se dire qu'il est des femmes en qui et de qui tout est faux.

Hélas ! les lettres fausses ne sont pas l'apanage exclusif des personnes fausses ou douteuses. Sous tous les points, rapprocher Anne de Bretagne d'une de ces dames constituerait une grave injure pour notre honorable duchesse ; mais la vérité nous met dans la nécessité de ranger la lettre que nous avons d'elle dans la catégorie des leurs.

Elle reposait bien tranquillement, cette lettre, sous la vitrine réservée aux plus chers souvenirs de la duchesse bretonne, près du cœur de vermeil qui contenait autrefois son cœur dans le tombeau des Carmes. Tout le monde la vénérait de confiance, depuis M. Dobrée qui l'avait achetée en 1847, jusqu'à l'étranger qui aime à visiter un musée.

Nous-même, ce ne fut pas sans une religieuse émotion que nous la prîmes dans nos mains pour la soumettre à l'examen qui devait nous fixer sur sa valeur.

(1) Nous donnons plus de détails sur cette question des faux autographes, dans la préface de notre *Catalogue des autographes du Musée Dobrée.*

Une lettre d'Anne de Bretagne ! pour un breton, c'est une relique.

Elle a écrit ça, grand'mère,
Elle a écrit ça !

Pourquoi toutes ces émotions qu'elle a jamais pu exciter dans des âmes bretonnes reposaient-elles à faux? Elle n'était pas ce qu'un vain peuple avait toujours pensé. Elle n'était qu'une intruse qui, sous le couvert d'Anne de Bretagne, avait usurpé impunément jusque-là des honneurs et des sentiments dus aux seuls souvenirs authentiques de notre duchesse.

En la comparant avec ceux d'un spécimen d'une lettre autographe d'Anne de Bretagne publié dans l'*Isographie* et dans la *Vie d'Anne de Bretagne* par Le Roux de Lincy (1), nous en arrivâmes à la conviction, qu'elle avait été fabriquée par un faussaire, avec les éléments de cette lettre. Retirée alors de la vitrine qu'elle était indigne d'occuper, elle gît désormais sans gloire au fond d'un obscur carton, expiant sa longue usurpation, et cachant en même temps et sa honte de l'avoir vue enfin découvrir, et un stigmate indélébile, juste châtiment de son impudence.

Mais là ne devait pas se borner l'œuvre tardive d'une critique impitoyable. Fallait-il définitivement classer comme faux les autographes qui nous semblaient tels, et dont plusieurs avaient été certifiés authentiques par M. Teulet, archiviste des Archives nationales, en vertu de son diplôme délivré à l'Ecole des Chartes ? La question était des plus délicates. Quand on n'est pas archiviste, quand on n'a pas passé par l'Ecole des Chartes, est-on qualifié pour soupçonner la sincérité d'une pièce déclarée authentique par un certificat en bonne forme,

(1) *Vie de la reine Anne de Bretagne*, Paris, 1860, t. III, p. 23.

avec signature dûment légalisée par le maire d'un arrondissement de Paris ?

Il n'y avait qu'un moyen de sortir d'embarras : porter à Paris les pièces suspectes, pour en faire juger là en dernier ressort.

Dans la pensée qu'une collection n'a qu'à gagner à être débarrassée de toute pièce fausse, si bien truquée qu'elle puisse être, et qu'un musée doit ne donner au public que des documents d'une authenticité incontestable, M. P. de Lisle, le zélé conservateur du Musée Dobrée, amena la Commission à nous envoyer faire examiner à Paris les pièces qui nous semblaient de mauvais aloi.

Hélas ! nous eûmes la triste satisfaction de voir se confirmer toutes nos désastreuses conjectures et de les voir approuver par M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, M. H. Omont, conservateur des manuscrits et M. Couderc, son adjoint ; juges les plus autorisés pour se prononcer sur la question.

Mais notre voyage ne s'est pas borné à faire constater la fausseté des autographes rares d'un musée de province. Nous avons de très fortes raisons de craindre pour l'authenticité d'une pièce conservée à la Bibliotèque Nationale dans un fonds des plus précieux et des plus anciens.

En comparant nos pièces suspectes avec les pièces authentiques des mêmes personnages conservées à la Bibliothèque Nationale, il nous arriva de faire une constatation qui fut le point de départ d'une nouvelle étude.

L'original de la lettre d'Anne de Bretagne, publiée par l'Isographie et par Le Roux de Lincy, appartenant au fonds Béthune, nous demandâmes à le voir. On nous le montra avec la plus grande complaisance, dans un beau volume relié en maroquin rouge avec, sur les plats, les armes de Béthune. Elle est là, parmi plusieurs autres

lettres de notre duchesse simplement signées. Sa vue nous fit une impression plutôt mauvaise : notre attention fut attirée surtout par la signature d'Anne, complètement différente de la signature des lettres parmi lesquelles elle est reliée et que nous connaissions pour l'avoir rencontrée assez souvent.

Nous ne pûmes nous empêcher de faire remarquer que cette signature nous semblait bien étrange, et qu'elle éveillait en notre esprit, sur l'authenticité de cette lettre, des soupçons que nous voudrions bien éclaircir. « Oh Monsieur, y pensez-vous : La lettre est dans le fonds Béthune ! » Telle fut la réflexion spontanée que nous attira notre observation.

Il faut savoir que le fonds Béthune est un des fonds les plus sacrés de la Bibliothèque Nationale. Commencée par Philippe de Béthune, frère de Sully, et poursuivie par son fils, cette collection a été formée au XVIIe siècle, à une époque où il semblerait qu'on n'eût dû recueillir que des pièces d'une authenticité absolument incontestable. La rencontre d'un document dans ce fonds a passé jusqu'ici pour un certificat d'authenticité.

Or, notre lettre s'y trouvait bien, numérotée à son rang parmi les autres, et estampillée du poinçon de la Bibliothèque Nationale qui avait estampillé toutes les lettres du volume. Il est d'ailleurs hors de doute qu'elle s'y trouvait avant 1830, puisque c'est à cette époque que le *fac-simile* en a été publié pour la première fois, avec indication du fonds (1).

Et cependant, malgré tout le respect et la confiance que, de prime abord, nous avions nous-même pour le fonds Béthune, la lettre nous semblait fausse.

Nous promîmes d'étudier attentivement cette affaire, tout en laissant apercevoir que nous n'épargnerions rien pour trouver le fonds Béthune en défaut, et montrer

(1) *Bibliothèque Nat.*, fonds Béthune, Ms. 8465, f. 10.

ainsi que tous les autographes faux ne se sont pas réfugiés dans le musée Dobrée.

Et en effet — pourquoi le taire puisque c'est à notre confusion ? — un sentiment auquel les grandes âmes sont seules inaccessibles, peut-être, mais que l'on ne doit pas s'étonner de rencontrer dans des âmes provinciales, envahissait insensiblement la nôtre. Nous avions tout lieu d'être absorbé complètement par la reconnaissance pour la complaisance sans borne dont on nous honorait dans notre recherche. Nous aurions dû nous laisser arrêter par la pensée que révéler une tare quelconque surprise dans la maison où l'on est si bien reçu, était non seulement une indiscrétion inexcusable, mais pourrait devenir une trahison de l'hospitalité.

Mais, d'un autre côté, nous avions sur le cœur nos faux autographes ; et ils nous pesaient beaucoup. Près de vingt ! et des plus beaux ! même pour un musée de province, entre nous, n'était-ce pas un peu trop ? Si nous pouvions parvenir à établir que même la Bibliothèque Nationale, même le fonds Béthune ne sont pas garantis contre pareille infortune, n'y avait-il pas là de quoi adoucir un peu la nôtre ?

Ceux qui nous avaient envoyé et à qui nous devions avoir le désagrément de confirmer que nous avions eu raison, n'en regretteraient-ils pas moins notre voyage s'il aboutissait à cette constatation qu'ils trouveraient consolante ? Il nous semblait les entendre dire à notre retour. « Nos beaux autographes sont faux, c'est une affaire entendue. Eh bien ! tant pis, on s'en consolera ; après tout, ils en ont bien des faux, et depuis plus de deux cents ans, dans le fonds Béthune, à Paris. »

Etions-nous bien les fidèles interprètes de leurs sentiments ? Ne leur prêtions-nous pas trop gratuitement les nôtres, pour en excuser déloyalement ce que nous leur trouvions de coupable ?

Pontife de Baal, excusez ma faiblesse.

O noire envie ! voilà bien de tes coups ! Pourquoi faut-il que les *mala mentis gaudia* sortent parfois des affreuses régions où Virgile les a si justement placées ?

Nous pensions trouver à Nantes assez de lettres d'Anne de Bretagne pour faire la lumière sur ce point. Aux Archives départementales, aux Archives municipales, à la Bibliothèque municipale, au musée Dobrée, nous avons pu recueillir environ trente de ses signatures. Toutes diffèrent complètement de la signature de la lettre olographe du fonds Béthune, et ressemblent à la signature des autres lettres de ce fonds, et à celle d'autres lettres de la même, conservées aux Archives Nationales. En somme, nous connaissons une cinquantaine de signatures authentiques d'Anne de Bretagne, au bas d'actes officiels conservés dans des dépôts publics. Elles sont toutes semblables entre elles, et toutes différentes de la signature de la lettre olographe incriminée.

Pour qu'on ne nous accuse pas de trancher la question par des impressions plutôt que par des preuves, voici les remarques que nous avons pu faire au cours de cet examen. Quand il s'agit d'un personnage comme Anne de Bretagne, une étude même sur sa signature ne sera pas sans intérêt.

Anne de Bretagne a toujours eu deux manières de signer : tantôt elle se contente de signer simplement du nom d'Anne ; tantôt elle orne son nom d'un paraphe.

La signature simple, sans paraphe figure sur des actes privés ; celle avec paraphe, sur les pièces officielles de sa chancellerie.

Nous trouvons la première sur toutes ses lettres missives et sur une liste de créanciers reconnus par elle à la date du 21 septembre 1491. Ces lettres sont toutes sur papier, à l'exception d'une seule, adressée le 29 juillet 1500

à son très cher et grand ami, le cardinal de Sainte-Praxede.

La signature avec paraphe se rencontre sur des commissions à des députés ou ambassadeurs, mandats de paiement, lettres patentes. Toutes ces pièces sont en vélin.

La signature sans paraphe laisse facilement voir les principes d'après lesquels elle est tracée. L'A initial est toujours un grand A minuscule, à panse. La signature commence avec le trait principal de l'A et va d'une seule venue jusqu'à la fin du trait principal de l'e. La signature est complétée par deux traits ajoutés après la formation de sa partie principale : l'un pour terminer l'*A* initial, l'autre pour terminer l'*e* final. La panse de l'*A* affecte différentes formes, elle est plus ou moins arrondie, plus ou moins rebondie, mais a toujours la forme d'un crochet et ne ressemble, dans aucun cas, au trait droit, oblique ou horizontal, qui barre les deux jambages de l'A capital. Le trait supérieur qui complète l'*e* présente la forme d'un 7 ou d'un z. Dans les signatures postérieures à 1498, il se simplifie de manière à ne former plus qu'un crochet arrondi.

Le paraphe part toujours du même point : du haut de l'A. Il en tombe pour envelopper toute la signature : on dirait un long voile traînant, qui descend du front et enveloppe discrètement et majestueusement toute la personne. Il est parfois si bien lié à l'A qu'il devient difficile de préciser le point de sa jonction. Le plus souvent, cependant, la séparation en est nettement accusée par un petit espace, par un trait qui se prolonge, par un grossissement de la plume.

Anne n'a qu'une manière de commencer son paraphe ; elle en a plusieurs pour le finir. En changeant sa couronne de duchesse pour celle de reine, elle a changé aussi le complément de sa signature. Le paraphe de la duchesse, se terminait sans prétention par une boucle vulgaire : le paraphe de la reine se termine

par un R majuscule qui lui donne vraiment un air royal.

Le paraphe à boucle commence à paraître à la date du 30 septembre 1488. Anne venait de perdre son père et n'était qu'une enfant de 12 ans. Nous trouvons un paraphe du même type sur quatre autres pièces des 30 octobre 1489, 24 septembre, 21 octobre et 24 novembre 1490.

Mais Anne sollicitée en mariage par plusieurs prétendants avait donné la préférence à Maximilien d'Autriche, et était devenue reine des Romains.

La reine! oui vraiment je la suis en effet.

Son mariage d'abord tenu secret finit par être public. Anne n'hésite pas à le notifier par sa signature : et la boucle banale disparaît pour toujours de son paraphe pour faire place à l'R, initiale de *Reine* ou *Regina*. Ainsi, dès la notification de son mariage, sa signature officielle revêt cette grande allure qu'elle conservera désormais jusqu'à sa mort.

Nous trouvons ce paraphe ainsi terminé par un R significatif sur trois pièces du 12 mars 1491. D'après D. Morice, le plus ancien document sur lequel Anne paraît avec le titre de reine des Romains, serait du 13 mars de la même année (1). L'étude de nos signatures permet de reculer au moins d'un jour la date à laquelle on peut connaître sa haute dignité.

(1) « Ce mariage (d'Anne avec Maximilien) se fit avec tant de secret qu'aucun historien n'a marqué le jour de cette cérémonie ; et il paraît que les rois de France et d'Angleterre n'en furent pas informés. D'Argentré s'est trompé lorsqu'il avoue que tous les actes publics de l'année 1490 étaient au nom de Maximilien et d'Anne. Le premier de cette espèce que nous trouvions est du 13 mars 1491 ». D. Morice, *Hist. de Bret.*, t. II, p. 202. Faisons remarquer que l'erreur de d'Argentré ne provient que de ce qu'il a donné la date employée par les documents. Ils sont de mars 1490 vieux style et par conséquent de mars 1491 style nouveau.

Devenue reine de France, Anne conserve le paraphe qu'elle a adopté comme reine des Romains. Même dans l'intérim de sa royauté effective, intérim qui va de la mort de Louis XII à son mariage avec Charles VIII, elle ne dépose pas cet R qui lui rappelle sa dignité perdue. Nous rencontrons son paraphe sans aucun changement sur un acte du 22 novembre 1498. Elle avait droit à cet R comme reine douairière : et un secret pressentiment l'avertissait peut-être, que, même dans le cas où elle eût perdu ce droit, elle ne devait pas tarder à le recouvrer.

Du reste, pour plus de clarté, voici les quatre types de signature que nous relevons sur des lettres d'Anne de Bretagne conservées aux *Archives départementales de la Loire-Inférieure*, et provenant presque toutes de l'ancien trésor des Chartes des ducs de Bretagne, dépôt qui, pour cette époque (1), ne renfermait aucun faux.

Type A. — Signature d'Anne employée seulement pour ses lettres missives et documents de nature privée. Ce spécimen est tiré d'une lettre missive, sans date, qui doit être de 1499 (*Arch. départ.* H 299). Nous trouvons le même type sur des lettres qui vont de 1490 à 1513. Il a souvent été publié.

Type B. — Signature d'Anne simplement duchesse. Ce type, avec paraphe finissant en boucle, ne paraît que sur des actes de sa chancellerie. Nous le trouvons aux dates des 30 septembre 1488, 30 octobre 1489, 24 septembre, 21 octobre et 24 novembre 1490. Le spécimen publié est de cette dernière date (*Arch. départ.* E 153).

Type C. — Signature d'Anne devenue reine. Ce type, avec paraphe finissant en R, est réservé, comme le précédent, pour les actes de sa chancellerie. Il com-

(1) Nous mettons cette restriction parce que, pour le époques plus anciennes, il a été déposé dans ce trésor des Chartes, au milieu du xve siècle, des pièces fausses composées pour la défense de certains droits auxquels les ducs prétendaient.

mence à paraître sur trois actes du 12 mars 1491, où Maximilien d'Autriche et Anne se disent roi et reine des Romains. Le type publié est emprunté à l'un de ces actes (*Arch. départ.* E 102).

Type D. — C'est plutôt un sous-type du type C. Employé dans les mêmes circonstances, il se distingue du précédent par la solution de continuité que l'on remarque au haut de l'R qui termine le paraphe. Dans le type C, le paraphe est tout d'une venue, et va depuis son départ de l'*A* jusqu'au trait vertical qui termine l'*R*.

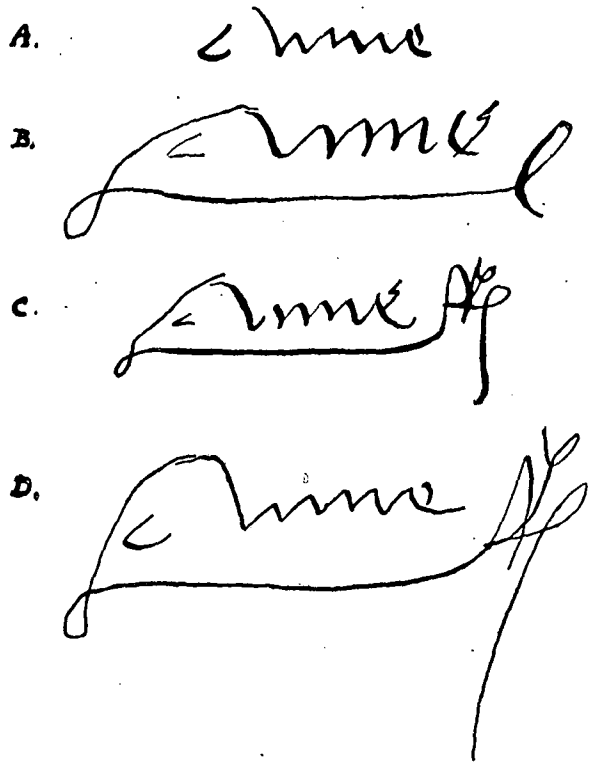

Dans le type D, la première partie du paraphe se termine avec le trait vertical qui sert de hampe à l'*R*. Puis Anne, supprimant le trait remontant, commence direc-

tement en haut un second trait qui donne à l'*R* final de son paraphe un aspect qui le déforme plus ou moins suivant les documents. Le spécimen publié est du 5 janvier 1499 (n. s.) (*Arch. départ.* H 321). Ce type est le seul que nous ayons relevé sur tous les actes de la chancellerie d'Anne, du 22 novembre 1498 au 28 février 1508.

En résumé, sur les 50 pièces authentiques que nous avons pu examiner, nous avons fait les constatations suivantes.

La signature d'Anne de Bretagne commence toujours par un grand A à panse et jamais par un A capital barré.

La signature est sans paraphe sur toutes les lettres particulières, sur toutes les lettres en papier.

Le paraphe, revêtant un caractère officiel, ne paraît que sur les actes de la souveraine. Il part du trait où finit le trait principal de l'*A*, descend au-dessous de la signature et se prolonge sous elle, lui faisant une sorte d'encadrement. Il se termine en boucle tant qu'Anne n'est que duchesse, et en R depuis son avènement au trône jusqu'à sa mort.

Or : 1° la signature de la pièce du fonds Béthune commence par un *A* capital, dont les deux traits sont barrés obliquement par un troisième droit. Cet *A* terminé en pyramide n'offre aucun trait de ressemblance avec l'*A* de la signature sans paraphe, ni même avec l'*A* de la siguature avec paraphe complété par le commencement du paraphe qui lui donne l'aspect d'une arche de pont.

2° Sur cette pièce, la signature est accompagnée du paraphe, contre l'usage constaté sur toutes les autres pièces d'ordre privé, et écrites sur papier. Le faussaire trouvant un paraphe sur d'autres pièces signées par Anne n'a pas découvert la distinction que nous établissons ici d'après la nature des documents : il a appliqué à contre-temps à une pièce d'un caractère privé, ce qui était réservé aux actes officiels.

3° Ce paraphe dont est gratifiée, à tort dans la circonstance, cette signature ne ressemble en rien à aucun des paraphes que nous avons relevés. Au lieu d'être rattaché, à son point initial, à l'*A* de la signature, il en est complètement distinct et commence au-dessous d'elle ; au lieu de se terminer par l'*R* de reine, il se termine d'une façon quelconque : si bien que ce paraphe est non seulement appliqué mal à propos, mais constitue un type spécial, unique, absolument différent du type observé sur une cinquantaine de lettres.

Ces différentes constatations nous semblent bien de nature à battre en brèche la foi la plus robuste en l'authenticité de la pièce du fonds Béthune.

Il y a plus : la comparaison du corps de cette pièce avec une lettre olographe d'Anne de Bretagne et quelques lignes olographes d'une autre, achèvera, s'il en était besoin, d'emporter la conviction sur ce point.

Ces deux documents ne sont malheureusement pas en France, mais en Angleterre, au *British Museum*. En dehors des lettres dont nous nous occupons dans cette étude, ils sont les seuls actes olographes qui aient été signalés jusqu'ici d'Anne de Bretagne, Le Roux de Lincy qui en a publié la teneur (1) avec celle de 36 autres lettres de notre duchesse, n'en a pas connu d'autres ; et toutes les lettres que nous avons consultées pour cette étude, nous semblent simplement signées.

Peut-être, cependant, serait-il bon, jusqu'à plus ample

(1) *Vie de la reine Anne de Bretagne*, t. III, pp. 1-70. Le Roux de Liney a publié en tout 38 lettres missives d'Anne de Bretagne. Sur ces 38, nous regardons comme fausses les trois lettres olographes qui font les nos 9, 37 et 38, provenant la première de la Bibliothèque Nationale, fonds Béthune, les deux autres de la collection *Lajarriette*. Cette étude nous en a fait passer sous les yeux plusieurs autres authentiques, inconnues de Le Roux de Lincy, et que nous croyons inédites. Elles ne sont que signées.

informé, de faire une exception pour l'unes d'elles qui pourrait être en entier de la main d'Anne : mais au moment où nous l'avons examinée, nous manquions d'éléments de comparaison pour faire la lumière sur ce point.

Ces deux lettres adressées à la reine d'Espagne proviennent des archives de Simancas (1). Elles ont passé dans la célèbre collection de lord Egerton, d'où elles sont arrivées avec le *fonds Egerton* (2) au British Museum. Elles sont d'une authenticité incontestable. Les deux sont de la même écriture. La signature reproduit le type de la signature authentique d'Anne de Bretagne : elle n'est pas accompagnée du paraphe, conformément à son usage dans les lettres privées.

Nous publions le *fac-similé* de celle de ces lettres qui est olographe, en même temps que le *fac-similé* de la lettre de la Bibliothèque Nationale, pour mettre le lecteur à même de contrôler la vérité de nos observations.

On remarquera d'abord que l'écriture de ces deux pièces n'a aucune ressemblance. L'écriture de la lettre du *British Museum* est, dans son ensemble, large, aisée, majestueuse, avec tendance pour les lettres à se pencher en avant : celle de la lettre du fonds Béthune est étroite, ramassée, anguleuse, un peu contrainte, avec une tendance à se pencher en arrière et des reprises qui indiquent une main qui n'est pas sûre.

L'étude comparée des lettres semblables donne l'explition de cette impression primesautière. Faisons cette étude pour toutes les voyelles et pour quelques consonnes caractéristiques : nous nous rendrons compte par le détail des différences qui, de prime abord, sautent confusément aux yeux.

(1) Ville d'Espagne, prov. de Valladolid, célèbre surtout par son dépôt d'archives.

(2) Francis-Henry *Egerton*, comte de Bridgewater (1756-1829). Il possédait une riche collection de manuscrits et d'autographes qu'il a léguée au *British Museum*.

Mais avant de commencer cet examen, mettons d'abord au clair le texte de ces deux lettres pour ceux que leur lecture pourrait embarrasser.

Lettre du *British Museum*.

Ma bonne nyepce (1), je renvoye Jasques mon varlest de chanbre devers vous pour savoir de voz nouvelles et ausi pour vous dire des myenes. Je vous prie, ma bonne nyepce, le croyre de ce qui vous dira de par moy, en me recomandant de tout mon ceur à vous, et prie nostre Seigneur qui vous doinst ce que desires. De la main de

Votre bonne et loyale tante,

ANNE.

Lettre de la *Bibliothèque Nationale*.

Monsieur mon bon frere (2), je aye receu par le seigneur de la Pomeraye voz lettres, et aveques sa charge entendu la singulere benevolence et amytié que me portes, dont je suys tres consolee et vous en remercie de tout mon cueur, vous priant de tousiours ainsy continuer come s'est la ferme confiance de celle que est et à jamais serra.

Vostre bune seure cosine et allyee,

ANNE.

A mons. mon bon frere

cousin et allyé le Roy tres chrestien.

(1) Cette lettre est adressée à la reine d'Espagne. Le Roux de Lincy la date de 1505 à 1515. Entre le corps de la lettre et la souscription est une annotation en espagnol *De la Reyna de Francia* qui y a été mise quand elle se trouvait encore à Simancas.

(2) Cette lettre est adressée au roi de France, Louis XII. Elle est de 1498, postérieure à la mort de Louis VIII, antérieur au mariage de Louis avec Anne.

Lettre olographe d'Anne de Bretagne,

conservée au British Muséum, fonds *Egerton*.

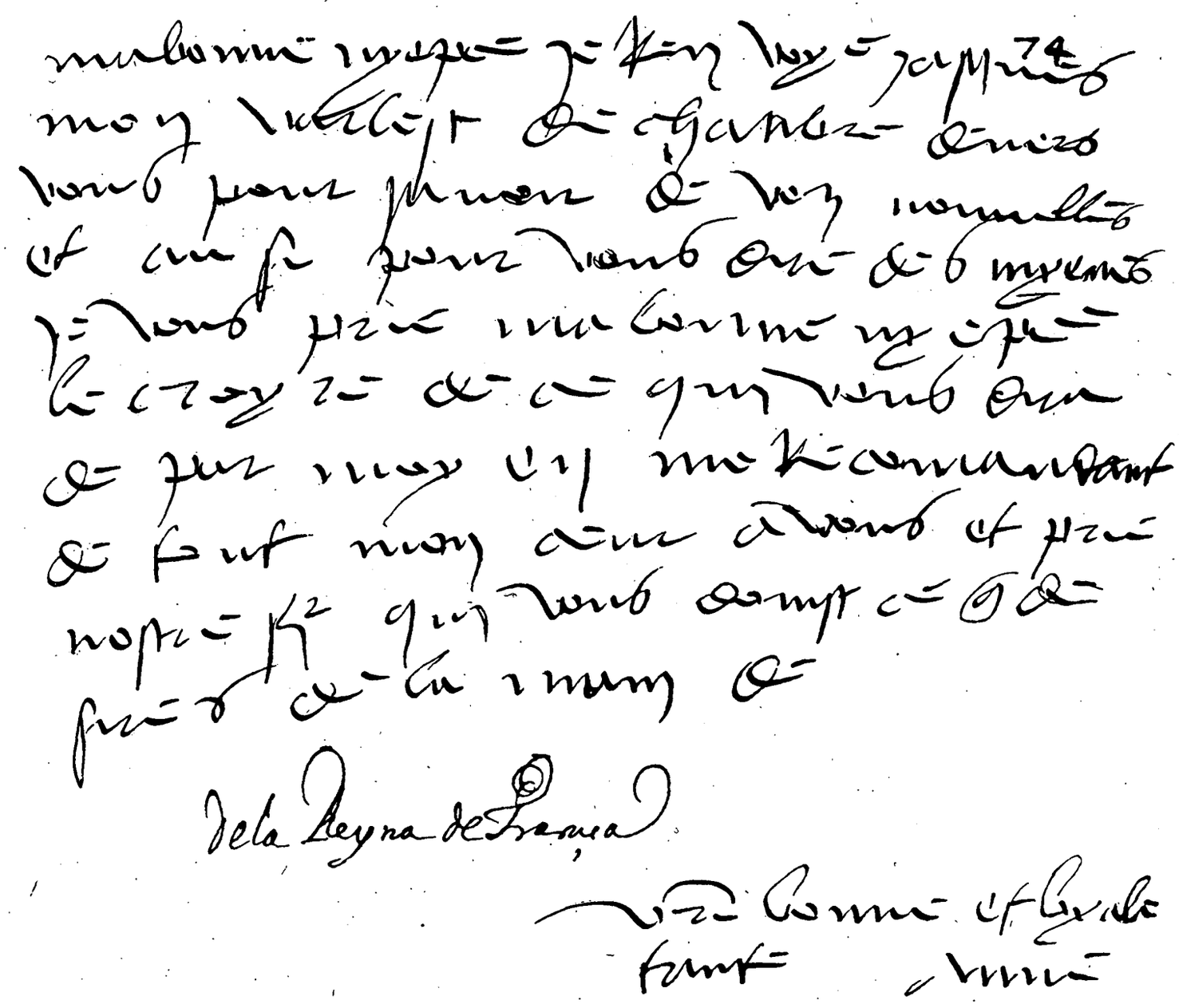

Lettre donnée comme olographe d'Anne de Bretagne, conservée

à la Bibliothèque Nationale, fonds *Béthune*.

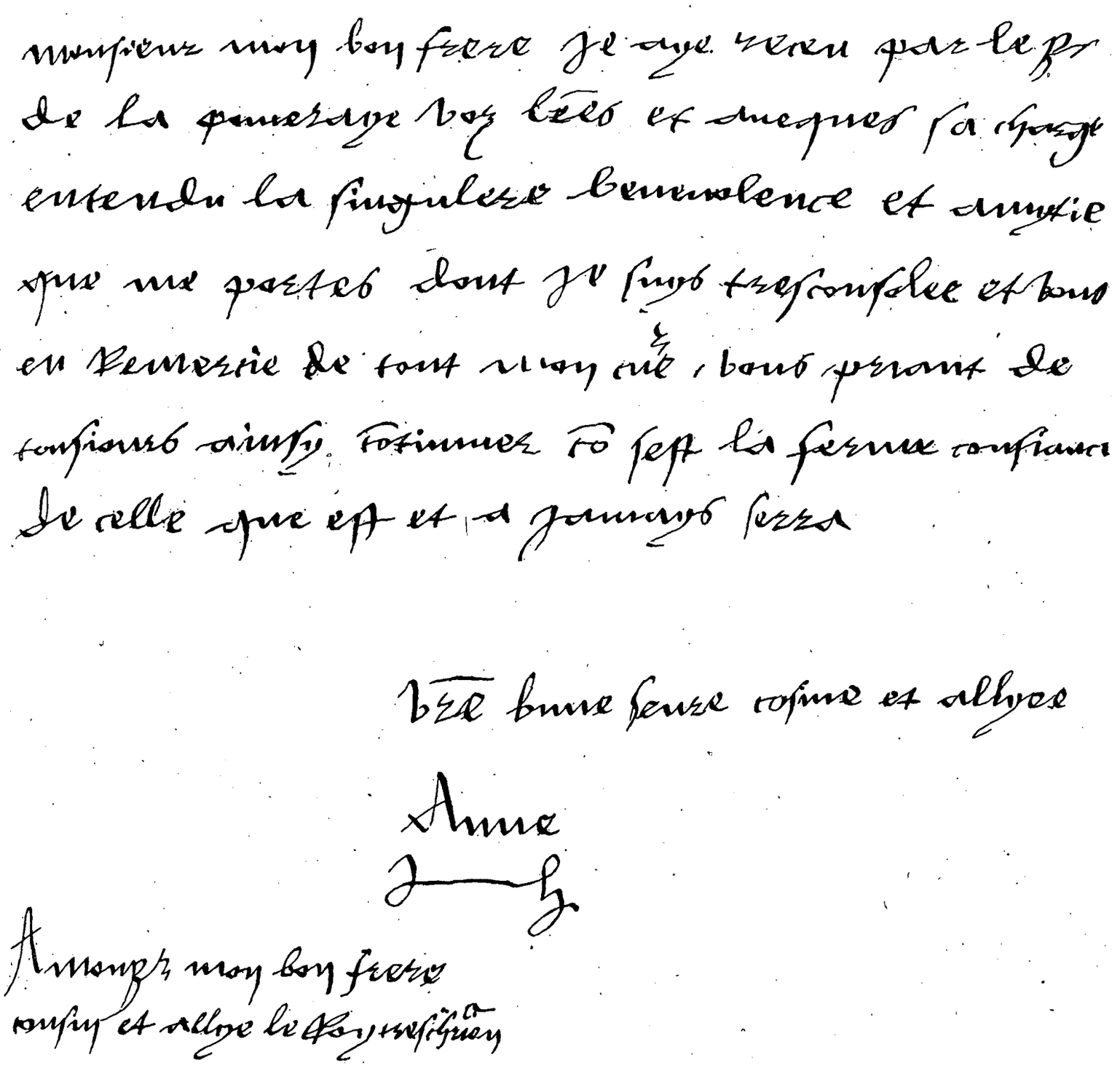

Observations sur la lettre du British Museum

a. Il est toujours ouvert par le haut et à peine formé ; dans certains cas, on serait tenté de le prendre pour un *u*.

e. Il est de deux sortes : le premier est presque toujours formé de deux traits parallèles : celui d'en bas faisant corps avec les autres lettres ; celui d'en haut le surmontant comme un accent. Cette forme est employée toutes les fois que l'*e* se lie à la lettre précédente. La forme diffère quand il commence un mot (cf. *en*, *et*), ou quand il vient après un *y*, *nyepce myenes*, *myens* : le trait supérieur, au lieu d'être parallèle à l'inférieur, tombe alors sur lui presque perpendiculairement.

i. Il n'est jamais pointé, toujours penché en avant et consiste parfois dans une simple ondulation qui serpente avec aisance entre la lettre qui précède et celle qui le suit.

o. Il est formé de deux traits arrondis qui se joignent par en bas laissant la lettre ouverte par le haut : le trait d'en bas est souvent tracé au courant de la plume à la suite des autres lettres ; le trait d'en haut est ajouté après coup (cf. *vous*, *recomandant*, *tout*). Il est toujours penché en avant.

y. Le premier trait joint toujours le second sur lequel il tombe à pic et le dépasse souvent.

b. **l**. Quand ces lettres commencent un mot, la boucle n'en est jamais fermée.

j. Il est formé d'un simple crochet sans boucle, jeté avec négligence sur le papier.

r. Le trait du haut est simplement brisé de manière à ne former qu'un angle.

v initial. Il est toujours d'une grande envergure, projetant son premier trait en avant.

Observations sur la lettre de la Bibliothèque Nationale

a. Il est toujours fermé par le haut.

e. Il est toujours du même type : l'*e* à boucle presque toujours bien fermé ; l'*e*, si caractéristique composé de deux traits parallèles, ne se trouve pas une seule fois.

i. Il est toujours pointé scrupulement d'un gros point. Il se dresse droit sur sa base avec tendance à pencher plutôt en arrière.

o. Il est le plus souvent composé de trois traits qui se joignent en angle affectant parfois une forme triangulaire. Il est toujours droit et, à part celui de *monsieur*, toujours fermé.

y. Le premier trait au moment d'atteindre le second se replie vers lui en crochet, et ne le dépasse jamais : dans plusieurs cas même, il ne l'atteint pas.

b. l. Quand ces lettres commencent un mot, la boucle en est toujours fermée par un trait qui commence avant la haste de la lettre.

j. Il est scrupuleusement fermé avec un trait en avant et une boucle dont le trait se prolonge à la recherche de la lettre suivante.

r. Le trait du haut est toujours brisé de manière à former deux angles ou deux zigzags.

v. initial. Il se tient toujours raide, ramassé sur lui-même et est formé d'un trait vertical toujours précédé d'un trait oblique.

On le voit, ces caractères ont été formés dans ces deux lettres d'après des principes complètement différents. L'étude d'un seul de ces caractères, l'*i*, suffirait pour établir notre thèse. La main qui a tracé avec tant de nonchalance les traits ondulants de la lettre du *British Museum* ne devait pas s'arrêter pour mettre les points sur les i. Les *i* de la lettre du fonds Béthune font trop

penser à la *ballade à la Lune*. Les points qui les surmontent sont, dans l'espèce, des points bien défectueux.

De l'examen des lettres, passons à celui des liaisons. Si les lettres prises isolément les unes après les autres présentent entre elles des caractères si dissemblables, les procédés de liaison en présentent encore davantage. Les deux lettres du *British Museum* dénotent une main exercée à écrire, qui s'est fait, dans un long usage de l'écriture, une graphie rapide, expéditive, dégagée, dans sa sobriété, de tout trait inutile, et qui en arrive même à utiliser pour une lettre le trait d'une autre.

Dans la lettre du fonds Béthune, on sent une main novice qui se préoccupe seulement de juxtaposer deux lettres l'une auprès de l'autre, comme deux caractères d'imprimerie, sans se préoccuper de la liaison habituelle, personnelle, par laquelle une main rapide passe de l'un à l'autre ; chaque lettre a tout son nombre de traits : dans quelques-unes, on découvre quelques traits ajoutés après coup par le scribe méticuleux.

L'impression qui résulte de la vue et de l'étude de ces trois lettres, c'est : 1° qu'elles ne sont pas, qu'elles ne peuvent pas être de la même main ; 2° que les deux lettres du *British Museum* ont été écrites par leur signataire : ces deux lettres étant authentiques et olographes, nous donnent la véritable écriture d'Anne de Bretagne ; 3° que la lettre du fonds Béthune, si différente par son écriture et par sa signature des deux lettres précédentes, et si différente par sa signature et son paraphe des 50 autres signatures connues de notre duchesse, n'a jamais été écrite ni signée de sa main.

On ne peut alléguer en faveur de son authenticité que sa présence dans le fonds Béthune : raison purement extrinsèque qui ne prévaut pas contre les preuves intrinsèques que nous venons d'exposer.

Nous n'avons pas les éléments nécessaires pour rechercher comment elle a été insérée dans ce fonds vénérable. Mais quand bien même cette insertion remonterait-elle au XVIIe siècle, dès lors et longtemps auparavant circulaient des actes faux. L'étude publiée par M. L. Delisle sur une *lettre fausse de Charles VI*, montre que les faussaires du XIXe siècle ont des ancêtres depuis longtemps.

C'est déjà trop que cette lettre soit fausse ; mais, et ici l'affaire se corse, en raison de sa haute provenance, elle a servi à faire des faux.

Elle a passé pendant longtemps comme la seule lettre olographe d'Anne de Bretagne. Sa conservation à la Bibliothèque Nationale dans un fonds au-dessus de tout soupçon, était pour elle un brevet d'authenticité. Aussi ceux qui ont voulu publier des spécimens de l'écriture de notre duchesse, se sont-ils empressés de reproduire la lettre que le fonds Béthune leur conservait. C'est ainsi qu'elle a déjà eu l'honneur d'être publiée d'abord dans l'*Isographie*, puis par Le Roux de Lincy dans sa vie d'Anne de Bretagne. Nous la publions aujourd'huy pour la troisième fois. On trouvera peut-être que trois publications pour un acte faux, c'est beaucoup. Il y en a tant de vrais qui n'ont pas encore obtenu une fois cet honneur !

Vulgarisée par sa première publication, elle fournissait naturellement un modèle facile à consulter pour les faussaires qui, vers 1847, inondèrent le marché d'autographes, de pièces signées des plus beaux noms. Ils n'ont pas manqué de recourir à cette source, pour Anne de Bretagne et pour d'autres ; et c'est ainsi qu'ont été lancées dans le public, à l'usage et pour la satisfaction des amateurs plus ou moins éclairés, des lettres qu'ils se sont disputées chaleureusement à louis d'or.

Au nombre des 103 lettres, en grand nombre fausses,

vendues en 1846 par Letellier à Charon, pour 5.500 fr. (1) figure au moins une lettre d'Anne de Bretagne. Nous disons « au moins », car le reçu délivré par Letellier à Charon dans cette circonstance ne fait connaître que le nom des signataires, et non le nombre des documents délivrés. Mais la preuve qu'il fut alors mis en circulation plusieurs lettres de notre duchesse, c'est qu'à cette même époque où le catalogue Laroche-Lacarelle mentionnait une lettre autographe signée d'*Anne de Bretagne à M. de la Trémoille.* M. Dobrée achetait celle qui nous occupe actuellement.

Ces deux lettres sont venues échouer finalement à Nantes; où pouvaient-elles mieux tomber qu'en territoire breton ? Celle du musée Dobrée a été acquise, en 1847, directement de Laverdet, successeur de Charon, et n'a figuré, à notre connaissance, sur aucun catalogue de vente.

L'autre appartient à la collection *Labouchère.* Vendue 110 fr. en 1847 à la vente *Laroche-Lacarelle,* et 125 fr. en 1860 à la vente *Lajarriette,* elle est aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Nantes, avec quelques autres faux aussi précieux que ceux du Musée Dobrée : on peut la voir encore à une place d'honneur dans la vitrine où elle étale impudemment sa fausseté (2).

Il faut avouer que, pour une vieille capitale bretonne, pour une ville avide des souvenirs de sa dernière duchesse, Nantes a eu bien du malheur. Puisque Anne

(1) *Catalogue de la belle collection d'autographes de feu* M. le baron de Trémont, 1er supplément, préface, Paris, 1853.

(2) Elle figure ainsi dans le *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France* publié par le ministère, t. XXII, p. 317 : « Anne de Bretagne, lettre autographe signée à M. de la Trémoille, quelques lignes, envoi du sieur de Cleix (*sic* pour *Cleux*), 668,31 ». Jusqu'ici personne n'en a signalé la fausseté. Elle fait le no 38 de la publication de Le Roux de Lincy (*op. cit.*).

de Bretagne avait deux signatures, l'une pour ses pièces vraies, l'autre pour ses pièces fausses, elle eût été bien aimable de ne pas se servir exclusivement de cette dernière pour les deux lettres autographes qui devaient un jour venir abriter leur vieillesse dans nos musées nantais.

Mais, si la pensée du mal des autres peut un peu adoucir le nôtre, hâtons-nous d'ajouter que nos dépôts nantais ne sont pas les seuls, avec la Bibliothèque Nationale, à conserver de faux autographes d'Anne de Bretagne. A la vente *Lajarriette* figurait une autre de ces lettres adressée au *Vicomte de Rohan*, et qui, acquise 80 fr. par notre collectionneur nantais, fut vendue le double en 1860. Dans quel dépôt, chez quel amateur se cache-t-elle actuellement ? Qu'il tremble désormais pour son authenticité.

En dehors de ces trois lettres, filles de celle du fonds Béthune, et qui nous semblent provenir du fonds Letellier vendu à Charon, il a paru dans la vente *Chalabres* en 1833 une autre lettre autographe signée d'Anne de Bretagne (1) à sa fille Claude. Elle est postérieure à la publication de l'*Isographie* dont le premier volume porte la date 1828-1830. C'est tout ce que nous pouvons en dire. Nous ignorons ce qu'elle est devenue et si elle est authentique ; mais si elle reproduit le type vulgarisé par l'*Isographie*, il faudrait faire remonter dès la publication de cet ouvrage la fabrication des faux que la cession du fonds Letellier à Charon a lâchés un peu plus tard sur le marché.

Le Roux de Lincy a aussi publié, sous le n° 30 de son recueil, le texte d'une lettre d'Anne de Bretagne à M. le chancelier. Cette lettre datée de Blois, 28 mai [1510] a été copiée, dit-il « sur l'original autographe qui fait partie de la collection de M. le marquis de Biencourt. »

(1) *Vie de la Reine Anne de Bretagne*, t. III, p. 59.

Nous ne voudrions pas nous porter garant de l'authenticité de toutes les pièces de cette célèbre collection. Cette lettre d'Anne de Bretagne, entre autres, pourrait bien être de la famille de celles dont nous nous occupons ici.

Dans l'impossibilité de juger sans les voir soit ces lettres, soit d'autres qui ont passé jusqu'ici pour des lettres olographes d'Anne de Bretagne, bornons-nous à donner à leurs possesseurs un moyen bien simple de reconnaître si elles sont authentiques, ou plutôt si elles ne le sont pas.

Jusqu'ici on a regardé comme authentiques toutes les lettres dont l'écriture, la signature, le paraphe ressemblent au spécimen publié par l'*Isographie*. Comme le médecin de Molière, nous avons changé tout cela. Désormais, il faudra regarder comme fausses toutes les pièces qui ressembleront à ce que l'on a toujours et universellement regardé comme un critérium d'authenticité.

A moins que ... car qui sait ? A qui se fier après cette faillite du fonds Béthune ? Si c'étaient nos cinquante lettres tirées du trésor des Chartes des ducs de Bretagne, et des dépôts publics de France et d'Angleterre qui allaient se mettre à être fausses, à présent ?

G. Durville.

APERÇU

sur l'Histoire du Chapitre de Nantes

Du VIIe Siècle au Concordat

Le Chapitre de l'église Cathédrale de Nantes, le premier, par sa dignité, de tous les établissements religieux du diocèse, en est encore le premier par son antiquité.

Une tradition communément admise au XVIIe siècle faisait remonter la fondation « dudit chapitre et l'église Cathédrale, une des dix premières établies en ce pays, à Conan Mériadec premier roy et prince souverain duquel sont descendus les autres roys et ducs de Bretagne » (1).

Le roi Conan Mériadec, d'après ceux qui ne doutent pas de son existence, étant mort en 421, l'institution, par ce prince, de notre Chapitre nantais lui donnerait une antiquité des plus vénérables. Mais il n'est pas téméraire de croire que Conan a eu la même influence sur l'institution des Chapitres que sur l'introduction de l'hermine en Bretagne. On a fini par s'apercevoir qu'il n'a pu y être pour rien.

Cependant comme, dès cette époque lointaine, et même précédemment, les évêques étaient entourés de clercs, on peut admettre qu'il en était de l'évêque de Nantes comme des autres, et que le Chapitre de Nantes, sous un autre nom, et sous une autre forme, existait à une époque qui se perd dans la nuit des temps.

Quoi qu'il en soit, il nous faut descendre à la fin du VIIe siècle, vers 680, pour trouver le Chapitre authentiquement mentionné. C'est dans la vie de saint Hermeland, écrite au VIIIe siècle.

(1) *Archives Départementales*, G 250. Déclaration de 1682.

Les chanoines y figurent avec une partie des fonctions que nous leur verrons remplir pendant longtemps. Ils accompagnent l'évêque dans ses déplacements et le conseillent. Ils se rendent avec saint Pasquier au monastère d'Aindre pour le bénir. Leur consentement est expressément mentionné (1) dans le privilège accordé par saint Pasquier au fondateur de l'abbaye d'Aindre. Suivant la pratique de tout le moyen âge, l'évêque ne peut distraire aucune partie du domaine de l'église de Nantes, à moins que les chanoines n'autorisent sa donation.

Le Chapitre de Nantes existait donc avant 758, année où eut lieu la réformation de saint Chrodegang, évêque de Metz. Accepta-t-il, à un moment ou à un autre, cette réformation? Ce qui nous porterait à le croire, c'est que différents actes nous montrent les chanoines non seulement étroitement unis à l'évêque mais encore vivant sous les règles austères de la vie commune. Ils ont un cloître, un réfectoire; et même, au XIIe siècle encore, un dortoir commun. Un acte de 1104 est passé dans ce dortoir par l'évêque qui y est monté. (2)

(1) *Veniens illic Episcopus ad dedicationem cum suis Canonicis, per consensum omnium privilegium sancto Hermelando et monachis suis ex eodem monasterio fecit. (Vita S. Hermelandi* BOLLAND. t. II. *Martii.*)

(2) *Unde in dormitorio canonicorum mox ascendens.* D. Mórice, *Hist. de Bret.* Pr. t. I, p. 507. Le XXIIIe article du troisième concile de Tours, tenu en 813, impose ainsi la vie commune aux chanoines : *De vitâ canonicorum qui in Episcopiis conversantur : — Canonici et clerici civitatum qui in Episcopiis conversantur consideravimus ut in claustris habitantes simul et omnes in uno dormitorio dormiant, simulque in uno reficiantur refectorio, quo facilius possint ad horas canonicas celebrandas accurrere, ac de vita et conversatione sua admoneri et doceri.* (MAAN, *Turonensis ecclesiæ Concilia.* Tours, 1666, p. 30.) Nantes faisant partie de la Province de Tours, cet article nous donne probablement le plus ancien statut du Chapitre nantais.

Cette antique habitation des chanoines était au sud de la cathédrale. On voyait encore, au XVIIe siècle, une partie du vieux cloître qui en reliait les bâtiments. Un titre de 1658 relatif à la fonte de quatre grosses cloches, parle d'une cour « bornée : vers orient le logement du chapitre et de la trésorerye ; vers midi, logement bas qui semble avoir esté autrefois d'un cloître, par l'inspection des anciens piliers et arcades qui s'y remarquent ; du costé de septentrion, des chappelles de ladite église de Saint-Pierre ; et vers occident, la continuation des logemens bas cy dessus describs, et un grand portail ou barrière quy a son issue sur le plasistre de Saint-Pierre ».

La clôture semble avoir été autrefois assez rigoureuse. Le vieux cloître avait une porte qui donnait issue sur la place Saint-Pierre. Un statut porté en 1236 par le Chapitre, soit contre quelques chanoines, soit contre les gens du dehors, ordonna de fermer complètement cette porte et même de la boucher. La vie des chanoines devait alors s'écouler tout entière à l'ombre de la cathédrale, sur le territoire étroit des paroisses de Saint-Jean et de Saint-Laurent, ou tout au plus du fief capitulaire. Il leur était défendu de sortir de ce canton si restreint sans être accompagné d'un clerc ou d'un serviteur (1).

(1) Abbé Travers, *Hist. de Nantes*, T. I, p. 151. Travers, dans ce passage, fait probablement allusion à cet article des statuts du Chapitre de Nantes, approuvés en 1529 par l'évêque François Hamon, et qui reproduisent des statuts plus anciens : « Que les chanoines ne sortent pas sans être accompagnés. Nous ordonnons que, désormais, aucun chanoine de Nantes ne sorte seul, sans être accompagné d'un serviteur ou d'une autre personne honnête et notable, en dehors des bornes ainsi désignées, à savoir : au delà de la maison du Doyen, près de la Billaudière, du carrefour de Saint-Denis, de l'église collégiale de Notre-Dame de Nantes, et de la porte de ville appelée vulgairement porte Saint-Pierre, qui se trouve sous le portail et la demeure du seigneur évêque. »

Ainsi, autrefois, un chanoine n'aurait pas pu s'aventurer

Les chanoines qui avaient assisté à l'installation des moines d'Aindre, se trouvèrent de nouveau réunis aux mêmes moines lors de leur massacre. En 843, jour de la Saint Jean, ils accompagnaient saint Gohard quand les Normands firent irruption dans la cathédrale où toute la ville s'était réfugiée pour prier et pour mourir. Unis à leur évêque jusque dans la mort, ils mêlèrent leur sang au sien dans cette journée où Nantes compta tant de martyrs.

Mais la mort des chanoines n'entraîne pas l'anéantissement du Chapitre. Un évêque succède à saint Gohard : de nouveaux clercs viennent prendre autour de lui la place de ceux qui ont disparu. S'ils ne sont pas, comme les autres, destinés à une mort violente, ils auront à souffrir de pérégrinations pénibles, de l'exil et de ses malheurs. En 886, une nouvelle invasion des Normands oblige Landran, évêque de Nantes, à s'enfuir avec ses chanoines. Il se réfugie à Angers (1) où Charles le Gros lui permet de s'établir et pourvoit à sa subsistance et à celle de son Chapitre, de ses propres deniers.

Sous Foucher, successeur de Landran, le sort du Chapitre n'est pas plus heureux. Malgré une restitution partielle des biens de son église, l'évêque de Nantes est dans la plus grande misère. « Extrêmement pauvre, à cause des ravages des Normands, nous dit la Chro-

seul, d'un côté au-delà de la place Dumoutier, d'un autre, jusqu'au Château, où jusqu'à ce qui est actuellement la rue Strasbourg ou la place Louis XVI, sans contrevenir aux statuts du Chapitre. Le délinquant était frappé d'une peine pécuniaire. Il suffisait qu'il fût dénoncé par un seul chanoine, par un seul chapelain, par un seul serviteur de la cathédrale. Le dénonciateur touchait une partie de l'amende imposée au chanoine qui avait osé s'avancer seul au-delà des limites fixées.

(1) *Chronique de Nantes*, D. Mor. Preuves, I, p. 132.

nique de Nantes (1), il trouve à peine dans tout son diocèse de quoi se nourrir, lui et ses clercs, car tous les bourgs voisins de la Loire avaient été dévastés et restaient sans aucun habitant.

Comme il était actif et courageux, il alla porter ses plaintes auprès de ses frères, les évêques voisins, et auprès des comtes et des principaux seigneurs des pays limitrophes. Ceux-ci eurent pitié de sa misère et lui donnèrent abondamment de leurs biens pour rétablir son église.

Dans ses pérégrinations, Foucher vint à Plessé où le duc Alain résidait dans son château. Alain estimait tout particulièrement l'évêque de Nantes et l'aimait « plus que tous les autres évêques de Bretagne ».

Il lui donna, pour lui et pour ses clercs, la petite abbaye de Saint-André (2), remplacée depuis par la petite église transformée en fourneau municipal, que l'on voit encore dans la rue Saint-André. En vertu d'une autre donation faite plus tard au Chapitre par l'évêque Quiriac, tout ce quartier de Nantes fit partie du fief capitulaire jusqu'à la Révolution.

Instruit par l'expérience, Foucher voulut fortifier son église, et construisit vers 900, une sorte de château pour protéger ses clercs et les laïques, au cas où les Normands viendraient encore attaquer la ville de Nantes.

Sa prévision était prudente, mais ses précautions furent inutiles. En 919, les pirates s'emparèrent du château élevé contre eux. Les Nantais, après avoir lutté courageusement toute la journée, virent que la résistance était vaine. « A minuit, dit Le Beau, d'après la

(1) *Hic valde pauper pro Normannorum vastitate, vix in toto episcopatu suo reperit unde sibi et clericis suis alimenta potuisset administrare...* (*Ibid*, p. 143).

(2) *Abbatiolam S. Andreæ prope muros Nannetis sitam sibi et clericis suis concessit* (Ibid, p. 145).

Chronique de Nantes, ils prindrent les ornemens de l'église et toutes les choses qu'ils peurent porter, et s'enfuirent chacun où il peut. Et alla l'evesque Adalart avecques ses clercs en Bourgoigne ». (1)

Adalart, continue notre Chronique, mourut en Bourgogne avec tous ses clercs, excepté quatre chanoines, à savoir : Letard, archidiacre : Oger, Hugue et Durand surnommé Pabion.

Ces derniers, à la nouvelle des victoires d'Alain Barbe-Torte, s'empressèrent d'accourir à Nantes. Comme Jérémie, ils purent pleurer sur les ruines du temple auquel Alain n'avait pu accéder qu'en écartant de son épée les ronces entrelacées sur son passage ; et « pleignant grandement la dignité de leur église et la noblesse de sa beauté, qu'ils avaient contemplée de leurs yeux, ils rapportèrent par mémoire, et déclarèrent les rentes, possessions, terres, devoirs, privilèges, libertés et franchises de par avant appartenant à ladite église, et dont les chartes royalles estoient dépéries par l'oppression des Normands ». (2)

Ce retour de nos quatre chanoines fixa définitivement le Chapitre à Nantes. Grâce à Alain Barbe-Torte, il y reprit une existence qu'il continua désormais sans exil, jusqu'à la Révolution.

Les ravages des Normands et les déprédations qui les suivirent avaient dépouillé l'église de Nantes de biens accumulés depuis des siècles.

Le Chapitre ne put rentrer dans la possession de toutes ces richesses. Elles étaient devenues, en son absence forcée, la proie du premier occupant. Les chartes royales qui les avaient concédées au Chapitre étaient, suivant le texte que nous venons de citer, « dépéries par l'oppression des Normands ». Les quatre chanoines revenus

(1) Chron. *Ibidem*, p. 145.
(2) R. MERLET. *La Chronique de Nantes*, p. 94.

de Bourgogne n'avaient pour les réclamer d'autre secours que celui de leur mémoire. C'était bien peu de chose dans des temps de violence où, par une étrange oblitération du sens moral, on trouve que ce qui est bon à prendre est aussi bon à garder, et par les mêmes moyens.

Cependant des restitutions partielles faites par Alain, et des donations dues à la pure libéralité de certains seigneurs contribuèrent peu à peu à le tirer de son dénuement.

Il semble que ces ressources de l'église furent d'abord à la seule disposition de l'évêque, qui les centralisait et les employait aux besoins de la cathédrale, aux nécessités du culte, à l'entretien de son Chapitre. Comme au temps des invasions Normandes, les chanoines paraissent avoir relevé de la mense épiscopale jusque vers l'an mil, où les libéralités de l'évêque Hervisius ou Hervé leur créèrent une mense distincte de la sienne.

« L'absence d'Hervé, dit l'abbé Travers, fit l'origine de la mense du Chapitre par l'abandon qu'il lui fit de quelques fonds de sa propre mense. Il ne pouvait, étant absent, pourvoir à l'entretien du Chapitre, ou il ne pouvait y pourvoir que fort mal. C'est là le premier commencement de la mense du Chapitre.

Elle fut petite d'abord. Gautier II, qui succéda à Hervé, donna à ses frères une portion plus forte. Quiriac, l'an 1063, l'augmenta considérablement. » (1)

Les donations d'Hervé et de Gautier sont simplement indiquées dans la charte de Quiriac. Cette dernière nous fournira ailleurs l'objet d'un long commentaire. Contentons-nous de rappeler ici qu'elle assigne au Chapitre les églises de Saint-Denis et de Sainte-Radegonde, celle de Saint-Clément et de Notre-Dame hors les murs, remplacée depuis par l'ancienne Visitation, celle de Saint-André, celle de Saint-Similien, la moitié de celle

(1) Travers, *op. cit*, T. I, p. 185.

de Saint-Etienne-de-Montluc (1). Elle est le titre primordial des droits dont le Chapitre jouissait autrefois sur toutes ces églises. Travers a douté de l'authenticité de cet acte; mais son opinion repose principalement sur l'interprétation défectueuse d'un de ses passages. Il est certain par ailleurs que, à partir du XIIe siècle, on trouve le Chapitre en possession des biens que la charte de Quiriac lui attribue (2).

L'exemple de Quiriac fut suivi par plusieurs de ses successeurs. Parmi ces bienfaiteurs du Chapitre nous citerons particulièrement Brice, qui lui donna ses droits sur l'église d'Orvault; Bernard, qui lui compléta la donation faite à Saint-Etienne-de-Montluc par Hervé; Robert, qui lui donna quarante sous de rente sur l'église du Pallet et dix sur celle de Monnières, ainsi que ses droits sur les églises d'Héric et de Blain; et, enfin, Guillaume, qui lui donna les cures de Nort et de Cambon.

Grâce à ces donations diverses et à d'autres dont il serait trop long ici de rechercher les auteurs (3), le Chapitre, au XIIIe siècle, jouissait de droits variés dans les paroisses suivantes.

En ville : Saint-Jean, Saint-Denys, Sainte-Croix, Saint-Laurent, Sainte-Radegonde, Saint-Saturnin, Saint-Vincent et Notre-Dame ;

En dehors des murs : Saint-Clément et Notre-Dame, Saint-Donatien, Saint-Similien et Saint-Nicolas ;

Dans la campagne : Doulon, Sainte-Luce, Thouaré, Aurais, le Cellier, Carquefou, Saint-Mars-du-Désert, Saint-Martin-de-Chantenai, Saint-Herblain, Saint-Etienne-de-Montluc, Cambon, Vigneux, Orvaut, Trel-

(1) *Ibidem*, p. 206, 251.

(2) La donation relative à Saint-Etienne-de-Montluc, remonte à l'évêque Hervisius, mort en 1005.

(3) Cette recherche sera plus à sa place dans notre *Pouillé du diocèse de Nantes*, ouvrage dont nous espérons commencer prochainement la publication.

lières, Nort, Blain, Héric, la Chapelle-sur-Erdre, Bois-Gorhand, Sautron, Fay, Sucé, Erbray, Assérac ;

Au delà de la Loire : la Trinité-de-Machecoul, Saint-Julien-de-Concelles, Saint-Martin-de-Gorges, le Pallet, Monnières, N.-D., Saint-Brice et Saint-Jaques de Clisson, la Chapelle-Bassemer et Barbechat. (1)

Ces droits divers, presque tous attribués collectivement au Chapitre dans une charte sans date, mais que la teneur de sa rédaction permet de reculer à la fin du XIIe siècle, peuvent se ranger en deux catégories.

Les uns continuèrent à être la possession collective du Chapitre jusqu'à la Révolution.

Les autres furent, pour ainsi dire, partagés entre les différents chanoines, et attachés à leur prébende. D'anciens statuts du Chapitre, rédigés en 1236 et approuvés en 1238 par Juhel, archevêque de Tours, font déjà, en partie, une attribution de ce genre valable pour cinq ans.

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, cette attribution devint plus complète et définitive. Un acte antérieur à 1278 nous donne la liste exacte des bénéfices qui sont à la nomination de chaque chanoine, à raison de son canonicat : on voit par cet acte que le nombre des prébendes du Chapitre était déjà de 21.

Outre ces prébendes, le Chapitre comprenait des dignités qui pouvaient être possédées par des titulaires qui n'étaient pas chanoines. La formule que l'on rencontre dans d'anciens actes : *Les dignitaires et les chanoines de l'église de Nantes* consacre expressément cette distinction. Bien que, à partir de la réformation

(1) Aurais, Bois-Gorhand et Barbechat étaient alors qualifiés de paroisses. Ces trois paroisses se sont fondues depuis dans celles de Thouaré, de Sautron et de la Chapelle-Bassemer. Celle de Barbechat a repris son ancien titre au siècle dernier.

du Chapitre, un dignitaire possède souvent une prébende avec sa dignité, il n'est pas rare d'en trouver sans prébende : et comme ce sont là deux bénéfices distincts, à la mort du titulaire qui les a réunis sur sa tête, ils vont parfois à deux personnages différents.

Ces dignités à la fin du XIIIe siècle étaient au nombre de cinq : les deux archidiacres, le chantre, le trésorier et le scholastique ou maistre-école.

Voici leurs obligations d'après un document de ce temps :

Les archidiacres, préposés l'un à l'archidiaconé de Nantes, l'autre à l'archidiaconé de la Mée « devaient visiter les paroisses de leur juridiction, écouter les causes, dénoncer à l'évêque ce qu'ils ne peuvent corriger par eux-mêmes.

Au chantre appartient le soin du service de l'église ; il doit placer les clercs au chœur, chasser de l'église les personnes qui s'y disputent et troublent le service, installer les chanoines, veiller à ce qu'aucune personne de naissance illégitime, de condition servile, ou qui ait fait profession dans une autre communauté ne soit admise parmi les clercs du chœur. (1)

Au trésorier appartient de garder le trésor et les ornements ecclésiastiques, d'orner l'église de tentures. Il doit avoir un sacristain fidèle qui prépare l'encens aux jours des grandes fêtes pour matines, la messe et les vêpres, et doit être plein de vigilance pour les choses auxquelles il est tenu par une coutume approuvée.

Au maître-école appartient de garder les livres, de commander les leçons les jours de grande fête. Il doit les commander aux fêtes de neuf leçons ou se faire remplacer par un autre. Pendant le carême, il doit

(1) Une partie de ces attributions du Chantre concernant la police du chœur, passa au doyen, lors de l'érection de cette dignité. Elle fait l'objet d'un règlement assez détaillé daté du 27 avril 1325.

pourvoir à ce qu'il faudra lire ; il doit prêcher, au Chapitre, lui ou quelqu'un par son ordre, le jour du Jeudi-Saint. Il doit donner une école d'enfants dans la ville (1) ».

L'institution des archidiacres est des plus anciennes. Pendant longtemps il n'y en eut qu'un dans le diocèse de Nantes. Saint Martin de Vertou était le seul archidiacre de saint Félix.

On a fait remonter la division du diocèse en deux archidiaconés au IXe siècle à la suite du schisme de Gislard. La chose est possible, mais ce n'est qu'à partir de 1050, que les actes authentiques mentionnent deux archidiacres en même temps.

Il est difficile de dire à quelle époque remonte à Nantes l'institution des autres dignités : elles pouvaient exister avant que leurs titulaires n'en prennent les titres dans leur signature. Sous le bénéfice de cette observation, nous ferons remarquer que nous trouvons un *Garinus cantor* dans un acte de 1064 et que *Maen* paraît avec le titre de trésorier, *Maen thesaurarius*, dans un titre de 1076.

Toutes ces dignités étaient donc établies à la fin du XIe siècle. Quant au scholastique, nous ne le trouvons désigné qu'en 1236 sous le nom de *magister scholasticus*. Il dut, dans la suite, dédoubler ses fonctions et son titre. En 1325 (2), le *scolasticus* et le *magister scholarum* sont deux personnages distincts : le premier est Eudon de Rougé, et est chanoine ; le second n'est pas nommé, mais il est expressément dit qu'il n'est pas chanoine : il semble avoir été sous le scholastique comme le sous-

(1) Les statuts capitulaires de 1529 énoncent ainsi cette obligation : *De officio scolastici... Debet grammaticam et scolam puerorum nannetensium tenere, aut de magistris sufficientibus providere.*

(2) *Archives départementales*, G 93.

chantre, sous le chantre, et le sacriste sous le trésorier. *succentorem, sacristam, magistrum scholarum... quamvis non sint canonici.*

Comme on le voit, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, l'antique constitution du Chapitre n'admettait pas de doyen, ni de théologal, ni de pénitencier (1).

Cette constitution fut profondément modifiée au commencement du XIVe siècle, par l'évêque Daniel Vigier. Ce prélat dévoré du zèle de la maison de Dieu, apporta tous ses soins à ce qui pouvait augmenter la beauté des cérémonies religieuses. L'église de Notre-Dame lui dut, en 1325, son érection en collégiale. Le Chapitre de Nantes lui dut l'institution de son doyen et la division de ses vingt-et-une prébendes en prébendes sacerdotales, diaconales et sous-diaconales: division qui a subsisté jusqu'à la Révolution.

Anciennement, comme nous venons de le dire, le Chapitre n'avait pas de doyen : ce titre était porté par les administrateurs de chaque doyenné. Par suite de la division du diocèse en cinq doyennés, on comptait cinq doyens, ceux de Nantes, Châteaubriant, la Roche-Bernard, Clisson et Rais. Chacun de ces doyens exerçait dans l'étendue du territoire soumis à sa juridiction des droits analogues à ceux de l'archidiacre dans son archidiaconé, à ceux de l'évêque dans tout le diocèse : même après l'institution du doyen du Chapitre, les doyens ruraux continuèrent à porter leur titre et à exercer leurs fonctions.

(1) *La prébende théologale* fut érigée le 13 décembre 1564 par JACQUES DUPRÉ, célèbre prédicateur, dont on a plusieurs sermons imprimés, et archidiacre de la Mée de 1563 à 1573.— Il y eu deux érections de la Pénitencerie, l'une en 1596, par JULIEN CORMERAIS, vicaire général, l'autre en 1629 par MICHEL DUBREIL chanoine et recteur de Sainte-Pazanne, qui annexa sa cure à ce bénéfice. Ces deux institutions ont à peine survécu à leurs auteurs.

La fondation du décanat, première dignité du Chapitre, eut lieu, le 23 février 1306, nouveau style. Dans l'acte qui la concerne, Daniel confie au nouveau dignitaire toutes les prérogatives dont le doyen de Tours jouit dans son église, au chœur, au Chapitre et dans les cérémonies ; il détermine en plus ses droits et ses devoirs.

Il fonde cette haute dignité en faveur de Pierre d'Esvigné, déjà chanoine, et lui assigne les revenus de sa prébende en l'église paroissiale de Couëron, dont Pierre était recteur.

En faisant cette fondation, l'évêque Daniel avait laissé subsister la dignité de doyen de Nantes, dont le titre était attaché à l'antique église de Saint-Jean-du-Baptistère, située près de la Cathédrale. Par un acte donné à Paris le jeudi avant les Rameaux 1311 (n. s.), l'évêque unit ces deux doyennés (1). Comme l'archidiacre avait en sa présentation la cure de Saint-Jean, à laquelle le doyenné de Nantes était précédemment attaché, Daniel lui donna en échange la présentation de la cure de Mouzillon.

Cette union de l'antique doyenné de Nantes au doyenné du Chapitre semble avoir préparé la création du doyenné d'Ancenis. Jusqu'au XIIIe siècle, nous ne trouvons nulle mention de ce dernier doyenné. La ville d'Ancenis, elle-même, figure sur plusieurs pouillés du XIIIe siècle, et sur d'autres qui s'en inspirent, dans la liste des paroisses du doyenné de Nantes. Ce n'est que postérieurement à l'érection du décanat du Chapitre que cette ville paraît comme centre d'un doyenné.

Par un autre acte de février 1328 (n. s.), Daniel Vigier compléta définitivement la constitution du Chapitre.

(1) Les copies de ces différents actes se trouvent aux *Archives Départ.*, G 93. Cf. Travers, *op. cit*, t. I, p. 402. L'acte de fondation du décanat a été publié par D. Morice, Pr. t. I, p. 1.200.

Nous avons déjà dit que, dès le XIIIe siècle, le Chapitre comptait vingt-et-une prébendes ou canonicats (1). Daniel divisa ces prébendes en trois classes, qui rappellent la division des titres cardinalices : les prébendes sacerdotales, les prébendes diaconales, les prébendes sous-diaconales.

Primitivement, chaque chanoine devait remplir les fonctions attachées à la nature de sa prébende, chacun sa semaine, suivant l'ordre de sa réception.

Le titulaire d'une prébende sacerdotale devait célébrer la messe capitulaire ; ceux d'une prébende diaconale ou sous-diaconale, l'assister en qualité de diacre ou de sous-diacre.

Il était arrivé précédemment que ces diverses fonctions avaient été remplies non pas par des chanoines, mais par de simples chapelains. Pour la plus grande dignité des offices de la cathédrale, Daniel Vigier avait signalé ce grave abus au pape Clément V (2), et le pontife l'avait autorisé à y mettre bon ordre, par une bulle donnée le 3 des ides de juillet, la VIIe année de son pontificat. (13 juillet 1312).

Sur l'opposition de quelques chanoines, l'évêque dut recourir encore au pape Jean XXII, qui avait confirmé la décision de son prédécesseur. Enfin au Chapitre général qui se tenait chaque année à la fête de la chaire

(1) Sept de ces prébendes avaient été fondées en 1137 par l'évêque Brice (TRAVERS, t. I, p. 255).

(2) *Archives Départ.* G 96. Cf. TRAVERS, t. I, p. 403, 406. Voici le début de la bulle de Clément V : *Oblata nobis ex parte tua petitio continebat quod, licet in ecclesia tua nannetensi viginti unius canonicorum, et totidem prebendarum numerus haberetur, tamen, cum te ab eadem ecclesia pro ipsius ecclesiæ prosequendis juribus frequenter, etiam in Natalis et Resurrectionis Domini et aliis præcipuis festivitatibus abesse contingit, missa major et alia divina officia, canonicis ejusdem ecclesiæ in ipsa ecclesia existentibus otiosis, per simplices capellanos ipsius ecclesiæ celebrantur, ac evangelium et epistola leguntur per clericos simplices non canonicos ecclesiæ memoratæ.*

de saint Pierre, le doyen et tous les chanoines avaient approuvé la modification introduite par Daniel, et ordonné que tout nouveau chanoine jurerait de s'y conformer, au jour de sa réception.

L'évêque Daniel a donc été, pour ainsi dire, un second fondateur du Chapitre. C'est lui qui en a créé le doyen et réglé les prébendes ainsi que leurs ressources.

Voici, du reste, l'énumération des droits attachés à chacune de ces prébendes, depuis leur attribution en 1328 jusqu'à leur suppression en 1790.

Prébendes sacerdotales : La première présentait aux églises paroissiales de Saint-Jean-du-Baptistère (1) et de Saint-Etienne-de-Montluc : ses gros fruits se trouvaient dans les paroisses de Saint-Similien et de Vigneux. Elle était annexée à la dignité de doyen et requérait l'ordre sacerdotal. Postérieurement à sa fondation cette prébende présenta aussi à la chapellenie de la Trinité et des Anges desservie à la Cathédrale.

La seconde présentait à la cure de Sainte-Croix, alternativement avec l'abbé de Marmoutier, et à la petite portion de la cure de Vallet (2) : ses gros fruits étaient en Saint-Donatien et en Doulon : elle fut dans la suite annexée à la dignité du Théologal.

La troisième présentait aux cures de Chantenay et Fay et à une chapellenie de la Cathédrale nommée

(1) Ce titre ancien donné à l'église Saint-Jean près Saint-Pierre, rappelle l'époque où cette église située aux portes de la cathédrale était le seul baptistère de toute la ville de Nantes.

(2) Cette importante paroisse avait autrefois deux recteurs : l'un dit le recteur de la petite portion, l'autre, le recteur de la grande portion de Vallet. Le recteur de la grande portion était nommé par le titulaire de la septième prébende sous-diaconale. Les deux portions furent unies en septembre 1504, et le recteur de Vallet fut désormais nommé alternativement par les deux titulaires qui présentaient précédemment à chacune de ces portions.

chapellenie de *Bernard Courays* ; ses gros fruits étaient en Sucé.

La quatrième présentait à la cure de Saint-Vincent de Nantes, et à une chapellenie de Sainte-Catherine à la Cathédrale : ses gros fruits étaient en Saint-Similien et en Vigneux.

La cinquième présentait à la cure d'Erbray et à une chapellenie de la Madeleine à la Cathédrale : ses gros fruits étaient en Assérac.

La sixième présentait à la cure de Saint-Herblain, et à la chapellenie *Papin* à la Cathédrale : ses gros fruits étaient en Saint-Mars-du-Désert.

La septième présentait à l'Eglise de Héric et à une chapellenie de Saint-Etienne à la Cathédrale : ses gros fruits étaient en Sainte-Luce et en Thouaré.

Prébendes diaconales : La première présentait aux cures de Doulon et de Thouaré : ses gros fruits étaient en Doulon et en Saint-Donatien.

La seconde présentait à la cure de Sainte-Luce et à la chapellenie de *Nicolas Grosseil* ou *Grosset* à la cathédrale : ses gros fruits étaient en Saint-Etienne-de-Montluc.

La troisième présentait à la cure de Saint-Nicolas-de-Nantes et aux chapellenies du Saint-Sépulcre et de la Touche à la Cathédrale : ses gros fruits consistaient en rentes sur la Prévôté de Nantes et en prés situés en la Grande Hanne.

La quatrième présentait à la cure de Saint-Saturnin et à la chapellenie de Bonne-Mère à la Cathédrale : ses gros fruits étaient en Fay.

La cinquième présentait à la cure de Saint-Denis de Nantes et à la chapelle de Saint-Félix à la Cathédrale : ses gros fruits étaient en Carquefou.

La sixième présentait à la cure de Treillières et à la chapellenie de la Barillerie, ou *Ecce Homo*, à la Cathé-

drale : ses gros fruits étaient en Saint-Similien et en Vigneux.

La septième ayant été annexée à la Psallette en 1432, l'Administration de la Psallette en touchait le revenu. Primitivement, son titulaire nommait alternativement avec l'évêque aux cures de Saint-Clément et de Sautron. A partir de l'annexion, le droit du titulaire passa au Chapitre qui nommait à ces cures en commun.

D'après un arrangement intervenu entre l'évêque et le Chapitre en 1670, la cure de Saint-Clément demeura à perpétuité en pleine disposition du premier, et la cure de Sautron à la présentation du second. Les gros fruits de cette prébende étaient en Treillières, Héric et la Chapelle-sur-Erdre.

Prébendes sous-diaconales : La première présentait à la cure de Saint-Similien et à la chapelle de Saint-Lazare, située en cette paroisse : ses gros fruits étaient en Carquefou, Orvault et Blain.

La seconde présentait à la cure de la Chapelle-Basse-mer et à une chapellenie de Saint-Jacques à la Cathédrale : ses gros fruits étaient en Assérac.

La troisième présentait à la cure de Blain et à la chapellenie des saints Donatien et Rogatien, à la Cathédrale : ses gros fruits étaient en Saint-Etienne-de-Montluc.

La quatrième présentait à la cure d'Orvault et à la chapellenie de *Jean Viau*, à la Cathédrale : ses gros fruits étaient en Saint-Similien et en Vigneux.

La cinquième présentait aux cures de Saint-Laurent de Nantes et de Saint-Mars-du-Désert et à une chapellenie de Saint-Jacques ou de Saint-Nicolas, à la Cathédrale : ses gros fruits étaient en Chantenay et en Saint-Herblain.

La sixième présentait à la cure de Carquefou et à la chapellenie de Saint-Clair, à la Cathédrale : ses gros fruits étaient en Sautron.

Enfin la septième présentait à la cure de Sainte-Radegonde et à la grande portion de Vallet : ses gros fruits étaient en Carquefou (1).

Chacune de ces prébendes avait sa stalle particulière à l'usage exclusif de son titulaire. Dans ces stalles se sont succédés, pendant des siècles, des personnages de mérite inégal : mais l'on aurait tort d'être plus exigeant pour les stalles d'un Chapitre que pour les fauteuils de l'Académie.

Nous avons relevé la liste de tous ces vénérables chanoines, autant que possible stalle par stalle, avec la date de leur installation et celle de leur mort ; il serait trop long et trop aride de la donner ici ; mais l'on comprendra sans peine que la publication d'un catalogue alphabétique de tous les chanoines de Nantes depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution ne serait pas sans intérêt.

Parmi ces personnages, en effet, s'il en est qui sont demeurés dans un rôle effacé, par modestie, ou pour autre cause, il en est, au contraire, qui ont joué un rôle considérable, dont la vie a été mêlée à l'histoire de ce pays et dont il ne serait que justice de tirer les noms de l'oubli.

Rappelons, en passant, qu'un de ces noms vit toujours et que tous les Nantais qui le connaissent, ne savent guère à qui l'appliquer. La façon dont ils l'écrivent dénote même sur ce point une profonde ignorance.

(1) Outre ces présentations de bénéfices attribuées à chaque chanoine, en particulier, le Chapitre présentait encore en commun aux cures de Cambon et de Nort, ainsi qu'à celle de Sautron, à raison de son union à la Psallette. L'église de Rezé ayant été unie, en 1583, à la fabrique de la Cathédrale, à la place de celle de Saffré qui lui avait été unie en 1573, le Chapitre devint aussi curé primitif de cette paroisse; il y assurait le service religieux par un vicaire perpétuel.

Nous avons, en Saint-Donatien, une rue que l'on appelle rue *des Chalatres*. Des *Chalatres* ! qu'est-ce que ce peut bien être ? se demanderont des étymologistes. Faudrait-il y voir des échelles, des échaliers, des échalas ? Ne nous mettons pas en peine de le chercher. Rectifions simplement ce nom, écrivons : rue de *Chalastre* ou *Chalâtre*, et nous y retrouverons un souvenir de *Jean de Chalastre* (1) chantre et chanoine de Nantes qui vivait à la fin du XIIIe siècle, et qui a donné son nom à la terre de *Chalastre* où aboutissait le chemin élevé aujourd'hui à la dignité de rue.

De tous les anciens chanoines de Nantes, Jean de Chalastre est le seul à avoir laissé son nom à une rue : encore n'a-t-il pu le faire que subrepticement. Peut-être, cependant, s'ils n'étaient tous si vieux et si oubliés, quelques-uns d'entre eux décrocheraient-ils cet honneur.

Au long cours de son existence, le Chapitre, en effet, a renfermé dans son sein les personnages les plus recommandables non seulement par la piété, mais encore par la science et les qualités d'esprit ou de cœur vivement recherchées par toutes les administrations. Il ne s'est pas borné à donner à l'Eglise, pour le siège de Nantes et pour d'autres, des prélats nombreux et illustres. Il a été assez riche pour prêter à l'Etat lui-même, qui venait frapper à sa porte, des sujets plus capables que d'autres de remplir des fonctions d'où, de par leur seule soutane, et par une étroitesse d'esprit assez étrange, les ecclésiastiques sont systématiquement exclus aujourd'hui.

(1) Jean de Chalastre, *Johannes de Calestria*, possédait sa terre de Saint-Donatien dès 1298. Nous le trouvons avec la qualité de chantre de 1304 à 1325. Il fut l'un des exécuteurs testamentaires de l'évêque Henri de Chalastre, *Henricus de Calestria* : cette circonstance et la similitude de nom permettent de croire qu'il était de sa famille.

C'est parmi les chanoines de Nantes que l'Université de Nantes ira, dès sa fondation, chercher des recteurs régents et des chanceliers.

Dans l'érection de l'Université de Nantes, faite par Nicolas V, en 1448, nous voyons figurer deux chanoines : l'un, Pierre Chauvin, licencié ès-droits, doyen de Clisson, aumônier du duc, en fut nommé recteur à vie, et l'autre Jean l'Espervier, trésorier du Chapitre, en fut nommé chancelier en l'absence de l'évêque.

Quand en 1460, la bulle de Pie II vint fonder réellement cette Université dont les essais de fondation remontaient à 1414, si l'on alla en demander le premier recteur à la collégiale, on ne tarda pas à revenir au Chapitre de la Cathédrale, et deux de ses membres Mathieu Bregaut et Jean de Talhouet (1) se succédèrent, dès le xve siècle dans cette dignité de recteur, que d'autres chanoines devaient encore venir occuper après eux.

Souvent docteurs en droit canon et en droit civil, les chanoines de Nantes trouveront place dans les conseils des ducs de Bretagne.

Nos ducs leur confieront les missions les plus délicates : ils les enverront dans des ambassades difficiles, les consulteront dans les questions épineuses et les élèveront aux plus hautes dignités de leur chancellerie.

Comme parmi ces hommes avides d'une science universelle, il s'en trouve qui ont étudié la médecine, c'est encore parmi eux que les ducs iront chercher un médecin ; et Mathieu Bregaut continuant la tradition des

(1) *Mathieu Bregaut* succéda en la qualité de scholastique de Nantes à son oncle Raoul Moreau, mort le 8 mars 1474. Il accepta le 2 août 1475, la fondation du Collège Saint-Jean par Guillaume de Launay (V. *Etudes sur le Vieux Nantes.* t. I, page 528) et mourut en novembre 1483. — *Jean de Talhouet* fut reçu chanoine le 23 décembre 1481 et mourut en août 1484.

chanoines physiciens (1), pourra ajouter son titre de *médecin du duc* à ses titres de scholastique et chanoine de Nantes et de recteur de l'Université.

Plusieurs d'entre eux siègeront au Parlement de Bretagne ou à la Chambre des comptes. Il ne se tiendra pas d'Etats dans la province sans que le Chapitre ne soit invité à s'y faire représenter par plusieurs membres.

De même, à Nantes, la Municipalité entretiendra avec le Chapitre les relations les plus cordiales. Souvent, entre deux offices, sur l'invitation du maire, un chanoine sera député par le Chapitre pour assister à des délibérations municipales importantes, ou, lorsque des missives du plus haut intérêt viennent du pouvoir royal, « à l'ouverture des paquets ».

Appartenant souvent à des familles nantaises ou bretonnes, momentanément influentes, qu'ils représentent au Chapitre, comme d'autres membres de ces familles les représentent dans d'autres institutions, ils s'intéressent ainsi autant que leurs parents et alliés aux affaires du pays, et prennent parfois une part des plus actives à son administration.

Pendant des siècles, le Chapitre de Nantes sera même la seule administration nantaise à assurer des services au fonctionnement desquels l'administration civile ne s'appliquera que sur le tard ; le service de l'assistance publique et celui de l'instruction.

C'est du Chapitre que dépendait le plus ancien hôpital de Nantes. Il se trouvait dans le fief du Chapitre entre le cours Saint-Pierre et l'église Saint-Clément. Il était près de l'église Notre-Dame, dont nous avons déjà parlé. Sous le nom d'aumônerie Saint-Clément, il était,

(1) Parmi ces chanoines docteurs en médecine, signalons tout particulièrement Jean de Guistré, *physicien du roi Charles V.* Il était Chanoine de Nantes et recteur de la chapelle-Bassemer. Il mourut vers 1400.

de tout temps, sous la direction du Chapitre qui, au XIIIe siècle, le confiait à des Augustins, et qui en nommait l'aumônier et envoyait chaque semaine un de ses membres en faire l'inspection.

Quand nos hôpitaux nantais eurent passé sous l'administration civile, par respect des droits anciens, par considération pour le Chapitre, des chanoines figurèrent de tout temps à une place honorable dans cette administration.

Véritables pères des pauvres, suivant le titre qu'on leur donnait, ils ne se contentaient pas de leur consacrer leur temps, mais, suivant les circonstances, ils tiraient de la bourse capitulaire des sommes parfois importantes pour pourvoir à de criantes nécessités (1); et dans les comptes annuels du Chapitre figure une somme de 500 livres qu'il accordait libéralement à nos hôpitaux.

Le Chapitre ne réserve pas ses libéralités exclusivement aux pauvres de la ville de Nantes. Tous ceux des paroisses dans lesquelles il a des droits, sont favorisés de ses soins et de ses charités. C'est ainsi que les pauvres de Vallet, de Carquefou, de la Chapelle-Bassemer, de Saint-Mars-du-Désert et autres paroisses figurent pour des sommes diverses sur ses comptes et dans ses délibérations. A Cambon, dont le Chapitre est le curé primitif, un chanoine va chanter la grand'messe à certaines grandes fêtes. Il n'y va pas sans munir son escarcelle : les pauvres de la paroisse devaient avoir du plaisir à entendre la grand'messe quand c'était un chanoine qui venait de Nantes pour la chanter.

Toutes ces paroisses se ressouviennent, en temps utile, des rapports qui les unissent aux chanoines.

(1) En 1535, le prévôt ayant représenté au Chapitre qu'il y avait à Nantes un grand nombre de malheureux, celui-ci s'engagea à donner pour les secourir cent livres par mois, et à payer le loyer d'une maison que choisirait la ville. *Délibér. capitul.* du 27 mars 1534 (v. s).

Leurs églises ont-elles besoin d'ornements ? Les paroissiens veulent-ils en reconstruire ou en décorer le chœur ? Ils dirigent d'abord vers eux leur pensée et leur demande. Lors de la décoration du chœur de Saint-Similien, en 1767, le Chapitre en fut pour une somme 1.200 francs.

On invite le Chapitre à contribuer non seulement aux réparations des églises, mais encore aux grands travaux qui ont pour objet le bien-être matériel des populations.

Au xve siècle, les inondations de la Loire ayant gravement compromis les levées de la Chapelle-Bassemer, les habitants de cette localité adressèrent au Chapitre une curieuse pétition afin d'en obtenir un secours dans ce qui pouvait causer la ruine d'une grande partie du pays (1).

Le Chapitre ne fait pas moins pour l'enseignement que pour le soulagement de la misère. Dès le xiiie siècle, le scholastique ou le *maistre-escole* est un de ses dignitaires. Parmi ses fonctions figure l'obligation de donner une école d'enfants dans la ville « *debet dare scholam puerorum in civitate.* C'est en raison de sa dignité et de ses anciennes attributions, que le scholastique intervient dans la fondation du collège de Saint-Jean par Guillemin de Launay et dans le transfert de ce collège à Saint-Clément, ainsi que dans différentes autres circonstances relatives à l'enseignement.

Lors de la fondation de ce dernier collège, si les bourgeois de Nantes vont chercher à Paris Pierre Bintin pour en faire le premier principal, le Chapitre, juste appréciateur de ses mérites et de ses services, le reçoit dans son sein ; et quand, en 1584, il eut résigné sa prébende, le Chapitre veut honorer sa vieillesse d'une faveur toute particulière. Dans sa délibération du

(1) Nous publierons le texte de cette pétition dans notre *Pouillé du diocèse*, à l'article consacré à la *Chapelle-Bassemer*.

16 novembre 1584 « considérant sa vie honorable et qui a été de la plus grande utilité pour le public, et sa vénérable vieillesse, il lui permet l'accès de la cathédrale et du chœur en habit de chanoine, et d'assister à l'office en cet habit, toutes les fois qu'il le jugera bon. »

Et ici, comme pour les aumônes, le Chapitre ne s'occupe pas seulement d'assurer l'instruction aux enfants de la ville de Nantes. Il prend les mêmes soins pour ceux des enfants des paroisses rurales dans lesquelles il a d'importants revenus.

L'école de Cambon qui était autrefois une des plus grandes paroisses du diocèse, est tout entière à sa charge. Dès le XVIe siècle, il fait inscrire dans la ferme des revenus qu'il touche dans cette paroisse, l'obligation de fournir cette école d'un régent.

De même à Rezé, dont il devint le curé primitif en 1583. D'après un bail de 1634, son fermier de cette localité doit y entretenir de couverture « les escolles » situées au bout des logis et dépendances du presbytère.

A Vallet, son rôle dans l'administration du collège est plus important. Il en nomme le régent, et, de temps en temps, envoie un de ses membres pour contrôler le bon fonctionnement de cet établissement.

A la mort de l'évêque, c'est le Chapitre qui est chargé de toutes les écoles du diocèse.

Le 15 décembre 1717, il nomma ainsi « M. de Sesmaisons (1), chanoine, en qualité de supérieur, pour avoir soin des écoles de ce diocèse tant de la ville que de la campagne pendant la vacance du siège épiscopal.» Le nouveau supérieur prend sa charge à cœur. Le 18 février suivant, il présente « des règlements imprimés

(1) De Sesmaisons, Charles, docteur en Théologie, reçu chanoine le 26 avril 1694, mort au séminaire, le 10 avril 1734. Il fut recteur de l'Université et se distingua pour son zèle contre le jansénisme.

au Chapitre qui les approuve et ordonne qu'ils soient publiés dans les paroisses. »

Pendant cette même vacance, le Chapitre reconnaissant les aptitudes scolaires du même chanoine, le nomma aussi vice-chancelier de l'Université.

Les membres de l'Université sont heureux de ce choix. Le 19 novembre suivant, « M. Hubin de la Geofrairie, docteur en médecine, président, et le sieur Dufrous, bachelier en médecine, soutenant, étant entrés au Chapitre, présentent des thèses à Messieurs, et les remercient d'avoir nommé M. de Sesmaisons pour vice-chancelier de l'Université pendant la vacance du siège épiscopal. »

Du reste, les liens les plus étroits ne cessent d'unir le Chapitre à l'Université de Nantes. Plusieurs chanoines en sont membres. Chaque année, à la fête de Saint-Yves les délégués de l'Université viennent au Chapitre prononcer un discours latin pour lui demander à faire célébrer leur fête patronale à la Cathédrale : ce que le Chapitre lui accorde toujours avec tous les honneurs dont les règles liturgiques lui permettent de disposer. Aussi, lors du transfert de l'Université à Rennes, le Chapitre montra-t-il le plus grand empressement pour assurer à Nantes le maintien d'une institution qui y avait été établie dès son début (1).

Mais un budget capitulaire qui est de beaucoup plus chargé que celui de l'assistance ou de l'instruction publiques, c'est celui des Beaux-Arts.

La cathédrale de Nantes est, avant tout, l'œuvre du Chapitre. Ce sont les chanoines qui ont assuré toutes les ressources nécessaires à sa construction pendant sa longue durée.

(1) On trouvera d'abondants détails sur tous ces points dans l'ouvrage que M. le Dr Alfred Rouxeau prépare sur l'*Université de Nantes*.

Dès le xve siècle, on les voit s'agiter vivement pour se créer ces ressources. Ils vont à Rome faire décréter des indulgences pour ceux qui contribueront à cette œuvre immense. Les indulgences une fois obtenues, d'autres vont les prêcher ailleurs, à Vannes, à Dol, à Saint-Brieuc, allant, venant, butinant partout, en Bretagne, comme les abeilles butinent les blés noirs, les bruyères et les genêts de ce pays pour la construction de leur ruche moins durable. Ils donnent eux-mêmes généreusement pour cette œuvre, lui appliquant particulièrement toutes les amendes qu'ils peuvent encourir, tous les revenus qu'ils n'ont pas mérités. Ils s'emploient, sans compter leurs peines, pour obtenir du pouvoir souverain et conserver, malgré des compétitions puissantes, des concessions d'octroi qui leur procureront, plus régulièrement que la charité, des fonds annuels que leur œuvre absorbe rapidement.

Tout en s'assurant ces ressources, ils en surveillent l'emploi, visitent minutieusement les travaux, délèguent des membres du Chapitre qu'ils chargent tout spécialement des rapports à avoir soit avec l'architecte, soit avec les ouvriers.

Ils s'intéressent non seulement à ce qu'ils appellent simplement « l'œuvre » *opus*, mais encore à tous ceux qui y prennent part.

Rien de touchant comme les rapports du Chapitre avec les ouvriers qu'il occupe. Ils sont de la famille, de la maison. On les traite avec la charité la plus large, on les secourt dans les accidents du travail, dans leurs besoins quelconques. On leur accorde, en différentes circonstances, en dehors de leur salaire, des gratifications toujours bien reçues. Si l'architecte n'est pas oublié chaque année pour ses étrennes, les maçons ne le sont pas non plus pour le vin de l'Ascension. En un mot, de l'étude minutieuse de ces rapports, se dégage l'impression que plus d'une question sociale si difficile à résoudre de nos jours, n'avait alors pas même l'occa-

sion de se poser : car ce n'était pas en machine, mais en chrétien, que les chanoines traitaient l'ouvrier.

Tant il est vrai que, en matière de charité et de justice, le sentiment chrétien rend inutiles bien des lois, et que, par contre, aucune loi ne peut le remplacer.

Mais la construction d'une Cathédrale ne met pas seulement en relief les talents d'un architecte. Quand le bâtiment va, tout va : avec l'architecture, la sculpture, la peinture, la verrerie, la ferronnerie, bref, tous les arts et métiers.

Ici, nous pourrions greffer sur l'histoire du Chapitre un résumé de l'histoire de l'art à Nantes dans les siècles passés, relever les noms, parfois conservés dans des écrits, mais restés inconnus, d'artisans modestes qui ont embelli de leur travail soit la Cathédrale elle-même, soit les cérémonies solennelles dont elle a été le théâtre. Le dépouillement de vieux comptes religieusement conservés mais brouillés comme un jeu de cartes et entassés dans un pêle-mêle qui y rend impossibles des recherches méthodiques, nous a permis de relever sur tous ces sujets des détails qui ne sont pas sans intérêt pour la localité.

Ceux qui travaillent rapidement avec des histoires toutes faites, ou même avec des documents soigneusement classés par matière dans un dossier, laissent peut-être un peu trop de côté ce dépouillement lent et laborieux de vieux comptes et de vieux registres. Pour nous qui « travaillons à loisir quelque ordre qui nous presse » et qui préférons attendre, pour donner une étude au public, qu'elle soit au point auquel nous pouvons l'amener, nous avons trouvé dans ce dépouillement les éléments d'études nombreuses et variées qui paraîtront à leur heure. Bornons-nous pour le moment à en indiquer sommairement les sujets.

La Cathédrale, à Nantes comme ailleurs, est l'endroit où bourdonne la vie la plus intense de la localité. Elle

est le rendez-vous des foules et de tous les arts. Avide d'entendre, avide de voir, et peut-être aussi de se montrer, on s'y précipite pour toutes les fêtes, pour toutes les solennités.

Les cérémonies civiles elles-mêmes viennent y chercher une consécration. Tous les personnages importants qui font une entrée solennelle à Nantes, rois, gouverneurs de la province, ou autres grands dignitaires de l'Eglise ou de l'Etat, sont reçus à la Cathédrale, et salués à domicile par le Chapitre qui se fait toujours un devoir de leur faire porter, comme dons d'hospitalité, quelques « pains de Chapitre » et quelques bouteilles de vin.

Bien que, dans toutes ces cérémonies célébrées à la Cathédrale, le sentiment religieux domine, il s'y joint parfois un sentiment de curiosité. Certes, ce dernier avait bien sa part dans le jeu du mystère de la Nativité, dans la fête des Innocents ou des Fous, dans la cérémonie des Trois Maries à Pâques, dans le mystère de l'Ascension dont le tableau, en 1430, était payé 30 sous à « Flory peintre », dans la feinte du Saint-Esprit à la Pentecôte.

C'était aux soins du Chapitre, et à sa bourse, que les Nantais d'autrefois devaient les plaisirs qu'ils vont chercher aujourd'hui au théâtre ; inutile de dire que ces spectacles n'avaient rien que d'honnête, et qu'ils édifièrent grandement le public avant de le faire sourire et peut-être de le scandaliser, quand ses goûts et ses impressions venant à changer, le Chapitre en décida peu à peu la suppression (1).

(1) La cérémonie des Trois Maries ne fut supprimée qu'en 1789. Dans sa délibération du 27 mars, le Chapitre « considérant que la cérémonie des Trois Maries qui se fait au chœur le jour de Pâques à matines, loin de contribuer à l'édification publique, comme elle le devrait, est plus propre à occasionner du scandale et des indécences à raison de

Pour toutes ces fêtes, la Cathédrale était parée de ses plus beaux atours. Ses murailles froides et grises s'étoffaient des belles tapisseries historiées de « l'évêque Henri », de celles de Monseigneur de Bourneuf, ou encore de celles que d'opulents particuliers voulaient bien prêter parfois. De nombreuses lumières s'allumaient dans de riches lampes, ou au bout des cierges dont étaient chargés les autels, les chandeliers d'argent et « les râteaux » en fer où ces cierges venaient s'aligner.

La musique y allait de toutes ses notes, sorties de poitrines humaines ou de toute sorte d'instruments.

Dès le XVe siècle, la Cathédrale avait ses grandes et ses petites orgues. Avec elles, résonnaient des symphonies composées des instruments qui avaient la vogue de l'époque. Tous ces instrumentistes étaient vivement recherchés par le Chapitre qui parfois les mandait de fort loin, et les enlevait même à des églises de Paris.

Ainsi en était-il des chantres. On en faisait venir de toutes les provinces de la France ; peut-être plus de la Picardie que d'ailleurs : on leur payait des indemnités de voyage, on les prenait à l'essai. Si l'épreuve était satisfaisante, on les retenait au service de l'église.

Leur rôle était d'alimenter le chant des offices quotidiens ; mais, souvent, passaient des chantres ambulants qui allaient de cathédrale en cathédrale faire admirer la beauté de leur voix. Ceux qui venaient à Nantes y étaient bien reçus, et les comptes du Chapitre mentionnent souvent, dans le cours de l'année, des sommes versées « à des chantres passants ». (1)

l'affluence du peuple que la curiosité attire à l'Église pour en être témoin, a arrêté de la supprimer dès cette année et pour toujours. »

(1) Les débibérations capitulaires ont été très heureusement exploitées dans l'*Académie de Musique et le Concert de Nantes*, que vient de faire paraître M. LIONEL DE LA LAURENCIE, petit-neveu de Mgr de la Laurencie dont nous parlons plus loin.

Parmi les chanoines il s'en trouvait toujours à avoir de grandes connaissances musicales. Dans une étude sur l'archidiacre *Pierre le Gallo* (1), bibliophile émérite et artiste aux goûts variés, nous avons vu que les préférences du Chapitre allaient aux compositeurs les plus célèbres de cette époque. Il serait facile d'établir avec d'autres données que, avant l'existence des Conservatoires de musique, le Chapitre a, depuis des siècles, servi aux Nantais de quoi satisfaire tous leurs goûts musicaux.

Du reste, nous avons dit plus haut que l'institution du grand chantre à la Cathédrale de Nantes remontait au moins au XIe siècle, et nous avons parlé incidemment de la création de la Psallette. L'histoire de cette dernière institution, ainsi que celles des *Sociétés de Saint-Guillaume* et de *Saint-Jean après Matines*, appendices qui compléteraient l'histoire du Chapitre, montrerait avec quel zèle les chanoines ont, de tout temps, cherché à charmer les oreilles et les cœurs des hommes par le chant des louanges de Dieu.

(1) PIERRE LE GALLO, du diocèse de Quimper, venu à Nantes comme secrétaire d'Antoine de Créqui. Ce prélat portait sa barbe, et son secrétaire aussi. Le Chapitre, gardien rigide des usages nantais, était ému de cette innovation. N'osant pas cependant faire la barbe à son évêque, ni lui dire, à sa barbe, ce qu'il en pensait, il s'en prit à celle de son secrétaire. Dans un titre de 1558, il reproche à Antoine de Créquy d'avoir donné une prébende de son église à « Maistre Pierre Le Gallo, son secrétaire et maistre d'escholle, jaczoit qu'il feust garny d'une barbe plus espointable que celle d'ung viéil hermite » Le Chapitre s'apprivoisa ensuite avec cette barbe épouvantable, et, reconnaissant les qualités éminentes de Pierre le Gallo, l'honora de toute sa confiance et de ses plus hautes dignités. Reçu archidiacre de Nantes, le 22 novembre 1568, Pierre le Gallo mourut le 4 janvier 1585. Une lettre de faire part envoyée par le Chapitre de Nantes à celui d'Angers, en fait le plus bel éloge ; et les délibérations capitulaires en parlent plusieurs fois avec les expressions « d'heureuse mémoire » *felicis memoriæ*.

Comment, en parlant de musique, oublier les cloches, ces voies harmonieuses, qui invitent ou qui initient les gens du dehors aux cérémonies qui se développent à l'intérieur des églises ?

Si les cloches de Nantes sont moins célèbres que celles de Vendôme, cela tient moins à leur peu de sonorité qu'à celui du nom de notre ville. Nous les avons déjà fait sonner en parlant du chanoine Jean Deno, de bruyante mémoire (1) ; nous nous pendrons encore plus tard à leur corde et ne la lâcherons, du coup, que lorsque, dans leurs joyeuses volées, elles nous auront fait connaître leurs fondeurs, leurs parrains et marraines, leur poids, les circonstances de leur fusion ou de leur baptême, en un mot, tout ce que l'on peut tirer d'êtres qui ne demandent qu'à ne pas rester muets.

Ainsi l'histoire du Chapitre, en remettant en branle toutes ces cloches, nous rappellerait les événements sur lesquels elles ont ou chanté ou gémi. Elle évoquerait, sous nos yeux étonnés, des cérémonies dont, avec les idées préconçues que l'on a parfois sur le passé, on ne soupçonne pas la splendeur.

On se figure, en effet, parfois le passé sous des couleurs sombres et tristes. Dans la variété sans cesse renouvelée de toutes les fêtes modernes, d'aucuns sont assez bons pour plaindre nos ancêtres de n'avoir eu que des fêtes religieuses.

Hé quoi ! vous n'avez pas de passe-temps plus doux !

Disons-le cependant sans crainte, le " *Monde où l'on s'ennuie* " ne date que de nos jours. Toutes ces cérémonies procuraient à nos aïeux des jouissances qui, pour être plus saines et plus bienfaisantes que bien des réjouissances modernes, n'en étaient pas moins intenses et capables de satisfaire toutes les aspirations de leurs

(1) *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. I, p. 12.

cœurs. Ils aimaient à venir remplir la cathédrale pour toutes ces réceptions de grands personnages, pour ces canonisations de saints, pour ces *Te Deum* en l'honneur de nos victoires, pour ces bénédictions de drapeaux, et d'autres fêtes encore. Avec quel enthousiasme ils prenaient part à toutes les processions fixées par l'ordre du Chapitre : celle des Rameaux, celle de Doulon, celle de Saint-Sébastien, et surtout celle de la Fête-Dieu dans laquelle défilaient, avec le pittoresque de leur costume, toutes les corporations, tous les corps constitués de la ville de Nantes.

Dans ces grands jours, le Chapitre n'était plus le maître chez lui. Les laquais envahissaient de bonne heure la Cathédrale pour garder les places de leurs maîtres, et malgré les avis réitérés des chanoines, s'y tenaient toujours de plus en plus mal.

C'est en vain que, pour maintenir l'ordre, dans l'église, on recourait à la force armée. Pourtant, on la prenait bien au château. Mais quelle force ! les invalides ! C'était à eux que, dans les circonstances les plus difficiles, on confiait la garde du chœur et de ses portes. Aussi la foule, sous leurs regards impuissants, escaladait sans peine les balustrades du chœur et s'emparait des places réservées aux personnages de marque.

On devait s'y attendre. Il fallait vraiment avoir toute la bonté des chanoines pour les foules et leur illusion paternelle sur leur docilité, pour songer un seul instant à opposer un tel rempart à leur impétuosité. Si, dans ces circonstances, « les invalides du Château » étaient tant soit peu décoratifs, c'était bien là tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre du concours de leurs glorieux débris.

Que les aiguilles devaient alors tourner rapides sur le cadran de la vieille horloge qui marquait l'heure en 1451, au-dessus du chœur de la cathédrale. Elle aussi a été pour le Chapitre, l'objet de bien des soins, de bien des dépenses. A une époque où l'on n'avait pas le

moyen d'avoir l'heure à domicile ou dans sa poche, la donner exactement à toute une ville, c'était une responsabilité dont il avait conscience.

Précisément, c'est ce qui le mettait en grand'peine pour trouver quelqu'un « pour la conduire ». Il la confiait tantôt au sacristain, tantôt à un serrurier, tantôt au « menuisier de l'horloge », tantôt enfin à un « horlogeur ». C'était bien du monde, pour qu'elle allât bien.

Aussi, il arrivait parfois que lorsque les poids de l'horloge étaient trop vite à bout de corde, les chanoines se trouvaient aussi vite à bout de patience. Lassés des ouvriers de la ville, ils recouraient à ceux de la campagne. Suivant un marché du 15 octobre 1683, ils avaient chargé *Bonamour* de faire une horloge. Mais il semble que la malheureuse n'attendait qu'à être payée pour ne plus aller, et le Chapitre, qui avait donné au dit Bonamour, le 22 août 1685, cent vingt livres pour fin de compte, était obligé en janvier 1686, d'envoyer à Vallet chercher « l'horlogeur nommé *la Minute* pour visiter l'horloge de cette église et en marquer les défaus ».

Il en coûta au Chapitre 18 livres, mais si, pour ce prix, l'horloger La Minute justifia son nom et sa réputation, les chanoines ne durent pas les regretter.

Pauvre vieille horloge, indifférente à tous les événements qui affligent ou réjouissent l'humanité, elle a marqué bien des instants mémorables. Sur elle se sont élevés furtivement ou fixés longuement, selon les circonstances, des milliers de regards aujourd'hui éteints pour toujours.

Mais le temps a cessé de mesurer ses heures.

Elle aussi a vu sa fin marquée à une autre horloge, que les hommes n'ont point fabriquée, qu'ils ne remontent point, qu'ils ne dérangent pas dans sa marche, et qui marque avec la même indifférence la fin de tout ce

qu'ils font, de tout ce qu'ils aiment, de tout ce qu'ils sont.

Nous aurions encore bien des choses à dire sur le Chapitre, sur divers événements auxquels il a été mêlé, sur son fief et les droits qui en découlaient. Il nous faudrait faire une excursion à ses boucheries situées près et hors la porte Saint-Pierre; à son four et à sa prison de la Tour Gauvaing, rue Richebourg; à son moulin, derrière la Communauté de Saint-Clément, aujourd'hui des Ursulines, un peu avant le cimetière de la Bouteillerie; aux hôtels de ses dignitaires et à son ancienne psallette plus connue sous le nom de *maison des Cariatides*, place Saint-Pierre.

Rien que par ce que nous venons de rappeler rapidement, on peut entrevoir que l'histoire de cette institution, comme les portails de notre Cathédrale avec leurs scènes curieuses qui grouillent sous leurs voussures, gagnerait à être fouillée dans ses détails.

Admis déjà depuis quelque temps, par la bienveillance du Chapitre (1), à consulter celles de ses archives qui lui ont été laissées lors du transfert des autres aux Archives départementales, nous y avons recueilli de nombreux éléments pour ce travail. Mais nous ne devons pas oublier que nous n'en donnons ici qu'un aperçu. Aussi, sans plus nous étendre sur ces points divers, nous nous transporterons à la fin du XVIIIe siècle pour assister aux derniers moments d'une vénérable institution séculaire qui a rempli une si grande place dans l'histoire de ce pays.

(1) Notre reconnaissance pour le Chapitre en général ne doit pas nous faire oublier celle que nous devons en particulier à son aimable archiviste, M. le chanoine H. Pincé, qui a toujours favorisé ces recherches de la plus grande complaisance. Nous sommes heureux de saisir ici l'occasion de lui offrir nos plus vifs remerciements.

Le jeudi 14 octobre 1790 (1), vers 4 heures du soir, au moment où les chanoines, à l'issue de l'office de vêpres, se rendaient à la sacristie déposer leurs habits de chœur, ils y trouvèrent trois membres du District, savoir les sieurs Coisquaud (2), président, Desclos-Lepelei, aîné, et Lefevre, procureur-syndic, accompagnés du sieur Montaut, leur secrétaire. Le sieur Coisquaud, leur adressant la parole, leur dit qu'ils étaient envoyés par le Département de la Loire-Inférieure « pour procéder à la vérification et recollement des objets déjà inventoriés et référés dans le procès-verbal du mois de juillet (3); que, de plus, ils venaient intimer à tous et chacun des membres du Chapitre l'ordre de cesser toutes leurs fonctions de chanoines, toute célébration de l'office divin dans le chœur et de se retirer. »

Le doyen, au nom des chanoines, représenta « que les augustes fonctions du culte divin, la célébration des offices, la desserte des fondations faites dans leur église, étaient pour eux tous de l'obligation la plus stricte ; qu'ils ne pouvaient, sans crime, s'y soustraire volontairement et que l'impossibilité seule de vaquer à leurs exercices

(1) *Procès-verbal rapporté par le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Nantes*, petite plaquette de 12 pages in-8, imprimée à Nantes, sans indication d'imprimeur, le 19 octobre 1790.

(2) Noël-François Coisquaud père, précédemment avocat au Parlement et procureur au Présidial de Nantes, nommé président du district de Nantes le 20 mai 1790. (Arch. Départ. *Délibérations du district* du 9 mai au 15 décembre 1790, f° 3, v°) Jean-Michel Lepelei négotiant ; Lefevre de la Chauvière, docteur-médecin, élu procureur sindic le 11 mai 1790 (*Ibid.* f° 2 v°). Ils avaient été nommés ce 14 octobre pour la suppression des deux Chapitres de la Cathédrale et de la Collégiale. Ils s'acquittèrent de leur commission relativement au premier le 14 octobre, et on leur renouvela leur mandat pour le second, le 14 novembre suivant. (*Ibidem* f°s 107 et 131).

(3) Cet inventaire fut fait par les sieurs Jacques Chevy et René Guesdon, nommés à cet effet par le district de Nantes, le 2 juillet 1790, et déposé au secrétariat le 7 juillet.

ordinaires, pourrait les en faire départir ; bref, qu'ils déclaraient que leur intention était de les continuer. »

Le sieur Coisquaud lui répondit qu'en ce cas il dresserait procès-verbal de rébellion de la part du Chapitre contre la loi, et qu'il enverrait ce procès-verbal à l'Assemblée Nationale.

Sans se laisser arrêter par cette menace, le doyen s'appuyant alors sur le seul terrain de la légalité, fit observer, au nom de la Compagnie, « que les décrets de l'Assemblée Nationale ne prescrivaient point, pour le moment présent, la cessation de l'office divin dans les églises cathédrales ; qu'on pouvait même en tirer une induction contraire. »

Ayant alors sous la main un cahier ou se trouvaient les décrets concernant la constitution civile du clergé, il fit voir que « en expliquant les articles les uns par les autres, on pouvait aisément se convaincre que l'intention de l'Assemblée Nationale était que l'ordre actuel des choses subsistât dans l'église cathédrale, jusqu'à l'époque de son organisation, suivant les formes prescrites par lesdits décrets ; que tout au moins présentaient-ils des doutes à cet égard, et que, lorsque le texte d'une loi ne présentait pas un sens précis et déterminé, ceux qu'elle immole ne devaient pas s'attendre que des citoyens auprès de qui ils n'ont pas démérité (1) lui don-

(1) Le doyen était d'autant plus autorisé à prononcer ces paroles que le Chapitre avait jusqu'alors montré la plus grande complaisance pour les pouvoirs publics. Lors de la prestation du serment de la municipalité nouvelle, il avait, sur le désir des magistrats qui entraient en fonctions, ordonné à la Cathédrale une messe très solennelle le lundi 8 février 1790, et reçu à cette occasion le billet suivant conservé en original, collé sur le registre des délibérations capitulaires sur lequel il a été transcrit.

« Monsieur le Doyen,

La municipalité de Nantes nous a chargés de vous venir réitérer ses remerciements et de vous prier d'être l'inter-

nassent l'interprétation la plus sévère, et renchérissent encore sur sa rigueur. »

Après ces observations aussi justes que nobles, le Chapitre renouvela « l'offre et la demande déjà faites plusieurs fois de continuer le service divin, se soumettant au surplus, dès à présent, à la suppression de ses titres et qualités, dont il est bien moins jaloux que de l'accomplissement de ses devoirs ». Ce qui leur fut refusé.

Les officiers du District ayant dit que leur commission ne portait que l'intimation de ces défenses, un chanoine répliqua que « leur délicatesse devait bien souffrir, en employant ainsi leur ministère à expulser de leur église des ecclésiastiques dont l'honnêteté leur était bien connue ».

Le doyen demanda alors aux membres du District de consigner dans leur procès-verbal les paroles et les réclamations du Chapitre : mais cette demande plusieurs fois réitérée fut toujours refusée, ainsi que l'acte même du refus. Nos délégués ne tenaient nullement à fournir eux-mêmes à l'histoire des documents qui n'étaient point à leur gloire.

Tout ce que put obtenir le Chapitre des membres du District, fut qu'ils écouteraient la protestation suivante

prête de sa reconnaissance auprès de Messieurs du Chapitre. Elle regrettera que nous ne vous ayons pas rencontré à votre hôtel, pour vous rendre cet hommage de vive voix.

Signé : Binet, Laennec, D. M., Foullois, Levieux de Courcelles, Piter Deurbroucq, major des volontaires, Coeslier, major des volontaires (*Arch. du Chap.* 61, p. 186).

Bien plus, le 16 février suivant, le doyen avait, au nom de tout le Chapitre, prononcé le serment civique sur la place d'Armes (place Louis-XVI) avec les plus grands honneurs que pouvait lui rendre la Municipalité, montrant ainsi son bon vouloir pour le nouvel ordre de choses, tant que sa conscience ne serait pas en jeu (*Déliber. Capitul.* du 16 février 1790).

lue par le doyen, et que nous transcrivons intégralement.

Messieurs,

« Les ordres suprêmes que vous venez nous intimer quelque sévères, quelque affligeants qu'ils puissent être, ne nous feront pas perdre de vue les principes qui, dans toutes les circonstances, doivent régler notre conduite.

» Ministres d'une Religion sainte, nous avons appris de son divin Auteur à fléchir, sans résistance active, sous le poids de l'autorité.

» Mais cet esprit de résignation, puisé dans les sources sacrées de la morale, loin de nous interdire une réclamation légitime et commandée par la conscience, ne fait que lui prêter une nouvelle énergie. Malheur à nous, si nous ne savions pas distinguer ce qui appartient à Dieu de ce qui appartient à César !

« Le Chapitre déclare donc :

1° » Qu'attendu que son existence est indissolublement inhérente à celle du Siège Episcopal ; d'après les principes constitutifs de tout Siège Episcopal dans l'Eglise Catholique, laquelle n'érige pas d'Evêché sans un Chapitre Cathédral essentiellement Sénat et Conseil de l'évêque, gardien de sa chaire, d'après la tradition apostolique, et la décision des Conciles généraux, il ne peut pas plus être détruit que le Siège Episcopal, ou qu'il ne peut l'être comme lui, qu'avec le concours de la puissance ecclésiastique, et d'après les formes canoniques.

2° » Qu'attendu que la prière publique, qui est de l'essence de l'économie de l'Eglise, est une obligation imposée par l'Eglise à tous les Membres du Chapitre, l'Eglise seule peut le décharger de cette obligation, et interdire le service lithurgique.

3° » Qu'attendu que le Chapitre, par un décret formel du Concile de Trente adopté dans l'Eglise Universelle, est investi de la juridiction spirituelle pour le Gouvernement du Diocèse, au moment de la vacance du Siège ;

cette prérogative ne peut lui être enlevée et transmise à tout autre corps ou individu, que par une loi nouvelle de l'Eglise, qui abrogeroit son ancienne discipline ; car, sans cette abrogation, il résulteroit une anarchie dans chaque diocèse à la mort de l'évêque.

4° » Que la justice la plus étroite impose au Chapitre un service habituel, pour que les pieuses intentions des fondateurs ne soient pas frustrées. Telles sont, Messieurs, les maximes dont la conscience et l'honneur nous ordonnent de faire profession ; tel est le tableau de nos obligations.

» L'impossibilité la plus absolue d'y satisfaire, pourra donc seule soulager notre conscience ; et nos principes nous la montrent dans la défense expresse que vous nous faites.

» Dans ce moment, ils nous prescrivent impérieusement de vous manifester toute l'amertume de nos regrets, moins sur la perte de notre état et des prérogatives qui pourraient y être attachées, que sur la privation d'un ministère que nous avons toujours cherché à remplir avec dignité et avec édification. Nous devons encore vous manifester notre désir extrême de continuer les fonctions dont l'Eglise nous a fait une loi si expresse, et auxquelles nous ne pourrions volontairement nous soustraire sans crime.

» Et attendu qu'il est notoire que le Roi a soumis à l'examen du Souverain Pontife la nouvelle Constitution du Clergé ; et que le chef de l'église a nommé à cet effet une congrégation de vingt Cardinaux, le respect dû au Saint-Siège et aux mesures prises par Sa Majesté nous autorise à croire que vous attendrez la réponse du Pape dans une affaire qui intéresse aussi essentiellement la Religion et l'autorité spirituelle de l'Eglise.

» A l'appui de cette espérance, nous invoquons l'Article XVII du décret de l'Assemblée Nationale sur la Constitution civile du clergé qui prononce que « les Assemblées administratives de concert avec l'Evêque diocé-

sain, désigneront, *à la prochaine Législature*, les paroisses des Villes ou de Campagne qu'il conviendra d'établir ou de supprimer : expressions, qui semblent ne laisser aucun doute sur l'intention des législateurs de prolonger jusqu'à cette époque, l'existence actuelle des églises Cathédrales (du moins quant à la célébration de l'office divin) puisque la *suppression* et union des premières paroît évidemment subordonnée à la suppression de ces dernières.

» En conséquence, nous demandons avec les plus vives instances la liberté de continuer à nous livrer à nos fonctions. Nous nous y porterons avec un zèle et une ferveur que ne feront qu'accroître les traitements rigoureux que nous avons déjà éprouvés. Fidèles à notre vocation et aux engagements que nous avons contractés, uniquement jaloux de procurer la gloire de Dieu et le bonheur de l'Etat par le saint excercice de la prière publique, nous espérons que si la rigueur des ordres dont l'exécution vous est confiée, ne vous permet pas de céder à nos représentations et à nos offres, vous ne vous refuserez pas du moins à en consigner l'expression dans votre procès-verbal, comme un monument de notre profonde affliction, de notre attachement le plus fidèle à nos devoirs et de notre soumission aux lois.

» La douleur la plus amère nous suivra jusqu'au tombeau, et elle ne pourra y être tempérée que par le souvenir précieux qui nous restera de n'avoir cédé qu'à l'autorité, et d'avoir donné à nos concitoyens l'exemple de l'obéissance par le sacrifice le plus rigoureux. »

Ainsi, dans cette circonstance, les chanoines se bornaient à demander l'insertion de leur protestation dans le procès-verbal, et un sursis à l'exécution prématurée des mesures qui ne devaient légalement être prises qu'à la *prochaine législature*. Mais les personnages chargés de cette triste besogne, n'avaient pas plus de respect

pour la loi que pour les plus vulgaires convenances. Ils refusèrent et l'insertion et le sursis.

Les chanoines sans rien approuver de ce qui mettait « obstacle à l'accomplissement de leurs devoirs », nommèrent trois d'entre eux pour assister conjointement avec MM. du District au recollement de l'inventaire.

Les autres se retirèrent pour clore et signer le procès-verbal qu'ils déposèrent chez un notaire de la ville.

Le Conseil du Chapitre, composé de Messieurs Angebault, Marie et Raimbaud, prouva juridiquement combien la mesure hâtive prise par les délégués du Département était illégale. Leur avis motivé, imprimé à la suite du procès-verbal que nous venons de citer, insiste sur cette illégalité, et montre la noblesse de la conduite du Chapitre, dans cette circonstance si douloureuse ; ils y rappellent que les ennemis même des chanoines « trouveront des traces de leurs bienfaits, dans ces hôpitaux qu'ils assistent, dans ces communautés qu'ils maintiennent, chez les orphelins qu'ils élèvent, et chez les pauvres qu'ils sustentent ».

Mais le parti en était pris. La suppression du Chapitre fut consommée. Le culte continua encore quelque temps à Saint-Pierre, mais par les soins des pouvoirs laïques : ce furent ces pouvoirs qui remplirent les fonctions du Chapitre ; ils prirent des arrêtés pour désigner l'heure des messes et recommander « un silence profond » même dans la sacristie (1), et l'on en vint à cette bizarrerie étrange que les prédicateurs de la Cathédrale pour l'avent 1790 et pour le carême 1791 furent choisis par les officiers du District et payés par la municipalité (2).

Le triomphe de la laïcité sur le cléricalisme aboutissait à chasser le prêtre de la sacristie et du temple, pour y introduire à sa place les conseillers municipaux : et ces nouveaux Pères de l'Eglise, érigés juges de la

(1) Arch. Départ. *Délibér. du Direct. du Départ.*, L 42, f°190.
(2) *Ibidem. Délibér. du District.*, 4 mars 1791, f° 69, v°.

doctrine, tiraient du seul mandat du peuple une aptitude universelle pour exercer mieux que des spécialistes, des fonctions auxquelles il ne semblait pas que leur genre de vie ou leurs études les eussent jamais préparés même de loin.

Dans ces circonstances malheureuses, Mgr de la Laurencie, évêque de Nantes, se montra le fidèle gardien des droits de son église et de son Chapitre. Dès le 16 octobre, il avait protesté par une lettre contre les mesures que le Directoire du département venait de prendre. Le 5 novembre, deux notaires envoyés chez lui pour la même affaire, avaient été reçus par son secrétaire, M. Langevin, qui leur avait déclaré que le prélat était absent.

A la suite de cette démarche, il formula une protestation destinée à être présentée au Département pour expliquer sa conduite. Deux huissiers invités à la signifier refusèrent leur ministère. Un troisième, nommé Monnier, se chargea enfin de la commission.

Nous donnons cette protestation d'après l'original signé en marge *C. Eu. év. de Nantes* (1) et certifié *ne varietur* par le procureur général syndic *Letourneux*.

« J'ai soussigné, René Monnier, huissier aux Eaux-et-Forêts de la ville et Comté de Nantes, y demeurant Basse-Grande-Rue, par. Sainte-Croix, à la requête de Charles Eutrope de la Laurencie, évêque de Nantes, soit signifié à M. Letourneux, procureur général sindic du département de la Loire-Inférieure, en réponse à la signification faite audit s. Evêque le 5 du présent mois... que ledit s. Evêque persistant dans les sentiments qu'il a déjà fait connaître au directoire du département de la Loire-Inférieure par sa lettre du 16 octobre dernier, il ne saurait consentir à la suppression de son église Cathédrale, parce que les Chapitres ont été établis par

(1) *Charles Eutrope*, Arch. départ. L732.

l'Eglise ; que leur établissement a été confirmé par les Conciles et est universel dans toute les églises catholiques ; que les Chapitres ont reçu de l'Eglise la juridiction nécessaire pour gouverner les diocèses pendant la vacance des sièges épiscopaux, et qu'elle seule peut conférer cette juridiction spirituelle ; que par conséquent il n'appartient qu'à l'Eglise de supprimer les Chapitres des Eglises Cathédrales, d'en changer la nature ; que ledit s. Evêque n'aurait pas eu le pouvoir de faire un pareil changement, parce qu'un évêque particulier n'est pas maître d'abolir une discipline qui est générale dans l'Eglise, et qui subsiste depuis des siècles ; qu'à plus forte raison, le Département ne saurait s'attribuer cette authorité sans méconnaître celle de l'Eglise ; que si la puissance civile se fait une gloire et un devoir de protéger l'Eglise et ses saintes règles, elle ne peut détruire sa discipline ni en introduire une nouvelle ; que ledit s. Evêque, étant obligé par état de défendre le droit et les règles canoniques, il se rendrait responsable, qu'il enfreindrait une de ses principales obligations, et qu'il s'exposerait à des censures justement méritées, si au lieu de les soutenir de tout son pouvoir, tant que l'Eglise n'en aura pas disposé autrement, il avait la faiblesse de les abandonner et de se prêter à leur subversion.

Que par une suite de ces maximes invariables ; il ne serait ni possible ni permis audit s. Evêque de substituer aux chanoines de sa Cathédrale des vicaires non avoués par l'authorité ecclésiastique, et qui, pendant la vacance du siège ne pourraient exercer une juridiction qu'ils n'auraient pas reçue de l'Eglise, à qui seule il appartient de la communiquer.

Enfin que, par une conséquence des mêmes principes, ledit s. Evêque ne saurait reconnaître dans le Département qui forme une assemblée purement civile le pouvoir de supprimer et d'unir des cures : cette union ne pouvant être prononcée que par l'authorité épiscopale pour une cause canonique, et dans les formes pres-

crites par le Conseil général de Constance, consacrées dans un article des libertés de l'Eglise gallicane, et confirmées par les ordonnances du Royaume.

Qu'ainsi, par toutes ces considérations, ledit s. Evêque persiste dans les déclarations qu'il a ci devant faites contre les opérations du Directoire du département de la Loire-Inférieure, déclarant de nouveau, en tant que besoin, ne pouvoir consentir à celles projettées, se réservant d'exécuter àl'égard desdites suppression et union ce qui serait authorisé par l'Eglise, et en vertu du pouvoir qu'il en recevrait.

Fait savoir à mondit s. Letourneux.... Ce jour 17 novembre 1790.

Signé : MONNIER.

Ne varietur. LETOURNEUX, *proc. gén. sind.*

Une protestation si ferme et si digne appuyée sur des principes incontestables pour tout catholique, et qu'il était impossible qu'un évêque ne fît pas, irrita vivement certains membres de l'administration.

Cette irritation parut visiblement dans les réunions tenues le 17 et 18 novembre par les pouvoirs publics, au sujet de la « protestation que le sieur évêque du Département de la Loire-Inférieure a eu l'audace de signer et de nous faire notifier par un soi-disant huissier ». Ce ne sont que récriminations violentes, verbiage de clubs, menaces d'une assemblée démontée.

Sans nous arrêter à rappeler le détail de ces séances, disons simplement que l'on y adopta les conclusions suivantes :

« 1° Que l'évêque du Département de la Loire-Inférieure sera dénoncé à l'Assemblée Nationale qui sera suppliée d'ordonner que son procès lui sera fait et parfait, comme criminel de lèze nation par tel tribunal qu'il lui plaira d'indiquer.

« 2° Qu'attendu l'importance du cas et le danger imminent, deux citoyens seront députés auprès de

l'Assemblée Nationale pour solliciter le prompt effet de cette dénonciation ». (1)

Au cours de la discussion, il avait été question de la suppression du traitement de l'évêque. A la fin de la séance, quand on eut délégué les sieurs Cornet et Lefebvre pour aller le dénoncer à l'Assemblée Nationale, on songea à un autre traitement ; et il fut décidé « de profiter de la députation de MM. Cornet et Lefebvre, pour solliciter de l'Assemblée Nationale un traitement pour le Président et les Administrateurs du Conseil ». (2) Nos bons apôtres dans leur zèle pour la chose publique n'avaient garde de trop s'oublier.

Tel était l'état des esprits que Mgr de la Laurencie jugea qu'il n'était plus sûr pour lui de demeurer à Nantes. Il quitta la ville, et, le 22 novembre, adressa à ses prêtres une lettre dans laquelle il expliquait sa conduite, et la justifiait des accusations calomnieuses lancées contre lui.

Le 25, il écrivait du Lude un mandement dans lequel il adoptait l'Instruction pastorale de l'évêque de Boulogne sur l'autorité de l'Eglise. Cette lettre découvrit sa résidence, les administrateurs du Département ordonnèrent une enquête sur le séjour fait par le prélat dans cette localité : on consulta jusqu'à son perruquier, jusqu'à sa blanchisseuse, dont on mit les dépositions dans son dossier (3). On apprit ainsi que le prélat avait passé

(1) Arch. Dép. L 34. fos 52-54.

L'Assemblée décida également de poursuivre comme *criminel de lèze nation* l'huissier qui avait notifié cette protestation. Ainsi menacé, le sieur Monnier se rabattit sur le procureur de Mgr. de la Laurancie lui reprochant de l'avoir trompé. Le procureur eut à expliquer sa conduite dans un mémoire qui se trouve aux mêmes Archives L 732.

(2) *Ibidem*, fo 55.

(3) *Archiv. Départem.*, L 732.

par Angers, par le Lude, par Garlande. Mais l'enquête, faite au mois de février 1791, venait trop tard : l'évêque de Nantes, désormais insaisissable, était en route vers l'étranger, ouvrant le chemin douloureux de l'exil à son Chapitre et à tant de prêtres fidèles comme lui, au prix des plus grands sacrifices, à ce que leur conscience leur imposait comme leur devoir.

Le procès-verbal des derniers instants du Chapitre se terminait ainsi :

Signé. A. Jos. de Boissieu ; H. F. de Chévigné ; de la Tullaye, tant pour moi que pour M. de Kersabiec ; Paris ; Phelippon ; de Charbonneau ; de Maure ; Douaud ; Dubreil ; Angenoust ; Gellée de Saint-Cyr ; Le Marié tant pour moi que pour M. Urvoi, *Chanoine, scholastique,* en vertu de sa procuration du 16 de ce mois.

Par adhésion, de Hercé, *Chanoine,* de Billorgues, *Chanoine,* et de Mélient, *Chanoine* ».

Il portait en plus les signatures suivantes de prêtres attachés au service de la Cathédrale : Chauvet, *Prêtre* ; Briand, *Prêtre* ; J.-J. Rivière, *Prêtre* ; Marsac, *Prêtre* ; Chère, *Prêtre sacriste* ; J. Poirier, *Prêtre sacriste* ; Praud.

Deux ans plus tard nous retrouvons sur un autre document presque tous ces noms.

Les événements ont marché. Il ne s'agit plus d'expulser les chanoines de leur Cathédrale : on va les expulser même de la France, avec plus de cinq cents prêtres, qui ne se sont jamais rendus coupables du moindre délit de droit commun. Il a été dressé un *Etat des ministres du Culte du Département de la Loire-Inférieure sujets à la déportation ou à la réclusion en vertu de la loi du 26 août 1792 formé d'après l'art. 2 de l'Arrêté du Département du 9 Brumaire de l'an IV, pour l'exécution de la loi du 3 dudit mois de Brumaire.*

Nous avons sous les yeux cette liste (1) authentique de proscription et de mort. Elle est dressée par ordre alphabétique et comprend 569 noms : 569 prêtres qui ont préféré tout souffrir plutôt que de trahir leur conscience, et qui ont trouvé des concitoyens pour signer leur arrêt de condamnation. La révocation de l'Edit de Nantes n'a pas amené tant d'exils dans notre pays.

Sur cette liste, déjà longue, et pourtant martyrologe encore bien incomplet de l'Eglise de Nantes à l'époque de la Révolution, voici pour le Chapitre et pour la Cathédrale les noms que nous relevons :

Angenoust de Ville-Fontaine, ex-chanoine de Nantes ;

Carré de la Reynière, chanoine de Nantes ;

Charbonneau, ci-devant chanoine de la Cathédrale ;

Chévigné de Bois-Chollet, ex-chanoine de Nantes et vicaire général ;

Douaud, ex-chanoine de la Cathédrale de Nantes ;

De la Tullaye, ex-chanoine de la Cathédrale de Nantes;

Dubreil, ex-chanoine de la Cathédrale de Nantes ;

De Bruc, ci-devant vicaire général à Nantes ;

Gellée de Saint-Cyr, ex-chanoine de Nantes ;

Molly de Billorgues, ex-chanoine de Guérande *(sic)* (3) ;

(1) Elle se termine ainsi : Arrêté par nous Administrateurs du Département de la Loire-Inférieure. A Nantes, le 9 brumaire, an IV de la République Française. Signé : *J.-A. Francheteau*, président; *P. Clavier*, *Legall*, *Letourneux*, commissaire provisoire, *A.-R. Yon*, secrétaire en chef provisoire.

« Oh ! n'exilons personne ! oh ! l'exil est impie »
disait V. Hugo. Les signataires de cette longue liste de proscription ne soupçonnaient évidemment pas l'existence de ce sentiment.

(3) On voit ici, et dans quelques autres, endroits le soin qui a présidé à la confection d'une liste officielle de proscription. Plusieurs condamnés y figurent avec une erreur sur leur qualité. Pour un grand nombre d'autres, la liste ne donne qu'un nom de famille, sans même le prénom.

Mélient (de) l'aîné, ex-chanoine de la Collégiale *(sic)* de Nantes ;

Ordinaire des Essards, ci-devant chanoine de Nantes ;

Paris, ci-devant chanoine de la Cathédrale de Nantes ;

Phelippon, ci-devant chanoine de la Cathédrale ;

Salving de Boissieu, ci-devant chanoine de la Cathédrale de Nantes ;

Siochan de Kersabiec, ex-chanoine de la Cathédrale ;

Urvoy de la Motte, ci-devant chanoine de Nantes ;

Briand, Barthélémy, ex-diacre d'office à la Cathédrale de Nantes ;

Chauvet, ci-devant chapelain de la Cathédrale ;

Chère, ci-devant sacriste de la Cathédrale ;

Poirier, ci-devant sacristain de la Cathédrale ;

Rivière, ci-devant sacristain de la Cathédrale.

On le voit, le Chapitre et le Clergé de la Cathédrale ont fait alors noble figure. Leur conduite n'a pas démenti leur signature apposée sur le procès-verbal du 14 octobre 1790. Héroïques jusqu'au bout, ils ont expié de leur liberté, par l'exil, par la mort, la fidélité à leurs nobles convictions.

Il est souverainement immoral d'hériter de ceux que l'on tue. Ce principe est bon pour les particuliers ; mais il ne semble pas qu'il le soit pour les Etats. « Malheureux ! c'est ma maison d'Albe qui m'a perdu ! » a-t-il été dit, dès le temps des empereurs romains.

En tuant, lui-même, des institutions matériellement prospères dont les richesses le tentent, un Etat besogneux fait une opération financière, qui parfois par un rétablissement aussi imprévu que partiel de la justice, ne lui rapporte pas plus de gain que d'honneur. Souvent au moment de tomber dans un gouffre qu'elles seraient impuissantes à combler, ces richesses se vaporisent soudain, et ne font jouir d'un

instant de fraîcheur bienfaisante que ceux qui y ont été de leur honheur et de celui de leur famille pour les recueillir.

La mort du Chapitre laissait vacants des biens immenses: l'Etat s'empressa d'y mettre et d'y faire mettre la main.

Ces richesses accrues avec les siècles, assuraient l'existence des Chanoines et celle du nombreux personnel de la Cathédrale, ainsi que les besoins du culte: besoins considérables, étant donnée l'importance attachée aux cérémonies et au chant à une époque où toute la ville affluait à l'église, non seulement pour la satisfaction de sa foi religieuse, mais encore pour y goûter honnêtement tous les plaisirs des oreilles et des yeux.,

La plus grande partie de ces richesses consistait en fondations religieuses; faites principalement par les évêques, les chanoines et les prêtres attachés au service de la Cathédrale. C'est un fait incontestable qui ressortirait clairement, si nous donnions ici le relevé de tous les bénéfices de la Cathédrale avec les noms et les titres de leurs fondateurs.

Le Chapitre et autres sociétés ecclésiastiques de la Cathédrale, connues sous les noms de *Sociétés de Saint-Guillaume et de Saint-Jean après Matines*, étaient pour ainsi dire des *Mutualités* avant la lettre. Chacune de ces sociétés avait son patrimoine qu'elle faisait administrer par un de ses membres. Le sociétaire qui avait un peu de bien, aimait à en grossir le patrimoine de la société. Par une fondation, il laissait à l'Eglise ce qu'il en avait tiré, améliorait le sort de ses confrères, s'assurait le suffrage de ses prières et contribuait à l'agrandissement de la société qui lui avait été chère, en même temps qu'au développement du culte dans la Cathédrale à laquelle il avait été attaché.

Ces fondations répétées avaient fini par assurer à ces sociétés des revenus assez considérables, mais absorbés par des charges relatives aux honoraires du personnel,

au matériel du culte, aux frais d'ornements, de luminaire, etc.

Malheur aux mutualités qui amassent un pécule et qui vivent autrement que par la cotisation de leurs membres! Un Etat sans scrupule trouvera toujours des prétextes pour mettre la main sur leur administration, puis sur leurs richesses. Il ne laisse le fruit mûrir que pour le cueillir au moment où il sera à point. C'est sa manière finale de prendre les intérêts des mutualités.

C'est ainsi que la Révolution, après avoir décrété la destruction de toutes les sociétés et de toutes les corporations, se précipita sur leurs biens sans vergogne, décidant d'abord, pour dissimuler l'odieux de l'usurpation, d'accorder une pension aux membres des institutions supprimées, puis manquant à sa parole et s'affranchissant elle-même de cette obligation.

D'après la déclaration faite par le Chapitre en 1790, le revenu total de la Cathédrale « y compris le syndicat, la fabrique, la Psallette, les bénéfices et sociétés » montait à la somme de 101.876 l 2 s 3 d et ses charges à 93.936 l 17 s 6 d (1).

Cent mille francs en chiffres ronds, plutôt plus que moins, tel est le revenu annuel dont la Révolution spolia le Chapitre et la Cathédrale de Nantes. Sous le régime du Concordat, l'Etat ne faisait donc point un cadeau à l'un et à l'autre, même au temps où il subventionnait le Chapitre et allouait à la Cathédrale des fonds pour son entretien. Ce n'était qu'une restitution partielle bien inférieure à la totalité de la spoliation, surtout si l'on tient compte de la plus-value de l'argent depuis ce temps. Le clergé par rapport à l'Etat était dans la situation du rentier et non dans celle du fonctionnaire; la privation temporaire du traitement d'un ecclésiastique était déjà une injustice : on voit ce que, en droit, il faut penser de la suppression complète de tout traitement et

(1) *Archiv. Départ.*, série Q.

d'un budget destiné à réparer en partie une spoliation reconnue. C'est l'Etat refusant de payer un rente, tout en refusant de rendre le capital versé pour son acquisition.

Les cent mille francs de revenus du Chapitre provenaient surtout de biens-fonds. Voici avec les prix de vente le relevé des propriétés capitulaires qui furent vendues. Nous faisons ce relevé sur l'inventaire des biens nationaux aliénés alors. (*Archives départem.* série *Q*) (1)

Maison, rue Saint-Clément	11.300
Maison, rue Saint-Antoine, derrière les Minimes	12.000
Autre maison, même rue	15.000
Maison et Jardin, rue des Ursulines	7.700
Autre maison et jardin, même rue	42.100
Deux maisons, cours Saint-André. (2)	70.000
Maison du suisse de la Cathédrale	15.000
Maison, place Saint-Pierre	21.500
Maison, rue Saint-Laurent, au coin de la place Saint-Pierre	64.000
Maison de l'archidiacre de la Mée, rue Saint-Laurent	29.000
Maison de la Trésorerie, cul-de-sac Saint-Lau-Laurent	32.300
Maison des sacristes, impasse Saint-Laurent.	13.700
Maison de la Chantrerie, rue Saint-Laurent...	52.000
Maison du bénéfice Saint-Clair, rue Saint-Laurent	13.700
Maison du bénéfice Sainte-Anne, même rue...	13.500
Maison du scholastique, rue Hauté du Château	50.100

(1) Nous donnerons des détails sur ces maisons dans nos *Etudes sur le vieux Nantes*, aux articles concernant les rues où elles sont placées.

(2) Elle portent actuellement les N° 2 et 3 de la rue Sully voir *Etudes sur le vieux Nantes*, (T. 1 p. 84)

Maison du Doyenné, même rue	74.100
Autre maison, même rue	63.000
Autre maison, même rue, n° 12	12.700
Autre maison, n° 12 et 13, en deux parties	40.000 12.700
Autre maison à l'encoignure de la place	32.000
Maison, à l'entrée de la Grande-Rue	5.875
Maison, Grande-Rue, n° 3	46.600
Maison de l'Archidiaconé, place Saint-Pierre, 4	51.000
Maison prébendale, place Saint-Pierre	39.000
Maison, rue Saint-Denis	30.100
Maison, même rue	15.100
Maison, rue des Ursulines (cercle des Cents)	13.000
Maison, même rue	13.100
Maison du Théologal, rue Saint-Denis	13.500
Maison, rue Notre-Dame	8.025
Maison de l'*Ecce Homo*, rue Notre-Dame	15.400
Maison, à l'entrée du cloître de Notre-Dame	26.000
Maison du bénéfice Saint-Jacques, place Saint-Pierre et rue Notre-Dame	15.800
Maison de l'ancienne Psallette, place Saint-Pierre	35.000
Maison prébendale, place Saint-Pierre	33.800
Maison de la prébende, rue de l'Evêché	44.100
Maison, rue des Carmélites, n° 8	7.100
Maison, même rue, à la Société de Saint-Guillaume	7.250
Maison, même rue, dépendant de la sous-chantrerie	18.100
Maison du bénéfice Saint-Jean de Fromenteau, rue Saint-André	6.400
Maison, rue Haute du Château, n° 14	16.800
Maison et jardin de la Grande-Bourse, près la chaussée de Barbin	5.000
Maison des Quarts à Barbin	
Maison principale de Loquidy et deux borderies (*Grand archidiaconé*)	57.500

Maison de Loquidy	5.200
Métairie de la Chantrerie en Saint-Donatien	60.200
Grange, cour et cellier près l'église Saint-Similien	9.500
Maison du Chapitre	16.100
Maison et jardin, petite rue des Ursulines, nº 7.	21.300 23.100
La Psallette	
Tenue de la Belletrie de Donatien	16.100
Tenue de la Basse-Botière	13.100
Métairie de la Basse-Botière	10.200
Canton de l'ouche Venelle	12.000
Borderie du clos Ballet et terre du clos Goguet.	8.200
Vignes aux Herses en Saint-Similien	
Deux journaux de prés à la Madeleine	6.000
Ecuries et remises, cul-de-sac de Saint-Clément	9.850
Tenue de la Grenouillère, en Saint-Donatien	7.600
Tenue de Beaulieu, en Saint-Donatien	16.200
Tenue du Pressoir	5.700
Le Petit-Doyenné, en Saint-Donatien	9.350
Bellanton, ou Chêne-Blanc (Saint-Similien)	18.600
Bénéfice de Portric	20.300
Borderie de l'Etang-Hervé	5.302
Terres à Montfoulon et Montgoguet	3.525
Autre à Montfoulon	3.500
Bénéfice d'Assérac	
Bénéfice Saint-Eutrope	5.550

Cette liste est loin d'être complète. Il faudrait y ajouter le relevé des biens que le Chapitre possédait, dans les paroisses rurales, à Doulon, à Couëron, à Carquefou, à la Chapelle-Bassemer et ailleurs. Nous estimons l'ensemble de ces biens à environ deux millions, monnaie du temps.

De ces deux millions, qu'est-il parvenu dans la caisse du trésor ? Il est difficile de le dire. Dans ces spoliations légales, l'Etat fait plus les affaires des particuliers qu'il

invite à la curée que les siennes propres ; et il arrive parfois, si âpres sont les appétits de ses invités ! qu'il ne couvre même pas ses frais d'invitation. Le plus clair, c'est qu'il est parvenu à éteindre un capital destiné à assurer des services dont, un moment ou un autre, il arrivera toujours à reconnaître l'utilité. En enrichissant quelques individualités peu scrupuleuses, il a diminué le patrimoine du pays et mis les générations futures dans la nécessité de reconstituer un fonds que les générations passées avaient sagement économisé pour le plus grand bien de leurs arrière-neveux.

Avec les biens-fonds, on enleva à la Cathédrale toutes ses autres richesses ; son trésor qui comprenait de précieuses pièces d'orfèverie, ses ornements et son mobilier. On fit fondre à la Monnaie de Nantes tous les objets d'argent, on envoya à la Monnaie de Paris pour le même but tous les objets en or, on brûla les ornements sacerdotaux pour en tirer l'or et l'argent des galons.

On ne se contenta pas de fouiller les sacristies : on ne respecta pas même la sainteté de la mort : on remua le sol de la Cathédrale : on éventra le caveau des évêques, celui des chanoines et jusqu'à celui des choristes et des enfants de chœur de la Psallette. Quand, quelques années plus tard, on fit l'inspection de ces trois caveaux, on constata qu'ils avaient été tous les trois outrageusement violés. On fut même sur le point de démolir la Cathédrale, et dans ces temps de délire où l'on ne reculait devant aucune monstruosité, cette dernière aurait été commise, comme tant d'autres, sans l'intervention de l'ingénieur Grolleau.

Ainsi, après une époque de civilisation brillante, après le XVIIe siècle, à la fin du XVIIIe, l'Eglise de Nantes avec ses biens pillés, avec son temple profané, avec ses chanoines et ses prêtres exilés ou mis à mort, revit le temps des Normands.

Mais après la Révolution, comme après les invasions Normandes, la cathédrale renaissait au culte et, avec

elle, son Chapitre. Une des plus grandes préoccupations de Mgr Duvoisin, qui avait tant de ruines à réparer dans son diocèse, fut de reconstituer son vénérable sénat. Le 20 brumaire an 13 (11 novembre 1804), il promulguait les nouveaux statuts dans lesquels il déclarait le Chapitre de la Cathédrale de Nantes composé de ses deux grands vicaires et de huit chanoines titulaires ; et le 11 pluviôse an 13, l'autorité impériale venait approuver la nouvelle constitution.

Cette constitution a été en vigueur jusqu'à notre époque. La loi de séparation vient renouveler l'œuvre de la Révolution, l'œuvre des Normands. Si la loi du progrès indéfini amène un Etat à abuser de sa force pour détruire une institution qui a toujours sa raison d'être et à laquelle il ne peut adresser aucun reproche, afin de s'emparer de biens qu'il ne lui a pas donnés, on peut se demander si la barbarie n'avait pas sur la civilisation au moins un avantage. La barbarie, du moins, n'a jamais prétendu légaliser, sinon légitimer les actes de sa brutalité.

Malgrée l'épée suspendue sur la tête de ses institutions, l'Eglise ne laisse pas de veiller à leur maintien. Comme le romain qui, dans les circonstances les plus critiques de l'histoire romaine, vendait le champ où campait Annibal, elle pourvoit avec la plus calme sérénité au remplacement de ceux qui sont nécessaires à leur fonctionnement régulier. Elle a pour elle l'expérience des révolutions du monde ; elle a pour elle la confiance en son avenir. Elle sait que si ses ennemis peuvent lui faire du mal, leur campement n'est que d'un jour. Dans ses calculs, elle néglige leur présence et assure toujours son lendemain, comme quelqu'un qui ne doit jamais mourir.

Et ceux qu'elle daigne associer à son œuvre, uniquement soucieux, comme des soldats de garde, de faire leur devoir du moment, le font sans se préoccuper de ce qui, dans des temps de trouble, pourra les punir de

cet accomplissement de leur devoir. Qu'importe après tout leur personne, si on la compare à la grandeur de la cause à laquelle ils peuvent être amenés à la sacrifier? Quand la tempête secoue un arbre et le découronne de son feuillage et de ses fruits, il n'y a de compromis que la récolte de l'année; mais l'orage passe, l'arbre reverdira encore et de nouveau se couvrira de fleurs et de fruits qui, par leur beauté, pourront faire oublier les premiers.

G. DURVILLE,

Chanoine de Nantes.

Le Missel de Barbechat

XIIe SIÈCLE

D'après une correspondance et une notice de M. Léopold DELISLE

Membre de l'Institut

Administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale

Quand en mourant, l'évêque Thomas James léguait au Chapitre de Dol son *Missel* fameux, où se lit encore la signature : « Actavente de Actavantibus de Florentia, MCCCCLXXXIII », il ne prévoyait pas, sans doute, les vicissitudes que la Fortune réservait, dans la suite des temps, à ce chef d'œuvre d'art et de goût. Le savant abbé Duine, historien des livres liturgiques de Bretagne, a pris soin de nous en retracer les principaux épisodes : (1)

« Pendant la Révolution, cette merveille courut les » plus grands risques, puis elle revint, vers 1830 seule- » ment, à la cathédrale de Dol. En 1841, M. le comte de » Bastard analysa le missel avec un soin délicat, com- » posant une série de fiches où il étudiait les miniatures » et dessinant plusieurs d'entre elles à la plume.

« En 1846, M. l'abbé J. Brune, archéologue d'un goût » exercé, vit encore ce livre au presbytère. Dix ans plus » tard (1856), un Dolois, passionné pour l'histoire de sa » petite ville, M. Toussaint Gautier écrivait : « Le Missel » de Thomas James, dernier témoin d'une gloire et » d'une splendeur qui ne sont plus, devait être sacré et

(1) Abbé F. Duine, *Missels et Bréviaires des églises et abbayes Bretonnes antérieurs au XVIIe siècle.* (Rennes, Plihon et Hommay, 1905, p. 60-64.)

» inaliénable.... Pourquoi faut-il donc que nous soyons » réduits à dire qu'il a été vendu pour quelques cents » francs ?... »

« En effet, M. Chévrier, archiprêtre de Dol, avait pro- » posé son vieil ouvrage à plusieurs personnes ; on finit » par découvrir un acquéreur. Contentons-nous d'ajou- » ter qu'après quelques aventures, le noble volume est » arrivé à la Bibliothèque Primatiale de Lyon. Et comme » dit le Juge : « Messieurs les jurés apprécieront. »

Ce long emprunt fait à un auteur que j'aurai souvent l'occasion de mettre à contribution, n'est pas inutile, car il montre que, contre l'attrait vénal d'une réalisation pécuniaire, aucune antiquité n'est de force à lutter, et que quelques billets compensent facilement — et suffisamment, paraît-il ? — de la perte d'un ancien témoin des grandeurs passées.

A en juger par la situation de notre diocèse et par la splendeur de sa liturgie, les livres liturgiques durent de bonne heure abonder dans notre région. On sait que « la copie des livres était la seule occupation des religieux dans les couvents fondés par saint Martin de Tours (1) ». Or notre diocèse, lui-même jalonné des fondations martiniennes, était comme enclavé entre Tours et le Poitou où florissaient plus spécialement les établissements des disciples de saint Martin. Tours du reste aurait suffi pour assurer au diocèse de Nantes la possession de riches manuscrits. Sous Charlemagne, Alcuin y avait fondé une célèbre école de calligraphie dont les merveilleuses productions signalent les débuts de la période carlovingienne.

La Révolution fut la grande période de destruction des manuscrits ; l'époque suivante fut celle de leur dilapidation, et nous avons assisté au spectacle curieux — s'il n'était pas profondément affligeant pour un archéo-

(1) GÉRAUD. *Essai sur les livres dans l'antiquité*, p. 181.

logue amoureux du passé — de livres très respectables, derniers vestiges des siècles qui auraient dû les enraciner aux lieux pour lesquels souvent ils avaient été faits, arrachés et livrés à de douteuses transactions, par ceux-là mêmes qui avaient charge de les garder à tout prix.

Au mois d'août dernier, j'eus l'occasion d'écrire à M. Léopold Delisle au sujet d'anciens livres liturgiques nantais. L'un d'eux, surtout, était particulièrement intéressant : c'était un missel de la Madeleine de Barbechat. On le disait sorti de la possession de la fabrique et sur la route de l'Allemagne.

Ce volume avait déjà — et à plusieurs reprises — attiré l'attention des savants.

Vers 1860, Mgr le duc d'Aumale était entré en pourparlers avec M. le curé de Barbechat au sujet de l'acquisition des deux manuscrits (1) appartenant à la fabrique. A cette époque le manuscrit qui nous occupe était orné de sept miniatures. On a même prétendu que certaines d'entre elles étaient du VIIIe siècle et que leur présence dans un volume du XIIe siècle s'expliquait par un remploi dont on trouve quelques exemples. Il y avait, quant à l'âge de ces miniatures, une évidente exagération. Peut-être quelques-unes d'entre elles étaient-elles antérieures d'un siècle ou de deux à la confection du *Missel* et pouvaient-

(1) Outre le missel du XIIe siècle, dont la notice et la lettre de M. Delisle font connaître l'analyse et l'histoire, la fabrique de Barbechat possédait un second missel, de la deuxième moitié du XIVe siècle, (orné de lettrines à figures grotesques, avec quelques notes marginales, en cursive du XVe, XVIe et XVIIe siècle) sans miniatures et de moindre intérêt, — et deux autres livres liturgiques imprimés. — M. l'abbé Lesimple, vicaire à Basse-Goulaine, a dressé une longue analyse du second missel — ou *Missel des Chantres* — qui a servi à M. l'abbé Duine, pour la rédaction de sa notice. (*Op. cit.* pp. 112-113).

elles être attribuées au xe siècle ? La chose est possible. En tout cas, on ne jugeait pas ce manuscrit tout à fait indigne de figurer dans le cabinet de Chantilly à côté des merveilles que l'on y sait amassées et du fameux *Livre d'Heures* du duc de Berry, frère de Charles V, que M. Delisle, en l'attribuant à Pol de Limbourg et à ses frères, n'a pas craint de désigner comme « le chef d'œuvre du moyen-âge (1). »

En 1861, ce volume fut envoyé à l'exposition de Nantes. Malgré les vitrines et les plus minutieuses précautions, cinq miniatures furent, à l'insu de tous, arrachées du manuscrit. Il ne resta plus qu'un volume mutilé ; ce qui suspendit vraisemblablement les pourparlers engagés par le duc d'Aumale et nous met aujourd'hui dans l'impossibilité de trancher d'une façon absolue la question de l'antériorité de certaines des miniatures disparues (2).

Cette question des miniatures engendra dans l'esprit d'un des curés de Barbechat la supposition que le manuscrit lui-même était du VIIIe siècle (??). Il y avait là de quoi piquer la curiosité. Notre confrère, M. l'abbé DURVILLE s'en émut, vit le *Missel* et à la demande du curé, déjà hanté de l'idée de vendre ce volume, eut l'intention de publier le résultat de ses recherches dans la *Semaine religieuse de Nantes*. Cette revue malheureusement ne put — ou ne voulut, car on sait son dédain souvent inexpliqué pour les études sérieuses et documentées —

(1) LECOY DE LA MARCHE. *Les manuscrits et la miniature*. p. 225 ; — et Léopold DELISLE. *Mélanges et Paléographie*.

(2) En 1878, M. Robert Oheix, demanda le Missel pour l'Exposition de Savenay. Son fils, M. André Oheix, a bien voulu me donner communication de la lettre de réponse de M. le curé de Barbechat, lettre par elle-même assez insignifiante, mais intéressante cependant, parce qu'elle montre que les soins dont on entourait alors le volume étaient tout différents de ceux d'aujourd'hui.

publier ces notes précieuses : nous y avons perdu une foule d'intéressants et savants détails.

En 1892, M. Léon MAITRE consacrait une assez longue notice à ce curieux volume dans son *Inventaire des Archives Départementales* (1). S'attachant plus spécialement au point de vue civil, M. l'Archiviste de la Loire-Inférieure y donnait une copie intégrale de notes très intéressantes, écrites en marge de certaines feuilles.

Ce volume vint quelque temps au Grand Séminaire de Nantes, où le bibliothécaire, M. l'abbé Mouillé, l'examina au point de vue liturgique. La partie musicale devait attirer l'attention de spécialistes : le savant DOM POTHIER et M. l'abbé MOREAU, directeur de la Maîtrise de la Cathédrale et ancien élève de la *Schola Cantorum*, l'eurent successivement entre les mains.

Cela devait suffire, semble-t-il, pour engager les possesseurs de ce volume à en conserver la propriété. En tout cas ils auraient dû songer au moins à ne pas exiler ce monument antique de liturgie provinciale et à ne pas le noyer dans la masse d'un dépôt public étranger ou parisien.

Il est vrai que la bibliothèque municipale de Nantes, arguant de la modicité de ses ressources, ne paraissait pas se soucier de cette acquisition. Sur les propositions de Dom Pothier et de M. l'abbé Moreau, la bibliothèque de Solesmes avait, de façon un peu indifférente, entamé avec M. le curé de Barbechat, quelques pourparlers que d'autres importantes acquisitions de manuscrits et le

(1) Léon MAITRE. *Inventaire des Archives Départementales de la Loire-Inférieure*. Archives civiles. Série E. Supplément. T. V., pp. 348-349.

« ... E. 3, 227. (GG. 7. Registre)... 175 feuillets parchemin. » XIIe siècle. Missel de l'Eglise de Barbechat, écrit en caractères gothiques, avec notes musicales, sans portée, orné de » deux miniatures représentant l'une saint Pierre et saint » Jean, au trait, l'autre, le Père Eternel bénissant... etc... »

départ des Bénédictins pour l'île de Wight (Angleterre), vinrent suspendre d'ailleurs.

Les choses en étaient là. Un jour on apprit la vente clandestine du *Missel* et son émigration à l'étranger. C'est alors que je reçus de M. Delisle la lettre suivante qu'il a bien voulu m'autoriser à publier.

MUSÉE CONDÉ
CHANTILLY

Paris, rue de Lille, 21.
Actuellement au Ch. de Chantilly (Oise)

8 août 1905.

MONSIEUR,

Votre lettre m'arrive à Chantilly, et c'est de là que je réponds à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 5 de ce mois. Voici ce que, loin de mes livres et de mes papiers, je puis vous dire de l'arrivée à la Bibliothèque Nationale du manuscrit qui vous intéresse.

Au mois de mai 1904, un libraire de Munich, M. Jacques Rosenthal, avec lequel je suis en relations depuis longtemps, me communiqua un missel qu'il voulait vendre et qui lui semblait intéresser tout particulièrement la France. Un simple coup d'œil suffit, en effet, pour me laisser entrevoir que c'était un livre très curieux, à la fois comme œuvre d'art et comme document historique. Ayant demandé quel prix on en désirait, je fus effrayé de la somme qu'on espérait en tirer. Je fis observer que ce prix était excessif et qu'il n'était guère en rapport avec l'état délabré du volume, ni surtout avec les ressources dont disposait la Bibliothèque.

M. Rosenthal insista et m'offrit de laisser le volume entre mes mains pour que je puisse en apprécier toute la valeur. J'acceptai la proposition, et craignant que le volume ne fut bientôt perdu pour la France, je pris tout ce qui pouvait servir à une description détaillée. J'étais d'ailleurs fort intrigué de savoir comment ce volume — de très chétive apparence — avait pris le chemin de Munich. C'est ainsi que je recueillis à la hâte les matériaux d'une notice qui est restée inédite et que je vous enverrai prochainement de Paris.

Après avoir eu le manuscrit deux jours entre les mains, je le rendis au libraire, en exprimant le regret de ne pouvoir l'acquérir, et je poursuivis mes recherches pour en découvrir l'origine. J'avais acquis la preuve qu'il devait venir des

confins du Poitou ou de la Bretagne, et qu'il avait été très anciennement à l'usage du prieuré de Barbechat, dépendance de l'abbaye de Fontevrault. Ne trouvant rien par moi-même, j'écrivis à plusieurs de mes amis pour leur demander s'ils ne savaient rien sur le sort des livres liturgiques de Barbechat. L'un d'eux me renvoya au volume de l'*Inventaire des Archives de la Loire-Inférieure*, qui renferme l'indication des parties anciennes des archives des communes de ce département. C'est là que je trouvai, avec une cote de classement dans un dépôt d'archives, une notice qui me sembla répondre au manuscrit communiqué par M. Rosenthal. Je priai un de mes amis d'aller, dans une promenade, visiter Barbechat et feuilleter l'ancien missel qui devait s'y trouver. Peu de jours après, je recevais une lettre qui avait été adressée à mon ami; on lui conseillait de ne pas se déranger : le missel n'offrait aucun intérêt, et, d'ailleurs, les pages qui auraient pu fournir des renseignements historiques n'étaient plus lisibles, par suite de l'emploi de réactifs auxquels on avait eu recours pour en faciliter le déchiffrement. Cette particularité acheva de me démontrer l'identité du missel de M. Rosenthal et du manuscrit décrit dans l'*Inventaire* de la Loire-Inférieure. J'avais eu, en effet, beaucoup de peine à déterminer le contenu de plusieurs pages de ce manuscrit sur lesquelles les réactifs avaient laissé des traces faciles à reconnaître (1).

J'en étais là, quand je reçus de M. Rosenthal une lettre dans laquelle il m'annonçait la prochaine mise en vente du missel; il m'en prévenait d'avance, suivant l'habitude qu'il avait contractée et dont je lui ai toujours su gré.

En le remerciant de cette gracieuse attention, et en regrettant de ne pouvoir pas faire l'acquisition, j'ajoutai que, si le manuscrit paraissait sur le marché français, je me croirais obligé de le faire saisir, comme indûment sorti d'un dépôt public, comme l'atteste la mention contenue dans un inventaire officiel (2). M. Rosenthal s'empressa de répondre avec

(1) L'emploi d'un réactif aussi brutal est étonnant; toutes les personnes qui ont eu ce manuscrit entre les mains étant compétentes en la matière et connaissant l'usage, universellement répandu aujourd'hui, du sulfhydrate d'ammoniaque, auquel on ne peut reprocher que le peu de permanence de ses résultats. L'étrangeté du procédé employé est restée une énigme pour M. L. Delisle.

(2) La présence du Missel de Barbechat dans l'*Inventaire des archives de la Loire-Inférieure*, a peut-être un peu trompé M. Delisle. Ce volume n'appartenait point à la commune, mais à la fabrique : il

indignation qu'il ne voulait pas être soupçonné un instant de détenir un objet appartenant à un dépôt public. Il m'annonçait le renvoi du missel et m'autorisait à en disposer à mon gré. Le surlendemain, la poste m'apportait le missel.

J'adressai immédiatement mes remerciements à M. Rosenthal, avec mes félicitations pour la délicatesse avec laquelle il avait agi. Je lui disais que, s'il me faisait savoir comment il s'était procuré le volume, je réussirais probablement à lui faire rembourser le prix de son acquisition. Il me répondit en me donnant le nom du libraire parisien qui lui avait vendu le missel, et en m'indiquant la somme qu'il avait dû débourser.

J'invitai le libraire à passer à mon cabinet : il avait deviné le motif de l'invitation. Sans que je lui en eusse dit un mot, il me déclara qu'il venait de rembourser M. Rosenthal, et, sans que j'eusse à le presser, il me nomma la dame qui lui avait présenté le livre et à qui il avait soldé le montant de l'acquisition : la somme avait servi à payer les travaux que la fabrique avait fait exécuter dans l'église de Barbechat.

Rassuré sur l'issue de l'affaire, je me gardai bien de renvoyer le volume à Barbechat, où il passait pour *dépourvu d'intérêt et illisible*. Il me sembla de toute justice qu'il fût attribué à la Bibliothèque Nationale, par l'intervention de laquelle le détournement avait été découvert, et le volume sauvé du danger de passer à l'étranger. Le Directeur de l'Enseignement Supérieur, dans les attributions duquel sont les bibliothèques et les archives, partagea mon avis et, comme l'affaire touchait aussi au service des archives, j'en avisai le Directeur des Archives qui me répondit en me félicitant du résultat de l'opération.

Me permettez-vous d'ajouter un détail ? Par commisération pour les paroissiens de Barbechat qui ne savaient comment se procurer la somme réclamée par le libraire à qui le missel avait été vendu, j'ai cru devoir tirer de ma bourse personnelle la somme à laquelle il avait, jusqu'à un certain point, droit de prétendre.

ne devait donc figurer dans l'*Inventaire* qu'à titre accessoire, comme simple rappel, et non comme un article des Archives communales, ainsi que semblerait l'indiquer sa cote E, 3-227 (GG. 7). La faute de M. le curé de Barbechat n'est donc pas d'avoir fait « sortir indûment un livre d'un dépôt public », mais de n'avoir pas suivi en cette affaire les formes prévues par la loi et les décrets. Ceci dit, d'ailleurs, uniquement, pour rappeler le fait de la possession du Missel par la fabrique de Barbechat.

La quittance et toutes les pièces du dossier sont au secrétariat de la Bibliothèque Nationale.

Tout cela s'est passé en quelques semaines, avant la publication du décret qui m'a relevé de mes fonctions d'administrateur de la Bibliothèque Nationale, pour les confier à un fonctionnaire jugé plus apte que moi à diriger cet établissement. Puisse mon successeur n'avoir pas l'occasion d'éprouver les soucis que m'a causés la recherche de l'origine du missel et des moyens de l'empêcher de passer à l'étranger, ce que je considérais comme un devoir de ma charge !

Telle est l'histoire du danger que le missel de Barbechat a couru et du sauvetage que la Bibliothèque Nationale a opéré. Puisque vous tenez à faire connaître les vicissitudes par lesquelles ce livre a passé dans ces derniers mois, vous pouvez faire usage — sous ma responsabilité — des renseignements contenus dans cette lettre. Dès que j'aurai mis la main sur la notice du fameux missel je vous l'enverrai et vous pourrez la publier, si vous n'y trouvez pas trop de traces de la sénilité que certains journaux ont invoquée pour justifier mon renvoi de la Bibliothèque Nationale. Je dis *certains journaux*; je n'oublierai jamais, en effet, les regrets qui ont été publiquement exprimés à cette occasion, en France aussi bien qu'à l'étranger.

Croyez-moi, Monsieur, votre dévoué

L. DELISLE.

Cette lettre est précieuse. L'autorité de M. Léopold Delisle y fixe le fait et consacre l'odyssée de ce volume hors de France. Des renseignements complémentaires m'ont permis de préciser plusieurs points de détails : ils m'ont fait constater, d'autre part, de légères divergences entre le récit de M. L. Delisle, que l'on vient de lire, et celui que fait de cette affaire M. le curé de Barbechat : divergences que je serais tenté d'attribuer à l'embarras de M. le Curé, fort ennuyé de cette affaire, et désireux d'éviter tout bruit autour d'elle, mais dont le libraire parisien, intéressé lui aussi au silence, pourrait bien être l'auteur.

D'après son propre récit, M. le curé de Barbechat, dans l'intention de vendre son Missel, l'aurait emporté

à Paris, où il l'aurait successivement présenté à M. Arthur Loth, ancien élève de l'école des Chartes, rédacteur de la *Vérité Française*, et à plusieurs libraires parisiens. Au dire de M. le curé, l'avis aurait été unanime : ce volume n'avait aucune valeur !

De la part des libraires, acquéreurs possibles du manuscrit, cette appréciation ne surprend pas. L'offre ne dépassant pas cinquante francs, M. le curé se décida à remporter son volume à Barbechat.

Mais de la part de M. Loth, cette appréciation est à peine croyable. Quelques lettres échangées avec lui m'ont appris qu'après de courts moments d'étude, il s'était borné à indiquer à M. le curé de Barbechat le peu de *valeur vénale* de son Missel. Cette appréciation ne préjugeait point de l'intérêt intrinsèque de ce volume. En y réfléchissant un peu M. le curé de Barbechat aurait dû, ce me semble, s'en apercevoir, surtout quand — toujours d'après son récit — quelques jours après son retour, M. Leclerc, le libraire bien connu, malgré ses protestations antérieures de non-valeur, vint à Barbechat en automobile, et, exprès, paraît-il, proposer à la fabrique 150 francs de son vieux manuscrit.

M. le curé ne jugea pas que son Missel valût davantage, et mettant sans doute le déplacement du libraire parisien sur le compte d'un goût d'excursion bien légitime, ou acceptant les bonnes raisons qu'on lui présenta, consentit enfin pour *un peu plus de 150 francs* à ce marché, qui était évidemment une bonne affaire pour l'une des parties. Cette opinion dut être celle de M. Leclerc qui vendit 700 francs ce même volume à M. Jacques Rosenthal, de Munich, dont les prétentions s'élevèrent alors à 7.000 francs. Cette somme fut encore dépassée par l'offre des Bénédictins de Solesmes qui, en apprenant la vente du Missel, écrivirent à M. le curé de Barbechat pour obtenir confirmation de cette nouvelle — dont ils doutaient encore — et porter, s'il en était temps, leur offre ferme à 10.000 ou 12.000 francs.

Mais M. Leclerc avait eu soin de s'assurer le précieux volume et déjà le Missel de Barbechat était sur la route de l'Allemagne où, selon quelques-uns, l'industrie allemande — qui a poussé fort loin ce genre de truquage — s'apprêtait à lui faire une restitution des miniatures disparues.

Cette tare a heureusement été évitée au volume mutilé.

La Notice que M. Delisle a bien voulu m'adresser et m'autoriser à publier met en clarté les particularités de ce volume et en signale, de main de maître, tout l'intérêt bibliographique. Il serait à désirer que des érudits accordassent au *calendrier* et aux *offices* de ce Missel un examen plus attentif et plus autorisé que je n'ai pu le faire, ce qui ne pourrait être que très profitable à l'histoire *liturgique* et *hagiographique* du diocèse de Nantes aux XIIe et XIIIe siècles.

Description du Missel.

M. Jacques Rosenthal, de Munich, m'ayant très gracieusement communiqué, au printemps de cette année, un ancien missel français, dont les futures destinées m'étaient inconnues, j'ai cru bon d'en prendre une description sommaire et d'en copier le calendrier qui n'est point dépourvu d'intérêt.

Volume de 176 feuillets, y compris la garde de la fin. Hauteur des feuillets, 350 millimètres; largeur, 230. Ecriture de la seconde moitié du XIIe siècle, antérieure, selon toute apparence, à la canonisation de saint Thomas de Cantorbéry, qui n'est point mentionné dans le calendrier (1). Les grands E onciaux ne sont point fermés ; il y a des *e* cédillés.

L'exécution du livre a été très soignée. Les initiales

(1) Thomas Becket, dit Thomas de Cantorbéry, mort en 1170, canonisé en 1173.

ont été correctement enluminées, parfois avec une véritable élégance. Il faut y signaler deux grandes peintures à pleine page ; sur le fol. 102, les images de saint Pierre et de saint Jean ; sur le fol. 102 v°, l'image du Père Eternel.

Les introït, graduels, offertoires et communions sont notés en neumes (1).

Le Missel est ainsi divisé :

Fol. 1-98. Propre du temps.

Fol. 99-101. Calendrier.

Fol. 102-104. Préface et Canon.

Fol. 105-152. Propre des saints.

Fol. 152-175. Communs et messes diverses.

Ce manuscrit présente des lacunes assez considérables qui existaient déjà au XVIIIe siècle, quand il a été folioté.

Il y manque :

1° Les feuillets du commencement, qui contenaient les messes du Propre du Temps jusqu'à la Septuagésime, dont l'Introït *Circumdederunt* est sur la seconde colonne de la première page;

2° Plusieurs feuillets dans le Propre du Temps, entre les fol. 59 et 60, et les fol. 62 et 63;

3° Plusieurs feuillets du cahier consacré aux préfaces

(1) L'importance de la partie musicale de ce volume en fait plus qu'un Missel, un véritable Graduel. Ses principaux caractères musicaux sont : notation neumatique, perpendiculaire, antérieure à Guy d'Arezzo, sur deux lignes seulement; lignes toujours très fines et parfois même tracées à la pointe sèche Les notes sont carrées, remarquablement fines, se détachant très nettement, malgré leur ordonnance superposée. Les indications de clefs : ut, fa (C et F; A, étant considéré comme LA, note initiale de la gamme primitive) se trouvent le plus souvent au commencement de chaque portée. L'ensemble des caractères rattache ce manuscrit à l'Ecole Messine. (D'après les renseignements de M. l'abbé Moreau).

et au canon de la messe; il n'en subsiste que trois, cotés 102-104;

4° Plusieurs feuillets au commencement du Propre des Saints;

5° Après le feuillet 121, les feuillets qui contenaient les messes des fêtes comprises entre le 8 juin et le 4 juillet.

Plusieurs feuillets ont beaucoup souffert par suite des réactifs employés pour faciliter le déchiffrement.

L'origine du Missel n'est guère difficile à déterminer : il a été fait pour une église du Poitou. Les particularités suivantes le démontrent surabondamment :

1° Dans les litanies du Samedi saint (fol. 59), il y a seulement trois invocations de pontifes : « Ylarii, Martialis, Martine, » et ces trois invocations de confesseurs : « Benedicte, Maure, Maxenti. »

2° Dans la section des messes diverses, en dehors du Propre, suivant l'ordre de l'année liturgique, on trouve, au fol. 164, l'office intitulé : « Commemoratio sancti Ylarii. »

3° Le calendrier, dont le texte complet sera reproduit un peu plus loin, mentionne les fêtes suivantes :

1er février. Léoni confessoris.
31 mai. Porcharii abbatis.
1er juin. Jovini abbatis.
26 juin. Maxencii confessoris.
1er juillet. Eparcii presbyteri.
16 juillet. Generosi abbatis.
13 août. Radegundis virginis (1).
14 décembre. Fortunati.

(1) Le manuscrit porte un *V* surmonté du sigle abréviatif de lettres *er*, ou *ir*. C'est ainsi que le mot *virginis*, est, figuré à beaucoup d'endroits du calendrier. (Note de M. L. Delisle). — Radegonde, épouse du roi Clotaire Ier (538) quitta la cour en 544 pour mener la vie religieuse avec ses compagnes d'enfance, dans le domaine royal de Saise,

Les fêtes des saints du diocèse de Nantes ont été ajoutées après coup.

17 juin. Similiani confessoris.
10 octobre. Clari episcopi Nannetensis.
24 octobre. Martini abbatis vertavensis.

Primitivement ce *Missel* a pu être destiné à un monastère ou à un chapitre ; mais au XIIIe siècle il servait à une église paroissiale, comme l'attestent plusieurs notes ajoutées sur les fol. 98 v°, 100 v°, 102 et 103 v°.

Nous avons donc ici le *Missel* de l'église de la Madeleine de Barbechat, et la façon dont le nom de MARIE Magdeleine est écrit dans le calendrier, (le mot Marie en lettres capitales) indique qu'il a été dès l'origine destiné à l'église de Barbechat.

Barbechat est aujourd'hui un simple bourg du département de la Loire-Inférieure, dont l'église est marquée sur la carte de Cassini, au Nord-Est de Nantes, un peu au Midi de la Loire. C'était le siège d'un prieuré de Sainte-Radegonde qui, dans les temps modernes, dépendait de l'abbaye de Saint-Sulpice, de Rennes (1).

près des Trois-Moustiers, sur les confins de la Vienne et du Maine-et-Loire. En 550, elle fonda à Poitiers le monastère de Sainte-Croix, où elle mourut le 13 août 587. — Le mot *virginis* n'est point ici un *lapsus calami* de scribe. Cette épithète est conforme à une tradition fort ancienne que des historiens modernes — entre autres Dom Chamard, dans son *Hist. Eccl. du Poitou*, Ire partie — ont cru pouvoir soutenir en arguant de la sainteté de la reine pour conclure à sa virginité. Outre que l'hagiographie offre de multiples exemples du contraire (sainte Monique, sainte Blanche de Castille, sainte Elisabeth de Hongrie, etc...), ce que l'on sait du caractère ardent et déréglé de Clotaire semble incompatible avec cette réserve et ces scrupules et laisse peu de doutes sur cette délicate question.

(1) A consulter sur Barbechat et son Prieuré : Armand Guéraud, *Documents recueillis pour remanier le Recueil des Chansons du Bas-Poitou et au Comté Nantais*. t. II, IIIe partie, p. 103-112 (Bibliothèque de Nantes, — Mss. frs 1207) ; — Léon

Sur deux pages du cahier réservé au texte des préfaces et du canon, on a ajouté en marge les noms des diffé-

MAITRE, *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure*, t. II, p. XXX, Barbechat ; — OGÉE, *Dictionnaire de Bretagne* (Rennes 1843, pp. 405-406) ; — ORIEUX, *Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure* ; — TRÉVAUX, *L'Eglise de Bretagne*, pp. 495-496 ; — VERGER, *Notes sur quelques communes de l'Arrondissement de Nantes.* (Bibliothèque publique de Nantes, Mss. frs. 1325, pp. 659-665.)

ETYMOLOGIE. — « Barbechat est un double mot celtique : *Bar*, montagne, *Bec'h*, monceau ; *At* n'est qu'une terminaison française, comme de marquis, marquisat. » (Chanson anonyme, citée par A. GUÉRAUD. Voir à l'Appendice, note I). — « Le nom de Barbechat vient d'une fortification en barbacane, élevée par le vicomte de Barbechat, avec la motte qui reste encore debout, pour défendre le passage de la Divate nommé Perthuis-Cherin. » (Léon MAITRE). — « Quant à l'étymologie de Barbe-Chat, on a voulu que *Chat* fut l'abrégé de Château, sans doute pour appuyer l'ancienneté du lieu. On a supposé qu'il y avait eu jadis un château dont on ne voit de traces, ni dans l'histoire, ni sur le terrain. Le latin du moyen-âge devine cela : *Barba de Cativi*, ou *Cativi* a certainement plus de rapport avec *Cattus* ou *Catus* qu'avec *Castrum* ou *Castellum.* » (VERGER). La question étymologique est toujours trop délicate, et, ici particulièrement, trop accessoire, pour s'y arrêter. Remarquons toutefois que l'opinion de M. Verger s'appuie uniquement sur une vieille tradition qui veut que, à la suite d'une discussion avec saint Martin de Vertou, le diable se soit lancé à la poursuite d'un chat et l'ait pris par la barbe ! Les deux premières opinions restent donc seules en présense.

SITUATION ET PRIEURÉ.— « Origines des paroisses poitevines ou angevines réunies au diocèse de Nantes. Barbechat : « Actum in ecclesia Sancte Radegundis. 1145. » (*Accord.* arch. d'Anjou, t. II, p. 70). A cette indication au moins contemporaine du *Missel*, M. Maitre ajoute : « Cette paroisse, bordée par la Divate et l'Anjou, établie dans l'étendue du Loroux-Bottereau, eut trois centres successifs : 1° Au lieu dit de *Sainte-Radegonde* ; 2° A la *Madeleine de Barbechat*, à l'époque où les Templiers s'établirent à la chevalerie du Bois-Ferré ; 3° Au *Bois-Guillet*, village plus central que le vieux Barbe-

rents bienfaiteurs qui étaient compris dans les intentions du célébrant. Voici quelques uns de ces noms (1).

Sur le fol. 102.

« Matheus Halegrin. Bona filia, uxor ejus.
» Relicta Laurencio li Bedeau.
» Heredes de Barbechat.
» Dame Aenor de La Riverie.

chat et où fut transféré le Centre paroissial pour la troisième fois. »

On ne possède que fort peu de renseignements sur le *Prieuré* de Barbechat: Ogée dit seulement: « L'an 1150, Hoël, comte de Nantes, donna à l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes, le prieuré de Sainte-Radegonde, fondé sur la paroisse du Loroux. » Avec beaucoup d'obscurités, ses continuateurs (M. M. A. Marteville et S. Varin) ajoutent à la page suivante: « Il y avait autrefois au Loroux un prieuré de Sainte-Radegonde qui était, dit-on, de même époque que l'église paroissiale, dont la fondation certaine est de 1290. » Cette indication se rapporte sans doute aux bâtiments de ce prieuré dont les origines restent toujours indécises. Le patronage de sainte Radegonde fait soupçonner une fondation poitevine. Le choix de l'abbaye de Saint-Sulpice par le comte Hoël, sans être une preuve irréfragable, peut être un indice: Raoul de La Fustaie, disciple de Robert d'Arbrissel, fondateur de l'abbaye de Fontevrault, avait, avant de fonder son monastère dans la forêt du Nid-de-Merle, de Rennes, embrassé la règle de saint Benoit, dans l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes. Peut-être y avait-il communauté de règle et affinité d'origine entre l'abbaye et le prieuré. Il n'y aurait rien d'étonnant, d'ailleurs, à ce que le prieuré de Barbechat, couvent de femmes, ait dû sa fondation aux disciples de saint Martin de Vertou, dont dépendit longtempts l'église du Loroux. Saint Martin lui-même avait évangélisé ces contrées et y avait laisssé l'attestation de ses fondations jumelles de Saint-Pierre et Saint-Jean. Cette dernière est devenne l'église paroissiale du Loroux. (L. Maitre. *op. cit.* p. 149) Mais encore une fois, c'est là une simple hypothèse; rien de plus.

(1) Se plaçant plus spécialement au point de vue civil, M. Maitre a intégralement transcrit les notes écrites en caractères du XIIIe siècle, sur les marges des fol. 98, 99, 100, 102, relatives aux fondations de l'église.

Sur le fol. 103 v°.

» Rivallen archidiaconus.
» Daniel cappellanus.
» Herveus cappellanus.
» Andreas vicecomes.
» Petronilla vicecomitissa.
» Guillermus Infans.
» Amaurri Crespin.
» Thebaut, filius ejus.
» Davi de Rays.
» Petrus Boscher.
» Davi Seibran.
» Dulcia.
» Guillermus de Barbechat.
» Reginaudus Grahori.
» Mengui de Vaus.
» Laurencius cappellanus....

Plusieurs de ces noms se retrouvent dans les mémoriaux inscrits sur les fol. 98 v° et 100 v°, relatifs à des fondations faites dans l'église à laquelle le *Missel* était affecté :

» Willelmus Potarst, quamdam quarterium cere » (Fol. 98, v°).

» Johannes Raboteau, II d. super quemdam minetam » terre, quam dedit confiliole filie Johanis Raboteau, in » elemosina. (*Ibid.*)

» Willelmus Girarst (1) dedit in elemosina ecclesie de » Barbechat, s [cilicet] Beate Marie, tria prebendaria » terre in feodo Radulfi Boisse, et VI d. ad ecclesiam re- » parandam, et VI d. confraternitati dicte ecclesie, et III d. » capellano dicte ecclesie, super dotem uxoris sue, et II » denarios super terram suam de Aléeria, quam tenet » uxor Giraldi Torti pedis. (*Ibid.*)

(1) L'anniversaire de « Willelmus Girarst » est marqué au 22 avril dans le Calendrier du *Missel*. (Note de M. Delisle).

» Heredes de Barbechat, III d., ad luminare ecclessie » (*Ibid.*)

» Matheus Halegrin et Bona filia, uxor ejus, dederunt » Deo et Beate Marie Madalene duas libras cere ad » luminare ejusdem ecclesie... pro anniversariis suis » faciendis... (Fol. 100, v°).

Dans une de ces notes, l'église est expressément dénommée : *Ecclesia de Barbechat, silicet Beate Marie* ; et dans une autre : *Beata Maria Madalena.*

Sur les marges des feuillets qui précèdent le Propre des Saints, ont été copiées, en caractères du XIIe siècle, deux pièces qui méritent d'être particulièrement signalées :

La première est l'épître farcie (1) de la messse de

(1) Les épîtres farcies étaient des pièces bouffonnes mélangées de latin et de français (*a*). M, Louis Guibert, correspondant du Comité des travaux historiques et scientifiques, dans une communication relative à un très curieux Graduel, appartenant à la ville de Limoges, (et à laquelle M. Delisle aura plus loin l'occasion de renvoyer), donne de fort intéressants détails sur ces pièces (*b*).

» Quand le sous-diacre montait à la tribune pour lire » l'épître, il était suivi d'un ou de plusieurs sous-diacres ou » clercs en chapes, chargés de chanter, après la lecture de » chaque verset, la strophe ou les strophes françaises en » donnant l'explication. Ces vers en langue vulgaire, insérés » entre les phrases du texte liturgique, étaient ce qu'on appe- » lait communément la farce (farcia signifiait *mélange*) de » l'Epître : celle-ci était alors appelée farcie : *epistola com* » *farcia, epistola farcita.* Nous trouvons précisément au f° III, » v° du *Graduel de Saint-Junien* et au commencement d'une » hymne, une miniature représentant deux clercs ou sous-

(a) A. CHÉRUEL. — *Dictionnaire historique des Institutions*, (Paris, Hachette, T. I, 1884).

(b) *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.* Année 1887, n°s 3 et 4, p. 315 et suivantes. A consulter aussi sur les Epîtres Farcies : *Histoire littéraire de la France*, T. XIII (XIIe siècle), pp. 108-111, (Paris, 1814).

saint Etienne. Je puis en donner le texte à peu près complet, moins les dernières lignes de la fin.

» Por amor Dé, vos prie, senor barons,
» Séez vos toz, si orez la leçons

» diacres, debout devant un pupître chargé d'un livre » ouvert, et chantant. Ils sont vêtus : le premier d'une chape » rouge, le second d'une chape bleue. Il est difficile en les » voyant de ne pas penser à cette phrase d'Eudes de Sally, » évêque de Paris, citée par les auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France*, (T. XIII, p. 108) : « Epistola cum » farcia dicitur a duobus in capis cericeis. »

La fête qui a donné lieu au plus grand nombre de compositions de ce genre est celle de saint Etienne. On possède jusqu'à six épîtres farcies en vers français relatives à cette solennité. Dans son rapport sur la communication de M. Guibert (*a*), M. Paul Meyer, membre résidant du Comité des travaux historiques, en donne la liste, accompagnée d'une étude détaillée sur les sources où l'on en trouve les textes. La première notice nous intéresse surtout.

«.... 1° Une épître farcie découverte il y a près de deux » siècles par D. Martène, dans un manuscrit de Saint-Martin » de Tours, et publiée pour la première fois en 1862, d'après » ce même manuscrit, par M. G. Paris. Elle se compose de » douze couplets monorimes, formés chacun de cinq vers » décasyllabiques. On peut l'attribuer avec toute vraisemblance à la première moitié du XIIe siècle. En voici le » 1er couplet :

» Por amor De, vos prie, saignos barum,
» Seet vos tuit, escotet la leçun
» De Saint-Estevre (*b*), le glorious barum
» Qu'à ce jor reçut sa pasium
» Escotet la par bone entencium ».

Il est curieux de comparer ce texte avec celui de l'épître farcie du Missel de Barbechat que les lectures de M. L. Delisle et de M. Maître nous ont fournies. Nous reviendrons plus loin sur quelques réflexions que cette comparaison impose. Ajoutons, pour être complet, quelques ren-

(a) *Loc.-cit.*

(b) Estève, Estèvre, de Esteven, Estevenon, Estevenensis (Etienne). DU CANGE, *Glosaire François*, (1766, p. 374).

» De seint Estene le glorious barons :
» Cy conté l'a par bonne entencions,
» Quar a cel jor, reçut il pasions. (Fol. 103 v°).
.....
» Laudabilis (1) miles et prepotens,
» Quem visitavit ex altis Oriens
» In hora mortis, qua fuit paciens,

seignements sur la fête de saint Etienne et les cérémonies burlesques dont elle était l'occasion.

M. Chéruel (*a*) nous apprend qu'à Viviers la Fête des Fous commençait par une élection de l'abbé du clergé... « Le » jour de la Saint-Etienne, l'évêque des Fous, après s'être » revêtu des habits pontificaux, portant chape, mître et crosse, » suivi de son aumônier aussi en chape, venait s'asseoir dans » la chaise épiscopale, etc... » Au même endroit, l'auteur rapporte d'après le cérémonial de la Fête de l'Ane, publié par Du Cange, qu'à Beauvais, où elle était célébrée chaque année le 13 janvier, la procession se rendait à l'église de Saint-Etienne, où une messe burlesque était ensuite chantée.

Plus près de nous, à Vitré, la fête de ce saint était l'objet d'une curieuse cérémonie dont nous empruntons le récit à l'abbé Duine (*b*): « Notons l'existence d'un usage singulier » qui supposait beaucoup de bienveillance dans notre litur- » gie provinciale. Le jour de la fête de saint Etienne, pendant » la grand'messe que l'on célébrait dans l'édicule de Vitré » consacré à saint Martin, le dernier marié de l'année de la » paroisse de Saint-Martin devait offrir une *soulle* (boule de » cuir ou de bois qu'on lançait en l'air au jeu). Or la remise » de cette pièce devait se faire *entre les élévations* du Saint- » Sacrement, ce qui devait produire dans la petite chapelle » un trouble pittoresque au moment le plus pieux de la » messe ».

(1) Ce qui suit est copié sur le fol. 104 et le texte est accompagné d'une notation en neumes. (Note de M. L. DELISLE).

(a) *Loco cit.* 1° Fêtes religieuses et populaires. (Fête des Fous).

(b) (*Op. cit.* p. 35); — et M. DE LA BORDERIE, *Documents inédits sur Vitré.* (Le Collectionneur Breton, T. I, Nantes, 1862, p. 257).

» Pulcre declarat presens (1)
» Lectio Actuum apostolorum.

« In diebus illis (2) : Elegerunt septem levitas in minis-
» terio, de quorum collegio, Stephanus plenus gratiâ et
» fortitudine, Sancti Spiritus collata sibi divinitus, faciebat
» prodigia et signa magna in populo, scilicet hebraïco

(1) M. Léon Maitre, a lu a peu près de même : (*Loc. Cit.*, fol. 193).

Por amor de vos, pe, senor barons
Seez vos toz, si orez la leçons
De Saint Estene, le glorious barons
Ecoute là, par bonne entencions
Quar à cel jour reçut-il passions
Si Saint Estene fut plein de grant bonté...
(Le reste illisible).

(2) Acta Apostolorum. Ch. VI ; V. 1.

In diebus autem illis, etc.

V. 8. — Stephanus autem, plenus gratia et fortitudine faciebat prodigia et signa magna in populo.

V. 9. — Surrexerunt autem quidam de synagoga quœ appellatur Libertinorum et Cyrenensium et Alexandrinorum et eorum qui erant a Cilicia et Asia disputantes cum Stephano.

V. 10. — Et non poterant resistere sapentiæ et spiritui qui loquebatur.

Texte des Acta et Farce (Ch. VI ; V. 1)-

In diebus illis : *Elegerunt septem levitas*
In ministerio,
De quorum collegio

V 8. — Stephanus, plenus gracia et fortituduine
Sancti Spiritus
Collata sibi divinitus
faciebat prodigia et signa
Magna in populo,
Scilicet hébraïco
Non credenti Dei verbo.

V 9. — Surrexerunt autem quidam de sinagoga que apellatur Libertinorum, Cirenensium et Alexandrinorum et eorum qui erant a Cilicia et Asia disputantes
Con Stephano,
Ore torvo,
Corde furibundo,

V. — 10. et non poterant resistere
Sapiencie et Spiritui

» non credenti Dei verbo. Surrexerunt autem quidam
» de sinagoga queappellatur Libertinorum, et Cirenen-
» sium et Alexandrinorum èt eorum qui erant a Cilicia
» et Asia, disputantes con Stephano, ore torvo, corde
» furibondo, et non poterant resistere sapiencie et

De Patre et Filio procedenti,
qui loquebatur
Monitis salutaribus
Docebat eos Stephanus.

Ch. VII. V. 54. — Audientes autem hec, dissecabantur cordibus suis et stridebant dentibus in eum.

Ch. VII. V. 54. — Audientes autem hec dissecabantur cordibus suis et *moti fellis turbine*, stribedant dentibus in eum
Pre nimia invidia,
Vexati consciencia
Inferentes convicia.

V. 55. — Cum autem esset plenus Spiritu Sancto, intendens in cœlum, vidit gloriam Dei et Jesum stantem a dextris Dei. Et aït: « ecce video cœlos apertos, et Filium hominis stantem a dextris Dei. »

V. 55. — Con autem esset Stephanus
Plenus Spiritu Sancto
Subtili, dulci, acuto,
intendens in celum, vidit gloriam Dei et Ihesum stantem a dextris, et ait:
« *Laudo celestis glorie*
Regem, natum ex Virgine,
Nondum suum in certamine.
Ecce video celos apertos et filium hominis stantem a dextris *virtutis* Dei,
Patris inestimabilis
Et in sanctis mirabilis,
Per omnia possibilis. »

V. 56. — Exclamantes antem voce magna continuerunt aures suas et impetum fecerunt unanimiter in eum,

V. 56. — Exclamantes autem voce magna,
Continuerunt aures suas.
A fide sanctam (sic) rigidas
et impetum fecerunt unanimem in eum ;
Feroces et increduli
In accusando seduli
Contra Stephanum emuli,

» Spiritui de Patre et Filio procedenti, qui loquebatur
» monitis salutaribus, docebat eos Stephanus. Au-
» dientes autem hec dissecabantur cordibus suis, et
» moti fellis turbine, stridebant dentibus in eum pre
» nimia inividia, vexati consciencia, inferentes convicia,

V. 57. — et ejicientes eum extra civitatem lapidabant : et testes deposuerunt vestimenta sua, secus pedes adolescentis quï vocobatur Saulus.

V. 57. — et eicientes eum
Virum sanctum et iustum
extra civitatem lapidabant,
Et ictibus oppositum
Occidebant jam Stephanum
Celos intrantem meritum
et testes deposuerunt vestimenta sua *quemque trahentes honerosa*
Secus pedes adolescentis
Neccm sancti spectantis
qui vocabatur Paulus
Qui huius sancti precibus
Post hec victus fidelibus
Datus est [*apostolus*] *gentibus*

V. 58. Et lapidabant Stephanum invocamtem et dicutem : « Domine Jesu suscipe animam meam ».

V. 58. — Et lapidabant Stéphanum invocatem et dicentem
Pro cuius almo nomine
[*Moriebatur*] *fuso sanguine* :
« Domine ihesu, accipe spiritum meum *migrantem*
[*Corpore*] *ad ethera*
Sublatum tua gracia ».

V. 59. — Positis autem genibus, clamavit voce magna, dicentes, etc.

V. 59. Positis antem genibus ...etc.

La *farce* de cette épître est curieuse à plus d'un titre. Elle est faite en vers latins dont il faut distinguer deux sortes :

1° Les vers isolés, de longueurs différentes, se rattachant directement au texte des *Acta* et rimant par assonance avec une ou plusieurs propositions de la phrase prise comme membre initial du groupe lyrique.

2° Les groupes de trois vers complètement indépendants. Ils se trouvent toujours à la fin des versets ou d'une phrase formant un sens complet quand le verset est très étendu. Ils n'empruntent rien au texte des *Acta*, sont le plus

» Con autem esset Stephanus plenus Spiritu Sancto,
» subtili, dulci, acuto, intendens in celum vidit gloriam
» Dei et Jhesum stantem a dextris, et ait : « Laudo celestis
» glorie regem natum ex Virgine, nondum suum in
» certamine. Ecce video celos apertos et filium hominis
» stantem a dextris virtutis Dei, Patris inestimabilis, et
» in sanctis mirabilis, per omnia possibilis. » Excla-
» mantes autem voce magna continuerunt aures suas a
» fide sanctam (*sic*) rigidas, et impetum fecerunt una
» nimem in eum ; feroces et increduli, in accurando
» seduli contra Stephanum emuli, et eicientes eum

souvent de forme octo-syllabique, et surtout riment trois par trois. Cette particularité mérite quelque attention : on sait que cette forme lyrique, dite ternaire (qui fut rénovée dans la première partie du XIXe siècle, presque en même temps par *A. Brizeux*, dans ses *Ternaires*, et par *Th. de Banville*, dans ses *Odelettes*) passe pour avoir eu sa première application dans le « Dies iræ ». Cette séquence a été tour à tour attribuée à saint Bernard, à saint Bonaventure, à Frangipani Malabranca Orsini, créé cardinal en 1278 par son oncle Nicolas III, etc... Wadding, le bibliographe de l'Ordre Séraphique, a revendiqué les droits de Thomas de Célano, mort en 1255, à la fois comme inventeur du style ternaire, sur lequel il écrivit deux *proses* ou *séquences* à la gloire de son père saint François (*Eregit victor virtualis*... et *Sanctitatis signa nova*...) et comme compositeur du Dies iræ. D'autre part, le savant hymnographe Adalbert Daniel a péremptoirement démontré que cette prose — dont la première fois mention est faite par Denis le Pisan, en 1401 — ne remonte pas au delà du XIIe siècle, qu'elle n'est point d'origine allemande ni française, mais que l'Italie la vit fleurir et de là se répandre chez les peuples voisins.

La présence du rythme ternaire dans cette farce, au moins contemporaine, sinon antérieure à Thomas de Célano et à la date possible de la composition du Dies iræ, montre que cette forme lyrique existait en France et qu'elle n'avait à attendre de l'Italie que la perfection avec plus de vigueur et de pureté (*a*).

(*a*) A consulter: R. P. Ch. Clair, s. j., *Le Dies iræ*, (Paris, 1886, in-12.)

» virum sanctum et justum extra civitatem lapi-
» dabant et ictibus oppositum occidebant jam Stepha-
» num celos intrantem meritum, et testes deposuerunt
» vestimenta sua queque trahentes honerosa secus
» pedes adolescentis necem sancti spectantis, qui voca-
» batur Saulus, qui hujus sancti precibus post hec
» victus, fidelibus datus est [apostolus] gentibus. Et lapida-
» bant Stephanum invocantem et dicentem pro cujus
» almo nomine [moriebatur] fuso sanguine : « Domine
» Jhesu, accipe spiritum meum migrantem a [corpore] ad
» ethera sublatum tua gratia. Positis autem genibus... »(1).

Différentes versions de l'épître farcie de saint Etienne ont été l'objet d'un mémoire de notre confrère, M. Paul Meyer, inséré dans le *Bulletin Historique et Philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1887, pp. 315-323.* Il suffit d'y renvoyer le lecteur.

La seconde pièce (fol. 105 v°) est une sorte de sermon, ou de leçon, en vers français, pour la fête de saint Jean l'Evangéliste. Il consiste en onze strophes de cinq vers chacune. Le peu de temps que le manuscrit est resté entre mes mains ne m'a permis d'en copier que les quatre premières.

» Aiez vos pez, senores, si ecotez :
» Par De vo prie que noise nef acez:
» Orez la leçon o bon cor entendez,
» De sent Johan qui feste celebrez,
» Qui et en Cel, en tere enorez.

» Cil sant Jehan fut Jhesu, ce sachez,
» Cosin germans et fut juene si privez,
» To temps fut virge et plens de grante bontez :
» Par ce fut plus que ces autres amez,
» Et en la corte Jhesu plus ennoret.

» Quar ce trovon que, quant il acena
» Le sons disciples, si lor amonesta

(1) L'usure du parchemin rend illisibles les trois dernières lignes.

» La soe morte, si con de luy ala,
» Sor son pez s'endormit, quar De le commanda,
» Tant par l'ot cher Jhesu et tant l'ama !

» En apries autre amor li montra.
» Quar en la croez elevez (?) le lesa
» A cil baron sa mere commanda
» A luy ale autresi li livra.
» La virge au virge, la mere au fiz livra. » (1)

Comme exemple des *traits* insérés dans plusieurs messes, je citerai celui de la fête de la Purification (fol. 112, v°) :

« T. R. — Diffusa est gracia in labiis tuis, propterea » benedixit te Deus in eternum. Specie tua & pulchri- » tudine tua ; intende, prospere procede et regna. » Propter veritatem et mansuetudinem et justitiam, et » deducet te mirabiliter dextera tua. Dilexisti justiciam » et odisti iniquitatem, propterea unxit te Deus, Deus » tuus, oleo leticie. Audi filia, et vide et inclina aurem » tuam et obliviscere populum tuum et domum patris » tui. Et concupivit rex decorem tuum, quoniam ipse » est dominus deus tuus et adorabunt eum. Adducentur

(1) Voici le texte de M. Léon Maître (*Op. cit.*, p. 349)

» Aiez vos pez, senores, si écotez
» Por de vos prie, que noise ne face
» Mes la leçon en bon cor entendez
» De sent Jehan qui feste celebrez
» Qui est en cel, en tere enorez.

» Cil sant Jehan fut Jesu ce sachez
» Cosin germayes et fut juene si privez
» Totens fut vierge et plein de grante bontez
» Par ce fut plus que ces autres aimez
» Et en la ..... Jhesu plus ennoret.

» Quar se troven que quant il acena
» Le sons disciples, si lors amonesta
» La sol morte si con de luy ala
» Sor soupez son dormit, quar de le commanda
..... (Le reste illisible).

» regi virgines post eam, proxime ejus afferentur tibi.
» V. — Adducentur in leticia et exultacione, adducen-
» tur in templum regi domino. »

Dans l'évangile de la Passion, on a marqué par la lettre C le texte du récitatif, par une croix (+) les paroles du Christ et par la lettre S les autres personnages mis en scène.

Des notations analogues, mais avec des figures ou marques différentes, ont été remarquées dans plusieurs anciens Missels ou Evangéliaires. M. le Chanoine Muller, aumônier de l'Hospice Condé, à Chantilly, a, dans un des derniers Congrès des Sociétés savantes, appelé l'attention sur celles que renferme l'ancien texte des Evangiles, conservé au trésor de l'église de Noyon.

Au bas du fol. 102 v°, a été ajoutée une oraison à saint Louis en caractères d'une date assez voisine de l'année de la canonisation (1297); elle est devenue en partie illisible; mais dans la première ligne on distingue nettement les mots : « ..... rex Franchorum, exem-
» plar Justicie, lex et norma morum..... »

P. S. — J'ai reconnu depuis que le Missel avait été décrit, en 1892, par mon confrère, M. Léon Maître, dans un volume de l'*Inventaire des Archives de la Loire-Inférieure* (T. V, Archives civiles, série E, supplément, pp. 348-349) et qu'il était irrégulièrement sorti des Archives de Barbechat (1). J'en ai fait part au libraire, M. Jacques Rosenthal, qui, sans réclamer aucune indemnité, en a très généreusement fait don à la Bibliothèque Nationale, au mois de novembre 1904. Le manuscrit porte aujourd'hui le n° 1.890, dans le fonds latin des nouvelles acquisitions (2). (L. D.)

(1) Voir plus haut, p. 331, note 2.

(2) Je ne saurai poursuivre cette longue communication sans adresser à M. Léopold Delisle l'expression de ma plus vive gratitude pour la bienveillance avec laquelle il a mis spontanément ces précieux documents à ma disposition, et de l'aménité exquise dont il a toujours fait preuve dans nos relations.

Calendrier du Missel de Barbechat (1)

Januarius

1. Circumcisio Domini.
3. S. Genovefe v.
5. Simeonis conf.
6. Epiphania Domini.
7. S. Nichomedis.
13. Octavias epiphanie, Ylarii, Remigii.
14. Felicis in Pincis.
15. Mauri abbatis.
16. Marcelli pape.
18. Prisce v.
20. Fabiani et Sebastiani.
21. Agnetis v.
22. Vincenti mart.
25. Conversio S.-Pauli. Prejecti.
27. *Juliani episcopi Cenomanis. XII lectiones.*
28 Agnetis secundo.

Notes sur le Calendrier

Bibliographie. — *Acta Sanctorum*; — Dom Lobineau, *Vie des Saints de Bretagne*, Edit. 1728 et Tresveaux; — Albert Legrand, *Vie des Saints de Bretagne*, Edit. Kerdanet et Edit. Thomas; — Mgr Richard, *Les Saints de l'Eglise de Nantes*, (Nantes 1872).

Hist. de la Vie, Mort et Passion des Saints, par Maistre Pierre Viel, Jacques Tigeon, Clément Marchant, Jean le Frère de Laval, Pascal Robin, sr du Faux, etc... (Paris, chez M. Sonnius, 1601 ; in-folio, 3 vol.) Bibl. de Nantes, 36.825.

Missae et officia diocesis Nannetensis. Nantes, 1857, in-4° (Adnotationes previae et Kalendarium; sans pagination); — Mgr Richard, *Etude sur la légende Liturgique de saint Clair*, Nantes, 1885 (II, III, V. Des livres liturgiques de l'Eglise de

(1) Les articles imprimés en caractères italiques ont été ajoutés après coup dans le manuscrit — (Note de M. Léopold Delisle).

Nantes); — *Histoire Littéraire de la France.* (T. XXIX. Paris, 1885; additions et corrections); *Notice sur l'ordinaire du Chantre Hélie* par M. LÉOPOLD DELISLE, p. 606-612); — ABBÉ F. DUINE, *Bréviaires et Missels Bretons.* Ce travail est la plus riche mine de documentation bibliographique que l'on ait sur les questions d'hagiographie et de liturgie bretonnes; — *Semaine Religieuse de Nantes*; — etc., etc.

Janvier

8. Au 8 janvier, l'*Ordinaire* du Chantre Hélie mentionne la fête de saint Félix, évêque de Nantes (voir à la fin de cette étude un tableau comparatif de quelques extraits des calendriers du Missel de Barbechat, de l'*Ordinaire* de 1263 et du Bréviaire dit de 1400). Ces deux plus anciens monuments de la liturgie nantaise sont conservés : le premier à Paris, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève sous la cote *B B. L. 4*, et le second à la Bibliothèque publique de la ville de Nantes, sous le nº 1.290. Cette omission de saint Félix est commune au Missel de Barbechat et à celui de Saint-Melaine de Rennes; tous deux mentionnent seulement : au 14 janvier « *Félicis in Pincis* » et au 30 août « *Felicis et Audacti mr.* ».

11. Nos anciens bréviaires faisaient au 11 janvier mémoire de sainte Geneviève. — Cf. au 26 novembre.

27. A la même date, cette fête se trouve dans l'*Ordinaire* de 1263. Ce n'est qu'en 1622 qu'elle fut remise au 28.

28. Cinq jours après le martyre de la vierge Emerantienne, huit jours après le martyre d'Agnès, ses parents vinrent la nuit la pleurer sur son tombeau. La Vierge leur apparut éblouissante de beauté, couronnée, radieuse. « En » mémoire de cette glorieuse apparition, l'Eglise revient » encore aujourd'hui sur la douce mémoire d'Agnès et » cette fête s'appelle : *Sancte Agnetis secundo, sainte* » *Agnès pour la seconde fois.* » (DOM GUÉRANGER. *Année liturgique*, Section II, T. II. Temps de Noël, p. 460-553).

Februarius

1. Brigide v. Leoni conf. *Purificacio S. Marie.*
2. Ypapanti Domini. 3. *Blasii mart.*

5. Agathe v.
10. Scolastice v.
14. Valentini presb.
16. Juliane v.
22. Cathedra S. Petri.
24. Mathie apostoli.

Février

2. Le savant abbé de Solesmes, Dom Guéranger, a donné l'explication de ce vocable et des cérémonies, que chaque année cette fête ramène. «... La sainte Eglise se met en » marche pour aller à la rencontre de l'Emmanuel. C'est » cette rencontre sublime, que l'Eglise grecque dans sa » liturgie désigne sous le nom d'*Hypapante* et dont » elle fait l'appellation de la fête d'aujourd'hui. » (*Année* » *liturgique*, *loc. cit.*, pp. 634-642). Cette procession des cierges est immuablement fixée au 2 février, alors même qu'une fête majeure fait reporter au 3 la fête de la Purification. Baronius, Thomassin, Baillet ; — Innocent III ; — Dom Hugues Ménard, Rocca, Henschenius et Benoit XIV se sont occupés de ses origines.

Les premiers s'appuient sur l'abolition de la fête *des Lupercales* (mois de février), un des derniers vestiges du paganisme, pour voir une application du sens chrétien à cette cérémonie païenne. Innocent III indique là une application identique d'un usage païen à la religion chrétienne, et bien que l'ancien calendrier romain ne mantionne pas de fêtes de Cérès en février, croit reconnaître une réminiscence de cette antique déesse, cherchant à la lueur des flambeaux, sur le sommet de l'Etna, sa fille Proserpine, enlevée par Pluton. Les derniers enfin — et c'est l'avis de Dom Guéranger — rattachent cette cérémonie symbolique à l'antique fête des *Amburbalia* dans laquelle au mois de février, les païens parcouraient la ville en portant des flambeaux.

Le vocable grec de cette fête n'a rien d'étonnant. Les réminiscences de la liturgie orientale sont fréquentes dans nos anciens livres. Il est seulement intéressant de constater qu'au XIIIe siècle seulement, on a jugé utile de traduire l'antique vocable et de joindre au terme d'*Hypapante* celui de *Purification de sainte Marie*.

6. Au 6 Février, l'*Ordinaire* de 1263 mentionne la fête de saint Amand et saint Wast, év. et conf. Le Missel de Barbechat ne mentionne qu'au 4 novembre la fête de saint Amand, conf.

Marcius

1. Albini episc.
7. Perpetue et Felicitatis
12. Gregorii presbyteris
21. Benedicti abbatis
25. Annunciacio dominica.

Mars

1. Ce saint angevin eut un office propre dans le diocèse de Nantes, dès 1263. Il naquit vers 470, dans le pays de Vannes, et était de race gallo-romaine. (Cf. *Conférence* de la BORDERIE sur Saint-Aubin, dans la *Notice sur le Sanctuaire de Bonne-Nouvelle*, à Rennes, par Paul PHILOUZE, d'après les excellentes notes Bibliographiques sur les saints de Bretagne que M. l'abbé DUINE a publiées dans les *Annales de Bretagne* (juillet et novembre 1903), dans son *Etude sur le Calendrier du Missel de Saint-Melaine de Rennes*, qu'un nouvel et très attentif examen lui a permis de compléter dans son travail sur les *Bréviaires et Missels*. (p. 21-22).

12. Avec le *Bréviaire de 1400*, le nom de saint Pol-de-Léon entre dans la liturgie nantaise. Dans ce Bréviaire et celui de 1518, dans le Missel manuscrit du XVe siècle et les imprimés de 1482 et 1520, se trouve la commémoration de ce saint en la fête de saint Grégoire, pape. Après l'introduction de la liturgie romaine, la fête de saint Pol-de-Léon fut remise au 13, en même temps qu'elle passait au rite semi-double (Propre de 1622) et double (Propre de 1675 et suiv.)

Aprilis

4. Ambrosii epis.
11. Leonis pape
13. Eufemie vir.
14. Tiburcii et Valeriani et Maximi.

22. *Anniversarium defuncti Willelmi Girast.* (XIIIe siècle).
23. Georgii m.
25. Marci evangeliste. Roga [tio].
31. Eutropii ep.

Avril

29. Bien que le culte de saint Secondel ait été approuvé dès 1116, par un diplôme de Brice, évêque de Nantes (*Petit cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon*) nous n'en trouvons mention ni dans l'*Ordinaire* de 1263, ni dans le Bréviaire manuscrit du XVe siècle. Cette fête resta longtemps, sans doute, localisée à la paroisse de Besné, où reposait le corps du saint confesseur, avant de s'étendre à tout le diocèse. Ce ne fut qu'en 1642, le 16 juillet, que cette fête fut reconnue par Urbain VIII, dans une bulle de concession d'indulgences, datée de Rome. Il n'y a donc pas à s'étonner de ne point voir figurer ce saint dans le calendrier du *Missel de Barbechat.*

Cf. Abbé Louis JOLY. *Saint Friard et saint Secondel* (Paimbœuf, Eug. Fétier, 1854, in-18, 144 p.) ; — Abbé JOLY. *Saint Friard et Saint Secondel* de Besné, (Semaine Religieuse de Nantes, 1890, p. 721) ; — M. A. DE LA BORDERIE. *Histoire de Bretagne*, T. I, p. 535-536 ; — André OHEIX. *Saint Friard et Saint Secondel.* (Saint-Brieuc, Prudhomme, 1900.)

Maius

1. Philippi et Jacobi.
3. Invencio S. Crucis. Alexandri, Eventi et Theodoli.
6. Johannis ante portam latinam.
9. Tran[s]lacio S. Nicholaï.
10. Gordiani et Epimachi. *Maturini conf.*
11. Mammerti ep. Maioli abb.
12. Nerei et Achillei et Pancracii.
19. Potenciane v.

20. Autregisili ep.
24. Donaciani et Rogaciani.
25. Urbani pape.
28. Germani episc.
29. S. Maximi conf.
31. Porchari abbi. Petronille v.

Mai

11. Dès 1263, le diocèse de Nantes fêtait à cette date saint Gildas, abbé. (*Ordinaire*, fol. 40).

19. Saint Yves, patron de Bretagne, mourut en 1303 et fut élevé au nombre des saints par Clément VI en 1347. Il ne pouvait donc figurer sur le Missel de Barbechat dont la seconde rédaction n'est pas postérieure au XIIIe siècle.

24. La présence de deux Enfants-Nantais dans ce calendrier ne peut servir de preuve dans la recherche de l'origine de ce Missel, car le culte de ces deux martyrs fut de bonne heure répandue dans toute la Gaule occidentale (*Ordinaire* 1263, fol. 45; voir plus loin : *Conclusions*). — Cf. *Hist. de la Vie, Mort et Passion des Saints*, par maistre P. VIEL, Jacques TIGEON, Clément MARCHANT, Jean LE FRÈRE DE LAVAL et PASCHAL ROBIN, seigneur du Faure, etc. (Paris, chez Sonnius, 1601, in-fol.); — *Missae et officia*, Appendix II, p. 199-213; — ED. SIOC'HAN DE KERSABIEC. *Légende des Enfants Nantais.* (Revue de Bretagne et de Vendée, 1e série, T. III); — Semaine Religieuse de Nantes; 1° *Passion des Enfants Nantais* (année 1865, p. 249); 2° A. C. *Reliques des SS. Donatien et Rogatien* (1875, pp. 197 et suiv.); 3° *Pèlerinage de Saint-Donatien* (1885, p. 560); — A. DE LA BORDERIE. *Histoire de Bretagne*, T. I, p. 187-189; — M. l'abbé A. DELANOUE, *Saint Donatien et Saint Rogatien*, (Nantes, Cier. 1904), et *Semaine Religieuse de Nantes*, juin 1906.

Junius

1. Jovini abb.
2. Marcellini et Petri, mart.
8. Medardi et Gildardi.
9. Primi et Feliciani, m.
11. Barnabe ep.
12. Basilidis, Cirini, Naborii et Nazarii.
14. Basili ep.
15. Viti et Modesti mart.
16. Cirici et Julite matris.
17. *Similiani conf.*

18. Marci et Marcelliani. *Heuhervei (sic) conf.*
19. Gervasii et Protasii.
23. Vigilia S. Johannis Baptiste.
24. Nativitas S. Johannis.
26. Johannis et Pauli m. Maxencii conf.
28. Vigilia Petri et Pauli.
29. Nativitas apostolorum.
30. Marcialis.

Juin

1. A une époque très éloignée de nous, à la fin du IIIe siècle, au village de Monterre-Silly (canton de Loudun, Vienne), naquirent de parents patriciens cinq enfants : saint Maixent, évêque de Poitiers; Maximin, évêque de Trèves; saint Jouin, fondateur d'Ansion; saint Mesme, ami de saint Martin de Tours; sainte Maxime (Mgr GUÉRIN, *les Petits Bollandistes*, t. VI, p. 281). Sans compter saint Martin de Vertou, réformateur d'Ansion, cette célèbre abbaye a fourni à l'Eglise trois saints, en grande vénération dans le Poitou : saint Paterne, évêque d'Avranches; saint Achard, abbé de Jumièges; saint Généroux, qui gouverna Saint-Jouin, l'un des seuls qui, avec saint Donatien, saint Rogatien et saint Martin de Vertou, aient eu les honneurs d'un office propre. Cette omission, qui ne peut surprendre, quant à la confection primitive du Missel, est à remarquer relativement au remaniement du calendrier (XIIIe siècle).
8. Saint Médard, évêque de Noyon, et saint Gildard, archevêque de Rouen, qu'il ne faut pas confondre avec saint Gildas. Sur le culte de saint Médard, à Nantes, cf. : Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1904, 2e semestre, p. 225-247. *Considérations sur les origines de Doulon et son église*, par M. LÉON MAITRE.
16. Le culte de saint Cyr et de sainte Julitte à Nantes est antérieur à l'époque des invasions. En 1033, le comte Budic rétablissait sous les murs de Nantes, près du Port-Communeau, leur antique chapelle, une première fois détruite par les Normands. Quelques années après, le comte Mathias en faisait don aux religieuses du Ronceray. Elle fut détruite au XIIIe siècle sous Pierre Mauclerc, quand on construisit les fortifications, et reconstruite, rue Garde-Dieu, où elle devint le centre du quartier Saint-Léonard. (Annales de Bretagne, t. II, no 1 (1886), p. 376; — *Semaine*

Religieuse de Nantes, 1885, p. 551. ; — et ABBÉ DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, t. I.).

17. Le nom de saint Similien ne se trouvait pas dans la première rédaction du calendrier. Sa présence parmi les noms ajoutés au XIIIe siècle est une nouvelle et très évidente preuve de l'appropriation tardive du Missel au diocèse de Nantes. On remarquera que la fête de ce saint est inscrite au 17 juin (elle est maintenant au 16). L'occurrence, au 16, de saint Cyr et de sainte Julitte, auxquels, depuis 1263, nos livres liturgiques donnaient la préférence, fit reporter au 17 la fête de l'évêque nantais jusqu'à l'année 1744, où un décret à la date du 22 avril la rendit au 16.

Le nom de saint Hervé (Heuhervei), ajouté après coup, lui aussi, témoigne bien également d'une appropriation intentionnelle à la liturgie du diocèse de Nantes. Le corps de saint Hervé (dont la fête était autrefois le 18, par suite du report de celle de saint Similien au 17) était conservé avec une grande vénération dans l'église cathédrale. Son office propre se trouve dans l'ordinaire de 1263 (f° 46).

A consulter sur saint Similien :

Mgr RICHARD. *Etude sur la légende liturgique de Saint-Clair*, p. 49 ; SEMAINE RELIGIEUSE DE NANTES ; 1° *Les évêques de Nantes : saint Similien*, 1865, pp. 3-27 ; 2° *Translation des reliques de saint Similien*, 1887, p. 663.

Sur saint Hervé : D. L. MIOREC DE KERDANET. *La légende de saint Hervé* (Le Collectionneur Breton, t. III) ; — *Reliques de saint Hervé* (Semaine Religieuse de Nantes, 1890, pp. 568-585) ; — *Vita S. Hoarvei* (Mém. de la Soc. d'émulation des C.-du-N., t. XXIX, p. 265.

25. Il est très important de remarquer qu'au 25, le calendrier du Missel de Barbechat ne contient aucune mention de saint Gohard et de ses compagnons martyrisés dans la cathédrale de Nantes, pendant la messe, le 24 juin 843, par les Normands de Bjœrn-Côte-de-Fer. Le chantre Hélie a attaché dans son *Ordinaire* (fol. 47) une importance toute spéciale à la fête de ce saint.

Cf. *Hist. de la vie, Mort et Passion des Saints* (1601) déjà citée : De sanctis Gunhardo episcopo et sociis, martyribus Nannetensibus, commentarius JANNINGI ; — AIMÉ DE SOLAND. *Martyre de saint Gohard* (Extrait de la Revue des provinces de l'ouest. Nantes. Armand Guéraud, grand

in-8°, 9 p.) ; — Semaine Religieuse de Nantes ; 1° *Passion de saint Gohard* (1865, p. 281) ; 2° *saint Gohard* (1887, p. 601).

Julius

1. Eparcii presb.
2. Processi et Martiniani.
4. Translacio S. Martini.
6. Octave Apostolorum.
10. Septem fratrum martyrum.
11. Translactio (*sic*) S. Benedicti.
14. Cipriani mart.
16. Generosi abbatis.
18. *Arnulphi conf.*
20. Margarite v.
21. Praxedis v.
22 Marie *Magdalene.*
23. Appollinaris in.
25. Jacobi ap. Christofori et Cucufati.
28. Pantaleonis, Sansoni (s) m. episcopi.
29. Felicis, Simplicii, Faustini et Beatricis.
30. Abdon et Sennem.
31. Germanii ep.

Juillet

7. Jusqu'à l'introduction de la liturgie romaine dans le diocèse de Nantes (fin du XVIe siècle), Saint-Félix eut deux offices dans notre liturgie : le VI des Ides de janvier (8 janvier), et aux Nones de juin (7 juillet). On ne trouve dans l'unique exemplaire connu de l'*Ordinaire* de 1263 mention que de la première les feuillets manquant après le fol. 47 jusqu'au 11 juillet. Mais les bréviaires manuscrits et imprimés de 1518, faits en concordance avec l'*Ordinaire*, contenant cette fête, on peut, avec beaucoup de raison, conclure à l'existence de la seconde fête de saint Félix dans le recueil du chantre Hélie. Le calendrier du Missel de Barbechat ne porte point de mention semblable à cette date.

Cf. *Hist. de la Vie, Passion et Mort* (1601, déjà citée) : de sancto felice commentarius Jo-Bapt. Sollerii, s. j. ; — Th. Perrin, *Hist. de saint Félix* (Nantes, Mersac, 1845, in-24, 96 p.) ; — Vte Sioc'han de Kersabiec. *saint Félix* (Nantes,

Fareste, 1861, in-12, 226 p.); — A. de La Borderie. *Hist. de Bretagne*, pp. 533-556.

10-11. Pour la même raison que plus haut, la fête de la translation de saint Benoit, et celle de saint Pasquier, évêque de Nantes, ne se trouvent pas dans l'unique copie connue de l'*Ordinaire*. Pour les mêmes raisons aussi, la présence de cette fête dans les livres liturgiques postérieurs permet d'inférer de leur existence dans l'*Ordinaire* prototype. Aucune mention de ce saint évêque dans le Missel de Barbechat.

22. Le mot MARIE, écrit en lettres capitales, semble indiquer que sainte Marie-Madeleine était la patronne de l'église à laquelle le Missel était destiné.

(Note de M. Delisle).

28. L'office propre de saint Samson, évêque et confesseur, figure au 28 juin, dans la liturgie nantaise, de 1400 à 1675. A cette époque, on le transféra au 30, à cause de l'occurence des saints martyrs Celse, Nazaire et Victor.

Cf. F. Duine. 1° *Les Saints de Dol*, pp. 9-25 (*Bulletin et Mémoires de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXIII, pp. 386-388); 2° L'*Hermine*, t. XXX, p. 239-240; 3° *S. Samson et sa légende* (Paris, Lechevalier, 1900); — 4° *Le culte de S. Samson à la fin du Xe siècle* (Paris, Le Dault, 1902); — 5° *Missels et Bréviaires bretons*.... (Déja cité; p. 128-132. Bibliographie du culte de ce saint dans les Pays celtiques).

30. Saint Germain, évêque d'Auxerre, dont le nom devait disparaître de notre liturgie paroissiale lors de l'introduction du rite romain, y fut en grand honneur dès les premiers jours. La lutte qu'il livra contre les Pélagiens et qui purgea la Bretagne de cette hérésie, explique la présence du nom et des offices de l'évêque d'Auxerre dans nos livres liturgiques.

Cl. Baring-Gould. *Vie de saint Germain, Év. et conf* Traduction de M. Bourde de la Royne, (Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère); — et réfutation par J. Loth. *Le prétendu saint Germain d'Auxerre.* (Annales de Bretagne, t. XX, 3, p. 351) d'après le travail de M. Wilhelm Levison, *Bishop Germanus von Auxerre una die Quellen zu seiner Geschichte*, 1903. (Sonderabdruck aus der *Neucs Archiv der Gesllscaft für* ältere *deutsche Geschichtskunde*, XXIX, I, Heft).

Augustus

1. Vincula S. Petri. Machabeorum.
2. Stephani ep.
3. Invencio Stephani, Gamalielis, Nicomedis atque Abibon.
6. Xisti mart. Transfiguracio Domini.
7. Donati m.
8. Cirici [S]. maraldi.
9. Vigilia s. Laurenti.
10. Laurenti m.
11. Tiburcii m.
13. *Yppoliti m. sociorumque ejus. Radegundis* v.
14. *Eusebii presb. Vigilia s. Marie.*
15. *Assumpcio sancte Marie.*
16. *Arnulphi episcopi.*
17. Octavas S. Laurentii.
18. Agapiti m.
19. Magni m.
20. Filiberti abb. et Maximi conf.
23. *Thimothei et Simphoriani.*
24. Bartholomei ap.
25. *Sancti Ludovici regis Francie.*
27. Ruphi mart.
28. Ermetis m. Augustini epis.
29. Decollacio s. Johannis Baptiste.
30. Felicis et Adaucti m.

Août

2. De même que saint Secondel (2 avril), le saint solitaire de Besné, saint Friard, ne paraît point dans le calendrier du Missel de Barbechat. Quoique très antique et célébré de temps immémorial à Besné (comme celui de saint Secondel auquel le nom de saint Friard est presque toujours lié), le culte de ce saint resta longtemps limité et ne se répandit qu'assez tard dans tout le reste du diocèse. Cf. Semaine Religieuse de Nantes : *Saint-Friard* (1876, p. 617) ; — Voir au 2 avril.

11. Saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, ne figure pas plus dans l'Ordinaire de 1263 que dans le *Missel de Barbechat*. Le bréviaire nantais de 1400 est le premier de nos livres liturgiques à en faire mention.

13. Cet article et les trois suivants ont été récrits sur un passage gratté. (Note de M. L. Delisle). Le culte de sainte Radegonde, reine, a été de bonne heure fort répandu non seulement dans le diocèse de Poitiers, mais dans ceux de Nantes (*Ordinaire* de 1263), Rennes, Luçon, Blois, etc.

16. Saint Arnulphe, évêque. et au 12 juillet, saint Arnulphe, confr.

20. La fondation de saint Filibert à Héri (Noirmoutier), le séjour de son corps à Déas /*Saint-Philibert-de-Grand-Lieu*/, la dévotion des populations autour de son tombeau, n'ont pas suffi à lui assurer un culte public dans le diocèse de Nantes. On ne connaît, dans la liturgie nantaise, que cette simple mention et l'exemplaire rarissime (peut-être unique?) d'un *Officium Sancti Philiberti*, imprimée par Jacques Bouchet et Guill(aum)e Bouchet (Libraires et Imprimeurs à Poitiers, 1522-1545). Cette pièce très précieuse est reliée en tête de la partie d'été d'un *Bréviaire* de 1556, imprimé à Paris, au mois de février, chez Yolande Bonhomme, veuve de Thielman Kerver, au frais de Mathurin Papolin et Gabriel Le Plat, libraires-jurés de l'Université de Nantes et dont notre Bibliothèque Municipale vient de faire l'acquisition. (Abbé Duine, *op. cit.*, p. 90).

Cf. Abbé Méchaud. *Vie de saint Filibert* (Paimbœuf, Guihouard, 1846); — Hte Bailhache. *Vie de saint Filibert* (Nantes, Bourgeois, in-12) ; — Semaine Religieuse de Nantes : 1° *Crypte et tombeau de saint Filibert* (1865, pp. 374-383-387); 2° *saint Filibert* (1817, 286-850); 3° *Reliques de saint Filibert* (1901, p. 32); — René Poupardin. *Monuments de l'Histoire des abbayes de Saint-Philibert* (Paris, Picard, 1905, in-4°, 137 p.); L. Levillain, R. Poupardin et E. Clouzot. *A propos des monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert* (Extrait du *Moyen-Age*, Champion, 1906, in-4°, 23 p.); — R. P. de la Croix. *Etude sur l'ancienne église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu*, etc. (Poitiers, Blais et Roy, 1906, in-8°, 293 p.). Bibliographie complète de la question de Saint-Philibert dont cette étude est le mot définitif.

30-31. Ce n'est que dans le bréviaire manuscrit de 1470 qu'apparaît la commémoration de saint Victor de Cambon, confesseur (31) et dans celui de 1400, celle de saint Fiacre, conf. (30) que le martyrologe romain mentionne

au IIIe jour des Calendes de septembre et Mabillon (A. SS. O. B. so IIo) et les Bollandistes (Acta Sanct. August.) au 30 août. Le Calendrier du Missel de Barbechat ne contient aucune mention relative à ces deux saints. Cf. ROBERT OHEIX. *Saint Victor de Campbon, notice* (Savenay, 1874, in-18); — et ANDRÉ OHEIX, *Saint Victor de Cambon* (Nantes, Dugas, 1903).

September

1. Prisci m. Egidii abb.
2. Antoni m.
7. Evurcii ep.
8. Nativitas S. MARIE. Adrianis m.
9. Gorgonii m.
11. Pronti et Jacinti m.
12. Reverenti conf.
13. Maurili ep.
14. Exaltacio S. Crucis. Cornelii et Cipriani.
15. Nichodemis m.
16. Eufemie v.
17. Lamberti ep. m.
20. Vigilia Mathei ap.
21. Mathei ap.
22. Mauriscii (*sic*), cum sociis suis.
23. Florencii conf.
27. Cosme et Damiani.
29. Michaelis archangeli.
30. Hieronimi presb.

Septembre

22. L'*Ordinaire* de 1263 contient un office propre en neuf leçons de ces saints martyrs.

Octobris

1. Germani, Remigii, Vedasti episcorum.
2. Leodegarii m.
6. Fidis v.
7. Marci pape. Marci et Apulei. Sergi et Bacchi.
9. Dionisii, Rustici et Eleuterii.
10. *Clari, episcopi Nannetensis.*
13. Geraldi conf.
14. Calisti pape et m.
16. Repetita S. Michaelis, *Ambrosii, Magnobodi et Vitalis conf.*
18. Luce, evangeliste.
21. Severini ep.

24. *Ma[r]tini, abbatis Virtavensis. Opportune v.*
25. Crispini et Crispiniani m.
27. Vigilia Simonis et Jude.
28. Simonis et Jude apostolorum.
31. Quintini m. Vigilia Omnium Sanctorum.

Octobre

10. Le nom de saint Clair, premier évêque de Nantes, ne fut inscrit au calendrier du Missel de Barbechat que lors des adjonctions du XIIIe siècle. L'*Ordinaire* de 1263 contient une notice et un éloge de ce saint (fol. 56, Vo) — Cf. Les *Acta Sanctorum* au 24 Mai, 1e Juin, 16 Juin, 10 Octobre et au supplément de ce jour. — DOM LOBINEAU, *Vie des SS. de Bret.* (Rennes, 1724, pp. 6-7). La vie de ce saint et la question de l'apostolicité de l'église de Nantes ont été matière d'une fougueuse polémique. — Cf. *Hist. de la Vie, mort et passion des saints*, par MAISTRE SAINT-VIEL, JACQUE TIGEON etc... (Paris, chez Sonnius, 1601.); — *Missae et officia propria Diecesis Namnet*, 1857, Appendice I : *De S. Claro*, pp. 179-199 ; — Bibliographie de la controverse, Ibid., p. 181 ; — SEMAINE RELIGIEUSE DE NANTES : 1° *Saint Clair*, premier évêque de Nantes (1865, p. 427) ; 2° *Saint Clair* (1881, p. 989) ; 3° *La Mission de saint Clair* (1827, p. 1234) ; 4° *L'apostolat de saint Clair* par l'ABBÉ CAHOUR (1884) ; 5° *Réponse* (1884) ; 6° *Saint Clair, disciple des Apôtres* (1884, p. 966) ; 7° *Saint Clair et la Semaine de Quimper* (1886, pp. 966-1017) ; *Saint Clair*, 8° tradition (1895, p. 981) ; 9° *Le tombeau de saint Clair à Reguiny* (1895, p. 1084) ; — M. A. DE LA BORDERIE, *Hist. de Bretagne*, t. I. p. 192-196 et *Saint Clair et les Origines de l'Eglise de Nantes, suivant la véritable tradition nantaise* (Revue de Bretagne et de Vendée et une broch., Rennes 1884) ; — ROBERT OHEIX. *Saint Clair, premier évêque de Nantes*. (Revue de Bretagne et de Vendée, 1876, I, p. 88 à 97, 179 à 187) ; — ALBERT HOUTIN. *La contreverse de l'apostolicité des Eglises de France* (Paris, Picard 1903, p. 86, 87, 234, 291-292.)

16. Même dans les adjonctions du XIIIe siècle, que l'on peut considérer dans leur ensemble comme une tendance d'appropriation au diocèse de Nantes, en a omis de men-

tionner au 16 Octobre la fête de la Translation des S S. Donatien et Rogatien à la Cathédrale. Cette cérémonie, décidée en 1145 par Itérius, évêque de Nantes, fut faite solennellement par Albert Ostiensi, évêque et légat du Saint-Siège. L'*Ordinaire* a consacré à cette fête une notice et un office propre en neuf leçons (Fol. 56).

21. Le nom de sainte Ursule et ses compagnes manque dans ce calendrier. Il est vrai que pour le diocèse de Nantes on ne trouve cette fête que dans le bréviaire de 1518.

Cf. L.-M.-A. MAUGEUR. *Sainte Ursule et ses légions* (Bruges, Desclée de Browers, 1903, in-4°, X-549 p.).

22. Du 22 manque également saint Benoit, abbé de Massérac. Bien que le corps de ce saint ait été transporté à Redon où les moines de Saint-Sauveur célébraient solennellement cette fête, (comme en témoigne un Ordinaire de cette abbaye) le nom de ce saint n'était point tombé en oubli dans le Diocèse de Nantes. L'église et la paroisse de Massérac lui étaient consacrées, comme on le voit dans un diplôme de confirmation de la possession de cette église, délivré en 1062, par Quiriac, évêque de Nantes, aux moines de Saint-Sauveur. (*Cartulaire de Redon*). Cf. Mrs R. DE L'ESTOURBEILLON. *Saint Benoit de Macerac* (Nantes, 1883).

23. Pas plus que dans le Missel de Barbechat, la fête de saint Viaud ne figure dans nos anciens livres liturgiques. La paroisse de Saint-Viaud (près Paimbœuf) était seule à fêter le patron de son église, que mentionne la charte de Louis le Gros (1123). Ce saint vécut cependant sur le territoire nantais au VII ou VIIIe siècle et reçut dans le diocèse de Nantes un culte public dès 839. (D'après un diplôme de l'empereur Charles-le-Chauve, de la même année, cité par les Bollandistes au 16 Octobre). Dès le XI et XIIe siècle ce culte était très répandu, d'abord à (Trinochii) en Bourgogne où les anciennes chroniques de cette cité nous apprennent que son corps avait déjà été transporté en 1006; puis à Leynes diocèse d'Autun dont en 1120 il était déjà le patron.

24. Saint Martin de Vertou partage avec les SS. Donatien et Rogatien, Gohard et ses compagnons, l'honneur d'un office propre dans l'*Ordinaire* de 1263 (Fol. 56 v°); encore cet office était-il bien antérieur à la rédaction du grand-chantre Hélias. Le culte de saint Martin de Vertou a été très tôt répandu. J'ai rappelé (*Etude sommaire sur Saint-Martin de Vertou (p. 27-601) suivie de quelques notes sur la*

paroisse de Vertou (575-1904); Revue de Bretagne, Décembre 1904 à Juin 1905) — que le Poitou, l'Orléanais, la Bretagne, l'Anjou, la Normandie l'avaient en vénération et que certains monuments qui lui avaient été élevés remontaient au VIIe siècle : soit moins d'un siècle après la mort du saint. Je ne sais si son culte entra si tôt dans les liturgies paroissiales, mais au Xe siècle on le trouvait dans le diocèse d'Angers (*Sacramentaire Angevin* du Xe siècle ; Bibl. d'Angers, mss. lat. 83) et au XIIe siècle dans ceux de Rennes et de Poitiers, dans des manuscrits probablement contemporains de celui de Barbechat (*Missel de Saint-Melaine* de Rennes — déjà cité — et *Missel Poitevin* du XIIe siècle ; Bibl. Nat. mss. lat. 9-437 et 9-439. — DUINE. *Op. Cit.*). — Cf. Semaine Religieuse de Nantes : *Saint Martin de Vertou* (1857, p. 1057) ; et *A propos de saint Martin de Tours* (1897, p. 1093.); — ABBÉ AUBERT, *Saint Martin de Vertou* (Nantes, 1869, in-16, 358 p.); — ROBERT OHEIX. *Saint Martin de Vertou à Savenay* (590). (Le Glaneur Savenaisien, no du 9 Août 1874); — LÉON MAITRE, *Villes Disparues de la Loire-Inférieure*, T. II, pp. 96-182.

Novembris

1. Omnium Sanctorum.
   Cesarii m.
2. Eustachii, cum. sociis.
4. Amandi conf.
6. Leonardi conf.
8. Quatuor coronatorum.
9. Teodori mart.
10. Vigilia.
11. Martini., Menne mart.
13. Brisci ep.
15. *Machuti ep.*
17. *Gregorii Turonensis.*
22. Cecilie v.
23. Clementis.
24. Grisogoni m.
25. Katerine v.
29. Saturnini. Vigilia.
30. S. Andree ap.

Novembre

4. Cf. Mgr DUCHESNE. *Fastes Episcopaux de l'ancienne Gaule.* t. II. 1900, p. 340.

6. Saint Melaine, évêque de Rennes, entra de très bonne heure dans les liturgies diocésaines bretonnes. Le bréviaire manuscrit nantais de 1400 contient une commémo-

ration de lui au 6 janvier, jour où le loue le martyrologe romain.

D'après Dom Lobineau, une tradition constante serait qu'il mourut le 6 novembre 503 (*Vie des saints de Bretagne*, 1724, p. 39). Ce nom ne paraît pas dans le calendrier du Missel de Barbechat.

15. Saint Malo ne paraît qu'en 1400 dans le diocèse de Nantes, dans le bréviaire manuscrit de cette date qui indique sa commémoration dans l'Octave de saint Martin.

26. Les anciens livres liturgiques du diocèse de Nantes faisaient la fête de sainte Geneviève au 11 janvier (Bréviaire de 1400 et suivants). Ce n'est qu'en 1131 qu'Innocent II institua une autre fête au 26 novembre. Le calendrier du Missel de Barbechat ne mentionne cette fête à aucune de ces dates, mais au 3 janvier comme les Bollandistes.

27. On ne voit pas, dans ce calendrier, trace de saint Hermeland, abbé d'Aindre, près de Nantes, et dont l'*Ordinaire* donne un office en trois leçons (Fol. 59 v°).

Décembris

1. Crisanti, Mauri et Darie.
4. Benedicti ab.
6. Nicholai ep.
7. *Octave S. Andree. Vigilia.*
7. *Annunciatio b. Marie Virginis.*
10. Iulalie (*sic*) v.
11. Damasii pape.
13. Lucie v.
14. Fortunati.
15. Maximini abb.
17. Lazarii ep. et m.
19. S. Felicitatis.
20. Anastasii ep.
21. Thome. ap.
24. Vigilia.
25. Natalis Christi.
26. Stephani prothomartiris.
27. Johannis apostoli.
28. Innocentum.
31. Silvestri pape.

Décembre

1. Le culte de saint Eligius, évêque de Noyon, est célèbre en France et très antique dans notre diocèse ; il doit être antérieur à l'*Ordinaire* de 1263 qui lui consacre un office en neuf leçons.

8. La première rédaction de Missel de Barbechat ne comportait ni vigile, ni fête de la Conception au 8 décembre. Ce n'est qu'au XIIIe siècle qu'on les a ajoutées, et sous le titre de *Annunciatio*, lapsus évident du copiste pour *Conceptio*. Le Missel de Saint-Mélaine, qui offre tant d'analogies avec celui de Barbechat, ne mentionne également cette fête au VI des Ides de Décembre, qu'après coup et sur un grattage, à la suite du nom de saint Léonard, conf. qui figurait seul à cette date antérieurement.

Ce soin d'inscrire cette fête dans les calendriers (et souvent avec luxe) indique de la part des correcteurs une chose nouvelle et remarquable et dont l'omission primitive ne venait point d'un oubli où d'une négligente ignorance mais de ce que cette fête, pourtant très anciennement célébrée chez les Bretons, n'était point entrée dans les liturgies locales. Au sujet d'une remarque de l'*Ordinaire* de 1263, M. Delisle a écrit : « Au milieu du XIIIe siè» cle, l'Eglise de Nantes, ne célébrait pas la fête de la » Conception de N. D. : « Sexto idu Decembris est concep» tiobeatæ Mariæ Virginis cujus festum in multis ecclesiis, » solemniter celebratur : nos vero in ecclesia facimus » de Adventu » (Fol. 50). — *Histoire littéraire de la France*, T. XXIX (1885) Additions et corrections, p. 609.

C'est à l'Orient que nous devons la tradition de l'Immaculée Conception, et il est curieux d'étudier, le processus de cette croyance à travers les peuples, croyance que l'Eglise ne fit que sanctionner par son autorité liturgique, d'abord, et enfin par son autorité doctrinale.

Voici d'après le savant abbé de Solesmes, le résumé succinct des principales étapes de cette croyance à travers les nations occidentales :

« L'Eglise grecque, héritière plus prochaine des pieuses » traditions de l'Orient, la célébrait déjà au VIe siècle, » comme on le voit par le Type ou cérémonial de saint » Sabbas. En Occident, nous la voyons établie dès le » VIIIe siècle, dans l'Eglise gothique d'Espagne. Un célèbre » calendrier gravé sur le marbre, au IXe siècle, pour l'u» sage de l'Eglise de Naples, nous la montre déjà instituée » à cette époque. Paul Diacre, secrétaire de Charlemagne, » puis moine au Mont-Cassin, célébrait le mystère de » l'Immaculée-Conception dans une hymne remarquable. » Manuscrit du Mont-Cassin, Subiaco, (Bénévent). En » 1066, la fête s'établissait en Angleterre à la suite d'un » prodige opéré sur mer en faveur du pieux abbé Helsui ;

» et bientôt s'étendait dans cette île, par les soins du » grand Anselme, moine et archevêque de Cantorbery ; de » là elle passait en Normandie et prenait possession du » sol français. Nous la trouvons en Allemagne, sanc- » tionnée dans un concile présidé, en 1049, par saint » Léon IX ; dans la Navarre, en 1090, à l'Abbaye de Frach; » en Belgique, à Liège, en 1142... Ce fut Sixte IV qui, en » 1476, rendit le décret qui instituait la fête de la Concep- » tion de N. D. dans la ville de Saint-Pierre : (1). Au siècle » suivant, en 1568, saint Pie V publiait l'édition univer- » selle du bréviaire romain : on y voyait cette fête ins- » crite au calendrier. »

Dom P. Guéranger. *L'année liturgique, L'Avent, I, p.* 411.

12. Saint Corentin, évêque, dont le nom, au dire de l'abbé Névoux, figure dans les litanies anglaises au VIIIe siècle et dont la fête est célébrée dans les plus anciens Bréviaires bretons, de même que saint Gatien, premier évêque de Tours, ne figure qu'en 1400 dans les livres liturgiques nantais. Ces noms manquent au calendrier du Missel de Barbechat. Cf. Dom Plaine. *Vie de saint Corentin* (Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, t. XIII, 1886, p. 63-172) ; — et La Borderie. *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 320-321 qui a fait une justice sévère du roman à thèse de dom Plaine.

Conclusions

Il est intéressant de comparer ce *Missel* avec nos plus anciens livres liturgiques, avec l'*Ordinaire* du Chantre Hélie surtout, que depuis 1732 la Bibliothèque Sainte-Geneviève garde jalousement et qui n'est postérieur au manuscrit de Barbechat que de moins d'un siècle (fin du XIIe siècle — 1263).

Dans le T. XXIX de l'*Histoire Littéraire de la France*, M. Léopold Delisle a réparé une fâcheuse omission de ses prédécesseurs en consacrant quelques pages au

(1) Rome n'avait pas attendu le décret de Sixte IV pour adopter cette fête. D'après Benoît XIV, (De festis, L. II ; Ch. XV, n° 21) on l'y célébrait depuis Saint Bonaventure qui mourut en 1274. — Mgr Richard, *Etude sur la légende liturgique de saint Clair, p. 19.*

Chantre Hélie et à son *Ordinaire* (1). Dans les notices et les appendices qu'à titre de président, Mgr Richard a écrits dans le travail de la commission liturgique réunie par Mgr Jacquemet, évêque de Nantes, (*Missae et Officia*, déjà cité) ainsi que dans les trente pages de son étude sur la *Légende historique de Saint-Clair* (2), consacrées à l'analyse des anciens livres du diocèse de Nantes, nous trouvons encore de nombreux détails sur ce volume qu'il étudia très attentivement en 1856 et en 1857. Avec la courte notice de M. Ch. Kolher dans son catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (3), voilà les sources dont doit se contenter celui qui ne peut aller à Paris consulter l'exemplaire unique de ce qui fut, jusqu'à la fin du XVIe siècle, en quelque sorte l'étalon, le prototype de nos livres liturgiques provinciaux.

Dans la comparaison de ce livre et du Missel de Barbechat, la liste des saints propres au diocèse de Nantes, relevée par Mgr Richard dans le Calendrier de l'*Ordinaire* et donnée dans son *Etude sur la Légende liturgique de saint Clair* (*loc. cit.*) nous intéresse tout particulièrement.

Sur les vingt-deux noms dont se compose cette liste, dix-sept seulement sont communs au *Missel* et à l'*Ordinaire*. Remarquons que sur ce nombre, six furent ajoutés après coup — au XIIIe siècle — au calendrier de

(1) *Op. cit.* M. Delisle donne sur le volume lui-même d'intéressants renseignements : « L'Ordinaire dut être fréquemment copié. Nous n'en connaissons qu'un exemplaire dont la transcription remonte au XVe siècle ; il forme un petit volume in-4o, de 65 feuillets, à deux colonnes, dans lequel nous avons à constater une double lacune après les feuillets 34 et 47. Il a jadis appartenu au monastère de Saint-Georges-sur-Loire ».

(2) Mgr Richard. — *Etude sur la Légende liturgique de saint Clair.* — (Nantes, Imp. de l'Ouest, 1885, pp. 13-21).

(3) *Catalogue général des Bibliothèques de France. Paris, Bibliothèque Sainte-Genevrière.* (Paris, 1893, T. I, p. 577. No 1251, BB-L, in-4o, 4).

Barbechat, peu de temps, sans doute, avant la rédaction de l'Ordinaire : SS. Julien, Similien, Hervé, commémoration de sainte Radegonde, SS. Clair et Martin de Vertou. En dehors de cette sorte d'appropriation à la liturgie nantaise, nous ne relevons que deux saints nantais antérieurs à cette adjonction : SS. Donatien et Rogatien, les « Enfants Nantais ». Mais à cela rien d'étonnant, ni surtout de probant quant aux origines du Missel.

Le culte des frères martyrs fut de bonne heure répandu dans toute la région de l'ouest, comme celui « des seuls martyrs qui, dans toute la Gaule Occidentale, puisse être rapporté avec quelque confiance aux persécutions romaines » (1). Dès le XIe siècle on fait mention de deux chapelles construites à Rennes en l'honneur des Enfants Nantais (484) (2). La paroisse de Poligné (VIIe siècle) qui jusqu'au IXe siècle ne fut séparée du diocèse de Nantes que par le cours du Semnon était de même consacrée — et de temps immémorial — aux deux martyrs. Un livre liturgique contemporain du Missel de Barbechat, le Missel de Saint-Melaine de Rennes (XIIe siècle) (3) contient leur office. Presque à la même époque, la charte de Louis VI,

(1) Mgr L. DUCHESNE. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, T. II (Paris, 1900), pp. 359-361.

(2) La première, nommée Saint-Donatien-des-Murs, après de multiples transformations et la sécularisation de la Révolution, s'élève entre la rue Saint-Yves et le quai Duguay-Trouin, sur un dernier débris de la vieille enceinte fortifiée; la seconde, appelée, dès 1096, Saint-Donatien-du-Bois, est aujourd'hui dans la campagne de la paroisse de Toussaint, près la route de Châtillon. — Abbé GUILLOTIN DE CORSON. *Miscellanées Bretonnes*. (Nantes, Durance, 1904, p. 331).

(3) M. L'abbé DUINE, (*loc. cit.*) a consacré a ce Missel, une longue étude et une très abondante bibliographie qui permet d'établir entre les deux volumes quelques rapprochements. Le Missel de Saint-Melaine de Rennes et celui de Barbechat — au moins dans sa seconde rédaction — mentionnent tous les deux les fêtes de saint Aubin (1er mars), SS. Donatien

dit le Gros, à l'évêque Brice (1123), mentionne, au pays de l'Orléanais, l'église des saints nantais Donatien et Rogatien, (1) faits que viennent appuyer les deux chartes de donation et de confirmation de Louis VII en 1178, et de Philippe-Auguste en 1183. Un *Sacrementaire* angevin. (*Bibl. Angers*, mss. lat. 83) les mentionne déjà ; deux siècles plus tard, leur culte est répandu aux quatre coins de la France (*Brév. de Tulle. Bibl. Nat.* mss. lat. 1.256 ; — *Missel de Saint-Médard de Soissons*, XIIe siècle, *Ibid.*, 15. 614 ; *Missel Poitevin* du XIIe siècle, *ibid.*, 9. 437 ; — *Missel de Chartres*, fin du XIIIe siècle, *ibid.*, 17. 310 ; — *Bréviaire de Sens*, 1515, *ibid.* Réserve, B. 1794... etc...) (2).

Après SS. Donatien et Rogatien, S. Aubin est le seul saint breton commun au Missel de Barbechat et à la liste des saints propres au diocèse de Nantes, d'après le calendrier de l'*Ordinaire* (Mgr Richard, *op. cit.*) Les autres appartiennent au Poitou (Saint Philibert,... et la liste donnée par M. L. Delisle, p. 19), soit au diocèse de Tours, (saint Martin, translation de saint Martin, Grégoire de Tours, saint Brice ; par contre la fête de saint Gatien, premier évêque de Tours, fait complètement défaut), soit à la liturgie romaine et à celle des diverses églises de France.

et Rogatien (24 mai), saint Médard (8 juin), translation de saint Benoît (11 juillet), saint Samson (25 août), saint Martin de Vertou (24 octobre), saint Malo (5 décembre), Conception de Notre-Dame (8 décembre). Tous deux sont antérieurs à la fête de saint Thomas de Cantorbéry qu'ils ne mentionnent pas, et ont été l'objet de remaniements, grattages et corrections presque identiques.

(1) *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 521-522. (D'après M. L. MAÎTRE. *Etude critique sur la charte de Louis VI.* Annales de Bretagne, T. II, n° 1, p. 377). — M. Maître croit pouvoir attribuer l'importation du culte des Enfants Nantais dans le diocèse d'Orléans, à Guérec, comte de Nantes, qui y fut élevé par les moines de Saint-Benoît.

(2) ABBÉ F. DUINE. *Op. cit.*

Parmi les fêtes qui, sans composer la liste des fêtes propres au diocèse de Nantes relevées par Mgr Richard, figurent dans l'*Ordinaire*, nous citerons celles des saints bretons : saint Gildas, translation des SS. Donatien et Rogatien, saint Paquier, saint Hermeland : aucun d'eux ne figurant au calendrier du Missel de Barbechat.

Si l'on étend cette comparaison au Missel du commencement du xve siècle (que depuis les travaux de la commission liturgique de 1857 on a pris l'habitude de désigner sous le nom de *Missel de 1400*) nous trouvons de nombreux noms manquant à la fois au *Missel de Barbechat* et à l'*Ordinaire* de 1263 : saint Pol de Léon, saint Augustin, saint Samson, saint Guillaume, saint Fiacre, saint Victor de Campbon, saint Mélaine, saint Eloi, saint Corentin, saint Gatien... Je n'ai point mentionné ici saint Yves et sainte Geneviève : le premier n'étant mort qu'en 1303, la seconde n'ayant eu de fête définitivement établie qu'en 1131.

Cette date (1131) nous donne avec celle de la canonisation de saint Thomas de Cantorbéry (1173) dont le nom ne figure pas plus dans ce missel que la fête du Saint Sacrement, et l'examen paléographique du texte, une certitude sur l'âge de ce missel, datant, sans aucun doute, de la seconde moitié du xiie siècle et partageant par là même avec le *Missel* de Saint-Melaine de Rennes [Bibl. Nat. Ms. lat. 9431] le décanat des Missels Bretons.

A côté de la question de l'âge du missel, se pose celle de son origine et de sa primitive destination.

Un fait d'ordre négatif, il est vrai, mais bien significatif cependant, est que ce volume en usage à Barbechat ne contient que peu de saints bretons; et une seule fête des saints nantais (SS. Donatien et Rogatien); encore avons-nous invalidé plus haut (dans la comparaison du *Missel* et de l'*Ordinaire*) l'argument que l'on pourrait tirer de cette fête en faveur de l'origine nantaise du volume. Lors de l'essai d'appropriation au

diocèse de Nantes, au XIIIe siècle, on ajouta à son calendrier un saint manceau (saint Julien), deux bretons (saint Hervé et saint Malo), un poitevin (sainte Radegonde) et trois nantais seulement : saint Similien, saint Clair et saint Martin de Vertou.

D'après ces données négatives, il semble donc établi que ce *Missel* de la Madeleine de Barbechat n'ait été primitivement ni fait dans le diocèse de Nantes, ni destiné à ce diocèse et que, même dans son appropriation postérieure, quelque chose de l'esprit qui avait présidé à sa confection soit resté.

C'est ainsi qu'après tous les saints Poitevins, ou de culte établi dans le Poitou, mentionnés par M. Delisle (saint Hilaire, saint Martial, saint Martin, saint Benoit, saint Maur, saint Maixent, saint Léon, saint Porchaire, saint Jouin, saint Généreux, saint Fortunat) nous voyons, lors du remaniement du XIIIe siècle, figurer sainte Radegonde, patronne du Poitou, et que le seul saint nantais dont le nom ait été ajouté à ceux des grands pontifes Clair et Similien, est précisément celui de saint Martin, né à Rezé, fondateur des monastères de Vertou, de Durivum (Saint-Georges-de-Montaigu), réformateur d'Ansion (Saint-Jouin-de-Marnes), apôtre de la région d'Herbauges, de la côte vendéenne, toutes régions soumises à la juridiction des évêques de Poitiers dont le diocèse s'étendait jusqu'à la Loire. C'est donc autant le continuateur de saint Hilaire, l'évangélisateur du Bas-Poitou, que le saint devenu nantais par l'amitié de saint Félix et sa charge d'archidiacre, qu'on a voulu honorer.

Ces simples réflexions de critique rudimentaire permettent au moins d'affirmer que ce missel n'a pas été fait pour le diocèse de Nantes, mais qu'il fut primitivement destiné au diocèse de Poitiers.

Une dernière question se pose : a-t-il pu être fait pour Barbechat ? ce qui revient à dire : Barbechat faisait-il encore partie du diocèse de Poitiers au XIIe siècle ?

La question de délimitation des diocèses de Poitiers et de Nantes au Moyen-Age n'a jamais été très certainement établie, et reste dans le domaine des hypothèses très discutées. On sait seulement que la Loire séparait les Nannètes des Pictons (Strabon, liv. IV, ch II § 1.), puis la 3e Lyonnaise dont Nantes faisait partie, de la 2e Aquitaine, et que la juridiction de Saint-Hilaire s'étendait sur tout le Pagus Ratiatensis et la rive gauche de la Loire. Au commencement du IXe siècle, ces régions n'avaient point été distraites du Poitou et en faisaient partie intégrante (1). Mais en 851, le *Pagus Ratiatensis* fut détaché du Poitou au profit d'Erispoë, fils de Nominoë pour ne plus lui revenir. Cette nouvelle situation politique entraîna-t-elle immédiatement une nouvelle situation ecclésiastique? La question est fort obscure ; toujours est-il que dans le courant du XIe siècle, le diocèse de Nantes fut définitivement limité et que, au moins dès le début du XIVe siècle, se trouva constitué l'archidiaconé de Nantes, s'étendant aux deux rives du fleuve (2).

La question reste donc toujours pendante, mais rien n'empêche de supposer que, au cas où une délimitation définitive eût, dès le XIIe siècle, fixé les limites des diocèses voisins et rangé le pays de marches, dont faisait partie Barbechat, sous la juridiction des évêques de Nantes, les églises, et surtout celles des monastères, ne se fussent point empressées d'adopter la liturgie nantaise, et le cas échéant eussent désiré un *Missel* selon leurs us antiques et leurs traditions. En ce cas même, tout lien n'aurait point été brisé entre le Poitou et Barbechat. Le prieuré de Sainte-Radegonde avait bien des raisons pour avoir des relations de dépendance avec la fameuse abbaye de Saint-Jouin qu'avait

(1) Abbé Grégoire. — *Etat du diocèse de Nantes en 1790.*

(2) Abbé Cahour. — *Recherches archéologiques et topographiques sur Saint Lupien de Rezé.*

restaurée le fondateur *possible* de Barbechat (saint Martin de Vertou) et d'où était sorti Raoul La Fustaie, le fondateur de l'abbaye de Rennes dont il dépendait.

Enfin, si on voulait prétendre malgré tout qu'au XIIe siècle ce *Missel* n'a PU être primitivement destiné à Barbechat, parce que, dans ce cas, on eût témoigné un plus grand souci de se conformer à la liturgie locale et aux traditions nantaises, comment expliquer qu'au XIIIe siècle, après sans doute un siècle d'usage au prieuré Sainte-Radegonde, la Madeleine, centre paroissial, en ait fait si bon marché, et que l'on soit resté malgré tout à la liturgie poitevine ?

Objection décisive, semble-t-il, mais qui n'en laisse pas moins encore la question dans le domaine des hypothèses possibles qui faisaient dire à Ernest Renan que « l'histoire n'est en définitive qu'une petite science » conjecturale. »

Joseph ANGOT.

(Voir le tableau comparatif ci-contre)

TABLEAU comparatif de quelques extraits des calendriers du *Missel de Barbechat* (XIIe-XIIIe siècle), de l'*Ordinaire* du chantre ÉLIE (1263) et du *Missel* du XVe siècle, dit de 1400.

DATES		MISSEL de BARBECHAT	ORDINAIRE de 1263	MISSEL dit de 1400
Janvier	8	—	St Félix	St Félix
»	11	—	—	Ste Geneviève
»	27	St *Julien*	St Julien	St Julien
»	29	—	St Gildas	St Gildas
Février	6	—	S. Wast et S. Amand	S. Wast et S. Amand
Mars	1	St Aubin	St Aubin	St Aubin
»	13	—	—	St Pol de Léon
Mai	11	—	St Gildas	St Gildas
»	19	—	—	St Yves
»	24	SS. Don. et Rog.	SS. Don. et Rog.	SS. Don. et Rog.
»	26	—	—	St Augustin (simple Com.)
Juin	16	SS. Cyr et Julitte	SS. Cyr et Julitte	SS. Cyr et Julitte
»	17	St *Similien*	St Similien	St Similien
»	18	St *Hervé*	St Hervé	St Hervé
»	25	—	St Gohard et ses comp.	St Gohard et ses comp.
»	28	—	—	St Samson
Juillet	7	—	St Félix, translat^on^	St Félix
»	10	—	St Pasquier	St Pasquier
»	11	—	—	Trans. de St Benoit
»	27	St Samson	—	St Samson
»	31	St Germain	St Germain	St Germain
Août	11	—	—	St Guillaume
»	13	Ste *Radegonde* (Com^ee^)	Ste Radegonde	Ste Radegonde
»	30	—	—	St Fiacre
»	31	—	—	St Victor de Campbon
Septembre	22	St Maurice et ses comp.	St Maurice et ses comp.	St Maurice et ses comp.
Octobre	1	St Rémi	St Rémi	St Rémi
»	2	St Léger	St Léger	St Léger
»	9	St Denis	St Denis	St Denis
»	10	St *Clair*	St Clair	St Clair
»	16	—	Tr. des SS. Don. et Rog.	Tr. des SS. Don. et Rog.
»	24	St Martin de Vertou	St Martin de Vertou	St Martin de Vertou
Novembre	6	—	—	St Melaine
»	12	St Brice	—	—
»	15	St Malo	—	St Malo
»	26	—	—	Ste Geneviève
»	27	—	St Hermeland	St Hermeland
Décembre	1	—	—	St Éloi
»	12	—	—	St Corentin (Com^ee^)
»	17	St Lazare	St Lazare	St Lazare
»	19	—	—	St Gatien

APPENDICE

En France, dit-on, tout finit par des chansons ! Mais, si la politique elle-même s'accommode de ce genre de conclusion, l'histoire et l'archéologie n'y sont point accoutumées, et, dans le volumineux recueil où j'ai trouvé la *Cantate* que je cite, elle était seule à représenter le genre historique à côté de nombreuses chansons anecdotiques et satiriques.

Après avoir publié, en 1859, un *Recueil de Chants populaires de la Bretagne et du Poitou* (Nantes, Vve Mellinet), le laborieux bibliothécaire de Nantes, M. Armand Guéraud (1) continua de recueillir des *Documents pour remanier le recueil des Chants populaires du comté Nantais et du Bas-Poitou.* Ses notes manuscrites forment deux forts volumes déposés à la Bibliothèque publique de Nantes (Mss. Fçs, 2.067). C'est dans le second volume (T. II, § III, *Chants Historiques*, pp. 103-112) que se trouve la Cantate de Barbechat dont M. Armand Guéraud avait pris copie sur un très rare exemplaire d'une brochure de 8 pages, in-8°, de la fin du XVIIIe siècle, appartenant à M. Peigné, propriétaire au Loroux-Bottereau. La majeure partie de cette Cantate, — 12 couplets sur 18, — ayant rapport aux Missels de Barbechat et la pièce étant pour ainsi dire inédite, il m'a semblé préférable de la publier in-extenso.

(1) M. Armand Guéraud, né à Vieillevigne, le 31 août 1824, mort en 1861, entra le 5 juin 1848 à la Bibliothèque de Nantes. Après avoir très activement collaboré au *Lycée Armoricain* et aux *Archives Curieuses* de Verger, il fonda et dirigea la *Revue de l'Ouest*, sans préjudice d'autres nombreuses et savantes publications. — Cf. *Notice et Bibliographie* par M. E. GAUTHIER (Annales de la Société Académique de Nantes, T. XXXII, pp. 490-514).

De prime-abord, il semble impossible de percer l'anonymat dont s'est enveloppé l'auteur de cette cantate. Quelques indices permettent cependant de soulever un coin du voile. La lecture des couplets et surtont celle des notes laisse peu de doutes sur la qualité de l'auteur: l'ensemble du travail dénote un esprit cultivé, très averti de l'histoire de Bretagne et de celle de Barbechat en particulier, en même temps que très au courant de la topographie, des divisions et des chicanes d'intérêts locaux de cette région. L'auteur fut donc Barbechatin ; certaines expressions permettent de dépasser cette conclusion et de supposer, avec quelque raison, que ce fut même le Recteur ou vicaire-desservant de la Madeleine.

Il écrit en effet : « *Notre* premier livre (note 6)... Marie-Madeleine, *notre* patronne (note 18)... » ; il rappelle un acte original qu'il possédait et qu'il a donné pour les archives (note 13). C'est lui qui possède la poussière des reliques enchâssées dans la croix de 1111 (note 2) ; il prouve par ses citations qu'il a souvent consulté les archives et registres paroissiaux (notes 13, 14, 15, 16) ; il fait allusion à des discussions antérieures... (j'ai démontré que... note 12) et, surtout, il rappelle au lecteur : « ... ce qu'il a dit *en un prône !* » (note 19).

Ne pourrait-on pas aussi tirer quelque conclusion affirmative du rapprochement du titre de la Cantate (*Fruit d'une insomnie nocturne du 2 au 3 du mois de Novembre 1797*) et de cette note qu'on lit à la dernière page du second Missel de Barbechat : « Millésimé (1) sur mon lit malade au Bois-Guillet, ce 3e Juillet 1797. — J.-P. Rouxeau, pr. » (2) ?

(1) *Sic* ; sans doute pour *folioté*.

(2) A. Lallié. *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, T. I. p. 349 ; — et J. de Kersauzon. *Etat séculaire du clergé Nantais*, p. 273. — Julien-Pierre Rouxeau, né en 1732, prêtre en 1757, vicaire au Loroux en 1791, mort à Nantes à Saint-

Si l'on considère enfin, que l'auteur présumé, savant maître ès-arts n'en était pas à son coup d'essai et, qu'après avoir publié dans les *Affiches générales de la Bretagne* des *Eclaircissements pour le soutien et la perfection de l'Histoire de la Bretagne*, il avait su plier sa plume à de pieux et érudits badinages (1) on ne trouvera pas grande témérité à regarder comme l'auteur de cette Cantate ce vénérable et discret messire Julien-Pierre Rouxeau qui occupait ses loisirs de malade à *millésimer* de vieux missels et à mettre en vers l'histoire d'un ancien prieuré.

L'érudition consciencieuse et relativement critique de l'auteur, sa situation de desservant de la Madeleine, la disparition des archives et des documents authentiques qu'il avait souvent consultés, la concordance de ses conclusions avec celles de la science moderne (par exemple sur les dates de fabrication des Missels : pour le premier 1144-1146 ou 1151, couplet IV ; pour le second 1350 à 1380, couplet XII et note 12) permettent d'attacher à la Cantate de Barbechat autre chose qu'une simple curiosité pour cette forme inusitée de monographie

Jacques, le 11 Septembre 1811. — Je ne m'explique pas pourquoi M. de Kersauzon écrit son nom *Rousseau* et le fait naître à Nantes au lieu du Loroux-Bottereau comme l'indiquent plusieurs documents et entre autres un *Mémoire pour vénérable et discret messire Julien-Pierre Rouxeau, prêtre, maître ès-arts, natif et originaire de la ville et paroisse du Loroux-Bottereau*, etc... par Drouin. Rennes. N. Audran, 1769, in-4°, 50 p. (Bibl. de Nantes; n° 7.419. Cf. également le n° 37.976).

(1) La Bibliothèque de Nantes possède, sous le n° 37.977, une très curieuse et très rare brochure de l'abbé J.-P. Rouxeau, sans lieu ni date, mais vraisemblablement publiée à Nantes vers 1774 (in-4°, 24 p.) au sujet de la reconstruction de la chapelle du grand cimetière : *Plainte et réclamation des âmes des fidèles de la paroisse du Loroux-Bottereau, détenues en Purgatoire, contre leurs frères vivants*, suivies (dernières pages) des : *Protestations solennelles des habitants du Loroux-Bottereau à leurs frères du Purgatoire.*

paroissiale, et d'y voir un de ces curieux documents d'histoire locale qu'il est du devoir de l'archéologue d'analyser d'un œil critique, mais qu'il ne doit pas négliger et laisser de côté systématiquement.

J^h. A.

HISTOIRE

DE

BARBECHAT [1]

Fruit d'une insomnie nocturne, du 2 au 3 du mois de novembre 1797 *

CANTATE

Sur l'air : *J'engageai ma promesse au Baptême.*

1.

Je voudrais bien chanter mon histoire ;
Elle est des plus belles à conter ;
J'appréhende manquer de mémoire ;
Aidez-moi donc à la raconter,
Chers amis, *(bis)*
Aucun mensonge n'y sera mis. *(bis)*

2.

Par la croix (2) de Jésus je commence,
Beau spectacle ! riche monument !
Sur son pied, comme avec une lance ;
Son époque est gravée dextrement,
Lisez-la,
L'an onze cent onze l'on verra.

3.

Soixante ans avant je vois paraître
Guillelmus, seigneur *de Barbechat* (3) ;
C'est le premier connu de mes maîtres,
Son fils est Thédel *de Barbechat* (4).
Avançons :
Guillaume (5), petit-fils, nous verrons.

---

* Par l'auteur des *Eclaircissements au soutien et pour la perfection de l'histoire de Bretagne*, imprimés aux affiches générales de la Bretagne, chez le Brun aîné, 11 janvier 1788, dit an, n° 3, p. 24, col. 2 ; continués au supplément, 23 janvier 1789, n° 4, etc.

4.

Vers l'an *onze cent quarante-quatre, six, onze,*
Ce noble est sur mon vieux livre écrit.
Hélas ! que ne fut-ce sur le bronze !
Plus présent il serait à l'esprit ;
Mais deux fois
A la même fête je le vois.

5.

C'est là qu'un catholique contemple,
Sur le miroir de l'humilité,
Un prince Breton dans notre temple
Faire un vœu de grande pauvreté,
Comte ALAIN, (6)
Des religieuses *chapelain.*

6.

Quatre *Chapelains* sont à la fête ;
Leur titre est *prieur, recteur, curé ;*
L'archidiacre de Nantes, en tête,
RIVALLON (7), dans l'histoire est nommé ;
Il y vint
Avec nobles plus de quatre-vingt.

7.

Le premier qui surprend à la scène,
C'est ANDRÉ, le *baron de Vitré.*
Ceux qui participent à la cène,
Sont Châteauceaux, Landemont, Liré,
CHEMILLÉ,
Deux BOISÉ (8), JOIÉ (9), deux LE SENGLÉ.

8.

On y chante deux jolies romances,
En l'honneur des Saints ETIENNE et JEAN,
Honni soit quiconque mal y pense (10) ;
On s'y réjouissait saintement ;
Une *sœur* (11)
De la prieuse est toute de cœur.

9.

Une douce voix ce chant entonne :
P. amor de vos pre senor barons (*)
Je ne sais si sa musique est bonne ;
Ce ne sont que joyeuses leçons ;
Au dessert,
Il fut long, car c'était en hiver. (* p. 390.)

10.

Qui l'eut jamais crû que *Saint-Etienne*
Fut appelé *Glorious Baron* ?
Qu'il lise le vers trois de l'antienne,
On le fait rimer avec *leçons*.
Poursuivez :
Estène fut plen de grant bonté.

11.

Passons à *Saint-Jean* l'évangéliste,
Cosin germayn de *Jésus* est dit,
Bien différent de Saint-Jean-Baptiste,
L'un le vit mort, l'autre le prédit.
Celui-là,
A cil baron sa mère gmada (**).

12.

Environ l'an treize cent cinquante
Fut écrit le beau livre latin (12).
Vingt-six années après (13), me contente
Un *priour* au lieu de *chapelain*
Pour accord,
En soixante douze ans est *Rector* (14).

13.

Le siècle dix-septième commence (15) ;
Guillaume Daubon est mon *Rectèur* ;
C'est un Curé qu'il faut dire, je pense ;
L'autre n'est qu'un vain titre d'honneur.
Je finis
Tout le spirituel que j'écris.

(*) Pour l'amour de vous, preux seigneurs barons.
(**) (Commit.) recommanda, confia.

14.

Vers le milieu du siècle quinzième (16),
Paroisse, paroissien mon surnom,
Et jusqu'à la fin du dix-septième
Les notaires emploient ce vieux nom,
Pour *climat* (17)
Ou *canton* de notre *Barbechat.*

15.

Vers l'an quatorze cent l'*inventaire*
Fut fait de nos riches ornements,
Bien écrit, quoique non par notaire.
Nos MARIES (18) avaient habillements ;
Oh ! beautés !
Grand *calice*, et *croix dargent doré* (19).

16.

La chapelle est dite *bat sa mère* (20)
Dans les titres des Bénédictins.
Un bon Barbechatin est le père,
De ce saubriquet vrai, si malin ;
Mais en vain !
La *mère-fillette* va son train.

17.

Je n'eus jamais crû trouver matière,
En entrant sur ce pays voisin,
Propre à former une histoire entière ;
Habitants, vous voyez mon dessein :
Je voudrais
Vous remettre un curé désormais.

18.

Priez le juge ecclésiastique (21)
De remplir enfin vos justes vœux ;
Qu'ils soient confirmés par le Laïque,
Vos pères, vous, et tous vos neveux
Béniront
A jamais mon travail et mon nom.

NOTES

(1) Barbechat est un double mot celtique, *Bar*, montagne, *Bec'h*, monceau : monceau sur une montagne. *At* n'est qu'une terminaison française : comme de consul, consul*at* ; de marquis, marquis*at* ; triumvir, triumvir*at*. Ainsi le très haut monceau de terre en pyramide à l'extrémité de la montagne, forme tout notre *Barbechat* dont je prétends qu'était seigneur le fondateur de Chateauceaux appelé *Rainaldus Turrenguen*, vers l'an 990 (Voyez *preuves et mémoires... de Bretagne*).

(2) Cette belle croix, enrichie de pierreries, haute de deux pieds, a sous le Christ une figure de la Vierge, de 6 pouces de hauteur. On lit aux deux épaules 11-11; et sur la poitrine F F; ce qui désigne évidemment : *l'an 1111 fut faite*. J'ai la poussière de morceaux de reliques enchâssées dans le Christ et dans la Vierge.

(3) Vers l'an 1050, à l'acte de fondation du Prieuré de Châteauceaux, qu'on lit dans l'histoire de Bretagne, est *Guillelmus de Barbacati, 1 p. Siliginis*, qui fait don d'un *prévendier* (mesure d'alors) de bled seigle, d'où vient l'ousche dite encore la *Prévendrie*, joignant la *Cour*, ou maison de justice de ce seigneur, au Bois-Guillet, gros village où fut transfére, l'an 1770, l'antique église de Barbechat.

(4) Le mot *Thédel* est écrit sur le vieil Missel de l'an 1001, en un don qu'il fait à l'église. Ce nom est très connu parmi les seigneurs primitifs de Châteaubriant, inscrits dans le P. Dupaz.

(5 et 6) Suivant l'usage d'alors, *Guillaume*, du nom de son ayeul, est écrit dans notre 1er livre dans la Cantate et parmi les autres nobles, à la prise de possession du prieuré cure de Barbechat, aux fêtes de Noël, l'an 1111, par le COMTE ALAIN, fils naturel du duc de Bretagne, CONAN II. Voyez DD. Lobineau et Morice, sous l'an 1075.

(7) Ce *Rivallon* paraît en beaucoup d'actes du tems; alors on ne qualifiait que *chapelains* les pasteurs d'âmes, même en la ville de Nantes, de l'onzième, après le milieu du 14e siècle.

(8) Ces *Boisé* sont auteurs du village de la *Boisière*.

(9) *Joyé*, de la JOUYÈRE; *Le Sanglé*, de la SANGLÈRE, du logis et de la métairie de ce nom. Je n'ai pu placer ici les seigneurs de la RIVERIE, écrit *Rivère* ; du BOIS GUILLET, écrit *Julianus Guillet*; de la MOUNERIE, écrit *Gaufridus Mosner*, etc.

(10) C'est la devise de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre.

(11) Elle est ainsi dénommée dans la note des assistants à la fête de l'an 1111, *Beatrix soror priorisse ;* et la prieure est dite *Julia. p. orissa,* dans la cantate, *Julie.*

(12) J'ai démontré que ce second livre est écrit entre les années 1350 et 1380. Il commence par l'office de la Magdelaine, et contient les deux généalogies de Jésus-Christ bien notées.

(13) C'est un acte en original et sur vélin que j'avais et que j'ai donné pour les archives. Il est de l'an 1376, et met : borné le fief au priour de Barbechat.

(14) Cet acte écrit sur le second livre porte pour date l'an 1448. Le calice de Barbechat du tems de maistre Guillaume Daubon, *Rector.*

(15) Le 15 mars 1601, extrait de baptême, ou écrit : « en cette *église paroissiale* de Barbechat. Fait par moi prêtre, dom Guillaume Daubon, *recteur du dit Barbechat.* » Billet du 23 février 1625, publié et certifié par Missire Julien Royant, prêtre et vicaire de l'église de la Magdelaine de Barbechat. Quittance du 28 décembre 1656, portant : *au presbitaire de Barbechat.*

(16) Les Barbechatins ont servi dans différents procès contre leurs pasteurs, à l'Officialité, au présidial, au Parlement, des actes de l'an 1461, 1462 et 1529, etc..., qui portent expressément ces mots : *paroisse, paroissien, fabrique* de Barbechat. Ils s'appesantissent sur l'un d'eux qui, référe d'un comparant, *paroissien de Barbechat,* et de l'autre, *paroissien de la chapelle Bassamère.* Ces actes sont des fondations notariées pour du *pain béni* aux communians de Pâques, dans l'église de la Magdelaine de Barbechat.

On écrivait anciennement : *Bassamère, Bassemère,* et récemment *Bassamer, Basse-Mer.* Voici ce qu'on lit aux titres latins des années 1239, 1293 et 1419 : *Deveria.... de canalus clicii puestæ....* CAPELLA BASSAMERE VII S. Acte du 14 avril 1497 : *item tenamentum vulgariter nuncupatum,* le ténément de la Brenchardière.... *intra fines et methas parochiæ* de Capella basse matris seu de Barbechat.

(17) Sur *Climat,* ouvrez les mémoires sur l'état du clergé de Bretagne, par le P. Toussaint de Saint-Luc. Il dit, p. 48 et 49 : « le Diocèse de Nantes est divisé en quatre *climats* au doïennez sous lesquels sont les cures ». Donc climat est au-dessus de paroisse et la renferme. (** p. 391.)

La fondation du 25 mars 1544, du bénéfice de *la Masonnière* d'une messe par semaine pour être desservie en l'*église de la Magdeleine de Barbechat*, porte : » Félix Gullemin, demeurant au tenement de la Massonnière, [dont le titulaire *sera tenu de résider en la dite maison et aider à faire le service dû, en la dite église*, etc.], en la paroisse de la chapelle Bassemere, au *climat de Barbechat*.... » On voit ici, *Gradatim* ou par degré, d'abord; ténement ou gros village; ensuite paroisse; enfin climat qui les renferme l'un et l'autre.

Pour le mot *canton*, qu'on lise les géographies : ceux de la Suisse, au nombre de 13, contiennent chacun plusieurs évêchés, à plus forte raison des *paroisses*.

(18) C'est *Marie*-Madeleine notre patronne, et la très Sainte Vierge Marie, desquelles on a conservé les primitives statues en bois ; on les ornait aux fêtes solennelles, de *guimples*, ou guimpes, et de tabliers, référés dans cet *inventaire*, et que je crois encore plus ancien, peut-être du 13e siècle ; temps où l'on voit sur le vieil Missel, à la fin, ces mots si remarquables : *de parochiâ de Barbechat, fabrique de Barbechat*. (J'omets, dans cette église, une confrérie en l'honneur de la Magdelaine, dès avant l'an 1100, dite en 1448, desservie par un tel prêtre, *Jehan Le Tartoux*). J'omets les fonds baptismaux et le cimetière, reconnus pour les marques les plus caractéristiques d'une église paroissiale. (*** p. 391.)

(19) Les mots de *calice* et *croix d'argent doré* sont aussi dans l'*inventaire*, et je crois, comme je l'ai dit en un prône, que le premier fut donné au recteur l'an 1653, époque écrite sur une pierre sacrée fondamentale de la consommation d'un accord verbal entre les Barbechatains et lui.

(20) Aux preuves et mémoires.... de Bretagne, est écrit en l'an 1138, *Bastsumen*, mot absolument insignifiant et rectifié par le Recteur actuel de Sainte-Croix de Nantes, à la page 96, n° 6, de son gros mémoire contre le prieur, sur le compulsoire de l'original à l'abbaye de Marmoutiers, bien écrit *Bat sa mère*.

C'est là sans doute, observais-je en finissant mon prône du 14 mai 1797, qu'on a appelé depuis les *sorciers de Barbechats*, parce qu'un habitant un peu plus habile et plus avisé que les autres, prévoyait que Barbechat étant isolé dans un petit coin, serait tôt ou tard uni, bon gré malgré à la *chapelle* simplement dite, anciennement, aux années 1050 et 1105 ; puis *Bat sa mère*, l'an 1138.

Dans la transaction du 12 novembre 1755, qui n'eut pas lieu, quoiqu'approuvé par l'évêque, le recteur *Louis Barret*,

exige deux processions, par an, de Barbechat, dite *succursale* ou *fillette*, à la chapelle dite *église matrice* ou *paroissiale* ; la 1re pour reconnaître la supériorité de la 2e.... Mais dès l'an 1629, le 19 juin, dans un MÉMOIRE ET DÉCLARATIONS des *fabriqueurs* de la chapelle Bassemer, à l'archidiacre de Nantes, en visite sur les *obligations du Recteur*, on voit 3 *processions* qu'il doit de la Chapelle à Barbechat, encore déservies aujourd'hui [à Paques dernier, l'an 1800] (1) et référées en l'ordonnance de l'évêque en forme de règlement, l'an 1742.... Donc Barbechat alors était l'*église matrice* et vraie paroissiale, et la chapelle Bassemer n'était que sa simple fillette ou succursale. [*Idem*, Mezuoit *succursale* de Carfentou, paroisse près Dol, vers l'an 1080. — V. *mem. bret.* t. 1 fol. 433-4].

(21) La réunion verbale de Barbechat à la Chapelle-Batsa-Mère fut donc consommée vers l'an 1653. Vingt ans après, dès l'an 1673, tracasseries du Recteur par les habitants dans leur requête à l'Evêque, expédiée le 29 août.

L'an 1676, au mois de mars, procès à l'officialité des Barbechatins, gagnans contre le recteur, par une enquête de onze témoins entendus. (Enquête qui depuis a toujours fait loi).

L'an 1727, renouvellement de ce procès terminé par ordonnance de l'Évêque, en visite, le 19 avril 1742.

Dans une requête du 16 août 1741, les Barbechatins conclurent à l'érection d'un vicaire perpétuel de l'église de Barbechat. L'an 1755, le 12 novembre, cette érection en succursale est demandée à l'évêque par le recteur même, le tout confirmé le 21 mai 1756, mais manqué par le refus des Chapellais, contre l'avis de leurs avocats, formel et bien appuyé, le 9 octobre 1756.

Enfin, aux années 1777 et 1778, les Barbechatains obtiennent des commissaires des Etats de Bretagne, séparation d'avec les Chapellais et rôles particuliers de capitation, fouage, vingtième et grands chemins.

(*) Aussi, aux fêtes de Noël, bien évidemment, fol. verso du 1er Missel, est écrit, minuté et bien noté en plein chant, l'histoire latine du martyre de Saint-Etienne, mais d'une tout autre main et encre. Elle fut chantée pour la première fois à

(1) Ceci indique bien que l'impression de cette brochure est sans doute comme les notes postérieure de 3 ans au moins à la composition de la *Cantate*. — (J. A.)

cette fête de l'an 1111, dans l'église, et les deux *romances* en bouts rimés y jointes ; dans le repas, au rang des assistants, à la tête des dames, est la vicomtesse ERMENGARDE, dite Ermengen, deuxième femme du duc ALAIN FERGENT, vers l'an 1093, laquelle également à Noël 1111, assista avec sa fille GODCHILDE, déjà none, et GEOFFROY, dès lors *prieur* titré de *Couffai*, aux solennités célébrées au prieuré de *Saint-Martin du Cellier* (Voyez *Mém. Bret.* t. VII, fol. 559, 560).

(**) Un acte du 8 janvier 1537 porte : ... Demeurant en la *paroisse* de la chapelle Bassemer au climat de Barbechat.

(***) J'omets une transaction sur veslin de l'an 1616, 11 avril, entre MICHEL LECOIND « demandeur, contre Me RENÉ GOULLIER, défendeur des héritages sittuez tant au *climat* de Barbechat que en la *paroisse* de la Chapelle-Bassemere ». Cet énoncé si distinctif est des notaires des lieux, de l'*Epine-Gaudin*, d'où relève en fief Barbechat et dont les vassaux se mariant dans l'année doivent *à la grande porte de l'église de la Magdeleine*, le lundi de la Pentecôte, savoir : les épouses *chanter*, à l'issue de la messe, *trois chansons*, donner et recevoir de leur seigneur ou dame un *bénin baiser* ; ensuite l'époux aller au commun près le village de la Breuillère, pour jouer de la pelote en leur présence après leur avoir présenté *trois* BADOUERS ou bâtons et TROIS PELOTTES ou balles de cuir.

ADDITUM

Un exemplaire de cette curieuse et rare brochure se trouve entre les mains de M. Renoul père, ancien notaire au Loroux-Bottereau. (Le seul exemplaire probablement, celui de M. Peigné ayant échappé à toutes les recherches depuis la mort de ce dernier). Je dois à l'amabilité de cet érudit collectionneur d'avoir pu rectifier la copie de M. Armand Guéraud et conserver à cette reproduction l'orthographe, la ponctuation, et le plus souvent même la disposition typographique de la brochure originale, ce dont je tiens à lui témoigner ma plus vive gratitude.

J.-A.

TABLE

Procès-verbaux des séances..... IX

Ruines Gallo-Romaines dans la commune de Langonnet (Morbihan), par M. Alcide Leroux 205

Etymologies locales. — Origine et sens du nom de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, par M. l'abbé G. Durville..... 229

Les faux autographes d'Anne de Bretagne, par M. l'abbé G. Durville..... 245

Aperçu sur l'histoire du Chapître de Nantes, du VIIe siècle au Concordat, par M. l'abbé G. Durville. 269

Le Missel de Barbechat, XIIe siècle, par M. Joseph Angot..... 325

Nantes — Imprimerie A. DUGAS & Cie, quai Cassard, 5.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU MARDI 3 JUILLET 1906

Présidence de M. le baron de WISMES, président.

Etaient présents : MM. ANGOT, Commandant D'ARBONNEAU, BASTARD, abbé BRAULT, DORTEL, FURRET, GUICHARD, OHEIX, POUVREAU, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, Antoine VINCENT.

M. le PRÉSIDENT annonce que M. le chanoine Urseau, en nous remerciant de l'avoir admis comme membre honoraire de notre Société, demande l'échange de notre Bulletin avec le Bulletin d'Angers et félicite M. Antoine Vincent du compte-rendu de l'excursion en Maine-et-Loire. MM. de Wismes offrent à notre bibliothèque l'ouvrage de M. le baron de Wismes, leur père : Le *Maine et l'Anjou*.

Mme BAUDRY, de Saint-Mars-la-Jaille, fait déposer sur notre bureau un opuscule intitulé : « *Un inventaire d'église en 1794* ». M. André OHEIX nous présente deux volumes des poésies d'Horace ayant appartenu à Napoléon, tandis qu'il était à l'école de Brienne. M. Dortel veut bien remettre à la Société un trimestre, devenu fort rare, de notre Bulletin (4e de 1867).

M. ANGOT, remplaçant M. Legrand, donne lecture du tra-

vail de M. l'abbé Sebileau, professeur à Saint-Stanislas « *A propos du Bouffay* » (1).

Qui n'a entendu parler à Nantes du Château et de la Tour du Bouffay, dont une vaste place conserve le nom ? Mais on ignore généralement la première origine du Bouffay et l'étymologie de son nom. L'auteur veut nous les dire. — Le terme, *Bouffay*, viendrait d'un latin vulgaire apporté par les soldats de l'Empire : *Boffretum* devenu *Buffetum* et plus tard : *buffeium* ce qui signifie armoire, quelquefois aussi échafaudage roulant, sorte de tribune, et le plus souvent la machine de guerre mobile dont parlent Xénophon César et Vitruve et que connaissaient même les Assyriens de Sennachérib au VIII s. av. J.-C. Plus tard, le même terme servit à désigner ces tours de bois recouvertes de peaux de bêtes dont Quicherat présume que la France était hérissée au ve siècle ; ces tours de bois construites derrière les remparts furent remplacées par les tours de pierre de nos châteaux féodaux dans le sommet desquelles était suspendue une cloche destinée à annoncer l'approche de l'ennemi. Ces travaux de stratégie militaire prirent, au moyen-âge, par corruption de boffretum et de buffetum, le nom de *beffroi* qui s'appliqua même à la cloche, et dans le pays nantais, la forme buffeium devint très facilement le *Bouffay*. Nous trouvons en effet plusieurs *bouffays* dans notre contrée : le château du Bouffay sur le territoire de la Chapelle-sur-Erdre, le village du Bouffay en Villepot, la place du Bouffay à Malestroit, etc.

Notre Bouffay nantais fut donc vraisemblablement, à l'origine, une tour de bois élevée derrière les remparts, puis une tour gallo-romaine bien placée au point stratégique très important qu'était le confluent de la Loire et de l'Erdre, et enfin la forteresse élevée par Conan le Tort sur les ruines de la tour détruite par les Normands.

M. de Veillechèze nous lit quelques notes sur l'église de Brains qui feront suite à son travail sur le prieuré du Pellerin. Il fait connaître le résultat de fouilles pratiquées près de l'autel de l'ancienne église et qui ont mis à jour les osse-

---

(1) Ce travail sera publié dans « *Le Pays d'Arvor* » livraison d'octobre.

ments d'un vieillard et d'un jeune homme. Ces sépultures appartenaient probablement à la famille de Cornulier qui avait alors des terres sur la paroisse et dont les armoiries ornaient un vitrail de l'église.

M. RINGEVAL nous a représentés à l'excursion faite au Mont-Saint-Michel par la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, le jeudi 7 juin. Nous en entendons de sa bouche un récit très vivant et très poétique, non moins qu'artistique et érudit.

M. le PRÉSIDENT rend compte des deux volumes de Mme Baudry sur « La Bretagne à la veille de la Révolution ». Ces deux volumes présentent des lettres inédites trouvées dans une cachette de cheminée. On y voit en présence, dans les dernières années de l'ancien régime, le parti français et le parti breton, et les épisodes de cette lutte, relatés au jour le jour par une correspondance intime, nous sont une preuve nouvelle de l'opposition très vive que soulevait en Bretagne l'oubli des garanties promises au moment de l'annexion. La lecture de ces lettres révèle aussi beaucoup de détails curieux, comme la passion pour le mesmérime qui s'était emparé vers 1780 des habitants de Brest.

Avant de clore la séance, M. le Président veut bien nous faire profiter des notes qu'il a recueillies dans ses lectures. Les « poignées de nouvelles archéologiques » qu'il nous présente nous apprennent d'intéressantes découvertes et nous donnent d'utiles renseignements. A Thèbes, on a découvert la chapelle d'une déesse Athos ; à Pompéi, on a trouvé une lampe en terre rouge qui porte le monogramme du Christ et qui date du premier siècle après Jésus-Christ ; dans le département de la Côte-d'Or, des fouilles ont mis à jour l'antique théâtre d'Alésia ; un savant américain affirme que la plupart des momies sont fausses ; une de ces nouvelles nous est particulièrement agréable : notre collègue, M. Nau, vient de présider le Congrès des architectes français.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,

F. BRAULT

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1906

Présidence de M. le Baron de WISMES

La séance est ouverte à 4 heures.

Sont présents : MM. ANGOT, le Commandant d'ARBONNEAU, BASTARD, BLANCHARD, l'abbé BRAULT, CAILLÉ, CHARON, l'abbé DELANOUE, DORTEL, le Chanoine DURVILLE, FURRET, GUICHARD, le Commandant LAGRÉE, LEGRAND, LEROUX, MAITRE, PIED, POUVREAU, RINGEVAL, Paul SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, Antoine VINCENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président fait l'éloge d'un de nos collègues, M. Félix Fonteneau, que nous avons eu le regret de perdre et se fait l'interprète de tous en adressant à sa famille nos sentiments de respectueuse condoléance.

Présentation. — MM. le comte de Berthou et l'abbé Brault présentent, comme membre titulaire, M. l'abbé Doré-Graslin, jeune prêtre qui appartient à une vieille famille nantaise et s'intéresse vivement aux questions archéologiques. Il est admis à l'unanimité.

Communications. — M. le PRÉSIDENT annonce que le Comité a accepté l'échange du Bulletin avec la Société des Sciences et Arts de Saint-Dizier (Haute-Marne).

Puis il remet sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la Société et se fait l'interprète de sa reconnaissance envers nos généreux collègues.

1° Découverte d'une station gallo-romaine à la Gâchère (Vendée) par M. le Dr Marcel Baudouin.

2° Deux jeunes officiers de Charette : du Bois de la Patellière et Couvreur, par M. Joseph Rousse.

Il distribue ensuite de nombreuses photographies représentant des souvenirs de l'excursion d'Anjou du 28 mai 1906, gracieusement offertes par leur auteur M. Vigneron-Jousselandière aux membres de la Société qui y ont pris part.

M. DORTEL nous entretient des fouilles opérées en ce

moment à Alésia. Elles augmentent chaque jour d'intérêt par la perspective qu'elles offrent de retrouver, sous les ruines de la cité romaine, celles de la cité gauloise.

A la demande de notre collègue, on décide de s'abonner au bulletin « *Pro Alesia* », qui donne le compte rendu périodique de ces fouilles.

M. Pied exhibe la photographie faite par M. Trémant d'un daguerréotype représentant, vers le milieu du siècle dernier, la place du Bouffay avec son antique beffroi.

M. Paul Soullard annonce le don généreux fait par MM. de Wismes de nombreux volumes provenant de la bibliothèque de leur père, dont le souvenir en cette Société reste toujours vivant. Ces 241 volumes ont été catalogués avec soin par notre dévoué bibliothécaire, qui exprime aux donateurs la reconnaissance de tous. M. Dortel ajoute que parmi ces ouvrages un grand nombre concerne les temps préhistoriques, ce qui comble une lacune existant à la bibliothèque.

M. le Président répond aimablement que son frère et lui offrent d'autant plus volontiers ce présent à la Société Archéologique qu'ils ont toujours considéré celle-ci comme une seconde famille.

M. Paul Soullard rappelle le vol commis, au mois de juillet dernier, au Musée et dont les journaux ont avisé le public. La perte la plus regrettable est celle de cinq monnaies gauloises en or. Le reste, composé de monnaies romaines et de monnaies françaises (du premier Empire), offrait un moindre intérêt. Voici d'ailleurs la nomenclature des pièces disparues :

Salle III — Vitrine 26 — 5 monnaies gauloises en or.

N° 54 du Catalogue. Statère, tête d'Apollon avec marque en creux sur la joue ; au revers un char et lettres grecques du nom Philippe.

N° 55 du Catalogue. Tête d'Apollon avec une forte coupure sur la face. R/ char, épis de blé.

N° 56. Tête entourée de cordons perlés. R/ cheval à tête humaine ; sanglier au-dessus.

N° 59. Tête d'Apollon avec un sanglier. R/ char.

N° 60. Quart de Statère. Tête d'Apollon avec un sanglier. R/ char.

Même salle — Vitrine 33 — 6 monnaies romaines, or:

N° 45. Aureus de Tibère. D/TI. CEASAR. DIVI. AVG. F. AVGVSTVS, tête couronnée de lauriers. R/ personnage assis PONTIF. MAXIM.

N° 432. Aureus de Vespasien. IMP. CAESAR. VESPASIANVS. AVGR/ la fortune debout sur un socle: FORTVNA. AVGVST.

N° 433. Aureus de Marc Aurèle. D/ buste. AVRELIVS. CAESAR. AVGVST. P. II. R/ Personnage debout: TR. POT. II, COS. II.

N° 435. Sous d'or de Valens. D/ buste avec diadème D. N. VALENS. P. F. AVG. — R/ L'Empereur debout: RESTITVT. REIPVBLICAE.

N° 438. Sou d'or de Valentinien III. Buste avec diadème. D. N. PLA. VALENTINIANVS. P. AVGR/. R/ L'empereur debout. Victoria AVGGG. RV. COMOB.

N° 439. Sou d'or d'Anastase. Buste casqué. DN. ANASTASIVS. P. P. AUG.

Salle IV — Vitrine 47 — Six monnaies du XIXe siècle, or:

1 pièce de 20 fr. Consulat an IX. L'Italie délivrée.

3 pièces de Wesphalie, 10 thalers, 10 frank, 5 frank (1812-1813).

2 pièces des Deux-Siciles, 20 lire, 1813.

Puis M. Soullard entretien l'assemblée des trouvailles faites à Guer (Morbihan) et à Treffieux (Loire-Infre).

En décembre 1905, on a trouvé, près des vestiges de la voie romaine de Guer à Carentoir, 2.042 monnaies de billon et petits bronzes du IIIe siècle.

6 Gallien.
857 Posthume.
6 Lelien.
3 Marius.
103 Victorin.
83 Tétricus.
4 Claude II.
980 indéterminées.

En mai dernier, une trouvaille beaucoup moins importante a été faite à Treffieux de 107 petits bronzes de Valérien, Gallien, Salonine, Posthume, Victorin et Claude.

M. Léon MAITRE remarque que cette dernière découverte tend à confirmer ses présomptions au sujet de l'antiquité de Treffieux, et raconte, à propos d'un étang voisin, une curieuse légende de ville disparue. Or, les légendes, à son avis, se rattachent toujours à des faits réels, mais dont le souvenir s'est altéré. On rapporte, en outre, que de cet étang furent tirées jadis de fortes pièces de bois, mais cette trouvaille, dit M. Maître, n'a pas un rapport nécessaire avec la légende. Des débris semblables ont été trouvés dans différents étangs de la région et peuvent provenir d'installations relativement récentes pour le lavage du minerai de fer.

Lectures. — M. Paul SOULLARD dans ses patientes recherches a fait l'acquisition d'une pièce de monnaie, gros denier d'argent de l'époque de Jean IV, duc de Bretagne, laquelle présente cette particularité d'avoir pour prototype une pièce du roi de France contemporain Jean II.

On était alors en pleine guerre de la succession de Bretagne, et il apparaît que Jean de Montfort émettait des pièces semblables à celles du roi, tout en les faisant fabriquer à un titre beaucoup plus bas pour bénéficier de la différence de titre. La similitude de noms du roi et du duc rendait encore la confusion plus facile.

En outre, à cette triste époque de notre histoire, le mauvais état des finances amenait les souverains à discréditer les émissions à peine faites pour les remplacer par d'autres à des titres inférieurs.

M. Soullard décrit minutieusement les deux monnaies française et bretonne et fait remarquer, à l'aide d'une photographie, les détails qui les différencient légèrement et dont seul un œil averti pouvait être frappé.

M. le Président félicite M. Paul Soullard de ses recherches et de ses travaux, qui lui donnent à Nantes une place tout à fait exceptionnelle comme numismate.

M. DE VEILLECHÈZE nous présente des notes fort intéressantes sur les îles d'Aindre et d'Aindrette et le monastère de Saint-Hermeland.

Suivant Albert le Grand et Dom Lobineau : saint Pasquier, évêque de Nantes, sollicita, en 630, de l'abbé des Fontenelles, au pays de Caux, l'envoi de quelques-uns de ses

religieux pour fonder un monastère au pays nantais. Cet abbé lui envoya le moine Hermeland ou Herbelin avec douze de ses frères, qui choisirent pour retraite l'île désignée dans les vieux titres sous le nom d'Antrum, dont plus tard on fit Aindre. Le saint abbé y mourut en 684, après avoir accompli de nombreuses conversions dans ce pays du nord de la Loire, qui jusque-là n'avait jamais été complètement évangélisé.

Le monastère fut ruiné en 843 par les Normands. En 1005, Budic, fils de Judicaël, comte de Nantes, construisit un château sur le haut de la colline. Quelques ruines insignifiantes subsistent de ces monuments.

En face d'Aindre se voit Aindrette, autrefois Antriginum, qui renfermait un petit ermitage où saint Hermeland aimait, dit-on, à se retirer ; ce fut plus tard une des résidences du duc de Mercœur, qui éleva le château conservé jusqu'à nos jours. Par voie d'échange, Aindrette passa dans le domaine royal. Le gouvernement de Louis XIV y établit une fonderie de canons, devenue depuis l'Etablissement national d'Indret.

M. le chanoine Durville rend compte de son entrevue avec les conservateurs de la Bibliothèque Nationale au sujet du faux autographe d'Anne de Bretagne découvert au fonds Béthune.

La lettre en question n'est pas dorée sur tranche comme les autres lettres fixées par la même brochure, mais elle est paginée. Il faut en conclure qu'elle a été introduite dans le fonds Béthune entre la date de l'entrée de ce fonds à la Bibliothèque (1665) et celle de la pagination, qui se place au début du XVIIIe siècle. Comment et dans quel but fut fabriqué ce faux? Le contenu de la lettre n'a aucune importance historique et la manie des collections d'autographes n'existait pas encore. On ne peut jusqu'ici que se perdre en conjectures.

La constatation de notre savant collègue nous démontre qu'il n'y a pas en France d'autographe d'Anne de Bretagne, et ce fait regrettable est d'autant plus étrange que cette princesse très instruite écrivait beaucoup.

Avant de clore la séance, M. Furret et plusieurs sociétaires émettent le vœu que des mesures pratiques soient recherchées pour que les membres de la Société aient une facilité

plus grande de consulter dans la salle de réunion les nombreux bulletins et ouvrages reçus par la bibliothèque. Il serait bien à désirer en outre qu'un collègue eût le dévouement, après avoir pris connaissance de ces envois souvent précieux, de signaler à chaque réunion les articles intéressants. Ce vœu sera étudié en Comité.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,

Antoine VINCENT.

SÉANCE DU MARDI 6 NOVEMBRE 1906

Présidence de M. le baron de WISMES

Etaient présents : MM. ANGOT, commandant D'ARBONNEAU, abbé BRAULT, CAILLÉ, DORTEL, FURRET, GOURDON, commandant LAGRÉE, SENOT DE LA LONDE, DES LYONS, MAÎTRE, PIED, Dr PLANTARD, POUVREAU, SOULLARD, TERTRAIS, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, Antoine VINCENT, Félix VINCENT, baron Gaëtan DE WISMES.

M. le Président présente à la Société plusieurs dons qui nous ont été offerts : *Bibliographie de Robert Oheix.* — *Le Chevalier de Thémericourt (1646-1672)*, par M. de Bremond d'Ars. — *Compte-rendu du Dictionnaire des Familles du Poitou de M. F. Beauchet-Filleau*, par M. de Bremond d'Ars. — Collection de *La Vendée historique, de 1897 à 1906.* — Un portrait en bronze de notre ancien vice-Président, le marquis de de l'Estourbeillon, qui a eu l'amabilité de nous envoyer.

Le Comité, dans sa dernière séance, a pris une décision que M. le Président nous communique : les membres de la Société pourront, tous les jours, se faire ouvrir, par le concierge, la porte de la salle des séances, pour parcourir les revues qui resteront sur le bureau jusqu'à la réception du numéro suivant, consulter les volumes de la bibliothèque, ou les emprunter en s'inscrivant sur le registre. Mais le Comité désire que nos collègues veuillent bien, de préférence, venir

le mardi, jour où M. Soullard a l'obligeance de se tenir à leur disposition.

M. VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE exhibe trois objets en bronze, dont l'un représente le martyre de saint Etienne, et que l'on suppose dater de l'époque de Louis XIV. Ils ont été trouvés à Bouvron dans la terre glaise. M. FURRET exhibe la photographie de l'intérieur d'une ferme située entre Legé et Rocheservière, dans laquelle la duchesse de Berry a passé plusieurs jours : le mobilier de la chambre où habita la princesse est toujours le même.

La parole est ensuite à M. Léon MAÎTRE, pour son examen des théories du R. P. de la Croix sur l'église de Saint-Philbert de Grand-Lieu. Ne pouvant aborder dans une seule séance toutes les questions ardues que soulève cet examen, il se borne à montrer que l'édifice n'est pas né autour d'un embryon gallo-romain qui remonterait au IVe siècle. Déas n'est pas une localité où les Romains se seraient arrêtés pour y fonder un établissement important : on n'y a pas trouvé de tombeaux ni de monnaies anciennes: l'unique monnaie qu'on invoque est mérovingienne, et les titres ne vont pas au delà. Ce qu'on a trouvé de débris antiques dans l'église est de provenance étrangère, et n'a pu venir à Déas qu'au IXe siècle, au temps où les ruines des villes servaient de carrière. Le plan du portique que le R. P. présente comme romain ressemble trop à un transept d'église pour être une conception païenne, et, du reste, sa forme de quadrilatère est contestable, puisque les bases ne se ressemblent pas : on s'est trop hâté de bâtir un quatrième arc dans un vaisseau qui n'en avait pas besoin.

Le chevet polygonal ne ressemble à aucun édifice connu. En supposant que les murs du centre soient aussi anciens que le dit le R. P., on se demande comment ils ont pu résister à toutes les intempéries, pendant la période d'abandon qui a suivi la chute de l'Empire, et se trouver encore en assez bon état au IXe siècle pour pouvoir être utilisés par les religieux; de plus, comment n'ont-ils pas disparu dans la transformation qu'entraîna la destruction du chevet en 836 ?

Mais ce qui paraît à M. Maître constituer l'objection la plus forte contre la théorie du R. P., c'est l'imperfection de la maçonnerie : non seulement il y a absence du petit appareil

classique qui caractérise les œuvres romaines, mais encore les pilastres sont façonnés avec des matériaux grossièrement assemblés. Il n'y a, conclut M. Maître, rien de romain dans l'église de Déas.

M. Dortel nous entretient des dernières découvertes au Mont Saint-Michel de Carnac. Ce monticule, surmonté d'une chapelle dépourvue d'intérêt archéologique, mesure cent vingt-cinq mètres de longueur à la base.

M. l'intendant Galles, ancien président de notre Société, y avait déjà pratiqué des fouilles, qui viennent d'être reprises : ces nouveaux travaux ont été récompensés par la mise au jour de curieuses sépultures préhistoriques.

Sur une première couche de vase, on a trouvé, jetées pêle-mêle, de grosses pierres dont l'ensemble ne fait pas moins de quarante mille mètres cubes, et ces pierres sont elles-mêmes recouvertes d'une autre couche de vase sèche; la vase du fond protégeait les sépultures; en établissant, non sans difficultés, de longues galeries au milieu de ces blocs de pierres, on a découvert jusqu'ici environ dix-sept petits dolmens : les corps déposés dans ces sépultures avaient été incinérés et étaient entourés d'objets divers, qui ont été transportés à Paris et dont on n'a pas encore fait connaître la nature; un de ces dolmens était rempli d'ossements d'animaux incinérés, suggérant l'idée qu'un repas funèbre avait pu être célébré en ce lieu. Ces fouilles ne sont pas achevées.

M. Paul Soullard donne lecture d'une lettre de Desforges-Maillard au sujet d'une monnaie romaine consulaire, trouvée dans les environs du Croisic en 1751. Cette lettre avait été signalée au savant numismate, qu'est notre collègue, par M. Oheix. La monnaie est un denier de Pomponius Musa, de la famille Pomponia, ayant au droit la tête d'Apollon, derrière la tête, deux flûtes en sautoir, que Desforges-Maillard avait prises pour une sorte de croix de Malte; au revers, est une muse, Euterpe, appuyée sur un fût de colonne et tenant dans la main deux flûtes; Desforges-Maillard avait cru y voir Terpsichore.

M. Maurice Gourdon a fait, l'été dernier, en compagnie de M. René Bazin, de l'Académie française, un voyage au Spitzberg, dont il veut bien nous narrer les principaux incidents. Il a vu la cathédrale romane et gothique, en pierre

saponite, où fut naguère consacré le nouveau roi de Norvège, et de curieuses églises en bois, remontant au XIVe et quelques unes au XIIe siècle; il a vu l'Océan Glacial et les calottes de glace; il a pu contempler le soleil de minuit, qui, à cette époque de l'année, ne disparaît pas de l'horizon; de toutes ces merveilles, notre collègue a rapporté d'intéressantes photographies qu'il veut bien mettre sous nos yeux, et qui nous permettent de le suivre pendant quelques instants dans son voyage de touriste et d'érudit.

La séance est levée à six heures un quart.

Le Secrétaire général,

Ferdinand BRAULT.

SÉANCE DU MARDI 4 DÉCEMBRE 1906

Présidence de M. le baron de WISMES

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. ANGOT, BASTARD, BLANCHARD, abbé BRAULT, DE BRÈVEDENT, CAILLÉ, CHAILLOU, L. CORMERAIS, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, GOURDON, Dr HALGAN, HOUDET, commandant LAGRÉE, LEROUX, SENOT DE LA LONDE, DE LORIÈRE, MAÎTRE, PIED, Dr PLANTARD, POUVREAU, RINGEVAL, commandant RIONDEL, RIVET, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, Antoine VINCENT, Félix VINCENT, baron Gaëtan DE WISMES.

Il est procédé à l'élection de trois membres du Comité. Les trois membres sortants, MM. Ludovic Cormerais, le chanoine Durville et de Veillechèze, sont réélus.

Présentation. — M. Léon Delâtre, agent voyer cantonal, présenté comme membre titulaire par MM. Pied et Pouvreau, est admis à l'unanimité.

M. le Président a reçu une volumineuse correspondance dont il extrait :

1° Une lettre de M. le marquis de l'Estourbeillon relative à l'envoi de son buste en bronze dont il nous fait don comme souvenir de son entrée à la Société archéologique.

2° Une lettre de Mme Baudry, qui nous adresse sa brochure : *Voyage en 1508.*

3° Lettre de M. le chanoine Urseau accompagnant l'envoi de sa brochure : *Les Statues de Fontevrault*, travail que plusieurs de nos collègues ont eu l'avantage de recevoir personnellement.

4° Lettre de M. Lotz-Brissonneau, qui donne connaissance de la frappe récente de jetons au coin de Feydeau de Brou, Conseiller d'Etat et Intendant de Bretagne vers 1725.

5° Autre lettre de M. le marquis de l'Estourbeillon, qui prévient la Société de la destruction prochaine de la motte féodale de Soulvache et invite les archéologues à y faire des fouilles.

M. D. Caillé, revenant sur l'étymologie du mot : Saint-Philbert de Grand-Lieu, tout en reconnaissant que le mot Grand-Lieu signifie « grand tombeau », croit que ce terme ne vise pas le sarcophage de saint Philbert, mais bien le lac, tombeau d'une ville disparue.

Il est fait échange du Bulletin avec celui de *la Tradition* Dr H. Carnoy, directeur, et avec *la Revue du Traditionnisme* de M. de Beaurepaire.

Exhibitions. — M. Gourdon exhibe une tabatière en ivoire, sculptée paraissant dater environ de 1830. M. Antoine Vincent présente un vieux cadenas à secret et M. le baron G. de Wismes une série de cartes postales représentant les ravages du tremblement de terre de Valparaiso.

Lectures. — M. l'abbé Radigois relate en un Mémoire savant et complet les souvenirs historiques de la côte du Pouliguen.

Il rappelle le débarquement, près de la pointe de Penchâteau, en 1386, de la princesse Jeanne de Navarre, venant célébrer à Saillé son mariage avec le duc de Bretagne Jean IV ; il nous fait part aussi de ses remarques sur l'hypothèse d'un petit port creusé de main d'homme dans la crique de Toulen et étudie les restes de fortifications qui subsistent encore à la pointe.

Elles ont été déjà reconnues par bien des archéologues ; d'ailleurs le nom de Penchâteau qui vient de *pen*, pointe, et château, dérivé de *castrum*, fournit déjà une indication précieuse. Impossible toutefois d'assigner une date aux retranchements en terre qui frappent l'œil du promeneur. Quant au monticule qu'on a longtemps considéré comme un tumulus, ce n'était sans doute qu'un poste d'observation, d'après les fouilles négatives pratiquées en 1896. Le fortin existant actuellement date de 1793.

La chapelle de Penchâteau, où l'on retrouve les traces de l'époque romaine, présente dans ses parties principales le style du XIVe siècle. Elle était dédiée à saint Julien. A quel saint Julien ? On ne saurait le dire, il en existe trois ; puis à partir du XVIIe siècle, on y honora sainte Anne, dont le culte se développa beaucoup en Bretagne, à la suite des événements religieux d'Auray.

L'origine du Pouliguen est relativement récente et ce n'est qu'en 1626 que l'évêque de Nantes y autorisa la construction d'une chapelle en l'honneur de saint Nicolas, patron de la paroisse actuelle.

M. Léon Maitre reprend la suite de son examen du livre du Père de la Croix et, à l'aide d'un croquis au tableau, fait ressortir les lignes principales du chevet de l'église de Saint-Philbert de Grand-Lieu et principalement la figure polygonale à laquelle le Révérend Père attribue une origine gallo-romaine et qui n'est en réalité qu'une clôture du monastère. Cette forme n'est pas nécessairement païenne, elle était usitée en Poitou ; Saint-Maixent (Deux-Sèvres) conserve deux chevets semblables. En outre, l'église devait avoir une abside circulaire pour cadrer avec les deux absidioles certaines qu'on a retrouvées. Telle devait être la tête du monument à laquelle Ermentaire applique les termes *prima frons* ; la clôture de l'ouest ne mérite pas cette appellation.

La transformation du chevet accomplie en 836 comprenait encore un redoublement de transept, un couloir d'accès pour les pèlerins et un arrière-chevet voûté pour former un petit sanctuaire.

Plus tard, au XIe siècle, on augmenta les absidioles et les autels autour de la fenêtre du saint, on décora les murs de peintures à fresques, dont les restes ont été retrouvés en

1896. Il n'en faut pas davantage, dit M. Maître, pour démontrer que le culte de saint Philbert s'est développé à l'est de la basilique et non pas à l'ouest, comme l'insinue le Révérend Père de la Croix, en perçant la crypte à jour. Tous les efforts de M. Maître tendent à établir l'unanimité d'opinion, et l'on peut présumer, ajoute-t-il, que le monument en question deviendra un type classique pour les professeurs chargés de propager la doctrine archéologique.

Après cet intéressant exposé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,

Antoine VINCENT.

Prieuré du Pellerin

A l'extrémité du bourg du Pellerin, à l'est de l'église et presque à la toucher, existe une modeste maison et ses dépendances, bornées jadis : à l'ouest, par l'ancien cimetière; au sud, par l'étroit chemin conduisant de la Gaudarière à la vigne de la Grange; à l'est, par la vigne de la Dégaiserie, et au nord par le chemin allant à Brains. Ce sont là les restes plus ou moins remaniés, à travers les âges, de ce qui fut, du XIe à la fin du XVIIIe siècles, le Prieuré du Pellerin.

En 1040, d'après dom Maurice, Roaldus Bastardus (Rouaud Bastard), fils de Richer Bastard, S^gr^ du fief de la Bastardière, paroisse de Gorges, près de Clisson, épousa Orhuande, dame du Pellerin. Il prit dès lors le nom de Roaldus de Peregrino, Rouaud du Pellerin. On le voit aussi simplement désigné sous les noms de Rouaud et de Roald, *nobilissimus miles* (très noble guerrier). Il fut l'un des premiers seigneurs du pays. Dame du Pellerin, Orhuande elle-même, devait être la fille aînée sinon la fille unique de son prédécesseur inconnu, petit suzerain de cette petite localité.

De l'union de Rouaud et d'Orhuande naquit un fils qui s'appela Robert Bastard. Quelques années après, en 1050, Rouaud fonda le Prieuré du Pellerin. Voici, d'après Verger, quelle en fut l'occasion :

Le Pape Léon IX ayant déposé Budic, évêque de Nantes, nomma Airard pour le remplacer. Ce dernier, qui fut le quarante-cinquième évêque de notre diocèse, était cardinal et aussi, a-t-on prétendu, abbé de Saint-Paul à Rome. Il fut le plus puissant de ceux qui, jusqu'alors, avaient été placés sur le siège de Nantes, et voulut faire exécuter les canons d'un Concile tenu à

Reims en 1049 (1), par lequel il était ordonné aux laïcs de restituer aux églises les dîmes et autres droits dont ils s'étaient indûment emparé par simonie. Rouaud, qui avait peut-être quelques reproches à se faire soit à lui-même, soit du fait de ses ascendants, s'empressa de fonder le Prieuré du Pellerin et lui assigna tous les revenus ecclésiastiques et tous les biens qu'il possédait dans plusieurs paroisses ci-après désignées. L'acte fut passé à Nantes, en présence de Mathias, comte de cette ville, et d'Hermengarde son épouse. Deux moines y devaient séjourner constamment. Nous donnons ci-après la copie de cette donation suivie de sa traduction :

Divinæ vocis inspiratus instinctu, ego Rualdus, seculari milicie dedictus, pro redemptione animæ meæ parentumque meorum, dedi beato Martino monachis que Majoris Mon : perpetualiter, possidendum quidquid ecclesiæ, quidquid altaris, quidquid decime videbar habere in domino. Earum quoque rerum quas ego quidem in domino non habebam, sed eas de me tam presbyteri quam laïci tenebant, similiter et proprium eidem Sancto donum effeci, ita silicet, ut quisquis hominum nunc usque ad me, sic decime, sic altaris, vel ecclesiæ, aliquid tenuisse dignoscitur ; idipsum si penitus deserere noluerit, ab abbate monachis que Majoris Mon : teneat. De portionibus vero presbyterorum quas ipsi de me usque tenuisse videntur licet eas eodem modo quo cœtera memorato Sancto contulerim, sic tamen assentior fieri quemadmodum inter præsulem nostrum et abbatem supradicti loci concordia pari convenit. Quæcumque igitur ego Rualdus habere videbar sive propria, sive illa quæ de me tenebantur tam a presbyteris quam a laïcis ad altaria, ecclesias que pertinentia sanctæ Mariæ vidilicet de Peregrino, Sancti Petri de

(1) Voir Philippe Labbe. Sancta concilia. Concile de Reims en 1049, sous le pontificat de Léon IX, n° 1429, f° 1038 (Bibliothèque municipale de Nantes).

Radesio juxta castrum quod vocatur ad Sanctam Opportunam, Sancti Nazarii de Sinuario, sed et de Scublaco, de Donjio et de Varethda, omnia prorsus nihil excipiens pro redemptione animæ meæ, concessi beato Martino, ea sane ratione, ut horum omnium locorum, sit caput jam dicta ecclesia Sanctæ Mariæ de Peregrino. Ipsa competenti volo reparetur scemate, ipsa decenti tractetur honore, ibique si non a pluribus vel a duobus assidue, maneatur monachis. Hanc autem donationem a me factam, assensu volontateque Orthuandis uxoris meæ, filii quoque mei, ac fratrorum Candelabri atque Iarnegonis, sororum que Immoguent, Orvalis et Cecilea, nec non hominum meorum (Titre de Marmoutier cité par dom Morice, religieux bénédictin, P. r. 1383).

Traduction. — Par l'inspiration divine, moi Ruald, pour le rachat de mon âme et de celle de mes parents, je donne à perpétuité à Saint-Martin et aux moines de Marmoutier tout ce que je puis posséder en domaine, de l'église, de l'autel ou de la dîme. De toutes les choses que je n'ai pas en domaine, mais que les prêtres ou les laïcs tiennent de moi, j'en fais don également au même saint. De sorte que quiconque maintenant jusqu'à moi croit avoir tenu quelque chose soit de l'autel, soit de l'église, s'il ne veut pas l'abandonner tout à fait, le tienne à l'avenir de l'abbé et des moines. Quant aux portions que les prêtres ont pu tenir de moi jusqu'à présent, je les donne de la même manière au même saint. Cependant, il conviendra que l'évêque et l'abbé de Saint-Martin s'entendent à ce sujet. C'est pourquoi tout ce que je pouvais avoir soit en propre, soit de ceux qui tenaient de moi, prêtres ou laïcs, appartenant aux autels ou églises de Saint-Martin du Pellerin, moi Roald je les donne et concède à Saint-Martin pour le salut de mon âme, à savoir :

L'église de Saint-Pierre en Retz auprès du château de Sainte-Opportune, de Saint-Nazaire-du-Golfe, d'Escou-

blac, de Donges et de Varades, sans en rien excepter (1). A cette condition que la dite église de Sainte-Marie du Pellerin soit le chef de tous ces lieux. Je veux qu'elle soit réparée par un ciment convenable; qu'elle soit traitée avec honneur et s'il n'y a pas un grand nombre de moines, qu'il lui en reste deux assidûment. Cette donation faite par moi a été confirmée par le consentement et la volonté d'Orhuande, mon épouse, de mon fils, de mes frères Candelabre et Iarnogon, de mes sœurs Imnoguen, Orvale et Cécile, ainsi que de mes hommes (V. f° 7, l. XV, titre, et R. de Veillechèze. Notes sur le Pellerin).

En 1063, Quiriac, évêque de Nantes, donne l'église du Pellerin aux moines de Marmoutier. A cette époque, les évêques disposaient des églises en vertu de la décision du Concile de Reims déjà cité, obligeant tous les laïcs qui possédaient par simonie des autels et des lieux de prière à les remettre aux évêques (2).

Airard avait été chassé de l'évêché de Nantes. Il se rencontra dans l'abbaye de Marmoutier avec son successeur Quiriac, qui fit dresser l'acte suivant : « Que tous » sachent que nous avons accordé à Saint-Martin tout » ce que notre prédécesseur Airard lui avait accordé. » Nous concédons en outre, pour en jouir, le presbytère » de Sainte-Marie-du-Pellerin. »

L'évêque Quiriac confirma avec plus de détail l'acte précédent en 1065 :

« Moi Quiriac, évêque de Nantes, j'accorde aux » moines de Marmoutier tout ce que Rouaud a possédé » dans l'église de Saint-Pierre-en-Retz, auprès de Sainte- » Opportune, excepté le presbytère. J'accorde également

---

(1) Les anciens seigneurs du Pellerin pourraient avoir une origine commune avec les premiers vicomtes de Donges, de Saint-Nazaire et d'Escoublac (Ernest de Cornulier).

(2) R. de Veillechèze. Notes sur le Pellerin.

» tout ce que Rouaud a possédé dans l'église de Sainte-
» Marie-du-Pellerin et le presbytère de la même église,
» pendant ma vie. Et, parce que Pontellum appélé aussi
» Peregrinum est de droit commun à nôtre église, les
» moines, chaque année, paieront à la fête des Saints
» Apôtres Pierre et Paul un denier d'or bon et très pur
» à l'église de Nantes. Si les moines sont tardifs et
» négligents à payer l'impôt, qu'il soit permis de les
» corriger légalement et de posséder pour toujours ce
» qui a été mis en leur possession. Du consentement et
» de la volonté de nos clercs, nous vous accordons cela
» d'après la règle et nous interdisons, par la sainte et
» vénérable Trinité, à tous nos successeurs d'y changer
» aucune chose et, à fin que le don soit conservé pour
» tous, nous l'avons fortifié de notre propre main,
» l'avons fait signer par nos clercs et avons ordonné de
» le sceller de notre sceau. »

En 1160, un Guillaume Bastard fut nommé chapelain du Pellerin.

On trouve dans les titres de Marmoutier la déclaration suivante sous la date de 1163 :

« Tous nos moines qui, dans la suite, appartiendront
» au monastère de Marmoutier, devront savoir que
» Guillaume Chubard, notre Major au Pellerin, préten-
» dait que lui et les siens avaient une abondante récolte
» dans notre grange du Pellerin et une place dans cette
» grange avec le trait de la dîme. Venant enfin au
» monastère de Marmoutier, le jour de la fête de Marie-
» Magdelaine, dans notre chapelle, en présence d'un
» grand nombre de clercs et séculiers, il abandonna
» tous ses droits et notre vénérable abbé Robert lui
» adjugea et à ses successeurs, dans le dit Majorat du
» Pellerin, huit septiers annuels de la dîme apportée en
» cette grange » (1).

---

(1) Voir le titre IV du dossier du Prieuré du Pellerin.

Vers 1249, la seigneurie du Pellerin sort de la famille Bastard qui la possédait depuis près de deux siècles (1040).

En 1397, messire Nicolas Ducloux fut nommé Prieur du Pellerin (1).

Il y avait encore, en 1423, un Prieur et des moines qui célébraient le service divin, comme dans presque tous les Prieurés du diocèse.

En 1447, messire Simon de la Villéon fut Prieur et messire Coaynon curé du Pellerin.

Le Prieur était, en 1452, messire Olivier de la Villéon, le curé Hervé Coaynon et le recteur Marc Bernard.

Une contestation s'éleva contre l'abbé et les moines de Buzay, d'une part et le prieur et le curé du Pellerin, d'autre part. On la trouvera intégralement reproduite plus loin parmi les extraits des chartes concernant le Prieuré du Pellerin sous le n° 15 (2).

En 1480, Jean Tahouët fut nommé Prieur.

Par ses lettres datées de Nantes le 12 janvier 1486, le duc de Bretagne, François II, donna à Gilles de la Rivière, Vice-Chancelier de Bretagne et aux enfants de Jean de la Villéon la terre et seigneurie du Pellerin.

Messire Julien Le Roy fut, en 1586, nommé Prieur du Pellerin.

Un acte du 29 mai 1643 passé devant la Justice seigneuriale de Vigneu, en le Pellerin, sur la demande de messire Jean Guillet, recteur dudit lieu, y demeurant, constitue au profit de Frère Hudôsme Hardouin, religieux de Vertou et, depuis peu, Prieur du Pellerin, une rente de 15 deniers, plus un bon et compétent chapon accommodé.

En 1673, le Prieur Pierre Boucaud, nommé depuis

---

(1) Voir le titre 12 du dossier du Prieuré.

(2) Voir le titre n° 15 du dossier du Prieuré du Pellerin, ci-après.

1650, déclara, pour la formation du livre terrier (registre contenant le détail des droits et des rentes d'une terre seigneuriale) de la Vicomté de Loyaux en Fresnay, appartenant au roi, qu'en sa qualité de Prieur, il possédait :

1° Une maison appelée le Prieuré, proche l'église, bornée d'un bout par le cimetière, d'autre bout par la vigne de la Dégaiserie, d'un côté par le chemin qui conduit de la Gaudarière à la vigne de la Grange, ou des Granges, de l'autre par le chemin conduisant à Brains ;

2° Un canton de vigne, en Saint-Jean-de-Bouguenais, près le Clos du Chef-d'Ane, appartenant au seigneur de Vigneu ;

3° Un autre canton de vigne sur le chemin de l'Ermitage, à la Noë du Surchaud ;

4° Pour attache prise par le Sr Guillet, recteur du Pellerin à la muraille du jardin du Prieuré, 15 deniers et un chapon ;

5° Sur un jardin, près le ruisseau de Chef-d'Ane, 2 matraz (madriers) en bois empavés sur l'un et l'autre côté entre les deux messes de Noël (ce ruisseau sépare les communes de Saint-Jean et du Pellerin).

Le Prieuré du Pellerin possédait, suivant la déclaration faite en 1679, 236 boisselées de terres, 168 hommées de vignes et diverses rentes en argent, maisons et colombiers.

Comme curé primitif, le Prieur pouvait célébrer le service divin aux quatre fêtes mobiles de l'année et il recevait alors les offrandes ou oblations. Il avait aussi le droit de dîmes sur certains héritages situés en Saint-Père-en-Retz, Sainte-Opportune et Saint-Jean-de-Boiseau. Il avait chapelle privative et autel au haut de l'église du Pellerin et plusieurs maisons situées dans la rue qui va au château.

En 1679, les revenus du Prieuré étaient de 1.100 livres; ceux de la vicairerie de 500. Le Prieur avait le titre de curé primitif.

En cette même année, le vicaire perpétuel, Louis Josselin conteste ce titre au prieur Boucard ; mais, le Présidial de Nantes décida en faveur du Prieur par un arrêté du mois de juin (Chevas).

Extrait, *en ce qui concerne la paroisse du Pellerin, de l'inventaire analytique des titres des Prieurés relevant de l'abbaye de Marmoutier situés dans l'évêché de Nantes, par M. de la Borderie (Bulletin de la Société Archéologique, T. VI, 1866, f° 279).*

L'abbaye de Marmoutier avait, dans l'ancien évêché de Nantes, dix Prieurés : Béré, Châteauceau, Donges, Liré, Machecoul, Sainte-Croix de Nantes, Nort, Le Pellerin, Pontchâteau, Varades. Les titres de Châteauceau dépendant aujourd'hui de l'Anjou, sont dans le département de Maine-et-Loire. Les Prieurés de Marmoutier ont donc fourni aux archives départementales de la Loire-Inférieure neuf fonds distincts peu considérables quand au nombre des pièces, mais des plus importants pour l'histoire puisqu'ils contiennent les titres les plus anciens et les plus remarquables, sous le rapport de la beauté et de la bonne conservation, que possède présentement le dépôt de la Préfecture de Nantes.

Le fond du Prieuré du Pellerin forme une seule liasse dont l'analyse suit :

I. 1050. — Rouauld (Rualdus) Seigneur du Pellerin, donne à Marmoutier tout ce qu'il possédait de biens et droits ecclésiastiques dans les églises de N. D. du Pellerin (Sanctæ Mariæ de Peregrino), de Saint-Pierre-en-Retz à Sainte-Opportune (sancti Petri de Ratazio intra castrum quod vocatur ad sanctam Opportunam ; de Saint-Nazaire, Sancti Nazarii in Sinnuario ; d'Escoublac, de Seublaco ; de Donges, de Dongio, de Varades, de

Varethda, pour établir au Pellerin un Prieuré où résideront pour le moins deux moines. Témoins notables : Mathias, Comes (comte de Nantes) ; Ermangardis, uxor ejus ; Rivallonus avunculus ejus (dom Morice 1-883, a publié cette charte d'après un autre exemplaire où se trouvent quelques différences et qui portait la souscription d'Airard, évêque de Nantes. (Original parchemin bien conservé, belle charte).

II. vers 1096. — Notice relatant que Norman qualifié de Cenagiator, a donné au Prieuré du Pellerin une part (paragium) des produits de l'église du Saut-du-Bois (clusa quæ est in saltu bosci) du consentement de David, maître Cénageur (magister cenagiator. Le Prieur du Pellerin Bouchard (Burcardus) donna 30^{s} à Norman et 12 deniers à David qui fut associé aux prières des moines, quand Bernard, abbé de Marmoutier vint à Nantes, en 1096. (Original parchemin).

III. XIIe siècle (1re moitié du). — Notice relatant que Simon fils de Giquel (Iudicalis) du Pellerin durant la maladie dont il mourut, remit aux moines dudit lieu les coutumes qu'il avait exigées violemment du Prieuré, telles que la taille (taliata), la corvée, le banc. Simon opéra cette renonciation en remettant à David, Prieur du Pellerin, un livre appelé *Manuel* que présenta audit Simon le prêtre qui était venu le visiter dans sa maladie. (Original parchemin).

IV. 1163. — Chirographe relatant l'accord conclu entre les moines de Marmoutier et Guillaume Chubart, lors maire de Saint-Pellerin (Santi Peregrini) touchant les droits qu'il réclamait dans la grange des moines et dont il finit par se désister entre les mains de l'abbé de Marmoutier qui lui donna, en compensation, une rente de 8 setiers de méteil sur la dîme du lieu (original parchemin). (Extrait de dom Morice Pr. 1-649. Nota. Il n'est pas sûr que cette charte se rapporte au Pellerin qui n'a jamais été appelé Saint-Pellerin, tandis qu'il

y a, hors de Bretagne, une localité de ce nom.

V. XIIe siècle (fin du), — Lettre de X... ainsi désignée parceque le parchemin est déchiré à l'endroit de ce nom; mais, ce doit être Robert II, évêque de 1170 à 1184 et successeur de Bernard, évêque de 1147 à 1170, à G... évêque du Mans où il affirma qu'en sa présence et celle de plusieurs prêtres de l'église de Nantes, Bernard, prédécesseur (antecessor) dudit X... sur le siège de cette ville, est convenu avec les moines de Marmoutier qu'à la mort du curé actuel du Pellerin, les moines jouiront d'une part des oblations et autres profits de l'église du lieu et remettront l'autre part au curé qui sera pour lors. (Original parchemin était sans cachet).

VI. 1184-1198. — Charte de Morice, évêque et d'Arnoul, archidiacre de Nantes certifiant qu'Haimery, curé du Pellerin qui réclamait contre l'abbaye de Marmoutier les oblations et les dîmes du Pellerin se désista de sa réclamation, en retour de quoi l'abbé de Marmoutier s'engagea de faire une rente annuelle de quatre livres jusqu'à ce qu'il eût pu le pourvoir d'une cure à sa convenance, à la nomination de Marmoutier, valant cent livres de rente ou plus et située dans l'un des diocèses d'Angers, du Mans ou de Tours. (Original parchemin).

VII. 1230. — Lettre de Henri, évêque de Nantes à l'abbé et aux religieux de Saint-Maixent. Il expose que Jean Grégoire, curé du Pellerin, église à la nomination de Marmoutier, a dessein de résigner en faveur de David, clerc et familier dudit évêque. Il prie, en conséquence, les moines d'accepter cette mutation et de nommer quelqu'un pour recevoir la résignation de Grégoire (anno Domini MCC triceximo)... S. C. augusti). (Il y a un espace mouillé après triceximo; mais, cet espace ne semble pas assez grand pour qu'on ait pu mettre autre chose que la première syllable du mot *mense*)

Henri fut évêque de Nantes de 1228 à 1235 (original parchemin était sans cachet).

VIII. 1290.— Le lundi avant la Saint-Thomas, apôtre. Charte de Durand, évêque de Nantes, où il déclare prendre Renaud, abbé de Saint-Florent de Saumur et Michel abbé de Toussaint d'Angers pour arbitres du différent mû entre lui, d'une part et, de l'autre, l'abbaye de Marmoutier à raison de ce qu'il voulait faire contribuer les Prieurs du Pellerin, de Varades et de Donges au paiement en nature des droits de procuration de concert avec les curés, quand lui évêque ou ses successeurs feraient leurs visites épiscopales aux églises du Pellerin, de Varades et de Prinquiau dépendant du Prieuré de Donges, ce que les moines de Marmoutier refusaient.

IX. — 1290. — Veille de la Toussaint. — Charte des moines et de l'abbé de Marmoutier Robert où ils déclarent agréer les abbés de St-Florent, de Saumur et de Toussaint d'Angers pour arbitres du différent mu entre eux et l'évêque de Nantes. (Original parchemin était sans cachet).

X. — 1397. — Cinq actes en latin de l'abbé du Couvent de Marmoutier ratifiant divers échanges, acquets et baillées faits par le Prieur du Pellerin (Il est nommé Nicolas de Clauso ; (du Clos ou du Cloux). — Trois de ces actes, 1, 2 et 3 contiennent l'aquisition par échange de dix hommées de vigne au Fief-de-Chaffré, paroisse du Pellerin. — Les deux autres 4 et 5, sont des baillées l'une de vingt (N° 4) l'autre de dix-huit hommées de vigne, en St-Jean-de-Bouguenais, au Fief du Prieur du Pellerin, dit Fief-de-Chef-d'Asne et sous la condition que les preneurs et leur hoirs feront les dites vignes bien et duement, ne pourront les aliéner ni les grever de dettes ou rentes et rendront au Prieur du Pellerin la quinte part des fruits. (Copie. papier du XIVe siècle).

XI. — 1397. — 16 août. — Acte passé devant la Cour

de Nantes à Saint-Père-en-Retz par lequel le Prieur du Pellerin en retour de 4 hommées en la paroisse du Pellerin, au Fief de Chaffré, donne à Thébaud Caillaud 4 autres hommées de vigne en Saint-Jean-de-Bouguenais, au Fief de Chief d'Asne, à charge au dit Thébaud et à ses hoirs d'en payer au dit Prieur 4 deniers de rente annuelle. (Original parchemin sans cachet).

XII. — 1397. — 12 mars. — Acte passé par la Cour de Nantes à Saint-Père-en-Retz par lequel Etienne Fontaine et sa femme prennent du Prieur du Pellerin 8 hommées de vigne en Saint-Jean-de-Bouguenais à charge de les cultiver, eux et leurs hoirs et de rendre chaque an au dit Prieur la quinte part des fruits au bailleur Prieur du Pellerin Nicolas du Cloux. (Original parchemin sans cachet).

XIII. — 1406. — 5 Octobre. — Par devant la Cour de Nantes, baillée de 20 hommées de vigne au Fief de Chef d'Asne, paroisse de Saint-Jean-de-Bouguenais pour les preneurs en rendre la quinte au bailleur Prieur du Pellerin, Nicolas du Cloux. (Original parchemin était sans cachet).

XIV. — 1406. — 5 Novembre. — Par devant la Cour de Nantes, baillée de 5 hommées de vigne, paroisse du Pellerin pour les preneurs en rendre le quint au bailleur Prieur du Pellerin, Nicolas du Cloux. (Original parchemin était sans cachet).

XV. — 1447. — Copie 1452. — 3 Septembre (reproduction intégrale de cette pièce en raison de l'intérêt qu'elle présente pour l'histoire locale, dans la désignation des terres qui y sont mentionnées et qui ont conservé leurs noms). — Par notre Cour du Duc au Pellerin. Sur le débat qui peut s'élever entre humble religieux et honnêtes personnes les Abbé et Couvent de Buzay, d'une part, et Messire Olivier de la Villéon, Prieur du Prieuré du Pellerin, d'autre part ;

Sur ce que les dits Frère Olivier et Messire Marc

disent ou pensent dire contre les dits Abbé et Couvent, que les fruits, levées et revenus de dimes croissantes en la dite paroisse du Pellerin leur appartiennent de droit commun, en avoir la possession et en sont, eulx et leurs prédécesseurs, Prieurs, Recteurs et Curés du dit lieu du Pellerin propriétaires non seulement de l'an derren (dernier) le second, le tiers, le quart, le quint, le dix, le quinze, le vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, quatrevingt, cent et plus étant, et par si longtemps qu'il n'y ait mémoire d'homme. Au contraire, sans aucun empêchement leur avoir été mis.

Et disent les dits Prieur et curé, ès dits noms que les abbé et couvent, pendant dix ans ou environ, par eulx, leurs hommes et députez, s'étaient avisés de les empescher de jouir des dimes croissantes en étangs, vignes et terres arables qui sont sises en la dite paroisse du Pellerin c'est à savoir :

En clos de vigne et gagneries de la Savartière (aujourd'hui les Savatières), le Breuil de Maude, les Boursadières (les Bossardières et terres étant en Buzay, Vièvе et les clos de vigne de la Grange nouvellement plantées et qui sont sises en la dite paroisse entre le chemin de Vièvе et le vieil hostel de Jean Veillet, sis devant le clos de la grange et, en amont d'eulx, abbé et couvent ; fait les dites levées, au montant, cent livres moins ou plus.

Et concluant vers eux, enfin, qu'ils ont fait tort : Cesser devront ne plus les lever ni repercevoir et dommager.

Les abbé et couvent confessent bien avoir levé et joui des dites dimes, en disant le pouvoir faire de leur droit de fondation et en être en possession de si longtemps que par possession et droiture leur devait être acquis.

Ce que ne confessent pas les dits Prieur et Curé.

Sur les quelles chouses peut en suivre grand débat, involation de procès, longues plaidoiries qui pourraient prendre et avoir long temps. Pour lesquels empêcher

et afin de nourrir par amour et dilection entre eulx.

Sachent tous que par notre Cour du Duc, au Pellerin, se comparaissent et représentent au droit par devant nous, personnes établies, les dits abbé et couvent d'une part ;

Et les dits frères Olivier de la Villéon Prieur du Prieuré du Pellerin et Maistre Bernard Recteur et Curé du dit lieu, d'autre partie ;

Eulx et chacun se soumettant, et de fait se soumettant, promettent s'y conformer, accomplir et tenir, c'est à savoir :

Les dits abbé et couvent jouiront et devront jouir eulx et leur subcesseurs, pour le temps advenir, des susdits dimes et revenus des terres qui craiteront entre leurs foussez et leurs fez (fief) de Vièvе et de la Grange, le dit fez commençant au chemin du Pellerin à Vuez (Vüe) par le village de Vièvе en continuant au chemin par lequel on va de la Noue Espanix à la Bricolière.

Item jouiront et devront jouir lesdits abbé et couvent de la dime de leur dit clos de la Grange, auprès de la vieille maison de Jean Veillet et de la maison de Jean Florance, quelles vignes font et labourent, au quart, les dits abbé et couvent ; des dimes croissantes en leur dit fez de Vièvе tant en vignes, terres, généralement sans aucune chouse en réserve, sauf des dimes des veaux, droit de cure, neume (droit qui avait remplacé la part nuptiale ou repas de noce, un des principaux revenus des cures) et autres droits dus à cure dont ledit maistre Marc, curé recteur dessus dit, jouira pour lui et ses subcesseurs.

Les dits héritages dessus dits, sis en la dite paroisse du Pellerin, entre le ruisseau de la chaussée de Vièvе, du cousté vers le Pellerin, à la chaussée de l'étang, commençant du dit ruisseau au dit foussé et clousture du dit clos de la Grange se rendant au chemin par lequel on veit de l'hostel du dit Veillet à Chazy (Cheix)

par devant les dites vieilles maisons de Veillet et de Florance, se rendant d'icelui chemin, du dit village de Vièvre à la chaussée du dit lieu et entre les vignes du dit clos de la Grange et le dit chemin qui conduit à l'hostel du dit Veillet à Chazy, vignes du dit Florance, d'une et d'autre parties.

De quelles chouses ci-dessus déclarées jouiront et devront jouir à jamais, pour le temps advenir les dits abbé et couvent et leurs successeurs sans aucuns débats ni empeschements que les dits Prieur et curé ni leurs subcesseurs puissent à aucune manière y mettre.

Et pour ce, jouiront les dits Prieur et curé du Pellerin des dimes croissantes en toutes et chacune des autres terres vagues et autres héritages étant en icelle paroisse du Pellerin.

Le seize juillet de cette même année 1452 maistre Hervé Coaynon, curé du dit lieu du Pellerin s'est soumis pour tous ces biens à notre juridiction et a recognu le bien jugé de tout ce qui précède.

XVI. 1471. 31 juillet. — Par devant la cour de Bourgnouvel (en Mayenne) etc... (on ne voit pas bien pourquoi cette pièce se trouve dans le fond du Prieuré du Pellerin qui n'y est même pas nommé).

XVII. 1546. 9 décembre. — Aveu rendu au roi pour le Prieuré du Pellerin par Me Arthur Avignon, Prieur commendataire. (Copie-papier).

XVIII. 1586. 21 mai. — Autre aveu rendu par Mathurin Le Roy, Prieur commendataire. (Original parchemin).

XIX. 1617. 13 juillet. — Ferme du Prieuré du Pellerin pour 350 livres, deux charretées de paille et une de foin par an, par frère Abraham Vannereau, Prieur de N. D. du Pellerin, demeurant au Prieuré de Saint-Philbert-de-Grandlieu. (Copie-papier).

XX. 1623. 10 juillet. — Autre ferme du dit Prieuré faite par le même Prieur. (Grosse originale papier).

XXI. 1643. 29 mai. — Arrentement d'une taiterye nouvellement bâtie contre la muraille de l'enclos du Prieuré du dit lieu par le Prieur Frère Hiérosme Hardouineau, religieux de Vertou. (Original papier).

XXII. 1652. 1er octobre. — Réception par la Chambre des Comptes de Bretagne du serment de fidélité de Pierre Boucaud, Prieur commendataire de N. D. du Pellerin. (Original parchemin était sans cachet).

XXIII. 1659. — Sentence du Présidial de Nantes en faveur de Pierre Boucaud, Prieur commendataire du Pellerin pour le retrait de la pièce de terre des Champ-Rousse dépendant du Prieuré. (Deux pièces, l'une en papier, l'autre en parchemin très détériorée).

XXIV. 1671. 21 avril. — Aveu du Prieuré du Pellerin rendu par Guillaume Boucaud, comme procureur de son fils, Pierre Boucaud, Prieur commendataire, avec deux sentances de la Chambre des Comptes pour la réception de l'aveu du 2 mai 1671 et du 11 mai 1683 (2 pièces, minute de l'aveu, grosse originale des sentances parchemin).

XXV. 1675. 7 octobre. — Déclaration du dit Prieuré faite pour la réformation du domaine du Roi par Pierre Boucaud, avec la sentence des Commissaires portant réception de l'aveu du 9 mars 1680. (2 pièces minute et grosse originale-papier).

En 1682, le Prieuré du Pellerin était à la nomination du Roi et la collation de l'évêque de Nantes. Ses revenus se composaient de sa part des dimes et d'un pourprix assez considérable estimé 2.000 livres « mais chargé de 200 livres » que le Prieur donnait chaque année au recteur pour un vicaire et l'acquit de 2 messes par semaine ; plus, en outre, de très lourdes réparations d'entretien. (Voir archives départementales J. G. 56. Brevets des Recteurs).

A partir de la fin du XVIIe siècle, jusqu'en 1781, nous n'avons pu trouver trace des Prieurs du Pellerin résidant, sans doute, loin de leur Prieuré, si ce n'est du dernier nommé à cette date, M. Delfaut de la Barthe. Il appartenait à l'évêché de Sarlat, en Périgord et, en même temps que bénédictin, il était archiprêtre et curé de Daglan, en cet évêché.

D'après les explications données à M. l'abbée Blanchet, professeur au pensionnat Saint-Stanislas, par notre ancien et honoré collègue M. Espitallié Lapeyrade, ce M. Delfaut de la Barthe était son grand oncle. On le voit cité dans l'ouvrage de l'abbé Grégoire. « Etat du clergé de Nantes en 1790, f° 81 ». Il fut nommé député du clergé de la Dordogne à l'Assemblée Nationale. Emprisonné aux Carmes avec beaucoup d'autres ecclésiastiques, il y fut massacré le 2 septembre 1792. (Archives municipales).

La maison du Prieuré, placée en bordure sur le chemin de Brains, se compose de deux pièces au rez-de-chaussée et d'autant au 1er étage. Elle mesure environ 8 mètres en façade sur 7 en largeur.

Autrefois elle était flanquée, à sa gauche, d'un portail plein cintre que nous avons connu, mais dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un montant de pilier de près de 4 mètres de haut appuyé au mur de la maison et, de l'autre, un soubassement d'un mètre 30 au-dessus du sol, joignant le mur du vieux cimetière. Ce portail servait d'entrée aux charrettes pour se rendre aux servitudes. Il semble, autant qu'on en peut juger par ce qui reste, remonter à une époque assez reculée.

Une grande construction se distingue des autres bâtiments d'exploitation. C'est un vaste magasin couvert en ardoises. Il parait fort ancien quoiqu'en assez bon état et l'on est en droit de supposer que c'est là la grange parfois citée dans les chartes dont nous avons donné ci-dessus l'analyse où l'on accumulait les dimes et la vendange à l'époque des moissons, témoins les deux

antiques pressoirs qu'on y voit encore. Ce qui paraît également confirmer cette hypothèse c'est un faitage soigné soutenu, au milieu, par de forts poteaux descendant perpendiculairement sur des poutres transversales appuyées, à leurs extrémités, sur le sommet des murs latéraux. A remarquer aussi, pour accéder à la Grange, une petite porte plein cintre, à l'ouest, qui communique actuellement de la Grange dans une servitude contiguë d'époque plus récente.

On peut voir aux archives départementales que, le 14 octobre 1791, on adjugea le clos des Charosses ou Champs-Rousse et les terres et bâtiments dépendant du Prieuré, près le bourg, pour la somme de 17.600 livres.

Nous tenons en finissant cet essai à exprimer toute notre gratitude à M. Léon Maitre, le distingué conservateur des archives de la Loire-Inférieure et notre aimable ancien Président qui nous a suscité l'idée de tenter une monographie du Prieuré du Pellerin. C'est lui qui nous a indiqué les sources où nous pourrions puiser, sources auxquelles avait déjà fait de nombreux emprunts, grâce au concours de M. Ramet, ancien archiviste du département, son vieux condisciple, notre père M. René de Veillechèze dans ses notes sur cette commune dont il fut environ 30 ans le maire en même temps que, pendant un certain nombre d'années, le Conseiller général du canton.

A. DE VEILLECHÈZE.

QUELQUES NOTES

sur

l'Eglise de BRAINS

Dans le courant de 1903, en remuant des terrains pour élargir le chemin de grande communication qui contourne l'église de Brains, canton de Bouaye, en ce département, on mit à découvert, entre la sacristie actuelle et le chemin, sur un emplacement jadis occupé par l'ancienne église, les ossements de deux corps placés de l'Est à l'Ouest, l'un d'un vieillard sans doute dont les maxillaires ne possédaient qu'une dent, l'autre d'un adolescent de 15 à 16 ans dont le râtelier était intact. En l'absence du curé, l'abbé Olivier, les cantonniers interrogés déclarèrent, à son retour, avoir transporté ces ossements au cimetière. On ne trouva près d'eux aucune indication concernant leur personnalité ; mais, par l'endroit même où ils reposaient, c'est-à-dire près de l'ancien autel, il est permis de supposer qu'ils appartenaient à la famille de Cornulier qui, ainsi qu'on le verra ci-après, avait dans le chœur une sépulture privilégiée. Nous devons reconnaître que rien, dans la généalogie de Cornulier, ne justifie cette hypothèse, si ce n'est le privilège confirmé par un arrêt de Parlement.

Jean de Cornulier, chevalier, chef de la branche de Lucinière, né a Nantes le 15 avril 1574, Grand Maistre Enquesteur et Général Réformateur des Eaux, Bois et Forests au département de Bretagne, épousa en cette ville, le 24 septembre 1603, Marguerite Le Lou, de la famille Le Lou de la Biliais, dont il eut au moins quatorze enfans.

Son fils, Pierre de Cornulier, Sgr de Lorière, du

Pesle, du Branday, de la Grande Haye et de la Moricière, dans les paroisses de Brains, Saint-Léger et Port-Saint-Père, né le 5 octobre 1619, hérita des charges de son père. Marié à Françoise-Josèphe du Plessier, fille de René-Louis Sgr de Genonville, en Vüe, il reçut de son beau-père, à valoir sur la dot de sa femme, un vaste terrain vague nommé « Papolin » situé en la paroisse de Brains, qu'il avait lui-même afféagé du Roi en 1640. Pierre de Cornulier s'appliqua à en former une terre qu'il nomma Lorière. Il y bâtit un manoir et y ajouta, par acquet, les anciennes terres et seigneuries du Pesles et dépendances.

Par suite de l'intérêt qu'inspire toujours ce que l'on a créé, il préféra le nom de Lorière aux autres, quoique le Pesle fut une haute Justice et eût un domaine fort étendu, tandis que Lorière n'avait pas de juridiction. C'est sous cette dénomination de « M. de Lorière » qu'il fut généralement connu et elle s'établit si bien qu'elle prévalut encore dans sa postérité durant deux générations après lui, en sorte que le nom de Lucinière qui souvent, seul, aurait servi à désigner le chef de sa branche, ne fut réellement repris que par son arrière-petit-fils, cette terre étant plus importante, plus décorée et plus ancienne dans la famille.

Ces explications préliminaires données, nous citons ci-après le nom des personnes de la descendance de Pierre de Cornulier et de Marguerite Le Lou qui, d'après M. Ernest de Cornulier-Lucinière, l'auteur distingué du dictionnaire des terres et juridictions de l'ancien comté nantais et de la Généalogie de la famille de Cornulier, furent enterrées dans l'église de Brains.

1° *Françoise-Josèphe du Plessier*, femme de Pierre de Cornulier, dénommée ci-dessus, mourut à Lorière le 22 avril 1680 et fut inhumée sous le banc seigneurial de la famille de Cornulier, du côté de l'Evangile, dans le chœur de l'église de Brains dont elle était devenue la *Fondatrice* et la *Prééminencière* en la rebâtissant, privi-

lège dans lequel ses descendants furent maintenus par un arrêt du Parlement de Bretagne du 21 avril 1752. Son mari et elle avaient aussi fondé, en 1756, une chapelle avec un bénéfice à leur manoir de Lorière.

2° Un de leurs nombreux enfants, Jean-Baptiste de Cornulier, Sgr du Pesles, etc., habitait ordinairement sa maison du Pesles. Il épousa en premières noces, à Nantes, le 16 mars 1683, *Louise Raguideau*, fille d'un Président à la Chambre des Comptes de Bretagne, qui, six ans plus tard, mourut, le 26 novembre 1689 et fut inhumée dans le chœur de l'église de Brains (v. f° 126 de la Génie). Est-ce ce même Jean-Baptiste de Cornulier, et les prénoms comme les dates portent à le croire, qui, de 1685 à 1708, posséda l'importante châtellenie de Jasson et Malnoë s'étendant dans les paroisses de Brains, le Pellerin et Cheix ?

3° Une autre fille de Pierre de Cornulier et de Françoise du Plessier nommée *Françoise-Elisabeth* dame de Lorière, née à Nantes le 30 novembre 1650, mourut, sans alliance, à Lorière le 2 octobre 1727 et fut enterrée dans le chœur de l'église de Brains, sous le banc seigneurial de la famille de Cornulier. Elle vivait retirée à Lorière, ne s'occupant que de bonnes œuvres et longtemps sa mémoire est restée en bénédiction dans le pays où on la considérait comme une sainte. Elle ne quitta qu'une fois sa retraite ; ce fut pour aller voir à Paris, quand elle entra définitivement aux Carmélites, Mme de la Vallière, sa parente, qui, en son enfance, avait été son amie (V. f° 128).

Lorsque, vers 1875, l'abbé Lescaudron entreprit la reconstruction de l'église de Brains, grâce aux 30.000 fr. donnés à cette intention par une demoiselle Turquety, on retrouva dans le chœur les restes des personnes ci-dessus mentionnées qui, les travaux achevés, furent réintégrés dans le transept Est de l'église nouvelle en avant et à toucher la porte du confessionnal.

L'Amiral de Cornulier-Lucinière, maire de Nantes en

1874, informé de ce qui avait été fait à l'égard de ces restes par le curé Lescaudron, bien que n'ayant plus aucun intérêt dans le pays, offrit le vitrail du milieu du transept Est au bas duquel se voient les armes du chef de la branche, Jean de Cornulier-Lucinière et celles de sa femme Marguerite Le Lou : *Cantonné aux 1 et 4, d'azur au rencontre du cerf d'or sommé d'une moucheture d'hermine d'argent* qui est de Cornulier — aux 2 et 3 : *d'argent à deux fasces de gueules chargées de 5 étoiles d'or,* ancien blason des Le Lou de la Biliais, d'après le comte René de Saint-Pern, petit-fils par alliance de M. Ernest de Cornulier et petit-neveu de l'Amiral.

Dans le nouveau chœur, à l'Ouest, autre vitrail orné d'armoiries d'alliance : *de gueules au chef d'or chargé de 3 croisettes au pied fiché d'azur,* qui est Binet de Jasson, *d'azur au dextrochère armé d'or* qui est de Cadoudal.

25 ans plus tard, en 1900, l'église de Brains fut complètement achevée par l'édification de son clocher, avec le large concours de M. Pierre de la Championnière, propriétaire de la terre patrimoniale du Plessis voisine du bourg. Il a, en outre, fait don à la paroisse d'une horloge et de la plus grosse des quatre cloches qui a reçu le nom de *Suzanne* en souvenir de son aïeul Pierre-Suzanne Lucas de la Championnière, auteur des « Mémoires sur la guerre de Vendée » à laquelle, pendant près de trois ans, il prit une part des plus actives. Le donateur, son petit-fils, en a été le parrain et son arrière petite-fille Fanny la marraine.

En 1789, Antoine-Alexandre Méchin, né à Bouin le 13 janvier 1746, était, depuis déjà sept ans, curé de Brains. Secrétaire de l'assemblée électorale, il y fut, le 15 septembre, élu député du clergé à l'assemblée nationale, et alla y siéger. Ayant été inscrit au nombre des prêtres qui avaient prêté le serment le 3 janvier 1791, il rétracta son serment dans le sens de celui de l'évêque de Clermont. Puis, il revint sur cette déclaration et, le 13 février suivant, il adressait de Paris une lettre d'en-

voi au département de la Loire-Inférieure avec un certificat de sa prestation de serment du 3 janvier signé : Méchin, député de Nantes et curé de Brains. Il avait conservé sa cure et revint l'administrer à la fin de 1791. Très mal accueilli par ses paroissiens, il se retira à Machecoul. D'après différents auteurs, M. Kerviller entre autres, il y aurait été massacré, dans une rue de cette ville, le 11 mars 1793, en même temps qu'un M. Maupassant. Mais M. A. Lallié, dont les recherches sont si précises, de même que la famille de l'ancien curé de Brains, près de laquelle il s'est renseigné, n'ont pu découvrir l'exactitude de cette assertion.

A en croire la tradition, il ne se serait éloigné de Brains qu'à la suite d'une promenade forcée, en chemise, autour de son église, sous les yeux de la population mécontente.

A. DE VEILLECHÈZE.

NOTES

sur les

ILES d'AINDRE et AINDRETTE

La Légende de Saint Hermeland

A deux lieues au-dessous de Nantes, plantée au milieu du vieux lit de la Loire, entourée au levant, au nord et au couchant, de prairies et de terrains d'alluvion, s'élève une vaste colline rocheuse sur laquelle s'est fixée de temps immémorial une rude agglomération de

marins et de pêcheurs. Par son altitude, sa population nombreuse et sa superficie, aussi bien que par son passé

historique, elle mérite d'attirer l'attention. C'est le chef-lieu de la commune d'Aindre.

Le christianisme fut introduit dans notre contrée dès le IIIe siècle ; mais, ce ne fut que du VIe au VIIe, dit Verger (*Manuscrit de la Bibliothèque de Nantes*), que l'on établit les paroisses de la rive droite de la Loire. Saint Pasquier, évêque de Nantes, sollicita de l'abbé des Fontenelles, au pays de Caux, l'envoi de quelques religieux pour fonder un monastère. Cet abbé lui envoya Hermeland accompagné d'une douzaine de moines. Ils choisirent pour retraite l'île désignée dans les vieux titres sous le nom d'*Antrum*, dont plus tard on fit *Aindre*. Grâce aux libéralités de l'évêque Pasquier et des bourgeois de Nantes, le monastère fut construit en deux ans. Seize années plus tard, saint Hermeland y fit élever deux églises sous les invocations de saint Pierre et de saint Paul.

Le 24 juin 843, le monastère fut ravagé par les Normands qui descendaient la Loire après avoir saccagé la ville de Nantes. Transportés en partie à Loches, les restes du Saint, mille ans plus tard, en 1848, ont été rendus à notre diocèse.

Budic, fils de Judicaël, comte de Nantes, en 1005, fit bâtir, près du monastère, sur le haut de la colline, un château dans lequel fut célébré, en 1026, le mariage de Judith, sa sœur, avec Alain Caignard, comte de Cornouaille (Verger). Les seuls vestiges, soit de l'abbaye, soit du château de Budic, se bornent à quelques ruines auprès du calvaire actuel. On y a trouvé, vers 1860, des cercueils en pierres calcaires. Deux de ces cercueils, dit M. Bizeul, servaient d'auges à la porte de l'ancienne poste aux chevaux de Treillères.

Vers 1789, existait à la Basse-Aindre une très curieuse chapelle en ruine dédiée à Saint Léger. Elle fut détruite et le sol enclavé dans une propriété privée. Pour la remplacer, le prieur d'Aindre fit construire près du Calvaire, à quelques pas de l'ancienne et sous le même

vocable, une nouvelle chapelle un peu plus petite (*Vie de Saint Hermeland*, par E.-G.-Mazeau, imp, 1848). Rappelons encore qu'à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, c'est de Nantes que partaient ces hardis capitaines de corsaires, dignes émules de ceux de la Manche, qui ont fait payer cher aux Anglais les revers qu'infligeaient aux nôtres leurs vaisseaux de haut bord (Voir, à la Bibliothèque publique, à ce sujet, les Oubliés cors. le *Chéry*, par S. de la Nicollière, 1893). Le *Chéry*, de 600 tonneaux, armé de 20 canons, ayant rencontré de nuit, le 5 janvier 1798, la frégate anglaise la *Pomone*, de 40 bouches à feu, qui semblait fuir devant lui, engagea le combat. Son commandant Chassin, capitaine de frégate, ayant eu dès le commencement de l'engagement la poitrine traversée par un biscayen, fut remplacé par le deuxième capitaine, Isaac Boquein, de la *Basse-Indre*, qui ne consentit à se rendre qu'au moment où le navire, désemparé, les poudres noyées, sa mâture abattue, coulait bas. Nous avons connu, dans sa verte vieillesse, vers 1850, ce vaillant officier dont la belle tête martiale exprimait une mâle et calme énergie. Au nombre de ses lieutenants figuraient Pierre-Jean Praud de la Nicollière, père de notre vénérable ancien président, et Pierre de Veillechèze, notre aïeul (archives privées).

En face d'Aindre, à la gauche du cours de la Loire, existe une île plus petite, portant primitivement le nom d'*Antricinum*, changé plus tard en celui d'Aindrette. En 1427, elle faisait partie du domaine ducal. Avec le roi de France, Henri II, dernier duc de Bretagne, Aindrette fut englobé dans le domaine royal. Henri III la donna à son beau-frère, Philippe Emmanuel, duc de Mercœur, qui, par son mariage avec Marie de Penthièvre, avait des prétentions au Duché de Bretagne dont il avait été nommé gouverneur en 1582. Ce prince, en 1594, fit, sur un plateau de rochers situé au centre de l'île, élever, à la place de constructions plus anciennes, un château

qui existe encore. On raconte que, lorsqu'il y séjournait, il aimait à aller méditer dans le petit hermitage qui s'est conservé jusqu'à ce jour à l'extrémité occidentale et qui, au commencement du VIIIe siècle, à en croire la tradition, servit de retraite à Saint Hermeland. Les ennemis du duc, au fait de ses habitudes, auraient, en 1597, projeté de s'emparer de sa personne en ce lieu qu'il affectionnait. Mais, prévenu à temps, il déjoua leur projet.

La petite chapelle, consacrée à des usages profanes pendant la Révolution, a été rendue au culte par l'Administration de la marine en 1845 (Vie de Saint Hermeland déjà citée).

Plus tard, en 1642, l'île d'Aindrette appartenait à Louis du Plessier, Sgr de Genonville, en Vüe. Le Roi l'échangea avec lui contre le fief du Pont-en-Vertais et la prairie de Biesse situés dans la banlieue sud de Nantes (*Vie de Saint Hermeland*, fo 110, et Et de Cornulier, dict. des terres et jurid. de l'ancien comté Nantais). Ce Louis du Plessier, par le mariage de sa fille Françoise, le 24 septembre 1603, avec Pierre de Cornulier Lucinière, était un aïeul en ligne maternelle, de l'amiral de Cornulier, maire de Nantes en 1874, et de son fils, le général de division comte de Cornulier Lucinière.

En 1778, le célèbre Lieutenant Général de Police, Gabriel de Sartine, devenu Ministre de la Marine, établit à Indret une fonderie de canons qui fut transférée à Lorient en 1828. C'est aujourd'hui l'établissement national d'Indret dont le vieux château de Mercœur abrite l'état-major (*Vie de Saint Hermeland*).

LÉGENDE DE SAINT HERMELAND

D'une puissante famille de Nimègue, à en croire les uns, de la ville de Noyon, selon d'autres, celui qui devint Saint Hermeland fut de bonne heure placé à la cour d'un roi de Neustrie, descendant de Clovis. Séduit

par sa solide instruction et par sa bonne grâce, le prince se prit pour lui d'une vive et profonde affection. Frappé de son penchant à l'isolement, il le fit chevalier, le nomma son échanson et voulut l'unir à une dame jeune et belle, fille d'un de ses conseillers, espérant ainsi le retenir près de lui.

« Mais, l'amour de Dieu qui avait embrasé son cœur » ne put être estouffé par ces offices lesquels ne le » surent divertir de sa première résolution ni induire » à condescendre à un party si avantageux. Il pressa tant » et si souvent importuna le roy qu'enfin il en obtint son » congé et le remerciant, ostant son collier d'or et décei- » gnant son espée, les posa à ses pieds, sortit de la cour » et alla droit se rendre au monastère de Fontenelle en » Neustrie. S'étant jeté aux pieds de l'abbé Lombard, il » postula l'habit de St-Benoist lequel peu après, il » reçut au grand contentement des autres moynes qui se » promettaient quelque chose de grand de ce nouveau » religieux.

» En ce temps là, étoit évêque de Nantes un Sainct » personnage nommé Pasquer qui envoya vers Lambert, » abbé de Fontenelle, luy demander Hermeland et » quelques autres de ses compagnons pour peupler un » monastère, qu'il vouloit bâtir en son diocèse. Le bon » abbé ayant lu la lettre de l'évêque en loua Dieu et » en conféra avec ses religieux tous lesquels, bien qu'il » leur fascha de se défaire d'Hermeland, y consentirent » et luy nommèrent douze autres moynes pour aller avec » luy, lesquels ayant pris la bénédiction de l'abbé, se « rendirent à Nantes où St-Pasquier vint au devant » d'eux suivy de son clergé et de tout le peuple, Sainct- » Pasquier les logea dans son manoir épiscopal.

» Le lendemain, les saincts Pasquier et Hermeland » s'embarquèrent dans un bateau que l'évêque avoit fait » équiper au port de la Fosse de Nantes et ayant fait » prière à Dieu, il levèrent la voile, dévalèrent la rivière » de Loyre et furent portés à la rade d'une isle appelée

» *Aindre* qui est une des plus belles de cette rivière,
» près de laquelle il y avait une autre isle nommée
» *Aindrette* en laquelle se trouvait, autrefois, une cha-
» pelle de Saint-Martin, Le bateau, arrivé à la rade
» d'Aindre, s'arrêta tout court, ce qui fit connaître aux
» saincts que c'étoit le lieu qu'ils devoient choisir. Après
» l'avoir visité, ils retournèrent à Nantes et ayant tracé
» le plan futur du bâtiment, les ouvriers furent appelés
» de toute part. Sainct Hermeland ayant amassé en ce
» lieu un grand nombre de religieux, menoit une vie
» plus d'ange que d'homme, de sorte que l'odeur de ses
» rares vertus s'espandit non seulement par la Bretagne,
» mais encore par toutes les provinces circonvoisines.

» Allant, une fois, par pays, il fit rencontre d'un Comte
» Breton nommé Arnauld, homme meschant et vicieux.
» Le sainct abbé le salua et puis le reprimanda doulce-
» ment, luy remonstrant l'énormité de ses vices. Déja
» les satellites mettoient la main à l'espée n'attendant
» que le commandemenf de leur maistre pour courrir
» sus au sainct et à ses confrères. Mais Dieu touscha
» tellement Arnauld qu'il l'escouta patiemment, le re-
» mercia et luy promit de s'amander, le suppliant de
» prier pour luy et descendant de cheval, fit tirer une
» bouteille de vin que ses gens portoient et pria le saint
» de boire à sa santé. Mais, quand ce vint à verser, il ne
» s'y trouva qu'une petite goutte. Le Comte rougit de
» honte ; mais, Sainct-Hermeland ayant fait le signe de
» la croix sur la bouteille, elle se trouva si pleine qu'elle
» versa sur les mains et manchettes du Comte qui but de
» ce vin comme aussy toute sa suite qui estoit de six
» hommes, Sainct-Hermeland et ses moynes et, après,
» se trouva pleine encore. Ce que voyant le Comte, il
» s'agenouilla devant le sainct abbé et ayant reçu sa
» bénédiction, poursuivit son chemin. En mémoire de
» ce miracle, cette bouteille fut recherchée et rendue au
» monastère d'Aindre et se montroit aux pélerins qui y
» alloient par dévotion.

» Un caresme, un de ses moynes se promenant avec » luy sur le bord de la rivière, luy récita qu'un bour- » geoys de Nantes avoit depuis peu pris une lamproye » d'excessive grandeur. Pensez-vous pas, respondit-il, » que s'il plaisoit à N. S. il ne nous en donneroit pas » une aussy belle ? Il n'eût pas plus tôt achevé, qu'une » lamproye nageant à fleur d'eau se vint rendre à eux, » laquelle ils coupèrent en trois et en envoyèrent 2 » parts au monastère, retenant pour eux la troisième.

» Se voyant déjà caduc et penchant vers le tombeau, » il se retira, dit dom Lobineau, en solitude à Aindrette » pour éviter les saluades et visites des pèlerins tant » estrangers que Nantois. Sentant sa fin approcher, il » estandit modestement son corps usé de vieillesse et » d'austéritez et, recommandant son esprit à Dieu, il » expira tranquillement, sans douleur, au milieu de » ses frères à un âge très avancé, en l'an 720.

» Il fut ensevely au cimetière commun des religieux. » Saint-Hermeland apparut à l'un deux nommé Sadra- » cunte et de la lumière qui l'environnoit esclaira toute » la chambre, lui révélant toute la gloire de laquelle il » jouissoit au ciel. Il lui commanda de dire à l'abbé » David qu'il levast son corps du lieu où il estoit et le » fit honorablement ensevelir en l'église et monastère, » près le maistre-autel, puis disparut. Le moyne Sadra- » cunte récita cette apparition à son abbé, lequel assigna » jour pour faire faire cette translation, auquel il leva » ce sainct corps et le porta en l'église de Saint-Pierre » d'Aindre où il fut révéré d'une grande multitude de » peuple qui s'estoit trouvé à cette solennité et qui fut » recréée d'une souëfve ódeur qui sortit de ce sainct » corps et, durant trois jours, parfuma toute l'église ».

(Voir le rapport de M. St^ne^ de la Nicollière sur une pierre tombale du VIIIe siècle, de l'abbé d'Aindre. L'auteur de ce rapport croit, avec une très grande probabilité, que le tombeau qui recouvrait cette curieuse dalle funéraire était celui du moine Sadracunte, ou

mieux Sadrovertus, ami et disciple de Saint Hermeland. Ce précieux spécimen de l'art sous la première race est, aujourd'hui, l'un des plus importants monuments déposés au Musée archéologique de Nantes).

Les historiens de Saint Hermeland ne sont pas d'accord sur la date de sa naissance et de son décès. D'après la biograghie très curieuse, mais sans nom d'auteur, publiée chez Mazeau, à Nantes, en 1848, il serait né entre 640 et 645, et, d'accord avec dom Lobineau, décédé vers 720 (biographie f° 129). Ce qu'il y a de certain c'est que Saint Hermeland a laissé, de son séjour en notre contrée, un souvenir impérissable. A la Basse-Aindre, on retrouve sur la partie supérieure de la colline, de rares vestiges de son monastère détruit par les Normands. A Indret existe encore, à l'extrémité occidentale de l'île, le petit hermitage où il s'était retiré à la fin de sa vie. Il est le patron de six paroisses dans notre diocèse : Aindre, Aindrette, Bonaye, Guenrouët, Saint-Herblain et Saint-Herblon. Enfin, dans la Basse-Loire, son nom est donné au baptême à nombre d'enfants de pêcheurs, de marins et de cultivateurs.

L'église de Nantes célèbre sa fête le vingt-cinquième jour de novembre.

Les quelques brèves notes concernant les lieux témoins de la vie et des travaux apostoliques de Saint Hermeland pourront, nous l'espérons, intéresser le lecteur et tenir lieu de modeste cadre à la curieuse légende que nous ont transmise nos vieux chroniqueurs. Elle remonte à tant de siècles que, fut-elle entachée de quelques erreurs, elle n'en demeurerait pas moins captivante. Il en est souvent des veilles légendes comme des récits de vieilles gens.

A. DE VEILLECHÈZE.

GROS BLANC A LA COURONNE

DE JEAN IV, DUC DE BRETAGNE

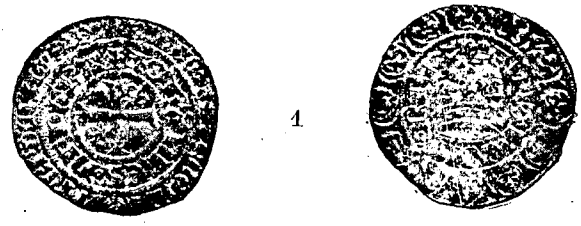

1

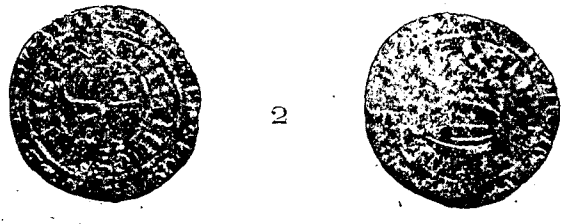

2

La numismatique du duché de Bretagne et principalement celle des XIVe et XVe siècles offre souvent aux collectionneurs des surprises agréables.

Il arrive quelquefois que des monnaies connues seulement par les documents, ou dont l'existence est simplement soupçonnée, enfouies aux époques troublées de notre histoire, apparaissent dans les trouvailles, pour enrichir nos musées et nos collections.

C'est aux règnes de Charles de Blois et de Jean IV, qui ont donné à la numismatique bretonne une si grande quantité de monnaies, que l'on rencontre le plus grand nombre de ces monnaies retrouvées.

Beaucoup des monnaies de ces deux princes n'ont eu cours que pendant une durée très limitée, comme du reste leurs prototypes ; car elles étaient presque entièrement, pour la période de 1341 à 1364, imitées de celles des rois de France Philippe VI, Jean II et Charles V, contemporains de nos princes bretons.

La plupart des monnaies de ces rois, à peine émises, étaient décriées afin de faire des émissions à plus bas titre ; aussi quelques unes sont-elles d'une excessive rareté, quand elles ne sont pas restées uniques.

Cette imitation des monnaies royales était causée par la pénurie dans laquelle se trouvait le trésor de guerre des deux compétiteurs. Ils émettaient leurs monnaies à un titre beaucoup plus bas que celui des monnaies royales et, les faisant circuler au même cours que ces dernières, ils bénéficiaient de la différence du titre.

Quelques unes des monnaies ducales étaient imitées avec une telle servilité qu'il était impossible à un œil non exercé d'en reconnaître la différence; la pièce que je présente en est la preuve la plus convaincante.

Le n° 1 en tête de cette notice, donne le gros blanc à la couronne de Jean II, roi de France, prototype du gros blanc à la couronne de Jean IV, duc de Bretagne : +IOHANNES°DEI°GRA entre deux grènetis, légende extérieure : BNDICTU ⁝ SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ NRI ⁝ DEI ⁝ IHV ⁝ XPI entre deux grènetis ; dans le champ, croix pattée, cantonnée d'une fleur de lis aux 2e et 3e cantons. R/ Bordure de douze fleurs de lis enfermées dans des cercles, séparées par des I ; dans le champ, entourant une grande couronne à pinacle ornée de trois fleurs de lis, dont deux séparent la première et la dernière lettre du reste de la légende : F RANCORV°RE X. Poids, 3 gr. 10.

Le n° 2 représente l'imitation de la même monnaie par Jean IV, duc de Bretagne : +IOHANNES°DEI° GRA' entre deux grènetis ; légende extérieure : BNDITV ⁝ SIT ⁝ NOME ⁝ DNNRI ⁝ DEI ⁝ IHV ⁝ XPII entre deux grè-

netis ; dans le champ, croix pattée, cantonnée d'une fleur de lis aux 2e et 3e cantons. R/ Bordure de douze fleurs de lis enfermées dans des cercles, séparées par des I ; dans le champ, entourant une grande couronne à pinacle ornée de trois fleurs de lis, dont deux séparent la première et la dernière lettre de la légende : B RTANORVM DIS X. Poids, 2 gr. 31.

Comme on le voit, tout est semblable dans le droit des deux pièces ; la première légende, grâce à la similitude du nom du roi de France et de celui du Duc, ne présente pas la moindre différence ; dans la deuxième légende, une lettre est retranchée dans le premier mot ; les quatrième et cinquième mots sont confondus ensemble ; au septième mot, le I n'est pas lié à l'H ; le huitième mot est terminé par deux I au lieu d'un seul.

Les revers de ces deux pièces paraissent calqués l'un sur l'autre, les légendes seules diffèrent ; le monnayeur breton remplace la légende française : FRANCORVoREX par celle-ci B RTANORVM DIS X et pour que le trompe l'œil soit complet, il supprime l'I de Britanorum. Cependant il oublie le point creux séparant les deux mots ; mais, pour rendre plus parfaite la similitude entre les mots REX & DVX, à la lettre V de ce dernier mot il substitue la lettre peu usitée IS.

Il est toujours intéressant de dater d'une manière précise une monnaie du moyen âge ; ici la chose est facile, puisque nous avons un prototype daté par les ordonnances du roi de France.

La première ordonnance que je relève dans l'ouvrage de M. de Sauley (1) est ainsi conçue : « Du 26e jour de » mars 1356 jusqu'au 23e jour de janvier 1357 ensuyvant, » feist l'on gros denier d'argent à la couronne, qui » eurent cours pour 10 deniers tournois la pièce à

(1) Recueil des documents relatifs à l'histoire des monnaies de Philippe II à François I, par M. de Sauley, page 58, col. 2.

» 5 deniers de loy (1) argent le Roy et de 5 sols » 10 deniers de poix au marc de Paris. » C'est à dire de » 70 pièces au marc, le sol valant 12 deniers.

La deuxième ordonnance est du 23 novembre 1356 (2). « Le 23 novembre 1356, fut fait l'ouvrage qui ensuit: » Gros deniers blancs à 4 deniers de loy (3) argent le » Roy et de 22 grains de poix, au feur de 80 pièces au » marc, ayant cours pour 12 deniers tournois la pièce.

» Le marc d'argent alloyé à la dite loy de 4 deniers et » au-dessus, valloit la somme de 7 livres 8 sols tour- » nois. »

Le manuscrit 5524 de la Bibliothèque Nationale contient, f° 87, un dessin de cette monnaie appelée: gros denier d'argent, gros blanc ou denier blanc; toutes ces dénominations se rapportent à notre pièce. Voici la description accompagnant le dessin: « Fleur de lys, FRANCORV̄ REX; grande couronne. R/IOHANNES DEI GRĀ, croix cantonnée d'une fleur de lys aux 2e et 3e cantons. » Ms 5524, f° 87 recto et verso. Registre Lantier, f° 76, recto et verso.

Cette pièce est identique à notre n° 1, quoique la description n'en soit pas complète.

La troisième ordonnance est du 10 décembre 1356, qui établit l'aloy à 3 deniers (4), cette dernière émission de notre gros blanc a dû être continuée jusqu'au 23 janvier 1357, époque où il a été décrié et remplacé par les grands blancs à la fleur de lis florencée, dits: Patte d'oie.

Ainsi l'émission du 23 novembre 1356 avait augmenté le cours de gros blanc à la couronne de 2 deniers tournois, tout en diminuant l'aloy de 1 denier et en taillant au marc 10 pièces de plus.

(1) 5 deniers de loy équivalent au titre de 417/1000.
(2) De Sauley, recueil des documents, etc., page 365.
(3) 4 deniers de loy équivalent au titre de 333/1000.
(4) 3 deniers de loy équivalent au titre de 250/1000.

Malgré cette forte différence, le 10 décembre 1356 l'aloy était abaissé à 3 deniers ; c'est-à-dire qu'il n'entrait plus dans cette pièce qu'un quart d'argent fin, tandis que, à l'origine, du temps de saint Louis, le gros tournois, qui courait à 12 deniers tournois, était à onze deniers et demi de loy, c'est à dire un titre de 958/1000. Voilà dans quelle pénurie se trouvaient les finances françaises pendant la captivité de Jean II ; de là ces séditions continuelles pendant la régence de son fils, qui fut Charles V.

C'est à cette époque, 10 décembre 1356, que notre duc Jean IV a dû donner ordre de faire frapper des pièces semblables, car celle que je présente sous le n° 2 est d'un aloy encore beaucoup plus faible ; il serait impossible de savoir, même approximativement, combien d'argent pouvait contenir ce gros blanc ; une seule chose est visible : c'est une pièce de cuivre à peine blanchie.

Le 23 janvier 1357, le gros blanc à la couronne du roi de France était décrié ; il n'a donc eu cours légal depuis la troisième émission que pendant 44 jours. En province, peut-être, la durée a été un peu plus longue, les ordonnances ne parvenant pas rapidement aux maîtres des monnaies, mais la durée n'a pas dû en être sensiblement dépassée.

Le gros blanc du duc Jean IV n'a donc pu avoir une durée beaucoup plus persistante.

La date d'émission de cette pièce nous reporte au siège de la ville de Rennes par le duc de Lancastre. Le jeune duc de Bretagne, Jean IV, âgé de quinze ans, y faisait ses premières armes ; ce siège dura du 3 octobre 1356 au 5 juillet 1357.

Comme quelques autres de la même époque, cette monnaie ne porte pas de lettre monétaire indiquant l'atelier dans lequel elle a été frappée. Me serait-il permis d'émettre une hypothèse ? Un atelier temporaire subordonné aux chances de la guerre, n'aurait-il pas

été établi pour les besoins de l'armée du duc de Lancastre dans son camp devant Rennes et notre gros blanc à la couronne n'y aurait-il pas été frappé ?

Ceci n'est qu'une simple supposition ; je la crois possible ; l'outillage monétaire à cette époque était assez rudimentaire, et même en supposant qu'il fallut faire le mélange des métaux, le grand avantage qui pouvait résulter du monnayage sur place, était d'éviter les surprises, toujours possibles, des convois amenant au camp l'argent monnayé.

Par ce qui précède, on a vu que la monnaie de billon de Jean IV n'avait qu'une valeur des plus réduites ; celle de son compétiteur, Charles de Blois, ne valait pas davantage ; disons, pour être juste, que leurs monnaies d'or, royal et franc à cheval, paraissent à très bon titre, que les monnaies, aujourd'hui connues, du gros tournois de ces deux princes, paraissent en argent fin, nous disons paraissent, car, vue l'extrême rareté de ces monnaies, il n'a pas été possible jusqu'ici d'en faire l'analyse ; l'abaissement du titre de leurs monnaies n'a dû porter que sur celles de billon.

1er octobre 1906.

P. Soullard.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ABRÉVIATIONS

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif — ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association.
B.-A. —	Beaux-Arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com. —	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire,
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
Lt. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
M. —	Membre.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal. — e.
Nat. —	Naturel, — le.
Pt, v.-pt. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public, — ique.
Secr. —	Secrétaire.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Supérieur.
Trés. —	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
O. I. —	Officier de l'Instruction publique.
O. A. —	Officier d'Académie.
Av. —	Avenue,
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

Les dates qui suivent chaque nom indiquent l'année de la réception.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ALIZON (Emile), notaire hon. et anc. prt de la chambre, anc. prt du Congrès annuel des notaires de France, anc. suppléant de juge de paix, r. Franklin, 20, 1878.

ALLOTTE DE LA FÜYE (Maurice), O. ✲, colonel du Génie en retraite, Versailles (Seine-et-Oise), 1899.

ANGOT (Joseph), r. des Pénitentes, 2, 1904.

ARBONNEAU (Henri d'), O. ✲, commandant du Génie en retraite, pass. Bonnamen, 2, et Ker-Natascha, la Baule-s-Mer.

AUGEARD (Eugène), anc. notaire, pass. St-Yves, 12, et ch. de la Guérivais, Rougé, 1893.

AVROUIN-LAULON (le comte Louis), r. St-André, 102, et ch. de la Couronnerie, Carquefou, 1892.

BACQUA (Auguste), maire de St-Fiacre, pl. Louis XVI, 1, et ch. du Coin, la Haie-Fouassière, 1879.

BAGNEUX (le vicomte Zénobe FROTIER de), ch. de la Pélissonnière, le Boupère (Vendée), et r. du Bac, 86, Paris, 1885.

BALBY DE VERNON (le marquis Georges de), lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. des agr. de France et de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais, m. de la Soc. ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et des Etudes du Couserans, ch. de la Briais, St-Julien-de-Vouvantes, 1886.

BASTARD (Ambroise), prof., r. Colbert, 2, 1906.

BAUDOUIN (le docteur Marcel), r. Linné, 21, Paris, 1904.

BEAUCAIRE (le vicomte Robert HORRIC de), r. Contrescarpe, 20, 1891.

BELLEVÜE (le marquis Xavier FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. dép., capitaine

---

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

de cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan, et r. Lesage, 1, Rennes (Ille-et Vilaine), 1895.

BERTHOU (le comte Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, m. de l'Ass. bret., de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine et du Com. de la Bibl. publ., lt de l'Ac. des Inscriptions et Belles-Lettres et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, ch. de Cadouzan, St-Dolay, la Roche-Bernard (Morbihan), 1884.

BLANCHARD (René), O. I. ✠, lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, m. du Com. de la Bibl. publ., r. Royale, 1, 1875.

BLANCHET (le docteur Ferdinand), m. et anc. prt de la Soc. ac., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale, r. du Calvaire, 3, et le Pellerin, 1854.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de St-Étienne de-Mont-Luc, le Perroteau, St-Etienne-de-Mont-Luc, 1886.

BOISGUÉHENNEUC (Henri du), r. Colbert, 6, 1903.

BONET (Louis), industriel, anc. v.-prt de la Soc. philatélique, r. d'Alger, 10, 1901.

BOSSIS (le docteur Auguste), r. de Gigant, 2, et ch. de la Morlière, Orvault, 1904.

BOÜARD (le vicomte René de), armateur, r. Anizon, 2, 1898.

BOUBÉE (Joseph), r. Bonne-Louise, 10, et ch. de la Meule, Arthon, 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, St-Herblain, 1893.

BOUGOÜIN (François), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. et anc. prt de la Soc. des architectes, lt de la grande médaille de la Soc. cent. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22, 1879.

BOUYER (l'abbé Jules), chanoine hon., anc. missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, sup. du Petit-Séminaire de Guérande, Guérande, 1886.

BRAULT (l'abbé Ferdinand), aumônier du Lycée, anc. prof. de philosophie à l'Externat, r. de Briord, 9, 1900.

BREMOND D'ARS MIGRÉ (le marquis Anatole de), ✠, licencié en droit, chev. de St-Jean-de-Jérusalem (Malte) et de St-Sylvestre, C. de Pie IX, anc. sous-préfet, secr. du Cons. gén. du Finistère, prt du comice agr. de Pont-Aven, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, dél. de la Soc. des bibl. br., m. de l'Ass. bret., prt du Com. dép. de la Soc. bibliographique, m. de l'Ac. d'Aix-en-Provence, l'un des prts hon. du Cons. héraldique de France, m. de plusieurs autres Soc. savantes, r. Harroüys, 5, et ch. de la Porte-Neuve, Riec-sur-Bélon (Finistère), 1874.

BRÈVEDENT DU PLESSIS (Irénée de), r. Henri IV, 12, 1892.

BRUC DE LIVERNIÈRE (le comte Léopold de), Anneville-Rock, Gorey, Jersey (Angleterre), 1890.

BRUC (le comte Maurice de), anc. camérier d'hon. de S. S. le pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire), et r. de Penthièvre, 26, Paris, 1889.

BUREAU (le docteur Louis), O. I. ⛭, licencié ès-sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat., prof. d'hist. nat. à l'Ec. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte zoologique détaillée de la France, secr. gén. trés. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, m. du Cons. centr. de la Soc. ac., r. Gresset, 15, et ch. de la Meilleraye, Riaillé, 1891.

CAILLÉ (Dominique), lt de la Soc. nat. d'encouragement au bien et de plusieurs Soc. savantes, anc. prt et m. du Com. cent. de la Soc. ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., pl. Delorme, 2, 1904.

CAZAUTET (Constant), boul. Delorme, 24, 1904.

CHAILLOU (Félix), O. I. ⛭, lt de la Soc. française d'arch., de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure et du Comice agr. de Vertou, anc. prt de la délégation cantonale de Vertou, m. de la Soc. des sc. nat. de l'ouest de la France, viticulteur, fond. du Musée des Cléons, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou, 1885.

CHARON (Georges), O. A. ✠, négociant-assureur, v.-prt de la section nantaise des Hospitaliers-sauveteurs-Bretons, r. Gresset, 8, 1895.

CHATELLIER (Léon), cons. mun. de Nantes, r. Félibien, 66, 1884

CHAUVET (André), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. de la Soc. des Art. Bretons, r. Guibal, 19, 1901.

CHEVALIER (le docteur Alexandre). anc. secr. de la Soc, ac., r. d'Orléans, 13, et ch. de la Cognardière, le Pallet, 1906.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. dép., de la Soc. ac., du Cons. dép. de l'Inst. publ. et de la Comm. du Muséum, maire de St-Viaud, r. de Bréa, 9, et ch. de la Barrière, Blain, 1902.

CORMERAIS (Ludovic), docteur en droit, anc. auditeur au Cons. d'Etat, anc. cons. de préfecture, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure et de la Comm. dép., maire de St-Philbert-de-Grand-Lieu, dél. de la Soc. française de secours aux blessés pour la XIe région militaire et de la Soc. des bibl. bret., v.-pt du Syndicat des agr., prt de la Comm. du Musée Dobrée, m. de la Comm. du Musée arch., boul. Delorme, 34, et ch. du Rocher, St-Philbert-de-Grand-Lieu, 1884.

CORMERAIS (Emile), industriel, anc. prt du Tribunal de Commerce, m. de la Chambre de Commerce, r. de la Moricière, 10, 1902.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant, 1895

DELANOUE (l'abbé Armand), curé de St-Félix, 1905.

DELÂTRE (Léon), agent voyer cantonal, r. d'Allonville, 54, 1906.

DION (le marquis Albert de), député, cons. gén. de la Loire-Inférieure, v.-prt de l'*Automobile Club*, ch. de Maubreuil, Carquefou, et av. de la Grande-Armée, 46, Paris, 1903.

DORÉ-GRASLIN (l'abbé Philbert), r. Dugommier, 7, et ch. de Loiselinière, Gorges par Clisson, 1906.

DORTEL (Alcide), O. I. ✠, avocat, cons. gén. de la

Loire-Inférieure, v.-pt de la Soc. ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., m. du Com. de la Bibl. publ., de la Comm. du Musée arch. et du Cons. dép. d'hygiène pub., cor. du Min. de l'inst. publ. pour les travaux hist., r. de l'Héronnière, 8, 1889.

DOUDIÈS (Jules), q. de Tourville, 19, 1901.

DURVILLE (l'abbé Georges), chanoine prébendé, anc. aumônier des Augustines, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, anc. prt de la Soc. philatélique, m. de la Comm. du Musée arch., r. St-Clément, 76, 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de l'), O. A. ✠, député, cons. mun. de Vannes, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et lt de la Soc. française d'arch., fond. dir. de la *Revue historique de l'Ouest*, anc. prt de la Soc. polymatique du Morbihan, v.-prt de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, pl. de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan), et r. du Havre, 7, Paris, 1880.

FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande, 1883.

FILLIAT (André), chirurgien-dentiste des hôpitaux de Nantes, r. Boileau, 11, 1906.

FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon., comm.-voyer, r. Charles Monselet, 30, 1898.

FRESLON (Paul de), r. Malherbe, 8, 1902.

FURRET (Jules), architecte, m. de la Soc. des architectes, r. Geoffroy-Drouet, 6, 1904.

GOURDON (Maurice), O. I. ✠, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, r. de Gigant, 19, et ch. de la Haie des Bouillons, Cordemais, 1900.

GOUSSET (le comte René), avocat, docteur en droit, m. du Cons. héraldique de France et de l'Ass. des Chev. pontificaux, pl. de l'Oratoire, 14, 1889.

GRAND (Roger), O. A. ✠, anc. élève et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, avocat, anc. archiviste du Cantal, anc. archiviste adj. de la Loire-Inférieure, cor. du Min. de l'Inst. publ. et de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur dép. de la Soc.

française d'arch., pl. Delorme, 1, et Arradon (Morbihan), 1903.

GUICHARD (Armand), licencié en droit, anc. juge de paix du 2e arr. de Nantes, m. de la Soc. ac., r. Piron, 3, 1901.

GUILLON (Léon), la Boucardière, Chantenay-s.-Loire, 1900.

HALGAN (le docteur Georges), boul. Delorme, 30, 1904.

HARGUES (Joseph de), r. de Rennes, 94, 1903.

HOUDET (Joseph), r. de la Rosière, 9, 1900.

JUIGNÉ (le marquis Jacques LECLERC de), député, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Juigné-s.-Sarthe, ch. du Bois-Rouaud, St-Hilaire-de-Chaléons, ch. de Juigné-s.-Sarthe (Sarthe) et r. du faubourg St-Honoré, 137, Paris.

KERVENOAËL (le vicomte Émile JOUAN de), docteur en droit, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. Tournefort, 3, et ch. de Boisy-Sourdis, la Verrie (Vendée), 1886.

LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, anc. secr. de la Soc. des architectes, prt fond. hon. de la Comm. des fêtes nantaises, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. dép. d'hygiène publ., de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des Arts, m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17, 1873.

LAGRÉE (Victor), O. ✻, de l'ordre du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon Vert de l'Annam, capitaine de frégate en retraite, r. Bonne-Louise, 2, 1901.

LALLIÉ (Alfred), docteur en droit, anc. député de la Loire-Inférieure, maire de St-Colombin, anc. m. du cons. de la Soc. des bibl. bret., r. Lafayette, 18, et ch. du Pay, St-Colombin, 1878.

LAUBRIÈRE (Louis BRIANT de), anc. v.-prt de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry (Aisne), m. de la Soc. géologique de France, r. St-Clément, 6, 1895.

LAUZON (Étienne de), cons. d'arr. de la Mothe-Achard, m. du Cons. héraldique de France., r. Mathelin

Rodier, 19, et ch. de la Forêt, la Mothe-Achard, (Vendée), 1890.

LECORNU (Alfred), O. A. ✪, architecte retraité de la Ville de Paris, r. de la Distillerie, et ch. de Kerlocdulec, St-Marc, en St-Nazaire, 1900.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✲, sénateur, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Comm, dép., maire de Campbon, prt de la Soc. des courses, v.-prt du Syndicat des Agr. pour l'arr. de Nantes, m. du cons. de la Soc. d'Agr., r. de Bréa, 2, ch. de Coislin, Campbon, et r. de Lille, 55, Paris, 1887.

LEGRAND (Paul), secr. régional de *La Province* pour la Vendée, r. Royale, 14, et la Benate par St-Étienne-de-Corcoué, 1905.

LERAT (le docteur Fernand), O. I. ✪, prof. à l'Éc. des sc. et des lettres, anc. chef des travaux anatomiques à l'Éc. de médecine, m. de la Comm. du Muséum, anc. m. adj. du Cons. dép. d'hygiène publ., r. Thiers. 4, 1900.

LEROUX (Alcide), avocat, m. et anc. prt de la Soc. ac., m. de la Soc. française d'archt et de l'Ass. bret., av. Camus, 34, et St-Germain, Langonnet (Morbihan), 1877.

LESAGE (Pierre), art. peintre, m. de la Soc. des Art. bretons, r. de la Moricière, 22, 1903.

LESIMPLE (l'abbé Jean-Baptiste), vicaire de Basse-Goulaine, 1903.

LINYER (Louis), ✲, avocat, anc. bâtonnier, m. du Cons., prof. à l'Éc. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, m. du Com. centr. et anc. prt de la Soc. ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc., française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest et de la Soc. des Amis des Arts., r. Paré, 1, ch. de la Jubinière, Héric, et ch. du Veillon, Talmont (Vendée), 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Félix Faure, 28, 1901.

LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pitre de), O. A. ✪, lt de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur et m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., conservateur du Musée

Dobrée, cor. du Min. pour les travaux hist., m. de la Comm. des monuments hist. et des mégalithes de France, du Com. des B.-A. des dép. et de la Soc. des ant. de France, auxiliaire de la Comm. de géog. hist. et des mégalithes de France, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Comm. du Musée des B.-A., av. de l'Eperonnière (r. de Paris, 63), 1872.

LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit, maire de Thouaré, r. Mathelin Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré, 1887.

LOTZ-BRISSONNEAU (Alphonse), ingénieur des arts et manufactures, v.-prt de la Soc. des Amis des Arts, m. de la Comm. du Musée des B.-A. et du Com. de la Bibl. publ., adm. du Bureau de bienfaisance, q. de la Fosse, 86, 1898.

LYONS (Just des), av. Camus, 11, et ch. de Belleroche, Rocheservière (Vendée), 1905.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. A. ⚜, chef du contentieux de la mairie de Nantes, anc. secr. perpétuel de la Soc. ac., r. Général de Sonis, 7, 1901.

MAITRE (Léon), O. I. ⚜, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Ec. des Chartes, archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le Min. de l'instr. publ., anc. prt de la Soc. ac., anc. v.-prt de la Soc. de géog. commerciale, r. de Strasbourg, 2, 1870.

MARTIN (Arthur), O. ✲, capitaine de vaisseau en retraite, r. Gurvand, 32, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

MICHEL (Gaston), O. A. ⚜, ingénieur des Pont et Chaussées, chef du service des eaux et de l'assainissement de Nantes, m. adj. du Cons. centr. d'hygiène et de salubrité, r. de la Bastille, 54, et r. de Briord, 13, 1900.

MIRALLIÉ (le docteur Charles), anc. interne des Hôpitaux de Paris, médecin des Hôpitaux de Nantes, prof. de médecine légale et d'hygiène à l'Ec. de médecine, r. Copernic, 11, 1906.

MONTI DE REZÉ (Claude de), chev. de St-Grégoire le Grand, cons. d'arr., m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest*, du Cons. de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. française d'arch., du Cons. héraldique, de la Soc. d'émulation de la Vendée, q. Ceine-

ray, 3, et ch. du Fief-Milon, le Boupère (Vendée), 1883.

MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes, 1886.

MONTI DE REZÉ (Yves de), q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, le Boupère (Vendée), 1900.

NANTEUIL DE LA NORVILLE (Henri de), ingénieur des mines, r. des Cadeniers, 3, 1904.

NAU (Paul,) architecte, prt de la Soc. des architectes, m. de la Comm. du Musée arch., r. Lafayette, 16, et ch. de Port-Sinan, Rouans, 1865.

NAU (Joseph), architecte, m. de la Soc. des architectes, pl. Edouard Normand, 3, 1905.

NOURY (Edouard), r. Sully, 2, 1905.

OHEIX (André), la Ville-aux-Veneurs, Loudéac (Côtes-du-Nord), 1900.

OLLIVE (Frédéric), inspecteur du service vicinal, r. Félibien, 61, 1901.

OLLIVE (Jean-Baptiste), secr. adj. de la Soc. des Amis des Arts, Pont-Rousseau, Rezé, 1900.

PIED (Edouard), O. I. ✪, économe hon. du Lycée, m. du Com. de la Bibl. publ., pass. Leroy, 14, 1888.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand), secr. de la Soc. des Art. bretons, q. Ernest-Renaud, 12, et ch. des Cléons, Vertou, 1905.

PLANTARD (le docteur J.-M.), boul. Pasteur, 1904.

POMMIER (Félix), O. A. ✪, conservateur du Musée des B.-A., trés. et m. de la Comm. du Musée arch., r. Leroy, 23, 1888.

PORT (Etienne), ✱, chef. adj. du cabinet du Min. de l'Inst. publ., Paris, 1903.

POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, av. Camus, 19, 1884.

RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du Collège de Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, anc. aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14, 1886.

REVELIÈRE (Jules), receveur de l'Enregistrement en retraite, Blain, 1898.

RÉVÉREND (Jules), bibl. adj. de la Soc. de géog. com-

merciale, q. de la Fosse, 100, et ch. de Bourgerel, Muzillac (Morbihan), 1893.

RIGAULT (Félix), O. A. ✪, commis principal des Douanes, r. de Coutances, 18, 1898.

RINGEVAL (Léon), ✠, O. A. ✪, Porte-Chaise, St-Sébastien, près Nantes, 1903.

RIONDEL (le commandant Albert), O. ✠, capitaine de frégate en retraite, anc. prt de la Soc. ac , pl. de la Moricière, 1, et ch. des Chapelières, St-Mars-la-Jaille, 1905.

RIVET (Edouard), la Trémissinière, près Nantes, 1906.

ROUXEAU (le docteur Alfred), O. A. ✪, anc. interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Ec. de médecine, secr. de la *Gazette médicale de Nantes*, m. de la Soc. ac. et du Com. de la Bibl. publ., r. de l'Héronnière, 4, 1894.

SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault, 1898.

SOREAU (l'abbé Henri), chanoine hon., prof. de dessin au Pensionnat St-Stanislas, 1886.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, prof. suppléant à l'Éc. libre de droit, secr. gén. de la Soc. Acad., r. Crébillon, 14, 1896.

SOULLARD (Paul), numismatiste, m. de la Com. du Musée arch., m. cor. de la Soc. française de numismatique, r. du Château 10, et ch. de la Haye-Morlière, près Nantes, 1862.

SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s/-Sèvre (Vendée), 1890.

TERNAY (le comte Louis d'Aviau de), r. Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moutiers (Vendée), 1886.

TESSIER (Benjamin), architecte, m. de la Soc. des architectes, anc. él. de l'Éc. des B.-A., r. Crébillon, 24, et la Roche-Montrevault (Maine-et-Loire), 1906.

TOUCHE (Xavier Le Lièvre de la), numismatiste, r. du Port-Communeau, 21, 1883.

TRÉMANT (Paul), r. de la Rosière, 11, 1900.

VALLET (Joseph), sculpteur, m. de la Soc. des Art. bretons, cons. mun. de Nantes, r. de Rennes, 48, 1896.

VEILLECHÈZE (Alfred de), r. Colbert, 11, 1885.

VIEUVILLE (Gaston de la), O. ✠, colonel de cavalerie breveté en retraite, r. Tournefort, 1, et ch. de la Gazoire, Nort, 1900.

VIGNARD (le docteur Edmond), O. A. ✠, chirurgien des hôpitaux, prof. de clinique chirurgicale à l'Éc. de médecine, chirurgien titulaire à l'Hôtel-Dieu, r. de l'Héronnière, 6, 1900.

VIGNARD (Auguste), r. de Rennes, 11, 1904.

VGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), Coët-Droz, Savenay, 1905.

VILLESBOISNET (le comte Arthur Espivent de la), sec. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Com. dép., ch. du Deffay, Pontchâteau, et r. Cambon, 31, Paris, 1906.

VINCENT-JOÜON (Antoine), v.-prt du Tribunal de commerce, r. de Courson, 3, 1896.

VINCENT (Félix), ch. de la Gobinière, Orvault, 1896.

VOLLATIER (Philibert), chef de division à la Préfecture en retraite, pass. St-Yves, 24, 1883.

WISMES (Christian de Blocquel de Croix, baron de), m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., lt de la Soc. ac., anc. v.-prt de la Conf. La Moricière, m. de la Soc. des Art. bretons, cor. de la Soc. de l'Art chrétien et de l'Ass. bretonne, r. Henri IV, 12, 1887.

WISMES (Gaëtan de Blocquel de Croix, baron de), secr. adj. de la Soc. des bibl. bret., m. du Com. centr. de la Soc. ac., r. Royale, 17, et ch. de la Chollière, Orvault, 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. ACHON (le chevalier Charles d'), anc. él. de l'Ec. des Chartes, ch. de la Roche de Gennes, Gennes (Maine-et-Loire), 1898.

AUMONT (Joseph), photographe, pl. Bretagne, 9, 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO de) anc. camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac, 1887.

BAUDRY (Madame), (née Joséphine Bouché), associée correspondante, St-Mars-la-Jaille, 1906.

BÉJARRY (le comte Amédée de), ✠, sénateur de la Vendée, anc, lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Ste-Hermine (Vendée), 1885.

BERTRAND-GESLIN (le baron Lucien), ✠, anc. officier supérieur de cavalerie, r. de Courcelles, 47, Paris, et ch. du Pas, Vue, 1900.

BOCERET (Emmanuel PRIOUR de), écrivain, r. Sully, 1, 1887.

BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD de), associée correspondante, manoir du Bois St-Lys, Carquefou, 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ✠, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soç. polymathique du Morbihan, écrivain, lt de nombreux concours lit., m. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, q. de St-Goustan, 28, Auray (Morbihan), 1898.

BOURDEAUT (l'abbé Arthur), docteur en théologie, vicaire de Nozay, 1903.

BROCHET, (Louis), O. A. ✠, agent voyer d'arr. hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée), 1900.

CHAPRON (Joseph), lt de la Soc. ac., Châteaubriant, 1889.

CHARBONNEAU-LASSAY (Louis), m. de plusieurs Soc. d'hist. et d'arch., prof., Loudun (Vienne), 1902.

CHATELLIER (le baron Paul MAUFRAS du), O. I. ✠, m.

cor. de l'Institut, lt de l'Institut, cor. de la Soc. des ant. de France, cor. du Min. de l'Instr. publ. et des B.-A., prt de la Soc. arch. du Finistère, ch. de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère), 1883.

COURSON DE LA VILLENEUVE (le vicomte Robert de), ✱, colonel en retraite, r. de Nièvre, 50, Nevers (Nièvre), 1895.

DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès-lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), av. du Trocadéro, 14 bis, Paris, et ch. du Dréneuc, St-Nicolas-de-Redon, 1886.

DUBREIL (Charles), juge d'instruction, Paimbœuf, 1900.

EUDEL (Paul), O. I. ✱, critique d'art, chargé de missions en Algérie, anc. sec. de la Soc. Acad., anc. m. de la Comm. de la Bibl. et de la Comm. du Musée Arch., v.-prt de l'Exp. des B.-A., anc. m. de la Comm. du Conservatoire de musique, anc. m. des Comm. des Expositions universelles, r. Gustave Flaubert, 4, Paris, et ch. du Gord, Cellettes (Loir-et-Cher), 1885.

FERRONNAYS (le marquis Henri de la), ✱, C. avec plaque du Christ, C. de Pie IX, C. du Danebrog, chev. militaire de St-Grégoire-le-Grand, décoré de Mentana, etc., anc. officier de cavalerie, prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, maire de St-Mars-la-Jaille, etc., r. de l'Université, 95, Paris, et ch. de St-Mars-la-Jaille, 1899.

GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan), 1881.

GIROUSSE (l'abbé Félix), aumônier des Frères, rue Vidie, 1895.

GRÉLIER (l'abbé Charles), m. de la Soc. française d'arch., Challans (Vendée), 1905.

HERRIOT (Edouard), anc. él. de l'Éc. normale supérieure, agrégé des lettres, prof. de rhétorique au Lycée de Lyon, maire de Lyon, cours d'Herbouville, 1, Lyon (Rhône), 1896.

JOUBERT (le chevalier Joseph), v.-prt de la Soc. des Études coloniales et maritimes, m. cor. de la Sociedade de Geographia de Lisboa et de l'Ateneo Veneto, m. de la Societa Geografica Italiana, du Conseil

héraldique de France, etc., r. des Arènes, 11, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

JOYS (Paul), r. Talensac, 16, 1906.

KERGUENNEC (François Le Chauff de), maire de St-Molf, ch. de Kerguennec, Guérande, et r. du Mené, 18, Vannes (Morbihan), 1879.

KERVILER (René Pocard du Cosquer de), ✠, O. I. ⟨illegible⟩, C. de St-Grégoire le Grand et d'Isabelle la Catholique, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, m. non résident du Com. des travaux hist., prt de l'Union régionaliste bretonne, Ir de l'Ac. française, v.-prt d'hon. de la Soc. des bibl. bret., r. de l'Hôpital, 36, Lorient (Morbihan), et ch. de Penanros, en Plomelin, Quimper (Finistère), 1873.

LONGRAIS (Frédéric Joüon des), archiviste paléographe, anc. él. de l'Ec. des Chartes, rue du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1894.

LORIÈRE (Henri Trochon de), r. Henri IV, 11, et ch. du Pavillon, Presles et Thierry (Aisne), 1901.

MAUPASSANT (le comte Charles de), ch. de Clermont, le Cellier, et r. de Monceau, 69, Paris, 1891.

MÉREL (l'abbé Louis), vicaire d'Issé, 1900.

MÉRESSE (Gabriel) ch. de Lessac, Guérande, et Villa la Reine, r. Fontaine-Bleue, Mustapha-Alger (Algérie), 1881.

MOLLAT (l'abbé Guillaume), anc. chapelain de l'église St-Louis-des-Français, chapelain de la basilique de Montmartre, Mauves, et pl. Constantin Pecqueu, Paris (XVIII), 1901.

MONTAIGU (le marquis Pierre de), ✠, C. de Pie IX, v.-prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, maire de Missillac, v.-prt d'hon. de la Soc. St-Hubert de l'Ouest, ch. de la Bretesche, Missillac, et r. Martignac, 18, Paris, 1899.

MOREAU (Georges), ingénieur des mines, anc. él. de l'éc. Polytechnique, av. Bugeaud, 28, Paris, 1902.

PERRIN (René), lithographe, r. Félibien, 4, 1905.

PERRON (Louis), Formusson, Daon (Mayenne), 1881.

PEYRADE (Henri Espitalié de la), anc. cons. mun. de

Nantes, ch. du Bois de Roz, Limerzel (Morbihan), 1883.

PICHELIN (Paul), banquier, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Bonne-Louise, 12, 1874.

PORTE (le vicomte Hippolyte LE GOUVELLO de la), cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, r. Sully, 5, et ch. de Sévérac, St-Gildas des Bois, 1886.

RENOUL (le docteur Emmanuel), le Loroux-Bottereau, 1901.

TOUCHE (Henri ROUMAIN de la), anc. magistrat, cons. d'arr. d'Ancenis, ch. de Champtoceaux (Maine-et-Loire), 1885.

TRÉVELEC (le marquis Harry de), Charneliffe Mansions, Bournemouth (Angleterre), 1902.

MEMBRES HONORAIRES

MM. ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), O. A. ⚜, chanoine hon. de Quimper, aumônier de l'Hôpital, v.-prt de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., Ie de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, Quimper (Finistère), 1898.

CROIX (le R. P. Camille de la), ✱, Poitiers (Vienne), 1894.

POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ⚜, chanoine titulaire, prt de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, cor. du Min. de l'Inst. pub. pour les travaux hist., du Min. des B.-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne), 1898.

ROUSSE (Joseph), O. I. ⚜, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, conservateur de la Bibl. publ., m. de la Comm. du Musée arch. et de la Comm. du Musée des B.-A., v.-prt de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 14, 1877.

URSEAU (l'abbé Charles), O. A. ⚜, chanoine de la Cathédrale d'Angers, secr. gén. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers, cor. du Min. de l'Inst. publ. et de la comm. des monuments hist., parvis St-Maurice, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne.....	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (Saint-Quentin).
Allier.....	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes.....	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube.....	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude.....	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne (Narbonne).
Aveyron.....	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées.....	Société des Sciences, lettres et arts de Pau (Pau).
Belfort.....	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône..	Société de statistique de Marseille (Marseille).
—	Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, à la Bibliothèque de l'Université, à Aix-en-Provence.
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure.	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis) (Saintes).
Cher.....	Société des antiquitaires du Centre (Bourges).
Corrèze.....	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).
Côtes-du-Nord.....	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Creuse	Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Eure-et-Loir	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société académique de Brest (Brest).
Gard	Académie de Nîmes (Nîmes).
Gironde	Société archéologique de Bordeaux (Bordeaux).
Hautes-Alpes	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne	Société historique et archéologique de Langres (Langres).
—	Société des sciences et arts de Saint-Dizier (Saint-Dizier).
Haute-Saône	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (Rochechouart).
Ille-et-Vilaine	Société archéologique du département d'Ile-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes (Rennes).
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo (Saint-Malo).
Indre-et-Loire	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère	Académie Delphinale (Grenoble).

Jura.....	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes.....	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher.....	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure.....	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire.....	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet (Cholet).
Manche.....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne.....	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle..	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse.....	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Bar-le-Duc).
Morbihan.....	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
Nord.....	Commission historique et archéologique (Lille).

Oise.....	Société académique d'archéologie, science et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne.....	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais.....	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Puy-de-Dôme.....	Académie des sciences, lettres et arts de Clermont-Ferrand (Clermont-Ferrand).
Rhône.....	Société académique d'architecture de Lyon (Lyon).
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon (Lyon).
Saône-et-Loire.....	Société Eduenne (Autun).
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine.....	Journal des Savants (Paris)
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments(Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société française de numismatique (Paris).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
—	Revue de l'École d'anthropologie (rue de l'école de médecine, 16, Paris).
Seine-Inférieure.....	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
—	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise.....	Société archéologique de Rambouillet (Rambouillet).

Somme..... Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).

Tarn-et-Garonne.... Société archéologiqne du Tarn-et-Garonne (Montauban).

Var..... Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan (Draguignan).

Vendée..... Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).

Vienne..... Société des antiquitaires de l'Ouest (Poitiers).

Yonne..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).

ALGÉRIE

Constantine..... Société archéologique du département de Constantine (Constantine).

— Académie d'Hippone (Bône).

BELGIQUE

Namur..... Archives de la France monastique, Revue Mabilon (Chevetogne par Leignon).

ESPAGNE

Catalogne..... Revista de la Associacion artistico-arqueôlogica (Barcelone).

Iles Baléares..... Boletin de la Sociedad arqueolôgica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Baleares).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Colombie..... Smithsonian institution (Washington).

SUÈDE

Stockholm..... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm (Stockhlom).

REVUES

Cantal.....	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Ille-et-Vilaine.....	L'Hermine, revue littéraire et artistique de Bretagne (Rennes, Paris, Londres).
Maine-et-Loire.....	Revue de l'Anjou (Angers).
Marne.....	*Pro Alesiâ* (Reims).
Morbihan.....	Revue Morbihannaise (rue Pasteur, 19, Vannes).
Seine.....	Revue des Traditions populaires (Paris).
—	Revue du Traditionnisme (Paris).
—	La Tradition (Paris).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Procès-verbaux des séances	XXXVII
Prieuré du Pellerin, par M. de Veillechèze	397
Quelques notes sur l'Église de Brains, par M. de Veillechèze	415
Notes sur les îles d'Aindre et Aindrette, par M. de Veillechèze	421
Gros blanc à la couronne, de Jean IV, duc de Bretagne, par M. Paul Soullard	429
Liste des Membres	I
Liste des Sociétés correspondantes	XIX
Table des matières	XXV

Nantes — Imprimerie A. DUGAS & Cie, quai Cassard, 5.

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comté de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes,* d'après le Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.
Années 1862, 1863, 186.
1er trimestre 1865.
Années 1872, 1873, 187, 1875.
1er et 2e trimestres 1876.
Années 1877, 1878, 188, 1885.
2e trimestre 1887.
Années 1888 à 1904.
Tables générales des 40 premières années.

NANTES — IMPRIMERIE A. DUGAS ET Cie, 5, QUAI CASSARD

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1907

TOME QUARANTE-HUITIÈME

1er SEMESTRE

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

1907

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. le baron CHRISTIAN DE WISMES.	Président.
ALCIDE DORTEL, O. I. ✪ JOSEPH SENOT DE LA LONDE	Vice-présidents.
ANTOINE VINCENT Abbé FERDINAND BRAULT.	Secrétaires généraux.
le baron GAETAN DE WISMES JOSEPH HOUDET	Secrétaires du Comité.
ÉDOUARD PIED, O. I. ✪	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD VICTOR LAGRÉE, O. ✲	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis DE BREMOND D'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901).
LÉON MAITRE, O. I. ✪ (1902-1904).

MEMBRES ÉLUS

MM. le comte DE BERTHOU BLANCHARD, O. A. ✪ TRÉMANT	Sortants en 1907.
CHAILLOU, O. I. ✪ LEROUX CLAUDE DE MONTI DE REZÉ	Sortants en 1908.
LUDOVIC CORMERAIS le chanoine DURVILLE DE VEILLECHÈZE	Sortants en 1909.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862). † 4 juillet 1865; — le vicomte SIOCH'AN DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897; — le chanoine CAHOUR, O. A. ✪ (1869-1871), † 7 septembre 1901; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891; — MARIONNEAU, ✲, O. I. ✪ (1875-1877), † 13 septembre 1896; — le baron DE WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte DE LA LAURENCIE, ✲ (1881-1883); — LE MEIGNEN, O. A. ✪ (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1005; — le marquis DE DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901; — DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. ✪ (1893-1895), † 17 juin 1900.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU MARDI 8 JANVIER 1907

Présidence de M. le baron DE WISMES, Président

Etaient présents : MM. ANGOT, commandant D'ARBONNEAU, BLANCHARD, abbé BRAULT, CAILLÉ, CHAILLOU, CORMERAIS, DELATRE, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, FURRET, HOUDET, LAGRÉE, LEROUX, abbé LESIMPLE, MAÎTRE, PIED, RÉVÉREND, Paul SOULLARD, SENOT DE LA LONDE, DE VEILLECHÈZE, A. VINCENT, baron Gaëtan DE WISMES.

L'Assemblée reçoit par vote unanime, comme membres titulaires : M. Paul Renard, présenté par M. le chanoine Durville et M. Pied ; M. Henri Riondel, présenté par M. Dominique Caillé et M. le baron Gaëtan de Wismes ; comme membres correspondants : M. le marquis René de l'Espéronnière, présenté par M. Paul Perron et M. Léon Maître ; M. le vicomte Charles de la Lande de Calan, président de la Société des Bibliophiles bretons, présenté par M. le baron Gaëtan de Wismes et M. René Blanchard.

COMMUNICATIONS DE M. LE PRÉSIDENT

La Société a reçu, à titre de souscription, le tome IV de l'Histoire de Bretagne ; à titre de don, l'ouvrage de M. Pied

sur les rues de Nantes, une nouvelle série de cartes postales du Vieux-Nantes éditées par M. Guénault, une Notice sur un ancien reliquaire en plomb trouvé dans la chapelle saint Sixte de la Cathédrale de Poitiers par M. Léon Levillain, professeur au Lycée de Poitiers, un article nécrologique que nous envoie M. Grellier sur M. l'abbé Crochet, ancien curé de Mareuil, qui préserva de la démolition et restaura sa belle église du XIIe siècle, style poitevin.

Le Comité ne permet pas l'accès de la bibliothèque sans le concierge, et comme le concierge est occupé le dimanche et le jeudi après-midi pour la garde du Musée, la bibliothèque ne sera pas accessible l'après-midi de ces deux jours.

M. le chanoine Pothier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, nous envoie ses vœux de bonne année gracieusement exprimés en vers latins d'élégante et littéraire facture.

M. le receveur de Rougé annonce que la démolition de la tour féodale de Soulvache n'est pas proche, et qu'elle ne se fera pas sans qu'il soit averti.

COMMUNICATIONS DES SOCIÉTAIRES

M. Révérend demande à ses collègues si quelqu'un connaîtrait l'origine et le but du retranchement creusé au sommet de la colline du Fort sur la rive droite de la Vilaine en face de la Roche-Bernard. Le volume de la roche extraite de la douve est d'environ 4.000 mètres cubes. Il exhibe en même temps un intéressant croquis de ce retranchement.

M. le baron Gaëtan de Wismes nous lit un article du journal « *Le Gaulois* » qui relate les fouilles pratiquées sur l'emplacement d'Alésia. Ces fouilles semblent établir qu'Alésia était une ville industrielle et une ville sainte.

Après cette lecture, notre collègue veut bien nous narrer, comme l'annonçait l'ordre du jour, le voyage qu'il fit, l'été dernier, sur les bords du Rhin. Il nous parle d'abord de Nancy, où il admira la place Stanislas, créée au XVIIIe siècle d'après les plans de notre illustre compatriote Germain Boffrand, la Carrière, hémicycle du XVIe entourée de merveilleuses grilles, l'ancien palais des ducs de Lorraine, de pur style Renaissance, devenu le Musée d'archéologie, et où l'on peut voir une collection presque unique de plaques de

cheminée recueillies dans toutes les demeures de la contrée, la Chapelle Ronde qui est un des lieux de sépulture des Habsbourg. Pendant que le narrateur poursuit son intéressante causerie, il met sous nos yeux des cartes postales qui illustrent son récit et nous donnent presque l'illusion du voyage. Avec lui, nous visitons la ville rouge, Fribourg-en-Brisgau, dont les maisons en grès rouge des Vosges sont ornées de curieuses peintures murales, et dont la haute et longue cathédrale est une des plus belles œuvres gothiques d'Allemagne ; bientôt nous franchissons le seuil de la cathédrale de Strasbourg, où 800 personnes sont réunies pour voir défiler au coup de midi les personnages automatiques de la célèbre horloge ; puis notre guide nous conduit au vieux château de Bade dont les fondations pourraient bien dater du IIIe siècle, et aux mines grandioses du château d'Eidelberg, la ville des étudiants balafrés et du gigantesque tonneau. Après avoir visité Mayence et ses curieuses antiquités romaines, les touristes s'embarquent sur le bateau qui fait la descente du Rhin ; les deux rives présentent d'abord aux regards curieux les vignobles renommés du Rhin, bientôt elles deviennent rocheuses, escarpées, élevées, et portent, fièrement assis sur leurs bases granitiques les bourgs moyennâgeux du Rhin héroïque que V. Hugo chanta dans ses *Burgraves*. Cologne apparaît enfin à l'horizon, dominée par les flèches de son immense et merveilleuse cathédrale dont l'achèvement au XIXe siècle coûta 23 millions. Le voyage se termine par la visite d'Aix-la-Chapelle et des grands souvenirs carolingiens que la vieille cité garde religieusement.

La parole est ensuite à M. Joseph Angot pour le compte rendu du travail de M. l'abbé Duine *sur les Missels et Bréviaires des abbayes bretonnes de France antérieures au* XVIIe *siècle*, extrait des Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XXXV, 1906, p. 1-221). Notre jeune collègue a collaboré à ce savant travail pour la partie nantaise ; il était donc bien qualifié pour nous décrire la méthode sévère et précise de l'auteur et nous indiquer les plus importants résultats de ses recherches sur la liturgie bretonne.

En Bretagne, les anciens bréviaires furent définitivement abandonnés dans le premier quart du XVIIe siècle pour le *pianum* ou bréviaire réformé de Pie V (1568). C'est pourquoi

M. l'abbé Duine ne poursuit pas son étude au delà de cette époque. Et comme la vieille liturgie des pays celtiques a été explorée et mise à jour par les bénédictins, il voulut encore se restreindre en ne glanant pas après ces doctes travailleurs, quoiqu'il eût pu encore recueillir plus d'une gerbe, au dire de M. Angot. Les curieux de liturgie, d'imprimerie ou d'hagiographie bretonne goûteront de douces jouissances à parcourir les pages que notre collègue analyse avec beaucoup de netteté et où il relève, en passant, la critique de l'opinion qui soutient l'apostolicité de l'église de Nantes et de certaines allégations archéologiques de Dom Plaine.

L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture des autres travaux inscrits à l'ordre du jour et qui est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire général,

F. BRAULT.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1907

Présidence de M. le Baron DE WISMES

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. ANGOT, BLANCHARD, DE BRÉVEDENT, BASTARD, abbé BRAULT, CAILLÉ, CORMERAIS, CHAILLOU, DORTEL, abbé DORÉ-GRASLIN, FURRET, abbé GRELIER, GOURDON, commandant LAGRÉE, DE LORIÈRE, Léon MAÎTRE, LEROUX, PIED, commandant RIONDEL, RIONDEL fils, RÉVÉREND, RENARD, Paul SOULLARD, SENOT DE LA LONDE, TRÉMANT, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES, Antoine VINCENT.

M. LE PRÉSIDENT se fait l'interprète de la Société pour adresser nos félicitations à MM. Rousse et Blanchard, nos collègues, promus Officiers de l'Instruction publique, et à M. Alcide Dortel qui vient d'être élu président de la Société Académique.

Les mêmes sentiments sont exprimés à l'égard de M. le baron Gaëtan de Wismes, élu à la vice-présidence.

Cette Société, sœur de la nôtre, avait invité à une place d'honneur notre président à sa dernière séance solennelle en lui ménageant le plus sympathique accueil.

M. LE PRÉSIDENT nous fait part que le Congrès des Sociétés Savantes se tiendra à Montpellier à partir du 2 avril.

Il nous annonce aussi que notre Société sera prochainement conviée à des visites qui promettent d'être très intéressantes dans le Musée et le vieux Nantes.

A la suite d'une réclamation de MM. Dugas et Cie, imprimeurs, le Comité a décidé que toutes les corrections supplémentaires faites par les auteurs sur les travaux publiés au Bulletin seraient à leur charge.

Présentations. — M. Pierre Hubert, présenté par MM. Chaillou et le baron de Wismes, est admis comme membre titulaire de la Société.

Communications. — M. l'abbé Grélier a fait une étude approfondie du Missel de Barbechat (XIIe siècle), dont on connaît la valeur archéologique, et, passant en revue les Offices que contient ce missel, il n'hésite pas à lui attribuer une origine poitevine et bénédictine.

L'Office de saint Hilaire y est célébré le 13 janvier, suivant l'usage du diocèse de Poitiers, et non le 14 comme dans les autres diocèses.

A signaler aussi la présence des Offices de saint Maur, de saint Léonius appelé depuis lors saint Lienne, disciple de saint Hilaire, de sainte Scholastique, de saint Aubin, de saint Porcarus (Porchaire), de saint Jouin, de saint Martial, de saint Epartius (autrement dit saint Cibare, moine de l'Angoumois), de saint Révérend, etc.

M. SENOT DE LA LONDE présente à la Société divers documents et autographes qui lui ont été confiés :

1° Un billet d'invitation à dîner adressé en 1784 par le maréchal de Mouchy à M. de Courson ;

2° Des lettres adressées au même par le maréchal de Castries, ministre de la Guerre en 1782 ; et par Louise-Adélaïde de Bourbon, dite « Mademoiselle », fille de Louis, duc de Bourbon-Condé lequel mourut à Chantilly en 1832 dans les circonstances tragiques dont on se souvient — sœur par

conséquent du duc d'Enghien. Ces lettres sont curieuses par le style précieux qui caractérise leur époque;

3° Une signature du duc de Bourbon-Condé ci-dessus nommé.

Lectures. — M. Léon MAITRE termine son examen des théories du P. de la Croix relatives à l'âge de l'église de Saint-Philbert, en exposant son opinion sur la structure des diverses parties de la nef qui est étrange, comme le chevet et le double transept. Il fait remarquer que la forme des piliers, d'apparence romane par leurs angles répétés, est d'aspect carolingien par les arcs en fer à cheval qui les surmontent; il soutient que les contreforts sont un artifice habile, inventé pour résister aux poids d'une charpente, bien loin d'être un pis-aller destiné à masquer un projet de voûtes avorté. Le constructeur a déployé tant d'ingéniosité dans le chevet qu'on peut bien lui attribuer l'honneur d'avoir exécuté les détails qui nous étonnent et qui nous semblent au-dessus des moyens connus au IXe siècle. Les doubleaux des cintres des travées ne sont pas plus difficiles à établir que le gros doubleau qu'il a mis à l'arrière chevet.

Quant au nombre des nefs M. Maître admet que la nef actuelle est la seconde, parce que la rupture constatée près du transept nous montre une construction antérieure plus légère qui a dû être remplacée entre 836 et 847. Il n'a rien vu dans les fondations qu'on puisse rattacher à l'existence d'un portique romain; tout au contraire les travaux de chaînage cachés dans le sous-sol concordent exactement avec les moyens qu'emploient les entrepreneurs chargés de la construction d'une église et diffèrent des radiers de bois usités par les ingénieurs romains. Un chapitre spécial est aussi consacré aux décorations et aux moulures dont le profil latin n'a rien de roman. Enfin ses conclusions sont les suivantes : la valeur archéologique de l'église de Déas n'a pas été comprise par le P. de la Croix qui, d'un côté, l'a vieillie outre mesure, et de l'autre a défiguré le chœur. C'est une œuvre originale qui ne peut être expliquée qu'en admettant que les religieux de l'abbaye de Déas ont été des précurseurs qui, à force d'ingéniosité ont, au IXe siècle, devancé les procédés dont on s'est servi vulgairement au XIe et au XIIe siècle. Les restaurations trop précipitées devront être corrigées si

nous ne voulons pas induire en erreur nos descendants.

Mme BAUDRY, membre correspondant, adresse à la Société une étude consciencieuse, documentée et, ce qui ne gâte rien, très élégamment écrite, sur l'origine du nom de Saint-Mars-la-Jaille.

Elle observe que le nom de Saint-Mars, qui est très répandu comme nom de localité dans les pays de langue d'*oïl*, ne saurait s'appliquer à saint Mars signalé comme évêque de Nantes au VIe siècle, dont le culte très problématique ne pouvait être que local.

On considère généralement que saint Mars n'est autre que Saint Médard, célèbre évêque de Tournai et de Noyon dont le nom s'est transformé avec le temps par la suppression si commune de la consonne médiane, puis de la syllabe brève.

Que penser de la tradition qui place en ce lieu un temple en l'honneur du dieu Mars ?

Mme Baudry admet la vraisemblance de l'hypothèse : les restes romains sont nombreux dans la région, notamment à Pannecé, et le culte très répandu de Mars a pu se conserver longtemps et peut-être donner naissance ici au culte de saint Médard ou saint Mars. Souvent en présence d'une dévotion païenne trop tenace, les apôtres chrétiens de nos campagnes créaient une substitution de ce genre.

Cette lecture, qui intéresse fort la Société, sera continuée à la prochaine séance.

Le Secrétaire-Adjoint,

ANTOINE VINCENT.

SÉANCE DU 5 MARS 1907

Présidence de M. le baron DE WISMES

La séance s'ouvre à 4 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont présents : MM. BLANCHARD, CAILLÉ, CHARON, CHAILLOU, CAZAUTET, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, GOURDON, FURET, HUBERT, abbé LESIMPLE, DE LAUZON, Alc. LEROUX, Léon

MAITRE, DE MONTI DE REZÉ, docteur PLANTARD, POUVREAU, PIED, RÉVÉREND, RINGEVAL, RENARD, Paul SOULLARD, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, Antoine VINCENT, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Excusés : MM. ANGOT et BRAULT.

M. LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Pierre Hubert, nouveau collègue, venu aujourd'hui pour la première fois à la Société.

Puis il est procédé à l'admission de MM. Edmond de Lastours, Gilbert de la Brosse et Henri Rado de Saint-Guédas, comme membres titulaires.

La Société est avisée par M. le marquis de l'Estourbeillon qu'une souscription est ouverte pour élever un monument, à Questembert, au lieu témoin de la victoire d'Allain-Le-Grand sur les Normands, en 907. Il s'agit d'un des faits les plus importants de notre histoire de Bretagne, dont on célébrera cette année le millénaire, ce qui n'a pas la banalité des centenaires.

M. LE PRÉSIDENT présente une brochure aimablement offerte par Mme Baudry, intitulée : Une Ambassade au Maroc en 1767.

Il nous annonce qu'une séance intéressante au point de vue de l'Art breton sera donnée prochainement à Nantes, sur l'initiative de la Revue « Le Pays d'Arvor. »

Exhibitions. — M. le PRÉSIDENT exhibe quelques pièces de serrurerie provenant du très ancien moulin banal de Challans qu'on est en train de démolir.

M. CHARRON présente un ouvrage publié en 1784 sur les costumes des différents peuples du monde.

M. CAZAUTET nous montre un bon portrait d'un fonctionnaire de l'époque de Louis-Philippe qu'il serait intéressant d'identifier.

Lectures. — M. DORTEL veut bien continuer la lecture du travail de Mme Baudry sur l'origine du nom de Saint-Mars-la-Jaille.

Mme Baudry insiste sur la substitution des dévotions chrétiennes aux superstitions païennes, et rappelle qu'en 567 le Concile de Tours avait encore l'occasion d'interdire le culte de Janus pratiqué sur la colline qui porte aujourd'hui la petite ville de Montjean. Saint Jean fut substitué à Janus.

Les lieux consacrés à Saturne seraient devenus Saint-Saturnin, du nom du 1er évêque de Toulouse.

Saint-Mars-la-Jaille était donc la terre de Mars.

Le nom de « la Jaille » est celui d'un de ses seigneurs, Yvon, sire de la Jaille, en Anjou, qui éleva la construction féodale aujourd'hui détruite.

La Révolution tenta sans succès de faire disparaître le nom de Saint-Mars-la-Jaille et le remplacer par celui d'« Erdre ». Il eût été regrettable de modifier un nom qui rappelle un passé aussi lointain.

M. MAITRE combat la théorie émise par Mme Baudry, sur la substitution des noms chrétiens aux noms païens. Cette théorie, dit-il, est ingénieuse et séduisante, mais on en fait abus. La terre de Mars doit être placée à Petit-Mars, voisin de la forêt de Mars envahie aujourd'hui par les eaux de l'Erdre. Quant à Saint-Mars-la-Jaille, le Moyen Age le désignait encore sous le nom de Sanctus Medardus; l'appellation de Saint-Mars serait donc moderne.

M. Paul SOULLARD a été chargé d'examiner un trésor composé de 39 pièces d'or trouvées sous les pierres d'un lavoir à Chantemerle (Deux-Sèvres). Ces pièces sont de Jean II, Charles V et Jeanne de Naples, et celles qui nous sont présentées sont remarquables au point de vue artistique, mais elles n'ont pas une grande valeur, les émissions de ces pièces ayant été importantes, surtout sous Charles V.

M. CAILLÉ en collaboration avec M. FURRET tâche de conserver quelques souvenirs descriptifs du vieux Nantes qui disparaît. La pioche des démolisseurs s'attaque aujourd'hui à la rue du Petit-Bacchus, peu séduisante, c'est vrai, mais donc chaque maison avait son histoire, rappelant çà et là quelques traits de mœurs de nos bourgeois et de nos artisans. Une remarque intéressante concerne la maison située au fond de la place du Bouffay et à l'entrée de la rue de la Bâclerie. Cette maison en retrait dont l'ancienneté n'est pas discutable serait la première maison communale. Elle-même aussi va disparaître.

M. LE PRÉSIDENT nous donne un compte rendu de la brochure très intéressante publiée par un de nos membres correspondants, M. le chevalier Joubert, d'Angers, sur les fouilles de Knossos, en Crète. Ces fouilles ont donné des résutats

remarquables en montrant la superposition des débris de plusieurs époques. L'histoire de l'Art y tirera surtout de précieux enseignements : les peintures à fresques de Knossos nous présentent plus de vie et de mouvement que celles de la Grèce.

A noter certaines particularités qui rappellent les mœurs modernes : on voit la reproduction d'une course de taureaux et — cela soit dit pour les élégantes — certains costumes de femmes rappellent les toilettes de nos jours; la manche à gigot se portait à Knossos.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire-général,

ANTOINE VINCENT.

SÉANCE DU MARDI 16 AVRIL 1907

Présidence de M. le baron de WISMES, Président

Etaient présents: MM. de BRÉVÉDENT, abbé BRAULT, de la BROSSE, D. CAILLÉ, DORTEL, Chanoine DURVILLE, FURRET, GOURDON, HOUDET, LAGRÉE, Dr de LASTOUR, Léon MAITRE, PIED, RENARD, RINGEVAL, RIONDEL fils, RIVET, SENOT de la LONDE, SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, A. VINCENT, baron GAËTAN DE WISMES.

M. Léon COUTIL, présenté par MM. le baron de Wismes et Dortel, est élu membre correspondant. Notre nouveau collègue habite le département de l'Eure, il étudie surtout les monuments mégalithiques, et a publié déjà plusieurs ouvrages qu'il a bien voulu nous envoyer.

M. le PRÉSIDENT annonce la mort et fait l'éloge de M. Alizon, notaire honoraire, ancien président de la Chambre des notaires de Nantes et qui était membre de notre Société depuis trente ans.

M. le PRÉSIDENT adresse des félicitations à M. le chanoine Durville, qui vient de recevoir les palmes d'Officier d'Académie. Il donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Grelier, membre correspondant, dont la collection vient de s'enrichir, par une libéralité de Madame de Hargues, d'une vieille statue

de Notre-Dame, dont la tête fut brisée lors des guerres de religion ou de la Révolution, et d'une pierre tombale d'un Templier de la fin du XIIe siècle. Ces deux objets proviennent de la commanderie de Coudrie, en Sallertaine.

M. le PRÉSIDENT annonce pour le mardi 23 avril la visite du Musée archéologique dont les honneurs seront faits par l'éminent conservateur, M. de Lisle du Dreneuc. Il expose des projets d'excursion dont l'étude est renvoyée au Comité. Le Congrès préhistorique de France se réunira à Autun, les 13, 14 et 15 août ; les trois jours suivants seront consacrés à des excursions dont l'une aura pour but l'ancienne Alésia. La Société préhistorique de France demande notre collaboration pour l'étude des enceintes préhistoriques.

M. SOULLARD présente le sceau des contrats en usage dans la juridiction de la châtellenie de Camort (Morbihan). Il serait heureux d'avoir des renseignements sur le baron de Camort.

M. le baron Gaëtan DE WISMES, a visité avec Mme Baudry et M. Trémant, l'ancienne église de Saint-Sulpice-des-Landes, monument du XVe siècle avec des fresques très intéressantes qui tendent à s'effacer et pour la conservation desquelles M. Dortel a obtenu du Conseil général un crédit ; le cimetière qui entoure cette vieille église possède une croix historiée avec blason à croix pattée, que l'on croit être de la famille de Rougé qui a possédé la seigneurie de Saint-Sulpice.

M. Léon MAITRE exhibe des lingots qui paraissent un mélange de cuivre et d'étain ; ces lingots ont été découverts à la ferme de la Monnerie, sur le territoire de Saint-Père-en-Retz ; ils seront examinés à l'Ecole des Mines, où l'on pourra peut-être déterminer l'alliage d'une façon plus précise et fixer une date à leur sujet.

M. VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE entretient la Société d'un trésor découvert à la Chapelle-Launay. Le Musée Dobrée a recueilli plusieurs pièces de ce trésor : des *ligulae* ou cuillers, environ 450 petits bronzes, un *aureus* de Postume admirable comme frappe et conservation et une petite bague en or à chaton rond qui porte en creux *Ric* ou *Rig*. Les monnaies trouvées étaient au nombre d'environ 3.500. Le petit nombre des pièces d'Aurélien et leur état de conservation

donnent à peu près l'époque de l'enfouissement du trésor qui a dû être caché dans les premières années du règne d'Aurélien, c'est-à-dire vers 273.

M. le chanoine DURVILLE lit un intéressant travail sur l'acte de fondation de la Psallette de la Cathédrale (4 janvier 1412, vieux style : 1413, style nouveau), par l'Evêque de Nantes, Henri Le Barbu. Cette Psallette était établie place Saint-Pierre, à l'endroit où fut élevée plus tard, en 1677, la maison à cariatides. Le nombre des élèves devait être au moins de six et pouvait être porté à huit. Deux maîtres devaient leur enseigner, l'un la grammaire, l'autre la musique et autres sciences élémentaires. Cet acte de fondation contient les sages règlements édictés par le prélat pour le succès de son œuvre, et nous permet ainsi de connaître tout le détail de la vie que menaient, à l'ombre de la cathédrale, les petits psallétiens admis à l'honneur d'unir chaque jour leur voix enfantine aux graves accents des vénérables chanoines.

Madame Baudry a envoyé une lettre dont M. Dortel donne lecture et qui a pour objet : *Notes complémentaires sur les origines du nom de Saint-Mars-la-Jaille* et *ses premiers seigneurs*. Madame Baudry pense que les noms de Médardus, Medard, Meard, Mars, etc., sont bien un seul et même nom traduit selon les dialectes différents de la langue romane. Elle en trouve la confirmation dans un ouvrage de Quicherat : « De la formation française des anciens noms de lieu », p. 65, 66, 77, 123. Appuyée sur cette autorité, elle croit pouvoir affirmer que Saint-Mars n'est pas la traduction romaine du latin *Sanctus Medardus*. Il lui paraît aussi que si la localité de Petit-Mars doit son nom à un établissement romain, il ne s'ensuit nullement que ce territoire seul ait pu porter le nom de terre de Mars, et avoir des seigneurs de ce nom. M. Léon MAITRÉ et M. le chanoine DURVILLE, à la suite de cette lecture, émettent l'avis que l'origine du nom de Saint-Mars-la-Jaille est simplement S. Medardus, et disent qu'ils ne voient aucun rapport entre Petit-Mars et Saint-Mars-la-Jaille.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

Le Secrétaire Général,

Ferdinand BRAULT.

SÉANCE DU MARDI 7 MAI 1907

Présidence de M. le baron de WISMES, Président

Etaient présents : MM. l'abbé BRAULT, DE BRÉVÉDENT, D. CAILLÉ, CAZAUTET, CHARRON, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, LAGRÉE, DE LASTOUR, abbé LESIMPLE, PIED, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, TRÉMANT, Antoine VINCENT, Félix VINCENT, baron Gaëtan DE WISMES.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort et prononce l'éloge de notre collègue M. Jules Révelière, décédé à Blain, le 19 avril. Le 9 juillet 1905, il avait fait à la Société archéologique les honneurs de son musée. Son érudition n'avait d'égale que sa bonté. Il fut un grand savant et un homme de cœur. M. le Président offre à sa veuve et à sa famille les sympathies de la Société.

M. Couëtoux du Tertre, greffier au Tribunal de Paimbœuf, présenté par MM. Dortel et Maître, est élu membre titulaire.

M. LE PRÉSIDENT annonce l'excursion d'Anjou, définitivement fixée au 13 mai et exprime la reconnaissance de la Société à M. de Lavenne qui a bien voulu aplanir toutes les difficultés du voyage. Il présente à M. le chanoine Durville le pli officiel qui contient sa nomination d'Officier d'Académie.

M. DORTEL exhibe un fragment en verre (avec dessins et inscription) d'un couvercle d'urne funéraire trouvée en Saint-Hilaire-de-Loulay, et une petite tête de statue en terre cuite, que M. Fillion, collectionneur, prétendait être une statue de Sabine, femme de l'empereur Adrien et que M. Soullard pense être postérieure à l'époque d'Adrien.

M. DORTEL donne lecture d'une lettre de M. Miégeville, de Carquefou, qui a extrait des archives municipales de Carquefou un document relatant à la fin du XVIIIe siècle la pose de pierres-bornes aux armes du Chapitre, entre Sainte-Luce et Carquefou.

M. le baron Gaëtan DE WISMES lit un article du *Gaulois* du 3 mai 1907 qui donne de curieux détails sur les habits dont était vêtue Jeanne d'Arc à Orléans en 1429 (robe rouge, hugue ou jupe de dessus verte, sandales de satin blanc). Il

nous fait connaître ensuite la *Revue de Cherbourg et de la Basse-Normandie*, qui publie d'intéressants articles d'archéologie : (Assemblée générale des trois ordres à Coutances, en 1789. Les druides de Bayeux. Présents de villes au jour de l'an. Retranchement de Hague-Dicke).

M. le chanoine DURVILLE continue son étude sur la Psallette de la Cathédrale de Nantes. Il a extrait des comptes d'économat de 1500 à 1550, des renseignements inédits sur l'ordinaire de l'établissement à cet époque, et par là même, sur les mœurs culinaires de nos ancêtres. Nous apprenons ainsi qu'en 1527, un saumon valait plus cher qu'un veau entier, que ce veau entier lui-même coûtait seulement quatorze sous six deniers, et que la table des huit psalletiens était mieux servie que les tables de nos collèges modernes. Notre érudit collègue donne à tous ces menus détails une forme spirituelle et captivante qui intéresse vivement tous nos collègues présents.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire-Général,

FERNAND BRAULT.

SÉANCE DU 4 JUIN 1907

Présidence de M. le Baron DE WISMES

Sont présents : MM. le comte DE BERTHOU, l'abbé BRAULT, DE BRÉVEDENT DU PLESSIS, CAILLÉ, CAZAUTET, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, HOUDET, DE LASTOURS, comte LAGRÉE, LEROUX, Léon MAITRE, PIED, RENARD, RINGEVAL, Paul SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, Antoine VINCENT, baron DE WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT prononce l'éloge funèbre d'un des membres les plus distingués de notre Société, M. Pocard de Kerviler, ingénieur éminent, créateur des bassins de Saint-Nazaire, qui s'était fait en même temps par ses savants travaux une place à part parmi les archéologues et les historiens.

Communications. — M. LE PRÉSIDENT a reçu un certain nombre de lettres dont plusieurs sont relatives à l'agréable excursion que nous avons faites en Anjou :

1° Lettre de M. de Lavenne de la Montoise, Inspecteur principal des Chemins de fer, qui nous a facilité ce déplacement en nous obtenant de sa Compagnie une réduction de tarifs. Il répond à notre Président qui lui avait exprimé toute la reconnaissance de la Société ;

2° Lettre de M. le sénateur Bodinier qui rappelle avec bienveillance les instants passés avec nos collègues et entrevoit la perspective de nouvelles excursions ;

3° Lettre de M. de Farcy qui adresse à notre Président la série de ses brochures sur l'Anjou ;

4° Lettre de M. le docteur Baudouin, remettant à la Société plusieurs monographies sur les découvertes archéologiques en Vendée ;

5° Lettre de Mlle Revelière, fille de notre regretté collègue, nous remerciant de l'hommage rendu à son père ;

6° Circulaire de la Ligue Maritime Française, qui nous annonce l'organisation de fêtes à Nantes en 1908 et nous invite à lui suggérer des idées pour l'établissement de son programme.

M. LE PRÉSIDENT nous entretient des Noces d'Argent de la Société de Géographie de Nantes, qui ont eu lieu tout récemment. Il fut invité à représenter notre Société aux Fêtes données à cette occasion. A signaler parmi les nombreux toasts du banquet celui de M. Loth, doyen de la Faculté de Rennes, qui, dans le but d'intéresser les Nantais à la chaire de Celtique de cette Faculté, entretint l'auditoire des études celtiques en Angleterre, en France et en Allemagne.

Exhibition. — M. CAZAUTET présente un vieux calice d'étain trouvé dans les sables à Escoublac.

M. DE BERTHOU croit que cet objet n'a pas dû servir au culte ; il proviendrait plutôt de la tombe d'un prêtre. Il était assez d'usage autrefois de rappeler le sacerdoce d'un défunt en plaçant près du corps un calice funéraire ; il en était fabriqué sans doute dans cet unique but. La pièce que

nous avons sous les yeux ne semble pas très ancienne ; peut-être serait-elle du XVIIe siècle.

Lectures. — M. Antoine VINCENT donne lecture d'un compte rendu de l'excursion d'Anjou dont nous rappelions tout à l'heure l'excellent souvenir et, M. le baron de WISMES résume le même récit en vers pleins d'à-propos.

MM. Léon MAITRE et DORTEL nous entretiennent de sacorphages trouvés à la Faussiaye, près Corsept.

La Faussiaye paraît être un îlot entouré autrefois par les eaux de la Loire, et on serait étonné d'y trouver l'emplacement d'un cimetière, si cet îlot n'était pas voisin d'un autre sur lequel était situé un oratoire de Saint-Nicolas. Le vocable de Saint-Nicolas est postérieur à l'invasion normande, mais il est probable que bien antérieurement et peu après l'apparition du christianisme existait là un établissement religieux qui prêtait secours aux marins et leur donnait la sépulture.

M. MAÎTRE remarque en outre le grand nombre d'établissements anciens que l'on rencontre à l'embouchure des fleuves, les populations y ayant été attirées par les avantages de la pêche et les facilités de communication.

On a déterré également des sarcophages autour de l'ancienne église de Saint-Nazaire, et M. Maître profite de l'occasion pour faire passer sous nos yeux le dessin de l'un d'eux, qui présente cette particularité d'être en granit, tandis que tous ceux que l'on a trouvés jusqu'ici dans nos pays sont en tuffeau.

M. le chanoine DURVILLE continue son étude sur l'Ordinaire de la Psallette de Nantes au XVIe siècle, ce qui nous donne un aperçu de la façon dont se nourrissaient nos ancêtres et du prix de leurs denrées.

Les pois, cette providence des économes, et les fèves, pour lesquelles nous trouvons le prix de 6 deniers le boisseau, y étaient très en honneur, mais la viande figure aussi dans une proportion qui surprend. Le beurre valait 7 à 12 deniers la livre, le pain de douze livres pouvait valoir 15 deniers, mais dans une année de grande cherté, en 1527, il monta jusqu'à 3 sous.

La pâtisserie, échaudées, fouaces et les fruits entraient aussi dans l'ordinaire de la maison.

Parmi les épices, on remarque beaucoup de safran « pour donner des forces », dit le manuscrit. — A livrer aux méditations des médecins modernes !

M. DURVILLE a recueilli ainsi une foule de renseignements dont nous ne pouvons donner qu'un aperçu et il charme la Société par sa façon spirituelle de les présenter.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,

ANTOINE VINCENT.

Visite de la Société au Musée archéologique

(23 avril)

Un journaliste ne doit négliger aucune occasion de s'instruire. Aussi quand l' « *Express* » m'eut appris que la Société d'Archéologie visiterait officiellement le musée installé au Palais Dobrée, le mardi 23 avril, et ce, sous la direction du savant conservateur, M. P. de Lisle, je me promis, bien que n'étant point archéologue, de prendre part à cette visite.

N'est-ce point en effet une bonne fortune pour un profane mis en présence d'une collection de choses rares et précieuses, de les voir en compagnie de gens experts autant qu'aimables qui vous détaillent avec érudition les mérites de ce que vous voyez, attirant votre attention sur maints détails qui sans cela passeraient inaperçus à votre incompétence?

Donc, je fus fidèle au rendez-vous... qui ne m'était pas donné, ce qui ne m'empêcha pas d'être accueilli de la plus courtoise façon et par M. de Lisle, le gardien érudit de nos trésors archéologiques, et par M. le baron de Wismes, le distingué président de la Société d'Archéologie.

Je n'avais pas — faut-il l'avouer? — visité le Musée archéologique depuis son installation au palais de la rue Jean V. Ah! vraiment nos archéologues nantais sont des gens heureux! Aux richesses patiemment accumulées par la Société depuis sa fondation sont venus s'ajouter les trésors réunis par M. Dobrée pendant sa longue existence, et toutes ces belles et précieuses collections ont pour abri un véritable palais; l'écrin met encore le joyau en valeur. On me disait hier, et je le crois sans peine, qu'il n'est pas une ville de France qui puisse s'enorgueillir d'un autre « Musée Dobrée. »

C'est par les salles du premier étage, où sont exposées les collections Dobrée, que la visite commence; je n'entreprendrai pas — ce serait fastidieux et je me risquerais sur un terrain dangereux — je n'entreprendrai pas, dis-je, de passer une revue admirable des richesses entassées avec le goût le plus sûr dans les vitrines. Ici, ce sont des porce-

laines chinoises et japonaises, plus loin des tableaux, des meubles, des mosaïques et des émaux précieux.

Tous les visiteurs s'arrêtent longuement devant une pièce qui constitue, paraît-il, une des merveilles de la collection Dobrée : « La chasse de Saint-Calmin », pièce du XIIIe siècle universellement réputée, en émail de Limoges.

La collection des manuscrits est particulièrement riche. Nous y voyons des lettres de Napoléon Ier, Carrier, Cacault, Haxo, Kléber, Marceau. Voici un volume des plus précieux venant d'Anne de Bretagne : « Les femmes illustres ». Le « Cartulaire de Saint-Serge », les « Mémoires de Philippe de Commines » retiennent longuement les visiteurs.

Le portrait de M. Dobrée — portrait posthume peint par notre éminent compatriote Paul Chabas — occupe une place d'honneur, rappelant la mémoire de celui qui réunit toutes ces richesses, souvenirs précieux des siècles passés, et les légua à ses concitoyens.

La collection des gravures est particulièrement riche ; ce qui ne peut être exposé est réuni dans des cartons.

* * *

Redescendons au rez-de-chaussée, nous voilà dans ce qui constitue à proprement parler le Musée départemental d'Archéologie ; ce sont les collections qui se trouvaient jadis à l'Oratoire — à l'exception des pierres qui ont été laissés dans l'ancien local. Mais rue Jean V, les collections dans leurs nouvelles vitrines ont pu être mises en valeur et classées de façon à les faire ressortir. Nous voyons au passage nombre de pièces intéressant l'histoire de Nantes : des portraits, notamment, et aussi de vieilles gravures, des souvenirs de la guerre de Vendée, les armes, décorations et insignes du général Mellinet, légués par le glorieux soldat à sa ville natale. La collection Parenteau, la collection René de Kerviler ont largement contribué à enrichir le Musée départemental dont l'histoire se rattache intimement à celle de la Société d'Archéologie.

Celle-ci fut fondée le 9 août 1845 et installée d'abord à la Préfecture, puis en 1846 à l'Hôtel de Ville. En 1849, la municipalité lui accorda un local rue du Moulin, 18, et ce fut là qu'elle créa le musée (1er mai). En 1860, la Société abandonna

généreusement au département son musée, qui fut transporté dans l'ancienne chapelle de l'Oratoire, dont la sacristie devint le siège social.

En outre, en raison de l'importance du don fait au département, celui-ci reconnut à la Société le droit de présenter le conservateur à la nomination du préfet. De plus, le président de la Société archéologique fait de droit partie de la Commission administrative du Musée depuis le 6 février 1889.

C'est en 1896 que le Musée fut transféré dans la magnifique construction commencée en 1868 par M. Thomas Dobrée et léguée par lui au département.

La Société tient maintenant ses séances au Manoir de la Touche.

* * *

En quittant le Musée Dobrée et ceux qui, avec tant de courtoise érudition, m'en avaient fait apprécier les richesses, je leur promis d'en parler aux lecteurs de l' « *Express* ». Non, certes, que j'aie l'outrecuidante prétention d'avoir découvert quoi que ce soit : ni le Musée Dobrée, ni les choses belles et curieuses qu'il recèle.

Mais n'est-ce point œuvre utile pour le bon renom de notre cité que de dire qu'elle a, en plein centre, un musée que Paris lui-même nous envierait ; et si nous pouvions susciter ainsi à M. Dobrée des imitateurs, si nous pouvions inciter nos chercheurs et nos collectionneurs à diriger du côté de la rue Jean V le fruit de leurs investigations, certains qu'ils y trouveront une fastueuse hospitalité, n'aurions-nous pas bien servi l'intérêt de notre ville en contribuant à détruire la vieille et tenace légende du « Nantais épicier » pour lui substituer le Nantais aussi soucieux de la grandeur intellectuelle et artistique de la cité que de sa prospérité commerciale et industrielle ?

L. OUVRARD,

(*L'Express de l'Ouest*, 26 avril 1907).

Étaient présents à la visite faite au Musée, le 23 avril 1907, sous la direction du vicomte de Lisle du Dreneuc, membre du Comité.

DU BUREAU :

Baron de Wismes, président ; Senot de la Londe, Dortel, vice-présidents ; A. Vincent, secrétaire général ; Baron G. de Wismes, secrétaire du Comité ; Pied, trésorier ; P. Soullard, bibliothécaire-archiviste.

DU COMITÉ :

L. Cormerais ; chanoine Durville ; Trémant ; de Veillechèze

DE LA SOCIÉTÉ :

Angot ; commandant d'Arbonneau ; Caillé ; Cazautet Furret ; abbé Grélier ; docteur Halgan ; de Lastours ; abb Lesimple ; comte de Monti de Rezé ; J.-B. Ollive ; Renard Rivet ; A. Vignard ; Vigneron-Jousselandière.

EXCURSION DU LUNDI 10 JUILLET 1905(*)

La Société Archéologique avait fixé au 10 juillet une excursion à Blain.

A midi 1/2, nous faisions notre entrée dans cette agréable petite ville, où la rumeur avait annoncé la descente d'une centaine de « savants de Nantes ». Nous n'étions à la vérité qu'une vingtaine et ne méritant pas tous la noble épithète ; mais l'emploi de notre journée devait au moins avoir pour but d'augmenter notre bagage scientifique par l'étude des curiosités du pays et les communications réciproques.

La journée commence par un déjeuner fort bien servi, à l'hôtel Jallais.

M. le baron de Wismes, notre président, prie M. Revelière, qui a eu l'amabilité de venir nous recevoir à la gare, de se placer en face de lui. Les autres convives sont MM. de Brévedent, Dortel, l'abbé Durville, Furret, Gourdon, Guichard, Houdet, de la Jousselandière, Lecornu, Lesage, Oheix, Ringeval, P. Soullard, Trémant, A. Vincent, baron G. de Wismes.

Ensuite nous nous dirigeons vers le vieux château, sous l'aimable conduite de M. H. Trémant, notaire à Blain. Nous reconnaissons le tracé des deux enceintes successives et l'emplacement des neufs tours, dont trois seulement existent actuellement. Elles ont grand air, surtout la tour du Connétable, qu'Olivier de Clisson fit construire en 1366; la porte d'entrée qui la traverse constitue une disposition très rare, que l'on retrouve toutefois à la porte du Jerzual à Dinan.

La destruction partielle du château date de 1628 et fut ordonnée par Richelieu pour punir les Rohan de leur révolte en faveur du protestantisme. Longtemps les protestants s'abritèrent sous la protection de cette puissante famille, et on construisit pour eux les vieilles et curieuses maisons qui avoisinent le château près de la porte d'entrée.

(*) NOTA. — Par suite d'une erreur, le compte rendu de l'excursion de Blain en 1905, qui fut publié en son temps, n'avait pas figuré au Bulletin. La Société, en souvenir de notre regretté collègue M. Revelière, tient à honneur de réparer cette omission. A. V.

Nous visitons le grand logis, auquel la restauration partielle ne peut redonner malheureusement l'ancienne splendeur ; puis nous descendons dans les caves, qui passaient jadis pour de profonds souterrains, allant, disait-on, jusqu'au Gâvre, et qui conduisent simplement à la tour nord-ouest dont les abords sont dégagés depuis peu.

Après la visite du château, la Société se divise en deux parties : les uns se rendent en voiture au Gâvre, les autres à Curin (forêt du Gâvre).

Le Gâvre offre un certain intérêt pour les amateurs de vieilles maisons à galeries couvertes et à pignons, car c'est un des bourgs du département qui en renferme le plus. Ces constructions paraissent dater des XVIe et XVIIe siècles et sont d'un bel effet. L'église, également ancienne, est pauvre et bien modeste; elle conserve toutefois l'avantage de s'harmoniser avec le cadre vieillot qui l'entoure.

Curin, situé dans la partie sud-ouest de la forêt du Gâvre, est un point qui intéressa fort les archéologues en 1891 ; on y découvrit les substructions d'une villa gallo-romaine avec bains.

Malheureusement, on ne put conserver longtemps intacte cette découverte. Elle attira l'attention de paysans du pays qui, moins soucieux de l'archéologie que de retrouver le fameux trésor caché, dit-on, par les Vendéens après la bataille de Savenay, brisèrent les mosaïques et fouillèrent le sol; la végétation de la forêt arriva bientôt à recouvrir le tout.

Nos collègues purent du moins reconnaître aux environs la magnifique voie romaine qui conduisait à Redon. D'après M. Bizeul, sept voies romaines aboutissaient à Blain, centre important, évidemment, et cela nous amène à parler du musée gallo-romain de M. Revelière, que nous visitâmes de retour à Blain.

Mais tout d'abord notre aimable collègue, estimant sans doute que la promenade nous avait mis en appétit, nous offrit un excellent goûter, dont Mlles Revelière firent gracieusement les honneurs.

Puis nous montons au Musée, que M. Revelière appelle modestement son grenier, mais qui est bel et bien un Musée fort joliment disposé.

Continuateur de l'œuvre de M. Bizeul, M. Revelière a su grouper un nombre considérable de poteries romaines, quelques-unes très bien conservées, trouvées dans le sous-sol de Blain. La Société se souvient de la découverte de la statuette du dieu Cernunnos, qui est une pièce unique en son genre.

M. Revelière, dans ses déplacements, continue ses recherches archéologiques, et nous remarquons un couteau de sacrificateur d'une grande richesse de dessin et enfin la statuette découverte récemment à Sarzeau et reconnue par M. Morgan pour être celle du dieu de la convalescence.

Une petite déconvenue nous attendait. Le train qui devait nous ramener dans nos pénates vers 9 heures eut un certain retard, augmenté encore en cours de route. Comment de tels retards se produisent-ils pour des trains qui ont à parcourir 40 kilomètres ?

Une question aussi en finissant. Pourquoi les Compagnies, qui octroient des billets à prix réduits aux acteurs et aux acrobates en voyage, en refusent-elles aux Sociétés savantes ? Nous adressons cette question à qui de droit, pensant que cette lacune des règlements, une fois connue, devrait être comblée sans hésitation.

Quoi qu'il en soit, et malgré une bonne demi-heure de retard pour atteindre Nantes, la bonne humeur de tous ne s'était pas démentie ; nous jugeâmes qu'en somme la journée avait été charmante et que les absents avaient eu tort.

Le Secrétaire général,

Antoine VINCENT.

EXCURSION DU 13 MAI 1907

Le lundi 13 mai, la Société Archéologique de Nantes effectuait en Anjou son excursion annuelle, et il avait été décidé, dès l'an dernier, qu'on se réunirait en cette circonstance avec la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Lors de de l'excursion de Saumur, en 1906, nous avions été guidés par deux des membres les plus distingués de cette Société :

M. le chevalier Joûbert et M. le chanoine Urseau, et le souvenir de cette heureuse journée nous avait fait entrevoir à l'avance les agréments d'une réunion plus nombreuse.

L'aimable Chanoine s'offrait encore aujourd'hui comme guide et après avoir, en collaboration avec notre zélé Président, tracé notre programme et soigné tous les détails matériels de l'excursion, il nous apportait la sûreté de ses informations et son entrain plein de charme.

Aussi c'est avec joie qu'à notre arrivée à la Possonnière nous nous sentîmes entourés de visages sympathiques. Sur le quai de la gare se tenaient : MM. le sénateur Bodinier, président, L. de Farcy, vice-président, Urseau, secrétaire général, Meauzé, trésorier, et Planchenault, bibliothécaire de la Société angevine, accompagnés de MM. le chanoine Thibault, vicaire général; abbé Rondeau, Planté et Hervé-Bazin. Ces Messieurs avaient bien voulu arriver les premiers et se tenaient à notre disposition pour nous faire les honneurs d'un coin de leur pays ignoré de la plupart d'entre nous.

Quant à notre groupe nantais, il comprenait vingt membres de la Société Archéologique : MM. le commandant d'Arboneau, de Brévédent, Caillé, Cazaütet, Dortel, chanoine Durville, Furret, Gourdon, Houdet, commandant Lagrée, de Lastours, Renard, Ringeval, vicomte de Sécillon, P. Soullard, Trémant, Antoine Vincent, Félix Vincent, baron de Wismes, baron Gaëtan de Wismes.

Deux membres de la Société Académique de Nantes, ne faisant pas partie de notre Société : MM. Baranger et Poirier, avaient bien voulu se joindre à nous, plus un invité, M. André du Manoir.

Comme on le voit, nous formions en totalité un groupe fort nombreux, dont l'apparition dans les bourgades angevines devait éveiller une légitime curiosité.

Combien d'amis du reste se seraient volontiers joints à nous ? Mentionnons MM. le chevalier Joûbert, d'Angers, dont l'absence faisait un vide dans le groupe angevin ; Angot, l'abbé Brault et Léon Maître, qui avaient tenu à exprimer leurs regrets.

Malheureusement, pendant la première heure tout au moins, la gaieté des voyageurs dut lutter contre l'inclémence du ciel, qui déversait à ce moment toutes ses cataractes.

Dans deux grandes voitures, retenues pour la journée, on se dirigea d'abord vers Saint-Georges-sur-Loire. Arrêt en passant au domaine de la Grange, dont les châtelains, M. Deperrière, président de la Société des Amis des Arts d'Angers, ainsi que Mme Deperrière, nous firent le plus gracieux accueil, et nous permirent d'admirer, en même temps que la demeure d'un ami de la peinture, un domaine vinicole merveilleusement agencé. Ajoutons qu'aimablement, nous fûmes mis à même d'apprécier l'excellente qualité du produit.

Après le déjeuner à Saint-Georges, visite du château princier de Serrant qui, avec sa grandiose architecture et la richesse de sa bibliothèque et de ses œuvres d'art, méritait à lui seul le voyage.

« La terre de Serrant renferme un des plus beaux châteaux qui soient dans le Royaume; lisons-nous dans les lettres-patentes de 1755 », et Napoléon, qui s'y arrêta, tint à exprimer sa vive admiration.

C'est au moins ce que rapporte le baron de Wismes, père de notre Président, dans son remarquable ouvrage « le Maine et l'Anjou »; et pour parler de cette opulente demeure, nous ne pouvons mieux faire que de tirer de cet ouvrage la description suivante empruntée au docteur Blancheton :

« Le château de Serrant est placé dans un site très agréable entre la rive droite de la Loire et la grande route de Paris à Nantes, à quatre lieues d'Angers. La façade principale est du côté de la route; elle se trouve entre deux grandes ailes qui forment deux des côtés de la cour d'honneur. Deux pavillons sont placés aux angles de la cour. Le château est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, décorés chacun d'un ordre d'architecture en pilastre qui règne sur toutes ses faces; l'ionique au rez-de-chaussée, le corinthien au premier et le composite au second. Du côté opposé, le bâtiment est flanqué de deux grosses tours...

» Ce château fut commencé l'an 1546 par Jean de Brie, qui bâtit la tour du nord, la moitié du corps de logis de ce côté et le fronton, ainsi que la moitié de l'aile droite y compris le perron; en 1636, le reste du corps de logis, la tour du midi et l'aile gauche, à partir du perron, furent construits

par Guillaume de Bautru; en 1704, les deux ailes furent prolongées, les pavillons et la porte d'entrée furent élevés par Guillaume de Bautru, fils du précédent; le grand escalier est magnifique..., un fossé large de 80 mètres environne ce château où l'on arrive par des ponts-levis. »

La chapelle, œuvre de Mansart, renferme le tombeau, par Coysevox, d'un Bautru, marquis de Vaubrun, tué en 1675, dans un combat près d'Altenheim. Ce monument est d'un caractère très imposant.

C'est de cette famille Bautru que le domaine fut acquis en 1749 par messire Antoine Walsh, comte et pair d'Irlande, devenu en 1755, par lettres-patentes du Roi, comte de Serrant, ancêtre par sa mère du propriétaire actuel, le duc de la Trémouille.

L'intérieur du château est artistiquement meublé et décoré de remarquables tapisseries de Beauvais et des Gobelins, et le duc de la Trémouille, membre de l'Institut, a su y former une bibliothèque fort riche qui renferme notamment le chartier de Thouars (1).

Les dehors du château de Serrant répondent à sa magnificence. D'immenses prairies, des bouquets d'arbres séculaires, un étang de 50 hectares : le tout offrait à nos regards, sous un ciel un peu gris, l'aspect des plus beaux parcs de la Grande-Bretagne.

Aussi nous nous arrachons à regret de ces lieux enchanteurs, et le collègue Dortel, muni de l'oliphant traditionnel, qui décidément est l'instrument indispensable dans toutes les excursions, a peine à rassembler tout le monde.

Le programme comportait ensuite le passage par Chalonnes, où les conversations dévièrent facilement vers la question de la Loire Navigable; mais, pour ne pas oublier notre rôle d'archéologues, nous pénétrons dans l'église pour étudier l'architecture de la Chapelle de la Vierge, du pur style XIIIe siècle, avec une madone très curieuse de cette époque.

(1) M. le duc de la Trémouille a été membre correspondant de notre Société pendant 10 ans, de 1884 à 1894. Voir la lettre de présentation de M. le marquis de Bremond d'Ars au Bulletin de 1884, 2, page LXIV.

De Chalonnes à Rochefort, la route monte sur les coteaux de la rive gauche de la Loire, et prend pour les Angevins le nom de « route de la Corniche ». Rien de commun assurément avec les environs de Nice. Le bleu d'azur manque, mais il y a du vert, beaucoup de vert, avec le ruban argenté du fleuve et les usines d'Angers qui fument très loin là-bas. Sans valoir son homonyme de la Méditerranée, la Corniche d'Anjou offre un coup d'œil que l'on n'oublie pas.

« Rochefort, dit Aristide Guilbert, petit bourg obscur et tranquillement assis dans la vallée de la Loire, à deux lieues au dessus de Chalonnes, a été autrefois une position presque formidable et a joué un rôle particulièrement dramatique dans l'histoire de l'Anjou. Il s'élevait sous trois noms et sous trois formes au sommet de trois rochers distincts, mais reliés entre eux de manière à offrir les avantages d'une résistance triple ou isolée suivant les circonstances : sur le rocher de l'est une forteresse proprement appelée Rochefort; sur le rocher du milieu, une ville fortifiée, dite de Saint-Symphorien, et communiquant par un pont avec Rochefort; sur le rocher de l'ouest enfin, un château-fort, appelé le château de Dieusie, s'offrant comme l'avant-poste, ou comme le dernier retranchement de cette formidable citadelle. »

De tout ce vaste appareil de défense, de ces trois forteresses réunies, dit-on, par des souterrains, il ne subsiste plus qu'un pan de mur dressant sa silhouette encore fière au milieu de la vallée. Du monstre à trois têtes il ne reste plus qu'une dent. Et puis, les alluvions de la Loire en ayant restreint le cours, une riche végétation est devenue en ces lieux souveraine maîtresse. Dieusie, que nous visitons, grâce à l'obligeance du propriétaire, M. Guy, possède à sa base un joli château moderne, et l'emplacement de la vieille citadelle, dont on reconnaît encore les substructions, est dessiné en parc d'où l'on a de jolies échappées sur la vallée de la Loire. Dans un pavillon que l'on nous montre mourut la mère d'Alfred de Musset. Lui-même a séjourné à Dieusie, et là où de rudes hommes de guerre ont répandu tant de sang la Muse d'un poète très doux se glissant dans le feuillage lui a inspiré « la Nuit d'Octobre. »

* * *

Sur un rocher qui émerge d'une île de la Loire et paraît appartenir au même système géologique que les rochers de Rochefort, les nautoniers de la Loire honoraient, dit-on, à une époque très ancienne, une divinité du nom de Belus. La légende ajoute qu'à l'apparition du christianisme, on brûla la statue du dieu. *Belus ardet* aurait fait Behuard.

Le nom de Behuard ne vient-il pas plus vraisemblablement du nom d'un seigneur breton, *Behuardus*, qui aurait établi la dévotion à la Sainte Vierge dans un lieu consacré autrefois à une divinité païenne?

Quoiqu'il en soit, la Vierge de Béhuard acquit une grande célébrité à l'époque de Louis XI. Le rusé compère profitait de ses voyages en ce lieu pour tendre des pièges au bon roi René d'Anjou, de même qu'il allait en pèlerinage à Redon, pour espionner ce pauvre François de Bretagne.

Louis XI fit reconstruire en pur style XVe siècle la chapelle actuelle dont l'originalité consiste surtout dans la façon curieuse dont elle est accrochée au rocher; on y accède par de pittoresques escaliers sur lesquels les excursionnistes, profitant de cette heureuse disposition, s'échelonnent pendant que les photographes (on en trouve toujours dans toutes les excursions) font jouer leurs déclics.

A remarquer à l'intérieur : des stalles du XVe siècle, des vitraux de la même époque malheureusement trop restaurés, et, suspendues au mur, des chaînes, qu'un seigneur angevin, captif des Sarrazins, offrit en *ex-voto ;* mais ce qui attire surtout l'attention du visiteur est le fameux trésor qui est mis sous nos yeux, grâce à l'autorisation très aimable de M. le Curé de Béhuard. M. le chanoine Urseau, de qui nous tenons les détails qui précèdent et M. de Farcy, très versé aussi dans toutes les choses d'Anjou, veulent bien nous en faire apprécier la valeur artistique. Nous remarquons particulièrement un calice en or et une chape, avec sujets brodés représentant le martyre de saint Jean-Baptiste. Cette chape est une pièce rarissime de toute beauté. Mentionnons enfin le portrait de Louis XI; et puisque le souvenir de ce monarque si décrié et si difficile à juger est ici vivant, nous ne pouvons nous empêcher de citer la description que fait

de ce portrait le baron de Wismes, dans son ouvrage sur la Vendée Militaire: « Sous un épais sourcil brille plein d'esprit et d'astuce un œil d'une petitesse remarquable que fait encore ressortir la longueur démesurée du nez, fin à sa racine, mais s'élargissant considérablement par le bas, indice de sagacité et de passions sensuelles. La bouche est grande et railleuse. Une casquette aux bords relevés en arrière recouvre la tête de ce personnage qui porte un justaucorps bleu, un pourpoint jaune et sur le tout le collier de Saint-Michel. Tel est, est-il besoin de le nommer, le Roi Louis XI dans un de ses plus rares et des plus ressemblants portraits qui nous soient restés. »

* * *

Après Béhuard, traversée de la Loire en bac; le soleil baisse sur l'horizon, et ce moment de la journée est fort agréable. Nos voitures, rendues à l'avance, nous conduisent à Savennières.

Nous sommes ici en présence de la plus vieille église de l'Anjou. La façade a conservé son appareil de style gallo-romain, et on retrouve peu dans nos contrées d'ensemble aussi complet.

Toutefois M. Urseau, qui a fort étudié ce monument, ne le date que du xe et peut-être du xie siècle. Il nous fait remarquer l'imperfection de la maçonnerie, notamment des arrêtiers; tout, y compris la disposition des briques en feuilles de fougères, annonçerait, d'après lui, la décadence. Il ajoute que le fait de l'inhumation à Savennières de Lambert, comte de Nantes, en 843, ne prouve rien, puisque le manuscrit, qui relate l'événement, ne nous dit pas que ce personnage fut enterré dans l'église.

* * *

Il est 7 heures 1/2, et cette charmante tournée ayant aiguisé l'appétit, nous nous retrouvons à la Possonnière, autour d'une table des mieux servie.

Au dessert, M. le sénateur Bodinier prend le premier la parole et, dans un toast charmant, se félicite de voir des Sociétés comme les nôtres se réunir dans des excursions instructives pour le profit de tous. Notre président lui donne

la réplique, en remerciant chaleureusement de leur accueil nos amis d'Anjou, notamment M. le chanoine Urseau, à qui un ban est voté par acclamation. M. Dortel, invité à prendre la parole au nom de la Société Académique, dont il est président, réclame une fédération étroite de toutes les Sociétés savantes de l'Ouest. Notre Collègue, par une heureuse pensée, avait fait en vue du voyage une ample provision de fouâces achetées à une des meilleures faiseuses du pays de Vertou. On décréta d'offrir une fouâce d'honneur à M. Bodinier, une autre à M. Urseau. Les profanes souriront, mais ce sont là des cadeaux comme s'en faisaient nos aïeux. Le vieux pays nantais offrait un de ses meilleurs produits au vieux pays angevin.

Puis pour varier les plaisirs de cette journée, nous entendons une amusante historiette de M. de Lastours, qui imite à ravir le parler bordelais.

Enfin on se sépare, non sans inviter à venir l'année prochaine dans la région de Nantes la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, dont le contact est pour nous si plein de profit.

Le Secrétaire général,

ANTOINE VINCENT.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

A M. le Chanoine URSEAU
Hommage de reconnaissante
et respectueuse sympathie.

Ce lundi treize mai, sous l'averse maussade,
Nous partîmes joyeux, d'avance savourant
Le plaisir de trouver une aimable ambassade
De lettrés, d'érudits, pour visiter Serrant,

Rochefort, Béhuard, la chapelle votive,
Que Louis le onzième à la Vierge éleva.
Mais le sifflet strident de la locomotive
Annonce l'arrivée... En voiture ! à Dieu vat !

Un arrêt en passant au manoir de la Grange,
Dont les bons châtelains offrent un vin mousseux
Qui nous met dans le cœur du soleil, en échange
De celui de là-haut, qui fait le paresseux

Mais qu'importe ? Séduit par la grâce angevine,
Le grave esprit breton se livre tout entier :
Au ton plus familier, plus intime, on devine
Qu'à l'estime bientôt se joindra l'amitié.

Après un déjeuner à Saint-Georges-sur-Loire,
On s'achemine à pied vers le parc merveilleux
Où Serrant, fier témoin de nos siècles de gloire,
Muet, parle à notre âme en captivant nos yeux.

Puis, tout le jour, par vaux, par chemins, on admire
Les moelleux horizons de ce charmant Anjou ;
Notre Loire onduleuse où Chalonnes se mire ;
Ce nid d'aigle, Dieuzy ; Béhuard, ce bijou.

Le temps presse. Certains, regardant à leur montre,
Se hâtent vers la rive et sautent dans le bac ;
Mais d'autres, profitant du soleil qui se montre,
Sur l'esquif qui s'éloigne ont braqué leur kodak.

Savennières nous offre une église romane,
Dont les cordons de brique intriguent les savants.
Un coup de corne : on part, et des buissons émane
Un parfum d'aubépine apporté par les vents.

Fin dîner. Au dessert, la verve éclate et brille :
Toasts, vœux et compliments alors sont échangés,
Formant, pour ainsi dire, une grande famille
Des enfants réunis de Nantes et d'Angers.

Le Baron de WISMES,
Président de la *Société Archéologique.*

NÉCROLOGIE

Par M. le Baron de WISMES

M. Emile ALIZON

Messieurs et chers collègues, la Société, qui le comptait dans ses rangs depuis le 4 juin 1878, a eu la douleur de perdre, le 15 mars dernier, M. Emile Alizon. Né à Saint-Gaultier (Indre), le 11 octobre 1840, il fit son éducation au collège du Chezal-Benoist et ses études de droit à Poitiers, où il fut reçu avocat. Se destinant au notariat, il fit un stage de treize ans à Paris, puis à Nantes. Pendant la guerre, il fut nommé lieutenant d'état-major, aide de camp du général de division Vergne (14 janvier 1871).

Notaire en 1875, il fut, en outre, suppléant de juge de paix pendant dix-huit ans et par deux fois administrateur de la mense épiscopale. — Quant à ses qualités professionnelles, je ne saurais, messieurs, vous les faire connaître mieux qu'en vous lisant quelques passages de la délibération de la Chambre de discipline à la date du 9 juillet 1899. — M. Boulay, président, « estime qu'il convient aujourd'hui que la Chambre use de cette prérogative (propositions d'honorariat) en faveur de M. Alizon (Joseph-Etienne-Emile), notaire récemment démissionnaire, son prédécesseur, auquel 23 années d'un exercice irréprochable ont créé des droits indiscutables à cette distinction.

» Du 15 octobre 1875 au 1er décembre 1898, M. Alizon a rempli ses fonctions de notaire à Nantes avec un zèle, un dévouement et un mérite que ses clients et ses confrères ont été unanimes à reconnaître.

» La confiance des premiers a récompensé dans le

notaire honnête, travailleur, infatigable, juriste et praticien émérite, l'effort soutenu vers le bien et le souci constant de leurs intérêts.

» Ses confrères ne l'eurent pas en moins haute estime. Assurés d'un dévouement qui ne s'est jamais démenti, ils l'ont mis à contribution en de multiples circonstances, soit pour l'administration des affaires intérieures de la Compagnie, soit pour la défense des intérêts généraux de la Corporation.

» Membre de la Chambre de discipline à diverses reprises, de 1881 à 1898, il a, comme trésorier, puis rapporteur, syndic, et enfin président, déployé dans l'exercice de ses fonctions des qualités de tact, de sens pratique et d'équité présentes à toutes les mémoires.

» Ce pendant, délégué au Congrès des Notaires de France, il représentait chaque année depuis 1892 la Compagnie aux travaux de cette assemblée avec un succès et une autorité assez remarqués pour qu'en 1896 le Congrès en fit lui-même son Président.

» Pendant tout ce laps de temps, il n'a cessé d'ailleurs de prodiguer son temps et sa peine au soin des intérêts de la Corporation..... Il emporte dans sa retraite, prématurée à son gré, mais en réalité largement méritée et bien acquise, les regrets de ses confrères.

» Ces regrets, l'Association générale les lui a exprimés déjà en les faisant inscrire à son procès-verbal.

» M. Alizon a honoré le notariat. La Chambre de discipline s'honorera elle-même en s'efforçant de lui obtenir la haute récompense à laquelle il a droit.

» Cet exposé entendu, la Chambre, à l'unanimité, déclare s'associer au jugement qui vient d'être porté sur l'exercice notarial de M. Alizon, son ancien Président, et exprime le vœu que l'honorariat lui soit conféré. »

Un décret du 14 juillet suivant ratifia ce désir.

A cet éloge, rendu par ses pairs, je ne vois rien à ajouter, messieurs, sinon que, dans les relations qu'il

entretint avec ses collègues, M. Alizon les charmait par l'aménité de son caractère, la bonté de son cœur. Aussi garderons-nous le meilleur souvenir de cet aimable confrère, qui s'est éteint, après avoir reçu les secours de la religion, dans son appartement de la rue Franklin, et suis-je assuré d'être votre interprète en adressant à sa famille nos condoléances les plus attristées.

M. Jules REVELIÈRE

Messieurs et chers collègues, c'est avec une bien sincère émotion que je viens rendre un suprême hommage à cet homme excellent, à cet archéologue de haute valeur, à ce savant « dont l'érudition n'avait d'égales que la modestie et la bonté (1) », qui s'appelait : Jules Revelière.

Sa famille était d'origine vendéenne. Mais son grand-père possédait une importante fabrique de toiles à Cholet et fut tué au siège de cette ville. Sa veuve se réfugia à Saumur avec ses jeunes enfants. L'un d'eux, devenu plus tard entreposeur des tabacs, épousa Mlle Sérivint, fille du général, chevalier de Saint-Louis, qui, de Louis XV à Napoléon, fit toutes les campagnes extérieures, et sœur du chef d'escadrons des dragons de la Garde impériale, mort à Moscou (2).

De ce mariage naquit à Saumur, le 11 mai 1831, Jules Revelière. Elève du collège communal, il eut, ainsi que son frère Eugène, la chance d'avoir pour initiateur en histoire naturelle un humble employé d'administration, qui, les jours de congé, dirigeait des promenades scientifiques, suivies par la plupart des élèves. Il apprit de lui la botanique et l'entomologie ;

(1) M. Jules Revelière. (*Espérance du Peuple*, 24 avril 1907.)
(2) Dont il nous lut des lettres le 3 juin 1902.

M. Courtillier, ancien pharmacien, lui enseigna la géologie.

Attiré par la carrière militaire, il subit avec succès l'examen écrit de Saint-Cyr, mais, sur le désir de sa mère, il fit le sacrifice de ses projets pour entrer dans une carrière singulièrement plus pacifique : celle de l'enregistrement (1848).

Désirant trouver pour ses études favorites une région peu explorée, il demanda la Corse et l'obtint facilement, ce pays sauvage étant peu recherché. Nommé à Rogliano, il y arriva accompagné de sa sœur (plus tard mariée à M. Raffray, d'Angers) et de son frère Eugène (1), avec lequel il se mit à étudier la flore et la faune de l'île. Ce fut à cette époque qu'il entra en relations avec M. Alcide d'Orbigny, professeur au Muséum de Paris (2), et commença ses études d'archéologie (sépultures assises, antiquités d'Aleria, etc.).

Son frère aîné, capitaine adjudant-major, étant mort à Gallipoli, victime de son dévouement pour ses hommes, M. Revelière demanda son rappel en France. Il eut la chance d'être nommé à Champdeniers (1852), c'est à dire dans une région des Deux-Sèvres où l'ouverture de nombreux chemins devait favoriser ses études géologiques et, en effet, il y découvrit des fossiles nombreux, quelques uns même nouveaux (3). Devenu initiateur à son tour, il était suivi pendant les vacances d'une petite cohorte d'écoliers. Ce fut là qu'il

(1) Botaniste éminent. Des offres avantageuses lui furent faites lors de l'herborisation pour la flore de l'Algérie; mais il refusa de quitter la Corse, dont le climat convenait à sa santé et qu'il n'abandonna que pour venir se battre en 1870. Il est mort à Porto-Vecchio le 1er février 1892. Très modeste, il n'a jamais rien voulu publier, mais il était en relations avec tous les naturalistes de France et même de l'étranger.

(2) Né à Couëron (Loire-Inférieure).

(3) Ces derniers sont au cabinet de l'Ecole Normale et dans la collection d'Orbigny, au Jardin des Plantes.

se lia d'une étroite amitié avec le savant Dr Desaivre, longtemps conseiller général du canton, chercheur et érudit, auquel on doit plusieurs volumes et une soixantaine de brochures sur l'histoire du pays (vieilles coutumes, traditions, biographies, etc.). D'autres savants entomologistes et antiquaires, tels que MM. Mulsant, de Saulcy, Akerman, etc., étaient également en relations suivies avec notre éminent collègue.

Le 15 novembre 1856, il fut nommé receveur à Blain, où il épousa Mlle Benoist, dont la tante maternelle, Mlle Jeffredo, était mariée à M. Raymond Bizeul, fils de l'un de nos fondateurs et illustres devanciers, un de « ces vaillants hommes dont je voudrais voir, au milieu du Musée, sur une table de marbre, les noms gravés en lettres d'or », disait M. Marionneau en quittant le fauteuil présidentiel (1). Il partagea ses travaux et, lui ayant voué une filiale admiration, les continua après sa mort, « en souvenir de lui », disait-il.

Bien des motifs, par conséquent, attachaient M. Revelière à Blain. Il y prolongea autant que possible son séjour, mais, en septembre 1873, il dut accepter le poste de Vannes. Membre zélé de la Société polymatique, il rendit les plus grands services tant au Musée d'Histoire naturelle, dont il était conservateur et qu'il réorganisa, qu'au Musée d'Antiquités, pour lequel il acheta et classa le fameux trésor du Guerno.

Au mois d'août 1880, il passa à Angers, revenant ainsi près de son pays natal, et prit sa retraite en 1892.

Il se partagea dès lors entre Blain et Angers, puis Nantes à partir de 1897. Mais, prolongeant chaque année le séjour qu'il faisait à Blain, il s'y fixa exclusivement en 1903 et, depuis lors, ne revint plus à Nantes que trois ou quatre fois pour quelques heures. A son dernier voyage, le 7 décembre dernier, il avait fait visite à notre

(1) *Bulletin* de 1878, 1er et 2e trim., p. 23.

éminent collègue, M. Bureau, directeur du Muséum.

« De Blain il avait fait, on peut dire, sa seconde patrie. Les témoignages d'estime et de respectueuse affection l'y ont plus encore entouré que partout ailleurs. Ce tribut de sympathie lui était, du reste, justement acquis par les services qu'il a rendus à ce pays. Fondateur, avec quelques uns de ses compatriotes, de la Société de secours mutuels, très occupé des intérêts agricoles de Blain, membre et pendant longtemps vice-président du Comice, M. Revelière avait tenu, malgré son âge, à ne se désintéresser en rien des intérêts blinois. L'histoire de cette localité lui doit entre autres une belle page lorsque, pendant la guerre de 1870-71, malgré ses occupations administratives, il créa, avec le concours d'un de ses amis, une ambulance qui rendit de nombreux et signalés services. D'ailleurs tous ces souvenirs sont au cœur des Blinois, qui, tous, aimaient et vénéraient cet homme de bien et de foi, chez lequel à d'inébranlables principes et convictions se joignaient la bonté et l'aménité du caractère. Il restera populaire parmi nous. Qui ne l'a vu maintes fois, assis au milieu des équipes d'ouvriers terrassiers, qu'il intéressait par ses propos pleins de bonhomie, surveiller et épier chaque coup de pioche et de pelle qui déchirait cette terre blinoise, si féconde en souvenirs historiques ? ».

C'est là, messieurs, que, le 10 juillet 1905, nous eûmes l'honneur d'être reçus par notre aimable collègue. Collègue, en effet, il l'était devenu le 7 mars 1898, sous les triples auspices — et le cas est presque unique dans nos annales — de MM. Léon Maître, Pitre de Lisle du Dreneuc et Antoine Vincent. Ce dernier a tracé avec trop de bonne humeur, de précision et d'esprit le récit de cette journée pour que je veuille le refaire après lui.

Avec quelle joie, vous vous le rappelez, chers amis qui nous accompagniez, nous fîmes l'ascension, point périlleuse d'ailleurs, et pleine de surprises fructueuses,

de ce Musée où figuraient, à côté du célèbre vase de Décibal et de la non moins fameuse statuette du dieu Cernunnos, des collections entomologiques, géologiques, botaniques, entre autres un herbier patiemment récolté en Corse !

Profondément atteint par la mort de son fils Louis (1), c'est dans ce musée, appelé modestement son grenier, qu'il aimait à s'enfermer et, lorsque sa famille essayait de l'en faire descendre : « Laissez-moi, disait-il, je suis bien là, je n'y suis pas seul... », faisant ainsi allusion aux travaux de ce fils qui partageait ses goûts. Et ce trait m'en rappelait un autre. M. Riardant n'allait-il pas, chaque année, poussé par un besoin irrésistible, revivre en quelque sorte avec les siens, en s'enfermant dans la chapelle funéraire qui conservait leur dépouille et ne trouvait-il pas une consolation singulière dans cette réunion posthume ?

Les si précieuses et trop rares communications de M. Revelière, ses *Notes archéologiques sur Blain*, illustrées de planches dues à son habile talent de dessinateur, figurent dans nos Bulletins (2). Je n'en parlerai donc pas.

« Vous vous êtes bien rendu compte, m'écrit une de ses filles, du plaisir qu'il avait à assister à vos si intéressantes séances. Depuis trois ans, bien souvent nous l'avions engagé à aller à Nantes pour vos réunions du mardi, sachant bien quelle agréable distraction c'eût

(1) Sorti de l'Ecole des Mines en 1899, ingénieur aux mines de Marles (Pas-de-Calais), il fut emporté en trois jours par la fièvre scarlatine (17 juillet 1900), sans que sa famille, prévenue trop tard, ait eu le temps d'arriver. Il n'avait que 26 ans. Exceptionnellement doué sous tous rapports, membre de la Société géologique de France, il partageait les goûts de son père et l'aidait dans ses travaux pendant les vacances. Ses chefs, ses camarades, ses ouvriers, tous l'aimaient.

(2) Séances des 8 juin 1901 ; 21 janvier, 15 avril, 6 mai, 3 juin 1902 ; 5 mai 1903. — *Bulletin* de 1903, p. 161-203.

été pour lui. Il aurait aimé à se retrouver au milieu de tous ces messieurs qu'il appréciait tant, mais il ne voulait pas faire le court voyage d'ici Nantes, se disant fatigué, et l'étant, en réalité, bien plus que nous le croyions alors ».

Depuis le mois de janvier, ses forces déclinèrent visiblement. Quand il sentit sa fin approcher, il voulut, fidèle aux croyances de sa vie entière, recevoir les derniers sacrements. Quelques jours plus tard, le 17 avril, il tint encore à se confesser et, le vendredi 19, dans la soirée, alors que M. le Curé lui rendait visite, il s'éteignit en pleine connaissance, avec le calme et la tranquillité du chrétien, qui sait qu'il va vers l'inconnu, mais non vers l'incertain.

Dieu donne une fin douce à l'homme qui fut bon.

Ce beau vers de notre confrère, M. Rousse, peut s'appliquer à M. Revelière. Il était bon et c'est pourquoi il comptait parmi nous des amis autant que des admirateurs, amis qui tiendront, parlant par ma bouche, à dire à Mme Revelière et à ses enfants : « Soyez assurés que le souvenir de l'archéologue modeste, de l'érudit consciencieux, qui a passé au milieu de nous de trop courtes années, sera fidèlement gardé et que tous nous aurons à cœur, quand on nous parlera de M. Revelière, de dire : Ce fut un grand savant et c'était un excellent homme. Dieu lui fasse miséricorde ! ».

M. René de KERVILER

Messieurs et chers collègues, M. René Pocard du Cosquer de Kerviler est mort le 12 mai dernier à Lorient. Il n'entre pas dans ma pensée de vous retracer la vie d'un collègue qui semblait avoir porté un défi permanent à ce que permettent les forces humaines. La somme

de travaux accomplis dans une vie malheureusement trop courte constitue un véritable prodige. Lui-même semblait avoir prévu les difficultés que trouverait son biographe en écrivant d'avance sa propre histoire.

Qu'il me soit seulement permis de vous rappeler ici que M. de Kerviler, reçu dans notre Société le 1er juillet 1873, sous les auspices de MM. l'Intendant Galles et Phelippes-Beaulieu, était le plus ancien de nos membres correspondants, — qu'élu vice-président, le 11 décembre 1883, en reconnaissance de ses travaux et du don fait au Musée, à la prière du marquis de Bremond d'Ars et du vicomte de Lisle du Dreneuc, des objets trouvés à Penhouët, il fit, à partir du 14 décembre 1886, partie du Comité et fut réélu le 4 février 1890. Ce fut à regret que la Société dut le remplacer le 5 décembre 1892, le nouveau règlement, approuvé le 5 mai 1891, réservant ces fonctions aux membres titulaires.

Au surplus, presque toutes ses études insérées au *Bulletin* datent de ses premières années. Ce sont en 1873 : *les Fouilles du tumulus de Signac*, en 1875 : *la Villa gallo-romaine de Clis*, en 1876 : *l'Histoire de Saint-Nazaire* et *un Chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire du* XVe *au* XVIIIe *siècle*. Aussi mon père, en quittant la présidence le 18 janvier 1881, disait-il que « l'éminent ingénieur de Saint-Nazaire nous avait moins donné que dans la période précédente ; mais, ajoutait-il, il fait partie de notre Société, il en est une des gloires, et nous avons bien le droit de le féliciter de son infatigable production dans le quadruple domaine des sciences, des arts, des lettres et de l'archéologie. Ses bibliographies, entre autres des Bretons membres de l'Académie française, sont des œuvres du plus vif intérêt et de la plus haute valeur. Une place à quelqu'une des grandes Académies de Paris le réclamera un jour. En attendant il a été décoré en 1878 ».

En 1882, notre *Bulletin* publiait encore de lui : *les*

Vénètes, César et Brivates-Portus et, en 1883 : *les Projectiles cylindro-coniques ou en olive, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. Aussi, prenant possession du fauteuil, le 15 janvier 1884, le marquis de Bremond d'Ars pouvait-il avec juste raison comparer notre éminent collègue au héros de Corneille, pour qui

la valeur n'attend pas le nombre des années.

« C'est sur notre sol breton, avec des éléments bretons, ajoutait M. de Bremond d'Ars, qu'il a si rapidement établi sa triple renommée scientifique, littéraire et poétique, et conquis une gerbe luxuriante de palmes académiques. A l'âge où tant d'hommes d'élite oseraient à peine briguer une notoriété circonscrite, son nom est devenu européen et éclaire notre Société tout entière de ses étincelants reflets ». Et notre cher Président estimait également que nous ne pouvions plus récompenser équitablement les mérites de M. de Kerviler, « notre si indulgent et courtois collègue, qui occupera bientôt, au Palais Mazarin, la place que lui assigne d'avance cette voix de Dieu, la voix de tous ».

A de tels éloges, messieurs, à l'énumération des décorations et des titres de M. de Kerviler, que vous trouverez dans notre *Bulletin*, je ne puis rien ajouter. Je me borne donc à vous lire un article qu'une plume amie consacrait à honorer la mémoire de cet illustre savant, dont la Société gardera un souvenir ému et reconnaissant (1).

« C'est avec un grand et patriotique chagrin que nous apprenons la mort de René Pocard de Kerviler, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Saint-Nazaire et l'un des savants les plus considérables et les plus justement estimés de notre province.

Il avait quitté notre département depuis quelques

(1) *Espérance du Peuple*, 14 mai 1907.

années et s'était fixé à Lorient, où il continuait sa vie de Bénédictin attentif et laborieux. Malgré les progrès de la cruelle maladie qui l'a emporté, il n'interrompait point sa tâche et la mort l'a pris au milieu de ses livres et de ses notes.

On doit à l'ingénieur, après plusieurs travaux importants dans le Sud-Ouest, le grand bassin de Saint-Nazaire et les plans de la nouvelle entrée de ce port ; on doit au savant quantité d'ouvrages sur des questions préhistoriques et entre autres son fameux chronomètre tant commenté, tant discuté et qui souleva les colères du clan matérialiste de Mortillet.

On lui doit aussi une foule de travaux historiques et bibliographiques dont le principal est, sans contredit, le répertoire de bio-bibliographie bretonne qu'il laisse inachevé à la lettre G. Il vient de terminer une Histoire de Bretagne dans laquelle il expose ses idées parallèlement et plus souvent contradictoirement avec celles de La Borderie.

Chrétien solide et fervent, René Pocard de Kerviler a toujours conformé sa vie à ses principes et sut les faire respecter par tout le monde sans les cacher aucunement. Il faisait partie du Conseil de Fabrique de sa paroisse et surveillait avec un soin pieux la construction de la nouvelle église de Saint-Nazaire. La science, la religion et la patrie bretonne perdent en lui un de leurs plus fermes soutiens et nous sommes sûrs que Dieu lui tiendra compte de ses bonnes œuvres, de ses intentions pures et de son labeur immense.

Sa devise n'était-elle pas : A Dieu vat ! »

CONCOURS TRIENNAL

Il a été décidé qu'une Médaille d'Or *et un* Diplôme *seront décernés, tous les trois ans, à l'auteur de la meilleure communication intéressant le département de la Loire-Inférieure et l'ancien diocèse de Nantes.*

Le titulaire sera désigné à l'Assemblée générale, d'après un rapport dressé par un jury également nommé par elle.

Le sixième Concours est actuellement ouvert et sera clos le 1er novembre 1907. Le jury sera nommé à la séance de ce mois et lira son rapport à celle de décembre. La médaille et le diplôme seront remis au lauréat dans la séance solennelle de janvier.

MÉMOIRES

L'EGLISE CAROLINGIENNE

de

Saint-Philbert-de-Grandlieu

DEVANT LA CRITIQUE

ou

Examen des Théories du R. P. C. de la CROIX

SUR CE MONUMENT

par LÉON MAITRE

Archiviste de la Loire-Inférieure

CHAPITRE PREMIER

L'existence d'un édifice romain antérieur à l'Église de Deas n'est pas démontrée. Les fouilles sont négatives.

1. *La Méthode du P. de la Croix. Généralités.* — La pauvre église de Saint-Philbert-de-Grandlieu n'a vraiment pas de chance. Après avoir été ébranlée jusque dans ses fondements par les Barbares et enlaidie à plaisir par les générations qui ont essayé de la restaurer, elle sert de pomme de discorde entre les archéologues et fait surgir de terre divers problèmes qui sèment le doute sur son origine et ses développements. On croyait qu'en appelant un fouilleur expérimenté comme le Père de la Croix, on mettrait fin aux débats. Illusion (1). Les points d'interrogation se sont multi-

(1) *Etudes sur l'ancienne église de Saint-Philbert-de-Grandlieu* (Loire-Inférieure), d'après des fouilles, des sondages et des chartes, par le R. P. Camille de la Croix, s. j. 21 planches. Poitiers, Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 1906.

pliés depuis qu'il est entré en lice et les particularités qui piquaient le plus vivement la curiosité sont tombées à l'état de choses vulgaires. La cause de cet insuccès inattendu est peut-être la suivante :

Le R. P. inaugure une méthode bien différente de celle de M. de Caumont et de ses élèves qui se bornaient à voyager et à comparer entre eux les divers édifices de nos provinces en essayant de les dater à l'aide des chartes, des inscriptions, des sculptures et des procédés de construction. Aujourd'hui, quand on suit l'école du P. de la Cr., il faut descendre dans les puits, retourner les fondations sens dessus dessous, peser les matériaux, analyser le mortier des joints, relever les niveaux, en un mot, faire métier de mineur ou de maçon. Cette méthode souterraine n'est pas à la portée de tout le monde, elle matérialise beaucoup la carrière de l'archéologue. Il me paraît préférable de relever la tête et de s'éclairer en comparant les parties datées de l'édifice avec celles qui ne le sont pas.

Je crains que le système des fouilles à outrance ne soit dangereux, qu'il ne nous fasse tourner la tête en dénaturant la réalité et en faisant sortir de terre des monuments imaginaires. Je reconnais cependant que l'examen attentif des maçonneries devait être tenté par un contradicteur, la rivalité est toujours excellente, car elle aiguillonne la perspicacité et nous fait découvrir des faits qui, sans elle, nous auraient échappé. C'est ainsi que l'étude du P. de la C. m'offre l'occasion de corriger certaines traductions et de rectifier les impressions de la première heure. Il arrive à tout le monde de se contredire, même au P. de la C., témoin le jour où il a déclaré devant le Congrès archéologique assemblé à Poitiers, qu'il y avait unité de mortier dans l'église de Déas, et cet autre jour où il a fait afficher, *proprio motu*, dans le même édifice, des pancartes comme celles-ci : époque romaine, époque carolingienne, époque romane,

époque gothique. Nous voilà bien loin du début où nous hésitions seulement entre le IXe siècle et le XIe.

2. *Inspection sommaire des lieux. Première impression.* — Il faut revoir bien des fois ces nefs et ces couloirs pour comprendre la succession de toutes les reprises qui se manifestent çà et là.

L'œil est dérouté d'abord par la diversité des fenêtres, le désordre de certains appareils de maçonnerie associé à des agencements artistiques, puis, à force de comparer, il finit par reconnaître des traces d'ordre et de méthode. Dans les parties les plus vieilles, les intervalles des matériaux des assises sont toujours remplis avec de la chaux abondante, tandis que dans les parties relevées après l'incendie, on voit toujours des petites pierres insérées dans les joints. Le système de l'insertion des briques est tellement multiplié qu'il apparaît comme celui de l'architecte primitif, et quand les moëllons et les claveaux de calcaire sont seuls sans mélange, ils ne se montrent que dans des réfections et des ouvertures manifestement postérieures à leurs voisines. Quant au granite, on voit bien qu'il fut introduit quand le niveau de l'église s'est exhaussé aussi bien au fond du chevet qu'à l'entrée.

Après cette inspection sommaire, j'ai senti la nécessité de faire des rapprochements avec les monuments de la Gaule qui passent pour les plus anciens, et, de mon enquête, je suis revenu convaincu, comme le premier jour, que notre église de Déas est toute entière de l'époque préromane. Je serai même plus précis, je la classerai dans les œuvres du IXe siècle à raison de l'unité qui règne dans la fabrication et l'emploi des briques insérées dans la construction. En s'isolant dans les manœuvres de compas et de niveau, on se noie dans les détails qui regardent les architectes et on oublie que l'intérêt de la controverse pendante est dans la solution des questions qui touchent à l'art religieux.

Quelles sont les parties décrites par l'historien du monastère et à quels caractères peut-on les distinguer des altérations postérieures ?

Quels sont les types d'églises qui se rapprochent le plus de celui de Déas et quelles indications peuvent-ils fournir pour la restauration des parties détruites ?

A quel art appartiennent les moulures et les autres décorations des impostes ?

Comment célébrait-on le culte du confesseur et quelles étaient les dispositions du sanctuaire primitif ? Pourquoi les piliers ont-ils une forme insolite ?

L'unité règne-t-elle dans les procédés d'assemblage des matériaux ?

Voilà les problèmes pour lesquels nous réclamions le concours du P. de la C. et que nous voudrions résoudre à l'aide de quelques réflexions nouvelles sans nous attarder aux accessoires.

3. *L'existence d'un monument romain à Déas est peu vraisemblable.* — N'est-ce pas s'égarer que de remonter aux Romains et de leur attribuer l'érection d'un monument colossal dont les débris auraient servi d'embryon à la basilique des religieux de Noirmoûtier ? Si c'est un *fanum* païen, qu'on nous produise le plan d'un édifice similaire ou à peu près. Sans doute, les chrétiens se sont servi, dans certains cas, des enceintes des villas pour y installer leur culte, témoins les fouilles faites dans les monuments de Rezé, de Saint-Barthélemy, du Cellier et d'Anetz, mais j'ai fait aussi cette remarque que les distributions de nos villas rurales n'offraient pas de locaux spacieux (1). Les temples païens des campagnes étaient très petits aussi et peu accessibles au public, ce n'est donc pas dans un lieu retiré comme Déas qu'il faut nous exposer un *fanum* ou un *forum* digne d'une cité. Un marché s'explique très bien quand

(1) *Bulletin archéol. du Comité des travaux historiques*, 1893.

il y a une communauté nombreuse à nourrir et une affluence de pèlerins; sa raison d'être ne se comprend plus quand la localité est une villa rurale.

N'est-ce pas aller aussi bien vite que de nous parler de *forum* avant d'avoir démontré que nous sommes bien sur un terrain romain ? La production de quelques épaves, d'une monnaie mérovingienne, de l'existence d'une ou de plusieurs voies antiques, de la citation des découvertes faites dans les alentours ne sont pas des arguments d'une grande portée quand il s'agit de juger une œuvre architecturale. J'ai en vain cherché dans le livre du P. de la C. les raisons directes qui ont conduit l'auteur à penser que la maçonnerie, la décoration du monument, ses dispositions pouvaient remonter au IIIe siècle ; il a omis d'analyser les éléments de la construction et de nous montrer comment il a pu distinguer le moment où ils ont été mis en œuvre. Ce n'est pas la brique qui a pu le frapper par une qualité exceptionnelle, car les morceaux que j'ai eus entre les mains m'ont paru au contraire d'une pâte grossière, inférieure aux briques bien malaxées et bien pressées qui se rencontrent dans les stations de Mauves, de Petit-Mars et des Cléons.

Je ne comprends pas pourquoi le P. de la Cr., qui a tant remué de ruines romaines, tient absolument à trouver des vestiges de cette époque reculée dans un lieu que la Nature n'a pas préparé pour séduire les Romains. Ici, nous sommes sur le passage d'une voie, près d'un pont et d'une chaussée établie pour traverser un marais. Tout ce qu'on pourrait supposer, ce serait un bureau de péage avec logement pour le passeur du bac, si l'on suppose un gué, le bourg est absolument plat (1). Pas le moindre de ces jolis coteaux que les Anciens recherchaient pour étager leurs villas, comme ils l'ont fait, à

(1) Le sous-sol de l'église est sillonné de plusieurs conduits de drainage.

deux lieues de là, sur le versant de Saint-Lumine-de-Coutais ou à Sanzay, sur les bords de la Vonne, ou aux Cléons, sur le joli versant qui regarde les marais de Goulaine. Je l'ai déjà dit au R. P. de la C., les Romains fuyaient les endroits bas et humides. Quand on trouve les vestiges de leurs établissements près de l'eau, ce sont les prolongements d'une villa qui commence sur un sommet et se rapproche du fonds de la vallée pour alimenter les bassins de leurs thermes. Ce n'est pas le cas de Déas : la figure des portiques restitués par l'imagination du R. P. ne ressemble en rien à des thermes. S'autoriser de l'appellation de *villa* que la localité de Déas porte dans un document du VIIe siècle pour persévérer dans l'hypothèse que je combats, serait une présomption condamnable. Voyez le diplôme de Louis le Débonnaire, il applique à Déas le terme de *locus*, ce qui représente une localité quelconque. Si on tient absolument au nom de *villa*, on pourra répondre que ce nom a été porté aussi par des colonies mérovingiennes qui n'avaient aucune racine dans l'Antiquité.

4. *Les matériaux de luxe sont de provenance étrangère.* — Peu importe aussi que l'on ait tiré du sol de l'église deux chapiteaux et deux morceaux de pilastres cannelés sortis sans aucun doute des ateliers romains, ce qu'il faut trouver c'est leur lieu d'origine et leur destination première, or il est de notoriété publique que les villes romaines ont été exploitées comme carrière au VIIIe ou au IXe siècle, et que leurs débris ont voyagé dans toutes les directions, souvent à de grandes distances et non auparavant (1).

Le R. P. a perdu beaucoup de temps à nous exposer qu'il croyait à une résurrection sur place d'un établis-

(1) Je ne parle pas de quelques temples isolés que les chrétiens ont parfois dépouillé de leurs marbres dans le Midi, et non pas des matériaux d'une ville.

sement qui aurait été renversé par les révoltes des Bagaudes, au IIIe ou au IVe siècles, et qui se serait relevé avec les ressources de ses propres matériaux. Comment peut-on adopter une pareille opinion et la divulguer, quand on a passé six semaines dans un édifice pour l'examiner dans tous les sens, et que le résultat se traduit par la maigre découverte de quelques blocs de pierre de provenance antique. Les deux morceaux de pilastre enfouis sous terre sont de trop fortes dimensions pour être assimilés aux matériaux d'une villa rurale, ils ne peuvent cadrer qu'avec les inscriptions et les colonnes découvertes à Nantes, près des monuments romains (1). Il s'ensuit qu'ils n'ont pu être empruntés à cette grande ville aux temps des invasions du IIIe ou du IVe siècle, car on gardait à cette époque tous les matériaux pour construire les enceintes fortifiées, c'est un fait avéré.

Au IXe siècle, il en fut tout autrement (2): les édifices païens tombaient en ruines faute d'entretien et s'exploitaient comme carrière, c'est pourquoi je ne suis pas surpris quand je trouve leurs débris dispersés, au IXe siècle, jusqu'à Déas où la pierre calcaire manquait. La seule présence des pilastres romains employés comme moëllons dans les fondations est donc un argument qui se retourne contre les conjectures du P. de la C., leur remploi équivaut à une date inscrite sur la muraille, puisqu'ils n'ont pu sortir de Nantes avant le IXe siècle et que la médiocrité du lieu ne comportait pas auparavant de *fanum* monumental ou de *forum*.

Le récit que le R. P. nous présente à propos des enceintes romaines et des matériaux qu'on y a enfouis,

(1) On a retiré de terre un bloc d'un mètre de largeur dont la face porte des cannelures de 0,08 de largeur et de 0,03 de profondeur. Il en reste un autre pareil sous le nouveau socle.

(2) Le Moine de Saint-Gall, *Vita Caroli*, 1, 26 et 28. Flodoard, *Hist. eccl. Remensis*, II, 19.

au IIIe siècle, n'est pas exact. On ne détruisait alors que les monuments qui se trouvaient sur le parcours du tracé de la fortification, ou ceux qui, érigés dans la banlieue, se seraient trouvés exposés aux coups des Barbares. Au lieu de les exporter, on les gardait précieusement comme des matériaux de construction dont on avait un pressant besoin.

D'autre part, quand il y a résurrection sur place, les remplois de matériaux sont nombreux, on l'a vu aux Cléons, à Jublains et dans bien d'autres localités, les supports, les corniches, les chapiteaux, les linteaux reprennent leurs fonctions primitives. Ici, les construc-

1 — SPÉCIMEN DE DÉCORATION

teurs sont tombés dans un pays si pauvre de débris utilisables dans une église, qu'ils n'ont pas même trouvé

deux chapiteaux pareils pour soutenir l'arc édifié dans le côté nord du transept. Il en eut été tout autrement si

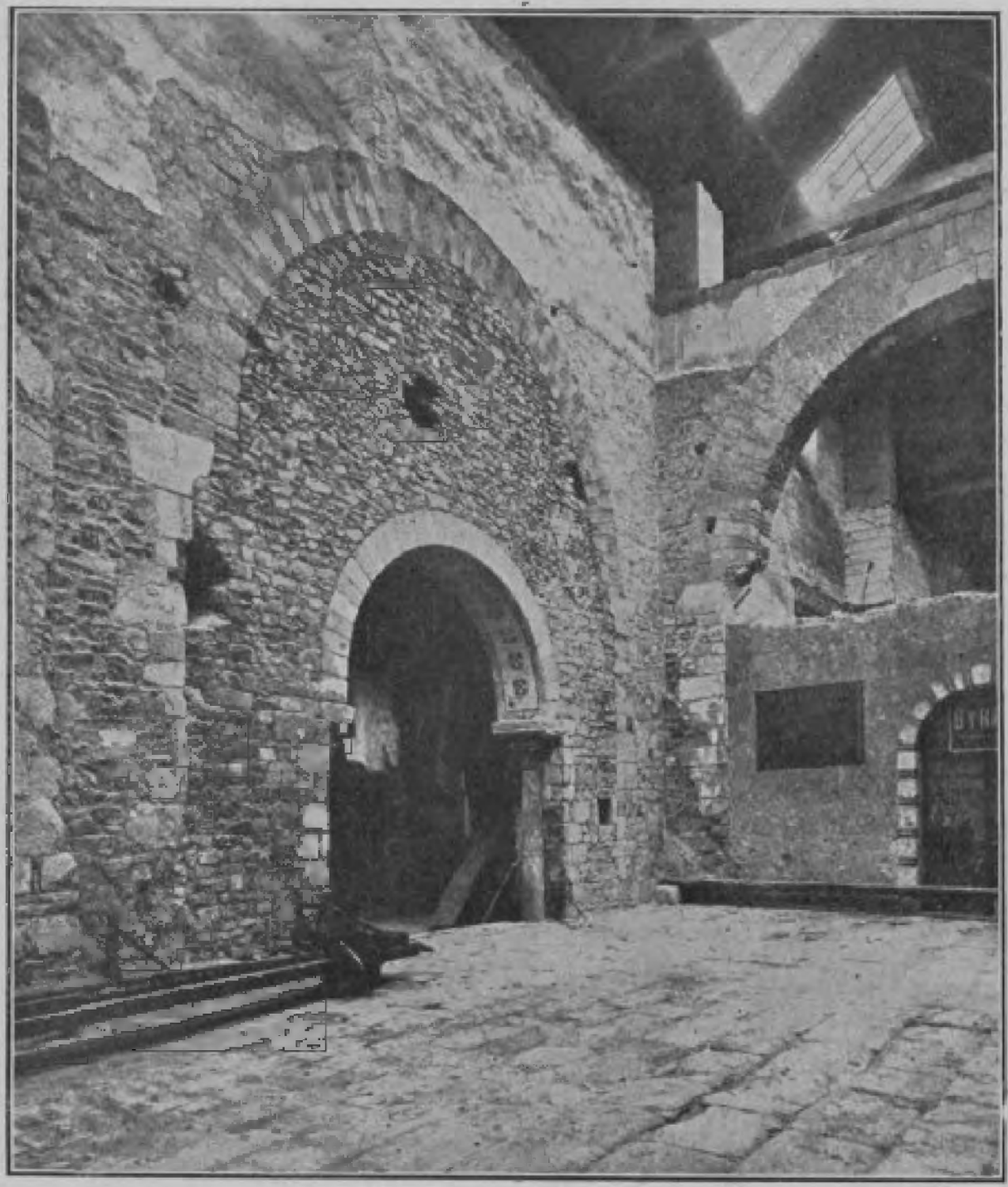

2 — VUE DU TRANSEPT ET DE SES PILASTRES AVANT LES RÉPARATIONS

la localité avait possédé un monument décoré de pilastres pareils au spécimen retiré de terre. Le sous-sol eut été abondamment jonché des débris du *forum* ou du *fanum*.

5. *Le plan du portique supposé romain ressemble trop au plan d'une basilique chrétienne.* — Le R. P. ne fait pas attention que la maçonnerie des murailles de son quadrilatère n'est pas en petit appareil, ce qui est un grave défaut pour un édifice qu'il prétend romain. Ce serait le premier exemple d'une dérogation aux principes qu'il a omis de nous expliquer. Non seulement on ne voit pas dans les murs de ces petits moëllons cubiques si connus et si constamment employés chez nous jusqu'au IXe siècle dans nos vieilles églises, mais encore on constate que les pierres de taille formant le parement des angles sont placées sans ordre et sans logique, les petites pierres étant souvent sous les grosses.

Ce fait ressort surtout de la vue prise avant les réparations et du précieux cliché que j'ai conservé pour la démonstration de ma thèse, comme si j'avais prévu que nos architectes dépasseraient la mesure en restaurant des pilastres qui se tenaient très bien, malgré leur vétusté. Jamais, en regardant ce cliché, les critiques éclairés ne jugeront qu'ils sont en présence d'un travail de chaînage romain. En avançant dans le chœur, ils remarqueront que les assises de 836 sont posées bien plus régulièrement et ils en concluront avec moi que les supports des trois grands arcs dont on veut faire un portique romain ne sont pas dignes de l'origine qu'on leur attribue, et qu'il y a là une adaptation à une muraille antérieure aux colonnes.

Les seules parties qui aient une apparence antique, ce sont les trois arcs qui forment le centre de la croix et auxquels nos architectes ont restitué leurs colonnes arrachées par les Normands, ils sont façonnés avec habileté au moyen de claveaux de calcaire dont les

têtes se croisent et dont les vides sont remplis avec des briques. Est-ce assez pour déclarer qu'il y a là un portique romain et est-il bien prouvé que les architectes du neuvième siècle n'étaient pas capables d'en faire autant? M. Brutails dit qu'il a vu à Bordeaux, dans les ruines du Palais Gallien, des claveaux de cintres ainsi agencés, cependant il lui paraît difficile d'admettre « que nos arcs soient les restes d'un édifice antique et cela pour plusieurs raisons. D'abord, il est malaisé de faire cadrer ces arcs avec les dispositions habituelles des monuments romains, par contre, ils répondent parfaitement au parti des transepts de l'époque latine ; ensuite, ils se raccordent très bien avec le reste de l'église; enfin, ces arcs, malgré leur ingéniosité, présentent un défaut que les Romains auraient évité parce qu'il est en opposition avec les principes de leur maçonnerie concrète, les deux têtes de l'arc sont déliaisonnées, alors qu'elles devraient être soudées l'une à l'autre » (1).

Tous ceux qui jetteront les yeux sur le plan des résurrections du P. de la C., jugeront, comme M. B., que la figure du portique païen ressemble à la croix d'une basilique chrétienne. Le hasard n'est pas aussi intelligent (2).

Les invraisemblances du plan qui nous présente un chevet polygonal éclatent aux yeux quand on y regarde de près. Au lieu du chœur actuel ou d'un autre quelconque, de forme classique, il dessine un chevet angulaire, à trois pans, dont il emprunte les lignes à des substructions incertaines qu'il érige en fondations très importantes, en les séparant d'autres maçonneries auxquelles elles étaient pourtant liées, et dont il ne tient pas compte, par exemple, celles de deux absidioles. Je les ai vues ces fondations bien avant son arrivée dans le chantier, je les ai mesurées à grand'peine, tant

(1) *Bull. monumental*, VIIe série, t. III, p. 324.
(2) Voir les planches II et III de son album.

elles étaient frustes et incohérentes. D'après leur largeur, on conjecturait qu'elles avaient supporté un mur de 0,50 d'épaisseur, elles étaient liées aux assises basses des absidioles de 815 et ne portaient aucun caractère d'antiquité (1). La seule chose qu'on puisse accorder sur ce point, c'est que ces lignes polygonales sont tombées avec les absidioles, en 836, quand le constructeur fut forcé d'ouvrir le déambulatoire de la confession, et qu'elles ne peuvent figurer autre chose qu'une clôture secondaire, sans date déterminée.

La tête du fantôme étant coupée, voyons la consistance que nous offre le corps.

Avant de parler de quadrilatère, il aurait fallu démontrer l'existence du côté ouvert à l'occident sur la nef principale et justifier la réfection adoptée par les architectes de l'Etat avec une précipitation regrettable, or cette démonstration est loin d'être faite pour ceux qui, comme moi, ont vu le terrain auparavant. J'ai fait des fouilles, dès le début, sous les apparences de pilastres qui se dressaient à l'entrée du transept et je n'ai trouvé que des restes de maçonnerie informe qui pouvaient être tout aussi bien les fondations d'un mur (2) de clôture que celles d'un pilier.

L'entrepreneur Gobin, qui m'assistait, était de cet avis. D'un côté comme de l'autre, le résultat des fouilles fut négatif. Notre conclusion fut celle-ci : si le quadrilatère avait été dans le plan de l'architecte, il aurait fondé ses bases de la même manière aux quatre angles de la figure, il aurait partout fait poser des blocs ou dés de calcaire pareils à ceux qu'on a trouvés sous les socles du chœur et des croisillons du transept. L'ab-

(1) Je ne garantis pas du tout la direction des lignes du polygone présenté par le P. de la C., car il n'est guère facile de faire des fouilles sous une crypte étroite comme la nôtre.

(2) Le Père de la C. reconnaît lui-même qu'il n'a rien trouvé d'intéressant en cet endroit (*Ibidem*, p. 37).

sence du quatrième côté enlève tout caractère païen à l'édifice et nous laisse en face d'un transept chrétien.

Au lieu de remonter à l'Antiquité pour expliquer la présence des grands arcs du transept et de leurs supports décoratifs, il est bien plus naturel de les rajeunir et de les faire contemporains des embellissements du chevet. En 815, ils ne seraient pas à leur place dans un monastère provisoire, destiné à une résidence de quelques mois, chaque année. En 836, au contraire, ils deviennent une parure en harmonie avec la crypte et les ressources qu'apporte la foule des pèlerins.

6. *La durée des murailles gallo-romaines et leur survivance à travers les réparations est contestable.* — Mais admettons un moment que le rêve du P. de la C. soit une réalité, que la localité de Déas ait été un centre gallo-romain très vivant, très bien doté, qu'elle ait possédé un *fanum* ou un *forum* avec portiques étendus, que tous les matériaux que nous avons sous les yeux proviennent d'un chantier du IIIe siècle; il resterait encore à démontrer une chose très importante. Comment ces restes de monuments ont-ils pu résister à toutes les intempéries et à tous les risques pendant l'intervalle qui s'est écoulé depuis le Ve siècle jusqu'au IXe ? Aucune de nos villes ouvertes ou fermées de l'ouest n'a réussi à sauver la moindre partie de ses monuments pour l'approprier à un usage nouveau, civil ou religieux. Par quel privilège inoui la basilique païenne de Déas, abandonnée sans entretien pendant trois siècles sur le bord d'une route, aurait-elle pu se présenter assez avantageusement, en 815, pour tenter les religieux et leur inspirer la pensée de l'accommoder à leurs besoins ? Voilà un problème que le R. P. ne résoudra jamais (1).

(1) Au VIIe siècle, on a sauvé deux salles de bains à Saint-Julien-de-Concelles en y établissant un oratoire rural. Mais il s'agit seulement d'un petit rectangle.

Il lui sera également très difficile de nous dire pourquoi il accueille sur son plan gallo-romain des ouvertures vers l'est dont les jambages et les cintres sont maçonnés avec des alternances de moëllons et de briques, et pourquoi il élimine trois fenêtres du bas côté nord du même style, construites suivant un procédé identique. On ne peut pas tout expliquer par le système du remploi et de l'imitation, ce serait abuser de la crédulité du lecteur.

Le meilleur parti à suivre est de méditer le texte d'Ermentaire en regardant attentivement toutes les reprises ; alors, on s'en va convaincu que les appropriations du IXe siècle et l'incendie de 847 nous ont laissé fort peu de témoins de l'église érigée en 815 et, par conséquent, des constructions antérieures.

Que nous dit en effet le témoin Ermentaire ? Que, pour la nouvelle installation de la confession du saint, on renversa jusque dans les fondements *funditus everso* toute la hauteur des murs de la croix : *quidquid altitudinis est crucis*. Quand on parle d'une *croix* en matière de plan d'architecture, on ne comprend pas seulemen la tête ou l'extrémité orientale, on entend aussi désigner les deux bras car ce sont là les parties essentielles de la croix. Nul doute que notre interprétation soit la vraie, car, en examinant la relation des fouilles, on constate que la clôture actuelle des bras n'est pas ancienne, elle n'est percée d'aucune fenêtre, elle a remplacé une autre clôture dont les bases sont dans les jardins (1). Dans le retour vers l'est, quelques fragments ont été épargnés par la pioche à côté des deux absidioles primitives de 815 dont le cercle a été marqué de nos jours, dans l'aire cimentée du couloir qui les a remplacées en 836. L'absidiole de gauche était reliée à sa pareille du côté droit par un mur droit qui n'a pas disparu. Son existence se

(1) C'est le P. de la Croix lui-même qui en a reconnu la trace à l'extérieur. Voir plan IV de l'album.

révèle à nos yeux par les ouvertures dont il était percé et dont il reste encore un jambage, à la hauteur d'une fenêtre, un peu au-dessus de la petite porte latérale du côté sud (1).

Ce jambage fait avec des moëllons de calcaire avait un pendant qui disparut et fut abattu par les ouvriers chargés de bâtir les supports ou pilastres du grand arc triomphal du chœur. Le fait se révèle encore à nous par le désordre qui règne dans les matériaux inégaux qui furent insérés au frangement pour faire le raccord du pilastre et du mur antérieur. Il en est de même du côté opposé. On voit bien en examinant l'appareil des moëllons que le pilastre et le mur contre lequel il est adossé n'ont pas été élevés du même coup. C'est l'impression de tous les maçons qui ont vu ce raccordement.

La déduction dernière à tirer de cet examen est donc celle-ci : le carré du transept et ses supports sont le résultat d'une intercalation pratiquée dans des murs antérieurs qui ont été frangés et qui n'ont aucune apparence romaine. La combinaison produit l'effet d'une construction antique par suite d'une imitation habile, mais elle n'est pas au-dessus des moyens de ceux qui ont construit le chevet au IXe siècle. Les matériaux qui portent la *marque* de l'art romain ne font pas corps avec l'édifice, ils constituent une exception minime et proviennent d'une importation étrangère. Conclusion :

Le terrain n'est pas propice pour l'ouverture d'une station antique : les matériaux sont de mauvaise qualité et mal assemblés. S'ils avaient été mis en œuvre au IVe siècle, ils ne seraient pas restés debout ou bien ils auraient été renversés dans les remaniements du IXe siècle.

(1) La porte ouverte à droite dans l'enceinte du chœur, a été précédée aussi par une autre dont on voit des vestiges dans l'angle voisin.

CHAPITRE II

Le chevet de l'église, ses transformations et l'addition de la crypte ou confession du saint.

1. *Des absides terminaient le chevet en 815 et furent reculées vers l'est en 836.* — Le plan que je présente pour l'époque la plus ancienne a bien plus de chances de figurer une réalité, il est basé sur des exemples connus et acceptés, et sur les indications d'un chroniqueur contemporain. Quand le R. P. de la Croix, pour justifier ses hypothèses aventureuses, nous rappelle que les monuments romains, construits dans les campagnes, différaient des édifices de même espèce élevés dans les villes et s'affranchissaient des règles classiques, il devrait ajouter que la multiplicité des types adoptés pour les temples provenait de la multiplicité des Dieux, car autrement les Romains aimaient à répéter les exemplaires d'un même type et ne variaient guère leurs conceptions architecturales. Leurs cirques, leurs thermes et leurs théâtres sont plus ou moins grands suivant les localités, cela n'empêche pas qu'ils ont toujours les mêmes dispositions générales. Ici, on veut qu'il y ait un forum. On trouvera étrange qu'ils lui aient donné la forme d'une croix et surtout qu'ils aient construit avec de la pierre dans un pays où la pierre est mauvaise, quand à Rome même, ils construisaient en bois, et quand partout ils faisaient des gradins de bois pour les théâtres ruraux. Déas était entouré de forêts qui auraient fourni d'excellentes charpentes pour cette construction rurale destinée à des marchands. Que de peines le P. de la C., se serait épargnées, s'il avait voulu s'en tenir au texte d'Ermentaire et l'appliquer aux lignes de murs que nous avons sous les yeux ! Que nous dit ce contemporain qui a vu la construction sortir de terre ?

Il rapporte que l'église de son monastère était bâtie en forme de croix, lorsque la communauté vint s'y installer définitivement en 836 (1). Rien n'est facile comme

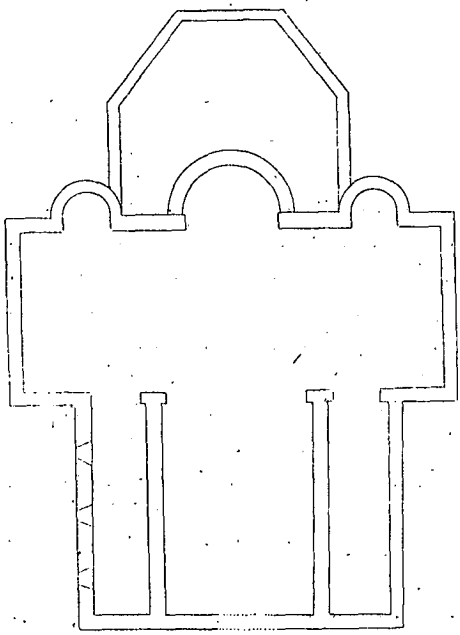

3 Plan de l'Église de Deas en 815

Probabilités

de figurer une croix avec les documents que nous possédons.

Le transept est désigné dans Ermentaire par les deux ailes (*cornu*) qui servirent à déposer le sarcophage et le brancard, et nous savons, de plus, que sur les deux croisillons s'ouvraient *deux absides* dont nous avons les dimensions par le plan des fouilles faites dans le couloir daté de 836. L'existence de ces deux appendices demi-circulaires entraîne forcément l'existence d'une troisième

(1) « In medio ecclesiæ quæ instar crucis constructa est ».

abside, polygonale ou circulaire, un peu plus grande, occupant le milieu, autrement le plan serait boiteux, l'harmonie serait blessée. Cette reconstitution s'appuie sur l'exemple de l'église mérovingienne de Saint-Herblon, déblayée en 1901, et dont le plan très simple se composait d'un rectangle terminé à l'orient par une abside accompagnée de deux absidioles (1).

Au delà de cette abside centrale, il est fort possible qu'il y ait eu une clôture vers l'est, en forme de polygone, comme celle que trace le P. de la Cr. et dont les fondations sont liées aux cercles des absidioles (2). Au lieu de détruire les murs transversaux de 815 sur lesquels s'ouvraient ces deux absidioles supprimées, les religieux les conservèrent comme arcs boutants afin de les appliquer aux transformations qu'ils méditaient et embellir l'entrée de leur nouveau chœur. Il paraît, en effet, certain que c'est seulement en 836, quand le corps du saint arriva, qu'ils élevèrent le grand cintre de l'arc triomphal ; car il est prouvé qu'il a été établi au moyen d'un frangement dans un mur antérieur, comme je l'ai dit plus haut.

Les deux autres arcs un peu plus petits, furent regardés comme un accompagnement nécessaire et surtout comme un moyen d'équilibrer et de contrebutter les murs très élevés du chœur qui avaient besoin d'être reliés à la nef, de même que l'hémicycle du nouveau sanctuaire fut contrebutté par deux absidioles et une voûte solide dans le sens contraire. De ces observations il résulterait que l'église de 815 ne serait plus représentée aujourd'hui que par le mur du vieux transept qui flanque à droite et à gauche l'arc triomphal et dans lequel on voit de hautes baies en plein cintre dont on a fait l'entrée du déambulatoire. Ces arcs ont été percés

(1) *Bull. de la Soc. archéologique de Nantes,* de 1902.

(2) A Saint-Jean-de-Latran, l'abside était enveloppée par un appentis à six pans (Quicherat. *Mélanges,* I. 410.

directement sans ressaut, c'est-à-dire sans doubleau à l'intrados parce qu'ils étaient purement décoratifs et n'étaient pas destinés à porter une charge si ce n'est celle de leurs pilastres exhaussés et prolongés jusqu'à la charpente (Voir les deux planches hors texte).

Je reviens à la terminaison polygonale du chevet, telle que l'a proposée le P. de la C., pour dire qu'elle serait acceptable dans le cas où la restitution que je propose serait contestée. Dans le diocèse de Poitiers, la préférence parait avoir été donnée aux chevets plats. C'est la forme qui fut adoptée à Saint-Maixent pour l'abbatiale de ce nom et aussi pour l'église de Saint-Léger, deux édifices qui subsistent toujours et qu'on peut comparer avec le nôtre. On sait que ce sont deux fondations mérovingiennes, elles ne sont donc pas déplacées dans la comparaison que nous faisons.

Comment le chevet court est-il devenu allongé comme nous le voyons ? C'est encore un problème resolu par Ermentaire qui nous dit que la première église n'ayant pas été faite pour recevoir un corps saint, l'abbé fit renverser le mur du *premier front* ainsi que celui de la croix, et augmenta ainsi largement la capacité de l'église. De plus, le lieu de la sépulture du saint fut couvert de voûtes et fut accompagné de l'addition de *trois absides*.

Ce n'est pas le premier et unique exemple d'une transformation de chevet droit en chevet circulaire, il serait possible d'en citer d'autres très anciens si on prenait la peine de dépouiller les vies des saints. Qu'il me suffise de rappeler ce que l'évêque de Langres, Tetricus, fit pour la sépulture de son père et prédécesseur, l'évêque saint Grégoire, inhumé dans le castrum de Dijon, au VIe siècle (541). Le corps du défunt était dans un coin de la basilique de Saint-Jean, il fut transféré dans le chœur qui n'était pas terminé sans doute, mais son fils, frappé du nombre de miracles qui s'opéraient sur le sarcophage, jugea convenable de l'installer avec tous les honneurs dus aux thaumaturges et conçut le plan d'une

confession en sous-sol. Il renversa le mur du fond, fit une abside qu'il rattacha à la basilique par un grand arc et creusa un enfeu voûté dans le milieu de cette addition (1).

Au VIe siècle, l'abside demi-circulaire n'était pas, comme elle le fut plus tard, la terminaison nécessaire de toutes les églises, elle était regardée comme un appendice réservé spécialement aux sanctuaires qui avaient l'honneur de contenir une confession. Quand l'évêque de Clermont-Ferrand, Avitus, voulut honorer la sépulture de saint Allyre, il est rapporté qu'il allongea aussi la basilique qu'il lui destinait en ajoutant une abside au chevet et en établissant, dans le sous-sol (2), une crypte plus spacieuse que l'ancien caveau. Ces deux exemples empruntés à l'histoire du VIe siècle, nous semblent indiquer la pratique d'un usage constant.

2. *Le premier front d'une église est à l'orient.* — Je reviens au texte d'Ermentaire et aux termes dont il se sert pour désigner le chevet et je m'étends volontiers sur ce sujet pour expliquer ce qu'il faut entendre par le premier front d'une église : *prima frons* (3).

N'oublions pas, pour éviter de nous égarer, que l'auteur, Ermentaire, ne fait pas une description totale de l'église et que sa grande préoccupation est de faire valoir les mérites de saint Filibert et de narrer les égards dont ses restes étaient l'objet dans sa communauté. Il a donc toujours devant les yeux le sanctuaire et les bras du

(1) Ante altare basilicæ fundamenta jecit, erectaque absida miro opere construxit et transvolvit. Qua transvoluta disruptoque pariete, arcum edificavit..... in medio absidae loculum fodit... » (Grégoire de Tours, ex *Vitis patrum*, cap VII).

(2) Gregorius Tur., *Vitæ patrum*, cap. II.

(3) Pariete primæ frontis disjecto et quidquid altitudinis est crucis funditus everso atque copiose extenso, locus sepulturæ mirifice est transvolutus, tribus absidis circumcirca adjectis », *Livre des Miracles.*

transept où sont exposés le sarcophage et le brancard, témoins de tant de miracles. Quand il parle du *premier front* de l'église, *prima frons*, il ne veut pas désigner la façade occidentale par laquelle les pèlerins entraient. Je me suis trompé dans ma première interprétation. Il me semble que le qualificatif *primus* appartient plutôt à la partie de l'église la plus notable, à celle qu'on considère le plus et qui est le point de départ dans l'exécution du plan. La face opposée n'avait rien à voir dans l'installation de la crypte, tandis que l'agrandissement du sanctuaire ne pouvait s'opérer qu'en faisant tomber le *mur*

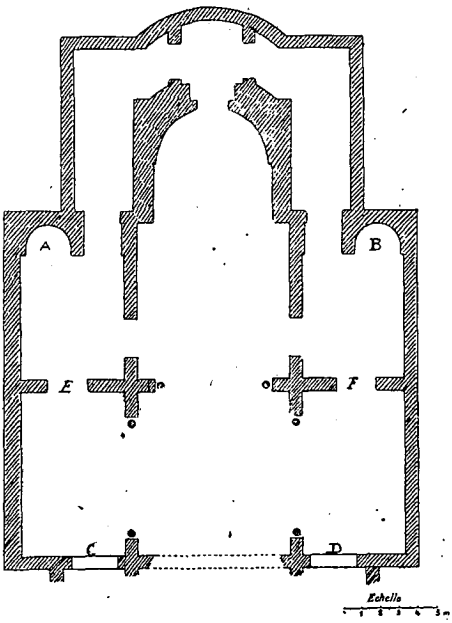

Plan de l'Église de Deas
après les agrandissements de 836

droit du fond. (*Prima frons*). Il fut remplacé par un hémicycle dans lequel on inséra cette curieuse confession dont le P. de la Croix ne veut pas reconnaitre les

caractères liturgiques bien qu'ils crèvent les yeux. Je reviendrai sur ce sujet.

Pour l'instant, je constate que la confession est enveloppée dans l'abside principale et en cherchant les deux autres, je les trouve dans l'extension du transept, là même où s'élève encore aujourd'hui une absidiole voûtée en cul-de-four et bordée de pieds droits façonnés avec des alternances de briques (1). Du même coup, l'église y gagna un chœur allongé qui lui manquait dans la première installation.

Un agrandissement s'imposait, car les deux portes latérales étaient loin de suffire à l'affluence des pèlerins qui voulaient tourner autour du chevet pour se rendre à la *fenestella* du saint ; il leur fallait un passage un peu large des deux côtés pour aller et venir, et aussi différents autels pour satisfaire leur piété, c'est pourquoi le transept fut doublé *copiose extenso*.

3. *La confession de Saint-Philibert est la raison d'être du déambulatoire.* — Il semble qu'après avoir augmenté la surface du transept, l'architecte aurait dû s'arrêter là, et pourtant nous voyons qu'il a poursuivi ses agrandissements au delà, jusque dans l'arrière-chevet, bien que la place ne manquât pas à l'ouest. Ce n'est pas un déambulatoire qu'il a voulu faire, car on n'en connait pas d'exemple avant la fin du xe siècle. Suivons le couloir qu'il a pratiqué et nous verrons qu'il a voulu ménager un accès à un petit sanctuaire érigé devant la fenêtre du saint, là où les pélerins peuvent toucher le tombeau en allongeant le bras, ou tout au moins se faire entendre dans leurs intercessions. Ermentaire nous dit que le tombeau a été mis dans une cachette, *latebra*, il faut donc que l'accès ne soit pas trop apparent, c'est pourquoi je proteste contre les

(1) L'autre est tombée en ruines et a été remplacée par un autel sans valeur.

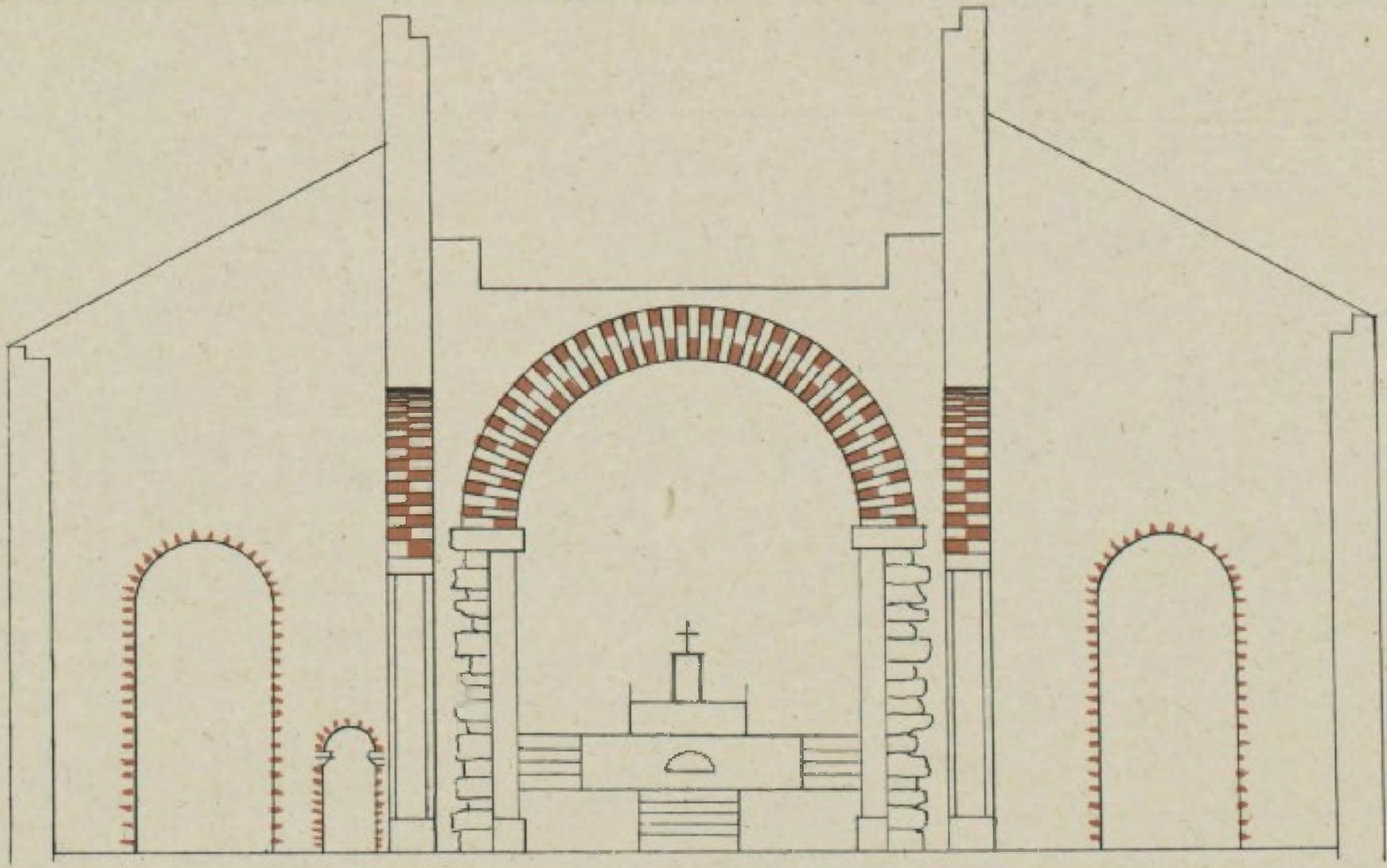

ÉGLISE DE SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Coupe transversale — Restitution des accès de l'autel majeur

démolitions du P. de la Cr. et les explications inadmissibles qu'il nous propose quand il perce à jour cette cachette, sous prétexte que le constructeur réservait à ses descendants la possibilité de l'éclairer et de la livrer au public. Les portes qu'il a ouvertes ne conduisent qu'à un réduit étroit où deux personnes ne peuvent remuer ensemble. C'est sa condamnation.

C'est une hypothèse absolument gratuite que le R. P. a patronnée aussi loin que possible en établissant lui-même des marches d'escalier où s'élevait une clôture, en supprimant un palier bétonné à la manière antique, en dénaturant l'aspect de la crypte, et aujourd'hui qu'il est aiguillonné par la critique, il défend ses entreprises avec les plus mauvaises raisons.

4. *Les cryptes du neuvième siècle sont toutes closes et pourvues d'une cella.* — J'ai cherché partout en France des types de cryptes ou de confession ayant quelque trait de ressemblance avec ce qu'il a imaginé, et je n'ai trouvé que des confessions étroitement closes, pour les temps voisins de l'an Mille. Ce n'était point à moi à faire cette preuve, cependant pour clore plus rapidement le débat, je me suis mis en campagne sans guide et j'ai bien vite constaté que les meilleurs traités ne contenaient pas de notions précises sur les confessions de la Gaule chrétienne et leurs transformations. Aucun principe n'ayant été posé pour en faire le classement, il en résulte une grande diversité d'opinions sur les moyens de les dater (1).

Avec les multiples exemples que j'ai recueillis de tous côtés, je crois être en mesure de produire une doctrine dont voici la substance.

Les plus anciennes cryptes sont des enfeus en forme de caves desservies par un escalier unique, ouvert sur

(1) Voyez Maurice Prou, *La Gaule Mérovingienne*, p. 256. — Marignan. *Études sur la Civilisation française*, t. II, p. 82.

l'axe et sans fenêtre ; plus tard, elles s'élargissent, se divisent en nefs désservies par une double descente et ne défendent l'accès du tombeau principal que par des barrières ; enfin dans la période la plus voisine de l'an Mille, les escaliers ne débouchent plus directement dans les nefs, ils aboutissent seulement à des couloirs tournants et le tombeau alors n'est plus visible que par une fenêtre au centre d'une cella fermée (1).

Après avoir passé en revue les églises de Rome qui avaient le privilège de posséder le corps d'un saint martyr ou confesseur et les combinaisons architecturales imaginées pour l'exposer à la vénération des fidèles sans compromettre sa conservation, Rohault de Fleury est arrivé aux mêmes conclusions que nous. Il a été frappé de la conformité des agencements adoptés par les papes du IXe siècle. A propos des restaurations exécutées par le pape Pascal Ier dans la basilique élevée au Transtevère, cet auteur dit : « le trait le plus certainement *carolingien* de ces travaux, est la confession avec le *corridor circulaire* pourtournant le mur de la tribune » (2). Déjà, dans son bel ouvrage sur la *Messe*, il avait signalé le caractère particulier des confessions relevées dans les églises des Quatre-Saints-Couronnés, de Saint-Pancrace, de Saint-Georges-au-Vélabre, de Saint-Marc, de Sainte-Praxède, qu'il appelle des *cryptes annulaires* destinées, dans la pensée de Léon IV, à recevoir les reliques retrouvées des martyrs, il y voit l'application du même principe : l'isolement du tombeau hors de la portée des fidèles (3).

Dans cette dernière catégorie figurent les confessions de l'abbaye de Saint-Gall, de Saint-Germain d'Auxerre,

(1) Si elles n'avaient pas été modifiées, on pourrait même ajouter ce trait que le sarcophage et l'autel majeur étaient l'un au-dessus de l'autre, dans chacune d'elles.

(2) Les *Saints de la Messe*, t. I, p. 43.

(3) La *Messe*, tome II, pp. 123-126.

de Saint-Aphrodise de Béziers, et même de l'abbaye de Tournus; dans chacune d'elles, on trouve une *cella* plus ou moins grande, isolée de son déambulatoire par une clôture. Il en est de même à Déas, avec cette seule différence que le couloir de service est en dehors de l'enceinte du sanctuaire, combinaison simple qui s'imposait aux religieux pour éviter de trop grands remaniements dans leur église de 815. Ils se sont conformés aux usages de Rome et aux rites les plus antiques en plaçant le maître-autel juste au-dessus du sarcophage du saint, usage un peu négligé pendant la période mérovingienne, et en pratiquant des regards et des lucernaires dans le cerveau des voûtes afin que la communication du prêtre et des reliques fût directe. Tous ces détails archéologiques sont encore visibles dans l'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu, c'est pourquoi je dis que sa confession est un monument unique. Elle a, de plus, cet avantage d'être décrite par un auteur du IXe siècle, avantage que revendiquent également les églises de Saint-Gall et de Saint-Germain d'Auxerre (1). L'histoire et les fouilles pratiquées dans les églises de Saint-Aphrodise de Béziers et de l'abbaye de Tournus permettent de rattacher leur *cella* au même système ecclésiastique.

De toutes ces conformités de structure on peut inférer que les invasions des Sarrasins et des Normands ont influé sur la disposition des cryptes et que l'architecte de Déas a suivi la mode de son temps en excluant le public de la confession de saint Filibert.

(1) Voir le plan de Saint-Gall dans LENOIR, *Architecture monastique*, T. 1, 24..

DOM FOURNIER, *Description des Saintes Grottes de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre*, 1846, 1 vol. in-8°.

L'abbé COSTE, *Saint-Aphrodise, apôtre de Béziers, et son église à travers les âges*. Béziers, 1899, Sapte, 1 vol. in-8°. H. Curé *Saint-Philbert de Tournus*. Guide historique et descriptif de l'abbaye. Paris, Picard, éditeur, 82, rue Bonaparte, 1905, 1 vol, gr. in-8°.

Le P. de la Cr. ne réussira donc jamais à nous persuader que ce même architecte réservait à ses successeurs la possibilité de la tranformer en un lieu ouvert au public quand il lui donna la forme d'un couloir étroit, il aurait de suite adopté le plan des cryptes de Saint-Maixent, de Saint-Léger, de Noirmoûtier, etc., où les pèlerins arrivaient directement sur le tombeau et l'autel adossé aux reliques.

Comment le R. P. qui connaît les exigences du culte au point de vue du silence, et les barrières épaisses qu'on a toujours élevées entre la nef et le sanctuaire, peut-il supposer que les religieux auraient pratiqué des accès aux pèlerins à deux pas de l'autel majeur? Il a oublié toutes les notions qu'il a acquises en visitant les églises non remaniées, pourvues de cryptes, il doit se rappeler que les descentes des escaliers sont dans les collatéraux ou dans le transept, près des gros piliers du chœur. A Déas, il est démontré par l'ouverture du déambulatoire, par la fenestella de l'orient, par les accroissements successifs du chevet, que le clergé a toujours voulu pousser les pèlerins dans l'arrière-chevet même quand le tombeau fut vide. Il les a attirés de ce côté par l'érection de trois autels dans trois nouvelles absidioles dont on voit toujours les restes, par des fresques du XIe ou XIIe siècle qui attestent la persistance du culte autour de la *fenestella*.

5. *L'arrière-chevet a été remanié après le XIe siècle.* — Le R. P. veut que ces dernières absidioles du fond aient été bâties à la même époque que les autres, il se met en contradiction avec le texte qui cite simplement *trois absides*. Les dernières n'ont pas de caractère bien accusé: comme elles n'ont pas d'insertion de briques dans leur maçonnerie, je conjecture qu'elles peuvent avoir été ajoutées au XIe ou au XIIIe siècle. Peu importe à notre controverse, puisque notre seul but est d'appliquer le texte d'Ermentaire à l'édifice que nous voyons et de

rechercher comment on comprenait, au IXe siècle, les dispositions d'une église monastique, ornée d'une confession.

Cette confession gêne beaucoup ses conclusions sans doute, car il s'efforce de la rabaisser le plus possible, tandis qu'il devrait la signaler comme le monument de ce genre le plus curieux pour l'histoire des usages ecclésiastiques (1). Il y a aussi la porte du Nord qu'il discute parce qu'elle condamne les travaux de démolition qu'il a entrepris sans aucune autorisation, il nie son utilité même quand on lui montre qu'à Saint-Germain-d'Auxerre, crypte du IXe siècle, il y a une porte au nord (2); il aime mieux soutenir que les religieux appelaient la foule dans le chœur pour voir le tombeau, même après avoir fait une *fenestella* et un déambulatoire spécial pour les pèlerins. De telles théories se réfutent avec le simple bon sens et ne relèvent plus d'un tribunal archéologique. S'il fallait l'en croire, il serait mieux informé qu'Ermentaire, il insinue que l'année 836 ne serait pas la date de la crypte. Peu importe, si elle est antérieure à l'arrivée des Normands de 847, et si elle a sauvé les reliques et le tombeau. Nous n'en sommes pas à discuter le jour et l'heure de l'ouverture du chantier.

(1) Lire notre étude sur le *Culte des saints sous terre et au grand jour.* (*Revue de l'art chrétien*, 1902, 7, 20). Et un article : *L'Église de Saint-Philbert est-elle carolingienne ou romaine*? (*Bull. monum.*, 1902, nos 4 et 5, pp. 287-295).

(2) La nôtre est façonnée avec des alternances de briques 2 par 2 comme dans tout l'édifice.

CHAPITRE III

La nef : ses piliers, ses cintres et ses ornements.

1. *La première église de 815 avait une nef flanquée de bas côtés dont les matériaux n'ont rien de romain.* — Les questions que soulève l'examen de la nef ne sont pas moins ardues que celles qui nous ont été posées au début par les singularités du chevet et du double transept. Tout est étrange dans ce monument et semble défier la critique la plus pénétrante. Les piliers avec leur appareil de fortes briques, leurs arcs en fer en cheval et leur large base ont un aspect très archaïque, et pourtant ils supportent des arcs à ressaut et leurs angles sont multiples, les travées sont inégales, les matériaux sont dissemblables, l'éclairage du côté du nord est à contresens. Nous aurions été heureux de voir le P. de la C. entrer dans le vif de la discussion, disséquer ce squelette et nous expliquer ses anomalies apparentes ou réelles. Il est intéressant de savoir si les religieux de Saint-Philbert ont été de vulgaires imitateurs ou s'ils ont inauguré dans le Bas-Poitou une nouvelle manière de bâtir les églises. Notre confrère intimidé sans doute par tant d'obscurités, n'ose pas entrer en lice, il se contente de se ranger à l'avis de M. Brutails qui a seulement vu notre église entre deux trains et qui traduit son impression en nous disant que cette nef lui parait romane parce que les renforcements des piliers ressemblent aux pieds droits dont les architectes romans ont fait emploi pour porter les doubleaux des voûtes. Il incline la tête et dit *amen*.

Est-ce à dire que le résultat des fouilles du R. P. n'ait pas fait avancer d'un pas la solution cherchée? Non. Son ingénieux esprit de recherche nous a fait voir, au point de jonction de la nef et du transept, une

reprise qui est très importante en ce sens qu'elle nous atteste l'existence d'une nef antérieure à celle que nous voyons et dont les murs étaient moins épais. Ce témoignage n'est pas en désaccord avec celui du chroniqueur Ermentaire, puisque celui-ci nous dit que l'église où il entra en 836 était faite *en forme de croix*, et qu'il est difficile de représenter une croix sans ajouter un corps aux deux bras. Cette nef, qui serait celle de 815, époque du premier établissement monastique, ou bien un reste de monument antérieur, suivant qu'on adopterait l'opinion du R. P. ou la mienne, a-t-elle été remplacée *de suite* par celle que nous voyons? C'est là le point capital que je voudrais élucider en procédant surtout par comparaison.

En acceptant la date du XIe siècle pour les travées de la nef, le R. P. prévoit une objection que voici : « il n'est pas croyable que les religieux aient attendu jusqu'aux temps postérieurs à l'an mille pour achever ou restaurer leur église, et qu'après un intervalle aussi long, ils aient rencontré des matériaux pareils à ceux du début». Il pense se tirer d'embarras en supposant que le constructeur de 836 a établi avec des chaînes de briques une nef qui est tombée et qui fut relevée avec les mêmes matériaux, il n'est même pas éloigné de croire qu'on a profité des bases d'un ancien portique romain dont le sous-sol renfermerait les vestiges.

Avec ces conjectures que nous discuterons, nous serions donc en présence d'une série de trois nefs dont la dernière serait une résurrection de l'entreprise du temps de Louis le Débonnaire. Avant de répondre d'une façon précise, je présenterai quelques observations préalables comme celles-ci : quand on rebâtit tant de fois sur le même emplacement, il en reste des vestiges nombreux dans le sous-sol et les décombres ont un aspect particulier qui atteste la succession des chantiers, or ici, les yeux n'ont rien vu de semblable. De plus, croit-on qu'il soit bien naturel que des éléments fragiles comme

des briques résistent à un écroulement et puissent reparaître trois siècles après leur fabrication dans une nouvelle muraille? Il y a là presque une impossibilité. Peu importent les différences que signale le R. P. entre les travées du côté gauche et celles du côté droit, les inégalités des assises, la pierre dure d'un côté, tendre de l'autre, les moëllons retaillés et remployés. Qu'est-ce que tout cela prouve? une seule chose. C'est que les religieux ont puisé leurs matériaux de divers côtés, surtout dans les ruines, qu'ils ont agi comme des gens pressés; mais ce fait est avéré depuis longtemps, car il est inscrit jusque dans les fondations du chevet.

De ce que les matériaux de la nef sont des carreaux de calcaire au lieu d'être des morceaux de schiste comme dans l'enceinte du chevet, il ne s'en suit pas nécessairement que les ouvriers ont démoli sur place un édifice antérieur. Ils étaient abondamment pourvus de pierre blanche, dure et tendre, puisqu'ils en ont mis dans tous les pieds droits, dans les cintres, dans toute l'enveloppe de la confession. Pourquoi s'en seraient-ils privés dans la nef?

Ces questions matérielles de chantier étant vidées, je me retourne du côté de l'histoire, j'interroge les faits et je remarque qu'ils s'insurgent contre les déductions du P. de la Cr., en montrant que le goût de la copie est un goût moderne et que toutes les réfections du Moyen âge ont toujours le cachet de la génération qui les a accomplies. Il ne répugnait pas à nos ancêtres d'associer une nef romane à un chœur gothique et de modifier l'appareil des moëllons ; au contraire, il semble qu'ils tenaient beaucoup à marquer d'une empreinte spéciale les parties qu'ils ajoutaient aux édifices préexistants. Si donc la nef de Saint-Philbert est construite avec des chaînes de briques comme le chœur, nous devons croire que les deux parties sont l'œuvre d'un seul architecte ou d'une seule génération.

Cette opinion n'est pas inconciliable avec celle de

l'existence de deux nefs successives, et ce chiffre de deux suffit à expliquer les raccords et les désaccords qui se présentent de ce côté sans que nous ayons besoin de recourir à un portique romain, comme l'a fait le R. P. le jour où il a dégagé le pied de chacun des piliers et les alentours. Qu'a-t-il vu dans le fond des tranchées ? des lignes de fondations qui courent parallèlement sous tous les piliers sans que rien les distingue des maçonneries courantes. S'il avait confié son embarras à un entrepreneur, il aurait appris que les ouvriers ne commencent jamais un édifice considérable comme une église sans tracer son périmètre dans le sol et sans relier les supports par des assises continues qu'ils appellent des travaux de chaînage dont le but est facile à deviner. Les Romains, en pareil cas, se servaient de charpentes reliées entre elles pour former un radier, ils auraient eu recours à cet artifice s'ils avaient travaillé à Déas, près du lac de Grandlieu. Ainsi, ce que le P. de la C. a pris pour des bases de portique gallo romain n'est pas autre chose que l'application d'une mesure de précaution vulgaire dont la tradition ne s'est pas perdue dans les chantiers.

La preuve d'une nef antérieure à celle que nous voyons est ailleurs que dans la diversité des matériaux et dans les fondations ; elle est dans la rupture de maçonnerie qui est entre le dernier pilier de la nef et le pilastre qui porte l'arc occidental du carré. On voit là, en effet, qu'il existait un prolongement de la croix annoncée par le transept, qui se dirigeait vers l'ouest. L'épaisseur de ce mur pareille à celle de la plus vieille enceinte du chevet, me fait supposer que la nef était bâtie légèrement et qu'elle était moins longue que la nef actuelle. Son existence paraît encore attestée par les trois fenêtres qu'on aperçoit dans le mur de clôture du bas côté nord. Si vous regardez bien ces ouvertures, dont l'antiquité est confirmée par leurs cintres et leurs jambages façonnés avec briques et moellons, vous

constatez qu'elles ne sont pas en face des baies actuelles des travées, il faut donc supposer une époque où elles éclairaient un autre édifice percé autrement, et cette construction ne pouvait être que l'église des religieux élevée en 815. Sa longueur n'aurait guère dépassé la troisième et dernière fenêtre qui apparait dans le bas côté.

L'arcade sous laquelle on passait dès 836 pour aller

5 — ARCADE ROMANE (COLLATÉRAL NORD)

du transept dans les basses nefs est conservée au nord, elle est reconnaissable dans ses pieds droits plutôt qu'à

son sommet où la retouche du XIe siècle se fait sentir; elle est façonnée, comme les montants des fenêtres voisines, avec les moëllons mélangés de briques, et son imposte est marqué par un épais tailloir sur lequel on distingue des moulures du même genre que celles de la confession.

Voilà bien la preuve que la première église érigée en 815 était composée de trois nefs et formait une croix avec les croisillons du transept plus saillants qu'aujourd'hui (1). Il fallait bien qu'elle eût tous ces appendices pour que sa surface fut capable de contenir les membres d'une communauté religieuse qui assurément était nombreuse (2).

Comment la nef de 815 a-t-elle disparu? Nous ne le saurons jamais, mais nous pouvons croire qu'après avoir amélioré le chevet et agrandi le sanctuaire, les religieux ont reconnu la nécessité d'allonger l'église vers l'ouest pour recevoir aussi les pèlerins, et qu'alors ils ont pris le parti de démolir les vieilles travées pour les remplacer par celles que nous voyons. Cette substitution aurait eu lieu entre 836 et 847.

2. *La nef principale a été épargnée par l'incendie de 847.* — La date de 847 est celle de l'incendie du monastère par les Normands. Je dis que la nef est antérieure à ce désastre parce que la basse nef sud porte sur elle la trace d'une réfection grossière qui confirme mon opinion. Si, en effet, l'incendie n'avait rien épargné dans la nef, nous ne serions pas en face d'une clôture aussi

(1) Les fouilles extérieures ont montré d'autres murs que ceux que nous voyons.

(2) « Proficiscentes quippe (quorum ingens erat multitudo) eo spes firmior futuré quietis consolabatur quo se illius frui contubernio gratulabantur. » *Chronique de Tournus*, apud Monuments de l'hist. des abbayes de St-Philbert, éd. Poupardin, p. 83.

misérable, accolée à des travées d'une structure savante, le tout aurait le même aspect dans la maçonnerie.

La nef principale a résisté comme le transept et la plus grande partie de l'édifice, si bien que les pèlerins trouvaient toujours à s'abriter. Par le *Livre des Miracles* écrit vers 853, nous avons la certitude que l'église avait encore un vestibule dont l'entretien était confié à une aveugle qui avait obtenu sa guérison et qui, en reconnaissance, avait accepté la charge de le balayer (1). Ce simple détail nous autorise à penser que la nef actuelle était achevée, car le vestibule est la dernière partie dont l'architecte prenne souci.

De nouvelles irruptions barbares se seraient-elles produites au xe siècle? il n'en est pas mention dans l'Histoire : la communauté quitta le pays et rien ne fait supposer qu'elle ait été obligée de recommencer la nef à son retour. Son aspect n'est pas moins archaïque que celui du chevet.

Pour faire de l'archaïsme et pratiquer l'emploi des procédés romains, les religieux n'avaient pas besoin d'avoir à proximité un monument antique, comme le suppose le R. P. ; ils ne rencontraient pas d'autres exemples dans leurs voyages en Poitou comme en Bretagne, et il est naturel de croire que leurs contemporains du IXe siècle connaissaient mieux le mortier romain que ceux du XIe siècle. Après avoir dépensé beaucoup d'efforts pour nous démontrer que les religieux avaient utilisé un édifice romain pour faire leur sanctuaire, le R. P. devait être entraîné logiquement à admirer les chaînes de briques qui relient les assises des piliers et y voir une preuve de la vieillesse du constructeur. Il a trop facilement prêté l'oreille aux dires des sceptiques qui dédaignent cette marque d'antiquité sous prétexte que les insertions de briques dans la maçonnerie ont été quel-

(1) « Quœ postea atrium ecclesiæ scopis crebrius emundans » cap. LXV.

quefois pratiquées par des architectes postérieurs à l'an Mille. Son œil a dû être frappé aussi de la ressemblance des briques formant les claveaux des grands cintres du carré et des briques des petits cintres doublés ; elles ont la même mesure et sortent visiblement du même atelier, mais il a été aveuglé par son système.

3. *Les chaînes de briques caractérisent les édifices antérieurs à l'an Mille.* — Voilà une défection singulière chez un archéologue qui a passé des années dans les ruines romaines et qui devrait être porté plutôt à exagérer l'influence des procédés latins dans la période carolingienne.

Sans doute, l'usage des chaînes de briques n'est pas à invoquer comme un argument péremptoire quand il s'agit de dater un monument isolé qui n'a pas d'histoire, mais ici ce n'est pas le cas de se montrer défiant. Nous sommes à Saint-Philbert, c'est-à-dire sur un terrain où les documents abondent, dans une communauté dont les archives sont des plus riches. Nous avons une donation de 676, un saint du VIIe siècle, un diplôme impérial de 819, une relation authentique du IXe siècle, un témoin oculaire, un sarcophage vénérable, une confession rarissime, il n'y a donc pas d'imprudence à commettre quand on se hasarde à dire que la maçonnerie est latine et carolingienne en même temps.

Nous sommes non pas dans l'exception, mais dans la règle, puisque nous sommes en mesure de démontrer par de nombreux exemples que dans la Loire-Inférieure, tout au moins, la pratique des insertions de briques dans la maçonnerie a été constamment usitée du IVe au IXe siècle (1).

N'est-ce pas raisonner à rebours, après avoir constaté qu'un artiste a fait de bons tableaux, et formé de nom-

(1) Les fouilles opérées à Saint-Martin d'Angers et à Chartres prouvent qu'il en était de même ailleurs.

breux élèves par ses excellentes leçons, de nier son influence et sa priorité parce que les copistes ont atteint son talent. Peu importe que la génération du XIe siècle ait employé la brique, ce qui intéresse le débat, c'est de savoir si ce procédé a été hors des moyens des constructeurs de l'église de Déas; or, si nous examinons les différentes parties élevées en 815 et en 836, nous constatons qu'on a employé les grosses briques dans les jambages, et dans les cintres des ouvertures du chevet, de l'arrière chevet, du transept et des absidioles, tantôt comme claveaux, tantôt comme chaînes de liaison jusque dans le gros œuvre de la crypte, toujours assemblées deux par deux. Leur absence ne se remarque que dans les pilastres des grands arcs et cependant on les retrouve dans les petites portes adjacentes qui sont liées à leur maçonnerie; tant ils aimaient la terre cuite.

4.° *L'architecte de l'église connaissait l'avantage des arcs à ressaut.* — Avertis par la présence des briques et le dessin du fer à cheval musulman les yeux attentifs ne sont pas surpris de rencontrer dans le percement des baies un redoublement des cintres ; un de ces ornements est l'accompagnement de l'autre dans les pays où ce système a pris naissance. Par le fait qu'il s'est vulgarisé chez nous dans les chantiers de l'époque romane, nous en concluons trop vite qu'il était inconnu auparavant en occident. Quand la science officielle s'est prononcée sur ce point, elle n'a pas entendu écarter les exceptions, elle s'est appuyée sur le plus grand nombre de cas, laissant à l'Avenir le soin de déterminer les premiers essais ; elle n'a jamais enseigné que le système de percement à ressaut a éclos d'un seul coup et qu'il s'est généralisé sans qu'on puisse signaler un précurseur. C'est pourquoi j'ose dire que, dans la structure de leurs travées, les religieux de Déas ont manifesté leur ingéniosité et n'ont pas été les serviles copistes de ce que faisaient les architectes de l'époque romane.

L'histoire de l'architecture parle en ma faveur, elle nous dit que les constructeurs n'ont jamais ignoré l'art de renforcer un arc trop faible par un second quand ils avaient un gros poids à lui imposer sur le dos. « Nos architectes, dit Quicherat lui-même, ont été devancés par ceux de l'Orient. A partir du IXe siècle, les Grecs mirent souvent leurs coupoles sur des arcs doublés. Dans l'église d'Ani, en Arménie, qui fut bâtie en 1010, les arcs destinés à la même fonction sont triplés. » (1)

Qui sait si nos religieux qui voyagaient beaucoup n'ont pas été en rapport avec des moines de l'Orient et s'ils n'ont pas vu quelque part une application de ce système. Ils nous ont montré qu'ils connaissaient les arcs en fer à cheval du monde musulman en traçant cette figure au-dessus de leurs travées. D'ailleurs, est-ce que la logique ne pouvait pas toute seule les conduire dans cette voie? Examinons l'extérieur du chevet de l'église de Déas, arrêtons-nous devant l'ouverture qui conduit à la *fenestella*, à travers le mur de l'abside, nous verrons un passage couvert d'un cintre double, et j'en comprends l'emploi parce que le mur circulaire est épais, plus difficile à équilibrer qu'un mur droit et qu'un cintre tout simple aurait été un peu téméraire. Il n'en a pas fallu davantage pour tromper M. Orieux, qui, faute de réflexion et aussi trop imbu des principes classiques, s'est cru en présence d'un arc roman, bien que le texte d'Ermentaire et l'aspect des lieux proclament que toute la crypte et ses alentours sont de 836 ou 837.

Cet arc double est daté par le fait qu'il est façonné avec des claveaux de pierre blanche et de briques et qu'il ouvre l'accès au tombeau. La confession est inséparable de l'entrée de la *fenestella* et du doubleau qui l'encadre, si donc on accepte la date de 836 pour la confession on est obligé de reconnaître que les ouvriers de cette époque pratiquaient l'emploi du doubleau sous les

(1) *Mélanges.* T. 11, 142, 143.

arcs en plein cintre. Et pourquoi pas ? Il n'est pas plus difficile de faire deux arcs qu'un seul quand la portée est restreinte comme ici.

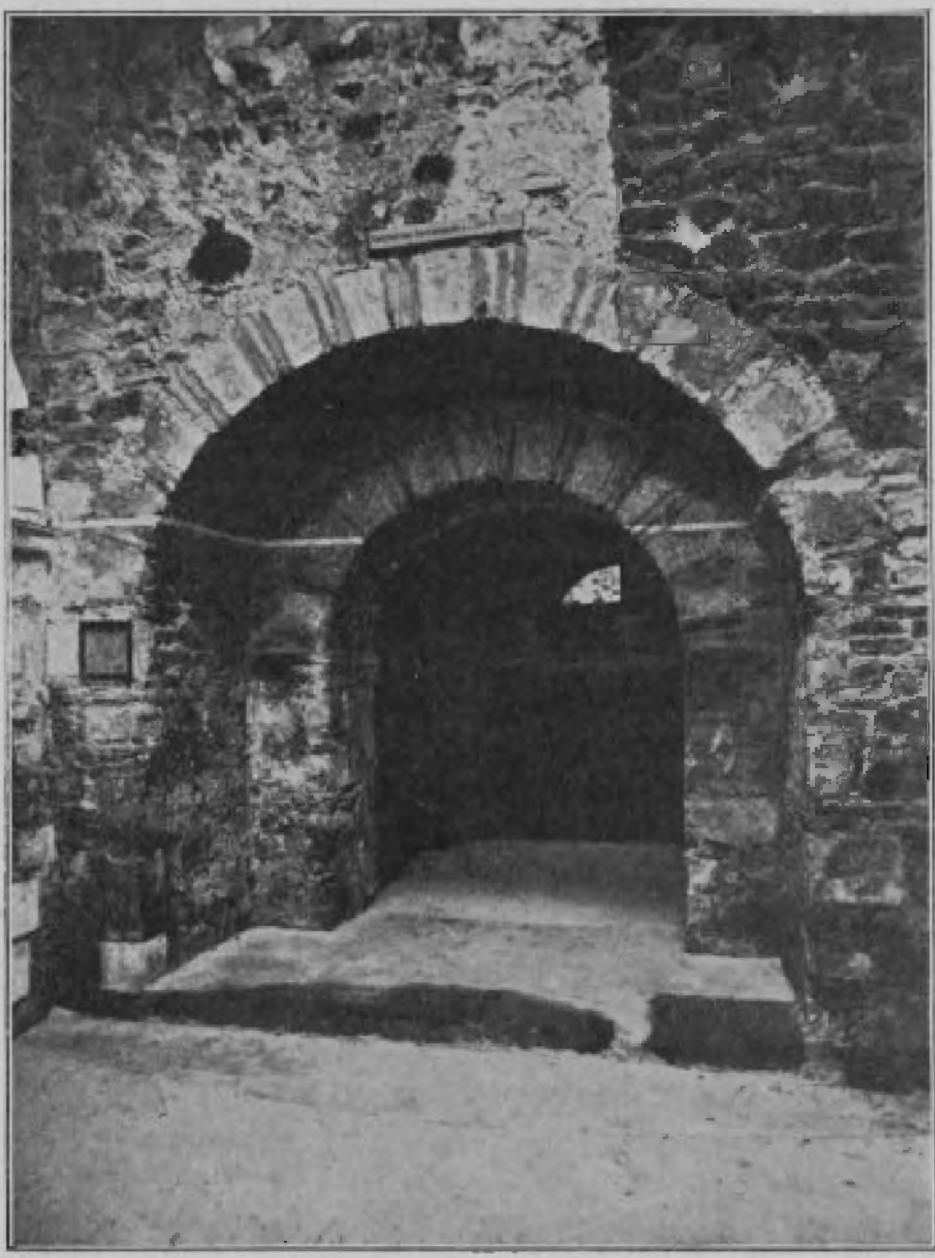

6 — LA FENÊTRE DU SAINT, AU CHEVET, ET SON DOUBLE CINTRAGE

Quand les pieds droits sont écartés comme dans les grands arcs, l'opération du double cintrage est peut-être plus compliquée, c'est pourquoi les ouvriers se sont bornés à faire un rouleau simple avec des briques alternant avec des moellons. D'ailleurs, on peut croire que le programme de la construction ne comportait ni coupole ni grande hauteur de murs. Dans la nef, au contraire, le problème d'équilibre à résoudre est tout différent, le doubleau apparaît sous les cintres de chaque travée comme un moyen de soutenir une masse de maçonnerie plus forte. Les bas-côtés étant éclairés par de hautes fenêtres, et le toit qui les recouvrait devant être porté plus haut que dans le chevet, l'architecte fut obligé d'exhausser les murs de sa nef et par conséquent de fortifier les cintres des ouvertures inférieures.

Le R. P. aurait fait sans doute les remarques précédentes s'il s'était arrêté moins longtemps sous terre et s'il avait levé les yeux jusqu'aux particularités que je me permets de lui signaler, et surtout s'il avait été moins obsédé par l'ambition de remettre au jour le fantôme d'un *forum romain*.

Encore une fois, la lumière ne sort pas uniquement des fouilles en archéologie, elle jaillit aussi de la comparaison des parties datées d'Ermentaire avec celles qui ne le sont pas, et dans l'application des textes à ce que nous avons sous les yeux en faisant abstraction des leçons ordinaires des professeurs. La science n'est pas définitivement fixée, elle n'a pas eu le temps d'examiner à fond tous les édifices de notre pays, aussi ses meilleurs maîtres sont-ils disposés à ajouter sans cesse quelque nouvel article à leur *credo*.

5. *Les contreforts des piliers sont faits pour soutenir les entraits d'une charpente et non pour des doubleaux de voûtes.* — La question qui nous reste à résoudre maintenant est des plus intéressantes, c'est d'elle que dépend l'âge de notre nef. Il s'agit de savoir si l'église a été

conçue dans le but d'être voûtée et si la base des contreforts à glacis accuse nettement l'intention de faire des pieds droits pour des doubleaux. Si oui, notre église ne peut pas être carolingienne et tous nos arguments s'évanouissent puisqu'il est établi que les premiers essais de voûtes pour les églises sont postérieurs à l'an Mille.

Avant de se prononcer, il est essentiel de bien examiner les fonctions que remplissent les contreforts sur les faces antérieures et postérieures des piliers pour comprendre qu'en posant les bases l'architecte a voulu avant tout renforcer l'épaisseur de ses murs, sans autre ambition. Peu importe que les fenêtres et les assises supérieures aient été remaniées après les dégâts de l'incendie, la clé du problème n'est pas là, elle est dans les assises inférieures. Ne faut-il pas autant de calcul pour poser une charpente épaisse à 15 mètres de haut que pour équilibrer des voûtes quelconques sur le vide? N'oublions pas que les pièces de bois employées autrefois étaient d'une grosseur énorme, que nous sommes dans un pays de forêts séculaires et que les charpentiers de la Loire-Inférieure ont été de remarquables ouvriers, plus habiles que les maçons, familiarisés avec toutes les difficultés par la construction des bateaux destinés à la navigation fluviale et maritime dès le temps de César (1). Les chevrons reposaient, de distance en distance, sur des entraits puissants qui formaient, dans le sens de la longueur de la nef, autant de divisions qu'il y a de travées dans le bas étage, et dont le poids se faisait sentir entre chaque arcade, là même où s'élèvent nos doubles contreforts. Ce renforcement de maçonnerie n'est pas un artifice inventé pour couvrir une maladresse ou corriger une fausse manœuvre, c'est une combinaison intelligente qui répond à une néces-

(1) On sait que le conquérant de la Gaule fit construire une partie de sa flotte chez les Pictons.

sité. Le fait est si vrai que le jour où quelques contreforts ont faibli dans les basses nefs, on s'est empressé de les rétablir au XIIIe siècle et on a employé des moëllons de granite pour être plus sûr de leur résistance. Quand un architecte échoue dans son dessein de voûter une nef, nous savons ce qui arrive par les nombreux exemples qui nous sont restés à la Trinité de Clisson, à Saint-Aubin de Guérande et à Saint-Gildas-des-Bois, édifices inachevés du XIIe siècle, il n'arrête pas ses efforts aux impostes des arcades, il prolonge ses pieds droits jusqu'aux fenêtres et là il indique à ses successeurs le point d'appui qui devra leur servir s'ils osent lancer une voûte.

Au lieu d'entrer dans cette analyse des motifs architectoniques, M. Brutails ne considère que la coupe du pilier sur le papier et tire de là ses pronostics. A son avis, des piliers de coupe cruciforme ne sont pas à leur place dans un édifice prétendu carolingien, ils ne concordent pas avec l'emploi d'une charpente avec lambris, ils sont *irrationnels*. Ce qualificatif est ici déplacé à l'adresse d'un architecte qui a fait preuve partout d'un grand esprit pratique et dont les combinaisons sont ingénieuses. Il avait parfaitement conscience que ses piliers seraient encombrants, il a employé des angles et des glacis afin d'arriver à produire la légèreté dans une masse épaisse, et il a réussi autant qu'il le pouvait avec ses moyens.

Nous agitons là une question qui est plutôt du ressort des architectes et des charpentiers que de la compétence des archéologues. J'ai tenu à entendre leur avis. Les gens du métier qui ont vu nos piliers ou leurs photographies ne raisonnent pas du tout comme M. B. et le P. de la C. Si l'architecte a fait des piliers cruciformes dans leur coupe, c'est un pur hasard, il a fait une belle chose sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose. Son vouloir était simplement d'allégir des piliers qui auraient couvert deux mètres carrés, c'est pourquoi

il a fait ses échancrures aux cornières et imaginé les pilastres à glacis. Tout cela est parfaitement raisonné et ne ressemble en rien à la conception avortée d'un architecte impuissant à faire les voûtes qu'il a rêvées.

Quand la construction d'une voûte entre dans le plan d'un architecte, il en reste de nombreux témoins ailleurs que dans la nef, on commence par assurer les résistances en édifiant des bas côtés voûtés, c'est une mesure de prudence indispensable. On connaît des nefs à couverture lambrissée dont les collatéraux sont voûtés, mais on ne citera pas de nef voûtée sans être contrebuttée. Ici, les fouilles n'ont pas révélé la moindre base de dosseret dans les bas côtés, il n'y en a pas trace dans les plans et dans la dissertation du P. de la Croix. Cette lacune est significative, elle mérite d'être méditée par mes contradicteurs.

Supposer que les ouvriers des temps carolingiens ont été capables de concevoir des supports compliqués, différents des piliers rectangulaires est une hypothèse que M. B. qualifie d'invraisemblable, et il ne s'aperçoit pas que la théorie contraire soulève tout autant d'objections, sinon plus (1). Est-il croyable que la pratique du pilier cruciforme destiné à supporter des doubleaux se soit répandue tout d'un coup dans toutes les provinces et suivant une formule identique, comme si un grand maître de l'architecture française avait eu le pouvoir de l'imposer. J'aime mieux penser tout le contraire et soutenir cette opinion que la transition de l'art latin à l'art roman fut une période de tâtonnements et d'essais particuliers qui fut presque aussi longue que la vulgarisation de l'ogive dans les chantiers. Parce que le style ogival ne fut adopté en Auvergne qu'au XIIIe siècle, irait-on nier l'antiquité des premiers arcs brisés qui se rencontrent dans l'église du XIe siècle d'Avesnières (Mayenne).

(1) *Bull. mon.*, 1898, pp. 310-334 ; 1902, pp. 123-152.

Evidemment non.

Avant de chercher le remède aux incendies dans l'usage des voûtes, les constructeurs de charpentes et de lambris pouvaient bien, eux aussi, se demander si, en les élevant de terre le plus possible, ils ne diminueraient pas les risques. Que le calcul fût juste ou non, il entraînait comme conséquence la modification et l'augmentation du volume des supports et pour qu'ils ne fussent pas encombrants et disgracieux, l'architecte devait penser à découper des ressauts dans les angles. Pourquoi veut-on que ces observations aient été hors de la portée des religieux d'une abbaye du IXe siècle ?

A mesure qu'ils ont monté leurs murs, ils ont diminué l'épaisseur de la maçonnerie courante et celle des supports, c'est ce qui les a conduits à faire plusieurs ressauts à glacis et à obtenir l'effet d'un édifice élancé (1). Ils n'ont pas trop mal calculé puisque lors de la réduction de hauteur, les experts modernes ont reconnu que le déversement des murs était à peine sensible, quelques crevasses seules firent trembler les gens timides.

Malgré leur apparence raffinée, il y a une distance considérable entre la facture improvisée des piliers de Saint-Philbert et la structure savante des supports romans taillés en forme de quatre feuilles, qui se rencontrent communément en Poitou dans les moindres villages. Il faut donc supposer une période intermédiaire où les essais se sont rapprochés peu à peu de la formule finale et parfaite du XIIe siècle.

La raison pour laquelle leur physionomie est différente du reste de l'édifice est facile à trouver. Quand on

(1) Je ne vais pas jusqu'à soutenir que la hauteur des combles était la même au IXe siècle qu'au XVIIIe siècle, car il est très possible que l'incendie de 847 ait entraîné la chute des parties hautes et que les réfections aient modifié la construction des fenêtres.

à un massif de maçonnerie à monter avec beaucoup d'angles il n'est pas possible d'employer des moëllons de schiste dont la cassure n'est jamais nette, il est plus avantageux de prendre des moëllons de calcaire qui s'équarrissent sans peine, de les tailler à petite dimension et de relier les assises avec de bonnes et larges briques. Voilà ce que les religieux ont fait et voilà pourquoi la nef est d'un autre aspect que le chevet.

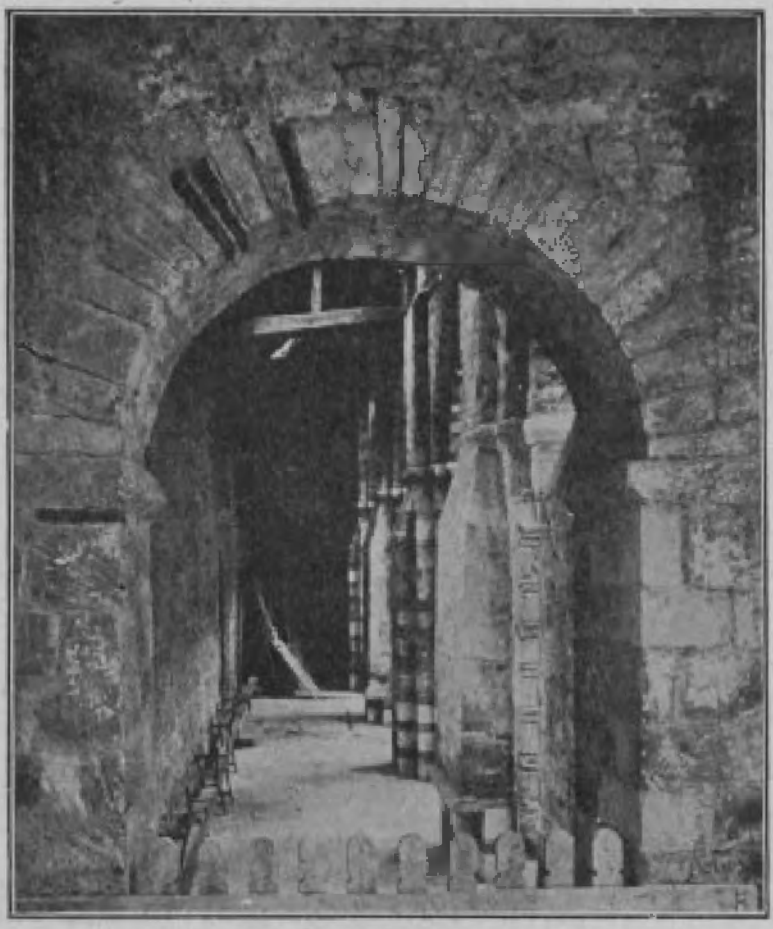

7 — ARCADE ROMANE SANS BRIQUES (PASSAGE DU SUD)

Tout autres seraient les piliers s'ils étaient sortis de terre sous la poussée du courant créé par le développement de l'art roman ; les renflements de la face principale que j'appelle des contreforts, à cause de leur

maigreur, auraient été plus saillants ; ensuite les moëllons auraient été plus gros et sans mélange. Il suffit qu'ils soient renforcés de chaines de briques pour qu'ils m'apparaissent comme très anciens. J'ose avancer qu'au XIe siècle, l'usage de la brique s'était perdu ou était en décadence, car on n'en voit plus dans les réfections parfaitement reconnaissables accomplies en plusieurs endroits, à cette époque.

J'ai déjà appelé l'attention des critiques sur le remplissage des baies du transept, j'insiste de nouveau pour faire remarquer qu'il n'y a que des claveaux de pierre calcaire dans certains cintres. Il en est de même encore dans le bas-côté du sud. Là encore on voit un cintre de moëllons mélangés de briques dont la baie a été diminuée au moyen d'un autre cintre établi uniquement avec des claveaux de calcaire. A l'opposé, vous entrez dans la nef latérale sud en passant sous un arc en plein cintre fait avec les mêmes moellons sans

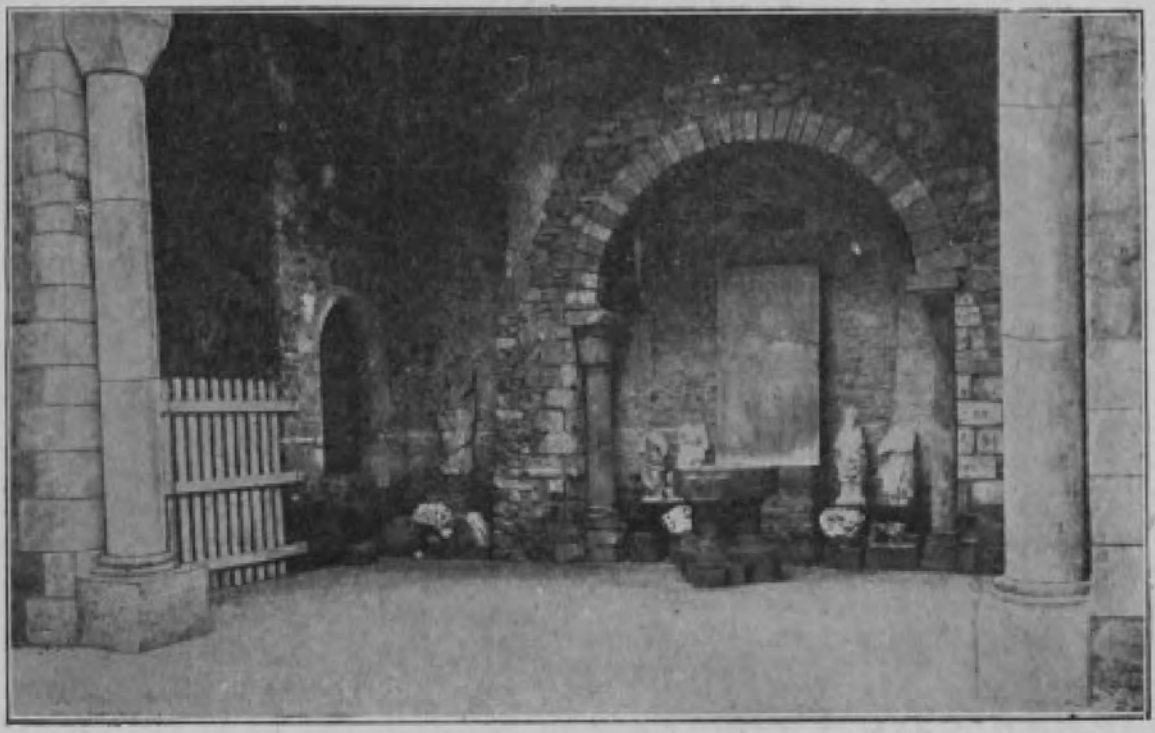

8 — ARCADE ROMANE DÉPLACÉE (CROISILLON DU NORD)

aucune insertion de briques, dont la date nous est révélée par le tailloir à chanfrein qui marque son imposte. Il en résulte que l'absence de brique est la caractéristique de la main-d'œuvre employée à Saint-Philbert, à l'époque romane. Cette conviction devient profonde quand on passe dans la nef latérale nord sous l'arcade correspondante à la précédente, car là on retrouve la brique dans un ancien pilastre dont l'imposte moulurée à l'antique est à une hauteur bien supérieure à l'imposte du sud (1).

6. *Les églises n'étaient pas voûtées dans la Loire-Inférieure, même dans les monastères les plus riches.* — Je l'ai déjà dit, l'art était dans une profonde décadence au XIe siècle dans le diocèse de Nantes, les plus riches prieurés comme la Trinité de Clisson et la prévôté de Vertou, qui pourtant dépendaient de Saint-Jouin-de-Marnes, abbaye poitevine, n'avaient pas d'église voûtée ; il n'y a pas de motifs pour supposer que le prieuré de Saint-Philbert possédait une école d'architecture capable de projeter des voûtes sur les murs de son église. La communauté était si dépourvue de bons ouvriers qu'elle ne pouvait même pas réparer les dégâts commis par les Normands et remettre en place les colonnes arrachées des grands arcs du transept. Elle fut réduite à la nécessité de remplir les vides avec des matériaux quelconques, assemblés avec de la terre, et le maître des travaux ne sut même pas construire deux arcs d'égale dimension, ni établir des supports à peu près symétriques. Deux colonnes (2) font pendants à deux pieds droits. Il n'y a pas à récuser la valeur de ce témoignage d'inhabileté, il porte avec lui sa date dans les dents de scie et les chevrons exposés du côté nord, dans les tailloirs chanfreinés qui décorent le côté sud.

(1) Voir le cliché N° 5 ci-dessus.
(2) Voir le cliché N° 1 ci-dessus.

Telle était pourtant la science rudimentaire de la génération à laquelle M. B... veut reporter l'honneur d'avoir aligné les quatre travées de la nef de Saint-Philibert avec leurs cintres bombés, et d'avoir établi des largeurs de travée décroissantes en allant de l'ouest à l'est pour influencer l'œil du spectateur et produire l'impression de la profondeur. Les premiers ouvriers ont affirmé leur habileté dans la confection des voûtes d'arêtes de la crypte et surtout dans les voûtes biaises qui

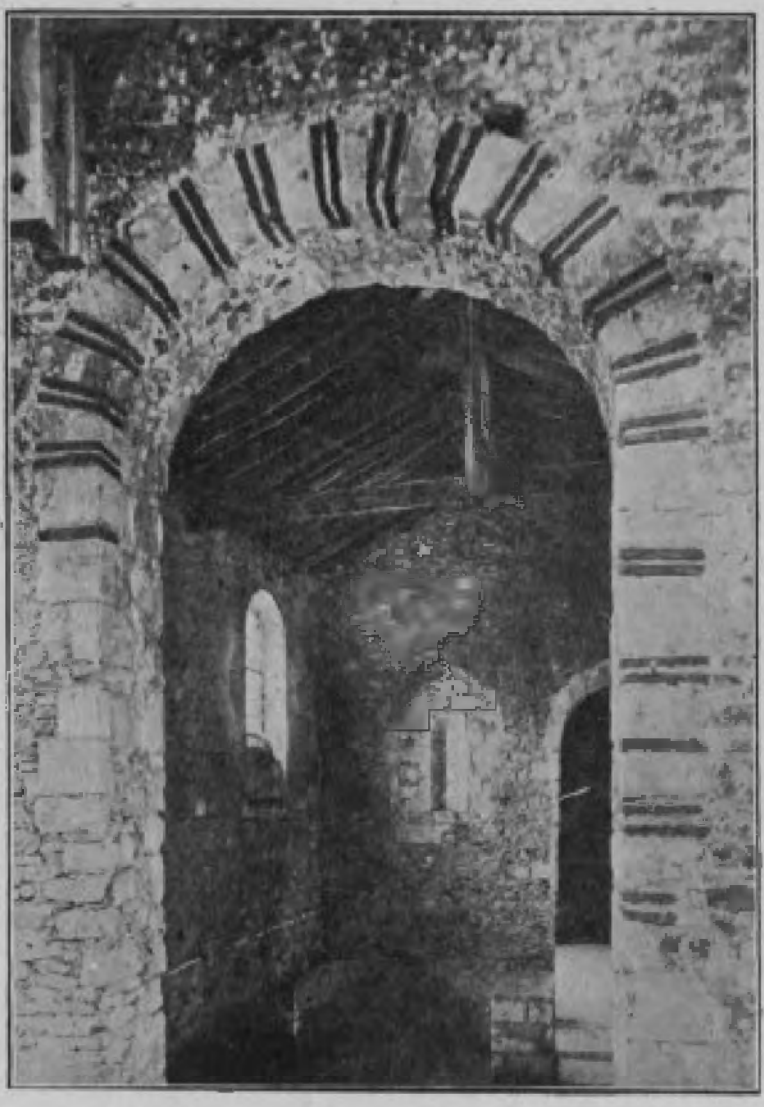

9 — ARCADE DU IXe SIÈCLE (COULOIR DU NORD)

recouvrent le couloir voisin de l'arrière chevet. C'est là un détail architectonique qu'il ne faut pas oublier dans la présente discussion.

On voit que j'ai plus d'une raison de m'attacher à l'antiquité de cette nef de Déas et de la défendre contre ceux qui voudraient la rajeunir. Sa vieillesse me paraît encore inscrite dans les reprises qui, comme autant de cicatri-

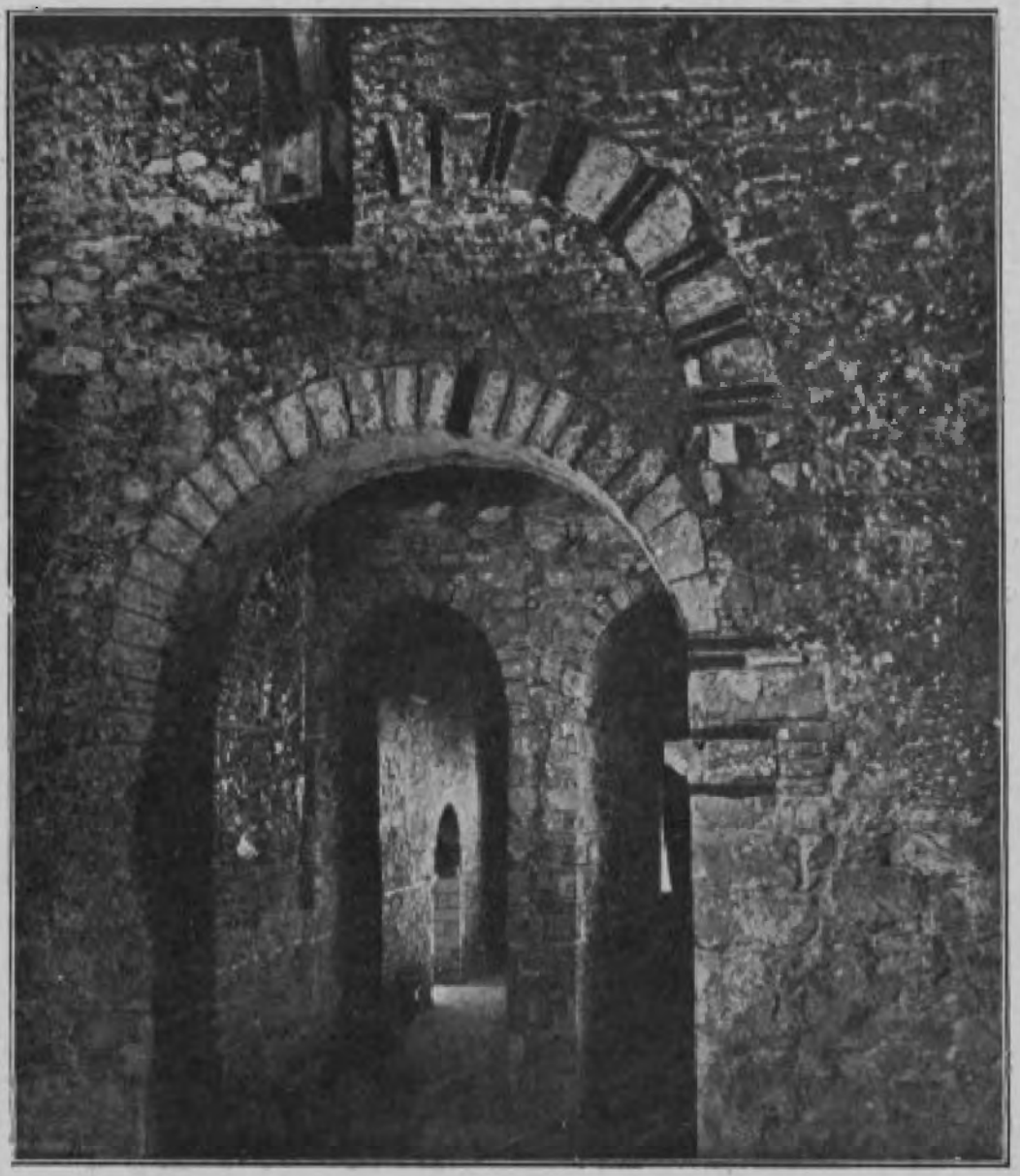

10 — ARCADE DU IXe RÉDUITE AU XIe SIÈCLE (COULOIR SUD)

ces, lui impriment l'aspect d'une reine en détresse couverte d'un manteau rapiécé. De tous côtés, je ne vois que des murs relevés. Où trouvera-t-on une église romane aussi mutilée ? De pareilles blessures ne se produisent que dans le cours des irruptions violentes ; or, quand j'interroge l'Histoire, je n'en vois pas d'autres que celle des Normands des IXe et Xe siècles.

CHAPITRE IV

Examen des moulures et des décorations

1. *Les arcs des cintres, des passages et des travées sont moulurés autrement qu'à l'époque romane.* — Mais pourquoi nous arrêter si longtemps sur la membrure du monument et ne consacrer aucune ligne à l'observation des ornements et des impostes.

Il y a là des indications précieuses qui demandent à entrer en ligne de compte. On est surpris que ni le P. de la Croix, ni M. Brutails n'aient fait connaître leur sentiment sur un point aussi important. Quand les documents se taisent, le profil des moulures d'un édifice peut aider à le classer dans une époque. Il n'est pas le même dans le style gothique que dans le style roman ou dans les édifices de l'époque latine. Avant de rajeunir la nef de l'église de Saint-Philbert jusqu'au XIe siècle, il faudrait auparavant trouver une église romane décorée de moulures de même façon, or je ne vois pas que mes contradicteurs aient produit le moindre spécimen qui pourrait contrebalancer mes convictions. Je constate, au contraire, une grande unité d'inspiration dans le choix des moulures, je ne note aucune différence entre les tores relevés sur les impostes et ceux de deux socles retrouvés et dont la place était sous les colonnes du transept et de l'arc triomphal du chœur.

Faisons le tour extérieur du chevet, nous verrons un couloir qui était voûté sur l'axe et vous amenait à un petit oratoire contre la fenêtre du saint. La couverture est à voûte d'arêtes sur ce compartiment et la pièce qui le précédait également voûtée formait une sorte de vestibule pour les pèlerins. Là, les voûtes et les deux cintres de l'entrée s'appuient sur des impostes et des

cordons moulurés où l'on voit distinctement des doucines, des listels, des tores, des filets comme ceux qui figurent dans les monuments grecs ou latins. Le Père de la Cr. les trouve si correctes, ces moulures, qu'il les regarde comme un reste d'une basilique du IVe siècle qu'on aurait remployés. Voilà une singulière supposition (1).

Les autres ouvertures du déambulatoire n'ont plus apparence d'imposte, elles ont perdu leurs ornements à travers les transformations qu'elles ont subies. Pour retrouver une décoration du même genre, il faut aller dans le passage étroit qui conduit du bas côté nord au croisillon du transept, et lever les yeux très haut. Là on voit encore en place, sur le pilastre Sud, les restes d'un tailloir qui est orné de moulures classiques, bande, listel et cavet. Les premiers constructeurs de l'église pratiquaient également le tailloir simple composé d'une tablette chanfreinée sans moulure comme on peut le voir dans le petit cintre de l'ouverture basse qui traverse le mur est du croisillon Nord, ouverture que le P. de la Cr. lui-même regarde comme une œuvre très antique. Ce détail prouve que le tailloir chanfreiné n'est pas un des caractères propres au XIe siècle, comme on l'enseigne, et s'il était prouvé qu'il figurait aux impostes des travées de la nef, il n'en résulterait pas qu'elle fût romane rigoureusement.

Mais le fait, loin d'être prouvé, est démenti au contraire par un reste de moulure demeuré en place dans l'imposte qui touche le pilier du transept sud ; là encore se retrouvent les lignes des moulures de l'arrière chevet.

Je les ai vus surtout depuis la chute du crépissage qui les recouvrait. Partout ailleurs, les saillies avaient

(1) Le seul remploi évident de moulures est dans l'arc du croisillon nord du transept inséré au XIe siècle dans l'arc du IXe siècle. (Voir cliché N° 1, p. 8).

été abattues depuis longtemps sans doute et transformées çà et là en glacis sur les contreforts, pendant les travaux de ravalement, par des ouvriers peu respectueux du passé. Ils avaient laissé çà et là quelques vestiges de tailloir dont les angles abattus formaient chanfrein, soit que les impostes eussent été réparées au XIe siècle, soit qu'ils neussent pas été terminées au IXe. Dans tous les cas, il est incontestable que le tailloir mouluré des impostes faisait le tour complet du pilier et décorait ses faces antérieure et postérieure, particularité qui n'a pas été signalée jusqu'ici dans les édifices du XIe siècle. Au contraire, il est de notoriété que les sculpteurs romans ne décoraient les supports qu'à l'intérieur de la travée, ce qui est encore une différence à noter à l'avantage de ma thèse.

2. *Le transept est non pas romain mais latin.* — Existait-il des chapiteaux au-dessus des colonnes érigées au transept? La chose est peu probable quand on considère ce qui nous restait de pierre blanche en saillie au-dessus des pilastres, avant les restaurations précipitées qu'on a opérées. On peut s'en rendre compte par les photographies que j'ai prises dès le début. On voit sur ces images que les sommiers des cintres retombent sur un bandeau de pierre calcaire assez large dont le profil est taillé en forme d'S qui paraît étrange au yeux non avertis. Comme il est avéré par les découvertes que le pilastre était accompagné d'une colonne, il serait impossible de faire un raccord entre le support et cet imposte; il faut donc supposer qu'après la supression violente des colonnes, les ouvriers voyant le tailloir en saillie sur le vide ont fait une grosse moulure en S pour corriger les angles et utiliser son existence. En recherchant la pensée du premier architecte, on a cru bien faire en transformant ce tailloir en abaque très épais et en le plaçant sur un chapiteau, mais cette combinaison est peu vraisem-

blable. C'est aussi l'avis des dernières heures de réflexion du P. de la Croix. (Voir notre restitution, p. 54).

J'ai beau regarder le carré central que le R. P. s'obstine à considérer comme une relique d'un art plus avancé ou plus antique que le reste, je ne vois rien d'extraordinaire dans sa structure, rien qui détonne à côté de la décoration classique dont nous parlons. Sous les couches de crépissage qui cachaient son appareil vulgaire, on n'a pas trouvé trace de stucage, ni de peintures à fresque ; le rouleau de chaque cintre montre ses claveaux nus comme ceux de la nef avec leur alternance de briques et de moellons, sans moulures ni ressauts.

Bien que les ravages des Normands l'aient défiguré en arrachant tous ses ornements, on a pu recomposer sa physionomie à l'aide des débris sortis des fouilles du sol. On a trouvé en place deux socles en pierre blanche moulurés qui, joints à deux fûts de colonne de même calibre rejetés dans les décombres, nous donnent la mesure exacte des supports sur lesquels reposaient les cintres des arcades, ces deux débris cadrent bien avec le style général de l'édifice. Il n'en est pas de même des deux fûts de colonne en marbre et du chapiteau antique qu'une main mal habile a inséré tardivement dans le remplissage du grand cintre ouvert sur le croisillon nord du transept ; il est sensible qu'ils sont de provenance étrangère et ne cadrent pas avec le genre d'ornementation de notre édifice. Ils n'auraient pu être employés que sur des socles très élevés pareils à ceux de l'église de Germigny, et auraient entraîné toute une suite de décorations dont on n'a pas trouvé trace ici.

Comment serait-on étonné de rencontrer tant de preuves de l'influence latine dans l'église de Déas ? Ne sait-on pas que les architectes de l'Italie ont été en faveur sous Charlemagne autant que les professeurs de belles lettres ; il ne pouvait en être autrement dans un temps barbare. L'historien Eginhard recommande à

son élève d'étudier Vitruve, il l'interroge sur certaines expressions obscures, et l'évêque d'Orléans Théodulfe patronne l'érection de l'église de Germigny qui est tout entière conforme aux principes grecs (1).

Les religieux qui ont transcrit sur parchemin la plupart des anciens auteurs latins ont bien pu lire aussi Vitruve et chercher à l'interpréter pour leurs constructions. Ceux de Saint-Philbert, s'ils n'ont pas lu cet auteur, ont eu sous les yeux des moulures classiques pour faire les talons, les doucines et les gorges qui demeurent visibles sur les cordons de leurs impostes, dans la nef comme dans l'arrière chevet.

Au XIe siècle, les tendances sont plutôt anticlassiques. On faisait alors des chevrons, des damiers, des entrelacs, des dents de scie couramment dans les chantiers du Poitou comme ailleurs ; on voit des dents de scie et des chevrons dans l'église de Déas, mais dans un seul endroit, dans les restaurations grossières exécutées au XIe siècle pour la consolidation des grands arcs du transept veufs de leurs colonnes.

Les contradictions du R. P. sont d'autant plus surprenantes qu'il a passé de longues journées dans cette église, qu'il en a sondé tous les recoins et qu'il s'est trouvé plus d'une fois en face de tous ces détails et surtout en face du fer à cheval des travées, arcs très accusés qui ne sont pas d'une banalité courante et qui, de l'avis de tous les archéologues, caractérisent les œuvres antérieures à l'an Mille. L'arc en fer à cheval, dit M. de Lasteyrie, a dû être fort employé à l'époque carolingienne, si on en juge par les miniatures de cette époque (2). Ces arcs, façonnés de claveaux, de briques et de moellons, forment un contraste frappant avec ceux qui sont employés ailleurs dans des réfections dont la

(1) Lettre XXX à son fils Vussin, *œuvres d'Eginhard*, Éd. Teulet, Paris, Renouard, 1843.

(2) *Mélanges*, Œuvres de Quicherat, t. II, p. 439.

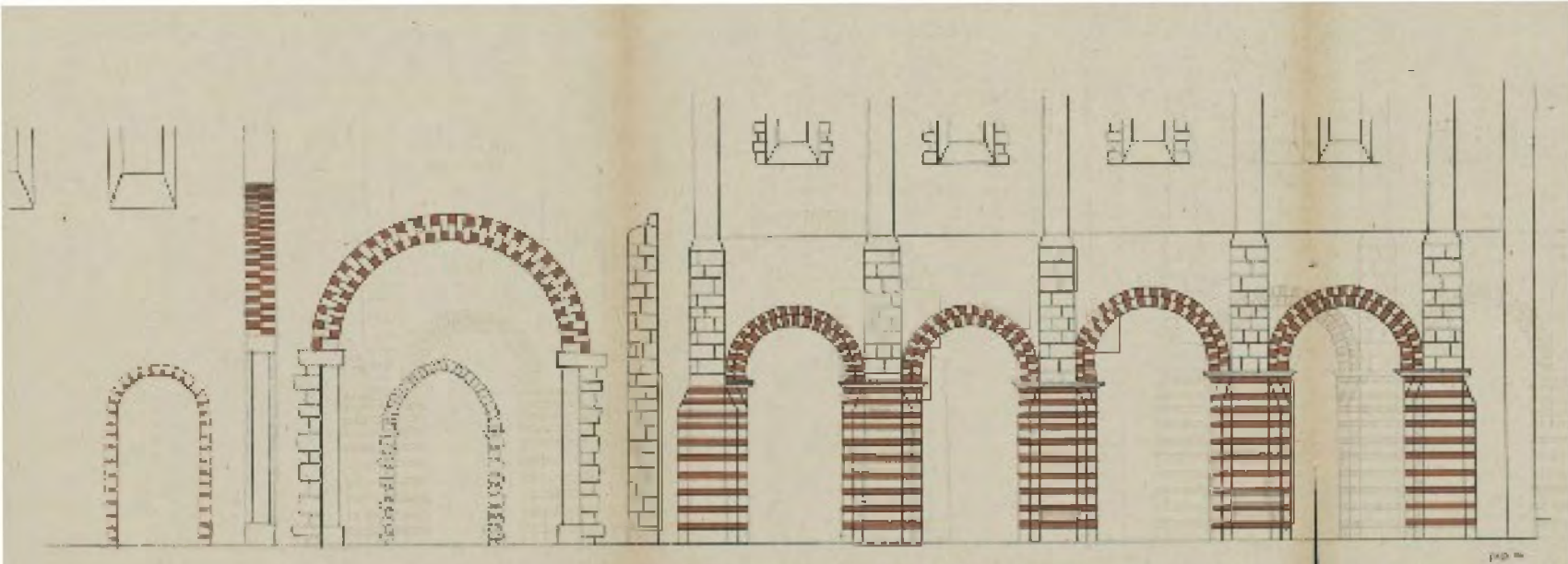

ÉGLISE DE SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU — COUPES LONGITUDINALES

date n'est pas difficile à trouver ; ils ont une parenté étroite avec les arcs des passages dans lesquels on a inséré de nouveaux cintres de remplissage construits très simplement. Leur association montre que les auteurs des cintres façonnés, uniquement avec des claveaux de calcaire, était du XIe siècle et qu'ils ont été précédés par une génération qui, elle, préférait marier la brique aux moellons. Voilà ce que le R. P. a oublié de faire remarquer.

CHAPITRE V

Conclusions

L'église de Saint-Philbert est une exception. Elle constitue un type de transition entre l'art latin et l'art roman. — Le système des fouilles est impuissant à expliquer les singularités d'un monument trois fois remanié, quand il n'est pas secondé par l'observation des procédés employés par le constructeur et l'étude des monuments similaires. Dans toutes les investigations de ce genre, la logique veut qu'on aille du connu à l'inconnu ; or le connu, ici, c'est la confession ou la crypte du saint et non pas le carré du transept. Nous avons d'autant plus raison de prendre cette crypte pour pierre de touche de l'édifice qu'elle est datée par un témoin oculaire, par sa conformité avec les cryptes du IXe siècle, par son tombeau, par son caractère liturgique, ses fenêtres, son couloir, ses abords, par sa maçonnerie et ses moulures antiques. Partant de là, nous comprenons mieux les singularités et les habiletés qui se manifestent dans le transept et dans la nef.

Pour avoir méconnu la valeur de ce point de départ, le R. P. de la C. s'est égaré dans les hypothèses sans fondement, loin du but de l'architecte ; il n'a pas compris le sens du déambulatoire et il a percé à jour un enfeu qui devait rester clos pour le public.

Les plans qu'il met sous nos yeux sont une véritable déception, ils compliquent le problème de l'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu au lieu de le simplifier comme nous l'espérions, il en fait un sphinx dont le sens est indéchiffrable pour les mortels. La prudence nous commande de rester ferme dans nos convictions premières, c'est-à-dire de considérer l'emploi de la brique comme un procédé latin et d'en faire la marque

distinctive des édifices construits avant l'an Mille. Tout porte à croire, dans l'examen de ce monument, que nous sommes en face d'une œuvre de transition entre l'art latin et l'art roman, conçue par un architecte ami du progrès, mais fortement attaché aux traditions de l'antiquité romaine.

Il est vrai que la nef actuelle à été précédée par une autre plus légèrement construite, mais elle n'est guère postérieure au chevet puisqu'elle est faite avec les mêmes matériaux. Sa structure n'est pas supérieure à la main qui a tracé les plans de la confession. Quant au quadrilatère du centre, ce n'est pas un embryon romain, il n'a d'antique que l'apparence, il est inséré et enveloppé dans une enceinte antérieure qui n'est pas vieille. Ses bases reposent sur des matériaux qui n'ont pu être mis en œuvre qu'au IXe siècle. Il est donc à souhaiter que le quatrième arc, élevé sous prétexte de restitution, disparaisse de peur de perpétuer une erreur, et soit remplacé par de simples pilastres assez forts pour supporter, comme leurs aînés, la charpente d'un clocher.

On voit que les dégâts commis par les Barbares, en 847, ont été considérables par la multiplicité des réfections marquées dans les murs ; il n'en résulte pas de confusion parce qu'elles se trahissent par des différences de procédés, de matériaux et de décoration correspondant à trois âges distincts qui font ressortir les intervalles des travaux : l'âge des chaînes de briques (815-845), l'âge des claveaux de calcaire insérés dans les cintres réduits, sans briques (XIe siècle), enfin l'âge du granite qui correspond au XIIIe, et nous apparaît dans trois portes et plusieurs fenêtres.

De ces diverses conclusions dérive cette conséquence que l'on s'est trop hâté de restaurer cet édifice et d'autoriser les travaux avant que la discussion fût close. Aujourd'hui encore, après avoir assisté au rétablissement des six colonnes du carré du transept, le R. P. se

demande si on a bien fait de les couronner de chapiteaux, quand des bandeaux moulurés auraient suffi. Ce dernier détail montre toute la lenteur qu'exige une restauration quand elle s'applique à un type d'édifice qui n'a plus de congénère en France.

NOTICE

SUR

Penchâteau et la Chapelle de Penchâteau

(Extrait du Registre paroissial, 2e vol., XXe s.)

Penchâteau et sa Chapelle

CHAPITRE PREMIER

Penchâteau

I. Un peu de géographie..... 60
II. Baie de Sainte-Barbe près le port de Saint-Julien..... 62
III. Le port de Saint-Julien..... 63
IV. Penchâteau..... 64
V. Fort de Penchâteau..... 65
VI. Quelques faits historiques..... 69
Huguenots.... Gaston d'Orléans.... Combats navals.
VII. Quelques résidences à Penchâteau..... 73
Fretobel.... Mort de M. de Cazenove.... Kerpanurge...
Maison Saint-René.

CHAPITRE II

Chapelle de Penchâteau

I. Origines de la chapelle de Penchâteau..... 76
II. Patrons titulaires : Saint Julien, sainte Anne..... 77
III. Historique de la chapelle..... 79
IV. Administration ecclésiastique..... 81
V. Mobilier, revenus, pillage de la chapelle..... 82
VI. Période révolutionnaire..... 84
VII. Après la Révolution..... 85
VIII. Restauration de la chapelle..... 86

I

Penchâteau et sa Chapelle

I

Un peu de Géographie

Élevez-vous par la pensée, ou, si vous l'aimez mieux, sur le fameux *Nautilus* de Jules Verne, doué de la puissance ailée de l'oiseau, aussi bien que de la faculté nautique de la baleine, vous êtes à quelques centaines de mètres au zénith de la fameuse « Roche aux Mouettes », gracieuse invention de Jules Sandeau, et en son aimable société, vous aspectez la presqu'île guérandaise, depuis la pointe du Croisic jusqu'à Pornichet.

La mer, sous le nom de « Trait », vous apparaît au soleil, brillante comme une large faulx brisée aux deux tiers. Elle s'arrête au bas du coteau de Guérande, tandis qu'autrefois, combien y a-t-il de siècles et de milliers d'années ? elle le contournait en entier jusqu'à Saillé ; de là, selon une opinion des géologues, se perdait en tous sens, dans les vastes marais de la Grande Brière.

Peu à peu, les ensablements, l'exhaussement du sol, le travail âpre et continu du *struggle for life* confisquèrent, au profit de riches salines, tous ces terrains désormais abandonnés des navires et fréquentés seulement par des barques à fonds plats, chargées de transporter des marais au *port blanc*, et un peu partout les trésors du *sel de mer*.

Un *étier* part de Saillé, débouche dans l'anse du Pouliguen ; la marée y mène et ramène les eaux salées, porte la vie et la richesse dans ces mille canaux qui serpentent à l'envi autour des *œillets*, finissent par y introduire l'eau de mer attiédie, sommeillante au soleil,

toute prête à s'y métamorphoser en *chlorure de sodium* ou *sel de cuisine.*

Par les marais de Saillé, en longeant Escoublac et revenant par la mer, c'est une vaste plaine de sables, entassée là par les siècles, flots envahissants, mouvants mais tenaces, qui ne reculent plus et nourrissent de rudes herbes et des pins chétifs, à la place des algues vertes et des goémons amers.

La Baule est là, servant de limites et d'encadrement à l'Océan. Décor féerique, baie incomparable avec sa pente douce et engageante, sa couleur fraîche et coquette, ses eaux pures, aux fonds toujours transparents. Tel est le lointain du panorama.

Devant vous, presqu'à vos pieds, apparaît l'avant-scène.

Ces bords de l'Océan, maintenant clos de toutes parts, sauf quelques échancrures du rivage qui trahissent les anciennes entrées de la mer ou, selon les pentes, l'écoulement des eaux pluviales, formaient un ensemble d'îles séparées par des ruisseaux plus ou moins larges, guéables ou non, qui, aujourd'hui, vous montrent comme d'un seul tenant les charmants pays du Croisic, du Bourg-de-Batz, du Pouliguen.

Enfin, si vous regardez à pic, vous voyez l'île des Evens se profiler sous la vague, vers l'Ouest, jusqu'au chenal ; de l'autre côté du chenal, une autre trame de rochers regagnent sournoisement la pointe de Penchâteau, comme on l'appelle.

A partir de l'île des Evens, une nouvelle chaîne s'élance à une faible profondeur jusqu'à l'île de Bagueneau ; enfin, de Bagueneau, bien affaissée maintenant, des roches continues rampent jusqu'à la pointe de Chemoulin, où elles laissent s'épanouir le chenal, ouvert plus étroitement à Penchâteau.

Tous ces îlots qui, depuis longtemps, semblent se fondre peu à peu sous l'action des flots montants et descendants, n'étaient-ils autrefois qu'un seul système

de masses rocheuses, un banc protecteur jeté en face de l'immense baie qui va de Penchâteau à Pornichet ?

La parole est aux géologues.

A votre gauche, rien que l'infini azur, turquoise émeraude, selon le caprice des rayons solaires ; rien que la solitude, tour à tour hurlant en furie ou calme comme le désert. Ça et là, quelques navires flottant sur l'abîme, coques de noies balancées à tous hasards. Heureux si de leurs flancs s'échappe, au départ, un chant de prière et, au retour, un hymne de reconnaissance ; car Celui qui équilibre les eaux sur la terre, seul les met en mouvement et seul les apaise !

II

Baie Sainte-Barbe, près le Port-Saint-Julien

Tout près de l'extrême pointe de Penchâteau aspectant sur la côte Est, existe encore aujourd'hui la baie Sainte-Barbe, dont les eaux sont demeurées assez profondes pour abriter naguère les nombreuses barques de pêcheurs, qui ne trouvaient pas place dans le port du Pouliguen.

Il y a un siècle environ, des navires d'un certain tonnage y stationnaient, pour faire ou compléter leur cargaison avec les sels, que sur de légers bateaux on apportait des marais salants d'alentour.

En cette crique a, depuis quelques années, élu domicile le *canot de sauvetage*, appelé à rendre de si grands services dans les jours de tempête.

C'est là que, selon la tradition, débarqua le 11 septembre 1386, Jeanne de Navarre, pour se rendre au bourg de Saillé où, le lendemain, elle devait se marier, dans la chapelle Saint-Clair (1), au gentil duc Jean IV de Bretagne.

(1) Saillé fut évangélisé par saint Clair, premier évêque de Nantes.

Pierre de Lesnerac, à la tête de la noblesse de Guérande, la complimenta, dans un champ voisin, appelé encore la *Vigne du Château ;* puis une flottille de barques, chargées d'une brillante escorte, armes et bannières au vent, vogua de conserve avec la duchesse jusqu'au *chef-lieu du sel* (1).

Pourquoi la duchesse débarqua-t-elle à Sainte-Barbe, pour y être reçue, et reprit-elle ensuite le cours d'eau des marais ?

La réponse à cette question nous en fournira peut-être une seconde, à savoir : où se trouvait le port Saint-Julien ?

III

Le Port Saint-Julien

Il paraît évident que la crique de Sainte-Barbe ne fut jamais un port pénétrant.

A cet endroit, la côte très élevée, les rochers l'attestent, ne pouvait se laisser traverser par un cours d'eau donnant accès aux marais salants. De là, nécessité pour la duchesse Jeanne de débarquer à Sainte-Barbe, pour se rembarquer après avoir rejoint à pied le cours d'eau le plus voisin.

Mais, près de Sainte-Barbe, la baie de Toulain, ensablée depuis longtemps déjà, n'aurait-elle point rempli dans les siècles reculés ces conditions de port pénétrant? Sa position convenait bien à un port militaire existant dans ces parages, comme l'indiquent des vestiges romains trouvés aux environs. Selon nous, une étude attentive et minutieuse de ces bords tranche la question laissée incertaine.

(1) Le mariage de cette princesse est attesté par ses *armes*, qui sont : mi-partie, Bretagne et Navarre. Après avoir été reine d'Angleterre, elle fut inhumée à Cantorbery. (Tableau, dans l'église de Saillé.)

Un jour de très grande marée, transportez-vous, *à la mer basse*, dans la baie de Toulain, par la ruelle qui y conduit.

Contemplez l'étendue de roches qui est devant vous, vous y verrez, à n'en pouvoir douter, l'indication d'une entrée large de 20 ou 30 mètres, fort reconnaissable par l'arrasement de toutes les pointes de rochers, à partir du rivage jusqu'à l'eau profonde qui baigne la côte. Ce nivellement n'a rien de naturel, car il ne se remarque, ou du moins n'est aussi accusé, en aucun point de ces parages.

Il résulterait donc d'un travail de main d'homme accompli, pour réaliser la pénétration de la mer, à travers un cours d'eau en terre ferme.

Faites volte-face, franchissez la largeur de la route, vous arrivez à un chemin en contre-bas presque constamment inondé ; suivez cette voie et, à travers les boursouflures du terrain, un vallonnement interrompu de-ci de-là vous conduira jusqu'à l'étang du Clehan, où le voyage par eau, jusqu'au bourg de Saillé, ne vous présentera aucun obstacle.

Pour compléter cet examen topographique, il suffit de s'acheminer au grand Calvaire, qui, à l'Ouest, domine tout le territoire de la paroisse pouliguennaise ; on y suit facilement de l'œil le mouvement de ce bassin.

A la saison des pluies, les collines qui avoisinent l'embouchure de la baie de Toulain, dont nous venons de parler, déversaient autrefois, comme aujourd'hui, leurs eaux très abondantes dans ce canal et déchargeaient d'autant le sol des bas prés livré, depuis la construction de la route, à des inondations périodiques, fort dommageables et sans aucune compensation.

IV

Penchâteau

La pointe de Penchâteau ou, pour éviter un pléonasme, la *pointe du Château*, est, à l'Ouest, l'extrême

limite de la demi-circonférence renfermant Penchâteau, le Pouliguen, Escoublac (mer), la Baule et Pornichet ; ce dernier, comme point opposé de la corde de l'arc.

Cette position qui commande la baie, l'Océan, les côtes jusqu'au Croisic, fut de tous temps le point de mire, soit des possesseurs du sol, soit des envahisseurs.

Les peuples les plus anciens : Ligures, Celtes, Phéniciens, les prétendus civilisés de la Grèce, de Rome, les Barbares du Nord, de toutes nuances, y dressèrent leurs voiles, quelquefois leurs tentes.

On les sent revivre, soit dans les noms vieillis et dénaturés, soit dans les vestiges parfois discutables, souvent affirmatifs, dont les entrailles de la terre ont conservé les restes.

En tous cas, c'était un lieu de défense ou d'attaque, mais non de séjour permanent.

Des dunes élevées qui, vers l'Ouest et vers l'Est, forment comme un rempart naturel à toutes les terres comprises entre les bords actuels de la mer et la côte de Guérande, la vigie avait l'œil ouvert sur toutes ces côtes rocheuses, escarpées, il est vrai, de Penchâteau au Croisic, où quelques embouchures de cours d'eau permettaient, néanmoins, l'abordage sur le continent. D'autre part, les brigands qui s'étaient introduits par ces fissures ou par les terres du Nord, dès qu'ils avaient fait leur râfle, gagnaient cette pointe pour y embarquer leur butin et convoler à de nouvelles annexions tout aussi légitimes.

V

Penchâteau, fort

M. de Kersabiec, dans ses études sur Corbilon, parle ainsi du fort de Penchâteau :

« La presqu'île de Batz forme à l'Est un angle qu'on appelle la *pointe de Penchâteau*.

« Cet angle est fermé par un énorme fossé en terre, » large de 20 à 25 mètres, élevé encore de quatre, revêtu » de grosses pierres et de pierrailles roulées. Les extré- » mités aboutissent aux rochers de la côte qui sont taillés » à pic. Il peut y avoir ainsi une dizaine d'hectares » enfermés en ce triangle, dans un coin duquel, domi- » nant la haute mer, s'élève *un tumulus* (1).

» Ce coin a pu être le centre du terrain rongé, amoindri » du côté de la pleine mer. La position est inexpugnable » du côté de la mer, à cause des rochers et des bas-fonds » qui se prolongent à plus d'une demi-lieue au large; du » côté de la terre, elle était défendue par ce retranche- » ment et par deux autres retranchements dont on » remarque encore les débris près du *tumulus*. »

Cette description sommaire et scientifique d'un château-fort n'a rien qui étonne, quand on considère l'importance topographique de ces lieux. La *pointe du château* était admirablement située : contre les assauts de l'Ouest, où pouvaient pénétrer des ennemis venant du continent ; contre les abordages de l'Est, où plusieurs échancrures permettaient d'envahir les canaux et les terres.

Quant au Nord, occupé par des marais salants ou même, précédemment, par des fanges infranchissables, il était suffisamment, défendu par la nature.

Plus encore l'était-il du côté du Sud, par les dunes à pic et les récifs inabordables.

Mais, à quelle époque remontent ces fortifications ? Elles furent nécessaires, dès que ces parages furent fréquentés et habités, c'est-à-dire il y a des milliers d'années.

(1) A l'occasion de l'établissement d'une route le long de la côte, on a coupé en deux cette masse imposante, et aucune découverte archéologique ne permit d'y voir autre chose, qu'un amas de terre, élevé pour observer les mouvements de la côte et de la mer.

A toutes les époques, on y attacha une grande importance, même longtemps après que le canon eut élevé sa grande voix contre les pirates de tous genres.

Voici ce que nous avons pu recueillir de certain sur la *pointe du Château*, appelée aujourd'hui *Penchâteau*. *Pen* est évidemment un mot breton et signifie: *pointe, tête*; on a voulu y substituer le mot français *pin*, et cela se voit écrit sur la plaque municipale de la rue de *Pin*château, donnant sur le quai du port.

On prétend s'appuyer sur de vieux parchemins, où ce nom figure ainsi écrit, et cette opinion serait confirmée par le souvenir de plantations de pins, autrefois existantes, dans les environs; ainsi, dit-on, ce nom ne serait plus d'une composition hybride, mais bien purement formée de deux mots très français: *pin, château*.

Or, l'orthographe des anciens documents ne prouve pas grand'chose pour ceux qui sont habitués à les lire. Ne voit-on pas dans le vieux manuscrit de la Paroisse du Pouliguen (1) le mot *autel* écrit de trois manières, en quatre lignes qui se suivent !

Quant aux plantations de pins, elles ont été faites entre Penchâteau et le bourg de Batz, à une époque bien postérieure à l'apparition de Penchâteau, mais n'ont jamais pleinement réussi, à cause des vents violents du Sud-Ouest qui brûlent les premiers bourgeons.

Revenons donc au *château* et laissons les *pins* dans l'oubli.

Le mot latin *castrium*, qu'on a traduit par le français *château* plus court, en lui conservant son indication de lieu *pen*, plus alerte que sa traduction française: *pointe* ou *tête*, désigne un lieu fortifié, et est toujours employé dans ce sens.

A une époque très reculée nous rencontrons l'ancien

(1) Voir le régistre paroissial du XIXe siècle (cure du Pouliguen.)

château de *Penharz* mot tout breton, signifiant exactement la même chose que l'hybride *Penchâteau* : *pen* pointe, *harz* défense, sis au village appelé aujourd'hui Penchâteau, non loin de la Chapelle Saint-Julien, (aujourd'hui Sainte-Anne). Pascweten et les autres ducs de Bretagne y venaient prendre quelque repos.

Sur les ruines de ce vieux château féodal, qui par son nom rappelle son origine et aussi le but de sa construction, s'éleva le château dit de l'Ile-Bouchart, bâti par les ascendants de l'amiral Bouchart ou par lui-même et qui fut détruit vers la fin du XVIIe siècle.

Au milieu du XIVe siècle, l'amiral Bouchart, déjà chargé par la confiance de son souverain Jean IV, duc de Bretagne, de l'importante construction de la Tour de Pirmil, à Nantes (1), reçut l'ordre d'édifier à Penchâteau tout un système de défense qui dut peu servir, car les envahissements du Nord n'étaient plus à craindre, et les guerres de côtes avec l'Angleterre tiraient à leur fin.

Louis XIV fit élever un tertre à l'extrémité des fortifications Sud, un mât avec signal y fut installé et un chemin avec douves, propriété de l'Etat y donna accès depuis le village de Penchâteau. Il a gardé jusqu'à nos jours le nom de *Chemin du Roi*.

Toutes ces fortifications des côtes avaient fait leur temps. Louis XIV lui-même le prévoyait et élevait à Belle-Isle-en-Mer, par les soins de Vauban, les magnifiques remparts que l'on admire encore et qui protègent la véritable entrée de la Loire.

Vers 1793, le gouvernement français fit construire à l'extrémité de *la pointe* un fortin, aujourd'hui à demi-rongé par la mer. Il y plaça quelques pièces d'artillerie, et y bâtit un corps de garde, pour loger le poste.

(1) Voir la brochure : « Saint-Sébastien d'Aignes ou lèz-Nantes », Bibliothèque publique de Nantes et Bibliothèque de la Société Archéologique.

Presque toutes les parties de ce vaste système de défense ont disparu, morcelées et vendues par l'Etat à des particuliers, pour y construire de paisibles villas sur les bords de la mer.

VI

Quelques faits historiques

Aux temps de la réforme luthérienne, ou plutôt sous l'influence des écrits français de Calvin, véritable propagateur en France de l'hérésie et de la révolte de Luther, toute la presqu'île Guérandaise fut inondée de Huguenots, tous gens plus ou moins déclassés, mal assis et surtout farouches pillards dont le dogme principal semblait être la parodie du VIIe commandement de Dieu :

> Tout le bien d'autrui tu prendras
> Et retiendras injustement.

Donc, une bande de ces peu désintéressés réformateurs s'étant présentée au Croisic, pour y *pratiquer*, fut fort mal reçue des indigènes et se réfugia au château de *Carheil*, alors possédé par M. de Baulac, et résidence habituelle du pasteur *Loiseleur*, surnommé *Villiers*.

Comme l'aigle de son aire, cette bande de rapaces fondait tantôt sur un point de la côte, tantôt sur l'autre, rançonnant et volant avec frénésie.

Dans l'ancien village de Kermahé, la seule maison demeurée debout était située vis-à-vis le *gué* qui, à mer basse, permettait de venir par voie de terre ferme, après avoir débarqué par le chenal du Pouliguen.

Le propriétaire de la maison, homme avisé, avait construit pour sa défense une petite terrasse sur laquelle une couleuvrine solidement fixée et toujours chargée et amorcée, attendait de pied ferme les Huguenots.

Mais pour tirer le canon, il faut un canonnier. Or, un jour de fête, les malotrus huguenots se présentèrent en bande, informés sans doute que toute la maisonnée avait pris le chemin de l'Eglise catholique.

En effet, seule une cuisinière, connaissant mieux le feu de sa cuisine que celui des batailles, était présente et surveillait diligemment le pot-au-feu.

Elle commençait à redouter que l'absence prolongée de ses maîtres ne gâtât la cuisson. Dans son impatience, mêlée de frayeur et de pressentiments sinistres, elle sort, portant à la main, par mégarde, ou ne sachant où le déposer, un tison qu'elle venait de retirer du feu pour ralentir la consommation et s'avançe vers la terrasse afin de voir si ses maîtres ne revenaient point.

Qu'aperçoit-elle? la bande satanique qui s'apprête à accoster au gué. Le brave cordon-bleu ne perd pas la tête, et de sa torche flambante met le feu à l'amorce de la couleuvrine.

Inutile de dire que les marauds crurent la maison en état de défense et s'enfuirent à toutes... rames.

Gaston d'Orléans.

Le prince Gaston d'Orléans fit, en 1637, un voyage d'agrément à *Pierre-percée* et au Croisic, comme qui dirait de nos jours certaines Excellences sur leurs yachts. Rien de nouveau sous le soleil, sauf cet adage très pratique: « C'est nous qui sont les princesses! »

Gaston d'Orléans s'amusa beaucoup dans ces parages. Certaines fredaines signalèrent son passage : « Glissez, mortels! n'appuyez pas... »

Quoiqu'il en soit, ce fut un engouement indescriptible pour sa personne. Etait-ce respect pour le Prince du sang, était-ce le secret et malin plaisir de constater que ce Prince, comme homme privé, valait peut-être moins qu'un de ses marins? C'est ce que la chronique

ne dit pas ; mais, dans le délire de l'enthousiasme, on ne songea à rien moins qu'à appeler le Pouliguen *Gastonville !*

Cela ne prit pas, et le *Port-blanc* conserva son nom plus pur que l'hermine du Duc (1).

Combats navals.

En octobre 1711, un combat naval eut lieu entre les îles des Evens et Bagueneau.

En voici le récit, textuellement relevé par nous sur le vieux registre paroissial du Pouliguen (2) :

Pour mémoire au temps à venir

« En 1711, le 23 octobre, temps où la France était en » guerre contre l'empereur, l'empire anglais, le duc de » Savoie, le Portugal et la Hollande, un capre ostendois » ayant été contraint de mouiller par le mauvais temps, » en notre rade, entre Bagueneau et l'Evin, fut enlevé » d'un premier abordage par une barque sortie du » Poulliguen (sic) vers le midi.

» Les armateurs de cette barque étaient partie du » Croizic, partie du Poulliguen, partie de Basse-Bre- » tagne.

» Ce fut un appelé Baux (sic), maître cordier, qui » donna le branle à tous ces braves gens qui faisaient » environ quarante et quelques moussaille (sic). Ils » étaient passablement armés de mousquetterie, mais » d'un seul pierrier (sic). L'ostendais était de six (6) » pièces de canon perrier à huit, et avait trente et huit » hommes.

» Dabord, cet ennnemi ne vit pas que la barque l'allait

(1) Archives de la Fabrique du Pouliguen. (Vieux manuscrit recopié au registre du XIXe siècle, page 3.

(2) Arch. de la Par. du Pouliguen, vieux manuscrit recopié au registre du XIXe, page 1.

» (mot couvert d'une grosse tache) probablement char-
» ger et il ne se mit à défense, à toute fin, que la voyant
» faire (mot couvert) lui; son malheur fut qu'il ne pou-
» vait lever l'ancre, vu le vent O. N. O.

» On l'alla donc aborder. L'abordage fut heureux (?)
» au-delà de l'espérance. On lui avait laissé faire une
» décharge de sa mousquetterie dont un seul breton
» fut tué, et par sa faute. De la manière qu'on l'aborda
» par le devant, son canon qu'il avait tout mis à bas-
» bord lui demeura inutile; aussi le français l'abordant
» fit moitié de décharge de mousquetterie : leur capitaine
» et sept hommes furent blessés et renversés ; le reste étant
» à nu et sans coups à tirer, se jeta au fond de calle; dans
» ce moment heureux sept hommes, dont deux étaient du
» Poulliguen, se jetèrent à bord de l'ennemi, dont l'un
» des poulliguennais appelé Pierre le guerrier enleva le
» pavillon, tuant, à ce qu'on dit, d'un coup de pistolet le
» capitaine qui, tout blessé qu'il était, s'y voulait opposer.
» L'ostendais fut mené et vendu à Nantes. »

Pour mémoire au temps à venir

Du temps de la guerre avec l'Anglais (1)

« Le 13 octobre 1746 il est paru à la pointe du Croisic
» une escadre anglaise de 45 vaisseaux qui mit toute
» cette paroisse en alarme, craignant leur descente, ce
» qu'ils ne firent point. Ils se reléguèrent à Quiberon, où
» ils séjournèrent trois semaines et firent beaucoup de
» ravages et désolèrent entièrement ce pays-là, ils
» jetèrent même la tour d'Edic à bas. Pendant ce temps,
» tous les habitants de cette paroisse firent emporter
» leurs effets à la campagne. Dieu veuille que pareille
» alarme ne se voie jamais ; mais la guerre dur (sic)
» (déchiré) encore. Ce (déchiré) janvier 1747. »

(1) Arch. de la Par. du Pouliguen, vieux manuscr. recopié au registre du XIXe, page 3.

VII

Quelques résidences en Penchâteau

Villa Fretobel ou Villa Saint-Jean.

En suivant la côte, depuis la pointe de Penchâteau jusqu'à la Chapelle, nous devons mentionner la Villa Fretobel, anagramme remplacé sous les nouveaux acquéreurs par le nom de Villa Saint-Jean.

Là, vécut quelques années, en villégiature, et mourut après plusieurs mois de maladie, l'héroïque Cazenove de Pradines, blessé à Patay, au milieu des membres de sa famille tombés là, pour Dieu et pour la France, sous les plis du drapeau du Sacré-Cœur.

Ker Panurge.

Il y a près de 20 ans, M. Leroux, examinateur de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole de pharmacie à Paris, acheta de l'Etat le corps de garde, ses épaulements et le chemin du Roi, le grand mamelon et le petit mamelon de la Torre. Il établit près d'une grande maison de style original et sévère une suite de réservoirs souterrains, où il compte se livrer à ses études favorites. Espérons que nous aurons là une succursale de pisciculture, à la grande joie des icthyophages de France.

Maison de Saint-René.

Monseigneur Freppel, l'illustre évêque d'Angers, toujours sur la brèche pour défendre de son éloquence invincible les grands intérêts de la vérité et de la justice, avait compris tout ce que Penchâteau possédait de charmes pour élever l'âme vers Dieu et la reposer des fatigues du combat.

Voici, en résumé, l'historique de la maison de repos, que Sa Grandeur fonda à Saint-René.

M. l'abbé Hurtod, ancien curé des Pruniers, en Anjou, retiré pour raisons de santé au village de Penchâteau, dans une modeste habitation, où il recevait quelques amis, voulut faire bénéficier ses confrères des avantages de ce lieu de retraite, où il avait vécu près de quinze ans.

Il offrit sa maison de Penchâteau à Monseigneur Freppel par un acte de donation, signé le 23 juillet 1872.

M. l'abbé Grimault, secrétaire à l'Evêché d'Angers, en fut nommer supérieur et chargé de l'organiser.

Le détail fut confié aux sœurs de Ste-Marie d'Angers, appelées dans la suite à diriger une école libre au Pouliguen et depuis expulsées, au nom de la liberté, *dit-on*.

On voit encore l'essai de constructions plus grandioses portant le nom de « Saint-Maurille », et la petite chapelle que M. l'abbé Hurtod avait fait construire pour y célébrer le saint sacrifice.

Mais il fallait un plus grand espace auprès de la mer.

Mlles Clémenceau, très personnes pieuses, qui n'ont, nous assure-t-on, rien de commun avec le ministre, louèrent à Monseigneur Freppel cette maison qui remplissait toutes les conditions, et la maison *Saint-René* commença à fonctionner en juin 1873.

Là, Monseigneur Freppel voulut que ses prêtres, surtout ceux du corps enseignant, trouvassent, après les durs travaux de l'année scolaire un repos indispensable aux tempéraments les plus délicats.

Cet établissement, si bien en harmonie avec les exigences de notre époque de surmenage, fut chaudement agréé par Monseigneur Fournier, évêque de Nantes, quand l'évêque d'Angers lui demanda pour ses prêtres la permission d'y célébrer les saints mystères.

Bientôt Angevins et Nantais fraternisaient dans la nouvelle maison.

Entre temps, une appréciation du site de « St-René » fut donnée par l'illustre Fondateur : « La Baule aurait-il

dit, est sans doute fort agréable, avec ses sables dorés et sa mer transparente : mais, j'aime mieux la solitude un peu sauvage de « St-René » ; et puis il n'y pas de *roc en Baule*. Le mot humoristique fit fortune. Monseigneur La Mothe, l'ami joyeux de saint François de Sales, en eût dit autant.

o

II

La Chapelle de Penchâteau

I

Origines de la Chapelle de Penchâteau

Les prédications de saint Clair ne demeurèrent pas stériles dans la presqu'île guérandaise.

Peu à peu le bon grain germait. En l'année 558, nous voyons un grand calvaire érigé sous saint Félix, évêque de Nantes, entre Batz et le Croisic, pour perpétuer le souvenir de nombreuses conversions accomplies à cette époque.

Ces jeunes générations conservèrent la foi ; et, à mesure que s'asseyait la population, se multipliaient sur ce sol béni les démonstrations du culte catholique.

Dès l'année 854, date de la fondation de l'Abbaye de Saint-Sauveur-de-Redon, nous lisons, dans le fameux cartulaire, l'attestation d'un legs, en faveur de Guérande, par le prêtre Oremus, d'une saline qu'il possédait à Batz.

En 855, l'évêque Gislard prit possession du siège épiscopal de Guérande fondé pour ce prélat, par Salomon, Roi de Bretagne.

On a beaucoup discuté, à ce propos, sur la sainteté du Roi breton et même sur celle de Gislard, mis par les uns au nombre des Saints (1), par les autres moins estimé.

Dans ces temps reculés, les questions de juridiction

(1) Calendrier dit de la Reine de Suède.

étaient un peu confuses, et l'on regardait plus au fond qu'à la forme.

Ce qui paraît certain, c'est que pendant quarante années, ce personnage travailla ardemment à la sanctification de toutes les populations des bords de l'Océan.

Ces nouvelles couches chrétiennes étaient en grande partie composées des envahisseurs du Nord.

De ce mélange naissait entre les *autochtones* et les *hors-venus* une rivalité qui ne fut pas sans influence sur les jugements divers dont fut l'objet l'évêque Gislard.

Selon toute vraisemblance cet évêque fonda la Chapelle de Penchâteau, car déjà la population devenue plus dense réclamait les secours religieux.

Tels nous apparaissent les villages de Kehrro, de Kerantron, de Kermahé et de Guesclin, qui font aujourd'hui partie de la Paroisse du Pouliguen, et étaient alors très éloignés de toute église.

II

Patrons titulaires de la Chapelle de Penchâteau

Saint Julien.

Le Patron titulaire de cette chapelle fut longtemps saint Julien ; mais quel saint Julien ?

Feller cite trois saints Julien, Ribadeneira, cinq ; Rohrbaker, deux ; « l'Histoire des saints de Bretagne », aucun.

Saint Julien du Mans, cité par Feller et Ribadeneira, semble être le vrai titulaire de Penchâteau ; mais on suppose, sans beaucoup de preuves, du reste, qu'il remplaça saint Julien l'hospitalier, dont la fonction était de passer en bateau les piétons voyageurs de son pays.

De ce dernier saint, reconnu authentique par Vincent

de Bauvais (XIIIe S.), l'histoire n'a conservé ni le lieu de naissance, ni l'époque de sa vie.

Un vitrail, dans l'église collégiale de Guérande, conservait peut-être cette tradition.

En 1603, la Chapelle de Penchâteau est encore appelée la « Chapelle Saint-Julien ». Voici l'intéressante page d'histoire qui en fait foi :

« MM. de Brétigny, Gauthier, Navet et Mme de Jour-
» dain, connue sous le nom de « Mère Louise de Jésus »,
» chargés par MM. de Berule et de Marillac des démar-
» ches qu'un établissement rendait nécessaires, s'étant
» embarqués à Nantes, le 3 octobre 1608, pour Bilbao de
» Biscaye, sur l'« Olésie », furent obligés, par suite de
» divers contre-temps, de s'arrêter à Saint-Nazaire, puis
» au Pouliguen, domicile du patron du navire. Ces
» pieux personnages, retenus dans ce port par des vents
» contraires, pendant plus de quinze jours, firent plu-
» sieurs visites à la « Chapelle Saint-Julien » placée sur
» le bord de la mer. Ils ne purent reprendre leur voyage
» que le 10 novembre, et encore n'atteignirent-ils les
» côtes d'Espagne qu'après avoir essuyé la plus horrible
» tempête, dans le golfe de Gascogne » (1).

Mais ce nom de « Saint-Julien », qui ne rappelait déjà plus la fonction de « Saint-Julien l'hospitalier », puisque les routes avaient remplacé les bateaux, fut suppléé par le vocable de « Sainte-Anne » au XVIIe S.

Sainte Anne, Titulaire de la Chapelle de Penchâteau.

Après la découverte de la statue de sainte Anne, par Nicolazic, en 1624, au champ « du Boceno », la dévotion à la mère de la Sainte-Vierge Marie se répandit dans toute la Bretagne avec une étonnante rapidité.

Les pèlerinages affluèrent à « Sainte-Anne-d'Auray »;

(1) Chronique de l'ordre des Carmélites.

mais, longs et difficiles, ils suggérèrent aux Bretons la pensée d'établir, chacun chez soi, un autel en l'honneur de la Sainte.

Sous cette heureuse inspiration, on éleva un autel dans la petite chapelle latérale du sanctuaire de Penchâteau, bâtie à cet effet ; et là, vinrent en grand nombre les marins et tous les habitants des côtes, recommander à sainte Anne, devenue Patronne des gens de mer, leur voyage avant le départ, et déposer à ses pieds leurs actions de grâce après l'heureux retour. Là, se voyaient les *ex-voto* des naufragés : peintures, petits navires, etc...

Entre autres, nous y relevons encore aujourd'hui le tableau peint sur toile, représentant le naufrage de la « Rosalie », perdue. Capitaine Berthelot, 1788.

III

Historique de la Chapelle de Penchâteau

Cette partie de la Chapelle, que nous venons de voir consacrée au culte de sainte Anne, présente tous les caractères d'une grande antiquité.

On dut la restaurer au milieu du XVIIIe S. (en 1750) et pratiquer une fenêtre qui trahit cette époque.

La toiture du grand vaisseau est soutenue par des poutres transversales, appelées *tirants*, qui semblent indiquer la fin du style roman.

La grande fenêtre ogivale en chevet-plat est du XVe S.

L'aspect général n'est point désagréable.

Elle était autrefois beaucoup plus longue. On le constate par l'examen du mur de façade donnant sur la place, dont la structure marque l'époque, et par la position de la petite porte latérale (XVe S.) ouvrant sur la route. Cette ouverture devait être primitivement au milieu de la longueur totale de la Chapelle.

Cette destruction d'une partie de la Chapelle remonte au temps des Huguenots, dont nous avons déjà raconté les tristes exploits. On ne saura jamais combien ils amoncelèrent de ruines dans tous les pays hantés par eux.

Apparition de la Paroisse du Pouliguen.

Après ces ravages dut avoir lieu une restauration importante, dont les documents de l'histoire ne donnent aucun indice.

Mais la Chapelle, notablement diminuée par les ravages dont nous avons parlé, devenait insuffisante pour une agglomération de population qui s'était formée peu à peu à l'extrémité de la paroisse de Batz et était composée d'éléments divers venus un peu de partout, pour y gagner leur vie. Pauvres et ignorants, ils avaient grand besoin des secours de la religion pour former une population plus morale et plus homogène.

Le 1er juillet 1626, Mgr de Cospéan, évêque de Nantes, donne aux habitants du Pouliguen la permission de construire une Chapelle sous le vocable de saint Nicolas, évêque de Myre, honoré de tous temps comme Patron des marins (1).

Le Pouliguen commençait ses glorieuses destinées. Toutefois, sa nouvelle chapelle n'avait point encore, pas plus que celle de Sainte-Anne, à remplir les fonctions paroissiales et demeurait sous la dépendance du Prieur-Curé de Batz, pour l'accomplissement des devoirs du dimanche et des principaux actes religieux.

Sur la semaine, les plus rapprochés de Sainte-Anne de Penchâteau y continuaient de pratiquer leurs dévotions, grâce à des chapelains convenablement dotés, et cela à partir de 1629.

Nous avons été amenés, par la suite des désastres de

(1) (Arch. du Pouliguen, reg. par. du XXe S., p. 1.)

la Chapelle de Penchâteau, à parler de l'établissement d'un nouveau centre religieux au Pouliguen ; mais revenons à l'administration ecclésiastique de Penchâteau depuis son origine.

IV

Administration ecclésiastique de la Chapelle de Penchâteau

Vers 1360, la Chapelle de Penchâteau fut érigée en chapellenie, c'est-à-dire pourvue de revenus, assurant l'exercice régulier du culte par la protection d'un *Patron* qui avait droit de présenter le chapelain titulaire du service religieux.

Celui-ci était chargé de faire desservir la Chapelle par des prêtres de son choix et rétribués par lui, selon les ressources dont il pouvait disposer à cet effet.

Les collateurs, autrement dit ceux qui avaient le droit d'accepter canoniquement, au nom de l'Eglise, le titulaire ou chapelain, étaient, au XVIIIe S., les membres du Chapitre de la Collégiale « noble et royale » de Guérande.

Le ou les prêtres, choisis pour chapelain, afin d'exercer les fonctions du culte, habitaient à Penchâteau une maison située à l'Est de la Chapelle et s'y rendaient par un couloir couvert qui leur en facilitait l'accès.

Voici la liste, incomplète, que nous avons recueillie en collectionnant les documents anciens :

Au XVIe S. :	Messire Michau.....	1580
»	Jean.....	1581
»	Hardehant.....	1599
»	René Le Bihan	1560
Au XVIIe S. :	Jean Trouvé.....	1680
»	Jean Mahé.....	1696

Au XVIIIe S. : Guillaume Calvé de Morinay..... 1767 (18 août)
» René-François Guillard..... 1767 (16 octobre)

V

Mobilier. — Revenus. — Pillage de la Chapelle.

En 1689, nous trouvons (Pays guérandais, p. 255) :
5 chasubles,
1 croix d'argent,
8 chandeliers de cuivre,
3 aubes,
2 nappes d'autel,
2 calices d'argent doré,
1 ciboire,
10 écharpes,
22 devants d'autel,
9 essuie-mains.

A la date du 31 décembre 1738, on trouve au livre des comptes de la Fabrique de Batz l'énumération ci-jointe des objets qui appartenaient à la chapelle de Penchâteau :

2 calices avec leurs patènes, d'argent doré,
1 custode d'argent doré,
1 croix avec crucifix d'argent,
8 chasubles de différentes couleurs, avec bourses et corporaux,
1 petit coffret couvert en cuir,
13 devants d'autel,
35 nappes d'autel,
3 aubes,
3 essuie-mains,
1 tour de chaire en cuir doré.

Revenus de la Chapelle de Penchâteau.

4 œillets, saline Assérac, cueillette de Batz.
4 œillets, — Bondez (vendus à Bécholle, le 18 juillet 1791.
1 œillet, saline Sivanay (René Mouilleron, paludier).
1 — — Crois-Clos.
1 — — Leurez.
1 — — Sigomon (Jean Saffré, paludier).
1 — — Sithomas (relevant du Roi, à devoir obéissance, prières et oraisons, et en fief amorti, suivant déclaration du 24 décembre 1680, devant Moyon, notaire, par messire Jean Trouvé titulaire).
10 œillets, saline Sithomas, relevant du Roi.
4 — — Sibéron (vendus au sieur Morin, le 13 juillet 1791).
1 — — Siglener (Jean Pichon, paludier, frairie de Quéniquen).
3 — — Petit-Golainez (frairie Congor).
8 — — Plinet..... —
6 — — Liverna..... —
2 — — Bernard (frairie de Careil, relevant du Roi).

Total 47 œillets.

Pillage révolutionnaire de la Chapelle de Penchâteau.

En 1791 les insatiables brigands de la Révolution volèrent tous les objets ainsi que tous les biens immeubles que nous avons énumérés plus haut et qui constituaient les biens meubles et immeubles et revenus de la Chapelle.

On parle aussi d'une assez forte somme d'argent

confiée à certaines personnes par le Chapelain François Guillard. On a fait le silence sur la disparition de ce modeste trésor; n'en recherchons pas trop les auteurs. Comme tous les spoliateurs d'antan et ceux d'aujourd'hui, ils ont un juge dans les cieux.

VI

Période Révolutionnaire

Avant et jusqu'à la Révolution, la Chapelle de Penchâteau resta à peu près la même, continuant à satisfaire aux besoins du Culte catholique, ce qui rend facile à comprendre le grand nombre de statues et d'emblèmes religieux, qu'on y trouve mentionnés à l'inventaire précurseur obligé de la spoliation.

On a cru à certains signes reconnaître la statue du Sacré-Cœur qui existait en 1791.

A cette époque de brigandage se rattache un épisode dont nous conservons le souvenir :

Vers 1791, le poste des canonniers (ceux-là vrais canonniers de l'état civil et non cordons-bleus comme celui de Kermahé dont nous avons parlé plus haut) n'ayant pas de bois de chauffage, l'un d'eux enleva avec l'aide de quelques camarades les statues de la Chapelle de Penchâteau et en fit du feu au corps de garde.

L'instigateur de cet acte impie fut frappé de la foudre. mais n'en mourut pas. La *population* y vit une vengeance du ciel et l'appela *brûleur de Saints*, titre que celui-ci ne regarda jamais comme une louange, car à cette appellation il s'enfuyait honteusement, avec tous les signes d'un profond remords.

VII

Après la Révolution — Reprise du Culte

La Chapelle de Penchâteau demeura assez longtemps dans le triste état où l'avait laissée le pillage de la Révolution et le culte y fut supprimé comme à peu près partout ailleurs, comme il consiste d'un acte de M. le curé Sotin, daté de 1867. Il semble même d'après cet acte qu'il attendit assez longtemps avant d'y être restauré, la Chapelle du Pouliguen était devenue paroisse en 1827, par suite des dispositions du Concordat, suffisant aux besoins du Culte.

« L'an du Seigneur 1867, dans le courant du mois » d'août, le curé a fait placer dans la Chapelle de Saint- » Julien de Penchâteau un autel en granit suivant le » style de la Chapelle. Le travail s'est exécuté sous la » direction de M. l'abbé Pellerin, vicaire. Cet autel a » coûté 400 francs, qui ont été fournis par M. le Curé et » quelques habitants étrangers. L'ancien autel de Saint- » Julien avait été détruit aux mauvais jours de 1793 et » la messe n'y avait jamais été célébrée depuis. C'est » une réparation tardive à l'apôtre du Mans, patron de » cette vieille Chapelle. Désormais on pourra y célébrer » la Sainte-Messe. Cet autel n'a point été bénit, vu » l'intention où l'on était de la faire consacrer par » Son Excellence Monseigneur Chigi, archevêque *in* » *partibus* de Saint-Nicolas de Myre, et nonce du Saint- » Siège à Paris. Mais il y a une pierre sacrée et un » travail en bois que l'on peut appliquer sur la table » de pierre.

» P. Sotin. »

(Reg. par. du Pouliguen, XIXe s. p. 89).

VIII

Restauration de la Chapelle Saint-Julien de Penchâteau

La Chapelle Saint-Julien de Penchâteau (messes Sainte-Anne) a été complètement restaurée en 1902. Les murs ont été repiqués à l'intérieur, la toiture refaite, soutenue par le vieux lambris à tirants, repeint lui-même. Des boiseries en chêne ont été appliquées sur les murs internes. On a construit une sacristie donnant par une porte sur le milieu de l'intérieur de la Chapelle et ayant une petite courette y attenant, entourée de mur ; un autel est dressé dans cette sacristie.

A l'extérieur de la Chapelle on a fort heureusement rendu à la lumière, une belle rosace xve siècle, depuis longtemps bouchée par une mauvaise maçonnerie. Tous ces travaux, s'élevant à la somme de dix mille francs, ont été payés par une personne généreuse et exécutés d'après ses ordres avec l'approbation de M. le Curé.

(Reg. par. xxe s., p. 5.)

Abbé Radigois.

LA RUE DU PETIT-BACCHUS

ET SES ALENTOURS

Au moyen âge, Nantes, comme toutes les villes dignes de ce nom, était entourée de murailles qui l'enserraient étroitement. Ses habitants se trouvaient donc obligés de ménager le terrain pour leurs maisons et leurs rues. Les maisons s'appuyaient, se pressaient, s'écrasaient les unes contre les autres et, afin d'augmenter les logis trop étroits, faisaient ventre sur les rues et ruelles en zig-zag. La circulation des équipages étant presque nulle dans ces temps lointains, le dédale de ces voies étroites suffisait aux piétons qui, toujours en quête d'air et de lumière, passaient la plus grande partie du jour en dehors de leurs habitations sombres et étouffantes. Ils se croisaient dans les rues et ruelles infectes, s'y interpellaient, y discutaient leurs affaires, ou, simples badauds, s'extasiaient, bouche bée, devant les pitres et bateleurs, qui, sur leurs tréteaux dressés aux carrefours, les amusaient de leurs farces ou de leurs boniments à la gloire des vertus merveilleuses de panacées de leur invention.

L'un des quartiers les plus typiques était celui du Port-Maillard en communication avec l'esplanade du Château du Bouffay par la déchirure en forme de Z majuscule de la rue du *Petit-Bacchus*.

Pour redresser cette rue au nom savoureux, dont l'allure dégingandée ressemble à celle des disciples de

son patron probablement magnifié par l'enseigne d'une de ses auberges moyenâgeuses, on a démoli récemment quatre maisons des côtés Est et Nord (A, B, C, D) et une du côté Ouest (E) dont la façade, encore debout, du rez-de-chaussée porte en gros caractères : *Restaurant du Vieux Bacchus*.

C'est à travers l'espace laissé libre par la démolition de ce dernier immeuble que la rue du Petit-Bacchus va être prolongée ; mais, pour lui permettre d'atteindre la

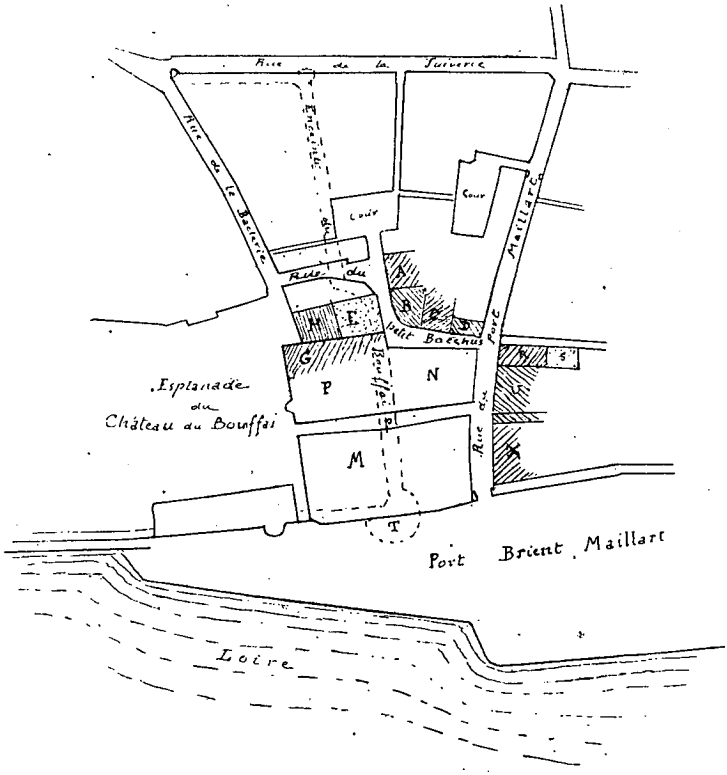

place du Bouffay, il sera indispensable de renverser l'antique maison située derrière celle de l'ancien restaurant. Ce vieux logis (H), qui aspecte la place du Bouffay, n'est autre que la modeste maison communale élevée,

vers 1420, par les premiers échevins nantais, qui, au milieu du siècle suivant, et, bien que la Mairie ne dut être constituée qu'une dizaine d'années plus tard, ajoutèrent le grand logis contigu (G), dont nous verrons longtemps encore le soubassement en granit refouillé.

Mais, lorsque la rue aura éventré la première maison communale, liée si intimement à notre histoire locale et témoin, notamment, de l'exécution de Pontcallec et de ses compagnons et des guillotinades de 1893, que restera-t-il ? Quelques menuiseries ornées d'arabesques et cartouches Renaissance et le cadre monumental de la cheminée de la salle d'armes de nos premiers échevins. Saluons donc, en passant, une dernière fois cette relique des temps anciens, victime prédestinée du progrès moderne.

Un porche ouvert à côté de cet intéressant édifice sur la rue de la Bâclerie donne accès à la rue du *Petit Bacchus* ; par sa rusticité et sa malpropreté, dans ce quartier central de la cité, il surprend l'œil du passant habitué au luxe moderne. Après l'avoir franchi, on aperçoit un grand espace libre avec quelques pans de murailles déchiquetées, reste des démolitions récentes des quatre maisons au Nord-Est du coude de la rue en zig-zag. La première (A) était en face du porche, les arceaux en anses de panier du rez-de-chaussée la dataient du dix-huitième siècle ; elle avait toute la banalité d'une vulgaire maison de rapport, sa façade joignait directement une très ancienne cour, rajeunie vers le milieu du dernier siècle, laquelle communiquait avec d'autres cours et rues, notamment avec la rue de la Juiverie, par une ruelle assez convenable, longeant une maison qui, malgré son état de délabrement, est encore l'un des plus jolis logis de cette rue si pittoresque réservée autrefois aux juifs dont elle a tiré son nom.

Les deux maisons suivantes (B et C) avaient des façades en charpenterie travaillée et décorée de mou-

lures et chanfreins particuliers au quinzième siècle. Le second de ces deux logis avait même un caractère monumental digne d'un "*archelèque et maistre maczon*" du moyen-âge, son pignon sur rue coiffant le motif central formé par un second étage rectangulaire.

Ces deux maisons appartenaient certainement à des armateurs du port fluvial. Le rez-de-chaussée, avec son grand portail, servait au dépôt des marchandises ; à côté, une petite porte ouvragée donnait accès à l'obscur escalier d'habitation, véritable casse-cou. En fait de maçonnerie, ces maisons n'avaient que les fondations et le mur à cheminée. Leurs minces parois et leurs étages surplombant présentaient le double avantage de laisser un plus vaste espace aux appartements et de moins peser sur le sol remblayé. Elles étaient très rustiques et conformes aux mœurs simples de leurs premiers habitants. Le premier étage comprenait une vaste salle à la fois cuisine, salle à manger et salon, puis la chambre de famille à plusieurs lits ; à l'étage supérieur étaient les servitudes et galetas. Lors de la démolition, les intérieurs n'offraient plus rien de la décoration primitive ; des cheminées grossières en tuf avaient remplacé les vastes manteaux des cheminées du moyen-âge. La première de ces deux maisons conservait cependant au rez-de-chaussée les montants en granit de la cheminée d'autrefois : colonnes trapues engagées au tiers et supportant les consoles à doucine sur lesquelles devait reposer le manteau disparu.

La quatrième maison (D) formait angle sur la rue du Port-Maillard. Large seulement de trois mètres, elle comprenait trois étages de chambres. Elle avait au rez-de-chaussée une salle commune sur la rue du Petit-Bacchus et une boutique sur celle du Port-Maillard. Si l'on en juge par les supports à modillons encastrés dans le mur mitoyen, les cheminées devaient avoir des façades ornées de moulurations familières à l'époque Louis XIII. Cette maison, revêtue d'ardoises à

la façon de celles en face du porche Nord de l'église Sainte-Croix, abritait sans doute l'auberge du *Petit Bacchus*.

La situation de cette auberge devait en faire un séjour recherché par les charretiers dont les chevaux pouvaient reposer à l'autre angle de la rue dans le bâtiment N appelé « *la petite écurie* » par opposition à « *la grande écurie* (P) » ou « *maison des palefroys* » du Bouffay qui lui était adossée. *A la suite de ces deux écuries* se trouvait « *la vieille Monnaie* (M) » dont le bruit des marteaux rhytmait le chant des mariniers. Un petit pont couvert franchissait une douve et accédait à une vieille poterne de l'esplanade du Bouffay (P) défendue par la tour d'angle (T) qui servit d'arsenal à la ville, du quatorzième au seizième siècle, et prit le nom de « *Tour des engins* ». En 1549, cet ensemble de constructions fut démoli et la douve comblée, pour bâtir le vaste hôtel des monnaies qui fonctionna jusqu'à la Révolution.

De l'autre côté de la rue du Port-Maillard, la rue Lambert, autrefois appelée ruelle *Brandouille*, ruelle des *Jacobins*; continue à l'Est, en ligne tortueuse, la rue du Petit Bacchus, pour aboutir (après avoir passé sous une galerie qui mettait jadis en communication deux propriétés) à la rue Dubois par une sortie large seulement de 0 m 70.

Cette ruelle vient d'être élargie du côté de la rue du Port-Maillard, en face de celle du Petit-Bacchus, par la démolition de plusieurs maisons (R S U X) au Sud de cette ruelle. La maison (R), à l'angle de la ruelle Lambert et de la rue du Port-Maillard, était une maison très étroite, mais à cinq étages, qui remontait au premier Empire ; elle semblait d'autant plus banale qu'elle était accolée, sur la rue Lambert, à une masure du seizième siècle (S), d'un aspect fort pittoresque avec ses charpentes à croisillons et, sur la rue du Port-Maillard, à un logis (U) remarquable par deux grandes

lucarnes à frontons sculptés de l'époque Louis XIII. Joignant cette dernière maison, sur la rue du Port-Maillard, en existait une autre (X), en charpente, à pignon, que son état de vétusté rendait dangereuse et dont la démolition a eu pour effet de remettre au jour le mur d'enceinte du port. C'est en face de cette maison que le voyer Fournier trouva, vers 1798, les célèbres colonnes en granit dont il composa le temple que Guépin fit graver pour son *Histoire de Nantes*, temple imaginaire qui aurait été bien mal placé sur cette grève marécageuse et dont les colonnes étaient simplement des bornes d'attaches du quai romain.

Ces souvenirs du passé sont bons à recueillir et à évoquer, ils disparaissent de jour en jour, bientôt ils n'existeront plus que dans la mémoire ou l'image ; les villes changent sans cesse de physionomie, les chemins tortueux deviennent droits suivant la prophétie de l'Evangile ; les édifices, comme leurs habitants, naissent, grandissent et disparaissent à la différence, cependant, qu'ils sont remplacés par d'autres plus parfaits, tandis que les hommes d'aujourd'hui ne valent pas mieux que leurs ancêtres, justifiant cette pensée que l'on trouve dans les anciennes éditions de Pascal : « Les inventions des hommes vont en se perfectionnant de siècle en siècle, la bonté et la malice du monde, en général, reste la même ». Si le moyen-âge avait ses truands et ses ribaudes, notre époque a ses apaches et leurs dignes acolytes au casque d'ébène ou d'or.

Jules Furret et Dominique Caillé.

Mars 1907.

La Psallette de la Cathédrale de Nantes

Sa fondation par l'évêque Henri le Barbu

(1413)

L'Eglise, dans ses cantiques, a toujours aimé mêler aux voix graves des chantres les voix éclatantes des enfants : ces voix qui, se détachant de la masse majestueuse du chœur, la soulèvent de la terre et la rapprochent du ciel, comme les flèches de nos cathédrales se détachent avec légèreté de leur masse imposante, comme les pics de nos montagnes en dominent les chaînes et percent les nues.

Elle a recueilli l'invitation du Psalmiste : *Laudate, pueri, Dominum*, enfants, louez le Seigneur ; elle se souvient que ces enfants, si aimés de son Fondateur, s'empressaient sur ses pas à ses entrées triomphantes, et qu'ils étaient les plus enthousiastes à faire retentir à ses oreilles un pieux hosanna :

Cui puerile decus prompsit hosanna pium

Autrefois, dans les écoles épiscopales ou monastiques, le chant faisait partie du programme général d'enseignement. Mais ce programme, assez étendu par ailleurs, ne permettait pas de donner à la musique toute l'importance réclamée par les offices des cathédrales. On songea à créer des institutions spéciales dans lesquelles des enfants, choisis à cause de la beauté de leur voix, apprendraient, avant tout, les principes de l'art musical, pour le service de l'église et le plus grand éclat des cérémonies religieuses.

A l'époque où l'on savait approprier les noms aux

choses, on désignait ces institutions sous le nom de *Psallettes*, du latin *Psallere*, chanter. Aujourd'hui, on trouve ce mot un peu vieillot, et on lui substitue celui de *maîtrise* que l'on trouve plus distingué.

Le mot de *maîtrise* s'applique à bien des choses et fait trop penser à celui de *jurandes*. Par l'idée première qu'il évoque, il ne nous semble guère fait pour une institution à l'usage de bambins de six à douze ans.

L'ancien nom de *Psallette* rappelait mieux le but fondamental de l'institution, et la désignait exclusivement. Quand, simplement parce qu'elle est vieille, on remplace une chose qui, malgré sa vieillesse, peut toujours durer et servir, il faudrait au moins la remplacer par quelque chose de meilleur. C'est rester dans la bonne archéologie, et aussi dans le bon sens, que de réclamer quelquefois en faveur non seulement des vieilles choses, mais encore des vieux mots.

Dans ces antiques Psallettes, grâce à des fondations faites en leur faveur, des enfants tirés de diverses conditions étaient logés, nourris, entretenus de linge et de vêtements, soignés, instruits dans les sciences alors nécessaires, et élevés depuis l'âge de six ans jusqu'au moment où leur voix venait à muer ; et le tout, gratuitement, aux frais, non de l'Etat ni des contribuables, mais des moines, des Chapitres, des évêques, en un mot, du clergé.

L'étude de ces institutions présente un double intérêt. A une époque où l'on se passionne justement pour les Beaux-Arts, et pour tout ce qui touche à leur histoire, on se reporte avec curiosité à ces berceaux lointains de nos *conservatoires* modernes ; ces écoles où l'on ne se bornait pas à donner à tous les élèves des leçons de musique vocale, mais où l'on leur apprenait encore, quand ils en avaient le goût et les aptitudes, à jouer des divers instruments à la mode : tels que l'orgue, l'épinette, le manicordion, le serpent, le violon.

Pour d'autres qui, ne voyant dans les instruments de

musique que des instruments de supplice, les voudraient condamnés au silence, eux et leur histoire, mais qui, d'un autre côté, s'intéressent vivement à tout ce qui concerne l'enseignement et l'éducation de l'enfance, ils pourront étudier, dans l'histoire d'une Psallette, le fonctionnement d'un pensionnat plusieurs fois séculaire.

Les documents que nous avons pu recueillir sur la Psallette de Nantes, qui était le plus ancien de nos pensionnats nantais, nous permettent de reconstituer la vie de l'enfant au collège, de le suivre, pas à pas, du matin jusqu'au soir, à la cathédrale, en classe, au réfectoire, à l'infirmerie, dans ses récompenses, dans ses congés, dans ses jeux, et jusque dans ses escapades, ainsi que dans leur châtiment.

Ces documents nous semblent complètement inédits. L'histoire de la Psallette de Nantes a pourtant attiré l'attention de quelques auteurs, parmi lesquels nous citerons plus particulièrement MM. Ch. Marionneau et Camille Mellinet. Tous les deux ont consulté quelques registres des délibérations capitulaires. Mellinet, qui était en grande relation avec M. le chanoine Gély, maître des cérémonies de la cathédrale, a profité, pour la composition de son ouvrage *La musique à Nantes* (1), des notes et des indications que celui-ci avait bien voulu lui donner.

Mais, dans ces recherches, faites par les uns et les autres, on s'est arrêté à l'époque où la lecture des documents devient un peu plus difficile. Les renseignements donnés jusqu'ici sur la Psallette, assez abondants pour le XVIIIe siècle, se raréfient de plus en plus à partir du milieu du XVIIe. Au delà, ignorance et inexactitude; si bien que, dans les articles des journaux parus lors de la

(1) La musique à Nantes vient d'être traitée d'une façon plus magistrale par M. Lionel de la Laurencie dans l'ouvrage *l'Académie de musique et le Concert de Nantes à l'Hôtel de la Bourse* (1727-1767), Paris, 1906.

suppression récente de la Psallette de la cathédrale de Nantes (1), on a pu, en remettant ces renseignements en œuvre, ne donner qu'une idée fort incomplète de ce qu'avait été cette institution dans le passé.

Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre une histoire complète de la Psallette de Nantes : nous voulons simplement fournir quelques documents pour cette histoire : on y verra une nouvelle preuve du vif intérêt que l'Eglise, soit par ses évêques, soit par ses Chapitres, a toujours témoigné pour le développement de la musique et des beaux-arts et pour l'éducation des enfants.

La fondation de la Psallette fut faite par Henri le Barbu, évêque de Nantes de 1405 à 1419. Ce prélat acheta la première maison qui servit à cette institution. Cette maison était appelée autrefois l'*ancienne Psallette*, pour la distinguer de la nouvelle Psallette, construite en 1680, et qui existe encore au sud de la cathédrale, dans le couloir qui conduit à la porte latérale située près du tombeau des Carmes.

L'ancienne Psallette se trouvait sur la place Saint-Pierre. Elle fut démolie en 1677, pour faire place à la maison aux Cariatides, bien connue au moment de sa démolition sous le nom de *maison du Chapitre*. Les armes d'Henri le Barbu, sculptées ou peintes dans plusieurs endroits de la maison, rappelaient à tous, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le souvenir de sa fondation (2).

(1) Cette suppression vient d'être faite par suite de la confiscation, par l'Etat, des ressources que les catholiques lui avaient confiées pour assurer les besoins de leur culte.

(2) « Item a poyé à Cornillé Desgans, pour avoir paint les armes du fondateur de lad. Psallette qui sont sur la grande porte d'icelle..... XX s. »

« Item pour avoir faict faire deux vitres de verre blanch, avecques deux escussons des armes de l'evesche Barbu,

Henri le Barbu songea aussi à doter notre ville d'une institution plus importante. C'est à lui que l'on doit le premier essai de la fondation de l'Université de Nantes. Il obtint, en 1414, du pape Jean XXIII, les bulles de cette fondation qu'il vit confirmer, en 1418, par Martin V. Mais ces bulles restèrent alors sans effet, et Nantes dut attendre son Université jusqu'en 1460.

L'évêque de Nantes fut plus heureux dans la fondation de la Psallette. Cette institution commença à fonctionner dès son vivant, pour vivre et d'une façon toujours florissante, grâce aux soins de ses successeurs et du Chapitre, jusqu'à la Révolution.

L'abbé Travers a bien attribué l'institution de la Psallette à Henri le Barbu (1) ; mais il a omis de donner la date de cette fondation. L'acte qui la renferme a été passé au Chapitre de Nantes le 4 janvier 1412, vieux style, et, par conséquent, 1413, style nouveau.

Cet acte est trop long pour que nous le traduisions ici dans son entier (2), bornons-nous à en donner les principales parties.

Après avoir longuement rappelé tous les biens dont Dieu a comblé l'homme lors de la Création et lors de la Rédemption (3), le prélat rapporte que, en échange de

avecques une vitre vis-à-vis du degré, garnie desd. armes, a poyé à Pierre de la Chasse..... LXX s. »

« Item pour la reparation desd. vitres à Yves Collart, vitrier..... XXXI s. »

(Compte de P. Yeuzenou, administrateur de la Psallette, 1505-1507. Arch. du Chap. A 15).

(1) Abbé Travers. — *Histoire de Nantes*, t. I, p. 514.

(2) Nous donnons notre traduction d'après une copie de la fondation de la Psallette, faite par Gabriel Texier, scribe du Chapitre, mort le 6 juillet 1776. Cette copie se trouve aux Archives du Chapitre, A 15.

(3) Laissant de côté toutes ces généralités très édifiantes, nous nous bornerons à traduire ce qui regarde spécialement

ses bienfaits, Dieu ne demande à l'homme que des louanges. Puis, il cite une foule de passages par lesquels l'Ecriture Sainte, et particulièrement le Psalmiste, invite toutes les créatures à chanter la gloire du Seigneur. Il propose l'exemple de David, *ce secrétaire de Dieu*, qui a chanté et fait chanter par les lévites les louanges divines, qui les a fait accompagner de toutes sortes d'instruments et les a accompagnées lui-même de sa cithare, et en vient enfin à montrer combien la musique remplit les âmes d'une joie spirituelle.

notre Psallette. Afin, cependant, de donner au lecteur une idée de ce début, nous croyons devoir en publier une partie :

Universis præsentes litteras inspecturis vel audituris, Henricus, permissione divina, Nannetensis episcopus, salutem in Domini sempiternam, et præsentium seriem perpetuæ memoriæ commendare.

Æternus rerum Conditor, et ipsarum subsistentiæ Conservator qui cum sempiternæ dispositionis effectum mundialem machinam cum contentis speciebus innumeris sub duplicis substantiæ natura (?) constitutis artificio mirabili fabricaret, humanam creaturam, cujus auxilio vel ministerio non egebat, de sua ineffabili bonitate, de limo terræ formare, celestique flatu ad suam decoram imaginem et similitudinem dignatus est in vitalem substantiam animare, dignitatem quâ precelleret, et potestatem, quâ cunctis animantibus imperaret eidem tribuando...

L'acte se termine ainsi :

... Cum nonobstanciis et clausulis oportunis. Datum et actum in Capitulo nostræ prædictæ ecclesiæ, horâ capitulari, die quarta mensis januarii, anno Domini millesimo quadringentesimo duodecimo indictione sexta more Gallicano, pontificatus sanctissimi in Christo Patris et Domini Domini Johannis divina [ ] papæ vicesimi tertii anno tertio. Ita signatum : Jo. Parvi, de mandato prædicti Dni Episcopi transi. L. Blancheti, de mandato supradictorum Dnorum decani et Capituli, transi : au bas de l'acte, suivant l'observation du copiste, étaient appendus deux sceaux : Ces sceaux, sur lesquels il ne donne aucune autre indication, étaient ceux de l'évêque et du Chapitre.

« Certes, continue-t-il, sans habileté dans l'art musical, aucun chant ne peut être beau ni agréable, et cette habileté ne peut exister sans un enseignement qui suppose des sujets capables d'être enseignés et un maître, sans lesquels, à moins d'un miracle, on ne peut avoir connaissance d'un art ou d'une science.

» Aussi, dans les églises, et surtout dans celles de France, une louable coutume s'est-elle répandue de retenir des maîtres par des gages, pour toujours, afin de pénétrer les enfants, dès leur bas-âge, de la connaissance de la musique, des sciences élémentaires ou des arts, afin qu'ils se développent par l'exercice et l'enseignement, et que, continuellement, on trouve, parmi eux, des ministres suffisants et capables pour chanter le divin office d'après les règlements des saints Pères, avec une agréable modulation.

» Pour nous, nous considérons qu'une société d'enfants est la portion, pour ainsi dire, la plus belle et la plus florissante de l'Eglise, car le Prophète a dit au Seigneur : « C'est de la bouche des enfants et de ceux qui sont encore à la mamelle que vous tirez votre louange la plus parfaite » ; parole par laquelle le Christ a confondu les Pharisiens qui reprochaient aux enfants de le louer : le Christ qui, voyant avec indignation ses disciples empêcher les enfants de s'approcher de lui, a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants, car le royaume des cieux leur appartient. »

» Dans cette considération, nous voulons, pour la louange et la gloire de Dieu, établir cette louable coutume dans notre dite église, dans laquelle, jusqu'ici, nous n'avons rien trouvé d'institué efficacement pour l'instruction ou l'entretien des enfants. Nous voulons que, désormais, il y ait dans cette église une société d'enfants qui, formés salutairement sous l'enseignement d'un maître dans la musique, dans les sciences élémentaires, dans les arts et dans les bonnes mœurs, soient, dans la succession des temps, consacrés au service

divin en usage dans les autres églises notables, et entretenus infailliblement à jamais, grâce à des rentes certaines assignées à cet effet.

» Ainsi, donc, à la gloire et à l'honneur de la bienheureuse Trinité, de la glorieuse Vierge Marie, et de toute la Cour céleste, en conséquence de la délibération et du consentement de notre dit Chapitre, nous fondons, instituons et créons, par la teneur des présentes, la dite société de six enfants et de deux maîtres ; et pour que la stabilité de cette institution soit fortifiée d'autant plus solidement qu'elle aura été réglée par des statuts et des ordonnances plus salutaires, nous avons, pour cela, décrété de faire, et faisons les constitutions et ordonnances suivantes :

» En premier lieu, nous établissons, et d'une manière irréfragable, que les dits enfants, étant toujours au moins au nombre susdit de six, et que les deux maîtres, dont l'un enseignera aux enfants la musique et l'autre la grammaire et les autres sciences élémentaires, demeurent dans la même maison et mangent dans le même lieu en commun, à moins que l'un d'eux, pour maladie ou autre cause jugée raisonnable au sentiment du maître principal, n'ait obtenu de lui la permission de manger ailleurs. De même, lesdits deux maîtres devront être actuellement prêtres avant d'être pris pour un enseignement de ce genre ; si, du moins, on peut en trouver facilement de bons et de suffisants qui soient engagés dans le sacerdoce. Autrement, vu la nécessité et pour suppléer à ce manque de sujets, on pourra prendre, pour l'enseignement de la musique, quelqu'un qui n'est pas prêtre, pourvu qu'il soit recommandable par sa science et ses mœurs, et qu'ils soient tous les deux d'une réputation excellente et intègre, d'une vie louable, d'une conversation honnête ; de sorte que, sous eux, tant par leur science que par leurs exemples, les enfants profitent non seulement sous le rapport de la science, mais aussi sous celui des mœurs et de la vie :

afin de décorer l'église non seulement par les modulations de leurs voix, mais encore par la beauté remarquable de leurs mœurs, au lieu de la déshonorer par des mœurs inconvenantes.

» De même, le plus discret et le plus sage de ces maîtres, surtout celui sous la discipline duquel les enfants paraîtront le plus vraisemblablement devoir profiter sous le rapport des mœurs, aura le soin de ces enfants, l'administration et la disposition de toute la maison et des choses qui la concernent ; il sera le proviseur, le procureur de la société, tant pour les recettes et pour ses autres affaires que pour les procès ; il pourra établir et créer, en toute puissance, pour la dite société, comme pour ses affaires et causes personnelles, des receveurs, des procureurs et autres officiers nécessaires ; il pourra révoquer, toutes les fois et quand il le trouvera utile, ceux qu'il aura institués, pourvu cependant qu'il fasse tout avec le consentement et du conseil de ceux qui auront été députés à la garde des titres et de l'argent de cette société, et dont il sera question plus bas, et qu'il porte, sur-le-champ, toutes les sommes qu'il aura reçues pour ladite société, au coffre dont il est question plus bas, afin qu'elles y soient conservées fidèlement. Nous lui donnons plein pouvoir et mandat spécial pour faire toutes ces choses et chacune d'elles, de cette façon, et non autrement, avec toutes leurs circonstances, dépendances et choses connexes.

» De même, lesdits maîtres, et surtout celui qui aura le principal soin et la discipline de la maison, formeront ces enfants suivant la loi ou règle renfermée dans nos autres lettres (1), dont nous voulons que

(1) Nous n'avons pu retrouver ces lettres qui renfermaient des conseils aux maîtres sur l'éducation de l'enfance. Nous ne croyons pas, en effet, qu'il s'agisse ici du *Règlement de la Psallette*, règlement anonyme, et modifié à certaines époques, et dont nous publierons le texte ailleurs.

lesdits maîtres aient toujours auprès d'eux, regardent souvent, lisent et étudient une copie, afin qu'ils connaissent plus convenablement de quelles mœurs, de quelle doctrine doivent être pénétrés, dès leur enfance, des jeunes gens destinés au service divin, et aussi quels doivent être des maîtres auxquels on confie la formation de tels enfants.

» De même, nul ne sera élu ni admis pour un enseignement de ce genre, à moins de suffisance, et à moins qu'il ne soit habile dans la science pour laquelle on doit l'élire : par exemple, celui qui sera élu pour enseigner les sciences élémentaires, sera bon grammairien et logicien, et saura même le plain-chant ; et l'autre devra être un parfait musicien, tant en principe qu'en pratique, et avoir une voix douce et mélodieuse, en accord, autant que le permet la différence des âges, avec celles des enfants.

» De même, chaque maître, au jour de sa réception, jurera de se comporter bien et fidèlement dans l'instruction des enfants, dans l'administration et dans la dispensation des objets qui lui seront confiés, d'en préparer et d'en rendre compte et raison, etc., quand il en sera requis ; de n'engager ou de ne laisser engager aucun enfant à s'en aller ou à se retirer ailleurs, à moins qu'il ne mérite d'être chassé pour une faute. Bien plus, il l'encouragera au contraire, selon son pouvoir, et s'il ne peut l'amener à l'obéissance et que l'enfant persiste dans sa volonté de s'en aller, il l'en empêchera, s'il le peut ; et, en attendant, aussitôt qu'il connaîtra son intention, il la dévoilera à l'évêque ou au Chapitre ; il fera la même chose, si quelque enfant est d'un caractère tellement difficile qu'il ne peut le corriger.

» De même, chaque maître jurera qu'il ne conduira, ne laissera conduire par d'autres ou aller d'eux-mêmes les dits enfants ou quelqu'un d'entre eux, sans la permission spéciale de l'évêque ou du Chapitre, dans aucune autre maison ou lieu, si ce n'est à la demeure de

l'évêque ou d'un dignitaire de la Cathédrale, ou d'un chanoine dans la maturité de l'âge et de la raison ; et même alors, ils n'iront pas sans être accompagnés d'un de leurs maîtres. S'il arrivait qu'un de ces maîtres vint à manquer à son serment prêté sur ce point, les chanoines ou ceux qui seront députés pour la garde des fonds de cette institution, puniront chaque fois le transgresseur de la partie de ses gages qu'il aurait à gagner ce jour ; et si, après avoir été souvent puni, il reste incorrigible, on le renverra.

» De même, lesdits enfants seront choisis et pris dans un âge tendre, doués d'un esprit de crainte, de pudeur, de discipline et de modestie, et autant que le jugement des hommes peut s'exercer sur ce point, enclins à la douceur et aux mœurs honnêtes, habiles à apprendre la musique et à embellir l'église autant par l'agrément de leur voix que par la décence de leurs qualités corporelles. Ils ne devront avoir aucune difformité corporelle monstrueuse, à moins, cependant, qu'il ne s'en présente d'une capacité si remarquable que, à cause de cette capacité, on doive tolérer cette difformité.

» De même, aucun enfant ne sera admis dans ce nombre, à moins qu'il n'ait l'intention de servir l'église, nous et nos successeurs ; et que ses parents et ses amis, s'il en a, le cautionnent et jurent qu'ils ne le rappelleront et ne le détourneront jamais du service de l'église ou bien du nôtre et de celui de nos successeurs ; qu'ils ne l'en feront ou laisseront ni rappeler, ni détourner, mais plutôt l'en empêcheront de tout leur pouvoir.

» De même, lesdits enfants feront partie dudit nombre tant que durera leur voix d'enfant, à moins qu'on ne doive, avec raison, les écarter de leur compagnie à cause de leur ignorance ou de leur démérite. Quand leur voix commencera à muer, si on les trouve propres au service de l'église, on les prendra aussitôt pour bacheliers ; et, à leur place, on en mettra d'autres pour

compléter ce nombre d'enfants ; on ne prendra pas d'autres bacheliers pour le service de l'église, si ce n'est de ce nombre, tant qu'on y en trouvera de capables et de convenables en science et en mœurs.

» De même, s'il arrive qu'un adolescent, dont la malice remplace l'âge, soit, à cause de sa capacité, admis au costume et aux autres dépenses avec les autres, dans ce nombre ou en plus, il jurera, à son entrée, de ne jamais se retirer sans la permission de l'évêque et du Chapitre. S'il ne veut pas faire ce serment, on ne le recevra pas, mais on le repoussera aussitôt de la compagnie des autres.

» De même, lesdits maîtres et enfants assisteront dans l'église, aux heures auxquelles ont l'habitude d'assister, et y serviront, comme ont coutumé d'y servir les autres enfants et leurs maîtres dans les illustres églises de France. De plus, ils seront spécialement tenus aux obligations suivantes : ils chanteront solennellement une messe de *tous les saints* tous les jours à l'heure de la première sonnerie, messe que célébreront alternativement les deux maîtres, s'ils sont prêtres, et en état de célébrer : chacun d'eux aura, chaque jour qu'il célébrera la messe, deux sous et six deniers tournois. Si l'un des deux est seul à être prêtre, il aura seul la charge de procurer ladite messe par lui ou par un autre chapelain capable ; et pour supporter cette charge, il aura, de la bourse de ladite société, en dehors de ses gages et avantages, la somme de 45 l. chaque année, payable par moitié aux fêtes de Noël et de saint Jean-Baptiste.

» Dans cette messe, on dira toujours pour nous, de notre vivant, l'oraison : *Adesto, Domine, supplicationibus nostris et iter et actus famuli tui.* etc, et après notre décès : *Deus qui inter apostolicos sacerdotes.* Quiconque célébrera cette messe fera aussi des prières spéciales pour nous, pour nos parents, les membres de notre famille, nos bienfaiteurs et amis au dernier *memento* du canon

de la messe, et de notre vivant, pour nous, au premier *memento*.

» De même, après ladite messe, maîtres et enfants chanteront ensemble, pour nous, sur notre tombe, l'antienne *Subvenite*, avec le psaume *De profundis* et les versets habituels, l'oraison *Deus qui inter apostolicos sacerdotes*, et *Fidelium*, et au commencement de la sonnerie de none, maîtres et enfants viendront ensemble à l'église et diront sur notre dite tombe les sept psaumes de la Pénitence, avec les litanies et les oraisons susdites, et de, notre vivant, à la place de ces oraisons : *Deus cui proprium est... Adesto... Deus qui corda... Deus veniæ* et *Fidelium*. Ils mesureront l'espace de temps de telle façon qu'il leur soit seulement suffisant pour dire ces oraisons, à partir de l'heure où ils entreront à l'église jusqu'au commencement des vêpres, de sorte qu'ils n'aient pas lieu de vagabonder ni de revenir à la maison avant les vêpres.

» Ils diront aussi tous les samedis après vêpres, un motet ou une antienne avec les versets et la collecte de la sainte Vierge qu'ils chanteront doucement devant son image. Ils diront tout ce qui précède avec dévotion, et avec une prononciation lente, sans aucun signe de légèreté ou de dissipation, afin que leurs prières et leurs louanges puissent être plus agréables à Dieu et aux hommes.

» Pour entretenir ladite société et maison de vivres, de vêtements et d'autres choses nécessaires, nous lui donnons et concédons les rentes qui suivent, à savoir : 75 l. de rente annuelle et perpétuelle que nous doit, en notre nom propre, Jean de Montgermont, damoiseau, sous l'hypothèque et l'obligation de tous ses biens meubles et immeubles quelconques. De même, 22 l. 10 s. de rente annuelle que nous doivent, en notre nom propre, le sieur Pierre du Moulin, chevalier, et Eudes Guiole, damoiseau, qui, tant collectivement qu'en particulier, nous ont obligé, comme il appert par leurs

lettres, au paiement annuel de lad. somme de 22 l. et 10 s., tous leurs biens tant meubles qu'immeubles.

» De même, 78 l. de rente annuelle que nous doit, ainsi qu'à notre mense épiscopale, le sire de Rais (1), par suite d'un arrangement fait récemment entre lui et nous, sur et pour certaines sommes d'argent, que certains de ses prédécesseurs ont reçues de nos prédécesseurs depuis longtemps. Comme il en restait à payer une certaine somme, il a engagé, pour le payement de lad. somme de 78 l. de rente, ses châtellenies de Pornic, de Vue et tous ses biens héréditaires.

» De même, 24 l. de rente ou de pension annuelle que le seigneur de Montrelais doit à notre dite mense sur tous ses biens. Toutes ces rentes qui nous sont dues, comme il a été dit, sont exposées plus pleinement dans les actes composés à leur sujet et sur chacun d'eux.

» Nous transférons dès maintenant à ladite Société, du consentement de notre dit Chapitre, le domaine total et la propriété de tous ces revenus et de chacun d'eux, ainsi que de leurs arrérages dus depuis les temps anciens, et nous les mettons en leur possession par les présentes, sous telle condition que, si lesdits sire de Rais, Jean de Montgermont, Pierre du Moulin, Guiole et le seigneur de Montrelais, ou l'un ou plusieurs d'entre eux, ou leurs héritiers ou quelques-uns d'entre eux, voulaient retirer ou acquitter lesdits revenus en tout ou en partie, en restituant le prix de leur vente, toutes les sommes ainsi restituées, et chacune d'elles, resteront dans la possession et le domaine de lad. Société pour l'acquisition d'autres revenus.

(1) Guy de Laval, sire de Rais († 1415), père de Gilles de Rais. Il semble qu'il s'agit ici de la rente vendue, en 1289, à Durand, évêque de Nantes, par Gérard Chabot, sire de Rais ; rente qui, en 1357, avait déjà fait l'objet d'une convention entre l'évêque Robert Paynel et Gérard Chabot, fils du précédent (Travers, *Hist. de Nantes*, t. I, p. 433.

» Nous donnons aussi et nous concédons à la même Société 100 livres tournois à percevoir chaque année, à perpétuité par ceux qui seront désignés pour la garde de ces sommes, aux fêtes de la Nativité du Seigneur et de saint Jean-Baptiste, par moitié, sur les amendes exigibles sur les délinquants, dans notre diocèse, par les mains du promoteur de notre office, ou par les mains de celui qui aura été délégué pour recevoir ces amendes par nous ou nos successeurs.

» Si, par hasard, le total de ces amendes ne suffisait pas chaque année au paiement intégral de ces cent livres, ce qui en manquera sera pris sur les revenus du sceau de notre officialité. »

Puis, le prélat ordonne que l'argent de la Société et ses titres soient conservés dans un coffre très fort, placé dans l'église et muni de quatre serrures dont les clefs seront gardées par l'administrateur, l'official et deux chanoines ou chapelains notables désignés par l'évêque, du consentement du Chapitre, et résidant dans la ville: coffre que l'on n'ouvrira qu'en présence de trois au moins de ces délégués.

Aux règles sur l'emploi de ces sommes, sur leur conversion en rente, sur leur distribution, succèdent des avis à l'administrateur ou plutôt à l'économe, pour l'alimentation de la maison.

Ainsi « cet administrateur devra chaque année, par l'avis de ces délégués, ou de deux d'entre eux, faire ses provisions en temps opportun, selon la qualité des saisons tant en vivres qu'en autres choses nécessaires à lad. société, et dont les administrateurs prévoyants ont coutume de faire provision. Dans la conservation fidèle et dans la dispensation modérée de ces provisions et autres choses, il se montrera soucieux d'une si grande diligence que, à cause de son intelligente et fidèle administration, on le proclame, à sa louange, un dispensateur prévoyant, et on le trouve tel, que, pour cette

direction prévoyante et utile, il mérite d'être récompensé.

» Si, grâce à cette prudence d'administration, à l'abondance des vivres et d'autres objets, à la modicité des prix ou, par ailleurs, il reste quelque chose de ces revenus ou de ces rentes qui n'ait point été dépensé, il mettra ce superflu dans ledit coffre pour le conserver avec le reste de l'argent et le convertir en rentes ou l'employer à d'autres usages nécessaires à ladite société. »

Le prélat affecte ensuite à sa fondation la moitié des biens meubles qui peuvent lui échoir à lui ou à ses successeurs, par suite de la mort des clercs qui meurent sans avoir disposé de leurs biens pendant leur vie, de la mort des personnes qui, dans tout son territoire, meurent sans laisser d'héritiers, et de la succession des bâtards. Il se réserve, pour lui et ses successeurs, la faculté de reprendre, pour les rattacher à la mense épiscopale, les biens qu'il donne à la Psallette, mais avec l'obligation de les remplacer par d'autres qui, au jugement de leur conscience, leur soient réellement équivalents. Toutefois, il exclut de cette dernière disposition le casuel qui peut échoir des dites successions, parce qu'il est rare, et qu'il doit, quand il arrive, être converti en pieux usages. Aussi ne pourra-t-on jamais l'enlever à lad. Société, mais plutôt, il lui sera attaché à jamais.

A cette attribution de ressources succède l'article qui détermine le costume des enfants :

« De même, tant maîtres qu'enfants auront, chaque année, deux paires ou deux livrées de vêtement de drap bleu ou de couleur bleue, et non pas de n'importe quelle autre couleur : à savoir, à Pâques, ils auront des vêtements simples, et à la Toussaint, des vêtements avec une fourrure de peau d'agneaux blancs. Les vêtements des enfants seront faits sur la forme ou modèle des vêtements de l'église de Chartres ou de ceux du Palais

de Paris (1), sans changement ou différence quelconque quant à la forme ; ils auront aussi des chapes noires et des surplis pour l'église, dans les temps opportuns.

» De même, le principal maître aura, chaque année, pour gages, sur la bourse commune de lad. Société trente livres, et l'autre, vingt livres, sans compter la somme allouée pour la peine de dire la messe, à la célébration de laquelle pourvoira celui des maîtres qui sera prêtre, et pour laquelle il recevra l'honoraire fixé pour le célébrant ; outre cela, ils auront leurs vêtements, leurs dépenses, leur logement, leur mobilier ainsi que les distributions, qu'ils auront selon qu'ils les gagneront à l'église.

» De même, le dit principal maître aura les fruits, les rentes et revenus de la chapellenie fondée à l'autel Saint-Yves, dans notre église de Nantes, chapellenie que tenait naguère Jean Rabouin, prêtre, et que, par suite de la délibération et du consentement de notre Chapitre, nous avons donnée, incorporée et unie, donnons, incorporons et unissons à ladite Société, avec tous ses droits et toutes ses dépendances, voulant et ordonnant que ce maître principal lui-même desserve cette chapellenie, en perçoive les fruits, rentes et revenus, qu'il en jouisse pleinement, aussi longtemps qu'il sera maître principal de ladite Société, qu'il fera dûment le service de cette chapellenie, ou en assurera le service.

» Cependant, s'il s'y présente un avantage, ladite chapellenie pourra être changée avec une autre dont ledit maître principal fera le service et touchera les fruits de la même manière.

» De même, l'élection et l'institution tant des maîtres que des enfants ainsi que leur destitution, s'il en est

(1) Il s'agit ici de la Sainte Chapelle qui avait un Chapitre et une Psallette. La Psallette de Chartres a été étudiée par M. l'abbé Clerval dans son ouvrage intitulé : « *L'ancienne maîtrise de Notre-Dame de Chartres.* »

besoin, nous appartiendra de notre vivant ; et après notre décès, elle appartiendra à nos successeurs et au Chapitre ou, à sa majeure et plus saine partie, en commun. Aucun enfant, aucun maître ne sera élu ou constitué par prière, argent ou faveur, mais seulement, relativement aux maîtres, à raison de leur capacité, et relativement aux enfants, à raison de leur habileté, de leurs bonnes dispositions à faire des progrès et à embellir l'église, sans tenir compte de toute autre cause ou faveur.

» De même, dans le choix des enfants, nous voulons qu'on tienne compte de la considération suivante : on ne devra pas refuser, pour compléter ledit nombre, sous prétexte de pauvreté, un enfant capable et bien disposé à faire des progrès et à décorer l'église. Bien plus, si ses parents sont d'une si grande pauvreté qu'ils ne peuvent le fournir de vêtements de lin, ni des autres choses qui lui sont nécessaires en dehors des vêtements de dessus en laine dont il est fourni sur la bourse de la Société, comme on l'a déjà dit, nous voulons, par la miséricorde de Dieu, qu'on le fournisse même de ces vêtements, sur la même bourse. Mais s'il a des parents ou des amis puissants, ce sera à eux de l'en fournir.

» De même, si quelqu'un offre de l'argent pour faire admettre, dans ce nombre de six, un parent, un allié ou un enfant qui lui est cher, on ne le recevra que s'il veut prêter le serment exposé plus haut. Avec ce serment, ils pourront être reçus pour l'utilité commune ; mais, en dehors de ce nombre, nul ne sera reçu ni gardé dans la maison, à moins qu'il n'obéisse, qu'il ne serve l'église, et paie intégralement toutes ses dépenses et ses vêtements ; afin qu'il ne soit pas à charge aux autres. Cependant, par cette disposition, nous n'entendons pas nous en tenir tellement à ce nombre de six, qu'on ne puisse l'augmenter de deux autres enfants, dont nous voulons et ordonnons qu'on augmentera ce nombre, si, grâce aux largesses divines, les ressources de ladite Société nous en donnent plus tard les moyens.

» De même, si, au sujet de ces articles ou de l'un d'entre eux, ou au sujet d'autres articles à faire ou qui en dépendent, ou de l'un d'eux, il vient à s'élever, dans l'avenir, un doute ou une obscurité, nous nous enréservons spécialement l'éclaircissement et l'interprétation, ainsi que la faculté d'y ajouter, d'en retrancher, de les corriger ou de les changer comme il nous le paraîtra utile : droit qui, après notre mort, pourvu qu'il ne s'agisse pas de changement substantiel, appartiendra à l'évêque, au Chapitre ou à sa plus grande et plus saine partie avec l'évêque. Que si, entre l'évêque et le Chapitre, s'élève, à leur sujet, un dissentiment qu'ils n'auront pas terminé entre eux dans les huit jours, ils seront tenus, dans les trois jours suivants, de choisir un ou deux arbitres. En cas de désaccord entre les deux arbitres, ils en prendront un troisième habitant, dans la ville ou dans le diocèse, ou qui soit de passage dans le diocèse, ou encore ailleurs, pour terminer ce différend. Ces arbitres, après avoir entendu les raisons des parties, décideront et ordonneront entre eux ce qui leur paraîtra devoir être ordonné, et les dites parties s'en tiendront à cette décision et à cette sentence, si les arbitres tombent d'accord : autrement ils se conformeront à la détermination, à l'ordonnance ou à la sentence du troisième chargé de trancher la question.

» De même, chaque évêque, parmi les serments qu'il doit faire au Chapitre au jour de son intronisation, jurera expressément de respecter inviolablement et intégralement la fondation et l'institution de lad. Société, avec toutes ses constitutions, ses ordonnances et chapitres, et chacun d'eux, ainsi que les autres que nous aurons peut-être à faire à ce sujet ; de ne jamais s'y opposer par eux ou par d'autres, directement ou indirectement, publiquement ou secrètement ; de ne jamais obtenir par eux ou par d'autres, ni de faire obtenir aucune dispense à ce sujet ; que s'ils en avaient obtenu ou qu'on leur en eût offert ou concédé une, procédant

du mouvement spontané ou de science certaine du pape, d'un légat ou d'une personne en ayant la puissance, ou bien d'ailleurs, ils ne s'en serviront pas.

» Chaque chanoine fera aussi le même serment, lors de sa réception au Chapitre, ainsi que tous les chanoines et chacun d'eux, quand ils procèderont à l'élection de l'évêque. Que s'il arrive à l'un d'eux d'être élu, confirmé et promu comme évêque, il observera tous les articles précédents et chacun d'eux.

» Et nous, susdits doyen et Chapitre de Nantes, considérant que la fondation et l'institution de ladite Société, avec tout ce qui précède, tendent pour tous les temps futurs à l'avantage et à l'honneur de notre église, et à l'augmentation et à la beauté du service divin qui s'y fait, nous louons et approuvons lesdites fondation et institution de cette Société, ainsi que les constitutions et ordonnances faites avec notre délibération par le même révérend Père et Seigneur évêque susdit, et nous avons accordé et accordons notre consentement à toutes et à chacune d'elles.

» Et nous, susdits évêque, doyen et Chapitre, afin que la fondation et l'institution de la Société souvent nommée, avec ses constitutions et ordonnances obtiennent la force d'une solidité perpétuelle, nous supplions, avec toute l'humilité possible, notre très saint et bienheureux Seigneur le Pape, de les confirmer de son autorité apostolique ; et pour que personne, de quelque état, ordre ou condition qu'il soit, quand bien même il serait revêtu de la dignité pontificale, n'ose briser ces ordonnances ou constitutions, ou l'une d'elles, ou y contribuer par conseil, secours ou faveur, directement ou indirectement, par lui ou par un autre, en secret ou ouvertement, de l'en empêcher généralement, sous peine de suspense ou d'excommunication *latæ sententiæ*, en déclarant nul et vain, avec les clauses opportunes, tout ce qui aura été fait à leur encontre par des personnes

de quelque état, grade, condition, dignité ou prééminence qu'elles soient.

» Donné et fait au Chapitre de notre église de Nantes, à l'heure capitulaire, le quatrième jour du mois de janvier, l'an du Seigneur mil quatre cent douze, indiction VI, d'après l'usage gallican, la troisième année du pontificat de notre saint père en Jésus-Christ et Seigneur, le Seigneur Jean XXIII, pape. »

G. DURVILLE.

Découverte d'un Sarcophage de granite

près de la

vieille Église de Saint-Nazaire

Les découvertes de tombeaux de granite sont très rares dans la Loire-Inférieure, bien que les carrières de pierre dure ne manquent pas. Dans les déblais de l'église Saint-Similien de Nantes où les sarcophages se comptaient par centaines, les fouilles n'ont mis au jour qu'une petite auge de grain dur dans les couches les plus profondes (et encore sa destination funéraire n'est-elle pas certaine), et, de plus, un couvercle de granite décoré d'une croix peu saillante.

A Saint-Nazaire, le granite n'existe pas, les gisements les plus voisins sont à Guérande ou à Lavau ; cependant on a trouvé dans les déblais de la vieille église une auge de granite de 2 m. de longueur qui, certainement, a été creusée pour servir de sarcophage à un défunt. Les ossements qu'elle contenait n'étaient accompagnés d'aucun bijou et d'aucune arme. Elle était enfouie en terre dans le voisinage de la porte occidentale, c'est-à-dire dans la partie la moins honorable, puisque les seigneurs recherchaient toujours les abords du chanceau. Il est vrai que nous parlons d'une église rebâtie, désorientée et que nous ignorons la position et l'étendue de la première dont les substructions n'ont pas été retrouvées. On a prétendu que le promontoire où s'élevait cette église était l'emplacement du château ou de la tour occupée par les châtelains de Saint-Nazaire. Il n'a pas été possible de vérifier cette conjecture pendant les fouilles du terrain ; les yeux n'ont aperçu ni vestiges de

tours, ni fossés, d'où je conclus que la véritable forteresse qui gardait l'entrée de la Loire était à Donges, un peu plus haut dans la vallée.

Dans tous les cas, le sarcophage que nous voulons signaler est d'un âge antérieur à la féodalité. Son auge est dépourvue de tout ornement, mais le couvercle, également en pierre dure, porte des dessins qui se rapprochent beaucoup des figures imaginées à l'époque mérovingienne. Il n'a pas d'imbrications comme le sarcophage de granite conservé à Guérande, il est en forme de toit légèrement incliné, et les deux extrémités sont abattues en sens contraire pour former aussi deux plans inclinés. Il est visible que le sculpteur a eu l'intention de figurer une croix dont les bras se développent à la hauteur des bras du défunt, et les deux lignes qui se croisent au-dessus de la tête semblent bien figurer un X ou la première lettre grecque du nom de *Christus*. C'est tout ce qu'on peut relever d'indications sur ce monument.

Ce n'est pas assez pour nous permettre de lui assigner une date certaine; cependant on ne peut s'empêcher de remarquer que cette décoration a bien des rapports avec les croix à trois branches qu'on rencontre si souvent sur les sarcophages mérovingiens.

Comme nous n'avons pas de types carolingiens, nous ne pouvons faire de comparaison avec les monuments plus récents. L'histoire de Saint-Nazaire remonte au moins au VIe siècle, puisque Grégoire de Tours nous dit que cette localité possédait de son temps des reliques de saint Nazaire. Il y avait donc à l'embouchure de la Loire une chrétienté et une église autour de laquelle on apportait des sépultures. Il est absolument certain que les reliques en question reposaient dans la vieille église voisine du tombeau de granite, bien qu'on puisse nous opposer l'existence d'une autre église sur la colline des Préaux, au-dessus du bassin de Penhoët. Celle-ci a

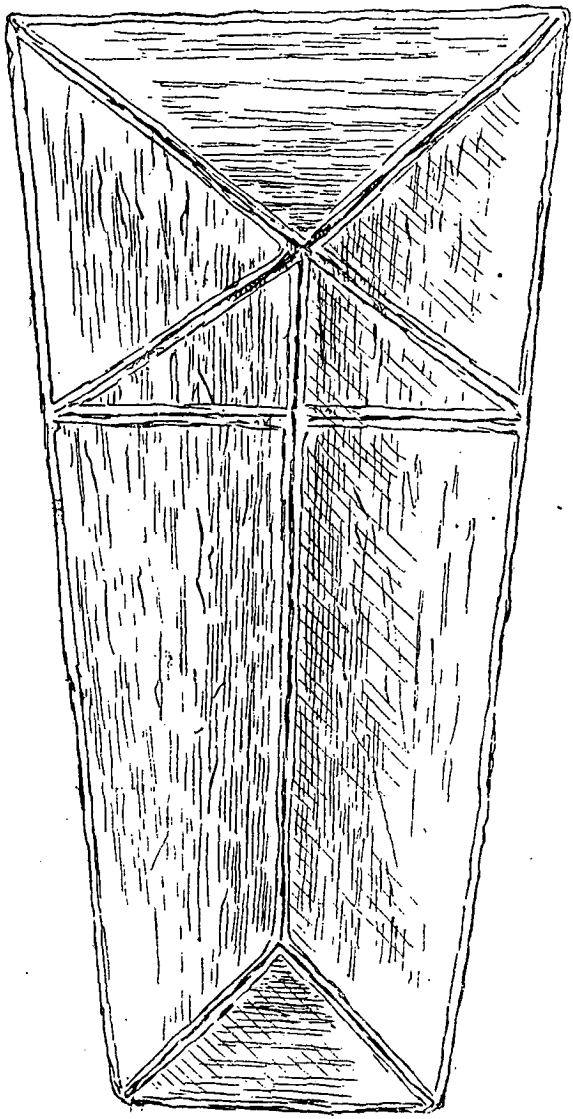

Sarcophage de granit
trouvé à St-Nazaire-sur-Loire
près la vieille église.

toujours été sous le patronage de saint Nazaire, tandis que l'autre avait pour vocable saint Jean.

Cette dernière, qui fut érigée en prieuré de la dépendance de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, au XIe siècle, et qui subsista jusqu'à la Révolution, peut aussi montrer des sépultures d'un caractère très ancien. On la jugeait *à priori* comme une fondation postérieure à l'an Mille, lorsqu'un jour des ouvriers, occupés à défoncer et à niveler la place Marceau, nous montrèrent plusieurs sarcophages en calcaire dur, non loin des fondations d'un édifice gallo-romain. L'un d'eux contenait encore son squelette dans la position normale, mais le couvercle manquait et l'auge ne portait aucune décoration. Néanmoins, je n'hésite pas à croire que le cimetière de Saint-Jean et son église étaient antérieurs au prieuré angevin, parce que les alentours étaient très peuplés. Saint-Jean est près de la Vieille-Ville, de la Ville-aux-Fèvres et du Dolmen. De plus, je constate que des découvertes analogues n'ont pas été faites dans les prieurés fondés en terre vierge au XIe siècle, comme au Pellerin, à Pontchâteau, à Donges, tandis que nos chrétientés mérovingiennes sont ordinairement marquées par un cortège de tombeaux en pierre dure ou tendre, en ardoise ou en briques. D'où je conclus que les carrières largement ouvertes du VIe au Xe siècle se sont fermées par suite du mauvais état des routes et ont cédé le pas à l'industrie des cercueils de bois.

Un troisième cimetière a été ouvert à Saint-Nazaire entre le vieux môle et la nouvelle entrée, autour d'une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Recouvrance. Son nom de *grand cimetière* indique qu'il avait été établi pour suppléer à l'insuffisance des abords de l'église. Ogée nous dit qu'on y trouva, au XVIIIe siècle, des squelettes de haute taille, coiffés de casques, sans relever le moindre indice de sarcophage.

LÉON MAITRE.

L'Ile de Saint-Nicolas de Corsept et son cimetière du Grez

En défrichant et en défonçant un morceau de terre du domaine du Grez, des cultivateurs ont mis au jour dernièrement deux sépultures qui ont de suite piqué la curiosité, à raison de l'isolement du lieu. L'endroit précis de la découverte est loin de toute habitation, il se présente comme une motte ronde au milieu des prairies environnantes qu'il domine légèrement ; il est si régulier, qu'à première vue, on est tenté de le prendre pour un tumulus fait de main d'homme. En réalité, il n'en est rien. Les pointes de rocher qui apparaissent çà et là, surtout depuis le passage du chemin de fer et des travaux de ballast et du nivellement, ne laissent aucun doute à cet égard. Il y a là une butte rocheuse naturelle de pierre peu consistante dont la forme a été régularisée pendant des siècles par les alluvions de la Loire, qui sont venues se colmater tout autour après chaque inondation. Nous sommes à peu de distance de la Loire actuelle, peut-être à 400 mètres.

Il est visible, en parcourant le pays et en examinant la carte, que le territoire de Corsept où nous sommes, n'est pas très différent de la rive droite où les îles abondaient, où les découpures de la rive forment de nombreuses anses. Les goulets par où les eaux se répandaient dans l'intérieur des terres jusqu'au Greix et à la *Vairie* (1), inexactement nommée *la Verrerie*, sautent aux yeux, les prairies basses étaient autrefois le lit de la Loire et il n'y a pas de nombreux siècles que le fleuve s'est retiré.

(1) La résidence du sergent voyer de la seigneurie de la Guerche ou du duc de Bretagne.

Les anciens aimaient les archipels, les ilôts, la proximité des cours d'eau et de la mer, sans doute pour mieux satisfaire leur passion de la pêche et des voyages en barque. C'est une réflexion qui vient à l'esprit quand on reporte sur la carte toutes les découvertes archéologiques faites dans la Basse Loire. Le Fresne, près de la Montagne, qui nous a donné des tombeaux de calcaire; la Cheminandais en Frossay, qui nous a procuré la même surprise, sont des localités voisines du fleuve, des sanctuaires dont la destruction remonte à une époque très reculée. A Saint-Brevin même, loin de l'église actuelle, on a rencontré aussi les vestiges d'un cimetière avec tombes en calcaire, sans que l'Histoire ait rien fait pressentir. Ces constatations bouleversent toutes nos habitudes de penser, car nous associons toujours le cimetière à une église ou à une chapelle.

Les sépultures qu'on a déblayées sous nos yeux à Corsept, sont au nombre de deux ; elles ont été pratiquées dans deux auges de calcaire coquillier dont les extrémités étaient inégales, les pieds étant sensiblement plus étroits que la tête. Les couvercles étaient défoncés et brisés et ne portaient aucune trace de dessins ; ils étaient faits avec la même pierre blanche et devaient être légèrement bombés. On s'est assuré que les auges étaient aussi sans ornements.

Quant au contenu, il a été examiné sommairement comme on peut le faire en plein champ, en s'assurant que les défunts n'avaient pas été ensevelis avec des armes, des ceintures ou des outils.

Il est possible qu'en passant la terre au crible, nous aurions recueilli quelque minime fragment de métal, mais la chose est très douteuse, car les fouilles de ce genre n'ont jamais procuré de résultat fructueux dans la Loire-inférieure, même à Nantes. On s'est donc borné à noter que, dans le premier tombeau, les ossements étaient dérangés et trop nombreux pour une seule sépulture, tandis que, dans le second, le squelette mon-

trait ses membres principaux sans addition. J'en ai tiré cette conclusion que nous n'étions pas les premiers fouilleurs et qu'avant nous d'autres, des cultivateurs sans doute, en labourant le sol de la motte, avaient rencontré des sépultures, et que, par respect, ils avaient réuni les débris des ossements épars dans l'une des auges, au lieu de les laisser sur la terre. Des sondages ont été opérés çà et là sur la butte ; ils n'ont pas donné de résultats.

Les deux sarcophages étaient non pas côte à côte, mais à la suite l'un de l'autre sur une même ligne, placés dans l'intention évidente de les orienter. Cette position nous autorise à penser que les défunts faisaient partie d'une chrétienté dont le centre n'était pas très éloigné. A moins d'un kilomètre, j'aperçois, du haut de la butte, l'île de Saint-Nicolas, dont le vocable, il est vrai, n'est pas antérieur au XIe siècle; cependant, en consultant l'histoire, j'entrevois la possibilité de faire un rapprochement entre cette île et la motte aux tombeaux qui, elle aussi, fut une île. Au XIIe siècle, elle contenait un oratoire que Goslin de Corseth donna aux religieux de l'abbaye de Tiron (1), au diocèse de Chartres, à des conditions que nous ignorons, avec le territoire environnant. Cet oratoire pouvait être ancien et remonter à la même époque que les sarcophages en question, c'est-à-dire au VIIe ou au VIIIe siècle, car il y a fort longtemps que le christianisme a planté la croix à l'embouchure de la Loire. Au VIe siècle, dit Grégoire de Tours, des reliques de saint Nazaire étaient conservées dans ces parages ; saint Martin de Vertou était honoré au bourg de Corsept ; saint Front de Périgueux à Frossay ; saint Hermeland à Indre.

Toutes ces fondations mérovingiennes ne doivent pas être oubliées, parce qu'elles ont été détruites par les

(1) Cartulaire de l'abbaye de Tiron, T II, 34.

Normands au IXe siècle. Dans presque tous les endroits où les seigneurs du XIe siècle ont appelé des colonies de religieux en s'adressant à des communautés lointaines, ils ont travaillé à des résurrections. L'Anjou et la Touraine, moins éprouvés que la Loire-Inférieure, ont envoyé des missionnaires qui ont relevé la plupart des églises de la Basse Loire.

Notre île de Saint-Nicolas a été sans doute rebaptisée alors, parce que le culte de Saint-Nicolas était à la mode. Il est visible qu'il était le patron des navigateurs, car on le trouve plusieurs fois dans la vallée de la Loire depuis les limites de l'Anjou jusqu'à la mer. Je le trouve à Saint-Nicolas de l'île Chapouin, commune de la Varenne, à Saint-Nicolas-de-l'Epine, en la Chapelle-Bassemer ; à l'île Corbière, dans le Pellerin, entre les mains des dames de Saint-Sulpice de Rennes ; enfin à Corsept, sous la tutelle d'une abbaye du diocèse de Chartres.

Notre île a fait peu de bruit dans l'histoire, et cependant le surnom qu'elle portait dans les pièces du XVIIIe siècle, semblerait indiquer que ses gardiens avaient un rôle officiel à remplir dans les temps de peste ou d'épidémies ; on la nommait l'île de *Saint-Nicolas-des-Défunts* (C. 407).

On peut croire aussi qu'ils étaient spécialement chargés de donner la sépulture aux victimes des fureurs de l'Océan et aux cadavres qui étaient rejetés sur le littoral, comme d'autres religieux se dévouaient au rachat des captifs.

Comment expliquer cet empressement des établissements lointains à bâtir dans la vallée de la Loire ? Quel était l'attrait qui les poussait de ce côté ? Le zèle de l'apostolat n'explique pas tout. Il faut bien admettre que les nécessités des approvisionnements de toutes sortes dont ils avaient besoin pour vivre, excitaient leur ambition de posséder une station sur le bord du fleuve le plus fréquenté de la Gaule. Les barques, chargées de sel et de poissons laissaient une offrande aux

religieux de Saint-Nicolas, en échange des soins qu'ils prodiguaient aux naufragés ou aux voyageurs en détresse. Tel a été, à mon avis, le rôle rempli par les habitants de l'île de Saint-Nicolas de Corsept. Ils ont procuré la sépulture aux mariniers malheureux et le jour où le périmètre de l'île étroite a été trop petit, elle a cherché un agrandissement sur la motte que nous venons de fouiller. Voilà comment les morts eux-mêmes nous instruisent et nous aident à remettre en lumière la piété et le zèle industrieux des ancêtres.

LÉON MAITRE.

TABLE

Procès-verbaux des séances..... IX
Visite de la Société au Musée archéologique (23 avril). Article de M. L. Ouvrard XXVI
Excursion du lundi 10 juillet 1905, à Blain, par M. Antoine Vincent, sec. gén..... XXX
Excursion du 16 mai 1907, par M. Antoine Vincent, sec. gén..... XXXII
Excursion Archéologique (poésie) par M. le baron de Wismes, président de la Société XL
Nécrologie. — M. Emile Alizon, M. Jules Revelière, M. René de Kerviler, par M. le baron de Wismes, président de la Société XLI
Concours triennal..... LIII
L'Eglise Carolingienne de Saint-Philbert-de-Grandlieu devant la critique, ou examen des Théories du R. P. C. de la Croix sur ce monument, par M. Léon Maître..... 1
Notice sur Penchâteau et la chapelle de Penchâteau, par M. l'abbé Radigois..... 59
Le vieux Nantes qui disparaît : la rue du Petit-Bacchus et ses alentours, par MM. Jules Furret et Dominique Caillé..... 87
La Psallette de la Cathédrale de Nantes, par M. le chanoine Durville..... 93
Découverte d'un sarcophage de granite près de la vieille église de Saint-Nazaire, par M. Léon Maître. 115
L'île de Saint-Nicolas de Corsept et son cimetière du Grez, par M. Léon Maître..... 119

Nantes, Imp. A. DUGAS & Cie, quai Cassard, 5.

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. le baron CHRISTIAN DE WISMES.	Président.
JOSEPH SENOT DE LA LONDE ALCIDE DORTEL, O. I. ✪	Vice-présidents.
ANTOINE VINCENT Abbé FERDINAND BRAULT.	Secrétaires généraux.
le baron GAETAN DE WISMES JOSEPH HOUDET	Secrétaires du Comité.
ÉDOUARD PIED, O. I. ✪	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD VICTOR LAGRÉE, O. ✲	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis DE BREMOND D'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901).
LÉON MAITRE, O. I. ✪ (1902-1904).

MEMBRES ÉLUS

MM. le comte DE BERTHOU BLANCHARD, O. I. ✪ TRÉMANT	Sortants en 1907.
CHAILLOU, O. I. ✪ LEROUX CLAUDE DE MONTI DE REZÉ	Sortants en 1908.
LUDOVIC CORMERAIS le chanoine DURVILLE, O. A. ✪ DE VEILLECHÈZE	Sortants en 1909.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862), † 4 juillet 1865 ; — le vicomte SIOCH'AN DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897 ; — le chanoine CAHOUR, O. A. ✪ (1869-1871), † 7 septembre 1901 ; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891 ; — MARIONNEAU, ✲, O. I. ✪ (1875-1877), † 13 septembre 1896 ; — le baron DE WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte DE LA LAURENCIE, ✲ (1881-1883) ; — LE MEIGNEN, O. A. ✪ (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905 ; — le marquis DE DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901 ; — DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. ✪ (1893-1895), † 17 juin 1900.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SEANCE DU MARDI 2 JUILLET 1907

Présidence de M. le baron DE WISMES, président

Étaient présents : MM. ANGOT, abbé BRAULT, CAILLÉ, CAZAUTET, CHARON, DORTEL, FURRET, HOUDET, commandant LAGRÉE, PIED, RINGEVAL, Paul SOULLARD, TRÉMANT, baron Gaëtan DE WISMES.

M. Antoine VINCENT s'était excusé.

M. Étienne POIRIER, docteur en droit, présenté par MM. DORTEL et l'abbé BRAULT, est élu membre titulaire.

M. LE PRÉSIDENT remercie la Société Académique, qui a invité le Bureau et le Comité à une conférence de M. Brongniart, avocat, sur le Vésuve, avec projections faites par MM. Trémant et Amouroux. Il remercie aussi la Société d'Horticulture, qui l'a invité, en sa qualité de Président, à l'inauguration de l'Exposition d'Horticulture.

Il dépose sur le bureau des brochures de M. DE BREMOND D'ARS : *Fête de vétérans à Pont-Aven, 12 mai 1907* ; *Un héros breton oublié : le chevalier de Lanidy.* — De M. ROUSSE : *Guéraud-Boisjoly, chef de division de l'armée de Charette.* — De M. Joseph BRIDON : *Félix Lionnel, Peintre.*

Il annonce que notre collègue M. MICHEL, déjà ingénieur en chef, est nommé architecte de la ville.

Communications diverses : M. TRÉMANT annonce que l'on a trouvé dans l'Erdre un obus et les assises du pont des Petits-Murs. M. DORTEL a constaté, au Bureau de Bienfaisance, la présence d'un très beau portrait de F. Sablet, dont on ignore le personnage, et d'une collection de vases de pharmacie de Rouen, fin Louis XV. Il prouve la non-authenticité de la Vénus de Quinipily (Morbihan), qui, au lieu d'être une antiquité romaine, date d'un siècle environ. M. Bizeul et Mérimée, dans son *Voyage dans l'ouest de la France*, avaient déjà déclaré apocryphe cette statue.

M. le baron Gaëtan DE WISMES exhibe une grande et belle représentation du monument élevé à Rennes par les États en l'honneur de Louis XV, faite au XVIIIe siècle par Forestier, architecte rennais.

M. DORTEL nous entretient ensuite des fouilles de M. le commandant Martin au tumulus de Mouden-Bras, commune de Ploudaniel, Côtes-du-Nord. On n'y a pas trouvé de plancher de bois au fond de la sépulture, comme dans les autres fouilles semblables de Basse-Bretagne ; on a mis à jour 36 pointes de flèches en silex, véritables bijoux, des poignards de bronze à petites lames très minces et avec gaine et 4.771 clous d'or de 1 millimètre de longueur et 4 épingles, une en bronze et trois en argent, qui peut-être servaient à fixer les poignards aux habits des personnages.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de quelques pages très documentées de l'étude historique, généalogique et biographique de Madame Baudry sur Saint-Mars-la-Jaille et ses anciens seigneurs.

M. LE PRÉSIDENT clôt la séance par une intéressante causerie sur les nouvelles archéologiques qu'il a recueillies dans les derniers mois. A Paris, les tranchées ouvertes par le Métropolitain ont permis de voir, sous le Marché aux Fleurs, les vestiges des murs que certains prétendent être gallo-romains : au boulevard des Italiens, on a trouvé un jeton commémoratif de l'achèvement de Saint-Sulpice, en 1754. Sur le littoral d'une des îles Ioniennes, on a mis à jour, à une profondeur de 50 mètres, une galerie romaine d'où l'on a extrait une amphore remontant à cinq siècles environ avant l'ère chrétienne.

Sous l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Nazaire,

on a trouvé des sarcophages en calcaire, des crucifix en bronze de 3 centimètres, du XVIIe siècle, et beaucoup de médailles et de pièces de monnaie de 1610 et 1620.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,

Ferdinand BRAULT.

SEANCE DU 25 OCTOBRE 1907

Présidence de M. le baron DE WISMES, président

La séance est ouverte à 4 heures.

Sont présents : MM. ANGOT, BASTARD, CAILLÉ, CHARON, FURRET, Léon MAITRE, PIED, RENARD, Paul SOULLARD, deVEILLECHÈZE, Antoine VINCENT, baron Gaëtan DE WISMES.

Excusé : M. l'abbé BRAULT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT commence par évoquer le souvenir de deux collègues récemment décédés, MM. Augeard et le marquis de la Ferronays, se réservant d'en dire plus long dans une notice nécrologique. Il exprime à cet égard tous les regrets de la Société.

Trois nouveaux membres titulaires sont admis :

1° M. Maurice SIBILLE, député, qui a rendu déjà de nombreux services à la science archéologique par ses interventions à la Chambre des Députés et au Conseil général de la Loire-Inférieure et s'est fait, en outre, apprécier dans un remarquable ouvrage de numismatique; présenté par MM. P. Soullard et Charon.

2° M. Aristide DROUIN, dont le nom nous est bien connu depuis les fouilles auxquelles il a participé dans la chapelle des Jacobins; présenté par MM. P. Soullard et le baron de Wismes.

3° M. Henri RENAUD, directeur du *Vendéen,* qui s'est toujours montré comme journaliste très sympathique à nos travaux; présenté par MM. Pouvreau et Dortel.

Les ouvrages suivants ont été offerts à la Société :

1° *Les seigneurs de Courceriers*, par le chevalier d'Achon ;

2° *Notes de bibliographie liturgique bretonne*, par M. Joseph Angot ;

3° *Saint-Félix de Nantes*, par M. l'abbé Delanoue ; où se trouve la description précieuse des nombreux petits manoirs de la paroisse St-Félix.

4° *Un rival de Charette : le général Jolly*, par M. Rousse.

M. LE PRÉSIDENT exprime aux donateurs la reconnaissance de la Société.

Le programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1908 vient d'être reçu et se trouve à notre disposition.

M. LE PRÉSIDENT signale dans la *Revue Illustrée* la relation de la nouvelle campagne de fouilles à Antinoë ; il nous fait part aussi de l'organisation du concours littéraire et archéologique à la Rochelle en 1908 ; enfin, il propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance la nomination de délégués au Comité d'organisation des Fêtes maritimes de Nantes, qui doivent avoir lieu également en 1908.

M. le marquis DE VERNON annonce le manuscrit de son ouvrage sur l'église et le prieuré de Moisdon.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Dortel, qui a sollicité du Conseil général, et ce avec succès, une subvention de 300 fr. pour la Société. Il semble même admis que cette subvention devra être annuelle, comme elle l'était autrefois, en raison de l'abandon fait au Département des collections de la Société.

M. le chanoine DURVILLE vient d'être nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique. Cette nomination fait honneur à la Société, qui en félicite notre savant collègue.

M. BASTARD exhibe une figurine en cire, représentant Voltaire à sa table de travail ; sur le socle sont inscrits ces mots : Au Génie d'Arrouet de Voltaire. Cet objet paraît dater de l'époque de Louis XVI.

M. MAÎTRE présente deux photographies de la tour de Soulvache. Notre collègue a pris la peine de faire dégager cette tour du lierre qui la recouvrait complètement et empêchait d'en saisir les détails d'architecture ; elle daterait, d'après lui, de l'époque de Philippe-Auguste et serait peut-

être le plus ancien spécimen de construction militaire en Bretagne.

M. FURRET rapporte que l'on a recueilli, en faisant les travaux d'égouts dans le lit de l'Erdre et sur la place des Petits-Murs, d'assez nombreux débris de poteries romaines portant d'artistiques décorations. Il exprime le vœu qu'on en exhibe quelques pièces à la prochaine séance.

M. DELATTRE, qui devait nous donner connaissance de son travail sur le passage des ambassadeurs de Siam en 1686, se fait excuser, et ne pourra nous présenter son manuscrit que la prochaine fois.

M. DE VEILLECHÈZE veut bien lire une monographie très intéressante de la chapelle Saint-Goustan, au Croisic.

Beaucoup ont connu ce vieil édifice, remplacé depuis peu par une chapelle plus moderne.

Datant du XIe siècle avec quelques détails du XVe, l'ancienne chapelle tirait toute sa valeur de sa haute antiquité et du souvenir de saint Goustan, moine de Saint-Gildas-de-Rhuys, qui, sauvé d'un naufrage dans la petite baie voisine, profita de son séjour dans la presqu'île pour évangéliser les populations et les édifier par ses vertus. Le saint moine mourut en 1040 au pays poitevin et son corps après bien des péripéties fut ramené à Saint-Gildas.

Dans la baie de Saint-Goustan vinrent s'échouer en 1759 deux vaisseaux de la Marine Royale après la défaite de la flotte de M. de Conflans. Les Anglais à leur poursuite voulurent en achever la destruction et tentèrent de s'emparer du Croisic, mais après trois jours de bombardement ils durent se retirer devant l'énergie des habitants.

Des communications sont échangées à propos de ce travail et on devise des curiosités de la région du Croisic. M. Dortel signale dans un champ situé près de la Pierre-Longue la présence de quantités de silex taillés. Il déclare avoir découvert dans la charpente d'une maison de Batz des lambris et autres pièces provenant de la chapelle du Mrûier, et exprime le regret que des panneaux en vieille tapisserie de Batz aient été vendus il y a quelques années ponr la somme de 8.000 fr.

Enfin M. MAITRE expose que M. le chevalier d'Achon a trouvé dans le chartrier de Cunault la relation du débat

soulevé par les moines de Saint-Gildas-de-Rhuys dans leur revendication du corps de saint Goustan.

Lecture est donnée par M. Soullard d'un travail consciencieux de M. le chevalier d'Achon, membre correspondant, sous ce titre : *Estat contenant les noms, qualités, demeures et seigneuries de tous ceux qui ont pris les qualités d'Ecuyer, de Messire et de Chevalier receu depuis le 1er janvier 1668 jusqu'au 17 juin 1697, par Timoreau, notaire, résidant en la ville d'Ancenis.*

L'intérêt de ce travail réside surtout dans les renseignements précieux qu'y peuvent puiser de nombreuses familles encore existantes de la région d'Ancenis et de l'Anjou.

M. Maitre estime qu'on ferait un travail très intéressant sur la manière dont à cette époque les bourgeois acquéraient la noblesse. Il arrivait aussi, dit-il, que beaucoup, après l'avoir recherchée, y renonçaient, n'en pouvant supporter les charges. Ce sujet n'a pas donné lieu jusqu'ici à de sérieuses études.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,

Antoine Vincent.

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 1907

Présidence de M. le baron de Wismes, président

Étaient présents : MM. Bastard, abbé Brault, marquis de Bremond d'Ars, Caillé, Charron, Delattre, Dortel, Furret, commandant Lagrée, Leroux, Maître, Pied, Poirier, Ringeval, Senot de la Londe, Soullard, Trémant, marquis de Vernon, baron Gaëtan de Wismes.

M. Antoine Vincent s'est excusé.

M. Georges Ferronnière, architecte, docteur ès-sciences, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, présenté par MM. Paul Soullard et Pitre de Lisle du Dreneuc, est élu membre titulaire.

M. le PRÉSIDENT, au nom de la Société, se réjouit de cette admission. M. Ferronnière, en effet, est l'auteur d'un savant travail sur l'église de Doulon et a restauré l'antique chapelle de Saint-Étienne dans le cimetière de Saint-Donatien.

M. le PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu pour notre bibliothèque, les ouvrages suivants :

Extrait de l'ancien greffe des seigneurs vicomtes de Beaumont et de la Flèche, par le chevalier d'Achon. — *Un romantique de la première heure : Evariste Boulay-Paty, son journal intime et sa correspondance 1829-1831*, par M. Dominique Caillé. — Quatre opuscules de M. RENAUD : *Saint-Gilles-Croix-de-Vie. — Notice historique sur la ville des Sables. — Une femme politique de la Vendée militaire : Madame de L'Espinay de la Roche d'Avau. — David Nau, dit l'Olonnais.* — Deux brochures de M. Léon Maître : *Les substructions du chevet de la Cathédrale. — L'église de Saint-Philbert-de Grandlieu.*

Notre ancien Président, M. le marquis de Bremond d'Ars, prend la parole pour exprimer la joie de se retrouver au milieu de nous. Absent depuis cinq ans, il suit de loin, par la lecture des procès-verbaux, tous les travaux de la Société. Il se félicite de l'expansion qu'elle a acquise sous la présidence de ses deux successeurs. Comme témoignage de ses sentiments pour la Société, à laquelle il s'est dévoué pendant de longues années, il offre à notre bibliothèque plusieurs collections précieuses, comme le *Polybiblion* et les procès-verbaux du logographe.

M. DORTEL exhibe un collier breton (Gougad-Pateren) composé en partie de pierres trouvées sur les dolmens et en partie d'autres pierres du XVIIIe siècle. Ces colliers sont très abondants dans la région de Baud et de Pluvigné.

M. SOULLARD exhibe un médaillon en bronze ciselé représentant Michel Foucrault, juge-consul de Nantes au XVIIIe siècle.

M. le baron Gaëtan de WISMES présente des dessins et des aquarelles de Madame Baudry, qui reproduisent les vieilles peintures du XVe siècle de l'ancienne église de Saint-Sulpice des Landes. Madame Baudry les offre au Musée par notre intermédiaire.

M. DORTEL indique un travail de M. Legendre qui décrit minutieusement ces curieuses fresques.

M. Bastard exhibe une divinité chinoise en albâtre.

La Société décide que le Bureau sera délégué pour les fêtes de la grande Semaine maritime.

M. Léon Delattre donne lecture de notes historiques sur le passage des ambassadeurs de Siam en Bretagne et à Nantes, en 1686.

Les ambassadeurs siamois, au nombre de trois, suivis de huit mandarins et de vingt domestiques, débarquèrent à Brest le 18 juin. Ils furent salués de 600 coups de canon. Ils visitèrent le port et trois grands vaisseaux : le *Soleil-Royal*, la *Couronne* et la *Reine*. — Les ambassadeurs amenaient avec eux 132 ballots, contenant les présents destinés au Roi et à la famille royale. C'étaient des vases d'or et d'argent, des porcelaines très rares, dont plusieurs avaient 250 ans d'existence. On remarquait surtout deux dames chinoises montées chacune sur un paon et portant entre leurs mains une petite tasse d'argent ; ces paons pouvaient par ressort marcher sur une table. — Les ambassadeurs arrivèrent à Nantes le 15 juillet, après sept jours de voyage. Ils furent reçus au bruit du canon ; le maire les harangua et leur offrit les présents de la ville. Ils furent logés à l'hôtellerie du *Bon Conseil*. Ils allèrent à la prairie de la Madeleine, qui était le lieu de promenade des gens de distinction, visitèrent le couvent de l'Ermitage, au coteau de Miséri, d'où ils admirèrent le magnifique panorama de la Loire et de ses rivages. Ils partirent le 17 juillet par Ancenis, ravis des honneurs et des attentions dont les avait entourés les Nantais et arrivèrent le 29 du même mois à Vincennes, où ils furent logés en attendant d'être présentés à Louis XIV.

M. Léon Maître donne un aperçu de l'important travail de M. de Vernon sur *Moisdon-la-Rivière*. Cette monographie, très documentée et qui est le résultat de longues et patientes recherches, fournira des matériaux de première valeur pour l'histoire de la procédure ecclésiastique et du droit canonique en Bretagne.

La séance est levée à 6 heure 1/4.

Le Secrétaire Général,

Ferdinand Brault.

SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 1907

Présidence de M. le baron de WISMES, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présents: MM. ANGOT, BASTARD, BLANCHARD, DE BRÈVEDENT, CAILLÉ, CAZAUTET, CHAILLOU, CHARON, Ludovic CORMERAIS, chanoine DURVILLE, DORTEL, marquis DE L'ESTOURBEILLON, FURRET, DE HARGUES, HOUDET, abbé GRÉLIER, commandant LAGRÉE, docteur DE LASTOURS, abbé LESIMPLE, MAÎTRE, PIED, POIRIER, POUVREAU, RENAUD, commandant RIONDEL, Henri RIONDEL, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, Paul SOULLARD, Marcel SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, Antoine VINCENT, baron Gaëtan DE WISMES.

Excusés MM. l'abbé BRAULT, LEROUX, OHEIX.

M. le PRÉSIDENT annonce la mort d'un de nos collègues, membre correspondant : M. le baron Lucien Bertrand-Geslin, et adresse à sa famille les condoléances de la Société.

Il offre ensuite nos félicitations à notre éminent collègue M. Louis Linyer, élu pour la seconde fois bâtonnier des Avocats de Nantes.

Il annonce que le scrutin est ouvert jusqu'à 5 heures pour la nomination du nouveau Bureau, et lit une lettre de M. Senot de la Londe, qui décline toute candidature. Notre distingué vice-président prend la parole pour remercier la Société des sollicitations dont il a été l'objet. M. le président se fait l'interprète de tous en exprimant à M. Senot de la Londe la reconnaissance de tous pour les nombreux services qu'il a rendus et les regrets que cause sa décision.

Le Comité central, constitué en Commission d'examen chargée de désigner le lauréat de la médaille d'or du Concours triennal, s'est réuni le 26 novembre.

M. le PRÉSIDENT donne lecture du travail de cette Commission, qui a porté son choix en première ligne sur M. le chanoine Durville.

M. DURVILLE, par ses savants travaux sur la ville et le diocèse de Nantes, est appelé à en devenir l'historiographe; son évêque l'a récompensé en le nommant chanoine de sa cathédrale; et le Gouvernement a reconnu ses mérites en lui donnant les palmes académiques et le titre de correspondant du Ministère de l'Instruction publique. Ses collègues ne sauraient rester en arrière.

La Société, appelée à voter au scrutin secret, ratifie ce choix aux applaudissements de tous.

Communications et exhibitions. — M. le marquis de l'ESTOURBEILLON exprime sa satisfaction de se retrouver au sein de la Société Archéologique de Nantes et annonce le cinquantenaire de la " Revue de Bretagne ".

M. l'abbé GRÉLIER exhibe la photographie d'une pierre mesurant 0 m. 55 de haut sur 0 m. 30 de large, qui porte sculptée en relief une croix mérovingienne avec un oméga suspendu à la branche de droite.

On la trouva sur les voûtes de l'ancienne église de Challans, lors de la démolition de ce monument, qui datait du XIe siècle. Cette pierre, qui paraît provenir d'un devant d'autel, aurait donc appartenu à un édifice primitif : elle porte l'empreinte du VIe siècle. M. Grélier l'avait signalée pour la première fois, comme monument mérovingien, à M. Léon Maître, qui en fit l'objet d'une étude dans la *Revue du Bas-Poitou*, 13e année, page 410 et suivantes (1900).

M. FURRET présente des poteries en terre cuite qui paraissent intéressantes, mais dont il est difficile de préciser la date.

M. le baron G. de WISMES donne lecture de deux articles de journaux. Le premier rapporte la découverte en Belgique d'un objet informe décoré d'une statuette de Bacchus et traversé par un bâton de 1 m. 50 de long. Cet objet paraît être une enseigne de cohorte du Ier ou IIe siècle. Le lieu de la trouvaille s'appelle « Marais du bois des Saxons ».

Le second article est relatif à un denier de bourreau trouvé à Hambourg. Les monnaies étaient remises par les bourreaux au juge au moment de l'exécution. Cette pièce est très rare.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

M. LE PRÉSIDENT procède à 5 heures au dépouillement du scrutin, qui donne les résultats suivants : votants 36

Président :	M. DORTEL	33	voix
	M. l'abbé BRAULT	1	—
Vice-Présidents :	M. LEROUX	35	—
	M. le baron G. DE WISMES	34	—
Secrétaires Généraux :	M. le Dr HALGAN	35	—
	M. DELATTRE	27	—
	M. CAILLÉ	4	—
	M. ANGOT	2	—
	M. CHARON	1	—
Secrétaires du Comité :	M. HOUDET	34	—
	M. ANGOT	30	—
	M. CAILLÉ	1	—
	M. CHARRON	1	—
	M. DELATTRE	1	—
Trésorier :	M. PIED	35	—
Trésorier-adjoint :	M. POUVREAU	35	—
Bibliothécaires-archivistes	M. P. SOULLARD	35	—
	Commandant LAGRÉE	35	—

En conséquence M. LE PRÉSIDENT proclame le bureau de la Société constitué pour trois ans de la manière suivante :

Président : M. A. DORTEL.
Vice-Présidents : MM. A. LEROUX, Baron Gaëtan DE WISMES.
Secrétaires Généraux : Dr HALGAN, M. L. DELATTRE.
Secrétaires du Comité : MM. J. HOUDET, J. ANGOT.
Trésorier : M. E. PIED.
Trésorier-adjoint : M. R. POUVREAU.
Bibliothécaires-archivistes : MM. P. SOULLARD, Comt LAGRÉE.

Ces messieurs seront installés à la séance solennelle du 14 janvier 1908.

M. DORTEL remercie en termes délicats ses collègues de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner.

MM. le comte DE BERTHOU, BLANCHARD et TRÉMANT, sont ensuite réélus membres du Comité pour trois ans.

Lecture. — M. DE VEILLECHÈZE donne lecture de documents traduits de l'anglais sur la défaite de la flotte française dans les eaux de Belle-Ile en 1759.

Le rapport de l'amiral Hawke à l'Amirauté anglaise est notamment très intéressant.

Il ressort de ces témoignages de l'époque que M. de Conflans, qui commandait la flotte française, ne fut pas aussi coupable de lâcheté qu'on voulut bien le dire, et sa retraite derrière les îles eût été moins critiquée si l'on avait tenu compte que rien ne faisait prévoir la poursuite des Anglais dans ces parages dangereux.

Le Secrétaire général,

Antoine VINCENT.

Rapport sur le Concours triennal

Messieurs et chers collègues, pour remplir la délicate mission que vous aviez bien voulu lui confier, le Comité central s'est réuni, le mardi 26 novembre, au lieu ordinaire de ses séances.

Consulté sur le point de savoir si la médaille pouvait être attribuée à des travaux que l'auteur aurait publiés sans les communiquer, au préalable, à la Société, le président a répondu que ce serait aller à l'encontre des intentions du fondateur. Le Mis de Dion, à l'intelligente et généreuse initiative duquel est dû ce concours, avait eu pour but, en effet, de stimuler le zèle de ses collègues afin d'augmenter par là l'intérêt des séances. — S'il s'en rapporte à ses souvenirs, la question fut même agitée de savoir si l'on tiendrait compte de travaux lus, mais non insérés dans le Bulletin, en raison, croit-il, de leur importance, et cette question, résolue dans un sens affirmatif, n'en laisse pas moins subsister la lecture comme une condition indispensable.

Consulté ensuite sur les travaux qui devaient faire l'objet de l'examen du jury, il répondit que ceux des trois dernières années lui semblaient devoir s'imposer d'abord à l'attention et qu'il serait bizarre, en tout cas, de décerner la médaille à un auteur qui depuis longtemps aurait gardé le silence, mais qu'il lui paraissait équitable de tenir compte des travaux antérieurs, afin de proposer pour cette haute récompense celui dont les œuvres formeraient l'ensemble le plus remarquable.

Au surplus, ajouta-t-il, il n'existe là-dessus que des errements, dont le jury est libre de s'écarter, car il n'est lié par aucun règlement précis. — La seule condition mentionnée par écrit porte que : « Une médaille d'or et un diplôme seront décernés tous les trois ans à l'auteur

de la meilleure communication sur le département de la Loire-Inférieure et l'ancien diocèse de Nantes.»

Sur la proposition de M. le président, il a été décidé que chacun des membres présents déposerait dans l'urne un bulletin contenant au maximum trois noms auxquels seraient attribués 3, 2 et 1 points, et que celui qui obtiendrait le plus grand nombre de points serait proposé comme lauréat.

Le résultat du vote a été le suivant :

1. M. le Chanoine Durville (sept 3, deux 2)..... 25
2. M. Maître (deux 3, quatre 2, un 1) 15
3. M. Pied (deux 3, un 2) 8
4. M. de Veillechèze (un 2, deux 1)..... 4
5. M. P. Soullard (trois 1) 3
6. *Ex-æquo.* — MM. le Mis de Bally de Vernon, (2), Blanchard (deux 1), R. P. de la Croix (2). 2
7. Leroux 1

Il y a eu en blanc 3 noms formant 4 points.

Parmi les moins favorisés, il n'en est pas un seul, — à commencer par M. de Veillechèze, qui depuis quelques années ne nous a pas donné moins de douze travaux, — dont le mérite ne soit très grand.

Quant à notre digne et excellent trésorier, M. Pied, bien qu'il n'ait pu nous communiquer, à part un fragment, ses derniers et plus importants ouvrages, il a, comme vous le voyez, messieurs, obtenu un nombre de points sérieux, indiquant quelle estime on fait de ses recherches et de leurs résultats féconds pour l'histoire de notre ville. Qu'il reçoive ici l'assurance du cas que ses collègues font de l'homme et de l'œuvre.

M. Léon Maître, notre sympathique et distingué président honoraire a, lui, presque toujours publié ses beaux et remarquables travaux dans notre Bulletin. Et leur nombre s'élève à 26! Quel immense labeur et com-

bien est-il regrettable de ne pouvoir dès aujourd'hui le proposer aussi pour la médaille d'or ! Mais vous avez pu témoigner vos sentiments à M. Maitre en lui décernant les honneurs de la présidence, qu'il a acceptés sans les avoir sollicités et pour se rendre à nos désirs.

M. le chanoine Durville n'a jamais voulu occuper de place dans le Bureau. C'est, disait M. le Meignen, en quittant la présidence le 7 février 1899, « un timide, un modeste, qui n'a même pas conscience de son très grand mérite... Il me paraît appelé à devenir l'historiographe de notre diocèse. »

Depuis cette époque, M. l'abbé Durville n'a cessé de travailler et, dans ces trois dernières années, ne nous a pas donné moins de sept travaux, écrits de cette plume alerte, mordante, incisive, que vous lui connaissez, avec un souci scrupuleux de la vérité. L'écouter est un plaisir, le lire en est un autre, et partout le profit est le même. Ses travaux sont trop présents à votre mémoire pour que je croie utile de vous en faire la nomenclature.

Aussi, malgré sa *timidité* et sa *modestie*, les honneurs sont-ils venus le trouver, car les décerner à de tels hommos c'est s'honorer soi-même.

S. G. Monseigneur Rouard lui a donné le camail d'hermines de chanoine de la cathédrale et, chose plus inattendue et prouvant, sans que j'ai besoin d'insister, quelle est la valeur éminente de notre aimable confrère, le gouvernement l'a nommé successivement officier d'Académie et correspondant du ministère de l'Instruction publique.

La Société archéologique ne saurait rester en arrière vis-à-vis d'un pareil collègue. Ne lui a-t-on pas, au dernier concours triennal, accordé 10 voix contre 21 à M. Chaillou, semblant le désigner pour une très prochaine récompense? Le jour est venu où elle voudra reconnaître le rare mérite et l'inlassable dévouement de

M. le chanoine Durville, dont les travaux hors pair rehaussent le prestige de notre vieille et chère Société.

Nantes, le 2 décembre 1907.

Le Baron de Wismes,

Président.

MÉMOIRES

NOTES HISTORIQUES

sur le Passage des Ambassadeurs de Siam en Bretagne et à Nantes, en 1686

En 1682, il était arrivé en France deux mandarins siamois, avec un prêtre des Missions étrangères établies à Siam, le P. Le Vacher. Ils venaient, de la part des ministres du roi de Siam, pour apprendre des nouvelles de l'ambassade que le roi, leur maître, avait envoyée à Louis XIV, avec des présents magnifiques, sur un vaisseau de la Compagnie des Indes, nommé le *Soleil-d'Orient*, qu'on supposait avoir fait naufrage.

Louis XIV voyait avec plaisir les avances que le roi de Siam faisait pour rechercher son amitié. Espérant que ce prince se convertirait au christianisme, il décida de lui envoyer un ambassadeur et de faire accompagner celui-ci par des Jésuites français qui se rendaient en Chine pour y exécuter des observations astronomiques (1).

Le chevalier de Chaumont, nommé à l'ambassade de Siam, était Major général des armées navales dans le Levant. « Tous le regardaient comme un homme d'une sagesse et d'une piété singulières. C'est pour cela que Sa Majesté, qui se proposait principalement le bien de la Religion et la conversion du roi de Siam, dans l'ambassade qu'il lui voulait envoyer, choisit M. le chevalier de Chaumont, persuadé que les bons exemples qu'il donnerait en ce pays-là, seraient autant de preuves de la sainteté du Christianisme, qui achèveraient de

(1) *Voyage de Siam des Pères Jésuites*, par le P. Tachard, de la Compagnie de Jésus. — Paris, 1686.

convaincre de roi de la vérité de notre religion (1) ».

Très flatté de l'amitié de Louis XIV, le roi de Siam, Phra-Naraïn, expédia en France, en 1686, une ambassade extraordinaire pour témoigner au grand Roi « avec combien de passion il souhaitait son amitié, ses grandes qualités et sa renommée étant venues jusqu'à lui, et faisant depuis longtemps un extrême bruit dans les Indes (2) ».

Les ambassadeurs siamois débarquèrent à Brest le 18 juin, dans l'après-midi, sous la conduite de M. le chevalier de Chaumont, au bruit de l'artillerie des vaisseaux qui les avaient amenés. Ils étaient arrivés sur le vaisseau nommé l'*Oyseau*, commandé par le capitaine de vaisseau de Vaudricourt, qu'accompagnait une frégate appelée la *Maline*.

Ces Ambassadeurs, au nombre de trois, se faisaient suivre de huit mandarins et de vingt domestiques. Quatre autres mandarins et plusieurs autres personnes de leur suite n'avaient pu se rendre assez tôt à bord pour s'embarquer, lorsque M. de Chaumont partit de Siam. Ils amenaient en France une dizaine de petits garçons pour les y laisser, afin de leur apprendre la langue française et des métiers.

Ils firent leur entrée à Brest, accompagnés de soixante à quatre-vingts chaloupes. M. Descluzeaux, Intendant de la Marine, les fit saluer de 600 coups de canon. On les mena dans les magasins dont ils furent extrêmement surpris, et encore plus de voir que, bien qu'il y eût quarante gros vaisseaux en mer, non compris ceux qui étaient dans le port, ces magasins pouvaient fournir de quoi en équiper un plus grand nombre encore.

Ils visitèrent le port et trois grands vaisseaux : le

(1) *Voyage de Siam des Pères Jésuites*, par le P. Tachard.

(2) Relation de l'ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du roi de Siam (*Archives curieuses de l'Histoire de France*, 2e série, tome X).

Soleil-Royal, la *Couronne* et la *Reine*, qui, pour la grandeur, la sculpture et la dorure, surpassaient tous ceux dont on avait jamais entendu parler.

Le chevalier de Chaumont envoya aux Intendants des Provinces et aux Gouverneurs des Villes, se trouvant sur le parcours de Brest à Paris, des recommandations relatives à la réception des Ambassadeurs pour répondre, disait-il, aux honneurs que lui avait fait rendre le roi de Siam dans toutes les villes de ses Etats, par lesquelles il avait passé et surtout dans sa capitale. On devrait non seulement les recevoir au bruit du canon et leur faire tous les présents qu'on offre ordinairement aux Ambassadeurs des plus grands monarques, mais aussi leur marquer, par des démonstrations de joie particulières, la satisfaction que l'on avait de les voir. Il ajoutait que c'étaient des personnes d'une grande considération par leur naissance, par leur esprit et par leur emploi.

Le premier Ambassadeur était frère du premier ministre du roi de Siam ; le second avait été ambassadeur auprès de l'Empereur de la Chine et le troisième était fils de l'ambassadeur de Siam, en Portugal.

Treize jours après leur arrivée, M. de Storf, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, arriva de la part de Louis XIV pour les complimenter, les accompagner et leur faire rendre, dans tous les lieux où ils passeraient, les honneurs dus aux Ambassadeurs d'un grand roi.

La difficulté du chemin, principalement dans une partie de la Bretagne, où l'on se servait encore beaucoup de litières, avait été cause qu'il n'avait point amené d'équipages, mais il avait des ordres adressés aux Gouverneurs et aux Intendants qui devaient fournir toutes les voitures nécessaires.

M. de Storf étant arrivé, dit au premier ambassadeur que « le Roy, son maître, avait résolu d'abord de l'envoyer avec un gros équipage ; mais qu'ayant considéré que non seulement il serait fort fatigué en arrivant, à cause de l'éloignement des lieux, mais aussi que le

équipages du pays seraient plus commodes jusqu'aux endroits où l'on en enverrait d'autres, Sa Majesté avait résolu qu'on s'en servirait, puisque c'était un moyen certain de la voir plus tôt (1) ».

L'Ambassadeur répondit « que le désir qu'ils avaient de voir le roy était si grand qu'il leur avait rendu les vents favorables, et que s'il était persuadé qu'en faisant le voyage à pied, il pût voir Sa Majesté un seul quar d'heure plus tôt, il l'entreprendrait avec plaisir (2) ».

Les Ambassadeurs s'étaient chargés d'un grand nombre de ballots, renfermant les présents destinés au roi de France, à Monseigneur, à la Dauphine et aux ducs de Bourgogne et d'Anjou, ainsi qu'aux marquis de Seignelay et de Colbert de Croissy. Avec ceux du chevalier de Chaumont, de l'abbé de Choisy et de leur suite, les ballots étaient au nombre de cent trente-deux, dont plusieurs se trouvaient extrêmement volumineux. On résolut de faire venir ces ballots par mer jusqu'à Rouen, pendant que les ambassadeurs viendraient par la voie de terre et prendraient une autre route. Ces fameux ballots furent heureusement débarqués à Rouen et ensuite placés dans des bateaux qui les transportèrent à Paris.

Toutes les pièces d'or et d'argent étaient renfermées dans de grandes bourses de brocard de Perse ; d'autres dans de la toile de Hollande et le tout dans des coffres du Japon, renfermés eux-mêmes dans des caisses de bois communs, recouvertes de toile cirée et attachées avec des rotes de bambou. Par dessus chaque ballot, on avait placé une peau de vache, couverte de chaux, afin d'empêcher les vers et les fourmis du vaisseau de ronger les objets précieux (3).

(1) *Voyage des Ambassadeurs de Siam en France*, par Devize. — Paris, au Palais, 1686.

(2) *Ibidem.*

(3) *Journal du Voyage de Siam*, fait en 1685 et 1686, par l'abbé de Choisy. — Paris, Imprimerie du Roi, 1687.

Il y avait parmi ces présents un grand nombre de vases d'or et d'argent, des ouvrages du Japon et des Manilles, une grande quantité de porcelaines très rares, des paravents de la Chine et du Japon, plusieurs bijoux de tous les endroits des Indes, des cabinets, coffres, écritoires vernis et garnis d'argent, des vases de terre ciselée, légers comme des plumes. On admirait deux petits navires d'or, l'un pour le Roi et l'autre pour Monseigneur le duc de Bourgogne ; deux pièces de canon de six pieds de long en fonte, battues à froid, garnies d'argent, montées sur leurs affûts aussi garnis d'argent et construits à Siam.

Parmi les présents destinés au Roi, on remarquait deux dames chinoises, montées chacune sur un paon et portant entre leurs mains un petite tasse d'argent ; ces paons pouvaient par ressort marcher sur une table.

Dans la liste des présents à Monseigneur, on voyait également « deux dames du Japon qui portaient chacune dans leurs mains un petit plat et une tasse d'argent ; et quand la tasse était pleine d'un cordial, les dames allaient à la promenade (1) ».

Madame la Dauphine elle-même avait ses « deux dames du Japon, d'argent doré et émaillé, qui portaient chacune une petite tasse à la main et allaient par ressort ».

D'après l'abbé de Choisy, le roi de Siam avait expédié « deux petits éléphants de poche qui pesaient bien chacun une demi-douzaine de *bœufs* » et destinés à l'amusement du duc de Bourgogne et du duc d'Anjou. L'histoire ne dit pas si ces *joujoux* arrivèrent à Versailles. On en peut douter.

Les porcelaines étaient fort nombreuses et du plus grand choix. Il y en avait plusieurs milliers de pièces des plus belles et des plus curieuses de toutes les Indes. Certaines avaient plus de deux cent cinquante ans

(1) *Arch. cur. de l'Histoire de France*, 2e série, t. X.

d'existence. Un vase en porcelaine datait de l'Empereur Cachien qui l'avait fait fabriquer trois cent quatre-vingts ans auparavant. Sur la plupart des anciennes porcelaines, le nom de l'Empereur régnant était écrit, hormis sur celles qui avaient été faites à la fantaisie des étrangers, car les Chinois avaient pour habitude de ne jamais inscrire la date de fabrication sur ces objets.

Nous ne pouvons nous étendre davantage sur toutes ces choses magnifiques, qui furent fort appréciées à la Cour de France. Bornons-nous à dire que l'énumération des présents envoyés de Siam remplirait au moins dix-huit pages in-octavo.

Avant leur départ de Brest, les Ambassadeurs siamois résolurent qu'ils enverraient, à droite et à gauche, sur la route à suivre, quelques mandarins et un interprète pour examiner ce qui leur paraîtrait de plus curieux. Un de ces mandarins était chargé d'écrire la relation de leur voyage en vers siamois. Ils furent aidés dans cette tâche par l'abbé de Lionne qui, parlant leur langue, leur fut d'un grand secours pendant leur séjour en France.

Ils partirent de Brest le 9 juillet. Ils dînèrent à Landerneau et couchèrent au Faou.

Le 10, ils dînèrent à Châteaulin et allèrent coucher à Quimper. Dans cette dernière ville, ils furent reçus au bruit du canon et l'évêque leur fit de grands honneurs. Tous les ordres religieux les complimentèrent. Les Jésuites et leurs écoliers se distinguèrent par leur zèle dans cette réception.

Le 12, ils arrivèrent à Hennebont, où on leur donna le bal. Ils passèrent la nuit à Auray.

Le 13, ils furent reçus à Vannes avec tous les honneurs possibles. Le Parlement de Bretagne, qui y résidait depuis quelques années, leur rendit aussi beaucoup d'honneur et ils furent régalés d'un concert d'instruments. Les ambassadeurs partirent de Vannes le

même jour pour aller dîner et coucher à Muzillac (1).

Le 14, ils dînèrent à la Roche-Bernard et ce fut en ce lieu qu'ils quittèrent les litières. M. de Lavardin, Lieutenant du Roi en Bretagne, avait donné tous les ordres nécessaires pour que rien ne leur manquât sur la route, et il avait même fait venir en quelques endroits des litières de fort loin.

Ce jour-là, ils commencèrent à se servir de carrosses. Le même jour, ils allèrent coucher à Pontchâteau, où le duc de Coislin (2) avait donné des ordres pour leur réception. « Tous les hommes valides étaient en armes et les drapeaux furent déployés (3) ».

Ils partirent le 15 de Pontchâteau, très satisfaits des honneurs qu'ils y avaient reçus. Ils dînèrent au Temple, « où ils admirèrent fort Mme de Mansfeld, veuve du duc de Lorraine, et femme du comte de Mansfeld, ambassadeur en Espagne pour l'Empereur. La marquise parlait le français, l'allemand et l'espagnol. Les Ambassadeurs, charmés de ses manières, la prièrent à dîner avec son mari (4) ».

Le même jour, ils arrivèrent à Nantes, après sept jours de voyage et ayant parcouru une distance de 80 lieues.

Le 14 juillet, par délibération du Bureau, MM. de la Maison-Rouge-Perrault et de la Cazinière-Chiron, conseillers et échevins, avaient été députés pour aller, jusqu'à Sautron, complimenter, de la part de la Commu-

(1) Voir à l'Appendice, nº 1.

(2) Le marquisat de Coislin, avec l'ancienne baronnie de la Roche-Bernard et de Pontchâteau, avait été érigé en duché-pairie, l'an 1663, en faveur de messire Armand du Cambout, marquis de Coislin, lieutenant-général, pour le Roi, en Basse-Bretagne. Le duché avait « une grande journée de chemin de traverse allant de Nantes à Vannes, avec plusieurs vieilles forests et chasteaux. »

(3) *Voyage des Ambassadeurs de Siam en France*, par Devize.

(4) *Voyage des Ambassadeurs de Siam en France*, par Devize.

nauté, les Ambassadeurs de Siam. Le registre des délibérations contient, à ce sujet, ce qui suit :

« Du lundy, quinzième jour de juillet mil 686, Messieurs les Ambassadeurs de Siam seroient arrivés en cette ville et auroient esté logés au *Bon-Conseil* (1), auquel lieu Messieurs les Maire et Eschevins s'y seroient rendus en corps, les haches haultes, auroient esté complimentés par M. le Maire. Ensuite de quoy, le canon auroict esté tiré à leur arrivée et leur auroict esté envoyé par ladite Communauté les présens ordinaires qui sont six flambeaux, six livres de cire blanche en bougies, un bassin de confitures et trante-six bouteilles de vin rouge (2) ».

Le 16 juillet, ils séjournèrent à Nantes. La manière dont on les reçut et le soin que prirent de leur divertissement tous ceux qui purent y contribuer, aurait pu les engager à y passer plus d'un jour, sans l'impatience qu'ils avaient de repartir pour voir plus vite le Roi, répétaient-ils.

M. de Molac lieutenant-général et gouverneur de la Ville, (3) fit monter à cheval toute la noblesse qui se mit en haie sur le parcours pour les recevoir. Il y avait, outre cela, beaucoup de carrosses qui étaient remplis des principales dames de la Ville et des personnes les plus considérables des environs. Ils furent reçus au bruit du canon ; le Maire les harangua et leur offrit les présents de la Ville. On leur donna aussi des gardes, et tous les ordres religieux, séculiers et réguliers, les com-

(1) Voir à l'Appendice, n° 2.

(2) *Archives municipales de Nantes*, BB 55.

(3) Sébastien, comte de Rosmadec, marquis de Molac, parut à Nantes en décembre 1665. Il mourut en 1693. Le Roi nommait à cette place pour le gouvernement de la Ville et château de Nantes, à titre de lieutenant pour y commander, en l'absence du gouverneur de Bretagne. Les lieutenants prenaient quelquefois la qualité de gouverneur sur les registres ou ajoutaient « gouverneur sous Monseigneur ».

plimentèrent. M. de Molac leur prêta ses carrosses ; M. le Premier Président leur donna aussi les siens et leur offrit tout ce qui dépendait de lui (1).

Les Ambassadeurs siamois étaient revêtus de toutes les marques de leurs dignités et tous les mandarins étaient coiffés de leurs bonnets de cérémonie en mousseline. Des gens de leur suite portaient devant eux de grandes boîtes rondes ciselées avec des couvercles relevés.

La lettre du roi de Siam, qu'ils étaient chargés de remettre à Louis XIV, était l'objet d'un grand respect de leur part. Comme cette lettre devait toujours se trouver au-dessus d'eux, ils firent disposer, dans le carrosse du premier Ambassadeur, une planche au-dessus de leurs têtes pour la placer. Ils faisaient ôter et remettre cette planche lorsqu'ils changeaient de carrosses.

Cette lettre était renfermée dans trois boîtes. Celle de dessus était de bois verni du Japon, la seconde d'argent et la troisième d'or, en forme de cône. La lettre, qui était écrite sur une lame d'or roulée, était déposée dans cette dernière. Toutes ces boîtes étaient recouvertes d'un brocard d'or et fermées avec le sceau en cire blanche du premier Ambassadeur.

A l'hôtellerie du *Bon-Conseil*, où on logea les envoyés du roi de Siam, cette lettre était placée dans le fond de la ruelle du lit de parade de l'Ambassadeur en titre. Les Ambassadeurs mettaient tous les jours des fleurs nouvelles de chaque côté de ces boîtes, et toutes les fois qu'ils passaient devant la lettre de leur souverain, ils faisaient de profondes révérences (2).

Ils allèrent à la Prairie où se faisait le Cours, nous apprend une relation du temps (3), et ils y trouvèrent un grand nombre de dames ».

(1) *Voyage des Ambassadeurs de Siam*, par Devize.
(2) Voir à l'Appendice, n° 3.
(3) *Voyage des Ambassadeurs de Siam*, par Devize.

A cette époque, la prairie de la Madeleine était une des principales promenades de la Ville. On y arrivait, dit Dubuisson-Aubenay, par une « chaucée de pierre percée à arcades, en forme de pont de pierre à parapets, large pour deux chariots de front, et élevée sur une prée qui est très belle et sert de cours aux dames de Nantes, qui y vont en carosse, en été, promener (1) ». Cette prairie était appelée vulgairement la *grande prée* ou la prée de la Madeine pour la distinguer de la *petite prée*, qui se trouvait en aval de la chaussée. En 1621, on avait projeté d'y établir un mail, mais ce projet n'eut aucune suite (2).

Les Ambassadeurs furent menés sur le coteau de l'Hermitage, au petit couvent des Capucins, ainsi nommé par opposition au grand couvent qui était établi sur la Fosse (3). On les fit jouir de l'admirable point de vue que tous les Nantais connaissent ; ils regardèrent tous les fauxbourgs qu'ils prirent pour autant de villes.

A une croisée de l'étage supérieur du couvent de l'Hermitage, on éprouvait, paraît-il, une singulière illusion d'optique lorsque, le dos tourné à la Ville et regardant celle-ci par-dessus le vide, on passait la tête entre les jambes : tous les objets paraissaient à l'envers. Nous ignorons si les Ambassadeurs siamois se prêtèrent à l'expérience tant soi peu risquée de la maréchale d'Estrées et qui défraya les conversations de la Ville assez longtemps.

On ne manqua pas de leur montrer au même endroit la fameuse *Pierre Nantaise* qui, avant d'être rompue, faisait le plaisir de la Ville. Cette pierre était haute de

(1) Voir l'*Itinéraire de Bretagne en 1636*, par Dubuisson-Aubenay : « La Motte Saint-Pierre est le cours ou promenoir des gens de pied, comme la prée de la Magdelaine est le cours ou promenoir des gens de cheval et caroces ».

(2) Voir Travers et les *Archives munic. de Nantes*, série DD 243.

(3) Voir à l'Appendice, n° 4.

trente à quarante pieds, unie et roide, et il n'y avait guère que les enfants du quartier, adroits et accoutumés dès l'enfance à cet exercice, qui la pussent escalader, quand on voulait leur donner quelque argent. Les étrangers la visitaient comme une chose rare et curieuse (1).

La réception des Ambassadeurs du roi de Siam coûta à la Ville de Nantes 401 livres. Voici l'état des frais, tel qu'il est détaillé au registre des Délibérations de l'année 1686 (2).

Estat des fraits qu'il a convenu faire pour l'arrivée de MM. les Ambassadeurs du roy de Siam

Pour le portage de dix pièces de canons quy auroient esté portées sur la Motte de Saint-Nicolas pour tirer à leur arrivée, et le raport d'iceux ; paié aux chartiers.	11	livres	10	sols
Pour le port de trante perriers qui auroient esté portés sur les contres-carpes de Saint-Nicolas, et raport d'iceux.	17	»	10	»
Pour la poudre à canon quy auroict esté tirée pour faire jouer les canons et perriers, tant à l'arrivée des dicts Ambassadeurs et à leur sortie, et pour le paiement du canonier et autres gens qui l'auroient servy pour faire jouer l'artillerie, la somme de	132	»	10	»
A Messieurs de la Maison-Rouge-Perrault et de la Cazinière-Chiron, conseillers eschevins, qui auroient esté au-devant de mesdicts sieurs les Ambassadeurs jusques au Temple, à quatre lieues de cette ville, pour leurs dépenses tant				
A reporter	161	liv.	10	sols

(1) Voir à l'Appendice, n° 5.

(2) *Archives municipales de Nantes*, BB 55.

Report . . . . . 161 liv. 10 sols

de bouche que chevaux et deux archers aussy à cheval, la somme de..... 35 »

Pour six flambeaux de cire blanche et six livres de bougie présentée auxdicts sieurs Ambassadeurs, le jour de leur arrivée..... 18 »

Pour huict douzaines de bouteilles de vin muscat d'Espaigne et Canarie qui ont été préseutées, sçavoir : quatre douzaines de vin de Canarie, deux douzaines de vin d'Espaigne et deux douzaines de vin muscat qui faict en tout (1)..... 127 »

Pour le ruban qui a esté fourny, aussy les livrées de la Ville pour attacher les dicts flambeaux et bougies (2)..... 12 »

Pour un bassin de confitures sèches et liquides et dragées, composé de trante boistes, à raison de vingt sols la livre, qui faict en tout (3)..... 30 »

Pour huict flambeaux qui ont esté brûlés lors de leur arrivée et pendant leur séjour, par Messieurs les Maires et eschevins, pour aller les salluer et complimenter et donner les ordres pour les logements et pour les gens qui ont esté occupés à cet effet ..... 17 » 10 »

TOTAL..... 401 livres.

(1) Voir à l'Appendice, n° 6.

(2) Ces flambeaux étaient garnis de rubans noirs et blancs. Le noir et le blanc étaient les couleurs et la livrée de la Ville. — Dans un dossier des *Arch. municipales de Nantes* (Série AA 25), on voit que le 16 juin de l'année 1719, à la procession de la Fête-Dieu, il fut présenté, en arrivant à l'église de Saint-Nicolas « à M. le Maire, par une petite demoiselle, un bouquet avec un nœud de *rubans blancs et noirs*, lequel M. le Maire a reçu et a donné le sien à la place, après avoir baisé la demoiselle sur une joue seulement ».

(3) Voir à l'Appendice, n° 7.

Les Ambassadeurs passèrent encore la journée du 17 juillet à Nantes, d'où « comblés de satisfaction », ils partirent pour aller coucher à Ancenis. Ils s'y baignèrent dans la rivière, ce qui leur causa un grand plaisir, attendu que dans leur pays ils se baignaient fréquemment et que la curiosité des habitants de Nantes les avaient privés de leur bain habituel, durant leur séjour dans cette ville.

Le 18, ils dînèrent à Ingrande où ils passèrent la rivière en bateau, afin de se baigner en repos de l'autre côté. Ce jour-là, ils couchèrent à Angers. Le Maire de la Ville, qui avait reçu l'ordre de leur procurer plusieurs choses nécessaires pour leur voyage, leur envoya des carrosses. Il fit tirer le canon à leur arrivée et, après les avoir harangués, leur présenta du vin et des confitures sèches, présents ordinaires de la Ville.

Partis de Brest le 9 juillet, ils arrivèrent le 29 du même mois à Vincennes où ils furent logés dans la maison que l'on trouva la plus commode, en attendant d'être présentés à Louis XIV. Pendant leur séjour en France, on leur fit visiter la Flandre et surtout Versailles.

Ils quittèrent Paris vers la fin de 1686, chargés de présents pour le roi de Siam et emportant des relations fidèles de tout ce qu'ils avaient admiré. Ces mémoires devaient être « conservés à la postérité et mis en dépôt entre les monuments les plus rares et les plus précieux de Siam ».

Ils allèrent se rembarquer à Brest par le même chemin qu'ils en étaient venus. On avait eu dessein de les faire passer par la Normandie, afin de leur faire voir de nouvelles villes, mais les chemins n'étant pas si praticables et le temps de l'embarquement pressant, on avait craint quelque retard qui les empêchât de faire voile au premier vent favorable.

Nos archives sont muettes sur le passage des Ambassadeurs siamois dans notre ville, à leur retour.

Ces diverses ambassades ne donnèrent aucun résultat. L'ambassade envoyée au roi de Siam avait exclusivement pour but de lui proposer de se faire chrétien. Celui-ci ne l'ignorait point et il avait dit à ce sujet : « Le roi de France a pour moi une amitié désintéressée, sans doute. Il me demande de me faire chrétien. Quel intérêt y a-t-il? Puisqu'il désire que je m'instruise de sa religion, il ne faut pas le mécontenter (1) ».

On avait pris soin de faire accompagner le chevalier de Chaumont de six Pères Jésuites : les Pères Fontenay, Tachard, Gerbillon, Le Comte, Bouvet et un autre, « aussi habiles que bons religieux (2) ». Dans son discours d'audience, le Chevalier exprime le désir, au nom de son souverain, que le roi de Siam « se fasse instruire dans la religion chrétienne et qu'il veuille bien entendre durant quelque temps les évêques et les missionnaires (3) ».

En même temps, était arrivé un ambassadeur de Perse, avec un grand train et des présents de grande valeur qu'il apportait au roi de Siam, de la part du Sophi. Mais, ce qui était assez plaisant, il venait lui demander de se faire mahométan.

Dans de telles conditions, les relations entre les deux pays ne furent que passagères et n'aboutirent qu'à un traité sans grande importance, en vue d'obtenir, principalement du roi de Siam, des privilèges aux missionnaires apostoliques dans ses Etats.

Ce traité, en cinq articles, qui fut signé le 10 décembre 1685 et publié dans toutes les villes de Siam, porte, en effet, ce titre : *Traité fait entre M. le chevalier de Chau-*

(1) *Journal du Voyage de Siam fait en 1685 et 1686*, par l'abbé de Choisy. — Paris, imprimerie du Roi, 1687.

(2) *Relation de l'ambassade de M. le chevalier de Chaumont à la Cour du roi de Siam.* — (Arch. cur. de l'Histoire de France, 2e série, t. X).

(3) *Ibidem.*

mont, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Très Chrétienne, et M. Constance Faulkon, Commissaire avec amples pouvoirs de Sa Majesté de Siam, pour accorder, en son royal nom, des privilèges aux missionnaires apostoliques dans tous ses royaumes (1).

Aux termes de ce traité, ces missionnaires peuvent enseigner les naturels à leur volonté et les recevoir dans leurs couvents, écoles et habitations, avec les mêmes privilèges des autres couvents, sans que personne puisse les inquiéter là-dessus.

Tous les sujets du roi de Siam voulant, de bonne volonté, se faire chrétiens, sont exempts, les dimanches et jours de fêtes marqués par l'Eglise, de tous les services qu'ils doivent à leurs mandarins.

Pour éviter les injustices et les persécutions aux nouveaux chrétiens, le roi de Siam nommera quelque mandarin siamois, qualifié homme de bien et de justice, pour entendre et juger tous les procès, sans que ce mandarin puisse rien prendre pour les jugements des procès; en sorte que les amendes soient partagées à la fin de chaque année, partie au mandarin et à ses officiers, partie aux pauvres. Cette disposition avait pour but d'empêcher le mandarin de vendre la justice.

On sait que les efforts des Jésuites pour convertir le roi de Siam ne furent aucunement couronnés de succès et qu'ils devinrent la cause d'une révolution de palais, laquelle se termina par l'expulsion des étrangers, en 1688.

(1) *Journal du Voyage de Siam,* par l'abbé de Choisy.

APPENDICE

N° 1. — **Muzillac**

« Muzillac, où se prennent les bonnes mousles, sur la mer ».

(*Le Guide des chemins de France, par Charles Estienne.* — Paris, 1553).

« En entrant à l'hôtellerie de la *Croix-Verte* (à Muzillac), où nous fûmes très bien traités de poisson, et y mangeâmes un bon potage aux moules, qui sont infiniment estimées en ce bourg ; et le lendemain matin à déjeûner on nous apporta, dans un grand bassin, cinq ou six grosses mottes de beurre ; qui est une coutume ordinaire dans les hôtelleries de Bretagne, où le beurre est d'un goût très délicat et particulier à cette province. » (*Le Voyageur d'Europe, où sont les voyages de France, d'Espagne*, etc., par A. Jouvin, de Rochefort, Paris, 1672),

* * *

Arthur Young, le célèbre agronome anglais, visitant la Bretagne, en 1788, passa à Muzillac qui, dit-il, s'il n'a rien à y faire voir, peut au moins se vanter du bas prix de ses denrées : « J'eus pour dîner deux bons poissons plats, des huîtres, de la soupe, un beau canard rôti, avec un ample dessert de raisins, de poires, de noix, de biscuits, une demi-bouteille de vin de Bordeaux et de la liqueur ; mon cheval eut, outre le foin, trois quartiers d'avoine, le tout pour 56 sols, 2 sols à la fille et 2 au garçon, en tout 3 livres ». (*Voyages en France, pendant les années 1787-88, 89 et 90*, par Young, Paris, 1793)

N° 2. — L'Auberge du Bon-Conseil

L'auberge du *Bon-Conseil* était située dans la maison formant l'angle de la rue de la Basclerie et de la place du Bouffay. Elle était fréquentée par beaucoup de gens de condition et bourgeois de la Ville, par des étrangers qui y attiraient les jeunes gens à des jeux prohibés. Il s'y faisait des pertes considérables « par des filouteries et intersignes entre les joueurs ». Une ordonnance de police du 31 mars 1718 défend aux sieurs « Lamarre, le chevalier Grandmaison et Bassereau, qui ont tenu la dupe et le lansquenet dans l'auberge du *Bon-Conseil* », de continuer ces jeux de hasard, et, à l'aubergiste, de leur donner des cartes ou des dés dans sa maison, à peine de 100 livres d'amende (1).

Les jeunes gentilshommes venaient souper dans cette auberge en renom, mais ces parties se terminaient parfois d'une façon tragique. C'est ainsi que le samedi soir, 12 septembre 1722, plusieurs d'entre eux, soupant ensemble au *Bon-Conseil*, se querellèrent et se battirent. Jean Cadin, beau-frère de l'hôtesse, effrayé du bruit qui se faisait dans l'établissement, alla chercher Pierre Dupré, maître-maréchal, sergent de la Milice bourgeoise, demeurant au Port-Maillard. Ayant pris sa hallebarde, ce dernier se transporta aussitôt dans l'auberge, avec un nommé Saunier, aussi sergent de quartier. Dupré s'étant avancé « jusqu'à la porte de la salle où l'on faisait du bruit dans ladite auberge du *Bon-Conseil*, il y vit plusieurs messieurs parmy lesquels il reconnut les sieurs de la Maillardière-Monneraye frères, au nombre de deux, le sieur de Beaumont-Taron, le marquis de la Roca et le sieur abbé de la Poëze que ces messieurs insultaient de paroles ; il fut dit au témoin, dans ladite auberge, qu'on avait voulu jeter ledit abbé de la Poëze dans le feu (2) ».

(1) *Archives munic. de Nantes*, FF. 57.
(2) *Ibidem*, EE, 114.

Irrités de voir qu'on était allé quérir la police pour apaiser leur querelle, et à moitié ivres, ils résolurent, pour s'en venger, de forcer le corps de garde de la place du Bouffay, situé vis-à-vis de cette auberge.

Ils sortirent ensemble et se rendirent, par la rue de la Bâclerie, « dans une maison de Caffé, où ils convinrent des mesures pour exécuter leur dessein ». Peu de temps après, ils rentrèrent dans le corps de garde, l'épée nue à la main, insultèrent le sergent qu'ils saisirent au collet, lui présentant la pointe de l'épée dans l'estomac et le menaçant de le tuer. Ayant demandé à boire et n'ayant pu obtenir du vin des soldats de milice qui, tranquillement jouaient aux cartes, de crainte de s'endormir, ils les traitèrent de haut: *B... de gueux ! Quelle b... de garde faites-vous là !*

« Sacré b..., dit l'un d'eux, je m'appelle la Monneraye. Si tu remue des yeux, je te passerai mon épée au travers du corps (1) ».

Ne pouvant se débarrasser de ces forcenés, les soldats firent feu et l'un des assaillants tomba roide mort à la porte du corps de garde. C'était Jean de la Monneraye, écuyer, sieur de la Maillardière et du Bignon, âgé de 24 ans, victime d'un souper arrosé trop copieusement à la célèbre auberge du *Bon-Conseil*.

N° 3. — **La lettre du roi de Siam**

Le Père Tachard, de la Compagnie de Jésus, parlant des honneurs rendus à la lettre du roi de Siam, écrit :

« Tandis que nous étions à Bancok, il y passa une frégate du Roy de Siam, qui portait la lettre que Sa Majesté écrivait au Roi Très-Chrétien. On avait placé cette lettre sur la dunette de la frégate avec plusieurs parasols qui la couvraient. Quand la frégate passait avec son escorte de balons d'Etat (embarcations), tous

(1) *Arch. munic. de Nantes*, EE. 114.

les gouverneurs de places qui sont sur la rivière, faisaient faire une décharge générale de leur artillerie, et chacun accompagnait la lettre sur les terres de son gouvernement ; un autre la recevait ensuite avec les mêmes honneurs et les mêmes cérémonies.

» Le dimanche 16 décembre 1685, M. l'Ambassadeur arriva à la barre et il alla le même jour à bord de l'*Oyseau*. Les ambassadeurs siamois qui ne s'étaient pas encore embarqués sur l'*Oyseau*, demandèrent la grande chaloupe pour porter à bord la lettre de leur Maître. Ils l'allèrent prendre dans la frégate et quand on fut arrivé à bord, le second ambassadeur mit sur ses épaules la pyramide dorée où elle était et monta ainsi sans que personne osât y toucher. On la plaça sur la dunette avec quatre parasols, au bruit d'une décharge de 21 coups de canon. Cependant, on fit consentir les Ambassadeurs à la porter dans leur chambre, parce qu'étant ainsi placée, elle empêchait la manœuvre du vaisseau (1) ».

A Vincennes, où ils arrivèrent le 29 juillet 1686, les Ambassadeurs siamois furent logés dans la maison du lieu qu'on trouva la plus commode. On avait marqué une chambre pour le troisième ambassadeur au-dessus de celle du premier. M. de Storf le mena voir cette chambre qui lui plut beaucoup à cause de la vue. Après qu'il l'eût bien considérée, et qu'il eût aussi regardé Paris et l'Arc-de-Triomphe, il s'avisa de demander qui était celui devant coucher au-dessous de cette chambre. On lui répondit que c'était le premier Ambassadeur. Aussitôt, changeant de visage et ne pouvant déguiser le trouble qui l'agitait, il sortit avec précipitation, comme s'il lui était arrivé quelque malheur. On lui en demanda la cause et il répondit « que la lettre du Roi de Siam devait être dans la chambre qui était au-dessous de celle qu'on voulait lui donner, et que devant être toujours plus bas

(1) *Voyage de Siam des Pères Jésuites*, par le P. Tachard, Paris, 1686.

que la lettre, il n'avait garde de coucher au-dessus d'un lieu où il savait bien qu'on la mettrait (1) ». Il choisit une autre chambre, aimant mieux être incommodé et mal logé que de ne pas satisfaire à un respect qu'il regardait comme un devoir indispensable.

N° 4. — Les Capucins de l'Hermitage

Le 2 novembre 1529, Pierre Lespervier, écuyer, seigneur de la Haultière, donne autorisation à Frère Gilles Bellyan, « hermite de l'Ordre de l'habit de Monsieur Sainct-François », d'habiter et demeurer pendant sa vie dans sa petite maison « et chambre en apentis, qui est sur la vieille cave voutée de la pointe du Miséry, en laquelle logeait cy-devant nostre meusnier dudict lieu de la Haultière ». Cette maison était couverte « de pierre d'ardoizes, estant sur la cave voustée de la pointe desdicts cousteaux dudict Miséry, dépendant de la seigneurie de la Haultière, en la paroisse de Sainct-Martin-de-Chantenay, près Nantes (2) ».

Gilles Bellyan habita le coteau de Miséry et y vécut en ermite, ce qui fit donner à cette partie du coteau le nom d'Hermitage, que le couvent porta plus tard et qui s'est conservé jusqu'à ce jour.

En 1622, Michel Ragaud et Françoise Dachon, son épouse, « sieur et dame de la maison et terre noble de la Hautière », firent donation perpétuelle aux Capucins établis « dans la Ville neusve et Marchix dudict Nantes, de la chapelle de Sainct-François-du-Miséry, avecq les chambres, cellules et petits jardins, fontaine, caverne, et ce qui est enclos et fermé conjoinctement de murailles à chaux et sable, en ung tènement et pourpris, situé sur la poincte des cousteaux de Miséry... (3) »

(1) *Voyage des Ambassadeurs de Siam en France*, par Devize, Paris, au Palais, 1686.

(2) *Archives départ. de la Loire-Inférieure*, H 332.

(3) *Ibidem.*

En 1661, vers la fin du mois d'août, Louis XIV, venu à Nantes pour y faire arrêter le ministre Fouquet, honora le couvent de l'Hermitage de sa présence. Il y entendit la messe et se promena dans l'enclos. Les religieux lui offrirent des fruits provenant de leurs jardins en terrasses, notamment des raisins dont la renommée était grande.

En 1713, M. Carré de Luzançay, seigneur de la Hautière, concède aux religieux, « en considération du pieux attachement qu'il a pour le couvent de l'Hermitage, dont l'un des principaux agréments est une rabine de chesnes et ormeaux plantés depuis la croix de l'Hermitage jusqu'aux murs du parc de la Hautière », les bois morts de cette rabine, « à la condition qu'ils feront la replantation de ces arbres qui font la principale décoration du couvent (1) ».

Les Capucins avaient fait construire un escalier de pierre qui « prenait depuis le bord de la rivière de Loire jusqu'aux trois quarts du chemin, pour aller à ladicte avenue ou rabine ». Cet escalier avait sept pieds et demi de largeur et était connu, dès l'année 1688, sous le nom des *Cent pas*.

Les grands personnages qui venaient à Nantes ne manquaient jamais de visiter le couvent de l'Hermitage, pour admirer le panorama grandiose se déroulant, de cet endroit, sur une vaste étendue du pays nantais. En 1723, le comte de Maurepas, ministre de la Marine, passa à Nantes, à son retour de Brest, d'où il venait de visiter la flotte; après avoir parcouru les chantiers de construction de la Fosse, il alla se reposer à l'Hermitage.

En 1729, les capucins de l'Hermitage du Miséri étaient au nombre de douze. En 1790, lorsque l'Assemblée Nationale décréta la suppression des congrégations religieuses, le couvent de l'Hermitage ne comptait plus que sept religieux.

(1) *Archives départ. de la Loire-Inférieure.* — H 332.

N° 5. — La Pierre Nantaise

Le premier écrivain qui, croyons-nous, ait parlé de la *Pierre Nantaise*, est Thomas Corneille, dans son *Dictionnaire universel, géographique et historique*, imprimé à Paris, en 1708. « Près de l'Hermitage (des Capucins), dit-il, est la *Pierre Nantaise*, dont on fait tant de bruit, et qui n'est autre chose qu'une portion du même rocher, sur lequel, quoique fort en pente et fort poli, de petits enfants dansent avec beaucoup de facilité, quand on veut bien leur donner quelque argent ».

Bruzen de la Martinière, dont le *Grand Dictionnaire géographique et historique* fut imprimé en 1741, dit, tome IV, à l'article Nantes : « Les solitaires qui habitent cet hermitage ont creusé dans le roc et y ont pratiqué des jardins et une fort jolie église. Une partie de ce rocher est en pente et d'un grand poli, ce qui n'empêche pas les enfants d'y danser avec beaucoup de hardiesse, lorsqu'on veut bien leur donner quelque argent, et voilà ce qu'on appelle la *Pierre Nantaise* ».

Travers, qui acheva de terminer son *Histoire de Nantes* en 1750, fait mention de ce même rocher de la manière suivante :

« L'on apprend, de la délibération du 29 novembre 1617, que la Ville, par forme d'aumône et par reconnaissance de la cessation de la peste, venait de faire élever une haute croix de bois, peinte en rouge, portant ses armes, près de la chapelle de l'Hermitage, au haut du Miséri, au-dessus de la *Pierre Nantaise*, et pour l'honneur et la révérence du lieu. Cette croix coûta 45 livres (1). Cette *Pierre Nantaise* était fameuse et, avant qu'elle eût été rompue, faisait le plaisir de la ville ; elle était haute de 30 à 40 pieds, unie et roide, et il n'y avait guère que des enfants du lieu, adroits et accoutumés

(1) Voir Registre des Délibérations de la Ville de Nantes, BB 28.

dès l'enfance à cet exercice, qui la pussent monter. Les étrangers la voyaient comme une chose rare et curieuse ».

Comme on le voit par cette citation, la *Pierre Nantaise* était déjà largement entamée pour les besoins de la construction des édifices de la ville. Cependant, un itinéraire du voyage à Nantes, en 1777, du comte d'Artois, relate, entre autres distractions offertes au prince, la danse exécutée par les enfants de l'Hermitage, sur la *Pierre Nantaise*. Ogée, dans son *Dictionnaire de Bretagne*, publié en 1779, après avoir décrit, au passé, et d'après l'historien Travers, la roche unie et escarpée, l'admiration des étrangers et l'adresse des petits garçons à y grimper et danser, ajoute : « Elle n'est pas si élevée aujourd'hui, elle a été rompue depuis ce tems ». Guimar, l'auteur des *Annales nantaises*, imprimées en 1793, écrit à la page 648 de son ouvrage : « Le quartier de l'Hermitage est situé sur un rocher très élevé, d'où l'on découvre le lointain le plus étendu, le plus riche, le plus varié. La majeure partie de Nantes se voit là, comme dans une optique. Au pied et au sud se trouvait la *Pierre Nantaise*, pan de rocher uni et presque perpendiculaire sur lequel néanmoins des enfants dansaient très adroitement pour quelques pièces de monnaie ; elle est aujourd'hui détruite ».

En 1795, le rocher sur lequel le couvent des Capucins était placé s'appelait encore la *Pierre Nantaise*, d'après le témoignage de l'abbé Delaporte, l'auteur du *Voyageur français* : « Le couvent des Capucins, appelé l'Hermitage, est sur une hauteur dont la base est une espèce de caillou dur, poli et luisant que l'on appelle *Pierre Nantaise* ».

Il y avait deux *Pierres Nantaises* et l'une, d'après un procès-verbal d'inventaire du couvent des Capucins, en date du 23 décembre 1790, était connue sous le nom de la *Petite Pierre Nantaise* : « Les logements et terrains occupés par les religieux de l'Hermitage étant bornés à l'orient par la *Petite Pierre Nantaise* et au midi par le quai ».

Le Cadre, dans une notice publiée dans le tome VI du *Lycée armoricain*, année 1825, raconte que le père Maillocheau, vieux *perreyeur*, travaillant depuis soixante ans dans les carrières de Miséry, avait aidé lui-même à *rompre* en partie l'ancienne *Pierre Nantaise*, qui était tout à côté de la rampe des Cent pas. Très roide et située au milieu d'un coteau escarpé, entre des pointes de rochers anguleux, cette pierre à large surface unie, était de difficile et dangereux accès, et l'on se hasardait rarement à la gravir. Le vieux carrier se souvenait fort bien qu'au temps où elle existait tout entière, les jeux des enfants avaient été transférés sur la *Petite Pierre Nantaise*, beaucoup plus commode. En 1825, dit Le Cadre, « cette dernière, actuellement unique, n'a pas changé de forme, sauf le remblai du bas, et son sommet, à têtes arrondies par le temps, annonce son antiquité ».

Il est certain que la *Pierre Nantaise* avait le titre de fameuse d'après nos auteurs, mais on ne sait trop pourquoi. En tout cas, elle avait une célébrité parmi les *Compagnons du Devoir* accomplissant leur Tour de France. Dans les villes qu'ils visitaient, on éprouvait leur sincérité quand ils prétendaient avoir passé par Nantes : « Vous avez été à Nantes, disait l'examinateur. Dites-nous alors comment est faite la *Pierre Nantaise* ? » Si le répondant hésitait ou balbutiait, il était repoussé comme manquant de bonne foi.

En 1837, ce rocher n'était pas complètement détruit. On lit, en effet, dans le journal le *Breton*, à la date du 12 octobre de cette année : « Du quai d'Aiguillon au sommet du quartier populeux de l'Ermitage, il n'existe d'autre communication que des escaliers très étroits et la plupart impraticables ». Ce journal demandait que l'on fît, en ce lieu, un escalier vaste et commode, avec une rampe en fer au centre, lequel serait placé dans l'endroit où se voyaient encore les « restes de la fameuse Pierre-Nantaise ».

N° 6. — Les présents de vins

L'usage des présents de vins existait dès 1492. A l'ouverture des Etats de cette année, la Ville de Nantes acheta 34 poinçons de vin d'Anjou et d'Orléans, le premier à sept écus d'or la pipe et le second à 14 livres 10 sols, qu'elle distribua au chancelier de Bretagne, au prince d'Orange, au général des finances de Bretagne, au chancelier Guillaume Guéguen et au contrôleur-général des finances (1).

Lorsqu'en 1494, l'évêque Jean d'Epinay vint à Nantes, occuper un nouveau siège, la Ville lui fit présent de deux pipes de vin d'Anjou, valant 14 écus d'or (2).

En 1497, la Ville fit présent au sire de la Trémouille, capitaine de Nantes, d'une barrique de vin de Beaume, valant cinq écus d'or, et de deux autres poinçons de six écus. Au prince d'Orange, gouverneur de Bretagne, et à son épouse qui firent leur entrée à Nantes cette même année, la Ville présenta neuf barriques de vin du prix de 49 livres 15 sols (3).

En 1517, la Ville achète quatre pipes de vin d'Anjou et quatre poinçons de vin d'Orléans pour donner à « Révérend Père en Dieu monseigneur l'evesque de Nantes, pour luy servir à faire son entrée de sadicte evesché (4) ».

Le compte des miseurs de 1522-1524 contient l'énumération de nombreux présents de vins à divers personnages : à M. de Châteaubriant, au second Président de Bretagne, au général des finances, au connétable, au vice-chancelier de Bretagne, etc. (5).

Pendant l'année 1609, la Communauté ayant dépensé 3.163 livres 17 sous 6 deniers, « tant pour achapt de vins

(1) *Archives municipales de Nantes.*— Comptes des Miseurs.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*
(4) *Arch. munic. de Nantes,* CC. 107.
(5) *Ibid.*, CC. 109.

distribués au gouverneur, lieutenant-général et autres officiers et députés des villes et communautés dudit pays à la tenue des Etats », la Chambre des Comptes défendit au Maire et aux échevins, par arrêt, de faire, à l'avenir, à l'avance des dépenses aussi considérables (1).

L'année 1614, la Ville fit distribuer aux seigneurs et aux gens de la suite du Roi, à l'occasion de la tenue des Etats, 19 barriques de vin de Grave, à 54 livres la barrique ; 36 pipes de vin nantais, à 40 livres la pipe ; plus 8 pipes du même vin, à 37 livres la pipe, et une botte et demie de vin de Canarie, du prix de 247 livres 10 sous. La dépense fut encore plus forte en 1623 et les vins qui furent consommés, pendant la tenue des Etats, coûtèrent 8.000 livres à la Ville, non compris l'achat de 7.334 bouteilles clissées pour la distribution de ces vins aux seigneurs de toutes marques (2).

En 1655, la Ville achète 2.042 bouteilles et 22 barriques de vin rouge, emmagasinées dans les caves de l'Hôtel-de Ville, pour être distribuées, le jour des Rois et autres fêtes, aux personnes de qualité, « selon qu'il est accoustumé de faire (3) ».

Ces distributions de vins étaient devenues ruineuses pour les Communautés qui s'en plaignirent en haut lieu. Un arrêt du Conseil du 26 juin 1663, rendu à la requête des Etats de Nantes, défendit aux miseurs des villes de ne plus présenter de vin à quelque personne que ce puisse être, sous peine de 10.000 livres d'amende (4).

Malgré cette défense, la Ville offre à Mgr de la Beaume Le Blanc, évêque de Nantes, pour son entrée, en 1668, douze bouteilles de vin de Grave (5). En 1686, elle fait présent au maréchal de Schomberg de 60 bouteilles de

(1) *Arch. munic. de Nantes*, CC. 153.
(2) Travers, tome III.
(3) *Arch. munic. de Nantes*, BB 43.
(4) Travers, tome III.
(5) *Arch. munic. de Nantes*, BB 45.

vin de Grave, 30 de vin d'Espagne et 30 de vin des Canaries (1). La maréchale d'Estrées reçoit, le 4 août 1701, six douzaines de bouteilles de vin d'Espagne (2). Le maréchal de Montesquiou, commandant pour le roi en Bretagne, ayant faits on entrée à Nantes le 8 juin 1717, deux échevins, accompagnés de six archers, lui présentèrent un panier de 40 bouteilles de vin de Bourgogne qu'il reçut avec la plus grande satisfaction. Quand le comte de Duras vint à Nantes, le 22 août 1769, arrivant de Rennes où il apportait la grâce de MM. de la Chalotais et autres, exilés en 1764, la Ville lui envoya 54 bouteilles de vin du Cap-Breton.

N° 7. — **Dragées et confitures sèches**

On appelait autrefois *confitures sèches* des dragées qui contenaient quelque petite graine ou menu fruit, comme anis, fenouil, coriandre, gingembre, amande, aveline, pistache, morceau de cannelle ou de citron, et d'autres substances aromatiques confites au sucre. Les anis de Verdun étaient fort estimés. Les dragées de Sedan avaient aussi de la réputation. Il est question de dragées, dès 1380, dans un compte de l'hôtel du Roi, cité par M. Douet d'Arcq. (*Comptes de l'argenterie des rois de France*).

On faisait un cas extraordinaire de ces dragées ; on les regardait comme un des présents les plus honorables. C'était un de ceux que les corps municipaux offraient aux personnes de la plus haute distinction dans les cérémonies d'éclat, aux rois même, lorsqu'ils faisaient leur entrée dans les villes. On en trouve de nombreux exemples dans les *Archives municipales de Nantes.*

En 1548, l'apothicaire de la Ville, « pour la joyeuse entrée de la jeune reyne d'Ecosse en ceste dicte ville de

(1) *Arch. munic. de Nantes*, BB 55.
(2) *Ibidem*, BB 64.

Nantes, le vingt-troisième jour de septembre », lui offre des fruits confits, citrons, oranges et dragées musquées (1).

Pendant la tenue des Etats de 1614, la Ville fit donner à la reine et aux dames de sa suite des confitures et des dragées, pour une valeur de 2.207 livres, y compris celles qui furent servies à la collation que la Communauté offrit à Leurs Majestés, lorsqu'ils allèrent visiter l'Hôtel-de-Ville.

En 1626, le roi vint à Nantes avec la reine et toute la cour, pour assister aux Etats. M. de Montbazon, lieutenant-général des « ville, comté et evesché de Nantes », ayant dit que la reine avait trouvé les confitures de Nantes excellentes, qu'un présent de cette espèce lui serait agréable et qu'il convenait de lui présenter un grand nombre de confitures les plus belles et les plus exquises que l'on pourrait trouver dans la Ville, le Bureau en fit présent à la reine pour 151 livres (2).

Quelques mois avant l'arrivée des Ambassadeurs du roi de Siam, la Ville avait offert au maréchal de Schomberg, de passage à Nantes, « 60 livres de confitures sèches ou liquides et dragées ». Le 16 juin 1686, pour la réception de la duchesse de Portsmouth, entre autres présents, la Ville avait offert « un bassin de confitures de trante boites, tant sèches que liquides », avec une douzaine de bouteilles d'essence (3).

Léon DELATTRE.

(1) *Arch. munic. de Nantes*, AA 31.
(2) *Histoire de Nantes*, par Travers, tome III.
(3) *Arch. munic. de Nantes*, Registre des Délib. BB 55.

SAINT-GOUSTAN

Sa Chapelle & sa Baie

AU CROISIC

Au nombre des curiosités archéologiques que l'on rencontre au Croisic, on doit citer d'abord la plus ancienne, le menhir de la Pierre longue, à l'extrémité O. de la presqu'île. Comme tous les monuments druidiques, il cache sa raison d'être tout au fond d'un passé aussi lointain que mystérieux. Vient ensuite, non loin de l'entrée du port et de la jetée de Tréhic, ou plutôt venait (car, depuis quelques années, elle a disparu) la chapelle de Saint-Goustan, Gunstan ou Gulstan (en breton « Esprit de feu ») « et son clocher ou pyramide, le tout » recouvert d'ardoizes, avec un simitière au bout, vers » soleil levant, cerné de ses murailles, comme le tout se » contient, situé au bord de la mer, se débornant vers le » septentrion la coste de la mer, vers le midy et autres » parts les communs et advenues de la chapelle » (Domaine de Guérande, vol. 14, B. 625. — Titre du 11 juin 1670).

Cette chapelle, désaffectée comme celle du Crucifix, en 1791, et transformée en dépôt d'artillerie, fut vendue par les Domaines, en 1895, à M. Maillard de la Morandais, qui, depuis, l'a fait remplacer par une autre, plus petite, assise sur les fondations d'un monument antérieur d'apparence religieuse. Dépourvue d'élégance, la chapelle que nous avons connue remonterait au XIe siècle. D'après M. A. Monnier, f° 93 du 2me vol. sur la presqu'île guérandaise, elle lui a paru composée de trois parties :

1° De la chapelle proprement dite dont l'autel était

superposé au rocher sur lequel saint Goustan avait abordé ;

2° D'une sacristie ;

3° D'un logement de chapelain ou de sacristain.

Ces deux dernières parties ne se distinguaient pas d'abord de la première dont elles formaient le prolongement. Dans le principe, la chapelle était réduite à la première et à la seconde parties qui présentaient le style ogival primitif du XIIe siècle. Un allongement postérieur se reconnaissait facilement à une différence de largeur et de hauteur ainsi qu'au style XVe siècle des fenêtres. De forme rectangulaire, le chœur de la chapelle était plus large que la nef.

Saint Goustan, moine de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, reçut de son abbé, saint Félix, mission de se rendre à Beauvoir-sur-Mer, non loin de la rive gauche de la basse Loire. Ancien marin, il s'embarqua sur un léger esquif ; mais, surpris par une affreuse tempête vers la pointe du Croisic, il vint naufrager non loin de la baie qui, depuis, porte son nom. Dans l'église Notre-Dame-de-Pitié du Croisic se voit, près de la porte latérale, à la hauteur de la chaire, un vitrail représentant le saint, la croix à la main, sur la poitrine, se dirigeant vers la plage et marchant sur les flots agités, tandis qu'au large sombre sa nef et qu'à terre les habitants anxieux cherchent à lui porter secours. Epuisé de lassitude, en touchant la rive, il se coucha, dit la légende, sur un rocher qui s'amollit miraculeusement sous le poids de son corps et en conserva la fruste empreinte. Il consacra le temps qu'il séjourna au Croisic à enseigner la morale évangélique à la population de marins et de pêcheurs stationnant avec leurs bateaux dans la crique où, depuis, a été établie la grande saline dite de Saint-Goustan et dans les criques voisines. Ce furent eux qui, plus tard, pour lui témoigner leur reconnaissance, élevèrent à l'endroit où il avait atterri, la chapelle XIe siècle depuis peu disparue. En outre du vitrail

se trouve à la gauche du chœur, au bas d'une colonne, une statue du saint tenant d'une main un missel qu'il presse contre lui et de l'autre un poisson symbolique qu'il semble offrir aux pêcheurs qu'il protège.

Lors de la construction de la chapelle qui lui fut dédiée, il arriva que chaque matin on constatait que le travail de la veille était détruit pendant la nuit. Après en avoir vainement recherché la cause et avoir reconnu que dans le plan on avait négligé d'y comprendre le rocher portant l'empreinte miraculeuse, on le fit rectifier, dit la légende, et, l'erreur réparée, le travail put être achevé sans entrave.

De tout temps, de nombreux pèlerins sont venus demander au Ciel, par l'intermédiaire de saint Goustan, un remède à leurs maux et se plonger parfois dans une piscine voisine, aujourd'hui encombrée de cailloux, qu'alimentait jadis une source saumâtre existant encore, à 100 mètres au Nord, dans un jardin appartenant aux Frères Saint-Jean-de-Dieu. Saint Goustan était également imploré pour la réalisation de bien d'autres vœux. C'est ainsi qu'à certains jours fériés, les jeunes filles du pays et d'ailleurs venaient se poser devant une toute petite fenêtre communicant avec l'intérieur du lieu saint. Placée à une distance déterminée, chacune cherchait à faire franchir à une épingle l'étroite ouverture. Celles assez habiles pour réussir s'en retournaient satisfaites avec l'espoir (espérer c'est jouir) d'une entrée prochaine en ménage faites sous ces heureux auspices.

Ce fut dans cette baie de Saint-Goustan, près du chenal et non loin de la chapelle, le 20 novembre 1759, après la victoire remportée sous Belle-Isle par l'amiral anglais Sir Edward Hawke sur la flotte de M. de Conflans, que « deux vaisseaux désemparés, le *Héros*, de 74 » et le *Soleil-Royal*, de 80 canons, vinrent s'échouer à la » côte, près de l'entrée du port, le *Héros* le soir même du » combat, et le *Soleil-Royal* qui, à la faveur de la nuit, » avait mouillé au milieu de la flotte anglaise, le lende-

» main, sur des roches qui, depuis ont conservé le nom » de Basse-Soleil (Caillo).

» Le 22, le temps s'étant radouci, l'amiral anglais » envoya trois vaisseaux pour achever leur destruction. » L'équipage du *Héros*, à l'approche de l'ennemi, mit » lui-même le feu à son navire, et bientôt après, les » Anglais firent subir le même sort au *Soleil-Royal*. Ce » dernier vaisseau avait sa batterie de 36 canons en » bronze et l'amiral Hawke, après avoir poursuivi les » débris de la flotte française qui s'était réfugiée dans la » Vilaine, revint dans la rade du Croisic pour s'en » emparer (*id.*).

» Il était impossible aux vaisseaux anglais d'appro- » cher sans danger les roches où l'échouement avait » eu lieu et des chaloupes et des bâtiments légers furent » chargés de l'opération. Mais les batteries de la côte » s'y opposèrent avec succès. Il fut fait à la ville du » Croisic sommation de se rendre, sous menace d'un » bombardement. M. le marquis de Broc, qui comman- » dait alors la place, refusa bravement de se rendre et » le feu s'ouvrit alors sur le Croisic qu'on bombarda » pendant trois jours. Mais il n'y avait pas moyen à » cette époque de l'année de se tenir dans une rade » ouverte et entourée de tous côtés de récifs. L'ennemi » renonça donc aux canons et le Croisic conserva à » l'Etat une batterie qui défend aujourd'hui l'un des » forts du goulet de Brest » (Caillo).

Nous avons déjà publié dans notre Bulletin de 1902 la relation de ce combat malheureux rédigée par un interprète du Croisic qui, du haut du clocher, en avait suivi les péripéties, relation que le distingué abbé Clénet a retrouvée dans le journal des Capucins et qu'il a bien voulu nous communiquer. Nous devons à M. Gabriel Latour, secrétaire de la mairie du Croisic, la curieuse délibération de la Communauté de Ville suivante du 20 décembre 1759, à l'occasion du bombardement qu'elle eût à supporter de la part des Anglais pour avoir refusé

de laisser enlever sans résistance l'artillerie des vaisseaux le *Héros* et le *Soleil-Royal* venus s'échouer à l'entrée du port (1) :

« Du 20 décembre 1759, en l'Hôtel de Ville du Croisic, » la Communauté de ladite Ville, assemblée et convo- » quée par le bat du tambour et autres formalités gardées » et observées où présidait M. Le Breton du Pontneuf, » Conseiller-Maire, présents et assistants Messieurs de » la Retaudière-Duboys père, Maillard, anciens maires ; » E. Benoist fils, avocat et subdélégué de l'Intendance.

» De la part de M. de la Retaudière du Boys fils, pro- » cureur syndic de cette Ville et Communauté, a esté » remontré que les vaisseaux du Roy, le *Soleil-Royal* et » le *Héros*, s'estant échoués le 21 de novembre dernier » au matin, à l'entrée du port de cette Ville, après le » combat du jour précédent avec l'escadre anglaise, les » Anglais sont venus le 8 de ce mois pour enlever les » canons des dits vaisseaux et ont bombardé et canonné » cette ville pendant trois jours ; que Mgr le duc d'Aiguil- » lon, lieutenant général commandant dans cette pro- » vince, s'est rendu de la Ville de Vannes en ce lieu » pour donner ses ordres pour la défense et nous fournir » les artilleries et munitions de guerre nécessaires à » notre sûreté ; que M. le marquis de Broc, brigadier » des armées du Roy, s'est donné des soins et des mou- » vements extraordinaires pour notre défense ; M. Denis, » officier d'artillerie. a donné, en cette occasion des » marques d'un zèle distingué pour la formation des » bastions et plate formes qui ont esté mis en état avec une » célérité extraordinaire par le concours des habitants » de cette ville qui n'ont pas attendu d'estre commandés » pour se rendre jour et nuit aux endroits où le service » l'exigeait, ce qui demande de la part de cette commu-

(1) Voir à ce sujet, dans nos archives, la réponse de lord Hawke au duc d'Aiguillon. Hawke prétend que ces navires s'étant rendus lui appartenaient par les droits de la guerre.

» nauté un acte de reconnaissance et de remerciements,
» sur quoy il l'a priée de prendre délibération.

» Signé : Le Breton du Pont-Neuf, maire;
» de la Retaudière-Duboys, Maillard et Benoist ».

Un compatriote très au courant de l'histoire de notre marine de guerre, près de qui nous nous sommes renseigné au sujet du combat du 20 novembre 1759, combat dit « des Cardinaux » chez nous, et de « Quiberon » en Angleterre, sur lequel nous sommes peu documenté, nous informa que nous trouverions sur l'amiral Edward Hawke, dans une biographie publiée par le capitaine Burrows, de la Marine royale, professeur d'histoire à Oxford, chapitre IX, f° 231, le texte de son rapport au secrétaire de l'Amirauté sur le combat dont il sortit vainqueur. Il voulut même pousser la complaisance jusqu'à nous en procurer la traduction en y ajoutant le compte rendu de la bataille par le Révérend Robert English, un des chapelains de la flotte.

Ces documents, en jetant quelque clarté sur des faits assez obscurs, nous semblent dignes d'être cités.

Traduction du rapport adressé au Secrétaire de l'Amirauté par Sir Edward Hawke (K. B.) sur la bataille de Quibéron, 20 novembre 1759.

A bord du Royal Georges, au large de la pointe de Penris (sans doute, Pointe de Saint-Gildas de Rhuys), le 24 novembre 1759.

Monsieur, par ma lettre du 17, expédiée par exprès, je vous priais de vouloir bien informer leurs Seigneuries de l'avis que j'avais reçu au sujet de 18 vaisseaux de ligne et de trois frégates de l'escadre de Brest qui avaient été aperçus à environ 24 lieues dans le N.-O. de Belle-Isle, faisant route à l'E. Tous les prisonniers, cependant, s'accordent pour dire que le jour où nous leur avons donné chasse, l'escadre consistait, suivant liste

ci-jointe de : 4 vaisseaux de 80, de 6 de 74, de 3 de 70, de 8 de 64, d'une frégate de 36, d'une autre de 34 et d'une troisième de 16 canons; avec un petit navire pour reconnaître. Ils ont mis à la voile de Brest, le 14 courant, soit le jour même où j'ai quitté Torbay. Convaincu que leur premier point de rendez-vous serait Quibéron dès que l'avis me parvint, je fis force de voiles pour m'y rendre. Tout d'abord, le vent qui soufflait avec violence au S.-E.-S., nous fit dériver considérablement à l'O. Mais le 18 et le 19, les vents, quoique variables, devinrent plus favorables. Dans l'intervalle, j'avais été rejoint par les deux frégates la « Maidstone » et la « Coventry » et je donnai l'ordre à leurs capitaines de prendre la tête, l'un à bas-bord, l'autre à tribord de l'escadre.

Dans la matinée du 20, à 8 h. 1/2, alors que selon nos calculs, nous étions à 13 lieues de Belle-Isle qui se trouvait dans l'E. N. 1/4 de N, la « Maisdtone » fit le signal qu'une flotte était en vue. Immédiatement je signalai de former la ligne par le travers, dans le but d'attirer à moi tous les vaisseaux de l'escadre. Auparavant, j'avais détaché en avant le « Magnanime » pour reconnaître la terre. A 9 h. 3/4, il fit le signal que l'ennemi était en vue. Observant qu'en se voyant découvert, il s'éloignait de nous, je fis signaler aux sept vaisseaux les plus rapprochés, de lui donner chasse tout en prenant la ligne de bataille en tête de moi et de s'efforcer de retenir l'adversaire jusqu'à ce que le reste de l'escadre survienne. Pour éviter tout retard dans la poursuite, je donnai l'ordre à l'escadre de prendre position tout en donnant chasse.

L'ennemi, ce même matin, avait poursuivi le « Rochester », le « Chatam », le « Portland », le « Fackland », la « Minerve », la « Vengeance » et la « Vénus » qui firent leur jonction avec moi à 11 heures, ainsi que le « Saphire », qui arriva de Quibéron dans la soirée.

Toute la journée nous eûmes de gros grains et des vents violents du N.-O., et de l'O.-N.-O. M. de Conflans

s'éloignait de nous après avoir couvert ses vaisseaux de toute la voile qu'ils pouvaient porter, mais, sans se désunir. De notre côté, nous faisions force de voiles, pour le rejoindre.

A 2 h. 1/2, la tête de colonne ouvrit le feu et je fis le signal d'engager l'action. Nous nous trouvions alors au S. de Belle-Isle et peu après l'amiral français qui tenait la tête de sa flotte, doubla les Cardinaux, pendant que son arrière-garde était aux prises avec nous. Vers 4 heures, le « Formidable » amena son pavillon ; puis, peu après, le « Thésée » et le « Superbe » coulèrent. A 5 heures, le « Héros » amena son pavillon et jeta l'ancre; mais, la violence du vent ne nous permit pas d'envoyer de canot pour prendre possession.

La nuit était venue et comme nous nous trouvions sur une côte et au milieu d'îlots et de récifs de nous inconnus ; comme je n'avais pas de pilote, pas plus que la majeure partie de l'escadre ; comme il ventait dur et à terre, je fis le signal de jeter l'ancre et de mettre à la cape, nous trouvant avec 15 brasses d'eau, l'île du Met à deux ou trois milles de nous dans l'E.-N., les Cardinaux dans l'O 1/2 S. et les clochers du Croisic dans le S.-E. comme nous le vîmes le lendemain matin.

Pendant la nuit, nous entendimes de nombreux canons de détresse ; mais, la force du vent, notre ignorance de la côte, notre ignorance aussi de leur provenance amie ou ennemie, ne nous permit pas de porter secours.

Au point du jour, le 21, nous aperçûmes un de nos vaisseaux, la « Résolution », démâtée et échouée sur le Four. De même, le « Héros » et le « Soleil-Royal », français, qui, par suite de l'obscurité, avaient jeté l'ancre parmi nous, coupèrent leurs câbles et se jetèrent à la côte à l'O. du Croisic. En voyant le mouvement du « Soleil-Royal », je fis le signal à l' « Essex » de poursuivre ; mais, par malheur, il alla se jeter sur le Four et

se perdre irrémédiablement, comme la « Résolution », malgré toute l'aide que nous pûmes leur donner, eu égard au temps.

Environ 80 hommes de l'équipage de la « Résolution », malgré les efforts de leur capitaine, établirent des radeaux et prirent le large avec quelques prisonniers du « Formidable ». Je crains bien qu'ils n'aient été entraînés au large. Tout l'équipage de l' « Essex » est sauf et nous avons pu sauver les approvisionnements en grande partie ; mais un lieutenant et quelques hommes ont été jetés à la côte sans que nous en ayons reçu de nouvelles. Les deux navires échoués ont été incendiés.

Nous apprîmes que le « Dorsetshire », la « Revanche » et la « Défiance », ont pris le large dans la nuit du 20 et j'espère qu'il en est de même du « Swiftome » dont nous sommes sans nouvelles. Le « Dorsetshire » et la « Défiance » sont revenus le lendemain, et ce dernier rapporte avoir aperçu la « Revenge ». C'est ainsi que toutes nos pertes sont dues à la tempête et non à l'ennemi ; 7 ou 8 de ces vaisseaux ont pris le large dans la nuit.

Aussitôt qu'il fit grand jour, le 21, je découvris 7 ou 8 vaisseaux de ligne ennemis, à l'ancre entre la pointe de Penris et l'entrée de la Vilaine, sur quoi je fis le signal de lever l'ancre et de les approcher pour combattre. Mais, la violence du vent qui soufflait du N.-O. était telle qu'au lieu de donner toute liberté à l'escadre, je fus obligé de faire amener les huniers.

La plupart des navires ennemis paraissaient être à la côte, à marée basse ; mais, lors de la mer montante, en les allégeant et grâce au vent qui soufflait de terre, tous, excepté deux, purent entrer de nuit dans la Vilaine.

Le 22, le vent mollit et j'envoyai le « Portland », le « Chatam » et la « Vengeance » pour détruire le « Soleil-Royal » et le « Héros ». Les Français, à notre approche, mirent le feu au premier et peu après, le « Héros » subit

le même sort, mais par nos mains. Pendant ce temps, je mis à la voile pour doubler la pointe de Penris autant pour y trouver une rade plus abritée que pour détruire, si possible, les deux navires ennemis restés en dehors de la Vilaine. Mais, avant que les vaisseaux que j'avais envoyés en avant, à cet effet, purent les joindre, ils entrèrent dans la rivière, après avoir été complètement allégés, grâce à la marée.

Toute la journée du 23 se passa à reconnaître l'entrée de cette rivière qui est très étroite avec seulement 12 pieds d'eau à marée basse.

Nous vîmes sept, sinon huit navires de guerre à un demi-mille au dedans de l'embouchure. Ils étaient complètement allégés. Deux grosses frégates étaient ancrées par le travers de l'embouchure et seules elles paraissaient armées de canons. Vers le soir, 12 bateaux longs et autants de brulots se tenaient prêts à essayer de détruire ces navires sous le couvert du « Saphire » et de la « Coventry ». Mais, le temps continuant mauvais et le vent nous étant contraire, je fus contraint de différer l'attaque, jusqu'à ce que le vent, au moins, nous fut favorable. S'ils peuvent être détruits, ils le seront.

En attaquant un ennemi qui fuyait, il était impossible, dans un espace de temps, aussi court qu'un jour d'hiver, que tous nos vaisseaux pussent prendre part à l'action, ou ceux de l'ennemi forcés à combattre. Les commandants et les équipages de tous ceux qui joignaient l'arrière-garde des français, le 20, se sont comportés avec la plus grande intrépidité et ont donné les preuves les plus fortes d'un véritable esprit anglais. Je suis convaincu qu'il en eût été de même des officiers et marins que des vaisseaux moins bons marcheurs, ou la distance à laquelle ils se trouvaient dans la matinée, ont tenu loin du combat.

Notre perte du fait de l'ennemi est minime ; car les navires qui sont avec moi comptent seulement un lieu-

tenant et 50 marins ou soldats de marine tués et environ 250 hommes blessés.

Lorsque je considère la saison de l'année, les vents violents du jour de la bataille, la difficulté de joindre un ennemi qui se dérobe, la brièveté du jour et les dangers de la côte, je puis affirmer hardiment que tout ce qu'il a été possible de faire a été fait. Quant aux pertes que nous avons éprouvées qu'il me soit permis de les porter au compte de la nécessité absolue où je me trouvais de tout risquer pour briser la plus puissante force de l'ennemi. Si nous avions eu deux heures de plus de jour la flotte entière eût été prise ou détruite, car nous allions atteindre l'avant-garde lorsque la nuit est venue.

Hier, j'ai été rejoint par la « Pallas » et la « Fortune », sloops, et par la « Proserpine », brûlot. Le 16, j'avais envoyé la « Fortune » à Quibéron dire au capitaine Duff de se tenir sur ses gardes. En se rendant à destination, la « Fortune » fit la rencontre de la frégate l' « Hébé », de 40 canons, avec laquelle elle eût un engagement de plusieurs heures. Pendant ce combat, le lieutenant Stuart, second du « Ramillies », auquel j'avais confié le commandement, fut tué. Les officiers du bord, après s'être consultés, renoncèrent à continuer la lutte, la frégate étant d'une force disproportionnée. J'ai envoyé le capitaine Young à Quibéron avec cinq vaisseaux et je forme une escadre volante pour dégager la côte au S. jusqu'à l'île d'Aix et, si possible, pour attaquer ceux des vaisseaux français qui peuvent se trouver dans ces parages.

Je suis, etc. Signé : Ed^d. HAWKE.

ETAT *des services d'Hubert de Brienne, chevalier, puis Comte de Conflans-Brienne (Extrait de la Marine Militaire de la France, sous Louis XV, par Lacour Gayet, f° 184, édition de 1902).*

Bon officier, sachant son métier et brave ; mais un

peu vif et haut sur sa naissance. Prétend descendre des rois de Jérusalem.

Garde, 13 février 1706. — Enseigne, 25 novembre 1712. — Lieutenant, 17 mars 1727. — Lieutenant des Gardes du Pavillon, 1er novembre 1731. — Chevalier de St-Louis, 25 juillet 1732. — Capitaine de vaisseau, 10 mars 1734. — Commandant des Gardes-Marine à Brest, 1er décembre 1741. — Gouverneur Général des Iles-sous-le-Vent, 26 mai 1747. — Chef d'escadre, 1er avril 1748. — Lieutenant-général, 1er septembre 1752. — Vice-Amiral à Mers-du-Levant, 14 novembre 1756. — Maréchal de France, 18 mars 1758. — Chevalier de Saint-Lazare. — Devait finir tristement sa carrière à la bataille des Cardinaux ou de Quibéron, vaincu par l'Amiral Edouard Hawke, le 20 novembre 1759. Mort à Paris, le 27 janvier 1777.

Ses états de services réguliers et honorables avec Du Casse, Du Gay-Trouin, La Rochalard, le désignaient comme un officier d'avenir. Son rôle aux Antilles, au cours de la guerre contre les Anglais, devait contribuer à le mettre en lumière. Sa promotion au rang de chef d'escadre en 1748, puis de lieutenant-général en 1752, fut la juste récompense de son habileté.

En 1744, à son départ de France pour les Antilles, arrivé sur les côtes de Portugal, à 70 lieues au large, dans le N.-O., Conflans rencontre un vaisseau anglais de 70 canons, le *Northumberland*. Il lui livre bataille, est grièvement blessé ; mais, soutenu par le *Mars*, il parvient à s'emparer du vaisseau ennemi qu'il expédie sur Brest où il est incorporé, sous ce même nom, à notre flotte. Pour lui, il est forcé de rentrer dans ce port afin d'y achever sa convalescence.

En 1745, il retourne aux Antilles, ravitaille nos établissements et réunit un grand convoi, puis, il reprend la mer et repart pour Brest à la fin de cette même année. Il y reçoit le commandement d'une escadre de quatre navires de guerre pour conduire aux Antilles une

flotte de 250 voiles très richement chargée et portant 6.000 hommes. Il part de l'Ile d'Aix le 24 avril 1746, arrive en 48 jours à la Martinique, le 15 juin. Il y débarque 800 malades, reconstitue ses équipages, remet à la voile le 3 juillet et gagne la Dominique, où il disperse l'escadre de Dowes composée de cinq vaisseaux, d'une frégate et d'une dizaine de corsaires ; puis, il rentre à la Martinique sans être autrement inquiété. Il repart pour la France, donne la chasse, auprès du Banc de Terre-Neuve, à un convoi ennemi de 70 navires et de deux vaisseaux de ligne. En trois heures, il enlève le *Severn*, de 50 canons, coule un navire de commerce, en fait amener vingt, et met en fuite l'autre vaisseau anglais (29 octobre). Le 26 novembre, l'habile capitaine était de retour à Brest.

En 1747, les circonstances exigeaient à Saint-Domingue la présence d'un marin énergique. Conflans, que sa dernière campagne avait fait apprécier, reçoit, le 26 mai, le Gouvernement des Iles-sous-le-Vent. Il s'embarque, le 24 septembre, pour rejoindre son poste sur la « Renommée » qui, au large d'Ouessant, est capturée par le « Dover », de 44 canons, et ramenée à Plimouth. Trois mois plus tard, sur l'intervention du maréchal de Saxe, Conflans est échangé et rentre en France. Ce ne fut qu'en 1748, sur l' « Intrépide », qu'il put enfin gagner le Cap Haïtien.

Renseignements sur le Combat dit « des Cardinaux » ou de « Quibéron » (20 novembre 1759)

Ce pauvre maréchal de Conflans a eu vraiment, au XVIIIe siècle, une bien mauvaise presse ! Ce n'est seulement qu'à notre époque que sa réhabilitation a été tentée avec quelque apparence de justice ; car, avant cette affaire, il passait pour un homme de mer expérimenté et ses états de service en faisaient foi.

On lui reproche d'avoir pris la tête de la déroute. C'est bientôt dit et, aux yeux de plusieurs officiers dis-

tingués, le reproche est plus que discutable. Ses instructions étaient formelles : *Il devait, avant tout, s'occuper du corps d'embarquement.* Aussi, lorsque ses vigies lui eurent signalé l'approche de l'ennemi, n'eût-il rien de plus pressé que de rappeler à lui les vaisseaux de l'escadre qui donnaient la chasse au commodore Duff et à se mettre à couvert derrière les formidables récifs de Quibéron. Ce ne fut donc *nullement par couardise* qu'il prit la tête, mais uniquement pour indiquer la route, alors que des signaux risquaient d'être mal compris par les capitaines d'une vingtaine de navires de guerre. Son plan, tout au long exposé et discuté par Lapeyrouse, (Bonfils, dans son histoire de la Marine) était simple en lui-même et répondait à la pensée dominante de ses instructions. *Son erreur,* bien plus que sa faute *fut de ne pas croire un instant que l'ennemi se hasarderait, sans pilote, dans des parages aussi dangereux, alors qu'il ventait en tempête et que la côte était sous le vent.* Les historiens de l'époque ne se doutaient pas des conditions climatériques de cette journée, des dangers de la côte et de la hardiesse presqu'invraisemblable qu'il y avait pour l'ennemi à chercher la bataille ce jour-là. Le capitaine américain A. T. Mahan (Types of naval officers) prétend que la manœuvre des anglais a été pour le moins aussi hardie que celle d'Aboukir. Conflans *était en droit de s'attendre à ce que l'attaque n'aurait pas lieu* et que, fatigués par six mois de croisière devant Brest, les vaisseaux anglais ne pourraient tenir longtemps au dehors. Il était trop tard pour réparer *une erreur de jugement,* lorsque Hawke entra avec lui dans la baie, et il ne pouvait prévoir la froide énergie qui faisait dire par l'amiral à ses officiers : *Where there is room for the enemy, there is room forme.* (Là où l'ennemi peut passer, je passerai). Cette intrépide décision de son adversaire fut la cause déterminante du désastre. Or, les amiraux Matthews, Lestock et Byng, prédécesseurs immédiats de Hawke *n'auraient jamais voulu courir un pareil risque.*

Conflans pouvait croire qu'il avait affaire à un officier qui suivrait la même tactique, toute de prudence. Il avait mal jugé son rival. Est-ce une raison pour en faire un pleutre ? Assurément non (1).

En 1832, pendant une cruelle épidémie de choléra, un arrêté municipal aussi prudent que sage, prescrivit l'inhumation des victimes du fléau dans les sables entourant la chapelle de Saint-Goustan. Le juge de paix, M. Gallerand et sa femme furent enlevés presque simultanément du 19 au 21 septembre. Leurs parents voulurent les faire enterrer dans la concession qu'ils possédaient au cimetière contigu à l'église paroissiale ; mais la population mécontente de cette double infraction à l'arrêté, exigea le transport de leurs corps à l'endroit déterminé. Tous ces restes, mêlés aux sables du rivage, après avoir, pendant de longues années, été roulés et triturés par les vagues, les orages et les bourrasques, ont finalement été pieusement recueillis et transportés dans le cimetière communal actuel.

Aux documents que nous avons pu recueillir sur la la chapelle de Saint-Goustan il ne paraîtra peut-être pas superflu d'ajouter ce que nous avons pu apprendre sur celui en l'honneur de qui elle fut édifiée.

Bien qu'il existe une paroisse portant son nom et dont il est le patron dans la presqu'île de Rhuys, au diocèse de Vannes, dom Lobineau ne fait figurer saint Goustan que parmi quelques saints inconnus dont *il n'a pas vu les actes*. S'il le cite, ce n'est pas d'une façon particulière, c'est incidemment dans l'article qu'il con-

(1) Les lignes qui précèdent sont extraites du manuscrit d'un chercheur émérite aussi modeste que consciencieux qui en voulant bien nous les communiquer nous affirme les avoir empruntées aux ouvrages de Guérin, de Lapeyrouse, de Bonfils, de Troude, etc., et les avoir revisées à la clarté des études si sérieuses faites de nos jours par le capitaine Mahan et Lacour-Gayet.

A. V.

sacre à saint Félix, abbé de Saint-Gildas. Enlevé tout jeune par des pirates sur les côtes de la Grande-Bretagne, il aurait été assujetti au dur traitement de l'esclavage.

D'après dom Morice, au contraire, il ne se sépara de ses féroces compagnons qu'après avoir pris part à tous leurs crimes et afin de se rapprocher de saint Félix, alors à Ouessant. Ce dernier eût le bonheur de gagner à Dieu une âme qui se précipitait dans le désordre.

Saint Goustan ayant appris de saint Félix, en l'île d'Ouessant, à vivre saintement dans la solitude, vint le rejoindre à l'abbaye de Rhuys dont il avait été nommé Abbé. Il était sans cesse en prière et répétait nuit et jour, avec une ardente dévotion, les oraisons et les psaumes qu'il avait appris par cœur. Il était si occupé de Dieu qu'il n'accordait quotidiennement que trois heures au sommeil, soit l'hiver, soit l'été, même dans un âge décrépit. Dieu fit par son moyen beaucoup de miracles qui rendirent son nom célèbre. Il mourut le 27 de novembre, à Beauvoir-sur-Mer, en Bas-Poitou, où il était allé pour les affaires de son abbaye, et ce fut dans une maison de moynes de Saint-Pierre de Maillezais, à minuit. Aussitôt qu'on eût appris sa mort, tout le monde se leva, nobles et gens du commun, et tous se rendirent en foule à cette maison, à la lueur des cierges et des lampes, pour rendre leurs devoirs à ce saint vieillard (dom Lobineau).

Les moines de Saint-Philbert voyant autour de son corps une grande quantité de cierges et d'offrandes, firent violence aux moines de Maillezais et à leurs domestiques, enlevèrent le corps à la faveur de la multitude, l'emportèrent dans leur église où ils l'enterrèrent, après l'avoir livré pendant trois jours à la vénération publique. Vital, successeur de Félix, informé de toutes ces choses, alla réclamer le corps de son religieux et sur le refus que lui en firent les moines de Saint-Philbert, il fut réduit à avoir recours à l'autorité d'Isembert, évêque de Poitiers, déjà mécontent de ces religieux en qui il

avait trouvé peu d'obéissance. Il les fit venir à son synode où, en présence de l'abbé Vital, il ordonna de rendre aux religieux de Rhuys le corps de saint Goustan, ce qu'ils ne purent se dispenser de faire. Ce fut ainsi que l'abbaye de Rhuys rentra en possession d'un trésor qui lui appartenait à si juste titre (Extrait de la *Vie des saints de Bretagne*, par dom Guy-Alexis Lobineau, prêtre bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, Rennes, 1725.

Dans une notice parue en 1865, à Napoléon-Vendée, Imprimerie Vve Ivonnet, M. Amédée Gallet, un habitant de Beauvoir-sur-Mer, fait valoir les titres qu'a saint Goustan à figurer parmi les saints du Bas-Poitou pour avoir vécu quelque temps et être mort en cette localité, en 1040.

Un autre écrivain, M. Marius Sépet, dans un intéressant et curieux livre intitulé : *Aperçu d'histoire monastique, imprimé à Paris, chez Doniol, en 1900,* reproduit en termes à peu près identiques le récit de dom Lobineau et, se basant sur un *légendaire* de Saint-Gildas-des-Bois, au pays nantais, n'en diffère que pour expliquer les retards apportés au transport, de Beauvoir à Saint-Gildas-de-Rhuys, des restes du vénérable frère lay.

Jusqu'en 1900, aucune pièce authentique n'était venu infirmer la légende de dom Lobineau qui, d'ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, déclarait dans sa biographie de saint Félix ne classer saint Goustan que parmi quelques saints inconnus *dont il n'a pas vu les actes.* Il accepte, sans étonnement et sans examen, les imputations acerbes formulées contre les moines de Saint-Philbert par le chroniqueur ignoré qu'il consulte.

Mais, au commencement de l'année 1900, un article de notre savant archiviste départemental, M. Léon Maître, est venu éclairer d'un jour tout nouveau la question qui nous occupe. Cet article, qu'avec son obligeance habituelle, il a bien voulu nous communiquer, a paru, au début de l'année 1900, dans le dernier numéro de la

Revue du Bas-Poitou, 4me trimestre de 1899, qui se publie à Fontenay-le-Comte.

Un propriétaire de l'Anjou, dit-il, M. Charles d'Achon, ancien élève de l'Ecole des Chartes, a découvert chez l'un de ses voisins, M. de Terrebasse, une Ordonnance de l'évêque de Poitiers, Isembert Ier (mort en 1047), « prescrivant aux religieux de Saint-Gildas-de-Rhuys de » transporter chez eux un de leurs frères mort à Beau- » voir-sur-Mer, dans l'hospice des religieux de Saint- » Philbert (le couvent de Maillezay leur appartenait) ; » mais, en même temps, leur défendant de s'établir » dans cette résidence et dans *l'église qu'ils ont cons-* » *truite* et décrétant que les religieux de Saint-Philbert » resteront seuls en possession de cette église et auront » seuls le droit d'y célébrer des offices » (Voir *Revue du* » *Bas-Poitou*, 4me trimestre de 1899, fo 489. — Texte latin » de l'ordonnance d'Isembert, fo 496).

Cette pièce prouve que l'évêque Isembert fait bien droit à la réclamation de Vital, abbé de Saint-Gildas ; mais, en même temps qu'il défend aux moines de la presqu'île de Rhuys de venir s'établir en Bas-Poitou et décide que l'église (qu'ils paraissent y avoir fait bâtir), sera, à l'avenir, desservie par les moines de Saint-Philbert. Ce n'est pas ainsi qu'un prélat traite des religieux en révolte contre son autorité, comme tendait à le faire croire la légende qui, jusqu'iic, avait cours. Il semble aussi que la mission confiée à saint Goustan par ses supérieurs avait pour but d'établir en Bas-Poitou un monastère de son ordre.

La popularité de saint Goustan à Rhuys et dans toute la région environnante, restée longtemps bien vive, n'est pas encore éteinte. L'ancienne église paroissiale, dont il n'existe plus que le portail à l'entrée du cimetière, à quelques pas de l'abbaye, lui était dédiée. « Dans la » croisée de cette église, du costé de l'évangile, écrit vers » 1668 dom Lobineau, est le tombeau de saint Goustan, » frère lay de cette abbaye, les reliques duquel sont

» toutes dans son tombeau, avec les cendres du corps » qui a esté consommé par la longueur des temps. Le » tombeau est fort simple, relevé d'un pied au plus sur » la terre ». On le voit aujourd'hui à la même place, dans l'église de Saint-Gildas ; mais il ne porte aucune inscription.

L'une des paroisses d'Auray est sous son invocation. Il en était de même de l'église de l'île d'Hœdic, démolie au XVIIe siècle, et il est demeuré le patron secondaire de l'église actuelle consacrée, en premier lieu, depuis un siècle environ, à Notre-Dame.

Enfin, il y a au Croisic, à l'Ouest de la ville et sur le bord de la baie qui porte son nom, une chapelle de Saint-Goustan nouvellement édifiée sur l'emplacement de celle du XIe siècle, par les soins M. de la Morandais dans la propriété duquel elle est enclavée.

De la concordance des divers documents relatés ci-dessus, il ressort :

1° Que saint Goustan, en se séparant des pirates, s'attacha à saint Félix et que lorsque ce dernier fut nommé abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys, il vint le rejoindre à sa nouvelle résidence ;

2° Qu'envoyé en mission par son abbé pour les intérêts de son ordre, en Bas-Poitou, il y arriva après un voyage très accidenté, interrompu par son naufrage et par un séjour prolongé au Croisic et qu'il mourut à Beauvoir-sur-Mer le 27 novembre 1040 ;

3° Qu'il fut le contemporain de l'abbé Félix, de l'abbé Vital et celui d'Isembert, évêque de Poitiers, décédé en 1047, sept ans après lui.

Nos recherches dans Albert-le-Grand ont été vaines, comme il en advient souvent. Un seul exemple : il fait mourir saint Goustan à Saint-Gildas-en-Bretagne et non à Beauvoir-en-Bas-Poitou (erreur de lieu), le 27 novembre 608 et non le 27 novembre 1040 (erreur de temps de 432

ans). Peu lui importe. Il écrit tout ce que lui dicte sa brillante imagination, prêt à répondre à la critique, comme l'abbé de Vertot, à propos de son siège de Rhodes : « *Ma légende est faite* ».

A. DE VEILLECHÈZE.

EXTRAIT DES MINUTES [1]

d'un Notaire d'Ancenis

du 1er janvier 1668 au 17 juin 1697

Communiqué par Mr le Chevalier Ch. d'ACHON

Estat contenant les noms et surnoms, qualités et demeures et seigneuries de tous ceux qui ont signé et pris les qualités d'Ecuyer, de Messire et de Chevalier ou l'une d'icelles, receu tant par moy que par mon prédé-

(1) Copié par Mr P. de Farcy sur l'original en papier (Archives de Mr d'Achon à Gennes).

Chacun des articles contenus en cet état a été parafé en marge par Pierre Timoreau, notaire à Ancenis, qui l'a délivré en 1697.

La Réformation de Bretagne, terminée en 1671 par les commissaires nommés par le Roy, fut reprise en 1676 par les intendants et les commissaires départis. Un arrêt du Conseil d'Etat du 22 mars 1666 avait prescrit à tous les notaires de donner communication de leurs registres, protocoles, minutes et d'envoyer aux préposés et commissaires députés pour la recherche des usurpateurs, les noms et demeures de tous ceux qui avaient pris la qualité d'écuyer ou de chevalier et s'étaient fait mettre de leur autorité aux exempts dans les rôles des tailles des trois dernières années.

En reprenant la continuation de la Réformation, les intendants et commissaires départis ont dû exiger des notaires la même communication des noms de ceux qui, dans leurs registres avaient pris les qualifications caractéristiques de la noblesse, et c'est ce qui aura motivé la production de l'état des noms que l'on publie ici. On n'imposait pas aux curés détenteurs des actes de l'Etat civil la même obligation qu'aux notaires; aussi les actes d'église n'étaient-ils reçus dans toutes les preuves que comme justificatifs de filiation, mais jamais de qualité.

cesseur dont j'ay la charge et protocole. Depuis le premier janvier 1668 jusque à ce jour 17 juin 1697, estant en la possession de Moy Pierre Timoreau, notaire royal de la sénéchaussée de Nantes, résident en la ville d'Ancenis, rue de Mirelle, parroisse de Saint-Pierre, soubsigné sans exception ny obmission de qui que ce soit qui ait pris quelqu'une desd. trois qualités.

Premièrement Messire Claude de Sesmaisons, Chevalier, Seigneur de la Sausinière et demeurant à sa d. maison de Sausinière, paroisse St-Similien-les-Nantes, par acte de constitution du 11 janvier 1668, dont il a signé la minutte.

Messire Claude de Sesmaisons, Chevalier, Seigneur de la Sausinière etc, demeurant en sa d. maison de la Sausinière, parroisse St-Similien-les-Nantes, par acte de constitution du 11 juin 1668 dont il a signé la minutte.

Nicolas Fleuriot, Escuyer, Seigneur d'Omblepied, demeurant à sa maison d'Omblepied, parroisse d'Oudon, par acte de ferme du 1er juin 1668 et a signé la minutte.

Messire Jean de la Bourdonnois, Chevalier, Seigneur de Brats de Liré, etc, demeurant en samaison noble de la Dumelière, parroisse de Liré, par acte d'acquisition du 15 fevrier 1668 dont il a signé la minutte.

François de la Chastellais, Escuyer, Seigneur du d. lieu, demeurant en sa maison noble de la Sorrerie, parroisse de la Chapelle de Montelais, et Hypolite Michel, Escuyer, Seigneur des Portes, sénéchal et prévost d'Ancenis, y demeurant, par acte de constitution du 19 juin 1668 et ont signé à la minutte.

Nicolas Fleuriot, Escuyer, Seigneur d'Omblepied, demeurant à sa maison d'Omblepied, parroisse d'Oudon, par acte du 2 juillet 1668, dont il a signé la minutte.

Jacques Fleuriot, Escuyer, Sieur de la Serrie, demeurant à sa maison de la Serrie, parroisse de St Erbelon (St-Herblon), par acte de ferme du 15 juillet 1668 dont il a signé la minutte.

Antoine Meignard, Escuyer, Sieur de la Michetière, demeurant en sa maison de la Michetière, parroisse des Touches, par acte de ferme du 28 juillet 1668 dont il a signé la minutte.

Escuyer René de Vays, Sieur de Pannantelz (Pas-Nantais, demeurant en sa maison de Pannantelz, parroisse de Mésangé, a consanty quittance le 7 fevrier 1669 dont il a signé la minutte.

Escuyer Louis Michel, Seigneur de la Hardière, la Justonnière etc, Gouverneur d'Ancenis, y demeurant, par acte de constitution du 13 may 1669 dont il a signé la minutte.

Escuyer Alexandre Rouxeau, Seigneur de la Houssaye, demeurant en sa maison du Plessis, parroisse de Varade, par acte de constitution du 2 novembre 1669, dont il a signé la minutte.

Messire Guillaume Raoul, Chevalier, Seigneur de la Guybourgère etc, Con^er^ du Roy en son parlement de Bretagne, demeurant en son chasteau de la Guybourgère, parroisse de Teillier, par acte de constitution du 14 novembre 1669 dont il a signé la minutte.

Escuyer Alexandre Rousseau, Seigneur de la Houssaye, demeurant en sa maison du Plessis, parroisse de Varades, par acte d'indemnité du 22 novembre 1669, dont il a signé la minutte.

Messire René de Vays, Seigneur de Pannantelz, demeurant en sa maison de Pannantelz, parroisse de Mésangé, a transigé par acte du 10 decembre 1669 et a signé à la minutte.

Escuyer Gabriel Desmerliers, Sieur de la Procherie, demeurant en sa maison de la Gallerie, parroisse de Belligné, par acte d'indemnité du 19 décembre 1669 dont il a signé la minutte.

Messire Guillaume Raoul, Chevalier, Seigneur de la Guybourgère, Mésangé, St Ouen etc, Con^er^ du Roy en son parlement de Bretagne, demeurant en son chasteau de

la Guibourgère, parroisse de Teillier, par acte de constitution du 17 janvier 1670 dont il a signé la minutte.

Anthoine Mignard, Escuyer, Sieur de la Michetière, demeurant en sa maison de la Michetière. parroisse des Touches, a consenty quittance le 2 juin 1670 dont il a signé la minutte.

Escuyer Jacques Poullain, Seigneur de la Rivière de Gevres, demeurant à Ancenis, a eu quittance le 3 novembre 1670 dont il a signé la minutte.

Pierre Lefevre, Escuyer, Sieur du Pont, la Gobergère etc, demeurant en sa maison du Pont, parroisse de Couffé, par acte de prolongation du 12 juillet 1671, dont il a signé la minutte.

François de la Garde, Escuyer, Sieur de la Rive, demeurant à la ville de Nantes, a donné sa procure le 20 juillet 1671 dont il a signé la minutte.

Escuyer Adrien Hamelon, Sieur du Serisier, demeurant a sa maison du Serisier, parroisse de Nouer? par acte de subrogation du 28 mars 1672, a signé à la minutte.

Pierre Lefevre, Escuyer, Sieur du Pont, demeurant à sa maison du Pont, parroisse de Couffé, par acte de procompt du 2 avril 1672 dont il a signé la minutte.

Jacques Fleuriot, Escuyer, Seigneur de la Serrie, demeurant à sa maison de la Serrie, parroisse de St-Herbelon, par acte de ferme du 26 juillet 1672 dont il a signé la minutte.

Louis du Vau Joyeux, Escuyer, Seigneur de la Planche, demeurant à sa maison noble de la Gardefraire, parroisse de Landemont, par acte de constitution du 10 septembre 1672 dont il a signé la minutte.

Mathurin de Cumont, Escuyer, Sieur de la Guioinnière, demeurant à sa maison noble de la Brunellière, parroisse de la Bloire en Ville Dieu, par acte comparant le 31 octobre 1672 dont il a signé à la minutte.

Louis de Vaujoyeux, Escuyer, Seigneur de la Planche, demeurant en sa maison noble de la Gaudefraire, par-

roisse de Landemont, par acte de constitution du 10 septembre 1672 dont il a signé la minutte.

Escuyer Denis Barillier demeurant en sa maison noble du Sas, parroisse de la Chapelle-sur-Erdre, par acte du 28 octobre 1672 dont il a signé la minutte.

Louis Michel, Escuyer, Sieur de la Justonnière, demeurant à Ancenis, par acte de ferme du 15 may 1673 dont il a signé à la minutte.

Messire Georges du Breil, Chevalier, Seigneur de la Groisardière et de la Haute-Pierre, demeurant en sa maison noble de la Groisardière, parroisse de Landemont, a loué et ratifié un testament en datte du 4 aoust 1673 dont il a signé à la minutte.

Jacques Bardin, Escuyer, Sieur du Parc, demeurant en la ville d'Angers, parroisse St Denis, a donné acquit le 10 novembre 1673 dont il a signé la minutte.

Gabriel Desmeslières, Escuyer, Sieur de la Porcherie, demeurant en sa maison noble de la Porcherie, parroisse de Belligné, a fait acte d'accord en datte du 21 mars 1674 dont il a signé la minutte.

Messire Gilles Huchet, Chevalier de Quenetain, demeurant en sa maison noble de la Quinaudière, parroisse de Joué, Messire Jean Le Petit, Chevalier, Seigneur du Bois-Souchard, demeurant en sa maison noble du Bois-Souchard, parroisse des Touches, par acte de constitution du 6 avril 1674 dont ils ont signé la minutte.

Messire Gilles Huchet, Chevalier, Seigneur de Quénetain, demeurant en sa maison noble de la Guinaudière, parroisse de Joué, et Messire Jean Le Petit, Chevalier, Seigneur du Bois-Souchard, par acte fait entr'eux le 6 avril 1674 dont ils ont signé la minutte.

Jacques Poulain, Escuyer, Sieur de la Rivière de Gevres, demeurant à Ancenis, a fait donnaison le 15 fevrier et a signé la minutte.

Messire Jean de la Bourdonnois, Chevalier, Seigneur de Bratz, Liré, la Turmelière, Leseurast etc, demeurant en sa maison noble de la Turmelière, parroisse de Liré,

par acte de constitution du 23 avril 1675 dont il a signé la minutte.

Escuyer Amant d'Achon, Sieur des Rigaudières, demeurant à la maison des Rigaudières, parroisse de Mésangé, par acte consenty le 24 may 1675 dont il a signé la minutte.

Messire Claude de Meaulme, Chevalier, Seigneur de Lancheneil etc, demeurant en son chasteau du Bois Guignardais, parroisse de St Leger, par acte de ferme du 19 octobre 1674 dont il a signé la minutte.

Messire Martin de Savonière, Chevalier, Seignenr de la Breteche, demeurant à sa maison de la Breteche, parroisse de Chantoceaux, par acte du 14 mars 1676 dont il a signé la minutte.

Jean du Rau, Escuyer, Seigneur de la Guynonnière, Chevauxleger de la garde ordinaire du Roy, demeurant à la maison noble de la Basse Coindière, parroisse de Chantoceaux, par acte d'obligation du 8 avril 1676 dont il a signé la minutte.

Gabriel de la Pouëze, Escuyer, Sieur de la Collaisière, demeurant à sa maison noble de la Collaisière, parroisse de St Sauveur de Landemont, a consanty acte le 23 juillet 1676 et a signé la minutte.

Messire Joachim des Cartes, Chevalier, Seigneur du dit lieu, Con[er] du Roy en son parlement de Bretagne, demeurant en la ville de Rennes, par acte de constitution du 27 septembre 1676 et a signé la minutte.

Messire Charles du Bois, Chevalier, Seigneur de la Féronnière, demeurant en son chasteau de Beau-Chesne, parroisse du Lourous-Boitreau, par acte de transaction du 12 novembre 1676 et a signé à la minutte.

Philippes Guillermeau, Escuyer, Seigneur du Plessis de la Ramée etc, Con[er] du Roy, son secretaire auditeur en sa chambre des Comptes, demeurant à Nantes, par acte consanty le 12 novembre 1676 et a signé la minutte.

François Ragault, Escuyer, Seigneur du Bois, demeu-

rant en la ville de Nantes, a transigé par acte du 23 novembre 1676 et a signé la minutte.

François Ragault, Escuyer, Seigneur du Bois, Con^er^ du Roy et Con^evr^ en la prevosté de Nantes, y demeurant, par acte du 25 novembre 1676 et a signé la minutte.

Escuyer Pierre de Moaire, demeurant en la ville de Nantes, par acte du 13 may 1677 dont il a signé la minutte.

Jean de Saint Aubin, Escuyer, Sieur du Butay, demeurant à la maison noble de la Hallière, parroisse de la Varanne, par acte de Delais du 31 décembre 1677 et a signé la minutte.

Messire Martial Mulet, Sieur de la Picherie, demeurant au lieu noble de la Pillettrie, parroisse de Bouzillé, a fait donnaison le 28 avril 1878 et a signé la minutte.

Escuyer Pierre de Moaire, demeurant en la ville de Nantes par acte de subrogation du 2 décembre 1678 dont il a signé la minutte.

Escuyer Jean de Quatre Barbes, Seigneur de la Marquisière, demeurant au bourg et parroisse de Varade, par raport de procès verbal du 2 décembre 1682, dont il a signé la minutte.

Escuyer Jean de Quatre Barbes, Seigneur de la Marquisière, demeurant au bourg et parroisse de Varade et Dame Renée de Luneau, son espouse ont ratifiés un contract de constitution du 18 decembre mil six^c^ cens quatre vingt deux et ont signé à la minutte.

Messire Jean Baptiste Charet, Seigneur du Bois Briand, demeurant en la ville de Nantes, par quittance du huitiesme mars 1683, dont il a signé la minutte.

Escuyer Georges Briand Maillard, Seigneur du Bois Saint Lié, demeurant à sa maison noble du Bois Saint Lié, parroisse de Quarquefou, par contract de mariage du 10 février 1684 dont il a signé la minutte.

Messire Joseph Préseau, Chevalier, Seigneur de la Haye, demeurant en la parroisse de Landemont, par contract de mariage du 4 novembre 1684 dont il a signé

la minutte : presens ont esté au d. contract, Messire Gilles Préseau, Chevalier, Seigneur de la Guilletière, Messire Gabriel de la Pouëze, Chevalier, Seigneur de la Collaisière, Messire François Julien Préseau, Chevalier, Seigneur de la Belle Rivière et Messire Guillaume Préseau, Chevalier, Seigneur de la Grahautière, les tous demeurants en la parroisse de Landemont et ont tous signés à la minutte.

Messire Guillaume Bedeau, Escuyer, Sieur des Renardières, Con^er^ du Roy, maître ordinaire en sa chambre des Comptes de Bretagne, demeurant en la ville de Nantes, rue de Verdon, parroisse de Nostre Dame, par quittance qu'il a donné en datte du 21 décembre 1685 et a signé à la minutte.

Escuyer Ardouin Toublance, Seigneur du Ponceau, demeurant à sa maison noble du Ponceau, parroisse de Ligné, par quittance du 22 janvier 1686 dont il a signé la minutte.

François de Beauveau, Escuyer, Sieur de Givray, demeurant en la ville d'Ancenis, par acte de ferme du 22 janvier 1686 dont il a signé la minutte.

Escuyer René Gervier, Sieur de la Varanne, Escuyer Pierre Dirodouez, Sieur de la Quétais, Escuyer François de Beauveau, Seigneur de Givray, les tous demeurants en la parroisse de Mésangé, ont donné leurs avis sur la tutelle d'une mineure le 9e aoust 1686 et ont signé la minutte.

Messire Anne François Hubert de Lasse, Chevalier, Seigneur de la Rochefordière, de la Martinière, etc, demeurant en sa maison seigneurialle de la Rochefordière, parroisse de Ligné, par acte de constitution du 12e septembre 1686, dont il a signé la minutte.

Julien Simon, Escuyer, Sieur de Gallison, des Salles demeurant en sa maison noble des Salles, parroisse de Mésangé, par acte de ferme du 22 septembre 1686, dont il a signé la minutte.

Messire Pierre Dirodouez, Seigneur de la Quetrais, demeurant en sa maison noble de la Quetrais, parroisse de Mésangé, par acte de constitution du 26 novembre 1686 dont il a signé la minutte.

Messire Claude Pantin, Sieur de la Guerre, demeurant en sa maison noble de la Simonais, parroisse de Donge, a consenty quittance le 6 juin 1687 et a signé la minutte.

Escuyer Jacques Guérin, Sieur de la Rochepalière, demeurant à sa maison de la Rochepalière, parroisse de St Herbelon, tuteur de Sœur Françoise Guérin, par acte de subrogation du 11 septembre 1688 dont il a signé la minutte.

Escuyer Jean Baptiste du Breil, Sieur de Champsquartier, Con[er] du Roy, demeurant en la ville de Nantes, parroisse St Léonnard, par acte de ferme du 5 janvier 1691, dont il a signé la minutte.

Bernardin de l'Espinay, Escuyer, Sieur de Villate, et Damien de la Grue, Escuyer, Sieur du Rivault, demeurants à la maison de Gaufouillou, parroisse de Chalain, ont transigé avec et le 7e mars 1691, et ont signés la minutte.

Escuyer Estienne de la Pessade, Sieur de Saint-André, demeurant en la ville de Rennes, a transigé avec Hervé Mercier et autres, le 11 juillet 1691, en vertu de sa procure signée de luy.

Escuyer François de Quatrebarbes, Seigneur de Juigné, demeurant en sa maison noble de Juigné, parroisse de St Herbelon, par acte d'arentement du 20e mars 1693 dont il a signé la minutte.

Escuyer René de Bradasne de Bugnons, demeurant en sa maison du Molay, parroisse de la Chapelle-Montrelais, a donné acte d'indemnité le 23 octobre 1693 et dont il a signé la minutte.

Escuyer Julien Cosnier, Sieur de la Mouraudière, demeurant en sa maison du Puy Salé, parroisse de

Ligné, par acte d'atournance du quatorze juin mil six cens quatre vingt quinze et a signé la minutte.

Haut et Puissant Seigneur Messire Claude de Cornulier, Chevalier, Marquis de Chateaufremont, Seigneur de Vers, Chafault, Asnez, Savenière, la Touche, la Haye, le Rodrou, la Renouaudière, Maumusson etc, demeurant en son chateau de Vers, parroisse d'Anetz, par acte de constitution du 23 juin 1695 dont il a signé la minutte.

Escuyer François de Quatre barbes, Sieur de Juigné, demeurant en sa maison noble de Juigné, parroisse de St Herbelon, par acte de ferme du 6 octobre 1695 dont il a signé la minutte.

Messire Louis de la Moussaye, Chevalier, Seigneur de Beaucais, demeurant en sa maison noble du Verger, parroisse d'Ancenis, par acte de constitution du 27 fevrier 1696 et a signé la minutte.

Escuyer Hypolite Michel, Sieur de la Hardière, mineur, demeurant en sa maison noble de la Hardière, parroisse de Mésangé, par acte de ferme du 9e aoust 1696 et a signé la minutte.

Baltazar d'Achon, Escuyer, Sieur de la Ragottière, demeurant au Haut Rocher, parroisse de Riaillé, et François Daniel, Escuyer, Sieur d'Ardenne, demeurant en la ville de Nantes, parroisse St Laurent, par acte de constitution du 26 avril 1697 et ont signé à la minutte.

Baltazar d'Achon, Escuyer, Sieur de la Ragottière, demeurant au Haut Rocher, parroisse de Riaillé, a donné acte d'indemnité au d. sieur Daniel le mesme jour 26 avril 1697 et a signé à la minutte.

Escuyer Baltazar d'Achon, Sieur de la Ragottière, Escuyer Amant d'Achon, Sieur des Rigaudières, demeurants à la maison noble des Rigaudières, parroisse de Mésangé, par acte de constitution du 6e mars 1673 et ont signé à la minutte.

Je certifie le présent état en huit rolles de papier timbré, écrits par moy coltez et paraphez contenant le

nombre de soixante dix sept articles estre véritable, et sans exception ny obmission de personne.

Fait à Ancenis ce dix sep^me^ jour de juin mil six cens quatre vingt dix sept.

G. TRIMOREAU,
no^re^ Royal, avec paraphe.

Receu vu autant du Sr Trimoreau
à Nantes le 22 juin 1697,

CHEVALLIER.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ABRÉVIATIONS

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif — ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association.
B.-A. —	Beaux-Arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com. —	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire,
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
Lt. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
M. —	Membre.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal, — e.
Nat. —	Naturel, — le.
Prt, v.-prt. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public, — ique.
Secr. —	Secrétaire.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Supérieur.
Trés. —	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
O. I. —	Officier de l'Instruction publique.
O. A. —	Officier d'Académie.
Av. —	Avenue,
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

Les dates qui suivent chaque nom indiquent l'année de la réception.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ALLOTTE DE LA FÜYE (Maurice), O. ✻, colonel du Génie en retraite, r. d'Anjou, 2, Versailles (Seine-et-Oise), 1889.

ANGOT (Joseph), m. de la Soc. Ac., r. des Pénitentes, 2, 1904.

ARBONNEAU (Henri d'), O. ✻, commandant du Génie en retraite. pass. Bonnamen, 2, et Ker-Natacha, la Baule-s/-Mer, 1906.

AVROUIN-FOULON (le comte Louis), r. St-André, 102, et ch. de la Couronnerie, Carquefou, 1892.

BACQUA (Auguste), maire de St-Fiacre, pl. Louis XVI, 1, et ch. du Coin, la Haie-Fouassière, 1879.

BAGNEUX (le vicomte Zénobe FROTIER DE), ch. de la Pélissonnière, le Boupère (Vendée), et r. du Bac, 86, Paris, 1885.

BALBY DE VERNON (le marquis Georges de), lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. des agr. de France et de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais, m. de la Soc. ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et des Etudes du Couserans, ch. de la Briais, St-Julien-de-Vouvantes, 1886.

BASTARD (Ambroise), prof., r. de la Rosière, 27, 1906.

BAUDOUIN (le docteur Marcel), r. Linné, 21, Paris 1904.

BEAUCAIRE (le vicomte Robert HORRIC de), r. Menou, 13, 1891.

BELLEVÜE (le marquis Xavier FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. dép., capitaine

---

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

de cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan, et r. Lesage, 1, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

BERTHOU (le comte Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, m. de l'Ass. bret., de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine et du Com. de la Bibl. publ., lt de l'Ac. des Inscriptions et Belles-Lettres et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, ch. de Cadouzan, St-Dolay, la Roche-Bernard (Morbihan), 1884.

BLANCHARD (René), O. I. ✠. lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, m. du Com. de la Bibl. publ., r. Royale, 1, 1875.

BLANCHET (le docteur Ferdinand), m. et anc. prt de la Soc. acc., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale, r. du Calvaire, 32, et le Pellerin, 1854.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de St-Etienne-de-Mont-Luc, le Perroteau, St-Etienne-de-Mont-Luc, 1886.

BOISGUÉHENNEUC (Henri du), r. Colbert, 6, et ch. de la Rabillardière, Hte-Goulaine, 1903.

BONET (Louis), industriel, anc. v.-prt de la Soc. philatélique, r. d'Alger, 10, 1901.

BOÜARD (le vicomte René de), armateur, r. Anizon, 2, 1898.

BOUBÉE (Joseph), r. Bonne-Louise, 10, et ch. de la Meule, Arthon, 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, St-Herblain, 1893.

BOÜGOUIN (François), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. et anc. prt de la Soc. des architectes, lt de la grande médaille de la Soc. cent. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22, 1879.

BOUYER (l'abbé Jules), chanoine hon., anc. missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, anc. sup. du Petit-Séminaire de Guérande, St-Père-en-Retz, 1886.

BRAULT (l'abbé Ferdinand), aumônier du Lycée, anc. prof. de philosophie à l'Externat, r. de Briord, 9, 1900.

BREMOND D'ARS MIGRÉ (le marquis Anatole de), ✠, licencié en droit, chev. de St-Jean-de-Jérusalem (Malte) et de St-Sylvestre, C. de Pie IX, anc. sous-préfet, secr. du Cons. gén. du Finistère, prt du comice agr. de Pont-Aven, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, dél. de la Soc. des bibl. br., m. de l'Ass. bret. prt du Com. dép. de la Soc. bibliographique, m. de l'Ac. d'Aix-en-Provence, l'un des prts hon. du Cons. héraldique de France, m. de plusieurs autres Soc. savantes, r. Harroüys, 5, et ch. de la Porte-Neuve, Riec-sur-Bélon (Finistère), 1874.

BRÈVEDENT DU PLESSIS (Irénée de), r. Henri IV, 12. 1892.

BROSSE (Gilbert GUILLET de la), ch. de la Noë, Orvault, 1907.

BRUC (le comte Maurice de), anc. camérier d'hon. de S. S. le pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire), et r. de Penthièvre, 26, Paris, 1889.

BUREAU (le docteur Louis), O. I. ✠, licencié ès-sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat., prof. d'hist. nat. à l'Ec. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte zoologique détaillée de la France, secr. gén. trés. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, m. du Cons. centr. de la Soc. ac., r. Gresset, 15, et ch. de la Meilleraye, Riaillé, 1891.

CAILLÉ (Dominique), lt de la Soc. nat. d'encouragement au bien et de plusieurs Soc. savantes, anc. v.-prt et m. du Com. cent. de la Soc. ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., pl. Delorme, 2, 1904.

CAZAUTET (Constant), boul. Delorme, 24, 1904.

CHAILLOU (Félix), O. I. ✠, lt de la Soc. française d'arch., de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure et du Comice agr. de Vertou, anc. prt de la délégation cantonale de Vertou, m. de la Soc. des sc. nat. de l'ouest de la

France, viticulteur, fond. du Musée des Cléons, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou, 1885.

CHARON (Georges), O. A. ✿, négociant-assureur, v.-prt de la section nantaise des Hospitaliers-sauveteurs-Bretons, r. Gresset, 8, 1895.

CHATELLIER (Léon), cons. mun. de Nantes, r. Félibien, 66, 1884.

CHAUVET (André), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. de la Soc. des Art. Bretons. r. Guibal, 19. 1901.

CHEVALIER (le docteur Alexandre), anc. secr. de la Soc. ac., r. d'Orléans, 13, et ch. de la Cognardière, le Pallet, 1906.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. ac., du Cons. dép. de l'Inst. publ. et de la Comm. du Muséum, maire de St-Viaud, r. de Bréa, 9, et ch. de la Barrière, Blain, 1902.

CORMERAIS (Emile), industriel, anc. prt du Tribunal de Commerce, v.-prt de la Chambre de Commerce, r. de la Moricière, 10, 1902.

CORMERAIS (Ludovic), docteur en droit, anc. auditeur au Cons. d'Etat, anc. cons. de préfecture, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure et de la Comm. dép., maire de St-Philbert-de-Grand-Lieu, dél. de la Soc. française de secours aux blessés pour la XIe région militaire et de la Soc. des bibl. bret., v.-prt du Syndicat des agr., prt de la Comm. du Musée Dobrée, m. de la Comm. du Musée arch., boul. Delorme, 34, et ch. du Rocher, St-Philbert-de-Grand-Lieu, 1884.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant, 1895.

DELANOUE (l'abbé Armand), curé de St-Félix, 1905.

DELATTRE (Léon), agent voyer cantonal, r. d'Allonville, 54, 1906.

DION (le marquis Albert de), député, cons. gén. de la Loire-Inférieure, v.-prt de l'*Automobile Club*, ch. de Maubreuil, Carquefou, et av. de la Grande-Armée, 46, Paris, 1903.

DORÉ-GRASLIN (l'abbé Philbert), r. Dugommier, 7, et ch. de Loiselinière, Gorges par Clisson, 1906.

DORTEL (Alcide), O. I. ✠, avocat, cons. gén. de la Loire-Inférieure, pt de la Soc. ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., m. du Com. de la Bibl. publ., de la Comm. du Musée arch. et du Cons. dép. d'hygiène pub., cor. du Min. de l'inst. publ. pour les travaux hist., r. de l'Héronnière, 8, 1889.

DOUDIÈS (Jules), q. de Tourville, 19, 1901.

DROUIN, (Aristide), entrepreneur, sec. gén. de la Soc. nantaise d'Horticulture, m. de la Soc. ac., r. de Rennes, 11, 1907.

DURVILLE (l'abbé Georges), O. A. ✠, chanoine prébendé, anc. aumônier des Augustines, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, anc. prt de la Soc. philatélique, m. de la Comm. du Musée arch., r. St-Clément, 76, 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de l'), O. A. ✠, député, cons. mun. de Vannes, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et lt de la Soc. française d'arch., fond. dir. de la *Revue historique de l'Ouest*, anc. prt de la Soc. polymatique du Morbihan, v.-prt de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure. pl. de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan), et r. du Havre, 7, Paris, 1880.

FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande, 1883.

FERRONNIÈRE (Georges), architecte, prof. à l'Université catholique d'Angers, m. de la Soc. ac., r. Voltaire, 15, 1907.

FILLIAT (André), chirurgien-dentiste des hôpitaux de Nantes, r. Boileau, 11, 1906.

FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon. comm.-voyer, r. Charles-Monselet, 30, 1898.

FRESLON (Paul de), r. Malherbe, 8, 1902.

FURRET (Jules), architecte, m. de la Soc. des architectes, r. Geoffroy-Drouet, 6, 1904.

GOURDON (Maurice), O. I. ✠, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte

géologique de France, r. de Gigant, 19, et ch. de la Haie des Bouillons, Cordemais, 1900.

GOUSSET (le comte René), avocat, docteur en droit, m. du Cons. héraldique de France et de l'Ass. des Chev. pontificaux, pl. de l'Oratoire, 14, 1889.

GRAND (Roger), O. A. ✠, anc. élève et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, avocat, anc. archiviste du Cantal, anc. archiviste adj. de la Loire-Inférieure, cor. du Min. de l'Inst. publ. et de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur dép. de la Soc. française d'arch. pl. Delorme, 1, et Arradon (Morbihan), 1903.

GUILLON (Léon), la Boucardière, Chantenay-s.-Loire, 1900.

HALGAN (le docteur Georges), boul. Delorme, 30, 1904.

HARGUES (Joseph de), r. de Rennes, 94, 1903.

HOUDET (Joseph), r. de la Rosière, 9, 1900.

HUBERT (Pierre), r. Cassini, 5, 1907.

JUIGNÉ (le marquis Jacques LECLERC de), député, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Juigné-s.-Sarthe, ch. du Bois-Rouaud, St-Hilaire-de-Chaléons, ch. de Juigné-s.-Sarthe (Sarthe) et r. du faubourg St-Honoré, 137, Paris, 1906.

KERVENOAËL (le vicomte Émile JOUAN de), docteur en droit, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. Tournefort, 3, et ch. de Boisy-Sourdis, la Verrie (Vendée), 1886.

LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, anc. secr. de la Soc. des architectes, prt fond. hon. de la Comm. des fêtes nantaises, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. dép. d'hygiène publ., de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des Arts, m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17, 1873.

LAGRÉE (Victor), O. ✲, de l'ordre du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon Vert de l'Annam, prt de la Section nantaise des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, capitaine de frégate en retraite, r. Bonne-Louise, 2, 1901.

LASTOURS (Dr Edmond GAUZENCE de), pl. Dumoustiers, 5, et ch. de la Mabiterie, Varades, 1907.

LAUBRIÈRE (Louis BRIANT de), anc. v.-prt de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry (Aisne), m. de la Soc. géologique de France, r. St-Clément, 6, 1895.

LAUZON (Étienne de), cons. d'arr. de la Mothe-Achard, m. du Cons. héraldique de France., r. Mathelin-Rodier, 19, et ch. de la Forêt, la Mothe-Achard, (Vendée), 1890.

LECORNU (Alfred), O. A. ✪, architecte retraité de la Ville de Paris, r. du Général-Bedeau, 2, et ch. de Kerlocdulec, St-Marc, en St-Nazaire, 1900.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✱, sénateur, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Comm. dép., maire de Campbon, prt de la Soc. des courses, r. de Bréa, 2, ch. de Coislin, Campbon, et r. de l'Université, 71, Paris, 1887.

LEGRAND (Paul), secr. régional de *La Province* pour la Vendée, r. Royale, 14, et la Benate par St-Étienne-de-Corcoué, 1905.

LERAT (le docteur Fernand), O. I. ✪, prof. à l'Éc. des sc. et des lettres, anc. chef des travaux anatomiques à l'Éc. de médecine, m. de la Comm. du Muséum, anc. m. adj. du Cons. dép. d'Hygiène publ., r, Thiers, 4, 1900.

LEROUX (Alcide), avocat, m. et anc. prt de la Soc. ac., m. de la Soc. française d'arch. et de l'Ass. bret., av. Camus, 34, et St-Germain, Langonnet (Morbihan), 1877.

LESAGE (Pierre), art. peintre, m. de la Soc. des Amis des Arts et de la Soc. des Art. bretons, r. de la Moricière, 22, 1903.

LESIMPLE (l'abbé Jean-Baptiste), vicaire de Basse-Goulaine, 1903.

LINYER (Louis), ✱, avocat, bâtonnier, m. du Cons., prof. à l'Éc. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, m. du Com. cent. et anc. prt de la Soc. ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc. française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest et de la Soc. des Amis des Arts., r. Paré, 1,

ch. de la Jubinière, Héric, et ch. du Veillon, Talmont, (Vendée), 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Félix-Faure, 28, 1901.

LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pitre de), O. A. ✪, lt de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur et m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., conservateur du Musée Dobrée, cor. du Min. pour les travaux hist., m. de la Comm. des monuments hist. et des mégalithes de France, du Com. des B.-A. des dép. et de la Soc. des ant. de France, auxiliaire de la Comm. de géog. hist. et des mégalithes de France, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Com. du Musée des B.-A., av. de l'Éperonnière (r. de Paris, 63), 1872.

LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit, maire de Thouaré, r. Mathelin-Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré, 1887.

LOTZ-BRISSONNEAU (Alphonse), ingénieur des arts et manufactures, v.-prt de la Soc. des Amis des Arts, m. de la Comm. du Musée des B.-A. et du Com. de la Bibl. publ., adm. du Bureau de bienfaisance, q. de la Fosse, 86, 1898.

LYONS (Just des), av. Camus, 11, et ch. de Belleroche, Rocheservière (Vendée), 1905.

MAILLAILLOZ (Alfred), O. A. ✪, chef du contentieux de la mairie de Nantes, anc. secr. perpétuel de la Soc. ac., r. Général-de-Sonis, 7, 1901,

MAITRE (Léon), O. I. ✪, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le Min. de l'instr. publ., anc. prt de la Soc. ac., anc. v.-prt de la Soc. de géog. commerciale, r. de Strasbourg, 2, 1870.

MARTIN (Arthur), O. ✠, capitaine de vaisseau en retraite, r. Gurvand, 32, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

MICHEL (Gaston), O. A. ✪, ingénieur de la Ville, m. de la Comm. des bâtiments civils, r. de la Rosière, 28, 1900.

MIRALLIÉ (le docteur Charles), anc. interne des Hôpitaux de Paris, médecin des Hôpitaux de Nantes, prof.

du médecine légale et d'hygiène à l'Éc. de médecine, r. Copernic, 11, 1906.

MONTI DE REZÉ (Claude de), chev. de St-Grégoire le Grand, cons. d'arr., m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest*, du Cons. de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. française d'arch., du Cons. héraldique, de la Soc. d'émulation de la Vendée, q. Ceineray, 3, etc h. du Fief-Milon, Le Boupère (Vendée), 1883.

MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes, 1886.

MONTI DE REZÉ (Yves de), q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, le Boupère (Vendée), 1900.

NAU (Paul), architecte prt de le Soc. des architectes, m. de la Comm. du Musée arch., r. Lafayette, 16, et ch. de Port-Sinan, Rouans, 1865.

NAU (Joseph), architecte, m. de la Soc. des architectes, pl. Edouard Normand, 3, 1905.

NOURY (Edouard), r. Sully, 2, 1905.

OHEIX (André), la Ville-aux-Veneurs, Loudéac (Côtes-du-Nord, r. Séverin, Paris, 1900.

OLLIVE (Frédéric), inspecteur du service vicinal, m. de la com. dép. des bâtiments civils, r. Félibien, 61, 1901.

OLLIVE (Jean-Baptiste), secr. de la Soc. des Amis des Arts, Pont-Rousseau, Rezé, 1900.

PIED (Edouard), O. I. ✠, économe, hon. du Lycée, m. du Com. de la Bibl., pass. Leroy, 14, 1888.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand), secr. de la Soc. des Art. bretons, q. Ernest-Renaud, 12, et ch. des Cléons, Vertou, 1905.

PLANTARD (le docteur J.-M.), boul. Pasteur, 29, 1904.

POIRIER (Etienne), bibl. de la Soc. ac., pl. du Bouffay, 6, 1907.

POMMIER (Félix), O. A. ✠, conservateur du Musée des B.-A., trés. et m. de la Comm. du Musée arch., r. Leroy, 23, 1888.

POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, av. Camus, 19, 1884.

RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du Collège de

Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, anc. aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14, 1886.

RENARD (Paul), pl. du Pilori, 11, 1907.

RENAUD (Henri), dir. du *Vendéen*, r. de Savenay, 16, 1907.

RINGEVAL (Léon), ✠, O. A., ✠, Porte-Chaise, St-Sébastien, près Nantes, 1903.

RIONDEL (le commandant Albert), O. ✠, capitaine de frégate en retraite, anc. prt de la Soc. ac., pl. de la Moricière, 1, et ch. des Chapelières, St-Mars-la-Jaille, 1905.

RIONDEL (Henri), trés. de la Soc. ac , place de la Moricière, 1, et ch. des Chapelières, St-Mars-la-Jaille, 1907.

RIVET (Edouard), la Trémissinière, près Nantes, 1906.

ROUXEAU (le docteur Alfred), O. A. ✠, anc. interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Ec. de médecine, secr. de la *Gazette Médicale de Nantes*, m. de la Soc. ac. et du Com. de la Bibl. publ., r. de l'Héronnière, 4, 1894.

SAINT-GUÉDAS (Henri Rado de), avocat, m. du Cons., r. Grétry, 1, 1907.

SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault, 1898.

SIBILLE (Maurice), député, cons. gén., m. de la Comm. du Musée des B.-A., r. Gresset, 8, et boul. des Invalides, 44, Paris, 1907.

SOREAU (l'abbé Henri), chanoine hon., prof. de dessin au Pensionnat St-Stanislas, 1886.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, prof. suppléant à l'Éc. libre de droit, secr. gén. de la Soc. ac., r. Crébillon, 14, 1896.

SOULLARD (Paul), numismatiste, m. de la Com. du Musée arch., m. cor. de la Soc. française de numismatique, r. du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, près Nantes, 1862.

SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s/-Sèvre (Vendée), 1890.

TERNAY (le comte Louis d'Aviau de), r. Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moutiers (Vendée), 1886.

TERTRE (Fernand Couëtoux du), greffier du Tribunal, Paimbœuf, 1907.

TESSIER (Benjamin), architecte, m. de la Soc. des architectes, anc. él. de l'Éc. des B.-A., r. Crébillon, 24, et la Roche-Montrevault (Maine-et-Loire), 1906.

TOUCHE (Xavier LE LIÈVRE de la), numismatiste, r. du Port-Communeau, 21, 1883.

TRÉMANT (Paul), r. de la Rosière, 11, 1900.

VEILLECHÈZE (Alfred de), rue Colbert, 11, 1885.

VIEUVILLE (Gaston de la), O. ✠, colonel de cavalerie breveté en retraite, r. Tournefort, 1, et ch. de la Gazoire, Nort, 1900.

VIGNARD (le docteur Edmond), O. A. ✠, chirurgien des hôpitaux, prof. de clinique chirurgicale à l'Éc. de médecine, chirurgien titulaire à l'Hôtel-Dieu, r. de l'Héronnière, 6, 1900.

VIGNARD (Auguste), r. de Rennes, 11, 1904.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), Coët-Droz, Savenay, 1905.

VILLESBOISNET (le comte Arthur ESPIVENT de la), sec. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Com. dép., ch. du Deffay, Pontchâteau, et r. Cambon, 31, Paris, 1896.

VINCENT-JOÜON (Antoine), prt du Tribunal de commerce, r. de Courson, 3, 1906.

VINCENT (Félix), ch. de la Gobinière, Orvault, 1896.

VOLLATIER (Philibert), chef de division à la Préfecture en retraite, pass. St-Yves, 24, 1883.

WISMES (Christian de BLOCQUEL de CROIX, baron de), m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., lt de la Soc. ac., anc. v.-prt de la Conf. La Moricière, m. de la Soc. des Art. bretons, cor. de la Soc. de l'Art chrétien et de l'Ass. bretonne, r. Henri IV, 12, 1887.

WISMES (Gaëtan de BLOCQUEL de CROIX, baron de), v.-prt de la Soc. ac., secr. adj. de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 17, et ch. de la Chollière, Orvault, 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. ACHON (le chevalier Charles d'), anc. él. de l'Ec. des Chartes, ch. de la Roche-de-Gennes, Gennes (Maine-et-Loire), 1898.

AUMONT (Joseph), photographe, r. de la Barillerie, 15, et St-Brevin, 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO de), anc. camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac, 1887.

BAUDRY (Madame), (née Joséphine Bouché), associée correspondante, St-Mars-la-Jaille, 1906.

BÉJARRY (le comte Amédée de), ✠, sénateur de la Vendée, anc. lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Ste-Hermine (Vendée), 1885.

BOCERET (Emmanuel PRIOUR de), écrivain, r. Sully, 1, 1887.

BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD de), associée correspondante, manoir du Bois-St-Lys, Carquefou, 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ✠, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soc. polymathique du Morbihan, écrivain, lt de nombreux concours lit., m. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, q. de St-Goustan, 28, Auray (Morbihan), 1898.

BOURDEAUT (l'abbé Arthur), docteur en théologie, vicaire de Nozay, 1903.

BROCHET (Louis), O. A, ✠, agent voyer d'arr. hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée), 1900.

CHAPRON (Joseph), lt de la Soc. ac., Châteaubriant, 1889.

CHARBONNEAU-LASSAY (Louis), m. de plusieurs Soc. d'hist. et d'arch., prof., Loudun (Vienne), 1902.

CHATELLIER (le baron Paul MAUFRAS du), O. I. ✠, m. cor. de l'Institut, lt de l'Institut, cor. de la Soc. des ant. de France, cor. du Min. de l'Instr. publ. et des B.-A., prt de la Soc. arch. du Finistère, ch. de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère), 1883.

COURSON DE LA VILLENEUVE (le vicomte Robert de), ✠, colonel en retraite, rue de Nièvre, 50, Nevers (Nièvre), 1895.

COUTIL (Léon), O. A. ✠, cor. du Min. pour la section d'arch., fond. et anc. prt de la Soc. normande d'études préhistoriques, m. de plusieurs Soc. savantes, les Andelys (Eure), 1907.

DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès-lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), av. du Trocadéro, 14 bis, Paris, et ch. du Dréneuc, St-Nicolas-de-Redon, 1886.

DUBREIL (Charles), juge d'instruction, Paimbœuf, 1900.

ESPERONNIÈRE (le marquis René de l'), ch. de l'Esperonnière, Candé (Maine-et-Loire), 1907.

EUDEL (Paul), O. I. ✠, critique d'art, chargé de missions en Algérie, anc. sec. de la Soc. ac., anc. m. de la Comm. de la Bibl. et de la Comm. du Musée Arch., v.-prt de l'Exp. des B.-A., anc. m. de la Comm. du Conservatoire de musique, anc. m. des Comm. des Expositions universelles, r. Gustave-Flaubert, 4, Paris, et ch. du Gord, Cellettes (Loir-et-Cher), 1885.

GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan), 1881.

GIROUSSE (l'abbé Félix), aumônier des Frères, rue de Rennes, 85-87, 1895.

GRÉLIER (l'abbé Charles), m. de la Soc. française d'arch. Challans (Vendée), 1905.

HERRIOT (Edouard), anc. él. de l'Éc. normale supérieure, agrégé des lettres, prof. de rhétorique au Lycée de Lyon, maire de Lyon, cours d'Herbouville, 1, Lyon (Rhône), 1896.

JOUBERT (le chevalier Joseph), v.-prt de la Soc. des Études coloniales et maritimes, m. cor. de la Sociedade de Geographia de Lisboa et de l'Ateneo Veneto,

m. de la Societa Geografica Italiana, du Conseil heraldique de France, etc., r. des Arènes, 11, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

JOYS (Paul), dir. de l'Ec. St-Similien, r. Talensac, 16, 1906.

KERGUENNEC (François Le Chauff de), maire de St-Molf, ch. de Kerguennec, Guérande, et r. du Mené, 18, Vannes (Morbihan), 1879.

LANDE de CALAN (le vicomte Charles de la), pt de la Soc. des bibl. bretons, Redon (Ille-et-Vilaine), 1907.

LONGRAIS (Frédéric Joüon des), archiviste paléographe, anc. él. de l'Ec. des Chartes, rue du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1894.

LORIÈRE (Henri Trochon de), r. Henri IV, 11, et ch. du Pavillon, Presles et Thierry (Aisne), 1901.

MAUPASSANT (le comte Charles de), ch. de Clermont, le Cellier, et r. de Monceau, 60, Paris, 1891.

MÉREL (l'abbé Louis), vicaire d'Issé, 1900.

MÉRESSE (Gabriel), ch. de Lessac, Guérande, et Villa la Reine, r. Fontaine-Bleue, Mustapha-Alger (Algérie), 1881.

MOLLAT (l'abbé Guillaume), anc. chapelain de l'église St-Louis-des-Français, chapelain de la basilique de Montmartre, Mauves, et pl. Constantin-Pecqueu, Paris (XVIIIe), 1901.

MONTAIGU (le marquis Pierre de), ✠, C. de Pie IX, v.-prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, maire de Missillac, v.-prt d'hon. de la Soc. St-Hubert de l'Ouest, m. de la Comm. du Musée des B.-A., ch. de la Bretesche, Missillac, et r. Martignac, 18, Paris, 1899.

MOREAU (Georges), ingénieur des mines, anc. él. de l'éc. Polytechnique, av. Bugeaud, 28, Paris, 1902.

PEYRADE (Henri Espitalié de la), anc. cons. mun. de Nantes, ch. du Bois-de-Roz, Limerzel (Morbihan), 1883.

PICHELIN (Paul), banquier, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Bonne-Louise, 12, 1874.

PORT (Etienne), ✠, chef adj. du cabinet du Min. de l'Inst. publ., Paris, 1903.

PORTE (le vicomte Hippolyte Le Gouvello de la).

cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, r. Sully, 5, et ch. de Sévérac, St-Gildas-des-Bois, 1886.

RENOUL (le docteur Emmanuel), le Loroux-Bottereau, 1901.

TOUCHE (Henri ROUMAIN de la), anc. magistrat, cons. d'arr. d'Ancenis, ch. de Champtoceaux (Maine-et-Loire), 1885.

TRÉVELEC (le marquis Harry de), Warneliffe-Mansions, Bournemouth (Angleterre), 1902.

MEMBRES HONORAIRES

MM. ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), O. A. ✠, chanoine hon. de Quimper, aumônier de l'Hôpiial, v.-prᵗ de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., jᵗ de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, Quimper (Finistère), 1898.

CROIX (le R. P. Camille de la), ✱, Poitiers (Vienne), 1894.

POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ✠, chanoine titulaire, prᵗ de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, corr. du Min, de l'Inst. pub. pour les travaux hist., du Min. des B.-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne), 1898.

ROUSSE (Joseph), O. I. ✠, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, conservateur de la Bibl. publ. m. de la Comm. du Musée arch. et de la Comm. du Musée des B.-A., v.-prᵗ de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 14, 1877.

URSEAU (l'abbé Charles), O. A. ✠, chanoine de la Cathédrale d'Angers, secr. gén. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers, corr. du Min. de l'Inst. publ. et de la comm. des monuments hist., parvis Sᵗ-Maurice, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne.....	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (Saint-Quentin).
Allier.....	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes.....	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne (Narbonne).
Aveyron.....	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées.....	Société des Sciences, lettres et arts de Pau (Pau).
Belfort.....	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône....	Société de statistique de Marseille (Marseille).
—	Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, à la Bibliothèque de l'Université, à Aix-en-Provence.
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure..	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis) (Saintes).
Cher.....	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze.....	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).
Côtes-du-Nord	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Creuse.....	Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres.....	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Eure-et-Loir.....	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère.....	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société académique de Brest (Brest).
Gard.....	Académie de Nîmes (Nîmes).
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux (Bordeaux).
Hautes-Alpes.....	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne.....	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne.....	Société historique et archéologique de Langres (Langres).
Haute-Saône.....	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne.....	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (Rochechouart).
Ille-et-Vilaine.....	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes (Rennes).
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo (Saint-Malo).
Indre-et-Loire.....	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère.....	Académie Delphinale (Grenoble).
Jura.....	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).

Landes.....	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher.....	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure.....	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire.....	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet (Cholet).
—	Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, sciences et arts d'Angers.
Manche.....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne.....	Société d'agriculture, commerce sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne.....	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle...	Societé d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse.....	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Nancy).
Morbihan.....	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
Nord.....	Commission historique et archéologique (Lille).
Oise.....	Société académique d'archéologie,

	sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne.....	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais.....	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Puy-de-Dôme.....	Académie des sciences, lettres et arts de Clermont-Ferrand (Clermont-Ferrand).
Rhône.....	Société académique d'architecture de Lyon (Lyon).
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon (Lyon).
Saône-et-Loire.....	Société Eduenne (Autun).
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine.....	Journal des Savants (Paris).
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société française de numismatique (Paris).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
—	Revue de l'École d'anthropologie (rue de l'École-de-Médecine, 16, Par s).
—	Revue des traditions populaires, Paris, 80, boulevard Saint-Marcel, V^e^.
—	Revue du traditionnisme français et étranger, Paris, 60, quai des Orfèvres.
—	La Tradition, Paris, 4, rue de Savoie, VIe.

Seine-Inférieure	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
—	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise.....	Société archéologique de Ramboui lle (Rambouillet).
Somme	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).
Var.....	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan (Draguignan).
Vendée.....	Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).
Vienne.....	Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Yonne	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).

ALGÉRIE

Constantine	Société archéologique du département de Constantine (Constantine).
—	Académie d'Hippone (Bône).

BELGIQUE

Namur.....	Archives de la France monastique, Revue Mabilon (Chevetogne par Leignon).

ESPAGNE

Catalogne.....	Revista de la Associacion artistico-arqueôlogica (Barcelone).
Iles Baléares.....	Boletin de la Sociedad arqueôlogica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Baleares).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Colombie.....	Smithsonian institution (Washington).

SUÈDE

Stockholm.....	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm (Stocklom).

REVUES

Cantal.....	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Ille-et-Vilaine.....	L'Hermine, revue littéraire et artistique de Bretagne (Rennes, Paris, Londres).
Maine-et-Loire.....	Revue de l'Anjou (Angers).
Marne.....	*Pro Alesiâ* (Reims).
Morbihan.....	Revue Morbihannaise (rue Pasteur, 19, Vannes).
Seine.....	Revue des Traditions populaires (Paris).
—	Revue du Traditionnisme (Paris).
—	La Tradition (Paris).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Procès-verbaux des Séances	LVI
Rapport sur le Concours Triennal	LVIII
Notes historiques sur le passage des Ambassadeurs de Siam en Bretagne et à Nantes, en 1686	127
Saint-Goustan, sa Chapelle et sa Baie au Croisic	155
Extrait des Minutes d'un Notaire d'Ancenis, du 1er janvier 1668 au 17 juin 1697	175
Liste des Membres de la Société	I
Liste des Sociétés Correspondantes	XIX

Nantes — Imprimerie A. DUGAS & Cie, quai Cassard, 5

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comté de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes,* d'après le Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.
Années 1862, 1863, 186.
1er trimestre 1865.
Années 1872, 1873, 187, 1875.
1er et 2e trimestres 1876.
Années 1877, 1878, 188, 1885.
2e trimestre 1887.
Années 1888 à 1904.
Tables générales des 40 premières années.

NANTES — IMPRIMERIE A. DUGAS ET Cie, 5, QUAI CASSARD

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1908

TOME QUARANTE-NEUVIÈME

1er SEMESTRE

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

1908

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

BUREAU

DE LA

SOCIETÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. ALCIDE DORTEL, O. I.	Président.
ALCIDE LEROUX le baron GAETAN DE WISMES	Vice-présidents.
Docteur GEORGES HALGAN JOSEPH NAU	Secrétaires généraux.
JOSEPH ANGOT JOSEPH HOUDET	Secrétaires du Comité.
ÉDOUARD PIED, O. I.	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD VICTOR LAGRÉE, O.	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL.

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis DE BREMOND D'ARS MIGRÉ, (1884-1886 et 1899-1901).
LÉON MAITRE, O. I. (1902-1904); le baron DE WISMES (1905-1907).

MEMBRES ÉLUS

MM. CHAILLOU, O. I. SENOT DE LA LONDE CLAUDE DE MONTI DE REZÉ	Sortants en 1908.
CAILLÉ LUDOVIC CORMERAIS le chanoine DURVILLE, O. A.	Sortants en 1909.
le comte DE BERTHOU BLANCHARD, O. I. TRÉMANT	Sortants en 1910.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862), † 4 juillet 1865; — le vicomte SIOCH'AN DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897; — le chanoine CAHOUR, O. A. (1869-1871), † 7 septembre 1901; — l'intendant GALLES, O. (1872-1874), † 11 août 1891; — MARIONNEAU, O. I. (1875-1877), † 13 septembre 1896; — le baron DE WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte DE LA LAURENCIE, (1881-1883); — LE MEIGNEN, O. A. (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905; — le marquis DE DION, (1890-1892), † 26 avril 1901; — DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. (1893-1895), † 17 juin 1900.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU 14 JANVIER 1908

Présidence de M. le baron DE WISMES, président sortant et ensuite de M. DORTEL, président élu

Etaient présents : MM. ANGOT, commandant d'ARBONNEAU, BASTARD, BLANCHARD, abbé BRAULT, DE BRÉVÉDENT, CAILLÉ, CHAILLOU, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, FLORNOY, FURRET, GOURDON, abbé GRELIER, HOUDET, commandant LAGRÉE, LEROUX, abbé LESIMPLE, vicomte DE LISLE DU DRÉNEUC, MAITRE, PIED, PINEAU-CHAILLOU, POIRIER, POUVREAU, RENARD, RENAUD, RÉVÉREND, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, GAËTAN DE WISMES.

MM. DE BRÉMOND D'ARS, chevalier JOUBERT et COUTIL s'étaient excusés.

M. Jules CROUAN, présenté par MM. le commandant LAGRÉE et l'abbé BRAULT, est élu membre titulaire.

M. Gabriel REVELIÈRE, présenté par MM. le baron de WISMES et Antoine VINCENT, est élu membre correspondant.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le Comité désire l'élection de M. Senot de la Londe comme membre du Comité, à

cause de sa science et de son dévouement reconnus de tous.

M. SENOT DE LA LONDE est élu membre du Comité central en remplacement de M. LEROUX appelé à la vice-présidence.

Monseigneur l'EVÊQUE DE NANTES et Monsieur le MAIRE DE NANTES entrent dans la salle des séances et prennent place au Bureau, ainsi que M. LINYER, président de la Société de Géographie et M. LERAY, président de la Société des Artistes Bretons.

M. JAMIN a regretté de ne pouvoir venir représenter le Conseil général du Département.

M. le PRÉSIDENT. salue et remercie de leur présence Monseigneur l'Evêque, M. le Maire et MM. les Présidents des autres Sociétés savantes. Monseigneur l'EVÊQUE dit, en quelques mots, la joie qu'il éprouve, en venant au milieu de nous. Il fait l'éloge de la science archéologique, et se déclare particulièrement heureux de remettre, au nom de la Société, la médaille d'or du concours triennal à M. le chanoine Durville, dont les doctes travaux sont appréciés hautement par les hommes compétents.

M. le chanoine DURVILLE exprime sa reconnaissance à Monseigneur l'Evêque, à M. le Maire et à la Société. Il le fait en termes délicats et pleins d'esprit.

M. le baron DE WISMES, président sortant, prend ensuite la parole ; dans un discours très érudit et d'une très grande élévation d'idées, il retrace l'histoire de l'architecture et fait remarquer l'influence que les idées religieuses, surtout au temps des cathédrales gothiques, ont exercé sur le développement de cet art. Puis il salue M. Dortel, appelé à lui succéder; il remercie les membres du Bureau et exprime, en termes émus, son dévouement et sa reconnaissance pour la Société.

M. DORTEL prend alors place au fauteuil de la présidence. Il se félicite de la prospérité croissante de la Société, due en grande partie à son prédécesseur ; il se déclare heureux d'avoir pour collaborateurs, au Bureau, des hommes éclairés et dévoués à chacun desquels il adresse, avec beaucoup de délicatesse et d'à-propos, un aimable salut. Il espère que

les questions préhistoriques, si passionnantes, seront souvent à l'ordre du jour, et dès cette première séance, il trace, en un style très vigoureux et très précis, le tableau des résultats auxquels est parvenue, à l'heure actuelle, cette jeune science appelée sans nul doute à nous faire, dans l'avenir, de si intéressantes révélations.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire général,

FERDINAND BRAULT.

SÉANCE DU MARDI 4 FÉVRIER 1908

Présidence de M. DORTEL, Président.

Etaient présents .

MM. DE LA BROSSE, abbé BRAULT, CAILLÉ, CAZAUTET, CHAILLOU, CORMERAIS, CROUAN, abbé DURVILLE, FURRET, GOURDON, abbé GRELIER, Dr HALGAN, commandant LAGRÉE, DE LASTOURS, LEROUX, abbé LESIMPLE, PIED, PINEAU-CHAILLOU, Dr PLANTARD, RENARD, RÉVÉREND, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, Vicomte DE SÉCILLON, SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, baron CHRISTIAN DE WISMES, baron GAËTAN DE WISMES.

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été lu et adopté, il est procédé à l'admission comme membres titulaires de :

M. le Marquis DE LA FERRONNAYS, fils du Marquis de la Ferronnays, député, président du Conseil Général, récemment décédé, et de M. l'abbé MOUILLET.

M. l'abbé BRAULT rappelle les nouveaux travaux dont M. l'abbé Mouillet est l'auteur; il cite en particulier une histoire du *Grand Séminaire de Nantes*, très documentée en ce qui concerne surtout le XVIIe siècle.

M. le PRÉSIDENT fait passer une très belle photographie communiquée par M. le Directeur de la Belle Jardinière, à

Nantes, et représentant une maison du Vieux Nantes réédifiée avec des serviettes de toilette dans le grand hall de la succursale de la rue du Calvaire.

Cette très fidèle reconstitution d'un des plus vieux et des plus curieux logis du XVe siècle manifeste l'esprit d'initiative et le sens esthétique du Directeur à qui M. le Président propose d'adresser les félicitations de notre Société. Cette œuvre d'art ne constitue pas seulement une réclame commerciale (20.000 serviettes ont été nécessaires pour l'édification de ce chef-d'œuvre), mais permet encore aux habitants du XXe siècle de pouvoir étudier une de ces vieilles maisons, si rares aujourd'hui dans notre ville où l'on songe plutôt à démolir qu'à conserver ces intéressants vestiges du passé.

Cette maison faisait autrefois l'angle de la rue de la Juiverie et de la rue du Port-Maillard ; elle fut démolie en 1903.

Après exhibition d'un curieux fusil, M. le Président présente une plaque de bronze représentant un brigadier expirant et tombant dans les bras de son général. En exergue : *Les Francais à Waterloo*, 1815. M. Chaillou, qui possède une plaque identique, pense que ces objets ont pu être fondu à Nantes. Peut-être pourrait-on voir en ce général notre illustre compatriote Cambronne, mais il serait difficile de l'affirmer.

M. l'abbé Grelier montre des tentures de tabernacle et un voile de calice d'une réelle beauté de dessin.

Le baron Christian de Wismes donne lecture d'un article très délicat de la *Croix Nantaise* qui félicite M. le chanoine Durville de la distinction honorifique que la Société archéologique lui a décernée, reconnaissant ainsi toute la valeur des travaux que M. Durville a consacrés à notre vieille cité.

Le baron Gaëtan de Wismes communique une lettre de M. le sénateur Bodinier, qui affirme sa sympathie pour notre Société et souhaite que nous venions visiter les curiosités archéologiques si nombreuses en Anjou.

M. le baron Gaëtan de Wismes signale qu'à Volo (Thessalie) ont été récemment trouvées des stèles funéraires qui peuvent dater du IIIe et du IIe siècles. La

conservation relative des peintures qui ornementaient ces monuments ajoute beaucoup à l'intérêt de leur découverte, car c'est un fait d'une véritable rareté.

Le baron DE WISMES parle à ce propos de la très belle collection de planches, représentant les monuments de l'ancienne Egypte, due au talent de M. l'abbé Soreau. M. le président espère que M. Soreau voudra bien nous les montrer à l'une des prochaines séances de notre Société.

M. le PRÉSIDENT se demande s'il ne serait pas du devoir de la Société Archéologique de présenter un nouveau vœu pour la conservation de la jolie tourelle qui, sous prétexte d'alignement, va, subissant le sort réservé aux souvenirs du Vieux Nantes, tomber sous la pioche des démolisseurs. L'hôtel de Monti, qui lui est contigu, offre peu d'intérêt.

M. SOULLARD nous présente un anneau en or gaulois et d'intéressantes monnaies, récemment trouvées à Joué, Ligné et à Petit-Mars, à l'effigie de Sever III, de Julius Kepos et de Henri VI d'Angleterre.

M. SOULLARD nous donne également lecture d'un document que M. le chevalier d'Achon a bien voulu extraire pour nous de sa bibliothèque. Ce manuscrit, dû à la plume de M. de Pommerie, est daté du 1er mars 1788. Il relate un différend qui s'éleva entre lui-même, qui, à cette époque, commandait le château de Nantes, et la Municipalité. On voit déjà l'esprit révolutionnaire se manifester dans les faits et gestes des ouvriers qui travaillaient au château, et la Municipalité, épousant leurs querelles, exiger de M. de Pommerie d'inutiles explications.

Lecture est ensuite donnée d'un travail consciencieux de M. Michel, ingénieur de la Ville, qui présida aux travaux récemment faits pour la création des égouts sur les quais de l'Erdre. Il nous dit ce qu'était jadis cette rivière dans son parcours urbain ; la rive droite tombant abrupte, couverte cependant de tanneries jusqu'au pont actuel de l'Hôtel-de-Ville ; la rive gauche, basse, très marécageuse. Vers 1800, un pont fut créé au niveau du Marché à la paille, il le fut dans de mauvaises conditions et on dut le faire disparaître vingt ans plus tard. C'est à ce

niveau, qu'au cours des travaux exécutés il y a quelques mois, les ouvriers trouvèrent quelques pièces intéressantes, statuettes, vases plus ou moins mutilés.

M. MAITRE lit un rapport sur la découverte d'un atelier de fondeur qui fut faite au mois d'avril 1907 à Saint-Père-en-Retz. M. Maître vit là une collection de douze culots de bronze en forme de galettes qui devaient être les résidus empruntés à des fonds de creusets. D'où pouvait venir ce cuivre ? Peut-être d'Espagne. Les fondeurs se seraient établis en cette contrée par cette raison qu'elle était à l'état de forêt et que le combustible était pour eux chose indispensable.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Maître de la communication qu'il a bien voulu faire.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,

Dr HALGAN.

SÉANCE DU MARDI 10 MARS 1908

Présidence de M. DORTEL, président

Membres présents : MM. ANGOT, BASTARD, Chanoine DELANOUE, DE BRÉVEDENT, CAILLÉ, CAZAUTET, CHAILLOU, CHARON, CROUAN, FURRET, GRELIER, le Commandant LAGRÉE, le Docteur DE LASTOURS, LEROUX, l'abbé MOUILLÉ, PIED, RÉVÉREND, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, TRÉMANT, DE VEILLECHÈZE, Barons CHRISTIAN et GAËTAN DE WISMES.

M. DANO, intendant militaire, qui, en Tunisie et dans l'Afrique du Nord, a pris part à de nombreuses fouilles et assisté à plusieurs découvertes archéologiques très intéressantes, et M. ROY, le vaillant défenseur du Vieux Nantes, sont admis Membres titulaires de la Société. Ils ont comme parrains MM. Dortel et Pied.

M. le PRÉSIDENT donne communication d'une lettre

de M. Delattre qui, élu secrétaire général, regrette, à cause de ses occupations très absorbantes à l'heure actuelle, de ne pouvoir en remplir les fonctions. M. Joseph NAU, pressenti à ce sujet, veut bien assurer cette délicate responsabilité. M. Dortel rappelle que le grand-père de M. Nau a été un des fondateurs et le premier président pendant dix-sept ans de la Société Archéologique de Nantes et que son père, qui est président de la Société des Architectes, a été vice-président de la Société Archéologique et en a refusé la présidence. Le scrutin ayant eu lieu, à l'unanimité des votants, M. Nau est élu secrétaire général.

M. le PRÉSIDENT dit à M. Chaillou avoir vu, en bronze, la reproduction d'un épisode de la bataille de Waterloo dans laquelle la légende supprimée dans la plaque en bronze présentée par M. Chaillou se trouvait reproduite.

M. Alcide LEROUX fait don à la Société de deux brochures des plus intéressantes au point de vue de la linguistique : *Du Langage Populaire et Marche du Patois* actuel. La Société reconnaissante l'en remercie très vivement.

M. le PRÉSIDENT rend compte des Congrès auxquels sont invités les membres de la Société : Congrès préhistorique se tenant à Chambéry du 24 au 30 août prochain, Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne dans la semaine qui suivra les fêtes de Pâques. Il se fait le porte-parole de M. le Marquis de l'Estourbeillon qui, au nom de l'Union régionaliste bretonne à laquelle vient d'adhérer la Société Archéologique de Nantes, invite le plus de membres possible à se réunir pour les fêtes qui se feront à Jugon les 21, 22 et 23 mars. Le programme comporte des excursions du plus grand intérêt aux ruines du vieux château de la Hunaudaye et à l'abbaye de Bosquen. M. de l'Estourbeillon a joint à son invitation tous les bulletins de la Société dont il est le très dévoué président.

Plusieurs membres se proposant d'aller à Jugon, M. le baron Gaëtan de Wismes prend la parole pour indiquer les conditions matérielles de l'excursion et demande à être prévenu le 15 mars au plus tard pour prendre les dispositions nécessaires. Il termine en présentant une petite brochure où M. de l'Estourbeillon, sous un pseudonyme,

fait un parallèle entre les vieux (Bretons) fidèles à leurs nobles et anciennes coutumes et ceux qui se laissent trop entraîner par le modernisme. Le titre de cet intéressant écrit est : *Bretagne d'Aujourd'hui et Bretagne de Demain.*

Le docteur DE LASTOURS présente un cachet breloque semblant appartenir aux dernières années du dix-huitième siècle; il paraît représenter en intaille le portrait en buste d'un muscadin.

M. DORTEL exhibe à la Société un pistolet à pierre à 2 canons superposés, bassinet tournant, portant une marque anglaise. Cette arme curieuse ayant été trouvée près de Quiberon, il est probable qu'elle a dû appartenir à un des émigrés venus d'Angleterre prendre part au débarquement qui eut lieu à cette époque. Le président fait passer parmi les membres de la Société des coquilles munies de leurs deux valves trouvées dans les fouilles d'un jardin de Rezé; ces huîtres étaient entassées en un monceau de 30 centimètres de hauteur sur 15 mètres de longueur.

M. CHAILLOU, qui les examine, est du même avis que M. le président; ces huîtres, qui n'ont rien des fossiles, doivent être dues au déchargement d'une cargaison avariée. Le commerce d'huîtres étant très développé en Bretagne à l'époque gallo-romaine.

M. DORTEL donne alors lecture du vœu proposé à la dernière séance à l'occasion des projets de démolition à l'Hôtel de Monti et de la tourelle dite de Gabrielle d'Estrées :

La Société Archéologique,

Considérant que chaque année voit disparaître quelques-uns des monuments vénérables que nos ancêtres nous avaient pieusement conservés ;

Considérant que ces monuments se recommandent à nous : 1° par le cachet « pittoresque » qu'ils donnent à certains quartiers, en attirant par là même la visite des étrangers, source de bénéfices pour notre ville ; 2° par leur valeur « architecturale », qui permet à nos artistes de les étudier et de les reproduire ; 3° par leur importance

« historique », en raison des faits dont ils sont les témoins et qu'ils font connaître avec plus de vérité ;

Considérant que ces constructions, dont la beauté appartient à tous et dont l'intérêt s'accroît du fait des destructions déjà accomplies, sont un legs précieux que le présent reçoit du passé et dont il doit compte à l'avenir ; — que le premier souci d'une municipalité devrait être, par conséquent, d'exercer une surveillance active pour éviter leur dégradation et leur ruine ;

Considérant que malheureusement, depuis un trop grand nombre d'années, la plupart de ces curieux édifices ont été démolis sans motifs sérieux et sous les prétextes les plus futiles ; qu'il est temps de mettre un terme à ce vandalisme systématique, si nous ne voulons voir disparaître tout ce qui nous reste de curieux et d'intéressant.

Considérant qu'il appartient à notre Compagnie de se faire l'écho des protestations qui se sont maintes fois élevées dans la Presse.

Proteste avec énergie contre les démolitions accomplies, au mépris des intérêts de l'Art et de l'Histoire, et espère qu'à l'avenir elle sera consultée toutes les fois qu'une mesure de ce genre menacera l'un des rares vestiges de notre Vieux Nantes.

A ce sujet, M. le baron Christian de Wismes lit des extraits : 1° d'un livre assez ancien dans lequel l'auteur, un Parisien, se plaint de voir les Nantais mutiler et détruire leurs vieux édifices remarquables par l'architecture et les souvenirs précieux qui y sont attachés ; de plus, il commente rapidement un article du distingué savant qu'était M. de la Gournerie et dans lequel celui-ci constate avec tristesse qu'on démolit beaucoup trop à Nantes.

Le vœu tendant à la conservation de nos vieux monuments est voté à l'unanimité. Il sera transmis à M. le Maire et communiqué aux journaux. On entend ensuite M. Soullard, informant la Société qu'il est parvenu à établir l'identité d'un sceau du XVIe siècle présenté antérieurement. Ce sceau losangé, parti d'hermines à la bordure de gueules et d'or à trois lionceaux de gueules, est celui de Jeanne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, dont le mari, Jean de Brosses, reçut, à cause de sa complaisance, le comté de

Penthièvre auquel il se croyait des droits par le mariage d'une fille de Charles de Blois avec un de ses aïeux. La seigneurie de la Roche-Suhart, enclavée dans ce comté, fut acquise à prix d'argent par la duchesse aux anciens possesseurs. Il comprenait des privilèges et droits maritimes très étendus.

M. Angot continue la très captivante lecture du travail de Mme Baudry sur Saint-Mars-la-Jaille et ses anciens seigneurs ; l'état de Saint-Mars-la-Jaille, au moment de la Ligue, et une notice sur la famille Ferron de la Ferronays où l'on voit se détacher la très noble figure de Monseigneur Ferron de la Ferronays, évêque de Bayeux et de Bayonne, mort en exil en 1799.

M. le baron de Wismes donne lecture de diverses nouvelles archéologiques. La découverte de la mosaïque de Saint-Colombe (Rhône) et la destruction de la Roche qui tourne, pierre intéressante à cause des superstitions qui y étaient attachées, etc. Des notes bibliographiques lues par M. Angot sont très intéressantes, plusieurs faux du fond de Béthune ont été relevés par M. Léopold Delisle dans les manuscrits de M. Pierpont Morgan. M. le chanoine Durville avait déjà signalé à Nantes plusieurs faux dans les pièces venant de la même source et se trouvant à Nantes.

M. Angot termine en présentant à la Société quelques manuscrits en partie édités provenant de l'érudit abbé Gaignard, ancien supérieur du collège d'Ancenis, au moment de la Révolution.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

SÉANCE DU JEUDI 19 MARS 1908

Présidence de M. A. Dortel, président.

Etaient présents :

MM. Bacqua, Brau, Bougouin, de Brévedent, Dominique Caillé, Cazautet, Chaillou, Crouan, chanoine Durville, Furet, Gourdon, commandant Lagrée, doc-

teur de LASTOURS, LEROUX, NAU, PIED, PINEAU-CHAILLOU, POIRIER, RÉVÉREND, RINGEVAL, ROY, le chanoine SAUREAU, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, TRÉMANT, VIGNARD, ANTOINE et FÉLIX VINCENT, Barons GAËTAN et CHRISTIAN DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT, en quelques mots émus, nous fait part de la mort d'un de nos plus anciens membres, M. René de Veillechèze, qui, présent à la dernière séance, a été brusquement enlevé à l'affection des siens.

Son testament exprimait le désir qu'aucun discours n'eut lieu sur sa tombe. M. Dortel se propose de prononcer l'éloge de M. de Veillechèze à la prochaine séance, et de nous montrer comment, chez celui-ci, une grande intelligence s'alliait à une extrême modestie.

Il termine en souhaitant la bienvenue à M. Roy, élu membre titulaire à la dernière séance et qui a toujours si vaillamment défendu les anciens monuments de notre vieille cité nantaise.

La parole est donnée à M. le chanoine SAUREAU qui, dans une conférence du plus captivant intérêt, après nous avoir transporté sur les ailes de l'ange Raphael, à la cité de Thèbes aux cent portes, appelée alors Oasith ou Mont-Amon, quatorze siècles avant l'ère chrétienne, nous fait revivre, avec une réelle intensité, la vie même de ce peuple égyptien aussi bien dans ses menus détails quotidiens que dans ceux des cérémonies religieuses et des fêtes les plus solennelles.

Il le fait avec une telle éloquence et par le moyen de tableaux si exactement réels, qu'à la fin de la conférence les membres de la Société archéologique se sont étonnés de se retrouver, au vingtième siècle après l'ère chrétienne, dans une salle de réunions à Nantes.

M. DORTEL adresse au nom de la Société de chaleureux remercîments à M. le chanoine Saureau et espère qu'il voudra bien donner une suite à sa première conférence.

Il donne alors la parole à M. Alcide LEROUX qui veut bien faire part à la Société de ses impressions sur l'Egypte moderne et sur les vieilles pyramides qu'il a visitées jadis.

C'était pendant l'hiver que M. Leroux fit ce voyage, mais

le Nil avait déjà donné aux terrains qui l'avoisinent cette fécondité proverbiale qui avait transformé ses rives en paysages ravissants, et la magie du style de M. Leroux nous les fait apprécier mieux encore. Les sombres pyramides paraissent dans le lointain de petits monticules de sable sur le sable du désert. On s'y dirige par une chaussée ombragée en partie construite pour la visite qu'y fit l'impératrice Eugénie. L'effet curieux de rapetissement puis d'allongement de ces monuments du passé égyptien sont décrits de main de maître. Le contraste si frappant de ces colonnes du passé avec les huttes de terre où se blotissent les fellahs, sont une triste leçon pour les visiteurs actuels. Les quelques Arabes oublieux d'une histoire si glorieuse pour l'Egypte sont des guides et surtout des mendiants sans aucune bonne foi. Le sommet de la pyramide de Chéops, la plus élevée de toutes ces pyramides, est d'accès difficile sans l'aide des Arabes ; les deux cents marches à gravir, et quelles marches ! rendent cette escalade fort pénible. Mais de la plate-forme de 10 mètres carrés environ, la vue est splendide et le sphinx, presque accroupi à ses pieds, évoque dans l'esprit la grandeur mélancolique des siècles écoulés. L'heure qui s'avance empêche M. Leroux, à notre grand regret, d'achever la lecture de ses intéressantes observations qu'il reprendra d'ailleurs à la prochaine réunion.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1908

Présidence de M. DORTEL, président

La séance est ouverte à quatre heures.

Etaient présents : MM. l'abbé BRAUD, DE BRÉVEDENT, CAILLÉ, CAZAUTET, CHAILLOU, CHARRON, DORTEL, FERRONNIÈRE, FURRET, GOURDON, abbé GRELIER, DE KERVENOAEL, LAGRÉE, DE LASTOUR, A. LEROUX, l'abbé LESIMPLE, MAITRE, Joseph NAU, PINEAU, PIED, RENARD, RINGEVAL, Commandant RIONDEL, HENRY RIONDEL, SENOT DE LA

LONDE, SOULLARD, TRÉMANT, baron DE WISMES, baron GAËTAN DE WISMES.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT nous parle, en termes émus, du vide que laisse à notre Société la mort de M. de Veillechèze dont les qualités du cœur et de l'esprit, jointes à la distinction et à l'affabilité de ses manières avaient su lui conquérir l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'ont connu. D'un caractère facile, généreux et bon, s'oubliant lui-même pour être utile aux autres, et d'une délicatesse extrême, il savait égayer ses collègues par ses bons mots et ses chansons frappés au coin du meilleur esprit.

Il laisse des mémoires et des études très documentés où l'on retrouve, sous sa plume alerte et spirituelle, son attachement pour le pays qui l'a vu naître, ou pour celui où il fit ses premières armes.

C'est ainsi que nous avons de lui des détails fort intéressants sur la Chapelle du Murier, du Crucifix, et de Saint-Goustan, au Croisic, de Bethléem en Saint-Jean-de-Boiseau, etc.

M. de Veillechèze faisait partie de la Société Archéologique depuis l'année 1887.

L'Assemblée reçoit, par vote unanime, comme membre titulaire, M. Jean de Vienne, présenté par MM. Senot de la Londe et le Vicomte de Kervenoaël.

M. le PRÉSIDENT fait part à la Société des dons qu'il a reçus :

1° De M. Delattre : *Notes historiques sur le passage des Ambassadeurs de Siam* ;

2° De M. le Dr Marcel Baudouin : *Les Mégalithes du Brandeau (Bretignolle), Vendée* ;

3° Du Directeur de la Belle Jardinière, de superbes photographies représentant les vieux logis de la rue de la Juiverie.

Il adresse ses remerciements au nom de la Société.

M. DE LASTOUR remet à la Société de fort artistiques photographies prises par lui à Jagon, pendant les assises de l'Union Régionale bretonne.

M. Senot de la Londe exhibe une curieuse affiche de théâtre de 1771.

M. Maitre remet sur le bureau de vieilles poteries, provenant de la rue de la Juiverie, et trouvées au milieu même de la rue.

M. Furret, enfin, montre des restes assez curieux de verroterie qu'il a trouvés en faisant exécuter des fouilles rue Saint-André.

On aborde ensuite l'ordre du jour :

M. Alcide Leroux reprend la narration de son voyage au Caire. Il nous décrit les Pyramides, nous en fait visiter en détail les multiples galeries, la chambre du roi, celle de la reine, nous transporte ensuite aux pieds du Sphinx, et son récit nous donne un instant l'illusion d'avoir contemplé nous-mêmes ces géants.

La parole est ensuite donnée à M. Chaillou qui rend compte de la visite faite à Rezé avec MM. de Berthou, Dortel, Maître, Senot de la Londe et Soullard, chargés par la Société Archéologique de vouloir bien étudier la nature des objets qui y furent récemment découverts.

M. Chaillou donne un compte rendu très complet des démarches de la Commission, qui, en se rendant sur le terrain des fouilles, fait une halte à la Chapelle de Saint-Lupien. Il exhibe sur le bureau quelques-uns des objets trouvés : des vases, une statuette, des débris de cloisonnage en argile, etc. L'opinion personnelle de M. Chaillou est que les objets trouvés sont postérieurs à l'occupation romaine, et qu'il ne faut pas clore mais ouvrir une enquête.

M. le baron Gaêtan de Wismes rend compte des assises d'hiver de l'Union Régionaliste bretonne à Jagon, et du but de ces assises. Il a été heureux de constater le bon accueil fait aux Nantais qui semblent enfin être reconnus comme vrais Bretons. C'est très chaleureusement que M. le Président remercie M. de Wismes d'avoir si aimablement représenté la Société Archéologique.

M. Senot de la Londe fait part à la Société de pièces curieuses concernant un aveu de passage de la Chebuette sur la Loire en 1507 et la prise de possession de la seigneurerie de Thouaré par Joseph Mosnier de la Valtière en

1704. Il met sous nos yeux un plan très curieux, orné-menté de sanguines, par Henon, et datant de 1704.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire Général,

J. NAU.

SÉANCE DU MARDI 5 MAI 1908

Présidence successive du baron GAËTAN DE WISMES, vice-président, et de M. DORTEL, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

Etaient présents :

M. ANGOT, abbé BRAUD, BLANCHARD, DE BRÉVEDENT, CAILLÉ, CAZAUTET, CHAILLOU, DORTEL, FERRONNIÈRE, DE FRANCE, DE FRESLON, FURRET, GRELIER, Dr HALGAN, Commandant LAGRÉE, LEROUX, MAITRE, Dr PLANTARD, PIED, Henry RIONDEL, SOULLARD, VIGNARD, RENARD, Baron DE WISMES, Baron GAËTAN DE WISMES.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, il est procédé à la nomination, comme membre titulaire, du capitaine Georges du Plessix, qui, présenté par M. Furret et le vicomte de Sécillon, obtient l'unanimité des suffrages.

M. le PRÉSIDENT se fait l'interprète des membres présents en adressant ses sentiments de vive sympathie à M. Antoine Vincent, président du Tribunal de Commerce, qui, pendant trois ans, remplit, à la Société d'archéologie, les fonctions de secrétaire général, à l'occasion de la mort si cruelle de son jeune fils, élève à l'Ecole de la rue des Postes, à Paris.

Une excursion à Pontchâteau, Missillac, la Bretêche est décidée et fixée au 18 mai.

M. HALGAN présente un vase en forme de casque trouvé, il y a quelques années, en terre, près d'un vieux château vendéen.

Puis la parole est donnée à M. GRELIER, qui présente un important travail sur l'ancienne église de Challans. Datant du VIe siècle, ainsi qu'en témoigne la découverte faite par M. GRELIER d'une curieuse croix mérovingienne, ce monument primitif s'enveloppe, quant à ses origines, de curieuses légendes. Un second édifice fut construit au XIe siècle et a subsisté après avoir subi de considérables modifications.

Du type de l'architecture romane poitevine, il était le plus vieux monument de la région. Seul le transept est demeuré jusqu'à nos jours. Le Conseil municipal de Challans a fait procéder à la démolition de cette ancienne église, montrant, par cet acte, le peu de cas qu'il faisait de ces antiques et pieux souvenirs.

Entre Commissaires au XVIIIe siècle, tel est le titre de la nouvelle dont M. René BLANCHARD est l'auteur, et qu'il a composée en s'appuyant sur des textes pris aux meilleures sources.

M. Blanchard met en scène deux représentants de notre police municipale vers 1710, qui ne donnent, ni l'un ni l'autre, l'exemple de la bonne entente et du calme dont ils devaient être les modèles. Curieuse exquisse de l'existence bavarde et potinière des petits boutiquiers de notre ville il y a deux siècles. Cette plaquette nous montre encore combien, depuis ce temps, les mœurs ont pu varier ; le principal personnage cumulait les fonctions si disparates de pharmacien et de commissaire de police.

A cette époque, le grand commerce nantais était particulièrement prospère, et les armateurs élevaient les luxueuses demeures que nous admirons encore aujourd'hui sur l'île Feydeau et le quai de la Fosse. La guerre d'Espagne avait cependant troublé nos relations avec les Antilles où Anglais et Hollandais étaient presque parvenus à nous supplanter. Ces étrangers avaient répandu dans les îles des réaux légers, monnaie à titre variable. Leray de la Clarté, juge consulaire, est délégué à Paris pour porter les doléances de ses concitoyens. M. Soullard, s'appuyant sur des documents de l'époque, nous décrit les tergiversations qui signalèrent sa mission. Longues attentes dans les antichambres ministérielles, indifférence et rebuffades, mais Leray de la Clarté

ne se désespère jamais ; il obtient presque gain de cause, tout en concluant philosophiquement que les grands seigneurs ne voient les choses que superficiellement.

Ces documents sont la correspondance entre M. Leray et les juges consulaires.

Le Secrétaire général,

Dr HALGAN.

SÉANCE DU 2 JUIN 1908

Présidence de M. DORTEL.

La séance est ouverte à 4 heures 1/4.

Etaient présents : MM. ANGOT, abbé BRAULT, DOMINIQUE CAILLÉ, Georges FERRONNIÈRE, DE FRANCE, Docteur DE LASTOUR, Alcide LEROUX, Léon MAITRE, abbé MOUILLÉ, J. NAU, PIED, DU PLESSIS, RENARD, RINGEVAL, DE SÉCILLON, SOULLARD, TRÉMANT, A. VINCENT, Baron DE WISMES, Baron GAËTAN DE WISMES.

Le Commandant LAGRÉE se fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Léonce OUVRARD, Rédacteur en chef de l'*Express de l'Ouest*, présenté par M. le chanoine Durville et M. Angot, est nommé membre titulaire de la Société, à l'unanimité.

M. Gaëtan DE WISMES présente un dessin reconstituant l'ancienne chaire de la Cathédrale de Nantes, par Josset. Ce dessin faisait partie de la collection de M. de Veillechèze.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau un ouvrage du Révérend Père de la Croix sur la Chapelle Saint-Sixte et la Cathédrale de Poitiers, et une étude sur la mère de Victor Hugo, Sophie-Françoise Trébuchet, par M. Dominique Caillé. Il exprime aux auteurs de ces ouvrages toute la gratitude de la Société.

M. DE SÉCILLON mentionne la découverte, à la Chapelle-sur-Erdre, de deux tombeaux en pierre, recouverts de dalles

d'ardoises. La Société charge M. de Sécillon de rechercher l'origine et l'époque de ces deux tombes.

M. Dortel retrace en quelques mots la vie de M. de Laubrière, dont la mort est un nouveau deuil pour la Société. C'était un érudit inlassable et un travailleur infatigable.

Il est procédé à l'élection d'un membre du Comité en remplacement de M. de Veillechèze. M. Dominique Caillé emporte tous les suffrages.

M. le Président fait le compte rendu de l'excursion à la Bretêche et à Missillac et donne l'illusion, même aux absents, qu'ils étaient de la fête. C'est dire que s'il a su organiser, il sait aussi très bien narrer. On décide de décerner à M. de Montaigu une médaille d'argent en reconnaissance de son gracieux accueil et de son aimable réception.

La parole est ensuite donné à M. Léon Maitre qui a fait une étude très approfondie des voies romaines du département. Il met sous les yeux de la Société une carte permettant de suivre avec plus de clarté et de précision ses démonstrations. Il établit les différents points de concentration de ces routes, que nous n'avons fait qu'imiter ou emprunter dans nos routes nationales.

M. Alcide Leroux fait part à la Société de la découverte faite par lui de ruines de l'époque gallo-romaine et du Moyen âge, à Nort-sur-Erdre. Depuis quelques temps il a suivi des fouilles qu'il serait intéressant de connaître plus à fond. Il croit que la Société pourrait trouver dans les ruines de la Mothe et de la Pancarte un sujet d'étude intéressant.

Avant de se séparer, la Société décide une nouvelle excursion avec les confrères d'Anjou, pour visiter Ancenis, Liré, Champtoceaux, La Turmelière et Oudon, pour le lundi 22 juin.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,

J. Nau.

EXCURSION DU LUNDI 18 MAI 1908

Lundi 18 Mai 1908, la Société Archéologique de Nantes accomplissait son excursion annuelle.

Vingt-cinq sociétaires (1) auxquels s'étaient joints quelques collègues de la Société Académique s'embarquaient à 6 heures du matin, à la gare de la Bourse dans un wagon mis gracieusement à la disposition de la Société par les soins de M. de Lavenne de la Montoise, Inspecteur.

A 7 heures 1/2 les excursionnistes trouvèrent, en descendant à Pont-Château, M. Vigneron-Jousselandière et M. le Commandant Martin, l'inséparable compagnon de M. du Chatellier dans ses grandes fouilles du Finistère et des Côtes-du-Nord, venu de Rennes pour se joindre à ses confrères de Nantes.

Près de Sainte-Reine, à l'entrée de la forêt du Deffay, M. le vicomte de la Villesboisnet, Conseiller général, attendait les confrères archéologues pour leur faire visiter au lieu dit « *Don Julien* » un retranchement en terre formant un carré de 200 mètres de côté. Les fossés et le relevé de terre sont encore très apparents. Vers le milieu d'un des côtés et touchant presque le talus, un tumulus de 10 mètres de diamètre environ a été fouillé en partie par M. de la Villesboisnet. Après avoir enlevé la terre végétale, M. de la Villesboisnet a trouvé dans la couche d'argile voisinant avec une couche de cendre compacte un débris de bracelet en bronze, de nombreux fragments de bronze, des morceaux de poterie qui ne semblent pas avoir été fabriqués au tour; l'un d'eux présente comme ornementation une sorte de renflement fort intéressant et rare. M. le Commandant Martin se déclare particuliè-

---

(1) MM. Dortel, Président; Baron G. de Wismes, Leroux, Vice-Présidents ; Soullard, Pouvreau, Commandant Martin, Vigneron-Jousselandière, Baron Christian de Wismes, Chanoine Durville, Dominique Caillé, Senot de la Londe, Riondel fils, Du Plessis, Couëtoux du Tertre, Léon Maître, Commandant Lagrée, Révérend, De Lastour, De Sécillon, De Brévédent, Chauvet, Rivet, Renard.

rement heureux de ces découvertes ; il engage M. de la Villesboisnet à continuer ses fouilles; les enceintes de terre, si nombreuses en Bretagne et dans toute la France, n'ont point encore été étudiées scientifiquement, on en ignore l'âge et la destination. Sont-elles préhistoriques, ont-elles été édifiées au moyen âge? Ce sont là autant de points d'interrogation que des fouilles savamment et méthodiquement conduites peuvent seules résoudre.

Après une promenade sous bois et une visite au célèbre calvaire de Pont-Château d'où l'on découvre un panorama admirable sur la Grande Brière et sur l'estuaire de la Loire, les touristes se dirigent vers Missillac.

L'église moderne renferme la plus belle verrière du diocèse de Nantes. Echappé miraculeusement aux troupes des généraux Avril et Beyssere qui incendièrent la Bretesche et saccagèrent la vieille église, ce superbe vitrail porte la date de M. D. C. Il fut offert à l'église de Missillac par Coligny, baron de la Roche-Bernard et F^çois de Cambout, abbé de Saint-Gildas, dont il porte les armoiries. Il remplit les trois fenêtres géminées du chœur et représente la Passion du Christ. Les deux tableaux les plus remarquables sont ceux de la Vie du Christ (1re fenêtre droite) et le Baiser de Judas (3e à gauche), d'une tonalité et d'une vérité d'expression extraordinaire. La restauration en est dû à M. Meuret, le célèbre peintre-verrier nantais.

L'heure du déjeuner a sonné et l'on se dirige vers l'hôtel Bizeul où chacun se met gaiement à table. Au dessert, M. Dortel, président, lève son verre en l'honneur du Commandant Martin qui poursuit, dit-il, avec une infatigable ardeur ses fouilles en Bretagne et dont les études si méthodiques et si documentées font autorité dans le monde savant. Il rappelle que les riches découvertes faites par M. le Commandant Martin ne sont pas perdues pour la Bretagne, puisqu'elles sont déposées par lui au Musée de Kernuz, au milieu des riches collections de M. du Chatellier.

On s'achemine alors vers la Bretesche dont la masse imposante se détache bientôt sur le fonds de verdure de la forêt. M. le Marquis de Montaigu, qui a tenu à faire

lui-même les honneurs de ses riches collections, vient à la rencontre de ses confrères nantais et leur souhaite la bienvenue.

Le Château de la Bretesche, édifié à 500 mètres du bourg de Missillac, à l'entrée de la forêt, appartenait en l'an 1000, à Bernard de la Roche. De ce premier château il ne reste rien; il en est autrement de celui du XIVe siècle, construit par Guy XIV de Laval et par Jean de Laval de 1433 à 1470. La Tour de Liburin, le grand corps de logis datent de cette époque. Ogée raconte qu'il fut incendié en 1500. Le fait est discutable; mais ce qui est certain, c'est qu'en octobre 1591 il fut assiégé par Mercœur, les tours d'entrée portent encore la trace des brêches qui leur furent faites par les boulets lancés par les bombardes de l'armée assiégeante. Ces boulets, retrouvés dans les fossés, ont été réunis dans la cour d'honneur. Reconstruit et restauré, il fut incendié en octobre 1793, par le général Avril. Resté à l'état de ruines pendant 5 ans, il fut en partie relevé par MM. Formont et Perron, mais ce fut M. le Marquis de Montaigu qui, de 1847 à 1898, entreprit la réédification sur les plans de Viollet-le Duc et avec le concours de deux architectes nantais, MM. Boismen et Lediberder.

Aujourd'hui, la Bretesche présente une masse imposante et princière avec pont-levis, fossés, machicoulis, et une façade grandiose sur l'étang qui l'entoure de tous côtés. Les excursionnistes parcourent, sous la conduite de M. de Montaigu, les vastes salles du château dont ils admirent les tapisseries merveilleuses, les meubles flamands et bretons, et les trophées de chasses qui ornent le vestibule d'entrée. La chapelle est ornée d'un chemin de croix très artistique, œuvre du peintre nantais Meuret.

Dans une des tours d'entrée aménagées en musée, M. de Montaigu a réuni toutes les trouvailles archéologiques découvertes dans l'arrondissement de Saint-Nazaire. Clis, l'antique établissement voisin de Guérande, étudié avec tant de soins par MM. Léon Maître et le Commandant Martin, a fourni une ample moisson de monnaies romaines et grecques, en or, en argent et en bronze ; l'une des plus belles est sans contredit une monnaie en or d'Arsinoë,

pièce unique, d'une conservation merveilleuse ; dans les vitrines sont rangés les fameux bas-reliefs du Grigueny, en marbre de Paros, provenant des fouilles de Clis et témoignant par leur richesse et leur valeur artistique du luxe qui régnait dans la décoration des salles intérieures.

Près de ces merveilles: des vases funéraires, des statuettes votives, des laraires provenant des fouilles opérées dans la région.

Dans une autre vitrine, l'armement complet d'un soldat trouvé dans les fossés du château de Derval où il fut tué lors de l'assaut donné par Duguesclin.

Une vitrine spéciale est consacrée aux fouilles opérées dans la forêt de la Bretesche par MM. Léon Maître et Paille, au lieu dit « *Misti Courtin* ». Ce vaste chatellier, d'une superficie de près de 2 hectares, situé en pleine forêt, et que les touristes n'ont pu visiter en raison des bois qui le recouvrent, a été fouillé à différentes reprises. Au centre d'une vaste caverne recouverte de constructions carrés en pierres sèches, et à 1 m 50 de profondeur, on a retiré des écailles d'huîtres, des ossements d'animaux, beaucoup de morceaux de poteries grossières, des clous, trois pointes de lances en fer. Les objets les plus curieux sont un anneau de bronze portant des rondelles d'incrustation, une tige en bronze creusée et guillochée de 10 cm de longueur, semblable à un passe-lacet ; un mors et un éperon de voyage du XIIIe siècle. Il est assez curieux de trouver ainsi accumulés sur un même point des vestiges de l'âge de la pierre, de l'époque romaine et du moyen âge.

Après cette visite si complète et si intéressante, M. de Montaigu reçut dans la vaste salle à manger ses confrères et leur offrit un lunch succulent, auquel chacun fit honneur. M. Dortel remercie M. de Montaigu de son hospitalité et de sa réception si cordiale, dont les archéologues nantais conserveront un long et durable souvenir. M. de Montaigu, dans une allocution charmante réplique, que l'honneur est pour lui, qu'à la Bretesche, ses collègues de la Société d'Archéologie sont chez eux et que ses collections sont et seront toujours à la disposition de tous les travailleurs qui voudront les étudier et les examiner.

L'heure s'avance, il est 6 heures; les excursionnistes

prennent congé de leur aimable hôte et se dirigent vers Pont-Château et Nantes, emportant de l'accueil qu'ils ont reçu, des merveilles qu'ils ont admirées en cette journée ensoleillée et superbe, des impressions inoubliables.

A. D.

EXCURSION BRETONNE-ANGEVINE

SUR LES BORDS DE LA LOIRE, 22 juin 1908

Les voyages, dit-on, forment la jeunesse. Ils forment aussi et séduisent l'âge mûr et la vieillesse, si j'en juge par le goût ambulatoire qui, de nos jours, s'est emparé des Compagnies les plus casanières.

Que l'on ne soit donc pas surpris si, le 22 juin 1908, à 6 heures 1/2 du matin, des membres de la Société Archéologique et de la Société Académique de Nantes prenaient le train pour Ancenis. A peine sommes-nous descendus que cordiales poignées de mains et propos joyeux s'échangent entre Bretons et Angevins, car plusieurs collègues de la ville du Roi René nous attendent avec impatience.

Le cortège s'organise aussitôt et, pédestrement, par des chemins sauvages, nous gagnons la prairie basse où gît un curieux mégalithe, affectant l'aspect d'un demi-dolmen et connu sous le nom de *dolmen de Saint-Pierre* ou *pierre couverte* ; le bloc, formant couverture, mesure hors de la terre, 4 m 28 de longueur, sa largeur est de 3 m 20, son épaisseur de 0 m 66 centimètres.

De là, nous nous rendons à l'église Saint-Pierre ; hâtons-nous de la visiter, car elle est condamnée à disparaître. « Bâtie sur un banc de schiste, dit M. Maillard (*Histoire d'Ancenis et de ses Barons*), elle se compose d'une nef flanquée de collatéraux ; à l'extrémité occidentale de cette nef s'élève la tour sans flèche et surmontée d'un campanile ; à l'autre extrémité se dresse, au milieu d'un chœur très resserré, l'autel à baldaquin. Les bas-côtés sont mis en rapport avec la nef par quatre arcades de chaque côté, sou-

tenues par de gros piliers octogones, et sont éclairés par des fenêtres ogivales dont l'une conserve encore la trace de beaux vitraux ; le chœur est percé de trois fenêtres ogivales. L'église d'Ancenis, dans sa partie principale, paraît être du XIIIe siècle. Quant aux bas-côtés, ils ont été construits au XVIIe siècle, et le style de leurs fenêtres et de leurs arcades a été raccordé seulement avec celui de l'ancienne église. »

Tandis que nous parcourons l'antique sanctuaire, M. le chanoine Joguet, curé d'Ancenis, arrive vers notre groupe, nous prodigue des explications, nous fait monter dans le campanile où nous examinons une belle charpente, et, finalement, nous invite à déguster le muscadet du pays. En traversant la cour du presbytère, d'une part, nous remarquons l'ancienne chapelle Saint-Barnabé qui était placée dans le cimetière primitif de la ville; d'autre part, nous admirons les gracieuses verrières de l'église, qui semblent les sœurs jumelles de celles de Sainte-Croix de Nantes.

Nous voici réunis à la Cure ; les verres se remplissent et l'on trinque avec jovialité — car ce diable de petit vin blanc met du soleil dans le cœur — à l'aimable amphytrion et au succès de la journée.

Nous nous transportons alors au château. A peine entrés dans la cour, on est captivé par le vaste et élégant logis que M. Maillard (*Histoire d'Ancenis et de ses Barons*) décrit en ces termes :

« Les quatre jolies mansardes à pilastres richement décorés, aux arabesques nombreuses, aux pinacles en pots de fleurs, les fenêtres divisées par des meneaux en pierre qui se coupent en croix, la tourelle en encorbellement servant de cage à un bel escalier de granit, tout indique au visiteur le style de la Renaissance, et, d'ailleurs, il existe une preuve plus frappante encore, c'est l'image d'une salamandre terminant le cul-de-lampe de la tourelle. »

Ensuite, nous nous engageons dans la partie la plus ancienne de ce qui existe encore de la forteresse, car du premier château, construit au Xe siècle, il ne reste rien, du moins rien d'apparent. C'est encore à l'historiographe d'Ancenis que j'emprunte des détails précis sur ces constructions jadis si imposantes : « Les murs ornés de mâchicoulis continus à trèfles, qui aspectent le fleuve, au sud et au sud-est,

paraissent appartenir au XIIIe siècle ou, tout au plus, au XIVe siècle ; ceux du nord, aux créneaux démantelés, n'ont plus de style particulier, mais semblent de la même époque. Les deux tours situées au couchant, avec leurs mâchicoulis ornés d'ogives en accolade et de dessins flamboyants, se rapportent au XVe siècle, ainsi que le corps de bâtiments en ruines qui s'y rattache. »

De ce château si puissant, si ingénieusement placé, qui soutint plus d'un assaut terrible, il ne subsiste aujourd'hui qu'une promenade agréable et un point de vue attachant : du sommet des vieilles tours, le regard embrasse une étendue immense sur les coteaux angevins et voit descendre vers la mer, avec une lenteur majestueuse, le grand fleuve national.

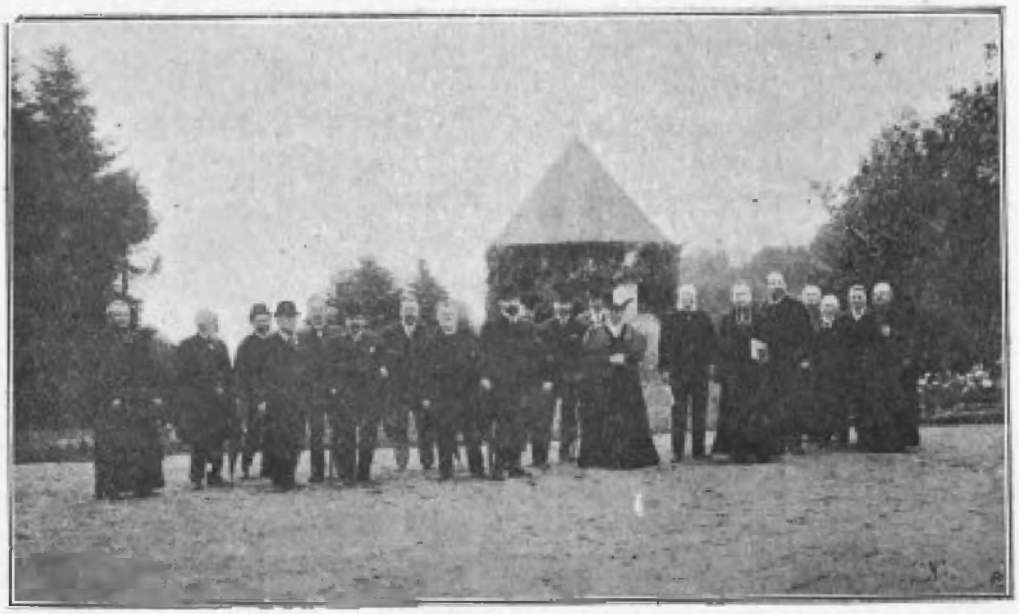

Mais le temps presse. Nous traversons le pont suspendu qui relie la Loire-Inférieure au Maine-et-Loire, nous nous installons dans deux excellentes voitures, et fouette cocher pour la Bourgonnière !

Du parc aux prairies verdoyantes, aux frondaisons centenaires, du château moderne et même de la vieille tourelle à la hauteur prodigieuse, je ne dirai rien. Notre but unique est de connaître un des plus riches bijoux de la Renaissance, la chapelle de la Bourgonnière. Que l'on pardonne à mon amour filial de reproduire la description précise et colorée

que mon vénéré père donna dans son ouvrage *La Vendée*, où se trouvent deux superbes lithographies du sanctuaire, l'une représentant l'extérieur, due au crayon de mon père, l'autre dessinée avec une exactitude remarquable par M. de la Michellerie et donnant l'intérieur de la chapelle ; cette dernière vue est d'autant plus précieuse que la propriétaire actuelle interdit toute reproduction de cet intérieur.

« Unique débris de cette somptueuse demeure, la chapelle de la Bourgonnière est une des œuvres les plus exquises laissées dans nos contrées par l'architecture de la Renaissance. Nulle part ailleurs, elle n'a déployé plus de profusion et d'élégance dans les ornements; nulle part, des voûtes azurées et chargées d'étoiles d'or, elle n'a fait descendre de plus ingénieux pendentifs; nulle part, l'art des Pinaigrier et des Jean Cousin n'a réuni, dans les vitraux, plus de grâce dans le dessin des figures et des arabesques à un coloris plus harmonieux ; nulle part, tribune plus coquettement enjolivée ne fut destinée à de nobles seigneurs. Cette chapelle, malgré l'exiguité de ses proportions, renferme deux autels (1). Le principal est dédié à la Vierge, dont la statue, d'une admirable expression, s'élève au-dessus du tabernacle, entre celles de saint Sébastien et de saint Antoine. Sur l'autre autel on remarque un Christ singulier. Le corps est revêtu d'une robe d'or serrée au milieu par une ceinture bouclée. Le visage est peint d'un ton de chair frappant de vérité. Les mains et les pieds sont également coloriés ; mais, au lieu d'être percés de clous, ils sont attachés à la croix par des liens de pourpre. Une couronne de comte remplace, sur le front de cette image, la couronne d'épines habituelle. Aux deux côtés sont peints, sur la muraille, Charlemagne et saint Louis... Le Christ de la Bourgonnière nous paraît être une imitation des fameux Christs de Vérone, de Lucques et autres villes du nord de l'Italie. »

Si j'ouvre le savant ouvrage du R. P. J. Hoppenot, *Le Crucifix dans l'histoire et dans l'art*, j'y trouve l'opinion de mon père confirmée avec autorité : après avoir parlé du célèbre Crucifix de Lucques, attribué à Nicodème et

(1) Il y a actuellement un troisième autel qui sert, sans doute, à la célébration ordinaire du Saint Sacrifice.

grandement vénéré en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre, l'auteur énumère d'assez nombreuses imitations de cette image bizarre et ajoute : « Le Christ de la Bourgonnière est l'expression la plus achevée et l'exécution la plus esthétiquement remarquable de l'inspiration puisée au Crucifix de Lucques. » Puis, prévoyant et réfutant une objection trop naturelle, il ajoute : « On n'y voit pas de clous pour retenir attachées sur la croix les mains de la Victime immolée; mais, précisément, l'absence de tels liens, et tout à la fois l'attitude de Celui qui s'est sacrifié lui-même, parce qu'Il l'a voulu, attirent l'attention sur ce rôle du « Grand Prebstre », en marquant avec plus de force l'idée de l'acceptation volontaire... Le Sauveur s'étend de lui-même avec magnanimité sur le bois de la Croix, et l'ample déploiement des bras étendus dans une position parfaitement horizontale, sans flexion aucune, et cependant sans raideur, rappelle avec une énergie saisissante la générosité de Celui qui s'est fait pour nous Victime volontaire ».

La chapelle de la Bourgonnière est ornée, à l'intérieur et à l'extérieur, d'une profusion de T ; c'est le *tau* grec, dit en blason : *croix potencée* ; les religieux de l'ordre de Saint-Antoine portaient cet ornement sur leurs robes et nous venons de voir que saint Antoine était l'un des patrons du merveilleux sanctuaire.

L'heure s'avance, les estomacs crient famine et l'on reprend les voitures pour gagner Champtoceaux, sans s'arrêter, comme on l'espérait, à la Turmelière afin d'y saluer la demeure du doux poète Joachim du Bellay. Cette route est une des plus pittoresques que l'on puisse imaginer : à gauche, les sveltes clochers de Bouzillé, de Liré, de Drain, émergent des vignobles fertiles et des champs plantureux ; à droite s'étend le panorama incomparable des îles de la Loire, des flots argentés du fleuve et des coteaux ensoleillés du pays d'Ancenis.

A midi 1/2, nous traversons triomphalement la grande rue du joli bourg de Champtoceaux et, peu d'instants après, dans une salle vaste et fraîche, nous nous asseyons autour d'une table en forme de *tau*, pour faire honneur à un repas plantureux et finement apprêté : tête de veau,

anguille à la tartare, gigot, haricots verts, fraises, crème, le tout arrosé d'un vin blanc au bouquet exquis, viennent rendre des forces aux esthètes fatigués.

Les convives qui participèrent à ces fraternelles agapes furent : M. le chanoine Thibault, vicaire général d'Angers; M. le chanoine Urseau, d'Angers, membre correspondant du M. I. P.; M. de Farcy, Vice-Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers; M. Planchenault, bibliothécaire; M. le chanoine Joguet, curé d'Ancenis, qui avait accepté avec le plus vif empressement de nous accompagner; M. Dortel, Président de la Société Archéologique de Nantes; le baron de Wismes, Président honoraire de la même Compagnie; M. P. Soullard, bibliothécaire; Messieurs le chanoine Durville, Trémant et Dominique Caillé, membres du Comité; les capitaines Ringeval et Jochaud du Plessis; M. de Brévedent, le vicomte de Secillon, M. Renard, M. Etienne Port, M. Renaud, le baron Gaëtan de Wismes, Président, et M. Baranger, Vice-Président de la Société Académique.

M. le sénateur Bodinier, Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, M. Alcide Leroux, Vice-Président de la Société Archéologique de Nantes, et M. Henry Riondel, Trésorier de la Société Académique, avaient exprimé leurs regrets sincères de ne pouvoir être des nôtres.

A l'heure du café et des cigares, M. Dortel adresse quelques mots aimables à tous ceux qui l'entourent et en particulier aux Angevins qui, pour la troisième fois, excursionnent avec les Bretons ; M. le chanoine Urseau le remercie ; M. Port se félicite de l'heureuse coïncidence qui lui permet de passer quelques heures avec nous ; enfin M. de Farcy nous révèle que le pourpoint porté par le Vénérable Charles de Blois à la bataille d'Auray est actuellement entre les mains d'une personne digne de conserver cette relique insigne du bon Duc.

Il est deux heures et demie ; l'on se dirige en hâte vers le magnifique domaine de M. Roumain de la Touche, qui comprend l'ancienne ville de Champtoceaux ; comme le 17 juin 1901, notre vénéré collègue nous attend, le sourire aux lèvres. Après avoir disserté sur le mur d'enceinte qui

dévale vers le fleuve, nous nous engouffrons sous la poterne, remarquons en passant les ruines de l'une des deux anciennes églises et, pendant quelques instants, de la terrasse du château moderne, contemplons le panorama splendide de la vallée de la Loire. Puis, sous la savante et aimable conduite du maître de céans, nous parcourons les anciennes lignes de défense de Champtoceaux ; au cours de cette promenade, on nous signale la vieille chapelle, l'entrée de l'escalier descendant à la Loire, la citerne, le cellier, les cachots, les boulets de pierre, le pont à péage.

Cette copieuse inspection a quelque peu lassé les touristes et c'est avec un plaisir réel qu'ils reçoivent dans les salons de Champtoceaux la plus charmante hospitalité : gâteaux excellents, vins de derrière les fagots circulent avec abondance. Les physionomies reprennent leur aspect joyeux, et c'est tant mieux, car avant de quitter ce beau domaine nous sommes photographiés avec M. et Mme de la Touche par M. Trémant, le plus sympathique des collègues et le plus habile des opérateurs.

En route pour Oudon ! Hélas ! il est trop tard pour songer à terminer le programme et à regagner Ancenis à 6 heures 1/4. La plupart des Nantais prennent le train de 5 heures 1/2 qui les ramène dans leur cité.

Mais les Présidents de la Société Archéologique et de la Société Académique, auxquels s'adjoignent M. Soullard et M. Renard, tiennent à honneur de ne pas fausser compagnie à leurs invités d'Anjou et à M. le Curé d'Ancenis.

C'est donc au nombre de neuf que nous visitons de nouveau les ruines imposantes et pittoresques de la forteresse d'Oudon. On sait que la tour majestueuse avec sa forme octogonale rappelle beaucoup la tour d'Elven.

Alors, par un temps radieux, car le soleil brille pour la première fois de la journée, nous suivons en voiture la route capricieuse qui longe la ravissante vallée du Havre. Un de nos collègues angevins, enthousiasmé par la beauté du lieu, laisse échapper cette phrase que je recueille avec fierté : « Si cette vallée était située dans les environs de Quimperlé, tous les guides la signaleraient. »

La voiture s'arrête. A travers les herbes folles nous gagnons Vieillecour. Ici, je cède la plume à M. Maillard

qui, dans son intéressante brochure *La Tour d'Oudon* (Ancenis, Loncin, 1882), décrit à la perfection ce site curieux et enchanteur :

« Les ruines de Vieillecour sont situées sur un coteau de 25 à 30 mètres de hauteur. Vieillecour était autrefois un château-fort, ou au moins une maison fortifiée, qui dépendait de la seigneurie d'Oudon. La construction était défendue naturellement, à l'O. et au S., par la hauteur et la ligne presque perpendiculaire du coteau, et, des deux autres côtés, par un fossé, peut-être même par d'autres travaux. Le bâtiment principal avait environ 12 mètres de longueur sur 12 de largeur ; à chaque bout se rattachait une aile ou pavillon. Le pignon méridional, qui est le mieux conservé, peut avoir 10 à 12 mètres de hauteur; il supporte, au milieu, un tuyau de cheminée et est traversé, de chaque côté, vers le haut, par deux fenêtres en plein-cintre. Sur le mur de façade qui domine la rivière, il existe deux larges ouvertures dont les arcs sont en anse de panier. Ce bâtiment devait être la maison d'habitation proprement dite.

« Ces formes indiquent ordinairement le XVe siècle ou tout au plus le XIVe ; c'est bien dans ce dernier siècle que nous voyons le nom de Vieillecour cité pour la première fois, mais le fort était antérieur à cette date.

« Au bout de la vigne qui touche le fossé vers le N.-E., on distingue d'autres murs très épais, mais si recouverts de broussailles qu'il est difficile de les bien examiner.

« De la plate-forme de Vieillecour, et au milieu du lierre et des épines qui l'entourent, la vue est particulièrement pittoresque. Voyez comme les ruines du vieux castel commandent bien tout le paysage : le Havre déroule en bas ses replis tortueux, le mamelon opposé se dresse avec les échancrures et les reliefs les plus harmonieux, quoique les plus variés. »

Sur cette impression inoubliable, que le poète comme l'archéologue, l'artiste comme le philosophe, emportèrent gravée au fond de leur âme, se termina l'excursion si réussie du 22 juin 1908.

Une heure après, à Ancenis, un dîner rapide réunit les vaillants touristes. Puis les Bretons reconduisirent

les Angevins à la gare et, à leur tour, prirent l'express de Nantes.

Avant de signer ce journal de bord, je remercie notre sympathique et savant capitaine, mon vieil ami Dortel, de nous avoir procuré une si heureuse traversée, et je lui affirme que tous ses compagnons de route sont disposés à rembarquer au premier signal sous son pavillon qui porte en lettres d'or : MISCERE UTILE DULCI.

Baron GAËTAN DE WISMES,

Président de la Société Académique,

Vice-Président de la Société Archéologique.

MÉMOIRES

ALLOCUTION

ET

DISCOURS

PRONONCÉS PAR

M. LE BARON DE WISMES

Président sortant

MONSEIGNEUR (1),
MONSIEUR LE MAIRE (2),
MESSIEURS LES PRÉSIDENTS (3),
MES CHERS COLLÈGUES,

L'heure est venue de remettre en d'autres mains le commandement de l'esquif dont vous aviez bien voulu me confier la direction. De ce grand honneur je fus redevable surtout à votre affectueuse sympathie. Si j'avais pu en douter, les marques de déférence amicale, les attentions délicates que vous m'avez prodiguées bien au delà de ce que je pouvais espérer, en auraient été autant de preuves. Il en est une surtout que je ne saurais oublier : frappé dans mes plus chères affections par la perte d'un frère bien-aimé, presque à la veille du jour où nous devions célébrer les noces de diamant de notre Société, j'ai appris avec une intraduisible émotion que vous y aviez spontanément renoncé, afin de vous associer à mon deuil. J'en conserverai, Messieurs, croyez-le bien, une gratitude inaltérable, et du fond du cœur je vous dis : Merci, mes amis. Car, « un

(1) S. G. Monseigneur ROUARD, évêque de Nantes.
(2) M. SARRADIN, maire de Nantes.
(3) M. LINYER, président de la Société de Géographie commerciale, et M. LOROIS, président de la Société des Artistes Bretons.

des privilèges du travail étant de rapprocher par l'estime, puis par l'amitié », comme le disait un de mes prédécesseurs, l'intendant Galles, ce nom d'ami, j'ai le droit de vous le donner.

N'avons-nous pas travaillé ensemble, en effet, au bien de notre chère Société? Ensemble n'avons-nous pas pleuré ces treize collègues qui, depuis trois ans, ont rendu leur âme à Dieu et auxquels nous gardons une place dans nos souvenirs et dans nos prières? Si plusieurs autres ont dû, non sans regret, nous abandonner, le nombre des admissions, qui a été de 39, a comblé ces vides et au delà, puisque de 172 le chiffre de nos collègues s'est élevé à 182. Puisse-t-il s'accroître avec mon successeur !

Cher ami, c'est à vous que la Société a confié ses destinées. Vous serez digne de cette haute distinction. N'êtes-vous pas, quoique plus jeune encore que moi, un de ses membres déjà anciens? un des plus assidus, des plus actifs, des plus dévoués? Quelles séances avez-vous manquées? Fort peu. Quelle excursion n'avez-vous pas faite? Aucune. Comme un des héros de *Messire du Guesclin*, vous pourriez vous écrier : « Moi, les suivre? je les poussais ! » Plein d'entrain, de verve et d'intelligence, M. Dortel sera, Messieurs, un président dont le tact, l'aménité et l'autorité souriante conserveront à nos séances ce cachet de bonne compagnie, cette atmosphère de cordialité, ce charme familial, que plus d'un m'a dit et répété ne trouver nulle part autant qu'en notre vieux manoir. Brillant président de la Société Académique, où il cède le fauteuil à mon frère, il le retrouve comme lieutenant avec notre très cher et très aimé Alcide Leroux. Ainsi secondé, entouré de cette élite intellectuelle et morale dont sont formés le Bureau et le Comité, il ne peut manquer d'avoir un règne heureux et tranquille. Il verra continuer l'ère de prospérité dans laquelle, si j'ai réussi à maintenir notre chère Société, l'honneur en revient au concours infatigable d'un Comité où s'allie à l'harmonie la plus complète des cœurs la plus large indépendance des idées. Je ne lui dis pas adieu, puis-

que le règlement, qui interdit la réélection du président sortant, lui accorde le privilège de faire, toute sa vie, partie de ce Comité, mais du fond du cœur : Merci ! Merci !

Qu'avons-nous donc fait depuis trois ans, mes chers collègues? C'est ce que je vous exposerai en deux mots.

Nos 30 séances ont été suivies par une assistance considérable, séduite par l'intérêt des travaux qui nous ont été lus par M. Angot, Mme Baudry, MM. le comte de Berthou, l'abbé Brault, Caillé, Chaillou, Chapron, le R. P. de la Croix, Delattre, Dortel, le chanoine Durville, Furret, Gourdon, Leroux, le vicomte de Lisle du Dreneuc, Senot de la Londe, Maître, l'abbé Mollat, l'abbé Radigois, P. Soullard, de Veillechèze, Vigneron-Jousselandière et le baron G. de Wismes, et par les piquantes et instructives communications ou les curieuses exhibitions de MM. Angot, Bastard, Bonneau, le marquis de Bremond d'Ars, Caillé, Chaillou, Charon, Dortel, le chanoine Durville, le marquis de l'Estourbeillon, Furret, Gourdon, l'abbé Grélier, l'abbé Lesimple, Senot de la Londe, Maître, Oheix, Pied, Révérend, Ringeval, P. Soullard, Vigneron-Jousselandière, A. Vincent et les barons C. et G. de Wismes. De ces 30 séances nos dévoués secrétaires généraux, MM. Vincent et l'abbé Brault, nous ont donné des comptes rendus aussi remarquables par l'exactitude du fond que par l'élégante précision du style. Je les remercie vivement, ainsi que nos secrétaires du Comité, dont le labeur, pour être apprécié d'un plus petit nombre, n'est pas moins méritoire et dont le zèle et le dévouement n'ont jamais défailli. Par une rare modestie, notre ami Houdet a décliné les fonctions de secrétaire général, que des occupations absorbantes n'ont pas permis à M. Vincent et à M. l'abbé Brault de conserver plus longtemps.

C'est à ces messieurs qu'incombait aussi la tâche délicate de veiller à l'impression du Bulletin. La poésie y a trouvé place avec *la Clochette des Cléons* et *Guy de Dommartin, premier architecte de la Cathédrale de Nantes*, de l'un de nos bardes les plus inspirés, mon ami Dominique

Caillé, qui a bien voulu m'offrir la dédicace de cette dernière pièce. A lui seul, le travail du R. P. de la Croix a fourni un fascicule considérable et extraordinaire, accompagné d'un album de 21 planches. Si le grand renom de notre illustre collègue a déterminé le Comité, après sept délibérations à ce sujet, à supporter les frais de cette publication, c'est que le Conseil général a généreusement atténué l'atteinte sérieuse portée à nos finances, en nous accordant le subside que j'avais eu l'honneur de solliciter de sa bienveillance et que M. Dortel a eu celui, plus grand encore, de nous faire obtenir. La façon persuasive dont il a su plaider notre cause près de cette haute Assemblée n'a pas été étrangère certainement au vote d'un nouveau subside, qui permet d'espérer la reprise des bonnes traditions interrompues. Grâce à ces libéralités et à celles que nous accorde le Conseil municipal, ainsi qu'à la façon sage et intelligente dont notre très digne et très méritant trésorier, M. Pied, a su gérer notre modeste budget, je lègue à mon successeur une situation parfaitement nette.

Malgré ses faibles ressources, la Société a souscrit pour le monument de Jules Verne et pour celui d'Alain le Grand. — Elle a émis un vœu en faveur des édifices et objets religieux menacés par la loi de séparation.

Sa bibliothèque s'est enrichie d'ouvrages ou revues dus à de généreux donateurs : MM. Angot, Baudouin, Mme Baudry, M. Caillé, le R. P. de la Croix, MM. Dortel, le chanoine Durville, de Farcy, Allotte de la Fuÿe, Legrand, Oheix, Rigault, Rousse, le chanoine Urseau et surtout le marquis de Bremond d'Ars, qui s'est dessaisi en notre faveur d'une partie de ses riches collections. Mon frère et moi avons été heureux également d'offrir à la Société *le Maine et l'Anjou*, de notre regretté père, ainsi qu'un choix d'ouvrages lui ayant appartenu. — Le buste de notre ancien président d'honneur, Mgr Fournier, et d'autres précieux souvenirs nous ont été légués par M. l'abbé Pothier, membre honoraire, à la mémoire duquel j'adresse l'hommage ému de l'amitié respec-

tueuse. — Notre éminent collègue, le marquis de l'Estourbeillon, nous a aimablement envoyé son portrait en bronze. — De M. Guénault et de M. Robuchon nous sont venues de magnifiques séries de cartes postales sur le Vieux Nantes et sur le Poitou.

Si vous ajoutez à cela des achats, abonnements et échanges nouveaux avec plusieurs Sociétés et Revues savantes, vous comprendrez facilement, Messieurs, l'embarras de nos excellents et sympathiques bibliothécaires, qui doivent douter de la vérité du proverbe : « Abondance de biens ne nuit pas ». Que faudrait-il cependant pour tirer de peine MM. Soullard et Lagrée ? Qu'une des salles voisines nous fût accordée par l'administration de ce Musée que « nous pouvons considérer avec un légitime orgueil comme notre œuvre », disait M. Marionneau, et qui a pris, sous la direction de l'éminent conservateur, le vicomte de Lisle du Dreneuc, une extension dont vous avez pu juger dans l'après-midi du 23 avril 1907.

En 1905, nous avons visité, au nombre de 26, la cachette de la duchesse de Berry et la Cathédrale, où M. l'abbé Barat nous a guidés avec son amabilité accoutumée (21 mars), — reçu, au nombre de 23, l'hospitalité généreuse du châtelain des Cléons, M. Chaillou, et admiré son merveilleux musée gallo-romain (15 mai), — accompagné dans son examen du Château, dont M. Furret s'est fait le guide éclairé, M. Pocquet du Haut-Jussé, continuateur de notre illustre de La Borderie (7 juin), — été, au nombre de 16, déjeuner à Blain, où M. Revelière, notre bon et regretté collègue, nous a fait les honneurs de ses collections, aussi belles que variées (10 juillet).

En 1906, une décision presque impromptu nous a conduits, au nombre de 14, à la chapelle de Bon-Garand, au château du Buron, où M. Hersart de la Villemarqué nous a reçus d'exquise façon, et à celui de la Tour, dont notre aimable collègue, le vicomte de Sécillon, était malheureusement absent (5 avril), — puis, franchissant les marches de l'Anjou, nous nous rencontrions avec l'éminent chanoine

Urseau et le très distingué chevalier Joûbert, avec lesquels nous allions visiter le cirque et les thermes romains de notre savant collègue M. le chevalier d'Achon et passions un de ces après-midi merveilleux dont ne perdront jamais le souvenir les 21 personnes qui prirent part à cette excursion et que le talent émérite de notre modeste et aimable collègue M. Trémant a fixées de façon si pittoresque au milieu des ruines de Saint-Macé (28 mai). — M. Ringeval représenta la Société près de celles de Rennes et de Saint-Malo, qui nous avaient conviés à une excursion au Mont Saint-Michel (7 juin).

En 1907, notre Compagnie fut encore représentée par quelques membres à l'inauguration de la statue d'Alain le Grand, due à l'initiative du marquis de l'Estourbeillon (21 avril). — Enfin la série de nos excursions fut close par celle qu'au nombre de 20 — sans compter trois membres d'autres Sociétés qui s'étaient joints à nous — nous fîmes, le 13 mai, en Anjou, où nous reçut avec la plus cordiale fraternité la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, à laquelle, cette année, sans doute, nous rendrons la politesse.

Les rapports les meilleurs ont été entretenus par notre Compagnie avec celles qui fleurissent à ses côtés. Sociétés Académique, des Artistes Bretons, d'Horticulture, etc., ont convié votre président à leurs expositions ou à leurs distributions de prix. Le 29 mai dernier, j'étais heureux d'aller porter l'hommage de tous à notre éminent collègue M. Linyer, à l'occasion des noces d'argent de la Société de Géographie commerciale, et de me joindre, le lendemain, au cortège qui descendit une Loire rendue navigable, grâce à sa persévérante énergie. Enfin, le 15 décembre dernier, la *Revue de Bretagne* et la Société des Bibliophiles Bretons célébrant à Nantes le 50e et le 30e anniversaire de leur fondation, j'eus la très grande joie d'aller saluer notre éminent collègue, mon ami, le marquis de l'Estourbeillon, qui considère notre Compagnie, il nous le disait récemment, comme une seconde famille, et de commenter,

en quelque sorte, ces vers du doux poète qui lui faisait face à la table d'honneur :

> Les Français n'ont conquis que le sol d'Armorique ;
> Toujours libres et fiers, nous garderons nos cœurs !
>
> (*La Chapelle de Saint-Gildas*, par M. Rousse).

D'où vient, mes chers collègues, cette situation de plus en plus florissante de notre Société? C'est qu'il est loin le temps où les archéologues « étaient en butte aux bons mots des hommes d'esprit, lesquels croient, avec les sots, qu'avant leur naissance il n'y avait rien qui attirât l'attention » (Dr Foulon). Les sarcasmes avaient fait place au respect lorsque M. de la Nicollière quitta la présidence en disant : « Tous ont compris que la mission de la Société est belle, grande, parfaitement remplie. Sa place est marquée parmi les institutions considérées et fructueuses. » Et M. Maître constatait, à son tour, en prenant le fauteuil, que « l'esprit public, comme les administrations, accueillait avec bienveillance les propositions qui avaient pour but de favoriser les études archéologiques. »

C'est que la science du passé est l'une des plus attachantes qui soient. « C'est à lui, disait Mgr Freppel, en ouvrant le Congrès archéologique d'Angers, le 19 juin 1871, que nous devons notre langue, notre patrie, nos mœurs et nos croyances. Chaque foïs qu'un siècle se lève à l'horizon, ce sont les lumières des âges précédents qui viennent former au-dessus de son berceau l'étoile destinée à éclairer sa marche. »

> Du passé qui s'éteint gardons quelques lumières,

comme l'a dit M. Rousse. Quelque branche de l'art que nous choisissions, elle nous révèle la religion, les mœurs, l'histoire entière d'une époque.

Prenons, si vous le voulez bien, l'architecture.

* * *

Quels souvenirs n'éveillent pas en nous les monuments de l'ancienne France, tels que : Versailles, Blois, Amboise... ! La pierre, au muet mais saisissant langage, nous fait comprendre l'histoire mieux que bien des lectures. C'est l'image à côté du récit, l'illustration auprès du texte. Tel que l'Océan, dont les profondeurs restent calmes malgré les plus violentes tempêtes, notre pays, en dépit des agitations politiques et religieuses, demeure si traditionaliste qu'il n'est guère de province où les amis du passé ne puissent respirer, près de quelque majestueux relief ou de quelque modeste épave, ce je ne sais quoi d'indéfinissable qu'on appelle l'atmosphère. Qu'est-ce que la colonne des Trente? Une simple pierre, grise et fruste. Cependant, devant elle, notre âme palpite, l'enthousiasme nous saisit, et les bruissements mélancoliques des pins semblent l'écho de grandes clameurs : Beaumanoir, bois ton sang! Beaumanoir, bois ton sang, et ta soif passera!

Mais, si l'architecture nous initie à l'histoire d'un peuple, elle nous révèle mieux encore sa religion. Le but de l'art, en effet, sa loi, son génie, son essence, c'est d'exprimer le beau. Or, le Beau absolu, c'est Dieu. Plus donc l'homme s'approchera de Dieu par sa foi, plus parfaite sera l'image qu'il nous donnera du Beau. « Sans religion, a écrit Jean Rameau, sans aspirations célestes, sans l'éblouissement de Dieu qui brûle les prunelles, aucun artiste ne créera jamais rien de vraiment immortel. »

Voyez plutôt

> Barthélomé pensif, le front dans la poussière,
> Brisant son jeune cœur sur un autel de pierre,
> Interrogé tout bas sur l'art par Raphaël
> Et bornant sa réponse à lui montrer le ciel...
>
> (Alfred de Musset).

Or, comme l'observe Châteaubriand, « c'est au christianisme que les beaux-arts doivent leur renaissance et leur perfection. Plus les âges qui ont élevé nos monuments ont eu de piété et de foi, plus aussi ils ont été frappants

par la grandeur et la noblesse de leur caractère. » *(Le Génie du Christianisme).*

Ces vérités, Messieurs, je n'ai pas la prétention de les apprendre à des hommes de science et d'érudition comme vous l'êtes. D'ailleurs,

> Il faut être ignorant comme un maître d'école
> Pour se flatter de dire une seule parole
> Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous.
>
> (Alfred de Musset).

Mais, si elles ne sont pas nouvelles, ces vérités, je veux vous les exposer de telle sorte que de leur choc jaillisse une lumière éclatante sur le tableau où vous verrez se dérouler parallèlement les diverses phases de notre histoire et de notre architecture. Ainsi qu'une barque s'élève et s'abaisse avec le flot qui la porte, celle-ci subit le flux et le reflux religieux, moral, politique, avec une sensibilité telle que cette harmonie presque constante entre l'âme de la France et ses monuments m'a paru digne de faire l'objet de ce discours.

Mais, tout d'abord, quelques mots sur l'antiquité. Oh ! soyez tranquilles, je ne remonterai pas aux cités lacustres, n'ayant pas, comme M. Pohier, qui les a si poétiquement ressuscitées par le pinceau, la musique et les vers, la ressource de distraire votre attention par l'apparition sur la toile des édifices de notre chère patrie.

La Chine, l'Inde et l'Egypte ne sauraient retenir notre attention. Qu'elle découpe sur le ciel la silhouette mesquinement laide de ses maigres pagodes ou de ses grosses tours de porcelaine, qu'elle entasse bloc sur bloc pour former des temples gigantesques, autour desquels elle amoncelle un fatras de monstrueuses divinités, qu'elle associe à la splendeur du désert la froide tristesse de ces pierres colossales qui ne tressailliront même pas lorsque Bonaparte leur jettera la phrase doublement lapidaire que l'on sait, ici puérile et bizarre, là grotesque et hideuse, ailleurs lourde et hiératique, l'architecture reste figée

dans une immobilité absolue. Elle est, en effet, associée à l'Etat, et l'Etat repose sur un système de castes qui le condamne à une mortelle monotonie.

Allons respirer sur l'Hymette ou sur le Pentélique l'air de la liberté ! En Grèce, tout vibre, tout rayonne, tout est harmonie et lumière; la nature, prise pour modèle, revit dans les créations. « Pourquoi fais-tu ce chêne, puisqu'il est déjà fait? » demandait un paysan à Corot. Pas un pasteur de l'Hellade n'eût posé pareille question. Ah ! je n'oublierai jamais, Messieurs, le frémissement subit, profond, irrésistible qui me saisit à la vue du Parthénon. Plein d'une muette extase, je demeurai cloué sur place, devant ce temple dont les siècles sans doute ont terni les couleurs, dont l'étranger a pu mutiler les portiques, mais qui garde toujours cette incomparable beauté qu'achève le ciel de Grèce ! Oh ! ce ciel fin, suave, délicat, comme poudré d'argent par la lumière qui lui prête son moelleux éclat ! Sous les brumes parisiennes, la Madeleine n'est qu'un gros pavé massif; le Parthénon est une fleur de clarté qui resplendit dans l'azur. Elle resplendit, il est vrai, mais elle ne sourit pas; elle charme, mais elle n'émeut point, car, pour être émouvante, l'œuvre doit être née d'un émoi et non d'une formule. Puis à ce temple il manque la voûte, cette figure du ciel; son spiritualisme ne dépasse pas les sommets de l'Olympe ; comme ses dieux il se tient terre à terre.

Tout inférieur qu'il soit à notre style chrétien, le style grec n'en garde pas moins sa supériorité sur tous ceux du paganisme. Pourquoi? C'est que la religion et les mœurs, à l'époque où il brilla, étaient également moins grossières et que peut-être l'idée du vrai Dieu, de ce Dieu inconnu auquel les habitants d'Athènes élevèrent un temple, s'était en quelque sorte révélée à certains esprits supérieurs, tels que Platon et Socrate. Sur le point de boire la ciguë, celui-ci l'entrevoit

Par delà tous ces dieux que notre œil peut atteindre.
.....

Force, amour, vérité, créateur de tout bien,
C'est le dieu de nos dieux, c'est le seul; c'est le mien.
.....Dieu saint, unique, universel,
Le seul Dieu que j'adore et qui n'ait point d'autel.

(A. de Lamartine, *Harmonies*).

Lorsque les arts, méprisés en Italie, y pénétrèrent par suite de la réduction de la Grèce en province romaine (IIe s. av. J.-C.), les Etrusques apportèrent à l'architecture un immense perfectionnement par l'invention de l'arcade et de la voûte. Sous Auguste, Rome se couvrit d'un si grand nombre de luxueux édifices que ce prince put dire : « Je l'ai trouvée bâtie en briques, je la laisse bâtie en marbre. » La force, la régularité et le faste de ces monuments sont les indices d'un peuple orgueilleux, ambitieux et dominateur; les ponts, aqueducs, thermes, attestent son génie pratique. Mais l'amour du bien-être dégénéra peu à peu en raffinement et en mollesse. La tyrannie et la bassesse, qui s'engendrent l'une l'autre, annoncent la décadence. Afin d'abrutir le peuple et de prévenir ses révoltes, ses tyrans multiplient les fêtes et lui offrent les spectacles les plus dégradants : « Du pain et des jeux! », tel est le cri qu'on entendra retentir jusqu'à ce que s'en élève un autre : « Les dieux s'en vont ! » Ils s'en vont en effet, ceux de la jeune Italie pêle-mêle avec ceux du vieil Orient, qui ont envahi l'empire; on s'en moque; Néron, par mépris, souille leurs statues; les poulets sacrés ne trouvent plus d'acheteurs ; bref, c'est la débandade de tout l'Olympe !

Le monde était dans Rome, et Rome dans la fange.
L'Olympe s'écroulait sur son autel pourri.
L'or régnait. La vertu de l'homme avait tari
Comme une vigne après les temps de la vendange.
La terre était sans but sous un ciel sans amour.

(Edmond Haraucourt, *Le Messie*).

Or, comme « l'incrédulité est la principale cause de la décadence, du goût et du génie, quand on ne crut à rien

à Athènes et à Rome, les talents disparurent avec les dieux... Le monde romain, pourrissant dans ses sources, était menacé d'une dissolution épouvantable... L'Evangile a prévenu la destruction de la société. » (Vicomte de Chateaubriand).

Dieu avait permis que son Eglise reçût, pendant près de trois siècles, le baptême du sang. Mais, du champ rougi par les martyrs ayant levé une abondante moisson de chrétiens, par un miracle il convertit Constantin.

Nos pères sortent des catacombes et cherchent des édifices pour célébrer les saints mystères. Les temples, souillés par d'abominables sacrifices, — les immolations d'enfants sont attestées par plusieurs historiens, — leur répugnent. Aussi, à de rares exceptions près, leur préfèrent-ils des espèces de prétoires ou de bourses de commerce appelés basiliques (maisons royales), qu'ils transforment ou copient en y apportant deux innovations : 1° l'allongement du transept pour leur donner la forme de croix et 2°, ceci est capital, le remplacement de l'architrave par l'arcade sur colonne, qui restera le principe fondamental de toute l'architecture chrétienne.

L'Empereur transporte le siège du gouvernement à Byzance, où il appelle les plus savants architectes, afin de remplacer l'art dégénéré de l'Italie par l'art indigène. Celui-ci atteint son plus haut point de perfection : liberté, élégance, hardiesse, dans Sainte-Sophie, reconstruite sous Justinien (VIe siècle); mais, en dépit de ses riches décorations, c'est une triste impression, Messieurs, que j'éprouvai en pénétrant sous cette vaste coupole, d'où l'on a chassé le Dieu vivant et qui semble porter une seconde fois le deuil du Christ.

Quittons la Grèce et l'Italie pour aborder aux rivages de la Gaule. Ils sont couverts de cromlechs, dolmens, menhirs, etc. Bien téméraire serait celui qui voudrait en déterminer la signification précise. « Ne confie l'histoire du passé qu'à ta mémoire », prescrivait la loi druidique.

Donc nul écrit. Peut-être quelques rares inscriptions gravées sur ces pierres pourront-elles être déchiffrées. En attendant, gardons de M. de Caumont le silence prudent, quand il nous engage à « ne pas vouloir pénétrer trop avant dans la connaissance des premiers temps historiques sous peine de s'exposer à substituer à la vérité des fables ou des conjectures. » (*Cours d'antiquités monumentales*). A propos de ces vestiges, qui conservent, vous le voyez, tout l'attrait du mystère, j'hésite à prononcer le grand mot d'architecture. Et cependant on les appelle des monuments; ils sont simples et rudes comme les mœurs et attestent le respect des héros et la croyance à l'immortalité; leurs formes hautaines et tristes ont leur genre de beauté, qui inspira plus d'un poète. Quelle impression profonde et délicieuse n'avez-vous pas gardée de la pièce qu'aux *Noces d'or* nous récita M. Alcide Leroux? Ecoutez un étranger, mais un étranger qui a parlé de la Bretagne mieux que nul Breton, a dit le vicomte de Gourcuff, M. Fuster, passant à Saint-Nazaire, où

> Se dresse le dolmen impassible : il est là,
> Grave, sans la douleur des choses ruinées.
> Nos bâtisses par lui se sentent dominées.
> Sur lui le vieux soleil de Gaule étincela.

Le culte superstitieux des pierres persista dans les campagnes, à l'insu même de ceux qui le professaient, et dut être combattu par maints conciles. Celui de Nantes, tenu en 658, interdit « l'adoration des pierres élevées aux démons dans les antiques forêts et sur lesquelles on allait faire des vœux ». Souvent l'Eglise les transforma en calvaires :

> O Christ ! ami du faible et des âmes blessées,
> Seul vrai consolateur, votre souffle puissant
> A détruit les autels qui s'abreuvaient de sang,

s'écrie M. Rousse *près d'un dolmen.*

Ces pratiques ne disparurent qu'au IXe siècle, et encore

n'est-il pas rare de voir ces monuments, dont les noms mêmes de grottes aux fées, châteaux des mauvais esprits, etc., sont une lointaine réminiscence des traditions, assignés comme lieux de réunion aux farfadets, lutins, garaches, loups-garous, etc.

Lavant l'affront du brenn gaulois dans le sang de Vercingétorix, César a soumis et civilisé, ou plutôt paganisé notre pays, car « Rome avait donné à la Gaule son effroyable corruption de mœurs, de sorte qu'au commencement du Ve siècle, le nom de Gaule était prêt à disparaître de la carte du monde. » (*Histoire nationale illustrée de la France*).

Mais voici que des peuplades farouches se ruent sur le pays. Les prêtres de Jupiter fuient épouvantés, renversant leurs idoles impuissantes. C'est alors que se déroula un merveilleux spectacle : l'Eglise, en la personne de sainte Geneviève et de ses vénérables évêques, s'avança à la rencontre des hordes formidables et sauva cet Empire qui l'avait si cruellement persécutée ! Si toute l'Europe ne fut pas, comme l'Angleterre demeurée païenne, submergée par le rouge torrent des invasions barbares, c'est à l'Eglise qu'elle le doit.

L'Eglise baptise Clovis, qui donne à la Gaule l'unité morale et la grandeur politique, et sur les ruines du polythéisme s'établit en douce victorieuse. Au VIIIe siècle, l'Islam est écrasé à Poitiers par Charles Martel ; Pépin le Bref fonde le domaine temporel des papes, et Charlemagne, après avoir conquis la Saxe au christianisme, vole au secours du Saint-Siège, menacé par les Lombards, et reçoit du Pape Léon III la couronne impériale (800). O Charlemagne à la barbe fleurie, toi qu'ont popularisé l'image et la légende, toi que les écoliers acclament en de joyeux banquets, quelle impulsion magnifique et féconde ton génie va donner aux lettres et aux arts !

France, ma douce France, ô ma France bénie,
Rien n'épuisera donc ta force et ton génie !

te fait dire le vicomte de Bornier. Tu parais, tel un colosse dans un désert, et rallumes le flambeau de la civilisation en faisant pénétrer le christianisme dans l'Occident. A ce relèvement religieux correspond le relèvement de l'architecture. Certes, à une époque où se trouvent souvent encore confondues les mœurs du barbare, du romain et du chrétien, elle ne peut avoir un style précis. Elle est, comme la société, soumise à des influences si diverses que les auteurs modernes hésitent même sur le nom que celui-ci doit porter : *latin*? *gallo-romain* ? *roman primitif* ?

Mais M. de Caumont, qui adopte ce dernier terme, ne craint pas d'affirmer que l'architecture atteignit alors un haut degré de prospérité. Elle est remarquable surtout dans les monastères, dont l'importance n'échappe pas aux regards inquisiteurs et cupides des Normands.

Près d'un siècle durèrent leurs horribles ravages, au cours desquels, dit un vieux chroniqueur, « ils gâtèrent, saccagèrent et désertèrent d'une horrible et énorme façon la Bretagne, signamment le pays nantais. » Restée la dernière en leur pouvoir, notre malheureuse cité fut délivrée par Alain Barbe-Torte, grâce au secours miraculeux de « la benoiste Vierge Marie ». Ce prince fut élevé en Angleterre,

> Puis revint en Bretaigne en chaczer les Normans...
> Lesquels tenaient en leur subgection
> Pays Nantois et sa ville iolie.

Notre Cathédrale était en ruines. Il en était ainsi de nombreux et riches monuments. Dans les cloîtres déserts, lugubres s'élevaient les cris de la chouette ou le hululement du hibou, qui remplaçaient les hymnes et les psaumes.

Le calme rétabli, on voulut reconstruire; mais presque tous les fragments gallo-romains, qui depuis le Ve siècle avaient servi de matériaux ou de modèles, avaient été réduits en poussière. Il fallut extraire de la pierre, la tailler, inventer des formes nouvelles. Sur ces entrefaites, une étrange terreur saisit les hommes et fit tomber de

leurs mains découragées la truelle et le marteau : l'an mille devait marquer la fin du monde.

Seuls les châteaux-forts se multiplient, grâce au système féodal. Il y a encore vingt ou trente ans, avant que les milliers de documents puisés dans les archives publiques ou privées n'aient permis de refaire nos annales et ne nous aient montré « l'histoire reçue, officiellement enseignée et propagée, comme la plus grossière des duperies, ou la plus audacieuse des impostures, on nous avait appris un moyen âge qui était un enfer. » (Maurice Talmeyr, *Chaires de mensonge.*)

Dans un article qu'il consacrait récemment au cinquantenaire d'une de nos plus pures gloires nationales, M. Léopold Delisle, M. Funck-Brentano écrivait ceci à propos d'un des livres les plus célèbres de l'illustre écrivain : « L'ouvrage fit sensation dès son apparition; par ses conclusions d'abord, quand on vit l'auteur montrer, en termes qui ne pouvaient être réfutés et qui même n'ont jamais été discutés, que, dans ces temps où l'on croyait ne devoir trouver que barbarie et oppression, sous cette horrible tyrannie féodale qui exploitait le peuple jusqu'au sang, — Michelet a écrit là-dessus les pages les plus folles, — la campagne présentait, à peu de chose près, le même aspect que de nos jours. Au XIIe siècle, la condition du paysan était semblable à sa condition présente; il avait autant d'aisance et, s'il est possible de juger de ceci par des documents historiques, autant de bonheur. »

« Les immenses travaux que nécessitait la construction de nos vieux châteaux-forts suffiraient pour révéler dans la nation une vitalité ardente. Les temps calamiteux où les populations succombent sous l'excès de leurs maux ne lèguent pas de pareilles œuvres à la postérité », avait déjà écrit mon père, dans *le Maine et l'Anjou*, à une époque où ce grand menteur que fut Michelet ensorcelait encore l'esprit des foules en faussant l'histoire par le roman.

Avant lui, d'ailleurs, M. de Caumont avait affirmé ceci :

« Le système féodal n'a pas été sans avantages pour le temps où il est venu ; il n'a pas été sans force et sans éclat. De grands faits d'armes, des hommes célèbres, la chevalerie, les croisades, la naissance des langues et des littératures modernes l'ont illustré ». Il rappelait cette phrase de Guizot : « Ce temps a été pour l'Europe moderne ce que furent pour la Grèce les temps héroïques ».

C'est qu'il se complète par la chevalerie « dont le nom seul est proprement une merveille que les détails les plus intéressants ne peuvent surpasser » (Vicomte de Chateaubriand). Vous avez lu, n'est-ce pas? les pages d'une magie délicieuse où notre grand Breton évoque la poésie sans seconde de cette époque : festin de la licorne ou vœu du paon, fêtes, joutes, tournois, lays d'amour, enchantements, pèlerinages, prouesses merveilleuses, aventures romanesques. Je ne sache dans notre littérature rien qui éveille l'imagination et satisfasse le cœur autant que ces récits éblouissants, parce que, supérieurs aux héros d'Homère, les preux sont chrétiens. Leur idéal, c'est l'Eglise qui l'a créé; leur institution, c'est elle qui l'a ennoblie : foi, vaillance, honneur, désintéressement, charité, tout jusqu'aux austérités du cloître — il y a environ quarante ordres religieux militaires — telles sont les vertus chevaleresques, et ce mot lui-même inspire encore un tel respect qu'il est un des rares dont l'abus n'ait pas atténué le prestige. Une action chevaleresque, un caractère chevaleresque, se peut-il rien au-dessus? C'est donc à la religion encore que nous devons, pour une bonne part, ces redoutables forteresses dont les majestueux débris couronnent nos coteaux. Dans ces nobles manoirs, près de femmes à l'âme claire, tendre et forte, naquit la poésie nationale, les mœurs s'adoucirent et prirent cette teinte de courtoisie, d'élégance et de délicatesse qui devait faire dire à Duclos : « Le Français est l'enfant de l'Europe » et inspirer à M. Vidal de la Blache cette belle pensée : « La France est située de telle sorte que le soleil ne peut y

décliner sans qu'elle voie grandir sur elle l'ombre des nations voisines. » (*La France.*)

L'an mille passé, les alarmes se dissipent, l'apathie fait place à la plus dévorante activité. De nouveau, la pierre s'anime et, sous la direction des Evêques, associations de moines et d'abbés, ou pieux laïques liés par un vœu religieux, élèvent et décorent des églises plus grandes, plus magnifiques que par le passé. Grâce à Dieu, et ce n'est pas une simple façon de parler, car c'est Dieu qui inspire ces hommes, la France peut enfin s'enorgueillir d'un style national : le génie chrétien à créé le *roman.* Sans doute ce style est né de l'ancienne idée architecturale chrétienne; mais, affranchi de toute servitude antique, il offre un caractère puissant et grandiose, austère et recueilli. Si le byzantin, que des artistes grecs, chassés par les iconoclastes, nous ont fait connaître au IXe siècle, s'y allie parfois, c'est de la façon la plus harmonieuse.

Grâce à Robert le Pieux et Louis le Gros, à saint Bernard et Suger, la foi grandit, les mœurs s'épurent. Au XIIe siècle, « tout naît, tout resplendit ensemble comme par une même explosion ». (N. de Caumont).

L'architecture gagne en pureté, en grâce, en élégance, et se montre parée de toutes ses richesses, ornée de ces broderies de pierre qui lui valent le gracieux surnom de *roman fleuri.*

Vastes catéchismes vivants, les églises offrent un enseignement complet avec leurs fresques impressionnantes, leurs austères statues, leurs figures d'un mysticisme étrange, leurs verrières aux couleurs profondes et chaudes, où « des saints de lumière, de mystérieux personnages, raides en leur pourpre violacée ou en leur tunique de lin, graves, éloquents, solennels, nous font voir, formée de mille paillettes, de mille éclats multicolores, l'âme française comme dans un kaléidoscope. » (Guy de Cassagnac.) « Le soleil, en les traversant, jette sur les dalles l'ondoyante richesse des tapis d'Orient; et là-haut resplendit un im-

mense écrin de diamants, de saphirs, de rubis, d'émeraudes. Les fonds bleus, ou plus souvent pourpres, réchauffent de leurs flammes assombries la pénombre des basses nefs. Tout en haut, au sommet des parois, une lumière surnaturelle éclate, faite de pierreries et d'émeraudes en fusion; dans la Jérusalem étincelante, de grandes figures se dressent en pied, le Christ, la Vierge, les apôtres, les saints. Ils semblent vêtus des tendres clartés de l'aube et des lueurs profondes du couchant. C'est l'amour et l'extase, et dans cet acte d'amour respire encore l'âme populaire. » (André Pératé, *l'Art chrétien au moyen âge*).

Oui, c'est un vaste amour qu'au fond de vos calices,
Vous buviez à plein cœur, moines mystérieux !
La tête du Sauveur errait sur vos cilices
Lorsque le doux sommeil avait fermé vos yeux,
Et, quand l'orgue chantait aux rayons de l'aurore,
Dans vos vitraux dorés vous la cherchiez encore.
Vous aimiez ardemment ! oh ! vous étiez heureux !

(Alfred de Musset).

Inutile, Messieurs, d'énumérer tous les caractères du roman, mais comment oublier le clocher ? « Quand notre piété veut s'envoler aux nues, le fin peuplier qui monte et qui chante, ciselé de feuilles trouées de lumières, devient la flèche des églises, où le vent peut chanter aussi dans les dentelles ajourées. Le trèfle et la pâquerette s'élargissent en rosaces, le liseron se coule en bronze pour devenir la cloche, le coq des Gaules se perche au faîte du clocher et la cathédrale est finie. » (Edmond Haraucourt, *la Patrie donne l'art.*)

Finie, en effet, avec le clocher, et, sans lui, inachevée la cathédrale, incomplète l'église rustique. Ah ! la poésie, l'amour, la nostalgie du clocher, qui ne les a chantés, ou, du moins, ressentis ? N'est-il pas l'âme du village ? A sa vue, le voyageur fatigué se ranime, le regard du pèlerin rayonne; son souvenir attendrit l'exilé, sa pensée console le marin et le berce sur les mers lointaines; sa voix

sonore et douce, qui prend toutes les inflexions : prière, plainte, joie, terreur, la cloche, en un mot, écho de la voix de Dieu, trouve elle-même un écho dans le cœur du laboureur, soit qu'elle règle ses piétinements sur la glèbe, soit qu'elle marque ses étapes sur le chemin de la vie. Si vif était le regret des cloches au lendemain de la Révolution qu'en maintes bourgades, et non des plus ferventes, — c'est Taine qui le raconte — les paysans, au mépris des règlements et de la police, s'obstinaient à rattacher les cordes pour avoir la joie d'entendre tinter l'*Angelus*.

Peut-être une dernière inspiration eût-elle porté le style roman à une telle perfection qu'il fût devenu la formule définitive de l'art chrétien, mais déjà l'ogive était née.... en France, Messieurs, et non en Orient, où ce sont les Croisés qui la firent connaître. Le vicomte Melchior de Vogué l'a démontré, avec preuves à l'appui, au grand déplaisir des snobs qui, donnant un sens inattendu au vers célèbre du vicomte de Bornier :

Tout homme a deux pays : le sien et puis la France,

ont d'abord un pays dont ils raffolent sottement, puis la France, qu'ils dénigrent à tout propos. Comme si un fils devait déchirer le sein de sa mère ! *France d'abord* ! Messieurs.

Dès le milieu du XIIe siècle, l'arc en tiers point s'associe au plein cintre, d'où le nom de *roman de transition*, et le remplace définitivement à partir du XIIIe siècle ou, au plus tard, au commencement du XIVe en certaines régions.

D'où vient cette magnifique efflorescence qui signale le XIIIe siècle et se manifeste surtout peut-être dans l'architecture? De l'influence excellemment bienfaisante de l'Eglise, qui, sauvant tout ce qu'on peut sauver de la culture humaine, créant partout des centres d'industrie et d'agriculture autour desquels viennent se grouper les villages, bâtissant des lieux de prière, qui sont en même

temps des asiles, des musées, des écoles, des hôtelleries. « donnant non seulement le pain du corps, mais celui de l'âme, par ses innombrables légendes de saints, par ses cathédrales et leur structure, par ses statues et leur expression, rendant visible le royaume de Dieu et dressant le monde idéal au bout du monde réel comme un magnifique pavillon d'or au bout d'un enclos fangeux » (Taine, *les Origines de la France contemporaine*), restaure la dignité de la femme, rend la liberté à l'esclave, prêche l'égalité devant la loi, la fraternité dans le Christ, et, travaillant à consolider la monarchie, fonde définitivement la nationalité française. « Ce sont les évêques qui ont fait la France », a dit Gibbon.

Si le prodigieux épanouissement du XIIIe siècle atteignit son apogée sous saint Louis, c'est que, portant le triple fleuron de la sainteté, de la justice et de la vaillance, le fils de Blanche de Castille fut l'idéal du chevalier et du chef d'Etat chrétien. Le nom français resplendit alors d'un éclat incomparable, notre langue devient en quelque sorte universelle, de toutes parts les étudiants affluent pour suivre les cours de notre Université, issue de l'école épiscopale de Notre-Dame. N'est-ce pas véritablement le siècle d'or :

Où tous nos monuments et toutes nos croyances
Portaient le manteau blanc de leur virginité ?
.....
Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre,
S'agenouillant au loin dans leurs robes de pierre,
Sur l'orgue universel des peuples prosternés
Entonnaient l'hosanna des siècles nouveau-nés ?
Le temps où se faisait tout ce qu'a dit l'histoire;
Où sur les saints autels les crucifix d'ivoire
Ouvraient des bras sans tache, et blancs comme le lait ;
Où la Vie était jeune, — où la Mort espérait?

(A. de Musset)

« On vient de toutes parts admirer les merveilles de notre architecture » (abbé Houdebine), car elle « traduit l'esprit

d'une époque où le sentiment religieux était arrivé à sa maturité suprême et où la civilisation chrétienne porta ses fruits les plus charmants et les plus doux » (Michiels).

Donnant un tour oratoire à l'un des plus beaux passages du comte de Montalembert, Monseigneur Besson s'écrie : « Plus haut ! plus haut ! L'Eglise souffle sur les piliers de cet édifice, elle les orne de colonnettes amincies, elle les dégage de toutes les lignes horizontales et de toutes les corniches : il faut que tout jaillisse et s'élance vers le ciel. Voilà votre cathédrale romane transformée en cathédrale gothique par cette noble pensée... La foi monte, elle ne veut plus descendre. Montez comme elle, flèches de pierre, qui portez dans les airs le magnifique témoignage de tous les arts réunis, dans un concert d'admiration et d'amour, autour des autels victorieux. » (*Conférences*). L'élancement, la direction vers le ciel, tel est, en effet, le caractère distinctif du style gothique.

Du dehors, l'impression est « une forte élévation de l'âme qui cherche avec plus d'amour son Créateur en voyant une telle œuvre sortir des mains de la créature. » (Paul Lacroix). Mais à peine a-t-on franchi le seuil de ces portails majestueux, autour desquels toute l'histoire de l'humanité est gravée dans la pierre « qu'on ne peut se défendre d'une vive exaltation, d'une sorte de tressaillement. » (A. de Caumont). « Tout est oublié de notre existence chétive et misérable; celui pour qui cette enceinte a été faite est le Fort, le Grand, le Magnifique et c'est par l'effet d'une patiente condescendance qu'il nous reçoit dans son saint habitacle, nous, faibles, petits, pauvres. » (Paul Lacroix).

Quels siècles, Messieurs, que ceux où surgirent de terre et prirent leur vol vers le ciel ces poèmes de pierre qui s'appellent Auxerre, Bayeux, Beauvais, Bourges, Chartres, Coutances, Dijon, Rouen, Séez, Sens, Tours, Amiens, « que les archéologues sont à peu près d'accord pour mettre au-dessus de toutes les cathédrales gothiques d'Europe », dit Jean Rameau, la basilique de Saint-Denis, Notre-Dame

surtout, qui forme, avec la Sainte-Chapelle et le Louvre, la trinité architecturale de Paris !

« Quel spectacle moderne peut être comparé à celui qu'offre notre admirable basilique un jour de fête religieuse? Que sont les décors du plus magnifique opéra à côté des trois rosaces de Notre-Dame de Paris et de la forêt de colonnes où déambulent les cinq nefs? Qu'est la musique de nos compositeurs les plus célèbres, exécutée par les orchestres les plus variés, quand on la compare à ces terrifiantes hymnes antiques tonnées par les orgues? Quel frisson pour les vrais artistes ! » (Jean Rameau, *Cathédralisons.*)

Ni en peinture, ni en sculpture, ni en musique nous ne pouvons prétendre à la palme. L'Italie, la Grèce, l'Allemagne ont produit des hommes supérieurs : Raphaël et Michel-Ange, Phidias et Praxitèle, Beethoven et Mozart. En littérature même, si notre pléiade est de beaucoup la plus nombreuse, la plus variée, offre-t-elle des génies plus sublimes qu'Homère, Dante ou Shakspeare? C'est discutable. Mais, comme l'a dit Anthyme Saint-Paul : « nous avons été les rois de l'architecture. » Et ce sont nos cathédrales gothiques qui donnent au monde la plus haute idée de notre génie. Cologne, d'ailleurs, n'a-t-elle pas été copiée sur Amiens? On a retrouvé les plans. La perle de l'Espagne, Burgos, fut sculptée par un français : Jean de Bourgogne. Et, sans la conquête normande, l'Angleterre compterait-elle autant de belles églises ogivales ? Non certes.

Aussi le peuple, reconnaissant d'instinct l'expression du génie national dans cet art d'une originalité puissante, d'une grâce naïve, d'un calme austère, l'adopta-t-il pour toute espèce de construction : pour les monastères, tel que le Mont Saint-Michel avec sa Merveille ; pour les hôtels de ville et les beffrois, dont l'usage tendait à se généraliser ; pour les maisons, étroitement serrées dans des remparts que les nécessités de la défense ne permettaient ni d'étendre, ni surtout de supprimer ; pour les galeries

couvertes, dont M. de Caumont cite, dans la grande rue de Dol, un des plus curieux spécimens qu'il m'ait été donné d'admirer; pour les ponts fortifiés aux superbes arcades; pour les châteaux-forts eux-mêmes, dans les détails du moins. Au XIVe siècle, l'usage de plus en plus fréquent de l'artillerie diminua l'utilité des fortifications, aux dépens desquelles s'accrurent les parties habitées. Quant aux tours à signaux des Pyrénées, notre excellent collègue M. Gourdon, un fervent de ces vallées neigeuses et verdoyantes, qui nous en a parlé de façon si précise et si captivante, ne me pardonnerait pas de les passer sous silence.

En ce siècle, Messieurs, le style *rayonnant* se substitua au style à *lancettes* et fut lui-même remplacé au XVe siècle par le style *flamboyant*. De l'un à l'autre l'infériorité est incontestable. D'où vient-elle? Des circonstances politiques, a-t-on dit.

Mais si, au commencement du XVe siècle, la France est encore envahie par l'ennemi héréditaire, Dieu remet aux mains virginales d'une humble bergère l'épée de Notre-Dame de Fierbois et, au nom de : *Jésus*! *Marie*! Jeanne d'Arc boute l'Anglais hors de France; et la richesse, l'abondance, la prospérité, succèdent à de longues calamités.

> On la sauve aisément, votre admirable France,
> Avec la nation admirable qu'elle a,

dit du Guesclin, notre grand héros breton, à Charles VII, dans la belle pièce de Déroulède.

Le siècle précédent, au contraire, ouvert par l'effroyable désastre de Courtray, a vu les sanglantes défaites de Crécy et de Poitiers, où le roi Jean a été fait prisonnier, et, après la hideuse Jacquerie, s'est fermé sur la démence de Charles VI.

Non, Messieurs, ce n'est pas aux événements, mais à la religion qu'il faut demander la raison de cet abaissement de l'art. Quoique très vive encore au XIVe siècle, la foi est déjà moins ardente. « Au XVe siècle, les artistes

étaient nombreux et habiles, mais au zèle religieux qui les animait, au XIIIe et au XIVe, vint se substituer un autre sentiment, l'amour-propre, et le désir de briller. S'ils travaillaient pour l'amour de l'art et pour la gloire de Dieu, ils pensaient aussi à leur propre gloire, à leur réputation. » Vous avez entendu M. de Caumont, Messieurs, et ce simple passage suffirait à prouver ma thèse, mais laissez-moi la joie d'y ajouter quelques mots de mon père : « Tout ce que le sentiment humain fit entreprendre dans le moyen âge fut étroit, incomplet, nuisible ou fréquemment stérile; tout ce que le sentiment religieux inspira devint, au contraire, fécond, parfait et sublime. » Et, après un tableau des bienfaits du christianisme et de ses magnifiques productions architecturales, mon père fait observer que nous avons peine à les comprendre parce que nous ne comprenons plus les sentiments de foi qui animaient le moyen âge et que « ce n'était pas le génie seul de l'homme qui fonctionnait avec ses modifications individuelles et son éphémère durée, mais la pensée religieuse se transmettant d'âge en âge avec la sublime unité du vrai. » (*Le Maine et l'Anjou*). Ajoutons enfin avec Ruskin : « Jusqu'ici, tout art progressif a été religieux. Le début des périodes de décadence est marqué par l'usage des romans au lieu des psaumes. » (*Les Matins de Florence*).

De cette préoccupation beaucoup plus humaine nous avons une preuve indéniable dans l'architecture civile. Au temps de vive ferveur, on s'inquiétait peu de sa propre demeure, on ne se préoccupait que des églises — il y en avait trente dans l'île de la Cité, qui n'en compte plus que deux — on voulait avant tout que la maison de Dieu fût belle et bien ornée. Désormais, on s'avise de substituer aux logis exigus et incommodes des maisons plus agréables, mieux ornées, et l'on en décore les façades avec ce luxe de ciselures, d'enseignes et de sculptures emblématiques qui rendaient les rues si pittoresques. L'hôtel de Jacques Cœur est un des plus somptueux monuments de ce genre

et nous offre ces belles fenêtres carrées, aux croisées de pierre, datant du milieu du XIVe siècle. De même, les châteaux-forts, tout en conservant une apparence de force militaire, se transforment en habitations élégantes et confortables. Les nouveaux s'établissent dans les plaines et dans les vallées, où l'eau est en abondance. Presque tous possèdent des oratoires très remarquables par leurs détails et la finesse de leurs sculptures. Quant à ceux qui sont tombés en ruines, il est interdit de les relever sans la permission du roi, et Louis XI nourrit trop de méfiance à l'égard des grands feudataires pour l'accorder souvent. Par contre, il favorise la construction des hôtels de ville et des beffrois, signes d'affranchissement des communes (1).

« On appelle Renaissance le retour aux formes antiques, comme si l'art eût sommeillé pendant l'ère ogivale et l'ère romane !! » dit M. de Caumont. Né en Italie, où l'on s'était pris d'admiration pour les fastueux décombres de la Rome païenne, le style de la *Renaissance* n'était pas une imitation servile de l'antiquité. Il se caractérisait par la multiplicité des ordres, des revêtements de marbre et de gracieux ornements, lorsqu'il s'introduisit en France, à l'occasion des guerres d'Italie. François Ier surtout s'enthousiasma pour cet art élégant et communiqua son goût à son brillant entourage. Palais et châteaux s'élevèrent un peu partout, mais de préférence sur les rives de la Loire : Chantilly, Saint-Germain, la Muette, Azay-le-Rideau, Chenonceaux, Chambord, ce fantastique, cet indescriptible Chambord, où le génie français semble protester encore contre le

(1) Du XVe siècle datent la Cathédrale, continuée au XVIIe, et terminée au XIXe, grâce à Mgr Fournier, la porte Saint-Pierre, l'Hôtel de Ville, réparé et augmenté au XVIIe par le maire, Claude de Cornulier, le Château, reconstruit par François II et la duchesse Anne, sa fille, qui y épousa Louis XII, la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, aujourd'hui l'Immaculée-Conception, le manoir de la Touche, etc.

goût étranger, car on ne change pas par un seul acte de sa volonté les traditions de tout un peuple. Aussi, pendant un demi-siècle, les ornements du gothique s'allièrent-ils aux arabesques, et c'est même à cette période d'oscillation que s'applique, à proprement parler, le mot de Renaissance.

Bien que, par une de ces réactions dont l'esprit français est coutumier, on traite aujourd'hui de barbare le style de la Renaissance, après avoir, pendant trois siècles, appliqué cette épithète au style gothique, on ne peut méconnaître qu'il produisit des œuvres pleines de grâce délicate et riches d'ornementation ; mais, lorsque « la gangrène fut partout, s'attaquant à la foi, aux traditions, aux mœurs » (E. de la Gournerie, *Histoire de Paris et de ses monuments*), tout devint dur, tapageur, tout l'élégant système de décoration : grands combles, hautes lucarnes, tourelles en encorbellement, etc..., disparut à la fois. La décadence de l'architecture suivit celle de la religion et de la morale.

Quelles sont les causes de la Renaissance? Assez complexes : découverte des manuscrits de Vitruve, retour vers la littérature et l'art païens, émancipation des laïques, progrès des richesses, goût du luxe et, somme toute, affaiblissement de l'esprit chrétien, dégénérant peu à peu en raffinement et en mollesse.

De là vient que si, à ses débuts, elle put produire, grâce à Michel Colombe, cette exquise chapelle de Saint-Thomas, dont la démolition laisse Nantes inconsolable, « il suffit d'observer sans prévention l'aspect magnifique des grands édifices du moyen âge pour se convaincre que le style ogival convient mal à nos temples, auxquels il imprime un caractère solennel, que n'offrent point en ce genre les imitations plus ou moins heureuses de l'architecture antique », a dit M. de Caumont. « Il n'est plus permis au génie d'innover, comme au moyen âge, de créer de nouvelles expressions pour des pensées nouvelles; il ne lui est plus permis de faire parler, de faire prier la pierre, comme

l'avaient fait ces *maîtres-maçons* des XIIIe et XIVe siècles, qui savaient atteindre aux dernières limites de l'art par la seule puissance de la foi. » (E. de la Gournerie). Aussi le style ogival persista-t-il le plus généralement dans l'architecture religieuse pendant tout le XVIe siècle. Ce fut même sous le règne de la Bonne Duchesse, dont M. Dortel vient de retracer, dans un discours éloquent et senti, les qualités et les vertus, que la Bretagne se couvrit de ces églises gothiques dont les clochers ont inspiré à M. Fuster une de ses plus belles poésies :

Au pays d'Armorique, au pays de la foi,
Les clochers sont à jour, et je me dis : « Pourquoi ?

« Pourquoi ces trous béants, ces vides du granit ?
« Est-ce pour les oiseaux et la place d'un nid ? »

Non. C'est pour respirer l'espace, pour le voir,
Pour boire le soleil, pour humer le vent noir.

Les trous, dans le granit, guettent comme des yeux :
Les clochers sont à jour pour mieux fixer les cieux.

Mais surtout on leur fit ces entailles au front
Pour bien les pénétrer du Dieu qu'ils chanteront.

Que ne peut-on, pour mieux se pénétrer d'amour,
S'ouvrir l'âme, et chérir avec un cœur à jour !

(Bretagne : heures vécues.)

L'activité féconde des premières années du siècle, ralentie, presque suspendue par les guerres religieuses, reprit à la suite de l'édit de Nantes. Sous Henri IV, l'architecture fut régulière et majestueuse, mais un peu lourde et triste, comme si le morne esprit du protestantisme avait déteint sur elle. N'est-ce pas d'ailleurs à cette époque que domine le goût des inscriptions sentencieuses sur la façade des maisons? Or, dans ses Notes sur *Cromwell*, Victor Hugo parle de « l'usage que les fanatiques avaient de remplacer leur nom de baptême par quelque sobriquet religieux, tiré pour l'ordinaire de la Bible, ou exprimant une réflexion pieuse. »

« Au XVIIe siècle, la France semble passer de la jeunesse

à la virilité. Au lieu d'abandonner l'imagination à elle-même, nous nous appliquons dès lors à la contenir sans la détruire... L'art suit le mouvement général : il n'étincelle ni n'éblouit, il parle surtout à l'esprit et à l'âme. En général, il manque un peu d'éclat et de coloris, mais il est au plus haut point expressif. » (Victor Cousin, *le Bien, le Beau et le Vrai*).

Les peintures murales et les vitraux, en particulier, gagnent en dessin ce qu'ils perdent en couleur. Si encore on avait conservé les anciennes verrières ! Mais, les progrès de l'imprimerie ayant multiplié les livres et les lecteurs, les fidèles murmurèrent contre l'obscurité des églises, et des œuvres qui avaient coûté des sommes et des peines considérables furent brisées et remplacées par des vitres blanches.

La France, en effet, qui a témoigné sa reconnaissance à Dieu pour l'intervention miraculeuse de Jeanne d'Arc, en combattant l'incendie allumé par Luther et Calvin et en l'empêchant de se propager dans toute l'Europe, et qui a refusé de recevoir un roi huguenot, est restée attachée à ses traditions catholiques. Affaiblies par la Renaissance et par la Réforme, elles reprennent une nouvelle vigueur sous Louis XIII. C'est l'âge d'or de la charité avec saint Vincent de Paul, saint François de Sales, Mme de Chantal, Louise de Marillac, etc., des vertus sacerdotales avec de Bérulle et Olier, éducateurs du clergé ; de l'héroïsme apostolique avec les généreux missionnaires qui, nouveaux chevaliers, vont entreprendre de pacifiques croisades et conquérir à la foi catholique plus d'âmes que la Réforme ne lui en a fait perdre. Par réaction contre le siècle précédent, les mœurs ont même une austérité dont l'excès sera le jansénisme, qui, en éloignant l'homme des sacrements, favorisera singulièrement les débordements du XVIIIe siècle.

Mais n'anticipons pas. A ce moment, « pour qu'il fût bien manifeste que la prospérité de notre pays n'a pas d'autre secret que sa fidélité à soutenir au milieu des na-

tions la cause de Jésus-Christ, on vit refleurir une ère incomparable de civilisation chrétienne et française. » (*France catholique*). « Jamais l'essor du génie de la France n'avait été marqué par un plus complet ensemble d'œuvres imposantes. » (E. de la Gournerie). Le style est simple et grandiose. Ce sont : le Luxembourg, la Sorbonne, le Palais-Royal, de riches hôtels, des hospices et des hôpitaux, où la plus haute société vient seconder les admirables Sœurs de charité, des couvents, des églises ou chapelles — plus de soixante à Paris. — L'illustre Compagnie de Jésus, qui faisait alors reconstruire les siennes, propage un style imité d'une ordonnance italienne et connu sous le nom de style des Jésuites.

Une seule ombre à ce tableau: la destruction des châteaux-forts, ordonnée par Richelieu. Impitoyable envers la noblesse, dont il poursuit l'abaissement sans se rendre compte qu'en plaçant le roi trop au-dessus d'elle, en l'isolant de ses pairs, il en rend la chute plus facile, il ne se borne pas à faire tomber des têtes, il fait démolir ces forteresses grandioses, d'une grâce parfois bizarre, qui, escaladant les collines, campées à pic au-dessus des précipices, chantaient la fière chanson de la croix et de l'épée. Vandalisme impardonnable aux yeux de l'archéologue, du peintre et du poète !

Voici venir la monarchie auguste de Louis XIV ! Le Roi-Soleil ! A ce seul mot, ne vous semble-t-il pas, Messieurs, apercevoir, comme dans une apothéose, un pompeux cortège de grands seigneurs et de grandes dames, empanachés, pomponnés, couverts de rubans et de dentelles, accompagnant le monarque, qui descend lentement des terrasses de Versailles et d'un pas majestueux parcourt les jardins tracés par Le Nôtre, le seul en ce genre qui ait laissé un nom en Europe. Jardins, d'ailleurs, moins que salons en plein air. Il fut même question d'en arracher les fleurs, les parfums déplaisant au roi, et, sottes adulatrices, certaines femmes feignent de s'évanouir

à la vue d'une rose ! Mais quelle magie de perspective ! Par une large allée, le regard, se prolongeant sur des pièces d'eau où se mirent de nobles statues de bronze, se perd dans des lointains sans bornes. De l'autre côté, c'est un palais d'un style simple, original, austère et noble comme la poésie de Corneille ou la prose de Descartes; car, à l'exemple de Michel-Ange, Mansard a abandonné la multiplicité des ordres et les minuties de la décoration. Tout paraît large et ample comme le pouvoir.

Longtemps dédaigné, livré à l'abandon, Versailles a repris pleine faveur. Vous connaissez le nom de M. de Nolhac. Vous savez sans doute qu'une Société des Amis de Versailles s'est formée. Vous avez lu plus d'une poésie consacrée à célébrer le charme évocateur et puissant de cette royale demeure. Donc, je passe. La ville seule mériterait une visite avec ses hôtels somptueux, aux façades sculptées, aux escaliers monumentaux, à l'aspect seigneurial, qui se sont élevés subitement autour du palais.

Paris, de son côté, prit un caractère de splendeur incomparable : d'imposantes lignes de quais, de vastes esplanades, des places spacieuses, donnèrent l'espace et l'air nécessaires aux belles perspectives. Que cette grandeur ait un côté théâtral, je le veux bien. Louis XIV aimait le théâtre au point d'y monter lui-même. Mais c'est encore de la grandeur, et tout ce siècle est rempli par le développement des éléments de grandeur amassés par le Béarnais. En un mot, c'est le grand siècle. « Paris, dit un célèbre voyageur anglais, semble un anneau dont le Louvre ou le palais du Roi serait le diamant, et je ne pense pas qu'il y ait dans le monde entier une autre ville qui l'égale... Partout les maisons sont élevées et majestueuses... On a renoncé à la brique, encore en usage au commencement du siècle... Cette noblesse a beaucoup de goût pour le luxe digne d'approbation des bâtiments et des meubles... J'ai vu, dit-il, dans une visite aux hôpitaux, des gens de condition soigner eux-mêmes les malades. » (*Voyage de Lister à Paris.*) En effet, la charité ne s'est pas ralentie sous le

règne de Louis XIV. Pendant les années calamiteuses, « les aumônes dont le clergé était le dispensateur éclairé furent énormes, les ordres religieux firent partout les plus généreux emploi des biens ecclésiastiques et, grâce à eux surtout, les familles indigentes ne moururent pas de faim. » (Paul Lacroix.)

L'importation du dôme fut la principale pour ne pas dire la seule innovation en architecture religieuse. « S'il rappelait un autre génie que le nôtre, il nous apparaissait du moins comme un dernier souvenir de Dieu planant sur nos villes. Le dôme du Val-de-Grâce marque magnifiquement sous ce rapport la jeunesse de Louis XIV; le dôme des Invalides marque encore dignement ses derniers jours. » (E. de la Gournerie).

Le roi mort, tout s'écroule. « Décadence dans les arts comme dans les mœurs et dans la grandeur nationale » (Baron de Wismes, *le Maine et l'Anjou*). Or, Diderot lui-même en fait l'aveu, la religion est l'unique base de la morale. Donc c'est elle qui recevra les premiers coups. L'impiété est mise à la mode. Dans la maison de fous d'Arusca, près de Naples, on a tressé les grillages en forme d'herbages et de fleurs pour dissimuler aux malheureux leur captivité. De même, les philosophes épicuriens cherchent à faire oublier à la société qu'elle a perdu la liberté chrétienne pour tomber sous l'esclavage de ses passions, en lui peignant sous les couleurs les plus séduisantes les horizons fictifs destinés à lui masquer le ciel. Ne sont-ce pas des fous aussi que ces hommes portant ridicules ou pantins mécaniques dont ils s'amusent à tirer les ficelles, juchés sur de hauts talons, coiffés de perruques à marteau ; ces femmes aux visages cramoisis par le fard, criblés de mouches aussi bizarres de formes que les signes du zodiaque, aux coiffures hérissées, aux robes à paniers, aux prétentieux falbalas ? « Sur leur front dur respirent l'égoïsme et le mépris de Dieu, ils ont perdu la noblesse de l'habit et la pureté du langage: on les prendrait, non pour les fils, mais

pour les baladins de la grande race qui les a précédés. (Vicomte de Chateaubriand.) Ils sont tombés bien bas, car l'orgueil est la porte de toutes les déchéances.

S'amusent-ils du moins? Ne le croyez pas. « On était si prompt à s'ennuyer alors ! on bâillait si vite et si démesurément qu'il fallait bien chercher à tuer l'ennui !... C'est l'ennui qui tue Louis XV, qui l'oblige d'être toujours en mouvement. » (Paul Lacroix). On bavarde, on badine, on s'occupe à des riens : tapisserie, parfilage, découpures coloriées, on lit des contes de fées, on lance même des cerfs-volants, mais plus rarement, parce qu'on aime moins le grand air que l'appartement. « Le vrai soleil, c'est la clarté des bougies, et le plus beau ciel est un plafond peint », dit Taine. A force de se divertir, on ne s'amuse même plus.

> Au fond des vains plaisirs que j'appelle à mon aide,
> J'éprouve un tel dégoût que je me sens mourir,

c'est le cri de tous les débauchés.

Etonnez-vous, après cela, de cet art nouveau, extraordinaire, presque bouffon, qui ne mérite même plus le nom d'art, car il manque à ses lois essentielles. Le beau, en effet, a disparu pour faire place au joli, le joli étant seul réalisable sans la foi; or le joli, en art, n'est que la forme agréable du laid; le joli est éphémère, exécrable, il n'existe pas. Qu'est-ce que cet entortillage de lignes, vagues, complexes, qui ne sont ni positivement continues ni positivement brisées, cette absence de toute forme, de toute surface nettement définie? C'est le rococo. La dépravation du goût a suivi pas à pas celle des mœurs. « Le style Louis XV, dit M. de la Gournerie, représente la débauche de l'esprit comme l'*Encyclopédie* représentait le dévergondage de la pensée. Qui ne reconnaît les monuments des siècles de vive foi et les monuments des siècles d'affaiblissement moral? Les uns vivants, parlants, comme tout ce qui naît de l'inspiration, les autres bizarres et froids, comme tout ce qui naît du caprice ou de l'étude.

A voir le XVIIIe siècle on dirait une société prise de vertige. » Oui, c'est un carnaval, mais funèbre comme une danse macabre, où le rire sonne faux et masque mal les misères du cœur !

Ecoutez cet autre cri plaintif du poète de *l'Espoir en Dieu*, qui leur fait écho de l'autre côté du siècle :

Je souffre, il est trop tard; le monde s'est fait vieux.
Une immense espérance a traversé la terre;
Malgré nous vers le ciel il faut lever les yeux !

Cette société souffre, parce qu'il lui manque Dieu.

Mais telle qu'un malade, étouffant dans l'air vicié de sa chambre, et n'ayant plus la force de se lever et d'ouvrir les fenêtres, se retourne sur son lit pour trouver du soulagement, à peine le nouveau règne commencé, elle se jette d'un excès dans un autre. A la recherche succède la simplicité, oh ! une simplicité trop affectée pour être sincère. L'impertinent silence des lorgneurs et des physionomistes est même plus irritant qu'un intarissable babil; les grandes démonstrations, cris, larmes, pâmoisons, rêveries, embrassades, ne procèdent d'aucun sentiment vrai, mais sont les marques écœurantes d'une fade sensiblerie. Quant aux modes, elles ne sont pas moins extravagantes, que dis-je? « les toilettes les plus outrées du règne de Louis XV sont de la modération auprès de celles qui parurent en 1776, 1777, 1778. » (Quicherat, *Histoire du costume en France*).

Mais, du moins, la vertu peut se montrer en public sans craindre le ridicule et sans être offusquée par la vue du scandale. Et, s'il est vrai, comme le dit Dejaure dans deux vers de *Montano et Stéphanie*, vers assez niais d'ailleurs et de français incorrect (c'est le blé qui lève, mais non l'aurore, n'est-ce pas, M. Bazin ?)

Quand on fut toujours vertueux,
On aime à voir lever l'aurore,

on peut se faire une haute idée de l'état moral de cette société, car jamais l'on ne s'éprit à ce point des spectacles de la nature. La campagne, les prés fleuris, les petits oiseaux, la vie sauvage, les forêts vierges, tout cela attendrit et enthousiasme. On a tant vécu de l'existence artificielle et sèche des salons que, par réaction toujours, on éprouve le besoin de se mettre au vert. Vivent donc les fêtes champêtres, les bergeries, les pastorales, les goûters sur l'herbe! On dirait des écoliers en vacances.

A Trianon, que le roi abandonne à Marie-Antoinette, la jeune reine s'arrange un village dont l'aspect contraste avec le parc élégant et sévère qu'il côtoie. C'en est fait des jardins français avec leurs cascades, leurs statues, leurs décorations raides et pompeuses. Vivent la fantaisie, l'indépendance, cet aspect de demi-campagne qu'offrent les jardins anglais; car l'anglomanie sévit intense, à ce point que les élégants se coiffent des affreux petits chapeaux empruntés par nos voisins à leurs palefreniers. Ne rions pas. N'a-t-on pas vu la raie du pantalon adoptée, parce qu'Edouard VII l'avait portée aux courses de Godwood? Or, le roi, éclaboussé en s'y rendant, avait tout simplement acheté un vêtement neuf au premier tailleur venu!

Le style atteint une pureté dont nons pouvons d'autant mieux juger que plusieurs de nos monuments, dus à Ceineray, à Crucy et à leurs émules, et la plus grande partie de notre ville, le quartier Graslin surtout, lui appartiennent. « Ange Gabriel est le créateur de ce *style Louis XVI* qui permet d'être noble en demeurant familier, qu'on a baptisé à tort *de transition*; il n'est pas transitif, c'est-à-dire en décadence, il est, au contraire, à un point de perfection si absolu qu'il peut satisfaire aux besoins les plus différents et contenter tout le monde. » (Albert Flament, *Ange Gabriel.*) Certes, les appartements sont spacieux et commodes et les façades offrent ce cachet de sobriété, de simplicité et d'élégance qui constitue la vraie distinction. Mais d'aucuns reprochent à ce style d'être un peu pauvre et moi-même, tout plein d'admiration que je sois pour les

belles lignes de nos cours, je ne puis cependant les trouver aussi amusantes que ces vieilles masures encore debout, ces logis pittoresques qui inspirèrent à Sully-Prudhomme la pièce célèbre qui commence ainsi :

Je n'aime pas les maisons neuves :
Leur visage est indifférent.
Les anciennes ont l'air de veuves
Qui se lamentent en pleurant.

Quant à Paris, « il se développa et s'embellit dans des proportions merveilleuses... Et ce n'étaient pas seulement des rues qui s'ouvraient, c'étaient des monuments qui s'élevaient à tous les coins de la ville : les uns créés pour le plaisir, les autres produits par ce besoin de piété et d'intelligentes améliorations qui était dans le cœur du roi... Jamais essor ne fut plus rapide, jamais grandes et généreuses pensées ne trouvèrent plus d'interprètes. » (E. de la Gournerie).

Louis XVI, en effet, ne chercha jamais que le bien du peuple; et ce peuple, resté, non seulement dans les campagnes, mais à Paris même catholique et pratiquant, ne cessait du matin au soir de faire entendre aux abords du palais le cri de : Vive le Roi ! Pendant le rigoureux hiver de 1784, Sa Majesté allait tous les soirs, à pied, dans la neige, pour voir si on avait allumé dans la rue des feux pour les indigents. Aussi, lorsque se font sentir les premières secousses d'une Révolution qui se couvre, dit Taine : « des grands mots de liberté, justice, bonheur public, dignité de l'homme, si beaux et en outre si vagues, quelle intelligence peut en prévoir toutes les applications? tous se rassurent, le gouvernement comme les hautes classes, en songeant au bien qu'ils ont fait ou voulu faire. Aucun gouvernement ne s'est montré plus doux, aucun prince n'a été plus humain, plus charitable, plus préoccupé des malheureux ; il est, après Turgot, l'homme de son temps qui a le mieux aimé le peuple. »

Mais, depuis longtemps, le trône était miné par une

sourde propagande, à laquelle le jansénisme avait prêté une aide inconsciente; cause indirecte de l'expulsion des Jésuites, il avait privé l'Eglise de ses plus fermes soutiens :

Voltaire jette à bas tout ce qu'il voit debout.

La Révolution s'en prend à la religion et à la royauté d'abord, ensuite à la famille, qu'elle sape par le divorce, puis à la propriété, qu'elle supprime par la confiscation, enfin à la liberté, qu'elle ruine par une vaste machine de centralisation administrative, dont il suffit de tenir le moteur pour être maître de la nation et la broyer dans les engrenages.

Il pleut, il pleut, bergère,
Ramène tes moutons,

fredonne Marie-Antoinette dans les parages de Trianon.

Oui, ramène-les bien vite, ô Reine, car il pleut !... il pleut du sang, il en tombe de larges gouttes, qui vont ruisseler sur la France et la rendront un objet d'épouvante et d'horreur pour l'univers.

« Après les sophistes viennent les bourreaux », a dit Donoso Cortès. Viennent aussi les démolisseurs. Les têtes tombent, mais les monuments tombent aussi, et, jusqu'en ses destructions, la France nous offre l'image d'une surprenante concordance entre son histoire et son architecture. Ruines religieuses, morales, sociales, d'un côté : de l'autre, ruines matérielles. La prise de la Bastille arrête net toute construction. Il semble que l'on soit revenu à la veille de l'an mille. Louis XV a-t-il, dans un instant d'ivresse ou d'oubli, prononcé cette parole qui, si elle était sérieuse, serait la plus abominable trahison envers le principe monarchique : « Après nous la fin du monde » ? J'en doute ; mais, en vérité, tout paraît devoir sombrer dans un effroyable cataclysme.

Et la France, cette fois, ne se trompe guère. Au lieu des vaines terreurs, elle subit la vraie Terreur, celle qui n'épargne ni rang, ni âge, ni sexe, et se déchaîne en par-

ticulier sur notre malheureuse ville de Nantes dans toute sa tragique horreur : d'un côté, périssent 800.000 victimes ; de l'autre, 2.500 maisons religieuses, dont un grand nombre étaient des édifices gothiques admirablement conservés; 40.000 églises, la plupart très précieuses; les palais royaux, les châteaux, les hôtels les plus fameux et les plus magnifiques, sont confisqués par l'Etat, qui les mutile, les abat, les loue ou vend à vil prix, ou les laisse dans un tel abandon que Napoléon dut consacrer des sommes énormes rien que pour la restauration du Louvre et des Tuileries. « Il n'est pas une des rues de Paris qui ne porte la trace de cette hideuse époque », dit M. de la Gournerie. Sous la Terreur, on y comptait 6.000 hôtels vides, et, dans les provinces, les villes étaient à moitié désertes.

Tel est, Messieurs, le bilan de la Révolution au point de vue architectural : c'est un passif de faillite. Comme actif, qu'a-t-elle à nous offrir ? Rien. Oh ! elle tenta, je ne l'ignore pas, de revivifier l'art païen de la Grèce et ne se fit pas faute d'ouvrir concours sur concours. Seulement « les jeunes architectes, en cherchant à faire du neuf, du grandiose et de l'extraordinaire, tombèrent dans l'extravagant et dans le ridicule; mais, par bonheur, aucune de leurs monstrueuses créations ne fut exécutée ». (Paul Lacroix).

La Révolution s'était déclarée pour l'art grec ; Napoléon fut romain. Paris vit les deux Rome : Rome chrétienne et Rome païenne. La Rome des Papes apparut dans la personne du doux et pieux Pontife qui vint sacrer le nouveau Charlemagne, après la signature du Concordat. La Rome impériale sembla renaître dans ces édifices d'utilité publique, ces fontaines, ces arcs de triomphe, ces temples même, dont la pénurie du trésor et la fréquence des guerres réduisirent heureusement le nombre, car tous sont conçus dans ce style, noble et harmonieux, je le veux bien, mais froid, académique, qui caractérise l'art du premier Empire.

Si l'on s'écarte de la copie de l'antique, c'est par les dimensions : la colonne Trajane et l'arc de Constantin le cèdent, sous ce rapport, à la colonne Vendôme et à l'arc de l'Etoile. Il faut du colossal, car Napoléon, comme Charlemagne, est un colosse. Il est si grand que l'épithète même semble petite pour lui et qu'on dit tout simplement; Napoléon. A mille ans de distance, il s'est trouvé, aussi lui, en face du chaos. Mais de sa forte et puissante main il endigue, ou mieux il canalise, le torrent révolutionnaire, en associant le granit monarchique au moellon républicain. La réaction, du reste, est prompte et stupéfiante. Sur 207 régicides, tous, sauf cinq — les cinq de l'Empire — se rallient à un gouvernement infiniment plus autocratique que la Monarchie débonnaire supprimée par eux; 36 deviennent membres de la nouvelle noblesse: 10 comtes, 15 barons et 10 chevaliers. Quant à Fouché, on lui prête ce mot plutôt drôle : « Duc d'Otrante, me dit un jour Robespierre... »

Le grand fleuve de la vie catholique a donc repris son cours, mais il charrie encore l'impur limon qu'y ont mêlé les débordements du dernier siècle. Aussi l'architecture de la Restauration ne parvient-elle pas à sortir de cet état de marasme à laquelle elle est condamnée lorsque nulle inspiration ne lui vient du ciel.

Mais elle va venir, cette inspiration, sous l'influence du génie de Chateaubriand :

> Quand, doutant s'il croyait encore,
> Le dernier siècle, à son aurore,
> Restait sarcastique, incroyant,
> Jetant bas l'œuvre de Voltaire,
> Qui donc, prenant la croix à terre,
> La releva ? Chateaubriand !

« Chateaubriand, disait M. Le Meignen, dans son dernier discours présidentiel, c'est le grand croyant qui, portant un coup mortel aux décevantes doctrines des philosophes

du XVIIIe siècle, « vengeait le christianisme des sottes plaisanteries et des calomnies de Voltaire et de sa séquelle » (Brunetière), faisait refleurir la foi et l'espérance dans le cœur desséché de ses lecteurs et remplissait les églises d'une foule que la prose charmeuse du *Génie du Christianisme* préparait à recevoir plus tard les leçons plus sévères d'un Frayssinous, d'un Bonald ou d'un de Maistre. » « Sous l'influence du génie de Chateaubriand, écrivait mon père sous le second Empire, on revient à l'étude des monuments de la monarchie, la vogue tourne de ce côté, elle dure encore. »

De son côté, Victor Hugo affirme, en 1825, que les cathédrales sont de grands livres de pierre où toute la pensée du moyen âge est écrite et où il faut de nouveau apprendre à lire. Il proteste avec indignation contre « tous les genres de dégradation, de profanation et de ruine qui menacent à la fois le peu qui nous reste de ces admirables monuments du moyen âge, où s'est imprimée la vieille gloire nationale, auxquels s'attachent à la fois la mémoire des rois et la tradition du peuple «, sans parler de leur valeur vénale. L'église de Brou, par exemple, représenterait aujourd'hui 150.000 millions. « Il ne faut pas plus de trois jours et de trois cents francs pour la jeter bas. Et puis un louable regret s'emparerait de nous; nous voudrions reconstruire ces prodigieux édifices que nous ne le pourrions. Nous n'avons plus le génie de ces siècles. L'industrie a remplacé l'art. » (*Littérature et Philosophie mêlées.*)

Et croyez-vous, Messieurs, que nous le pourrions davantage aujourd'hui? « Vous diriez à un de nos architectes actuels : « Voici cent millions : faites-moi la rosace méridionale de Notre-Dame de Paris, ou la septentrionale, à votre choix » ; et aucun d'eux ne pourrait la faire. En fer, oui, peut-être, mais en pierre, jamais ! Nous ne sommes plus assez forts. » Voilà ce qu'écrivait récemment Jean Rameau, qui citait à l'appui des faits tels que la flèche d'Amiens, rognée à chaque restauration par les architectes

diocésains, qui ne peuvent ou n'osent aller si haut : elle est descendue de 125 à 115 mètres; les échafaudages qui, depuis un demi-siècle, défigurent la Sainte-Chapelle, bâtie en cinq ans seulement sous saint Louis; en un mot certains effets de ce faux et décevant progrès moderne, qui devraient nous faire humblement baisser la tête en contemplant nos devanciers.

En 1832, Victor Hugo reprit une virulente offensive et livra à la risée publique les conseillers municipaux de Laon, qui, mettant en commun tout ce qu'ils savaient de grands mots : la féodalité, la dîme, la corvée, les prêtres, les nobles, les jésuites, etc., jargonnent, croassent, délibèrent, grotesque sanhédrin qui vote avec enthousiasme la démolition de la tour de Louis d'Outremer, pour en faire un marché. « Et la ville a payé pour cela ! on lui a volé sa couronne, et elle a payé le voleur ! »

Hélas ! Messieurs, je le dis avec une amertume profonde, malgré les efforts de notre Société, malgré la lettre de mon père au Maire de Nantes (publiée par l'*Espérance du Peuple* du 7 février 1865), — je rappelle toujours ce souvenir avec une légitime fierté, — on a jeté bas la chapelle Saint-Thomas, presque l'unique débris de notre ancienne Collégiale, « une des perles les plus pures, les plus exquises de notre écrin monumental... » « Monsieur le Maire, disait-il en finissant, c'est non pour détruire nos vieux édifices, nos chefs-d'œuvre artistiques, mais au contraire pour les conserver avec une jalouse sollicitude qu'on vous a confié la haute place que vous occupez dans notre cité. » Pareil malheur ne nous menace certainement pas maintenant, Messieurs, du moins de la part de la municipalité. Mais, si, dans l'avenir, le vandalisme voulait s'attaquer à quelqu'un de nos rares monuments, vous vous lèveriez tous comme un seul homme pour jeter à la face des misérables assez dénaturés pour mutiler leur propre patrie le cri de notre regretté Parenteau : « Les peuples qui ne respectent pas leur passé n'ont plus d'avenir. » C'est que « le passé, ajouterai-je avec Victor Hugo, est une partie

de nous-mêmes, la plus essentielle peut-être. Tout le flot qui nous porte, toute la sève qui nous vivifie vient du passé. Qu'est-ce qu'un arbre sans ses racines ? Qu'est-ce qu'un fleuve sans sa source ? Qu'est-ce qu'un peuple sans son passé ? »

O Français ! respectons ces restes !
Le ciel bénit les fils pieux
Qui gardent, dans les jours funestes,
L'héritage de leurs aïeux.

(*La Bande noire*).

Avec Chateaubriand et Victor Hugo, le comte de Montalembert, de Caumont, A. Thierry, Quicherat, Viollet-le-Duc, Lassus, etc., luttèrent avec un courage inlassable pour ramener l'admiration sur nos styles nationaux, que, depuis la Renaissance, on traitait de barbares. Bientôt, dans les villes et dans les campagnes, il n'y eut plus un curé qui ne rêvât d'une église romane ou gothique. Ouvrez notre Bulletin et vous trouverez de nombreuses discussions sur ce sujet. Un des membres les plus illustres de notre Compagnie, Mgr Fournier, notre ancien président d'honneur, dont le buste semble toujours présider à nos réunions, « fit encore flamboyer les ogives, unissant leurs arceaux comme de grandes mains jointes pour la prière. » (Chanoine Cahour). Et toutes nos églises, à l'exception, bien entendu, de notre chère vieille Cathédrale et de Sainte-Croix, ont été rebâties à partir de Louis-Philippe.

Sous son règne, l'architecture civile atteignit une perfection technique qui depuis n'a fait que s'accentuer et à laquelle je rends le plus complet hommage; mais ce n'est là que de l'industrie, du métier, de la main-d'œuvre. L'inspiration manque, et le pêle-mêle des styles que l'on essaie de reproduire avec plus ou moins de bonheur est l'image du pêle-mêle des idées et des croyances : classiques et romantiques, doctrinaires et libéraux, etc.

Sous l'Empire, l'Ecole des beaux-arts fit prévaloir une sorte de style antique accommodé à la moderne, appelé le *néo-grec*. Mièvre, sec, affreux, il a contribué à

défigurer Paris. Seul, Garnier le dota d'une œuvre magnifique : l'Opéra ; mais le pauvre homme ne prévoyait guère qu'à ses amis, allant solliciter du Ministère un secours pour ses obsèques, un secrétaire répondrait avec dédain : « Encore si c'était pour un peintre... Mais un architecte ! » L'Etat finit cependant par accorder... 500 francs !

Et depuis lors ? Il suffit d'ouvrir un journal pour entendre des lamentations presque quotidiennes sur « cette incroyable dévastation de Paris, cet enlaidissement volontaire, cette haine pour tout ce qui rappelle les traditions et les souvenirs du passé. Ce qui s'écroule devant nous, c'est le décor même de la vie française, c'est tout ce qui était de la grâce et de la magnificence, tout ce qui était aussi l'histoire de Paris, ce qui était la raison d'être de la France. » (Edouard Drumont). Aussi avec quelle satisfaction mêlée de regret les habitants virent-ils le vieux Paris ressuscité à l'Exposition de 1900 ! C'est à cette fameuse foire universelle que se trouvait le *Manoir à l'envers*, par lequel un humoriste avait sans doute voulu symboliser l'époque où commence à se réaliser l'utopie de Dupont, vous savez, le Dupont de Musset, qui confie à son camarade Durand ses projets mirifiques pour l'avenir de l'humanité :

> L'univers, mon ami, sera bouleversé.
> On ne verra plus rien qui ressemble au passé ;
> .....
> Les plus vieux ennemis se réconcilieront,
> Le Russe avec le Turc, l'Anglais avec la France?

L'entente cordiale !... ??

> J'abolis la famille et romps le mariage.

Nous y sommes, ou presque.

> Sur deux rayons de fer un chemin magnifique,
> De Paris à Pékin, ceindra ma république.
> Là, cent peuples divers, confondant leur jargon,
> Feront une Babel d'un colossal wagon.

Le Transsibérien, la confusion des langues au pied d'une

tour dont le nom rime avec Babel, mais c'est tout à fait cela, n'est-il pas vrai ?

Arrivé à notre époque, Messieurs, je devrais peut-être m'arrêter. Mais qu'entends-je chuchoter à mes oreilles ? « La diversité des formes est poussée jusqu'à l'incohérence »; c'est M. Fourcaud qui parle de l'Exposition. « En ce moment, il n'y a rien, nous sommes dans l'incohérence »; c'est M. Rodin, interviewé par un journaliste. Et voici que ce mot d'incohérence tombe de la tribune, martelé et sec, pour caractériser la situation politique. Et je ne saisirais pas l'occasion de vous faire toucher du doigt jusqu'au bout la vérité du principe que j'ai posé en commençant !

Incohérent, en effet, cet amalgame de styles, déformés comme les visages en certains miroirs; ce salmigondis de formes qui n'a de nom dans aucune langue et que traduit seul un mot d'argot : le maboulisme. Le style *maboul*, Messieurs, s'étend avec une prodigieuse rapidité, surtout le long de certaines plages ; il croît, il progresse, il grandira... quoiqu'il ne soit pas espagnol ; chinois ? bavarois ? peut-être... ; mais non, il est maboul, il est lui-même, et c'est quelque chose, savez-vous, Messieurs, que d'être soi !

Ah ! laissez-moi rire pour ne pas avoir à pleurer, car au regret de ce qui tombe s'ajoute la douleur de ce qui s'élève ; au chagrin de ne plus être les rois de l'architecture, la peine d'en être les arlequins !

Eh bien, non, il ne faut pas pleurer ! Car, en architecture comme en religion et en politique, il y a des traditionalistes. J'en compte bon nombre dans cette assemblée. Je ne les nommerai pas, pour épargner leur modestie : le vrai talent est toujours modeste. Mais vous m'en voudriez de ne pas évoquer ici la patriarcale figure de l'un de nos chers défunts, dont la vie se lie à l'histoire de notre ville ; de l'un de nos fondateurs, du premier président de cette Société, qu'il dirigea pendant dix-sept ans et dont il devint

le président d'honneur; de cet homme enfin qui mourut, laissant aux siens, dit M. Emile Gautier, « des exemples d'une vie sans tache, des souvenirs constants d'honneur, de loyauté, de vertus chrétiennes »; exemples si pieusement suivis par ceux qui le prolongent parmi nous : j'ai nommé M. Nau, dont le fils, notre ancien vice-président, est aujourd'hui président de la Société des Architectes, et dont le petit-fils suit brillamment la carrière des siens.

M. Nau était de ces hommes convaincus, comme Cousin, que: « Ou bien toute religion périra dans le monde, ou le christianisme durera, car il n'est pas possible à la pensée de concevoir une religion plus parfaite... Artistes du XIXe siècle, ne désespérez pas de Dieu ni de vous-mêmes, » ajoutait le grand philosophe spiritualiste.

Artistes du XXe siècle, ayez confiance. Une renaissance chrétienne se prépare, j'en ai la conviction. Que sera-t-elle ? Consacrée à la Sainte Vierge ? comme le conseille l'abbé Maynard, qui engage la France à prendre en architecture une noble revanche de la poésie. Peut-être. En tout cas, nous voyons se dessiner un mouvement nouveau en faveur de nos styles nationaux. Nous n'en avons pas été les initiateurs. C'est la Belgique, ce pays si petit par le territoire, si grand par sa foi, son cœur et son intelligence, qui, la première, a donné l'exemple en créant les Académies de Saint-Luc. Successivement l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, la Suède, l'Autriche, etc., l'ont imitée. La France s'est émue à son tour. Sans se soucier de son prénom, M. Marius Vachon en veut aux Romains, comme aux Grecs d'ailleurs, qui accaparent depuis trop longtemps les jeunes intelligences et encombrent nos écoles régionales. Un rapport de l'éminent critique a fait du bruit... et du bien, à la fois, chose rare. De grandes cités, comme Lyon, Rouen, Lille, etc., ont introduit dans leur enseignement nos styles nationaux. Nantes pourrait-elle rester en arrière, je vous le demande, elle, la capitale d'une province où le gothique a produit une si riche floraison ? Je ne le pense

pas. A l'œuvre donc, mes chers confrères, vous dont la mission est de faire aimer et revivre le passé !

***

J'ai fini, Messieurs. Un mot encore cependant. Ce matin, j'admirais le lever du soleil sur les rives de la Loire. Un ciel rouge et vert faisait rouge et verte l'eau de notre vieux fleuve, où se miraient les maisons du quai Malakoff, tandis qu'en gros panaches violets s'échappait lourdement la fumée des locomotives. L'aube naissait à peine, et déjà je me disais: la journée sera belle. Est-ce qu'à l'aurore de ce nouveau triennat, nous ne pouvons pas, de même, prédire que le brillant soleil du succès l'éclairera ? J'en ai pour garant la présence de l'évêque vénéré qui a tenu à venir lui-même remettre la médaille d'or à M. le chanoine Durville, celle du maire éminent qui nous donne une preuve plus sensible des sympathies qu'il nous a maintes fois témoignées, celle des présidents des Sociétés avec lesquelles la nôtre entretient des rapports empreints de courtoisie et d'amabilité, les sincères regrets qu'a bien voulu me manifester M. Jamin de ne pouvoir se trouver ici, ce soir, pour représenter le Conseil général.

Aussi le dernier usage que je ferai de mes prérogatives sera, Messieurs, d'être l'interprète de votre reconnaissance envers ces hôtes éminents pour avoir daigné donner à notre séance d'installation une solennité inaccoutumée. A vous, mes bons et aimables confrères, j'adresse un cordial merci et je vous prie de recevoir les vœux que forme pour notre chère Société celui qui eut le très grand honneur d'être son président et qui restera le plus dévoué de ses amis.

ALLOCUTION DE M. DORTEL

PRÉSIDENT ÉLU

MONSEIGNEUR,
MONSIEUR LE MAIRE,
MES CHERS COLLÈGUES,

Ma première pensée et mon premier devoir sont de vous exprimer toute ma gratitude pour le très grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de notre Société.

Ce ne sont ni mes travaux, ni mes connaissances archéologiques que vous avez tenu à récompenser, mais plutôt mon assiduité, sinon mon exactitude à vos séances.

Il y aura bientôt 20 ans quand notre regretté trésorier, M. Riardant, qui connaissait mes goûts pour l'archéologie, me parla de faire partie de notre Compagnie. J'hésitai, comprenant et sachant bien que je n'aurais point le temps de vous donner une collaboration féconde et utile.

Je me souviens encore, comme si ces souvenirs dataient d'hier, de cette première séance où j'assistais, tout confus, dans un coin de notre petite salle de l'Oratoire, aux communications de nos collègues dont plusieurs sont disparus aujourd'hui.

Vingt ans ! Et me voici à la tête de notre Société qui n'a jamais été plus prospère et plus brillante, grâce à vous tous, mes chers collègues, grâce à l'impulsion si ferme et si éclairée qu'a su lui donner mon excellent ami et président, M. le baron de Wismes.

J'assume une lourde tâche en acceptant votre succession, mon cher Président, car sans vouloir faire ici un éloge qui est sur toutes les lèvres et que votre modes-

tie ne me pardonnerait pas, je puis dire que depuis 3 ans, depuis six ans plutôt, toutes vos pensées, tous vos actes n'ont eu d'autre but que de contribuer à la prospérité de notre Société.

Votre affection quasi-filiale pour elle n'a eu d'égale que votre zèle et votre activité.

Je suis l'interprète de tous mes collègues en vous disant : Vous avez été le digne continuateur de votre regretté père, qui a laissé dans notre Société un souvenir inoubliable et dont le nom était synonyme de science, esprit, talent.

J'aurais certainement hésité à accepter ce redoutable honneur si je n'avais pas eu pour me seconder les deux excellents Vice-Présidents : MM. Leroux et Gaëtan de Wismes que vous avez nommés.

M. Alcide Leroux n'est pas seulement un poète délicat, c'est encore un archéologue distingué. Après avoir rempli pendant plusieurs années le poste important de secrétaire-général, il s'était retiré dans un coin de sa chère Bretagne qu'il ne s'est pas contenté de chanter en des vers exquis, mais qu'il a fouillée pour arracher à son sol les secrets de son passé. De cet exil volontaire et fécond, il nous a rapporté sa belle étude sur les ruines gallo-romaines de Langonnet, aussi magistralement écrite que fortement documentée.

Mon excellent ami de plus de 25 ans, M. Gaëtan de Wismes, qui, très modestement, et pour des raisons dont chacun avait pu apprécier la délicatesse, avait tenu à rester simple secrétaire du Comité, vient occuper une place à laquelle le désignaient depuis longtemps ses connaissances archéologiques et sa collaboration assidue et fructueuse. Il me remplace comme Président de la Société académique. Je me réjouis de ces deux distinctions qui vont et doivent resserrer de plus en plus les liens qui unissent nos deux vieilles Sociétés nantaises.

Quel meilleur éloge pourrai-je faire de M. le Docteur Halgan, que de vous rappeler la distinction dont ses collè-

gues de la Société de Géographie commerciale viennent de l'honorer, en l'appelant à succéder à M. Doby, un secrétaire général modèle et qui semblait irremplaçable (pardonnez-moi ce mot barbare).

Il sera admirablement secondé dans la lourde et parfois ingrate tâche de Secrétaire général par M. Léon Delâttre qui, bien que récemment entré dans notre Société, nous a déjà montré tout ce qu'on peut attendre de son érudition et de son savoir. Sa communication sur le voyage des Ambassadeurs Siamois à Nantes, écrite d'un style alerte, est une des meilleures études qui aient été publiées sur l'histoire anecdotique de notre ville.

M. Houdet a tenu très modestement, trop modestement à rester au secrétariat du Comité ; qu'il reçoive ici tous nos remerciements.

Il aura pour collaborateur un de nos plus jeunes et de nos plus érudits collègues. M. Joseph Angot, à un âge où l'on prépare encore sa voie, a déjà un bagage littéraire et archéologique considérable qui dénote non seulement une somme énorme de travail et de recherches, une intelligence rare et singulièrement affinée. Littérature, critique, beaux-arts, musique, poésie, M. Angot a tout embrassé avec un égal succès. Ne devons-nous pas être fiers de voir l'illustre maître Léopold Delisle, dont l'Académie célébrait hier l'apothéose, préfacier le travail de M. Angot sur le Missel de Barbechat paru dans notre bulletin.

Mes excellents collègues et amis, MM. Pied, Pouvreau Soullard et commandant Lagrée ont bien voulu conserver les fonctions qu'ils remplissent depuis plusieurs années avec tant de zèle et de dévouement. Fonctions modestes mais importantes, s'il en fut, pour la vitalité de notre Société. La reconnaissance de leurs collègues ne leur est point ménagée et l'unanimité des suffrages exprimés sur leurs noms aux dernières élections en est le meilleur et le plus éclatant témoignage.

Sur cette joie, mêlée d'un certain orgueil, de me voir

entouré de si précieux collaborateurs, se glisse pourtant une ombre de tristesse. J'aurais souhaité voir M. Senot de Londe rester à la Vice-Présidence en attendant les plus hautes fonctions qui lui étaient destinées non pas cette fois, comme pour moi, par rang d'ancienneté, mais uniquement par son mérite et par ses travaux.

Il a tenu, suivant sa propre expression, à rentrer dans le rang. Que dans cette retraite volontaire et momentanée, il sache bien qu'il emporte tous nos regrets.

Quant à moi, vous m'excuserez et me pardonnerez si quelquefois, souvent même je vous entretiens, non pas de mes travaux personnels, mais des récentes découvertes préhistoriques et du mouvement scientifique qui s'oriente chaque jour de plus en plus vers la préhistoire.

Il y a 80 ans à peine, lorsque Boucher de Perthes, dans les bases du diluvium des environs d'Abbeville, découvrit les premiers silex taillés, mêlés à des ossements d'animaux disparus, vous vous souvenez des objections que ces découvertes soulevèrent dans le monde savant, des luttes qu'il eut à soutenir contre Elie de Beaumont, contre sa famille elle-même, qui, à sa mort, en 1868, fit mettre au pilon « *Les Antiquités Celtiques et Antédiluviennes* », fruit de 40 années d'études. Boucher de Perthes a attendu 40 ans le monument qui était bien dû à son génie; et ce n'est qu'au mois de novembre dernier qu'on a, sans bruit et sans fanfare, sans sous-secrétaire d'Etat et sans ministres, inauguré à Abbeville la statue de cet initiateur, si combattu et si discuté de son temps.

Depuis, la science a marché, la contemporanéité de l'homme avec les grands animaux disparus ne se discute plus. Bien que les débris humains trouvés jusqu'a ce jour dans les terrains quaternaires inférieurs soient très discutables comme authenticité, la question de l'homme quaternaire est aujourd'hui résolue.

Il n'en est pas de même de l'homme tertiaire. Depuis les fouilles pratiquées à Pontlevoy, près de Thenay, où l'abbé Bourgeois découvrit dans le miocène inférieur des

silex qu'il soutint avoir été intentionnellement taillés, la discussion de l'existence de l'homme tertiaire a été reprise.

En 1892 et 1893, un médecin hollandais, en mission à Java, découvrit dans un terrain pliocène, des ossements qui semblaient appartenir à un grand singe anthropomorphe. Cette découverte nous valut, à l'Exposition de 1900, la reconstitution, plus amusante que scientifique, du Pithecanthropus erectus — sorte d'intermédiaire entre le singe et l'homme — Un officier d'avenir dans l'armée des singes, suivant l'expression pittoresque d'Edmond About.

A l'heure actuelle, aucun squelette fossile n'a été trouvé en place dans des terrains tertiaires.

Quant aux fameux silex de l'abbé Bourgeois, toute une école nouvelle s'efforce aujourd'hui de voir en eux des silex non taillés mais utilisés par l'homme ou son précurseur. Cette thèse, défendue avec un très réel talent par M. Rutot, vient d'être réfutée victorieusement par M. de Lapparent qui, à Guerville, près de Mantes, a découvert, dans une usine à ciments, des milliers de silex semblables à ceux de Thenay et qui ne sont que les déchets de la craie employée.

Nous pouvons donc dire avec M. Louis Lartet : « Dans « l'état actuel de nos connaissances, on n'a aucune raison « sérieuse de rejeter *a priori* la notion de l'existence de « l'homme pendant le pliocène ; mais de là à croire que « cette existence est démontrée, il y a loin. Jusqu'à pré- « sent, on n'a pu produire que de vagues indices et aucun « fait concluant n'est venu à l'appui de cette présomp- « tion. »

Il en est autrement de l'homme quaternaire, car si l'on peut conserver quelques doutes sur l'authenticité des crânes de Moulin-Quignon, de Cannstadt, de Nlandertaldt, il est certain que les instruments découverts dans le diluvium à Abbeville, à Chelles, à Saint-Acheul, sont bien le produit de l'industrie humaine, les premiers essais de cette industrie.

Quels sont ces hommes qui ont taillé ces premiers silex ? D'où viennent-ils ? Mystère obscur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ont assisté aux premières convulsions de l'époque quaternaire, à l'extension des glaciers et aux dernières éruptions du plateau central.

Cette industrie, dont nous retrouvons des traces, grâce aux recherches de notre distingué conservateur, M. de Lisle, dans plusieurs stations de la Loire-Inférieure : à Montbert, à la Haie-Fouassière, à Saint-Herblain, est une industrie rudimentaire et bien primitive. La hache taillée sur ses deux faces, sorte de coup de poing, n'a jamais dû être emmanchée, elle se tenait à la main, outil, arme défensive et offensive, elle affectait toujours la même forme.

On la rencontre partout, au même niveau, dans les alluvions quaternaires, aussi bien en France qu'en Amérique, en Afrique, en Espagne, en Italie, en Algérie, en Judée, jusqu'en Egypte, grâce aux fouilles méthodiques et consciencieuses de M. Morgan.

A quoi doit-on attribuer cette similitude de taille et de procédé de fabrication ? Peut-on soutenir que tous ces tailleurs de silex disséminés aux quatre coins du monde appartenaient à la même race, à la même souche, et ne doit-on pas plutôt rechercher la raison de cette conformité dans les nécessités même de l'existence, dans le besoin naturel de se défendre, de vivre, de se nourrir et de se vêtir.

L'homme de cette époque, que l'on a appelée acheuléenne ou chelléenne, n'habitait point encore les grottes envahies sans doute par les fleuves débordés, il devait vivre sur les plateaux, dans les plaines, le long des cours d'eau où l'on retrouve aujourd'hui les traces de cette très primitive industrie.

Après cette époque de transition caractérisée par un climat doux et humide, la calotte de neiges qui couvrait le sommet des montagnes fondit, les glaciers prirent une extension considérable.

Ces phénomènes constatés par les découvertes géologiques, eurent comme résultat d'abaisser considérablement la température, et l'homme dut rechercher dans les cavernes et sous les rochers un abri contre le froid et contre les animaux féroces. Il dut également modifier son outillage. A la hache grossière qui n'était autre chose qu'un caillou taillé sur les deux faces, l'homme moustérien substitua la hache taillée sur une seule face, sorte de pointe destinée à être fixée au bout d'un épieu. On voit apparaître les premiers outils, le poinçon, la scie, le râcloir, destiné sans doute à préparer les peaux dont il se vêtissait.

L'homme, suivant l'expression de Franklin, est l'être qui a fabriqué des outils; aussi le voyons nous modifier continuellement son outillage, le rendre plus pratique, l'adapter à ses besoins, aux exigences de la vie.

A Solutré, qui marque la troisième étape dans nos annales préhistoriques, les instruments sont plus soignés; c'est l'apogée en quelque sorte de la taille du silex, et les merveilleuses haches en feuilles de laurier, si caractéristiques de cette station, nous montrent à quel degré d'habileté, on ne peut pas dire de civilisation, l'homme quartenaire était arrivé.

A côté de ces bijoux, dont la fragilité même enveloppe de mystère leur destination, nous rencontrons la pointe à cran dont la blessure devait être terrible, les poinçons, les scies, les râcloirs, tout un outillage pratique et perfectionné.

Cette station de Solutré, qui donne son nom à cette période est, vous le savez, située près de Mâcon, au pied d'un escarpement. Fouillée depuis plusieurs années, étudiée avec soin par le docteur Arcelin et l'abbé Ducrost, elle n'a point encore livré tous ses secrets, et l'amoncellement des os de chevaux (on l'évalue à plus de 40.000 individus), qui forment une véritable muraille autour de cette station n'a point encore été expliqué.

Nous voici parvenus à la dernière étape de la période préhistorique qui se distingue par une manifestation artistique dont, chaque jour, de nouvelles découvertes permettent d'étudier la merveilleuse esthétique et le développement considérable.

Le climat, déjà, s'était considérablement refroidi, détruisant les forêts, donnait à notre pays l'aspect des steppes sibériennes.

L'homme éprouva plus que jamais le besoin de chercher dans de profondes cavernes un refuge contre les intempéries et les frimas. Quelquefois, ces grottes n'étaient que de simples abris, tels : Cro.-Magnon, La Madeleine, qui a donné son nom à cette période.

La taille du silex, si perfectionnée à Solutré, est ici moins soignée. L'homme magdalénien utilise d'autres matières pour la confection de ses outils et n'emploie plus la pierre que pour créer ce nouvel outillage auquel il va apporter tous ses soins.

Dans le travail de l'os, devenu sa préoccupation dominante, il atteint d'un seul coup la perfection même.

Un des plus jolis outils de cette époque est l'aiguille à chas — supérieure suivant de Mortillet — à celles mêmes qu'on fabriquait à l'époque de la Renaissance, et telles que jamais les Romains n'en ont fabriqué de semblables.

A côté de ces merveilles, œuvres de patience et d'habitude, les sagaies, les harpons en os garnis de barbelures fines et savamment combinées, les poignards élégamment sculptés, les spatules, les bâtons à trous qui ont donné lieu à tant de controverses, indiquent à quel point de civilisation étaient parvenus nos ancêtres quaternaires.

Solutré avait créé des guerriers, la Madeleine créa des artistes. Ce qui caractérise en effet cette étape, c'est le sentiment artistique qui, brusquement, fait son apparition.

Les plaques d'ivoire, les os des cervidés, les mer-

rains des bois de renne sont décorés avec un art d'un réalisme stupéfiant.

L'homme qui a sculpté ces chevaux, ces élans, ces aurochs, ces mammouths était un véritable artiste. De sa main, armé simplement d'un silex (il ne saurait être ici question de métaux, et la question ne se pose même pas), avec un sentiment véritable de la nature, il a su donner la représentation exacte de toute la faune dont il était entouré. Quelques-uns de ces dessins sont d'une exactitude telle, au point de vue anatomique, que des savants tels que le Docteur Gervais ont pu déterminer des espèces disparues et qui n'ont été rencontrées que plus tard.

Les Troglodytes magdaléniens ne se sont pas contentés de décorer leurs outils, ou de simples amulettes ; ils ont encore couvert de peintures et de sculptures les parois des grottes qu'ils habitaient. Quand M. de Santuola signala, en 1879, dans la grotte d'Altamira, près de Santander, les premières peintures quaternaires, cette découverte fut accueillie avec la même hostilité que l'avaient été, cinquante ans auparavant, la découverte de Boucher de Perthes. Depuis, les découvertes se sont multipliées dans les Pyrénées, dans la Gironde, dans la Dordogne, grâce aux savantes investigations de M. Cartailhac, de l'abbé Breuilh, du Docteur Capitan et de M. Peyrony, un instituteur des Eyzies dont la science n'a d'égale que la modestie exagérée.

Après avoir chassé de leurs repaires le grand ours et les fauves qui les occupaient, l'homme s'est installé dans ces immenses cavernes pour y habiter, peut-être même pour y célébrer des rites religieux.

Pourquoi nos ancêtres avaient-ils choisi la partie la plus profonde et la plus sombre de ces grottes pour y tracer ces sculptures et ces fresques, si ces endroits retirés n'avaient pas dû servir à la pratique de quelque cérémonie mystique et religieuse.

A Niaux, dans l'Ariège, les peintures font leur

apparition à 600 mètres de l'entrée, et elles se prolongent jusqu'à 1.200 mètres.

Aux Combarelles, on parcourt 118 mètres avant de rencontrer les premières gravures.

A la Mouthe, 200 mètres.

Il faut avoir visité une de ces grottes pour se rendre compte du degré artistique que devaient avoir atteint ces chasseurs de rennes. La grotte de Font de Gaumes que je visitais en juin 1905, a 120 mètres de longueur, A 65 mètres de l'entrée, on commence, à la lumière des bougies, à distinguer les étranges dessins, qui deviennent nombreux quand on atteint une vaste salle de 40 mètres de longueur sur deux à trois mètres de large et cinq à six mètres de hauteur. Là, sur les parois et jusque sur la voûte, se voient des peintures exécutées à l'ocre rouge et au manganèse. Voici, au reste, la description qu'en donne M. Cartailhac :

« La Grotte de Font-de-Gaumes s'ouvre dans le » flanc d'une colline coupée à pic et l'on y accède en » suivant les éboulis et une corniche de la falaise suspen- » due dans le vide. Après avoir franchi un passage fort » étroit, à 65 mètres de l'entrée on débouche dans une » vaste salle. C'est elle et un diverticule extrême qu'ornent » d'une façon extraordinaire des gravures et surtout » des peintures. Il s'agit de véritables fresques. Ces images » sont en effet le plus souvent peintes. La gravure est » généralement associée à la peinture qui, parfois, re- » couvre les traits ou, au contraire, ceux-ci sont tracés » par dessus; parfois la figure est en partie peinte, en » partie gravée, d'autres fois seulement gravée. Un » emploi judicieux du noir et du brun a donné aux fonds » rouges un modelé étonnant, tantôt vrai, tantôt bizarre. » Les teintes sont souvent fondues, parfois ce ne sont » que des touches vigoureuses et isolées sur un fond » plus clair; de vrais grattages de la roche, qui a une » couleur jaune, interviennent çà et là, accentuant

» certaines couleurs en y déterminant un travail de » champlevé. Nombre de figures sont légèrement voilées » par une mince couche de stalagmite, beaucoup se » perdent sous un dépôt plus épais.

» Sur 80 animaux représentés, et ce nombre est » aujourd'hui bien dépassé, on compte 49 aurochs, » 1 renne, 1 cerf, 4 égendis, 3 antilopes, 2 mammouths, » 11 indéterminés.

» Ce sont les aurochs qui dominent; on en voit plus » de cinquante, soit en file, soit affrontés, tantôt en un » rang, tantôt sur plusieurs rangs étagés jusqu'à la voûte. » A Font-de-Gaumes, j'avais l'impression d'un travail » systématique, d'une ornementation voulue de la » caverne. »

A Altamira, aux Combarelles, à la Mouthe, à Niaux, partout où le calcaire permet au sculpteur de se livrer à son art, nous retrouvons les traces de nos artistes animaliers.

Cette merveilleuse éclosion artistique disparaît tout à coup, brusquement, dans cette nuit profonde et obscure qui sépare le paléolithique du néolithique.

Que sont devenus nos chasseurs de rennes, nos artistes des bords de la Vèzere et des Pyrénées ? Dans quel cataclysme naturel, sous quelles invasions ont-ils disparus ? Mystère qu'on a essayé d'expliquer de bien des façons : destruction complète disent les uns, émigration disent les autres, fusion enfin avec la race des immigrants néolithiques.

Quoiqu'il en soit, nous ne retrouvons plus nulle part la trace de nos chasseurs; et les nouveaux venus, qui étaient plutôt des agriculteurs et des pasteurs, ne nous ont laissé ni dans les débris des habitations lacustres, ni dans nos dolmens, aucune œuvre qui puisse faire supposer la survivance de l'école magdalénienne.

D'où étaient venus ces immigrants; peut-on suivre leurs traces par le jalonnement des dolmens édifiés ?

Dans l'Inde centrale, dans l'Arabie, la Palestine, le Caucase, la Crimée, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Scandinavie méridionale, l'Allemagne du nord, la Hollande, la Gaule, l'Espagne, nous trouvons partout les mêmes procédés de construction ; seule la vallée du Danube, cette grande voie des immigrations celtiques, ne possède aucun dolmen ; ce ne sont donc pas les Celtes, ainsi que l'a soutenu Henri Martin, qui ont construit nos monuments mégalithiques; ce ne sont pas les Aryens, la linguitique proteste contre de semblables théories; sont-ce les Phéniciens, ces grands envahisseurs et ces grands commerçants ?

En réalité, on ne sait rien sur cette race conquérante. D'où venait-elle ? A quelle époque historique cette immigration s'est-elle accomplie ? Question aussi obscure, aussi complexe que celle de la destination de nos alignements, de nos cromlechs.

Bien des observations ont été faites sur leur orientation, sur leur taille. On s'est demandé pourquoi, à Carnac par exemple, les menhirs (et cela est très visible au Menec) sont plus grands près des cromlechs et vont en diminuant de l'Ouest à l'Est. C'est là un système voulu, intentionnel, dont la signification nous échappe.

Si la destination des dolmens est aujourd'hui connue, la date de leurs constructions reste encore bien mystérieuse. Je parle ici de nos dolmens bretons. On a voulu, à une certaine époque et souvent d'après une méthode plus systématique que scientifique, leur attribuer une date fabuleuse. Il faut, suivant nous, faire des distinctions, et il est impossible d'admettre que ce sont les mêmes hommes qui, aux mêmes époques, ont élevé les dolmens grossiers, sortes de coffres en pierres, sans allées, où l'on ne rencontre que des poteries ayant longtemps servi, des haches en diorite usagées, et ces

beaux dolmens à galeries sous tumulus avec leurs mobiliers déjà fort riches, leurs poteries soignées, leurs dalles gravées de signes cabalistiques et mystérieux ; ou encore ces allées couvertes, sortes de galeries coudées avec leurs dalles couvertes de cartouches ressemblant à des boucliers, leurs poteries ornementées, leurs têtes de flèches en silex, véritables bijoux.

Non ! les dolmens de Crucuno, des Marchands, du Mane-Retual, de Kercado, de Gavrinis ; les tumulus du Mont Saint-Michel, de Tumiac, les allées coudées du Rocher et des Pierres-Plates n'appartiennent point à la même époque et ne peuvent être attribuées aux mêmes constructeurs. Ils diffèrent et par leurs dispositions et par leur mobilier et par leurs signes lapidaires.

Si les premiers, si pauvres comme mobilier, appartiennent à la période néolithique proprement dite, il est à peu près certain que nos belles allées couvertes, nos beaux tumulus, à mobilier rituel, appartiennent à l'âge du bronze.

On pourrait même dire que, en Bretagne, on en édifiait encore au moment où le fer fit son apparition.

Simpson, à propos des figures étranges qui décorent quelques-uns de ces monuments, écrivait, il y a plusieurs années : « Toutes ces sculptures sont autant d'énigmes » que nous ne sommes pas à même de résoudre présen- » tement. Ornements, symboles, hiéroglyphes, la clef » de leur sens mystérieux a été perdue et elle ne sera » probablement jamais retrouvée. »

« La science, qui est aujourd'hui le seul guide rationnel » en ces sortes de matières, doit se borner à douter de » tout à l'égard de nos gravures de peur d'être prise en » flagrant délit d'erreurs par les découvertes qui sui- » vront. »

Le problème, hélas ! est encore à résoudre, malgré les découvertes et les observations multiples faites

depuis plusieurs années. Quelle est la signification de ces signes, de ces cartouches, de ces cupules ? Qui les a gravés, comment les a-t-on gravés ? Ce qui semble bien peu probable, malgré les expériences faites à Saint-Germain par M. Abel Maitre, c'est qu'ils l'aient été avec de simples instruments de silex, et tout au contraire semble indiquer que les sculpteurs de Gavrinis, des Pierres-Plates, du Rocher, connaissaient les métaux.

Prosper Mérimée, au cours de sa mission en Bretagne, en 1836, écrivait : « J'ai peine à croire qu'on ait pu, sans ciseaux de bronze, sculpter le granit de Gavrinis. »

Émile Cartailhac, dont le nom, en matière de préhistoire, fait autorité, est d'un avis contraire. Il appuie son opinion sur ce que, seuls, les piliers de granit sont sculptés, alors que ceux en quartz, beaucoup plus durs, sont vierges de toute sculpture.

Cette objection me paraît bien spécieuse, car la dureté du quartz aurait aussi bien résisté au burin de bronze qu'à la hache en silex.

Cette question est une des plus intéressantes, elle est intimement liée à celle de l'introduction des métaux en Gaule.

Nous ne savons pas grand chose sur l'époque à laquelle la substitution du métal à la pierre se fit. Longtemps les peuplades dolméniques durent se servir à la fois et de leurs vieux outils de pierre et de haches en cuivre. Nous trouvons en effet dans les dolmens les deux instruments associés, la forme même des premières haches en cuivre pur, établit bien jusqu'à l'évidence, que celui qui les a fabriquées s'est servi comme modèle des outils qu'il avait sous les yeux et qu'il avait lui-même polis.

Ce n'est que plus tard, quand l'homme primitif sut fabriquer le bronze, que la forme primitive de la hache se transforma, et l'on vit alors successivement appa-

raître la hache à talons, la hache à ailerons et la hache à douilles.

Ces haches perfectionnées, comme forme et comme alliage, ont dû certainement être importées par des colporteurs venus d'Egypte ou d'Asie, soit par la vallée du Danube, soit par voie maritime en suivant les bords de la Méditerranée.

Les cachettes de fondeur, si nombreuses dans notre péninsule armoricaine, sont la preuve évidente de cette immigration commerciale. Ces métallurgistes étrangers, qui travaillaient dans les forêts ou qui apportaient des objets tout fabriqués, devaient disséminer, dans des cachettes répairées avec soin, une partie de leur marchandise si convoitée et si nouvelle. Souvent ils périssaient en chemin et ne revenaient pas prendre les trésors cachés ; ce sont ceux que nous retrouvons aujourd'hui.

La cachette de la prairie de Mauves, découverte en 1881, inventoriée et classée par notre savant conservateur M. de Lisle du Dreneuc, est une des plus curieuses et des plus riches par la variété des objets qui la composaient : armes, outils, parures. Des cachettes analogues ont été trouvées, pour ne parler que de la Loire-Inférieure, à Saint-Père-en-Retz, à Vertou, à Crossac, à Clisson, à Plessé et, en 1868, par M. Parenteau lors des défoncements effectués au Jardin des Plantes.

Parmi les objets trouvés dans ces cachettes, la hache plate en cuivre pur, à surface rugueuse et inégale, n'a jamais été trouvée, ce qui indique bien que cet objet tout primitif, le précurseur en quelque sorte de nos haches de bronze, était fabriqué sur place par les populations dolmeniques.

Ce qui semble inexpliquable, c'est que le fer qui se trouve partout à l'état natif, qui pouvait être employé sans alliage, soit apparu si tardivement. Il faut rechercher, je crois, dans la nature même de ce métal la raison du retard qui a été apporté à son emploi. Se désagré-

geant facilement au contact de l'air et des corps étrangers, le fer a longtemps été considéré comme un métal impur.

Originaire de l'Afrique centrale, connu des Egyptiens à une époque très reculée, il n'est venu que très tardivement dans le Nord et dans l'Ouest de l'Europe par voie commerciale, et les populations de l'âge du bronze ne l'ont tout d'abord employé que comme moyen de décoration. Ce n'est que plus tard, très tard du moins en Bretagne, que la véritable industrie du fer s'est répandue.

A cette période, nous pouvons rattacher nos belles sépultures circulaires du Nignol, de Coet-à-Touse, explorées par Miln dans le Morbihan, et celles de Kervitré, de Tronven, de Kerliscat, étudiées par M. du Chatellier dans le Finistère..

En terminant la savante étude qu'il a consacrée à ce département depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'occupation romaine, le savant et infatigable fouilleur constate que nous savons peu de choses sur les populations qui, à la première époque du fer, occupaient la presque île armoricaine.

« Jusqu'à présent, écrit-il, l'Archéologie nous apprend » bien peu de choses à leur sujet ; du reste, du temps » de Polybe même, on était peu éclairé à leur endroit » puisqu'en parlant de la Gaule Celtique, il dit : « Ceux » qui parlent de ces régions n'en savent pas plus que » nous, ils ne font que débiter des fables. »

Le champ de nos recherches est vaste, vous le voyez, les mystères dont s'entoure le passé et l'humanité sont troublants, le sol ne nous a pas encore livré tous ses secrets. A nous de les rechercher en multipliant nos fouilles et nos observations.

En cette terre celtique, notre attention a été trop attirée par les découvertes si intéressantes et si multipliées des stations gallo-romaines. Il a semblé, à une

Carte des Voies romaines de la Loire-Inférieure

par

LÉON MAITRE

Echelle de 1 à 400000.

certaine époque, que nous n'existions pas avant la conquête.

Soyez persuadés que lors de l'invasion de 59 avant J.-C., les envahisseurs se sont trouvés en face d'une civilisation plus avancée que nous ne le supposons ; c'est à l'étude de cette civilisation et de ce passé que je vous convie.

Rien de plus troublant que ces recherches où l'on n'est guidé par aucun texte, où l'on s'égare parfois aux charmes toujours attachants, mais souvent trompeurs, des légendes vieilles comme le monde ; mais aussi quelle joie quand dans ce labyrinthe obscur on découvre quelques débris du fil qui doit nous conduire à la lumière et à la vérité.

Travaillons donc, multiplions nos excursions, nos fouilles, étendons notre champ d'études, notre rayon d'action afin de bien montrer à tous que les Sociétés d'Archéologie n'ont d'autre but, d'autre souci, en interrogeant le passé, que de contribuer à sortir de l'oubli, à faire connaître les annales glorieuses de nos ancêtres.

Fustel de Coulanges n'a-t-il pas dit avec raison : « Le véritable patriotisme n'est pas seulement l'amour « du sol, mais l'amour du passé, le respect pour les « générations qui nous ont précédés. »

Découverte d'un atelier de fondeur à Saint-Père-en-Retz, près des rives du Boivre

En défrichant les taillis de l'antique forêt de la Guerche qui porte aussi le nom de forêt de Tharon, les fermiers de la métairie de la Moinerie ont mis au-jour, dans un fossé peu profond de la route qui conduit chez eux, un amas de lingots métalliques ayant l'apparence de culots de bronze. Cette nouvelle intéressante pour la science archéologique nous a été transmise, au mois d'avril 1907, par M. Ouisse, gérant de la propriété, et par M. Fernand Couétoux, notre nouveau confrère, qui veulent bien être nos correspondants dans la région de Paimbœuf.

Guidés par ces deux aimables compagnons, je me suis rendu sur le terrain de la découverte et je me suis trouvé en présence d'une collection de 12 culots de bronze en forme de galettes qui devaient être des résidus empruntés à des fonds de creusets (1). Un spécimen a été envoyé à Paris à l'Ecole des Ponts et Chaussées pour être analysé, et son examen a donné les résultats suivants (2) :

Cuivre	95, 26
Sous-sulfure de cuivre	4, 09
Hydro-carbonate de cuivre	0, 20
Zinc	08
Plomb	07
Etain	04
Diverses matières	0,26

(1) Leur poids atteignait près de 40 kilos.

(2) M. l'Ingénieur en chef Cosmi a bien voulu me servir d'intermédiaire en cette occasion, avec son obligeance habituelle.

Il aurait été intéressant de savoir qu'elle était la provenance de ce cuivre, autant pour l'histoire du commerce que pour celle de l'industrie, mais ce point est difficile à éclaircir. L'importateur qui a déposé ces lingots dans la Loire-Inférieure a pu emprunter le cuivre dans le département de la Mayenne où des mines de cuivre ont existé, ou bien les amener d'Espagne, par mer.

Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable, parce que les découvertes du même genre ont eu lieu sur le littoral ou sur le bord des cours d'eau principalement (1).

La ferme de la Moinerie n'est pas loin de l'estuaire ou du golfe du Boivre, baigné autrefois par le flux et le reflux de l'Océan. Les fondeurs de l'âge de bronze se sont établis dans cette contrée, par cette raison qu'elle était à l'état de forêt et que le combustible est une chose essentielle pour un métallurgiste. Le nôtre paraît avoir fabriqué des armes en se déplaçant à mesure que le bois devenait plus rare. Dans son atelier de la Tiédnais, près de la Gruais, il fabriquait des haches plates, des haches à talon, des haches à ailerons, des haches à douille, des épées, des bracelets, des poignards, dont on a trouvé des spécimens en 1873. Vous pouvez les voir au Musée Archéologique. La Tiédnais n'est pas à plus de 2 kilomètres de la Moinerie, au nord-est.

Du côté de l'ouest, à la Tansorais, qui est à 3 kilomètres, on a trouvé également une hache de bronze de la même fabrication. Ces témoignages prouvent que le fondeur de la Moinerie a déployé une certaine activité.

Mon enquête sur place avait pour but surtout de me rendre compte de l'installation de ces ateliers primitifs

(1) M. Mercier, maire de Pornichet, a trouvé de nombreux débris d'objets de bronze sur la plage de Congrigoux.

et des moyens qu'on employait pour travailler les métaux. J'ai vu que l'eau ne manquait pas dans le bas du vallon, mais je n'ai pas distingué nettement les travaux en terre de protection qu'on a relevés dans le pays de Nozay, autour des gisements d'étain.

Il est certain pourtant que la forêt voisine renferme des fossés et des talus importants qui auraient pu faire des clôtures.

Ces fondeurs se servaient de moules qui se pétrissaient ici en argile blanche dont on a vu des vestiges autour du dépôt de culots. Je ne saurais dire comment ils se servaient des deux énormes pierres plates qui se sont trouvées aussi à proximité. Sur l'une d'elles on a pris la peine de creuser, je ne sais comment, une petite rigole qui la traverse dans toute sa longueur.

Ces constatations sont à mentionner, car elles serviront un jour à déterminer quel était l'outillage des fondeurs de l'âge de bronze.

LÉON MAITRE.

La Conquête de la Basse-Loire par le réseau des voies romaines

I

Généralités

La conquête de la Loire-Inférieure par les Latins et leur implantation jusque dans les moindres bourgs peut être démontrée uniquement à l'aide des dépôts de monnaies qu'ils ont laissés ça et là, et qui reparaissent au jour, de temps à autre, au moment des reconstructions ou des défrichements. Dans les contrées voisines du fleuve, les découvertes ne sont pas surprenantes, mais quand on rencontre des monnaies du IIIe siècle, par lots de 12 à 1.500, dans des localités comme Crossac, la Chapelle-Launay, la Chapelle-des-Marais, Treffieuc et Pannecé, on est en droit de répéter que les Romains ont pris possession de notre pays complètement, non pas tant pour le soumettre que pour en exploiter toutes les richesses.

Ce fait historique est confirmé par l'existence d'un réseau de grands chemins qui sillonnaient le pays en tous sens et dont les traces sont signalées dans les vieux titres et par l'enquête faite, en 1836, avant la création du réseau vicinal.

Nos routes nationales restaurées sous le premier Empire n'ont fait que succéder aux vieilles chaussées établies par l'administration romaine. De même que les vieux gués ont servi d'indication à nos ingénieurs.

Le nombre des ponts et des bacs créés par les géné-

rations du Moyen Age est très restreint ; elles se sont bornées le plus souvent à entretenir et à conserver la circulation établie dès la plus haute antiquité ; elles avaient besoin comme nous de voyager, elles auraient donc été fort incommodées si les moyens de transport avaient été défectueux. André de Varade, dans son testament, légua plusieurs sommes à divers ponts déjà très fréquentés au XIIe siècle. Il donna 6 sous aux ponts de Nantes, autant aux ponts de Grée, près d'Ancenis; 10 sous au pont de Louan sur les marais de Goulaine et 10 sous à la chaussée de la *Barre-Engelard* qui doit être la Chaussée Le Roy en Rouans (1).

Chez les Namnètes, les ponts les plus vieux sont : le pont Esnaud, entre Mouzeil et Ancenis ; le pont de la Mée, entre la Bretagne et les Marches ; le Pont-Château, sur le Brivet; la chaussée de Nyon, sur les marais de Donges, le pont de Méans ; le pont Miny (2), sur l'Isac, à Sévérac ; Pontpas et Pont d'Arm en Assérac; les ponts de Nort, sur l'Erdre ; la chaussée de Barbin et le pont de Gigan, à la sortie de Nantes.

Il va sans dire que les ponts jetés sur la Loire, de Nantes à Pirmil, tenaient le premier rang par l'importance de la circulation ; ils étaient le point d'aboutissement de plusieurs routes, parce qu'ils offraient un passage sûr en tout temps. La vénération qu'ils inspiraient aux voyageurs est attestée par les nombreuses fondations érigées entre chaque bras de la Loire à traverser : N.-D.-de-Bon-Secours, la Madeleine, Toussaints, les Récollets, et, à l'extrémité sud, Saint-Jacques de Pirmil.

Ceux qui sont accompagnés d'une chapelle et d'une fondation pieuse, comme Saint-Honoré de Bout-de-

(1) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, I, col 727.
(2) Le pont Miny dépendait de la terre de Sévérac.

Bois, à Héric, ou d'une fondation en l'honneur de saint Jacques ou de saint Nicolas, comme le pont James de Saint-Colombin et Saint-Nicolas-de-Redon, sont d'une antiquité incontestable, car les générations du haut Moyen Age ont eu de bonne heure le souci d'assurer le repos aux voyageurs. Les *passages* de Rozet, en Plessé; de la Bourdinière, en Pannecé; de Grâces en Guenrouet; du Goût, en Malville (1), avaient leur chapelle et leur aumônier.

Quand le passage était desservi par un bac, alors l'édifice était souvent double; sur chaque rive s'élevait une aumônerie, comme à Nort, à Rohars en Lavau, au Pellerin, à Oudon et à Pilon.

Toutes ces fondations pieuses n'ont été imaginées que par le désir d'assister les voyageurs; elles sont la conséquence des mœurs d'une époque où l'on voyageait beaucoup, parce que le pays était en possession d'un réseau de routes établi depuis longtemps. L'existence de routes à longue portée, comme celles qui traversaient la Gaule et la Bretagne en particulier, implique le fonctionnement d'un pouvoir assez fort pour centraliser les ressources; or, la féodalité était la prédominance du pouvoir local, et les régimes antérieurs ne savaient pas gouverner ; nous sommes obligés de remonter au delà des Mérovingiens pour expliquer l'origine des chemins innombrables qui rayonnaient autour de Blain et de Nantes. Les seigneurs n'ont pu faire que deux choses: entretenir les voies antiques, près desquelles ils établirent leurs donjons, et surtout bâtir des ponts ou entretenir des bacs de passage sur les cours d'eau.

Sur la rive pictonne, les plus vieux ponts sont ceux de Pont-Rousseau, de Port-Saint-Père, de Pont-Saint-

(1) Prevel, *Le château du Goust* (Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, T. 11, p. 89).

Martin, de Pont-James, du pont de Louan, le pont de Remouillé (1) et la chaussée Le Roy ou du Roi, sur les marais de Vue.

Nous n'avons plus de ponts remontant aux Romains, mais nous sommes sûrs de l'antiquité de certaines chaussées noyées comme celles des gués d'Assérac, de Pont Château, du Hâvre d'Oudon, de Rieux, sur la Vilaine ; de Mauves, sur la Loire.

Les empierrements des anciens étaient triples et si solides, qu'ils ont pu résister pendant 15 siècles ; ils se sont retrouvés intacts, au XIXe siècle, à travers les pays de landes, au moment des défrichements, autour de Blain et dans les forêts de la Bretesche et de Saint-Mars-du-Désert. Même sur la rive gauche de la Loire, qui était plus populeuse et plus cultivée, on voyait encore intacte, il y a 50 ans, sur le territoire du Bignon, la grande voie de Nantes à Montaigu, pourvue de ses pavés et de ses fossés. Les voies secondaires, qui n'étaient pas pavées, étaient cependant très larges, de telle façon qu'il restait toujours un passage praticable pour les chariots, même dans la mauvaise saison. On voyageait beaucoup à cheval. Quant aux transports lourds, ils s'effectuaient par eau pendant l'hiver et par route pendant l'été.

On reconnaît généralement les routes romaines à leur direction rectiligne ; elles sont établies sur la crête des collines et sur les plateaux quand elles sont d'intérêt général, sans souci de la position des bourgs. Tels étaient, chez nous, les grands chemins de Nantes à Angers, de Nantes à Rennes, de Nantes à Vannes.

Celles même qui n'étaient pas pavées ont été désignées dans les titres et les débornements par le même

(1) Une arche du pont de Remouillé, avait encore une voûte en arc brisé, en 1841.

terme : *strata*, dénomination propre aux grandes voies consulaires (1).

J'en citerai un exemple à Saint-Sébastien-lès-Nantes, dont le port commercial, situé à Porte-Chaise, *Portus carchedrarum*, était relié à Haute-Goulaine par un chemin large et direct qu'on appelait *chemin des Marchands*, *chemin Bretagne*. Il n'est plus utilisé, mais il subsiste presque intact jusqu'à la pyramide de la Patouillère. Les partages des terres qui le bordent le nomment la *Strée* (2).

Les passages de la Loire étaient nombreux. Je les énumérerai en descendant le fleuve : *Varade* est un nom de basse latinité, parent du mot *Vadum*, dont on a fait *gué*. Il existe sur la table itinéraire de Peutinger, *Varada*. Varade est en face de Saint-Florent-le-Vieil qui portait le nom de *Montglonne*.

Ancenis est un poste féodal établi sur une rive nommée le *Port Traversin*, sous la station romaine de Saint-Géréon. Le passage est facilité par de nombreuses îles jetées de distance en distance, dans le fleuve. Sa fréquentation est attestée par les nombreux chemins qui convergent sur ce point.

Je trouve un troisième passage à Oudon, dans un endroit où la vallée se retrécit entre deux hauteurs préparées pour porter deux forteresses : *Chateau Ceau*, *castrum Sellense*, fait face à la tour d'Oudon. Un bac avait sa place marquée en cet endroit.

La station de Mauves (3) était reliée à la rive gauche par une chaussée submersible qui permettait de traverser la Loire pendant l'été ; elle aboutissait à Pierre-

(1) *Charte de Louis le Gros*, de 1126 (Annales de Bretagne 1887).

(2) *Terrier de la sénéchaussée de Nantes*, 1678, vol. XVI, f° 371. Voir aussi *Partage de* 1736. Fonds du Présidial, sér. B.

(3) Léon Maître, *Mauves à l'époque romaine* (Géographie hist. et descr. T. 1, p. 49).

Percée et à la station romaine de Saint-Barthélemy, en Saint-Julien.

L'antiquité des ponts de Nantes est incontestable, quand on considère les avantages que la Nature avait groupés sur ce point pour tenter les voyageurs. Il est visible que les îles multiples fixées au milieu du fleuve sont autant de points d'appui pour soutenir des arches. De plus, à chaque extrémité, viennent se confondre en une seule route divers grands chemins tracés par les Namnètes et les Pictons pour provoquer les communications de part et d'autre.

Au-dessous de Nantes, il faut aller jusqu'au *Pellerin*, en face de la station romaine de Couëron, pour trouver un nouveau passage avec bac correspondant à deux voies qui viennent du Nord et du Sud se souder sur ce point.

Un dernier bac, avant la mer, était établi sur la rive de Lavau, près de Sainte-Anne-de-Rohars (2), en face de Saint-Nicolas-du-Migron, en Frossay. *Migron* est une corruption de *Migrant* et rappelle les émigrants qui allaient d'une province dans l'autre.

Le pays des Namnètes était séparé de celui des Venètes par la Vilaine dont la vallée profonde et parfois marécageuse était difficile à franchir. Les Romains n'avaient pas été arrêtés par cet obstacle, ils n'avaient pas hésité à établir à Saint-Nicolas-de-Redon, d'un côté, et à Aucquefer de l'autre, de longues chaussées qui ont été très utiles aux religieux de l'abbaye de Redon pour exercer leur ministère.

Le passage de Beslé, au-dessus du lac Murin, est ancien, puisque M. de Lestourbeillon a tracé par là l'itinéraire des moines de Landevenec au Xe siècle (2).

(1) Bougouin, *La chapelle de Rohars* (Bull. de la Soc. archéol., x, 189).

(2) *Itinéraire des moines de Landévenec* (Bull. de l'Association Bretonne 1889).

Un peu en aval, la ville de *Duretie*, à Rieux, avait un bac et une chaussée submersible qui avait ses avantages à marée basse. Le Moyen Age y ajouta un pont de bois (1).

Il y a des traces de passage à Cran, un peu plus bas, sur la rive de Téhillac, parce que ce point est sur la route la plus courte de Guérande à Duretie.

La Roche-Bernard n'est pas sur le prolongement d'une voie antique, ses accès sont d'ailleurs trop abrupts pour tenter un ingénieur libre de son choix. Sur la rive de Ferel, au palus de Lisle, il existe une belle rampe en pente douce et une cale de débarquement sur la rive droite qui sont bien plus séduisantes. J'ai eu la bonne fortune de découvrir, à proximité, les restes d'une modeste construction romaine qui avait toutes les apparences d'un logis destiné au gardien du passage; 14 haches en pierre polie étaient demeurées dans son foyer.

Il est possible que, près de l'embouchure du fleuve, un autre bac ait été établi, à *Vieille-Roche*, en Penestin, parce que ce point est défendu par une sorte de fortification en terre, nommée le *Vieux Château*. Une monnaie en or de Tibère y a été recueillie, en 1828, par un cultivateur (2). Le passage de *Tréhiguier*, qui est encore plus près de la mer, a un nom breton, synonyme de passage; il paraît indiquer un endroit fréquenté aussi par les voyageurs.

Une voie transversale reliait les trois passages de Redon, de Rieux et de Ferel, au moyen des ponts de la Mée, du pont de Flandre et du Pont-Miny, et d'une chaussée qui aboutissait à la Templerie de Missillac.

Des traces de gué artificiel ou de chaussée *noyée* existent encore sur des rivières secondaires comme la

(1) Léon Maître, *La station romaine de Duretie* (Géographie hist. et descr., I, p. 53).

(2) *Lycée armoricain*, 1828.

Sèvre, notamment à Vertou, sous le lieu occupé par le monastère de Vertou, et aussi au village de *Portillon*, nom transparent, où les mariniers ont constaté avec moi l'existence d'un haut fond qui relie les deux rives, près de la *Chatellière.* Les grands chemins qui aboutissaient là se nomment, en 1460, « le grand chemin par ou l'on vait de Vieillevigne à Portillon » (1), « le chemin qui conduit de Portillon à l'estang de Toffou », ou le chemin du pont de Louan à Portillon, au XVIIe siècle (2).

Il fallait bien, en effet, créer des routes transversales pour relier entre elles les grandes voies tracées du Nord au Sud et faciliter la circulation de l'Est à l'Ouest, du Poitou en Anjou, et *vice versâ.*

Quand le sol manquait de consistance, comme dans la vallée de la Chenau, on remplaçait les arches et les piles de pont par un radier de charpentes noyé entre deux eaux. Tel était le pont romain du Port-Saint-Père qu'a rencontré M. de Grandville lorsqu'il établit le pont à péage dont nous nous servons depuis 1846. Le radier avait 5 mètres de largeur.

Les voies autour de Blain

Blain était au centre du pays des Namnètes, au milieu des établissements de métallurgie qui faisaient leur principale occupation. Là se croisaient de nombreuses voies de communication qui permettaient aux industriels d'y apporter leurs produits comme sur un *marché* et de les exporter ensuite dans toutes les directions. Quand on reporte sur une carte toutes les traces d'empierrements anciens qui ont été relevées autour de Blain, on ne peut s'empêcher de considérer cette place comme un *emporium*, c'est-à-dire un centre de négoce

(1) *Rentier de* 1460, f°s 12 et 14 (Arch. dép., série B, 1896).
(2) *Ibidem*, E 1406.

créé au cœur du pays pour en exploiter plus facilement les richesses naturelles. (1)

Deux voies partaient dans la direction de l'ouest et évitaient les bas-fonds des marais de Saint-Gildas en courant l'une vers Pontchâteau par le territoire de Cambon où elle prend le nom de *Chaussée Breton*, dessert Coislin et la chapelle Sainte-Barbe qui s'élève sur une hauteur où j'ai trouvé les débris d'un établissement romain.

L'autre voie sortait de Blain par le Bottier, le village de la Chaussée, desservait les bains romains de Curin, montait le plateau des Moulins du Breil, allait passer la vallée de l'Isac, au-dessous d'Evedé, en Guenrouet, au *Pont Nozay*, traversait le village de Grâces, nommé le *passage de Grâces*, longeait le versant de Saint-Gildas qui domine les marais, se servait de la chaussée de *Pont-Noë* « qui est fort longue et très fréquentée » (2), et rejoignait la voie de Nantes à Vannes dans la forêt de la Bretesche, près de la Templerie. Cette dernière route avait une bifurcation au-dessus du coin de Curin qui devenait la route de Blain à Duretie (Rieux), et aussi la route de Blain à la chaussée de Saint-Nicolas-de-Redon. Le tracé sur Plessé est très connu par l'aumônerie de Rozet, fondée par le duc Arthur, en 1314, pour soulager les voyageurs, par les noms de *Chemin des Saulniers* et de chaussée de Rozet, et par le pont de la Mée aux approches de Saint-Nicolas (3).

A la hauteur des landes du Pâtis-Calobert, sur Fégréac, se détachait une branche qui allait au pont

(1) *Géographie hist. et descr.* de la Loire-Inférieure, T, p. 332-340.

(2) Rapport de 1790, dossier de Saint-Gildas (série L., district de Savenay, Arch. dép.).

(3) Les saulniers de Batz et du Croisic portaient leur sel sur des mules, dans l'Ouest, jusqu'au Mans, et suivaient les routes les plus courtes.

de Flandres et se dirigeait sur le château de Rieux par les chapelles de Saint-Joseph de la Touche, de Saint-Jacques de Braud et desservait la ville de Duretie, assise sur les deux rives de la Vilaine. Les fouilles de la butte de Braud qui domine l'ample vallée attestent que les Romains avaient placé là un poste pour garder le passage (1).

Du côté du sud, les communications avec la Loire étaient assurées par Bouvron et Savenay, pour aboutir au prieuré et au port de Sainte-Anne de Rohars, en face du Migron. Ce chemin, sur son parcours, est signalé sous le nom de voie romaine. Il dessert le *châtel* de Bouvron, puis traverse le bois taillis des Nommerais, les landes de la Moëre, où son empierrement se montre sur une longueur d'une lieue, et sert de limites à quatre paroisses; il laisse Savenay à 4 kilomètres à l'ouest pour toucher à la Minguais et va directement sur Bouée (2).

Du côté du Nord, il est non moins certain qu'une voie montait vers Conquereuil par le Gâvre et franchissait le Don à Pontveix ou *pont vieux*, où elle a été parfaitement reconnue, ainsi que sur les landes, et se dirigeait de là sur Fougeray par Pierric ou sur le bac de Beslé (3). Dans les titres, elle est appelée la *Vieille Chaussée* de Blain au Gâvre, le *Chemin de la Duchesse Anne.*

La direction que prend la voie ouverte à l'Orient par Boisdun, la Mennerais et Augrain, en Saffré, localité romaine par ses inhumations et son industrie (4),

(1) V. Dubuisson-Aubenay: chemin de Nantes à Vannes, par Rieux, dans son *Itinéraire de Bretagne* (Archives de Bretagne, T. x, p. 139-151).

(2) Ledoux, *Notes sur deux voies romaines traversant Savenay* (Bull. de la Soc. archéol. de Nantes, 1875, p. 57).

(3) *Annales de la Société académique*, 1847, p. 8-52.

(4) A. P. Leroux, *Vases gallo-romains découverts à Saffré* (Bull. de la Soc. archéol., 1877, p. 127.)

semble indiquer qu'elle fut tracée pour relier Blain à Candé, car on la suit plus loin dans la forêt de Vioreau, entre les étangs de la Provôtière et la Poitevinière, à Vivelle et à Freigné.

Blain était relié à l'Anjou par une voie connue sous le nom de *Chemin de la Duchesse*, qui passait sur Héric, à la Grée et à Fiéraut, et se dirigeait sur les ponts de Nort, (1) vieux passage où venaient aboutir plusieurs grands chemins, notamment ceux de Saint-Géréon et ceux de Varade. La même voie bifurquait près de la chapelle de Landebroc, sur Nort, et recevait les voyageurs qui se rendaient à Petit-Mars et à Mauves, deux stations romaines très connues, par le passage de Ponthus, la Déchausserie et la forêt de Saint-Mars-du-Désert, parcours que j'ai reconnu à la Pierre et aux Piliers par des empierrements extraordinaires (2).

Du côté de Nantes, la voie romaine de Blain a un tracé rectiligne bien connu à travers les landes; il était reconnaissable, il y a 60 ans, à la Groulaie, à l'arche de Fouan, au bourg de N.-D.-des-Landes et à la Pasquelais. Au total, sept voies aboutissaient à Blain ou en sortaient.

III

Voies autour de Nantes

La route de Rennes sortait de la ville et s'éloignait de l'enceinte par la rue Monfoulon, la chaussée de Barbin, qui est antique et dont saint Félix s'est servi pour faire des moulins en la rehaussant, passait près de Loquidic, franchissait le Cens près du Port-Lambert

(1) *Rapports de MM. Léon Maitre* et *Alc. Leroux* (Bull. de la Soc. archéologique de Nantes, 1883, pp. 198-203; 1885, p. IX.)

(2) *Géographie hist. et descr.*, T. 1, pp. 10-12.

et allait rejoindre le plateau de la route de Rennes actuelle par Launay-Violet et la Boissière, pour éviter la côte rapide du pont du Cens moderne. Arrivé là, une bifurcation se présentait. Une ligne montait vers Casson par Massigné et le Saz (1), où se trouvait une villa romaine, en servant de limites aux communes de la Chapelle et de Trellières ; l'autre courait au sommet de la vallée du Cens vers le centre de Blain, à travers les landes de Trellières, de Grandchamp et de Héric, sans desservir les bourgs actuels.

Les voyageurs qui ne voulaient pas aller par Barbin, sortaient de la ville par la rue de la Boucherie, le Marchix, la chapelle Saint-Lazare, la rue Noire, le Gué-Moreau, sous le nom de *Grand Chemin et pavé*, et rejoignait la voie de Barbin au pont du Cens, voisin du Port-Lambert.

Plusieurs chaussées prenaient la direction du Nord, mais le véritable grand chemin de Nantes à Rennes était celui qui prenait le tracé de Héric et traversait presque partout le désert des landes incultes. Il passait l'Isac à Bout-de-Bois et le Don au sud-ouest de Jans, sur le pont de Trenou ; la Chère au pont de la Kyrielle, en Mouais, et entrait dans le pays des *Redones* (2). Ce tracé nous est indiqué par la position des châtellenies de Héric et de Nozay, chargées de le garder, et par un texte de 1678 qui nous rapporte que le gibet de Nozay « était sur le chemin qui conduit à Derval, qui est le grand chemin de Nantes à Rennes (3)»

Néanmoins, le voyageur pouvait suivre un autre parcours plus long par Joué et Melleray. Il avait la

(1) Kersabiec, *Débris gallo-romains trouvés au Saz* (Bull. de la Soc. archéol., 1865, v, 71).

(2) Celle-ci évitait le bourg de Fougeray qui était desservi par la voie de Blain à Rennes par Conquereuil et Pierric.

(3) *Terrier de le sénéchaussée de Nantes*, xx, 860. (Arch. dép., série B).

route de Carquefou à Petit-Mars qui montait à Joué par Saint-Jacques des Touches, et court au sommet des coteaux dominant la rive gauche de la vallée de l'Erdre.

La route de Nantes à Angers et Paris empruntait le même parcours jusqu'à Carquefou, sur les landes de la Madeleine, en Bois; là, elle se détournait vers l'Est pour aller au *Chemin Nantais*, au prieuré de Saint-André, puis se dirigeait sur la station romaine de Mauves; elle franchissait les marais de la Vaugour sur une arche dite de Gobert construite en aval de l'arche actuelle pour permettre au roulage de contourner la petite montagne qui fait obstacle en cet endroit. Les ingénieurs du règne de Louis XVI ont rectifié ce détour en pratiquant une profonde tranchée dont les déblais ont servi à combler une partie de la vallée. Cette méthode était rarement employée par les anciens. Ils préféraient se servir de lacets et descendaient au port de Mauves par des rampes, puis remontaient vers la ville antique de Mauves au moyen d'une route en pente assez raide, mais solide, dont les ornières creusées dans le roc, subsistent en plus d'un endroit. Les voyageurs passaient entre le temple de Vieille-Cour et le théâtre de Beaulieu et arrivaient au carrefour de la Barre d'où partait la voie de Mauves à Petit-Mars (1).

La route de Nantes à Angers continuait son parcours sur les sommets du Cellier et se détournait ensuite vers le Nord pour éviter les escarpements de la vallée du Havre et atteindre l'endroit où elle se rétrécit assez pour qu'on puisse y établir un gué. Le lieu choisi s'appelle le *Pont-Noyé*, parce que les ingénieurs y avaient placé un

(1) Cette voie, je l'ai suivie jusqu'aux *Piliers* en Saint-Mars-du-Désert, où elle est très connue des cultivateurs qui ont trouvé son empierrement. (*Géographie hist. et descr.*, T. 1, p. 10).

radier en charpente pour assurer le roulage. De là, jusqu'aux approches de Saint-Géréon, la voie sert de limites entre les communes d'Oudon et de Couffé, coïncidence qui caractérise bien son antiquité.

Sur Oudon, se détachaient de la voie principale deux embranchements secondaires : l'un d'eux redescendait dans la vallée pour atteindre le port d'Oudon et le bac de *Castrum Sellense*, l'autre se dirigeait par le *vieux Couffé*, le Pas et la chapelle de Tacon sur le bourg de Mésangé.

Pendant la belle saison, on évitait une partie de ces détours en sortant de Nantes par le chemin de Richebourg, le Bourg-Fumé, le Gué aux Chèvres et la prairie de Mauves dont on traversait toutes les boires et les *seils* à l'aide de ponts qui ont été utilisés jusqu'en 1830. Le premier pont, appelé *Pont de Pierre*, est cité dès le XIe siècle; (1) il servit au cardinal de Retz pour s'évader du château de Nantes et gagner Mauves, puis le bac d'Oudon.

On le nomme tantôt *la route de Paris*, tantôt le *grand chemin d'Ancenis*. A partir du *Gué-aux-Chèvres*, ou Gué-Robert, un troisième chemin parallèle montait à mi-côte vers la chapelle de Toutes-Aides, et le vieux Doulon, antique station, desservait *Chassay* et la villa de *Tauriacum* (Thouaré) (2).

Il en était de même pour la vallée de l'Erdre : une voie tracée à mi-côte s'allongeait jusqu'à Carquefou, à proximité des domaines des Salles, de Belle-Isle, de Ranzay, de Portric et des autres villas bâties dans la fertile contrée de Saint-Donatien.

Du côté de l'ouest, la cité de *Condevincum* (Nantes)

(1) *Charte de l'évêque Heroicus*, 1004. Abbé Delanoue, *Saint-Donatien et Saint-Rogatien de Nantes*, p. 104. Nantes, 1904, 1 vol in-8°.

(2) En 1810, les arches de la prairie de Mauves étaient visibles sur la terre du Parc en Thouaré (série O, contentieux, Arch. dép.).

était défendue par les marais de la Chésine et le coteau abrupt de l'Hermitage ou de *Misérie*, (1) en Chantenay, et par la vallée qui se rétrécit au bout de la rue de Gigant.

C'est là que fut établi le pont du passage pour le chemin de Couëron, le plus ancien. La voie montait en droite ligne le coteau de la Ville-en-Bois et, parvenue au sommet, elle se divisait en deux branches : la principale allait sur le bourg de Saint-Herblain par le passage de la Croix-Bonneau, les Richolets et l'Ornière, tandis que la voie secondaire descendait au sud, vers le bourg de Saint-Martin de Chantenay, par la Hautière et suivait les coteaux qui bordent le fleuve. Elle rejoignait la précédente par le pont de Pierre et courait avec elle vers la villa romaine de Saint-Martin des *Salles*, (2) après avoir montré son pavage à la Porchellerie, enfin descendait au port de Couëron où des ruines romaines ont apparu, non loin de l'église, en 1880. La même route remonte à l'Etang-Bernard, poste antique, contourne les marais et paraît se diriger vers la Sénéchallais et Saint-Thomas.

Parallèlement à cette direction courait la voie de Nantes à Saint-Etienne qui sortait de Nantes par la rue de la Bastille, l'arche de Grillau, la Contrie, traversait Saint-Herblain sous le nom de *grand chemin nantais*, touchait les moulins de la *Chaussée*, à la Durandière, le lieu du *Petit Rome* (3), les Piliers, la Rousselière et Pociou. Son pavage a été reconnu au moulin neuf de la Bretonnière ; il a déterminé la construction des chapelles de Saint-Blaise sur Couëron et de Saint-Savin sur Saint-Etienne. Au-delà, elle prend

(1) Le miseur était le receveur de la ville de Nantes. *Miserie* signifiait *recette* et *dépense*.

(2) Marionneau, *Fouilles de la chapelle Saint-Martin de Couëron* (Bull. de la Soc. archéol., T. v, p. 75).

(3) *Terrier de la sénéchaussée de Nantes*, xv, 81 et 247 (Arch. dép., B.).

le nom de *route de Guérande*, se signale au passage de Saint-Pierre-du-Goût, en Cordemais, à mi-côte du sillon de Bretagne, touche la villa gallo-romaine de la Bimboire que j'ai déblayée et arrive sur le versant de la *Villa Saviniaca* (1), qui est devenue Savenay. La chapelle de Saint-Jean de cette localité était sur le bord d'un « grand chemin et pavé », en 1679, qui devait être le même (2).

De là, ce pavé se continuait le long des bois de l'abbaye de Blanche-Couronne et allait sur Saint-Nazaire par le pont et la chaussée de Nion et par le pont de Méans, à l'embouchure du Brivet. A partir de là, je me suis rendu compte *de visu*, avec les ingénieurs, que les vastes prairies basses qui séparent la Loire de la Brière, étaient déjà colmatées au IIIe siècle et ne différaient guère de leur aspect actuel.

A partir du pont de Méans, la voie bifurque. Une branche se dirige sur Saint-Nazaire où l'on a constaté la présence d'un édifice romain aux *Préaux*, au-dessus de la gare, pour suivre la côte et desservir les villas qui s'élevaient çà et là, le long du rivage, à Porcé, à la Rougeole, Escoublac et ailleurs, sous le nom de Basse-Voie ; l'autre branche contournait le golfe de la Brière et montait vers Guérande par Saint-André-des-Eaux dont le bourg était traversé par un pavé (3), ensuite la voie montait vers la hauteur où était bâtie la célèbre chapelle de Saint-Servais, lieu de pèlerinage très fréquenté des Bretons au XVe siècle (4). Je pourrais indiquer une troisième route qui allait de Saint-André sur Saint-Lyphard, vieux centre carlovingien.

La véritable route de Vannes qui sort de Nantes par le

(1) Ledoux, *Note sur la voie romaine allant de Nantes* à Vannes (Bull. de la Soc. archéol., 1878, p. 153).

(2) *Terrier de la sénéchaussée de Nantes*, XXIII, prieuré d'Er (Arch. dép., B.).

(3) « Le pavé du bourg de Saint-André », 1696 (E 536).

(4) Bibl. de l'Ecole des ch., LXI, p. 65.

Marchix et la place Viarmes court sur la crête du sillon qui sépare les vallées du Cens et de la Chésine, traverse le *passage de Saultron* et se dirige sur le plateau du Temple, carrefour de plusieurs voies gardé par un poste de chevaliers du Temple, passe au-dessus de Savenay, de la Chapelle-Launay pour atteindre Pontchâteau, pendant qu'une autre route barre celle-ci à angle droit dans la direction de Blain à Rohars, à la bifurcation du Temple (1).

IV

Voies romaines partant d'Ancenis

Plusieurs voies rayonnaient certainement autour de Saint-Géréon, centre romain et mérovingien qui a vu naître Ancenis, au Xe siècle, avec sa forteresse destinée à garder le passage établi sur la Loire en cet endroit (2). Outre la voie qui venait de Nantes et se dirigeait sur Angers par Anetz, Varade et Ingrandes, il existait certainement plusieurs autres grandes chaussées qui montaient les coteaux des environs. La plus connue est celle de Pannecé, qui traversait les landes du *Chateau-Rouge* et portait le nom de *Chemin des Saulniers*, elle a été reconnue au Courau et à la Chapelle-Rigaud, en Mésangé, puis à la Croix-au-Vesque, en Pannecé. Elle était coupée sur Mésangé par la voie de Blain à Saint-Herblon qui traverse la Chapelle-Breton sur Mouzeil, et par une voie partant du pont Noyé, en Oudon, et filant sur Candé par les villages du Pas, du Pas-Nantais et la chapelle mérovingienne de Tacon.

Sur Pannecé, elle croisait, au passage de la Bourdinière, la grande voie qui reliait la vieille ville de Candé à

(1) Voir, pour plus de développements, Léon Maître, *Géogr. hist. et descriptive de la Loire-Inférieure*, T. 1, p. 523.

(2) Léon Maître, *Ibidem*, T. 1, p. 229.

Nort par Saint-Mars-la-Jaille, la Haie-Chapeau et le château de la Guibourgère. Nous savons, par un procès soulevé à propos d'une tentative de détournement, que l'allée du château servait de route ordinaire aux communes circonvoisines. « Par là passaient une foule de marchands des départements de Normandie, du Maine et de l'Anjou pour se rendre aux marchés et aux foires de Nort, de Joué, de Trans et des Touches. »

Les documents signalent une autre route, nommée *chemin d'Ancenis à Auverné*, dont le pavage était visible en 1818, sur une demi-lieue de long, et qui se dirigeait au nord par les Montils, la Croix-Chemin et la chapelle de Saint-Ouen, en Riaillé.

Le grand chemin d'Ancenis à Nozay est encore une dénomination fréquente, il se confond avec la route de Nort ; il emprunte d'abord, jusqu'au pont Esnault, la route nationale nº 164 d'Angers à Brest, qui est fort ancienne, car elle sert de limites à la commune de Couffé et suit une direction rectiligne très significative. C'est, d'ailleurs, la route de Saint-Géréon aux ponts de Nort. Sur Mouzeil, il y a une bifurcation voisine des Mines, à déterminer, qui doit traverser Trans, Joué et Abbaretz.

L'arrondissement d'Ancenis était traversé au nord par une autre voie partant du vieux centre gaulois de Candé pour desservir la forêt et le château de Vioreau ; son tracé en droite ligne passait par Freigné, le sud du village de Carbouchet, le Raiteau, le Mortier, la forêt d'Ancenis, l'intervalle qui sépare les étangs de la Poitevinière (1) et de la Provostière, touchait la Tisonnière où l'on a trouvé des monnaies romaines d'or et de billon. Là, elle prend le nom de *voie des Romains* et dessert le Pas au Chevreuil.

D'autre part, on a la certitude que Nantes et la Chapelle-Glain étaient reliés par une grande route qui empruntait d'abord la chaussée de Nantes à Saint-Jacques-

(1) On disait le *passage* de la Poitevinière.

des-Touches par Petit-Mars ; là, elle tournait à droite pour rejoindre Saint-Jean-de-la-Grossière sur Trans et la barre Théberge, autre carrefour, puis s'en allait à la Brunaie de Riaillé, traversait l'Erdre, passait à la Rouaudière, à la Provôtière, touchait la limite de Joué, laissait la Vairie et le Pont-Chollet, un peu à l'est, et traversait la forêt d'Ancenis. Ce tracé existe encore : sur Saint-Sulpice, il y prend le nom de *Chemin nantais* ou *marchand.*

V

Guérande et ses voies d'accès

La meilleure démonstration de l'antiquité de Guérande est dans la multiplicité des voies qui rayonnaient dans sa banlieue et partaient de ses murailles dans toutes les directions (1).

Cette ville était reliée à trois passages fréquentés de la Vilaine : ceux de Vieille Roche en Penestin, du Palus de Lisle en Ferel, de Cran près de Rieux. Pour y parvenir, on suivait d'abord une route unique par Crémeur, Kerguenec en Saint-Molf, les landes de Malabri et de Montpignac, la butte aux Binguets, la butte de Trebrezan, à travers les marais de Pont-d'Arm où les débris romains et les pierres de la chaussée sont visibles. Sur Assérac, une bifurcation se présentait : une branche se dirigeait sur Cran par Kerhérant, la Cour-aux-Loups au dessus du bourg d'Herbignac, par la Maladrie, Villeneuve, le Sabot-d'Or, le Mouton-Blanc, Moutonnac, Saint-Jean en Saint-Dolay (près du Temple) et Cran. Cette même

(1) Blanchard, *Vénètes, Namnètes* et *Samites* (Bull. de la Soc. archéol., 1881; T. 30, p. 193). — René Kerviler, *Vénètes, César* et *Brivates portus*, 1882 (Ibid.) — Orieux, *Station gallo-romaine de Grannone*, 1884 (Ibid.) — Léon Maître, *Guérande et la contrée guérandaise* (Géogr. hist. et descr. de la Loire-Inférieure, I, pp. 119-218).

route se dédoublait à Herbignac pour envoyer une branche sur le Palus de Lisle. Le tronçon qui allait rejoindre Penestin partait d'Assérac.

Le voyageur sortant de Guérande du côté du Sud avait le choix entre la route haute et la route basse. La première passait par Kerfas, près du Blanc, où elle sert de limites à deux communes, près le moulin de Coetcas et descendait par Brangouré et Tétras sur la Ville-ès-Pierres où elle rencontrait la voie d'Herbignac. Ceux qui préféraient suivre les contours de la côte maritime passaient au nord de Tromarzen au sud de Kerquessaud, traversaient le vieux bourg d'Escoublac sur un *chemin pavé*, que les anciens ont vu avant l'envahissement des sables, et rejoignaient Saint-Nazaire par le village du Grand-Chemin et le lieu dit la *Ville-Chaussée* (1).

Ceux qui avaient affaire au Croisic ou dans les marais salants n'avaient pas besoin de passer par Guérande, ils trouvaient à Cuy le *grand* chemin de Saint-Nazaire au Croisic par Careil et Saillé. Bien avant les routes salicoles modernes, on circulait très facilement à travers les salines, les monticules et les canaux au moyen de ponts et de chaussées. Les titres citent le pavé qui conduit de Saillé au bourg de Batz, le grand chemin de Kerrigodo à Trébatier, de Congor au Croisic par la saline de Cambigné, ce qui n'empêchait pas le tracé direct d'une autre voie partant du faubourg Saint-Armel pour descendre le versant occidental et gagner Saillé, *Saliacum*, la mère-patrie du sel. Cette voie servait aussi aux habitants des deux villas romaines retrouvées à Kerbrenezay et à la Pierre-Levée.

Du côté du nord, Guérande était rattachée aux établissements romains de Clis et de Piriac par une voie qui sortait par le faubourg de Bizienne, traversait Trescalan et le village du *Grand chemin*.

(1) *Aveux de Cleuz et de Saint-Nazaire* (Arch. dép., séries B et E. — *Aveux de Lesnerac*, coll. de Wismes).

Du côté de l'est, le pavé de Beaulieu était désigné, au XVIe siècle, comme « le grand chemin qui conduict de Guérande droict à la Madeleine », village où des tombeaux de briques ont révélé la présence des Romains ; de là, il rejoignait, près du moulin de la Croix-Longue, la voie romaine qui montait de Saint-André à la Vilaine par le Pigeon-Blanc et la Baronnerie.

Si, après ces témoignages d'activité, nous doutions encore de l'occupation du pays par les Romains, nous n'aurions qu'à consulter la liste des collections de monnaies anciennes, récoltées dans le pays après 15 siècles de bouleversements. « Le nombre des médailles romaines en bronze, dit un témoin vivant en 1819, que le hasard fait découvrir chaque jour dans le pays, est si grand, qu'on n'est pas étonné de les voir passer dans la circulation pour des pièces de cinq ou de dix centimes. La plupart de ces monnaies sont consulaires, quelques-unes sont impériales » (1). De son côté, Fournier, l'antiquaire de Nantes, avait déjà noté sur son carnet, en 1806, une découverte de 46 monnaies de Nerva et 31 de l'empereur Hadrien (2). J'ai beaucoup allongé cette liste dans ma *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure*, T. 1, p. 212 ; je suis obligé d'y renvoyer le lecteur.

Cette énumération ne représente que la minime partie de ce qui a été exhumé par nos contemporains. Ajoutez-y toutes les découvertes faites depuis 15 siècles par les générations qui nous ont précédés, et vous n'aurez encore qu'une faible idée de la richesse des populations gallo-romaines qui ont vécu sur notre sol avant l'arrivée des Francs.

(1) Morlent, *Précis sur Guérande et le Croisic*, p. 170.
(2) *Antiquités de Nantes*, T. 1, p. 65.

VI

Voies de la région de Châteaubriant

Nous avons bien des raisons de croire que la région de Châteaubriant avait un réseau de voies aussi complet que les autres parties du pays nantais ; sa forteresse féodale de Beré, bâtie au-dessus de la vallée de la Chère, n'aurait pas été érigée en cet endroit si le fondateur n'avait eu à proximité le croisement de deux routes, l'une venant du sud et de la *forêt pavée* et passant le Semnon sous le donjon de Soulvache, passage très ancien ; l'autre réunissant Derval et Pouancé. Cette dernière est citée au IXe siècle sous le nom de *via publica* ; (1) elle a montré son empierrement aux chercheurs dans plusieurs endroits de la forêt de Domnèche. Un tronçon se dirige vers Saint-Aubin-des-Châteaux sous le titre de *Chaussée à la Joyance.* Il y a tout lieu de croire qu'une voie réunissait aussi Béré à Candé et à l'Anjou par le vieux passage de Vouvantes. Sur ce parcours, je vois la forteresse de la Motte-Glain, bâtie pour garder un itinéraire antérieur à la féodalité comme bien d'autres. La plupart des seigneurs n'ont été déterminés dans le choix de leur résidence que par l'existence d'un grand chemin d'accès.

Quand une vallée était trop large ou trop profonde, les anciens remplaçaient les ponts par une chaussée de pierres traversée, de distance en distance, par des puits faciles à couvrir au moyen de madriers ; le tout était submersible. On fit à Moisdon, pour franchir le Don, une chaussée qui est souvent citée dans les vieux titres comme le prolongement d'un grand chemin venant de Nantes par les Touches et le passage de Saint-Donatien de Joué ; c'est pourquoi les Templiers fondèrent une résidence à Moisdon.

(1) *Cartulaire de Redon*, n° 231.

Rougé, Lusangé, Fercé, Ruffigné, Louisfer, Auverné, Sion, Juigné sont des noms dérivés du latin qui attestent, comme les monnaies, la fréquence des groupes romains qui exploitaient les gisements de fer du pays et qui ont construit toutes ces chaussées pavées pour l'exportation des produits de leurs forges. Nous avons trouvé des monnaies qui prouvent que le commerce s'est étendu à Saint-Vincent-des-Landes, à Saffré, à Petit-Mars et à Nort.

Nozay, avec sa châtellenie, était au point d'intersection de deux grandes voies bien reconnues : celle qui montait de Nantes à Rennes que j'ai déjà citée, et une autre venant de l'Est, dont le prolongement, sur Guémené, a été rencontré lors des partages de landes autour des Quatre Contrées et au lieu dit le Haut-Merel (1). Quand on tire une ligne droite de Nozay à Candé, on traverse la région qui contient le plus de traces de l'industrie métallurgique des anciens : les forêts de l'Arche, de Vioreau, de Melleray, d'Ancenis et de Saint-Mars, le bourg de Melleray, *vetus Melereium*. Il n'est donc pas téméraire de rattacher Nozay à Abbaretz au tronçon de voie qui sort de Candé pour toucher la Barre-David.

VII

Les voies romaines chez les Pictons

Sur la rive gauche de la Loire, les traces de la domination romaine ne sont pas moins nombreuses que sur la rive des Namnètes. Outre le port de Rezé, *portus Ratiatensis*, qui occupait trois kilomètres de terrain en bordure sur la Loire, on rencontrait des constructions romaines à Vertou, aux Cléons, au Loroux, à Saint-Julien-de-Concelles (*Nociogilum*) (2), au Bignon, à Bougon, à Corcoué,

(1) Témoignage de M. Benoît, expert.

(2) *Testament de S. Bertrand* (Gallia christ. XIV, 116).

à Arthon, à Saint-Père-en-Retz, au Clion, à Prigny et, dans la contrée voisine, des cités importantes comme *Durinum* (Montaigu), *Chassiacus* (Montfaucon), Tiffauges, Montrevault, Aizenay (1), avec lesquelles les communications des Namnètes étaient fréquentes. Là, comme ailleurs, les ingénieurs romains ont tracé leurs grandes routes sur la ligne de partage des eaux, au sommet des vallées, et ont choisi les meilleurs passages pour franchir les rivières qu'ils ne pouvaient éviter. Les abbayes de Villeneuve, de Geneston, de la Chaume, les châteaux de Toufou, des Huguetières et bien d'autres, n'avaient choisi leur emplacement que pour être à proximité des grands chemins de l'antiquité.

Dès qu'on avait franchi le dernier bras de la Loire à Pirmil, on avait devant soi une voie qui courait, sous le nom de *grand chemin Clissonnais*, sur un plateau dominant les deux vallées de la Sèvre et de la Goulaine, sur laquelle s'embranchait, à Notre-Dame-de- Bonne-Garde, le chemin de Saint-Sébastien et des communes riveraines de la Loire; à droite, le chemin bas de Vertou par Beautour et les rives de la Sèvre (2).

Près de la Grammoire et de la Maladrie de Vertou (la gare du chemin de fer), un autre embranchement la rattachait à l'abbaye mérovingienne de Vertou; plus loin, près de l'Allouée, une nouvelle bifurcation conduisait au pont de Louan que j'ai déjà eu l'occasion de citer. Il n'y avait pas d'autre passage pour franchir les marais de la vallée de Goulaine. Là, aboutissaient un grand chemin venant de *Portechaise* en Saint-Sébastien, port abandonné depuis longtemps, le bas chemin de Nantes par la Savarière (3) et un chemin venant de Saint-Fiacre.

(1) Voir Léon Maître, *Géographie hist. et descr. de la Loire-Inférieure*, T. 11, p. 52.

(2) Ce chemin bas subsiste jusqu'à la chaussée de Vertou (*Géographie hist. et descr.*, T. 11, p. 110.).

(3) *Aveux de Saint-Sébastien*, 1541 (Arch. dép., série B).

Parvenue près du Hallay, cette grande voie se divisait de nouveau en deux branches importantes, l'une allait sur Vallet et Gesté, en passant près de la station romaine des Cléons, où elle a été très bien reconnue, tandis que l'autre branche, dirigée sur la châtellenie du Pallet qui commandait le passage, arrivait à la Trinité de Clisson sur la rive droite de la Sèvre. Cette voie se nommait le *grand chemin de Clisson* et devait servir aux voyageurs de Montfaucon.

Une autre voie reliait Pirmil à Clisson par la rive gauche sous le nom de route de Poitiers, en empruntant le parcours de Vertou et de Saint-Fiacre ; elle franchissait la vallée de la Sèvre à *la Ramée*, où se trouvait un bac royal (1), il n'y a pas 100 ans, montait le plateau de Saint-Fiacre et arrivait à Clisson par Gorges pour desservir la contrée de Tiffauges, *pagus Teophalgicus*. Dans une enquête de 1674, ce grand chemin est appelé *chemin Chastelays*, il passe à la Croix de la Justice de la Bretesche, en Monnières, et sépare Monnières de Saint-Lumine-de-Clisson (2). Sur Cugand, il devait passer à la ferme de la *Haute-Voie* (3).

Le Loroux-Bottereau, *Oratoria*, célèbre par ses cimetières mérovingiens, était un carrefour d'où partaient plusieurs voies : l'une allait par la station de Saint-Barthélemy au bac du Gué-au-Voyer, au Guinio, où à la Chebuette, pour passer la Loire ; une autre se dirigeait sur Chantoceau, sous le nom de *Strée*, par le pont Truberd, sur la Divate ; une autre sur Barbechat, sous le nom de chemin du Loroux au Marilais, célèbre pèlerinage. Le chemin de Nantes au Loroux par le pont de Louan montait directement le coteau de la Sanglère, sous le donjon du

(1) La plage se nommait encore le *Port au Duc* et le *charrau* sur la Bourchinière en 1853 (Arch. dép., série O, *Titres de Saint-Fiacre.*

(2) Enquêtes du Présidial, 1674. (Arch. dép. B).

(3) *Acte de* 1634 (Arch. dép., B 853).

château de la Roche ; de plus, une bifurcation, au sortir du pont, se rendait aux landes de Sainte-Catherine par les ruines du Perron et le moulin de la Corbinière. Ces mêmes landes étaient traversées par le grand chemin du Loroux à la Chaussaire par Moquepeigné, qui servait de limites entre le Loroux et la Remaudière sur un long parcours (1).

Pour passer de Nantes dans le pays de Raiz et parcourir les alentours du lac de Grandlieu, *pagus Herbadellicus*, on franchissait la Sèvre près de son embouchure dans la Loire, au *pont Rousseau*, vieux passage signalé dans les actes du XIIe siècle, et à peu de distance se trouvait un carrefour où aboutissaient les voies de Machecoul, du Pont-Saint-Martin, et la route de La Rochelle (2).

Cette dernière était la plus importante jusqu'aux Sorinières, car elle recevait la circulation de plusieurs autres routes qui venaient du Midi vers Nantes, et se séparait aux Sorinières, en deux branches.

Le port de *Ratiate* (Rezé) était rattaché au carrefour de Pont-Rousseau par une voie aboutissant à Notre-Dame-des-Vertus et à la route de Machecoul par le chemin de Maupertuis. Il va sans dire qu'une route parallèle à la Loire et voisine du fleuve réunissait les établissements des Couëts, de la Motte de Bougon et portait la circulation jusqu'au Pellerin (3).

Le chemin dit des Bouteilles, qui va passer au Bignon, station romaine, avait sa chaussée pavée, il n'y a pas 50 ans ; il conduisait directement à Montaigu *Durinum*, par les lieux dits le *Charrau*, la *Chaussée*, sur Montebert ; plus loin il forme la limite des communes de Remouillé, de Vieillevigne et de la Planche et va re-

(1) Léon Maître, *Géographie hist.* de la Loire-Inférieure, II, p. 339.

(2) *Cartulaire de l'abbaye de Tiron*, n° 216.

(3) *Géographie hist. et descr.*, t. II, p. 53.

joindre la Vendée par le *Marché Neuf* et la Strée, la Petite-Salle et le Pâtis.

Il est non moins certain que, des Sorinières, partait une autre voie qui passait sous le donjon du château de Toufou pour aller sur le bourg d'Aigrefeuille : c'est la route de Bordeaux n° 137 (1). Elle est antique, parce qu'elle court sur un plateau et qu'elle sert de limites aux communes du Bignon et de Vertou; elle passe sur le vieux pont de Remouillé et rejoint la précédente à Montaigu.

Le village de *Viais*, nom latin sorti de *Viae* qui signifie les *voies*, sur le territoire de Pont-Saint-Martin, nous indique que la route nationale n° 178 des Sables-d'Olonne est antique; elle court vers le pont de Saint-Colombin, nommé le *Pont-James* ou Saint-Jacques, et traverse Legé. Son début est sur le plateau des Sorinières ; elle dessert l'abbaye de Villeneuve où elle bifurquait. Avant la route stratégique n° 25, on allait à l'abbaye de Geneston par Villeneuve en touchant le château de l'Epinay, on traversait l'Ognon au Pont-Neuf et on descendait par la Fosse-Noire, la Chasse et Beau-Soleil (2). De là, on atteignait les immenses landes de Bouaine sur lesquelles on devait rencontrer une bifurcation qui allait à Vieillevigne par l'Audonnière et le *Marchais*, nom qui nous révèle son passage.

La route directe de Nantes à Saint-Philbert (Deas), passait par le Pont-Saint-Martin, vieux pont dont la construction première peut remonter à l'apôtre Martin de Vertou (3), qui évangélisa le pays d'Herbauge, elle touchait les châteaux des Huguetières et de la Fru-

(1) Le pont neuf du Bignon ayant manqué, les marchands de Nantes à La Rochelle, en 1485, portèrent plainte (Arch. dép., E 128.)

(2) *Congrès archéologique de France* de 1864, p. 63.

(3) De ce pont partait le *grand chemin de Geneston* (Tableau des chemins ruraux).

dière où des ruines romaines sont sorties de terre, et aboutissait à la chaussée et au pont de Saint-Philbert dont parle Louis le Débonnaire dans un diplôme de 819 (1). Il est rare qu'un pont serve à une voie unique. La chaussée venant de Nantes se décomposait à la sortie du pont en plusieurs embranchements destinés à desservir les stations romaines de Saint-Lumine-de-Coutais, de Machecoul et de Beauvoir (2). Cette dernière nous est indiquée par la translation des reliques de saint Philbert, lorsque les religieux de Noirmoûtier vinrent se réfugier à Deas (Grandlieu) avec le sarcophage de leur patron, en traversant les bourgs de Varne et de Paulx. Sa direction Sud-Ouest, Nord-Est, paraît bien indiquer qu'elle fut faite pour rattacher la côte de Beauvoir et ses salines au port de Rezé et à celui de Nantes.

Les grands chemins qui se dirigeaient de Nantes-Pirmil ou de Rezé vers le Sud par le pays de Raiz touchaient le domaine de Bégon ou Bougon et se séparaient près du hameau des Barres: l'un allait au passage du *Port-Saint-Père* sur la Chenau du lac, sous le nom de *Grand Chemin Nantais*, pour atteindre Machecoul ou le *Col des Marches* (3).

Ce passage de Port-Saint-Père, qui est cité dès l'époque mérovingienne (4), était desservi tantôt par un bac, tantôt par un pont suivant les ressources disponibles. « *Les ponts* du *Port-Saint-Père* sont cités dans

(1) « *Ut transitum ei per viam regiam quam stratam vel calciatam dicunt eidem aquœ concederemus* », 819 (Arch. de Saône-et-Loire, H, 177, nº 1).

(2) *Géographie historique et descriptive*, T. II, p. 68.

(3) *Acte de* 1451. (Arch. dép., B. 700 et 702) — Machecoul était encore traversé par le chemin romain venant de Prigny et celui qui desservait le port de Saint-Mesme.

(4) *Géographie ancienne de la Vallée du Tenu* (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1899, T. L X.).

un aveu (1465) de l'abbé de Pornic qui percevait la moitié des *coutumes*, sans doute à la charge d'entretenir le pont. (1)

L'autre voie se dirigeait vers la cité gauloise de Vue, *Vidua*, en passant au nord de Brains et de Cheix où elle coupait la voie du Pellerin au passage de Pilon, célèbre par sa chaussée et ses chapelles (2), et la découverte de 800 monnaies romaines qu'y fit M. de Grandville, en 1838. De là, le grand chemin tendait sur la station antique et mérovingienne de Saint-Père-en-Retz, autour de laquelle rayonnaient plusieurs voies.

Saint-Père-en-Retz devait être assurément en relations avec les stations de la baie de Bourgneuf, avec l'exploitation de calcaire d'Arthon et des Chaulmes de Machecoul. On circulait beaucoup au XIIe siècle, puisque le duc de Bretagne Conan prit soin de placer un poste de Templiers dans chacune des paroisses de Raiz, suivant une charte de 1148. Il y avait un grand chemin traversant la contrée dans toute sa largeur du nord au sud; il est nommé, en 1050, la voie des Moûtiers à Saint-Viau; (3) il ne pouvait passer ailleurs qu'au pont du Clion sur la vallée de Haute-Perche, et montait par la Fontaine-aux-Bretons, la Croix-Chaussée, vers le bourg antique de Prigny, *Pruniacense opidum*, pour atteindre Machecoul par Saint-Cyr et Fresnay. (4) Dans ce parcours, il se nomme encore la *Charrau*, sur Prigny, et sert de limites aux communes de la Bernerie et du Clion. Il est évident que sur cette grande artère venaient se souder des embranchements pour desservir les villas romaines de la côte et de l'intérieur.

(1) Archives dép. B. 794).

(2) *Ibid.* E., 154. V. aussi de Lisle, *Dict. archéologique*, p. 242.

(3) « Via quœ de Monasteriis ad Sanctum Vitalem tendit » (*Cartul. de Redon*, p. 270).

(4) *Ibidem*, p. 386.,

Entre Chauvé et Saint-Michel, la limite est un vieux chemin allant de Saint-Père-en-Retz à Chauvé où subsistent 400 mètres d'une chaussée faite de galets.

Frossay avec son port du Migron, possédant le seul et dernier bac de la basse Loire, était naturellement en communication avec la côte pornicaise, et la route dont se servaient les voyageurs se nommait « le grand chemin qui conduit de Pornicq au bourg de Frossay », en 1683. (1) Il est le même sans doute que la *via publica* du cartulaire de Redon (268).

Une autre voie sortait de Saint-Père-en-Retz et se dirigeait sur Rezé par la commanderie des Biais, le prieuré de Sept-Faux et la Chaussée-Leray (2). Les bourgs du Clion, d'Arthon, de Chéméré, de Saint-Hilaire et de Sainte-Pazanne sont établis sur une ligne transversale allant de l'est à l'ouest qui paraît indiquer le tracé d'une voie qui rattachait ces localités au chemin de Nantes à Machecoul. Les centres de population ne sont pas nés du hasard ou du caprice, le choix de leur emplacement a toujours été déterminé par la proximité d'une artère de la circulation ou par les avantages d'un cours d'eau.

---

(1) *Terrier de la Sénéchaussée de Nantes*, V, f° 240 (Arch. dép. série B).

(2) *Géogr. hist. et descr.*, II, p. 367.

Visites à Rezé

MESSIEURS,

Dans une séance récente de la Société Archéologique, un de nos plus dévoués collègues, M. Senot de la Londe, annonça qu'on venait de trouver à Rezé des amphores différentes de celles qui se rencontrent ordinairement et portant en particulier un plus grand nombre d'anses.

La chose paraissant intéressante, notre distingué président, M. Alcide Dortel, y fit une première visite, et jugea nécessaire de s'adjoindre cinq autres membres du Comité, pour former une Commission chargée d'étudier les faits avec mission de vous en rendre compte.

Autour du Président s'étaient donc groupés : notre savant archiviste paléographe, M. Léon Maître, lui-même ancien Président, et auquel nous devons, dans *Les Villes disparues de la Loire-Inférieure*, une histoire de Rezé ; notre érudit collègue, M. Paul de Berthou, également archiviste paléographe ; le zélé bibliothécaire de la Société, numismate de valeur, M. Soullard ; notre très aimable et ancien vice-président M. de Senot, divulgateur de la trouvaille ; et celui qui écrit ces lignes.

Bien qu'entouré de collègues plus documentés et plus autorisés que moi, je dus accepter la mission de préparer ce compte-rendu et vais essayer de la remplir avec toute la sincérité dont je suis capable, au simple titre de fouilleur des Cléons.

Loin de moi la pensée de vouloir prétentieusement identifier les Cléons à Rezé ! La Société Française d'Archéologie visitant les premiers au Congrès de 1886, jugea, non sans raison, qu'ils étaient aux premiers siècles de notre ère, une villa romaine étendue et puis-

sante, puisqu'on en voit les substructions et les débris sur plus de 20 hectares ; riche et luxueuse surtout, comme l'atteste le musée local, Ratiate était au contraire une véritable cité ; la seconde des Pictons après *Limonum* leur capitale ; leur port sur la rive gauche du *Liger*, tel et plus important peut-être, que fut sur la rive droite le *Portus Namnetum* de la tribu voisine.

Mais il existe, entre les deux localités Pictones, des affinités si grandes et si multiples qu'il est bon de les relater pour en fixer le souvenir par une comparaison rationnelle. J'aurai donc à vous reparler de notre terrain calcaire.

Une fouille à Rezé ! La simple évocation de ces quatre mots presque magiques, a toujours provoqué le désir et la joie des chercheurs et des fouilleurs Nantais. Ce double sentiment se justifie sans peine, car l'antique. Ratiatum est, sans contredit, l'un des plus beaux fleurons de la brillante couronne archéologique de notre département.

Donc, le 7 février dernier, jour fixé pour l'excursion, la Commission se réunit à la Bourse, et prit le bateau du Service direct pour arriver à Trentemoult quelques minutes après. Le ponton d'atterrissage allègrement franchi, nous nous acheminons, en causant de vieilles choses, vers le terrain que nous allions visiter. Il se trouve dans une situation tout indiquée pour les recherches : dans le bourg même, joignant presque la nouvelle église, et appartient à M. Ernest Colon qui se charge de mettre lui-même son enclos en valeur et vient d'y découvrir, avec de nombreux débris Gallo-Romains, les amphores en question.

Parvenus au bas de la chaussée qui conduit à Rezé, nous croisons par un heureux hasard le propriétaire se rendant pour affaire à Nantes, et qui veut bien retourner sur ses pas, pour préparer, dit-il, notre réception chez lui.

Afin de donner à notre hôte cette bien facile satis-

faction, nous décidons d'un commun accord de visiter la chapelle de Saint-Lupien : les uns avec le plaisir de la connaître, les autres avec celui de la revoir.

L'histoire de Saint-Lupien n'est plus à faire ; mais nous étions attirés surtout par cette crypte, où la présence de substructions archéologiques antérieures à la vie du saint, pouvait encore être constatée. Elle est recouverte par une chapelle de la fin du XVe siècle, depuis longtemps désaffectée, après avoir subi des restaurations malheureuses qui, dit l'un de nous, lui ont enlevé tout intérêt archéologique, même au point de vue documentaire. On s'en sert actuellement comme de magasin. La crypte, fort heureusement non recomblée, est encore protégée par une voûte de brique supportée par des traverses de fer ; mais la trappe qui doit nous en ouvrir l'entrée est encombrée de quelques fagots et d'environ 300 kilogrammes de fourrage.

Il eut été pénible de se retirer sans rien voir ; et nous insistons avec une touchante unanimité. On apporte enfin des fourches dont s'emparent les plus jeunes qui travaillent à l'envi et font en quelques instants disparaître tout obstacle.

La trappe laisse apercevoir, à défaut de degrés, un plan incliné fait de terre et de débris difficilement accessible. Enfin, armés de lumières ; le corps forcément reployé sur lui-même ; nous pénétrons à l'intérieur.

La lumière du jour n'entre jamais librement dans cet impressionnant sanctuaire. L'air y est froid et humide, et cependant suffisamment pur ; un homme, même de haute taille, peut s'y redresser à l'aise. Mais un sentiment, presque indéfinissable, s'empare du visiteur au premier abord : On se tait un instant ; on s'arrête en se trouvant dans cette lueur blafarde ; on cherche à regarder sans rien définir. Est-ce le respect de la traditionnelle sainteté du lieu qui s'impose ? le voisinage, bien que prévu, de la mort ? l'incertitude

sur ce qui doit être observé ? Mais l'archéologue se ressaisit promptement et l'inspection détaillée commence.

Tout au fond apparait le chœur dont les colonnes de soutènement sont demeurées debout ; vers le milieu existe encore une légère dépression du sol, et c'est là vraisemblablement l'endroit où reposa le corps de Saint Lupien. En arrière et sur les côtés se voient, superposés, des cercueils dont plusieurs ont été violés ; à gauche, touchant la paroi du mur, est un amas de débris humains, en grande partie composé des côtes et des os longs des défunts ; puis, courant à angles droits, les deux murs Gallo-Romains qui nous intéressent si vivement.

Ces murs, au point de vue de la maçonnerie, sont identiques à ceux des constructions Gallo-Romaines des Cléons élevées au IIIe siècle : petit appareil non taillé, mais simplement dégrossi au marteau, avec un joint épais, au milieu duquel est figurée une raînure qui pénètre dans le mortier, pour simuler la régularité rectangulaire de l'appareil ; chaînes de briques dans le corps des murs, dont l'un s'élève même sur des fondations que termine, à l'affleurement des terres, une rangée des mêmes briques.

Nous y avons cependant remarqué la différence suivante : Quelques appareils bien rectangulaires et très régulièrement taillés sur leurs surfaces de façade et de pose, s'y trouvent disséminés. Ils proviennent donc de murs Romains construits avant le IIIe siècle.

Cette particularité ne s'est pas présentée aux Cléons, où les appareils bien taillés des Ier et IIe siècles se trouvent employés comme de simples moellons, dans l'intérieur des murs du IIIe ; comme si le maçon, ayant la conscience que l'ouvrier précédent lui était supérieur, avait voulu dissimuler le premier travail, pour ne pas déprécier le sien. Sur le dérasement d'un de ces murs se trouve, négligemment posé, le fond d'un cercueil de pierre. Il est vide, ayant perdu les deux

tiers de ses côtés. Nous constatons que c'est un monolithe du calcaire des Cléons, semblable à ceux dont était entouré celui de Saint-Lupien ; et nous dirons plus loin comment on les apportait en ce lieu.

Mais, l'heure s'écoule rapidement, et nous entendons, d'en bas, la voix de M. Colon qui est venu nous rejoindre, comme pour nous rappeler que le temps presse et menace de nous faire défaut, en raison de ce qu'on doit avoir à nous montrer et à nous dire. Nous remontons à la hâte, et prenons congé des maîtres du logis, après les avoir bien chaleureusement remerciés de leur réception aimable. Cinq minutes après nous arrivions chez notre nouvel hôte.

A vol d'oiseau, les Cléons sont à douze kilomètres environ de Rezé ; ils paraissent se trouver beaucoup plus dans les terres, car la Loire, en amont de Nantes, en est éloignée d'une distance à peu près égale. Mais, au point de vue géologique abstraction faite de la différence du sol, comme en raison de la facilité de la navigation et des communications réciproques, la situation des deux antiques stations était, à l'époque archéologique qui nous occupe, absolument identique : toutes deux étaient sur la rive gauche; toutes deux, également, en plein pays Picton, la tribu possédant, lorsque apparut César, la contrée entière depuis *Limonum* ; et les abords du fleuve jusqu'à l'Océan.

Pendant le vaste entraînement quaternaire qui mit fin aux grands bouleversements du globe, creusa le lit de la Loire et rendit possible l'apparition de l'homme ; les eaux maintenues au Nord par des roches résistantes, élevées et inattaquables, se portèrent vers le Sud, en y déterminant ce que nous appelons aujourd'hui la Vallée de Basse-Goulaine ; puis, pénétrant par l'étranglement du *Pont de Louen*, elles arrivèrent jusqu'au banc non moins inattaquable du calcaire tertiaire des Cléons. Le fleuve *Liger* y pénétrait encore aux premiers siècles ; et ce fut là, nous l'avons dit, ailleurs,

une des principales causes de l'établissement de notre station Gallo-Romaine.

Cette énorme surface de plusieurs milliers d'hectares n'est plus aujourd'hui qu'un estuaire, produit par un colmatage naturel et par la construction, de main d'homme, des digues de la Divatte et d'Embreil. Elle a plusieurs kilomètres de largeur ; mais, je n'y ai pas moins vu dans mon enfance — il y a plus de 60 ans — les grands bateaux plats des mariniers de la Loire, naviguer à pleines voiles, à travers les canaux creusés au XVIIIe siècle par le Syndicat des Marais de Goulaine, pour venir prendre, au *Port des Brosses*, sur les Cléons mêmes, ou bien à ceux des *Grenouilles* et du *Montrut* situés dans le voisinage, des vins et autres chargements. Cette vaste plaine s'inonde d'ailleurs encore à notre époque ; et devient un véritable lac dans les hivers pluvieux.

C'est par le *Port des Brosses* que les grands monolithes Mérovingiens quittaient les Cléons. C'est par « les routes qui marchent » comme dit Rollin dans *Les Etudes*, qu'on les transportait à Rezé, à Saint-Donatien, à Saint-Similien et sur tous les points du département, mais toujours particulièrement sur les rives de la Loire, de la Sèvre et de l'Erdre où nous les avons retrouvés.

Les eaux se resserrèrent pour passer entre le coteau argilo-schisteux de *Ratiatum* et les puissantes roches granitiques de Chantenay, l'une des dernières ramifications du sillon de Bretagne. L'estuaire, en cet endroit, fut donc forcément limité au Seil étroit de Rezé ; mais, la situation des deux localités n'en était pas moins la même.

M. Colon, qui l'avoue du reste franchement, n'est rien moins qu'archéologue ; mais, cultivant lui-même son jardin il est vivement intéressé par les fragments, innombrables autant que variés, qu'il a mis au jour, et nous en fait les honneurs avec un entrain remar-

quable et une complaisance à toute épreuve. On se sent, dès le début, sur un terrain Picton. Une même tribu, composée des mêmes hommes, implique en effet les mêmes aptitudes avec des productions semblables, ou tout au moins analogues ; et, si le père Camille de la Croix put s'écrier en visitant le Musée des Cléons : « Je reconnais bien là ma céramique de Poitiers », je pus dire à mon tour, en visitant Rezé : « Voilà mes poteries des Cléons. »

Nous reconnaissons d'abord la grande *amphora* blanc-jaunâtre avec les parois épaisses et le pied plus ou moins appointé ; la *lagena*, la *patina*, la *patera* ; des écuelles à trois pieds, des assiettes et autres vases usuels de formes différentes ; des poteries rouges cire à cacheter dites samiennes, ornées de dessins divers ; des fonds, surtout, estampillés de noms de potiers : nous lisons sur l'un d'eux PETRECV. ; des vases plus petits, plus fins et très minces, recouverts d'un engobe plombaginé, également ornés de dessins linéaires ou figurant des séries de croissants emboités ; enfin, quelques morceaux portant un reflet argenté ou doré, qui s'obtenait en sassant sur la terre antérieurement à la cuisson et même avant la dessication complète, du mica jaune ou blanc réduit en poudre.

Les mêmes objets sont nombreux aux Cléons, et il convient de faire immédiatement, à leur sujet, deux remarques dont la première doit servir à notre argumentation finale : Nous ne voyons que des fragments, disons plus : ce sont des débris. La seconde contraire à ce qui existe dans la plupart des stations Romaines, mais conforme à ce que possède notre Musée local, est que la poterie noire s'y trouve en aussi grand nombre, sinon même plus abondante que la rouge.

M. Colon nous montre encore : une partie de sifflet en os tourné, quelques minuscules morceaux de bronze ; les uns plats et les autres plus épais mais informes ; enfin, une petite statuette de femme nue, dont les

pieds et la tête ont été brisés. Elle est faite de deux moulages obtenus séparément, réunis ensuite dans le sens de la hauteur, et analogue à celles de notre Musée d'archéologie. Elle ne porte pas de légende et se rattache plutôt à l'époque Gauloise qu'à celle des Romains. Ce type manque au Musée des Cléons où l'on rencontre seulement celui des déesses-mères bien connues assises dans de vastes fauteuils tressés, et allaitant un ou deux enfants.

La Commission jette aussi un regard rapide sur un éperon de cavalier fort oxydé qui paraît être d'un intérêt secondaire, et passe ensuite au jardin où elle se trouve immédiatement en présence de nouveaux débris au sujet desquels une petite digression est nécessaire.

En s'imposant à Rome, le génie conquérant de César avait suscité dans la *Ville Eternelle* une remarquable aptitude d'assimilation coloniale. Devenue manifeste dès la première série des Empereurs, elle s'accentua davantage sous la troisième, à laquelle Antonin le Pieux mérita de laisser son nom.

Sous Trajan et sous Adrien une quantité nombreuse d'architectes et d'ouvriers couvrit la Gaule de monuments, d'édifices, et principalement de somptueuses villas, dans la construction desquelles ils excellèrent à mettre surtout en œuvre les matériaux que la nature leur plaçait sous la main. Nous en avons la preuve évidente aux Cléons par la présence du banc calcaire, sur lequel ils se sont établis pour en tirer tant de ressources. Elle est encore faite par certains débris qui se présentent en abondance dans presque toutes les fouilles Romaines, et sur lesquels on n'a peut-être pas assez insisté. Je veux parler des clayonnages que nous retrouvons à Rezé.

Les petits murs nommés clayonnages, — peut-être du mot claie — courent à l'intérieur des édifices Romains pour en diviser les pièces, comme le font, dans les nôtres, nos cloisons actuelles. Ils se composent de

cadres en planchettes minces, de différente largeur, non travaillées mais brutes, simplement fendues et assemblées à angle droit. Ces cadres soutenaient des claies ayant également peu d'épaisseur, faites de petits bois ronds et légers, disposés sans ordre ; elles étaient fixées par des crampons de fer en forme de T, et recouvertes, de chaque côté, par plusieurs couches superposées d'enduit, qui donnaient à l'ensemble une épaisseur de 15 à 20 centimètres.

Aux Cléons, les clayonnages étaient en chaux locale, fabriquée par les Romains, dans un four que nous avons retrouvé sur le bord même de la carrière, et dont les fondations existent encore à huit mètres de la voie ancienne. Mais à Rezé, la chaux manquait ; il fallait l'acheter et en payer le transport ; l'argile au contraire était abondante, comme l'attestent les démolitions des anciens murs, et ne coûtait que le travail d'extraction. On fit des clayonnages en argile, dont le procédé d'exécution est, par ailleurs, toujours le même. Ils ne portent pas d'enduits, mais la terre en a seulement été comprimée par des outils ou des matrices, que l'on a trainés ou fortement appuyés à la surface, soit pour l'orner de dessins non déterminés mais forts apparents et même creux, soit pour en augmenter la résistance après dessication. On peut voir, par l'échantillon des Cléons que je produis ici, à quel degré de dureté peut arriver la terre à brique, crue et simplement pressée dans la main.

Cependant, de grise qu'elle était en nature, l'argile des clayonnages de Rezé est devenue rouge, par contact immédiat du feu. A ce sujet, l'un des membres de la Commission dévoile un fait curieux qu'il est bon de consigner : Il se bâtit de cette manière, en Hongrie, de petites maisonnettes ; les murs une fois montés, on les couvre de matières inflammables, puis on y met le feu. Le fait que nous constatons n'aurait-il pas eu la même cause ? Après une courte discussion, les fragments

à la main, la décision fut négative. Les débris sont, en effet, diversement atteints : tantôt à la surface, tantôt profondément ; sur les cassures produites par la chute de la construction ; même jusque sur les impressions des claies intérieures. Un dernier spécimen devient concluant : Il tombe dans le brasier ; un peu de terre encore humide y adhère, qui, contenant autre chose que de l'argile, ne se colore que par parties et d'un ton différent de celui des autres. Tous ces témoins ont, après leur chute, subi divers degrés de chaleur ; et, ce que nous voyons est donc bien le résultat des violents incendies allumés tant de fois, depuis le IIIe siècle jusqu'au commencement du Ve, époque de la fondation de la Monarchie française.

Voici maintenant l'un de ces poids en pyramides, faits de terre cuite, percés à leurs sommets et si communs, dans les stations Romaines. On les nomme, surtout, pois de pêche ou de tisserands ; mais ils durent être employés, suivant certains archéologues, à des usages fort différents. Celui-ci se rencontre moins souvent, ayant pour base un rectangle relativement allongé. Ceux des Cléons se rapprochent davantage de la forme carrée quand même ils ne l'atteignent pas complètement, et sont plus élevés.

Après avoir remarqué des morceaux de meule en pierre volcanique, des débris de vases dont l'un à bec tréflé, un pied de *scabellum* orné de hachures incuses, et d'autres pieds coniques de carreaux en terre cuite comme on en trouve en grand nombre aux Cléons, et qui s'utilisaient pour augmenter la chaleur du *sudatorium*, la Commission pénètre au milieu du jardin, attirée par un travail paraissant fait en profondeur. Ce n'est cependant pas une véritable fouille, mais un simple défoncement de soixante centimètres environ, fait pour planter un carré d'asperges. Il montre néanmoins d'une façon suffisante, la coupe verticale du terrain. On y voit, fort nombreux, les fragments amas-

sés des matériaux de l'époque : *tegulæ, imbrices, lateres,* pierres de démolition principalement de schiste, sans apparence de chaux et privées de l'argile qui les avait réunies. Le tout était mêlé d'une terre noirâtre, légère et schisteuse, et c'est là qu'ont été découverts les vases dont nous aurons à parler plus tard.

M. Colon donne avec empressement tous les renseignements qui lui sont possibles ; sa bonne volonté est inépuisable. Il se met à la disposition de la Société Archéologique pour de nouvelles recherches ; et comptant faire au bas du jardin, un travail assez important pour établir une pièce d'eau, il espère trouver des choses plus intéressantes et préviendra dans tous les cas M. Dortel.

Notre dévoué président propose alors d'allouer une indemnité légère à ce complaisant travailleur. La Commission approuve cette juste mesure, qui nous offre le seul moyen d'affirmer la sympathie de la Société ; de stimuler l'activité du chercheur comme celle de tous ceux du pays, et d'entrer, à l'abri de tout scrupule, en possession des objets qui sont ou seront découverts et méritent d'être conservés.

En terminant le tour du jardin, nous trouvons des coquilles d'huîtres éparses et quelques patelles ; on sait que les peuples du midi aimaient tout particulièrement les coquillages ; ils en faisaient une grande consommation et en décoraient même l'intérieur de leurs appartements. Les huîtres de table avaient surtout leur prédilection particulière.

De retour au logis, notre hôte nous fait, presque à voix basse, un dernier aveu qui lui parait pénible : « J'avais, dit-il, beaucoup de silex, mais on me les a tous emportés. » C'était dans l'ordre des choses ; ces pierres sont en général petites, jolies, bien taillées et reluisantes ; elles peuvent entrer facilement dans la poche de tout le monde, font du *feu* pour les enfants et allument la *bouffarde* du vieux fumeur. Leur absence

nous empêche, par malheur, de résoudre une question qui trouve ici naturellement sa place : Quels furent, aux temps préhistoriques, les habitants de cette rive de la Loire ? Elle a peut-être déjà reçu la plus judicieuse des réponses ; mais enfin, cherchons à la déduire encore, d'une comparaison nouvelle : Les silex si nombreux des Cléons sont presque tous néolitiques ; quelques-uns seulement rappellent l'époque et le travail de la Madeleine.

Mais, le soleil s'abaisse à l'horizon ; il est bientôt quatre heures, et la Commission se décide à prendre congé de son hôte, pour se diriger vers le bateau direct. Moins d'une demi-heure après, elle était de retour à Nantes.

En dépit du zèle aussi judicieux qu'empressé dont mes confrères avaient fait preuve, le temps s'était trouvé bien court. Apprenant, quelques jours plus tard, que M. Colon avait repris ses travaux de défoncement dans un endroit où les huîtres se montraient nombreuses, j'éprouvai le désir de le revoir, pour un complément d'exploration et de renseignements. M. Gourdon, mon collègue et ami, voulut bien m'accompagner dans cette dernière visite. On venait de découvrir non plus des huîtres isolées, mais un véritable banc ayant environ 10 mètres de longueur sur 40 centimètres d'épaisseur, et recouvert uniquement de la quantité de terre qu'avait nécessitée la culture. Le temps les a blanchies ; elles sont surtout friables et presque farineuses à leurs sommets ; une sorte de feuilleté se détache aisément des bords de leurs valves. J'en présente ici, comme rapprochement, deux exemplaires de la même espèce qui proviennent des Cléons, et ont été trouvés également en grand nombre, mais à plus de profondeur. Celles-ci sont jaunies, et surtout plus résistantes bien que fort minces ; elles sont dures à la surface, et leur épiderme semble avoir subi une sorte de pétrification. C'est le résultat d'une combinaison

avec les éléments de la coquille, ou tout au moins de la superposition, d'un carbonate de chaux à l'état liquide, qui circule presque continuellement dans le sous-sol de notre terrain calcaire.

C'est bien partout la même *ostrea edulis* que nous consommons aujourd'hui, et dans toutes les variétés de forme, d'épaisseur et de grandeur que comportent son âge et le dessous résistant ou vaseux sur lequel elle a vécu. La plupart de ces huîtres se sont trouvées exactement closes, ce qui prouve non seulement qu'elles étaient vivantes, mais que leurs muscles adducteurs possédaient encore assez de forces pour les maintenir fermées, quand on les déposa dans ce lieu. Il n'est donc pas téméraire de penser qu'elles constituaient la cargaison d'une barque de pêche, et qu'avariées par suite d'un retard imprévu, elles furent abandonnées par les marins, et entassées sur le point le plus accessible de cet énorme remblai.

Le plus grand nombre de débris que nous remarquons ensuite, se trouve auprès de là, dans un coin éloigné du jardin et s'élève à plus d'un mètre au-dessus du sol. Je ne sais que faire d'un tel amas de petits fragments et de pierrailles, nous dit le propriétaire ; et je vais sans doute y mêler simplement un peu de terre pour y cultiver de la vigne.

Revenus à la maison, toujours sur des débris, nous revoyons avec plaisir les vases les plus intéressants qu'ait découverts M. Colon ; et, sachant qu'en raison de la bienveillance dont il était l'objet, il abandonnait à la Société Archéologique tout ce qu'il avait trouvé, nous les lui demandons, et le quittons, joyeux de l'avoir décidé à nous les confier.

C'est avec intention, Messieurs, que j'ai négligé jusqu'à présent de vous parler de ces curieuses poteries, Aussi bien, convenait-il de les faire ressortir dans ce compte-rendu, comme elles ressortaient sur le terrain ; seules debout, au milieu de tant de débris.

Il y en avait trois ; dissemblables ; placées avec symétrie sur le bord du carré en voie de défoncement, à la distance l'une de l'autre d'un mètre cinquante, et sous une faible épaisseur de quarante centimètres de terre végétale, à peine suffisante pour les mettre à l'abri des accidents de la culture. Tout à coup, on les aperçoit après quelques accidents involontaires. Elles sont recouvertes de briques soigneusement taillées en rond, plus grandes que les ouvertures, comme pour préserver leur contenu de l'envahissement des eaux pluviales et des terres environnantes. On les vide aussitôt. Dessous : une terre grisâtre est parsemée d'esquilles ; au-dessous : d'autres ossements plus entiers paraissent être humains ; mais, nous n'avons pas pu les voir. Ils n'ont pas été conservés par suite d'un mouvement de précipitation qui s'impose au travailleur au moment de toute trouvaille, qui domine même dans toute fouille faite avec trop peu de méthode et sans le concours d'un archéologue : Qu'a-t-on bien pu cacher dans le fond de ce vase ? Que vais-je enfin trouver au fond de ce trou ?

Il faut, de prime abord, écarter sans regret l'une de ces trois poteries, qui n'était du reste qu'une lagène Gallo-Romaine, brisée d'une manière excluant toute possibilité d'en tirer partie. Occupons-nous seulement des deux autres, également fragmentées, la petite surtout, fracturée en plus de dix morceaux. Je les ai reconstituées prudemment et de mon mieux, aussi complètement que le comportait leur état. Vous les avez sous les yeux, et je les remets à M. le Président, pour en faire tel usage que vous jugerez utile.

Pourrons-nous y trouver le type des magistrales amphores Romaines de la belle époque ; ou bien celui des fines et sombres urnes cinéraires ? Probablement ni l'un ni l'autre. Etudions-les, si vous le voulez bien, avec quelques détails.

La plus grande a 42 centimètres de hauteur, sur

80 1/2 de circonférence ; le fond, petit, mesure 11 centimètres de diamètre extérieur ; la bouche, mal arrondie est d'une largeur égale, mais l'ouverture elle-même n'a pas plus de 95 millimètres. Elle portait quatre anses, symétriquement semblables deux à deux ; le plan des deux plus fortes dont les extrémités sont horizontales, fait un angle d'environ 43 degrés avec la paroi qui les supporte. La terre mal pétrie, en forme à peu près ronde et reployée sur elle-même, détermine un vide sub-arrondi permettant l'introduction de deux doigts pour transporter le vase. Les deux autres, beaucoup moins grandes, aplaties, placées verticalement entre les premières, n'admettent pas même le plus petit des doigts. Elles sont uniquement destinées à pencher le récipient à gauche ou à droite avec l'une ou l'autre main. Deux de ces quatre anses avaient disparu bien avant la découverte, comme l'indiquent leurs cassures, et n'ont pas été retrouvées. Mais heureusement ce ne sont pas les mêmes, ce qui nous a permis la détermination précédente.

Sous des dimensions moindres, notre seconde poterie est de forme semblable ; mais elle ne portait que trois anses. Les deux rondes sont en place ; l'autre n'existe plus. Comme précédemment, elle servait à incliner l'objet, et un fait particulier vient nous en donner la preuve : Ce vase a contenu bien longtemps, pendant des années peut-être, un lait de chaux qui s'est desséché à l'intérieur, laissant au fond un épais dépôt blanc dont une partie s'y trouve encore, et plus haut, un cercle brunâtre produit par le liquide épaissi graduellement et définitivement évaporé. Des taches de chaux se voient nombreuses à l'extérieur du vase, et même sur les cassures de l'anse, ce qui prouve que cette dernière fut brisée pendant le service. Ce sont les seuls endroits où nous ayons constaté la présence de la chaux.

Ces poteries, en somme, ont les parois minces et la

terre assez fine. La forme en est gracieuse ; plutôt allongée avec la panse étroite ; l'ouverture et le pied petits. Mais on y voit au dedans et même à l'extérieur, de multiples défauts : Elles sont tournassées plutôt que tournées ; il s'y montre plusieurs méplats ; les anses, fort mal faites, ne se trouvent pas rigoureusement en place. On y surprend partout des vices de fabrication, une sorte de malfaçon involontaire, véritable incapacité professionnelle, à laquelle ne nous ont point habitués les *figuli* Romains. On sent enfin que l'ouvrier impuissant, bien qu'en présence des galbes les plus irréprochables, a fait de grands efforts pour les imiter, sans pouvoir y parvenir.

Nos recherches et nos constatations nous ont conduits à une conclusion facile : Nous n'avons rencontré nulle part : ni dans notre beau Musée départemental, ni aux Cléons, ni dans les fouilles et les collections connues de la Loire-Inférieure, aucune exécution identique. Mais, comme conséquence rationnelle des faits, ces deux vases sont postérieurs à la belle époque de l'occupation Romaine. Il n'a pas été possible à votre Commission, du moins quant à présent, de préciser davantage.

J'estime personnellement pouvoir les assimiler à de simples pots de service familial ou professionnel, remplissant un tout autre usage que celui auquel ils étaient destinés, quand on les a découverts. Et maintenant :... Si l'impérieuse hypothèse est exclue de l'Archéologie ; si même l'induction, encore que timide, y est dangereuse ; mais si la déduction solide, appuyée sur des faits étudiés et décrits, peut y être admise comme ayant plus d'une fois conduit à la vérité ; serai-je trop imprudent de penser : qu'en un moment qu'il est impossible de déterminer, mais probablement court et pressé ; l'on s'est à la hâte emparé de ces vases qu'on avait sous la main, pour y placer des restes vénérés, menacés peut être ; et les déposer en lieu sûr,

recouverts avec soin, alignés à faible profondeur, dans un endroit facile à reconnaître, en ce champ de dépôt encore en contre-bas, et qui devait toujours être plutôt recouvert que fouillé ?

Relativement à l'enclos lui-même, nous n'y avons encore constaté la présence d'aucun autre objet d'importance réelle ; pas d'appareils, pas d'enduits peints, pas de monnaies ni de bronzes, pas de mosaïques, pas même de cubes égarés dans le terrain. En existe-t-il ? La chose n'est pas impossible mais cependant peu probable, bien que des richesses archéologiques soient assurément voisines. Nous sommes, en effet, près du centre du bourg, presque dans *Le Palais*, lieu dit qui nous transmet, à travers le Moyen-Age, le souvenir de somptueuses appropriations disparues.

Rezé est une mine insuffisamment exploitée ; car, malgré toutes les bonnes volontés ; en dépit de tant d'efforts généreusement réalisés ; que de choses, à côté de notre Musée départemental, restent : enfouies dans le sol, sous les monuments publics ou les propriétés privées, inconnues dans les collections particulières, dispersées par les indifférents, négligées par les incapables.

Et cependant, nous entendons toujours la voix d'Arcisse de Caumont : « Il faut que rien ne soit oublié ou perdu. » Hélas ! Notre premier maître avec la Société Française d'Archéologie ; toute la science archéologique, aujourd'hui triomphante avec tant de savants dont les noms lui sont chers ; sont arrivés plus de cent années en retard.

Je m'arrête, Messieurs, après avoir abusé trop longtemps de votre bienveillancte attention. Ce qui vient d'être dit ne doit pas clore, mais ouvrir une enquête. Plusieurs des idées émises me sont personnelles ; je les livre à votre appréciation, à vos lumières. Et, puisque l'Archéologie porte l'unique flambeau capable d'éclairer un passé si lointain, que notre chère Société l'allume

une fois de plus ! Bien des points sont encore restés abordables ; l'accès de la rive gauche est aujourd'hui facile ; ne nous désintéressons pas de Rezé. Ecoutons tous les bruits qui nous en parviennent par dessus la Loire, toujours certains que, si nous en savons beaucoup de choses, nous n'en saurons jamais assez.

FÉLIX CHAILLOU.

NOTICE

SUR LE

SCEAU d'ANNE de PISSELEU

DUCHESSE d'ÉTAMPES, COMTESSE de PENTHIÈVRE

POUR L'ACQUISITION

DU FIEF DE LA ROCHE-SUHART

EN 1542

Jean de Brosse IVe du nom, dont les ancêtres étaient Seigneurs de Boussac, Sainte-Sévère, Huriel, etc., dans le Bourbonnais, revendiquait auprès du roi de France la possession du comté de Penthièvre, auquel son bisaïeul, Jean de Brosse IIe du nom, prétendait par suite de son mariage, le 18 juin 1437, avec Nicolle de Blois, comtesse de Penthièvre, vicomtesse de Limoges, fille unique de Charles de Chatillon, dit de Blois et de Bretagne, baron d'Avaugour ; elle était par conséquent l'arrière-petite-fille de Charles de Blois, le compétiteur de Jean IV au duché de Bretagne.

Mais Jean II de Brosse ainsi que son fils Jean III et René de Brosse, son petit-fils, n'avaient pu entrer en possession de ce comté de Penthièvre ; il était réservé à Jean IV de Brosse d'obtenir de la faveur royale ce comté tant désiré. Mais à quel prix ?

Il consentit à épouser Anne de Pisseleu, fille de Guillaume de Pisseleu, seigneur de Heilli en Picardie et d'Anne Sanguin. Elle était devenue la maîtresse du roi, quand ce prince, de retour de Madrid en 1526 où il avait été retenu prisonnier, la rencontra à Bayonne à la cour de Louise de Savoye, sa mère. Son mariage avec Jean de Brosse, qui eut lieu en 1536, la fit admettre aux honneurs de la Cour, auxquels depuis dix ans elle n'avait pu prétendre.

En échange de son honneur, Jean de Brosse, recouvra non seulement son comté de Penthièvre, mais il fut fait duc d'Etampes ; il eut le gouvernement du Bourbonnais, puis celui de la Bretagne.

Je ne reviendrai pas sur le rôle néfaste joué par cette favorite; il suffira de dire qu'elle trahissait la France en faveur de l'Empire ; comme le roi n'avait rien de caché pour sa maîtresse, elle connaissait tous les secrets d'État. Elle fit révéler à Charles-Quint des secrets importants qui empêchèrent la perte de son armée en Champagne; grâce à elle, également, Charles-Quint s'empara des approvisionnements de l'armée française à Epernay et Château-Thierry, ce qui faillit causer la perte de l'armée que commandait le Dauphin, qui régna depuis sous le nom de Henri II. L'histoire l'a jugée avec sévérité, mais justement.

Le comté de Penthièvre recouvré par Jean de Brosse, entourait un fief important, celui de la Roche-Suhart, possédé à l'origine par SUHART portant le titre de *Préfectus*, vers 1100.

SUHART, fils du vicomte Eudes à la cour de Goëllo (acte de 1202).

Geoffroy, fils du seigneur de Suhart, vicomte en 1220.

Mathilde, fille du vicomte Suhart en 1240 et 1243.

Aucun acte ne fait plus mention de cette famille à partir de cette dernière date. Il est probable que ce fief fut réuni au Goëllo ; puis lors du mariage de Jeanne d'Avaugour avec Geoffroy de Dinan, en 1287, il fut donné en dot par Henri d'Avaugour, comte de Goëllo, à sa fille qui mourut en 1299.

Geoffroy de Dinan	1287 — 1312
Roland IV de Dinan.....	1312 — 1349
Roland V de Dinan	1349 — 1364
Charles de Dinan	1364 — 1418
Robert de Dinan, 3e fils du précédent	1418 — 1429
Jacques de Dinan, 5e fils de Charles	1429 — 1444
Françoise de Dinan, fille du précédent	1444 — 1499

Après la mort de Françoise de Dinan, la Roche-Suhart passa avec les autres biens de la maison de Dinan dans la maison de Laval. Elle avait été unie à Gilles de Bretagne, fils du duc Jean V ; puis elle s'était mariée à Guy XIV, comte de Laval; enfin, dans les dernières années de sa vie, elle s'était remariée à Jean de Proisy, gentilhomme picard.

Jacques de Laval, fils de Françoise de Dinan.....	1499 — 1502
François de Laval, fils du précédent	1502 — 1522
Jean de Laval, cousin du précédent	1522 — 1542

Jean de Laval, qui fut Lieutenant général du duché de Bretagne en 1531, se voyant sans héritiers, et d'autre part, sollicité par la duchesse d'Etampes, Anne de Pisseleu, vendit en 1542, à cette dernière, le fief de la Roche-Suhart, qui fut réuni au comté de Penthièvre.

Le sceau qui fait l'objet de cette notice, date très probablement de cette acquisition; il porte l'inscription SEAV ✝ DES CONTRA ✝ DE LA COVR ✝ DE LA ROCHESVAR. Ecu lozangé parti au 1er de Bretagne à la bordure de gueules qui est Penthièvre, au 2e d'argent à trois lions de gueules, qui est Pisseleu; sur chacun des côtés de l'écu, une double tige fleurie.

Jean de Brosse étant mort sans postérité, ses biens passèrent à Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, fils de Charlotte de Brosse, sa sœur ; d'où ils passèrent dans la maison de Lorraine-Mercœur par le mariage de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur avec Marie de Luxembourg, fille de Sébastien de Luxembourg et, de là, dans la maison de Vendôme par le mariage de César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées avec Françoise, duchesse de Penthièvre, d'Etampes et de Mercœur, fille de Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur. Le comté de Penthièvre passa ensuite aux mains de Louis, duc de Vendôme, son fils, et à Louis-Joseph de Vendôme, son petit-fils, mort sans postérité en 1712. Il le vendit à Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti, qui le revendit à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, qui le passa à son fils Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, qui le passa ensuite à son fils N. de Bourbon, prince de Lamballe, né le 5 septembre 1747, qui, à sa mort, le laissa à sa femme Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan qui le conserva jusqu'à la Révolution ; on sait qu'elle fut massacrée à la Force, le 3 septembre 1792.

Le fief de la Roche-Suhart, au moment de sa plus grande splendeur, comprenait le comté de Plourhan, les seigneuries de Montafilant et de Chateaubriant en Goëllo et l'Ile de Bréhat.

Le comté de Plourhan comprenait les paroisses de Plourhan, Trégomeur, Tréméloir et Goudelin.

La seigneurie de Montafilant avait sa juridiction aux

mêmes paroisses et était un démembrement de Coëtmen.

La seigneurie de Chateaubriant en Goëllo, comprenait les paroisses de Plérin, Etables et Plélo.

L'Ile de Bréhat comprenait tout l'archipel du Goëllo.

Le fief de la Roche-Suhart, qui limitait une partie de la seigneurie de Pordic, avait un développement de côtes considérable ; son chef avait par suite des droits maritimes assez étendus.

Ces droits maritimes comprenaient les droits d'épaves, d'ancrage et de sécherie de poissons, de pêcherie dans le Gouet, et dans la mer jusqu'au « *bas de l'eau ou de lèze des basses mer* » ; droit de « *guette, d'échauguette ou charguette* ».

Le devoir correspondant à ces droits était d'assurer la sécurité des côtes.

Des redevances en poissons de diverses sortes peuvent s'expliquer par la pêche côtière, soit à pied, soit en bateau. Mais celles en douzaines ou demi-douzaines de morues « *fraîches ou chaponnées, loyales et marchandes* », semblent indiquer que la grande pêche se pratiquait dans les ports de la seigneurie dès le XVIIe siècle au moins.

Les autres redevances étaient, partie en gants blancs, partie en poivre, partie en grains (pas de seigle), partie en argent, sous, deniers, oboles ou mailles.

Le chapitre de Rennes et le seigneur de la Ville-Solon, devaient une paire d'éperons dorés.

Les rentes étaient censives ou convenancières (1).

La quintaine devait se courir le lundi de la Pentecôte près du cimetière de Plourhan, « *avec des chevaux bien harnachés et de bons éperons aux talons* ». Ces carrousels développaient dans la population le goût du cheval et de l'équitation.

(1) Rente censive doit se dire d'une rente en espèces, rente convenancière de ce qu'elle pouvait être rendue en nature.

L'aveu de 1541 mentionne, outre le droit de chasse dans la forêt de la garenne de Goëlo, celui d'y prendre du bois de chauffage et de construction « *quand il y en aura* ». D'où il faut conclure que ces futaies avaient disparu dès avant les guerres de religion.

Les documents font complètement défaut relativement à la construction et à l'agrandissement du château ou plutôt de la forteresse féodale de la Roche-Suhart ; tout ce que l'on en peut dire, c'est qu'il n'en reste qu'un pan de mur très élevé et d'une très forte épaisseur ; cette forteresse avait une triple enceinte de murs et autant de fossés, aujourd'hui en partie comblés par l'écroulement des murs.

La destruction de la Roche-Suhart doit remonter à 1420 ; le seigneur était à cette époque Robert de Dinan, qui prit possession du fief en 1418 ; quoique fort attaché à la maison de Penthièvre, il fut un des premiers seigneurs bretons à se porter au secours de son souverain, Jean V, qui venait, avec son frère Richard, d'être enlevé, le 12 février 1420, au Loroux-Bottereau, par les Penthièvre. Ces derniers firent le siège de la Roche-Suhart et s'en emparèrent, mais il ne tarda pas à être repris par les vassaux de Robert de Dinan qui ne purent s'en rendre maîtres qu'en le ruinant complètement et le réduisant à l'état actuel.

Nantes, le 15 *février* 1908.

P. SOULLARD.

UNE PAGE

DE

l'Histoire Commerciale de Nantes

AU XVIIIe SIÈCLE (1)

Vers l'an 1725, le commerce nantais était fort prospère ; depuis la découverte des Amériques il s'était accru constamment, et la Loire était sillonnée de nombreux navires qui venaient accoster à nos quais. Cette prospérité était due, certes, à l'excellente position du port de Nantes vers lequel les navires cinglaient tout naturellement — comme vers le centre de la France — à leur retour des mers lointaines ; elle était due aussi à la courageuse initiative des bourgeois nantais qui n'avaient pas hésité à risquer leur fortune pour armer des navires et les lancer à l'aventure. Ils avaient été récompensés de leurs efforts; presque tout le commerce des Antilles leur appartenait ; ils portaient dans les îles toutes sortes de marchandises européennes, ils y portaient même des subsistances, des viandes salées et ils en rapportaient des produits indigènes, indigo, cacao, sucre ; ils faisaient aussi la traite des noirs. Vers cette époque, Nantes était donc florissante et ses

(1) Archives de la Chambre de Commerce de Nantes.

bourgeois gagnaient rapidement de grandes fortunes : c'est l'époque où ils firent construirent sur l'Ile Feydeau et le quai de la Fosse, les luxueuses demeures que l'on admire encore aujourd'hui. Ils considéraient l'avenir sans inquiétude : les colonies étaient une mine d'or qui paraissait inépuisable ; et les trente ans de paix qui suivirent le traité d'Utrecht (1713) en rendant les mers tranquilles et sûres, en les délivrant même des flibustiers, devaient en effet porter à leur plus haut degré la prospérité des colonies.

Au milieu de cette longue période de tranquillité, il y eut parfois des crises que nos bourgeois, habitués à la fortune, supportèrent malaisément. Telle est celle qui éclata en 1727 et dont nous retrouvons la trace dans une curieuse correspondance entre les Juge et Consuls et un des leurs, François Le Ray de la Clartais (1), qu'ils avaient député à Paris, précisément à cause de leurs déboires. Voici quels ils étaient ; à la suite de la guerre d'Espagne de 1719, où nous n'avions pu approvisionner nos colonies, Anglais et Hollandais avaient profité de l'occasion pour faire le commerce à notre place ; la guerre terminée, ils n'avaient pu se décider à nous laisser le champ libre ; c'étaient des concurrents d'autant plus gênants qu'ils livraient

(1) Le Ray de la Clartais, consul en 1726 et 1727, échevin en 1729, 1730, 1731, juge-consul en 1735, puis Conseiller Secrétaire du Roy et chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, était le très proche parent de René Le Ray, sieur du Fumet, Maire de Nantes en 1730-1732 ; il eut pour fils Jacques-Donatien qui devint Grand Maître honoraire des Eaux et Forêts de France, Intendant de l'hôtel royal des Invalides et acquit le château de Chaumont dans le Blésois en 1750, château où il fonda une industrie de céramique ; l'Italien Jean-Baptiste Nini y travailla exécutant ces superbes médaillons qui l'ont rendu célèbre.

aux indigènes des vivres à un taux plus bas que les négociants français et que les indigènes, y trouvant leur compte, avaient pris l'habitude de faire commerce avec eux. C'est de quoi nos armateurs avaient fort à souffrir ; quand ils arrivaient aux Iles, ils n'y trouvaient plus ni cacao, ni sucre, ni indigo. De plus, les étrangers qui avaient accaparé notre commerce, payaient aux indigènes leurs produits avec des réaux légers (1), ce qui est une fausse monnaie, puisqu'elle ne pèse pas le poids officiel; et les indigènes ne trouvaient rien de mieux que de vouloir payer nos armateurs avec ces réaux légers, en les voulant persuader que c'étaient réaux véritables. Les Nantais avaient là deux motifs d'irritation.

Craignant de voir baisser leur commerce par suite de cette concurrence et de la mauvaise foi des habitants, nos juge-consuls avaient décidé d'agir ; comme ils ne pouvaient rien faire par eux-mêmes, ils députèrent à Paris auprès du roi, ou plutôt auprès du cardinal de Fleury, qui avait alors la direction des affaires, un des leurs, François Le Ray de la Clartais. Ils pensaient avec raison, que le commerce français tout entier était intéressé à ce qu'un remède efficace et prompt fut apporté à cet état de choses ; ils s'imaginaient aussi, et se montraient en cela candides, que les Ministres apporteraient ce remède.

Ils délibérèrent le 4 septembre 1727 et décidèrent ce qui suit :

« Nous soussignés juge et consuls en charge, anciens « négociants de la Ville de Nantes, ayant examiné « combien le commerce étranger, toléré dans nos colo-

(1) La piastre forte vaut 10 réaux 5/8. La piastre courante ne vaut que 8 réaux. *Traité des Monnaies* par Abot de Bazinghen. Le même pour les *Espèces légères*, Tome 1, page 437.

« nies, est préjudiciable non seulement au commerce « de cette Ville, mais encore à celui de tout le royaume, « avons estimé devoir mettre tout en usage pour par- « venir à le faire cesser, et comme tous les mémoires « et représentations qui ont esté faite par escrit jus- « qu'à présent, n'ont rien opéré, nous avons cru ne « pouvoir mieux faire que de prier M. de la Clartais, « Leray, consul en charge, de vouloir bien accepter « la députation du commerce de cette ville pour se « rendre incessamment à Paris, afin que, par ses soins « et sollicitations auprès de Monseigneur le Cardinal « de Fleury, Monseig^r l'Amiral, Monseig^r le Contrô- « leur général et Monseig^r le comte de Maure- « pas, il puisse obtenir de ces puissances, que l'on « puisse aporter incessamment des moyens effi- « caces pour faire cesser le dit commerce étranger, « ce que Mond^t sieur Leray ayant bien voulu agréer « pour donner des marques de son zèle en faveur du « bien général du commerce, ainsi nous déclarons « par la présente délibération, luy donne tout pou- « voir nécessaire au sujet, le priant d'agir de concert « avec Mr Bouchaud de cette Ville au Conseil du Com- « merce, et à l'égard de la dépense des frais que fera « Mond^t sieur Leray pour la d^te députation, nous « promettons et nous obligeons au nom de tout le « commerce de l'en satisfaire sur le simple estat qu'il « en fournira ».

« Lui donné, approuvé

« à Nantes, le 4 sept^bre 1727, ainsi signé :

Sigongnes, Leray de la Clartais, François Drouin, Pierre Lory, Augustin Deluines. »

Nos bourgeois profitèrent de ce qu'ils députèrent à Paris un représentant pour lui faire résoudre plusieurs questions pendantes depuis fort longtemps. Telle était celle du droit de joyeux avènement que les com-

merçants Nantais, semblables en cela à ceux de beaucoup d'autres villes, se refusaient à payer, l'estimant trop lourd ; d'ailleurs ils en avaient perdu l'habitude et avaient trouvé très mauvais qu'il fut rétabli par le régent, Philippe d'Orléans, après le mariage de Louis XV. Le Parlement avait protesté, mais le 8 juin 1725, en un lit de justice, Louis XV avait requis l'enregistrement.

Enfin, Le Ray de la Clartais était chargé de s'occuper d'une certaine affaire Morfouace, pendante en justice (1).

Il arriva à Paris le 10 septembre et eut dès le premier jour le sentiment qu'il faudrait vaincre bien des difficultés pour arriver au but proposé ; il lui fût impossible de voir les ministres en promenade à Fontainebleau ; quelques-uns même étaient, par avance, mal disposés à recevoir la requête de notre Juge-Consul. En effet, dans sa lettre du 11 septembre il écrit : « J'ay « appris qu'on luy avait insinué, *(au Ministre de la « Marine)*, que pendant les guerres mêmes, la nécessité « avait souvent engagé les puissances de la Martinique de se rendre aux pressantes représentations « des habitans et de leur permettre tacitement la « liberté d'acheter du bœuf et autres comestibles des « Anglois quoyqu'ennemis ; d'où on veut lui faire « tirer la conséquence que si on a été forcé dans les « tems les plus dangereux d'y fermer les yeux sur le « commerce étranger, combien à plus forte raison « peut-on le tolérer dans une paix profonde, lorsque

(1) Le 1er septembre 1725, Morfouace, Greffier du Consulat, avait, par surprise, résilié sa charge de greffier qui lui avait coûté mille livres tournois, pour la somme de six mille livres ; n'ayant droit qu'au remboursement du prix d'achat ; de là le procès qui ne fut terminé qu'à la fin de 1727, à la satisfaction du Consulat, par les soins de François Le Ray de la Clartais.

Archives de la Chambre de Commerce, copie de lettre n° 2.

« les besoins de l'Isle le rendent indispensable, supo-
« sant toujours que nous ne pourvoyons pas assés
« abondament à la fourniture des vivres nécessaires ;
« je prévoys que ce faux prétexte sera un des premiers
« articles à revainir *(sic)*, et il ne manque pas de bonnes
« raisons à y oposer ».

Il comprit donc, dès l'abord, qu'il faudrait lutter contre des ministres pleins d'ignorance sur les questions coloniales ou des ministres circonvenus, et balancer, par de bonnes raisons, les mauvais conseils de certains officiers bien en cour. De plus, la théorie du libre échange était à cette époque toute puissante ; laisser faire, laisser passer, telle était la devise à la mode. Le Ray de la Clartais n'était-il pas mal venu à vouloir réglementer le commerce de nos colonies ? Enfin, Le Ray de la Clartais demandait qu'on prit des mesures contre le commerce étranger ; c'était s'attirer l'inimitié des puissances étrangères, et les ministres, le cardinal de Fleury principalement, voulaient la paix.

Pour ce qui est du don de joyeux avènement, Le Ray de la Clartais désirait une chose, que les ministres, qui ont besoin d'argent, n'accordent qu'avec une peine infinie : la réduction de leurs propres ressources.

Le Ray obtint pourtant assez vite satisfaction, dans une certaine mesure, sur ce chapitre, et dès le 25 septembre, il pouvait écrire : « L'arrest de délay pour
« la taxe de joyeux avenement porte au 1er article
« que les officiers marchands, négotians et sujets au
« droit de confirmation, qui se présenteront pour
« payer en corps, seront receus à le faire 1/2 en espèces
« et 1/2 en papier dans le courant d'8bre sans es-
« pérance d'autre délay, 1/3 en papier et 2/3 en argent
« dans le courant de X^{bre} ; après quoy personne
« ne sera plus receu à payer qu'en argent. Je crois,
« comme vous, qu'il faut laisser courir, quoiqu'on

« assure bien icy, qu'il n'y aura point de grâces pour « les renards. »

Les Juge-Consuls, en effet, voyant qu'on leur accordait une surséance, s'étaient dit naïvement (lettre du 20 septembre) : « Si cette taxe traine en longueur, « il y a espérance qu'elle pourra bien estre supprimée, « ce qui est fort à souhaiter. »

Et ils firent si bien, opposèrent une telle force d'inertie, que la décharge de ces droits leur fut accordée le 1er février 1729 (1).

Il n'en alla pas de même pour la question du commerce aux colonies. Le Ray de la Clartais devait là-dessus rencontrer beaucoup de difficultés. Nous voyons que ses démarches n'ont pas toujours eu des résultats heureux; ses lettres nous apprennent toutes ses tribulations.

Il n'avait pu voir les ministres qui étaient à Fontainebleau; il avait appris que Mgr le comte de Maurepas, secrétaire d'Etat, ministre de la marine, lui était défavorable ; il ne perdit pas courage et commença de multiples démarches.

Il va voir le Maréchal d'Estrées, gouverneur des ville et châteaux de Nantes, général pour le roi au comté Nantais et propriétaire de l'île de Sainte-Lucie, qu'il veut faire intervenir auprès de Monseigneur de Maurepas. Il va voir Monseigneur le comte de Toulouse ; celui-ci n'aime pas les intrigues de cour ; il convient que les commerçants ont raison, mais ne se soucie point de se mêler de leurs affaires. Il va voir divers fermiers-généraux que cette affaire intéresse. « Ceux-là se remueront et cela fera un bon effet ». Il va voir enfin « tous Mrs les députés et les sollicite

(1) Il est vrai que le 5 mars 1727, la ville de Nantes avait payée pour ce droit la somme de 28.603 livres, tant en principal que pour le droit de 2 sols par livre et frais de quittance.

« de se joindre à lui pour la cause commune et de crier « tous ensemble le plus fort qu'ils pourraient. »

« Enfin, dit-il, je puis vous assurer que de la façon « dont je vois les batteries disposées, si l'on ne donne « pas satisfaction au commerce à ce sujet, il n'y aura « jamais à espérer. » Lettre du 17 septembre 1727.

Le 13 septembre, Le Ray voit en audience particulière le comte de Maurepas et a peu de succès auprès de ce ministre, dont d'Argenson a pu dire qu'il écoutait mal et parlait toujours avant de penser, qu'il traitait sérieusement les bagatelles et légèrement les grands objets, qu'il n'avait nulle justesse, point de jugement, nulle prévoyance dans les affaires.

« M. Bouchaud (1) et moy eusmes aussy hier une « audience particulière de Monseigneur le comte de « Maurepas, je fus charmé d'avoir put l'obtenir avant « son départ pour Fontainebleau ; après luy avoir « remis la lettre dont vous m'aviez chargé pour luy, « qu'il lust sur le champ, je luy représentay nos allarmes « au sujet de notre commerce des colonies prest à « tomber entre les mains des Anglais, s'il ne luy plai- « soit y aporter sans plus de délay un remède prompt « et efficace ; que ce qui venait de se passer à la Mar- « tinique au sujet des prises de Mr de la Jonquière « portait le mal à son période, et que dans ce moment « de crise, nous le suplions très humblement de ne « plus différer à faire rendre une déclaration du Roy « telle que nous avions pris la liberté de luy demander « cy devant, et qu'il avait bien voulu nous promettre ; « voicy à peu près le précis de sa réponse.

(1) M. Charles Bouchaud, sieur de la Foresterie, fut nommé Consul pour 1711-1712 ; il fut nommé échevin de Nantes en 1716-1718, puis continué pour 1718-1720; mais en 1719, ayant été nommé à la Chambre de Commerce à Paris, il fut obligé d'abandonner ses fonctions d'échevin.

« Il y a une déclaration du Roy preste à passer qui « est actuellement sur mon bureau, on en sera content, « mais je ne la feray paroistre qu'après le départ du « V^au^ du Roy qui partira pour la Martinique à la mi- « octobre ; à l'égard des prises (1), je veux avoir les « papiers que doit aporter l'officier de M^r^ de la « Jonquière, ne sachant point encore au juste sur « quoy le Conseil de la Martinique a apuyé son « jugement.

« C'eust été m'exposer à l'ennuyer pour une pre- « mière audiance, que de vouloir lui détailler ce que « nous en scavons; il m'aurait toujours remis à la veüe « des pièces, ainsy je me contentay de luy dire que je « le suivrois à Fontainebleau où je lui demanderois « un moment de son tems pour luy faire ce détail, et « luy lachay en sortant que nos négocians ruinés depuis « longtems par le commerce étranger, n'oseroient « plus s'exposer à de nouvelles pertes, jusqu'à ce qu'ils « ne fussent rassurés par la déclaration du Roy, dont « il venait de me parler ; escrivés, me dit-il, au com- « merce de votre ville, qu'ils ne cessent point leurs « armements, ceux qui se préparoient en Angleterre « pour porter du bœuf à Sainte-Lucie, sont suspendus, « et la colonie ne peut pas vivre sans aucun secours, « si celuy de nos ports y manquoit, on ne pouroit pas « s'empêcher de l'en laisser prendre où elle en trouve- « roit ; ainsi, Messieurs, je prévoys assés qu'il faut at- « tendre le départ de ce V^au^ qui s'arme à Rochefort et en

(1) *A l'égard des prises*, il s'agit sans doute de vaisseaux ayant voulu faire commerce avec des réaux légers et qui avaient été saisis.

Les négociants nantais auraient voulu qu'ils ne fussent point relachés ; ils le furent pourtant.

« Les perdreaux ont pris la volée et vraysemblablement ce sera saus caution. »

Lettre du 30 septembre 1727.

« attendant persuadés bien au ministre que dès que « nous n'aurons plus à craindre la concurrence des « étrangers dans nos Isles, l'émulation des négocians « sera une suffisante caution pour répondre de la « fourniture qu'il leur sera nécessaire, sans le secours « des Anglois. » Lettre du 13 septembre 1727.

Les déclarations vagues du comte de Maurepas ne satisfaisaient point nos Juge-Consuls ; ils voulaient voir le contenu de la déclaration, afin que les armateurs ne s'exposassent point à faire de mauvais voyages si elle ne leur était pas favorable. « Donnez-nous la « déclaration, disent-ils, ou nous ne partirons pas. »

Le Ray continue donc ses démarches, écrit mémoires sur mémoires. Malgré son zèle, il « n'avance qu'à pas de tortue ». Il remarque avec une certaine amertume qu'il lui faut courir sans cesse à droite et à gauche, chercher chaque grand seigneur en sa terre et que ces grands seigneurs ne s'embarrassent guère de son impatience. Il estime que c'est déjà beaucoup d'honneur d'avoir pu les approcher tous et que deux d'entre eux, le Contrôleur général et le Maréchal d'Estrées se soient prononcés en sa faveur. Il se sent secrètement desservi auprès du secrétaire même de Mgr de Maurepas, Mr Forcade, par un certain Mr de Champigny, récemment nommé commandant pour la Martinique. Certes, il a « d'aussi bonnes raisons que M^r^ de « Champigny, mais pourvu qu'elles soient écoutées de « la même oreille ». Il est aussi desservi par les « Américains » qui crient « que nous voulons affamer leurs « isles »... « qui s'étudient à parler contre toutes nos « démarches »... « Ils débittent à présent que nous « voulons leur envoyer du bœuf poury, salé en France « pendant les chaleurs, et que nous verrons comment « les habitans le recevront; je ris quelquefois de tous « ces discours, quelquefois je m'en fâche, s'ils ne « faisaient pas d'impression, nous les mépriserions ».

Résultat : « L'audience du ministre quelquefois

est sèche » Et Le Ray s'irrite : « Il est étonnant qu'en « demandant l'intérêt du roy et la conservation de « la colonie, on ne puisse les déterminer (*les ministres*) « à un prompt remède »... « Vous scavez, écrit-il « encore, qu'il est difficile de les faire aller plus vite « qu'ils ne veulent »... et le 28 septembre : « Il faut les talonner ».

Nos Juge-Consuls, agacés de ces lenteurs, écrivent de leur côté : « Les Seigneurs ne voient les choses « que superficiellement et se laissent obséder par « leurs secrétaires. » Lettre du 4 octobre.

Le Ray ne recule devant aucun moyen et va jusqu'à corrompre les secrétaires : « J'ay promis au secrétaire d'estre reconnaissant de la décision si elle nous « était avantageuse ». Raison plus touchante que toutes les prières du monde. Cela s'appelle « Parler français ». Lettres des 11 et 14 octobre.

Et, enfin, fatigué par toutes ces démarches, il écrit : « J'ai désormais frappé à toutes les portes ; si ceux « qui gouvernent ne se réveillent pas, c'est qu'il est « dit qu'ils mourront dans leur léthargie ».

Le comte de Maurepas, de son côté, était impatienté par ces fâcheux qui l'importunaient sans cesse ; il lui dit une fois : « Vous traittés cette affaire comme si « vous aviez à Nantes le privilège exclusif des colo- « nies ; les négocians vont trop loin ».

Un jour il se fâcha. Mais laissons parler Le Ray :

« Je ne scay pas bien au juste qu'elle mouche a « piqué Mgr de Maurepas, mais je le trouvay dimanche « très indisposé contre les négocians de Nantes, j'ay « cru en trouver le motif dans le mémoire de M^r^ de « Feuquières, dont vous m'avez envoyé une copie, y « ayant remarqué plusieurs endroits relatifs à ce qu'il « me dist de notre commerce et de celuy des étran- « gers à l'Amérique, comme par exemple du bœuf « fraudé et du commerce de nos vaissaux avec les

« Anglois, je suis, dit-il, très persuadé à présent de « l'un et de l'autre, et il arrivera de cette affaire cy, « qu'il en ira 8 ou 10 de Nantes aux gallères, « *ce sont « ses propres mots* », je ne puis pas bien comprendre « s'il voulait parler des négocians ou des capitaines, « mais ce petit discours prononcé devant quatre ou « cinq personnes, me couvrist de confusion. Je luy dis « qu'il ne trouverait point de négocians dans ce cas « là, et que s'il avait des preuves contre quelques capi- « taines, il nous ferait grand plaisir de les faire chat- « tier ; le lendemain je luy donnay un mémoire pour le « désabuser et il me parut un peu radoucy ». Lettre du 22 octobre.

Le Ray n'avait pas encore vu le Cardinal de Fleury et il espérait beaucoup de cette entrevue ; il aurait voulu se faire présenter au Cardinal par Mgr le Contrôleur Général, « ce qui serait la meilleure entrée qu'il y pourroit avoir ».

Le 30 septembre, il en perdit l'espoir et écrivit :

« Le Controlleur général m'avait fait espérer de « me présenter à Mgr le Cardinal ainsy que je vous « l'ay marqué, mais il s'en vont ce soir tous les deux « trouver le Roy Stanilas qui passe à deux lieües « d'icy (Fontainebleau), demain il luy surviendra « quelqu'autre chose de nouveau et ses moments sont « si contés, que je perds presque l'espérance qu'il « m'avait donnée à ce sujet, ainsy je prendray le party « de m'y présenter de moy même, quoique je pré- « voye bien que de cette façon, je n'avanceray pas « beaucoup, car assurés vous, Messieurs, que les lettres « ne sont leues que très imparfaitement, les ministres « les décachetent bien devant nous, ils en parcourent « quelques lignes et les remettent ensuite à leurs sécré- « taires, où elles restent sans qu'il en soit parlé davan- « tage ; il n'y a que les moments d'audiences qui servent « à quelque chose et celles de Mgr le Cardinal est tou-

« jours si remplie, qu'on a pas le tems de luy rien « détailler, à moins qu'il ne luy prist envie d'apro- « fondir la matière et qu'il ne se porte de lui même « à faire des questions sur ce qu'on lui represente, ce qui « n'arrive presque jamais, vous remettant d'abord au « Sécrétaire d'Estat qui a le département de l'affaire « dont on veut luy parler ».

Le Cardinal de Fleury qui était un homme doux, s'occupait en effet assez peu d'affaires sérieuses, donnant seulement les grâces et les places, tout ce qui fait aimer, comme a dit Villars.

Quand Le Ray lui fut présenté, il se contenta seulement de lui demander si le Controlleur Général et Mr de Maurepas s'étaient occupés de la question et il ajouta que lui-même y ferait attention. L'audience était finie ; elle parut insuffisante à Le Ray.

Enfin la décision du Roi, si impatiemment attendue des nantais, parut ; elle ne les satisfaisait qu'à moitié. « Je reçois dans le moment par un courrier exprès « de Fontainebleau une copie en manuscrit des lettres « patentes en forme d'Edit contre le commerce étran- « ger que je vous envoys cy-joint, vous verrés qu'il « n'y est point parlé, n'y des réaux légers, n'y des « déffenses sous des peines sévères aux généraux et « intendants d'en souffrir à l'avenir la continuation. « Ces déffenses là seront sans doute expliquées dans « des ordres particuliers qui ne paraistront point et « c'est cependant ce que nous aurions bien demandés « qui fust rendu public, comme nous n'en obtiendrions « pas davantage pour à présent, et qu'il faut encore « paraistre contens de ce qu'il plaist à la Cour d'ordon- « ner, j'iray lundy remercier les ministres à Fontai- « nebleau, après quoy j'arrangeray mon départ qui « poura estre vers le 10 du prochain mois, j'aurais « souhaitté passionement, Messieurs, avoir peu vous « raporter une plus entière réussite, il me reste au « moins la satisfaction de ne m'y estre pas épargné

« et d'avoir fait tout le possible pour y parvenir, j'y « joins celle d'avoir peu marquer à nos négts mon « dévouement pour le bien de notre commerce et le « respect avec lequel j'ai l'honneur destre etc. ».

Les Juge-Consuls lui répondaient le 1er novembre :

« Mrs tous nos négts sont bien persuadés des peines « et des soins que vous vous estes donnés pr faire « réussir le sujet de vostre députation, si le résultat « n'est pas complet ce n'est pas vostre faute et on ne « vous aura pas moins d'obligations, en attendant « le plaisir de vous voir, nous vous saluons et avons « l'honneur d'estre, etc. »

Et ils ajoutent, le 4 novembre :

« Nos négocians paroissent contents de cet édit, il « y a apparence qu'on armera cette année nombre de « vaisseaux pour porter du bœuf. »

Ils n'avaient pas obtenu tout ce qu'ils désiraient, mais ils sentaient qu'il était impossible d'obtenir davantage ; il fallait faire contre mauvaise fortune, bon cœur.

Ils furent reconnaissants à François Le Ray de la Clartais de tout le dévouement qu'il avait apporté dans cette affaire. Nous relevons dans le registre no 2, cote 582, des délibérations des Juge et Consuls, la note suivante :

« Sur ce qu'il est venu à la connaissance de Mrs les « Juge et Consuls en charge qu'il leur était nécessaire « d'employer une somme de trois cents livres pour « affaires et choses à eux connues et dont ils ont conféré « avec Messieurs les anciens Juge et Consuls et Négo- « cians de cette ville, dont ils ont déclaré estre contents.

« Pourquoy les dits sieurs anciens Juge et Consuls

« et Négocians de cette ville donne pouvoir et consen-
« tement que Monsieur Périssel, juge en charge, fasse
« l'employ de la dite somme de trois cent livres, laquelle
« luy sera passée et allouée dans son compte sans
« contredit, étant reconnue estre utile ».

A Nantes, le 10 janvier 1729.

Ont signé :

R. Edelin, Sigongnes, de la Bauche-Hervé, Guillaume Handriex, de Carcouet-Burot, de Beaulieu Belloteau, François Drouin. G. Guilloré.

Il est à remarquer que François Le Ray de la Clartais n'a pas signé cette délibération comme ancien consul, bien que les précédentes et suivantes délibérations fussent signées par lui.

Il est à peu près certain que cette délibération a trait à une bourse de cent jetons en argent (le prix en était généralement fixé à trois cents livres) qui lui fut offerte par ses collègues du consulat. Ils furent frappés en son nom et rappellent en une légende élogieuse, le succès qu'il avait remporté dans la mission qui lui avait été confiée.

Il fut en outre frappé aux mêmes coins des jetons en bronze, dont j'ai eu la chance de retrouver un exemplaire, gravé en tête de cette notice; c'est le seul qui soit connu, en voici la description :

FELIX OMEN RADIUS Navire armé en trois-mâts barque, voguant à gauche, un rayon de soleil perce les nuages et vient l'éclairer. A l'exergue, en trois lignes: GRATITUD. COMMERC. MARIT. — NANN. IN FR. LE RAY - MONUM. qui doit se lire : GRATITUDINIS COMMERCII MARITIMI NANNETENSIS IN FRANCISCUM LE RAY MONUMENTUM.

℞ Légende en six lignes : QUOD - ADVERSUS - INTERLOPAS NAVES - REG (is) DIPLOMA (ta) SOLLICIT (avit) — ET ATTULIT. — 1727.

Quoique ce jeton n'ait été frappé qu'en 1729, il rappelle par sa date 1727, l'époque à laquelle François Le Ray fut envoyé en députation.

Nantes, *le* 10 *avril* 1908.

P. SOULLARD.

Entre Commissaires à Nantes

Au XVIIIe Siècle

En 1669 naissait à Paris, sur la paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas, un enfant qui fut nommé Claude Dumur. Avait-il été trouvé au pied d'un mur dans la capitale (comme le fut à Nantes, un siècle plus tard, Renée Dumur, baptisée à Saint-Léonard), puis recueilli par quelque âme compatissante, ou bien était-il né en légitime mariage ? Nous ne savons, et vraisemblablement le fait ne serait point facile à vérifier : les registres de l'état civil de Paris ayant été brûlés sous la Commune. Il importe peu d'ailleurs à la suite de notre histoire qu'on doive ou non ranger Claude Dumur, sous le rapport de la régularité de sa naissance, à côté des Perrine de la Porte, Marie de l'Allée, Marie du Banc, Louis de l'Echelle, Jeanne de la Cuisine, François de l'Ecurie, Marguerite et Renée du Grison, Joseph du Bateau, Charles de la Nuit et tant d'autres nantis de noms analogues plus ou moins poétiques et pittoresques, et que nous savons positivement être des enfants trouvés ou exposés à Nantes, ou bien de ces *nothus*, *notha*, comme disent nos registres paroissiaux : les recteurs voilant discrètement sous le latin une tare dont les infortunés n'étaient point responsables.

A quelle date Dumur quitta-t-il la capitale ? Fit-il un tour de France plus ou moins tortueux avant de venir se fixer dans la bonne ville de Nantes ? On l'ignore. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne le rencontrons chez nous qu'à l'âge de 40 ans.

Le 11 juillet 1709, en effet, honorable homme Claude Dumur, maître gantier parfumeur, épousait à Sainte-

Croix de Nantes « honeste famme Olive Feudé, vefve de feu honorable homme François Thamot, en son vivant aussy maistre gantier ». Au bon vieux temps, le veuvage pesait lourd à nos ancêtres. Il n'y avait pas tout à fait neuf mois qu'Olive avait enterré son premier époux (18 octobre 1708). A dire vrai, François Tamot lui avait bien donné l'exemple, puisque veuf le 16 mai 1702 de Marguerite de la Lande, il avait convolé six semaines après avec Olive (1er juillet 1702).

Quoi qu'il en soit de l'empressement de celle-ci à former de nouveaux liens, ses proches ne lui tinrent pas rigueur, puisque Yves Tamot, frère de son premier mari, assistait à la noce et signait au registre. D'ailleurs les affaires sont les affaires et Olive, en se mariant, songeait peut-être autant à la prospérité de sa boutique de gantière en lui donnant un nouveau patron, qu'aux beaux yeux de Claude qui frisait déjà, nous l'avons dit, la quarantaine.

Aux environs de 1712, Dumur tenait son établissement dans la Grand'rue. Soit pour se distraire, soit pour faire patienter les clients pendant que Madame leur essayait des gants, peut-être pour amuser le petit François-Mathieu Tamot, alors âgé de 7 ans, enfant du premier lit — car nous n'avons pas vu que lui-même fût encore devenu père — Claude Dumur avait des singes. Dans un grand port comme Nantes, dont les nombreux vaisseaux sillonnaient alors toutes les mers et faisaient le commerce des Indes, des Orientales comme des Occidentales, à cela rien d'extraordinaire. Il n'était pas le seul d'ailleurs et nous verrons bientôt qu'il partageait cette passion avec le lieutenant de roi au château. C'était aussi bien innocent ; mais, ce qui l'était moins, il les habillait en moines ! Peut-être cela lui faisait-il de la réclame ; en tout cas, le bon populaire sûrement, et vraisemblablement aussi les gentilshommes qui ne se piquaient point alors d'une dévotion outrée, durent plus d'une fois en rire, et il ne semble point que Dumur

ait été excommunié pour cette plaisanterie d'un goût plutôt douteux et qui ne paraît pas d'ailleurs avoir longtemps duré. Malheureusement pour lui, un voisin revêche, qui s'était peut-être comme les autres amusé des quadrumanes encapuchonnés, ne devait point l'oublier. Il le lui fit bien voir.

Joseph Cigongne, maître apothicaire de son état, habitait la Haute, tandis que Dumur logeait dans la Basse-Grand'rue, le premier en Saint-Denis, le second en Sainte-Croix. Tous deux faisaient partie de la milice bourgeoise dans des compagnies différentes ; toutefois Cigongne avait le grade d'enseigne, correspondant à celui de sous-lieutenant. Dumur n'était que sergent.

En janvier 1721, un arrêt du Conseil d'Etat établit à Nantes un major et un aide-major dans ladite milice. Rien de la médecine — comme on pourrait le croire dès l'abord, étant donnée la hiérarchie actuelle — dans ces fonctions. On les créait, suivant le texte de l'arrêt, « pour éviter les plaintes et discussions qui arrivent ordinairement quand les milices sont assemblées ». C'était donc plutôt un emploi de police au corps. Sevin, lieutenant d'une compagnie, fut promu major et Dumur aide-major, celui-ci avec brevet du roi lui donnant rang de lieutenant. Du fait, le sergent, alors âgé de 52 ans, passait par dessus la tête de Cigongne qui en avait 66 et restait enseigne.

Avec son métier d'apothicaire et son grade dans la garde bourgeoise, Cigongne cumulait une autre fonction. Le 25 juillet 1720, lors de la création de quatre commissaires de police à Nantes, il avait obtenu une de ces places. Les 300 livres de gages annuels qu'elles procuraient aux titulaires n'étaient certes pas à dédaigner.

Que l'on fût officier de milice et avec cela autre chose, très bien ; mais que l'on pût exercer simultanément la charge de commissaire et l'état d'apothicaire, toutes nos idées modernes en sont renversées. Néanmoins, c'était comme cela à Nantes sous la Régence. Comment

Monsieur Cigongne, à son âge, pouvait-il à la fois surveiller son officine et la police urbaine? Pour la première il avait, il est vrai, son fils ; mais celui-ci était bien jeune, puisque quatre ans plus tard il n'avait pas encore accompli tout son stage. Pour la seconde, nous aimons à croire que des collègues plus alertes faisaient au besoin le coup de force et que lui se contentait, comme le constatent divers procès-verbaux dressés par Cigongne en 1721 et 1722, de dénoncer ceux qui mettaient le feu à leur cheminée, n'avaient point de latrines, apportaient des bêtes mortes au coin de la ruelle qui conduit sur les murailles de Saint-Léonard, ou bien donnaient à boire pendant le service divin, etc.

Entre temps, Cigongne posa sa candidature à une place d'échevin de la ville de Nantes. Il eut été, cela se conçoit, fort honorable pour lui de figurer parmi les premiers magistrats de la cité. Hélas ! on ne voulut point reconnaître ses mérites. Quelque intrigue le fit-il échouer? Toujours est-il qu'il échoua.

Au début de 1722, les choses en étaient à ce point dans la situation respective de nos personnages : l'un apothicaire, commissaire de police et toujours enseigne de la milice, avec cela candidat malheureux ; l'autre, gantier et aide-major au rang de lieutenant dans ladite milice. Or, à cette époque, un commissariat de police vint à vaquer, Charles Fauvel se retirait. Dumur brigua la place. Avoir pour collègue un particulier qui l'avait si bien évincé dans la garde bourgeoise, c'en était trop pour Cigongne. C'est ici que l'histoire se corse et va justifier le titre que nous lui avons donné.

L'apothicaire aiguise sa plume et de sa plus belle main adresse à l'intendant de Bretagne Feydeau de Brou une épître pour protester contre la nomination de Dumur à une place de commissaire. Que disait-il au juste dans cette épître? Son texte, malheureusement, ne nous est pas parvenu, et c'est bien dommage. On peut toutefois, sans médisance, la croire quelque peu

fielleuse, si l'on en juge par la correspondance qu'échangèrent à son sujet l'intendant et Gérard Mellier, maire de Nantes et colonel né de la milice bourgeoise.

Le 28 janvier 1722, Feydeau écrivait à Mellier : « Je vous envoye une lettre du sr Cigogne qui, fasché apparament de ce que l'on ne l'a pas trouvé digne d'estre admis parmy les échevins, veut, à son tour, soutenir la dignité des commissaires de police. Je suis fort aise que l'on regarde ces places comme distinguées... Vous pourés dire au sr Cigogne que je vous ay renvoyé sa lettre » (1).

A quoi, le 30 janvier, le maire de Nantes répondait : « J'ay averty le sr Cigogne du renvoy de sa lettre. Je l'ay ramesné de son entestement qui est extrême. Nous avons remplacé l'office vaccant en nommant le sr Dumur. J'ay eu l'honneur de vous en parler à Nantes ; vous l'avez agréé. M. de Menou a fort pressé en sa faveur connoissant son activité et sa vigilance. Dumur est ayde major de la Ville avec brevet du Roy qui luy donne rang de lieutenant de la milice bourgeoise, et Cicogne n'est qu'enseigne de la mesme milice. Il n'opose pour reproche capital autre chose contre Dumur si ce n'est qu'il a eu des singes dans sa boutique qu'il habilloit en moines. Je m'étonne que Cigogne vous ayt pu présenter, Mr, une plainte sur un motif de cette nature. Ce reproche n'est estably ni par le droit, ni par l'ordonnance, ni par la coutume. Les plus grands seigneurs ont des singes dans leurs vestibules ; on voit les singes avant les maistres. Personne, avant Cicogne, ne s'est avisé de critiquer les patrons de ces plaisants et pauvres animaux qui sympatisent d'ailleurs avec un citoyen vivant de leur industrie. Feu M. de Miane [lieutenant de roi au château de Nantes] en avoit provision vestus d'habits de moines ou chanoines. Le fameux Teniers

(1) Arch. munic. de Nantes, II 26.

les a presque toujours dépeints en moines ; les ouvrages de ce peintre sont néanmoins d'un prix infiny, et Maistre François Rabelays compare les moines aux singes en ce que, dit-il, les uns et les autres ne sont bons qu'à boire, manger et fienter. En tout cas, il y a prescription en faveur de Dumur ; il dit que, depuis dix ans, il n'a eu de singes, et il est notoire que Cicogne a souvent habillé sa chienne en Damoiselle et qu'il l'a donné sur sa boutique en spectacle au public. Il doibt du moins passer les singes à Dumur, en passant par ce dernier l'habillement de la chienne. C'est ce que j'estime, sous vostre bon playsir, qu'il y a lieu d'ordonner en ce tems de Carnaval.

» Au surplus, les écarts de Cicogne sur la nomination de Dumur ont donné lieu à nos eschevins de s'aplaudir de n'avoir pas Cicogne pour leur confrère ; ils le connoissent pour un homme tracassier et, dans sa communauté de pharmacie, il est fuy de tous par le mauvais caractère sur lequel il devroit commancer de faire la police » (1).

Recommandé par M. de Menou, alors lieutenant de roi à Nantes, Mellier qui ignorait encore, lorsque l'aide-major fit sa demande, les sourdes menées de Cigongne, ne pouvait pas ne point nommer Dumur. Les eût-il connues, il eût sans doute agi de même, car, comme il vient de le dire, il s'étonnait qu'on pût présenter une plainte pour une malheureuse histoire de singes, si vieille qu'il y avait prescription. La dénonciation du commissaire contre son futur collègue restait lettre morte et l'aventure tournait à la confusion du pauvre Cigongne qu'on se félicitait de n'avoir pas élu échevin.

Comment, lui policier, n'avait-il pas été plus adroit? A sa place, sans remonter si loin, nous nous serions renseigné par le menu sur une affaire encore toute récente et dont il avait sûrement ouï quelque chose.

(1) Arch. Nantes, II 26.

Voici ce qui s'était passé. Le 9 novembre 1721, sur les 9 heures du soir, Sébastien Leroy et Pierre Guinel, sergents de la compagnie bourgeoise de M. des Landes Ramaceul, s'étaient, avec leurs miliciens, rendus au corps de garde pour faire la patrouille. M. Le Marchand, lieutenant de la compagnie, indisposé, n'accompagnait pas ses hommes. Pour la suite, nous ne saurions mieux dire que les sergents dans leur rapport, dont l'original nous a été précieusement conservé (1) : Au poste, « le s[r] du Mur, garçon major (lisez aide-major) se seroit trouvé lors de l'arrivée du détachement, lequel, lorsque moy Le Roy voulus faire entrer ledit détachement dans le corps de garde, profféra plusieurs parolles injurieuses contre ceux du détachement. les traitant de b... de mareaux, et nous disant à nous Le Roy et Guinel, nous menassant de sa canne levée, qu'il [nous] aprendroit nostre devoir; à quoy nous luy repondimes que nous le sçavions avant luy. Et lorsque nous voulumes entrer dans le corps de garde des officiers pour y faire du feu, ledit s[r] du Mur nous auroit dit que si nous voulions faire du feu dans le corps de garde et avoir de la lumière, que nous en eussions acheptez, et il commanda au sergent des soldats du régiment d'envoyer oster le bois et la chandelle qui estoint dans le corps de garde des officiers et de les porter dans celuy des soldats. A quoy nous nous serions opposez et demandé au s[r] du Mur s'il avoit ordre de M. le commandant ou de M. le Maire. Ayant répondu qu'il l'avoit et nous ayant dit que sy nous voulions nous chauffer que nous pouvions le faire dans le corps de garde des soldats, et faire quitter celuy que nous eussions voulus pour prendre sa place. Luy ayant répondu que le fouier estoit trop petit pour pouvoir estre tous auprès du feu, il nous dit en plaisantant que nous eussions à chercher un ingénieur pour faire un fouier plus grand, nous luy demandames la représen-

(1) Arch. Nantes, EE. 104.

tation de son ordre afin de nous y conformer. Ce que n'ayant pas fait, nous alumames du feu et de la chandelle dans le corps de garde des officiers, luy déclarant que nous allions raporter nostre procès verbal pour nous plaindre contre luy. Ce que nous certiffions véritable soubs nos seings et des habitants qui estoint du détachement qui sçavent signer. (Signé) : Sébastien Leroy, Pierre Guinelle (suivent 13 autres signatures) ».

Traiter ses hommes de b... de marauds, lever sur eux sa canne, puis à l'injure joindre l'ironie en les renvoyant à un ingénieur pour élargir la cheminée du poste, c'était autrement grave que la vieille historiette des singes. Dumur, si le rapport est exact, s'était oublié et avait manqué de sang-froid. Si nous avions été Cigongne, au lieu d'exhumer l'affaire en question pour prouver que le candidat manquait de dignité, nous eussions dit que le sang-froid était une qualité indispensable pour un commissaire de police et que Dumur n'en avait point fait preuve dans l'occurrence. A vrai dire, le dénonciateur, moins bien renseigné que nous, ignorait peut-être le texte même du rapport caché dans les archives du corps ; mais il ne lui était pas difficile de faire parler les gardes, et il se serait bien trouvé parmi eux quelque bavard pour lui faire de précieuses confidences.

Bref, Cigongne en fut pour ses frais. Dumur, nommé officiellement le 1er février, prêtait serment le 5 entre les mains du procureur du roi, et « a promis et juré, la main levée de se comporter fidellement en la charge de commissaire de police » (1). Bien protégé, actif et vigilant, ce dernier pouvait marcher sans crainte.

Tandis que Cigongne conservait sa profession que son acte de décès lui donne encore, Dumur abandonnait sans doute son état de gantier dont il n'est plus question par la suite, et Mellier, son colonel à la milice et son maire à la police, paraît avoir toujours eu un faible pour sa

(1) Arch. Nantes, FF 58, fo 23.

créature. Rien, que nous sachions, ne fut reproché à Dumur dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Il n'en fut pas de même de son collègue. Décidément la guigne le poursuivait. Oyez plutôt : « Nous avons reçeu les plaintes (écrit Mellier à l'intendant le 22 février 1722, moins d'un mois après que le corps des commissaires, jusque là honoré par la présence de Cigongne qui craignait de le voir déshonoré par un montreur de singes, avait néanmoins reçu celui-ci dans ses rangs) de ce que le sr Cicogne, commissaire de polllice, a pris dix sols pour chaque chiffrature de plusieurs registres des hostes et cabaretiers sur lesquels ils doivent inscrire le nom de ceux qu'ils logent. L'ayant mandé sur cela, il avoue qu'il a perçeu ce prétendu droit de 80 à 85 cabaretiers ; mais, dit-il, c'est pour se récompenser de plusieurs livres qui traictent de la pollice dont il a fait l'achapt à Paris affin de s'instruire plus amplement de ses fonctions. Voillà un prétexte assez singullier. Nous luy avons enjoint verballement, pour éviter le scandalle, de restituer ce qu'il a pris. Je crois, Monsieur, que vous aprouverez nostre conduite ; gens de l'humeur de ce commissaire ne seroient pas bons à remplir une place d'échevin. Il est vray qu'il travaille dans ses fonctions de pollice ; mais nous luy avons fait entendre qu'il y avoit d'autres moyens de reconnaître ses soins que celluy d'ainsi percevoir un droit nouveau en pareille occasion ». — « L'injonction que vous avés faite au sr Cigogne, répliquait Feydeau, me paroist fort convenable, et le prétexte qu'il avoit pris pour exiger 10 sols de chaque chifrature de plusieurs registres des hostes est ridicule » (1).

Un an plus tard, Cigongne se faisait encore tirer à l'oreille pour payer onze livres sur les amendes de police qu'il avait perçues (2).

Dumur était bien vengé. Dire que tout fut roses

(1) Arch. Nantes, BB 169.

(2) Ibid., II 27, lettre de Mellier à l'intendant.

désormais dans son existence, serait un paradoxe : la vie n'est pas ainsi faite ; mais du moins il trouvait sympathie chez ses chefs. Auquel de ses ennuis faisait allusion Mellier quand, en février 1724, il écrivait à M. de Menou, le lieutenant de roi : « Nous venons de procurer sur les amendes une gratiffication de 200 livres au pauvre Dumur pour luy donner courage »? Nous ne savons. Toujours est-il que M. de Menou approuvait : « Je suis bien aize que vous ayés trouvés le moyen de procurer 200 liv. de gratification au pauvre Dumur. Il me voira toujours empressé à luy souhaiter et à luy faire du bien quand il s'en présentera l'ocazion, tant qu'il servira bien » (1).

Il servait bien, en effet, le pauvre Dumur et de toutes façons. Fin limier, agent de la sûreté de première force, c'est à lui qu'on avait recours dans les affaires délicates.

La preuve, la voici. En juin 1724, Mellier ayant reçu de ses collègues les subdélégués à l'intendance de Tours et d'Angers, des missives confidentielles, mandait son commissaire.

Sans narrer par le menu ce petit épisode de la police secrète à Nantes qu'on pourrait développer sans peine, nous ne devons cependant pas l'omettre, car on y trouve plusieurs épithètes fort élogieuses pour notre homme.

Bref, on adressait à Mellier un signalement ainsi conçu : « Une demoiselle de Paris, de grande et belle taille, aagée de 19 ans, la peau blanche, les couleurs vives, soucis blonds, cheveux blond alezan, les yeux bleus assés grands, le nez un peu gros, assés belle personne et cependant ayant quelques taches de rousseurs au visage. Elle a avec elle un habit de satin de Marseille citron et bleu à fleurs, doublé de tafetas bleu, avec un jupon de damas bleu et blanc, et une robbe de chambre de boure de Marseille avec des rayes de satin à

(1) Arch. Nantes, II 41.

fleurs, sans compter les habits d'hyvert qu'elle peut avoir. Elle beguaye tant soit peu en parlant ».

La demoiselle en quèstion avait quitté furtivement la capitale, emportant comme viatique des bijoux : boucles d'oreilles, croix de diamant,etc., pour environ 1.000 écus, le tout enlevé à la boutique de sa mère veuve, une brave fripière de la rue de la Grande-Truanderie.

D'Orléans où elle s'était embarquée, la fugitive avait descendu la Loire jusqu'à Tours. Là elle avait rejoint un certain M. de Visière, autrement appelé M. de la Vilière, qui se titrait chevalier. Etait-il réellement noble? On ne savait pas même au juste s'il était de Bordeaux ou bien de Toulouse. Chevalier d'industrie à coup sûr. Les amoureux avaient continué ensemble le voyage sur le bateau d'Orléans et l'on supposait qu'ils avaient gagné Nantes.

Dumur, au courant, se met aussitôt en campagne. Après quelques jours d'une savante filature, il vient dire « qu'il avoit découvert où étoit la chambre où gisoit la damoiselle ». Mellier, auquel il annonce cette nouvelle, prie M. de Menou d'adjoindre au sien deux hommes de confiance « pour garder à veue ladite damoiselle et ses hardes et nipes, en attendant qu'on se fût assuré d'un couvent pour la constituer ». Ainsi fut fait, et peu après Dumur conduisait la Parisienne dans une chaise à porteurs au couvent de Sainte-Elisabeth, au Marchix, payait un quartier de sa pension et y envoyait « nipes et hardes ». Rendant compte à son chef de sa mission, le policier pouvait lui dire avec fierté « qu'on eust manqué de trouver ladite damoiselle s'il ne s'y fût pris en douceur et tout bellement ». La supérieure, Mme de Trévelec, fit bien quelques difficultés, n'ayant point reçu de lettre de cachet, et alla même jusqu'à « douter de la parole du garde » ; néanmoins on interna à Sainte-Elisabeth, avec défense de communiquer au dehors, la belle personne aux grands yeux bleus et aux cheveux d'un

blond alezan, prise en douceur par l'incorruptible Dumur.

Mellier, qui a consigné dans une note de sa main le récit circonstancié de la capture, en rendit compte plus brièvement à son collègue de Tours, puis à M. de Brou, l'intendant de Bretagne. Au premier il écrit : « Il seroit inutile de vous faire le détail des perquisitions que j'ai fait faire par notre aide-major, qui est homme vigilant, adroit et de confiance. Je luy ay promis de le faire récompenser et certainement il le mérite, car sans cette voye il eût été difficile de réussir par les précautions infinies qu'il paroit qu'on avoit prises pour la cacher ». Puis au second : « Après en avoir fait faire très-secrèttement une ample perquisition, on l'a (la demoiselle) découvert et je l'ay fait constituer dans le couvent des religieuses de Sainte-Elizabeth du Marchis de cette ville, en attendant de nouveaux ordres. J'en suis d'autant plus aise qu'il ne me convient pas de souffrir qu'on choisisse notre ville pour servir d'azile ou de retraitte aux libertins et aux scélérats ».

Nous demandons pardon au lecteur de lui avoir dévoilé cette petite aventure qui, menée fort discrètement, ne fit aucun scandale à Nantes. Mellier était fort bien entré dans les vues de M. du Champ du Mont, grand chantre et chanoine de Saint-Martin de Tours, lequel avait consenti à intervenir par égard pour la mère et afin d'éviter à la jeune fille de plus grands écarts de conduite. Après cinq semaines de couvent, celle-ci fut sous bonne garde renvoyée à sa mère.

Que de prime abord — ayant cherché à duper la police en se nommant Elisabeth Chabot, 25 ans, arrivant du Poitou, alors qu'en réalité elle s'appelait Sabot, 19 ans, et venait de Paris — on puisse prendre Elisabeth pour une rouée, la tentation peut en venir. Mais cette épithète, surtout en ces temps de la Régence et appliquée à une vulgaire bourgeoise, dépasserait sûrement la mesure. Il y a plutôt lieu de croire qu'elle était moins

vicieuse que petite folle et enfant gâtée, cette jeune fille qui, de sa retraite forcée, réclamait son miroir, son pot de pommade, ses flacons d'eau, son sucre, du café, du tabac (la nature n'en est pas précisée), et ajoutait en post-scriptum : « L'on ne donne point de vin rouge, je prie qu'on m'en envoie et quelque fois de petite dousseurs. »

Quant à Dumur, le 27 juin il reconnaissait avoir « reçu de M. Mellier, de la part de Mme Sabot, la somme de 60 livres pour les peines et soins que j'ai prises pendant plusieurs jours pour faire conduire, en conséquence des ordres qui m'ont été donnés, Mlle Sabot, sa fille, au couvent de Sainte-Elizabeth de cette ville » (1). Nous estimons qu'il avait bien gagné sa gratification.

Dumur, avons-nous dit, servait bien de toutes façons. C'est ainsi qu'à d'autres égards il mérite assurément de figurer au tableau des victimes du devoir. En effet, le 16 octobre 1725, Mellier mandait à l'intendant : « Le pauvre Dumur, nostre ayde major, est toujours malade de la chute qu'il fit d'un second étage au dernier feu. Il n'en mourra pas selon les aparences ; mais il est fracassé. Je vous suplie, Monsieur, d'avoir égard à luy faire payer quelque chose pour la gratiffication qui luy a esté promise à cause de l'homme qu'il a arresté par ordre de M. de Mélesse à vostre recommandacion, et qui a esté envoyé à Rennes » (2).

Grâce à Dieu, bien trempé comme il l'était, Dumur n'en mourut pas. Voire même, ayant enterré dans l'église de Sainte-Croix, le 10 avril 1726, sa femme Olive Feudé, il convolait à nouveau le 15 février 1727, à 58 ans, avec Marie Bruneau. Celle-ci qui, à l'encontre de sa première épouse, n'avait pas été mariée, le rendait père, deux ans

(1) Les pièces relatives à l'enlèvement de Mlle Sabot forment aux Arch. munic. de Nantes la liasse II 61.

(2) Arch. Nantes, II 28.

après, d'un fils auquel, comme à lui, on donnait le prénom de Claude et qui fut baptisé par missire Bournigalle, recteur de Pouillé, avec le consentement du recteur de Sainte-Croix, paroisse du nouveau-né.

Dumur continua à verbaliser; un jour, c'est contre des laquais qui avaient fait le carillon à la porte de la Comédie; un autre, il en fut pour ses peines, car lorsqu'il voulut procéder contre un gabarier pour insultes envers le commis d'un gros négociant, le délinquant avait filé sur Paimbœuf. Ce n'était là qu'un léger mécompte, et encore féliciterions-nous volontiers Dumur de cette fugue, si elle lui épargna l'aventure tragique advenue un peu plus tard à l'un de ses confrères : « Le sr Lesourd, l'un de nos commissaires de police et greffier de nos deux hôpitaux, fut empoisonné hier avec sa femme, sa fille, son beau-père, sa servante et un valet de campagne, en mangeant sa soupe. Ledit sr Lesourd en est mort aujourd'hui à midi et tous les autres sont encore en grand danger. On publie que c'est par de l'arsenic qui a esté meslé dans leur pot que ce malheur est arrivé... Lesourd est fort regretté. Il étoit aussi secrétaire du renfermement des mendians. Je suis très mortifié qu'il se soit trouvé dans cette ville un scélérat capable d'attenter à la vie d'une famille entière » (1). Nous comprenons que, comme maire, Mellier ait été très mortifié de l'aventure, lui auquel il ne convenait même pas — on l'a vu plus haut — que Nantes servît d'asile à un libertin ravisseur d'une demoiselle ; mais combien plus amères réflexions dut faire ce pauvre Lesourd, durant son agonie, sur le breuvage qu'on lui avait servi pour ses étrennes un jour de premier de l'an !

Evidemment, rien ne pouvait être pire pour un commissaire que ce qui advint au malheureux Lesourd ; mais, sans aller aussi loin, on ne leur épargnait pas des humiliations toujours fort sensibles. Lequel d'entre eux,

(1) Arch. Nantes, II 41, lettre de Mellier à M. de Menou du 2 janvier 1727.

Cigongne ou Dumur, ou bien un autre de leurs collègues, visait la lettre suivante ? Peut-être avait elle en vue la respectable corporation tout entière. Quoi qu'il en soit, un beau jour, Mellier reçut cette missive : « Monsieur, j'ay l'honneur de vous envoyer une statue en cire représentant un commissaire de police, laquelle j'ay jugé à propos de saisir, n'estant pas soufrable qu'on y aye ajouté des attributs qui semblent tourner en ridicule les faces de commissaire. J'ay mesme découvert que les poissonnières avaient fait faire cette statue à leurs fraix et qu'il y en a grand nombre de répandues parmy ces sortes de gens. Je n'ay pas cru en devoir dresser un procez verbal ny faire des perquisitions jusqu'à ce qu'on eust fait reconoistre les auteurs de cette statue. J'auray l'honneur de vous voire demain et de vous communiquer ce que j'auray pu découvrir à ce sujet » (1). Découvrit-on les auteurs de la statue ? Les chroniques sont muettes sur ce point. Nous aimons à croire que les perquisitions aboutirent et que l'honneur des agents de la force publique reçut une éclatante réparation.

Cigongne ne devait pas vivre longtemps après toutes ces histoires ; il mourut plein de jours, âgé de 72 ans, et, le 6 mars 1727, on inhumait « dans l'église de Saint-Denis, le corps de Joseph Cigogne, maître apothicaire, commissaire de police et enseigne d'une compagnie de bourgeoisie de la ville de Nantes ». Malgré tout, il laissait une mémoire intacte, et le souvenir de ses peccadilles ne devait pas nuire à ses enfants. Le 1er mai 1727, le fils Cigongne était nommé pour remplir la place d'enseigne de la compagnie du quartier Saint-Pierre, vacante par la mort de son père, et le maréchal d'Estrées, gouverneur de Nantes, s'empressait de lui en délivrer un brevet (2).

Quant à Dumur, il survécut longtemps à celui qui, dans un moment d'humeur chagrine, avait voulu le des-

(1) Arch. Nantes, FF 120, lettre du 18 juin 1726.
(2) Arch. Nantes, BB 73, fos 33 et 42.

servir. Recommandé par sa belle conduite, jouissant de la faveur des autorités et n'ayant plus les ressources de son ancienne profession, il se vit attribuer, deux jours avant la mort de Cigongne, les fonctions de garde-magasin pour avoir soin à Nantes des armes et des habits des bataillons de milice de la région (1).

Lui aussi, il décéda chargé d'années à l'âge de 75 ans. Depuis quelque temps déjà, quittant la Basse-Grand'rue et la paroisse où avaient été bénies ses deux unions, où avait été baptisé son fils, il s'était transporté rue Saint-Nicolas, et ce furent les prêtres de la paroisse de ce nom qui, après la messe chantée dans leur église, le conduisirent processionnellement dans la chapelle des « R. P. Carmes pour y estre inhumé suivant ses dernières volontés ». C'est là que fut déposé, le 9 octobre 1744, pour y dormir son dernier sommeil, le « corps du s[r] Claude Dumur, aide major de la milice bourgeoise et commissaire de police de la ville de Nantes ».

(1) *Ibid.*, BB 78, f° 17.

René Blanchard.

Ruines de l'Epoque Gallo-Romaine et du Moyen Âge

A NORT-SUR-ERDRE

Tous ceux qui s'intéressent aux questions archéologiques savent quelle importance eut dans le passé la ville de Nort ou tout au moins l'emplacement qu'elle occupe, ainsi que le territoire environnant. Situé sur les bords de l'Erdre, à l'endroit où cette rivière commence à être navigable ; traversé par les voies de communication qui mettaient en rapport la Bretagne et l'Anjou, Nort (1), avec ses trois églises de Saint-Martin, de Saint-Cristophe et de Saint-Georges, devait, dès le XIe siècle, occuper une place considérable parmi les principaux centres de la Haute-Bretagne.

Mais l'importance de Nort ne datait évidemment pas de cette époque. Les nombreuses sépultures en calcaire coquillier (2) et en pierre analogue à la pierre

(1) L'étymologie du mot Nort est très discutée. Les uns font venir ce mot du latin *honor* parce que, au moyen âge, on disait Honort, Eunord et Enor (Ogée). A moins qu'on n'établisse historiquement l'origine du mot Nort, nous croirions volontiers que ce mot vient du breton *ann dôr*, en vannetais *enn ôr*, la porte, ce qui se justifierait si bien par la situation de Nort en un point qui servait pour ainsi dire de passage, de porte entre deux régions très distinctes, mais voisines. La présence d'un mot breton dans la dénomination d'une localité en pays gallo, au moyen âge, n'a rien de surprenant. Le fait existe pour bien d'autres noms de lieux. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur une carte ; on rencontrera les noms de Coëtzic, de Pourru, de Languen, pour ne citer que des noms pris au hasard dans la commune de Nort.

(2) Le calcaire coquillier employé pouvait venir des Cléons, mais aussi des environs de Quiheix, au bord du Canal. Il existait aussi des tombeaux en schiste ardoisier provenant sans doute de Nozay.

de Saint-Savinien que l'on a découvertes dans toute la partie qui s'étend entre l'église actuelle et le champ de foire (sépultures qui, selon toute apparence, remontent au moins au VIe siècle), attestent l'antiquité et la richesse de l'agglomération qui s'était formée en cet endroit.

D'ailleurs, une civilisation plus ancienne encore avait précédé celle qui nous est révélée par ces éloquents vestiges. La civilisation gallo-romaine avait fleuri à Nort et les traces en sont encore visibles sur plusieurs points sans doute, mais incontestablement sur ce coteau élevé et admirablement placé qui prend naissance en amont, sur la rive gauche de l'Erdre, dans une sorte de boucle naturelle formée par la rivière. En bas s'étend le quartier ou faubourg de Saint-Georges ; plus haut en allant vers l'est on rencontre les points qui portent sur les cartes les noms de la Pancarte et de l'Orgerie, et, sur le plan cadastral, les noms significatifs de la Motte et de la Petite-Motte.

Déjà en 1882, nous trouvant au Congrès de l'Association bretonne à Châteaubriant (1), nous avions signalé la présence sur le coteau de la Motte et de l'Orgerie d'un grand nombre de fragments de briques romaines, dites briques à rebords ou *tegulæ hamatæ* ; briques à l'état de fragments, il est vrai, mais briques bien reconnaissables, de la division et de l'usure desquelles on ne pouvait s'étonner si l'on considérait que le terrain, surtout planté en vignes, avait été tourné et retourné des centaines de fois au cours des siècles passés. Ces briques, nous les avions vues, nous les avions foulées bien des fois pendant un séjour de plus d'une année dans une maison amie, à un âge ou les questions archéologiques ne nous touchent point encore ; mais, plus tard, rappelé dans ces lieux par les circonstances ou plutôt par l'amour des souvenirs, et aussi par l'amour

(1) Séance du 5 septembre.

des sites pittoresques, conduit par des parents désireux de nous être agréables, nous avions reconnu et constaté la présence de ces débris nombreux et disséminés sur une grande surface. C'est ainsi que nous pûmes dire au Congrès de Châteaubriant un mot de ces intéressantes trouvailles.

Nous nous abstînmes d'entrer dans les détails, parce que nous craignions d'être inexact ou trop incomplet. Nous espérions alors pouvoir entreprendre des fouilles plus ou moins sérieuses et faire une communication à la Société Archéologique de Nantes. Hélas ! ce projet, comme bien d'autres, n'a pas encore été réalisé et nous en exprimons le regret sans pouvoir dire s'il le sera jamais au gré de nos désirs.

Mais si nous ne pouvons faire connaître les résultats de fouilles dirigées par nous-même, nous nous faisons du moins un devoir d'exposer ou de raconter simplement à nos savants collègues ce que nous avons appris et ce qui s'est passé relativement aux vestiges gallo-romains de la Motte ou de la Pancarte ; car ces deux noms paraissent s'appliquer un peu à la même portion de territoire ; encore dans le dictionnaire d'Ogée, peut-être est-ce une erreur typographique, trouve-t-on Pancante et non Pancarte.

Disons tout d'abord que c'est sur la partie du coteau située entre la rive gauche de la rivière et la route de Châteaubriant, donc au nord de cette route et à quelques cents mètres d'elle, que nous avions constaté l'existence de fragments de briques romaines. Les plus nombreux se trouvaient au milieu d'amas de cailloux recueillis et amoncelés au bas des parcelles de terre, sans doute pour en débarrasser le terrain et faciliter la culture. Or, pendant une excursion que nous fîmes dans un moment de loisir, il y a cinq ou six ans, dans ces parages qui, comme je l'ai indiqué, sont un but de promenade fort agréable, j'eus la curiosité de diriger mes pas un peu plus à l'est et de pénétrer dans les

jardins et terrains vagues au milieu desquels étaient situés les trois moulins dits Moulins de la Pancarte. Je dis : étaient situés, parce que l'un de ces moulins, celui qui se trouvait entre les deux autres et qui portait le nom de Moulin de la Motte, n'existe plus. C'était sans doute le plus ancien. Les autres sont d'ailleurs en ruines ou peut s'en faut.

Quoiqu'il en soit, j'étais à peine entré dans les enclos, que j'aperçus de distance en distance, au milieu des carrés de jardin, différents morceaux de brique que je ne pus m'empêcher de considérer comme des fragments de briques romaines. Il était en effet impossible de les confondre avec des fragments de briques modernes. Non seulement le rebord, sur plusieurs, était visible, mais le grain, la couleur et la forme générale étaient celles des briques gallo-romaines.

Je ne fus nullement étonné, car le point était plus élevé que celui où j'avais fait les premières trouvailles et il présentait un de ces emplacements que recherchaient les gallo-romains pour leurs demeures ou leurs établissements ordinaires.

Les choses en étaient là, lorsque, il y a quelques semaines, me trouvant à Nort et ayant quelques heures à dépenser, je voulus revoir encore une fois le coteau de la Pancarte et m'informer si rien d'intéressant n'avait été mis au jour depuis mon dernier passage en cet endroit. Accompagné par un habitant de Nort, aussi modeste qu'instruit, je me dirigeai vers cet endroit où se rencontrent les routes de Nantes, d'Ancenis et de Châteaubriant, et qui est justement celui qu'on appelle aujourd'hui la Pancarte. Un tas de pierres rebutées se trouvait au bas des terrains où sont situés les moulins, sur une sorte de placître formé par la jonction des routes. Nous y jetâmes un coup d'œil et nous y découvrîmes plusieurs fragments de briques à rebords ; mais ce qui attira notre attention ce fut un morceau de tuile d'une grande épaisseur, 7 à 8 cen-

timètres au moins, ayant des angles très nets et bien formés et présentant en outre tout l'aspect de la terre cuite des briques romaines. D'autres fragments du même genre se rencontrèrent. J'en ai même conservé quelques-uns. Peut-être ces débris n'ont-ils aucune importance ; peut-être même sont-ils modernes. Toutefois, je les note ici, ne fût-ce que pour mémoire.

Quand on a interrogé les ruines et qu'elles ont gardé plus ou moins le silence, ce qui arrive souvent, on se hâte d'interroger les personnes. C'est ce que nous fîmes.

Un homme déjà âgé prenait le soleil devant sa maison, tout en s'abritant contre le vent du Nord qui souffle presque toujours froid sur cette colline dont le sommet n'est pourtant pas à plus de quinze à dix-huit mètres au-dessus des marais de l'Erdre qui s'étendent à ses pieds. Nous demandâmes au vieillard s'il n'avait rien trouvé ni vu d'extraordinaire dans les terrains où sont situés les moulins. Il nous répondit qu'il n'avait rien trouvé de remarquable. Toutefois, ce fut lui qui nous apprit que le moulin détruit récemment portait le nom de Moulin de la Motte. Et comme nous lui montrions des fragments de briques romaines que nous tenions à la main, il ajouta que les champs et les vignes des environs en étaient pour ainsi dire semés. Puis devenant de plus en plus confiant, il nous apprit que dans ces dernières années, plusieurs propriétaires, ayant replanté leurs vignes, avaient retiré beaucoup de pierres de construction et mis au jour des portions de murs considérables. Il expliquait que ces restes de murs étaient ignorés jusque-là parce que la culture en avait depuis longtemps dispersé et émietté la partie supérieure ; mais les défoncements nécessaires aux nouvelles plantations, plongeant à une plus grande profondeur, avaient atteint des couches qui faisaient partie des fondations et révélaient l'importance des édifices disparus. Un propriétaire, M. Leduc, disait-il,

avait trouvé une portion de mur ayant la forme de la base d'un pilier carré de plus de deux mètres de côté. Cependant, toutes ces fondations se trouvaient, non du côté des Moulins, mais à quelques centaines de mètres vers le nord-ouest et sur le penchant du coteau qui descend vers l'Erdre. D'après notre interlocuteur, un château avait existé dans cet endroit. Mais les « anciens » eux-mêmes ne l'avaient point vu debout.

Munis de ces renseignements, nous nous empressâmes, après avoir remercié notre hôte d'un instant, de nous diriger vers les terrains, pour la plupart plantés en vignes, qu'il nous avait indiqués. Ces terrains se trouvaient plus au nord-ouest que ceux que nous avions explorés vers 1880. Nous n'aperçumes point de traces de murs, mais nous vîmes une grande quantité de pierres disséminées et qui, sans avoir l'aspect de belles pierres de construction, pouvaient cependant avoir été employées à la construction de murs plus ou moins importants. C'étaient des pierres de nature ou d'apparence schisteuse. Elles n'étaient pas très volumineuses, mais elles existaient en grand nombre ; on en voyait des tas plus ou moins considérables, pour ainsi dire à l'extrémité de toutes les parcelles. Toutefois, ces pierres, je le répète, ne prouvaient point par elles-mêmes l'existence d'une habitation ou d'un bâtiment quelconque. Je cherchais obstinément à apercevoir des parcelles de mortier ou de chaux mêlées aux moellons ou adhérents à leur surface, mais je ne vis rien qui pût me permettre d'affirmer que ces débris avaient fait partie d'une construction. Quant aux briques romaines, elles existaient partout, en plus ou moins grande abondance, non seulement sur les terrains compris au cadastre sous la dénomination générale de la Petite-Motte, mais sur ceux désignés sous le nom de Plantis et qui sont situés un peu plus au nord-ouest.

Nous nous mîmes à parcourir un peu au hasard

les différentes parcelles. Nous cherchions toujours à découvrir soit un pan de mur, soit un fragment de poterie qui vînt donner un intérêt plus vif à nos recherches et fournir un élément plus précis à nos déductions. Nous ne trouvâmes ni murailles, ni poteries ; mais les briques brisées devenaient de plus en plus abondantes et elles se rencontraient sur une étendue considérable. Je ne saurais évaluer la superficie du terrain ainsi occupé d'une façon plus ou moins complète par ces débris, mais il me semble qu'elle ne doit pas être inférieure à deux hectares.

Imparfaitement renseigné et à demi satisfait, j'aurais voulu prolonger mes recherches; mais l'heure s'avançait, la nuit était proche, et je reprenais le chemin de la Gare lorsque nous rencontrâmes M. Belœil, un des propriétaires des terrains récemment plantés en vignes. M. Belœil s'intéressa immédiatement à la question qui nous occupait et répondit à toutes nos interrogations avec beaucoup d'empressement et d'intelligence. Il nous confirma que M. Leduc, il y a deux ans environ, avait trouvé, en plantant sa vigne, des restes de travaux en maçonnerie importants. Il ajouta que lui-même avait rencontré des murs dans plusieurs endroits. Il nous montra même des pierres qu'il avait fait rapporter en quantité assez considérable et dont une partie avait été employée à des constructions récentes. Celles qui restaient étaient mélangées de briques romaines brisées comme celles que nous avions vues sur le terrain.

M. Belœil, sans expliquer la présence et l'importance des restes de construction, disait et répétait que, d'après des témoignages très anciens, une abbaye avait existé vers le lieu dit le Plantis. Le groupe de bâtiments dont sa maison faisait partie, s'appelait, disait-il, la Motte.

M. Belœil s'offrait de venir avec nous quand nous voudrions pour faire au moins des fouilles rudimentaires et nous montrer les vestiges de murs que recouvrait le sol où étaient plantées ses vignes. Il ajoutait

qu'un autre propriétaire devait, dans les jours suivants, faire des défoncements pour planter de la vigne dans un terrain presque contigu au sien.

Nous promîmes à notre complaisant interlocuteur de revenir sitôt que cela nous serait possible. Nous ne pûmes pas tenir notre promesse sitôt que nous l'aurions voulu. Toutefois, grâce à nos amis dévoués à l'archéologie, nous fûmes tenu au courant des faits. Malheureusement, les nouvelles que nous reçûmes ne furent pas favorables. Le défoncement effectué mit à jour quelques pierres schisteuses de plus, mais il ne révéla rien que ce que nous savions déjà. Tout au plus pourrait-on dire que là, comme dans les parcelles voisines, il existait des ruines permettant de conclure que la construction détruite s'étendait jusqu'en ce point.

Dès que les circonstances nous en donnèrent la facilité, c'est-à-dire vers le 20 avril, nous reprîmes le chemin de fer pour Nort. Nous voulions nous rendre compte de la situation relative des points sur lesquels avaient été rencontrées les fondations dont on nous avait parlé. Nous voulions surtout constater par nous-même le mode de construction et le procédé de cimentation des divers éléments, c'est-à-dire des moellons ou des pierres employées. Nous craignions que, s'exagérant les choses, on eût pris pour des murs importants ce qui n'était qu'un ensemble de restes de quelque village très ancien, mais très pauvre. Voilà pourquoi, à peine arrivé à Nort, nous nous empressâmes d'aller trouver M. Belœil pour le prier de nous servir de cicerone ou de guide.

Nous le rencontrâmes dans sa vigne, se reposant dans une cabane assez élégante, improvisée par lui, pour lui servir d'abri contre le vent, la pluie ou le soleil, quand il lui prend fantaisie d'aller tailler ses plants ou surveiller ses raisins. Bien que le vent fût très froid, M. Belœil, avec une complaisance qui ne sait pas se démentir, prit lui-même une pelle et se mit en

devoir de creuser à l'endroit où il avait découvert des fondations. Le sol était dur et rocailleux. M. Belœil n'est pas de première jeunesse ; le travail fut long et quelque peu pénible; mais enfin, au bout d'une demi-heure environ, la pelle rencontra la pierre, la pierre en place. Il n'y avait pas de doute possible.

Toutefois, le mortier n'apparaissait pas encore ; M. Belœil béchait avec une conviction qui était de l'assurance. Il avait confiance, car il avait vu déjà. Il ne se trompait pas : deux ou trois coups de pelle encore et le mortier de chaux et de sable ou le ciment apparut. L'opérateur voulait continuer et, de fait, mon plus grand désir aurait été de suivre ce mur et d'en constater la direction, la largeur et la profondeur. Mais abuser de la complaisance et presque des forces d'un homme âgé, qui eût été humilié de s'entendre offrir une récompense en argent, était impossible. Il fallait remettre encore une fois l'expérience. D'ailleurs, j'avais acquis la certitude sur un point important. La chaux ou le ciment avait été employé à la construction dont je constatais l'existence. C'était là un détail du plus haut intérêt et plein de conclusions. Les constructions de médiocre valeur n'étaient point érigées avec de tels moyens.

Donc, j'étais en présence d'un établissement qui avait de l'importance et par conséquent sa place dans l'histoire de Nort et de la Bretagne. Qu'importe, d'ailleurs, les ruines sont là et quiconque en aura la facilité pourra faire les fouilles nécessaires.

Pendant que nous étions là, nous voulûmes demander à M. Belœil tous les renseignements qu'il pouvait nous donner. Tout d'abord, il nous montra, dans une parcelle située à 60 mètres environ au nord-ouest de la sienne et appartenant à M. Leduc, l'endroit où celui-ci rencontra, il y a deux ans environ, l'espèce de bloc de maçonnerie dont nous avons parlé et qui, d'après ce qu'on a raconté, ressemblait à la base d'un énorme pilier.

A gauche, c'est-à-dire à l'ouest, mais tout près du terrain Belœil, une parcelle appartenant à Mme Duchesne où furent trouvés des fragments gallo-romains en plus ou moins grande quantité; à l'est, à 80 mètres au plus, le terrain de M. Rivière où des débris de construction ont été également trouvés.

Pendant que nous causions, on labourait dans la parcelle de M. Rivière. Un jeune homme d'une quinzaine d'années se détacha des travailleurs et nous apporta trois ou quatre grands fragments de briques romaines nouvellement retirés du sol et tout imprégnés d'humidité. Il nous expliqua que, il y a quelques années, dans cet endroit où il était occupé à labourer, on avait découvert une excavation de forme allongée dans laquelle se trouvait une grande quantité de terre noire ou de charbon à l'état pâteux.

Au sud du terrain de Mme Duchesne, à 25 pas au sud-ouest du terrain de M. Belœil, se trouve la parcelle appartenant à la famille Boudet, dans laquelle on a effectué les défoncements, au commencement du mois d'avril dernier, et où l'on n'a rien trouvé encore que des pierres schisteuses.

Ces pierres de construction, comme les autres, suivant M. Belœil, venaient d'une carrière appelée Carrière de Saint-Georges, située au nord-ouest et aujourd'hui épuisée.

Telles sont les constatations que nous avons pu faire ; tels sont aussi les renseignements que nous avons pu obtenir. Nous essaierons de les compléter, mais nous avouons que les moyens et les occasions nous manqueront peut-être et, dès ce moment, nous convions nos savants collègues qui ont daigné nous accorder leur bienveillante attention, à nous prêter leur concours et à étudier eux-mêmes sur place les ruines de la Motte et de la Pancarte. Nous les invitons à les étudier et à donner leur opinion sur cette question peut-être très importante, à coup sûr intéressante.

Quant à nous, nous pourrions hasarder une opinion ou des opinions, mais elles ne seraient que d'un faible poids et ne sauraient être assises sur des arguments solides.

Et, d'abord, à quoi faut-il attribuer les nombreux débris de briques gallo-romaines.

Etait-ce une villa ? était-ce une ville ? Nous ne saurions nous prononcer. Pour une villa, la surface occupée par les débris nous semble bien étendue, car on trouve des fragments depuis les parcelles faisant partie du Plantis jusqu'aux Moulins de la Pancarte ; et certainement, il y a entre ces deux points une distance qui n'est pas inférieure à 500 mètres. Je sais bien que les briques et autres débris de construction ont été dispersés par la culture ; je sais bien aussi qu'il a dû en être transporté une partie plus ou moins considérable pour aider à l'érection des bâtiments postérieurement édifiés. J'ai moi-même trouvé des fragments de briques de grandes dimensions dans une maison bâtie au siècle dernier à l'entrecroisement des routes. Le Moulin dit de la Motte a pu lui-même être composé en plus ou moins grande partie de pierres et de briques apportées du Plantis. Il n'en reste pas moins probable que l'ensemble des bâtiments de l'époque gallo-romaine devait être important et occuper plus de surface qu'une simple villa.

Toutefois, de là à supposer qu'il existait une ville plus ou moins grande au Plantis ou à la Motte, il y a loin. Une ville évoque immédiatement la pensée de temples et d'édifices publics ou particuliers, de monuments en un mot dont il nous resterait des vestiges que ni le temps ni les hommes n'auraient fait entièrement disparaître. Mais la question nous semble loin d'être résolue, dans l'état où sont les recherches. La réponse doit être réservée jusqu'à ce que des fouilles sérieuses aient été faites. Un point semble pourtant hors de doute : c'est qu'il existait à la Pancarte un

établissement gallo-romain considérable. Les briques romaines en sont un témoignage irrécusable. On dira peut-être que la brique à rebords s'est continuée et a été employée au moyen âge et bien longtemps après la destruction de la civilisation gallo-romaine. Il n'en reste pas moins établi que là où l'on trouve la brique à rebord, c'est à ceux qui en contestent la provenance romaine à prouver son origine barbare.

D'ailleurs, quoi de plus vraisemblable que de supposer ou d'admettre l'existence d'un établissement gallo-romain à Nort, surtout à la Pancarte? Le site convenait admirablement sur ce promontoire qui domine deux vallées, celles de l'Erdre et de son affluent de la rive gauche, le Montigné, je crois; nom, soit dit en passant, qui a une consonnance toute latine.

En outre, Nort, avons-nous dit, était situé comme il l'est encore, au point d'intersection des grandes voies qui mettaient en communication la Bretagne et l'Anjou, Brest et Angers notamment. Nous croyons avoir vu nous-même des pierres plates énormes qu'on retirait des banquettes de la route de Redon à Ancenis, entre Nort et Ancenis, et qui nous semblent avoir beaucoup de rapport avec les dalles qu'employaient les Romains à la confection de leurs voies.

Ajoutons que Nort est situé à une distance peu considérable de Blain, et que son territoire touche celui de Saffré et de Petit-Mars, localités où les Romains ont laissé des traces si manifestes de leur passage et de leur établissement.

Pas de doute donc, semble-t-il, sur la question de l'existence d'un établissement gallo-romain à la Motte ou à la Pancarte. Cette question est résolue par l'attribution des briques qui, croyons-nous, sont bien gallo-romaines.

Mais si ce point est hors de discussion, il en reste un autre plus difficile, évidemment, à élucider: c'est celui de l'attribution des murs et fondations de murs

qui ont été mis au jour ou qui restent enfouis dans toute la partie centrale des terrains occupés par les briques. Qu'étaient-ce que ces murs ? Qu'étaient-ce que ces fondations ?

A première vue, il semblerait très simple de répondre : Les murs sont sensiblement à la même place que les briques; donc ils ont fait partie des mêmes édifices qu'elles, donc ils sont romains.

La réponse ne nous paraît pas aussi facile que cela. Tout d'abord, les murs sont en pierres très frustes, peu solides et mal jointes. On ne trouve point de chaux ni de ciment dans les couches superficielles du sol. La charrue désagrège sans peine les parties qu'elle atteint. Or on sait que les Romains choisissaient leurs matériaux et ne ménageaient pas la chaux quand ils l'avaient à proximité. Ici, la chaux était proche ; ils pouvaient la prendre à Mouzeil, ils pouvaient la prendre à Saffré, ou à Blain, ou la faire venir par l'Erdre et par la Loire, des environs d'Angers. Il n'y a rien ou pas grand'chose à conclure d'ailleurs de ce que les restes de construction se rencontrent sur le même emplacement que les briques, même si l'on suppose qu'elles n'ont pas fait partie des mêmes édifices. Le plus souvent, le moyen âge et aussi les générations d'une époque plus récente ont construit sur les ruines des monuments ou des établissements gallo-romains.

Encore, si aucune raison ne se présentait à nous de croire que d'autres établissements ou monuments que ceux de l'époque gallo-romaine ont occupé la colline de la Pancarte, nous pourrions nous renfermer dans cette première hypothèse, mais il s'en faut qu'il en soit ainsi.

Tout d'abord le nom de la Motte est très significatif Il indique avec certitude qu'à cet endroit existait un monument de la puissance féodale. La Motte n'allait pas seule et elle accompagnait évidemment un château ou un manoir d'une importance incontestable.

D'ailleurs, ainsi que M. Maître, notre savant collègue, le relate dans sa géographie de la Loire-Inférieure, un *castrum* s'élevait dans le faubourg ou quartier Saint-Georges, et Saint-Georges et la Pancarte ne se distinguent pas nettement. La Pancarte, la Motte ne sont que le sommet de la colline au bas, ou sur le penchant de laquelle est situé Saint-Georges.

Qu'était-ce qu'un castrum ? Un lieu fortifié, ou plutôt un château-fort, une forteresse pouvant servir de refuge et de moyen de défense à un groupement d'habitants et d'habitations réunis autour du point fortifié. Quelle était l'importance, quelle était la situation exacte du Castrum de Saint-Georges ? Evidemment, nous ne le savons pas au juste; mais tout porte à croire qu'il s'élevait au point culminant, ou sur le le penchant du côteau de Saint-Georges, c'est-à-dire à la Motte ou à la Pancarte.

A qui faut-il attribuer la construction du Castrum de Saint-Georges ? On sait qu'au XIIe siècle et dans les siècles suivants, les moines de Meilleray reçurent des dons en terre considérables et provenant de diverses sources, ce qui permit à l'Abbé de construire un manoir qu'il entoura de murailles et de douves; mais il semble avéré que les domaines de l'Abbaye de Meilleray en Nort étaient situés aux bords de l'Erdre, à une assez grande distance de la ville de Nort. Quiheix, actuellement sur le canal de Nantes à Brest, en était le centre, et rien ne laisse croire que le coteau de Saint-Georges leur ait appartenu.

Il est au contraire hors de doute qu'à la suite du don d'une église fait à l'évêque de Nantes par certains habitants de Saint-Georges, un prieuré fut fondé par les moines de Noirmoutier. Ce prieuré exista longtemps et peut-être occupa-t-il les hauteurs de Saint-Georges. Mais est-il permis, sur des données aussi incertaines et aussi insuffisantes, de formuler une opinion ? Evidemment, non. C'est à peine si l'on peut hasarder des hy-

pothèses. Un prieuré n'est pas un *castrum* et il n'est même pas d'ordinaire accompagné d'un castrum. On parle tantôt d'un château, tantôt d'une abbaye, quand on est en présence des ruines de la Motte.

La question reste donc presque entière. Elle demande, pour être résolue, des études sur les textes et des études sur le terrain.

Si donc elle a son intérêt, nous la livrons à tous ceux qui la croiront digne de fixer leur attention. Nous leur demandons , nous demandons en particulier à nos collègues de la Société Archéologique de la comprendre dans leurs recherches et dans leurs études. Si, comme nous l'espérons, leur érudition trouve la réponse aux questions que nous osons poser, nous en serons trop heureux. Notre rôle aura été modeste ; qu'importe, si nous avons travaillé et réussi à soulever un coin du voile qui recouvre le passé !

ALCIDE LEROUX.

Aveu du Port et Passage de la Chebuette

A la Seigneurie de Thouaré

11 Juin 1567

Sachent tous que par notre Cour de Thouaré en droit ont été présents et personnellement établis devant nous Julien Pichon, Pierre Mabille, Julien Trébillard, François Joly, Léonard Chastelain, demeurant en la paroisse de Saint-Julien-de-Concelles, — lesquels et chacun après s'être soumis et soumettent par leurs serments avec tous et chacun leurs biens meubles et immeubles présents et futurs quelconques au pouvoir d'étroite juridiction, coërcition, seigneurie et obéissance de notre Cour, à laquelle ils ont pour eux, leurs hoirs et ayants-cause prorogé et prorogent sa juridiction pour y être traîtés, poursuivis et commis comme par leur propre barre, cour et juridiction ordinaire et devant leur juge compétent, sans en pouvoir décliner ni excepter d'aucune manière quelconque quant au contenu en ces présentes tenir et accomplir. Ont connu et confessé par ces présentes, connaissent et confessent et avouent être hommes et sujets de haute et puissante Claude de la Touche, dame dudit lieu, baronne de Couaiffert, dame de Cernusson, Pannecé, Langle, dame douairière et usufruitière de Thouaré, et d'icelle dame tenir par raison de sa Cour, juridiction et seigneurie de Thouaré les choses qui s'ensuivent. Sçavoir est :

Le Port et Passage appelé *le Port à la Chebuette* à passer et repasser personnes à pied et à cheval à travers la rivière de Loyre avec passer marchandises et choses accoutûmées — passer au dit port, étant situé vis à vis du chêne de l'île de Thouaré, appartenant à la dite

dame, ainsi qu'on a coutume d'aborder de chaque côté de la dite rivière de Loyre, ainsi que par ci-devant les dits bailleurs ont coutume, eux et leurs prédécesseurs, jouir du dit port et passage, sous et de par la dite dame et ses prédécesseurs, seigneurs de la dite cour, juridiction et seigneurie de Thouaré. — Lequel port et passage ci-dessus déclaré les dits bailleurs et chacun ont connu, connaissent et confessent tenir de la dite Dame à raison de sa dite juridiction et seigneurie de Thouaré ; à la charge aux dits bailleurs dessus dits et leurs hoirs, d'avoir à fournir de vaisseaux chalands grands et petits, bons et compétents pour passer et repasser les allants et venants et passants au dit port, sans faire par trop tarder de passer les dits allants et passants au dit port.

Outre être tenus et sujets de passer et repasser la dite Dame, ses officiers et serviteurs, chaque fois qu'ils voudront et qu'il leur plaira de passer au dit port, sans en avoir ni prendre aucun salaire ni autrement. Par raison et par cause duquel port et passage ci-devant déclaré, confessent les dits bailleurs par chacun et chacun an devoir à la dite dame par chacune fête et terme de mi-août à la recette ordinaire de la dite Cour, juridiction et seigneurie de Thouaré, la somme et nombre de vingt sous monnaie de Bretaigne et douze oies, et le tout de rente, payables au dit terme, à la dite recette, par un seul paiement et sans division, au dit port et des dites personnes et biens des dits bailleurs au choix et élection de la dite dame, ses receveurs et commis à la dite recette de la dite cour de Thouaré.

Autres choses. Les dits bailleurs ne confessent et ne avouent tenir de la dite dame par cause de la dite seigneurie, cour et juridiction de Thouaré rien, fors ferme droit et obéissance que sujets doivent à leur seigneur ainsi que le fief et la juridiction le requièrent.

Outre confessent les dits bailleurs que la dite dame a sur sa dite Cour, juridiction et seigneurie de Thouaré

justice haute, moyenne et basse, garenne, défensable, moulin à détroit, droits de recettes et sergentise, ventes, lots, épaves, galloits, succession de bâtards, déshérence de ligne et tous autres droits de juridiction appartenant à la dite juridiction à la dite dame, ainsi que le fief le requiert.

Et ce présent aveu et écrit baillent les dits bailleurs et chacun pour vrai et absolu, et pour icelui présenter à la dite cour à messieurs ses officiers et commis, soit sur jugement ou dehors, ont les dits bailleurs et chacun institué et établi leur procureur eux l'un l'autre et chacun d'eux seul et pour le tout, pouvoir d'y avoir demander acte et écrit de la relation d'icelui et de faire toutes et chacune des choses à ce requises et convenables et tout pouvoir joignant quant à ce.

Et tout ce que dessus ont les dits bailleurs et chacun et par tous et chacun sur leurs biens meubles et immeubles, présents et futurs quelconques, ainsi voulu et consenti, promis et juré par leur serments tenir, fournir et accomplir sans jamais venir à l'encontre en aucune manière quelconque. A quoi ils et chacun d'eux y ont renoncé et renoncent et ce de leur appartenance et requête, y ont été par nous et le jugement de notre cour jugés et condamnés, jugeons et condamnons. Dont témoin le scel établi aux actes et contrats de notre cour consenti et octroyé.

A la Rivière et Bourg de Thouaré, près la maison de Pierre Lebreton, le onzième jour de juin l'an mil cinq cent soixante sept, et pour ce que les dits bailleurs ont dit ne savoir signer ni écrire, ils ont fait signer sur ce présent à leur requête Mathurin Bizeul. Sur ce présent constaté en rature « leur, du dit port et cour ». Ph. Huardier notaire, Bizeul, P. Lebreton.

(Communiqué par M. Senot de la Londe)

CONTRAT D'ACQUÊT

DE LA

TERRE ET SEIGNEURIE DE THOUARÉ

12 AVRIL 1704

L'an mil sept cent quatre, le donzième jour d'avril.... ont comparu : Messire Anne Evrard d'Avaugour, chevalier, seigneur de Thouaré, la Grignonnière et autres lieux, guidon des Gens d'armes d'Anjou, fils aîné, héritier principal et noble de messire Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur desdits lieux, son père, et de messire Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur d'Avaugour, son frère aîné, religieux profès de la Compagnie de Jésus ; noble et discret messire Charles-Auguste d'Avaugour, abbé dudit lieu, chanoine de l'église Cathédrale de Nantes ; et damoiselle Marie-Anne-Victoire d'Avaugour, leur sœur ; faisant et garantissant oultre pour messire Armand d'Avaugour, chevalier, lieutenant de vaisseaux du Roy, frère puisné desdits seigneurs d'Avaugour, par lesquels ils promettent de faire ratifier ces présentes selon leur forme et teneur, et de ce en fournir acte valable..., les tous majeurs de vingt-cinq ans et héritiers tant dudit seigneur d'Avaugour, leur père, que dudit seigneur d'Avaugour, leur frère aîné, religieux ; et dame Célestine Bruneau de la Rabastelière, veuve dudit seigneur d'Avaugour ; ledit seigneur d'Avaugour aîné étant de présent en cette ville de Nantes, logé chez la veuve Dubois, Grande-Rue, paroisse de Sainte-Croix ; ledit seigneur abbé d'Avaugour demeurant en cette ville, Grande-Rue, paroisse de Saint-Vincent ; et les dites dames et damoiselle d'Avaugour, en la maison conventuelle des Ursulines, paroisse de Saint-Clément.

Lesquels dits seigneurs, dame et damoiselle d'Avaugour, en leur nom privé et audit nom et qualité, ont pour eux leurs hoirs successeurs et ayant-cause, vendu, cédé, quitté, laissé et transporté..... jouissance paisible et propriété incommutable envers et contre tous, quitte de toutes dettes, douaire, hypothèques, débats, troubles, évictions et autres empêchements généralement quelconques,

A Messire Joseph Mosnier, seigneur de la Valtière, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Bretagne, demeurant en cette ville de Nantes, rue de Beau-Soleil, paroisse de Saint-Denis, sur ce présent acceptant, acquéreur pour lui et les siens hoirs et successeurs et ayant-cause à jamais à l'advenir, scavoir est :

La terre noble et seigneurie de Touaré, consistant en chasteau et principal manoir, maisons et logements, pressoirs, tonneaux et cuves, celliers, écuries, mesnageries, fuye à pigeons, garenne, jardins, quatre estangs bout à bout, moulins à eau et à vent avec distroit, moulin à foulon, mestairies, bourderies, terres arables et non arables, prés, vignes, isles, taillis, bois émondables et de décoration, tous droits honorifiques et de prééminence prohibitifs dans l'église principale de Touaré, dus et appartenants à seigneur fondateur, droits et pêcheries à nanses et à la sine sur la rivière de Loire, depuis l'arche de Gresneau jusques à vis le chesne et vallée d'Aurais, droits de pêche dans le mort estier, droits de péage sur la rivière de Loire et de port et passage au port de la Chebuette, rolles rentiers, hommes et hommages, rachapt, lods et ventes et rentes foncières, avec tous droits de haute, moyenne et basse justice, droits rescindants et prescisoires, et généralement tout ce qui fait et compose ladite terre et seigneurie de Touaré, circonstances et dépendances et annexes sans en rien réserver ny excepter, s'étendant aux paroisses de Touaré et Saint-Jullien-de-Concelles et en quelques autres paroisses et endroits que les dites choses puissent s'étendre au désir de la ferme qui en a été faite

aux sieurs François Gabory et Minier, fermiers, sans aucune réservation de ce qu'ils jouissent actuellement audit titre de ferme passée devant Alexandre, notaire royal à Nantes..... le vingt-troisième jour de juin mil sept cent.

Et en la présente vente sont compris les ermoires des archives, barres de fer, cables et autres ustensiles essentiels des moulins, en ce qu'il en appartient audit seigneur, dame et damoiselle vendeurs, toutes clouaisons, portes, grilles et fenêtres, attachées et non attachées, comme aussi le poisson que les fermiers sont tenus de laisser dans les estangs au finissement de leur bail.....

A la charge du dudit seigneur acquéreur de payer et acquitter à l'advenir quitte du passé les rentes seigneuriales et foncières si aucunes sont dues sur les dites choses vendues, et de les tenir et relever partie du Roi, partie du Seigneur Evêque de Nantes, et partie du seigneur de la Touche et Aurais, noblement à foy, hommage et rachapt ; — et au parsus cette vente et cession faite au gré des parties, moyennant et sous la somme de soixante-douze mille livres, que ledit seigneur acquéreur paiera en l'acquèt desdits seigneur, dame et damoiselle vendeurs à écuyer Nicolas Ballet, seigneur de la Chesnardière, conseiller secrétaire du Roi, en sa demeurance à Nantes... avant le 14 octobre 1705.....

.....

PRISE DE POSSESSION

DE LA

TERRE ET SEIGNEURIE DE THOUARÉ

du 21 Avril 1704

Pierre Lebreton et René Lepelletier, notaires roïaux héréditaires de la Cour de Nantes, résidant en la ville dudit Nantes, soubsignés, rapportons nous être ce jour vingt-unième avril mil sept cent quatre, à la requête et

en compagnie de messire Joseph Mosnier, seigneur de la Valtière, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Bretagne, demeurant audit Nantes, rue de Beau-Soleil, paroisse de Saint-Denis, transportés au Chasteau et paroisse de Thouaré, pour le mettre et induire en la réelle et actuelle possession dudit chateau, terre noble et seigneurie de Thouaré, consistant en chateau et principal manoir, maison et logement, pressoir, ménageries, fuye à pigeons, garenne, jardins, estangs, moulins à eau et à vent avec distroit, moulin à foulon, métairies, bourderies, terres arables et non arables, prés, vignes, isles, taillis, bois émondables et de décoration, droits honorifiques et de prééminence prohibitifs dans l'église paroissiale de Thouaré dus et appartenant à seigneur fondateur, droits et pêcheries à nances et à la sine sur la rivière de Loire, depuis l'arche de Greneau jusques à vis le chesne et vallée d'Auray, droits de pêche dans le mort étier, droits de péage sur la rivière de Loire, et de port et passage au port de la Chebuette, rooles rentiers, hommes et hommages, droits de rachapt de lods et ventes et rentes foncières, avec tous droits de haute, moyenne et basse justice, droits rescindants et rescisoirs, et généralement tout ce qui compose la dite terre et seigneurie de Thouaré..... sans en rien réserver ni excepter, s'étendant aux paroisses de Thouaré, Saint-Julien-de-Concelles, et en quelques autres paroisses, lieux et endroits que les dites choses puissent s'étendre ; acquises par ledit seigneur de la Valtière, de messire Anne Evrard d'Avaugour, chevalier, seigneur de Thouaré, guidon des Gens d'armes d'Anjou, fils aîné héritier principal et noble de messire Louis d'Avaugour, chevalier, son père, et de messire Louis d'Avaugour, son frère aîné, religieux profès de la Compagnie de Jésus ; noble et discret messire Charles-Auguste d'Avaugour, abbé dudit lieu, chanoine de l'église Cathédrale de Nantes ; et damoiselle Célestine Bruneau de la Rabastelière, veufve dudit seigneur d'Avaugour, défunct. . . . . .

Et estant entré dans le principal manoir dudit chateau de Thouaré par dessus un pont construit sur un fossé et douve qui cernait tant ledit château que jardin, rempli d'eau en partie, et avons trouvé la dame Marguerite Prunier, femme d'honorable homme Léonard Meyer et demoiselle Elizabeth Gabory, fille du sieur François Gabory, fermier, auxquelles après avoir déclaré que nous entendions mettre et induire ledit seigneur de la Valtière en la réelle et actuelle possession desdites choses vendues, ont dit n'y avoir à débattre ; et avons ensuite entré dans les salles, chambres, anti-chambres, cabinets, greniers, cuisine, fuye à pigeons, écuries, ménagerie, logements où sont les pressoirs, avec mées, tonneaux et cuves, métairies, borderies, moulins à eau et à vent et à foulons, et tous autres logements dépendants de la dite terre et seigneurie, où nous avons ouvert et fermé les portes et fenêtres, bu, mangé, fait feu et fumée, et ensuite circuité et cernoyé les fossés et douves, jardins, vergers, vignes, terres labourables et non labourables, prés, pâtis, pâtoureaux, garennes, taillis, bois émondables et de décoration, et tous autres domaines dépendants de ladite terre et seigneurie, fait émotion de terre, cueilli herbes et fleurs, cassé branches aux arbres, et en chacun desdits lieux fait tous actes possessoires pour bonne et valable possession acquérir ;

Et étant dans la cour dudit chateau de Thouaré, ledit seigneur de la Valtière nous a fait remarquer et avons vu sur la porte d'entrée du vestibule un écusson gravé sur pierre, dans lequel il y a pour armoiries « *d'argent à la bande de gueules chargée de trois croisettes d'or* » ;

Et de là étant allé à l'église paroissiale dudit Thouaré, nous y sommes entrés par la chapelle prohibitive et privative dudit chateau, dont ledit seigneur de la Valtière nous a ouvert une porte donnant dans le jardin dudit chateau ; et y étant entré, il nous a fait remarquer et avons vu sur la pierre de l'autel de ladite chapelle un écusson d'armoiries « *d'argent à la bande de gueules chargée de trois croisettes d'or* », qui est le même que

celui qui est sur la porte du vestibule dudit chateau ;

Avons aussi remarqué dans le vitrail de la dite chapelle un autre écusson partie des armes de la maison d'Escoubleau de Sourdis, et de celle d'Avaugour de Bretagne.

Avons aussi remarqué que la dite chapelle a une fenestre ouverte sur le grand autel de la dite église paroissiale de Thouaré, grillée du côté du chœur et fermant par le dedans de la dite chapelle, laquelle fenestre ledit seigneur de la Vatlière a ouverte et fermée.

Et ensuite le dit Seigneur nous a ouvert une porte fermant par le dedans de la dite chapelle et qui donne dans le chœur de la dite église ; dans laquelle étant entré le dit seigneur de la Valtière a pris de l'eau bénite, fait génuflexion devant le grand autel, sonné la cloche, et avons déclaré aux personnes y étant que le dit Seigneur prenait possession de tous droits honorifiques et de préminence, tombe, cave et enfeu prohibitifs dans la dite église paroissiale de Thouaré, dus et appartenant à seigneur Patron, fondateur, patronnages, fondations, préésentations et tous autres droits dépendants et appartenant à la dite seigneurie.

Et a le dit Seigneur de la Valtière pris place dans le banc du seigneur de la dite église, sittué dans le chœur du côté de l'Evangile, lequel banc est à queue et accoudoir, et étant dans le chœur de la ditte église, le dit seigneur nous a fait remarquer et nous avons vu dans le grand vitrail du grand autel un écusson d'armoiries qui est « *d'argent à la bande de gueules chargée de* 3 *croisettes d'or* », qui est le même que nous avons déjà remarqué tant sur la pierre de l'autel de la chapelle privative dudit château que sur la porte du vestibule dudit château.

Et le dit Seigneur nous a fait aussi remarquer et nous avons vu une ceinture funèbre tout autour de la dite église sur laquelle est peint un écusson d'armoiries qui

est « *d'argent au chef de gueule* », qui sont les armes de la maison d'Avaugour.

Et de là nous étant transportés sur les étangs dépendant de la dite seigneurie, le dit seigneur de la Valtière a fait pêcher dedans et dans la rivière de Loire, depuis l'arche Greneau jusques à vis le chêne et vallée d'Aurais, et a le dit seigneur déclaré prendre possession du droit de péage sur la rivière de Loire, et de port et passage au Port de la Chebuette, conformément à son contrat d'acquisition.

Et de là nous nous sommes transportés dans la maison sise au bourg du dit Thouaré, lieu ordinaire où s'exerce la juridiction de la dite seigneurie, où étant le dit seigneur a pris place dans la chaise où se met ordinairement le juge de la juridiction.

Avons ensuite circuité et cernoyé les landes et communs de la dite seigneurie, toutes les maisons, terres et bois sur lesquels le dit seigneur, à cause de ses fiefs et seigneurie de Thouaré a droit de lods et ventes, et rentes, rachat et autres droits seigneuriaux, et sur les hommes et vassaux haute, moyenne et basse justice, rolles reutiers et hommages, création d'officiers, confections d'inventaires, deshérences, épaves et gallois, et tout autre ferme droit;

Et donné à entendre aux sujets et vassaux qu'avons trouvés que le dit seigneur de la Valtière prenait possession dudit château, terres, fiefs et seigneurie de Thouaré, et de tous les droits en dépendant et y annexés, et qu'ils eussent à le reconnaître pour leur seigneur, lui obéir, et payer ses droits seigneuriaux et faire toutes les obéissances et redevances qu'ils doivent et sont tenus de faire à la dite seigneurie.

Et de là nous avons passé dans l'île dépendante de la seigneurie de Thouaré, située dans la paroisse de Saint-Julien-de-Concelles, où nous avons remué terre, arraché herbes et cassé branches, et fait en chacun et tous les lieux ci-dessus spécifiés tous autres actes possessoires

pour acquérir une bonne et valable possession audit seigneur, en laquelle l'avons mis et enduit sans trouble, opposition, ni empêchements de personne quelconque à notre connaissance.

Fait et rédigé audit chateau de Thouaré sous le seing dudit seigneur de la Valtière et autres à ce présent, qui ont signé avec nous dits notaires : Joseph Mosnier, A. Chauvin, Boussinneau, Marguerite Prunier, d'Andigné, recteur de Thouaré; Louis Hardy, procureur fiscal, etc., etc.

Ces documents qui jettent un jour curieux sur le cérémonial qui accompagna la prise de possession des terres nobles, jusqu'à la Révolution, font partie du chartrier du château de Thouaré. Ils ont été communiqués à la Société Archéologique par notre collègue M. Senot de la Londe, maire de Thouaré, à qui ils avaient été obligeamment confiés par Mme de Vienne.

COUPE DE LA VALLÉE DE L'ERDRE

suivant l'axe du siphon

Echelles { Longueurs : 0,0005 p.m.
Hauteurs : 0,005 p.m.

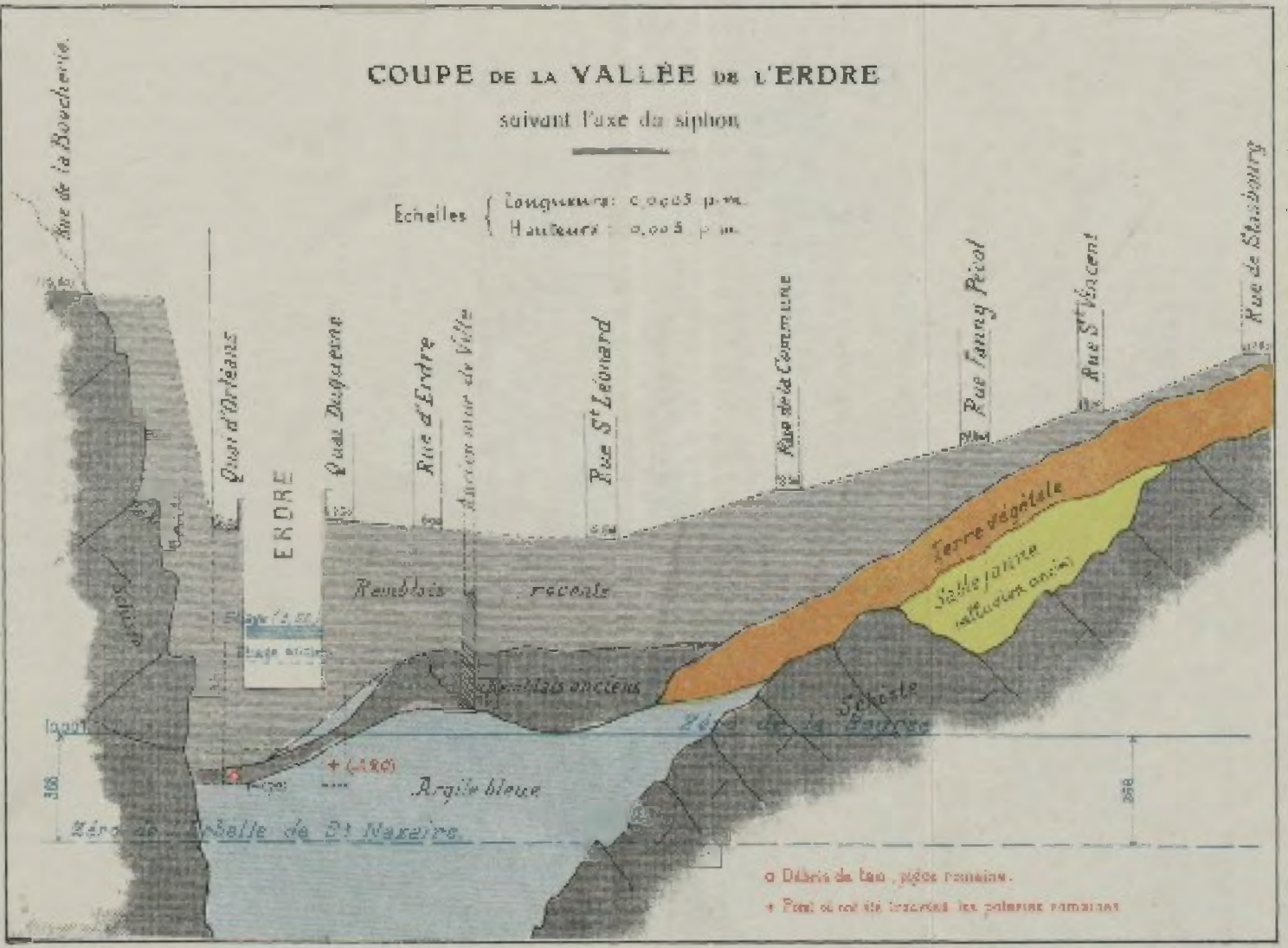

o Débris de bois, pièces romaines.

+ Point où ont été trouvées les poteries romaines

Construction du siphon de l'Erdre, place des Petits Murs

Découvertes de poteries romaines

RAPPORT DU SOUS-INGÉNIEUR

Nantes, le 27 *Novembre* 1907.

L'ouverture de la tranchée pour la construction du siphon de l'Erdre, place des Petits-Murs, a mis à découvert une certaine quantité de fragments de poteries romaines que nous avons soigneusement recueillis et autant que possible réunis par nature d'objet.

Le principal gite s'est trouvé sous le mur du quai rive gauche de l'Erdre, c'est-à-dire à l'emplacement de la culée de l'ancien pont des Petits-Murs construit en 1808 et démoli en 1828.

Voici la nomenclature des principaux objets trouvés :

1° Une statuette brisée, en terre cuite blanche, représentant une déesse. Cette statuette a été brisée d'un coup de pioche au moment de sa découverte, il ne reste que le buste et le socle.

2° Débris d'un vase de 0,26 de diamètre et 0,15 de hauteur avec bas-reliefs représentant une chasse.

3° Débris d'un vase de 0,16 de diamètre et 0,09 de hauteur avec inscription en relief sur la panse et des bas-reliefs représentant une chasse.

4° Débris d'un vase avec bas-reliefs représentant une chasse.

5° Débris d'un vase ne pouvant s'assembler dont les bas-reliefs représentent une Vénus et Hercule enfant, étranglant des serpents.

6° Débris d'un vase avec figures allégoriques.

7° Débris d'un vase avec figures allégoriques.

8° Deux assiettes avec inscription.

9° Différents débris portant des inscriptions.

10° Deux meules gisantes en lave.

11° Fragments d'une meule tournante en granit.

Au point de vue historique de la cité nantaise, il est essentiel de préciser la profondeur à laquelle les objets ont été trouvés et les couches géologiques où ils se trouvaient enfermés.

Le nivellement général de la ville et les tranchées déjà ouvertes pour la construction des égouts nous permettent de poser une hypothèse probable de l'état des lieux au moment de l'occupation romaine.

La coupe en travers ci-dessus de la vallée de l'Erdre suivant l'axe du siphon simplifiera beaucoup notre tâche. Sur cette coupe, nous avons figuré les couches géologiques rencontrées.

Le lit de l'Erdre doit se trouver à l'emplacement d'une fracture profonde de rocher : la faille a dû se combler progressivement d'argile bleue charriée par les eaux de la Loire et qui pouvaient facilement décanter en raison du faible courant.

Au moment de l'occupation romaine, la partie la plus profonde de l'Erdre à l'emplacement du siphon avait environ 1 m 70 au-dessus du zéro actuel de la Bourse ; la rive droite devait être escarpée et atteindre une vingtaine de mètres de hauteur.

Sur la rive gauche, au contraire, la rive devait être très peu élevée au-dessus du niveau d'eau. Des marais devaient s'étendre jusqu'à la rue Saint-Léonard. C'est vraisemblablement suivant le tracé de cette rue ou dans son voisinage que fut édifiée l'enceinte romaine, mais nous devons ajouter que jusqu'à ce jour nous n'en avons pas trouvé de trace dans nos travaux. Sur cette rive, le coteau devait ensuite se relever suivant une pente douce jusqu'au cours Saint-Pierre.

Pendant l'occupation romaine, ou au plus tard à la décadence romaine, le marais rive gauche a dû être

en partie comblé avec des débris de toutes sortes provenant de la ville et dont une partie a dû même être entraînée dans le lit de l'Erdre. La couche d'argile bleue déposée pendant les temps préhistoriques fut complètement recouverte.

Au pied de l'escarpement de la rive droite, des tanneries ou industries analogues durent s'établir, car sur la couche d'argile bleue formant le fond ancien du lit, on a trouvé du tan, des cornes et des piquets d'amarrage. Une pièce romaine en bronze (Constantin) trouvée dans le tan était admirablement conservée et avait le brillant de l'or, phénomène dû vraisemblablement à la présence des gaz ammoniacaux.

Après l'établissement du pont de la rue des Halles, point où se trouvaient les moulins de la Ville, survint une modification de régime de l'Erdre : un véritable bief fut créé et les moulins devaient fonctionner avec la marée. Le séjour de l'eau de Loire fortement chargée d'argile amena sur la rive gauche, au-dessus des remblais anciens, un nouveau dépôt d'argile bleue de 0,30 à 0,40 d'épaisseur que nous avons repéré sur la coupe ci-jointe. Quel a été le laps de temps nécessaire pour obtenir cette épaisseur ? nous l'ignorons. Des documents de l'histoire de la cité pourraient peut-être le donner.

En 1808 fut bâti le pont dit des Petits-Murs par une Compagnie qui avait obtenu le privilège du péage. Le pont à deux voies, l'une haute, l'autre basse, s'inclina fortement du côté amont ; en 1828 on dut le démolir. Du reste, à cette époque, on construisit les quais et les abords de l'Erdre furent modifiés et remblayés comme on les voit aujourd'hui. De plus, le niveau d'étiage de l'Erdre fut remonté d'environ un mètre, c'est-à-dire au niveau de la retenue de la Chaussée de Barbin.

Les fragments de poteries, statuettes et les meules romaines ont été trouvés au point marqué d'une croix

rouge sur la coupe ci-jointe, à une profondeur de 1,20 environ au-dessous du zéro de la Bourse. Ce fragment et autres objets paraissaient enlisés dans la couche primitive d'argile bleue. La variété des objets trouvés et leur situation font songer à la submersion accidentelle d'une barque à ce point, ou une tranche d'eau de 1 m 00 environ devait se maintenir, en supposant bien entendu que le niveau d'étiage de la Loire n'ait pas varié depuis cette époque.

Nous proposons de remettre à la Société Archéologique les objets énumérés ci-dessus, si toutefois elle les juge dignes de figurer dans ses collections.

L. PRIMAULT.

RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS

qui se sont passés au Château de Nantes dans les derniers mois de 1789

Par ETIENNE-PIERRE LE TESSIER DE LA POMERIE

Capitaine au Corps Royal du Génie (1)

dont on voit ici l'ex-libris

LE TESSIER DE LA POMERIE
Officier au corps du Genie.

De gueules au mouton passant d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

---

(1) Reproduction textuelle de sa relation manuscrite, datée de mars 1814 et faisant partie des papiers de famille de sa petite-fille, Madame C. d'Achon.

Etienne-Pierre Le Tessier de la Pomerie, fils d'Etienne-

Mon fils, ayant entendu quelquefois parler à ta mère de ce que j'ai éprouvé pendant la Révolution, tu me pries de te faire le récit de ces principaux événements et particulièrement de ceux qui me sont personnels. J'y consens autant que ma mémoire pourra me les rappeler depuis 25 ans que commença cette fatale révolution, en 1789.

Je servais alors en Bretagne, chargé de fortifier les côtes et les îles voisines, et résidais au château de Nantes où je m'étais rendu par ordre du Ministre, le 1er mai 1788. Cette date n'est pas indifférente comme tu le verras par ce qui suit. Quelques jours après mon arrivée dans cette place, je reçus une députation de Messieurs de la ville de Nantes pour me prier de consentir à un empiètement sur

---

Pierre Le Tessier, écuyer, sieur de la Bersière, Fourrier ordinaire des Logis du Roy, né à Saint-Calais (Sarthe), le 9 juillet 1743, Lieutenant en second à l'Ecole de Mézières en 1764, reçu Ingénieur le 1er janvier 1766, Capitaine le 29 septembre 1775, Chef de bataillon le 18 mai 1793, suspendu de ses fonctions le 3 décembre 1793. Il avait été reçu Chevalier de Saint-Louis par Mr de Goyon en janvier 1791, Lieutenant-colonel du génie sous la Restauration, mort le 17 novembre 1819 à la Vieillère, commune de Flée (Sarthe) ; le 24 mai 1797 il avait épousé à Athenay (Sarthe) Renée-Françoise, fille de Jacques-Nicolas Nepveu de Bellefille, ancien Lieutenant de vaisseau, Chevalier de Saint-Louis, dont il eut un fils, Félix Le Tessier de la Pomerie pour lequel a été écrit le récit des événements qui sont ici rapportés.

Celui-ci, né à Château-du-Loir, le 1er avril 1799, mort à Meigné-le-Vicomte (M.-et-L.), le 16 août 1853, après avoir été admis à la Compagnie des Gardes de la porte du Roy (rang de Sous-lieutenant), le 24 août 1814, être passé en cette qualité aux Chasseurs de l'Orne le 28 février 1816, démisionna le 22 juillet 1826 et épousa, en la chapelle du château des Bordes, commune de Pontigné (M.-et-L.), le 13 janvier 1833, Caroline-Louise Jarret de la Mairie, d'une famille de Bretagne, fixée en Anjou et issue des Jarret de la Tousselière, paroisse d'Essé, évêché de Rennes, maintenus d'ancienne extraction à la réformmation de 1669.

la contrescarpe de cette forteresse, à l'effet, dit Monsieur le Maire, d'élargir la rue de Prémion qui borde cette contrescarpe et de rendre plus facile la communication de la ville au faubourg de Richebourg, assez considérable, rempli surtout de plusieurs grandes raffineries de sucre.

Je répondis à ces Messieurs qu'il ne m'appartenait pas de décider d'une pareille concession ; mais voulant entrer dans leurs vues, je les priai de me donner leur demande par écrit avec le plan du terrain qu'ils désiraient obtenir, et leur promis de les adresser au Ministre avec les apostilles les plus favorables, autant que les intérêts du Roi n'y seraient point compromis.

Ces Messieurs, en effet, m'envoyèrent quelques mois après leur mémoire et leur plan que j'adressai au Ministre avec les observations qu'il était de mon devoir d'y faire.

Sur la fin de la même année, il y eut en Bretagne, comme dans toutes les provinces du Royaume, des assemblées fort orageuses et même sanglantes, pour la nomination des députés aux Etats généraux dont l'ouverturs se fit solennellement à Versailles le 4 mai 1789.

Bientôt la prétention du Tiers-Etat, de donner au Royaume une constitution par laquelle l'autorité du Roi pevait être restreinte et presque anéantie, exaspéra tellement les esprits que la révolution éclata à Paris, le 14 Juillet, par la prise de la Bastille dont le gouverneur et quelques vétérans de la garnison furent traînés jusque sur les marches de l'Hôtel de Ville où ils furent massacrés et leurs têtes portées au bout des piques par toutes les rues avec des cris de vrais cannibales ; et c'étaient des Français, ô mon fils !

Cette fureur s'étendit dans tout le Royaume avec la rapidité de l'éclair ; il n'y eut aucune province dont on eut des relations les plus sinistres ; on ne parlait que d'outrages et de meurtres commis contre ceux qui, par leur rang ou leur état, étaient naturellement les soutiens du Trône : on brûlait les châteaux en ajoutant à ces horreurs une équivoque atroce : *que la France avait besoin*

d'être éclairée, mot féroce d'un des premiers meneurs de la révolution.

Je parcours rapidement tous ces faits trop connus pour m'étendre davantage sur ceux que tu désires connaître plus particulièrement. Je ne dois pourtant pas passer sous silence la cruelle catastrophe de M. de Savonnières (1), beau-père de ton oncle du même nom, qui fut blessé à mort dans l'incursion que fit à Versailles le peuple de Paris les 5 et 6 octobre 1789, ayant été atteint d'une balle en défendant l'accès des appartements ou ces scélérats voulaient pénétrer et où ils pénétrèrent à la fin, malgré toute la résistance possible des gardes du corps qu'il commandait et dont plusieurs furent, comme lui, victimes de leur glorieux dévouement. Ces furieux, conduits par les suppôts de la faction d'Orléans, dont les principaux étaient déguisés en femme, cherchaient particulièrement la Reine qui s'était heureusement sauvée quelques instants avant qu'ils entrassent dans sa chambre à coucher, où ils trouvèrent son lit encore tout chaud, et, désespérés d'avoir manqué leur coup, ils vomirent mille imprécations contre Sa Majesté.

Les choses étaient en cet état, et toutes les autorités civiles et militaires désorganisées dans tout le Royaume, Messieurs de la vile de Nantes crurent pouvoir profiter du désordre général pour s'approprier le terrain qu'ils avaient demandé, en sujets soumis, l'année précédente ;

---

(1) Timoléon-Madelon-François, marquis de la Savonnière, officier des gardes du corps du Roy, convalescent de la blessure qu'il reçut le 5 octobre dernier, est mort d'une fluxion de poitrine à Versailles le 9 février.

Le corps municipal de Versailles, les officiers et gardes-nationaux, les officiers et soldats du régiment de Flandre, les officiers et soldats des gardes suisses, les officiers et chasseurs de Lorraine, et un grand concours d'habitans se sont trouvés à ce convoi.

Mercure de France nº 8, samedi 20 février 1790.

en conséquence, dès la fin de ce même mois d'*octobre*, ils commencèrent à faire travailler à la communication directe entre la ville et le faubourg dont j'ai parlé plus haut. Je leur témoignai par écrit ma surprise sur ce travail fait sans autorisation sur le terrain du Roi. Ne recevant point de réponse, j'allais à une de leurs séances et leur dis que je venais moi-même chercher réponse à la lettre que j'avais eu l'honneur de leur écrire. Ces Messieurs essayèrent de me persuader que ce travail, si utile à la ville et au faubourg, ne pouvait nuire au château, que d'ailleurs ayant fait leur demande depuis plus d'un an dans les formes convenables, et la cour ne s'opposant nulle part à ce qui pouvait nuire aux grandes cités, ils s'étaien t autorisés à mettre la main à l'œuvre pour la satisfaction de tous les citoyens qui désiraient depuis longtemps cette communication pour l'avantage du commerce, Je répliquai que leur vues bienfaisantes pour leurs concitoyens ne les autorisaient pas à disposer du terrain du Roi et je les quittai en les conjurant de retirer leurs ouvriers.

L'ouvrage fut en effet suspendu pendant quelques jours au bout desquels les ouvriers ayant demandé du travail furent remis au même atelier. Je réclamai de nouveau contre cette récidive et, faute de réponse, je retournai encore à une de leurs assemblées ; je leur dis que j'avais différé de rendre compte à la cour par déférence et par considération, et n'ayant point été satisfait de leur réponse, je me vis forcé de protester fermement contre leur entreprise comme attentatoire à l'autorité du Roi. L'ouvrage continua néanmoins; et un jour que je m'étais porté sur les lieux pour l'examiner de plus près, en rentrant au château par la porte du secours dont l'arrivée est en contrepente, je me sentis froissé d'une roue d'affût qui alla donner dans un des piliers de la porte et le fracassa rudement, ce qui me fit juger que si cette roue m'eût approché de quelques pouces plus près, j'en aurais été à coup sûr écrasé. Je n'y pensai plus que comme un danger passé et que j'attribuai uniquement à une inno-

cente maladresse ; j'ai su depuis que cette maladresse n'était point aussi innocente que je l'avais pensé. Tu me demanderas peut être, mon fils, d'où pouvait venir cette roue d'affût, puisque je venais de voir des gens qui ne remuaient que de la terre ; mais ces travailleurs étaient tout près d'une esplanade où les canonniers du château faisaient leur exercice; je ne t'en dis que cela dans ce moment pour ne point interrompre mon récit.

Continuons donc. L'ouvrage en question fut enfin arrêté après plusieurs représentations de ma part à la municipalité avec laquelle ma correspondance était devenue fort active, tellement, qu'il s'était répandu dans la ville que j'avais insulté les magistrats jusqu'à les traiter de *cohue.* Ce bruit s'accréditant de plus en plus, je crus devoir le désavouer par les papiers publics; mais je ne trouvai aucun journaliste qui voulut insérer mon désaveu dans ses feuilles. Je fus obligé de l'écrire moi-même et d'en faire faire plusieurs copies à la main que mes amis répandirent dans les cafés et dans les spectacles. Ce moyen me réussit; mon écrit paru si franc et si vraisemblable que la rumeur se calma.

Cette tranquilité avait duré environ trois semaines, lorsque le 23 décembre, il se présenta chez moi une multitude d'hommes munis de pelles et de pioches, ayant à leur tête un riche raffineur de Richebourg, M. Gaudin, en habit de garde nationale, qui me dit que le peuple était fort alarmé des poudres qu'on lui avait dénoncées être renfermées tant dans mon logement que dans les parapets qui l'environnaient et qu'il avait ordre d'en faire la recherche, et lui ayant demandé l'exhibition de cet ordre, il me répondit qu'il le tenait du *Souverain* qui était là présent et à qui tout devait obéir. Je lui en imposai pourtant assez pour le faire rétrograder en lui montrant, en dehors de ma porte, une autre porte qui était celle du chemin des rondes que je lui fis ouvrir pour y faire passer son monde sans passer par chez moi. Il eût bientôt distribué sa troupe le long du rempart en

commandant de *chercher les poudres*. C'était le signal de la destruction. Quelques moments après, je retournai vers lui pour lui représenter l'absurdité qu'il y avait à croire qu'il y eut des poudres dans l'épaisseur des murailles; il ne me répondit que par des airs menaçants en me récidivant les ordres du Souverain. Je fus donc obligé de rentrer chez moi d'où je voyais avec une espèce de rage les progrès rapides d'un ouvrage destructeur.

Ne sachant quel parti prendre pour arrêter le désordre, je me décidai à informer le Corps de Ville de ce qui se passait au château et demandai pour le soir même une assemblée à laquelle je me rendrais dès que j'en aurais la liberté, c'est-à-dire aussitôt que les malfaiteurs se seraient retirés; mais ils ne s'y disposaient guère. On leur apportait à manger et à boire, principalement de l'eau-de-vie; il fut même question de se précautionner de flambeaux pour prolonger l'ouvrage dans la nuit. Heureusement qu'un homme sage, qu'on me dit être l'architecte de la ville, et qui avait de l'ascendant sur eux, vint leur dire que l'ouvrage irait trop lentement pendant la nuit et qu'il valait bien mieux revenir le lendemain de bonne heure. Ils se retirèrent donc, et moi je me rendis à l'Hôtel de Ville où je ne parvins qu'à travers une foule immense. J'étais attendu. Je fis le récit des excès de la journée et, lorsque je commençai, le Sr Gaudin, comme le chef des malfaiteurs, qui les animait à la destruction, sortit de la foule et prit la parole avec la plus grande audace, s'applaudissant de coopérer à un ouvrage aussi utile à ses concitoyens et ajoutant qu'il n'y aurait jamais de sûreté pour la ville tant que le château subsisterait. Je demandai aussitôt la répression d'un propos aussi séditieux. Il se porta alors à la plus grande arrogance et entraîna dans son opinion plusieurs membres de l'assemblée dont un, nommé M. Drouin de Parcé, affectant de l'inquiétude pour ma sûreté, opina que je fusse retenu dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville. Je m'élevai contre cette mesure que je regardais comme un attentat à ma liberté. Alors M. de

Kervégan, maire, homme très sage, crut devoir délibérer sur cette proposition et me pria de passer dans la chambre du Conseil pendant cette délibération, ce que je fis en protestant sur la délibération même, et ce ne fut qu'après une longue demi-heure que je rentrai dans la salle où le Maire m'annonça que j'étais libre de retourner au château. Je répondis que je n'avais pas moins attendu d'une assemblée aussi sage. Il ajouta que l'assemblée avait décidé en même temps de demander au Ministre mon changement de résidence pour ma tranquillité. Je répliquai que j'écrirais de mon côté, et peu de temps après je reçus une lettre de Sa Majesté Louis XVI qu'il faisait écrire par son Ministre de la Guerre, M. de la Tour du Pin, *pour me témoigner sa satisfaction de la conduite que j'avais tenue à l'attaque du château de Nantes par le peuple, où j'avais couru un grand danger. Sa Majesté, par son extrême bonté, m'autorisait à quitter ma résidence, dès que je le jugeais nécessaire à ma sûreté, ne voulant pas, ajoutait Sa Majesté, que la vie d'un si bon et si fidèle serviteur fut plus longtemps exposée.*

C'est cette lettre, si honorable et si touchante, que je regrette tant; c'est la perte la plus sensible que j'aie faite dans l'incendie de Château-du-Loir où mes meubles, mes livres, tableaux et estampes, mes papiers les plus précieux, toute ma fortune nobiliaire, furent réduits en cendre das la nuit du 16 au 17 mars 1797.

Ma réponse à cette précédente lettre fut de prier le Ministre de mettre ma reconnaissance aux pieds du Roi et je lui dis que je pensais qn'il était nécessaire que je restasse encore de crainte que ma retraite trop prompte ne donnât encore plus d'audace à entreprendre contre les intérêts de S. M. Je tins donc bon, sans rien braver, pensant que ma présence en imposait aux plus audacieux. Ce ne fut qu'au mois de mai 1791, c'est-à-dire 17 mois après, que j'allai à Rochefort après avoir été fait chevalier de Saint-Louis au mois de janvier précédent par

M. de Goyon, commandant dans la province, auquel le Roi en donna la commission. (1)

Copie de la lettre écrite par M. le Ministre de la Guerre à M. de la Pomerie, Capitaine du Génie, employé au château de Nantes : (2)

Paris, 10 *janvier*, 1790.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'aver écrite le 27 du mois dernier pour me faire bart de la violence qui a été exercée à votre égard par une troupe de gens qui se sont efforcés de détruire une partie de la fortification du château de Nantes ; vous ne pouviez mieux faire que d'en porter les plaintes à la municipalité, et le Roi est satisfait de la conduite que vous avez tenue en cette occasion, où vous avez en effet couru risque de la vie. Dans cette circonstance, Sa Majesté a jugé qu'il était codvenable de vous mettre à portée de quitter votre résidence jusqu'au 1er mai, si vous le jugez nécessaire à votre santé. Je dois, au surplus, vous prévenir qu'il ne m'est revenu aucune plainte de la Municipalité pour ce qui vous concerne.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très-obéissant serviteur.

(Signé : La Tour du Pin).

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine (C. 967).

En 1789. Comptes présentés par Mr de la Pomerie pour réparer quatre salles du Gouvernement du château de Nantes, pour les remettre en beaucoup meilleur état qu'elles ne l'étaient lorsque suivant les ordres du Prince de Montbarey et du Maréchal de Ségur, ministres de la guerre, elles furent cédées à l'artillerie pour y déposer les effets du Roi.

Idem, C. 998 à 1004.

Dans la liasse 1004 sont les toisés généraux faits par MM. Le Tessier de la Pomerie, Capitaine du Génie et le Chevalier de Palys, Lieutenant-Colonel du même Corps, chargés l'un et l'autre des fortifications de Nantes.

(2) Archives de Madame C. d'Achon.

Nous soussigné, chef de bataillon au corps royal du Génie, Ingénieur en chef à Nantes et arrondissement, certifions l'exactitude de la copie ci-dessus ue la lettre, écrite le 10 janvier 1790 à Monsieur de la Pomerie par Monsieur de la Tour du Pin, Ministre de la Guerre, *telle qu'elle se trouve* inscrite sur le registre de correspondance déposé dans les archives du Génie militaire de la place de Nantes

Cette lettre du Ministre était en réponse à celle par laquelle Monsieur de la Pomerie lui rendait compte des désordres commis au château de Nantes par une troupe de factieux qui voulaient le détruire, ce à quoi ils seraient sans doute parvenus sans l'honorable et courageuse opposition qu'y mit Monsieur de la Pomerie dont la liberté et la vie même furent compromises dans cette circonstance, faits qui se trouvent suffisamment constatés par sa correspondance avec les autorités locales, les généraux, le Ministre de la Guerre et le Président de l'Assemblée Nationale.

Nantes, le 15 avril 1818.

(Signé : Mel CHAIGNEAU).

Le Colonel de SABREVOIS au château de Nantes

Une procuration reçue le 10 décembre 1788 par Bertrand et Moricet, notaires à Nantes, constate qu'à cette date, Messire Jacques-Henry de SABREVOIS, chevalier, seigneur des fiefs de la Grand-Maison, Melleray, Orlu Bissay (Beauce), chevalier de Saint-Louis, était colonel au corps royal du Génie, Directeur du dit corps au département de Nantes.

Il n'a pas paru sans intérêt de recueillir quelques détails sur ce qui le concernait et les événements auxquels il avait pris part pendant son séjour au château de Nantes. Il est né le 10 décembre 1727 à Trancrainville (Eure-et-Loir), il était fils de Jacques-Henri de Sabrevois, écuyer, sieur de Villier, Champgirault, et de Marie-Jacline Le Grand de la Boulais, veuve de Jean-Baptiste de la Grange, brigadier de la 1re compagnie des Mousquetaires.

Il épousa à Strasbourg Demoiselle Ève-Catherine Hesse et mourut à Orléans le 14 novembre 1799.

Dans une lettre écrite à Versailles le 3 juin 1799, le Prince de Montbarrey, Ministre de la Guerre, le qualifie chef de brigade au corps royal à Nantes et lui annonce que la commission de Lieutenant-colonel lui sera incessamment adressée. On voit par une lettre datée de Paris le 1er juin 1784 que la veille il avait été promu à la dignité de Directeur de l'artillerie à Nantes, M. de la Geneste passant à la direction de Sedan. Le 11 vendémiaire an V (12 septembre 1796), il avait été autorisé par le Directoire à prendre sa retraite en qualité de Général de brigade avec une pension de 6.000 livres, réduite provisoirement à 3.000, pour récompense de 56 ans, cinq mois, 20 jours de service, y compris 9 campagnes.

J.-H. de Sabrevois était à Nantes dès avant le 10 septembre 1777, date à laquelle le Général de Gribauval (1) lui écrit de Bovelles (Somme) : « Les avantages détaillés dans votre lettre (2) du 2 de ce mois ne me paraissent pas suffisants pour que je propose au Ministre, surtout actuellement, l'établissement d'un arsenal à Cosme, encore moins d'y fixer tout à l'heure la compagnie de Cussy. Elle se trouverait dans l'impossibilité de satisfaire à un des principaux objets pour lesquels on l'a fait passer à Nantes, qui est d'aller, en cas de besoin, dans les différentes places sur les côtes de l'Océan, dont elle est à portée, mettre en bon état les affûts et ustensiles reconnus pouvoir être réparés ; en cas d'assemblée de troupes sur la côte, il faut avoir des ouvriers avec l'équipage. »

(1) Gribauval (Jules-Baptiste VAQUETTE de), célèbre ingénieur et général d'artillerie, né à Amiens en 1715, mort à Paris en 1789.

(2) Les renseignements recueillis sur le général de Sabrevois et sa correspondance sont extraits des archives de son arrière-petit-fils, Henri d'Achon, château de Montrevan, Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher).

Le *même* : Paris, 29 décembre 1777. »

« Je n'ai point connaissance que MM. de Cussy et de Mommereuil aient fait à Nantes aucune découverte pour du fer ou du bois propres à nos travaux.

Le *même*, Paris, 25 février 1778 :

« On a écrit à M. de Brancas pour qu'il se procure, si c'est possible, l'augmentation d'emplacement demandé et même un logement pour vous, et à cet effet on a marqué à l'ingénieur qui est à Nantes de reconnaître les logements occupés par des particuliers qui pourraient convenir à l'établissement de la compagnie de Cussy. Quant aux arbres de la petite place du château, on va se consulter avec les fortifications pour faire exécuter l'ordre qu'on dit avoir été donné de les abattre pour être employés aux travaux. »

Le *même*, du camp, près Bayeux, 25 septempre 1778 :

« J'ai vu avec beaucoup de plaisir les plans que vous m'adressez de votre établissement au château de Nantes ; je verrai, lors de mon retour à Paris, ce qu'il sera possible de faire par rapport à l'écurie qui incommode vos ouvriers en bois. »

M. de Sabrevois, Chef de Brigade au Corps royal à Nantes.

A Versailles, le 3 *Juin* 1779.

Je vous donne avis, Monsieur, que le Roy vient de vous nommer à l'emploi de Sous-Directeur de l'Artillerie vacant à Douay par la promotion de M. Dorbay à la Direction du même département, vous n'en irès cependant pas prendre possession dans ce moment cy, l'intention de Sa Majesté est que vous continuiée jusqu'à nouvel ordre de diriger les détails de l'Arcenal de construction établi à Nantes.

Votre Commission de Lieutenant-Colonel vous sera incessamment adressée.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Prince DE MONTBAREY.

Enregistré au Greffe de la Ville de Douay, le dix janvier mil sept cent quatre-vingt-deux, témoin : BERNARD.

A Paris, le 6 *Juillet* 1782.

J'ai reçu, mon cher Sabrevois, la lettre par laquelle vous offrés de construire à l'Arsénal de Nantes, des affuts pour la Marine. Je viens de l'adresser au Ministre, en le priant de vous marquer directement ce qu'il pense de votre proposition.

Vous connaissés les sentiments d'attachement et d'amitié avec lesquels je suis, mon cher Sabrevois, votre très humble et très obéissant serviteur.

GRIBEAUVAL.

M. de Sabrevois.

A Paris, le 11 *Juin* 1784.

J'ai reçu, mon cher Sabrevois, la lettre que vous m'avez écrite, avec la copie de celle que vous avés reçue du Ministre, relativement au magasin à construire au château de Nantes. J'ai vu aussi la réponse que vous avés faite à M. le Maréchal de Ségur, par rapport aux reflexions faites par les Officiers du Génie, concernant l'usage des matériaux provenant de la démolition de la Tour cottée 7. Vous devés être atuellement satisfait à cet égard, et je présume que la construction du magasin dont il s'agit, n'éprouvera plus aucune difficulté.

Je suis avec amitié, mon cher Sabrevois, votre très humble et très obéissant serviteur.

GRIBEAUVAL.

M. de Sabrevois.

A Bovelles (Somme), le 30 Septembre 1784.

J'ai reçu, mon cher Sabrevois, les coupes que vous m'avez adressées, de la charpente que vous vous proposez d'établir sur le magasin que vous faites construire au château de Nantes. J'attends incessamment M. le Ch^er^ de Barberin, nous l'examinerons ensemble, et j'aurai soin de vous faire part du résultat de cet examen.

Je suis avec amitié, mon cher Sabrevois, votre très humble et très obéissant serviteur.

GRIBEAUVAL.

Nantes, 13 Prairial, an IV.

Au Général de Sabrevois.

Mon Général,

J'ai reçu de Chalois 1634 livres en assignats : le procureur a dit qu'on ne pouvait les refuser suivant la loi...

Je crois cette malheureuse guerre bientôt terminée ; l'on a mis notre malheureuse ville hors d'état de siège. Les chouans sont aux abois. Ils rendent les armes de toute part. La finance remplace la guerre. Les rescriptions sont à 90 livrés de perte par cent.... Le citoyen Chalois à qui j'ai donné une quittance provisoire vous prie de lui en envoyer une autre. Il doit vous payer un autre terme à la Saint-Jean ; je pense que la monnaie sera un peu meilleure ; il ne pourra pas trouver moyen de s'acquitter à si bon marché.

Signé : LE BLANC.

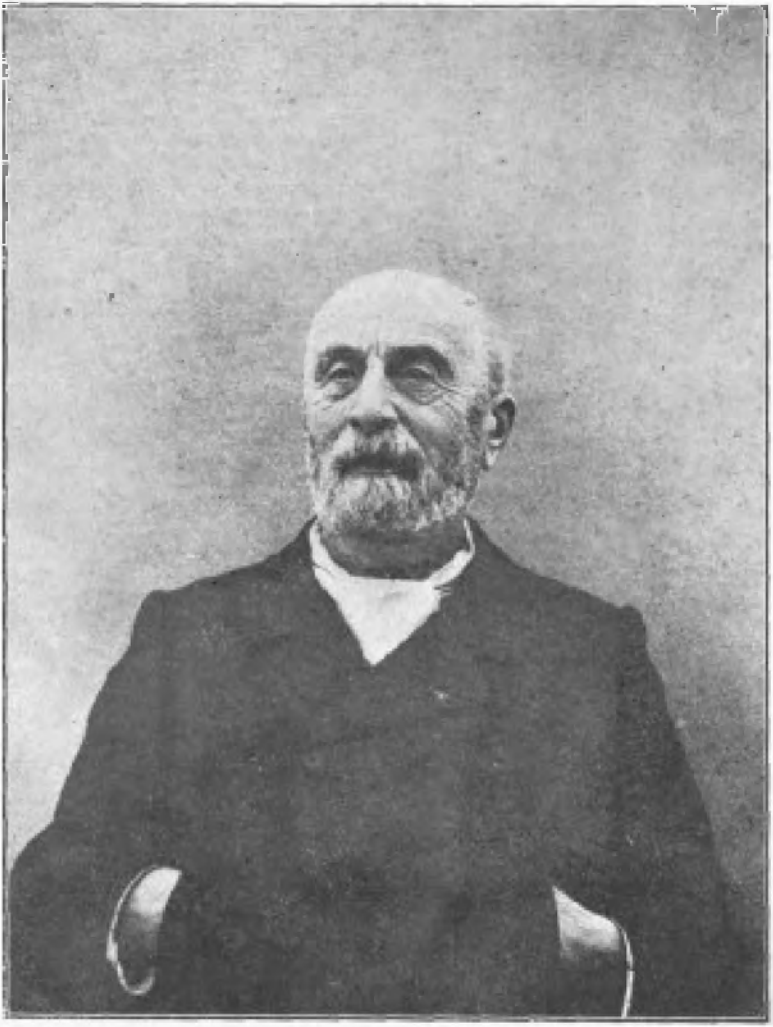

M. Alfred DE VEILLECHÈZE

NECROLOGIE

M. Alfred de la VEILLECHÈZE

Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur Alfred de Veillechèze était né le 8 septembre 1827, au Pallet, où son père, M. René de Veillechèze, exerçait la médecine. Les souvenirs laissés par son père dans ce petit pays dont il fut maire et conseiller général pendant 31 ans ne sont pas encore éteints et la croix de la Légion d'honneur fut la juste récompense de cette vie toute de travail et de sacrifice.

Après avoir reçu les premières leçons de français et de latin de l'abbé Foulon, alors vicaire au Pellerin, et l'ami intime de notre éminent Président Mgr Fournier, Alfred de Veillechèze entra au Lycée de Nantes. Reçu bachelier, il songea à embrasser la carrière médicale vers laquelle le portaient ses goûts et l'exemple de son père; mais, pour des raisons personnelles qui font le plus grand honneur à son caractère et à son cœur, il renonça à ses projets et entra comme surnuméraire dans la Douane, le 2 mars 1844. Il avait 19 ans. Après un séjour de quelques mois à Pont-d'Armes, il fut envoyé au Croisic. C'est là qu'il entra en relations avec les vieilles familles croisicaises dont il devait parler plus tard dans « *Vieux Logis et Vieilles Gens* ».

Revenu à Nantes en 1855, il s'y maria, et malgré les offres avantageuses d'avancement qui lui furent faites, il voulut rester près des siens. En 1881, il prit sa retraite après 30 années de bons et de loyaux services.

Ceux qui l'ont connu alors vous diront ce qu'il a été pendant sa carrière administrative. D'un caractère facile, généreux et bon, s'oubliant lui-même pour être utile aux autres, d'une délicatesse extrême, il savait égayer ses collègues par ses bons mots, ses chansons, frappés au coin du meilleur esprit. Quelques-uns de ses anciens

camarades possèdent de lui des lettres qui méritent d'être publiées.

Entré dans notre Société en 1887, il s'était fait une place à part par ses études très documentées sur des personnalités intéressantes mais peu connues de la Vendée militaire. Mme de Buckley, Mme de la Rochefoucauld. Dans ses mémoires, écrits d'une plume alerte et spirituelle, il aimait encore à décrire les vieux monuments encore debouts dans le pays où il était né ou dans celui où il avait fait ses premières armes. Les chapelles du Murier, du Crucifix. de Saint-Goustan au Croisic, de Bethléem en Saint-Jean-de-Boiseau, d'Indre, etc.

Esprit très orné et causeur érudit et charmant, il s'était acquis de vives et solides sympathies. « On appréciait, ainsi « que l'écrivait le lendemain de sa mort un de nos collè- « gues qui désire garder l'anonyme et auquel j'emprunte « plusieurs passages de cette notice nécrologique, en cet « aimable vieillard, presque notre doyen; le savoir uni à « la modestie et à la bonté.. D'une courtoisie d'un autre « âge, il avait gardé du passé cette distinction d'allure et « cette aménité de manières qui se traduisaient par l'ac- « cueil et le mot gracieux pour chacun. »

Il assistait encore, le mardi 10 mars 1908, à notre dernière réunion où il se faisait une joie de présenter un de ses vieux amis, M. Leroux, dont il devait lire le travail sur le *Château d'Heinleix-Rohan*, canton de Saint-Nazaire.

La mort est venu soudainement le frapper le lendemain. Son excessive modestie n'a pas voulu que sur sa tombe je prenne la parole pour dire les regrets de tous et le vide immense que laissera au sein de notre Société sa disparition si brusque et si inattendue.

De notre comité il fut longtemps et toujours le guide éclairé et le conseiller écouté. Aussi est-ce avec une émotion sincère qu'au nom de vous tous, mes chers collègues, je salue sa chère mémoire.

A. DORTEL,
Président.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. de LAUBRIÈRE

Membre titulaire de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure

---

Louis-Marie-Désiré Briant de Laubrière naquit à Brest, le 1er septembre 1816 ; son père, commandant d'artillerie, étant devenu veuf après quelques années de mariage, fut obligé de le mettre interne successivement dans les collèges de Lorient et de Quimper, où il fit de très bonnes études, et l'envoya à Paris pour passer son baccalauréat. Une fois établi dans la capitale, il fit son droit et parut un moment se diriger du côté de la carrière administrative. Il entra comme surnuméraire au Ministère de l'Intérieur sans s'y attacher. La vie mondaine, si pleine de succès pour lui, entraînait le jeune homme, ami des arts, bon musicien et aimable causeur ; cependant les bibliothèques et les archives ne lui faisaient pas peur. Il eut l'occasion d'y pénétrer pour se renseigner sur ses ancêtres ; son esprit curieux y trouva tant de choses nouvelles et attachantes qu'il y revint fréquemment pour compulser tout ce que les anciens généalogistes officiels avaient amassé de titres sur les familles bretonnes. Ses amis le voyant si abondamment documenté l'engagèrent à publier un armorial de Bretagne qui parut en 1844 et qui, encore aujourd'hui, est recherché des collectionneurs.

M. de Laubrière s'aperçut bien vite que son livre était un essai susceptible de longs développements et qu'il ne pouvait contenter ses compatriotes sans continuer son enquête. Il interrogea les érudits et entreprit des recherches jusqu'à Nantes, dans le fonds de la Chambre des Comptes, où il rencontra, à défaut de montres et de cahiers de réformation de la Noblesse, des registres de réformation de feux qui lui donnèrent des listes de noms inattendues, remontant au xve siècle. M. de la Borderie, présent, fut lui-même surpris de la trouvaille.

Encouragé par ce succès, notre confrère continua de rassembler des notes dans les collections de Paris, pour publier une seconde édition de son armorial considérablement augmentée. Il allait commencer, lorsque son ami, M. Pol de Courcy, avec lequel il était en correspondance fréquente, lui écrivit qu'il avait le désir de publier un armorial breton. Avec le plus rare désintéressement, M. de Laubrière abandonna son projet, donna toutes ses notes à son ami et consentit à lui servir de correspondant à Paris pour l'éclairer sur tous les points douteux. La correspondance qui fut échangée à ce propos est conservée en grande partie, elle témoigne que, de 1845 à 1854, notre confrère n'a cessé de collaborer à la publication de son ami, sans autre ambition que de doter son pays d'un bon répertoire. Il aurait pu légitimement réclamer une place sur la couverture du livre, il se contenta d'une phrase de remerciements dans l'introduction. On ne pouvait être plus modeste.

M. de Laubrière était, en effet, un ennemi du bruit et de la réclame ; il aimait la Science et l'Art pour les jouissances intimes que ces deux muses procurent. Je pourrais aussi m'étendre longuement sur son amour pour les livres, les curiosités littéraires et les belles reliures, car il aimait à se délasser en visitant les rayons de sa bibliothèque dans laquelle on compta un moment jusqu'à 20.000 volumes.

La science même, sous des apparences austères, excitait sa curiosité et le captivait jusqu'à ce qu'il connut tous ses secrets. Le hasard le mit un jour en présence d'une poche de fossiles variés et, de suite, il voulut les classer. En peu de temps, il devint un ami fervent de la géologie et de la conchyologie, deux sciences qui l'absorbèrent pendant vingt-cinq ans et dont il propagea le goût autour de lui, tant son ardeur était communicative. Ses explorations avaient lieu dans le bassin de Paris.

Malgré les charmes nombreux qui le retinrent une partie de sa vie sur la terre champenoise, il conservait au fond du cœur l'amour de la patrie bretonne. Nantes l'attirait. Il s'y fixa et s'empressa de se faire inscrire au nombre des membres de la Société archéologique, au temps de la présidence de M. de la Nicollière. Sa santé ne lui permettait pas d'assister à toutes nos séances, mais il suivait avec attention nos tra-

vaux et lisait assiduement nos bulletins. Plus d'une fois, on le vit courir avec son allure jeune et gaie jusqu'aux archives pour y prendre une note qui manquait à la généalogie de sa famille. Les siens ne l'ont jamais vu inoccupé. Quand il ne soignait pas les fleurs de son jardin, il travaillait à la reliure de ses livres ou écoutait une lecture qu'une affection filiale lui réservait pour sa récréation, ou bien encore il classait ses innombrables cartes postales. Même au bord de la mer, il trouvait moyen d'augmenter ses collections de silex taillés par ses propres recherches, à l'âge de 90 ans. Aucune existence n'a été mieux remplie et plus honorablement conduite.

Saluons donc avec vénération cette belle vie qui est venue s'éteindre parmi nous en nous laissant l'exemple d'un attachement peu commun au culte de la science et le spectacle d'une fin embellie par les espérances chrétiennes.

Nos sympathies iront consoler, je l'espère, les deux âmes brisées qu'il a laissées dans la plus profonde douleur.

Léon MAITRE.

Nantes, Imprimerie A. DUGAS & Cie, 5, quai Cassard.

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. ALCIDE DORTEL, O. I.	Président.
ALCIDE LEROUX le baron GAETAN DE WISMES	Vice-présidents.
Docteur GEORGES HALGAN JOSEPH NAU	Secrétaires généraux.
JOSEPH ANGOT JOSEPH HOUDET	Secrétaires du Comité.
ÉDOUARD PIED, O. I.	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD VICTOR LAGRÉE, O. ✲	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis DE BREMOND D'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901).
LÉON MAITRE, O. I. (1902-1904); le baron DE WISMES (1905-1907).

MEMBRES ÉLUS

MM. CHAILLOU, O. I. SENOT DE LA LONDE CLAUDE DE MONTI DE REZÉ	Sortants en 1908.
CAILLÉ LUDOVIC CORMERAIS le chanoine DURVILLE, O. A.	Sortants en 1909.
le comte DE BERTHOU BLANCHARD, O. I. TRÉMANT	Sortants en 1910.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862). † 4 juillet 1865; — le vicomte SIOCH'AN DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897; — le chanoine CAHOUR, O. A. (1869-1871). † 7 septembre 1901; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891; — MARIONNEAU, ✲, O. I. (1875-1877), † 13 septembre 1896; — le baron DE WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte DE LA LAURENCIE, ✲ (1881-1883); — LE MEIGNEN, O. A. (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905; — le marquis DE DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901; — DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. (1893-1895), † 17 juin 1900.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 1908

Présidence de M. DORTEL, président.

Etaient présents : M. l'abbé BRAULT, MM. BASTARD, CAILLÉ, DORTEL, FURRET, Dr HALGAN, Commandant LAGRÉE. LEROUX, MAITRE, OUVRARD, POUVREAU, RENARD, RINGEVAL, SOULLARD, TRÉMANT, VINCENT, Baron de WISMES, Baron GAËTAN de WISMES.

M. LE PRÉSIDENT exhibe un plan en couleur de la ville de Nantes, extrait vraisemblablement d'un atlas anglais. Ce document présente quelques inexactitudes de détails, mais est intéressant par son relief et son coloris.

Jacques Forestier et les débuts de l'insurrection en 1793 *à la Gaubretière.* Tel est le titre du travail dû à la plume de M. Paul LEGRAND et offert par l'auteur à notre Société.

FORESTIER, né à la Pommeraye, organisa, après les revers des Vendéens sur la Loire, les bandes de chouans qui devaient tenir tête à Hoche. Il était lieuteannt de Georges Cadoudal, quand la pacification de la Vendée l'exila à Londres.

M. Marcel RACINEUX, présenté par M. l'abbé BRAULT et M. Joseph ANGOT, est agréé comme membre titulaire et conquiert l'unanimité des suffrages.

Le baron Gaëtan de WISMES rapporte qu'il prit part aux travaux du Congrès de l'Association bretonne, tenu cet été à Fougères. Cette vieille cité bretonne, curieuse à plus d'un titre, a conservé en grande partie ses fortifications du XVe siècle. Le château, datant dans son ensemble du XIIe siècle, est une des plus belles ruines féodales de la Bretagne. Il a perdu son donjon, rasé en 1630, mais il est encore garni de treize tours d'imposant aspect.

Le Congrès organisa une excursion au Mont-St-Michel, à laquelle le baron Gaëtan de VISMES participa.

Grâce à l'aimable entremise de M. LEFAS, député de de Fougères, les congressistes purent visiter les fouilles récemment faites au célèbre mont. La légende rapportait que saint Aubert, évêque d'Avranches, dédia à saint Michel une chapelle qu'il avait fait creuser dans le granit du mont Tumba. Une grande marée, engloutissant la forêt de Scissey, qui l'entourait, fit une île de ce mont, désormais connu sous le nom de mont Saint-Michel ou Saint-Michel au péril de la mer. C'est cette chapelle, longue de dix mètres et large de six, que de récentes fouilles ont mise à découvert. Un mur démoli a permis de trouver le dortoir des moines du XIe siècle. L'architecte a également dégagé des bases d'arcades, fait d'une réelle importance, car il permet d'attribuer à la fameuse tapisserie de la reine Mathilde, sur laquelle ces arcades figurent, l'importance d'un document,

M. Paul EUDEL, qui a souvent consacré à notre contrée d'importants travaux, offre à la Société d'archéologie les prémices de ses Notes sur Nantes en 1792. Il s'appuie sur un de ces petits livres d'*Etrennes Nantaises*, comme il s'en publia pendant longtemps au début de chaque année, qui, après avoir passé en revue les gouvernements des principaux états de l'Europe, donnait toutes les indications nécessaires sur les noms et adresses des différents

fonctionnaires, industriels, commerçants, avocats et médecins de notre département. L'œuvre de M. EUDEL, d'une riche documentatin, est d'un réel intérêt.

M. Léon DELATTRE, amené, par les nécessités de son service, à compulser les archives de la mairie de St-Herblain, a détaché des registres de cette commune quelques pièces qu'il accompagne de commentaires. Ces documents se rapportent à la période comprise entre 1631 et 1793. Les importantes épidémies de dyssenterie qui, vers 1760, désolèrent notre région, y sont relatées ; elles étaient très meurtrières.

Les difficultés qui survinrent en 1791 à St-Herblain, de par la présence d'un curé assermenté, y sont particulièrement mentionnées.

M. LE PRÉSIDENT parle de M. de LAUBRIÈRE, récemment décédé, qui fut un des membres les plus travailleurs de la Société, et lève la séance à 6 heures.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1908

Présidence de M. DORTEL, Président.

Etaient présents : MM. ANGOT, BASTARD, R. BLANCHARD, l'abbé BRAULT, DE BRÉVEDEN, CAILLÉ, CHAILLOU, CHARRON, l'abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, l'abbé GRESLIER, de la JOUSSELANDIÈRE, le commandant LAGRÉE, Alcide LEROUX, Léon MAITRE, J. NAU, Dr PLANTARD, POUVREAU, RACINEUX, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, TRÉMANT, TROCHON DE LORRIÈRE, Antoine VINCENT, le baron de WISMES, le baron Gaëtan de WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LE PRÉSIDENT donne lecture d'un vœu rédigé par le comité La Pomme, demandant que des mesures d'urgence

soient prises pour protéger et conserver le très important monument qu'est le mont Saint-Michel.

M. Bernede-Sachs, présenté par le commandant Lagrée et M. Pouvreau, est agréé à l'unanimié comme membre titulaire. M. Louis Pinel, présenté par MM. Bastard et Pouvreau, est admis comme membre correspondant.

La nomination d'un trésorior, inscrite à l'ordre du jour, est remise à une date ultérieurc.

M. le Président dépose sur le bureau de la Société les travaux de M. Coutil : « Inventaires des monnaies gauloises ».

« Haches, marteaux et pics avec perforation centrale, trouvés en Normandie.

« Monuments mégalitiques de la Normandie.

« Epoque gauloise en Normandie.

« Œnochvë et bassine en bronze trouvées dans un tumulus des environs de Besançon. »

Une brochure de M. l'abbé Durville sur quelques lettres d'Anne de Bretagne.

Une brochure sur la prise du château et les évènements de juillet 1789 à Nantes pendant la Révolution, de M. Delattre.

Les Annales de la Marine Nantaise, dés origines à 1830, par M. Paul Legrand.

M. le Président fait ensuite circuler une vieille affiche assez curieuse, une convocation de Louis XV à M. Bouchet du Plessis, Trésorier de France et des finances de 1760.

M. Soullard donne un spécimen du « Journal breton », document très rare.

Ce journal, probablement le premier publié à Nantes, était imprimé chez Wattar, place du Pilori.

M. l'abbé Brault a eu la bonne fortune de visiter l'ancienne chapelle Saint-Laurent, église paroissiale qui était située au bout de l'impasse du même nom, près des

remparts. Détruite pendant la Révolution, il en reste encore quelques vestiges, entre autres la grande porte, un pilier, une fenêtre..

M. BLANCHARD a retrouvé dans l'emplacement de l'ancienne église Sainte-Radegonde, un écusson représentant les armes de la famille de Cornulier.

M. LE PRÉSIDENT estime que toutes ces découvertes méritent une visite de la Société qui pourrait, en outre, voir le cloître des Carmes. Il en est ainsi décidé, et la visite est fixée au jeudi 5 novembre, à une heure.

M. DORTEL, en l'absence de l'auteur, continue la lecture de l'ouvrage très documenté de M. Paul Eudel.

M. Léon MAÎTRE met la Société au courant d'une étude pleine d'intérêt sur les prééminences de l'église Saint-Philbert et cite, entre autres, des inscriptions très curieuses au point de vue archéologique.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire,
J. NAU.

SÉANCE DU MARDI 1er DÉCEMBRE 1908

Présidence de M. DORTEL, Président

Etaient présents : MM. ANGOT, BASTARD, abbé BRAULT, CAILLÉ, CAZAUTET, CHAILLOU, CROUAN, DELATTRE, DORTEL, chanoine DURVILLÈ, FURRET, GOURDON, Dr HALGAN, DE HARGUES, commandant LAGRÉE, Dr DE LASTOURS, LEROUX, MAÎTRE, PINEAU-CHAILLOU, capitaine DU PLESSIX, POUVREAU, RENARD, RENAUD, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, TRÊMANT, baron DE WISMES, baron Gaëtan de WISMES.

M. RIONDEL s'était excusé.

M. ROCHERY, présenté par MM. Dortel et Paul Soullard, est élu membre titulaire.

Il a été procédé ensuite à l'élection de trois membres sortants du Comité : MM. Chaillou, Senot de la Londe et Claude de Monti de Rezé obtiennent la presque unanimité des suffrages.

M. LE PRÉSIDENT rappelle les qualités aimables qui faisaient du trésorier de la Société, M. Pied, le collègue sympathique à tous. M. Riondel est élu trésorier de la Société archéologique.

Le Dr DE LASTOURS exhibe le sceau de la commanderie de Nantes, portant la date 1780, et le sceau particulier de M. de Cumont.

La parole est ensuite donnée au capitaine du PLESSIX, qui rapporte qu'on lui a signalé aux environs de Sarzeau (Morbihan), un polissoir d'une haute antiquité. Cette pierre, de grandes dimensions, présente les trois rainures caractéristiques et une cuvette destinée à contenir le sable mêlé à l'eau. Cette trouvaille a fait l'objet d'une communication à la Société polymathique du Morbihan.

Sous l'habile direction de M. Cawadias, éphore général des antiquités helléniques, dit le baron Gaëtan deWismes, d'importantes fouilles ont mis à jour, dans l'île de Céphalonie, plusieurs centaines de tombes de l'époque mycénienne. Ces sépultures, non profanées, étaient dans un état parfait de conservation. Cette découverte contribuera à dissiper les points encore obscurs de la civilisation préhomérique, que les travaux si connus de Schliemann ont fait connaître.

La Société archéologique avait décidé de faire l'échange des sept derniers numéros de son Bulletin contre les sept premiers numéros du Bulletin de la Société de Quimper. Le baron Gaëtan de Vismes dit tout l'intérêt que présentent ces fascicules. Les vieilles églises du Finistère y sont, sous la signature du chanoine Peyron, l'objet d'études approfondies. Des coutumes, aux lointaines origines, évoquent l'âme religieuse de cette contrée bretonne. Naïves, touchantes et pieusement transmises,

elles sont, pour ainsi dire, codifiées en ce recueil archéologique.

M. le chanoine PEYRON a eu, il y a quelques années, l'heureuse idée de recueillir à Quimper, en un véritable musée, tous les objets religieux pouvant présenter un caractère artistique. On ne saurait trop le féliciter de cette initiative, qui sauvegarde ces précieux souvenirs des spéculations du brocantage.

En une causerie très documentée, M. le Chanoine DURVILLE fait la description du quartier Saint-Pierre tel qu'il existait il y a deux siècles, et parle en particulier des demeures qui s'élevaient dans la pénombre de notre vieille Cathédrale. Le quartier compris entre les places du Moutiers et des Jacobins était une véritable propriété ecclésiastique. Près de la Cathédrale, on pouvait voir encore, à la fin du XVIIIe siècle, la maison du Chapitre, l'Archidiaconé de la Mée, la trésorerie, la chantrerie, la cure Saint-Jean, enfin l'église Saint-Laurent. La paroisse Saint-Laurent s'étendait jusqu'à la rue des Carmélites. Des fouilles récemment opérées, sous les auspices de la Société, ont permis de déterminer les dimensions de ce sanctuaire et d'en découvrir les fondations.

M. LE PRÉSIDENT annonce le don fait à la Société, par M. Pierre Dubois, d'un travail sur la *Famille maternelle de Victor Hugo*, et lève la séance à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

Dr HALGAN.

MÉMOIRES

NANTES EN 1792

PRÉAMBULE

Les Étrennes Nantaises

Mon ami Alexandre Perthuis n'était pas un collectionneur égoïste ; il aurait volontiers inscrit sur les pièces rares qu'il possédait l'*et amicorum* du bibliophile Grolier. « Tiens ! me dit-il un jour, j'ai vu votre nom sur les *Étrennes Nantaises* de 1793 ; il y avait un Eudel dans les douanes ; je vous rechercherai le petit bouquin. » L'excellent homme fit mieux que trouver le livre, il l'offrit à ma curiosité ardente, et prenant à peine le temps de le remercier, mes yeux cherchèrent, sur son indication, la page 113, pour me voir confirmer ce que je savais déjà, qu'un de mes ancêtres était, en 1793, inspecteur fédéral de la régie des douanes à Nantes.

Aspect extérieur

Puis je regardai le petit volume, bien fait pour réjouir l'œil d'un amateur. Il était en maroquin rouge, un peu terni par l'usage. C'était l'œuvre, assez gauche, d'un relieur de province. Des filets de dentelle dorée encadraient les plats de la couverture. Au centre et des deux côtés, un médaillon de forme ovale reproduisait naïvement la prise de la Bastille ; du sommet de la forteresse aux tours percées et crénelées, la garnison se défendait en échangeant des coups de fusil avec un flot d'assaillants massés sur un pont. Au premier plan, près d'une pile de boulets, des Gardes-Françaises, pactisant avec l'émeute, mettaient le feu à un canon, tandis qu'accourait la foule des héros, qu'on a appelés hyperboliquement « les vainqueurs de la Bastille »,

A la loupe, on distinguait encore des flocons de fumée, des drapeaux déployés, des barils de poudre, et

le contraste était amusant entre les personnages figés dans leurs attitudes et le mouvement de l'assaut dont l'artiste avait voulu donner l'idée.

Un papier à fleurs, où la dorure éclatait encore par places, était collé sur les gardes et complétait l'aspect extérieur du livre, qui avait dû faire les délices d'un bon patriote du temps.

Le texte

Le contenu répondait-il au contenant ? C'est ce que je vais essayer de vous dire. Je ne vous promets pas d'être bref. Ces *Étrennes* qui, selon l'usage des almanachs, durent être préparées dans le cours de l'année 1792 et étaient publiées à la fin du mois de novembre de cette année, et peuvent me servir à tracer un tableau de Nantes à l'époque révolutionnaire. Que les âmes sensibles se rassurent d'ailleurs, il ne sera question ni de la guillotine du Bouffay, ni des noyades de la Loire, ni des horribles fusillades de Gigant. Les *Étrennes* sont *pour* 1793, et non de 1793, quoique portant, au titre, le millésime de l'année terrible. Elles s'arrêtent au moment précis où, les élections ayant eu lieu pour la Convention Nationale, les députés ont accompli ce grand acte, la proclamation de la République (22 septembre 1792). Elles ont malgré tout, pour ainsi parler, un pied dans l'ancien régime, un pied dans le nouveau, et témoignent de tendances libérales, avec un vieux fond de convictions monarchiques et catholiques; ce sont des Etrennes en habit d'arlequin.

Le titre

Il est piquant de reproduire leur titre, encadré, comme la reliure, de petits filets et de mailles de chaînes. *Etrennes Nantaises Ecclésiastiques, Civiles et Nautiques pour l'année commune* 1793, *calculées pour le méridien de Nantes.* A Nantes, chez Veuve Despilly, imprimeur-libraire, Haute-Grande-Rue, près celle du Soleil, n° 46. Première année de la République Française.

Sans nous arrêter à ce qu'il y a de naïvement bizarre

dans la juxtaposition des trois adjectifs : « ecclésiastiques, civiles, nautiques », nous apprenons que le méridien de Nantes faisait alors autorité, que le numérotage des rues y était établi (il ne l'a été à Paris qu'en 1792) et que la rue Beau-Soleil d'aujourd'hui s'appelait rue du Soleil.

Spécialités de la veuve Despilly.

Poursuivons. Un petit avis, qui nous guette au verso du titre, ne manque pas de saveur. La veuve Despilly prie les personnes « qui prennent part à ces étrennes et qui s'intéressent à leur perfection », de lui envoyer leurs instructions, observations et changement de demeure dans la première quinzaine de novembre. Elle ne s'en tient pas là ; après une réclame pour sa maison, où l'on trouve un assortiment de livres en tout genre, français et étrangers, tous les *papiers-nouvelles* (*sic*), gazettes et journaux, des papiers de toutes grandeurs de France et de Hollande, de l'encre, des plumes, de la cire, des pains à cacheter et tout ce qui concerne les cabinets (nous dirions aujourd'hui, pour éviter l'équivoque, *les fournitures de bureau*), elle annonce qu'elle tient *l'huile de sperme de baleine* noire et blanche, pour les souliers et les bottes. C'est une huile extraordinaire qui conservait le cuir dans sa souplesse, ayant l'avantage de ne point tacher, affirmant sa supériorité sur les cirages présents et à venir. On ne s'attendait point tout de même à rencontrer un produit de ce genre et si bizarrement dénommé chez la veuve Despilly, pourvue d'une imprimerie assez complète pour exécuter tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier et se faisant fort que l'activité et la correction qu'elle apportera aux impressions lui mériteront la confiance du public. Continuant le commerce de feu son mari, qui avait transformé, en 1782, les *Etrennes Nantaises*, de Verger et Vatar, en *Etrennes ecclésiastiques, civiles et nautiques*, la veuve Despilly, fort experte en affaires, voulait avoir, comme on dit, plusieurs cordes à son arc. Le mélange d'huile de sperme

de baleine et d'encre d'imprimerie est assez peu banal, on l'avouera; il aurait réjoui les mânes des vieux poètes savetiers, fabricants de pièces et rapetasseurs de rimes, dont la race s'est continuée de nos jours.

Il ne faut pas de place perdue au bas de la page où s'étale l'avis-réclame; une petite note nous avertit qu'il y aura quatre éclipses en 1793; deux seront visibles à Nantes : une, de lune, le 25 février, une, de soleil, le 5 septembre. A cette dernière date s'étaient produits des événements que l'astronome du cru ne pouvait guère prévoir: Carrier terrorisait Nantes, rien d'étonnant à ce que le soleil se cachât.

Les divisions de l'Almanach.

Un « Abrégé chronologique sur la division des âges du monde » occupe la page 3; il devait se répéter dans tous les almanachs de l'époque; il est imbu de cette idée très chrétienne que « comme la semaine se divise en 7 jours, tous les temps aussi, depuis la création jusqu'à présent, se divisent en 7 âges. » Le septième âge commence à la naissance du *divin sauveur* (une expression qui dut déplaire aux jacobins nantais, habitués du club de Vincent la Montagne).

Les *Etrennes Nantaises*, en dépit des concessions qu'elles doivent faire à l'esprit nouveau, sont d'ailleurs d'une orthodoxie parfaite. Leurs rédacteurs semblent ne pas avoir oublié qu'un poète du XVIe siècle recommandait à l'admiration publique la *catholique Nantes*. Voici le « comput ecclésiastique » avec ses termes mystérieux :C ycle Lunaire, Cycle Solaire, Épacte, Indiction romaine, Lettre dominicale. Voilà le relevé des fêtes mobiles, avec la minutieuse indication des Quatre-Temps, Une note nous avertit du dimanche précédant ou suivant la fête du patron où cette fête doit être célébrée.

Notons en passant que le système planétaire différait en 1792 de ce qu'il est aujourd'hui : on comptait sept planètes au lieu de huit, et encore y comprenait-on le

soleil. Les 12 signes du zodiaque étaient septentrionaux et méridionaux. Aucune observation sur le calendrier purement grégorien et de rite français, sans aucun mélange de saints bretons, sans aucune appellation végétale ou animale. La Convention, au surplus, venait à peine de décréter l'adoption du calendrier républicain de Fabre d'Eglantine et de décider que l'année commencerait le 22 septembre.

N'insistons pas sur la *Table des jours lunaires et de la déclinaison du soleil*, qui remplit quatre pages de chiffres. Il est plus intéressant de savoir quelle est l'heure de la pleine mer dans les ports de Bretagne à la nouvelle et à la pleine lune. Les *Etrennes* nous l'apprennent avec une précision parfaite et nous donnent en même temps la liste de ces ports. Près de Brest, de Lorient, du Croisic, de « Belle-Isle, près Vannes », de Saint-Malo, figurent dans un ordre un peu arbitraire, qui se justifie par le classement méthodique des heures de marée, Audierne, le Raz (pointe du Raz) le Conquet, le passage du Four, le Port-Louis, Concarneau, St-Paul (et non St-Pol) de Léon, Port-Blanc, La Roche-Bernard, Cancale. A Nantes même, la table du cours des marées est prise au quai de la Construction, le quai des Constructions actuel. Cette question des marées a une grande importance dans un port. J'ai eu sous les yeux d'anciennes vues du port de Nantes, prise de la Cale aux oranges. Le capitaine du port résidait dans une maison dite encore « Bureau du port », au-dessus de laquelle un grand pavillon flottait; il commandait la manœuvre aux navires qui entraient dans le port et leur donnait des ordres avec son porte-voix. Une connaissance approfondie de son métier lui était indispensable; mais il ne devait pas négliger les renseignements usuels que lui fournissaient les *Etrennes*.

Avant de me servir du petit livre pour reconstituer un tableau de Nantes sous la République, je ne puis passer sous silence le chapitre qui s'intitule : *Idée générale abrégée des états de l'Europe avec les naissances des rois,*

princes et princesses. C'est un vrai petit Gotha, d'une naïveté qui a son prix.

Les Etats de l'Europe en 1792

Dans ce défilé de monarchies, la France républicaine ouvre la marche. Un premier paragraphe nous annonce qu'érigée en République le 21 septembre 1792, elle contient 3.000 lieues et qu'on compte près de 28 millions d'habitants répartis « pour l'état ecclésiastique » en évêchés et paroisses et « pour le civil » en 83 départements et 546 districts. L'historien improvisé considère Pharamond comme le premier des 66 rois des trois races : ce n'est pas la théorie nouvelle, car, d'après certains érudits, il n'aurait jamais existé.

Il nous apprend que Paris, qui a six lieues de tour, contient près d'un million d'habitants et forme, à lui seul, un département. Il indique la division des pouvoirs en pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire, et donne exactement les attributions, le fonctionnement, de chacun de ces pouvoirs, mais il ajoute, ce que les citoyens de la troisième République n'apprendront pas sans un mouvement d'envie, que la justice est rendue gratuitement et que les juges sont à la nomination du peuple.

Républicain en France, l'annualiste semble royaliste ailleurs; au moins, nomme-t-il, avec une minutieuse complaisance, les princes et princesses de tous les pays de l'Europe, y compris ceux des électorats d'Allemagne et des petits États de l'Italie. Notons comme particularités, que l'Italie proprement dite consiste dans les Etats de l'Eglise; que la Prusse a pour capitale Kônigsberg et pour roi l'électeur de Brandebourg; que Bruxelles est la capitale des Pays-Bas Autrichiens; que la Pologne est un royaume tout comme la Sardaigne; que l'île de Malte appartient à Marie-des-Neiges Emmanuel de Rohan de Poulduc, grand maître de l'ordre; que la Hollande obéit à un stathouder, Venise à un doge, Lucques à un gonfalonier, Raguse à un recteur; Saint-Marin,

petit état enclavé dans le duché d'Urbin, et son gouverneur sont sous la protection du Pape. Cette géographie politique nous paraît aujourd'hui du domaine de la pure fantaisie; nous avons peine à nous figurer qu'elle ait été, en 1792, de l'histoire contemporaine.

LE CLERGÉ

Les Évêchés de France.

Ce n'est pas en vain que les *Etrennes Nantaises* sont « ecclésiastiques » avant même d'être « civiles », avant surtout d'être « nautiques ». La question religieuse y tient une très grande place. Si l'on a dit de la vieille France qu'elle avait le catholicisme dans le sang, n'est-ce pas en Bretagne, à Nantes surtout, ville cléricale par excellence, qu'il était aisé de s'en convaincre?

Précédant les nouvelles religieuses locales, un tableau des « évêchés et métropoles de France » est curieux à consulter. Neuf églises métropolitaines et les mêmes qu'aujourd'hui, à la réserve de Tours qui ne fut érigé que plus tard en archevêché. Etait-ce modestie, d'ailleurs, et les évêques constitutionnels ou nommés par la Constitution Civile du Clergé voulaient-ils qu'on leur appliquât le dicton des premiers âges de la chrétienté :

Crosse de bois,
Evêque d'or?

Ils s'imposaient l'égalité; on ne voit pas qu'aucun d'entre eux ait brigué la dignité archiépiscopale, encore moins la pourpre cardinalice. Les métropolitains de Rouen, de Reims, de Paris étaient de simples évêques, comme ceux d'Oléron ou de Saint-Flour. Notons, en passant, que beaucoup d'évêchés ne siégèrent pas au chef-lieu du département. Saint-Maixent, dans les Deux-Sèvres, Saint-Omer, dans le Pas-de-Calais, Sedan, dans les Ardennes, Viviers, dans l'Ardèche, étaient les résidences des évêques constitutionnels Mercadier, Porion, Philbert et Desavine. Seul des départements français,

celui du Mont-Blanc, d'annexion récente, n'avait pas encore de pasteur. La plupart de ces hauts dignitaires improvisés, même Gobet, l'évêque de Paris, étaient des inconnus; une exception, au moins, doit être faite pour l'évêque de Blois, Grégoire, auteur d'opuscules nombreux sur la bibliographie, l'émancipation des nègres et les arbres de la liberté, grand parleur qui ne perdait aucune occasion de placer un discours, beaucoup mieux à sa place, en somme, dans une assemblée que dans une église.

Sauf Le Coz, celui de Rennes, et Audren, celui de Vannes, qui eut une fin tragique, les six évêques bretons firent assez peu parler de leurs personnes et de leurs actes. Qui se souvient de Jacob, de Lemasle, d'Expilly, (peut-être un parent de l'éditeur des *Etrennes*) ? Le moins ardent à se mettre en avant n'était pas l'évêque de Nantes, Minée.

L'évêque constitutionnel Minée.

Julien Minée venait de Paris; il était dans le commerce avant d'entrer dans les ordres. Simple prêtre, il s'était fait remarquer dans les clubs par une exaltation républicaine qui le recommanda aux organisateurs de la constitution civile du clergé. Il fut sacré évêque, le 10 avril 1791, sans apparat, à Notre-Dame de Paris. On le nomma d'emblée à Nantes, où il fit son entrée le 15 avril 1791. La municipalité le reçut solennellement et le complimenta à son arrivée à l'Eperonnière le 15 avril 1791, le vendredi de la Passion. A la Cathédrale le *Te Deum* traditionnel fut supprimé. On a prétendu qu'il fut remplacé par l'air :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?

Le 18 avril on l'accueillait avec enthousiasme au club des Cordeliers de la ville. Le 1er mai, son installation dans l'église cathédrale donnait lieu à des réjouissances. La garde nationale et les clubs l'invitaient à un banquet. Le maire Daniel de Kervegan, qui était de la fête, portait

un toast chaleureux « au digne prélat qui ne veut pas séparer les devoirs du prêtre de ceux du citoyen ». L'évêque répondit par une improvisation brillante couverte d'applaudissements.

Le 27 août, sur la place de la Liberté, (ex-place Louis XVI), fut planté un peuplier de 70 pieds de haut, comme arbre de la liberté des Récollets. Des discours enflammés furent prononcés à cette occasion par l'évêque Minée et par François-Sébastien Letourneux, né en 1752, à Saint-Julien-de-Concelles, procureur général depuis 1790 et syndic du département, homme intègre et convaincu, qui s'était, dès le début, rallié aux idées nouvelles.

Bref, l'évêque constitutionnel, dont les écrits du temps relatent l'activité et le zèle patriotique, présidait depuis dix-huit mois aux destinées de l'Église de Nantes « sous l'invocation de Saint-Pierre » quand les *Etrennes* parurent.

Les grands vicaires. Soulastre.

Les vicaires épiscopaux (on dit aujourd'hui vicaires généraux ou grands vicaires) étaient nombreux; on n'en comptait pas moins de douze, sans parler des trois anonymes non encore installés. Ils devaient se confondre avec les chanoines capitulaires. Les quatre premiers désignés avaient des fonctions qui les rapprochaient de l'évêque, car ils habitaient rue Cerutti (aujourd'hui rue de l'Evêché). Ils s'appelaient Soulastre, Binot, Chesneau et Darbefeuille. Ces quatre noms sont à retenir, le premier surtout, Soulastre, qui ne devait pas être Nantais d'origine, mais qui avait été bénédictin du couvent de Vertou, joua un rôle des plus honorables au moment de la destruction partielle de la Cathédrale, accomplie en cette même année 1792. Par suite d'une mauvaise interprétation des ordres du Comité de Salut Public, qui prescrivait l'abolition de tous les signes extérieurs du pouvoir monarchique, et non pas des emblèmes religieux, les exécuteurs des basses œuvres du nouveau

Gouvernement envahirent l'antique édifice. Des groupes sacrés qui ornaient les portiques furent brisés. On démolit les autels, on viola des tombes, on mutila des œuvres d'art, on fondit les cloches de bronze pour en faire des canons. Les commissaires du district donnaient une apparence légale à cette profanation. L'un d'eux était le trop fameux Goullin, créole d'origine, qui devint le séide de Carrier et cachait, sous des manières cauteleuses, un sans-culottisme déjà avéré. Les agents de l'autorité en voulaient surtout aux objets précieux, aux vases d'or et d'argent conservés dans le trésor de la Cathédrale; ils ne se bornèrent pas à un inventaire, ils se saisirent de vases et aussi de reliquaires d'un grand prix. On ignore quel fut, dans ces circonstances critiques, le rôle de l'évêque Minée. Mais son grand vicaire Soulastre se trouvait à point nommé dans la sacristie, en compagnie de Pierre-Nicolas Fournier, ancien carme défroqué, inspecteur-voyer de la ville de Nantes.

Ces deux hommes courageux disputèrent quelques épaves au vandalisme révolutionnaire; ils mirent en lieu sûr les reliques des saints, brutalement extraites des vases sacrés qui les contenaient; mais tous les témoins moururent sans révéler l'endroit de cette cachette. Ils ne purent, malheureusement, empêcher que l'on ne vendît publiquement les objets ayant appartenu au culte. Les biens du clergé devenaient biens de la nation, non sans enrichir ceux qui en trafiquaient.

Un autre souvenir, et des plus honorables, s'attache à Soulastre. En sa qualité de premier vicaire épiscopal, il bénit, le 23 février 1792, sur la place de la Fédération, (ci-devant place Louis XVI), le drapeau des volontaires nationaux, brodé par les dames patriotes, et célébra ensuite la messe, entouré du clergé, sur l'autel de la patrie, adossé à la colonne de la Liberté. La garde nationale était rangée en bataille sur les cours; les corps administratifs avaient leurs sièges près de la bastille de Pallois, élevée sur un socle devant l'autel. M. Josmet, lieutenant-

colonel, remit la bannière au porte-drapeau, et remercia les citoyennes au nom du bataillon.

Que faisait donc l'évêque Minée pour se faire remplacer dans cette circonstance solennelle? Sa grandeur l'attachait-elle au rivage ou pérorait-il dans quelque club?

Paroisses de la Ville.

Sous l'ancien régime, Nantes comptait, en dehors de la paroisse cathédrale « sous l'invocation de Saint-Pierre », au moins douze paroisses. Celles de Saint-Laurent, Saint-Saturnin, Saint-Vincent, Sainte-Radegonde, Saint-Denis, Saint-Léonard, furent supprimées à l'établissement de la constitution civile du clergé. Il ne subsista que les sept paroisses aujourd'hui existantes de Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Saint-Similien, Saint-Clément, Saint-Donatien, Notre-Dame, Saint-Jacques. Cette division nouvelle, qui tenait compte des distances entre les églises et du nombre des habitants de chaque paroisse (Saint-Laurent et Saint-Vincent étaient autrefois voisins de la Cathédrale) fut ratifiée par le Concordat.

Il y avait, en plus des églises paroissiales, 7 chapelles acolytes et 33 chapelles de communauté, dont celle des Carmes, vendue nationalement le 17 février 1792, et qui renfermait le tombeau ducal, œuvre de Michel Colombe, que Mathurin Crucy sut préserver de la destruction.

Paroisses rurales.

Il est très curieux de remarquer, en passant, les divisions de *l'état ecclésiastique*, modelées sur les divisions administratives de l'époque. Le district de Nantes comprenait la ville, dont j'ai indiqué les subdivisions, et la campagne avec les cantons de Bouaye, de Bouguenais, de Saint-Sébastien, de Thouaré, de Nort, de la Chapelle-sur-Erdre et de Chantenay. Il y avait dans le département huit autres districts : ceux de Châteaubriant, d'Ancenis, de Blain, de Savenai (*sic*) de Guérande, de Clisson, de Machécoul, de Paimbœuf. La campagne de Nantes et le district de Paimbœuf avaient seuls leurs curés au com-

plet. Partout ailleurs, surtout dans les districts de Clisson, de Machecoul, de Blain, le recrutement des prêtres constitutionnels semble avoir été difficile; beaucoup de paroisses manquaient de pasteurs. Les cantons de Rougé et de Soudan en Châteaubriant, le canton très important de Guemené-Penfao, en Blain, celui de Cambon, en Savenay, celui de la Limouzinière, en Machecoul, n'avaient pu remplacer un seul de leurs curés non assermentés. Ceux-ci étaient pourtant l'objet de véritables persécutions ; poursuivis par la vindicte jacobine, ils avaient trouvé, le 5 juin de cette année 1792, un asile provisoire dans la maison de retraite dite de Saint-Clément.

L'organisation cultuelle.

Le Conseil épiscopal — apprenons-nous par une note des *Etrennes* — se compose de l'évêque, des seize vicaires de la cathédrale et des quatre vicaires supérieurs et directeurs du séminaire. Un vicaire supérieur, trois vicaires directeurs administraient, en effet, le séminaire du département, alors situé rue Pigalle, ancienne rue des Ursulines, ou des Ursules comme on disait alors. Là encore, il y avait du tirage pour remplacer l'ancien état de choses. Latour aîné et Latour le jeune — deux frères, sans doute — avaient été nommés, l'un vicaire supérieur, l'autre premier vicaire directeur; les deux autres vicaires restaient à trouver.

Le séminaire des Prêtres Irlandais, fondé l'an 1690 à la Fosse, avait pour supérieur O'Byrn, docteur en Sorbonne. Je ne sais si cet ecclésiastique avait été, en raison de sa qualité d'étranger, astreint au serment constitutionnel. Le séminaire des Prêtres Irlandais disparut bientôt, d'ailleurs, pour ne laisser à Nantes d'autre trace de son histoire qu'une rue mal famée, *la rue des Irlandais*, qui s'est fondue avec sa voisine, la *rue des Catherinettes*, dans le musée Dobrée.

Les questions religieuses surexcitaient au plus haut point l'opinion dans une ville qui demeurait, malgré les

événements, très attachée à ses croyances. On se passionnait pour ou contre les prêtres assermentés, les *jureurs*, comme le peuple les appelait ironiquement. Le 23 juillet 1792 (toujours en l'année qui nous occupe) le tribunal criminel de la Loire-Inférieure condamna à un an de prison une femme Joseph Moriceau, née Mathurine Martin, qui s'était fait passer pour un prêtre déguisé en femme, dans le but de jeter le discrédit sur les prêtres assermentés et d'empêcher les personnes décidées d'aller à leur messe. Cette femme audacieuse avait l'idée, au moins originale, de tuer la Religion nouvelle par le ridicule.

LES HOSPICES

Hôpitaux religieux.

Ce n'est pas sans motif que les *Etrennes Nantaises* placent tout de suite après l'*Etat ecclésiastique* l'Administration des hôpitaux de la ville. Les trois hôpitaux de Nantes, qui relevaient du clergé sous l'ancien régime, avaient toujours pour président électif de leur Conseil d'Administration l'évêque Minée. En dehors des aumôniers attachés à chacun d'eux, ils comptaient aussi des ecclésiastiques. Le Soulastre, désigné comme administrateur et même commissaire municipal, m'a tout l'air de ne faire qu'un avec le vicaire général; il habite, comme son sosie, rue Cerutti. Quant à Barré, *ministre*, qui demeure *isle Feydeau*, ce doit être un ministre... protestant.

Les administrateurs des trois hôpitaux se réunissent en bureau général une fois tous les quinze jours; leurs assemblées particulières, qui se tiennent trois fois par semaine, sont mandées pour 4 heures du soir, de façon à permettre, sans doute, aux membres qui sont dans les affaires d'y assister, besogne faite. Ils ont un secrétaire-greffier commun, le sieur Fougeu, qui siège en permanence à l'Hôtel-Dieu.

L'Hôpital.

Cet Hôtel-Dieu, dit Hôpital pour les malades, fondé et

établi par lettres patentes du roi Charles IX, en 1569, s'élevait à peu près sur l'emplacement de l'hospice actuel. Il comptait parmi ses administrateurs plusieurs des notables habitants de la ville, Fleury, demeurant à la Fosse, rue des Trois-Barils (cette ruelle, aujourd'hui suspecte, avait-elle alors meilleur renom ?), Chanceaulme, Duparcq, qui résidait « à Chezine ». Morel, Darbefeuille et Barré — un autre que le ministre — étaient commissaires municipaux. Le trésorier s'appelait Carié, un nom qui allait devenir fâcheusement célèbre, mais que la différence d'orthographe ne permet pas d'identifier avec celui du terrible proconsul, d'ailleurs originaire du Cantal; notre Carié nantais tenait absolument à ne pas être confondu avec un neveu, car à la suite de son nom, il faisait mettre entre parenthèses le mot oncle. Puis il y avait les médecins: Laënnec, chef d'une dynastie illustre, père de l'inventeur de l'auscultation, qui naquit en 1781, et Blain, auquel Levot a consacré, dans la *Biographie bretonne*, cinq colonnes, dont j'extrais quelques renseignements : François-Pierre Blin, né à Rennes en 1756, reçu docteur à Montpellier, vint à Nantes en 1783 ; député de Nantes en 1789, il fut l'un des fondateurs, à Paris, du Club Breton, devenu Société des Jacobins ; très exalté, puis plus modéré ; à la séparation de la Constituante, il revint exercer à Nantes, où il eut, sous l'Empire, la plus belle clientèle. A la Restauration, il s'afficha comme royaliste ardent et catholique pratiquant, ce qui fut reconnu faux. Quand on lui reprochait ses palinodies, il répondait en riant qu'il méritait d'être pendu. Médecin habile, il était, en outre, lettré érudit et polyglotte. Il mourut à Chantenay, près de Nantes, en 1834. Baqua (*sic*), d'origine espagnole, et dont la famille n'a pas cessé d'être honorablement représentée à Nantes, avait le titre de premier et Defray de second chirurgien. Le pharmacien et apothicaire — ô Molière ! — se nommait Ectot, parent, sans doute, de M. Hectot, fort connu à Nantes dans la première

moitié du dix-neuvième siècle; l'économe était Artaud. A noter que ces derniers personnages, même les chirurgiens Bacqua et Defray, étaient logés à l'Hôtel-Dieu, ainsi que la Supérieure, qui répond, sans autre qualificatif, au nom de Perrin. C'était vraisemblablement une religieuse; était-elle déjà laïcisée?

Le Sanitat.

Les ruines de l'Hôpital général, dit Sanitat, existaient encore dans mon enfance; mais on l'avait désaffecté, tous les services ayant été transportés au nouvel Hôpital Saint-Jacques. Il était presque aussi ancien que l'Hôtel-Dieu; sa fondation, par lettres patentes du même souverain, remontait à 1572. Il était destiné aux veillards et infirmes. Pimot, curé de Notre-Dame « à sa cure », était un des administrateurs; Berthault, trésorier, Gauthier, rue Crébillon, chirurgien. Là encore, une *supérieure* et portant un nom bien nantais, Mazeau; en revanche, pas d'aumônier, les deux places restaient vacantes, aucun prêtre assermenté ne s'étant encore rencontré pour remplacer les insermentés.

L'Hospice.

Le troisième établissement hospitalier était l'Hospice pour les enfants *orphelins et bâtards*, que nous appelons enfants assistés, qu'on appelait alors *enfants de police.* Il avait été fondé par un généreux citoyen, sur lequel la *Commune et Milice de Nantes*, de Mellinet, me fournit quelques détails, « feu Guillaume Grou »; des lettres patentes du roi Louis XVI, du mois d'août 1778, l'avaient régulièrement constitué. Quoique ayant une affectation propre, il était, comme il n'a pas cessé de l'être à Nantes, une dépendance de l'Hôtel-Dieu. Plusieurs des noms déjà cités se retrouvent, côte à côte avec Minée, dans son Conseil d'administration: Berthault, le trésorier du Sanitat, est un de ses administrateurs. Il n'y a pas de médecin en titre, et c'est sans doute le décès du titulaire qui laisse vacante la plus importante des fonctions concernant la santé des pauvres petits êtres qui entraient dans la vie par le « tour » hospitalier. Le chirurgien sus-nommé

Darbefeuille, rue Bayle, cumulait son mandat avec celui de commissaire municipal de l'Hôtel-Dieu. La supérieure s'appelait Foret, mais ne devait pas s'apparenter aux imprimeurs et libraires Forest, que je crois originaires de Vannes, et qui ne s'établirent à Nantes qu'au commencement du XIXe siècle.

L'ARMÉE

Officiers généraux.

Nous n'avons pas grand intérêt à savoir que le ministre de la Guerre en 1792 était Pache, devenu bientôt suspect, que Luckner et Rochambeau, celui de la guerre de l'indépendance américaine, étaient maréchaux de France, le premier avec le titre de maréchal général. Voici la liste des officiers généraux commandant en chef les armées de la République, les uns illustres ou connus : Dumouriez, Custine, Kellermann et ce Biron, deux fois duc, placé à la tête de l'armée du Haut-Rhin, choisi plus tard par Danton pour combattre la grande insurrection vendéenne, mort sur l'échafaud révolutionnaire; les autres retombés dans l'obscurité: Miranda, qui commandait l'armée de l'Escaut, Valence, celle de la Meuse, Anselme, celle d'Italie.

En revanche, nous soulignons les noms des officiers généraux pour le département de la Loire-Inférieure, faisant partie de la 12e division militaire, devenue la 11e, puis le 11e corps d'armée. Le commandant en chef est Verteuil, qui a le titre de lieutenant général et qui réside à La Rochelle, car il a dans ses attributions la direction dé l'armée des côtes. C'est un des nombreux officiers nobles qui prirent du service dans les armées de la République, mais sa naissance — il s'appelle de son vrai nom le baron de Verteuil de Malleret — ne lui sera reprochée que plus tard, en pleine guerre de Vendée, quand il aura à se défendre de toute parenté avec les Verteuil de l'Ile d'Yeu et du camp de l'Oie, agitateurs royalistes très connus. Le Verteuil en question est un bon officier, mais déjà

vieux et que son âge comme son nom vont bientôt reléguer dans l'obscurité. Il a pour aide de camp un nommé Pasteur. Son subordonné immédiat, lieutenant général en résidence à Nantes, avec le titre de commandant, est un personnage que les événements vont mettre en relief et qui parcourra bien des étapes avant d'être accusé, par les représentants du peuple en mission, de complicité avec le conspirateur La Rouërie, et d'être guillotiné par la Terreur; il se nomme Louis-Henri-François Marcé; le département de la Loire-Inférieure l'apprécie beaucoup et aurait voulu qu'il prît le commandement en chef de la 12e division, à la place de Verteuil; il est connu de longue date à Nantes, où il a surveillé, en 1791, les embarquements pour Saint-Domingue; on lui a donné carte blanche, et, pratiquant le népotisme, qui fleurit sous tous les régimes, il a pris pour aides de camp deux de ses jeunes parents, Louis Marcé et Gabriel Marcé; ce dernier désigné comme « aspirant ».

Le commissaire des guerres, Leclercq, et le payeur général de la guerre et de la marine, Lamarre, n'ont pas autrement fait parler d'eux.

L'Artillerie au Château.

A la tête du corps de l'Artillerie de la sous-direction de Nantes, réunie à la direction de l'Arsenal de construction, et, comme cet arsenal, établie au château, se trouve un nommé Bonvoust, lieutenant-colonel d'artillerie, que mon ami Chassin n'a eu garde d'oublier dans son grand ouvrage, *La Vendée patriotique*, car, tout en croyant Nantes impossible à défendre contre une attaque en masse des Vendéens, il s'employa avec un grand zèle à improviser des fortifications. J'aime à retrouver en ce bon patriote, devenu plus tard général de brigade, un précurseur des Nantais, *quorum pars magna fui*, qui fortifièrent, en 1870, leur ville contre les Prussiens. Bonvoust avait sous ses ordres un garde d'artillerie, un chef d'ouvriers d'état de l'arsenal, qui habitaient, comme lui, au château; seul, le secrétaire et caissier des bureaux

de l'artillerie demeurait en sa maison, à Richebourg, n° 3. C'était un employé civil. Nous rentrons dans le militaire avec la compagnie d'ouvriers n° 2, en garnison au château pour le service de l'arsenal de construction et dont le capitaine commandant, Fautrier, était détaché à l'armée du Var. Les *Etrennes* mentionnent encore une compagnie d'Invalides, casernée au château et militairement organisée. Le capitaine Chaloy était à sa tête.

Poudres et Salpêtres

Je ne crois pas que Beaufranchet, commissaire des poudres et salpêtres à Nantes et demeurant rue Pope (ou rue Saint-André) ait aucun lien de parenté avec le général républicain, fils d'une maîtresse de Louis XV, Beaufranchet d'Aycet, qui ne semble avoir fait son apparition dans l'Ouest insurgé qu'en mars 1793. Notre Beaufranchet avait un garde-magasin, nommé Frère Jouañ Dussein, appartenant à la famille Frère Jouan, fort répandue dans la région de la Basse-Loire, et qui a donné, au XVIIIe siècle, un avocat, un procureur et un notaire, et, au XIXe siècle, un jurisconsulte estimé, M. Frère Jouan du Saint, né, en 1850, à Guémené. A la même administration, appartenait Campourcy, commissaire aux moulins à poudre du pont de Buis, dont la poudrière actuelle a pris la place, et des commissaires en résidence dans les villes voisines, Lenoir à Rennes, Sevonieg au port Louis (qui s'appelle un peù plus tard *Port Liberté*). Lechault était entreposeur à Saint-Malo; Gicquel Destouches, commis-visiteur, était certainement de la famille d'un amiral notre contemporain.

La Marine.

La « Marine de France » avait alors pour ministre l'illustre savant Monge « ayant le département de la marine et des colonies ». Les amiraux s'appelaient : d'Estaing, en fonctions depuis 1777, et Louis-Philippe-Joseph Égalité, qui abdiquait résolument déjà son titre de duc d'Orléans. Even venait d'être nommé ordonnateur en chef de l'Administration civile du département pour Nantes et Paimbœuf. Notons que Paimbœuf, chef-

lieu de district de la Loire-Inférieure et deuxième ville du département, avait alors, au point de vue maritime, une importance considérable. Louvel, sous-chef de l'administration, chargé du congé des classes et aussi caissier des gens de mer, y résidait. Son bureau était une succursale du bureau de la marine et des classes de la marine situé à Nantes, île Feydeau, rue du Guesclin n° 1, dans un des rares quartiers de la ville qui n'aient pas changé. Le caissier des gens de mer et aussi des invalides de la marine à Nantes était Bureau, rue Commune, aujourd'hui de la Commune, autrefois, rue de Verdun. Bosquet aîné avait des attributions un peu plus relevées : on le dénommait «trésorier des invalides de la marine et chargé de la caisse des gens de mer ».

L'Administration Nantaise, qui était régionale, avait des délégués au Croisic, à Ingrande et jusqu'à Angers, où Lacaise-Martignis la représentait.

Passons sur la Direction des vivres de la marine, installée quai de Chezine, n° 6, et confiée à un nommé Duparcq, qui avait placé son fils dans ses bureaux, mais n'omettons pas la petite réclame que se fait, à cet endroit des *Etrennes*, la veuve Despilly. Elle saisit l'occasion d'informer le public qu'elle tient, en sa librairie de la Haute-Grande-Rue, l'entrepôt des cartes, plans et journaux de la Marine pour l'usage des navigateurs. Un confrère, qui était de ses amis et ne lui faisait pas précisément concurrence, bénéficie de la réclame, glissée dans le texte à la mode américaine: c'est Auvray, marchand d'estampes, rue Fosse.

LES CONSULATS.
LES AGENTS DE CHANGE.
INDRET.

Les Consuls.

Grande ville de commerce maritime et de débouchés internationaux, Nantes a toujours été le siège de nombreux consulats. Toutes les nations étrangères n'y

avaient cependant pas de représentants en 1792. Voici dans quel ordre, assez arbitraire, les *Etrennes* rangent les consuls résidants (*sic*) à Nantes. C'est d'abord de Landaluse, à la Fosse, nº 26, pour l'Espagne. Ce nom me semble avoir été altéré; je ne le trouve au surplus dans aucune des listes des notables nantais du temps que j'ai pu consulter. Je le crois celui d'un Espagnol, défiguré par l'orthographe française. Le consulat de Pologne, qui vient ensuite, est vacant. Mais celui du Danemark a pour titulaire, J.-J. Moller, isle Feydeau, dont la famille, d'origine danoise, est toujours représentée. Je n'ai aucune donnée sur Pierre-Benoît Babut, consul de Suède, ni sur son auxiliaire du Croisic, Gardemain. Mais voici encore sur l'île Feydeau le représentant de la Prusse, Pelloutier, dont le nom figure à la fête patriotique des trois ordres des citoyens de Nantes (19 septembre 1788) et que je crois le plus ancien en date des consuls de Prusse du même nom; ces fonctions, transmises de père en fils, étaient dévolues, à l'époque où j'habitais Nantes et pendant même la guerre de 1870, à un Pelloutier, petit-fils du précédent. Le consul impérial (autrichien) et celui de l'électorat de Cologne, Wilfesheim, à la Fosse, numéro 2, et Turninger, quai Bouguer, étaient des Allemands, au moins d'origine. Odiette fils, à la Fosse, 25, dont je vois le nom orthographié dans la *Commune et Milice*, de Mellinet, avec un O' comme s'il s'agissait d'un Irlandais, remplaçait le titre de consul par celui de Commissaire de la Marine et du Commerce de LL. HH. PP., les États Généraux des Provinces Unies; la Hollande ne voulait point qu'on la confondît avec les autres puissances. Notons, pour clore la liste, Cames, consul des États-Unis, au bas de la Fosse, et Rivet (voilà un nom bien nantais), consul général de Portugal, île Gloriette, quai Laurancin.

On sera surpris de l'absence d'un agent officiel de l'Angleterre. Parmi les interprètes de langues étrangères, catalogués à la suite des consuls, je ne trouve que des

noms à physionomie française. Duchêne de Lessart, de Chardenoux, Meunier et *tutti quanti*; il y a bien un Allemand, Sauwerenald, mais aucun Anglais ne semble s'être glissé, et l'on se demande quel ostracisme frappait à cette époque à Nantes les naturels de la Grande-Bretagne.

Agents de change.

Qu'appelait-on alors agent de change? Ce n'était assurément pas comme aujourd'hui l'officier ministériel qui négocie les valeurs cotées à la Bourse; c'étaient, sans doute, des courtiers de marchandises, servant à l'occasion d'intermédiaires pour le placement des valeurs et des effets de commerce. Ce titre s'est longtemps perpétué jusqu'à la création des parquets dans les villes de province où les charges furent dédoublées et indemnisées. Quelques-uns des noms de ceux qui exerçaient ces fonctions sont à retenir; par exemple, Menuret et Cie, rue Fosse (n'est-ce pas une faute d'impression, pour Minoret?); Plinguet et Cie, rue M. Colom, vis-à-vis la Bourse; Nourry, rue J.-J. Rousseau; Vallot et Cie. Maison Carié, rue Fosse. Ces noms n'ont pas cessé d'être portés à Nantes.

Indret en 1792.

La fonderie nationale d'Indret vient se placer arbitrairement à la suite des consuls et des « agents de change ». Elle était déjà importante, quoique sa fondation ne remontât qu'à 1778; elle ne devait assurer alors, comme à présent, que le service de marine; on y faisait des coques de navire en fer avant d'y construire des machines à vapeur pour la navigation. Ce n'est pas l'almanach qui peut nous fournir une description d'Indret, en 1792, à mettre en regard de celle qu'Alphonse Daudet a placée dans son roman de *Jack*, mais nous y trouvons cette note précieuse dans sa concision : « Cette fonderie est une des plus intéressantes manufactures du royaume, tant par son objet que par ses moyens ». Royaume à part — à quoi pensiez-vous donc, correcteur d'épreuves de la veuve Despilly? — je suis, comme eût dit Alceste, char-

mé de ce petit morceau et je me console de n'avoir pu recueillir aucun renseignement sur le lieutenant-colonel d'artillerie à l'armée du Nord, Thouvenet, inspecteur d'Indret, sur le lieutenant de vaisseau Tastu, contrôleur — peut-être un parent de l'imprimeur Tastu, mari de la poétesse de la Restauration — sur M. de la Motte, régisseur « chargé de la procuration des entrepreneurs », sur Augé, l'entrepreneur des réparations, transports et embarquements. Je trouve pourtant à Nantes, un demi-siècle plus tard, des Augé et même des Augé de Lassus.

LES DÉPUTÉS

Nantes législatif et politique.

Sans transition, nous passons de l'Armée et Marine à la politique et voici l'un des « clous » des *Etrennes*, la liste des députés du département de la Loire-Inférieure à la Convention Nationale.

Ces députés sont nommés dans l'ordre suivant : Mehol (*sic*), Chauvière, Chaillon, Villers, Mellinet, Fouché, Jarry, Coustard. On indique comme suppléants : Tartu, Benoiston, Cesar Maupassant, massacré à la prise de Machecoul en 1793. A part l'obscur Chauvière, qui fut remplacé par Lefebvre, procureur-syndic du district de Nantes, les huit députés titulaires siégèrent à la Convention; je trouve leurs adresses à Paris dans un petit livre publié à la fin de 1792. Nous avons leurs votes dans le jugement de Louis XVI.

Les votes des députés de Nantes

Aucun de ces votes n'est motivé, sauf celui de Chaillon, « homme de loi à Montoir », qui avait joué un rôle au Parlement de Bretagne et aux Etats généraux. Il monta à la tribune de l'Assemblée pour déclarer qu'il s'opposait à la mort de Louis, « précisément parce que Rome le voudrait pour le béatifier ».

Meaulle, le juge du tribunal de Châteaubriant, dont les *Etrennes* orthographient bizarrement le nom « Mehol », vota la mort sans phrases: Louis est coupable de crimes

contre la sûreté de l'État; il ne peut bénéficier des circonstances atténuantes, il doit être privé de la vie. Villers, président du département à Nantes, et Fouché, le fameux Fouché, du Pellerin, le futur duc d'Otrante et ministre de la police impériale, qui prend alors le titre de principal du collège de Nantes, où il a d'abord professé, se prononcèrent aussi pour la peine capitale.

Mais la majorité des représentants de la Loire-Inférieure pencha pour la clémence. J'ai cité l'opinion bizarrement motivée de Chaillon. Lui et Jarry avaient réuni le plus grand nombre de voix des électeurs nantais (quoique les *Etrennes* ne nomment celui-ci que l'avant-dernier). Jarry qui se qualifiait négociant à Nantes, agriculteur et directeur des mines de Nort, qui eut plus tard le courage d'attaquer Marat en pleine Convention et l'honneur de passer neuf mois dans diverses prisons de Paris, vota pour l'emprisonnement de Louis jusqu'à la paix. René Constant, Lefebvre, Mellinet, « négociant », ainsi que le bruyant Coustart de Massy, votèrent aussi contre la mort.

Très curieuse figure que ce Coustard, originaire de Saint-Domingue, où il était né le 28 octobre 1734, gendarme, mousquetaire, lieutenant des maréchaux de France, colonel des premiers volontaires nantais en juillet 1789, premier président du Directoire de Nantes, commandant général des gardes nationales, célèbre par son ascension en ballon, reproduite par une gravure où il est représenté avec Mouchette dans la nacelle de la première mongolfière qui s'éleva à Nantes. Au mois de juillet 1792, il s'agitait beaucoup pour la défense de « la Patrie en danger». Le 10 août, il était nommé commissaire aux armées et se rendit au camp de Lauterbourg près Wissembourg pour « électriser l'armée ». Il fut exécuté comme Girondin, le 7 novembre 1793 avec Philippe-Égalité.

En somme, le département était dans les modérés, presque dans les incolores; il se mêla peu, comme dit

Victor Hugo dans *Quatre-vingt-treize*, au « brouhaha des votes tragiques »; il n'avait envoyé à la Convention qu'un homme vraiment supérieur, mais qui devait déshonorer son talent par de multiples palinodies, l'énigmatique Fouché.

A noter aussi, pour le nom qu'il devait honorablement transmettre à un glorieux petit-fils et aussi pour son activité, son besoin de se mettre en avant, le député Mellinet. Non content de se faire inscrire au Comité du Commerce et au Comité d'Instruction publique, ce brave négociant présenta, dans la séance du 6 janvier 1793, le projet d'un *Comité censorial* à la Convention, qui en décréta l'impression. Il demandait que ce Comité, composé de 83 membres, un par département, veillât au bon ordre des séances et à l'assiduité des députés; chacun des membres du Comité devait porter une médaille avec ces mots : « Citoyens, vous êtes ici pour délibérer sur les intérêts de la Patrie ». Un mélange de phrases ampoulées et de citations de Rousseau (*Le Contrat social* était l'évangile du jour) fait, du rapport de Mellinet, un document curieux.

L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

Département de la Loire-Inférieure

L'Administration républicaine, sous le régime de la Convention nationale, était des plus compliquées. Chaque département était pourvu d'un Conseil du département et d'un Directoire, le président de cette double assemblée ayant les charges et les attributions de nos préfets actuels. C'était l'Administration supérieure. Une Administration secondaire comprenait pour chaque district — il y avait neuf districts dans la Loire-Inférieure, y compris celui de Nantes — un Conseil du district et un Directoire. Le Conseil du district ressemblait beaucoup au Conseil général et le Directoire à la sous-préfecture. Mais comme ces deux assemblées avaient le même président, le même procureur-syndic, il y avait

une sorte de fusion ou de confusion entre les pouvoirs. La division par arrondissements, se substituant à la division par districts, a simplifié les choses et nettement établi la division entre le sous-préfet, représentant de l'autorité de l'Etat, et le conseiller général, représentant des libertés locales. Ces questions de droit administratif sont, au surplus, délicates et fort arides ; je n'y touche qu'à cause des noms des citoyens nantis de fonctions assez difficiles à définir.

Au sommet de la hiérarchie nationale étaient le ministre de l'intérieur Rolland, célèbre par lui-même et par sa femme, et les assez obscurs ministres des contributions publiques (finances) et des affaires étrangères, Clavière et Brun, Leur subordonné direct, le plus haut fonctionnaire du département de la Loire-Inférieure, était ce Beaufranchet, que je n'ai pu identifier avec Beaufranchet d'Aycet et qui cumulait ses fonctions doublement présidentielles avec celles de Commissaire des poudres et salpêtres. Président du Conseil et du Directoire du département, demeurant, 31, rue Pope, Beaufranchet avait dans son Conseil bon nombre de Nantais dont il nous faut retenir les noms. C'étaient Sotin de la Coindière, futur ministre de la police générale, qui eut un homonyme directeur du collège ecclésiastique des Couëts; Leminihy ; Chiron ainé ; Gaschignard, d'une famille de Machecoul qui avait produit un professeur érudit, auteur d'une *Histoire de Bretagne par demandes et réponses ;* César Maupassant, de la branche bretonne d'une famille normande bien connue, ancien membre démissionnaire de l'Assemblée Constituante, il fut massacré par les Vendéens, lors de la prise de Machecoul ; Fourmy ; Antoine Peccot, orateur du Club de la Halle, que nous retrouverons ; Cathelineau, que l'on s'étonne fort de rencontrer ici, mais qui pouvait n'être pas parent du chef vendéen ; Soreau ; Delourmel ; Painparay ; Bouchaud jeune, un de ceux qui attribuèrent leur nom à un passage de la ville ; Phelipes, ancêtre probable du savant Phelipes

Beaulieu ; Tardiveau aîné, en qui l'acteur Colombey pourrait trouver un aïeul ; Forget, le même probablement que le trop fameux geôlier des *Saintes Claires* sous Carrier; Francheteau jeune et Francheteau aîné, dont la dynastie s'est perpétuée, le fils eut une maison de santé, le petit-fils fut armateur, conseiller municipal, puis juge de paix. Mais cette simple revue, dans laquelle il faut comprendre le procureur-général-syndic Letourneux, place du Pilory, qui fut plus tard ministre, et le secrétaire général Grelier, qui tous deux ont fait souche de Nantais, est des plus curieuses au point de vue local.

Le Directoire du Département comprenait une sélection des membres du Conseil: ils étaient onze, y compris le procureur-général syndic et le secrétaire général. Nous apprenons leurs adresses. — Poton, le vice-président, que nous ne connaissons pas autrement, habitait à la Fosse, maison Leroi, 70; — Sotin, cours du Peuple.— César Maupassant n'avait pas de domicile personnel; il demeurait chez Chardonneau, Haute-Grande-Rue. — Antoine Peccot; n'était-ce pas le même, plus vieux, qui fut un poète voltairien sous la Restauration et, vers 1840, un bibliothécaire de la ville, prédécesseur de Pehant. Il devint l'orateur du club de la Halle et fut l'un des 132 Nantais dont les survivants dénoncèrent à la Convention les crimes de Carrier. — Gourlay, comme Maupassant, donnait son adresse chez un ami ou chez un logeur. — Lemoine, Haute-Grande-Rue. — Le procureur général syndic Letourneux, marié plus tard, le 17 messidor, an III (5 juillet 1795), avec Annie-Gabrielle, fille du conventionnel Etienne Chaillon et de Julienne Oliveau, native de Montoir, et demeurant rue Lenôtre, section de la Fraternité. Il était alors domicilié place du Pilory. A l'époque de son mariage, il habitait la rue du Patriotisme, section de la Concorde. Les témoins de son mariage furent : René Godin, Gilbert Beaufranchet, commissaire des salpêtres et poudres, Joseph Jarry,

N° 381 Vu par nous Président & Membres du Directoire du Département de la Loire inférieure, en Directoire, à Nantes, le onze Juillet mil sept cent quatre-vingt-treize l'an second de la république Française.

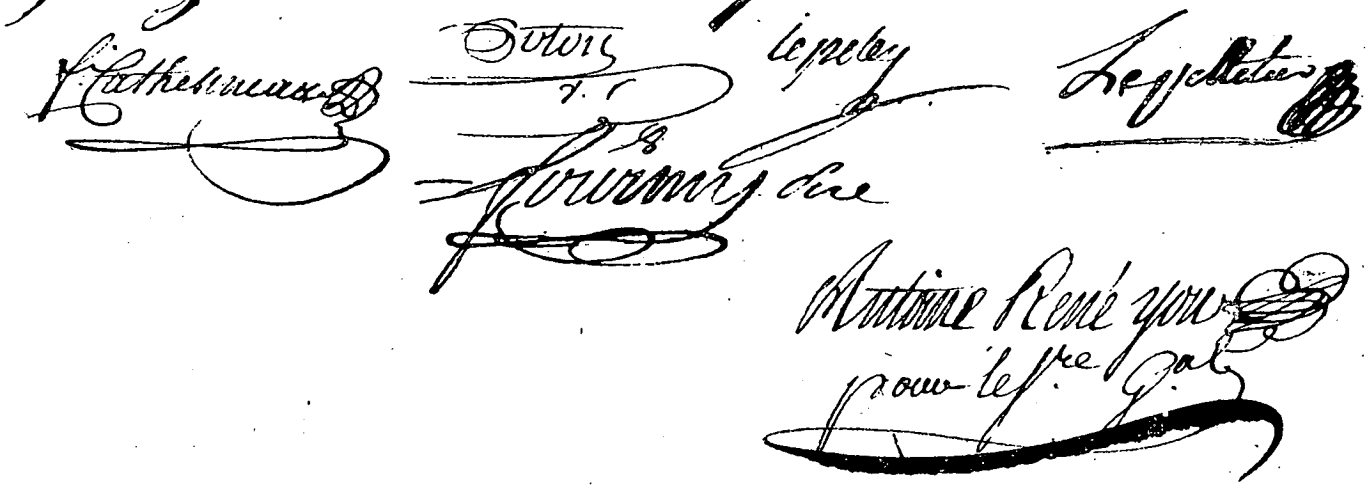

Signatures de : Poton, Vice-Président du Directoire, Fourmy, membre du Directoire, Cathelineau, Le Peley, Le Pelletier, membres du Conseil du Département, Antoine-René Yon, secrétaire ; d'après un certificat de résidence du 2 juin 1793, appartenant au baron Gaëtan de Wismes.

député à la Convention nationale, et Jean-Théodore Vanberchen, négociant. François Letourneux fut successivement : an IV, 20 brumaire, commissaire du pouvoir exécutif; an V, 28 fructidor, ministre de l'Intérieur; an VI, membre de la Régie de l'Enregistrement; an VII, 29 prairial, député au Corps Législatif, membre du Conseil des Anciens. Mais sa rigidité, ses mœurs austères, s'accomodaient mal avec la corruption du Directoire. Pour éviter ses protestations, Barras et Talleyrand le firent exclure de l'assemblée, et, l'an VIII, 12 floréal, on le retrouve juge au Tribunal d'appel de Rennes. Il mourut le 17 septembre 1814, à St-Julien-de-Concelles, laissant deux fils, Horace, qui fut Conseiller à la Cour de Riom, et Tacite, Président du Tribunal de Fontenay-le-Comte. Son dernier descendant est aujourd'hui le Commandant Emile Letourneux, ancien membre du Conseil Municipal de Nantes. François Letourneux, dont la vie fut si mouvementée, n'a pas laissé de mémoires. On n'a jamais publié la biographie de cette physionomie curieuse. Disons enfin que le secrétaire général Grelier demeurait rue Bossuet, maison Babin, près le Pilory. Toutes ces indications sont à retenir par qui veut se rendre un compte exact de la topographie de Nantes à cette époque.

Le Département et ses bureaux.

Les bureaux du département correspondaient assez fidèlement aux divisions actuelles de la préfecture. Il y avait le secrétariat pour la transcription des décrets et des lois, des procès-verbaux des séances, tout ce qui a rapport aux brevets d'invention et la correspondance relative à ces objets. Le premier commis s'appelait Yon et habitait rue Helvétius, n° 2, ancien quai du Marais; le second commis, Gaschignard, rue du Chapeau-Rouge, devait être parent du membre du Conseil, car le cumul de fonctions aussi dissemblables me paraît impossible.

Au premier bureau, dit des Administrations, on traitait d'affaires très diverses, les assemblées primaires, les municipalités, les districts, les tribunaux et les juges de

paix, les prisons, les hôpitaux, les ateliers de charité et travaux de secours, la mendicité, le vagabondage, l'agriculture et le commerce, l'éducation publique, les secours aux noyés et incendiés, la correspondance et la comptabilité y relatives. Pour savoir se reconnaître dans ce fouillis de questions disparates, il fallait que les deux commis, Masson Bellefontaine à Richebourg et Coquin, place Largillière, eussent la tête bien organisée.

Le deuxième bureau, moins chargé, était celui des contributions directes et indirectes et des ouvrages publics (grands chemins, ponts et chaussées), dirigé par Goulard et Haumont.

Au troisième bureau, qui avait sa raison d'être depuis la Révolution, on s'occupait des domaines nationaux et des frais du culte. On sait quelle était l'origine des biens nationaux. Quant aux frais du culte, ils comprenaient alors les pensions et traitements des ecclésiastiques, constitutionnels ou non; le clergé était subventionné par l'Etat qui avait aussi à pourvoir aux réparations des églises et des presbytères. La liquidation et le rachat des droits féodaux, curieux vestiges des législations anciennes, rentraient, ainsi que la surveillance de l'administration forestière et des monnaies, dans les attributions du 3e bureau. Les deux commis s'appelaient Fleury et Gaschignard père. Très absorbants, ces Gaschignard; voilà le troisième que nous rencontrons.

Le bureau de la guerre (4me bureau) n'était pas une sinécure. On avait compris dans ses attributions, je ne sais trop pourquoi, la comptabilité générale. Il avait assez à faire à s'occuper du mouvement, du passage, du logement et du casernement des troupes, de leurs vivres et fourrages, de la fourniture des voitures et chevaux de selle, des pensions et habillements d'invalides, soldes et demi-soldes, de la gendarmerie nationale, des gardes nationaux, des classes de la marine nationale et de la marine marchande, etc., etc.... Figurez-vous ce que pouvaient être les bureaux de la guerre à

Nantes en 1793, en plein centre de l'insurrection vendéenne. Les deux commis, Couault et Loisillon, ne suffisaient certainement pas au travail.

On voudrait des détails sur le bureau des émigrés, qui devait, dans une certaine mesure, se tenir au secrétariat, puisque Yon était le premier commis de l'un et de l'autre. Il existait déjà un *Syndicat*, et un commis, un seul, le nommé Dory, y était attaché. Les huissiers étaient au nombre de deux : Lauret, qui prenait le titre de « premier », et Mergault, qui remplaçait Ratet « parti pour les frontières », en ardent patriote qu'il était, sans doute. Le concierge, ce personnage de tous les temps, s'appelait Chereau.

Directoire et District.

A côté du Directoire supérieur, qui centralisait toute l'Administration du département, existait le district, division administrative correspondant à peu près, comme je l'ai dit, à l'arrondissement d'aujourd'hui. Chaque district avait son Conseil et son Directoire particuliers. Dans la composition de celui de Nantes, je relève bien des noms intéressants. Le président du Conseil, Bougon, était un peintre d'histoire, dont la trace se retrouverait dans les salons de l'époque; il devint membre du Comité central en mars 1793, puis commissaire en Bretagne avec Sotin, durant la crise girondine. Le vice-président, Lecomte, rue Soufflot, était-il parent de son homonyme, le général républicain, fils d'un maître de postes de Fontenay, et qui avait été chef de bureau à l'Administration départementale de la Vendée? Goullin est évidemment le futur membre du Comité révolutionnaire et le bras droit de Carrier; il venait de Saint-Domingue; il n'était point, d'après l'enquête que ceux-ci provoquèrent, l'ancêtre des Goullin que j'ai connus, le père président du Tribunal de Commerce, et le fils, consul de Belgique, vice-président de la Caisse d'épargne, adjoint au maire. Rien de précis sur Renou; je note que ce nom, toujours porté à Nantes, est celui d'un chef de division

vendéen sous Lescure et Stofflet, et je fais réflexion que les extrémités se touchent. Ramard m'est inconnu, mais j'ai peine à croire que Vandamme soit étranger au général qui, vers 1799, combattit victorieusement les Anglais et les Russes. Il laissa des héritiers à Nantes. Les descendants d'Athenas, patriote intègre, savant austère, existent encore; l'un d'eux était professeur au lycée vers 1865. Parmi les noms suivants, Dehergne jeune, Bruneau, Paul Gerbier, Bertrand, Gerde, évoquent tous des souvenirs nantais, ainsi que le prouve la *Bio-Bibliographie Bretonne*; il en est de même pour le procureur-syndic Clavier, qui fut président de l'Administration centrale de la Loire-Inférieure, membre du Conseil des Cinq-Cents, et dont un petit-fils ou petit-neveu était, récemment encore, notaire à Nantes, et pour le trésorier Vallin aîné, souche certaine d'un de mes condisciples de lycée, devenu médecin-major de première classe.

Remarquons que les chefs et sous-chefs des bureaux du département sont désignés dans cette partie des *Etrennes*, ce qui prouve que ces bureaux étaient communs au Directoire du département et à celui du district. Il y a cinq chefs en tout et deux sous-chefs; le sous-chef des impositions s'appelle comme un avocat que Nantes connaissait bien de mon temps, Padioleau.

Les districts.

Les huit autres districts du département doivent nous offrir moins d'intérêt. Quelques noms sont cependant à retenir parmi ceux des membres des Conseils et Directoires. A Ancenis, je note un Péan à Rochemantru (le nom a fort bien pu devenir Péhant; il y eut aussi des cordiers de ce nom); un Jousselin, procureur syndic; un Rezé, assesseur; un trésorier, nommé Palierne, vieille famille qui a donné un vicaire à l'ancienne paroisse de Saint-Louis. A Châteaubriant, Demolon à Fercé me paraît bien l'ancêtre du général et du colonel Demolon et d'un Demolon, architecte, qui contribua beaucoup à organiser l'Exposition Nantaise de 1886, et

Fr. Guibourg, d'Erbray, pourrait être de la même famille que M. Guibourg, le fidèle compagnon de la Duchesse de Berry, qui était, je crois, de Châteaubriant. A Blain, je retrouve ou reconnais les noms de Gicquel, de Landais, de Fourage, de Leroux, de Garaud, et celui de Duhoux. A Savenay, que l'on orthographiait « Savenai », c'est Moisan, Magouet, Merot fils, Le Merle, Audren aîné, un autre Clavier, un autre Vallin, un autre Landais, procureur-syndic, et un Haugmard, homonyme et parent probable d'un jeune poète de nos contemporains. A Guérande, Jan (que je crois l'auteur de Jan Kerguistel, originaire de cette ville), est président du Conseil de district; deux de ses assesseurs, Mahé et Letorzec, ont fait souche nantaise. Il y eut au lycée un professeur, Chotard, s'appelant comme le procureur-syndic. A Clisson, je trouve des Poitou, des Vrignaud, des Constantin, des Ouvrard, des Bouchaud, dont les noms ne passent point sans souvenirs. A Machecoul, paraît un autre Vrignaud, avec un Nau, un Paumier, un Bossis et un Biré, dans lequel je verrais sans étonnement — car la distance n'est pas si grande de Machecoul à Luçon — un aïeul d'Edmond Biré, l'impitoyable critique de Victor Hugo. A Paimbœuf, enfin, des noms à physionomie locale me frappent au passage : ceux de Delucé, de Boutruche, de Martineau, qui donna des pharmaciens, et celui de Beziau, l'ancêtre sans doute du capitaine de ce nom qui fonda l'Hôtel de Flandres.

LA MUNICIPALITÉ

La Mairie.

Du département de la Préfecture, comme on dirait à présent, nous passons à la Mairie, à la municipalité de Nantes, installée à l'hôtel de ville actuel, dont l'aile droite venait d'être reconstruite, en 1790, d'après Verger, sur un terrain de l'ancien hôtel Bizard par Emile Remigereau, l'un des descendants d'Heli Remigereau « maczon et maître-architecte », qui construisit le

Marchix (*sic*) sous le duc de Mercœur, en 1596, et fut conducteur de l'œuvre des ponts, en 1605, d'après les comptes du miseur de la ville.

Ici les noms vont se presser et la plupart d'entre eux mériteront de nous arrêter. Deux petits avis imprimés, l'un en caractères elzéviriens, l'autre en italique, nous apprennent que l'élection du maire se fait tous les deux ans, celle des officiers municipaux et des notables, tous les ans par moitié ; que le corps municipal s'assemble, quant à présent, tous les jours pour délibérer sur les affaires de la communauté, et le Conseil général tous les vendredis.

Né à Nantes le 29 avril 1751, ancien avocat au Parlement, élu, en mars 1789, député des Senechaussées de Nantes et de Guérande aux Etats Généraux de Bretagne, René Gaston Baco de la Chapelle venait de s'asseoir (en novembre 1792) sur le siège municipal illustré par les Harrouys, les Darquistade et tant d'autres ; il succédait immédiatement à Giraud-Duplessis, qui avait été député à l'Assemblée Constituante, et à Daniel de Kervegan. C'était un homme juste et courageux ; tous ses actes publics à la mairie de Nantes lui font le plus grand honneur. Son organisation de la résistance nantaise contre les Vendéens, sa fière attitude pendant la journée du 29 juin 1793, dite de la Saint-Pierre, où il fut blessé à la cuisse, permettent d'associer son nom à ceux de Canclaux et de Beysser, les défenseurs de Nantes. Plus tard, il fut mis hors la loi pour avoir participé à la manifestation girondine et donné l'accolade à Beysser, destitué, et il fit imprimer l'*Avis d'un républicain à ses conciloyens*, pour engager les Nantais à nommer de nouveaux députés chargés de reviser la Constitution.

Il fut alors remplacé par Jean-Louis Renard, peintre en bâtiments, originaire de Paris, membre de la Société populaire, qui avait figuré sur les listes de la

Signatures des Maire, Officiers Municipaux et Membres du Conseil.

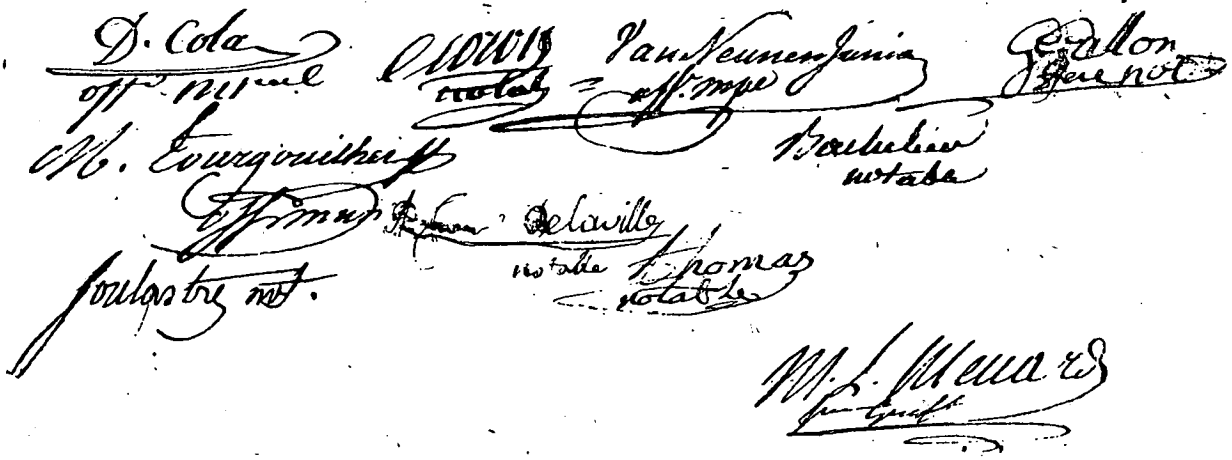

Signatures de : COLAS, VAN NEUNEN Junior, TOURGOUILHET, officiers municipaux, Marc-Louis MENARD, Secrétaire-greffier, CORON, GALLON, DELAVILLE, BACHELIER, SOULASTRE, THOMAS, notables ; d'après un certificat de résidence du 2 juin 1793, appartenant au baron Gaëtan de Wismes.

milice bourgeoise et avait fait baptiser, en 1781, à la paroisse Saint-Vincent, son fils, issu de son mariage avec Charlotte de la Haye.

Quant à Baco, emprisonné à l'Abbaye, délivré au 9 Thermidor, il fut député aux Cinq-Cents, en l'an IV, puis commissaire aux Colonies. Ce qui étonne, c'est de le trouver directeur de l'Opéra, en l'an VI. Il mourut à la Guadeloupe, en 1800, pendant une mission.

Officiers municipaux.

Le maire Baco habitait près l'Hôtel Henri IV, place Graslin, qui prit, dès le Premier Empire, le nom d'Hôtel de France. Le premier des officiers municipaux, anciens échevins élus en même temps que le Maire, était Lecadre, d'une famille toujours existante, alliée aux Toulmouche. Il s'était associé, le 16 septembre 1792, à une démarche qui avait pour but de maintenir le général de Marcé à la garde des côtes, encore en fonctions en 1796 ; il devait faire remettre en vigueur des règlements sur le séjour des émigrés dans la ville de Nantes. C'était un fervent patriote, comme ses seize collègues, dont quelques-uns, Gaudin, F. Hardy, Douillard, Pecot, Darbefeuille, portaient des noms bien nantais ou déjà rencontrés en feuilletant les *Etrennes*. Je retrouve Barré, ministre, à côté de Morel « Américain », probablement un négociant d'origine française, venu ou revenu d'Amérique, et de Vannunen ou Van Neunen junior, représentant d'une famille hollandaise, dont il existait encore des membres dans l'industrie et comme garde-magasin à l'Entrepôt, à l'époque où j'habitais Nantes.

Le procureur Dorvo.

Le procureur de la Commune, J.-J. Dorvo, qui demeurait rue Abailard (ex-rue Haute-du-Château) n'était pas de Nantes; il y était arrivé, venant de Rennes, en 1791; on l'avait élu un an plus tard en remplacement de l'avocat Sauquet. Un des actes les plus importants de sa vie fut d'inaugurer avant le mariage religieux le mariage

civil, par devant le Maire et ses concitoyens et sur l'autel de la patrie, comme on disait alors, avec la fille de Kirouard, officiel municipal de la mairie de Kervegan et probablement l'ancêtre des Quirouard de Pornic, de Saint-Nazaire et de Guérande. Le maire Giraud termina son allocution par ces mots : « Allez, courez aux pieds des autels. Que Dieu bénisse votre union. » La rupture avec le clergé n'existait pas encore.

J.-J. Dorvo est absolument différent de son homonyme Hyacinthe Dorvo, également Rennais, et auteur de plusieurs pièces de théâtre jouées à Paris sous le Directoire et le Consulat. Ch. Monselet avait trouvé amusante la silhouette de ce Dorvo, qui vivait encore à à Paris en 1840, et voulait la faire entrer dans une nouvelle série de ses *Oubliés et dédaignés*. Il lui a consacré une notice dans le livre d'Octave Uzanne.

Notre Dorvo, procureur, avait pour substitut, Nouel, rue Soleil, et pour secrétaire-greffier, M. L. Ménard, qui, seul, résidait à la *Maison Commune*, à la mairie, et qui fut probablement l'ancêtre d'Ernest Ménard, le romancier, secrétaire de la Préfecture en 1848, président du Comité républicain en 1870.

Les notables.

Les *notables*, nommés à la suite des officiers municipaux et constituant avec eux la Municipalité de Nantes, répondaient bien aux conseillers municipaux d'aujourd'hui. Ses fonctions multiples, son mandat très absorbant à l'époque troublée que nous fait traverser la lecture des *Etrennes*, obligeaient le corps municipal à s'assembler « quant à présent » tous les jours. Les notables étaient au nombre de 36, autant que les conseillers municipaux d'aujourd'hui. Leurs rangs s'ouvraient à de hauts négociants, comme Delaville, dont les descendants s'appellent Delaville-Leroux, comme Dobrée, premier du nom, aïeul de l'archéologue qui dota la ville d'un curieux musée, à des prêtres comme Soulastre (nous avons peine à croire qu'il s'agisse d'un simple homonyme du vicaire général de l'évêque Minée), en

même temps qu'à des hommes du peuple faisant partie du petit commerce : Thomas, un huissier; Huet, tonnelier ; Julien, cuisinier ; Cantin, batteur d'or ; Barrié, perruquier. Tous les rangs étaient confondus, autant et plus que dans le Gouvernement de 1848, qui associait au nom de Lamartine celui de l'ouvrier Albert, et dans le Conseil municipal de cette même ville de Nantes, où siégeait après la guerre de 1870, le mécanicien Poidras à côté du grand armateur Gabriel Lauriol. A ce propos, notre liste de notables comprend un Babin aîné près d'Antoine Crucy, père, je crois, de l'architecte Mathurin Crucy qui éleva, avec Ceineray, les plus beaux monuments de la ville, et de Laënnec, que j'ai déjà rencontré aux établissements hospitaliers. Bachelier était le futur et très ardent membre du Tribunal révolutionnaire, que Dugast-Matifeux assista à ses derniers moments, le jour même où le duc de Nemours était reçu officiellement à Nantes. Je trouve ou retrouve Chiron, Vilmain, l'avoué, Barré, Danglas, qui avait un descendant dans l'administration des tabacs en 1860 ; Hardouin père, Rosier, Giraud, Petit-Desrochettes, porteurs de noms bien nantais; Fouré jeune, qui s'apparentait sans doute à une célébrité médicale d'autrefois, et le capitaine Bridon, probablement capitaine au long cours. Si je mets à part Chanceaulme, député du Tiers-Etat aux Etats Généraux de 1789, c'est qu'il avait à son actif un projet de souscription patriotique en faveur des jeunes employés du négoce qui « prendraient les armes pour marcher sous l'étendard de la Patrie ». Ce projet, présenté à la Société des amis de la Constitution, le 28 janvier 1791, portait les signatures de plusieurs négociants, Nau, Boucard, Le Moyne, Mosneron, Haentjens, Bonamy, Van Neunen, Genevois, Grignon, Dobrée; il avait bien Chanceaulme pour auteur, mais, en le relisant, je vois que ses signataires font allusion à l'âge et aux infirmités qui les empêchent de suivre le parti des armes pour voler au secours de la patrie en danger.

Je crois donc que le Chanceaulme notable en 1792 était le fils de l'ancien député aux Etats de 1788 ; je le crois d'autant plus volontiers, que je démêle à la suite de son nom un petit *j* qui signifierait *junior*.

État-Civil.

Le célèbre édit de François Ier avait prescrit la tenue régulière du registre des paroisses et créé l'état-civil. Jusqu'en 1792, c'est à dire pendant plus de deux cent cinquante ans, le clergé seul enregistra les naissances, les mariages, les décès, ce qui réalisait un progrès immense sur l'ancien état de choses, purement arbitraire. Malgré de nouvelles ordonnances royales, malgré les vérifications fréquentes des commissaires du contrôle, bien des lacunes existaient dans les registres des curés ou des pasteurs — car les ministres protestants, sauf à l'époque de la Saint-Barthelémy et à celle de la Révocation de l'Edit de Nantes, faisaient les mêmes inscriptions que leurs confrères catholiques. Quand aux juifs, mis sans pitié hors la loi, ils n'eurent pas d'état-civil officiel sous l'ancien régime. La Convention modifia cet ostracisme. Elle avait proclamé les droits de l'homme, elle reconnut l'égalité des citoyens devant la loi. Elle institua des officiers de l'état-civil et les investit des prérogatives retirées aux prêtres dans le ressort de chaque municipalité, elle prescrivit le dépôt à la Maison Commune des registres des paroisses, qui constituèrent les plus précieuses des archives.

Je note en passant que les actes religieux dressés par les ministres du culte, parallèlement aux actes civils, conservent une réelle autorité et peuvent rendre de grands services. Lorsque les incendies de la Commune de 1871 eurent détruit les actes de naissance de beaucoup de Parisiens conservés à l'ancien Hôtel de Ville, ce sont les actes de baptême qui ont servi à reconstituer les premiers.

Revenons à Nantes. Le classement de l'immense quantité de documents extraits des paroisses, la tenue

régulière des actes nouveaux, nécessitèrent, comme partout ailleurs, l'installation d'un bureau de dépôt et la création d'officiers publics pour constater l'état-civil des citoyens. Aujourd'hui, chaque mairie affecte simplement un de ses bureaux et un petit nombre de ses employés aux déclarations de naissances, de mariages, de décès. A l'époque qui nous intéresse, la tâche, nouvelle pour les fonctionnaires qui en étaient chargés, était aussi beaucoup plus vaste, car elle s'étendait au classement méthodique des milliers de pièces qui affluèrent à la Maison Commune.

La Ville divisée en Sections.

A Nantes, il avait fallu créer neuf officiers publics, un pour chacune des neuf sections dans lesquelles la ville était divisée, et un certain nombre d'auxiliaires. Ces officiers devaient être désignés parmi les plus capables, et leurs noms sont à retenir en même temps que ceux des sections de la ville, plus nombreuses que les cantons actuels (9 au lieu de 6).

La section de Saint-Jacques et Vertais, des Ponts, dirions-nous à présent, et qui a formé le 6e canton, avait pour officier public Babus, quai des Gardes-Françaises, redevenu quai Flesselles. Celle du boulevard (quel boulevard ? sans doute le boulevard Delorme), et de la Halle, se faisait inscrire chez Morel — probablement notre Morel, l'Américain de tout à l'heure, — place Buffon, n° 7, ou place de Bretagne, comme nous redirons à la mode ancienne. Bachelier, un des notables, rue Contrescarpe, n° 30, était officier civil des sections de La Force et Saint-Michel, et un officier municipal, qui répondait au nom bizarre de Tourgouilhet, rue Versailles, des sections Saint-Similien et Saint-Léonard; Prévost, rue Marchix (on dit plutôt rue du Marchix) avait dans ses attributions les sections de Miséricorde et de Sainte-Elisabeth; je m'étonne même que la section ait gardé ce nom de sainte, alors que la place Sainte-Elisabeth était devenue place Cosmopolite. Mais, mon

étonnement va redoubler en constatant que Soulastre, l'universel et l'ubiquiste, le Soulastre de la rue Cerutti, (ancienne rue de l'Évêché) le premier des vicaires épiscopaux, l'aumônier de la Garde Nationale, cumulant de fonctions avec celles d'officier des sections de Saint-Pierre et Saint-André. Après tout, ce choix était excellent ; il appartenait à un ministre du culte de débrouiller mieux que personne l'écheveau confus des documents de famille conservés à la Cathédrale même. Trois officiers publics me restent à nommer : Antoine Crucy, maître-charpentier, père de Jean et Mathurin, architectes voyers de la ville, rue Folard (ex-rue Saint-Léonard, rebaptisée ainsi du nom d'un simple écrivain militaire), pour les sections de l'isle Feydeau et Sainte-Croix ; Godin aîné, à l'Hermitage, pour les sections du Sanitat et de l'Hermitage; Bréard, rue Sarrasin, près Saint-Semilien (*sic*), pour les sections de Saint-Donatien et Saint-Clément.

On remarquera une fois de plus que ces divisions municipales administratives de la ville sont absolument calquées sur les anciennes divisions ecclésiastiques, provenant elles-mêmes des divisions gallo-romaines. C'est le territoire des paroisses, et même des paroisses telles qu'elles existaient avant la suppression de certaines d'entre elles, qui borne les sections. Pendant bien des siècles, le clergé avait façonné toutes les choses de Nantes à son usage et à son image : la Révolution amoindrit son influence sans la détruire; sous la Restauration, il remit sa main puissante sur la ville. Mais, dans l'intervalle, l'administration impériale avait définitivement substitué, aux sections modelées sur les paroisses, la division actuelle des cantons.

Première Mairie républicaine.

Après la nomenclature des officiers de l'État-Civil, nous retrouvons à son poste de la Maison Commune le greffier Menard. Il a trois commis : P. Mauclère, J. Petit et J. O'Sullivan aîné. Ce dernier, Irlandais

d'origine, va jouer un rôle important et des plus honorables dans les tragiques événements dont Nantes sera le théâtre sous le proconsulat de Carrier; les historiens de la Révolution, Guépin, Michelet lui-même, le citent avec éloges. De nouvelles subdivisions apparaissent. Une section des travaux publics comprend quatre officiers municipaux : Lecadre, Douillard, Pecot, Henry; trois autres, Hardy, Colas, Van Neunen junior, sont à la section des subsistances. Delahaye, Tourgouilhet, Prévost, dont les deux derniers sont par surcroît à l'Etat-Civil, occupent la section de comptabilité; Gaudin, Brière, Bellot, celle des impositions.

La mairie avait en somme, sous le régime de la Convention Nationale, des attributions aussi variées que multiples avec un lourd fardeau de responsabilités. Un « nota » glissé à la fin de ces listes de noms et énumérations de charges nous apprend que les « déclarations concernant la vente des grains se reçoivent à la Maison Commune ». Les employés pouvaient être nombreux; ils devaient l'être à peine assez pour suffire à des tâches pareilles. La question des émoluments ne peut malheureusement, faute de pièces comptables, être résolue. Mais il semble logique d'admettre que, si les officiers municipaux et les notables exerçaient leurs fonctions gratuitement, plusieurs d'entre eux, employés à l'État-Civil ou aux services annexes, avaient un traitement.

Police.

La police municipale avait joué déjà, devait jouer surtout, un rôle très important dans les affaires publiques. Les audiences, moins nombreuses que ne sont aujourd'hui celles du tribunal de simple police, se tenaient à la Maison Commune, les mercredis et jeudis, à « 5 heures précises de relevée ». Le tribunal comprenait le maire Baco, président, le premier officier municipal Lecadre, vice-président, et, comme assesseurs, quatre autres officiers municipaux, Godebert, Morel « Américain », Darbefeuille, Barré, ministre. Il y avait encore le pro-

cureur de la commune, Dorvo, son substitut, Nouel, le secrétaire-greffier, M. L. Ménard, le commis-juré Tesso, deux huissiers, Lemeunier, Jeusier.

Bien des documents durent émaner de la police municipale au cours des années 1792, 1793. J'ai retrouvé deux affiches très intéressantes. L'une, signée J.-M. Dorvo (ce qui prouve bien qu'il n'y avait pas identité entre le procureur de la Commune et Hyacinthe Dorvo, l'auteur dramatique), enjoint à tous propriétaires, principaux locataires, logeurs, etc., de faire afficher à l'intérieur de leurs maisons, dans un endroit apparent et en caractères bien lisibles, les noms, prénoms, *surnoms*, âges et professions de tous les individus résidant dans lesdites maisons. Recommandé aux futurs collecteurs de l'impôt sur le revenu, d'autant plus que tout rentier était obligé, dès lors, de mettre dans la colonne des professions les mots : « vivant de ses rentes ».

En ce même mois d'avril 1792, l'infatigable Dorvo, toujours sur la brèche, signe un placard d'un genre tout différent, pour rassurer les habitants, inquiets, à bon droit, de la tournure prise par les événements, et les informe qu'il y aura foire à Nantes, comme de coutume, le 25 avril. On sait que les fêtes des Quatre Évangélistes étaient et sont encore jours de foire : la Saint-Marc tombe le 25 avril.

La haute police municipale se complète par les commissaires de police de quartiers. Avec les noms de ces officiers publics, les *Etrennes* nous donnent ceux des juges de paix, qui étaient six, un par canton, comme on disait déjà. Les commissaires de police, au nombre de six également, étaient placés sous les ordres d'un commissaire central ou « commissaire inspecteur », nommé Bar. Ils avaient chacun dans leurs attributions trois sections dédoublées, chacune des neuf sections ecclésiastiques et civiles étant, au point de vue judiciaire, divisée en deux. C'étaient Albert fils, pour les 13e, 14e et 15e sections, canton du juge de paix Cormier, rue Juiverie ;

Lambert, pour les 4e, 5e et 6e sections, canton du juge de paix Chaillou, rue Pope (ex Saint-André); Fleurdepied, pour les 10e, 11e et 12e sections, canton du juge de paix d'Havelooze, l'ancêtre, sans doute, de l'armateur, qui habitait une rue bien pittoresquement nommée de la Fouasserie; Ruelle, pour les 7e, 8e, 9e sections, canton du juge de paix Débourgues; Boscheron, pour les 16e, 17e, 18e sections, canton du juge de paix Dupuis; Bouion Saint-Aubin, pour les 1re, 2e, 3e sections, canton du juge de paix Abraham, rue Delille (ex Cloître Notre Dame). Cette organisation n'a que très peu varié. Il n'est pas jusqu'au nom israélite du dernier juge de paix Abraham qui ne semble une concession aux idées du jour. Mais tous les Abraham, y compris l'aquafortiste vitréen Tancrède Abraham, ne sont pas juifs.

Recette municipale.

Les Nantais d'alors, comme ceux d'à présent, possédaient un receveur municipal dit « trésorier de la ville ». Il s'appelait Mouton et demeurait isle Feydeau. Après le trésorier, et non moins arbitrairement placés que lui dans le paragraphe de la police municipale, figurent les architectes voyers de la Commune. L'architecte voyer Crucy aîné (Jean) ne pouvait être mieux choisi : c'est lui qui avait construit le pont Rousseau et le pont Maudit. Quant à l'inspecteur-voyer, dont l'adresse est bizarrement donnée « à la Comédie » où plus tard ils habitèrent de tradition comme M. Driollet, il avait succédé à Demolet; c'était ce Fournier, intéressant personnage que nous avons déjà trouvé sur notre chemin. Archiviste très savant pour son temps, classeur des archives municipales, auteur d'une *Histoire lapidaire de Nantes* et une *Histoire des Antiquités de Nantes*, en 4 volumes in-fo, ouvrages manuscrits offerts à la Bibliothèque de la ville par sa veuve, à laquelle, en 1814, la ville acheta son seul héritage, ses tableaux, ses dessins et gravures, il eut une attitude énergique devant les spoliateurs de la Cathédrale et un rôle courageux au moment de l'émeute girondine. Il ne

pouvait manquer de faire partie des 132 Nantais. Des renseignements qui me parviennent au cours de ce travail et l'autorité de la *Bio-Bibliographie bretonne* de M. de Kerviler me permettent d'affirmer que Pierre-Nicolas Fournier n'était pas Breton, mais Parisien, né le 2 mai 1747. Il mourut en 1814 et laissa une épitaphe drôlatique, composée par lui-même :

Légiste et financier
Et moine et cavalier,
Artilleur, fantassin,
Ingénieur, marin,
Commandant, prisonnier,
Vétéran, citoyen,
Académicien,
De Nantes antiquaire,
Voyer, pensionnaire,
Sans fortune et sans bien.

Après Mouton, Crucy et Fournier, les *Etrennes* désignent le *trompette* de la ville Gautier, domicilié à la Maison Commune. Ce Gautier, qui annonçait *à son de trompe* les réunions publiques et les objets perdus, était-il l'ancêtre du trop célèbre Gautier, des Hospices, qui fit partie, quelques mois après, de la municipalité Renard ? La chose n'aurait rien d'étonnant.

LA GARDE NATIONALE.
POMPIERS ET ARTIFICIERS.

La Garde nationale.

Avec la Garde Nationale de Nantes, ses deux légions, ses quinze bataillons, nous entrons dans le chapitre le plus intéressant des *Etrennes*, celui qui nous donnera le plus de précieux détails sur les familles et les individus. Tous les citoyens de marque tenaient à honneur d'être gradés dans la Milice Nantaise, organisée depuis deux ans déjà. Leur liste est aussi documentaire que celle des membres de trois ordres, qui concoururent, en 1788, à la fête patriotique donnée sur les cours. Le « Tout Nantes » se retrouve là, à quatre années de distance.

Le chef d'état-major général de la 1re légion était

Pierre Jean, dit Piter, Deurbroucq, d'une ancienne famille originaire de Hollande. Il avait succédé au bouillant et remuant Coustard, quand celui-ci fut nommé député à la Convention. Il avait des armoiries. Son père avait été consul secrétaire du Roi, juge consulaire. Lui-même avait exercé ces fonctions de consul, héréditaires dans la famille, et il était président du Conseil d'Administration de la Garde Nationale avant de devenir chef de la première légion. Ce n'était pas un officier de carton, il le prouva en contribuant courageusement à la défense de Nantes en 1793. Je n'ai pas à suivre les brillantes étapes de sa future carrière : commandant de la Garde d'honneur impériale de Nantes, baron de l'Empire en 1809, élu député au Corps Législatif par le Sénat conservateur, en 1810, chevalier de Saint-Louis en 1814. Il habitait, dès l'époque des *Etrennes*, et il habita jusqu'à sa mort, survenue en 1831, sur l'île Gloriette (dont la Révolution avait fait, je ne sais pourquoi, la rue Gonneville), la belle maison de granit, connue sous l'appellation d'Hôtel Deurbroucq, où son fils, dernier du nom, aimable vieillard, auteur d'un volume de *Fables*, résidait encore vers 1865. Le portrait en profil de Piter Deurbroucq existe dans la collection de portraits au *Physionotrace*, de Quenedey; il donne l'impression d'un homme distingué, aimable, d'humeur conciliante, tel, en effet, que nous le révèle sa vie publique et que nous le peint un discours du 5 mars 1791, où il s'efforce de contenter tout le monde.

L'adjudant-général de la première légion était L. Dufeu, carrefour Casserie, et le sous-adjudant J.-B. Lacour, place de l'Égalité. M. de Kerviler a donné la biographie très complète du garde national Dufeu.

Les Vétérans.

L'organisation de la Garde Nationale datait de la période héroïque de 1789. Elle était imbue du patriotisme un peu pompeux que la prise de la Bastille avait infusé dans le sang français. A Nantes — et je crois bien qu'il en était de même ailleurs — elle comprenait, avec

les sept ou huit bataillons de chaque légion, un bataillon hors cadre dit « des Vétérans », organisé en 1790 et subdivisé en quatre compagnies que l'on désignait, pour accentuer leur caractère pacifique, sous les noms de plusieurs Compagnies *La Prudence, La Persévérance, L'Harmonie, La Sagesse.* Ainsi étiquetés, les Vétérans semblaient plutôt affiliés à une confrérie religieuse ou à une loge maçonnique qu'à une milice appelée à défendre ses foyers.

Un commandant, un commandant en second, un adjudant et un porte-drapeau, constituaient l'état-major du bataillon des Vétérans. Ils s'appelaient : Dehergne; Bonnement, lignée, au XIXe siècle, de capitaines au long cours et d'armateurs; Pimparay ou Paimparay, d'une famille de maîtres monnayeurs ; Guépin cite Pimparay comme figurant à la fête du Bonnet rouge, le 15 avril 1792 ; il portait une pique surmontée du bonnet de la liberté et fit partie du cortège de la Municipalité qui se rendit à Saint-Pierre pour assister à une messe. Aux Jacobins, il y eut un banquet. Le soir, accompagné des 12 fusiliers de la Garde Nationale, il entra au théâtre, dirigeant la manifestation, et fut accueilli par un discours de Hugues Hardouin, après que le drapeau et le bonnet rouge furent déposés sur la scène, puis attachés par les acteurs aux colonnes de l'avant-scène, et la représentation continua par le *Devin du village* et *Blaise* et *Babet.* Le dernier officier d'état major, nommé Ferrand, était marchand de « fayance » à la Fosse, N° 79, et devint un des notables de la mairie Renard; il rappelle le nom du fournisseur de l'armée en 1870.

Dans la compagnie « La Prudence », je trouve, avec F. Hardi, dont le nom s'est perpétué à Nantes, Denis Philippe aîné, sous-lieutenant en 2e; Ducommun, qui m'a tout l'air d'être proche parent du chirurgien de la marine en 1820 et du statuaire Ducommun du Locle, né à Nantes en 1804, auteur de la *Cléopâtre* du Musée et des statues de la fontaine monumentale de la place Royale, à

Nantes. Pêle-mêle dans les trois autres compagnies, voici: un Saffré, qui me fait souvenir que la famille noble de Saffray se dit originaire d'un bourg de l'arrondissement d'Ancenis portant le même nom; un Gaborit, dont les descendants ou du moins les homonymes sont nombreux à Nantes; un Couillaud qui pourrait avoir autre chose que le nom de commun avec un ancien banquier de la rue d'Orléans, associé avec M. Grassal, et dont le fils, M. Couillaud de la Rive, est également banquier. Je ne m'arrête pas plus à Giraud qu'à Dubois ou à Duval, ces trois noms étant monnaie courante. Camproger est plus rare; avant d'avoir rencontré un imprimeur à Paris, je connaissais l'existence d'un inspecteur de la Compagnie d'Orléans à Nantes, devenu, depuis sa mise à la retraite, administrateur de Pen-Bron, qui vient de mourir à Nantes, le 30 Mai 1909, âgé de 80 ans, et qui devait être le descendant de Camproger, lieutenant en 1er de la Compagnie « La Sagesse » et demeurant rue des Oubliettes. On ne s'attendait guère à voir la Révolution conserver cette rue, à moins que ce ne fût pour flétrir le souvenir qu'elle rappelait.

Les bataillons.

Chaque bataillon comprenait, avec son état-major, uniformément constitué comme pour les Vétérans, une compagnie de grenadiers, quatre compagnies de fusiliers. Je passe en revue, c'est le cas de le dire, tous ces braves gens et ne puis que citer au passage: un Renard, probablement le futur maire; un Crucy, cumulant son métier d'architecte avec son devoir de garde national, même de capitaine de sa compagnie; un Giraudeau, que M. de Kerviler ne compte pas parmi les ancêtres du brillant avocat conservateur de nos jours. Mais il faut s'arrêter devant Meuris, un simple ferblantier, demeurant Haute-Grande-Rue, et qui commandait le second bataillon. Le 29 juin 1793, à la tête de 5 à 600 volontaires nantais, ce Meuris défendit la ville de Nort contre 4.000

Vendéens et perdit presque tout son effectif avant de céder un pouce de terrain. Chassin parle de la « valeur héroïque » de ce chef improvisé, et je comprends que Nantes ait donné le nom du ferblantier à l'une de ses rues. Meuris, originaire des Pays-Bas, était marié à une Nantaise. Jacobin convaincu, il fut tué plus tard en duel par Nourrit, girondin, capitaine de la Légion nantaise.

Continuons. Mais nous ne pouvons, comme Homère, accoler une épithète à chacun de nos personnages, de nos capitaines ou lieutenants, adjudants ou porte-drapeaux, dont l'énumération deviendrait fastidieuse, Il faut se borner à quelques-uns d'entre eux, laissant de côté un lot considérable de Garnier, de Dupont, de Fleury, de Thibault, de Martin. J'en passe et des moins notables.

Lamy, capitaine de la 2e compagnie de fusiliers du second bataillon, ne doit pas être étranger à des Lamy, associés aux Petitjean et fort connus plus tard dans le négoce nantais. Il demeurait rue Abailard (pourquoi n'avoir pas laissé à la rue Haute-du-Château, devenue, depuis quelques années, rue Mathelin-Rodier, le nom du grand philosophe nantais, stupidement ridiculisé?) Il a pour collègues et voisins Pelé aîné, qui s'appelle comme un ancien notaire de la place Royale, et Emeriau, qui porte le même nom que Maurice Julien Emeriau, né à Carhaix, en 1762, promu vice-amiral vers 1812, mis à la retraite à la Seconde Restauration, pour avoir accepté de faire partie de la Chambre des Pairs créée pendant les Cent-Jours. De telles coïncidences sont rarement fortuites.

A la 3e compagnie du même bataillon, le capitaine Trioche (ne lisons pas Tricoche, qui demanderait Cacolet) a sous ses ordres le lieutenant Durocher. Celui-ci mériterait de nous arrêter, si nous ne savions que Léon Durocher, le barde breton montmartrois, le pentyern des fêtes de Montfort-l'Amaury, se nomme Léon Duringer; notre Durocher descend sans doute d'un maire de Nantes en 1747, qui était en même temps

colonel de la milice bourgeoise et que l'excellent Perthuis n'a eu garde d'oublier dans son *Livre Doré*.

Kerhervé, capitaine de la 4e compagnie des fusiliers, demeurant rue Caylus (autrefois des Cordeliers), m'intrigue un peu. Il porte un nom doublement breton, d'apparence aristocratique, mais que je ne trouve point dans les nobiliaires.

Le commandant du 3e bataillon, M. Mulonière, eut-il des descendants qui s'appelaient de la Mulonnière? Dans son bataillon, je relève les noms bien nantais de Burgevin; Hamard; Trotreau (il y eut de ce nom un architecte, rue Crébillon, et un chapelier, place Royale, au milieu du XIXe siècle); Ernest, que portait undes membres du Conseil municipal de 1871; Buron, vieille famille nantaise, où on retrouve plus tard, en 1829, un médecin à Machecoul, un géomètre à Sainte-Pazanne, après un architecte et un capitaine au long cours et maintenant, à Paris, un dentiste, son fils, membre du Comité de l'Association parisienne des anciens élèves du Lycée de Nantes; Thomas, qui eut des descendants, dont un courtier de marchandises, je crois; Gullman; Tranchevent. Nous avons un P. Bonami, rue Montfort, no 13, membre de cette dynastie de Bonamy qui a compté, depuis le botaniste, auteur de la *Flore Nantaise*, au XVIIIe siècle, et compte encore tant de représentants. P. Mouton n'est pas le trésorier de la ville; il habite quai Forbin, l'autre île Feydeau.

Au 4e bataillon, un Debais, qui peut très bien, malgré la différence d'orthographe, s'apparenter aux sculpteurs et peintres Debay, ou à Victor Debay, l'éminent critique, fils d'un fabricant de chocolat de la rue des Arts; un Dubern fils, que je croirais bien, malgré l'apparente différence des conditions entre un porte-drapeau du bataillon des Ponts et un grand négociant, le fils du directeur de la manufacture d'indiennes, un des douze députés du Tiers-État en 1788. Autres noms nantais de

ce même bataillon : Branger, Langevin, Faligan, Lemoine, Mauriceau, Vrais, Oullard.

Le cinquième bataillon était celui du quartier Saint-Clément. Sous les ordres du commandant Marchais, rue Démosthène, j'y vois figurer un Huard, d'ancienne souche créole, un Delalande, un Guillemet. Les horticulteurs et jardiniers étaient dès lors nombreux dans ce quartier voisin de la campagne. P.-Ch. Legendre, rue Maupertuis (ou des Carmélites), ne serait-il pas l'ancêtre de feu Legendre, directeur du Jardin des Plantes, architecte et archéologue, qui avait entrepris un grand ouvrage sur ce beau jardin ? Pépiniéristes ou ancêtres de pépiniéristes, les Cottineau, les Fouloneau et surtout les Potiron, les Poirier, dont les noms ont des saveurs de légumes ou de fruits, Les Fruchard de l'époque révolutionnaire, que cite le *Livre Doré*, sont un François, échevin, nouveau consul, notable, et un Juste, négociant; celui des *Etrennes* a un L pour initiale de son prénom, et, si je ne puis l'identifier avec aucun des deux précédents, au moins était-il de cette famille nantaise connue dès le XVIIe siècle. Avant de quitter le 5e bataillon, j'y note la présence de M. Pelletier, route de Paris, lieutenant de la 4e compagnie; l'aimable trésorier de l'Association parisienne des Anciens Camarades du lycée de Nantes, dont le nom s'orthographie exactement de la même façon et dont la famille habitait le même quartier, reconnaîtra-t-il en lui l'un des siens?

Le 6e bataillon, qui se recrutait au carrefour de la Casserie, au Pilory, au Bouffay, offrirait aux vieux Nantais bien des observations intéressantes et aussi des « sujets » de marque, tels que le 1er sous-lieutenant de la compagnie de grenadiers, G.-M. Orieux, dont un descendant, M. Eugène Orieux, a écrit des volumes de vers et de sérieux ouvrages sur la ville de Nantes, dont il était le très distingué agent voyer, tels aussi que M. Guimard, un parent de l'auteur des *Annales Nantaises*, que Lourmand et Langlois, chefs ou représentants de familles bien con-

nues dans l'industrie locale, ou que F. Guillet, homonyme du Bibliothécaire de 1820 et de mon excellent ami le publiciste Léon Guillet. Mais l'aigle de ce bataillon était le capitaine de la 2e compagnie de fusiliers, J. O'Sullivan, qui habitait rue Gaudine. J'ai déjà salué au passage cet Irlandais, qui donna le plus noble gage d'affection à sa ville d'adoption, Nantes, en empêchant d'être fusillés les 132 Nantais arrêtés par ordre de Carrier. C'est ici l'occasion de rappeler que, comme officier de la garnison, il fit partie de la petite troupe commandée par le ferblantier Méuris, qui défendit Nort contre les Chouans. Grièvement blessé, il eut à l'adresse des camarades qui regagnaient Nantes ce mot digne de ceux que Plutarque a rapportés : « Nous restons ici, nous mourrons pour la liberté ; dites aux Nantais d'en faire autant ». Les contemporains attestent que, chez O'Sullivan, la beauté du visage égalait celle de l'âme.

Le 7e bataillon, des quartiers du Port-Maillard et de Richebourg, n'était pas complètement organisé quand les *Etrennes* parurent ; l'état-major n'avait ni commandant en second, ni porte-drapeau. Le commandant du bataillon était ce Carié, déjà rencontré, qui n'avait aucun lien de parenté avec le proconsul auvergnat. Je note le capitaine C. Saint-Omer, qui demeurait à la barrière Richebourg, et dont le nom se retrouve plus tard comme raffineur associé aux Barré (Saint-Omer et Barré), nom porté à Nantes, entre autres, par deux avoués, sous l'Empire et la Restauration ; le capitaine Barrier, les sous-lieutenants Guichet, Herpin, Gueffier, Gerbaud ; tous ces noms ont une vraie couleur locale ; il y a encore plusieurs Guichet à Nantes ; un littérateur connu, du pays malouin, s'appelle Herpin ; quant à Gueffier, c'était, il y a trente ou quarante ans, le nom du coiffeur le plus élégant de Nantes, place du Pilori ; enfin, M. Gerbaud, ancien zouave pontifical, demeurant à Thouaré et à Legé, dirige à titre gracieux, les travaux

du Calvaire de Pontchâteau. Quant à P. Chaux, lieutenant d'artillerie de la compagnie de grenadiers, l'initiale de son prénom ne me permet pas de l'assimiler à Etienne Chaux, qui joua un rôle très important sous la dictature et dans le procès de Carrier.

Deuxième Légion.

La deuxième légion de la Garde Nationale avait huit bataillons au lieu de sept. Son chef d'état-major général, C. Bouteiller, à Gigan (*sic*), appartenait à une ancienne et nombreuse famille, bretonne d'origine, plus connue sous le nom de Le Bouteiller ou de De Bouteiller. Il avait pour adjudant général un inconnu, Chandoux, pour sous-adjudant, Guillemet jeune, un des jacobins qui dételèrent la voiture des représentants du peuple prêts à quitter la ville au moment de l'attaque des Vendéens. Au premier bataillon, je trouve plus d'un Nantais de vieille date et de bonne souche, Coiquaud fils, rue Bayle, commandant en second, parent de l'oratorien Fouché; Daviau, issu d'une des nombreuses familles bretonnes de ce nom, qui n'ont, d'ailleurs, aucune espèce de rapport avec la très ancienne famille poitevine d'Aviau, seigneurs de Piolant et de Ternay; Poisson, aïeul, peut-être, de deux Nantais fort connus à l'heure actuelle, le chirurgien Poisson et M. Poisson, ancien notaire, directeur de *La Nationale*; Bridon, dont descendent probablement Me Bridon, ancien notaire à Pornic, et son fils Joseph Bridon, dit Brydon, peintre et critique d'art à Paris; Chauvet; fit-il souche d'une famille créole à laquelle se rattachait mon vieil ami, le fin poète Paul Chauvet. Le lieutenant de la 1re compagnie de fusiliers était un tout jeune homme du nom d'Omnes, décoré d'une médaille d'or par Louis XVI pour avoir sauvé deux voyageurs entraînés sous la glace et affublé d'un surnom, en qui se résume, comme l'a dit Pître Chevalier, « la pensée révolutionnaire »; tout le monde l'appelait *Omnes Omnibus*. Le Galipaud, qui figure comme armurier à

la 4e compagnie, ne serait point, d'après M. de Kerviler, un homonyme fortuit de l'acteur comique, notre contemporain; il y a eu autrefois à Nantes des chanoines et des architectes de ce nom ; à Pornic, un escalier Galipaud, rappele le célèbre curé de l'époque révolutionnaire.

Gallway, commandant du second bataillon, maison Durbé, n'est cité nulle part; son nom indique une origine anglaise. Notons que dans la maison Durbé, au quartier de la Fosse, demeuraient d'Angers, sous-lieutenant de grenadiers; M. Aubin, sous-lieutenant de la 4e compagnie, ancêtre tout désigné de l'avocat Antony Aubin. Quelques adresses sont à retenir : *L'entrepôt des caffés*, pour S. Dumais; *Chezine* (on disait « à Chezine) », pour A. Bourmand; le *coto* (*sic*) *Miseri*, pour J. Baudet. On n'avait pas perdu de temps en créant une rue Baco; P. Lebœuf y habitait, au no 4. M. Haentjens, Flamand d'origine, dont le nom reviendra souvent plus tard dans l'histoire du haut commerce nantais, commandait la 4e compagnie et demeurait quai Chaussay (?), no 3.

Peu de remarques à faire sur le troisième bataillon, commandé par Binet. Tardiveau, Garreau y représentent le vieux Nantes. Un Van Neunen y fait son apparition; nous en avons trouvés, nous en trouverons d'autres. Il y a eu au milieu du XIXe siècle un arbitre de commerce nommé J. Joux, comme le lieutenant de la 4e compagnie.

Vasseur, sous-lieutenant de la 1re compagnie, G. Lahaye, lieutenant de la 3e du 4e bataillon, avec S. Adam, deuxième sous-lieutenant de la 3e, demeuraient dans la rue Cazanove (ancienne rue Saint-Lazare), aujourd'hui rue des Hauts-Pavés. Ce bataillon livre encore les noms, familiers aux oreilles nantaises, de M. Landais, P. Langlois père, J. Fonteneau et celui de A. Saveneau, qui signait, un peu plus tard, comme greffier en chef de la mairie, une affiche enjoignant à tous les citoyens français ou étrangers de présenter au com-

missariat de police leurs passeports le jour de leur arrivée « ou le lendemain s'ils arrivaient tard ». Il y avait encore, de mon temps à Nantes, deux Van Neunen. Il y en avait davantage en 1792 : Van Neunen *junior*, commandait le cinquième bataillon. Parmi les officiers qu'il avait sous ses ordres, je trouve, avec deux Perruchau, habitant au Bignon-Lestard, le fils, sous-lieutenant de grenadiers, le père, capitaine de la 3e compagnie de fusiliers, un autre Van Neunen fils aîné, rue du Chapeau-Rouge, nº 2.

Pierre-Marie Fournier, domicilié, comme nous l'avons vu, « à la Comédie », se détournait de ses devoirs civils pour commander le sixième bataillon. Il avait pour adjudant L.-L. Bataille, demeurant près la Corderie, rue Rubens, que Léon Brunschwicg, dans ses *Ephémérides Nantaises*, donne comme le grand-père du chanteur célèbre, qui mourut sous-préfet d'Ancenis. Dans son bataillon, je remarque un Drouin, un Hubert, un J. Mary, qui habite « maison Graslin », et un P. Coustard, 2e sous-lieutenant, que son prénom m'interdit de confondre avec le jeune Hercule, fils du député et l'un des plus ardents patriotes de la jeunesse nantaise.

L'Allemand Wieland, chef du septième bataillon, eut une triste fin. On ne lui tint pas compte de ses faits d'armes devant Machecoul, qu'il reprit, en avril 1793, à la tête des grenadiers de la Garde Nationale nantaise. Ayant capitulé dans Noirmoutiers, il fut accusé de trahison et fusillé en même temps que d'Elbée, quoique celui-ci eût affirmé qu'il n'était pas de connivence avec les royalistes. Ce tragique épisode a inspiré au peintre Le Blant son beau tableau du Musée de Nantes. Wieland avait pour adjudant Grandmaison, futur membre du Comité révolutionnaire de Nantes et complice de Carrier, dont il partagea le sort. Parmi ses officiers figurent : Pierre-Frédéric Dobrée, le premier des Dobrée venus de Guernesey à Nantes, consul des États-Unis, officier municipal, négociant notable, que nous retrouverons au commerce ; un Allemand qui fit souche nantaise,

Schweighauser; un Favre; un Nourry; un Fourcade, dont les descendants ont marqué et existent encore; P. Saradin, le plus ancien que je connaisse de cette lignée de vieux républicains nantais, et qui, parfumeur, demeurait déjà rue Fosse, 19.

Groleau, capitaine de la compagnie de grenadiers, Rozier; un autre Grandmaison; Delpech; A. Leduc, officier, plus tard, de la Grande Armée, sous Napoléon Ier, et dont le vrai nom était Girard, ancêtre des deux peintres nantais et de l'éditeur de musique parisien, sont les officiers qui m'ont le plus frappé par les souvenirs nantais que leur noms évoquent dans le huitième bataillon, le dernier de la deuxième légion et de toute la Garde Nationale.

Garde nationale à cheval.

La Garde Nationale à cheval, composée de deux compagnies, complétait l'effectif imposant des gardes nationales nantaises. Je regrette de ne pouvoir décrire son uniforme et son équipement, que l'on peut, je crois, retrouver aux archives municipales et qui devaient, si j'en juge par cette simple indication : « compagnie houpette rouge — compagnie houpette bleue », ne pas manquer de panache. Plaisanterie à part, et sans même rappeler que le portefaix Nicolas Leclerc, condamné au pilori pour avoir volé, en 1792, un *chapeau à houpette*, avait dû dérober le corps du délit à un membre de la Garde Nationale à cheval, je me plais à déclarer que les cavaliers de la milice eurent, comme les fantassins, une part glorieuse dans la défense de Nantes. Leur commandant, Robineau, Cours de l'Égalité, qui fut blessé à l'attaque de Nantes en 1793, laissa des descendants, connus sous le nom de Robineau de Bougon. Le 16 octobre 1790, à l'élection du commandant en chef de la Garde Nationale, qui venait d'être, en prévision de graves événements, renforcée de plusieurs bataillons, il avait été en compétition avec Coustard de Massy; il eut au premier tour de scrutin un nombre de voix presque égal à celui de son concurrent,

qui l'emporta définitivement au scrutin de ballotage. Les deux compagnies que Robineau commandait en chef comprenaient chacune un capitaine, deux lieutenants, deux sous-lieutenants, un adjudant, trois maréchaux-des-logis. Il y avait encore un trésorier, nommé Barbier, dont le grade n'est pas indiqué, et, en guise de fanfare, un trompette de la compagnie bleue, Boireau, qui logeait au château, un trompette de la compagnie rouge, Maurisset. Les officiers n'ont rien qui les signale à l'attention, sauf deux nobles appartenant à des familles citées dans d'Hozier, Limoelan et Defrondat. Le fils de ce dernier vécut une partie de sa vie à l'île Maurice. Une vieille demoiselle de Frondat, en qui le nom s'est éteint, est morte à Nantes avant 1870.

Bataillon des Élèves.

En tête de la Garde Nationale, marchait le bataillon des Vétérans; le bataillon « des Élèves », on a dit depuis des « pupilles », fermait la marche. Il avait un commandant de bataillon, Debreiène aîné, un adjudant, un porte-drapeau, cinq compagnies, et, seul de l'arme, possédait un tambour-major, le sieur Legrand, rue Delorme. Parmi les officiers, quelques noms nouveaux m'attirent, ceux de Métayer, de Lafargue, de Chaillou, de Poidras, que j'ai vu porter concurremment par un richissime propriétaire, M. Poydras de la Lande, et par un prolétaire, le mécanicien Poydras, conseiller municipal en 1871. Je trouve aussi un Durassier, qui m'a bien l'air d'être le futur secrétaire de la compagnie Marat, d'assez sinistre mémoire, en 1793. J'en aurai tout à fait fini avec la Garde Nationale en mentionnant, d'après les *Etrennes*, le secrétaire de l'état-major général, L. Labat, qui résidait au secrétariat à la Halle Neuve — neuve en 1792, et aujourd'hui renouvelée par le vaste bâtiment élevé sur l'emplacement du marché Talensac.

En 1792, Nantes n'avait pas de troupes de ligne. Il fallut que le représentant Coustard signalât au Comité de Salut Public le danger de livrer la ville aux entreprises de l'armée vendéenne pour qu'on se décidât, en juin 1792,

à lui envoyer une garnison. La garde nationale joua donc le rôle le plus important dans les événements militaires, et elle paya largement l'impôt du sang.

Volontaires marins.

Pour la défense des côtes, elle pouvait se reposer sur le corps des volontaires, ayant à leur tête le commandant Guillaume Berthault, vieille famille nantaise, rue Contrescarpe, et un adjudant, Deslandelles, île Feydeau, parent, je présume, de Guihery Deslandelles, associé ou successeur de Colin, fondateur des conserves alimentaires, prédécesseur de Philippe et Canaud, et appartenant, peut-être, à la famille Veillet qui, à Moncontour, en l'an IX, portait le nom de Deslandelles.

La compagnie Dugai-Trouin (*sic*) avait comme capitaine : Leprêtre ; la compagnie Jean-Bart : Le Chevert, quai Forbin; et la compagnie Cassard : Wuibert.

A la différence des marins de la Vendée, ces volontaires marins de la Loire-Inférieure n'ont pas beaucoup fait parler d'eux.

Volontaires nationaux à St-Domingue.

Il en est autrement des volontaires nationaux du département ou Volontaires Nantais, qui, à peine constitués, envoyaient à l'Assemblée Nationale, le 20 février 1790, une adresse où ils demandaient à être organisés de la même manière que le seront les gardes nationales. Leur appel aux *Pères de la Patrie,* comme ils disaient dans leur pompeux langage, fut entendu. Ils eurent pour premier commandant en chef Coustard de Massy; pour commandant en second Deurbroucq, qui, mis d'abord à la tête de la Garde Nationale, furent remplacés, en 1792, par Josmet la Violais et Guéné. Vivait encore sous Louis XVIII le riche Deurbroucq, décoré, devenu baron de l'Empire et membre de la Société Académique.

Ils formaient alors une compagnie de grenadiers et huit compagnies, mais ils n'avaient qu'un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant par compagnie, et un

effectif total qu'on peut évaluer à 500 hommes environ.

Leur commandant en chef de 1792 n'était pas le premier venu. Jean-Louis-Gaspard Josmet (que les *Etrennes* appellent par erreur Jonet) la Violais s'était déjà préoccupé à Machecoul, son pays, de l'organisation d'une garde civique avant de devenir à Nantes lieutenant-colonel, puis commandant du bataillon des Volontaires Nantais. En 1792, on l'envoya aux Sables-d'Olonne réprimer les troubles de la région. Un peu plus tard, il alla faire campagne avec une partie de sa troupe à Saint-Domingue, où l'insurrection de Toussaint Louverture venait d'éclater. Cette présence du chef des Volontaires dans la grande île américaine explique une bizarrerie apparente; les *Etrennes* indiquent Saint-Domingue comme résidence de ces Volontaires, et j'avais cru d'abord qu'un quartier de la ville pouvait, en raison des relations commerciales de Nantes avec les Antilles, être désigné ainsi. Josmet la Violais laissa à ses subordonnés l'honneur de défendre Nantes; mais, de retour de son lointain voyage, il devint, au cours de la guerre de Vendée, général de brigade dans l'armée de l'Ouest, remporta quelques avantages, mais eut le tort de se mettre mal avec Hoche, contre lequel il écrivit un factum, qualifié par un citoyen de l'époque de *dégoûtant libelle.* Sa mise à la retraite d'office suivit de près. On voudrait mieux connaître le personnage dont on n'a guère que les états de services. Il était cousin germain de la femme de Charette, une veuve riche, et beau-frère de Luminais, député de la Vendée, ancêtre du peintre de ce nom. Il vivait encore en 1822.

Aucun des officiers des Volontaires Nantais ne joua un rôle important dans les nombreux faits de guerre de cette période agitée. Je ferais une exception pour O'Sullivan, sous-lieutenant de la 5e compagnie, si je croyais qu'il fût le même personnage que J. O'Sullivan, le capitaine de la 2e compagnie du 6e bataillon de la garde nationale; la simple réflexion nous apprend que nous avons affaire à

un parent, modeste homonyme. Je n'ai pas rencontré encore les noms de Bourgouin, de Tardy, de Chapelain, de Le Roy, de Billard, de Portail. Celui de Marquis, tambour-maître de la 8e compagnie, ne me semble pas nantais; je vois dans Chassin qu'il était porté par un capitaine du 10e bataillon de la Meurthe. Celui de Perthuys, sous-lieutenant à la 3e compagnie, devait intriguer à bon droit et pouvait intéresser directement mon ami Alexandre Perthuis, à moins que ce distrait, qui eût parfois rendu des points au Menalque de La Bruyère, ne l'eût pas remarqué.

Gendarmerie.

L'effectif militaire, déjà imposant du département de la Loire-Inférieure, se complétait par la Gendarmerie Nationale, composée de 18 brigades, chacune formée de quatre gendarmes, un maréchal des logis ou un brigadier. C'était peu, et la vieille plaisanterie sur les « quatre hommes et un caporal » me revient en mémoire à propos des Pandores nantais de 1792. Dumouriez avait pourtant réclamé l'organisation, la multiplication des brigades de gendarmerie et leur envoi aux frontières menacées. Il avait obtenu peu de chose, et c'est seulement sous le Directoire que l'ancienne maréchaussée, définitivement transformée en gendarmerie, fut réorganisée dans les départements de l'Ouest. Notons que la gendarmerie était alors partagée en divisions. Le colonel de la 5e division, dont Nantes dépendait, résidait à Rennes et se nommait Gardin. Il y avait un officier pour trois, quelquefois deux, brigades, ce qui dénote un amour immodéré du galon. Quelques noms de ces officiers sont à retenir : celui, bien nantais, de Naudin, dont un descendant fut banquier, celui de Mourain, signalé plus tard par Chassin comme lieutenant de gendarmerie à Beauvoir et qui me paraît ne faire qu'un avec Mourain de Sourdeval, surtout celui d'un Charette, capitaine à Châteaubriant, sur lequel les biographes du fameux Vendéen ont négligé de nous renseigner, car il ne devait

pas être parent du célèbre général. La gendarmerie noircissait déjà beaucoup de papier; elle avait son secrétaire greffier, Bureau, le bien nommé, à Nantes.

Pompiers.

Une rubrique très intéressante, et qui suit immédiatement la *Gendarmerie Nationale,* est celle-ci : *Officiers de pompes à incendie de la ville de Nantes avec les différent dépôts des pompes.* Dans une ville industrielle, où le risques d'incendie ne manquaient pas, on s'était préoc cupé de bonne heure de porter remède au fléau. Dès le XVIe siècle, des confréries s'organisèrent dans ce but et ce sont des religieux qui manœuvraient, jusqu'au milieu du règne de Louis XV, les lourdes pompes à bras alimentées par les seaux d'eau puisés à la rivière. Vers 1760, des citoyens de bonne volonté forment une milice de pompiers ; en 1792, cette milice, organisée d'une façon sérieuse, avait son capitaine inspecteur et ses capitaines de pompes. Elle avait aussi un uniforme, déjà analogue à celui du casque légendaire dont les *Etrennes* ne font pas mention, à celui que nous avons connu et qui tend à se simplifier : habit bleu de roi, collet, parements et passepoil rouge, doublure et revers bleus, passepoil des parements et du collet blanc, veste et culotte blanches, boutons de la Garde Nationale.

C'est dans ce costume que les braves pompiers nantais allaient au feu. Leur métier n'était pas une sinécure, témoin, entre bien d'autres, le terrible incendie du théâtre Graslin, en 1796. On peut croire que, préposés à la conservation des biens et de la vie de leurs concitoyens, ils éprouvaient un légitime orgueil. Leurs officiers tenaient beaucoup à leur rang d'ancienneté et, dans les *Etrennes,* on a fait précéder leurs noms d'une lettre indiquant le rang. Le capitaine inspecteur était le premier officier municipal, Le Cadre, demeurant chaussée de la Magdelaine, et que je trouve indiqué, sur une pièce de 1790 relative à l'élection de la mairie Kervegan, comme exerçant alors la profession de ferblantier. Bel-

zon, orfèvre, carrefour Saint-Nicolas, était capitaine de la pompe n° 1, en dépôt à la Maison Commune, où se trouvait aussi la pompe n° 2, dont le capitaine Poupard, marchand clincailler (*sic*), rue Bon-Secours, doit être un aïeul de Poupard-Davyl, l'auteur dramatique et romancier, condisciple de Chassin au lycée de Nantes. D'autres dépôts de pompes existaient à la nouvelle halle, à la nouvelle salle des spectacles (qui était la *Nouvelle Comédie*, construite place Graslin, par Crucy, en 1786), à « Chezine », chez Bedert, au corps de garde de la rue Demosthène (Saint-Clément), à l'Hôtel-Dieu, place Cosmopolite (Sainte-Elisabeth). Il n'est pas permis d'oublier les noms des capitaines de pompes, honnêtés commerçants pour la plupart, et qui ont d'autant plus de droits à la reconnaissance des Nantais pour avoir accepté des postes de combat. C'étaient : Mary, marchand cirier ; Hardy, marchand épicier; Le Roy, marchand horloger; Herbault, marchand épicier; Lahaie, marchand poêlier, et, confondu avec ces dignes représentants du négoce, le frère du grand architecte, Crucy jeune, rue Folard, capitaine de la pompe n° 7. Un capitaine surnuméraire devait remplacer à l'occasion un de ses collègues empêché; il n'était pas nommé ou pas encore en exercice quand parurent les *Etrennes* de 1793.

Artificiers.

Par une coïncidence assez naturelle, le petit almanach réunit dans la même page tout ce qui concerne le feu. C'est ainsi que l'entrepôt des illuminations de la ville de Nantes figure dans le paragraphe des pompes. L'artificier, le Ruggieri ou le Kervella de l'époque, qui ne devait pas chômer souvent dans cet âge d'or des fêtes publiques, s'appelait Hursin et demeurait rue de Richebourg ; c'était, sans doute, un parent de M. Ursin, membre actif de la Société Académique de Nantes sous la Restauration.

Il est bien naturel aussi d'indiquer, à côté du mal, un autre remède. La plus ancienne compagnie d'assurances

contre les incendies venait de s'établir à Londres, sous le nom symbolique de *Chambre du Phénix*. Elle avait eu très vite une succursale à Nantes. Schweighauser et T. Dobrée, négociants en cette ville, étaient ses correspondants pour toute la *ci-devant Bretagne*. Je me reprocherais de ne pas reproduire le petit avis inséré par les *Etrennes* : « Il faut s'adresser à eux (à Schweighauser et Dobrée) pour les assurances à faire sur maisons, chantiers, navires, magasins, marchandises, meubles et effets quelconques.» L'assurance maritime était donc déjà en usage comme l'assurance ordinaire des immeubles ou meubles contre l'incendie. On serait bien curieux de connaître le taux des primes appliquées aux diverses natures de risques et en particulier aux risques industriels (usines, fabriques) très nombreux à Nantes. La petite note qui suit ne satisfait qu'à demi notre curiosité : « Les primes sont depuis 3 sous jusqu'à 12 sous. 6 deniers pour 100 francs par an, suivant les risques, et les conditions fort avantageuses. » Cette dernière phrase est énigmatique et nous semble, en tout cas, sujette à caution. Le taux de prime allant de 3 sous à plus de 12 sous pour 100 francs de capital assuré est énorme si l'on songe surtout à ce que valait l'argent autrefois, à ce qu'il vaut aujourd'hui. Les risques réputés les plus dangereux ne coûtent guère à l'heure présente plus d'un franc pour mille francs de capitaux assurés. Il y aurait sur l'établissement en France des compagnies d'assurances étrangères, sur la fondation et le développement des compagnies françaises autant que sur la variation du taux des primes depuis plus d'un siècle bien des choses à tirer de l'oubli, mais il faudrait traiter la question au point de vue nantais, et les renseignements précis manquent. Quant aux personnalités des assureurs nantais de 1792, elles n'étaient pas les premières venues. J'ai rencontré déjà un Schweighauser, officier de la Garde Nationale, dans la compagnie même de son associé et parent, Pierre-Frédéric Dobrée.

Les Dobrée.

Celui-ci, dont j'ai esquissé la vie publique, tenait la plus haute place dans le commerce nantais. Il avait fondé à la Basse-Indre un établissement industriel, sorte de forge, où il fabriquait des feutres à doublage et des câbles en fer pour la pêche à la baleine; il était armateur, et si son fils Thomas, qui eut lui-même pour fils l'archéologue créateur du fameux musée, donna de l'extension à la maison d'armement, il eut le mérite de l'ouvrir et le courage de la faire prospérer en pleine Terreur. Incarcéré deux fois en 1793, il fut sauvé par sa fille dans des circonstances tragiques, qui rappellent un peu le dévouement de Mlle Cazotte ou celui de Mlle de Sombreuil. A la Bibliothèque Nationale, j'ai retrouvé un document original, un placard de l'époque, que le *Journal de la Correspondance de Nantes* du 6 juin 1792 a publié avec quelques changements. C'est une lettre adressée à Pierre-Frédérick Dobrée par les négociants de Guernesey, son pays d'origine, et affirmant que ces négociants, se sentant, au fond, plus Français qu'Anglais, ne s'associeront jamais à la guerre en armant, comme on l'a faussement insinué, des corsaires contre la France. Trois Dobrée, parents de celui de Nantes, Thomas, Bonamy (*sic*) et Jean, figurent parmi les signataires de cette lettre. Je note, en passant, d'après M. de Kerviler (*Bio-Bibliographie bretonne*), qu'un ancien de la famille, celui d'où descendait Pierre Dobrée, s'était fixé, au XVIIe siècle, à Vitré, où les protestants étaient nombreux, et y avait contracté des alliances. Mais les Dobrée, d'après la généalogie de M. Pître de Lisle, sont de Saint-Peter-Port à Guernesey. Jean, le plus ancien connu, vivait en 1583. L'un, Nicolas, était capitaine des milices en 1730; un autre, Thomas, lieutenant bailly à Guernesey, en 1775 ; c'était le père de Pierre-Frédérick cité plus haut.

LA JUSTICE

Tribunaux.

Cedant arma togæ! dit l'adage latin. Après le Nantes militaire, dont les Pompes à incendie et la Compagnie

d'Assurances ne nous ont détourné que pour un instant, nous arrivons au Nantes judiciaire, où la paix devrait régner sans mélange. Mais nous sommes, ou nous allons être, en 1793. C'est ainsi que le *Tribunal criminel*, institué dans le département comme dans tous les autres par décret de la Convention Nationale, va devenir, pendant l'année terrible, la plus formidable comme la plus arbitraire des juridictions; il lui suffira pour cela de s'intituler « Tribunal criminel *extraordinaire* » et de se passer du concours du Jury. Le Jury, que l'on appelait à l'origine *Juré de jugement* et qui nous arrive d'Angleterre en droite ligne, était composé de douze citoyens pris sur une liste de deux cents, arrêtée tous les trois mois par le procureur général syndic du département; à côté de lui fonctionnait un autre jury, dit *Juré d'accusation*, composé de huit citoyens. Le Juré de jugement s'assemblait le 15 de chaque mois, et le Juré d'accusation, une fois par semaine. Dans le principe, l'organisation était des plus équitables. Mais, dans l'application et sous la pression des événements, on supprima souvent l'un des jurys, on les supprima même tous les deux pour laisser au Tribunal criminel un pouvoir discrétionnaire. Ce tribunal avait son président, un accusateur public, un greffier et trois juges, pris chacun tous les trois mois et à tour de rôle dans les tribunaux de district ou tribunaux de première instance, sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure. Il disposait des pouvoirs d'une Cour d'assises et justifiait son titre de *Tribunal criminel;* il devait donner à six hommes, dont les passions politiques enflammaient le zèle révolutionnaire, droit absolu de vie ou de mort sur leurs concitoyens.

Sous les ordres suprêmes du ministre de la justice, Garat jeune, personnage plus austère que son homonyme et parent le chanteur célèbre, le Tribunal criminel du département de la Loire-Inférieure avait pour président, en 1792-1793, Gandon aîné, un ancien avocat, membre du Directoire du département en 1790 et 1791,

qui fit également partie, avec son frère Gandon jeune, du Tribunal criminel *extraordinaire*, dont les troubles de mars 1793 hâtèrent la création. J'ai retrouvé bien peu de chose sur ce Gandon, qui refusa par la suite la mairie de Nantes, que lui offrait le représentant Ruelle. En revanche, les documents abondent sur l'accusateur public Giraud, place du Département, qui n'était autre que Pierre-Guillaume-Henri Giraud du Plessis, ancien député à l'Assemblée des notables de 1787, ancien député de la sénéchaussée de Nantes aux États-Généraux de 1789, maire de novembre 1791 à la fin de 1792. Lorsqu'il fut nommé, en décembre 1792, accusateur public près le Tribunal criminel, il écrivit à la Municipalité qu'il abandonnait la mairie, estimant le cumul des fonctions impossible; on fit imprimer, afficher sa lettre, et Baco le remplaça. Giraud Duplessis ne tarda pas beaucoup à s'apercevoir qu'il n'avait aucune vocation pour devenir le Fouquier-Tinville nantais; le 15 juillet 1793, il donnait sa démission d'accusateur public, en déclarant courageusement « qu'il ne pouvait vaincre sa répugnance à contribuer au jugement d'un homme sans le secours des jurés ». Il sauva pourtant sa tête, et sa franchise ne lui porta par malheur, car, de nouveau maire de Nantes en 1795, il fut successivement député de la Loire-Inférieure au Conseil des Anciens, préfet du Morbihan sous l'Empire, avocat général et conseiller à la Cour de Cassation sous Louis XVIII. C'est l'un des Nantais qui ont le plus marqué dans la vie politique.

Le greffier du Tribunal criminel, Coiquaud (Coicaud plus tard), rue Bayle, parent de Fouché, le futur duc d'Otrante, et grand-père du marchand de bois, mort il y a près de 30 ans dans son domicile de la rue des Cadeniers, ne se recommandant pas autrement à l'attention, je prends congé de ce Tribunal, où Bachelier allait bientôt exercer ses rigueurs, dites « fumées acerbes », non sans remarquer que, pour être gratuites, les fonctions des jurés n'en étaient pas moins obligatoires. S'ils

ne se rendaient pas à la sommation qui leur était faite on les condamnait en 50 bons d'amende et à la privation de leurs droits d'éligibilité et de suffrage pendant deux ans. On ne badinait pas avec la justice révolutionnaire.

Il y a bien des anomalies dans l'organisation judiciaire de ce temps-là. Les tribunaux de district répondent assez exactement à nos tribunaux actuels de première instance, à cette réserve près qu'il y avait plus de districts qu'il n'y a d'arrondissements (9 au lieu de 5 dans la Loire-Inférieure). Ces tribunaux de district jugeaient certaines questions en premier et dernier ressort; pour d'autres questions, on pouvait se pourvoir en appel du jugement rendu. Rien de mieux jusqu'ici, Mais savez-vous quels étaient les sept tribunaux de districts susceptibles de casser les jugements des tribunaux de district de Nantes? Ancenis, Clisson, Savenai. Paimbœuf, Machecoul, Guérande et... Rennes. C'est, à dire, six petits tribunaux qui auraient dû graviter dans l'axe du tribunal du chef-lieu et un tribunal d'une grande ville voisine, étrangère au département. Cet assemblage est au moins bizarre et il faut reconnaître que, en remplaçant ces tribunaux de district par les tribunaux d'arrondissement et en créant les Cours d'appel qui confirment ou cassent les jugements de première instance, la centralisation impériale n'a pas été si maladroite.

Le Tribunal du district de Nantes — et il en était ainsi de tous les autres — comprenait des juges, leurs suppléants, un commissaire national, qui exerçait les fonctions de ministère public, un greffier, un commis-juré. Les huissiers, que nous appellerions huissiers-audienciers, avaient leurs noms inscrits à côté de ceux des magistrats. Il n'y avait ni président, ni vice-président; cela eût paru contraire, sans doute, au principe d'égalité.

Les membres du tribunal étaient choisis sur place. Les

six juges de Nantes et leurs quatre suppléants portent des noms bien nantais, mais que, pour la plupart, nous n'avons pas encore rencontrés : Maussion, président (il y eut plus tard un armateur de ce nom) ; Marion (les Marion se sont dits depuis de-Procé ou de Beaulieu) ; Gandon le jeune, frère cadet du président du Tribunal criminel ; Pineau ; Leminihy ; Phelippe ; Trioche, un des rares magistrats que nous ayons trouvés à la Garde Nationale ; Bruneau ; Grasset ; Lecomte. Bons Nantais aussi le greffier Blanchard, rue du Soleil, et son commis-juré, Bertrand, qui est logé au greffe. Le commissaire national, Félix Gédouin, place l'Egalité, est donné comme procureur et notable par M. de Kerviler, qui doit le confondre avec un autre Gédouin François-Antoine, avocat et membre du Comité municipal de Nantes en 1789 ; mais tous deux sont Nantais de race. En 1819, les *Etrennes* de Forest mentionnent comme avocats Gédouin aîné (1775), quai Dugay-Trouin, et Gédouin fils (1809), rue Racine. Même remarque pour les huissiers Trastour et Guyon, dont les descendants devaient marquer dans la médecine et la chirurgie, Verneuil et Joubert. Ce dernier demeure près le pont Paix, ancien pont d'Aiguillon, qui retrouva plus tard son ancienne appellation.

Le Tribunal de la police correctionnelle, organisé par l'article 49 de la loi du 22 juillet 1791, différait très peu de ce qu'il est aujourd'hui. Il se divisait, pour Nantes, en deux chambres qui, provisoirement et en attendant un local suffisant, « tenaient leurs audiences » au Palais, place du Bouffai, ou, pour mieux dire, dans l'ancienne tour du Bouffay, les mercredis et samedis. Seulement, les juges, au lieu d'être, comme à présent, pris parmi les membres des tribunaux, étaient les six juges de paix de la ville, trois pour chaque chambre. Dupuis, d'Havelooze, Chaillou tenaient l'une des chambres ; Debourgues, Abraham et Cormier, l'autre. Un des juges de paix siégeait en permanence tous les jours, de 9 heures du matin à midi et de 3 heures à 6 heures, dans une des

salles du palais; il remplissait les fonctions d'officier de police de sûreté, recevait les plaintes et les dénonciations, interrogeait les prévenus arrêtés. Son rôle était celui d'un commissaire de police, et aussi d'un juge d'instruction.

Juges de paix. Les juges de paix reviennent ici sur le tapis. Nous apprenons que leurs audiences se tiennent, les 1er et 6 de chaque décade, dans leurs demeures mêmes, et non point, comme aujourd'hui, dans des prétoires, qui peuvent être distincts de leurs domiciles personnels.

Abraham, qui dirige les sections 1, 2, 3, a réussi pourtant à ce qu'on fît une exception en sa faveur. Il demeure rue Delilles (*sic*) (cloître Notre-Dame) et il donne audience rue du Tertre, vis-à-vis le cimetière de Saint-Similien. Ses suppléants se nomment Delugré et Laurent, son greffier Fenioul, ou plutôt Fenouil, les interversions de lettres n'étant pas rares dans les *Etrennes*. Biret, Civel, qui ne renieront pas leur origine, deux Leroux comptent parmi ses assesseurs. Chaillou, rue Pope, a dans ses attributions les sections 4, 5, 6. Un des Dehergne, l'aîné, est son suppléant avec Lavalette; Huart, dont le nom s'est perpétué, est son greffier. Du milieu de ses assesseurs : Lacroix, Leroy, Marchand, Guilmet (ou plutôt Guillemet) qui laissa de nombreux descendants à Nantes auxquels il est difficile de le rattacher, et un autre, qui répond au nom bizarre de Contremoulin aîné, parent probable d'un autre Contremoulin, qui, en 1791, était sous-lieutenant en 2e à la Compagnie « La Persévérance » du Bataillon des Vétérans, se détache Fellonneau, également aîné. Des destinées brillantes attendaient ce François de Salles Fellonneau, d'une famille originaire de Bordeaux et inscrite dans d'Hozier; il sera Maire de Nantes de l'an VII à l'an IX et mourra sur son siège.

Les suppléants de Debourgues, le juge de paix de la rue des Halles, qui avait dans ses attributions les sections

7, 8, 9, ne sont pas indiqués dans les *Etrennes*. Un de ses assesseurs, Couciraut, doit avoir son nom mal orthographié; ou je me trompe fort, ou c'est Gougurau, imprimeur-libraire. Un autre, Freulet, rue des Chapeliers, peut fort bien se confondre avec Freulet de Loutinais, procureur du roi au siège de la Monnaie de Nantes avant la République.

Sur les ponts, à la tête des sections 10, 11, 12, je trouve ou plutôt retrouve d'Havelooze fils, 37, pont de la Magdelaine, représentant d'une vieille famille d'origine anglaise, dont j'ai connu des descendants. Plusieurs assesseurs, dont on ne nous nomme pas les suppléants, méritent d'être mentionnés. C'est Garno qui a son nom dans d'Hozier pour la Bretagne ; c'est Saget, Budon, Gereau, qui ont figuré ou figurent encore dans le commerce nantais ; c'est Derivas, (de Rostaing de Rivas), directeur de la *fayencerie* (*sic*) sur les ponts, que nous retrouverons. Quant au greffier Dufeuillet, s'il n'était pas un ascendant des Pihan Dufeuillay, j'en serais étonné.

Cormier, avoué, le juge de paix des sections 13, 14 et 15, vis à vis la Bourse, avait un assesseur du même nom que lui, J. Cormier « tenant les marchandises de l'Inde », près le Bon Pasteur. D'autres assesseurs de Cormier ont fait parler d'eux : Cuissart, en la personne d'un adjoint, sous le maire Ferdinand Favre et le Second Empire ; Lavigne, en celle du concessionnaire de la loge Graslin au théâtre avant la guerre de 1870. J'ignore si le Bernard cité — les Bernard sont nombreux — est un parent de mon ancien collègue et ami Remy Bernard. Quant à Van Neunen jeune, c'est déjà une vieille connaissance.

Le dernier des juges de paix, celui des 16e 17e et 18e sections, Dupuis père, négociant, rue de Launai, n'avait au nombre de ses collaborateurs aucun Nantais, sauf Hardouin, dont le nom soit encore porté aujourd'hui.

En dehors de leurs audiences privées et des fonctions

policières qu'ils remplissaient à tour de rôle au Palais, les juges de paix de Nantes avaient un Bureau de Conciliation. Quelles étaient les attributions de ce Bureau qui, d'après les noms de ses membres, était composé de juges honoraires, d'anciens magistrats? Je ne saurais préciser, me bornant, d'après les *Etrennes*, à indiquer qu'il se réunissait trois fois par semaine à l'Hôtel de Ville. En regard du nom, bien connu et honorablement porté depuis un siècle, du premier de ses membres, Jalabert père, est inscrit la date de sa nomination, 1792. Viennent ensuite Beaufranchet, le même apparemment que le président du Directoire du département, Petit des Rochettes, qui évoque plusieurs générations nantaises ; Brounais, maître de pension ; Houget, encore un vieux Nantais, et Lenormand, père du greffier du juge de paix Cormier. Ce Bureau de Conciliation — sorte de chambre des juges — était trié sur le volet.

Je passe très rapidement sur la désignation des juges de paix des sept cantons ruraux du district de Nantes, aussi bien que sur celle des juges commissaires nationaux suppléants et greffiers des huit tribunaux de districts, Ancenis, Châteaubriant, Blain, Savenay, Guérande, Clisson, Machecoul, Paimbœuf. Je retrouverais beaucoup des noms que j'ai déjà relevés, en parlant des Conseils et Directoires de districts. Le cumul des fonctions administratives et judiciaires, toléré dans une grande ville comme Nantes, ne pouvait manquer d'exister dans de petites localités où le recrutement des citoyens capables et de bonne volonté n'était pas, à beaucoup près, aussi facile. D'ailleurs, de nombreux postes restaient encore inoccupés, et très souvent la lettre N, suivie de plusieurs points, indique que la place n'est pas prise ou que le titulaire est « sorti ».

Pour ne rien omettre, je signale deux Trastour : l'aîné, juge de paix ; le jeune, greffier à Paimbeuf, d'où la famille est certainement originaire. Je retrouve à Machecoul, un Gaschignard à côté d'un Joyau, d'un Vrignaud, d'un

Charruau, qui ont fait souche nantaise. Audap et Dugast, à Clisson ; Lorieux, au Croisic ; Pissebuche, à Mesquer (district de Guérande); Brossaud, Merot fils, à Savenay; Cocaud, Chiron, Bessejon, *de Nantes* (*sic*), à Blain; Blouen, Rodrigue, à Châteaubriant; Luneau, Lebec, à Ancenis, ajoutent quelques noms nouveaux à une liste déjà longue de braves gens qui, peu ou prou, furent mêlés aux affaires publiques à l'époque la plus troublée de notre histoire.

La Monnaie de Nantes.

Je suis pas à pas les *Etrennes*, estimant que ce petit voyage autour du vieux Nantes aura d'autant plus de charme qu'il aura été fait sans trop d'ordre ni de méthode. Mais entre les Tribunaux de districts et le Tribunal de Commerce, je ne m'attendais guère à trouver l'*Hôtel des Monnaies*. Pénétrons-y, puisqu'on nous invite. Sa situation, place du Bouffai, lui créant un voisinage avec l'ancien Palais de Justice, explique peut-être qu'on l'ait intercalé dans le Nantes judiciaire.

Sans être un des ateliers monétaires les plus importants de France, Nantes figurait, depuis Henri IV, parmi les dix-sept villes, Paris compris, où l'on battait monnaie Sa marque était un T. On trouve encore assez souvent des pièces et des sols à l'effigie du pauvre Louis XVI, portant ce T incisé dans le métal; quelques-uns à la date de 1793 circulaient et purent même être frappés après la mort du Roi. La Monnaie de Nantes ne fut fermée, en effet qu'au cours de cette année 1793, et on y frappa jusqu'au bout des pièces à l'effigie royale.

Les fonctionnaires de l'*Hôtel des Monnaies* formaient à Nantes toute une petite administration, à la tête de laquelle étaient le commissaire national, ex-commissaire du Roi, nommé Pussin; son adjoint, Piquet; le directeur et trésorier particulier Thomas; un essayeur, Lecourt ; un graveur, Poirier. Ces cinq personnages, composant à la fois le bureau et le service technique, étaient logés à la Monnaie. On leur avait adjoint des *officiers des*

monnoyeurs, dont les fonctions ne sont pas nettement définies, mais qui devaient, d'après leur titre, être préposés à une haute surveillance et organisés militairement. C'étaient : un prévôt, Couillaud de la Rive; son lieutenant, Ives Artaud; un prévôt des ajusteurs, R. Bridon; son lieutenant, F.-J. Arthaud. Notons, en passant, cette différence d'orthographe entre Artaud et Arthaud. Le premier habitait Isle des Chevaliers, le second à Rezé, ce qui prouve qu'ils surveillaient d'assez loin l'Hôtel des Monnaies. Il y avait sans doute un poste de Garde Nationale à proximité.

Tribunal de Commerce.

Le Tribunal de Commerce a toujours eu beaucoup d'importance à Nantes, et ses attributions n'ont pas varié depuis que le rédacteur des *Etrennes* écrivait : « Toute affaire de commerce de terre et de mer, en matière civile seulement, sont de son ressort ». Il tenait alors ses audiences les lundis, mercredis et samedis, à 10 heures du matin, à la maison Villestreux, ce bel hôtel de granit de l'île Feydeau, où Carrier descendit à son arrivée à Nantes. Des élections pour la composition du Tribunal avaient lieu en 1792. Celui que les négociants de Nantes avaient jugé le plus apte à trancher leurs contestations commerciales et qu'ils avaient, en conséquence, nommé président, était Alexis Mosneron de Launay. Il avait montré sa compétence comme membre du Bureau central d'administration du commerce créé par le ministre de l'intérieur en 1791. Ce bureau, qui comprenait des délégués des grandes villes commerciales, Lyon, Marseille, Lille, Dunkerque, Paris, Nantes, avait pour mission de défendre, près du pouvoir central, les intérêts des commerçants. Mosneron avait été à la hauteur de sa tâche ; ses concitoyens l'en récompensèrent. Les juges au Tribunal de Commerce, Prasle, Rozier, Guesdon, capitaine (au long cours, sans doute), portaient, ainsi que leurs suppléants, Claude Lory, Bonamy, d'Havelooze aîné et Lormier, des noms

estimés sur la place de Nantes. Le greffier en chef Pradel, et, le commis-juré, Morin, remplissaient des fonctions communes à d'autres tribunaux. Un poste original était celui du receveur des droits maritimes Pelieu, île Feydeau ; il avait un adjoint, Rignolet. Cinq huissiers étaient attachés au Tribunal de Commerce ; ils ne se confondaient pas, comme aujourd'hui, avec les huissiers près les tribunaux civils.

Le tableau de Nantes judiciaire se complète par le trois listes, extrêmement intéressantes, des professions libérales qui se rattachent à la justice. En énumérant les hommes de loix (*sic*), qui ne sont autres que les avocats, les avoués, qui avaient dépouillé depuis peu leur appellation séculaire de procureurs, les notaires *publics*, ex-notaires royaux, bientôt notaires tout court, nous résumerons ce que le Tiers-État nantais comptait de remarquable dans les professions libérales ayant la loi pour base ou pour objet.

Noblesse de robe. Les avocats.

Il y avait même, parmi les *hommes de loi* ou avocats, une noblesse de robe qui, dans les cérémonies, marchait en tête de la compagnie et ne s'humiliait pas devant la noblesse d'épée. Les *Etrennes* distinguent ces aristocrates en toge et bonnet carré et les placent par rang d'âge ou d'ancienneté au début de la liste. Le premier nommé s'appelle pourtant Geffray sans particule et donne son adresse rue Racan, ex-rue Saint-Denis. Mais j'ai constaté que son vrai nom était Geffray de la Panneterie et que, avocat lui-même, il descendait d'anciens avocats et d'un échevin de la ville en 1704. Viennent ensuite, dans la majestueuse ordonnance de leurs noms, titres et qualités, Le Roux de la Mostière, Cocaud de la Ville-au-Duc, Heulin de la Martinais, Turpin du Prouzeau (allié aux Turpin de Crissé), Texier de Louvrardière. Mais il manque, je ne sais pourquoi, Saulnier de la Pinelais, pourtant reçu licencié en 1779 et qui resta au tableau presque tout le règne de Louis Philippe. Une mention spéciale est due à Jean-Baptiste Gellée de Premion

dont la famille, très ancienne, portant d'après d'Hozier et le *Livre Doré* « d'azur au compas d'argent », a donné son nom à une rue de Nantes. Gellée de Premion avait été maire de Nantes à deux reprises, de 1754 à 1762, de 1776 à 1782; il était octogénaire à l'apparition des *Etrennes*, puisqu'il mourut le 12 novembre 1794, à l'âge de 83 ans. Nul n'aurait toléré qu'il disparût de la liste d'un ordre qu'il avait honoré par ses vertus et ses talents. La reconnaissance de la ville lui est demeurée fidèle, le musée archéologique conserve son portrait en pied qui faisait partie de la collection des portraits des maires avant la Révolution. Après la noblesse, voici la bourgeoisie de robe, très digne de marcher à côté d'elle. Plusieurs de ces robins — comme on les désignait alors sans intention ironique — ont demandé, dès 1789, à faire le service de la garde nationale, dont leur charge pouvait les dispenser. Ce sont, avec Villauduc-Cocaud (ou Cocaud de la Villauduc) et Heulin de la Martinais, déjà nommés, Marion, qui peut aussi s'appeler Marion de Procé, Delaville-Leroulx, Marie jeune, Cotelle père et fils, Urien, frère du citoyen notaire; Gédouin, le juge au Tribunal révolutionnaire, Angebault fils et Angebault jeune, Baron, Clavier, Ballais. Maussion est l'un des plus connus : juge du district de Nantes, il a été concurrent de Baco lors de sa toute récente élection à la mairie de Nantes et il a réuni sur son nom une imposante minorité. Sauquet est redevenu avocat après avoir été procureur syndic de la Commune, prédécesseur de J.-M. Dorvo. Letourneux, toujours inscrit à l'ordre, est procureur général du département. Quant à Ménard, il peut bien donner son adresse à la Maison Commune, nous avons vu qu'il y siège en permanence, remplissant les absorbantes fonctions de secrétaire-greffier. Je trouve son nom au bas d'une affiche, où il rassure ses concitoyens contre un *canard* de l'époque : le bruit avait couru qu'il y avait cinq canons chargés à mitraille dans l'église Saint-Donatien.

En somme, les 37 avocats inscrits en 1793 au Barreau de Nantes (j'en ai omis quelques-uns) représentaient très dignement l'ordre.

Il y avait à Nantes, en 1793, beaucoup plus d'avoués que maintenant; on n'en comptait pas moins de vingt-sept, ce qui prouve l'empressement que mettaient les « basochiens » à se rendre acquéreurs des anciennes charges de procureurs et aussi, à dire d'experts, la fréquence des procès. Mais je pose un point d'interrogation : tous les avoués de la liste des *Etrennes* étaient-ils réellement en fonctions ou continuaient-ils d'exercer leur métier concurremment avec des charges politiques? Le cumul me paraît difficile en ce qui concerne Hyacinthe-René Nouel, rue Soleil, qui très certainement ne fait qu'un — les prénoms sont identiques — avec Nouel, substitut du procureur de la Commune. Je n'ai relevé que cet exemple; il peut n'être pas le seul. Les avoués, qui étaient des bourgeois qualifiés en même temps que d'habiles légistes, n'étaient-ils pas tout désignés pour couvrir de leurs noms et assister de leurs lumières leurs collègues du district ou de la municipalité?

Plus d'une famille nantaise encore existante reconnaîtrait les siens parmi ces nouveaux officiers ministériels dont les *Etrennes* ont enregistré les noms et presque toujours les prénoms. Des Le Merle, des Goupil, des Lemarié, des Burguerie, des Bulet seraient aisément retrouvés aujourd'hui. Les Pouponneau étaient avoués de père en fils, et j'ai pu connaître l'un d'eux, vieillard aimable, qui faisait de petits vers badins et des chansons anacréontiques à dire au dessert. Jacques-Pierre Papin était, ou je me trompe fort, l'aïeul de Papin de la Clergerie, chef de bureau à la mairie à l'époque où j'habitais Nantes et membre des sociétés savantes de la ville, et de M. R. Papin de la Clergerie, qui est actuellement chef du Secrétariat du Conseil Général de la Loire-Inférieure.

Des 27 avoués de 1793, les deux qui ont le plus marqué

sont René-Alexandre Garnier, rue Bossuet, et Garreau, dont le domicile est assez vaguement indiqué « près la Maison Commune ». Ce furent, dans leur modeste sphère, des personnages historiques.

René-Alexandre Garnier de la Mulnière, fils d'un notaire et procureur du duché de Retz, à Bourgneuf, était né en 1741. Procureur au présidial de Nantes avant 1778, il fut, un des premiers, nommé avoué près le Tribunal des districts, à la réorganisation judiciaire du mois de septembre 1793; il allait être arrêté comme aristocrate, on lui prêtait un propos séditieux, on l'accusait d'avoir dit qu'on était plus libre sous l'ancien régime que sous le nouveau. Il fit tout naturellement partie des 132 Nantais; il eut la chance de ne perdre ni la vie, ni la liberté, et, acquitté après le 9 Thermidor, il revint à Nantes et reprit son étude. Il fut l'un des douze avoués près le Tribunal Civil que le sénatus-consulte de l'an VIII conserva. Il mourut en 1813.

Plus tragique est la destinée de Garreau — Garreau tout court, impriment les *Etrennes*, mal renseignée sur son compte — en réalité Joseph Armand Garreau du Brossais. Lui aussi était procureur au présidial de Nantes avant de devenir avoué. On en fit même, en 1790, un procureur général de la Commune; mais sa modération, sa tiédeur, le firent bientôt remplacer par Dorvo. Comme Dorvo, comme Garnier, Garreau fit partie de la colonne des 132 Nantais; mais, moins résistant que ses compagnons d'infortune, il ne put supporter les fatigues du voyage, les privations de la captivité, et il mourut, le 22 janvier 1794, dans la maison de santé du Dr Belhomme, qui s'élevait sur l'emplacement actuel de la maison Dubois. Garreau parlait et écrivait bien : plusieurs de ses discours et de ses lettres ont été imprimés; la Bibliothèque de Nantes conserve manuscrit son réquisitoire dans une délibération de la municipalité de Nantes du 20 mai 1791, en faveur des gens de couleur. Rappelons que les Nantais les plus républicains demeuraient

alors, pour des raisons commerciales, partisans de la traite des noirs. On trafiquait du bois d'ébène comme d'une denrée courante et quiconque tentait de s'opposer à ce trafic était taxé de folie.

Notaires.

Les notaires publics, qui s'étaient appelés, devaient s'appeler encore les notaires royaux et devenir, pour le rester, notaires tout court, étaient nombreux à Nantes en 1792-1793, moins pourtant que les avoués et les avocats. Il y en avait dix-neuf, chiffre qui n'a pas beaucoup varié: ils étaient dix-huit en 1820, ils sont encore dix-huit aujourd'hui. Beaucoup de leurs études étaient centenaires. Je les cite dans l'ordre où les donnent les *Etrennes*; mes recherches m'ont fait retrouver quelques-uns des titulaires antérieurs et postérieurs à la Révolution. Rien n'est plus intéressant pour l'histoire des familles nantaises. Alors, comme aujourd'hui, le notariat des grandes villes se recrutait dans l'élite de la bourgeoisie riche.

Briand « le jeune » ouvre la liste dressée par rang d'ancienneté. Cet homonyme du ministre socialiste exerçait depuis 1754. Il avait eu Duhil et Lelou comme prédécesseurs. Son étude, établie rue Fosse, se fondit au commencement du XIXe siècle avec celle de Guillet, rue de la Juiverie, titulaire en 1793, et dont le fils exerçait encore en 1820. Guillet avait succédé à Coisquaud et à Martin de la Coutancière. Les deux études réunies élurent domicile Carrefour Casserie, 14. Je perds leur trace.

Guesdon, rue Suffren, était devenu notaire la même année que Briand, 1754. Les *Etrennes* indiquent comme son prédécesseur Recommencé, parent, sans doute, d'un Recommencé, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, rue Maupertuis, en 1792. Un Guesdon est donné en 1820 comme ayant été un des titulaires de l'étude Jalabert que nous retrouverons. Il y en eut un autre qui fut Directeur de la Cie d'Assurances La Nationale.

Urien, le « citoyen » Urien, était un peu sauvage; il

fournissait les expéditions des actes des notaires décédés. Il avait succédé à son père en 1767; il était encore en exercice en 1819. Son étude, fort ancienne, sise rue J.-J. Rousseau, puis transférée quai Cassard, avait appartenu successivement à Lepelletier, à Mocquart, à Poirier. Un de ses successeurs, à la fin de la Restauration, fut Francheteau, père de mon collègue au Conseil Municipal, devenu juge de paix du 2e canton et récemment décédé.

Rue Crébillon se trouvait l'étude de Lambert, qui avait succédé à Duboueix, son beau-père. Lebec, qui vint ensuite, s'établit Basse-Grande-Rue (les documents officiels répètent à l'envie ce curieux pléonasme « Rue Basse-Grande-Rue »).

Hérault, rue Soleil, ancien nom de la rue Beau-Soleil, n'avait eu qu'un prédécesseur, son père; je ne lui connais d'autre successeur qu'un Joyau, aïeul de l'architecte, qui transféra l'étude rue du Château; même transmission de père en fils s'applique à Moricet, rue Juiverie.

Détail singulier : un Le Gouais, de St-Julien-de-Vouvantes, avait été le premier titulaire de l'étude du quai Brancas, dirigée en 1793, et depuis 1777, par Daniel du Mortier, qu'une pièce du temps désigne simplement sous le nom de Daniel. Cette étude importante absorba celle, assez voisine, de la rue Bayle ou rue de Gorges, où s'étaient succédé Appuril et Coisquaud. Elle eut plus tard à sa tête Bruneau, le père et le fils Royer, Brard, notaire en 1845 de ma tante de Verville, chef d'une famille bien connue aujourd'hui. Il la dirigea longtemps.

Les Jalaber, ou Jalabert, étaient de vieille souche nantaise. L'un d'eux, que j'ai connu fort âgé, avait fait sous la Restauration, en faveur des Grecs, des vers d'un patriotisme ardent. Trois de ses ancêtres avaient été notaires de père en fils dans la rue des Carmélites, débaptisée par la Révolution qui en fit la rue Maupertuis, puis place Saint-Pierre. Il y avait près d'un siècle de notariat dans cette famille Jalabert.

Les Defrondat ne sont pas pour nous de nouvelles figures; ces très honorables bourgeois nantais avaient en eux l'étoffe de parfaits notaires. En 1782, l'un d'eux, le fils, s'établit dans l'étude de la Basse-Grande-Rue, qui avait vu se succéder Jean, André et Antoine Charier, G. Allain et Forget. Lui-même prit la place de son père. J'ignore à quelle époque l'étude passa place du Commerce; elle y était sous la Restauration, du temps du notaire Citerne ; elle est aujourd'hui, 5, rue du Calvaire.

Place du Bouffay, dans le voisinage de l'ancien Palais, à l'ombre de la vieille tour tragique qui devait présider à tant d'exécutions, le notaire Fresnel avait recueilli la succession de nombreux tabellions; il passa son étude à son gendre Bertrand, de la famille de Louis Séraphique Bertrand, l'ami de Desforges-Maillard et l'un des plus agréables poètes nantais du XVIIIe siècle. Bertrand fut remplacé par Morin d'Yvonnière, puis par Jousset, grand-père ou grand-oncle du très distingué et regretté peintre de marine, notre contemporain. Avec ce dernier, l'étude émigra quai Brancas, près de celle de Me Brard.

Il ne faut pas confondre les deux notaires homonymes Briand le jeune, rue Fosse, et Briand du Marais, quai des Gardes Françaises, ancien quai Flesselles. Les Du Marais avaient, dès le XVIIIe siècle, des prétentions fondées à l'aristocratie. Ils se sont éteints en la personne du frère de Madame Bacqua, un célibataire original qui habitait rue Saint-Clément, près du couvent de la Visitation, et était parfois pour les religieuses un voisin assez incommode. Briand du Marais avait prêté serment en 1783 et succédé à son père. Une longue lignée de notaires les précédait tous deux dans cette étude. C'étaient Jourdanot, Ferrez, Desprey, Delesbaupin père et fils. Comme presque toutes ses pareilles, l'étude de Briand du Marais déménagea; je la trouve, sous la Restauration, à l'époque du notaire Dauphin, installée quai Jean-Bart.

Encore une famille bien nantaise, connue dans la robe et le monde parlementaire dès le XVIIIe siècle, celle des Varsavaux. Celui que l'on nommait Varsavaux « père » exerçait le notariat, place l'Egalité, depuis 1785. En 1793, il succédait à Benoist, qui succédait lui-même à Thomas. Un autre Varsavaux, qui commençait ou recommençait à s'appeler Varsavaux de Henlée, était notaire en charge sous la Restauration; il avait repris l'étude de Moricet, déjà rencontrée sur notre chemin et passée depuis entre les mains de Sauvaget.

Freulet, le notaire qui demeurait rue Sueur (ex-rue Ste-Croix), était-il parent d'un assesseur de juge de paix portant le même nom? La chose n'est pas autrement intéressante; mais, là encore, de petites particularités sont à signaler. Deux études de notaire, situées en cette même rue Sueur (c'est Le Sueur, sans doute, que la municipalité du temps a voulu dire) se sont fondues en une. D'un côté, c'est l'étude Freulet avec des prédécesseurs qui s'appellent Fresnel aîné qu'il ne faut pas confondre avec le beau-père de Bertrand, et Gorgette (plusieurs porteurs du nom de Gorgette sont signalés dans la *Bio-bibliographie bretonne*). De l'autre côté, c'est l'ancienne étude Allin de la Brière, devenue celle de Gourraud. La respectable liste des prédécesseurs dont pouvait s'enorgueillir, en 1820, le notaire Chaillou fils, s'alimentait donc des titulaires de deux charges autrefois voisines, réunies place de la Bourse.

Avec Chesnard et Girard-Canterie, qui figurent sur une liste de souscription patriotique de 1788, nous épuisons la liste des notaires de Nantes en 1792-1793. Fidèles à leur poste pendant la tourmente révolutionnaire, ils perpétuaient une tradition d'honnête et modeste labeur qu'ils ont transmise à leurs descendants, souvent de leur rang, toujours de leur race.

Université.

Boileau, dans le *Repas ridicule,* montre un Recteur d'Université marchant à pas comptés, suivi des Quatre Facultés. Il y avait encore, en 1792, une Université à Nantes et nous venons de voir qu'une des Quatre Facultés, celle du droit ou de la jurisprudence, n'y était pas mal représentée. Hygie, déesse de la Santé, suivait de près Thémis, ou Esculape Cujas, comme on voudra, et les princes de la science nantaise tenaient beaucoup à leur titre de docteur régent. Pourquoi cinq des plus qualifiés se proclamaient-ils avant tout *médecins ?* C'est qu'ils avaient leurs chaires à l'Université et que, spécialistes avant la lettre, ils traitaient devant leurs élèves ou le public, de tel point de doctrine, de telle partie de la science ou de telle maladie dont ils avaient fait l'objet de leurs études.

Les médecins.

Ainsi, Arnoult était « médecin pour la pratique clinique ». Lemerle, qui avait navigué, se mettait à la portée des matelots français et étrangers du port de Nantes pour les maladies des gens de mer. Monlien enseignait la Sméiotique, mot bizarre, chose mystérieuse, que nous ne trouverez ni désignés, ni expliqués dans aucun dictionnaire; il s'agissait — le grand S en fait foi — du système d'un praticien, alors célèbre, aujourd'hui méconnu, du nom de Smet. On lui avait fait l'honneur, que n'eurent ni Broussais, ni Velpeau, ni même Ricord, de forger un néologisme avec son nom. Le Meignen avait une chaire de botanique; c'était le Linnée ou plutôt l'Ecorchard de son temps. La physiologie était la spécialité de Gesbert; je note, en passant, que ce mot, au XVIIIe siècle, est toujours écrit sans *y* à la première syllabe; les promoteurs de la réforme orthographique pourraient invoquer ce précédent qui dénote, d'ailleurs, une parfaite ignorance de l'étymologie grecque.

Les docteurs « régents », au nombre de 18, compre-

naient les cinq « médecins » déjà nommés. Ils avaient pris leurs incriptions — leurs grades, comme on disait alors — à l'Université de Nantes. Nous en avons la preuve dans la thèse de Gesbert de Boisfontaine, que j'ai eu la bonne fortune de retrouver. Elle est imprimée à Nantes chez la veuve Querro, mais ne porte, malheureusement, au titre qu'un fleuron assez ordinaire, au lieu de la *belle image* qui faisait, aux yeux de la Toinette du *Malade Imaginaire*, le seul mérite de celle de Diafoirus. Le jeune candidat — c'est Gesbert que je veux dire — soutenait, en 1788, devant un jury présidé par Me Jacques Bodin-Desplantes, la thèse suivante, qui fait encore souvenir de Molière : *An bilis natura et usus definiri possunt?* Est-ce qu'on peut définir la nature et l'usage de la bile? Gesbert n'échauffa pas la bile de ses examinateurs; il fut reçu avec éloges et, dès l'année suivante, se parant de son titre de docteur en médecine, il engageait contre l'apothicaire Hectot, de l'Hôtel-Dieu, une polémique dont les pièces subsistent à la Bibliothèque de Nantes. En 1820, on retrouve un Hectot, pharmacien sur la Fosse, directeur du Jardin des Plantes, rue des Ursulines. Ce doit être le même.

La thèse de Gesbert atteste que Jacques Bodin-Desplantes était un docteur de marque, puisqu'en 1788 il présidait un jury d'examen. Il était sous-maire pendant la première mairie de Giraud-Duplessis; il signait, en cette qualité et toujours pendant l'année 1788, les *vœux du Conseil communal* animés du plus intelligent libéralisme. On le retrouve encore au nombre des promoteurs de la grande fête patriotique qui réunit les membres de la noblesse à ceux du Tiers-État nantais. J'aime à saluer en lui l'aïeul du sympathique collaborateur de l'*Espérance du peuple*, sous la direction Emerand de la Rochette. Ce journaliste sans fiel, qui répondait, comme son grand-père, au prénom de Jacques, n'avait que des amis dans les partis les plus opposés.

Revenons à nos médecins, ou plutôt à nos « docteurs

régents », avec le regret de ne rien savoir de précis sur le clinicien Arnoult, sur Lemerle, qui soignait les gens de mer, sur Monlien, qui s'intitulait assez pompeusement : « de la Société de Médecine de Paris, de plusieurs autres Académies, ancien médecin des Hôpitaux de la Marine et de l'Hôtel-Dieu de Rennes. » Se parer de tout cela et enseigner la « Sméiotique » donne à Monlien un brevet d'originalité, mais ne le représente pas précisément sous des couleurs modestes.

Le Meignen, qui habitait rue Crébillon, nº 4, n'était autre que le grand-père de l'avocat Henri Le Meignen, fondateur et Président de la Société des Bibliophiles bretons, mort il y a quelques années. J'ai gardé très bon souvenir de ce bibliophile fervent, doublé d'un littérateur, ami intime de Perthuis, et qui fut frappé, en ses dernières années, de malheurs immérités. A la Société Archéologique, qu'il présida, deux fois, avec distinction, à la Société Académique, il retrouvait les traces de son père. Il avait hérité de son grand-père le médecin, le professeur de botanique, un goût très vif pour les fleurs, qu'il alliait à celui des livres. Les jardins qui entouraient sa propriété de La Classerie, près Rezé, les serres où il cultivait des plantes rares, lui étaient aussi chers que sa bibliothèque. Il dut abandonner tout cela pour venir vivre tristement à Paris, de son métier d'avocat. La mort a été une délivrance pour celui qui aimait tant la vie et qui savait l'aimer.

Plusieurs de ces « docteurs régents » n'étaient pas, comme disait Henri IV, parlant des ducs de Bretagne, de petits compagnons. Richard Duplessis se disait avec fierté, comme son collègue Monlien, « membre de la Société de Médecine de Paris ». Mollet de la Barre, après s'être fait recevoir à Nantes et tout en continuant à figurer sur la liste des docteurs régents, s'en était allé exercer à Paris, où le champ était plus vaste. Laënnec, qui, comme Bodin-Desplantes, avait touché à la politique sous la mairie Giraud-Duplessis, reprenait avec orgueil son titre d'ancien

médecin des hôpitaux de la marine, et, dans son cabinet de la place du Bouffay, faisait l'éducation de son fils, qui allait devenir l'illustre inventeur de l'auscultation. Sur cette trame un peu grise d'honnêtes praticiens de province, ressortaient déjà, par leur activité impatiente et leurs tendances ultra-libérales, Blin et Duboueix. François Blin, après avoir eu sous le proconsulat de Carrier un rôle effacé et s'être confiné dans l'exercice, de sa profession, prit tout à coup une part importante aux événements. Ce fut son ami Bureau de la Bâtardière, « personnage assez frivole », disent les contemporains, et ayant pris pied dans le camp royaliste, qui le décida, on ne sait pourquoi, à sortir de sa retraite de la rue Contrescarpe et à se lancer dans le mouvement politique. Avant la conclusion du traité de la Jaunais, Blin s'employa, de concert avec Bureau, à ouvrir les négociations entre le représentant Ruelle et le général Charette. Toujours avec Bureau, il partit pour Paris, investi d'un mandat officiel des Représentants du peuple; il allait faire hommage à la Convention des drapeaux des pacifiés. Le *Journal de la Correspondance de Nantes* rend sèchement compte de ce voyage, sur lequel on voudrait avoir les impressions de Blin lui-même. Je suppose qu'il fut désabusé des grandeurs et reprit paisiblement ses fonctions médicales. Je retrouve sa trace quai de la Fosse, 20, en 1820.

Michel Duboueix était plus remuant; il ne lui a manqué qu'une vaste scène pour devenir un personnage de premier plan. Il était de Clisson où, d'après les *Etrennes*, il résidait encore en 1793. Mais, tout médecin de petite ville qu'il était, il avait réussi, une fois ses études classiques terminées au Collège de l'Oratoire de Nantes et son diplôme conquis devant la Faculté de Paris, à se faire une réputation et un nom. Auteur de *Recherches sur la rage* (qui eût supposé en lui un précurseur de Pasteur ?) et d'une *Topographie médicale de Clisson*, couronnées par la Société royale de Médecine en 1784, il

obtint le titre de médecin (honoraire) de Monsieur, frère du Roi. La politique le tenta dès les premiers troubles révolutionnaires; il fut élu, en 1790, *membre du département de la Loire-Inférieure* pour le district de Clisson. Dans l'assemblée électorale du district qu'il présidait, il prononça un discours qui est du mauvais Diderot ou du Raynal tout pur sur « l'affreux despostime, les satrapes oppresseurs, la superstition imbécile ». L'année suivante, devenu maire de Clisson et trésorier du district, il était élu second député suppléant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger à l'Assemblée et vint exercer la médecine à Nantes, au cours de l'année 1793. Mal lui en prit, car il succomba, au mois de décembre, à l'épidémie causée par l'entassement des malades dans les prisons de la ville. Dans les *Annales de la Société Académique de la Loire-Inférieure*, Dugast-Matifeux a consacré une notice à ce singulier Duboueix, type de médecin politicien, et qui méritait mieux que la mention erronée du *Dictionnaire des parlementaires français*, où on l'affuble du titre imaginaire de « comte du Pinieux. »

Officiers de santé.

Les officiers de santé du collège de la ville de Nantes (je n'ai garde de rien omettre de ce qui concerne leurs qualités) formaient un corps sérieux. L'anatomie, malgré Vésale et ce professeur Tulp que Rembrandt a immortalisé dans un tableau célèbre, n'était pas encore, ainsi que la chirurgie, sa sœur, placée au premier rang des sciences médicales. On opérait assez rarement, on disséquait peu au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle; de là, bien des erreurs et beaucoup de blessés, de malades condamnés à une mort certaine. A Nantes, comme ailleurs, les élèves de chirurgie et d'anatomie devenaient officiers de santé, — médecins, docteurs régents, jamais. — Leurs écoles ne se tenaient pas à l'Université, mais dans un local assez sombre de la rue Follard (rue Saint-Léonard), très probablement celui que les chevaliers du Papegaut avaient

abandonné pour la Motte-Saint-André et qui devint l'ancien muséum d'histoire naturelle. Ces officiers de santé, que leurs collègues les docteurs auraient eu tort de dédaigner, avaient leurs professeurs recrutés dans leur docte compagnie. C'étaient — pour l'anatomie, Bisson, de la famille de l'héroïque enseigne de vaisseau lorientais; — pour les opérations, Cantin, dont le nom figure au bas de quelques actes de la municipalité antérieurs à 1789 ; — pour « les principes de l'art de guérir », ce que nous appelons la thérapeutique, Fabré, qui devint conseiller municipal de 1803 à 1813; — pour la pathologie et la matière médicale, Darbefeuille, le chirurgien de l'hospice des Enfants Trouvés, devenu sous la Restauration chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu; — pour les accouchements, Etienvrin, « démonstrateur » habile, dont la Bibliothèque de Nantes conserve, manuscrit, un traité d'*angiologie*; — pour l'ostéologie et les maladies des os, Godebert, un des signataires de la requête du Tiers-État et de la souscription patriotique de 1788, officier municipal en 1791 et 1792. Etienvrin et Godebert, praticiens éminents, étaient encore « professeurs, d'accouchements en faveur des sages-femmes »; ils se relayaient: l'un faisait son cours pendant le semestre de juillet; l'autre pendant celui de janvier. Le dénombrement des trente officiers de santé, en dehors des professeurs, serait fastidieux et sans intérêt. Je note seulement un Perthuis, quai Tourville, qui me rappelle mon vieil ami; un Suc, parent sans doute du sculpteur en renom à Nantes vers 1848; un Ulliac « membre du collège de Rennes, aggréé (*sic*) à celui de Nantes », qui porte un nom illustré par Mlle Ulliac-Trémadeure, d'origine bretonne, auteur d'ouvrages pour la jeunesse. A la suite des noms d'Herbron, rue Juiverie, et de Thomas, qui, par une singulière rencontre, habite rue Thomas, dans le quartier de la Fosse, je lis la mention : « pour les rapports ». Le sens de cette expression est donné tout au long dans le *Dictionnaire de Trévoux*, édité en 1752, au

tome VI, page 625 : « On appelle *rapport*, en médecine et en chirurgie, le jugement que des gens nommés d'office, ou par convention, portent sur l'état d'un malade, d'un blessé, d'une femme grosse, d'une fille violée, d'un cadavre, pour instruire les juges de la qualité et du danger de la maladie ou des blessures, de leurs causes, ou du temps qu'il faut pour les guérir, de la certitude d'une grossesse ou d'un viol, et de la véritable cause de la mort d'un homme. — *Rapport dénonciatif.* C'est un rapport fait à la réquisition des parties intéressées, qui peuvent choisir pour faire la visite tels médecins, chirurgiens et matrones qu'il leur plaît. » Herbron et Thomas remplissaient donc les fonctions de médecin légiste et de médecin expert. Autre remarque : plusieurs des officiers de santé, chirurgiens, ne résident pas à Nantes. Le doyen Gillet est à Paris; j'ai fait des recherches longtemps infructueuses sur ce personnage qui avait en Bretagne, à Nantes même, de nombreux homonymes, et j'ai fini par découvrir qu'un G. Gillet, chirurgien à Nantes, qui doit bien être le nôtre, avait publié à Paris, chez Butard, en 1770, des *Observations tendant à prouver que les fièvres ne sont pas des maladies.* Je flaire en ce nomade doyen un devancier des théories microbiennes.

Un second chirurgien, Bournave, était à Cordemais; un troisième, Besson, « à l'Amérique », comme imprimaient les *Etrennes* en leur style suranné; un quatrième, Danilo, avait préféré les hasards et les dangers de la vie militaire à la paisible existence provinciale : il était à l'armée du midi. Comme il n'y a qu'une initiale « armée du m. », j'avais cru d'abord qu'il s'agissait de l'armée de Mayence ; mais celle-ci, qui laissa en Vendée d'assez terribles souvenirs, ne fut formée qu'en juillet 1793. Danilo exerçait encore sous la Restauration, et demeurait rue de La Peyrouse, n° 3.

Je note que les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu et du Sanitat : Bacqua, Defray, Gautier, ne paraissaient pas dans le modeste amphithéâtre de la rue Folard.

Dentistes.

Les dentistes viennent après les chirurgiens ; aussi bien prennent-ils déjà le titre de « chirurgiens dentistes ». Ils sont aujourd'hui douze à Nantes même ; ils n'étaient alors que trois et habitaient, tous les trois, rue Fosse. Cagnat ne porte un nom ni nantais, ni breton ; Boissy de Beausoleil, avec une si belle façade, devait être le dentiste de l'aristocratie et du beau monde. Le troisième, Marcantiny, annonce qu'il est Italien ; on s'en doutait un peu et aussi que ses compatriotes et confrères arrachaient des dents sur le Pont-Neuf ou sur la place du Bon-Pasteur. Par le temps qui court, les dentistes italiens ne font plus florès. C'est d'au delà des mers, de l'Amérique, que nous viennent les mécaniciens les plus experts. Notons que Marcantiny était chirurgien-major de la Garde Nationale, en 1791.

Apothicaires.

Les apothicaires, tués par le progrès, ont disparu sous leur forme primitive. M. Purgon et M. Fleurant ne vivent plus que dans Molière avec les matassins de *Pourceaugnac.* Mais les apothicaires de 1792 n'étaient autres que des pharmaciens et l'on aurait beaucoup froissé MM. Lafiton, Louvrier, Cigogne ou Dupré de la Boulais, en les invitant à administrer le petit remède qui donnait à nos aïeux un teint toujours fleuri. Est-ce leur ancienne profession qui leur a laissé des noms lénitifs ou harmonieux? Celui de Benoît n'est que gracieux, mais celui de Haubois est tout à fait musical. L'un d'eux trahit une origine nantaise. Les autres, La Fargue, Garros, Trahan, m'ont l'air d'arriver du Midi en droite ligne, mais l'un d'eux a fait souche nantaise.

La Bibliothèque

La disposition des *Etrennes* fait succéder aux apothicaires la Bibliothèque publique. Cette Bibliothèque, assez modeste alors, qui ne s'était pas enrichie des précieux fonds Labouchère et Lajariette, était située Maison du Collège, vis-à-vis le cours Liberté, ex-cours Saint-Pierre. Elle avait pour bibliothécaire un nommé

Londiveau, prédécesseur inconnu des Guillet, des Peccot, des Péhant et des Rousse. Elle était ouverte les lundis, mercredis et vendredis, de 2 heures à 5 heures en hiver ; de 2 heures à 6 heures en été. Une petite note, que le rédacteur des *Etrennes* place à la suite, me charme : « Lorsque le jour de l'ouverture tombera un jour de fête, la bibliothèque sera ouverte le lendemain ». L'Administration et le bibliothécaire donnaient là, sous une forme naïve, un bel exemple de conscience ; ils seraient peut-être moins scrupuleux aujourd'hui. Seulement, les bibliothèques sont ouvertes tous les jours, excepté le dimanche.

LES ÉCOLES

L'Oratoire.

Place au Collège de l'Oratoire où débuta le général Mellinet ! Il a précédé celui que nous avons connu et qui a disparu lui-même, sous son vieil aspect de cloître et de prison, devant une bâtisse neuve, sans défauts mais sans souvenirs ! On pourrait dire de l'ancien collège, celui de l'Oratoire, que ses ruines mêmes ont péri si la façade de la chapelle, rehaussée, dans son style Louis XIII, par l'élégant perron qui y donne accès, et la chapelle elle-même n'avaient été conservées pour loger d'abord les collections du musée archéologique, et, actuellement, une partie des Archives départementales. Les bâtiments du collège s'étendaient de chaque côté de la chapelle et en bordure de la rue du Lycée actuelle ; ils étaient insuffisants pour le nombre croissant des élèves; ils ont été démolis à l'époque où, en exécution du décret impérial, qui décidait la création d'un lycée, on désaffecta le couvent des Ursulines, abandonné, par les religieuses, depuis la Révolution.

Le collège de l'Oratoire était municipal, en réalité; son titre de « collège royal » était fictif, puisque l'ingérence de l'Etat dans l'enseignement public, substituant aux universités autorisées l'Université officielle, est une

des créations du système napoléonien. Pour Nantes, j'ai retrouvé un document probant, dont la date concorde presque avec l'apparition des *Etrennes* de 1793. C'est une affiche sur la rentrée du collège, datée du 24 octobre 1792, signée : Giraud-Duplessis, maire; J.-M. Dorvo, procureur de la Commune; L. Ménard, commis-greffier. Le maire étend sa sollicitude éclairée sur les élèves du collège; c'est lui qui règle les heures des cours; il termine sa circulaire par quelques phrases éloquentes et bien senties, où perce, sous les réticences d'usage, un ton d'autorité : « Puissent les élèves se persuader que, si les lumières ont fait naître parmi nous le règne de la Liberté, elles seules en assureront la durée, et, que, pour être un jour des hommes utiles et des citoyens éclairés, ils doivent acquérir des connaissances solides, applicables aux différentes fonctions de la Société ! »

Voilà un langage péremptoire; pour bien comprendre les derniers mots « connaissances solides applicables aux différentes fonctions de la société », il faut se rappeler qu'une véritable réforme scolaire, restreignant sans le supprimer, l'enseignement de la langue latine, des humanités, comme on disait déjà, venait d'avoir lieu au collège de Nantes. Dans un avis officieux et que l'on devine dicté par le principal, Fouché, les *Etrennes* exposent ainsi cette réforme : « Les instituteurs du collège ont adopté le mode d'instruction que sollicitaient les circonstances et le vœu des citoyens. L'enseignement public est divisé en différents cours. Les élèves qui ne se distinguent pas à l'étude de la langue latine peuvent ne s'appliquer qu'aux sciences analogues à leurs dispositions et qui leur sont indiquées par le choix de leurs parents. »

Du premier coup, les « instituteurs » attaquaient le vif de la question. A l'enseignement latin des Oratoriens, qui venaient d'être expulsés de leur collège, ils faisaient succéder une sorte d'enseignement mixte; ils

allaient même jusqu'à rendre le latin facultatif : ce n'était plus une réforme, c'était une révolution.

La circulaire du maire Giraud-Duplessis accentuait cette séparation des belles lettres et de la science, du latin et du français. Cours du matin, à 8 h. 1/2 : premier et second cours de langue française, cours de littérature, cours de géographie, premier, second et troisième cours de mathématiques. — Cours du soir, à 2 heures : cours d'histoire naturelle, premier, second et troisième cours de langue latine, cours d'éloquence, cours de logique et de morale, cours de physique, cours d'histoire.

Il n'est pas question de latin dans les cours du matin. Ces cours, d'après les explications complémentaires que donnent les *Etrennes*, comprennent la mythologie, les premiers éléments de la géographie, de l'histoire et de l'arithmétique.

Sauf la mythologie, concession au goût d'une époque qui faisait ses délices des *Lettres à Emilie*, de Dumoustier, ce programme pourrait être celui des petites classes d'à présent. Il chassait de l'enseignement ces manuels qui firent de nouveau leur apparition à l'organisation de l'Université impériale et sur lesquels pâlissaient de notre temps les écoliers de huitième et de septième : l'*Epitome historiæ sacræ*, abrégé d'histoire sainte; l'*Epitome historiæ græcæ*, abrégé d'histoire grecque. Les Oratoriens avaient emporté dans les plis de leurs robes le latin des commençants; la langue de Virgile et de Cicéron était réservée à leurs aînés. On ne devait l'enseigner qu'à partir de la classe de sixième, peut-être même de cinquième.

L'oratorien Fouché.

Je ne crois pas m'être trompé en laissant l'honneur, ou le privilège, d'une réforme aussi radicale au Principal du collège, ce Joseph Fouché de Rouzerolles, plus tard duc d'Otrante et ministre de la police, fils d'un capitaine de navire du Pellerin. Fouché connaissait bien l'Oratoire de Nantes; il y avait été élève avant d'entrer au

Séminaire de l'Oratoire de Paris, avant de devenir professeur semi-laïque, portant le costume ecclésiastique des collèges de Niort, de Saumur, de Vendôme, de Juilly, d'Arras. Il était revenu à Nantes en 1790, en qualité de professeur de physique (ce qui explique l'importance attachée dans le programme à cette faculté naissanté). Son rôle considérable au Club des Amis de la Constitution, dont il était devenu président, lui avait valu aussitôt après la dispersion des Oratoriens, sa nomination, par la municipalité, de Principal au collège. Son mariage avec Bonne-Jeanne Coiquaud (16 septembre 1792), son élection de député de la Loire-Inférieure à la Convention, semblaient n'être que des accidents dans la vie extraordinairement agitée qu'il menait dès lors. Les *Archives curieuses de Nantes*, de Verger, analysent son *Règlement pour le collège de Nantes, soumis au Directoire du district*; l'esprit même de ce règlement, sa tendance à faire prédominer l'enseignement scientifique sur l'enseignement littéraire (qui semblait, à ce défroqué, animé du fanatisme religieux) se retrouvent dans la circulaire du maire Giraud-Duplessis. Il n'y a d'ailleurs qu'à rapprocher les dates. Quelques jours avant la distribution des prix du collège (30 août 1792), où Henri Giraud, probablement un parent du maire, obtint le prix d'honneur de « philosophie, mœurs et talent » (*sic*), où Pierre Lacointrée, en rhétorique ; René Douillard et Lelasseur, en troisième ; Laurent Baudry, en quatrième, sont d'autres lauréats, Fouché a présenté au Directoire du district son *Règlement* élaboré depuis le mois de mars. La circulaire municipale est du mois de septembre suivant.

Les professeurs.

Près de Fouché, qui allait voter à la Convention la mort de Louis XVI et faire envoyer Carrier à Nantes, gravitant pour ainsi dire dans son orbite, étaient les « instituteurs publics » ou, plus simplement, les professeurs du collège, tous laïques ou ayant, comme leur patron, jeté le froc aux orties. L'ordre dans lequel les

énumèrent les *Etrennes* prouve la défaveur dont le latin était l'objet. Tout de suite après l'obscur Noyer, « suppléant principal », un homme de paille de Fouché, ce sont les professeurs des trois cours de mathématiques, Deperet, Petit et Faye, qui tiennent le haut du pavé. Deperet enseigne aussi la physique, Petit, la logique, Faye, l'histoire naturelle. Le premier, qui a prêté le serment constitutionnel en 1791 et fait partie de la Société ou Club des Amis de la Constitution, cette pépinière de futurs jacobins, a laissé un cours de morale, conservé manuscrit à la Bibliothèque et qui témoigne de ses aptitudes variées. Je ne sais rien du second dont les homonymes sont très nombreux. Mais Faye était notable de la municipalité de la Terreur en 1793-1794, sous le maire Renard, et cela nous éclaire sur ses opinions.

Rien de précis ne signale à l'attention Lachaud, professeur de littérature et d'éloquence, ni les trois professeurs de langue latine. Deux d'entre eux, Biscarra, d'origine étrangère sans doute, et Ruelles, cumulaient l'enseignement du latin et celui du français. Le troisième, Deleau, apprenait aussi cette mythologie, si aimée autrefois, si délaissée aujourd'hui. Un suppléant, nommé Brayer, devait se tenir prêt à remplacer tout professeur empêché.

Le doyen du collège, nommé Giraud, professeur de géographie et d'histoire (ces deux facultés se sont trouvées presque de tout temps réunies dans la même main ou dans la même chaire), était un ancien oratorien, à qui son âge et son mérite avaient valu d'être maintenu dans ses fonctions. M. René de Kerviler l'a identifié avec un bibliothécaire de la ville en 1765. Il devait donc être vieux déjà, quand il était professeur de seconde au collège de l'Oratoire en 1790 et, trois ans après, quand il y enseignait la géographie et l'histoire. Mais je retrouve sa trace encore plus tard; en l'an IV, m'apprend la brochure de M. Ricordel sur

l'*Enseignement secondaire dans la Loire-Inférieure*, il devint « professeur pour les lettres » à l'Ecole Centrale du département. En admettant qu'il ait été chargé, très jeune, de la conservation de la Bibliothèque publique, ce Nestor du professorat nantais était certainement septuagénaire quand on lui confia une chaire de littérature. Et cela ne laisse pas que de surprendre à une époque où les hommes dévoraient la vie.

Voilà tout ce j'ai pu recueillir sur l'ancien collège de Nantes en 1792. La moisson n'est pas abondante. Le *Livre d'or du Lycée de Nantes*, qui va paraître prochainement, nous en apprendra davantage.

École d'hydrographie.

La Révolution avait introduit dans l'enseignement le principe de la gratuité. Préoccupée de fournir au pays une armée et une marine nationales, elle ne négligea rien pour assurer le recrutement des officiers. La loi du 10 août 1791 créa dans les ports de mer et dans les grandes villes de commerce maritime des écoles gratuites et publiques de mathématiques et d'hydrographie; les élèves y recevaient une instruction pratique de nature à les rendre aptes « au service des vaisseaux de l'Etat. »

Professeurs nationaux.

Le ministre de la Marine et des Colonies, Monge, estima qu'une telle organisation relevait de son département. Dans chacune des douze villes désignées (la Bretagne, avec Nantes, Lorient, Brest, Saint-Malo, entrait pour un tiers dans ce total), il délégua des professeurs nationaux avec les pouvoirs les plus étendus, C'est ainsi que le citoyen Rollin, de l'Académie de Marine, ancien professeur de mathématiques et de physique de la marine militaire, fut envoyé à Nantes pour y remplir la place de professeur national de mathématiques et d'hydrographie. Ce Rollin, d'origine méridionale, s'appelait Rollin de la Farge; il avait retranché sa particule pour ne pas ressembler à un ci-devant, quitte à la reprendre plus tard.

Il s'installa place Graslin, maison Vilmain, et donna ses cours — tint ses séances, comme on disait alors — tous les jours de la semaine, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures. Le programme obligatoire comprenait les trois volumes d'arithmétique, de géométrie et de navigation de Bezout, le plus célèbre mathématicien de son temps, et la *Statique* de Monge lui-même, l'illustre savant qui allait fonder l'École Polytechnique.

Rollin était sans doute un professeur habile. Ses cours furent très suivis. Il prépara bon nombre de candidats, de « prétendants » (mot de l'époque) aux places d'*enseignes entretenus*, d'aspirants de la marine, de seconds lieutenants d'artillerie de la marine. Toutes ces places étaient données au concours, devant un jury d'examen qui allait de ville en ville, pendant les mois de février, mars, avril, mai, et se réunissait à Nantes le 6 avril. En 1793, il n'y avait de disponibles que dix places d'enseignes entretenus à Toulon, dix à Rochefort, vingt à Brest, trois places de seconds lieutenants d'artillerie de la marine à Toulon, deux à Rochefort, cinq à Brest. Beaucoup d'appelés, peu d'élus. J'aimerais à savoir le nombre et les noms des élèves que Rollin fit recevoir. Toujours est-il qu'il se plut à Nantes, qu'il y prit plus tard le titre de professeur aux écoles de la marine et qu'il fut élu député de la Loire-Inférieure en l'an VI. Les professeurs piqués de la tarentule politique étaient nombreux; n'avaient-ils pas sous les yeux l'exemple de Fouché ?

Académie de peinture.

L'Académie nationale de dessin et de peinture installée place Buffon (place Bretagne), n° 11, avait des cours payants et des cours gratuits. Le professeur Hussard, avec lequel je n'ai pas fait plus ample connaissance, donnait à son établissement le titre d'*Académie Nationale.* Il tenait sa classe payante tous les jours, de 9 heures du matin à midi; sa classe gratuite, pour les garçons, les lundis, mardis, jeudis et samedis, de 9 heures à 11 heures;

pour les filles, de 11 heures à 1 heure. Les élèves payants et les autres étaient-ils confondus ? C'est peu probable; le professeur les tenait, sans doute, dans deux salles distinctes, qu'il inspectait à tour de rôle. Mais il est permis de croire qu'il réservait ses attentions à ceux ou celles qui lui rapportaient un profit et que le mot «gratuit» était une étiquette, une façon de se recommander aux pouvoirs publics. A la fin de l'article qui le concerne dans les *Etrennes*, Hussard fait insérer l'avis suivant : « Il y aura étude et leçon d'après la bosse et d'après nature, à la lampe, tous les jours, depuis 5 h. du soir jusqu'à 7, du 1er décembre au 1er avril. » L'importance des cours de dessin était déjà réelle à Nantes, dans une ville qui produisait des artistes. Ne voyons-nous pas les sculpteurs Robinot-Bertrand et Lamarie rehausser un peu le niveau intellectuel de la municipalité Renard ? Hussard tenait toujours son Académie en 1810. Il enseignait encore le portrait sous Louis XVIII, rue Franklin.

Autres académies.

Tout était d'ailleurs Académie dans l'enseignement d'avant et pendant la Révolution. L'Académie polysophique du sieur Trioche, avec son qualificatif prétentieux, qui aspirait, d'après l'étymologie grecque, à l'universalité des connaissances, s'appellerait simplement « Ecole » aujourd'hui. C'était un externat *select*, à l'usage des enfants riches, des fils de gros négociants ou de notables commerçants, situé presque dans le quartier aristocratique, rue Bossuet (ancienne rue de Briord), dans l'hôtel Becdelièvre, voisin de cet hôtel de Briord où Anne de Bretagne avait eu jadis sa petite cour de lettrés et d'artistes. Le prix de la pension de « l'abonnement annuel » était élevé pour le temps : 200 livres, et point du tout à la portée de toutes les bourses. On pouvait, il est vrai, prendre des inscriptions par mois, en payant 15 livres par séance pour deux cours que l'on choisissait. Les abonnés au mois n'avaient droit qu'à deux cours sur trois, au choix ; les abonnés à

l'année pour un prix équivalent, suivaient les cours au complet.

Voulez-vous connaître maintenant le programme de ces trois séances quotidiennes? La première, depuis 9 heures jusqu'à 11 heures, comprenait les cours de mathématiques, de violon, d'armes, de chant et de clarinette. La seconde, de 11 heures à 1 heure, mariait aussi l'utile à l'agréable; elle était composée des cours d'écriture, d'anglais, de danse et de flûte. A la troisième séance, de 3 heures à 5 heures, on travaillait plus sérieusement et sans mélange; on suivait les cours de français, de latin, de littérature, de géographie, d'histoire et de dessin. Quel assemblage et quelle variété! L'*Académie polysophique* ne mentait pas à son titre. Le directeur, Trioche, semble, au surplus, avoir été capable de toutes les activités. Nous l'avons rencontré à la Garde Nationale et au Tribunal du District comme juge suppléant. A son Académie il est vraiment polysophe, j'allais écrire polymorphe; il cumule même les attributions que raille Figaro, il est calculateur, il est danseur. Plaisanterie à part, Trioche devait être un maître homme; s'il prenait cher pour ses « séances », c'est qu'en payant largement de sa personne, il avait chez lui, tant pour les sciences que pour les arts d'agrément, les meilleurs professeurs de la ville. Il avait le secret de faire succéder le solo de flûte au théorème, les jambages aux parades, les entrechats aux déclinaisons. On voudrait posséder les cahiers d'une ancienne élève de l'Académie Polysophique — car, sous les auspices de Terpsichore, les deux sexes devaient fraterniser, comme chez Hussard. Dans les *Annales de la Société Académique de Nantes*, de 1907, M. Libaudière a publié une étude intéressante, intitulée : *L'Enseignement classique à Nantes pendant la Révolution et jusqu'à l'ouverture du Lycée en 1808*; il y consacre quatre pages à l'Académie Polysophique, fondée en 1790; il n'a retrouvé aucun document sur elle et croit que son existence fut éphémère.

L'escrime.

Une académie de plus, cela ne comptait pas en l'an de grâce 1793. Rien de surprenant à ce qu'il y eût à Nantes une *Académie pour les armes.* Moreau de Grandmaison la tenait, maison Sagori, rue Fosse ; elle était ouverte depuis 7 heures du matin jusqu'à midi, et de 2 heures à 7 heures du soir. Les friands de la lame pouvaient s'en donner à cœur joie. Ils avaient même la ressource d'aller chez le concurrent de Coursin, rue Bossuet, qui tenait aussi une Académie, et qui l'ouvrait toute la journée sans interruption, de 7 heures du matin à 8 heures du soir. On ferraillait encore à l'autre bout de la ville, chez Rozière, maître d'armes, qui avait sa salle place Buffon, n° 7, et la tenait ouverte de 8 heures du matin à 8 heures du soir. Rozière, avec sa simple salle, ne pouvait se plaindre, comme ses confrères les académiciens, que sa grandeur l'attachât au rivage; il se déplaçait, donnant, selon la petite note insérée aux *Etrennes*, « des leçons dans les maisons où il était demandé ».

L'ampleur et la précision de ces indications prouvent que l'art de l'escrime était très en faveur à Nantes quand la Révolution éclata. C'était un héritage de l'ancien régime ; toute éducation de jeune noble et même de jeune bourgeois se complétait par une science approfondie du noble métier des armes. Ceux qui ne portaient pas l'épée avaient à cœur de prouver qu'ils étaient dignes de la porter. Le nouvel état de choses relégua l'escrime au rang des inutilités élégantes; on fit l'exercice au lieu de faire des armes, et le sabre remplaça l'épée. Les *Etrennes Nantaises* cessèrent de paraître plusieurs années; quand elles reparurent sous le Consulat, les « Académies » d'armes, les vulgaires salles d'armes, n'y figuraient plus, la grande guerre avait absordé la petite, ceci avait tué cela. Même remarque sous l'Empire. Il fallut le retour des Bourbons et les duels entre mousquetaires du Roi et officiers en demi-solde pour remettre l'escrime à la mode. Elle fleurit de nouveau, et plus que jamais. Ce fut le moment où un savant maître, Moreau,

qui était très probablement le fils ou le neveu de Moreau de Grandmaison, (les atrocités de Carrier avaient rendu suspect le nom de Grandmaison, l'un de ses plus farouches complices), dédia à la jeunesse nantaise un excellent petit traité de l'art des armes, que Charles Mellinet, un tireur émérite, a réimprimé il y a quelques années. Les beaux jours de l'escrime à Nantes ont coïncidé avec cette période de dissipation et de luxe qui trouva son apogée au commencement du Second Empire. On m'assure qu'ils ne sont pas encore tout à fait évanouis.

L'INDUSTRIE

Les manufactures.

Nous passons des armes aux manufactures. Mars est un Dieu, Mercure en est un autre, et le commerce nantais, qui avait fait de la ville une des trois ou quatre plus riches du royaume, ne peut être traité en quantité négligeable. Deux Bourses avaient existé, l'une en 1640 et l'autre en 1723, dans la rue de la Fosse, je crois, quand, au commencement de 1792, Mathurin Crucy posa la première pierre de la Bourse actuelle, dont on peut voir sous verre les lavis à l'encre de Chine, aux Archives municipales, approuvé le 12 mai 1790.

Nantes avait, en 1792, une vingtaine de manufactures importantes. Avec les cordages, les coutils, les cotonnades, les couvertures, les indiennes, elle touchait à presque toutes les branches de ce qu'on appelle aujourd'hui les industries textiles; ses faïences, ses verreries, étaient justement estimées; elle fabriquait, depuis peu, les instruments aratoires, que les cultivateurs du pays avaient longtemps demandés aux villes voisines.

Un nommé Brée, sur lequel j'ai interrogé en vain la *Commune et la Milice de Nantes*, ouvrage prodigue de renseignements sur les négociants nantais, ainsi que les diverses Biographies, était propriétaire et directeur de la manufacture de cordages de Gigant; il demeurait rue du Bois-de- la-Touche, n° 7, où des traces de son habi-

tation pourraient être relevées. Ce doit être le même que Brée de la Touche, qui, en 1789, offrit des boucles d'argent pour la souscription patriotique. (*Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes,* x, 94.)

La manufacture de coutils et cotonnades, rue Rubins (*sic*), n° 38, dans le voisinage de la salle de spectacle, était dirigée par Dodin ou Dodun, qui, dans les *Etrennes du Commerce pour 1792*, est appelé Dodin de la Garenne et en qui je soupçonne un parent du bourguignon Dodun, directeur de la Compagnie des Indes à Lorient, au XVIIIe siècle, et un ancêtre des Dodun de Keroman actuels, qui prennent le titre de marquis ou de comte.

Les couvertures constituaient une des industries nantaises les plus prospères. Il n'y avait pas moins de quatre manufacturiers, et, sauf la veuve Dupouy, rue Démosthène (rue Saint-Clément), qui nous est inconnue, c'étaient de notables commerçants dont les descendants ont perpétué ou rehaussé la renommée : Langlois, rue Poisson (ex-rue Talensac), Lorieux, rue Bois-Tortu, n° 12, et Ogier, même rue. Il y a eu, ou il y a encore, des Lorieux ingénieurs, des Langlois industriels. Le seul représentant du nom d'Ogier que j'aie rencontré était un peintre de talent, fondateur de *Nantes-Lyrique* et, avec quelques artistes amis, du petit salon « L'Eclectique »; Charles Ogier est mort prématurément. Ses parents avaient tenu une teinturerie près de la place Royale.

Les ouvrages spéciaux sur la céramique, notamment ceux de Jacquemart, mentionnent, sans insister, entre les faïences de Quimper, de Rennes et du Croisic, la faïence de Nantes. Elle remontait à la fin du XVIIe siècle; ce furent probablement des ouvriers de Quimper qui s'établirent à Nantes, et l'un d'eux qui fonda la faïencerie de la chaussée de la Magdelaine, dont les produits n'étaient pas sans mérite. J'ai vu chez Fortuné Parenteau, grand collectionneur devant l'Eternel, un buste de Vierge qu'il n'hésitait pas à attribuer à la fabrication nantaise; c'était un ouvrage d'un goût exquis,

d'une coloration fine et très artistiquement modelé. D'autres produits de même provenance ont été possédés ou décrits par M. Dobrée, par le baron de Wismes. J'ignore à quelle époque Rostaing de Rivas devint directeur de la manufacture nantaise. Il était de famille ancienne quoiqu'il signât son nom sans particule, en un seul mot. J'ai connu un de ses descendants, médecin; un autre, Olivier de Rostaing de Rivas, élève du Lycée de Nantes vers 1865, est devenu officier supérieur. La faïencerie de la chaussée de la Magdelaine existait encore en 1840, mais on n'y fabriquait plus que des objets vulgaires.

Tout près de la prairie de la Magdelaine, il y avait une manufacture de filature, garas (c'était une espèce de toile de coton), cotonnades, bazins, etc. La direction en était confiée à Dulau et Cie, et je note, en passant, une des premières « raisons sociales » établies à Nantes. Le quartier était déjà celui des grandes industries et n'a pas cessé de l'être. Pelloutier, Bourcard et Cie, avaient ouvert en Biesse une manufacture des mêmes produits. Pelloutier était le consul de Prusse; il demeurait, il avait son bureau consulaire île Feydeau, rue Monfort, 2, il n'avait pas à traverser la ville pour aller à sa manufacture. Son associé, Bourcard, originaire du Nord de l'Europe, où ses ancêtres continuaient de s'appeler Burkhardt, est l'aïeul de mon ami, l'iconophile et iconographe distingué, Gustave Bourcard.

Six manufactures d'indiennes témoignaient de l'importance que la fabrication de cette étoffe peinte et imprimée, transmise aux Européens par les Indiens, avait alors prise à Nantes. Pelloutier, Bourcard et Cie, décidément de très gros industriels, avaient une manufacture d'indiennes, distincte de leur filature, « sur les ponts, rue Beauséjour, n° 37 ». Presque à la même adresse, à un autre numéro de la rue Beauséjour, s'était établi Charles-Marie Forestier, lieutenant de la milice bourgeoise, membre du Comité permanent de la commu-

nauté de ville en 1789. Pierre Dubern ne venait que le second sur la liste des *Etrennes* ; mais, par sa notoriété et sa fortune, il semble bien avoir été le premier des manufacturiers d'indiennes. En 1788, il figurait pour sa souscription patriotique parmi les notabilités nantaises; la même année, il était l'un des douze députés de la ville chargés d'aller porter au Roi « le vœu d'un peuple plein d'amour et de vénération pour sa personne sacrée ». Il fit partie, en 1789, des membres du Tiers chargés d'élire les députés aux Etats-Généraux et du même Comité permanent que Forestier. On le nomma bientôt après officier municipal. Qu'il doive ou non être confondu avec le porte-drapeau des bataillons des Ponts dans la Garde Nationale de 1792, (et le voisinage de sa demeure ferait pencher pour l'affirmative), son rôle politique n'était pas terminé. Arrêté comme suspect, sur l'ordre de Carrier, à la fin de 1793, il fut l'un des 132 Nantais. Mais il ne fit que commencer le voyage; arrivé à Angers, on le mit en liberté, et le Comité révolutionnaire ordonna la mainlevée des scellés apposés sur ses papiers. Il reprit la direction de sa manufacture. J'ignore quand il mourut. Il a eu pour descendant un colonel, dont la fille épousa M. de la Gournerie.

Gorgerat frères et Cie, en Vertais, Orillard aîné et Cie, rue Caton (c'est la petite rue Dos-d'Ane, mais elle était plus longue qu'à présent, ayant un n° 40), n'ont point laissé de souvenirs. Il en est autrement de Petit-Pierre et Cie « en Vertais, n° 10 ». Ce manufacturier, d'origine bretonne, sinon nantaise, eut un fils qui avait ajouté à son nom celui de sa mère, Pellion, successeur de Bertrand-Geslin à la mairie de Nantes. Le nom de Petit-Pierre fut donné à une rue de la ville dans ce quartier de Vertais où la famille avait grandi. Mais il ne faudrait pas, comme on l'a cru, y voir le berceau de Favre. Le père du sénateur de l'Empire, d'origine suisse et protestante, avait épousé une demoiselle Petit-Pierre, nantaise; son mariage le fixa à

Nantes; il devint à son tour directeur de la manufacture d'indiennes, mais je ne puis affirmer que ses trois fils, dont le plus connu, Ferdinand, représenta longtemps la ville, et comme maire et comme député, y naquirent. La mairie Ferdinand Favre fut la plus longue et une des mieux remplies des mairies de Nantes qui figurent au *Livre Doré*; à 86 ans, en 1865, le beau vieillard présidait encore la distribution des prix du lycée. Quant aux Petit-Pierre, ils ont aussi beaucoup fait parler d'eux. Le petit-fils du manufacturier de 1793 a écrit des pièces de théâtre en collaboration avec Jules Amigues; son arrière-petit-fils, sous le pseudonyme de Georges Price, s'est fait une place dans le journalisme parisien; il était récemment secrétaire de la rédaction du *Gil Blas*.

Une manufacture d'outils aratoires, charronnage en acier, etc., fonctionnait, depuis cinq ans, rue de Rennes, nº 20. Joseph Gaudin fils, autorisé à l'établir, avait fait intervenir les Etats de Bretagne en sa faveur pour se défendre contre les exigences du directeur d'une manufacture analogue à Amboise, qui prétendait posséder un droit exclusif. Dans ce curieux procès, dont il est question aux *Artistes Nantais*, ouvrage de M. de Granges de Surgères, Joseph Gaudin obtint gain de cause. C'était un homme intelligent et remuant. Il mit sa manufacture d'acier « établie au quartier de Bel-Air, faubourg de Nantes », sous la protection des Etats de Bretagne. Il publia, à l'imprimerie Brun aîné, un bref in-quarto de 14 pages, que la Bibliothèque Nationale ne possède pas, mais dont on me signale la présence à la Bibliothèque de Nantes. *Copie des pièces apologétiques de la manufacture d'acier et outils aratoires du sieur Joseph Gaudin fils.* Gaudin avait de très nombreux homonymes; je ne sais si je puis lui rattacher le conseiller d'Etat, ministre plénipotentiaire, concurrent heureux du Dr Guépin et de Prévost-Paradol aux élections législatives de 1869, Emile Gaudin, dont la famille était originaire du pays nantais, mais je le crois parent de Julien Gaudin, raffi-

neur, officier municipal sous la mairie Baco, que j'ai déjà signalé et qui, plus tard, fut commissaire pour la déportation des prêtres assermentés.

G. Guyot dirigeait une manufacture de toiles cirées à la côte Saint-Sébastien ou vis-à-vis la Bourse, et Demuller, qui clôt la liste de ces notables commerçants, la manuacture de verrerie, tout naturellement installée rue Verrerie, nº 3. Les anciens plans de la ville donneraient l'emplacement exact de cette verrerie dont il ne subsiste aucune trace. Je soupçonne que le directeur Demuller venait de l'Est ou du Nord et était d'origine allemande.

LA RÉGIE NATIONALE.
LES DOUANES ET LES PONTS ET CHAUSSÉES

La mise en régie

Aux fermiers généraux, qui affermaient tous les impôts et, moyennant des cautionnements, des redevances annuelles, échappaient au contrôle de l'Etat, l'Assemblée Constituante avait substitué des régisseurs ou receveurs, nommés par le Ministre des Finances; bref, elle avait mis en régie tous les droits qui devaient alimenter les caisses publiques, le Trésor. Une régie nationale des domaines, droits d'enregistrement, timbre, hypothèques « et autres droits y réunis », avait été créée dans chaque département. Elle donnait des pouvoirs très étendus aux directeurs, inspecteurs, receveurs principaux, qui réunissaient dans leurs mains les attributions des receveurs généraux (aujourd'hui trésoriers-payeurs), des percepteurs de contributions et de droits réunis, des conservateurs d'hypothèques. C'étaient de très hauts fonctionnaires, et leurs fonctions exigeaient la connaisssance la plus approfondie du système financier dont Turgot et Necker avaient jeté les bases.

Fidière.

Le directeur de la Régie nationale de la Loire-Inférieure se nommait Fidière et habitait au Bureau général de la

Direction, rue Girardon, n° 3 (ex-rueBasse-du-Château). Il descendait d'une famille espagnole ancienne, les Figuero, et avait eu un ancêtre anobli comme argentier par le roi d'Espagne Charles III. Employé dans les bureaux de la ferme des domaines, à Rennes, il s'y distingua par son intelligence, y fit une carrière rapide et brillante. Sa fortune personnelle et ses capacités le désignèrent au choix du Gouvernement pour la direction suprême de la Régie nationale de Nantes. Je n'ai pas de renseignements sur sa gestion, mais le simple fait d'être demeuré à son poste, d'avoir régulièrement opéré ses recouvrements sous la dictature de Carrier, aussi cupide que cruel, prouve que son caractère était à la hauteur de son talent. Il se confina dans l'exercice de son emploi; les exemples, qu'il avait sous les yeux, de fonctionnaires ou de simples négociants que leur républicanisme n'avait pas protégés contre la loi des suspects, lui donnaient peu de goût pour une politique qu'il jugeait sévèrement dans son for intérieur, car il n'était pas jacobin et professait des opinions religieuses, fort rares à son époque. En pleine Terreur, il maria l'une de ses filles à Brulart, un de ses subordonnés, contrôleur de la fabrication des tabacs, et le mariage fut bénit dans un grenier de l'île Feydeau, par un prêtre insermenté, ce qui dut être signalé à l'autorité, mais ne lui coûta cependant pas la perte de sa place. Il avait fait de son fils unique, Fidière fils, disent les *Etrennes*, un receveur-contrôleur du magasin du Timbre. Ce Fidière fils marcha brillamment sur les traces de son père et suivit la carrière des finances La Restauration le nomma conservateur des hypothèques à Paris; il garda ce poste, aujourd'hui divisé en autant de conservations qu'il y a d'arrondissements, pendant toute la durée du Gouvernement de Juillet et mourut en 1854, presque nonagénaire. Il était le bisaïeul maternel de mon ami Olivier de Gourcuff, qui m'a transmis ces souvenirs de famille, mais n'a pas connu les vieux parents dont les réminiscences du temps de la Terreur

nantaise devaient être si intéressantes. Cependant, la mère de mon ami disait que son grand-père et les grand' tantes qui l'avaient élevée ne parlaient pas volontiers d'une époque qui avait mis un voile de tristesse sur leurs jeunes années. Nantes alors ressemblait un peu à la Venise du Conseil des Dix; on n'osait pas y élever la voix, on y vivait sous la menace d'une arrestation, dans la crainte du lendemain. Les dix-huit prisons de la ville n'étouffaient pas tous les cris de douleur; le sang coulait de l'échafaud du Bouffay. La Loire ramenait parfois à la surface les cadavres des noyés. On s'explique que le silence, un silence de mort, ait plané sur la cité et que personne n'ait eu le loisir ou le courage d'écrire ses *Mémoires*.

Autres fonctionnaires de la Régie.

Cette digression m'a mené un peu loin de la Régie Nationale, qui comprenait deux divisions et, dans chacune d'elles, un inspecteur principal ayant sous sa coupe les districts du département. L'inspecteur de la première division, Bigot, — que je crois, d'après une tradition de la famille Fidière, être un Bigot de Preameneu, parent du rédacteur du Code Civil, — demeurait place Mirabeau (Delorme), à l'entrée du cours du Peuple (boulevard Delorme); il administrait, au point de vue financier, les districts de Nantes, Clisson, Machecoul, Paimbœuf, qui se subdivisaient eux-mêmes en treize bureaux. J'ai passé en revueplus de vingt Dubois, de la Loire-Inférieure, des départements circonvoisins, avec ou sans particules et noms ajoutés et je n'ai pas découvert la trace de l'inspecteur receveur principal de la seconde division, Dubois de Pacé, domicilié île Feydeau, rue Montfort, n° 3, dont les attributions s'étendaient sur cinq districts : Ancenis, Blain, Châteaubriant, Guérande, Savenay, et sur onze bureaux. Le nombre des districts était en raison inverse de celui des bureaux. Mais la première division, avec Nantes, devait être, et de beaucoup, la plus importante pour les recettes.

Nous allons y revenir, à Nantes, après avoir signalé les deux vérificateurs : Baudot, un Nantais de pure race, et son collègue, Bidard, à qui je connais des homonymes d'origine nivernaise. La ville de Nantes avait ses receveurs particuliers : Clavier, que nous avons rencontré déjà place du Pilori, n° 4, pour les Domaines, les droits domaniaux et les forêts nationales ; Bouhier de la Brejollière, un nouveau venu sous notre plume, pour l'enregistrement des actes sous-seing privé des notaires, les déclarations des successions directes et collatérales; Bertrand, l'officier de la Garde Nationale (qu'il faut se garder de confondre avec Bertrand-Geslin, le lieutenant de Canclaux), pour l'enregistrement des actes judiciaires, des actes des huissiers et les amendes. Bouhier et Bertrand, déjà nommés, distribuaient à beaux deniers comptants le papier timbré.

Le directeur Fidière avait sous la main, ou plutôt en face de lui, au n° 3, de la rue Girardon, le « Bureau du Timbre extraordinaire ». Son fils, comme receveur contrôleur du magasin, assistait le garde-magasin contrôleur de la recette, un nommé Barmel. Le personnel se complétait par les deux Bazin, encore de vrais Nantais : le père, timbreur ; le fils tourne-feuille. Ce dernier emploi existe toujours, mais le joli qualificatif, qui figurait encore à *l'Annuaire du Commerce, 1904*, avec une dame « tourne-feuilles » à la rubrique Enregistrement, Domaine et Timbre, a disparu l'année suivante, et c'est dommage. Il manque un tourne-feuille dans la *Chanson de Fortunio*.

Les Douanes.

L'Administration des Douanes était une de celles que l'Assemblée Nationale avait créées en 1791 pour briser les cloisons qui séparaient les provinces. Le Gouvernement nouveau avait reconnu l'utilité et l'avantage d'un ensemble de taxes prélevées sur les marchandises étrangères, qui remplissaient le Trésor public, en même temps qu'elles protégeaient l'industrie

nationale. Le système des Fermes, ébauché par Colbert, perfectionné sous Louis XV et Louis XVI, avait disparu, en 1793. Nantes, en raison de son commerce maritime, de ses relations maritimes, était au premier rang des villes de France qui appliquaient fructueusement le nouveau mode de perception.

Chose singulière, la Direction générale et les bureaux des recettes n'étaient pas situés au même endroit et se trouvaient relativement éloignés du port, de ce quai de la Fosse, où venaient atterrir les navires, où débarquaient les équipages. Les Douanes n'avaient pas pris encore possession d'une de ces belles maisons de pierre, hôtel à l'aspect grandiose, presque monumental, désigné pour lui donner l'hospitalité. En 1792-1793, le bureau de la Direction générale était encore celui des Fermes générales, rue Vendik (*sic*), ci-devant rue Mercœur, au rez-de-chaussée, proche le Marchix, dans un assez vilain quartier, que n'avait pas dégagé le percement de la place Lafayette. Les bureaux des recettes de l'étranger et des colonies étaient plus mal placés, rue Santeuil, ci-devant rue de Bertrand, maison Hervé. On devine ce que pouvait être alors la rue Santeuil, restée étroite et obscure avant que le vaste et élégant passage Pommeraye ait remplacé cette Galerie du *Commerce*, boyau tout noir qui dévalait en pente raide jusqu'à la Bourse.

Sectionnées, mal installées, les Douanes n'en constituaient pas moins, à la fin du XVIIIe siècle, dans une ville qui était le grand l'entrepôt des sucres et des cafés du monde entier, une administration de premier ordre. Il y avait, sinon plus d'employés, plus de chefs, de service et de commis principaux qu'aujourd'hui. Le directeur général se nommait Dominique-Charles Adine. Je ne crois pas qu'il fût Nantais; rien, du moins, ne me l'a désigné comme tel. Il avait été, sous Louis XVI, Directeur général des Traites, Gabelles, Tabacs « et autres droits y joints ». Il resta très longtemps à Nantes et y

mourut probablement; il figure encore, avec son titre, dans un *Almanach* de 1810. Il avait sous ses ordres directs un premier commis de la direction, Seurot, et deux inspecteurs principaux : l'un, Regnault, en résidence au Croisic ; l'autre, Debourges, à Paimbœuf. Ce petit état-major était complété par un nommé Buche « capitaine général », demeurant au bas de la Fosse, maison Dupuis, dont le titre prouve bien que les douaniers étaient dès lors organisés militairement et formaient un corps prêt à combattre les contrebandiers ou les ennemis de l'Etat.

Passons aux « Recettes », Le fonctionnaire qui figure le premier sur la liste, avec le grade « inspecteur sed. (sédentaire) de la Douane », était celui de mes ancêtres sur lequel Perthuis, en me faisant présent des *Etrennes*, appelait mon attention. Cet Eudel, qui devait devenir Directeur à Cherbourg, n'était pas mon aïeul direct ; c'était le frère aîné de mon grand-père (devenu lui-même directeur des Douanes à Boulogne sous le Premier Empire) et, par conséquent, un oncle de mon père qui, après bien des pérégrinations, fut envoyé de Calais à Nantes, en 1842, comme vérificateur des Douanes. Les Eudel étaient douaniers de père en fils, d'oncle à neveu. A quoi a-t-il tenu que je n'aie pas suivi la même carrière?

Benjamin Eudel, né à Laval en 1755, mais d'origine picarde, demeurait rue Contrescarpe. Les titres des employés qui venaient après lui, au bureau des recettes, sont curieux à reproduire. Il y avait le receveur de l'Etranger, Gerbier, d'une famille de négociants en grains, apparentée à celle du célèbre avocat rennais ; ce Gerbier, ancien juge consul, avait été trésorier des troupes, en 1787. Le contrôleur des recettes se nommait Bourret ; le commis, Gouaux. Une autre recette, dite des denrées coloniales, avait pour receveur Vallois, pour contrôleur Papelard, pour commis Papot, dont un descendant tint longtemps une pension très

suivie. Le plombeur s'appelait Foucault; l'orthographe et la date me permettent de l'identifier avec un Foucault qu'on enrégimenta dans la compagnie Marat, et qui en sortit « parce qu'elle contenait des scélérats ». La liste des commis s'allonge. Elle comprend deux commis pour « les déclarations des isles » (on ne désignait pas autrement les Antilles), Rampin et Perret; deux pour les déclarations étrangères, Boquillon et Wattier; deux « aux déclarations d'entrepôt », Duchatellier et Debonnaire; deux aux expéditions, Bonneman et Lecomte. Quelques-uns de ces noms me frappent. Le critique et romancier Paul Perret, qui aimait à se dire de vieille souche nantaise, aurait retrouvé l'un des siens. L'auteur de l'*Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, écrivait, ainsi que le commis des Douanes, son nom en un mot; depuis, on écrit du Chatellier. Le nom de Bonnemant n'a pas cessé d'être porté à Nantes. Lecomte a été un des 132 Nantais. Des gardes-magasins, Neveux La Bouchardière, Gaborit, Bellin, Maison, qui opéraient pour les isles, pour l'Inde, pour la Guinée et le Nord (bizarre assemblage), Gaborit seul me semble bien Nantais: serait-il le Gaborit (Louis-Théodore), auteur de *Mélanie ou l'Egalité*, tragédie patriotiques en cinq actes et en vers, Nantes, 1791? Le commis aux archives du commerce, nous dirions simplement l'archiviste, s'appelait Moret. Deux autres commis, Pallois et Damory, étaient chargés du contrôle « des visiteurs », négociants de la ville, notables commerçants ou industriels qui inspectaient les marchandises à l'arrivée, vérifiaient les opérations.

La liste de ces dix-huit visiteurs nous est donnée au complet. Je la reproduis, quoiqu'elle nous fournisse peu d'indications nouvelles sur la bourgeoisie nantaise de l'époque. C'étaient Jourdain, Culembourg, Favre, Dufraisse, Rostenne, Saveneau, Tardiveau, Pointel, Messal, Chevalier, Valadier, Lacour, Le Romain, Lamboley, Briffault, Landon, Lagrange, Henry. A part Tardiveau, qui fut — si ce n'était son frère — membre du Consei

du département; Saveneau, encore « visiteur » en 1810 et secrétaire en chef de la mairie; Chevalier, un des 132 Nantais; et Le Romain, ancêtre d'un avocat bien connu, notre contemporain, cette liste est assez indifférente.

Le Tribunal du District de Nantes, nous apprend un nota *inséré* aux *Etrennes*, est celui qui doit connaître directement de toutes les contestations relatives aux Douanes. Ces contestations me semblaient devoir être plutôt du ressort du Tribunal de Commerce.

Il y avait aussi une régie générale pour percevoir un droit de marque sur les ouvrages d'or et d'argent. C'était la fin de l'ancienne Ferme; Borgnier prenait le titre et la qualité de directeur et receveur général *de la liquidation*. Notons, d'ailleurs, qu'un commissaire du Gouvernement près l'Hôtel des Monnaies existait encore en 1810; il n'était autre qu'Antoine Peccot.

Ponts et Chaussées.

Depuis que le département des Ponts et Chaussées avait été réuni, en 1735, au Ministère des Finances, cette administration avait pris une importance considérable. Sous l'impulsion d'ingénieurs comme Trudaine et Perronet, 6.000 lieues de routes furent tracées dans le royaume; des ports, des ponts, se creusèrent ou s'élevèrent de tous côtés. La Révolution, cependant, attaqua, sous le vain prétexte de réaliser des économies, le corps des ingénieurs que défendirent, à la tribune de l'Assemblée, l'illustre Mirabeau et Chapelier, le député de Rennes. Les Ponts et Chaussées eurent gain de cause, et leur importance s'accrut. Dans chaque département, on nomma un ingénieur en chef, et, selon le chiffre de la population et le nombre des travaux à effectuer, deux ou trois ingénieurs ordinaires.

A Nantes, l'ingénieur en chef était Groleau « près le Bon Pasteur »; les trois ingénieurs ordinaires se nommaient Recommencé, rue Maupertuis, Rapatel, quai Barbinais (l'ancien quai de l'Hôpital tirait cette appellation de Porcon de la Barbinais, dit le Régulus malouin) et Hervoet.

Ces fonctionnaires ne me semblent pas appartenir à des familles nantaises. Au cours de l'année 1793, ils eurent peu de travaux à effectuer. Mais le ministre de l'Intérieur, Garat, qui avait pris possession du réseau des Ponts et Chaussées, leur imposa des obligations inattendues. Dans le département de la Loire-Inférieure, un des plus agités par la guerre, ces devoirs revêtaient un caractère bien défini. Ils étaient appliqués, comme tous leurs collègues, au service de l'armée; ils devaient spécialement s'occuper du casernement des troupes du génie. Une circulaire ministérielle d'avril 1793 leur prescrivit même d'aider au recrutement. C'étaient là des postes peu en harmonie avec la situation privilégiée que la fondation de l'École Polytechnique par la Convention allait donner aux ingénieurs des Ponts et Chaussées; qui se recrutèrent, dès l'origine, parmi les premiers élèves sortis de l'École.

LES POSTES

Poste aux lettres.

Arrivons à la poste aux lettres, si agitée récemment. Cette administration, si utile de tout temps, si critiquée, avait une importance capitale, attestée par les douze pages de petit texte que lui consacrent les *Etrennes*.

Nos contemporains ne connaissent guère la différence qui existait entre la grande et la petite poste: l'une était le service de la correspondance allant, grâce aux courriers, de ville en ville; l'autre se restreignait à la distribution de la correspondance locale. Avec les messageries monopolisées par l'État, qui expédiaient dans toutes les directions leurs voitures pour le transport des voyageurs et des marchandises, la grande et la petite poste constituaient tous les moyens de locomotion, de transmission publiques, à une époque qui nous paraît bien arriérée, quoiqu'elle eût déjà réalisé d'immenses progrès sur l'ancien état de choses.

En 1780, la grande et la petite poste avaient été réu-

nies et mises en régie; il existait alors 1.284 bureaux, 3.000 relais. Le bail de la ferme des messageries ayant été résilié, les messageries furent jointes aussi à la poste pour ne constituer qu'une seule et même administration.

Le même régime était en vigueur, à peu de chose près, à l'époque que nous décrivons. Neuf administrateurs, élus par la Convention, dirigeaient la Régie nationale des trois administrations réunies. On ne parlait alors que par *Directoires*, mais le *Directoire de la Poste*, relativement au Ministère des Finances, dont il dépendait, représentait assez bien ce que nous appellerions aujourd'hui un sous-secrétariat d'Etat.

Le président du Directoire, chef suprême de l'Administration des Postes, répondait au nom de Bron. Celui des neuf administrateurs qui avait dans ses attributions le département de la Loire-Inférieure, Gibert, résidait également à Paris, mais il pouvait bien être originaire de Nantes, où ses homonymes sont nombreux.

Je n'ai, malgré de longues recherches, recueilli aucuns renseignements locaux sur les divers fonctionnaires des Postes en résidence à Nantes, dont je me borne à donner les noms, domiciles et qualités. L'inspecteur pour Nantes et, sans doute, pour la région s'appelait Desbordelière. Avec l'adresse du directeur J.-B. Giraud, qui, lui, devait être Nantais (mais les Giraud ont toujours foisonné à Nantes), nous avons celle de l'Hôtel de la Poste, rue Bossuet. Du contrôleur Menureau, place du Pilori; du receveur Joubert aîné, place Neptune; du taxateur Guérineau, rue Racan; des quatre commis, Joubert jeune, rue Girardon; Laville, Haute-Grande-Rue; Rolland, rue des Chapeliers; Noiret, rue Démosthènes, nous ne savons absolument rien; nous n'avons que la seule mention des *Etrennes*.

Au point de vue de la distribution des lettres — notons, une fois de plus, qu'il ne s'agissait que des lettres venues du dehors — la ville était divisée en cinq quar-

tiers; il y avait cinq facteurs : Douineau (si nous savions qu'il était de la Chapelle-Basse-Mer, je l'identifierais volontiers avec un Jean Douineau, condamné à mort en l'an II par la Commission militaire Lenoir). Douineau, qui habitait isle Feydeau, rue Clisson, 3, distribuait les lettres quai Tourville, île Feydeau, quai Barbinais, pont Orient, Pré de la Magdelaine et sur tous les ponts (*sic*). Louvigné jeune, rue Grétry (ex de Cereste), faisait sa tournée place du Commerce, quartier Graslin, la Fosse et l'Hermitage. Tassut, rue Bossuet, 4, (ex rue Briord), avait dans son réseau *tout l'intérieur de la ville,* ce qui désigne sans doute le quartier du Château, toute l'ancienne cité. Francineau, rue Mignard, 37, (ex Saint-Similien), parcourait la rue Rubens, la rue du Chapeau-Rouge, la rue Contrescarpe, la place Buffon, la rue Van-Dyck, la place Guttenberg, le Marchix, les Hauts-Pavés. Enfin, Petiteau, rue Démosthènes, 70, (ex Saint-Clément), visitait le cours Liberté, le cours Fédération, la rue Démosthènes et Richebourg. L'*Indicateur Nantais*, de Guimard, de 1792, donne Rincheval à la place de Francineau et Louvigné aîné à celle de Petiteau? Mais ce sont les mêmes adresses aux mêmes numéros ?

Encore que la besogne de ces cinq facteurs fût très inégale, elle n'en restait pas moins pénible.. Mais ils ne faisaient sans doute qu'une distribution par jour; la faisaient-ils même tous les jours.

La poste restante — apparemment privée — était chez la veuve Brunet, rue Bossuet, n° 4, c'est à dire tout près de l'Hôtel des Postes. Ce terme « poste restante » doit être vieux comme la chose qu'il représente. Les voyageurs de commerce et les amoureux en usaient alors ; ils en usent toujours. Dans le *Calendrier du Commerce ou l'Almanach de la Petite-Poste et de la Poste Maritime de Nantes pour l'année commune* 1790, est déjà indiquée une « poste restante », chez Brunet, distributeur, rue de Briord (devenue rue Bossuet en 1792), n° 16,

près du Bureau général, situé rue de Briord, nº 11.

Un petit avis, qui a son prix, nous apprend ensuite « qu'on a établi pour la commodité du public trois boîtes « pour la grande poste, auxquelles on peut mettre les « lettres avec la plus grande confiance, étant levées par « les facteurs deux heures avant le départ de chaque « courrier. » Je me serais reproché de rien ôter, de rien changer, au texte de cet avis; « avec la plus grande confiance » me semble un bien joli euphémisme. Je suis sûr que, dans l'ancienne France postale, on ne mettait pas une lettre à la boîte sans une vague inquiétude.

Nantes, comme toute ville dépassant 4.000 habitants, avait ses lettres distribuées à domicile. Les trois boîtes additionnelles dont il vient d'être parlé lui constituaient encore, pour l'époque, un rare privilège. Bien placées. ces boîtes, malgré de bizarres indications d'adresses, La première était chez le marchand de parasols, vis-à-vis la Bourse; elle servait aux négociants; la seconde, chez Jourdain, tenant les bains, quai Turenne, était à l'usage du monde élégant; la troisième, place Buffon, chez Henri, pâtissier, vis-à-vis la poste aux chevaux, permettait aux personnes scrupuleuses de ne pas donner en mains propres leurs lettres aux postillons, personnages suspects, dont un écrit de l'époque nous dénonce « l'insubordination vis-à-vis des maîtres de poste, l'insolence et les exactions vis-à-vis des voyageurs ». — Détail important et de nature à rassurer tout à fait les timides : les clefs des boîtes étaient déposées au grand bureau.

Les quatre pages des *Etrennes* qui suivent donnent, sur le départ des courriers de Nantes et leur arrivée à Nantes, des renseignements aussi précis que complets. Il faudrait les transcrire sans oublier l'avis publié pour la levée des boîtes de l'intérieur, qui se faisait tous les jours : pour Paris, par Le Mans; pour Bordeaux; pour Rennes, trois fois par semaine; pour Brest; le pays de Retz; Paris, par Vendôme et Tours. La levée du bureau

central était toujours faite une heure après la levée des bureaux de quartier.

Une mention nous fait sourire : « Il faut affranchir les lettres chargées » et nous rappelle qu'autrefois la taxe était payée par celui qui recevait la lettre et qu'il coûtait au pauvre diable de récipiendaire jusqu'à un franc vingt centimes, quand la lettre venait de l'autre bout de la France. Très arbitraires, d'ailleurs, ces taxes, quoiqu'on les prétendît basées sur la distance. Ainsi, ce sont les *Etrennes* qui nous l'apprennent, on n'affranchit point pour la Hollande, l'Espagne, le Portugal, la Prusse, la Suède, le Danemarck et la Russie, et ces taxes inconnues devaient être formidables à en juger par celles que nous connaissons. Les letres pour l'Italie coûtaient 24 sols « la simple » (jusqu'à quel poids? on néglige de nous le dire); pour l'Angleterre jusqu'à Calais, par conséquent jusqu'à la limite du territoire français, 16 sols la simple; pour l'Allemagne au delà du Rhin, 24 sols la simple; pour Turin et la Savoie, 24 sols; quelle source de bénéfices pour les gouvernements! Mais on écrivait peu alors.

Les courriers.

Le départ et l'arrivée des courriers avaient lieu parallèlement et avec beaucoup d'ordre ou de symétrie. C'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple (ces listes de noms de villes et de pays étant d'une désespérante monotonie), qu'il y avait le dimanche trois départs de la malle-poste et quatre arrivées. A 4 heures du matin, arrivait le courrier de Rennes, Nozai, Derval, Châteaubriant et une grande partie de la Bretagne; à 7 heures du matin, arrivait un autre courrier breton, venant de Brest, Vannes, Lorient, Quimper; à 5 heures du soir, c'était l'arrivée du courrier de Bordeaux, La Rochelle, Toulouse, Montpellier, l'Espagne et le Portugal; à 8 heures du soir, partaient en même temps les courriers de Bordeaux et de Rennes; à 10 heures, celui de Paris, Chartres, Le Mans, Angers, l'Allemagne, la Flandre, la Hollande, l'Angle-

terre, l'Italie, la Prusse, la Suède, le Danemarck, la Bohême et la Hongrie; enfin, à minuit, arrivait le courrier de Paris, Orléans, Vendôme, Tours, Blois et de divers pays étrangers. C'était une journée bien remplie; *ab uno disce omnes.* Et, malgré le grand nombre des localités énoncées, le rédacteur des *Etrennes* se rendait compte que son énumération n'était pas complète; il prenait ses précautions ainsi : « Toutes les villes et autres lieux qui se trouvent sur la route et aux environs, quoiqu'on n'en fasse pas mention, partent par les mêmes ordinaires que les villes ci-après. »

Poste aux chevaux.

On sait le rôle important que joua dans l'arrestation de Louis XVI, à Varennes, le maître de postes, Drouet. Son collègue de Nantes, chargé du service *de la poste aux chevaux et relais,* avait son établissement et son bureau à l'entrée de la place Buffon, n° 19, sur cette ancienne et nouvelle place de Bretagne, qui occupe encore aujourd'hui le centre de la ville. Il dut être, en pleine agitation révolutionnaire, très fier de son nom romain de Caton. Je me demande même si ce nom républicain ne lui fut pas donné dans les clubs comme, à d'autres, les noms de Brutus et de Scévola. Ce Caton nantais a beaucoup moins fait parler de lui que Caton le Censeur ou même que Caton d'Utique. Le seul document contemporain que j'aie retrouvé, où il soit question d'un maître de la poste aux chevaux de Nantes, est de 1798 (29 prairial, an VI). Il transmet au Directoire les doléances de ce personnage, qui se nommait Racine, et de ses collègues des routes de Rouen, Bordeaux, Lyon, Lille, Brest et autres lieux, afin d'obtenir une loi qui fixe d'une manière stable et invariable l'organisation des postes aux chevaux. Racine et ses collègues se plaignaient surtout de la conduite répréhensible des entrepreneurs des charrois militaires et d'artillerie, qui empiétaient sur leurs droits et enlevaient tout ce qu'ils trouvaient. *Quia nominor leo,* a dit Phedre.

Petite poste.

La Petite Poste, nous l'avons déjà remarqué, ne se

chargeait que de l'expédition des correspondances locales Fondée, vers le milieu du XVIIIe siécle, par un philanthrope intelligent, Piarron de Chamousset, elle avait été, comme sa grande sœur, mise en régie nationale. Le Bureau général de Nantes était situé, et resta longtemps, rue J.-J.-Rousseau, n° 4. L'Administration comprenait un directeur, un contrôleur-inspecteur, six facteurs pour le service de la ville et de la campagne (ou plutôt de la banlieue), trois autres facteurs pour la campagne, de ceux qu'on appela plus tard facteurs ruraux, deux surnuméraires. Il y avait des bureaux ou boîtes dans les différents quartiers de la ville; les facteurs y faisaient des levées six fois le jour, de 6 h. 1/2 du matin à 7 h. du soir, et distribuaient en même temps les lettres de la levée précédente. Le port de la lettre pour la ville était de deux sols, pour la campagne, de trois sols; c'était presque l'affranchissement actuel, mais le sol de 1793 valait plus que notre sou. Ajoutons qu'un bureau de poste maritime était adjoint à celui de la petite poste, et constatons que, là du moins, on avait mis la taxe à la portée de toutes les bourses; à cause des relations constantes de la métropole nantaise avec les colonies, l'envoi de la lettre coûtait un sol, la réception deux sols « sans égard au poids ou volume » Il n'était plus question de « simple » ou de « double », comme à la grande poste,

Les *Etrennes* ne nous nomment aucun des subordonnés du directeur de la petite poste et de la poste maritime, le citoyen Mangin. Celui-ci compense heureusement, par sa notoriété, l'obscurité de ses collaborateurs. Au prix d'une lutte incessante et de sacrifices pécuniaires, Victor Mangin, premier du nom, fonctionnaire et publiciste, lança les premiers journaux politiques et commerciaux qui aient paru à Nantes. Dès 1782, il rédigeait la *Correspondance maritime*, qui se transforma successivement en *Feuille maritime*, en *Feuille nantaise*, en *Affiches de Nantes*, inspirées par les *Petites affiches* de Paris. Il put, avant de mourir, fonder, en 1819, l'*Ami de la Charte*, que reprit,

ou continua, son fils Charles-Victor-Amédée, le créateur du *National de l'Ouest* et du *Phare de la Loire*. L'impulsion donnée sous le Second Empire à ce dernier journal par mes amis Victor et Evariste Mangin venait de leur grand-père. C'était une tradition de famille. Et si l'on songe que le premier, Victor Mangin, postier, journaliste, était encore imprimeur, poète agréable, créateur d'une comédie-vaudeville, *La bonne nouvelle ou l'heureuse journée*, faite à l'occasion de la paix générale et représentée à Nantes en 1814, on reste stupéfait de cette intelligence, de cette activité rayonnant dans tous les genres.

L'antique diligence.

La diligence ! Que de souvenirs évoquait, que d'émotions réveillait autrefois ce simple mot ! Un voyage il y a cent ans était une grave affaire, où l'on ne s'aventurait que pour de sérieux motifs d'intérêt, et l'instrument du voyage avait lui-même quelque chose de formidable. Le coche décrit par La Fontaine s'était à peine transformé pour devenir la haute et lourde voiture à trois compartiments (coupé, intérieur, rotonde), sans préjudice de l'immense bâche, formant capote, sous laquelle on entassait pêle-mêle les bagages et les voyageurs peu fortunés. Et les chevaux, percherons infatigables, aux robustes encolures, qui faisaient jaillir, en s'ébranlant, l'étincelle du pavé et qu'on échangeait aux relais contre des bêtes pareilles, qu'une bonne ration d'avoine mettait en état de parcourir au grand trot les dix ou douze lieues réglementaires ! Et le postillon, ce type déjà presque disparu à la fin du XVIIIe siècle, bon pour la légende ou l'opéra-comique d'Adam, remplacé par le conducteur, brutal ou bon enfant, débraillé sous sa limousine et sa casquette à oreilles !

J'ai connu les temps bibliques de la diligence, et je me souviens assez de celle qui m'amena, tout enfant, de Calais à Nantes, pour trouver quelque vraisemblance au joli tableau de mœurs de Boilly « L'arrivée de la diligence dans la cour des messageries »,

ou bien aux amusants versiculets de Désaugiers qui fixent un des aspects de *Paris à cinq heures du matin* :

La diligence
Part pour Mayence,
Bordeaux, Florence
Ou les Pays-Bas...
Les chevaux hennissent,
Les fouets retentissent,
Les vitres frémissent,
Les voilà partis !...

On s'embrassait au départ, comme si on ne devait plus se revoir; à l'arrivée, comme si les voyageurs venaient d'échapper à un grand danger.

Ces simples mots « Diligences et Messageries nationales, Bureaux de Nantes » sont le thème sur lequel j'ai brodé mes variations. Revenons au côté pratique. Le Bureau général était rue Van Dyck, 21, près la place Buffon, et j'aime à peupler, par l'imagination, la vieille place de Bretagne de la foule grouillante et bariolée qui transformait chaque départ, chaque arrivée de la diligence, en un petit événement local. Le bureau était ouvert tous les jours, de 7 heures du matin à midi 1/2, de 2 h. 1/2 à 7 heures du soir. Pas de repos hebdomadaire pour le personnel, qui comprenait un directeur, bizarrement nommé Vobis, dont le descendant probable fut plus tard menuisier rue du Coudray, un sous-directeur, Hébert, un contrôleur, Rabier, un facteur en chef, Sattin.

Où allait-on? Dans quatre directions : à Angers et Paris, à La Rochelle et Bordeaux; à Rennes et Saint-Malo ; à Vannes et Lorient. Cette énumération de villes est limitative; ainsi, pour la Bretagne, Lorient était le point terminus des messageries nantaises; il fallait dans cette ville, ou à Vannes, prendre une autre ligne pour aller à Saint-Brieuc, Morlaix ou Brest.

Par contre, les voitures donnaient des correspondances qui permettaient, par exemple, au voyageur venant de Paris d'attendre, à Nantes, le départ pour Bordeaux.

Les diligences de Nantes n'avaient point, en 1793, la massive apparence des véhicules Laffitte et Caillard, qui transportaient, plus tard, jusqu'à trente-deux personnes, sans compter les chiens, les chats et les oiseaux. C'étaient d'assez légères voitures à six places et une « au cabriolet », huit personnes avec le conducteur La Compagnie, d'après les *Etrennes*, en possédait neuf : trois pour le service d'Angers et Paris ; deux pour celui de La Rochelle et Bordeaux un pareil nombre pour les services de Rennes et Saint-Malo, de Vannes et Lorient.

Les fourgons.

Pour assurer leur marche, assez rapide, les diligences ou malle-postes ne prenaient que les voyageurs munis de bagages personnels. Il restait les marchandises et effets de tous genres, pour le transport desquels la Compagnie possédait de lourds véhicules, appelés *fourgons*. A chacune des quatre lignes exploitées par les messageries nantaises, un fourgon était attaché. On ne nous dit pas quand revenait celui qui partait pour Paris, tous les vendredis, à deux heures du matin, mais nous savons qu'il prenait aussi des voyageurs à tarif réduit, à raison de quatre sous par lieue. Il desservait les divers endroits de la route et adjacents à raison de 15 sous le cent (le quintal de 100 livres pesant par cent lieues) ou de trente sous le cent par dix livres. Le fourgon de la route de La Rochelle et Bordeaux partait le lundi, à 4 heures du matin, était de retour le dimanche, à 6 heures du soir. Il avait le même tarif pour les marchandises, que celui de Rennes et Saint-Malo, qui partait le lundi, à 10 heures du matin, revenait le dimanche, à midi, et que celui de Vannes et Lorient, qui, parti le mardi, à quatre heures du matin, était de retour le dimanche, à six heures du soir.

La note, évidemment intéressée, des *Etrennes* insiste sur la modicité du prix de transport par les fourgons; elle stipule aussi qu'on fera des *abonnements au Commerce*, pour les objets qui en seront susceptibles : c'est le tarif réduit, ou tarif *minimum*, de nos Compagnies de chemins de fer, qu'une administration ayant le souci de ses intérêts ne pouvait manquer d'établir dans une ville commerciale telle que Nantes. Remarquons, en passant, que le principe des abonnements ne date pas d'hier.

Les départs.

Après les colis, si nous nous occupions un peu des voyageurs. On leur imposait des heures de départ qui, l'hiver surtout, devaient être gênantes. Ceux qui allaient à Paris ou sur la ligne (Angers, Saumur, Tours), et qui devaient être les plus nombreux, partaient, à trois heures du matin, les dimanches, mardis et vendredis; l'une des trois diligences, qui faisaient ce grand trajet, revenait le lundi, le mercredi, le samedi « vers les sept heures du soir ». Ce « vers » nous montre qu'il fallait parfois compter avec l'imprévu, une roue à réparer, un accident de route, au pis aller la voiture versée dans un fossé.

Les deux diligences « à six places et une au cabriolet », se dirigeant sur La Rochelle et Bordeaux, partaient le mercredi et le samedi, à 6 heures du soir, arrivaient le lundi et le vendredi, *vers* 8 heures du soir. On correspondait avec Vannes et Lorient, Rennes, Angers et Le Mans; mais il me semble bien qu'on n'allait pas jusqu'à Bordeaux. Le prix des places n'était donné que jusqu'à Blaye; celui du port des effets seul était indiqué jusqu'à Bordeaux. Les voyageurs quittaient probablement la diligence à Blaye et descendaient en bateau, par le coche d'eau, la Gironde jusqu'à Bordeaux. Le trajet de Nantes à Bordeaux devenait un vrai voyage au long cours, auquel ne manquaient pas les émotions d'une traversée.

Sur les lignes de Bretagne, les choses allaient plus simplement; aussi bien les distances étaient-elles beaucoup moindres. Pour aller de Nantes à Rennes et Saint-

Malo, l'une des diligences partait le mardi et le samedi, à 8 heures du soir, arrivait le mardi et le vendredi, à 5 heures du soir (le *vers* problématique est remplacé par un *à* formel). Même précision pour la ligne de Vannes et Lorient; on partait le mardi et le vendredi, à 10 heures du soir, on arrivait le dimanche et le jeudi, à 8 heures du soir. On ne disposait dans chaque voiture que d'un petit nombre de places; et encore n'étaient-elles pas toutes à la disposition des voyageurs qui devraient s'arrêter sur le parcours. Dans les trois diligences qui faisaient chaque semaine le service de Paris, on ne délivrait de places que pour Paris, sauf le vendredi, où l'on en réservait deux pour Angers, Saumur ou Tours. Les autres lignes étant moins fréquentées, le règlement n'était plus le même. On donnait deux places « en directe » pour Blaye, le restant pour La Rochelle seulement. Aucune stipulation pour Rennes et Saint-Malo. Pour Vannes et Lorient, même distribution de places que pour Blaye et La Rochelle.

Coût des voyages.

Le prix des places, soigneusement indiqué par les *Etrennes*, est fort instrutif. Il montre ce qu'il en coûtait alors pour voyager, et prouve que la dépense était une des causes de la rareté des déplacements.

Le « prix de la place » dans la diligence pour Paris était de 55 livres 10 sous, ce qui ferait au bas mot 100 francs d'argent actuel; pour Angers, on payait 12 livres 12 sols; pour Saumur, 20 livres 8 sols; pour Tours, 30 livres. La diligence donnait une place « au cabriolet », c'est à dire à côté du cocher; le voyageur à destination de Paris qui bravait ce voisinage et s'exposait aux intempéries des saisons en était pour ses 36 livres 16 sols. C'est, en tenant compte de la différence du taux de l'argent, trois fois le prix de la place en chemin de fer. Et, comme le voyage durait trois jours et trois nuits, il fallait s'alimenter en cours de route, dans des auberges, qui s'entendaient à merveille à exploiter le client de rencontre.

Nous n'avons pas, et pour cause, le prix de Nantes à Bordeaux, mais, pour aller à Blaye, point terminus de cette ligne, la diligence prenait 42 livres 12 sols; le transport par eau de Blaye à Bordeaux était certainement compté en plus. Pour La Rochelle, le prix était relativement moins élevé, 21 livres tout juste. La place « au cabriolet » n'était pas donnée plus loin que cette ville, elle coûtait 14 livres.

De Nantes à Rennes ou à Saint-Malo, c'était le même prix, ce qui me paraît une anomalie singulière; on prenait indifféremment 16 livres 4 sols dans la diligence et 10 livres 16 sols « au cabriolet », sans désignation ni réserve. La place était au premier occupant.

Pour Vannes et Lorient, le tarif était très différent, quoiqu'une trentaine de kilomètres à peine sépare ces deux villes. Cela coûtait 15 livres 12 sols dans la diligence pour Nantes, et 24 livres pour Lorient. La place « au cabriolet » était pour Vannes seulement; elle revenait à 10 livres 8 sols.

On sera curieux de connaître encore le prix du « port des effets », c'est à dire des bagages, encore plus disproportionné que celui des places avec les tarifs d'aujourd'hui. Nous avons droit, dans les chemins de fer, à 30 kilogrammes de franchise ; on payait, dans les diligences, 4 sols 9 deniers par livre quand on allait à Paris, 4 sols 3 deniers pour Bordeaux (les effets pouvant être enregistrés jusqu'à cette ville et jouissant ainsi d'un privilège refusé aux voyageurs). Les tarifs pour Angers, Saumur, Tours, La Rochelle, Blaye, Rennes, Saint-Malo, Vannes, étaient en proportion; la livre d'effets coûtait exactement deux sols pour Lorient. Les voyages, encore une fois, étaient l'apanage des personnes riches ou au moins aisées. On faisait son testament avant de partir, et on emportait la forte somme.

Les messagers. Le type du « messager » qui part de grand matin de sa petite ville ou de son village, emportant dans sa lourde

charrette des provisions ou des colis de toute nature, parfois aussi des gens de la campagne, et qui décharge le tout chez son correspondant de la grande ville, d'où il repart avec un nouveau chargement, ce type d'ancien camionneur suburbain n'a pas complètement disparu. Il y a toujours à Paris des hôtelleries à la mode d'autrefois, où descendent le messager de Versailles et celui de Saint-Germain; il y en a aussi dans le Nantes de 1909. Comme aujourd'hui, pour desservir les maisons le long des routes, les messagers étaient nombreux en 1793. Les *Etrennes nantaises* les énumèrent et nous donnent les adresses de leurs correspondants. Les messagers d'alors ressemblaient aux voituriers d'à présent, qui, malgré l'établissement progressif des lignes de chemins de fer, soutiennent la concurrence avec elles.

Le messager de Châteaubriant, le premier sur la liste, débarquait, le samedi matin, chez Marchandeau, épicier, Haute-Grande-Rue; il repartait le samedi à midi, prenant 6 livres par place de voyageur (un bon prix) et 1 sol par livre d'effets.

Le messager de Cholet arrivait à la Maison Blanche (qui a donné son nom au quai voisin) près Bon-Sec, un nom d'hôtelier ou d'aubergiste qui me rend perplexe. Il n'avait pas de jour fixe, arrivait le mercredi ou le jeudi, soir; il repartait le lendemain du jour de son arrivée. Son tarif était de moitié moindre pour le voyageur que celui de son collègue de Châteaubriant, mais le même pour les effets.

Le messager de Clisson, qui descendait chez Bethuy, chaussée Magdelaine, était encore moins régulier dans ses allées et venues; arrivant le mardi ou le vendredi soir, il repartait le mercredi ou le samedi, à 9 heures. Son tarif était respectable pour la distance : 2 livres par place, 6 deniers par livre pour le port des effets. Bethuy, hôtelier achalandé, recevait encore chez lui le messager

de Machecoul, qui arrivait régulièrement le vendredi soir et repartait le samedi matin, à 10 heures. Place : 3 livres. Port des effets : 9 deniers par livre.

La diligence de Rennes aurait pu, sans faire un coude accentué, desservir la vieille, et alors importante, cité de Redon. Il n'en était pas ainsi. La patrie du bénédictin saint Convoyon, où Louis XV vint en pèlerinage, avait un messager qui, en bon Breton, s'arrêtait chaque jeudi soir à l'enseigne du Duc de Bretagne, au Marchix. Il en repartait le vendredi, à une heure, demandant aux voyageurs 6 livres par place et 9 deniers par livre pour les effets.

Les communications de Nantes avec la Vendée, toute voisine, semblent avoir été assez rares en 1793. Il y avait cependant un messager des Sables, qui arrivait à la Maison Rouge, quai Montcalm (ex quai de la Maison-Rouge), le mercredi soir ou le jeudi matin, qui en repartait le vendredi matin. Les places dans sa voiture coûtaient 15 livres. Détail typique, les cavaliers expérimentés pouvaient se donner le luxe de faire la route à cheval, sans doute sur un des chevaux de l'attelage. Ne croyez pas que cette faveur fût gratuite. On l'estimait un bon prix; le trajet « à cheval » coûtait 12 livres.

Nous sommes assez mal édifiés sur les faits et gestes du dernier messager, celui de Poitiers qui, comme son confrère des Sables, descendait à la Maison Rouge ou quai Montcalm. Le trajet était presque aussi long que pour Paris, plus de 80 lieues, et on le voit, non sans surprise, confié à un simple messager. Celui-ci arrivait tous les quinze jours, un vendredi, et repartait le samedi suivant, en été, le dimanche, en hiver. Le tarif des voyageurs et des effets devait être élevé; les *Etrennes* ne nous en informent pas. Elles insèrent, en revanche, le curieux *nota* suivant : « Lorsque les particuliers auront des contestations avec les messagers, ils pourront s'adresser au bureau des messageries et on leur fera raison. » Le

Bureau des diligences et messageries nationales était ouvert tous les jours, de 7 heures du matin à midi et de 2 heures et demie à 7 heures du soir.

Roulage.

Nous manquons de détails précis sur les « Roulages et Commissionnaires » qui devaient comprendre toutes les espèces de charrois et aussi les déménagements. Ce mode de transport était placé sous la direction de trois entrepreneurs de grosses voitures par la voie des rouliers et pour toutes les villes *du royaume (sic)*, dont suivent les noms et adresses : Delahaye, rue Marchix n° 9; Legué, place Buffon, n° 23; Bruno, sur les Hauts-Pavés n° 8. La veuve Despilly, ou plutôt son rédacteur, avait reproduit, sans y prendre garde, l'*avis* de l'année précédente. Mais si quelque sans-culotte du club Vincent-la-Montagne s'est avisé d'éplucher les *Etrennes*, quel formidable juron, digne du *Père Duchêne*, a dû lui échapper à la lecture de cette phrase stupéfiante : « pour toutes les villes du royaume ». Ce n'était vraiment pas la peine d'avoir envoyé Fouché voter à la Convention la mort du tyran !

Le Bureau des correspondances.

Nous allons en finir avec les transports, mais ce qui nous reste à dire n'est pas le moins intéressant. Le 16 avril 1780, l'année même où la réforme préconisée par Turgot réunit les trois administrations de la grande, de la petite poste, des messageries, un bureau de correspondance nationale et étrangère fut établi par arrêt du Conseil du Roi. Jusqu'alors, les « particuliers isolés », auxquels s'adressaient les personnes qui ne pouvaient pas gérer elles-mêmes leurs affaires du dehors, avaient souvent trahi la confiance de leurs commettants; on reprochait à ces intermédiaires peu délicats l'envoi de lettres et d'avis circulaires dans le genre, sans doute, des réclames financières ou autres qui séduisent encore aujourd'hui de crédules capitalistes.

Bien des abus avaient dû se produire avant que l'Etat s'occupât d'y remédier. Mais la fondation du Bureau général de correspondance, sous l'inspection du Gouvernement, mit en sûreté les biens de tous et facilita, du même coup, les transactions. Ce Bureau général cumulait les attributions de ces institutions qu'une pratique presque séculaire a rendues indispensables au fonctionnement de la société française; il participait de la Caisse d'Épargne, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Trésorerie Générale et de la Banque de France ou de toute autre de ces grandes sociétés de crédit patronnées ou autorisées par l'Etat, que le XIXe siècle a vues éclore. Voici, au surplus, comment les *Etrennes*, fidèle miroir de l'esprit et du style de l'époque, définissent son rôle et expliquent son utilité : « Il se charge de la recette des pensions, rentes et revenus de toutes espèces, de suites d'affaires de recouvrements, achats et envois de marchandises, tant à Paris que dans toute autre ville du Royaume et de l'Etranger; enfin, de toutes les commissions et sollicitations qu'exigent (ne devrait-on pas dire qui exigent?) les soins d'un ami, mais il est seul autorisé à s'annoncer pour les commissions de cette espèce. » Je ne relève pas le mot « royaume », qui revient, avec une insistance fâcheuse, sous la plume d'un rédacteur hostile ou indifférent à la politique révolutionnaire, mais je dois insister sur le caractère tout spécial de ce « Bureau » tutélaire, mi-officiel, mi-privé, et sur les garanties matérielles, énormes pour le temps, qu'il offrait : « La Compagnie qui a acquis ce privilège est solidaire et a déposé, en outre, pour la sûreté du public, un cautionnement de cinq cent mille livres. » Une société au capital de 500.000 francs paraîtrait aujourd'hui bien mesquine; mais, pour le Bureau général, la somme était un fonds de garantie, un cautionnement, qui devait pleinement rassurer des clients peu blasés encore sur les sinistres financiers. En se déclarant « solidaire », la Compagnie assumait, d'ailleurs, la plus entière responsabilité.

Le Bureau de correspondance nationale et étrangère semble avoir eu, à Nantes, à cette époque, une réelle importance. Il le devait à sa nature même et à la valeur de son représentant. En effet, si l'on pouvait s'adresser au citoyen Benezech (un Breton, selon toute apparence), directeur général du Bureau et l'un des propriétaires du privilège, rue Neuve-Saint-Augustin, à Paris, les Nantais trouvaient plus expéditif d'aller consulter un de leurs compatriotes, très estimé, très capable, vraiment universel, le citoyen Mangin, déjà nommé directeur du Bureau général de la régie de la petite poste, rue J.-J.-Rousseau.

Si cet assemblage de « royaume » et de « citoyen » vous semble un peu trop bizarre, prenez-vous en à la veuve Despilly, décidément sujette à s'écrier, comme le personnage de La Fontaine : « Vive le Roi ! Vive la Ligue ! ».

LES POIDS, LES MESURES ET LES MONNAIES.

Poids et mesures.

Avec les « Poids et Mesures », nous abordons encore un chapitre curieux. Delambre et Méchain venaient de trouver le mètre; mais le système métrique, qui a tout simplifié, tout unifié, n'était pas encore en vigueur. Au lieu d'une unité de longueur, de capacité, de poids, on se servait encore de toutes les mesures de l'ancienne France, variant avec chaque province, presque avec chaque ville. A ce point de vue spécial, les huit ou dix pages consacrées par les *Etrennes nantaises* aux *Poids et Mesures* gardent une saveur locale très piquante. Je veux au moins en retenir quelques traits.

Toujours fidèle à ses attaches monarchiques, le rédacteur commence par nous déclarer que le principe et la règle de toutes les mesures en France est le pied de Roi (par un grand R), tel qu'il fut vérifié et déterminé à Paris en 1668, et dont une matrice en bronze est déposée

à l'Hôtel de Ville de Nantes. Suivent les divisions du pied, communes à tout le territoire. Mais, en arrivant à la toise linéaire, qui a six pieds de longueur, nous cueillons cette phrase typique, bien digne d'être dédiée aux édiles : « La toise linéaire de faveur à Nantes depuis 1767 se paye aux paveurs de la ville sur 36 pieds carrés, dont le côté linéaire est de 6 pieds. »

Continuons. La citation qui va suivre fourmille de mots du cru, de vrais locutions nantaises, appliquées aux distances. « Les terres en la banlieue de Nantes se mesurent sous différentes dénominations. Les terres labourables se mesurent à la boisselée, les vignes à l'hommée; les prés à l'ondain et au petit journal; et, pour déterminer ces différentes mesures, on se sert constamment de la gaule nantaise, longue de 7 pieds 1/2, dont le carré fait 56 pieds un quart carrés ». Suivent des définitions savantes de l'hommée (que nous définirons plus simplement « la partie de terre qu'un homme peut labourer en un jour »); de la boisselée, l'étendue de terrain qu'on peut ensemencer avec un boisseau de blé; de l'ondain, mesure essentiellement bretonne et même nantaise, qui contient 20 gaules carrées. Quant au petit journal, il ne faut pas le confondre avec le journal simplement dit, équivalent au carré de 80 cordes linéaires de Bretagne ou à 1.280 toises carrées ou encore à 46.080 pieds carrés superficiels. On mesure encore à la perche et à l'arpent. Mais, en Bretagne, c'est le rapport des diverses mesures (boisselée, hommée, ondain, petit journal) au journal, qui fait foi. Et les arpenteurs, qui savaient tout cela sur le bout du doigt, n'avaient certes pas le temps de s'ennuyer. Ils ne pouvaient ignorer, non plus, que dans le pays de Retz, où la gaule linéaire est de 8 pieds et la boisselée de 216 gaules carrées, trois boisselées et quatre sillons font un journal ordinaire de Bretagne; et aussi que dans quelques endroits du Comté Nantais (encore un comté, ô force de l'habitude !), la boisselée de terre et la gaule sont plus ou moins grandes que la boisselée et la gaule de la banlieue de Nantes.

Passons aux étoffes. On aunait, comme dans *Maître Pathelin*, les draps de laine, les toileries. Mais ne croyez pas que l'aune de Paris, conforme à la matrice déposée à l'Hôtel de Ville en 1748, fût pareille à l'aune de Nantes. L'aune nantaise, « à laquelle on mesure les toiles qui s'apportent au marché », est à l'aune de Paris comme 6 est à 52 ; elle contient 52 pouces 8 lignes; elle diffère encore de l'aune de Bretagne proprement dite, qui n'a que 50 pouces, et à laquelle se mesurent les toiles nommées Combourg, Bazouges, Halles, Saint-Georges, Beurières et les toiles à voiles. D'autres toiles, nommées Grands ou Hauts Brins de Dinan, se mesurent à une autre aune de provenance inconnue et qui a 72 pouces. A Nozay, ils ont une mesure qui s'appelle la verge et qui se calcule, non sur l'aune de Nantes, mais sur celle de Paris. C'est à y perdre la tête, et je vous fais grâce de l'aune de Vitré, de l'aune de Laval, remarquant tout de même que Laval, qu'un caprice administratif détache de l'Ille-et-Vilaine, est toujours considéré comme ville bretonne, et aussi, qu'entre toutes ces toiles de Bretagne, on ne cite pas la seule qui ait conservé de la notoriété, celle de Quintin.

Arrivons aux mesures de capacité, et d'abord à celles du bois à brûler. Il y avait la brasse de 5 pieds de hauteur sur 5 pieds de largeur, toute composée de bûches de 5 pieds de longueur; il y avait déjà la corde, toujours usitée, ou « hanoche » de bois de chauffage, ayant 8 pieds de largeur sur 4 pieds 1/2 de hauteur.

Le charbon de bois se vendait au boisseau. Des sacs emplissaient la barrique nantaise, « comblée par dessus les bords ».

La chaux se mesurait au cotteret, dont neuf font la pippe et quatre et demi font la barrique. 52 barriques ou 26 pippes composaient « une fourniture » de chaux.

Le muid de sel contenait 12 septiers, le septier 4 « minots » ou 16 boisseaux. La vente du sel dans les pays de marais salants ne se faisait pas partout de la même façon.

A Bourgneuf on le vendait à la charge, 28 septiers pesant deux tonneaux et demi ou 5.000 livres. Au Pouliguen et au Croisic, il se vendait par muid de ville contenant 133 quartauts et demi nantais. Le muid pesait un peu plus que la charge de Bourgneuf, 5.340 livres au lieu de 5.000.

Une partie de la Loire-Inférieure est pays vignoble. Ce qui touche le gros plant et le muscadet n'a jamais laissé les Nantais indifférents. Comment mesurait-on le vin en 1793? Non pas par muid ou demi-muid, comme à Paris, mais par tonneau. Le tonneau de vin à Nantes contenait 2 pipes; la pipe deux barriques ; la barrique 120 pots. Une question se pose : quel était le rapport du vieux «pot» nantais au litre actuel? Nous trouvons plus loin que la barrique nantaise devait avoir, en dedans, d'un bout à l'autre, 31 pouces et demi, mais que l'épaisseur des fonds taillés, en biseau et à l'intérieur, en diminuaient la capacité. Il n'entrait dans la barrique ainsi réduite que 232 pintes ou 29 veltes 8 pintes. L'ancienne mesure dénommée velte équivalait à 7 litres 1/2; la pinte ne valait pas tout à fait un litre; la barrique de l'époque contenait environ 225 litres; c'est la contenance du temps présent, à bien peu de chose près.

Rien de particulièrement nantais ne s'appliquait aux poids, qui se calculaient par milliers, cents ou quintaux, livres, marcs, onces, gros et grains. N'oublions pas que la livre en médecine se divisait en onces, l'once en drachme, la drachme en simpules, le simpule en oboles, l'obole en grains. Je ne crois pas que dans les vieilles officines pharmaceutiques on ait tout à fait renoncé au « simpule » et à « l'obole ». Les matrices des poids, comme celles des mesures, étaient déposées à l'Hôtel de Ville de Nantes. Le Gouvernement s'attribuait un droit de haute surveillance; il avait désigné un ajusteur des poids et mesures pour Nantes et le département de la Loire-Inférieure, qui se nommait Pinot et habitait en plein centre de ses opérations « près la Halle au bled ».

Pinot avait un contrôle très strict à exercer sur les

grains, et rien n'est plus minutieusement détaillé dans les *Etrennes* que le « Rapport des mesures des grains de divers lieux à celles de Nantes. »

J'ai déjà fait ressortir une différence entre le muid de vin de Paris et le tonneau de vin de Nantes. Elle s'accentuait pour les grains. Un tonneau de grains de toutes sortes, mesure de Nantes, occupait précisément l'espace d'un tonneau de mer (on dit plutôt *tonne marine*), soit 40 pieds cubes, il contenait 10 septiers qui pèsent, le froment, environ 2.250 livres, et le seigle, 2.000 livres. Le septier contient 16 boisseaux, et chaque boisseau nantais contient 446 pouces cubiques, conformément à l'étalon de bronze conservé à la Maison de Ville. 10 muids de Paris sont égaux à 13 tonneaux de Nantes.

Retenons la différence de poids entre le froment et le seigle, que la qualité de la récolte peut rendre encore plus considérable, et relevons, au passage, une autre mesure, la culasse « beaucoup en usage pour les bleds ». Elle contient 24 boisseaux, soit un septier et demi de Nantes.

Différences des poids et mesures en France.

Le tableau comparatif des mesures usitées pour les grains dans les diverses villes et localités de France ne manque point d'intérêt. Mais, pour en tirer quelques conclusions pratiques, il faudrait le transcrire en entier, ce qui dépasserait les limites de cette étude. Laissant de côté Châtellerault, Chinon, Angers, Tours, même Blois, où l'on comptait une certaine quantité de mines au muid, tandis qu'Étampes opérait par sacs, et Dunkerque par razières, je ne retiens que les villes de la Loire-Inférieure, de la Vendée ou des autres départements bretons que leur voisinage de Nantes font entrer dans notre cadre.

Le tonneau de Machecoul a 40 boisseaux; il rend à Nantes un tonneau 4 boisseaux. Même observation pour Beauvoir, Saint-Gilles, La Barre-de-Mont, Moric (ou Moricq), Les Sables, Bourgneuf. Luçon mesurait comme Nantes.

Bouin donne 9 septiers ; Guérande, 9 septiers 8 boisseaux. Belle-Isle-en-Mer est dans les mêmes conditions que Guérande.

A Palluau (chef-lieu de canton de l'arrondissement des Sables-d'Olonne), 63 boisseaux pèsent 3.02 4livres; il y a 31 pour cent de bénéfice.

A Prigné (*sic*) (nom ancien de Prigny), près Paimbœuf, on trouve 10 septiers au tonneau, comme à Nantes. Mais le septier est de 9 quintaux, dont chacun vaut deux boisseaux de Nantes. Il s'ensuit que le septier de Prigné donne à Nantes 18 boisseaux au lieu de 16.

A Noirmoutier, le tonneau de 2.400 livres équivaut encore à un tonneau un septier nantais.

64 demeaux d'Ancenis font, à Nantes, un tonneau quatre boisseaux.

La *pochée* de la Haye, de la Haye-Fouassière, sans doute, a une physionomie bien nantaise. Comme contenance, elle se rapproche du sac d'Étampes; il faut 8 sacs 3/4 et 7 pochées 3/4 au tonneau.

Chemin faisant, nous constatons, d'après les mesures de Saumur et de Montreuil (Montreuil-Bellay), que les haricots pèsent plus que les fèves, et le septier de Paris, qui donne 9 septiers pour le tonneau de Nantes, nous apparaît bizarrement intercalé entre le septier de Chartres et le boisseau de Montmorson (*sic*) (peut-être Montmorion, pour Montmorillon). La Flèche a 30 livres au boisseau, 75 au tonneau.

Voici la Haute et la Basse-Bretagne dans un pêle-mêle de moyennes et petites villes : Auray, Pont-l'Abbé, Redon, La Roche-Bernard, donnent à Nantes 8 0/0 de bénéfice; Quimper, de 7 1/2 à 8 0/0 en avoine ; Hennebont, et Quimperlé, jusqu'à 40 0/0, avec 40 *minots* pour le tonneau à Hennebont.

A Vannes, il y a deux mesures : la plus ordinaire, qu'on nomme grande mesure, est de 20 0/0, l'autre de 10. Les boisseaux de Tréguier, de Lannion, de Lesneven, de Pont-Croix s'alignent à côté du quartier de Morlaix,

qui est de 140 livres pour le seigle, du tonneau de froment de Landerneau et de celui de Lézardrieux (les *Etrennes* écrivent les Ardrieux), qui pesaient 2.400 livres chacun.

Le boisseau de Saint-Malo contient 70 livres, le *baste* de Dantzig et celui d'Amsterdam, que l'on s'étonne un peu de rencontrer ici, équivalent, l'un et l'autre, à 2 tonneaux 1 septier.

Pour en finir, mentionnons ce que le tonne au de Nantes donne ou rend aux mesures des principales villes maritimes ou fluviales avec lesquelles la ville est en rapport d'affaires. Il est semblable au tonneau de La Rochelle. Il donne à Bordeaux et à Libourne 18 boisseaux en froment et seigle, 20 boisseaux en fèves « à cause de la mesure comble ». A Dunkerque, il demande 8 razières 1/4 pour équivalent exact. Il rend à Bayonne 34 *concques*; à Saint-Sébastien 24 *fanegues* (la fanegue espagnole vaut 60 litres); à Bilbao, 21 fanegues; à Cadix, 24 fanegues 1/2; à Murcie, huit charges 1/2 trois quarts.

Malgré la monotomie des chiffres, il m'a paru curieux d'insister sur cette partie des *Etrennes nantaises*. L'importance des transactions commerciales de Nantes avec les villes de France et d'Europe ressort de ce tableau comparatif, qui en dit long sur les complications des mesures nationales et internationales avant l'établissement du système métrique.

Monnaies.

Un autre tableau, celui des *monnoies étrangères réduites en argent de France*, outre qu'il a un intérêt purement rétrospectif, ne présente aucune particularité nantaise. Le liard et le denier ne sont plus que des symboles; si les paysans de la Loire-Inférieure comptent encore par pistoles et par écus, ils ne sont pas les seuls. Quant aux monnaies étrangères, guinée anglaise, florin de Hollande ou d'Autriche, doublon et piastre d'Espagne, ducats d'or de Venise, rouble de Russie, dollar de Boston, taël de Chine, sequin du Grand Mogol, roupie des Indes, nous

retrouverions la plupart d'entre elles aux vitrines des changeurs, excitant la curiosité ou l'envie. Nantes n'a point à les revendiquer, mais ce *nota* philosophique est à retenir : « Les valeurs varient quelquefois suivant le taux du change ou les besoins d'argent. »

RÉCLAMES ET ANNONCES

Annonces, avis, réclames.

Passant brusquement d'un sujet à un autre, les *Etrennes nantaises* insèrent ici des « Avis divers » d'une saveur et d'une couleur bien locales. Le premier avis a un caractère officiel; il annonce l'ouverture de cours d'accouchement « en faveur des sages-femmes ». En conformité d'un arrêté pris le 2 avril 1792, par le Conseil d'Administration de la Loire-Inférieure, un concours public avait eu lieu en présence de ce Conseil, le 18 juillet suivant. Les citoyens Etienvrin et Godebert, officiers de santé du Collège de Chirurgie de Nantes, que nous avons rencontrés déjà, avaient été élus « professeurs pour les accouchements ». L'avis prévenait les intéressées qu'ils donneraient leurs leçons tous les jours pendant le courant de l'année, de 10 heures du matin à 1 heure après-midi. Ils s'étaient partagé l'année par semestres; Etienvrin professait en sa demeure, rue du Bignon-Lestard, n° 90, du 1er juillet au 31 décembre, et Godebert en la sienne, rue des Halles, n° 15, du 2 janvier au 30 juin. Le Département allouait une somme de 250 livres par personne à cinq femmes de la campagne pour le logement et la nourriture pendant leur année d'études. Si ces braves femmes n'avaient pas d'autres moyens d'existence, elles devaient, malgré les prix de l'époque, avoir de la peine à s'en tirer. Pourtant, l'avis communiqué aux *Etrennes* qualifiait de « faveur » un traitement dont une cuisinière, logée et nourrie par ses maîtres, ne se contenterait pas aujourd'hui. « Celles qui voudront profiter de cette faveur et dont l'âge sera entre 25 et 40 ans,

disait l'annonce, s'adresseront à leur municipalité, qui en donnera avis au Département par la voie du District. » Toutes les formalités administratives étant ainsi bien remplies, les villageoises, ni trop jeunes, ni trop mûres, devenaient élèves sages-femmes et suivaient les cours des éminents médecins, pourvus du certificat de civisme, Etienvrin et Godebert. Et leurs collègues de la ville ? Les hébergeait-on aussi aux frais du département ? leur demandait-on aussi d'avoir l'âge de raison ou l'âge canonique ? On aimerait à le savoir.

Une barre transversale sépare le communiqué officiel des autres « avis divers », qui sont plus ou moins des réclames, dirions-nous à présent; médecins et chirurgiens ne dédaignaient pas alors cette façon un peu bruyante de se recommander au public.

Le citoyen Godebert, qui exerçait sous Louis XVI, accoucheur patenté, revient à la charge : il annonce qu'il a établi chez lui un hospice pour y accoucher les femmes et filles. Les pauvres y seront admises gratuitement « au terme de leur accouchement ». Celles qui seront en état de payer payeront selon leurs moyens et les soins qu'exigera leur santé, « ce qui sera toujours médiocre », ajoute le bon docteur, employant « médiocre » dans le sens de « modique ». Un vrai philantrophe, ce Godebert; il donne même des chambres à celles qui en désirent. Entre nous, je crois qu'il voulait éclipser son collègue des cours d'accouchement, le citoyen Etienvrin, et qu'il promettait beaucoup, quitte à tenir moins.

Bisson, chirurgien et professeur, élu sous l'ancien régime démonstrateur d'anatomie, se pose en oculiste. Il a fait avec succès, c'est lui qui le dit, plusieurs opérations de la cataracte; il affirme, dans une formule aussi prétentieuse que banale, qu'il entreprendra la guérison de tous ceux qui voudront bien se confier à ses soins. Vous qui souffrez, venez donc tous à Bisson; il est universel, ce qui ne l'empêche pas d'être spécialiste.

L'ophthalmologie ne lui suffit pas. Il prévient sa clientèle et le public que, depuis la mort du sieur Camin, expert pour les descentes, on trouvera chez lui les mêmes secours (*sic*) qu'on trouvait chez le défunt, homonyme, probablement un ancêtre, du gendre d'Emile Péhant. Bisson met son adresse, rue Girardon, au bas de la réclame.

Thomas, maître ès art en chirurgie et chirurgien de la ville de Nantes, annonce au public qu'il est reçu « chirurgien aux rapports ». Il a pris la charge que tenait et exerçait ci-devant Béchet, dont il espère bien prendre aussi la clientèle. Il a une façon bizarre de donner son adresse : il demeure à l'entrée de la Fosse, vis-à-vis le premier arbre, *rue Thomas.* Comme cela se trouve ! S'appeler Thomas, demeurer rue Thomas ! Le Diafoirus de Molière s'appelait aussi Thomas.

Mais voici qui devient grave et prouve l'impartialité intéressée des *Etrennes.* Feu Camin, déjà nommé, avait un beau-frère du nom de Labadie « reçu chirurgien-expert pour la guérison des descentes ». Ce Labadie fait une annonce à son tour, sur la même page que celle de Bisson et dix lignes plus bas. Il déclare qu'il est le seul à Nantes qui s'adonne particulièrement à cette branche de l'art de guérir et qu'on trouve chez lui tous les secours possibles (encore !) contre cette affection chirurgicale. Il habite rue Bon-Secours, près la Poissonnerie; cela n'est pas si loin de la rue Girardon. Son rival Bisson et lui ont dû justifier le vieil adage : *Medicorum pessima.*

A la suite de ces boniments, le maître d'écriture de la ville, Papin, le Favarger ou l'Alaberte de son temps, glisse une petite note, simple et timide, pour annoncer qu'il tient classe, matin et soir, rue Saint-Nicolas.

Darbefeuille, membre et professeur du Collège de Chirurgie (le chirurgien de l'Hospice des enfants orphelins et bâtards) reprend et clôt la série des avis médicaux.

Il donne les dates d'ouverture et de clôture de ses cours d'anatomie, d'ostéologie, de dissections, de maladies chirurgicales, de physiologie expérimentale, de pathologie, de thérapeutique et de matière médicale. Malgré la surcharge du programme et l'abondance des mots, on se sent en présence d'un praticien plus sérieux que les autres, d'un professeur soucieux d'instruire ses élèves et qui joignait l'exemple au précepte. A la fin de l'Empire il exercait encore, quai de l'Hôpital, 8.

LES RUES

Anciennes et nouvelles rues

Nous touchons à la fin des *Etrennes*. Deux tables alphabétiques les terminent ; l'une, des nouveaux noms donnés aux rues, places et quartiers de la ville ; l'autre, des noms suprimés, avec renvoi aux nouveaux noms.

Il serait fastidieux de citer ces noms de rues, de mettre en parallèle les anciens et les nouveaux. D'ailleurs, je me répéterais, car j'ai eu souvent l'occasion de préciser la situation d'une rue débaptisée, en rappelant le nom qu'elle avait porté avant la Révolution et qu'elle a repris depuis.

Le souci des municipalités nantaises républicaines était, non pas d'effacer les traces du passé, mais surtout de remplacer les appellations religieuses, très fréquentes de tout temps à Nantes, par des dénominations historiques, littéraires, parfois locales. Voici quelques exemples qui ne se sont pas encore présentés sous ma plume. La rue des Pénitentes était devenue rue Bacon ; la rue des Cordeliers, rue Caylus ; la rue Saint-Lazare, rue Cazanove ; la petite ruelle de la Magdelaine, rue Cervantes ; la rue Notre-Dame, rue Delille ; la rue Sainte-Catherine, rue Delorme ; la rue des Capucins, rue Fourcroy ; la rue des Récollets rue Grotius ; la rue des Jacobins, rue Jussieu ; la rue Saint-Vincent, rue Mably ; la rue des Carmélites, rue Maupertuis ; la petite rue des Carmélites, rue Milton ; la rue des Ursules, rue Pigalle ; la rue

Saint-André, rue Pope ; la rue Saint-Antoine, rue Rabelais ; la rue Saint-Denis, rue Racan ; la petite rue Notre-Dame, rue Tintoret ; la rue Saint-Laurent, rue Vincy (sans doute Léonard de Vincy). Il faut avouer que ces nouveaux noms de rues n'étaient pas mal choisis et témoignaient, chez les édiles, d'une érudition assez fine ou de lectures variées.

Quelques concessions au goût romain du temps avaient créé une rue Cincinnatus, fait une rue Brutus, de la rue Premion ; une rue Scevola, de la place de l'Eperon ; une place des Gracques, de la place Saint-Pierre. Comme contre-partie, on peut citer la rue Bossuet, qui remplaçait la rue de Briord. En devenant la rue Fénelon, la rue Sainte-Claire ne dépouillait presque pas son caractère religieux.

Il était tout naturel que les enseignes royalistes disparussent devant les enseignes républicaines ; qu'il y eût une place, un quai, un cours de la Liberté ; que le cours nouveau, qui venait d'être créé sur le terrain des Capucins et qui devait répondre plus tard aux noms de cours Henri IV, de cours Napoléon, de cours Cambronne, s'appelât alors, comme aujourd'hui, cours de la République ; que la rue Royale devînt rue du Peuple-Français.

On pouvait regretter quelques anciens noms de rues pittoresques ou bizarres, dont quelques-uns ont reparu, d'ailleurs. Nous avons revu la rue Moquechien, que l'on appela Basse-Porte et qui a disparu pour toujours à la création de la rue Jeanne-d'Arc, et la rue de l'Abreuvoir, artistiquement dénommée rue Raphaël en 1792. La rue du Merle-Blanc, sur « le territoire Graslin », a conservé son nom, plus français que républicain, de rue Boileau. Nul ne songera, je crois, à déplorer que le quai des Fumiers soit devenu et reste quai Magellan. Mais la rue Bignon-Lestard a perdu à l'échange de son appellation archaïque en celui de rue Rubens, car Nantes ne doit rien à la mémoire du célèbre peintre flamand, tandis que l'ancien nom consacrait un sou-

venir local. Je n'aime pas, du reste, en principe, que l'on débaptise les rues dont le vocable perpétue l'histoire d'une ville. Il se créera toujours assez de percées nouvelles pour y placer les noms des célébrités du passé et de celles qui surgiront dans l'avenir.

CONCLUSION

Peu de changements au fond.

La Révolution, en somme, n'altéra pas beaucoup, même dans les noms des rues, l'aspect du vieux Nantes, que nous retrace encore au vif un plan accompagnant « à volonté » l'*Indicateur* de Guimar vendu place du Pilori, l'An troisième de la Liberté.

On peut, en rassemblant les détails qu'une patiente analyse nous a permis de retrouver, reconstituer la ville par la pensée, comme Victor Hugo l'a fait pour le Paris du XVe siècle. Et, devant ces maisons somptueuses, où des richesses commerciales s'accumulaient, on sera tenté de donner raison au citoyen La Vallée, qui, visitant Nantes en cette même année 1793, écrivait : « La Fosse, l'île Feydeau et quelques autres cantons de Nantes le disputent en magnificence aux plus superbes villes de l'Europe. »

PAUL EUDEL.

NOTES CURIEUSES

EXTRAITES DES REGISTRES DE LA PAROISSE DE SAINT-HERBLAIN

Par Léon DELATTRE

Au cours de quelques visites que nous avons dû faire à la mairie de Saint-Herblain pour les besoins de notre service, nous avons pu disposer de quelques instants et feuilleter les registres paroissiaux antérieurs à 1792, qui s'y trouvent en parfait état de conservation. Des recherches y ont déjà été faites par M. Léon Maître pour la rédaction du tome Ve de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Loire-Inférieure*, et aussi par M. Du Bois de la Patellière, l'auteur de cet ouvrage très consulté ayant pour titre : *Notes historiques sur quelques paroisses du diocèse de Nantes* (1).

Les notes qui suivent, extraites des registres de Saint-Herblain et accompagnées de quelques commentaires, complètent, pour cette paroisse, mais sans aucune prétention de notre part, les travaux si remarquables des deux laborieux et érudits auteurs.

Année 1631

Le seizième jour de mars l'an 1631, fut inhumé dans le cimetière de Saint-Herblain le corps de Guillaume, natif près de Saumur, disant venir de la mer pour se faire baigner pour la morsure d'un chien enragé, estant depuis quelque temps malade, de laquelle maladie il serait décédé à Saint-Herblain (2).

(1) A Vannes, imprimerie Lafolye.

(2) Nombreux étaient autrefois les remèdes employés contre les morsures des chiens enragés. Les bains de mer étaient en grande faveur, ainsi qu'en témoigne l'extrait suivant d'une lettre adressée

Année 1633

Au commencement de cette année, huit personnes moururent de contagion (1).

Année 1639

A la suite de l'acte de décès, en date du 26 novembre 1639, de Jean de Trévelec, écuyer, sieur de Penhouet et de la Pasticière, lequel fut inhumé dans l'enfeu de la Pasticière, le vicaire Chupaut (2) a écrit le sixain suivant :

Ce bel esprit, non plus que le soleil,
N'a pas laissé au monde son pareil,
Et ceux qui ont cogneu son excellence
Regretteront à jamais sa présence :
Partant, lecteur, pour ce bon trépassé,
Dis avec moy : *Requiescat in pace.*

Le 29e jour de novembre, fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Herblain le corps de François Cardan, âgé de 84 ans. Après avoir enregistré le décès, le vicaire ajoute :

Sa longue vie a été telle,
Qu'elle a mérité l'éternelle.

Année 1644

Le 3 février 1644, sépulture de Guillaume Dauly,

par Mme de Sévigné, le 13 mars 1671, à Mme de Grignan : «... Au reste, si vous croyez les filles de la Reine enragées, vous croyez bien. Il y a huit jours que Mme de Ludre, Coëtlogon et la petite de Rouvroi furent mordues d'une petite chienne qui était à Théolon ; cette petite chienne est morte enragée ; de sorte que Ludre, Coëtlogon et Rouvroi sont parties ce matin pour aller à Dieppe et se faire jeter trois fois dans la mer... »

En 1852, on voyait encore arriver à Bourgneuf, chaque année, dit Chevas (*Notes historiques sur Bourgneuf*), bon nombre de personnes mordues par des chiens gâtés ou soupçonnés de l'être, pour se faire baigner à la mer. Cette baignade consistait en trois immersions totales, chacune d'elles étant précédée d'un signe de la croix.

(1) Il s'agit de la peste qui, dès 1631, avait fait sa réapparition à Nantes et exerçait ses ravages dans les paroisses voisines.

(2) Le prêtre Chupaut décéda en 1656, à l'âge de 57 ans, après avoir servi, en qualité de vicaire de Saint-Herblain, pendant 24 ans.

lequel fonda trois services par an et donna à l'église douze « andains » (1) de pré dans la vallée de la Pasticière.

Chupaut consacre un quatrain à ce bon paroissien :

Ce défunt a donné de son bien à l'Eglise,
A la terre et aux vers, sa chair, sa peau, ses os ;
Son âme à Dieu, son père, afin qu'il la conduise
Dans les lieux bienheureux de l'éternel repos.

Année 1649

A la fin du registre, le vicaire Chupaut a écrit plusieurs quatrains, dont les caractères commencent à s'effacer :

La mort est douce et agréable
A tous ceulx qui vivent bien.
Mais à ceulx qui ne valent rien
Elle est toujours espouvantable.

***

C'est un très charitable office
De prier pour les trespassez,
Puisque par notre sacrifice
Leurs peschez leur sont effacez.

***

Pour bien mourir, il faut bien vivre.
C'est un utile document :
Cher lecteur, si tu veux le suivre,
Tu vivras éternellement.

Année 1650

Le 13 mars 1650, fut inhumé le corps de Jean ...., du Moulin, âgé de 70 ans. Le vicaire résume la vie du défunt dans ce distique :

Il a vescu en très homme de bien,
Et puis enfin est mort en vray chrétien.

(1) L'ondain, ancienne mesure agraire du Comté nantais, en usage pour l'arpentage des prairies, contenait 1 are 18 centiares.

Année 1749

Au commencement du registre :

Cette année, la dysenterie a fait les plus grands ravages; il est mort 158 personnes, dont la majeure partie de cette cruelle maladie (1).

Année 1751

A la fin du cahier de cette année, se trouve la note suivante :

(1) Cette épidémie, survenue au mois de septembre, se fit sentir aussi à Vertou, à Haute-Goulaine, au Bignon, à Saint-Sébastien, la Haye-Fouassière, Châteauthébaud, Montbert, Sucé, etc. L'hiver avait été très doux, l'été fort sec et chaud. Le sieur Régnier, médecin de Nantes, dans un procès-verbal de visite à Vertou, dit que « l'automne, extrêmement pluvieux, y a infiniment contribué et répandu dans l'air un miasme putride et dyssentérique, selon le sentiment d'Hypocrate, section 3, aphorisme II.»

La Communauté de Nantes décida, le 16 octobre 1749, d'envoyer à ses frais « des médecins et des apothicaires avec les remèdes nécessaires et de la viande pour procurer du bouillon aux malades pauvres dans les paroisses de Vertou, Haute-Goulaine et le Bignon, où la plupart des malades périssaient non seulement faute de remèdes, mais surtout par le défaut de nourriture. »

Dans un rapport de la Faculté de Médecine de Nantes, relatif à cette épidémie, M. Soliès, médecin, donne de curieux détails sur les moyens ordonnés pour combattre la maladie : « Les remèdes employés, dit-il, après avoir fait procéder aux saignées qui ont eu grande part à la guérison et qui étaient absolument nécessaires, tant pour calmer le grand mouvement du sang que donner lieu à l'application sur ce quoy on devait faire, soit l'ipécacuanha réitéré selon l'occasion pour dégager l'estomac des mauvais levains qui y croupissent et des matières verminеuses qu'on a reconnu pour cause principale. » On conseillait « des vermifuges composés d'eaux de scordium, de pourpier, de confection d'hyacinthe et de sirop de limons », dont on faisait une potion qui se prenait à cuillerée. Pour procurer le sommeil, calmer les douleurs et modérer « les évacuations qui sont plus abondantes la nuit que le jour », un gros de diascordium remplissait toutes ces indications. Le médecin termine ainsi son rapport : « On ne sera point surpris de l'effet de ces deux derniers remèdes lorsqu'on sera instruit de la cause de cette maladie par le procès-verbal d'ouverture d'un cadavre dont les intestins se sont trouvés remplis de vers. Il y est même observé, par le rapport d'un chirurgien, qu'il en avoit veu sortir du corps des malades qui étoient vêtus, et qui avoient des pieds comme des chenilles. On achève la guérison par une teinture de rhubarbe, dans laquelle on fond deux onces de mauve, ce qui évacue une grande quantité de matière bilieuse, par où se termine la maladie. »

(*Archives municipales de la Ville de Nantes*, G G 773).

La nuit du dimanche 14 mars au lundy 15 dudit mois, l'an 1751, entre les onze heures et minuit, il s'éleva un si grand vent que l'on crut que c'était la fin du monde ; le houragand fut si fort qu'il enleva presque la moitié de la couverture, des lattes et planches du clocher et de l'église, au nord ; le vitrage de la grande porte, soutenu par des piliers, fut entièrement renversé ; les vitrages de l'autel de la Vierge et celuy de Sainte-Anne furent fort endommagés ; il n'y eut qu'un panneau emporté du vitrage du maistre autel au midy ; dans la sacristie, il n'y en eut qu'un emporté ; le vent jeta du haut de la nef une croix de grison pesante environ 100 livres ou quelque chose de plus, laquelle, tombant sur la couverture du chœur, fit un grand dégast ; en outre, beaucoup de massonne et de pierres dégradées à la petite fenêtre du bas de l'église au midy. De sorte qu'il en coûta pour les réparations, au général de la paroisse, près de 100 livres. Bref, beaucoup de maisons endommagées, quantité d'arbres renversés, et, de conséquence, on en compte à la Bouvardière onze cents et en beaucoup d'autres maisons à peu près autant. On mettait la perte de toute la paroisse à vingt mille écus.

Je soussigné certifie la chose véritable sans rien exagérer (1).

A Saint-Herblain, le 19 aoust 1751.

Signé : ASVENARD, vicaire.

(1) A Monnières, 600 arbres du bois de la Galissonnière furent renversés les uns sur les autres. (*Reg. d'Etat-civil de Monnières.*)

A Saint-Sulpice des Landes, on crut à un tremblement de terre. (*Reg. d'Etat-civil.*)

Beaucoup de navires périrent sur les côtes. (*Reg. d'Etat-civil de Missillac.*)

A Paimbœuf, plus de 60 vaisseaux « richement chargés, qui étaient en rade », furent brisés et engloutis avec leurs équipages. (*Registre de Saint-Vincent de Nantes*).

A Nantes, l'alarme fut générale ; les habitants se levèrent, ne se croyant pas en sûreté dans les maisons. (*Registre de Saint-Nicolas.*)

A Treffieuc, la tempête renversa plus de 300 arbres. On crut à un tremblement de terre (*Reg. d'Etat-civil.*)

Etc., etc.

Année 1753

Le deuxième juillet, présente année, Monseigneur Pierre Mauclerc de la Muzanchère, evesque de Nantes, fit la visite de cette paroisse et y donna la confirmation à 800 personnes. Il avait pour grands vicaires Messieurs les abbés de Regnon et l'abbé Depoly de Saint-Thiébaud.

Année 1765

1re *note.* La dysenterie régna cette année ; le nombre de tous les morts monta à 114 (1).

2e *note.* Le 27 février 1765, a été par moi, recteur soussigné, en exécution de l'Ordonnance de M. le Lieutenant général criminel du siège présidial de Nantes, comme il est constaté par le permis à nous présenté, en date du 27 de ce mois, signé par Allebert, premier greffier criminel ; ont été inhumés au cimetière les corps de Marie Fleury, femme de Louis Mosset, marin ; de Louis Mosset, beau-père de ladite Fleury, et de Julienne Glaud, femme dudit Louis Mosset, aubergiste du Pavillon, lieu nommé en cette paroisse sous le nom de la maison de Jouppil, lesquels trois cadavres ont été assassinés à ladite auberge, sur les Hauts-Pavés, la nuit du 27 février. Ont assisté à la sépulture François Garreau, Antoine Rubion, Jeanne Poirier et autres qui ne signent.

P. Lambert, recteur.

(1) Dont 93 décès par cette maladie, du 6 septembre 1765 au 1er mars 1766, d'après une lettre du recteur de Saint-Herblain, adressée à la Municipalité de Nantes.

L'épidémie fut remarquable surtout à Vertou, Saint-Sébastien, Haute-Goulaine, Saint-Julien-de-Coucelles, Châteauthébaud, Saint-Fiacre, Maisdon, au Bignon, à Sainte-Luce, Doulon, Chantenay, au Loroux, à Monnières, Nort, Vallet, Saint-Aignan, Bouguenais, Aigrefeuille, etc.

Dans vingt-neuf paroisses des environs de Nantes, où la dysenterie se fit le plus vivement sentir, on compta 11.000 malades, sur lesquels 2.653 succombèrent. A Vertou, il y eut 489 décès ; au Loroux, 400.

L'Intendant de Bretagne fit distribuer des instructions pour le traitement de cette maladie. La Communauté de Nantes envoya dans les paroisses les plus éprouvées des médecins et des apothicaires. Une souscription faite pour la fourniture de médicaments produisit 4.900 livres.

(*Archives municipales de la Ville de Nantes, G G* 773).

En marge du registre, le recteur a écrit : « A cette époque, l'endroit nommé Jouppil a pris le nom de Massacre (1). »

Année 1787

Note écrite sur la couverture du registre :

Il a gelé cette nuit du 6 au 7 juin, jour de la Fête-Dieu, et celle du 25 au 26 août (2).

Année 1788

Cette année, le 22 novembre au soir, le froid commença pour ne finir que le 16 janvier 1789. L'automne avait été fort sec ; aussi les fontaines se tarirent-elles en grande partie. On était obligé de ramasser la neige qui resta deux mois sur la terre, de la faire fondre et d'en abreuver les bestiaux (3).

Année 1790

Prise de possession de la cure par Mathurin Charier,

(1) La croix de granit que l'on aperçoit un peu en dehors de la route de Vannes, entre le Chêne-Vert et le chemin de Longchamp, auprès de la maison appelée la Prise-Philippe, a été probablement édifiée en commémoration du triple assassinat perpétré non loin de cet endroit. L'auberge où eut lieu cet assassinat fut démolie en 1793, par mesure de sûreté générale, parce qu'elle servait de « retraite aux brigands qui infestaient le voisinage de la ville de Nantes ». (Voir notre article sur le « Massacre », dans l'*Intermédiaire Nantais* de 1904.)

(2) Le registre d'Etat-civil de la paroisse de Quilly constate également ce fait anormal : « Une gelée tardive, au 7 juin, fit beaucoup de mal aux blés et aux légumes. »

(3) Cet hiver fut remarquable par sa rigueur et sa durée. Au dégel, on trouva sur les bords du lac de Grand-Lieu une quantité prodigieuse de poissons crevés, parmi lesquels des carpes d'un mètre de longueur. L'une des plus grandes peines était que ce froid rigoureux ayant été précédé d'une longue sécheresse, on manquait d'eau pour abreuver les bestiaux. Le vin gela dans les barriques. La glace, sur le lac, avait plus d'un demi-mètre d'épaisseur, et l'on y passait sans crainte pour se rendre à la Chevrolière. (*Registre de Saint-Lumine-de-Coutais.*)

A Nantes, la misère fut telle que les vols se multiplièrent de façon inquiétante et que les habitants se cotisèrent pour créer une garde particulière pendant la nuit pour veiller à la sûreté des propriétés. (*Annales de Nantes*, par Meuret.)

Le recteur de Quilly (*Reg. d'Etat-civil de la paroisse*), dit que les gros arbres se fendaient avec bruit et « pétaient comme des coups de fusil. »

vicaire de la paroisse, présenté et nommé par l'abbé Douaud, chanoine de Saint-Pierre (1).

Année 1791

On lit sur la couverture du registre :

« Il n'y a point eu de première communion cette année.

« Le 15 de may mil sept cent quatre-vingt-onze, dom Marie-Jean-Constantin Pichon, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, a été nommé à la cure de Saint-Herblain par le suffrage des électeurs du district de Nantes. Sa nomination approuvée par Monsieur l'Evêque, il a été mis en possession le vingt-un du même mois.

« Vive la Nation. Vive la Loi. Vive le Roi des Français (2). »

Les registres d'Etat-civil de Saint-Herblain sont intéressants à plus d'un titre, et nous en avons vu peu aussi abondamment couverts de signatures. Les nobles étaient nombreux dans cette paroisse et leurs noms y figurent presque à chaque page, surtout dans les actes du dix-septième siècle.

LÉON DELATTRE.

(1) Charier fut expatrié en Espagne. Après la Révolution, il fut rétabli dans sa cure.

(2) Le Directoire du District de Nantes, craignant des troubles, envoya cent gardes nationaux qui partirent de la ville le dimanche, 22 mai 1791, pour se rendre à Saint-Herblain et y effectuer, d'après les ordres donnés, « sans aucun trouble, le placement de M. Pichon, constitutionnellement élu à la cure de cette paroisse. » Il leur fut distribué des rafraîchissements et les frais s'élevèrent à 173 livres. (*Archives départementales de la Loire-Inférieure*, L 1047.)

Au mois d'octobre 1791, le District fut informé, par la Municipalité de Saint-Herblain, que des attroupements avaient lieu les dimanches et fêtes à la maison de la Chauvinière, « sous prétexte d'entendre la messe d'un prêtre non assermenté.» Le Directoire défendit, le 21 de ce même mois, au propriétaire de cette maison, « usant de la faculté de faire célébrer la messe dans sa chapelle, de tenir toutes les portes et communications extérieures exactement fermées, de n'admettre qui que ce soit dans l'intérieur de la chapelle et de sa maison, hormis les personnes y habitant. » Il lui fut défendu également d'employer « aucun son de cloche ou autre indice pour annoncer la célébration de la messe. » (*Arch. départ. de la Loire-Inférieure*, L 46.)

PRÉÉMINENCES
DE L'ÉGLISE DE SAINT-PHILBERT DE GRANDLIEU

Compétition des seigneurs du Chaffault et de la Moricière en 1633

par Léon MAITRE

Les seigneurs du Chaffault et de la Moricière, qui étaient l'un, de la famille de Lespinay, l'autre, de la famille des Gabard, se disputaient le droit de prééminence dans le chœur de l'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu en 1633. Le cause fut portée devant le siège de la sénéchaussée royale de Nantes, qui, avant de se prononcer, décida, le 17 décembre, qu'une enquête sur les lieux serait ouverte et que les parties seraient entendues. En vertu de ce jugement, le sénéchal René Charette de la Bretonnière, se déplaça lui-même avec le procureur du Roi G. Blanchard de la Chapelle et un greffier, après avoir assigné les plaideurs devant la grande porte de l'église.

Lorsqu'il y arriva, le jeudi 29 décembre, ainsi accompagné, il y trouva Samuel de Lespinay, seigneur du Chaffault, assisté de Fr. Guillon, son procureur, Françoise Padiolleau, dame du Bouchet et de la Moricière, veuve de Davy du Brellay et auparavant de Jean Gabard, sieur des Jamonnières et de la Moricière, et Jean Gabard, écuyer, sieur de Téhillac et de Piépin, assistés de Me Landaz, leur procureur.

La parole ayant été donnée au demandeur, Samuel de Lespinay exposa que les seigneurs du Chaffault ont tou-

jours été en possession d'un droit de banc dans le chœur de l'église, du côté de l'Evangile, à la vue de tous les nobles de la paroisse. Ils ont été maintenus dans cette prééminence par un jugement contradictoire rendu en Conseil du Duc de 1473. Ce banc était encore en place jusqu'au temps des troubles de la Ligue, mais la famille de Lespinay ayant embrassé la Réforme et négligé de l'occuper, les seigneurs des Jamonnières, père et mère du seigneur actuel, sollicitèrent la faveur de rétablir le banc, qui avait été brisé « par la ruine de l'une des voultes de lad. église ou par les gens de guerre » (Cette dernière hypothèse était la plus vraisemblable (1). Le banc fut occupé par la famille des Jamonnières par suite de l'absence des Lespinay. La réfection du banc est de1598, comme l'indique la date qui est au dos, elle n'a pu être mise par les Gabard qui, à cette date, n'avaient que les Jamonnières, simple domaine sans fief. Quant aux seigneurs de la Moricière, leurs ancêtres, ils ont été déboutés de leurs prétentions au temps des Ducs et forcés de mettre leur banc dans la nef, au-dessous du chanceau.

Le procureur des défendeurs a répondu, à son tour, que ceux-ci possèdent des terres importantes qui ont juridiction haute, moyenne et basse, jusque dans la ville de Saint-Philbert, qui leur assurent des droits de prééminence dans le chœur, et qu'ils ont joui, de temps immémorial, de ces prérogatives, au su et au vu des paroissiens et gentilshommes, tant en qualité de seigneurs que de bienfaiteurs. On les a vu aller en procession les premiers à l'Offertoire et prendre du pain bénit avant tout le monde. Ils ont, dit-il, rebâti le chœur qui était tombé, plus, réparé le carrelage et blanchi plusieurs fois les murs et fourni des ornements de diverses couleurs. Le demandeur a tort de contester ces faits, car il n'a lui-même pénétré dans le chœur que par la tolérance et la complaisance des seigneurs de la Moricière, qui ont voulu quelquefois lui faire

(1) Cette église n'a jamais eu de voûtes.

honneur en lui offrant une place. Les anciens titres qu'il invoque sont prescrits. Le demandeur n'a pas de fief englobant le territoire de l'église, tandis que les défendeurs ont un fief dans l'enclos de la ville.

Le procureur du demandeur répond qu'il n'a pas connaissance que les domaines de la Moricière et des Jamonnières aient des vassaux dans cette ville qui relève de la juridiction des Huguetières ; ils ne comprennent pas la 10e partie du territoire, et d'ailleurs ils sont à l'extrémité de la paroisse et n'autorisent aucune de leurs prétentions. Les permissions données par les prédécesseurs du sieur du Chaffault ne modifient pas ses droits. Les générosités de la maison des Jamonnières ne sont rien en comparaison des largesses des du Chaffault, qui ont donné à la paroisse le presbytère, le cimetière et bâti une belle chapelle dotée de services religieux. Tout ce que les deffendeurs allèguent à propos de l'offrande, du baise-mains et du pain bénit, est contesté comme inexact. Le seigneur du Chaffault est le « plus ancien gentilhomme de qualité de la paroisse de Saint-Philbert, et le plus riche en fiefs et domaines, bien qu'il ait été énervé plus de 4.000 livres de rentes de la maison de Monceau pour le partage des puînés. Les deux faubourgs de la ville situés au sud et à l'ouest, comme des dépendances du Chaffault « ainsi que grand nombre d'autres terres et maisons nobles de la paroisse », on peut y ajouter une prairie voisine du prieuré de Saint-Philbert.

Suit la description des lieux :

. . . . . .

« Et entré dans lad. esglise a esté par led. sr du Chafault monstré un banc clos de trois pieds et demy de large et de six pieds et demy de long posé dans le cœur et chanceau de ladite esglise, du costé de l'Evangille, qu'il a dict et maintenu estre celluy par luy prétandu et qu'il a droict d'avoir au mesme lieu et place, et demande acte du datté de 1598 inscript au derrière dud. banc, et de ce qu'il a maintenu qu'au-dessus dud. banc il y avoit antiennement

des escussons des armes de sa maison du Chafault et de Monceau qui ont esté effacez et ruisnés par la chute de pan de muraille du mesme costé.....

« De plus, led. sieur du Chafault a monstré une tombe eslevée dans le milieu du cœur de lad. esglise que lesd. Sgrs des Jamonnières ont faict mettre depuis les 26 ans derniers et graver par un notaire sur icelle plusieurs qualitez de bienfaiteurs qui ne leur apartiennent, et non plus le droict d'enfeu ny de tombe eslevée en tel endroict, et demande qu'elle soit hostée et le sol et pavé remis à l'uny du surplus du cœur pour la liberté du publicq et demande à ceste fin la jonction de Mons. le Procureur du Roy.

« Et outre qu'il soit fait procès-verbal des lettres gravées sur la pierre du grand autel et des armes qui sont dans la chappelle qui est au-dedans le clouastre dud. prieuré, soustenant que les armes ..... qui sont dans ung escusson au hault du vitral sont les armes de la maison de l'Espinay, qui est venu à la pocession de celle du Chafault par alliance et que, dans le surplus dud. escusson, qui est à présent rompu, étoit un lion qui est les armes du Chafault. »

Le procureur des défendeurs, Landaz, a répondu de la manière suivante :

La tombe en question a bien été placée dans le chœur pour y déposer le corps du s[r] des Jamonnières, décédé, père du seigneur actuel, et ce n'est pas sans motif que son inscription le qualifie : *bienfaiteur de l'église*, attendu qu'il a fait rebâtir de neuf le chœur et le clocher à ses frais ou à peu de chose près, et fourni des ornements de plusieurs couleurs, des devants d'autel et des parements décorés de ses armes, et il en demande acte. Le clergé et les paroissiens ont toléré l'élévation de ladite tombe à demi pied au-dessus de terre. D'ailleurs, il y a plusieurs autres tombes, tant au chœur que dans la nef. Si la tombe des Jamonnières n'est pas régulière, il admet qu'on la rabaisse au niveau du carrelage, à la condition qu'on fasse de même pour les autres. Il ajoute que les armes qui pour-

raient être dans la chapelle du Cloître ne peuvent conférer aucun droit au demandeur, puisqu'elle est en dehors de l'église paroissiale. Il demande acte certifiant que les ornements de l'église portent les armes du défendeur, savoir : deux étoiles et un croissant. Au haut de la muraille séparant la nef du chœur, sont les armes de la Moricière, elles sont pareilles à celles du château de la Moricière et à celles de vieux coffres de la maison : ce sont des carreaux. Il en demande description pour justifier les prétentions du défendeur, il est persuadé que les droits du demandeur s'appliquent à la chapelle du cimetière où sont inhumés ses ancêtres.

Le demandeur réplique qu'il n'est pas prouvé que la contribution des seigneurs de la Moricière aux réfections de l'église ait dépassé la mesure de leur cotisation ordinaire. Quand bien même il en serait autrement, il serait lui-même mieux fondé à réclamer la qualité de *grand bienfaiteur*, car ce sont les du Chaffault qui ont donné le presbytère et le cimetière de la paroisse ; ils ont fait quatre fondations de 500 livres de rente et même ont donné des ornements sur lesquels on peut voir leurs armes, plus 3 ou 4 calices qui ont été enlevés lors du dernier vol de l'église.

Quant à la pierre du grand autel et à son inscription, il répète que c'est l'église paroissiale qui est en question et que le recteur a été inhumé sous lad. pierre.

L'écusson indiqué sur le *Jubé* par le défendeur n'est pas le sien, il y en a plusieurs autres sur la même surface, ce sont des décorations quelconques comme on en voit dans d'autres parties de l'édifice. Sur l'écusson en question on voit un pin allié à un sanglier, figure qui appartient aux armes des l'Espinay alliés aux du Chaffault. Dans la chapelle du cloître, ce sont encore les armes des l'Espinay.

Le procureur du Roi, prenant la parole, fait remarquer que les parties se querellent suivant le proverbe « sur la chape à l'Evesque ». L'église dépend d'un prieuré relevant du Roi, d'où il s'ensuit que les plaideurs ne

peuvent y jouir des prééminences et occuper le rang du fondateur. On ne voit d'ailleurs, sur les murs et dans les vitraux, ni litres, ni écussons, ni bancs armoriés.

Suit la description des monuments contestés.

Du côté de l'Evangile, le chœur renferme un grand banc à accoudoir, fermé des deux bouts, joignant un autre vieux banc, et dans le dos de ce banc on lit le chiffre 1598, mais sans armoiries.

Des deux côtés du grand autel, on a fait voir en parement des chappes et chasubles en velours et satin de diverses couleurs aux armes des la Moricière, ainsi qu'un dais et un devant d'autel.

On a montré aussi des ornements de damas portant en écusson un lion rampant couronné et lampassé, parti d'azur au vairé d'or, et de gueules à trois roses ou quintefeuilles d'argent provenant d'un don des ancêtres du Sgr du Chaffault. Il y en avait bien d'autres qui furent perdus pendant les guerres de la Ligue.

Sur le mur du chœur ,on aperçoit seulement deux écussons, l'un de 3 chevrons brisés en haut de gueules et l'autre d'argent..... non loin d'un petit banc au Sgr de Viesgue.

Au milieu du chœur, sur une grande pierre de Taillebourg, on lit :

« Cy gist noble écuyer, Jean Gabard, sieur des Jamonnières et de la Moricière, grand bienfaiteur de l'église de céans, décebda le 6e de novembre 1607. Dieu ait son âme. Amen. »

Aux angles, deux écussons portant 2 étoiles et un croissant. Plus une autre pierre plus petite, élevée de 4 pouces.

Au-devant du banc de Viesgue, une autre pierre tombale élevée de cinq pouces. Dans la nef et dans le transept plusieurs autres tombes élevées.

Sur la muraille du *Jube*, du côté de la nef, plusieurs armoiries fort effacées, parmi lesquelles on en remarque un écu de gueules avec 7 losanges d'argent.

Dans la chapelle servant de chapitre au Prieuré, le

vitrail de la rose de gauche contient un fragment d'écusson portant un pin sur un fond d'argent.

Sur la pierre du grand autel de l'église on a relevé les mots suivants : *Hac petra tectus est vir prudens et honestus dominus Guillelmus Chapui presbyter hujus ecclesiæ rector Nannetensisque corâlis atque capellanus..... ..... anno Mº IIIIº, die mensis, Anima ejus requiescat in pace.*

En visitant la chapelle du cimetière, le sénéchal note divers écussons tant en pierre que sur les vitraux, une tombe élevée portant un lion couronné, plus une litre en dedans et en dehors, et, contre la chapelle, un magasin et et un pressoir. L'avocat de la partie adverse fait remarquer que ce voisinage est indécent, que le service du magasin est bruyant et oblige trop souvent les paroissiens à tenir leur cimetière ouvert. Il espère que la Justice y mettra bon ordre.

Le procureur du sr du Chaffault répond que les droits de sa partie sur cette chapelle sont incontestables, qu'elle fut fondée et dotée de 800 livres de rente pour le service de 13 messes par semaine et qu'elle n'a jamais servi à autre usage.

Sa longueur est de 120 pieds, sa largeur de 25, elle contient 5 autels. Du côté de l'Evangile, il y a un sépulcre élevé et voûté dans la muraille du chœur, formé d'un personnage armé et couché dont la cote de maille porte cinq écussons gravés d'un lion, avec une inscription illisible. Le même écusson est répété au-dessus du tombeau et dans le vitrail placé derrière le maître-autel. Au-dessus on a figuré un prêtre en prières qui serait le dernier chapelain, Robert Denan. Le rapporteur constate que l'édifice a grand besoin de réparations. Le seigneur du Chaffault en convient, mais il fait remarquer que la charge de l'entretien retombe sur le titulaire du bénéfice (1). Celui-ci n'était pas pressé de supporter ces frais,

(1) Archives de la Loire-Inférieure, série B. Enquêtes de la sénéchaussée liasse de 1633.)

car le procès-verbal de visite de 1689 constate que l'édifice est toujours dans le plus fâcheux état, les vitraux, la toiture, le carrelage, les portes accusent un grand abandon (2).

(2) Arch. départ., G. 54, F^os 162-163.)

I

L'Ancienne Église de N.-D. de Challans

De l'ancienne église paroissiale de Challans il ne reste plus qu'un clocher, construit de 1862 à 1865, peu solide et sans caractère bien défini. La nef, œuvre très médiocre de 1843-46, ne méritait pas d'être conservée. Quant au transept, du XIe siècle, et au chœur du XIIIe, ils offraient beaucoup d'intérêt au double point de vue historique et archéologique.

Malheureusement, le Conseil municipal de Challans a voulu la démolition de tout l'édifice à l'exception du clocher mentionné. On pouvait douter de la solidité de la nef, mais le chœur et le transept avaient toutes les garanties désirables de stabilité et leur conservation eut été agréable à tous les Challandais, sauf à quelques ignorants.

M. le Chanoine Célestin Freland, curé doyen de Challans, confia la démolition à un menuisier de la ville : M. Anatole Boré, qui conserva quelques-unes des nombreuses antiquités découvertes. Il est profondément regrettable que la plupart des sculptures les plus remarquables aient été mises en morceaux et vendues pour être utilisées dans toutes sortes de constructions.

Nous nous efforcerons, dans ce travail, de reconstituer le mieux possible l'ancienne église de N.-D. de Challans telle qu'elle fut aux différents siècles de son existence.

CH. GRELIER.

Challans, 9 *mai* 1909.

II

Résumé de l'Histoire de l'Ancienne Eglise de N.-D. de Challans

AU VIe SIÈCLE. — Fondation d'un oratoire chrétien, probablement détruit plus tard pendant les invasions Normandes.

AU XIe SIÈCLE. —Construction d'une église à la place de l'oratoire.

AU XIIIe SIÈCLE. — Le chœur de l'église romane est reconstruit, ainsi que les absidioles du transept. La nef de l'église romane disparaît. A l'emplacement on fait une nef nouvelle avec un bas-côté au nord.

AUX XVe-XVIe SIÈCLES. — On fait quelques restaurations importantes.

AU XVIIe SIÈCLE. — Construction d'un rétable au fond du chœur (?). Etablissement de sacristie derrière le chœur.

1843-1846. — La nef et le bas-côté nord du XIIIe siècle sont remplacés par une nef avec bas-côtés au nord et au midi, le tout dans le style grec (ordre dorique).

1862-1865. — Démolition des sacristies du XVIIe siècle. A l'emplacement, construction d'un clocher et de sacristies (style roman très bâtard).

1899-1900. — Démolition de toute l'église à l'exception du clocher de 1862.

L'Ancienne Eglise Paroissiale de N.-D. de Challans

PREMIÈRE PARTIE

Des Origines au XIIIe Siècle

CHAPITRE PREMIER

Les Origines de l'Ancienne Eglise

I. *La Légende.* — Sur la fondation de l'église de Challans nous n'avons, pour tout document, qu'une légende publiée dans la *Revue du Bas-Poitou*, reproduite par la *Croix Vendéenne* du 20 septembre 1896, et que nous donnons ici en partie :

« Une dame du château de la Gaudinière (1) s'était

(1) Il existe encore dans la commune de Challans un village du nom de « La Gaudinière » ; et non loin de ce village, au milieu des propriétés de feu M. Emile Gibotteau, de la Verronnière, on voit les douves d'un ancien château, qui, d'après la tradition locale, était celui de la fondatrice de l'église de Challans. Cette légende a été fixée par les soins de M. l'abbé Louis Teillet, membre titulaire de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, ancien vicaire de Challans, aujourd'hui curé de Saint-Paul-en-Pareds (Vendée).

M. l'abbé L. Teillet est, croyons-nous, le premier qui se soit intéressé à l'ancienne église de Challans, qui ait su apprécier les parties anciennes, et pris la peine de les signaler dans une petite brochure intitulée : « *Notes et Documents sur l'Eglise Paroissiale de Challans, Vendée, XIe, XVIe et XVIIe siècles.* Vannes. Lafolye, 1891. » On y lit : « ..... le transept et le chœur méritent une attention particulière. 1° *Le transept.* Le transept et son modeste campanile datent du XIe siècle. Les sculptures des chapiteaux, qui représentent des personnages bibliques ou autres, le plein cintre des ouvertures,..... ne laissent aucun doute à ce sujet..... »

mariée à un impie de la pire espèce, et cela malgré ses parents. Elle ne tarda pas à s'en repentir. Son mari, d'un caractère fantastique et méchant la faisait cruellement souffrir, soit par d'indignes traitements, soit par les horribles blasphèmes qu'il proférait sans cesse. Enfin, par sa jalousie, il avait forcé la malheureuse à vivre renfermée dans son château, où elle menait la vie la plus triste et la plus abandonnée, puisqu'elle n'avait même pas la consolation de voir sa mère et les autres membres de sa famille, ceux-ci l'ayant reniée au moment de son mariage. Madame de la Gaudinière, comprenant quelle énorme faute elle avait commise, voulut du moins essayer de la réparer. Un jour que son mari était absent, elle fit atteler sur un tombereau deux jeunes taureaux qui n'avaient jamais encore senti le joug, et elle y mit tout ce qu'elle avait de plus précieux lui appartenant en propre : ses joyaux, ses pierreries, ses bracelets, son argenterie, etc..., puis elle prit elle-même un a guillon et conduisit les taureaux sur le chemin de Challans et les y abandonna en disant :

Là où le tombereau culbutera,
Là le temple de Dieu s'élèvera.

« D'après la tradition, les taureaux mystérieusement conduits, s'arrêtèrent au lieu même où s'élève aujourd'hui la vieille église de Challans. L'édifice fut donc construit. Quelque temps après sa construction, Madame de la Gaudinière voulant y faire célébrer des messes pour le repos de son âme, prit la route de Challans pour aller trouver le prieur de la paroisse. Elle s'en allait, emportant dans son tablier les choses précieuses qu'elle voulait offrir au prêtre du Seigneur, et disant ses prières.

Mais, tout-à-coup, au milieu d'un bois, elle aperçut son mari qui accourait furieux : « Pourquoi, Madame, lui dit-il, sortez-vous ainsi? — Monsieur, répondit-elle, subitement rassurée, chacun court à ses plaisirs : le vôtre

est d'aller chasser, le mien est de cueillir des fleurs. » A ces mots, elle entr'ouvrit son tablier qui, par un miracle divin, ne contenait plus que des fleurs fraîches et odorantes. L'époux s'éloigna sans rien dire et la pieuse dame continua sa route..... » (1).

Toute légende ayant ordinairement une base historique, à quelle époque faudrait-il placer la fondation de l'église de Challans ? Il est impossible de le dire. Cette légende concerne-t-elle la primitive église qui existait dès le VIe siècle probablement et avait été sans doute détruite au moment des invasions normandes ? Concerne-t-elle l'église que nous avons connue et qui remontait au XIe siècle ? Autant de questions que l'on ne peut résoudre.

II. *L'Histoire.* — La partie la plus ancienne du monument était le transept : du XIe siècle. Nos recherches, et les fouilles pratiquées ont établi qu'à cette époque une église entière avait été construite. Longtemps, on s'est demandé si, antérieurement au XIe siècle, il y avait eu à Challans un lieu de réunion pour les chrétiens. Aujourd'hui, on peut répondre affirmativement : Avant l'an 1000, Challans qui existait déjà depuis plusieurs siècles, possédait un édifice dédié au vrai Dieu.

Ce qui rend la chose très probable, ce sont des objets gaulois et romains trouvés sur le territoire de Challans (2)

(1) Pour être complet, nous donnons, toujours d'après la *Croix Vendéenne* du 20 septembre 1896, la fin de la légende : « Cependant les peines de la pauvre dame augmentèrent chaque jour, et bientôt son mari ne lui laissait plus dire ses prières, ce qui était cependant son unique consolation et son seul soutien. C'est alors qu'elle eut l'ingénieuse pensée de composer ses prières par l'imitation du champ des oiseaux. Elle chantait comme le rossignol et la tourterelle, et pouvait ainsi prier continuellement. Son mari, qui ne se doutait de rien, était charmé de cette douce musique et sans doute son caractère finit par s'amollir. Quelques personnes se souviennent avoir entendu dans leur enfance ces prières d'un genre tout nouveau que les anciens du pays se plaisaient à redire le soir dans les veillées. »

(2) Un statère d'or gaulois (monnaie correspondant à notre pièce de 20 francs) ; une aigle romaine, découverte à la Bloire ;

et indiquant que ce lieu était habité depuis longtemps par une population civilisée. M. Louis Brochet croit même que deux voies romaines passaient à Challans (1), l'une de Saintes à Beauvoir-sur-Mer, dont on retrouverait la trace au village de la Voie, à un kilomètre de Challans, sur la route des Sables ; l'autre, de Saint-Gilles-sur-Vie à Port-Saint-Père (Loire-Inférieure). Ces voies suivaient, sur un assez long parcours, l'ancien littoral, car il ne faut pas perdre de vue que la mer occupait le marais actuel de Challans et de Saint-Jean-de-Monts. Challans et Soullans devaient former l'un de ces îlots nombreux que l'on trouve à l'origine des communes du marais : l'île des Monts : « *insula de Montibus* » qui a donné Saint-Jean-de-Monts, N.-D.-de-Monts et La Barre-de-Monts ; l'île de Riez, qui a donné Saint-Hilaire-de-Riez et N.-D.-de-Riez ; l'île de Sallertaine qui est dominée par l'église de ce lieu et qui est aujourd'hui le bourg de Sallertaine.

En raison de cette situation, il est à peu près certain que le christianisme fut prêché à Challans relativement de bonne heure. Les travaux apostoliques de Saint Hilaire, évêque de Poitiers (IVe siècle) en Bas-Poitou ; les voyages de Saint Martin de Vertou (VIe-VIIe siècles) ; l'influence de Saint Filbert, abbé de Noirmoutier (VIIe siècle) ne permettent pas de placer après le VIIe siècle la constitution définitive d'un centre chrétien à Challans. Et l'hypothèse se trouve singulièrement confirmée par la présence, dans l'ancienne église, d'un monument chrétien de l'époque mérovingienne (des premières années du Ve siècle au milieu du VIIIe). En mai 1900, examinant les décombres transportés chez le menuisier (2) qui avait démoli l'église, nous avons été fort surpris de

des tuiles romaines, à la Voie ; une statue de Vénus, à Pont-Habert, etc...

(1) V. *Congrès archéologique de France*, Poitiers, 1903, p. 180. Paris, Picard, 1904.

(2) M. Anatole Boré, auquel nous avons acheté ce vénérable débris de la première église de Challans.

rencontrer une pierre ornée d'une croix sculptée en relief, et dont la forme antique annonçait une origine mérovingienne. Quelques semaines plus tard, le savant archiviste de la Loire-Inférieure, M. Léon Maître, de passage à Challans, reconnaissait le caractère mérovingien de la croix, et à la fin de la même année,

Croix Mérovingienne
trouvée sur la voûte du chœur

publiait dans la *Revue du Bas-Poitou*, une étude intéressante sur ce monument chrétien, le plus ancien que nous possédions jusqu'à ce jour (1909) dans notre région. M. Léon Maître le décrit ainsi : « C'est un beau morceau de calcaire dur de 0 m. 57 de hauteur sur 0 m. 30 de largeur, sur lequel on a sculpté une croix latine d'un caractère tout à fait archaïque, que je n'hésite pas à qualifier « mérovingienne ».

Formation de la **Croix Mérovingienne** de Challans.

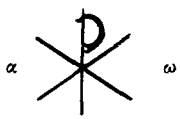

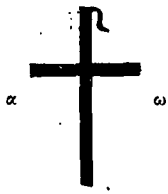

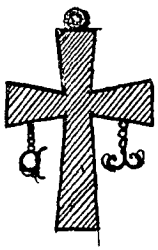

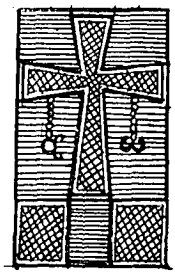

« Les quatre membres vont en s'élargissant, comme dans les croix pattées ; des filets suivent tous les contours, les extrémités de chaque branche portent quatre petits creux qui semblent faits pour recevoir un métal ou de l'émail, de même que le centre. Au pied, il existe aussi une cavité sous laquelle on aperçoit encore comme le relief d'une figure qui avait été enchassée dans du métal.

« Mais ce qui lui donne une physionomie à part, c'est l'*oméga* suspendu à la branche de droite. Il n'est pas douteux qu'il faisait pendant à un *alpha* figuré de l'autre côté (1) et mutilé par les maçons qui ont employé ce morceau comme moëllon. »

(1) « Les croix accompagnées d'un *Alpha* et d'un *Oméga*, dit M. Léon Maître, sont des figurations de l'Eglise primitive, dont les premiers types ont été imaginés dans les décorations des catacombes, et de là se sont répandus dans l'univers chrétien pendant la période de l'évangélisation. » *Revue du Bas-Poitou*, 13e année, 4e livraison, p. 410. *Alpha* et *Oméga* (A et Ω ; ou bien α et ω) sont les noms de la première et de la dernière lettre de l'alphabet grec. Ces mots appliqués à Dieu signifient qu'Il est le commencement et la fin de toute chose. Cette idée est exprimée pour la première fois dans l'Ancien Testament, où Dieu dit au livre d'Isaïe : « *Ego primus et ego novissimus.* » XLIV, 6. « Je suis le premier et le dernier. » Dans le Nouveau Testament, au livre de l'Apocalypse, Jésus-Christ, fils de Dieu, et Dieu lui-même, s'attribue le même caractère : « *Ego sum Alpha et Oméga, principium et finis.* » I, 8 ; XXI, 6 ; XXII, 13 ; « Je suis l'Alpha et l'Oméga, le principe et la fin. » — « Les premiers chrétiens empruntèrent ce symbole à l'Apocalypse pour faire acte de foi à la Divinité de leur Maître, en inscrivant sur les tombeaux et dans leurs églises l'A et l'Ω des deux côtés de la croix : A Ω ; α ω ; et en le gravant jusque sur leurs sceaux et les bagues qu'ils portaient aux doigts. » *Dictionnaire de la Bible*, mot : A et Ω, colonne 1re du t. I. La pierre tombale de Boëtius, septième évêque de Carpentras et de Vénasque, décrite et publiée par M. Revoil, mérite d'être signalée ici. Elle porte comme ornement principal une croix aux branches de laquelle l'Alpha et l'Oméga sont suspendus avec des chaînettes simulées, comme dans la croix de Challans. Cette pierre tombale est de l'époque mérovingienne. M. Léon Maître a signalé dans la *Revue du Bas-Poitou* plusieurs briques et claveaux employés à la décoration des églises mérovingiennes, et qui avaient beaucoup de ressemblance avec la croix de Challans.

Les chrétiens des premiers siècles s'étaient faits des bijoux en forme de croix. L'idée leur vint très naturellement de reproduire aussi l'Alpha et l'Oméga qu'ils voyaient un peu partout dans leurs églises. Pour cela, ils imaginèrent de faire des Alpha et des Oméga qu'ils suspendirent, à l'aide de petites chaînes, aux bras de la croix.

M. Léon Maître croit que cette pierre provient de la décoration d'un devant d'autel. Il eut été extrêmement facile de l'encastrer dans un mur de la nouvelle église : « elle aurait eu l'avantage de rappeler aux paroissiens que leur église et leur chrétienté remontaient à une date bien antérieure à l'an 1000. J'insiste sur son caractère mérovingien, dit encore le savant archiviste de la Loire-Inférieure, parce qu'on a émis des doutes sur sa valeur historique. On a insinué qu'elle pouvait être une réédition d'un monument antique. Cette opinion ne peut germer que dans les cerveaux qui n'ont jamais vécu en intimité avec les pratiques anciennes. Chaque époque de notre histoire artistique avait ses symboles, ses usages, ses inventions, ses combinaisons, son originalité. Jamais un ouvrier du XIe siècle n'aurait eu la pensée d'imiter servilement une œuvre du VIe siècle. L'habitude de copier ne date que de la Renaissance. » (1)

Le R.-P. Camille de la Croix, dont l'autorité est si haute en matière d'archéologie mérovingienne, nous écrivait le 2 mars 1907 : « La petite pierre sculptée..... est fort intéressante et me paraît être de la fin du VIe siècle ou du siècle suivant. »

Le distingué secrétaire de la Société Nationale des Antiquaires de France, M. Louis Engerand, nous écrivant, le 8 juillet 1907, au sujet de cette pierre, disait : « cette croix est curieuse à plus d'un titre et des spécimens de cette époque sont d'autant plus remplis d'intérêts que nous sommes d'une pauvreté extrême pour tout ce qui touche l'époque mérovingienne. »

De la présence dans l'ancienne église d'un monument

Ce motif de bijouterie qu'ils avaient emprunté à la décoration religieuse de leur temps ne tarda pas à son tour à être repris tel quel par cette même décoration. Ainsi firent évidemment les sculpteurs de la croix mérovingienne de Challans. L'Oméga (ω) minuscule qu'ils représentèrent était d'un emploi assez commun.

La croix mérovingienne de Challans a été trouvée, non dans un mur à titre de moëllon, comme on l'a dit à tort à M. L. Maître, mais simplement déposée sur la voûte (XIIIe siècle) du chœur.

(1) *Revue du Bas-Poitou*, loc. cit.

aussi ancien et qui désormais sera connu en archéologie sous le nom de *Croix mérovingienne de Challans*, il faut conclure que l'église de Challans, quant à son origine, était de beaucoup antérieure au XIe siècle, époque des parties les plus anciennes de l'édifice qui a disparu en 1899-1900. De ce temple chrétien, le premier qui s'éleva sur le sol de Challans, il ne nous est parvenu que la croix mérovingienne. Quelques mois avant la démolition de l'ancienne église, en examinant les murs du XIe siècle, nous avons remarqué, enchassées dans la maçonnerie, assez irrégulièrement d'ailleurs, de nombreuses pierres carrées bien travaillées. Elles étaient en calcaire dur comme la croix mérovingienne. Peut être ces pierres provenaient-elles de la primitive église et avaient-elles été utilisées par les constructeurs du XIe siècle.

Quant au plan, aux dimensions, à l'emplacement exact de ce premier édifice chrétien, nous ne savons absolument rien. Il est permis de croire, sans présomption aucune, que c'était une sorte d'oratoire, bâti au lieu même où fut construite au XIe siècle l'église que nous avons connue.

CHAPITRE II

Du XIe au XIIIe siècle

L'église que notre génération a vu démolir avait été édifiée au XIe siècle, tout à fait au début de cette période où les architectes, commençant à voûter leurs constructions, furent logiquement amenés à s'écarter de la voie suivie, pendant plusieurs siècles par leurs devanciers; et aussi, il ne faut pas omettre de le dire, à cette époque, où, imprimant à leurs œuvres un cachet empreint d'une plus grande originalité, ils en vinrent à établir ce qu'on peut nommer l'*Architecture française du Moyen-Age.*

L'ancienne église de Challans, avant les modifications considérables du XIIIe siècle, pouvait servir d'*édifice-type,* car c'était vraiment l'église du XIe siècle complète, sans particularité aucune, telle que la concevait, après l'an 1000, un architecte poitevin. Son clocher occupait le milieu du transept, comme dans les églises de Saint-Savin, de Jazeneuil (Vienne); de Parthenay-le-Vieux (Deux-Sèvres); de Vouvant et de Mareuil (Vendée). Le chœur était profond ; ces mêmes églises de Vouvant et de Mareuil, celles de Beauvoir-sur-Mer (Vendée) et de Saint-Jouin-de-Marnes (Deux-Sèvres) en ont un semblable. De chaque côté du chœur, sur le transept, s'ouvrait une absidiole comme à Mareuil, à Saint-Savin, à Sallertaine (Vendée).

L'église construite à Challans au XIe siècle appartenait donc certainement et exclusivement à l'école Romane Poitevine.

Dès le XIe siècle, dit l'abbé Aillery, la paroisse de Challans était l'une « des riches possessions » de l'Abbaye

Bénédictine de Luçon (1). Cette situation ne dut pas être sans influence pour la construction de l'église. Les Bénédictins qui, dans leurs monastères avaient conservé les sciences et les arts, s'ils n'ont pas mis la main à l'œuvre, ont dû au moins la diriger et la surveiller.

I. *Vocable.* — L'église nouvelle fut placée sous l'invocation de la Très-Sainte-Vierge, honorée dans le mystère de son Assomption. Ce vocable était peut être celui de l'église primitive. Quoiqu'il en soit, nous remarquerons ici que l'église de Luçon, maîtresse de celle de Challans, était placée sous le même patronage et que l'église de Noirmoutier, mère de celle de Luçon, avait été mise par son fondateur : Saint Filbert, sous la protection de la Très-Sainte-Vierge. Or, à cette époque, lorsqu'une abbaye fondait une paroisse ou un monastère, l'usage voulait que cette paroisse ou ce monastère fussent ordinairement sous le même vocable que l'abbaye-mère.

Il serait donc possible que le prieuré de Challans devenu plus tard la cure de Challans, eut été fondé soit par Saint-Filbert, soit par ses successeurs de l'abbaye de Noirmoutier ou de l'abbaye de Luçon. Par « prieuré de Challans », nous entendons non seulement le logement des moines qui remplissaient les fonctions du saint ministère, mais aussi l'église et le territoire qui en dépendait au point de vue spirituel et qui forme « la paroisse de N.-D. de Challans. »

II. *Plan.* — L'église construite au XIe siècle était orientée selon les règles liturgiques : c'est-à-dire que le chœur était à l'est. Son plan était celui d'une croix avec

(1) Et pour preuve : « Le prieur, comme le constate le *Grand-Gautier*, fut à la nomination de l'abbé de Luçon jusqu'au commencement du XIVe siècle. » A partir de cette époque, le prieur (ou curé) fut nommé par l'évêque de Luçon : successeur et héritier des droits des abbés. On sait qu'en 1317, l'abbaye bénédictine de Luçon fut érigée en évêché par le pape Jean XXII, et qu'à cette date notre région cessa d'appartenir au diocèse de Poitiers, pour faire partie de celui de Luçon.

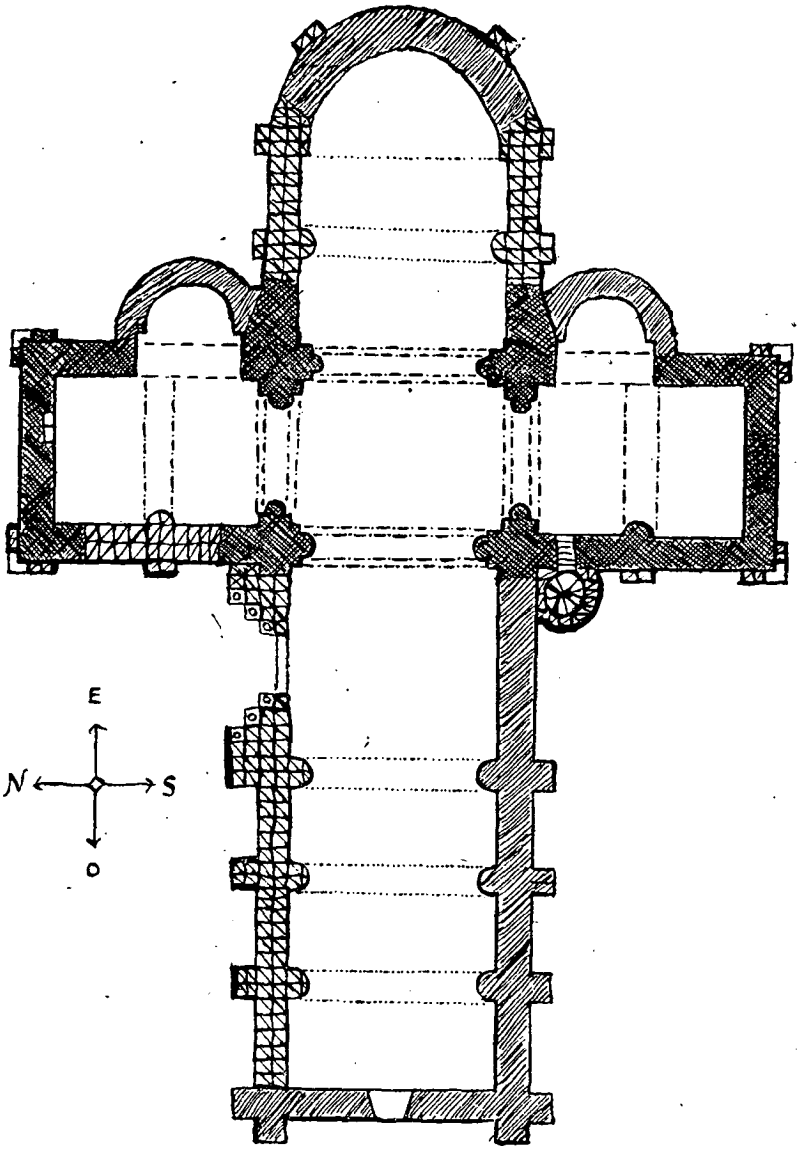

PLAN

de l'Ancienne Eglise de N.-D. de Challans au XIe Siècle

LÉGENDE

POUR

le Plan de l'Ancienne Eglise N.-D. de Challans

Parties détruites soit au XIIIe siècle, soit en 1843 et dont on a retrouvé les fondations en 1897 et 1899-1900.

Parties conservées entièrement jusqu'à 1899-1900.

Parties détruites au XIIIe siècle dont on n'a pas retrouvé les fondations.

abside semi-circulaire terminant le chœur et chapelles s'ouvrant sur le transept. La longueur totale de l'édifice était de 34 m. 98 à l'intérieur et la largeur de la nef de 7 mètres. Le transept n'avait que 4 m. 10 de largeur et, par conséquent, n'était pas aussi large que la nef. La longueur du transept atteignait à peine 22 m. 50. Enfin, d'après nos calculs, le monument avait plus de 12 mètres de hauteur sous clef de voûte. Quant aux murs, dans lesquels la chaux était remplacée par de très beau sable rouge, ils avaient 0 m. 90 d'épaisseur. De cette église, nous n'avons connu que le transept et le bas du mur sud de la nef et du mur ouest de la façade.

Le chœur et les chapelles qui s'ouvraient sur le transept et tout le mur nord de la nef, ont disparu au XIIIe siècle. Le mur sud de la nef et la façade ouest ont été démolis en 1843 seulement pour la construction de la nef et des bas-côtés style grec. La démolition de toutes les fondations de l'ancienne église en 1899 a amené la découverte : 1° de la partie inférieure du mur de la façade ouest ; 2° des fondations du chœur ; 3° des fondations des deux chapelles du transept. Le chœur avait 10 m. 50 de profondeur. Il ne reposait point sur une crypte, comme l'élévation du sanctuaire l'aurait fait croire, mais sur plusieurs murs partant des différents points de l'abside et convergeant vers le centre de cette même abside : ce qui produisait l'effet d'une moitié de roue. Au XIe siècle, et pendant toute la période romane, on pratiquait très souvent une crypte sous le chœur : cela donnait au sanctuaire une grande élévation relativement au niveau de la nef ; à Noirmoutier et à Vouvant, par exemple. Le chœur de l'ancienne église de Challans, que nous avons connu de même niveau que la nef, avait été, en réalité, exhaussé d'une manière sensible, et pour preuve : le dallage de la nef du XIe siècle a été découvert à près d'un mètre cinquante au-dessous du dallage que nous avons foulé. D'autre part, nous avons constaté que le niveau du chœur a toujours été le même. Il en

résulte donc qu'au XIe siècle, le chœur était au moins à 1 m. 30 ou 1 m. 40 au-dessus du niveau de la nef. Cette élévation excessive du sanctuaire par rapport au reste de l'église a été maintenue fort longtemps dans notre vieille église, malgré les modifications des siècles ; ce n'est qu'au milieu du XIXe, après la reconstruction de la nef, que le sol de l'église fut exhaussé et mis, à tort, au niveau du sanctuaire. Les personnes âgées se rappellent très bien l'élévation du chœur, laquelle, paraît-il, n'était pas faite pour nuire à l'effet général du monument.

Cette élévation du sanctuaire nous avait fait émettre l'hypothèse d'une crypte sous le chœur. La découverte des murs dont nous avons parlé, en détruisant notre hypothèse, a montré que l'architecte avait tenu à faire son édifice selon toutes les règles de l'époque et cela scrupuleusement, puisque, ne pouvant établir une crypte il en avait au moins simulé l'existence.

La nef du XIe siècle, longue de 18 m. 38, était divisée en 4 travées. La première, à partir du transept avait très exactement 7 m. sur 7 m. Elle était de beaucoup plus large que les trois autres : celles-ci, toutes de mêmes dimensions — 3 m. 50 sur 7 m. — Le mur sud de la nef, conservé en entier jusqu'en 1843 et dont la base a été retrouvée dans les fouilles de 1897-1898 et dans la démolition en 1899, avait encore ses pilastres intacts , ce qui nous a permis de reconstituer les travées.

Nous avons dit que la première travée était d'une superficie supérieure à celle de chacune des trois autres. Cette anomalie n'aurait point sa raison d'être si la porte principale n'avait été faite précisément dans cette travée. Au moyen-âge, on plaçait l'entrée la plus importante là où elle était nécessaire ; d'où il arrivait quelquefois qu'au bas de l'église, à l'*ouest*, il n'y avait qu'une porte ordinaire, tandis qu'au *nord* ou au *midi*, près du transept, ou au milieu ou au bas de la nef, sur un côté, s'ouvrait un portail de proportions plus grandes. Ainsi à Sallertaine, c'est à l'est ou midi que devait être l'en-

trée principale, le bourg se trouvant à l'est et au midi. Mais à l'est la chose est impossible, le chœur étant à l'orient. C'est alors au midi que l'architecte établit la porte principale. A l'ouest, il n'avait pratiqué qu'une petite porte qu'un curé fit élargir au commencement du XIXe siècle. A Beauvoir-sur-Mer, même remarque. L'entrée de l'église s'imposait au nord et dans le milieu de la nef. La grande porte de l'église de Beauvoir est, en effet, au nord et s'ouvre sur le milieu de la nef. A l'ouest, il y a juste une petite porte. A Vouvant, c'est dans un transept que l'architecte a du établir l'entrée importante. On pourrait multiplier les exemples. Nous pensons donc qu'à l'église de Challans, du XIe siècle, la première travée de la nef n'avait ces grandes dimensions que pour y faciliter l'établissement d'un grand portail, celui-ci était évidemment au nord puisque le mur du midi, en cette même travée, n'avait été percé que d'une fenêtre. Tous les vieillards nous l'ont attesté et nous-même, en examinant la partie inférieure du mur sud, nous avons constaté qu'aucune porte n'y avait été pratiquée. Le mur nord de la nef a disparu dès le XIIIe siècle. Nous n'avons donc pu avoir la preuve *matérielle* que la porte principale s'y trouvait. Mais, toutes les maisons de Challans étant au nord, et le midi n'étant point habité, l'entrée importante ne pouvait être de ce dernier côté. Elle ne pouvait pas davantage être à l'ouest, parce qu'à cette époque le cimetière occupait tout l'espace situé entre l'église ancienne et le milieu de la nef de l'église neuve. La route de Saint-Jean-de-Monts n'existait pas et la rue dite de la *Basfrie*, qui actuellement conduit de la grand'rue à la nouvelle église, s'arrêtait au cimetière.

L'entrée principale n'étant ni au sud, ni à l'ouest, devait forcément se trouver au nord. — Nous ne parlons point de l'orient, attendu que le chœur occupait cette partie de l'édifice. — Disons en passant, que l'utilité d'une porte, dans cette partie de l'église, se fit sentir après la disparition de la nef romane et la construction

des nefs du XIIIe siècle, puisqu'à cette époque, dans le pignon nord du transept, on pratiqua une petite porte dont les traces ont subsisté jusqu'à la fin du XIXe. Cette ouverture, établie à quelques pas du portail disparu, le remplaçait avantageusement et permettait d'arriver à l'église sans passer par la grande porte nouvelle qui, cette fois, avait été faite à l'occident.

III. *Extérieur du transept.* — Le transept et le clocher qui le surmontait sont parvenus jusqu'à nous

Ancienne Eglise de Challans

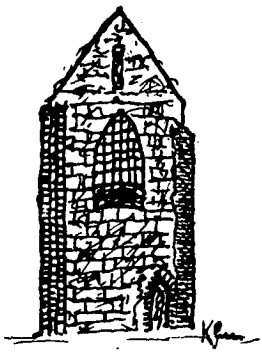

Façade du Transept Nord.

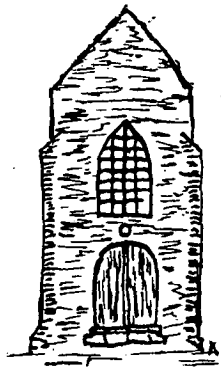

Façade du Transept Sud.

sans trop de modifications. Les murs, formés de moëllons irrégulièrement disposés étaient d'une grande solidité, quoique les pierres ne fussent unies entre elles que par du sable. Les ouvertures, les pilastres et les contreforts étaient en pierre de Sallertaine, très régulièrement appareillés.

Extérieurement, on n'apercevait plus que le clocher, les murs nord et sud et une petite partie du mur est du transept. Le mur nord avait subi au XIIIe ou au XVIe siècle quelques retouches, ce qui lui avait valu d'être entièrement crépi et non sans art. Le mur du midi avait été crépi lui aussi, mais au XVIIIe siècle. Par suite de la

construction de grandes chapelles au XIIIe siècle, et de trois nefs en 1843, les murs est et ouest avaient été presqu'entièrement cachés. Ce que l'on en voyait à l'est avait été crépi au XVIIIe siècle (1). Les corniches, s'il y en avait eu, n'existaient plus, et la toiture recouverte avec des ardoises reposait directement sur le mur. La charpente remontait-elle au XIe siècle? L'église, à cette date, était-elle couverte avec des tuiles ou avec des ardoises comme de nos jours? Nous n'en savons rien.

Au XIIIe ou au XVIe siècle — il est impossible de préciser — on avait établi une grande fenêtre à arc brisé, dans chaque pignon du transept. Ces fenêtres étaient fermées par de vulgaires croisées en bois. Nous pensons que dans le principe elles étaient ornées de meneaux qui auraient disparus lors du pillage de l'église par les protestants.

Nous avons déjà dit que le pignon du transept nord avait été retouché au XIIIe ou au XVIe siècle. Le contrefort, ou pour parler avec une plus grande exactitude, les contreforts du nord-est (l'un se dirigeant vers le nord, l'autre vers l'est) sont les seuls qui nous soient parvenus du XIe siècle. Les grandes dimensions de leurs pierres, parfaitement disposées en assises régulières, les rendaient très remarquables. L'autre contrefort, de forme carrée, et composé mi-partie de pierres appareillées et mi-partie de moëllons irréguliers, datait probablement du XVe ou du XVIe siècle. Ce contrefort, en effet, était à l'angle formé par les murs nord et ouest du transept. M. Camille Enlart, dans son *Manuel d'Archéologie Française* (2), parle de ce genre de contrefort dont il donne une figure avec ce titre : « Contrefort normal à un angle ». Le savant directeur du Musée de sculpture comparée dit que cette

(1) « J'ay fait enduire et batre de chaux tout l'extérieur, et du clocher de cette église. Le tout en 1767. » Compte d'un « Fabriqueur ». Le mur nord du transept seul n'a pas été récrépi à cette date.

(2) Tome I, p. 520 et 521.

variété de contrefort n'est pas antérieure à la fin du XIVe siècle. Les deux contreforts du pignon sud étaient de même forme, mais tout en appareil régulier. Nous pensons que primitivement, chaque angle du transept avait des contreforts dans le genre de ceux du nord-est et que vers le XVe siècle, on aurait fait des contreforts moins compliqués avec les beaux matériaux des contreforts romans, et que le surplus de leurs pierres qui devait être assez considérable a été utilisé pour une construction quelconque. Quand on pense aux multiples expédients dont se servaient les architectes ruraux, rien n'étonne, tout est vraisemblable ; et l'on saisit sans difficulté l'esprit d'économie qui présidait, souvent par force, aux travaux exécutés dans les églises de campagne.

Sur le pignon nord, un crépi très soigné avait été appliqué au XIIIe ou au XVIe siècle. On y avait simulé un bel appareil régulier. La solidité de ce travail était surprenante, car, malgré les années et le vandalisme, il s'était conservé presque intact.

C'est au XIIIe siècle que fut pratiquée, dans ce même pignon et près du contrefort nord-ouest, la petite porte dont nous avons parlé plus haut. Elle était en arc brisé et avait environ 1 mètre de largeur. Nous ignorons à quelle époque elle fut murée.

Dans la partie supérieure du pignon septentrional, un peu au-dessus de la fenêtre, on voyait la trace d'un mur qui venait se souder là. Evidemment c'était un vestige de contrefort. Dans beaucoup d'églises romanes du Poitou, nous avons remarqué que les pignons des transepts étaient soutenus par trois contreforts : l'un au centre et les autres à chaque extrémité. Ainsi, à Saint-Hilaire de Poitiers, à Jarzeneuil (Vienne). A l'église de Beauvoir-sur-Mer (Vendée), il y a encore un contrefort au milieu du pignon de chaque transept.

Au milieu du pignon méridional, une porte fut ouverte en 1785. La voûte de cette porte, du genre dit « anglais » était très estimée des connaisseurs. A l'extérieur, la clef

de l'arc était ornée d'un blason, forme française, portant la date de 1785. La grande porte de l'église de Saint-Urbain (Vendée) qui est contemporaine, n'est que la reproduction en plus grand.

Le clocher, établi sur le milieu du transept, nous était resté probablement tel qu'il avait été édifié. La toiture en pyramide, couverte d'ardoises, qui le couvrait, était-elle du XIe siècle? Il est difficile de se prononcer sur cette question. Deux églises romanes voisines, Challans et

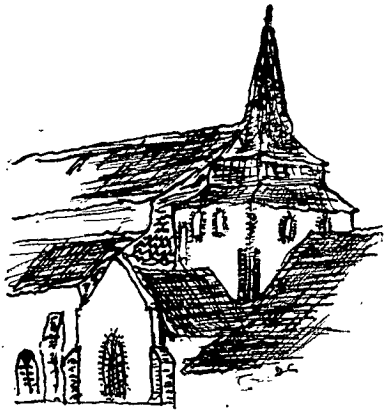

Clocher de l'Eglise du XIe siècle, dit « Vieux Clocher », démoli en 1899-1900

Sallertaine avaient sur leur clocher des toitures affectant incontestablement la forme de « flèches ». On peut s'en convaincre en voyant celui de Sallertaine encore existant. Le clocher de Beauvoir-sur-Mer, couvert d'une vraie pyramide en bois et en ardoises tient-il cette couverture du XIIe siècle? Nous n'en avons aucune preuve. Le vieux clocher de l'église paroissiale de Maillezais, contemporain de celui de Challans, est couvert d'une toiture peu élevée en tuiles. Le clocher de Challans, primitivement, *pouvait* aussi n'avoir qu'une toiture en tuiles. Il aurait alors reçu sa flèche en ardoises au XVIe siècle. Quelques archéo-

logues croient en effet que les toitures plates des clochers furent, en beaucoup d'églises, remplacées par des pyramides plus ou moins élevées et plus ou moins élégantes; faites de bois et recouvertes d'ardoises. Ils placent cette innovation au XVIe siècle. Pour nous, cette question est intimement liée à celle de la substitution des ardoises aux tuiles dans l'architecture religieuse et civile du Bas-Poitou et, tant qu'elle n'aura pas été étudiée sérieusement, il sera le plus souvent impossible de préciser la date des flèches en bois et en ardoises qui recouvrent en nos pays quantité de clochers romans.

Des contreforts peu saillants étayaient le vieux clocher de Challans jusqu'à la moitié de sa hauteur au-dessus de la toiture du transept et du chœur. Deux petites fenêtres, sans aucun ornement, avaient été pratiquées sur chaque face. Les murs étaient crépis (1). Du côté nord, on voyait encore les clous qui retenaient, avant 1863, le cadran de l'horloge (2). On accédait au clocher par un escalier à vis, installé dans une tourelle, à l'angle formé par le mur sud de la nef et le mur ouest du transept, et au sommet de l'escalier on passait sur ce dernier mur et on pénétrait dans le beffroi par une porte carrée ouverte dans le mur sud du clocher, porte que l'on apercevait très bien des prairies de la route de Soullans. Nous croyons que cette installation avait quelque chose

(1) Ils l'avaient été en 1767. Voir note 1, p. 23.

(2) Les archives de la fabrique parlent plusieurs fois de l'horloge :

« Et pour Mon sixe et dernier compte... fait détourner les poids de L'horloge, Et fait faire La petite balustrade pour Les Recevoir... le Tout en 1776. » Compte d'un « Fabriqueur. »

« Marché d'une nouvelle horloge. — Dans l'assemblée du 22 décembre 1783, ayant considéré que l'orloge de cette église est uzée par vetusté et hors d'état de pouvoir servir à l'avenir... » Cartulaire de N.-D. de Challans, p. 154.

« Le 22 décembre 1783, Le s. François Laidet, horloger En ce bourg de Challans, a placé à notre Eglize une horloge dans un Nouveau Goût, sonnant la demie heure, qu'il a fait lui-même dont les Roues sont de cuivre, pour la somme de 500 livres pareille à celle qu'il a fait et placé depuis un an à l'Eglize de Sallertaine. »

Note des Archives.

d'analogue à celle des clochers de Beauvoir-sur-Mer et de Sallertaine. La porte du bas de l'escalier a été retrouvée en 1897-1898. Les premières marches étaient pleines de pierres et de terre. Quant à la tourelle renfermant l'escalier, elle a disparu en 1843; lors de la construction des nefs de style grec. A partir de cette époque, pour arriver au clocher, il fallait s'y rendre par les voûtes du chœur, au moyen de passerelles fort dangereuses. Au milieu du XIXe siècle ce clocher fut privé de ses cloches. M. l'abbé Amiaud venait en effet d'achever le clocher actuel, la seule partie qui nous soit restée de notre antique et chère église. Un jour de la fin de l'année 1867 le vieux beffroi qui, depuis huit siècles, annonçait les joies et les deuils de la France et de la paroisse (et avait tant de fois appelés nos pères à venir adorer Dieu dans son temple), devint muet pour toujours. C'était, hélas ! le présage d'un malheur plus grand. Tandis que finissait le siècle de Chateaubriant, d'Arcisse de Caumont et de Viollet-le-Duc, des Vandales, innocents, parce qu'inconscients et ignorants, détruisaient le vieux clocher qui, le 14 avril 1622, avait annoncé au Roi Louis XIII l'approche « du bourg de Challans ». (1)

IV. *Intérieur du transept.* — L'intérieur du transept de la vieille église de Challans offrait, depuis quelques années, un aspect des plus tristes. Un maçon avait couvert les murs d'une sorte d'épais crépi ondulé, blanchi tous les dix ans et qui, dans ce laps de temps, devenait fort sale par la poussière qui s'y accumulait. Primitivement, les murs étaient-ils peints ? Nous le croyons, mais ces peintures devaient être très simples de dessin et peu variées de couleurs ; peut-être même se réduire à un appareil simulé.

(1) La démolition du vieux clocher de l'ancienne église est d'autant plus regrettable que ce monument : le plus ancien du Marais (y compris le transept qui le supportait), était devenu précieux par son genre primitif. Celui de Maillezais ne subira pas le même sort, Dieu merci !

Au XIIIe siècle, le chœur ayant été reconstruit on le décora de belles fresques et d'un appareil régulier à lignes roses sur fond blanc. Il est absolument impossible de savoir si, à cette époque, le transept reçut des embellissements de ce genre. Ce qui est hors de doute, c'est qu'à une époque ou à une autre, il fut peint. Sur un chapiteau de ce même transept nous avons trouvé des traces de peintures jaune, rouge et noire ; mais l'état dans lequel nous les avons découvertes, sous d'incalculables couches de chaux, ne nous a pas permis de leur

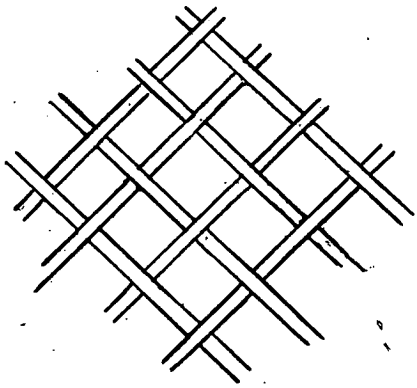

donner une date. Voici une reproduction de ces traces de peinture d'un dessin peu compliqué. Le fond était d'un très beau jaune foncé recouvert d'un treillis rouge foncé et de quelques restes de peinture noire : lignes ou ornements, il a été impossible de préciser. Le dallage du XIe siècle a été retrouvé à 1 m. 50 sous le pavé que nous avons connu. Il reposait « sur un lit d'une espèce de terre glaise qui est très commune dans le pays. » (1) Le transept était divisé en trois parties : 1° la travée centrale sous le clocher entre le chœur et la nef ; 2° une partie à droite (2) divisée en deux travées et que nous

(1) V. *Etoile de la Vendée*, octobre et novembre 1897. Pour plus d'explications, voir p. 406.

(2) Lorsque en décrivant une église nous parlons de droite et

appellerons *transept nord* ; 3° une partie à gauche également divisée en deux travées et que nous nommerons *transept sud*. Le plan ci-joint donne la disposition des deux transepts. Les lettres indiquent l'emplacement des pilastres et par le fait même des chapiteaux qui les surmontaient. Tous ces pilastres, semi-circulaires de la base au sommet, étaient couronnés par des chapiteaux dont la partie inférieure, semi-circulaire, correspondait à la forme des pilastres et dont le tailloir était rectangulaire. Vers le milieu du XIXe siècle, pour donner plus de place aux fidèles (!) on coupa presque tous les pilastres sur une longueur de deux mètres à partir du sol actuel. Les quatre piles du milieu du transept, supportant le clocher, avaient été fort mutilées à cette époque. Ces opérations étaient très malheureuses ; outre qu'elles pouvaient compromettre la solidité de l'édifice, elles l'abîmaient singulièrement.

1° Transept sud. — Dans le transept sud, entre le point K et le point D, était une arcade sans aucun ornement, et donnant primitivement accès dans une absidiole qui, au XIIIe siècle, fut remplacée par une chapelle plus grande. La lettre N indique l'emplacement d'une fenêtre aveugle, en plein-cintre, dépourvue de toute ornementation. Cette fenêtre aveugle était du XIe siècle. Nous n'avons pu nous rendre compte de sa destination. Peut-être l'avait-on faite avec l'intention de l'ouvrir plus tard (1) ?. Ajoutons que nous n'avons pas trouvé trace d'une autre fenêtre romane dans le transept. Les fenêtres pratiquées au XIe siècle étaient vraisemblable-

de gauche, nous entendons ces expressions comme on les entend dans la langue liturgique de l'église ; c'est-à-dire que la position de N.-S. Jésus-Christ sur la croix du tabernacle indique la droite et la gauche : est à droite, ce qui est à la droite de la croix ; et à gauche ce qui est à gauche. Par conséquent, un homme placé au milieu de l'église et regardant la croix du tabernacle, doit considérer comme étant *à droite*, ce qui est à *sa* gauche et à *gauche* ce qui est à *sa* droite.

(1) L'examen des murs nous permet d'affirmer que jamais cette fenêtre ne fut ouverte.

PLAN

du Transept de l'Ancienne Eglise de Challans, XIe Siècle

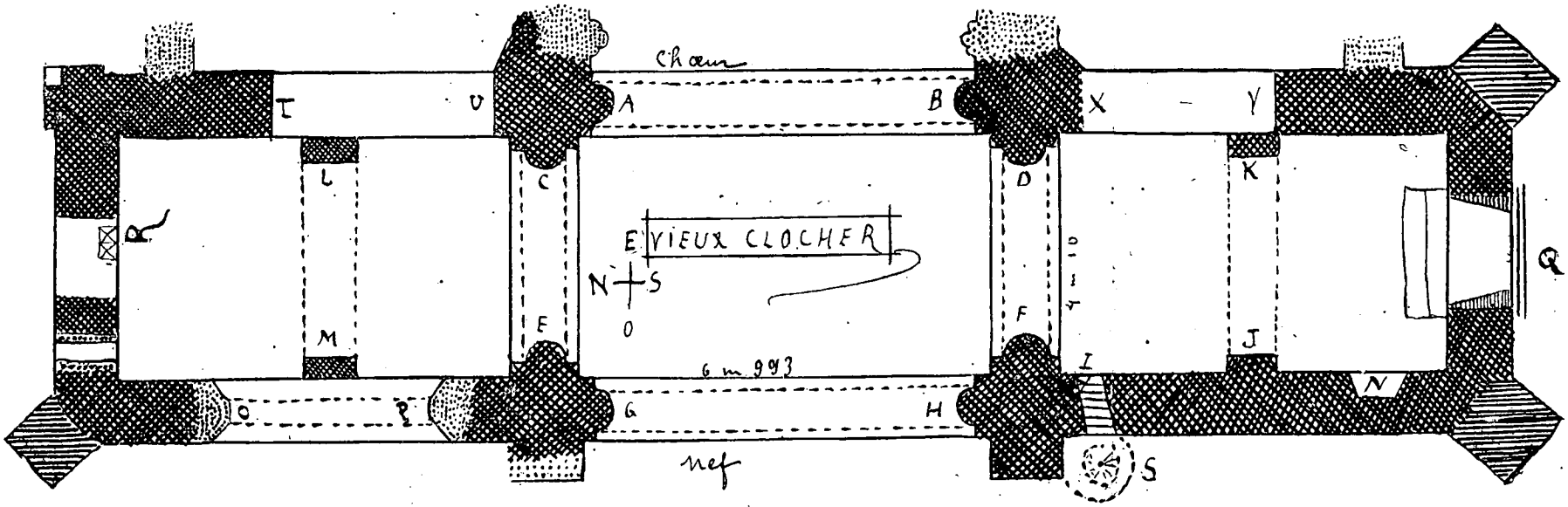

LÉGENDE

Parties du XIe s.

Parties du XIIIe s.

Parties du XV au XVIe s.

Parties du XVIIIe s.

A Chapiteau mutilé
B » »
C » »
D » conservé
E » »
F » »
G » mutilé

H Chapiteau à moitié mutilé
I Entrée du " Vieux Clocher "
J Chapiteau conservé
K Cul-de-lampe (XIe s.)
L » » »
M Chapiteau du XIe s., transformé au XIIIe s. en cul-de-lampe.
N Fenêtre romane aveugle

O P Arcade du XIIIe siècle
Q Porte de 1785
R Double Piscine
A B, D F, H G } arcades supportant { seul espace du transept
E C le clocher non voûté
K J Arc-doubleau soutenant la voûte

L M Arc-doubleau soutenant la voûte
S Escalier du clocher (détruit en 1843)
T U, X Y } Arcades du XIe s. faisant communiquer le transept avec les chapelles

ment dans les pignons du transept comme en beaucoup d'églises. Plus tard, elles ont été remplacées par les grandes fenêtres ogivales que nous avons connues.

L'arc-doubleau KJ qui supportait la voûte du transept sud, reposait d'une part en K, sur un cul-de-lampe de la plus grande simplicité et dont le tailloir, sans moulure, était à angle droit ; d'autre part, en J, sur un pilastre dont le chapiteau mérite d'être étudié. A la base, un tore grossier retient un rang de feuilles très simples, desquelles s'échappe un second rang de feuilles. Deux volutes sortant de ce dernier rang, ayant à leur point de départ un motif

CHAPITEAU J

carré qui, certainement, était autrefois sculpté. Chaque volute se déroulant en sens opposé revient tomber sur le second rang de feuilles en soutenant le tailloir qui se compose d'une série de petits tailloirs rectangulaires superposés les uns aux autres et allant en s'élargissant et enfin tous surmontés d'un véritable tailloir très épais.

Entre le pilastre J et le pilastre F (qui supportait l'une des quatre arcades du clocher), au point I, se trouvait l'entrée de l'escalier à vis conduisant au vieux clocher (1).

(1) Nous prévenons le lecteur, une fois pour toutes, que pour nous conformer aux habitudes de langage des gens de Challans, nous entendons par « vieux clocher » celui édifié sur le transept, au XIe siècle, et que nous appelons « clocher neuf » celui de la vieille église qui fut édifié de 1862 à 1865. Il ne viendra à l'esprit de personne de penser, dans cette étude, au clocher de la nouvelle église, attendu que non seulement il n'est point fait, mais qu'il n'est surtout pas prêt d'être commencé.

En 1843, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'escalier fut détruit et la porte d'entrée bouchée. L'arcade DF, soutenant le mur sud du vieux clocher reposait sur deux pilastres assez détériorés, mais dont les chapiteaux étaient dans un état parfait de conservation, malgré les multiples couches de chaux qui les déshouoraient.

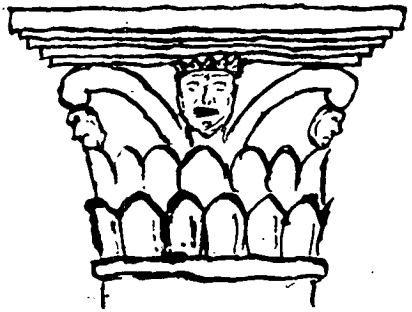

CHAPITEAU F

Le chapiteau F était semblable au chapiteau J, ci-dessus décrit. Mais, au dessus du second rang de feuilles, à la naissance des deux volutes, se trouvait une tête couronnée. La couronne se distinguait bien, mais on ne pouvait préciser la nature de ses ornements.

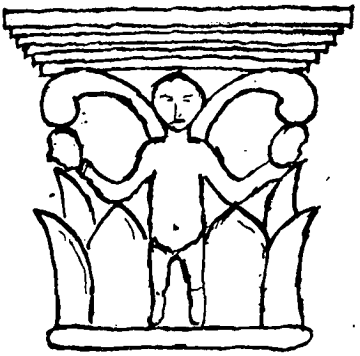

CHAPITEAU D, dit Chapiteau d'Adam

Le chapiteau D, de même genre, et remarquablement

conservé, se composait ainsi : Du tore inférieur sortaient deux rangs de feuilles comme dans les chapiteaux précédents. Un homme nu, qui représentait certainement Adam, notre premier père, se tenait debout au milieu les pieds posés sur le tore et la tête touchant le tailloir. Il étendait les bras de façon à ce que les coudes s'appuyâssent sur les feuilles du rang inférieur. Dans chaque main, il tenait une petite tête, et derrière ses épaules, deux volutes se déroulaient en sens opposé. Ces volutes, après avoir soutenu légèrement le tailloir, retombaient sur les têtes que l'homme tenait en ses mains. Plusieurs rangs de baguettes surmontaient le tout et constituaient le tailloir. Comme nous le verrons plus loin, seul le transept sud avait conservé des chapiteaux de ce genre. Nous savons qu'aux XIe et XIIe siècles, on sculpta de remarquables chapiteaux dits « Historiès » ou encore « à personnages » parce qu'ils étaient couverts de « figures en bas-reliefs représentant des scènes très variées, tirées de la Bible ou de la Vie des Saints. » (1) Les églises du Poitou, construites au XIe et au XIIe siècles sont très riches en chapiteaux de ce genre.

De l'étude des trois chapiteaux du transept sud il ressort : 1° qu'ils sont tous inspirés d'un même type ; 2° que ce type est le chapiteau corinthien. Certes, et nous le reconnaissons sans difficulté, il y a très loin des chapiteaux du transept de Challans aux chapiteaux de la « Maison Carrée » de Nîmes ; cependant, l'influence de ceux-ci sur ceux-là est manifeste. En parlant des catégories que l'on peut établir dans les chapiteaux romans sculptés, M. Camille Enlard dit avec raison : « Le plus grand nombre procède de l'imitation de l'art gallo-romain ; parmi ceux-ci, il faut distinguer les imitations du chapiteau corinthien... L'imitation du corinthien

(1) Bourassé. — Archéologie chrétienne, 9e édit., p. 162. « Les chapiteaux à personnages et les chapiteaux historiés, dit M. Camille Enlart, sont une des particularités les plus remarquables de l'art roman. » Op. cit., p. 383.

est fréquente partout, *principalement au sud de la Loire* ; elle est faite soit d'après le modèle classique, soit d'après des types de basse époque déjà empreints de beaucoup de fantaisie ; en outre, elle peut être elle-même plus ou moins libre. (Au XIe siècle) la reproduction est parfois presque tout à fait exacte... Les sculpteurs de l'Ecole Auvergnate et du Poitou imitent assez volontiers et très fidèlement le même type (corinthien), mais *avec plus de lourdeur et de mollesse.* » (1) C'est le cas de nos sculptures. On peut dire qu'elles n'ont du chapiteau corinthien que la caractéristique, les feuilles dans le bas et les volutes dans le haut ; ce qui, à la vérité, est plus que suffisant pour trahir le modèle. Les sculpteurs de l'ancienne église de Challans n'ont peut-être pas eu long chemin à faire pour trouver un chapiteau *corinthien* à reproduire, car, en 1800, à Pont-Habert, à deux kilomètres à l'ouest de Challans, on en a découvert un très beau que M. Louis Brochet a signalé au Congrès archéologique de France, tenu à Poitiers en 1903 (2).

La partie sud du transept, modifiée aux XIIIe-XVIe siècles et en 1785, l'avait encore été au XIXe par l'installation d'un confessionnal devant la porte de 1785, de laquelle il était séparé par une sorte de petit vestibule en bois, vulgairement appelé « tambour ». Près de là, sur le mur Est, une armoire malpropre et moderne renfermait la bannière paroissiale. Elles sont hélas nombreuses les églises qui sont dotées, dans leurs parties parfois les plus apparentes, de ces boîtes hideuses suspendues au milieu du mur et desquelles pend un long baton rouge ou d'une autre couleur.

2° *Sous le clocher.* — Avant 1843, au témoignage des anciens, la chaire placée sous le clocher était adossée à l'angle sud-ouest. — Il s'agit de la chaire que nous avons connue dans la grande nef. — Les fouilles de 1897-98

(1) Op. cit., p. 377 et suiv.

(2) Congrès archéol. de France. Poitiers, 1904, p. 182.

ont amené à cet endroit la découverte d'un escalier en tuffeau et d'une colonne polygonale très courte. A notre humble avis, cette colonne et cet escalier appartenaient à une ancienne chaire.

Notons aussi que Messire Vincent Regnaudineau, curé de Challans de 1598 à 1621, par son testament du 9 décembre 1621 (1), demanda à être inhumé sous le clocher : « Mon dit décès advenu, veux et entends mon corps être ensépulturé et inhumé, bien et duement, selon que mon ordre le requiert, dans l'église de Challans, au-dessous de la Passion, vis-à-vis l'entrée du chœur de la dite église. » Il ressort de ce passage du testament de Vincent Regnaudineau, qu'en cet endroit du transept existait une représentation de la Passion. C'était sans doute, comme aujourd'hui, un grand crucifix, d'où l'on voit que l'usage de placer une croix en face de la chaire n'est pas nouveau. Nous disons : « en face », mais nous ne prétendons pas que ce crucifix était, comme de nos jours, juste vis-à-vis de la chaire. Au moyen-âge, « la Passion », pour nous servir du terme consacré, était, au contraire, très souvent placé, dans les grandes églises sur le jubé, et dans les églises rurales sur une poutre allant d'un mur à l'autre appelée *tref* (2). Dans un testament du 14 septembre 1546, il est fait mention de la *Passion* de notre ancienne église : « *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* Je, Jehan Rondeau, prêtre demeurant

(1) Abbé Teillet. *Notes et Documents sur l'Eglise Paroissiale de Challans*, 1891, p. 15.

(2) « La liturgie, dit M. Camille Enlart, voulait qu'une poutre appelée *tref*, ou poutre triomphale (*trabes doxalis* ou encore *pergula*), fut jetée d'une imposte à l'autre de l'arc triomphale (arcade de l'entrée du chœur) pour mieux indiquer la limite du sanctuaire ; sur cette poutre, on dressait la croix qui s'encadrait dans l'arcade ; à droite et à gauche on posait des flambeaux ou des reliquaires ; enfin des lampes étaient suspendues au tref... Le tref était en usage dès le ve siècle (op. cit., p. 141). Le tref s'est conservé dans les églises du moyen-âge ; il a été en usage jusqu'au XVIIe siècle, et c'est de nos jours qu'on l'a supprimé presque partout... ; diverses églises, surtout rurales, ont encore leur tref portant le crucifix, la Vierge et Saint-Jean. » (Op. cit., 752).

ès maisons rectorialle de Challans, sain d'esprit et d'entendement... item, je veux et ordonne que mes heritiers entretiennent à perpetuité audevant la Representation de la mort et passion de Notre Seigneur Jésus-Christ en laditte église de Challans, un cierge de cire qui depresent y est ; la dotation et fondation dudit cierge, je constitue et assigne universellement sur tous mes biens quelconques, par spécialement sur une charuye de terre etant ès Minées près le bourg de Challans... » (1)

En 1846, après l'achèvement de la grande nef, la chaire et la « représentation de la Passion », y furent transportées. A l'angle sud-est, entre les points B et D, se trouvait un trône en bois, sculpté par M. Ludovic Boré (+1894), menuisier à Challans. C'est une œuvre simple, mais de bon goût, dans le style ogival du XIIIe siècle. Ce monument qui renferme une copie du tableau de N.-D. du Perpétuel Secours (2), avait été placé à cet endroit, le 15 août 1892, en souvenir d'une mission prêchée en février de la même année, par les RR. PP. Rédemptoristes. Au mois d'août 1897, il fut transporté dans le transept de l'église neuve où il est encore.

Au-dessus du trône de N.-D. du Perpétuel Secours, on voyait un chapiteau mutilé, supportant au sud l'arcade AB. De toutes les sculptures, il ne restait qu'une volute : évidemment ce chapiteau ressemblait à ceux ci-dessus décrits. Le chapiteau H, soutenant au midi l'arcade GH, ne nous était parvenu malheureusement que bien incomplet. Il se composait d'un sujet principal, placé entre des feuilles disposées trois à droite et peut être trois à gauche, dont il était difficile de déterminer le genre. Le sujet principal, très mutilé, avait une sorte de soleil en partie détruit. On reconnaissait encore dans ce chapiteau des traces de volutes et de tailloir que nous avons décrits plus haut.

(1) Abbé Teillet. Cartulaire, p. 76.
(2) Conservé à Rome.

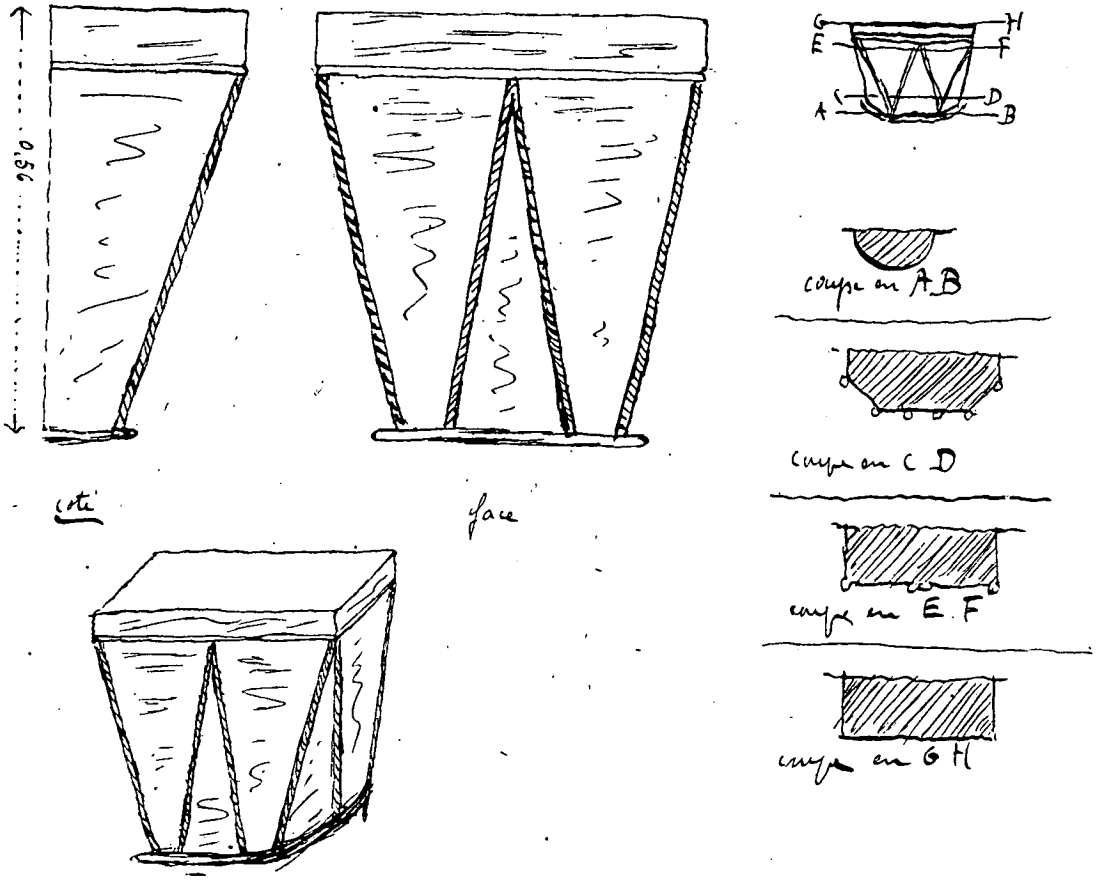
0,86
côté
face
G
H
E
F
A
C
D
B
coupe en A B
coupe en C D
coupe en E F
coupe en G H

CHAPITEAU E

Les chapiteaux G et A étaient réduits à leur plus simple expression de même que le chapiteau C.

De ce dernier, on voyait encore le tore circulaire inférieur et le tailloir carré.

3° *Transept Nord.* — Le chapiteau E, supportant l'arcade CE, et sur lequel nous avons découvert des traces de peintures précédemment signalées, était à notre avis d'un travail tout différent. Le tailloir était à angles droits, et le tore inférieur semi-circulaire comme dans les autres chapiteaux ; mais le sculpteur, au lieu de représenter des feuilles, des volutes ou des personnages, s'était contenté de représenter d'énormes câbles ou cordes tendues le long du chapiteau. Nous avons dit que le tailloir était carré et le tore inférieur semi-circulaire. Ajoutons que sur ce tore semi-circulaire la partie cubique du chapiteau formait une moitié d'octogone. Le haut du cube s'unissait normalement au tailloir carré. Nous donnons ici plusieurs coupes de ce chapiteau intéressant. La coupe AB permet de constater que le tore séparant le chapiteau du pilastre est semi-circulaire ; la coupe CD nous montre le chapiteau au-dessus du tore: au lieu d'être semi-circulaire, comme le tore, il est octogone. Voilà ce qui est anormal et constitue une particularité curieuse. Quant aux torsades représentant très exactement de grosses cordes, elles ont été imaginées avec un goût assez heureux pour couvrir les angles avant tout. Le triangle qu'elles forment sur la face est non moins bien inspirée pour faire oublier les deux congés triangulaires des angles. Ceux qui voyaient ce chapiteau dans l'ancienne église ne s'apercevaient point, du premier coup d'œil, de ce qu'il avait de trop dur dans la forme ; le but de l'artiste était donc atteint. Dans la crypte de Saint-Filbert de Noirmoutier, on voit des chapiteaux dont le cube passe du cercle au carré. Ils sont de beaucoup inférieurs à celui dont nous parlons.

Ce chapiteau doit-il être attribué au XIe siècle ou à une époque antérieure? Cette question nous amène à

étudier la date des chapiteaux du transept qui appartiennent à deux genres, ainsi qu'il est facile de le constater: le genre du chapiteau E, le plus ancien, et le genre des chapiteaux JFD, du transept sud, plus récent. Nous avons consulté à ce sujet un archéologue, dont l'autorité est trop connue pour qu'il soit besoin d'en faire l'éloge; M. Camille Enlart, Directeur du Musée de sculpture du Trocadéro, auteur d'un excellent manuel d'Archéologie Française, que nous avons eu déjà l'occasion de citer.

M. Enlart, en parlant du chapiteau E, « manifestement plus ancien » dit-il, que les chapiteaux du transept sud, en cite d'autres exemples : « Dans la crypte de la cathédrale d'Auxerre, consacrée en 1040, et dans la crypte qui règne au sud du sanctuaire de Saint-Benoît-sur-Loire et qui date du début du XIe siècle, (reconstruction après 1026, consécration en 1029) il y a des chapiteaux de ce type, mais à corbeille beaucoup plus basse. La baguette diagonale à torsade, imitant une corde, se trouve aussi dans les dernières années du Xe siècle, au déambulatoire de l'église de la Couture au Mans. Donc, ce chapiteau (E) semble, à première vue, dater de la première moitié du XIe siècle. » Quant aux chapiteaux JF et D du transept sud, M. Enlart dit qu'ils paraissent avoir l'allure générale des chapiteaux de la première moitié du XIIe plutôt que du XIe. Cette différence assez sensible entre les époques et surtout entre les genres de chapiteaux du transept n'a absolument rien de mystérieux, pour qui est tant soit peu familiarisé avec les anomalies qu'offrent tant de monuments anciens (lesquelles ne sont souvent rien auprès d'anomalies autrement plus graves que présentent nombre d'églises modernes). Voici très vraisemblablement comment les choses se seront passées au XIe siècle lors de la construction du transept. Au cours de la construction même on n'aura sculpté qu'une partie des chapiteaux, soit par suite du défaut de ressources nécessaires, soit pour un autre motif. Plus tard, fin du XIe siècle, ou commencement du XIIe plus

probablement, comme le croit M. Enlart, on aura fini la sculpture des chapiteaux en profitant des progrès réalisés dans l'intervalle par les sculpteurs : « Des pierres sculptées longtemps après avoir été posées ou demeurées en partie épannelées (1), témoignent de l'usage de ce procédé à diverses époques et dans diverses régions. » (C. Enlart, Manuel, T. I, p. 14). Dans l'église d'Avenay, près de Reims, la nef est du commencement du XIIIe siècle. Ses chapiteaux ont été sculptés au début du XVIe, sauf quelques uns qui sont demeurés à l'état d'épannelage.

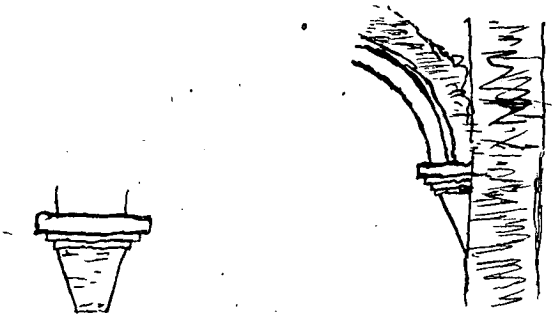

Vue de face Vue de côté

Consoles du XI siècle supportant des arcs-doubleaux

Tous les autres chapiteaux du transept nord ayant été entièrement mutilés ou transformés, nous ne pouvons savoir s'ils étaient semblables au chapiteau E. En L et en M sont des culs-de-lampe supportant l'arc-doubleau LM. En L, le cul-de-lampe était du XIe siècle. Nous en donnons un dessin. En M, il y avait, avant le XIIIe siècle, un pilastre. Au moment où l'on construisit au nord un bas-côté, pour le faire communiquer avec le transept, on établit une arcade (OP) ; le pilastre fut naturellement

(1) On appelle *pierre épannelée* « celle qui est dégrossie de façon à présenter la forme d'ensemble du relief que l'on veut en dégager. »

supprimé, et son chapiteau transformé en console, mais sans aucun ornement.

Le lecteur peut se demander ce que sont devenus les chapiteaux qui nous étaient parvenus intacts. Chapiteaux conservés et chapiteaux mutilés ont été traités avec une parfaite égalité et un même respect. Jetés à terre sans précaution par les ouvriers qui démolissaient l'église, presque tous avaient résisté au choc. On sut leur faire expier cette injustifiable résistance. Ils furent avec soin brisés et coupés en plusieurs morceaux. Cela pouvait être profondément regrettable au point de vue archéologique; mais on a pu, du fait de ce vandalisme, gagner 1 fr. 95 de plus qu'on n'espérait et cet avantage compense d'une manière intelligente la perte que l'Archéologie Vendéenne a faite (1).

Comme nous l'avons dit précédemment, au XIIIe siècle, près du contrefort nord-ouest, une petite porte avait été établie. Nous avons connu à cet endroit un confessionnal affreux du XVIIIe siècle qui ressemblait assez bien à une armoire. Un souvenir précieux s'y rattachait. C'est là, en effet, que Monseigneur Chauveau, vicaire à Challans, de 1839 à 1843, confessait.

4° *La Double-Piscine du Transept Nord.* — Près de là, sous la fenêtre, un peu à droite, on apercevait une petite arcade en plein-cintre sans aucun ornement. Les uns disaient que c'était une ancienne porte et les autres soutenaient qu'il y avait eu, en cet endroit, une statue de Saint Jacques. Nous n'avons point eu la preuve qu'il avait existé là une statue de Saint Jacques. Quant à l'hypothèse de la porte, l'examen du mur à l'extérieur nous l'avait fait vite abandonner.

Le 29 mai 1897, nous avions la bonne fortune de découvrir dans cette excavation une double piscine. Le sol

(1) Le chapiteau dit « d'Adam » a été coupé en quatre, parce qu'il était trop embarrassant à empoter (!). Il est dans un mur. Elles sont nombreuses les constructions récentes de Challans et des environs qui recèlent des sculptures de l'ancienne église.

primitif ayant été exhaussé au XIIIe siècle, puis en 1843-1846, ces piscines n'étaient plus qu'à 0 m. 20 au dessus du sol. En reconstituant les dispositions primitives de l'église, on constatait qu'elles avaient été jadis à la hauteur normale.

L'excavation qui les renfermait avait 0 m. 86 de hauteur, 0 m. 80 de largeur et 0 m. 36 de profondeur. On n'apercevait ni moulures, ni sculptures. Les pierres formant l'excavation étaient unies par un beau sable comme dans les autres murs du XIe siècle ; et il en résultait que cette ouverture était bien d'origine romane, faite par conséquent au XIe siècle en même temps que l'édifice.

La double piscine était faite de deux pierres de Saller-

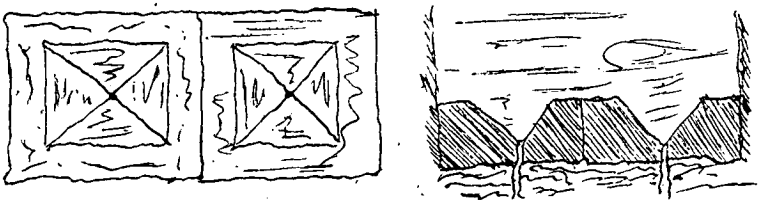

Double piscine du transept de l'Ancienne Eglise de Challans

taine juxtaposées, creusées chacune en forme de pyramide renversée, chaque côté ayant 0 m. 21 c. Ces piscines avaient été remplies de chaux ; à quelle époque ? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'au moment de la découverte, le souvenir des piscines avait disparu depuis longtemps. Un jour où le temps était humide, nous constatâmes et non sans étonnement, des différences de teintes sur la surface horizontale de l'excavation. Les nuances se précisèrent et nous vîmes des carrés. L'idée de piscines, de bassins, nous vint à l'esprit. Quelques instants après les carrés étaient creusés, et nous versions de l'eau dans les piscines ; l'eau s'écoula immédiatement, preuve que les conduits existaient encore.

Une question se posa naturellement tout de suite : les piscines découvertes dans une excavation du XIe siècle appartenaient-elles, elles aussi, à cette époque lointaine? (1)

Non, très probablement, et voici ce qui aura été fait au XIe et au XIIIe siècle. Au XIe siècle, lors de la construction de l'église, dans l'excavation, on aura placé un

(1) M. de Caumont affirmait que « sur plus de 1.200 églises dans lesquelles il avait remarqué des crédences (ou piscines), pas une ne remontait au-delà du XIIIe siècle ou de la fin du XIIe, et que toutes étaient en ogives, divisées sur la hauteur par une esvèce de planchette en pierre. » — Abeced. d'Archéol. relig. — Mais comme le remarque judicieusement M. l'abbé Mallet, dans le t. II de son cours, il ne faudrait pas conclure absolument de cette affirmation que les piscines n'existèrent pas avant le XIIe siècle. Nous avons en effet une ordonnance très explicite du pape Léon IV, élu en 847, qui prescrit de préparer dans la sacristie, ou près de l'autel, un endroit d'où l'eau puisse s'écouler lorsqu'on lave les vases sacrés ; et qu'il y ait là, avec de l'eau, un linge pour que les prêtres se lavent les mains après la communion. Au XIe siècle « le célèbre Hincmar, archevêque de Reims, recommanda à ses prêtres d'établir une piscine dans toutes les églises, et près de l'autel principal. » Dans ce temps, nul ne l'ignore, le prêtre ne se lavait pas les mains à l'autel, comme il le fait aujourd'hui. Au Lavabo, et après la communion, il descendait à la piscine, laquelle était toujours placée à droite de l'autel.

Généralement, il n'y avait qu'un bassin. Par conséquent, après la communion, le prêtre se purifiait les doigts « dans un vase spécial dont le contenu était ensuite jeté dans la piscine elle-même.» Dans le courant du XIIe siècle, dit M. l'abbé Mallet, plusieurs monastères très fervents ne trouvant pas assez respectueux de mêler ainsi aux eaux ordinaires, par exemple à celles qui avaient servi au *Lavabo* de la messe, une eau qui pouvait contenir de saintes parcelles restées attachées aux doigts du prêtre, prescrivirent à leurs religieux de boire cette eau aussi bien que le vin qui avait servi à purifier le calice ; et à la fin du siècle, Innocent III (1198-1216), touché par cet acte de profonde vénération, voulut l'imposer à tous les prêtres. On comprit généralement la sagesse de ce changement dans la liturgie. Pourtant plusieurs prêtres éprouvèrent une grande répugnance à boire la rinçure de leurs doigts, puis une habitude de plusieurs siècles est difficile à déraciner complètement. Alors on prit un moyen terme qui paraissait concilier le respect dû au St-Sacrement avec l'usage suivi jusque là, et en même temps tenir compte, sinon de la décision du souverain pontife, du moins des motifs qui l'avaient occasionnée : on établit deux piscines, l'une pour recevoir les ablutions ordinaires, l'autre exclusivement réservée aux ablutions du saint sacrifice. Mallet, t. II. M. Enlart signale deux cuvettes (ou double piscine) du XIIe siècle, à Saint-Pons-de-Guemenos, dans les Bouches-du-Rhône, et dit qu'au XIIIe siècle cette disposition est plus fréquente.

seul bassin. Plus tard, au XIIIe siècle, l'usage de deux bassins ayant pénétré partout, on aura substitué à la piscine unique une double piscine. D'où il résulte que la double piscine du transept serait du XIIIe siècle.

Le 23 août 1897, quelques jours avant la bénédiction de la nouvelle église, M. l'abbé Freland, curé-doyen de Challans, eut l'amabilité de nous offrir la double piscine du transept nord. Les deux bassins furent détachés le même jour du mur où ils étaient encastrés. Ils sont actuellement conservés dans notre collection archéologique à Challans.

La double piscine était jadis placée derrière un autel, un peu à droite comme le voulait la liturgie. L'autel élevé à peu de distance du mur, était, au XVIe siècle, placé sous l'invocation de Saint-Eutrope, premier évêque de Saintes. — C'est du moins ce que nous permettent de croire nos recherches sur l'emplacement des autels de l'ancienne église. — Le culte de Saint-Eutrope est constaté à Challans dès l'an 1413.

5° *Les fouilles de* 1897-1899. — Les fouilles pratiquées dans le transept nord à la fin de l'année 1897 ont amené la découverte :

1° D'un pavé en carreaux rouges du XIIIe au XVIe siècle — trouvé à 1 m. du sol du XIXe siècle ; 2e d'un second pavé, du XIe siècle, trouvé à 0m.50 au-dessous du dallage du XIIIe-XVIe siècles, soit à 1 m. 50 au-dessous du niveau que nous avons connu. L'église était énormément enfoncée. Le même phénomène s'observe à Beauvoir-sur-Mer. Ce second dallage, est-il dit dans un article de l'*Etoile de la Vendée*, « repose sur le lit d'une espèce de terre glaise qui est très commune dans le pays. » (1) Comme l'auteur de cet article ne dit point en

(1) Il faut savoir gré à M. l'abbé Joseph Thibaud, alors vicaire à Challans, aujourd'hui curé de Sant-Florent-des-Bois, d'avoir fixé ces détails intéressants dans l'*Etoile de la Vendée*. Sans lui nous n'aurions jamais pu savoir d'une façon précise et certaine le résultat des fouilles.

quoi consistait ce second dallage, ce qu'il fait pour le premier, nous pensons qu'il y a confusion dans les termes. La très mauvaise impression de l'article autorise à le croire. Selon nous, il faudrait lire ceci : ce second dallage « *se composait* d'un lit d'une espèce de terre glaise... » ;

3° On a également découvert une couche de très beau sable rouge sous le dernier pavé.

Le pavé que nous avons connu se composait, dans le transept, de magnifiques pierres tombales en granit. Une seule avait conservé trace de ses inscriptions, on lisait : 16 ..... C'est tout ce qu'il nous est resté des épitaphes gravées sur ces pierres et qu'on lisait encore en partie il y a 60 ans. En 1846, ces dalles funéraires extraites du pavé des XIIIe-XVIe siècles, furent placées dans le transept où nous les avons connues.

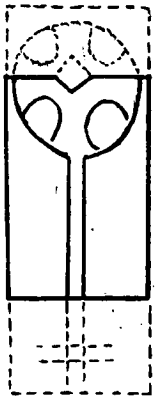

Durant le moyen-âge et jusqu'au règne de Louis XVI, les curés et les membres des familles nobles ou marquantes étaient inhumés dans les églises.

Sous le sol du XIe siècle, on a retrouvé beaucoup de squelettes. Tous étaient parfaitement conservés et avaient la tête à l'occident et les pieds à l'orient. Beaucoup n'avaient point de cercueils, car on n'en a trouvé aucune trace. Une ligne de pierres et de briques indiquait seule les dimensions de la tombe. Les corps qui reposaient sous le dallage du XIe siècle, avaient été inhumés entre le XIe et le XIIIe siècle. Près de la porte occidentale qui, dans l'église du XIe siècle, était peu importante, on a trouvé sous le sol primitif une pierre tombale assez curieuse. Plus large à la tête qu'aux pieds, elle portait à la tête une croix dessinée dans un cercle. Du cercle tombaient deux lignes, lesquelles, s'il faut croire certains renseignements qui nous ont été donnés, rencontraient dans le bas d'autres lignes pour former une autre croix.

Le dessin ci-contre donne une idée de la pierre avant sa mutilation. Il n'y avait trace d'aucune inscription. Cette pierre tombale, du XIIe ou du XIIIe siècle, a eu sa partie inférieure brisée depuis sa découverte. Elle a été vendue à M. Joseph Barreau, du village de la Gazonnière, qui en a fait un seuil de porte.

Les archives locales ne nous ont point conservé les noms des prêtres et des fidèles inhumés dans l'église de Challans du XIe au XIIIe siècle,

6° *Les voûtes du transept.* — Il nous reste une dernière question à étudier : celle des voûtes.

Antérieurement à l'an 1000, « presque toutes les églises sur les bords du Rhin, en Aquitaine, en Bourgogne, en France, étaient en pierres et couvertes en bois.» (1) Lors des invasions des Normands, il suffisait à ceux-ci « de mettre le feu à la menuiserie de l'intérieur pour que la flamme gagnât la toiture. Celle-ci s'effondrait, les colonnes ne tardaient pas à éclater et à entraîner les murs dans leurs ruines. » (2) Après l'an 1000, « on se mit par toute la terre, particulièrement en Italie et dans les Gaules, à renouveler les vaisseaux des églises. On eut dit que le vieux monde se secouait pour dépouiller sa vieillesse et revêtir une robe blanche d'église. Enfin, presque tous les édifices religieux, cathédrales, moûtiers (monastères, couvents) des saints, chapelles de village, furent convertis par les fidèles en quelque chose de mieux. » Ainsi s'exprime l'historien Raoul Glaber, moine bénédictin qui vivait à l'abbaye de Cluny, dans la première moitié du XIe siècle. Le grand mouvement qu'il signale eut pour caractère principal la construction des voûtes dont on sentait fort le besoin au souvenir des ravages causés par les Normands. Si ces barbares avaient trouvé des églises voûtées « ils auraient eu beau mettre le feu

(1) Edouard Corroyer. *L'Architecture romaine.* Paris, 1888, p. 161.

(2) Jules Quicherat. *Mélanges d'Archéologie*, cité par Ed. Corroyer, op. cit., p. 162.

dedans et au dessus, la construction n'aurait éprouvé que des dégâts partiels. » On comprend dès lors de quel intérêt est l'étude des premières voûtes construites après l'an 1000. Et c'est précisément le cas pour le transept de la vieille église de Challans.

Les voûtes de ce transept étaient en effet les plus anciennes de la contrée et les premières faites dans le marais.

1° C'était les voûtes les plus anciennes de toutes les églises romanes du marais de Challans, parvenues jusqu'à nous.

Voici l'ordre que nous établissons dans l'évolution des voûtes de nos églises. Nous disons « des voûtes ». Nous ne nous occupons donc pas des murs et des fondations :

Challans. — Voûtes en berceau, *uniquement.*

Saint-Filbert de Noirmoutier. — Voûtes en berceau et voûtes d'arête.

Sallertaine.—Voûtes en berceau et voûtes à coupole.

Beauvoir-sur-Mer. — Voûtes en berceau et voûtes à coupole.

Ces voûtes d'arête ou à coupole s'imposaient pour le milieu du transept. Là où l'on savait voûter cet espace, on était évidemment plus avancé que là où on ne le savait pas.

2° Les voûtes du transept de Challans furent des premières faites dans le pays après l'an 1000. Toute l'argumentation repose justement sur le fait de l'absence de voûtes dans le centre du transept. A l'origine, les architectes romans n'ont rien essayé de créer : l'antiquité leur avait laissé la voûte en berceau, la voûte d'arête et la coupole, ces deux dernières issues du principe constitutif de la voûte en berceau. Si l'on admet que la voûte en berceau a précédé la voûte d'arête, il faut aussi reconnaître que généralement les églises où la voûte en berceau et la voûte d'arête sont employées simultanément, sont postérieures aux églises où existe

seule la voûte en berceau et où la voûte d'arête est ignorée. Ainsi l'église Saint-Filbert de Noirmoutier possède, au transept, des voûtes en berceau du XIe siècle, et dans la crypte, des voûtes d'arête également du XIe siècle. A l'église de Challans, chaque partie du transept avait une voûte en berceau, mais sous le clocher, où l'on ne

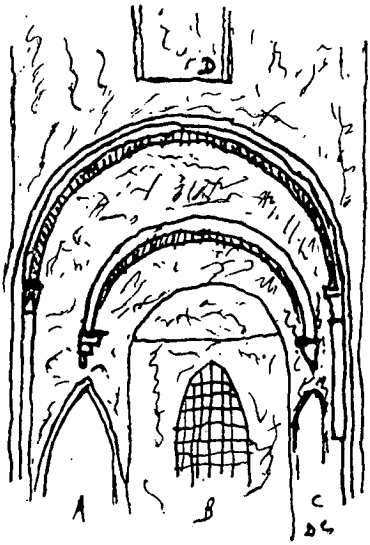

Voûtes du Transept nord

A) Arcade du XIIIe siècle faisant communiquer le bas côté avec le transept.

B) Fenêtre ogivale.

C) Arcade du XIe siècle.

D) Grande arcade fermée que l'on apercevait dans le mur nord du clocher.

pouvait pas prolonger la voûte en berceau du transept, il fallait, pour voûter convenablement cette travée, une voûte d'arête. — Nous ne parlons pas des voûtes à coupoles et à croisées d'ogives de Sallertaine et de Beauvoir-sur-Mer ; elles appartiennent à la grande famille des voûtes Plantagenet et sont du XIIe siècle. —

Or, au centre du transept, il n'y en avait pas et il n'y en avait jamais eu. Nous concluons : Au moment de la construction des voûtes de la crypte de Saint-Filbert de Noirmoutier, les architectes étaient capables de faire des voûtes d'arête, tandis qu'au moment de la construction de l'église de Challans, on ne savait, ou on ne pouvait que faire des voûtes en berceau, beaucoup plus faciles à établir que les voûtes d'arête. Il y a donc eu un progrès à la crypte de Saint-Filbert de Noirmoutier (1) et à Sallertaine il y a eu progrès sur Noirmoutier et à Beauvoir-sur-Mer, progrès sur Sallertaine. (2)

(1) Il est bien évident que nous ne parlons ici que des voûtes de la crypte de Noirmoutier, et qu'en voyant ces voûtes du XIe siècle nous ne pensons pas que les murs de la crypte ne soient pas antérieurs à cette époque.

(2) Nous prévoyons une objection : Il est exact, nous dira-t-on, que la voûte en berceau a précédé la voûte d'arête, mais chez les Romains seulement ; au XIe siècle les deux systèmes étaient connus simultanément, par conséquent l'emploi exclusif de la voûte en berceau n'établit pas une priorité d'ancienneté relativement aux églises où la voûte d'arête est employée. Nous répondons. Oui, théoriquement la voûte d'arête était connue au moins de certains constructeurs. Pratiquement, au début surtout, on parut l'ignorer presque partout. Il est en effet hors de toute contestation que la majorité des architectes, pour voûter les églises, procéda avec la plus grande timidité, et que pendant le XIe et le XIIe siècle, il n'y eut que des essais pour atteindre un système parfait qui devait être la voûte sur croisée d'ogives. Ceci admis, il faut reconnaître qu'on partit du moins parfait (la voûte en berceau). La chose est si vraie, que les architectes qui voulurent faire des voûtes d'arête, ne purent généralement reconstituer ce système tel que les Romains l'avaient pratiqué. Ils durent le simplifier et l'essai de ces voûtes d'arête fut même si timide qu'on les plaça dans les bas-côtés, pendant que la nef était couverte d'une voûte en berceau, ainsi à Vouvent en Vendée, et à Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers. « Les architectes essayèrent d'abord la voûte en berceau » dit l'abbé Mallet : principe très longuement et très savamment développé par M. Enlart dans son *Manuel*, et que les faits prouvent péremptoirement.

Notons que la travée centrale du transept de Challans était barlongue : c'était une difficulté de plus pour la voûter même avec une voûte d'arête. Il est vrai que dans la crypte de la basilique Saint-Eutrope, à Saintes, on a su vaincre cette difficulté. Mais, outre que les voûtes de cette crypte sont du XIIe siècle (Viollet-le-Duc, Dictionnaire raisonné IV, 159), il y avait entre Saint-Eutrope de Saintes et N.-D. de Challans, disparité de

De ce fait, il ressort que l'église élevée à Challans au XIe siècle était, de toutes les églises romanes de la région (Marais de Challans), la plus ancienne, ou l'une des premières églises bâties après l'an 1000.

A l'intérieur du transept nord, au dessus de la fenêtre pratiquée dans le pignon; le mur devenait tout à coup moins épais, cela était dû sans doute à quelque réparation.

L'espace occupé par le milieu du transept n'était pas carré, mais seulement rectangulaire. Il avait 7 m. sur 4 m. 90. Comme nous venons de le dire, aucune voûte n'y avait été pratiquée, de telle façon qu'on voyait tout le plancher du beffroi. Dans le mur nord qui supportait le clocher et que supportait l'arc-doubleau CE, on apercevait une ouverture, porte ou fenêtre en plein-cintre. Nous l'avons toujours connue fermée. C'était, croyons-nous, une ouverture destinée à pénétrer sur les voûtes du transept nord.

7° *Ouvertures et arcs.* — Tous les arcs, arcs-doubleaux, arc abritant la double-piscine, etc..., étaient en plein-cintre. C'est une preuve de l'antiquité de l'église de Challans, car dans les églises de Sallertaine et de Beauveoir l'arc-brisé ou arc en tiers-point (vulgairement ogive) est employé.

Voici l'ordre des églises ci-dessus mentionnées, pour l'évolution des arcs :

Noirmoutier *Challans*	Arcs en plein-cintre uniquement.
Sallertaine :	Arcs en plein-cintre et arcs en tiers-point.

Beauvoir-sur-Mer : Arcs en tiers-point uniquement.

Telle était notre église du XIe siècle. Nous avons essayé de la reconstituer, et, par là même, de donner aux archéo-

ressources, et peut-être disparité de science de la part des constructeurs.

D'après M. l'abbé J. Thibaut (loc. cit.), les voûtes du transept étaient « en briques sur champ. »

logues l'étude d'un monument intéressant et conserver à nos concitoyens la description d'un édifice plein de souvenirs très chers (1).

Depuis sa construction jusqu'aux modifications importantes qu'elle subit après l'an 1223, l'église de Challans continua d'être desservie par des Bénédictins formant le prieuré de Challans auquel fut plus tard substitué le presbytère (2).

Les Bénédictins, à Challans, étaient sous la direction d'un prieur.

Le prieur était nommé par l'Abbé du monastère de N.-D. de Luçon. Les *Archives du Bas-Poitou* nous ont conservé le nom de deux prieurs, ce sont :

1° « Villelmus capellanus de Chalant. » Guillaume, chapelain de Challans (3). Le titre de chapelain équivaut ici à celui de prieur. Ce « Guillaume » assistait en l'an 1172 à la consécration de l'église de Sallertaine.

2° L'autre nom conservé est celui d'un certain Robert, prieur de Challans : « Robertus, prior de Chalando », lequel vivait en l'an 1203 (4). Ce fut donc l'un des derniers prieurs qui célébrèrent la sainte messe dans le chœur de l'église du XIe siècle.

(A suivre.)

(1) C'est dans le transept, sous le clocher que, pendant les funérailles, on déposait les corps de nos parents et de nos amis.

(2) Le prieuré de Challans, dont l'enclos a porté ce nom jusqu'au début du XIXe siècle, n'est autre que la maison et le jardin actuellement occupés par le docteur Henrot, et où habitait il y a quelques années le docteur Dodin, maire de Challans. Le presbytère est l'immeuble actuellement occupé par M. le curé-doyen de Challans et ses vicaires.

(3) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 188.

(4) *Cartul. du Bas-Poitou*, p. 192.

DÉCOUVERTE D'UN OBJET D'ART ANCIEN

Nantes, le 16 juillet 1908.

Rapport de l'Ingénieur auxiliaire

Le 20 juin dernier, un ouvrier de l'entreprise Charrière, occupé au creusement d'une tranchée d'égout, rue du Cheval-Blanc, a mis à jour un objet d'art, en os, ayant la forme d'une rondelle et représentant sur une face un oiseau symbolique.

L'objet a été trouvé à 15 mètres environ en deçà de l'extrémité est de la rue du Cheval-Blanc, à 5 mètres au-dessous de la chaussée de la rue ou à la cote (2,30) au-dessus du zéro de la Bourse. Il était enfoui dans une couche de tourbe comprimée contenant de nombreux troncs d'arbres dont quelques-uns (chênes) étaient bien conservés.

A quelques mètres de ce point, vers la rue St-Léonard, se trouve une pointe de rocher dur qui devait autrefois former promontoire vers le marais de l'Erdre.

La nature de l'objet, son originalité et sa situation dans le sol au moment de sa découverte nous font supposer qu'il est très ancien et qu'il peut, par suite, servir à l'étude de l'origine de la cité nantaise.

Nous proposons de le faire déposer au Musée après examen de la Société archéologique.

Nantes, le 16 juillet 1908.

L'Ingénieur auxiliaire,

L. PRIMAULT.

Vu :

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué aux Travaux publics,

E. GOUILLARD.

N.-B. — Cet objet se rapproche beaucoup, par sa forme, sa nature et ses caractères généraux des Tessères du XIe siècle trouvés par l'abbé Baudry, curé du Bernard à Curzon (Vendée), décrits et dessinés dans le « Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest ». (Bulletin 1er trimestre 1864. 1re série, 10. page 356).

M. Adrien Blanchet, le savant conservateur du Musée du Louvre, auquel l'objet a été soumis, le considère également comme un tessère.

Quel était l'usage de ces rondelles ? Tout porte à croire qu'elles devaient être appliquées comme ornement sur une surface quelconque. Un fait certain, c'est que le baudrier de chevalerie des XI et XII était orné de disques et de losanges qui pouvaient avoir été plus d'une fois exécutés en ivoire, en os, en corne de cerf et autres substances analogues. Ce qui prouverait peut-être que le tessère trouvé à Nantes, n'avait été sculpté que pour servir d'ornement à la personne du guerrier ou à ses armes, c'est qu'il est percé de petits trous sur le rebord.

A. D.

L'EGLISE ET LA PAROISSE SAINT-LAURENT

DE NANTES

L'église de Saint-Laurent se trouve près de la Cathédrale, au fond de l'impasse à laquelle elle a donné son nom (1).

Il en a été détruit une partie considérable : tout le chœur et le côté de l'épître. Il n'en reste plus qu'une partie de la façade et une partie du côté de l'Evangile, jusqu'au bras du transept inclusivement.

La partie restante a été aménagée en maison d'habitation. Extérieurement les fenêtres percées dans la façade lui enlèvent tout caractère religieux. Mais, à l'intérieur, on en découvre le portail, les piliers avec l'amorce de leur arcade, une porte qui ouvrait sur l'escalier de la tribune, une fenêtre ou une porte qui s'ouvre d'un bras du transept sur un corridor, et les trois murs du transept du côté de l'Evangile.

La porte était juste au milieu de l'ancienne église. En partant de cette donnée, nous avons pu indiquer l'endroit exact où il fallait chercher les fondations du mur méridional rasé jusqu'au sol.

D'après un document de 1680, l'église avait 29 pieds de façade et 86 de profondeur.

Dans l'état actuel de cette église, pour avoir une

(1) Cette impasse était autrefois une rue qui donnait sur ce qui est actuellement le cours Saint-Pierre. Pour plusieurs raisons dont le développement nous détournerait de notre sujet, nous croyons que cette rue passait au nord de l'église et même du presbytère qui la bornait au nord et que la porte par laquelle elle sortait de ville doit être cherchée dans l'axe du petit passage actuellement clos qui se trouve entre la cure de Saint-Pierre et l'ancien presbytère de Saint-Laurent. Les fouilles faites sur ce point ont été malheureusement contrariées par un égoût qui traverse en diagonale ce passage : mais on y trouve pêle-mêle des débris de construction romaine qui prouvent que ce fond a été complètement bouleversé.

idée de ce qu'elle était autrefois, nous ne pouvons donc plus que recourir aux anciennes descriptions qui en ont été faites. En voici deux, l'une du XVIIe siècle, l'autre de l'époque de la Révolution.

Notre première description relate la visite faite par l'autorité diocésaine, le 29 avril 1638. Nous l'insérons textuellement :

« A la visite des autels, avons trouvé le grand autel en bon estat au hault duquel est le sacraire, et, au costé, saint Laurens et saint Sébastien en bosse ; à la contretable y a plusieurs figures en petit relief, comme est la tombe et le couronnement de la Vierge et la Visitation. Ordonnons, attendu que ledit autel est fort humide, qu'il y aura une toile cirée.

L'autel de Nostre-Dame est en assés bon estat, et sur iceluy est la Nostre-Dame tenant son petit Jésus, à costé saint Christofle relevé en bosse; à la contretable, un tableau de saint Jean l'Evangeliste.

Et à l'entrée du chœur, au hault, est un grand tableau où est le crucifix, et, à costé, la Vierge.

A costé du grand autel, [du costé] de l'epistre, y a un autel. Sur la contretable y a un crucifix en bosse relevé, au pied duquel y a nombre de petites images, et sur lequel autel on nous a dict que l'on n'y celebroit point la messe ; aussy n'y a il qu'une nappe et n'y a point d'apparence d'avoir esté benist. « (1)

Nous empruntons notre seconde description au procès-verbal de prisage de l'église, fait en 1790. D'après cet acte « ladite église forme une seule nef, à l'extrémité de laquelle, vers orient, est le maître-autel dont le tombeau, le retable et le tabernacle sont sculptés et dorés, les murs latéraux du cœur et sanctuaire sont décorés d'un lambris de hauteur en bois ; ...deux autres autels sont adossés auxdits murs latéraux ; au-dessus de la porte d'entrée principale est une tribune construite en bois avec une balustrade en fer, et dans laquelle on parvient par un

(1) *Archives départementales*, G 47, f° 39.

escalier à noyeau et en bois établi dans l'angle nord et occident de l'église. Ladite église est carrelée en carreaux de terre cuite, et la couverture est recouverte par un lambris en bois formant un demi cercle ; au côté méridional est une ruelle de 33 pouces de largeur servant tant à isoler l'église qu'à recevoir l'égout des eaux pluviales. Le bénéfice de la Chantrerie a aussi jour et égout sur ladite ruelle dans laquelle on parvient par une porte donnant dans l'église ; au derrière du sanctuaire est la sacristie, ayant jour sur la ruelle cy-dessus et sur la couverture par des verres morts pratiqués en icelle ; porte d'entrée par le sanctuaire ; au pourtour des murs sont des armoires pour l'usage de la sacristie. » (1)

La superficie totale est de 1.855 pieds.

Rien ne reste aujourd'hui de tout ce qui est relaté dans ces descriptions. Par contre, on remarque, dans l'église, une chose dont la dernière au moins aurait pu dire un mot.

A l'intérieur, à quelque distance de la porte, on descend par quelques marches dans un caveau.

Ce caveau est divisé en quatre parties par deux murs qui se croisent. L'escalier situé à l'intérieur de l'église ne donne accès que dans deux de ces parties. On descend dans les deux autres par un autre escalier situé actuellement dans la cour et fermé par une grille.

Au premier abord, l'aspect de ce caveau est bien de nature à exciter la curiosité. A quelle époque remonte-t-il ? A quel usage servait-il ? Voici ce que nous avons trouvé sur ces deux points :

En 1763, lisons-nous dans un mémoire relatif à ce sujet (2), le Général de la paroisse obtint un arrêtdu Parlement « qui lui permit de faire construire dans son église

(2) *Archives départementales*, série Q, liasse 6, n° 748.

(1) « *Mémoire instructif touchant le caveau en l'église de Saint-Laurent de Nantes que le Général de la paroisse demande à la Cour d'être authorisé à vendre à quatre familles.* » *Arch. départ.*, G 485.

un grand caveau pour y déposer tous ses morts. Ce caveau, construit en quatre caves différentes avec une entrée commune à toutes, a servi pendant neuf ans à la sépulture de tous les paroissiens décédés, sans qu'il y soit arrivé le moindre inconvénient. »

En 1774, lors de la création du cimetière de la Bouteillerie pour la plupart des paroisses de Nantes, « le Général de Saint-Laurent, qui depuis neuf ans avoit fait construire à grands frais un caveau beaucoup plus que suffisant pour la sépulture de tous ses habitants, et qui, par cette raison, n'avoit point besoin de cimetière, ne voulut point se joindre aux Généraux des autres paroisses qui avoient besoin de cimetière. Cependant, le terrain pour faire ce cimetière étant désigné, on comprit dans le nombre des paroisses qui devoient y inhumer leurs morts celle de Saint-Laurent. Le Général de celle-cy, qui a toujours été ennemi des discussions, ne s'y étant point opposé, y a toujours depuis inhumé ses habitants décédés. De là, ce grand caveau construit dans son église lui est devenu inutile.

Dans cette circonstance, le Général de la paroisse de Saint-Laurent, n'ayant pour toute rente fixe que 102 l. que lui donnent les bancs placés dans l'église, et cette petite somme n'étant pas, à beaucoup près, suffisante pour faire face aux dépenses nécessaires à l'entretien de son église, et désirant par cette raison se créer de plus grands revenus, ne voyant point d'autre moyen d'y réussir que par la vente de leur caveau en question à quatre familles différentes pour la sépulture desdites familles à l'exclusion de toutes les autres », songea à procéder à la vente de ce caveau. Mais le Bureau de la ville, craignant les exhalaisons qui pourraient en sortir lors des inhumations, fit opposition à ce projet qui, malgré un recours fait au Parlement par le Général de la paroisse, semble n'avoir pas abouti.

La partie la plus intéressante de l'église de Saint-Laurent est le mur qui fait le fond du transept restant et qui

se prolonge dans le même axe jusqu'à la rue. En l'examinant à l'extérieur, c'est-à-dire dans la cave de l'ancienne cure, qui la limite au nord, on constate qu'il a été construit suivant la tradition des Romains, en petit appareil, avec des chaînons de larges briques.

Au premier abord, on serait tenté de le prendre pour un mur gallo-romain ; mais ce petit appareil et ces chaînons sont très irréguliers. Au lieu d'être liés par ce qu'on est convenu d'appeler le ciment romain, ils le sont par une mauvaise chaux mélangée parfois de terre. Leur solidité a souffert de la mauvaise qualité de ce mélange ; dans plusieurs endroits le mur est boursouflé : il a fallu le consolider, ainsi que l'étage qui se trouve au-dessus de cette cave, par d'énormes poutres soutenues par des piliers de bois plantés exprès dans ce but. Un document que nous citons plus bas, nous autorise à placer cette dernière réfection vers 1763.

Ce mur présente des différences frappantes avec le mur gallo-romain de l'enceinte de Nantes. Pour en juger, on n'a qu'à le comparer avec la petite partie de cette enceinte que l'on peut voir actuellement sur le Cours Saint-Pierre, entre la terrasse de la cure de Saint-Pierre et l'escalier qui descend de l'angle du Cours dans la rue Prémion.

Les murs de toutes les terrasses qui règnent entre ces deux points extrêmes, ont été élevés sur la vieille enceinte gallo-romaine. Il y a un certain nombre d'années, on en voyait encore, sur le Cours, le petit appareil ; il a, depuis, uniformément disparu sous une couche de ciment ; mais il n'y a, sur bien des points, qu'à enlever cette couche pour remettre cet appareil à jour : ce qui serait, pour les Nantais, une grande curiosité.

Pour ces différentes raisons, nous ne croyons pas que le vieux mur conservé par l'église Saint-Laurent remonte à la bonne époque Romaine : il nous semble que jamais les Romains n'ont aussi mal bâti. Nous nous croyons plutôt en présence d'une construction faite à une époque

où tous les arts étaient en décadence. Les maçons qui ont élevé ce mur avaient sous les yeux des modèles qu'ils cherchaient à reproduire. La vue des murs gallo-romains leur inspirait la pensée de les imiter : mais leur imitation était grossière, inintelligente ; au lieu de poser de temps en temps, comme de nouvelles assises, ces cordons de larges briques qui donnaient de la solidité au mur, en contribuant extérieurement à sa décoration, ils les inséraient ici ou là sans discernement.

Tout en cherchant à reproduire d'une façon quelconque l'extérieur des murs gallo-romains, ils avaient perdu le secret du mortier qui en liait les parties. De là, le peu de solidité de notre mur qu'il a été facile de traverser avec un manche de pelle de part en part en son épaisseur de 80 centimètres ; de là, la nécessité dans laquelle on s'est rencontré de l'étayer, ainsi que les poutres qui y sont engagées, avec ces nombreux piliers.

A tout examiner, on se peut se demander si ce vieux mur n'est pas du xe siècle, et s'il ne date pas de la reconstruction de l'église Saint-Laurent après le départ des Normands.

On peut juger de l'état dans lequel se trouva alors la ville de Nantes par celui de la Cathédrale. Quand Alain Barbe-Torte, vainqueur des Normands, s'y présenta après sa victoire, les abords en étaient obstrués par des ronces, la toiture disparue, les murs en ruines.

S'il en était ainsi de la Cathédrale, que penser des églises moins importantes ?

Dans la reconstruction qu'ils en entreprirent alors, les Nantais surent remployer les matériaux que les démolitions précédentes mettaient à leur disposition. Ainsi s'expliquerait le remploi de ces petites pierres et de ces grandes briques qui avaient appartenu à des édifices plus anciens et ruinés.

Quoi qu'il en soit, la vue de ce vénérable mur a inspiré à la Société d'Archéologie la pensée de pratiquer sur ce point des fouilles qui ont donné un certain résultat. On a

trouvé des briques romaines, des tuiles à rebord, des dallages en ciment romain. Tout prouve qu'il y a eu dans cet endroit des constructions qui remontent aux premiers siècles historiques de Nantes.

Pour donner notre opinion personnelle sur ces fouilles, nous croyons qu'il y avait là, antérieurement au VIIe siècle, une construction sur la nature de laquelle les données recueillies jusqu'ici ne projettent qu'une lumière insuffisante. L'existence de cette construction nous est révélée, par la rencontre en certains endroits, d'un vieux dallage où l'on trouve de vrai ciment romain.

Sur cet emplacement a été construite la très ancienne église de Saint-Laurent. Aucun document écrit ne permet d'en assigner l'existence à cette époque lointaine, mais de nombreuses considérations, trop longues à développer ici, ne nous laissent aucun doute sur ce point.

Cette église devait présenter une forme rectangulaire, et cette forme a été respectée lorsque, d'après notre avis, après les invasions Normandes, on a reconstruit le mur qui nous occupe et qui, autant qu'on en peut juger par l'état des lieux, avait pour parallèle le mur remplacé aujourd'hui par le mur septentrional de l'hôtel Marion de Beaulieu.

Dans cet espace rectangulaire, au XIVe siècle, lors de la construction de la dernière église de Saint-Laurent, on a inscrit une croix dont le transept a utilisé pour ses deux fonds le mur de l'église précédente, laissant vagues les quatre coins qui restent d'un rectangle quand on y inscrit une aire cruciforme qui occupe tout le milieu du rectangle dans sa longueur et dans sa largeur.

Cette reconstruction de l'église a été faite sous Charles de Blois, mort en 1364. Nous voyons, en effet, par le procès de sa canonisation, qu'il fournit le bois qui fut alors employé (1).

(1) « *Ad reedificandum Ecclesiam S. Laurentii Nannet. dedit de nemoribus suis usque ad valorem LXXX regalium auri* ». D. Morice, *Histoire de Bretagne.* Preuves, t. II, col. 8. D'après Travers, t. I, p. 436, le royal or fin de 63 au marc était à 20 sols en 1360 et 1364.

Fournier, dans son Histoire lapidaire de Nantes, a donné le texte d'une inscription qui place en 1356 la construction de l'église de Saint-Laurent, et d'autres auteurs ont répété ce renseignement (1). Le texte de l'inscription n'est pas plus authentique que celui de beaucoup d'autres inscriptions données par cet ouvrage. Mais la date de 1356 peut être exacte : Fournier l'a empruntée à Ogée (2), qui avait pu la trouver dans des documents disparus.

L'église de Saint-Laurent a subi quelques remaniements au XVIIe et au XVIIIe siècles.

En 1663, les paroissiens de Saint-Laurent voulurent obliger les bénéficiers de la Cathédrale qui avaient leurs maisons dans la paroisse à contribuer aux réparations et augmentation de leur église. Le Chapitre répondit d'abord que ces bénéfices avaient pour paroisse la Cathédrale, qu'ils y étaient attachés par leur service, et que c'était de la Cathédrale que l'on partait processionnellement pour leur administrer les derniers sacrements. Cependant, par sa délibération du 4 septembre 1671, il voulut bien consentir à donner « par gratification, la somme de 200 livres », pour aider les paroissiens à faire ces réparations. (3)

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le recteur, M. Gallouin, fit aussi à son église d'importantes modifications. Le 2 avril 1773, il demanda au Chapitre, des

(1) Voici ce texte tel que le donne Fournier (t. I, p. 167), qui dit l'avoir tiré « d'une pierre calcaire détruite avec l'église ».

L'an M CCC. LVI
Charles, Comte de Blois,
Duc de Bretagne,
fait rétablir cette église,
ruinée pendant les derniers
sièges de Nantes.

Ce texte, à un ou deux mots près, a été reproduit par Mellinet. *La Commune et la Milice de Nantes*, t. I, p. 253.

(2) Ogée. *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, Art. Nantes. Edition de 1845, t. II, p. 121.

(3) *Archives du Chapitre :* Délibération du 25 avril 1663 (A 47, f° 103) et du 4 septembre 1671.

reliques pour placer dans les reliquaires qu'il faisait mettre sur l'autel. (1).

C'est probablement à l'un de ces travaux de réfection que le portail et quelques autres parties de ce qui reste doivent d'avoir perdu leur caractère ogival du XIVe siècle.

L'église de Saint-Laurent était limitée au nord et à l'est par le presbytère de la paroisse. Celui-ci s'étendait de l'impasse Saint-Laurent jusqu'au cours Saint-Pierre. En voici la description, d'après le procès-verbal de prisage, fait le 3 décembre 1790 :

Ladite maison est bornée « à l'orient, le cours des Etats ; au midi, l'église Saint-Laurent et jardin du bénéfice de la Chantrerie ; à l'occident, la rue de la Trésorerie ; au nord, la maison des sacristes de Saint-Pierre ».

La cure est composée de deux bâtiments.

Le premier, affermé à trois locataires, vers occident, la cave, rez-de-chaussée avec galerie ayant porte sur un cabinet (attenant à une alcôve), et une ouverture sur l'église et deux étages. L'encavage des caveaux est sur la cour, et la porte d'entrée par le dessous de l'escalier qui dessert les étages supérieurs. Ledit escalier est construit en bois et en encorbellement au coté nord de la maison cy-dessus et communique à chaque étage à une galerie construite en bois...

« A l'orient du précédent corps de logis, est la maison qu'occupe le recteur, avec un jardin au-devant dominant le cours des Etats. Ladite maison consiste dans un rez-de-chaussée, un premier étage avec un second étage dans lequel sont des chambres en mansarde ; la façade sur le jardin est décorée de deux avant-corps...

« Le jardin est orné de tonnelles construites en bois et revêtues de palissades. Dans les angles du jardin, vers la cour, sont deux pavillons construits en maçonnerie et couverts en ardoise. »

La superficie du jardin est de 2.380 pieds.

(1) *Archives du Chapitre.* Délibérations, A 60 f° 139.

On parvient à ce second corps de logis et au jardin par une cour étroite séparée de la rue de la Trésorerie et de Saint-Laurent par des murs à hauteur de clôture ; dans le mur de cette dernière est pratiqué le portail d'entrée (1).

D'après un titre de 1775, « la plus grande partie du presbytère est des plus anciennes et a dû subsister longtemps avant 1641. Lors du procès-verbal fait il y a dix-huit ans, à la mort du dernier recteur, la plupart des poutres et autres charpentes étaient pourries : ce qui a occasionné de grands frais pour le rétablissement et suppose une haute antiquité. »

Il est à croire que c'est alors que l'on a élevé dans la cave de cet immeuble les piliers ronds en maçonne qui soutiennent les poutres du plancher.

L'autre partie du presbytère donnant sur le cours était occupée par le recteur. Elle fut rétablie à neuf par le recteur M. Gallouin, sur un terrain déjà en constructions qu'il était nécessaire de démolir, à cause de leur vétusté (2).

Les deux immeubles ainsi décrits existent encore : leur visite permet de juger de la vérité de cette description. On n'a modifié que leur entrée principale. La démolition du chœur et de tout le haut de l'église a permis de faire l'escalier de pierre et les autres constructions qui donnent dans ce qui est actuellement une cour.

Le presbytère fut vendu 24.100 livres, le 18 juin 1791, à la Municipalité, qui avait formé le dessein de faire déboucher l'impasse Saint-Laurent sur le cours. Par suite de l'abandon de ce dessein, l'immeuble fut revendu à des particuliers, le 21 messidor an 3, pour la somme de 86.000 livres. Il est actuellement connu sous le nom de maison Damourette et se trouve de nouveau confisqué, ainsi que l'église Sainte-Radegonde, par suite de la loi de séparation.

Du côté du cours, le jardin du presbytère était limitrophe de celui de la Chantrerie. Le passage actuel qui

(1) *Archives départementales*, série Q, liasse 6,747
(2) *Ibidem*, G 485.

débouche sur le cours, par une petite porte, ne date que du XVIIIe siècle. Il a été établi par M. Berthou de Quervezio (1), grand-chantre, pour l'usage exclusif de son hôtel. Précédemment, la douve du rempart de la ville, qui régnait sur toute cette partie du cours, empêchait toute issue particulière sur ce point.

Le jardin situé au nord de ce passage était le jardin haut de la Chantrerie. Entre ce jardin et le chevet de l'église Saint-Laurent se trouvait un petit endroit autrefois vague, dont le grand-chantre ne tirait aucun parti. Ce dernier l'abandonna aux paroissiens pour en faire une sacristie, comme nous l'apprend l'acte suivant daté du 9 novembre 1656.

« Sur ce qui a esté representé par noble et discret messire Florimond Robin, chanoine de Nantes et recteur de la paroisse de Saint-Laurent dudit Nantes, et par aucuns notables paroissiens de ladite paroisse, à messire André Barrin, chantre de l'eglise dudit Nantes, qu'il y a un petit eral et emplacement joignant l'église parochialle dudit Saint-Laurent au dessoubs du vitral qui est au derrière du grand autel de ladite église, lequel eral est des apartenances du logis de la Chantrye, et a esté de tout temps vague et inutille, comme il est encore à present, remply d'espines et immondices, lequel seroict assez comode pour y bastir un petit apentif qui serviroit de sacristie à ladite église parochialle, dans laquelle il n'y en a poinct eu jusques à present, dont ledit sieur recteur et prestres qui y vont celebrer le divin service reçoivent une notable incomodité, n'ayant aucun lieu particulier pour se preparer à revestir les habits sacerdotaux, qu'ils sont obligez prandre devant tout le peuple, ce qui ne se peut faire avecque la decence requise, et ni a aucun autre lieu joignant ladite eglise auquel on puisse esliger et bastir comodement une sacristie qu'audit eral, requerent lesdits sieur et paroissiens ledit sieur chantre

(1) Jean-Olivier Berthou de Quervezio, fils de Jean-Olivier et de Dlle Françoise Allain, né le 8 novembre 1689, et mort le 26 mai 1777. Il avait été pourvu de la Chantrerie le 17 février 1731. Il fut aussi abbé de Pornic.

qu'il eust agreable de leur accorder et de laisser par charité ledit emplacement pour leur servir de sacristie et revestière et permettre de prendre et esliger des jours et fenestres dans la muraille qu'ils feront bastir, à prendre du coing de lad. eglise du costé de l'epitre, à la conduire à droite ligne à la muraille du jardin descendant de la Chantrie, et porter les eaux et egouts dudit apentif dans la court qui est joignant ledit emplacement, n'estant pas possible de prendre des jours ni faire porter l'esgout des eaux dudit apentif par ailleurs.

A laquelle requeste verballe ledit sieur chantre desirant satisfaire, et au prealable s'instruire de l'estat dudit eral et amplacement, il s'y seroict transporté en compagnie dudit sr recteur et l'auroict trouvé plain d'espines et halliers joignant d'un costé à la muraille de ladite eglise parochialle de Saint-Laurent au dessous du vitral qui est au derrière du grand autel, et d'autre costé la muraille du jardin eslevé en terrasse despendant de la maison de la Chantrye d'un bout, vers nort, autre muraille du jardin aussy eslevé en terrasse, despendant du presbytère dudit Saint-Laurent, et d'autre bout, vers midy, un petit apentif basty dans le bout d'une petite court qui est au joignant par endroict ledit eral et amplacement, et ayant faict mesurer ledit amplacement il s'est trouvé contenir 10 pieds de largeur entre les murailles et jardin de la Chantrye et 15 pieds de longueur entre la muraille ou jardin dudit presbitaire et ledit apentif qui est eslevé sur piliers de bois au bout de lad. petite court.

Et auroict recognu et remarqué que ledit eral est tout à fait inutille au logis de la Chantrye et que l'apentif qui seroict basty ne pouroict aporter aucune incomodité audit logis ni à la petite court, vers et sur laquelle il seroict absolument necessaire de faire porter les eaux de l'esgout et prendre les jours et veues dudit apentif. » •

Par suite de la donation du grand-chantre, les paroissiens purent construire une petite sacristie qui recevait le jour principalement par des verres morts insérés dans la toiture.

Les dimensions contenues dans cet acte sont de la plus grande exactitude. Elles nous ont servi à indiquer sûre-

ment l'endroit où il fallait donner le coup de pioche pour retrouver les fondations du mur du chevet, dont rien extérieurement n'indiquait la situation.

La paroisse de Saint-Laurent était peu considérable. Elle était bornée : à l'est par le rempart de la ville, remplacé par les murs qui s'étendent le long du cours depuis la rue Prémion jusqu'à la Cathédrale; au nord par la Cathédrale, continuée par la place Saint-Pierre; à l'occident par la rue Saint-Denys, qui limitait le grand archidiaconé de Nantes, puis par la rue des Carmélites jusqu'au monastère des religieuses de ce nom qui était situé en Sainte-Radegonde. De ce point partait une ligne qui traversait la rue Mathelin Rodier pour aboutir au rempart.

Une si petite étendue ne pouvait être occupée que par une population peu nombreuse. Un titre de 1775 donne à cette paroisse seulement 800 habitants.

Comme beaucoup de petites paroisses, elle était pauvre. En 1597, d'après l'abbé Travers, elle n'avait pour tout revenu que six livres de rente constituée et se servait de deux écuelles de terre pour faire ses quêtes, dans l'église, aux jours de fête (1).

Cette même année, le Bureau de ville ayant décrété une levée de 2.000 écus sur les habitants, pour les fortifications de Nantes, la paroisse de Saint-Laurent fut, dans leur répartition par paroisse, taxée seulement à 145 écus. Le tableau fait pour « l'esgail » de cette somme, comprend 76 personnes, 49 laïcs et 27 ecclésiastiques. Ces derniers, à eux seuls, sont taxés à près de 100 écus. La liste ne comprend que cinq artisans : trois couturiers, un vitrier et un fourbisseur. Ils sont taxés, ainsi que trois veuves, à cinq sols, tandis que l'ecclésiastique le moins imposé l'est à 45. Le reste des laïcs imposés appartient aux classes libérales, maîtres de la Chambre des Comptes, notaires, etc. Le menu peuple reste complètement étranger à cette imposition (2).

(1) Travers. *Histoire... de Nantes*, t. III, p. 439.
(2) *Archives départementales*, G 485.

Au XVIIIe siècle, la paroisse avait peine à couvrir les frais du culte. En 1786, la ferme des bancs ne lui procurait que 101 l. 10 s. et les enterrements que 97 livres.

L'état peu brillant de ses finances imposait à ses marguilliers une charge au-devant de laquelle ils ne volaient pas toujours avec enthousiasme. M. de Monti Pilletière ayant été nommé marguillier le 31 janvier 1779, il fallut un arrêt du Parlement pour lui ordonner d'en remplir les fonctions (1).

Comme M. de Monti avait allégué sa qualité de gentilhomme pour ne pas être marguillier, on lui répondit que la paroisse de Saint-Laurent recrutait ses marguilliers surtout dans la noblesse : ce qu'on lui montra en dressant la liste suivante, où l'on ne trouve en effet que des grands noms du pays nantais.

1743. Messire René Bernard de la Turmelière.
1744. Ecuyer Berthelot de la Paragère.
1745. Messire de la Barre.
1746. Messire de Trévelec de Kerollivier, ancien Conseiller du Parlement.
1747. Messire Godet de Châtillon.
1748. Messire Hubert de la Massue.
1749. Messire de Couëtis des Bretaudières.
1750. Messire Thomas de Biré de Saint-Agnan.
1751. Messire Joseph de la Pommeraye de Kerambart.
1752. Messire Dangui le jeune, ancien Maître des Comptes.
1753. Messire Gouin du Vivier.
1754. Messire de Monti de Beaulois, père du refusant d'aujourd'hui.
1755. Messire de Chambelé.
1756. Messire de Vay de la Fleuriais, anc. cons. du Parlement.
1757. Messire de Boussineau.
1758. Messire de Biré de la Sénegerie.
1759. N. h. le Page de Lingerville.

(1) *Archives départementales*, G 485.

1760. Messire de Jasson de la Blotière, ancien grand bailli d'épée.
1761. Ecuyer Jouanaulx, il avait une charge à la cour et 30.000 l. de rente.
1762. Messire Espivent de la Villeguevray.
1763. Messire de Kervion.
1764. Ecuyer Ffos, américain ; il avait une charge militaire et 25.000 l. de rente.
1765. Messire Bougrenet de la Tocquenaye.
1766. Messire d'Aux, fils, marquis de Villaine.
1767. Messire de Cornulier du Vernay.
1768. Messire de Martel, baron de Rié.
1769. Messire chevalier de Vay.
1770. Messire Danguy de Vue.
1771. Messire Espivent.
1772. Messire de Robineau de Bougon.
1773. Messire de Trevelec, fils.
1774. Messire Le Flo de Tremelo. fils.
1775. Messire de la Barre, fils.
1776. N. h. Guérineau, américain.
1777. Messire de Biré de la Marionnière.

Le recteur tirait peu de ressources de son bénéfice. Pour les augmenter, dès 1569, on unit à sa cure la chapellenie du Bas-Chemin, et en 1761, un décret épiscopal du 30 janvier lui unit encore la chapellenie de la Richardière, à la charge pour le recteur d'en remplir les obligations.

Mais la situation de fortune des recteurs vint parfois au secours de l'indigence de la paroisse. Travers nous apprend que M. Cassard, son fameux recteur janséniste, « par ses soins et ses propres dons, mit la fabrique et les revenus de la cure dans un meilleur état. » (1).

Une délibération du Général de la paroisse peut servir à justifier ce que dit Travers. Dans cette délibération du

(1) Travers. *Histoire.. de Nantes*, t. III, p. 439. M. Nicolas Cassard fut exilé pour son jansénisme à l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm et mourut à celle de Saint-Maixent, le 5 octobre 1732. Il était l'oncle de Jacques Cassard, l'illustre corsaire nantais.

25 décembre 1721, le recteur, M. Cassard, remet, en effet, au Général 5.000 l. de principal pour l'acquisition de 100 l. de rente annuelle, à savoir : 1.000 provenant de la fondation faite par d^e^ Jeanne Pélagie de Mazoyer, v^e^ Chauvet ; 600 de la fondation Nicole Guillard ; 400 de la fondation Anne Bernard, v^e^ du s^r^ Bouchaud de la Ramée ; 200 de la fondation de la d^e^ de Chevigné de la Salmondière ; et 2.800 l. données par lui, « pour rétablir et soutenir lesdites fondations tombées par le franchissement en billets de banque et la réduction au dernier 50, pour en acquitter les charges... qui consistent à chanter la grand-messe, vêpres et le salut, aux jours de Pâques, la Pentecôte, la Fête-Dieu, dimanche dans l'octave, et le salut pendant l'octave du Saint-Sacrement, l'Ascension, le jour de Saint-Laurent, l'Assomption, la Toussaint, Noël, la Ciconcision, les Roys, la Purification, plus deux messes basses par chaque mois de l'année, le 1 et le 15. » (1).

La générosité de M. Cassard fut dépassée par celle de M. Julien Gallouin, le dernier recteur de Saint-Laurent. Il fit à ses frais des réparations importantes dans son presbytère et dans son église.

« Le recteur actuel, lisons-nous dans un titre de 1775, riche de patrimoine, a suppléé jusqu'ici à toutes les dépenses qu'il a fallu y faire, et depuis près de 24 ans qu'il est recteur, il y a employé plus de 14.000 livres de son argent. C'est un fait que personne de la paroisse n'ignore et dont l'évidence saute aux yeux de tous ceux qui ont vu l'église toute délabrée et manquant généralement de tout avant lui, et qui la voyent aujourd'hui bien entretenue et dans la plus grande propreté (2) ».

On comprend la douleur que dut éprouver ce vénérable recteur quand, parvenu à l'âge de 69 ans, la Révolution lui enleva son église restaurée à ses frais, et le chassant d'une paroisse dont il était curé depuis 30 ans passés,

(1) *Archives départementales*, G 484.
(2) *Archives départementales*, G 485.

ne lui laissa d'autre liberté que de choisir le lieu de son exil.

La peine que les paroissiens avaient à entretenir leur église, poussa quelques-uns d'entre eux à demander sa suppression et son annexion à la Cathédrale. Le 11 mai 1759, le Chapitre nomma, en effet, deux de ses membres « commissaires pour entendre les propositions que font quelques paroissiens de la paroisse de Saint-Laurent, tendante à demander la suppression de leur église paroissiale et que le service en soit transféré et fait à la Cathédrale. » (1) L'assemblée générale de Saint-Laurent dut délibérer sur ce sujet le 20 mai suivant. Nous ignorons ce qu'il y fut décidé. Mais comme M. Gallouin fut nommé cette année recteur de la paroisse, on peut attribuer l'abandon de ce dessein à son activité et à sa générosité.

Du reste, ceux de ses paroissiens trop pressés qui rêvaient en 1759 de la suppression de leur église n'eurent qu'à se laisser vivre jusqu'en 1790 ; ils purent voir alors la réalisation de leurs vœux. Le 6 octobre de cette année, un arrêté du Directoire du Département supprima les paroisses de Saint-Jean, de Saint-Laurent, de Sainte-Radegonde et Notre-Dame, et en forma la paroisse Saint-Pierre. Mgr de la Laurencie protesta contre cet arrêté qui émanait exclusivement de l'autorité civile. Mais ce que cette mesure avait d'anti-canonique a été depuis légalisé par le Concordat.

L'histoire locale n'a guère enregistré qu'un fait remarquable dont l'église Saint-Laurent ait été le théâtre : la réunion, en 1105, d'une assemblée de hauts dignitaires ecclésiastiques, réunion que l'abbé Travers a qualifiée de concile. On y vit, avec l'évêque de Nantes Benoît, Raoul, archevêque de Tours, Morvan, évêque de Vannes, Aldebert, évêque du Mans, le célèbre Marbode, évêque de Rennes, Benoît, évêque de Quimper, Judicael, évêque d'Aleth ou Saint-Malo, Guillaume, abbé de Saint-Florent,

(1) *Délibérations du Chapitre*, A 63, f° 172 v°.

Lambert, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, Justin, abbé de Redon, Brice, abbé de Vertou, et Foucher, abbé du Saint-Sépulcre de Beaulieu.

Il y avait là évidemment tous les éléments d'un concile provincial. Mais cette réunion d'évêques et d'abbés eut lieu dans l'église de Saint-Laurent le 17 des calendes de février, c'est-à-dire le 16 janvier 1105. Or, le cartulaire de Redon parle d'un concile de Nantes qui eut lieu cette même année, mais le second des ides de mai, c'est-à-dire le 14 mai. On peut se demander s'il y a eu vraiment deux conciles à Nantes en cette année, ou si tous ces prélats ont fait, dans notre ville, un aussi long séjour. Il est vrai que l'abbé Travers a placé la réunion du 16 janvier en 1106, et son autorité en a parfois imposé à ceux qui ont eu à parler de ce concile de Nantes. Il pouvait alléguer que, par la réduction du style ancien en style nouveau, le 16 janvier 1105, date de notre charte, correspond au 16 janvier 1106 : mais les autres notes chronographiques, telle que l'épacte et l'indiction, mentionnées dans cette charte, ne permettent pas cette réduction, et l'acte, par suite, est parfaitement daté (1).

Quoi qu'il en soit, l'église Saint-Laurent ne revit jamais une assemblée aussi vénérable, et son existence se passa obscurément au service de ses paroissiens, allant jusqu'à leur ouvrir son sol pour les recevoir après leur mort.

C'est ainsi qu'elle reçut les restes de Mathelin ou Mathurin Rodier, l'architecte de la Cathédrale et du Château de Nantes (2). Il y était allé rejoindre sa femme, Edeline Ponset, et attendait la résurrection près d'elle, dans cet

(1) « Datum Nannetis in Ecclesia S. Laurentii, XVII Kalendas februarii, Luna XXVII, Epacta III, concurrente VI. Indict. XII. anno ab Incarnatione Domini M C V. » D. Morice, *Preuves*, t. I, p. 509 : Cf. Travers, Hist. de Nantes, t. I, p. 233, et *Art de vérifier les dates*, p. 23.

(2) Nous avons publié une partie de son testament dans notre étude sur « Un architecte de cathédrale au XVe siècle » parue dans le Bulletin de la Société d'Archéologie en 1899.

endroit si bien choisi, entre les deux monuments remarquables que Nantes doit à son talent.

Deux fois chaque année, en exécution d'une fondation qu'il avait faite en faveur de la société des chapelains de Saint-Guillaume, ces derniers se rendaient processionnellement de la Cathédrale à Saint-Laurent, prier sur la tombe des fondateurs, au jour de leur anniversaire, et entretenaient ainsi leur souvenir toujours vivant.

Ni la fondation, ni les restes du grand architecte nantais n'ont trouvé grâce devant la Révolution. L'église ayant été vendue, comme bien national, 24.000 livres, le 21 messidor an III, un des premiers soins de l'acquéreur a été de demander, le 3 thermidor suivant (1), à la Municipalité de Nantes, l'autorisaiton de transporter au cimetière de la Bouteillerie tous les ossements conservés dans ce sol bénit.

Au cours de fouilles faites par la Société d'Archéologie, nous avons pu constater que cet acquéreur a bien ratissé tous les ossements de ces pauvres chrétiens, et qu'il n'en est échappé que quelques-uns à cette profanation.

L'église de Saint-Laurent rappelle aussi un souvenir qui doit être cher aux amis de Victor Hugo. C'est là que sa mère, Sophie-Françoise Trébuchet, a été baptisée, le 19 juin 1772 (2). Le poète a dit à tort que sa mère était « vendéenne » : c'est Nantaise qu'il eût dû dire pour être exact. Mais ne le chicanons pas pour ce mot.

Quoi qu'il en soit, c'est peut-être à cette circonstance que l'église Saint-Laurent de Nantes devra d'être un jour plus connue des étrangers, et de voir peut-être ses humbles restes reproduits dans des ouvrages destinés à rappeler tout ce qui, de près ou de loin, touche à Victor Hugo.

La cure de Saint-Laurent était à la présentation du

(1) *Archives municipales.* Délibérations, f° 40.

(2) Cet acte de baptême a été publié par M. S. de la Nicolière *Archives Municipales de la ville de Nantes*, GG. 149, t. II, p. 310. On lira avec un vif intérêt, sur Françoise Trébuchet, l'étude que lui a lui a consacrée M. Dominique Caillé.

chanoine de la Cathédrale, titulaire de la cinquième prébende sous-diaconale (1).

Voici les noms de ses recteurs, que nous avons pu relever dans des actes divers :

Hugo, capellanus S. Laurentii, v. 1128.
G., capellanus S. Laurentii, v. 1277.
Guy de Vieillevigne, 1384.
D. Guillaume Pailluczon, 1400.
Guil. Recoursaut, ch^ne de Notre-Dame, 1441†1479.
Jean Recoursaut, neveu du précédent, 1478.
Pierre Apvril, 1491.
Pierre Le Mareschal, 1498.
Guil. Gralan, 1502.
Jeh. Le Tort, † 1539.
Jul. Morin, 1539.
Jacq. de la Tullaye, † 1549.
Nic. Poupart, 1549- .
Jeh. Bricard, 1563.
Jean Paigeaud, -1564.
Jean Hervouet, 1564-1574.
Clément Boursier, 1574.
Berthelemy Ridier, 1574†1597.
François Binaud, 1597†1611.
Jean Lohier, 1611-1615.
Lancelot Texier, 1615-1623.
Jean Aillery, 1630†1635.
René Chollet, 1635†1653.
Florimond Robin, ch^ne, 1653-1680.
Franç. Robin, ch^ne, 1680- .
Vincent Juffrineau, 1687†1694.
Henri-Ch. du Moulin Henriet, 1694-1698.
Nicolas Cassard, 1698†1732.
Nicolas Quesson, 1732-1759.
Julien Gallouin, 1759-1790.

(1) V. notre étude sur « Le Chapitre de l'Eglise de Nantes», p.19.

Fondations desservies dans l'église de Saint-Laurent

1. *Chapellenie du Bas-Chemin.* Fondée à l'autel de Notre-Dame, le 24 septembre 1464, par Me Guillaume Lesné, clerc de Nantes, avocat en cour d'église, inhumé dans la nef de l'église de Saint-Laurent.

Le fondateur lui assigne pour fonds le « Bas-Chemin », en Saint-Donatien, et des rentes sur une maison de la rue de Verdun, aujourd'hui rue de la Commune.

Elle était à la présentation du recteur et fut réunie à la cure par l'évêque Philippe du Bec, le 9 décembre 1569. Depuis cette annexion, ce bénéfice s'est aussi appelé « Le petit Saint-Laurent ».

Un titre de 1683 place la maison du Bas-Chemin, autrement appelée tenue Lucas Trochu, sur le chemin de Nantes à Portric et à Carquefou, entre les terres de la Censive, du Chapitre et du Plessis-Tizon. La tenue du Bas-Chemin ou du Petit-Saint-Laurent était affermée 120 l. en 1733, 140 l. en 1777, 200 l. en 1775. Le temporel du « Légat du Bas-Chemin », comprenant la borderie du Bas-Chemin et de la Petite-Brehaudière, fut vendu 28.000 l. le 30 décembre 1790 (1).

La fondation était primitivement de trois messes par semaine.

2. *Chapellenie de la Richardière.* Fondée par Guillaume Lesné, en 1464, en même temps que celle du Bas-Chemin. Le fondateur lui assigne pour fonds « la Richardière », en Saint-Donatien, terre qu'il avait acquise de Thomas de la Richardière, et que d'autres titres disent située sur l'Erdre, à une lieue de la ville.

Elle était à la présentation du recteur et fut unie à la cure par lettres patentes du roi, données à Versailles au mois d'avril 1761, sur décret épiscopal du 30 janvier précédent.

(1) *Archives départementales*, G 483 et série Q. Cf. *Archives du Chapitre*, Délibération du 28 octobre 1569.

Ce bénéfice était primitivement chargé de trois messes par semaine. Son temporel comprenait un droit de tiers sur des vignes au village des Coufins. Ce droit fut vendu 15.700 l. le 9 avril 1791 (*Arch. départ.*, G 483 et série Q).

3. *Chapellenie de Me Guillaume Recoursaut*, chanoine de la collégiale et recteur de Saint-Laurent, fondée par son testament du 3 septembre 1479.

La fondation est de deux messes, l'une le dimanche, au grand-autel, aussitôt après la grand-messe ; l'autre le vendredi, à un autel qu'on doit construire près du grand, du côté de la Chantrerie ; à la présentation du recteur et des paroissiens. (*Arch. départ.*, H 225).

4. *Chapellenie saint Jacques, saint Samson et saint Antoine*, fondée le 8 mars 1474, par testament de Raoul Moreau, scholastique de l'église de Nantes, desservie à l'autel saint Jacques, saint Samson et saint Antoine.

En 1638, elle était desservie d'une messe à l'autel de sainte Catherine et jouissait de 42 liv. de rente sur des logis de la ville, au Pilori, près de Sauvetout et à Richebourg. (*Arch. départ.*, G 484.)

5. *Chapellenie fondée par Jean Andillanarech*, à l'autel de saint Christophe, dans la chapelle contiguë à l'église paroissiale. « *Ad altare B. Christophori, in capella contigua ecclesie parrochiali S. Laurentii Nannetensis.*

En 1475, elle était à la présentation de Pierre et Jean les Colins, enfants de Robert et de Perrine Andillanarech, fille dudit Jean. Yves Cocheteau, recteur de Bonaban, diocèse de Dol, l'échangea avec Jean Colin pour sa cure (*Arch. du Chapitre*, A 139).

6. *Trois légats*, fondés par Guillaume Trochu et dotés par lui, en 1520 et 1522, d'une rente de 10 l. 10 s. sur la Cormeraye en Monnières, possédés en 1589 par Nicolas Trochu. (*Arch. départ.*, G 483).

7. *Chapellenie N.-D.*, fondée par noble maître Alain Mandart, auditeur de la Chambre des Comptes, greffier du Conseil et de la Chancellerie du Duché, seigneur de la Marière et de la Botière, par testament du 3 juillet 1536. Il demande dans ce testament à être inhumé à Saint-Laurent, devant l'autel N.-D. ; on lui dira mille messes, « un trentain solennel, ainsi qu'est de bonne coustume. »

Cette chapellenie, à la présentation du recteur et des fabriqueurs, était primitivement de deux messes par semaine, puis fut réduite à une, et, le 12 janvier 1665, vu la modicité de son revenu, qui n'était que 25 l. 18 s., elle fut de nouveau réduite à une messe tous les quinze jours.

Son temporel consistait en différentes rentes assignées par son fondateur sur des maisons sises à la Fosse, au carrefour Saint-Denis, rue de Briord et en Saint-Laurent. (*Arch. départ.* G 484).

8. *Chapellenie du Vieil Crucifix*, fondée de 12 messes par an au grand-autel ; à la présentation de l'Ordinaire : revenu de 8 l. sur un logis de la ville et vignes en Saint-Donatien ; mentionnée en 1638. (*Arch. départ.*, G 47, f° 39.)

9. *Chapellenie des Leçons* ou de *Sainte-Marguerite*, fondée à l'autel de Notre-Dame (1639) ; de Sainte Marguerite (1650). Le chapelain devait désigner les chanoines ou les choristes qui avaient à lire les leçons à l'office, et remplacer les choristes en leur absence.

A la présentation du plus ancien chapelain du côté gauche ou du côté du nord. Le temporel consiste dans une maison, dite des *Leçons*, rue des Carmélites, bornée au midi par la maison des Trois-Maries, au nord par celle de la Sous-Chantrie. (*Arch. du Chapitre*, A 47, 199).

10. Une messe tous les mercredis, autel de N.-D., fondée par les Moquards, mentionnée en 1638, et dotée d'une rente de 25 l. payée par les fabriqueurs.

11. Une messe basse le samedi à 11 heures, autel de N.-D. Fondée le 6 septembre 1706 par messire René le Marié, s^gr de la Garnison, Cons. du Roi, Maître ordinaire et doyen de la Chambre des Comptes, demeurant en son hôtel de la Ville-Eon, rue de Saint-Gildas, en Saint-Laurent, et dame Catherine de Santo-Domingue, son épouse; avec deux services le jour de leur mort. Mariés le 4 mai 1658, les fondateurs moururent, le premier le 19 août 1706, la seconde le 28 juillet 1729.

La fondation était de 100 l. de rente, payées en 1724, la moitié par M. de la Bastardière du Fouay, chanoine de N.-D. et consorts, et madame de la Forest-Ninon (de Quimper), héritiers du s^r de la Garnison ; et moitié par M. de la Bouvraye, Madame du Bois Bidé et la famille de Santo-Domingue ; et en 1766, par d^e Julie-Marie d'Espinose, veuve de messire Hilarion du Rochier, s^gr du Letier, héritière de d^e Guyonne de Santo-Domingue, sa mère héritière en partie de d^e Catherine de Santo-Domingue.

12. 24 messes basses par an, fondées par d^e Jeanne-Pélagie de Mazoyer, veuve Chauvet, décédée avant 1721.

13. Un service anniversaire pour d^e Perrine Molay, d^e de Grilleau.

En 1721, le revenu était de 20 livres, assis sur une maison de la Grand'Rue, vis-à-vis la rue des Carmélites. Sur ces 20 l., 17 étaient allouées à l'entretien de la lampe, et 3 pour le service. La fabrique jouissait, en outre, d'une rente foncière de 10 livres, assise sur le village et tènement de la Macre, autrement Beautour, en Vertou. Cette rente lui avait été assignée le 25 février 1691 par « dame Marie-Françoise Gabard, v^e de messire de Monti, inhumé proche les fonts baptismaux de cette église. » Les paroissiens lui avaient concédé, en retour le droit d'avoir « une pierre tombale de cuivre armoyée de ses armes et sur laquelle il sera escript en grosses lettres :

« Cy-gist le corps de messire Charles de Monti, vivant

chevallier, seigneur de la Maillardière, la Rousselière, de Monti et autres lieux, décédé le cinquième janvier 1691, aagé de 48 ans. Priez Dieu pour son âme. » (1).

G. DURVILLE.

Nota. — Le plan qui accompagne cette étude a été dressé par M. J. Furret, architecte, membre de la Société Archéologique, d'après les plans de Nantes au XVIIe siècle, rectifiés par les découvertes survenues au cours des fouilles faites par la Société d'Archéologie en décembre 1908.

(1) *Archives départementales*, G 483. Pour les autres sépultures faites dans l'église de Saint-Laurent ainsi que pour tous les autres actes de mariage ou de baptême, on peut consulter les registres de la paroisse, conservés aux Archives municipales liasse GG 137 et suivantes. Ces registres remontent à 1565.

Ancien Presbytère de SAINT-LAURENT

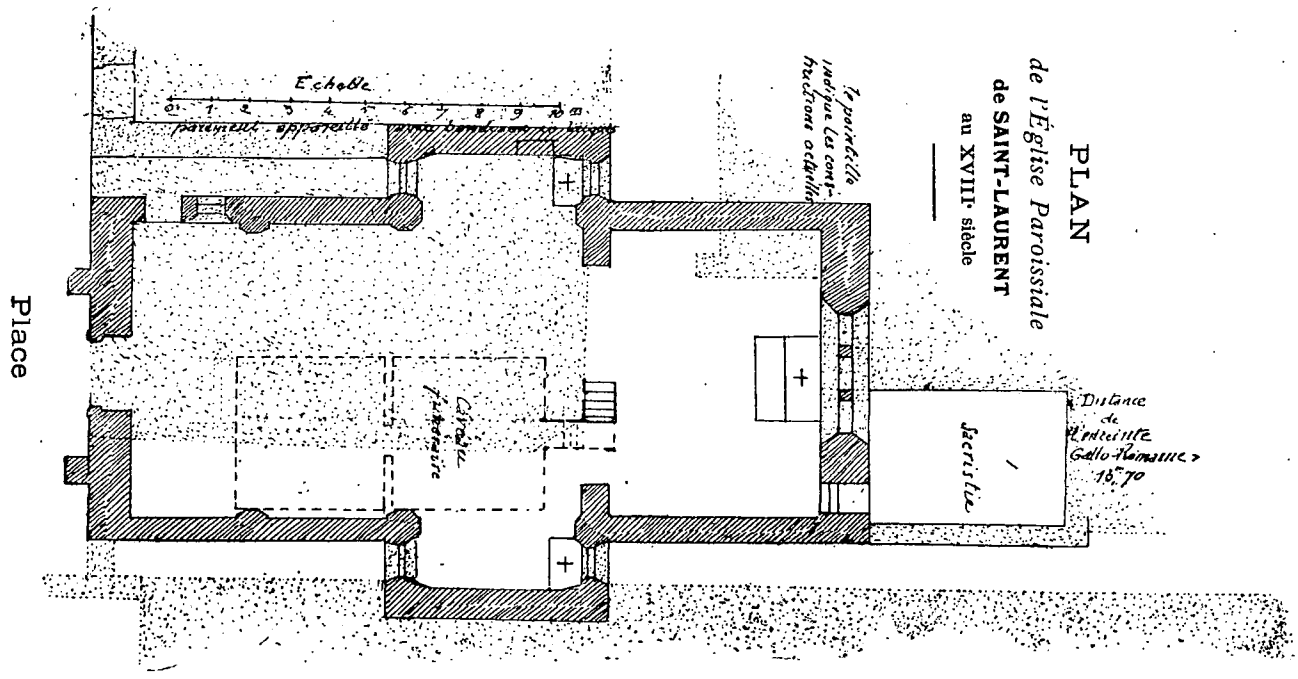

LA CHANTRIE

(Actuellement Hôtel Marion de Beaulieu)

M. Edouard PIED

NÉCROLOGIE

Monsieur Edouard PIED

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Un deuil cruel est venu frapper la Société d'Archéologie dans la personne de son dévoué trésorier, M. E. Pied.

M. Pied n'était point Nantais d'origine, il était né à Saint-Omer, mais dès le début de sa carrière administrative, il avait été appelé à Nantes comme second commis d'économat. Il ne conserva ce poste que peu de temps, il fut bientôt nommé premier commis à Coutances, puis à Vanves.

C'est au lycée de Vanves, pendant les années 1870 et 1871, qu'il sut déployer toutes ses qualités administratives. Resté seul dans ce lycée confié à sa garde, il montra à ce poste de combat, particulièrement dans les premiers mois de 1871, un courage et une fermeté qui lui valurent un peu plus tard d'être promu économe du lycée de Saint-Brieuc. Il n'avait alors que 34 ans. Il ne quitta plus dès lors sa chère Bretagne, qu'il aimait d'une affection quasi filiale. Deux ans après, nous le retrouvons à Rennes, où il reste 13 ans.

Il a laissé dans cette ville des souvenirs inoubliables, non seulement comme économe du lycée, mais comme archéologue et numismate. C'est à lui qu'on doit l'inven-

taire de la célèbre trouvaille monétaire faite lors de la construction de la Préfecture. Intimement lié avec le regretté M. Decombes, conservateur du Musée de Rennes, il l'aida de ses conseils et de son expérience lors de la réorganisation du Musée archéologique de cette ville.

Nommé économe à Nantes en septembre 1887, il se fit aussitôt inscrire (2 janvier 1888) parmi les membres de notre Compagnie, dont il suivit les séances avec ponctualité et assiduité, donnant déjà, malgré ses absorbantes fonctions administratives, des travaux fort remarqués sur notre vieux Nantes, qu'il apprenait à connaître et dont il devint plus tard l'historiographe.

A la mort de notre regretté trésorier, M. Riardant, en 1902, le choix de ses collègues se porta immédiatement sur lui, et vous savez tous quel esprit éclairé, quel savoir, quelle expérience en affaires il apporta dans la gestion de nos finances et au sein de notre Comité. La reconnaissance de ses collègues ne lui fut point ménagée, et à chaque renouvellement du Bureau, l'unanimité des suffrages exprimés sur son nom en est le meilleur et le plus sûr témoignage.

Entre temps, il prenait sa retraite, j'entends sa retraite administrative, car il continua sa vie de labeur et d'études. Nos archives départementales et municipales n'eurent bientôt plus de secrets pour lui. De ces longues heures passées en tête-à-tête avec nos vieilles annales sortit cette « Histoire des corporations », véritable monument de science et fruit de patientes recherches. Sa « Notice sur les rues de Nantes », parue en 1906, témoigne de l'affection qu'il portait à sa ville d'adoption dont il avait étudié tous les recoins. A côté de ces œuvres capitales et malgré les difficultés que présentait un travail aride, ingrat, il dépouillait nos archives et nos procès-verbaux, en rédigeait patiemment les tables, donnant ainsi à ses collègues et aux travailleurs de tous les pays les moyens de diriger leurs recherches au milieu des cinquante volumes de notre « Bulletin ».

Numismate distingué il avait réuni, tant à Rennes qu'à Nantes, une collection de monnaies romaines dont nous connaissons tous l'importance et la richesse.

Il assistait encore au mois de juillet dernier à notre dernière séance trimestrielle et personne ne pouvait se douter, à ce moment, du mal terrible qui le minait et qui devait quelques jours plus tard terrasser ce travailleur infatigable frappé la plume à la main. Aussi sa mort inattendue a-t-elle surpris tous ceux qui jugeaient de ses forces par sa puissance de travail, son égalité d'humeur, sa bienveillance souriante, toujours acquise à ceux qui sollicitaient ses conseils et son appui.

Il laisse dans les rangs de notre Société, un véritable vide, et dans le cœur de ceux qui l'ont connu et fréquenté des souvenirs inoubliables et des regrets profonds.

A. Dortel,

Président de la Société Archéologique.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ABRÉVIATIONS

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif — ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association.
B.-A. —	Beaux-Arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com. —	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire.
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
Lt. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
M. —	Membre.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal, — e.
Nat. —	Naturel, — le.
Prt, v.-prt. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public, — ique.
Secr. —	Secrétaire.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Supérieur.
Trés. —	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
O. I. —	Officier de l'Instruction publique.
O. A. —	Officier d'Académie.
Av. —	Avenue.
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

Les dates qui suivent chaque nom indiquent l'année de la réception.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ALLOTTE DE LA FÜYE (Maurice), O. ✻, colonel du Génie en retraite, r. d'Anjou, 2, Versailles (Seine-et-Oise), 1889.

ANGOT (Joseph), m. de la Soc. Ac., r. des Pénitentes, 2 1904.

ARBONNEAU (Henri d'), O. ✻, commandant du Génie en retraite, pass. Bonnamen, 2, et Ker-Natacha, la Baule-s/-Mer, 1906.

AVROUIN-FOULON (le comte Louis), r. St-André, 102, et ch. de la Couronnerie, Carquefou, 1892.

BACQUA (Auguste), maire de St-Fiacre, pl. Louis XVI, 1, et ch. du Coin, la Haie-Fouassière, 1879.

BAGNEUX (le vicomte Zénobe FROTIER DE), ch. de la Pélissonnière, le Boupère (Vendée), et r. du Bac, 86, Paris, 1885.

BALBY DE VERNON (le marquis Georges de), lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. des agr. de France et de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais, m. de la Soc. ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et des Études du Couserans, ch. de la Briais, St-Julien-de-Vouvantes, 1886.

BASTARD (Ambroise), prof., r. de la Rosière, 27, 1906.

BAUDOUIN (le docteur Marcel), r. Linné, 21, Paris, et Croix-de-Vie, 1904.

BEAUCAIRE (le vicomte Robert HORRIC de), r. Menou, 13, 1891.

BELLEVÜE (le marquis Xavier FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure. m. de la Comm. dép., capitaine de

---

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan, et r. Lesage, 1, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

BERNÈDE-SACHS (Christian), rue Royale, 1908.

BERTHOU (le comte Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, m. de l'Ass. bret., de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine et du Com. de la Bibl. publ., lt de l'Ac. des Inscriptions et Belles-Lettres et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, ch. de Cadouzan, St-Dolay, la Roche-Bernard (Morbihan), 1884.

BLANCHARD (René), O, I, ✠, lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, m. du Com. de la Bibl. publ., r. Royale, 1, 1875.

BLANCHET (le docteur Ferdinand), m. et anc. prt de la Soc. acc., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale, r. du Calvaire, 32, et le Pellerin, 1854.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de St-Etienne-de-Mont-Luc, le Perroteau, St-Etienne-de-Mont-Luc, 1886.

BOISGUÉHENNEUC (Henri du), r. Colbert, 6, et ch. de la Rabillardière, Haute-Goulaine, 1903.

BONET (Louis), industriel, anc. v.-prt de la Soc. philatélique, r. d'Alger, 10, 1901.

BOUBÉE (Joseph), r. Bonne-Louise, 10, et ch. de la Meule, Arthon, 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, à St-Herblain, 1893.

BOÜGOUIN (François), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. et anc. prt de la Soc. des architectes, lt de la grande médaille de la Soc. cent. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22, 1879.

BOUYER, (l'abbé Jules), chanoine hon., anc. missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, anc. sup. du Petit-Séminaire de Guérande, St-Père-en-Retz, 1886.

BRAULT (l'abbé Ferdinand), aumônier du Lycée, anc. prof. de philosophie à l'Externat, r. de Briord, 9, 1900.

BREMOND D'ARS MIGRÉ (le marquis Anatole de), ✠, licencié en droit, chev. de St-Jean-de-Jérusalem (Malte) et de St-Sylvestre, C. de Pie IX, anc. sous-préfet, secr. du Cons.

gén. du Finistère, prt du comice agr. de Pont-Aven, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, dél. de la Soc. des bibl. br., m. de l'Ass. bret., prt du Com. dép. de la Soc. bibliographique, m. de l'Ac. d'Aix-en-Provence, l'un des prts hon. du Cons. héraldique de France, m. de plusieurs autres Soc. savantes, r. Harroüys, 5, et ch. de la Porte-Neuve, Riec-sur-Bélon (Finistère), 1874.

BRÈVEDENT DU PLESSIS (Irénée de), r. Henri IV, 12, 1892.

BROSSE (Gilbert GUILLET de la), ch. de la Noë, Orvault, 17, r. Royale, Nantes, 1907.

BRUC (le comte Maurice de), anc. camérier d'hon. de S. S. le pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire), et r. de Penthièvre, 26, Paris, 1889.

BUREAU (le docteur Louis), O. I. ✠, licencié ès-sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat., prof. d'hist. nat. à l'Ec. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte zoologique détaillée de la France, secr. gén. très. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, m. du Cons. centr. de la Soc. ac., r. Gresset, 15, et ch. de la Meilleraye, Riaillé, 1891.

CAILLÉ (Dominique), lt de la Soc. nat. d'encouragement au bien et de plusieurs Soc. savantes, anc. v.-prt et m. du Com. cent. de la Soc. ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., pl. Delorme, 2, 1904.

CAZAUTET (Constant), boul. Delorme, 24, 1904.

CHAILLOU (Félix), O. I. ✠, lt de la Soc. française d'arch., de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure et du Comice agr. de Vertou, anc. prt de la délégation cantonale de Vertou, m. de la Soc. des sc. nat. de l'ouest de la France, viticulteur, fond. du Musée des Cléons, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou, 1885.

CHARON (Georges), O. A. ✠, négociant-assureur, v.-prt de la section nantaise des Hospitaliers-sauveteurs-Bretons, r. Gresset, 8, 1895.

CHATELLIER (Léon), cons. mun. de Nantes, r. Félibien, 66, 1884.

CHAUVET (André), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. de la Soc. des Art. Bretons, r. Guibal, 19, 1901.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. ac., du Cons. dép. de l'Inst. publ. et de la Comm. du Muséum, maire de St-Viaud, r. de Bréa, 9, et ch. de la Barrière, Blain, 1902.

CORMERAIS (Emile), industriel, anc. prt du Tribunal de Commerce, v.-prt de la Chambre de Commerce, r. de la Moricière, 10, 1902

CORMERAIS (Ludovic), docteur en droit, anc. auditeur au Cons. d'Etat, anc. cons. de préfecture, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure et de la Comm. dép., maire de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, dél. de la Soc. française de secours aux blessés pour la XIe région militaire et de la Soc. des bibl. bret., v.-prt du Syndicat des agr., prt de la Comm. du Musée Dobrée, m. de la Comm. du Musée arch., boul. Delorme, 34, et ch. du Rocher, St-Philbert-de-Grand-Lieu, 1884.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant, 1895.

CROUAN (Jules), 28, r. du Calvaire, 1908.

DANO (C.), sous-intendant militaire, r. du Mont-Goguat, 1908.

DELANOUE (l'abbé Armand), curé de St-Félix, 1905.

DELATTRE (Léon), agent voyer cantonal, r. Stephenson, 11bis Nantes, Doulon, 1906.

DION (le marquis Albert de), député, cons. gén. de la Loire-Inférieure, v.-prt de l'*Automobile Club*, ch. de Maubreuil, Carquefou, et av. de la Grande-Armée, 46, Paris, 1903.

DORÉ-GRASLIN (l'abbé Philbert), r. Dugommier, 7, et ch. de Loiselinière, Gorges par Clisson, 1906.

DORTEL (Alcide), O. I. ✠, avocat, cons. gén. de la Loire-Inférieure, pt de la Soc. ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., m. du Com. de la Bibl. publ., de la Comm. du Musée arch. et du Cons. dép. d'hygiène pub., cor. du Min. de l'inst. publ. pour les travaux hist., rue de l'Héronnière, 12, 1889.

DOUDIÈS (Jules), q. de Tourville, 19, Nantes, 1901.

DROUIN (Aristide), entrepreneur, sec. gén. de la Soc. nantaise d'Horticulture, m. de la Soc. ac., r. de Rennes, 11, 1907.

DURVILLE (l'abbé Georges), O. A. ✠, chanoine prébendé, anc. aumônier des Augustines, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, anc. prt de la Soc. philatélique, m. de la Comm. du Musée arch., r. St-Clément, 76, 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de l'), O. A. ✠, député, cons. mun. de Vannes, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et lt de la Soc. française d'arch., fond. dir. de la *Revue historique de l'Ouest*, anc. prt de la Soc. polymatique du Morbihan, v.-prt de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, pl. de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan), et r. du Havre, 7, Paris, 1880.

FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande, 1883.

FERRONNAYS (le marquis dc la), député de la Loire-Inférieure, cons. gén., maire de Saint-Mars-la-Jaille, ch. de Saint-Mars-la-Jaille, 1908.

FERRONNIÈRE (Georges), architecte, prof. à l'Université catholique d'Angers, m. de la Soc. ac., r. Voltaire, 15, 1907.

FILLIAT (André), chirurgien-dentiste des hôpitaux de Nantes r. Boileau, 11, 1906.

FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon. comm.-voyer, r. Charles-Monselet, 30, 1898.

FRESLON (Paul de), r. Malherbe, 8, 1902.

FURRET (Jules), architecte, m. de la Soc. des architectes, r. Geoffroy-Drouet, 6, 1904.

GOURDON (Maurice), O. I. ✠, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, r. de Gigant, 19, et ch.. de la Haie des Bouillons, Cordemais, 1900.

GOUSSET (le comte René), avocat, docteur en droit, m. du Cons. héraldique de France et de l'Ass. des Chev. pontificaux, pl. de l'Oratoire, 14, 1889.

GRAND (Roger), O. A. ✠, anc. élève et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, avocat, anc. archiviste du Cantal, anc. archiviste adj. de la Loire-Inférieure, cor.. du Min. de l'Inst. publ. et de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur dép. de la Soc. française d'arch., pl. Delorme, 1, et Arradon (Morbihan), 1903.

GRÉLIER (l'abbé Charles), m. de la Soc. française d'Arch., Ecole apostolique, Maison des Missions, à Pont-Rousseau (L.-I.), 1905.

GUILLON (Léon), la Boucardière, Chantenay-s.-Loire, 1900

HALGAN (le docteur Georges), boul. Delorme, 30, 1904.

HOUDET (Joseph), r. de la Rosière, 9, 1900.

HUBERT (Pierre), r. Cassini, 12, 1907.

JUIGNÉ (le marquis Jacques LECLERC de), député, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Juigné-s.-Sarthe, ch. du Bois-Rouaud, St-Hilaire-de-Chaléons, ch. de Juigné-s.-Sarthe, (Sarthe) et r. du faubourg St-Honoré, 137, Paris, 1906.

KERVENOAËL (le vicomte Émile JOUAN de), docteur en droit, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. Tournefort, 3, et ch. de Boisy-Sourdis, la Verrie (Vendée), 1886.

LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, anc. secr. de la Soc. des architectes, prt fond. hon. de la Comm. des fêtes nantaises, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. dép. d'hygiène publ., de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des Arts, m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17, 1873.

LAGRÉE (Victor), O. ✻, de l'ordre du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon Vert de l'Annam, prt de la Section nantaise des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, capitaine de frégate en retraite, r. Bonne-Louise, 2, 1901.

LASTOURS (Dr Edmond GAUZENCE de), pl. Dumoustiers, 5, et ch. de la Mabiterie, Varades, 1907.

LAUZON (Etienne de) cons. d'arr. de la Mothe-Achard, m. du Cons. héraldique de France, r. Mathelin-Rodier, 19, et ch. de la Forêt, la Mothe-Achard (Vendée), 1890.

LECORNU (Alfred), O. A. ❂, architecte retraité de la Ville de Paris, r. du Général-Bedeau, 2, et ch. de Kerlocdulec, St-Marc, en St-Nazaire, 1900.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✻, sénateur, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Comm. dép., maire de Campbon, prt de la Soc. des courses, r. de Bréa, 2, ch. de Coislin, Campbon, et r. de l'Université, 71, Paris, 1887.

LEGRAND (Paul), secr. régional de *La Province* pour la Vendée, r. Royale, 14, et la Benate par St-Etienne-de-Corcoué, 1905.

LERAT (le docteur Fernand), O. I. ❂, prof. à l'Ec. des sc. et des lettres, anc. chef des travaux anatomiques à l'Ec. de

médecine, m. de la Comm. du Muséum, anc. m. adj. du Cons. dép. d'Hygiène publ., r. Thiers, 4, 1900.

LEROUX (Alcide), avocat, m. et anc, prt de la Soc. ac., m. de la Soc. française d'arch. et de l'Ass. bret., av. Camus, 34, et St-Germain, Langonnet (Morbihan), 1877.

LESIMPLE (l'abbé Jean-Baptiste), aumônier des Dames Blanches, r. de Gigant, Nantes, 1903.

LINYER (Louis), ✱, avocat, bâtonnier, m. du Cons., prof. à l'Ec. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, m. du Com. cent. et anc. prt de la Soc ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc. française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest et de la Soc. des Amis des Arts, r. Paré, 1, ch. de la Jubinière, Héric, et ch. du Veillon, Talmont (Vendée), 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Félix-Faure, 28, 1901.

LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pitre de), O. A. ❖, lt de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur et m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., conservateur du Musée Dobrée, cor. du Min. pour les travaux hist., m. de la Comm. des monuments hist. et des mégalithes de France, du Com. des B.-A. des dép. et de la Soc. des ant. de France, auxiliaire de la Comm. de géog. hist. et des mégalithes de France, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Com. du Musée des B.-A., av. de l'Éperonnière (r. de Paris, 63), 1872.

LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit, maire de Thouaré, r. Mathelin-Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré, 1887.

LOTZ-BRISSONNEAU (Alphonse), ingénieur des arts et manufactures, v.-prt de la Soc. des Amis des Arts, m. de la Comm. du Musée des B.-A. et du Com. de la Bibl. publ., adm. du Bureau de bienfaisance, q. de la Fosse, 86, 1898.

LYONS (Just des), av. Camus, 11, et ch. de Belleroche, Rocheservière (Vendée), 1905.

MAILCAILLOZ (Alfred) O. A. ❖. chef du contentieux de la mairie de Nantes, anc. secr. perpétuel de la Soc. ac., r. Général-de-Sonis, 7, 1901.

MAITRE (Léon), O. I. ❖, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le Min. de l'inst. publ.,

anc. prt de la Soc. ac., anc v.-prt de la Soc. de géog. commerciale, r. de Strasbourg, 2, 1870.

MARTIN (Arthur), O. ✻, capitaine de vaisseau en retraite, r. Gurvand, 32, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

MICHEL (Gaston), ✻, ingénieur de la Ville, m. de la Comm. des bâtiments civils, r. de la Rosière, 28, 1900.

MIRALLIÉ (le docteur Charles), anc. interne des Hôpitaux de Paris, médecin des Hôpitaux de Nantes, prof. de médecine légale et d'hygiène à l'Éc. de médecine, r. Copernic, 11, 1906.

MONTI DE REZÉ (Claude de), chev. de St-Grégoire le Grand, cons. d'arr., m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest*, du Cons. de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. française d'arch., du Cons. héraldique, de la Soc. d'émulation de la Vendée, q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Le Boupère (Vendée), 1883.

MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes, 1886.

MOUILLÉ (l'abbé J.-M.), prêtre de Saint-Sulpice, anc. dir. du gr. séminaire de Nantes, aumônier de la Providence, 9, r. Lorette-de-la-Refoulais, 1908.

NAU (Paul), architecte, prt de la Soc. des architectes, m. de la Comm. du Musée arch., r. Lafayette, 16, et ch. de Port-Sinan, Rouans, 1865.

NAU (Joseph), architecte, m. de la Soc. des architectes, pl. Edouard-Normand, 3, 1905.

NOURY (Edouard), r. Sully, 2, 1905.

OHEIX (André), la Ville-aux-Veneurs, Loudéac (Côtes-du-Nord), 1900.

OLLIVE (Frédéric), inspecteur du service vicinal, m. de la com. dép. des bâtiments civil, r. Félibien, 61, 1901.

OLLIVE (Jean-Baptiste), secr. de la Soc. des Amis des Arts, Pont-Rousseau, Rezé, 1900.

OUVRARD (Léonce), rédacteur en chef de l'*Express de l'Ouest*, pl. des Jacobins, 1908.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand), secr. de la Soc. des Art. bretons, q. Ernest-Renaud, 12, et ch. des Cléons, Vertou, 1905.

PLANTARD (le docteur J.-M.), boul. Pasteur, 29, 1904.

PLESSIS (Georges du), ✻, 1, r. Maurice-Duval, 1908.

POIRIER (Etienne), bibl. de la Soc. ac., pl. du Bouffay, 6, 1907.

POMMIER (Félix), O. A. ✪, conservateur du Musée des B.-A., trés. et m. de la Comm. du Musée arch., r. Leroy, 23, 1888.

POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, r. St-André, 44, 1884.

RACINEUX (Marcel), route de Clisson, 1908.

RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du Collège de Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, anc. aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14, 1886.

RENARD (Paul), pl. du Pilori, 11, 1907.

RENAUD (Henri) dir. du *Vendéen*, r. de Savenay, 16, 1907.

RÉVÉREND (Jules), à Bourgerel, Musillac (Morbihan).

RINGEVAL (Léon), ✱, O. A., ✪, Porte-Chaise, St-Sébastien, près Nantes, 1903.

RIONDEL (le commandant Albert), O. ✱, capitaine de frégate en retraite, anc. prt de la Soc. ac., pl. de la Moricière, 1, et ch. des Chapelières, St-Mars-la-Jaille, 1905.

RIONDEL (Henri), trés. de la Soc. ac., pl. de la Moricière, 1, et ch. des Chapelières, St-Mars-la-Jaille, 1907.

RIVET (Edouard), la Trémissinière, près Nantes, 1906.

ROCHERY, q. Dugay-Trouin, 3, 1908.

ROUXEAU (le docteur Alfred), O. A. ✪, anc. interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Ec. de médecine, secr. de la *Gazette Médicale de Nantes*, m. de la Soc. ac. et du Com. de la Bibl. publ., r. de l'Héronnière, 4, 1894.

ROY (Donatien), r. Fénelon, 4, 1908.

SAINT-GUÉDAS (Henri Rado de), avocat, m. du Cons., r. Grétry, 1, 1907.

SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault, 1898.

SIBILLE (Maurice), député, cons. gén., m. de la Comm. du Musée des B.-A., r. Gresset, 8, et boul. des Invalides, 44, Paris, 1907.

SOREAU (l'abbé Henri), chanoine hon., prof. de dessin au Pensionnat St-Stanislas, r. St-Stanislas, Nantes, 1886.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, prof. suppléant à l'Ec. libre de droit, secr. gén. de la Soc. ac., r. Crébillon, 14, 1899.

SOULLARD (Paul), numismatiste, m. de la Com. du Musée arch., m. cor. de la Soc. française de numismatique, r. du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, près Nantes, 1862.

SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s/-Sèvre (Vendée), 1890.

TERNAY (le comte Louis d'AVIAU de), r. Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moutiers (Vendée), 1886.

TERTRE (Fernand COUËTOUX du), greffier du Tribunal, Paimbœuf, 1907.

TESSIER (Benjamin), architecte, m. de la Soc. des architectes, anc. él. de l'Éc. des B.-A., r. Crébillon, 24, et la Roche-Montrevault (Maine-et-Loire), 1906.

TOUCHE (Xavier LE LIÈVRE de la), numismatiste, r. du Port-Communeau, 21, 1883.

TRÉMANT (Paul), r. de la Rosière, 11, 1900.

VIENNE (Jean de), ch. de Thouaré, 1908.

VIEUVILLE (Gaston de la), O. ✠, colonel de cavalerie breveté en retraite, r. Tournefort, 1, et ch. de la Gazoire, Nort, 1900.

VIGNARD (le docteur Edmond), O. A. ✠, chirurgien des hôpitaux, prof. de clinique chirurgicale à l'Éc. de médecine, chirurgien titulaire à l'Hôtel-Dieu, r. de l'Héronnière, 6, 1900.

VIGNARD (Auguste), r. de Rennes, 11, 1904.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), Coët-Droz, Savenay, 1905.

VILLESBOISNET (le comte Arthur ESPIVENT de la), sec. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Com. dép., ch. du Deffay, Pontchâteau, et r. Cambon, 31, Paris, 1896.

VINCENT-JOÜON (Antoine), pr[t] du Tribunal de commerce, rue de Courson, 3, 1906.

VINCENT (Félix), ch. de la Gobinière, Orvault, 1896.

WISMES (Christian de BLOCQUEL de CROIX, baron de), m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., l[t] de la Soc. ac., anc. v.-pr[t] de la Conf. La Moricière, m. de la Soc. des Art. bretons, cor. de la Soc. de l'Art chrétien et de l'Ass. bretonne, r. Henri IV, 12, 1887.

WISMES (Gaëtan de BLOCQUEL de CROIX, baron de), v.-pr[t] de la Soc. ac., secr. adj. de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 17, et ch. de la Chollière, Orvault, 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ACHON (le chevalier Charles d'), anc. él. de l'Ec. des Chartes, ch. de la Roche-de-Gennes, Gennes (Maine-et-Loire), 1898.

AUMONT (Joseph), photographe, r. de la Barillerie, 15, et St-Brevin, 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO de), anc. camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac, 1887.

BASTARD (Charles) numismatiste, ch. de Kerlan, par Savenay (L.-I.), 1908.

BAUDRY (Madame), (née Joséphine Bouché), associée correspondante, St-Mars-la-Jaille, 1906.

BÉJARRY (le comte Amédée de), ✻, sénateur de la Vendée, anc. lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Ste-Hermine (Vendée), 1885.

BOCERET (Emmanuel PRIOUR de), écrivain, r. Sully, 1, 1887.

BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD de), associée correspondante, manoir du Bois-St-Lys, Carquefou, 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ❶, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soc. polymathique du Morbihan, écrivain, lt de nombreux concours lit., m. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, q. de St-Goustan, 28, Auray (Morbihan), 1898.

BOURDEAUT (l'abbé Arthur), docteur en théologie, vicaire de Nozay, 1903.

BROCHET (Louis), O. A, ❶, agent voyer d'arr. hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée), 1900.

CHAPRON (Joseph), lt de la Soc. ac., Châteaubriant, 1889.

CHARBONNEAU-LASSAY (Louis), m. de plusieurs Soc. d'hist. et d'arch., prof., Loudun (Vienne), 1902.

CHATELLIER (le baron Paul MAUFRAS du), O. I. ❶, m. cor. de l'Institut, lt de l'Institut, cor. de la Soc. des ant. de

France, cor. du Min. de l'Instr. publ. et des B.-A., prt de la Soc. arch. du Finistère, ch. de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère), 1883.

COURSON DE LA VILLENEUVE (le vicomte Robert de), ✠, colonel en retraite, rue de Nièvre, 50, Nevers (Nièvre), 1895.

COUTIL (Léon), O. A. ❖, cor. du Min. pour la section d'arch., fond. et anc. prt de la Soc. normande d'études préhistoriques, m. de plusieurs Soc. savantes, les Andelys (Eure), 1907.

DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès-lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), av. du Trocadéro, 14 bis, Paris, et ch. du Dréneuc, St-Nicolas-de-Redon, 1886.

DUBREIL (Charles), juge d'instruction, Paimbœuf, 1900.

ESPERONNIÈRE (le marquis René de l'), ch. de l'Esperonnière, Candé (Maine-et-Loire), 1907.

EUDEL (Paul), O. I. ❖, critique d'art, chargé de missions en Algérie, anc. sec. de la Soc. ac., anc. m. de la Comm. de la Bibl. et de la Comm. du Musée Arch., v.-prt de l'Exp. des B.-A., anc. m. de la Comm. du Conservatoire de musique, anc. m. des Comm. des Expositions universelles, r. Gustave-Flaubert, 4, Paris, et ch. du Gord, Cellettes (Loir-et-Cher), 1885.

GABILLAUD (Narcisse), instituteur à Moulins (Deux-Sèvres), 1908.

GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan), 1871.

GIROUSSE (l'abbé Félix), aumônier des Frères, rue de Rennes, 85-87, 1895.

HERRIOT (Edouard), anc. él. de l'Éc. normale supérieure, agrégé des lettres, prof. de rhétorique au Lycée de Lyon, maire de Lyon, cours d'Herbouville, 1, Lyon (Rhône), 1896.

JOUBERT (le chevalier Joseph), v.-prt de la Soc. des Études coloniales et maritimes, m. cor. de la Sociedade de Geographia de Lisboa et de l'Ateneo Veneto, m. de la Societa Geografica Italiana, du Conseil heraldique de France. etc., r. des Arènes, 11, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

JOYS (Paul), dir. de l'Ec. St-Similien, r. Talensac, 16, 1906.

KERGUENNEC (François LE CHAUFF de), maire de St-Molf,

ch. de Kerguennec, Guérande, et r. du Mené, 18, Vannes (Morbihan), 1879.

LANDE DE CALAN (le vicomte CHARLES de la), pt de la Soc. des bibl. bretons, Redon (Ille-et-Vilaine), 1907.

LONGRAIS (Frédéric JOÜON des), archiviste paléographe, anc. él. de l'Ec. des Chartes, rue du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1894.

LORIÈRE (Henri TROCHON de), r. Henri IV, 11, et ch. du Pavillon, Presles et Thierry (Aisne), 1901.

MAUPASSANT (le comte Charles de), ch. de Clermont, le Cellier, et r. de Monceau, 60, Paris, 1891.

MÉREL (l'abbé Louis), vicaire d'Issé, 1900.

MÉRESSE (Gabriel), ch. de Lessac, Guérande, et Villa la Reine, r. Fontaine-Bleue, Mustapha-Alger (Algérie), 1881.

MOLLAT (l'abbé Guillaume), anc. chapelain de l'église St-Louis-des-Français, chapelainde la basilique de Montmartre, Mauves, et r. de l'Assomption, 88, Paris (XVIe), 1901.

MONTAIGU (le marquis Pierre de), ✱, C. de Pie IX, v.-prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, maire de Missillac, v.-prt d'hon. de la Soc. St-Hubert de l'Ouest, m. de la Comm. du Musée des B.-A., ch. de la Bretesche, Missillac, et r. Martignac, 18, Paris, 1899.

MOREAU (Georges), ingénieur des mines, anc. él. de l'éc. Polytechnique, av. Bugeaud, 28, Paris, 1902.

PERRON (Louis), à Formusson-en-Daon (Mayenne).

PEYRADE (Henri ESPITALIÉ de la), anc. cons. mun. de Nantes, ch. du Bois-de-Roz, Limerzel (Morbihan), 1883.

PICHELIN (Paul), banquier, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Bonne-Louise, 12, 1874.

PINEL (Louis), répétiteur à l'École des Hautes Études commerciales, 108, boulev. Malesherbes, Paris-17e, 1908.

PORT (Etienne), ✱, chef adj. du cabinet du Min. de l'Inst. publ., Paris, 1903.

PORTE (le vicomte Hippolyte LE GOUVELLO de la), cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, r. Sully, 5, et ch. de Sévérac, St-Gildas-des-Bois, 1886.

RENOUL (le docteur Emmanuel), le Loroux-Bottereau, 1901.

REVELLIÈRE (Gabriel), vérificateur des Douanes, à Saint-Nazaire, 1908.

TOUCHE (Henri ROUMAIN de la), anc. magistrat, cons. d'arr. d'Ancenis, ch. de Champtoceaux (Maine-et-Loire), 1885.
TRÉVELEC (le marquis Harry de), Herbignac, West Southbourne, Bournemouth (Angleterre), 1902.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), O. A. ✪, chanoine hon. de Quimper, aumônier de l'Hôpital, v.-prt de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., lt de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, Quimper (Finistère), 1897.

CROIX (le R. P. Camille de la), ✠, Poitiers (Vienne), 1894.

POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ✪, chanoine titulaire, prt de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, corr. du Min. de l'Inst. pub. pour les travaux hist., du Min. des B.-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne), 1898.

URSEAU (l'abbé Charles), O. A. ✪, chanoine de la Cathédrale d'Angers, secr. gén. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers, cor. du Min. de l'Inst. publ. et de la comm. des monuments hist., parvis St-Maurice, 4, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

SOCIÉTES CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne.....	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (St-Quentin).
Allier.....	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes.....	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube.....	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude.....	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne (Narbonne).
Aveyron.....	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées.....	Société des sciences, lettres et arts de Pau (Pau).
Belfort.....	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône...	Société de statistique de Marseille (Marseille).
—	Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, à la Bibliothèque de l'Université, à Aix-en-Provence.
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure..	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis)(Saintes).
Cher.....	Société des antiquaires du Centre (Bourges).

Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).
Côtes-du-Nord	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).
Creuse	Société des Sciences natarelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Eure-et-Loir	Société archéologique du Finistère (Chartres).
Finistère	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société diocésaine d'archéologie (Quimper).
—	Société académique de Brest (Brest).
Gard	Académie de Nîmes (Nîmes).
Gironde	Société archéologique de Bordeaux (Bordeaux).
Hautes-Alpes	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne	Société historique et archéologique de Langres (Langres).
Haute-Saône	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (Rochechouart).
Ille-et-Vilaine	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes (Rennes).
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo (Saint-Malo).

Indre-et-Loire.....	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère.....	Académie Delphinale (Grenoble).
Jura.....	Société démulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes.....	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher.....	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure.....	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire.....	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet (Cholet).
—	Société Nationale d'Agriculture, sciences et arts d'Angers.
Manche.....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne.....	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle...	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse.....	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Morbihan	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
Nord	Commission historique et archéologique (Lille).
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône	Société académique d'architecture de Lyon (Lyon).
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon (Lyon).
Saône-et-Loire	Société Eduenne (Autun).
—	Académie de Mâcon (Mâcon).
Sarthe	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine	Journal des Savants (Paris).
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société française de numismatique (Paris).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
—	Revue de l'École d'anthropologie (rue de l'École-de-Médecine, 15, Paris).
Seine-Inférieure	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).

Seine-Inférieure..... Société havraise d'études diverses (Le Havre).

Seine-et-Oise..... Société archéologique de Rombouillet (Rambouillet).

Somme..... Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).

Tarn-et-Garonne.... Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).

Var..... Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan (Draguignan).

Vendée..... Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).

— La Vendée historique et traditioniste (Luçon).

Vienne..... Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).

Yonne..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).

ALGÉRIE

Constantine..... Société archéologique du département de Constantine (Constantine).

BELGIQUE

Namur..... Archives de la France monastique, Revue Mabilon (Chevetogne par Leignon).

ESPAGNE

Catalogne..... Revista de la Associacion artistico-arqueòlogica (Barcelone).

Iles Baléares..... Boletin de la Sociedad arqueòlogica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Baleares).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Colombie..... Smithsonian institution (Washington).

SUÈDE

Stockholm..... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm (Stockholm).

REVUES

Cantal	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Ille-et-Vilaine	L'Hermine, revue littéraire et artistique de Bretagne (Rennes, Paris, Londres).
Maine-et-Loire.....	Revue de l'Anjou (Angers).
Morbihan	Revue Morbihannaise (rue Pasteur, 19, Vannes).
Seine	Revue des Traditions populaires (80, boul. Saint-Marcel, Paris-V^{e}).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Procès-verbaux des séances	XLVII
Nantes en 1792	207
Notes curieuses extraites des registres de la paroisse de Saint-Herblain	351
Prééminences de l'église de Saint-Philbert de Grand-Lieu	359
L'ancienne église de Notre-Dame de Challans	367
Découverte d'un objet d'art ancien	415
L'église et la paroisse Saint-Laurent de Nantes	417
Nécrologie : M. Edouard Pied	443
Liste des Membres de la Société	I
Liste des Sociétés correspondantes	XVIII

Nantes. — Imp. A. DUGAS & Cie, 5, quai Cassard.

TABLE DU 1er SEMESTRE 1908

Procès verbaux des séances..... IX
Excursion du lundi 18 mai 1908, par M. A. Dortel..... XXVII
Excursion Bretonne-Angevine du 22 juin 1908, par M. le baron G. de Wismes..... XXXI
Discours et allocution de M. le baron G. de Wismes, président sortant..... 1
Allocution de M. A. Dortel, président élu..... 47
Découverte d'un atelier de fondeur à Saint-Père-en-Retz, par M. Léon Maître..... 65
La Conquête de la Basse-Loire et le réseau des voies romaines, par M. Léon Maître..... 69
Visite à Rezé, par M. Chaillou..... 99
Sceau des contrats de la Cour de la Roche-Suhart, par M. P. Soullard..... 117
Une page de l'histoire commerciale de Nantes au XVIIIe siècle, par M. P. Soullard..... 123
Entre commissaires au XVIIIe siècle, par M. René Blanchard..... 139
Ruines de l'époque gallo-romaine et du moyen-âge à Nort-sur-Erdre, par M. Alcide Leroux..... 155
Aveu du port et passage de la Chebuette à la Seigneurie de Thouaré, par M. J. Senot de la Londe.. 171
Contrat d'acquêt de la terre et seigneurie de Thouaré, par M. J. Senot de la Londe..... 175
Découverte d'objets gallo-romains, place des Petits-Murs, par M. Primault..... 183
Un incident de l'histoire du château de Nantes, par M. Le Chevalier d'Achon..... 187
Nécrologie : M. de Veillechèze, par M. A. Dortel..... 201
M. de Laubrière, par M. Léon Maître.... 203

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comté de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes*, d'après le Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.
Années 1862, 1863, 1864.
1er trimestre 1865.
Années 1872, 1873, 1874, 1875.
1er et 2e trimestres 1876.
Années 1877, 1878, 1884, 1885.
2e trimestre 1887.
Années 1888 à 1904.
Table générale des 40 premières années.

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comité de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes*, d'après le Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.
Années 1862, 1863, 1864.
1er trimestre 1865.
Années 1872, 1873, 1874, 1875.
1er et 2e trimestres 1876.
Années 1877, 1878, 1885.
2e trimestre 1887.
Années 1888 à 1904.
Tables générales des 40 premières années.

NANTES — IMPRIMERIE A. DUGAS ET Cie, 5, QUAI CASSARD

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1909

TOME CINQUANTIÈME

1er SEMESTRE

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

—

1909

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. ALCIDE DORTEL, O. I.	Président.
ALCIDE LEROUX le baron GAETAN de WISMES	Vice-présidents.
Docteur GEORGES HALGAN JOSEPH NAU	Secrétaires généraux.
JOSEPH ANGOT JOSEPH HOUDET	Secrétaires du Comité.
HENRI RIONDEL	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD VICTOR LAGRÉE, O. ✲	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis de BREMOND D'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901). LÉON MAITRE, O. I. (1902-1904) ; le baron de WISMES (1905-1907).

MEMBRES ÉLUS

MM. le comte de BERTHOU BLANCHARD, O. I. TRÉMANT	Sortants en 1910.
CHAILLOU, O. I. SENOT de la LONDE CLAUDE de MONTI de REZÉ	Sortants en 1911.
CAILLÉ LUDOVIC CORMERAIS le chanoine DURVILLE, O. A.	Sortants en 1912.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862). † 4 juillet 1865 ; — le vicomte SIOCH'AN de KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897 ; — le chanoine CAHOUR, O. A. (1869-1871), † 7 septembre 1901 ; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891 ; — MARIONNEAU, ✲, O. I. (1875-1877), † 13 septembre 1896 ; — le baron de WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte de la LAURENCIE. ✲ (1881-1883) ; — LE MEIGNEN, O. A. (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905 ; — le marquis de DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901 ; — de la NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. (1893-1895), † 17 juin 1900.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU MARDI 12 JANVIER 1909

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. DORTEL, président.

Etaient présents : MM. ANGOT, BLANCHARD, l'abbé BRAULT, de BRÈVEDENT, CAZAUTET, Dominique CAILLÉ, CHARON, CROUAN, DELATTRE, l'abbé DORÉ-GRASLIN, FURET, l'abbé GRELIER, le capitaine du PLESSIS, de KERVENOAËL, le commandant LAGRÉE, LEROUX, MAITRE, Joseph NAU, OUVRARD, POIRIER, POUVREAU, RENARD, RENAUD, Henri RIONDEL, ROCHERY, le vicomte de SÉCILLON, SENOT de la LONDE, Paul SOULLARD, TRÉMANT, le baron de WISMES, le baron Gaëtan de WISMES,

MM. le docteur HALGAN ET ROY se font excuser.

Le procés-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Ludovic GUITTON, présenté par MM. Dortel et Pouvreau, et M. le docteur Léandre MOUSSAULT, présenté par MM. le docteur Plantard et Paul Soullard, comme membres titulaires, sont élus à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT fait part du don offert par Mlle Pied, la fille de notre regretté trésorier ; c'est une collection d'ouvrages et de recueils avec dédicaces, qui ont un grand intérêt pour les archéologues ; aussi M. Dortel est-il chargé d'exprimer à la donatrice tous les remerciements de la Société.

Monsieur le baron de WISMES remet sur le bureau le discours qu'il a prononcé à la séance du 14 janvier en quittant la présidence, ainsi qu'un ouvrage sur la Quantité syllabique en poésie.

La parole est donnée à M. l'abbé GRELIER, qui, après avoir exhibé quelques curieuses étoffes d'ornements religieux, pour la plupart du XVIIIe siècle, nous donne pendant quelques instants l'illusion d'un voyage dans le midi de la France, en nous décrivant les belles églises de Mirande, la cathédrale d'Auch, celle de Toulouse, dont il signale la bizarre structure, et l'église de Saint-Sernin. C'est là une des étapes, et nous espérons que M. l'abbé Grelier ne la fera pas trop longue, tous étant très désireux de continuer le voyage.

M. DELATTRE, dans une étude très complète et très documentée, met la Société au courant du jeu féodal du Cheval Mallet, en usage dans la commune de Saint-Lumine-de-Coutais, et qui avait lieu tous les ans le jour de la Pentecôte. Ce n'est qu'avec beaucoup de difficultés et par la force que la Révolution réussit à abolir cet usage.

M. MAITRE en explique l'origine, et M. le baron Gaëtan de WISMES fait observer que ce jeu du cheval, le jour de la Pentecôte, existait sur plusieurs points éloignés de la France.

M. SENOT DE LA LONDE, avec plan à l'appui, fait l'historique de la bataille de Formigny, où la Bretagne eut encore sa part de gloire dans la personne de M. le connétable duc de Richemont, qui en fut un des héros, et porta un coup mortel à la domination anglaise sur notre territoire. Sur l'emplacement même où eût lieu la bataille se trouve une chapelle, qui est encore la propriété de la maison de France, et à côté le célèbre monument de Leduc, enfant du pays, qui retraça dans le granit, avec tout son talent, le souvenir de cette mémorable journée.

Avant de lever la séance, M. le baron de WISMES veut bien commencer la lecture d'une relation extraite du manuscrit du marquis de la Roche Saint-André (La duchesse de Berry aux Mesliers).

La séance est levée à 6 h. 1/2.

SÉANCE DU MARDI 2 FÉVRIER 1909

Présidence de M. DORTEL, président.

Etaient présents : MM. ANGOT, BASTARD, BERNÈDE-SACHS, l'abbé BRAULT, de BRÈVEDENT, CAILLÉ, CAZAUTET, CHAILLOU, CHARON, CROUAN, le vicomte de FRESLON, FURRET, l'abbé GRELIER, GUITTON, le commandant LAGRÉE, le docteur de LASTOURS, l'abbé LESIMPLE, LEROUX, OUVRARD, le docteur PLANTARD, le capitaine du PLESSIX, POUVREAU, RACINEUX, RENARD, RENAUD, RINGEVAL, RIVET, ROCHERY, le vicomte de SÉCILLON, SENOT de la LONDE, Paul SOULLARD, Auguste VIGNARD, le baron de WISMES, le baron Gaëtan de WISMES.

M. le vicomte de COURSON, présenté par M. Senot de la Londe et M. le vicomte de Kervenoaël, est élu membre titulaire de notre compagnie. Sur l'invitation de M. le Président, M. Senot de la Londe rappelle les titres du candidat : la *Relation du combat de Saint-Cast* (1758), le *Récit du complot de la rue des Prouvaires* en 1831, et l'histoire des événements de 1832 : *Chouans et Réfractaires* (Nantes, Cier, 1899), tous ouvrages de haute valeur qui marquaient la place de leur auteur dans notre Société.

M. SENOT de la LONDE signale également la destruction imminente, par le percement d'une route projetée, d'un groupe de monuments mégalithiques d'un haut intérêt, situé sur le territoire de Chauvé, entre cette commune et celle de Saint-Père-en-Retz, aux alentours du village de la Croterie. Ces pierres ont dès longtemps retenu l'attention des savants et la Société Archéologique s'interposera près des administrations compétentes en faveur de leur conservation.

M. le baron Gaëtan de WISMES complète, par ses recherches personnelles, ce que nous avait appris du *Cheval Mallet* M. Delattre à notre dernière réunion. Dans cette réjouissance populaire, tout est mystérieux. L'étymologie de son nom ? Comme à l'ordinaire, les glossateurs sont d'avis différents : du Cange et quelques-uns traduisent *Cheval Mallet*, par « cheval postier porteur de malles » ; d'autres par « cheval

méchant » « *equus malus* ou *malignus* ». L'histoire de ses origines et son symbolisme sont aussi impénétrables ; le *jeu du Cheval-fou*, qui se jouait à Lyon depuis la fameuse émeute de 1403, réprimée par Charles VI, et que l'abbé d'Ainay, Humbert de Varcy, avait institué dans le quartier de Bourg-Chemin en même temps qu'il y bâtissait chapelle, de même que la *Confrérie des Chevaux-Fous* de Montluçon, avaient leur manifestation périodique au jour de la Pentecôte et se révélaient comme une manifestation populaire du culte du Saint-Esprit. M. Bourgeois publiait tout récemment, dans la *Vendée Historique*, une note sur le *Cheval Mallet*, rangé par les traditionnistes vendéens au rang des « Bêtes Faraminès » et sur lequel saint Benoît aurait eu un pouvoir tout particulier.

M. l'abbé Grelier exhibe plusieurs ornements fort intéressants, échappés quasi-miraculeusement à la rage de destruction qui acheva la dévastation révolutionnaire.

Une chasuble-veste Louis XIII, à fonds de grenades et de chardons entrelacés (croix refaite au XIXe siècle).

Une chasuble rose, Louis XIV, d'une grande richesse de dessin. Cet ornement est un des rares spécimens de cette couleur liturgique, que le rite romain autorise seulement pour le IIIe dimanche de l'Avent et le IVe de Carême : usage complètement désuet aujourd'hui.

Une chape blanche avec chaperon et orfrois rouges : l'étoffe semble remonter à l'époque de Louis XIV, tandis que les broderies s'affirment de style Louis XVI.

(Ces trois ornements de la collection de M. l'abbé Grelier.)

Un foulard de soie vert et blanc (couleurs royales), orné au milieu du portrait en pied de Henri V. Le comte de Chambord tient de la main droite un parchemin. La bordure est ornée de fleurs de lys et de couronnes. C'est un beau spécimen de ces foulards de propagande qui furent répandus à profusion en Vendée, et la Société envoie ses remerciements à M. l'abbé Boucard, curé de Châteauneuf (Vendée), de le lui avoir communiqué.

M. le baron de Wismes continue la lecture de la *Relation* de M. le marquis de la Roche Saint-André, qui raconte successivement les préparatifs de la fameuse prise d'armes, la lettre violente de Mme de la Rochejaquelein, le va-et-vient

incessant et mystérieux entre La Garde et Les Mesliers, les voyages de Madame pendant les nuits du 30 mai et du 1er juin.

Des mêmes papiers de famille, M. le baron DE WISMES a bien voulu demander et obtenir la communication de très précieuses lettres de plusieurs personnalités en vue de l'époque, que la Société examine avec un haut intérêt.

Au nom de son collaborateur, M. Dominique CAILLÉ, et au sien, M. FURRET commence la lecture de leur nouveau travail sur les *Maîtres d'Œuvres et Artisans*. Déjà nous connaissions le vieux Guy de Dammartin, de la grande lignée des architectes de Jean V, qui élevait la Sainte-Chapelle de Bourges, le château de Mehun-sur-Yèvre et le merveilleux Palais de Justice de Poitiers.

Nous connaissions dès longtemps Mathelin Rodier, rude besogneux, qui modifiait l'ensemble du plan de la cathédrale, entreprenait le Château, peuplait la ville close des jolis hôtels de Briord, de Saint-Aignan, de la Psallette, ciselait la fine flèche de la collégiale Notre-Dame et, en 1484, presque octogénaire, mourait en son logis de la place Saint-Pierre, en face le puits et le portail que son élève et collaborateur, Johannes Maistre, avait achevé en 1478.

Maintenant c'est toute une lignée de « maistres maczons », de charpentiers, de peintres-verriers, de tailleurs d'ymaiges, de décorateurs d'échafauds : Pierre Champagne, Guillaume Noël (1478-1492), Pierre Huët et leurs consorts, dont MM. Caillé et Furret font une revue d'appel du plus grand intérêt.

Nous devons à M. DAGAULT une *Histoire du monument de la Bourse de Nantes*. En 1720, on eut la première idée de la construction ; en 1727, on l'inaugurait sur le Port au Vin ; en 1767, on l'abandonnait, pour la simple raison qu'elle tombait en ruines. Les pauvres consuls en furent réduits à quémander un asile. M. Ceineray s'occupe de leur dresser des plans : vers 1789, on se crut près d'aboutir ; mais ce ne fut que le 29 juin 1815, après des pas et des démarches, que le bâtiment fut remis à la *Chambre de Commerce* en jouissance et possession. Augmentée, réparée, dotée, embellie, la vieille *Bourse de Nantes* subsiste toujours, et l'on doit à M. Dagault d'avoir ajouté par ses recherches à l'in-

térêt que portent tous les Nantais à ce monument familier.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux absents :
Le Secrétaire du Comité,
JOSEPH ANGOT.

SÉANCE DU MARDI 2 MARS

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. DORTEL, président.

Etaient présents : MM. BASTARD, BLANCHARD, l'abbé BRAULT, CAILLÉ, CHAILLOU, CHARON, COUËTOUX DU TERTRE, le vicomte de COURSON, CROUAN, l'abbé DORÉ-GRASLIN, le chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, le vicomte de FRESLON, FURRET, GOURDON, GRAND, l'abbé GRELIER, GUITTON, DE KERVENOAËL, docteur LERAT, LEROUX, l'abbé LESIMPLE, le docteur MOUSSAULT, Joseph NAU, le docteur PLANTARD, le capitaine du PLESSIX, RINGEVAL, Henri RIONDEL, ROCHERY, VINCENT, le baron de WISMES, le baron Gaëtan DE WISMES.

M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux nouveaux membres admis à la dernière séance.

On aborde ensuite l'ordre du jour.

MM. Maurice MANCEAUX, commissaire-priseur, présenté par MM. le baron de Wismes et Dortel ; Paul BEAUPÈRE, avoué, présenté par MM. Dortel et Marcel Soullard ; Armand ROUSTEAU fils, présenté par MM. l'abbé Grelier et Joseph Angot, sont élus à l'unanimité membres titulaires de la Société.

M. DORTEL dépose sur le bureau trois gros clous à tête, trouvés à Rezé, dans le champ de la Cadoire, par M. Chesné, et fait passer sous les yeux de la Société deux haches en pierre, trouvées par M. Bonvalot au Cambodge.

Il signale aussi la découverte, récemment faite à Carnac, d'une villa gallo-romaine.

M. le baron Gaëtan de WISMES montre un parchemin musical avec enluminures assez curieuses.

M. Chaillou demande à la Société si l'on peut déterminer la date d'une clef trouvée à Vertou au moment où l'on exécutait les fouilles pour la construction de la nouvelle église.

M. le Président propose d'étudier les excursions qui pourraient offrir un intérêt spécial pour la Société. Il pourrait être organisé, au printemps, une excursion de deux jours soit à Carnac, soit à Laval.

M. Grand a fait une étude fort intéressante sur un portrait de Charette. Ce tableau aurait été fait au moment même de l'exécution de Charette.

La parole est donnée a M. Senot de la Londe, qui entretient la Société de l'organisation politique et religieuse de la Gaule avant la conquête romaine, d'après l'ouvrage de Camille Jullian. Après avoir indiqué les frontières de la Gaule à cette époque, notre collègue signale dans sa causerie l'évolution successive des groupements qui, constitués d'abord en tribus, s'érigèrent par la suite en peuplades, et mentionne les principales qui se sont fixées sur notre sol.

Gouvernées d'abord par des rois ou vergobret, elles vécurent ensuite sous le régime de magistrats ou principes, élus par les hommes libres.

M. Senot de la Londe nous entretient ensuite du corps sacerdotal des druides, qui, dans la société gauloise, exercèrent une influence considérable. Il nous les montre joignant à l'exercice du ministère sacré le rôle d'éducateurs de la jeunesse et de gardiens des traditions religieuses de la nation. Des citations empruntées à César et à Pline établissent la part souvent prépondérante que prirent les druides au luttes politiques des cités et nous initient à leur mode de recrutement, leur organisation, l'élection de leur chef, leurs réunions et leurs pouvoirs judiciaires.

En terminant, notre collègue indique brièvement les principales divinités en honneur dans la Gaule avant la romanisation que leur fit subir la conquête.

M. le vicomte de Freslon a ensuite la parole. Il constate que les tremblements de terre qui désolèrent les côtes de Sicile et de Calabre au mois de décembre 1908 ne sont pas nouveaux. Une catastrophe semblable avait ravagé ces contrées en 1783. L'ordre de Malte, qui avait alors un breton

à sa tête, le grand maître Emmanuel de Rohan, s'empressa d'envoyer des secours aux sinistrés. Il donna l'ordre au général des galères, le bailly Alexandre de Freslon, de partir pour Messine et pays circonvoisins.

Né à Rennes, le 1er avril 1753, le nouveau général était le 5e des fils de Marie-Joseph Freslon et de Françoise-Angéline Huteau des Burons. Officier du régiment du roi, il fut reçu chevalier de Malte le 5 juin 1769. Commandeur en 1782, il fut nommé général des galères et membre du Conseil de la guerre. Le 30 septembre, il était nommé grand-croix de l'ordre et il prit part, en 1784, au bombardement d'Alger avec les escadres napolitaines et espagnoles. Enfermé à Beauvais en 1793, il mourut à Paris le 19 janvier 1829.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

SÉANCE DU 23 MARS 1909

La séance est ouverte à 4 h. 1/4, sous la présidence de M. Dortel, président.

Etaient présents : MM. Angot, l'abbé Brault, Caillé, Chaillou, Charon, Crouan, Furret, Gourdon, Guitton, le vicomte de Kervenoaël, Leroux, le docteur Moussault, Joseph Nau, Ouvrard, le capitaine du Plessix, Ringeval, Rochery, Rousteau, Senot de la Londe, Paul Soullard, le baron de Wismes, le baron Gaëtan de Wismes.

M. Moussault donne lecture d'un extrait d'un registre paroissial de Saint-Nicolas relatif au mariage de Jeanne Chevalier, qui avait été rosière à Nantes, en l'honneur du passage de Charles X et qui est l'origine du nom de la rue de la Rosière.

M. Soullard a une collection de lettres du général Mellinet. Il donne lecture de quelques-unes d'entre elles, entre autres celle qu'il écrivit à la duchesse d'Orléans, et une de son frère au moment de son départ pour l'Afrique.

M. Alcide Leroux fait passer sous les yeux de la Société une petite hachette en pierre, fort curieuse, et une pierre

assez arrondie, très régulière, dont il demande à déterminer, si possible, l'origine.

M. le PRÉSIDENT parle ensuite des excursions et propose de visiter, aux environs de Savenay, l'ancienne abbaye de Blanche-Couronne, actuellement à madame Toulmouche, la femme du regretté peintre nantais ; de là on verrait quelques curiosités de Donges.

On aborde ensuite l'ordre du jour.

M. le commandant MARTIN ayant été empêché de faire à la Société la communication qu'il se proposait, la parole est donnée à M. FURRET, qui continue la lecture de son ouvrage « *Maîtres d'œuvres et artisans* ». Il passe en revue les principaux artistes qui ont travaillé dans notre ville au XIVe, XVe, et XVIe siècles, et en particulier Michel Colombe, auteur du tombeau des Carmes, Philibert Delorme, Michel Pallici, etc....

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,
J. NAU.

SÉANCE DU MARDI 6 AVRIL 1909

Présidence de M. DORTEL, président.

Etaient présents : MM. ANGOT, BASTARD, de BRÈVEDENT, CAILLÉ, CHAILLOU, CROUAN, l'abbé DORÉ-GRASLIN, DELATTRE, FURRET, l'abbé GRELIER, GOURDON, GUITTON, HOUDET, le docteur HALGAN, JAMONT, le vicomte de KERVANOAËL, le commandant LAGRÉE, SENOT de la LONDE, LEROUX, le docteur MOUSSAULT. OUVRARD, le capitaine du PLESSIX, POHIER, Henri RIONDEL, RINGEVAL, RENARD, ROCHERY, le vicomte de SÉCILLON, Paul SOULLARD, le baron de WISMES, le baron GAETAN de WISMES.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. POHIER et donne la parole à M. l'abbé GRELIER, qui commente un document intéressant : Julien Minée, évêque,

adresse au curé de Challans, le 3 février 1792, l'autorisation de procéder au mariage d'un soldat du 4e régiment de Rohan-Soubise, bien qu'une seule proclamation de bans ait été faite.

M. DELATTRE exhibe une pierre trouvée récemment, à cinquante centimètres au-dessous du sol, dans les premières fondations d'une maison à la démolition de laquelle il est actuellement procédé, impasse Gaudine. Sur cette pierre on peut lire :

A. M. D. G.

Cette première pierre a été posée par moi, Mlle Gouyon, à Nantes, le 1er septembre 1733. (Don de MM. Decré frères).

M. DORTEL rappelle les origines de la rue qui porte actuellement le nom de rue de la Rosière, en souvenir de cette jeune fille qui fut proclamée rosière lors du voyage du comte d'Artois, à Nantes. Cette rue était autrefois dénommée rue de la Corderie, puis rue de l'Epine.

M. le baron de WISMES présente un livre de piété orné de curieuses gravures sur acier. Ce petit volume a pour titre : « *Mystères de l'amour divin* », avec des réflexions tirées de l'Ecriture Sainte. Il date de 1714.

M. CHAILLOU soumet à l'examen de la Société des haches, pour la plupart en fibrolite. Les unes étaient certainement des armes défensives, les autres représentaient des pièces votives. L'une d'entre elles présente un trou à sa partie supérieure, ses deux faces sont dissemblables. Cétait évidemment une amulette. M. GOURDON produit une hache trouvée à Rohenhausser, en Suisse. Elle est montée sur bois de cerf.

M. ANGOT traite *un point controversé de l'histoire maritime de Nantes, d'après une Correspondance de M. d'Ornelles, ex-ministre de Portugal.* Il fait la preuve du manque de fondement de certaines actions d'éclat attribuées aux marins nantais sur les côtes de Portugal, à l'embouchure du Tage.

M. DORTEL fait un résumé de récentes découvertes d'archéologie préhistorique. Il rappelle qu'on n'a jamais trouvé aucune trace de l'homme dans les terrains tertiaires et retrace les caractères des races dites de *Cromagnon* et de *Neanderthal.* La première, au front droit, aux arcades sourcilières peu accusées, au nez saillant ; la seconde au front

fuyant, au nez épaté, au menton à peine indiqué, aux arcades sourcilières d'un volume tout-à-fait exceptionnel. L'étude de crânes analogues a conduit de Quatrefages et Hamy à en faire le type d'une race qui aurait vécu, en Europe, dans la première moitié de l'époque quaternaire ! Les découvertes faites depuis, notamment à Spy en Belgique, puis bien plus récemment à la Chapelle-aux-Saints, sur les confins du département du Lot, sont en faveur de cette conception.

M. Alcide Leroux fournit d'intéressants détails sur un gouffre qui constitue certainement une des sources de l'Isac, situé près de Saffré. Ce gouffre a été longtemps considéré comme insondable, tant la profondeur était grande. Il pourrait y avoir là une part d'exagération : le fait est cependant que, jusqu'à ces dernières années, cette cavité naturelle était très importante. Le propriétaire du champ dans lequel elle se trouve ayant, pour l'amélioration de ses terres, détourné un cours d'eau, a, résultat inattendu, diminué la profondeur de ce gouffre, aujourd'hui facilement appréciable. M. Leroux fait remarquer, que, de tout temps, les environs de ce réservoir d'eau ont été habités. Les paysans y découvrent fréquemment des objets antiques, indiquant le passage et le séjour de l'homme en ces lieux.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,
Dr Halgan.

SÉANCE DU 5 MAI 1909

Présidence de M. Dortel, président.

Présents : MM. Angot, Beaupère, Caillé, Cazautet, Furret, Gourdon, l'abbé Grelier, Jamont, le capitaine du Plessix, le vicomte de Kervanoaël, le commandant Lagrée, le docteur de Lastours, Lecornu, le vicomte de Lisle du Dreneuc, Maitre, Morand, le docteur Mous-

SAULT, le docteur PLANTARD, RENARD, RÉVÉREND, Henri RIONDEL, RINGEVAL, ROCHERY, ROUSTEAU, SENOT de la LONDE, SIBILLE, Paul SOULLARD, Marcel SOULLARD, TRÉMANT, TROCHON de LORIÈRE, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, le baron de WISMES, le baron Gaëtan de WISMES.

M. le président, présente ses vœux de bienvenue à son confrère M. BEAUPÉRE, qui, récemment admis membre titulaire, assiste pour la première fois aux réunions de la Société Archéologique.

Il rappelle le souvenir de M. BLANCHARD, fils de notre excellent collègue M. René Blanchard, auquel il envoie au nom de la Société ses condoléances. Il adresse un hommage ému à la mémoire de notre ancien collègue, le Dr MITRY, médecin-major, enlevé en quelques heures, victime de son dévouement.

Après quelques mots flatteurs de présentation, il est procédé à l'admission au titre de membre titulaire de MM. Joseph MAUJOUAN du GASSET, présenté par MM. le baron de Wismes et le vicomte de Sécillon et de M. le vicomte Eugène de la GOURNERIE, présenté par M. le vicomte de Sécillon et M. le baron Gaëtan de Wismes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. l'abbé GRELIER communique un bâton de grand chantre, style Louis XVI, sur lequel est fixée une statuette de la Vierge, remarquablement jolie, mais sans doute plus ancienne.

M. l'abbé GRELIER communique aussi un « *Ordo* » du diocèse de Luçon, le dernier du rite parisien qui ait paru, et sans doute unique en Vendée, ce rite n'étant plus suivi.

M. Paul SOULLARD donne lecture d'une lettre de M. Blanchet au sujet du tessère trouvé, lors de la construction des égouts, rue du Cheval-Blanc, tessère du XIe siècle, et déjà mentionné par l'abbé Baudry dans le *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 1865, page 364.

M. VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE produit une pointe de flèche, trouvée à Savenay, et, à ce sujet, M. Dortel raconte la découverte récente à Saint-Herblain de deux pointes de flèches en silex translucide, d'une hache en diorite à Savenay.

M. P. SOULLARD communique une balle de fronde en pierre polie et un fétiche africain (?) représentant une divi-

nité accroupie, percée à l'intérieur verticalement et horizontalement.

Puis la parole est donnée à M. SIBILLE, député de la Loire-Inférieure.

Il appelle l'attention des numismates sur un projet du ministre des finances qui aboutirait à la frappe de monnaies destinées à remplacer la monnaie de cuivre. Un exemplaire est communiqué à la réunion ; d'une légèreté extraordinaire, le spécimen est en aluminium ; il tache quelque peu les doigts ; le modèle en est dû à M. Daniel Dupuy. Si le projet était adopté, l'Etat économiserait de quatre à cinq millions, car la monnaie de nickel serait en grande partie remplacée.

Puis M. Sibille nous gratifie d'une charmante et instructive causerie sur son voyage en Algérie et en Tunisie.

En quelques mots d'une grande précision, il fait un rapide historique de ces belles contrées. La race indigène était constituée par des Numides ou Maures, appelés aujourd'hui Berbères, elle était de race blanche. Puis s'implantèrent successivement les Phéniciens et les Romains après la destruction de Carthage. La civilisation romaine amena une grande prospérité dans toute la région. Mais vers 429 de notre ère, les invasions des Vandales ne laissèrent que des ruines. Bélisaire put reconquérir le pays, et s'y établir assez solidement pour implanter la civilisation byzantine. Enfin vinrent les musulmans. Ainsi, le pays put bénéficier d'une série de civilisations, de tendances très différentes, et qui toutes ont laissé des traces de leur passage par des monuments que le voyageur n'a aucune peine à identifier. Les indigènes originaires avaient édifié des monuments qui rappellent nos dolmens. Malgré leur volonté de respecter l'avis de Caton : « *Delendam esse Carthaginem* », les Romains n'ont pas ruiné assez les monuments puniques que nous ne puissions, à 4 ou 5 mètres de profondeur, découvrir encore des tombeaux remarquables, ornés de magnifiques statues, et même un grand nombre de bijoux. Le P. Delattre a enrichi nos collections du Louvre de nombreuses trouvailles.

Quant aux restes de la civilisation romaine, ils abondent à Lambessa et à Timgad, notamment. Timgad donne peut-être le mieux l'idée de la vieille cité romaine. Tout y a été

conservé : les rues, les maisons, les arcs de triomphe, les égouts. La région, fort peu habitée, n'offre guère au touriste que la maison du conservateur.

Lambessa, au contraire, est encore habitée. Le musée est orné de fort belles mosaïques et de statues. Siège de la 3e région romaine, elle a conservé des vestiges incontestables du séjour des troupes. Les pierres de frondes comptent par tas, et aussi les bouchons d'amphores ! M. SIBILLE reconte les déboires qu'il éprouva pour amener en France un certain nombre d'échantillons dont il désirait gratifier la Société d'Archéologie. Il ne fallut rien moins que trois envois pour que ces échantillons, mis au fond d'une malle, pussent franchir la frontière italienne. Enfin, pourtant, grâce à la complaisance de M. Sibille, nous pouvons en posséder quelques-uns qui sont mis sous les yeux des membres présents, plusieurs soulèvent certaines controverses. Elles sont revêtues d'inscriptions.

M. SIBILLE veut bien nous faire part aussi des incidents qui ont marqué l'expédition à Nantes d'une mosaïque qu'il fit enlever à ses frais, à Oudna, à destination du Musée des Beaux-Arts de notre ville. Cette mosaïque, de toute beauté, que quelques-uns ont admirée déjà dans les sous-sols du Musée, fut découverte en 1895, dans un atrium de Sousse, à 24 kilom. de Tunis, par conséquent. Au même lieu, on a découvert les plus belles mosaïques romaines ; c'est là que l'on a révélé le seul portrait de Virgile qui existe. Lorsque la mosaïque que nous possédons désormais aura été reconstituée, on y verra, non seulement des dessins géométriques, intéressants, mais encore des oiseaux, etc. de couleurs extrêmement vives.

Ce court résumé ne peut reproduire le charme de la causerie de M. SIBILLE, qui est vivement félicité par le Président, et qui nous promet d'autres communications.

M. SIBILLE communique encore une reproduction de statuette romaine conservée au Mnsée des Monnaies et Médailles de Paris, et un bronze recueilli à Vienne (France).

Puis la parole est donnée à M. FURRET, pour poursuivre la lecture de son travail, fait en collaboration avec M. D. CAILLÉ.

Un travail de M. DELATTRE, sur les anciens puits de la Ville de Nantes, est renvoyé à la prochaine séance.

M. l'abbé GRELIER lit des notes sur l'Histoire de Vendée, et un curieux procès-verbal de la Fédération de Challans, de 1790.

La séance est evée à 6 heures 1/2.

Pour les Secrétaires,
Marcel SOULLARD.

SÉANCE DU MARDI 1er JUIN 1909

Présidence de M. DORTEL, président.

Etaient présents : MM. BASTARD, CAILLÉ, le chanoine DURVILLE, l'abbé GRELIER, le docteur HALGAN, LEROUX, OUVRARD, le docteur PLANTARD, le capitaine du PLESSIX, Henri RIONDEL, RINGEVAL, Paul SOULLARD, Marcel SOULLARD, le vicomte de SÉCILLON, TRÉMANT, Antoine VINCENT, le baron de WISMES.

Excusé : le baron Gaëtan de WISMES.

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été adopté, il est procédé à l'élection de M. Henri-Martin BONNIGAL, qui, présenté par MM. DORTEL et POUVREAU, obtient l'unanimité des suffrages.

M. le PRÉSIDENT rappelle le souvenir de M. Joseph ROUSSE, qui, depuis 1877, faisait partie de la Société Archéologique. Disciple de Brizeux, M. ROUSSE était l'auteur d'exquises poésies. Il laisse également de nombreuses monographies, qui ont trait particulièrement à l'histoire vendéenne et bretonne.

M. DORTEL fournit quelques indications sur de récentes découvertes. Les fouilles qui se poursuivent à Pompéi ont révélé, tout dernièrement l'existence d'une villa patricienne, dont les murs sont ornés d'admirables fresques. A Memphis, le palais du roi Apriès, le pharaon Hopstra, de la Bible, qui vivait du temps de Jérémie (629 av. J.-C.), a été, il y a peu de temps, mis au jour, s'ajoutant aux mer-

veilles qui ont été extraites du sol égyptien. M. DORTEL dit que M. PERRIER, le savant directeur du Muséum, assure que le fameux crâne de la Chapelle-aux-Saints, si curieux par le développement des arcades sourcilières et par sa capacité, est comparable aux crânes de certains grands hommes du XIXe siècle, à celui de Bismarck, en particulier.

M. LEROUX exhibe une hache en silex et un marteau de même époque, découverts à Saffré (Loire-Inférieure), et M. l'abbé GRELIER présente le blason de Bernardin de Ceilhes de Fleury, archevêque de Tours, qui passa au siège de Cambrai, en 1774 et y mourut le 22 janvier 1781. M. GRELIER achève la lecture du procès-verbal de la Fédération de Challans (1790).

M. le baron de WISMES soumet à l'examen de la Société tout un lot de souvenirs du Ier et du 2d Empire: des dessins de Waterloo et un sou trouvé sur le fameux champ de bataille, des couteaux dont les manches figurent Napoléon et Joséphine, un encrier, sorte de maquette du tombeau de Sainte-Hélène, sous les godets duquel on s'étonne de voir le squelette de l'empereur, enfin de nombreuses images, toutes intéressantes par les faits historiques auxquelles elles font allusion.

M. le docteur HALGAN donne lecture de quelques lettres écrites entre 1800 et 1830 à l'amiral Halgan par Jérôme Bonaparte, jeune frère de l'empereur, qui, en 1808, devint roi de Westphalie.

M. le capitaine du PLESSIX remet au bureau de la Société un travail sur les « *forts vitrifiés de la Creuse* », don de l'auteur M. AUTORDE, archiviste de la Creuse.

M. le PRÉSIDENT, avant de lever la séance, donne de multiples indications sur l'antique cité de Jublains, objet de la prochaine excursion. Située à 11 kilomètres de Mayenne, près de la forêt de Bourgon, cette localité présente à l'archéologue des vestiges d'un très réel intérêt. Là, s'élevait au premier siècle *Nœdunum*, capitale des *Aulerci Diablintes*, ville importante et qui possédait un *castellum*, suffisamment bien conservé pour qu'on puisse en admirer aujourd'hui le mode et l'habileté de construction. Des citernes y étaient aménagées de telle sorte qu'en cas de siège, les troupes ne pouvaient manquer d'eau, alors même

que les ouvrages extérieurs étaient en possession de l'ennemi. Ce *castellum*, les quelques rues antiques qui sillonnent le bourg actuel, les restes encore appréciables de Thermes et d'un temple de la Fortune forment un ensemble qui ont fait dire à un archéologue que Jublains était ce que nous possédions de plus remarquable en France comme souvenir de l'époque gallo-romaine.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,

Dr HALGAN.

EXCURSION DU LUNDI 10 MAI 1910

De Paimbœuf à Savenay.

C'est par un temps superbe qu'à 8 heures du matin nous nous embarquons au nombre de dix-huit : MM. Dortel, président ; le baron Gaëtan de Wismes, vice-président ; Angot, secrétaire du Comité ; Caillé, le chanoine Durville, Senot de la Londe et Trémant, membres du Comité ; Furret, Gourdon, Guitton, le docteur de Lastours, Lecornu, l'abbé Lesimple, Renard, Rochery, M. Soullard, A. Vincent et le signataire de ces lignes. Deux contre-torpilleurs partent devant nous et nous précèdent de beaucoup, car la rapidité n'est pas la caractéristique du voyage ; mais tant mieux! Quoi de plus charmant que cette descente de la Loire? Grâce à l'amabilité de notre éminent collègue, M. Le Cour-Grandmaison, nous pouvons, avec des billets de 2e, voyager en 1re. Nous voici tous sur la galerie supérieure, admirant les rives, qui passent comme dans un cinématographe, mais, au lieu de la chaleur épaisse d'une salle, humant avec délices la brise fraîche, un peu fraîche même lorsque le vent passe de l'est au nord, mais plus douce lorsqu'il gagne l'ouest pour n'en plus sortir. Mon frère, toujours très documenté lorsqu'il part en voyage, nous lit de très intéressants détails sur les premiers vapeurs qui firent le service du fleuve : en 1834, les prix étaient presque les mêmes et il y avait déjà un restaurant. Non moins érudit, en sa qualité de conseiller général, sur tout ce qui concerne les grands intérêts de notre port, M. Dortel nous donne des explications sur l'enlèvement de l'île Cheviré, puis nous montre Bougon, où une excursion pourrait être faite, etc. Des photographies sont prises de notre groupe un peu avant de passer devant la tour imposante de Buzay. Au delà du Migron, l'horizon s'enfuit, et le fleuve atteint

une largeur de 3 kilomètres, mais l'eau, comme toujours, en est singulièrement boueuse.

A Paimbœuf, où nous débarquons à 10 h. 35, nous attendent nos excellents collègues MM. Couëtoux du Tertre, greffier du Tribunal, et Vigneron-Jousselandière, venu de son manoir du Coët Roz, près Savenay. L'hôtel Saint-Julien, fondé en 1834, est toujours sur le quai. Mais c'est vers l'hôtel Tremblet que nous dirigeons nos pas, guidés par un cicerone dont l'érudition n'a d'égale que la bonne grâce. Je lui dois sur cette ville les intéressants renseignements qui suivent.

Paimbœuf, dont le nom primitif était Penbo (au XIIe siècle), était, il y a deux siècles encore, une île, dépendant alors de Saint-Père-en-Retz. Cette île, au dire de quelques auteurs, aurait servi aux Normands pour y déposer leur butin, lors des effroyables pillages qu'ils firent dans notre pays. Au XVIe siècle, il n'y avait que des pêcheurs. L'hôpital fut fondé en 1532. En 1682, la châtellenie de la Guerche, érigée en marquisat, fut autorisée à établir sa juridiction sur « l'île de Paimbœuf ». A la fin du XVIIIe siècle, le développement s'accentua (établissement d'une station de pilotes, construction du môle (1792). Le 12 mars 1793, la ville fut assiégée par les Vendéens, ayant à leur tête Charles Danguy, seigneur de Vue; Louis de la Cathelinière et Joseph-Marie de Flameng. La population, tombée de 8.000 à 5.400 en 1790, remonta à 6.000 sous la Restauration. Un bassin de carénage fut commencé en 1861 ; mais déjà la décadence était venue. Paimbœuf a vu naître Perrot, le peintre de marine, Pitre-Chevalier, l'historien connu, Paul Perret, le distingué romancier, le sculpteur Barreau, le peintre Chaplan.

Rejoignons nos collègues, qui, par des routes diverses, se retrouvent tous à l'église Saint-Louis, reconstruite, de 1876 à 1895, dans un style romano-byzantin du plus heureux effet. Elle possède le magnifique maître-autel de l'abbaye de Büzay, fait à Rome et acquis en 1792 par la municipalité, ainsi qu'un tableau de notre regretté concitoyen Douillard, représentant la mort du roi saint Louis, acheté 30.000 francs par Mlle Guichet et offert par elle à la paroisse.

Onze heures sonnent comme nous reprenons le chemin de l'hôtel. Notre ami Couëtoux du Tertre nous indique successivement une maison où coucha Napoléon Ier; deux têtes d'anges joufflus, surmontées de la coquille Louis XV, encastrées dans un mur; le curieux hôtel du Faisan, etc. A 11 h. 1/4, nous faisions honneur à un excellent déjeuner, à la fin duquel notre président porta, dans un langage étourdissant de verve, d'esprit et de gaîté, un de ces toasts qui déchaînent le rire et soulèvent des bravos enthousiastes. M. Couëtoux eut l'amabilité de nous offrir d'excellents cigares, très appréciés des fumeurs.

C'est avec un vrai plaisir qu'à midi 3/4 nous prenions, je dirais presque la mer, le fleuve où le vapeur glisse avec un balancement léger qui, joint au clair soleil et au grand air, est le meilleur des digestifs. Quelle traversée agréable, mais trop courte à notre gré! car, dix minutes plus tard, nous débarquions à Donges, où des voitures nous attendaient.

Mais le bon poète Caillé ne nous pardonnerait pas de passer devant le cimetière sans faire une pieuse station sur la tombe de Boulay-Paty, dont il a retracé la biographie avec son talent coutumier.

Ma seule ambition est de suivre la trace,
Et d'un pas jamais ralenti,
De trois de mes parents, trois poètes de race :
Lambert, Halgan, Boulay-Paty,

a-t-il écrit dans un de ses recueils.

Sur la place, où se trouve un ancien puits, s'effectue le départ. Le président prend la tête dans le rapide tilbury de M. Vigneron-Jousselandière, tandis que MM. Couëtoux du Tertre et Soullard escortent en bicyclette la colonne des breaks.

A peu de distance se trouve le délicieux manoir de la Hélardière. Délicieux, oui, depuis l'entrée avec ce pont, cette eau, ces arbres, depuis la cour du manoir, tapissé de lierre, jusqu'à ces vieux vitraux de la chapelle, jusqu'à cet intérieur, où tout respire la tradition : armoiries sculptées, bénitier de Delft, statues de Donges, cartel normand, charpente à feuilles d'acanthe, etc.

« La Hélardière — ou Hellardière, selon de vieux actes — veut bien m'écrire M. Couëtoux du Tertre, tire très probablement son nom d'un établissement charitable sur l'emplacement ou dans le territoire duquel elle a été construite (Haie Lardière, Maison Ladrerie). La construction remonte au milieu du xve siècle, en tout cas certainement avant la réunion de la Bretagne à la France, car il existe dans les archives du vieux manoir des parchemins concernant sa juridiction et timbrés du sceau ducal de Bretagne. Elle a subi plusieurs restaurations, la dernière importante en 1735, ainsi qu'en fait foi une ardoise gravée en clair, qui existe encore. C'était une seigneurie ayant droit de haute et basse justice. A partir du xvie siècle, la juridiction prend le titre de « La Hélardière et des Métairies », qu'elle gardera jusqu'à la Révolution.

« Voici les noms des propriétaires successifs : 1426, Guillaume Briand ; 1453, Gérard Briand ; 1470, Louise André, femme de Guillaume de Saint-Gilles ; 1500, Charlotte de Saint-Gilles, femme de Gilles Cybouault ; 1650, Marie Cybouault, femme du sire du Bouexie ; 1775, du Bouexie de Pignieux ; 1806, G. de Saint-Chamans, qui avait épousé une demoiselle du Bouexié, vend la propriété à M. Praud, ancien intendant des marquis de Bruc ; 1909, Jules Poumier, héritier de la famille Praud. La devise que porte le sceau de la Hélardière est « *sans venin* ». Les armoiries sont les mêmes que celles qui figurent sur les vitraux de la chapelle et qui ont été photographiées lors de notre visite.

« Dans une des pièces se trouve une cheminée qui rappelle une histoire terrible remontant à 1814, époque où les campagnes étaient parcourues par des bandes de chauffeurs. Le manoir était alors habité par M. Praud, grand-père des propriétaires actuels. « Un soir de novembre, que le vieillard était assis auprès de son âtre, dans un grand fauteuil à dossier de bois, qui existe encore, il entendit ses chiens qui hurlaient lamentablement. Il sortit de sa chambre, alluma une lanterne et ouvrit la porte afin de se rendre compte de ce qu'il pouvait y avoir. A peine l'avait-il entre-bâillée que six hommes masqués se précipitèrent sur lui et le ligotèrent solidement. La bonne, survenant à ce moment, fut également attachée. Les misérables portèrent

le malheureux vieillard dans sa chambre (celle que je vous ai montrée lors de notre visite), et là ils le sommèrent de leur livrer son argent. Epouvanté, M. Praud leur désigna une cachette où il le renfermait. Ils y découvrirent plusieurs sacs. Ils prétendirent qu'il devait y en avoir d'autres. Le vieillard jura qu'il n'y en avait plus. Alors, pour le « faire causer », ils retirèrent ses souliers, ses bas et lui mirent les pieds au feu. Fou de douleur, le malheureux se mit à hurler. Mais seule la bonne, toujours attachée à une table dans la cuisine, entendit ses cris sans pouvoir rien faire. A la fin M. Praud s'évanouit, et c'est dans cette situation qu'il fut trouvé le lendemain par les fermiers. Inutile de vous dire qu'on ne put jamais découvrir les gens masqués. »

On n'aura pas lu sans frissonner cet émouvant récit, auquel la plume de M. Couëtoux donne un si vif intérêt. Pour secouer cette impression, écoutons-le nous conter une charmante légende, celle du bon chevalier de Bouexie, qui vivait au XVIIe siècle en ce manoir.

« Sa réputation de bonté s'étendait bien au-delà de la limite de ses terres. Il en venait de Pont château et de Guérande lui conter leurs peines et surtout leurs besoins. Enfin, tous ceux qui pénétraient au manoir la mine déconfite en sortaient rassérénés. Pourtant, une année où l'hiver avait été plus long et plus rude que de coutume, les greniers, pourtant vastes et remplis de bon blé à la dernière récolte, s'étaient vidés peu à peu, et jusque là la blanche farine n'avait jamais manqué dans la main de tous les pauvres gens des environs ; il allait en advenir tout autrement, et le cœur du bon chevalier en saignait de pitié ! Or, un triste jour du trente décembre, où toute la campagne était blanche de neige et le froid si vif que des troupeaux de loups rôdaient près du manoir, hurlant la faim, plusieurs malheureux vinrent heurter à la porte. A leur vue, le cœur du bon chevalier se serra davantage ; ils étaient si hâves ! ils semblaient avoir si faim ! Il aurait tant voulu leur distribuer encore de ce bon grain qui leur eût donné la vie. « Mes pauvres amis, il ne me reste rien, les greniers sont vides ! Ah ! je vois que vous doutez de ma parole ; eh bien, suivez-moi et vous verrez par vous-mêmes. » Et le chevalier, tristement, se mit à leur tête, les conduisant à travers la grande

cour. Il les fit monter les marches de pierre au haut desquelles se trouvait le grenier vide maintenant. Lui-même en poussa la vieille porte, qui grinça lugubrement, et leur dit : « Voyez ! »

« Surprise! des monceaux de beau froment doré s'élevaient jusqu'au toit, il en croulait jusque dans les coins, et les ais du plancher gémissaient sous le poids de la divine graine. « Noël ! Noël ! s'écrièrent les pauvres gens, nos petits ne mourront pas de faim, il y aura du pain dans la huche, puisque Dieu a mis du blé dans la grange du bon chevalier ! »

« La légende n'ajoute rien, mais je crois pouvoir dire que le bon sire du Bouexie fut encore plus heureux qu'étonné. »

Soyons reconnaissants à notre cher collègue d'avoir mis son aimable érudition à notre service. Mais la Hélardière nous réservait encore une surprise, et non la moindre. Dans le jardin, chose que personne n'avait encore vue, c'est une profusion de pyramides, d'urnes, d'arcs de triomphe, etc., aux formes élégantes et capricieuses en if taillé par l'habile jardinier. C'est d'une merveilleuse originalité !

Mais il faut s'arracher à ce spectacle pour regagner Donges. En route, on croise le cortège d'une double noce, avec lequel on échange des saluts sympathiques ! De retour au bourg à 2 h. 25, nous ne faisons qu'une courte visite à l'église et prenons la route de Savenay. A peu de distance, les voitures font halte pour nous permettre d'aller, à travers champs, voir les monuments celtiques qui longent la voie ferrée.

Repartis à 3 heures, nous visitons la chapelle de Bonne-Nouvelle, qui possède quelques vieilles statues, et près de laquelle se trouve un puits surmonté d'une croix et ayant une sorte de niche intérieure : il rappelle Saint-Philbert.

Un immense panorama se déroule devant nous ; mais bientôt nous roulons dans l'avenue de toute beauté qui conduit à Blanche-Couronne. Un instant nous demeurons en admiration devant ces vieilles murailles, que les tons contrastés des glycines et des rosiers-banks font valoir encore ! Mais ce n'est rien auprès de l'impression profonde, intense, qui nous empoigne en pénétrant sous les voûtes austères de l'imposante chapelle élevée par la piété des

Bénédictins du XIIe siècle ! Puis c'est le cloître, le vieux puits, un bijou avec sa verdure fleurie, la cour spacieuse. Oh ! comme l'on comprend, et plusieurs d'entre nous partagent ce sentiment, le bonheur paisible de ces hommes qui vivaient près de Dieu :

Vous aimiez ardemment, oh ! vous étiez heureux !

La visite de la maison, achetée par notre regretté concitoyen Toulmouche, dont, grâce à mon père, notre Musée possède deux toiles de haute valeur, nous laisse d'autres impressions. Quelque opinion qu'on professe, il est pénible de voir un autel servant de buffet de salle à manger. Je n'insiste pas. Comme on le sait, M. de Hérédia, le glorieux poète des *Trophées*, fut souvent l'hôte du propriétaire.

Par une attention très délicate et très appréciée, M. Vigneron-Jousselandière avait fait préparer sous le cloître un goûter succulent, arrosé d'un vin exquis de son propre domaine et d'un généreux madère.

Quelques instants plus tard, M. Couëtoux du Tertre repartait en bicyclette, filant rapide et léger, quoique chargé de tous nos remerciements et de tous nos vœux, et nous-mêmes, au regret de ne pouvoir parcourir la forêt, nous repartions à 4 h. 35 pour regagner Savenay en 10 minutes. Le monument commémoratif de la bataille du 23 décembre 1793 est l'objet de la pieuse curiosité de quelques-uns, et je suis de ce nombre, un de mes grands-oncles par alliance, Louis de la Roche Saint-André, dont l'anneau fut retrouvé et a été recueilli par notre Musée, y ayant péri.

Adieux et remerciements chaleureux à M. Vigneron. Départ à 5 h. 10 et, à 6 heures, retour à Nantes.

Le Baron de WISMES,
Président honoraire.

EXCURSION DES 14 ET 15 JUIN 1909

Lundi, 14 juin 1909, onze excursionnistes (1) s'embarquaient à la gare de l'État pour se rendre à Mayenne et de là à Jublains, but du voyage. A Château-Gontier, sous la conduite de M. Lemé, ingénieur des Ponts et Chaussées — un érudit doublé d'un bibliophile — nous visitons la Chapelle de l'ancien Prieuré de *N.-D. de Genneteil* aujourd'hui annexée au Lycée, puis l'Église Saint-Jean, du XIe siècle, avec sa crypte romane. M. Lemée, à la grande joie de notre Vice-président M. le baron de G. Wismes, montre aux excursionnistes un exemplaire des poésies d'Élisa Mercœur, à son chiffre, celui-là même qui fut offert à la Delphine Nantaise par l'imprimemr Mellinet.

A Laval, nous sommes reçus à la gare par M. Emile Moreau, Président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. Guidé par lui dans l'enceinte du château qui servit pendant de longues années de prison départementale, nous pouvons admirer dans la cour centrale les fenêtres décorées de cartouches Renaissance, ornées de guirlandes finement sculptées. La chapelle souterraine du XIIe siècle attire longuement l'attention des excursionnistes. C'est un carré oblong de 16 mètres sur 12. Six piliers trapus à chapiteaux de feuillage supportant des voûtes à nervures, la divisent en trois nefs terminées chacune par une abside à fenêtre cintrée. La coloration naturelle de la pierre donne à la chapelle un aspect sévère et quelque chose de primitif et de barbare. Nous escaladons l'escalier du donjon. Ce donjon, tour cylindrique du XIIe siècle a — chose fort rare — conservé sa magnifique charpente formant, par la disposition des poutres, une couronne de machicoulis et tout un système de défense ; mais l'heure s'avance ; après un coup d'œil jeté à la maison du Grand Veneur, construction de la Renaissance, encore ornée de

(1) MM. Dortel ; Soullard, Renard, capitaine du Plessis, de Brévedent, Vigneron-Jousselandière, chanoine Durville, Ringeval, Trémant, baron G. de Wismes. Leroux.

ses motifs en faïence émaillée, nous gagnons Mayenne et Jublains.

Nous arrivons à 2 h. 1/2 à Mayenne, pour nous diriger immédiatement sur Jublains. Après une halte à la Chaire-au-Diable, monument étudié par Verger et qui semble bien n'être qu'une roche naturelle plus ou moins dégrossie, nous arrivons bientôt en vue de Jublains.

Le camp, ou plutôt la citadelle, formé un vaste trapèze de 125 mètres de longueur au sud, sur 115 mètres au nord, flanqué de dix tours pleines (il y en avait treize à l'origine), dont une carrée au sud. Les murs et les tours, hauts de quatre à 5 mètres, sont en petit appareil antique avec chaînes de briques de quatre-vingt centimètres en quatre-vingt centimètres. Ils ont une épaisseur de 4 m 80. Coulés comme d'une seule pièce en blocage à base de mortier de chaux, sable et ciment, murs et tours sont établis sur une ou deux assises de gros blocs de granit, semblables à ceux qui forment la citadelle centrale.

La deuxième enceinte, de 58 mètres de côté est en terre avec une seule entrée au sud.

La citadelle centrale, ou troisième enceinte, représente un carré long de 30 mètres sur 20 mètres, flanqué aux deux extrémités de quatre avant-corps sans saillie sur les faces est et ouest.

Le corps principal est un vaste atrium, au centre duquel est un vaste impluvium destiné à recevoir les eaux des toits dont les charpentes ont disparu mais dont les dalles de fondation sont encore en place.

Les murs ont deux mètres d'épaisseur, ils sont construits extérieurement en gros blocs semi-cyclopéens des âges héroïques de la Grèce. A l'intérieur, ils sont en petit appareil avec et sans chaîne de briques ou avec un cordon d'une seule brique.

Deux citernes, profondes de 28 et de 34 pieds avaient été creusées dans cette enceinte.

A côté se trouve un établissement de bain avec son fourneau.

Entre l'enceinte enterre et la muraille extérieure se voit un monument qui a dû être la cuisine ou un hypocauste.

Jusqu'en 1834, on ignorait l'existence même de cette

citadelle. Verger fut le premier à pratiquer des fouilles et, sur ses indications, elles furent continuées jusqu'en 1850.

Bien des opinions ont été émises sur l'âge de ce monument, le plus rare et le plus complet qui existe en France.

A quelle époque a-t-il été construit? Les deux enceintes ont elles été édif ées en même temps? Quand a eu lieu leur destruction ?

Aucune inscription n'a été rencontrée dans les fouilles, et les monnaies trouvées en grand nombre vont de Domitien (81) a Aurélien 270-275.

D'après M. Liger, la citadelle centrale aurait été construite sous Auguste, l'enceinte extérieure sous Probus vers 282, au moment où les troupes d'Aurélien luttaient contre l'usurpateur Tétricus.

M. Liger base son opinion sur le fait que l'enceinte extérieure est édifiée tant sur les matériaux provenant de la ville de Jublains (chapiteaux, futs de colonnes) que sur des moellons empruntés à la citadelle centrale, comme nous le voyons dans toutes les villes de la Gaule au milieu du troisième siècle, lors de la conspiration politico-religieuse et sociale des Bagaudes.

Suivant d'autres archéologues, les trois enceintes ont été construites à la même époque au milieu du troisième siècle, les blocs cyclopeens de la citadelle centrale ont été empruntés à un grand édifice disparu, on les aurait utilisés jusqu'à épuisement, également pour les fondations de la grande enceinte, puis on se serait servi d'autres matériaux.

La question n'est point résolue et l'éternel problème se pose de savoir comment les Gallo-Romains attachés à leurs traditions et à leurs Dieux se sont décidés au troisième siècle, alors que le Christianisme n'avait point fait son apparition dans les Gaules, à détruire leurs temples, leurs forums, leurs édifices et surtout leurs tombeaux, pour les jeter pêle-mêle sans respect dans les fondations d'enceintes élevées avec soin en petit appareil, et qui n'ont point l'aspect de constructions élevées à la hâte comme on l'a soutenu jusqu'ici.

L'Eglise est construite sur un établissement de bains dont on aperçoit les vestiges sur la place et dont

M. Barbe a pu relever le plan. Près de l'église on a placé la borne maîtresse du Forum.

Au Sud de la vieille ville, dans une prairie, se dressait le théâtre dont nous avons pu suivre le pourtour et dont les contreforts sont encore visibles.

Le plan de ce théâtre n'a pas l'aspect extérieur de celui des autres théâtres construits à cette époque. Il en diffère surtout en ce que la ligne courbe qui borde son enceinte a plus que le demi-cercle, c'est un arc mauresque en fer à cheval, suivant l'expression de M. Barbe. La position est merveilleuse, et les spectateurs assis sur les gradins avaient devant eux comme fond de scène les superbes coteaux de Montsurs.

Après une visite rapide aux deux temples : l'un circulaire « *La Tonelle* », rappelant par sa forme le temple de Vesta à Rome, l'autre carré appelé le Temple de la Fortune, nous regagnons Mayenne à la tombée du jour, causant et devisant des curiosités visitées dans la journée.

Mardi 15 juin, après une visite rapide de la Ville et du Musée où sont réunies les antiquités trop rares et trop mutilées de Jublains nous quittons Mayenne et nous nous embarquons pour Sablé.

A Gennes-Longuefuie M. le chanoine Urseau, d'Angers, vient nous rejoindre. A Sablé nous retrouvons M. le chanoine Durville qu'un fâcheux contre-temps a retenu hier à Nantes.

En une demi-heure nous sommes à Solesmes dont la masse imposante se détache sur un fonds de verdure.

Rien ne saurait dépeindre la désolation et la tristesse qui règnent dans ces cours envahies par les ronces et par les herbes, dans ce réfectoire aux tables abandonnées, dans ces cellules et ces couloirs déserts que nous traversons en silence comme si nous parcourions un cimetière. Nous avons hâte d'arriver à la chapelle déserte aussi, mais où du moins nous savons devoir trouver des figures amies et d'un vivant réaliste.

Elles sont saisissantes en effet de vérité et de vie ces statues qui forment les groupes de marbre dont se composent les fameux Saints de Solesmes.

M. le chanoine Urseau, dont la compétence n'a d'égale

que la complaisance inépuisable, et qui pendant de longs mois a travaillé avec les Bénédictins, veut bien nous faire l'historique de ces chefs-d'œuvre et nous en faire admirer les beautés.

Au centre du maître-autel se dresse une immense crosse dorée, ornée de pampres, destinée à soutenir sous un petit dais une colombe en argent renfermant les hosties consacrées. C'est, d'après Malibon, une coutume très ancienne qui a précédé l'institution moderne des tabernacles.

Les stalles, chefs-d'œuvre de sculpture du XVIe siècle, disposées sur deux rangs, sont ornées de médaillons en relief représentant les ancêtres du Christ et de la Vierge. Ces médaillons réunis, par des rameaux, se détachent d'un arbre généalogique qui forme un long cordon autour du chœur et se termine par une statue de la Vierge portant l'enfant Jésus.

C'est avec un véritable soulagement de cœur et d'esprit que nous quittons ces lieux de désolation et de mortelle tristesse. Tout pensifs et moins gais nous gagnons le château de Juigné dont M. le Marquis de Juigné veut bien nous faire faire les honneurs. De la terrasse qui domine de trente mètres le cours de la Sarthe, la vue s'étend sur un horizon sans limite. A droite, Sablé, son viaduc en marbre, la masse imposante de Solesmes, à droite les coteaux de marbre de la carrière de Juigné, en face les collines de la Mayenne.

Il est cinq heures, nous regagnons Sablé puis Nantes, emportant des souvenirs inoubliables et des observations profitables et intéressantes de ce voyage qui constitue un événement quasi-historique pour notre Société ; c'est la première fois, en effet, qu'une excursion de deux jours avait été organisée.

Encouragé par le succès de cette tentative, chacun se promettait au retour de visiter en 1910, avec le concours de la Société Archéologique de la Mayenne et sous l'habile direction de M. Emile Moreau, Evron, Sainte-Suzanne et Saulges, ces trois trésors archéologiques de la Mayenne.

A. DORTEL,
Président.

MÉMOIRES

NANTES ANCIEN

Maîtres d'œuvres et Artisans

Du 1er au XIVe Siècle

Les origines de Nantes ont une antiquité respectable : sans se perdre dans la nuit des temps, comme l'ont prétendu certains annalistes, elles remontent à l'occupation romaine du premier siècle de l'ère chrétienne ; c'est à cette époque qu'apparaissent seulement les premiers vestiges de civilisation dans notre cité.

Les Romains, qui avaient fondé le port aquitain des Ratiates sur la rive gauche de la Loire, créèrent sur la rive droite le port armoricain des Namnètes.

Le promontoire formé par les rivières le Seil et l'Erdre, qui se jetaient dans la Loire au lieu dit : « La Fosse », fut divisé par eux en trois parties : au point culminant, l'Acropole avec son oppidum et le palais du gouverneur ; au centre, les logis populaires ; à la pointe du confluent, les monuments publics entourant le forum.

Les rares débris retrouvés dans les fouilles témoignent de la rusticité d'artisans inhabiles à façonner les matériaux si durs de notre contrée que ne visitaient pas encore les maîtres d'œuvres fameux de l'Italie.

Eloigné des grands chemins des invasions, l'oppidum nantais subsista tranquille jusqu'au cinquième siècle ; à cette époque il fut entouré d'une superbe enceinte remarquable par son appareil régulier de moellons avec bandeaux de grandes briques, les vestiges qui nous en restent témoignent déjà d'un temps de grande prospérité.

Au sixième siècle, les progrès du christianisme favorisèrent le mouvement intellectuel et artistique. Plusieurs évêques, issus de la Gaule méridionale, amenèrent à leur suite d'habiles maîtres d'œuvres. Sous l'épiscopat de saint *Félix* fut élevée notre première cathédrale, qui montra l'art gallo-romain dans son complet épanouis-

sement. Les bienfaits d'une existence paisible continuèrent ainsi pendant trois siècles. Alors les Normands commencèrent leurs incursions et ruinèrent à tel point notre cité, que plus tard Alain Barbe-Torte, son libérateur, n'hésita pas à établir une chaussée (notre grande rue) à travers les monuments romains dont les substructions ont été retrouvées en 1903 entre la place du Change et celle du Pilori.

Les travaux exécutés par nos ancêtres furent de simples réparations dont la grossièreté a été maintes fois constatée, car les ravages des pillards et la terreur de l'an mil empêchèrent les artisans habiles de se produire (1).

La date fatale passée, l'esprit public reprit courage et les professionnels des couvents de la vallée de la Loire vinrent à notre aide. Sur la demande du comte Geoffroy, le monastère de Saint-Benoist envoya en Bretagne le moine Félix et des clercs habiles afin de réparer les établissements religieux et de les réorganiser.

Un religieux du même ordre, *Hervé*, fut le grand ordonnateur des travaux exécutés pendant la première moitié du onzième siècle. Son nom doit figurer en tête de nos maîtres d'œuvres, car si ce n'est à lui-même, c'est bien certainement à ses disciples que nous devons la construction de la crypte de Saint-Gohard et du chevet qui la surmontait.

Vulgrin, élève et successeur du moine Hervé, continua ses œuvres jusqu'en 1050. Devenu alors abbé de Saint-Serge, à Angers, il se dévoua à la reconstruction de cette abbaye et, cinq ans plus tard, nommé évêque du Mans, commença la nef romane de sa cathédrale.

Les religieux conservèrent jusqu'au quatorzième siècle la haute main sur les grandes œuvres monumentales. Grâce à leurs clercs professionnels, ils dirigeaient un nombre surprenant de travaux. Ceux qui accompa-

(1) La forteresse du Bouffay, construite à la fin du xe siècle avec les débris des monuments du port, témoignait de la barbarie des œuvres de ces temps de misère.

gnèrent Alain Fergent, duc de Bretagne, et Foulques Nerra, duc d'Anjou, dans leur croisade commune et leur passage à travers l'Italie, s'assimilèrent l'architecture byzantine de cette contrée privilégiée ; l'architecte de la nef de notre seconde cathédrale avait certainement visité celle de Canossa, près de Bari, que l'on achevait alors, car il en reproduisit les coupoles sans pendentifs, uniques peut-être dans leurs dispositions.

Le même esprit de composition, la même unité de direction régnaient dans les grandes œuvres de cette époque : les églises abbatiales de Fontevrault et de Saint-Gildas-de-Rhuys, la cathédrale romane de Vannes, dont on a les dessins et nombre d'œuvres contemporaines le prouvent suffisamment. Mais on n'en connait pas les auteurs : « humbles logeurs du bon Dieu », ils travaillaient pour le ciel, sans souci de la gloire et des honneurs.

Quant aux logis des particuliers, qui ne devaient pas tarder à profiter des connaissances acquises au profit de l'élégance et du bien-être, ils se composaient alors simplement de deux pièces, l'une sur la chaussée, l'autre sur la cour, d'où un escalier extérieur donnait accès à l'étage ; une échelle permettait de grimper ensuite aux galetas du comble.

Au douzième siècle, la disposition d'une ou deux cheminées avec conduits pour l'échappement de la fumée obligea à remplacer les pans de bois par des murs en maçonnerie qui prirent de plus en plus d'importance.

La superficie de Nantes occupait seulement quinze hectares. Les bâtiments militaires et les établissements religieux en prenaient plus de la moitié. Dans l'espace étroit qui restait, les logis s'entassaient aux dépens de la salubrité, aussi des épidémies et des incendies fréquents décimaient la population. Cette fâcheuse situation de la cité eut pour effet de rendre prospères des vieux faubourgs, dont le plus rapproché, le Bourg-main, fut englobé dans la nouvelle enceinte commencée au treizième siècle.

XIVe et XVe Siècles

Le quatorzième siècle développa le bien-être et l'activité. L'art se spiritualisa dans ces superbes églises d'un style ogival qui alla en s'affinant jusqu'au début de la renaissance française.

Les mœurs s'étaient adoucies, les seigneurs prenaient goût aux belles œuvres et à l'agrément des habitations, les notables bourgeois, suivant leurs exemples, faisaient décorer leurs logis par les « Ymaigers », qui exprimèrent si drôlement la gaîté primesautière d'alors.

L'abondance des travaux forma de nombreux artisans. Les maîtrises et compagnonnages bientôt constitués, adoptèrent des statuts qui restèrent en vigueur jusqu'à la grande révolution. L'émancipation civile débuta par l'achat des libertés communales. Les bourgeois firent construire leur « parloir » dans le bourg-main, il était contigu au couvent des Templiers (rue d'Orléans).

Le logis prévôtal, dans lequel se réunissaient les notables, formait l'angle de la rue des Halles et de celle des Carmes.

Les hôtels seigneuriaux occupaient le quartier situé à l'ouest de la Grande Rue ; leur construction était des plus soignées, si l'on en juge par la salle à double nef retrouvée en établissant les fondations du Bureau de Bienfaisance : cette salle faisait partie de l'hôtel de Rochefort (1) et montrait l'habileté des vieux maîtres d'œuvres, qui devaient cependant être rares dans notre pays, puisque le duc Jean IV se vit obligé, à la fin du quatorzième siècle, de demander au roi Charles V le concours de *Jehan Rebours,* l'un des maîtres d'œuvres de la cathédrale de Chartres.

Ce maître acheva probablement la forteresse de Pirmil, élevée à la hâte vers 1370 ; puis il commença le

(1) L'extrémité de cette salle reste enfouie sous le trottoir au devant du bureau de la direction.

château « de la Tour Neuve » et laissa son empreinte dans le vieux donjon revêtu de granit à grand appareil qui commandait à la fois la forteresse et la courtine orientale de la cité.

Les maîtres d'œuvres avaient alors dans leurs attributions la fourniture des matériaux et le salaire des ouvriers.

Jehan Rebours recevait les sommes nécessaires des mains du trésorier ducal, dûment autorisé par mandement de Jean IV ; l'un des versements effectués s'élevait à 3.095 écus d'or,; cette somme, considérable pour l'époque, montre l'activité déployée dans les chantiers du château, où travaillait avec tant d'autres artisans le charpentier *Perret le Lièvre*, le seul dont on puisse citer le nom. *Gui de Dammartin* (1) succéda à Jehan Rebours. Il venait d'achever la célèbre salle aux trois cheminées du château de Poitiers, pour le duc de Berry, frère du roi, quand celui-ci, par complaisance politique, le céda au duc Jean IV. Il fut maintenu plus tard maître des œuvres de Bretagne par le duc de Bourgogne, oncle et tuteur du duc Jean V ; cependant la veuve de Jean IV, devenue reine d'Angleterre, fit exécuter le tombeau de son premier époux par les artisans anglais *Thomas Colyn*, *Molewell* et *Popehave* qui, en 1405, vinrent placer leur œuvre au milieu du transept de la cathédrale de Nantes.

Lorsqu'en 1415 le vieux clocher roman de cette église fut incendié par la foudre, Gui, le remplaça par la tour carrée aux longues fenêtres ogivales que nos contemporains ont connue. Elle devait être surmontée d'une flèche qui ne fut jamais exécutée, par suite du projet que l'on fit alors d'élever une nouvelle cathédrale, projet dont les événements politiques du royaume de France

(1) Cet architecte était fils de Guillaume de Dammartin qui, avec son frère Dreux ou Drouet, acheva la décoration du vieux Louvre et construisit le château de Méhun-sur-Yèvre qui était considéré comme le type le plus accompli du manoir féodal. Guillaume mourut en 1398 et son frère en 1416.

retardèrent l'exécution. Les travaux ne commencèrent qu'après l'épopée de Jeanne d'Arc..

Les fêtes de Pâques de l'année 1434 furent choisies pour la pose solennelle des six premières pierres des portiques.

Les chroniques s'étendent complaisamment sur les préséances de cette cérémonie, mais ne parlent pas de l'architecte, qui était alors considéré comme un simple « maistre maczon » ; son nom resta ignoré jusqu'au jour où le chanoine Durville, investigateur patient et avisé, le découvrit dans un vieux registre capitulaire : il y était mentionné que le Chapitre avait, en 1458, fait don d'un « marc d'argent » au vieux maître Gui de Dammartin en raison de son âge et de sa pauvreté.

Avant cette découverte, on attribuait la conception des premiers travaux de notre cathédrale à *Mathelin*, « maître maczon de Saint-Pierre » qui, en 1444, avait reçu 75 sols pour « la pourtraicture et devis du portail de Saint-Nichollas en trois fassons apportées devers le duc et pour sa peine d'avoir été plusieurs fois voair le deffice du dit portal », mais cette œuvre, que nous connaissons par d'anciennes estampes, ne révèle aucune des capacités nécessaires pour la construction d'une cathédrale.

Après lui, *Mathelin Rodier* fut, avec plus de raison, honoré de cette paternité. Or, nous savons aujourd'hui qu'il ne vint à Nantes que pour aider Gui de Dammartin, après avoir été l'un des maîtres de la cathédrale de Tours, dont les porches ont une ressemblance frappante avec les nôtres.

Ces maîtres d'œuvres, ainsi que les autres artisans, recevaient une paie journalière, celle de Rodier était de

(1) Les ouvriers maçons recevaient 3 sols par jour, les manœuvres 1 sol 8 deniers, mais s'ils avaient une civière roulante, la journée était payée 2 sols 6 deniers. La pipe de chaux valait 12 sols, on payait 4 sols la touée de sable prise à Rezé et conduite dans la douve Saint-Nicolas ; le fer travaillé valait 6 deniers la livre et le plomb en feuille 3 deniers.

six sols avec promesses de gratifications qu'il eut souvent à rappeler au Chapitre. Enfin, le 16 juillet 1455, on promit de payer au « *magister operis* » dans un délai de trois ou quatre années, la somme de 420 livres, constituant l'arriéré, et un versement immédiat de vingt livres fut affecté à l'achat d'une robe pour maître Rodier et d'une tunique pour son épouse (1).

Vers 1460, le duc François II confia la direction des travaux du château à Mathelin Rodier, dont les appointements s'élevèrent successivement jusqu'à deux cent quarante livres par an (environ 12.000 francs).

L'importance de ce chantier l'obligea à quitter celui de la cathédrale en 1470. De son logis, situé à l'angle de la Grande-Rue (rue Saint-Pierre actuelle) et de celle qui porte aujourd'hui son nom, il pouvait voir s'achever les tours de la cathédrale et s'élever la façade d'entrée du château. A sa mort, en 1484, il fut inhumé à Saint-Laurent, dont il était paroissien.

Johannès Mestre, qui fut d'abord coadjuteur de Rodier au chantier de la cathédrale, en dirigea seul les travaux vers 1470. Il termina la façade du monument et en fit poser les robustes portes en 1478, comme en témoigne l'inscription gothique appliquée derrière le portail principal.

Plusieurs maîtres ouvriers avaient laissé la cathédrale pour le château, entr'autres *Jacques Bodart* et *Geoffroi Pasquier*, le premier, payé cinq sols par jour, reçut, à partir de 1480, une gratification annuelle de 25 livres, et sept ans après, ce vieux « maistre maczon » (2) ayant pris sa retraite, le duc lui accorda une pension de 40 livres

Son collègue *Pasquier*, « *magister operis reparationis*

(1) Peut-être fille de maître Mathelin, d'où la réunion des deux noms : *Mathelin* et *Rodier*.

(2) Maczon, masson, maçon semble dériver de masse, massif, termes indicatifs de grosses œuvres, plutôt que du substantif latin *mansio* (demeure) comme certains l'ont prétendu. Au seizième siècle, nous trouverons encore des « tailleurs de massonnerie antique. »

Closure civitatis nannetensis », dirigeait les travaux de l'enceinte de la cité, que les tours jumelles, dressées aux quatre entrées principales, défendaient contre les attaques incessantes des Français.

Guillaume Géraut était le miseur chargé d'effectuer les paiements autorisés par le « contre-rolleur » *Yvonnet Garreau.*

Jehan Rouxeau, depuis longtemps l'auxiliaire des maîtres précédents, dirigea après eux le chantier du château avec le même salaire et les mêmes gratifications.

Guillaume Chausse, « *Lathomus industriosus, expers et intelligens* », prépara les pierres de taille posées solennellement en 1434 ; il n'abandonna jamais ce chantier et put économiser sur ses modestes appointements « cent écus d'or vieux à la couronne, pesant ensemble 1 marc et 4 onces 1/2 d'or » (1) pour fonder, en 1469, un anniversaire à la collégiale Notre-Dame.

Pierre Champagne dressa les échafaudages et construisit notamment les cintres compliqués des porches, pendant que son collègue *Jehan de Borgell* commençait les charpenteries de l'église Saint-Nicolas, dont notre Musée archéologique conserve plusieurs pièces peintes en bleu : l'une porte le nom de son auteur, avec la date 1464.

L'évêque Pierre Duchaffaut, dont les logis avaient été détruits pour les transformations de la porte Saint-Pierre, traita avec le maître d'œuvre *Guillaume Noël* l'édification d'un nouveau palais épiscopal. On possède plusieurs quittances des versements qui lui furent effectués de 1478 à 1492 : l'une des premières fait mention de 60 sols de gratification pour le drap d'une robe accordée à Nôël, mais à condition qu'il habiterait près de ses travaux (2).

(1) Cf. St. de la Nicollière. *Eglise royale et Collégiale de Nantes,* pp. 93 et 388.

(2) Ces dons en nature dont la familiarité nous surprend ont cependant quelqu'analogie avec les indemnités pour costumes et logements accordés de nos jours aux titulaires de nombreux emplois officiels. Ils étaient alors traditionnels chez nous, comme

Pendant le quinzième siècle, la moitié de notre ville fut reconstruite et ses faubourgs prirent un accroissement considérable. La classe aisée s'habitua au luxe, comme en témoignent les vestiges des constructions qui nous restent de cette époque. Le peintre flamand *Henner Wiecingnier* qui, avec son épouse dame Durance, habitait l'une des tours de l'enceinte nantaise mise à sa disposition par le prévôt de la ville, par acte du 29 mai 1427, initia notre ville aux décorations en usage pour les fêtes publiques dans son pays natal ; il dressait des échaffauds pour les représentations théâtrales aux portes de la ville et dans les principaux carrefours, et décorait les façades des maisons de tapisseries, oriflammes et guirlandes, sur le parcours des cortèges, dont faisaient toujours partie les maîtrises avec leurs bannières et chefs d'œuvres.

Le peintre *Flory*, adepte de la nouvelle école, procédait pour le compte du chapitre aux décorations religieuses de la cathédrale ; la « feinte du Saint-Esprit », qu'il représenta en 1430, pour la fête de la Pentecôte, lui valut, outre la somme alors importante de 30 sols, l'avantage de sauver son nom de l'oubli.

L'enlumineur *Jehan de la Chasse*, peintre verrier, fut anobli par le duc François Ier en 1444, en récompense de ses œuvres remarquables. Son fils Pierre de la Chasse, héritier de ses privilèges et de son talent, participa aux décorations les plus fastueuses de l'époque. On lui attribuait le grand vitrail de la façade de la cathédrale et celui du chevet de l'église Saint-Nicolas, représentant les 54 miracles de N.-S. Jésus-Christ. Ce vitrail célèbre fut posé en 1480 et payé avec « une taillée de 5 sols par

ailleurs. Sous le règne de St-Louis, le maître d'œuvre du roi Eudes de Montreuil était nourri et logé au Palais et avait deux chevaux pour son service ; ses journées lui étaient comptées 4 sols (environ 30 francs) et il recevait une gratification de 100 sols pour s'acheter une robe. Au milieu du dix-septième siècle ces usages disparurent ; les maîtres d'œuvres se transformèrent en architectes recevant comme salaires des pensions viagères et des bénéfices. Les honoraires proportionnels ne datent que du dix-huitième siècle.

ménage et moitié de cette somme par célibataire habitant la paroisse ».

Pierre de la Chasse ne dédaignait aucune commande, ses quittances au miseur de la ville en font foi. En 1487, il fournit les étendards mi partie rouge et blanc avec hermines et armoiries, plus tard il peignit deux galliotes pour une réception princière et, en 1494, il enlumina « la guiroecte » de la maison de la prévôté, d'or et d'azur avec « une couronne paincte » des mêmes couleurs et ornée de « rouzectes », décoration payée 105 sols.

Les sculpteurs qualifiés « tailleurs d'ymaiges », avaient fait de grands progrès depuis le treizième siècle. Des œuvres étudiées d'après nature avaient succédé aux grossières représentations de feuillages et d'animaux fantastiques de l'époque romane.

Quant aux logis des bourgeois, on les ornait de figures et scènes drôlatiques d'une gaîté tout à fait primesautière.

Néanmoins, au quinzième siècle, Nantes ne possédait pas encore d'artistes dignes d'exécuter les figurines de la cathédrale, puisqu'un sculpteur célèbre à Poitiers et répondant au nom breton *Yvonnet*, fut le chef de l'atelier artistique auquel l'on doit les groupes qui ornent les voussures des porches de Saint-Pierre et dont plusieurs rivalisent avec les œuvres similaires de la Bourgogne et des Flandres (1).

Jehan André était renommé comme sculpteur d'écussons armoriés ; il reçut 8 livres tournois pour le « tymbre » de la grande fenêtre de la cathédrale, dont l'enluminure rapporta trois livres à son frère Guillaume André (1481). La même année *Jehan Leclerc* exécuta pour la porte Sauvetout un écusson monumental qui lui fut payé 16 livres. *Guillaume Aulnet* se spécialisait dans les travaux d'églises, depuis qu'il avait mérité les louanges du chapitre pour son habile restauration du grand autel

(1) La conservation de ces petits chefs-d'œuvre du moyen âge devrait éveiller davantage notre sollicitude.

roman de la cathédrale, en 1455 ; puis les céramistes *Meunet* et *Jehan Tirel* voyaient rechercher leurs carreaux émaillés. Les échevins qui firent décorer, en 1460, l'horloge communale du port, confièrent à *Alain Couraleau* l'enluminure du cadran ; *Louis Hochart*, « ymaigier », y figura les armes de la ville au milieu d'un écusson composé par *Robin*.

Jehan Lepetit « orlogiste », chargé de l'entretien de cette horloge chère aux Nantais, en prenait un soin minutieux, comme en témoignent ses quittances, telle que celle de « cent soulz » donnée « pour avoir derassemblé les mouvements de l'orloge, pour abiller une piesse qui était rompue qui tient et qui fait frapper le mail, où il a mis sept ou huyt jours avecqz plusieurs ouvriers qu'il a eu pour ce, et pour nettoyer le dict orloge et pour une roë qu'il a fait es volans de la sonnerie et pour deux autres roës qu'il a fait derrière barètes, etc. ». Cette première horloge, déjà centenaire, exigeait un très coûteux entretien, l'on profita de la suppression de la partie du port qu'elle surmontait pour installer sur une vieille tour du Bouffai une horloge plus importante, œuvre de l'habile mécanicien *Hamzer*, dont le nom mauresque fait penser à la première horloge offerte à Charlemagne par un calife sarrazin. Hamzer fit plusieurs installations semblables dans les principales villes de Bretagne, notamment à Dinan.

Jehan Gabard, le principal fondeur de Nantes, coula, en 1459, moyennant le prix de 90 livres, la cloche communale sur laquelle le « mail de l'orloge » sonnait les heures.

Pendant la seconde moitié du quinzième siècle, Gabard fut le fondeur attitré de la commune ; à ce titre il signa diverses quittances de 1465 à 1468, notamment une de 360 livres 3 sols pour douze canons avec « saèges boètes », portant les noms des douze enfants de Jacob et pesant ensemble 2.546 livres.

En 1473, il livra trois couleuvrines de « cuyvre »

et devint alors fondeur à gages avec ses fils qui lui succédèrent et reçurent chacun 4 livres par mois à partir de l'année 1487, alors que les français assiégeaient notre cité (1).

N'oublions pas le « gaisnier » *Guillaume Le Clerc*, qui façonna, en 1466, pour la modique somme de 30 sols, « un coffret garny de fer blanc à mettre les lettres des privilèges de la ville ».

Nous pourrions encore citer un grand nombre de professionnels dont le marquis des Granges de Surgères a pieusement recueilli les noms dans son livre des *Artistes Nantais du Moyen-Age à la Révolution*, mais nous préférons nous limiter ici à ceux qui ont travaillé à la transformation de notre ville.

Nos contemporains ont conservé le souvenir des curieuses façades en bois sculpté qui ornaient les ruelles de la cité. Quelques-unes — mais combien mutilées ! — se dressent encore dans le quartier Sainte-Croix. Quant aux logis nobles, leur disparition est encore plus complète, les seuls spécimens qui nous en restent sont la maison des sœurs de Saint-Vincent de Paul, la Psalette, le vieil évêché et le grand logis du château ducal. C'est donc principalement par les curieux dessins des Rouargue, Deroy, Cholet, Benoist et Petit, conservés dans nos collections publiques, que nous pouvons juger de l'état de la cité nantaise au quinzième siècle.

(1) Armuriers de a ville pendant le xve siècle :

1449. Thierry, orfèvre refait les décorations d'une bombarde rompue et reçoit 25 sols.
1466. Jacquemin, armurier, demeure paroisse St-Denis.
1473. Even, fond 9 canons, baptisés des noms des 9 preux. et son associé Foutin (Pierre), fournit 3 couleuvrines.
1483. Houe (Jacob), issu d'Allemagne, est canonnier de la ville avec Dupart-Géraud. Leurs appointements annuels sont fixés à 60 livres.
1488. Jehan de Bruxelles est salarié à 6 livres par mois comme fondeur.
1488. Jehan de Chalons est admis au mêmes conditions.
René Moreau, arquebusier, reçoit 30 l. 13 s. 4 d. pour fourniture de 7 hacquebutes.

XVIe Siècle

La duchesse Anne, devenue Reine de France, favorisa sa bonne ville de Nantes. Elle lui envoya d'abord Jehan Perréal, artiste universel et courtisan adroit. L'influence de cet artiste, qui avait travaillé pour la cour de France, se manifesta dans la décoration du grand logis du château, avec ses deux escaliers à vis, le triforium de la cathédrale et la chapelle Saint-Thomas de la collégiale Notre-Dame. C'est lui qui dressa le plan du célèbre tombeau que la reine Anne fit élever dans la chapelle des Carmes à son père François II et à sa mère Marguerite de Foix.

L'exécution de ce tombeau fut confiée au célèbre *Michel Colombe*, en 1502. Ce sculpteur génial, né vers 1430, à Saint-Pol-de-Léon, fut l'élève et l'un des meilleurs praticiens de Pierre-Antoine Le Moiturier, qu'il qualifiait « souveraing tailleur d'Imayges ». Vers 1470, il quitta la Bourgogne et se fixa à Tours, au milieu de la pléïade d'artistes qu'entretenait la cour de France et qui produisit tant d'œuvres admirables. C'est dans la rue des Filles-Dieu, où il mourut en 1511, qu'il travailla, de 1502 à 1507, à ce magnifique tombeau.

Ce grand maître avait associé à ses travaux des artisans d'une habileté notoire, tel *Guillaume Regnault*, son praticien préféré et son digne successeur, qui avait épousé sa nièce. La statue à double visage du tombeau de François II est certainement la réunion des portraits de l'oncle et de la nièce.

Jehan de Chartres sculpta les trente-deux statuettes du soubassement préparé par *Dominico* et *Bernardino de Mantoue* « tailleurs de massonnerie antique », tandis que leur compatriote *Jeromino de Fiesole* en cisela les arabesques.

Les marbres achetés en Italie furent amenés à Tours par Marseille et le Rhône. Le marbre noir seul provenait des Flandres. Le prix de revient de ce monument attei-

gnit près de deux millions de notre monnaie. Pendant tout le temps de son exécution, Michel Colombe reçut mensuellement 20 écus soleil, équivalant à 170 écus de 10 livres.

Philibert Delorme, fils et neveu d'architecte, né à Lyon en 1518, fit, dès le début de sa carrière, apprécier sa haute intelligence. A Rome, où il séjourna de 1538 à 1540, le pape Paul III chercha à se l'attacher, mais Delorme préféra revenir en France, où, grâce à de puissants protecteurs, il obtint la charge d'architecte des bâtiments et forteresses de Bretagne.

Il demeura une dizaine d'années à Nantes, où il fit exécuter au château ducal le couronnement de la courtine de la Loire et le logis du gouverneur. Il agrandit aussi l'hôtel de la Cour des Comptes, sis rue de la Commune, à l'emplacement de la rue de Strasbourg. On y remarquait les encorbeillements voutés en pierre qui caractérisèrent ses ordonnances (1).

L'importance toujours croissante de la commune de Nantes obligea de créer une charge de maître d'œuvres des travaux publics. *Guillaume Patissier* remplissait cette fonction au commencement du seizième siècle. Il commença en 1503, la construction d'un hospice général dans le quartier dit maintenant du vieil hopital. L'ensemble comprenait un bâtiment parallèle à l'Erdre avec deux pavillons extrêmes encadrant une cour et un jardin du côté de la rivière. Notre musée archéologique conserve un dessin de cette façade sud, qui était percée de grandes fenêtres à meneaux couronnées par les frontons en accolade de l'époque.

Guillaume Bricault succéda à Patissier, et entreprit en 1516 la construction d'un hôtel pour la Chambre des Comptes sur l'emplacement du quai Ceynerai actuel.

(1) Philibert Delorme abandonna sa charge au profit de son frère *Jean* ; il avait lui-même succédé à *François Bonnet*, inspecteur des travaux du château depuis 1519, dont le prédécesseur s'appelait *La Provostaie*.

Les fondations défectueuses de ce bâtiment et la mobilité du sol obligèrent à des réparations incessantes jusqu'à la démolition de cet hôtel qui fut effectuée en 1740.

Mathieu de Gouy, peintre, architecte et géomètre, dressa le plus ancien plan connu de notre ville. Il reçut, en 1538, 18 livres 15 sols pour ce travail dont les légendes furent payées 45 sols au calligraphe *Michel Denas*.

Rogier Wattier, qualifié dès 1552 « maistre maczon et architecte de la commune », signa, en 1554, une quittance de 4 écus soleil pour un projet de transformation du port Maillard après démolition de la cour aux engins et de la porte contiguë que surmontait l'horloge communnale transférée depuis au Bouffai.

François Germond qui continua ces travaux, ouvrit la rue en zig-zac du Petit Bacchus qui a été l'objet d'une étude de notre part au moment de son redressement et de la démolition de ses maisons. La reconnaissance publique avait d'abord appelé cette rue : rue Germonde.

Notre ville reçut maintes visites royales, qui lui coûtèrent fort cher. Henri II et Catherine de Médicis y firent en 1552 leur entrée solennelle. Les rues étaient magnifiquement décorées par nos artistes dont l'un, *Michel Morin*, devint célèbre par ses multiples aptitudes artistiques. *Pierre Bouricaud* s'y occupa de la sculpture décorative et l'architecte *Jehan Fegneult* des échaffauds et théâtres élevés aux principaux carrefours. Une quittance de ces trois maîtres constate qu'ils reçurent : « Trois escus soleil pour avoir vaqué sept jours à la conduite des arc-triomphants qui se font pour l'entrée de M^re^ sire le Roy. » Leurs signatures offrent des extravagances calligraphiques ornées de figures en profil que le baron Girardot a jugé dignes de reproduction dans ses publications archéologiques. *Mathieu Barbot* collabora aux décorations de la ville comme peintre de figures.

Jehan Fegneult décéda en 1580, laissant un fils de

même prénom, ayant depuis 1569 le titre d'architecte royal pour la Bretagne.

Le roi Charles IX, pendant son séjour à Nantes en 1564, inaugura solennellement la mairie nantaise. Il plaça à sa tête Geoffroy Drouet, sieur de l'Angle, qui fut notre premier maire et le zélé organisateur de nos services administratifs.

Pierre Eudes dit Desclos, nommé voyer en chef, travailla, en 1568, à la surélévation des fortifications du quartier Saint-Nicolas, il fut le promoteur du pavage des principales rues de la ville et de la transformation des ponts de la Loire dont les pilotis furent remplacés par des piles de maçonneries en moellons schisteux : le pont de la Belle Croix et la moitié de celui de Pirmil offraient encore, avant 1865, des spécimens de ces ponts dont le tablier continuait à être en bois.

Claude Bernard, voyer vers 1582, entreprit de modifier le cours de l'Erdre en jetant cette rivière dans les douves de Saint-Nicolas. Ce projet causa de multiples accidents aux maisons et aux personnes et fut abandonné après avoir englouti un millier d'écus d'or soleil (au moins 200.000 francs).

En 1588, *Jehan Briquet* le remplaça et reçut 500 livres d'appointements. Ce maître, plus maçon qu'architecte, bâtit le pont de Sauvetout qui coûta 480 écus et dont le tablier en bois fut depuis remplacé par des voûtes en maçonneries.

Sous ses ordres nous trouvons *Pierre Rendu* et *Pierre Paris* dont les appointements annuels atteignaient 66 écus de 3 livres (environ 6.000 francs). Ce dernier fut remplacé en 1591 par *Jehan Le Hennuyer*.

Hélie Remigereau « Me Maczon et architecte » ordonna les fortifications du Marchix et fit exécuter en dix années 6.107 toises de maçonneries (1), mais le démantèlement de la nouvelle enceinte bastionnée ayant commencé sitôt son achèvement, rendit ce travail inutile.

(1) Environ 45.000 mètres cubes.

La fin du seizième siècle fut troublée par la guerre civile. L'art s'en ressentit naturellement. Aussi laissons-nous volontiers les artisans à leurs travaux barbares pour nous occuper de nos décorateurs : citons *Jehan Le Fèvre « tapisorius regine et ducisse Britannie »*, le grand maître tapissier de la duchesse Anne pour les ameublements intérieurs et *Jehan Collart* qui traitait largement les peintures murales et montra son activité exceptionnelle en décorant avec l'aide de son élève Hervé Bourdon la « gallyote » sur laquelle la duchesse Anne descendit la Loire vers Nantes, en 1505.

Collart travaillait régulièrement pour les décorations communales ; il a signé plusieurs quittances à leur sujet : l'une d'elles, de 1515, mentionne qu'il a « paint la Tour où a été mis la saincture de la Ville et... estoffé d'or et d'as ur la dite Ymaige. » C'est lui qui prépara cent écussons aux armes de Bretagne pour les funérailles de la duchesse, en 1514 ; dix ans après il enlumina et armoria « la girouette de la tour neuve vers la Fosse », travail qui lui fut payé 18 livres 14 sols (près de 500 fr).

Son collègue *Cornille Desgans* s'appliquait à émailler des verrières. Il exécuta en 1505, la belle vitre du logis de la Psallette portant les armoieries de l'évêque Henri le Barbu qui fit souvent appel à son talent.

Les registres de la commune mentionnent aussi les noms de *Jacques Tronson* et de *Jehan Vallée* qui travaillèrent aussi aux décorations pour le convoi funèbre de la duchesse Anne.

Les visites princières obligeaient la ville aux cadeaux de toute nature. Les échevins offrirent, au roi François Ier, une nef d'argent aux armes de la ville, œuvre de *Jean Brossard* et, à la reine un cœur d'or que *Pierre Pyllais*, maître de la monnaie, avait fondu et ciselé, des étoffes somptueuses, de nombreuses friandises, un couple de lévriers et plusieurs autres cadeaux.

Un vin d'honneur fut servi dans des « estamaux armoriés et dorurés » fournis par le « pintyer » *Jehan*

Mahault. Le maître canonnier de la ville *Claude de Bourbon* s'efforçait de fêter bruyamment ces visites avec les pétarades pour lesquelles il recevait annuellement 20 livres (1533-1564).

Ces visites onéreuses pour la Commune se renouvelèrent fréquemment et avec le même cérémonial.
Pour Charles IX venu en 1565, l'orfèvre *Jehan Blanchard* avait ciselé deux clés en argent aux armes de la ville et le miseur *Gilles Bretaigne* vida ses coffres pour solder les frais de la réception, ce qui obligea pour payer les 4.480 écus, prix de l'acquisition de l'hôtel Bizard qui devint notre Hôtel de Ville, de vendre immédiatement toutes les autres maisons communales dont le mobilier fut reparti dans les services de la nouvelle mairie.

Pour la salle des audiences solennelles le « bahutier » *Nicolas Thibaut* de l'Aulnaie fournit, moyennant 40 écus d'or, une table de 12 pieds 1/2 de longueur et de 3 pieds 3 pouces de largeur, montée sur tréteaux ouvragés et tournés, deux bans de même longueur, un grand bahut avec tiroirs et tablettes à coulisse, le tout en bois de noyer ciré, que *Claude Lancelle* orna de jolies sculptures.

Le maître brodeur Jehan André fournit en 1581, une douzaine d'écussons armoriés pour « estre mis et cousuz à six hoctons neufs faitz pour les sièges à bastonnières de la maison de Ville. »

Dès l'origine de la mairie, on avait pris la décision de faire exécuter le portrait de chaque maire de Nantes et de le placer dans la grande salle. *Jacques Coquet*, qui se qualifiait modestement « paintre et vitrier » reçut, en 1585, « 20 escuz soleil » pour les portraits des maires de la Branchoyre et de la Noë Fruneau. Cet artiste, vers la fin de sa carrière (1595), peignit un crucifiement pour l'auditoire des juges consuls et multiplia les armoieries du duc de Mercœur sur tous les panneaux disponibles de cette salle.

Le livre doré de la Mairie fut le chef-d'œuvre du relieur *Certain Gratien.* Les maires et échevins eurent un

ban d'œuvre dans la nef de la nouvelle Cathédrale, œuvre de *Pierre Monteguerre* qui reçut pour ce travail 42 livres tournois ; ils y venaient « pour ouïr et entendre les prédications qui se faisaient dans la dicte église conforme aux bonnes villes de royaume. »

Julien de Belle, *Jehan Adet* et *Pierre Troisvoisins* furent des peintres verriers et décorateurs. en grand renom. Troisvoisins exécuta pour 50 livres, pour la cérémonie funèbre du gouverneur de Martigues, en 1569 : sept chandeliers de bois sculpté, ornés de 28 écussons armoriés entourant le catafalque.

Après la soumission du duc de Mercœur, Henri IV vint à Nantes. Son entrée eut lieu sans apparat le 13 avril 1598, car il avait préféré payer ses gardes avec l'argent voté pour sa réception. Néanmoins, la mairie offrit à Madame, sœur du roi, et à la belle Gabrielle qui accompagnaient Henri IV, vingt livres de soieries plates de couleurs variées, cent livres de confitures en boîtes, six paires de gants ambrés, un petit baril de noix conservées et six canariens (*sic*) qui, avec la cage, coûtèrent 17 écus.

Les clefs de la ville, œuvres d'art de *Jacques de Bray*, furent suivant l'usage, offertes au roi. Elles étaient au nombre de quatre ; l'orfèvre reçut « dix escuz sols pour leur façon doreure et graveure. »

Les décorations religieuses à la Cathédrale pour la messe à laquelle assista le monarque, furent exécutées par *Charles Petit* qui était aussi recherché pour les décors funèbres au décès des notables.

La chapelle des minimes, les logis du gouverneur du château et quelques débris caractéristiques retrouvés dans les rue du Moulin, de Briord et du Beau Soleil où s'élevaient alors les logis de la noblesse sont les seuls vestiges du seizième siècle que possède notre ville.

L'administration fit à cette époque exécuter de nombreux travaux d'utilité publique. De vastes puits furent creusés aux principaux carrefours, le plus monumental

fut certainement le puits Lory avec sa margelle imitée de celle du château ducal, mais le puits de la place Saint-Pierre qui coûta 25 écus d'or (environ 5.000 francs), était le plus profond, puisqu'il atteignait le niveau des douves du château.

Les travaux de fortification du Marchix avaient amené la découverte des sources du coteau du Martray autrefois captées par les Romains pour leurs thermes du Bourg-neuf. Le fontainier *Cardin* fut appelé de Tours pour en faire profiter notre cité ; des galeries furent creusées et des tuyaux de poterie commandés pour la canalisation à travers l'Erdre. Ce travail, qui eut rendu tant de services, fut bientôt abandonné, les douves creusées pour la ville neuve ayant absorbé toutes les sources du coteau.

Les principales améliorations de Nantes se centralisèrent à l'esplanade du Bouffai qui fut pavée et transformée en place marchande. Au milieu s'éleva le « pilori infâmant » qui, dans son soubassement, renfermait la chambre aux engins du bourreau.

La courtine de la Loire débarrassée des hourds en charpente dont les saillies gênaient la batellerie servit d'appui à une halle couverte.

Un bâtiment pour le présidial fut ajouté au vieux château du Bouffai. Du côté du Port-Maillard, on construisit la nouvelle monnaie dont les vieilles estampes nous montrent le couronnement aux multiples frontons.

La Mairie fixa à 20 pieds (1) la largeur des rues qui ne dépassaient jamais alors 4 mètres et résolut de supprimer les nombreuses galeries jetées d'une maison à l'autre au grand préjudice de la clarté.

(1) Cette largeur des rues permit aux fêtes religieuses et civiles de se développer plus à l'aise et de faire entendre aux nantais les harmonies musicales des frères *Gilbert* et *Pierre* de *Bonnefoy*, *de Claude Demers* et de *Jacques Gerbin*, musiciens ordinaires de ces solennités, dignes prédécesseurs de nos vieux maîtres de chapelle dont *Gilles de Brenezay* fut au siècle suivant, l'un des plus remarquables.

XVIIe Siècle

La transformation de l'hôtel Bizard en maison communale occupa nos échevins pendant la première moitié de ce siècle. *Hélie Remigereau* abandonna les bastionnages du Marchix et succéda au Voyer *Pierre Rendu* ; il commença en 1605 la galerie et les deux pavillons qui forment le fond de la cour d'honneur de la Mairie.

Il s'adjoignit pour les détails artistiques, le vieux sculpteur *Raoul Carré* et son brillant disciple *Anthoine Blasselle*, peintre, sculpteur et tailleur d'images, issu d'une famille d'artistes de Picardie. En 1607, quelques semaines avant la mort de Raoul Carré, le miseur versa 342 livres tournois à ces deux maîtres.

Dans le même temps, *Nicolas Fanyau,* originaire de Legé, passait un marché pour trois statues en pierre de Saint-Aignan fournie par la ville : elles étaient destinées aux niches de la façade de la mairie et figuraient les trois vertus théologales. Ce sculpteur fut payé 202 livres tournois pour ce travail.

Burot Samuel et *Audin Lecompte* reçurent 272 livres pour la verrière historiée de la grande salle et de ses vitres armoriées.

Les fresques murales furent l'œuvre de *Charles Diard* dont l'habileté se déployait à l'aise dans les vastes décorations des théâtres et arcs triomphaux usités pour les réceptions princières. En l'année 1616, où Louis XIII visita notre cité, il avait peint deux tableaux chacun de dix mètres de surface, l'un représentant le roi et l'autre Henri IV, père de celui-ci « en Hercule vêtu à la française, ayant à ses pieds un dragon qui lui présentait un tonnelet doré contenant trois pommes du jardin des Hespérides ». L'allégorie était alors très cultivée.

La Mairie racheta moyennant deux cents livres ces tableaux que le maréchal de la maison du roi s'était

attribué suivant la coutume, dans le partage des objets ayant servi aux réceptions.

Des présents étaient aussi offerts en ces occasions. Le nouveau gouverneur, duc de Montbazon, reçut en 1607 un service en argent que le maître orfèvre *Daniel Marin* avait fait payer à la commune 893 livres tournois.

La visite royale provoqua la mise en état des défenses de la ville ; l'ingénieur royal *Brunet* des *Bordes* éleva un nouveau bastion au port Maillard et dressa un plan général des fortifications, qu'il acheva en 1621.

L'armurier *Jean Mersant* fournit entre autres armes trente corselets de piquiers qui coûtèrent 136 livres L'ennemi attendu ne vint pas, mais en revanche la peste visita et sema la désolation dans notre ville. Afin d'atténuer le danger qui les menaçait dans leur visite aux hôpitaux remplis de malades, les échevins portaient sur eux un antidote, il était enfermé dans une pomme spéciale en argent, œuvre de l'orfèvre *Thomas Jus* qui en fabriqua une douzaine. *Hélie Brosset* était architecte voyer lorsqu'il commença en 1640 la première Bourse ou parloir du commerce. Ce monument, aux fondations insuffisantes pour l'endroit choisi, se disloqua promptement, à tel point qu'il fallut le démolir à la fin du siècle.

Malgré cet insuccès, Brosset fut accepté en 1650 comme adjudicataire des deux premières travées absidiales au midi de la cathédrale (1). Il exécuta encore mal ce travail. Il s'ensuivit un procès dont les ennuis hâtèrent sa fin. Il mourut en 1655. L'un de ses proches, le sculpteur *Tugal Caris* acheva ces travaux plutôt mal que bien, ainsi que nous l'avons expliqué dans notre étude sur les cathédrales de Nantes publiée en 1906.

Christophe Prandeau « maître masson », avait en 1616 commencé le grand arc triomphal du vieux transept, qui cacha les arrachements des voûtes de la nef romane.

(1) Le prix fixé était de 36.000 livres.

Louis Babinot (1), *Etienne Legay*, *François Savary*, *Denis Cantiteau* et *Jacques Prandeau* tous « maîtres maczons et architectes », natifs de l'évêché de Luçon, étaient les associés de l'adjudicataire qui traita pour le prix accepté par eux tous : de 2.800 livres tournois.

La décoration picturale des voûtes et murailles du chœur fut confiée en 1624, aux artistes peintres *Vincent Béguin*, *Charles Mousset* et *Louis Alexandre* qui reçurent 4.650 livres.

Suivant un marché du 3 novembre 1629, la construction des voûtes et du comble de la nef fut adjugée à *Michel Poirier*, maître charpentier, associé avec *Guillaume Belliard*, *Marin Godenier*, *Jacques Corbineau* et *René Le Meunier* (2), maîtres sculpteurs et architectes. Le 22 août 1631, la réception (renable) de ces travaux fut faite par les architectes *Hélie Brosset* et *François Richaud*, assistés du plombier *Pierre Guiot* et du couvreur *Etienne Legrand*. La décoration du chœur fut un exemple de l'exubérance du style Italien, en grande mode depuis l'alliance de nos rois avec les Médicis. Le vœu de Louis XIII qui donna naissance à d'innombrables autels fit remplacer celui du chœur roman par un monument aux multiples colonnes, entablements et sculptures, œuvre probable de *Guillaume Belliard ; Jérome Bachot* et *Charles Coutant*, de leur côté, le peinturlurèrent à foison ainsi que les surfaces environnantes. Après la construction du transept méridional par l'architecte *Léonard Malherbe* et des deux travées absidiales contiguës, le chapitre ne s'occupa plus de l'achèvement de notre cathédrale, où l'on ne fit que des travaux d'entretien au vieux chevet roman ; cependant *Jehan Ballue* conserva le titre de « *magister operis ecclesie beati Petri* » jusqu'à la fin du siècle.

(1) « Maitre maczon » qui a formé de nombreux apprentis ; il les hébergeait à raison de 15 à 20 livres par an dans son logis en grande Bièce (ponts de Nantes).

(2) Son frère Mathias était aussi architecte.

Les Oratoriens firent construire au milieu de ce siècle leur chapelle, dont l'architecte fut leur supérieur, *Abel Louis de Ste-Marthe* et la plupart des églises et chapelles nantaises transformèrent leur maître-autel suivant le style en vogue.

La Mairie profita du vaste emplacement qui lui fut donné sur la prairie au Duc pour commencer vers 1640, un hopital général, sous la direction du voyer *Corbineau Gilles,* fils de *Jacques* ; *Dorseman* en fit la charpenterie et *René Rouxeau* qui couvrit les bâtiments plaça au faîte le Brigantin en plomb repoussé, timbré aux armes de la ville, que conserve notre musée archéologique.

Mais ici, comme à la Bourse, le mauvais état du sol et l'insuffisance des fondations furent cause de tassements ininterrompus ; déjà en 1656, *Pierre Jagueneau, Sorin* et *Boyslève* avaient à titre d'experts, constaté des dégradations importantes aux maçonneries (1) ainsi qu'au plancher du premier qu'une forte crue de Loire avait recouvert.

Sur un bon sol cette fois, en dehors de la porte Saint-Pierre, les mêmes maîtres d'œuvres *Corbineau,* avec *Houdault* maître masson, construisirent le collège Saint-Clément dont *Laurent Desageneaux* entreprit les charpenteries. De l'autre côté de la ruelle de Saint-François qui descendait en Riche-bourg, les Urselines commencèrent également leur grand couvent. Ces deux vastes immeubles reçurent au XIXe siècle les nouvelles institutions universitaires dites du grand et du petit Lycée.

Au dessus des noms un peu effacés de ces maîtres d'œuvres planent les trois noms glorieux du XVIIe siècle : *Errard, Malherbe, Boffrand.*

Originaire de Lorraine, *Jean Errard,* ingénieur royal, accompagnait Henri IV à son entrée à Nantes, en 1598 ; il devint « architecte des villes et places fortes de Bre-

(1) Elles étaient payées 8 livres la Toise.

tagne » en remplacement de *Jean Guilbaud*. *Charles Errard*, peintre, qui habitait Bressuire vint rejoindre à Nantes son frère Jean. Il acquit une certaine célébrité dans son art et, protégé par Richelieu, après avoir abjuré le protestantisme, il fut admis parmi les artistes chargés de la décoration du chœur de la cathédrale. Une de nos chapelles latérales côté du nord, conserve le tableau qu'il exécuta pour le rétable du grand autel et qui représente à la façon maniérée de l'époque « Jésus remettant à Saint-Pierre les clés du ciel. »

Ayant été nommé peintre du roi en 1621, il ne tarda pas à se rendre à Paris où il habita jusqu'à son décès en 1631. (1)

Son fils *Charles Errard*, le plus illustre de la fa-

Collection de M. Paul Soullard.

mille, naquit à Nantes en 1606. Elève de son père, il le suivit naturellement à Paris et travailla près de lui aux décorations du nouveau Louvre. Après la mort de son père, il devint architecte du roi et fut envoyé en Italie afin de reproduire les grandes œuvres de ce pays favorisé des arts. En 1651, il fit partie de la liste des

(1) Sa fille Anne avait épousé *Gérome Bachot* ingénieur géographe du roi, né à Paris en 1588 et qui, par favoritisme, obtint la charge d'architecte des villes et places fortes de Bretagne.

douze premiers membres de l'Académie royale et présidait cette noble assemblée depuis plusieurs années, lorsque Colbert l'envoya à Rome en 1666 afin d'organiser la nouvelle école française.

Charles Errard ne revint à Paris qu'une seule fois pour unir ses soixante-neuf ans aux dix-huit printemps de Catherine Guy, fille de l'un de ses collègues à l'Académie. Il mourut saintement à Rome, en 1689.

Ce grand artiste fut l'auteur de productions innombrables qui révèlent les multiples aptitudes de son talent, parmi lesquelles il suffira de citer la décoration du palais de Rennes.

La famille *Boffrand* avait de nombreux représentants dans notre contrée.

A Machecoul, *Mathurin Boffrand* était estimé comme peintre et sculpteur; un autre sculpteur, *Pierre Boffrand*, habitait Clisson avec son épouse, fille de *Jean Bourcier*, architecte à Nantes. *Richard Boffrand*, architecte, habitait aussi Nantes, peut-être avec *Jean Boffrand*, « maître sculpteur et architecte », père de l'illustre *Germain Boffrand*.

Jean, auquel on attribue la maison monumentale parallèle à la Bourse, a construit de nombreux monuments religieux. En 1691, il élevait à Saint-Similien un maître-autel dont le corps en menuiserie fut exécuté par *Jean Séguin* et *Mathieu Beaulieu* pour le prix de 72 livres plus une barrique de vin. A noter que Beaulieu ne put que faire sa croix au bas du marché de cet ouvrage.

Jean Boffrand avait été admis en 1588 dans la confrairie artistique de Saint-Nicolas de Guérande avec obligation de faire une statue du saint « bien estoffée et dorée. »

Autour de ce maître, gravitaient les sculpteurs *La Jarie* et *René Biémont*, ce dernier très remarqué pour l'autel qu'il avait exécuté dans l'église Saint-Saturnin.

Germain Boffrand naquit à Nantes, le 17 mai 1667.

Il avait à peine quinze ans lorsque son père l'envoya à Paris chez son oncle, le poète. Quinault. Admis d'abord dans l'atelier du sculpteur Gérardon, il entra quatre ans après chez l'architecte Mansard, dont il devint l'élève favori. Il lui succéda au commencement du XVIIIe siècle.

Parmi ses œuvres très nombreuses on admire avec raison le quartier Stanislas à Nancy, la ville souveraine du duc Léopold.

La Société des architectes de Nantes possède une jolie réduction d'un portrait remarquable de Boffrand que possède le musée de Nancy. L'existence fastueuse que menait ce maître illustre s'effondra avec la banque de Law ; quand il mourut, le 18 mai 1754, il ne possédait que ses titres de doyen de l'Académie royale d'architecture et d'inspecteur général des ponts et chaussées.

Si Errard et Boffrand n'ont laissé aucun témoignage d'attachement à leur ville natale, il n'en est pas de même pour *Jacques Malherbe,* artiste local, maître architecte et sculpteur qui termina la décoration de l'Hôtel de Ville et exécuta sur la rue de la Commune le portique triomphal dont les descriptions que nous possédons, font vivement regretter la complète disparition. Ce portique exigea trois années de travail et coûta 8.700 livres.

Cette œuvre admirable engagea César Renouard, seigneur de Donges, à prendre Malherbe comme architecte pour la construction de son hôtel contigu à la Mairie, qui reste une des plus remarquables conceptions artistiques de notre ville.

Léonard Malherbe, frère de notre artiste, était gendre de *Jacques Corbineau* auquel il succéda dans l'association formée avec *Michel Poirier, René Le Meunier, Guillaume Belliard* et *Marin Godenier* pour la construction du transept sud de la cathédrale (1630-1636).

Edouard Malherbe exerçait à la même époque comme « maître masson. »

La famille Belliard mérite de fixer notre attention. Guillaume, cité plus haut, était renommé comme sculpteur et architecte dès le début du XVIIe siècle. Lors de la création de la place Saint-Pierre, en 1617, il y éleva la colonne armoriée qui disparut en 1790; la même année, qualifié « maître architecte et enrichisseur d'ornements en la faculté d'architecture » ! il donna quittance de 71 livres 6 sols pour la décoration de l'autel des Carmes; ce grand ornemaniste pourrait bien avoir composé à la même époque le grand arc du chœur de la cathédrale qui était d'une décoration si touffue.

Un de ses fils eut pour parrain l'artiste *Vincent Béguin*; *Etienne Belliard,* autre fils, mais d'un second mariage et son petit-fils *Jean Belliard,* sculpteur, perpétuèrent la suprématie artistique de cette famille.

Le livre de Desgranges de Surgères sur les artisans nantais avant la Révolution a fait connaître beaucoup de noms oubliés (1), et l'intimité qui régnait entre ces professionnels, compères et compagnons, contractant de nombreuses alliances et recherchant toutes les occasions de festoyer.

Nous avons extrait de ce livre les noms des artisans que peut comprendre le cadre de cette étude.

Benoisteau Jacques, Bouteiller Daniel, Drapeau Mathurin, Leroy Etienne, Berranger Pierre, Beziau Jacques et son fils *Jean.*

Les *Bedoy* furent maîtres en constructions de père en fils, leur notoriété progressive valut à *Daniel Bedoy,* en 1690, le titre d'architecte des bâtiments royaux; aussi l'ingénieur royal *Lefèvre Charles-Joseph* s'honora-t-il de le choisir pour parrain de son fils, le 6 décembre 1703.

Les *Renaudin* ont aussi produit une lignée d'architectes. Citons aussi les frères Nicolas et Jean *Moulineau* François et Pierre *Chesneau, Jacques Bouyer, François*

(1) On y trouve aussi au nom Malherbe la description de la porte monumentale de l'Hôtel de Ville.

Mellinet, *Mathurin Bielle*, *Louis Bodin*, *Tessier*, *Barteau*, *Roussel*, *Brissonnière*, *Letellier*, *Molé* et *Resteau*, tous baptisés : Jean ; *Lecomte* et Pierre *Durand*, Charles *Simoneau*, *Chaigneau*, *Mathieu*, André *Ganachaud*, Jacques *Gasnier*, Mathurin *Groleau* et René *Marbeuf*.

Les *Peyre*, sculpteurs et décorateurs, eurent l'un de leurs membres honorés de l'amitié de Boffrand, dont il fut le disciple, et qui fit souche d'architectes célèbres à Paris au siècle suivant.

Jean *Gautier*, autre nantais, devint le coadjuteur de Boffrand à Nancy, comme architecte voyer, à compter de 1733. Nous relevons aussi les noms de quelques peintres qui travaillèrent à la galerie des portraits de nos maires.

Claude de la Haye (hollandais peut-être), restaura en 1625 les 24 portraits qui garnissaient le lambris du petit bureau, mais il est probable qu'il ne s'en tint pas à cet ouvrage. *Baricaud* Mathurin fut l'auteur du portrait d'André Dubut ; son petit-fils portraitura Gérard Mellier et reçut 150 livres. *Jean Legoux*, au milieu du dix-septième siècle, avait peint les portraits de Boux du Theil et de Jean Charette de la Contrie, payés ensemble 200 livres ; Jean *Levacher* ceux de Poulain de la Vincendière et de René Cotton.

Charles *de Raverolles* reproduisit La Pinsonnière en 1655, et *Gentillesse* s'attacha à De Pontual. Le sire de Closmadeuc paya généreusement 300 livres le portrait que lui peignit le cordelier *père Georges* ; cette même somme fut accordée à Vincent *Porcher* pour les portraits de Jacques Charette (1670) et Libaut (1673), (1) mais celui de Frémon du Bouffai ne lui fut payé que moitié. Cet artiste avait longtemps travaillé en Italie, où il avait épousé une jeune fille de Rome.

(1) Portrait conservé au Musée Archéologique.

XVIIIe Siècle

L'expansion donnée par Colbert aux affaires maritimes et coloniales avait enrichi les commerçants nantais, qui firent construire des maisons dont la somptuosité métamorphosa magnifiquement la ville.

Le maire *Gérard Mellier* (1720), administrateur remarquable, encouragea ces embellissements par des améliorations de voirie (1). L'abondance des travaux amena la séparation des attributions entre les constructeurs ; les architectes furent chargés de la conception et de la direction des constructions, et les entrepreneurs de leur exécution : fourniture de matériaux et main-d'œuvre.

Les gouverneurs, intéressés à ces progrès, demandèrent le concours des architectes et ingénieurs du roi pour l'étude des projets grandioses rendus exécutables par la suppression des fortifications ; quant à la mairie, elle se contenta d'abord de ses voyers pour la conduite de ses travaux publics ordinaires.

L'ingénieur *Lafond*, voyer au début du siècle, fut le constructeur malheureux d'une seconde bourse des marchands qui fut aussi défectueuse que la première. François *Roussel*, qui lui succéda, dressa un plan de la ville en 1710, avec le concours de *Haudebourt*, arpenteur du roi (2). Il ordonna les premiers soutènements du cours Saint-Pierre, dressa un devis de 148.362 livres pour améliorer la voie des ponts, puis, en 1720, ayant sans doute résilié ses fonctions, il entreprit la construction des cales du Bouffai pour le prix de 11.000 livres.

L'ingénieur royal *Joubert*, venu à Nantes sur la demande de Gérard Mellier, en 1725 ,fut le metteuren œuvre des

(1) Mellier fit recopier le « livre doré de la Mairie par le calligraphe *Chinon* qui reçut 150 l. La Vicomtesse Françoise *Ratouin* broda une nappe d'autel pour la chapelle des échevins.

(2) Les archives municipales en conservent deux feuilles sur les quatre effectuées, elles concernent les quartiers opposés de la Fosse et de Richebourg.

projets de cet illustre maire jusqu'à l'année 1733, où Nicolas François *Portail* fut appelé à la direction des travaux communaux. Ce voyer est connu principalement par le plan à grande échelle de la cité nantaise achevé en 1739, qui nous conserve le détail des dispositions des principaux monuments d'alors.

Portail, âgé de 33 ans à sa nomination, épousa la même année Perrine *Seheult*, dont la famille a compté des architectes, estimés ; il était fils de Jacques Portail, architecte né au Puy, qui, fixé à Brest depuis le commencement du siècle, mourut chez son fils à l'époque de son mariage.

Les appointements de Portail, au début de 600 livres, s'élevèrent jusqu'à 1.600 en 1750 ; ses modestes aptitudes, devenues insuffisantes avec l'âge, lui firent adjoindre, en 1757, le jeune Ceineray. Trois ans après il était brutalement révoqué sur l'ordre du gouverneur duc d'Aiguillon, pour « travaux mal dirigés et mal construits ». Ce brave homme, qui avait élevé dix enfants, mourut pauvre le 3 janvier 1767.

L'illustre *Gabriel*, président de l'académie royale d'architecture, dirigeait le mouvement artistique des principales villes de province, à l'aide de maîtres choisis suivant la nature des œuvres projetées. C'est ainsi que l'ingénieur *Touros* travailla de 1740 à 1750 aux transformations de Nantes ; il nous a laissé un projet d'aménagement de la ville close, qu'il étudia avec le concours de son fils.

De Vigny et *Pierre Rousseau* furent délégués par Gabriel pour l'architecture et la décoration.

Le premier était né le 30 mai 1690, à Saumur ; son père, qui se faisait appeler tout simplement Vigné, était marchand de soiries. De Vigny étudia à Paris, chez l'architecte Robert de Cotte, et, ayant été admis dans la deuxième classe de l'académie d'architecture, il fut envoyé à Nantes, où il dut participer à la construction des belles maisons datées du milieu du dix-huitième siècle.

Il étudia un plan de transformation de la ville présenté le 25 avril 1755 et approuvé par l'Administration, qui nous l'a conservé. Cet architecte, au caractère difficile, n'eut pas d'amis ; de retour à Paris il s'aliéna ses collègues de l'académie au point de se voir rayé de leur nombre en 1758. Il vécut alors solitaire, jusqu'à son décès, survenu en 1772.

Pierre Rousseau, issu d'une famille de l'Ile-de-France, formait un heureux contraste avec le précédent ; habile sculpteur et architecte, on est enclin à lui attribuer la conception des plus jolies constructions nantaises, dont celles portant les numéros 10, 13 et 17 de la Fosse.

En 1745, ayant acquis, moyennant 3.000 livres, un des terrains de l'île Feydeau (quai Duguay-Trouin, 16), il construisit la superbe maison qui mérita le nom de « temple du goût » ; les fondations, établies sur un grillage de poutres, procurèrent une stabilité qui encouragea la construction de plusieurs immeubles sur les nombreux lots qui n'avaient pas trouvé d'acquéreurs. Rousseau fut certainement un architecte fort recherché, et l'on peut lui attribuer la paternité des immeubles nos 9 et 10 du quai Turenne.

En 1760, cet artiste signa son plan pour l'intérieur de Nantes, avec boulevard en forme de cœur, dont la pointe aboutit au pont du confluent de l'Erdre. Ce projet, d'une jolie fantaisie, semble avoir été une protestation contre les tracés classiques que proposait Ceineray.

La mairie avait eu recours plusieurs fois à Pierre Rousseau qui, notamment en l'année 1745, donna à la ville de Nantes « quittance de 588 livres » ; mais elle ne réussit pas à retenir cet architecte, que favorisait une riche clientèle. Aussi menait-il une existence luxueuse ; ses équipages mêmes étaient décorés et dorés à tel point que les ouvriers, suivant la vieille coutume d'appeler leur patron « le singe », lui avaient appliqué le surnom

de « Singe doré », qui resta à la propriété qu'il possédait sur la côte Saint-Sébastien.

Un second *Pierre Rousseau*, fils du précédent, né à Nantes le 30 mai 1751, fut naturellement l'élève de son père jusqu'au moment de son admission dans l'atelier de Potin, membre de l'académie royale d'architecture. Il remporta le prix de Rome en 1773, et, après un séjour fructueux dans la ville éternelle, il obtint le titre d'architecte du roi pour l'ordonnance des œuvres décoratives du château de Fontainebleau. La reine Marie-Antoinette lui confia l'aménagement de ses appartements privés à Versailles ; à la même époque (1786), il construisit pour le prince de Salm-Salm le charmant palais, siège actuel de la chancellerie de la Légion d'honneur. Au début de la Révolution, il fit un beau projet de palais pour le Parlement, qui devait occuper le quai proche de l'Institut ; il disparut pendant la tourmente politique. (1)

Jean-Baptiste Ceineray, né à Paris, le 10 mars 1722, dans l'atelier d'un menuisier, (2) fut élève de Josseny et obtint le prix de Rome en 1748. Son caractère studieux et ses aptitudes artistiques lui gagnèrent la protection de Gabriel, qui, par l'intermédiaire du gouverneur duc d'Aiguillon, lui fit obtenir la charge d'architecte voyer de Nantes (1757). Ses projets pour la transformation de la ville furent approuvés en 1760 ; leur exécution débuta par l'aménagement des buttes et du bastion de la porte Saint-Pierre. Les appointements de Ceineray, fixés d'abord à 500 livres, furent doublés en 1760 ; six ans après, la mairie lui accorda, comme gratification pour ses bons services, un terrain de 2.205 pieds de surface, à l'angle du cours Saint-André, avec

(1) En 1783, un *Rousseau* François, architecte nantais, âgé 52 ans, était imposé pour 1 livre 10 sols à Ancenis, rue du Château. Cet impôt minimum, qui n'était appliqué qu'aux simples artisans, ne pouvatt s'appliquer qu'à un simple pied-à-terre.

(2) Charles Garnier, l'illustre architecte de l'Opéra, a eu des origines similaires.

retour rues Saint-Clément et Lebrun, sur lequel il éleva sa première maison lui appartenant. Sa situation pécuniaire était prospère ; il dirigea les travaux du palais de la Cour des Comptes (Préfecture), de l'hôtel Daux (Division militaire), de l'hôtel Deurbroucq (Ile Gloriette), et de nombre de maisons particulières qui lui procurèrent des honoraires élevés. Vers 1775, le financier *Graslin* lui demanda son concours pour la création du nouveau quartier, ce qui l'amena à des spéculations de terrains dont il fut victime pendant la débâcle révolutionnaire. En 1782, il avait résilié sa charge de voyer en faveur de *Crucy*. En 1793, il se trouva dans une situation précaire, sa retraite cessa de lui être comptée; il vécut pauvre et ignoré jusqu'en l'année 1809, où la mairie, compatissante, lui accorda une rente viagère de quinze cents francs, qu'elle n'acquitta que deux fois, puisqu'il mourut le 29 juin 1811, dans la maison n° 9, rue de la Fosse, dont il avait été l'architecte. (1)

Mathurin Crucy, digne successeur de Ceineray, issu d'une famille nantaise de constructeurs, naquit en 1749. Ses premières études artistiques l'avaient, à vingt ans, conduit en Italie. Il se passionna pour l'architecture, puis entra dans l'atelier de Gabriel, à Paris, et retourna à Rome comme lauréat en 1774. Des envois remarquables le firent apprécier par les grands maîtres de l'académie royale, qui cherchèrent à le retenir dans la capitale ; mais Crucy aimait sa famille et sa ville natale, il déclina toutes les offres et se mit, à Nantes, à la disposition de Ceineray, en 1780. Deux ans après il le remplaçait dans ses fonctions, aux appointements de 2.000 livres, jusqu'à l'année 1789 ; la mairie les augmenta alors de 500 livres et d'autant l'année suivante.

(1) Nomenclature chronologique de ses principales œuvres : Maison quai Duguay-Trouin, 12 et rue Duguesclin. — Château du Grand-Blottereau. — Préfecture. — Hôtels sur les cours et place Louis XVI. — Hôtel Deurbroucq. — Châteaux du Chaffault et de la Classerie. — Quartier Graslin. — Maisons place Bretagne et rue Mercœur, quai Brancas, etc.

Crucy, destitué par Carrier en 1793, fut remplacé par *Richelot*, jeune architecte entraîné dans le tourbillon révolutionnaire ; mais il reprit ses fonctions à la fin de la Terreur et les conserva jusqu'à sa mort (7 novembre 1826) (1). *Louis Crucy*, père de cet éminent architecte, avait eu trois autres fils ; l'un d'eux, *Jean Crucy*, comme maître charpentier, construisit, en 1777, le pont Rousseau, et trois ans après le pont Maudit ; puis, comme architecte, l'entrepôt des Salorges. Il travaillait d'ailleurs dans les bureaux de son frère depuis 1785.

Antoine Crucy, l'autre fils, fut, en 1790, l'architecte d'un des hôtels de la place Louis XVI.

Les architectes de Nantes, en commémoration des travaux exécutés pendant le dix-huitième siècle, résolurent d'élever une colonne entre les deux cours, au moyen d'une souscription publique ; son emplacement dans la douve du bastion obligea de la fonder sur un massif de maçonnerie dont la hauteur est d'environ neuf mètres.

Le comité organisateur était composé comme suit :

Mathurin Crucy, auteur du projet, et Louis et Antoine, frères du précédent.

Julien-Francois Douillard, président du comité, dont nous reparlerons.

Alexis Marchais, qui descendit les cloches de la cathédrale en 1792.

Gautier Jean, doyen des architectes, ex-voyer de Nancy.

Son fils *Gautier René.*

Perrier Jean.

Naghel Nicolas, qui éleva la maison en tontine entou-

(1) Ses principales œuvres comprennent : en 1780, l'hospice des orphelins ; 1786, halle aux grains surmontée de la grande salle de notre ancienne bibliothèque publique ; hôtel Montaudouin, place Louis XVI (traversée par la rue Chauvin) ; 1787, Théâtre Graslin, incendié le 2 août 1796, reconstruit en 1811 ; colonne Louis XVI ; 1792, chantiers de constructions navales ; 1802, rotonde de la Petite-Hollande ; 1807, hôtel de Commequiers, rue Royale, 9 ; 1808, portail et aile gauche de la Mairie.

rée par la place Royale, les rues Crébillon, Guérande et de la Fosse.

Lefort Pierre qui, avec Crucy, avait, en 1784, constaté l'état dangereux de l'église Saint-Saturnin.

Biret Pierre, dont les descendants se ruinèrent en construisant les maisons qui font face au temple protestant (1840-1848).

Louis-Olivier de Marmayon, qui semble bien le fils du charpentier *Marmayon*, dit Bayonnais, qui, en 1783, construisit rue du Chapeau-Rouge une salle pour un jeu de paume.

Ogée Jean-François, fils de l'ingénieur géographe, né le 25 mars 1728, à Chanues, près Laon. Cet architecte a construit avec son confrère *Demolon*, en 1792, la maison située rues des Douves et Contrescarpe, dont le plan est remarquable.

Praud Sébastien, qui, de concert avec Ogée, fit, en 1802, le devis des réparations indispensables pour notre cathédrale.

Peccot Antoine et *Louis Peccot*, son fils.

Sauvaget François, beau-frère de Ceineray (1).

Revenons à la famille Douillard.

Au dix-septième siècle, *Louis Douillard*, « maistre masson », eut deux fils, *Olivier* et *Pierre*, qui exercèrent la profession de charpentier ; un troisième, *René Douillard*, est qualifié architecte dans un écrit de 1676.

Pierre Douillard, architecte comme son père, reçut. de 1730 à 1732, plusieurs sommes du miseur de la ville. Un de ses fils, *François Douillard*, signa : architecte et entrepreneur, quand il épousa la sœur de l'architecte *Pierre Maillet*. De cette union naquit, le 20 mars 1757, *Julien-François Douillard*, le plus illustre du nom. Cet architecte se lança dans la politique ; ses qualités d'organisateur le mirent à la tête de nombreux comités. Il prit une part active au démembrement des propriétés

(1) Les portraits de Crucy, Douillard, Ceineray et Peccot font partie des œuvres conservées dans notre Musée.

religieuses, devint maire de Nantes en 1798, puis membre du conseil des Cinq Cents ; il eut avant sa mort (10 mai 1833), la satisfaction de voir ses deux fils, *Louis-Prudent* et *Constant*, commencer l'édification du grand hospice de Saint-Jacques.

Après avoir parlé des chefs, donnons un souvenir aux subalternes qui les ont aidé dans leurs œuvres.

Pendant la direction de Portail, *Pierre Bontoux* fut « architecte et entrepreneur » ; il mourut en 1745 ; son fils, né en 1714, dirigea pendant 38 années l'œuvre du balisage de la Loire. *Etienne Briand* succéda à Pierre Bontoux à partir du 3 mars 1746, le rapport concluant à sa nomination insiste sur « les sentiments catholiques du postulant et sur sa moralité, garantie par plusieurs témoins qui l'ont toujours vu assister à la messe ».

Michel Aubert-Scheult, qui fit souche d'architectes, était beau-frère de Portail ; il entra dans ses services, s'occupa des relevés de plans avec Cacault et dirigea la continuation des quais de la Fosse jusqu'à la Chézine.

François Cacault naquit vers 1710 ; géomètre habile, il a dressé le beau plan de la ville et ses faubourgs, imprimé en 1757. Il conquit par sa droiture les sympathies des administrateurs, et lorsqu'il se retira, en 1777, après 36 années de services, la mairie lui accorda une pension de 900 livres. Il était qualifié « Inspecteur des travaux communaux » et continua à titre honoraire de s'y intéresser jusqu'à sa mort, en 1797. (1)

Jean-François Demolon, fils d'un arpenteur du prince de Condé, entra à la voirie en 1775. Dix ans après, il fut

(1) Il laissa deux fils bien dignes de lui. Pierre Cacault, que Ceineray dirigea dans ses études d'architecture et fit envoyer en Italie pour compléter son éducation artistique ; il revint en France pour fermer les yeux à son père et se retira à Clisson où le rejoignit en 1805, son frère aîné François Cacault, ancien professeur de mathématiques à l'école militaire, député, sénateur, puis ambassadeur à Rome où il participa à la conclusion du Concordat. Ces deux frères accentuèrent le caractère italien de Clisson et organisèrent leurs collections en un musée qui devint le premier fond du nôtre, en 1810.

« vérificateur du pavage » (qu'on ne doit pas confondre avec le titre narquois d'inspecteur des pavés), ce qui ne l'autorisait guère à se déclarer « Ingénieur » quand, en 1789, il brigua de remplacer *Bontoux* pour les balisages de la Loire.

Pierre-Nicolas Fournier, né à Paris, le 3 mai 1747, eut une existence fort agitée jusqu'au jour où il remplaça Demolon à la voirie, le 23 septembre 1791. Il s'adonna à l'organisation des fêtes civiques en même temps qu'à des travaux de démolitions et de fouilles pour le réseau d'égouts du centre de la ville. Plusieurs trouvailles d'objets antiques en résultèrent et lui firent prendre goût aux recherches archéologiques, dont il consigna les résultats en deux grands registres manuscrits que conserve notre bibliothèque publique. Fournier, qui mourut en 1810, n'avait pas voulu laisser à d'autres le soin de rédiger l'épitaphe gravée sur la stèle de sa tombe, au-dessous de son médaillon (cimetière de Miséricorde).

LÉGISTE ET FINANCIER
MOINE ET CAVALIER
ARTILLEUR FANTASSIN
INGÉNIEUR MARIN
VÉTÉRAN CITOYEN
ACADÉMICIEN DE NANTES ANTIQUAIRE
VOYER PENSIONNAIRE
SANS FORTUNE ET SANS BIEN
MAINTENANT MOINS QUE RIEN

Ce personnage original avait réuni une collection de peintures et dessins que la ville acheta de sa veuve, pour joindre à la collection des frères Cacault.

Les archives administratives ont conservé les noms de nombreux artisans du bâtiment et des travaux publics, dont voici les principaux :

Joseph Arnould, qui reçut, en 1723, 11.892 livres pour la construction du pont de Sauvetout, ce qui semble exhorbitant pour une œuvre aussi grossière.

Le Sire et *Guérin*, qui étaient prisés comme experts, ainsi que plus tard *François Perrodeau*, entrepreneur et constructeur, en 1744, d'une glacière dans les douves de la rue Mercœur ; il était beau-frère de l'architecte Alexis Marchais et vivait encore en 1781.

Pineau et *Desageneaux*, qui exécutèrent en 1755 le nivellement du port Communeau, et *Demangeat*, qui construisit les quais d'Erdre entre le pont des Halles et l'escalier des Petits-Murs, moyennant 10.400 livres ; *Després*, qui dressa, en 1768, un devis de 12.000 livres pour réparations à l'église Saint-Similien, dont on se borna à restaurer la nef et à construire une salle pour le Chapitre, travaux payés 7.234 livres à l'entrepreneur. *Pipaud*, qui, en même temps, construisit sur un terrain voisin son hôtel avec fronton timbré d'une pie et d'un pot. *Jean Laillaud*, ingénieur et architecte du roi en 1702, qui fut le père de *Joseph* et de *Louis Laillaud*, qui exécutèrent de nombreux travaux publics : Halle du Bouffai en 1721, Bourse en 1722, pont de Pirmil de 1720 à 1730, balustrades des tours de la cathédrale, 1738 ; pont de la Poissonnerie, 1758 à 1765, etc. Ils en tirèrent un maigre profit, puisque, le 14 mars 1778, le maire accorda au survivant une pension de 300 livres, comme « encouragement à suivre les bons exemples donnés par les frères Laillaud pendant le cours de leur existence ». *Briand Etienne* et *Gévin*, qui furent associés comme constructeurs, vers 1742, des quais entre l'Erdre et la Bourse, pour lesquels ils furent payés 41.036 livres.

Mangin Louis-Amédée, né à Paris, le 2 octobre 1755, fils de *Charles Mangin*, architecte et neveu de Louis Laillaud par sa mère, qui remplit les fonctions d'architecte et d'entrepreneur jusqu'à son décès, en 1825. Son fils, Victor Mangin, fut un journaliste bien connu de nos pères.

Vauvercy Mathurin, architecte, demeurant rue de Sauvetout, qui a, pendant la Révolution, signé plusieurs

rapports d'experts avec son confrère *Hubert Xavier* ; il habitait cours du Peuple, 4.

Juteau, qui construisit, sur les plans de Crucy, la rotonde de la Petite-Hollande, etc.

Voici quelques noms de maîtres d'œuvres (1) qui ont laissé quelque trace de leur passage au dix-huitième siècle: *Claude Arnaudeau, Guillaume Aurillard, Antoine Baty, Bécuyer de Chancourtois* (1757-1817), *Bertoux, Charles Blot*, architecte, qui, en 1730, composa l'autel de l'église de Vay; *Boursin*, entrepreneur des ponts en 1747. *Bourmand*, mort en 1757; *Bray de la Valette*, « architecte et juré expert des bâtiments du roy » ; Jacques et Nicolas *Bouyer* « maîtres massons et architectes », domiciliés l'un au Bignon-Lestard (rue Scribe), l'autre en Richebourg ; *Pierre Brunet*, paroissien de Sainte-Croix; *Cir*, paroisse de Sainte-Catherine; Jean-Baptiste *Courtonne*, paroissien, fils d'un professeur à l'académie royale d'architecture, mais fixé à Nantes, dès 1730, dans la paroisse Saint-Clément, *Honoré Denégot* (1678-1731) ; Pierre *Després, Duportail, Duverneuil* et Jean *Fleury* tous architectes au milieu du siècle ; François *Fouin* ; Etienne *Geay*, chargé par les commissaires du roi de démanteler le château de la Garnache.

Gilaiseau, Herault, Hérice, recommandé en 1744, par le comte d'Ormesson, pour le poste de voyer ; *Laïec, Maillard, Leroy, Maillet, Minaud*, tous baptisés Pierre ; *Pinsonnière, Rainard*, né à Nevers en 1690, épousa l'héritière de la maison noble du plaisir « avis le plaisir Tison » (route de Paris).

Les grands travaux de ponts et chaussées étaient ordonnés par les ingénieurs royaux :

Thévenon, titulaire de ce service depuis l'année 1711, eut à reconstruire toute la partie centrale du pont de Pirmil, rompu par la crue exceptionnelle de 1714. Déjà les rouages administratifs fonctionnaient avec

(1) Consulter, pour plus de détails, le livre : *Les Artistes de Nantes avant la Révolution*, du marquis de Surgères.

une déplorable lenteur, puisque le projet de l'ingénieur ne fut approuvé qu'en 1721. On avait établi une passerelle provisoire indispensable puisque les travaux du pont ne furent terminés qu'en 1746.

L'ingénieur *Abeille des Fontaines* étudia, en 1738, une canalisation pour l'Erdre, et sous sa haute direction, son collègue *Blavaux du Fougeroux* fit exécuter l'arceau alors remarquable du pont de la Poissonnerie.

La basse Loire faisait partie du service de l'ingénieur *Decaux*. *Mazin*, qui lui succéda, fut le promoteur des endiguements, que fit continuer *Julien Groleau*, ingénieur en chef, dont la sagesse préserva la cathédrale et le château de la démolition réclamée par les énergumènes de la Révolution.

Le service des fortifications avait aussi ses ingénieurs. *Joseph Le Fèvre* occupait cette fonction en 1700, quand il épousa la fille de l'architecte *Etienne Bedoy*. Au milieu du dix-huitième siècle, *Favart* commença les démolitions et combla les douves autour de la porte Saint-Pierre. Vers 1780, *Du Pradillet* détruisit un tiers de l'enceinte de Nantes. *Rapatel*, qualifié dès 1760 ingénieur et architecte, fit d'abord élever le château de la Persagotière (Ecole des Sourds-Muets), et l'hôtel Leglas-Moricé (rue de Rennes), puis il dirigea la construction du pont Rousseau, au début du siècle suivant.

Les édifices élevés pendant le cours du dix-huitième siècle sont remarquables par l'ampleur de leur ornementation ; on y retrouve le modelé puissant dont étaient coutumiers les décorateurs des navires sans nombre que construisirent les chantiers nantais.

Parmi ces artisans, *Denis-Antoine Gervais* a laissé la plus brillante réputation. Ce sculpteur fut le chef de l'atelier qui exécuta les décorations de nos plus belles maisons ; c'est à lui que la mairie de Rennes s'adressa pour orner son Hôtel-de-Ville et exécuter la statue de Louis XV au centre de sa façade.

Claude Moullé eut assez de renom, comme sculpteur,

pour que *Jan Guiquéro*, graveur du roi en sa monnaie de Nantes, s'honorât d'être parrain de sa fille, en 1733.

Mathurin Boursier, Noel Liverny, Michel Lemée et *Nau* ont également droit à notre souvenir. Le dernier a signé le cartouche à double blason qui orne le porche faisant vis-à-vis à la chapelle des Minimes. Il était issu d'une famille de maîtres tailleurs de pierre qui ont pris part aux travaux de la cathédrale pendant le dix-septième siècle. tels *Jean Nau*, dont le nom fut trouvé gravé en deux endroits, et *Mathurin Nau* qui, en 1643, faisait des entreprises de compte à demi avec son confrère *Pierre Goupil. Louis Nau* architecte et entrepreneur, né en 1760, neveu du sculpteur précité, fut le père de *Théodore Nau*, l'éminent architecte et le fondateur de notre Société Archéologique.

Sébastien Leysner sculpta, en 1779, les deux anges adorateurs du grand-autel de la cathédrale. Cet artiste, né près de Wursbourg (1728), était fixé à Angers ; il fut souvent appelé à Nantes par Ceineray. Le salon préfectoral possède une cheminée en marbre blanc avec cadres noirs, dont la frise fut ornée par lui de deux amours enlacés.

Robinot Bertrand fut un sculpteur apprécié par Crucy, qui lui confia la confection des chapiteaux corinthiens du péristyle de notre théâtre, payés chacun 500 livres et des rosaces de la voute du vestibule, payées chacune 18 livres.

Les peintres *Coste* et *Bougon* préparaient alors les douze premiers décors de scène que l'incendie devait anéantir pendant la représentation de *Zémire et Azor*, le 24 août 1796.

Quelques-unes de leurs exquisses ont meublé pendant longtemps certains bureaux de l'Hôtel-de-Ville. Que sont-elles devenues ?

Belloti, dit Canaletti, vint se fixer à Nantes en 1755. Cet habile peintre italien décora nombre de trumeaux dans les appartements des riches armateurs. Notre

musée possède de cet artiste plusieurs magnifiques vues de Venise.

Hénon nous a laissé des dessins de Nantes qui n'ont de valeur qu'à titre documentaire. Malgré son inaptitude artistique, il ne perdait pas une occasion de critiquer ses collègues et de chercher à leur nuire. Le grand Ceineray lui-même fut en butte à ses mauvais procédés.

Pendant les dernières années du dix-huitième siècle, le vandalisme populaire détruisit un grand nombre d'œuvres précieuses. La révolution fut défavorable aux arts ; la fabrication des armes fut seule prospère et tous les travaux de luxe furent arrêtés.

Le relèvement artistique s'opéra lentement, ainsi qu'en témoignent le manque de charme des œuvres de l'Empire et de la Restauration ; puis la renaissance romantique s'égara dans des restitutions archéologiques ridiculisées par l'épithète « de style troubadour ». Enfin, après un demi-siècle de tâtonnements, nos maîtres et artisans sont heureusement rentrés dans la bonne voie et rivalisent aujourd'hui de talent avec leurs plus célèbres devanciers.

JULES FURRET et DOMINIQUE CAILLÉ.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

Noms des Maîtres d'œuvres et Artisans

A

Abeille des Fontaines, 41.
Adet, 19.
Alexandre, 23.
André, 10.
Armuriers de la Ville, 12.
Arnaudeau, 40.
Arnoult, 38.
Aulnet, 10.
Aurillard, 40.

B

Babinot, 23.
Bachot, 23, 25.
Ballue, 23.
Baty, 40.
Barbot, 15.
Baricaud, 29.
Barteau, 29.
Beaulieu, 26.
Bedoy, 28, 41.
Béguin, 23, 28.
Bécuyer de Chancourtois, 40.
Belle (de), 19.
Belliard, 23, 27, 28.
Belloti, 42.
Benoisteau, 28.
Bernard, 10.
Bernardino, 13.
Berranger, 28.
Bertoux, 40.
Beziau, 28.
Biémont, 26.
Biette, 29.
Biret, 36.
Blanchard, 18.
Blasselle, 21.
Blavaux du Fougeroux, 41
Blot, 40.
Bodart, 7.
Bodin, 29.
Boffrand, 24, 26.
Bonnefoy, 20.
Bonnet, 14.
Bontoux, 38.
Borgell (de), 8.
Bougon, 42.
Bourbon (de), 18.
Bourcier, 26.
Bouricault, 15.
Bourmand, 40.
Boursin, 40.
Boursier, 42.

Bouteiller, 28.
Bouyer, 28, 40.
Boyslève, 24.
Bray, 19.
Bray de la Valette, 40.
Brenezay (de), 20.
Bretaigne, 18.
Briand, 37.
Bricault, 14.
Briquet, 16.
Brissonnière, 29.
Brossard, 17.
Brosset, 22, 23.
Brunet, 40.
Brunet des Bordes, 22.
Burot, 21.

C

Cacault, 37.
Cantiteau, 23.
Cardin, 20.
Caris, 22.
Carré, 21.
Castelet.
Ceineray, 33.
Chaigneau, 29.
Champagne, 8.
Chasse (de la), 9, 10.
Chausse, 8.
Chesneau, 28.
Chinon, 30.
Cir, 40.
Collart, 17.
Colombe, 13.
Colyn, 5.
Coquet, 18.
Corbineau, 23, 24, 27.
Coste, 42.
Couraleau, 11.
Courtonne, 40.
Coutant, 23.
Crucy, 34, 35.

D

Daniel, 28.
Decaux, 41.
Delorme, 14.
Demangeat.
Demers, 20.
Demolon, 37.
Denas, 15.
Denégot, 40.
Desageneaux, 24, 39.
Desgans, 17.
Desprès, 39, 40.
Diard, 21.
Dominico, 13.
Dorseman, 24.
Douillard, 35.
Drapeau, 28.
Drouet.
Duportail, 40.
Durand, 29.
Duverneuil, 40.

E

Errard, 24, 25.
Eudes, 16.

F

Fanyau, 21.

Favart, 41.
Fegneulx. 15.
Félix, 1.
Fleury, 40.
Flory, 9.
Fouin, 40.
Fournier, 38.

G

Gabart, 11.
Gabriel, 31, 33.
Ganachaud, 29.
Gasnier, 29.
Gautier, 29, 35.
Geay, 40.
Gentillesse, 29.
Georges (Le Père), 29.
Geraut, 8.
Gerbin, 20.
Germont, 15.
Gervais, 41.
Gevin, 39.
Gilaiseau, 40.
Gilbert, 20.
Godenier, 23, 27.
Goupil, 42.
Gouy, 15.
Graslin, 34.
Gratien, 18.
Groleau, 29, 41.
Guérin, 39.
Gui de Dammartin, 5.
Guilbaud, 25.
Guiot, 23.
Guiquéro, 44.

H

Hamzer, 12.
Haye (de la), 29.
Haudebourt, 30.
Hénon, 43.
Hérault, 40.
Hérice, 40.
Hervé, 2.
Hochart, 11.
Houdault, 24.

J

Jagueneau, 24.
Jehan de Chartres, 13.
Jéromino, 13.
Joubert, 30.
Jus, 22.
Juteau, 40.

L

Lafont, 30.
La Jarie, 26.
Laillaud, 39.
Lancelle, 18.
La Provotaie, 14.
Le Clerc, 10, 12.
Lecomte, 29.
Lecompte, 21.
Le Fêvre, 41.
Lefêvre, 28.
Le Fort, 36.
Legay, 23.
Legoux, 29.

Legrand, 23.
Lehennyer, 16.
Lemée, 42.
Le Meunier, 23, 27.
Lepetit, 11.
Leroy, 28.
Le Sire, 39.
Letellier, 29.
Levacher, 29.
Leysner, 42.
Liverny, 42.

M

Mahault, 18.
Maillart, 40.
Maillet, 40.
Malherbe, 23, 24, 27.
Mangin, 39.
Marbeuf, 29.
Marchais, 35.
Marin, 22.
Marmayon, 36.
Mathieu, 29.
Mathelin, 6.
Mazin, 41.
Mellinet. 29.
Mellier, 30.
Mersant, 22.
Mestre, 7.
Meunet, 11.
Minaud, 40.
Molé, 29.
Molewel, 5.
Monteguerre, 19.
Morin, 15.
Moullé, 41.
Moulineau, 28.
Mousset, 23.

N

Naghel, 35.
Nau, 42.
Noël, 8.

O

Ogée, 36.

P

Paris, 16.
Pasquier, 7.
Patissier, 14.
Paris, 16.
Peccot, 36.
Perret le Lièvre, 5.
Perréal.
Perrier, 35.
Petit, 19.
Peyre, 29.
Pineau, 39.
Pinsonnière, 40.
Pipaud, 41.
Poirier, 27.
Popehave, 5.
Porcher, 29.
Portail, 31.
Pradillet (du), 41.
Prandeau, 22, 23.
Praud, 36.
Pyllais, 17.

R

Rainard, 40.
Rapatel, 41.
Ratouin, 30.
Raverolles (de), 29.
Rebours, 4.
Regnault, 13.
Renaudin, 28.
Rendu, 21.
Rémigereau, 16, 21.
Resteau, 29.
Robin, 11.
Robinot-Bertrand, 42.
Rodier, 6.
Rousseau, 31.
Roussel, 29, 30.
Rouxeau, 8, 24.

S

Sainte Marthe (de), 24.
Savary, 23.
Sauvaget, 36.
Séguin, 26.
Scheuft, 31, 37.
Simoneau, 29.
Sorin, 24.

T

Tessier, 29.
Thévenon, 40.
Thibault, 18.
Tirel, 11.
Touros, 31.
Troisvoisins, 19.
Tronson, 17.

V

Vallée, 17.
Vigny (de), 31.
Vauvercy, 39.
Vulgrin, 2.

W

Wattier, 15.
Wiecingnier, 9.

Y

Yvonnet, 10.

LE JEU FÉODAL DU CHEVAL MALLET

à SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS

PAR

LÉON DELATTRE

Dans cette notice historique, nous nous proposons de rapporter un usage bizarre et particulier à la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais, qui faisait autrefois partie de la châtellenie de Loyaux. Cet usage, fort ancien, avait été interrompu pendant les premières années de la Révolution ; il fut supprimé définitivement par le Directoire du Département de la Loire-Inférieure en 1791, après une tentative de la municipalité pour le rétablir, au mépris de la loi qui avait aboli les droits seigneuriaux. Il s'agit du jeu ou « mistère » du Cheval Mallet que les paroissiens devaient « de tout temps immémorial servir en l'éral de l'esglise dudict Sainct-Lumine (1), » en reconnaissance de la concession à eux faite, d'abord par le duc de Bretagne et depuis par le roi de France, son successeur, « d'une tenue de marais et marécages vulgairement appelés les Marais et communs de Sainct-Lumine et Sainct-Mars-de-Coustais (2). »

Ce jeu constituait une redevance féodale et les conditions s'en trouvent exposées dans le rentier de la châtellenie de Loyaux de 1542 et dans les Aveux et Déclarations de 1644, 1678, 1680, 1723 et 1788.

D'après Ogée (3), la cérémonie se passait en 1778 de la manière suivante :

(1) *Archives départ. de la Loire-Inférieure.* — Domaine de Nantes, réformation de 1679, vol. 7e.

(2) *Arch. départ. de la Loire-Inférieure.* — B 1865.

(3) *Dictionnaire historique et géographique de la province de*

« Le jour de la Pentecôte de chaque année, il y a une assemblée en cette paroisse, et sur la place est un cheval de bois qu'on nomme le *Cheval Merlette,* autour duquel dansent plusieurs personnes vêtues d'une chemise de toile peinte, sur laquelle sont dessinées des fleurs de lis ; un de la compagnie est obligé de chanter une chanson nouvelle, qu'on envoie en Cour. C'est le sacristain qui compose ordinairement cette chanson, grotesque. La cérémonie se fait devant les officiers de la juridiction, qui ont tous l'épée à la main. »

Le *Calendrier patriotique de Paimbœuf pour l'année* 1789 (1) nous apprend que ce divertissement était encore pratiqué à cette époque dans le bourg de Saint-Lumine-de-Coutais.

Une relation publiée au commencement du XIXe siècle dans les *Mémoires de l'Académie Celtique* (2) et dans la *Description statistique de la Loire-Inférieure* (3), donne, d'après les témoins oculaires, les détails les plus curieux sur le jeu du Cheval Mallet, qui devait être « conduit, mené et assisté par le sergent de la jurisdiction. »

Le personnage principal était un cheval de bois. Il avait au milieu du corps un trou dans lequel s'introduisait l'acteur chargé de lui donner le mouvement, de la même manière que sur certains théâtres on le donne aux chevaux de carton qu'on y fait caracoler.

Le dimanche qui précédait celui de la Pentecôte, les nouveaux marguilliers se rendaient chez les anciens, en enlevaient le cheval de bois et le portaient chez eux. Neuf parents ou amis des marguilliers, acteurs essentiels

Bretagne, par Jean-Baptiste Ogée, en collaboration avec Pierre Grelier. — Nantes, impr. Vatar fils aîné, 1778-1780.

(1) *Calendrier patriotique calculé au Méridien de Paimbœuf pour l'année* 1789. — Dédié à la Marquise de Bruc, Dame de Paimbœuf.

(2) *Mémoires de l'Académie Celtique.* — Paris, Dentu, 1807-1812.

(3) *Description topographique et statistique de la France,* par J. Peuchet et P. G. Chanlaire. — Département de la Loire-Inférieure. — Paris, 1809.

de la cérémonie, formaient le cortège. Chacun d'eux avait pour costume des habits de toile peinte, en forme de dalmatique, parsemés d'hermines noires et de fleurs de lys rouges. Le personnage qui portait le cheval était revêtu d'un long sarrau de toile, également parsemé d'hermines et de fleurs de lys. Ce sarrau servait de housse au cheval. Deux sergents de la juridiction précédaient le cheval et tenaient chacun, à la main droite, une baguette ornée de fleurs, comme la verge sacrée des Druides. Un des neuf acteurs de la cérémonie marchait immédiatement après les deux sergents, tenant en main un bâton de cinq pieds, ferré des deux bouts, en forme de lance. Le cheval était suivi de deux autres individus qui avaient chacun une longue épée avec laquelle ils ferraillaient pendant toute la marche. La musique, si l'on peut donner ce nom aux sons discordants de deux tambours, d'un cornet à bouquins et d'une vèze ou cornemuse, était exécutée ordinairement par quatre acteurs de la fête.

Le cheval restait en repos dans son nouveau domicile jusqu'au jour de la Pentecôte. La veille de ce jour, après dîner, les marguilliers, assistés des sergents en costume et accompagnés d'une foule de peuple, se rendaient dans un bois voisin appartenant à M. de la Moricière, où l'on abattait un chêne qui était conduit au son de la musette sur la place publique du village pour y être planté en guise de mai. Mais, avant d'enlever cet arbre, il fallait chanter une chanson dans la cour du seigneur. Le lendemain, jour de la Pentecôte, sitôt après la première messe, les marguilliers, accompagnés de leur cortège, en costume, faisaient apporter le cheval dans l'église et le plaçaient dans le banc du seigneur. On procédait ensuite, au son de la musette seulement, à la plantation du chêne. Après la grand'messe, tous les personnages de la cérémonie apportaient le cheval sur la place et faisaient, en dansant et caracolant au son de leur musique rustique, trois fois le tour de l'arbre.

Nulle personne étrangère à la cérémonie ne pouvait, pendant cette danse, approcher des acteurs qu'à la distance de neuf pieds. Les trois tours terminés, on se rendait chez l'un des marguilliers, où il y avait un banquet annuel auquel assistaient les plus notables habitants de la paroisse. Après les vêpres, on reportait le cheval sur la place et, comme le matin, on formait une danse autour du chêne. Cette danse était composée de neuf tours, après lesquels on apportait le cheval près du chêne qu'on lui faisait baiser trois fois. Cette dernière cérémonie finie, les sergents criaient trois fois : *Silence* ! et le bâtonnier (celui qui portait le bâton ferré) entonnait une chanson de quatre-vingt-dix-neuf couplets.

Cette chanson devait être nouvelle chaque année et contenir toutes les anecdotes scandaleuses, tous les événements remarquables arrivés pendant l'année dans l'étendue de la paroisse. La chanson finie, on portait le cheval de bois chez un des marguilliers, qui en restait dépositaire jusqu'à l'année suivante.

La collection de ces chansons serait curieuse. Armand Guéraud (1) dit qu'il aurait voulu rapporter un de ces chants qui s'improvisaient pour la fête du Cheval Mallet à Saint-Lumine-de-Coutais, mais il n'a pu en retrouver aucun.

Les Aveux concernant les marais et communs de Saint-Lumine-de-Coutais reproduisaient fidèlement, chaque fois qu'ils étaient rendus, l'obligation, pour les habitants de cette paroisse, de jouer le mystère du Cheval Mallet et de dire une chanson nouvelle.

Dans l'aveu de 1644 (2), les paroissiens de Saint-Lumine, « pour les deux tierces partyes d'une tenue de Marays et marécages, vulgairement appelés les Marays et Communs de Sainct-Lumyne et Sainct-Mars-de-Cou-

(1) *Recueil des chants populaires du Comté Nantais et du Bas-Poitou*, par Armand Guéraud. — (Manuscrit de la Bibliothèque publique de Nantes.)

(2) *Archives départ. de la Loire-Inférieure*, B 1865.

tais, commun et jardins, confessent et advouent devoir à Sa Majesté et à la recepte de ladicte Seigneurye de Loyaux la somme et nombre de huict livres six soulz tournoys de rante chacun an, payables par une main et ung seul payement au terme et feste de Nostre-Dame en aoust. »

Ils avouent aussi la redevance d'un « cheval appelé le Cheval Mallet et ce faizant en jouant l'histoire ou jeu dudict Cheval une chanson nouvele laquelle se doibt dire à l'endroit dudit jeu après vespres dudit jour de la Pentecoste. »

Ce jeu se pratiquait par neuf personnages ; « sçavoir : celuy qui joue, deux tambours, deux espées, ung baston ferré aux deux bouts, un cor à corner ou gustière, deux sonneurs d'ung haut-bois et d'une chalemye (1), le tout conduit, mené et assisté par le sergent de ladicte jurisdiction »

La Déclaration des paroissiens de Saint-Lumine-de-Coutais, relative à leurs marais et communs et qui fut passée en 1678, en l'étude de Me Lebreton, notaire, à Nantes, contient ce qui suit : (2)

« Par devant nous, notaires royaux de la Cour de Nantes, soubz signez avecq submission, prorogation de Jurisdiction y jurée par sermant, a comparu Mathurin Ringeard, marchand, un des procureurs et marguilliers de la paroisse de Sainct-Lumine-de-Coustays, y demeurant, faisant pour le général desdictz paroissiens, en vertu de la procuration passée par la Cour et Jurisdiction de Villeneufve devant Poisneau et Padiolleau, notaires, le quinziesme jour du présan moys par qui il a présentement apparu et retenu pour luy servir et autres affaires. Lequel, audict nom, pour satisfaire aux Ordonnances de Messieurs les Commissaires deputtez par Sa Majesté pour la confection du

(1) Chalemye, chalumeau, flûte champêtre.

(2) *Archives départ. de la Loire-Inférieure.* — Domaine de Nantes, Réformation de 1679, volume 7e.

pappier terrier et Réformation de son Domayne et Vicomté de Loyaux, et aux assignations publiques faictes en conséquence d'ycelles, a reconnu et déclaré tenir et posséder roturièrement en la sensine et mouvance de Sa Majesté, à cause de sadicte Vicomté de Loyaux, sçavoir : Est un marays vulgairement appellé les Marays et Communs de Sainct-Lumine en ladicte paroisse, entre les terres et marays de Sainct-Mars-de-Coustays, d'un côté, d'autre costé les terres et marays de la Moricière, d'un bout les terres labourables près dudict Sainct-Lumine et, d'autre bout, le lac de Grand-Lieu, duquel marays ledict Ringeard et audict nom a déclaré ne sçavoir le contenu, pour icelluy marays estre innaccessible et hors la facillité de le pouvoir arpenter ny gaullayer. Sur lequel marays il déclare pour ledict général de ladicte paroisse de Sainct-Lumine-de-Coutays estre deub chacun an de rante à ladicte seigneurye de Loyaux, à chacun terme de my aoust, la somme de huict livres six sols tournoys par une main et un seul payeman.

» Et oultre ledict Ringeard et audict nom déclare estre deub chacun an au jour et feste de Pantecoste, aux issues des grandes messes et vespres, un cheval appellé le Cheval Mallet et, en faisant et jouant le mistère dudict cheval, une chanson nouvelle et qu'à faulte auxdictz parroissiens de fournir ledict Cheval Mallet et d'en jouer ledict mistère et dire ladicte chanson nouvelle, ils doibvent l'amande à leur Souverain Seigneur. Duquel Marays ils sont en possession de tout temps immémorial de servir ledict mistère en l'éral de l'esglise dudict Sainct-Lumine, où pour cet effet ils plantent chacun an un may autour duquel se joue ledict mistère par huict personnages, sçavoir celuy qui le joue, deux tambours, deux espées, un baston ferré à deux boutz et un cor à corner, le tout administré et assisté du sergent de ladicte jurisdiction.

Et que pour ayder à faire ledict jeu, ledict Ringeard, et audict nom, a déclaré estre deubz un jallon de vin et pour huict deniers de pain par chaque nouveau maryé en ladicte parroisse de Sainct-Lumine, en l'année de ladicte charge de fabrice et autres postérieures de procureurs et marguilliers de ladicte parroisse ; lesquelles parcelles de rante, ledict Ringeard, et audict nom, promet payer audict terme de my aoust à la recepte de Loyaux et continuer à l'advenir soubz l'obligation et hypothèque desdictz héritages soux paynes et amandes quy y eschéent.

» Laquelle déclaration ledict Ringeard, et audict nom, affirme véritable sans y voulloir adjouster ny diminuer et pour la vallidité et exécution des présentes il a eslu son domicille en la maison et personne de Me Jaybonaud, procureur au Siège présidial et provôsté de Nantes, auquel il a donné pouvoir par les présentes de ladicte déclaration auxdictz sieurs les Commissaires consantir d'estre enrollé audict pappier terrier pour lesdictes parcelles de rante pour luy et ledict général deffandre à tous moyens des pugnissements quy pourroient estre fournys contre ladicte déclaration et généralement faire tout ce quy sera nécessaire.

» Faict et passé audict Nantes en l'estude de Lebreton, l'un desdicts notaires. Et, d'aultant que ledict Ringeard a dict ne sçavoir signer, a faict signer à sa requeste Jan Tibot, le vingtiesme jour d'aoust mil six cent soixante-dix-huit.

» Tibot ; Lebreton, notaire royal ; Delalande, notaire royal. »

L'aveu de 1723 (1), rendu par Jean Gallays et Etienne Giraudet, procureurs fabriqueurs de Saint-Lumine-de-Coutais, ne diffère pas sensiblement du précédent.

(1) *Archives départ. de la Loire-Inf.*, B 1865.

Nous le transcrivons ci-après :

« Aveu et dénombrement que rendent au Roy, notre Sire et Souverain Seigneur, en sa Chambre des Comptes de Bretagne, par devant Nosseigneurs d'icelle, Jean Gallays et Etienne Giraudet, procureurs fabriqueurs de la paroisse de Sainct-Lumine-de-Coutays, y demeurant, sçavoir : ledit Gallays, au lieu du Pas-Clavier, et ledict Giraudet, au village de la Tourroillerie, présents en cette ville de Nantes, faisants pour le Général des parroissiens dudit Sainct-Lumine-de-Coutays, en vertu de procuration portée en l'acte de délibération d'iceux parroissiens du onze de ce mois, duement certifié et signé du sieur Olivier, recteur audit Saint-Lumine-de-Coutays, des choses que le Général de laditte parroisse tient prochement et rotturièrement de Sa Majesté, à cause de sa Vicomté de Loyaux, réunie au Domaine de Nantes, aux devoirs d'obéissance et autres ci-après exprimez, sçavoir : est un marais vulgairement appelé les Marays et Communs de Saint-Lumine en laditte parroisse, entre les terres et marais de Saint-Mars-de-Coutais, d'un costé, d'autre costé les terres et marais de la Moricière, d'un bout les terres labourables et prayries dudit Saint-Lumine et d'autre bout le lac de Grand-Lieu, duquel marais ils ont, et audit nom, déclaré ne sçavoir le contenu pour iceluy marais être innaccessible et hors la facilité de le pouvoir arpenter ny gaullayer, sur lequel marais ils déclarent, pour ledit Général de laditte paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais qu'il étoit cy-devant dû chacun an de rente à laditte Seigneurie de Loyaux, à chaque terme de my aoust, la somme de huict livres six sols tournois, laquelle rente a été franchie, suivant la quittance de cet effet du vingt-trois avril mil six cens quatre-vingt-dix-sept, signée Brunet ; en outre, lesdits Gallais et Giraudet déclarent être dû chacun an au jour et feste de Pentecoste, aux issues des grandes messes et vespres, un cheval

appelé le Cheval Mallet et, en faisant et jouant le mistère dudit cheval, une chanson nouvelle. Et qu'à faute auxdits paroissiens de fournir ledit Cheval Mallet et d'en jouer le mistère et dire ladite chanson nouvelle, ils doivent l'amande à leur Souverain Seigneur. Duquel marais ils sont en possession de tout temps immémorial de servir ledit mistère en l'éral de l'église de Saint-Lumine, et, pour cet effet, ils planteront chacun an un May autour duquel se joue ledit Mistère par huit personnages, sçavoir : celuy qui le joue, deux tambours, deux épées, un baston ferré à deux bouts et une corne à corner, le tout administré et assisté du sergent de ladite juridiction. Et que, pour aider à faire ledit jeu, lesdits Gallais et Giraudet, et audit nom, ont déclaré être dû un jallon de vin et pour huit deniers de pain par chaque nouveau marié en laditte paroisse de Saint-Lumine en l'année de leur ditte charge de fabrice et autres postérieures, procureurs et marguilliers de laditte paroisse, tout quoy ils se sont obligez, audit nom, d'observer et continuer à l'avenir, à peine des amandes qui y échéent. Lequel aveu, ils ont affirmé véritable, sans y vouloir ajouter ny diminuer, devant nous, notaires du Roy, à Nantes, soussignez, avec soumission et prorogation de juridiction y jurée et, pour l'exécution des présentes, ils ont élu domicile en l'étude de Me Jan Allonneau, procureur en la Chambre des Comptes de Bretagne, auquel ils ont donné et donnent, par les présentes, pouvoir de présenter ledit Aveu à Nosseigneurs de laditte Chambre des Comptes et partout où requis sera, et en réquérir tous actes de réception, deffendre à tous impunissements qui pourroient être fournis contre le présent aveu et généralement faire tout ce qui sera nécessaire, promettent l'avoir pour agréable sans révocation, ce qu'ils ont ainsy déclaré, avoué, reconnu et consenti, promis, juré, jugé, obligé, renoncé et condamné, etc.

» Fait et passé audit Nantes, en l'étude de Cailleteau, l'un de nous dits notaires, soussignez, et, d'autant que

lesdits comparants ont déclaré ne sçavoir signer, ils ont fait signer à leurs requêtes, sçavoir : ledit Gallais, Maître Etienne Padiolleau, procureur au Présidial de Nantes, et ledit Giraudet, Maître Joseph Henry Sinson, sur ce présent.

» Ce trantième jour de juillet mil sept cent vingt-trois, après midy. Ainsi signé en la minutte : Sinson, Padiolleau, Grégoire, notaire royal apostolique, et Cailleteau, notaire royal apostolique.

» Laditte minutte controllée à Nantes, le quatre aoust mil sept cent vingt-trois, par Bedault. »

En 1788, à la veille des événements qui devaient amener la suppression des usages et droits féodaux, le Général de la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais pensa qu'il était nécessaire de rendre de nouveau aveu au Roi pour ses marais et communs. Voici le texte de cet aveu : (1)

« L'an 1788, le 6 avril, en conséquence de la publication de dimanche dernier, se sont assemblés Messire François Chevalier, recteur de cette paroisse, nobles gens Guillaume Ordreneau, Louis Guedon, de Rorthais, Jean Bretagne et autres délibérants.

» Le Général, considérant la nécessité de rendre aveu à Sa Majesté pour les marais et communs qu'il possède dans la parroisse, donne pouvoir et procuration à Jean François Raingeard et Léobin Arlais, fabriqueurs en charge, de se transporter chez le premier notaire royal, pour y déclarer, au nom desdits paroissiens, qu'ils possèdent dans ladite paroisse les deux tierces parties d'une tenue de marais et marécages, terres et rives, vulgairement appelés les Marais et Communs de Saint-Lumine et Saint-Mars-de-Coutais, indivis avec l'autre tierce partie, bornés d'un côté les terres et marais de la Moricière ; d'un bout les terres et prairies dudit Saint-Lumine et d'autre bout le lac de Grand-Lieu. Duquel marais ils ne peuvent déclarer le contenu, à cause de l'impossibilité

(1) *Bibliothèque publique de Nantes.* — Collection Bizeul, manuscrit n° 1116.

de l'arpenter ; lequel marais ils déclarent relever de Sa Majesté, prochement et roturièrement, à cause de sa Seigneurie et Vicomté de Loyau, près Nantes, et sur laquelle il est dû par chacun an la rente de 3 livres 8 sous 5 deniers, à cause desdits marais et communs, à Noël ; plus une livre 13 sous 8 deniers de rente, à cause de la recharge due par les habitants de ladite paroisse, sujets aux rentes dites de *Retraits*, dues à la même époque de Noël ; plus, ils déclarent qu'il est dû à chacun an aux jour et fête de la Pentecôte, aux issues de la grand'messe et vêpres, un cheval appelé le Cheval Mallet, et en faisant et jouant l'histoire et jeu dudit cheval, dire une chanson nouvelle, laquelle sera dite à l'endroit dudit jeu, après vêpres, dans la place près de l'église, à cause desdits marais et communs, desquels ils sont en possession de tout tems immémorial ; pour cet effet, les marguilliers plantent un mai dans ladite place, autour duquel se joue ledit jeu, par neuf personnages ; sçavoir : celui qui joue, deux tambours, deux épées, un bâton ferré des deux bouts, un cor à corner ou grellier (1), un haut-bois, le tout conduit ou assisté du ou des sergents de la juridiction ; déclarent, de plus, que chaque nouveau marié doit un jalon de vin et pour huit deniers de pain aux marguilliers en charge ; le tout conformément à la sentence de réception de l'aveu rendu pour le même objet, en date du 10 juin 1680, et autres titres plus anciens. »

Cependant de grands événements politiques se précipitaient et tous les droits féodaux furent supprimés en France par l'Assemblée Nationale, dans cette séance du 4 août 1789, qui renferme à elle seule, on peut le dire, la Révolution tout entière.

Les habitants de Saint-Lumine, très attachés à leurs croyances et à leurs usages séculaires, continuèrent chaque année, sous l'œil des autorités, leur jeu du Cheval Mallet. Mais, en 1791, ils en furent empêchés par

(1) Grellier ou grêlier, sorte de cor de chasse, nommé ainsi autrefois en raison de ses sons perçants et aigus.

arrêté du Département, sur la dénonciation du Directoire du District de Machecoul. Ils ne cédèrent qu'à la force.

Ce n'était pas là première fois que des tentatives avaient lieu pour abolir ce divertissement singulier.

En 1682, l'archidiacre Binet, lors d'une visite paroissiale, avait été fort surpris de trouver, dans l'un des coffres de l'église, tout l'attirail servant au jeu de la Pentecôte. Scandalisé d'une telle impiété, il consigna en termes sévères ses observations (1) :

« Sur le procès-verbal par nous fait, écrit-il, au sujet du Jeu du Cheval Mallet trouvé dans l'un des coffres de l'église et l'information sommaire que nous aurions faite que c'est le lieu où, par abus, on le garde de tout temps avec tout son équipage, au grand scandale de l'église et de l'impiété, désordres et ivrogneries et médisance que cause le Jeu dudit Cheval Mallet les jours de la Pentecôte et festes suivantes, plus amplement expliqués par le procès-verbal que nous en aurions fait ce jour.

» Nous avons ordonné auxdits fabriqueurs de mettre ledit cheval et ses équipages dans ce jour hors ladite église, en attendant que nous ayons communiqué notre dit procès-verbal à Monseigneur de Nantes et ses officiers pour y estre par eux apporté les remèdes qu'ils jugeront les plus efficaces et, en cas de refus, avons ordonné audit Recteur de leur refuser les sacrements et à tous ceux qui s'y voudront opposer. »

Les paroissiens étaient bien décidés, malgré cette défense, de ne tenir aucun compte des foudres ecclésiastiques. Le recteur Chevalier en fait la constatation en 1768 : « Mes prédécesseurs, surtout M. Gédouin, dit-il, ont voulu abolir le jeu du Cheval Mallet, mais sans succès (2). »

(1) *Archives départementales de la Loire-Inférieure*, G 51. — Ordonnances de l'archidiacre Binet, en 1682, consignées dans le Livre des visites diocésaines ou paroissiales.

(2) *Registre d'état-civil de Saint-Lumine-de-Coutais.*

La Révolution devait briser toutes les résistances. Le 17 février 1791, le Conseil Général de la municipalité de Saint-Lumine-de-Coutais décida d'exercer comme à l'habitude le droit seigneurial du Cheval Mallet. Le District de Machecoul s'y opposa dans ces termes :

« Le 14 mars 1791, le sieur Boursault, Secrétaire-Greffier de la Municipaité de Saint-Lumine, demanda acte au Directoire de Machecoul de n'avoir point participé à la délibération inconstitutionnelle du Conseil Général de la Municipalité de Saint-Lumine, du 17 février dernier.

» L'avis du Directoire sur cette délibération tend à ce que tous ceux qui ont concouru et participé à ycelle soient destitués de leurs fonctions municipales, déchus de la qualité de citoyens actifs et qu'il soit procédé à la formation d'une nouvelle municipalité (1). »

Le 25 mai, Mathurin Amaillaud et Joseph Brochard, marguilliers en charge de la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais, viennent déclarer au Directoire du District de Machecoul que la municipalité cherche à faire revivre « un usage abusif, ridicule et dispendieux », au mépris des lois. Une nouvelle injonction est faite à la municipalité, suivant la délibération ci-dessous :

« Extrait du Registre du Directoire du District de Machecoul.

» Séance où présidait M. Dubois. Assistants : MM. Charruau et Bulet. M. le Procureur-Syndic, présent.

» Sont comparus Mathurin Amaillaud et Joseph Brochard, marguilliers en charge de la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais pour la présente année.

» Lesquels ont dit que, depuis un temps immémorial, un usage aussi ridicule qu'abusif et dispendieux, régnant dans leur paroisse, parmi les bienfaits que l'Assemblée Nationale a rendus aux citoyens de l'Empire français

(1) *Archives départementales de la Loire-Inférieure*, L.

ils comptent la suppression d'un droit seigneurial connu sous le nom de Cheval Malet ou Merlet.

» Les Officiers municipaux les ayant prévenus d'entretenir cet usage, les requérants ont pensé que ces sortes de droits étaient supprimés. Ils seraient repréhensibles et réfractaires aux décrets s'ils obtempéraient en cette partie aux ordres de la municipalité. Pourquoi ils ont requis l'Administration de deffendre à la municipalité de Saint-Lumine-de-Coutais de provocquer les marguilliers ni aucun autre citoyen de ladite paroisse de faire exercer à l'avenir le cy-devant droit seigneurial, connu sous le nom de Cheval Mallet ou Merlet, et ont signé : Joseph Brochard, Mathurin Amaillaud.

» M. le Procureur -Syndic a dit :

» Messieurs,

» Vous voyez, par la déclaration des sieurs Amaillaud et Brochard, que la municipalité de Saint-Lumine-de-Coutais, au mépris des Décrets de l'Assemblée Nationale, cherche à faire revivre un usage abusif, ridicule et dispendieux, connu dans cette paroisse sous le nom de Cheval Merlet. Les menaces qu'elle a faites aux marguilliers sont d'autant plus repréhensibles que, faite pour veiller à l'exécution des décrets, elle est la première à les enfreindre et cette nouvelle marque de son incivisme exige que vous lui rappeliez son devoir et lui fassiez défenses de récidiver. En conséquence, je requiers que vous enjoigniez à la municipalité de Saint-Lumine-de-Coutais de s'abstenir de l'exercice du droit connu sous le nom de Cheval Malet, à peine d'être poursuivie comme réfractaire aux lois du Royaume et assigné. Ainsi signé : Pierre Guilbaud, Procureur-Syndic.

» Le Directoire, faisant droit sur la réquisition du Procureur-Syndic, et vu la délibération des marguilliers de Saint-Lumine, est d'avis qu'il soit fait défense à la municipalité dudit lieu, ainsi qu'à tout citoyen de ladite paroisse, de provoquer ou d'exercer le cy-devant droit

seigneurial connu sous le nom de Cheval Merlet, et que tous les instruments et autres articles servant à l'exercice de ce droit soient déposés au greffe de ladite municipalité, d'après l'inventaire qui en sera préalablement rapporté par le sieur Boursault, que l'Administration commet à cet effet. Au surplus, le présent sera adressé au Département pour statuer.

» Fait au Directoire à Machecoul, le 25 mai 1791.

» Signé au registre : Dubois; Charruau ; Bulet ; Pierre Guilbaud, Procureur-Syndic, et Paumier, secrétaire. (1) »

La municipalité essaya encore de résister, mais ce ne fut pas seulement pour la forme, puisqu'elle donna pouvoir, le 2 juin suivant, aux deux marguilliers en charge, qui l'avaient dénoncée, de faire le jeu ordinaire, le jour de la Pentecôte. Voici l'extrait de sa délibération qui eut lieu à ce sujet le jeudi 2 juin 1791 :

« En conséquence de la publication de dimanche dernier, faite à l'issue des vespres, le Conseil Général de la commune s'est assemblé, composé de Jean Fleury, Pierre Amaillaut, Jullien Clavier, Etienne Sorin, officiers municipaux ; Barthélemy Betuysseau, Blaise Arlais, Jean Musset, Gabriel Chiffoleau, Nicolas Guillou, Yves Gouy, François Arlais, Guillaume Guilbaud, les tous notables, et le sieur Jean Papin, Procureur de la commune. Et ouï M. le Procureur de la commune, ledit Conseil Général donne pouvoir à Joseph Brochard et à Mathurin Amaillaud, Marguilliers en charge, de faire le jeu ordinaire du Cheval Malet le jour de la Pentecôte. Fait et arresté en la sacristie, sous les seings de ceux qui savent écrire, lesdits jour et an que devant. Signé au registre : Fleury, officier municipal ; Pierre Amaillaut ; Jean Clavier ; Etienne Sorin ; Jean Musset ; B. Betuysseau ; B. Arlais ; G. Chiffoleau et Jean Papin.

» Pour expédition conforme au registre. Signé : Jean

(1) *Bibliothèque publique de Nantes.* — Documents révolutionnaires de la collection Dugast-Matifeux.

Papin, procureur de la commune ; J. Clavier, officier municipal ; Fleury, officier municipal ; Etienne Sorin et Pierre Amaillaut, officiers municipaux ; Chiffoleau et Retureau.

« Pour copie conforme : Souchu, chef de bataillon (1).»

Un arrêté du Directoire du Département, en date du 8 juin 1791, vint mettre un terme à la résistance opiniâtre de la municipalité, en ordonnant la confiscation des instruments et ustensiles qui servaient à l'exercice du droit féodal. Cet arrêté est ainsi conçu :

« Vu la délibération du District de Machecoul du 25 mai dernier, concernant le ci-devant droit seigneurial du Cheval Malet ou Merlet, exercé dans la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais ;

» Le Directoire, ouï le Procureur-Général-Syndic, approuve l'avis du District de Machecoul, en conséquence fait défense à la municipalité de Saint-Lumine, ainsi qu'à tout citoyen de ladite paroisse, de provoquer ou exercer le ci-devant droit seigneurial, connu sous le nom de Cheval Merlet, et ordonne que tous les instruments et ustensiles servant à l'exercice de ce droit, seront déposés au greffe de la municipalité, d'après l'inventaire qui en sera préalablement rapporté par le sieur Boursault, que l'Administration commet à cet effet. (2) »

Quelques jours après, trente dragons et trente gardes-nationaux de Machecoul furent envoyés à Saint-Lumine pour permettre à Charruau, administrateur au District de Machecoul, en l'absence de Boursault, de saisir et faire l'inventaire, au grand mécontentement des habitants, du Cheval Malet et de ses accessoires. Le procès-verbal de Charruau est rapporté comme suit :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le onze juin,

« Je soussigné, Joseph Charruau, Administrateur au Directoire du District de Machecoul, commissaire

(1) *Bibliothèque publique de Nantes.* — Documents révolutionnaires de la collection Dugast-Matifeux.

(2) *Archives départ. de la Loire-Inférieure,* L 45.

nommé par délibération du Directoire du 9 de ce mois, à l'effet de me transporter en compagnie d'un détachement de trente dragons du 5e Régiment, en garnison à Machecoul, et d'un autre détachement de trente gardes-nationaux de cette ville, au bourg et paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais, chez le Maire ou un autre officier municipal de ladite paroisse pour : 1° me faire présenter le Cheval Malet ou Merlet, en rapporter inventaire et transporter pour y rester en dépôt jusqu'à ce que l'Administration en ait autrement ordonné ; 2° pour compulser le registre des délibérations de ladite municipalité, d'en vérifier tous les actes, de me faire délivrer par le Secrétaire-greffier des expéditions de toutes les délibérations prises en contravention aux Décrets de l'Assemblée Nationale, aux Arrêtés du Département de la Loire-Inférieure et aux avis du Directoire du District de Machecoul, notamment de celle que le Corps municipal dudit lieu a dû prendre pour enjoindre aux Marguilliers de la paroisse de faire exercer le cy-devant droit seigneurial du Cheval Malet ou Merlet, pour icelle rapporter par moi à l'Administration du District, être délibéré par le Directoire et statuer par le Département comme il appartiendra ; 3° pour, en conformité de l'Arrêté du Département de mars dernier, faire biffer sur le registre de la Municipalité la délibération du Corps municipal, du 17 février précédent, et en faire était en marge du même registre.

« Arrivé au bourg de Saint-Lumine environ les dix heures du matin de ce jour, je me suis transporté avec MM. Vrignaud, caporal de ladite Garde nationale, Fortineau, Bexiau et Fagoty, soldats de ladite Garde nationale, et le sieur de Rorthays, Administrateur du District de Machecoul, demeurant audit bourg de Saint-Lumine, dans la demeure de Joseph Brochard, l'un des Marguilliers en charge de ladite paroisse, et l'ai sommé de m'indiquer s'il avait en sa possession les ustensiles servant à l'exercice dudit Cheval Merlet, et l'ai requis de

me les présenter, ce qu'il a fait. Procédant à l'inventaire d'yceux, ils consistent en :

» Un cheval de bois, avec sa robe de toille ;

» Sept vestes en toille ;

» Un bâton ferré des deux bouts ;

» Deux tambours avec leurs baguettes.

« Ledit Bochard a dé laré que c'était tout ce qu'il avait en sa possession dudit Cheval Merlet. A l'endroit, ledit Marguillier nous a, en outre, représenté un extrait du livre des délibérations de leur Municipalité, par lequel le Conseil Général de la commune de ladite Municipalité donne pouvoir auxdits Brochard et Amaillaud, marguilliers, de faire le jeu ordinaire du Cheval Malet le jour de la Pentecôte, laquelle délibération j'ai prise pour déposer au Directoire du District de Machecoul. Ledit Brochard a signé.

« Tous les effets cy-devant ont été mis aux mains de nos braves Gardes-nationaux, qui se sont chargés de les transporter avec nous à Machecoul.

» Transporté au Greffe de la Municipalité de Saint-Lumine-de-Coutais, chez le sieur Louis-Charles Boursault, greffier, nous y avons trouvé dame Perrine Poisson, son épouse, qui a dit que son mari était absent de ce matin. Lui ayant déclaré le sujet de ma commission, elle m'a présenté le registre des délibérations et, vérification faite d'icelui, je n'y ai rien trouvé de contraire aux lois, si ce n'est la délibération du 17 février dernier, que j'ai biffée et écrit en marge ces mots : *Biffé aux fins de l'Ordonnance du Département de la Loire-Inférieure, du* 26 *mars dernier, par nous, Joseph Charruau, Administrateur au Directoire du District de Machecoul, Commissaire nommé à cet effet par Délibération du* 9 *de ce mois, en présence de ladite Poisson.*

« Ayant remarqué que le jeudi deux juin, cette Municipalité s'est permise, malgré l'avertissement à elle fait par le Directoire du District, de prendre une délibération qui donne pouvoir à Joseph Brochard et à Mathieu

Amaillaud, Marguilliers en charge, de faire le jeu ordinaire du Cheval Malet, le jour de la Pentecôte, j'ai vérifié l'expédition de cette délibération qui m'avait été remise par ledit Brochard et que j'ai trouvée absoluement conforme au registre.

« De tout quoi, j'ai rapporté le présent procès-verbal.

« Arrêté au Greffe de la Municipalité de Saint-Lumine de-Coutais, environ les onze heures et demie du matin, sous mon seing et ceux de MM. Fleuri et Grellier, capitaines commandants en second des Gardes nationaux.

« Signé : Grellier, Fleuri et Charruau.

« Pour expédition : Paumier, secrétaire. »

Bien que Charruau eût mis en dépôt provisoirement, chez Brochard, l'un des Marguilliers, le Cheval Mallet et ses accessoires, cela n'empêcha pas la Municipalité de faire exercer le lendemain, 12 juin, jour de la Pentecôte, le jeu comme à l'ordinaire « et la garde nationale, en armes, avec Randoux, son commandant, protégèrent cette infraction à la loi, destructive du Régime féodal (1).»

L'audace de la Municipalité eut le don d'exaspérer les membres du District, qui réclamèrent des mesures de rigueur. Par arrêté du Directoire du Département, en date du 26 octobre 1971, Le Meignen, demeurant à Machecoul, Membre du Conseil de l'Administration départementale, fut nommé commissaire à l'effet de faire une enquête sur les faits d'insubordination qui se manifestaient au sein du Conseil municipal de Saint-Lumine dans la rédaction de ses délibérations, ainsi que dans ses rapports avec le curé constitutionnel. (2)

Le 12 novembre, Le Meignen, accompagné du sieur Boucheteau, greffier du juge de paix de Machecoul, se

(1) *Archives départementales de la Loire-Inférieure*, L 283 (Extrait du Registre des Délibérations du District de Machecoul).

(2) Il y avait à Saint-Lumine-de-Coutais un recteur constitutionnel, nommé Guidon, que les habitants n'avaient pas voulu reconnaître. Ils lui refusèrent les clefs de l'église et du presbytère. Des troupes furent envoyées pour protéger son installation, les habitants ayant déclaré qu'ils l'accueilleraient à coups de fusil.

rendit à la cure de Saint-Lumine-de-Coutais, où il trouva Pierre Amaillaud, Julien Clavier, Etienne Sorin, officiers municipaux, et Jean Papin, procureur de la commune, auxquels il déclara qu'il allait procéder à leur interrogatoire.

Voici un extrait de son long procès-verbal, ayant trait au jeu féodal :

« Interrogés pourquoi, contre la disposition des Décrets de l'Assemblée Nationale, ils authorisèrent les Marguilliers à renouveller le jeu connu sous le nom de Cheval Mallet, jeu ridicule, dispendieux pour les Marguilliers et qui souvent est l'occasion d'une multitude de querelles, lequel tire son origine des droits féodaux supprimés.

» Ont répondu qu'ils authorisèrent à le jouer, parce qu'ils craignaient de perdre leurs marais ; qu'ils ne considéraient pas le droit comme seigneurial, parce qu'il relève du Roy ; que, cependant, ils avaient déclaré verbalement aux Marguilliers, en leur donnant le pouvoir, que si le District le deffendait, il ne fallait pas faire le jeu ; et que sitôt que l'Arrêté du District leur fut connu, le procureur de la commune et le sieur Clavier se rendirent au bourg, la veille de la Pentecôte, mais qu'ils apprirent alors que le Cheval Mallet avait été enlevé par des détachements de troupes et qu'ils consignèrent sur leur registre qu'ils étaient soumis à l'Arrêté du District.

» Interrogés si néanmoins, le jour de la Pentecôte, ce jeu n'eut pas lieu suivant l'ancien usage, s'ils ne le souffrirent pas et si la garde nationale en armes ne protégea pas cette infraction à la loi.

» Ont répondu que le jeu n'eut pas lieu très certainement et que la chose n'était pas possible, puisque le Cheval et ses ustensiles avaient été portés au District de Machecoul. (1) »

(1) *Archives départ. de la Loire-Inférieure*, L 283.

C'était un mensonge imaginé pour les besoins de la défense. Nous verrons plus loin que le fameux Mallet ne fut transporté à Machecoul que dans les premiers mois de 1793.

La délibération illégale du 2 juin n'avait probablement pas encore été transcrite sur le registre municipal lorsque l'Administrateur Charruau s'était présenté à la Mairie. Mais, le 5 décembre 1791, à la suite de l'enquête sévère à laquelle avait procédé Le Meignen, le Conseil du Département arrêta « que, par un Commissaire du District de Machecoul, la délibération prise le 2 juin dernier par la Municipalité de Saint-Lumine-de-Coutais, qui permet aux Marguilliers en charge de faire le jeu ordinaire du Cheval Mallet, le jour de la Pentecôte, sera biffée sur le registre. (1) »

Cet arrêté porte, en outre, ce qui suit :

« Considérant que les habitants de Saint-Lumine-de-Coutais se sont constamment montrés en opposition avec les lois de l'Etat et insubordonnés envers les Administrations supérieures ;

» Arrête que les armes qui leur avaient été confiées pour armer leur garde nationale ne leur seront point rendues et resteront en dépôt au district de Machecoul, qui, par prudence, les a fait enlever jusqu'à ce que lesdits habitants ayent donné des preuves certaines de leur civisme.

» Ordonne que le présent sera publié au prosne de la messe paroissiale de Saint-Lumine-de-Coutais et affiché dans la paroisse. »

Au commencement de l'année 1793, un détachement de la force armée se rendit à Saint-Lumine et y enleva le Cheval Mallet. D'après le recteur François Chevalier, auteur d'un ouvrage resté manuscrit et intitulé : *Histoire de la Révolulion française de* 1789 (2), les chouans trou-

(1) *Archives départ. de la Loire-Inférieure.* — Conseil du Département, Procès-verbaux des séances, L 35.

(2) François Chevalier, recteur de Saint-Lumine-de-Coutais,

vèrent, en mars 1793, « le jour du sac de Machecoul, sur l'autel de l'église des religieuses du Calvaire, une peau de veau fourrée de paille, se tenant debout et représentant cet animal vivant. En parallèle, de l'autre côté, était un *cheval de bois,* nouvellement enlevé à une paroisse voisine, à qui il servait d'instrument pour une espèce de quintaine, et on sçut après que c'était en présence de ces deux idoles que se jouaient les pièces de théâtre et les bacchanales mystérieuses et nocturnes des habitants de l'un et l'autre sexe de cette malheureuse ville. »

Quelques auteurs, mentionnant le droit féodal dont nous venons de faire l'historique, pensent qu'il se rattachait à certains exercices militaires dégénérés par la suite en divertissements populaires le jour de la Pentecôte, en même temps que l'assemblée annuelle de la localité.

« Impossible, écrit à ce sujet de la Borderie, de ne pas reconnaître du premier coup d'œil, un exercice militaire des hommes de la seigneurie, transformé plus tard en plaisante et pittoresque procession. On retrouve très aisément les diverses catégories de l'*ost* ou armée féodale. Le Cheval Mallet, que l'on installe à l'église dans le banc seigneurial, figure le seigneur, le chef de l'ost. Les deux porteurs d'épées sont les vassaux nobles ; l'homme au bâton ferré les non-nobles, appelés eux aussi à défendre le fief avec un armement inférieur et populaire (1). »

Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver d'où venaît ce nom de *Mallet,* attribué au cheval de bois. A Saint-Benoît (Vendée), se trouve une large pierre de granit qui repose sur le sol ; on la nomme le *Palet de Gargantua.* Cette pierre était autrefois le but d'un pèlerinage superstitieux. Au printemps, le peuple allait

député aux Etats-Généraux, né le 26 février 1733 à Héric, mort à Saint-Lumine le 24 juin 1813. Lors de la formation des Municipalités, il avait été élu maire de Saint-Lumine.

(1) *Histoire de la Bretagne,* par A. de la Borderie, tome III, p. 129.

déposer sur la pierre une poignée de trèfle pour se préserver du *Cheval Malet*, cheval blanc que les gens trouvent encore la nuit, sellé et bridé, sur leur route, et qui les sollicite de monter sur son dos pour les jeter dans les précipices et surtout dans les fontaines (1). Les coureurs de veillées racontent que le Cheval Malet se présente quelquefois au voyageur, n'ayant ni queue ni tête, ce qui ne l'empêche nullement de partir au galop, quand il le sent monté sur son dos.

Est-il permis, à l'aide d'une explication étymologique, de faire quelque rapprochement entre ce mauvais génie et le jeu portant le même nom, dont personne n'a pu jusqu'ici donner la véritable signification ? Nous l'ignorons et nous en laissons le soin à de plus érudits, notre but ayant été simplement dans ce mémoire de présenter quelques documents pouvant servir à l'histoire des droits féodaux dans le pays nantais.

LÉON DELATTRE.

(1) *Antiquités celtiques de la Vendée*, par l'abbé Baudry.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES ANCIENS PUITS

DE LA VILLE DE NANTES

En 1766, Expilly fait la description de la Ville de Nantes. Il constate qu'il n'y a aucune fontaine publique dans cette Ville, ce qui l'étonne. On pense, dit-il, que c'est à cause de son heureuse situation entre la Loire et l'Erdre. Mais il remarque qu'il y a plusieurs grands puits qui en tiennent lieu. Tels sont le puits du Château, celui de la place Saint-Pierre ; ceux de Notre-Dame et du Pilori ; celui situé proche des Prisons Royales ; ceux de la Monnaie, des Changes, de la Porte Saint-Nicolas, du Marchix, de la rue Saint-Léonard, des Cordeliers ; et un grand nombre de puits domestiques dans les communautés, hôtels et maisons des particuliers (1).

D'autres puits publics existaient au Bignon-Lestard, sur la place Bretagne, rue des Carmes, à Saint-Similien, à Saint-Clément, rue de la Poulaillerie, etc.

Puits de l'Hôtel-de-Ville.

Jouvin de Rochefort, dans son livre *Les Voyages de France*, écrit en 1672 : « La Maison de Ville est un bâtiment tout neuf, regardant une grande cour, ornée d'une fontaine dans le milieu. » Les habitants du quartier étaient autorisés à puiser de l'eau dans le puits du jardin de l'Hôtel-de-Ville et dans celui de la cuisine de cette maison.

(1) *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly. — Amsterdam et Paris, 1768.

En 1727, le 11 juin, la Communauté adjugea à Bontoux, architecte, pour 165 livres, le rétablissement « de la balustrade du puiy dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville (1). »

Puits du Pilori.

Il s'appela successivement Puits-Salé, Grand-Puits, Puits de la Grand'Rue et enfin le puits du Pilori (2).

C'est en 1515 qu'avait été établie la belle maçonnerie, de forme triangulaire, de ce puits qui était sans contredit un des ornements de la Ville. On voyait, dans sa rondeur, dit Travers, cinq grosses pierres taillées en figures d'animaux. L'ouverture de ce puits était assez élevée et l'on y arrivait par des degrés de pierres de granit.

Son établissement avait causé quelques dommages aux maisons voisines, ainsi que l'atteste le document suivant du 27 mars 1521 : « Je Collas du Boys, baguetier, confesse avoir eu et reçu de Jehan Richerot, naguères miseur de la Ville de Nantes, la somme de 60 soulz, monnoye de Bretaigne, à moy ordonnée par Messieurs de la justice et bourgeoys de ladite Ville pour le dommaige qu'y m'ont faict à mon cabaret du Pilory, tant qu'ils ont faict le puys dudit Pilory. De laquelle somme je quicte ledit Richerot... (3). »

Le puits du Pilori fut rétréci en 1721 pour élargir la place et toute la maçonnerie fut transférée sur la place du Bouffay (4). On dépensa 947 livres 10 sols « pour la couverture et la réfection de la marzelle et du pavage aux environs dudit puits, entre les ruisseaux des rues du Château, des Jésuites (5) et Grande-Rue (6). »

Placés le plus souvent au milieu des carrefours, les

(1) *Archives municipales de Nantes.* — Comptes des miseurs, DD 17.
(2) *Travers*, tome II, p. 276.
(3) *Arch. munic. de Nantes*, D D 322.
(4) Ogée, *Dictionnaire de Bretagne.*
(5) C'est la rue de Briord.
(6) *Arch. munic. de Nantes*, D D 322.

puits étaient une cause de dangers continuels pour les enfants qui venaient jouer dans leurs parages. En 1746, durant le convoi de l'enterrement de M. de Sanzai, évêque de Nantes, un jeune garçon qui s'était placé sur le puits de la Grand'Rue pour mieux voir le cortège, fut bousculé par la foule et tomba au fond, d'où il fut retiré avec les plus grandes difficultés.

En 1750, la Communauté de Nantes exempta du logement des gens de guerre Jean Le Couteux, marchand-cirier, « chargé de la garde du Puits Lory, pour avoir soin dudit puys, en ouvrir les portes, savoir : en été, à cinq heures du matin et les fermer à neuf heures du soir ; en hiver, les ouvrir à sept heures du matin et les fermer à six heures du soir. (1) »

Puits de la place Saint-Pierre.

Le 17 mai 1548, la Ville passa un marché avec Jehan Ory, fontainier, pour la construction d'un puits au carrefour Saint-Pierre, près du Cimetière, « et iceluy faire tellement qu'il y sera trouvé très bonne eau et en grande abondance ; et le creuser jusques à 56 pieds ou plus de profondeur, s'il en est besoing ; et de largeur 7 piedz et demy ; maçonné de pierre froide pour 50 escuz d'or (2). »

Jehan Ory ne put achever son entreprise et la Ville dut passer, pour une somme équivalente, un autre marché afin de trouver la source suffisante (3).

Le Bureau arrêta, le 19 mars 1571, de faire couvrir ce puits pour qu'on n'y jetât aucune saleté, et de le fermer à clef (4).

En 1595, à l'époque des grandes épidémies qui désolèrent la Ville de Nantes, les eaux du puits de la place Saint-Pierre étant corrompues et devenues infectes, par suite de la proximité du cimetière, le nettoiement en fut

(1) *Arch. munic. de Nantes*, BB 91.
(2) *Ibidem*, DD 322.
(3) *Ibidem*, DD 322.
(4) *Travers*, tome II, p. 427.

ordonné le 22 février. Sur l'avis des médecins, on y travailla pendant la nuit, de neuf heures du soir jusqu'à quatre heures du matin. Il fut ordonné aux habitants des rues descendant au Port-Maillard d'avoir des eaux claires et bien nettes au-devant de leurs portes et d'en jeter de temps en temps quelques seaux sur le pavé, afin de faciliter l'écoulement des eaux corrompues du puits du carrefour Saint-Pierre et d'en dissiper la mauvaise odeur (1).

Plus tard, en 1668, ce puits fut comblé sur la demnde des chanoines du Chapitre. Mais, en 1720, le Bureau arrête « que, pour l'utilité du public et pour remédier aux incendies, il est à propos de faire ouvrir les puits qu'on avait autrefois établis dans les places de saint-Pierre et des Changes, et qui n'ont été bouchés que par la crainte de quelques inconvénients auxquels il est facile de remédier, soit en faisant couvrir l'ouverture desdits puits d'une grille de fer, ou en y établissant des pompes (2). »

Les travaux de couronnement de ce puits, adjugés en 1722 à Guichard, coûtèrent 1654 livres (3).

En 1728, la Ville payait à Baullin 7 livres 5 sols pour la fermeture et l'ouverture chaque jour du puits de la place Saint-Pierre (4).

Puits de la place Saint-Nicolas.

Le puits appelé de ce nom existait dès l'année 1500 d'après cet article du Compte de Pierre Picard, miseur de la Ville. « Pour une poullye de cuivre garnie de fer pour mettre à tirer l'eau du puiz du bellouart Sainct-Nycollas, 17 sols 6 deniers (5). »

(1) *Travers*, III, 80.
(2) *Arch. munic. de Nantes*, BB 73.
(3) *Ibidem*, BB 322.
(4) *Ibidem*, DD 322.
(5) *Ibidem*, CC 278.

Supprimé pendant une longue période, il fut rétabli en 1744 à 31 pieds de profondeur (1).

Puits Saint-Léonard.

Jusqu'en 1723, l'entretien de ce puits laissa beaucoup à désirer. Le 14 mars de cette année, le Procureur-Syndic ayant remontré au Bureau que la marzelle du puits ne tenait plus à rien, il fut décidé d'y faire les réparations nécessaires, dont le devis s'élevait à 75 livres (2).

En 1753, la Communauté arrête que ce puits « paraissant plus incommode qu'utile au public, par les accidents qui peuvent arriver, sera supprimé et démoli, que la marzelle sera rasée (3). » Il fut comblé de terre et de gravois. Par la suite, on le rétablit, ainsi qu'en témoigne un dessin de la collection Petit, exposé dans une salle du Musée Archéologique.

Puits de la rue des Carmes.

Placé presque au milieu de la rue, il était également très dangereux et la cause de toutes sortes d'accidents. Le 27 juin 1753, le Bureau décida de le détruire et de le faire combler (4).

Puits de la place des Changes.

« L'an 1364, raconte Dubuisson-Aubenay, d'après le registre gardé au couvent des Carmes, un enfant tomba dans le puits de la place des Changes et ressuscita à l'invocation que le père fit à Nostre-Dame-des-Carmes (5). »

Il était à demi comblé depuis de longues années lorsqu'en 1721 il fut rétabli. Abandonné de nouveau, l'adju-

(1) *Ibidem*, DD 322.
(2) *Arch, munic. de Nantes*, BB 75.
(3) *Ibidem*, BB 93.
(4) *Ibidem*, BB 93.
(5) *Itinéraire de Bretagne en* 1636, par Dubuisson-Aubenay.

dication des travaux à exécuter pour son rétablissement fut donnée, le 25 octobre 1724, à Pierre Maillet, moyennant la somme de 755 livres (1).

La suppression du puits des Changes ne remonte que vers l'année 1857. En 1902, lors des fouilles nécessitées par la construction d'un égout, on retrouva les traces de ce puits, dont la belle maçonnerie descendait jusqu'à onze mètres de profondeur.

Puits du Marchix.

Il existait à une époque reculée, mais son entretien avait été négligé. Situé dans un quartier assez éloigné de la rivière, on ne pouvait se passer de son secours, surtout en cas d'incendie. En 1723, il fut décidé de procéder à son curage et de le couvrir. Les travaux furent adjugés à Jean Moulineau pour la somme de 340 livres. (2)

En 1755, par délibération du 29 janvier, le Bureau dispose « que la clef du puits du haut du fauxbourg du Marchix, avis la Croix du couvent des religieuses de Sainte-Elisabeth, sera remise à Laurent Martin Mâche, boulanger, qui se charge d'ouvrir et fermer ledit puits aux heures ordinaires de l'été et de l'hiver, sans pouvoir rien prétendre pour raison de ses peines que l'exemption du logement des gens de guerre (3). »

A l'angle des rues du Marchix et de Saint-Similien se trouvait aussi un puits qui fut comblé vers 1858.

Puits de la rue Mercœur et de la place Bretagne.

Un puits fournissant une eau vive et abondante, était enclavé dans un terrain appartenant aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. Ce terrain, situé dans les fossés de Mercœur, était occupé par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

Les eaux de cette fontaine, très recherchées autrefois,

(1) *Arch. munic. de Nantes*, DD 322.
(2) *Arch. munic. de Nantes*, DD 322.
(3) *Ibidem*, BB 94.

avaient été souillées par les égouts de la maison des Frères et étaient devenues impropres à la consommation. Le 25 septembre 1755, le Bureau reconnut que ce puits ne méritait pas d'être conservé et le fit détruire. Pour dédommager les habitants du quartier de la perte de leur fontaine, la Communauté fit déblayer un ancien puits jadis creusé sur la place Bretagne et qui avait été comblé (1). »

Puits Notre-Dame.

L'eau de ce puits était, paraît-il, d'une grande abondance. Il se trouvait placé entre les deux portes de l'église de ce nom et c'est auprès de sa margelle qu'un seigneur, M. de Bruc, y exerçait son « droit de scept et collier planté ».

Un autre puits, situé dans le voisinage de l'église Notre-Dame, à l'entrée de la rue Portail, fut supprimé en 1857.

Puits du Bouffay.

Appelé puits de l'horloge du Bouffay ou de la rue de la Poulaillerie, il fut construit par les ordres de sire Guillaume Dubot de Launay, maire, pour la somme de 25 écus, l'année 1596 (2).

Le 12 août 1739, le Bureau ordonne « que le puy de la Poulaillerie, vis-à-vis la tour du Bouffay, sera couvert aux frais de la Communauté, dans la même forme que les autres puits publics, ayant une couverture, des seaux et chaînes nécessaires pour y puiser de l'eau (3). »

Le puits de Dionis, dont il est si souvent parlé dans les anciens titres, subsistait encore le 26 avril 1626, proche les murailles de la Ville, sur la place du Bouffay (4), non loin de la rue du Petit-Bacchus. Il avait été établi sur un terrain donné par le duc de Bretagne, en

(1) *Arch. munic. de Nantes*, BB 95.
(2) *Mellinet*, tome I.
(3) *Arch. munic. de Nantes*, BB 84.
(4) *Travers*, tome III, 264.

1472, à Guillaume Dionis, son valet de chambre (1). Il n'en restait plus rien en 1750, dit Travers ; la halle, bâtie sur son emplacement, l'avait fait disparaître.

Tous les puits publics avaient des portes et des serrures, et presque tous étaient garnis de poulies supportées par des ouvrages de ferronnerie artistement forgés. Celui de la rue Saint-André était surmonté d'un écusson. On les fermait chaque soir pour les préserver des polissonneries des gamins et des coureurs de nuit. La clef de chacun d'eux était ordinairement confiée à quelque petit marchand du voisinage qui l'ouvrait et le fermait à des heures déterminées. En échange de ses services, le commerçant se voyait exempté du logement des gens de guerre, contribution généralement redoutée des familles.

Pour combattre les incendies, les puits de la Ville étaient loin de suffire et on avait recours aux puits particuliers. Un règlement de police du 23 janvier 1721 « enjoint à chacuns habitans qui n'ont point de puits dans leur maison d'y avoir au moins deux seaux pleins d'eau pendant la nuit, à peine de 12 livres d'amende, et ceux qui auront des puits laisseront enlever toute l'eau dont ils se pourront passer, et ceux qui auront des maisons proches l'incendie feront porter de l'eau dans leurs greniers (2). »

Cependant, malgré les règlements, les pompes à incendie ne produisaient pas des effets aussi prompts qu'on le désirait, parce que les puits n'étaient le plus souvent munis ni de cordes, ni de poulies et de seaux. Il fallut de nouvelles ordonnances de police pour obliger les propriétaires, possédant des puits dans l'enceinte de leurs maisons, à y faire placer des poulies et d'en souffrir l'usage en cas d'incendie. Telle fut l'ordonnance du 28 août 1783, d'après laquelle chaque habitant de la rue où se manifestait un incendie était tenu, en outre, les

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* de 1899, communication de M. l'abbé Durville.
(2) *Arch. munic. de Nantes*, DD 330.

jours que la Ville n'était pas éclairée, à l'instant annoncé par le tocsin, le tambour ou la trompette, de mettre une chandelle allumée sur les fenêtres de son appartement, à peine de 10 livres d'amende (1).

En 1784, l'entretien des puits publics coûta 597 livres 13 sous 6 deniers. En 1787, la dépense ne s'éleva qu'à 228 livres ; elle comprenait des réparations de serrurerie, la fourniture de seaux neufs, le temps passé pour retirer les seaux et chaînes tombés au fonds des puits, etc. (2).

L'année 1818, il fut dépensé 1.605 fr. 21 c., suivant le détail ci-après (3) :

Puits de la place Bourbon (4).....	93 fr.	25 c.
— — Saint-Pierre	231	53
— de la rue Notre-Dame.....	161	19
— — Portail	106	»
— du carrefour Saint-Léonard.....	108	50
— de l'impasse Belle-Image.....	3	»
— de la rue Saint-Clément.....	125	74
— de l'impasse Saint-Donatien....	229	»
— de la place du Marchix.....	102	50
— de la place Sainte-Elisabeth...	163	50
— de la rue Sarrazin.....	98	50
— — Saint-Similien.....	104	50
— du jardin de l'Hôtel-de-Ville....	78	»

Dix années plus tard, la mairie Louis Lévesque adjugea, pour 4.167 francs, les travaux de réparations et augmentations à faire aux puits publics de la Ville.

En 1836, l'entretien des puits et fontaines publiques figure au budget communal pour une somme de 3.270 fr.

De 1847 à 1851, on plaça des pompes aux principaux puits de la Ville. Celui de la *rue Sarrazin*, plus connu sous le nom de *fontaine du Martray*, fut muni d'une

(1) *Arch. munic. de Nantes*, DD 330 et FF 98.
(2) *Arch. départ. de la Loire-Inférieure*, C 320.
(3) *Arch. modernes de Nantes.*
(4) Il s'agit de la place du Pilori, qui porta ce nom jusqu'en juillet 1832.

pompe et d'un moteur du système René Lotz. Une autre fontaine existait, en 1816, non loin de là, dans la *Cour des Moreaux,* près l'église Saint-Similien. L'eau des puits de ce quartier était abondante et à fleur de terre, et c'est pour cette raison, sans doute, que la Communauté avait projeté, en 1568, de faire couler l'eau de la fontaine dite de *la Rouaudière,* située en cet endroit, pour l'amener dans la Ville, après lui avoir fait traverser les marais et la rivière d'Erdre par des tuyaux de ciment qui furent effectivement commandés à Cardin de Vallence, fontainier de Tours (1).

A la fin de l'année 1851, on installa une borne-fontaine avec réservoir pour recueillir les eaux de la source du grand escalier du quai d'Aiguillon, autrement dit des *Cent pas.* Cette fontaine, placée sur le deuxième palier en descendant les marches actuelles de Sainte-Anne, avait appartenu aux capucins de l'Hermitage qui étaient venus s'établir, en 1529, sur la pointe des côteaux du Miséry. Dans le courant de 1609, les religieux se plaignirent à Michel Ragaud, seigneur de la Hautière, « que ses bergers et pasteurs, ainsi que plusieurs survenants et passants, s'arrestaient souvent près de leur chapelle, entre icelle et la fontaine, y faisant de grandz bruitz, irrévérences et scandales, pendant le service divin, lorsqu'ils venaient puiser de l'eau (2). » Michel Ragaud leur permit de s'enclore de nouvelles murailles, à condition toutefois de laisser le libre usage de la fontaine « aux passants, voisins, pèlerins et autres qui en pourraient avoir besoin. »

Dans cette étude forcément sommaire, par suite de la pénurie des documents consultés, nous n'avons pas parlé de la fontaine *Journet,* sur le chemin de Couëron, à Gigant, ni de la fontaine *de Hérédye,* située au fond du passage du Commerce et qui disparut lors des profondes excavations exécutées, en 1781, pour la formation du

(1) *Arch. munic. de Nantes,* BB 6.
(2) *Ibidem,* GG 620.

quartier Graslin. La rue *Fontaine de Barbin,* ou rue de *la Fontaine,* sont des noms cités fréquemment dans des actes des XIVe, XVe et XVIe siècles. Le terrier de la sénéchaussée de Nantes de 1680 mentionne, au profit d'un particulier, le « droit à la fontaine *Saint-Julien* qui est dans ladite rue Sainct-Jacques », voisine de l'hôpital des lépreux de la rue Noire, qui porta longtemps le nom des rue Saint-Jacques.

Nous laisserons de côté, pour en reparler dans une autre communication, la petite fontaine de la *Route de Rennes,* découverte en 1764 en exécutant les travaux de prolongement de cette route entre le Gué-Moreau et le Port-Communeau.

Le 10 mai 1836, le Conseil municipal de Nantes avait adopté le principe d'un service d'eau et décidé en même temps d'examiner toute proposition qui lui serait faite par une Compagnie, en vue d'une distribution d'eau dans tous les quartiers de la Ville. Comme on sait, une foule d'obstacles, d'ordre administratif, pour la plupart, retardèrent cet établissément qui fonctionna seulement en 1857. C'est de cette année que date la suppression des puits publics où, pendant des siècles, venaient chaque jour s'approvisionner les habitants trop pauvres pour se procurer l'eau de la Loire, reconnue de tout temps beaucoup plus saine.

LÉON DELATTRE.

LETTRES INÉDITES

EXTRAITES DES

Archives de la Famille de la Roche Saint-André

ET RELATIVES AU

Séjour de la Duchesse de Berry aux Mesliers

Dans une notice biographique sur l'abbé Louis-Joachim de la Roche Saint-André, mort martyr de sa foi, à Nantes, le 20 décembre 1793, à l'âge de 87 ans (1), je rappelais les glorieux souvenirs de l'illustre maison à laquelle il appartenait et, entre autres, celui-ci : « Lorsqu'en 1832 la duchesse de Berry vint revendiquer les droits de son fils, elle ne crut pouvoir trouver d'asile plus sûr que chez le marquis Alexandre de la Roche Saint-André. Prévenu par le curé de Saint-Etienne-de-Corcoué, notre aïeul, accompagné de son ami de Tinguy, vint prendre, dans la soirée du 21 mai, la princesse au Magazin, et la conduisit aux Mesliers, métairie presque inhabitée, cachée dans les bois qui environnent Rocheservière. MM. de Goyon, de Mesnard et de Goulaine s'y trouvaient pour la recevoir. « Ce fut là, dit le Vicomte Edouard de Kersabiec (2), que se passèrent les événements les plus importants, je dirais volontiers les plus

(1) *Un Martyr de Carrier. L'abbé Louis-Joachim de la Roche Saint-André, etc.* (Revue de Bretagne et de Vendée (t. à p.) Vannes, Lafolye, 1894).

(2) *S. A. R. Madame, duchesse de Berry* (Même Revue, 1870).

décisifs de cette campagne.» Berryer, en effet, arrivé, le même soir, au château de la Grange, chez le marquis de Goulaine, vint, le 22, communiquer à la princesse le contre-ordre au mouvement du 24, qu'il avait arraché au maréchal de Bourmont, et la lettre du comité de Paris pour la prier de renoncer à sa noble tentative. Il ne put la convaincre. Le 25, notre grand-père dut se rendre à sa propriété de la Garde, près de Rocheservière, pour y recevoir le maréchal de Bourmont et les principaux chefs vendéens, qui tinrent, la nuit, près d'un cellier, qui existe encore, sous l'ombre épaisse des châtaigniers qui bordent la Boulogne, un conciliabule, où le soulèvement fut décidé et fixé au 4 juin.

Quelle ne fut pas l'inquiétude de M. de la Roche Saint-André, en revenant le lendemain aux Mesliers, de n'y point retrouver la princesse? Alarmée la veille par M. de Goyon, elle avait cru devoir s'éloigner sous la protection de M. de Charette, mais c'était une fausse alerte, et elle revint le soir. Le matin, elle avait écrit la lettre suivante : « Quoique je parte à la hâte, M. de la Roche, je ne veux pas vous laisser ignorer combien je suis reconnaissante de l'asile que vous m'avez offert. Je ne doute pas que le moment approche où je pourrai, mieux qu'aujourd'hui, témoigner ma reconnaissance à mes amis. Biens bons souvenirs à Mme de la Roche, je regrette de n'avoir pu la voir. Les Mesliers, ce 26 mai 1832. MARIE-CAROLINE. » Quelques jours plus tard, le 31 mai, elle prit définitivement congé de ses hôtes. « M. de la Roche, s'inclinant devant elle, aussi profondément et peut-être plus que si l'on eût été aux Tuileries ou à Versailles, lui dit : « Je ne laisserai pas partir MADAME sans lui demander pardon de toutes les gaucheries que j'ai pu faire pendant son séjour aux Mesliers. — Des gaucheries ! reprit vivement MADAME, c'est bien plutôt à moi à vous remercier de toutes les complaisances que vous avez eues pour nous ! » Et, faisant un retour sur les protestations intéressées et vaines des gens de cour, comparées à cette simplicité

touchante du gentilhomme campagnard, elle ajouta « Plaise à Dieu que nous trouvions partout de pareilles gaucheries ! »

J'extrais des cahiers de la famille quelques lettres dont la Société Archéologique a vivement apprécié l'intérêt lorsque j'eus l'honneur de lui en donner lecture.

Elles sont écrites sur du papier demi-parcheminé.

Sur l'une d'elles, de 0,19 c. sur 12 c. 1/2, pliée en deux, se lisent, en filigrane, les mots : *Vander leg.* Elle est écrite dans le sens de la hauteur avec une encre brun jaune à demi effacée. La teneur en est ainsi conçue :

(*Au recto*) « Puisque l'héroïsme de Petit-Pierre le porte à rester au milieu de nous pour partager nos nouveaux périls qu'elle suppose que sa présence a pu amener, ne convient-il pas que, dans le cas où ta maison serait trop surveillée, qu'elle pût en sortir ? Mais pour cela il faudrait en préparer une autre avec une cache ; celle de la Menolière me paraît sans contredit la meilleure, et Tinguy, j'en suis sûr, ne se refuserait pas à donner un asile ; reste à savoir quels ouvriers on pourrait employer ; (*au verso*) mais s'il n'y en avait pas, il serait facile d'en faire venir de Nantes. Réponds un mot à cela. Petit-Pierre me mande qu'il aime son hôte de tout son cœur ; j'étais bien sûr qu'il en serait ainsi — il saura reconnaître partout ses véritables amis. Adieu, adieu, mon ami.

« Gaspard.

« Ce jeudi matin.

« T S V P. »

Dans les interlignes de la première page se lit distinctement la recommandation suivante, écrite avec une encre de la même couleur :

« Veux-tu bien faire passer cette lettre, mon ami, à son adresse, je t'en serai fort obligé, car mon domestique est trop occuppé pour aller si loin. Adieu, je t'embrasse. Maurice Duval. »

Sur une autre lettre, portant cette simple suscription *Alexandre,* qui désigne le marquis de la Roche Saint-André, lettre également pliée en deux, ayant 0,15 c. sur 0,9 c. 1/2, est écrit, dans le sens de la hauteur et à l'encre bleue, ceci :

« Mon cher Alexandre, veuillez renvoyer par ploquin le portemanteau de petit pierre — et faire porter de suite le paquet ci-joint chez le curé qui devra le faire passer à M. de la Robrie, hyacinthe en l'adresse. Ce soir on vous amènera M. Hubert, que vous amènerez ici aussitôt l'arrivée de mouton chez vous.

« T. à vous
« Votre respectueux
« et dévoué Henri. »

Une autre lettre, de 0,25 c. sur 0,20 c. 1/2, est écrite à l'encre sympathique, révélée par la couperose ; malheureusement elle est déchirée en plusieurs endroits et veuve de quelques fragments. Voici ce que j'ai pu en reconstituer :

« Nous sommes inquiets de ce qui a pu se passer dans tes environs. Quant à nos personnes, elles ont dormi en paix après avoir pris toutes leurs précautions. Le petit Paul.... ..... facile de la faire prendre. Veux-tu porter la lettre au curé..... pressées.

» je t'embrasse. »

Sur une feuille de 0,20 c. 1/2 sur 6,10 c., on lit à l'encre bleue :

« La lettre ci-jointe est pour Mme de la Rochejaquelein, elle est de Madame qui prie qu'on la fasse porter sans plus de retard, elle est exécivement pressée — la faire remettre à émanuel Guignard qui sait d'habitude où elle est — Adieu, tout va bien. »

Au bas de la feuille se trouve encore ceci : « fais apporter ici les effets de Mme qui sont chez toi son amazone. — elle restera dans la cache. »

Enfin, grâce à l'extrême amabilité de mon respecté et sympathique collègue M. Trémant, je puis donner ici le fac-similé remarquablement bien venu, grâce à son talent émérite, d'une lettre que Madame daigna faire adresser au marquis de la Roche Saint-André en témoignage de reconnaissance pour la périlleuse hospitalité qu'il lui accorda aux Mesliers.

Le Baron de Wismes,

Président honoraire de la Société Archéologique.

1er juin 1832

Vous savez l'accident arrivé au cheval de votre bon Meunier comme il travaillait pour le service de Mon Cousin P. Pierre, il ne veut pas que ce brave homme en souffre et me charge en conséquence de lui faire remettre cent francs, que je joins à ma lettre. s'il perdait son cheval, vous voudrez bien l'estimer, et je lui en ferai payer la valeur. Mon Cousin me dit de vous assurer encore de sa reconnaissance

je ne vous parle pas de la
mienne. ne doutez jamais de ma
bien sincère amitié.

Bonaventure

mes hommages à Madame de
La Roche —

nous avons de très bonnes nou-
-velles de notre procès, par les
gens de loi que j'ai consultés
à Paris, et à l'étranger.

HISTORIQUE

DU

Monument de la Bourse de Nantes

Extraits des Archives de Nantes et de la Chambre de Commerce

Pendant la juridiction des *juges consuls*, les marchands de Nantes n'avaient pas de local spécial pour se réunir et traiter leurs affaires.

On dit bien, qu'il y avait une Bourse de Commerce dans un passage, rue de la Fosse (passage du Commerce), mais on sait que les commerçants se réunissaient, tantôt dans une salle de la Maison commune, puis dans une partie de la halle aux blés ; mais ces lieux de réunion n'avaient, il me semble, rien de fixe.

Aussi devant le désir exprimé, par tous, de trouver un local approprié au besoin de se consulter entre eux, les hommes d'affaires réclamaient contre cet état.

En 1720, on pensa à l'utilité incontestable d'édifier un monument assez spacieux pour y établir à côté du siège du Consulat, une salle de réunion pour les négociants. On éleva cette construction, place du « Port aux Vins » aujourd'hui place du Commerce. En 1727, cet édifice qui contenait une salle de réunion, une chapelle sous l'invocation de St Jullien, et le siège du Consulat, fut établi perpendiculairement au fleuve, en aval du pont de la Bourse, et s'avançait sur la place : il servit de lieu de réunions commerciales et des séances des juges consuls, jusqu'en 1767 (1). A cette époque, il

(1) Suivant une vue de l'ancienne bourse de Nantes en 1758 par Volaire.

tombait en ruines et était devenu inhabitable. Les juges consuls, louèrent alors, un appartement de 7 pièces au premier étage de la maison Villestreux, place de la Petite-Hollande et s'y installèrent (1). La Ville fit élever sur la promenade de la Bourse une construction en planches, qui servit d'abri aux réunions commerciales.

La Commune avait précédemment offert aux juges consuls le placis de la Petite-Hollande pour y faire construire un édifice à leurs frais ; cette offre fut refusée comme trop onéreuse pour le Consulat.

En 1788, la Ville demanda à M. Ceyneray, architecte à Nantes, un plan et devis d'une Bourse à élever sur la promenade, avec façade sur la place du Port-aux-Vins, et laissant l'espace d'un quai entre le monument et le fleuve. Ce projet, dont la construction devait être au compte de la Commune, s'élevait à 200.400 livres. Le plan fut trouvé trop petit et, en 1789, on chargea M. Crucy, architecte, de modifier en dimensions plus grandes le plan de M. Ceyneray, décédé. Ce second projet, plus en rapport avec ce qu'on désirait, devait coûter 400.380 livres : il fut accepté par la Municipalité et les travaux au compte de la Ville furent commencés en 1790.

« La première pierre fut posée le 15 novembre 1790, « en présence du Maire, des autorités, de notables, etc., « etc., et on y plaça du côté de l'Orient, une double « feuille de cuivre, reliée à fermer l'une sur l'autre, « sur laquelle étaient gravés tous les noms des officiers « municipaux et notables, ceux des membres du Consu- « lat, tant ceux en exercice que ceux nouvellement « élus et dont l'installation n'avait pas encore eu lieu.

« Etaient présents MM. de Kervégan, maire ; Fleury,

(1) Appartement à l'angle Sud de la rue du Milieu (maintenant Kervégan) et la place.

« président des juges-consuls, puis un grand nombre « de notabilités (1). »

Les travaux, commencés en 1790, furent interrompus pendant la période révolutionnaire et le manque d'argent, jusqu'en 1809.

Le 12 août 1808, à son passage à Nantes, l'Empereur Napoléon Ier décréta : 1° l'achèvement de la Bourse ; 2° la reconstruction du théâtre Graslin ; 3° l'isolement de la Mairie. Il autorisa la ville de Nantes à emprunter 400.000 francs pour ces travaux.

La construction de la Bourse semblait terminée en 1812, et le Maire voulut l'inaugurer.

Cette inauguration était prématurée, et ne pouvait servir à grand chose ; car le Tribunal et la Chambre de Commerce qui devaient s'y installer, ne voulaient pas recevoir le monument dans l'état ou il se présentait.

La Chambre de Commerce réclama une expertise. Les conclusions des experts admettaient l'urgence nécessitée d'une consolidation sérieuse, surtout dans les voûtes de la Grande Salle qui, exposées pendant près de 18 années à toutes les intempéries, faute de couverture à l'édifice, étaient dans un état déplorable et dangereux.

En 1814, quand il fut possible de s'y établir, une lutte commença entre le Tribunal et la Chambre de Commerce. Le Tribunal prétendait occuper tout l'immeuble et la Chambre réclamait pour elle une installation convenable.

Cette lutte dura presque une année et ne se termina que par l'intervention du Préfet.

Le 29 juin 1815, le Maire de Nantes remit officiellement à la Chambre de Commerce, le monument de la Bourse en *Jouissance et Possession*. La Ville restait propriétaire de l'Edifice et la Chambre en avait l'entretien estimé 1.000 francs par an ; de plus, elle devait

(1) Archives de Nantes.

régler les frais du Tribunal de Commerce sur les 6.000 francs qu'elle recevait des patentés.

La Chambre de Commerce qui, depuis sa fondation, en 1803, se réunissait dans une des chambres du local occupé par les juges-consuls et ensuite par le Tribunal de Commerce, de même que ce dernier vint s'installer à la Bourse. La Chambre de Commerce, au rez-de-chaussée, avec sa Salle de délibération, ses bureaux et un salon de réception. Le Tribunal siégea au premier étage. La Grande Salle était réservée aux réunions commerciales : une chapelle donnant sur cette Grande Salle était destinée au culte (1).

Les réunions des commerçants furent réglementées par des arrêtés du Maire, pris de concert avec la Chambre de Commerce. Une cloche extérieure, sur la place, indiquait les heures de l'entrée et de la fermeture des réunions ; mais en 1839 cette cloche fut placée intérieurement, sur les observations des voisins, gênés par son bruit.

Malgré les réparations faites en 1813 et 1814, l'état du monument était défectueux. A de diverses reprises la Chambre de Commerce eut à signaler au Maire l'urgence de grosses réparations à y faire. En 1854, on les évaluait à fr. 10.000 ; en 1857, à fr. 30.000 ; mais toujours la Municipalité écartait ces demandes, qui, selon elle, regardaient l'entretien et par conséquent devaient être faites par la Chambre de Commerce et à ses frais : une consultation juridique en 1856, avait cependant affirmé, que la « Chambre n'étant qu'usufruitière et la Ville propriétaire, cette dernière devait les grosses réparations indiquées ».

Le Maire ne voulut rien entendre et en 1882, devant la situation dangereuse et inquiétante qui se manifestait dans l'immeuble, la Chambre de Commerce fit constater, par acte extra-judiciaire, qu'elle réparait

(1) Cette Chapelle est aujourd'hui la Salle réservée aux courtiers maritimes et de commerce.

les voûtes de la Grande Salle, pour compte de qui de droit.

Toutes réparations étaient justifiées parce que les fondations, au lieu d'avoir été construites sur pilotis profondément enfoncés, reposaient suivant le système hollandais, sur des grilles de gros bois ayant les interstices remplis de sable, et que, comme les marées et les crues pénétraient par infiltration dans ces grilles, l'eau en se retirant emmenait le sable, produisant des espaces vides entre le bois mouillé, celui-ci s'échauffait, pourrissait et alors la construction se tassait et perdait son aplomb.

En 1889 l'état de la Bourse devenait absolument inquiétant pour la sécurité publique, les murs s'étaient dénivelés et se fendaient sous le poids écrasant d'une charpente en chêne extrêmement lourde et le peu de solidité des fondations. Les architectes estimaient à fr. 250.000, les frais de consolidation à exécuter et en constataient l'urgence. D'un autre côté, les locaux occupés par la Chambre de Commerce ne répondaient plus aux besoins de ses nombreux services. Les archives enrichies en 1803 de toutes celles du Consulat remontant à 1554, étaient empilées si on peut dire dans des espaces si restreints, qu'il était impossible de pouvoir en faire le classement, les consulter, et en constater l'importance : Le Tribunal de Commerce était aussi lui très étroitement logé et réclamait de nombreuses et importantes modifications.

La Chambre de Commerce proposa au Maire :

1° De réparer et refaire les fondations, les murs et voûtes de la Grande Salle ;

2° De construire sur la promenade de la Bourse une annexe (en rapport à celle occupée par le Tribunal et la Chambre de Commerce) à l'ouest de la Grande Salle et y attenant pour être mise à la disposition de la Chambre de Commerce ;

3° De faire aux locaux occupés par le Tribunal de Commerce les modifications et aménagements qu'il réclamait à juste titre depuis longtemps et qui trouveraient leur place dans les salles abandonnées par la Chambre de Commerce.

Le devis de ces travaux s'élevait à fr. 600.000. La Chambre de Commerce fournirait un tiers, la Ville de Nantes, un autre tiers et le Conseil Général le 3e tiers, comme participant aux frais du Tribunal dont la juridiction s'étend sur le département.

Le plan présenté par M. Clériceau, architecte, et la part de chacun dans le devis, furent acceptés par la Ville et le Conseil Général, sous la réserve que la façade sur la promenade de l'annexe à construire, serait la reproduction exacte de celle démolie.

Le 1er août 1889 ces travaux furent commencés et ne se terminèrent qu'en novembre 1891. On avait trouvé de grosses difficultés à faire les fondations des murs de la Grande Salle, surtout rue Thurot, par suite de la nature du terrain.

La Chambre de Commerce prit possession de l'annexe en octobre 1891, y installa ses bureaux, ses salles de délibération, un cabinet pour le président, des salles de bibliothèque et de cartes marines ; et surtout de vastes salles où nos archives, commençant en 1554 jusqu'à nos jours sans interruption, furent mises en ordre parfait et classées par M. Léon Maître, archiviste de la Préfecture.

Une boîte en plomb fût soudée en 1890 dans le bas de la première colonne extérieure rue Thurot, cette boîte contenant une feuille de cuivre sur laquelle est gravée : « La Grande Salle de la Bourse menaçait « ruine et sa reconstruction fut décidée, ainsi que « l'édification d'une annexe destinée aux Services « de la Chambre de Commerce. Ces travaux ont été « entrepris à la suite d'une entente financière par « tiers entre la Chambre de Commerce, le Conseil

« Municipal et le Conseil Général ; les travaux ont « été commencés le 1er août 1889.

« Etaient Membres de la Chambre de Commerce : « MM. J.-B. Rivron, président ; F. Crouan, vice- « président ; Victor Cossé ; Couchot ; E. Dagault ; « Dubochet ; L. Grignon-Dumoulin ; D. Hailaust ; « Ch. Le Cour ; Lechat ; Leglas-Maurice ; Lânglois ; « E. Pergeline ; A. Riom ; Simon ; F. Talvande ; « A. Vincent ; A. Viot.

« Auguste Foulon, *secrétaire*.

« Le Baron de Lareinty, président du Conseil « Général.

« Guibourg de Luzinais, Maire de Nantes.

« Clériceau, architecte.

« *Nantes*, 15 *Novembre* 1890 ».

N.-B. — Par un hasard non cherché, cette plaque porte la même date, à un siècle près, que celle mise à l'Est du Monument sous la première pierre, le 15 Novembre 1790.

E. DAGAULT.

François athanase
Charette de la Contrie
né le 29 avril 1763 à
Couffé près d'Ancenis;
fusillé à Nantes, le 29
mars 1796, et peint sur
le lieu au moment de
sa mort

Deux Portraits Inédits

DE

CHARETTE

De tous les généraux vendéens Charette est celui dont la gravure, sous toutes ses formes, et la statuaire ont le plus souvent et d'une façon infiniment variée reproduit l'image.

Sous la Restauration surtout on multiplia les représentations du plus populaire des chefs royalistes. Il eut sa place dans les maisons du pays de Retz et du Marais ainsi que dans tout salon légitimiste de l'Ouest. Mais ces portraits sont, pour la plupart, d'une absolue fantaisie, car les documents originaux et certains sur sa personne physique sont, au contraire, extrêmement rares, si l'on excepte le moulage peu satisfaisant pris sur sa figure après son exécution (1).

Tous les portraits de Charette peuvent se rattacher à deux types bien différents : Charette triomphant et Charette vaincu.

L'un et l'autre font allusion à deux faits de sa vie qui eurent les rue de Nantes pour théâtre. On comprend sans peine qu'il se soit trouvé plus facilement dans la grande cité qu'au camp de Belleville ou dans les fermes vendéennes des spectateurs au crayon assez habile pour croquer au passage un homme dont le renom était chez les Bleus aussi grand que chez les Blancs.

La première manière le représente tel qu'il parcourut la ville aux côtés des généraux républicains Canclaux et Beaupuy, parmi la foule enthousiaste, dans cette mémorable journée du 26 février 1795, qui suivit la signature

(1) Marquis de Granges de Surgères, *Les portraits de Charette dessinés et gravés*. Paris, Sauton, 1886. L'auteur reproduit le célèbre masque de plâtre.

du traité de la Jaunaie : journée sans lendemain où l'on crut, de part et d'autre, à la fin de l'horrible cauchemar.

De ce Charette glorieux, au chef empanaché, au brillant uniforme, il n'a été signalé, comme représentation originale, que l'aquarelle un peu ridicule conservée au Musée archéologique de Nantes (1).

La seconde manière montre Charette blessé, marchant au supplice.

On sait que, réduit à se cacher de ferme en ferme dans une Vendée lasse de guerre, il fut cerné, avec trente-deux partisans, le 23 mars 1796, à la Guyonnière, par l'adjudant-général Valentin. Blessé à la main d'un coup de sabre, à la tête d'un coup de feu, il réussit toutefois à franchir le cercle de ses ennemis. Après une course folle de quatre heures, perdant son sang en abondance, exténué, il vint s'abattre, sans connaissance, au bois de la Chaboterie, où, dénoncé par un traître, les troupes du général Travot le ramassèrent (2).

Amené à Cholet, puis à Angers, on le fit, de nuit, descendre la Loire, par laquelle il gagna Nantes, où il arriva, le 26 mars, à six heures du soir. Le médecin de la prison du Bouffay, où il fut incarcéré, appliqua un appareil sur la plaie de sa tête, d'où le sang s'échappait toujours et avait formé, le long de l'épaule, une longue coulée brunâtre sur l'habit. Son bras fut soutenu par une écharpe. Trois doigts étaient coupés et le pouce cassé. Charette déclara inutile, pour le peu de temps qu'il lui restait à vivre, de remettre ce dernier en place.

(1) Fortuné Parenteau, *Inventaire archéologique.* Nantes, Grimaud et Forest, 1878, pl. 55. La reproduction de M. Parenteau est en noir et d'une exactitude relative. Cette aquarelle porte, au catalogue du musée Dobrée, le numéro 654. M. G. Lenôtre l'a reproduite, en 1908, dans la revue populaire *Les Lectures pour tous.*

(2) Voir, pour le récit détaillé des derniers jours de Charette, la *Vie de Charette* de L. Bouvier-Desmotiers, la *Vendée patriote* et les *Pacifications de l'Ouest*, de Chassin, le *Charette* de M. Bittard des Portes. Ces trois ouvrages ont fourni à M. G. Lenôtre tous les éléments de son récent article *Monsieur de Charette,* inséré dans la 4e série de *Vieilles maisons, vieux papiers.*

Le lendemain, 27, il fut conduit chez le général Duthil, commandant la place de Nantes. Vainqueur peu généreux, celui-ci, après l'avoir accablé de reproches, décida de le promener à travers la ville pour l'offrir en pâture à la curiosité malsaine du populaire. Lui-même, en grand uniforme, entouré d'un brillant état-major, se mit en tête du cortège. Et l'on s'achemina lentement, entre deux rangs de soldats, au milieu d'une affluence énorme qui manifestait violemment sa haine contre le vaincu.

Pendant deux heures, le malheureux, à pied, épuisé par ses blessures, fut exhibé au long d'un itinéraire qui comprit la rue de la Poissonnerie, la Basse-Grande-Rue, la rue de la Casserie, le pont et la rue d'Orléans, la place de l'Egalité, la rue Crébillon, la place de la Comédie, la rue Jean-Jacques-Rousseau, le quai de la Fosse, jusqu'aux Chantiers, et retour au Bouffay.

Condamné à mort, le 28, par une Commission militaire, il fut, le 29 au soir, conduit à la place Viarmes, avec la même pompeuse ostentation, pour y être fusillé. Cinq mille hommes formaient la haie ; les généraux et tout l'état-major de la place l'accompagnaient dans cette marche au supplice.

Ses ennemis voulaient que les lieux, témoins de son triomphe, quelques mois plus tôt, fussent témoins de son abaissement et que la même populace le poursuivît de ses huées après l'avoir couvert de ses acclamations. Par un juste retour des choses d'ici-bas, le spectacle de son malheur semble avoir ému ses contemporains plus que celui de son triomphe et c'est sous cette forme qu'ils ont aimé à nous transmettre son image.

Les documents authentiques de cette seconde manière sont :

1° Le dessin attribué à Crucy, qui a servi à graver la planche d'où dérivent tous les portraits de Charette qui ne sont pas du seul domaine de la fantaisie. Mais le chef vendéen n'y est représenté qu'à mi-corps et presque de profil. (1)

(1) V. de Granges de Surgères, *op. cit.*

2° Un dessin à la mine de plomb, appartenant encore, en 1896, à M. Grimaud, de Nantes, qui le tenait de M. l'abbé Desnaurois, petit-fils de Davy-Desnaurois, ancien officier de Charette. Ce dessin fut exposé à Niort, lors du Congrès tenu, cette année-là, par la Société d'ethnographie nationale et d'art populaire (1). Il représente le général jusqu'aux épaules seulement, tourné de trois quarts à droite, regardant de face. Sur sa tête, le mouchoir de Cholet, tacheté d'or. Les traits sont amaigris et tirés. Tout dénote un croquis hâtif.

3° Le dessin à l'aquarelle du Musée archéologique de Nantes, reproduit, en noir, par M. Parenteau et décrit par M. de Surgères (2). J'en parlerai tout à l'heure.

Enfin, les deux dessins à l'aquarelle qui font l'objet de la présente notice.

Le premier avait été signalé par M. de Surgères comme appartenant à M. le docteur Roblin, de Nantes. Depuis lors, on en avait perdu la trace. J'ai eu la bonne fortune, après une véritable chasse, (3) de le voir gîté en un lieu où sa place était tout indiquée : dans la collection de M. Charles de Charette, en qui j'ai trouvé

(1) *La Tradition en Poitou et Charentes* (Société d'ethnographie nationale et d'art populaire. Congrès de Niort, 1896), p. 97 et suiv. Article de M. Baguenier-Desormeaux.

(2) Dans les ouvrages cités plus haut. Ce dessin porte le numéro 655 dans le catalogue du Musée Dobrée. L'auteur de ce catalogue qualifie de « gouaches » les numéros 654 et 655. Cette appellation est impropre. Ce sont en réalité des dessins lavés d'aquarelle.

(3) M. Roblin étant mort depuis une dizaine d'années, je m'adressai, grâce à l'intermédiaire de M. Nau, l'aimable secrétaire de la Société archéologique de Nantes, à sa veuve, qui me déclara avoir vendu le dessin à M. Gosselin, marchand d'estampes, à Paris. Sur ma demande, M. Gosselin voulut bien se livrer à de laborieuses recherches dans ses livres et il y découvrit que la pièce rare, achetée par lui, le 14 mai 1900, avait été vendue, le 3 février 1905, à « un certain M. Boutry », dont il ignorait l'adresse. Par le plus heureux des hasards, il se trouva que, faisant partie de la Société des Etudes Historiques, je connaissais fort bien le nom de mon distingué confrère, M. Maurice Boutry, directeur de la Revue publiée par cette Société. Je lui écrivis, ne doutant pas un instant que ce fût lui l'acquéreur du portrait. Il me répondit affirmativement, ajoutant que l'achat avait été fait pour le compte de son beau-frère, M. Charles de Charette, et que le dessin se trouvait

le concours le plus aimable et le plus désintéressé (1).

Haut de 0m 170, il représente Charette blessé, dans sa marche à travers les rues de Nantes. C'est exactement la même pose que sur le dessin du musée Dobrée : la tête de trois quarts, un peu inclinée à gauche, le bras droit ballant le long du corps, la main dépassant légèrement la cuisse, le bras gauche soutenu par une écharpe, les pieds chaussés de lourdes bottes, la jambe gauche en avant.

Le second des dessins reproduits ci-contre en chromolithographie fait partie de ma collection particulière (2). Je l'ai acquis, en 1904, d'un curé poitevin. Je n'en connais pas autrement l'histoire ; mais il offre indéniablement tous les signes possibles de la plus parfaite authenticité.

Il diffère du précédent, dont il reproduit exactement les dimensions, en ce qu'il montre le grand chef vendéen, non plus marchant au supplice, mais debout devant le peloton d'exécution, presque de face, quoique légèrement tourné vers la droite ; le bras gauche est toujours

désormais à Villeneuve-sur-Allier (Allier), au domicile de ce dernier. Je me fais un agréable devoir de le remercier ici de toute la diligente et cordiale complaisance avec laquelle il a bien voulu me servir d'intermédiaire, tant auprès du propriétaire du portrait que de la maison Fortier-Marotte, que M. de Charette avait libéralement autorisée à le reproduire en vue de cette notice.

(1) Charette était célibataire. Il avait un frère, Urbain-Louis Charette de la Contrie, colonel dans les armées royales de la Vendée, qui, marié à Marie-Anne Loaizel, eut un fils, Athanase (13 janvier 1795-16 mars 1848), pair de France, etc., qui épousa, le 16 juin 1827, la comtesse de Vierzon (6 décembre 1809-26 décembre 1891). Du mariage d'Athanase de Charette et de la comtesse de Vierzon sont nés dix enfants, dont (le n° 2) le général de Charette, actuellement vivant, et (le n° 7) Alain de Charette, marié à Marie-Eulalie de Bourbon-Busset, d'où, parmi d'autres enfants, Charles-Antoine-Marie de Charette, possesseur du portrait, né en 1872 et qui épousa, le 4 juin 1902, Céline Boutry.

(2) Il vient d'être reproduit, sans mon autorisation, par M. G. Lenôtre dans la série IV de *Vieilles Maisons, vieux papiers*, récemment parue à la librairie académique Perrin ; et cela, grâce à la communication non autorisée qui lui fut faite par mon confrère M. P. de Lisle, d'une épreuve destinée à l'illustration de la présente notice.

soutenu par une écharpe épinglée sur la poitrine, mais l'autre tombe droit le long du corps.

En dehors de la pose et de l'expression de la physionomie, qui est plus altière et dédaigneuse dans l'un, plus douce et résignée dans l'autre, dont les traits, identiques d'ailleurs, sont de lignes plus accusées dans celui-ci, mais plus modelés dans celui-là, tout est semblable sur les deux portraits.

Dans l'un et l'autre, Charette a la tête couverte du traditionnel mouchoir de Cholet ; il est vêtu du même habit, brun-verdâtre ici, brun-jaunâtre là, à col rouge brodé, patte d'épaule rouge, ainsi que le revers des basques, gilet et revers de l'habit en velours frappé (1), du même ton que l'habit, ceinture blanche, à rayures rouges dans l'un, se confondant avec le gilet dans l'autre.

L'habit est maintenu fermé sur la poitrine par une cocarde rouge ovale, brodée d'une colombe blanche. Les basques sont retenues par une agrafe représentant une fleur de lys. La culotte de peau, collante, de la forme dite « à pont », se termine dans des bottes noires à la Souwaroff montant à mi-jambe. Le cou est fortement engoncé dans un foulard blanc formant plastron.

La tête, dont l'expression, je l'ai dit, varie quelque peu d'un portrait à l'autre, est bien dessinée dans les deux et présente au plus haut point les caractères essentiels de la physionomie de Charette, ceux au sujet desquels l'accord existe entre les témoignages, fort discordants par ailleurs, des contemporains : front haut et un peu fuyant, arcades sourcilières et pommettes fortement prononcées, nez droit et assez large, lèvres minces, menton très relevé, cheveux demi-longs, noirs et légèrement bouclés.

(1) Dans la reproduction lithographique du portrait de Charette debout, le dessin du velours a été omis ; mais il est indiqué sur l'original, en ton assez effacé par le temps, qui a fait pâlir les couleurs. Même remarque pour la ceinture.

L'aquarelle du Musée Dobrée est évidemment de la même famille que les deux précédentes.

Sa hauteur (0m 168) et son aspect général sont sensiblement les mêmes. La pose est semblable, avec beaucoup plus de gaucherie dans l'exécution, à celle du Charette marchant au supplice. La veste est bleue, au lieu d'être brune, le mouchoir qui couvre la tête porte des barres transversales rouges. Par ailleurs, c'est bien le même dessin.

Ces trois portraits présentent une si grande analogie qu'il ne semble pas douteux, s'ils sont de trois mains différentes, qu'un seul artiste en ait été l'inspirateur.

Est-il, du moins, possible d'établir entre eux une filiation ?

J'écarterai tout d'abord celui du musée Dobrée, qui n'est certainement pas un original.

D'abord, la facture en est absolument négligée; c'est l'œuvre d'un novice. Le graveur de la planche contenue dans l'album de Parenteau en a corrigé les défauts au point d'en altérer la physionomie. L'allure est gauche : au lieu d'avancer une jambe devant l'autre dans le mouvement de la marche, Charette semble les croiser l'une sur l'autre dans une sorte d'entrechat ridicule; la tête est inexpressive, le modelé très défectueux.

J'insisterai enfin sur un détail qui montre péremptoirement que cette aquarelle est une œuvre de seconde main.

Charette portait une cocarde, reproduite sur ces trois dessins, sans exception. Elle était rouge, brodée d'une colombe blanche. C'est ainsi que la représentent et la planche de cuivre gravée du musée Dobrée et le dessin en grand costume du même musée et celui de M. Charles de Charette et le mien. Donc, aucun doute possible. Cette colombe, à petite échelle et tracée sans détails, peut être prise, à la rigueur, pour une fleur de lys mal faite. C'est de la sorte qu'elle a été interprétée par l'auteur du dessin du Musée. Copiant un portrait où se

trouvait la colombe, il n'a songé qu'à une fleur de lys, emblème qui devait lui paraître tout indiqué pour un défenseur de la royauté.

Et maintenant, des deux portraits qui nous restent, l'un de Charette marchant à la mort, l'autre de Charette l'attendant debout, auquel attribuer la priorité ?

Sont-ils le prototype l'un de l'autre ?

On serait tenté de le croire, tant ils se ressemblent, malgré la diversité des poses. Ce qui est plus probable, c'est que tous deux dérivent d'un même croquis exécuté d'après nature (1).

Cette solution rend compte de leur air de famille incontestable, tout en expliquant qu'ils soient de deux mains différentes : celle qui fit le Charette debout, plus habile, plus nette, connaissant mieux son métier, campant bien son personnage, d'un trait vigoureux, précis, un peu sec ; l'autre, qui nous peignit Charette en marche, plus molle, plus lourde, mais aussi plus nuancée, plus détaillée.

Une double inscription jointe à ce dernier portraitnous livre peut-être le nom de l'artiste qui fit le croquis initial.

D'abord, au dos du cadre, on lit : « Le cinq germinal, an quatre de la République ou le vingt-neuf mars 1796, Charette a été fusillé sur la place Viarmes, à Nantes. *Je l'ai vu de mes yeux.* »

Puis, sur un feuillet de quatre pages collé au dos du portrait et qui contient, en outre, une poésie assez fade en l'honneur du héros vendéen, ces lignes où l'avant-dernier propriétaire, M. Roblin, avait consigné la légende qui courait dans la famille de sa femme.

(1) M. de Granges de Surgères était déjà de cet avis, pour le dessin du Musée Dobrée et celui du docteur Roblin (aujourd'hui celui de M. Charles de Charette). Parlant de la discussion qui s'était élevée, il y a quarante ou cinquante ans, entre M. Parenteau et M. Roblin sur la question de savoir lequel possédait le véritable original, il refusait de prendre parti et ajoutait : « Il nous suffisait, en effet, de constater que ces deux dessins étaient le développement de la même idée, la mise en valeur d'un croquis, etc. » (*Op. cit.* p. 13).

« Jean-Guillaume Biré, père de l'abbé Léon Biré, qui subit en 1832 six mois de prison préventive pour cause de propagande légitimiste, se trouva sur la place Viarme de Nantes lors du passage du Général de Charette allant au lieu de son exécution. *Ayant rencontré un peintre de ses amis, nommé Léauté, il l'invita à faire le portrait du Général traversant la place en costume de prisonnier. Léauté s'empressa d'en tracer immédiatement le croquis et en fit la présente peinture dont il gratifia son ami Biré.* Celui-ci fut si frappé de sa parfaite ressemblance qu'il la conserva soigneusement et la transmit religieusement à sa famille qui, à son exemple, n'a jamais permis à personne d'en prendre copie. Ce portrait original est ainsi devenu un précieux souvenir de la Vendée militaire. »

Madame veuve Roblin, qui est la petite fille de Jean-Guillaume Biré, a bien voulu me raconter cette tradition de famille avec une légère variante, qui n'en altère nullement le fond.

Son grand-père n'aurait été âgé, en 1796, que d'une douzaine d'années. Il se trouvait à une fenêtre sur le passage de Charette et fut très ému de ce spectacle. Quelque temps, probablement quelques années plus-tard, voyant ce dessin, il se serait écrié : « Oh ! comme voilà bien Charette marchant au supplice ! C'est frappant ! » Sur quoi, l'auteur du portrait le lui aurait spontanément offert.

D'après ces souvenirs, l'auteur du ou des croquis primitifs serait un peintre nantais nommé Léauté, dont le nom n'a pas, que je sache, laissé d'autre trace dans l'histoire de l'art. (1).

Quoi qu'il en soit, étrangers l'un à l'autre ou, plus probablement, rattachés à une commune origine, les deux portraits que j'ai la bonne fortune de pouvoir

(1) M. de Granges de Surgères n'en fait pas d'autre mention au cours de sa grande *Iconographie bretonne*, 1888. Cf. t. I, p. 111.

présenter au public curieux des choses vendéennes et dont l'un fixe la marche et l'autre la suprême étape d'un douloureux voyage, sont incontestablement les deux meilleures et les deux plus complètes représentations authentiques de Charette qui soient connues jusqu'à ce jour.

ROGER GRAND.

IMPRIMERIE A. DUGAS & Cie, 5, QUAI CASSARD — NANTES

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. ALCIDE DORTEL, O. I.	Président.
ALCIDE LEROUX le baron GAETAN de WISMES	Vice-présidents.
Docteur GEORGES HALGAN JOSEPH NAU	Secrétaires généraux.
JOSEPH ANGOT JOSEPH HOUDET	Secrétaires du Comité.
HENRI RIONDEL	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD VICTOR LAGRÉE, O. ✲	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis de BREMOND D'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901). LÉON MAITRE, O. I. (1902-1904); le baron de WISMES (1905-1907).

MEMBRES ÉLUS

MM. le comte de BERTHOU BLANCHARD, O. I. TRÉMANT	Sortants en 1910.
CHAILLOU, O. I. SENOT de la LONDE CLAUDE de MONTI de REZÉ	Sortants en 1911.
CAILLÉ LUDOVIC CORMERAIS le chanoine DURVILLE, O. A.	Sortants en 1912.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862). † 4 juillet 1865; — le vicomte SIOCH'AN de KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897; — le chanoine CAHOUR, O. A. (1869-1871), † 7 septembre 1901; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891; — MARIONNEAU, ✲, O. I. (1875-1877), † 13 septembre 1896; — le baron de WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887; — le vicomte de la LAURENCIE. ✲ (1881-1883); — LE MEIGNEN, O. A. (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905; — le marquis de DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901; — de la NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. (1893-1895), † 17 juin 1900.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 1909

Présidence de M. DORTEL, président

Etaient présents : MM. BASTARD, abbé BRAULT, DE BRÉVEDENT, CAILLÉ, DORTEL, FURRET, abbé GRÉLIER, Dr HALGAN, LEROUX, Dr MOUSSAULT, capitaine DU PLESSIX, POIRIER, RENARD, SOULLARD, TRÉMANT, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Excusé : M. ANGOT.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, il est procédé à l'élection comme membre titulaire de M. Gustave BLOUET, présenté par MM. DORTEL et Marcel SOULLARD.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau un fascicule de M. Salomon Reinach. L'auteur veut bien faire hommage à la Société de son travail sur *Gilles de Rais*. Il tend à prouver que ce brigand légendaire que l'histoire surcharge de crimes était innocent de toutes ces infamies. Il faudrait donc réhabiliter sa mémoire.

Le Dr MOUSSAULT présente un plan partiel de notre Ville sur lequel figurent, dans le quartier du Sanitat, des tracés de rues qui ne furent jamais exécutées.

M. DORTEL donne le compte-rendu de l'excursion archéologique que la Société accomplit le 14 juin dans la Mayenne.

A *Château-Gontier* nous visitons l'antique chapelle du Prieuré de N.-D. de Genneteil, aujourd'hui annexée au Lycée, l'église Saint-Jean et sa crypte romane, puis l'église Saint-Rémi qui, presque entière, date du XIIIe siècle. C'est par *Laval* que les sociétaires poursuivent leur excursion. Le château des Comtes présente des parties de la Renaissance et des parties romanes. Le donjon, du XIIe siècle, a, chose fort rare, gardé sa magnifique charpente. La chapelle, d'un aspect sévère, a quelque chose de primitif et d'étrange. La maison du Grand Veneur et quelques demeures du XVe et du XVIe siècle comptent parmi les curiosités de la ville et sont encore ornées de leurs motifs en faïence émaillée.

Après un court arrêt à *Mayenne*, nous arrivons à *Jublains*, véritable but de notre voyage.

La citadelle forme un trapèze orné de dix tours. Les murs de 4 à 5 mètres de hauteur présentent bien l'appareil antique avec chaînes de briques de 80 en 80 centimètres. Le corps principal est un vaste atrium au centre duquel est un impluvium. Entre l'enceinte de terre et la muraille extérieure on voit un monument qui pouvait être un hypocauste.

Outre la citadelle, Jublains est encore remarquable par son théâtre et son Temple de la Fortune.

De quand datent ces monuments et ces fortifications ? Pourquoi ont-elles été détruites par ces gallo-romains si attachés à leurs dieux et à leurs traditions à une époque où le Christianisme n'avait pas encore fait son apparition dans les Gaules ? Ce sont autant de questions pour lesquelles on n'a pu faire jusqu'ici que des hypothèses.

C'est par la visite de l'*Abbaye de Solesmes* que les sociétaires terminent leur intéressante excursion. Le célèbre Prieuré, aujourd'hui abandonné en exécution de la loi de 1901, présente des bâtiments claustraux conçus dans le style le plus pur du XIIIe siècle. L'église renferme les célèbres *Saints de Solesmes* qui sont au nombre des plus belles œuvres de la Renaissance.

M. Alcide Leroux et le baron Gaëtan de Wismes se font tour à tour l'interprète des excursionnistes pour remercier le Président qui organisa si bien cet agréable et instructif voyage.

La parole est ensuite donnée à M. Alcide Leroux qui donne lecture de son travail sur les *Sources de l'Isaac à l'époque néolithique.* Le bassin de cette rivière et particulièrement la région de ses sources : Saffré, Puceul, Marignac furent certainement habitées aux époques les plus reculées, ainsi qu'en témoignent de nombreux objets trouvés. Toute cette région devait être jadis recouverte par les eaux, or on sait que les cités lacustres comptent parmi les premières en date ; l'homme en établissant sa maison sur pilotis se défendait contre les attaques des animaux sauvages et trouvait dans les lacs une abondante nourriture.

M. l'abbé Grelier rapporte que l'église de *Sallertaine,* localité vendéenne, va prochainement tomber sous la pioche des démolisseurs. Ce sanctuaire présente un réel intérêt architectural et se trouve encore dans un état de conservation suffisant. Il date du XIIe siècle et est du style roman-poitevin. Il renferme trois curieux retables de pierre. L'église est certainement la première du Bas-Poitou où on essaya l'arc brisé. Sa destruction décidée par la Municipalité est un véritable acte de vandalisme qu'il faudrait, s'il est possible, empêcher.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire,
Dr Halgan.

SÉANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 1909

Présidence de M. Dortel, président

Etaient présents : MM. Bastard, Blanchard, Caillé, Charon, Daron, Delattre, Dortel, chanoine Durville, Ferronnière, Furret, Dr Halgan, Jamont, commandant

LAGRÉE, MAÎTRE, Dr MOUSSAULT, OUVRARD, Dr PLANTARD, POIRIER, RENARD, RINGEVAL, RIVET, SOULLARD, VINCENT, TRÉMANT, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Excusé : M. H. RIONDEL.

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été lu et adopté, il est procédé à la présentation comme membres titulaires de M. le baron D'HASTREL DE RIVEDOUX présenté par MM. DORTEL et baron G. de WISMES et de M. DARON, avocat, présenté par MM. DORTEL et POIRIER. L'assemblée les reçoit par vote unanime, puis la parole est donnée à M. René BLANCHARD pour sa communication concernant *la trouvaille de moules monétaires romains faite récemment à Rezé.*

On sait que le sous-sol de Rezé ménage à l'archéologue de constantes surprises, c'est une mine inépuisable dont les parties revêlées ont été malheureusement dispersées dans des collections particulières. Il y a quelques jours, en creusant un puits, des ouvriers mirent à découvert un nombre important de moules monétaires. Ces moules étaient à l'effigie de différents empereurs romains. Etaient-ils la propriété de faux-monnayeurs, ainsi que le suppose M. Soullard, ou servaient-ils à frapper monnaie pour payer les troupes agglomérées dans le pays, ainsi que le pense M. Maître ? Il est difficile de solutionner cette question, mais il serait intéressant, à ce point de vue, de rapprocher cette trouvaille de celle qui fut faite il y a quelques années dans les puits funéraires du Bernard.

M. Léon DELATTRE poursuit la lecture de son intéressant travail sur *les anciens puits de la Ville de Nantes.* L'auteur indique l'emplacement exact de chacun d'eux, note l'aménagement dont ils furent peu à peu l'objet pour faciliter le puisage en cas d'incendie, puis leur disparition progressive jusqu'à l'organisation actuelle du service des eaux.

M. SOULLARD ayant été dernièrement appelé à classer la collection de monnaies appartenant à la comtesse du Faouëdic peut certifier, grâce à la lecture facile d'une pièce, que Charles de Blois, duc de Bretagne, frappait monnaie non à Auray ou à Tréguier ainsi qu'on l'a tou-

jours admis jusqu'ici, mais à Nantes. Cette rectification à la numismatique de Charles de Blois intéresse tout particulièrement notre Société, puisqu'elle attribue à notre Cité l'honneur d'avoir possédé les ateliers monétaires de ce prince.

M. le chanoine DURVILLE eut l'occasion, il y a quelques semaines, de voir l'*abbé Boissony* et obtint de lui de multiples renseignements sur sa fameuse découverte de l'*homme de la Chapelle aux Saints*. C'est à trois mètres de l'entrée d'une caverne peu importante, dans une fosse longue de 1 m. 50 que fut trouvé ce squelette. Il est très à remarquer que, semblable aux hommes de Neanderthal et de Spy, le squelette de la Chapelle aux Saints reposait en diagonale, le bras droit ramené sur le côté de la tête, les fémurs fléchis sur le bassin. Et ce mode d'inhumation revêt une importance spéciale puisqu'il implique, sans aucun doute, de la part de ceux qui l'accomplissaient à la façon d'un rite, la croyance en l'immortalité de l'âme. Ce pelotonnement du corps sur lui-même n'est-il pas l'attitude fœtale « *in utero* », et n'indique-t-il pas, de manière symbolique, que la mort est une naissance à une vie meilleure, un éternel recommencement ? Ces représentants des plus antiques races humaines n'étaient donc pas des êtres intermédiaires entre le singe et l'homme, ainsi qu'on a essayé de le prouver. Ils possédaient, au contraire, une capacité crânienne de 1.550 $^{c.c.}$, supérieure à la moyenne des crânes humains. Sur la fosse, l'abbé Boissony trouva des os d'animaux : rhinocéros, bisons, évidemment sacrifiés à l'occasion des funérailles.

M. le PRÉSIDENT remercie M. le chanoine Durville.

M. BLANCHARD spécifie que les objets à lui remis et provenant du puits de Rezé (21 moules et les débris d'une statuette de déesse ont été déposés par lui à la Société.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,

Dr HALGAN.

SÉANCE DU MARDI 9 NOVEMBRE 1909

Présidence de M. DORTEL, président

Etaient présents : MM. D'HASTREL DE RIVEDOUX, BASTARD, BLANCHARD, abbé BRAULT, DE BRÉVEDENT, CROUAN, DELATTRE, DORTEL, FURRET, JAMIN, commandant LAGRÉE, Alcide LEROUX, MAÎTRE, MOUSSAULT, Dr PLANTARD, DU PLESSIX, RINGEVAL, RIONDEL, SOULLARD, TRÉMANT, Félix VINCENT, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

La séance est ouverte à 4 heures.

M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. d'Hastrel et dépose sur le bureau un certain nombre d'ouvrages dont les auteurs ont bien voulu faire don à la Société.

L'Ecole de Médecine de Nantes depuis ses origines jusqu'à nos jours. Discours prononcé à la séance du Centenaire de l'Ecole, le 3 juillet 1909, par le Dr ROUXEAU, professeur de physiologie à l'Ecole de plein exercice de Médecine et de Pharmacie à Nantes.

Découverte, fouille et étude du souterrain-refuge du Moulin-Neuf à la Roche-sur-Yon (Vendée), par M. Marcel BAUDOUIN, docteur en médecine, secrétaire général de la Société préhistorique de France.

Découverte d'une gravure de sabot de cheval de l'époque néolithique sur le rocher du Grand-Chiron à l'Ile-d'Yeu, par le même.

Société préhistorique de France. *Répertoire général des haches polies de France*, par le même.

La Nécropole Gallo-Romaine à puits funéraires de Trousse-poil-le-Bernard. Etude topographique d'ensemble, par le même.

Figures Nantaises, par M. Paul EUDEL.

Une Bretonne de lettre. La Comtesse Gégou du Luz, par J. BAUDRY.

Saint-Mars-la-Jaille et ses anciens Seigneurs, du même.

Saint-Anne de Nantes, histoire paroissiale, par M. Athanase OLIVIER.

Les Forts vitrifiés de la Creuse. Etude sur la structure des murs et l'origine des vitrifications, par M. AUTORTE, archiviste départemental de la Creuse.

On aborde ensuite l'ordre du jour :

M. Antoine VINCENT fils, présenté par MM. Félix VINCENT et le Dr HALGAN est nommé à l'unanimité membre de la Société.

M. le chanoine DURVILLE donne des renseignements fort intéressants sur un Mémoire présenté par un avocat pour la défense de Gilles de Rais, contre son frère René, à propos de Champtocé.

M. le baron Gaëtan DE WISMES fait part d'une découverte faite dans un toit à porc, à Orvault, de la première pierre de l'ancien château du Plessis à M. de la Brosse, sur laquelle est gravée la date de la construction.

M. Alcide LEROUX donne ensuite communication d'une étude très scientifique sur l'époque néolithique aux sources de l'Isaac.

Enfin M. DELATTRE veut bien donner lecture de recherches historiques sur d'anciens projets de fontaines publiques et raconte tous les projets et démarches qui furent tentés, sans résultats d'ailleurs pour l'édification de la Rouaudière (1566-1587), dans le quartier de la rue des Hauts-Pavés. Cette étude démontre qu'à cette époque, comme de nos jours, les crédits manquaient souvent.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire Général,
P. NAU.

SÉANCE DU MARDI 7 DÉCEMBRE 1909

Présidence de M. DORTEL, président

Etaient présents : MM. le commandant D'ARBONNEAU, BASTARD, abbé BRAULT, DE BRÉVEDENT, CAILLÉ, CHAILLOU, CHARRON, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET,

abbé GRELIER, Dr HALGAN, HOUDET, baron D'HASTREL DE RIVEDOUX, JAMONT, LEROUX, abbé LESIMPLE, MAÎTRE, Dr MOUSSAULT, capitaine DU PLESSIX, RIVET, RIONDEL, ROCHERY, ROUSTEAU, SOULLARD, vicomte DE SÉCILLON, Antoine VINCENT, Antoine VINCENT fils, TROCHON DE LORIÈRE, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et adopté, puis il est procédé à l'élection comme membres titulaires de : M. Léon BENOIT, présenté par M. DORTEL et le commandant D'ARBONNEAU, et de M. MOREL César, présenté par MM. DORTEL et RIVET. Tous deux obtiennent l'unanimité des suffrages.

Sont nommés, pour une nouvelle période, membres du Comité : M. CAILLÉ par 26 voix, le chanoine DURVILLE par 26 voix et M. CORMERAIS par 23 voix. M. l'abbé BRAULT, le vicomte DE SÉCILLON, M. GRELIER et le Dr HALGAN obtiennent chacun une voix.

M. le PRÉSIDENT communique à la Société une lettre de M. Beillevaire qui rapporte qu'aux Moutiers, il a été trouvé au cours de fouilles faites dans son jardin, de nombreux squelettes entourés d'ardoises. Ces squelettes ne sont probablement pas antérieurs au Moyen-Age.

M. SOULLARD présente une croix brisée, fort ancienne, trouvée à Nantes près l'église Sainte-Croix.

Le baron D'HASTREL DE RIVEDOUX donne lecture d'une chanson vieillote et naïve sur sainte Catherine, puis le chanoine DURVILLE a la parole pour sa communication sur l'odyssée d'une somme de 48.700 livres, consignée à Paris en 1452 par le duc de Bretagne. Sous l'escorte de quarante-cinq gardes elle parvint intacte aux rives de la Seine, mais les émissaires du duc ne trouvèrent personne qui consentit à assumer la responsabilité de ce trésor. Les chanoines du chapitre de la Cathédrale finirent par en accepter la charge. C'est dans le coffre-fort de Notre-Dame, sous la protection de cinq serrures, que fut enfermée cette somme importante. La solidité du coffre-fort fut à l'épreuve des voleurs, mais il est à supposer que le roi de France ne sut résister à la tentation de s'emparer de ces 48.700 livres.

Le baron DE WISMES donne connaissance à la Société de nombreuses et intéressantes nouvelles archéologiques :

A Condé-sur-Marne, on a découvert la sépulture d'un chef gaulois qui fut inhumé sur son char. Les mors des chevaux et quelques bijoux ont été précieusement recueillis.

Le limon de l'escalier de la Tour du roi Dagobert, qui s'élevait jadis à Paris, près Notre-Dame, vient d'être déposé au Musée de Cluny.

Dans les Vosges, on a trouvé sur plusieurs sommets des amoncellements de ruines : fortifications et places fortes élevées par les Gaulois.

Au-dessus d'Alise-Sainte-Reine, sur la partie la plus élevée du mont Auxois s'élevait l'ancienne Alesia des Mandubiens, autour de laquelle les Gaulois soutinrent leur dernière lutte pour l'indépendance ; des fouilles intéressantes y sont exécutées depuis de nombreuses années. Elles ont révélé il y a peu de temps des objets votifs d'un réel intérêt.

En Grèce, une statue récemment exhumée, véritable maquette de la Vénus de Milo, indique le geste de la déesse et l'attribut qu'elle tenait.

Les fameux temples de Philæ, envahis par les eaux depuis l'établissement des barrages sur le Nil s'écroulent lentement. La destruction de ces sanctuaires sera une perte irréparable.

M. SOULLARD précise les caractères exacts des moules monétaires trouvés à Rezé, et relève les erreurs qui ont été avancées au sujet de cette trouvaille. Les empreintes proviennent de moulages de deniers usés et illisibles. Les moules appartenaient certainement à de faux monnayeurs. L'administration impériale n'employait pas ce mode lent et primitif pour monnayer. Il n'y avait d'ailleurs pas d'ateliers officiels dans notre contrée. Lyon, Arles, Nîmes étaient en Gaule les seules cités possédant des ateliers monétaires.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire Général,

Dr HALGAN.

MÉMOIRES

L'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

aux Sources de l'Isac

par A. LEROUX

Le Gouffre de la Chutenaie

Nous lisons dans le *Dictionnaire d'Ogée,* à l'article *Saffré* : « A peu de distance du Château, dans un terrain marécageux qui forme une prairie, est un gouffre dont on ne trouve point le fond. On prétend que c'est la principale source de la rivière d'Isac. C'est d'abord un terrain dont les eaux coulent dans un petit lit, l'espace d'un quart de lieue ; il se perd ensuite sous terre sans qu'on puisse dire quelle est sa vraie direction et va enfin se jeter dans la rivière d'Isac. Ce gouffre est plein de poissons ; l'eau en est froide en été et chaude en hiver ».

Près d'un siècle après Ogée, Dulaurens de la Barre, dans son *Histoire de Châteaubriant,* disait : « La rivière d'Isac prend sa source en un gouffre sans fond, célèbre dans les traditions du pays. »

Vers la même époque, Eugène Talbot et Armand Guéraud écrivaient dans leur *Petite Géographie de la Loire-Inférieure,* sous le titre *Curiosités Naturelles* : « La rivière d'Isac, non loin de Saffré, communique avec un gouffre poissonneux dont on n'a pu trouver le fond, nommé Gouffre de la Chutenaie ou *Effondrau* ».

Enfin la *Géographie de la Loire-Inférieure* de M. Léon Maître, éditée en 1902, à l'article *Saffré,* sous le paragraphe *Curiosités,* contient ce passage : « Gouffre de la Chutenaie aux sources de l'Isac ».

Comme on le voit, le gouffre de Saffré ou *Gouffre de la Chutenaie,* car c'est bien du même gouffre qu'il s'agit, en l'espace d'un siècle ou un siècle et demi, a

perdu un peu de son importance ou de son prestige. Je n'ose pas dire qu'il a fait comme le navire de Lafontaine, qu'il est devenu

.....brulot,
Et puis nacelle, et puis ballot,
Enfin bâtons flottants sur l'onde ;

toutefois il s'est notablement amoindri ou transformé. Du temps d'Ogée, le Gouffre de la Chutenaie était non seulement un gouffre dont on ne trouvait point le fond, mais encore, les eaux qui en sortaient formaient un ruisseau qui se perdait sous terre sans que l'on pût dire quelle était sa vraie direction (1).

En 1850, le Gouffre était seulement un réservoir naturel dont on ne pouvait trouver le fond ; pourtant il était poissonneux et se nommait *Effondrau* (2).

Enfin en 1902 il était indiqué seulement comme situé aux sources de l'*Isac* (3).

Il résulte de ces contradictions que le Gouffre de la Chutenaie a donné lieu à des exagérations, qu'il a été « surfait », comme on dit dans le langage familier.

On serait porté à croire qu'Ogée et ceux qui en ont parlé après lui, avaient fait comme les géographes anciens quand ils décrivaient la Bretagne ou la Gaule ; ils n'avaient pas vu par eux-mêmes, ils avaient écrit d'après des renseignements puisés aux sources populaires et fournis par des gens simples, qui se laissaient aller aux fantaisies de leur imagination.

Quoiqu'il en soit le Gouffre de la Chutenaie a son intérêt, et, s'il n'a pas toute l'importance qu'on lui a prêtée au cours des âges, il mérite cependant d'être étudié et c'est pour cette raison que nous essayons

(1) Ogée. *Dictionnaire de Bretagne.* II vol. page 692.
(2) Dulaurens de la Barre. *Histoire de Châteaubriant*, page 160. Talbot et Guéraud. *Petite Géographie de la Loire-Inférieure*, page 69.
(3) Léon Maitre. *Géographie de la Loire-Inférieure*, page 171.

d'en dire un mot aujourd'hui. Sans pouvoir le décrire tel qu'il était au temps d'Ogée, nous pouvons du moins dire ce qu'il est aujourd'hui ou plutôt ce qu'il était il y a un demi siècle ; car le Gouffre de la Chutenaie, le Gouffre, comme nous disions alors, est pour nous une vieille connaissance. A l'âge où l'on n'a point encore compris le

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,

nous avons bien des fois joué sur ses bords et baigné nos pieds, ou plus exactement « pataugé » dans le cours d'eau qui s'en échappe. Ajoutons que nous nous tenions toutefois à une certaine distance du bord, car, à ce moment encore, on disait que le Gouffre n'avait point de fond et qu'il communiquait avec une source importante située non loin de l'Isac, à un demi kilomètre environ en amont, et appelée la Fontaine Saint-Pierre.

Mais il est temps de préciser davantage et d'entrer dans quelques détails.

Le Gouffre de la Chutenaie est ainsi nommé parce qu'il est situé sur les terres dépendant de la ferme de ce nom, à quelques centaines de mètres au Sud des bâtiments de cette ferme. Il y a cinquante ans, il se trouvait à cent mètres environ au nord de la Rivière, dans une boucle naturelle formée par ce cours d'eau, dont le lit était d'ailleurs, à cette époque, très irrégulièrement tracé et n'était souvent qu'une suite de petits étangs reliés entre eux par des vallées très peu profondes. Le Gouffre consistait en un réservoir creusé presque à pic, non pas dans un terrain marécageux, mais dans une prairie assez fertile. L'eau arrivait à peu près jusqu'au bord, même en été, et elle était si limpide qu'on apercevait le fond tout autour, jusqu'à une distance de cinq à six mètres. La forme du fond était celle d'un entonnoir et on perdait vite

de vue les parois inclinées, faites d'une argile grisâtre mêlée de coquilles d'eau douce et de débris calcaires. Le diamètre, que je n'ai jamais mesuré exactement, était d'environ 40 mètres. En hiver l'eau arrivait jusqu'au niveau du sol et se déversait vers l'Ouest par un canal assez régulier, de 3 à 4 mètres de largeur, lequel rejoignait le cours de l'Isac à 200 mètres environ en aval. Dans les années de sécheresse, le niveau baissait sensiblement et l'eau ne s'écoulait plus par le canal; mais à ce moment, en général, la rivière d'Isac elle-même était à sec depuis plusieurs semaines ; car, en cet endroit, assez rapproché de la source principale de l'Isac, ce cours d'eau est ordinairement à sec pendant une partie de l'été, c'est-à-dire pendant deux à trois mois.

L'eau du Gouffre était très froide même pendant l'été. Pendant l'hiver, sa température était relativement élevée et, autant qu'il nous en souvient, jamais il ne s'y formait de glace même pendant les hivers rigoureux.

Dans le pays on disait toujours le Gouffre, jamais l'*Effondrau,* contrairement à ce qu'allègue Talbot dans sa géographie. Cependant ce nom, par sa signification, semble bien en harmonie avec la nature même du Gouffre, ainsi que nous le verrons un peu plus loin. Quant à être poissonneux, il justifiait assez mal sa réputation, s'il avait cette réputation. Je sais que j'y ai vu du frai de petits poissons, en plus ou moins grande quantité ; mais jamais on n'y a fait de pêche merveilleuse, que je sache. Une fois seulement j'y ai vu pêcher à la senne. La plus grosse pièce, et j'oserais presque dire la seule, fut un brochet qui pesait plusieurs livres, mais il affectait des formes bizarres. La tête était celle d'un énorme brochet, tandis que le corps, maigre et raccourci, était celui d'un poisson de taille tout à fait médiocre. Le spécimen avait un peu l'air d'une caricature ; en le voyant on était porté

à croire qu'il était très vieux et qu'il s'était mal développé, le milieu ne lui convenant pas. L'eau très froide ne convient pas sans doute aux poissons d'eau douce. Je crois pourtant que les anguilles souffrent moins d'une température basse et de fait, j'ai entendu dire qu'on en avait pêché d'assez grosses dans le Gouffre de la Chutenaie.

Quant à la profondeur je ne l'ai jamais connue exactement. On disait toujours qu'on n'avait jamais trouvé le fond, mais avait-on fait ce qui était nécessaire pour cela ? La première condition pour faire une expérience de ce genre, un sondage si l'on veut, c'est d'avoir un bateau. Or, sur le Gouffre il n'y avait pas de bateau, ou du moins il n'y en eut pas pendant longtemps. Toutefois, vers 1860, la Chutenaie ayant été achetée par un propriétaire de Nort (1), celui-ci fit apporter un bateau ou une toue dans le but de pêcher. A ce moment, si je me rappelle bien, j'entendis dire que l'on avait trouvé le fond du Gouffre ; c'était à une grande profondeur, mais il me semble que cette profondeur ne dépassait pas 40 mètres.

Ce fut vers cette époque que le propriétaire voulant améliorer et irriguer la prairie du Gouffre eut l'idée de rectifier le cours de la Rivière en lui creusant un nouveau lit. La boucle dont j'ai parlé se trouva ainsi supprimée et l'Isac vint se jeter dans le Gouffre même qu'elle traversa, utilisant en aval le canal qui servait de déversoir à la pièce d'eau. Il arriva alors ce qui devait arriver. Le nouveau lit étant creusé dans une couche de gravier ou de gros sable, l'eau, pendant les crues, attaqua le fond et les bords, détacha des quantités considérables de gravier et les déversa dans le Gouffre. Des dépôts se formèrent et l'on ne tarda pas à apercevoir à quelques mètres de profondeur, une sorte de jetée se prolongeant jusqu'au milieu de

(1) M. Félix Chrétien, père de Madame Boudet, aujourd'hui propriétaire de la Chutenaie.

l'excavation et montrant bien que le Gouffre avait un fond. A partir de ce moment le fameux réservoir perdit un peu de son renom. L'eau devint moins limpide et moins froide. La source principale était sans doute bouchée ; cependant l'eau ne pouvait être retenue captive, évidemment. Une source s'ouvrit au bord, du côté du Sud, source puissante d'où l'eau jaillissait un peu comme d'un puits artésien puis allait se jeter dans le réservoir principal.

Tel était le Gouffre de la Chutenaie il y a cinquante ans ; tel il est encore à peu près aujourd'hui. J'en demande pardon à Ogée, mais je ne comprends pas bien ce qu'il a voulu dire quand il a écrit que les eaux du Gouffre « coulent dans un petit lit l'espace d'un quart de lieue, et qu'elles se perdent sous terre sans qu'on puisse en indiquer la direction. » Ainsi que j'ai essayé de l'expliquer, l'eau coule à ciel ouvert, dans un lit régulier, large de 3 à 4 mètres et long de 200 mètres environ. Mais je dois dire que ce lit est un canal qui paraît creusé de main d'homme et, qu'au temps d'Ogée, il était sans doute moins bien dessiné et assez difficile à suivre, dans un terrain qui était vraisemblablement un marais.

Le Gouffre de la Chutenaie n'est pas situé à la source de l'Isac, puisque cette source se trouve à environ 10 kilomètres de là, dans la Forêt de l'Arche, en Abbaretz (1), mais on peut dire qu'il est une des sources de l'Isac, en ce sens qu'il lui fournit une partie de ses eaux, surtout à la saison d'été.

Maintenant voici un détail ou un fait que ceux qui ont écrit sur le Gouffre de la Chutenaie ne signalent pas, et qui a pourtant son intérêt ; c'est qu'il existe trois gouffres et non pas un. En effet, à 50 mètres

(1) D'autres regardent ce cours d'eau prenant sa source en Abbaretz comme un affluent de l'Isac et considèrent comme l'Isac même un ruisseau qui prend sa source dans la forêt de Saffré, à 4 kilomètres du bourg.

environ du Gouffre proprement dit, on remarque une excavation profonde creusée à pic, entourée de broussailles et ayant environ 3 mètres de diamètre. Cela est tellement étroit qu'on dirait un puits creusé de main d'homme. Cependant c'est une excavation naturelle, de la même nature que le Gouffre principal et due à une cause analogue. On croirait pourtant, à l'aspect des bords, que ce gouffre est moins ancien que le premier. Il est situé dans une partie du sol un peu plus élevée. L'eau reste d'ordinaire à un ou deux mètres du niveau du sol. Mais, dans les moments de crue de la Rivière, il présente un phénomène bien particulier. Il s'emplit alors complètement, il déborde et l'eau s'en échappe largement et se déverse à flots dans le Gouffre principal situé à 50 mètres en aval, environ. Nous l'appelions le Petit-Gouffre et nous ne nous en approchions qu'avec une grande frayeur, car on le disait plus profond que le grand et la forme de l'ouverture ne laissait aucune chance de pouvoir en sortir si l'on venait à y tomber.

Le troisième gouffre est plus curieux encore, si l'on peut dire. Car, celui-ci, son histoire est connue. Son origine date de 55 ans environ. Il est situé au Nord-Est des deux autres, à 100 mètres environ du grand Gouffre. Or, à cet endroit, il y a 55 ans, il n'existait aucune excavation. Brusquement le sol s'effondra sur une largeur de 3 à 4 mètres et le troisième gouffre apparut sans que personne eût pu rien prévoir. Aujourd'hui, sa largeur est plus considérable ; elle atteint environ 6 mètres, parce que des éboulements insensibles viennent chaque année l'élargir. Des broussailles d'abord, des arbres ensuite ont poussé alentour et, maintenant, il existe trois gouffres au lieu d'un. La manière dont celui-ci s'est formée explique sans doute l'origine des autres. L'origine est due à un effondrement et c'est peut-être là ce qui justifie le nom d'*Effondrau* que porta le Gouffre dans des temps plus reculés et dont la géographie de Talbot fait mention.

En résumé, non pas un gouffre, mais trois gouffres dont l'un d'origine récente, mais dont aucun n'est très poissonneux et sans fond, dont aucun non plus ne se perd sous la terre sans qu'on puisse en suivre la direction, dont aucun encore n'est situé à la source de l'Isac même, mais dont un peut être considéré comme la source d'un de ses meilleurs affluents. En définitive, tous ces gouffres ne sont que des sources ressemblant aux sources des fontaines, mais beaucoup plus importantes que des sources ordinaires; sources quand même et qui doivent leur existence à une nappe profonde ou plutôt à un courant souterrain d'une grande puissance, qui a son lit dans ces parages et se prolonge jusqu'à la mer (1).

Le sol de la commune de Saffré est assez particulier d'ailleurs, dans cette portion du bassin de l'Isac. Une couche de cailloux roulés, d'une faible épaisseur, sert d'abord d'assiette à la couche arable; au-dessous se trouve un gisement de calcaire exploité pendant de longs siècles, puis une couche géologique très intéressante, appartenant à l'époque tertiaire éocène et renfermant des cérithes et des nummulaires dont quelques spécimens forment des genres nouveaux et encore inconnus il y a 35 ans.

Mais toutes ces questions, de même que celle de l'origine du Gouffre ou des Gouffres sont du domaine de la géologie et, de notre part, il serait téméraire de nous y aventurer. Peut-être déjà sommes-nous imprudent de nous risquer à aborder le sujet au point de vue historique et à former des hypothèses sur ce que fut autrefois le Gouffre ou le territoire du Gouffre comme lieu habité, comme centre de civilisation, si l'on veut bien prendre ce mot dans le sens large dans lequel les archéologues l'entendent d'ordinaire. Mais que l'on

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, nous avons entendu dire qu'un effondrement du sol s'était produit sur une assez petite surface, aux environs du gouffre.

se rassure: nous n'avancerons rien qui ne soit appuyé sur des faits.

Le Gouffre, ainsi que nous venons de le voir, était et est encore une source, un réservoir inépuisable d'eau, d'eau potable et d'eau pouvant servir à tous les usages. A ce titre, comme les fleuves, il dut attirer l'attention des hommes dans tous les temps. En effet, si commençant par les vestiges d'habitation ou d'industrie les plus modernes — tout en négligeant les monuments absolument contemporains, comme les bâtiments de ferme qui sont sans intérêt, — nous jetons les yeux autour du Gouffre, nous y rencontrons du premier coup les vestiges ou plutôt les ruines de deux fours à chaux.

L'exploitation de la chaux fut l'objet d'une industrie considérable à Saffré (1), avons-nous dit et cela pendant plusieurs siècles. A quelle époque commença cette exploitation? Nous ne savons ; ce qu'il y a de certain c'est qu'elle continua jusque vers le milieu du XIXe siècle, et que, dès le XVIe siècle, elle était en pleine activité. Ceci résulte d'un accord passé en 1574, entre Messire René d'Avaugour, seigneur de Saffré, et les Chauffourniers de ladite paroisse. D'après des renseignements pris et des constatations faites par nous-même, une vingtaine de fourneaux existaient avant la Révolution. Aucun de ces fourneaux ne fonctionnait en 1850, mais plusieurs existaient encore et étaient à peu près intacts. Ainsi que nous l'avons expliqué dans un mémoire lu au Congrès Archéologique de France tenu à Nantes, en 1886, leur forme était celle d'un grand fût posé verticalement, ayant au plus 2 à 3 mètres de largeur et 4 à 5 mètres de hauteur. Le dernier qui a fonctionné est celui de la Pécotaie.

Quelle place tenaient parmi les fours à chaux de

(1) A. Leroux. *Congrès Archéologique de France*, tenu à Nantes, en 1886.

Saffré les deux fourneaux des environs du Gouffre? Nous ne saurions le dire. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils en étaient très rapprochés ; l'un d'eux, le mieux conservé, se trouvait à environ 300 mètres au Nord-Est du Gouffre. Nous l'avons vu bien des fois dans notre enfance et nous avons bien des fois, avec ceux de notre âge, essayé notre bravoure et notre agilité de 8 ans, en descendant dans son enceinte semée de débris de briques et de pierres calcinées. C'est un peu lui qui nous a servi de type pour décrire la forme des autres, forme qui était vraisemblablement toujours la même, le but à atteindre étant identique.

Quant à l'autre fourneau qui portait, je crois, le nom de Fourneau de l'*Epinay*, il était situé du côté opposé du Gouffre, à trois cents mètres au plus. Celui-là n'était plus même une ruine ; ce n'était qu'un tertre affectant la forme et les dimensions d'un grand tumulus ; mais les débris de chaux, de briques et de pierres disséminés à l'entour, ne laissaient pas de doute sur la nature du monument.

La chaux que l'on cuisait dans ces deux fours était extraite sur place, ainsi que l'attestent deux ou trois grandes excavations, situées entre le Gouffre et la ferme de la Chutenaie et formant de véritables étangs qui communiquent entre eux.

Les fours à chaux de la Chutenaie et de l'Epinay sont donc des témoins irrécusables de l'occupation des terrains environnant le Gouffre dans les derniers siècles. Quant à leur occupation pendant les siècles précédents, elle est prouvée par beaucoup d'autres monuments historiques, (je prends ce mot dans son sens le plus large), et l'on verra que quelques-uns permettent de faire remonter l'occupation avant les temps historiques eux-mêmes. Car sans qu'il ait jamais été fait de fouilles proprement dites autour du Gouffre, les simples travaux de labour ont donné lieu à des découvertes, à des touvailles d'un intérêt que l'on ne saurait contester.

Vers 1870, dans le terrain labouré qui se trouve à l'extrémité Sud-Ouest de la prairie du Gouffre, le fermier de cette époque, (1) esprit ouvert et même cultivé, a trouvé deux pièces de monnaie l'une en argent, l'autre en or, déjà assez anciennes.

La première, une pièce des Flandres, avait à peu près les dimensions d'une pièce d'un franc ; tous les reliefs en étaient très nets tant sur les surfaces que sur le contour.

L'autre, une monnaie d'or d'un type assez rare, croyons-nous, était une pièce des Pays-Bas, frappée par un évêque d'Utrecht qui eut évidemment le droit de battre monnaie. Voici l'inscription : SANCTUS MARTINUS, saint Martin assis, à ses pieds un écu. Au revers : + MON AVREA TRAIECTEN, écu dans un trilobe. L'évêque dont il s'agit est sans doute David de Bourgogne qui occupa le siège d'Utrecht, et qui vécut de 1455 à 1496.

A quelle époque et comment ces monnaies furent-elles perdues aux environs du Gouffre ? Il est sans doute difficile de répondre à ces deux questions. Peut-être furent-elles perdues par des troupes de passage se rendant d'Espagne en Flandre à travers la France aux temps de Charles-Quint. Peut-être furent-elles perdues par ceux qui exploitaient la chaux et en faisaient le commerce. Les monnaies d'Espagne et des autres pays furent longtemps en usage en Bretagne, à tel point qu'en Basse-Bretagne on compte encore en reals.

En tous cas, ces questions sont de peu d'importance au point de vue qui nous occupe. Nous avons voulu prouver que le Gouffre, ou plutôt le territoire qui l'environne était un lieu fréquenté à une grande distance et la découverte de ces deux pièces de monnaie suffirait à elle seule pour établir ou tout au moins faire présumer que cette partie de la commune de Saffré était très connue et formait un centre habitable et habité.

(1) M. J. BIORET.

Mais d'autres vestiges du passé nous permettent de remonter sensiblement plus loin dans l'histoire de la région du Gouffre.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la fameuse épée normande qui se trouve actuellement dans notre musée et qui porte l'inscription INGERLD, a été trouvée dans la rivière d'Isac, non loin du château de Saffré. Or, le Château est à moins de 800 mètres ; les terres s'étendent assez loin vers le Sud du côté du Gouffre, et ceci permet de supposer que les Normands ont passé là, et que s'ils y sont venus, c'est qu'ils o nt trouvé matière à leurs rapines et à leur pillage.

Ce n'est pas tout. Vers 1865, on nous communiqua un objet dont je ne saurais trop préciser la nature ou la destination, mais qui provenait aussi de la prairie du Gouffre ou de la partie de l'Isac qui la traverse. C'était une hache en fer d'une forme très rudimentaire, profondément oxydée et ayant beaucoup de ressemblance avec certaines haches gauloises qui se trouvent dans notre musée d'archéologie. La longueur était d'environ 25 centimètres, l'épaisseur moyenne de 3 à 4 centimètres, la largeur était sensiblement la même depuis la douille jusqu'à la partie coupante ; la forme était légèrement recourbée. Cette hache était-elle une arme ou un outil ? Appartenait-elle à l'époque gauloise ? Nous ne saurions répondre d'une façon décisive à ces questions ; peut-être ne remonte-t-elle pas au-delà du moyen-âge et ne prouve-t-elle point par elle-même la haute antiquité des agglomérations humaines qui avaient choisi les environs de la Chutenaie comme lieu d'habitation. Mais nous savons que le bourg de Saffré, ainsi que le château, sont très rapprochés de cet endroit et que le Bourg et le Château ont été le centre d'un établissement gallo-romain assez considérable (1). Les vestiges de la civilisation des premiers siècles de notre ère sont trop nombreux dans

(1) A. LEROUX. Vases gallo-romains découverts à Saffré. *Bulletin de la Société Archéologique*, 1875 et 1877.

ces parages pour que ce fait historique puisse être mis en doute. Qui sait même si la première exploitation de la chaux, les fours à chaux eux-mêmes ne sont pas dus aux gallo-romains ?

Il est d'ailleurs évident qu'un lieu offrant à la race humaine tant de ressources indispensables à son existence a dû attirer les hommes et les inviter à se fixer dans son voisinage et, cela, à toutes les époques, notamment aux temps dits préhistoriques. Sans nous arrêter à examiner pour le moment s'il existe des restes d'ateliers de pierre taillée, comme M. Pître de Lisle croit l'avoir remarqué, dans un terrain voisin du château de Saffré et très près du bord de la rivière (1), constatons qu'il a été trouvé, aux environs du Gouffre, au moins trois objets appartenant aux âges de pierre, par conséquent aux époques préhistoriques (2).

Le premier de ces objets est une hache en pierre polie de très petite dimension, d'une forme gracieuse, d'un travail très fini, bien que la pointe soit émoussée. La pierre, probablement de la fibrolithe, est d'un jaune brun tacheté et verdâtre ; elle est très dure, le grain en est fin. Elle porte sur les deux côtés deux surfaces planes allant d'une extrémité à l'autre ; la longueur est de 50 ‰ ; la largeur de 33 ‰, l'épaisseur de 10 ‰. Il est difficile d'admettre qu'un objet d'aussi petite dimension ait été une arme. On doit sans doute le considérer comme un objet votif jouant le rôle d'amulette ou d'emblème.

Le second objet est encore une hache, probablement aussi en fibrolithe, mais beaucoup plus rugueuse et plus

(1) P. DE L'ISLE DU DRENEUC. *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure.*

(2) Le mot *préhistorique* n'est pas très juste, en tout cas il ne doit pas être pris dans un sens absolu. Il est évident que la période préhistorique a commencé à des époques très différentes suivant les lieux et les peuples. La Scandinavie était encore à l'époque préhistorique quand la Gaule en était sortie depuis longtemps, et celle-ci n'avait encore aucun monument écrit quand déjà la Grèce et, auparavant, l'Egypte et la Palestine étaient en pleine histoire.

commune, la pierre ayant beaucoup d'analogie avec le granit de certaines contrées de notre département, notamment de la commune du Pallet ou mieux encore avec le granit des Montagnes Noires. Les dimensions sont les suivantes : longueur 96 m/m, largeur 55 m/m, épaisseur 40 m/m.

Le troisième objet est un outil ou une arme en forme de lame ou de grattoir, en silex taillé, de couleur brune, presque translucide. Il est très mince et légèrement courbé ; la longueur est de 110 m/m, la largeur de 14 m/m. La face concave est d'un seul éclat ; l'autre porte trois facettes se prolongeant dans toute la longueur. L'objet est brisé par une cassure nette et sans doute récente à l'une de ses extrémités, tandis que, de l'autre, il porte des traces de retouches évidemment anciennes ou pour mieux dire contemporaines de la fabrication. Les côtés sont très coupants, réguliers et à peine ébréchés (1).

Ces trois objets ont été trouvés vers l'année 1880 par le même fermier qui avait découvert les autres objets dont j'ai fait mention ; ce qui porte à croire que beaucoup d'autres objets du même genre ont pu être découverts aux environs du Gouffre, objets qui ont sans doute été dispersés, rejetés ou délaissés comme sans valeur ou inutiles. C'est parce que le fermier dont il s'agit était plus éclairé et qu'il avait entendu parler de l'intérêt des découvertes archéologiques qu'il eut l'idée de conserver ses trouvailles et de les faire connaître. Nul doute que

(1) D'où provient cet objet ? Bien que le silex se rencontre à Saffré, nous croyons pourtant que ce spécimen a été importé. La matière a beaucoup de rapport avec le silex du Grand-Pressigny ; et tout nous faire croire que le grattoir de la Chutenaie vient de ces immenses ateliers qui ont fourni des armes et des outils à la Gaule entière pendant des milliers d'années peut-être.

De quelle époque est-il ? Bien que, par sa forme, il rappelle l'époque magdalénienne, nous le croyons plutôt de l'âge néolithique parce qu'il s'est trouvé associé aux haches en pierre polie et que l'usage de la pierre taillée a persisté pendant l'âge de la pierre polie et même au-delà. Ceci n'est plus contesté aujourd'hui. Voir *Manuel de M. Joseph Déchelette*, p. 169 et 493.

s'il avait été fait des recherches suivies et attentives, on eût recueilli une moisson beaucoup plus complète et plus fructueuse. C'est simplement en labourant la terre, entre le Gouffre et le four de l'Epinay, que le fermier trouva la plupart des objets que j'ai connus par son entremise. Ils étaient très près de la surface et leur découverte ne fut due à aucune fouille faite intentionnellement.

D'ailleurs le champ est toujours là et ceux que la question intéresse peuvent le visiter et probablement y faire des fouilles, après avoir demandé au propriétaire une permission qui leur serait accordée avec satisfaction. Nous même, nous aurions aimé faire de plus amples investigations dans cet endroit si les circonstances ne nous avaient éloigné d'un pays qui fut longtemps le nôtre.

Quoi qu'il en soit, le Gouffre et les terrains qui l'environnent furent habités à l'époque néolithique, sinon à l'époque paléolithique, et cela semble tout naturel quand on considère la nature du sol qui devait produire tant de choses indispensables à la vie des premiers hommes comme certaines plantes aquatiques (cresson) et surtout le poisson ; ce sol arrosé, baigné par une source d'une puissance et d'une pureté très rares. Vraiment l'imagination se plaît à se représenter la joie immense de la première de ces tribus errantes qui rencontra une eau aussi fraîche, jaillissant d'un réservoir inépuisable, dans un temps où l'idée de creuser des puits n'avait pas germé dans une cervelle humaine. En ces temps reculés l'eau c'était la vie, — un peu comme c'est encore d'ailleurs, — les animaux, les oiseaux, les arbres produisant quelques fruits comestibles, tout se trouvait là en plus ou moins grande abondance. Voilà pourquoi le terrain avoisinant le Gouffre nous apparaît comme un lieu habité à l'époque préhistorique.

Ce n'est pas tout : les sources, les fontaines furent toujours l'objet d'un culte, superstitieux ou non. Leur

origine mystérieuse, autant que leur utilité, frappa vivement les intelligences simples et bornées des êtres incultes qui occupèrent, les premiers, des pays neufs comme l'Europe, et la Gaule en particulier. La magie, qui tint une si grande place dans la religion des peuples dits primitifs et qui précéda, dit-on, le culte des druides, exerça souvent son empire autour des fontaines et des sources ; et ne dirait-on pas qu'il en reste des vestiges jusque dans notre siècle à la fois sceptique et savant, quand on voit la baguette de coudrier tenir encore une si grande place dans la recherche des sources? Il faut voir, du reste, les puisatiers de village développer leurs théories et rendre leurs oracles quand ils commencent à voir l'eau suinter le long des parois de la cavité qu'ils creusent. J'en ai entendu un qui répétait qu'il avait « ouï la source pleurer ». S'il en est, s'il en fut toujours ainsi, on peut se demander de quelle réputation, de quel prestige dut être entouré le Gouffre de la Chutenaie aux beaux temps de la magie, c'est-à-dire à l'époque des âges de pierre. Sans doute l'affluence fut grande sur ses bords et l'on peut supposer qu'il fut considérable le nombre de ceux qui s'y fixèrent, aussi bien que le nombre de ceux qui ne firent qu'y passer ; et voilà comment il est facile d'expliquer la présence d'objets de l'époque de la pierre en cet endroit et comment il est naturel de penser que ceux qui ont été retirés du sol sont bien peu nombreux auprès de ceux qui s'y trouvent encore cachés.

Autres lieux habités à l'époque néolithique

Toutefois ce serait une grave erreur de croire que le terrain environnant le Gouffre de la Chutenaie est le seul, dans la commune de Saffré, qui ait fourni des objets appartenant à l'époque de la pierre, principalement de la pierre polie. Sans avoir fait de longues recherches ni même pris, depuis longtemps, des informa-

tions à ce sujet, je sais qu'il a été trouvé un certain nombre de types dont je possède même quelques-uns, que je suis heureux de communiquer à notre Société. Ces objets sont au nombre de sept et, bien que je ne me flatte pas de savoir parfaitement les dépeindre, je vais essayer d'en donner une brève description. Ces objets sont, comme ceux du Gouffre, des haches en pierre, à l'exception d'un seul qui me paraît digne de fixer l'attention. C'est un disque noir-verdâtre à peu près régulier, à bords arrondis et à surface très lisse. Le diamètre est de 47 m/m et l'épaisseur de 16 m/m. L'aspect en est très joli et aucune brisure, aucun défaut n'en altère la régularité. Il a été trouvé au village du *Jarrier* (1).

Quant aux haches, j'en dirai aussi un mot en commençant par l'une d'elles qui a été trouvée sur le bord de l'Isac même. Cette hache est en pierre grise à teinte bleutée, assez commune ; cette pierre, analogue à celle des pierres à faux, existe peut-être dans le pays, mais j'en doute ; elle a beaucoup de rapport avec la fibrolithe. Cette hache est irrégulière; elle porte des traces évidentes de mutilations et d'usure récentes, on dirait qu'on s'en est servi pour aiguiser des outils ; mais elle porte aussi des traces de retouches et d'éclats anciens, comme si elle eût été d'abord une hache en pierre taillée. La longueur est de 204 m/m, la largeur de 64 m/m et l'épaisseur

(1) M. le Dr Louis Bureau à qui je l'ai présenté, le classe dans les *phthanites*, de φθαγω, résonner, marcher en avant. Cette pierre se rencontre dans le Midi de la France, mais n'existe pas dans notre région. Les disques se rencontrent communément tant à l'époque paléolithique qu'à l'époque néolithique. Le disque était, à l'origine, une sorte de coup-de-poing. Plus tard il fut emmanché et devint une massue ; mais dans beaucoup de cas l'exiguité de la forme et le fini du travail, de même que la rareté du minéral employé, indiquent qu'il devint un objet de parure ou un objet symbolique comme la hache elle-même. Beaucoup de disques sont percés d'une ouverture et sont appelés anneaux-disques. Ce genre existe encore dans l'Aude sous le nom de *tchakra*, ainsi que l'attestent MM. Buttin et Casthaillac. *Manuel Déchelette*, p. 520.

Cet objet m'a été remis par M. Robin, tisserand.

de 40 ‰. Elle a été trouvée au village de *Caharel* (1).

La seconde a été trouvée au village de la *Hubertière*. La Hubertière est située dans la commune de Puceul, mais tout près de la limite de la commune de Saffré, ce qui ne fait aucune différence au point de vue où nous nous plaçons. Cette hache est en grès commun, de couleur grise ou blanche, analogue au grès de la carrière de Carvari en Saffré. La pointe est très arrondie, mais l'objet est régulier et sans brèche. La longueur est de 110 ‰, la largeur de 46 ‰ et l'épaisseur de 24 ‰.

La troisième hache provient du village de la *Marqueraie*, en Saffré. Elle est en silex gris, très dur, peut-être inconnu dans le pays. Très jolie, d'un poli achevé, elle porte sur l'une des faces deux traces de retouches antérieures au polissage et, sur chaque côté, deux bandes planes se coupant pour former un angle obtus et une arête qui se développe dans toute la longueur. La pointe porte des traces de brisure et d'usure anciennes ; le coupant est très aiguisé, mais ébréché par un éclat récent. La longueur est de 170 ‰, la largeur de 65 ‰ et l'épaisseur de 35 ‰.

La quatrième hache a été trouvée aux environs du village de la *Gréhondaie*. Elle est formée d'une pierre analogue à celle de la hache de Caharel, mais elle est moins bleue et moins fine. En revanche, l'objet est régulier et d'une belle forme. Malheureusement un éclat allongé défigure la pointe. La longueur est de 200 ‰, la largeur de 65 ‰, l'épaisseur de 38 ‰.

La cinquième hache en pierre est une hache-marteau provenant du village de *Marignac*. Une des extrémités est coupante, l'autre est contondante. Elle parait être en grès commun, analogue à celui de la carrière de

(1) Cette hache m'a été remise par M. J. Bricaud, notaire ; la suivante par M. Harrouet, fermier à la Tirelais ; la troisième par M. Robin, tisserand ; la quatrième par un habitant de la Gréhondaie dont j'ai oublié le nom ; la cinquième par M. P.-M. Jounel, garde de la forêt de Saffré. La hache en bronze m'a été remise par M. Tessier, garde-champêtre.

Carvari, près du village des Buffais, en Saffré. Elle est très régulière. La douille a environ 28 ‰ de diamètre. Elle est très lourde. La longueur est de 155 ‰, la largeur de 80 ‰, l'épaisseur de 60 ‰.

Nous hésitons à citer une sixième hache en pierre noire analogue à la lave de volcan ou à certains granits des Montagnes-Noires, en Basse-Bretagne, parce que nous ne sommes pas sûr de sa provenance n'ayant pas pris soin de l'étiqueter en temps opportun. La longueur est de 88 ‰, la largeur de 47‰, l'épaisseur de 26‰.

Mais, bien que nous n'ayons pour ainsi dire, jusqu'ici, parlé que de la pierre polie et de l'époque néolitique, nous ne pouvons passer sous silence une jolie hache en bronze, trouvée aux environs du *Pas-Sicard,* il y a une vingtaine d'années et présentant beaucoup d'intérêt. Cette hache à coin et à boucle est très peu oxydée. Malheureusement elle a été ébréchée et même mutilée aux deux extrémités, sans doute avec l'intention de connaître la nature du métal employé. La longueur est de 153 ‰, la largeur, boucle comprise, de 40 ‰, l'épaisseur de 32 ‰. Nous y reviendrons peut-être plus tard.

Donc, en résumé, au moins neuf objets appartenant probablement à l'époque néolitique, trouvés dans la commune de Saffré, tant aux environs du Gouffre qu'à une certaine distance de ce lieu. Et cela nous le constatons sans avoir fait aucune recherche spéciale parce que nous avons remis à un autre temps ce qui nous était possible alors, nous en faisons l'aveu et nous en exprimons le regret. Neuf ! c'est peu, dira-t-on, mais il est évident que d'autres objets ont été trouvés qui ne nous sont pas parvenus. Il est probable que beaucoup de ces objets ont été détruits ou perdus (1) ou sont restés

(1) Je me rappelle avoir joué longtemps dans mon enfance avec un morceau de pierre ressemblant beaucoup à la moitié aiguisée d'une hache en pierre, en silex gris. L'objet avait été trouvé aux environs du château de Saffré.

entre les mains de personnes qui ne pensent même pas à les faire connaître.

En tout cas, ces neuf objets prouvent que le pays était habité ou tout au moins fréquenté par des êtres humains à l'époque néolithique. Mais quelle était l'étendue de ce territoire fréquenté ou, plus probablement, habité à l'époque de la pierre polie ? Dans quelles conditions l'était-il ? C'est ce que nous allons essayer d'étudier dans les pages qui vont suivre.

Laissant de côté le territoire du Gouffre, ou plutôt de la Chutenaie, dont nous avons assez longuement parlé nous dirons un mot de chacun des villages près desquels ont été trouvés les objets en pierre polie.

Parmi les villages que nous avons cités, nous trouvons en première ligne le village de Caharel, et si nous en étions à faire de la philologie, il serait intéressant de rechercher l'étymologie de ce mot bizarre, assurément très ancien et qui a une signification. Mais cela nous entraînerait loin et demanderait des connaissances que nous sommes loin de posséder.

Le village de Caharel est situé à environ 5 kilomètres au Nord-Est du bourg de Saffré, et tout près de la rivière d'Isac proprement dite, si près que les dernières maisons se trouvent immédiatement au bord. L'Isac prend sa source à 3 kilomètres plus haut dans la commune d'Abbaretz, en un point qui atteint environ 50 mètres d'altitude ; mais, à Caharel même, l'altitude est inférieure à 30 mètres, du moins au bas du village. Avant d'arriver au Gouffre, l'Isac passe au bourg de Saffré, voisin du Château et dont l'altitude n'excède pas vingt mètres.

Le village de la Hubertière, ainsi que nous l'avons dit, est situé dans la commune de Puceul, mais tout près de la limite de la commune de Saffré, à environ quatre kilomètres du bourg de ce nom, et à peu près au Nord. Au Sud de la Hubertière s'étendent de vastes prairies et des terrains marécageux traversés par un affluent de

l'Isac, nommé le ruisseau du Pas-Sicard. Ce ruisseau prend sa source au Grand-Perret, dans la commune de Puceul. Il arrose les villages du Sauzay et du Pas-Sicard, en Puceul, d'Augrain, des Ormes, de la Morhonaie, en Saffré et se jette dans l'Isac à la Sauzaie, à deux kilomètres environ au-dessous du Gouffre. L'altitude, au Pas-Sicard, à Augrain et à la Sauzaie, ne dépasse guère 20 mètres. Au village de la Barre, c'est-à-dire à deux kilomètres en aval, elle ne dépasse pas 16 mètres.

Le village du Jarrier, où à été trouvé le disque en phthanite, est situé à deux kilomètres au Nord-Ouest du bourg de Saffré, tout près du ruisseau du Pas-Sicard et de l'Etang de Petit-Bal,que ce ruisseau traverse.

Le village de la Gréhondaie est situé au bord et tout près de la source d'un petit ruisseau qui va se jeter dans l'Isac, près du village de la Barre. Ce ruisseau traverse des terrains très plats et presque marécageux dont l'altitude au-dessus du niveau de la mer varie entre 16 et 25 mètres

Le village de Marignac est situé à environ 5 kilomètres au Sud-Est du bourg de Saffré, au bord d'un ruisseau dit du Pont-de-l'Aune ou de l'Apsigaie qui arrose les villages de Marignac, de la Noue-de-Marignac, de l'Apsigaie et vient se jeter dans l'Isac à 300 mètres en amont du Gouffre. Inutile de faire remarquer que le nom de *Marignac,* d'une origine toute latine, indique la nature marécageuse des terrains où il est situé. Le nom de la Noue-de-Marignac n'est pas moins significatif. Tout le bassin du ruisseau du Pont-de-l'Aune est d'ailleurs de la même nature.

Avant d'aller plus loin une remarque s'impose : c'est que la Chutenaie ou le Gouffre, ainsi que les villages aux environs desquels ont été trouvés les objets de l'époque néolithique dont nous avons parlé, sont tous sans exception situés dans des lieux d'une altitude très faible, d'une altitude variant de 20 à 25 mètres. Le village de Marignac seul fait peut-être exception,

mais il faut observer que le ruisseau qui l'arrose se trouve arrêté dans son cours par un pli de terrain qui le force à se répandre sur ses bords et à former des réservoirs plus ou moins étendus. Or ce que nous voulons constater et ce qu'il faut retenir, c'est que tous les endroits où les objets ont été rencontrés sont des terrains marécageux et inondés pendant une partie de l'année. Il suffit de jeter les yeux sur une carte quelconque pour se rendre compte que les terrains situés à l'Ouest et tout près de Marignac sont des prairies extrêmement humides. Au pont de l'Aune existe une sorte d'étang ou plutôt de marécage encore rempli de troncs d'arbres et de débris de végétaux. Les terrains environnant le Gouffre nous sont assez connus maintenant pour que nous n'ayons pas à revenir sur leur nature de terrains humides. Les environs de la Gréhondaie sont des plaines tellement plates qu'on peut à peine les labourer et que de nombreux petits ruisseaux y prennent leur source. Non loin de là, dans la commune de Puceul, partie du Sud, se trouvent des terrains à peu près incultes où l'eau séjourne presque toute l'année et qui portent justement le nom de l'*Effondrau* ou *les Fondraux,* que Talbot donne peut-être par confusion au Gouffre de la Chutenaie.

Quant au ruisseau du Pas-Sicard, c'est bien celui qui a peut-être le moins de pente et qui forme le plus de flaques d'eau dormante, surtout aux environs de la Hubertière et de la Maison-Neuve. Le nom de Pas-Sicard indique un endroit ou l'on passe à gué ; aussi existe-t-il un gué près de la Hubertière. Un peu en amont de ce point se trouve l'Etang du Pas-Sicard qui mérite à peine le nom d'étang, mais qui n'en est pas moins une pièce d'eau, sans profondeur il est vrai, quoique d'une certaine étendue. Or c'est sur les bords du ruisseau du Pas-Sicard qu'ont été découverts ou rencontrés les plus nombreux objets de l'époque néolithique qui sont entre nos mains.

En résumé, tous les spécimens qui nous sont parvenus ont été trouvés dans des terrains bas et marécageux et nous ajoutons que non seulement il ne nous est parvenu aucun objet provenant des points élevés, mais que nous n'avons pas entendu dire qu'il en ait été trouvé dans des lieux situés à une certaine altitude. Et pourtant les hauteurs ne manquent pas aux environs de Marignac et du Gouffre. La Butte de la *Guerlaie*, par exemple, qui est l'un des points les plus élevés du département et dont l'altitude dépasse 70 mètres se trouve entre le village de la Chutenaie et celui de Marignac. Nous ne disons pas qu'aucun objet de ce genre n'a été trouvé sur les hauteurs, nous disons que nous n'avons pas connaissance qu'il en ait été trouvé dans ces conditions, tandis que nous constatons que les terrains humides et bas en ont fourni un certain nombre et, cela, sans qu'il ait été fait de recherches spéciales.

Mais si les terrains de Marignac, de la Chutenaie et du Pas-Sicard sont des terrains marécageux et souvent inondés aujourd'hui, que devait-il en être à l'époque néolithique, à une époque où aucun travail humain ne venait faciliter l'écoulement de l'eau, où les forêts et les plantes aquatiques, arrêtant les débris de toute sorte entraînés par le courant, devaient former de véritables barrages. Il est évident que là où nous avons un terrain humide on devait avoir un terrain inondé, que là où se voit un marécage ou un étang, il devait y avoir un véritable lac. Toute cette région des sources de l'Isac devait former une suite de lagunes au milieu desquelles les terres élevées, les lignes de partage des eaux devaient apparaître comme des îles ou des presqu'îles allongées où les plantes et les arbres que nous connaissons devaient abonder, mais ou les animaux sauvages, les carnassiers sans doute, vivaient en grand nombre et en toute liberté.

Quant aux hommes, si nous tirons la conclusion des

constatations que nous venons de faire, nous sommes amenés à dire qu'ils habitaient la partie marécageuse, la partie inondée de ce territoire et non la partie élevée, la partie couverte de végétation.

Ceci d'ailleurs est conforme à la vraisemblance et conforme aux données de l'archéologie préhistorique actuelle. Les premières habitations lacustres qui ont attiré l'attention des archéologues étaient situées au bord des lacs, au bord des lacs de la Suisse particulièrement. Mais il est évident que les raisons qui poussaient les habitants de la Suisse à construire leurs habitations au bord des lacs, ou plutôt dans les lacs mêmes, existaient aussi pour les habitants de la Gaule et des autres contrées.

Tout d'abord c'était le besoin de se nourrir qui attirait les hommes appelés primitifs sur le bord de l'eau. Les amas de coquillages accumulés sur les rivages de la Norwège, de l'Armorique et du Portugal et formant de véritables monticules, indiquent que les principaux aliments de la race humaine, à l'origine, furent les poissons ou les mollusques. Les poissons et les êtres vivants que produit l'eau douce aussi bien que l'eau salée étaient d'une capture difficile, sans doute, pour des hommes privés des moyens les plus rudimentaires, moins difficile pourtant que les animaux d'un ordre plus élevé comme les quadrupèdes et les oiseaux. Beaucoup de plantes aussi, telles que le cresson, les châtaignes d'eau pouvaient également être employées à l'alimentation.

Mais c'était surtout le besoin de se procurer un abri et un moyen de défense contre leurs ennemis qui obligeait nos vieux ancêtres à rechercher le bord de l'eau. Se protéger contre les ennemis de la race humaine et contre les ennemis du règne animal proprement dit, contre les fauves, tel était le premier souci de ces hommes vivant au milieu d'animaux sauvages et sans cesse menacés par des tribus plus

avides ou plus puissantes que celles dont ils faisaient partie.

C'est ainsi que naquit l'idée de se faire une habitation protégée par l'eau, située dans l'eau, et n'est-ce pas cette idée qui fut depuis mise en application dans les châteaux-forts ou dans les places de guerre? C'est ainsi que l'on se mit à construire des habitations sur pilotis au bord des lacs quand les lacs étaient profonds et larges, au milieu des lagunes, des marais ou des étangs quand les réservoirs d'eau étaient d'une faible profondeur et d'une faible étendue. Dès lors on vit apparaître les cités lacustres, la vie sur l'eau succédant à la vie dans les cavernes et répondant à un état de civilisation plus avancée.

Les cités lacustres ne furent point spéciales à la Suisse (1), pas plus que les *terramares* à l'Italie? Pourquoi l'auraient-elles été. La première tribu, la première peuplade qui eut l'idée de se construire une habitation dans l'eau trouva que le moyen était bon pour se mettre à l abri du danger. Les autres populations le trouvèrent aussi et s'empressèrent de l'employer. Ce serait une grave erreur de croire que les cités lacustres sont dues forcément à une race, les dolmens à une autre, les sculptures de l'époque magdaléenne à une troisième. Les déplacements existaient, les relations étaient fréquentes beaucoup plus que nous ne pensons et quand on s'apercevait qu'une peuplade avait fait ou adopté un outil, une invention heureuse, on s'empressait de l'imiter.

Nous sommes donc porté à croire que tout ce territoire de la commune de Saffré, où l'Isac et ses premiers affluents prennent leur source, fut habité par des

(1) Les habitations lacustres sont encore en usage parmi les populations sauvages de certaines contrées. Bien plus, dans le bassin du Zambèze, on vient de découvrir des peuplades qui se sont construit de véritables cités flottantes, et qui vivent absolument sur l'eau, se laissant entraîner au gré des vents qui soufflent sur leurs lacs. (Voir *Petit Journal* du mardi, 29 mars 1910.

populations lacustres ; que cette population fut importante et que de nombreuses cités s'établirent notamment dans la région baignée par le ruisseau du Pas-Sicard. Aujourd'hui encore, quand on jette les yeux sur une carte et qu'on suit le cours de ce ruisseau, on est frappé du grand nombre de villages qui s'élèvent sur son parcours.

En remontant vers le Nord et en commençant par le village du *Sauzay*, en Puceul, nous trouvons le *Pas-Sicard*, la *Maison-Neuve*, *Petit-Bal*, *le Jarrier*, *la Haubellerie*, *Augrain*, *Filée*, *les Ormes*, *la Morteraie*, *la Marqueraie*, *la Morhonaie*, *la Sauzaie* (1). Entre Augrain et la Marqueraie les noms sont si rapprochés qu'on ne peut presque plus les lire sur la carte et quelques-uns de ces villages, comme Augrain et les Ormes, sont des villages très importants. D'ailleurs, deux fours à chaux existaient aux Ormes, la voie romaine de *Blain à Saumur* passe entre Augrain et le Jarrier et, dans cet endroit même, les débris de briques à rebord sont très nombreux.

Or, s'il est un fait qui a pu être érigé en principe et en règle c'est que les générations, les races se sont succédé sur place, ont occupé les mêmes lieux que celles dont elles descendaient ou que celles qu'elles avaient exterminées ou soumises par la force. En présence de ces constatations comme de celles de la découverte des objets préhistoriques dont nous avons parlé, nous croyons pouvoir affirmer que d'importantes populations habitaient le territoire des sources de l'Isac à l'époque de la pierre polie.

Au surplus, il est tout naturel de penser que lorsque, l'agglomération augmentant par suite des naissances

(1) On écrit aujourd'hui, nous ne savons pourquoi, *Marquerais*, *Sauzais*, par un *s*. Nous conservons l'ancienne orthographe la considérant comme plus exacte, non seulement parce qu'elle a précédé l'autre, mais surtout parce qu'elle est plus conforme à la prononciation locale, laquelle distingue les noms terminés en *aie* des noms terminés en *ais* et en *ay*.

ou des immigrations, les lagunes devenaient insuffisantes, on creusait à côté ou à quelque distance des étangs artificiels au milieu desquels on construisait de nouvelles habitations. Cela a été constaté dans beaucoup d'endroits et, à Saffré même, il existe, en pleine terre, dans des lieux bas mais non immergés, des fosses ou excavations, quelquefois très étendues, et dont rien actuellement ne justifie la création et l'existence. Tels sont le Mortier-d'Augrain au village d'Augrain, pièce d'eau qui a plus de 100 mètres de long ; le Champ-Loin ou Champ-Long, (1) près du Bourg, plus étendu que le Mortier d'Augrain ; le Mortier du Bois-des Aunays, entre la Chutenaie et la Morhonaie, un autre entre le Bourg et la Chutenaie, un troisième à une certaine distance du Bourg, entre la Brossauderie et la route de Nort à Nozay. On pourrait en citer bien d'autres. Je sais bien que l'on serait tenté d'expliquer l'existence de ces sortes d'étangs artificiels par ce fait que l'on a extrait de la chaux à Saffré pendant des centaines d'années et que l'on en a extrait dans beaucoup d'endroits ; mais il est facile de répondre que ces étangs que nous citons sont dans des terrains où il ne semble pas exister de chaux et qu'en tous cas les terrains fouillés pour l'extraction présentent un aspect absolument particulier. Ce sont toujours des accumulations de fosses et de buttes enchevêtrées, mêlées, en un mot des carrières abandonnées ou encore des montagnes vues par le petit bout de la lorgnette. Ici au contraire, nous avons des excavations isolées, étendues, peu profondes en général et ne s'expliquant pas par des raisons tirées de l'état de choses ayant existé au moyen-âge ou depuis cette époque.

Il est probable que les habitations bâties dans ces

(1) Au milieu du Champ-Loin, il existe un îlot communiquant avec la terre ferme au moyen d'une passerelle en pierre schisteuse. Cette petite île donne absolument l'idée d'une habitation lacustre abandonnée.

réservoirs ou étangs artificiels furent un acheminement vers les habitations bâties plus tard sur les lieux élevés, et indiquant une civilisation plus avancée ; elles tinrent le milieu entre les habitations gauloises et les habitations lacustres proprement dites. En tout cas elles furent construites comme les habitations lacustres elles-mêmes où les *palafittes,* c'est-à-dire composées d'un plancher horizontal reposant sur des pilotis, et de cabanes élevées sur le plancher et couvertes sans doute de roseaux ou d'autres plantes aquatiques.

Quelle était la manière de procéder de ces populations primitives, pour construire leurs habitations tant dans les lagunes, ou étangs naturels que dans les étangs artificiels? Ces moyens devaient être très simples et très rudimentaires. Les constructeurs n'avaient pas d'instruments tranchants pour ainsi dire, et pourtant il fallait employer le bois. Le feu venait sans doute en aide aux faibles outils que possédaient les ouvriers de l'âge de pierre et, comme il fallait employer de grosses pièces de bois pour former les fondations, on prenait évidemment des arbres entiers, à peine débarrassés de leurs branches, et de leurs racines. De ces planchers, qui devaient la plupart du temps être très informes, il doit rester des débris importants (1). Et n'est-ce, pas là ce qui explique la présence de troncs d'arbres aujourd'hui encore enfouis dans les tourbières et les vases de presque tous les terrains marécageux ? Ces débris considérables de végétation on les attribue d'ordinaire à des inondations, à des engloutissements de terrain, qui souvent n'ont existé que dans l'imagination des peuples ou des historiens. Un de nos plus savants collègues (2) nous donnait un jour son opinion

(1) Il est d'ailleurs évident, que. lorsque comme à Saffré, le fond était résistant, l'emploi des pilotis étant difficile et inutile, on se contentait de poser des pièces de bois en travers et superposées ou entrecroisées.

(2) M. Paul Soullard.

sur ce fait et voyait des débris de cités lacustres dans les nombreux troncs d'arbres trouvés dans nos plaines tourbeuses, telles que le marais de Petit-Mars et la Grande-Brière. Nous croyons cette opinion très fondée et nous sommes très porté à la généraliser et à l'appliquer aux particularités et aux découvertes qui accompagnent, on peut dire toujours, les travaux de sondage ou d'excavation pratiqués dans les terrains marécageux.

Et pour en revenir aux terrains traversés par l'Isac et les affluents de l'Isac à leur origine, nous pensons qu'il n'est guère de points actuellement encore inondés en hiver où l'on n'ait trouvé des débris d'arbres ou des troncs d'arbres quand on a fouillé à quelque profondeur. Nous savons qu'on en a trouvé au Pont-de-l'Aune et aux environs du Gouffre.

Ceci d'ailleurs n'est point particulier au pays de Saffré.

M. Maître, dans sa savante étude sur les « Châtelliers Industriels », cite de nombreuses localités où il a rencontré des pièces de bois plus ou moins équarries, enfouies dans des excavations naturelles ou artificielles, notamment à *Conquereuil*, à *Héric*, à *Rougé*, à *Vay*. Il parle même « d'ateliers lacustres ». Quelle que soit la valeur des arguments que l'auteur peut tirer de ces constatations et de ces faits en faveur de sa théorie si ingénieuse sur les Châtelliers, il ne reste pas moins vraisemblable que les habitations lacustres ont précédé les ateliers et que les ouvriers de l'époque gauloise ou gallo-romaine n'ont fait qu'utiliser les établissement et les travaux des Néolithiques (1).

De son côté, M. de Lisle (2) cite, d'après Verger, un fait du même genre et non moins probant. Dans la commune de *Saint-Vincent-des-Landes*, au lieu dit Haute-Folie, dans la Lande d'*Henvoux*, on voit une

(1) Léon MAITRE. *Les Villes Disparues*, p. 309, 310 et 311.

(2) P. DELISLE, *Dictionnaire Archéologique*, p. 179.

excavation d'où l'on a retiré plusieurs fois des pièces de bois équarries. Les habitants croient que ce sont des vestiges d'un château aujourd'hui disparu.

Ajoutons qu'en Basse-Bretagne, notamment dans une partie du Morbihan, on trouve à chaque instant des arbres ainsi enfouis. Et comme le bois, par suite de son séjour prolongé pendant des siècles dans la vase et la tourbe, a pris une couleur noire, sans se décomposer, on l'emploie communément pour la menuiserie ou plutôt pour l'ébénisterie locale. Tous les meubles de campagne sont actuellement ornés de dessins plus ou moins artistiques formés avec des lamelles de buis et de bois noir, entremêlées et encastrées dans les parties les plus apparentes du meuble, fait ordinairement en châtaignier ou en cerisier.

Les bois enfouis dans les lieux bas et marécageux sont donc probablement et le plus souvent des débris d'habitations lacustres. Ce n'est là, sans doute, qu'une hypothèse, mais cette hypothèse explique aussi bien que toute autre les faits incontestés et incontestables signalés partout. D'ailleurs, les deux propositions s'appuient l'une l'autre. Les habitations lacustres expliquent la présence des bois immergés et les bois immergés expliquent les habitations lacustres. Si les habitations lacustres ont existé, et elles ont existé, il est impossible qu'elles n'aient pas laissé de traces de leur existence.

Mœurs des Néolithiques

Les détails que nous venons de donner sur les outils et les habitations des populations qui occupaient, à l'époque néolithique, le territoire de la commune de Saffré, jettent sans doute quelque lumière sur ces peuples et sur leurs habitudes ; mais que de points restent obscurs encore ! que de questions notre imagination se pose à elle-même ! A quelle race appartenaient ces populations ? Quelles étaient leurs mœurs ? leurs vête-

ments? leur alimentation? Quel était leur culte? leur mode de sépulture ? Quelles étaient leurs divinités ? Questions, hélas ! dont beaucoup resteront insolubles, mais auxquelles de par notre nature même, nous, leurs descendants, ne saurions rester indifférents.

Et d'abord quelles étaient ces populations? A quelle race appartenaient-elles? Les anthropologistes, en s'appuyant sur les découvertes de débris et principalement de crânes humains trouvés dans les cavernes et les sépultures depuis une cinquantaine d'années, ont cru pouvoir grouper les races primitives de la Gaule en deux principales, justement d'après la forme du crâne. Ils distinguent la race *dolichocéphale* et la race *brachycéphale*. La première se distinguerait par la forme de la tête sensiblement plus longue que large. Cette race serait considérée comme autochtone, c'est-à-dire comme étant la première qui ait habité l'Ouest de l'Europe, même avant l'époque néolithique.

La seconde, appelée brachycéphale parce qu'elle est caractérisée par la largeur de la tête à peu près égale à la longueur, aurait fait son apparition à l'époque néolithique seulement ; encore se montrerait-elle mêlée à la race dolichocéphale dans la plupart des sépultures. Cette race, d'ailleurs, n'aurait jamais dépassé une ligne partant de l'embouchure de la Seine pour finir aux sources de la Garonne. C'est du moins la thèse que soutient M. Hervé dans son ouvrage sur les Brachycéphales néolithiques. Si cette opinion est fondée, les populations de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France, par conséquent les populations des sources de l'Isac à l'époque néolithique, auraient appartenu à la race dolichocéphale, qui vécut dans ces parages dès les temps dits paléolithitiques.

Ici se pose une question qui ne peut manquer de nous intéresser vivement. Sommes-nous les descendants de cette race qui peuplait l'Ouest de la Gaule à l'époque néolithique? Sommes-nous les descendants d'une race qui s'est substituée à celle-ci ?

Nous sommes les descendants d'une race qui a remplacé la race préhistorique proprement dite; nous sommes les descendants des Celtes, disent les livres d'histoire qu'on donne aux enfants dans les collèges et les Celtes ont chassé les anciens habitants de la Gaule, puis se sont installés à leur place. Mais on ne dit point sur quels textes précis on appuie cette opinion; on ne dit point quand les faits se sont passés. Le nom de Celtes ne paraît qu'au Ve siècle avant Jésus-Christ. Les premiers historiens qui y font allusion, par exemple Hérodote, ne s'appuient que sur certaines traditions émanant des Celtes eux-mêmes et tout à fait dénuées de précision, sinon de fondement.

Les philologues viennent à la rescousse. Ils font de belles théories sur les liens qui rattachent ensemble les langues indo-européennes et, comme les anthropologistes, ils concluent à des invasions formidables, des invasions à main armée dans lesquelles les nouveaux arrivants auraient chassé ou exterminé les races autochthones ou les anciens habitants. Sans oser préciser, les uns et les autres paraissent placer ces invasions dans le deuxième millénaire avant Jésus-Christ, ou 500 ans plus tôt ou 500 ans plus tard (!)

Nous ne voulons pas donner un démenti formel à ces doctes théoriciens ; toutefois n'est-il pas permis de se demander pourquoi et comment les anciens habitants se sont laissé exterminer ou chasser. Ils étaient moins civilisés, disent les uns. Mais c'est le contraire qui semble résulter des constatations faites par l'archéologie préhistorique depuis un demi-siècle. La civilisation, aussi bien à l'époque magdalénienne qu'à l'époque de la pierre polie, était plus avancée en Gaule que dans l'Europe centrale. La population était moins dense, ajoutent les autres. Mais qui donc a couvert le sol de ces monuments mégalithiques aussi étonnants par leur nombre que par leurs proportions ? Qui donc a fabriqué et utilisé ces armes et ces outils que l'on rencontre par

milliers dans le centre et dans l'Ouest de la Gaule et surtout sur le littoral armoricain ? Et ces peuples, et ces races se seraient laissé anéantir ou subjuguer à ce point qu'il ne reste rien de leurs institutions et de leur langue ! Les Celtes auraient tout détruit et tout absorbé !

Jusqu'à preuve du contraire, il nous semble plus naturel et plus rationnel de dire que si nous sommes les descendants des Celtes, nous sommes par là même les descendants des races néolithiques qui peuplaient la Gaule au deuxième millénaire avant Jésus-Christ et peut-être auparavant ; parce que les Celtes étaient vraisemblablement les descendants de ces races improprement appelées autochtones. Sans doute il y a eu progrès, marche en avant vers la civilisation ; sans doute il y a eu pénétration de l'Est vers l'Ouest parce que l'Orient a toujours été le foyer d'où est parti le mouvement, en même temps que la lumière ; mais cette marche a été lente et probablement pacifique. Le développement s'est fait de proche en proche, surtout par le Sud, grâce à la navigation ; mais, comme le dit M. Déchelette, « c'est à l'activité industrieuse d'une obscure population d'artisans, nullement à la violente irruption d'envahisseurs guerriers que la Gaule fut redevable de ses nouveaux accroissements de civilisation. » Les brachycéphales eux-mêmes formaient-ils une race différente des dolichocéphales ? C'est la question que s'est posée le Dr Bloch et cette question, il semble bien près de vouloir la résoudre par une transformation de type due à l'influence du milieu, sans qu'il soit besoin de recourir à l'hypothèse d'une invasion.

Tous ces problèmes, du reste, sont du domaine de l'archéologie plus encore que du domaine de l'anthropologie et de la philologie, ainsi que l'ont montré les dernières découvertes, et le jour n'est pas éloigné où l'histoire viendra puiser à larges mains dans les trésors que l'âge du bronze et l'âge de la pierre nous ont laissés.

Cette race qui occupa le territoire de Saffré et qui

n'est autre probablement que la race Celtique ou celle qui lui donna naissance, occupa-t-elle longtemps ce territoire ? Ne fût-elle pas précédée immédiatement par la race de l'époque paléolithique ? Ne fut-elle pas cette race elle-même ? En d'autres termes, le territoire dont nous parlons fut-il habité aux temps néolithiques, soit par la race qui vivait aux temps paléolithiques, soit par une autre race ?

Si nous nous en rapportions à nos seules connaissances et à nos propres constatations, nous serions tenté de répondre négativement. En effet, dans ce pays où nous avons passé de longues années, nous n'avons jamais vu ni recueilli d'objets appartenant sûrement à l'époque paléolithique, quoique nous ayons bien des fois porté notre attention de ce côté. Si nous faisons abstraction du grattoir trouvé à la Chutenaie et qui, suivant nous, n'est pas antérieur à l'époque néolithique, nous n'avons jamais remarqué d'objets ayant franchement l'apparence d'outils ou armes en pierre éclatée ou taillée. Nous avons souvent remarqué des fragments de silex plus ou moins gros, plus ou moins tranchants, mais le silex se trouve si communément dans certains terrains voisins des « perrières » ou carrières à chaux, que nous avons passé légèrement sur ces accumulations de débris qui nous ont paru ne porter aucune trace certaine de travail humain. Ces débris se trouvent en assez grand nombre dans des champs situés au Sud des taillis du Mont-Noël, à moitié chemin environ entre la Chutenaie, le Bourg et les Ormes. Ils sont disséminés et rien ne les distingue des cailloux de toute sorte mêlés au sol végétal. Telle a du moins été notre impression. Mais nous avouons n'avoir pas fait un examen sérieux et il est possible que des yeux plus exercés et plus experts que les nôtres eussent reconnu des silex travaillés, là où nous n'avons vu que des morceaux de pierre naturels ou brisés accidentellement. D'ailleurs, M. Pitre de Lisle, dont la compétence est bien connue, nous a dit avoir remarqué des

débris de silex taillés non loin du château de Saffré et cela suffit pour nous faire admettre comme soutenable l'occupation du territoire des sources de l'Isac par les hommes de l'âge paléolithique (1).

En tout cas, comme nous ne voulons parler que de ce que nous avons vu et constaté par nous-même, nous ne traiterons que de l'époque néolithique. Le sujet n'est déjà que trop vaste.

Combien de temps vécurent ces races de l'époque néolithique de la commune de Saffré? Cela revient à dire : Combien de temps dura l'âge néolithique en Gaule? Car, bien que les objets qui sont entre nos mains ne soient pas très nombreux, ils fournissent des enseignements de premier ordre.

La hache de Caharel et celle de la Marqueraie sont polies, il est vrai, mais elles portent des traces d'éclat et de retouche assez profondes. On pourrait même dire qu'elles ont été à l'origine des haches taillées. Par conséquent, elles appartiennent probablement à la période de début de la pierre polie, autrement dit à l'époque de transition entre la pierre éclatée et la pierre polie, car il est bien prouvé aujourd'hui qu'il n'y a pas eu d'hiatus entre les deux âges.

Ce que nous disons de ces deux dernières haches, nous pouvons le dire *à fortiori* du racloir en silex de la Chutenaie, qui vient sans doute du Grand-Pressigny, par suite de relations ou d'échanges commerciaux.

La hache-marteau ou hache de Marignac, au contraire, appartient à la dernière période de l'âge de la pierre polie. Par conséquent, elle indique que le territoire de Marignac était habité à la fin de l'âge néolithique.

Quant à la hache de bronze trouvée aux environs de

(1) Toutefois, même en présence d'éclats de silex produits par une main humaine, nous hésiterions encore à les attribuer aux Paléolithiques, car ces silex peuvent avoir été brisés intentionnellement à l'époque moderne, soit pour faire des « pierres à feu », soit pour faire des meules à bras, destinées à moudre le blé noir.

l'Etang du Pas-Sicard, elle appartient au commencement de l'âge de bronze, elle est contemporaine de l'arrivée des Celtes suivant les uns, de l'introduction du bronze par suite d'une civilisation plus avancée dans notre région, suivant les autres. Nous nous rangeons, comme nous l'avons déjà dit, à l'avis de ces derniers et nous croyons que notre hache en bronze vient du Sud-Est à la suite des communications commerciales par terre ou par mer, établies entre l'Ouest de la Gaule et les populations orientales à l'époque mycénienne.

Tout cela constitue une chronologie un peu vague, nous l'avouons ; mais enfin cela permet de penser que le territoire des sources de l'Isac a été occupé par les races néolithiques au moins pendant le deuxième millénaire avant Jésus-Christ.

S'il nous est difficile de fixer d'une manière bien précise l'époque à laquelle vivaient les néolithiques des sources de l'Isac et le temps pendant lequel ils existèrent, il est un peu plus aisé de connaître leurs mœurs, leur mode d'alimentation, leurs logements, etc...

Nous savons déjà, d'une façon assez exacte, comment leurs habitations étaient généralement construites. Quant à leur nourriture, nous sommes fondés à croire que non seulement ils la cherchaient dans les produits de la chasse et de la pêche, mais il est hors de doute qu'ils se nourrissaient de la chair des animaux domestiques. Les débris de cuisine que l'on a trouvés autour des centres d'habitation prouvent que les Néolithiques avaient domestiqué un grand nombre des animaux que nous connaissons et qu'ils s'en servaient pour leur alimentation et aussi pour leur travail, surtout à la fin de la période dont nous nous occupons.

Les végétaux comestibles, les fruits que la terre et les arbres produisent naturellement étaient une des principales ressources des hommes de l'âge néolithique

Dans une vallée située au pied de la colline de Minez-Pempenn, en Langonnet, on a trouvé, sous une couche

de tourbe de plus d'un mètre d'épaisseur, des coques de noisettes brisées; des troncs d'arbres d'essences variées, mais ne croissant pas dans les terrains humides, se voyaient à quelques pas et tout indiquait le passage de l'homme à cet endroit.

Mais les Néolithiques ne se contentaient pas de faire servir à leur usage les productions naturelles du sol. Il est incontestable qu'ils cultivaient les céréales et en particulier le blé. C'est par centaines que l'on a trouvé les pierres à écraser le blé dans le sol des foyers néolithiques (1). M. du Chatellier en a rencontré un grand nombre dans les sépultures dolméniques du Finistère qu'il a fouillées, ce qui prouve à la fois jusqu'à l'évidence et que les Néolithiques connaissaient le blé et qu'ils croyaient à la survie du défunt. (2)

Ces hommes ne connaissaient pas seulement le blé, ils connaissaient d'autres végétaux, en particulier le lin. Ils savaient le filer et en faire des tissus. Ils connaissaient même la passementerie. Les découvertes faites dans les habitations lacustres ne laissent aucun doute sur ce point.

A ces faits déjà si éloquents, il faut ajouter les dessins que l'on a trouvés sur les dolmens et qui semblent représenter des jougs et des charrues (3).

(1) La période néolithique paraît avoir été assez courte. Quant à la période paléolithique elle fut vraisemblablement d'une durée sensiblement plus longue. Mais il faut l'avouer, la géologie et la paléontologie ne nous offrent pas de bases sérieuses pour établir une chronologie véritable. En tout cas, rien n'autorise à assigner à cette période une durée énorme, comme l'ont voulu faire quelques savants; au contraire. L'anthropologie, comme dit quelque part M. J. Déchelette, est une science jeune et, par suite, téméraire à laquelle les faits donneront et ont déjà donné de nombreux démentis. « La dernière invasion glaciaire, dit de Lapparent, celle dont nos ancêtres paléolitiques ont connu et subi les vicissitudes peut très bien n'avoir été enfermée que dans un nombre peu considérable de milliers d'années. » M. Sophus Muller parle dans le même sens.

Voir A. de Lapparent. *Les silex taillés et l'antiquité de l'homme*, p. 118, et Muller : *l'Europe préhistorique*, Chapitre qui traite de la Chronologie.

(2) Du Chatellier. *Epoque préhistorique et gauloise.*

(3) *Revue Préhistorique*. 4e année. Page 215.

Les Néolithiques savaient aussi se construire des barques, ainsi que le prouvent les barques monoxyles que l'on a découvertes un peu partout, et dont notre Musée de Nantes renferme quelques spécimens remarquables. A ce sujet, on s'étonne même en présence de ces restes si curieux et l'on se demande comment, avec de si faibles moyens, nos ancêtres pouvaient creuser des barques dans des troncs d'arbres énormes et d'une essence aussi dure que le chêne. Et pourtant les faits sont là et ils nous disent à quel degré de civilisation relative avaient su arriver ces hommes, poussés par la nécessité sans doute, mais évidemment bien doués sous le rapport intellectuel.

Les usages des Néolithiques, de même que ceux des Paléolithiques ne nous seront jamais connus dans leurs détails. Et, à ce sujet, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer ce sentiment qui a empêché les hommes de l'âge de la pierre de représenter l'homme lui-même dans les différentes situations de sa vie primitive. Quel dommage que les sculpteurs de la période magdalénienne qui ont si bien su figurer des animaux avec leur véritable physionomie, dans l'attitude du mouvement ou du repos, n'aient pas fixé par des images indestructibles les différentes scènes de la vie humaine dans ces temps reculés! Si, obéissant à certaine crainte, sans doute religieuse, ou plutôt superstitieuse, ils ne s'étaient montrés si sobres de représentations humaines, nous connaîtrions maintenant l'industrie, les mœurs, le culte de nos ancêtres aussi bien que nous connaissons les mœurs des habitants de l'ancienne Egypte. Mais ce sont là des regrets superflus et, bien que les découvertes se multiplient sans cesse, il est probable que nous ignorerons toujours la plupart des usages des populations de l'âge de la pierre éclatée comme de ceux de la pierre polie.

Toutefois, il est un usage qui fut en vogue chez les populations de l'époque protohistorique, bien plus, qui persiste chez les sauvages de notre époque et jusque

dans certaines classes de nos sociétés civilisées et qui fleurit parmi les tribus de l'époque néolithique. Nous voulons parler du tatouage. L'habitude de se peindre le corps existait à tel point qu'elle a laissé des traces jusque dans les sépultures. On a trouvé, dans maint endroit, des dépôts d'ocre rouge et, à côté, des ossements portant des traces évidentes d'applications d'ocre rouge, soit sur les ossements eux-mêmes, soit sur le corps, avant et peut-être après la mort.

Ce n'est pas là sans doute la preuve du tatouage proprement dit, mais c'est bien une manifestation du sentiment qui a produit le tatouage (1).

D'ailleurs on a trouvé, notamment en Roumanie, des figurines d'argile ornées de dessins géométriques très serrés, qui semblent bien être des représentations de personnages tatoués, et tout cela suffit pour nous convaincre que le tatouage était en honneur chez les peuples néolithiques. Quoi d'étonnant puisque nous retrouvons ce même usage enraciné chez les Kymris et les Gaulois(2) !

Le tatouage n'était peut-être d'ailleurs et n'est encore qu'une conséquence du besoin de se parer qui existe chez l'homme et surtout chez la femme. Les objets de parure furent souvent des objets votifs ou se confondirent avec eux. Or, il peut bien se faire que le tatouage soit lui-même un mélange de coquetterie et de superstition. Les figurines auxquelles nous avons fait allusion n'étaient sans doute que des fétiches ou des idoles.

Les populations néolithiques, celles des sources de l'Isac en particulier, entretenaient-elles des relations commerciales avec d'autres populations plus civilisées ? Cela n'est pas douteux. Le disque en phthanite dont nous avons parlé, le grattoir du Grand-Pressigny, la hache polie des environs du Gouffre, la hache en bronze de l'Etang du Pas-Sicard en sont une preuve irréfu-

(1) *Bulletin de la Société Anthropologique de Bruxelles.* — LEGRAIN. Exploitation d'ocres de la fin de la période néolithique.
(2) D'après CAPART. *Débuts de l'Art en Egypte.*

table. Le disque en phthanite, principalement, mérite de fixer l'attention. La phthanite est absolument inconnue dans toute la région. Il paraît qu'on la rencontre dans les Pyrénées, mais elle y est rare et peut-être ne présente pas d'analogie complète avec le disque du Jarrier. En tout cas, ce disque provînt-il des Pyrénées, cela suffirait pour démontrer l'existence de déplacements et de transports d'une région à l'autre dans un but de commerce. Cela établirait de plus que les communications existaient surtout par le Sud, ce qui vient à l'appui de notre opinion, ou plutôt de celle des chefs de l'archéologie actuelle.

Quant à la hache en bronze, il se peut qu'elle soit de fabrication armoricaine. Cependant, les circonstances dans lesquelles elle a été trouvée, les objets auxquels elle était associée, tout fait croire qu'elle est antérieure à l'industrie du bronze dans notre contrée. Elle vient probablement du Sud de l'Italie, par exemple, car il est démontré que le Nord était encore à l'âge de pierre quand l'industrie du bronze florissait déjà dans le Midi. Quel chemin cette hache a-t-elle pris et combien a-t-elle mis de temps pour arriver dans notre pays? Si seulement elle parlait ! Comme son histoire, son odyssée serait intéressante. Mais, à défaut de son récit, nous avons des présomptions basées sur l'analogie et sur tant de faits qu'il faut se soumettre à l'évidence. L'influence orientale est un fait d'une importance telle qu'on la retrouve partout : dans les armes, dans les outils, dans les sépultures, dans le culte. Tout nous est venu d'Egypte par la mer Egée et par les rivages de la Méditerranée, et l'Egypte avait sans doute elle-même reçu sa civilisation des pays arrosés par le Tigre et l'Euphrate. (1)

(1) Les adversaires de cette opinion, ceux qui l'ont appelée ironiquement le « mirage oriental », s'appuient sur ce que les coutumes en usage chez les Néolithiques ont existé en Amérique et se retrouvent encore dans l'Inde. Cela n'est pas une objection. N'est-il pas à peu près établi aujourd'hui que l'Amérique, bien avant sa découverte par Christophe Colomb, avait reçu un com-

Quand à la hache-marteau, elle ne vient pas de l'Egypte ni de l'Italie, mais elle a été copiée sur un outil ou une arme qui en venait. L'ouvrier qui l'a fabriquée a eu sous la main ou a vu une hache en métal, il a trouvé cet outil plus commode que la hache en pierre polie pleine, il l'a trouvé plus facile à emmancher, il a réussi à imiter l'instrument en bronze avec de la pierre. C'est à chaque instant qu'on trouve dans la pierre polie des instruments, des outils ou des armes qui étonnent par leur finesse, à tel point que certains archéologues ont prétendu qu'ils avaient servi de modèle aux fabricants d'outils en bronze. C'est juste le contraire qu'il faut dire. C'est l'instrument en bronze qui a servi de modèle au fabricant d'outils en pierre. On fait comme on peut : quand on n'a pas de bronze pour faire une hache dont la forme paraît commode, on prend un morceau de pierre et on essaie d'en tirer parti. On s'étonne après cela que la hache-marteau ait persisté pendant l'âge de bronze. C'est comme si l'on disait qu'il est étonnant que certaines gens s'éclairent avec de la chandelle de résine lorsque le gaz est inventé.

Reste la question la plus intéressante et la plus grave de celles que nous avons à aborder : celle du culte de nos populations néolithiques et celle des sépultures, qui s'y rattache. Malheureusement, en ce qui concerne les populations des sources de l'Isac, nous sommes à peu près dépourvus de tout renseignement et nous sommes obligés de raisonner par analogie et de nous demander sous quelle forme se manifestait le sentiment religieux chez les hommes des époques dites primitives.

mencement de civilisation des Mongols, et même des Phéniciens et des Carthaginois ? Quant à l'Inde, il est démontré par des inscriptions gravées sur des pierres d'une haute antiquité que des relations existaient entre ce pays et les pays voisins de l'Egypte. L'une d'elles fait allusion à un traité d'alliance entre le roi Asoka et un gouverneur de la Cyrénaïque (Mazas), contrée qui touche à cette partie du Nord de l'Afrique, où les dolmens sont très nombreux. — Voir FERGUSSON, *Monuments Mégalithiques*, Traduction de M. l'Abbé Hamard. p. 524.

C'est surtout sous la forme de soins particuliers, de précautions respectueuses pour la conservation, la protection des morts, ou, plus exactement, des restes des morts que se manifeste le sentiment religieux des races humaines, aussi loin qu'on peut les suivre dans les ténébreuses profondeurs du passé préhistorique (1). Soins et précautions qu'on retrouve partout et qui, comme le langage, distinguent absolument, radicalement l'homme de l'animal. Où trouver l'explication de ces mesures prises par l'homme à l'égard de la dépouille de son semblable si ce n'est dans la croyance à une prolongation de la vie ? Depuis les nécropoles de l'Egypte peuplées de millions de momies jusqu'aux chambres dolméniques de l'Armorique, aux tombeaux des Géants de la Scandinavie et aux sépultures des Indiens de l'Amérique du Nord, tout proclame l'invincible foi des hommes dans une vie future. Et cette foi paraît être le plus souvent un sentiment aigu qui absorbe les pensées de l'homme pendant sa vie présente ; tels les Pharaons dont chacun accumulait les matériaux d'une montagne pour protéger son cadavre ou plutôt un autre lui-même qu'il croyait caché dans ce cadavre.

Les sépultures les plus anciennes, comme par exemple celles qui nous ont été révélées dans ces dernières années, nous apprennent que les primitifs ensevelissaient leurs morts dans l'attitude d'une personne endormie et à demi-couchée, la tête étant appuyée sur le bras relevé. Une sorte de tombe ou de cercueil formé de pierres accumulées constituait un abri destiné à protéger le mort ou ce qui restait de lui. L'homme des cavernes fut à peu près toujours enseveli ainsi, dans des positions variables, mais ordinairement simulant ou rappelant le sommeil. Les choses continuent de même pendant l'époque paléolithique, mais on ne tarde pas à découvrir autour de ces sépultures pri-

(1) Muller. *L'Europe Préhistorique. Passini.*

mitives, des armes, des outils, des débris d'ossements d'animaux, des restes de festin et une foule d'objets qui semblent avoir appartenu au mort ou avoir été employés à son alimentation, à sa défense ou à sa parure.

A l'époque néolithique les mêmes usages se perpétuent en s'accentuant, en se perfectionnant. Le tumulus, sorte de tertre destiné à protéger plus efficacement le mort et à indiquer à ses sujets, à ses proches ou à ses amis le lieu de sa sépulture, fait son apparition. Puis vient le dolmen simple auquel succède le grand dolmen avec ses sépultures collectives et son mobilier funéraire, quelquefois si riche et toujours si instructif pour ceux qui veulent à tout prix reconstituer le passé, faire revivre les époques lointaines de l'humanité.

L'inhumation est le mode de sépulture ordinairement en usage ; cependant l'incinération est aussi pratiquée et, dans ce cas, les cendres sont le plus souvent conservées dans des vases dont les formes varient à l'infini. Les corps dans le cas d'inhumation sont souvent étendus, mais quelquefois on les rencontre assis ou plus fréquemment encore accroupis, les genoux sous le menton, fortement repliés sur eux-mêmes et attachés, ainsi que l'indiquent des restes de ligatures trouvés sur place.

Bien des hypothèses ont été formées pour expliquer cette dernière position. Les uns y ont vu une imitation de la position de l'enfant dans le sein de sa mère et peut être, en effet, les hommes des dolmens voyaient-ils dans la mort et dans l'inhumation une restitution faite à la terre, la mère commune de tous les êtres. Les autres ont cru que cette habitude d'enchaîner le défunt était une conséquence de la crainte que le mort inspirait aux vivants, qui voulaient par là l'empêcher d'exercer contre eux quelque vengeance.

Au culte des morts se rattache le culte d'une divinité féminine dont on retrouve le type sur les parois

de certaines grottes, sur des pierres dolméniques, sur des menhirs, notamment dans la Marne, dans l'Oise, dans l'Eure et dans le Midi de la France. Dernièrement encore on vient de retrouver le même type d'idole dans des monuments funéraires du Nord de l'Afrique.

Ces différentes représentations, qui toutes ont le même caractère schématique rappellent le visage humain, mais d'une façon grossière et imparfaite, affectant une difformité que l'on croirait voulue quand on songe aux dessins si purs sortis des mains magdaléniennes. Cette idole manque en Bretagne, mais on en retrouve les traits en Angleterre et en Danemark. Bien plus, elle a des analogies frappantes avec certains visages figurés sur des vases découverts récemment à Hissarlik, en Troade. Et, comme la civilisation de la Troade est fort antérieure à la civilisation néolithique de notre région, comme, d'un autre côté, l'idole dont nous parlons ne fait son apparition que lors des sépultures dolméniques qui marquent la fin de l'âge néolithique, nous sommes obligé de conclure que la divinité funéraire de la Gaule venait d'Orient, comme la plupart des institutions et des perfectionnements de cette période de la préhistoire. La divinité des dolmens semble avoir précédé les déesses-mères dans les régions méditerranéennes. De même que ces dernières, elle semble évoquer l'idée de maternité, comme si la naissance et la mort étaient deux termes corrélatifs. La Déesse Isis des Egyptiens n'avait elle pas elle-même son temple au milieu des tombeaux ?

Par une anomalie qui peut paraître singulière, l'idole funéraire dont on retrouve pour ainsi dire partout l'image, sous des formes variées mais présentant toujours le même caractère schématique, l'idole féminine mycénienne ou premycénienne ne se rencontre pas en Bretagne, avons-nous dit. Et pourtant, quelle contrée fournit plus de pierres sculptées que notre région ? Les dolmens du Finistère et du Morbihan

nous offrent la plus grande variété de dessins que nous connaissions.

La hache emmanchée figure souvent au nombre de ces dessins. Or, on sait que la hache emmanchée tint une grande place dans le culte des Néolithiques et qu'elle est un des ornements habituels de l'idole féminine.

En tout cas, on a trouvé, dans notre département même, divers objets, entre autres un bœuf en bronze qui figure dans notre Musée ; ces objets au dire de Parenteau (1), notre regretté collègue, se rattachent au culte du bœuf Apis, tant il est vrai que l'influence orientale ou égyptienne s'était étendue jusqu'à nous. Si donc la divinité funéraire ne se montre pas sous ses traits ordinaires en Armorique il ne s'ensuit pas qu'elle y ait été inconnue. La Bretagne est loin d'avoir été complètement explorée et bien des découvertes sont réservées aux chercheurs de l'avenir. Nous-même nous avons cru quelquefois, au cours de nos excursions dans le Morbihan, remarquer des pierres oubliées ayant quelque rapport avec des figures humaines. Mais notre conviction est si loin d'être faite que nous ne mentionnons ce souvenir que pour mémoire, nous promettant toutefois de continuer nos recherches dès que nous en aurons l'occasion (2).

Après cette digression un peu longue sur les sépultures néolithiques et le culte des morts dans la Gaule et en Armorique, nous arrivons à nous demander quel était ce culte et sous quelle forme il se manifestait dans la région des sources de l'Isac. Pour nous guider ici nous n'avons absolument que les connaissances, générales sur les sépultures à l'âge de la pierre polie.

(1) Voir *Bulletin de la Société Archéologique*, année 1880 *in fine*.

(2) Malheureusement, depuis que ces lignes ont été écrites, une de ces pierres qui avaient attiré particulièrement notre attention a été enlevée et employée aux fondations d'une construction nouvelle.

Nous l'avouons, nous ne connaissons dans la commune de Saffré ni un dolmen, ni un tumulus, ni même un menhir. Nous avons bien remarqué quelques blocs de quartz et quelques blocs de nature calcaire et siliceuse entre la Chutenaie et le Bourg, sur des terrains ayant fait partie autrefois des terres du Château. Mais ces blocs qui ont été déplacés, croyons-nous, vers le milieu du siècle dernier, n'ont aucun caractère suffisant pour fixer l'attention.

Nous avons vu aussi démolir dans notre enfance une sorte de butte de terre, à l'Ouest du Château, tout près de l'endroit où furent trouvés les vases gallo-romains dont notre Bulletin fait mention. Mais il nous est impossible d'attacher une grande importance à ce fait parce que nos souvenirs sont trop peu précis. Nous sommes même porté à croire que cette butte n'était pas très ancienne.

Le Bois du Château porte le nom de *Bois de la Motte,* ou plus exactement de *la Mottine,* mais cette dénomination indique une motte féodale et non un tumulus. Nous croyons cependant devoir citer ce détail.

Nous citons aussi le village appelé village les *Tertres,* situé au Midi, sur les confins de la commune de Nort.

Mentionnons encore une éminence située sur le bord du canal de Nantes à Brest, dans une lande de 200 hectares qui vient d'être livrée à la culture et qui portait le nom de Lande des Jarriais. Cette éminence n'apparaît plus que comme un large exhaussement du sol, mais il est possible qu'elle ait eu une forme beaucoup plus accentuée, car les anciens aveux du Château l'appelaient le *Tertre-Hellène,* mot dont les habitants avaient fait le Terhelleu.

Quant aux menhirs ou aux dolmens, nous le répétons, nous n'en connaissons aucun vestige certain. Les communes voisines en sont même à peu près dépourvues. A Nozay, on trouve le menhir de *Coibrac* qui n'avait probablement pas été signalé avant nous et que M. P. de Lisle

mentionne dans son *Dictionnaire Archéoloqique de la Loire-Inférieure.*

Dans la commune de Vay, nous avons vu sur le bord de la route de Vay à Puceul, près du village de Bourruen, des blocs de médiocre dimension qui nous ont paru être des menhirs ou les restes d'un cromlec'h. Dans la même commune, M. de Lisle a constaté l'existence d'un menhir en pouddingue ferrugineux, sur le chemin qui conduit à la Drouauderie.

En cherchant bien on pourrait encore trouver des blocs de pierre susceptibles d'attirer l'attention. A ce titre, nous indiquons les gros blocs de quartz qui couronnent la colline du Feu-Geslin ou *Pen-Geslin* en Abbaretz. Mais, à Saffré, nous ne voyons vraiment rien dans ce sens à proposer à l'examen des archéologues.

Comment cela se fait-il? Comment dans une contrée qui fut certainement habitée, très habitée à l'époque des tumulus et des dolmens, nous croyons l'avoir prouvé, ne trouve-t-on aucun dolmen, aucun tumulus? Car nous sommes en Armorique, en pleine patrie des tumulus et des dolmens. Le département de la Loire-Inférieure lui-même compte un grand nombre de ces monuments.

Pour les tumulus, l'explication se présente d'elle-même à l'esprit. La culture a pu les détruire et, de fait, elle en a probablement détruit, surtout dans ces dernières années. Nous croyons pourtant que s'il y en avait eu de remarquables, ils n'eussent pas manqué d'attirer l'attention.

Mais les dolmens? Notre opinion c'est que les dolmens n'ont jamais existé ou que s'ils ont existé, leur existence n'a pas été de longue durée. Les habitants des sources de l'Isac n'ont pas construit de dolmens parce que l'élément indispensable, la pierre, leur manquait pour cela.

La pierre partagée en blocs ou pouvant se partager en blocs volumineux fait défaut à Saffré. La carrière

de Carvari, près du village des Buffais, est la seule que je connaisse. Or, c'est une carrière de grès fragile et presque friable ; elle ne peut fournir que des moëllons de 30 centimètres de longueur au plus. Ce qui le prouve, c'est que le Château de Saffré, dont j'ai vu démolir une partie, était bâti avec cette pierre mélangée à je ne sais quelles pierres schisteuses de couleur violacée d'une autre provenance et encore plus petites. Je crois me rappeler aussi que l'ancienne église, qui a été démolie vers 1854, était construite avec les mêmes matériaux.

Outre la pierre de Carvari, il n'existe à Saffré que le pouddingue ferrugineux qui se trouve en grandes couches stratifiées dans le lit et sur les bords de l'Isac et de quelques-uns de ses affluents, comme le ruisseau du Pas-Sicard. Cette sorte de pierre, d'une extraction fort difficile, ne donne que des blocs informes et très faciles à briser. Jusqu'au moment où la création des routes a permis d'employer à la construction les pierres schisteuses des carrières de Nozay, le pouddingue a été utilisé, faute de mieux, en blocs très irréguliers, pour former les soubassements des maisons de fermes et de villages et, cela, pendant des milliers d'années ; mais il n'a été employé qu'aux soubassements. La rareté même de cette pierre détestable la rendait précieuse et les murs, à partir d'un ou deux pieds au-dessus du sol, étaient construits en argile mélangée de paille. Beaucoup d'anciennes maisons ainsi construites se voient encore dans les villages.

Ces détails un peu prolixes suffisent pour expliquer pourquoi les Néolithiques de Saffré n'ont pas construit de dolmens. Ils n'en n'ont pas construit parce qu'ils ne pouvaient pas en construire. La pierre qu'ils avaient sous la main était trop impropre à ce genre de travail. Avec des blocs de pouddingue on pouvait peut-être élever un menhir, et c'est ce qui explique que l'on trouve un menhir en cette matière dans la commune

de Vay, mais comment construire un dolmen ? Comment trouver dans un pareil minéral la table qui devait couvrir le monument. Son poids seul l'eût brisé, à cause de sa position horizontale.

Les habitants des sources de l'Isac ont donc dû se priver de construire des dolmens. Que s'ils ont réussi à en élever quelques-uns, ces monuments ont dû être détruits depuis longtemps, soit qu'ils se soient brisés d'eux-mêmes, soit que les races des siècles postérieurs les aient brisés pour les employer à leurs propres constructions. Cette idée vient même naturellement à l'esprit quand on considère ces pierres aux angles arrondis qui se voient encore à la base des anciennes maisons de la commune. On devine qu'elles ont été déplacées, roulées et ébréchées tant de fois avant d'arriver où elles sont ! A combien de constructions ont-elles servi ? et ne sont-elles pas des restes de monuments mégalithiques brisés soit par le temps, soit par les hommes ?

Après ces observations sur les tumulus et les dolmens dans la région du Haut-Isac, nous sommes obligé de clore notre modeste étude. En relisant ce que nous avons écrit nous nous apercevons que notre travail est fort incomplet : nous avons à peu près laissé de côté la période paléolithique et déjà nous touchons au seuil de l'âge du métal. Cette étude de l'âge du métal qui a précédé l'époque gallo-romaine et que l'on peut appeler l'époque *protohistorique* nous a bien des fois tenté. Nous serions heureux de l'aborder quelque jour, mais pour arriver à rechercher les éléments nécessaires la route est longue et difficile et la vie est si courte !...

Détermination d'un objet Gallo-Romain trouvé aux Cléons

Par M. Félix CHAILLOU

La civilisation avancée que Rome victorieuse apportait à la Gaule, comme suite compensatrice des cruelles souffrances imposées par la conquête, avait à sa disposition un important outillage. Il ne faut assurément pas le comparer à celui que nous possédons de nos jours, mais on doit avouer, sans fausse honte, que, dans quelques embranchements au moins de nos connaissances, nous sommes encore heureux d'y puiser des inspirations sérieuses.

Notre maître en Archéologie, Arcisse de Caumont, nous a légué dans sa haute compétence ce sage et salutaire principe : « Il faut que rien ne soit oublié ou perdu. »

Dans quelque ordre d'idée que le chercheur dirige ses efforts, il doit en garder le précieux souvenir, sous peine de s'exposer à de tardifs regrets ; et c'est encore à lui qu'est due la détermination de l'outil que j'ai l'honneur de soumettre à notre laborieuse Société Archéologique, avec pièces à l'appui. Des objets d'apparence presque insignifiante, de simples blocs ou morceaux de terre cuite, motivent en effet cette note conduisant à quelques conséquences qu'il est bon de constater.

Nous n'avons pas copié servilement l'instrument que voici, mais nous avons fait mieux.

Celui-ci est une tige à peu près carrée, de fer ou plutôt d'acier, de seize centimètres de longueur, régulièrement étirée en pointe aiguë, dont l'extrémité est aplatie pour former une espèce de petit ciseau à froid. Cette tige a onze millimètres de côté à sa plus forte grosseur. Là

s'ajoute une sorte de soie qui traversait un manche aujourd'hui disparu, derrière lequel elle était fortement rivée, ce qui donne vingt-sept centimètres pour la longueur totale.

Cet outil a été trouvé sous mes yeux à 1m50 de profondeur, au milieu de débris Gallo-Romains, dans l'un des sondages qui précédèrent la découverte du *balneum* des Cléons. Il est depuis douze ans suspendu verticalement dans l'embrasure de l'une des portes intérieures du musée local, par laquelle ont passé des milliers de visiteurs. Bien souvent consultés à son sujet, les savants, et surtout les archéologues, sachant que la fouille du lendemain peut démentir une affirmation de la veille, répondent avec prudence ou se taisent. Les autres, plus audacieux, prononcent sans hésiter : « C'est une lime ou une arme. » Ce n'est vraisemblablement ni l'une ni l'autre. Quant aux auteurs que j'ai pu consulter, ils n'en disent aucun mot. Etudions-le donc un instant, si vous le voulez bien ; il le mérite sans doute, et quelques idées nouvelles pourront surgir de vos observations.

S'il s'agissait de la lime que les Latins possédaient il est vrai : *Lima*, on surprendrait, dans les parties les moins oxydées et sur les angles demeurés aigus par endroits, les stries qui la caractérisent ; et, la soie pénétrant dans le manche serait analogue à celle de nos limes actuelles, c'est-à-dire pointue et courte, comme pour un objet que l'on frotte, et non pas longue et rivée comme celle d'un outil qui se tourne. L'idée d'une arme mérite à peine d'être réfutée ; l'instrument est trop long pour un poignard qu'on emploie corps à corps ; et d'ailleurs, les Romains possédaient des armes tranchantes et bien autrement redoutables. (Voir la planche.)

Après tant de témoins dont les paroles ou les réticences ne nous ont rien appris, consultons donc les témoins muets. Nous en possédons plusieurs qui nous

paraîtront éloquents, et auront du moins, sur les premiers, l'avantage de dater de l'époque, ayant été trouvés en profondeur dans le milieu romain.

Le premier est un fragment de grand vase de douze millimètres d'épaisseur, dans lequel il s'agissait de faire passer un morceau de plomb qui s'y trouve encore engagé. Ce n'est certainement pas le plomb mou qui a pu percer cette paroi d'argile durcie par la cuisson ; il existait donc, dès cette époque, un instrument perforateur spécial et plus résistant, pour pouvoir la traverser en y faisant le moins d'éclats possible.

Le second est une rondelle d'environ 63 millimètres de diamètre et 23 seulement d'épaisseur. Ayant beaucoup servi, elle manifeste une usure évidente sur les plats et la circonférence, et se trouve couverte d'éclats. Nous n'en avons d'ailleurs que la moitié. Son centre porte un trou fort lisse, et manifestement très agrandi par le va et vient de la corde inférieure d'un filet qu'elle contribuait à maintenir au fond de l'eau.

Voici maintenant un poids de pêche analogue au précédent, mais de forme bien différente. C'était, à l'état neuf, un parallélipipède dont les bases et les arêtes ont été arrondies par un long usage qui lui donne actuellement une forme subcylindrique. D'après la seule moitié que nous possédons, il avait environ 54 millimètres de longueur sur 36 de diamètre, et porte dans sa plus grande dimension, un trou non pas usé comme celui du poids précédent, mais encore frais, pour ainsi dire, et ne présentant à ses extémités aucune bavure de la terre. Cette dernière particularité montre que l'instrument perforateur n'a pas traversé d'un seul coup l'argile encore molle, mais qu'il a été introduit alternativement de chaque côté, pour percer *de rencontre*, comme disent nos ouvriers actuels, et faire un trou bien central dans toutes les parties de l'objet. Il est alors facile de constater que le passage, plus étroit dans son milieu, présente la forme de deux troncs de cônes identiques et opposés par le

sommet. L'instrument qui les a produits était donc lui-même conique.

Le numéro 4 nous donne plus parfaitement encore la détermination de l'outil dont il s'agit. C'est un fragment de ces petites pyramides que nous connaissons tous, qui se trouvent si fréquemment dans les stations Gallo-Romaines, et auxquelles les archéologues donnent des attributions différentes : *Poids de pêche*, pour faire couler les filets ; *Poids de tisserands*, pour tendre les fils de tissage ; *Poids de fontaine*, pour attacher à l'anse d'un seau et l'obliger à se remplir ; *Poids à peser*, quand on y voit des chiffres ; *Contre-poids* glissant sur le levier de la balance dite romaine ; *Contre-poids* suspendu à hauteur pour triompher d'une faible résistance, etc.

Le trou qui traverse toujours le sommet de cette sorte de poids a été percé, dans celui-ci, par un seul effort, dont il est résulté une seule bavure de la terre qui n'a même pas été enlevée. Il n'existe, par conséquent, qu'un seul cône ; et, constatation concluante, notre outil s'y adapte exactement dans toute sa longueur. C'est donc tout simplement un foret, un perçoir que les Romains désignaient par le mot générique *terebra* : tout ce qui perce en tournant. Les Modernes, dans les sciences naturelles, ont conservé, comme genre, le mot entier suivi de son diminutif : *Terebratula* veut dire en conchyliologie : petite coquille percée. Nous aurons à constater dans un différent milieu d'autres empreintes du même outil ; mais je désirerais, au préalable, introduire ici quelques remarques relatives à ces différents poids.

Les numéros 2, 3 et 4 trouvés dans nos fouilles, représentent ceux qui durent être employés dans le lac voisin des Cléons, c'est-à-dire dans des eaux sinon dormantes, du moins jouissant d'un calme relatif. Le numéro 5 nous donne au contraire la note vraie de ceux qu'on utilisait dans les eaux courantes ou fortement agitées. L'usure en est uniforme et générale de la base au sommet sur les

angles et sur les plats ; elle impose à première vue le sentiment d'un objet poli par un long traînage. Peut-être servait-il en mer, car il ne provient pas des Cléons, et son origine nous est inconnue. L'argile en est mauvaise, plus granulée et plus noire, mais sa fabrication est du reste la même. Le trou du sommet montre une seule bavure ; il est fait par un outil semblable ou du moins analogue au nôtre.

Nous constatons entre ces poids, de forme très variée, une différence de masse considérable, nécessitée sans doute par le degré de profondeur ou d'agitation des eaux et la nature du filet qu'ils devaient maintenir.

Ils sont tous plus ou moins usés et généralement fragmentés ; pourquoi donc les fabriquait-on en terre cuite, matière si soumise à l'usure et à la casse, en dépit même de la dureté que lui donnait la cuisson.

La réponse est facile : l'homme primitif, lui-même, dut chercher dès le principe à mettre la terre en usage, en la desséchant d'abord ; puis, lorsqu'il eut conquis le feu, en la faisant cuire avec plus ou moins de succès. Cet art, qui progressa toujours, fut porté par les Romains à la plus grande perfection ; aussi, en usèrent-ils avec une abondance remarquable, on pourrait dire avec un véritable excès. La terre cuite est une des caractéristiques de l'époque romaine ; et en fouillant, nous la rencontrons sans cesse. Dans l'outillage domestique et les pavements des salles ; dans le sol, dans les fondements et sous les mosaïques ; dans les bétons, dans les murs et sur les édifices, nous l'avons toujours sous les yeux.

On fit donc les poids de filets, et bien d'autres, en cette argile facile à manier, facile à cuire, sans valeur aucune et qu'on trouvait à peu près partout.

Par quoi d'ailleurs l'aurait-on remplacée ? La pierre ordinaire eut été coûteuse et bien difficile à travailler dans des dimensions si restreintes. Le fer, abondant dès cette époque, ne pouvait résister à l'action intermittente

de l'humidité et de l'oxygène de l'air. Restait le plomb, seule matière que nous ayons nous-mêmes employée jusqu'ici pour cet usage. Mais à l'époque Gallo-Romaine le plomb était encore trop rare et trop précieux. On le conservait pour les petits objets, pour la conduite des eaux, le tuyautage intérieur, alors si important et les soudures auxquelles il donnait lieu. Les tuyaux, en effet, ne se fondaient pas ronds comme les nôtres, mais en plaques allongées dont on courbait les côtés, pour les relier ensuite par une forte soudure, dont il est très facile de constater l'existence, et qui pouvait n'être, dans bien des cas, qu'une simple coulée de plomb.

Je n'abandonnerai pas cette question des poids sans vous en présenter un autre, de dimensions relativement minuscules. C'est encore une pyramide quadrangulaire, mais en schiste houiller, légèrement fragmentée, ayant 35 millimètres de hauteur, et, comme base, un rectangle de 10 millimètres sur 8. De forme plus allongée que les précédentes, et sans autre valeur que celle de sa fabrication, elle n'en constitue pas moins un véritable bijou qui fut peut-être porté comme amulette par une personne de condition moyenne, et dont la profession motivait l'emploi d'un objet de nature semblable. Cette coutume, on le sait, était fréquente en Gaule, et des bibelots analogues accompagnaient souvent leurs possesseurs, même au fond du tombeau. Il aurait pu, du reste, servir aussi de poids pour une ligne à pêcher.

Revenant à l'outil, cause première de cette digression, j'ajouterai que son usage ne devait pas se borner à pénétrer dans la terre molle. Avec sa puissante résistance et son emmanchement à toute épreuve, il avait d'autres emplois dont nous possédons des exemples. Les échantillons 6 et 7 montrent les empreintes de son extrémité enfoncée avec force sur la tranche des carreaux d'appartements, en tertiaire Eocène du Poitou. Ces trous, destinés à recevoir un goujon de fer, dont nous avons retrouvé les traces oxydées, sont encore coniques comme

la pointe de notre perçoir, qui s'y ajuste parfaitement. Les goujons étaient nécessaires pour assurer l'affleurement des carreaux et faire, dans les pièces de second ordre, précédant les mosaïques, des pavements unis et durables. Nous pouvons donc nous étonner, avec juste raison, que notre outil Gallo-Romain ne soit pas plus généralement connu.

Il est aujourd'hui remplacé par un *alésoir* qui en reproduit les principaux caractères, mais le surpasse en réalité. C'est également une tige carrée, à peu près de la même dimension, sans manche, mais appointée des deux bouts et ployée au milieu à angle droit. Il est du meilleur acier, très coupant sur les angles et fortement trempé. Cette disposition en fait un outil de la plus grande résistance, employé surtout en métallurgie pour agrandir les trous dans les plaques de fer de petite et de moyenne épaisseur. Les serruriers l'utilisent fréquemment : pendant que l'un des côtés travaille, l'autre sert de prise, et l'ouvrier y trouve un solide point d'appui pour enfoncer l'outil et une excentricité très favorable pour en opérer la rotation. Je l'ai vu plus d'une fois produire des vrilles métalliques rappelant, en petit, les rubans qui se roulent et se tordent devant le ciseau de nos puissantes raboteuses à métaux, actionnées par la vapeur.

Une conclusion s'impose actuellement. La présence, auprès des Cléons, d'une carrière d'argile autrefois exploitée, et les lieux dits *La Poterie, La Tuilerie, Les Poteries*, nous avaient bien prouvé l'existence ancienne d'une ou plusieurs fabriques de terre cuite dans la région. Mais, outre que nous n'en avions pas personnellement rencontré jusqu'ici, nous hésitions à les faire remonter au-delà du Moyen-Age. Maintenant, après la découverte de ces poids de pêche nombreux et variés, de leurs fragments plus nombreux encore, et d'un outil employé au maniement de la terre dont ils sont faits, nous savons que cette industrie s'est exercée, dans la région et peut-

être aux Cléons mêmes, dès l'époque Gallo-Romaine. Nous voyons aussi que la pêche était largement pratiquée, et que le lac, alors formé par les bassins de la Divate et de la Goulaine, avait toute l'étendue que j'ai dès longtemps signalée, et qui procurait aux Romains d'immenses ressources naturelles et des communications assurées avec la mère-patrie, par le fleuve *Liger* et l'Océan. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un estuaire, qu'un colmatage de plus en plus abondant aura bientôt rendu à une végétation complète, et même en partie à la culture.

Tous ces faits justifient bien le long temps et la grande surface que les Romains consacrèrent à notre station, et, de notre part, la création du *Musée Local*, où nous nous sommes efforcé d'en perpétuer le souvenir.

J'ai trop abusé, Messieurs, de votre bienveillante attention, et je termine en faisant un appel à ceux de nos collègues qui se sont joints à nous depuis peu ; aux jeunes, auxquels sera confié, un jour, l'avenir de notre chère Société ; à tous ceux, en un mot, qui ne connaissent pas les Cléons, ou qui désirent les revoir encore. Qu'ils veuillent bien, quand les beaux jours nous seront rendus, sacrifier quelques heures pour les visiter. Ils sont à moins de 15 kilomètres de Nantes, et les chemins de fer d'Orléans et de l'Etat, par la station de la Haie-Fouassière, ou bien la route de Nantes à Vallet, par les ponts et Saint-Jacques, les y conduiront rapidement. A défaut de tant de riches collections que récèlent nos grandes villes, ils trouveront peut-être dans notre modeste musée quelques faits peu connus à constater et quelques particularités à retenir. Ils peuvent être assurés, en tout cas, d'y être reçus avec empressement et de tout cœur.

Perçoir Gallo-Romain trouvé aux Cléons

F. Chaillou, *Del.* A. Dugas, Phot.

RECHERCHES HISTORIQUES

sur d'anciens Projets de Fontaines publiques de la Ville de Nantes

Par LÉON DELATTRE

La Fontaine de la Rouaudière, sur les Hauts-Pavés (1566-1587)

A plusieurs reprises et à des époques reculées, des projets furent formés pour amener au centre de la Ville de Nantes les eaux des sources situées sur les Hauts-Pavés. Ces projets reçurent sans doute un commencemedt d'exécution, comme semble l'indiquer le conduit de 0^m 50 d'ouverture découvert en creusant les fondations pour établir le chevet de l'église Saint-Similien (1). Cet aqueduc se dirigeait vers la rue du Martray où précisément, de tout temps, il a été parlé de deux fontaines, dont l'eau coulait abondamment à fleur de terre : l'une était connue sous le nom de *fontaine du Martray* et l'autre sous celui de *fontaine des Moreaux*. La fontaine de *la Rouaudière*, objet de nos recherches consignées dans cette notice, devait se trouver dans le voisinage.

Dès l'année 1118, on trouve trace d'une vague tentative de ce genre. La Chronique de Mellérai et la Chronique de Bretagne rapportent que la Ville de Nantes fut réduite en cendres le 1er mai de l'an 1118. L'aspect de la Ville changea : on en poussa, paraît-il, les murailles et l'enceinte, auparavant fort resserrées, un peu plus loin, et l'on pratiqua dans les fondations du mur un aqueduc

(1) Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, année 1883. — *De la nouvelle assiette de Saint-Similien*, par l'abbé Gallard.

de pierre de taille, lequel, prenant l'eau à la rivière, la portait le long des fossés, pour l'utilité publique et pour parer aux inconvénients du feu, dans les lieux les plus reculés de la ville et où l'eau, dont la disette avait fait le progrès de l'incendie total de la cité, se procurait avec le plus de peine (1). Cet aqueduc n'a jamais été vu nulle part et une construction aussi solide aurait dû cependant laisser quelques vestiges.

Vers l'année 1566, la Mairie de cette ville projeta d'y établir une fontaine publique. A cet effet, des impositions furent mises sur les habitants et un marché fut conclu avec Cardin de Vallence, fontainier de Tours, lequel, dans une lettre du 6 avril 1567, adressée au Maire et aux échevins, s'excuse de n'être pas encore allé travailler à la fontaine qu'il avait promis de faire couler dans leur ville, et les prie de prendre patience (2).

Le 15 mai 1568, Cardin de Vallence écrit de nouveau au Maire afin d'obtenir le paiement de plus de 300 tuyaux et 100 pipes de ciment qu'il a fait fabriquer pour l'exécution de la fontaine, au sujet de laquelle il a reçu quelques avances (3). En même temps, ayant appris que la Communauté ne possédait plus aucuns deniers lui permettant de tenir ses engagements, le fontainier s'en plaignit hautement à Mgr de Troie, général pour le Roi au duché de Bretagne, qui se trouvait alors à Nantes, par la lettre suivante :

« Vous savez l'entreprinse et marché que j'ay faict avecques MM. les Maire et eschevins de la Ville de Nantes touchant la fontayne que j'ay entreprinse de faire couller dans ladicte Ville, la rendre complecte et parfaicte comme il apartient et en ensuyvant mon marché et joinct quelques avances qu'ilz m'ont faictes. J'ay poursuivy à faire tous mes tuyaulx qu'il convient employer à ladicte fontayne et davantaige, affin de n'en

(1) TRAVERS, tome I, page 243.
(2) *Archives Municipales de Nantes*, BB 6 et DD323.
(3) *Ibidem*, DD 323.

chommer en cas de nécessité, m'asseurant de poursuyvre en breff ma besongne, car telles matières et affaires requèrent célérité et diligence, ce qui n'a esté poursuivy de la part de mes dits sieurs de Nantes. Et quant à moy, j'ay employé à faire les dits tuyaux et en cyment plus de douze centz livres de mes propres deniers, sans compter les journées de mes gens employez pour ce regard et sans aussi compter mon temps perdu depuys dix-huit ou vingt moys au moins que je n'ay rien faict et n'ay osé entreprendre aulcune besongne au moyen de l'obligation et marché faict avecques lesdits sieurs. En les voullant poursuyvre par plusieurs foys m'ont faict responce qu'ils n'avoient moyen de y besongner pour le temps de la fondation, attendu qu'ilz n'avoient aulcuns deniers et que, sans vostre ayde et moyen, ils ne pouvoient rien faire, que n'estiez pour lors audict pays de Nantes et qu'à vostre retour ils me feroient briefve responce du tout. Au moyen du désastre advenu, j'ay toujours supercéder les choses jusques à ce jourdhuy.

» Partant, Monseigneur, il vous playra avoir esgard à ma complaincte et regarder les moyens de me faire besongner et employer lesdictes matières qui sont de grandz coustz, car j'ay faict faire le callibre exprez pour ladicte fontayne, et les choses commencées et nécessaires à exécution ny parachevées, toute la perte demeurerait sur moy. Pour ceste, mon dict seigneur, il vous playra avoir esgard à ma perte et me faire délivrer argent pour envoyer lesdictes matières, et en deffault de ce faire seray contrainct de les poursuyvre en justice et demander mes despens, dommaiges et intérests. Vous supliant me faire responce du tout.

» De vostre maison de Sainct-Pierre-des-Corps, faulbourg de Tours, ce jourd'huy 18e de may 1568. Vostre très humble obéissant serviteur et amy perpétuel. — Cardin de Vallence (1). »

(1) *Archives Municipales de Nantes*, BB 6 et DD 323.

Le 21 août de la même année, Cardin de Vallence annonce à la Ville que la Loire est si basse que les mariniers n'y peuvent transporter aucune marchandise et lui demandent plus de quatre fois le prix ordinaire pour conduire les tuyaux destinés à la construction des fontaines. Il écrit au Maire et aux échevins qu'il envoie à Nantes son fils pour y conduire 12 à 15 cents de tuyaux :

« Messieurs, j'envoye par delà mon fils et mon servyteur pour conduire douze à quinze cent de thuyauls de terre pour encommencer les fontaines de ceste ville de Nantes. Je n'en peut fournir de notonnyers pour mener lesdicts thuyaults, parce que la ryvière de Loyre elle est si basse qu'elle ne peult navyguer et ne peult porter aulcune marchandise, au moyen de quoy les notonnyers en demande des pris plus de quatre fois quy n'en eschet, quy est la cause de mon retardement, et suys de présent an entendent des basteault que l'on racoutre en septe ville de Tours pour aller au sel. Les notonnyers à quy sont lesdicts basteault m'ont promis de mener un certain nombre de syment en leurs dicts basteault, et espoire de descendre quant et ledit syment, quy sera le plus bref quy me sera possible. Je ne serois en commencer ladicte bessoigne sy je n'avois du syment; partant, Messieurs, il vous plaira de m'essecuser en set endroy quy sera fin de ma lectre, pryant Dieu le Créateur vous donner bonne et longue vie.

» De Tours, ce 21e jour d'Aoult 1568. Le tout vostre serviteur à james. — Cardin de Vallence, fontaynier (1).»

L'entrepreneur vint à Nantes peu de temps après et, sur ses instances, la Ville prit quelques mesures pour lever le restant de la taxe qui avait été mise sur les habitants pour cet ouvrage, afin que le fonds en étant fait, on pût travailler (2). Ce dessein ne fut point exécuté et le fontainier retourna dans son pays. Deux ans plus tard, on parlait encore du projet, puisque dans une

(1) Travers, II, 394.
(2) *Ibidem.*

lettre du 2 juillet 1570, écrite à Messieurs de Nantes, Cardin de Vallence s'excuse de nouveau du retard qu'il a apporté à remplir sa promesse. Quoique toujours malade depuis son départ de Nantes, il a été obligé, dit-il, « par le commandement du Roy, de la Royne et de Monseigneur frère du Roy, d'aller besongner à ung château nommé Chenonceau (1). » Il comptait se faire mener prochainement à Nantes en bateau.

Une certaine quantité de tuyaux arriva à Nantes. La Ville ne pouvant plus les utiliser, ils restèrent déposés à Richebourg, dans les greniers du sieur de Saint-Lorans, chanoine (2).

En 1579, François Myron de Villeneuve étant maire, la Ville étudia encore les moyens de faire couler la fontaine de la Rouaudière au dedans de la cité. Vu la difficulté, on fit venir un ingénieur, chargé d'examiner si la chose était possible. Le 19 juin, il est ordonné au miseur de « faire accoustrer pour le lendemain le disner à l'auberge du *Plat d'Etain* du Marchix, tant pour M. le Maire que plusieurs aultres qui iront avec un ingénieulx affin de nyveller la fontaine de la Rouaudière et trouver moyen de la faire fluer par sources et canaulx en ceste ville et y estre faict fontaines (3). »

Cette tentative demeura également sans résultat.

La Ville se résignait avec peine à abandonner une entreprise aussi utile et, en 1587, elle s'entendit avec le duc de Mercœur pour chercher le moyen de faire des fontaines publiques. Nous trouvons la preuve de ce fait dans le compte du Miseur, années 1586 à 1589. Un article de ce compte porte, en effet, ce qui suit :

« A Me François de Bodieu, sieur des Courants, grand vicaire de Monsieur l'Evesque de Nantes, 10 esculz sol, à luy ordonnés pour son rembourcement de pareille somme, par luy payés à un ingénieur qu'il

(1) *Archives Municipales de Nantes*, DD 323.
(2) *Ibidem*, BB 15.
(3) *Archives Municipales de Nantes*, BB 15.

auroict faict venir exprès du commandement de Monsieur le Gouverneur en ceste ville, pour trouver invention de faire des fontaines, pour la commodité dudict sieur et des habitants d'icelle, pour les frais qu'il auroict convenu faire pour ledict ingénieur (1). »

Cette troisième et dernière tentative eut le sort des précédentes. Elle ne fait que confirmer la difficulté, pour cette époque, de l'exécution d'un projet consistant à conduire l'eau de la fontaine de la Rouaudière, située sur les Hauts-Pavés, auprès de Saint-Similien, par le Marchix, de lui donner cours à travers les fossés de la Ville ou des marais joignant la rivière d'Erdre et enfin de la faire couler à l'intérieur de la cité.

Les Fontaines épuratoires de Caillault l'aîné dans les douves du Château

(1788-1789)

Après les trois tentatives successives faites au XVIe siècle dans le but d'avoir, pour le service public, des fontaines de bonne eau amenée des Hauts-Pavés par des canaux, on se borna à déclarer par la suite que l'eau de la Loire était suffisante (2). Cette eau est saine en elle-même, sans doute, mais pour la distribuer il est nécessaire de la prendre là où elle est pure, ce dont ne se préoccupaient guère les porteurs d'eau.

En 1720, un échevin annonce à la Communauté de Nantes « que lors de la visite qu'il fit dernièrement sur le port Maillard, il a observé que des particuliers ont mis dans la rivière quelques parties de fumiers qui ne peuvent manquer d'infecter et de corrompre l'eau, si l'on continue de la laisser croupir, parce que c'est ordinairement à l'entrée dudit port que les porteurs d'eau vont puiser celle qu'ils distribuent dans la ville (3). »

(1) *Archives Munic. de Nantes*, CC 127.
(2) TRAVERS, II, 568.
(3) *Archives Mun. de Nantes*, BB 92.

Le 23 juin 1785, sur la plainte de quelques médecins, le Siège Royal de la police de Nantes fait « expresses défenses aux porteurs d'eau d'en puiser à l'avenir, comme cela se pratiquait alors, le long des quais depuis et compris le port Maillard jusqu'au Sanitat, et le long des quais de l'île Feydeau, leur permet seulement d'en puiser à l'éperon de la nouvelle poissonnerie, au bout de la grève de l'île Feydeau et autres endroits que ceux ci-dessus prohibés (1). »

Enfin, quelques esprits éclairés et entreprenants qui avaient rapporté de leurs voyages à l'étranger, principalement en Angleterre, le goût des innovations pouvant procurer plus de bien-être, cherchèrent les moyens d'améliorer cette situation si contraire à l'hygiène et à la santé des habitants.

A la fin de mars 1788, un négociant de Nantes, Caillault l'aîné, envoya au Contrôleur général un mémoire, accompagné d'un plan, pour solliciter du Gouvernement la concession, dans les dépendances du Château, d'un emplacement susceptible de recevoir de l'eau douce et claire, malgré les marées journalières et les débordements de la Loire.

Dans ce mémoire (2), Caillault nous apprend que les gens riches avaient chez eux de très grands vases faits pour contenir et laisser déposer leur provision d'eau d'un ou deux mois. Par ce moyen, ils avaient de l'eau qui leur semblait passable, même dans la saison des inondations. Néanmoins, ils n'étaient pas exempts de boire de l'eau impure, parce que les porteurs d'eau trouvaient si court l'intervalle séparant les deux marées que souvent ils prolongeaient ou devançaient de beaucoup trop le temps pendant lequel l'eau devait se ramasser.

(1) *Archives Munic. de Nantes*, FF 99.

(2) *Archives départementales de la Loire-Inférieure*, C 320. — Copie du Mémoire remis au Contrôleur Général vers la fin de mars 1788, par Caillault l'aîné, négociant de Nantes.

Caillault demandait la jouissance de la partie des fossés longeant la Loire, depuis Richebourg jusqu'à l'endroit où il y a une arcade d'environ cinq pieds de haut sur quatre pieds de large, pratiquée exprès pour remplir les fossés d'eau à volonté. Cette partie des fossés, que l'on aurait approfondie d'une ou deux toises au-dessous du niveau ordinaire des eaux, était destinée à former un réservoir pour y introduire une grande quantité d'eau dans l'intervalle des marées, au moyen d'une écluse restant ouverte dans le jour l'instant seulement de remplir les bassins à l'heure de la basse mer.

Ces bassins devaient être disposés de façon que l'épuration de l'eau s'opérât en quelque sorte d'elle-même. Des pompes mises en mouvement par une machine hydraulique aspireraient l'eau épurée du dernier bassin et la feraient monter dans un vaste réservoir installé sur le terre-plein du bastion de Mercœur, d'où elle descendrait, épurée de nouveau, par des canaux dans une grande cour établie au milieu d'un bâtiment que l'on se proposait de construire sur la petite place d'armes située à l'entrée des fossés. C'est de cette cour que les marchands d'eau partiraient pour aller la vendre dans toute la ville, en attendant qu'on pût poser des canaux souterrains et la distribuer d'une manière plus prompte et plus économique (1).

Cette eau, « toujours claire, exempte de marée », pouvait être livrée deux liards la voie aux porteurs d'eau ; et, en reconnaissance de la concession du terrain et du privilège accordé par le Roi, elle devait être fournie gratis pour les incendies, le Château et l'Hôtel-Dieu. De plus, afin de dédommager les invalides qui récoltaient quelques légumes dans les fossés, Caillault s'engageait à faire au Corps des Invalides une rente de 200 livres par an (2).

(1) *Archives municipales de Nantes*, DD 323. — Lettre écrite de Paris, le 10 décembre 1789, par Caillault l'aîné, aux Maire et Officiers municipaux de Nantes.

(2) *Archives départ. de la Loire-Inférieure*, C 320. — Copie du Mémoire remis au Contrôleur Général.

C'est un an après en avoir formulé la demande que Caillault obtint du Roi la jouissance des douves du Château à l'effet d'y établir des fontaines épuratoires. On se disposait alors à l'ouverture des Etats-Généraux et le projet de notre concitoyen, oublié, se ressentit des grandes occupations du Gouvernement. La tranquillité paraissant succéder à la réunion des ordres et aux scènes sanglantes dont elle avait été précédée, l'incitèrent à se rendre à Paris avec Fellonneau, au mois d'août 1789, sur l'invitation d'un comité composé de négociants nantais et qu'il avait réussi à former.

Caillault, averti par le Directeur des Domaines de Nantes, n'ignorait pas que le Corps d'artillerie était fort mécontent de lui abandonner le terrain dont il avait obtenu la jouissance et que M. de Sabrevois, dans la vue de favoriser ses projets particuliers sur le Château, était décidé à lui susciter toutes sortes de difficultés. Croyant à l'insuffisance de la concession qui lui avait été faite et aux dangers auxquels elle l'exposait, il s'attacha à obtenir l'accensement de ce terrain et du bastion de Mercœur. Dans ce but, il sollicita l'appui de la Municipalité auprès de l'Intendant, qui lui était favorable. « Ce magistrat, dit-il, pense que le Château de Nantes sera l'un des premiers dont la vente prochaine servira à acquitter les dettes pressantes de l'Etat. Il est donc important de prévenir le Décret qui ordonnera cette vente et de s'assurer d'une concession qui n'éprouvera plus de difficultés, si vous jugez à propos d'appuyer ma demande (1). » En même temps, il s'adressa au comte de Brienne, ministre de la Guerre, et renouvela sa soumission de payer pour l'emplacement qui lui était nécessaire dans les fossés du Château, une rente de 200 livres, payable en grains, à raison de 18 deniers la livre, ladite redevance comportant lods et ventes aux mutations (2).

(1) *Archives munic. de Nantes*, DD 323.
(2) *Archives départ. de la Loire-Inférieure*, C 320.

Au début de ses démarches pour procurer à ses concitoyens de l'eau plus potable, Caillault avait fait la connaissance d'un sieur de Charancourt avec lequel il comptait s'associer dans l'idée d'augmenter ses chances de mener à bien son entreprise. Celui-ci avait été autorisé à établir à Paris, par arrêt du Conseil du 8 mai 1782, des fontaines épuratoires de son invention pour lesquelles il avait obtenu un privilège exclusif. S'étant brouillé avec Caillault, il conclut contre lui à ce qu'il lui fût fait défenses de procéder à l'épuration des eaux par l'emploi du sable et les procédés lui appartenant. Le 8 septembre 1788, il avait écrit à l'Intendant pour avoir la permission d'édifier à Nantes des fontaines à l'instar de celles qu'il avait été autorisé à installer à Paris. La requête de M. de Charancourt ne fut pas prise en considération par les Officiers municipaux consultés et les inculpations injurieuses portées contre Caillault furent reconnues non fondées (1).

La Machine hydraulique de Wex à la Madeleine (1788-1789)

Frappé des inconvénients que présentait le puisage de l'eau devant le port Maillard, suivant le projet de Caillault, un sieur T. Wex, dans un mémoire, daté du 3 juin 1788, proposa à la Municipalité la création d'un autre système de fontaines publiques au double point de vue de la santé des citoyens et de l'embellissement de la Ville (2).

C'est une vérité reconnue de tout le monde, dit-il, que les eaux corrompues par des molécules fétides sont la plus grande cause de toutes les maladies putrides. Les riches peuvent éviter ces maladies en faisant dépurer

(1) *Archives départ. de la Loire-Inférieure*, C 320.
(2) *Archives munic. de Nantes*, DD 323. — Projet de fontaines publiques et d'assurances d'incendies pour la Ville de Nantes, par T. Wex, 3 juin 1788.

dans des urnes l'eau puisée à marée basse à la prairie de la Madeleine, mais cette foule d'ouvriers, d'artisans, de marchands et la plus grande et la plus utile partie des citoyens n'a pas la commodité, ni la place, ni le moyen de faire un dépôt d'eau ; on la leur porte en tout temps puisée souvent à côté d'un cloaque et de lavandières ; ils la boivent de suite ; c'est un vrai poison qui ruine leur santé.

Il conseillait de prendre l'eau de la Loire, pour la distribuer dans tous les quartiers de la Ville, tout au haut de la prairie de la Madeleine, parce que de ce point jusqu'à Oudon et même jusqu'à Ancenis, il n'y a point d'habitations assez nombreuses pour que leurs immondices soient capables de corrompre les eaux de la rivière, et celles de ces deux villes se décomposent avant d'arriver à Nantes. Alors, elles deviennent des corpuscules *neutres*, c'est-à-dire qu'elles n'agissent plus sur l'économie animale.

A l'endroit choisi pour le puisage, Wex installait un bassin divisé en trois couloirs par lesquels l'eau subissait un épurement graduel. Ce bassin eût été construit de manière que les eaux de marée et des débordements n'y pussent entrer. Une machine hydraulique, établie à l'extrémité est de la prairie et dont il avait donné la description, devait lancer les eaux dans un réservoir général sur la place Bretagne, attendu que ce lieu lui paraissait le plus élevé de la Ville. De là, les gros tuyaux conduisaient l'eau au Pilori, où il y aurait eu une fontaine, à la place Saint-Pierre et au Cours, où une fontaine était édifiée soit sur cette place, soit entre les deux promenades des Cours. Un autre tronc partant du réservoir central portait les eaux à la place Graslin, à celle de Saint-Nicolas, au Port-au-Vin et jusqu'à l'entrée de la rue de Launay, en suivant le quai de la Fosse ; dans chacun de ces lieux, était prévue l'érection d'une fontaine. A ces gros tuyaux en étaient adaptés de plus petits qui, formant des ramifications, desservaient les rues de chaque quartier.

Un puissant motif, fait observer Wex, pour déterminer la Ville à exécuter ce projet, c'est la promptitude avec laquelle on éteindra les incendies, par le moyen des robinets ajustés à petite distance les uns des autres aux tuyaux qui conduisent l'eau dans les divers quartiers de la Ville ; c'est aussi la facilité des manches adaptées aux robinets versant l'eau dans les bassins des pompes à incendie placées auprès des maisons incendiées.

La dépense étant considérable en tuyaux, il avait calculé qu'elle se réduirait au quart, si le Gouvernement voulait bien favoriser cet utile établissement en accordant à la Ville la façon gratuite des tuyaux dans la fonderie royale d'Indret et si des particuliers, armateurs ou négociants, par amour du bien public, lui donnaient de vieux canons, de vieux pierriers, en un mot toutes sortes de vieilles fontes.

Pour l'exploitation du service, Wex engageait la Ville de donner à bail la vente des eaux, « parce que cette espèce de trafic paraît blesser sa dignité. » Il ajoutait que, si cependant il était de son intérêt de le faire, elle pourrait avoir un fermier simulé ayant la régie apparente de cette partie.

Autres projets jusqu'à l'établissement définitif du Service d'eau.

(1806-1856)

Aucune solution satisfaisante ne pouvant aboutir pour l'aménagement des eaux et leur distribution dans chaque quartier, tous les ans la Mairie renouvelait ses ordonnances à l'effet d'empêcher les porteurs d'eau de puiser dans certaines parties des rives du fleuve l'eau infectieuse qu'ils vendaient aux habitants. Malgré ces défenses, quelques marchands d'eau qui avaient pris l'habitude d'en aller puiser dans des bateaux, auprès des îles, en face de la Fosse, remplissaient souvent leurs barriques près des toucs afin de se donner moins de

peine. On en voyait tous les jours quelques-uns qui puisaient l'eau auprès des bains publics et même au-dessous des robinets de vidange de ces établissements.

Dans le public, on ne faisait pas plus de cas des ordonnances municipales qui montraient les dangers de boire de l'eau de Loire à toutes les époques de l'année. Cette situation ne laissait pas d'ailleurs de préoccuper beaucoup les gens soucieux de la santé publique.

A la fin de 1806, un sieur Jamont, demeurant rue Grétry, 1, remit à la Mairie Bertrand-Geslin le prospectus d'une machine hydraulique qu'il avait l'intention d'établir, à son compte, à l'Ile Gloriette, pour filtrer et clarifier les eaux de la Loire (1). En retour de l'autorisation qui lui fut accordée, il offrait de faire conduire, dans n'importe quel quartier de la Ville où un incendie pourrait se déclarer, vingt voitures chargées chacune d'une pièce de trois barriques d'eau. Le Maire se réservait le droit de faire analyser l'eau filtrée par le pétitionnaire, afin de s'assurer qu'elle était purgée de toutes qualités malfaisantes et qu'elle avait conservé toutes celles la constituant pure et salubre (2).

Le 9 janvier 1807, un nommé Riou présenta à la Municipalité un projet plus complet comprenant l'établissement d'une filtration publique des eaux et leur distribution, par canalisations, pour l'usage des habitants de Nantes.

Après examen des appareils disposés par l'exposant en vue d'un essai, la Société des Sciences et des Arts, dans un rapport signé Dabit, Darbefeuille, Treluyer et Dubochet, déclara :

1° Que le filtre dont elle avait fait l'épreuve ne pouvait être placé plus avantageusement que sur le quai du Château, au-dessus des aqueducs et égouts de la

(1) *Prospectus d'une machine hydraulique qui doit être établie à Nantes, île Gloriette.* — A Nantes, de l'imprimerie P.-F. Hérault. (*Archives Municipales de Nantes*).

(2) *Archives municipales de Nantes*, Registre des Arrêtés.

Ville, ce quai étant opposé directement au courant rapide et profond descendant du canal Saint-Félix sur un fond de sable ;

2° Que les procédés annoncés par Riou devaient procurer une clarification et une dépuration complète des eaux et en séparer entièrement les impuretés et immondices de toute espèce, transportées par les eaux dans le mouvement alternatif du flux et reflux des marées ;

3° Qu'il était indispensable de disposer les tuyaux d'aspiration de la pompe de manière à puiser l'eau à vingt pieds de la rive et à trois pieds de profondeur au moins ; d'exclure le cuivre et ses alliages de tous les robinets et ajutages, les tuyaux secondaires pouvant être composés de plomb.

Le Maire accorda l'autorisation d'installer les filtres sur le terrain le plus convenable bordant la Loire, aux environs du Château, et promit de protéger l'établissement à condition que Riou fournît et fît conduire, à ses frais, sur les lieux d'incendies, toute l'eau nécessaire à l'extinction du feu, dans tels quartiers de la Ville où il se manifesterait.

Le sieur Riou avait à peine terminé l'installation de ses filtres qu'il abandonna, nous ne savons pourquoi, son entreprise. C'est alors que, le 12 septembre de la même année, la Société Bradanne aîné et Compagnie soumit à la Mairie son projet d'un filtre public alimenté par le moyen d'une machine hydraulique, au même endroit.

L'autorisation fut accordée dans des conditions à peu près identiques à cette Société qui s'engagea à fournir et à conduire l'eau pour éteindre le feu et à tenir, en conséquence, chaque fois, toutes les futailles remplies d'eau et ses chevaux à portée d'être attelés aux voitures dans le local même de son établissement, sans être obligée de les conduire préalablement sur la place du Port-au-Vin, ainsi que cela avait été exigé précédemment.

Il fut permis à la Compagnie de construire le puits et le canal jusqu'à la rivière et d'élever en tuffeaux bruts la bâtisse qui devait mettre ses filtres à l'abri et servir d'écurie à ses chevaux. Cette construction, qui a disparu depuis longtemps, occupait quinze mètres de façade sur la rue Simoneau (1) et treize mètres du côté de la Loire (2).

Cette installation était bien défectueuse et la plus grande partie de la population de Nantes en fut réduite encore de longues années à l'usage des puits publics et particuliers, heureusement fort nombreux dans la Ville. Les guerres de l'Empire et le peu de stabilité des Gouvernements d'alors ne permirent pas à d'autres projets de voir le jour de l'exécution avant l'année 1833. A cette époque, chacun était libre de prendre l'eau où bon lui semblait et deux entreprises assez bien conduites, l'une située auprès du Château et l'autre à la Madeleine, distribuaient l'eau dans toute la Ville au moyen de vingt-quatre voitures attelées chacune d'un cheval. Plusieurs porteurs d'eau et quelques particuliers en transportaient également de la même façon.

L'établissement le mieux installé était celui de la Madeleine, exploité par M. Vidie, sur le bras de Loire recevant peu d'égouts et où les eaux pluviales, vu le faible versant de cette côte à peine habitée en ce temps, charriaient le moins d'immondices. L'eau, élevée d'abord dans six réservoirs en bois, d'une contenance de quarante-cinq à cinquante barriques, où on la laissait déposer quelque temps, s'écoulait ensuite, par de nombreux robinets, dans des caisses en bois, garnies d'une couche épaisse de sable et de charbon pulvérisé, à travers de laquelle elle se filtrait, pour de là être dirigée par des dalles et des canaux en bois dans le réservoir

(1) La rue Simoneau porte aujourd'hui le nom de rue des Etats.

(2) *Archives munic. de Nantes,* Registre des Arrêtés.

commun, d'où elle était puisée pour la consommation. L'eau provenant de cet établissement était plus pure que celle vendue au Château, où l'étier de Richebourg déversait ses eaux boueuses, où celles du canal de l'Erdre étaient refoulées par les marées et où les eaux des douves du Château s'imprégnaient du suc des plantes vénéneuses et malfaisantes qui y poussaient en grande quantité (1).

Des recherches faites dans les registres municipaux nous apprennent que, le 15 février 1833, le Conseil Municipal autorisa un sieur Constant à construire sur la place Neptune, dans l'axe de la rotonde de la Poissonnerie, une machine hydraulique, destinée à élever l'eau et à en fournir au public et aux porteurs d'eau qui venaient à la cale de la Poissonnerie y faire leur provision. Constant avait aussi l'intention de placer des canalisations souterraines devant alimenter des bornes-fontaines dans les divers quartiers.

Ce projet avait déjà reçu un commencement d'exécution, mais son auteur s'étant vu refuser par le Ministre la sanction des conventions qu'il avait faites avec l'Administration municipale, relativement à l'érection, sur la place Neptune, de réservoirs et d'une cheminée octogonale de cent vingt pieds d'élévation pour donner issue à la fumée de l'usine, il forma, en 1836, une nouvelle demande. Il s'agissait cette fois d'établir des conduites souterraines pour distribuer les eaux de deux vastes réservoirs que la Compagnie, dont il était le représentant, projetait de faire construire au bas de la Loire. Le Conseil vota l'ajournement de cette offre et, en même temps, pria le Maire de faire annoncer par la voie des journaux de Nantes et de Paris que la Municipalité était prête à examiner toute proposition pouvant lui être faite en vue d'une distribution d'eau dans tous les quartiers de la Ville.

(1) *Rapport du Conseil Central de salubrité sur l'établissement d'eau filtrée de M. Vidie.* — Nantes, imprimerie V. Mangin.

Le 10 mai 1836, le Conseil Municipal vote le principe d'un service d'eau par entreprise particulière et offrant le triple avantage :

1° De fontaines monumentales contribuant à l'embellissement de la Ville et constituant la partie artistique du projet ;

2° De bornes-fontaines placées principalement dans les quartiers populeux et fournissant gratuitement l'eau à la classe pauvre ;

3° D'une distribution bien entendue d'eau à domicile, moyennant un prix indiqué et procurant un nouveau moyen de bien-être dans les ménages.

Dans sa réunion du 20 février 1837, le Conseil décide d'accorder des primes de 3000, 2000 et 1000 francs aux auteurs des trois meilleurs projets qui seraient présentés à la Ville pour la création d'un service public d'eau de Loire. Un an après, le 1er février 1838, la même assemblée adopte le projet de l'ingénieur Jégou qui reçut la prime de 3000 francs.

Bien que très urgent et l'objet de tous les vœux, ce projet ne fut pas réalisé de sitôt et il eut à subir de nombreuses critiques, bien peu justifiées pour la plupart. C'est ainsi que le Conseil Général des Ponts et Chaussées exprima l'avis d'établir la machine hydraulique en tête de l'île Feydeau pour avoir les eaux les plus pures, de ne pas filtrer ces eaux, de réduire au strict minimum les fontaines monumentales, de ne pas concéder à une Compagnie la distribution des eaux, etc.

Enfin, le projet ayant été définitivement approuvé en janvier 1853, les travaux commencèrent sans retard et la Compagnie, qui avait obtenu la concession, commença à livrer l'eau à ses premiers abonnés dans le courant de juin 1856. Nous ajouterons, pour être complet, que la mise en train officielle du Service d'eau date du 10 novembre 1856.

Projet de Fontaine sur la place du Port-Communeau

(1765-1835)

En exécutant les travaux de prolongement de la Route de Rennes, entre le Gué-Moreau et le Port-Communeau, on découvrit, l'année 1764, la source qui alimente encore la petite fontaine adossée à la façade de la Maison Vuillemin-Didion, vis-à-vis l'hôtel du Pélican (1). Le 31 janvier 1765, le Bureau prit à cette occasion la délibération suivante :

« Et, comme à l'entrée de la Route de Rennes et sur la partie appartenant à la demoiselle Curateau, il a été découvert une source dont les eaux sont excellentes et coulent toujours, le sieur Ceineray aura attention de la conserver et de la conduire dans le mur qui sera fait dans cette partie ; il y fera un petit regard et une cuvette pour la recevoir. Il est d'autant plus nécessaire de la conserver pour le public, que les eaux de l'Erdre ne sont pas bonnes à boire. Cette dépense, plus agréable et plus utile, sera moindre que de faire un aqueduc sur le chemin pour conduire l'eau de cette source à la rivière (2). »

En 1808, on pensa pour la première fois à orner d'une fontaine la place de la Concorde, actuellement place du Port-Communeau, en utilisant les eaux de sources de la Route de Rennes, mais ce projet ne reçut même pas un commencement d'exécution. On y revint en 1820 sur la proposition d'un particulier qui avait demandé l'autorisation de capter ces eaux pour les vendre au public. L'Administration municipale ajourna sa réponse, ne voulant prendre aucun engagement qui pût dans l'avenir s'opposer à l'établissement de la fon-

(1) Cette fontaine a été supprimée, en avril 1910, par mesure d'hygiène.

(2) *Archives municipales de Nantes*, BB 98.

taine projetée. Elle fit connaître sa décision dans les termes suivants :

« Vu la pétition par laquelle M. Pradeau fils, sollicite de M. le Préfet l'autorisation de recueillir les eaux des sources qui sortent sur la route de Rennes, en face de l'ancien jardin de Tivoli (1) pour les clarifier, distribuer et vendre à son profit dans l'étendue de cette ville ;

» Considérant que l'intention de l'Administration municipale est de faire servir les ressources en question à l'établissement d'une fontaine publique reconnue de la plus grande utilité sur la place du Port-Communeau, à l'effet de procurer de l'eau à tout un quartier populeux éloigné de la Loire et privé conséquemment d'eaux de bonne qualité ; que déjà le Conseil municipal en a exprimé le vœu verbalement dans plusieurs occasions ; qu'un tel établissement qui n'aura qu'un objet d'utilité pour but, peut être fait à peu de frais et très prochainement ; et que jusqu'à ce qu'un parti définitif ait été adopté à cet égard, il ne peut être autorisé aucunes dispositions antérieures sur l'emploi des eaux en question, parce qu'elles pourraient contrarier les intentions de l'Administration ;

» Est en conséquence d'avis qu'il soit tardé à délibérer et statuer sur la demande de M. Pradeau, jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur l'établissement de la fontaine en question (2). »

(1) La grande et belle tenue qui existait entre la rue de Bel-Air et la route de Rennes devint, au commencement du XVIIIe siècle, un lieu de rendez-vous et de fêtes publiques. En 1800, le citoyen Bourgeois y installa un établissement auquel il donna le nom de *Jardin français* et qui acquit un grand renom dans notre ville, par son aménagement pittoresque, les illuminations des charmilles et les feux d'artifice terminant chaque soirée. Appelé aussi le *Jardin de Tivoli*, l'établissement disparut vers 1810. C'est dans cette propriété que la congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes avait fait construire le collège qui vient de disparaître.

(2) *Archives munic. de Nantes.* — Registre des Arrêtés, 23 septembre 1820.

Ce projet de fontaine fut repris en 1829. Un plan présenté par M. Théodore Nau, jeune architecte nantais, fut soumis à l'examen d'une Commission composée de MM. Molchneth, Cottin de Melleville et Ogée, père. Le rapport de la Commission, rédigé par Ogée, a été publié dans le *Lycée Armoricain* de l'année 1829. La prise d'eau devait être sur la route de Rennes, où l'on voyait à cette époque deux sources à découvert, peu distantes entre elles et séparées par la route. Le bassin de ces sources, dit une notice présentée à la Société Académique le 27 novembre 1828, par M. Thomas, Louis, considérées alors comme très abondantes, serait élevé de 8 m. 76 c. au-dessus du pavé du Port-Communeau. Un conduit souterrain, formé par des tuyaux en fer fondu, devait composer toute la canalisation.

La fontaine de M. Nau, se dressant au centre de la place, devait être de forme octogonale avec quatre grands et quatre petits côtés. Une vasque de trente pieds de largeur, posée sur un socle de trois marches, devait recevoir, par douze bouches, les eaux de quatre coupes demi-circulaires élevées sur leurs tiges et appliquées aux grands côtés de la fontaine qui aurait atteint trente-deux pieds de hauteur. La frise régnant sur les grands côtés était destinée à quatre inscriptions au-dessous desquelles auraient été appliqués des reliefs symboliques (1).

Ce projet fut abandonné à cause de l'état précaire des sources dont la durée était subordonnée à celle des rochers d'où elles provenaient et qui pouvaient disparaître d'un moment à l'autre.

En 1835, le Conseil municipal vota la construction d'une fontaine monumentale sur la place du Port-Communeau. Inutile de dire que ce vote demeura sans effet.

(1) *Rapport sur un projet de Fontaine publique à établir à Nantes sur la place du Port-Communeau*, par Ogée père. — Nantes, Mellinet-Malassis, 1829.

Projet de Fontaine sur la place Bretagne
(1860-1861)

On connaît la légende ou plutôt l'histoire qui se rattache à l'ancienne fontaine de la cour Sainte-Marie, auprès de la place Bretagne. Elle rappelle le souvenir du héros qui est regardé par tous les historiens de la Bretagne comme le second fondateur de notre ville. La Ville de Nantes, depuis près de trente ans, était déserte et sans habitants ; les Normands, qui en avaient chassé la population, campaient sur les bords de la Loire et dans les îles de ce fleuve. Enfin, vers 936, Alain-Barbe-Torte, qui avait déjà vaincu les Normands à Saint-Brieuc, marcha sur Nantes où il y avait un grand nombre de ces ennemis. Repoussé d'abord vers les terrains de la Prée-Nian, occupés aujourd'hui par les rues d'Orléans, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas et la place Royale, il dut se retirer sur le côteau qui fut appelé lors temps la motte Saint-Nicolas. Voici comment Le Baud raconte le fait :

« . . . Et chevaucha jusques à icelle cité, où il les trouva logez au pré Sainct-Aignan en grande multitude. Si combattit Allain contre eux : mais les Normans prisans peu sa force le chassèrent jusques à la sommité de la montagne où Allain résidant, grandement las et travaillé, souffrant soif merveilleuse, commença à plorer griefvement, et par humbles prières appeller l'aide de la Benoiste Vierge Marie, mère de nostre Seigneur, qu'elle luy daignast ouvrir une fontaine d'eau, dont luy et les Chevaliers abreuvez reprinssent leurs forces. Lesquelles prières oyes par la Vierge Marie, elle luy ouvrit à son vouloir une fontaine, qui encore est appelée *la fontaine Saincte-Marie*, de laquelle luy et les siens suffisamment rafraischis et recreez reconnurent leur vertu et retournèrent vaillants à la bataille. Si assaillirent fermement les Normans, et leur

résistans aigrement les occirent et detranchèrent, fors ceux qui s'enfuirent : lesquels grandement espouvantez descendirent nageants par le fleuve de Loire, et s'en allèrent. . . . ».

Cette légende a inspiré le statuaire nantais Amédée Ménard qui a reproduit le héros dans une pose remarquable de noblesse. Cette statue se trouve aujourd'hui au bas du grand escalier de la Préfecture.

On ignore généralement que vers 1860 il fut sérieusement question d'ériger sur la place Bretagne une fontaine historique, à la mémoire d'Alain Barbe-Torte. L'auteur de ce projet était Amédée Ménard qui s'en ouvrit au Maire de Nantes, par la lettre suivante datée du 25 septembre 1860 :

« Depuis que j'exerce la profession d'artiste à Nantes, j'ai toujours entendu regretter qu'aucun des monuments de notre pays ne rappelât la mémoire du duc Alain Barbe-Torte, qui est à juste titre regardé par nos historiens de Bretagne comme le second fondateur de notre ville.

» Pénétré de cette idée, il y a au moins quinze ans que je m'occupe de ce sujet pour lequel j'ai déjà fait de nombreuses esquisses en sculpture : c'est dans l'endroit où se trouve maintenant la place Bretagne que se passa le combat victorieux, qui, dans l'année 936, rendit ce jeune duc breton, le libérateur de notre pays et le réédificateur de notre ville dans laquelle il régna vingt-huit ans.

» Au moment, Monsieur le Maire, où cette place Bretagne vient de recevoir une décoration de nivellement et de trottoirs, au moment aussi où vont, dit-on, disparaître les vieux puits du Marchix, je viens vous demander si vous voudriez me permettre de vous présenter un projet de fontaine pour cette place ; ce monument, dans lequel je représente le duc Alain Barbe-Torte rendant grâces à Dieu de sa victoire, pourrait se faire très probablement à fort peu de frais

et rappeler, en même temps que le souvenir d'un de nos glorieux ancêtres, celui de la miraculeuse fontaine Sainte-Marie que, dit la chronique, la vierge Marie fit sourdre à la prière du héros pour le désaltérer, lui et les siens, dans le combat où, sans ce secours, ils allaient expirer de soif.

» Cette fontaine servant de piédestal à la statue, placée au milieu de la place Bretagne, serait formée de plusieurs blocs de rochers, bruts, superposés au milieu desquels on placerait un tuyau qui pourrait donner de l'eau des quatre côtés en filtrant et jaillissant entre les rochers.

» La statue pourrait être en fonte de fer ou en granit de Bretagne (1) ».

Amédée Ménard joignit à sa lettre un dessin à l'aquarelle représentant son projet vu de face, d'après une esquisse en sculpture pour laquelle il avait reproduit le même personnage de trois manières différentes. Son devis, y compris la statue en fonte de fer de 3m 50 de hauteur, s'élevait à 14.200 francs.

Appelé à examiner ce projet, M. Driollet, architecte en chef de la Ville, trouva que l'amas de rochers « prétentieusement élevés » nuisaient à l'aspect de la figure principale et que tous les filets d'eau en sortant ne seraient d'aucun effet. Il fit part de ses observations à Ménard qui s'empressa de faire une nouvelle esquisse sur laquelle la figure s'élevait sur un simple dolmen d'où s'échappait des nappes d'eau.

Driollet estimait, en outre, que l'emplacement était mal choisi, trop rapproché de la fontaine monumentale projetée sur la place Royale et qu'il conviendrait mieux de placer une nouvelle fontaine sur la place de la Duchesse-Anne, « qui deviendrait ainsi, avec les deux statues qui décorent la montée des Cours, celles du duc Arthur III et d'Anne de Bretagne, le

(1) *Archives municipales de Nantes*, N 3.

Panthéon des grandes illustrations historiques de notre Bretagne. Sur cet emplacement, ajoutait-il, les effets hydrauliques seraient aussi très faciles (1) ».

Ne recevant pas une réponse favorable et étant obligé de retourner dans son atelier le modèle de la statue d'Alain qui avait fait partie de l'Exposition de Nantes, Amédée Ménard écrivit au Maire, Ferdinand Favre, le 12 novembre 1861, une lettre dans laquelle il regrette amèrement de s'être fixé dans sa ville natale où, dit-il, il est impossible pour un artiste de se créer une position même ordinaire. Voici cette lettre :

« Si la Mairie de Nantes ne peut donner immédiatement suite à l'édification de la fontaine en question, que chacun approuve et désire, qu'au moins les frais occasionnés par cette statue ne me restent pas personnellement à charge, à moi qui, déjà par ma position d'artiste nantais, membre de la Commission de l'Exposition, me suis trouvé privé, par cette circonstance, de l'avantage du concours.

» Cette statue colossale, faite exprès pour l'Exposition de Nantes, va entraver maintenant la plus grande partie de mon atelier. Si l'Administration municipale sanctionnait ma demande, elle pourrait plus tard utiliser ce modèle lui appartenant, en le faisant couler en fonte de fer ou en bronze, soit comme couronnement d'une fontaine, soit comme statue historique dans le genre de celle de Cambronne. En attendant toute décision, cette statue pourrait être placée au Musée Archéologique où elle figurerait comme la représentation d'un de nos plus glorieux ancêtres, le fondateur de notre ville, dont aucun monument commémoratif ne retrace encore la mémoire.

» Il est si difficile pour un artiste de pouvoir se créer à Nantes une position même ordinaire, que je crois, Monsieur le Maire, avoir quelque droit à votre bien-

(1) *Arch. munic. de Nantes*, N 3.

veillance habituelle en cette occasion, car, contrairement à ce qu'ont fait presque tous les statuaires nantais, mes prédécesseurs, je me suis fixé dans ma ville natale, après mes études faites à Paris, où j'aurais pu, si j'y étais retourné, me créer depuis longtemps, comme mes anciens compagnons d'étude, une position bien différente (1) ».

Une pétition, signée des principaux habitants de la place Bretagne et appuyée par l'évêque de Nantes, Mgr. Fournier, réclama instamment l'érection sur cette place de la fontaine historique proposée par Amédée Ménard. La Municipalité dut refuser de prendre cette demande en considération, par la raison que le Conseil Municipal avait accepté, non sans peine d'ailleurs, le projet depuis longtemps formé de fontaine monumentale sur la place Royale.

La Fontaine de la Place Royale

(1791-1865)

Lorsqu'en 1857, le Conseil Municipal de Nantes accepta, après de nombreuses critiques, l'érection d'une fontaine monumentale sur la place Royale, ce n'était pas la première fois qu'un projet de ce genre venait en discussion. En 1791, par délibération du 3 octobre, le Conseil Général de la Commune avait voté la construction, sur la place Louis-XVI, nom que portait alors la place Royale (2) en cours de construction, d'un corps-de-garde central pouvant contenir cent-vingt gardes nationaux, « avec adjonction d'une fontaine coulante, destinée à remplacer le puits qui existait cy-devant dans le terrain occupé par M. Saul-

(1) *Arch. munic. de Nantes*, N 3.

(2) Elle s'appela d'abord place Saint-Nicolas ; puis Louis-XVI, de 1789 à 1792 ; place Egalité de 1793 à 1806 ; place Impériale de 1807 à 1814 ; place Royale ensuite jusqu'en 1848, où elle reçut de nouveau le nom de place Egalité. Enfin place Royale depuis 1852.

nier de la Pinelais (1). » Le Conseil en autorisa l'adjudication aux enchères dans la forme ordinaire et les plans de la fontaine, dressés par Crucy, furent envoyés au Directoire du Département, lequel n'y donna aucune suite.

De 1819 à 1821, cet emplacement si central semble attirer de nouveau les regards de la municipalité. Plusieurs sources assez abondantes sont signalées à l'autorité municipale sur un des points les plus culminants de Nantes, dans la corderie Brée, entre les rues de Penthièvre (Rue Voltaire aujourd'hui) et de Gigant. En creusant les fondations du nouvel Hôtel des Monnaies, les ouvriers avaient découvert dans la rue de Penthièvre, à peu de profondeur, une source d'eau vive extrêmement abondante, qu'on tenta de suite d'utiliser pour la réunir aux eaux de la corderie Brée, afin d'alimenter la fontaine projetée de la place Royale. Des aqueducs furent construits sur plusieurs directions, mais ces ouvrages furent démolis en 1829 à cause des nivellements exécutés pour former une place derrière l'Hôtel des Monnaies. L'entreprise fut donc encore une fois abandonnée.

Le 21 novembre 1849, la municipalité Colombel soumit au Conseil un avant-projet de fontaine monumentale à ériger au centre de la place Egalité (place Royale). Voici la description de ce projet dont Driollet, architecte en chef de la Ville, était l'auteur (2).

Au sommet du monument se trouve une statue allégorique de la Ville de Nantes (3). A ses pieds, sur trois piédestaux, correspondant aux carrefours des

(1) *Arch. munic. de Nantes*, Délibérations du Conseil Général de la Commune.

(2) Driollet, né à Paris le 23 janvier 1805. Il obtint le second grand prix de Rome en 1834. Il fut nommé, en 1837, architecte en chef de la Ville de Nantes, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort, survenue le 12 novembre 1863.

(3) La statue, qui a été exécutée par Ducommun du Locle, est en marbre blanc. Elle représente la Ville de Nantes tenant le trident de Neptune.

trois voies principales, sont groupées nos trois rivières : la Loire, dans l'axe de la rue Crébillon ; l'Erdre, dans l'axe du carrefour des rues Saint-Nicolas et de l'Arche-Sèche ; la Sèvre, dans l'axe de celui de la rue d'Orléans et de la rue de la Pérouse (1). Les trois nymphes qui représentent ces rivières portent trois urnes d'où s'échappent trois chutes d'eau qui retombent dans une large vasque ornée de six rostres de navires, surmontés de lanternes à gaz. L'eau se trouve ainsi divisée par les rostres en six nappes séparées, laissant entre elles un espace qui permet de juger le piédouche de la vasque. Ce piédouche porte sur un vaste stylobate divisé par six riches piédestaux en consoles, supportant six génies assis sur des dauphins jetant de l'eau ; ces génies devaient personnifier les principales branches commerciales et industrielles de Nantes (2).

Chaque figurine devait porter une lanterne en établissant ainsi une deuxième zone de lumière au-dessous de la première. L'eau tombant sur le tablier incliné du stylobate, se serait épanchée en nappes dans le vaste bassin inférieur, entouré d'un large trottoir éclairé par six candélabres formant une troisième zone de lumière au-dessous des deux autres.

Vu l'insuffisance du Budget et l'absence d'un service d'eau, le Conseil Municipal ne put donner son assentiment à l'exécution de la fontaine tant désirée et il vota simplement l'éclairage de la place d'après un projet d'ornementation consistant en un trottoir circulaire entouré de candélabres.

Quelques années plus tard, en 1852, au moment où l'Administration municipale étudiait la distribution des eaux de la Loire, M. Daniel du Commun du Locle écrivit au Maire pour lui offrir, en qualité d'artiste

(1) Ce premier projet de Driollet fut modifié en dernier lieu, puisque la fontaine comprend les cinq statues de bronze de Ducommun : la Loire, la Sèvre, l'Erdre, le Cher et le Loiret.

(2) On voit sur la fontaine 8 génies montés sur des dauphins. Coulés en bronze, ils sont l'œuvre de Grootaers.

nantais, de se charger de l'érection d'une fontaine monumentale sur la place Royale (1).

Ce monument un peu encombrant, dans lequel l'architecture écrase la sculpture, alors que celle-ci devrait plutôt y dominer, resta longtemps à l'état de projet et il ne fut inauguré que le 16 mars 1865 (2).

LÉON DELATTRE.

(1) Ducommun du Locle naquit à Nantes en 1804. Sa statue de *Cléopâtre*, exposée au Salon de 1844, fut reproduite en marbre pour le Salon de 1847 et donnée par l'artiste au Musée de Nantes. Il abandonna la sculpture en 1865 et fut nommé trésorier général. Il est mort en 1884.

(2) Voir, sur l'inauguration de la fontaine de la place Royale, les discours du Maire Ferdinand Favre et de M. Ducommun du Locle, imprimés chez Ev. Mangin.

UN MOT

SUR LES

Moules de Monnaies Romaines

trouvés à Rezé

Le *Journal des Débats,* dans son numéro du 28 octobre 1909, et les *Annales de Bretagne,* dans son quatrième trimestre de la même année, publiaient la note suivante :

« Une intéressante découverte vient d'être faite à « Rezé, dans la petite commune qui fait face à Nantes, « sur la rive gauche de la Loire, et qui fut autrefois un « lieu considérable. Il y a quelques jours, en creusant « un puits, des ouvriers ont mis à découvert toute une « collection de moules monétaires à l'effigie de plu- « sieurs empereurs romains : Dioclétien, Maximien, « Constance-Chlore, Probus et même Caracalla. La ma- « tière est une argile, tantôt rougeâtre, tantôt grise, sur « laquelle les empreintes sont d'une remarquable net- « teté.

« Cette trouvaille pose un problème que la Société « Archéologique de la Loire-Inférieure, dans sa dernière « séance, a discuté sans d'ailleurs pouvoir le résoudre. « M. Soullard suppose que ces moules étaient la pro- « priété de faux-monnayeurs et les rapprochent de ceux « qui furent découverts au mois de janvier 1859 dans « les puits funéraires du Bernard (département de la « Vendée).

« M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, a émis « l'hypothèse fort ingénieuse qu'ils ont servi à fabriquer « la monnaie destinée à payer des troupes concentrées « dans le pays.

« Il n'y a pas de raison, en effet, pour qu'ils n'aient « pas été l'objet d'une fabrication officielle, si l'on se « rappelle que Rezé fut, à l'époque Gallo-Romaine, la « florissante capitale du *pagus Ratiatensis*. Sa prospérité, « qu'attestent de nombreux débris de tombeaux et de « médailles, de bijoux, de vases en bronze ou en terre « cuite, était due principalement à ce fait que la Loire « baignait l'ancienne ville ; des fragments de quais, « très bien conservés, ont été retrouvés ; l'abbé Hermen- « taire cite, au neuvième siècle, le port de Reciate et « une partie du bourg actuel, située au fond d'une petite « baie, s'appelle encore le *Goulet*. Voisine des Vénètes, « riche par le commerce qu'elle faisait sur la Loire et « par mer, Rezé posséda de bonne heure des ateliers « monétaires : elle en avait au sixième siècle et peut-être « à une époque antérieure. Mais il faudrait évidem- « ment des fouilles complètes et méthodiques pour « reconstituer dans toute son ampleur la vie économique « et sociale de cette cité gallo-romaine, heureusement « située aux embouchures d'une Loire alors navigable. »

Dans ce qui précède, je relève plusieurs inexactitudes ; d'abord, je n'ai pas dit que je supposais, mais bien que j'affirmais que ces moules étaient la propriété de faux-monnayeurs, et cela en m'appuyant sur des preuves que je vais donner et qui sont corroborées par M. Adrien Blanchet.

Puis l'auteur de cet article dit que « Rezé possédait de bonne heure des ateliers monétaires ; elle en avait au sixième siècle et peut-être à une époque antérieure. » Il est vrai que Rezé a eu des monnaies portant son nom vers cette époque, mais cela ne prouve pas qu'il y eut à Rezé un atelier monétaire ; sur ces monnaies, Rezé porte la qualification de vicus, ainsi que d'autres localités de

moindre importance, telles que Deas (Saint-Philbert), Vue, Cambon, Béré, Port-Saint-Père, pour ne parler que de notre comté nantais; je ne pense pas qu'on puisse affirmer que toutes ces bourgades ont eu un atelier monétaire.

La vérité est tout autre : l'officier du palais des rois mérovingiens, de l'évêque ou de la seigneurie, qui percevait l'impôt en matière d'or, accompagné d'un monnayeur, faisait frapper cette matière d'or au nom du pays qui payait l'impôt et à son nom, comme responsable vis-à-vis du fisc ; ce n'étaient pas des ateliers même temporaires, mais des ateliers ambulants ; seules les villes épicospales ou d'une grande importance pouvaient avoir des ateliers monétaires ; c'est du moins l'opinion de M. de Barthélemy.

Pour en revenir à nos moules de monnaies romaines, je ferai observer que j'ai reconnu parmi les différents moules qui m'ont été présentés ceux d'Antonin Caracalla et de Probus, et de plus ceux des empereurs Tibère, Vespasien, Commode, Maximin, mort en 238, et qui a pu être confondu par l'auteur avec Maximien-Hercules ; ceux des impératrices Faustine mère et jeune, Lucile et Crispine, mais je n'en ai vu aucun de Dioclétien, Maximien-Hercules et Constance-Chlore ; cependant je dois ajouter que je n'ai pas vu toute la trouvaille.

Il est dit dans cette note du *Journal des Débats* et des *Annales de Bretagne* que les empreintes sont d'une remarquable netteté ; or, c'est le contraire qui est la réalité, presque toutes ces empreintes proviennent du moulage de deniers entièrement usés et dont les légendes sont presque illisibles.

Or, il résulte de ce que je viens d'exposer, que les empreintes des moules ont été faites sur des deniers d'argent ayant circulé depuis Tibère jusqu'à Probus et peut-être à quelques autres empereurs jusqu'à Constance-Chlore, ce qui nous donnerait une période de trois siècles ; les moules faits avec les deniers les plus anciens sont presque effacés, par suite du long usage de ces

deniers ; parmi les plus récents, j'en ai remarqué plusieurs, comme Maximin, 235-238, et Probus, 276-282, qui sont d'une remarquable conservation, on pourrait dire à fleur-de-coin.

Il n'est pas admissible qu'un monnayage officiel eut été rassembler une collection de deniers romains comprenant une période de trois siècles, pour en faire des moulages afin de faire une émission de monnaies ; l'empereur sous le règne duquel aurait été fait ce monnayage eût été assez jaloux de son autorité pour exiger que toutes ces monnaies fussent à son effigie. Un monnayage officiel, au troisième siècle, n'eût pas usé du moulage et de la fonte, car ce procédé est beaucoup plus long que la frappe au marteau, qui s'opérait encore assez rapidement, quoique avec des moyens rudimentaires. Tandis que la fonte convenait très bien aux faux-monnayeurs, qui émettaient leurs produits en petites quantités.

Le faux-monnayeur de Rezé a pris tous les anciens et nouveaux deniers d'argent qui lui sont tombés sous la main pour en faire la reproduction par la fonte, et à un moment donné, craignant les poursuites, il a enfoui précipitamment tous ces moules dans une cachette préparée à l'avance, afin de se soustraire aux terribles conséquences d'un tel acte, car sous l'empire romain on ne badinait pas avec les faux-monnayeurs : ils étaient condamnés à la peine de mort par le feu, et c'est ainsi que les moules ont été trouvés dans le plus grand désordre dans la cachette préparée pour cette éventualité.

L'auteur dit également que ces moules ont servi à fabriquer la monnaie destinée à payer des troupes concentrées dans le pays.

Il n'a jamais été prouvé que Rezé ait possédé un oppidum ou castellum, c'était sans nul doute une ville commerciale, d'une certaine importance, mais beaucoup d'autres étaient dans ce cas, sans avoir possédé de garnisons.

C'est aussi l'opinion de M. Adrien Blanchet (Voir

Procès-verbaux de la Société Française de Numismatique, 4e trimestre 1909, page CIV et suivantes.

D'où je conclus que Rezé n'a jamais eu d'ateliers monétaires, même temporaires, et que les moules qu'on y a trouvé sont l'œuvre de faux-monnayeurs.

P. SOULLARD.

Pour fabriquer leurs produits, les faux-monnayeurs pétrissaient de la terre fine en quantité suffisante pour obtenir une tablette ronde aplatie des deux côtés, d'une épaisseur de trois à quatre millimètres, mais d'un diamètre plus grand que la pièce qui devait être reproduite, on plaçait cette tablette entre deux pièces en opérant une pression, on obtenait ainsi deux empreintes en creux. Quand on avait obtenu un certain nombre d'empreintes, on les réunissaient en piles, en disposant chaque tablette de telle sorte que le revers des pièces se rapportât à chaque tête, mais il arrivait souvent que ces dispositions n'étant pas observées, les faux monnayeurs créaient ainsi des monnaies dont l'assemblage du droit et du revers n'avait jamais existé. Après avoir formé un ensemble de trois piles que l'on réunissaient après avoir au préalable fait une entaille sur chaque pile et intérieurement, pour permettre au métal en fusion de s'introduire dans chaque moule ; tous ces moules étaient cuits au four auparavant d'être réunis. (Voir figures nos 2 et 5 de la planche).

Après réunion des trois piles, elles étaient enveloppées ensemble avec de la terre molle qui fermait toutes les issues, le métal en fusion était versé par l'ouverture D des figures 2 et 4.

Le no 1 représente le jet du métal refroidi, réunissant les entailles de chaque tablette, on se rend compte qu'il était difficile, une fois l'opération terminée, de retirer les pièces de monnaies d'entre les moules, sans briser ces derniers ; cependant on arrivait parfois à en conserver quelques uns, mais comme on vient de le voir, l'opération était longue, pendant le temps que l'on aurait mis à fondre trente-neuf pièces, comme le représente la figure no 2, on aurait pû en frapper au marteau plusieurs centaines.

C'est pourquoi je ne crois pas au monnayage officiel par la fonte.

15 *Novembre* 1909. P. SOULLARD.

1

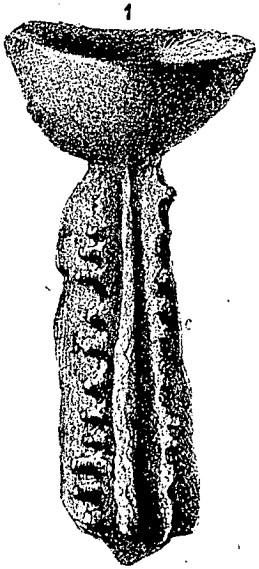

2

3

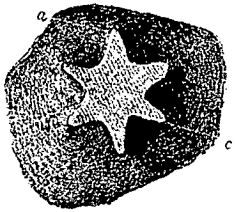

4

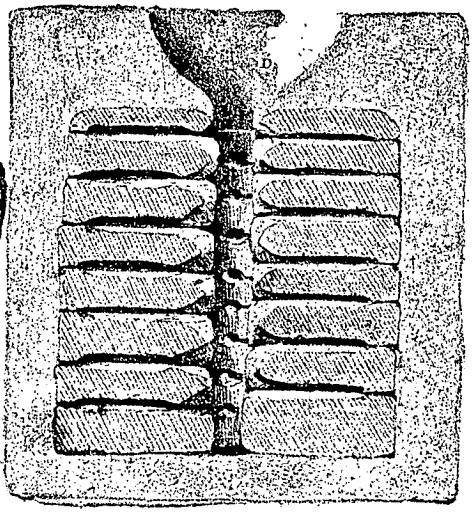

5

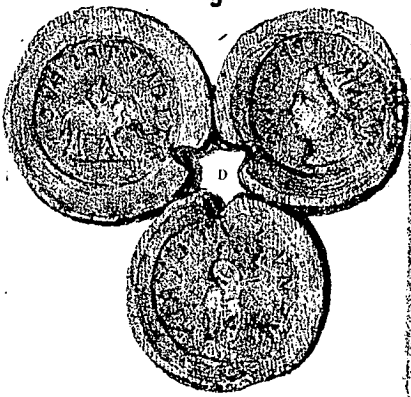

ODYSSÉE D'UNE SOMME CONSIGNÉE

Par le Duc de Bretagne

A NOTRE-DAME DE PARIS

La cession des seigneuries de Champtocé et Ingrande par Gilles de Rais au duc de Bretagne Jean V, a donné naissance à un procès qui s'est prolongé pendant près de cinquante ans. Un premier accord intervenu en 1448 (1) entre François Ier, successeur de Jean V, et Prigent de Coëtivy, époux de Marie de Rais, fille de Gilles, avait solutionné la question. Par cet accord, le duc de Bretagne restait maître de Champtocé moyennant une somme de 61.000 écus ou royaux qu'il devait verser à Prigent qui gardait Champtocé, mais à titre de gage, jusqu'à versement complet de la somme.

Le duc de Bretagne commença aussitôt à s'acquitter de sa dette ; il paya en divers acomptes jusqu'à la somme de 11.800 écus. Mais sa lutte contre les Anglais demandait un autre emploi de ses ressources. Prigent, dans un sentiment patriotique qui l'honore, lui permit de différer son paiement jusqu'à une époque où il serait délivré de l'ennemi commun. (2)

(1) Le texte de cet accord, original parchemin, signé de François et de Prigent, se trouve aux Archives de la Loire-Inférieure, E 175.

(2) Le 9 novembre 1459, étant dans la ville de Vannes, Prigent octroya au duc François une lettre « par laquelle appert que led. messire Prigent... voyant l'urgente necessité de finances et affaires que avoit lors led. duc ou fait de sa guerre contre les Angloys, tant pour les mectre hors et expeller de sa ville de Fougères et de son pays, que aussi de tout le pays de Normandie, là où il aloit pour lors, considerant le dit messire Prigent preferer le bien publique au sien, fut contant et octroya audit duc que en luy faisant bailler presentement la somme de mil livres, monnoie de Bretaigne, sur lad. somme qui restoit dud. appoinctement, de

Prigent mourut sur ces entrefaites, en 1450, au siège de Cherbourg. Cet événement apporta dans la question une nouvelle complication dont elle n'avait pas besoin.

D'après son contrat de mariage, passé le 14 juin 1442, et les modifications qui y furent apportées le 21 juillet 1443 (1), il avait été convenu entre les parties que, s'il mourait sans enfant de Marie de Rais, ses héritiers naturels auraient le tiers des biens qu'il aurait rachetés du patrimoine aliéné par les dépenses de Gilles ; les deux autres tiers devaient passer aux héritiers de Marie de Rais.

A la mort de Prigent, ses frères (2) réclamèrent son héritage. Champtocé ayant été cédé par lui, ils prétendirent avoir leur part dans la somme qu'il restait au duc à verser pour cette cession.

Mais Marie de Rais, veuve de Prigent, s'était remariée avec André de Laval, seigneur de Lohéac. André trouvait que c'était trop peu que d'avoir une part quelconque dans cette somme. Il ne visait à rien moins qu'à reprendre la seigneurie de Champtocé pour laquelle Jean V avait versé près de 100.000 écus, prix de la vente, et pour laquelle François Ier s'était engagé à verser encore en plus 61.000 écus.

Un nouveau procès était donc venu s'enter sur le procès principal entamé, au sujet de Champtocé, entre les

actendre à estre payé dud. duc, du residu d'icelle somme par autre temps, quant le duc auroit aise de ce faire ; et adonc led. duc desirant contenter led. messire Prigent tout à son plaisir fit commandement à Eon de Carné tresorier de son espargne de lui bailler lad. somme de mil livres dedans huyt jours... laquelle somme de mil livres led. tresorier paya aud. messire Prigent le vie jour ensuyvant comme appert par la quittance dud. messire Prigent dactée du xve jour dud. moys de novembre audit an. » (Archives de la Loire-Inférieure, E 175).

(1) P. Marchegay. *Documents relatifs à Prigent de Coëtivy*, no XIX. Les Archives de la Loire-Inférieure, E 219, conservent trois vidimus de cette pièce, l'un homologué par le Parlement à la date du 20 juin 1457. C'est d'après ces documents que nous donnons à cet acte la date du 21 juillet à la place du 26, donné par Marchegay.

(2) C'étaient Alain, dit le cardinal d'Avignon, Olivier, seigneur de Taillebourg, et Christophe.

ducs de Bretagne et les héritiers de Gilles : et le second époux de Marie se trouvait en lutte, d'une part, avec nos ducs, et d'une autre, avec les héritiers de Prigent.

De son côté, le duc de Bretagne, moins gêné dans ses finances, voulait verser les 48.700 écus dont il était redevable à la succession de Coëtivy, par suite de son arrangement du 23 juin 1448. Mais, dans cette discussion entre les héritiers naturels de Prigent et le second mari de sa veuve, il ne savait auquel entendre. Si les frères de Prigent s'opposaient à ce qu'André de Laval touchât seul cette forte somme, André s'opposait absolument à son versement, sous prétexte que, la vente de Champtocé à Jean V étant invalide, c'était la seigneurie elle-même qu'il devait ravoir.

Ainsi, malgré son dessein de s'acquitter, le duc de Bretagne était forcé de garder son argent, parce que ses créanciers ne voulaient pas le recevoir. Il tenait cependant à le faire, pour faire valoir sur Champtocé les nouveaux droits qu'il tenait de la convention passée avec Prigent.

Il croyait avoir sur Champtocé les droits les plus légitimes. Outre ceux qu'il tenait en premier lieu de la vente faite par Gilles de Rais à Jean V pour 100.000 écus, le 21 janvier 1438 (1) ; en second lieu de la transaction passée avec Prigent de Coëtivy, époux de Marie de Rais, le 23 juin 1448, il en avait acquis de nouveaux encore par la cession de ceux que venait de lui abandonner René d'Anjou. René, en effet, avait prétendu que les seigneuries de Champtocé et Ingrande lui appartenaient en sa qualité de seigneur suzerain, par confiscation sur Gilles. Il avait suscité par devant le Parlement de Paris, contre le duc de Bretagne, un procès qui menaçait de s'éterniser. Par suite d'une rencontre de certaines circonstances, la question était des plus embrouillées, et

(1) Voir pour les détails de cette acquisition et son paiement, nos articles sur *Gilles de Rais et M. Salomon Reinach*, dans les nos de l'Express de l'Ouest du 28 septembre au 26 octobre 1909.

les mémoires et les plaidoiries des juristes ne contribuaient qu'à l'obscurcir encore davantage.

Bref, pour le bien de la paix, les ducs d'Anjou et de Bretagne s'étaient arrêtés, le 10 octobre 1450, à un arrangement par lequel René cédait tous les droits qui pouvaient lui appartenir sur les seigneuries contentieuses moyennant une somme de 15.200 écus ou royaux que le duc de Bretagne Pierre II devait encore lui verser, plus une autre de 3.000 écus au cas où il ne pourrait pas procurer au duc d'Anjou la jouissance paisible de la châtellenie de Pocé en Anjou, possédée par le sire de Kaymer et sa femme (1).

Mais cet accord devait être approuvé par le Parlement de Paris, et le Parlement avait déclaré, le 26 mai 1452, qu'il ne procéderait à cette approbation qu'après la consignation, à Paris, des 48.700 royaux dus par le duc de Bretagne à la succession de Coëtivy (2).

(1) Cet arrangement est mentionné dans plusieurs inventaires des titres apportés au soutien des droits des ducs de Bretagne contre les héritiers de Gilles de Rais (Archives de la Loire-Inférieure, E 175).

Le texte en a été publié par D. Morice. *Histoire de Bret.* Preuves, t. II, col. 1541-1543, d'après du Paz, *Histoire généalogique*, p. 220.

Les Archives de la Loire-Inférieure, E 179, en conservent deux copies sur parchemin, l'une passée par la Court de Vannes, le 25 décembre 1450 ; l'autre, comprise dans l'homologation faite par la Court du Parlement de Paris, le 13 septembre 1452. Cette dernière expédition comprend, en plus, les lettres de procuration données le 10 octobre 1450, par René d'Anjou, à maistre André Couraud et Pierre Couraud, et celles données par le duc Pierre, le 30 novembre 1450, à maistres Jehan de la Mote, Pierre de la Mote, André Fourré, Alain Trigneau et Raoul Bouquet, pour poursuivre l'arrangement de cette affaire. L'homologation du Parlement est scellée sur double queue de parchemin, d'un sceau orbiculaire en cire jaune assez bien conservé représentant l'écu de France, couronné et soutenu de deux anges à genoux : on lit encore une partie de la légende en majuscule gothique. S. KAROLI DEI GR[ACIA FRANCORVM REGIS IN ABSCENCIA MAGNI] PARISIVS ORD[INATVM. La même liasse renferme un fragment du même sceau, où on lit plus visiblement CIA MAGNI PARISIVS : contre-sceau, l'écu de France. — Cf. Douet d'Arcq. *Collection des sceaux*, nos 4385, 4386.

(2) Les articles de cette ordonnance sont rappelés dans la supplique suivante du 14 août.

A nos seigneurs de Parlement.

Supplient le Roy de Secille, duc d'Anjou, et le duc de Bretagne,

En attendant, cette somme avait été déposée par le duc Pierre et ses trésoriers à Nantes, en la maison de Guillaume Chausse, dans un coffre-fort fermé à quatre clefs qui furent baillées par ordonnance ducale audit Guillaume, et à trois autres notables bourgeois de la ville (1).

Sachant enfin que faire de l'argent qu'il tenait prêt pour s'acquitter de son obligation, le duc s'était occupé de l'envoyer à Paris.

Transporter, en ce temps-là, une pareille somme de Nantes dans cette ville n'était pas une petite affaire. Les envoyés du duc et leur escorte étaient au nombre de quarante-cinq, montés sur quarante-cinq chevaux. Avec le procureur du duc, Jean de la Mote, l'escorte comprenait deux notabilités nantaises : Guillaume de Launay et Jean Préseau. Jean Préseau était probablement de la famille des Préseau de l'Oiselinière, en Gorges. Quant à Guillaume de Launay, son rôle dans cette circonstance nous le fait identifier avec le riche bourgeois de Nantes de ce nom, qui avait des vaisseaux sur les mers et qui a

comme par arrest de lad. Court ait esté dit et ordonné que l'accord fait entre lesd. supplians touchant le procès et debast qu'ilz avoient l'un contre l'autre, pour occasion des terres et seigneuries de Champtocé et d'Ingrande seroit passé en consignant à Paris par led. duc de Bretaigne ès mains de troys ou quatre marchans telz que la Court adviseroit dedans la myaout qui sera demain, la somme de soixante-ung mil escuz, deduit ce qui en auroit esté receu par feu messire Prigent de Coëtivi et par ses héritiers, depuis son deceis, à quoy led. duc est prest de fournir et obeyr, et pour ce faire a envoyé ses gens par deça; ce considéré, il vous plaise nommer et ordonner lesd. marchans ès mains desquelx lad. consignacion doit estre faicte, ou autrement sur ce pourveoir auxd. supplians comme vous verrez estre à faire, et vous ferez bien. (Archives de la Loire-Inférieure, E 179).

(1) Item et le residu de lad. somme de LXI[m] reaux pour seurté d'icelui, pour ce que lesd. vefve et heritiers cheurent en aucun discord, fut mis et consigné reaulment et de fait et par ordonnance de justice, tant en espèce que en valeur, par le duc Pierre ou ses thesauriers, en la maison de Guillaume Chausse en la ville de Nantes, dedans ung coffre fermé à quatre clefs qui furent par lad. ordonnance baillées et distribuées aud. Chausse et à troys aultres notables gens bourgeois de lad. ville de Nantes pour le bailler là où il appartendroit (*Archives de la Loire-Inférieure*, E 175, cahier de 26 ff[os], f° 11).

fondé dans la rue Saint-Léonard le vieux collège de Saint-Jean (1).

D'après l'ordonnance de la Cour, la consignation devait se faire avant la mi-août. Dès le commencement d'août, les Bretons étaient à Paris, prêts à la faire. Mais la chose n'allait pas au gré de leur désir et ils faisaient l'expérience que, si l'argent est parfois difficile à réunir, il est aussi parfois plus difficile à placer.

Ils devaient se trouver aux prises avec des difficultés que faisaient naître, chaque jour, tantôt le procureur d'Olivier de Coëtivy, frère de Prigent, tantôt le procureur d'André de Laval, qui s'opposait de toutes ses forces à cette consignation.

Dans son ordonnance du 26 mai 1452, la Cour avait dit que la somme envoyée par le duc serait consignée entre les mains de quatre marchands de Paris. Après plusieurs délibérations, elle désigna, le 23 août, douze de ces marchands, parmi lesquels les procureurs des diverses parties intéressées devaient choisir ceux qui leur offraient le plus de garanties pour la conservation des 48.700 écus.

C'étaient : Jehan de Marlé, Guillaume de Paris, Guillaume Coulombel, Guillaume Nicolas, Pierre de Landes, Arnault Luillier, Jacques de Haqueville, Thomas Corneille, Nicolas le Bastier, François Fannuche, Nicolas Laurens et Pierre de Chamfremeux.

Le 25 août, les ambassadeurs et procureurs du duc comparurent devant le Parlement, ainsi que le procureur d'Olivier de Coëtivy. On attendit vainement Me Robert Cordellé, le procureur d'André de Laval. Il refusa de comparaître, comme le rapporta de vive voix Jehan Choisel, huissier de la Cour. Robert Cordellé lui avait, en effet, déclaré « qu'il avoit defense expresse de son maistre de n'y comparoir en aucune manière. »

En présence de cette obstination, les comparants

(1) Nous en parlons plus longuement dans nos *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. I. Le Collège Saint-Jean, p. 536.

demandèrent à la Cour de désigner les cinq ou six marchands entre les mains desquels elle voulait que l'on consignât la somme.

Jehan de la Mote, au nom du duc, et Guy Burdelot, au nom d'Olivier de Coëtivy, répondirent que, à leur avis, « Guillaume de Paris, Pierre de Landes, Arnault Luillier, Jehan de Marlé, Thomas Corneille, Pierre de Chamfremeux ou Jacques de Hacqueville, bourgois et marchans de Paris, estoient ceulx des XII nommez audit appoinctement de la Court, ès mains desquelx ladite somme seroit plus surement consignée. » Puis ils requirent la Cour de les désigner et de s'informer s'ils voudraient accepter cette charge.

La Cour manda à son hôtel, l'un après l'autre, chacun des marchands désignés.

Elle interrogea, en premier lieu, en présence du greffier, Guillaume de Paris, pour savoir quelle partie il pourrait prendre de cette somme de 48.700 royaux.

Guillaume de Paris répondit « qu'il n'avoit pas entencion ne voulenté d'avoir en garde ne tout, ne partie de ladite somme », et que la Court voulût bien lui pardonner « car il ne prendroit point de charge de ladite garde. »

Après son départ, la Cour interrogea chacun des autres marchands. Ils acceptèrent de prendre en garde, chacun, ce qu'on voudrait leur bailler. La répartition se fit ainsi : Pierre de Landes devait avoir 7.000 royaux ; Thomas Corneille, 6.700 ; Arnault Luillier, 7.000 ; Jehan de Marlé, 16.000 ; Jacques de Hacqueville, 7.000 ; et Pierre de Chamfremeux, 5.000.

Mais, comme avant de confier son argent à des étrangers on ne prend jamais trop d'informations sur leur compte, en quittant la Cour, nos Bretons soupçonneux consacrèrent prudemment leurs loisirs à acquérir de nouveaux renseignements sur les marchands qui se faisaient si peu prier pour accepter la garde de leurs écus.

Les renseignements ne répondirent pas à leurs désirs. Le lendemain, 26 août, ils représentèrent qu'ils avaient

entendu dire « que quatre des marchands dessus nommés, c'est assavoir : Pierre de Landes, Arnault Luillier, Jacques de Hacqueville et Pierre de Chamfremeux n'estoient pas riches, et que ladite consignacion ne seroit pas seurement en leurs mains. » Le procureur du duc requit la Cour que si aucune somme leur était baillée en garde, elle mît en son procès-verbal « que ce n'estoict point de son consentement ni de ses maistres » et demanda qu'on nommât quatre autres marchands parmi les douze désignés par la Cour précédemment.

Les procureurs d'Olivier de Coëtivy répondirent qu'ils n'en accepteraient point d'autres. Les représentants du duc protestèrent du dommage qu'on faisait à leur maître « qui les avoit envoyé en ceste ville de Paris à grans fraiz et despans et disoient que pour ceste cause estoient venus jusqu'au nombre de XLV hommes et XLV chevaulx, et que ja avoit longtemps qu'ils estoient en ceste ville de Paris en l'ostellerie, à grant despence. »

La Cour ayant renvoyé les parties au lendemain, requit les procureurs d'Olivier de Coëtivy de faire leur choix parmi les douze marchands désignés par sa première sentence.

Ceux-ci répondirent qu'ils n'étaient pas autorisés à faire ce choix ; qu'ils n'avaient pour cela aucune procuration de leur maître ; que ce n'était pas à eux que la sentence du 26 mai avait assigné ce soin ; qu'au surplus ils s'en rapportaient à la désignation de la Cour.

Ces nouveaux moyens dilatoires ne faisaient pas les affaires des envoyés du duc. Ils tenaient à se débarrasser au plus vite d'un trésor qui leur pesait et, en même temps, des soucis continuels que leur causait sa garde difficile. Ils pressèrent donc la Cour de donner au plus tôt une solution à la difficulté qui surgissait.

La Cour était un peu en peine. Elle avait choisi parmi les marchands de Paris douze des plus riches et des plus solvables et voilà que, dans ce lot, nos Bretons n'en trouvaient pas assez à leur convenance. Enfin, en cher-

chant bien, elle jugea que des chanoines feraient peut-être mieux leur affaire que des marchands.

Il faut dire que les chanoines jouissaient dans le public d'une grande réputation d'honnêteté. Pour la garde d'un trésor, on ne se fiait pas moins dans leur conscience que dans le coffre-fort où le Chapitre conservait ses richesses. Le Chapitre de Nantes (1) fut appelé, dans différentes circonstances, à garder ainsi des trésors importants, même de la part des ducs de Bretagne. Dans la circonstance qui nous occupe, la Cour, voyant le peu de succès qu'elle avait avec ses marchands, songea, comme dernière ressource, aux chanoines de Paris.

Le 28 août, la Cour rapporta donc l'ordonnance suivante : on consignerait la moitié de ladite somme au trésor de l'église de Paris et l'autre moitié au trésor de la Sainte-Chapelle du Palais Royal « le plus seurement et sagement que les commissaires autrefois commis verront estre à faire. » Mais le siège des adversaires du duc était fait : ils ne voulaient rien entendre. A la lecture de cette ordonnance, les procureurs d'Olivier de Coëtivy et celui d'André de Laval déclarèrent qu'ils n'y consentaient en rien.

Avec la somme de 48.700 royaux, les envoyés du duc avaient apporté les quittances (2) par lesquelles Prigent de Coëtivy et son frère déclaraient avoir reçu 12.300 royaux sur les 61.000 : le premier 11.800, le second 500. Comme ces reçus complétaient cette somme, ils voulaient les faire entrer en compte, les consigner avec l'argent qu'ils déposaient et en prendre des copies authentiques, au cas où ils en eussent besoin. Ils les montrèrent, le 29, aux procureurs de leurs parties adverses pour leur en faire reconnaître l'authenticité. Les procureurs d'Olivier

(1) Cf. *Archives de la Loire-Inférieure*, E 30.

(2) Ces quittances sont conservées aux *Archives de la Loire-Inférieure*, E 175. En voici les dates et le montant : 30 juin 1448, 4.000 écus ; 24 juillet 1448, 2.000 écus ; 16 janvier 1449, 1.000 réaux ; 25 mars 1449, 2.000 réaux ; 28 juin 1449, 2.000 écus ; 15 novembre 1449, 1.000 livres. La quittance signée d'Olivier de Coëtivy est du 23 décembre 1450.

de Coëtivy répondirent qu'ils n'avaient « charge, memoire ni instruction de congnoistre ou nyer, mais neantmoins disent qu'ilz ont veu lesdites quictances, et qu'elles sont signées toutes de la main de feu messire Prigent de Coëtivy et seellées de son seel, excepté une qui est signée du seing manuel dudit messire Olivier. Mais se le contenu en icelles quictances est vroy ou non, ils n'en scevent rien ». Toutefois ils consentaient que les envoyés du duc reprissent les originaux de leurs quittances, après qu'on les aurait copiés en leur présence, et à condition que le duc s'engageât à les présenter toutes les fois que la Cour le requerrait.

Quant au procureur d'André de Laval, toujours fidèle dans son rôle d'obstruction, il répondit qu'il avait « deffense expresse dudit messire André de ne se trouver ne occuper en ceste matière en quelque manière que ce soit, et, pour ce, qu'il n'y occupe ne consent en rien, pour les causes qu'il pourra dire en temps et en lieu, si la Cour appoincte que lesdites quictances ou le double d'icelles, collationné et signé par le greffier, appelée partie, seront par ledit duc baillez pour consignation du contenu en icelles, sauf à débatre le contenu en icelles, quant parties débatre le voulront ».

La Cour ne pouvait pas s'arrêter à cette opposition systématique qui neutralisait tous ses efforts. Elle désigna des commissaires pour aller à Notre-Dame et à la Sainte-Chapelle s'informer si les chanoines pourraient et voudraient se charger de la garde du trésor si difficile à consigner.

Accompagnés des gens du duc, les commissaires s'acquittèrent de leur mission le 1er septembre, et en rendirent ainsi compte à ceux qui les avaient envoyés.

« Auxdits seigneurs de chapitre, estans et capitulans en leur chapitre, deismes ledit appoinctement de la Court et leur priasmes, à la requeste desdits Me Jehan de la Mote, procureur, et autres gens et ambaxadeurs dudit duc de Bretaigne, qu'ilz voulsissent prester ung

coffre et place ou tresor de leur eglise, pour mectre la moitié de ladite somme de XLVIII^{m} VII^{c} royaulx, lesquelx seigneurs de chapitre, après grant deliberacion, nous firent responce par la bouche de maistre Jehan de Lolive, maistre en theologie et soubz chantre de ladite eglise de Paris, que tousiours ilz estoient pretz d'obeyr à ladite Court et à ses appoinctements et ordonnances, et que voulentiers presteroient ung coffre de fer et une place pour mectre audit tresor ladite somme, pour illec estre gardée. Toutesvoyes, ilz nous dirent expressement qu'ilz ne vouloient point avoir aucune charge de la garde de ladite somme, qui y seroit mise et consignée, et que, se elle estoit perdue, que ce ne feust pas à leurs perilz et qu'on ne leur en peust aucune chose demander ».

Certes, la dernière partie de leur réponse était très prudente ; on n'est pas forcé de s'exposer à courir de si grands risques pour rendre service à des étrangers : Quant à la première partie, elle respire le respect et la déférence que les corporations honorables aimaient autrefois à se témoigner dans les différentes relations qui entretenaient entre elles les meilleurs rapports.

En présence de la complaisance des chanoines, les commissaires voulurent juger si la solidité du coffre-fort était à la hauteur de leurs bonnes dispositions.

« Nous transportames, écrivent-il, au tresor de ladite eglise de Paris pour veoir et visiter le lieu ou seroit mise et consignée ladite somme, lequel veu et par nous visité, et mesmement ung lieu voulté qui est sur les degrés pour où on monte audit tresor, demandasmes ausdits de la Mote, procureur, et autres gens et ambaxadeurs dudit duc de Bretaigne et aussi audit Burdelot, qu'il leur sembloit : lesquels nous respondirent que, à leur advis, le lieu estoit bien seur, et que, ce n'estoit par force de puissance, ladite somme ne pourroit estre perdue ».

Rassurés par cette constatation, les gens du duc

répondirent « qu'ilz estoient bien d'acord que la moitié de ladite somme de 48.700 royaulx feust consigné oudit tresor en ung bel coffre de fer estant oudit tresor, appartenant à ladite eglise, duquel messire Michel de Saint-Martin, garde dudit tresor, bailla trois clefs audit Burdelot ».

Mais la commission n'était qu'à moitié faite, la prudence qui recommande de ne jamais mettre tous ses œufs dans le même panier avait inspiré la précaution de ne confier au coffre-fort de Notre-Dame que la moitié de la somme à consigner. L'autre moitié avait été destinée au coffre-fort de la Sainte-Chapelle. Restait à voir si les chanoines de la Sainte-Chapelle étaient d'aussi bonne composition que ceux de Notre-Dame et à vérifier si leur coffre-fort présentait les mêmes garanties de sécurité.

Ce fut l'emploi de la seconde partie de la journée. Guy Burdelot, procureur d'Olivier de Coëtivy, avait fait le matin un effort qu'il n'eut pas la bonne volonté de continuer le soir. Il était alors en vendanges, il les faisaient à la Grange-aux-Merciers. Il saisit ce prétexte pour se soustraire à des opérations auxquelles il ne se prêtait qu'à contre-cœur.

« Et ledit jour après disner, en la presence desdits de la Mote, procureur, et autres gens et ambaxadeurs dudit duc de Bretaigne et en l'absence et contumace dudit Burdelot qui, pour ce, avoit esté appelé par nous à y venir, mais il nous fut dit qu'il estoit allé à la Grange-aux-Merciers dont il a le gouvernement, nous transportâmes à heure de vespres en la Sainte-Chappelle du Palais Royal à Paris, et nous, estans en icelle, feismes assembler les chantre et chanoines de ladite Saincte-Chappelle ».

Le Chapitre une fois assemblé, les commissaires de la Cour lui exposent l'objet de leur mission : ils leur demandent de vouloir bien indiquer, dans leur trésor,

un lieu et place pour y mettre un coffre destiné à recevoir la moitié de 48.700 royaux.

Après une longue délibération, les chantre et chanoines répondirent qu'ils ne prendraient point la charge de ladite somme.

Ce refus n'était pas inspiré par mauvaise volonté, mais par simple prudence. Les chanoines avaient moins de confiance dans leur coffre qu'en eux-mêmes. Ils ne voulaient point y attirer un trésor qu'il était, à leur sentiment, incapable de garder.

Tout le monde n'a pas ce scrupule de conscience. On trouve parfois des gens, voire même des sociétés qui ne refusent jamais de recevoir et de garder l'argent des autres, et qui leur font même dans ce but les avances les plus séduisantes : malheureusement, ils le gardent si bien qu'ils ne le rendent jamais.

Les chanoines de la Sainte-Chapelle ne faisaient leur observation que pour l'acquit de leur conscience. Pleins de déférence, eux aussi, pour les ordonnances de la Cour, ils ajoutaient que si, toutefois, il lui semblait bon de leur confier cette somme, ce fût à ses risques et périls. Du reste, pour dégager toute leur reponsabilité, ils conduisirent les intéressés à l'endroit qu'ils tenaient, sous cette réserve, à leur disposition « et nous monstrèrent le lieu quilz appellent le trẹsor où ilz mectent leurs chappes et vestemens de ladite Saincte-Chappelle, et ung autre lieu dessoubz en la basse chappelle où ilz mectent leurs lectres (1) ».

Non contents de leur montrer ces endroits, afin de mieux éclairer encore la religion de la Cour, ils rappelèrent un vol dont ils avaient été autrefois la victime. Sûrs d'eux-mêmes, ils l'étaient moins de leur personnel subalterne, pris, pour les nécessités du service religieux, dans un milieu différent du leur. Or les chanoines avaient été volés par un membre de ce personnel. Avant

(1) C'est-à-dire leurs archives.

d'accepter l'argent du duc, ils crurent bon de rapporter ce fait.

« Et après la visitacion desdits lieux feusmes advertiz par maistre Jehan Thiphaine, chanoine, et aucuns autres, tant chanoines que chappellains de ladite Saincte-Chappelle, que autresfoiz on avoit mis et deposé audit tresor grant somme d'argent, mais que ung des clercs ou chappellains de ladite Saincte-Chappelle en avoit emblé plus de XII^c escuz ».

Cette révélation n'avait rien d'encourageant. Elle guérit les gens du duc de la pensée de confier leur trésor à un endroit si peu hospitalier. Les parties en conférèrent et conclurent qu'il ne fallait rien laisser à la Sainte-Chapelle, et qu'il valait mieux mettre la totalité de la somme au trésor de Notre-Dame de Paris.

Pendant les débats, les intéressés, si rarement d'accord, se livraient de nouveau à une grande controverse au sujet de la nature de la somme à consigner.

Les gens du duc disaient qu'ils feraient ladite consignation « entre autres sommes en cinq mile ou six mile livres de monnoye de Bretaigne et emploieroient icelle monnoye au pris de XII deniers tournois chascun blanc de ladite monnoye de Bretaigne qui est XXX grans blancs de ladite monnoye de Bretaigne pour chascun royal, et que autant valoit esdits pays de Bretaigne et Anjou, le Maine, Touraine et Poictou, qui sont pays voisins ; et à plus n'estoit tenu ledit duc, actendu que l'obligacion dont deppend ladite consignacion avoit esté faite en Bretaigne et se devoit paier en monnoye de Bretaigne ; et disoient que feu messire Prigent de Coëtivy, admiral de France, auquel avoit esté passée l'obligacion dessusdite avoit esté payé en partie en ladite monnoye de Bretaigne, de la somme de XI^m VIII^c royaulx qu'il en avoit receu.

Item, disoient lesdits de la Mote, procureur, et autres gens du duc, quilz avoient grant quantité de très belle vaisselle d'or de bon or, jusques à la somme de deux

ou troys mil royaulx, laquelle ilz avoient entencion de consigner pour telle somme qu'elle seroit extimée par les generaulx maistres des monnoyes et autres gens en ce congnoissans, disans et concluans que ladite monnoie de Bretaigne audit priz, et ladite vaisselle d'or pour sa juste valeur, laquelle, pour ce, ilz avoient apportée de Bretaigne, ilz pouvoient et devoient consigner, actendu la teneur de l'obligacion dessus dite».

Tel n'était pas l'avis de Guy Burdelot, procureur des Coëtivy. Il disait « Premièrement que, par l'arrest, ledit duc devoit consigner royaulx, et non monnoye ne vaisselle. Item, que peut estre que ladite monnoie de Bretaigne estoit rongnée et empirée, tellement que les xxx grans blancs ne valoient pas un royal d'or, et que se ladite monnoye devoit estre consignée, on ne la devroit prandre que pour billon et ladite vaisselle pour or rompu, sans y compter la façon d'icelle ».

Les gens du duc répondaient que « qui feroit comme ledit Burdelot disoit, que le duc y auroit perte plus de mil ou XII^{c} escus, et qu'il vaulroit mieulx mectre ladite monnoye et vaisselle en mains de bons bourgoys et marchans de ceste ville de Paris, bien solvables, qui prendroient voulentiers ladite monnoye et vaisselle pour pris plus raisonnable que ledit Burdelot ne l'estimoit, et que on trouveroit deux marchans en ceste ville, c'est assavoir Jehan de Marlé et Thomas Corneille qui estoient bien solvables, qui s'obligeront, chacun pour le tout, en leur baillant ladite monnoye et vaisselle, pour le priz qu'elle vaut oudit pays de Bretaigne, et que en ensuivant l'arrest de la Court donné le XXVIe jour de may deroin passé, et dessus incorporé, ladite somme devoit estre consignée es mains de marchans qui, par la Court, seroient nommez, et que ladite Court avoit nommé lesdits Jehan de Marlé et Thomas Corneille, lesquelx estoient gens de bien, solvables et receaus: Et disoient que en leurs mains ledit Burdelot avoit consenti que grant somme y feust mise, et jusques à

XXII ou XXIII^m royaulx, et maintenant ne devoit estre receu ledit Burdelot à dire que on ne mist partie de ladite somme en la main desdits marchans, actendu la perte que auroit ledit duc s'il ly failloit consigner sa dite monnoye pour billon et sa vaisselle d'or pour or rompu ».

On le voit, les gens du duc revenaient à la première ordonnance de la Cour ; la crainte de ne pas voir accepter leur vaisselle d'or à sa valeur, si elle était consignée à Notre-Dame, leur faisait recourir à ces mêmes marchands qu'ils avaient récusés précédemment. Ils espéraient que les deux qu'ils citaient seraient plus accommodants à accepter leur vaisselle, tout en offrant les garanties désirables de sécurité. Quant à Burdelot, il s'en tenait à la dernière ordonnance :

« Et ledit Burdelot dist que l'arrest de la Court portoit que ladite somme de XLVIII^m VII^c royaulx seroit mise et consignée moictié au tresor de l'eglise de Paris, et moictié au trésor de ladite Saincte-Chappelle du Palais Royal, à Paris, et concluoit que on devoit consigner ladite somme en royaulx ou en or monnoyé à la valeur ».

En présence de ces difficultés, la Cour prit une nouvelle ordonnance, sorte de moyen terme, dans laquelle elle cherchait à contenter tout le monde.

Le 11 septembre elle décida « que le quart de la somme qui, par l'ordonnance de ladite Court devoit estre consignée ès lieux dessusdits, sera mis ès mains de Jehan de Marlé et Thomas Corneille, marchans et bourgoys de Paris, par my (1) ce qu'ilz s'obligeront, chacun pour le tout, ès mains du greffier de ladite Court, de rendre et restituer ladite somme quand et où, par ladite court, sera ordonné, ung mois après qu'ils en seront, sur ce, sommez et requis, soubz l'obligacion de tous leurs biens et de chascun d'eux pour le tout, et leurs propres corps,

(1) C'est-à-dire : à condition.

à tenir prison jusqu'à plaine restitucion dudit quart ; et tout le seurplus de ladite somme qui devoit estre consignée ès lieux dessusdits sera mis au Tresor de ladite eglise de Nostre-Dame de Paris. »

Cette question tranchée, on put enfin procéder aux préliminaires de la consignation, c'est-à-dire à la vérification des sommes apportées.

« Et ledit xie jour de septembre nous, commissaires desusdits, à la requeste dudit de la Mote, procureur, et autres gens dudit duc de Bretaigne, nous transportasmes en l'ostellerie de l'image saint Jehan, en la rue neufve Saint Marry à Paris et nous estans en ladite hostellerie, nous fut requis par ledit de la Mote et autres gens du duc de Bretaigne que envoiyssions querir aucuns marchans et changeurs pour compter et avaluer la somme d'or que ledit duc de Bretaigne devoit consigner, afin que, ladite consignacion faicte, il peust avoir son accord fait entre le Roy de Secille, duc d'Anjou, et luy, et qu'il feust passé par arrest de ladite Court ; et leur demandasmes si eulx et lesdits Fourré et Burdelot avoient point advisé des marchans et changeurs qui feussent ydoines et suffisans pour ce faire, lesquelx nous dirent que non ; et, pour ce, en l'absence et contumace dudit Burdelot, qui estoit en vendenges à la Grange aux Merciers, et n'estoit venu en ladite hostellerie et aussi dudit Fourré, procureur desdits de Coëtivy, adjournez par led. Jehan Choisel, huissier dessusdit, par nostre ordonnance à estre et comparoir audit jour en ladite hostellerie, eusmes deliberacion ensemble en la presence dudit greffier et desdits de la Mote, procureur, et autres gens et ambaxadeurs dudit duc, quels changeurs seroient bons pour ce faire. »

A la suite de la délibération on envoya « querir, par ledit Choisel, Germain Braque, general maistre des monnoyes, Jehan de Marlé et Guillaume le Breton, bourgoys et changeurs de Paris, comme bien expers

et congnoissans en matière de compte et avaluacion d'or et d'argent. »

Jehan de Marlé et Guillaume le Breton étant arrivés les premiers, on les mit au courant de la question. On leur demanda de procéder loyalement à cette évaluation, ajoutant que pour ce, on leur ferait « donner salaire compectant par les gens du duc de Bretaigne. » Ils acceptèrent et André Fourré, le procureur d'Olivier de Coëtivy étant arrivé sur ces entrefaites, on commença l'opération. Assistons à ce déballage d'or qui rappelle celui du trésor d'Ali-Baba.

« Fut mise sur une table par Guillaume de Launoy et Jehan Preseau, marchans du pays de Bretaigne, grant quantité d'escus d'or neufz du coing du Roy, nostre sire, et aussi de royaulx et de saluz, angelotz et nobles d'Angleterre, demys escuz d'or, ducats d'or et autre or monnoyé et ayant de present cours en ce royaume. »

Les commissaires ordonnèrent « audit Jehan de Marlé et Guillaume le Breton, et aussi audit Germain Braque, « qui depuis estoit venu, quilz comptassent bien ladite somme et quilz advisassent bien que l'or feust bon en les advertissant de rechef de ce que dit est dessus (1) ».

Ces dernières paroles étaient un peu une menace. Si les compteurs devaient avoir « un salaire compectant », leur responsabilité était aussi engagée. En cas d'erreur dans l'évaluation, il avait été dit qu'on s'en prendrait à eux. Les changeurs, dûment avertis, se mirent immédiatement à l'œuvre. Ils comptèrent tout le jour et aussi le lendemain, 12 septembre, en présence des mêmes personnes. Nos manieurs d'or durent en être éblouis. Voici, en effet, ce qui, en moins de quarante-huit heures, leur passa par les mains.

« Ilz trouverent par leur compte qu'il y avait et ce, en somme toute, la valeur de xxxvi^{m} v^{c} xxv (36.525) royaulx, c'est assavoir en xv^{m} viii^{c} iiii^{xx} xii (15.892)

(1) La responsabilité qu'ils encouraient.

escuz d'or neufs avalués par lesdits Braque, de Marlé et Lebreton, changeurs dessusdits à XIIII^m V^c LXVII (14.567) royaux d'or, et deux tiers de royal. Item en XV^m IX^c LX saluz (15.960) et nobles d'Angleterre, ung noble compté pour deux saluz et troys angelotz pour deux saluz, avaluez par les dessusdits à XIIII^m VIII^c IIII^xx XVI (14.896) royaulx. Item en VII^m LVIII royaulx (7.058) et francs à pié et à cheval et escuz vielx, avaluez par lesdits changeurs à VII^m LVIII (7.058) royaulx. Item troys royaulx d'or et dix solz tournois en monnoye.

Toutes lesquelles sommes avaluées comme dit est font et vallent ladite somme de XXXVI^m V^c XXV (36.525) royaulx. »

On mit cette somme « en neuf sacs de toille blanche et chacun sac cloz et seellé de deux de noz signetz ; et dedans et dehors chascun desdits sacz est escrit la somme d'or qui est contenue en chascun desdits sacz. »

Jehan de Marlé et Thomas Corneille délivrèrent des reçus des sommes dont ils se chargeaient. Ils y déclarent avoir reçu « des procureurs et gens du duc de Bretaigne à ce de par lui commiz, comme ilz disoient, la somme de douze mil cent soixante quinze royaulx d'or, faisans le quart ou quarte partie de 48.700 royaulx d'or, ordonnée consignée par la Court de Parlement pour raison de certain procès pendant en Parlement à cause de Champtocé et d'Ingrande et du passement de certain actord touchant lesdites terres à passer en ladite Court entre le roy de Secille, duc d'Anjou, d'une part, et ledit duc, d'autre, à lencontre duquel passement se sont opposez les heritiers de feu messire Prigent de Coëctivy et messire André de Laval, mareschal de France, et dame Marie de Raiz, sa femme, et par avant femme de feu messire Prigent de Coëctivy, à cause d'elle. C'est assavoir en royaulx, escuz vielz et neufs, nobles, saluz et monnoye de Bretaigne, lequel quart ou quarte partie a esté appoincté et ordonné par la Court, le jour d'uy, estre mise es mains desdits de Marlé et Corneille, lesquelx

chascun d'eulx pour le tout, se sont tenuz pour bien contens de ladite somme de XII^m CLXXV royaulx, et icelle somme ont promis et juré, et chascun d'eulx pour le tout, rendre et restituer à l'ordonnance de ladite Court, dedans ung moys après quilz en seront sommez. Et, pour ce, ont obligé, et chascun d'eulx pour le tout, corps et biens, et tout selon ledit appoinctement de la Court renonçant, etc... Fait et passé en l'ostel auquel pend l'enseigne ou pend sainct Jehan, en la rue neufve saint Marry, en la haulte chambre de devant, le XIe jour de septembre l'an mil IIII^c LII, presens messires maistre Jehan de Brueil, Helye Dalée et Pierre de Morviller, conseilliers du Roy et commissaires en ceste partie. Ainsi signé : Cheneteau. »

Les deux marchands ayant emporté leur lot, on s'occupa de la consignation du reste de la somme. Le procès-verbal en a été dressé avec les détails les plus minutieux. On sent à l'énumération sans cesse répétée de la somme, une préoccupation qu'il ne s'en volatisât pas un denier au cours d'une si dangereuse opération.

« Et lesdiz XIe et XIIe jours de septembre audit an feismes transporter de ladite hostellerie jusques à l'eglise de Nostre-Dame de Paris lesdits neuf saczain si cloz et seellez comme dit est, et lesdiz neuf sacz contenans la valeur de ladite somme de XXXVI^m V^c XXV royaulx avaluez par lesdits changeurs, comme dit est, furent mis en nostre presence, et dudit greffier de Parlement, et dudit Burdelot, par lesdiz maistre Jehan de la Mote, procureur, et autres gens et ambaxadeurs dudit duc de Bretaigne, en ung coffre de fer qui est au tresor de ladite eglise de Paris, en ung lieu voulté, dessus les degrez par où l'on va oudit trésor, et lequel coffre de fer apartient à ladite eglise, et y a troys serrures et troys clefs et avec ce une grosse barre de fer en laquelle sont atachées deux autres sarrures ouvrans à deux clefs diverses, et ainsi, oudit coffre, y a cinq serrures et cinq clefs et en ung des huys par où on y monte, y a deux

autres grosses clefz, et, en nostre presence, et de tous les dessusdiz, fut ledit coffre cloz et fermé à cinq clefz comme dit est, et aussi fut clos et fermé l'uys par où on y monte, à deux clefz. Toutes lesdites clefz, qui sont sept en nombre, le XIIIe jour dudit moys de septembre dudit an, nous baillasmes audit greffier en plaine Court de Parlement, à laquelle cause nous feismes nostre raport comme, en nostre presence et dudit greffier et aussi dudit Burdelot, lesdit maistre Jehan de la Mote, procureur, et autres gens et ambaxadeurs dudit duc avoient mis et consigné au coffre et lieu dessudiz ou tresor de l'eglise de Paris, les trois quars de la valeur de ladite somme de XLIIIm VIIc royaulx ès espèces dessus declairées, avaluée, comme dit est, par lesditz changeurs à ladite somme de XXXVIm Vc XXV (36.525), qui sont les trois quars de ladite somme de XLVIIIm VIIc royaulx d'or et aussi comme en nostre presence et dudit greffier lesdits Jehan de Marlé et Thomas Corneille, marchans dessusdits, confessèrent avoir eu la somme de XIIm CLXXV (12.175) royaulx, comme dit est, et qu'il en appert par l'obligacion par eulx faicte et passée ès mains dudit greffier, laquelle est dessus insérée, et laquelle somme de XIIm CLXXV royaulx est le quart de ladite somme de XLVIIIm VIIc royaulx d'or ; et aussi deismes à ladite Court que ledit maistre Jehan de la Mote, procureur dudit duc de Bretaigne, avoit promis en la main du dit greffier apporter en ladite Court, quant requis en seroit, les quictances originaulx de feu messire Prigent de Coictivi, par lesquelles il confesse avoir receu dudit duc XIm VIIIc royaulx d'or et une quictance de messire Olivier de Coictivi qui confesse avoir receu dudit duc la somme de Vc royaulx, lesquelles sommes montent XIIm IIIc royaulx ; et desquelle quictances montans à ladite somme de XIIm IIIc royaulx, ledit maistre Jehan de la Mote, procureur dudit duc, avoit laissé pour consignacion par devers le greffier de ladite Court, et par ordonnance d'icelle, comme dessus est escript, le double

collationné auxdites quictances par ledit greffier, en la presence des procureurs des parties contendens, et signées par icelui greffier, ainsi que ce appert par l'extraict des registres de ladite Court mis au dessoubs de lappoinctement de ladite Court du XXIXe jour de aoust derrenier passé, en quatre ou cinq lignes dont la teneur s'ensuit.

« Le XIIe jour de septembre, Me Jehan de la Mote, ou nom et comme procureur du duc de Bretaigne, a laissé par devers la Court le double desdites quictances collacionné, partie appellée, et reprins ses originaulx, et a promis et s'est obligé audit nom, rapporter lesdiz originaulx toutes les fois que la Court l'ordonnera, presens messeigneurs maistres Jehan du Brueil, Helye Dallé et Pierre de Morviller, conseilliers du Roy et plusieurs autres, l'an mil II^c^ LII. Ainsi signé : Cheneteau.

« Et que toutes lesdites sommes, c'est assavoir XXXVI ^m^ V^c^XXV royaulx consignées au trésor de ladite église de Paris, XII ^m^ CLXXV royaulx consignez ès mains de Jehan de Marlé et Thomas Corneille, et XII ^m^ III^c^ royaulx consignez en quictances, comme dit est, montent à la somme de LXI ^m^ royaulx, que ledit duc de Bretaigne estoit tenu consigné par l'arrest de ladite Court, prononcé le XXVIe jour de moy derroin passé, et dessus incorporé, et ouy nostre raport icelle Court appoincta ce qu'il ensuit.

« Extraict des registres de Parlement : Ouy le raport de maistres Jehan du Breuil, Helye Dallé et Pierre de Morviller, conseilliers du Roy, nostre sire en la Court de Parlement, et commissaire en ceste partie, lesquelx ont dit et raporté que, en ensuivent l'appoinctement ou arrest de la Court, le duc de Bretaigne a consigné la somme de XLVIII ^m^ VII^c^ royaulx en or monnoyé, mis tant au trésor de l'église de Paris que ès mains de Jehan de Marlé, Thomas Corneils, selon ledit appoinctement fait touchant ladite consignacion qui est contencieuse entre les hoirs de feu messire Prigent de

Coëtivy d'une part, et messire André de Laval, mareschal de France, et dame Marie de Raiz sa femme, à cause d'elle, d'autre part, tout considéré par deliberacion de la Court, les deux clefs dudit trésor ont esté, en plaine Court, baillées à maistre Jehan de Courcelles, arcediacre de Josias, et chanoine de ladite église, et du coffre où est le deport, deux clefz ont semblablement esté baillez en garde au greffier civil, deux autres clefz dudit coffre à maistre Hugues Alligret, greffier criminel, et une clef d'icellui mesme coffre à maistre Simon Compains, greffier des presentacions ; et oultre plus, la Court a ordonné que l'actord (accord) d'entre le Roy de Secille, duc d'Anjou, d'une part, et le duc de Bretaigne d'autre, pour raison des terres et seigneuries de Champtocé et d'Ingrande, soit receu et expedié auxdites parties. Dit aux parties le XIIIe jour de septembre, l'an mil CCCCLII. Ainsi signé : Cheneteau.

Et les choses dessusdites nous certiffions estre vrayes par ce present procès-verbal signé de noz seings manuelz et seellé de noz seaulx, l'an et jour dessusditz. En l'eglise de Paris a en depost la valeur de la somme de trente six mille cinq cens xxv royaulx d'or, dessus est dit; et en ce present procès-verbal a vingt feuillez. Ainsi signé : J. du Brueil, Helies Dalée et P. de Morviller.

Collatio facta est cum originali.

CHENETEAU (1).

La consignation de nos 48.700 écus avait été très laborieuse. Son succès ne répondit pas à tant d'efforts.

En prescrivant le dépôt de cette somme hors de Bretagne, le Parlement avait voulu la soustraire complètement à ses ducs et leur enlever la faculté d'en disposer,

(1). Cet acte est conservé aux *Archives de la Loire-Inférieure*, E 179. Il forme un cahier de 6 fos parchemin, et porte au dos le titre suivant : « *Procès-verbal de la consinacion de l'argent faicte à Paris touchant Chantocé et Ingrande.* » Il était précédemment inventorié Armoire M, Cassette C, No V, fo 175, Vo de l'Inventaire de René de Bourneuf.

au cas où ils seraient revenus sur leurs intentions. Mais en la mettant hors de la portée des ducs de Bretagne, il la mettait à la portée des rois de France. Dans un besoin d'argent, Charles VII ou Louis XI — ce dernier était bien capable du fait — se souvint de l'argent déposé dans le trésor de N.-D. de Paris. Il dut penser que les écus des Bretons pouvaient bien être consacrés aux affaires de la France, et que c'était malheureux d'être gêné d'argent, quand on en avait tant auprès de soi à ne rien faire. Les chanoines de N.-D. avaient déclaré que la somme qu'on leur confiait ne pouvait être perdue « sinon par force de puissance ». Or c'était ce cas de force de puissance, le fait du prince qui se présentait.

Nous devons à la vérité de dire que nous n'avons pas la preuve de ce que nous venons d'avancer. Nous en trouvons simplement l'accusation dans un des mémoires des héritiers de Gilles de Rays.

Au cours du long procès engagé avec le duc de Bretagne, il y eut, à une époque, un essai de rapprochement entre les deux parties adverses. Or, comme condition d'accord, René de Rays mit que le duc de Bretagne lui paierait directement la somme qu'il devait à Prigent de Coëtivy, vu que le roi de France a employé celle qui avait été consignée à Paris (1).

(1) Le texte de ce projet d'accord entre le duc de Bretagne et André de Lohéac est aux Archives de la Loire-Inférieure E 175. En voici les deux articles concernant notre sujet :

« IIII. Et le duc, de sa part, sera tenu faire diligence de recouvrer la somme de quarante ouict mil sept cens reaulx que autrefois furent mis par lui ou ses predecesseurs en depost en lad. Court de parlement, laquelle somme le roi a prinse pour ses affaires, ainsi que on dit, et icelle somme ou pareille le duc sera tenu poier et bailler à mond. seigneur de Rays et madamoiselle sa femme par termes qui seront appoinctés et octroyez en faisant et portant mond. seigneur de Rays et madamoiselle sa femme garantage au duc envers led. seigneur de Coetivy et autres héritiers et successeurs dud. feu messire Prigent de Coetivy de tout ce qu'ilz pourront demander en lad. somme deposée, et à cause d'icelle.

Et en cas que par led. seigneur de Coetivy ou autres successeurs d'icelui feu messire Prigent, le duc, ses héritiers ou successeurs seront empeschez de recouvrer et avoir du Roy, ou de lad. Court, du parlement lad. somme de 48.700 reaulx, ou partie d'icelle, le

Quoi qu'il en soit de ce fait, les rois de France étaient à la veille de légitimer cet emploi discutable de l'argent de la Bretagne. Le temps approchait où ils devaient venir chercher une reine dans notre pays.

A ceux qui leur auraient reproché d'en prendre tant à leur aise avec un dépôt, et de s'emparer d'un argent qui ne leur appartenait pas, ils auraient peut-être pu répondre qu'ils le faisaient en prévision de l'avenir ; et peut-être en la Cour de Parlement auraient-ils trouvé des juristes pour approuver leur conduite, en disant que cet argent de la Bretagne n'était pas à proprement parler un dépôt, mais seulement une dot par anticipation. une succession à échoir aux futurs fils de France : succession qui, *ordine turbato,* pouvait parfaitement remonter aux pères et aux ancêtres de ces derniers.

G. DURVILLE.

duc, ses hoirs ou cause ayans, ne seront tenuz, durant led. empeschement, faire poiement de la somme qui en est soubz celui empeschement sera comprinse, jusques à ce qu'il soit tout premier vuydé.

Et pour ce que, par avant l'octroy de cest appoinctement ainsi ouvert entre le duc de sa part et nostred. seigneur et damoiselle de Rays, d'aultre, est expedient savoir tant devers le Roy comme devers la Court de parlement en quelle forme et dedans quel temps cette somme de 48.700 reaulx pourra estre recouvrée, a esté dit que dedans le quinzième jour d'octobre prouchain venant le duc fera diligence d'en savoir et congnestre ce qu'il possible luy sera. »

NÉCROLOGIE

M. Joseph ROUSSE

Messieurs,

La Société Archéologique vient de nouveau d'être cruellement atteinte dans la personne d'un de ses Membres honoraires, M. Joseph Rousse, décédé subitement le 12 Mai 1909, à Paris, où il s'était retiré.

Né à La Plaine le 12 février 1838, M. Rousse se destina d'abord au barreau. Mais sa constitution délicate l'obligea, pendant plusieurs années, à voyager dans le Midi, et notamment en Italie, qui lui laissa toujours un souvenir enthousiaste. Son âme rêveuse le portait vers la poésie ; de bonne heure il célébra en vers simples, élégants et précis, l'amour de son pays natal. Nul ne fut plus attaché à sa petite patrie et à la Bretagne, dont il gardait au fond du cœur la douce mélancolie et la foi inébranlable. Il allait jusqu'à se dire séparatiste et n'admettait pas que les anciens privilèges de la province fussent abolis.

Disciple fervent de Brizeux, il avait comme lui l'inspiration sereine et sentimentale. Il excellait à composer de petits tableaux agrestes, de nuances fines, et pleins d'émotions. Son premier recueil de poésies « *Au Pays de Retz* », date de 1867. Puis parurent les « *Poèmes italiens et bretons* » (1869), « *Poésies* » (1875), « *Cantilènes* » (1878), « *Poésies bretonnes* » (1882), « *Chants d'un Celte* » (1886), « *Chants de deuil* » (1891).

Entre temps, M. Joseph Rousse avait été avocat, puis juge. Mais le caractère de ces fonctions ne pouvait convenir à son caractère épris d'indépendance. Il essaya de la politique, fut conseiller général républicain de l'arrondissement de Paimbœuf et fit apprécier par ses collègues, son libéralisme honnête et souriant.

Associé dans la Banque Rousselot, des revers de fortune et un deuil cruel vinrent assombrir sa vie. C'est alors qu'il fut nommé, en 1891, conservateur-adjoint de la Bibliothèque Municipale. Il succéda comme conservateur à M. Morin, en 1895. Ce titre cadrait parfaitement avec ses goûts et avec ses études très étendues. Il était pour les travailleurs d'une inépuisable complaisance, et son érudition ne fut jamais en vain mise à contribution.

En dehors de ses compositions poétiques, il a publié une histoire de la « *Poésie bretonne au XIXe siècle* », et des monographies très documentées sur les « *Lieutenants de Charette* » et les petits chefs de l'armée vendéenne pendant la Révolution.

A l'amour des livres, M. Joseph Rousse joignait le culte passionné des œuvres d'art. Il connaissait à fond la plupart des grands musées, et trouvait, disait-il, dans la contemplation d'un tableau de Maître la plus pure des satisfactions.

Tous ses amis garderont le précieux souvenir de son intelligence distinguée, comme de sa bonté si indulgente et généreuse.

A. D.

NÉCROLOGIE

M. le Chevalier d'ACHON

MESSIEURS,

M. Léon MAITRE m'annonce la mort de M. le Chevalier D'ACHON, un de ses amis dévoués, un ancien camarade d'études à l'Ecole des Chartes. Il a, disparu subitement au mois de septembre 1909, alors que nous sommes tous dispersés, sa famille n'a pu nous convoquer à temps pour assister à ses funérailles. Notre regretté collègue n'était que membre correspondant de notre Société, mais il était bien digne d'être membre titulaire par son zèle et son attachement à l'archéologie. S'il avait habité Nantes, pays d'origine de sa famille, propriétaire de nombreux fiefs dans la baronnie d'Ancenis, il n'aurait jamais manqué une seule séance. Il faisait partie aussi de la Commission historique et archéologique de la Mayenne où il comptait beaucoup d'amis et se tenait au courant de tout ce qui se passait dans l'Ouest. Personne ne connaissait mieux les alliances et les origines des familles de l'Anjou et travaillait plus scrupuleusement à la confection des généalogies qui le touchaient de près. Celles qu'il a publiées sous le titre des *Seigneurs de Courtiers* et de la *famille Jarret* de la Mairie sont des modèles du genre.

La quantité de parchemins qui lui sont passés sous les yeux est considérable, les communications lui arrivaient de toutes parts dans son voisinage. C'est ainsi qu'il mit un jour la main sur un fonds d'archives

provenant du Prieuré de Cunauld où les religieux de Saint-Philbert avaient séjourné et put nous signaler un recueil précieux où M. MAITRE trouva la fameuse charte de 676 de l'évêque de Poitiers, Ansoald, concédant l'île de Noirmoutier à son ami Filibert avec la Villa de Deas.

Charles D'ACHON aimait à rendre service quand on faisait appel à son érudition, et il n'avait pas de plus grande joie que celle de montrer sa bibliothèque et ses portefeuilles. Les monuments de l'antiquité ne l'intéressaient pas moins. Nous l'avons vu quand nous avons visité les ruines romaines qui touchent sa propriété de Gennes et nous avons pu constater qu'il était vraiment archéologue. C'est un de nos bons souvenirs. L'affabilité et la cordialité de son accueil redoublent les regrets que nous éprouvons en pensant que la mort est venue interrompre les aimables relations que nous entretenions avec lui.

A. D.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ABRÉVIATIONS

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif — ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association.
B.-A. —	Beaux-Arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com. —	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire.
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
Lt. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
M. —	Membre.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal, — e.
Nat. —	Naturel, — le.
Prt, v.-prt. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public, — ique.
Secr. —	Secrétaire.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Supérieur.
Trés. —	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
O. I. —	Officier de l'Instruction publique.
O. A. —	Officier d'Académie.
Av. —	Avenue.
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

Les dates qui suivent chaque nom indiquent l'année de la réception

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ALLOTTE DE LA FÜYE (Maurice), O. ✲, colonel du Génie en retraite, r. d'Anjou, 2, Versailles (Seine-et-Oise), 1889.

ANGOT (Joseph), m. de la Soc. Ac., r. des Pénitentes, 2 1904.

ARBONNEAU (Henri d'), O. ✲, commandant du Génie en retraite, pass. Bonnamen, 2, et Ker-Natacha, la Baule-s/-Mer, 1906.

AVROUIN-FOULON (le comte Louis), r. St-André, 102, et ch. de la Couronnerie, Carquefou, 1892.

BACQUA (Auguste), maire de St-Fiacre, pl. Louis XVI, 1, et ch. du Coin, la Haie-Fouassière, 1879.

BALBY DE VERNON (le marquis Georges de), Ie de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. des agr. de France et de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais, m. de la Soc. ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et des Études du Couserans, ch. de la Briais, St-Julien-de-Vouvantes, 1886.

BASTARD (Ambroise), prof., r. de la Rosière, 27, 1906.

BAUDOUIN (le docteur Marcel), r. Linné, 21, Paris, et Croix-de-Vie, 1904.

BEAUPÈRE (Paul), avoué, boul. Delorme, 16, 1909.

BEAUCAIRE (le vicomte Robert HORRIC de), r. Menou, 13, 1891.

BELLEVÜE (le marquis Xavier FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. dép., capitaine de cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan, et r. Lesage, 1, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895,

BENOIST (Léon), r. Mathelin-Rodier, 1, 1909.

BERNÈDE-SACHS (Christian), rue Royale, 1908.

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

BERTHOU (le comte Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, m. de l'Ass. bret., de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine et du Com. de la Bibl. publ., lt de l'Ac. des Inscriptions et Belles-Lettres et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, ch. de Cadouzan, St-Dolay, la Roche-Bernard (Morbihan), 1884.

BLANCHARD (René), O, I, ✠, lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, m. du Com. de la Bibl. publ., r. Royale, 1, 1875.

BLANCHET (le docteur Ferdinand), m. et anc. prt de la Soc. acc., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale, r. du Calvaire, 32, et le Pellerin, 1854.

BLOUET (Gustave), r. Lafayette, 18, 1909.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de St-Etienne-de-Mont-Luc, le Perroteau, St-Etienne-de-Mont-Luc, 1886.

BOISGUÉHENNEUC (Henri du), r. Colbert, 6, et ch. de la Rabillardière, Haute-Goulaine, 1903.

BONET (Louis), industriel, anc. v.-prt de la Soc. philatélique, r. d'Alger, 10, 1901.

BONNIGAL (Henri-Martin), notaire à Vertou, 1909.

BOUBÉE (Joseph), r. Bonne-Louise, 10, et ch. de la Meule, Arthon, 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, à St-Herblain, 1893.

BOÜGOUIN (François), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. et anc. prt de la Soc. des architectes, lt de la grande médaille de la Soc. cent. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22, 1879.

BOUYER, (l'abbé Jules), chanoine hon., anc. missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, anc. sup. du Petit-Séminaire de Guérande, Rue St-Stanislas, 1886.

BRAULT (l'abbé Ferdinand), aumônier du Lycée, anc. prof. de philosophie à l'Externat, r. de Briord, 9, 1900.

BREMOND D'ARS MIGRÉ (le marquis Anatole de), ✠, licencié en droit, chev. de St-Jean-de-Jérusalem (Malte) et de St-Sylvestre, C. de Pie IX, anc. sous-préfet, secr. du Cons. gén. du Finistère, prt du comice agr. de Pont-Aven, cor.

de la Soc. nationale des ant. de France, dél. de la Soc. des bibl. br., m. de l'Ass. bret., prt du Com. dép. de la Soc. bibliographique, m. de l'Ac. d'Aix-en-Provence, l'un des prts hon. du Cons. héraldique de France, m. de plusieurs autres Soc. savantes, ch. de la Porte-Neuve, Riec-sur-Bélon (Finistère), 1874.

BREVEDENT DU PLESSIS (Irénée de), r. Henri IV, 12, 1892.

BROSSE (Gilbert GUILLET de la), ch. de la Noë, Orvault, 17, r. Royale, Nantes, 1907.

BRUC (le comte Maurice de), anc. camérier d'hon. de S. S. le pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire), et r. de Penthièvre, 26, Paris, 1889.

BUREAU (le docteur Louis), O. I. ✠, licencié ès-sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat., prof. d'hist. nat. à l'Ec. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte zoologique détaillée de la France, secr. gén. très. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, m. du Cons. centr. de la Soc. ac., r. Gresset, 15, et ch. de la Meilleraye, Riaillé, 1891.

CAILLÉ (Dominique), lt de la Soc. nat. d'encouragement au bien et de plusieurs Soc. savantes, anc. v.-prt et m. du Com. cent. de la Soc. ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., pl. Delorme, 2, 1904.

CAZAUTET (Constant), boul. Delorme, 24, 1904.

CHAILLOU (Félix), O. I. ✠, lt de la Soc. française d'arch., de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure et du Comice agr. de Vertou, anc. prt de la délégation cantonale de Vertou, m. de la Soc. des sc. nat. de l'ouest de la France, viticulteur, fond. du Musée des Cléons, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou, 1885.

CHATELLIER (Léon), anc. cons. mun. de Nantes, r. Félibien, 66, 1884.

CHAUVET (André), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. de la Soc. des Art. Bretons, r. Guibal, 19, 1901.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. ac., du Cons. dép. de l'Inst. publ. et de la Comm. du Muséum, maire de St-Viaud, r. de Bréa, 9, et ch. de la Barrière, Blain, 1902.

CORMERAIS (Emile), industriel, anc. prt du Tribunal de Commerce, v.-prt de la Chambre de Commerce, r. de la Moricière, 10, 1902

CORMERAIS (Ludovic), docteur en droit, anc. auditeur au Cons. d'Etat, anc. cons. de préfecture, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure et de la Comm. dép., maire de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, dél. de la Soc. française de secours aux blessés pour la XIe région militaire et de la Soc. des bibl. bret., v.-prt du Syndicat des agr., prt de la Comm. du Musée Dobrée, m. de la Comm. du Musée arch., boul. Delorme, 34, et ch. du Rocher, St-Philbert-de-Grand-Lieu, 1884.

COURSON (le vicomte de), pl. de la Préfecture, 3, 1909.

CROUAN (Jules), 28, r. du Calvaire, 1908.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant, 1895.

DANO (C.), sous-intendant militaire, r. du Mont-Goguet, 1908.

DARON, avocat, rue du Général-Meusnier, 1909.

DELANOUE (l'abbé Armand), curé de St-Félix, 1905.

DELATTRE (Léon), agent voyer cantonal, r. d'Allonville, 54, 1906.

DION (le marquis Albert de), député, cons. gén. de la Loire-Inférieure, v.-prt de l'*Automobile Club*, ch. de Maubreuil, Carquefou, et av. de la Grande-Armée, 46, Paris, 1903.

DORÉ-GRASLIN (l'abbé Philbert), r. Dugommier, 7, et ch. de Loiselinière, Gorges par Clisson, 1906.

DORTEL (Alcide), O. I. ✠, avocat, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. pt de la Soc. ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., m. du Com. de la Bibl. publ., de la Comm. du Musée arch. et du Cons. dép. d'hygiène pub., cor. honoraire du Min. de l'inst. publ. pour les travaux hist., rue de l'Héronnière, 12, 1889.

DOUDIÈS (Jules), q. de Tourville, 19, Nantes, 1901.

DROUIN (Aristide), entrepreneur, sec. gén. de la Soc. nantaise d'Horticulture, m. de la Soc. ac., r. de Rennes, 11, 1907.

DURVILLE (l'abbé Georges), O. A. ✠, chanoine prébendé, anc. aumônier des Augustines, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, anc. prt de la Soc. philatélique, m. de la Comm. du Musée arch., corr. du Min. de l'inst. publ., r. St-Clément, 76, 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de

l'), O. A. ✠, député, cons. mun. de Vannes, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et lt de la Soc. française d'arch., fond. dir. de la *Revue historique de l'Ouest*, anc. prt de la Soc. polymatique du Morbihan, v.-prt de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, pl. de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan), et r. du Havre, 7, Paris, 1880.

FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande, 1883.

FERRONNAYS (le marquis de la), député de la Loire-Inférieure, cons. gén., maire de Saint-Mars-la-Jaille, ch. de Saint-Mars-la-Jaille, 1908.

FERRONNIÈRE (Georges), architecte, prof. à l'Université catholique d'Angers, m. de la Soc. ac., m. de la Comm. du du Musée arch., r. Voltaire, 15, 1907.

FILLIAT (André), chirurgien-dentiste des hôpitaux de Nantes r. Boileau, 11, 1906.

FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon. comm.-voyer, r. Charles-Monselet, 30, 1898.

FRESLON (Paul de), r. Malherbe, 8, 1902.

FURRET (Jules), architecte, m. de la Soc. des architectes, r. Geoffroy-Drouet, 6, 1904.

GOURDON (Maurice), O. I. ✠, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, r. Germain-Boffrand, 7, et ch. de la Haie des Bouillons, Cordemais, 1900.

GOURNERIE (Vte Eugène de la), r. Royale, 16, 1909.

GOUSSET (le comte René), avocat, docteur en droit, m. du Cons. héraldique de France et de l'Ass. des Chev. pontificaux, pl. de l'Oratoire, 14, 1889.

GRAND (Roger), O. A. ✠, anc. élève et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, avocat, anc. archiviste du Cantal, anc. archiviste adj. de la Loire-Inférieure, cor. du Min. de l'Inst. publ. et de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur dép. de la Soc. française d'arch., pl. Delorme, 1, et Arradon (Morbihan), 1903.

GRÉLIER (l'abbé Charles), m. de la Soc. française d'Arch., Ecole apostolique, Maison des Missions à Challans (Vendée), 1905.

GUITTON (Ludovic), notaire honoraire, r. Tournefort, 1, 1909.
HALGAN (le docteur Georges), boul. Delorme, 30, 1904.
HASTREL DE RIVEDOUX (le baron d'), r. Saint-Jean, 10, 1909.
HOUDET (Joseph), r. de la Rosière, 9, 1900.
HUBERT (Pierre), r. Cassini, 12, 1907.
JAMONT, pl. Canclaux, 6, 1909.
JUIGNÉ (le marquis Jacques LECLERC de), député, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Juigné-s.-Sarthe, ch. du Bois-Rouaud, St-Hilaire-de-Chaléons, ch. de Juigné-s.-Sarthe, (Sarthe) et r. du faub. St-Honoré, 137, Paris, 1906.
KERVENOAËL (le vicomte Émile JOUAN de), docteur en droit, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. Tournefort, 3, et ch. de Boisy-Sourdis, la Verrie (Vendée), 1886.
LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, anc. secr. de la Soc. des architectes, prt fond. hon. de la Comm. des fêtes nantaises, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. dép. d'hygiène publ., de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des Arts, m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17, 1873.
LAGRÉE (Victor), O. ✲, de l'ordre du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon Vert de l'Annam, prt de la Section nantaise des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, capitaine de frégate en retraite, r. Bonne-Louise, 2, 1901.
LASTOURS (Dr Edmond GAUZENCE, baron de), pl. Dumoustiers, 5, et ch. de la Mabiterie, Varades, 1907.
LAUZON (Etienne de) cons. d'arr. de la Mothe-Achard, m. du Cons. héraldique de France, r. Mathelin-Rodier, 19, et ch. de la Forêt, la Mothe-Achard (Vendée), 1890.
LECORNU (Alfred), O. A. ❖, architecte retraité de la Ville de Paris, r. du Général-Bedeau, 2, et ch. de Kerlocdulec, St-Marc, en St-Nazaire, 1900.
LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✲, sénateur, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Comm. dép., maire de Campbon, prt de la Soc. des courses, r. de Bréa, 2, ch. de Coislin, Campbon, et r. de l'Université, 71, Paris, 1887.
LEGRAND (Paul), secr. régional de *La Province* pour la Vendée, r. Royale, 14, et la Benate par St-Etienne-de-Corcoué, 1905.
LERAT (le docteur Fernand), O. I. ❖, prof. à l'Ec. des sc. et des lettres, anc. chef des travaux anatomiques à l'Ec. de

médecine, m. de la Comm. du Muséum, anc. m. adj. du Cons. dép. d'Hygiène publ., r. Thiers, 4, 1900.

LEROUX (Alcide), avocat, m. et anc, prt de la Soc. ac., m. de la Soc. française d'arch. et de l'Ass. bret., av. Camus, 34, et St-Germain, Langonnet (Morbihan), 1877.

LESIMPLE (l'abbé Jean-Baptiste), aumônier des Dames Blanches, r. de Gigant, 34, 1903.

LINYER (Louis), ✠, avocat, bâtonnier, m. du Cons., prof. à l'Ec. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, m. du Com. cent. et anc. prt de la Soc ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc. française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest et de la Soc. des Amis des Arts, r. Paré, 1, ch. de la Jubinière, Héric, et ch. du Veillon, Talmont (Vendée), 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Félix-Faure, 28, 1901.

LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pitre de), O. A. ✠, Ie de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur et m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., conservateur du Musée Dobrée, cor. du Min. pour les travaux hist., m. de la Comm. des monuments hist. et des mégalithes de France, du Com. des B.-A. des dép. et de la Soc. des ant. de France, auxiliaire de la Comm. de géog. hist. et des mégalithes de France, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Com. du Musée des B.-A., av. de l'Éperonnière (r. de Paris, 63), 1872.

LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit, maire de Thouaré, r. Mathelin-Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré, 1887.

LOTZ-BRISSONNEAU (Alphonse), O. I. ✠, ingénieur des arts et manufactures, prt de la Soc. des Amis des Arts, m. de la Comm. du Musée des B.-A. et du Com. de la Bibl. publ., adm. du Bureau de bienfaisance, q. de la Fosse, 86, 1898.

LYONS (Just des), av. Camus, 11, et ch. de Belleroche, Rocheservière (Vendée), 1905.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. A. ✠, chef du contentieux de la mairie de Nantes, anc. secr. perpétuel de la Soc. ac., r. Général-de-Sonis, 7, 1901.

MAITRE (Léon), O. I. ✠, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le Min. de l'inst. publ.,

anc. prt de la Soc. ac., anc v.-prt de la Soc. de géog. commerciale, r. de Strasbourg, 2, 1870.

MANCEAUX (Maurice), comm.-priseur, rue Crébillon, 18.

MARTIN (Arthur), O. ✲, capitaine de vaisseau en retraite, r. Gurvand, 32, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

MAUJOÜAN DU CASSET (Joseph), rue Colbert, 1.

MICHEL (Gaston), ✲, ingénieur de la Ville, m. de la Comm. des bâtiments civils, r. de la Rosière, 28, 1900.

MIRALLIÉ (le docteur Charles), anc. interne des Hôpitaux de Paris, médecin des Hôpitaux de Nantes, prof. de médecine légale et d'hygiène à l'Éc. de médecine, r. Copernic, 11, 1906.

MONTI DE REZÉ (Claude de), chev. de St-Grégoire le Grand, cons. d'arr., m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest*, du Cons. de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. française d'arch., du Cons. héraldique, de la Soc. d'émulation de la Vendée, q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Le Boupère (Vendée), 1883.

MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes, 1886.

MOREL (César), O. ✲, administrateur chef de la Marine en retraite, r. de la Bastille, 52, 1909.

MOUILLÉ (l'abbé J.-M.), prêtre de Saint-Sulpice, anc. dir. du gr. séminaire de Nantes, aumônier de la Providence, 9, r. Lorette-de-la-Refoulais, 1908.

MOUSSAULT (le docteur Léandre), av. de Launay, 1, 1909.

NAU (Paul), architecte, prt de la Soc. des architectes, prt de la Comm. du Musée arch., r. Lafayette, 16, et ch. de Port-Sinan, Rouans, 1865.

NAU (Joseph), architecte, m. de la Soc. des architectes, pl. Edouard-Normand, 3, 1905.

NOURY (Edouard), r. Sully, 2, 1905.

OHEIX (André), la Ville-aux-Veneurs, Loudéac (Côtes-du-Nord), 1900.

OLLIVE (Frédéric), inspecteur du service vicinal, m. de la com. dép. des bâtiments civil, r. Félibien, 61, 1901.

OLLIVE (Jean-Baptiste), secr. de la Soc. des Amis des Arts, Pont-Rousseau, Rezé, 1900.

OUVRARD (Léonce), rédacteur en chef de l'*Express de l'Ouest*, pl. des Jacobins, 1908.

PERROTEAUX (Emile), r. Marceau, 7, 1909.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand), O. A. ✠, secr. de la Soc. des Art. bretons, q. Ernest-Renaud, 12, et ch. des Cléons, Vertou, 1905.

PLANTARD (le docteur J.-M.), boul. Pasteur, 29, 1904.

PLESSIS (Georges du), ✠, 1, r. Maurice-Duval, ch. de Ker-Thomas (Morbihan), 1908.

POIRIER (Etienne), bibl. de la Soc. ac., pl. du Bouffay, 6, 1907.

POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, r. St-André, 44, 1884.

RACINEUX (Marcel), route de Clisson, 1908.

RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du Collège de Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, anc. aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14, 1886.

RENARD (Paul), pl. du Pilori, 11, 1907.

RENAUD (Henri) dir. du *Vendéen*, r. de Savenay, 16, 1907.

RÉVÉREND (Jules), à Bourgerel, Musillac (Morbihan).

RINGEVAL (Léon), ✠, O. A., ✠, Porte-Chaise, St-Sébastien, près Nantes, 1903.

RIONDEL (le commandant Albert), O. ✠, capitaine de frégate en retraite, anc. prt de la Soc. ac., pl. de la Moricière, 1, et ch. des Chapelières, St-Mars-la-Jaille, 1905.

RIONDEL (Henri), trés. de la Soc. ac., pl. de la Moricière, 1, et ch. des Chapelières, St-Mars-la-Jaille, 1907.

RIVET (Edouard), la Trémissinière, près Nantes, 1906.

ROCHERY, q. Dugay-Trouin, 3, 1908.

ROUSTEAU (Armand), étudiant, r. de Bel-Air, 9, 1909.

ROUXEAU (le docteur Alfred), O. A. ✠, anc. interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Ec. de médecine, secr. de la *Gazette Médicale de Nantes*, m. de la Soc. ac. et du Com. de la Bibl. publ., r. de l'Héronnière, 4, 1894.

ROY (Donatien), r. Fénelon, 4, 1908.

SAINT-GUÉDAS (Henri Rado de), bat. de l'Ord. des avocats, m. du Cons., r. Grétry, 1, 1907.

SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault, 1898.

SIBILLE (Maurice), député, cons. gén., m. de la Comm. du Musée des B.-A., r. Gresset, 8, et boul. des Invalides, 44, Paris, 1907.

SOREAU (l'abbé Henri), chanoine hon., prof. de dessin au Pensionnat St-Stanislas, r. St-Stanislas, Nantes, 1886.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, prof. à l'Ec. libre de droit, anc. secr. gén. de la Société acad., r. Crébillon, 14, et ch. de la Haye-Morlière, Orvault, 1899.

SOULLARD (Paul), numismatiste, m. de la Com. du Musée arch., m. cor. de la Soc. française de numismatique, r. du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, Orvault, 1862.

SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s/-Sèvre (Vendée), 1890.

TERNAY (le comte Louis d'AVIAU de), r. Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moutiers (Vendée), 1886.

TERTRE (Fernand COUËTOUX du), greffier du Tribunal, Paimbœuf, 1907.

TESSIER (Benjamin), architecte, m. de la Soc. des architectes, anc. él. de l'Éc. des B.-A., r. Crébillon, 24, et la Roche-Montrevault (Maine-et-Loire), 1906.

TOUCHE (Xavier LE LIÈVRE de la), numismatiste, r. du Port-Communeau, 21, 1883.

TRÉMANT (Paul), r. de la Rosière, 11, 1900.

VIENNE (Jean de), ch. de Thouaré, 1908.

VIEUVILLE (Gaston de la), O. ✻, colonel de cavalerie breveté en retraite, r. Tournefort, 1, et ch. de la Gazoire, Nort, 1900.

VIGNARD (le docteur Edmond), O. A. ✪, chirurgien des hôpitaux, prof. de clinique chirurgicale à l'Éc. de médecine, chirurgien titulaire à l'Hôtel-Dieu, r. de l'Héronnière, 6, 1900.

VIGNARD (Auguste), r. de Rennes, 11, 1904.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), ch. de Coët-Droz, Savenay, 1905.

VILLESBOISNET (le comte Arthur ESPIVENT de la), sec. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Com. dép., ch. du Deffay, Pontchâteau, et r. Cambon, 31, Paris, 1896.

VINCENT-JOÜON (Antoine), prt du Tribunal de commerce, rue de Courson, 3, 1906.

VINCENT fils (Antoine), rue de Courson, 3, 1909.

VINCENT (Félix), ch. de la Gobinière, Orvault, 1896.

WISMES (Christian de BLOCQUEL de CROIX, baron de), m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., lt de la Soc. ac., anc.

v.-prt de la Conf. La Moricière, m. de la Soc. des Art. bretons, cor. de la Soc. de l'Art chrétien et de l'Ass. bretonne, r. Henri IV, 12, 1887.

WISMES (Gaëtan de BLOCQUEL de CROIX, baron de), prt de la Soc. ac., secr. adj. de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 17, et ch. de la Chollière, Orvault, 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ACHON (le chevalier Charles d'), anc. él. de l'Ec. des Chartes, ch. de la Roche-de-Gennes, Gennes (Maine-et-Loire), 1898.

AUMONT (Joseph), photographe, r. de la Barillerie, 15, et St-Brevin, 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO de), anc. camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac, 1887.

BASTARD (Charles) numismatiste, ch. de Kerlan, par Savenay (L.-I.), 1908.

BAUDRY (Madame), (née Joséphine Bouché), associée correspondante, St-Mars-la-Jaille, 1906.

BÉJARRY (le comte Amédée de), ✲, sénateur de la Vendée, anc. lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Ste Hermine (Vendée), 1885.

BOCERET (Emmanuel PRIOUR de), écrivain, r. Sully, 1, 1887.

BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD de), associée correspondante, manoir du Bois-St-Lys, Carquefou, 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ❶, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soc. polymathique du Morbihan, écrivain, lr de nombreux concours lit., m. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, q. de St-Goustan, 28, Auray (Morbihan), 1898.

BOURDEAULT (l'abbé Arthur), docteur en théologie, vicaire de Nozay, 1903.

BROCHET (Louis), O. A, ❶, agent voyer d'arr. hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée), 1900.

CHAPRON (Joseph), lr de la Soc. ac., Châteaubriant, 1889.

CHARBONNEAU-LASSAY (Louis), m. de plusieurs Soc. d'hist. et d'arch., prof., Loudun (Vienne), 1902.

CHATELLIER (le baron Paul MAUFRAS du), O. I. ❶, m. cor. de l'Institut, lr de l'Institut, cor. de la Soc. des ant. de

France, cor. du Min. de l'Instr. publ. et des B.-A., prt de la Soc. arch. du Finistère, ch. de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère), 1883.

COURSON DE LA VILLENEUVE (le vicomte Robert de), ✻, colonel en retraite, rue de Nièvre, 50, Nevers (Nièvre), 1895.

COUTIL (Léon), O. A. ❍, cor. du Min. pour la section d'arch., fond. et anc. prt de la Soc. normande d'études préhistoriques, m. de plusieurs Soc. savantes, les Andelys (Eure), 1907.

DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès-lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), av. du Trocadéro, 14 bis, Paris, et ch. du Dréneuc, St-Nicolas-de-Redon, 1886.

DUBREIL (Charles), juge d'instruction, Paimbœuf, 1900.

ESPERONNIÈRE (le marquis René de l'), ch. de l'Esperonnière, Candé (Maine-et-Loire), 1907.

EUDEL (Paul), O. I. ❍, critique d'art, chargé de missions en Algérie, anc. sec. de la Soc. ac., anc. m. de la Comm. de la Bibl. et de la Comm. du Musée Arch., v.-prt de l'Exp. des B.-A., anc. m. de la Comm. du Conservatoire de musique, anc. m. des Comm. des Expositions universelles, r. Gustave-Flaubert, 4, Paris, et ch. du Gord, Cellettes (Loir-et-Cher), 1885.

GABILLAUD (Narcisse), O. A. ❍, instituteur à Moulins (Deux-Sèvres), 1908.

GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan), 1871.

GIROUSSE (l'abbé Félix), aumônier des Frères, rue de Rennes, 85-87, 1895.

HERRIOT (Edouard), anc. él. de l'Éc. normale supérieure, agrégé des lettres, prof. de rhétorique au Lycée de Lyon, maire de Lyon, cours d'Herbouville, 1, Lyon (Rhône), 1896.

JOUBERT (le chevalier Joseph), v.-prt de la Soc. des Études coloniales et maritimes, m. cor. de la Sociedade de Geographia de Lisboa et de l'Ateneo Veneto, m. de la Societa Geografica Italiana, du Conseil heraldique de France. etc., r. des Arènes, 11, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

JOYS (Paul), dir. de l'Ec. St-Similien, r. Talensac, 16, 1906.

KERGUENNEC (François LE CHAUFF de), maire de St-Molf, ch. de Kerguennec, Guérande, et r. du Mené, 18, Vannes (Morbihan), 1879.

LANDE DE CALAN (le vicomte CHARLES de la), pt de la Soc. des bibl. bretons, Redon (Ille-et-Vilaine), 1907.

LONGRAIS (Frédéric JOÜON des), archiviste paléographe, anc. él. de l'Ec. des Chartes, rue du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1894.

LORIÈRE (Henri TROCHON de), r. Henri IV, 11, et ch. du Pavillon, Presles et Thierry (Aisne), 1901.

MAUPASSANT (le comte Charles de), ch. de Clermont, le Cellier, et r. de Monceau, 60, Paris, 1891.

MÉREL (l'abbé Louis), vicaire d'Issé, 1900.

MÉRESSE (Gabriel), ch. de Lessac, Guérande, et Villa la Reine, r. Fontaine-Bleue, Mustapha-Alger (Algérie), 1881.

MOLLAT (l'abbé Guillaume), anc. chapelain de l'église St-Louis-des-Français, chapelain de la basilique de Montmartre, Mauves, et r. de l'Assomption, 88, Paris (XVIe), 1901.

MONTAIGU (le marquis Pierre de), ✻, C. de Pie IX, v.-prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, maire de Missillac, v.-prt d'hon. de la Soc. St-Hubert de l'Ouest, m. de la Comm. du Musée des B.-A., ch. de la Bretesche, Missillac, et r. Martignac, 18, Paris, 1899.

MOREAU (Georges), ingénieur des mines, anc. él. de l'éc. Polytechnique, av. Bugeaud, 28, Paris, 1902.

PERRON (Louis), à Formusson-en-Daon (Mayenne).

PEYRADE (Henri ESPITALIÉ de la),, anc. cons. mun. de Nantes, ch. du Bois-de-Roz, Limerzel (Morbihan), 1883.

PICHELIN (Paul), banquier, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Bonne-Louise, 12, 1874.

PINEL (Louis), répétiteur à l'École des Hautes Études commerciales, 108, boulev. Malesherbes, Paris-17e, 1908.

POHIER (Jacques), dr en droit, rue des Prêtres, 16, Ancenis.

PORT (Etienne), ✻, anc. chef adj. du cabinet du Min. de l'Inst. publ., insp. gén. de l'Univ., rue des Volontaires, 29, Paris, 1903.

PORTE (le vicomte Hippolyte LE GOUVELLO de la), cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, r. Sully, 5, et ch. de Sévérac, St-Gildas-des-Bois, 1886.

RENOUL (le docteur Emmanuel), le Loroux-Bottereau, 1901.

REVELLIÈRE (Gabriel), vérificateur des Douanes, à Saint-Nazaire, 1908.

TOUCHE (Henri ROUMAIN de la), anc. magistrat, cons. d'arr. d'Ancenis, ch. de Champtoceaux (Maine-et-Loire), 1885.

TRÉVELEC (le marquis Harry de), Herbignac, West Southbourne, Bournemouth (Angleterre), 1902.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), O. A. ✿, chanoine hon. de Quimper, aumônier de l'Hôpital, v.-prt de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., lt de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, Quimper (Finistère), 1897.

CROIX (le R. P. Camille de la), ✱, Poitiers (Vienne), 1894.

POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ✿, chanoine titulaire, prt de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, corr. du Min. de l'Inst. pub. pour les travaux hist., du Min. des B.-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne), 1898.

URSEAU (l'abbé Charles), O. I. ✿, chanoine de la Cathédrale d'Angers, secr. gén. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers, cor. du Min. de l'Inst. publ. et de la comm. des monuments hist., parvis St-Maurice, 4, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Allier	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Belfort	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône	Société de statistique de Marseille.
—	Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, à la Bibliothèque de l'Université, à Aix-en-Provence.
Charente	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis)(Saintes).
Cher	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).

Côtes-du-Nord.....	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).
Creuse.....	Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres.....	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Eure-et-Loir.....	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère.....	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société diocésaine d'archéologie (Quimper).
—	Société académique de Brest.
Gard.....	Académie de Nîmes.
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux.
Hautes-Alpes.....	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne.....	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne.....	Société historique et archéologique de Langres.
Haute-Saône	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.
Ille-et-Vilaine	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes.
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Indre-et-Loire.....	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère.....	Académie Delphinale (Grenoble).

Jura.....	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes.....	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher.....	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure.....	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire.....	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet.
—	Société Nationale d'Agriculture, sciences et arts d'Angers.
Manche.....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne.....	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle...	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse.....	Société des lettres, sciences et arts de Bar le-Duc.
Morbihan.....	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
Nord.....	Commission historique et archéologique (Lille).

Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône	Société académique d'architecture de Lyon.
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Saône-et-Loire	Société Eduenne (Autun).
—	Académie de Mâcon.
Sarthe	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine	Journal des Savants (Paris).
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société française de numismatique (Paris).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
—	Revue de l'École d'anthropologie (rue de l'École-de-Médecine, 15), Paris).
Seine-Inférieure	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
Seine-Inférieure	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise	Société archéologique de Rambouillet.
Somme.....	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).

Tarn-et-Garonne....	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).
Var	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Vendée.....	Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).
—	La Vendée historique et traditioniste (Luçon).
Vienne	Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Yonne..... ...	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
Algérie...	Société archéologique du département de Constantine.
Belgique	Archives de la France monastique, Revue Mabilon (Chevetogne par Leignon).
Espagne.....	Revista de la Associacion artistico-arqueôlogica (Barcelone).
—	Boletin de la Sociedad arqueôlogica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Baleares).
États-Unis d'Amérique.	Smithsonian institution (Washington).
Suède	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.

REVUES

Cantal	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac)
Ille-et-Vilaine.....	L'Hermine, revue littéraire et artistique de Bretagne (Rennes, Paris, Londres).
Maine-et-Loire.....	Revue de l'Anjou (Angers).
Morbihan.....	Revue Morbihannaise (rue Pasteur, 19, Vannes).
Seine	Revue des Traditions populaires (80, boul. Saint-Marcel, Paris-V^{e}).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Procès-verbaux des Séances	XXXIII
L'Epoque Néolithique aux sources de l'Isac	113
Détermination d'un objet Gallo-Romain trouvé aux Cléons	163
Recherches historiques sur d'anciens projets de Fontaines publiques de la Ville de Nantes	173
Un mot sur les Moules de Monnaies Romaines trouvés à Rezé	201
Odyssée d'une somme consignée par le Duc de Bretagne à Notre-Dame de Paris	209
Nécrologie: M. Joseph Rousse	235
— M. le Chevalier d'Achon	237
Liste des Membres de la Société	I
Liste des Sociétés correspondantes	XIX

Nantes. — Imp. A. DUGAS & Cie, 5, quai Cassard.

TABLE DU 1er SEMESTRE 1909

Procès-verbaux des séances IX

Excursion du lundi 10 mai 1909, par M. le baron de Wismes XXVI

Excursion des 14 et 15 juin 1909, par M. A. Dortel... XXXIII

Nantes Ancien,. Maîtres d'œuvres et artisans, par MM. Jules Furret et Dominique Caillé 1

Le Jeu féodal du Cheval Mallet à Saint-Lumine-de-Coutais, par M. Léon Delattre 49

Recherches historiques sur les anciens puits de la Ville de Nantes, par M. Léon Delattre..... 73

Lettres inédites extraites des Archives de la Famille de la Roche Saint-André et relatives au séjour de la Duchesse de Berry, aux Mesliers, par M. le baron de Wismes 85

Historique du Monument de la Bourse de Nantes, par M. E. Dagault..... 93

Deux portraits inédits de Charette, par M. Roger Grand 101

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comté de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes,* d'après le Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.

Années 1862, 1863, 1864.

1er trimestre 1865.

Années 1872, 1873, 1874, 1875.

1er et 2e trimestres 1876.

Années 1877, 1878, 1884, 1885.

2e trimestre 1887.

Années 1888 à 1904.

Table générale des 40 premières années.

NANTES - IMPRIMERIE A. DUGAS ET Cie, 5, QUAI CASSARD

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comité de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes*, d'après le Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.

Années 1862, 1863, 1864.

1er trimestre 1865.

Années 1872, 1873, 1874, 1875.

1er et 2e trimestres 1876.

Années 1877, 1878, 1884, 1885.

2e trimestre 1887.

Années 1888 à 1904.

Table générale des 40 premières années.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1910

TOME CINQUANTE-ET-UNIÈME

1er SEMESTRE

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

1910

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

CONCOURS TRIENNAL

Fondé par le Marquis de DION ✻, Président de la Société

Lauréats de la Médaille d'or

1892

Vicomte Pitre de LISLE du DRENEUC (O. A.).

1895

Marquis Régis de L'ESTOURBEILLON (O. A.).

1898

Chanoine Amédée GUILLOTIN de CORSON, † 7 août 1905.

1901

Vicomte Paul de BERTHOU.

1904

Félix CHAILLOU (O. I.).

1907

Chanoine Georges DURVILLE (O. A.) [1].

---

(1) Déjà titulaire, en 1898, d'une Médaille d'argent, ainsi que M. René BLANCHARD (O. A.).

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. ALCIDE DORTEL, O. I. ⚜	Président.
ALCIDE LEROUX le baron GAETAN de WISMES	Vice-présidents.
Docteur GEORGES HALGAN JOSEPH NAU	Secrétaires généraux.
JOSEPH ANGOT JOSEPH HOUDET	Secrétaires du Comité.
HENRI RIONDEL	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD VICTOR LAGRÉE, O. ✲	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis de BREMOND D'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901).
LÉON MAITRE, O. I. ⚜ (1902-1904) ; le baron de WISMES (1905-1907).

MEMBRES ÉLUS

MM. le comte de BERTHOU BLANCHARD, O. I. ⚜ TRÉMANT	Sortants en 1910.
CHAILLOU, O. I. ⚜ SENOT de la LONDE CLAUDE de MONTI de REZÉ	Sortants en 1911.
CAILLÉ LUDOVIC CORMERAIS le chanoine DURVILLE, O. A. ⚜	Sortants en 1912.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862), † 4 juillet 1865 ; — le vicomte SIOCH'AN de KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897 ; — le chanoine CAHOUR, O. A. ⚜ (1869-1871), † 7 septembre 1901 ; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891 ; — MARIONNEAU, ✲, O. I. ⚜ (1875-1877), † 13 septembre 1896 ; — le baron de WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte de la LAURENCIE, ✲ (1881-1883) ; — LE MEIGNEN, O. A. ⚜ (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905 ; — le marquis de DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901 ; — de la NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. ⚜ (1893-1895), † 17 juin 1900.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU MARDI 11 JANVIER 1910

Présidence de M. DORTEL, Président.

Etaient présents : MM. AUMONT, BASTARD, Abbé BRAULT, DE BRÈVEDENT, D. CAILLÉ, CHAILLOU, CORMERAIS, CROUAN, DELATTRE, DORTEL, FURRET, GOURDON, JAMONT, LEROUX, MAÎTRE, MOREL, PINEAU-CHAILLOU, DU PLESSIX, RINGEVAL, RIVET, ROCHERY, ROY, SOULLARD, VINCENT fils, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Le baron D'HASTREL DE RIVEDOUX se fait excuser.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT offre à ses collègues ses meilleurs souhaits de nouvel an.

Puis il dit quelques mots sur notre regretté et vénéré collègue, M. le chevalier d'Achon, rappelé à Dieu le 10 septembre 1909. Lors de notre première excursion en Anjou, M. d'Achon, en dépit de son grand âge et de la chaleur accablante, nous donna sur place de longues et instructives explications concernant le théâtre antique de Gennes. Il nous envoya quelques petites études. Enfin, c'est à lui qu'est due la découverte du diplôme de Louis-le-Débonnaire, capital pour les origines de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

M. FURRET exprime le désir que l'intérêt du travail local *Artisans et Maîtres d'œuvres*, écrit par lui, en collaboration avec M. Dominique Caillé, soit rehaussé par la reproduction de quelques portraits rares d'artistes nantais, tels que : Boffrand, Crucy, Errard, Douillard. Cette question est renvoyée au Comité.

M. CHAILLOU présente une tige de fer, pointue, de 0,27 centimètres de longueur, et trouvée à 1 m50 de profondeur, aux Cléons. Les ouvrages consultés, les réponses des visiteurs n'ont pu satisfaire notre collègue, aussi sagace que curieux ; ne pouvant se résoudre à voir dans cet objet inconnu une lime ou une arme, il a interrogé des témoins muets, à savoir les nombreux et curieux vestiges si bien classés dans le musée local des Cléons, et ces témoins ont donné à M. Chaillou la solution du problème : la tige de fer est tout simplement un alésoir, un foret, ce que l'on appelait en latin *terebra* ; M. Chaillou démontre la vérité de son assertion au moyen : 1° d'un fragment de grand vase qui a été percé et dont le trou est rempli de plomb ; 2° d'une rondelle trouée ; 3° d'un poids de pêche, évidé, au milieu, en cylindre ; 4° d'un fragment de pyramide, d'usage controversé, dont le sommet est percé ; 5° de dallages portant encore les trous où l'on plaçait les goujons de jointure ; tous ces objets ont été recueillis aux Cléons, ainsi que la tige exhibée, et cette tige s'adapte à merveille aux trous coniqués de tous ces objets ; la découverte ingénieuse de notre subtil collègue est une nouvelle preuve de ce que peut obtenir l'esprit de recherche dans le domaine de l'archéologie. M. Chaillou invite, de nouveau, tous les amateurs d'antiquité à se présenter aux Cléons, où ils sont assurés de recevoir l'accueil le plus cordial.

M. Léon MAITRE présente une étude récente et fort remarquable, illustrée de nombreuses phototypies, publiée par le comte de Lasteynie sur la vieille église de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Notre collègue fait ressortir les critiques et les conclusions du savant membre de l'Institut et constate qu'elles sont en opposition formelle avec les théories du R. P. Camille de la Croix et de M. Brutails sur la nef, le transept et le chevet ; suivant l'avis du distingué professeur, l'édifice est postérieur à l'époque romaine et antérieur à

l'époque romane. Il reconnaît que sa théorie bat en brèche l'enseignement officiel de Quicherat et de ses élèves, mais il y a lieu de tenir compte des découvertes opérées depuis un demi-siècle dans diverses localités, à Angers notamment, il n'est plus permis aujourd'hui d'enseigner que l'an mille fut le point de départ d'une nouvelle méthode de construction ; l'évolution notée au XIe siècle fut préparée par une suite de tentatives qui peuvent remonter jusqu'au IXe siècle; l'emploi de la brique, si fréquent dans les églises préromanes, pourrait bien fournir un critérium sûr pour reconnaître les efforts des novateurs. Les témoignages recueillis sont assez nombreux pour permettre d'affirmer qu'il a existé une architecture carolingienne imaginée avec une combinaison des procédés de l'antiquité appropriés aux besoins nouveaux.

M. Maître se sépare de M. de Lasteyrie sur le terrain de la crypte et de l'arrière-chevet, où les remaniements sont loin d'être accusés ; il réfute la thèse de la crypte ajourée, percée de couloirs, ornée de colonnes, et se prononce pour une cachette absolument fermée, en insistant sur les éclaircissements fournis par les sépultures du IXe siècle, de Sainte-Cécile, à Rome, de Saint-Rémi, à Reims, de Saint-Gall.

L'analyse, érudite et claire de M. Maître, se termine par un appel à une adhésion ferme à la théorie carolingienne et un applaudissement au bon concours donné à la Société Archéologique de Nantes, concours qui signale en ce monument, peut-être unique en France, un thème précieux pour l'enseignement moderne de l'archéologie.

M. Cormerais, maire de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, dit que son rôle s'est borné à recevoir tous les savants qui sont venus visiter la vieille église, à recueillir la somme nécessaire pour les travaux et à promouvoir le classement du sanctuaire comme monument historique. M. Cormerais a eu aussi la très heureuse idée de réunir aux archives municipales tous les ouvrages parus sur cette question si discutée.

En raison de l'heure avancée, les autres études inscrites à l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance.

Pour les Secrétaires absents :
Le Vice-Président,
Baron G. de Wismes.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1910

Présidence de M. DORTEL, Président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté

Sont présents : MM. D'HASTREL DE RIVEDOUX, DE LA BROSSE, CHAILLOU, DELATTRE, l'abbé DORÉ, GRASLIN, DORTEL, Georges FERRONNIÈRE, GOURDON, l'abbé GRELIER, AUMONT, vicomte DE KERVANOËL, JAMONT, Alcide LEROUX, LAGRÉE, Docteur MOUSSAULT, DU PLESSIX, RENARD, RINGEVAL, RIONDEL, ROCHERY, DE SÉCILLON, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, Antoine VINCENT, VINCENT fils, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

M. M. BARANGER, avocat, présenté comme membre titulaire par MM. Dortel et le baron Gaëtan de Wismes, est admis à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT lit les souhaits de bonne année, en vers latins, adressés à la Société de Nantes par la Société de Tarn-et-Garonne. M. Alcide Leroux improvise dans la même langue une réponse charmante et chaleureusement approuvée.

M. SOULLARD exhibe des médailles coulées sur des moules trouvés à Rezé, et qui sembleraient confirmer que ces moules provenaient de faux-monnayeurs.

M. DE KERVANOËL fait circuler un Virgile d'une reliure en cuir curieuse et fort artistique.

LE PROSIDENT informe la Société qu'il fait une enquête en ce moment pour savoir si réellement, comme on l'avait publié, la Guillotine de Carrier se trouverait au château de la Mortinière, dans les environs de Saumur.

D'un commun accord, tous les membres présent sapplaudissent à l'idée émise par M. Dortel de fêter la 600e séance par un diner amical. La date du 1er mars est arrêtée et le Comité est chargé d'élaborer le menu.

M. DELATTRE continue ensuite la lecture des recherches historiques qu'il a faites sur les anciens projets de fontaines publiques de la Ville de Nantes.

C'est avec beaucoup de détails, pleins d'intérêt, qu'il fait la description du projet de Caillaut en 1788. Ce dernier chercha à obtenir la concession des douves du château afin d'avoir une réserve d'eau, introduite par une écluse et transportée ensuite au moyen d'une machine hydraulique dans des réservoirs.

Bien que l'étude parût complète et que les conventions avec la Ville fussent arrêtées, ce nouveau projet échoua.

Un autre projet de fontaine, prairie de la Madeleine, eut le même sort, ainsi qu'un autre sur l'île Gloriette. Les nommés Rou et Bradanne font également de vaines études.

En 1836, la Ville semble enfin décidée et vote le principe d'une installation de service d'eau avec fontaine monumentale, fontaine pour la classe pauvre et distribution de l'eau chez les locataires.

M. Gégou obtient une prime de 3.000 francs pour cette étude.

En 1853, le Conseil général avait décidé l'emplacement des usines sur l'île Feydeau.

Enfin, en 1856, on commence à distribuer de l'eau à Nantes.

M. Delattre fait l'historique d'une fontaine dont la source était au bas de la route de Rennes et à laquelle travailla Ceineray.

Puis il cite les divers projets élaborés pour établir des fontaines monumentales place du Port-Communeau et place Royale. Celle existant actuellement sur cette place est l'œuvre de Driollet. Enfin, le projet d'Amédée Ménard pour l'érection d'une fontaine sur la place Bretagne, en souvenir de la lutte soutenue par Alain Barbe-Torte contre les Normands à l'emplacement de la fontaine Sainte-Marie, dont la source bienfaisante, venant à jaillir soudain sur la prière du preux à la Vierge, fut cause de la victoire. Le projet n'eut pas de suite, mais la statue d'Amédée Ménard existe encore au bas de l'escalier de la Préfecture.

C'est toute une phase de notre histoire nantaise que M. Delattre nous fait vivre.

La parole est ensuite donnée au baron Gaëtan DE WISMES. qui fait ressortir l'importance qu'eut à toute époque la « thériaque ».

Ce produit pharmaceutique, qui n'est supprimé du Codex que depuis 1908, se fabrique encore et est très employé dans l'art vétérinaire.

Autrefois on y attachait une très grande importance, et sa fabrication se faisait en place publique avec beaucoup de solemnité. Les souverains eux-mêmes ne dédaignaient pas d'y assister. Les vases artistiques qui les recevaient dénotent d'ailleurs la valeur que l'on attachait à ce produit qui guérissait tous les maux.

On constate qu'à cette époque déjà la fraude était connue et que ce produit fut souvent très frelaté.

Avant de lever la séance, M. DORTEL fait part à la Société de la découverte, dans la Loire, aux Saloregs, d'une épée en bronze. Cette épée est une des plus belles trouvées en France et un des seuls spécimens pourvu d'une poignée ajourée. Il regrette que cette œuvre d'art ne soit pas restée à Nantes.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,
J. NAU.

SÉANCE DU MARDI 1er MARS 1910

Présidence de M. DORTEL, Président.

Etaient présents : MM. AUMONT, BASTARD, BENOIT, abbé BRAULT, DE BRÈVEDENT, CAILLÉ, CHAILLOU, DELATTRE, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, FERRONNIÈRE, vicomte DE FRESLON, vicomte DE LA GOURNERIE, abbé GRELIER, Docteur HALGAN, baron D'HASTREL DE RIVEDOUX, HOUDET, JAMONT, vicomte DE KERVANOËL, commandant LAGRÉE, docteur DE LASTOURS, LEROUX, abbé LESIMPLE, MAÎTRE, MOREL, PINEAU-CHAILLOU, docteur PLANTARD, capitaine DU PLESSIX, RENARD, RÉVÉREND, RINGEVAL, SENOT DE LA LONDE, Paul SOULLARD, COUËTOUX DU TERTRE, Auguste VIGNARD, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, Antoine VINCENT, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Avant de gagner la salle des séances, les sociétaires, sous

l'experte conduite de M. FERRONNIÈRE, ont visité les trois salles qui forment le rez-de-chaussée du manoir de la Touche Il a fallu toute la compétence de l'archéologue pour classer ces vieilles pierres que le hasard des fouilles avait collectées en cet endroit. Ainsi présentés, ces souvenirs de l'occupation romaine, des premiers âges chrétiens, du moyen-âge et de la Renaissance, semblent revivre et sont autant de précieux documents pour l'histoire de l'art en notre cité.

Puis la séance est ouverte et il est procédé aux élections du vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, présenté par le baron de Wismes et le comte de Monti, et de M. Joseph DE CHARETTE, présenté par MM. Dortel et Soullard. Tous deux obtiennent l'unanimité des suffrages.

M. l'abbé GRELIER exhibe plusieurs livres d'un réel intérêt. Une bible trouvée en Allemagne contient un texte grec et un texte hébraïque. Ce dernier se lit de droite à gauche et sa première page est la dernière de l'ouvrage.

Ainsi qu'il a déjà été dit, l'église de Sallertaine (Vendée) doit être livrée aux démolisseurs. C'est une épisode de cette campagne iconoclaste qui détruit peu à peu et sans merci l'héritage artistique de notre pays. Et cependant ces voûtes à coupoles byzantines, que les Plantagenet avaient introduites dans l'ouest de la France, sont d'une rare et réelle beauté.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la deuxième série des *Figures Nantaises*, de Paul Eudel, va paraître. Il présente ensuite un vase antique qu'il trouva en 1908 au cours de fouilles pratiquées par lui sur la côte d'Etel. Entre cette locallté et Quiberon, près du petit village de Kerilio, il y avait à l'époque gauloise de nombreux fours de potiers.

Il est facile d'en retrouver la trace quand le vent soulève le sable de la falaise, et l'on peut dégager sans trop de dommages des vases, œuvres primitives de ces anciens potiers.

M. Alcide LEROUX décrit ce qu'il a observé de notable au point de vue archéologique dans la commune du Langonnet. Le Morbihan est la terre classique du néolithique. Le menhir du Bodéro fait l'objet d'une communication documentée.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire général,
Dr HALGAN.

SÉANCE DU MARDI 12 AVRIL 1910

Présidence de M. DORTEL, Président.

Etaient présents : MM. ANGOT, BENOIT, abbé BRAULT, DE BRÈVEDENT, DE LA BROSSE, CAILLÉ, CHAILLOU, abbé DELANOUE, DELATTRE, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, FURET, vicomte DE LA GOURNERIE, abbé GRELIER, baron D'HASTREL DE RIVEDOUX, docteur HALGAN, HOUDET, commandant LAGRÉE, Alcide LEROUX, Léon MAÎTRE, MOREL, abbé MOUILLÉ, RENARD, RINGEVAL, vicomte DE SÉCILLON, SENOT DE LA LONDE, Paul SOULLARD, Marcel SOULLARD, TRÉMANT, TROCHON DE LAURIÈRE, Antoine VINCENT, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

M. BENOIT exhibe une sorte de pince à la poignée de laquelle est appendue une boucle de cuivre en forme de croissant. Cet objet, de fabrication orientale, servait peut-être à allumer les longues pipes dont les Turcs font encore usage aujourd'hui.

En reconnaissance des services rendus à la duchesse de Berry, le comte de Chambord donna aux demoiselles du Guiny quelques précieux souvenirs : une boucle de cheveux de la dauphine fille de Louis XVI, un morceau d'une robe qui appartint à cette princesse, des cheveux de Charles X. Le baron DE WISMES les produit à la Société. Ils sont aujourd'hui la propriété de la famille de Champteloup.

M. DORTEL montre un cadran solaire en ardoise ornementé d'inscriptions et de blasons, et qui se trouvait à l'ancien château de la Mouchetière, près le Loroux. Il est l'œuvre de Pierre Louber, de la Chapelle-Basse-Mer, et porte la date 1814. Sur ce cadran sont reproduites les armes de messire Roger de la Mouchetière qui, en 1770, fut maire de Nantes.

M. LE PRÉSIDENT rend hommage à la mémoire de M. Ludovic Cormerais. Président de la Commission du Musée Dobrée, il avait fait en cette qualité tout ce qui dépendait de lui pour répondre aux désirs de la Société, qui lui voue une vive et sincère reconnaissance. C'est grâce à son initia-

tive que furent entreprises d'importantes études sur l'antique église de Saint-Philbert.

Le baron D'HASTREL DE RIVEDOUX communique une lettre qu'il a récemment reçue du maire de Pogny (Marne). C'est dans cette localité qu'on vient de découvrir un cimetière gaulois. L'orientation des tombes, leur forme, les objets précieux qu'elles contenaient y sont indiqués avec d'intéressants détails. Le sous-sol de la Champagne est une vaste nécropole, cette partie de la France ayant, à toutes les périodes de l'Histoire, servi de champ de bataille aux races qui se sont succédées.

M. SENOT DE LA LONDE interprète l'ouvrage de Jullian concernant les campagnes de César en Gaule et particulièrement en Armorique. Il compare les qualités respectives sur le champ de bataille des Gaulois et des Romains, leurs armements. Il rappelle que le manque d'unité dans le commandement fut une des principales causes de la défaite de nos aïeux. Puis, décrivant la fameuse rencontre entre la flotte de César et celle des Venètes, il pose de nouveau la question jamais résolue : quel point de notre côte en fut le théâtre, le golfé du Morbihan ou le trait du Croisic ?

M. MAÎTRE donne communication de son travail sur la législation des nobles et des anoblis en Bretagne sous l'ancien régime. La qualité de noble était, en principe, octroyée au propriétaire capable par sa fortune d'armer des hommes et de participer ainsi à la défense nationale. A cette noblesse d'extraction succéda celle qui fut constituée par les bourgeois étant « en bonne puissance de corps et de biens et pouvant porter les armes ». Puis, par un édit de novembre 1750, reçurent également des titres nobiliaires ceux qui, sur les champs de bataille, avaient accompli des actes de bravoure. Enfin vinrent les noblesses de robe et d'échevinage.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Maître de la lecture qu'il a bien voulu faire de son travail et lève la séance à 6 heures et demie.

Le Secrétaire général,
Dr HALGAN.

SÉANCE DU MARDI 3 MAI 1910

Présidence de M. DORTEL, Président.

La séance s'ouvre à 4 heures.

Sont présents : MM. l'abbé BRAULT, CAILLÉ, CHAILLOU, DE CHARETTE, CROUAN, DELATTRE, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, GOURDON, DE LA GOURNERIE, baron D'HASTREL DE RIVEDOUX, abbé GRELIER, JAMONT, LEROUX, MOREL, MOUSSAULT, abbé MOUILLÉ, OUVRARD, docteur PLANTARD, capitaine RINGEVAL, RIONDEL, RIVET, ROCHERY, SIBILLE, Paul SOULLARD, TRÉMANT, TROCHON DE LAURIÈRE, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, Antoine VINCENT, Antoine VINCENT fils, baron de WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Communications et exhibitions diverses. — M. LE PRÉSIDENT donne connaissance du programme de la prochaine excursion en Anjou. Le départ aura lieu à 8 h. 1/2 pour se rendre à Varades. De là, visite de Saint-Florent (déjeuner), Montrevault, le Fief Sauvin, et retour par le chemin de fer de l'Anjou pour arriver à Nantes à 8 heures du soir. La date du 24 mai est acceptée et de nombreux adhérents se font aussitôt inscrire.

M. le Dr DE LASTOURS adresse à la Société de superbes photographies agrandies de l'excursion de 1908 à la Bretesche.

M. SIBILLE promet de nous apporter le mouiage d'une statuette romaine du Musée de Saint-Germain et nous fait part que ce musée délivre des moulages à prix modérés aux musées de province qui en font la demande.

M. P. SOULLARD exhibe une affiche assez amusante du théâtre des Variétés, situé autrefois à Nantes, rue du Moulin. Elle date de 1806.

A propos d'un article publié il y a quelques jours dans le *Phare de la Loire*, on s'entretient des travaux de l'ancien évêché.

M. LE PRÉSIDENT se propose de faire une démarche à la

Mairie pour éviter que l'entrepreneur ne comble le puits situé dans la cour, où il serait curieux de faire des fouilles, étant donné sa haute antiquité. Une auge de pierre qui était primitivement un tombeau carolingien disparaissait ces jours-ci des décombres après vente faite à un particulier. Ce vieux souvenir a été retrouvé après bien des péripéties par M. le Président chez un propriétaire habitant le Petit-Port, mais il n'offre rien de spécial à signaler.

D'autre part, M. JAMONT demande si on ne pourrait pas découvrir à nouveau le baptistère retrouvé jadis près du 2e contrefort de la cathédrale.

Tout le monde est d'accord pour estimer que la Société devrait exercer une certaine surveillance au sujet de ces travaux, et sur la proposition de M. le Baron de Wismes, on décide de nommer de suite une délégation à cet effet. Sont désignés pour en faire partie : MM. Léon Maître, baron de Wismes, Dortel, abbé Brault, Chaillou, chanoine Durville, Furret et Paul Soullard. Toutefois, M. Chaillou craint de ne pouvoir donner un concours actif, devant séjourner longtemps à la campagne.

M. LE PRÉSIDENT signale dans l'*Illustration* du 2 avril dernier le récit, accompagné de gravures, de la découverte à Bordeaux de la nécropole de Saint-Seurin, cimetière chrétien du IVe siècle.

M. l'abbé MOLLAT adresse à la Société deux exemplaires de ses récents travaux :

1° Guichard de Noges et les révélations de la sorcière de Bourdenay ;

2° Innocent VI et les tentatives de paix entre la France et l'Angleterre.

M. l'abbé GRELIER nous entretient à nouveau de l'église de Sallertaine (Vendée), dont il présente une photographie d'intérieur. Cette église, de style Plantagenet, est d'un modèle trop rare en notre région pour qu'on ne songe pas à la conserver. Quelques souvenirs historiques se rapportent aussi à ce monument : en 1173, la consécration en était faite par Jean aux Belles Mains, évêque de Poitiers, légat du Saint-Siège ; en 1305, y donna la confirmation Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, qui devenait peu après le pape Clément V.

La Société émet le vœu que cette église de Sallertaine soit classée comme monument historique, et M. Sibille veut bien se charger de transmettre ce vœu au ministère.

Lectures. — M. DELATTRE a recherché les origines du quartier du Petit-Ermitage de la route de Rennes. Vers le milieu du XVIIe siècle, René Bonnin, écuyer, seigneur du Viviers, et D^elle^ Jeanne des Vignes, son épouse, concédaient au frère Gilles Durand, ermite de l'ordre de Saint Antoine, le terrain nécessaire à un établissement. Cet ermitage passa plus tard à l'ordre de la Merci, puis il fit retour aux donateurs. Depuis, divers propriétaires se l'ont transmis, et l'on retrouve encore aujourd'hui des restes d'une chapelle au n° 278 de la route de Rennes.

Il était intéressant de connaître le sens de cette dénomination conservée jusqu'à nos jours de « Petit-Ermitage », et la Société est reconnaissante à M. Delattre de nous avoir si bien édifié à ce sujet.

M. le chanoine DURVILLE donne ensuite lecture d'un travail sur la construction, en 1658, d'un mur d'enceinte autour du chevet de la cathédrale. Tout le monde connaît le mur circulaire que nous montrent les gravures et dessins du vieux Nantes. Les conditions d'adjudication de ce travail nous font connaître que cette construction nécessitait la démolition d'un mur plus ancien. Si l'on admet que le mur romain est celui que l'on aperçoit à l'extrémité *est* de la crypte, la mention de cet autre mur démoli vers 1658 nous révèle l'existence de trois enceintes successives au chevet de la Cathédrale de Nantes.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. le chanoine Durville de son travail et la séance est levée à six heures.

Antoine VINCENT.

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 1910

Présidence de M. DORTEL, Président.

Etaient présents : MM. l'abbé BRAULT, CAILLÉ, CROUAN, DORTEL, FERRONNIÈRE, abbé GRELIER, Dr HALGAN,

JAMONT, MAÎTRE, Dr MOUSSAULT, NORMAND, OHEIX, Dr PLANTARD, capitaine DU PLESSIX, RENARD, Léo RINGEVAL, ROCHERY, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, Paul SOULLARD, TRÉMANT, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, Antoine VINCENT, Antoine VINCENT fils, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Excusé : M. NAU.

Le compte-rendu de la précédente séance ayant été lu et adopté, M. LE PRÉSIDENT donne de nouveaux détails sur les fouilles actuellement pratiquées près de la porte Saint-Pierre. Un déblaiement vient de mettre au jour un mur d'un véritable intérêt. Construit au XVIIe siècle, lorsqu'on bâtit le chœur de la Cathédrale, il prenait d'une part à l'angle de la tour appuyée à la porte et finissait à cinq toises de la tour Saint-Laurent. En ce point il devait faire liaison avec l'ancienne muraille. M. l'abbé Durville, qui suit de très près ces travaux de déblaiement, en a consigné l'état actuel dans un article de l'*Express de l'Ouest* du 6 juin. En remuant la terre, il a été trouvé beaucoup de sous de la Révolution.

M. DORTEL donne communication d'une lettre de M. de l'Isle qui relate qu'à Herbignac il a été trouvé des bagues en bronze, des tuyères, des poteries et des briques à rebords, vestiges d'une forge gallo-romaine.

M. l'abbé DELANOUE écrit au président de la Société. Il attire son attention sur la pierre en forme de dolmen, longue de 2m50 et large de 2 mètres, connue sous le nom de « Autel des Gaulois », qui se trouve dans la vallée du Cens, non loin du Champ de Courses. Peut-être sa silhouette mégalithique est-elle l'effet du hasard, peut-être était-ce un dolmen ? M. Maître se rallie sans hésiter à la première hypothèse.

M. DORTEL exhibe une gravure en couleur représentant la mort de Jean V — on sait que ce prince finit ses jours au manoir de la Touche, siège de la Société archéologique— et une tête de bélier en terre cuite récemment trouvée au Moulin de la Cadoire, chez M. Ordronneau. Ce motif était peut-être un antéfixe, ou plus vraisemblablement un landier, ainsi que le font supposer les trous qu'il présente et qui laissaient passer des broches.

M. ROCHERY fait passer un autographe de Bernadotte,

daté du quartier-général de Landernau, le 21 Fructidor an VIII.

Le baron DE WISMES dépose sur le bureau un fascicule dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Lapsus et Bévues littéraires.*

Le baron Gaëtan DE WISMES lit un article du *Pays breton.* Il y est dit qu'à Arradon des vestiges d'une villa romaine ont été découverts, près le château de Kerran, propriété de Mme Gouté de Gudanne. M. Roger Grand, président de la Société polymathique du Morbihan suit, avec plusieurs membres délégués à cet effet, les travaux en cours.

La parole est ensuite donnée à M. André OHEIX, qui donne communication de son travail très documenté sur Saint-Benoît-de-Macérac. L'auteur a déjà publié des études hagiographiques relatives à notre contrée. Il puise aux meilleures sources, n'accepte pas sans contrôle des données accueillies par d'autres sans examen suffisant et qui ne résistent pas à une critique sérieuse. Il fait enfin la distinction entre les différents saints titulaires du même nom et qui sont honorés en Haute-Bretagne et en Poitou.

M. l'abbé GRELIER donne le résumé des démarches qu'il n'a cessé de faire depuis bientôt un an pour faire classer au nombre des monuments historiques l'église de Sallertaine. C'est avec une véritable satisfaction que la Société archéologique apprend que le but poursuivi par M. Grelier avec tant de dévouée patience est sur le point d'être atteint. M. Magne, l'architecte bien connu, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, et M. René Bazin ont, chacun dans leur sphère, contribué à la conservation de cet antique et touchant sanctuaire.

M. DORTEL met aux voix le projet d'excursion, l'abbaye de Fontevrault réunit de nombreux suffrages.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire général,
Dr HALGAN.

APPENDICE

Au commencement de l'année 1910, la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne a adressé à notre Société le vœu suivant :

Lente consumit lapides hominesque vetustas !
Historiæ famuli cui majus tempore robur,
Nos vitam priscis scriptura reddimus ævis,
Et monumenta patrum dubiis revocamus ab umbris !
O soror alma, tuos nostris adjunge labores :
In cœna vitæ felix conviva sedebis.

La Société Archéologique de la Loire-Inférieure a répondu :

O utinam breve sit spatium quod ab amne Garumna
Disjungit Ligerim, aut liceat per summa volare
Ad te, blanda soror ! Nostros quam dulce labores
Jungere, ut invitas, et, per sacra temporis acti,
Fontes Historiæ simul explorare latentes !
Hæc olim, forsan, dabitur sperata videre,
Sed nunc obstat iter. Saltem, procul, accipe vota,
Incipiente anno : Tibi Clio prosit amica !
Ostendat largas præstetque juvamine messes !

A. L.

EXCURSION

A

Saint-Florent-le-Vieil, La Bellière et Montrevault

Le 24 mai 1910, à 8 h. 1/2 du matin, des archéologues nantais montaient, à la gare de Nantes-Orléans, dans l'express de Paris. Le temps était beau ; un attrait rare s'attachait au parcours en raison de la crue tardive qui transformait la vallée de la Loire en un lac illimité ; les conversations amicales se croisaient avec l'entrain habituel ; aussi les trois quarts d'heure qui séparent Nantes de Varades passèrent-ils en un clin d'œil.

A peine descendus, les excursionnistes prennent la direction de Saint-Florent-le-Vieil et traversent, avec une lenteur motivée par la beauté du spectacle grandiose, les ponts qui relient la Bretagne à l'Anjou. Les voici au pied de ce coteau abrupt, si joliment couronné par la vieille église, de ce coteau d'un pittoresque captivant que ne se lassent pas d'admirer de loin les voyageurs du chemin de fer d'Angers à Nantes et qui sera, dans l'avenir, une attraction de premier ordre pour les touristes innombrables de la Loire navigable.

Les représentants, jeunes ou vieux, de la Société Archéologique de Nantes gravissent, d'un pas allègre, les rues escarpées du Mont-Glonne et se rassemblent sur la terrasse qui surplombe à pic le cours majestueux de notre grand fleuve. Quel large panorama ! A droite, à gauche, notre regard est charmé par les ondulations ver-

doyantes, les riches cultures, les gracieux villages, les clochers effilés, les manoirs blottis dans les frondaisons séculaires ; à nos pieds les bras puissants de la Loire enserrent ces ilôts qui, le 18 octobre 1793, furent les témoins de la scène la plus tragique peut-être de la « Guerre de Géants » : l'armée vendéenne, acculée par les Bleus, obligée de traverser le fleuve, avec des peines indicibles ; on nous montre une petite maison, au toit moussu, où la tradition veut que Bonchamps ait rendu le dernier soupir.

Les excursionnistes entrent dans l'église et contemplent à loisir le monument de Bonchamps, chef-d'œuvre de David d'Angers, connu de la France entière. A vrai dire, le soubassement, qui, du reste, n'est pas du grand sculpteur, ne mérite guère l'admiration ; son style Empire est froid et lourd ; mais la statue du héros est digne du ciseau de Michel-Ange : à demi couché, appuyé sur le bras gauche, traçant du bras droit le geste de miséricorde, le torse presque nu, Bonchamps, blessé à mort, rassemble ses dernières forces pour donner l'ordre sublime, dont la magnanimité retentira à jamais aux oreilles de la postérité : « Grâce aux prisonniers ! » ; la figure douloureuse de l'agonisant, sa poitrine haletante, sont du grand art et donnent une impression infiniment poignante.

Mon vénéré et regretté professeur, M. l'abbé Marbeuf, poète délicat et inspiré, consacra naguère dans *Les Voix du Passé* des vers superbes à cet épisode consolant. Citer quelques passages de la belle pièce : *Le tombeau de Bonchamps* me semble un acte de reconnaissance et de justice :

Cinq mille prisonniers sont là, gisants par terre,
Les habits en lambeaux, le corps ensanglanté ;
Leur visage poudreux, que la souffrance altère,
Garde encor du combat la fière majesté.
C'en est fait ! l'ennemi, que trahit la fortune,

Dans la lutte où sa main tente un suprême effort,
Pour se débarrasser d'une foule importune,
Sur ce troupeau sans nom lance un arrêt de mort.

Plus d'espoir ! le pardon, d'où pourrait-il descendre
Sur ces fils de Brutus commandés par Kléber ?
. . . . . .
. . . . . .

A genoux, condamnés ! Voici l'heure dernière !...
On entend sur la place un bruit soudain de pas ;
La mort déjà, la mort voile votre paupière :
. . . . . .
. . . . . .

L'ami presse l'ami pour la dernière fois...
Quand, parmi les sanglots, tout à coup une voix
Dit : « Grâce aux prisonniers ! C'est Bonchamps qui l'or-
Les échos à ce cri tressaillent de bonheur : [donne.»
Il retentit au loin sur les bords de la Loire,
Et ce fleuve, autrefois témoin de tant de gloire,
Voit devant ce haut fait pâlir l'antique honneur.
Tout Français, oubliant les haines, le massacre,
Avec Bonchamps, dit : Grâce ! ici, près de l'autel,
Et ce cri généreux, qu'un chef-d'œuvre consacre,
Désormais dans l'histoire est deux fois immortel.

A la sortie de l'église, on jette un coup d'œil sur la riche colonne érigée à l'extrémité de la terrasse pour rappeler le passage de la duchesse d'Angoulême ; on se rend au cimetière orné d'une petite chapelle en ruines, délicat vestige de l'architecture du xve siècle, et l'on va voir, dans une chapelle privée, le monument funèbre de Cathelineau, surmonté de sa statue, œuvre de Molknecht.

Il est 11 heures passées ; les appétits sont aiguisés ; avec grand plaisir, les excursionnistes se concentrent dans la fraîche salle à manger de l'Hôtel de la Boule-d'Or. Autour des tables sont assis : M. Dortel, président, le

baron Gaëtan de Wismes, vice-président, M. Henry Riondel, trésorier; M. Soullard, bibliothécaire, le baron de Wismes, président sortant, de la Société Archéologique de Nantes ; M. le chanoine Durville, M. Dominique Caillé et M. Senot de la Londe, membres du Comité ; MM. Antoine Vincent, comte de Monti de Rezé, Maurice Gourdon, Sibille, député, capitaine Ringeval, de Brévedent, Lecornu, Rochery, capitaine du Plessis, Renard, vicomte de Secillon, Furret, Vigneron-Jousselandière, docteur de Lastours, Jamont, E. Poirier, Demangeat et vicomte René de Cornulier-Lucinière, membres de la Société Archéologique.

Fin et plantureux, le déjeuner fut animé par de très cordiaux entretiens. Le profane qui serait entré à l'heure du dessert aurait constaté que les amateurs de silex et de parchemins deviennent, *inter pocula,* les plus joyeux, les plus spirituels des convives. Oserai-je hasarder une supposition, tant soit peu téméraire ? une fort agréable surprise ne fut peut-être pas absolument étrangère à cette gaieté..... très angevine.

L'un de nos plus sympathiques collègues, qui joint à une vaste érudition servie par une mémoire infaillible l'affabilité du caractère et la verve méridionale de l'esprit, M. le docteur de Lastours, propriétaire à Varades, avait eu l'idée généreuse de sortir de sa cave des crus authentiques et vénérables et de leur faire traverser la Loire à l'intention des touristes de Saint-Florent ; grâce à lui, le repas fut arrosé de Bordeaux, de Bourgogne et de Champagne, dignes d'une tête couronnée.

A la fin du déjeuner, notre aimable Président se leva et, après avoir exprimé les regrets de plusieurs collègues, il remercia M. de Secillon, l'auteur avisé du plan de l'excursion, et témoigna la reconnaissance de tous envers M. de Lastours.

Nous nous installons, par petits groupes, dans des voitures assez dignes d'occuper une place d'honneur en des musées archéologiques, et, sous le double charme d'une

digestion aisée et d'un soleil resplendissant, nous trottinons à travers les vallons fleuris et les collines boisées du pays des Mauges.

On s'arrête aux fameuses mines d'or de La Bellière, utilisées par les Romains, délaissées pendant de longs siècles et exploitées de nouveau depuis quelques années ; elles occupent un nombreux personnel ; l'installation a coûté plusieurs millions ; le quartz aurifère, broyé par de puissants concasseurs, est traité par le mercure, le cyanure et le zinc. Pour un philosophe ou un poète, quel contraste frappant entre la bruyante activité des machines et le calme silencieux des coteaux d'alentour !

On remonte en voiture et, au petit trot des coursiers paisibles, on gagne la Motte-Saint-Antoine, près de Montrevault : en dépit des fouilles opérées à travers sa masse, ce vaste monticule n'a pas livré son secret. Est-il naturel ? fut-il construit par des hommes, et, alors, de quand date-t-il et quel fut le but de sa construction ? autant de questions laissant le champ libre à toutes les hypothèses.

Nous nous rendons alors chez M. le docteur Galard, médecin à Montrevault, l'heureux occupant du château édifié au XIe siècle par Foulques Nerra ; cette demeure vénérable, assez bien conservée, entretenue à merveille et aménagée avec goût, domine de ses tours altières l'étroite vallée de l'Evre, que les habitants de Montrevault franchissent au moyen d'un pont, dont la direction zigzaguante et les arches ogivales produisent un effet étrange. Secondé avec la plus charmante bonne grâce par Mme Galard, notre très aimable collègue répare nos forces et calme notre soif avec des gâteaux savoureux et un vin frais au bouquet exquis. Que nos hôtes soient remerciés de nouveau de leur délicate attention !

Les fidèles voituriers nous transportent à la gare de Montrevault, où, à 5 h. 50, les touristes s'embarquent pour regagner leurs foyers : l'allure du petit train d'Anjou n'a rien de commun avec celle des rapides, mais le

temps passe vite entre savants loquaces. Nous débarquons à Nantes vers 8 h. 1/4, et nous nous disloquons, non sans avoir remercié notre cher Président de cette journée mémorable, où l'histoire, l'industrie et l'art furent honorés comme l'archéologie.

Bon GAETAN DE WISMES.

MÉMOIRES

Construction du Mur de Ville sur la Motte Saint-Pierre en 1658

On peut se demander si Guillaume de Dommartin, le premier architecte de la cathédrale de Nantes, avait songé à donner à ce bel édifice la longueur qui lui assure un caractère si grandiose.

Ce qui nous fait nous poser cette question, c'est que le plan par terre de ce monument, tel qu'il a été exécuté, comportait la démolition de l'ancienne enceinte de la ville. Au XVe siècle, le mur de ville ne passait qu'à quelques pieds du vieux chœur de la cathédrale. On ne pouvait donc donner au nouveau chœur, y compris son pourtour, ses proportions actuelles qu'en faisant une trouée dans ce mur et, par suite, en en construisant un autre plus loin.

Rien, alors, ne permettait encore d'entrevoir l'inutilité des fortifications des villes. Il fallait compter avec les exigences de la défense d'après les règles et les usages du temps. La démolition d'un rempart entraînait la construction d'un autre, et quand il s'agissait du déplacement de la ligne de défense, c'était non seulement un nouveau mur à élever, mais encore une nouvelle douve à creuser, une contrescarpe à refaire : travaux considérables, auxquels on ne devait se déterminer que forcés par une impérieuse nécessité.

Or, comme on remaniait alors complètement le plan de la cathédrale, qu'on en augmentait toutes les proportions, renversant les autres constructions qui, telles que l'église Saint-Jean, gênaient l'extension du nouvel édifice, il semble que, en plaçant le chevet de son abside à la

place du vieux chœur, ou au moins au ras du mur de ville, l'architecte, s'il avait voulu donner à ce monument sa longueur actuelle, eût pu la lui donner en plaçant le portail plus avant de ce qui est devenu, depuis, la place Saint-Pierre.

Ainsi, il eût suffi de reporter la façade de la cathédrale un peu plus dans ce qui était alors un cimetière, pour donner à ce monument ses proportions actuelles, sans s'acculer à la nécessité de démolir tôt ou tard une partie d'un mur de ville : œuvre coûteuse et qui pouvait rencontrer de grandes difficultés de la part des administrations chargées du soin des remparts.

Quoi qu'il en soit du plan primitif de la cathédrale, la question de la démolition du mur d'enceinte s'imposa avec nécessité d'une solution immédiate, au moins au XVIIe siècle.

Les proportions de la cathédrale étaient alors arrêtées d'une façon définitive. On songeait à jeter les fondements du chœur avec son pourtour et ses chapelles, en un mot, de toute la partie que nous avons vu enfin terminer.

Or, cette partie débordait notablement au delà du vieux mur d'enceinte. A notre époque, on ne remplace plus les remparts que l'on démolit. Mais au XVIIe siècle, on ne jugeait pas encore inutiles les fortifications d'une ville. Aussi, dès que l'on eut décidé la démolition de l'ancien mur de ville pour l'agrandissement de la cathédrale, on décida, par concomitance, la construction d'un nouveau qui, déviant de l'ancien et poussant une pointe vers la Motte Saint-Pierre, renfermerait les nouvelles constructions.

Une telle modification de l'enceinte ne pouvait se faire sans l'agrément de la Ville. L'affaire fut mise en délibération le 19 mars 1657, dans une assemblée de MM. du Corps de Ville présidée par le sénéchal M. de la Gascherie Charette, et honorée de la présence du duc de la Melleraye, gouverneur de Nantes.

Nous donnons le texte de cette importante délibération :

« Sur ce qui a esté representé à l'assemblée par MM. les deputez du chapitre de l'eglize Cathédrale de Saint-Pierre de Nantes que l'antien desseing du bastimant de lad. eglise ne se peult executer ny l'œuvre se randre parfaict, conforme à iceluy et aux intentions des ducz et souverains depuis confirmez par les roys, si led. bastiment n'est porté jusques à sept toizes dans la douve et fossé de lad. ville, et pour cet effect estant necessaire de desmolir et rompre la sainture de muraille de la ville, à vis lad. eglise, lesd. sieurs desputez auroient supplié l'assemblée vouloir permettre aud. Chapitre de faire lad. advance et abattre lad. muraille à l'endroit dud. bastiment, offrant, des deniers destinez pour iceluy bastiment, refaire et restablir la muraille de la ville, bien et deuement de pareille force, haulteur, espoisseur et commodité qu'elle est à present, sans que la ville ny le publicq en souffre aucun prejudice.

« L'affaire mise en deliberation, attandu que cest œuvre est beaucoup à l'honneur de la religion et à la gloire de Dieu, estant pour l'augmentation et l'ornemant de son temple, le premier et le plus auguste de ce diocèse, et veu le desseing dud. bastimant représenté par lesd. sieurs du Chapitre, pour la perfection duquel a esté jugé par l'assemblée estre necessaire de faire la rupture de lad. muraille, et après que Mgr le duc de la Meilleraye, notre gouverneur, a declaré s'estre donné la peine de voir lesd. choses et que la rupture et refection de la muraille ne diminuera aucunement les fortifications de lad. ville et n'y fera aucun prejudice,

« De l'advis commun de lad. assemblée et de l'agremant et consantemant de mond. seigneur, a esté et est permis auxd. sieurs du Chapitre, pour le parachevemant du bastimant de lad. eglise et embellissement d'icelle, de porter led. bastiment jusques à 7 toizes qui sont 42 piedz dans la douve et fossé de la ville ; et, pour cest

effect, desmolir la muraille à vis lad. eglize, par ce qu'avant la demolition et advancemant, ilz feront, des deniers destinez pour iceluy bastimant, construire et bastir la sainture de muraille requise et necessaire pour enfermer l'advance dud. bastimant et icelle joindre aux antiennes murailles, en sorte qu'elle soit de pareille espoisseur, haulteur et force qu'elle est à present, avec ses courtines et fortifications requises pour la deffance du fossé et que l'on puisse passer sur icelle muraille en ronde avec la mesme facilité, sans diminuer lesd. fortifications ; entre laquelle muraille et l'eglize y aura une distance raisonnable pour empescher que de lad. eglize on puisse aller sur lad. muraille ; et d'autant que, par lad. advance, la douve sera retressye, lesd. sieurs du Chapitre feront aussy, des mesmes deniers, eslargir lad. douve du nombre de piedz qu'il sera lors jugé necessaire et construire une muraille vers la Motte en forme de contrescarpe, de la haulteur, longueur et espoisseur requise pour contretenir le terrain de lad. Motte et empescher qu'il ne tombe dans lad. douve, et retressysse davantage la Motte : lors desquelles demolition et construction de murailles seront MM. du Corps de ville advertiz par lesd. sieurs du Chapitre pour y assister et y donner leur advis. »

Les travaux à faire, comme on le voit, ne concernaient pas seulement le mur de ville et sa contrescarpe. Ils embrassaient tout ce qu'exigeait le prolongement du chœur de la cathédrale « la fondation des murs, des piliers... et des réparations qu'il est besoin de faire présentement à lad. église ».

L'adjudication de travaux ainsi définis s'adressait plutôt aux architectes qu'à de simples entrepreneurs. Aussi les premiers qui y concoururent étaient-ils des architectes : Jacques Caris, maître architecte, de Laval ; Jacques Bouhier, architecte, de Nantes ; Gilles Corbineau, architecte ; Mathurin Bussonnière et Mathurin

Biette (1) ; et, d'après notre procès-verbal, à la séance d'adjudication du 9 mai, il y avait « plusieurs architectes ». Il ne s'agissait pas de travaux de bâtisse, mais d'une œuvre d'art.

Malgré des publications faites non seulement à Nantes, mais encore à Rennes, à Angers, à Laval, à Saumur, à Chemillé, à Doué, à Château-Gontier, la perspective de ces travaux si importants ne semble pas avoir excité un grand empressement parmi les gens de la partie.

Le 26 avril, jour où l'adjudication devait avoir lieu, à 2 h. 1/2, devant la porte principale de Saint-Pierre, on brûla successivement six chandelles sans que personne se présentât pour faire une offre. A la deuxième séance, le 29 avril, les deux premières chandelles brûlèrent encore inutilement. Ce ne fut qu'à la troisième que l'adjudication fut amorcée par l'offre faite par Jacques Caris d'accomplir tous les travaux portés au devis pour la somme de 100.000 livres. La chose traîna péniblement dans les séances suivantes des 4 et 9 mai. On n'y fit point « d'offres raisonnables » : si bien que l'on crut devoir prier le duc de la Meilleraye, gouverneur de la ville et du château de Nantes, de se trouver, le 14, chez le doyen du Chapitre « pour aviser et résoudre ensemblement par quel autre expédient plus favorable on pouroit conclure le marché desd. ouvrages, les demandes faites aux assignations précédentes ayant esté excessives et sans raison. »

Cette assignation n'eut pas plus de succès que les précédentes. Le prix d'offre était descendu de 100.000 à 87.500 seulement, offre que l'on trouva « desraisonnable, ne pouvant estre receue ». On changea alors de tactique, et l'on prit le parti de diviser les travaux, « afin que les architectes connoissants mieux le travail ainsi divisé,

(1) Voir sur tous ces architectes, *Les Artistes Nantais* par le Marquis de Granges de Surgères. Aux renseignements donnés sur ces architectes par cet ouvrage si documenté on peut ajouter, d'après notre acte, que Jacques Caris était de Laval.

fassent des demandes plus réglées et moins excessives qu'auparavant ».

Comme la construction du mur d'enceinte était le plus pressé, on résolut d'en faire un devis particulier et d'en adjuger les travaux à la toise.

Ce n'était plus l'affaire des architectes, mais des maîtres-maçons. Les deux premiers qui se présentèrent furent les frères Jagueneau. Cette fois du moins l'affaire était sérieusement amorcée. L'adjudication portait sur un objet plus précis : le prix de la toise cube d'un mur dont on donnait l'épaisseur et la hauteur. Les frères Jagueneau demandèrent d'abord 30 l. par toise cube de mur à construire, puis finirent par proposer de le faire pour 27 l. Personne n'ayant mis au-dessous de ce dernier prix, le travail leur fut adjugé.

Le 14 juin, en présence des délégués du Chapitre et de la ville, du trésorier et général des finances et du président de la Chambre des Comptes, on procéda à la plantation des piquets et à l'alignement de la nouvelle muraille. Le travail fut fait par les architectes Jacques et Tugal Caris.

D'après le procès-verbal fait à cette occasion, ils comptèrent que « depuis le pillier buttant dernier faict à l'aile de main droite de lad. eglise [côté de la sacristie] il reste, pour la parachever de ce costé-là, selon son plan, ... de l'avancer et pousser en ligne droite 15 toizes reduites à 88 piedz, jusques où doibt estre posé le dernier pillier de l'arrondissement de lad. eglise : lequel espace ayant faict mesurer par lesd. Carris, sur l'emplacement destiné aud. bastiment, ils ont trouvé que, depuis led. dernier pillier basty jusques au talud de la vieille muraille de lad. ville vers la Mote, il y a 36 pieds 1/2 en droite ligne, et que pour parfaire led. nombre de 88 piedz qui doivent estre employez pour parachever l'eglise de ce costé-là selon la susd. longueur, il en faut prendre 51 piedz 1/2 dans le fossé, ce qui a esté mezuré et marqué par une ligne droite au bout de la-

quelle nous avons fait tirer sur le quarré geometrique une autre ligne droite qui passe sur le costé d'un petit rocher, et marquée à deux petitz trous que nous y avons fait creuser, et le bout et le point mitan de lad. eglise.

« Et pour ce que les ouvrages gothiques, comme celuicy, ne sont pas ordinairement bien clairs, à cause de la largeur de leurs ailes, et de la grande quantité de pilliers qui les portent, affin de laisser à l'eglise tout son jour et empescher qu'elle ne soit obscurcie par la hauteur des murs de la ville qui pourroint d'ailleurs causer beaucoup d'humidité par leur grande espoisseur, s'ilz touchoint aux pilliers buttants ; outre qu'une eglise de cette importance mérite bien qu'on puisse librement passer tout autour pour y faire, sans l'embarras du dedans, les ouvrages et bastiments necessaires et pour lui porter de toutes parts, aux occasions, le secours dont elle aura besoin, nous avons ..... laissé 6 piedz d'intervalle ou environ, entre le pillier le plus avancé de lad. aile de main droite, et la face de lad. muraille vers le chasteau ; suivant lesquels alignements, d'autant que cette face doibt partir de l'angle de la tour Saint-Laurent qui flanque la porte Saint-Pierre (*sic*) qu'il est absolument necessaire de laisser place en cet endroict pour bastir une sacristie à costé de lad. eglise ; et que, pour la beauté de l'ouvrage, les deux faces de la muraille avancée doibvent estre aucunement égallées, nous avons esté contraincts de donner à lad. face 31 toises 5 piedz de longueur revenant au nombre de 191 piedz, de sorte que la pointe des deux faces se trouvera eloignée du millieu de lad. eglise d'une toise et plus, ayant esté obligez de la pousser un peu vers la porte Saint-Pierre pour desgager à l'aile gauche le second pillier buttant de l'arrondissement de lad. eglise qui ne pouvoit avoir le mesme intervalle de celui qui lui est opposé en l'autre aile sans que la tour de la porte Saint-Pierre vers le chasteau fust presque toute couverte de la nouvelle muraille ; de laquelle la face gauche vers l'evesché, pressant un peu

le susd. pillier qui doibt estre fondé sur le bord du rocher, sous lequel il y avoit une grande fosse plaine d'eau, et finissant au bord de l'embrasure (1) la plus basse de lad. tour vers la ville, aura de longueur 30 toises ou environ, revenant à 180 piedz. La pointe des deux faces, au haut de laquelle il y aura une guerite, sera ainsi eloignée de la ligne qui joint par dehors les deux pilliers buttants les plus avancez de lad. eglise, d'environ 27 pieds par le fond, à prendre cet espace depuis le dedans de lad. pointe, dont le dehors doibt estre suivant cette situation à 91 piedz ou environ de la vieille muraille de la ville, la mesure se prenant en ligne droite. Ce que nous avons fait tracer dans led. fossé et marqué par des picquetz pour estre suivi par lesd. entrepreneurs à ce presents. »

Comme il y avait alors moins de bureaux dans les cartons desquels les plans et les projets sont condamnés à sommeiller pendant longtemps avant leur exécution, on se mit à l'œuvre trois mois seulement après l'adjudication des travaux. La première pierre du nouveau mur fut posée au mois d'août 1658. Nous connaissons cette date grâce à la générosité du Chapitre à l'occasion de cette cérémonie. Voici en effet ce que nous lisons dans le procès-verbal de la délibération capitulaire du 12 août de cette année :

« Le Chapitre a député MM. le Scholastique et Herlat (2) pour assister avecq MM. du Corps de Ville à veoir mettre et poser la première pierre aux fondements de la grande muraille que l'on doibt construire dans le fossé de cette ville pour la commodité du bastiment de cette Eglise et donner un loys d'or vallant unze livres aux maçons et entrepreneur de lad. muraille. »

D'après le devis, l'entrepreneur avait quatre ans pour exécuter ces travaux. Il les mena si rondement qu'ils

(1) Cette embrasure vient d'être mise au jour à l'occasion du déblaiement de la porte Saint-Pierre.

(2) Délibérations capitulaires, 12 août 1658. Claude Herlat, reçu chanoine sur la résignation de son oncle Claude Giraud, le 24 février 1635 ; décédé le 24 avril 1670. Il était abbé de l'abbaye de Melleray.

étaient terminés au bout d'un peu plus de deux ans. Ce détail nous est également révélé par une délibération capitulaire ; nous y lisons à la date du 10 novembre 1660 :

« MM. Boylesve (1) et [ ] sont deputez pour aller veoir toiser la muraille de la ville avecq M. le Général. »

On peut actuellement juger du travail des frères Jagueneau. Les déblaiements de l'Evêché ont exhumé ce mur de 1658 : il est facile de se rendre compte de la manière dont le devis a été exécuté.

Le texte de l'adjudication de ce mur de ville renferme de nombreux renseignements de différente nature. Nous nous bornons à le publier intégralement sans l'accompagner de tous les commentaires qu'il pourrait comporter.

(1) Jean Boylesve, reçu chanoine le 27 août 1636, décédé le 13 juillet 1677.

ADJUDICATION

Faicte à Pierre et Jacques Jagueneau

DU MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION DE LA

Muraille de la Ville et de la Contrescarpe

Au prix de vingt-sept livres la toise cube

LE 17e MAY 1658

JAN BAPTISTE BABIN, Conseiller du Roy, Tresorier de France et General des finances en Bretagne. Scavoir faisons, qu'après avoir à la requeste des nobles, venerables et discrets les doyen, chanoines et chapitre de l'Eglise St-Pierre de Nantes, rapporté nostre procez verbal des reparations, ouvrages et édifices, qu'il est necessaire de faire, tant à lad. Eglise, qu'à la ceinture des murailles de la Ville dud. Nantes, pour donner lieu à la construction du cœur de lad. Eglise, en datte du onsiesme jour de mars dernier ; les deputez dud. chapitre nous ayant requis de vouloir proceder au bail du marché au rabais desd. ouvrages et reparations : Nous aurions, par nostre ordonnance du huitiesme du mois d'avril dernier, mandé aux huissiers collecteurs des finances de cette generalité de bannir, publier et afficher dans les villes de Rennes, Angers, Saumur, Laval et Nantes, que ceux qui voudroint entreprendre de faire et bastir lesd. ouvrages, edifices et reparations, eussent à se trouver par devant nous le vandredy XXVIe ensuivant à deux heures de l'après midy, au devant la porte principalle de lad. Eglise St-Pierre ; et qu'il en seroit fait bail et ajudication au moins disant, à éteinte de chandelle, aux points, charges et conditions, qui seroint pour lors leües et déclarées.

Lesquelles bannies, publications et affiches ayant esté faites par Mercier et Jarnigan, huissiers collecteurs desd. finances, et par Melays general et d'armes, venerables et discrets Mres Pierre Merceron, scholastique de lad. Eglise, et Michel Grangeot, (1) chanoine d'icelle, deputez dud. chapitre, nous estant venu prier à nostre logis de vouloir nous trouver à nostred. assignation : nous serions allez de compagnie en lad. Eglise St-Pierre environ les deux heures et demie de l'après midy dud. jour xxvie dud. mois d'avril, et fait lire par Me Antoine Lefrotter, que nous avons pris pour ajoint, en presence desd. deputez, de Me Philipe de Casalis, procureur sindic de la communauté dud. Nantes, et de grand nombre de personnes assemblées pres la porte principalle de lad. Eglise, nostre susd. ordonnance de bannies, et les procez verbaux desd. huissiers, faisant foy qu'elles avoint esté faites sçavoir par led. Jarnigan es villes de Chemillé et Doué, les xie et xiie à Saumur, le xiiie à Angers, le quinsiesme à Chasteaugontier et Laval, le xvie jour dud. mois d'avril : par led. Mercier en cette ville de Nantes les xviie et xxe dud. mois apres le son de la trompette de Michel Chartier, trompette ordinaire de lad. ville ; et par led. Melais aud. Rennes, led. jour vingtiesme dud. mois aud. an. Lesquels Mercier et Jarnigan presents, après que nous avons pris d'eux le serment ordinaire et en tel cas accoustumé, nous ont juré et affirmé avoir fait et affiché lesd. bannies, ainsi qu'elles sont contenues en leursd. procez verbaux ; et led. Mercier d'y avoir esté assisté en cette ville et fauxbourgs dud. Chartier, lequel aussi present nous a pareillement juré par son serment d'y avoir esté employé, dont nous avons decerné acte. Ayant aussi fait lire à haute et intelligible voix le devis de la muraille de la

(1) Pierre Merceron, fils du sieur de la Sébinière, reçu chanoine de Nantes le 21 octobre 1639 et scholastique le 14 octobre 1641, décédé le 21 octobre 1670. Michel Grangeot, reçu chanoine le 27 janvier 1642, décédé le 18 mars 1675.

ceinture de lad. ville, qu'il faut avancer pour donner place au cœur de lad. Eglise ; de la muraille qui sera élevée au devant, pour retenir les terres de la contrescarpe, et élargir le fossé ; des fondations, des murs et pilliers de l'arondissement de lad. Eglise ; d'autres ouvrages ; et des reparations qu'il est besoin de faire presentement à lad. Eglise, le tout suivant le plan d'icelle, et qu'il est specifié aud. devis. Nous avons fait crier et demander par lesd. huissiers si quelqu'un vouloit entreprendre de faire les ouvrages mentionnez en iceluy, aux points, charges et conditions qui avoint esté leües. Et pour ce que durant le feu de six chandelles ny longtemps après, personne n'a fait aucune offre ny demande pour lesd. bastiments, Nous avons de l'avis desd. deputez ordonné que led. marché au rabais sera de rechef banni et affiché par cette ville et fauxbourgs, pour estre procedé à iceluy lundy XXIXe dud. mois d'avril pareille heure, et au mesme lieu.

Auquel jour et heure nous estant trouvez devant la porte principalle de lad. Eglise, lesd. Mercier et Jarnigan, huissiers, ont mis ès mains dud. Lefrotter nostre ajoint leur procez verbal des bannies dud. marché au rabais, que nous avions ordonnée estre faites en cette ville et fauxbourgs de Nantes, et qu'ils ont juré y avoir faites le XXVIe dud. mois d'avril assistez dud. Chartier, qui l'a pareillement affirmé après la lecture qui a esté faite de nostred. ordonnance, dud. procez verbal, et du devis desd. bastiments, reparations et ouvrages contenus en iceluy, en presence desd. deputez du Chapitre, de Me Jan Gaborit, procureur au siege presidial dud. Nantes, eschevin de lad. ville, et Philipe de Casalis, avocat en parlement, procureur sindic de lad. ville, deputez d'icelle, et de grand nombre d'artisants. Et led. Mercier ayant crié que s'il y avoit quelqu'un qui voulust entreprendre de faire lesd. bastiments et ouvrages, en la maniere qu'ils avoint esté leüs, qu'il eust a faire ses demandes ; nous avons pris deux chandelles, qui se

sont successivement éteintes, sans que personne ait parlé. Tandis que la troisieme brusloit, Jacque Caris, Me architecte de la ville de L'Aval a demandé la somme de cent mil livres pour faire tous les ouvrages mentionnez aud. devis, suivant les conditions portées par iceluy. Cette demande ayant esté proclamée plusieurs fois par lesd. huissiers, et six autres chandelles consumées sans que personne ne se soit presenté pour la diminuer : Nous avons de l'avis desd. deputez ordonné qu'elle sera bannie, publiée et affichée avec led. marché au rabais par les carrefours et lieux accoustumez de cette ville et fauxbourgs, avec assignation par devant nous en ce lieu à samedy quatriesme du present mois de may deux heures de l'après midy, à tous ceux qui voudront entreprendre lesd. bastiments et reparations au dessous de lad. somme, pour estre led. marché ajugé au moins disants et à eteinte de chandelle.

Ce qui ayant esté fait et executé par led. Jarnigan, huissier collecteur des finances de cette generalité le xxxe et dernier jour dud. mois d'avril, et ced. jour quatriesme du present mois de may, auquel nous nous sommes encor assamblez environ les deux heures de l'après midy en lad. Eglise St-Pierre : Nostre susd. ordonnance et lesd. bannies ont esté leües par nostred. ajoint en presence desd. deputez tant dud. chapitre que de lad. communauté ; et apres que led. Jarnigan present, duquel nous avons pris le serment, nous a affirmé que son procez verbal desd. bannies contenoit verité, et led. Chartier, trompette qu'il avoit assisté led. Jarnigan à les faire, dont a esté par nous decerné acte ; le devis desd. murailles, reparations et autres ouvrages ayant esté leu comme cy devant, et led. Caris, architecte, persistant en son offre de faire tous lesd. ouvrages et reparations aux charges dud. devis, pour lad. somme de cent mil livres ; nous avons fait demander par led. Jarnigan si quelqu'en vouloit entreprendre de les faire à moindre prix, aux conditions du

devis qui avoit esté leu ; et allumer une chandelle, qui s'est éteinte avec une autre sans qu'aucun se soit presenté. La troisiesme estant allumée et presque consumée, Jacques Bouhier, architecte dud. Nantes, a promis d'entreprendre led. marché pour quatre vingts dix-huit mil livres. La quatriesme bruslant, Gilles Corbineau, architecte, a demandé pour faire tous lesd. ouvrages contenus auxd. devis, et aux conditions d'iceluy, quatre vingts dix-sept mil livres. Tandis que la cinquiesme se consumoit, led. Bouhier a dit moins de mil livres ; et durant la sixiesme led. Carris ayant demandé quatre vingts quinze mil livres, Mathurin Bussonniere quatre vingts quatorze mil, led. Corbineau quatre vingts treize mil, Vincent Malidain mil livres moins, et Mathurin Biette encore mil livres au dessous ; led. Bouhier a mis led. marché à quatre vingt dix mil livres. Après quoy ayant encore fait brusler deux autres chandelles, et demander souvente fois si l'on vouloit mettre au dessous : comme nous avons veu qu'il ne se faisoit aucune offre plus avantageuse, nous avons pris l'avis desd. deputez et ordonné que l'offre dud. Bouhier seroit publiée et affichée en cette ville et fauxbourgs pour venir à l'ajudication dud. bail au rabais en ce lieu jeudy neuviesme du present mois à pareille heure de l'apres midy, au dessous de lad. somme de quatre vingts dix mil livres.

A laquelle heure dud. jour neufiesme dud. mois de may nous estant rendus pour la quatriesme fois en lad. Eglise St-Pierre de Nantes, pour voir si les artisants feroint des offres plus raisonnables qu'ils n'avoint fait auparavant, nous y avons trouvé lesd. deputez du chapitre et de la ville, et plusieurs architectes. En presence desquels ayant fait comme cy devant, lire par nostred. ajoint nostre susd. ordonnance du quatriesme du present mois, les bannies faites en consequence par lesd. Mercier et Jarnigan, assistez dud. Chartier trompette, le cinq et neufiesme ensuivants, tant dud. marché

au rabais que de lad: somme de quatre vingts dix mil livres demandée, lesquels presents ont tous juré les avoir faites ; et le devis desd. ouvrages, qui a esté entendu de tous les assistants. Lesd. huissiers ont appellé led. Bouhier lequel present ayant persisté en son offre et demande, elle a esté plusieurs fois proclamée, et deux chandelles allumées consecutivement, sans qu'elle ait esté diminuée par aucun. Comme la troisiesme chandelle brusloit, led. Gilles Corbineau a dit quatre vingts neuf mil cinq cents livres, et led. Jacques Caris a demandé cinq cents livres moins, pour faire et accomplir tout ce qui est contenu aud. devis. Quatre autres chandelles ayant esté successivement allumées et bruslées sans diminution de la demande dud. Caris, lesd. deputez ayant dit leur avis : nous avons encore ordonné que la demande dud. Caris seroit bannie, publiée et affichée par cetted. ville et fauxbourgs, pour estre led. marché au rabais ajugé au mesme lieu, le mardy ensuivant XIIIIe dud. mois de may à deux heures de l'apres midy, sans plus de remise, au dessous de lad. somme de quatre-vingtsneuf mil livres.

En execution de laquelle ordonnance lesd. huissiers et trompette ayant fait les bannies et publications portées par icelle le samedy XIe dud. mois, nous avons remis lad. assignation au logis de venerable et discret Mre Claude Bernard, doyen de lad. Eglise, où le Seigneur duc de la Melleraye, pair et mareschal de France, lieutenant general pour le Roy en cette province, et gouverneur de la ville et chasteau de Nantes a esté prié de se trouver, pour aviser et resoudre ensemblement par quel autre expedient plus favorable on pouroit conclure le marché desd. ouvrages, les demandes faites aux assignations precedentes ayant esté excessives et sans raison. Et pour cet effect lesd. Architectes, qui se sont assamblez au devant de la porte principale de lad. Eglise St-Pierre, ayant esté avertis de se rendre au logis dud. Sr doyen, où nous sommes allez en compagnie desd.

deputez du chapitre et de la ville, entre les deux et trois heures d'apresmidy dud. jour XIIIIe du present mois : nous y avons, en presence dud. seigneur duc de la Melleraye, desd. sieurs doyen et deputez fait lire par ledit Lefrotter, nostre ajoint, nostre susd. ordonnance du IXe precedent, et le procez verbal des bannies faites en consequence par led. Mercier, huissier, assisté dud. Chartier trompette ; et après qu'ils l'ont eu certiffié veritable par leur serment que nous avons pris, le devis desd. ouvrages ayant esté pareillement leu, comme cy devant, led. Mercier a demandé si quelqu'un vouloit entreprendre de les faire pour moins que lad. somme de IIIIxx IXm l. demandée par led. Caris, aux conditions dud. devis ce qui a esté plusieurs fois reiteré tandis que la premiere chandelle a bruslé. La seconde estant pres de s'esteindre, led. Jacques Bouhier a demandé IIIIxx VIIIm Ve l. Et durant le feu de la troisiesme led. Gilles Corbineau ayant diminué de Ve livres, led. Jacques Caris a offert de faire lesd. ouvrages pour la somme de IIIIxx VIIm livres, au dessous de laquelle personne n'ayant mis durant plusieurs chandelles, et cette offre desraisonnable ne pouvant estre receue, il a esté resolu d'essayer d'autres moyens pour le bien et avantage de lad. Eglise, et de faire separement plusieurs marchez desd. ouvrages, affin que les architectes connoissants mieux le travail ainsi divisé, fassent des demandes plus reglées et moins excessives qu'auparavant. Cette resolution prise, comme la construction de la muraille de la ville et de la contrescarpe, qu'il faut élever et bastir au devant du cœur de lad. Eglise St-Pierre, est l'ouvrage le plus pressé et le plus important ; nous avons fait demander si quelqu'un vouloit entreprendre de bastir lesd. murailles à la toise cube, fournissant de tous matériaux, suivant le devis particulier qui en sera arresté, faisant partie de celuy qui comprenoit tous lesd. ouvrages en general ; et pris une chandelle à l'extinction de laquelle led. seigneur duc de la Melleraye

s'estant retiré, Jacques et Pierre Jagueneau, freres, Mes maçons de cette ville, ont offert de faire lesd. murailles de la ceinture de la ville et de la contrescarpe d'icelle pour trente livres la toise cube, quittes de frais, à la charge de fournir de tous materiaux et de faire et aplanir les fondements d'icelles, sans estre sujets au transport des delivres. Sur laquelle offre deux autres chandelles ayant esté successivement allumées et consumées, sans qu'elle ait esté diminuée ; nous avons de l'avis desd. sieurs doyen et deputez ordonné que l'offre desd. Jagueneau sera bannie, publiée et affichée en cette ville et fauxbourgs, pour venir à demain deux heures de l'apres midy à l'ajudication du bail dud. marché au devant de la porte principale de lad. Eglise St-Pierre de Nantes, suivant le devis qui en sera leu.

Dans lequel lieu nous estant encore rendus après les deux heures de l'apres midy dud. jour mercredy, xve dud. mois de may, accompagnez comme cy devant desd. deputez, nostred. ajoint a fait lecture de nostred. ordonnance et du procez verbal de bannies faites par lesd. huissiers Mercier et Jarnigan le jour d'hier quatorziesme dud. mois, et ce jour quinsiesme, tant du marché au rabais desd. murailles, que de l'offre desd. Jagueneau. Lesquels Mercier et Jarnigan ayant levé la main, nous ont asseuré par leur serment avoir fait lesd. bannies ainsi qu'il est porté par leurd. procez verbal, dont nous avons decerné acte, ensemble de la lecture du devis par nous arresté, et leu par nostred. ajoint ainsi qu'il en suit :

Devis des murailles de la Ville et de la contrescarpe d'icelle qui seront basties et élevées au devant du cœur de l'église Saint-Pierre de Nantes.

L'entrepreneur sera tenu de faire à la teste de lad. eglise une muraille pour servir à la ceinture de la ville, laquelle prendera d'un bout à l'angle de la tour de la porte St-Pierre qui regarde le chasteau, et de l'autre à

cinq toises de l'angle de la tour St-Laurent, qui voit lad. porte : auxquels endroits elle fera bonne liaison avec la vieille muraille, et de là sera conduite en faces égalles de chasque costé jusqu'à ce qu'elle se lie en pointe au milieu du cœur de lad. eglise, où elle s'avancera de sorte qu'il puisse y avoir six pieds d'intervalle entre les pilliers buttants les plus avancez et les faces de lad. muraille, chascune desquelles aura par ce moyen vingt-six à vingt-sept toises de longueur.

Lad. muraille sera fondée sur le roc escarpé et aplani aux frais de l'entrepreneur, et faite de bonne pierre froide à chau et à sable : et aura de hauteur soixante-cinq pieds depuis le fond du fossé jusques aux aras de lad. muraille qui sera son plain-pied. Les pierres qui serviront de parement en dehors seront un peu picquées et posées en eschiquier, affin que la muraille en soit plus belle et plus unie.

L'espoisseur de lad. muraille sera de quatorze pieds dans les fondements, d'où elle sera élevée en talud et bataison de deux pieds à la hauteur de vingt-cinq pieds, où elle n'aura que douze pieds de largeur : et de là elle sera continuée jusques aux aires ou à son plain-pied en bataison d'un pied seulement : et là elle sera réduite en finissant à onze pieds de largeur.

La nouvelle muraille fera bonne liaison avec la vieille et s'y joindra de sorte, qu'entrant dans le vieux mur, elle y sera liée et attachée sans difformité, et sans crainte de separation ny crevasses.

Sur les aires ou plain-pied tant de la vieille que de la nouvelle muraille, aux deux endroits où les bouts des deux faces feront liaison avec la vieille, seront faits des degrez commodes, semblables aux vieux qui y sont, pour aller aysement de la tour Saint-Laurent à celles de St-Pierre, et pour faire commodement passer les rondes le long de la nouvelle muraille.

En toute la longueur des deux faces de lad. muraille seront faits et posez, en dehors, des machecoulis comme

les anciens, de pierre de taille de grison pour porter les parapets, qui auront ainsi que les anciens six pieds de hauteur et deux de largeur : et en dedans, vers la ville, il sera élevé pour la seureté du chemin des rondes un autre parapet ou coridor sans machecoulis, de la hauteur de deux pieds et d'un d'espoisseur : lesquels parapets seront faits de mesme pierre que lad. muraille ; et à la dernière couche dud. coridor les pierres seront posées sur can ou costé.

Toute la pointe ou la teste des deux faces de lad. muraille sera bastie et élevée de pierre de taille de grison, la liaison desd. deux faces ne se pouvant bien faire autrement, lesquelles pierres auront du moins de trois à quatre pieds de longueur.

Et à lad. pointe, et sur l'aire de lad. muraille sera assis et basti par led. entrepreneur une garite en saillie, laquelle aura six pieds de diamètre en dedans, et dix pieds de hauteur sous clef : lad. saillie commançant au bas des machecoulis, sera élevée de pierre de grison à la hauteur de deux pieds au dessus du plain-pied de lad. muraille : et le reste sera fait et couvert en cul de four d'un parpin de touffeau à joints couverts d'un pied d'espoisseur.

Pour élargir le fossé retressi par l'avance de lad. muraille, il sera abbatu par led. entrepreneur environ cinq toises des terres de la contrescarpe vis à vis de la pointe de la nouvelle muraille et du millieu du cœur de lad. eglise, et le long des faces à proportion ; en tout cas ce qui sera necessaire pour donner entre la contrescarpe revestue et lesd. pointes et faces de la nouvelle muraille environ treize toises de largeur aud. fossé, avec la profondeur égalle à celle de l'antien.

Et pour retenir les terres de lad. contrescarpe, led. entrepreneur sera obligé de faire une muraille à fond de cuve, avancée en pointe, et en mesme sens que lad. contrescarpe aura esté reduite pour l'elargissement dud. fossé : laquelle luy laissant les largeurs mentionnées en

l'article precedent, prendra depuis le coude où finist la vieille muraille vers la herse de lad. porte St-Pierre, jusques à la pointe qui avancera dans les terres de la Motte ou de lad. contrescarpe, vis à vis de la pointe de lad. muraille et du millieu de lad. eglise : d'où se rapprochant de la ville de mesme sens que de l'autre costé, elle sera continuée vers le chasteau jusques où elle rentrera dans le vieux fossé par une ligne droite, qui respondra, comme dit est, à celle du costé de la herse.

Dans laquelle étendue lad. muraille pourra avoir environ quarante toises de longueur. Sa hauteur sera d'environ trente pieds, s'il ne se trouve point de roc, sur cinq de largeur par le fond, qui sera reduite à trois en haut par deux pieds de bataison qu'on luy donnera en toute lad. hauteur.

Il faudra faire à lad. muraille de cinq toises en cinq toises, ou plus s'il est besoin, des chesnes de maçonne de trois pieds d'espoisseur, lesquelles entreront cinq pieds dans les terres de lad. contrescarpe, et seront élevées depuis le premier roc, où lad. muraille sera fondée après qu'il aura esté escarpé et applani jusques à trois pieds du plain-pied, avec des ventouses entre deux de la hauteur de cinq pieds, et de demi pied de largeur, pour servir aux descharges necessaires.

Les terres de lad. motte, ou contrescarpe, seront aplanies le long de lad. muraille, et rendues égalles au vieil terrein aux frais dud. entrepreneur. Et sur lad. muraille il sera fait un petit rebord de dix-huit pouces d'espoisseur et de trois pieds de hauteur pour servir d'appuy : le tout de bonne pierre froide et à chau et à sable comme lad. muraille de la ville ; et la dernière couche dud. appuy sera posée ainsi qu'au coridor. Et en cas qu'il se trouve du roc sous les terres de lad. contrescarpe, qui seront prises pour élargir led. fossé, led. entrepreneur le fera rompre à ses frais jusques à lad. muraille, et jusques au plain-pied dud. fossé dans toute l'etendue cy dessus speciffiée et pourra se servir de la pierre qu'il en tirera.

Fournira l'entrepreneur de tous materiaux et fera les maçonnes de lad. muraille à la toise cube ou carrée au prix qui luy sera ajugé. Laquelle toise sera prise et mesurée sur la maçonne solide seulement, et non sur le vuide, et sans qu'il se puisse tirer de plomb plus bas que le parapet de lad. muraille.

Sera obligé de parachever lesd. murailles tant de la ceinture de la ville que de lad. contrescarpe, et de les rendre accomplies dans quatre ans.

Touchera sur nos ordonnances le payement de son ouvrage à proportion qu'il l'avancera, et ne pourra estre payé pour moins que de trois cents toises à chasque fois, lesquelles seront mesurées et supputées en nostre presence et desd. deputez par gens experts à ce appellez.

Pour donner aud. ajudicataire moyen d'avoir des materiaux, il luy sera payé par avance la somme de huit mille livres tz. de laquelle et de l'accomplissement entier desd. murailles aux conditions cy dessus, il fournira dans tiers jour par devant nous bonne et suffisante caution resseante en cette ville, et ne pourra toucher le dernier payement qu'après le renable rendu de tous lesd. ouvrages.

Led. ajudicataire fera démolir la vieille muraille lors que la nouvelle sera en deffance, en donnant avis au sindic de la communauté, et se pourra servir des demolitions d'icelle. Sera obligé d'en oster les delivres, (1) et de laisser vuide et degagé l'espace et le fond d'entre la vieille et nouvelle muraille, affin que les fondements du cœur de lad. eglise y puissent estre assis sans embarras.

Led. devis ayant esté entendu de tous les assistants et desd. Jagueneau, qui ont dit l'avoir bien compris,

(1) Nous croyons devoir faire remarquer que ce mot d'un usage si courant à Nantes, et qui y est en circulation depuis si longtemps, n'a pas encore l'honneur de figurer dans le dictionnaire de l'Académie ni dans les autres de la langue française. Littré lui-même ne les a enregistré ni dans son grand dictionnaire ni dans ses derniers suppléments. Ce n'est une raison pour que les Nantais ne continuent pas à l'employer.

et que conformement à iceluy ils persistent en leur offre et demande, il a esté crié par led. Jarnigan qu'il sera fait ajudication du marché desd. murailles contenues aud. devis aux conditions portées par iceluy, à ceux qui entreprendront de les faire au dessous de trente livres demandées par lesd. Jagueneau pour chasque toise cube. Quatre chandelles allumées s'estant éteintes sans qu'aucun ait diminué lad. demande, Vincent Mallidain a offert de faire la toise cube de la maçonne desd. murailles pour vingt et neuf livres, avec les demolitions de la vieille muraille : et lesd. Jagueneau à la mesme condition et autres dud. devis pour xxviii^{l} x^{s}, sur laquelle offre quatre autres chandelles s'estant consumées sans aucune diminution d'icelle, apres avoir pris l'avis desd. deputez, nous avons ordonné que led. marché des murailles cy dessus sera pour la dernière fois banni et affiché en cette ville et fauxbourgs, ensemble l'offre desd. Jagueneau, avec assignation en ce lieu à vendredi prochain à la mesme heure pour la conclusion dud. marché au dessous de lad. somme de vingt huit livres dix sous.

Auquel jour dixseptième du present mois de may nous estant assamblez pour la septième fois pres de la principalle porte de lad. eglise St-Pierre de Nantes, entre deux et trois heures de l'apres midy, lesd. huissiers ont mis ès mains de nostred. ajoint leur procez verbal des dernieres bannies par eux faites le seizième dud. mois en consequence de nostre ordonnance du quinzième precedent, laquelle nous avons fait lire en presence desd. deputez du chapitre et dud. Gaborit l'un des deputez de lad. communauté, et ensuite led. procez-verbal de bannies, que lesd. Mercier et Jarnigan presents ont asseuré avec serment avoir faites, led. Chartier trompette aussi present affirmant les y avoir assistez. De quoy ayant decerné acte, et fait lire mot à mot à haute et intelligible voix par nostred. ajoint le devis cy devant specifié : suivant les conditions et charges duquel lesd. Pierre et Jacque Jagueneau ont declaré vouloir persister en

leurd. offre de faire la maçonne desd. murailles à vingt huit livres dix sous la toise cube, fournissant de tous materiaux ; lesd. huissiers ont proclamé lad. offre, et demandé si quelqu'un vouloit la diminuer. Et lors la première chandelle s'estant eteinte, et la deuxième nous ayant esté apportée, Mathurin Bussonniere a demandé vingt huit livres pour chasque toise cube de lad. maçonne et lesd. Jagueneau ont dit qu'ils s'obligeoint a faire toutes les maçonnes desd. murailles de la ceinture de la ville et de la contrescarpe d'icelle, ainsi qu'il est couché aud. devis, et suivant les conditions d'iceluy, pour vingt sept livres la toise cube, quittes de frais. Sur laquelle offre, que lesd. huissiers ont plusieurs fois bannie, lad. chandelle s'estant consumée, et quatre autres successivement, sans qu'aucun des assistants ait fait d'offre plus avantageuse, quoy qu'il ait esté proclamé beaucoup de fois par lesd. huissiers qu'on alloit ajuger led. marché. Après avoir encore long temps attendu, et personne ne témoignant vouloir parler : Nous avons de l'avis desd. deputez ajugé et ajugeons auxd. Pierre et Jacque Jagueneau moins disants, led. marché au rabais des murailles de la ceinture de la ville et de la contrescarpe d'icelle, à vingt sept livres la toise cube fournissant de tous materiaux, aux charges et conditions du devis cy dessus exprimé, et de payer un escu au sonneur qui a fourni les chandelles. Fait aud. Nantes, les jour et an que dessus, ainsi signé en la minutte, Babin, Bernard, doyen de Nantes (1), Merceron, scholastique de Nantes, M. Grangeot, J. Gaborit, conseiller et eschevin de lad. ville, Ph. G. de Casalis, sindic de Nantes, P. Jagueneau, Jacque Jagueneau, et A. Lefrotter, ajoint.

Le vingt septième jour de may mil six cents cinquante huit, par devant nous Jan Baptiste Babin, conseiller du

(1) Claude Bernard, reçu chanoine, sur la résignation de son frère Charles, le 29 décembre 1634, puis doyen le 5 novembre 1642. Il mourut en son hôtel du Doyenné (rue Mathelin-Rodier), le 13 novembre 1660, laissant pour héritier son frère M. de la Turmelière.

Roy, Tresorier de France et General des Finances en Bretagne, se sont presentez Pierre et Jacque Jagueneau freres, mes maçons, demts sçavoir led. Pierre en cette ville de Nantes, rue et paroisse de St-Leonard, et led. Jacque au fauxbourg de Richebourg, paroisse de St-Clement, ajudicataires du marché au rabais de la construction et élevation d'un espace de murailles de la ville et de la contrescarpe d'icelle, qui sera basti et elevé au devant du cœur de l'eglise St-Pierre dud. Nantes, par bail a eux ajugé comme moins disants, le dixseptième de may present mois et an, moyennant la somme de vingt sept livres la toise cube aux charges et conditions speciffiées et employées au bail dud. marché. Aux conditions duquel lesd. Jagueneau obeissants nous ont, tant de l'evenement d'iceluy que de toutes et telles sommes de deniers qui leurs seront payées par avance ou autrement pour parvenir à la perfection desd. ouvrages, et generalement de l'entiere execution et accomplissement de tous et chascuns les points, charges et conditions du devis dud. marché, fourni à pleges et cautions les personnes de Jan le Feubvre, me serurier, demeurant au devant du chasteau de cested. ville, paroisse Ste-Radegonde, et Jan Prignet (*sic*), aussi me serurier, demeurant pareilement en cested. ville de Nantes, rue et paroisse dud. St-Leonnard, lesquels presents s'y sont volontairement et en leur propre et privé nom, mis et constituez pour lesd. Jagueneau, et avec eux solidairement obligez au garantage, evenement et accomplissement de tous les points, charges et conditions dud. marché qui leur a esté leu inteligiblement, et qu'ils ont presentement declaré avoir bien compris, pour y estre lesd. ajudicataires et cautions, ensemblement et l'un d'eux pour tous, contraints en cas de deffaut et manquement par execution et vente de leurs biens meubles et imeubles, emprisonnement de leurs personnes et autres voyes ordinaires et accoustumées pour les propres deniers et affaires du Roy, renonçants au benefice de division, ordre de droit

et discution de biens et personnes. Et ont lesd. Jagueneau, le Feubvre et Prigent (*sic*), fait election de domicile en la demeure de m^e^ Pierre Danvers, procureur au siege presidial dud. Nantes, où ils consentent et veulent que toux exploits faits pour l'execution des presentes vaudront comme s'ils estoint faits à leurs propres personnes et ont signé. Ainsi signé, J. Feubvre, J. Preignet, P. Jagueneau et Jacque Jagueneau. Duquel cautionnement nous avons decerné acte, et iceluy receu du consentement des s^rs^ Merceron, scholastique, et Grangeot, chanoines deputez du chapitre de St-Pierre dud. Nantes, à la charge auxd. Jagueneau de renforcer de cautions toutes fois et quantes. Fait aud. Nantes, les jour et an que dessus. Ainsi signé, Babin, Merceron, M. Grangeot et A. Lefrotter, ajoint. »

G. DURVILLE.

LES ORIGINES

DU

QUARTIER DU PETIT HERMITAGE

DE LA ROUTE DE RENNES

Ce quartier a pris son nom d'un petit couvent qui s'était fondé, vers le milieu du XVIIe siècle, au-dessus du Pont-du-Cens.

Fournier (*Histoire lapidaire de Nantes, tome Ier, folio 182*) mentionne la construction de la chapelle dite du Petit-Hermitage, route de Rennes, d'après une inscription, sur pierre calcaire, qu'il reproduit ainsi :

« L'an MDCXLVI, le V novembre, par permission de la Communauté de Ville et du consentement du curé et des paroissiens de St-Similien, du VI janvier MDCXLVII, Frère Gilles Durand, hermitte de St-Antoine, fait construire cette chapelle. »

Cette inscription, qui semble apocryphe, comme beaucoup d'autres du recueil de Fournier, a été reproduite par Mellinet dans le tome Ier de *La Commune et la Milice de Nantes*. Quoi qu'il en soit, plusieurs documents des Archives publiques attestent l'existence d'un ancien hermitage en cet endroit.

Un acte du 15 juin 1645 nous fait connaître que « René Bonnin, écuyer, seigneur des Viviers, et D^elle^ Jeanne des Vignes, sa femme, délaissent à frère Gilles Durand, hermite de l'ordre de Saint-Antoine (1), un petit canton

(1) L'ordre hospitalier de St-Antoine avait été fondé au Moyen-Age pour le soulagement des malades atteints d'une espèce de lèpre appelée d'abord *mal des ardents*, puis ensuite *feu de St-Antoine*. (Voir *l'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*, par Léon Maître.)

de terre appelé le *Petit pré de Bourdebien*, dépendant de leur maison de la Porcherie, située en la paroisse de Saint-Similien de Nantes, pour y faire bâtir, à ses frais, une cellule pour sa résidence et une chapelle en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de Saint-Antoine, à la charge que ledit Durand et ses successeurs hermites, au même lieu, célébreront, s'ils sont prêtres, ou feront célébrer, à l'intention des donateurs et de leurs successeurs, six messes les seconds dimanches des six premiers mois de l'année ; que lorsqu'elles se célébreront, ils seront tenus d'avertir à ladite maison de la Porcherie, afin qu'on y puisse assister. En cas d'abandon dudit hermitage par le frère Durand et les ermites de son ordre, le fonds sera transporté et fera retour aux donateurs pour en jouir comme de leurs autres biens, sans néanmoins pouvoir détruire lesdites cellule et chapelle où ils y auraient droit de patronnage. » (*Arch. départ. de la Loire-Inf., G 116.*)

L'acte d'approbation donné le 26 août suivant « par noble et discret Missire Jean Fouché, grand archidiacre de Nantes », porte que « la maison et terre de la Porcherie, avec ses dépendances en la paroisse de St-Similien, fief de la juridiction de l'Archidiaconé de Nantes, est tenue noblement à foy, hommage et rachat ». Le canton de terre sur lequel frère Gilles Durand devait construire un hermitage « pour y habiter et vivre pieusement et exemplairement sous l'autorité de Monseigneur l'Evesque de Nantes, était borné d'un côté par une pièce de terre labourable dépendant du lieu de *Louandibo*, d'autre côté le grand chemin et pavé conduisant du pont au Sens en la Ville de Nantes, d'un bout une petite pièce de terre en gast, dépendant de la Barberie, et d'autre bout une petite pièce de terre dépendant aussi dudit lieu de la Porcherie.» (*Arch. départ., G 116.*)

Tout d'abord, l'archidiacre avait déclaré qu'il entendait s'opposer à la cession et empêcher l'établissement de frère Durand, mais il se ravisa, Durand ayant promis « pour lui et ses successeurs hermites de payer à perpé-

tuité, annuellement aux termes de chacun an, jour de la fête de St-Jean-Baptiste, audit sieur Archidiacre et ses successeurs, un sou de rentes féodales et, de juridiction, *un plat de bonnes cerises aigres.* » En ce qui concerne le rachat du canton de terre, Durand nomma à l'archidiacre « Jean Vignoboul, secretain (sacristain) de l'église de St-Similien, par le décès duquel lui et ses successeurs seront tenus de payer à l'Archidiacre *deux plats de cerises aigres* audit terme de St-Jean, pour demeurer quitte du rachat au lieu et place de Vignoboul. »

Sur le logement et la chapelle qui devaient être construits, Durand fut obligé « d'y faire mettre et apposer, au plus beau lieu, les armes de l'Archidiacre, en bosse pour marques de son fief et de sa seigneurie. » (*Arch. dép., G 116.*)

Le 5 novembre 1645, une délibération de la Ville permit au frère Durand de construire son hermitage et de s'établir « proche le pont du Cens, à la condition de n'admettre aucun autre religieux ou compaignon avec lui, de ne point accroître son logement, ny porter le sac par la Ville et forsbourgs. » Il lui était permis seulement d'avoir « ung petit sac soubz son manteau » pour faire des quêtes. (*Arch. munic. de Nantes, GG 624.*)

Deux autres ermites prirent peu après la place du frère Gilles. Le registre du *Greffe de la Ville de Nantes* (*BB 42*) mentionne, à la date du 20 novembre 1650, que « permission fut accordée par le Bureau aux frères Jacques Garnier et Nicolas Pierre, religieux ermites profès de l'ordre de St-Anthoine, anachorètes, de s'établir dans le petit ermitage, sis paroisse de St-Similien, aux charges et conditions y portées. » L'abbé Travers, l'historien des évêques de Nantes, nous apprend que ces deux moines furent chassés par la Ville, assez mal disposée en ce temps pour l'accroissement des établissements religieux.

En 1666, nous retrouvons au petit ermitage deux autres moines qui, mandés, parurent au Bureau le 28 décembre. Leur réputation n'était pas bonne si l'on en

juge par cet extrait du Registre des Délibérations :

« Interrogation faite aux sieurs Frères Anthoine de St-Gabriel et Jean Pinaud, se disant hermites retirés sur le chemin de Rennes, fut délibéré que ledit Pinaud se retirerait hors de la ville et fauxbourgs et comté nantais, et audit frère Anthoine de St-Gabriel fut ordonné que dans trois jours il apportera attestation de sa vie et mœurs, avec permission de l'évêque de Nantes. « (*Arch. munic. de Nantes, BB 45.*)

Dans le même jour, le père de la Mothe, religieux de l'ordre de Notre-Dame-de-la-Mercy pour la rédemption des captifs, vint prier le Bureau de lui obtenir de l'évêque de Nantes la permission de s'établir, avec quelques autres religieux de cet ordre, dans la paroisse de Saint-Donatien. La Communauté résolut de s'opposer à leur établissement aussi bien dans la Ville que dans tout le pays nantais. Quelque temps après, devenue plus favorable, elle leur permit de demeurer à l'hermitage du Cens.

L'hermitage, abandonné pendant quelques années, avait fait retour au donateur. Par acte du 24 septembre 1672, sur de nouvelles démarches des religieux, Pierre Hallouin, écuyer, sieur de la Morhonnière, céda à l'ordre de la Mercy, « l'hermitage de la Porcherie, consistant en une chapelle, une petite cour au-devant, logement aux deux côtés et jardin au derrière, enclos et fermé de murailles, le tout contenant un demi journal de terre ou environ. » (*Arch. départ., G 116.*)

Les religieux de la Mercy devaient payer à Hallouin « le nombre de vingt livres de rente noble et foncière et oultre dire et célébrer, à son intention, le nombre de dix-huit messes à basse voix par chacun an. » Ils ne pouvaient, eux et leurs successeurs, s'étendre ni posséder aucunes terres au-delà du grand chemin conduisant du pont du Cens à Nantes. S'ils voulaient s'accroître au côté et derrière leur jardin, ce ne pouvait être que de la quantité de deux journaux seulement.

Ces religieux restèrent une trentaine d'années au Petit-

Hermitage. Travers dit qu'ils firent de cet endroit un hospice qu'ils abandonnèrent en 1702, sous l'épiscopat de M. Gilles de Beauveau, n'ayant pu obtenir du Roi des lettres patentes pour s'y établir définitivement.

La petite propriété de l'Hermitage revint alors au capitaine Hallouin de la Pénissière ; en 1754, elle appartenait à Dᵉˡˡᵉ Cruau ; en 1770, à Louis Bonnier, chanoine de la Collégiale.

Elle dépendait du fief de l'archidiaconé de Nantes, et c'est à ce titre que, le 18 mai 1778, pour « le lieu vulgairement nommé le Petit-Hermitage, sur le chemin de Rennes », aveu fut rendu par « Marguerite Faure, veuve du sieur Hubert-Joseph Cabart de Beaulieu, en son vivant maître perruquier, à Messire François de Chevigné du Bois de Cholet, prêtre licencié ès-lois et grand archidiacre de l'église de Nantes, et en cette qualité seigneur de la seigneurie du grand Archidiaconé. » (*Arch. départ., G 118.*)

Par cet aveu, la déclarante confesse que le seigneur a droit de haute, moyenne et basse justice ; droit de quintaine sur les nouveaux mariés de chaque année, de condition commune, dans l'étendue de sa juridiction ; droit de contraindre et obliger tous ses vassaux sous la banlieue de moudre au moulin de la seigneurie du grand Archidiaconé, lequel est situé au clos des Quarts (de Barbin) ; etc.

La petite chapelle édifiée par le frère Gilles Durand est toujours debout. C'est une construction d'aspect ordinaire, à pignon aigu dénotant le xvᵉ siècle, comme il en reste encore quelques-unes dans notre Ville. On peut l'apercevoir dans la propriété portant le nº 278 de la route de Rennes, à quelques pas du chemin de Longchamp, où elle sert d'habitation à de modestes et paisibles bourgeois.

LÉON DELATTRE.

LÉGISLATION

DE LA

Noblesse et des anoblis en Bretagne

Questions de recrutement, de titre, de forme, de charges et de durée

Bien que la Noblesse ne représente plus une classe de citoyens dans la société moderne, depuis l'année 1789, et que le règne des privilèges ait pris fin dans la nuit célèbre du 4 août, le goût des titres a persisté chez nous. Nous portons volontiers envie aux familles qui, de près ou de loin, ont figuré sur le Livre d'Or de la Noblesse. C'est une sorte d'hommage rendu au prestige qu'avait acquis cet état-major social composé de grands propriétaires, tantôt soldats, tantôt agriculteurs. Le plus souvent, nous l'assimilons dans notre esprit à la Légion d'honneur de notre temps, institution très simple dans son fonctionnement, destinée à rehausser le mérite des hommes qui se distinguent dans toutes les branches de l'activité. C'est une idée très inexacte, qui est déjà vieille chez nous, elle a pris naissance au moment où le Corps de la Noblesse était à son déclin, elle ne vaut pas mieux que l'opinion qui nous représente la Noblesse de jadis comme un corps de courtisans.

Le plus souvent nous jugeons la Noblesse et les nobles d'après les Mémoires de Saint-Simon, nous la voyons telle que l'avait faite, ou défaite, Louis XIV, en spéculant sur l'ambition humaine, il créa une foule

de charges qui anoblissaient, en offrant des armoiries à tous ceux qui en voulaient sans les mériter.

Quand on remonte aux origines on a une impression toute différente du second Etat qui se nommait la *Noblesse,* il apparaît comme un rouage social de la plus haute importance. Au début de la formation de toutes les nations on trouve les mêmes éléments constitutifs : le prêtre, le soldat et le paysan ou l'homme de métier. De là sont nées chez nous les trois classes : le *Clergé,* la *Noblesse* et le *Tiers-Etat,* ayant chacune leur organisation, leurs lois, leurs coutumes et leurs obligations.

I

La Noblesse féodale ou d'épée

Je voudrais en quelques pages vous rappeler sur quels principes reposait la vie des Français qu'on appelait les *Nobles* et vous montrer que toutes les dispositions légales qui les concernaient n'avaient pas d'autre but que de fortifier notre organisation militaire. L'obligation du service personnel et universel est un principe de droit trop raffiné pour éclore dans des cerveaux grossiers, il implique, du reste, une production de richesse et de travail qui ne peut exister au début de la civilisation. Il est bien plus facile de concevoir un pays défendu par des propriétaires auxquels on reconnait le droit de rendre la justice et de lever des impôts. C'est ainsi que s'est constituée la grande classe des hommes d'armes qu'on appelait la *Noblesse.* L'autorité centrale était si faible qu'il ne fallait pas moins qu'une grande armée pour maintenir l'ordre dans le pays et assurer sa cohésion. Il n'y avait pas de propriétaire qui ne fût en état de se couvrir d'une armure et de repousser les agresseurs ou les malfaiteurs et tous les violateurs du droit de propriété.

Il va sans dire que les obligations militaires n'étaient pas les mêmes pour tous. Dans une société bien organisée, il faut une hiérarchie, c'est pourquoi on rencontre dans la société féodale du Moyen-Age une série d'échelons dans le classement des fiefs. Les uns sont simples, les autres sont d'importance croissante et portent les titres de fiefs de *chevalerie,* ou de *haubert,* fiefs de *bannière,* fiefs de *baron,* grades auxquels correspondent des charges différentes. Quand le prince veut favoriser un de ses vassaux il érige sa terre en *chevalerie* (1), ou en *bannière* suivant les mérites, mais alors il lui impose plus de sacrifices. Le fief d'écuyer fournissait des cavaliers armés à la légère ou des archers, le fief de haubert, *feodum militis,* fournissait un homme équipé d'une cuirasse, d'une lance, d'un bouclier ou plusieurs, suivant la grandeur du fief. Ce règlement a varié dans le cours des siècles. Le banneret amenait à la montre plusieurs chevaliers et écuyers.

Dans une montre de l'évêché de Tréguier de 1481, on voit qu'un simple homme d'armes, comme Pierre Péan, sieur de la Roche-Jagu, amena un autre homme d'armes avec lance, un page, 11 coutilliers et 4 archers en brigandine. (2)

Aux beaux temps de la Féodalité, la terre était la base du service militaire, elle rehaussait son propriétaire dans l'échelle sociale, suivant la largeur qu'elle occupait sur la carte féodale et l'ennoblissait même ; tandis que dans la période de la décadence qui se manifestera au XVIe siècle, les titres s'accumuleront sur la tête des vassaux de la Couronne et les aideront à

(1) *Livre de la Chancellerie de Bretagne.* année 1475, f° 95.

(2) D'après les ordonnances de Philippe le Bel le service était ainsi reglé :

Hauts barons 100 lances et 100 hommes de trait ;
Simples barons 50 lances et 50 hommes de trait ;
Baronnets 25 lances ;
Châtelains quelques cavaliers armés de toutes pièces.

D'après ces principes on estime que la cavalerie féodale s'élevait à 11.000 unités (de Couffon, t. 1, p. 231).

former des comtés, des marquisats et des duchés, en dehors de toutes les règles féodales.

La féodalité étant un système vital pour l'administration du Moyen-Age, nos Rois assurèrent sa marche et sa régularité en concentrant la fortune des familles sur une seule tête. Un morcellement excessif des héritages aurait compromis le recrutement de l'armée en démembrant les fiefs qui étaient la base du recrutetement.

L'assise du comte Geoffroy de 1185 n'a pas d'autre but. Elle agit sagement en supprimant le partage égal et en statuant que, désormais, les aînés traiteraient leurs cadets suivant leur bon plaisir. La mesure était un peu rigoureuse. On la modifia au XIIIe siècle en décidant que le tiers de l'héritage noble serait réservé aux cadets et ce principe, d'abord adopté pour les grands fiefs, fut appliqué jusqu'à la fin de l'ancien régime à toutes les terres nobles de Bretagne. Quand un propriétaire mourait, ses biens se divisaient en trois parts : l'une pour le douaire de la veuve, l'autre pour l'aîné et la troisième pour les cadets.

Les mots changent de valeur en traversant les siècles, celui de *noble* en est un exemple. Il a servi de décoration aux bourgeois dans les derniers temps de la Monarchie, mais, au début, il était l'apanage des privilégiés. Le titre de noble homme représentait le seigneur qui, dans chaque paroisse, remplissait les fonctions que l'Etat moderne s'est arrogées, il était l'équivalent de titre de guerrier, parce que l'aristocratie, *gèns nobilis,* se réservait la gloire de porter les armes et de défendre la société.

Il serait trop long d'énumérer tous les titres qui ont été inventés dans le monde de la noblesse pour exciter l'émulation, il me suffira de dire que les anciens se contentaient de deux ou trois dénominations.

Dans toutes les armées, le cheval a joué un grand rôle, il a été le premier compagnon de combat du noble,

il est devenu l'instrument de sa gloire et de sa bravoure. Noble et chevalier n'ont représenté qu'un seul être, et, jusqu'à la fin de l'ancien régime, les plus grands seigneurs se sont parés du titre de *chevalier* dans les actes ordinaires et solennels.

Les bourgeois arrivés à la fortune se sont fait appeler *noble homme* au XVIe et au XVIIe siècle, pour se distinguer des gens de métier, mais jamais ils n'ont osé prendre la qualification de *chevalier,* qui était la vraie marque de l'homme *noble d'extraction,* la véritable étiquette de l'homme qui ne tenait sa noblesse que de lui-même. Durant sa jeunesse, il prenait le titre d'*écuyer.* Dans la rédaction des actes, les notaires ne manquaient jamais d'ajouter l'une ou l'autre de ces qualifications à la suite du nom de famille, même quand l'intéressé était pourvu des titres de baron, de comte ou de marquis. Les titres de *chevalier* ou d'*écuyer* étaient les premiers dans l'énumération, souvent très longue, des qualifications dont on aimait à se parer. Les formules des actes varient suivant la condition sociale des contractants. S'il s'agit d'un noble, on dira *Messire G. Blanchard, chevalier, seigneur de la Musse* et autres lieux. S'il s'agit d'un bourgeois, on dira *noble homme G. Blanchard, sieur de la Musse.*

Dans la vie pratique, il était non moins facile de distinguer un noble d'un roturier au moment de la levée des contributions. Quiconque se laissait inscrire, sans protester, sur le rôle de l'impôt des *fouages,* qui en Bretagne remplaçait la taille, ou sur le rôle de perception de la taxe nommée le *francfief,* ne pouvait pas être considéré comme noble. Le principal privilège de la Noblesse était l'exemption de tout impôt roturier et de toute promiscuité avec le commun des mortels.

L'exemption n'était pas totale, car les biens et les successions nobles étaient sujettes à un droit très lourd, le *droit de rachat,* ce qui veut dire que le jour du décès d'un seigneur, ses héritiers étaient privés pendant

un an des revenus fonciers. Les grands feudataires dans leur ressort exerçaient le *rachat* comme le duc et le Roi. Pour le Clergé, il en était de même, il supportait les *Décimes,* la taxe de *Main morte,* le *séquestre* de l'*Economat,* etc., il n'est donc pas juste de dire que le Tiers-Etat supportait toutes les charges.

II

Privilèges et charges de la Noblesse

On oublie trop que ceux qui jouissaient des privilèges devaient en échange pourvoir à la défense du pays et à son administration intérieure. L'entretien du château-fort et de sa garnison, la solde, l'équipement des écuyers, pages, coutillers, archers, étaient dans les attributions du seigneur de fief, sans parler des devoirs de justicier et du soin des ponts et des bacs à construire ou à réparer.

En retour, la coutume lui laissait le profit de certains monopoles, comme ceux du four et du moulin banal ; on lui accordait aussi des droits honorifiques, dans les églises, auxquels il était très sensible, droit de banc et d'enfeu, droit d'armoiries sur les murs et dans les vitraux, droit aux prières nominales, qui flattaient son amour-propre. Lui seul pouvait chasser, pêcher dans son étang, ouvrir un colombier à pigeons, créer une garenne à lapins.

Sans toutes ces concessions et ces franchises, les Rois et les grands feudataires de la Couronne n'auraient pas pu rétribuer les services que leur rendaient les possesseurs de fiefs sur toute la surface du territoire ; le Trésor royal, souvent à sec, n'avait pas de ressources en rapport avec les exigences financières de l'Etat, et ses gardiens, pour suppléer à la détresse, ne savaient employer que le système des compensations.

Dès qu'un ennemi intérieur ou extérieur se montrait menaçant, on faisait publier le ban et l'arrière-ban des gentilshommes, c'est-à-dire que, par des publications faites au prône, on avertissait les gentilshommes de se tenir prêts à comparaître armés et équipés, dans telle ou telle localité, et à subir une revue de la part d'un Commissaire, pour marcher ensuite sous le commandement du Sénéchal d'épée. Dans le comté Nantais, les lieux de rassemblement étaient ordinairement, pour le nord de la Loire, à Nozay, et pour le sud, à Saint-Philbert-de-Grandlieu. Guérande, avec sa Sénéchaussée, était aussi un centre de ralliement.

Les principes du remplacement et de la taxe d'indemnité étaient admis. Si un fief était tombé en quenouille, la veuve du chevalier était astreinte à produire un remplaçant à ses frais ou à payer une somme tarifée. Les vieillards, les mineurs, les malades jouissaient de la même faculté. Par l'affiche suivante, on verra comment les situations sociales sont graduées depuis 3 livres jusqu'à 150, en 1702.

ETAT DE LA CONTRIBUTION

dûe par les Nobles Valétudinaires, Veuves et Mineurs des Nobles, par les Roturiers possédant Fiefs et Terres Nobles, et par les Gens vivant de leurs rentes, sujets au service de l'Arrière-Ban, sous l'étendue de la Séneschaussée Royale de Nantes, pour l'année 1702, en conséquence de l'Arrêt du Conseil du septième jour de Juillet mil sept-cens deux.

PREMIÈREMENT

Madame la Marquise de Goullaine,	150 liv.
Madame la Marquise de Courboyer,	150 liv.
Madame de Chalucet,	50 liv.
Madame la Comtesse de Morvaux,	50 liv.

Madame Desmontys, pour elle et son fils aîné,	60 liv.
Jeanne Bonnemer, dame de la Berrière,	50 liv.
Madame de Lugny, pour elle et son fils,	60 liv.
Madame de la Haye-Deriou,	40 liv.
Les enfans mineurs du feu Alloüé de Nantes,	60 liv.
Le fils mineur du sieur Dorvault,	50 liv.
Madame Descártes, pour elle et ses enfans mineurs, demeurant à Clisson,	40 liv.
Madamoiselle de la Salle Bastelart, demeurant à Machecoul,	60 liv.
Madame de Trohadio et ses filles,	50 liv.
Madame de la Massaie, demeurant à Blain,	30 liv.
Monsieur Painhoüet, demeurant à Couëron,	60 liv.
Monsieur le Chevalier du Bouessix, demeurant à Donges,	30 liv.
Madame la Roterie, demeurant à Donges,	20 liv.
Monsieur de Begasson, demeurant à Muzillac,	50 liv.
Madame de Catelan, demeurant au Port-Saint-Père,	20 liv.
La veuve du Sieur de la Roche-Saint-André et son fils, demeurant à la Limouzinnière,	30 liv.
La veuve de Monsieur du Plessis-Paris, ancien Lieutenant,	20 liv.
La veuve du Sieur Chauvet,	10 liv.
Le Sieur Cosnier, fils de la Présidente des Treilles,	30 liv.
La veuve Cosnier et son fils,	20 liv.
La veuve du Sieur de Boisbidé,	20 liv.
La veuve du Sieur de Cheviré,	20 liv.
Le fils du Sieur de la Chasseloire,	60 liv.
Les mineurs du Sieur de la Mercredière-Lelou,	10 liv.
Madamoiselle de la Prevosté-Bidé,	10 liv.
Les mineurs du Sieur de Saint-Perne,	20 liv.
Madamoiselle de Lorrière-Cornullier,	10 liv.
Madamoiselle de la Bourdonnais de Bras,	10 liv.
Madamoiselle d'Antenaize,	10 liv.

Madamoiselle de la Gallissonnière,	10 liv.
Monsieur l'Abbé de la Gallissonnière, possèdant la terre de la Bidière,	10 liv.
Madamoiselle de Goullainne,	10 liv.
Madamoiselle de la Haste,	10 liv.
La veuve du Sieur de la Fleuriais et son fils,	20 liv.
La veuve du Sieur de la Pilardière,	10 liv.
Le Sieur Martin, propriétaire de Ranzay,	10 liv.
Viau, propriétaire de la terre de la Bourgonnière,	20 liv.
Les enfans du Sieur de la Roche-Lespinais, demeurant au Port-Saint-Père,	10 liv.
La veuve du Sieur Gazet, demeurant à la Limouzinnière,	10 liv.
La veuve du Sieur Stapleton, possèdant les Dervalières,	20 liv.
La veuve du Sieur Pourias, possèdant Bellanton,	20 liv.
La veuve du Sieur de la Sénégerie, demeurant à Bois,	20 liv.
La veuve du Sieur de Bréafort,	30 liv.
La veuve du Sieur de Menardeau,	30 liv.
Le Sieur Charpentier, possèdant la terre de l'Abbaye,	20 liv.
Les enfans mineurs du Sieur de Gesté, possèdant la terre de Lagrée, en Corsept,	30 liv.
Le Sieur Rousseau, fils du premier mariage de la dame de Villandris,	10 liv.
Le Sieur Valleton, fils du second mariage de la dame de Villandris, possèdant les Fiefs du Souché,	20 liv.
La veuve du Sieur du Plessix-Maillard,	10 liv.
La veuve du Sieur de Tehillac-Gabart, et sa fille,	30 liv.
Madame de la Perrinnière, demeurant à Machecoul,	10 liv.
Madame la Comtesse de Marcé,	100 liv.

La veuve du Sieur Trémart, demeurant à Blain, 10 liv.
Les Enfans mineurs de Guyonne des Champs-neufs, veuve Barberé, demeurant à Frossay, 10 liv.
La veuve du Sieur de Vieillecour-Bourgogne, 30 liv.
Les deux Damoiselles Charette, 6 liv.
Madamoiselle de la Frudiere, 3 liv.
Madamoiselle Laumondière Druais, de Saint-Père-en-Rais, 10 liv.
La veuve du Sieur Iarniguen, 5 liv.
Madamoiselle de Blotreau, 3 liv.
Monsieur de Faverolle, propriétaire de la terre de Besson, 20 liv.
Le Sieur Le Maistre, Procureur fiscal d'Indre, 3 liv.
Budan, pour la terre de la Noë-Margain, 6 liv.
Belfond, pour la terre de la Rivière, en Coüeron, 10 liv.
Le Sieur Hallouïn, Seneschal de Clisson, 3 liv.
Les Enfans et Héritiers du Sieur Filpon, 10 liv.
Pierre Hardy, de la Chapelle-sur-Erdre, 5 liv.
Prudance de Coutance, en Guémené, 3 liv.
La Damoiselle Chapelain, pour sa maison de Laubiniere, en la paroisse de la Chevrollière, 5 liv.
La veuve du Sieur de la Vererie, en la Limouzinnière, 5 liv.
Les Heritiers de [la maîtresse] de la Maison du Coin et des Avinaux, en Saint-Fiacre, 20 liv.
Le Sieur de Mersant, proprietaire de la Salmonnière, en Vertou, 20 liv.
La Dame de la Colombrie-Gérard, et ses enfans, 8 liv.
Le Sieur Figureau, Seneschal de Machecoul, 10 liv.
Le Sieur des Mandonnières-Leray, demeurant à Bourneuf, 10 liv.
Les deux Damoiselles de la Civelière-Viau, 10 liv.
Emery, pour ce qu'il possède de noble en Succé, 6 liv.

La Dame Desnoyers Marion,	15 liv.
Le Sieur Guilbaud, prêtre, pour les héritages nobles qu'il possède en Châteauthébaud,	10 liv.
Les Heritiers du Sieur du Verger-Savin, en Saint-Philbert,	6 liv.
La veuve du Sieur du Portal-Goüin, à la Limouzinnière,	6 liv.
Nicolas Gérard, Sieur de la Haye, en Auvernay,	15 liv.
La veuve du Sieur de Boisjolain, en Bouguenais,	6 liv.
Le Sieur de la Gourrière-François,	10 liv.
Anne de la Grée, veuve, demeurant en Donges,	10 liv.
Le Sieur de la Rivaudais, en Pornic,	6 liv.
Le Sieur Govin, possédant la terre de la Brosse,	10 liv.

Le present Rôle, se montant à la somme de deux mille cent-cinquante-cinq livres, a été fait et arrêté par Nous Iean Berthelot, Ecuyer, Seigneur de la Paragère, Alloüé Lieutenant-General au Présidial de Nantes, en présence d'Ecuyer, André Boussineau, Sieur de la Patissière, Conseiller et Procureur du Roy au Siége Présidial de Nantes, ce 19 *Décembre* 1702. Signé, IEAN BERTHELOT, et A. BOUSSINEAU.

III.

Le ban et arrière-ban de la Noblesse

Nous avons la preuve que l'institution du *ban et de l'arrière-ban de la Noblesse* n'a pas cessé de fonctionner jusqu'à la fin de l'ancien régime, alors même que les armées étaient abondamment pourvues de régiments

de cavalerie et d'infanterie. Nous avons sous les yeux une ordonnance de convocation du règne de Louis XIV, datée de 1696, qui nous montre que la noblesse de Bretagne a contribué comme celle des autres provinces aux succès remportés sur les bords du Rhin.

De par le Roy

Monsieur le grand Baillif ou Monsieur son Lieutenant-Général,

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut.

Bien que les avantages considérables que Nous avons remportés sur Nos ennemis depuis le commencement de cette guerre, surtout pendant les deux dernières Campagnes, ayant dû leur faire assez connoître combien vains ont été leurs projets qu'ils avoient formez contre cet Etat et le peu de fruit qu'ils en ont retiré, néantmoins, comme la jalousie que leur cause la prosperité de Nos armes, au lieu de leur faire rechercher la paix que Nous souhaitons ardemment pour le repos de la chrétienté, n'a servy jusqu'à présent qu'à les animer davantage.

Etant bien informé qu'ils font leurs derniers efforts pour nous attaquer la Campagne prochaine avec de puissantes armées,

Nous avons resolu de ne rien négliger pour nous y opposer et pour cet fin de joindre le secours de Notre Noblesse aux forces de nos autres troupes, ainsi que nous l'avons fait l'année précédente, sçavoir faisons que, pour ces causes, nous mandons, ordonnons, et très expressément enjoignons par ces présentes, signées de Notre main, à tous Nobles, Barons, Chevaliers, Ecuyers, Vassaux et autres tenants de nos fiefs et arrière-fiefs de Notre province de Bretagne, qu'ils ayent, touttes

excuses cessantes, et sous peine de saisies et confiscation de leurs dits fiefs et arrieres-fiefs, à se mettre en armes, montés et équipés selon qu'ils sont tenus et obligés de faire pour Notre service et se trouver prêsts au jour et lieu qui leurs seront désignés par le Gouverneur et Notre Lieutenant-Géneral en Notre ditte province, pour suivre le Chef qui sera choisi entre eux pour les commender suivant la forme accoutumée, aller joindre le Corps d'armée, ou se porter aux lieux où Nous les aurons destinés. Pour y servir tant sous l'authorité de Notre Lieutenant-Général en laditte armée que des autres officiers généraux sous luy ou qui auront pouvoir de Nous, et durant le temps que Nous jugerons leur séjour nécessaire au lieu où Nous les envoirons.

Pour après et selon les ordres que nous leur en donnerons ou ferons donner, s'en retourner en laditte province de Bretagne et se retirer chacun chez soy, en bon ordre, sans être à charge au peuple.

Le tout à peine aux défaillants d'y être contraints, comme dit est, par saisie et confiscation de leurs fiefs et en outre d'être proceddé contr'eux selon la rigueur des ordonnances.

Si Donnons en mandement aux Baillifs et Sénéchaux de Notre province de Bretagne, leurs Lieutenans, et autres Nos officiers qu'il apartiendra, que ces présentes nos Lettres de Convocation de Ban et arrière-Ban, ils ayent à faire publier à son de trompe et cry public dans touttes les villes, châteaux et autres lieux accoutumés de leurs Bailliages et Sénéchaussée. Afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorence et que chacun ait à satisfaire et obéir au contenu en icelles sur les peines susdites, et d'être procéddé contre les deffaillans par les voyes et ainsi qu'il est accoutumé en pareil cas. Mandons au Gouverneur et Notre Lieutenant-Général en laditte province de Bretagne de faire incessamment procedder à laditte Convocation et de faire marcher audit Corps de troupes la Noblesse de chaque Bail-

liage ou Sénéchaussée de laditte province, au temps qu'il sera marqué par les ordres et routes que nous en ferons expédier, et, au surplus, de tenir la main selon l'authorité de sa charge à l'execution des présentes, aux coppies desquelles duement collationnées, nous voulons que foy soit ajoutée comme à l'original. Car tel est Notre plaisir.

En témoin de quoy nous avons fait mettre Notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles, le 30e jour de mars, l'an de grâce 1696, et de Notre règne le 52e, signé Louis et scellé du grand sceau de cire jaune et, sur le reply, par Le Roy : Letellier.

A été fait lecture et publication des Lettres patentes de Sa Majesté concernant le Ban et arriere-Ban et de la Lettre de Cachet adressée à Nous Jan Binet, Chef Conseiller du Roy en ses Conseils, Seigneur de la Blotière, du Plessis-Mareil et la Musse, Grand Baillif du pays et Compté nantais ou Notre Lieutenant en Notre absence, en datte du 30 mars dernier, de laquelle lecture le requérant Messire Charles Fouré, pour le Procureur du Roy, a eté decerné acte, ordonné quelles seront enregistrées au Greffe de ce siège pour y avoir recours quand besoin sera, publié à son de trompe et cry public par les carefours de cette ville et fauxbourgs, et que coppie en seront envoyées aux sièges royaux et Justices subalternes de ce ressort pour y être pareillement lues et publiées, et en outre envoyé copies aux paroisses de leurs Jurisdictions pour être aussy publiées par les Curés aux prones de leurs Grand'Messes, à ce que tous Nobles et autres sujets au Ban et arrière-Ban ayent à se rendre en équipage requis en cette ville, le 25 de ce mois, pour, la montre faite, se tenir prêts de marcher suivant les ordres de Sa Majesté et où il leur sera commendé de servir, à peine de saisie et confiscation de leurs fiefs, privation d'armes et autres portées par les ordonnances. Lesquels Juges et Curez seront tenus d'en envoyer des certifficats au Greffe du Siège.

Donné au Palais Royal de Nantes, en l'audiance de la Sénéchaussée, par devant Nous grand Baillif, et prononcé par Louis Charete, Chevallier Seigneur de la Gascherie, Conseiller du Roy, Sénéchal de Nantes, le jeudy 17e may 1696. Signé BRIFAULT, greffier.

Je citerai encore un autre exemple bien connu :

Lorsque les Anglais, en 1758, tentèrent une descente sur les côtes de Bretagne, ils eurent à lutter non seulement contre les régiments de milice garde-côtes et des grenadiers, mais encore contre de nombreux gentilshommes qui firent bravement leur devoir dans les compagnies du ban et de l'arrière-ban.

IV

Recrutement de la Noblesse

Ici se pose la question du recrutement de la noblesse. Il est impossible de croire que le sang des premiers compagnons d'Alain Barbe-Torte ou de Hugues Capet ait été inépuisable et qu'il ait pu fournir une longue suite de générations jusqu'à Louis XVI. La race humaine a des limites comme les espèces animales et végétales. Il faut d'ailleurs compter avec la mortalité des combats. En publiant le rôle des gentilshommes qui assistèrent à la bataille de Bouvines, en 1214, A. Duchesne compte que sur les 34 familles attachées à l'armée de Philippe-Auguste, il n'en restait pas plus de 4 ou 5, sous Henri IV.

Pourvoir au renouvellement du corps de la Noblesse fut donc une nécessité pressante pour les ducs de Bretagne comme pour les autres princes. Les familles qui survivaient aux désastres étaient souvent appauvries par les frais d'entretien d'une guerre prolongée autant que par le défaut de culture des terres. C'était une

autre cause de faiblesse pour l'armée, qui se trahit dans certaines ordonnances.

D'après la convocation du ban et de l'arrière-ban de la noblesse de 1477, il est visible que beaucoup de propriétaires avaient de la peine à s'équiper. Le duc les menace de saisir leurs domaines s'ils manquent de paraître aux montres en bon appareil. Les uns comparaissaient sans monture, les autres sans harnais ; ceux-ci allèguent leur peu de revenu, ceux-là, leur âge, leur condition ou leur santé. Il est statué que les nobles ayant plus de 80 livres de rente fourniront des remplaçants nobles en cas d'empêchement. Quant aux autres dont le revenu est inférieur, ils enverront tels gens qu'ils pourront trouver (1).

Par cet acte, comme par d'autres, il est bien établi que, dès le XVe siècle, les roturiers pouvaient servir dans l'armée ducale à côté des nobles d'extraction. Dans les villes, le bourgeois était à l'aise, il amassait de l'argent pendant que le gentilhomme misérait sur son domaine rural. Pour remplacer ceux qui disparaissaient dans les combats, il n'y avait pas de classe mieux préparée que celle de la bourgeoisie, mieux disposée à faire des dépenses. Il était tout naturel qu'elle fût bien accueillie par les Ducs le jour où ils auraient besoin de soldats et c'est ce qui arriva. La richesse alors devient une noblesse, elle supplée à l'antiquité de la race quand le duché est en péril. C'est pourquoi les lettres d'anoblissement se multiplient sous le règne de Jean V et sous ses successeurs ; elles signifient que les roturiers pénètrent peu à peu dans l'armée féodale pour combler les vides. Ces actes sont toujours motivés par ce fait que « l'impétrant a bonne puissance de corps et de biens, et qu'il est en état de servir en armes. »

On connaît à peu près la moitié des actes de cette

(1) *Livre de la Chancellerie*, 1477, f° 86-89.

nature qui furent concédés par le duc François II, ils s'élèvent au chiffre de 112 environ et se rapportent presque tous à des noms vulgaires comme Richard, Pinard, Blanchet, Pépin, Loret. — Jean Lambert, praticien d'Auverné en cour laïque, était une sorte de procureur peu relevé, pourtant il obtint la faveur de l'anoblissement pour lui et son fils et sa maison parce qu'il « est à bonne puissance tant en corps qu'en biens » (1). Il est allé grossir, comme les autres, les rangs de l'armée du Duc et fut inscrit sur le rôle des exempts tant qu'il a pu remplir ses obligations militaires. La faveur qu'il avait obtenue était à ce prix.

Elle était révocable s'il manquait à ses obligations qui étaient nombreuses. Non seulement, il devait être prêt à comparaître aux montres et revues en bon équipage, mais encore il devait s'abstenir de tout métier servile et du petit négoce sous peine de décheoir. On lui permettait d'être verrier parce qu'il était périlleux de faire du verre (2) ou bien encore de s'employer aux travaux qui avaient pour but la défense du pays. Ce fait ressort de la réclamation que Guill. Carmonet produisit contre les paroissiens de Pleneuf (Côtes-du-Nord), qui, malgré sa qualité d'armurier, voulaient l'inscrire au rôle des fouages. Par une enquête, à la date de 1532, il démontra que Rolland, son père, et Jean, son grand'père, avaient obtenu des ducs leur anoblissement héréditaire à raison de leur profession d'*armurier*. (3)

Pour les gentilshommes de vieille race, le Duc était pitoyable et se relâchait de sa sévérité. Pierre de Goyon, écuyer, était un pauvre juveigneur que la misère réduisait aux pires expédients. Il avait l'habitude, en temps de paix, de tenir taverne et de vendre du vin dont le profit l'aidait à soutenir son état d'homme d'armes,

(1) *Arch. dep.*, B 127.
(2) *Livre des Mandements royaux*, XIVe, f° 290 (*Arch. dep.*).
(3) *Arch. dep.*, B 125. Le demandeur avait alors 60 ans.

mais les impôts étaient lourds. Il arriva que le gain était nul, alors il porta plainte au suzerain. Loin de le blâmer, le Duc lui octroya, pour 10 ans, le droit de vendre en détail et en franchise 15 pipes de vin par an (1). Le duché avait sans doute besoin de soldats à tout prix.

On cite un autre noble de la paroisse de Maroué qui s'était fait forgeron, ce qui lui permit de revenir à l'aisance ; alors, il sollicita des lettres de réintégrande qui le remirent en possession des prérogatives de la Noblesse à la condition qu'il servirait en bon appareil (2).

Les exemples que je viens de citer montrent bien que le duc de Bretagne était juge souverain en matière de noblesse, il pouvait, à son gré, ouvrir la porte et la fermer ; il faut ajouter que le temps en accumulant les mérites et les relations sociales, en déplaçant les héritages, favorisait aussi l'ascension des roturiers en dehors du métier des armes. Tous les privilèges étant attachés à la possession de la terre, on comprend que les aspirants aux honneurs aient pris tous les moyens de devenir propriétaires : c'était la terre qui faisait l'homme. Malgré les vieilles constitutions ducales qui défendaient aux bourgeois non nobles et aux roturiers d'acquérir des terres nobles, on voyait, au XVe siècle, des fiefs entre les mains de riches bourgeois. Dans une assemblée du Parlement de Bretagne de 1421, il fut arrêté que nul roturier ne pourrait acquérir héritage noble sous peine de confiscation. Cette ordonnance fut renouvelée par Pierre II en 1451, avec des termes tels que le prince semble décidé à céder, si on réclame son autorisation. (3) Louis XII révoqua cette interdiction en 1505, mais elle fut remise en vigueur sous François Ier en 1535. Que conclure de ces dispositions légales si ce n'est que la bourgeoisie se sentait apte au métier des armes et réclamait sa place dans les revues.

(1) *Arch. dép.*, B 126.
(2) *Ibidem*, Dossier Pierre Hommeix.
(3) *Mandements* I, f° 159, *Arch. dép.*. B.

Les jurisconsultes prétendaient qu'on pouvait arriver à la Noblesse de sept façons différentes :

1° En possédant un des grands offices de la couronne ;

2° En épousant une femme noble ;

3° En consacrant sa vie au service du Duc ou du Roi ;

4° En suivant l'armée ;

5° En se distinguant par sa bravoure ;

6° En dépensant sa fortune pour le bien de son pays ;

7° En acquérant des fiefs nobles.

Divers exemples feront voir exactement comment ces principes étaient observés dans la pratique de la vie. Jean de la Henrière, malgré son nom d'apparence nobiliaire, n'était qu'un roturier, bourgeois sans doute qui avait quelque bien ; cependant il avait su plaire à Mademoiselle Guyonne de la Chevasnerie assez pour l'épouser. Celle-ci était *noble personne et tenoit ses héritages noblement* (B 126). Il put alors ajouter à son nom celui de seigneur de la Chevasnerie. Cela ne suffisait pas à son ambition, il voulait monter plus haut. A toutes les semonces du Duc, il envoyait un homme d'armes bien monté et armé à ses frais et, en plusieurs occasions, il fit même plus largement son devoir que plusieurs nobles du pays d'Ancenis. Le fait fut certifié par le sire d'Oudon. En considération de ces services, les habitants de la paroisse de Saint-Géréon, où était sa résidence, auraient dû le rayer du rôle des fouages ; ils n'en firent rien et attendirent que l'intéressé leur apportât des lettres patentes du duc Jean V (de 1430) qui l'anoblissaient et l'affranchissaient de tout impôt roturier.

Si nous le suivions dans sa carrière, nous verrions sans doute que cet anobli se décida à servir lui-même sous le harnois dans l'armée du duc, pour se distinguer et gagner les éperons avec l'épée de chevalier.

D'autres arrivaient à leurs fins en sollicitant d'abord l'affranchissement pour une maison ou une métairie et, peu à peu, en accroissant leur domaine, ils finissaient

par acquérir de quoi mener grand train et prenaient des airs de guerriers qui leur valaient des lettres d'anoblissement. Les plus habiles acquéraient une charge qui affranchissait, comme celle de sergent féodé chargé de la recette des redevances, alors il était sûr d'atteindre le but, ou bien il s'attachait au service personnel du prince. Mais dans tous les temps, les offices de finance ont toujours été la meilleure échelle pour monter. Antoine Bretin, payeur des gages de la chancellerie de Bretagne, n'était pourtant pas de noble lignée, dit l'acte, cependant il obtint du roi François Ier l'autorisation d'acheter des terres et des manoirs nobles jusqu'à concurrence de 500 livres de rente (1).

La Royauté craignait que, par suite de son appauvrissement, la Noblesse ne fût supplantée trop vite par le Tiers-Etat qui s'enrichissait par le Commerce, elle voulait que les grands fiefs, tout au moins, fussent à l'abri de l'envahissement des roturiers. Il fallait aussi sauvegarder l'intégrité du cadastre féodal, base de la perception de la plupart des redevances ; c'est pourquoi le Roi défendait aux seigneurs d'aliéner leurs domaines sans une licence du souverain.

V

La Noblesse de robe

Ces exclusions ne pouvaient durer indéfiniment, elles étaient blessantes pour la bourgeoisie et pour toute la classe des citoyens instruits et actifs qui remplissaient des fonctions de justice ou de finance. Tous ces nouveaux venus avaient pour les honneurs et les distinctions une soif qui se manifesta surtout au XVIe siècle. C'est alors que l'habileté politique de nos Rois imagina de

(1) *Mandements royaux*, B 52, fo 141, (*Ibidem.*)

créer la *Noblesse de Robe* et introduisit dans l'opinion publique cette croyance nouvelle que certaines charges pouvaient conférer les privilèges de la noblesse.

On commença par déclarer que les audienciers, les contrôleurs et les secrétaires du Roi près de la chancellerie de Bretagne, ainsi que les trésoriers payeurs des gages des officiers de la chancellerie, après 20 ans d'exercice, pourraient acquérir la noblesse héréditaire, on n'y mit que la seule condition de prendre des lettres d'honneur ou de vétérance. Les référendaires qui jouissaient seulement de la noblesse personnelle ne furent assimilés aux précédents qu'en 1669.

Quand on créa les cours souveraines de la Chambre des Comptes et du Parlement, il fallut nécessairement attacher des privilèges à tous les offices qu'elles comportaient afin d'exciter la convoitise de tous les aspirants magistrats, cependant on y mit une certaine mesure comme dans l'armée. On n'était pas noble *ipso facto* subitement, en achetant une charge de conseiller au Parlement, il fallait attendre un certain temps. La noblesse n'était héréditaire que pour les magistrats qui succédaient à un père et à un aïeul ayant rempli la charge dont on se glorifiait.

Pour les impatients, ce stage paraissait bien long. Afin de les satisfaire, une déclaration royale de 1659, confirmée par un édit de 1704, accorda la noblesse au premier degré aux magistrats qui auraient au moins 20 ans d'exercice et aux enfants de ceux qui seraient décédés en fonctions (1).

Les membres de la Chambre des Comptes parvinrent peu à peu aux mêmes avantages ; ils attendirent jusqu'en

(1) « Disons et declarons par ces présentes que nos présidents, maîtres ordinaires, correcteurs, auditeurs, avocats et procureurs generaux et greffier en chef de notre dite chambre.... soient *nobles* et les tenons pour tels, voulons et nous plaît qu'ils jouissent eux, leur postérité et lignée des mêmes droits, privilèges, immunités, rang, séances et prééminences que les autres nobles de race ».
(*Arch. dép.*, B 81, f° 238.)

1659 la concession de la noblesse au premier degré pour les présidents, les procureurs généraux, les maîtres et correcteurs des comptes. Un autre édit de 1692 étendit cette faveur aux correcteurs et à leurs descendants, malgré les restrictions du Parlement de Rennes qui n'avait enregistré qu'en 1666 l'édit de 1659.

Il va sans dire que ces largesses envers les anoblis causaient un grand mécontentement parmi les familles de vieille souche, elles rabaissaient le prestige du second ordre ; on les apaisa en statuant que l'entrée aux Etats serait fermée à ceux qui n'auraient pas 100 ans de noblesse et de gouvernement noble non contestés, et à ceux dont l'aïeul et le père n'auraient pas partagé noblement (1).

Le partage noble était la vraie pierre de touche des gens qui affichaient des prétentions, il les dispensait de toute preuve de noblesse au moment des réformations de rôles parce que les notaires, suivant la coutume, n'en faisaient usage qu'à la troisième génération, c'est-à-dire pour les petits-fils de ceux qui étaient pourvus de lettres patentes. Tant qu'un anobli partageait également son bien entre ses enfants, il n'appartenait pas à la Noblesse. Il fallait une règle sévère sur ce point à raison des conséquences fiscales qui en découlaient, parce que les terres roturières changeaient de classe et montaient au rang de terres nobles ou franches le jour où elles entraient dans un partage avantageux. La promotion d'un anobli ne modifiait donc pas *de suite* les cotisations du rôle des fouages, elle se faisait sentir longtemps après sa mort. C'est pour ce motif, sans doute, que Louis XIV fut si prodigue de titres.

(1) Declaration de 1736, art. 2. C 429, *Session des Etats*.

VI

La Noblesse d'échevinage ou de cloche

Au point de vue du recrutement de l'armée, la noblesse conférée à ceux qui remplissaient les charges municipales dans les fonctions de maire, d'échevin, de procureur syndic et de greffier, a été aussi inutile que la noblesse de robe, elle existait dès la seconde moitié du XVIe siècle à Nantes. Louis XIV n'a pas eu la peine de la créer, il n'a eu qu'à chercher les moyens fiscaux de l'exploiter. Les anoblis de cette catégorie n'ont jamais joui de la même considération que les nobles d'extraction, cela va sans dire, puis qu'ils ne servaient pas dans le ban et l'arrière ban et ne partageaient pas noblement, cependant ils se recrutaient facilement à raison de certains avantages honorifiques et pécuniaires. Je citerai notamment l'exemption du logement des gens de guerre, du devoir de guet, de la charge de tutelle et de curatelle des mineurs.

Les bourgeois de Nantes ne furent pas les derniers à rechercher les honneurs que le roi François II leur avait offerts en créant la Mairie avec tous ses privilèges ; ils se montrèrent si empressés à sortir de la roture, qu'il fallut prendre des mesures de prévoyance. Vivre noblement, c'était mener la vie de propriétaire rural, en temps de paix, endosser la cuirasse ou ceindre l'épée en temps de guerre. Quand on était bourgeois anobli, vivre noblement c'était renoncer au comptoir, habiter un hôtel, avoir litière ou carrosse, s'entourer de nombreux valets, dépenser beaucoup, afficher un grand luxe, en un mot imiter les seigneurs de haute marque.

Plus la noblesse d'échevinage se multipliait, plus le nombre de gens inactifs augmentait. Au lieu de prospérer, le commerce se trouvait alors compromis, puisque la volonté royale interdisait la pratique du commerce et

de l'industrie. Ce fut un des motifs pour lesquels Louis XIV révoqua le privilège de noblesse qu'il avait accordé aux échevins, et le restreignit, en 1669, au personnel des Maires ; il eut la sagesse de comprendre qu'un Etat a besoin de négociants non moins que de soldats et ralentit le mouvement qui poussait tous les enrichis vers les offices municipaux avantageux.

La noblesse était un objet d'envie universelle pour divers motifs, mais surtout pour les satisfactions d'amour propre qu'elle procurait en vous faisant sortir des rangs du Tiers-Etat. L'anobli n'était plus un roturier, il pouvait prendre des airs de seigneur. Les déceptions qu'il éprouvait dans son nouvel état n'étaient pas rares pourtant.

Quand sa fille se présentait pour entrer dans certains chapitres nobles de religieuses ou de chanoinesses, elle était éconduite sous prétexte qu'elle n'avait pas quatre, huit ou seize quartiers de noblesse dans son écusson. Si le fils voulait entrer dans l'ordre de Malte ou affronter les honneurs de la Cour, il lui fallait encore se retirer pour le même motif. A la Mairie, il n'était pas tenu de servir plus de trois ans pour être noble, mais à la Chambre des Comptes, on exigeait 20 ans.

Tantôt la noblesse accordée était viagère, tantôt elle était héréditaire, elle ne se transformait qu'en payant une forte taxe (1). Parfois la faveur était révoquée pour obliger les déchus à solliciter des lettres de confirmation qu'il fallait encore payer. C'est ce qui arriva sous Louis XIV sous prétexte que les taxes imposées en 1667 avaient été trop modiques : le Roi fit porter sur un rôle tous ceux qui avaient exercé une charge d'échevinage à la Mairie de Nantes depuis l'année 1600, et les obligea à verser de nouvelles sommes. Enfin, il répéta ces exactions si souvent que beaucoup de familles préférèrent abandonner les privilèges de la Mairie et signèrent leur

(1) Les édits de 1696, 1702 et 1711 créent des lettres de noblesse moyennant finance.

renonciation plutôt que de subir les exigences fiscales (1).

Les Nantais qui furent assez riches pour conserver leur noblesse d'échevinage sollicitèrent et obtinrent la faveur d'être exempts du ban et de l'arrière-ban (2), afin de pouvoir se livrer au négoce d'outre-mer qui seul était compatible avec la qualité de noble. Dans cette circonstance, il fallait encore réclamer des lettres d'autorisation sous peine de déchéance (3). Tels étaient les expédients auxquels la Royauté avait recours pour remplir les coffres du Trésor toujours vide. Elle était souvent obligée de reprendre d'une main ce qu'elle donnait de l'autre. Avant de pressurer les exempts, elle commençait par leur accorder une franchise du droit de *billot* pour la vente des vins provenant de leur crû ; un autre jour c'était la franchise du droit de *lods et ventes* (4) ; une autre fois l'affranchissement d'une métairie ou bien encore la liberté de partager noblement ou roturièrement leur succession (5). Dans une ville de commerce comme Nantes, la question du partage des biens était très importante, elle pouvait paralyser les affaires là où le père de famille réservait une part avantageuse à l'aîné de ses enfants. En général, les négociants préféraient le partage égal et optaient pour celui-là. Ils se seraient trouvés liés indéfiniment s'ils avaient adopté l'autre.

La noblesse héréditaire ne cachait pas toujours le mécontentement que lui causaient l'élévation graduelle des bourgeois et les faveurs que leur accordaient les Rois. En 1746, le procureur syndic des Etats de Bretagne fut chargé, dans la session de cette année, de s'opposer en cas de besoin à ce que la Mairie et l'échevinage aient

(1) *Arch. dép.*, C 282. Voir le rôle de tous ceux qui ont renoncé à la noblesse d'échevinage.
(2) *Livre des privilèges*, p. 134.
(3) *Liste des privilèges de la ville de Nantes*, 143 (édit. Bibl. bretons).
(4) *Ibidem*, p. 132.
(5) *Ibidem*. p. 91.

jamais le partage noble, en quelque degré que ce soit (1).

A son tour, la noblesse de robe ne manquait pas de faire pièce à la noblesse d'épée quand elle trouvait l'occasion de montrer sa puissance. Avec son droit d'enregistrement, elle s'opposait aux volontés les plus formelles du Roi et empêchait la multiplication des terres titrées. Je pourrais citer un marquisat de la Loire-Inférieure qui n'a jamais pu obtenir la validation des maîtres des Comptes, bien qu'il fût érigé dans toutes les formes. L'opposition fut motivée par ce fait qu'il existait un autre marquisat dans un rayon trop rapproché. On ne passa pas outre.

VII

La Noblesse militaire

Après avoir satisfait les convoitises de la magistrature et de la bourgeoisie, la Royauté fut obligée de prendre en considération égale la bravoure et le désintéressement des soldats de fortune qui embrassaient la carrière des armes, non pas par tradition de famille, mais par goût. Pour eux, elle créa la noblesse militaire par un édit de novembre 1750 et c'était justice. Les régiments ordinaires méritaient des encouragements comme ceux du ban et de l'arrière ban. « Les grands « exemples de courage donnés par la noblesse du royaume, « dit le préambule, ont été suivis par ceux qui n'ont pas « les mêmes avantages du côté de la naissance. » Le Roi leur a donné des preuves de satisfaction en leur accordant des grades et des honneurs, mais ce sont des grâces personnelles qui s'éteindront avec eux sans passer à leur postérité. Louis XV reconnaissant qu'il y a là une injustice, proclame qu'un vieil officier n'a pas besoin de lettres d'anoblissement pour être qualifié noble et que

(1) *Procès-verbaux des séances des Etats* (Série C, f° 23, vol. de 1

tout officier servant dans les troupes royales ne pourra être imposé à la taille aussi longtemps qu'il conservera cette qualité. La même exemption est assurée à tout officier non noble d'un grade inférieur à celui de maréchal de camp, créé chevalier de Saint-Louis, qui se retirera après 30 ans de service et aura rempli 20 ans les fonctions de capitaine. La noblesse deviendra héréditaire pour ses petits-fils, même pour ceux qui mourront au service avant d'avoir épuisé le temps fixé (1).

Cette dernière charte, en créant une nouvelle catégorie de nobles, maintenait le vieux principe de l'élévation par vétérance et proclamait ainsi très utilement que les privilèges doivent s'acquérir par une série de longs services. L'intention était bonne, mais le système était défectueux eu égard au progrès des idées sur les rapports sociaux. Il est regrettable que la Royauté n'ait pas pressenti que l'usage des exemptions allait devenir choquant pour la masse de la nation et n'ait pas entrevu que l'opinion réclamerait bientôt une autre manière de récompenser les vieux serviteurs de la Patrie.

LÉON MAITRE.

(1) Sénéchaussée de Guérande. *Livre des édits*, 1732-1766, f°s 187-188 (*Arch. dép.*, Série B.)

SAINT BENOIT DE MACÉRAC

Le texte que nous publions ci-dessous a été édité pour la première fois, en 1883, par M. le Marquis de l'Estourbeillon, dans un travail intitulé *Saint Benoît de Macérac, sa vie, sa légende* (1). C'est le seul document qu'on possède sur saint Benoît. Nous n'aurions point songé à en donner une nouvelle édition si nous n'avions eu la bonne fortune de trouver de ces leçons deux copies qui fournissent des variantes intéressantes et permettent de corriger d'assez nombreuses fautes.

L'édition de M. de l'Estourbeillon a été faite d'après une copie, exécutée en 1625 sur quatre feuillets de papier grand in-8°, à la fin de laquelle on lit la mention suivante : « Par copie fidellement collationnée par nous, notaires de la court et jurisdiction de Regnac [Renac] à Bellé [Beslé], soubz signez, sur ung livre relyé, couvert de cuire (*sic*) noir servant à l'eglise de Macérac, à l'office de saint Benoict, patron de ladicte église, nous a paru représanté par Me Mathurin Jullesnel, procureur et fabricque de la paroisse dudit Macérac; la presente coppye à luy délivrée ce jour requérant, pour luy servir et valloir où affaire il y aura. Et icelle livre luy rendu présentement, le vingt-quatriesme jour de novembre, mil

(1) Nantes, in-8°, 27 pages. — Outre ce travail, on peut consulter sur saint Benoît : Albert LE GRAND, *Vies des Saints de Bretagne*, 1re éd., p. 378-379 ; 2e éd., p. 512-514 ; éd. Kerdanet, p. 641-642 ; éd. des trois chanoines, p. 523-524 ; — LOBINEAU, *Vies des Saints de Bretagne*, éd. 1725, p. 175 ; éd. Tresvaux, t. II, p. 259-261 ; — *Acta Sanctorum*, octob. IX, p. 623-625 ; — Mgr RICHARD, *Les Saints de l'Eglise de Nantes*, éd. 1872, p. 179-183 ; — *Missæ et officia propria diœcesis Nannetensis* (1857), note au 22 octobre.

seix cens vingt cinq. Jay soussigné pour la présente copye luy délivrée. De Marbré, no^re ; Jominel, no^re. » (1). Le texte est divisé en neuf leçons, que nous conserverons, en imprimant en caractères italiques le début qui ne se trouve pas dans l'autre copie, c'est-à-dire les deux premières leçons et la majeure partie de la troisième. Cette copie provenant de Macérac, et appartenant en 1883 à M. l'abbé J. Goulet, curé de Macérac, sera désignée dans l'établissement du texte par la lettre *M* ; nous ne la connaissons que par l'édition de M. de l'Estourbeillon. Albert Le Grand signale dans ses sources « le légendaire manuscrit de l'église parochiale de Macérac », mais nous n'avons aucun autre renseignement sur ce manuscrit.

La seconde copie, également du XVIIe siècle, se trouve à la Bibliothèque Nationale, dans le manuscrit 376 du fonds Baluze, fol. 32 et seq. Elle suit la copie des *Gesta sanctorum rotonensium*, et précède celle d'un grand nombre de chartes de Redon (2) ; elle a dû être faite pour ce célèbre érudit sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon. Albert Le Grand mentionne d'ailleurs également « le légendaire manuscrit de l'église Abbatiale de S. Sauveur de Rhedon ». Le texte, qui est précédé et suivi d'oraisons propres, est, comme dans le manuscrit *M*, divisé en neuf leçons, mais celles-ci sont coupées différemment. Nous avons indiqué entre crochets [ ] le numérotage des leçons de la copie Baluze. Les passages qui manquent dans ce texte n'en altèrent pas le sens, parce que ce ne sont que des considérations pieuses et des citations tirées de l'Ecriture. Il semble bien cependant que ces passages supprimés fassent par-

(1) *Loc. cit.*, p. 17-18.

(2) Parmi celles-ci, il y en a quelques-unes qui n'ont point été connues de l'éditeur du Cartulaire de Redon ; je compte les publier quelque jour, avec d'autres fragments retrouvés ailleurs, si deux des meilleurs érudits s'occupant actuellement de l'histoire de Bretagne ne donnent pas suite à leur projet de publier une nouvelle édition du Cartulaire.

tie du texte primitif. Pas plus que la précédente copie, celle-ci ne nous donne de renseignements sur le manuscrit d'où elle dérive. Nous désignerons ce texte par la lettre *B*; c'est lui que nous suivrons le plus souvent pour l'établissement de notre édition.

Enfin une troisième copie, mais celle-là très fragmentaire, est également conservée à la Bibliothèque Nationale, fonds Duchesne, manuscrit 56, fol. 252. Elle se trouve à la suite de notes diverses sur l'abbaye de Redon et doit dériver du même manuscrit que *B*, le texte étant à peu près identiquement le même. Malheureusement cette copie, qui date elle aussi du XVIIe siècle, ne nous donne qu'une partie de la IXe leçon. Elle commence aux mots *igitur durante* pour s'arrêter à *ligno vitæ excepto.* Nous la désignerons par la lettre *D*.

Dans son travail, M. de l'Estourbeillon avait volontairement laissé de côté « des discussions longues et peu sûres qui n'apporteraient peut-être en la matière que fort peu d'éclaircissements (1) », et s'était borné à envisager le côté purement populaire de la vie du saint. Notre but est tout autre, et en étudiant à nouveau la *Vita Benedicti,* notre projet est de rechercher quelle peut être sa valeur, et quels renseignements elle peut fournir sur le saint dont elle s'occupe. Comme elle est le seul document qu'on possède sur saint Benoît, cette étude nous semble essentielle.

*
* *

A quelle époque a été écrite la *Vita S^ti^ Benedicti ?* Molinier (2) fait remarquer que ces leçons sont bien postérieures au saint, mais qu'elles contiennent quelques traits anciens. Ces traits anciens, qu'il n'indique pas, doivent être ceux de la neuvième leçon. Il semble en effet que cette leçon contienne toute la vie de saint

(1) *Op. cit.,* p. 9.
(2) *Les sources de l'histoire de France,* I, p. 206.

Benoît, surtout si on y insère, comme l'a fait le manuscrit *D*, les renseignements sur son origine qui nous sont fournis par la troisième leçon. Mais ces traits fussent-ils plus anciens que le reste, comme le croyait Molinier, que cela ne nous renseignerait pas sur l'époque à laquelle ils remontent.

Quant à l'ensemble de la rédaction, elle semble d'une date assez récente. Les expressions des leçons IV et V relatives à la pétition d'hérédité, dans laquelle Benoît fut choisi comme arbitre, paraissent empruntées au droit romain, ce qui indiquerait vraisemblablement une rédaction postérieure au XIIIe siècle. Il en est de même pour la citation de la leçon II empruntée à un ouvrage de dialectique.

L'examen des manuscrits n'est pas possible, puisque ceux d'où dérivent les copies que nous possédons semblent perdus et que nous n'avons sur eux aucun renseignement.

La rédaction actuelle ne daterait donc que du XIIIe siècle, et il est possible qu'elle soit encore plus récente. Il faut remarquer qu'il n'y est fait aucune allusion à la translation des reliques de saint Benoît à l'abbaye de Redon ; mais comme nous ne savons pas à quelle époque doit avoir eu lieu cette translation, on ne peut tirer aucun renseignement de ce silence.

L'auteur ne dit point avoir puisé à des sources antérieures et semble, d'ailleurs, n'avoir connu que bien peu de choses touchant son héros. A part la IXe leçon, dont nous nous occuperons tout à l'heure, toute la vie n'est composée que de lieux communs et de citations tirées de l'Ecriture sainte (1) ; même le récit des deux visions de saint Benoît sur la mort du juste et la mort du pécheur, qui semble avoir vivement frappé M. de l'Estourbeillon (2), ne nous paraît qu'un de ces thèmes com-

(1) Il est à remarquer que celles-ci ne sont pas toujours conformes au texte de la Vulgate, mais l'auteur citait sans doute de mémoire.

(2) *Op. cit.*, p. 19.

muns à la plupart des vies de saints, où l'on ne retrouve même pas « le caractère breton, la puissance de l'imagination celtique (1). »

Les quelques renseignements fournis par la leçon IX se réduisent à ceci :

Benoît naît d'une famille de l'ordre sénatorial de Patras. Il quitte sa patrie avec sa sœur Avénie et neuf compagnons. Sous le règne de Carloman ils arrivent en Bretagne et se fixent dans un lieu, nommé Macérac, que leur concède le comte de Nantes Gondebaud. Benoît meurt le 1er octobre d'une année inconnue et est enterré dans son église.

L'origine grecque de Benoît n'a pas été sans soulever quelques objections. Dom Lobineau (2), qui semble n'avoir connu sur notre saint que le texte d'Albert Le Grand, a fait remarquer que le nom de Benoît n'était point grec. Il en est de même de celui de sa sœur Advena. Mais à cela l'abbé Tresvaux (3) et M. de Kerdanet (4) répondent assez vivement que Benoît a pu latiniser son nom grec, et les Bollandistes (5) font remarquer que ces changements de noms ne sont point rares. Plus récemment on s'est avisé que « la manière dont saint Benoît installe ses moines dans de petites cellules isolées semble bien indiquer un moine breton. Il est donc probable qu'il n'était pas originaire de Patras en Grèce, mais d'une ville bretonne dont le nom ressemblait à celui de Patras (6) ». Malheureusement la manière dont s'installèrent Benoît et ses compagnons ne nous est connue que par Albert Le Grand (7), et comme celui-ci ne devait point avoir à sa disposition plus de documents que nous

(1) *Ibid.*, p. 21.
(2) Edit. 1725, p. 175.
(3) Sous Lobineau, tome II, p. 259, note.
(4) Sous Albert Le Grand, p. 641, note 1.
(5) AA. SS. oct. IX, p. 623.
(6) *Bulletin archéol. de l'Association bretonne*, Congrès de Châteaubriant (1904), p. 169.
(7) « En ce lieu, il ediffia une petite Eglise, et, ès environs, dix petites cellules pour luy et ses neuf confrères... » 1re éd., p. 379.

n'en avons, on peut craindre qu'il n'ait ici donné libre cours à son imagination, comme on sait que cela lui arrivait quelquefois. Il est vrai qu'au Congrès de Lamballe, en 1907, M. le Marquis de l'Estourbeillon a signalé la découverte récente, à Macérac, des logettes de saint Benoît et de ses compagnons et leur destruction immédiate (1) ; mais aucune constatation sérieuse ne semble avoir été faite, et il pourrait fort bien s'agir des ruines du prieuré primitif que possédèrent en ce lieu les moines de Redon dès le IXe siècle (2). Aussi, si on n'accepte pas l'origine grecque de saint Benoît, autant vaut dire qu'on ne sait rien sur sa naissance, ni sur son pays.

Sur sa sœur Avénie, l'auteur des leçons ne nous fait connaître que son nom et son abandon de la Grèce en compagnie de Benoît ; il ne nous dit point ce qu'elle devint ensuite, ni où elle mourut. Il a fallu toute la pieuse imagination d'Albert Le Grand pour combler cette lacune et nous apprendre que Benoît « la laissa à Nantes, où l'Evesque Alain la voila et mit dans un monastère de saintes vierges (3) ». « On ne sait quel était ce monastère », dit naïvement le chanoine Tresvaux (4) ; mais M. de Kerdanet affirme sans hésitation : « C'était l'abbaye de Saint-Clément, fondée par saint Colomban, lors de son passage à Nantes, en 610 (5). » Outre que ces détails ne reposent sur aucun fondement, on peut croire qu'ils sont contraires à la tradition de l'abbaye de Redon qui, au XVIIe siècle, prétendait posséder les reliques de sainte Avénie (6). Peut-être faut-il voir dans sainte Avénie une réplique de sainte Scholastique, qui accompagna dans ses pérégrinations son frère, le grand patriarche d'Occident, saint Benoît du Mont-Cassin ; et quant au nom

(1) *Bull. arch. de l'Association bretonne*, Congrès de Lamballe (1907), Procès-verbaux, p. XXXIX.
(2) Cf. J. DESMARS, *Redon et ses environs*, p. 62.
(3) *Op. cit.*, 1re éd., p. 379.
(4) Sous Lobineau. t. II, p. 260, note.
(5) Sous A. Le Grand, p. 641, note 3.
(6) *Missæ et officia propria diœcesis Nannetensis* (1857), note sous le 22 octobre. — R. DE L'ESTOURBEILLON, *op. cit.*, p. 22.

même de la sainte, *Advena*, peut-être est-il le substantif latin qui signifie une personne étrangère.

Peut-on du moins savoir à quelle époque aurait vécu saint Benoît de Macérac ? Jusqu'à ce jour on ne semble pas avoir eu beaucoup d'hésitation, sauf toutefois Dom Lobineau qui n'avait, nous l'avons vu, qu'une confiance limitée dans ce qu'on rapporte sur ce saint. Par ailleurs tout le monde place la vie de Benoît au temps de Charlemagne, et Albert Le Grand, qui n'est jamais à court de synchronismes, a fait intervenir l'évêque de Nantes, Alain, ce qui a achevé de lever tous les doutes. Or rien ne nous semble moins certain. Il est vrai que le texte publié par M. de l'Estourbeillon porte bien : « *regnante clarissimo rege Carolo magno* » ; mais les deux copies du manuscrit de Redon donnent : « *durante clarissimo rege Carlomanno* ». Cette dernière leçon semble préférable. En effet, on comprend très bien que le scribe ait corrigé *Carlomanno* en *Carolo magno*, tandis que la correction contraire serait beaucoup moins vraisemblable, Carloman étant moins connu que Charlemagne. D'autre part, notre texte étant bien postérieur à Charlemagne, il n'eut pas manqué de lui donner le titre d'empereur et non celui de roi. C'est ce qu'a fort bien compris le rédacteur d'une leçon qui nous a été conservée dans le manuscrit Duchesne 84, folio 91, et qui a été publiée par les Bollandistes (1), et il a écrit : « *Carolo magno imperatore* ». Bien entendu il ne faut tenir aucun compte de la mention de l'évêque Alain (qui a dû vivre en effet au temps de Charlemagne) (2), puisque ce renseignement ne nous est fourni que par Albert Le Grand et par Travers (3) qui dérive sans doute d'Albert Le Grand; aussi peut-on être surpris qu'un érudit breton, ordinairement mieux averti, ait

(1) AA. SS., oct. IX, p. 625. Nous la reproduisons ci-dessous en appendice.

(2) DUCHESNE, *Catalogues épiscopaux de la Province de Tours*, p. 74.

(3) *Histoire civile, politique et religieuse de Nantes*, t. I, p. 121-122.

pu s'appuyer sur un tel synchronisme pour fixer l'époque du comte de Nantes Gondebaud (1). Reste à déterminer de quel Carloman il pourrait bien s'agir. On ne doit pas songer au fils de Charles-Martel, qui n'a jamais porté le titre de roi. S'il s'agissait du frère de Charlemagne, qui fut roi d'Austrasie du 9 octobre 768 au 4 décembre 771, ou pourrait s'étonner de voir faire mention d'un roi dont le territoire n'a jamais atteint la Loire. Reste alors Carloman, fils de Louis le Bègue, qui fut couronné en septembre 879 et mourut le 12 décembre 884 ; d'abord possesseur de la Bourgogne et de l'Aquitaine, il acquit la Francie et la Neustrie à la mort de son frère Louis III : on peut donc dire, en ne tenant pas compte des conquêtes de Nominoë et de ses successeurs, que Carloman était roi sur le territoire du diocèse de Nantes et sa mention se comprend alors fort bien, quoiqu'il puisse encore sembler étrange qu'aucune allusion ne soit faite au souverain breton. L'arrivée de saint Benoît se placerait alors vers 882-884, à la fin du IXe siècle et non au début, comme on l'a fait jusqu'à présent.

A cette date la mention du comte de Nantes Gondebaud peut présenter quelque difficulté. Ce personnage ne nous est connu que par la *Vita sancti Benedicti,* car jusqu'à ce qu'on ait trouvé les documents où il aurait puisé, nous ne devons tenir aucun compte des renseignements fournis sur lui par Nicolas Travers (2) ; rien ne s'oppose donc à ce qu'on le fasse vivre sous le règne de Charlemagne, puisque, à cette époque, on ne connaît aucun comte de Nantes. En 882-884, au contraire, Nantes est en la possession du futur Alain le Grand (3), et par suite il semble difficile qu'il y ait eu dans cette

(1) *Bulletin archéol. de l'Association bretonne,* Congrès de Concarneau (1905), p. 59-60.

(2) *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes,* t. I, p. 121-122. — *Princes et comtes, seigneurs de Nantes,* p. 9. Reproduit dans le Bull. de la Société archéologique de Nantes, tome III, p. 125 et seq., et dans *Nantes ancien,* par DUGAST-MATIFEUX, p. 1 et seq.

(3) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne,* t. II, p. 323.

ville un autre comte que lui. Toutefois dans les documents assez rares de cette époque, nous voyons Alain prendre plusieurs fois le titre de comte de Vannes et jamais celui de comte de Nantes (1), et sa domination ne pouvait du reste être guère effective, car de 857 à 890 les pirates normands ne quittèrent pour ainsi dire pas l'embouchure de la Loire (2). Les Annales de Saint-Bertin nous montrent, en 878, une partie des Bretons se soumettant à Louis le Bègue, et, en 882, Louis III, le propre frère de Carloman, s'avançant jusqu'à Tours pour recevoir le serment de fidélité des chefs bretons (3). Nous voyons l'évêque Landran, obligé de quitter son siège, s'adresser précisément au successeur de Carloman, à Charles le Gros, pour lui demander secours (4), et quelques années plus tard, en 893, le roi Eude confirmer l'abbaye de Saint-Médard de Soissons dans ses possessions du pays nantais (5). Peut-être faut-il en conclure que les souverains francs cherchèrent à recouvrer leur domination sur le Nantais et qu'ils y placèrent un comte. Ce n'est qu'une hypothèse, et elle n'a de valeur qu'autant que la mention du comte Rondebaud en a elle-même.

Masserac appartenait du moins certainement à Alain le Grand en 894, puisqu'à cette date il en fait don à l'abbaye de Redon (6) sans qu'il soit fait mention d'aucune

(1) Cf. A. DE LA BORDERIE, *Chronologie du Cartulaire de Redon*, p. 48.

(2) *Chronique de Nantes*, éd. Merlet, p. 73, note 2.

(3) 878 « ...*Tunc Gosfridus partem de Brittonibus ad regis fidelitatem convertit ; sed ipsi demum fecerunt ut Brittones.* » Ed. Dehaisnes, p. 265.— 882 « ... *Et ipse [Ludovicus III] ultra Sequanam, ac si recepturus Britonum principes et bellaturus contra Nortmannos, usque Turones perrexit.* » *Ibid.*, p. 286-287.

(4) *Chronique de Nantes*, ch. XXI, éd. Merlet, p. 66-67.

(5) MABILLON, *De re diplomatica*, p. 557.

(6) *Cartulaire de Redon*, éd. de Courson, app. LII, p. 375-376, en note. La charte est datée: *VI. idus novembris, in tertia feria, luna XI ; anno incarnationis Domini octingentesimo octogesimo octavo.* M. DE LA BORDERIE (*Chronologie du Cartulaire de Redon*, p. 237) l'a datée du 8 novembre 888, et en a tiré de graves conséquences. Cette datation a été critiquée avec raison (*Revue de Bretagne*, t. XXXVIII (1907), p. 7 et seq.). Peut-être faut-il lire : *VI. idus novembris, in VI[a] feria, luna VI[a], anno incarnationis Do-*

concession antérieure, et sans qu'il soit fait non plus mention du vocable de saint Benoît. Dans une charte de l'évêque Quiriac du 25 octobre 1062 (1), l'église de Massérac est au contraire bien désignée sous le nom de saint Benoît : *æcclesiam sancti Benedicti de Macerac.*

*
* *

Albert Le Grand, après avoir indiqué les sources qu'il a utilisées, ajoute : « Le Bréviaire de Poitiers, imprimé l'an 1598, en a l'histoire en 9 leçons, le 23 octobre, mais entièrement différente de celle que nous avons récitée, et qui ne se peut accorder avec notre chronologie : ce qui me fait croire que c'est d'un autre saint Benoist ; mesme qu'il le dit Evesque, et, par une manifeste contradiction, en la leçon 5, il le dit estre contemporain de saint Hylaire et en la 2e de saint Martin de Vertou : ce qui ne peut estre. » Le bréviaire de Poitiers ne fêtait point en effet saint Benoît de Macérac, mais saint Benoît de Quinçai. D'autres auteurs ont commis la même confusion qu'Albert Le Grand et cela s'explique d'autant plus facilement, qu'outre leur similitude de nom, l'un est fêté le 22 octobre et l'autre le 23. Il y a aussi un point de ressemblance dans leur légende : ils sont tous deux des immigrés. On connaît d'ailleurs peu de choses sur saint Benoît de Quinçai : il aurait été évêque de Samarie, aurait fui la persécution de l'empereur Dèce et se serait réfugié près de saint Hilaire qui lui aurait accordé le lieu de Châtelguion, où le bienheureux serait mort (2).

Il faut bien avouer que les résidus des deux vies se

mini DCCCLXXXXIV, ce qui donne des corrections chronologiquement et paléographiquement acceptables.

(1) *Cartul. de Redon*, éd. de Courson, p. 231-233.

(2) Cf. *Acta Sanctorum*, oct. t. x, p. 150-157. Les plus anciennes leçons sont extraites de la vie de S. Viventius publiée au 13 janvier et qui n'a aucune valeur. Malgré la suppression des invraisemblances on ne peut ajouter foi à un document ayant une source aussi fabuleuse.

ressemblent et qu'on n'en sait pas beaucoup plus sur l'un des deux saints Benoît que sur l'autre. Le rapport entre la date de leur fête est curieux et tout cela est suffisant pour que les Bollandistes (1) aient cru devoir s'arrêter à discuter pour savoir s'il ne s'agissait pas d'un seul et même personnage et pour que Dom Chamard (2) ait conclu à leur identité. Les Bollandistes distinguent saint Benoît de Quinçai de son homonyme de Macérac, parce que, à l'origine, celui-ci avait sa fête le 1er octobre et que le 22 octobre on célèbre seulement la translation de ses reliques ; que saint Benoît de Macérac était encore vivant alors qu'on trouve mention de celui d'Herbauge dans le Sacramentaire dit de Godelgaud, écrit antérieurement à l'an 800. « Sans doute, disent-ils, on peut répondre que tout ce qu'on sait de saint Benoît de Macérac est tiré des leçons de Redon, qui ne sont pas anciennes : elles ont cependant assez de valeur pour qu'on sache que c'est la translation des reliques du saint qui se fêtait à Redon le 22 octobre, et que cette translation est nécessairement postérieure à l'an 800, puisque l'abbaye de Saint-Sauveur ne fut fondée que vers 832. » Voici donc démontré que saint Benoît dit de Quinçai (les Bollandistes ont prouvé, semble-t-il, qu'il n'y avait jamais résidé) ne doit rien à saint Benoît de Macérac, mais ne pourrait-on pas croire que c'est au contraire celui-ci qui doit quelque chose à l'ermite du Poitou. Outre les rapports qui existent dans leur vie et dans la date de leur fête, on peut se rappeler que les moines de Redon ont résidé dans le Poitou pendant un certain nombre d'années, au cours du xe siècle, alors qu'ils avaient été obligés d'abandonner leur monastère et de fuir les invasions normandes (3). Peut-être ont-ils eu alors connaissance de la légende de saint Benoît de Quinçai et ne sachant

(1) *Loc. cit.*
(2) *Origines de l'Eglise de Poitiers.* Cf. *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1875, t. II, p. 219.
(3) Cf. A. DE LA BORDERIE, *Hist. de Bret.*, II, p. 361-364.

rien de la vie du solitaire de Macérac, dont les reliques pouvaient être déjà en leur possession, ont-ils fait un emprunt à celle de saint Benoît de Quinçai. C'est là encore une hypothèse qui, jusqu'à nouvel ordre, semble invérifiable.

L'abbaye de Redon prétendait posséder les reliques de saint Benoît et c'est la fête de la translation de celles-ci de Macérac à Saint-Sauveur qui se célébrait le 22 octobre. Un inventaire dressé le 23 septembre 1686 mentionne : « deux costes, deux vertèbres, deux pallerons, deux omoplates et deux ossements de la jambe de saint Benoist de Massérac (1). » Les inventaires plus anciens du trésor de l'abbaye ne mentionnent pas les reliques de saint Benoît. D'après un document du 18 septembre 1615, émanant du prieur claustral de Redon (2), en même temps que les reliques de saint Benoît, l'abbaye aurait conservé les reliques de sainte Avénie : il n'en est pas fait mention dans les inventaires (3).

André OHEIX.

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, 1 H 2, 31 *bis*. Publié par le chanoine Guillotin de Corson dans *Mélanges historiques*, II, p. 289.

(2) *Missæ et officia propria diœcesis Nannetensis*, note sous le 22 octobre. — R. de l'Estourbeillon, *op. cit.*, p. 22.

(3) Le livre de raison de François Lorier, bourgeois de Redon, publié par feu M. Parfouru (*Association bretonne*, Congrès de Rennes, 1897, p. 465-468) nous apprend que le 16 avril 1615 on ouvrit un coffre contenant des reliques, mais il ne signale ni celles de saint Benoît, ni celles de sainte Avénie.

Vita Divi Benedicti de Macerac [a]

Deus qui nos annua beati Benedicti confessoris tui festivitate lætificas, da nobis ejus intervenientibus meritis et perpetua protectione muniri, et salutari gaudere profectu. Per. [b]

LECTIO I [a]

Cum post Domini triumphum pulularet atque redundaret in Dominico agro seges multa fidelium, sicut et in psalmis dicitur : Campi tui replebuntur ubertate. Certatim fidei vere cultores divini verbi semina mundo spargere et multiplici decore virtutum vineam Domini Sabaoth excolere studuerunt. Consummato vero felici agone in stadio cursu pro earum inaccessabili gloria Deo referri gratias oportet altissimo, et illorum secure implorare suffragium ; quos cum Domino credimus regnare in perpetuum. Tu, etc.

LECTIO II [a]

Præcinente psalmista : « Cum dederit dilectis suis somnum, ecce hæreditas Domini (1) ; *tanta enim divinæ gratiæ claritate refulsi ; et conformes Christi imaginia in presenti effecti* [c], *ut in futuro velut stellæ fulgeant in perpetuas æternitates* (2).... *Domino super sedes duodecim in jud-*[*icio*] (3)... *tribusque Israel judicare referantur... tales æthereas possidere mansiones. Etiam argumento probatur, quod loco ubi edite seu conversati vel eorum inclita membra fuerint peracto tirocinii* [d] *tempore reposita, ostensione*

a) De S. Benoist de Masserac *B.* — *b*) *Cette oraison n'existe que dans B.* — c) *Sic*, au lieu de *in præsentibus effectis* (note de M. de l'Estourbeillon). — *d*) *Correction.* Tyrocinii *M.*

(1) Ps. CXXVI, 2-3.
(2) Daniel, XII, 3.
(3) Math., XIX, 28 ; Luc, XXII, 30.

signorum habeantur dignissima, ut puta Moysi dicitur : « Locus enim in quo stas, terra sancta est » (1). Quod nequaquam gratia soli vel rubi, sed assistentis et loquentis de rubo Angeli tellus fieri sancta dicatur. Cui sententiæ suffragari atque opitulari illa dialecticæ artis regula quæ dicit : « Si id de quo minus videtur inesse, inerit et id de quo majus. »

Lectio III [a]

Denique præter illam repromissionis terram operatus est Dominus salutem in medio terræ ; Græciam felicem novimus fore, ubi apostolorum doctrina, martyrum victoria, confessorum gloria effulsit. Et sicut eloquentissimus ac florentissimus prius viros tempore erroris protulit. Sic quoque post modum diebus, gratia doctores sermone et religione insignes produxit. Ex eorum itaque numero quibus illustrari meruit patria, quorum doctrina fulget ecclesia, ut sole luna, [Lectio I [a]] vir extitit vita venerabilis [e] Benedictus, ex nobili et opulenta Patras Græciæ [f] civitate, senatorio ordine progenitus.

Lectio IV [a]

Qui cum [g] per momenta ætatum in virum transisset perfectum virtutum omnium amplexatus est studium, et maxime circa æquitatis et rectitudinis judicium reclinavit animum : illud memorans quod sapientissimus ille Salomon, tam divinarum quam humanarum gratia [h] prædítus, sicut in Regum libro legimus (2), a Domino tantum petiit [i] sibi dari cor docile ad dicernendum judicium [j].

e) venerabilis *M.* — *f*) *Omis par M.* — *g*) dum *B.* — *h*) gratias *M.* — *i*) petiens *B.* — *j*) suffragium *M.*

(1) Exode, III, 5.
(2) IIIe liv. des Rois, III, 6-11.

Lectio V[a]

[Lectio II[a]] Cum ergo verbum iniquum exerceretur penitus et dolosum prophetica [k] doctus comminatione : « Perdes omnes qui loquuntur mendacium » (1). — Et alibi : « Os autem [l] quod mentitur aggravat animam », (2) accidit ut vir quidam habens in suo proprio jure rotam farinariam, contiguumque illi pratum, urgente persecutione, perægre cum suo proficisceretur filio atque ab hac [m] vita excederet. [Lectio III[a]] Illico hæres ipsius possessionem hominis transmigrati viro alteri [n], accepta pecunia, tradidit. Sed rediens defuncti filius possessori [o] calumniam infert sui juris, quæ [p] alter obtinere [q] videbatur existere asserens.

Lectio VI[a]

[Lectio IV[a]]. Dum autem causa partium discuteretur quæstusque gratia judices subverterent judicium, arbiter causæ [r] Beatus Benedictus constituitur [s]. Sed alieni juris invasor [t], pecunia magis quam causa fretus, poetæ non immemor [u] dicti : « Quid non faciat auri sacra fames ? » (3), Dei famulum a veritate secreto conatur avertere, pollicens daturum ei centum ciclos nummorum. [Lectio V[a]]. Qui cum vir Dei illud intulisset Evangelicum : « Vade retro, Sathana » ; *recordatur etiam apostoli sententiam :* « *Radix omnium malorum cupiditas* » (4) *et alibi :* « *Avaritia simulacrorum est servitus* » (5) ; *nec non Libri Sapientiæ, ubi dicitur* : « *Avaro*

k) prophetia *M.* — *l*) istud, *M*; *omis par B.* — *m*) accola *M.* — *n*) alterius *B.* — *o*) possessor *M.* — *p*) quod *M.* — *q*) *Omis par M.* — *r*) causa *M.* — *s*) constituitur Benedictus *B.* — *t*) invasor juris *B.* — *u*) memor *B.*

(1) Ps., v, 5.
(2) Sag. I, 11.
(3) Enéide, III, 57.
(4) I Thimoth., VI, 11.
(5) Coloss., III, 5,

nihil scelestius qui etiam obolo indiget » ; *Balaam quoque vates pro quæstu fraudis fuisse a Domino exprobratum* [v] ; deprecantem virum pariter contempsit et censum ipsius judicio perdidit alter quod injuste acquisierat : possedit alius quod inique admiserat.

Lectio VII [a]

[Lectio VI [a]]. Interea vir Dei Dominum [w] deprecatur ut ei ostendere dignaretur et [x] eorum pœnam qui more Judæ [y] possidentis [z] agrum de mercede iniquitatis, ipsamque justitiam pretio [a] distrahunt ; atque eorum præmium qui [b], juxta prophetam, manus suas ab omni munere [c] excutiunt (1). [Lectio VII [a]] Instanti [d] vero nocte, cum sopori [e] artus dedisset, ecce vox cœlitus lapsa [f] ad eum [g] dixit [h] : « O Benedicte, actu et nomine summo diluculo in suburbana civitatis festinato et quod petisti fiet tibi ».

Lectio VIII [a]

Cui [i] Angelo obtemperans, primo mane tendit ad locum, et ecce vocem [j] quemdam proximorum in extremis agentem plangentium [k]. Cujus domum ingressus cernit Primatem Angelorum [l] Michaëlem cum Angelorum multo agmine, exitum animæ a corpore prestolantem. [Lectio VIII [a]]. Continuo egreditur [m] in prima specie præstanti gratia formæ, ab ergastulo carnis anima quæ circa jacentis thorum substitit corpori suo [n] valedictura venerabili templo in una [o] eademque persona sibi quondam juncto [p], ubi nullus dissentionis motus

v) Toutes ces citations qui coupent la phrase sont omises par B. — *w) Omis par M.* — *x) Omis par M.* — *y)* judeœ *M.* — *z)* possidenti *B.* — *a)* precio *B.* — *b)* quod *M.* — *c)* scelere *M.* — *d)* Instante *M.* — *e)* sopore *M.* — *f)* elapsa *M.* — *g) Omis par M.* — *h)* jussit *M.* — *i)* Qui *M.* — *j) Omis par M.* — *k) Omis par M.* — *l) Omis par B.* — *m)* ingreditur *M.* — *n)* corporis sui *M.* — *o)* inania *M.* — *p)* unita *M.*

(1) Isaïe, xxxiii, 15.

vel discordiæ conflictus, sed animæ et carnis invicta semper concordia extitit, nec unquam aliquam [q] pugnam indixit sensualitas rationi sed [r] semper eodem assensu famulati sunt creatori. Singillatim [s] vero corporis sensus per quos mors in animæ penetralibus ingreditur, sicut scriptum est : « Ingreditur [t] mors per fenestras tuas » (1). Sancta affatur anima eos benedicendo [u] inquiens : « Os istud sit benedictum, quod non maledicendo vel detrahendo, sed in Dei laudibus extitit assiduum. Oculi vero benedicti, qui non cernendo vana, nec [v] concupiscendo aliena, sed in fovendis indigentibus aperte fuere. Aures quoque benedictæ quæ detrahentium linguas sicut [w] viperas horruerunt. Sed et nares quæ illicitos [x] detestatæ [y] sunt odores. Nec non etiam manus quæ non aliena rapere sed in opibus propria erogare [z] studuerunt. » — His [a] benedictionibus expletis, sancta anima in Abrahæ gremio ab Angelis collocatur.

Lectio IX [a]

[Lectio IX[a]]. Conspiciens vir Deo devotus tantam gloriam justi, recta decernenti gratias reddidit creatori, corpus sepulturæ tradens. Sequenti vero die in fletibus se resolvens, Dominum deprecatur [b] ut quemadmodum de justo, manifestare etiam ei dignaretur injustum [c], quid mereretur et ipsum [d] : « Vade, inquit Dominus in somniis [e], die crastina, in locum qui dicitur Lucus [f] antiquus, ab urbe milliario secundo, et juxta psalmistam oculis tuis considerabis, et retributionem peccatorum videbis (2). Et cum iter faceret hora diei prima, osten-

q) aliquando *M.* — *r*) sed rationi *M.* — *s*) Sigillatim *M.* — *t*) Intravit *B.* — *u*) benedicens *B.* — *v*) atque *B.* — *w*) *Ces deux mots omis par M.* — *x*) illicitas *M.* — *y*) destestati *B.* — *z*) derogare *M.* — *a*) Hiis *B.* — *b*) deprecabatur *M.* — *c*) *Correction, les mss. portent* injustus. — *d*) *Correction,* ipse *MB.* — *e*) somnis *M.* — *f*) Locus *B.*

(1) Jérém., IX, 21.
(2) Ps., XC, 8.

dit hominum multitudinem ad divitem quemdam infirmatum, visitandi gratia, properantem : ingressusque cum turmis penates [g] potentis, intuetur innumerabilia circa thorum hominis dœmonum agmina, volumen grande ferentia, ubi omnia quæ a puero commiserat recto ordine continebatur. Adulteria videlicet, homicidia, falsa judicia et cœtera quæ fecerat [h] notabilia et nefaria [i], protestante scriptura [j]. Nullius enim criminis expers omni corruptioni et iniquitati [k] extiterat semper [l] obnoxius. Arripientes itaque ex miserabili corpore immundi spiritus [m] infelicissimam animam inculcandam Orchi [n] claustris intulerunt, a Behemoth [o] cruciandam perpetuo. Quod factum est ut nullum timeret [p]. Denique vir Domini tantum in re non in specie [q] mysterium contemplatus, relictis, secundum Domini preceptum, omnibus quæ possidebat cum sua sorore Advena [r], novemque sibi dilectis sociis, sancti Abrahæ exemplo, egreditur de terra et posessione sua, et secutus est Christum. Igitur durante [s] clarissimo rege Carlomanno [t], idem Beatus cum sociis [u] patriam conscendens in partibus Gallicanæ Britanniæ habitavitque [v] in [w] loco solitudinis vocato [x] Maceracus. Cernens autem Beatus Benedictus locum remotissimum et cœlesti desiderio suspirantibus congruum [y], accessit ad Gundeboldem Nannetensis urbis Consulem ; summopere ipsum deprœcans ut [z] pro æternæ gloriæ respectu supradictum sibi concedere dignaretur locum [a]. Qui [b] mistico afflatus spiramine [c] princeps, læto pectore, beato [d] viro indulsit locum [e] omni decore et gratia perspicuum para-

g) *corr.* penatas *MB.* — *h*) *corr.*, facerat *M* ; facere *B.* — *i*) nepharia *B.* — *j*) est protestantum scripturæ *B.* — *k*) iniquitate *M.* — *l*) *Omis par M.* — *m*) incontumeliam facto corporis vase *B.* — *n*) totiens inculcantem ardeo, ardeo *B.* — *o*) beemoth *B.* — *p*) *Depuis* perpetuo *omis par B.* — *q*) *Ces cinq mots omis par M.* — *r*) Advenia *B.* — *s*) regnante *M.* — *t*) Carolo magno *M.* — *u*) Beatus Benedictus Patras Græciæ civitatis senatorio genere oriundus, *D.* — *v*) *Omis par M.* — *w*) et *M.* — *x*) vocabulo *D.* — *y*) congruens *M.* — *z*) deprecatus est *M.* — *a*) locum sibi concedere dignaretur *M.* — *b*) Cui *BD.* — *c*) speramine *M.* — *d*) bono *M.* — *e*) *Omis par M.*

disso voluptatis quem plantatum *f)* a principio legimus *g)* consimilem (ligno vitæ excepto). Cum ergo plurimis annis Domini manciparetur officiis vicinæ *h)* virtutum odore nectareo *i)* resperserunt *j)* regiones ; nocte qua Beati Michaëlis Archangeli *k)* festivitas celebratur, dum in oratorio propensius, peractis vigiliis, Dominum deprecaretur *l)*, apparuit dilecto suo jam longævo Dominus dicens : « Euge, serve bone, in *m)* modico fidelis fuisti *n)* te constituam supra multa (1) ; dieque tertia Paradisi conscendes *o)* mœnia. Præterea *p)* omnes qui tuis orationibus se juvari petentes devote huc venerint festumque *q)* diem tuum celebraverint a Domino merebuntur exaudiri et gloria sempiterna perfrui ». Transiit autem Beatissimus Christi confessor kalendas *r)* octobris ; a *s)* vicinis ecclesiarum clericis in basilica quam ipse *t)* construxerat humatus *u)* est *v)*, ubi per eum multa fiunt Domini *w)* magnalia, ipso præstante Deo *x)* qui vivit et regnat in sæculorum sæcula *y)*. Amen (2).

f) plantatum est *M.* — *g)* *Omis par M.* — *h)* et vicinas *B.* — *i)* nectarœ *B.* — *j)* *corr.* respergent *BM.* — *k)* Archangeli Michaelis *B.* — *l)* deprecatur *M.* — *m)* vir *M.* — *n)* *Omis par M.* — *o)* *corr.*, consendes *B* ; concendes *M.* — *p)* Praterea *M.* — *q)* Festivumque *M.* — *r)* Calendas *M.* — *s)* et *M.* — *t)* *Omis par M.* — *u)* inhumatus *M.* — *v)* *Omis par B.* — *w)* fuerint dona *M.* — *x)* *Omis par B.* — *y)* sæcula sæculorum *M.*

(1) Matt. xxv, 21.

(2) *B* contient, en outre, au fol. 34, l'oraison suivante : *In translatione beati Benedicti Confessoris.* Omnipotens sempiterne Deus qui hunc diem venerabilem nobis in beati confessoris tui translatione tribuisti, fidelium tuorum vota propitius intende, ut ejus interventu a cunctis reatibus absoluti, festis mereamur interesse celestibus. Per.

APPENDICE

Nous avons cru qu'il était intéressant de reproduire à la suite des leçons précédentes, un très court texte provenant de Redon. Il est copié à la suite de l'abregé de la *Vita Convoïonis* par Michel Ernault (1) et par la même main, dans le manuscrit 84 de la collection Duchesne, fol. 191 recto. Ce texte a déjà été publié par les Bollandistes (2) et utilisé par Hugue Ménard (3).

De sancto Benedicto Maceraco, sola hæc sequens lectio memoriam mentemque nostram reficit, his verbis expressa :

Benedictus Domini confessor Patras Greciæ civitate ordine senatorio natus, dignitatem, pocessionem et patriam pro Christo delinquens, una cum sorore, et novem ejusdem voti sociis in Britanniam Armoricam, Carolo magno Imperatore, transfretrans, solitudinem suam ni Maceraco Nannetensis diœcesis delectans cum per multos annos coluisset, longævus tandem miraculis et sanctitate clarus kalendis octobris animam Deo creatori reddidit. Cujus corpus ibidem in oratorio a se constructo tum demum conditum est. Unde, interjectis aliquot annis Rothonum undecimo kalendas novembris magna cum exultatione translatum est.

(1) Cf. Albert Le Grand, 1re éd., p. 7.
(2) *Acta sanctorum*, octob., IX, p. 625.
(3) *Martyrologium sanctorum ordinis sancti Benedicti.* Paris, 1629, in-8°, p. 710-711.

UN BRETON TRIACLEUR AU XIVe SIÈCLE

L'histoire de l'ancienne pharmacopée ne manque pas de saveur, soit que l'on recueille ce qui concerne la thérapeutique superstitieuse, que l'on décrive les « remèdes de bonne femme » ou que l'on rappelle les médicaments prescrits par les docteurs les plus réputés d'autrefois.

Ayant rencontré, dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* (tome XIV, 1re livraison, pages 26-28, Rouen, 1907), un contrat d'association formé, en 1396, entre un Breton et un Normand, je profite de cette occasion pour parler d'une drogue, connue dans l'antiquité, jouissant d'une renommée universelle et estimée comme une panacée merveilleuse.

J'ai nommé la *thériaque*. On disait parfois *le* thériaque, mais le plus souvent *la* thériaque. D'où vient ce mot baroque ? le *Dictionnaire grec-francais*, d'Alexandre, dit : θηρ, bête sauvage ; — θηριακη, sous-entendu αντιδοτος, l'antidote contre les bêtes sauvages.

Aux auteurs qui ont parlé de la thériaque, je passe la plume avec avantage.

Dans le fort curieux ouvrage de Jean-Jacques Wecker de Bâle, *Les secrets et merveilles de nature*, Rouen, 1608, je copie ces recettes : *Pour se préserver de peste* : prenez de conserve de roses, ..., 1 drachme et demie de thériaque de Venise..... *Remède contre la peste* : prenez un oignon blanc et grand et le creusez dedans, emplissez-le de bonne thériaque et d'eau-de-vie, couvrez-le bien de son couvercle et le cuisez aux cendres..... *Pour la préservation de peste* : prenez 3 onces de sucre dissous en eau thériacale faite par infusion..... *Remède approuvé*

contre la peste : prenez de très-fort vinaigre et du suc d'ail, de chacun 2 drachmes, de thériaque d'Alexandrie, 1 drachme.....

« Pour la theriaque, lisons-nous dans la compilation de Philbert Guybert, *Toutes les œuvres charitables*, 1561, vous recouvrerez de celle de Venise laquelle y est préparée solemnellement devant les principaux de la Ville, de la Justice, des Médecins et de tout le peuple, outre qu'elle est à assez bon marché : de laquelle neantmoins ne faut iamais user, sans le conseil d'un bon et sçavant Médecin, à cause de divers inconveniens très-dangereux qui en peuvent arriver. » — *Eau theriacale*. Au lieu des eaux theriacales décrites par les autheurs de diverses matières, et qui sont fort chères, j'aymerois autant prendre la quantité que l'on voudra de bonne theriaque de Venise, que l'on dissoudra avec vin, s'il n'y a point de fièvre, ou eau de scabieuse, de chardon benist, et semblables ; et s'il y a fievre, avec eau d'ozeille, de nenuphart, pourpier, ou eau commune, avec quelque peu de suc de limons en consistance bien liquide. »

Tériaque..... Elle est faite de chair de vipère, de miel, de vin, de divers ingrediens et de plusieurs racines, herbes et fleurs écrasées. La vertu de la teriaque, quand elle est bien conservée, ne s'afoiblit qu'à 60 ans. Plus la tériaque est récente, et plus elle a de force. On la conserve dans de petits pots d'argent ou dans des pots de terre bien vernissez. (Richelet : *Dictionnaire françois*, 1693.)

Thériaque. — La *thériaque* est un nom que les Anciens ont donné à diverses compositions, qu'ils croient propres contre les poisons. Mais on le donne d'ordinaire à une espèce d'opiate, ou d'électuaire mou, composé d'un grand nombre d'ingrédiens, et dont la base ou le principal fondement est la chair de vipère. Andromaque le Père, médecin de l'empereur Néron, en est l'inventeur ; il en fit la description en vers élégiaques. Son fils Andromaque la fit en prose, et Démocrate en vers iambiques. La *thériaque* est propre contre la morsure des bêtes veni-

meuses, contre la colique venteuse et contre les vers ; on s'en sert aussi pour les fièvres intermittentes et pour les cours de ventre. On fait beaucoup de cas de la *thériaque* de Montpellier ; les apothicaires de cette ville la composent tous les ans en public et en présence de quelques professeurs de l'Université. Moïse Charras a fait un traité particulier de la *thériaque*. Les charlatans et les saltimbanques ont fort décrié la *thériaque*, jusques-là qu'on a appelé proverbialement tous les charlatans et les hableurs *vendeurs de thériaque* et, par abréviation, *triacleurs*.

Il y a une espèce de *thériaque* qu'on nomme *diatessaron*, à cause qu'elle est composée seulement de quatre ingrédiens. Les autres en ont bien davantage. Il y a en Italie, et sur-tout en la Pouille, des vendeurs de *thériaque* qui se vantent d'être issus de la race de saint Paul, et qui peuvent être issus de ces fameux Marses, leurs voisins, qui étoient en règne plus de mille ans avant saint Paul. Ils manient des serpens sans danger, après avoir graissé leurs mains d'un onguent, où il entre de l'huile de la graine de raifort sauvage, du jus de racine serpentaire, d'aphrodilles, de cervelle de lièvre, de feuilles de savinier, de graine de laurier, etc. Nicander, en son *Traité des thériaques*, donne aussi la composition d'un onguent qui empêche d'être mordu par les serpens. (*Dictionnaire de Trevoux*, 1752.)

Triacleur. — Saltimbanque, charlatan qui vend en place publique, ou sur un théâtre, de la thériaque ou autres drogues vicieuses, après avoir amassé le peuple par des bouffonneries. Ce mot vient de *thériaque* ; on a dit d'abord *thériacleur*, vendeur de thériaque, d'où l'on a fait *triacleur* (*Dictionnaire de Trevoux*, 1752).

Le *Dictionnaire portatif de santé*, par M. L... et M. de B..., Paris, 1771, donne les remèdes suivants : *De la morsure du serpent à sonnettes, du scorpion et de l'aspic* : Après avoir donné la formule d'un opiat les auteurs ajoutent :

« Si on ne peut pas se le procurer, on pourra y suppléer par la thériaque ; on en fera infuser un demi-gros dans un verre de bon vin. — *De la morsure de la vipère* : On commençait anciennement par scarifier la partie, pour y appliquer du sel, du poivre ; ensuite de quoi on faisait avaler au malade un verre de vin chargé de cannelle et d'un gros de thériaque. A la fin de ce *Dictionnaire* est une *Table des médicaments*, où on lit : THÉRIAQUE : se donne depuis un scrupule jusqu'à un gros. Prix, 6 livres la livre.

La thériaque est également prescrite dans *La médecine et la chirurgie des pauvres*, Rouen, 1782 : *Piqûres et morsures de vipères et autres serpents* : Ayant été mordu au bout du doigt *index* par une vipère, dit Paré, je me serrai bien fort le doigt au-dessous de la plaie, pour faire sortir le sang, pour évacuer le venin et empêcher qu'il ne gagnât au-dessus ; puis je délayai de la vieille thériaque avec de l'eau-de-vie et je trempai du coton dans cette dissolution, que j'appliquai sur la morsure, et peu de jours après je fus guéri, sans aucun accident, avec ce seul remède.

D'un vieux recueil manuscrit de recettes, je tire ces curieuses prescriptions :

Dans la composition du véritable orviétan entre une once de thériaque vieille.

Contre la morsure d'un serpent : Il faut d'abord faire de petites et légères scarifications sur la partie mordue et appliquer par dessus une ventouse afin d'en attirer le sang et avec luy le venin ; cela fait, vous mettrez par dessus du bon thériaque et, en cas que la morsure soit sur une partie où on ne puisse pas appliquer la ventouse, vous ne laisserez pas d'y faire des scarifications et l'application du thériaque ; en même temps vous ferez prendre au malade du thériaque ou orviétan éprouvé avec du vin ou avec la pointe d'un couteau ; luy en donner la grosseur d'une fève.

M. Alfred Franklin a donné, dans son instructive série

La vie privée d'autrefois, un volume intitulé : *Les Médecins,* Paris, 1892. Voici ce qu'il dit du sujet qui nous occupe :

« Il entrait, ou plutôt il devait entrer, dans la composition de la thériaque une multitude de substances hétérogènes. Nicolas Houel en énumère 64, Pièrre Pomet 61, Moïse Charras 62. Dans le nombre figurent des pilules de vipère, des rognons de castor, de l'opopanax, du bitume de Judée, de la myrrhe, de l'encens, de la réglisse, du safran, de la thérébenthine, de la terre sigillée, etc... Suivant Ambroise Paré, elle ne devenait efficace que 4 ans après sa composition et elle cessait de l'être au bout de 12 ans.

« Je n'ai vu la thériaque mentionnée par aucun écrivain français antérieur à Foucher de Chartres, qui fut chapelain de Baudouin durant la Première Croisade : « *Antidotum tyriacum,* écrit-il, en 1130, *de corpore serpentis confici solere dicitur.* » Elle était bien connue des Romains, dit l'apothicaire Laurens Catelan. Il nous apprend aussi qu'elle s'y composait en public et que les empereurs ne dédaignaient pas d'assister à l'opération. Lui même, habitant alors Montpellier, « la fit en plusieurs journées, en l'an 1606, en l'assemblée honorable de Messieurs de la Justice et professeurs en l'Université de ceste ville. »

« Cet usage se conserva pendant très longtemps, même à Paris. Hazon rappelle que le docteur Dieuxivoye, doyen en 1682, « présida à la thériaque, qui se fit avec une grande solennité, en présence de M. de la Reynie, lieutenant général de police, et de M. Robert, procureur du Roi ». Savary écrivait encore, en 1741 : « Autrefois la thériaque de Venise avoit presque seule la vogue, et même aujourd'hui bien des gens conservent pour elle l'ancienne prévention. Il faut avouer cependant que, depuis que MM. Charas, Geoffroy, Bolduc, Rouvière ont pris le soin d'en préparer sous les yeux de MM. les magistrats de la police de Paris et à la vue du public,

il n'y a plus d'apparence que les artistes (ouvriers habiles) étrangers doivent l'emporter sur nos François, qui joignent tout ensemble l'habileté et la probité, qualités également nécessaires à ceux qui composent cet excellent remède. »

« Il passait pour si précieux que, jusqu'à la Révolution, on voyait à l'Ecole de Pharmacie, encadrant la porte de la salle consacrée aux assemblées de la corporation, « deux grandes tonnes de thériaque, pesant chacune 1.500 livres et fermées par des cadenats. »

« Quelles étaient donc les propriétés de cet admirable médicament ? Non seulement il guérissait à peu près tous les maux, mais, s'il faut en croire le médecin Jacques Fontaine, son emploi rendait « le corps inexpugnable contre les venins, sans corrompre la nature du corps. » Il était surtout administré comme antidote. Médicament dangereux, d'ailleurs, et fort susceptible de sa nature, car, une fois introduit dans l'organisme, s'il n'y trouvait point de poison à chasser, il ne voulait pas avoir été dérangé inutilement et tuait le malade. Ceci nous est affirmé par Hugues Metel qui, vers 1150, l'écrivait à Guillaume de Saint-Thierry : « *Si venenum invenerit, expellit, quod si von invenit, cum quo luctetur occidit.* »

L'arrêt de mort de la thériaque, du moins pour la France, a été prononcé en 1908 : le dernier *Codex*, promulgué cette année-là, reste muet à son égard. Mais elle avait encore droit de cité dans le *Codex* précédent, où sa formule comprenait 54 ingrédients ; délaissée, d'une façon presque absolue, pour la thérapeutique humaine, elle était assez employée par les vétérinaires.

Le marquis Léon de Laborde, membre de l'Institut, publia, en 1872, un ouvrage fort utile aux chercheurs, sous ce titre : *Glossaire français du moyen âge.* Il s'exprime ainsi au sujet du célèbre antidote :

Triacle et Tyriacle.... On appelait Triaclier le vase dans lequel on conservait le triacle ; on appelait aussi triaclier ou triacleur celui qui le vendait comme celui

qui savait l'appliquer. Je cite ce remède à cause du luxe qu'on apportait dans l'exécution des triacliers.

1180. — *Mitto vobis ampullam tyriaca probatissima plenam* (Etienne, évêque de Tournay).

1380. — Un petit barillet d'or, à mettre triacle, que le Roy faict porter avec luy continuellement et est ouvré à VII osteaux et au milieu aux armes de la Reyne Jeanne de Bourgogne et pent à une chaisne d'or (Inventaire de Charles V).

Un petit flacon d'argent à mectre triacle, qui pend à une chaisne d'argent.

Un triaclier du reliquaire de cassidoine blanc, rond, à ij petites anses, garny d'un très pou d'or.

Un petit triaclier, en façon d'un barillet, lequel est de jaspre et y a un pertuis.

Un petit triaclier d'argent, en façon d'un pommeau de coustel, à mettre triacle, pesant j once.

Un triacle d'argent blanc, rond sur le plat à ij escussons de Jérusalem, pesant, à tout le tyriacle et un las rouge à quoy il pend, ij onces.

1381. — Jehan Merlin, cirrurgien de rompture et de taille, s'estant accompagniez d'un triaclier, pour aler par païs pour leur pain gagnier de leurs sciences ou mestiers (Lettres de rémission).

1448. — A maistre Jehan de Trepoy, pour don à luy fait par M. D. S. (le duc d'Orléans), pour ce qu'il a esprouvé le basme et le triacle devant mon dit Seigneur (Ducs de Bourgogne).

La citation de M. de Laborde concernant Jehan Merlin est du plus vif intérêt, car ce personnage allait de bourg en ville, accompagné d'un triaclier, en 1381, comme Marescot, accompagné de Partout, en 1396. Cela démontre que, à la fin du XIVe siècle, la vente et même la fabrication de la thériaque jouissaient d'une grande liberté.

***

Août 1396. — « Jehan Partout, demourant à present à Rouen, né de Bretaigne, de la paroisse d'Iffedit (1) promet et s'oblige ad ce que il servira bien et deuement et loyaument Jehan Marescot, demourant à Rouen jusques au terme et en la fin deun an..., par ainsi que ledit Marescot sera tenu monstrer et aprendre audit Partout le mestier de *triacleur*... et aussi que le dit Jehan Partout sera tenu paier audit Marescot la somme de XL. s. t. pour toute ladicte année ; et aussi icelluy Marescot sera tenu trouver audit Partout, ladicte année durant seulement, toutes ses nécessités de boire, mengier, couchier et lever, feu, lit et hostel selon ce que à son estat appartient ; et ne sera tenu ledit Partout à avoir aucun aprentiz ou royaume de Franche, se ce n'est par l'acort et consentement dudit Marescot, se il n'est du lignage dudit Partout ; et après ledit an passé, se icellui Partout vouloit ouvrer de son mestier, soit en foire ou en marchié, se ilz estoient ensembles, ce que icellui Partout feroit sera audit Marescot ; et aussi icellui Marescot lui sera tenu trouver, la journée que il ouvrerra, ses despens, de luy, sa femme et son cheval ; et ad ce tenir icellui Partout oblige corps et biens. » (Tab. de Rouen, Reg. 7, f° 47 v°.)

Bon GAETAN DE WISMES.

(1) Iffendic, canton de Montfort-sur-Meu, Ille-et-Vilaine.

600e Séance de la Société d'Archéologie

— 1er MARS 1910 —

Cliché de M. P. Tremant

De gauche à droite :

MM. Benoist, D'Hastrel de Rivedoux, Renard, Caillé, Morel, Bon Gaëtan de Wismes, Bon de Lastours, Ringeval, Ferronnière, Bon de Wismes, Vignard, Dortel, Chaillou, Lecornu, Léon Maître, Antoine Vincent, Dr Halgan, Commandant Lagrée, Capitaine Du Plessix, De Kerveguén, Pître de Lisle du Dreneuc, de la Gournerie, Joseph Houdet, Bastard, Paul Soullard, abbé Lesimple, Ammoun, abbé Grelier, de Brevedent, Dr Plantard, abbé Doré-Graslin, Fernand Pineau-Chaillou.

BANQUET DE LA 600e SÉANCE

S'il est un usage toujours d'actualité et dont cependant « l'origine se perd dans la nuit des temps », c'est bien l'usage des banquets. La Société Archéologique de Nantes, qui est de son époque, mais qui n'en a pas moins le culte du passé, ne pouvait manquer de célébrer par un banquet sa six centième séance. — En cela, elle ne faisait du reste que suivre ses traditions. Ceux qui, parmi nous, ne sont déjà plus des jeunes, se souviennent des *noces d'or* de notre Société, qui compte 65 ans d'existence. Pour cette belle fête qui fut célébrée en 1895, le programme comprenait non seulement un banquet, mais une messe pour les membres défunts de la Société, une séance à l'Hôtel des Sociétés Savantes, présidée par le regretté et distingué de la Nicollière-Teijeiro qui retraça en termes émus l'histoire de la Société, une excursion à Châteaubriant et une visite au Château. Le banquet eut lieu à l'Hôtel de la Poste, à Châteaubriant, et des toasts nombreux et éloquents furent portés par MM. de la Nicollière-Teijeiro, de l'Estourbeillon, le comte Lair, de la Borderie, Marionneau, Le Meignen et Dortel.

Notre Président actuel faisait alors ses premières armes dans l'Archéologie et montrait que, pour lui, la valeur n'attendit pas le nombre des années.

Combien il est doux de rappeler ces souvenirs ! Combien il serait plus doux encore de les évoquer si le regret de voir parmi nous tant de sièges vides ne venait y mêler sa tristesse !

A l'occasion de la 500e séance, le banquet eut lieu le

13 février 1900, à la salle Fauconnier, rue du Boccage, sous la présidence de M. le baron de Wismes, Vice-Président, remplaçant M. le marquis de Brémond d'Ars, Président, empêché. Le banquet fut très réussi. Le menu était excellent ; la salle était chauffée, éclairée et bien close; mais au dehors, se déchaînait une de ces tempêtes comme on en voit rarement, une tempête dont notre ville se souvienra longtemps. Quand nous dûmes regagner nos pénates, c'est-à-dire vers 11 heures, chacun eut à soutenir une véritable lutte contre l'ouragan. Plus d'un chapeau fut emporté par la tourmente et ne fut jamais retrouvé. Dans certains quartiers c'était une véritable mitraille de carreaux de vitre, d'ardoises, de tuiles et de têtes de cheminée. On se serait cru sur un champ de bataille ; cependant je n'ai pas entendu dire que le cyclone ait fait aucune victime parmi nous ni dans notre entourage.

Cette année, pour la 600e séance, rien de tragique à signaler, croyons-nous du moins. Comme il avait été décidé, le banquet eut lieu le 1er mars, dans le centre de la ville, au *Faisan Doré*, c'est-à-dire dans un des magnifiques salons de M. Mauduit. La table, en fer-à-cheval, était élégamment servie.

Le menu était ainsi composé :

Crême de Volaille Comtesse
Bouchées Montpensier
Filet de Bœuf bouquetière
Ballotine de Caneton
Poulardes de Challans cresson
Salade

Petits Pois à la Française
Cèpes à la Bordelaise

Mousse diplomate

DESSERT

Friandises

VINS

Médoc, Vallet, Saint-Laurent, Champagne
Café, Fine, Rhum

A 8 heures, les archéologues, au nombre de 31, et leurs invités, au nombre de 2, s'asseyaient joyeusement aux places indiquées, dans l'ordre suivant :

A la table d'honneur, M. Dortel, Président; à sa droite MM. Baranger, Président de la Société Académique, le Baron de Wismes, A. Leroux; le Commandant Lagrée, J. Nau ; à sa gauche MM. Maître, Chaillou, le Baron Gaëtan de Wismes, P. Soullard, D. Caillé. Dans la salle : MM. Nau, Riondel, Houdet, Delattre, Ringeval, du Plessis, Vigneron-Jousselandière, Bénard, Pineau-Chaillou, Rochery, Bastard, Perroteau, Manceaux, Pierre Hubert, Vicomte de Cornulier-Lucinière, Couëtoux du Tertre, de Brévedent, Pilhet, Soullard fils, Dr Mousseau, de Charette, Baron de Lastours, Robert de Wismes et Garel, ces deux derniers en qualité d'invités.

Le service fut fait avec une régularité parfaite, les mets furent trouvés excellents et, si l'appétit alla en diminuant, la bonne humeur ne fit que s'accroître. Quant aux conversations, elles furent des plus variées ; on parla de tout, même d'archéologie. Aussi n'essaierons-nous pas de donner un résumé, même succinct, de cette partie du banquet, quelque intéressante qu'elle ait été.

Au champagne M. Dortel, Président, prit la parole. Il dit que, notre fête étant une fête de famille, il n'entendait pas faire un discours ; qu'il tenait néanmoins à rappeler à notre Société ses noces d'or en 1895, présidées par M. de la Nicollière-Teijeiro, l'un des fondateurs de la Société en 1845 ; il fit allusion à notre 500e séance, en 1900, et au fameux cyclone qui marqua le jour de la séance et du banquet ; il exposa brièvement

les raisons qui nous avaient décidés à fêter notre 600e séance.

Puis, dans une de ces improvisations chaleureuses dont il a le secret, M. le Président parla de l'extension, du rayonnement acquis par notre Société. Il rappela notre excursion en Anjou, et aussi notre excursion à Jublains et à Solesmes, que plaisamment il appela « révolutionnaire » parce que, dit-il, pour la première fois, nous avions fait une excursion de deux jours.

« Vous le voyez, ajouta-t-il, malgré ses 65 ans, la » Société est toujours jeune, alerte ; elle se remue, elle » se déplace ; chaque jour de nouveaux membres, et des « jeunes, viennent grossir nos rangs et apporter leur « ardeur, leur vitalité, leur jeunesse.

« Je lève mon verre aux jeunes qui représentent, « pour notre Société, l'avenir ;

« Au Président de la Société Académique, mon « excellent confrère, collègue et ami, Baranger, qui, « fidèle à la tradition et voulant maintenir et resserrer « encore les liens qui unissent si étroitement nos deux « vieilles Sociétés nantaises, n'a pas hésité à entrer dans « nos rangs et à venir s'asseoir à notre Banquet ;

« A M. le Dr Blanchet, un des premiers inscrits dans « notre Société et dont la verte vieillesse est un ensei- « gnement !

« A vous tous, mes chers amis !

« A notre 700e séance !

« A nos 75 ans ! »

Les dernières paroles de M. Dortel se perdirent dans des applaudissements répétés qui ne prirent fin que lorsque M. Baranger se leva pour répondre au mot aimable adressé par M. Dortel au Président de la Société Académique. Il le fit avec beaucoup de tact, d'esprit et d'à-propos.

Voici dans quels termes :

« Mon Cher Président,

« Maître Jacques s'adressant à Harpagon lui demandait : Est-ce à votre cocher, Monsieur, ou bien à votre cuisinier que vous voulez parler ? car je suis l'un et l'autre.

« A mon tour, je vous poserai cette question : Est-ce au nouveau membre de la Société Archéologique, venant ce soir pour la première fois au milieu de vous que vous souhaitez la bienvenue ? où bien, est-ce la santé du Président de la Société Académique que vous portez ?

« Laissez-moi vous répondre seulement en cette qualité. La Société Académique ! elle est la grande sœur de la Société Archéologique. Jadis elles étaient étroitement unies, mais ainsi qu'il arrive dans les familles, lorsque les enfants grandissent, le toit paternel ne peut bientôt plus les abriter tous et il leur faut songer à quitter la maison où ils sont nés pour fonder un nouveau foyer. Mais aussi, quand survient une fête de famille, quand arrive un joyeux anniversaire, quel bonheur pour tous les enfants de se grouper et de célébrer cet heureux événement, en resserrant à cette occasion les liens du sang !

« Qu'il me soit donc permis, comme porte-parole de la sœur aînée de la Société Académique, de boire à l'union de toutes ses jeunes sœurs, à leur prospérité, et spécialement de porter la santé de celle qui nous réunit ce soir, la Société Archéologique. — A votre santé, mon aimable et distingué Président ! »

A son tour, M. A. Leroux, l'un des Vice-Présidents, dit une pièce de vers dans le genre familier, pièce toute de circonstance, qui fut très bien accueillie par les nombreux convives et que notre rôle de Secrétaire nous fait un devoir de reproduire ici :

MES CHERS COLLÈGUES,

On dit que les archéologues
Sont de vieux messieurs aux tons rogues,
D'un genre tout particulier,
Qui ne savent s'intéresser
Qu'à quelques morceaux de faïence
De ferraille ou de vieux papier ;
On prétend que notre science
Met en déroute la gaîté ;
On dit que nous sommes moroses
Et ne parlons pas d'autres choses
Que de restes d'antiquité.
Messieurs, Messieurs les pamphlétaires,
Entrez-donc un peu par ici
Et vous verrez que, Dieu merci !
Nous ne sommes pas si sévères,
Que nous avons bon appétit,
Que nous savons vider nos verres
Et même avoir un peu d'esprit.
De l'esprit ! Çà vous paraît drôle,
Et vous croyiez, rien que cela !
Que vous aviez le monopole
De cette marchandise-là !
Détrompez-vous, je vous en prie !
C'est se mettre en un mauvais cas
De lancer la plaisanterie
Sur ce que l'on ne connaît pas.
Et puis vous êtes des ingrats :
Quand vous allez dans un théâtre,
Sérieux ou même folâtre,
Voir Orphée ou Messalina,
La Furie ou Lysistrata,
Ce que vous admirez en somme,
Ce qui vous plaît le plus encor,
Qu'il vienne de Sparte ou de Rome,
C'est le costume ou le décor.
De tout côté l'on s'extasie :
« Voyez la robe de Lygie !
« Et le collier de Popœa !

« C'était ainsi dans ce temps-là !
Messieurs, c'est l'Archéologie
Qui nous a donné tout cela....
Vous qui riez de nos trouvailles,
Oui, Madame, sur tous les tons,
Vous portez de fausses médailles
En épingles, même en boutons ;
On en voit sous tous les mentons.
Et vous, grave maître d'école,
Vous si gourmé dans votre rôle,
Vous qui parlez si fièrement
De tertiaire et de quaternaire
Et savez faire un boniment
Sur le progrès humanitaire,
Si, dans toute cette matière,
Vous êtes un peu compétent,
C'est grâce à l'Archéologie,
Que vous estropiez pourtant...
Mais je vois bien que je m'oublie.
J'abuse et je crois que j'ai l'air
De faire notre apologie.
Terminons-là : le temps est cher ;
Certes nous avons mieux à faire,
Chers Collègues, cher Président,
Que de partir ce soir en guerre
Contre un ennemi qui se rend
Ou ne nous attaque plus guère.
Nous fêtons, souvenons-nous-en,
Notre six centième séance
Et s'il plaît à la Providence,
A l'espoir mêlant souvenance
Nous pourrons encor, dans un an,
Fêter notre six cent douzième.
C'est avec un plaisir extrême
Que je termine par ce vœu,
Car, s'il est bon de rire un peu,
Très souvent le meilleur des choses
Se dit les lèvres demi-closes.
Si nous sommes des gens unis
Par les goûts et par l'habitude,

Ce qui, par dessus tout, a mis
Tant de charme dans notre étude,
C'est que le cœur fait le prélude,
C'est que nous sommes des amis...

Ce fut également en vers que M. le baron Gaëtan de Wismes, Vice-Président, porta un toast à notre 600e séance. Aussi remarquable par son tour aimable que par l'ingéniosité avec laquelle il reproduit, entre ses lignes, les noms de tous nos collègues du Bureau et du Comité, sans en excepter un seul, ce toast mérite d'être reproduit tout entier.

A MES CHERS COLLÈGUES
DU BUREAU ET DU COMITÉ
DE LA
Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure

M. Dortel, *Président* ; M. A. Leroux, *Vice-Président* ; MM. le docteur Halgan et J. Nau, *Secrétaires généraux* ; MM. J. Angot et Jos.-M. Houdet, *Secrétaires du Comité* ; M. H. Riondel, *Trésorier* ; M. Pouvreau, *Trésorier-adjoint* ; MM. le commandant Lagrée et P. Soullard, *Bibliothécaires-archivistes*.

MM. le Marquis de Bremond d'Ars Migré, Léon Maître et le baron Christian de Wismes, *membres du Comité, à titre d'anciens Présidents*.

MM. le comte de Berthou, René Blanchard, Dominique Caillé, Félix Chaillou, Cormerais (1), le chanoine Durville, Senot de la Londe, Claude de Monti de Rezé et P. Trémant, *membres élus du Comité*.

Voici *l'heure où* l'esprit domine sur la chair,
*Où des t*oasts variés s'entrecroisent dans l'air,
Où Calliope *ouvre aux* fervents de la parole
Ses trésors précieux, sans quêter une obole.

(1) M. Cormerais a été rappelé subitement à Dieu, le 7 mars 1910. *Requiescat in pace !*

Si quelque commensal, *très man*geur, non repu,
Geint de se voir en son dessert interrompu,
Je lui dirai : « Mon cher, soyez idéaliste,
Songez que le *corps meurt et* que l'âme subsiste. »
Pour ce simple repas d'amis loyaux et francs,
Nous avons délaissé habit de b*al*, *gants* blancs ;
Mais nos cœurs sont unis, et bien haut je proclame
La jubilation qui fait v*ibrer mon* âme.
Je bois à *nos* succès, *nos* fêtes, *nos* (1) travaux !
Touristes, nous allons, l'été, par monts, par vaux :
Anjou, Maine, Bretagne, alertes, nous gra*vîmes*
Vos coteaux escarpés et verdoyants ; nous *vîmes*
Vos temples vénérés, vos sites enchanteurs,
Vos dolmens, vos châteaux couronnant les hauteurs.
Notre nombre s'accroît de façon estimable,
Car tout homme pour qui l'anti*quaille est* aimable
Et veut utiliser ses heures de loisir
Accourt vers nous ; chacun *l'agrée* avec plaisir.
Mais qu'il n'espère pas, franchissant notre porte
Sans titre, renforcer notre belle cohorte,
Ni pouvoir s'introduire en nos rangs tout de go
L'aliboron niais qui, raisonnant *en Goth*,
Avec la suffisance où certes il excelle,
Sur la Société serine : « *Rions d'elle !* »
Cerveau *dur*, *vil* esprit, digne d'aversion,
Que cette bû*che aille où* le veut sa passion !
Un collègue érudit a le droit, d'où qu'il vienne,
De parler librement de toute chose ancienne,
Des menhirs, de César, de l'arche de Noé,
Ou de la Reine *Berthe*, *ou* de Nomenoé.
Car notre Président, avec grâce et *maît*rise,
Nous encourage tous d'une manière exquise ;
Orateur élégant, il parle d'or, *d'or tel*
Qu'on rêve de le voir proclamer immortel,

(1) Par la triple répétition de ce mot, j'ai voulu rappeler que M. Théodore Nau, né à Nantes en 1805 et mort dans notre ville en 1865, architecte fort distingué, fils d'un architecte, grand'père de notre aimable secrétaire général, resta à la tête de la Société Archéologique de Nantes depuis sa fondation, en 1845, jusqu'en 1862, et que M. Paul Nau, architecte réputé, père de M. J. Nau, fut notre Vice-Président, de 1893 à 1895.

Monter sur un *blanc char*, d'argent massif, d'ivoire,
Et *sous l'ar*cade antique entrer, couvert de gloire.
Soyez reconnaissants envers *ce nau*tonier,
Criez tous, comme moi : « Vive *mon ti*monier ! »
J'ai rempli mon devoir envers la bienséance,
Et je toaste à notre six centième séance.

Bon GAETAN DE WISMES,
Vice-Président.

Février-Mars 1910.

Inutile de dire que ce petit chef-d'œuvre d'esprit et de délicatesse eut son plein succès. Les auditeurs étaient encore sous le charme quand ils descendirent dans la grande salle du rez-de-chaussée où les attendait une boîte de cigares du meilleur choix.

La soirée se continua par l'audition de divers monologues, chants et comédies dans lesquels les acteurs et chanteurs, tous pris parmi les convives, montrèrent beaucoup de talent. Nous ne pouvons donner un compte-rendu complet de cette partie de la fête. Citons du moins : Un monologue, *Enragé*, dit avec autant de verve que d'esprit par M. le Vicomte de Cornulier-Lucinière, rédacteur en chef au *Pays d'Arvor ;* un charmant sonnet sur le Concours hpipique de M. D. Caillé, dit par l'auteur lui même ; un monologue très amusant sur les archéologues, improvisé séance tenante par un archéologue, M. le Dr de Lastours ; un monologue et diverses chansonnettes désopilantes par M. Garel ; enfin un vaudeville en un acte : *Un Mari pour* 30 *centimes*, interprété avec beaucoup de verve et de naturel par M. le Vicomte de Cornulier-Lucinière et par M. Robert de Wismes, un jeune élève de l'Ecole des Beaux-Arts qui sut montrer, dans la circonstance, que les arts les plus divers peuvent être cultivés avec succès.

Telle fut cette soirée qui se termina vers 11 heures et dont chacun emporta le meilleur et le plus charmant souvenir, mêlé à l'espoir de recommencer bientôt.

NÉCROLOGIE

M. Ludovic CORMERAIS

MESSIEURS,

Un deuil aussi cruel qu'inattendu vient d'atteindre la Société Archéologique. M. Ludovic Cormerais, membre du Comité, est décédé subitement, le 7 mars dernier, au cours d'une partie de chasse dans la forêt de la Bretesche.

Vous savez tous la part très importante que M. Cormerais prit, en sa qualité de Maire de Saint-Philbert-de-Grandlieu, pour faire classer et pour conserver la vieille église carlovingienne qui a donné lieu à tant de savantes controverses. C'est grâce à lui, à son zèle infatigable, à son amour éclairé pour les choses du passé que nous devons la restauration et la mise en valeur de ce monument unique et d'une valeur archéologique inestimable.

Président de la Commission administrative du Musée Dobrée, il y déployait une activité inlassable pour mettre en valeur les précieuses collections léguées au Département et pour aménager ce superbe palais, encore inachevé à la mort du donataire. Au Conseil Général dont il était Vice-Président, il sut à maintes reprises défendre les intérêts de notre Société et la soutenir lorsqu'il s'agit de faire rétablir notre subvention supprimée depuis de nombreuses années. Au sein de notre Comité dont il suivait avec assiduité les séances, il nous

apportait son expérience éclairée des affaires administratives et le fruit de ses études archéologiques.

Sa perte sera cruellement ressentie par vous tous, mes Chers collègues, que sa droiture de caractère, son aménité et sa courtoisie, en même temps que son intelligence distinguée avaient su conquérir, et son souvenir, j'en ai la ferme conviction, demeurera vivant parmi nous.

A. DORTEL,

Président.

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. ALCIDE DORTEL, O. I.	Président.
ALCIDE LEROUX le baron GAETAN de WISMES	Vice-présidents.
Docteur GEORGES HALGAN JOSEPH NAU	Secrétaires généraux.
JOSEPH ANGOT JOSEPH HOUDET	Secrétaires du Comité.
HENRI RIONDEL	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD VICTOR LAGRÉE, O. ✲	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. le marquis de BREMOND D'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901).

LÉON MAITRE, O. I. (1902-1904); le baron de WISMES (1905-1907).

MEMBRES ÉLUS

MM. le comte de BERTHOU BLANCHARD, O. I. TRÉMANT	Sortants en 1910.
CHAILLOU, O. I. SENOT de la LONDE CLAUDE de MONTI de REZÉ	Sortants en 1911.
CAILLÉ LUDOVIC CORMERAIS le chanoine DURVILLE, O. A.	Sortants en 1912.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862). † 4 juillet 1865; — le vicomte SIOCH'AN de KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897; — le chanoine CAHOUR, O. A. (1869-1871). † 7 septembre 1901; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874). † 11 août 1891; — MARIONNEAU, ✲, O. I. (1875-1877). † 13 septembre 1896; — le baron de WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte de la LAURENCIE. ✲ (1881-1883); — LE MEIGNEN, O. A. (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905; — le marquis de DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901; — de la NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. (1893-1895), † 17 juin 1900.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 1910

Présidence de M. DORTEL, Président.

Etaient présents : MM. l'abbé BRAULT, de la BROSSE, CROUAN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, de FRANCE, FURRET, GUITTON, docteur HALGAN, baron d'HASTREL DE RIVEDOUX, HOUDET, JAMONT, commandant LAGRÉE, docteur LERAT, Alcide LEROUX, NAU, POUVREAU, capitaine du PLESSIX, POIRIER, capitaine RINGEVAL, RIVET, SENOT de la LONDE, SOULLARD, Antoine VINCENT, Antoine VINCENT fils, TRÉMANT, TROCHON de LORIÈRE, baron de WISMES, baron Gaëtan de WISMES.

Excusé : abbé GRELIER.

M. le PRÉSIDENT donne communication d'une lettre de M. le Sous-Secrétaire d'Etat adressée à M. Sibille. Elle annonce le classement de l'abside et du transept de l'église de Sallertaine au nombre des monuments historiques.

M. le PRÉSIDENT présente ensuite une affiche-prospectus pour l'année théâtrale de Nantes du 12 avril au 4 mai 1835 et deux gravures de Duplessis-Bertaux qui représentent l'exécution de de Charette sur la place Viarmes. Il rappelle, à ce propos, que la plaque commémorative n'est pas placée

sur la maison d'où partit la balle qui atteignit Cathelineau le 29 juin 1793 ; celui qui blessa mortellement le chef vendéen tira très probablement de l'agglomération de vieilles masures, sises au Nord et dénommée : « Hôtel de la Tête-Noire. » Une lettre de M. le Maire de Nantes, récemment adressée au Président de la Société, fait savoir que l'Hôtel de la Tête-Noire va prochainement disparaître.

On signale une inexactitude commise dans l'inscription du monument de la rue des Martyrs, dernièrement restauré : les Nantais et Vendéens, fusillés à Gigant, n'avaient pas été incarcérés aux Salorges, mais à l'entrepôt des Cafés.

Le capitaine RINGEVAL offre à la Société l'ouvrage « Nantes à l'époque gallo-romaine » et le baron de WISMES signale le don de l'ancien bénitier en granit de l'église de Recouvrance, du à la libéralité de M. Antoine Gautier, de Pornic.

M. SOULLARD exhibe une passoire du IVe siècle.

La parole est ensuite donnée à M. SENOT de la LONDE pour le compte-rendu de l'excursion organisée par la Société polymathique du Morbihan, à laquelle il participa : la Chapelle de la Houssaye, avec son rétable en granit et ses personnages en costumes bretons, la chapelle de Saint-Mériadec avec ses belles verrières et son antique clochette de prières ; Pontivy, le château de Rohan ; Saint-Nicolas-des Gaux ; Baud et la Vénus de Quinipily, furent successivement visités par les membres de la Société morbihannaise.

Le baron de WISMES rappelle l'excursion faite par notre Société à Montrevault et à Saint-Florent, le 24 mai dernier. Dans cette localité, les souvenirs du passage de l'armée vendéenne sont nombreux : la maison où mourut Bonchamp, la statue de ce chef par David d'Angers, le monument de Cathelineau et la colonne élevée en commémoration du voyage de la duchesse d'Angoulême.

M. FERRONNIÈRE qui vient d'achever le classement du Musée lapidaire fait un résumé de son travail ; il détaille les inscriptions funéraires et les dédicaces aux empereurs, décrit les bornes miliaires et les barques monoxyles qui figurent dans la salle des antiquités préchrétiennes. Le Musée comprend en outre les salles des antiquités chrétiennes et du moyen-âge.

M. le chanoine DURVILLE met la Société au courant des derniers travaux de déblaiements opérés près la porte Saint-Pierre, insiste sur les deux niveaux que l'on y constate facilement et sur le grand terrassement qu'Alain Barbe-Torte éleva au IXe siècle autour de la cathédrale.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire-Général,

Dr HALGAN.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1910

Présidence de M. DORTEL, Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

Etaient présents : MM. BASTARD, BEAUPÈRE, de BRÉVEDENT, chanoine DURVILLE, FURRET, abbé GRÉLIER, GUITTON, baron d'HASTREL, JAMONT, commandant LAGRÉE, abbé LESIMPLE, MOREL, abbé MOUILLÉ, OUVRARD, NAU, RENARD, RINGEVAL, SOULLARD, TRÉMANT, TROCHON DE LORIÈRE, Antoine VINCENT, baron de WISMES.

M. le comte Hubert de MONTAIGU, présenté par M. le marquis de MONTAIGU et M. DORTEL, est élu membre titulaire.

M. l'abbé GRÉLIER présente des fragments de dallage provenant de la Bellatière de Sallertaine, église datant du XIe siècle et transformée au XIIe siècle et se propose de fournir des dessins à la Société.

M. le PRÉSIDENT fait passer le cachet d'un évêque de Nantes du XIIe siècle. Ce cachet a été trouvé dans les déblais de l'Evêché.

Dans ces déblais on a également trouvé des deniers carlovingiens, ainsi qu'un anneau d'or avec cette inscription : Aultre ne veulx.

M. DORTEL annonce la mort d'un des Membres de la Société, M. Alfred LECORNU.

Il donne ensuite la parole à M. le chanoine DURVILLE.

Dans une très intéressante causerie, M. DURVILLE nous

donne des détails très complets des travaux de déblaiement de la Porte Saint-Pierre et des découvertes auxquelles les fouilles ont donné lieu.

Plusieurs cercueils attribués à l'époque mérovingienne ont été mis à jour et c'est à l'emplacement de ce cimetière, mi partie sur l'ancien mur romain, mi partie sur d'anciens cercueils, qu'a été construite la porte actuelle. M. le chanoine DURVILLE a fait des démarches afin d'obtenir une subvention permettant de continuer les fouilles et propose à la Société une visite sur place, lui permettant de développer le résultat de ses recherches. Le Président se fait l'interprète de tous en remerciant M. DURVILLE de son zèle et de son dévouement.

MM. BOURDEAULT et Léon DELATTRE étant absents, leurs communications sont remises à la prochaine séance et la parole est donnée à M. Paul SOULLARD qui, dans une causerie très détaillée, entretient la Société des Armoiries de François de Laval, évêque de Dol, d'après le jeton émis durant son Episcopat.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

L'un des Secrétaires :
J. NAU.

SÉANCE DU MARDI 8 NOVEMBRE 1910

Présidence de M. DORTEL, Président.

Etaient présents : MM. BLANCHARD, abbé BRAULT, CAILLÉ, vicomte de CORNULIER-LUCINIÈRE, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, DELATTRE, FURRET, abbé GRÉLIER, GUITTON, docteur HALGAN, baron d'HASTREL de RIVEDOUX, JAMONT, commandant LAGRÉE, Alcide LÈROUX, MAITRE, MOREL, OLLIVE, OUVRARD, POIRIER, capitaine du PLESSIX, SOULLARD, TRÉMANT, A. VINCENT, baron de WISMES, baron Gaëtan de WISMES.

Excusés : MM. RENAUD, RIONDEL, HOUDET.

La nomination de M. Maurice HARDY, comme Membre titulaire recueille l'unanimité des suffrages :

M. le Président rapporte que récemment des ouvriers, en démolissant une maison, sise à Nantes, rue de Strasbourg, vis à vis de l'ancienne Caisse d'Epargne, ont découvert un important trésor dont il est malheureusement difficile de se faire une idée exacte puisqu'il fut immédiatement dispersé par ses inventeurs. Il était représenté par de nombreuses pièces d'or et d'argent d'époques très différentes. Un certain nombre, parmi les plus curieuses, frappées à l'effigie d'Alphonse VIII, roi de Galice et de Castille qui régna de 1126 à 1158, portaient en exergue une inscription arabe conçue à peu près en ces termes : L'Emir des Catholiques est aidé par Dieu et Dieu le protège.

M. Dortel donne lecture d'une lettre de M. Le Bourdellès, Conseiller à la Cour de Rennes, qui demande à notre Société de s'associer à la campagne, si justement entre prise, sur l'initiative de M. de Cazis, pour que l'histoire provinciale soit mieux connue de la jeunesse française Les écoliers n'ignorent pas les Pyramides, mais ils ne savent rien des monuments qui racontent l'histoire glorieuse de leur province et sont l'ornement de leur Cité.

M. Léon Maitre donne ensuite communication du travail documenté de M. l'abbé Bourdeault concernant la vieille cité du Gâvre. Quelques beaux logis sont les derniers témoins de l'importance qu'elle dût aux séjours qu'y firent les ducs de Bretagne quand ils chassaient dans la forêt voisine. La châtellenie faisait partie du domaine ducal et les habitants de la ville qui avaient à charge de loger la nombreuse suite de leurs seigneurs jouissaient en retour de privilèges et d'exemptions d'impôts de toute nature, dont ils furent toujours justement jaloux.

M. Alcide Leroux rappelle, en un spirituel compte-rendu, le banquet qui réunit les Sociétaires à l'occasion de la 600e séance et les toasts qui y furent portés.

M. Léon Delattre, s'appuyant sur des pièces d'archives, rapporte les faits qui accompagnèrent le voyage à Nantes du jeune comte d'Artois, en 1777. Des fêtes importantes furent données en l'honneur du prince. Quatre-vingts jeunes gens, fils de notables, se rendirent

à cheval sur la route de Vannes au-devant de l'illustr visiteur et lui firent escorte. Le comte d'Artois institua une rosière dont notre Société garde précieusement l'écharpe de soie bleue.

M. Poirier détaille les signes et dessins tracés sur le célèbre dolmen de Locmariaquer "La table des Marchands". Ce dolmen présente, sur la pierre qui constitue le pilier du fond, des épis de blé éclairés par le soleil.

D'autres interprétations avaient été données jusqu'ici à ces figures. M. Poirier tire de la lecture qu'il en a faite d'intéressantes déductions sur l'âge des dolmens et sur les peuples qui les élevèrent.

Le Secrétaire Général,
Dr Halgan.

SÉANCE DU MARDI 6 DÉCEMBRE 1910

Présidence de M. Dortel, président.

Etaient présents : MM. Benoit, Blanchard, abbé Brault, de Brévedent, Caillé, Chaillou, vicomte de Cornulier-Lucinière, Crouan, abbé Doré-Graslin, Dortel, chanoine Durville, Furret, abbé Grelier, Dr Halgan, Hardy, Houdet, baron d'Hastrel de Rivedoux, Jamont, commandant Lagrée, Alcide Leroux, Maitre, Morel, Olive, Ouvrard, Pineau-Chaillou, capitaine du Plessix, Renard, capitaine Ringeval, Riondel, vicomte de Sécillon, Soullard, Trochon de Lorière, Vincent-Jouon, baron de Wismes, baron Gaëtan de Wismes.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Maurice Hardy qui, pour la première fois, assiste aux travaux de la Société Archéologique, puis annonce que le scrutin est ouvert pour la nomination des Membres du bureau. Les Sociétaires présents sont au nombre de trente-cinq.

M. Alcide Leroux est élu président par trente et une voix.

M. CHAILLOU et le baron Gaëtan de WISMES réunissent chacun une voix.

Le chanoine DURVILLE et le baron Gaëtan de WISMES sont nommés Vice-Présidents par trente-trois voix chacun, MM. Alcide LEROUX et VINCENT-JOUON recueillant une voix.

Par trente-quatre voix le Dr HALGAN et M. E. POIRIER sont nommés Secrétaires-Généraux. M. FERRONNIÈRE et le vicomte de CORNULIER-LUCINIÈRE réunissant chacun une voix.

Par trente-cinq voix M. Joseph HOUDET, et par trente-quatre voix le vicomte de CORNULIER-LUCINIÈRE sont élus Secrétaires du Comité.

MM. RIONDEL et POUVREAU sont nommés Trésorier et Trésorier-Adjoint par trente-trois et trente-cinq suffrages ; une voix étant attribuée à M. PINEAU-CHAILLOU.

M. Paul SOULLARD et le commandant LAGRÉE par trente-quatre voix chacun, sont nommés Bibliothécaires-Archivistes.

En quelques mots empreints d'une très sincère sympathie, M. DORTEL félicite M. Alcide LEROUX, que l'estime de ses collègues vient de porter à la présidence, et M. LEROUX assure la Société de son dévouement et de sa collaboration assidue.

M. DORTEL fait ensuite procéder à la nomination du lauréat de la Médaille d'or. Cette Médaille est attribuée à M. Léon MAITRE, archiviste de la Loire-Inférieure par vingt-sept voix. M. SOULLARD recueille deux voix et M. FURRET une voix.

M. DORTEL exhibe une aquarelle de Doumer, élève de Rembrandt, intéressante au point de vue documentaire. Elle représente la Motte féodale du Pallet, qui commandait la route stratégique de Nantes à Clisson. A l'envers de ce dessin est inscrite une légende en hollandais. M. le Président présente également une brique, qui faisait partie d'un amas de poteries, situé à Clis, près de la route salicole, à quelque distance du mur gallo-romain décrit par M. Maître. Cette brique, débris d'une conduite de chaleur, présente une forme particulière que M. Chaillou compare aux pièces analogues trouvées aux Cléons, et qu'il différencie d'elles.

M. l'abbé GRELIER présente une gravure populaire représentant le baptême du duc de Bordeaux.

M. SOULLARD fait une communication intéressante au sujet d'une trouvaille d'environ 500 petits bronzes, portant au droit la légende NVATCRT ꝛ III et un buste ressemblant à celui de Tétricus père, au ℞. La paix debout tenant une palme de la main gauche et de la droite un objet qu'elle tient au-dessus d'un autel ? Autour, les débris de la légende PAX AVG représentée par les deux lettres X C.

Il a eu entre les mains 127 de ces petits bronzes, dont deux étaient des flans qui n'avaient pas encore subis la frappe. Ces 127 petits bronzes sont tous aux mêmes types droits et revers, il ajoute qu'il les croit tous frappés avec les mêmes coins, ils sont tous de forme très irrégulière.

Ils ont été communiqués par M. Alphonse Bunout, percepteur à Josselin, qui les a acquis de la Veuve Cahur qui habite à la Villa-Scotte, en Guéhenno.

Ils ont été trouvés par un cultivateur à ses gages, sur le territoire de la commune de Guéhenno, canton de Saint-Jean-de-Brevelay, arrondissement de Ploërmel, au n° 918, de la section D du cadastre, appelé la *Grée des Miniers*.

M. SOULLARD croit pouvoir affirmer qu'un atelier monétaire armoricain se trouvait au lieu désigné ci-dessus, car toutes ces monnaies étant semblables et frappées avec les mêmes coins, il ne peut être question d'un dépôt de Monnaies fait par un particulier dans un moment de panique, mais bien d'un atelier Monétaire et, ce qui le prouve encore mieux, c'est la présence dans ce dépôt de deux flans non frappés; quant à la date de ces monnaies, je les crois de beaucoup postérieures au règne de Tétricus, peut-être pourrait-on les dire contemporaines de l'époque mérovingienne et ajouter qu'elles auraient pu servir d'appoint aux sols et tiers de sol d'or et aux deniers d'argent de cette époque.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,

Dr HALGAN.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS TRIENNAL

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Au mois de Décembre 1907, notre excellent Président M. le baron de Wismes, dans son remarquable rapport sur le concours triennal, après avoir fait l'éloge du lauréat M. le chanoine Durville, s'exprimait ainsi : « M. L. Maitre, notre sympathique et distingué Pré- « sident honoraire, a lui, presque toujours publié ses « beaux et remarquables travaux dans notre Bulletin. — « Et leur nombre s'élève à 26. — Quel immense labeur « et combien est-il regrettable de ne pouvoir dès au- « jourd'hui le proposer aussi pour la Médaille d'or ».

Ces regrets si justifiés que vous avez tous partagés ont certainement inspiré votre Comité, quand dans sa séance du 29 Novembre il procédait, suivant l'usage, à l'examen des travaux publiés pendant ces trois dernières années, et au vote secret, pour savoir quel serait pour 1910, le lauréat de ce concours institué par notre regretté Président M. le Marquis de Dion, il y a bientôt 23 ans.

Le résultat du vote a été le suivant :

M. L. MAITRE	28	voix
M. P. SOULLARD	19	—
M. A. LEROUX	18	—
M. DELATTRE	6	—

Je n'ajouterai rien aux éloges si mérités que je vous

isais tout à l'heure. Depuis 3 ans M. Léon Maître a continué dans notre Bulletin la publication de ses travaux, et son étude sur les Nobles et les Anoblis est encore dans toutes les mémoires et il est inutile d'en rappeler le succès. J'aurai voulu, au Conseil Général, être chargé au mois de septembre dernier, du rapport présenté en vue de la liquidation et la retraite de M. L. Maître. J'aurai dit alors publiquement ce qu'avait été la carrière de cet archiviste modèle, qui depuis 41 ans ne s'est pas contenté de constituer, mais de créer nos archives départementales, et si je dis à dessein créer, je le dis pour ceux qui ignorent le désordre indescriptible dans lequel elles se trouvaient lors de la venue de M. Maître à Nantes. Ce travail colossal ne suffisait point à son inlassable activité, et il s'est fait dans le département de la Loire-Inférieure, l'apôtre infatigable de l'Archéologie ; parcourant nos campagnes, dont il classait les archives municipales, il interrogeait les Maires, les notables de chaque commune, leur faisant leur éducation archéologique, multipliant les fouilles, il reconstituait ainsi en les groupant tous ces souvenirs épars dans la mémoire des vieux habitants.

De ces voyages et ces fouilles, de ces études sont sortie ces *Villes disparues de la Loire-Inférieure,* véritable monument d'érudition, fruit d'un immense travail. Je ne cite que pour mémoire ses études si remarquées et si remarquables sur Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, ou sans souci de l'issue d'une lutte qui semblait inégale, Léon Maître se lança en plein combat, s'attaquant dans l'intérêt de la vérité à des savants dont la science faisait autorité, et après des années d'effort, ayant la satisfaction de voir adopter une partie de sa thèse, et la plus importante, par l'Institut, en la personne de M. de Lesteyrie.

C'est donc avec une véritable joie que notre Comité vous propose de décerner à M. Léon Maitre la Médaille d'or.

A cette joie se mêle pour votre Comité une tristesse, un regret, c'est de ne pouvoir dès maintenant décerner d'autres récompenses à tous ces excellents travailleurs qui depuis tant d'années, enrichissent nos bulletins de leurs travaux et de leurs recherches.

A la tête de ces laborieux, nous pouvons citer, et je cite avec le vote de votre Comité, MM. Soullard, A. Leroux, Delattre.

M. Soullard, dont le nom comme numismate a dépassé depuis longtemps les limites de notre Société, a acquis à Paris, à la Société de Numismatique une autorité bien justifiée. Fils de ses œuvres, malgré des occupations commerciales écrasantes, il a réuni, au cours de ses voyages d'affaires, une collection unique de jetons et de monnaies bretonnes dont il s'est fait seul et sans guide l'historiographe éclairé. Aussi bien, quand au cours d'une de nos séances, une monnaie ou un sceau nous est présenté, et que l'érudition de chacun a été mise en vain à contribution, nous nous écrions avec confiance : — Montrez-le à M. Soullard, et bientôt le voile se déchire et l'énigme est déchiffrée.

En dehors de ces travaux, de ces recherches, jetez un coup d'œil autour de vous, et voyez son travail de chaque jour, notre bibliothèque reconstituée, mise en ordre, classée, c'est là un travail obscur, mais qui n'avait jamais été entrepris, et que dans ces modestes fonctions de bibliothécaire-archiviste qu'il ne veut pas quitter pour un poste plus élevé, M. Soullard a su mener et mène chaque jour à bonne fin.

Quel plus bel éloge puis-je faire de M. Leroux, que de vous dire que depuis 25 ans, ce travailleur modeste, ce lettré, ce poète délicat a donné à notre Société tous ses travaux.

Ouvrez notre bibliothèque, et depuis 1875, vous pourrez lire les études archéologiques aussi remarquables par leur forme que par leur fonds qu'il a successivement écrites sur l'arrondissement de Château-

briant qu'il habitait alors, puis sur le Morbihan, où depuis quelques années il se retire chaque été pendant quelques mois.

Mais je m'arrête, je ne veux pas prolonger plus longtemps pour lui le supplice d'entendre son éloge, et j'aurai dans quelques jours l'occasion d'égratigner d'une façon plus rude sa modestie quand je lui remettrai, comme vous allez le faire, la haute direction de notre Société.

M. Delattre, quoique entré plus tard dans nos rangs, y a déjà conquis une très grande place. Son premier travail « *Voyage des Ambassadeurs Siamois à Nantes* » fut une révélation ; puis vinrent successivement ses études sur le vieux Nantes, et aujourd'hui encore vous allez entendre de lui un travail sur la Rosière d'Artois, dont vous avez déjà pu, dans une précédente lecture, apprécier tout l'intérêt et toute la saveur.

A tous ces travailleurs j'adresse au nom du Comité les remerciements de la Société, et ses regrets de ne pouvoir les récompenser dès aujourd'hui.

Le Président,

A. Dortel.

MÉMOIRES

Armoiries de François de Laval

Evêque de Dol

D'après le jeton émis durant son épiscopat

Monsieur S. de la Nicollière, dans la belle réédition qu'il fit du Livre-Doré de l'Hôtel de Ville de Nantes, a décrit un jeton fort intéressant de François de Laval, évêque de Dol, Pl. III, n° 1 et qui passait à cette époque (1873) pour être unique.

Il faisait partie de la collection de M. Alexandre Perthuis, et fut vendu par ce dernier à M. F. Feuardent, qui le publia peu de temps avant sa mort, dans le 2e volume de son ouvrage : *Jetons et Méréaux*, sous le n° 8970 et ajouta une note omise par M. de la Nicollière ; *ce rare et curieux jeton a été trouvé*, dit-il, *dans les fondations de la Collégiale de Nantes au moment de sa destruction.*

Je ne sais où M. Feuardent a pris cette indication, peut-être M. Perthuis la lui avait-il donné en lui vendant son jeton, mais il est étrange que M. Perthuis n'ait pas fourni à M. de la Nicollière la même note pour être insérée à son article dans le Livre-Doré.

Depuis la publication du Livre-Doré, M. Fornier, dans son ouvrage sur les *Jetons de Bretagne*, paru en 1892, dans les Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord et qui avait copié textuellement la note de M. de la Nicollière, fait connaître qu'il existe dans les cartons de M. Harscouët de Keravel, de Rennes, lequel a bien voulu le lui communiquer, un deuxième exemplaire de ce jeton rarissime.

Il y a quelques mois, je fis l'acquisition d'un troi-

sième exemplaire qui venait d'être trouvé à Nantes ; si je crois aujourd'hui devoir en donner de nouveau la description, c'est parce qu'elle diffère sur plusieurs points de celle donnée par M. de la Nicollière.

Les armes figurant sur le jeton de l'évêque de Dol avaient été décrites ainsi :

Écu étartelé, au premier de France, au second de Montmorency-Laval, d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, et cantonnée de seize alérions d'azur ; au troisième de Laval-Montmorency comme au deuxième, mais à la barre de batardise brochant, au quatrième de France à la bande de gueules.

Il est à présumer que le jeton décrit n'était pas en

parfait état de conservation, car sur celui que je possède, toute autre est la lecture de ces armoiries, malgré un petit trou percé au centre-

✠ F. DE LAVAL. DEI GRA. EPS DOLENSIS. Ecu écartelé, au premier de France ; au deuxième et troisième de Laval-Montmorency, ce dernier brisé d'une barre *componée* brochant ; au quatrième de France à la bande *componée* d'argent et de gueules, qui est Evreux, et brochant sur le tout, l'écu de Vitré qui est de gueules au lion contourné et couronné d'argent.

L'écu est timbré d'une croix archiépiscopale, insigne de l'ancienne prééminence du siège de Dol, accostée d'une mître et d'un casque de profil, insigne de comte et d'évêque.

℟ ✠ CALCVLVS · VITAE · Et pour âme de cette devise ;

la mort debout, la faux étendue prête à frapper ; sur ses épaules, un suaire flottant.

M. de la Nicollière n'avait pas vu que la barre du troisième quartier et la bande du quatrième étaient componées et par conséquent il n'indiquait pas que ce quatrième était d'Evreux ; il n'avait pas vu l'écu de Vitré, brochant sur le tout.

Au cours des siècles, les armoiries de la maison de Laval ont subis de nombreux changements.

Je ne veux pas refaire ici l'armorial de cette illustre maison, on pourra consulter avec fruit l'excellent ouvrage de MM. Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy, *Sigillographie des Seigneurs de Laval* ; et le très important ouvrage : *Histoire de la maison de Laval*, par M. Bertrand de Broussillon ; je m'attache seulement aux armoiries décrites ci-dessus.

Ces armoiries, telles qu'elles sont figurées sur le jeton de François de Laval, évêque de Dol, moins la barre componée de bâtardise, avaient été adoptées par François de Gavre (Guy XV) aïeul de l'évêque de Dol, elles rappellent par le premier quartier que Guy XIV, était gendre d'une fille de France, Jeanne, fille de Charles VI et épouse de Jean V, duc de Bretagne, par le quatrième, qu'il était petit gendre de Jeanne d'Evreux, reine de Navarre, mère de Jean V, duc de Bretagne. Voir ses sceaux et contre-sceaux de 1480.

Guy XVI, neveu du précédent et père de l'évêque de Dol, avait conservé les mêmes armoiries ; voir ses contre-sceaux de 1507 et de 1526 et sur une Paix en ivoire que possède le musée de Laval, en tête de laquelle se trouvent les écus de Guy XVI et de Antoinette de Daillon, sa troisième femme.

François de Laval, évêque de Dol, avait conservé les armoiries de son grand oncle Guy XV et de son père Guy XVI, en brisant toutefois le troisième quartier d'une barre componée, car il était fils naturel de Guy XVI de Laval et d'Anne d'Espinay.

Il est regrettable qu'on n'ait pas trouvé de sceaux de l'évêque de Dol, qui nous eut, sans aucun doute, donné les mêmes armoiries que le jeton ; mais des armoiries semblables à celles du jeton se trouvent placées sur la cloche de la chapelle des forgerons de Port-Brillet (Mayenne), avec cette différence, que le casque et la mître qui timbrent l'écu, sont placés dans un ordre différent. Cette cloche fut fondue en 1548 dont elle porte la date.

Un même blason de François de Laval est au pignon de la chapelle des forgerons de Port-Brillet, entre les deux lucarnes. La chapelle de l'abbaye de Paimpont, possédait une verrière, dont la bordure avait été constituée à l'aide d'une série de reproductions des quartiers du blason de François de Laval, juxtaposés de façon à servir de cadre à un sujet central en forme de lancette. M. Chappée recueillit les fragments de ce vitrail en mauvais état et parvint à reconstituer un grand blason de François de Laval surmonté de la croix, du casque et de la mître (1).

Ces armoiries doivent être les seules dont l'évêque de Dol fit usage, car celles indiquées en note de l'*Itinéraire de Bretagne de Dubuisson-Aubenay*, par MM. Léon Maître et Paul de Berthou, tome I, page 30, comme ayant été apposées sur son tombeau à Dol, *de gueules, au léopard passant d'or, armé et lampassé d'azur,* sont les armes de la maison de Laval au XIIIe siècle ; elles n'étaient plus usitées au XVIe siècle.

L'acte de baptême de François de Laval n'a pas été retrouvé, cependant la date de sa naissance doit remonter avant 1501, puisque son père, Guy XVI, s'est marié pour la première fois à Vierzon, le 27 janvier 1501, avec Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente et qu'il était

(1) Voir bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2e série, tome XVI, page 196. La Maison de la Laval, par M. Bertrand de Broussillon.

le fruit de l'union illégitime contractée avec Anne d'Espinay avant ce premier mariage.

Dans sa notice, M. de la Nicollière dit que le roi François Ier fut le parrain de François de Laval ; je n'ai pas trouvé la preuve de cette assertion et il serait difficile de la prouver autrement que par l'acte de baptême qui est absolument inconnu.

Une autre preuve que François de Laval est né dans la dernière année du XVe siècle, c'est qu'il fut sacré évêque le 10 décembre 1530, deux ans après sa nomination à l'évêché de Dol ; il fallait qu'il eut trente ans, âge canonique, avant d'être sacré.

Un mois avant son sacre, c'est-à-dire le 11 novembre 1530, il avait pris possession de l'abbaye de Paimpont en qualité d'abbé commandataire et de l'abbaye du Tronchet en 1534.

Après avoir eu des démêlés avec Guillaume de Cocé, au sujet de l'abbaye de Saint-Jacques de Monfort qu'ils se disputaient, ils finirent par s'accorder et partager les revenus de l'abbaye. Après la mort de Guillaume de Cocé survenue le 8 juillet 1535, François de Laval donna cette abbaye à Charles Pineau, son protégé, qu'il fit chanoine de Dol, puis son vicaire général et enfin son auxiliaire comme évêque *in partibus de Castarie* (1).

Ce Charles Pineau, de l'ordre des frères prêcheurs, était un excellent prédicateur, il prêcha non seulement en France et en Bretagne, mais aussi à Rome, si élégamment, que nos chroniques parlant de lui, disent que : *ejus fluidam ubertatem Romæ, mirata est.* Il mourut de paralysie à Dol, en l'année 1549 (2).

Aucune lettre de François de Laval n'a été retouvée, mais on en possède plusieurs qui lui ont été adressées ;

(1) Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2e série, tome XVI, page 195. La maison de Laval, par M. B. de Broussillon.

(2) Catalogue des Evêques de Dol, par Albert Legrand.

entre autres, une de sa sœur Anne de Laval, dame de la Trémoille, fille de Guy XVI et de Charlotte d'Aragon ; elle est datée de Taillebourg, 7 juin 1531, au sujet des obsèques de Guy XVI, leur père, survenue le 20 mai 1531.

« Monsieur mon frère, j'envoye monsieur de Ronssé (1) « à l'obsèque de feu Monseigneur, mon père, qui m'est la « plus grande perte et regret qui m'eust peu advenir « en ce monde, remectant mon reconfort à Monseigneur « mon mary, mes petits enffans, messieurs mes frères « et seurs, les priant et vous que l'amytié demeure « continuel entre nous. »

« Et de vostre part vous prye, comme celuy qui « m'avez toujours porté bonne volonté, m'estre aidant « à garder mon bon droit en ce qu'il a pleu à feu mondit « seigneur mon père, me donner. »

« De Taillebourg, le VIIe de Juign. » (2)

Anne de Laval était née à Vitré, le 23 septembre 1505, fut mariée à François de la Trémoille le 24 février 1522 à Vitré, elle mourut en novembre 1553.

On possède une autre lettre qui lui est adressée par son frère Guy XVII, comte de Laval, elle est datée de Fontainebleau, onze décembre, sans millésime, ce qui la relègue dans les lettres de la maison de Laval de 1531 à 1547, années de l'avènement de Guy XVII comme comte de Laval, à sa mort.

« A mon Frère, Monsieur de Dol,

« Mon frère, j'ay esté et suis très déplaisant d'avoir « entendu vostre inconvenient de malladye, de laquelle, « à ce que l'on m'a asseuré, en serez bien tost quicte, « avec l'ayde de Dieu, pourveu que tenez le régime des « médecins et que vous mectez peyne de vous resjoyr « le plus que vous pourrez, dont je vous prye de tout « mon cœur.

(1) François d'Availloles, seigneur de Roncé.

(2) Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, tome XVI, page 450.

« Vous ne me sauriez faire en ce monde ung plus « grand plaisir et quelque chose que l'on vous ayt dict, « si ay je voullunté de mectre tel ordre à mes affaires « que vous en demeurerez bien contant.

« J'escriptz au doyen de Laval, suyvant ce que « m'avez mandé, qu'il baille au contrerolleur Duboys « tous les tiltres et enseignemens qu'il a, et qu'il s'en « aille vers monsieur Mergret pour luy faire entendre « le faict de mon procès et se rethire en sa maison jus- « ques à ce qu'il sera par vous advisé et mon conseil « qu'il retourne, vous priant me mander souvent de voz « nouvelles et d'adviser si avez affaire de chose que « j'aye et vous en finerez de bien bon cœur.

« Qui sera l'endroict où suppliray Dieu vous donner, « mon frère, ce que plus désirez. »

« A Fontainebleau, ce XIe jour de décembre.

« Mon frère, je vous prie de regarder à vostre santé, « an sorte que je vous trouve bien sain, quand je yré à « Paris, qui sera bien tost. »

« Vostre antièrement bon frère et amy : GUY DE « LAVAL. » (1)

Puis c'est une lettre d'affaires que lui adresse de Rennes, le 23 décembre 1541, Pierre Demareau et une autre adressée de Rennes, le 25 décembre 1541 par Lignel, dans lesquelles ces deux personnages lui rendent compte des affaires dont ils avaient été chargés par lui. (2)

Une lettre en vers lui fut adressée, vers 1545, par Jean Gesland, licencié ès loi, avocat fiscal à Laval et procureur en la Chambre des Comptes de Laval. Il est l'auteur de la *Chronique selon que le dit Gesland a recueillie et vue de lui-même depuis le temps de Guy XVI, Comte de Laval,* laquelle a été imprimée par d'Hozier, comme complément de celle de Le Baud.

(1) Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, tome XVI, page 484.

(2) Marchegay. Lettres du XVIe siècle, no 96297.

Cette pièce, publiée par M. B. de Broussillon dans son ouvrage sur la maison de Laval (1) était restée inédite.

Jean Gesland, qui était sans doute son conseil dans un procès, craint d'avoir encouru la disgrace de l'évêque de Dol ; par une allégorie précieuse il veut démontrer qu'il a été desservi auprès de lui et cherche à rentrer en faveur.

Voici cette pièce dans toute sa saveur :

A Monseigneur de Dol, Jean GESLAND,
humble salut.

On ne veoit point veneur si mal aprins,
hors que le cerf ou le sanglier a prins,
qui ses filetz et retz veuille brusler ;
aussi, monsieur, quoy qu'en puissent urler
ung tas de loups, de brebis ennemys,
je ne croiray que vous m'aiés hors mys
de vostre grâce et de vostre service,
qui ay tant faict en faisant mon office,
que vous avez à l'aise prins la beste
dont vous aviez si grand mal à la teste,
où j'ay servy de retz, je l'ose dire,
et toutes fois ne m'en estes que pire.

S'il s'est venu rendre à vous d'advanture,
pour se saulver soubz vostre couverture,
mérite-il d'en chasser ung dehors
qui est à vous plus de cueur que de corps ?
qui est à vous, non come moyne à force (*sic*),
non come gens qui riens que l'escorce
de bon amour (*sic*), et qui vous font caresse,
mais e [st] à vous, Fortune tienne ou verse.

Il y a tant que m'avez retenu,
et me sens tant obligé et tenu
à vous, monsieur, que je ne puys penser
que sans meffaict vous ays peu offenser,

(1) Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, tome XVII, page 201.

ne qu'au crédit de gens de double face
je sois hors mys de vostre bonne grâce.

Je suis joyeulx si vous en trouvez bien,
mais je suys bien marry si j'y perdz rien
et que feussiez de sens si exilé
qu'après la prinse eussiez ars le filé.

Par une lettre adressée d'Abbeville le 4 mars 1539 V. S à l'évêque de Dol, par le roi François Ier, laquelle lui donne main levée du temporel de l'évêché de Dol et des abbayes de Paimpont et du Tronchet. Cette lettre a été publiée par Albert Padioleau, dans son traité de la Juridiction souveraine de la Chambre des Comptes de Bretagne. Nantes, Sébastien de Heuqueville, 1631, page 115.

« François, par la grâce de Dieu roi de France, à nos « amez et féaulx les gens de nos comptes en Bretagne, etc., « salut.

« Sçavoir faisons que nostre amé et féal conseiller, « l'évesque de Dol, abbé commandataire des abbayes de « Paimpont et du Tronchet, nous a cejourd'hui faict en « personne, ès mains de nostre amé et féal chancellier, « le serment de fidélité, foy et hommage, que tenu il « nous estait faire, à cause et pour raison des maisons, « chasteaux, etc., dépendants des dites évêchés de Dol « et abbayes.

« Si voulons, nous mandons, etc., que si pour cause « des dits sermens de fidélité et hommage mettez les « luy ou faites mettre incontinent et sans délay à plaine « et entière délivrance, etc.

« Donné à Abbeville, le IV de mars MDXXXIX.

Par une autre lettre datée de Noyon, du même mois de mars 1539 V. S., François Ier accorde la légitimation de François de Laval (1).

« François, à tous présens et advenir.

(1) Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, tome XVI, page 487.

« Comme les personnes qui sont décorées, aornées et « remplies de vertuz, bonnes meurs et honnesteté de « vye, ne doyvent estre reprochées ne blasmées de vice « et maculle de génïture ; et, pource que la maculle de « leur dicte géniture, procréation et naissance est et « doibt estre estaincte, effacée et abollye par l'honneur « et décoration des dictes vertuz et bonnes meurs et « combien que nostre amé et féal conseiller et orateur « François de Laval, évesque de Dol, soit filz naturel « de feu nostre cousin Guy, conte de Laval, chevalier « de nostre ordre, lors solu et non marié, et de Anne de « Espinay, damoiselle, aussi lors solue, auparavant « non mariée, touteffoys les vertuz, bonnes meurs et « lictérature dudict Françoys, évesque de Dol, méritent, « voullent et desservent que le deffault de sa géniture « soit en luy supplyée, et luy octroier la grâce par luy « à nous requise.

« Savoir faisons que nous, ce considéré et les grans « et louables services que nous a faictz en son vivant « ledict feu conte de Laval et que espérons que nous « fera ledict évesque de Dol, sondict filz naturel, et « aussi que icelluy dict évesque est engendré et né de « nobles personnes, tant du costé du père que de la « mère, et qu'il a esté par notredict feu cousin le conte « de Laval, son père, recongneu son filz naturel et « comme tel esté par luy entretenu, nourry et instruict, « et aussi que ja il a esté habillité à tenir bénéfice en « nostre duché de Bretaigne et ailleurs, inclinans libéral- « lement à sa supplication et requeste, avons icelluy « Françoys de Laval, évesque de Dol, de nostre certaine « science, grâce espécial, plaine puissance et auctorité « royal, légitimé et légitimons, et icelluy avons décoré « et décorons par nos dictes pactentes des tiltres et « honneurs de légitimation, et voullons que doresna- « vant et dès maintenant et à tousjours il soit tenu et « réputé pour légitime en jugement et dehors, et qu'il « soit receu à tous honneurs et autres actes légitimes et

« joïsse de toutes libertez, franchises, immunitez quelz-
« conques, tout ainsi que s'il estoit né en légitime
« mariage. En luy concédant et octroiant, et par la te-
« neur de ces dictes présentes, le dispensant et dispen-
« sons que, jaçoit qu'il soit né de coppulation illicite,
« comme dict est, que néantmoins il puisse tenir et
« posséder en noz royaume et duché de Bretaigne tous
« et chacuns les fiefz, arriere fiefz et autres biens meubles
« et immeubles qu'il a par ci-devant acquis et pourra
« cy après acquérir, soient tenuz roturièrement ou
« noblement de nous ou autres noz subjectz, tant en
« fiefz que arrière fiefz et chastellennyes, baronnyes ou
« contez, ou autre de plus grande qualité, tout ainsi que
« s'il estait filz naturel et légitime dudict feu conte de
« Laval ; et d'iceulx dictz biens jouyr et user, en dispo-
« ser et ordonner à toutes personnes qu'il luy plaira,
« tant de biens vifs que par testament ou autrement, à
« son plaisir et voullunté, et que, après son trespas,
« nostre amé et féal cousin le conte de Laval, qui est à
« présent, ses frères et sœurs et leurs successeurs et
« autres parens de la maison de Laval luy puissent
« succéder et hériter, en tous et chacuns ses biens,
« meubles et immeubles, présens et advenir, de quelque
« qualité et espèce qu'ilz soient, tout ainsi que s'il
« estoit filz naturel et légitime dudict feu conte de
« Laval, nonobstant ledict deffault de géniture, laquelle
« nous avons du tout effacée et abollye, effaçons et
« abollissons, nonobstant aussi quelzconques droictz,
« usaiges, statutz, coustumes généralles ou localles,
« edictz et autres choses quelzconques à ce contraires,
« ausquelz nous avons desrogé et desrogeons pour ceste
« foys, sans touteffoys que, à raison de la dicte légiti-
« mation, il soit tenu paier à nous ne à noz successeurs
« aucune finance ne autre chose ; laquelle, en considé-
« ration des services que nous ont faictz et à noz pré-
« décesseurs les feuz contes de Laval au faict de noz
« guerres et ailleurs, et que nous faictz chacun jour le

« conte de Laval qui à présent est, et ledict évesque « de Dol, et espérons qu'il nous feront cy-après, et « autres causes à ce nous mouvans, avons quictée, « remise et donnée, quictons, remectons et donnons « de grâce espécial par ces dictes présentes signées de « nostre main, par lesquelles mandons à noz amez et « feaulx les gens de noz comptes à Paris, en Bretaigne, « et les gens tenant nostre parlement et conseil en Bre- « taigne, et à noz séneschaulx de Rennes, Nantes, « Anjou et le Maine, et à tous noz autres justiciers et « officiers etc..., que de noz présens légitimation... Et « affin... ; Sauf...

« Donné à Novyon, au moys de mars, l'an de grâce « mil Vc XXXIX et de nostre règne le XXVIe. — « FRANÇOYS.

« Par le roy, le sieur Vély, maistre des requestes ordi- « naires de l'hostel, présent Bayard. Visa, contentor, « Juvyneau. »

A la date de cette légitimation, l'héritier de l'évêque de Dol était son frère Guy XVII, mais ce dernier mourut le 25 mai 1547 ; sa nièce, Renée de Rieux lui succéda, elle prit le nom de Guyonne de Laval, elle avait épousée le 5 janvier 1541, Louis de Sainte-Maure, comte de Joigny, qui prit le titre de Guy XVIII, comme comte de Laval.

Leur fortune était considérable bien que grevée de beaucoup de dettes, dues en partie à la prodigalité de Guy XVII et au faste de Guy XVI, puis à la mésintelligence des deux époux et à la conduite déplorable de Guyonne de Laval qui acheva de se discréditer par son adhésion au protestantisme.

De sorte que la légitimation de l'évêque de Dol eut, à sa mort survenue le 2 juillet 1554, cette conséquence inattendue de faire parvenir à sa nièce, Guyonne de Laval, sa fortune qui était loin d'être à dédaigner puisque, outre ses bénéfices, il possédait encore la chatellenie d'Olivet qu'il devait à la munificence de son

père ; il avait en outre la seigneurie de Saint-Samson-sur-Risle, mouvant de Rouen et un riche mobilier. L'héritage de l'évêque vint accroître la fortune de la comtesse huguenote, ce que n'avait pas prévu l'évêque de Dol.

Voici l'épitaphe qui était inscrite sur son tombeau dans l'église de Dol :

Mes. François de Laval, évesque de Dol,
abbé de Paimpont et du Tronchet,
qui fonda céans 12 obits, décédé
le 2e juillet 1554,
dort icy
Requiescat in pace

Nantes, le 15 septembre 1910.

P. SOULLARD.

L'Enceinte Gallo-Romaine de Nantes

La construction des égouts et la démolition de l'Evêché ont mis à jour des fragments très importants de l'enceinte gallo-romaine, fragments qui nous permettent de juger aujourd'hui la direction exacte de cette enceinte et certains points qui étaient restés assez obscurs après les fouilles partielles opérées antérieurement.

Place du Bouffay

Le 21 août 1910, on découvrait, sur la place du Bouffay, dans la partie aspectant la Loire, un tronçon important du mur romain.

Cette muraille obliquait vers le N.-E. et allait rejoindre l'aumônerie des Jacobins construite « *jouxte le mur de ville* ».

Nous ne connaissons pas la largeur de ce mur. Nous ne savons pas non plus s'il était parementé sur ses deux faces.

Ce que nous savons, c'est qu'il était composé de 3 rangs de briques de 30 à 35 centimètres de largeur et de 21 centimètres de hauteur, alternant avec 3 rangs de moëllons en petit appareil de 0,33 centimètres de hauteur ; chaque rang de moëllons était de 11 centimètres.

Le mur reposait sans fondations. Ce fait est assez fréquent ; au Mans et à Fréjus on remarque cette particularité.

Rue de l'Ecluse

Deux jours après, un fragment important de la muraille était découvert rue de l'Ecluse, exactement en face le n° 6.

Il se dirigeait vers la rue des Bons-Français et remontait un peu en s'inclinant vers N.-Est pour aller passer dans le jardin de la Mairie.

Ce mur, dont le parement était détruit sur la façade extérieure, avait au contraire sa façade *intérieure* composée de chaînes de briques et de moëllons alternant par assises de 3.

Sa largeur était de 3m80. Il était construit sur des murs très anciens qui passaient au-dessous de lui, servant de fondation pour partie.

Ce qui semble bien prouver qu'avant la construction de cette enceinte la ville n'était pas close de ce côté.

A l'Evêché

En 1889, la porte Saint-Pierre, construite de 1532 à 1534, par Guy de Thouars, sur des constructions du XIIIe siècle, fut dégagée et le sol fut fouillé jusqu'à ses assises.

On s'aperçut alors que la porte du XIIIe siècle avait été ouverte dans le mur antique ou plutôt sur une porte du mur antique, porte dont les soubassements étaint composés, comme beaucoup de murailles du IIIe siècle, de stèles et de débris de monuments des Ier et IIe siècles.

Cette découverte avait un intérêt considérable pour l'histoire de notre ville.

Déjà, au XVIe siècle, on avait trouvé dans les fouilles opérées autour de cette porte la fameuse inscription au Dieu Vulkain (Volkano).

La muraille romaine passait donc là. Quelques années auparavant (1887), en édifiant le chœur de la cathédrale actuelle, on avait rencontré sous le déambulatoire de la crypte romane un mur de 4m20 d'épaisseur construit par assises de chaînes de briques et de moëllons, et semblant se diriger du côté de la porte Saint-Pierre.

Il semblait étrange à tous qu'on eût ainsi, au XIe ou XIIe siècle, dérasé le mur de ville pour construire l'église

en dehors de ce mur et sur ce mur, la laissant ainsi sans protection.

« Dans plusieurs villes (1) la cathédrale actuelle (ou « une église très ancienne) est bâtie sur l'enceinte an- « tique, et une partie du monument se trouve en dehors « du tracé. C'est le cas pour Bourges, Paris, Noyon, « Nantes, Tours, Soissons, Angers, Dijon (Saint-Etienne), « Cologne, Mayence (Saint-Etienne), et peut-être « Chartres.

« Dans d'autres cas l'église est seulement très rappro- « chée de la muraille antique : Saintes, Bordeaux, Dax, « Châlon-sur-Saône, Orléans, Boulogne, Saint-Dizier, « Antibes.

« Ces remarques conduisent à poser en principe que « les temples anciens, remplacés par des basiliques « chrétiennes et par des cathédrales, avaient servi de « point d'appui à la muraille.

« Plus tard, à partir de la 2e moitié du XIIe siècle, les « cathédrales grandirent et sortirent de la vieille cité. « (A Poitiers, la nouvelle enceinte fut élevée entre 1137 « et 1152 ; à Troyes vers 1150. Bayonne au XIIe. — La « cathédrale de Soissons s'étendit au-delà du mur romain « au XIIe siècle. — A Tours, la cathédrale Saint-Maurice « fut agrandie après l'incendie de 1166. — Au Mans, « c'est à partir de 1217 que le chœur de Saint-Julien « s'éleva au dessus de l'enceinte.)

« C'est d'ailleurs vers la même époque, surtout sous « Philippe-Auguste, que les villes françaises élevèrent « d'autres enceintes, plus étendues que celles des IIIe et « IVe siècles.

« L'évolution de l'art militaire avait rendu nécessaire « cette transformation des systèmes défensifs ; les puis- « santes forteresses vues pendant les croisades inspi- « rèrent les ingénieurs occidentaux. »

Il était donc important de savoir si à Nantes les choses

(1) Blanchet. *Les Enceintes romaines de la Gaule.*

s'étaient passées ainsi et si la muraille romaine découverte en 1887 faisait partie de l'enceinte ou bien appartenait à un édifice civil ou religieux, sur lequel la basilique de Saint-Félix aurait eu ses premières fondations.

Les déblais nous donnèrent d'abord le mur construit au XVIIe siècle (1658), mur dont M. le Chanoine Durville a retrouvé le devis.

Puis on exhuma un deuxième mur qui n'avait rien de romain, mal construit, mais dont la base, plus solide, était fort ancienne. Ce mur semblait se diriger vers la partie de l'enceinte gallo-romaine découverte cours Saint-Pierre, mais en passant un peu à l'Est du mur romain découvert dans le déambulatoire.

Enfin, sous les fondations de l'Evêché construit par Brice au XIIe siècle (1140), dont il servait pour 0,50 de point d'appui, on découvrit, le 28 août dernier, le mur romain d'enceinte, rejoignant au Sud le mur déjà rencontré en 1887 sous le déambulatoire de la crypte et se dirigeant au Nord vers la porte romaine dite de Saint-Pierre.

Le problème était résolu. A Nantes comme dans les autres villes dont je vous ai parlé, le mur romain auquel la première basilique était appuyée avait été dérasé au XIe ou XIIe siècle, lors de l'agrandissement de la cathédrale, et on avait dû construire alors un deuxième mur qui servit de défense du côté Est jusqu'à l'édification du mur du XVIIe siècle.

Ce mur romain était dans un état de conservation merveilleux.

Les moëllons du petit appareil avaient leurs joints passés au fer et il semblait que l'ouvrier venait d'y appliquer le tire-joint.

Il avait 2^m^40 de hauteur. Il se composait, comme les restes déjà exhumés, de 3 rangs d'assises de briques et de 3 rangs de moëllons.

Sa largeur était de 4^m^30, c'est-à-dire de 0,10 centimètres plus large que celui relevé par Legendre en 1887.

Son parement intérieur était composé de moëllons en petit appareil et en appareil moyen sans chaînes de briques et sans joints passés au fer. Le mur reposait sans fondations sur le sol vierge ; aucun reste de monument ancien, aucune assise ne lui servait de base. Les fouilles récentes ont établi que le parement *intérieur* reposait sur un dallage.

En avant de ce mur, dans les déblais des fondations du palais de Brice, on découvrit un superbe chapiteau en marbre du VIe siècle, réplique presque exacte de celui déjà découvert il y a 40 ans, et provenant évidemment de la basilique Saint-Félix, chantée et décrite par Fortunat.

Et maintenant une question se pose : A quelle époque cette enceinte, ce mur ont-ils été construits ?

D'après Jullian, Shuermann, Léon Homo, toutes ces enceintes (chaînes de briques avec petits moëllons) ont été édifiées vers l'an 300 de notre ère.

Bélisaire Ledain fixe toutes ces constructions de 277 à 306

Avant les villes étaient-elles ouvertes ? Des distinctions sont je crois nécessaires entre les villes des colonies romaines, les villes frontières et les villes du centre de la Gaule, qui ne furent fortifiées que lorsque le réseau des voies romaines se fut étendu à l'intérieur, amenant le commerce, mais en même temps les envahisseurs. Sans entrer dans des détails, on peut dire que Nantes devait ne pas être close avant la construction de la muraille découverte, les substructions gallo-romaines servant de base ou plutôt passant sous le mur d'enceinte de la rue de l'Ecluse en sont la démonstration évidente.

L'enceinte de Nantes doit être de la deuxième époque, c'est-à-dire de celle fixée de 277 à 306, tout semble le démontrer :

1° Son périmètre restreint, 1665 mètres ;

2° L'épaisseur de ses murailles, 2 mètres 30, 4^m^20, 4^m^30 ;

3° Les gros matériaux enfouis à la base de quelques parties ;

4° La présence de chaînes de briques.

A. DORTEL.

Mai 1911.

Enceinte romaine découverte le 29 Août 1910
dans la cour de l'ancien Evêché

Enceinte romaine découverte en 1887
dans le déambulatoire de la crypte de la Cathédrale

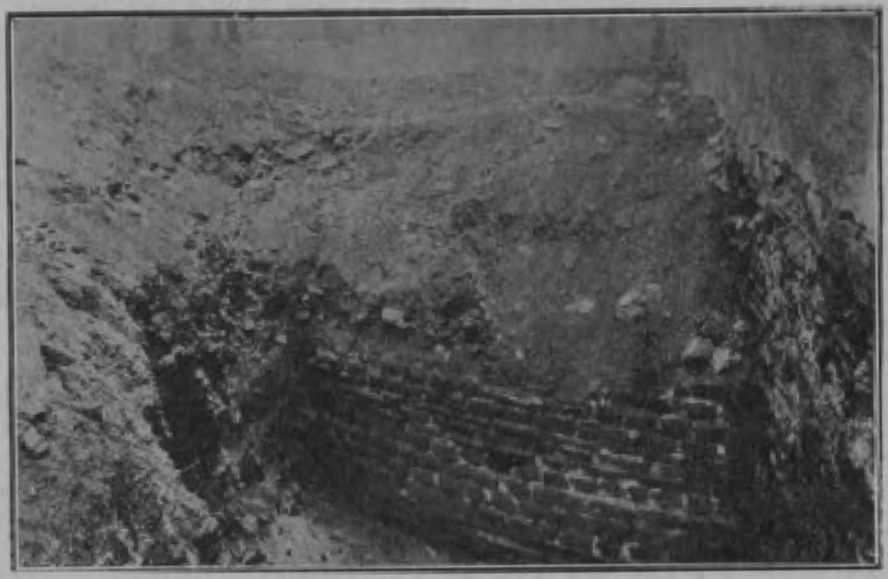

Tour de l'enceinte romaine mise à jour sur le cours Saint-Pierre en face de l'impasse Saint-Laurent, en septembre 1891, par M. Léon Maître

Enceinte romaine, place du Bouffay
21 août 1910

Le Gâvre et ses Souvenirs

Il est peu de Nantais, qui, un jour ou l'autre dans leur vie, n'aient parcouru les profondes allées de la forêt du Gâvre, admiré la magnifique étoile que dessinent au milieu des futaies les avenues napoléoniennes, qui de tous les points de l'horizon accourent vers le Rond-Point. Certaines contrées attirent les voyageurs par leurs sites pittoresques, leurs monuments grandioses, les mœurs de leurs habitants : la gloire du Gâvre est dans sa forêt, la plus grande de Bretagne, aime-t-on à dire ; elle fait sa vie, son honneur, son histoire. Il y a des siècles que les habitants du voisinage viennent la visiter à l'assemblée du lundi de la Pentecôte, pour y cueillir de gros bouquets de muguets, sous les taillis nouvellement garnis de leurs feuilles.

La forêt est comme la montagne et la mer. Elle a ses légendes et son histoire, ses peintres et ses poètes qu'elle inspire ; elle accueille les solitaires, elle attire les aventuriers. Une immense poésie se dégage de son sein. Elle retient les yeux par les sombres voûtes de ses futaies ; elle enchante les oreilles par les mille bruits tristes et monotones qui la remplissent sous le feuillage toujours mouvant de ses grands arbres. Elle est vivante, d'une vie peut-être un peu lourde, mais pénétrante, qui lui gagne le cœur de ses habitants, à tel point que bûcherons, sabotiers, charbonniers, chasseurs, gardes-forestiers ne peuvent plus la quitter, quand ils ont passé près d'elle quelques années de leur existence.

La forêt fait la vie du Gâvre ; bien plus, on peut ajouter que sans elle, il n'aurait pas d'histoire ; grâce à elle, son nom se trouve mêlé aux plus illustres de la

Bretagne ; grâce à elle, il a vu passer, dans son unique rue, la plupart des souverains et des souveraines de la province. Quelques noms remarquables entre tous sont cependant plus intimement liés à celui de la petite bourgade : Pierre Mauclerc, Olivier de Clisson, Arthur de Richemont, la Bienheureuse Françoise d'Amboise et la reine Anne de Bretagne, *duchesse en sabots.*

Le Gâvre et Pierre Mauclerc

La forêt est si bien la vie du Gâvre, qu'elle lui a donné le jour ; sans elle, il n'existerait pas. Ce fut le duc Pierre Mauclerc qui fut le fondateur de la bourgade, ou plutôt de la ville vers 1225. (1) Après avoir construit dans les bois une petite forteresse, qui, en 1296, portait encore le nom *Du Plessé de lès Gâvre,* il fit faire aux alentours plusieurs habitations et accorda à ceux qui vinrent les occuper de grands droits d'usage dans la forêt, augmentés encore par de nombreuses exemptions d'impôts. Ainsi fut formée la ville ou plutôt *la franchise* du Gâvre pour parler le langage d'autrefois : création faite en vue d'augmenter le nombre des vassaux dont le duc avait besoin pour ses chasses et l'administration de ses bois.

Il existe encore une relique des constructions de Pierre Mauclerc, c'est l'église (2) avec sa fine aiguille d'ardoise,

(1) La fondation du Gâvre est attribuée à Pierre Mauclerc par son petit-fils Jean, en 1296. Il reconnaît que les habitants jouissent de leurs droits d'usage en la forêt, en vertu « *des donnaisons que le « conte Pierre son ayeul leur fist et comme ils disoient lorsqu'il fonda « la ville du Gâvre.* » Il reste cependant fort peu de chose des murs élevés par Pierre Mauclerc. Le clocher qui vient d'être nouvellement abattu avait été élevé dans l'état où nous l'avons connu, au début du XVIIe siècle.

(2) Le monument a été plusieurs fois modifié. Les fenêtres de la partie nord ont été percées au XVe siècle. La charpente actuelle est de la même date, d'après M. Bougouin, architecte. Le chœur renferme à droite et à gauche du grand autel deux grossières figures en bois sculpté dans lesquelles les habitants veulent voir bien à tort les portraits de François II et d'Anne de Bretagne. Quelques traces d'écussons se remarquent encore sur les poutres de l'église.

qui domine les vieilles maisons, avec ses voûtes en lambris, ses poutres transversales que soutiennent dans leurs gueules aux dents aiguisées d'effrayantes chimères, monstres sortis des murs ou des retraites de la forêt. Le monument était alors moitié moins grand qu'il n'est aujourd'hui : il servait de chapelle aux habitants du château, aux officiers de la maîtrise des Eaux et forêts, aux ducs de Bretagne et à leur cour, lorsqu'ils y venaient chasser le cerf ou le sanglier. De là, le motif pour lequel un vieux recteur de Vay, retiré au Gâvre, messire Jean Chauveau, au début du XVIIIe siècle s'intitule sans nul émoi : *aumônier du roi en sa chapelle* du Gâvre. (3) Le titre était juste, quoique prétentieux, car il y avait loin du Gâvre à Versailles ; le roi était un paroissien qui donnait peu d'ouvrage à son aumônier campagnard. Louis XIV cependant, comme successeur des anciens souverains de Bretagne, n'en avait pas moins sa place et son banc dans l'église du Gâvre, tout comme dans celle de Fontainebleau, pour lui et ses officiers, banc que nul autre ne pouvait occuper ; il était placé dans la nef du Nord, dont les vitraux conservent encore quelques traces des armoiries que les ducs bretons y placèrent au XVe siècle. Elles y demeurèrent intactes jusqu'à la Révolution, qui crut bon de les renverser pour la gloire du peuple souverain.

Tout d'abord, et pendant plusieurs siècles, l'église ne fut qu'une chapelle, simple prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. En 1438 (1er décembre), frère Jean Le Gal, procureur de cette abbaye, était prieur de la chapelle du Gâvre (1), mais rien ne prouve que le service religieux y fut régulièrement accompli par lui. Au XVIe siècle, l'évêque de Nantes tenta d'ériger la chapelle en paroisse ; il y réussit partiellement, car dans l'acte confirmatif des privilèges des

(1) Registres de l'Etat Civil de Vay
(2) Actes de Jean V, n° 2339.

habitants du Gâvre, rendu le 29 avril 1559 (1) par René du Cambout, grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne, nous voyons figurer Jean Gourbil, comme « *procureur et fabriqueur des église et paroesse du Gâvre.* » Mais ce fut une érection éphémère. Quelques années plus tard, nous pouvons constater par la lecture des Registres de la paroisse de Vay, que le culte ne fonctionne plus au Gâvre. Les habitants de la bourgade font baptiser leurs enfants à Vay (2) et non pas à Plessé, leur propre paroisse, effrayés qu'ils sont par la longueur des chemins et la nécessité de traverser la forêt pour parvenir à cette dernière localité.

Ainsi pendant la seconde moitié du XVIe siècle et tout le XVIIe, le Gâvre ne fut qu'une trève de Plessé, plus ou moins régulièrement desservie par un prêtre de cette grande paroisse. Mais en 1730, l'évêque de Nantes l'érigea en paroisse. L'acte d'érection se trouve au début des Registres de l'Etat civil de la localité.

Le Gâvre et Olivier de Clisson

La forêt et la seigneurie du Gâvre furent ainsi de tout temps domaine d'Etat. Les ducs de Bretagne et les rois de France, leurs successeurs, ne s'en dessaisirent jamais que momentanément, pour récompenser les services de leurs serviteurs ou pour combler la pénurie de leur trésor. Cette affection particulière des ducs pour leur forêt ne faisait pas le bonheur des seigneurs de Blain. S'ils supportaient que leurs suzerains gardassent la propriété de la forêt, ils n'acceptaient pas que d'autres mains en eussent la jouissance. Tel fut le cas du plus illustre d'entre eux, le connétable Olivier de Clisson, surnommé le boucher des Anglais, à cause de la haine qu'il leur portait. Le souvenir de son inimitié à leur endroit était

(1) Archives de la mairie du Gâvre. Copie de 1579.
(2) Archives de la Mairie de Vay. Registre des baptêmes de 1570 à 1597.

demeuré si vivant parmi ses vassaux, que deux siècles après ils rappelaient encore, à la veillée, les preuves qu'il en avait données. C'est un notaire de Vay, Simon Robert, né à Conquereuil, qui nous le rapporte en l'an 1500. (1) Ecoutons-le donc faire dans son naïf et expressif langage le récit de ce qu'il avait entendu dire aux anciens dans sa jeunesse : « Après la bataille d'Auray, où il perdit « un œil, messire Olivier de Clisson vint vers le duc « Jehan qui gagna ladite bataille, le suppliant et le « requérant que son bon plaisir fut de lui donner la « seigneurie du Gâvre, à quoy répondit le duc qu'il « l'avait donnée au capitaine Chandos Anglois ; à quoy « ledit Olivier respondit par de telles paroles : « *Je « donne au diable, si jamais anglois sera mon voisin.* » Et « sur tant s'en partit ledit messire Olivier avecques une « grande campagnie de gens de guerre et vint audit lieu « du Gâvre et brusla et fist brusler ladite place et chas- « teau, et se faisant s'en alla à Blain ; et peu de temps « après, il fist prendre et emporter grant nombre de « pierres du chasteau du Gâvre audit lieu de Blain et en « fist faire partie du chasteau de Blain. »

(1) Archives de la Loire-Inférieure, E 182. Enqueste faite par M. Jehan Callouet et Guillaume Le Bigot, conseillers et maîtres des Requestes du Roy nostre Syre à prouver que les Chastel, terres et Seigneurie du Gâvre fussent et sont de toute ancienneté aux Ducs, Princes de ce pays et Duché de Bretagne. Lad. enqueste des 14, 15, 16 et 17 jour de Novembre 1500.

Déposition de Simon Robert, notaire de Court laye, natif de la paroësse de Conquereulx : demeurant au Gâvre, 38 ans a, en la paroësse de Vay, âgé de 76 ans. Cette déposition, la plus importante de celles recueillies par les deux maîtres des Requêtes de Louis XII. se trouve tout au long dans Dom Morice. Pr. t. III. col. 836, 837, 837. Nous utiliserons souvent au cours de ce travail cette longue et minutieuse enquête, ainsi que celle faite dans le même but sous Charles VIII, les 22 et 23 Sept. 1492.

La déposition de Simon Robert est confirmée par celles de Jean Gourbil, laboureur à Guémené-Penfao, 75 ans ; de Jean Pouhon, cordonnier, au Gâvre en Vay, 67 ans ; de Pierre Suart de Blain, laboureur, 70 ans ; de Thomas Rialland, laboureur de Blain sous le Gâvre, 80 ans ; Jehan Garaulx, marchand boulanger au Gâvre en Plessé, 67 ans ; de Jehan de Blain, hôtelier au Gâvre en Vay, 71 ans. Voir aussi : Olivier de Clisson, par A. Lefranc. Paris, 1898, in 8, p. 68, 69.

Ainsi fut élevée la fameuse tour dite du connétable, que Richelieu fit respecter lorsqu'il ordonna d'abattre les fortifications de Blain. Olivier ne borna pas là son succès : il finit par obtenir du duc Jean IV l'usufruit d'une seigneurie à laquelle Chandos indemnisé par ailleurs devait bien peu tenir, depuis qu'elle se trouvait dépourvue de château. Au reste, il n'eut pas fait bon pour lui de venir chasser dans la forêt : Clisson ne l'eut pas facilement souffert.

Jean IV s'aperçut bientôt lui-même combien redoutable était son voisin. Après le guet-apens de l'Hermine où il s'empara du connétable, il lui retira la jouissance du Gâvre et confisqua en même temps Blain et Clisson. Mais Olivier n'était pas homme à se laisser dépouiller sans mot dire. A peine sorti de prison, il prit les armes pour rentrer en possession de ses biens : « Vous m'avez « osté mes terres, disait-il au duc, et par ce moyen je « auray nom Olivier sans terre, mais vous ne serez pas « duc sans guerre. » Ces paroles et ces faits demeurés vivants dans la mémoire du peuple deux cents ans après leur accomplissement, (ils nous sont rapportés en l'an 1500, par un notaire à moitié paysan, comme ceux de cette époque), nous montrent assez quels souvenirs la grande figure de Clisson, le guerrier à la haute stature, le borgne aux traits osseux, entaillés par les cicatrices reçues dans les combats, avait laissés dans la mémoire des campagnards de Blain et du Gâvre. (1)

Ils le peignirent longtemps dans leurs récits sous l'image d'un personnage merveilleux, lui attribuant un pouvoir presque divin. Sa fille aînée Marguerite, la Margot des Chroniques, à laquelle, connaissant bien son caractère tenace et vindicatif, son père prédisait qu'elle ferait manger à ses enfants jusqu'à la dernière obole de leur héritage plutôt que de ne pas venger une injure, n'a pas laissé un souvenir moins étonnant, quoique

(1) La déposition de Simon Robert est confirmée par de nombreuses autres comme nous l'avons dit plus haut.

légendaire ? N'est-elle pas accusée par tous les voisins de la forêt d'avoir à jamais banni les pies de ses bois du Gâvre pour les punir d'avoir dénoncé sa retraite, lorsqu'elle fuyait devant les hommes d'armes de Jean IV ? Légende curieuse qui exprime poétiquement un phénomène naturel, mais qui, rattachée à Margot de Clisson, femme de l'héritier de Charles de Blois, constitue un véritable hommage au caractère impérieux de cette femme extraordinaire, ainsi qu'au rôle historique qu'elle a joué.

Réconcilié avec Clisson, Jean IV de Bretagne lui rendit la jouissance du Gâvre, mais refusa d'en aliéner la propriété. L'héritier du connétable, le vicomte de Rohan, seigneur de Blain par sa femme Béatrice de Clisson, fille cadette d'Olivier, fut débouté judiciairement de ses prétentions sur la seigneurie.

Après la mort d'Olivier, le nouveau duc Jean s'empresse de faire acte de propriété en donnant à Jean de la Bretesche, son maître d'hôtel, l'office de garde de la forêt. (1) Lui-même vint en personne au Gâvre et y séjourna à deux reprises en juillet 1409 (2) pour bien marquer la possession réelle qu'il en prenait. Dès 1407, par acte souverain, il y avait établi un marché, au bourg, le jeudi et trois foires, « la première, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, la seconde, le jour de la Saint-Michel de

(1) Blanchard. Actes de Jean V. N°s 576 et 984. Voir aussi Arch. de la Loire-Inf. E. 156. Clisson mourut le 23 Avril 1407.

Le 27 Janvier 1409 (n. st.) Tristan de la Lande avait institué pour le Duc un nouveau sénéchal au Gâvre, Jamet Le Bel, à 15 livres de gages par an ; il avait créé également un procureur Pierre de Mérel, le 12 Février 1409. Tristan de la Lande, déjà capitaine de Redon, avait également pris en main la capitainerie du Gâvre.

(2) Le 15 Juillet 1409, puis le 23 Juillet de la même année, Actes de Jean V, n° 1075-1077. Dans l'intervalle, le duc était allé à Vannes au château de l'Hermine où il était le 20 Juillet. Le 15 Juillet 1409 étant au Gâvre, il confirma les privilèges des habitants, E. 157. Blanchard. Actes de Jean V, 1075 et Arch. du Gâvre, copie vidimus de 1579.

Le 8 Sept. 1409 il ordonne aux officiers du Gâvre de laisser jouir les religieux de Blanche-Couronne de la maison d'Aiz, de leurs droits en la forêt, « *droits que Clisson avoit dabord miz en sa main*, puis renduz aux religieux. » Les châtelains du Duc avaient agi tout d'abord comme Clisson ; après enquête ils durent changer d'avis.

« Mont-Tombe et la tierce, le premier jour de May ; » par le même acte il avait créé une autre foire à la Chaussée de Rozet, *au jour de la Saint Mathée de Septembre,* en faveur de l'aumônerie que ses prédécesseurs y avaient établie pour le soulagement des pauvres et des voyageurs. (1)

Le Gâvre et le Connétable de Richemont

Il fit mieux encore : il entreprit imédiatement la réédification (2) du château que Clisson avait incendié et détruit dans un de ces terribles mouvements de colère dont il était coutumier. Mais distrait par d'autres soins, il abandonna bientôt l'entreprise, puis il confia la jouissance de ce beau domaine à son frère cadet Arthur de Bretagne, (3) comte de Richemont, futur connétable de France. Fait prisonnier à Azincourt, le jeune prince n'était pas encore libre de sa personne ; il avait été renvoyé en Bretagne sur serment de ne pas porter les armes contre le roi d'Angleterre. Il vint donc au Gâvre en octobre 1422 pour prendre possession de son bien, lorsque soudain un messager lui apporta nouvelle de la mort d'Henri V d'Angleterre, arrivée le 31 août 1422 au bois de Vincennes. « Dieu scait s'il en « fut joyeux, rapporte son biographe, car cette fois il « fut quitte et homme n'avait plus qui put lui rien demander. » (4) Désormais dégagé de son serment, Richemont reprit aussitôt les armes et chacun reconnut bientôt qu'il savait habilement s'en servir.

Il n'oublia jamais le Gâvre où il avait reçu une si

(1) Blanchard. Actes de Jean V, N° 719.

(2) Enquête de 1492. Déposition d'Olivier Le Gorré, laboureur au Gâvre, 60 ans, le 22 Sept. 1492 ; de Macé Hugier, ouvrier en ferrure à Villeneuve en Plessé, 67 ans ; de Jehan de Blaing, marchand né au Gâvre.

(3) Blanchard — Actes de Jean V, N° 1532 — Gruel : Chronique d'Arthur de Richemont, éd. Le Vavasseur, p. 27 ; — E. Cosneau. Le Connétable de Richemont, Paris 1886, p. 67.

(4) Gruel — Chronique d'Arthur de Richemont, p 28

bonne nouvelle. Il résolut d'achever les travaux commencés par son frère et d'élever sur la lisière de la forêt une princière demeure, digne de la haute situation qu'il occupait en France et en Bretagne. « Je veu à Dieu répé-« tait-il, en jurant son juron accoustumé, je ferai icy « une belle place et maison. » (1) Mais les travaux furent longs ; ils ne furent achevés que vers 1457, lorsque succédant à tous ses neveux, Richemont eut lui-même pris possession du trône de Bretagne. Il avoua que pour arriver à ses fins « il dépensa chacune année les gages qu'il « recevoit du roy comme connétable qui se montoient « à vingt cinq mille livres par an, » en un mot, un total de plusieurs millions, car à cette époque la valeur de l'argent était sept ou huit fois supérieure à sa valeur actuelle.

Les vassaux du voisinage, les paysans, tous ceux qui devaient quelques redevances ou corvées, furent réquisitionnés pour aller chercher la pierre, qui fut prise à Blain, dans les carrières de la Rabatelais, la chaux qu'ils amenaient de Saffré, pour conduire à pied d'œuvre le sable de Loire, ou les poutres gigantesques de la forêt. Tous travaillaient sous la direction de Gilles de Meurgent (2), homme de confiance du connétable, à la fois capitaine, receveur ou architecte, sans qu'on puisse dire quel rôle exact il remplit dans la reconstruction du Gâvre. C'était lui en tout cas qui payait les manœuvres.

Tout un système d'étangs fut créé par Richemont pour l'assainissement du pays, l'embellissement et la sûreté de son château. Une immense chaussée de cent mètres de long sur douze de large et cinq de haut (3) mit en communication le Gâvre avec Blain séparant deux énormes pièces d'eau, l'une à l'ouest où furent créés les fondements du château, l'autre à l'est, qui alimentait

(1) Enquête de 1500. Dépositions de Simon Robert ; de Jean Gourbil ; de Pierre Suart ; de Thomas Rialland, etc.

(2) Dépositions de Jean de Blain, de Gervais Croisault. Enquête de 1492.

(3) Ogée — Dictionnaire de Bretagne, 2e édit. art. Le Gâvre

la roue du moulin seigneurial. Une autre chaussée retenait les eaux du côté nord-est de la ville et formait un troisième étang nommé de Nozay. Un pré de dix-sept journaux, nommé le Pré au Duc, au nord-ouest, fut transformé en étang : sur sa chaussée fut construite une maison pour le gardien de toutes ces pièces d'eau. Enfin tout au nord-ouest, tout proche de la forêt, au dessus de la Madeleine de Aiz, entre les villages de la Roberdais et de la Coulée, fut créé un cinquième étang dont les eaux servirent à faire mouvoir la roue d'un moulin à drap. Pour alimenter ces étangs qui enveloppaient presque en entier la ville du Gâvre, le connétable utilisa les eaux du Perche, ce petit affluent de l'Isac, qui, sorti de l'étang de Clégreul en Vay, sillonne dans sa plus grande étendue la commune du Gâvre. Toutes les eaux sorties des profondeurs de la forêt, retenues de chaussées en chaussées passaient d'un étang à un autre ; car toutes ces pièces d'eau se commandaient les unes les autres du Nord-Ouest au Sud-Est. Toutes aujourd'hui sont desséchées et transformées en prairies. De grandes sommes furent consacrées à leur construction. « Aussi, disait-on « communément au Gâvre, que les dictes chaussées « avoient cousté audit M. Arthur, onze mille livres. »

Les murs du château baignaient dans les eaux de l'étang de Gaysac ou du Bois-Noir, situé à l'Ouest de la chaussée allant du Gâvre à Blain, à environ une vingtaine de toises de ce grand chemin. La chaussée était coupée à ses deux extrémités par deux ponts-levis ; le premier joignait le Gâvre et s'appelait le Pont-Quenille, l'autre était placé dans la direction de Blain près de la Fuie ; il donne passage aux eaux du Perche.

Le château devait alors avoir grand air, dressant sur le fond noir de la forêt les toits aigus de ses six grosses tours ajourées de magnifiques fenêtres à meneaux de pierre en forme de croix. Il formait un long quadrilatère, sans cour intérieure, de deux cent trente quatre pieds du Nord au Sud, bâti très régulièrement en pierres de

VÜE PERSPECTIVE DU CHATEAUX DU GAVRE

grand appareil. Il avait quatre tours à ses angles. Deux autres étaient placées sur les plus longues façades, l'une devant et l'autre derrière. A chaque extrémité de l'édifice s'ouvrait une porte précédée peut-être d'un pont levis. La façade du midi était agrémentée d'un petit terre-plein formant une cour extérieure de vingt et une cordes de superficie. L'entrée principale était ainsi du côté de Blain entre les deux tours de la façade Sud.

En avant, sur une sorte d'îlot placé dans les eaux de l'étang, non loin de la chaussée, au midi était bâti le colombier ou la fuye. Elle mesurait soixante-quatorze pieds de circonférence. Du côté du Gâvre se trouvait la maison du concierge ou gardien du pont levis ; très probablement, elle existe encore à gauche de la route qui sort du bourg. Sa porte en pierre d'ardoise aux moulures du XVe siècle, présente encore un blason aux pièces effacées sur lequel un maçon a gravé à la pointe une date du XVIIe siècle.

Vues du château du Gâvre

Il existe au moins deux vues des ruines du château du Gâvre. L'une, la plus ancienne, est un magnifique dessin de Jacques André Portail, artiste nantais, membre de l'Académie de peinture et conservateur des collections royales, mort à Versailles le 5 Novembre 1759. Trouvé dans la collection de M. Bizeul, il est aujourd'hui un des joyaux de la Bibliothèque de Nantes (Manuscrit. fr. 1599).

La seconde vue a été dessinée par A. Hénon, architecte de la ville de Nantes, le 16 Novembre 1777. C'est un dessin à l'encre de chine, lavé et retouché à l'aquarelle dans quelques parties. Il est haut de 0^m^33, large de 0^m^48. Il est la propriété de la Société Archéologique. Nous en donnons la reproduction.

Il existe enfin un plan de la franchise et de la forêt du Gâvre aux Archives départementales de la Loire-Inférieure, série B. 1837. Il aide à comprendre la description des travaux entrepris par le Connétable de Richemont. Exécuté pour les Commissaires chargés par le roi de la Réformation de ses Domaines dans le Comté Nantais, il nous fait saisir la situation géographique fort singulière que donnaient à la localité du Gâvre les étangs créés par Richemont pour assurer la défense de son château en même temps que l'assainissement du pays

Nous le donnons ci-joint avec les annotations dont l'auteur M. Turmel a cru bon d'ajouter à son dessin.

Table alphabétique de ce qui est contenu en la présente carte et plan figuratif de la Ville du Gâvre

A. C'est le Village de Langlechais et le chemin qui conduit dudit village en la ville du Gâvre.

B. C'est la levée de terrain qui conduist au château et ville du Gâvre.

C. Ledit chasteau en ruisnes.

D. Une petite pièce de terre en Isle au midy dud. chasteau.

E. Autre petite pièce de terre dans laquelle est la fuye dud. chasteau.

3 F. C'est la grande rue de ladite ville du Gâvre.

G. Première isle du costé orriental de ladite grande rue, faisant le bout méridionnal d'icelle.

2 H. Rue de Joué qui conduist à l'estang du Moullin.

J. Seconde Isle du mesme costé oriental, en l'enclave de laquelle est l'église Nostre-Dame.

2 K. C'est la troisième et dernière isle dudit costé oriental et lad. grande Rue faisant le bout septentrionnal d'icelle.

M. Chemin mortuaire qui conduist par la Chesnaye et commun de la chaussée à l'église Nostre-Dame.

N. Première isle hors franchise.

O. La seconde isle, aussi hors franchise, entre laquelle et la précédente, est la continuation du chemin Nostre-Dame.

3 P. C'est l'estang de Nozay.

3 Q. Première isle du costé occidental de lad. grande rue du Gâvre faisant le bout méridionnal, laquelle est divisée en trois par deux petits chemins.

2 R. Rue suzeraine et rue basse qui conduist de la grande Rue au chemin du creux de la Douve.

S. Seconde isle du mesme costé occidental de lad. grande Rue.

T. Rue Serveterie ou de la Douve qui conduist aussy de la Grande Rue au chemin du creux de la Douve.

V. Troisiesme et dernière isle du costé occidental de la grande Rue, faisant le bout septentrionnal.

3 X. Maison Chesnaye et commun de la Chaussée.

Y. La Prée au Duc dépendante de la Seigneurie du Gâvre

2 Z. C'est le chemin du creux de la Douve.

2 Village de la Douve avec son terrain.

3 J. C'est l'estang du Chasteau du Gâvre.

2 Q. La Forest dudit Gâvre.

Faict de l'ordonnance de Messieurs les Commissaires députez par sa Majesté pour la réformation de ses Domaines de Nantes, Loyaux, Touffou et le Gâvre, par André Turmel arpenteur géographe, et le présent délivré au greffe de ladite Réformation.

Pour éviter à contrainte et emprisonnement de ma personne, j'ay délivré le présent à Me Georges Lenain, huissier, suivant l'ordonnance de par corps, contre moy rendue par M. de Bellestre Henry, commissaire de la Réformation du Domaine de Nantes, du vingt-cinquiesme juin mil six cent quatre vingt et un, et sommation en conséquence, du vingtiesme Janvier dernier, pour mettre au greffe de lad. Réformation. Sauff et sans préjudice de me pourvoir pour et au payement du restant de mes appointements tant vers M. Rodier poursuivant lad. Réformation que tous autres, ainsi que je voisré bon aistre. Ce quinziesme febvrier mil six cent quatre vingt deux. TURMEL, Aprr Gfr.

Carte et plan figuratif de la ville du gauvr

- 1682 -

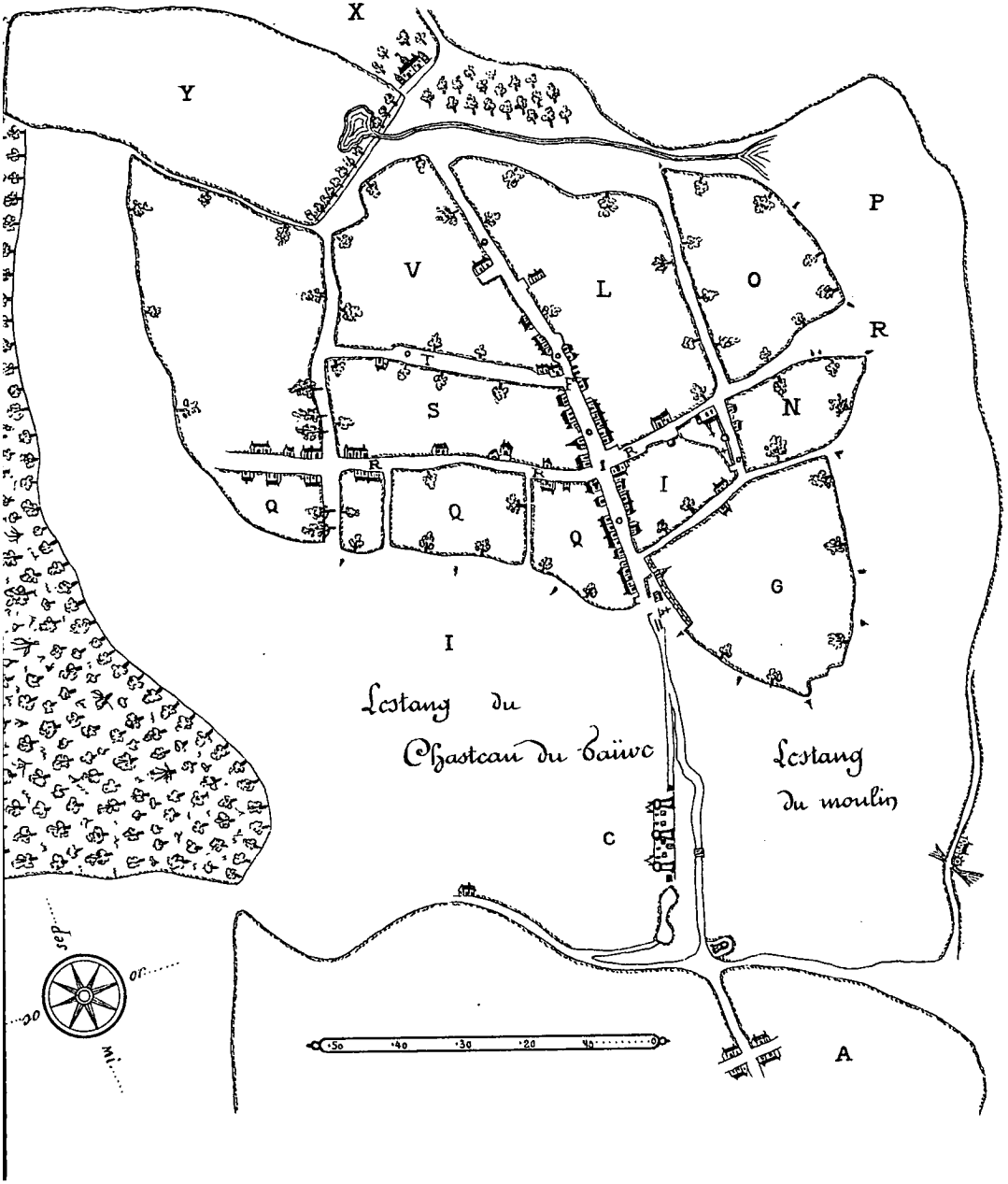

Pour bien déterminer la situation exacte du château, il convient de se placer au centre de la magnifique allée de la forêt qui aboutissait sur le bord de l'étang du Gaysac, en face de la tour centrale qui occupait le milieu de la façade occidentale, la plus étendue. Elle porte encore le nom d'allée du château. On voit clairement alors que l'emplacement des deux tours Nord est occupé par le magnifique Calvaire qui fait l'ornement du Gâvre.

Chaque fois que Richemont venait en Bretagne, il se rendait au Gâvre pour s'y livrer au plaisir de la chasse, constater l'état de ses constructions et jouir de l'effet pittoresque que devait produire son palais, aux tours en poivrière, aux toitures aiguës émergeant au-dessus des eaux, dominant de haut les plus grands arbres de la forêt. Il y était le 27 Mars 1432 (v. st.) (1) ; à la requête de frère Raoul du Bois de la Salle, moine de Blanche-Couronne, il y confirma les droits d'usage que les prieurs de la Madeleine de Aiz prétendaient avoir en la forêt. Il y était encore le 18 Juillet 1449. (2) Il était venu au Gâvre et en Bretagne en cette dernière circonstance, pour intercéder en faveur de son neveu Gilles de Bretagne, que son autre neveu le duc François Ier tenait prisonnier en haine de la politique anglaise. Il y préparait en même temps la conquête de la Basse-Normandie qu'il devait achever l'année suivante par la victoire de Formigny. Devenu duc de Bretagne par la mort de tous ses neveux, il confirma le 10 Décembre 1457 (3) les privilèges des habitants du Gâvre comme l'avaient fait ses prédécesseurs Jean II en 1296, Jean V en 1419, François Ier en 1445 et 1448. Il a soin de faire insérer toutes leurs patentes dans le texte des siennes. Le Gâvre n'a jamais eu un plus grand bienfaiteur : il l'a illustré à jamais ; il y établit une de ses plus splen-

(1) Arch. de la Loire-Inf H. 9. Fonds de Blanche-Couronne

(2) Cosneau — Le Connétable de Richemont, p. 396. Gruel : Chronique d'Arthur de Richemont, p. 197. (Arch. de la Loire-Inf. E. 5).

(3) Arch. de la mairie du Gâvre. Copie vidimus de 1579.

dides demeures, il en restaura l'église qu'il fit percer de fenêtres, orner de verrières à ses armes, et dont il rétablit la charpente et les lambris. Son souvenir mérite d'y vivre à jamais.

A sa mort, son neveu et successeur François II accorda le Gâvre en usufruit à la Bienheureuse Françoise d'Amboise, pour partie du douaire qui lui revenait après la mort de son mari Pierre II. (1) Désireuse de s'éloigner du monde, la sainte duchesse vint y habiter en 1461 ou 1462, pour y soigner sa mère Marie de Rieux. Elle y séjourna deux ou trois ans. Elle y ferma les yeux de celle qui fut la triste vicomtesse de Thouars. Il est bon d'examiner au milieu de quelles circonstances, elle y accomplit cet acte de piété filiale : c'est un des épisodes les plus curieux de l'histoire de la vieille bourgade.

Séjour de la Bienheureuse Francoise d'Amboise dans le Château de Richemont. — Elle y perd sa mère

Marie de Rieux, mère de la Bienheureuse Françoise d'Amboise est un des plus tristes exemples qu'on puisse citer des malheurs qui atteignent quelquefois une femme dans son ménage. Les souffrances domestiques se rencontrent aussi bien sous les lambris dorés des palais que sous les toits couverts de chaume. Elle avait été mariée fort jeune au plus riche seigneur du Poitou et de la Touraine, Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, seigneur de Talmond, d'Amboise, de Benon et d'une douzaine d'autres lieux. Au jour de leurs noces, Louis d'Amboise fit don à sa fiancée du plus somptueux livre

(1) Hist. de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, par le Cardinal Richard, t. I, p.

Enquête de 1492 : Déposition de Jean de Blain, hôtelier : « Après « le déceix dud. duc Arthur, il vit jouyr par aucun temps la duchesse « Franczoyse du Gâvre jusques au temps où elle fut professe « en l'ordre des Carmes du Bondon de Vennes et omit dire que le « duc Franczoys dernier debcédé avoit baillé la jouissance du « revenu du Gâvre à lad. duchesse pour partie de son douaire, « ne sceit le temps de la jouissance que feist lad. duchesse. »

d'heures qu'on puisse imaginer, véritable trésor que la Bibliothèque de Tours conserve jalousement. (1) A chaque page, les armes de Rieux et d'Amboise entrelacées semblaient promettre à la jeune épouse l'indéfectible amitié de son mari. Promesse trompeuse que l'avenir allait bientôt démentir !

Femme instruite, pleine de cœur, Marie de Rieux s'attacha profondément à son mari. Elle s'associa à ses malheurs. Grâce à son dévouement, grâce aux alliances de sa famille, elle l'arracha à la prison perpétuelle à laquelle il avait été condamné pour avoir pris part à un complot contre Georges de la Trémoille, premier ministre de Charles VII. Elle l'aida ensuite de toutes ses forces, à recouvrer ses biens consfiqués par le roi à la suite de cette malheureuse entreprise. Rien n'y fit, à peine rendu à la liberté, Louis d'Amboise l'abandonna, entraîné par l'affection de femmes misérables. (2)

Méprisée, en butte à d'indignes traitements, réduite au rôle d'étrangère et presque de servante dans sa propre maison, incapable de défendre le bien de ses enfants, follement dilapidé par son triste mari, elle se retira enfin près de sa fille aînée, la duchesse de Bretagne et de son gendre Pierre II. Pendant huit ans, elle vécut près de Françoise, s'associant à ses malheurs, à ses fondations pieuses et à ses bonnes œuvres. Elle n'était pas dans la misère, mais elle subissait une véritable gêne financière. Privée de ressources par son mari, elle ne jouissait qu'en partie de sa dot ; son frère et son neveu la lui disputaient avec une âpreté voisine de l'indélicatesse. On conçoit qu'un certain désordre régnât dans ses comptes.

Découragée, épuisée par les procès, elle tomba malade. Le Gâvre fut alors donné en douaire à sa fille par le duc

(1) Bossebœuf — Histoire d'Amboise, in-4. Description du manuscrit.

(2) P. Marchegay — Lettres missives originales du Chartrier de Thouars. Série du xve siècle, p. 21, 22, 23 — Imbert, Hist. de Thouars, in 8. p.

François II ; elle s'y réfugia pour y soigner sa santé. Elle devait y mourir.

Le Gâvre par sa situation à mi-chemin entre Nantes et Vannes, séjours ordinaires de la cour ducale, plaisait énormément à Françoise d'Amboise. Il lui était nécessaire d'aller souvent dans ces deux villes pour y défendre ses intérêts et soutenir ceux des communautés religieuses dont elle s'était faite la providence. Le château était encore dans toute son éclatante beauté ; il pouvait servir d'abri à une nombreuse compagnie : il avait pour capitaine un poitevin, P. de Mareil, choisi à dessein par François II.

Au mois de mai 1462, le duc vint demander l'hospitalité à sa tante. Le but de sa visite était de régler la tutelle des enfants d'Alain de Rohan, seigneur de Blain et de Perronnelle de Maillé, dont l'aîné avait épousé Marie de Bretagne, sœur de sa femme.

Bientôt la duchesse dut abandonner l'espoir de conserver sa mère. Le 4 octobre 1463, elle fit appeler les notaires du Gâvre qui rédigèrent le testament de la vicomtesse de Thouars. Par cet acte, Marie de Rieux choisissait pour sa sépulture l'église des Cordeliers de (1) Nantes. Elle fondait en outre dans celle des Carmes une messe par semaine et donnait à cet effet une rente de 12 livres que sa fille établit sur la terre du Bois en Riaillé, propriété de François du Breil. Puis se souvenant de Thouars, où pendant longtemps elle avait été dame souveraine, elle y fondait en l'église de Notre-Dame (2), une messe le samedi de chaque semaine. Le curé J. Raboceau accepta de remplir les volontés de la défunte ; le 5 mars 1467, il s'engagea à faire mémoire de la vicomtesse, à fournir le luminaire et des chantres capables d'exécuter convenablement les répons qui devaient suivre l'office.

La malade ne mourut pas immédiatement. Elle recouvra même quelque peu la santé. Mais alors se passa

(1) Arch. de la Loire-Inf H. 223.
(2) Bibliothèque de Poitiers Ms Dom Fonteneau, 26.

un fait que tous les biographes (1) de Françoise d'Amboise ont rapporté dans un but d'édification, fait que tous les prédicateurs pourraient citer pour engager les fidèles à payer leurs dettes, fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, car il est relaté tout au long dans le second acte testamentaire de Marie de Rieux, découvert par nous. (2) Repassant dans ses longues nuits d'insomnie les fautes de sa vie, le souvenir de quelques dettes non payées vint troubler la conscience de la malade. L'inquiétude s'empara d'elle. Un jour, sa fille l'entendit pleurer ; elle la conjura de lui révéler la cause de sa tristesse, jurant d'accomplir toutes ses volontés. La mère fit alors à sa fille l'aveu de ses négligences, lui confia ses derniers désirs, témoignages sincères d'une âme délicate, amoureuse de bien faire. Pour mieux assurer leur accomplissement, Françoise d'Amboise rappela au château les notaires du Gâvre, Maîtres Eraud, Girard et Moisy. Marie de Rieux leur dicta alors ses suprêmes volontés. Qu'on nous permette de citer quelques mots des dispositions de ce testament, (du 27 décembre 1463) ; il est rempli de curieux traits de mœurs.

« *En cour du Gâvre, noble et puissante dame Marie de Rieux, vicomtesse de Thouars, détenue au lict de maladie, combien qu'elle eust bons mémoyre, sens, entendement a dict en nostre présence que dès le quart jour d'octobre derroin elle avoit faict son testament et ordonnance de dernière volonté, lequel elle ratifie, et pour ce qu'il est venu en mémoyre à lad. dame, puis le quart jour d'octobre, que elle estoit tenue et obligée à plusieurs personnes cy emprès nommées en plusieurs sommes cy emprès déclarées, desquelles en son testament n'étoit faicte aucune mencion, désirant leur en estre faicte descharge et désirant sond. testament augmenter* » ; suivent les noms d'une douzaine de personnes auxquelles la vicomtesse était redevable

(1) Card. Richard, de Kersabiec, in-8. — Abbé Barrin. Albert Le Grand. Vie des Saints de Bretagne.

(2) Arch. de la Loire-Inf. Fonds des Couëtz H. 382.

de petites sommes empruntées par elle, de ci, de là, au cours de ses détresses financières. Parmi elles, Nicolas Durand, sénéchal de Talmond, reçoit 100 livres ; Pellegrin de l'Hôpiteau, 2 livres ; les héritiers de son ancien serviteur Guillaume Even, 12 écus ; frère Thomas du Loroux, cordelier, 10 écus ; Philipette Lebascle, 10 écus, *pour ung tissu carmoesi que aultrefois lad. dame avoit prins d'elle* ; Jehan Bouschier, 20 livres, *pour toiles que lad. dame lui avoit prinses durant sa maladie* ; au provincial des Carmes, 2 écus. Evidemment pressée par la misère, elle avait emprunté de toutes mains, toute grande dame qu'elle était.

Madame de Thouars énumère ensuite les récompenses qu'elle veut laisser à ses serviteurs. Tous lui avaient été fort dévoués pendant sa maladie, elle donne donc : 12 écus à Olive de Castel, suivante de sa fille ; 40 écus à Guyenne et à Jeanne du Mesnil pour leurs longs services ; (Jeanne reçut en outre 6 écus pour se procurer le drap d'une robe) ; 6 livres à Guille de Romigné, son bouteiller, *pour récompense de ses services en oultre de ce qui lui avait été ordonné* ; 12 livres à Guillaume Lorent, *pelletier de lad. dame pour récompense de plusieurs services faicts pendant sa maladie et anciennement.*

Elle donne en outre à Marie Dupont, *une petite garniture d'or d'un petit tissu qu'elle portait tous les jours.*

Elle ordonne à ses exécuteurs testamentaires d'être généreux à l'égard *du fils de Philipette Lebascle, qui a esté en ceste ville du Gâvre depuis que la duchesse y arriva.*

Elle donne 100 sols à Jehan Blanchet, aide de cuisine en récompense de plusieurs services et *aussi parce qu'il a intencion d'estre homme d'église.*

Elle partage ensuite ses robes, ses fourrures entre ses filles, indiquant spécialement celles qu'elle veut offrir à Madame de la Trémoille, sa fille cadette, ou à ses nièces Jeanne et Antoinette.

Mais voici qui est plus curieux, et qu'aucune dame de nos jours n'aura, certes, jamais l'intention de donner à

l'église de sa paroisse. Elle lègue à *l'église de Monsieur Sainct Médart de Thouars pour parer les pucelles au jour de leurs espousailles et aussy les commères au jour qu'elles relèvent de leurs gésines ung manteau bleu fourré de menu ver.* Madame de Thouars n'ignorait point la vanité féminine. Elle voulait que les dames fussent royalement parées le jour de leur mariage et de leurs relevailles, mais la parure qu'elle offrait, devait être la même pour toutes.

Enfin dernier trait de piété, elle donne *ung reliquaire d'argent à la chapelle de Berrie, pesant ung marc, pour mectre les quatre hosties conservées quy y sont entières par miracle.*

Marie de Rieux ne survécut guère à ce dernier testament. Elle mourut au Gâvre, le 28 janvier 1464. (1) Fidèle à sa volonté, sa fille la fit inhumer dans l'église des Cordeliers. Dès lors, seule au monde, la duchesse quitta le Gâvre pour aller se fixer à Vannes. Il ne semble pas qu'elle soit jamais revenue visiter le château de Richemont où elle avait fermé les yeux à sa mère. Elle n'eut plus qu'une préoccupation : préparer son entrée au Carmel.

L'Administration ducale et l'Administration royale au Gâvre

Le départ de la Bienheureuse Françoise d'Amboise rendit le Gâvre à sa solitude. Le gouvernement ducal en reprit possession sitôt que la duchesse eût prononcé ses vœux. Le château ne fut plus guère habité que par le capitaine ou son lieutenant, par quelques vieux soldats qu'on appelait « mortes payes » et par les ménages de trois concierges. Le poste de capitaine était généralement donné comme récompense à un homme de confiance du voisinage. Le premier qui l'occupa fut

(1) Arch. de la Loire-Inf. B. 1597. Aveu et minu de la Gacilly.

René Rouaud, de Guémené (1), probablement de la maison de Tréguel. A la mort de Richemont, il fut destitué par François II et remplacé en 1458 par Alain de la Motte, déjà gouverneur du Croisic. Un poitevin ami, de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, Bertrand de Mareil recueillit sa succession. Il fut remplacé lui-même par Jacques de Thays en 1473. Lorsqu'eut lieu l'invasion française en 1488, puis de nouveau en 1491, la capitainerie du Gâvre était entre les mains de Guillaume de Marbré, de Louisfert, marié à Jeanne Le Maistre de la Garrelaye.

Le Gâvre avait en outre une cour de justice spéciale indépendante de celle de Nantes et dont les appels relevaient des seuls Grands Jours de Bretagne, tout comme ceux des sénéchaussées de Guérande, de Touffou et de Loyaux. Un sénéchal, y rendait la justice au nom du Duc, avec l'assistance d'un procureur. Nous voyons ces charges occupées au xve siècle par toutes les notabilités du pays : Guillaume Daudin, Jehan Mortier, Guyon Simon furent successivement sénéchaux ; Pierre Simon, Guillaume Robert, Jamet Joubier, procureurs. Cet état de choses subsista jusqu'en 1492 : le 16 octobre de cette année (2), Jean Blanchet, sénéchal de Nantes, ordonna la réunion du Gâvre à la cour de Nantes, nonobstant le procès en revendication que le seigneur de Blain, Jean de Rohan faisait à la duchesse Anne. Rétablie ensuite, la sénéchaussée du Gâvre fut définitivement abolie en 1565. (3) Charles IX l'annexa au présidial de Nantes, ainsi que celles de Loyaux et Touffou.

Un receveur général appelé « *Châtelain* » percevait les redevances des vassaux, les taux et amendes de la juridiction des Eaux et Forêts, les droits de lods et ventes qui se percevaient au denier huit, les droits de rachat

(1) Arch. de la Loire-Inf. — Enquêtes de 1492 et 1500. La plupart des détails renfermés dans ce chapitre sont tirés de ces deux enquêtes.

(2) Arch. de la Loire-Inf. E. 182.

(3) Travers, t. II, 328.

sur les fiefs nobles relevant du Gâvre, en Blain, Héric, Plessé ; les droits de coutume sur les foires du Gâvre, de Rozet, sur la foire de Saint-Laurent à Blain (1) ; il recueillait le produit des coupes de bois, payait les gardes ou sergents forestiers. En 1418, le receveur se nommait Brient Huet, et appartenait probablement à la famille des seigneurs de la Ville-Foucré en Nozay, issus, disait-on, de Gautier Huet, un des meilleurs capitaines anglais en Bretagne, au temps de la guerre de Cent Ans, un des vainqueurs d'Auray. La plupart du temps, ces receveurs étaient apparentés aux gens de finances. (2) Sous Richemont, ce fut Guillaume Parajau, de Plessé ; sous François II et Anne de Bretagne, Jean de Lespinay père et fils, dont les descendants existent encore en Vendée (l'un d'eux est mort député de Fontenay, il y a trois ans). Chose digne de remarque, les représentants de ces deux familles de Plessé figurent au nombre des trésoriers généraux de France

(1) Arch. de la Loire-Inf. B. 1887. Déclaration du Domaine du Gâvre en 1678. Voici d'après cette déclaration quels étaient alors les vassaux nobles qui relevaient du Gâvre : éc. Gilles de France s. des Touches en Héric ; Philippe Bitault et Isabelle Massonneau sa compagne, sieur et dame du Tertre ; René Bertrand s. de Saint-Fulgent en Poitou et dame Marie Loyseau sa compagne, pour le Grand-Coing ; Henri Pineau s. de Trémar et Renée Rivière sa femme ; D[lle] Diane de Lestoc, dame de la Haye, de la Cour-Mortier ; le titulaire de la chapellenie de Saint-Jean dont le sieur de la Violaye et de la Croxelaie est patron ; Pierre Savourel, mari de Jeanne Monnier propriétaire de la sergentise féodée de Boissière ; Jean Amproux, s. de la Massaye ; D[lle] Jeanne Le Chaffirault, veuve de feu David de Vieux s. de Lesnaudaye.

Voici d'après la même déclaration de 1678, quels étaient les revenus de la Seigneurie du Gâvre : le greffe des Eaux et Forests ; les taux et amendes desd. Forests ; les droicts de lods et ventes qui se lèvent au denier huict ; droicts de rachapt sur fiefs et terres nobles ; les droicts de coutume de la Foire du Gâvre qui se payent pour couple de bœufs, 21 deniers ; par chevaux, deux sols ; par mouton, un denier ; par vache ou génisse, dix deniers et demi ; par cochon, un denier ; par charette de vin et cidre, cinq sols ; pour boulangers et autres marchands, six deniers, de laquelle coustume les habitants du Gâvre sont exempts ; la coustume de la foire de Rozet en Plessé ; la coustume qui se lève à Bougart ; la coustume du Try au bourg de Blain, au jour Sainct Laurent, (la dame de Blain en prend la moitié).

(2) Enquête de 1492 et de 1500. Arch. de la Loire-Inf. E. 182.

pour la Bretagne sous Louis XII et François Ier (1).

Le Gâvre avait naturellement sa maîtrise des Eaux et Forêts dont le titulaire était généralement le grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne, ou son lieutenant Au XVIe siècle, cette charge fut occupée par les plus grands noms de la province : Jean de Saint-Amadour, seigneur de Thouaré, de Guignen de 1508 à 1538 ; Louis du Perreau (2), seigneur de Chatillon en Fay, de Trémar en Guenrouët, de l'Espinay en Plessé, de Pontcorhant, en Guenrouët, ambassadeur en Angleterre, de 1538 à 1548 ; Marc de Carné (3), de 1548 à 1556 ; René du Cambout (4), de 1556 à 1573 ; Guillaume de Rosmadec (5),

(1) Catalogue des Actes de François Ier publié par l'Académie des Sciences Morales et Politiques, tome I, N° 2056 ; le 9 Août 1524. Jean Parajau est institué trésorier receveur général des finances de Bretagne. Le 15 Déc. 1528 il est créé premier président de la Chambre des Comptes de Bretagne, N° 3260.

Jean de Lespinay, seigneur de Lespinay, de Tremar mourut en 1522 ; il était trésorier receveur général de Bretagne, et son fils Guillaume était receveur ordinaire du comté Nantais. Par mandement du 22 mai 1529, le roi ordonne aux gens des comptes de Bretagne de saisir leurs biens et de les mettre aux enchères parce qu'ils étaient tous deux redevables de grandes sommes. — Catal. N° 3388. En 1529 — Déc. François Ier abandonna ces biens à Louis du Perreau, seigneur de Castillon en Fay, qui avait épousé la veuve de Jean de Lespinay, (Catal. N° 3576), Anne de Saint-Marsault.

(2) Une partie de la Correspondance de Louis du Perreau, ambassadeur en Angleterre, a été publiée en 1885 par J. Kaulek, chez Alcan, Paris, in-8. Correspondance politique de MM. de Castillon et Marillac, ambassadeurs en Angleterre. Il fut nommé en 1538, maître des Eeaux et Forêts, alors qu'il était en Angleterre. Voir Kaulek, p. 38, 78, 82, 84. Il mourut en Nov. 1548.

(3) Marc de Carné succéda à Louis du Perreau dans le poste de Maître des Eaux et Forêts de Bretagne, comme il lui avait succédé au mois d'Août 1536 dans celui de gouverneur de Guérande. (Sur Marc de Carné, voir D. Morice. Pr. III. 995).

(4) René du Cambout fut attiré dans le Comté Nantais par son mariage avec Françoise Baye, dame de Coislin, puis par la faveur dont il jouit près de Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne. Il était capitaine de ses gardes. C'est à Châteaubriant que naquirent les premiers enfants de René du Cambout. Il mourut en 1577. En 1559 (29 Avril), dans son ordonnance en faveur des habitants du Gâvre, il s'intitule capitaine du Gâvre.

(5) Guillaume de Rosmadec, vicomte de Mesneuf, gouverneur de Vitré en 1573, voir sur lui : De Carné, Les Chevaliers Bretons de l'ordre de Saint-Michel et Anatole de Barthelemy : Documents

vicomte de Mesneuf, de 1573 à 1577 ; François du Cambout (1), de 1577 à 1625.

Supprimé en 1565, en même temps que la sénéchaussée, le siège des Eaux et Forêts du Gâvre fut cependant rétabli dans la suite. (2)

En temps de paix, le château était presque abandonné ; en temps de guerre, il n'en était plus de même. Les habitants du voisinage s'y retiraient avec leurs meubles et leurs bestiaux ; c'est ainsi que Clisson, avant d'incendier le château primitif, eût soin d'en faire sortir les habitants avec leurs ménages, leurs troupeaux : les hommes y faisaient le guet. Deux habitants étaient désignés à tour de rôle pour y monter la garde « par chacune nuict, et à « cette cause, ils avoient une chambre audict chasteau « pour se retirer. » (3) Le capitaine réglait lui-même le tour de garde.

Le Chêne de la Duchesse Anne

L'invasion française en 1488, mais surtout en 1491, troubla profondément la paix des habitants. Dans l'espace de quatre ans, ils changèrent au moins cinq fois de maîtres. François II était mort à Couëron, laissant le trône ducal à sa fille, Anne, à peine âgée de douze ans. Pour la protéger et la défendre, il lui avait donné pour tuteur Jean de Rieux, baron d'Ancenis, seigneur de Nozay ; il avait chargé Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant, de veiller à son éducation. Bientôt, ces deux protecteurs de la jeune souveraine, devinrent ses adversaires. Désireux d'assurer la défense de la Bretagne

inédits sur l'Histoire de la Ligue en Bretagne. Préface : Analyse des Comptes de Guillaume de Rosmadec

(1) René du Cambout, fils du précédent, gouverneur de Nantes, mort le 12 oct. 1625. Il épousa Louise du Plessis-Richelieu, tante du célèbre cardinal. Ce mariage contribua énormément à la fortune de sa famille.

(2) Travers, t. II, 328.

(3) Enquêtes de 1492 et 1500. E 182

ils voulurent la marier à Alain d'Albret, demi-frère de la dame de Châteaubriant. Mais ils avaient compté sans l'intelligence et la volonté au-dessus de l'ordinaire de leur pupille. Anne ne voulut à aucun prix épouser l'étrange fiancé, veuf et âgé de plus de quarante ans que la politique voulait lui imposer. Elle se retira de Nantes à Rennes, sous la protection de sa garde allemande, que commandait le comte Louis de Lornay, depuis sept ans déjà au service de son père. Une profonde détresse financière régnait autour de la jeune duchesse. Pour subsister, elle et sa cour, elle dut aliéner les uns après les autres ses plus précieux joyaux, ses plus belles propriétés. Le 31 octobre 1489 (1), ce fut le tour du Gâvre. Réunis dans le manoir épiscopal de Rennes, les conseillers de la jeune duchesse résolurent de le donner en gage d'un prêt de 7.000 écus d'or, que le capitaine des Allemands, Louis de Lornay, consentait à faire. Le prince d'Orange fut chargé de veiller dans cette transaction aux intérêts de sa parente, dont il était le curateur. Il stipula que Lornay laisserait à sa souveraine le droit de couper les bois anciens, ainsi que la faculté de recouvrer le château et la forêt en remboursant les 7.000 écus prêtés.

Louis de Lornay effectua le versement de la somme fixée à trois reprises, non point en espèces sonnantes, mais en bijoux et joyaux qu'il avait déjà reçus en payement des mains de la duchesse. Le 12 novembre 1489 (2), il versa 1800 écus d'or sous la forme « d'une bague à « pointe du diamant enchassée en or, pendante à une « chaîne d'or faicte à cordelière camaillée qu'elle (Anne « de Bretagne) avoit à baillée aud. de Lormoy, en paye- « ment de 1800 écus d'or. »

Le 19 Novembre, il apporta un nouvel acompte de 4400 écus sous la forme de « deux ceintures d'or en « manière de chaînes, d'un bracelet d'or de quatre lin-

(1) Arch. de la Loire-Inf. B. 12.
(2) Arch. de la Loire-Inf. E. 164.

« gots d'or et de six tasses d'argent. » Le payement fut achevé quelques jours après suivant la même méthode désastreuse, évidemment pour les finances du duché.

Louis de Lornay prit aussitôt possession du Gâvre qu'il laissa à la garde de Guillaume de Marbré. (1) Il n'en jouit guère que deux ans. Maîtresse de Nantes, qui lui avait été livré par Alain d'Albret, l'ancien prétendant d'Anne de Bretagne, furieux d'avoir été éconduit par une enfant de treize ans, l'armée française marcha sur Guérande. Elle fit route par le Gâvre. Un beau jour, un vendredi 1er mai 1491 (2), les fourriers du roi de France se présentèrent sur la chaussée qui conduisait au château. La place n'avait pour toute garde que trois portiers : Gervais Croizault, cordonnier, Guillaume Judalet, Simon Robert et leurs femmes. « *Ouvrez de par « le roy* », cria un homme d'armes à cheval devant le pont levis. Il n'en fallut pas davantage : Gervais Croizault livra aussitôt ses clefs à ce français audacieux.

Le roi de France avait pour alliés dans sa conquête de nombreux bretons, traîtres à leur pays et à leur souveraine. Le plus important et le moins sympathique de ces mauvais bretons était le seigneur de Blain, Jean de Rohan. Pour reconnaître ses services, Charles VIII le laissa prendre possession du Gâvre. Il y plaça deux capitaines : Nicolas de la Barre et Olivier Léhet. (3) L'espoir de Clisson et de sa fille Margot semblait réalisé : le Gâvre et Blain se joignaient entre les mains d'un même propriétaire. C'était, en effet, comme représentant de son ancêtre l'illustre connétable, que le vicomte de Rohan revendiquait la forêt et le château. Les restes de Riche-

(1) Arch. de la Loire-Inf E. 182. Enquête de 1500. Déposition de Robert Geffray.

(2) Sur la date de prise de possession du Gâvre par l'armée française, les témoins sont d'accord pour la placer un Vendredi Quel était ce Vendredi ? le dernier d'Avril ou le premier de Mai ; ils ne sont pas d'accord. En tout cas, en 1491, le 1er Mai tombait un Vendredi. Enquêtes de 1492 et de 1500 : Dépositions de Gervais Croizault, Simon Robert.

(3) Enquêtes de 1492 et de 1500.

mont durent tressaillir dans leur tombeau en apprenant la profanation de sa demeure tombée entre les mains des ennemis de sa maison et de son duché.

Mais son désespoir ne fut pas de longue durée, car la satisfaction du vicomte de Rohan fut courte. Trois ou quatre mois après s'y être installé, le capitaine Léhet fut sommé de l'abandonner par Robert Geoffroy, clerc de la cour de Nantes, agissant au nom du roi et de la Duchesse de Bretagne. Simon Robert, notaire du Gâvre, était à Tours où ses concitoyens l'avaient envoyé pour faire renouveler leurs privilèges par Charles VIII, lorsqu'il apprit cette décision dont l'exécution fut confiée au prince d'Orange, lieutenant général pour le roi en Bretagne. (1) Il revint en hâte apportant cette nouvelle capitale pour les gens du Gâvre. Huit jours seulement furent laissés au capitaine Léhet pour vider les lieux.

Un coup de théâtre unique dans les histoires, tel qu'on n'en voit pas même dans les drames et les romans, s'était produit en Bretagne. Anne assiégée dans Rennes, n'ayant plus ni soldat, ni trésor, réduite à implorer la pitié de son vainqueur, avait vu soudain sa situation changer dans l'espace de quelques jours. Le roi de France en personne avait demandé sa main, préférant être maître de la province par son mariage avec elle, que par la seule force des armes. Il était entré à Rennes sous prétexte d'accomplir un pèlerinage à N.-Dame de Bonne-Nouvelle, en réalité pour voir Anne de Bretagne et s'entendre avec elle. Trois jours après, ils échangeaient sans bruit leurs anneaux de fiançailles devant l'autel de N.-Dame. Anne, l'intrépide bretonne, faisant taire ses préférences, avait sacrifié sa personne, ses espérances et ses rancunes au salut de son pays en acceptant la main du roi de France qu'elle n'aimait pas. Quand, le 6 Décembre 1491, au vu et su de toute la France et de la Bretagne, elle épousa solennellement Charles VIII au château de Langeais

(1) Enquête de 1500 Déposition de Simon Robert.

en Touraine, ce fut une explosion de bonheur de la part de tous les cœurs bretons : les feux de joie s'allumèrent dans tous les carrefours des villes et des campagnes ; le vin coula à pleins bords ; partout gentilshommes, bourgeois et autres gens dansèrent au son du tambour, de la flûte et du rebec. Jamais journée plus triomphante ne s'était levée sur la Bretagne. Les sabotiers du Gâvre, plus que tous les autres, durent célébrer cet événement qui fit la gloire « *de la duchesse en sabots* », et consacra l'union de notre province à la plus grande France. Quoi d'étonnant, qu'en mémoire de ces faits, ils aient attaché le nom de leur souveraine aux reliques du plus vénérable des chênes de leur forêt !

Procès entre Anne de Bretagne et Jean, vicomte de Rohan, seigneur de Blain

Si le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII fut une joie pour les habitants du Gâvre, il n'en fut pas une pour leur voisin le seigneur de Blain. Il réduisait à néant les espérances de gain qu'il avait fondées sur sa trahison, car si le roi de France eut volontiers récompensé celui qui lui avait aidé à forcer les portes de Bretagne, il n'en était pas de même du mari d'Anne de Bretagne : en acceptant la main de celle-ci, le roi de France avait accepté de défendre ses intérêts qui ne concordaient point avec ceux de Jean de Rohan. Ne pouvant plus rien attendre de la faveur royale, le seigneur de Blain recourut à la voie des procès.

Il était par sa femme Marie de Bretagne, l'héritier le plus rapproché des anciens ducs de la province : François I, Pierre II et Arthur de Richemont, le premier son beau-père, le second son oncle, le troisième, son grand oncle. S'il n'était pas devenu souverain de Bretagne, c'était en vertu d'une sorte d'application de la loi salique qui ne permettait à une femme d'hériter du trône qu'à défaut de tout descendant mâle dans la même fa-

mille. Mais exclu de la succession à la couronne de Bretagne, il n'en gardait pas moins des droits réels sur les biens privés, personnels de François I, de Pierre II, d'Arthur de Richemont. Or il prétendait en avoir été frustré. Il les réclama donc en justice, demandant en particulier à être mis en possession du Gâvre. (1)

Une première enquête eut lieu les 22 et 23 septembre 1492 à l'effet d'établir que la franchise du Gâvre n'avait jamais été la propriété particulière d'aucun seigneur, mais qu'elle avait toujours été bien d'Etat, propriété ducale. Elle fut dirigée par Pierre de la Folie, lieutenant de Nantes ; le notaire Robert Geffroy reçut les dépositions. Vingt témoins, tous habitants du Gâvre, de Vay, de Blain, de Plessé furent entendus. Ils furent unanimes à déclarer que de tout temps le Gâvre avait été propriété ducale ; que les ducs ou leurs enfants nommaient les sénéchaux, les châtelains de la seigneurerie, les capitaines du château, les gardes de la forêt. C'est dans leurs dépositions que nous avons puisé le plus grand nombre des renseignements que nous avons donnés plus haut. Ils rappellent tous qu'ils ont vu venir au Gâvre leur souverain le duc Jean V et ses trois fils, François, Pierre et Gilles ; que Jean V commença lui-même la reconstruction du château ruiné par Clisson ; qu'il donna le Gâvre à son frère Richemont ; que celui-ci reprit la construction du château, qui ne fut achevée que sous son règne vers 1459. Quelques uns signalent également le séjour que

(1) Tous les documents utilisés dans ce chapitre se trouvent aux Archives de la Loire-Inf. E. 182. La première enquête fut ordonnée par Charles VIII par mandement du 30 Avril 1492. Elle eut lieu sous la direction de Pierre de la Folie, licencié en droit, lieutenant de Nantes ; les dépositions furent reçues par Robert Geffroy, clerc et notaire les 22 et 23 Septembre 1492. Quatorze témoins furent entendus : Olivier Le Gorré, 60 ans ; Macé Hugier, 67 ans ; Jean Garreau, 60 ans ; Jehan de Bleign, marchand, hôtelier, 63 ans ; Guillaume Judallet, 45 ans ; Jehan Davy, tanneur, 45 ans ; Mathurin Jahier, 60 ans ; Guillaume Maillart, 60 ans ; Macé Benoist, 36 ans ; Pierre Benoist, 50 ans ; Gervais Croisault, cordonnier de Vay, 52 ans ; Guillaume Metelier, de Blain, 75 ans : Pierre Garraud, barbier, né au Gâvre, demeurant à Nantes depuis vingt ans, près les Changes.

fit parmi eux la Bienheureuse Françoise d'Amboise, et les incidents qui marquèrent l'occupation du pays par l'armée française.

Dans le but de fortifier ses prétentions sur le Gâvre, Jean de Rohan changea de tactique, il s'efforça de les rattacher, non plus aux droits héréditaires de sa femme, mais aux siens propres : il affirma qu'ils lui venaient de son aïeul Olivier de Clisson, seigneur de Blain. En preuve de son allégation, il montra d'anciens actes dressés par Colin Ryou et Jean Julien avec cette subscription : « *par nostre court de Cliczon au Gâvre.* »

Une seconde enquête (1) eut lieu pour répondre à ces faits, du 14 au 17 Novembre 1500, sous la direction de Jean Calouët, chantre de Cornouaille, de Guillaume Lebigot, maître des Requêtes du Roi en Bretagne et de Guillaume Macé, procureur du roi. Une vingtaine de témoins choisis parmi les plus anciens habitants du pays furent encore entendus. Tous furent unanimes à dire que Clisson n'avait jamais possédé le Gâvre par droit d'héritage, mais en vertu d'une concession grâcieuse du duc Jean IV, le *Conquéreux*. C'est à cette enquête que nous avons emprunté les curieux détails que nous avons publiés sur les relations de Clisson avec Jean IV et l'anglais Jean Chandos, que tous les témoins, à peu d'exception près, appellent *Champdor*.

(1) La seconde enquête est plus détaillée que la première sur certains points, en particulier sur les rapports d'Olivier de Clisson avec le Gâvre ; elle s'ouvre par la déposition du notaire Simon Robert que D. Morice et D. Lobineau ont reproduite presque intégralement. Suivent les dépositions de Jean Gourbil, de Guémené, 75 ans ; Julien Rouaud, de Blain, 60 ans ; de Pierre Hescault, de Vay, 63 ans ; Jehan Pouhon, 67 ans ; Pierre Suart de Blain, 70 ans ; Thomas Rialland, de Blain, 80 ans ; Jean Garreau, boulanger au Gâvre, en Plessé ; Jehan de Bleign, hôtelier au Gâvre en Vay, 71 ans ; Olivier Le Gorré, du Gâvre en Plessé, 75 ans ; Simon Robert, du Gâvre en Vay, 70 ans ; Julien Rouault, 50 ans ; Pierre Robert, maréchal, au Gâvre ; Jean Judallet, marchand, au Gâvre, 45 ans ; Jean Quenille, tanneur, en Plessé, fermier du moulin à tan du Gâvre, y demeure depuis 35 ans ; Perrot Benoist, de Villeneuve en Plessé, 45 ans ; Jean Benoist, cordonnier, en Plessé.

Le fait des deux notaires, Colin Ryou et Jehan Julien, corrompus par Clisson et datant leurs actes de « *la court* « *de Cliczon au Gâvre* » pour faire croire que l'usufruitier de la forêt la tenait par héritage et non par concession, ne leur était point inconnu ; mais à ce fait ils ajoutent un détail que Jehan de Rohan s'était bien gardé d'indiquer, c'est que les gens du duc avaient bientôt découvert la fourberie de ces officiers peu scrupuleux ; ils les avaient fait destituer, et pour éviter la prison, ceux-ci s'étaient enfuis en France.

Rien de curieux comme les dépositions de ces paysans du XVe siècle, dont les noms se retrouvent encore dans le pays. Certes, ils ne lisent point les journaux ; sur quarante d'entre eux, dix ou douze savent lire et signent leurs dépositions, cependant ils font preuve d'une étonnante fraîcheur de mémoire. Leurs récits sont pour la plupart d'une précision parfaite ; ils connaissent admirablement l'ordre de succession des princes Bretons à la couronne ducale, leur relation de parenté les uns à l'égard des autres : Jean V et ses deux fils François I, puis Pierre II, leur oncle Richemont, puis le petit neveu de ce dernier, François II, enfin Anne, fille de celui-ci. Nos ancêtres connaissaient peu de choses, mais ce qu'ils savaient pour l'avoir vu ou l'avoir entendu dire, ils le retenaient avec une entière fidélité.

On trouve dans leurs dépositions, à propos du caractère de Clisson, cette affirmation plusieurs fois répétée que l'illustre connétable « *estoit homme fort divers, haut,* « *cruel, terrible et dangereux.* » Voilà, certes, un jugement que les Anglais d'alors eussent volontiers souscrit et que l'histoire impartiale ne contredit point entièrement.

Un autre détail que nous n'avons point cité antérieurement parce qu'il n'est rapporté que par un seul témoin, et qui plus est, par un hôtelier, Jean de Blain, mais qui n'en a pas moins son prix, c'est le récit de la destruction de l'ancien château élevé par Pierre Mauclerc. Lorsque Clisson l'incendia, il le fit presque sous les yeux de son

ennemi Jean Chandos. Celui-ci venait de Fougeray et se dirigeait vers la forêt pour prendre possession du magnifique domaine qui lui avait été donné, lorsque « *estant « sur le tertre de Lieussainct distant d'environ une lieue, « il vit fumée sortir du Gâvre et envoya ung de ses gens « qui lui rapporta que c'estoit le feu mis par Olivier de « Clisson. Alors surquoy ledit Champdor se retira.* » Il est clair qu'il ne faisait pas bon s'en prendre au *Boucher des Anglais*, puisque l'illustre Chandos lui-même n'osait se mesurer avec lui.

Rohan ne pouvait évidemment avoir gain de cause : il fut débouté de sa demande par les arbitres que d'accord avec Louis XII il avait choisis pour décider de ses droits. (1) A partir de ce jour, la possession du Gâvre ne fut plus contestée par personne à l'Etat.

Mais bien des fois depuis lors, les souverains de la France, se désintéressant de leur Fontainebleau breton en abandonnèrent l'usufruit pour récompenser quelque serviteur ou payer leurs dettes. Anne de Bretagne fut la première à donner cet exemple. Elle n'avait pas même attendu la sentence arbitrale qui lui donnait gain de cause pour disposer des revenus de sa forêt. Après l'avoir rachetée des mains de Louis de Lornay, elle la donna à Louis de Melon, enfant mineur de l'un de ses serviteurs. Le 3 juin 1504 (2), elle en abandonna de nouveau les revenus à Thomas d'Estuer, son échanson ordinaire. Le 15 juillet 1515, François I en conféra la jouissance à Jehan de Rohan son cousin. (3) Deux ans après, il recouvre le Gâvre par la mort du seigneur de Blain et le transmet à Odet de la Roque, seigneur d'Estuer gendre de Thomas d'Estuer, et gentilhomme ordinaire de son hôtel. (4)

(1) Dom Morice. Hist. de Bretagne. Pr. III, p. col. 849, a publié cette sentence qui se trouve également dans les Archives de la Loire-Inférieure. E. 182.

(2) Voir Bibl. de Nantes, Manuscrits 1599, fol 87. Dom Lobineau. Pr. 986.

(3) Catalogue des Actes de François Ier, N. 313.

(4) Catal. des Actes de François Ier, N. 646, 26 avril 1517.

Le 3 Décembre 1527, il fait pis encore, ayant besoin d'argent pour payer les frais de la guerre contre Charles-Quint, il vend la terre du Gâvre ainsi que celle de Lesneven à sa cousine Anne de Rohan dont le mari avait été tué à ses côtés à Pavie, pour le prix de 22.000 livres. (1) Mais il s'est réservé de la racheter. En 1540, il charge Christophe Brécel, sénéchal de Nantes, d'en rembourser le prix aux héritiers de la dame de Blain. (2)

Depuis lors en 1577, Henri III en donna l'usufruit à Paul Emile de Fiesque qui l'avait accompagné en Pologne lorsqu'il était allé prendre possession de la couronne de ce pays. Henri IV agit de même vis à vis d'Antoine de Fiesque. (3)

Depuis longtemps l'heure de la décadence était sonnée pour le château de Richemont. Abandonné de ses maîtres, il tombait en ruine. Les guerres de la Ligue achevèrent de le démanteler : Richelieu n'eut probablement pas même la peine de lui enlever ses moyens de défense. En 1678, ce n'était plus « qu'un grand corps « de logis ruisné, dont il ne restait plus que les mu- « railles sans aucune charpente. » La cour antérieure, au sud, était transformée en jardin : où les gardes des ducs bretons étaient jadis passés en revue, un obscur jardinier cultivait ses salades et ses choux.

Le 14 février 1703, le roi vendit ces ruines imposantes, les étangs et les moulins qui en dépendaient, à M^ire^ Paul-Mathurin Guilbaud, pour huit mille livres avec droit de dessécher les étangs, s'il le désirait. Le roi conserva la forêt et la seigneurie qui demeurèrent propriété d'Etat jusqu'à la Révolution.

(1) Catalogue des Actes de François Ier, N° 2821. Paris, 24 Déc. 1527. Ratification de l'aliénation des domaines et seigneuries de Lesneven, diocèse de Léon, du Gâvre, de Lanvaulx et d'Auvers, en la paroisse de Fougeray, diocèse de Nantes, au profit d'Anne de Rohan, veuve du seigneur de Frontenay, tué à Pavie.

(2) Manuscrits de la Biblioth. de Nantes, fr. 1599.

(3) Guillotin de Corson : Les Grandes Chatelleniès de la Haute Bretagne, t. III, p. 150. Archives du Parlement de Bretagne 7e Reg. 189.

A peine maître de sa nouvelle acquisition, l'abbé entreprit le desséchement des étangs créés par Richemont. Les paysans du Gâvre, furieux, s'opposèrent, par la violence à ses travaux ; ils comblèrent les fossés qu'il avait fait creuser. Il dut demander l'appui du Parlement de Bretagne.

Il eut pour héritier sa nièce, Jeanne Guilbaud, dame de Grandmaison, mariée à M. Bernard de la Turmelière. Le fils de cette dernière, François-René Bernard, présenta au roi et aux receveurs fermiers généraux le minu des biens qu'il recueillit (1), le 31 août 1751. Il continua les desséchements commencés par son grand oncle. Il vivait encore à l'époque de la Révolution et émigra. Ses biens furent confisqués et vendus nationalement. Ils devinrent la propriété d'un paysan des environs, qui, sans souci des souvenirs que rappelaient ces ruines transforma les tours de Richemont en carrières où vinrent longtemps s'approvisionner les habitants du bourg pour la réparation de leurs maisons et de leurs fermes. (2)

Droits et Privilèges des Habitants

Depuis longtemps déjà nous parlons des droits et privilèges des habitants du Gâvre ; il est temps d'en exposer la nature, l'étendue et l'histoire. C'est vers l'an 1225 que le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, fonda la ville et franchise du Gâvre près de son château du Plessé de lez Gâvre, sur le territoire immense de la paroisse de Plessé. Pour y attirer les habitants, sans lesquels il eut été impossible d'exploiter la forêt, il les exempta de tout service militaire, du ban et de l'arrière ban, il leur accorda en outre droit d'usage et de pâturage dans toute l'étendue de la forêt. La charte de con-

(1) Jeanne Guilbaud, dame de Grandmaison, mourut le 1er Janvier 1750 (Arch. de la Loire-Inf B. 1882).

(2) Manuscrit de la Bibl. de Nantes, fr. 1599, fonds Bizeul.

cession de ces franchises est perdue, mais nous en savons à peu de chose près la teneur par les documents subséquents qui en modifièrent l'étendue. (1)

Lorsque, attirés par cette magnifique concession, un certain nombre d'habitants se furent fixés au Gâvre, l'autorité locale songea à restreindre l'étendue des droits concédés par elle et qu'elle trouvait d'autant plus exhorbitants que le nombre des usagers était devenu plus considérable. Le duc Jean le Roux, successeur de Pierre Mauclerc, limita à un canton le droit d'usage des habitants : il leur interdit de laisser paître leurs animaux dans tout le reste de la forêt. Il fit saisir leurs bêtes trouvées au-delà des limites fixées : toute infraction fut punie d'une amende de six deniers par animal.

Mais lorsqu'il mourut, il eut quelques remords ; il chargea ses exécuteurs testamentaires, les évêques de Rennes, de Vannes, de Saint-Brieuc, le scolastique de Nantes, le doyen de Saint-Brieuc, de réparer ce qu'il pouvait y avoir eu d'arbitraire dans son administration. Ce n'était pas une vaine formule de recommandation : ses exécuteurs testamentaires se mirent à l'œuvre et après un sérieux examen, après lecture des lettres patentes de Pierre Mauclerc, après sérieuse enquête, ils rendirent aux Gâvrais, le Samedi de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, de l'an du Seigneur 1288, le libre usage de leurs droits, tout en reconnaissant au successeur de Jean le Roux, la liberté d'en modifier l'étendue. (2)

Une transaction intervint, en effet, entre les parties intéressées, le duc et les Gâvrais, peu de temps après. La patente en fut signée au *Plessé de lez Gâvre, le Vendredy avant la Penthecoste* de l'an 1296 par le duc Jean II. Les habitants renoncèrent à leur droit de pâturage dans toute l'étendue de la forêt ; ils en firent, si nous croyons

(1) Arch. de la Loire-Inf. E 157 et Archives du Gâvre.
(2) Archives de la Loire-Inf. E. 157. Voir à la fin de cette notice le texte latin de la sentence des exécuteurs testamentaires de Jean le Roux.

le duc, l'abandon de plein gré ; mais en échange, ils reçurent en toute propriété les terres nouvelles, c'est-à-dire récemment défrichées « *sises entre le Pont d'Aiz,* « *d'une part et le chemin qui vait à Foulgère, d'aultre.* Jusqu'alors les habitants payaient pour exploiter ces terres un cens, désormais ils en furent exempts ; ils possédèrent ces terres comme leur propre héritage. Elles constituèrent comme le patrimoine commun de tous les paroissiens, qui, en corps, en rendirent aveu au duc directement.

Jean II leur accorda en outre « *le breil de bouays qu'on* « *appelle les Arpens,* sis comme il se divise, d'un sentier « qui vait *du Pont d'Aiz* droict *au Gaysac,* et une lande « durant *dès le Chesne à la Messe* jusques au grand « fossé qui vait devers Amesperac, (Mesprat, en Blain), « d'une part, et jusques à la terre de *Guillaume de la* « *Grée.* » Les Gâvrais eurent tout droit de pâturage et de bois mort dans ce canton ; ils furent en outre exempts de tout impôt pour cette vaste étendue de terre ; il leur fut seulement interdit d'y couper les bois vivants. (1)

(1) Voici maintenant quelles étaient les limites de la Franchise du Gâvre, d'après un aveu des habitants rendu à la Chambre des Comptes de Bretagne le 14 Juillet 1749 : « la ville, paroisse, bourg « et franchise du Gâvre qui prend au pont Quenille, du côté vers « midi, aboutant sur l'étang de Gaysac ou du Bois, remontant par « le creux du village de la Douve, revenant au Poutrel, près le pré « du Prince et allant vers soleil levant le long du chemin des « Jallerais, conduisant à l'étang Nozay, et de là remontant par « un autre chemin, qui vient de Vay, qui conduit au pignon « de l'église du Gâvre, de là côtoie l'étang du moulin à revenir au « dit pont Quenille:

« Item un autre canton de terre à prendre depuis le Pontret « et remontant le chemin de la ville du Gâvre à Fougeray, arrê- « tant à la planche, ou, Pont du Bas-Luc et descendant par le « ruisseau qui va d'icelle planche à la chaussée de l'étang du « Moulin à drap, et de la dite chaussée revenant par le chemin « qui passe aux villages du Bezero et de la Massetière, vient « rendre à la prée de la maison de la Chaussée et au creux dud. « village de la Douve ; dans lequel canton sont comprises lad. « maison de la chaussée, les Rotis, partie des villages du Bezero « et de la Massetière. »

Un troisième canton comprenant les villages de la Roberdais, de la Coullée, le surplus des villages du Bezero, de la Massetière.

Un quatrième comprenant les villages du Vieux-Chemin, de

Jean II ne s'en tint pas là, il déclara les Gâvrais exempts et francs à jamais de toutes tailles, de toutes coutumes, de toute chevauchée, même de l'arrière ban, dans toute l'étendue de la Bretagne. Ils furent simplement astreints à payer un cens annuel de cinq sous à la Saint-Jean-Baptiste pour l'emplacement de leur maison dans la ville et franchise du Gâvre. Par contre, il fut stipulé que, si, par hasard, leurs animaux dépassaient les limites assignées, le duc punirait les coupables : d'une amende de six deniers par tête d'animal trouvé sans garde, de la saisie à son profit, si l'animal était trouvé sous la garde d'un pâtre.

Les Gâvrais jouirent, sans grande difficulté, jusqu'à la Révolution de leur droit d'usage et de pâture sur le Breil des Arpents, et les landes de la Grée, ainsi que des exemptions d'impôts directs ; il n'en fut pas de même de l'exemption des droits de coutume. En vertu de ce dernier privilège, les Gâvrais étaient d'abord exempts au Gâvre, à Rozet, à Bougart, à Blain, le jour de la Saint-Laurent, des droits de foire que payaient les autres marchands. Mais là ne se bornaient pas leurs droits : ils pouvaient en outre, sans acquitter la moindre taxe, transporter au Gâvre pour leur usage personnel ou leur commerce, les sels, les vins dont ils avaient besoin. S'ils

Villeneuve, de la Butterossard, de Tramaison ; — un cinquième, comprenant ceux de la Maillardais, du Champ-Chevron et de la Douve ; un sixième comprenant les villages de l'Anglechais, de la Grée et de la Fuie.

Le village de la Grée était le siège d'une petite seigneurie, propriété d'une famille de ce nom. Le 16 Août 1426, Jehan de la Grée, fils aîné et principal héritier de Guillaume de la Grée, son père, « debcédé au siège de Saint-James de Beveron le micredy prochain avant la My-Caresme de l'an 1425 » fournit le minu de ses héritages au connétable de Richemont, seigneur du Gâvre à scavoir : « l'hostel et herbergement de la Grée avec ses appartenances : 7 journaux ; 15 journaux de bois ; 8 journaux de terres labourables ; cinq marreaux de fauchage en la forest»; « usage de peson et pasturage pour ses porcs et aultres bestes ». Enfin l'herbergement des Forges à Blain. Guill. de la Grée décéda en Février 1475 (v. st.) ; il eut pour successeur son fils René de la Grée. Le 24 Avril 1547, François de la Grée fait aveu au roi, seigneur du Gâvre, pour les mêmes biens. (Arch. de la Loire-Inf. B. 1837)

conservèrent sans peine leurs exemptions à Rozet, à Blain et au Gâvre, il leur fallut de longues luttes judiciaires pour les faire respecter dans le reste de la province. Rappelons quelques-uns des arrêts qu'ils obtinrent en faveur de leurs droits, arrêts qu'ils conservèrent longtemps dans leurs archives parce qu'ils faisaient loi en leur faveur.

Ils achetaient des vins aux environs d'Ancenis. Ceux-ci étaient transportés par bateau jusques à Nantes sans payer de droit ; de là ils étaient amenés par charette au Gâvre où ils étaient vendus et consommés. En 1419, les octroyens de Nantes voulurent rompre avec cet usage : ils saisirent les vins des Gâvrais. Ceux-ci en appelèrent au conseil ducal, qui leur fit rendre leurs marchandises. Jean V reconnut leur droit par acte du 8 Février 1415 (v. st.). (1)

Vers 1431, les Guérandais entreprirent d'entourer leur ville de murs fortifiés. Ils obtinrent du duc l'autorisation d'établir des droits nouveaux sur les marchandises entrant et passant par leur ville. Les Gâvrais avaient coutume d'aller à Batz chercher avec leurs bœufs le sel dont ils avaient besoin : ils le ramenaient ensuite sans payer le moindre droit. A leur passage à Guérande, ils furent arrêtés : sur leur refus d'acquitter les droits d'entrée et de sortie, leurs sels et leurs bœufs furent saisis par les fermiers des octrois. Ils en appelèrent à la justice ducale, qui, cette fois encore, leur donna gain de cause. (2)

En 1445, pour subvenir aux frais de la guerre qui menaçait d'éclater entre la France et l'Angleterre, François I augmenta les fouages en Bretagne. Le receveur du comté Nantais, Robin Garel et ses assesseurs : Jean Paindavoine et Olivier de la Bourdonnaye, voulurent contraindre les habitants du Gâvre à acquitter l'impôt en cette circonstance : ils les taxèrent à vingt

(1) Mairie du Gâvre. Copie de 1579.
(2) Arch. de la Loire-Inf. E. 1570.

royaux. Ceux-ci refusèrent ; les receveurs s'obstinèrent, ils firent saisir quelques habitants et s'emparèrent de tasses d'argent leur appartenant. L'affaire fut portée devant le duc, qui, par acte du 20 Avril 1445, en considération de son oncle le connétable de Richemeont, *de l'infertilité et pauvreté* du pays, des droits anciens accordés par ses prédécesseurs, obligea ses receveurs à rendre les objets saisis et à ne plus taxer à l'avenir ses fidèles sujets de la ville et bourgade du Gâvre. (1)

Les mêmes querelles se reproduisirent au XVIe siècle En 1562, Charles IX leva un droit dit de trois deniers par livre sur les vins et marchandises entrant ou sortant de Nantes. Michel Loriot obtint la ferme de ce droit pour la Bretagne et céda la perception d'une partie à Jean Rouaud. Ce dernier voulut contraindre les Gâvrais qui venaient à Nantes chercher leurs vins et leurs marchandises à acquitter cette taxe nouvelle : il fit saisir leurs bœufs et leurs denrées. Ceux-ci refusèrent et, par l'intermédiaire de Fr. Barel, de Pierre Amyot, de Julien Guérin, ils recoururent aux juges de Nantes. Ils dégagèrent d'abord leurs bœufs et leurs marchandises en offrant pour caution la personne de Maître Julien Bidé, puis soutinrent vaillamment leurs droits. Après dix ans de lutte, ils obtinrent gain de cause par sentence du 17 janvier 1573. Mais désormais ils durent faire serment que les vins et marchandises transportés par eux seraient uniquement consommés dans les limites de la franchise du Gâvre.

La jouissance de ces droits n'allaient pas sans contrister les habitants de Plessé, leurs frères aînés ; l'église du Gâvre n'était, en effet, qu'une fillette de Plessé. En 1573, la compagnie de gens d'armes de M. d'Aumont fut placée par ordre du duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, en cantonnement à Pontchâteau. A cet effet, les paroisses voisines furent chargées de subvenir

(1) Mairie du Gâvre. Copie de 1579.

aux besoins de la troupe. Plessé dut fournir 100 boisseaux d'avoine, 25 quintaux de foins et 12 quintaux 1/2 de paille. Les paroissiens de Plessé crurent bon de faire partager à leurs frères du Gâvre le poids de cette subvention que le roi prélevait sur eux. Un beau jour, Nicolas Pelé de Pontchâteau se présenta chez eux pour réclamer leur part de taxation. Ils refusèrent. Nicolas Pelé en fit alors saisir plusieurs et en particulier Jean Durand et Thébaud Dugué qui furent menés prisonniers à Pontchâteau. Tous les Gâvrais s'adressèrent au Présidial de Nantes pour réclamer contre cette injure, qui, dans la personne de leurs compatriotes, les atteignaient tous. Celui-ci leur donna gain de cause et renvoya Pelé à se pourvoir contre les habitants de Plessé qui l'avaient induit en erreur.

Les archives du Gâvre renferment l'exposé d'un fait plus curieux encore. En 1562, le fermier général de la chatellenie du Gâvre, Olivier Guichard, fit venir de Nan- « tes une meulle avecq. son plâtre pour mettre au grand « moullin à eau dud. Gâvre et des pierres de deux « meulles et courreaux, l'une pour le grand moullin, et « l'autre pour le moullin à draps avecques le plastre « pour les fayre et construire. » Il crut pouvoir réclamer aux habitants le payement des frais nécessités par le transport des matériaux depuis la Fosse jusqu'au Gâvre. Le sénéchal du Gâvre appuya ses prétentions et désigna même le receveur François de la Rivière pour faire l'esgail de ces diverses sommes fort peu importantes : 7 livres 10 sous étaient dues à Lemasson, 24 livres 4 sous à Gourbil. Il semblait bien qu'il eut raison d'en agir ainsi car les moulins servaient à la communauté des habitants. Ceux-ci protestèrent néanmoins : ils obtinrent non seulement que le jugement du sénéchal du Gâvre fut cassé, mais qu'Olivier Guichard les indemnisa des frais qu'ils avaient fait pour la défense de leurs droits.

A chaque début de règne, ils avaient soin de faire confirmer par le souverain leurs privilèges. Ils eurent

pendant longtemps dans leurs archives les lettres confirmatives de Jean V, de François I, d'Arthur de Richemont, de François II. Lors de la réunion de la Bretagne à la France, ils sollicitèrent de semblables lettres de Charles VIII. En 1500, ils obtinrent le renouvellement des mêmes concessions de la reine Anne de Bretagne, redevenue duchesse, par la mort de son premier mari, mais ils firent viser ces mêmes lettres par le second mari de leur souveraine, Louis XII. En 1539, François I abandonna au dauphin Henri la jouissance de la Bretagne : les Gâvrais sollicitèrent du jeune prince le renouvellement de leurs privilèges ; il le leur accorda par lettres datées d'Arques, du mois d'Août 1545. François II agit de même en 1559. Chaque souverain s'acquitta ainsi, à tour de rôle du même devoir : les lettres d'Henri IV, postérieures à la soumission du duc de Mercœur sont datées de Nantes, Mai 1598 ; celles de Louis XIII, de Paris, 26 Juillet 1613 ; celles de Louis XIV, de Paris, 10 Août 1643 ; celles de Louis XV, de Versailles, Février 1743.

Toutes ces lettres patentes étaient religieusement déposées dans le trésor des Archives. On y joignait en outre les arrêts des tribunaux, des conseils ducal ou royal, des cours des Eaux et Forêts qui confirmaient ou interprétaient les concessions anciennes des privilèges de la Communauté. Le 17 Janvier 1573, à la requête de Maître Julien Bidé, procureur des Gâvrais, le présidial ordonna que les habitants « esliroient l'un « d'entre eux pour luy bailler leurs lectres de franchises « et exemptions à garder, lequel s'en chargeroit et obli« geroit d'en répondre et seroit ladite obligation minse « aux archives de leur église et à son déceix seront les« dits titres délivrez à ung aultre et ainssy consécutive« ment ad ce que lesd. lectres ne se puissent perdre. »

L'ordre du présidial ne fut pas exécuté immédiatement, car dès 1578, les Gâvrais ne possédaient déjà plus les lettres de confirmation données par Charles IX. Celles de Pierre Manclerc n'existaient plus dès 1409. Le

15 Décembre 1579, à la réquisition de M. Rosmadec, vicomte de Mesneuf, grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne, tenant les assises des Eaux et Forêts au Gâvre, le procureur des habitants, J. Barrel, déposa les titres de la franchise du Gâvre. On en fit une double copie : l'une fut déposée « en la chambre des Eaux et « Forêts à la table de marbre à Rennes », la seconde fut délivrée aux habitants. C'est dans cette seconde, aujourd'hui encore conservée à la mairie du Gâvre, que nous avons vu le plus grand nombre des documents que nous venons d'énumérer. Elle fait loi en tout ce qui regarde les privilèges des habitants. Les originaux des lettres royales ne tardèrent pas à disparaître entièrement : nul ne pourrait dire en quelles mains ils sont passés..

En outre des privilèges que nous venons d'exposer, les habitants du village de la Madeleine d'Aiz jouissent de quelques droits spéciaux. Ils leur viennent de l'ancien prieuré de la Madeleine dépendant autrefois de l'abbaye de Blanche-Couronne. Les fermiers du prieur, d'après un acte de Richemont rendu en faveur de frère Raoul du Bois de la Salle, avaient droit « de pâture en la « forêt pour soixante bêtes d'aumailles et cinquante porcs, « au bois sec et abattu pour le chauffage du prieuré », enfin « à la tonture de dix marreaux d'herbe. » Maître de la forêt pendant quelques années, Clisson avait enlevé aux moines de Blanche-Couronne le libre usage de leurs droits, puis le leur avait rendu. Rentré en possession du Gâvre, Jean V agit de même à leur égard. Il fallut l'intervention personnelle de frère Raoul du Bois de la Salle près du connétable, un jour que celui-ci était venu visiter son domaine du Gâvre, le 22 Mars 1433, pour que la jouissance de leurs droits leur fut rendue par les officiers des Eaux et Forêts.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Sentence des exécuteurs testamentaires du Comte de Bretagne, Jean le Roux, en faveur des habitants du Gâvre.

Universis prœsentes litteras inspecturis, G. Redonensis, P. Briocensis, H. Venetensis, permissione divina episcopi, G. decamus Briocensis et Johannes de Mota, scolasticus Nannetensis, exsequtores testamenti inclytœ recordacionis Johanis quondam ducis Britaniœ defuncti, Salutem in Domino. Noveritis quod, nos sufficienter informati per inquestam quam super hœc fieri fecimus diligenter, quia homines mansionarii in villa de Gâvre probaverunt per litteras inclytœ recordacionis Petri quondam comitis Britaniœ, quod ipsi debent habere in foresta de Gâvre, extra brolia, pasturam animalium suorum et lecheriam et nemus mortuum ad usus suos, et probaverunt per testes, quod idem Johanes dux possessione prœmissorum spoliavit eosdem sine causa rationabili et quodque pro animalibus suis bovinis, equis, asinis unum annum etatis habentibus vel ultra, inventis in broliis sex denariis pro emenda de quolibet alito seu nucerico eorum solverit, et tenebantur, et quod ita ante dictam spoliacionem fuerat, Nos, possessionem dicti usagii restituimus et adjudicamus eisdem, et declaramus quod pro dictis animalibus inventis in dictis broliis ultra sex denarios reddere minime teneantur, salvo tamen domino Duci moderno jure proprietatis in omnibus prœmissis. In cujus rei testimonium, prœsentes litteras, sigillis nostris parvis quibus utimur, nos episcopi prœdicti, unacum sigillo nostro communi in quo utimur in negocio exsequcionis testamenti prœdicti, duximus sigillandum.

Datum die Sabbati Anni Nativitatis Beati Johanis

Baptistæ. Anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo.

(M^{c} cc^{cc} LXX mo octavo). (1)

Acte du duc de Bretagne Iean II, établissant les limites de la franchise du Gavre et les droits dont jouiront les habitants.

A touz cieulx qui cestes présentes lectres verront et oirons, Jehan duc de Bretaigne, conte de Richemont, Salut en Notre Seigneur: Saichent touz que comme notz hommes demourans en nostre ville du Gâvre, disent eulx avoir aulcuns usaiges en nostre forest du Gâvre par les donnaisons que le conte Pierre, nostre ayeul, leur feist et comme ils disoint, quand il fonda la ville du Gâvre, et icieulx notz hommes, de leur bonne volonté, sans force se soint delessez du tout en tout des usaiges et en aiant quicté à toujours mais nous et notz hoirs et notz successeurs, sans rien jamès demander en icieulx usaiges, Nous en récompensacion de ce, avons délessé ésd. hommes et à leurs successeurs qui demourent et demouront en nostre ville du Gâvre les choses qui ensuyvent : C'est ascavoir toutes les terres nouvelles sises entre le Pont d'Aiz, d'une part, et le chemin qui vait à Foulgeré, d'autre, desquelles terres icieulx hommes souloint payer les cens chaincun an à la Toussainctz, à tenir, avoir lesdictes terres à toujours mais lesd. hommes et leurs successeurs qui demourent en lad. ville du Gâvre comme leur propre héritaige. Item un breil de bouays que l'on appelle les Arpens, sys comme il se divise, d'ung santier qui vait du Pont d'Aiz droict au Gaysac, et une lande durant dès le Chesne à la Messe jusques au grant fossé qui vait devers Amesperac, d'une part, et jusques à la terre Guille de la Grée, d'autre, desqueulx breil et lande lesd. hommes auront et lèveront et pourront avoir et lever

(1) Archives de la Loire-Inférieure. E. 157.

à toujours mais toutz les fruictz et profitz, tant en herbaige et lande, comme en glan et en tous autres manières de pasnaige en telle manière quels ne pourront ne debveront rien copper, explecter, ne porter du boais qui est et sera en ladicte lande ou breil dessusdict. — Lesquelx terre, breil et lande dessusdictz lesd. hommes et leurs successeurs qui demourent et demourront en lad. ville du Gâvre tiendront et auront à toujous mais en la manière qui est dicte paravant, franchement et quictement sans en poier cens ne rentes, redevances ne servitudes. Et est ascavoir que nous octrions à tous notz dicts hommes qui demourent, demouront en nostre dicte ville du Gâvre qu'ils soient quictes et francs à toujoursmais de taille et de chevauchées et toutes coustumes et exactions par toute nostre terre et domaine, en telle manière que chaincun d'icieulx rendra à nous et à nos hoirs pour sa maison qu'il aura en la dicte ville du Gâvre, chaincun an, en la feste de la Décollacion St Jehan Baptiste, cinq soulz de la monnoie courrante de cens pour la place et terme, et sy ilz en tiennent plus ou moyns, ils en poieront à la valleur segond la quantité de la place qu'ilz tiendront. Item leur octrions à nos dictz hommes que nul d'eulx n'ira à nostre ost jusques à l'errière ban. Et est ascavoir que s'il avenoit que aulcune beste desdictz homme fut trouvée pessante en nostre forest du Gâvre, sans garde, celuy à qui ladicte beste seroit nous rendroit seix deniers pour l'amende ; et sy elle estoit trouvée pessante o garde faicte, elle seroit forfaicte à en fère nostre volonté sauf à nous et à nos hoyrs sur nots dictz hommes, nostre seigneurie et nostre justice en toutes les chouses dessus dictes. Donné tesmoing nostre seel, au Plesse de lez Gâvre, le Vendredy avant la Panthecoste l'an de grâce mil cc IIIIXX et saize ans.

(*Archives communales du Gâvre. Copie vidimus du* 21 *Déc.* 1579, *faite elle-méme d'après un acte vidimus du* 10 *Déc.* 1457).

Le Voyage du Comte d'Artois

à Nantes, en 1777,

ET LE MARIAGE DE LA ROSIÈRE D'ARTOIS

Par LÉON DELATTRE

I. — Le Voyage en Bretagne

Charles-Philippe de France, comte d'Artois, frère de Louis XVI, âgé de 19 ans et demi (1), voulant visiter les ports de la Bretagne, partit de Versailles le 7 mai 1777.

Il passa par Dol le 11 mai, en venant d'Avranches ; à son entrée, il reçut les hommages des Députés de l'Hôtel-de-Ville ; il se rendit ensuite au Palais épiscopal, où il accepta le dîner que l'Evêque avait fait préparer pour lui et pour les seigneurs de sa suite. Il partit à trois heures pour se rendre à Saint-Malo, où il arriva le même jour, à six heures et demie du soir, accompagné de MM. le Prince d'Henin, Capitaine de ses Gardes ; du Comte de Bourbon Busset, premier Gentilhomme de la Chambre ; du Chevalier de Crussol, du Marquis de Sainte-Hermine ; du Chevalier d'Escars, du Prince de Nassau ; du Chevalier de Coigny et du Comte d'Esterasi.

Il séjourna dans cette ville jusqu'au 13. Pendant ce temps, il y fut fêté et il y reçut les compliments du

(1) A l'occasion de la naissance de ce prince, le Bureau de la Ville de Nantes décida « d'assister, le dimanche 6 novembre 1757, au *Te Deum* chanté à l'issue des Vespres dans l'église cathédrale, en actions de grâces de cet heureux événement. Un bûcher fut préparé en la place Saint-Pierre, lequel fut allumé par le Commandant de la place et le Maire. Les habitants furent invités d'allumer des chandelles à leurs fenêtres pendant toute la nuit, à peine de 10 livres d'amende au profit des hôpitaux (*Archives municipales de Nantes, BB* 95.)

Corps municipal, des habitants et des Compagnies qui s'empressèrent de lui témoigner leur attachement à sa personne. On lui fit admirer les illuminations les plus curieuses et tout ce qui était employé dans des réceptions semblables.

C'est à Saint-Malo que le Comte d'Artois reçut la députation du Parlement de Bretagne, composée de la manière suivante :

Grande chambre
- Merdy de Catuelan, Président.
- De la Houssaye, Président.
- Boux de Saint-Mars, Conseiller.
- De la Gacherie, Conseiller.
- De Kersalaun, Conseiller.
- De Guerry, Conseiller.
- De Montreuil, Conseiller.

Première des Enquêtes. — Dupont.
Seconde des Enquêtes. — Leloup de la Biliais.
Requêtes. — Dubois de Teilleul.

Le Président de la Cour, Messire du Merdy de Catuëlan, le complimenta au nom de la Compagnie, en ces termes :

« Monseigneur,

» Le Parlement de Bretagne, privé du bonheur de » vous voir dans le lieu de ses séances, s'empresse de » vous offrir, par ses Députés, l'hommage de son pro- » fond respect, dans une ville dont les habitants furent » toujours guerriers et citoyens.

» Tous vos instants, Monseigneur, vont être partagés » entre le spectacle majestueux des forces que les Ports » de la Bretagne opposent aux rivaux de la France, » et le spectacle intéressant de l'amour des Peuples, de » la fidélité bretonne. Puissent ces sentiments, expri- » més par les signes touchants de l'allégresse publique » qui marquent chacun de vos pas, mériter d'être rendus » par vous-même au Monarque chéri avec lequel vous » partagez nos cœurs.

» Destinés par état à lui retracer souvent les vœux » et les besoins de ses sujets, nous ôsons, Monseigneur, » vous recommander de si grands intérêts : daignez » être l'interprète de notre zèle, daignez faire parvenir » la soumission des Bretons jusqu'au Trône ; le Sou- » verain qui l'occupe reconnaîtra toujours son Sang » à l'amour que vous lui témoignerez pour ses Magis- » trats et pour ses Peuples. »

Le Prince répondit :

» Je rendrai compte avec plaisir au Roi des marques » de soumission, de fidélité et de zèle de son Parle- » ment pour sa personne ; quant à l'affection que vous » me témoignez, j'y suis très sensible et ne l'oublierai » jamais (1). »

Il arriva à Brest le mercredi 14 mai 1777, à six heures du soir ; il descendit chez M. d'Orvilliers, Commandant de la Marine, où était préparé son logement ; on le reçut au bruit de toute l'artillerie et des batteries.

Le 15, on lui fit visiter tous les magasins du côté de Brest, depuis le magasin général jusqu'à la brasserie ; il passa dans tous les ateliers et vit le commetage d'un câble à la Corderie ; il accepta du Maître Poulieur une collection, en réduction, de toutes les espèces de poulies qui entrent dans le gréement d'un vaisseau. L'après-midi, il visita l'arsenal d'artillerie, où il assista à l'exercice à boulets, exécuté par les canonniers de Marine. Ensuite, la mer étant très calme, il se rendit en rade et l'on fit appareiller deux lougres qu'il suivit avec son canot ; toute l'escadre le salua, ainsi que les batteries, d'une double décharge d'artillerie. A six heures et demie, il se montra au spectacle.

Le 16, il vit abattre en carène le vaisseau l'*Actif*, de 74 canons et déjeûna sur le radeau ; on lui fit voir les trois formes de Pontaniou, les magasins de Recou-

(1) Journal abrégé du voyage de S. A. R. Mgr. le Comte d'Artois en Bretagne. — *Nantes, impr. Vatar fils aîné*, 1777, *in*-8°, 15 *pp.* (Archives de la Chambre de Commerce de Nantes).

vrance, les frégates *La Nymphe* et *La Sibille,* qui étaient sur les chantiers ; on le conduisit ensuite au fond de la rivière de Penfeld pour visiter la Forge à martinets et le Moulin à scies, qui fonctionnaient par le moyen de l'eau. Le soir, il retourna au spectacle.

Le 17, à dix heures du matin, on mâta devant le Comte d'Artois le vaisseau le *Saint-Esprit,* de 80 canons ; il alla ensuite en rade, où il fut salué par les vaisseaux et les batteries. Dès son entrée en rade, on fit appareiller le vaisseau *Le Bizarre,* sur lequel le prince s'embarqua pour se rendre jusqu'au Goulet. On le mena dîner à bord du *Magnifique,* sous une tente qui s'étendait du mât de misaine au mât d'artimon et où se trouvaient placées les dames des Officiers de Marine. A trois heures de l'après-midi, on commença un simulacre de guerre qui dura jusqu'à cinq heures et demie : deux frégates et deux lougres se battirent sous voiles, à forces égales, et ensuite quatre vaisseaux de ligne se harcelèrent à l'ancre, par un feu continuel d'artillerie et de mousqueterie. A son entrée dans le Port, il fut de nouveau salué par l'Escadre et les batteries. Le soir, il alla au spectacle.

Le 18, il entendit la Messe dans l'église paroissiale de Saint-Louis, laquelle fut célébrée par le Recteur. Dans l'après-midi, le Vicomte de Laval Montmorenci, colonel du Régiment d'Auvergne, fit faire à sa troupe l'exercice à feu devant le Comte qui en fut fort satisfait. Il y eut ensuite spectacle et bal jusqu'à cinq heures du matin.

Le 19, il visita les batteries de la Côte. A dix heures du soir, il y eut une illumination générale sur tous les vaisseaux de l'Escadre ; des feux d'artifice furent lancés d'un vaisseau à l'autre et des batteries successivement.

Le 20, à huit heures du matin, le Comte d'Artois alla déjeûner à bord du vaisseau *le Bien-Aimé,* commandé par M. de Bougainville ; à dix heures, il partit

pour continuer son voyage, en se rendant par mer jusqu'à Landerneau.

Le même jour, à son passage à Quimper, le Prince reçut la pièce de vers suivante, composée par un Curé de campagne, près de Quimper :

Vers à Monseigneur le Comte d'Artois, lors de son passage à Quimper, le 20 *Mai* 1777.

O vous ! que la gloire environne,
Et qui, sur les degrés du trône
Elevé par les droits du sang,
Brillez moins de l'éclat du rang,
Que de celui de la personne ;
Vous, qui dans les cœurs, tour à tour,
Excitez la reconnoissance,
Le respect et la confiance,
Et tous les transports de l'amour ;
Prince adoré, dont le génie
Dédaignant un lâche repos,
Annonce à la terre un héros,
Un bienfaiteur à la Patrie ;
Parmi tant d'éloges fameux
Que les Amphions de notre âge
Répètent pour vous en tous lieux,
Souffrez qu'un Chantre de village
Vous offre aujourd'hui son hommage,
Sur un ton moins harmonieux.

***

Sans nom, sans gloire, sans envie,
Loin du théâtre inconstant,
Où l'on voit éternellement
S'agiter l'humaine folie ;
Sans humeur, sans misanthropie.
Je méditois paisiblement
Sur les écueils de cette vie ;
Content de pouvoir quelquefois

Lire dans mon taudis mistique
Non la Gazette britannique
Qui ment quatre ou cinq fois par mois
Sur les affaires d'Amérique ;
Mais l'intéressante chronique
Des Gestes du Comte d'Artois,
Et redire à mes villageois
Dans mon jargon Gallo-Celtique,
Nos beaux Edits, nos bonnes Lois,
Et tous les biens que doit la France
A l'amour, à la bienfaisance
Du plus sage de tous les Rois.

***

Mais soudain des cris d'allégresse
Viennent m'annoncer un Bourbon.
Est-il un Français, à ce nom,
Qui ne palpite de tendresse ?
Je suis venu, j'ai vu de près
Le *Germanicus* des Français ;
Et lui voyant tant de sagesse
Avec autant d'aménité,
Tant de grandeur et de noblesse
Avec autant d'humanité,
J'ai dit dans mon âme charmée,
Les tableaux de la Renommée
N'ont point outré la vérité ;
Et je retrouve dans mon Prince
Ce que Paris et la Province,
Après la Cour, ont répété.

***

Vous avez vu ce Port vanté
Où tout annonce la puissance,
La grandeur, la magnificence
Du Maître le plus respecté.

Oui, dans ces masses formidables
Qui bravent les flots orageux ;
Dans ces bassins miraculeux,
Dans ces dépôts inépuisables,
Dans ces immenses arsenaux,
Dans ces monceaux d'armes terribles,
Dans ces forts que l'art d'un héros (1)
A rendu presque inaccessibles,
Dans ces légions invincibles
De soldats et de matelots,
Prince, vous pourriez reconnoître
Et la grandeur de notre Maître,
Et les ressources de l'Etat,
Bien mieux encore que sur le trône
Où brille de tout son éclat
La dignité de la Couronne.

***

Vous avez vu des citoyens,
Dont l'âme au devoir asservie
Compte pour le premier des biens
L'honneur de servir la Patrie ;
Vrais amis de la Monarchie,
Plaçant le bonheur des humains
Dans le nœud sacré qui les lie
A leurs augustes Souverains ;
Ils jouiront de votre estime,
Ces bons et fidèles sujets ;
Le prix flatteur et légitime
Du zèle pur qui les anime
Etoit dans vos yeux satisfaits.

***

Mais au retour de vos voyages,
Remis dans les bras de l'amour,
Quand vous conterez à la Cour
Nos préjugés et nos usages,

(1) Le Maréchal de Vauban.

Nos besoins et nos avantages,
Ah ! dites à notre bon Roi,
Dites que tout ce qui respire
Dans l'enceinte de son empire
Le bénit et chérit sa loi ·
A ce récit bien véridique,
Pour la gloire de l'Armorique,
Ajoutez ces mots importants :
« Que cette Province fidèle
» Lui donnera dans tous les temps
» Des témoignages éclatants
» De son amour et de son zèle. »
Vous lui devez quelque faveur ;
C'est dans son sein qu'ont pris naissance
Ce grand Prélat (1), ce bon Seigneur (2),
Dont les talents et la prudence
Ont fait éclore en votre enfance
Le germe de notre bonheur.

***

Grand Prince, voilà mon hommage ;
Il étoit écrit dans mon cœur, ·
Je n'aspire point à l'honneur
De mériter votre suffrage ;
Mais si je suis assez heureux
Pour mériter que Votre Altesse
Veuille bien arrêter les yeux
Sur ce tribut de ma foiblesse ;
Puissiez-vous dire seulement,
Cet hommage n'est pas brillant,
Mais c'est un tribut volontaire
Que m'a payé le sentiment.
L'homme simple qui me le rend
Est du moins naïf et sincère ;
Et si le désir de me plaire
Pouvoit suppléer au talent,
Il eût parlé comme Voltaire (3).

(1) M. de Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges.
(2) M. le Duc de la Vauguyon.
(3) Journal abrégé du voyage en Bretagne, etc.

II. — Le Séjour à Nantes

Sur les avis que l'on avait eus à Nantes du voyage que faisait en Bretagne le Comte d'Artois, frère du Roi, et d'après les ordres reçus pour lui rendre les honneurs dus à sa naissance (1), les Officiers municipaux avaient décidé de lui faire préparer des fêtes magnifiques Mais, pour des motifs que nous ignorons, ils chargèrent le Commerce d'ordonner tout ce qui était nécessaire à cet effet. Une Assemblée générale du Commerce fut convoquée en grande hâte le 10 mai 1777. Le procès-verbal de cette réunion est rapporté en ces termes :

« Assemblée générale du Commerce, tenue le 10 mai 1777, par MM. Edelin de la Praudière, Lincoln, Le Ray et Guinebaud, Consuls en exercice, à laquelle ont assisté MM. Cadou père, Portier, Berrouette, Millet, Rivet de la Tournerie, Budan du Vivier, N. Arnous, Drouet, Froust, Chanceaulme-le-jeune, Simon, Paimparay, Wilfesheim, Le Bourg fils et Mayer, anciens Juges, Consuls et Négocians.

» Messieurs les Juges Consuls, M. Edelin de la Praudière, l'un d'eux, portant la parole, ont exposé à l'Assemblée qu'ils l'ont convoquée pour avoir son avis sur ce qu'il conviendra de faire de la part du Commerce de cette Place, lors de l'arrivée de Monseigneur le Comte d'Artois, qui est attendu en cette Ville le 22 de ce mois :

(1) Les Etats-Majors des places où il se rendait devaient se trouver à son arrivée à la porte de la ville et, à partir de ce point, l'infanterie de chaque garnison, sous les armes, bordait les rues jusqu'à la porte du logement destiné au Prince.

Devant ce logement se trouvait une garde de 150 hommes commandés par un lieutenant-colonel, avec un drapeau de couleur.

A son départ, l'infanterie devait border les rues de la même façon.

Le Prince devait être salué, à son entrée et à sa sortie de chaque ville, par une décharge générale de toute l'artillerie. Il avait déclaré, à son départ de Paris, qu'il ne voulait recevoir aucuns honneurs civils. — (Bibliothèque publique de Nantes, *Pièces relatives au voyage d'Artois à Brest, en* 1777, Ms. 1271.)

et pour la mettre plus à lieu de prendre un parti à cet égard, ils lui ont rappellé ce qui avoit été arrêté les 21 août 1766 et 19 juillet 1769, au sujet des fêtes données pour l'arrivée de M. le Duc de Praslin et la rentrée de l'universalité des Membres du Parlement de Bretagne, ainsi que ce qui fut fait, par souscription des Négocians, pour la réception de M. le Duc de Duras à Nantes, les 22 et 23 août 1769.

» L'Assemblée, saisissant cette occasion favorable pour faire éclater son respect, son amour et son zèle pour Sa Majesté et la famille Royale, a arrêté :

» 1° Que MM. les Juges-Consuls en exercice et anciens, en robes de cérémonies, accompagnés des principaux Négocians, iront complimenter Monseigneur le Comte d'Artois sur son arrivée.

» 2° Que, sur le champ, ces Messieurs écriront une lettre aux Négocians pour les inviter à former entre eux une Compagnie, afin d'aller au-devant de ce Prince.

» 3° Qu'il sera donné des fêtes sur la place de la Bourse et le Port-au-Vin, aux frais du Général du Commerce, et sur les fonds qu'il a actuellement en caisse ; que MM. les Juges-Consuls en exercice et MM. Berrouette et Chanceaulme le jeune, anciens Consuls, nommés Commissaires en cette partie, voudront ordonner ce qui sera nécessaire pour ces fêtes, l'Assemblée s'en remettant à leur prudence pour la dépense (1). »

Le même jour, la circulaire suivante fut adressée aux jeunes négociants de Nantes par MM. les Juges et Consuls :

» Le Commerce assemblé vous prie de vouloir bien concourir avec lui à rendre à Monseigneur le Comte d'Artois toutes les marques de respect que nous lui devons. Pour cet effet, il vous aura beaucoup d'obligation, si vous voulez vous unir pour former une compa-

(1) *Archives de la Chambre de Commerce de Nantes.* — Délibérations générales du Commerce, C. 584.

gnie et aller au-devant de ce Prince, à son arrivée en cette Ville.

» Ceux de vous, Messieurs, qui voudront y consentir, sont invités de se trouver lundi prochain, à onze heures, dans la Salle des Assemblées du Commerce, maison Villestreux, pour délibérer sur les arrangements qu'ils croiront devoir prendre à ce sujet (1). »

En conséquence de la Délibération du Commerce, les Négociants se réunirent pour montrer leur satisfaction de voir un Prince à qui ils voulaient donner des preuves de leur attachement à la famille royale.

De jeunes négociants, au nombre de quatre-vingt-neuf, formèrent une compagnie à cheval pour aller au-devant du Comte d'Artois. Ils choisirent unanimement M. Louis Drouin, l'un d'eux et ancien Consul, pour les commander. Tous prirent pour uniforme un habit de drap vert galonné d'or ; parement et collet satin cramoisi ; doublure verte et culotte couleur de paille ; chapeaux à bourdaloues avec gland et ganse d'or, orné d'une cocarde et de plumes blanches. La housse des chevaux était en cramoisi galonné d'or.

Voici les noms de ces négociants :

Louis Drouin, faisant fonction de Commandant ;

Pierre-Guillaume Cadou, Capitaine au Bataillon de Saint-Nazaire, faisant les fonctions de Major.

Ecuyer Dominique Deurbroucq et André-Louis Fournier, faisant fonctions d'Aide-Majors.

Louis Seigne et Charles Drouin du Parçay, Porte-Etendards.

Ecuyer Louis Chaurand du Chaffaut ; François Thomas, Lieutenant au Bataillon de Saint-Nazaire ; Ecuyer Louis-Michel Libault, fils ; Ecuyer Guillaume Bouteiller, fils ; Guillaume Paimparay ; Jean-Henri Wilfeilsheim, aîné, et Claude Carié, faisant fonctions d'Officiers.

(1) *Arch. de la Chambre de Commerce de Nantes.* — Copies de lettres du Commerce, C. 605.

Alexandre Desclos, le jeune ; René Odiette, fils ; Alexandre Allote de la Fuye ; Jean-Ambroise Edelin, fils ; Ecuyer Augustin Charet-Clartais ; Anne-Jacques Le Noir de Quebriac ; Louis-Jacques Brière ; Jean-Alexandre Dargainarez ; Chrétien-Louis Siffert ; François Lanarez ; Julien-Bernard Lebourg, fils ; Ecuyer Michel Portier, fils ; Augustin-Pierre Lachaup ; Philippe Robert Vallot, fils ; Blaise Chanceaulme, aîné ; Guillaume-Thomas de la Lande ; Jean-Marie-Victor Corpron ; Ecuyer Joseph-Yves d'Acosta, jeune ; Guillaume Chrétien Meier ; Benjamin Thurninger ; Auguste-Louis Guérin Louet ; Ecuyer Charles-Jacques Fieffé de Montgey ; Claude Feydeau ; Barthelemy Corvaisier ; Ecuyer Charles Leroux des Ridelières ; Silvain-Claude Paris ; René-Jean-Guillaume Aubry de la Fosse ; François-Claude Rozier ; Louis-Etienne deTollenare ; Jean-François Passart ; Jean Tessier ; Ecuyer Augustin-Olivier du Pavillon ; Jean Anthus ; Jean-Baptiste Vandamme ; Louis-Georges Wessels ; Jean-Baptiste-Pierre Morin ; Martin Schultz ; Louis-Vincent Rio ; Mathieu Tourgouilhet ; François Branger, aîné ; Laurent Andrieu, fils ; Jean Allary ; Jean-Moïse Beguyer ; Benoît Bourcard ; Liévin Charles-Jacques Maelstat ; François de Montauré, aîné ; Jean-Baptiste de Montauré, jeune ; Nicolas-Martin Almgreen ; Jean-Anne Duboisviollet ; Marie-Joseph Mosneron Dupin ; Jean-René Paris des Morandières ; Jean Pennet ; Louis Langevin, aîné ; Augustin Terrien ; René Sagory ; François Langevin, jeune ; François Brisseau, fils ; Pierre Robertière Lemasne ; François Prevost ; Robert-Toussaint Mosneron, jeune ; Jean-Nicolas Borne, aîné ; Pierre Chaux ; Jean-Godefroy Kuntz ; François d'Haveloose, jeune ; Jean-François Lonaty ; Ecuyer René Budan, fils ; Ecuyer Pierre-Ferdinand Ozenne ; Pierre Le Jeune, aîné ; François-Corentin Coussoul ; Jean-Mathurin Thébaudière, jeune ; Augustin-Jean-Baptiste Moriceau, fils ; René-Claude Dumottai ; François Dupoirrier de la Rivaudière ; François Tache-

reau ; David-Jacques Galwey ; Georges-Conrad Uhthoff.

A l'exemple de ces Messieurs, cinquante-huit jeunes gens de la Ville formèrent une Compagnie de cuirassiers. Ils prirent pour uniforme habit et culotte en drap, couleur de chamois, et veste blanche. L'habit, les parements et le collet en cramoisi avec galons et brandebourgs d'argent, aiguillette sur l'épaule, chapeau bordé d'argent, orné de cocardes et de plumes blanches. Cuirasses devant et derrière, et la housse cramoisie bordée d'un galon ; les cuirasses, artistement faites et aussi reluisantes que des glaces, ajoutaient encore à l'élégance de leurs habillements.

Ces cuirassiers nommèrent pour leur chef M. Giraud, ancien militaire dont on avait déjà admiré l'activité, le zèle et la contenance militaire, lors de l'entrée du duc de Duras (1) ; ils déférèrent le principal commandement à M. Drouin. Voici les noms de ces jeunes gens :

François Giraud, Commandant ; Pierre Binet, Major ; Louis Gigaud de la Giraudais, Aide-Major.

Louis-César de Maupassant ; Sébastien Passelès ; François Ferron ; Nicolas Mulonnière ; François Vilmain ; Jean-Baptiste Babin ; Pierre-Fleury Pimot ; Jean-Baptiste Réverier ; Vincent Roger ; Crisante Jean-Félix Delaporte ; Jean-Baptiste Lafargue ; Pierre-François Le Sénéchal ; Gabriel Belloc, fils aîné ; René Cousin ; Jean-François Brouard ; Julien Gaudin ; Louis Riverin ; François Prevost ; Pierre Gitton fils ; Pierre-Guillaume Couillaud ; Jean-Baptiste Gœau-Chauvinnière ; Jean-Baptiste Daviaud ; Louis-Marie Giraudeau ; Pierre André ; Jacques Réverier ; Nicolas Tiret ; Benjamin Lagarde ; Patrice Binse ; François Legrand ; Ecuyer François de Kermasson ; Ecuyer Julien Mongermon ; Jean Parent ; Thomas Chatellier ; François Bezier ; Claude-Louis Poydras de la Lande ; Joseph Goguet ; Simon Charmet ; Claude Lory Dugason ;

(1) M. Giraud était commis chez M. Dumesnil, Directeur des poudres et salpêtres.

Nicolas Jacob de Florainville ; Louis Théodore Gareau ; Ernaud, fils ; Charles-Marie Forestier; François Huard ; Etienne-Louis-Eustache Carré ; Pierre Bray-Devalette ; Julien Housset ; Nicolas-François Domingé-Meiracq ; Augustin Garosse ; Julien Douillard ; Jean-Pont de Bouzillé ; Richard Duverné ; Desrivaux ; Fleury ; Mathurin Banaud ; Jacques Billiard.

Quelques jours avant l'arrivée du Prince, les deux compagnies s'exercèrent ensemble.

D'après le vœu de l'Assemblée générale du Commerce, les Commissaires qu'elle avait nommés firent préparer des fêtes et des illuminations. Afin de stimuler le zèle et l'empressement des habitants, le Siège, dans son audience du 15 mai, rendit une Ordonnance leur enjoignant de mettre aux fenêtres de leurs appartements, « des chandelles, lampions ou pots de feu. » Les rez-de-chaussées des maisons situées sur le passage du Prince devaient être tendues de « tapisseries décentes, sous peine de 50 livres d'amende. » Cette ordonnance de police, qui organise l'enthousiasme sur toute la ligne, est assez curieuse pour que nous la transcrivions ci-après :

« Audience du Siège Royal de la police de Nantes, où présidoit M. Gellée de Prémion, maire, faisant les fonctions de lieutenant-général de police ; assistants : MM. Fellonneau, sous-maire, de Kervégan, Raimbaud et Berthault, conseillers-juges, magistrats échevins.

» Présent : M. Guérin de Beaumont, conseiller, Procureur du Roy-Syndic, pour M. le Procureur du Roy de police, absent.

» Le Procureur du Roy syndic a remontré que l'arrivée prochaine en cette Ville de Monseigneur le Comte d'Artois, frère du Roy, est un de ces heureux événements que des réjouissances publiques doivent consacrer à la postérité, que l'allégresse qui s'est déjà répandue parmi les citoyens, annonce qu'il n'est besoin que de leur indiquer les moyens de rendre à cet Auguste Prince l'honneur qui lui est dû et de prendre les mesures convenables pour

empêcher que leur zèle et leur empressement n'occasionnent ni trouble ni confusion, requérant à ces causes le Procureur du Roy Syndic, qu'il y soit pourvu.

» Le Siège a décerné acte de la remontrance du Procureur du Roy Syndic et, y faisant droit, ordonne que, mercredy et jeudy prochains, 21 et 22 de ce mois, sur les huit heures du soir, il sera fait une illumination générale en cette Ville et dans les fauxbourgs qui en dépendent. En conséquence, enjoint à tous les habitants de mettre ou faire mettre aux dits jours et heures, sur toutes les fenêtres de leurs appartements, ouvrantes sur les rues, quais ou places publiques, des chandelles, lampions ou pots de feu, et de veiller aux dittes illuminations afin qu'elles n'occasionnent aucun accident.

» Enjoint pareillement à ceux des dits habitants qui occuperont le raiz-de-chaussée des maisons qui se trouveront sur le passage du Prince, à partir de l'entrée de la rue de Gorge, du côté de la place de Saint-Nicolas jusqu'à la barrière du Château, passant par le quay du Port-au-Vin, le quai et le pont Brancas, la rue des Pannereux, la rue Barillerie, la place du Change, la Grande-Rue, le Pilory et la rue Basse-du-Château, de tendre ledit jour vingt-un de ce mois, chacun vis-à-vis de soy, des tapisseries décentes au-devant de leurs appartements, le tout sous peine de 50 livres d'amende par chaque contravention.

» Fait deffenses aux habitants et à tous autres de tirer des fusées, boettes, pétards, fusils, pistolets et autres armes à feu dans la rue ni par les fenêtres de leurs maisons, sous peine de 50 livres d'amende, dont les père et mère seront responsables pour leurs enfants, les maîtres pour leurs domestiques et les artisans pour leurs compagnons et apprentifs ; pourront même les contrevenants être arrêtés sur-le-champ et constitués prisonniers.

» Enjoint aux Commissaires de police de dresser des procès-verbaux contre les personnes qu'ils trouveront

en contravention, de tenir la main à l'exécution de la présente qui sera exécutée par provision, imprimée, publiée et affichée dans les lieux ordinaires et accoutumés de cette Ville, à ce que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance.

» GELLÉE DE PRÉMION (1). »

Tous les arbres de la promenade de la Bourse furent marqués, à la hauteur de douze pieds, par des pilastres dont les bases et les chapiteaux étaient garnis de lampions. Un vase et des guirlandes au-dessus étaient placés entre chaque arbre. Il régnait des deux côtés une corniche couverte de pots à feu, et l'on avait fait, à hauteur d'appui, un cordon également illuminé.

En entrant sur cette promenade, on avait élevé, en face de chaque rangée d'arbres, un portique bien décoré et, devant la loge, un arc de triomphe, accompagné de portiques à droite et à gauche, chargés d'un très grand nombre de lampions et terrines à feu. Le couronnement, en transparent, portait les armes du Comte d'Artois, et au-dessous il y avait pour devise : *Hospite divo.*

On érigea sur le Port-au-Vin une pyramide de quarante pieds de hauteur, couverte d'une prodigieuse quantité de lampions depuis sa base jusqu'au sommet. Sur des amphithéâtres, aux quatre coins de la place, on plaça des barriques de vin pour le peuple.

Le vendredi, 23 mai, jour annoncé pour l'arrivée du Comte d'Artois, les Dragons et les Cuirassiers se rendirent, dans un très bon ordre, sur la route de Vannes, à la maison de plaisance de M. Drouin qui leur donna à dîner. Dans leur marche, ils étaient précédés d'une symphonie, composée d'un timbalier et de deux trompettes superbement vêtus, de hautbois et de clarinettes dont l'uniforme était en rose foncé. Vers deux heures,

(1) *Archives munic. de Nantes*, Registre des audiences de police, FF. 93.

ils montèrent à cheval pour aller au camp qu'ils avaient fait établir à quelque distance de la Bouvardière, à une lieue et demie environ de Nantes. Le Commerce y avait envoyé une halte et des rafraîchissements pour les deux Compagnies rangées sous des tentes aux deux côtés de la route.

Plusieurs courriers ayant annoncé la venue du Prince plus tôt qu'on ne l'attendait, les deux Escadrons allèrent à sa rencontre (1). Dès que la voiture parut, il fut salué d'une batterie de canons que l'on avait placée près des Trois-Moulins. Peu de temps après, M. Drouin s'avança à la portière, complimenta le Prince au nom des deux Corps et le supplia de vouloir bien lui permettre qu'ils eussent l'honneur de lui servir de gardes tant qu'il resterait à Nantes. Le Comte d'Artois lui répondit de la manière la plus gracieuse et accorda la demande qu'on lui faisait. Aussitôt, les cavaliers de la Maréchaussée cédèrent la place et se retirèrent plus loin.

Le cortège se mit en marche dans l'ordre suivant. Deux trompettes des Cuirassiers, en uniforme, avec un détachement de ce Corps, présentant le mousquet. Suivaient le Timbalier, le Trompette et les Musiciens, aussi en uniforme, avec un détachement de Dragons, l'épée à la main. La Maréchaussée se mit au milieu. La voiture du Prince et celles des Seigneurs et Officiers de sa suite, entourées de Dragons et de Cuirassiers. M. Drouin était à la portière du côté de l'auguste voyageur et M. Giraud de l'autre côté. Des détache-

(1) A son passage sur la paroisse de Couëron, qui s'étendait alors jusqu'à la Route de Vannes, il fut harangué par le recteur Tardiveau. Cette harangue, qui fut imprimée, est mentionnée au catalogue de la Bibliothèque publique de Nantes, n° 51705, sous ce titre : « Harangue adressée à S. A. R. Charles Philippe de France, comte d'Artois, frère du Roi, lors de son passage sur la paroisse de Couëron, pour se rendre à Nantes, le 23 mai 1777 (par Hyacinthe Tardiveau, recteur de Couëron). *Nantes, imprim. A.-J. Malassis, s. d., in f°, 2 pp., texte encadré.* » Malheureusement, cet imprimé a disparu.

ments des deux Compagnies fermaient la marche et étaient suivis d'un très grand nombre d'équipages et de gens à cheval.

Ce cortège, marchant dans le plus bel ordre, formait un coup d'œil magnifique. La bonne mine des cavaliers, la beauté des chevaux, une affluence extraordinaire de personnes de tous états et d'étrangers que l'impatience de voir le frère du Monarque, avait fait aller au-devant de lui, ajoutaient encore à ce brillant spectacle.

On remarqua que la Noblesse ne se porta pas à la rencontre du Prince, ne voulant point se soumettre au commandement de M. de Jasson, grand bailli d'épée de la province de Bretagne, qui marcha à la tête des deux compagnies.

Arrivé sur la place de Viarme, après avoir été salué de la batterie que l'on y avait amenée, il fut reçu par M. le Comte de Menou, Commandant des Ville et Château de Nantes, accompagné de tout l'Etat-Major, des Officiers d'artillerie et du génie. On lui présenta le dais. De là, parvenu au placis Saint-Nicolas, M. Gellée de Premion, Maire de Nantes, à la tête de la Milice bourgeoise, le harangua auprès d'un arc de triomphe que l'on avait érigé en face de la rue de Gorge et lui présenta les clefs de la Ville. En passant sur le Port-au-Vin, le Comte d'Artois fut salué de vingt-un coups de l'artillerie que l'on avait placée sur l'éperon de l'Ile-Feydeau.

Les rues qu'il traversa étaient tapissées et sablées. Un peuple innombrable d'habitants et d'étrangers criaient de toutes parts : *Vive le Roi ! Vive le Comte d'Artois !* Enfin, il arriva au Château à six heures du soir, et il fut salué de vingt-un coups de canons.

Ici, se place un incident sans grande importance, mais qu'en historien fidèle, nous tenons à rapporter. Le Comte de Menou, Lieutenant du Roi, voulut interdire l'entrée du Château aux Dragons et aux Cuirassiers et des Invalides croisèrent leurs fusils pour les empêcher

de passer. Sur ce qui fut dit avec fermeté par les Officiers de ces Compagnies que *le Prince leur ayant confié la garde de sa personne, ils auraient l'honneur de le veiller jour et nuit et de l'accompagner partout où il irait,* l'opposition à leur entrée dans la Place cessa aussitôt.

Quelques instants après, les principaux Corps de la Ville, les Magistrats, l'Université, les Compagnies et Communautés religieuses vinrent lui présenter leurs respects et lui témoigner la joie qu'ils ressentaient de le voir à Nantes. M. Lincoln l'ayant complimenté au nom du Commerce et de la Juridiction consulaire, le Prince lui répondit en ces termes : « *Je connais toute l'importance du Commerce, et je lui accorde ma protection.* »

A sept heures, accompagné de Dragons et des Cuirassiers, il se rendit à pied à la Salle de spectacle, où il y trouva une assemblée nombreuse de dames et fut reçu avec la plus vive démonstration de joie, aux applaudissements répétés de l'assemblée. On joua *la Partie de chasse de Henri IV* (1). Gourville, un des acteurs, saisit cette occasion pour chanter des couplets à sa louange et lui présenta une couronne de fleurs et un bouquet.

Voici les compliments adressés, tels qu'ils sont imprimés dans une relation du temps (2).

(1) « La partie de chasse de Henri IV », comédie en trois actes et en prose, œuvre de Charles Collé, chansonnier et auteur dramatique, parut sur la scène de la Comédie Française en 1774. Elle resta longtemps au répertoire et on la donnait en représentation dans les Villes de province, à l'occasion des réjouissances organisées pour les événements importants. A Nantes, elle fut jouée le dimanche 19 juillet 1789, dès l'annonce de la prise de la Bastille. Le dimanche, 24 avril 1817, à l'occasion de la Fête de la Saint-Louis, cette comédie fut jouée en spectacle gratis au théâtre du Chapeau-Rouge.

(2) Journal abrégé du voyage de S. A. le Comte d'Artois en Bretagne. — *De notre Imprimerie, le* 31 *mai* 1777, *Vatar, fils aîné, à Nantes, place du Pilori.*

COUPLETS CHANTÉS par les sieurs Gourville, Valville et la Demoiselle Soulier au spectacle de Nantes, dans *la Partie de Chasse de Henri IV,* honoré de la présence de Monseigneur le Comte d'Artois.

(Au troisième Acte, Scène VII, Michault, adressant la parole à Henri IV, qu'il ne connoît point, après avoir chanté *Vive Henri IV, vive ce Roi vaillant,* ajoute : *Allons, Monsieur, buvons à la santé de ce grand Roi, chantons sa postérité.*)

Michault, sur l'air, Vive Henri.

(A Henri IV.)

Monsieur, chantons dans ma chaumière,
De ce grand Roi, les rejetons :
Oui, sur les cœurs et sur la terre,
Doit régner le Sang des Bourbons ;

(A son fils et à Catau.)

Mon âme est satisfaite,
Mes enfants secondez ma voix,
Et qu'avec nous, le Nantais répète :
Vive d'Artois, Vive d'Artois (1).

Richard

En vers, ou bien en docte prose,
Chacun fait briller son esprit,
Pour faire rien, ou peu de chose,
L'on redit ce que l'on a dit ;
(Tenez mon père, tenez ma sœur,)
De la simple nature,
En ce jour empruntons la voix,
Et qu'après nous la race future,
Chante d'Artois, chante d'Artois.

(1) Le compliment, ce couplet et les suivants furent reçus avec une acclamation générale et répétés tout haut du Parterre et des Loges.

Michault

Aux pieds d'un Maître qu'on adore,
D'Artois, daigne porter nos vœux,
Pourroit-il en douter encore,
Lorsqu'il a pour témoins tes yeux ;
Peins lui notre allégresse
En chantant ton illustre nom,
Et que chacun répétoit sans cesse,
Vive Bourbon, vive Bourbon.

Catau

De laurier, de myrthe et de rose,
J'ai fait, ce matin, un bouquet ;
Je voudrois bien.... mais.... non, je n'ose
Le présenter ; j'en ai regret.
Ne pourrois-je, ma mère,
Aborder ce Prince charmant,
Et partageant les vœux du Parterre,
Lui faire aussi mon compliment ? (1)

(Catau, après ce Couplet, agitée de la plus grande timidité, prie son père de faire le compliment pour elle ;

(1) Ces couplets sont de l'acteur Gourville qui jouait dans la Pièce le rôle de Michault.

Jacques-Thomas Drot-Gourville, né à Vincennes, auprès de Paris, est décédé à Nantes le 28 novembre 1799 à l'âge de 76 ans. Peintre de l'Ecole française, ancien Maréchal-des-Logis au Régiment de la Ferronnais, ayant reçu trois blessures à la bataille de Fontenoy, poète, musicien, artiste dramatique, il fut l'ornement du Théâtre à Nantes pendant trente ans. Le 28 novembre 1805, les artistes célébrèrent l'anniversaire de sa mort par l'inauguration de son portrait peint par M. Hussard, artiste de Nantes. Au Grand-Théâtre, on donna ce jour *Le Dissipateur*, comédie, et *Le Petit Matelot*, opéra. C'est entre les deux pièces que le portrait de Gourville fut couronné, aux applaudissements de tous les spectateurs. A cette occasion, Blanchard de la Musse composa les vers suivants :

Acteur original, ce n'est qu'à la nature
Que Gourville dut ses succès.
Talent vraiment comique, âme sensible et pure,
Il fut le Préville et l'ami des Nantais.

Ses camarades élévèrent sur sa tombe, au cimetière de la Bouteillerie, un monument qui depuis longtemps a disparu.

et aux deux derniers vers, tous les Acteurs en scène furent à sa loge lui présenter une couronne de lauriers.)

Michault, au public.

Messieurs,

Il est donc dans nos murs, ce Prince, que Paris
Voit souvent s'attendrir aux chants de Melpomène ;
S'il est l'Amour fêté des grâces et des ris,
Sur les bords fortunés où serpente la Seine,
Dans la fière Armorique, il est le Dieu vengeur
Dont le courage altier, préparé pour la guerre,
Défiant nos rivaux, dans sa noble fureur,
Est venu dans nos ports effrayer le tonnerre.

Les Fils du Grand Henri naissent tous des Héros,
Dans les camps on les voit affronter les orages ;
Bienfaisants comme lui, dans le sein du repos,
Leur présence, du Peuple, écarte les nuages,
Pour les braves Français, elle est un jour de fête,
Où de myrthes fleuris on couronne leur tête.

Au Prince, en lui présentant la couronne

Ici, jeune d'Artois, chez les Bretons guerriers,
Le front de nos Bourbons n'est ceint que de lauriers.

Après *la Partie de chasse de Henri IV*, on donna *le Déserteur* qui conduisit jusqu'à dix heures. Ensuite, le Comte d'Artois se rendit au Château, où était préparé son logement et où il soupa chez M. de Menou, Lieutenant du Roi.

L'appartement préparé au Château pour l'hôte royal, mérite une mention particulière. La Salle de députation était ornée d'une magnifique tapisserie de Flandre, représentant les Tuileries, au haut de laquelle régnait une draperie imitant le velours, et bordée d'une crépine d'or. Au fond de cette Salle était un trône superbe, dont le couronnement était garni en velours cramoisi,

galonné d'argent, parsemé de fleurs de lis relevées en bosses et de petites pierreries. Au bas de cette garniture, pendait une crépine d'argent, dont l'éclat ajoutait encore au brillant du Trône et produisait un effet agréable à la lumière (1).

La chambre où coucha le Comte d'Artois, était décorée d'une riche tapisserie représentant le Parc de Saint-Cloud et des Fêtes champêtres : cette tapisserie n'étant pas d'une dimension suffisante pour atteindre la hauteur du plancher, on avait mis autour de la chambre une draperie naturelle en étoffe de soie galonnée en or, parsemée de cocardes, enrichie d'une crépine d'or et retroussée par des glands de même métal. Le lambris était placé sur chassis en toile peinte, à fond blanc, entouré d'une guirlande. Les rideaux des fenêtres étaient en pékin et relevés à l'italienne ; les fauteuils étaient dorés, et leurs couvertures, d'une riche étoffe, représentaient des trophées de guerre et d'amour. On voyait sur chacune des deux portes de la chambre un tableau allégorique : le premier représentait Minerve sur une nuée, tenant entre ses bras le blason du Prince ; le second figurait l'Histoire, qui, assistée d'un Génie, écrivait sur les ailes du Temps la vie de Louis XVI, dont le buste était devant elle. Au fond de la Chambre, on avait placé un lit à la chinoise, très bien sculpté et doré, garni de damas cramoisi, galonné en or, à la Bourgogne et soutenu par quatre courbes de fer doré. Au-dessus de ce lit, on voyait, sur une nuée, deux tourterelles donnant tous les signes de l'amour. Aux quatre angles était un Cupidon qui semblait fermer les rideaux.

Cette décoration avait été faite par les sieurs Danglas, tapissier, et Carrié, peintre.

(1) Lettre d'un Habitant de Nantes à un de ses amis, à Bordeaux, sur les réjouissances qu'a fait naître S. A. R. Mgr le Comte d'Artois à son arrivée et pendant son séjour à Nantes. — *Nantes, impr. A.-J. Malassis*, 1777, *in*-8°.

Toutes les maisons se trouvèrent illuminées lors de son retour du spectacle. L'Hôtel-de-Ville était très bien décoré, d'après le plan de M. Vatier, Maître de dessin, pensionné de la Ville. Parmi les illuminations des particuliers, on remarquait celles du sieur Loisel, peintre, demeurant place du Pilori, dont le fond était le portrait peint en buste du Comte d'Artois, tenu par une statue habillée, représentant Diogène, une lanterne à la main, qui fixait ce portrait, et sous ses pieds on lisait cette inscription : *Diogène est content, il a trouvé son homme.*

Un compagnon menuisier avait fait une inscription naïve. Il avait placé au-dessus de la porte de son patron nommé Gobert, qui demeurait rue des Cordeliers, une pancarte avec ces mots : *Vive le Roi, vive d'Artois, Gobert et moi.*

Le lendemain, samedi 24, jour de la Fête des Saints du Diocèse de Nantes, après le cérémonial du lever, le Prince, escorté de Dragons et de Cuirassiers à cheval, se rendit dans l'Eglise Cathédrale de Saint-Pierre pour y entendre la Grand'Messe. L'évêque, en habits pontificaux, ainsi que son clergé, le reçut à la grande porte, toutes cloches sonnantes, d'où, recevant l'eau bénite à genoux sur un prie-dieu, il monta au chœur pendant qu'on chantait le *Te Deum.*

Il monta dans les tours pour jouir du spectacle de voir toute la Ville et ses environs, d'où il descendit pour se promener à pied sur le Cours des Etats, quoique le temps fût fort pluvieux. Il fit ensuite une promenade en voiture dans la Ville, suivi de beaucoup de personnes aussi en voitures ; il descendit dans l'église des Carmes, où il fut reçu, avec le dais, par le Prieur qui lui fit visiter le tombeau des anciens Ducs de Bretagne.

Il dîna chez M. de la Muzanchère, Capitaine des Gardes de la Porte de sa Maison ; après le dîner, il joua trois parties de Paume, avec M. le Premier Président, contre un seigneur de sa suite et un Maître des Comptes.

Vers quatre heures, il se rendit sur la Fosse jusqu'aux

chantiers de construction des vaisseaux. Il fut successivement salué par les batteries de l'Ile Feydeau, du Sanitat, de Chézine, de l'Hermitage et par les canons des navires ancrés le long des quais et qui avaient arboré leurs flammes et pavillons. Le Comte d'Artois y retourna vers sept heures du soir pour voir lancer un vaisseau tout mâté que le défaut de marée avait empêché de mettre à l'eau jusqu'alors. Il lui donna le nom de *Comte d'Artois*.

Avant de retourner vers la Ville, le Prince monta au couvent des Capucins de l'Hermitage, d'où il ne sortit qu'après avoir vu ce qu'il y avait de remarquable.

Tout étant préparé pour les fêtes, la place de la Bourse et la pyramide du Port-au-Vin furent illuminées à neuf heures. Bien qu'il fût tombé une petite pluie fine pendant presque tout l'après-midi, l'illumination fut belle et brillante, car « toute la Fosse se ressentait des feux que le Prince avait allumés. »

« Il faut, écrit un habitant de Nantes, que Monsei-
» gneur le Comte d'Artois ait un empire bien puissant
» sur les cœurs des Nantais ; et je ne puis m'empêcher
» de dire, en parodiant Virgile :

» Luce pluit totâ, redeunt Spectacula nocte !
» Armoricœ imperium *Carolus* intus habet. »

Parmi les différentes illuminations de cette soirée, celle de M. Drouin fixait vivement l'attention. Ce négociant avait décoré la façade de son appartement d'une façon remarquable. Un tableau représentant Minerve, qui portait les armes du Prince, était éclairé par un nombre infini de lampions formant des colonnes, des cœurs et des étoiles, dont l'éclat le disputait à l'astre du jour. Près de cette maison, les deux Chambres de lecture avaient orné leurs balcons avec la plus grande symétrie. Dans l'embrasure des deux fenêtres de la première Chambre, on avait placé deux barriques qui distribuaient du vin au peuple massé en cet endroit.

Plus loin, M. Wilsfelshein s'était signalé par une décoration aussi bien entendue que brillante. A quelques pas de là, M. Montaudouin avait embelli la façade de sa maison d'un emblème dont la signification se laissait facilement deviner. Autour de trois cœurs, dont deux en tête et un en pointe, on lisait ces mots :

Hoec tria sunt unum.
(*Ces trois ne font qu'un*)

A peu de distance de cette dernière maison, un médaillon, entouré de lumières, annonçait l'espérance des Français : *In eo spes ultera Gallis.*

De l'autre côté de la rivière, M. Deurbroucq avait illuminé l'étendue de son vaste bâtiment. M. de Coëne avait orné son balcon d'une draperie peinte et de bouquets de lumières ; mais le vent, qui soufflait avec violence de ce côté, ne laissa pas longtemps subsister cette illumination.

Sur la Bourse, on avait installé un Café pour ces jours de fêtes. Au-devant d'une salle fortement illuminée, on voyait le soleil répandant sa lumière dans sa course ; et au bas étaient ces mots : *Quà transit illuminat.* Une devise ornait également la maison de M. de la Muzanchère, rue des Pannereux ; elle annonçait que le Comte d'Artois, en faisant sa route, captivait les cœurs : *Animos devincit eundo* (1).

A dix heures et demie, le Prince vint en carrosse sur la place de la Bourse, où il fut salué de quatre bouquets d'artifices qui remplirent successivement l'air de plusieurs centaines de fusées volantes et de pétards. Des fontaines de vin coulaient en plusieurs endroits ; le peuple dansait de tous côtés au son des instruments que l'on avait gagés, et ne cessait de crier : *Vive le Roi ! Vive d'Artois !*

Après avoir soupé au Palais épiscopal, où l'Evêque

(1) Lettre d'un habitant de Nantes à un de ses amis à Bordeaux, etc.

avait fait préparer un grand souper, le Prince se rendit à pied à la Salle de spectacle, dans laquelle les négociants avaient fait préparer un bal paré. Cette salle, superbement décorée, contenait douze cents personnes des deux sexes, des plus qualifiées et des plus notables de la Ville, qui y avaient été invitées par billets. Les Dragons et les Cuirassiers y eurent l'entrée libre.

La loge du Comte d'Artois était garnie en velours cramoisi brodé d'or ; au-devant était un tapis de velours de même couleur, avec galons, franges et glands d'or. Celle de la Ville était en vert, avec galons et gazes d'argent. On avait jeté sur le devant des premières loges une draperie en aumale cramoisie bordée d'une frange d'argent, et retroussée par des glands et des rosettes aussi d'argent. Au-dessus des premières et aux secondes loges, il y avait une corniche, garnie de galons d'argent et de guirlandes. La frise, touchant au plafond, était sur châssis, garnie en étoffe et figurant des panneaux bordés d'une draperie rose, avec franges et galons d'argent, entrelacée de guirlandes. Cette décoration était due aux soins de Gourville, Directeur du Spectacle.

Les personnes plus à portée d'approcher le Prince, admirèrent son air majestueux, ses manières aisées et la noble affabilité dont il usa dans les différents cercles où il se mêla pour danser jusqu'à quatre heures du matin. Il retourna alors au Château, après avoir changé de linge dans une loge qu'on lui avait fait dresser à l'une des encoignures du Théâtre.

Après avoir pris quelques heures de repos, il partit le dimanche, 25, à neuf heures du matin. Le canon du Château le salua, ainsi que celui de l'Ile-Feydeau, en passant sur le pont de la Belle-Croix. La Milice Bourgeoise était sur son passage. Les jeunes négociants (Dragons et Cuirassiers) l'escortèrent jusqu'à Pont-Rousseau. M. Drouin prit congé du Comte d'Artois qui lui dit les choses les plus gracieuses et lui témoigna même son déplaisir de ne pouvoir rester encore quelques

jours à Nantes. Enfin, il passa la rivière de Sèvre dans le bac (1), sans descendre de sa voiture, et là fut encore salué de vingt-un coups de canons d'une batterie placée sur le rivage.

Poursuivant son voyage sur Bordeaux, il arriva à Niort le même jour, à huit heures du soir, après une halte de quelques instants à Saint-Fulgent, où il avait dîné chez M. Fortin, seigneur du lieu. A peine descendu de voiture, il y reçut en signe de bienvenue « avec bonté trois pieds d'angélique qu'il permit à M. le Maire de lui offrir, » plante croissant en abondance dans ce pays et qui était à Niort l'objet d'un commerce considérable (2).

Le registre des délibérations de la Communauté de Nantes ne fait aucune mention du passage dans cette ville du frère du Roi. Il n'en est parlé, un mois après, que pour le paiement des frais qui s'élevèrent à 9.355 livres, sans aucuns détails. Le compte du Miseur, pour l'année 1778, contient, à ce sujet, ce qui suit :

« Article 416. — A M. Guérin de Beaumont la somme de 9.355 livres 6 sols 6 deniers pour son remboursement de pareille somme qu'il a payée pour dépenses faites à l'occasion de l'arrivée de Monseigneur le Comte d'Artois, payée aux fins d'autre ordonnance du 28 juin 1777, approuvée de M. l'Intendant et quittancée le 6 aoust dit an, cy rendue avec différents états, mémoires, comptes et quittances d'ouvriers, le tout relatif à la ditte dépense (3) ».

(1) En 1770, le 27 novembre, à la suite de pluies continuelles, les eaux de la Sèvre s'élevèrent avec tant d'impétuosité qu'elles emportèrent le pont de Pont-Rousseau, construit en 1658, avec la pyramide qui y était placée. La Ville, pour rétablir le passage, y entretint un bac jusqu'à la reconstruction du pont en bois, en 1778, la Communauté n'ayant pas trouvé assez de fonds pour faire exécuter un pont de pierre. Ce bac avait coûté 10.000 livres et on y voyait souvent à la fois huit charrettes chargées de vin, attelées de quatre bœufs, leurs conducteurs et plusieurs chevaux chargés.

(2) *Affiches du Poitou*, année 1777.

(3) *Arch. munic. de Nantes.* — Comptes de miserie, CC 233.

Cette dépense fut trouvée excessive par le Ministre de la Province, qui fit quelques difficultés pour l'approuver, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante adressée de Paris, le 19 juillet 1777, aux Officiers municipaux :

« C'est avec le plus grand étonnement, Messieurs, que j'ai vu l'état de la dépense que vous avez faite à l'occasion du passage de M. le Comte d'Artois. Vous savez que bien loin d'exiger cette dépense, l'intention du Prince étoit, au contraire, qu'on n'en fît aucune, et s'il y en avoit qu'il fût indispensable de faire, du moins il falloit supprimer les superflues et mettre dans les autres toute l'économie possible ; ce qui me surprend davantage, c'est la facilité avec laquelle M. de Beaumont a payé toutes ces dépenses, sur les mémoires des ouvriers, sans les faire examiner et sans y faire aucune réduction, quoique ces mémoires, et surtout celui du tapissier, dussent paroître singulièrement enflés. Je vois, entr'autres articles, que le tapissier a fourni des tapis estimés 900 livres et qu'il ne les reprend que pour moitié, quoiqu'ils n'ayent servi que deux ou trois fois (1). »

En terminant, il déclare qu'il n'approuvera dorénavant aucune dépense de ce genre, si les mémoires des fournitures ne lui ont pas été présentés auparavant.

Ces remontrances furent très sensibles aux Officiers municipaux qui s'attendaient plutôt à des félicitations, après avoir été en butte aux critiques de leurs concitoyens leur reprochant, au contraire, leur parcimonie dans cette occasion. Pour se justifier, ils répondirent au Ministre dans les termes suivants :

« Cette lettre dure nous a causé un déplaisir d'autant plus sensible que nous ne nous attendions pas à des reproches sur notre conduite, après avoir essuyé longtemps ceux de nos concitoyens sur l'épargne dont nous avions usé dans cette occasion solennelle. Ils sont les

(1) *Arch. départ. de la Loire-Inférieure,* C 299.

propriétaires des revenus de la Communauté qu'ils fournissent ; ils avaient une sorte de droit à exiger que nous fissions avec plus de distinction les honneurs de leur patrie ; et ils nous ont tourmentés en nous objectant que la Ville de Nantes en avait plus fait pour M. le Duc de Penthièvre, plusieurs Ministres, M. le Duc d'Aiguillon et M. le Duc de Duras.

» Nous vous supplions, Monseigneur, de considérer que les circonstances ont beaucoup contribué à augmenter cette dépense. Le Château, seul logement convenable, ne fournit qu'un antique appartement composé de pièces immenses. L'état qu'on nous avait envoyé de votre part ne contenait pas le tiers des personnes de la suite du Prince. Il fallut subitement, et dans la confusion de son arrivée, faire de nouveaux arrangements. Ce furent les plus coûteux, parce que le prix des logements avait décuplé dans ce moment, à cause de l'affluence de vingt mille personnes de plus attirées dans la Ville par cet événement : MM. le Vicomte de Laval et de Noailles qui suivaient le Prince par ses ordres, ne trouvèrent pas à se loger dans les auberges ; ils ne purent l'être qu'à l'Hôtel de Ville.

» On avait préparé, suivant l'usage, une salle de compagnie pour l'audience. Le Prince voulut monter, sans s'y arrêter, à sa chambre où il reçut tout le monde pendant deux jours de pluie continuelle. Le tapis qu'on y avait mis, parce que le carrelage était dégoûtant, dut être plus gâté qu'il ne l'eût été pendant un an dans une chambre à coucher de Versailles. Il fut d'ailleurs brûlé par les gens. Ainsy, il n'y a pas lieu d'être surpris qu'on ait donné de loyer la moitié de sa valeur.

» Enfin, Monseigneur, nous n'avons fait que le nécessaire ; le Prince n'a pas trouvé trop ; il était essentiel de le satisfaire ; les fournisseurs, profitant de la circonstance, voulaient de l'argent comptant. Il est bien rebutant pour d'honnêtes Magistrats qui remplissent un devoir aussy pénible de se trouver entre les plaintes

de leurs concitoyens et les réprimandes humiliantes d'un supérieur (1). »

Cette lettre était signée de Gellée de Prémion, maire ; Des Bourlières Maussion ; Berthault l'aîné et Guérin de Beaumont. Le Ministre s'en trouva fort mécontent et, dans sa réplique, datée du 5 août, il rappela l'avertissement donné que le Prince ne voulait pas de dépenses considérables pour sa réception dans les Villes de province. Il maintenait ses reproches sur le peu d'économie des Officiers municipaux, les considérant justes et non pas humiliants (2).

La relation du passage dans la Ville de Nantes du Comte d'Artois, à laquelle nous avons fait d'amples emprunts, a été transcrite dans le *Registre des Assemblées générales du Commerce* (3). Elle se termine par ces réflexions : « Le Commerce et les Négocians de Nantes ont fait voir en cette occasion combien ils respectent, combien ils honorent et chérissent le sang de leurs Rois. Monseigneur le Comte d'Artois a paru sensible à tout ce qu'ils ont tâché de faire pour le divertir et lui plaire, mais il leur reste un sincère regret de n'avoir pu le posséder plus longtemps en cette Ville. »

Le *Journal abrégé du Comte d'Artois en Bretagne* n'est pas moins élogieux : « Il est difficile, dit-il, de peindre combien tous les Bretons, et surtout les habitants de cette Ville (Nantes), ont été sensibles au bonheur de voir dans leur Province le frère du Roi chéri qui les gouverne ; et si leur caractère franc s'est manifesté dans cette circonstance, ils en ont été récompensés par l'affection que leur a témoignée Monseigneur le Comte d'Artois, la manière flatteuse avec laquelle il a reçu tous les témoignages d'amour pour leur Roi et pour lui, le souvenir qu'il leur a promis d'en garder et la protection dont il les a assurés. »

(1) *Arch. départ. de la Loire-Inf.*, C 299.
(2) *Ibidem.*
(3) *Archives de la Chambre de Commerce de Nantes*, C 584.

Pour conserver le souvenir du séjour à Nantes du Comte d'Artois et honorer M. Drouin qui avait été le chef et l'organisateur des gardes d'honneur, les négociants firent frapper un jeton d'argent dont deux exemplaires sont déposés au Musée archéologique de Nantes, salle VI, n° 84. En voici la description d'après le Catalogue du Musée :

COMMERCE DE NANTES AY^T LA GARDE DE M^GNEUR LE C^TE D'ARTOIS.

Dans un cartouche, armes d'Artois : écu de France à la bordure crénelée de gueules, entouré de trois colliers de la Toison d'Or, de Saint-Michel et du Saint-Esprit, timbré d'une couronne ducale fleurdelisée. Six drapeaux passés en sautoir derrière le cartouche, indiquent le grade de colonel-général de l'infanterie française.

Sur le revers : A NOTRE CHER LOUIS DROUIN. — Deux drapeaux, les hampes en sautoir, le premier d'hermines, le deuxième écartelé d'azur et d'or avec les lettres C. A., initiales de Charles d'Artois ; à l'exergue, en deux lignes : 23 MAI-1777.

Louis Drouin, négociant et armateur, était issu d'une famille aussi honnête que distinguée dans la bourgeoisie de Nantes. A l'âge de vingt-un ans, il avait fait la guerre contre les ennemis de la France sur des vaisseaux en course, et il y avait servi en qualité de capitaine en second. Il se fixa en 1749 à Saint-Domingue et y établit une maison de commerce qu'il rendit très florissante. De retour à Nantes en 1763, il y éleva une autre maison de commerce qu'il mit en relations avec celle qu'il avait fondée à Saint-Domingue. A Nantes, il fit construire et armer un grand nombre de vaisseaux qui exportèrent des quantités énormes de marchandises dans les diverses parties du monde.

En raison de ses mérites et des soins qu'il avait apportés à la réception du Comte d'Artois, le Roi, par

lettres patentes données au mois d'août 1777, lui conféra la noblesse avec le titre d'écuyer. Les armoiries qu'il fut autorisé à porter consistaient en « un écu d'argent à une gerbe de bled de gueules, accompagnée de trois larmes d'azur posées deux en chef et l'autre en pointe : ledit écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'azur, d'argent et de gueules (1). »

III. — Les chansons nantaises en l'honneur du Comte d'Artois

Couplets chantés au repas donné par MM. les Dragons à MM. les Cuirassiers, qui s'étaient réunis pour aller au-devant de Monseigneur le Comte d'Artois.

Sur l'Air : *Un Soldat, sous un coup funeste.*

D'Artois, tu commenças la fête
Que l'amitié devait finir :
C'est elle encor qui nous apprête
Ce festin qui va nous unir.
Mon âme, satisfaite,
Songeant au plus chéri des Rois,
Avec transport pour tout refrain répète :
Vive Louis ! Vive d'Artois !

Vous, Messieurs, dont le cœur commande
Et donne l'exemple au sentiment,
Mon esprit veut... mais appréhende
D'entreprendre un remerciement :
De ma trop simple lyre
Excusés la témérité ;
Mais la plus faible a le droit de tout dire
Quand elle peint la vérité.

Le plaisir apprêta la fête,
L'amitié succède au plaisir ;
L'estime mit à notre tête
Ceux que nos cœurs devaient choisir :

(1) *Archives départ. de la Loire-Inférieure,* B 107.

Mon âme, satisfaite,
Voit en eux deux titres chéris ;
Et pour refrein qu'avec moi l'on répète :
Vivent nos Chefs ! et nos Amis !

Du plaisir que la douce yvresse
Soit donc pour nous l'unique loi ;
Et que chacun à sa Maîtresse
Soit fidèle comme à son Roi.
Et l'âme satisfaite,
Que tout Nantes en ses Chansons,
Pour son refrein, dans tous les temps répète :
Vivent Cuirassiers et Dragons !

Par F**, Dragon. (1)

L'AMOUR DE NANTES

Ode à Monseigneur le Comte d'Artois

Tandis que les tristes orages,
Emissaires des Dieux jaloux,
Ont déployé sur nos rivages
Tous les signes de leur courroux ;
Amour a dit à la tempête ;
Contre les honneurs que j'apprête,
Soulève tous les éléments,
Détruis cette pompe éphémère ;
Dans les cœurs d'une ville entière,
J'ai de solides monuments.

C'est là qu'un Héros jeune, aimable,
Trouvera de justes autels ;
C'est là qu'un encens véritable
Le place au-dessus des mortels....
Mais, je le vois enfin paroître ;
C'est le frère de votre Maître,
Courez, volez auprès de lui,
Nantais ; qu'un transport unanime,
Que le cri du bonheur exprime
Ce qui vous enchante aujourd'hui.

(1) *S. l. n. d., in-8°, 2 pages.* (Chambre de Commerce de Nantes.)

Parmi cette foule ravie
D'un Peuple son adorateur,
Des enfants de Philadelphie
J'aperçois l'hommage flatteur ;
Son maintien noble et populaire,
Trace à leurs yeux le caractère
Du Monarque qui nous régit ;
Et leur âme républicaine,
Conçoit qu'on obéit sans peine
Aux souverains que l'on chérit.

Par M.... de Nantes. (1)

COUPLETS chantés par un Garde d'Artois, de Nantes, les deux Corps rassemblés dans un banquet.

Sur l'air du *Vaudeville de la Rosière.*

Sous nos drapeaux rassemblons-nous,
D'une rose je vois l'aurore,
Qu'en dépit des rivaux jaloux,
Le sentiment la fasse éclore.
Il n'est qu'un mal, il n'est qu'un bien,
C'est d'aimer ou de n'aimer rien. } *bis.*

L'amour est un dieu passager,
Qui doit sourire à notre ivresse ;
Pour les cœurs faux, s'il est léger,
Il est constant pour la tendresse.
Il n'est qu'un mal, il n'est qu'un bien,
C'est d'aimer ou de n'aimer rien. } *bis.*

Attendrissons l'aveugle enfant,
Offrons à son humeur légère,
Sur un autel aussi brillant,
L encens d'une jeune Rosière.
Chantons, aimons toujours le bien,
On n'est pas né pour n'aimer rien. } *bis.*

(1) *Journal abrégé du Voyage de son Altesse Royale le Comte d'Artois, en Bretagne. — De notre Imprimerie; le* 31 *Mai* 1777, *Vatar, fils aîné, imprimeur, à Nantes, place du Pilori.* (Archives de la Chambre de Commerce de Nantes).

Plaçons dans cet instant flatteur,
Le Prince à l'abri de la Rose,
L'ombre la plus chère à son cœur,
Est celle où la vertu repose.
D'Artois aima toujours le bien,
Il nous défend de n'aimer rien. } *bis.*

Nos chants pour lui, nos sentiments,
Iront à la race future,
Quand le cœur note les accents,
Ils font les airs de la nature.
D'Artois aima toujours le bien,
Il nous défend de n'aimer rien. } *bis.* (1)

CHANSON sur l'arrivée de Monseigneur le Comte d'Artois, à Nantes, distribuée aux Dragons et Cuirassiers, par leur Chef.

Air : *Eh quoi ! tout sommeille.*

Nymphes de la Loire,
Pour vous quelle gloire !
Un des Bourbons
Paroît dans vos cantons ;
Ah ! faites sans cesse,
Dans votre allégresse,
Du nom d'Artois
Retentir tous les bois.

Né près du Trône,
L'espoir qu'il nous donne.
Est de la couronne
Le plus ferme appui ;
Vers nous il s'avance,
Prompte diligence,
Courons tous à lui,
L'honneur nous conduit.
Nymphes de la Loire, etc.

(1) *Placard in*-8°, *s. l. n. d.* (Archives de la Chambre de Commerce de Nantes).

Prince, en ce moment,
Chacun s'agite,
L'amour à ta suite,
D'un doux sentiment
Anime les Nantais.
Dans leurs cœurs satisfaits
Tu vis à jamais....
Ils sont Français.
Nymphes de la Loire, etc.

Minuetto

Lorsque le bon Henri visita nos Aïeux,
Sur leur rivage,
Ils furent heureux :
Oui, ce Prince chéri s'offre encore à nos yeux,
Sa vive image
Va combler nos vœux. *Fin.*

Les bienfaits que les Dieux
Sèment sur leur passage,
Dans le cœur des mortels
Ont toujours dressé des autels.
Lorsque le bon Henri, etc.

Par M. R. D. L. R. (1)

A Monseigneur le Comte d'Artois, lors de son passage à Nantes.

Issu du Grand Henri que tout Français révère,
Comme lui, tes bienfaits t'élèvent jusqu'aux cieux.
Prince aimable, héritier des vertus de ton père,
Tu règnes dans nos cœurs : ta présence en ces lieux

(1) *Chanson sur l'arrivée de Mgr le Comte d'Artois* (à Nantes), par M. R. D. L. R. (Robert de la Révole. — *S. l. n. d., Nantes*, 1777, *in*-4°, 4 *pages*. Cette chanson se trouve également dans le *Journal abrégé du Voyage, etc.*

Annonce le bonheur, nous remplit d'allégresse,
Anime le courage, et nous rend tous guerriers.
Tout autour de ton char tu vois notre jeunesse
T'offrir son cœur, son bras, pour cueillir des lauriers.

Par M. le Marquis d*** (1)

Couplet chanté devant S. A. R. Monseigneur le Comte d'Artois, par les Batelières d'Angers, en lui offrant une corbeille et un bouquet.

Sur l'air de la *Ronde de la Rosière.*

Recevez, Prince, ce Bouquet,
De la main de nos Batelières ;
Sans grande peine et sans regret,
Nous avons passé les rivières ;
Nous avons pris la liberté
De saluer Votre Majesté. (2)

IV. — Le Mariage de la Rosière d'Artois

Les négociants et les jeunes gens de la Ville qui avaient pris l'uniforme de dragons et de cuirassiers à l'arrivée du Comte d'Artois, voulant perpétuer la mémoire du Prince, firent un fonds de 10.000 livres, produisant 500 livres par an, pour doter et marier une jeune fille qui devait porter le titre de *Rosière d'Artois* (3). Ils en référèrent à l'Intendant, mais celui-ci leur apprit que le Roi, en général peu disposé à favoriser l'autorisation d'établir des rosières, « ces sortes d'établissements qui ont plus d'ostentation que de véritable utilité », voulait avoir auparavant la certitude des

(1) *Journal abrégé du Voyage, etc.*
(2) *Ibidem.*
(3) *Continuation de l'histoire de Nantes de l'abbé Travers,* par Proust de la Gironnière.

avantages particuliers capables de le déterminer à y donner son approbation (1).

Aucune réponse favorable de la Cour n'étant arrivée pour le jour anniversaire de la visite du Comte d'Artois, les négociants décidèrent de passer outre et, le 25 mai 1778, on maria, dans la chapelle de la Bourse, en grande cérémonie, un garçon et une fille servant, comme domestiques, depuis plusieurs années sur la paroisse de Saint-Nicolas, à qui on délivra les 500 livres (2).

On lira avec intérêt, croyons-nous, la relation de cette cérémonie, telle qu'elle est rapportée sur le *Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Nicolas, année* 1778, par le recteur Brelet de la Rivellerie (3).

« Le vingt-cinquième jour de may, l'an mil sept cent soixante-dix-huit, après une publication faite aux prônes des grandes messes paroissiales et dominicales de Donges, le dix-sept présent mois, de Saint-Donatien-lèz-Nantes, et de notre paroisse le vingt-quatre même mois, sans oppositions, comme il nous conste d'ailleurs par les certificats de MM. les Recteurs des dites paroisses ; vu la dispense des deux autres bans et la permission de diférer les fiançailles jusqu'à ce jour, accordée par Mgr. l'Evêque de Nantes, en date de ce jour, signée de Boissieux, vicaire général, le tout duement insinué et controllé, ont été fiancés et solennellement épousés dans la chapelle de Saint-Julien de la Bourse à la Fosse, par Nous, Docteur en Théologie, Recteur de cette paroisse, assisté de tout notre clergé, et de MM. les Juge et Consuls en exercice, accompagnés de leurs greffiers et huissiers tous en robe, représentants le Général du Commerce, suivis de plus par les deux Compagnies de Négociants qui ont eu l'honneur d'aller

(1) *Arch. départ. de la Loire-Inf.*, C 393.
(2) *Continuation de l'histoire de Nantes, etc.*
(3) *Arch. munic. de Nantes*, GG 280.

au-devant de Monseigneur le Comte d'Artois, frère du Roy, et de garder sa personne l'an dernier à pareil jour que celui-cy pendant son séjour en cette ville, sous le commandement d'Ecuyer Louis Drouin, ancien Consul et négociant de cette ville, et du sieur François Giraud, leurs chefs, aussi présents à la cérémonie, Mathurin Janneau, jardinier, âgé de vingt-quatre ans, fils de René Janneau, laboureur, et de Jeanne Fonteneau, ses père et mère présents et consentants, natifs de Thouaré, en ce diocèse, domiciliés de droit de la susdite paroisse de Saint-Donatien, et de fait de celle de Donges, d'une part, et Marie-Jeanne Chevalier, âgée d'environ seize ans, fille de Pierre Chevalier, jardinier, et de Jeanne Retière, ses père et mère, présents et consentants, natifs et domiciliés de droit et de fait de cette paroisse rue Lépine, proche la Communauté des Prêtres Irlandois, au Bois de la Touche, d'autre part ; la susdite Marie-Jeanne Chevalier, mariée en qualité de première *Rozière d'Artois,* élue par Madame Drouin, épouse de mondit sieur Louis Drouin, ledit mariage fait en vertu de la fondation établie à perpétuité et faite par les deux susdites Compagnies, en mémoire de l'événement flatteur du voyage et du séjour, en cette ville, de Monseigneur le Comte d'Artois, ainsi que de l'honneur qu'il daigna leur faire comme il est dit ; au-devant de laquelle rosière, Nous, après avoir entonné le *Veni Creator,* dans la susdite chapelle, avons avec notre susdit clergé, été processionnellement, croix et bannière levées, jusqu'au haut de la place de la Bourse, confinant ladite chapelle, où la trouvant vêtue de blanc, ornée d'un large ruban bleu passé en écharpe, à genoux sur un quarreau, nous avons solennellement béni la couronne de roses qui lui étoit destinée, et la lui avons publiquement posée sur la tête aux acclamations d'une multitude innombrable de peuple et de personnes de tous états, en lui annonçant à haute voix que c'étoit là le premier signe, la première marque et le premier

prix de la reconnoissance de sa sagesse ; après quoi, retournant aussi processionnellement dans le même ordre et continuant le même chant, toujours suivi de MM. les Juge et Consuls, de la Rosière, de son futur époux et des deux susdites Compagnies, sommes rentrés dans la Chapelle où ayant fait un discours analogue à la cérémonie, nous avons, comme il est dit cy-dessus, procédé à la célébration des fiançailles et du mariage, à l'issue de laquelle avons célébré la messe à basse voix, assisté de deux ecclésiastiques en surplis ; après quoi, nous avons solennellement entonné le *Te Deum*, répondu par notre clergé resté présent. Lesquels époux et épouse ont signé avec nous, ainsi que MM. les Juge et Consuls, les Commandants des susdites deux Compagnies et les Commissaires d'icelles, et autres également présents et témoins ; les pères et mères et parents ont déclaré ne le savoir.

» Marie-Jeanne Chevalier ; Mathurin Janneaux ; Berrouette, juge ; Budan Drouin ; Louise Drouin ; Sophie Drouin ; Henriette Drouin ; Leray, j. consul ; Guinebaud, consul ; Richer-Bazelais, consul ; Simon, consul ; Gellée de Prémion, maire de Nantes ; Ballay, subdélégué ; Louis Drouin ; Giraud ; Cadou fils ; J.-Bte Babin, commissaire ; Blandin-Dutertre, lieutenant de Maréchaussée ; Chanceaulme aîné, commissaire ; F. Bezier, commissaire ; Bourcard, commissaire ; Vilmain, commissaire ; Binsse, commissaire ; Drouin de Parçay ; Thomas, commissaire ; François Prévost, commissaire ; A. Terrien ; Bray de la Vallette ; Bouteiller, fils ; Jn Bte Van Damme, commissaire ; Le Chevalier de la Colinière ; Guenichon, chapelain de Saint-Julien ; Brelet de la Rivellerie, recteur. »

La mariée, magnifiquement habillée, fut conduite à la messe par M. Drouin, lequel donna à sa maison de la rue de Gigant un repas qui dura toute la journée. Le marié était conduit par M. Wilfeishem, qui fit mener à la demeure des époux, et sans les en prévenir, une

très belle vache et deux moutons avec une ample provision de foin (1).

Le 19 septembre de l'année suivante, un enfant naquit de cette union qui avait été célébrée « en témoignage de la joye que la Ville avait eue de la visite du Prince. » Il reçut au baptême les prénoms de Charles-Philippe. Le parrain fut « Messire Louis Drouin, ancien Consul et négociant, et la marraine dame Marie-Françoise Budan, son épouse, demeurant au haut de la Fosse (2). »

Le registre de Saint-Nicolas, sur lequel est transcrit l'acte de baptême, porte les signatures des personnes qui assistèrent à la cérémonie : Drouin ; Budan-Drouin ; Marie-Louise Drouin ; Marie-Sophie Drouin ; Gellée de Collas ; H. Drouin ; Mathurin Jeanneaux (le père du nouveau-né) et Brelet de la Rivellerie, recteur.

Malheureusement, cet enfant, venu au monde sous d'aussi heureux auspices, ne vécut que quelques semaines. Son décès est enregistré, le 18 octobre 1779, au registre d'état-civil de la même paroisse.

A l'occasion du couronnement de la Rosière d'Artois, un auteur inconnu composa une pastorale en vers, sorte de dialogue entre le berger Bastien et sa Rosine, sous ce titre : *La Rosière d'Artois, ou la vertueuse Nantaise* ; à Nantes, chez Despilly, Vatard et Malassis, libraires, 1778. Le prix en était de 12 sols (3).

L'avis de l'imprimeur porte ce qui suit : « MM. du Commerce de Nantes, pour consacrer à jamais l'heureuse époque de l'arrivée de Monseigneur le Comte d'Artois dans cette ville, célébreront tous les ans une fête qui aura pour objet le couronnement d'une rosière, laquelle sera nommée par la dame Drouin, épouse de M. Drouin, colonel des deux compagnies de dragons et de cui-

(1) *Archives curieuses de Nantes*, par Verger.
(2) *Arch. munic. de Nantes.* — Registre d'Etat-Civil de la paroisse de Saint-Nicolas, GG 281.
(3) Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque publique de Nantes, n° 29.883 du Catalogue.

rassiers, à qui la garde de la personne du prince fut confiée. »

La première fête avait été célébrée sans permission au milieu de plus de vingt mille personnes. La police n'avait pas prévu une telle affluence et plusieurs personnes furent foulées aux pieds et grièvement blessées. Les négociants, voulant se mettre en règle avec les ordonnances et éviter toute scène de désordre scandaleuse et nuisible au succès d'une pareille fête, adressèrent de nouveau, en juillet 1778, une requête demandant l'autorisation de marier chaque année une pauvre fille sous le titre de *Rosière d'Artois*. En même temps, ils soumirent les statuts qu'ils avaient établis pour cet objet au subdélégué Ballays. Celui-ci déclara que leur examen présentait presque sur chaque article ou une contravention aux lois ou une source continuelle de querelles et de procès.

Dans une lettre adressée au Ministre, le 5 août 1778, le subdélégué fait connaître les motifs du refus qu'il est d'avis d'opposer à la requête des négociants nantais :

« Cet établissement, dit-il, qui dans une campagne éloignée des grandes villes, peut entretenir la simplicité des mœurs et inspirer aux filles l'amour de la sagesse par l'espoir de la récompense publique, qui est destinée tous les ans à l'une d'entre elles, ne peut avoir le même effet, lorsque douze paroisses voisines d'une grande ville présentent alternativement le sujet qui doit être couronné, l'éloignement et l'incertitude du prix affaiblissant nécessairement le désir de le mériter (1). »

L'article 3 des statuts portait que tous les ans, le Juge-Consul indiquerait le jour et le lieu d'une Assemblée générale de tous les chevaliers (qui étaient au nombre de cent trente-neuf) pour tirer au sort celle des douze paroisses appelée à fournir la rosière.

L'article 8 disposait que ce même Juge-Consul

(1) *Archives départ. de la Loire-Inférieure*, C 393.

désignerait au Recteur et aux Marguilliers en charge de la paroisse favorisée par le sort le jour et le lieu auxquels il leur plairait d'assembler le général pour être, en leur présence et en celle de tous les fondateurs qui voudraient y assister, procédé à la nomination de la rosière, nomination à laquelle les filles de la paroisse seraient appelées.

Ballays pensait que ces dispositions et ces assemblées étaient destinées à devenir la source de contestations sans fin :

« Chaque votant aura sa protégée qu'il voudra faire passer par préférence à celle des autres ; l'Assemblée sera tumultueuse, et le Conseil qui la présidera n'aura ni les talents ni l'autorité nécessaire pour arrêter les querelles et prévenir les abus. D'un autre côté, ces assemblées nombreuses tenues et convoquées par un marchand sans grade et sans caractère, sont absolument contraires aux lois établies pour maintenir la police et le bon ordre. Les lettres-patentes qui légitimeraient ces cérémonies bizarres, ne donnant pas au Consul le pouvoir de procéder contre les perturbateurs, il serait donc à tout moment obligé de recourir à la justice ordinaire, qui peut-être même serait très lente à prononcer sur des plaintes toujours plus ridicules que sérieuses. Les Assemblées et surtout celles des Généraux de paroisses ne doivent avoir lieu que pour des objets vraiment essentiels, et alors l'ordre et le silence y règnent parce qu'elles sont pour l'utilité publique et que d'ailleurs la sagesse du Prince en a établi les règles (1). »

L'article 13 nommait le recteur de la paroisse de Saint-Nicolas pour célébrer le mariage, parce que la chapelle de la Bourse, où il devait avoir lieu, se trouvait dans cette paroisse. Cela était contraire aux lois de cette époque, chaque recteur ayant le droit de marier sa

(1) *Archives départ. de la Loire-Inférieure*, C 393.

paroissienne et le mariage étant nul s'il n'avait été célébré en présence ou par l'ordre du propre curé de la fille. Le recteur de la paroisse de la Rosière voudrait-il lui permettre d'aller épouser dans une paroisse étrangère ? Le cas paraissait douteux et des difficultés pouvaient surgir à cet égard. (1)

En terminant sa lettre, le subdélégué exprime l'avis que, dans ce projet de marier chaque année une rosière, on ne voit ni utilité réelle ni sagesse dans les statuts. D'ailleurs, ajoute-t-il, la cérémonie du mois de mai a déplu à tous les gens sensés et tout particulièrement à l'Evêque de Nantes.

Proust de la Gironnière, auteur de la *Continuation de l'histoire de Nantes de l'abbé Travers,* dit que cet établissement n'a pas eu de suite. Les recherches que nous avons faites à ce sujet viennent confirmer cette assertion.

Afin de conserver le souvenir du mariage de la Rosière, on donna à la *rue de l'Epine,* où habitaient les jeunes époux, le nom de *rue de la Rosière d'Artois.* C'est ainsi qu'elle est désignée dans une ordonnance du 2 mars 1784, relative à un alignement délivré au sieur David, capitaine de navire, en vue de la construction d'une maison sur un emplacement situé au haut de cette rue (2). A la Révolution, elle reprit son ancien nom de rue Lépine et nous en avons la preuve par l'avis suivant relevé dans la *Feuille Nantaise* du 30 prairial, an 3 :

« Vente d'une tenue sur laquelle plusieurs petits logements et un moulin dépendant de l'Hospice de la Réunion, ci-devant Sanitat, située *rue Lépine,* ci-devant *Rosière.* »

Elle avait retenu ce nom de rue de l'Epine d'un moulin, dit « Moulin de l'Epine, bâti au Bois de la

(1) Voir l'*Introduction au gouvernement des paroisses,* par Potier de la Germondaye, 1777.

(2) *Arch. munic. de Nantes,* DD 281.

Touche, » voisin de l'Hôpital Général du Sanitat et acquis par cet établissement en 1731 (1).

En 1822, la Mairie Louis Lévesque lui restitua officiellement son nom de *Rue de la Rosière d'Artois,* dénomination que, par respect de la tradition locale, on aurait bien dû conserver intégralement.

LÉON DELATTRE.

(1) *Archives du Sanitat,* B 14, 23 et 29.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ABRÉVIATIONS

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif — ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association.
B.-A. —	Beaux-Arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com. —	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire.
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
L. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
M. —	Membre.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal, — e.
Nat. —	Naturel, — le.
Pt, v.-pt. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public, — ique.
Secr. —	Secrétaire.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Supérieur.
Trés. —	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
O. I. —	Officier de l'Instruction publique.
O. A. —	Officier d'Académie.
Av. —	Avenue.
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

Les dates qui suivent chaque nom indiquent l'année de la réception

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ALLOTTE DE LA FÜYE (Maurice), O. ✻, colonel du Génie en retraite, r. d'Anjôu, 2, Versailles (Seine-et-Oise), 1889.

ANGOT (Joseph), m. de la Soc. Ac., r. Saint-Clément, 1904.

ARBONNEAU (Henri d'), O. ✻, commandant du Génie en retraite, pass. Bonnamen, 2, et Ker-Natacha, la Baule-s/-Mer, 1906.

AVROUIN-FOULON (le comte Louis), r. St-André, 102, et ch. de la Couronnerie, Carquefou, 1892.

BACQUA (Auguste), maire de St-Fiacre, pl. Louis XVI, 1, et ch. du Coin, la Haie-Fouassière, 1879.

BALBY DE VERNON (le marquis Georges de), lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. des agr. de France et de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais, m. de la Soc. ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et des Études du Couserans, ch. de la Briais, St-Julien-de-Vouvantes, 1886.

BARANGER, avocat, prt de la Soc. Ac., 4, rue Thiers, 1910.

BASTARD (Ambroise), prof., r. de la Rosière, 27, 1906.

BAUDOUIN (le docteur Marcel), r. Linné, 21, Paris, et Croix-de-Vie, 1904.

BEAUPÈRE (Paul), avoué, boul. Delorme, 16, 1909.

BELLEVÜE (le marquis Xavier FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure. m. de la Comm. dép., capitaine de cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan, et r. Lesage, 1, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

BENOIST (Léon), r. Mathelin-Rodier, 1, 1909.

BERNÈDE-SACHS (Christian), rue Royale, 1908.

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

BERTHOU (le comte Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, m. de l'Ass. bret., de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine et du Com. de la Bibl. publ., lt de l'Ac. des Inscriptions et Belles-Lettres et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, ch. de Cadouzan, St-Dolay, la Roche-Bernard (Morbihan), 1884.

BLANCHARD (René), O. I. ✪, lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, m. du Com. de la Bibl. publ., r. Royale, 1, 1875.

BLANCHET (le docteur Ferdinand), m. et anc. prt de la Soc. acc., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale, r. du Calvaire, 32, et le Pellerin, 1854.

BLOUET (Gustave), greffier du Tribunal de Commerce, rue Lafayette, 18, 1909.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de St-Etienne-de-Mont-Luc, le Perroteau, St-Etienne-de-Mont-Luc, 1886.

BOISGUÉHENNEUC (Henri du), r. Colbert, 6, et ch. de la Rabillardière, Haute-Goulaine, 1903.

BONET (Louis), industriel, anc. v.-prt de la Soc. philatélique, boul. Delorme, 33, 1901.

BONNIGAL (Henri-Martin), notaire à Vertou, 1909.

BOUBÉE (Joseph), r. Bonne-Louise, 10, et ch. de la Meule, Arthon, 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, à St-Herblain, 1893.

BOÜGOUIN (François), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. et anc. prt de la Soc. des architectes, lt de la grande médaille de la Soc. cent. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22, 1879.

BOUYER, (l'abbé Jules), chanoine hon., anc. missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, anc. sup. du Petit-Séminaire de Guérande, Rue St-Stanislas, 1886.

BRAULT (l'abbé Ferdinand), aumônier du Lycée, anc. prof. de philosophie à l'Externat, r. de Briord, 9, 1900.

BREMOND D'ARS MIGRÉ (le marquis Anatole de), ✵, licencié en droit, chev. de St-Jean-de-Jérusalem (Malte) et de St-Sylvestre, C. de Pie IX, anc. sous-préfet, secr. du Cons.

gén. du Finistère, prt du comice agr. de Pont-Aven, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, dél. de la Soc. des bibl. br., m. de l'Ass. bret., prt du Com. dép. de la Soc. bibliographique, m. de l'Ac. d'Aix-en-Provence, l'un des prts hon. du Cons. héraldique de France, m. de plusieurs autres Soc. savantes, ch. de la Porte-Neuve, Riec-sur-Bélon (Finistère), 1874.

BREVEDENT DU PLESSIS (Irénée de), r. Henri IV, 12, 1892.

BROSSE (Gilbert GUILLET de la), ch. de la Noë, Orvault, 17, r. Royale, Nantes, 1907.

BRUC (le comte Maurice de), anc. camérier d'hon. de S. S. le pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire), et r. de Penthièvre, 26, Paris, 1889.

BUREAU (le docteur Louis), O. I. ✠, licencié ès-sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat., prof. d'hist. nat. à l'Ec. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte zoologique détaillée de la France, secr. gén. très. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, m. du Cons. centr. de la Soc. ac., r Gresset, 15, et ch. de la Meilleraye, Riaillé, 1891.

CAILLÉ (Dominique), lt de la Soc. nat. d'encouragement au bien et de plusieurs Soc. savantes, anc. v.-prt et m. du Com. cent. de la Soc. ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., pl. Delorme, 2, 1904.

CHAILLOU (Félix), O. I. ✠, lt de la Soc. française d'arch., de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure et du Comice agr. de Vertou, anc. prt de la délégation cantonale de Vertou, m. de la Soc. des sc. nat. de l'ouest de la France, viticulteur, fond. du Musée des Cléons, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou, 1885.

CHARETTE (Joseph de), 1, place Louis-XVI, 1910.

CHATELLIER (Léon), anc. cons. mun. de Nantes, r. Félibien, 66, 1884.

CHAUVET (André), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. de la Soc. des Art. Bretons, r. Guibal, 19, 1901.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. ac., du Cons. dép de l'Inst. publ. et de la Comm. du Muséum, maire de St-Viaud, r. de Bréa, 9, et ch. de la Barrière, Blain, 1902.

CORMERAIS (Emile), industriel, anc. prt du Tribunal de Commerce, v.-prt de la Chambre de Commerce, r. de la Moricière, 10, 1902

CORNULIER-LUCINIÈRE (le vicomte René de), docteur en droit, rédacteur en chef du *Pays d'Arvor*, 8, impasse Saint-Laurent, 1910.

COURSON (le vicomte de), pl. de la Préfecture, 3, 1909.

CROUAN (Jules), 28, r. du Calvaire, 1908.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant, 1895.

DANO (C.), sous-intendant militaire, r. du Mont-Goguet, 1908.

DARON, avocat, rue du Général-Meusnier, 1909.

DELANOUE (l'abbé Armand), curé de St-Félix, 1905.

DELATTRE (Léon), O. A. ✠, agent voyer cantonal, r. d'Allonville, 54, 1906.

DION (le marquis Albert de), député, cons. gén. de la Loire-Inférieure, v.-prt de l'*Automobile Club*, ch. de Maubreuil, Carquefou, et av. de la Grande-Armée, 46, Paris, 1903.

DORÉ-GRASLIN (l'abbé Philbert), r. Dugommier, 7, et ch. de Loiselinière, Gorges par Clisson, 1906.

DORTEL (Alcide), O. I. ✠, avocat, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. pt de la Soc. ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., m. du Com. de la Bibl. publ., de la Comm. du Musée arch. et du Cons. dép. d'hygiène pub., cor. honoraire du Min. de l'inst. publ. pour les travaux hist., rue de l'Héronnière, 12, 1889.

DOUDIÈS (Jules), q. de Tourville, 19, Nantes, 1901.

DROUIN (Aristide), entrepreneur, séc. gén. de la Soc. nantaise d'Horticulture, r. de Rennes, 11, 1907.

DURVILLE (l'abbé Georges), O. A. ✠, chanoine prébendé, anc. aumônier des Augustines, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, anc. prt de la Soc. philatélique, m. de la Comm. du Musée arch., corr. du Min. de l'inst. publ., r. St-Clément, 76, 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de l'), O. A. ✠, député, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et lt de la Soc. française d'arch., fond. dir. de la *Revue historique de l'Ouest*, anc. prt de la Soc. polymatique du Morbihan, v.-prt de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, lt de la Soc.

arch. de la Loire-Inférieure, pl. de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan), et boulevard Saint-Michel, 21, Paris, 1880.

FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande, 1883.

FERRONNAYS (le marquis de la), député de la Loire-Inférieure, cons. gén., maire de Saint-Mars-la-Jaille, ch. de Saint-Mars-la-Jaille, 1908.

FERRONNIÈRE (Georges), architecte, prof. à l'Université catholique d'Angers, m. de la Soc. ac., m. de la Comm. du du Musée arch., lauréat de la Société française d'Archéologie, r. Voltaire, 15, 1907.

FILLIAT (André), chirurgien-dentiste des hôpitaux de Nantes, r. Boileau, 11, 1906.

FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon. comm.-voyer, r. Charles-Monselet, 30, 1898.

FRESLON (Paul de), r. Malherbe, 8, 1902.

FURRET (Jules), architecte, m. de la Soc. des architectes, r. Geoffroy-Drouet, 6, 1904.

GALARD (le docteur), Montrevault (Maine-et-Loire), 1910.

GOURDON (Maurice), O. I. ✪, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, r. Germain-Boffrand, 7, et ch. de la Haie des Bouillons, Cordemais, 1900.

GOURNERIE (Vte Eugène de la), r. Royale, 10, 1909.

GOUSSET (le comte René), avocat, docteur en droit, m. du Cons. héraldique de France et de l'Ass. des Chev. pontificaux, pl. de l'Oratoire, 14, 1889.

GRAND (Roger), O. A. ✪, anc. élève et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, avocat, anc. archiviste du Cantal, anc. archiviste adj. de la Loire-Inférieure, cor. du Min. de l'Inst. publ. et de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur dép. de la Soc. française d'arch., président de la Société Polymathique du Morbihan, pl. Delorme, 1, et Arradon (Morbihan), 1903.

GRÉLIER (l'abbé Charles), m. de la Soc. française d'Arch., lauréat de la Société française d'Archéologie, Ecole apostolique, Maison des Missions à Challans (Vendée), 1905.

GUITTON (Ludovic), notaire honoraire, r. Tournefort, 1, 1909.

HALGAN (le docteur Georges), boul. Delorme, 30, 1904.

HARDY (Maurice), rue Desaix, 1910.

HASTREL DE RIVEDOUX (le baron d'), r. Saint-Jean, 10, 1909.

HOUDET (Joseph), r. de la Rosière, 9, 1900.

HUBERT (Pierre), r. Cassini, 12, 1907.

JAMONT, docteur en droit, pl. Canclaux, 6, 1909.

JUIGNÉ (le marquis Jacques LECLERC de), député, secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Juigné-s.-Sarthe, ch. du Bois-Rouaud, St-Hilaire-de-Chaléons, ch. de Juigné-s.-Sarthe, (Sarthe) et r. du faub. St-Honoré, 137, Paris, 1906.

KERVENOAËL (le vicomte Émile JOUAN de), docteur en droit, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. Tournefort, 3, et ch. de Boisy-Sourdis, la Verrie (Vendée), 1886.

LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, anc. secr. de la Soc. des architectes, prt fond. hon. de la Comm. des fêtes nantaises, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. dép. d'hygiène publ., de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des Arts, m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17, 1873.

LAGRÉE (Victor), O. ✻, de l'ordre du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon Vert de l'Annam, prt de la Section nantaise des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, capitaine de frégate en retraite, r. Bonne-Louise, 2, 1901.

LASTOURS (Dr Edmond GAUZENCE, baron de), pl. Dumoustiers, 5, et ch. de la Mabiterie, Varades, 1907.

LAUZON (Etienne de) cons. d'arr. de la Mothe-Achard, m. du Cons. héraldique de France, r. Mathelin-Rodier, 19, et ch. de la Forêt, la Mothe-Achard (Vendée), 1890.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✻, sénateur, cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Comm. dép., maire de Campbon, prt de la Soc. des courses, r. de Bréa, 2, ch. de Coislin, Campbon, et r. de l'Université, 71, Paris, 1887.

LEGRAND (Paul), docteur en droit, secr. régional de *La Province* pour la Vendée, r. Royale, 14, et la Benate par Saint-Etienne-de-Corcoué, 1905.

LERAT (le docteur Fernand), O. I. ❶, prof. à l'Ec. des sc. et des lettres, anc. chef des travaux anatomiques à l'Ec. de médecine, m. de la Comm. du Muséum, anc. m. adj. du Cons. dép. d'Hygiène publ., r. Thiers, 4, 1900.

LEROUX (Alcide), avocat, m. et anc, prt de la Soc. ac., m. de la Soc. française d'arch. et de l'Ass. bret., pl. St-Pierre, 2, et St-Germain, Langonnet (Morbihan), 1877.

LESIMPLE (l'abbé Jean-Baptiste), aumônier des Dames Blanches, r. de Gigant, 34, 1903.

LINYER (Louis), ✻, avocat, bâtonnier, m. du Cons., prof. à l'Ec. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, m. du Com. cent. et anc. prt de la Soc ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc. française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest et de la Soc. des Amis des Arts, r. Paré, 1, ch. de la Jubinière, Héric, et ch. du Veillon, Talmont (Vendée), 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Félix-Faure, 28, 1901.

LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pitre de), O. A. ❶, lt de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur et m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., conservateur du Musée Dobrée, cor. du Min. pour les travaux hist., m. de la Comm. des monuments hist. et des mégalithes de France, du Com. des B.-A. des dép. et de la Soc. des ant. de France, auxiliaire de la Comm. de géog. hist. et des mégalithes de France, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Com. du Musée des B.-A., av. de l'Éperonnière (r. de Paris, 63), 1872.

LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit, maire de Thouaré, r. Mathelin-Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré, 1887.

LOTZ-BRISSONNEAU (Alphonse), O. I. ❶, ingénieur des arts et manufactures, prt de la Soc. des Amis des Arts, m. de la Comm. du Musée des B.-A. et du Com. de la Bibl. publ., adm. du Bureau de bienfaisance, q. de la Fosse, 86, 1898.

LYONS (Just des), av. Camus, 11, et ch. de Belleroche, Rocheservière (Vendée), 1905.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. I. ❶, chef du contentieux de la mairie de Nantes, anc. secr. perpétuel de la Soc. ac., r. Général-de-Sonis, 7, 1901.

MAITRE (Léon), O. I. ❶, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le Min. de l'inst. pub., anc. prt de la Soc. ac., anc v.-prt de la Soc. de géog. commerciale, r. de Strasbourg, 2, 1870.

MANCEAUX (Maurice), comm.-priseur, rue Crébillon, 18.

MARTIN (Arthur), O. ✻, capitaine de vaisseau en retraite, r. Gurvand, 32, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

MAUJOÜAN DU CASSET (Joseph), rue Colbert, 1.

MICHEL (Gaston), ✻, ingénieur de la Ville, m. de la Comm. des bâtiments civils, r. de la Rosière, 28, 1900.

MIRALLIÉ (le docteur Charles), anc. interne des Hôpitaux de Paris, médecin des Hôpitaux de Nantes, prof. de médecine légale et d'hygiène à l'Éc. de médecine, r. Copernic, 11, 1906.

MONTAIGU (le comte Hubert de), château de la Bretesche, 1910.

MONTI DE REZÉ (Claude de), chev. de St-Grégoire le Grand, cons. d'arr., m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest*, du Cons. de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. française d'arch., du Cons. héraldique, de la Soc. d'émulation de la Vendée, q. Ceineray, 3, et ch. du Fief-Milon, Le Boupère (Vendée), 1883.

MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes, 1886.

MOREL (César), O. ✻, administrateur chef de la Marine en retraite, r. de la Bastille, 52, 1909.

MOUILLÉ (l'abbé J.-M.), prêtre de Saint-Sulpice, anc. dir. du gr. séminaire de Nantes, aumônier de la Providence, 9, r. Lorette-de-la-Refoulais, 1908.

MOUSSAULT (le docteur Léandre), av. de Launay, 2, 1909.

NAU (Paul), architecte, prt de la Soc. des architectes, prt de la Comm. du Musée arch., r. Lafayette, 16, et ch. de Port-Sinan, Rouans, 1865.

NAU (Joseph), architecte, m. de la Soc. des architectes, pl. Edouard-Normand, 3, 1905.

NOURY (Edouard), r. Sully, 2, 1905.

OHEIX (André), la Ville-aux-Veneurs, Loudéac (Côtes-du-Nord), 1900.

OLLIVE (Frédéric), inspecteur du service vicinal, m. de la com. dép. des bâtiments civil, r. Félibien, 61, 1901.

OLLIVE (Jean-Baptiste), secr. de la Soc. des Amis des Arts, Pont-Rousseau, Rezé, 1900.

OUVRARD (Léonce), rédacteur en chef de l'*Express de l'Ouest*, pl. des Jacobins, 1908.

PÉROTAUX (Emile), r. Marceau, 7, 1909.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand), O. A. ⚜, secr. de la Soc. des Art. bretons, q. Ernest-Renaud, 12, et ch. des Cléons, Vertou, 1905.

PLANTARD (le docteur J.-M.), boul. Pasteur, 29, 1904.

PLESSIS (Georges du), ✻, 1, r. Maurice-Duval, ch. de Ker-Th mas (Morbihan), 1908.

POIRIER (Etienne), avocat, docteur en droit, prof. sup. à l'Ecole libre de Droit, bibl. de la Soc. acad., 2, r. Newton, 1907.

POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, r. St-André, 44, 1884.

RACINEUX (Marcel), route de Clisson, 1908.

RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du Collège de Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, anc. aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14, 1886.

RENARD (Paul), pl. du Pilori, 11, 1907.

RENAUD (Henri) dir. du *Vendéen*, à Apremont (Vendée), 1907.

RÉVÉREND (Jules), à Bourgerel, Musillac (Morbihan).

RINGEVAL (Léon), ✻, O. A., ⚜, Porte-Chaise, St-Sébastien, près Nantes, 1903.

RIONDEL (le commandant Albert), O. ✻, capitaine de frégate en retraite, anc. prt de la Soc. ac., pl. de la Moricière, 1, et ch. des Chapelières, St-Mars-la-Jaille, 1905.

RIONDEL (Henri), trés. de la Soc. ac., pl. de la Moricière, 1, et ch. des Chapelières, St-Mars-la-Jaille, 1907.

RIVET (Edouard), la Trémissinière, près Nantes, 1906.

ROCHERY, q. Dugay-Trouin, 3, 1908.

ROUSTEAU (Armand), étudiant, r. de Bel-Air, 9, 1909.

ROUXEAU (le docteur Alfred), O. A. ⚜, anc. interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Ec. de médecine, secr. de la *Gazette Médicale de Nantes*, m. de la Soc. ac. et du Com. de la Bibl. publ., r. de l'Héronnière, 4, 1894.

ROY (Donatien), r. Fénelon, 4, 1908.

SAINT-GUÉDAS (Henri Rado de), bat. de l'Ord. des avocats, m. du Cons., r. Grétry, 1, 1907.

SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault, 1898.

SIBILLE (Maurice), O. A. ⚜, député, cons. gén., m. de la Comm. du Musée des B.-A., r. Gresset, 8, et boul. des Invalides, 44, Paris, 1907.

SOREAU (l'abbé Henri), chanoine hon., prof. de dessin au Pensionnat St-Stanislas, r. St-Stanislas, Nantes, 1886.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, prof. à l'Ec. libre de droit, anc. secr. gén. de la Société acad., r. Cré-

billon, 14, et ch. de la Haye-Morlière, Orvault, 1899.

SOULLARD (Paul), numismatiste, m. de la Com. du Musée arch., m. cor. de la Soc. française de numismatique, r. du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, Orvault, 1862.

SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s/-Sèvre (Vendée), 1890.

TERNAY (le comte Louis d'AVIAU de), r. Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moutiers (Vendée), 1886.

TERTRE (Fernand COUËTOUX du), greffier du Tribunal, Paimbœuf, 1907.

TESSIER (Benjamin), architecte, m. de la Soc. des architectes, anc. él. de l'Éc. des B.-A., r. Crébillon, 24, et la Roche-Montrevault (Maine-et-Loire), 1906.

TRÉMANT (Paul), r. de la Rosière, 11, 1900.

VIENNE (Jean de), ch. de Thouaré, 1908.

VIEUVILLE (Gaston de la), O. ✻, colonel de cavalerie breveté en retraite, r. Tournefort, 1, et ch. de la Gazoire, Nort, 1900.

VIGNARD (le docteur Edmond), O. A. ✠, chirurgien des hôpitaux, prof. de clinique chirurgicale à l'Éc. de médecine, chirurgien titulaire à l'Hôtel-Dieu, r. de l'Héronnière, 6, 1900.

VIGNARD (Auguste), r. de Rennes, 11, 1904.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), numismatiste, ch. de Coët-Droz, Savenay, 1905.

VILLESBOISNET (le comte Arthur ESPIVENT de la), sec. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Com. dép., ch. du Deffay, Pontchâteau, et r. Cambon, 31, Paris, 1896.

VINCENT-JOÜON (Antoine), ancien pr[t] du Tribunal de commerce, rue de Courson, 3, 1906.

VINCENT fils (Antoine), rue de Courson, 3, 1909.

VINCENT (Félix), ch. de la Gobinière, Orvault, 1896.

WISMES (Christian de BLOCQUEL de CROIX, baron de), m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., l[t] de la Soc. ac., anc. v.-pr[t] de la Conf. La Moricière, m. de la Soc. des Art. bretons, cor. de la Soc. de l'Art chrétien et de l'Ass. bretonne, président des Veillées Nantaises, r. Henri IV, 12, 1887.

WISMES (Gaëtan de BLOCQUEL de CROIX, baron de), secr. perp. de la Soc. ac., vice-présid. de la Soc. des bibl. bret. r. Royale, 17, et ch. de la Chollière, Orvault, 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

AUMONT (Joseph), photographe, r. de la Barillerie, 15, et St-Brevin, 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO de), anc. camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac, 1887.

BASTARD (Charles) numismatiste, ch. de Kerlan, par Savenay (L.-I.), 1908.

BAUDRY (Madame), (née Joséphine Bouché), associée correspondante, St-Mars-la-Jaille, 1906.

BÉJARRY (le comte Amédée de), ✲, sénateur de la Vendée, anc. lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Ste-Hermine (Vendée), 1885.

BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD de), associée correspondante, manoir du Bois-St-Lys, Carquefou, 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ❶, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soc. polymathique du Morbihan, écrivain, lr de nombreux concours lit., m. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, q. de St-Goustan, 28, Auray (Morbihan), 1898.

BOURDEAULT (l'abbé Arthur), docteur en théologie, vicaire de Nozay, 1903.

BROCHET (Louis), O. A, ❶, agent voyer d'arr. hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée), 1900.

CHAPRON (Joseph), lr de la Soc. ac., Châteaubriant, 1889.

CHARBONNEAU-LASSAY (Louis), m. de plusieurs Soc. d'hist. et d'arch., prof., Loudun (Vienne), 1902.

CHATELLIER (le baron Paul MAUFRAS du), O. I. ❶, m. cor. de l'Institut, lr de l'Institut, cor. de la Soc. des ant. de France, cor. du Min. de l'Instr. publ. et des B.-A., pr de la Soc. arch. du Finistère, ch. de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère), 1883.

COURSON DE LA VILLENEUVE (le vicomte Robert de), ✠, colonel en retraite, rue de Nièvre, 50, Nevers (Nièvre), 1895.

COUTIL (Léon), O. A. ❀, cor. du Min. pour la section d'arch., fond. et anc. prt de la Soc. normande d'études préhistoriques, m. de plusieurs Soc. savantes, les Andelys (Eure), 1907.

DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès-lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), av. du Trocadéro, 14 bis, Paris, et ch. du Dréneuc, St-Nicolas-de-Redon, 1886.

DUBREIL (Charles), juge d'instruction, Paimbœuf, 1900.

ESPERONNIÈRE (le marquis René de l'), ch. de l'Esperonnière, Candé (Maine-et-Loire), 1907.

EUDEL (Paul), O. I. ❀, critique d'art, chargé de missions en Algérie, anc. sec. de la Soc. ac., anc. m. de la Comm. de la Bibl. et de la Comm. du Musée Arch., v.-prt de l'Exp. des B.-A., anc. m. de la Comm. du Conservatoire de musique, anc. m. des Comm. des Expositions universelles, r. Gustave-Flaubert, 4, Paris, et ch. du Gord, Cellettes (Loir-et-Cher), 1885.

GABILLAUD (Narcisse), O. A. ❀, instituteur à Moulins (Deux-Sèvres), 1908.

GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan), 1871.

GIROUSSE (l'abbé Félix), aumônier des Frères, rue de Rennes, 85-87, 1895.

HERRIOT (Edouard), anc. él. de l'Éc. normale supérieure, agrégé des lettres, prof. de rhétorique au Lycée de Lyon, maire de Lyon, cours d'Herbouville, 1, Lyon (Rhône), 1896.

JOUBERT (le chevalier Joseph), v.-prt de la Soc. des Études coloniales et maritimes, m. cor. de la Sociedade de Geographia de Lisboa et de l'Ateneo Veneto, m. de la Societa Geografica Italiana, du Conseil heraldique de France. etc., r. des Arènes, 11, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

JOYS (Paul), dir. de l'Ec. St-Similien, r. Talensac, 16, 1906.

KERGUENNEC (François LE CHAUFF de), maire de St-Molf, ch. de Kerguennec, Guérande, et r. du Mené, 18, Vannes (Morbihan), 1879.

LANDE DE CALAN (le vicomte CHARLES de la), pt de la Soc. des bibl. bretons, Redon (Ille-et-Vilaine), 1907.

LONGRAIS (Frédéric JOÜON des), archiviste paléographe,

anc. él. de l'Ec. des Chartes, rue du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1894.

LORIÈRE (Henri TROCHON de), r. Henri IV, 11, et ch. du Pavillon, Presles et Thierry (Aisne), 1901.

MAUPASSANT (le comte Charles de), ch. de Clermont, le Cellier, et r. de Monceau, 60, Paris, 1891.

MÉREL (l'abbé Louis), vicaire d'Issé, 1900.

MÉRESSE (Gabriel), ch. de Lessac, Guérande, et Villa la Reine, r. Fontaine-Bleue, Mustapha-Alger (Algérie), 1881.

MOLLAT (l'abbé Guillaume), anc. chapelain de l'église St-Louis-des-Français, chapelain de la basilique de Montmartre, Mauves, et r. de l'Assomption, 88, Paris (XVIe), 1901.

MONTAIGU (le marquis Pierre de), ✠, C. de Pie IX, v.-prt du Cons. gén. et député de la Loire-Inférieure, maire de Missillac, v.-prt d'hon. de la Soc. St-Hubert de l'Ouest, m. de la Comm. du Musée des B.-A., ch. de la Bretesche, Missillac, et r. Martignac, 18, Paris, 1899.

MOREAU (Georges), ingénieur des mines, anc. él. de l'éc. Polytechnique, av. Bugeaud, 28, Paris, 1902.

PERRON (Louis), à Formusson-en-Daon (Mayenne).

PEYRADE (Henri ESPITALIÉ de la), anc. cons. mun. de Nantes, ch. du Bois-de-Roz, Limerzel (Morbihan), 1883.

PICHELIN (Paul), banquier, m. de la Soc. des Amis des arts, r. Bonne-Louise, 12, 1874.

PINEL (Louis), répétiteur à l'École des Hautes Études commerciales, 108, boulev. Malesherbes, Paris-17e, 1908.

POHIER (Jacques), dr en droit, rue des Prêtres, 16, Ancenis.

PORT (Etienne), ✠, [anc. chef adj. du cabinet du Min. de l'Inst. publ., insp. gén. de l'Univ., 185, rue de Vaugirard, Paris, 1903.

PORTE (le vicomte Hippolyte LE GOUVELLO de la), cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, r. Sully, 5, et ch. de Sévérac, St-Gildas-des-Bois, 1886.

REVELLIÈRE (Gabriel), vérificateur des Douanes, à Saint-Nazaire, 1908.

TRÉVELEC (le marquis Harry de), Herbignac, West Southbourne, Bournemouth (Angleterre), 1902.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), O. A. ✠, chanoine hon. de Quimper, aumônier de l'Hôpital, v.-prt de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., lt de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, Quimper (Finistère), 1897.

CROIX (le R. P. Camille de la), ✠, Poitiers (Vienne), 1894.

HÉRON de VILLEFOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, rue Washington, 16, Paris-VIIIe, 1911.

POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ✠, chanoine titulaire, prt de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, corr. du Min. de l'Inst. pub. pour les travaux hist., du Min. des B.-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne), 1898.

URSEAU (l'abbé Charles), O. I. ✠, chanoine de la Cathédrale d'Angers, secr. gén. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers, cor. du Min. de l'Inst. publ. et de la comm. des monuments hist., parvis St-Maurice, 4, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Allier	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Belfort	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône	Société de statistique de Marseille.
—	Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, à la Bibliothèque de l'Université, à Aix-en-Provence.
Charente	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis)(Saintes).
Cher	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).

Côtes-du-Nord.....	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).
Creuse.....	Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres.....	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Eure-et-Loir.....	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère.....	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société diocésaine d'archéologie (Quimper).
—	Société académique de Brest.
Gard.....	Académie de Nîmes.
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux.
Hautes-Alpes.....	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne.....	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne.....	Société historique et archéologique de Langres.
Haute-Saône.....	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne.....	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.
Ille-et-Vilaine.....	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes.
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Indre-et-Loire.....	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère.....	Académie Delphinale (Grenoble).

Jura.....	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes.....	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher.....	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure.....	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Societé des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire.....	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet.
—	Société Nationale d'Agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société des lettres, sciences et arts du Saumurois, à Saumur.
Manche.....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons sur-Marne).
Mayenne.....	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle...	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse.....	Société des lettres, sciences et arts de Bar le-Duc.
Morbihan.....	Société polymathique du Morbihan (Vannes).

Nord	Commission historique et archéologique (Lille).
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône	Société académique d'architecture de Lyon.
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Saône-et-Loire	Société Eduenne (Autun).
—	Académie de Mâcon.
Sarthe	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine	Journal des Savants (Paris).
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société française de numismatique (Paris).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
—	Revue de l'École d'anthropologie (rue de l'École-de-Médecine, 15, Paris).
Seine-Inférieure	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
Seine-Inférieure.....	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise	Société archéologique de Rambouillet.

Somme.....	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne....	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).
Var.....	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Vendée.....	Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).
—	La Vendée historique et traditioniste (Luçon).
Vienne.....	Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Yonne.....	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
Algérie.....	Société archéologique du département de Constantine.
Belgique.....	Archives de la France monastique, Revue Mabilon (Chevetogne par Leignon).
Espagne.....	Revista de la Associacion artistico-arqueôlogica (Barcelone).
—	Boletin de la Sociedad arqueôlogica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Bâleares).
États-Unis d'Amérique.	Smithsonian institution (Washington).
Suède.....	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.

REVUES

Cantal	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac)
Ille-et-Vilaine	L'Hermine, revue littéraire et artistique de Bretagne (Rennes, Paris, Londres).
Maine-et-Loire.....	Revue de l'Anjou (Angers).
Morbihan	Revue Morbihannaise (rue Pasteur, 19, Vannes).
Seine	Revue des Traditions populaires (80, boul. Saint-Marcel, Paris-V^{e}).

TABLE DES MATIÈRES

1er SEMESTRE

Procès-verbaux des Séances..... IX
Appendice..... XXIII
Excursion à Saint-Florent-le-Vieil, La Bellière et Montrevault, par M. le Bon Gaëtan de Wismes..... XXV
Construction du Mur de Ville sur la Motte Saint-Pierre en 1658, par M. le Chanoine G. Durville.... 1
Les origines du quartier du Petit Hermitage de la route de Rennes, par M. Léon Delattre..... 27
Législation de la Noblesse et des anoblis en Bretagne, par M. Léon Maître..... 33
Saint Benoît de Macérac, par M. André Oheix..... 61
Un Breton triacleur au XIVe siècle, par M. le Bon Gaëtan de Wismes..... 81
Banquet de la 600e séance, par M. A. Leroux..... 89
Nécrologie. — M. Ludovic Cormerais, par M. A. Dortel..... 99

2e SEMESTRE

Procès-verbaux des Séances..... XXXVII
Rapport sur le Concours triennal, par M. A. Dortel. XLV
Armoiries de François de Laval, évêque de Dol, d'après le jeton émis durant son épiscopat, par M. P. Soullard..... 103
L'enceinte Gallo-Romaine de Nantes, par M. A. Dortel..... 117
Le Gâvre et ses souvenirs, par M. l'abbé Bourdeault 125
Le voyage du Comte d'Artois, à Nantes, en 1777, et le mariage de la Rosière d'Artois, par M. Léon Delattre..... 169
Liste des Membres de la Société..... 1

Nantes. — Imp. A. DUGAS, 5, quai Cassard.

TABLE DU 1er SEMESTRE 1910

Procès-verbaux des Séances..... IX
Appendice..... XXIII
Excursion à Saint-Florent-le-Vieil, La Bellière et Montrevault, par M. le Bon Gaëtan de Wismes..... XXV
Construction du Mur de Ville sur la Motte Saint-Pierre en 1658, par M. le Chanoine G. Durville.... 1
Les origines du quartier du Petit Hermitage de la route de Rennes, par M. Léon Delattre..... 27
Législation de la Noblesse et des anoblis en Bretagne, par M. Léon Maître..... 33
Saint Benoît de Macérac, par M. André Oheix..... 61
Un Breton triacleur au XIVe siècle, par M. le Bon Gaëtan de Wismes..... 81
Banquet de la 600e séance, par M. A. Leroux..... 89
Nécrologie. — M. Ludovic Cormerais, par M. A. Dortel..... 99

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comité de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes*, d'après le Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.
Années 1862, 1863, 1864.
1er trimestre 1865.
Années 1872, 1873, 1874, 1875.
1er et 2e trimestres 1876.
Années 1877, 1878, 1884, 1885.
2e trimestre 1887.
Années 1888 à 1904.
Table générale des 40 premières années.

NANTES — IMPRIMERIE A. DUGAS ET Cie, 5, QUAI CASSARD

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comité de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes*, d'après le Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.

Années 1862, 1863, 1864.

1er trimestre 1865.

Années 1872, 1873, 1874, 1875.

1er et 2e trimestres 1876.

Années 1877, 1878, 1884, 1885.

2e trimestre 1887.

Années 1888 à 1904.

Table générale des 40 premières années.

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. ALCIDE LEROUX	Président.
le baron GAETAN de WISMES le chanoine DURVILLE, O. A. ❍	Vice-présidents.
Docteur GEORGES HALGAN ETIENNE POIRIER	Secrétaires généraux.
JOSEPH HOUDET Vte R. DE CORNULIER-LUCINIÈRE	Secrétaires du Comité.
HENRI RIONDEL	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD VICTOR LAGRÉE, O. ✲	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. LÉON MAITRE, O. I. ❍ (1902-1904) ; le baron de WISMES (1905-1907).
ALCIDE DORTEL, O. I. ❍ (1908-1910).

MEMBRES ÉLUS

MM. CHAILLOU, O. I. ❍ SENOT de la LONDE CLAUDE de MONTI de REZÉ	Sortants en 1911.
DOMINIQUE CAILLÉ JOSEPH NAU GEORGES FERRONNIÈRE	Sortants en 1912.
le comte de BERTHOU RENÉ BLANCHARD, O. I. ❍ TRÉMANT	Sortants en 1913.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862). † 4 juillet 1865; — le vicomte SIOCH'AN de KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897 ; — le chanoine CAHOUR, O. A. ❍ (1869-1871), † 7 septembre 1901 ; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891 ; — MARIONNEAU, ✲, O. I. ❍ (1875-1877), † 13 septembre 1896; — le baron de WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte de la LAURENCIE. ✲ (1881-1883) ; — LE MEIGNEN, O. A. ❍ (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905 ; — le marquis de DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901 ; — de la NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. ❍ (1893-1895), † 17 juin 1900 ; — le marquis de BREMOND D'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901) † 9 mars 1911.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU 17 JANVIER 1911

Présidence de M. DORTEL, président sortant, et ensuite de M. Alcide LEROUX, président élu.

Etaient présents : MM. le baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES, chanoine DURVILLE, SOULLARD, Dominique CAILLÉ, abbé LESIMPLE, DELATTRE, MOREL, commandant LAGRÉE, J.-M. HOUDET, Léon MAITRE, JAMONT, GOURDON, PINEAU-CHAILLOU, HUBERT, FURRET, DE MONTI DE REZÉ, abbé BRAULT, ROCHERY, MAILCAILLOZ, OUVRARD, DU PLESSIX, Maurice HARDY, DE BRÉVEDENT, baron d'HASTREL DE RIVEDOUX, René BLANCHARD, abbé GRELIER, CROUAN, POIRIER.

M. Félix CHAILLOU s'était fait excuser.

En ouvrant la séance, M. LE PRÉSIDENT remercie M. BARANGER, président de la Société Académique, d'être venu représenter notre Société-sœur et l'invite à prendre place au bureau.

Puis, il exhibe une gravure offerte à la Société par M. NOZAY, éditeur, et représentant une reproduction du château de Clisson au XIVe siècle. Après un échange d'observations, il est reconnu que M. NOZAY a fait erreur et

que l'estampe montre l'aspect du château au XVIIIe siècle et non pas au XIVe siècle.

M. OHEIX a également fait don à notre bibliothèque d'un tirage à part sur papier de Hollande, de son intéressant travail sur St-Benoit-de-Macérac paru dans nos annales.

M. LE PRÉSIDENT est heureux d'exercer une dernière fois ses fonctions en faisant part à ses collègues d'une nouvelle agréable pour tous. M. le Ministre de l'Instruction Publique vient, en effet, d'accorder une subvention de 500 francs à la Société pour lui permettre de procéder aux fouilles de la Porte Saint-Pierre. Cette subvention est due surtout à l'intervention de M. HÉRON DE VILLEFOSSEU, pressenti par M. le chanoine DURVILLE, auprès du Comité des Travaux historiques. Des remerciements sont votés à MM. HÉRON DE VILLEFOSSE et DURVILLE, et M. HÉRON DE VILLEFOSSE est nommé par acclamation membre honoraire de notre Société.

M. PORT, inspecteur général de l'Instruction publique a fait hommage à la Société d'une autographe du roi Louis XIV à d'Estrées, relative à la nomination des officiers de la milice bourgeoise de la Ville de Nantes. Il est décidé que ce document sera encadré et placé dans la salle des séances.

A ce moment, on apporte une dépêche de M. le marquis DE BRÉMOND D'ARS, notre doyen d'âge, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, et présente ses compliments au président sortant et au nouveau président.

Il est ensuite procédé à l'élection de 5 membres du Comité en remplaçement de M. le chanoine DURVILLE nommé vice-président et de M. CORMERAIS décédé, ainsi que de MM. BERTHOU, BLANCHARD et TRÉMANT dont les pouvoirs sont expirés.

MM. BERTHOU, BLANCHARD et TRÉMANT sont réélus membres du Comité pour trois ans. MM. BERTHOU et BLANCHARD obtiennent chacun 32 voix, et M. TRÉMANT 31 sur 32 votants.

MM. Joseph NAU et FERRONNIÈRE sont nommés membres du Comité pour un an, le premier par 32, le second par 31 voix sur 32 votants.

M. LE PRÉSIDENT remet ensuite la médaille d'or triennale à M. MAITRE dont les travaux honorent hautement la Société. Il fait remarquer que M. MAITRE, entre tant d'autres titres, a choisi celui d'ancien président de la Société Archéologique pour être gravé sur le revers de cette médaille à la suite de son nom. M. MAITRE, très ému, remercie M. LE PRÉSIDENT des paroles flatteuses qu'il vient de prononcer à son endroit.

M. DORTEL, président sortant, prend ensuite la parole. Après avoir remercié ses collègues et, en particulier, les membres du Comité de l'appui qu'ils lui ont donné pendant ses trois années de présidence, il évoque les événements heureux qui ont marqué cette période et adresse aux disparus un hommage ému. Il rappelle les qualités qui ont désigné M. LEROUX au choix de ses collègues, il insiste partéculièrement sur cette idée que la Société Archéologique doit initier les masses au culte du passé de notre province. Il invite M. Alcide LEROUX à prendre possession du fauteuil de la présidence.

M. LEROUX remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en le mettant à leur tête. Il retrace la physionomie des anciens présidents, et avec une grande élévation de pensée montre que l'Archéologie n'est pas seulement une science précise qui pourrait la faire taxer d'aridité, mais qu'à son endroit le sentiment et l'imagination jouent un grand rôle. Il consacrera tous ses efforts au bien de la Société.

Après ce discours, M. l'abbé GRELIER présente une pierre d'autel en ardoise trouvée lors de la démolition de l'ancienne église de Sallertaine.

Puis la parole est donnée à M. Léon DELATTRE qui continue la lecture de son travail sur la Rosière d'Artois à Nantes.

Pour commémorer la venue du comte d'Artois dans notre ville, les jeunes gens qui faisaient partie des escadrons de l'escorte résolurent de couronner chaque année une rosière. En 1778, fut mariée la première rosière en l'église Saint-Nioclas. Les fêtes qui se déroulèrent à cette occasion avaient attiré une foule de plus de 20.000 personnes. Mais comme elles n'étaient pas autorisées par l'administra-

tion royale, on demanda pour les années suivantes une autorisation qui fut refusée. C'est alors qu'on décida de donner le nom de la Rosière d'Artois à la rue de l'Epine où habitaient la rosière et son mari. Débaptisée sous la Révolution, cette rue fut appelée à nouveau rue de la Rosière, par la municipalité Louis Levesque, en 1822.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

ETIENNE POIRIER.

SÉANCE DU MARDI 7 FÉVRIER 1911

Présidence de M. le baron Gaëtan DE WISMES, vice-président

Etaient présents : MM. BLANCHARD, abbé BRAULT, DE BRÉVEDENT, CAILLÉ, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, DU GASSET, GOURDON, Dr HALGAN, baron D'HASTREL DE RIVEDOUX, HARDY, JAMONT, MALCAILLOZ, MOREL, OLIVE, Dr PLANTARD, capitaine DU PLESSIX, POIRIER, RIONDEL, capitaine RINGEVAL, vicomte DE SECILLON, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, TRÉMANT, VINCENT, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

M. Jules MATHOREZ, archiviste paléographe, inspecteur des finances, présenté par MM. TRÉMANT et le baron Gaëtan DE WISMES, est élu membre titulaire.

M. POIRIER exhibe un casque et une bague qui présentent un caractère oriental.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance d'intéressantes nouvelles archéologiques :

M. V..., de Marseille, vient d'acheter à Naples au prince Carraciolo di Forini un service unique, ne comprenant pas moins de 110 pièces. Ces vieilles faïences, convoitées depuis bien des années par les grands amateurs proviennent de la fabrique de Robert, l'un des meilleurs fabricants de Marseille en la seconde moitié du XVIIIe siècle.

M. Raymond WEIL a fait récemment à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une communication sur des

monuments d'un grand intérêt historique qu'il a trouvés à Koplos (Haute Egypte) au cours de la campagne qu'il a conduite au printemps de 1910 : il s'agit de décrets royaux gravés sur pierre de l'époque des derniers rois de l'ancien Empire et relatifs au droit de propriété des grands sanctuaires et autres privilèges immunitaires.

La Société Archéologique de Sousse a fait procéder, il a quelques mois, sous la direction du chanoine Leynaud et du Dr Caron à d'importantes fouilles qui ont apporté les plus fructueux résultats : aux Catacombes d'Hadrumète, trois kilomètres de galerie furent explorés, sept mille tombes chrétiennes exhumées et il semble, ainsi que l'écrit Mgr de Cabrières, que l'archéologie soit en train de faire peu à peu connaître toute l'organisation de l'église de Saint-Cyprien et de Saint-Augustin.

M. Le Président rapporte que le mur gallo-romain qui fut probablement la première enceinte de Nantes et dont on retrouve en plusieurs points les vestiges, vient d'être de nouveau mis à jour devant le n° 6 de la rue de l'Ecluse, à peu près dans l'axe de la rue des Bons-Français.

La Belle Jardinière de notre ville qui, chaque année, expose un chef d'œuvre d'archéologie en serviettes reproduit actuellement la Psalette, ce vieux logis gothique qui flanque la cathédrale. Ce travail, d'une belle exécution, fait honneur aux architectes amateurs qui l'ont si parfaitement conçu.

Le baron de Wismes annonce la reprise des conférences qu'il organisa il y a trois ans sous le nom de *Veillées Nantaises*. La première sera faite par notre collègue, le vicomte de Cornulier-Lucinière qui traitera « des usages gastronomiques ».

M. Riondel exhibe d'intéressants fragments de vitraux des XIIIe, XIVe et XVe siècles, puis la parole est donnée à M. René Blanchard, qui, en une communication particulièrement intéressante, tire de l'oubli maints incidents de l'histoire de notre théâtre nantais. Drôles ou dramatiques, ils ont toujours pour prétexte quelques infractions aux règlements de police pendant les spectacles qui — ainsi qu'il était prescrit — « doivent être tranquilles et doivent se passer avec décence ». M. Blanchard note, à

cette occasion, la visite de François II en 1459, à Nantes, et le passage de Molière avec une troupe en 1648.

Le baron Gaëtan DE WISMES fait la critique du projet de loi émis en octobre 1910 qui, sous prétexte de protéger nos richesses nationales contre les étrangers, interdisait à tout français de procéder à des fouilles sans le concours et la surveillance de l'Ftat, ces fouilles seraient-elles faites sur la propriété de celui qui les exécute. Ce projet de loi paralyserait toute initiative privée, la Société Archéologique ne l'estime pas admissible dans les termes où il est conçu. Elle pense que les ventes faites à des étrangers devraient être annulées et qu'un droit de préemption pourrait être exercé tout d'abord par le département et ensuite par l'Etat.

Le Secrétaire général,
Dr HALGAN.

SÉANCE DU 7 MARS 1911

Présidence de M. A. LEROUX, Président.

Etaient présents : MM. BEAUPÈRE, DE BRÉVEDENT, René BLANCHARD, Dominique CAILLÉ, vicomte de CORNULIER-LUCINIÈRE, J. CROUAN, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, FURRET, abbé GRELIER, Dr HALGAN, baron d'HASTREL DE RIVEDOUX, Maurice HARDY, JAMONT, Léon MAITRE, MOREL, DU PLESSIX, Dr PLANTARD, POIRIER, RENARD, RINGEVAL, Henri RIONDEL, RIVET, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, TRÉMANT, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, Antoine VINCENT, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le chanoine DURVILLE présente un vieux tromblon et deux pistolets trouvés dans la propriété de M. Boismain, à Tharon, près de Saint-Michel-Chef-Chef. Il montre également deux boutons semblant en argent, et une pièce en argent ciselé, découverts dans le même endroit. Cette der-

nière pièce est un pommeau de pistolet de style Louis XV, représentant un léopard issant d'une tour. Elle a sans doute appartenu à un anglais tué lors d'une descente sur cette côte.

M. FERRONNIÈRE exhibe ensuite des pièces de reliquaires appartenant à M. le chanoine Urseau, trouvées à Saint-Nicolas d'Angers. Il y joint des reconstitutions qu'il a fait exécuter. Ces châsses à reliques offrent un spécimen très curieux du style breton ou irlandais du xe siècle et de l'art des entrelacs celto-saxon. On y remarque des courbes qui dérivent du dragon scandinave.

M. SOULLARD montre une plaque de cuivre, venant évidemment d'un harnachement de cheval. Les harnais en avaient de semblables depuis l'époque de Charlemagne jusqu'au XIVe siècle.

Sur la proposition de M. DORTEL, l'Assemblée décide qu'un banquet aura lieu chaque année. Celui de 1911 est fixé en principe au 2 mai, après la séance générale.

Il est ensuite procédé à la nomination de deux membres titulaires et d'un membre correspondant.

A l'unanimité des votants, sont élus membres titulaires : MM. GABORIT, archiviste départemental de la Loire-Inférieure, et BOULLENGER, notaire, ancien président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Nantes.

M. le Dr LE MAITRE, médecin de 1re classe de la marine à Rochefort, est nommé membre correspondant, également à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT annonce que les fouilles de la cathédrale sont reprises depuis la veille, et donne la parole à M. le chanoine DURVILLE qui en a la direction. Celui-ci fait part à la Société qu'on a dû momentanément les suspendre à cause des échafaudages qui ne permettent pas de pousser plus avant les recherches du baptistère. On a retrouvé un dallage. D'après les indications connues, le baptistère doit se trouver à 12 mètres du portail près du second pilier. Là était plus tard la minuscule paroisse de Saint-Jean du Baptistère, qui à sa suppression fut desservie par l'autel Saint-Jean à la Cathédrale. M. DORTEL fait savoir qu'il vient de voir M. Lafont, lequel doit donner des ordres pour que les échafaudages soient enlevés.

L'Assemblée charge le Bureau de s'occuper des fouilles, et de convoquer tous les sociétaires quand elles seront suffisamment avancées. Après un échange d'observations, M. LE PRÉSIDENT propose de confirmer M. le chanoine DURVILLE dans leur direction. Il en est ainsi décidé.

M. Henri RIONDEL continue l'exhibtion de ses intéressants vitraux qui appartiennent à diverses époques du Moyen-Age et de la Renaissance. Il nous apprend qu'ils proviennent de monuments religieux de la Sarthe.

La parole est donnée à M. René BLANCHARD qui lit la suite de son travail sur les *A-côtés du Théâtre de Nantes*. La partie qu'il nous communique est relative aux acteurs. Il nous parle surtout de Derboy qui eut un rôle moins drôle sous la Révolution, et des farces des comédiens dirigées principalement contre leurs directeurs. Nous connaissons par lui les artistes en renom qui sont venus jadis sur le théâtre de Nantes. C'est ainsi que nous apprenons que Mlle Maillard, la future déesse de la Raison, joua dans notre ville.

Jadis, quand une représentation sensationnelle avait lieu, l'usage était d'augmenter le prix des places d'un tiers. Cette opération dite du tiercement ne devait se faire qu'avec l'autorisation des autorités administratives.

M. BLANCHARD nous apprend aussi, qu'à côté du théâtre proprement dit, Nantes connaissait des spectacles de moindre importance : bateleurs, danseurs, barraques, manèges d'équitation, combats d'animaux, etc.

Le Directeur de notre théâtre eut longtemps à la fois la direction de Nantes et celle de Rennes. Enfin, il paraît que Longau qui inaugura la nouvelle salle Graslin, fit faillite deux ans après cet événement.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,

ETIENNE POIRIER.

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL 1911

Présidence de M. le chanoine DURVILLE, vice-président.

Etaient présents : MM. DE BRÉVEDENT, DE LA BROSSE, CHAILLOU, vicomte de CORNULIER, CROUAN, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, GABORIT, abbé GRELIER, vicomte DE LA GOURNERIE, Dr HALGAN, HARDY, JAMONT, MAITRE, Dr PLANTARD, capitaine DU PLESSIX, POIRIER, RENARD, RIONDEL, ROCHERY, SOULLARD, TROCHON DE LORIÈRE, VINCENT, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

M. LE PRÉSIDENT se fait l'interprète de la Société en adressant à notre collègue Dominique CAILLÉ, qui vient de perdre sa mère, nos sentiments de sincère sympathie. Il souhaite la bienvenue à M. GABORIT, archiviste de la Loire-Inférieure qui, pour la première fois, prend part à nos travaux.

M. le chanoine DURVILLE rapporte que les fouilles dont notre Société a pris l'initiative près de la porte Saint-Pierre sont actuellement arrêtées, des retards successifs ayant été apportés à l'ablation des échafaudages. On peut cependant dès aujourd'hui se rendre compte que la porte n'est pas à cheval sur le mur gallo-romain ainsi qu'on a pu le supposer. Des pieux ont été trouvés dans la direction de la voie romaine, situés au-dessous de trois dallages, ils remontent certainement à une haute antiquité et cependant le cœur de chêne dont ils sont faits a résisté à l'épreuve des siècles. M. le chanoine DURVILLE engage la Société à se rendre sur les lieux pour constater l'état de choses actuel. Rendez-vous est pris pour jeudi matin, à 10 heures.

M. LE PRÉSIDENT présente les excuses de M. Alcide LEROUX qu'il remplace, et donne au nom de ce dernier, lecture de la notice nécrologique du marquis de Brémond d'Ars.

Le marquis de Brémond d'Ars qui vient de mourir à 87 ans fut par deux fois président de notre Société Archéologique. Il s'est éteint dans sa propriété de Bretagne ayant conservé tout sa lucidité et ses facultés. M. LEROUX retrace

l'existence si bien remplie de M. de Brémond d'Ars et indique les liens étroits qui ne cessèrent de le rattacher à nous.

La Société Archéologique s'associant à la campagne inspirée par Maurice Barrès émet le vœu que tous les anciens édifices religieux, ceux dans lequel le culte s'exerce comme ceux qui sont désaffectés, soient conservés.

M. Henri Riondel exhibe d'intéressants fragments de vitraux, puis la parole est donnée à M. Léon Maitre pour sa communication sur la Seigneurie des Huguetières dans ses rapports avec le lac de Grand-Lieu.

M. Maitre, après avoir esquissé la topographie du pays compris entre la mer, la Loire et le lac de Grand-Lieu, fait connaître la longue suite de contestations qui séparèrent pendant plusieurs siècles les seigneurs des Huguetières et les seigneurs de Retz. Les seigneurs des Huguetières qui étendaient leur puissance sur quatorze paroisses, finirent par être absorbés par leurs puissants voisins. Le droit de pêche dans le lac donna de tout temps lieu à des différends entre les propriétaires riverains. L'auteur signale le grand nombre de châteaux qui s'élevaient jadis sur les bords du lac de Grand-Lieu.

Le Secrétaire général,

Dr HALGAN.

SÉANCE DU 2 MAI 1911

Présidence de M. A. Leroux, Président

Etaient présents : MM. de Brévedent, abbé Brault, G. de la Brosse, de Cornulier-Lucinière, Chaillous, Dortel, chanoine Durville, Furret, Gourdon, Docteur Halgan, baron d'Hastrel de Rivedoux, J.-M. Houdet, docteur de Lastours, abbé Lesimple, Morel, Ollive, Ouvrard, Poirier, Pouvreau, Renard, Ringeval, Riondel, Senot de la Londe, Sibille, Soullard, Trémant, Antoine Vincent, baron de Wismes, baron G. de Wismes.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les brochures et ouvrages ci-après, dons des auteurs :

De M. le Dr GILLARD : Gallardon et son Eglise paroissiale ; les ruines du château de Gallardon ; Jean d'Alençon, seigneur de Gallardon.

De M. Paul LEGRAND : Héroïnes et amazones de la Vendée.

Il fait part ensuite à la Société de la mort de deux de nos membres correspondants les plus distingués : M. DU CHATELLIER, président de la Société Archéologique du Finistère et le R. P. DE LA CROIX.

Conformément aux décisions prises dans la séance précédente, M. le PRÉSIDENT a transmis à M. Maurice BARRÈS le vœu émis pour la conservation des anciens monuments religieux, et il donne lecture de la lettre de remerciement qui lui a été adressée à cette occasion par l'éminent académicien.

La parole est donnée à M. le chanoine DURVILLE qui entretient l'Assemblée du résultat des fouilles qu'il dirige aux alentours de la porte Saint-Pierre. On est parvenu à mettre à découvert le Baptistère Sain-Jean et à repérer les fondations de l'Eglise Saint-Jean. Il exhibe une pièce du dallage en marbre, la seule subsistant, qui entourait le Baptistère. Au chevet de l'Eglise, il a été trouvé une pièce de Nerva Trajan.

L'Eglise Saint-Jean ne possédait pas de murs assez forts pour soutenir une voûte. Par ailleurs, l'absence de contreforts semble démontrer qu'elle était couverte par une charpente en bois.

Devant le baptistère, M. DURVILLE a mis à jour une partie de voie romaine, sans doute la plus ancienne de notre ville.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. DURVILLE de ses explications et met aux voix un vœu tendant à la conservation du baptistère. Ce vœu est adopté à l'unanimité. Il est en outre décidé que la Société se transportera sur le lieu des fouilles, le 5 mai, à dix heures du matin.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du travail de M. le chanoine DURVILLE sur les voyages de Francois Ier à Nantes.

Les rois de France visitèrent souvent notre ville au XVIe

siècle, c'est-à-dire dans les temps qui suivirent la réunion de la Bretagne à la France. François Ier est celui qui vint le plus dans nos murs. Si l'on en croit en effet Travers, ainsi qu'Ogé et Mellinet qui se sont largement inspirés de cet historien, il n'aurait pas accompli moins de sept voyages à Nantes. M. DURVILLE établit que ce chiffre est nettement exagéré, Mellinet compte la visite de 1532 pour trois ; en somme, deux seulement sont certaines, celle de 1518 et celle de 1532.

Puis M. DORTEL donne communication du procès-verbal des trouvailles faites à la porte Saint-Pierre et dans différents quartiers de la ville. Les traces du mur d'enceinte gallo-romain sont apparues à la fois place du Bouffay, dans l'ancien évêchéet rue de l'Ecluse. Ce mur a une hauteur de 2 m 40 et une largeur de 4 m 30.

M. le baron Gaëtan DE WISMES fait ensuite une causerie sur l'excursion qu'avec plusieurs de nos collègues il a faite à Malestroit, à l'occasion des Assises d'hiver de l'Union Régionaliste Bretonne. Il retrace le tableau des fêtes et des travaux du Congrès et donne d'intéressants détails sur l'Eglise de Malestroit et les curieuses maisons de cette ville qui joua un rôle important lors des événements de la Ligue.

La séance est levée.

A l'issue de la séance, un dîner amical réunissait un certain nombre de sociétaires dans les Salons du Faisan Doré. Des paroles charmantes y furent prononcées par M. LE PRÉSIDENT, M. SIBILLE, le baron DE WISMES et M. DORTEL. et une franche gaîté ne cessa de régner.

Le Secrétaire général,

ETIENNE POIRIER.

SÉANCE DU MARDI 6 JUIN 1911

Présidence de M. LEROUX, Président.

Etaient présents : MM. ANGOT, DE LA BROSSE, CAILLÉ, DORTEL, chanoine DURVILLE, abbé GRELIER, GUITTON, Dr HALGAN, HARDY, JAMONT, LEROUX, abbé LESIMPLE, DES LYONS, OLLIVE, ROCHERY, Paul SOULLARD, Marcel SOULLARD, VINCENT-JOUON.

M. LECUREUX, professeur au Lycée, présenté par MM. Léon MAITRE et le baron DE WISMES, et M. Georges TATTEVIN, présenté par MM. DORTEL et l'abbé BRAULT, sont élus membres titulaires de la Société à l'unanimité des suffrages.

M. l'abbé Ch. GRELIER exhibe un calice et une patène en vermeil du temps de Louis XIV. Ces vases sacrés très remarquables ont été apportés à la séance par M. EVELIN, dont la maison ne possède pas que des merveilles d'orfèvrerie religieuse moderne. La patène est ornée d'un curieux médaillon où figure un Christ enchaîné sous un pressoir. On remarque une soudure grossière sur le nœud du calice, ce qui ferait croire à un accident mal réparé.

M. l'abbé GRELIER exhibe ensuite le fond d'une chape fin Louis XV, très complexe de couleurs.

Quinquennavent, ancien prieuré sous l'invocation de Sainte-Madeleine, situé dans la commune de Machecoul, possède encore l'église de ce prieuré. M. l'abbé GRELIER donne une description sommaire de cet édifice et signale l'intérêt exceptionnel des voûtes, de la crypte dont le principe a été appliqué au XVIIe et au XVIIIe siècles dans les voûtes des nefs de Saint-Sulpice de Paris, de la cathédrale de la Rochelle, etc.

M. LE PRÉSIDENT retrace la vie si bien remplie de M. du CHATELIER et du R. P. DE LA CROIX, tous deux membres correspondants de notre Société que Dieu vient de rappeler à lui à près de 80 ans. Il rappelle tout ce que la science archéologique doit à l'un et à l'autre ; à M. DU CHATELIER qui convertit son château de Kernas en un musée, véritable temple élevé à la patrie bretonne ; au R. P. DE LA

Croix qui reçut la Légion d'Honneur, juste récompense des éminentes découvertes qu'il fit en Poitou, à la réalisation desquelles il consacra sa fortune.

M. Le Président dépose sur le bureau la revue des traditions populaires, invite les sociétaires à venir nombreux mardi prochain à la visite de la bibliothèque à laquelle l'aimable conservateur M. Giraud-Mangin nous a conviés. Il expose ensuite le programme de l'excursion qui sera faite le jeudi 29 juin, avec la Société Polymathique du Morbihan dans la presqu'île de Ruitz.

M. Leroux donne communication des recherches archéologiques auxquelles il a procédé dans la commune de Langonnet (Morbihan). Il indique la découverte d'une ville romaine dont il précise les dimensions et les principaux caractères. Il signale également qu'une verrerie peut-être de l'époque gallo-romaine fut certainement établie dans ce pays, il présente à l'appui de sa thèse des débris de verres de toutes formes et des fragments de vases qu'il a trouvés dans un verger.

M. le chanoine Durville fait une communication résumant les fouilles qu'il a si bien conduites près de la porte Saint-Pierre.

L'église Saint-Jean, dénommée Saint-Jean du Baptistère dans des titres du XIIe siècle, fut démolie pour l'élargissement de la Cathédrale à la fin du XVe siècle. Ses murs ont été nettement dégagés. Les doutes qui subsistaient sur l'emplacement de cet antique sanctuaire sont donc aujourd'hui dissipés. Les deux baptistères datent l'un, de l'époque mérovingienne et fut enfoui lors de la démolition de l'église Saint-Jean ; l'autre est contemporain de la première cathédrale et a été élevé avant le VIe siècle. Ces monuments auxquels il faut ajouter les traces de la voie romaine qui passait près de l'église et le mur gallo-romain élevé à la fin du IIIe siècle constituent un ensemble du plus haut intérêt pour l'histoire de notre vieille cité.

A la fin de la séance, M. le Président rappelle en quelques mots la magnifique excursion à Angers, à laquelle ont pris part 14 membres de la Société. Après un voyage des plus agréables, les excursionnistes ont été reçus à la Gare

par M. le Chanoine Urseau, sous la direction duquel a immédiatement commencé la visite des monuments : Musée Saint-Jean, Eglise du Ronceray, Château, Cathédrale, Préfecture, Musée de l'Evêché, etc. M. le Président rend hommage à l'amabilité, à la science et au zèle infatigable avec lesquels M. le Chanoine Urseau s'est acquitté de cette tâche si méritoire que lui-même avait bien voulu s'imposer. M. le Président a écrit à M. le Chanoine Urseau pour le remercier en son nom et au nom de ses collègues. Il ajoute qu'un compte-rendu complet de l'excursion, rédigé par un des membres du Bureau, figurera dans le second semestre du Bulletin de notre Société.

Le Secrétaire général,

Dr HALGAN.

Excursion à Angers

Le mardi 30 mai, le rapide de 6 h. 10 emportait vers Angers MM. Leroux, président, le chanoine Durville et le baron Gaëtan de Wismes, vice-présidents, Soullard, bibliothécaire, le baron de Wismes et Dortel, présidents honoraires, de Brèvedent, le capitaine du Plessis, J.-B. Ollive, Vigneron-Jousselandière et A. Vincent, membres titulaires de notre Société. Grâce aux démarches de notre ami Dortel, l'aimable inspecteur M. de Lavenne de la Montoise avait bien voulu nous faire réserver des places en seconde.

Temps superbe, merveilleux panorama et propos animés, tout concourt à augmenter notre surprise de nous trouver sur le quai d'Angers à 7 h. 17. M. Bodinier, l'éminent président de la Société d'agriculture, sciences et arts, qui prend notre train pour se rendre au Sénat, n'a qu'un instant pour nous exprimer ses regrets de ne pouvoir être des nôtres. Déjà apparaît la silhouette du secrétaire général M. le chanoine Urseau, dont le fin sourire accompagne les aimables paroles de bienvenue. Au dehors nous attendaient nos bons collègues Houdet, secrétaire du Comité, arrivé de Chalonnes, et Renard, qui vient de Nantes professer à Angers. Rapidement, M. Urseau nous propose un plan de la journée.

Avec lui nous n'avons qu'à marcher les yeux fermés, et, si nous les ouvrons, c'est pour admirer la gaieté matinale des attrayants boulevards qui nous mènent au Jardin des Plantes. La statue de Chevreul et le buste de saint Samson sont pour notre guide une première occa-

sion d'exercer sa verve caustique, qui s'étend sur tout et sur tous avec une étincelante prodigalité. Un coup d'œil sur un portail du XIIe, un autre sur la chapelle de l'Hospice, et nous voici devant Saint-Serge ; mais une cérémonie en retarde la visite.

A 8 h. 1/4, on s'engage sur le pont de la Chaîne et, à 8 h. 20, on franchit la grille d'un petit jardin, très frais, qui précède Saint-Jean. Construit au XIIe par Etienne de Marsay, l'hôpital a été désaffecté et voué à la destruction en 1865 ; mais les parties les plus intéressantes ont été épargnées et transformées en Musée d'archéologie. Sous la galerie extérieure, de vieilles façades de bois amusent par leurs naïvetés malicieuses. La grande salle (1.350 m. c.) frappe par l'élégance et l'harmonie de ses proportions. Divisée en trois nefs, elle est éclairée par des fenêtres en plein cintre, qui, largement ébrasées à l'intérieur, projettent un jour agréable et discret sur les riches collections, qu'il faut voir à la hâte. Au hasard, je note une urne dite de Cana, un plan des Arènes, une immense mosaïque, un masque d'abbesse, un verre où Pie IX trempa ses lèvres augustes, la statue d'un chevalier à genoux, empreint d'une piété profonde, un coffre aux sculptures macabres, etc. Quelques instants à la chapelle, où saint Vincent de Paul a dit la messe, et dont les voûtes, fort curieuses, se datent par leur décoration ; déjà nous sommes sous le cloître, exquis avec ses arcades, ses colonnettes géminées, ses chapiteaux ornés de feuillage, et, à 8 h. 3/4, nous montons au grenier du magasin, divisé en trois nefs et recouvert d'une magnifique charpente : il renferme de délicieux panneaux Louis XVI, venant de l'hôtel Ménardière.

A côté de ce bâtiment se dresse la croix de mission, où se fait la procession du Sacre. Chargé de l'ordre du cortège, M. le chanoine nous raconte une plaisante anecdote prouvant que, pour faire rentrer les gens dans le rang, mieux vaut esprit que violence, — et notre cicerone l'a fort aiguisé.

De vieilles rues nous conduisent à Notre-Dame du Ronceray ; mais il est 9 heures, et, si nous voulions en visiter l'intérieur, nous n'en sortirions qu'à midi. Force est donc d'admirer du dehors les murs, en petit appareil, flanqués de gros contreforts plats et percés de hautes et larges fenêtres. De cette abbaye du XIe siècle la Révolution fit un hôpital et l'Empire une caserne, puis l'Ecole d'Arts et Métiers qu'elle est restée depuis.

Lorsque l'église abbatiale devint trop petite, les religieuses en firent élever une autre pour la paroisse, Notre-Dame de la Trinité, qui présente plusieurs curieuses particularités : la porte principale placée dans un angle, les absidioles creusées dans l'épaisseur des murs, les travées de l'unique nef. Au bas de cette église se remarquent l'escalier des orgues, du XVIe, et une statue de Simon Guyot, curé, né en 1751, mort en 1846, le 21 janvier, date mémorable pour lui, qui avait donné mainte absolution aux innocents que la guillotine attendait sur la place du Ralliement. Tandis qu'un des vicaires va chercher la clé de la crypte, surgit M. Planchenault, le très affable secrétaire-bibliothécaire, que nous avons grand plaisir à revoir.

Deux fois oubliée, deux fois retrouvée, la dernière en 1857, la crypte, qui faisait partie de la basilique du Ronceray, a été restaurée en 1861. Elle date du XIe. Sur l'autel repose une châsse de cuivre doré, supportée par deux anges et contenant une relique insigne du XIIe : la statue de Notre Dame de la Charité. Un des émaux qui formaient les yeux de la sainte Vierge a disparu.

Sortis de l'église à 9 h. 1/2, nous sautons bientôt dans un de ces trams légers et rapides qui nous font faire un péché d'envie. De retour à Saint-Serge en un quart d'heure, nous pouvons apprécier, là mieux encore qu'ailleurs, la vaste et impeccable érudition de M. Urseau, qui se joue des difficultés archéologiques avec une maîtrise souriante. L'abbaye remonte à la première partie du VIIe et, pendant la seconde moitié du IXe, appartint aux

ducs de Bretagne. Reconstruite à la fin du XVIIe, elle abrita le séminaire de 1808 à 1907. Quant à l'église, elle fut rebâtie, au XIe, par le célèbre abbé Bougrin, mais de son œuvre il reste peu de chose. C'est, en effet, du XVe que date la nef, divisée en quatre travées et ornée de verrières représentant les prophètes au nord, les apôtres au sud, suivant les règles du symbolisme, et au XIIIe que fut élevé le chœur. S'il rappelle, avec plus de sveltesse et d'élégance, la grande salle de Saint-Jean et constitue une des plus belles constructions de l'Anjou, ses trois vitraux sont aussi peut-être les plus remarquables de cette époque.

Courte halte dans un petit café, en attendant le tram, qui passe à 10 h. 35 et nous mène au Château. De loin nous saluons la statue du roi René, puis nous traversons les douves (30 m. sur 11 m.) qui, depuis 1485, encerclent, sauf du côté de la Maine naturellement, cette forteresse, une des plus belles de l'époque féodale. Bâtie presque entièrement par saint Louis (1228-1238), elle impressionne par ses murs de schiste et de grès, flanqués de dix-sept grosses tours, hautes de 40 à 60 mètres.

Grâce à l'amabilité du commandant Petit, on visite la chapelle édifiée, au XVe, par Louis et Yolande d'Aragon ; mais quels regrets de constater toutes les mutilations qu'a subies ce gracieux édifice ! C'est un meurtre que de l'avoir coupé par un plancher et, tout en admirant l'ingéniosité de nos artilleurs à disposer des panoplies, on ne peut que déplorer tant d'actes de destruction irréparables. Par bonheur est resté intact un petit escalier à tige, du XVe, dont la voûte porte une des nombreuses devises du roi René.

Les plus intrépides vont faire le tour des murs ; mais, comme il est d'un kilomètre environ, certains préfèrent, afin de ménager leurs forces, regagner l'hôtel d'Anjou.

Comme l'a dit Leconte de Lisle :

Midi, roi des étés,
Tombe en nappes d'argent de l'énorme ciel bleu,

lorsque tous, au nombre de quinze, nous environnons une table dressée dans une salle agréable et fraîche. M. Leroux prie M. le chanoine Urseau de lui faire face. Près d'eux respectivement sont invités à prendre place MM. Planchenault et le chanoine Durville, MM. le baron de Wismes et Dortel. Le menu est ainsi composé : hors-d'œuvre, viande froide, saumon mayonnaise, navarin printanier, entrecôte maître d'hôtel, pommes nouvelles, artichauts à l'huile, crémets, dessert et café pour les amateurs de ce breuvage.

Assaisonné par de joyeuses causeries, le repas se termine par un sonnet plein d'à-propos délicat, dû à la verve toujours juvénile de notre cher et aimé Président. Le voici :

Jadis, lorsque César envahissait les Gaules,
Nos aïeux souriaient en affrontant la mort ;
Tout au plus craignaient-ils, sur leurs rudes épaules,
De voir tomber le ciel, et... pas bien sûr encor.

Mais ils ne savaient pas que, pour tous les grands rô'es,
Contre les grands dangers, il faut s'unir d'abord ;
Ils n'avaient pas pensé qu'avec des brins de saules
On construit un faisceau fort contre le plus fort.

Et, divisés entre eux, Andécaves, Namnètes,
Sans fruit, perdaient leur sang dans de lentes défaites
Ou s'en allaient vers Rome, enchaînés par le cou.

Heureux si, comme nous, se contant leur histoire,
Ils avaient préparé la commune victoire
En scellant leur accord... avec le vin d'Anjou !

A ce sonnet, fort applaudi, M. le chanoine Urseau répond avec le gracieux enjouement qu'il sait mettre dans tout ce qu'il dit.

Mais d'humoristique sa voix va devenir impitoyable en faisant retentir le mot de Bossuet : Marche, marche !

aux oreilles de ceux qui souhaiteraient « contenter l'envie que les fauteuils ont de les recevoir » (style des *Précieuses*). La politesse avant tout. Il est 1 h. 1/2, et M. le chanoine Pinier nous attend à cette heure.

Donc nous suivons le boulevard, sur lequel se trouve l'ancienne église Saint-Martin. Le plus affable accueil est fait par le digne Supérieur de l'Externat Saint-Maurille à ceux qui viennent apprécier le zèle et l'intelligence déployés par lui depuis huit ans pour nettoyer et fouiller ce monument. Après avoir regardé les restes de très curieuses peintures murales, on pénètre dans l'église, qui rappelle d'une façon saisissante celle de Saint-Philbert de Grand-Lieu. Elevée au commencement du IXe, réédifiée au XIe par Foulques Nerra, agrandie au XIIIe, elle a été réparée au XVe, et enfin depuis 1903 par le propriétaire actuel.

Il a découvert dans les substructions une voie romaine du Ier siècle et plusieurs monuments, que nous descendons voir, et a placé derrière une grille ses trouvailles : mosaïques, vases acoustiques, etc. C'est après nous être munis de cartes postales et avoir exprimé félicitations et souhaits chaleureux à M. Pinier que nous allons, pour la plupart, faire une sieste agréable, mais un peu courte, dans le salon de l'ancien Evêché.

A 3 heures a lieu la visite de la Cathédrale Saint-Maurice, qui, depuis le VIIIe, porte la trace de bien des époques. Si l'extérieur prête à quelques critiques, l'intérieur en est absolument beau, déparé seulement par l'affreux tombeau de l'illustre Mgr Freppel. La nef est d'un caractère simple et grandiose. Dans le transept de gauche on remarque de singulières peintures : ce sont des têtes de mort avec des inscriptions païennes. Le chœur est entouré de boiseries sombres (1778-1780) fort remarquables et possède une statue de sainte Cécile, par David. Notre cicerone nous raconte la légende de Rome qui a cours à ce propos et qui appelle sur les lèvres le proverbe italien : *Se non e vero, e bene trovato.* Il nous donne ensuite quel-

ques explications sur les magnifiques verrières et sur les tapisseries de haute lisse qui, achetées 1.100 francs au siècle dernier, valent aujourd'hui trois millions. La cuve baptismale aurait servi, dit-on, à René d'Anjou.

Sortis à 3 h. 35 de la Cathédrale, dont le porche abrite des statues du XIIIe, nous rentrons à l'Evêché, ou plutôt au Musée dont M. Urseau a été nommé Directeur par arrêté ministériel. Notre première visite est pour la salle synodale, pièce superbe, ornée de tableaux, jadis au Séminaire, et de tapisseries, dont l'une porte une inscription qui paraissait indéchiffrable il y a vingt ans et qu'il suffit de lire à l'envers. De là nous passons dans d'autres chambres ornées de tapisseries qui, achetées 50 francs pièce, sont estimées chacune de 30 à 70.000 francs. A 4 h. 5, on gravit l'escalier du 2e étage, où l'architecture du XIIe a été mise au jour. La visite s'achève par une salle du XIIe, sauvage et austère, donnant dans la cour. Au fond de cette cour, à droite, des praticiens reproduisent des statues que nous avions aperçues et qui... manquent de nez, les soldats du génie ayant pris un singulier plaisir à leur casser. Seul a échappé à ce jeu de massacre l'appendice énorme d'une sorte de capitaine Fracasse, dont l'aspect rébarbatif a dû terrifier nos soldats.

Sortis à 4 h. 25, les archéologues examinent de pittoresques maisons en bois, entre autres celle de Blaise Catus, voient à regret s'éloigner M. Vincent, puis M. Planchenault, et se séparent. Les uns vont visiter la tour Saint-Aubin, qui domine Angers du haut de ses 40... mètres. Restaurée, en 1904, par M. Magne, elle date du XIIe, postérieure de six siècles aux bâtiments primitifs de l'abbaye, mais antérieure de presque autant à ceux qui, reconstruits de 1668 à 1692, servent depuis plus d'un siècle aux préfets, dont l'un fut, sous la Restauration, mon grand-oncle paternel.

Non loin de là se trouvent la Bibliothèque et le Musée de peinture, installés dans un logis du XVe, qui prit le nom de son premier propriétaire, Olivier Barrault, secré-

taire du roi, trésorier de Bretagne et maire d'Angers. Il n'en reste guère qu'une gracieuse tourelle et une galerie élégante.

C'est là qu'après avoir goûté, les autres excursionnistes retrouvent leurs amis. Il est déjà 5 h. 1/2 ; mais il ne faut que dix minutes pour se rendre à l'abbaye de Toussaint.

« Rien ne saurait rendre l'impression saisissante qu'on éprouve lorsque cette grande ruine vous apparaît dans sa triste majesté. Les siècles l'ont revêtue d'un caractère si impressionnant et d'une physionomie tellement étrange et imprévue qu'un charme mystérieux vient tempérer vos regrets. De distance en distance les ifs et les peupliers semblent prêter aux parois affaissées l'appui qui leur manque. Sous des buissons de mûrier noir, de genêt et d'aubépine, le passereau vient chercher la graine de chaque jour, dans le lieu même où les fidèles de Jésus-Christ venaient recueillir la manne céleste ; le grillon jette son humble chant sous la nef que l'orgue faisait retentir de ses vastes bourdonnements ; et le rossignol, heureux de s'abriter sous cette ramée hospitalière, fait entendre, chaque année, ses stances délectables dans ce chœur même où la voix des jeunes lévites exhalait ses pieuses modulations. Un immense tapis de gazon remplace les dalles du temple comme pour soustraire de nouveau les tombes des saints qui y sommeillaient à la main sacrilège qui a troublé leurs ossements. La voûte des arbres qui remplace aujourd'hui la voûte de pierre fait de cette ruine un lieu cher au poëte chrétien. Quelques statues polychromes adossées aux murailles, plusieurs saints personnages couchés sur leurs tombeaux, divers compagnons de saint Maurice, placés debout sur des tronçons de colonnes, viennent encore ajouter au caractère de grandeur et de tristesse dont ce lieu est imprégné. »

On me pardonnera d'avoir emprunté cette citation, très abrégée d'ailleurs, à mon père, qui, dans son ouvrage sur l'*Anjou*, a donné un beau dessin de cette ruine gran-

diose et mélancolique. Hélas ! la gigantesque rosace qu flamboyait au fond du chœur n'existe plus : le 25 novembre 1910, un fracas effroyable a signalé aux habitants d'Angers la chute de cette merveille d'architecture. Les débris en jonchent le sol....

Assis sur les ruines, nous restons quelques instants plongés dans la méditation, puis reprenons, j'allais dire notre bâton de pèlerin, non, notre canne de touriste, et trouvons un saisissant contraste entre le silence désolé des lieux que nous quittons et le bruit joyeux des rues avoisinantes.

En moins d'un quart d'heure on gagne l'hôtel de Pincé, un des plus brillants du XVIe. A M. Magne en est due la restauration, qui permit d'y installer, en 1889, les collections léguées à la ville par M. Turpin de Crissé. Ce n'est pas dans une visite qui dure de 6 h. 10 à 6 h. 25 qu'il est possible d'apprécier ces raretés de toutes sortes. Après avoir pris cinq minutes de repos sur les bancs du jardin, nous regagnons l'hôtel, non sans voir la maison natale de Gilles Ménage, un logis sculpté par un homonyme de David, etc.

Un excellent dîner, servi à 7 h. 5, refait nos forces. Au dessert, des toasts cordiaux sont échangés entre le baron G. de Wismes et le chanoine Urseau, que nous ne saurions trop remercier de son inlassable complaisance.

Le rapide de 9 h. 23, légèrement en retard, nous ramène à 10 h. 40 à Nantes. Il a fait ici un orage effroyable. Décidément nous avons eu toutes les chances.

Le Baron de WISMES,

Président honoraire.

MÉMOIRES

DISCOURS DE M. A. DORTEL

Président sortant

MES CHERS COLLÈGUES,

Ce n'est pas sans une certaine mélancolie, je pourrais dire sans une véritable tristesse, que j'ai vu s'approcher le moment de remettre mes fonctions en d'autres mains, mélancolie et tristesse de sentir le poids des années s'appesantir sur ma tête et de quitter ce bureau où, depuis si longtemps (neuf années), j'avais coutume de venir prendre place ; ma seule consolation est de penser que je ne vous quitte pas tout à fait et surtout que vous avez confié la haute direction de notre Société à un homme qui est des nôtres depuis bientôt 30 ans et dont nous avons pu apprécier toute la science et le dévouement. Ainsi que je vous le disais il y a quelques jours, depuis 1875. M. Leroux a publié le résultat de toutes ses recherches dans notre Bulletin. Poète délicat, littérateur de race, fouilleur consciencieux, il s'est fait l'historiographe modeste et sûr des pays qu'il a parcourus et habités.

L'arrondissement de Châteaubriant lui a fourni ses premiers sujets d'études, puis ce fut en Bretagne, où il s'est retiré depuis quelques années, qu'il a porté ses investigations et ses recherches et nous savons tous avec quel succès.

Sa magnifique étude sur les Ruines de Langonnet, véritable révélation, est encore dans toutes les mémoires.

Mon cher Président, je vous remets en main le commandement de la nef que, pendant trois années, j'ai assumé le périlleux honneur de conduire, et je puis dire

avec un certain orgueil que vous partagerez, j'en suis certain, puisque vous m'avez puissamment aidé avec tous les membres du bureau, que la Société n'a pas péri-clité dans mes mains, dans nos mains, et jamais sa situation n'a été plus prospère, ses séances plus suivies, ses excursions plus goûtées.

Le nombre de nos sociétaires qui était en 1907 de 180, est aujourd'hui de 194 malgré 11 démissions dues surtout à des questions d'éloignement, malgré 10 décès, 35 nouveaux membres ont été élus.

Ces morts, elles ont été nombreuses, trop nombreuses pendant ces trois années et combien imprévues et rapides. Elles sont venues attrister nos réunions, nous faire sentir la place qu'occupaient parmi nous ces chers disparus et quelle affection toute familiale nous rattachait à eux.

Notre cher trésorier M. Pied, disparaissait le premier, enlevé par une maladie que l'excès de travail avait provoquée et certainement aggravée, puis au lendemain d'une de nos séances où nous avions écouté et applaudi la lecture d'une de ses études, nous apprenons la mort de cet excellent M. de Veillechèze, enlevé brusquement, suivie quelque temps après de celle de M. Rousse, le disciple de Brizeux, l'impeccable ciseleur de vers.

En cette dernière année, coup sur coup, la Société perdit M. Cormerais, notre excellent collègue au Conseil général et le défenseur ardent de la vieille église carolingienne de Saint-Philbert, puis MM. Cazautet, Chevalier d'Achon, Le Cornu, Bally de Vernon, Vollatier, de Laubrière.

A la mémoire de tous j'adresse les saluts respectueux et les profonds regrets de notre Société.

Il est d'usage que le Président sortant parle des travaux effectués pendant ses trois années de présidence, c'est pour lui une occasion de remercier publiquement tous ceux qui ont bien voulu apporter à la Société le fruit de leurs recherches, mais cet usage ne vous semble-

t-il pas quelque peu suranné, et n'aurai-je pas l'air en le faisant revivre de présider ici une distribution solennelle de prix, de vous lire un palmarès où les premiers nommés sembleraient recevoir les premiers prix, alors que les accessits seraient distribués à ceux qui viendraient en seconde ligne? Je veux simplement constater, comme vous pouvez le faire, l'ampleur plus grande que prennent chaque jour nos bulletins et l'extension que grâce à vous la Société a su prendre dans le monde savant. Cette simple constatation vaut bien tous les éloges, et j'adresse de tout cœur à tous nos chers collaborateurs les remerciements auxquels ils ont droit.

Au cours de ces dernières années, un événement mémorable s'est passé et je m'en voudrais de l'oublier et de ne pas le rappeler aujourd'hui. Je veux parler de notre banquet de la 600e séance, si nombreux, si brillant, si succulent aussi. Ces joyeuses agapes, que nos deux vice-présidents ont célébrées en des vers humoristiques et exquis, bien dignes de passer à la postérité, nous ont permis de resserrer avec notre aïeule, la Société Académique, des liens de vieille et filiale confraternité. Nous devrions ainsi chaque année nous réunir, un philosophe n'a-t-il pas dit quelque part que c'est à table que les cœurs s'épanchent et que les amitiés se cimentent et se fortifient.

Vous rappelerais-je nos brillantes excursions au château de la Bretesche, à Paimbœuf, à Blanche-Couronne, nos visites en Anjou, à la Bourgonnière, Champtoceaux et à Montrevault ; cette excursion de deux jours en Mayenne (avec la vision inoubliable du Solesmes) où, pour la première fois, par une innovation heureuse et dont je suis fier, j'ai fait découcher la Société.

Ces excursions, je les voudrais plus fréquentes et plus nombreuses, et en les faisant nous entrerons, soyez-en sûrs, dans les vues du Ministre de l'Instruction publique qui dernièrement, au Congrès des Sociétés savantes de Paris, appelait par la voix autorisée de M. Babelon, l'at-

tention sur le rôle que nous sommes appelés à jouer auprès du grand public, auprès des masses populaires en vue de leur éducation archéologique et artistique.

Notre rôle ne doit plus en effet, se borner, à faire des recherches personnelles, à les lire dans nos cénacles, à les publier dans nos bulletins réservés seulement à un petit nombre d'associés ou de curieux, notre rôle doit être plus complexe, plus étendu et doit consister à initier les masses ignorantes aux bienfaits de l'archéologie, à nous faire les éducateurs populaires.

Ecoutez ce que disait M. Balelon, mieux que je ne saurais le faire :

« Si l'ensemble de l'œuvre archéologique des Sociétés « savantes a été depuis un siècle incomparable, gran- « diose par ses résultats et en progrès continus, est-ce « bien à des recherches et à des publications érudites « que doit désormais se limiter leur fécond travail ? Le « moment n'est-il pas venu pour elles, après ce grand « et noble effort scientifique et après cette admirable « poussée de l'érudition et de la critique, d'élargir encore « leur programme comme elles l'ont fait au siècle der- « nier, et de l'élargir cette fois dans le sens de la vulga- « risation, j'irai jusqu'à dire de la vulgarisation popu- « laire ? Le monde évolue sans cesse ; les temps nou- « veaux n'attendent-ils pas de nous autre chose encore « que des dissertations savantes, des musées soigneuse- « ment classés, des fouilles méthodiquement conduites ? « L'Etat social contemporain qui n'est déjà plus tout à « fait le même que celui du temps où la plupart de nos « Sociétés furent fondées, n'a-t-il pas des besoins nou- « veaux, des connaissances que vous êtes à même de « satisfaire ? En un mot, ne pourrions-nous faire parti- « ciper non seulement le grand public, mais les classes « populaires elles-mêmes à nos découvertes et leur com- « muniquer par là quelque chose du sentiment de res- « pect que notre science nous inspire pour les vieux « monuments, les ruines, les souvenirs d'autrefois, pour

« ces témoins matériels et artistiques des anciens âges « qui sont comme la parure et le joyau de notre histoire ? « Qui de nous n'a été frappé maintes et maintes fois de « l'ignorance absolue des classes populaires, même des « hommes instruits, en ce qui concerne le passé de leur « village, de leur région, des vieux monuments à l'ombre « desquels s'écoule leur monotone et routinière exis- « tence ? Quiconque parcourt les campagnes de notre « beau pays est tout de suite, dès qu'il veut s'enquérir « de l'histoire locale, étonné de l'indifférence des popu- « lations sous ce rapport. Allez dans un bourg quelcon- « conque, demandez au plus éclairé des habitants dans « quel siècle a été bâtie l'église, il l'ignore ; ce qu'est « cette vieille tour délabrée qui couronne la colline, ces « fossés, ces restes de grands murs qu'on appelle le châ- « teau, il l'ignore. Tout au plus vous débitera-t-il quelque « absurde légende sur les cages de fer, les oubliettes, les « prisonniers rongés par les rats, les évasions fantas- « tisques.

« Cette croix historiée entourée parfois de vieux « arbres qui orne si pittoresquement l'entrée du village, « que rappelle-t-elle ? Quand a-t-elle été plantée là. « Pour commémorer quel événement ? Il l'ignore. C'est « ainsi qu'il y a peu d'années s'effritait, abandonnée et « indifférente dans les champs de Crécy, la modeste « croix élevée sur le lieu même où tomba héroïquement « le roi de Bohême, Jean l'Aveugle, dans les rangs de « la Chevalerie française. Il a fallu l'intervention de « l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres pour que « ce monument fût relevé, honoré et restauré d'une « manière digne de cette page mémorable de cette his- « toire qui nous apparaît aujourd'hui comme le prélude « de cette amitié slave, cimentée dans le sang, qui a tra- « versé les siècles jusqu'à nous. »

Cette ignorance dont se plaint avec si juste raison le distingué membre de l'Institut tient surtout au genre d'éducation que l'on reçoit dans nos écoles et dans nos

institutions. On apprend aux enfants, avec moult détails, la guerre de Troie, la chronologie des Pharaons, les origines de Rome, et on ne leur apprend pas l'histoire de la province où ils sont nés, de la bourgade où ils ont été élevés ; ils sortent de l'école et entrent dans la vie, indifférents aux choses qui les entourent, parce qu'on ne leur a pas donné d'indications raisonnées sur l'église à l'abri de laquelle ils ont été élevés, sur les monuments anciens qu'ils avaient tous les jours sous les yeux, sur les personnages célèbres qui dorment dans le cimetière ou dont la statue se dresse sur une des places de leur ville.

Comment voulez-vous que dans de telles conditions ces hommes, élevés dans l'ignorance des choses du passé, puissent donner un avis éclairé, faire œuvre utile quand, appelés à la direction des affaires publiques, ils sont chargés de l'entretien ou de la conservation des monuments ? Que répondront-ils, que peuvent-ils répondre à ceux qui voudront porter la main sur ces vestiges dignes de respect et qui, pour des raisons administratives ou autres, en demandent la destruction ?

A cet état de choses dangereux et inquiétant il importe d'apporter un remède. Déjà de tous côtés on s'agite.

Dans son rapport sur le budget de l'Instruction publique (exercice 1908), M. Maurice Faure, sénateur, aujourd'hui ministre de l'Instruction publique, s'exprimait ainsi :

« En vertu du même principe décentralisateur, il « nous paraîtrait désirable que chaque année au moins, « dans les hautes classes pour les élèves qui vont quitter « le Lycée ou le Collège, on complétât le cours d'histoire « de la France par un aperçu de l'histoire de la province, « et même de la ville où se trouve l'établissement secon- « daire. Trop souvent en effet les plus brillants élèves, « qui connaissent les minuties les plus insignifiantes « ignorent le passé de leur pays natal, et il est rare que « la vie comble ensuite cette regrettable lacune. Or, le « moindre coin de notre France a son histoire particu-

« lière d'où se déjà presque toujours une vertu éduca-
« tive, une leçon de civisme et presque partout des
« hommes remarquables sont nés qui ont contribué sous
« diverses formes à la grandeur de la patrie commune
« et dont il serait juste d'honorer le souvenir. »

Le Congrès de l'Association Bretonne sur l'initiative de son dévoué Président, notre excellent collègue Mis de l'Estourbeillon, a émis un vœu dans ce sens lors de ses dernières assises à Vitré et vous-même, il y a un mois, vous êtes associés à ce mouvement d'éducation sociale.

Il faut faire plus, car nombreux seront pendant longtemps encore ceux qui, sortis de l'école n'ayant pas su profiter de cette nouvelle éducation, ignoreront tout de leur province, de leur village. C'est à eux qu'il faut aller, c'est leur éducation qu'il faut parachever.

Par quels moyens ? Par des excursions et par des conférences. Par des excursions nombreuses, très nombreuses pour lesquelles nous ferons appel non pas seulement à nos sociétaires, mais au grand public. Déjà tout près de nous, la Société Polymathique du Morbihan a donné l'exemple, et aux excursions organisées par elle sont convoqués non seulement les membres de la Société, mais toutes les personnes qui désirent y prendre part, et ce sur la simple présentation d'un Sociétaire.

Ces excursions devront être préparées, étudiées non pas seulement au point de vue du transport et du déjeuner (ce qui n'est point à négliger), mais au point de vue de l'étude du pays et des monuments que l'on doit visiter, et à chaque halte un de nous pourra donner quelques renseignements historiques et architecturaux sur l'église, le calvaire, le château que l'on doit étudier et parcourir.

Ces cours d'archéologie en campagne et sur place sont plus profitables que toutes les lectures.

Il serait bon aussi d'inviter le maire et les notables de la ville ou de la bourgade, objet de notre visite, à se joindre à nous, nous pourrions ainsi ou recevoir d'eux des renseignements précis ou leur en fournir.

Combien de monuments eussent été préservés de la destruction et de la ruine, épagrnés par la pioche des démolisseurs si on avait appris à ceux qui en avaient la garde et l'entretien le caractère historique et archéologique qu'ils présentaient, et combien leur disparition pouvait nuire aux intérêts qu'ils étaient chargés de défendre.

Nous devrions enfin organiser des conférences publiques accompagnées de projections. Ces projections nous seraient rendues d'autant plus faciles que nous avons le bonheur et l'honneur de compter dans notre Comité un artiste pour qui l'art photographique n'a plus de secret, et qui s'est fait au sein d'une autre société le promoteur et l'exécuteur de ces exhibitions artistiques. Mais la difficulté consiste à trouver une salle confortable, d'une location peu élevée et d'un accès facile, car nous ne pouvons décemment inviter dans notre grenier le public élégant et choisi que de telles conférences attireront, j'en suis certain. Je dis j'en suis certain, car la chose a déjà été tentée et avec quel succès, par M. le chanoine Soreau, il y a quelques dix ans. Ceux qui comme moi ont eu la bonne fortune de suivre ces conférences données par le savant et regretté chanoine dans la grande salle de Saint-Stanislas, se souviennent encore de l'attention soutenue que prêtait le public aux explications si intéressantes et si instructives de l'excellent conférencier, et du profit qu'ils ont retiré de ces promenades pittoresques à travers notre vieille cité et à travers notre chère province.

Il faut se mettre à l'œuvre et c'est à cette œuvre de propagande et d'éducation sociales que je vous convie. Sortons du cercle un peu étroit de nos réunions et de nos excursions privées. Organisons des conférences et des promenades publiques, complétons on plutôt faisons l'éducation artistique et archéologique du grand public et du public populaire, montrons à tous que nous ne sommes pas de simples fouilleurs de trous à la recherche

de vieux pots, mais de bons fils de France désireux de faire connaître le patrimoine artistique que nous ont légué nos pères, de le faire admirer et ce faisant nous le ferons, soyez-en sûrs, aimer et nous attirerons sur lui le respect et la protection auquel il a droit.

DISCOURS DE M. A. LEROUX

Président élu

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Ce n'est pas sans étonnement que je me vois assis à ce fauteuil : il m'a toujours semblé que j'étais plus fait pour marcher dans le rang que pour être placé à la tête d'un corps d'élite. Je me demande d'ailleurs quel titre j'avais à vos suffrages. S'il y a longtemps déjà que j'appartiens à votre savante Société, mon bagage archéologique n'est pas bien lourd; et, si j'ai toujours aimé la science qui fait l'objet de vos nobles travaux, je dois avouer que j'ai à me reprocher quelques infidélités à son égard. J'ai fait comme les enfants quand ils vont à l'école; j'ai parfois oublié le but, je me suis arrêté le long de la route, je me suis attaché à d'autres études qui avaient aussi leurs charmes. Il est vrai qu'il y en a de si attrayantes! C'est un défaut de vouloir embrasser trop de choses. Ce défaut (si toutefois c'en est un), plusieurs d'entre vous me le pardonneront ou me l'ont déjà pardonné, parce qu'eux-mêmes en sont visiblement atteints ; et j'en sais plusieurs, et des plus distingués, qui cultivent avec succès d'autres muses que celle de l'histoire. (Je suppose que Clio cumule toujours les fonctions de Muse de l'histoire et de Muse de l'archéologie; ce qui ne pourra pas durer longtemps parce que son ministère finirait par être trop chargé).

Quoiqu'il en soit, me voici, grâce à votre bienveillante indulgence, investi d'une charge qui m'honore grandement, mais dont je demeure un peu effrayé. Effrayé !

Le mot est peut-être excessif, en tout cas il sonne mal, et il serait mieux, de ma part, de vous parler de reconnaissance que d'appréhensions et presque de regrets. D'ailleurs pourquoi regarder en arrière? ne convient-il pas plutôt de regarder en avant, de marcher en avant? Jamais votre Société ne fut plus prospère. Ses travaux se multiplient; ses finances sont en parfait état; le nombre de nos collègues augmente chaque jour et, si votre nouveau président n'a pas toutes les qualités qu'il désirerait posséder pour bien conduire la barque qui nous porte, n'a-t-il pas autour de lui toute une troupe vaillante, tout un état-major prêt à le seconder, et, s'il le fallait, à le suppléer dans les circonstances plus ou moins difficiles que nous pouvons avoir à traverser?

A sa droite, voici M. le baron Gaëtan de Wismes, qui joint à l'ardeur de la jeunesse la force et l'autorité de l'âge mûr. M. G. de Wismes manie avec un égal bonheur la plume et la parole ; il cultive la littérature avec autant de succès que l'archéologie. Les travaux qu'il a publiés dans notre Bulletin, comme son étude si documentée sur Elisa Mercœur, nous disent tout ce qu'on peut attendre de ce travailleur infatigable et bien doué à tout point de vue.

A gauche voici M. le chanoine Durville, l'archéologue-historien de la ville de Nantes. Avant lui bien des ténèbres recouvraient le passé de notre ville ; bien des lacunes subsistaient dans nos annales. Grâce à lui les ténèbres se dissipent, les lacunes se comblent. Tantôt c'est dans un manuscrit inexploré ou ignoré qu'il va chercher la lumière ; tantôt c'est au pied des murs de nos vieux monuments, le front penché sur la pioche du terrassier, — quand il ne la manie pas lui-même, — qu'il découvre la vérité. Grâce à lui, l'histoire des substructions de notre ancien Palais épiscopal nous est connue maintenant ; mais ce n'est là qu'une gerbe prise au hasard dans sa riche moisson et l'avenir

ouvre encore de vastes champs à ses recherches patientes et fécondes.

M. le Docteur Halgan et M. E. Poirier tiendront la plume en qualité de secrétaires généraux. De M. Halgan je n'ai rien à dire que vous ne sachiez déjà. Le nom qu'il porte est synonyme de loyauté et de distinction. Vous l'avez vu à l'œuvre et vous savez avec quelle attention et quel talent il a rempli ses importantes fonctions pendant les trois années qui viennent de s'écouler. Nous ne pouvons que nous féliciter de lui avoir confié pour la seconde fois le poste de Secrétaire Général.

Quant à M. Poirier, c'est un jeune parmi nous, mais c'est à son sujet qu'on peut dire que la valeur n'attend pas le nombre des années. Travailleur acharné, esprit ouvert à toutes les connaissances, M. Poirier a déjà fait avec Darbois de Jubainville et Alexandre Bertrand de longues excursions dans les domaines de l'histoire et de l'archéologie celtiques. Il vogue à pleine voile, mais en explorateur prudent, sur cette mer encore mal connue de l'âge et des origines des monuments mégalithiques ; nous nous souvenons de l'ingénieuse hypothèse qu'il nous soumettait naguère au sujet des dessins de la table des Marchands, à Lockmariaker. Sans être grand prophète on peut prédire à M. Poirier, non seulement qu'il sera un excellent secrétaire général, mais qu'il deviendra un champion de l'archéologie.

Ai-je besoin de vous parler de M. Joseph Houdet? Depuis que nous le possédons parmi nous, nous avons eu le temps de l'apprécier. Où trouver un caractère plus aimable et plus charmant, un secrétaire plus dévoué ! M. J. Houdet n'a que des qualités. Je lui trouve pourtant un défaut ; — (il est vrai que c'est un joli défaut) ; — mais il est trop modeste. Un peu d'audace rend de grands services quelquefois ; toutefois il est certain que n'en a pas qui veut.

M. le vicomte de Cornulier-Lucinière est un écrivain

et un poète. Il occupe dans cette jolie publication qui s'appelle le *Pays d'Arvor*, une place importante et un rang distingué. C'est dire de quelle réputation il jouit dans le monde littéraire nantais. Comme archéologue il n'a peut-être encore rien publié ; mais il aime l'archéologie puisqu'il a été heureux d'entrer dans votre Société. Or, comme dit Montesquieu, pour avoir la protection d'une déesse, il a suffi parfois de l'avoir trouvée belle. L'archéologie ne manquera pas de prodiguer ses faveurs à notre jeune et brillant collègue.

M. Riondel et M. Pouvreau sont chargés de la gestion de nos finances. Il y a déjà plusieurs années qu'il en est ainsi. Or nos finances n'ont, je crois, jamais été dans une meilleure situation. Nous ne saurions donc les remettre en de meilleures mains.

Et notre Bibliothèque a-t-elle jamais été plus riche ? a-t-elle jamais été mieux organisée, mieux ordonnée ? tout y a-t-il jamais été mieux classé ? A qui devons-nous tout cela, si ce n'est au savant numismate M. Soullard, dont nous admirons tous l'activité toujours jeune, et au brave commandant Lagrée, si assidu à nos séances et si sympathique à tous les membres de notre Société.

Je ne devrais pas m'arrêter là, Messieurs ; je devrais vous parler de nos excellents collègues du Comité Central, dont plusieurs ont si dignement occupé ce siège ou l'auraient occupé si leurs fonctions, ou leur modestie, ne leur eussent fait décliner un honneur qui leur était si bien dû. Mais j'en ai dit assez pour montrer combien ma tâche se trouve facilitée par le concours de tant de talents et de tant de dévouements, groupés autour de celui que vous avez voulu mettre, pour trois ans, à la tête de votre Compagnie.

Et pourtant tout cela ne peut me faire oublier ce que je suis ; tout cela surtout ne peut me faire oublier qui je remplace ou plutôt à qui je succède. Mon cher Président, pourquoi faut-il que l'implacable règlement vous oblige à quitter cette place ! Vous me direz que,

malgré ma promesse, j'ai toujours l'air d'exprimer des regrets, mais j'étais si heureux à côté de vous ! si heureux de n'avoir qu'à écouter, de marcher tranquille à votre suite, en me laissant guider par une main à la fois forte et souple.

Et ici pourquoi parler de moi ? pourquoi ne pas parler au nom de tous ? Pendant les trois années de votre présidence, avec quelle compétence, quelle autorité n'avez-vous pas dirigé nos séances ! avec quelle fermeté, quel tact n'avez-vous pas résolu les difficultés qui ont pu s'élever sur notre chemin ! avec quel sens pratique, quelle bonne humeur n'avez-vous pas dirigé nos excursions, organisant les moyens de transport, les itinéraires, les repas qui étaient tous des banquets d'amis ! Hélas ! Tout cela est relégué dans le passé ! et c'est moi qui dois vous remplacer !

Et ces comptes rendus de nos excursions ! et ces communications si pleines d'intérêt à nos séances ! et ce discours d'il y a trois ans, où vous nous résumiez en termes si clairs et si rapides tous les éléments de la préhistoire ! Tout cela est encore dans notre mémoire et dans nos annales. Et vous aurez beau dire qu'il vous en coûte un peu de prendre la plume, nous vous répondrons que c'est dommage parce qu'on vit rarement une phrase plus alerte et plus française que la vôtre. C'est vous qui auriez dû rester à notre tête. *Dîs aliter visum*, le sort en a décidé autrement. Je n'ai plus qu'à essayer de marcher sur vos traces, votre présidence sera pour moi un enseignement.

D'ailleurs, et c'est là ce qui me rassure encore, vous ne vous éloignerez pas ; vous allez prendre place tout près d'ici, à côté de ceux de nos vaillants et distingués collègues qui ont occupé ce siège avant vous. La liste en est déjà longue : les années s'écoulent rapidement ; *Postume, Postume, labuntur anni !* et au risque de m'attarder je vous demande la permission de les saluer en passant.

M. le baron de Wismes est le digne héritier d'un nom qui est encore dans toutes les bouches et qui vit dans toutes les mémoires. M. Dortel, dans son langage aimable et enjoué, a souvent appelé son prédécesseur « le Gardien de la Constitution ». Et en effet nul plus que M. de Wismes ne sut se montrer scrupuleux observateur de nos statuts, qu'il connaît à fond jusque dans leurs moindres détails ; nul aussi ne se montra plus fidèle défenseur de ces traditions d'honneur et de dignité dont notre Société ne se départit jamais.

M. le Marquis de Brémond d'Ars que ses occupations tiennent éloigné de nous, malheureusement, depuis plusieurs années, descend d'une illustre famille de guerriers. Je crois que, lui, n'a jamais porté l'épée, mais qui ne connaît son érudition, sa courtoisie et son amabilité ! Deux fois il occupa le siège de la présidence et pendant ces six années, il parut n'avoir qu'un souci : s'oublier lui-même et ne jamais oublier les autres.

Peut-on parler de M. Léon Maître sans se rappeler ses innombrables et précieux travaux? travaux dont je ne saurais même vous donner une énumération, mais dont notre Bulletin est émaillé. Manuscrits du moyen-âge, monuments de l'époque gallo-romaine, M. Maître a tout fouillé, tout exploré. La médaille d'or que vous venez de lui décerner n'est que la juste récompense d'une carrière bien remplie et déjà longue ; mais notre ancien président n'est pas lassé et ses tiroirs renferment encore bien des trésors dont il ne tardera pas à nous faire profiter.

M. Lemeignen qui, comme M. de Brémond d'Ars, marcha deux fois à notre tête, fut un président aimable et érudit. Bibliophile en même temps qu'archéologue, il savait nous intéresser par ses anecdotes. M. Lemeignen avait voué un véritable culte à Chateaubriand et il aimait à le défendre des accusations d'égoïsme et d'orgueil que tant d'écrivains jaloux se sont plu à lancer contre l'auteur du *Génie du Christianisme*. Qu'il en

soit remercié ! mais ne soyons pas trop sévères pour ceux qui ont dénigré Châteaubriand : ils n'étaient peut-être pas de taille à le comprendre.

Beaucoup d'entre nous ont connu M. de la Nicollière-Teijeiro, ce vétéran qui avait assisté à la fondation de notre Société en 1845. Alerte, d'une gaieté inaltérable malgré son âge, M. de la Nicollière-Teijeiro sut donner à nos séances une animation particulière. Ses fonctions d'Archiviste de la Ville de Nantes, sa vie toute de travail et d'étude, sa longue expérience avaient enrichi son esprit sagace et aucune question ne lui était étrangère. Aussi a-t-il laissé parmi nous le souvenir d'un président modèle.

M. le marquis de Dion précéda M. de la Nicollière-Teijeiro. Peut-être ne fut-il pas un archéologue de profession. Lui-même semble le dire dans ces deux vers d'Horace qu'il cite modestement dans son joli discours d'entrée et qu'il semble avoir pris pour devise :

Fungar vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.

M. le marquis de Dion se compare à la pierre qui aiguise mais ne saurait couper. Je crois qu'il est allé beaucoup trop loin, en tout cas, jamais président ne dirigea nos séances avec plus de zèle, d'autorité et de courtoisie. J'ajoute que personne ne montra plus d'attachement à votre Compagnie. Je n'en veux pour preuve que cette magnifique médaille d'or qu'il a fondée pour votre concours triennal et qui restera parmi nous comme un inoubliable souvenir du généreux donateur.

Nous voici arrivés à l'année 1881. Cette année-là, le 18 janvier, M. le vicomte de la Laurencie, élu président, prononçait une magnifique allocution. D'une forme et d'une élégance tout académique, cette allocution, était un véritable discours et ce discours était presque d'un bout à l'autre un éloge adressé à son pré-

décesseur. Le prédécesseur portait un nom qui n'a pas cessé d'être prononcé dans votre savante Compagnie depuis bien des années : il s'appelait le baron de Wismes et il était le père de nos deux aimables collègues Christian et Gaëtan de Wismes. « Bon sang ne sait pas mentir », disait-on autrefois et peut-on dire encore aujourd'hui. Les fils sont dignes du père et le père était digne d'avoir de tels fils. Pour connaître les qualités, le mérite, les travaux et les talents de M. le baron de Wismes, vous ne sauriez mieux faire que de lire ou de relire le discours de M. de la Laurencie qui se trouve dans notre Bulletin. Mais ces mérites et ces qualités vous les connaissez déjà. Littérature, arts, science archéologique, M. de Wismes possédait tout cela et, de tout cela, il savait parler avec une abondance et une autorité qui faisaient de lui le plus charmant conteur que l'on pût imaginer. Je ne parle pas des fouilles que notre ancien et regretté président entreprit au Moulin de la Motte et qu'il conduisit à si bonne fin. Notre musée s'est enrichi de ses curieuses trouvailles et vous les avez bien des fois visitées.

M. le Baron de Wismes avait remplacé comme Président M. Marionneau. Enfant du Midi, M. Marionneau nous étonnait par sa verve et son imagination. Artiste et antiquaire à la fois, il cultivait la peinture avec succès et, avec non moins de succès, fouillait le territoire de la commune de Vertou et en faisait sortir des merveilles ; il donnait en cela l'exemple à notre éminent collègue M. Chaillou, mais il se pourrait bien que, dans le rôle de chercheur, le disciple ait surpassé le maître.

Ici, Messieurs, s'arrête la liste de nos présidents dont j'ai eu l'heureuse fortune d'écouter les leçons et d'entendre la noble et instructive parole. Vous voyez qu'elle est déjà longue, ce qui veut dire que je ne suis plus jeune.

M. Marionneau avait succédé à M. René Galles, intendant militaire, bien connu pour ses explorations des

monuments mégalithiques du Morbihan, archéologue érudit et écrivain remarquable.

Avant lui, la présidence avait été confiée à M. l'abbé Cahour, chanoine, professeur de belles-lettres et auteur de nombreux travaux sur les traditions de l'Eglise de Nantes. M. le chanoine Cahour avait lui-même remplacé M. le vicomte de Kersabiec, à qui nous devons une intéressante étude, semée d'hypothèses hardies sur la presqu'île Guérandaise et le combat de César contre les Venètes.

Avec M. Théodore Nau, nous arrivons à l'origine de notre Société. M. Nau occupa le siège de la présidence depuis 1845 à 1862 ; ses descendants peuvent être fiers d'un tel aïeul. Quand il voulut se retirer, ses collègues lui décernèrent le titre de président d'honneur. Ce titre avait été porté avant lui par le célèbre Bizeul, l'un des fondateurs de l'archéologie bretonne. Il le fut depuis par Monseigneur Fournier.

Telle est, Messieurs, la liste de nos fondateurs et de ceux qui furent nos devanciers, nos guides. En la relisant, cette liste, faut-il le dire? j'ai senti plus d'une fois l'émotion me monter du cœur aux yeux. Combien parmi ces éminents collègues, combien sont déjà descendus dans la tombe ! Mais nous sommes des archéologues. Notre joie c'est de vivre dans le passé, c'est d'étudier les œuvres de nos semblables dans les temps qui ne sont plus ; or tous les monuments anciens nous parlent d'immortalité, tous, depuis les pyramides d'Egypte jusqu'à ce tombeau informe de la Chapelle-aux-Saints, dans lequel on a trouvé l'homme primitif couché dans l'attitude du sommeil ; depuis les grands dolmens jusqu'à ce sépulcre en marbre blanc dressé naguère sur la côte d'Asie et où je me souviens d'avoir lu avec attendrissement cette délicieuse inscription :

Μη κλαιετε, ου γαρ απεθανεν αλλά καθευδει

Ne pleurez pas car il n'est pas mort, il n'est qu'endormi.

Quoiqu'il en soit, cette liste que nous venons de parcourir ensemble, la liste de vos devanciers, de vos chefs, j'allais dire de vos ancêtres, cette liste est longue, mais elle est bien trop limitée. L'archéologie forme une famille immense et superbe ; dans un sens large, elle englobe tous ceux qui aiment ou ont aimé l'antiquité. Car l'archéologie est, avant tout, l'amour, le culte des choses anciennes. C'est une passion dans le sens philosophique du mot ; mais c'est une passion noble. Il se peut que les dictionnaires ne définissent pas ainsi l'archéologie ou n'y fassent pas entrer cet élément, mais peu importe ; vous, Messieurs, qui pratiquez cette belle science, vous savez bien que ce sentiment est au fond de toutes vos recherches et de toutes vos études. Et quoi d'étonnant? Ce sentiment n'est-il pas un de ceux qui sont innés, inhérents à la nature humaine. Certains philosophes ont défini l'homme un animal doué de la faculté d'avoir une histoire. Elle est brutale, incomplète surtout cette définition, mais elle est vraie en un certain sens, en ce sens qu'elle distingue profondément l'homme de l'être inférieur le plus intelligent.

Mais ce sentiment qui est le propre de l'humanité, qui est commun à tous les hommes, tandis qu'il se présente sous une forme rudimentaire, chez le sauvage, chez le paysan, chez l'individu tout à fait illettré, prend des aspects sublimes et nettement déterminés chez l'homme qui a l'esprit cultivé et principalement chez l'homme de génie. Et, à ce point de vue, nous pouvons dire que pas un de ces esprits qui, au cours des âges, ont brillé sur le monde comme des phares gigantesques, pas un n'a échappé à cet élan, à ce puissant entraînement vers les choses du passé. Lisez Châteaubriand, Lamartine, Victor Hugo, Renan, Loti, Musset, Byron, vous y trouverez des phrases comme celles-ci :

Regrettez-vous le temps où le ciel sur la terre
Marchait et respirait dans un peuple de dieux ?
. . . . . .

Regrettez-vous le temps où, d'un siècle barbare,
Naquit un siècle d'or plus fertile et plus beau ?
Où le vieil univers fendit, avec Lazare,
De son front rajeuni, la pierre du tombeau ?

. . . . . .

Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre,
S'agenouillant au loin dans leurs robes de pierre
Sur l'orgue universel des peuples prosternés,
Entonnaient l'hosanna des siècles nouveaux-nés ?...

Voilà le langage, voilà le cri du plus sympathique, du plus malheureux et peut-être du plus français de tous nos poètes français,

Voulez-vous maintenant entendre quelques strophes du plus harmonieux de nos chantres, comme on disait autrefois? Ecoutez :

Et de quoi parlez-vous, marbres, bronzes, portiques,
Colonnes de Palmyre ou de Persépolis,
Panthéons sous la cendre ou l'onde ensevelis,
Si vides maintenant, autrefois si remplis ?
Et vous dont nous cherchons les lettres symboliques,
D'un passé sans mémoire incertaines reliques,
Mystères du vieux monde en mystères écrits !
Et vous, temples debout, superbes basiliques,
Dont un souffle divin anime les parvis...

Quel langage, quelle invocation au passé ! Mais la voix du grand Victor Hugo est encore plus puissante quand, s'adressant à l'Arc de Triomphe, il appelle les siècles et leur demande de répandre sur lui les charmes de la vétusté :

A ta beauté royale il manque quelque chose.
Les siècles vont venir pour ton apothéose
Qui te l'apporteront.
Il manque sur ta tête un sombre amas d'années
Qui pendent pêle-mêle et toutes ruinées
Aux brèches de ton front.

Il te manque la ride et l'antiquité fière,
Le passé, pyramide où tout siècle a sa pierre,
Les chapiteaux brisés, l'herbe sur les vieux fûts ;
Il manque sous ta voûte où notre orgueil s'élance
Ce bruit mystérieux qui se mêle au silence
Le sourd chuchotement des souvenirs confus !

Comme vous le connaissez bien ce sourd chuchotement des souvenirs ! Comme vous avez frémi d'un sublime frisson en l'écoutant, tantôt au pied d'une belle ruine, tantôt en face d'un objet d'art ou d'un monument plusieurs fois centenaire ! Au surplus il faudrait la citer tout entière, cette ode qui n'est qu'un hymne à l'antiquité, bien plus qu'un hymne à l'Arc de Triomphe. Mais cela suffit pour vous montrer à quel point Victor Hugo était ami ou plutôt amoureux de l'antiquité.

Ce que nous disons des poètes, il faudrait le dire des prosateurs. Qui n'a pas lu la *Mort de Philœ*, ce poème en prose qui n'est qu'un cri de protestation douloureuse contre la destruction, l'engloutissement des plus belles ruines de l'Egypte, conséquence fatale de l'avide politique anglaise ? « Toujours au chant des rameurs, nous avançons péniblement sur ce lac artificiel, lac sacrilège, pourrait-on dire, puisqu'il ensevelit dans ses eaux des ruines sans prix... Nous approchons de ce qui fut l'île sainte... Avant d'aborder au sanctuaire d'Isis, nous touchons au kiosque de Philœ, célèbre à l'égal du Sphynx ou des Pyramides. Il s'élevait jadis sur un piédestal de hauts rochers, et les dattiers balançaient alentour leurs bouquets de palmes aériennes. Aujourd'hui il n'a plus de base, ses colonnes surgissent isolément de cette sorte de lac suspendu... Mais combien il est adorable ainsi, le kiosque de Philœ, dans ce désarroi précurseur de son éboulement !.. tout à fait kiosque de rêve maintenant et que l'on sent si près de disparaître à jamais sous ces eaux, qui ne baissent plus ! »

Voulez-vous maintenant entendre Châteaubriand au moment où il arrive devant les ruines de Sparte : « Le

janissaire me crie d'un air de satisfaction : « Palœochôri ! » Je me dirigeai vers la principale ruine que je découvrais sur une hauteur. Je m'arrêtai tout-à-coup à la vue d'une vaste enceinte... Sparte était là sous mes yeux. Je mis pied à terre et je montai en courant sur la colline de la citadelle... Je restai immobile dans une espèce de stupeur. Un mélange d'admiration et de douleur arrêtait mes pas et ma pensée. Le silence était profond autour de moi. Je voulus du moins faire parler l'écho dans ces lieux où la voix humaine ne se faisait plus entendre et je criai de toute ma force : Léonidas ! Aucune ruine ne répéta ce grand nom et Sparte même sembla l'avoir oublié ! »

Toujours le *lacrymœ rerum* de Virgile, le *nescio quid flebile* d'Ovide vous reviennent sur les lèvres ou plutôt dans le cœur, en lisant ces lignes de Châteaubriand ou de Loti; mais, au fond, c'est toujours le sentiment reliant le présent au passé, sentiment qui a sa racine dans la sensibilité plus que dans aucune autre faculté de notre âme.

Ce fut la Grèce qui attira surtout Châteaubriand, ce fut elle surtout qui attira les écrivains, les artistes et les poètes. Lamartine écrivit une page sublime sur l'Acropole ; Renan qui, écrivit les éternels flottements de son cœur et de sa pensée, fut aussi un styliste admirable, consacra à Minerve et au Parthénon des lignes superbes dans leur lyrisme peut-être exagéré. Mais ce fut Byron qui fit entendre les accents les plus émus en présence de l'ancienne patrie de Périclès, pour laquelle il chercha tant de fois à verser son sang. Son chant est un véritable sanglot :

> Cold is the heart, fair Greece, that looks on thee,
> Nor feels as lovers o'er the dust they loved.

s'écrie-t-il, dans *Childe Harold.* « Ils ont un cœur de glace, belle Grèce, ceux qui te regardent sans éprouver ce que ressentent les amants devant la cendre de celle qu'ils ont aimée. » Ailleurs il dit : « A la voir froide mais char-

mante, morte mais belle, on se prend à tressaillir ; elle a conservé sa beauté dans la mort, cette beauté qui survit au dernier souffle, auréole d'or jetée autour de la destruction... »

Ainsi donc c'est la Grèce qui a eu le plus d'admirateurs, d'adorateurs, pourrait-on dire. Athènes, la capitale de ce petit État, fut le rendez-vous de tous ceux que tourmentait le dieu de l'art et de la poésie. Et vous n'en êtes pas surpris parce que ses monuments, ses institutions et son histoire en faisaient la plus attrayante des cités. Il y a près de 25 siècles que Lysippe, l'émule de Phidias, disait : « Il est absurde de ne pas désirer de voir Athènes, plus absurde de la voir sans s'y plaire. » Aussi les Romains, comme Virgile, Horace et Auguste, la visitaient. Depuis cette époque le temps n'a fait que lui apporter de nouveaux charmes, car

.... le temps n'ôte rien aux choses

et Athènes a souffert : « elle a ce je ne sais quoi d'achevé que donne le malheur ». Ne nous étonnons donc pas qu'elle ait été et qu'elle soit tant aimée.

Mais prenons-y bien garde. Si l'archéologie a sa source dans la sensibilité et l'imagination, si elle est l'amour, le culte du passé, elle n'est pas que cela. L'archéologie est une science, une science qui a ses règles précises, ses déductions rigoureuses et ses résultats. Appuyée sur les autres sciences, principalement sur l'histoire, elle étudie les monuments, les institutions, les mœurs dans ce qui nous est déjà connu, mais elle ne s'arrête pas là. Elle dépasse l'histoire et s'élance bien au-delà des limites où celle-ci se meut d'ordinaire. Procédant du connu à l'inconnu, elle remonte jusqu'aux origines, jusqu'aux sources les plus cachées des faits et détermine les rapports des choses :

Où sont, colonnes éternelles,
Les mains qui taillèrent vos flancs ?
Caveaux, répondez, où sont-elles ?

L'art, la géologie, l'architecture prêtent également leur concours à l'archéologie, mais celle-ci les abandonne encore et, comme le navigateur avide de découvrir des continents nouveaux, elle pénètre jusqu'aux premiers essais, jusqu'aux premières ébauches, aux premières tentatives de l'homme se frayant un chemin au sein de la nature et des éléments. Quand le manuscrit se tait, quand l'inscription est indéchiffrable ou effacée, quand l'horizon semble fermé, l'archéologie interroge les signes, scrute la pierre ; elle fouille le sol, soulève les obstacles et, presque toujours, arrache un coin du voile; puis elle revient, les mains chargées de trésors que, généreusement, elle remet à l'histoire qui se les assimile ou à l'art lui-même qui y trouve des révélations et des lumières pour l'avenir. Et plus le voile est épais, plus le mur paraît infranchissable, plus l'archéologue s'acharne à la poursuite de la vérité,

Clarté fuyant toujours mais toujours poursuivie.

Comme l'astronome qui s'efforce à résoudre les nébuleuses, comme le philosophe qui se demande ce qu'il y a au-delà de la dernière étoile, comme le chimiste qui, après avoir divisé la molécule, cherche à diviser l'atome, l'archéologue ne s'arrête, ne se repose jamais. Sa soif de l'inconnu devient de plus en plus ardente. *Ann dianaf a rog ac'hanoun*. Cette devise, que nous pouvons lire d'ici, gravée sur la tour qui nous domine, semble avoir été faite pour nous. « L'inconnu, la soif de l'inconnu me dévore. « N'est-ce pas là, dans une forme rude et presque sauvage, la traduction de ce violent désir qui se trouve au fond de tout archéologue?

Les anciens connurent-ils ce sentiment, cette passion qui semble animer nos antiquaires modernes? Il est presque impossible que des hommes aussi bien doués que les Grecs et les Romains n'aient pas senti l'aiguillon de cette curiosité magnifique. Lorsque Hérodote visitait les monuments de l'ancienne Egypte et recueillait de la

bouche des prêtres les traditions de ce peuple, déjà vieux pour l'historien grec; quand Pausanias décrivait les monuments de la Grèce avec des détails qu'il n'avait pu s'assimiler qu'au moyen d'un long examen, il est évident que ces écrivains n'étaient pas seulement des historiens ou des géographes; ils aimaient l'antiquité et, pour la connaître, ils prenaient tous les moyens de s'éclairer.

Heureux celui qui peut remonter à l'origine des choses.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

Le poète qui écrivit ce vers, où se trouve reproduit dans une forme adoucie le dur *ann dianaff a rog ac'hanoun*, fut lui-même un voyageur. En compagnie d'Auguste, il visita la Grèce, et nul doute qu'il n'y vint poussé par l'amour d'Athènes, mais non moins sollicité, entraîné par le désir de connaître ses monuments, ses mœurs, dans leur état présent et dans leur état antérieur. Homère en créant l'*Iliade* et l'*Odyssée*, Virgile en composant l'*Enéide*, Ovide en écrivant les *Métamorphoses* se montrèrent non seulement poètes admirables, mais encore amis enthousiastes et rénovateurs intrépides des légendes et des traditions de temps déjà lointains pour eux. C'est bien là le sentiment archéologique sous les deux formes que nous avons signalées.

Les anciens furent des artistes consommés ; les Grecs nous ont laissé des milliers de chefs-d'œuvre. Périclès fit fleurir les arts sous tous leurs aspects, mais les génies de son temps avaient eux-mêmes sous les yeux des spécimens d'un art plus ancien. La Minerve de Phidias ne fut pas la première Minerve de l'Acropole, et les musées que l'on crée aujourd'hui à Athènes renferment des œuvres d'époques très différentes, des œuvres bien antérieures au siècle de Périclès. Les monuments de Thèbes et les ruines de Mycènes que l'on visite encore aujourd'hui sont bien plus vieilles que le Parthénon. Les Grecs savaient donc admirer et conserver les monuments et les chefs-d'œuvre qui leur venaient de leurs aïeux.

Quant aux Romains, s'ils ne furent pas artistes, en ce sens qu'ils n'eurent pas de véritables ouvriers de l'art, ils furent des collectionneurs intelligents et insatiables. Moins habiles que les Etrusques, leurs ancêtres, pour la production des objets d'art, ils se procuraient par tous les moyens et à tout prix, ce qui pouvait flatter leur avidité artistique. A Rome, sur la Voie sacrée, se tenait un véritable marché où les richesses arrachées aux palais, aux temples et aux cimetières de la Grèce s'étalaient aux yeux des seigneurs romains : terres cuites, vases antiques, statuettes (*œra spirantia*), cristaux de roche, rien ne manquait à cette perpétuelle exposition. Tout se vendait d'ailleurs, paraît-il, à des prix fabuleux. L'acteur Esope paya un vase 100.000 sesterces. Heureux si l'argent eût été le seul moyen employé pour se procurer les objets de tant de convoitises ! Mais nous savons que, pour arriver à satisfaire leur passion de collectionneurs, Sylla et Verrès eurent recours aux proscriptions, à la spoliation et au pillage. Verrès vola même les portes du temple de Minerve à Syracuse. Elles étaient ornées de bas reliefs d'ivoire incrusté d'or. Il mourut victime de sa passion, car 27 ans plus tard, n'ayant pas voulu livrer à Antoine sa riche collection, il fut proscrit et massacré par les satellites du triumvir.

Nous pourrions poursuivre cette liste, nous pourrions retrouver chez les gallo-romains et même chez les barbares de l'époque mérovingienne, chez le bon roi Dagobert notamment, des traces indiscutables de ce goût de l'humanité pour les objets d'art, principalement les objets d'art ancien; et il ne nous serait pas difficile d'expliquer qu'au fond de ce goût si vif et si accusé, surtout chez les grands, se rencontre le sentiment de l'archéologie elle-même. Mais tout cela serait superflu, cela nous conduirait même à une conclusion inexacte au point de vue où nous nous sommes placés tout à l'heure. L'archéologie est une science, elle est la science raisonnée

des choses de l'antiquité et, pour préciser, elle a principalement pour but de suivre le développement de la civilisation dans les siècles passés et de déterminer les rapports d'origine des peuples entre eux. Or les anciens, pas plus ceux de Rome que ceux d'Athènes, ne s'occupèrent de l'étude de l'antiquité à ce véritable point de vue. Jamais, d'une manière réfléchie, voulue, ils ne cherchèrent au moyen des monuments figurés, des monnaies, des ustensiles à reconstituer les civilisations antérieures à l'histoire, ce qui est le but de l'archéologie proprement dite. Celle-ci, en effet, nous aide à mieux comprendre les religions, les usages domestiques ; elle sert même à contrôler les témoignages historiques.

Ainsi entendue, on peut dire que l'archéologie est une science moderne et qu'elle ne date guère que du siècle dernier. Toutefois, l'époque de la Renaissance des Lettres en Europe marque une étape importante dans l'histoire de cette science et peut être regardée comme la date de son éclosion.

Et, coïncidence étrange ou plutôt harmonie naturelle des choses, qui n'est que la confirmation des principes que nous émettions il y a un instant, ce sont les hommes d'imagination et de sentiment qui furent les initiateurs de l'archéologie. A ce moment, en effet, les maîtres de l'art et de la poésie apparaissent. Ils cherchent des documents pour leurs œuvres, ils fouillent les manuscrits et observent les monuments qui ont échappé aux invasions barbares ; sans le savoir, ils ouvrent ainsi la voie à l'archéologie. Le Dante voulant accumuler dans sa *Divine Comédie* tout ce qui fait l'objet des connaissances de son temps, découvre des textes absolument oubliés ou égarés depuis des siècles. Pétrarque trouve les œuvres de Quintillien et les Institutions de Cicéron ; Raphaël et Michel-Ange, en étudiant les monuments et les ruines, les sculptures, les pierres gravées, relèvent des inscriptions d'un intérêt et d'un prix inestimables. Non seulement les monuments de Rome, mais

ceux de la Grèce attirent leur attention et les entraînent vers de nouvelles recherches ; c'est de l'enthousiasme, de la passion, preuve évidente que la science de l'antiquité fut devancée et engendrée par le culte artistique du passé.

C'en est fait, l'élan est donné. Les Médicis fondent à Florence le premier enseignement public de l'archéologie. Cette période peut s'appeler la Période des Artistes.

La seconde, connue sous le nom de Période des Antiquaires, comprend le XVIIe et le XVIIIe siècle. La France, à ce moment, marche en tête du mouvement intellectuel. Louis XIV fonde l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La Grèce, dans ce champ ouvert aux investigations tient encore la première place. Les voyageurs illustres s'y précipitent et exhument les richesses de l'architecture et de la sculpture enfouies dans son sol inépuisable.

Avec la troisième période, l'archéologie devient vraiment scientifique, et c'est alors qu'elle prend possession de son véritable domaine ; séparée franchement des autres sciences, elle va droit à son but. Tout la favorise du reste. Le grand nombre des monuments connus ou rassemblés, la fondation des musées, les collections particulières multiplient les moyens d'étude. Herculanum et Pompéï sont exhumés de leur sépulcre de cendres millénaires. L'abbé Barthélemy, dans son *Voyage du jeune Anacharsis*, reconstitue d'une façon heureuse la Grèce de Périclès, Zoëga déblaye les avenues des Pharaons.

Arrive la conquête de l'Egypte par les armées françaises. Champollion et ses disciples s'élancent à la suite des vainqueurs, déchiffrent les hiéroglyphes et ouvrent la voie aux chercheurs respectueux et infatigables qui se nomment Le Normand, de Rougé, Mariette, etc.

Chaque région a ses explorateurs : Botta, Menant étudient l'Assyrie et la Chaldée ; le Duc de Luynes, de Saulcy, Renan, la Phénicie et l'antique Carthage ;

Burnouf, la Perse. Rome et la Grèce sont, de nouveau et plus à fond, visitées et explorées par Letronne, Beulé, Schliemann. Le P. Marchi, de Rossi, Leblanc s'attachent à l'archéologie chrétienne.

Cette énumération est tout à fait sommaire. C'est toute une armée de pionniers dévoués à la science, passionnés pour elle qui, pendant plus d'un siècle ont ainsi dépensé leurs forces et leur vie pour lui assurer de brillantes conquêtes. Et la campagne entreprise n'est pas terminée ; chaque jour de nouveaux triomphes viennent enrichir nos trésors acquis. Après Mycènes, Thèbes ouvre ses secrets ; Troie nous laisse voir ses neuf civilisations superposées; Suse est explorée; Antinoë est découverte ; Gnossos se livre avec ses œuvres d'art, son palais de Minos et sa civilisation antérieure à la civilisation de Mycènes ; Gnossos qui semble servir de trait d'union entre l'antique Egypte et la Grèce.

Il est une branche de l'archéologie dont nous n'osons pas parler parce que cela nous entraînerait trop loin et qui, cependant, a pris un tel essor dans ces derniers temps, qu'il est difficile de n'en pas dire un mot. C'est l'archéologie préhistorique. Science toute nouvelle si l'on considère qu'elle date du siècle dernier, science active et féconde si l'on compte les résultats qu'elle a acquis; science vraiment troublante comme on dit maintenant, si l'on songe aux mystérieuses questions qu'elle pose et qu'elle cherche à résoudre. Quels peuples, quels hommes vivaient avant ceux dont les textes et même les monuments proprement dits nous révèlent l'existence? Quelles étaient les mœurs et l'origine de ces êtres dont nous retrouvons les outils, les armes, les tombes, les restes humains dans les amas de coquillages, dans le sol, dans les cavernes? Quel est l'âge de ces peuples et quel est le lien qui les rattache à nous?

L'archéologie préhistorique qui a pris, on peut dire, naissance avec Boucher de Perthes il y a moins de 60 ans, a déjà tranché un grand nombre de ces questions.

L'habitant des cavernes et le graveur de l'époque magdalénienne, l'homme des cités lacustres et de l'âge néolithique nous sont maintenant connus et, si nous ne pouvons nous représenter exactement la vie et les mœurs de ces lointains ancêtres, nous en savons déjà assez pour dire qu'ils étaient intelligents, industrieux et qu'ils possédaient une partie des connaissances qui nous sont familières. Lentement, mais sûrement, ils étaient arrivés à se défendre de certains animaux et à domestiquer les autres ; ils étaient parvenus à se confectionner des vêtements et à cultiver les plantes indispensables ou utiles à leur subsistance.

Nous savons aussi qu'ils avaient une croyance ; la croyance en une autre vie. Le culte des morts qui se retrouve partout et presque toujours accompagné d'une divinité mystérieuse, nous dit qu'ils croyaient fermement que leurs ancêtres n'étaient pas morts tout entiers.

Comme le pauvre monument de la Chapelle-aux-Saints, comme la grande pyramide d'Egypte, le dolmen est un tombeau. La question est maintenant tranchée et, chose étrange, ces monuments que l'on voulait considérer comme remontant aux premiers âges du monde, semblent d'une date relativement récente. Ils sont postérieurs à l'époque mycénienne et peut-être ne sont que des imitations grossières du tombeau d'Atrée. Les derniers sont contemporains de l'époque gallo-romaine ou même ne remontent pas au-delà des premiers siècles de l'ère chrétienne. Que signifient les cupules, les spirales et tous les signes gravés sur leur rude surface? On n'en a pas encore bien pénétré le sens, mais on commence à l'entrevoir et, quand on l'aura bien compris, on verra sans doute que, comme toutes les inscriptions tracées sur les tombeaux, il peut se traduire par cette phrase où rayonne l'espérance à travers les larmes : « Ne pleurez pas, car il n'est pas mort, il n'est qu'endormi ! »

Que deviennent les manuscrits au milieu de cette course à la recherche des ruines, des monuments et des

pierres gravées? Vous savez qu'ils ne sont pas abandonnés. Jamais ils n'eurent de scrutateurs plus patients, plus érudits, plus éclairés. Ce moyen âge que l'on ne connaissait que par ses luttes fratricides, ses « préjugés barbares », ce moyen âge que l'on regardait comme une époque de ténèbres et de souffrances, nous apparaît maintenant avec ses aspirations célestes, ses mœurs simples, ses institutions charitables, son instruction développée, ses œuvres artistiques admirables. Adaptée à son époque, organisée sur de fortes bases, la Société du moyen âge fut grande et prépara la voie à celles qui devaient suivre. Le moyen âge est aujourd'hui compris parce qu'il est connu, et il est connu parce que des chercheurs consciencieux et intrépides l'ont fait sortir de la nuit et cela, en étudiant les archives et les manuscrits où sa véritable histoire était renfermée.

Mais, Messieurs et chers Collègues, je vois que je m'attarde. Il est temps de terminer cette allocution peut-être déjà trop longue. Toutefois, avant d'en finir, et pour qu'elle ne soit pas un tissu de paroles oiseuses, il faut, si vous le voulez bien, que nous en tirions les conséquences qui en découlent. Notre science est belle, passionnante ; nous l'aimons, nous devons continuer à l'aimer et à la cultiver. Mais ce n'est pas assez, comme le disait si éloquemment M. le Président Dortel, il n'y a qu'un instant, nous devons chercher par tous les moyens à la faire aimer et à la répandre. Nous avons des détracteurs. Pardonnez-leur, car c'est d'eux que l'on peut dire qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. Eclairons-les ; c'est la légèreté et, faut-il le dire? l'ignorance qui les retient dans l'erreur.

Nous avons surtout un ennemi : c'est *l'amour du neuf*, cette manie doublée de vanité qui, comme la mode, est un tyran sourd et aveugle et qui porte à railler et, hélas ! à détruire ce que nous aimons, c'est-à-dire les monuments et les vestiges du passé ! L'amour du neuf ! Dieu sait ce qu'il a fait de ruines, ce qu'il a détruit de

chefs-d'œuvre et de merveilles. Il est le père de ce qu'on a appelé le « vandalisme moderne ». Ceux qui en sont atteints sont légion ; ce sont eux qu'un homme de génie a flétris de sa parole vengeresse quand il a dit : *Tempus edax rerum, homo edacior* ! Le temps destructeur des choses, moins destructeur que l'homme....

Cet ennemi, nous devons le combattre par tous les moyens et sous toutes ses formes. Nous devons le combattre en faisant pénétrer les éléments de la science archéologique dans l'enseignement. Il faut que le manuel d'histoire, aussi bien dans l'école officielle que dans l'école indépendante, renferme les notions d'une saine archéologie, qu'il apprenne à l'enfant à admirer, à respecter, à aimer les monuments et les ruines qui racontent à leur manière les mœurs, les gloires et les traditions de ses ancêtres. Il faut que chaque enfant étudie l'histoire de sa province non seulement dans les livres, mais dans les vestiges du passé et jusque dans le sol que ses aïeux ont labouré; jusque dans les débris du temple où sa mère a prié, jusque dans la poussière du cimetière où repose sa cendre.

Il faut que tous nous travaillions à cette œuvre de salut et de lumière et si, à force de persévérance, de patience et de zèle, nous arrivons ainsi à sauver de la destruction au moins une partie de nos monuments et de nos souvenirs, chacun de nous pourra dire avec le poète :

Exegi monumentum œre perennius.

Les A côté du Théâtre de Nantes

Ainsi que l'indique le titre de ce travail, il ne saurait être question ici d'une histoire des théâtres de notre ville. Aussi bien, cette histoire a-t-elle été écrite déjà par M. Destranges et même a-t-elle eu l'honneur de deux éditions (1893 et 1902), la seconde ne comprenant pas moins de 341 pages.

Il s'agit tout simplement de tirer de l'oubli certains traits de mœurs, certains usages, bien modifiés depuis, en matière de spectacles grands et petits, de montrer dans leurs amusements aussi bien les assistants, nos ancêtres, que les directeurs et artistes qui les leur procuraient, les agents de l'autorité : soldats et policiers, ces derniers surtout chargés de faire observer les règlements disant que les spectacles doivent être tranquilles et que tout s'y doit passer avec décence.

Au XVe siècle, au temps où l'on se contentait des *Mystères*, nous aimons à penser que les spectateurs, bruyants si l'on veut comme toute foule, ne troublaient du moins pas, par aucune inconvenance, les scènes de la Passion, de l'Ascension, du Martyre des saints Donatien et Rogatien et autres de même nature qu'on offrait à leurs regards. Si des sujets aussi pieux ne pouvaient qu'édifier en même temps que recréer, il faut reconnaître néanmoins qu'il y avait parfois d'assez tristes dessous.

En 1459, le nouveau duc François II faisait son entrée solennelle à Nantes. Un certain Jean Catuyt, qui soumissionnait souvent pour les levées d'impôts au compte de la Ville, en avait fait autant dans le

circonstance à l'occasion des fêtes dont il était devenu ainsi l'impresario. Celles-ci comportaient notamment le jeu du *Mystère de la Passion*. Si la représentation fut vraisemblablement brillante pour les spectateurs, il n'en fut malheureusement pas de même pour l'entrepreneur. Alors, comme de nos jours, il paraît qu'il en pouvait être ainsi. Pour sauver Catuyt de la déconfiture, la municipalité, bonne mère, délibéra que son miseur paierait 20 livres « pour lui aidier aux coustz et mises soustenues environ les faintes du mistère de la Passion joué naguières en ceste ville » (1). Encore, comme aujourd'hui, le versement se fit longtemps attendre. Enfin, le 15 janvier 1465 (n. st.), Catuyt, nanti de ses 20 livres, put donner quittance de l'allocation à lui octroyée pour l'aider, y dit-il « à surporter la perte que je eu à fere fère les faintes du mistère de la Passion » (2). Si, quant aux résultats, il n'avait point eu la main heureuse, Catuyt ne semble pas l'avoir eu davantage dans le choix de son personnel. Un de ses acteurs, Lucas Baslon, habitant de Nantes, était un sacripant qui, quelque temps après, se fit pincer pour vol. Dame justice s'en mêla, Baslon fut écroué. Enfin le duc, dans sa puissance souveraine, octroya « une rémission de furt pour Lucas Baslon ». Il alla même plus loin, lui faisant remise des droits de chancellerie dus pour l'expédition de ses lettres de rémission. C'est le scribe qui nous l'apprend en ces termes : « *Gratis pro Deo*, et fut celui qui joua Sathan à la Passion de Nantes » (3). Un voleur évidemment n'avait pu jouer un autre rôle que celui du diable. François II se montra bon prince en remettant à ce Baslon là, qui, somme toute, l'avait amusé, et la peine et la taxe que le pauvre Satan eût d'ailleurs, sans doute, été bien incapable de verser au trésor ducal.

(1) Arch. mun. Nantes, CC 92, f° 15 r°.
(2) *Ibid.*, GG 673.
(3) 1er avril 1462 (Arch. Loire-Inf., B 2, f° 36).

Si, pour honorer un duc, on avait pu monter une aussi grosse machine qu'un Mystère, et profiter de son entrée dans les temps de Pâques en choisissant celui de la Passion, lorsqu'il s'agissait d'un personnage de moindre envergure on était plus modeste, et puis ce n'était pas toujours la date d'une fête chrétienne. D'ailleurs le temps avait marché, on était au siècle de la Réforme. Quand donc messire Jean Bertrand, vice-chancelier et premier président de Bretagne, vint de Rennes à Nantes en 1543 faire une enquête pour savoir laquelle des deux cités rivales, Nantes ou Rennes, serait gratifiée du séjour permanent de la Cour suprême de la province, les Nantais ne ménagèrent rien pour amadouer le haut commissaire. Celui-ci, venu avec tout « son train », fut logé à l'hôtel de Briord. Il y résida 24 journées. Afin de charmer ses loisirs, on lui donna un spectacle. Quel en était le programme? Nous l'ignorons au juste ; mais, de l'article du compte qui nous a transmis ce détail, on peut supposer qu'il ne fut point d'une nature fort relevée : « Donné à des joueurs de farces ung soir qu'ilz jouèrent devant ledit sieur à Briort, xxii sols ». Même en y ajoutant les dépens des aubades dont le gratifièrent Me Jacques le sonneur et Me Jean le « joueulx de violles », tout cela ne faisait pas bien cher. Toutefois, quand il fallut payer les épiceries, les pâtisseries, les dîners donnés aux officiers du président « pour les festoier », le blanchissage, le chauffage — on était en hiver — de tout ce monde et les écuries de leurs chevaux, les Nantais surent ce qu'il en coûte pour recevoir un vice-chancelier de Bretagne. L'addition montait à 1.392 livres (1). Si le chiffre du spectacle était plutôt modeste, celui de l'honneur procuré à la Ville par Jean Bertrand était assez coquet.

Pendant ce temps là le bon public se contentait à moins. On prend ce que l'on trouve : « Pour aller

(1) Arch. Nantes, II 3.

voir les basteleux à la *Porte de Fer* (vraisemblablement le nom d'une hôtellerie), poié pour Me Chapelle, Lentyvy et moy, xviii deniers tournois » (1).

Qui donc se payait ainsi à Nantes, en 1555, un spectacle à 6 deniers par tête ? Un brave artisan ? Un clerc de procureur ? Eh bien, non. Autres temps, autres mœurs : un digne ecclésiastique originaire de Vannes, alors en résidence à Nantes, Claude de la Landelle, dont le curieux *Livre de comptes* nous a été conservé et vient d'être publié par la Société des Bibliophiles Bretons. Le 12 mai, jour où M. de la Landelle se permit cette distraction, était un dimanche, il nous l'apprend lui-même, et, de l'ensemble de son Journal, il semble résulter que ses compagnons n'étaient autres que des ecclésiastiques aussi respectables que lui.

Franchissons un siècle ; c'est encore un membre du clergé que nous rencontrons dans les à-côté de nos théâtres ; mais, au lieu de simples prêtres allant voir des bateleurs, c'est un haut dignitaire de l'Eglise auquel on ménage des spectacles plus raffinés. Corneille et Molière avaient déjà paru. Quoi qu'il en soit des pièces qu'on lui servit, le cardinal de Retz nous conte dans ses *Mémoires*, avec son inimitable laisser-aller, que, lorsqu'il fût transféré de sa prison de Vincennes au château de Nantes, en 1654, le maréchal de la Meilleraye, chargé de sa garde, fut fort civil à son endroit : « Tout le monde me voyoit (dit-il) ; on me cherchoit même tous les divertissements possibles ; j'avois presque tous les soirs la comédie. Toutes les dames de la ville s'y trouvoient ; elles y soupoient souvent » (2). N'empêche que le cardinal n'estimant pas encore sa prison suffisamment dorée, et que, malgré toute l'amabilité de La Meilleraye, il lui faussait compagnie sans vergogne moins de cinq mois

(1) *Livre de comptes de Claude de la Landelle*, publié par R. de Laigue, 1906, p. 50.

(2) *Mémoires du Cardinal de Retz*, édit. Champollion-Figeac, Paris, 1859. In-12, t. IV, p. 201.

après pour regagner les champs, au grand dam du pauvre maréchal.

Mais déjà, dans notre cité, tout le monde est gagné par l'habitude du théâtre. Il était bien encore quelque peu vagabond, errant d'une salle de jeu de paume à une autre ; néanmoins, il ne se passe pour ainsi dire plus d'année qu'une troupe ne vienne solliciter du Bureau de ville l'autorisation de distraire le public, en même temps que de se procurer à elle-même son gagne-pain. On sait que Molière fit partie d'une troupe qui honora nos murs de sa présence en 1648. On connaît également les noms de tous ces directeurs de comédie, le prix des places que la municipalité leur permettait de prendre ; mais, de leur répertoire, des incidents qui ont pu marquer leurs représentations, nous ignorons tout. Et puis, le public non encore blasé, et qui d'ailleurs n'avait pas le temps de se familiariser avec ces artistes errants, se contentait sans doute de souligner par quelques marques discrètes de désapprobation les passages mal interprétés.

Quoi qu'il en soit, il faut arriver au XVIIIe siècle pour connaître enfin par le menu les dessous du spectacle. Fort bien réorganisée par le remarquable maire de Nantes que fut Mellier, la police nous a laissé nombre de procès-verbaux où nous pourrons désormais largement puiser.

Nous débutons malheureusement par un drame. Le 29 janvier 1712, on donnait la comédie au jeu de paume du Chapeau-Rouge. Un piquet emprunté aux trois compagnies franches de la Marine, alors en garnison à Nantes, assurait l'ordre, ayant à sa tête, bien qu'il ne fût point en tenue d'ordonnance, le sergent Antoine Reboul, dit Besançon, de la compagnie Le Mairat.

Au cours de la seconde pièce, deux jeunes garçons ayant fait du bruit, Besançon, brutalement, souffleta l'un, ainsi que leur voisin Pierre Belon, étudiant en droit, âgé de 17 ans, fils d'un conseiller du roi au présidial, lequel avait voulu s'interposer, et cela avec d'autant

plus de raison, que celui qui avait reçu le soufflet était son cousin. Les soldats accourent, Belon est renversé, frappé à coups de crosses. Le sergent s'était rapidement porté auprès de Jean Borde, dit Belle-Rose, en sentinelle entre les deux portes du jeu de paume, lui avait pris sa hallebarde et, tirant en même temps l'épée dont il était armé, s'était précipité sur Belon. A un témoin qui cherchait à le retenir, en lui disant que c'était le fils d'un conseiller, il aurait répondu : Quand ce serait le fils du roi, il faut tuer ce b... là. Finalement, le jeune homme fut dangereusement blessé par le sergent de deux coups d'épée, l'un au bras, l'autre dans le corps, sans compter une balafre à la joue provenant d'un coup de crosse.

Reboul avait-il eu, avant de frapper, à se défendre de voies de fait, ayant failli être étranglé, ainsi que le prétendirent plus tard ses hommes pour le disculper ? Ce qui semble certain, c'est qu'au cours de la bagarre il perdit son chapeau, sa cravate et sa perruque.

On conçoit le tumulte provoqué par cette scène. Chacun se précipite pour arracher des mains des soldats l'étudiant qui se cramponnait à la corde raide tendue au parterre. Pendant que les spectateurs s'efforcent de tirer Belon de sa triste position, en le faisant passer du parterre par-dessus l'orchestre jusqu'à la scène, où des joueurs de violon et des comédiens aidaient à le hisser, de leur côté les militaires retenaient l'infortuné par les cheveux, les bras, les jambes, criant qu'ils voulaient l'avoir mort ou vif. Enfin, déposé sur le théâtre, des chirurgiens se mettent en devoir de panser le blessé.

Survient alors François Belon, s[r] de la Sinière, 35 ans, ci-devant mousquetaire du roi, oncle du jeune homme. Après avoir regardé un instant son neveu ensanglanté, le nouveau venu descend au parterre, adresse aux soldats de Marine le reproche bien justifié d'avoir assassiné un enfant sans défense et prie de lui montrer celui qui avait fait le coup. On le lui désigne. La Sinière se jette

sur Besançon, le prenant au collet. Ce fut alors au sergent de Marine à se mettre en défense contre l'ex-mousquetaire. A moi, soldats, s'écrie-t-il ! Ses hommes s'élancent et bientôt La Franchise, soldat de la compagnie Du Bourdet, porta un coup de baïonnette dans poitrine du sieur de la Sinière qui se retirait. Mlle Fontenay, belle-sœur du jeune Belon, fut également atteinte au poignet du tranchant d'une baïonnette.

Prévenu, M. Belon père accourt près de son fils. Comme il voulait le faire transporter chez lui, le sergent qui venait de donner ordre de charger à balle les mousquets, s'y opposa formellement, déclarant qu'il avait des ordres du comte de Lannion, alors commandant pour le roi à Nantes, qu'on était allé prévenir, et menaçant le père lui-même. Le blessé fut donc conduit au Bouffay, dans une chaise à porteurs escortée de soldats, baïonnette au canon, ne parlant de rien moins que d'en percer les approchants.

Un chirurgien et l'abbé Julien Mellinet se présentent au corps de garde pour assister le prisonnier qu'on y avait déposé ; les militaires croisent les armes, s'opposant à leur passage. Après de longs pourparlers, l'entrée du médecin seul est enfin autorisée. Heureusement, le capitaine Le Mairat, dans son éclatant uniforme rouge à parements noirs, survient à son tour, accompagné de divers notables de la ville. Le comte de Lannion avait permis de relâcher le jeune homme. Le capitaine n'avait qu'à s'incliner et M. Belon put enfin emmener chez lui son enfant ; mais, au malheureux père qui réclamait justice et l'arrestation du meurtrier, l'officier répondit plutôt durement.

Les suites, par bonheur, ne furent point aussi funestes qu'on aurait pu le craindre. Environ cinq mois après, le 23 juin, deux sommités médicales de Nantes rédigèrent un procès-verbal versé au dossier, relatant que les plaies de Pierre Belon sont cicatrisées et guéries, et que celle de Belon de la Sinière ne l'est pas

encore : l'os mis à découvert s'étant exfolié ; elle est néanmoins en bonne voie.

Quant aux coupables, ils profitèrent de l'état de choses d'alors, où les soldats n'étant point casernés et logeant de côté et d'autre chez l'habitant, pouvaient assez facilement se soustraire aux recherches ; vraisemblablement aussi leurs chefs fermèrent les yeux, s'ils ne favorisèrent pas eux-mêmes leur départ. Quoi qu'il en soit, les deux inculpés firent défaut, ayant quitté depuis deux ou trois mois Besançon, son logement de la rue Saint-Léonard, La Franchise le sien à la Sauzaie.

Le procureur du roi requit contre eux six mois de prison. Mellier, alors maire de Nantes, dans une lettre à l'intendant Ferrand, estimait que la moitié des six mois auxquels avait conclu le procureur serait suffisante, par forme d'exemple, et pour ne pas faire perdre au roi un sergent et un bon soldat. La sentence rendue par l'intendant fut encore moins sévère. Les deux coupables furent condamnés à un mois de prison. Quant aux autres soldats inculpés — notamment à Rodolphe Matheau, dit l'Altéré, qui dans la lutte « porta un coup de bourade de fusil dans le costé » d'un bourgeois et qui d'ailleurs n'avait point apporté sa baïonnette au jeu de paume — il leur fut fait défense, « lorsqu'ils seront commandez pour la garde des jeux et assemblées publiques dans la ville de Nantes, de battre ny excéder ceux qui s'y trouvent, sauf à eux, en cas de bruit et de désordre, d'arrester les tumultueux et les constituer prisonniers, s'il y échoit » (1).

Deux ans après la triste histoire que nous venons de conter, et qui faillit coûter la vie au jeune étudiant en droit Belon et à son oncle, d'autres écoliers de la même Faculté, pendant qu'on jouait la comédie, mirent l'épée

(1) L'affaire Belon, qui comprend plus d'une centaine de pièces, forme les deux liasses II 56 et 57 des Arch. munic. de Nantes.

à la main pour une cause inconnue. Cette fois, du moins, ils ne furent pas les battus. Par malheur, dans la bagarre, ils avaient blessé un garde du maréchal d'Estrées, préposé au maintien de l'ordre au jeu de paume. Le capitaine du château s'empresse d'envoyer douze soldats de renfort ; mais, avant leur arrivée, les écoliers avaient disparu. En haut lieu on s'émut, et pour cause : le maréchal, gouverneur de Nantes, et aussi S. A. S. le comte de Toulouse, commandant la province. Ce dernier se hâta de notifier au maire qu'il entendait que justice en fût faite. Et comme le désordre provient de l'insuffisance de la garde aux portes, à la première plainte de cette nature, « toutes sortes de spectacles » seront interdites à Nantes (1).

En 1719, doléance d'autre manière : « Les comédiens représentent très humblement que sur un usage qui n'est fondé sur aucun droit, ils sont obligez de laisser entrer gratis à la comédie douze légistes chaque soir (toujours ces diables d'étudiants en droit) ; lesquels, s'ils ne troublent le spectacle, le rendent du moins peu intéressant pour les comédiens en donnant leurs billets à des étrangers. » L'intendant, auquel s'adresse la requête, avoue que, puisque l'usage est immémorial, il semble difficile de le changer ; mais, dès lors que cela tourne à l'abus, il prie le maire d'aviser par un règlement.

Ce règlement eut sans doute un effet salutaire, si tant est qu'une douzaine de places extorquées chaque jour pût avoir un effet aussi désastreux que le prétendaient les acteurs. Voici en effet ce que, cinq ans plus tard, écrivait Mellier à M. de Menou, lieutenant de Roi au château de Nantes : « Les comédiens ont fini leurs spec-

(1) Désormais et pour ne point multiplier, au bas des pages, les références dans un travail qui ne saurait viser à l'érudition, disons d'une façon générale que toutes les pièces visées sont, sauf indication contraire, empruntées aux Arch. munic. de Nantes, cotes FF 116 à 118, FF 283, GG 674 à 679 et, pour les sanctions, aux registres de police FF 90 à 100.

tacles dimanche dernier, après avoir retiré plus de 40.000 livres depuis qu'ils y ont joué. Ils doivent se rendre à la Rochelle. Je doute qu'ils y ayent le même succès » (1).

Nous en avons terminé avec les légistes, mais non avec les violences. Si les spectateurs avaient la main prompte au temps de la Régence, le personnel ne l'avait pas moins. En sortant du jeu de paume, Lescuyer et Deschamps, violons à la comédie, pour une cause ignorée, mirent flamberge au vent et se battirent en duel. Deschamps s'en tira avec une blessure (2).

Vers le milieu du siècle, les procès-verbaux se font plus rares. Non pas vraisemblablement que les occasions de verbaliser contre un public plutôt remuant aient manquées aux commissaires, mais bien parce que leurs rapports ont disparu de nos archives.

En 1763, on jouait dans la salle du Bignon-Lestard *Soliman second ou les Trois Sultanes.* Le commissaire de police Noiron, « en habit décent, en manteau et rabat », se trouvait à son poste, veillant au bon ordre. Que se passa-t-il au juste ; on ne sait. Toujours est-il que le malheureux commissaire fut bientôt débordé par les tapageurs. Le maire Joubert du Collet, présent au spectacle, manda la garde bourgeoise dont 50 hommes finirent par arriver. Mais, en attendant, le pauvre Noiron avait eu beaucoup à souffrir ; il reçut force coups de poings, fut bousculé « au risque d'être estropié », ajoute-t-il mélancoliquement dans son procès-verbal. Finalement la loi triompha. On arrêta, d'abord un joaillier « habillé d'un habit bleu ardoisé, avec une petite tresse en cordonnet », qui donnait des coups de pied par derrière, puis un Américain de la Martinique, qui jurait en disant : « Fou..., il ne vous suivra pas et je m'y oppose », enfin un Irlandais demeurant près la Corderie. D'autres, plus heureux, avaient pu s'éclipser, témoin ce personnage

(1) Arch. Nantes, II 41 (1724).
(2) *Ibid.*, II 41 (1724).

de petite taille, visage large, vêtu d'un habit cannelle, veste rouge, « chapeau avec des ganses et bourdaloue d'or, au bout duquel pend un gland près du bouton », et cet autre qui dit fièrement au commissaire que s'il mettait la main sur lui, il lui passerait son épée au travers du corps, qu'il n'était point fait pour en imposer au parterre, mais seulement pour faire balayer les rues. Après les coups, les outrages ! C'en était trop. Aussi Noiron termine-t-il son réquisitoire en se plaignant du peu d'état qu'on fait des commissaires, qui ont pourtant l'honneur de représenter les magistrats, et sont néanmoins journellement insultés dans l'exercice de leurs fonctions.

Interrogés au Bouffay où on les détient, les inculpés sont, à les entendre, blancs comme neige. Ils ont poussé, c'est vrai ; mais tout le monde en faisait autant ; ils l'ont été eux-mêmes, le courant était irrésistible. Les propos qu'on leur attribue, on les a mal interprétés, et quant à ceux qui se sont esquivés, ils ne les connaissent pas. Le petit monsieur, propriétaire d'un si beau chapeau, et dont le policier avait pourtant donné un signalement si complet, était toujours introuvable. Le joaillier et ses complices gisaient déjà depuis huit jours sur la paille des cachots lorsqu'on les interrogea. Nous nous plaisons à croire, malgré l'honneur blessé du commissaire, qu'on ne tarda plus guère à leur rendre la clé des champs.

La police de Nantes n'avait pas toujours la main heureuse pour arrêter ceux qui se rendaient coupables de tapage au théâtre ; nous venons d'en voir des exemples. De même encore en 1779 ; mais ici la chose était beaucoup plus grave, vu la personnalité du plaignant. Antoine-Didier Bellanger, l'aîné, américain, avait sur le théâtre, dans la salle de spectacle, donné du coude dans l'estomac d'Armand Badereau, substitut du procureur général du roi, et lui avait marché sur le pied. Sur les observations du substitut fort mécontent, on le conçoit sans peine, Bellanger avait aggravé son cas en

répondant insolemment « qu'il lui marcheroit sur le pied toutes les fois qu'il en trouveroit l'occasion, que même il la chercheroit et qu'il feroit peut-être pire. » L'américain fut décrété de prise de corps et les archers mis à ses trousses ; mais il avait filé. Le parlement de Rennes ne put que déclarer la contumace ; toutefois, à défaut de sanction effective, l'arrêt ne ménagea point le coupable, du moins sur le papier. On le condamna en 6.000 livres d'amende : 4.000 aux hôpitaux de Nantes, 1.000 au pain des prisonniers de Rennes, 1.000 à la marmite des Sœurs grises de cette dernière ville. En outre, il demandera publiquement pardon au substitut et le présent arrêt sera affiché. Le placard in-f°, imprimé à Rennes chez la veuve François Vatard, témoignera toujours de l'infamie de Bellanger pour avoir irrévérencieusement donné du coude dans l'estomac et marché sur le pied d'un représentant de la justice de son pays.

Certain soir de 1785, le sieur Bertrand, ancien soldat, à présent « porteur de lettres », se rendit au théâtre. Comme il était très ivre, il lui prit envie de parler tout haut au cours de la pièce. Le commissaire de police Fleurdepied voyant, dit-il dans son rapport, que cela était fort « désagréable à quantité d'honnêtes gens qui vont au spectacle pour prendre un moment de récréation », s'avance accompagné des Invalides de garde, afin d'imposer silence à l'ivrogne. Appréhendé, Bertrand se débat comme un beau diable, frappe les Invalides, donne un soufflet à Fleurdepied, se couche par terre refusant d'avancer. Finalement, aidé d'une bande de camarades, il parvient à s'échapper. Manifestement tout n'était point roses dans ce métier de commissaire.

Nous en avons à peu près fini avec les à-côté tragiques de la comédie ; mais il est une autre arme, plus sournoise celle-là, dont on s'est toujours cru autorisé à user au théâtre. Nous voulons parler des sifflets et autres interruptions plus ou moins motivées, en tout cas intempestives et devant forcément entraîner les préposés au bon

ordre à intervenir. Sans insister outre mesure sur ces malencontreux incidents, il n'est cependant pas sans intérêt de les relever, car ils nous révèlent, en même temps que le répertoire, parfois aussi les noms des artistes qui fréquentèrent notre scène.

Le 21 janvier 1777, c'est dans l'*Anglais à Bordeaux* que la dlle Granger fut indignement sifflée par un malotru qui eut l'inconvenance, à l'entr'acte, de venir l'insulter jusque dans les coulisses. A quelques jours de là, on joue au bénéfice du sr Gérault. Un peintre, nommé Château, pousse un coup de sifflet formidable : « Vous m'entrez dans les oreilles », ne peut s'empêcher de lui dire son voisin, propos que Fleurdepied n'a pas manqué de relever dans son procès-verbal, mais avec une orthographe des plus fantaisistes : « Vous mantrer dans les aureils ». Ajoutons, à la décharge du malheureux, qu'il a une fort belle écriture. Coût pour Château : 10 livres d'amende.

Le 16 mars de la même année, on jouait le *Cid*. Au 3e acte, bruit et sifflets. « Nous avons été surpris, rapporte le commissaire Allègre, que dans une pièce dont on devroit respecter l'auteur et admirer les acteurs », on fût capable de pareils actes. Parmi les siffleurs on avait remarqué le sr Giraud, « étranger et joueur de profession », lequel continua « la même indécence » dans la pièce de la *Fausse magie*.

Le 15 janvier 1781, on représentait l'*Amant jaloux*. Au sr Potet, habit gris, manteau verdâtre, cheveux blonds mis en catogan, la dlle Castello n'eut pas l'heur de plaire. Il voulait à toute force qu'elle fût remplacée par la dlle Lebrun. Ses protestations n'ayant pas grand écho, il se retire indigné, mais non sans lancer fièrement dans la salle cette apostrophe : « F..., je m'en vas, puisque personne ne veut siffler avec moi. »

La Direction ayant monté en 1783 l'opéra des *Femmes vengées*, avait dû pour les nécessités de la pièce, installer deux cabinets sur l'avant du théâtre. Comme

alors une catégorie de spectateurs y prenait ses places, le nombre de celles-ci se trouvait, du fait, fort diminué ; malgré cela, trop de gens s'y étaient entassés. Premier résultat : tapage. Par trois fois l'actrice qui commence la première scène est obligée de battre en retraite. Second résultat : arrestation par les archers de ville et les Invalides de garde de René O'Sullivan. Le brave garçon insinue au commissaire : « Combien vous faut-il pour me relâcher ? » Certes, il ne connaissait pas son monde. « Nous ne sommes pas fait pour accepter votre argent, mais pour remplir notre devoir », telle fut la réponse. Corruption de fonctionnaire. Coût : 60 livres d'amende et les cachots du Bouffay jusqu'à parfait payement.

En 1786, c'est le *Peintre amoureux de son modèle* qui est odieusement sifflé. C'était un coup monté ; les perturbateurs s'étaient disséminés en plusieurs endroits de la salle : sur le théâtre, aux premières, aux secondes loges grillées ; ils avaient même forcé ces dernières. Ce fut un beau tapage, auquel répondirent par leurs applaudissements ceux qui n'étaient pas du complot. Le plus violent dans cette affaire, ce fut un s^{r} Lecomte, commis à la prévôté, infirme au point d'user d'une béquille. Tout impotent qu'il fût, celui-ci se démenait comme un forcené ; aidé de ses acolytes, ils couraient partout, fomentant la discorde. Ce Lecomte, fervent habitué du spectacle, était d'ailleurs un mal élevé. Le lendemain même il refusait malhonnêtement de faire place à deux dames respectables venues au théâtre : Mmes de Monti et de la Gironnière. Tous les délinquants furent sévèrement punis ; pour « sifflements affectés et récidivés », on les condamna chacun à 50 livres d'amende, et Lecomte, deux fois coupable, à 60 liv., sans compter les frais d'impression de l'affiche destinée à faire connaître à tous le désordre qu'ils avaient provoqué.

En dehors des sifflets justifiés ou non, les comédiens devaient encore compter avec des interruptions plus ou

moins baroques. En 1773, on donnait l'*Amoureux de quinze ans*. Au 1er acte, l'acteur Lecomte, qui remplissait le rôle du précepteur, se présente avec la comédienne qui jouait la gouvernante : « Vous sautez », lui crie-t-on du parterre. Mais, réplique Lecomte, depuis que je fais ce rôle, la pièce a toujours commencé ainsi ; et, sans se démonter, il reprend la scène. Nouvelles interruptions : « Sy vous ne savez pas votre rolle, prenez un livre ». Enfin, sur l'intervention de gens plus posés, Lecomte peut continuer. Au second acte, la même bande continue ses exploits. Cette fois, c'est à l'acteur Gaillard, représentant le marquis, qu'ils s'en prennent : « Vous sautez » ; mais j'ai toujours joué de même, répond le malheureux. Finalement, après avoir promis qu'à la représentation suivante il chanterait ce que l'on demandait, la pièce put s'achever sans encombre.

Pendant la *Bataille d'Ivry*, c'est la marche qu'on réclame à jet continu. Le Français a toujours été quelque peu cocardier. Au cours de la représentation d'*Alzire*, trouvant insuffisant celui qui remplissait le premier rôle, le parterre s'obstine, au second acte, à demander l'acteur Dufresny pour le remplacer : « Dufresny, ou rendez-nous l'argent » ; on n'en démord point, et il fallut en passer par là. Malgré cette condescendance, au 4e acte, il plut à un autre de crier : « Poussons, faisons un rond » ; et de fait, ils poussèrent et firent un rond. Allègre et Bar durent verbaliser chacun de leur côté. L'un des délinquants se vit condamner en 100 liv. d'amende, vu la récidive, étant coutumier de pareilles scènes. Ceci se passait en 1777.

Une autre fois, un groupe de jeunes gens descend du théâtre au parterre. Ils veulent à toute force qu'on joue encore le lendemain et que l'on donne cinq représentations par semaine, ainsi que le portent leurs abonnements. Au directeur d'y pourvoir en faisant revenir d'Angers la troupe qu'il y avait détachée. Le trouble n'a cessé que sur les « humbles représentations » du

régisseur Delisle et la promesse de jouer le lendemain.

Parfois les interrupteurs sont plus ou moins cocasses. Témoin ce commis courtier qui déambule du parterre aux loges, puis d'une loge à une autre, exhibant une grappe de raisin, offrant un grain à celui-ci, un grain à celui-là et jetant en fin de compte dans le parterre le reste de sa grappe. Il eut alors le toupet de réclamer des pêches, sans doute pour continuer une petite manœuvre qu'il jugeait très plaisante. Coût : 30 liv. d'amende, sans compter les dépens. Décidément on ne se gênait point au théâtre de Nantes.

Un beau dimanche de 1779, on représentait la tragédie *Adélaïde du Guesclin* — de Voltaire, si nous sommes bien informé, car, par principe, les commissaires s'abstiennent constamment de citer les auteurs —. A la fin du 3e acte, « dans un endroit qui étoit très sérieux et intéressant pour les spectateurs », il prend tout à coup au sieur Château une singulière fantaisie. Du théâtre où il avait pris sa place, il va dans les coulisses, en sort, entre sur la scène, rentre dans une autre coulisse et continue son petit manège « en faisant plusieurs farces, ayant sur sa teste une coëfe qu'il venoit d'ôter de dessus celle d'une domestique d'un des acteurs ». L'effet pathétique de la tragédie du maître était complètement raté. Or, dit le commissaire : « Comme, suivant les règlements de police, les spectacles doivent être tranquilles et que tout s'y doit passer avec décence, ce que ledit sr Château n'a point observé », nous lui avons dressé procès-verbal. Le procureur du roi s'empressa de requérir contre le mauvais plaisant 100 liv. d'amende, les dépens et défense de retomber en pareille faute, sous plus grande peine.

Nous n'avons pas retrouvé la sentence ; mais, vraisemblablement, les juges ne purent qu'approuver les réquisitions de leur procureur pour un cas aussi pendable, souligné qu'il avait été par les rires et les huées du parterre. Evidemment, de nos jours où le public ne trouve

plus de places sur le théâtre, un phénomène semblable ne saurait se produire ; mais si, par impossible, un individu s'exhibait sur la scène affublé d'une coiffe de Trentemousine ou de maraîchine quelconque, on peut se demander si, à côté du commis installé au parterre ou du prolétaire juché au paradis, manifestant bruyamment, le grave magistrat placé aux premières loges ne se dériderait pas quelque peu.

A quelque temps de là, il arriva que le spectacle fut brusquement interrompu. On s'impatiente au parterre, déjà les cannes se mettent en branle. Enfin le régisseur Delisle vient annoncer que, vu l'indisposition d'un des acteurs, on ne peut continuer la *Belle Arsène*, priant le public de choisir à la place *Rose et Colas* ou bien la *Servante maîtresse*. Autre temps, autres mœurs ; nous ne voyons pas bien, en l'an de grâce 1911, un régisseur se plier à tant de condescendance. Quoi qu'il en soit, la salle se partage en deux camps. Ceux-ci veulent *Rose* et ceux-là la *Servante*. Pourtant, une actrice attaque la première scène de *Rose et Colas* ; mais le parti de la *Servante* ne veut pas en démordre. Le tapage se continue longtemps et ne prend fin « qu'après des ordres supérieurs ».

Sautons quelques années ; le public ne s'est point assagi. En 1786, l'inspecteur de police Albert est à son poste. Laissons-le donc parler. Un sieur Carret, capitaine de navire, se trouvait « assis sur un des premiers bancs du théâtre, ayant devant lui une barrique servant à la pièce du *Tonnelier* qu'on donnait ce jour-là. A la 9e scène, à l'endroit où Fanchette dit à Colin ces mots : Tiens, voilà un gâteau et une bouteille de vin dont Magdelaine m'a fait présent ; faisons-en notre petit goûté. — A cet instant, l'actrice a posé son pannier. — Ce que voyant, mondit sieur Carret a levé la couverture de ce pannier et en a ôté une brioche dont il s'est emparé. Ce qui a été cause d'une petite rumeur au parterre, dont quelques uns claquoient des mains, un autre

a sifflé et un autre a ajouté ces mots : Ah ! le gourmand ! Comme il est défendu d'interrompre le spectacle et qu'une pareille indécence doit être réprimée », etc. C'est l'habituelle petite antienne. Nous la connaissons déjà ; inutile de la répéter. Et la sanction, direz-vous ? Dix livres d'amende pour avoir « occasionné de la rhumeur au spectacle en se permettant des libertés contre la dessence qui devoit y régner », plus les frais liquidés à 8 liv. 12 sols. Carret s'en tirait à bon compte, somme toute. Des juges, moins intransigeants avec leur devoir, auraient bien pu, au lieu de les lui demander, allouer au délinquant les 18 liv. 12 sols, car il avait peut-être plus amusé le public que les joueurs du *Tonnelier*.

Dans un rapport du 26 mai 1787, le commissaire Huet de Lamare nous apprend que, ce jour, on donnait « Tom Jaune » (*sic*) ; lisez *Tom Jones à Londres*, par Desforges. Plus zélé qu'érudit, le policier n'avait sûrement sous les yeux, lorsqu'il verbalisa, ni le livret, ni l'affiche. Or, dans les balcons, au cours du 1er acte, « on avoit continuellement fait siffler de petis instruments vulguairement appellés trompettes, que l'on achepte à la foirre nantaise et autres lieux pour ammuser les enfents. Ce qui causoit un bruit desagréable et privoit les amateurs de jouir du spectacle. » Comme depuis quelque temps « ces sortes d'indécences » se commettaient presque tous les jours, il fallait en finir. Huet avait pu reconnaître M. de la Gironnière, officier, en habit bourgeois avec cocarde noire au chapeau, et le sr de la Ruelle. Nous ignorons ce qu'il en advint finalement pour ces deux messieurs ; mais ce que nous savons, c'est qu'on requit contre eux l'impression de la sentence, et vraisemblablement les Nantais purent voir cloués au pilori les noms de ces deux hommes, afin de leur apprendre à ne plus s'amuser, comme de grands enfants, à jouer de la trompette pendant la comédie.

***

Si le public honnête avait fort à souffrir de tous ces tapageurs, si les malheureux artistes s'entendaient trop souvent outrageusement siffler, si régisseurs et directeurs ne savaient parfois où donner de la tête, il faut avouer que ces derniers étaient sûrement les plus à plaindre. Outre les inconvénients subis par les premiers et qui déjà retombaient indirectement sur eux, ils avaient encore à supporter le mauvais vouloir des propriétaires de la salle et à compter avec les déboires que leur faisaient endurer des acteurs fort capricieux.

Voyez ce brave Devals, directeur de la Comédie en 1758. Il a loué 250 liv. par mois la salle de Tarvouillet dit Bézier. Une partie de sa troupe est déjà à Nantes. Eh bien ! Tarvouillet qui a remisé du foin dans son immeuble en dehors de la saison théâtrale, ne s'empresse point de l'en déloger et refuse les clefs au directeur. Dans ces conditions, celui-ci ne peut accélérer la venue du reste de sa troupe ; ses intérêts en souffrent. Le maire Gellée de Premion, saisi de sa requête, prononce que Tarvouillet videra incontinent la place et, qu'au besoin, Devals se fera ouvrir par un serrurier et pourra enlever les « effets » qui l'occupent.

L'année suivante, c'est Devals à son tour qui fait le méchant. De concert avec Bézier, ils ne veulent point remettre les clefs à Stigny et Lebon, directeurs associés d'une troupe actuellement à la Rochelle. Ces derniers, mieux avisés que Devals en 1758, ont eu la bonne idée de laisser leur personnel derrière eux, voulant auparavant aplanir toutes les difficultés. Il faut une injonction de police pour terminer l'affaire.

En 1780, c'est le directeur Desmarets qui pâtit. L'article 1er du règlement des spectacles prescrit de lever le rideau à 5 h. 1/2. A 5 h. 50, il est encore baissé. Un artiste est-il malade ? Est-ce quelque machine du *Sam-*

son, qu'on donne ce jour-là, qui n'est pas encore au point? Il importe peu au commissaire Fleurdepied. Appelé au tribunal de police, Desmarets ne peut esquiver les 10 liv. d'amende et les 7 liv. de dépens pour n'avoir pas commencé à l'heure fixée.

En 1766, Bernaut avait la direction du théâtre. Certain soir, le *Cercle ou la Soirée à la mode* était à l'affiche. Soudain, il prend fantaisie à l'acteur Fromentin de refuser d'entrer en scène. Bernaut, tout déconfit, vient annoncer qu'« un de ses camarades » ne veut pas marcher. Le public se fâche, réclame son argent et prend la porte. Pour sauver une situation qui devenait critique par cette débandade, on s'empresse de remplacer le *Cercle* par l'*Amant auteur et valet*. Complétée par la *Fée Urgèle*, cela faisait encore une bonne soirée en perspective. N'empêche que le directeur constata tristement qu'il avait fallu rembourser 3 places de théâtre, 4 des premières loges, 6 des secondes et 45 du parterre. Au total, 75 liv. de moins dans sa caisse. Décidément, ce soir-là, Fromentin n'avait pas été un bon « camarade ». Pour comble d'infortune, la nuit même qui suivit ce spectacle, la dlle Favre, musicienne, dont l'engagement était loin d'être terminé, s'éclipse à son tour. Et le plus triste, c'est qu'on ne pouvait plus compter sur la chanteuse. L'infidèle avait enlevé « tous ses effets » de son logement du Bignon-Lestard, ainsi que le put constater le commissaire Albert. Les voisines ont bien entendu marcher nuitamment dans son allée, mais du lieu où elle avait dirigé ses pas, elles ne sauraient que dire.

En 1773, notre scène a changé de mains. Celui qui préside à ses destinées n'est autre que Gourville, acteur de talent, si nous en croyons M. Destranges, dans son ouvrage cité au début de ce travail. Parmi ses compagnons, il s'en trouvait un dont la renommée fut autrement retentissante que la sienne, sinon sur les planches, du moins sur la scène politique, où il se fit plus tard tristement connaître. Il s'agit de Collot d'Herbois, ou, si

l'on aime mieux, Jean-Marie d'Herbois, âgé de 25 ans, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans le document signé quatre fois de sa main, à la fin et au bas de chaque page, document conservé dans nos archives.

De concert avec son collègue Jean-Baptiste Châteauneuf, 23 ans, ils avaient maltraité « de fait et de paroles » le contrôleur de la Comédie, médit et même menacé des actionnaires. Passant des paroles aux actes, les deux compères s'en donnent à cœur joie. D'Herbois s'empare du boulet de fer dont on use afin d'imiter le tonnerre et l'utilise pour briser les planches du théâtre. Mais non, réplique-t-il, dans son interrogatoire, c'était pour essayer mes forces. Châteauneuf a cassé la porte du parterre. Mais non, je l'ai poussée un peu vivement afin de m'amuser. Tous deux ont démoli bancs et chaises. Mais non ; d'Herbois s'étant assis sur un siège vermoulu, l'a brisé par mégarde et s'est contenté de le rejeter ; Châteauneuf a lancé sa chaise pour le plaisir de la casser. D'Herbois enfin, inculpé d'avoir démoli le plancher, répond qu'il n'en est rien ; il n'a fait, lors d'une répétition de la tragédie de *Gustave*, que déplacer les planches encombrant la scène. Evidemment l'habitude des tréteaux donnait celle de la réplique à ces gaillards-là.

Bref, pour avoir saboté le matériel de leur théâtre, on avait conduit les deux garnements aux geôles du Bouffay. Au reste, leur détention n'y fut pas longue. Dès le lendemain, après interrogatoire, le procureur syndic se contenta de requérir « que les portes des prisons leur seront ouvertes, que le geôlier sera déchargé de leurs personnes en marge de leurs écroues, et qu'il leur soit enjoint de se comporter à l'avenir avec plus de modération et de circonspection ». Gamineries de jeunes gens, avait dû se dire le procureur (1).

(1) M. Destranges, dans une plaquette intitulée *Collot d'Herbois à Nantes*, Paris, 1888, a publié *in-extenso* l'interrogatoire de d'Herbois. « J'ignore, ajoute-t-il, si l'affaire eut d'autre suite et si Collot fut condamné ». L'interrogatoire de ce dernier, il est vrai, ne relate pas la sentence ; mais on la trouve, commune

A comédiens frondeurs, auxiliaires encore pis. Le coiffeur a toujours joué un grand rôle dans l'apprêt et le maquillage des acteurs, des actrices surtout. L'article 8 de l'ordonnance de police du 18 avril 1771 défendait bien « aux perruquiers d'entrer au spectacle en habit de poudre ». Mais un régisseur complaisant baillait des billets de 12 sols à ces garçons et, quoique le prix des deuxièmes loges fût de 30 sols, ces derniers envahissaient en troupe ces places de second choix, « en habit de poudre », naturellement. Certain soir, ils y causèrent tant de tapage qu'un officier de maréchaussée dut mettre l'épée à la main pour les faire déguerpir.

Il n'y avait point que les directeurs de notre scène à souffrir des frasques des comédiens. Témoin cet honorable négociant de la Martinique chargé par une société d'actionnaires de recruter en France une troupe pour cette colonie. Il avait engagé la d^lle^ Pezey, alors actrice à Nantes, et même lui avait versé, dans ce but, 2.200 liv. Une fois en fonds, la demoiselle voulait, paraît-il, se dérober à ses obligations. Bref, il fallut séquestrer ses meubles et ses effets et la d^lle^ Pezey par-dessus le marché, en mettant à sa porte un garde pour l'empêcher de disparaître tout-à-fait (mars 1774).

Le 20 décembre 1779, il y avait grand spectacle. On jouait au bénéfice de Mlle Lebrun, cette chanteuse aimée du public, du moins si l'on s'en rapporte au goût du s^r^ Potet, cet individu qui voulait à toute force qu'elle remplaçât la d^lle^ Castello, ainsi que nous l'avons narré. L'affiche annonçait le *Déserteur*, drame, et l'*Amant jaloux*, opéra. Non contente d'avoir au préalable placé force billets en faisant des visites, la bénéficiaire, ce soir-là, se tenait au bureau, vendant de nouvelles places. Il y avait bien déjà sur le théâtre 60 personnes en trop et les acteurs n'auraient sûrement pas assez d'espace pour se mouvoir. N'importe. A quatre reprises on enjoint

aux deux accusés, à la fin de l'interrogatoire de Châteauneuf que M. Destranges n'a pas connu.

de fermer le bureau ; peine perdue, la dlle Lebrun continuait son manège. Deux commissaires, les sieurs Bar et Fleurdepied, durent ouvrir la série des procès-verbaux.

Enfin le rideau se lève. Le *Déserteur* marche assez paisiblement. Mais il y avait un coup monté et la police le savait si bien que les quatre commissaires de la Ville s'étaient rendus au théâtre. A peine l'orchestre a-t-il attaqué les premières mesures de l'ouverture de l'*Amant jaloux*, que le désordre commence. On réclame le directeur Desmarets. C'est le régisseur Delisle qui se présente. Desmarets est indisposé, dit-il, et hors d'état de paraître. C'est faux, clame-t-on ; on l'a vu tantôt au théâtre. Qu'il « vienne en chaise à porteurs, en civière, en robe de chambre, nous voulons qu'il vienne ». Soudain un bruit circule dans la salle : Desmarets aurait dit « qu'il se f... du public ». Ce fut un beau désordre, on crie : Desmarets au cachot, au cachot pour six mois.

Et pourquoi donc tout ce tapage ? Voilà. Le directeur refusait d'engager l'acteur Folly pour la campagne suivante, et le public voulait à toute force que Desmarets vînt promettre un nouvel engagement de Folly. A un individu qui prétendait démontrer à l'inspecteur de police Albert que tout ce bruit était dans l'intérêt du « pauvre Folly », Albert avait beau répondre que ce n'était point par cabale que Folly devait agir, mais uniquement par son mérite en se montrant digne d'être continué ; rien n'y faisait. Enfin, deux magistrats municipaux assistant au spectacle, pensant ainsi maîtriser le désordre, enjoignent au chef d'orchestre Guigue de continuer son ouverture. Il s'y dispose ; le chanteur d'Arboville entre en scène. Celui-ci est hué, tandis qu'Even, officier de marine, le principal meneur, envoie du pied promener les cahiers sur le nez du chef d'orchestre. On baisse le rideau; il est aussitôt déchiré par Even et ses acolytes. Conclusion : par ordre supérieur le jeu de la seconde pièce est supprimé et la salle se vide peu à peu. Non pas tout à fait pourtant, car les policiers n'intervenant plus, des

gens tenaces, des femmes surtout, ne bougèrent pas ; ils en voulaient pour leur argent. A la requête des dames présentes et d'autres particuliers, après une heure et demie d'interruption, on put enfin jouer l'*Amant jaloux* devant une salle raréfiée et assagie. Nouvelle contravention : le spectacle étant interdit.

Nombreux furent les procès-verbaux pendant cette soirée mémorable. Le procureur fit deux catégories des prévenus. Contre les plus coupables, il requit 300 liv. d'amende, 100 liv. contre les autres. Le juge fut moins sévère. Il condamna les premiers à 60 liv. (la dlle Lebrun était dans cette classe), les seconds à 30 liv. ; mais ils garderont la prison jusqu'à parfait payement.

Que Folly cherche uniquement par son mérite la continuation de son engagement, avait sagement répondu le policier Albert au cours de la petite émeute du 20 décembre. Aigri ou indifférent, l'acteur ne sut point profiter du bon conseil. Le 31 janvier suivant, on représentait le *Négociant de Lyon*. Folly devait jouer dans la première scène. A 5 h. 1/2, heure réglementaire, Folly ne paraît pas. Il tarde. Requis, le commissaire Fleurdepied monte à sa loge. Je suis prêt, je me rends, dit le comédien ; mais il est 6 heures, Fleurdepied verbalise. Appelé devant le magistrat, le délinquant fait défaut. Coût : 10 liv. d'amende et prison fermée jusqu'à quittance, sans compter les dépens et une paternelle injonction de se trouver prêt à l'avenir à jouer ses rôles à l'heure fixée.

En 1785, c'est au tour de l'actrice Guérin à se faire prier. Elle refuse de remplir son personnage dans le *Mariage de Figaro*. C'est à son domicile que le commissaire vient la relancer. Elle a ses raisons, dit-elle, pour ne point paraître ; au surplus, on la surmène et elle est malade. Mais vous êtes toute habillée ! D'ailleurs vous n'avez qu'un rôle muet, votre présence suffira. Refus obstiné ; le policier n'avait plus qu'à dresser son rapport.

Peu maniables, ces actrices ; la dlle Guérin ne marchait pas, et voici la dlle du Cossay qui marche trop. Un règle-

ment interdisait aux comédiennes, lorsqu'elles ne jouaient pas, de se placer à l'orchestre et au parquet. Or, Mlle du Cossay avait entrepris d'aller, un soir, dans l'orchestre. Albert lui fait respectueusement observer que cet endroit est réservé aux musiciens ; qu'au surplus, sa « haute et grosse coëfure formoit un masque » qui gênerait les gens du parterre. Je m'en moque, réplique-t-elle d'un ton méprisant. Et de fait, l'instant d'après, elle était campée près de Guigue qui battait la mesure au milieu de l'orchestre ; puis, cherchant des yeux Albert et l'ayant aperçu, elle lui fit de la tête, en prenant des petits airs provocateurs, plusieurs gestes non équivoques témoignant assez qu'elle se moquait de ses défenses.

Une autre qui faisait peu de cas des statuts, c'est Mlle de Saint-Fervant. Comme la précédente, son chef était orné d'« une coiffure d'une prodigieuse élévation » ; comme elle aussi, elle était venue s'asseoir au premier banc de l'orchestre. Gênés par son échafaudage de dentelles, plusieurs officiers du régiment de Poitou, placés au parquet, s'adressent à Fleurdepied, de service dans la salle. Poliment, il prie la gêneuse de se retirer, ou du moins d'enlever sa coiffure. Impertinent, on ne fait pas déplacer une femme comme moi. Saint-Fervant, assis près de son épouse, l'engage à ne bouger. Celle-ci, joignant l'injure à la résistance, le commissaire la menace de la faire arrêter par les grenadiers. Le procureur du roi, présent dans la loge de la Ville, décide que la délinquante sera conduite en fiacre au Bouffay ; puis, se radoucissant, il laisse libre Fleurdepied de l'écrouer ou non. Celui-ci, généreux, fait grâce à son tour, non sans se permettre une petite semonce à l'égard de la coupable. Mais Saint-Fervant s'en mêle, injurie commissaire et procureur. Ce dernier ne pouvait plus que sévir. Qu'on incarcère le mari. Saint-Fervant ne l'entendait point ainsi ; il se rebelle à son tour, se couchant sur la marche de la seconde loge : « Non sacredié, non f... je ne mar-

cherai pas, je veux avoir un fiacre ». Ainsi en fut-il fait ; deux grenadiers l'y introduisent ; mais quand Fleurdepied veut monter près de lui : « S... bougre, mâtin, n'entre pas ou je t'assassine » ; puis, aux grenadiers : « Entrez, vous, mes amis ». Par prudence on en passa par là. Le lendemain, plus calme, Saint-Fervant subit l'interrogatoire de René Dreux, conseiller au présidial. Il déclare se nommer Louis Laneau, dit Saint-Fervant, comédien au spectacle de Nantes, demeurer rue Dauphine et être âgé de 32 ans. La coiffure de sa femme, ne s'élevant pas au-dessus du pupitre des musiciens, ne pouvait gêner les spectateurs. S'il a demandé un fiacre, c'est qu'il ne voulait point être conduit au cachot comme un criminel. Quant aux injures, il n'était plus maître de lui. Enfin, le procureur Baco de la Chapelle rendit sa sentence : Attendu que Laneau de Saint-Fervant est constitué prisonnier depuis huit jours, ordonnons que les portes de la prison lui seront ouvertes et sa décharge mise en marge de son écrou, et qu'il soit plus circonspect à l'avenir et porte respect aux commissaires de police, sous plus grande peine.

Comment la direction conservait-elle dans sa troupe pareils brandons de discorde ? Mystère, Un an plus tard, ils y étaient encore. Dans la *Caravane*, la Saint-Fervant tenait habituellement le rôle principal. Or, conformément aux désirs du public, les sieurs Hus, directeurs, décidèrent qu'elle passerait ce rôle à Mlle Saint-James. Je le jouerai quand même, avait-elle répondu ; et, de fait, lorsqu'on lève la toile, c'est la Saint-Fervant qui paraît. Protestations du public réclamant la Saint-James. On baisse le rideau et, derrière celui-ci, tandis que Mlle Saint-James va se costumer, sa camarade, furieuse, en présence de toute la troupe, crie à Hus : Malheur à la Saint-James ! si elle joue, je lui casserai les bras. Puis, celle-ci survenant, elle lui donne un coup de poing. La malheureuse se sauve, contente de trouver un abri dans l'appartement du machiniste. A son tour, le sieur Saint-

Fervant entre en scène. Mettant le poing sous le nez de Hus, il profère contre lui « les imprécations les plus insultantes », l'accusant d'être la cause de tout cela, et qu'il le lui payerait. Pensant apaiser la querelle, Hus fait lever la toile, mais Saint-Fervant accourt, une canne-épée à la main, cherchant à la plonger dans le dos du fils de son directeur. Celui-ci, aidé d'un grenadier de Rohan, alors de garde, parvient à désarmer le furieux. Les hommes se précipitent sur le théâtre, des femmes se trouvent mal, Saint-Fervant s'échappe. Bientôt arrêté chez lui, on le ramène sur la scène. Il veut se justifier ; les assistants refusent de l'entendre. Que sa femme et lui soient renvoyés et ne reparaissent jamais à Nantes ! Ils ont déjà eu des histoires dans d'autres villes ; avec eux la troupe ne sera jamais en repos. Ceci se passait le 22 octobre 1789 ; la Révolution grondait déjà, au spectacle comme ailleurs.

***

Tant que la comédie fut représentée au Bignon-Lestard, dans l'ancien jeu de paume transformé peu à peu en salle permanente, c'est-à-dire jusqu'en 1788, le prix des places fut constant : 40 sols aux premières et sur le théâtre, 30 sols aux secondes loges et 20 sols au parterre. Toutefois, dans certaines circonstances : spectacle extraordinaire, artistes émérites en représentation, le directeur sollicitait des magistrats l'autorisation de surélever ses prix, de « tiercer », comme on disait alors, et la municipalité y consentait volontiers. Le détail de ces cas ne manque pas d'intérêt pour l'histoire de notre théâtre, en ce sens qu'il nous fait connaître les pièces en vogue et, le plus souvent, les principales étoiles qui y vinrent briller.

En 1766, Bernaut monte une nouvelle comédie, *La Fée Urgèle*. Il a fort dépensé en costumes et décors, et puis, afin de jouer commodément, il a fallu restreindre

le nombre des places sur le théâtre. Il demande d'élever les premières seulement à 3 liv., tant que cette pièce tiendra l'affiche. Le maire Libault ne se montra point généreux. Il voulut bien autoriser le directeur à prendre les 3 livres, mais uniquement pour les trois premières représentations. L'année suivante, Bernaut fait venir Mlle Duminy, pensionnaire du roi. « Comme le peu de séjour que cette célèbre artiste fera dans cette ville et les frais de son voyage » lui seront très onéreux, on lui accorde de percevoir 3 liv. au théâtre et aux premières et 40 sols aux secondes.

Pendant la direction de Mlle Montansier, les attractions se multiplient. En mars 1768, elle « procure au public les talens du sieur Préville et de sa femme, l'un et l'autre comédiens du roi ». Deux mois après, à la veille de la clôture, elle désire « offrir la nouveauté du drame lyrique *Les Moissonneurs* ». Décors et habits vont coûter cher, et puis, pour préparer la pièce, il faudra durant quelques jours supprimer le spectacle, par suite perdre plusieurs recettes. En 1770, la zélée directrice, afin de « remplir les vœux du public, a fait venir de Paris la dlle Sainte-Val, jouant ordinairement à la Comédie française et pensionnaire du roy ». Son cachet pour représenter à Nantes est « assé considérable », de plus, on devra payer son aller et son retour. Toujours bienveillante, la mairie autorise le tiercement ; non parfois sans restrictions.

C'était bon de tiercer pour la directrice, mais encore n'en fallait-il pas abuser. On le lui fit bien voir. De concert avec son régisseur Delisle, la Montansier s'était permis, en 1771, de gonfler ses prix sans autorisation. Le lieutenant de police fait appeler Delisle. Celui-ci a le tort d'être insolent et d'ajouter « avec arrogance en se retirant qu'on ne l'empêcheroit pas du moins de recevoir le tiercement des personnes qui voudroient bien le lui payer ». Le soir, deux commissaires sont aux portes ; malgré l'interdiction, on tierce. La sanction ne se fait

point attendre : à Mlle Montansier, pour la contravention, 300 liv. d'amende au profit des hôpitaux ; à Delisle, 3 jours de prison pour manque de respect à un magistrat. La pauvre directrice devient suppliante : « Elle a fait représenter la comédie dans cette ville depuis cinq ans » ; en vue de procurer plus d'amusement aux Nantais, elle a cru bon d'accroître sa troupe à ses dépens ; c'est là son excuse. Elle termine en priant de lui permettre de tiercer et de donner une représentation supplémentaire le samedi suivant. Le Siège devait bien quelques ménagements à cette femme qui, pendant cinq années, avait présidé à la distraction des citoyens. La Ville commença néanmoins par percevoir les 300 liv., plus 40 liv. 7 s. 8 d. pour les frais, dont le receveur des amendes donna quittance (c'était peut-être un peu draconien) ; après quoi, comme fiche de consolation, elle octroya à Mlle Montansier de tiercer deux jours de suite.

En 1772, Delisle est régisseur de la troupe au nom des actionnaires du spectacle. C'est à lui qu'on permet de surélever d'un tiers pour le *Suisse dupé* ; de plus, comme il y a un « jeu de machines » assez considérable, il aura la libre disposition du théâtre tout entier. Lors de la suivante campagne, il est autorisé à faire de même aux trois premières de l'opéra *Zémire et Azor*.

Sous sa direction, Longo fit venir Narbonne, « comédien ordinaire du Roy, de la Comédie italienne » ; il obtient la faveur du tiercement. A quelque temps de là (mai 1784), les *Affiches nantaises* annonçaient au public le lancement d'un ballon qui devait enlever « deux de nos respectables cytoïens ». On sait, d'autre part, qu'il s'agissait de la fameuse ascension du *Suffren*, monté par le Père Mouchet, professeur de physique au collège de l'Oratoire, et par Coustard de Massi. Le souvenir s'en est perpétué dans une liasse de nos archives (1) et par des gravures du temps bien connues des amateurs.

(1) FF 276.

Longo s'empresse d'adresser une requête aux juges de police. Le départ de « nos voyageurs aëriens », dit-il, attirera à Nantes une foule d'étrangers. Comme il doit s'effectuer le matin, que feront ces étrangers le reste du jour ? Le spectacle deviendra nécessairement l'objet de leur récréation ; mais, la salle est exiguë, tous ne pourront en jouir. Pour satisfaire ceux qui en auront été privés, ne serait-il pas possible de l'autoriser à donner une seconde représentation ? Et puis, ajoute-t-il, « une simple réflexion. L'heure du second spectacle peut être l'instant où l'on apprendra le succès et le triomphe de nos voyageurs aëriens ; alors, la joye renaissant dans tous les individus, peut porter le zèl de quelques cytoïens à fournir aux acteurs quelques morceaux analogues à l'évènement, ce qui rendroit le second spectacle plus intéressant. Sous tous ces aspects, le suppliant a l'honneur de requérir », etc. On ne pouvait mieux dire ; aussi le Magistrat s'empressa-t-il d'octroyer un avis favorable à une requête si bien tournée.

Pour en revenir aux tiercements et en terminer avec cette opération fructueuse, disons que Longo l'obtint encore en 1786 pour « deux acteurs ordinaires du Roy, du spectacle des Italiens », à chacun desquels il verse la forte somme de 300 liv. par représentation, et, en 1787, pendant la semaine de clôture, à l'occasion de Mlle Maillard, tenant le premier emploi « de l'Opéra ou, pour mieux dire, de l'Académie de musique », qu'il a pu décider à venir à Nantes et dont ses conventions avec elle « lui coûteront gros ».

Il arrivait parfois qu'au lieu de tiercer et d'augmenter sa recette, la direction était contrainte, bon gré mal gré, à un chômage improductif qu'elle tâchait alors de réduire autant que possible. En 1776, on célébrait le Jubilé. En principe, les théâtres devaient fermer. Le directeur Gourville s'adresse à Lenoir, lieutenant de police à Paris. Celui-ci voulut bien expliquer aux magistrats nantais que, dans la capitale, les spec-

tacles n'avaient été suspendus que les dimanches et fêtes des six premières semaines, et encore s'y trouvait-elle comprise la quinzaine de Pâques où l'on ne joue jamais à Paris. Il laissait la police de Nantes juge des restrictions à apporter chez eux au brevet de Gourville.

Dans une autre circonstance, on voulut bien autoriser Longo, qui réclamait protection contre le chômage des jours « anciennement regardés comme prohibés », à ouvrir le 8 décembre, fête de la Conception de la Vierge. Toutefois, il ne devait commencer qu'après les offices finis.

***

Nous nous sommes étendu, trop longuement peut-être, sur les mille péripéties qui pouvaient survenir au théâtre principal. Par lui nous devions commencer, c'était de toute justice. Mais à côté, il y avait ce qu'on nommait alors les petits spectacles. Nous serions incomplet, si nous ne relations divers incidents qu'ils provoquèrent.

Pour ne pas trop maltraiter l'ordre chronologique, nous avons dû, dès le début de ce travail, parler des farces jouées à l'hôtel de Briord devant le grave magistrat qu'était messire Jean Bertrand, et des bateleurs que ne dédaignaient point d'aller voir des ecclésiastiques non moins graves. Il est bien évident, quoique nous ne les puissions suivre d'une façon continue qu'au XVIIIe siècle, que semblables distractions ne chômèrent jamais. Ce n'était vraisemblablement point sans motif que se trouvaient à Nantes, en juin 1587, avec leurs maris, ces trois femmes de la « Petite Egypte » — les Bohémiens du temps — dont les enfants furent, en quelques jours, dans l'église Saint-Similien, tenus sur les fonts du baptême par des gens notables de la ville (1).

En 1648, « Dominique Segalle, se disant vénitien,

(1) Arch. Nantes, GG 332.

supplie qu'on lui veuille permettre de jouer en chambre certains jeus de guitarre, organiser marionettes et représentations de machines, ainsy qu'il a fait ailleurs dans les autres villes » (1). On l'y autorisa ; l'on a même prétendu, sans preuves, empressons-nous d'ajouter, que la troupe où figurait Molière dut quitter Nantes, concurrencée par celle du saltimbanque.

Après la guitare et les marionnettes, voici venir honorable homme Jean le Chevalier sollicitant de « faire son exercice de danseur et mangeur de feu et plusieurs autres gentillesses, pour donner satisfaction au public » (1681), puis Jancé, natif d'Anvers, qui se dit autorisé par lettres royales et demande à exhiber un éléphant, amené en France à grands frais, et dans ce but à « faire bastir une loge dans le plassistre de la porte Saint-Nicolas, où les opérateurs se mettent ordinairement ». A ce dernier, on octroie de s'installer près de la herse Saint-Nicolas ; mais il ne pourra prendre plus de six sols et s'abstiendra de montrer sa bête pendant les offices du dimanche (1698).

Quand, au XVIIIe siècle, le jeu de paume du Chapeau-Rouge se vit convertir en salle habituelle de théâtre, les forains de passage s'y établirent souvent. Leurs représentations étaient assez suivies pour nécessiter, tout comme les grands spectacles, une garde d'Invalides.

En octobre 1723, on y donnait la comédie avec des marionnettes. La lettre qui nous l'apprend est écrite par le maire Mellier à M. de Menou, lieutenant de Roi au château. Il informait celui-ci que des « étourdis » avaient insulté les gardes (2). L'affaire, d'ailleurs, ne semble point avoir eu de suites bien graves.

Les désordres ne se produisaient pas uniquement dans les spectacles publics. C'est ainsi, qu'en 1746, le curé de Sainte-Croix recevait coup sur coup deux lettres d'une de ses ouailles. Elle s'y plaignait tout haut de ce dont

(1) Arch. Nantes, BB 41, f° 195.
(2) *Ibid.*, II 41.

beaucoup d'autres murmuraient tout bas. On allait jouer la tragédie chez M. Dupas, près de l'Hôpital. Et quel jour a-t-on choisi ? Celui de la Trinité où le Saint-Sacrement est sur l'autel. Si encore tout se passait honnêtement ; mais, ne savait-on pas qu'à la dernière représentation, les garçons perruquiers chargés de grimer les acteurs avaient poursuivi jusque dans l'escalier joueurs et surtout joueuses. S'il ne s'était pas trouvé du monde, jugez ce qui serait arrivé. Ce jour de la Trinité, 18 filles et garçons étaient enrôlés. On les connaissait bien : les filles du tonnelier Bodin et des gabariers Lemaire et Lesimple, celle du portefaix Gergaud, le petit Launay, le jeune Morisset, d'autres encore. Le père de ce dernier, notaire royal et apostolique, était fort mécontent de voir son fils fourvoyé en semblable compagnie, d'autant qu'il savait qu'à l'issue du spectacle son garçon devait passer la nuit en plaisirs avec d'autres jeunes gens de la Fosse. Ne pouvant aller lui-même, on ne sait pourquoi, empêcher la représentation, il y dépêcha Mlle sa sœur. Le vicaire de la paroisse s'en mêla, défit lui-même le théâtre ; bref la tragédie ne fut pas jouée. On se vengea toutefois. Le gêneur de notaire et Mlle sa sœur se virent indignement chansonnés. On venait, jusque sous leurs fenêtres, clamer couplets et refrain et abîmer la pauvre demoiselle d'épithètes plutôt ordurières, que nous nous abstiendrons de reproduire. Les lettres du paroissien versées à la police et l'enquête du commissaire sont les seules pièces de cette petite affaire dont la sanction, si sanction il y eut, nous échappe.

En 1778, Desmarets étant directeur, il avait loué sa salle à une troupe de « sauteurs représentant ballets et pantomimes ». Un grand homme paraît, il danse supérieurement, la soirée était pleine de promesses. Alors s'avance une fillette de huit ans avec laquelle le premier danseur se prépare à exécuter un pas de deux. Grand et petite, le groupe sembla grotesque ; pour comble d'infortune, la pauvre enfant ne sait pas danser. Le public

murmure déjà ; puis l'exhibition continue par des gens malproprement vêtus, si mal ajustés et tellement barbouillés que cela faisait honte. Une bordée de sifflets les accueille. Un tableau du spectacle devait se dérouler autour de trois carottes disposées en triangle, l'une posée sur un chandelier, les deux autres piquées sur le théâtre. La fureur du public ne connut plus de bornes : Desmarets, Desmarets, crie-t-on de toutes parts. Mais Desmarets ne bouge ; c'est une malheureuse femme, vêtue en Arlequin, qui vient solliciter la clémence et demander pardon de n'avoir pas satisfait les Nantais. La mesure était trop comble pour qu'on se laissât attendrir. C'est Desmarets ce « directeur de baladins », qu'on veut ; qu'il aille au cachot pour s'être ainsi moqué des spectateurs. Le régisseur essaie bien de parlementer : M. Desmarets ignorait la capacité de ces danseurs, dit-il. Rien n'y fait ; le parterre réclame immédiatement la *Soirée des boulevards*. Mais les acteurs, l'orchestre ne sont pas prévenus et l'on ne peut modifier le spectacle sans autorisation. Alors, qu'on rende l'argent, ou mieux encore, comme la troupe paraît misérable, qu'on lui verse la recette entière, y compris la part de Desmarets, et que celui-ci donne le lendemain un spectacle gratis. L'infortuné directeur s'approche enfin de la rampe : « Qu'exigez-vous de moy, je mérite la prison pour avoir permis à ces gens de jouer, j'aurais dû assister à leurs répétitions, mais ils n'en firent point ». Bref, on décide de rendre les billets pour servir le lendemain. Alors, pendant que les uns grimpent sur la scène se mêlant aux danseurs afin de faire des farces, les autres rentrent et sortent à diverses reprises, se faisant, par ce moyen, distribuer plusieurs billets chacun. Au premier rang des meneurs, on distingua Château, ci-devant conseiller à la Cour des Aides, bien connu à Nantes « par la manière peu décente avec laquelle il s'est souvent conduit au spectacle », et l'américain Morineau de Logner, vêtu d'un habit mordoré brodé en or. Epilogue : Au moment

où les sauteurs, en compagnie de Desmarets, allaient se mettre à table pour souper, la ronde bourgeoise pénètre dans la pièce, arrête ce dernier et, sans récrimination de sa part, l'escorte jusqu'aux prisons royaux du Bouffay, où il est écroué. D'autre côté, les voleurs de billets se virent punis par où ils avaient péché. Un ordre de police défendit d'user des cartes de la veille ; on devra en prendre de nouvelles dont la direction changera la forme et la couleur.

Suivant le règlement, les bals du théâtre doivent finir à 11 heures. Déjà, les deux précédents avaient duré jusqu'à minuit. Aujourd'hui on veut encore prolonger plus longtemps le bal paré. Le commissaire Allègre, « décoré de son manteau et rabat », enjoint poliment à l'orchestre de se retirer. Les musiciens de la ville obtempèrent, mais ceux du régiment de Conti descendant du balcon, leur place ordinaire, vont s'installer dans la loge du Roi, exécutant plusieurs contredanses. Protestations d'Allègre. M. Bruxé, officier de Conti, s'en moque. Nous sommes bien libres, ce sont nos musiciens, et s'adressant à eux : « Jouez, Messieurs, et faites danser ces dames ». Le commissaire a beau lui dire que Conti n'est pas de service, que c'est Boulonnais ; peine perdue. En désespoir de cause, Allègre se fait accompagner d'un piquet de ce dernier régiment et se rend chez un des juges déposer son rapport (janvier 1780).

Certaine saison, des danseurs de corde exécutaient leurs exercices dans la salle du Chapeau-Rouge. Il s'y passait, paraît-il, des troubles et des indécences qu'on avait dû déjà réprimer en envoyant au cachot les délinquants. Un dimanche, il prend fantaisie à des particuliers de recommencer leurs exploits. On crie : « Bas le chapeau aux secondes loges, bas la calèche, bas la gaze, et cela s'adressant à plusieurs femmes honnêtes qui, à ces mots, étoient remarquées par les spectateurs, étant désignées de la part des perturbateurs par leurs habillements ; ce qui a causé à quelques unes des mortifications

et saisissements dans le cas de nuire à leurs santés ». Evidemment, cela ne pouvait durer. On arrête un garçon tapissier, nommé Giraud, porteur d'une canne qu'on dut lui arracher de force. Il voulut bien toutefois reconnaître « qu'effectivement il avoit gueulé comme les autres : expression dudit Giraud », s'empresse d'ajouter le rapport de police (octobre 1784).

Nous n'en finirions point s'il fallait énumérer ici tous les genres de spectacles représentés à Nantes au cours du XVIIIe siècle : petits comédiens avec leur père, petites danseuses de corde, cabinets de chimie et de physique — on va même jusqu'à citer « la phisique de M. l'abbé Nollet, de l'Académie des Sciences » —. Ajoutez à cela les pièces mécaniques les plus surprenantes, telle cette Indienne « qui porte sur la tête un oiseau de mer qui, comme on le désire, donne du vin par le bec, de telle couleur qu'on la souhaite », telle encore cette exhibition par un bourgeois de Nancy, de *Joseph vendu par ses frères*, en figures mouvantes et jusqu'aux animaux ayant leurs voix et mouvements naturels ; et puis ce Gabriel Ardax, lequel, « par une étude profonde des mathématiques », est parvenu à représenter « le *Jugement universel* dans tous ses points, ainsi qu'il est prédit dans les saintes écritures..., spectacle qui a autant flatté les gens de science qu'il a édifié le peuple chrétien ».

Les Nantais, semble-t-il, goûtèrent fort le *Jugement universel*. Du moins retrouvons-nous Ardax à deux autres reprises ; il est vrai que progressivement il perfectionnait ses trucs. Une fois pourtant, il eut une déconvenue. Les magistrats lui avaient assigné la place d'Aiguillon (aujourd'hui du Port-Communeau). Depuis un mois qu'il y a élevé sa loge, Ardax est dans l'inaction, ses pièces sont aussi belles qu'autrefois, mais l'endroit est isolé, « où ce qu'on appelle beau monde ne se trouve qu'accidentellement », les rues voisines sont tout aussi solitaires et peu sûres. « Comment est-il possible que des dames honnêtes veuillent s'exposer, après 8 heures du

soir, aux incursions des libertins. Le sexe est timide, l'ombre seule du désordre suffit pour l'épouvanter, et c'est pourtant de ce sexe, aussi décent que curieux, qu'il avait lieu d'attendre sa réussite ». Les magistrats, trop humains, ne voudront pas sa ruine ; qu'on l'autorise à s'installer près la tour des Espagnols. Là, sans danger, dames et ecclésiastiques pourront satisfaire « une curiosité aussi louable qu'avantageuse ». On se laissa fléchir.

Pour varier, on pouvait voir aussi les manèges présentés par des « officiers d'équitation » et le spectacle de Castillon, directeur d'un combat d'animaux, composé de 2 taureaux, 3 ours, 4 loups, 1 sanglier, etc., luttant à tour de rôle contre 35 chiens.

En 1773, un pauvre diable de laboureur de la Bruffière exposait à la municipalité que sa femme avait accouché d'une fille à 2 têtes, 3 bras, 4 pieds. Glissons sur certains détails. Il eût bien préféré à cette « production extraordinaire » un enfant comme les autres qui l'eût aidé, un jour, dans ses travaux des champs. Toutefois, la Providence semble en quelque sorte l'avoir dédommagé en lui permettant de se procurer un peu de secours en montrant ce prodige. Nanti de certificats de son curé et du procureur fiscal de Montaigu, le malheureux paysan fut, après constat du docteur François Bonamy, autorisé à faire voir dans une chambre sa « production extraordinaire ». Passons l'éponge sur cette pénible autorisation, vu ses motifs humanitaires.

Tous ces petits spectacles ne faisaient point, alors comme aujourd'hui, l'affaire du directeur des grands. De 1783 à la Révolution, nous assistons aux récriminations de Longo. Il a pourtant un privilège, mais les « spectacles supérieurs et dominants » ne sont plus protégés. On discute sur les heures d'ouverture qui ne devraient pourtant pas être les mêmes ; on lui conteste la remise du cinquième que lui doivent ses concurrents ; cependant, à Paris, c'est le quart que les spectacles des boulevards remettent à ceux du Roi. Néanmoins, ses frais

sont énormes, plus de 140.000 livres. Il doit entretenir une troupe nombreuse afin de jouer non seulement à Nantes, mais encore à Rennes et à Angers. Vaines récriminations ; le siège de police donne toujours tort à Longo. De guerre lasse, il s'adresse au duc de Penthièvre, au Conseil d'Etat. Petits palliatifs que tout cela. Les spectacles ambulants pullulent ; en 1787, il doit lutter contre six à la fois, depuis un mois il a perdu 15.000 liv. Malgré certains mauvais vouloirs, ce fut pourtant Longo qui, à cette époque, passant du local trop restreint du Bignon-Lestard, dirigea le premier la nouvelle salle Graslin. Deux ans après, il était insolvable et obligé de laisser la place. N'insistons pas et tirons le rideau sur ces à-côté trop fréquents des théâtres. Ils ne sauraient d'ailleurs intéresser le lecteur.

Puis survient la Révolution. Il n'y a plus de privilèges, vient dire avec raison Antoine Franconi, citoyen de Lyon et « équitateur ». Aussi bien, ses exercices ne peuvent nuire aux représentations dramatiques, avec lesquelles elles n'ont rien de commun. Mais la Ville, autrefois si dure pour Longo, ne l'entend plus ainsi depuis qu'à son tour elle est obligée de faire vivre le grand théâtre. Franconi se pourvoit au présidial, qui lui donne raison ; il joue donc. Cependant des forcenés, parmi lesquels des volontaires gardes-nationaux, fantassins et marins canonniers, sous prétexte de faire respecter les arrêtés municipaux interdisant le cirque, envahissent la salle ; les poings se lèvent. Nantes, crie-t-on, « a plus besoin de secours que d'amusements ». La police doit intervenir et, en vue de l'ordre, Franconi quitter la ville dans les 24 heures, à peine de prison. Il sera bien autorisé à revenir quelques mois plus tard ; mais les beaux jours des spectacles, petits et grands, sont passés et désormais, sur la scène, on n'aura plus d'oreilles que pour la *Marseillaise*, le *Chant du départ* et le *Ça ira*.

R. BLANCHARD,
Archiviste de la Ville de Nantes.

MÉMOIRE

Sur le Projet de 1755, de l'architecte De Vigny

Concernant l'Embellissement de Nantes

PAR

LÉON DELATTRE

Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, Nantes avait conservé son aspect de ville féodale. Une enceinte de murailles entravait son essor de toutes parts. Comme la plupart des cités d'origine ancienne, Nantes possède depuis peu d'années relativement quelques belles rues, de vastes quais et de jolis monuments. En 1755 encore, beaucoup de maisons étaient en bois et amoncelées, pour ainsi dire, les unes sur les autres ; les rues étaient étroites et sinueuses. Dans les temps de troubles, les habitants des fauxbourgs y étaient venus chercher asile, et les autorités leur avaient permis de bâtir de misérables maisonnettes en bois le long des édifices publics, dont elles défiguraient les façades, tout en rétrécissant les passages et diminuant la lumière. Ces baraques, situées en différents quartiers, aux portes latérales de la Cathédrale, à la Porte de la Poissonnerie, au pont de Sauvetour, à la contrescarpe et au pont de Saint-Nicolas, rue de Gorges, place du Bouffay, etc., furent conservées et entravèrent longtemps l'exécution du plan général de la Ville. Trente-deux possessions semblables, d'une superficie de 40.565 pieds, appartenaient à la Comtesse du Barry qui réclama à la Communauté, en 1784, une somme de 250.000 livres pour l'abandon de ses droits.

La Ville de Nantes avait été bâtie plus bizarrement encore que les autres anciennes villes. Fortifiée en dedans dès son origine, ses rues décrivaient des lignes courbes et leur communication dépendait des règles qu'on suivait alors pour les défenses intérieures : petites places pour tenir ferme en se ralliant, ruelles étroites pour les retraites, etc. Elle était placée sur deux rivières qu'on ne pouvait apercevoir et ses habitants ne jouissaient aucunement des agréments de son heureuse situation. Elle ne possédait nulle promenade publique, à l'exception de la Motte Saint-Pierre, dont l'accès était difficile. En dehors des remparts, on voyait quelques jardins et pavillons où se rendaient seulement les bons bourgeois ayant l'escarcelle bien garnie.

Une population relativement considérable habitait un petit nombre de rues très étroites, en entonnoirs. D'après un dénombrement fait vers le milieu du XVIIIe siècle, on trouva que Nantes contenait 54.000 personnes. Il est assez difficile de se figurer aujourd'hui comment une population si élevée pouvait vivre dans un périmètre d'environ 1.400 toises (2.730 mètres) en dedans des tours et murailles.

Chaque famille, même aisée, n'occupait de logement que ce qui lui était indispensable et les rues, fort resserrées, laissaient plus de profondeur aux maisons.

Les principales entrées étaient tortueuses et presque impraticables. Au centre même de la Ville, les rues étaient si étroites qu'il n'y avait guère que le passage d'un carrosse, charrette ou autre voiture ; en sorte que les gens de pied, comme on disait autrefois, n'y pouvaient circuler sans courir des risques. C'était le cas pour la rue Saint-Saturnin, comprenant la partie de la Basse-Grande-Rue, située entre la rue du Moulin et les Changes ou carrefour de la Laiterie (1).

Un Arrêt du Conseil d'Etat du 22 octobre 1721 avait

(1) Archives munic. de Nantes, DD 267.

ordonné « plusieurs réductions de la rue Saint-Saturnin, à l'effet de rendre praticable le passage des carrosses, charrettes et autres voitures sans incommoder les passants (1). »

En 1741, la rue de la Barillerie présentait, du côté du carrefour de la Casserie, une largeur de 10 pieds 7 pouces d'ouverture ; au milieu, elle avait environ 14 pieds. A l'autre extrémité, du côté de l'Erdre, où il y avait un porche et une maison au-dessus qui traversaient et obscurcissaient cette rue, elle n'avait que 12 pieds 6 pouces de largeur.

Il existait dans la Ville beaucoup de porches ou espèces de corridors conduisant d'une maison à l'autre ; ils ne servaient qu'à rendre plus sombres les rues où ils étaient construits et les maisons qui leur étaient voisines. Ces maisons étaient en général de mauvaises constructions à pans de bois et terrasses, dont la chute fréquente de quelques-unes, suivant une délibération du Bureau du 20 juillet 1740, faisait craindre l'écroulement d'un plus grand nombre.

A plusieurs reprises, on avait essayé dans le passé de remédier à ces inconvénients, mais il avait été impossible de dresser un plan général pour des percées, car on se heurtait de toutes parts aux murailles de la Ville.

On pensait plutôt à conserver les fortifications en vue d'obéir au pouvoir royal. C'est ainsi qu'en 1539, la Ville, obligée de se conformer aux ordres du Roi, fit établir par Maître Mathurin Gouy, peintre, un plan de ceinture afin d'enclore la cité et les ponts. Gouy reçut 18 livres 15 sous pour « le pourtraict en plateforme de la dite Ville, lequel fut mis au trésor de la Ville. « Le compte du miseur, Robin Pillays, nous apprend, en outre, qu'il fut « baillé à Michel Dunoys 37 sous 6 deniers pour avoir escript le nom des lieulx audit portraict (2). « Ce plan fut envoyé en Cour, d'où il ne revint jamais.

(1) Arch. munic. de Nantes, DD 285.
(2) Ibidem, CC 113.

En 1621, la Ville voulant se fortifier davantage dans le but de se garantir des surprises des calvinistes, fit faire le plan d'un bastion et d'une forteresse qu'elle crut nécessaire d'établir au-devant de la porte du Port-Maillard. En même temps, elle prit le soin de faire dresser un plan de la Ville, ayant dessein d'en changer la disposition. Guillaume Brunet, sieur des Bordes, reçut 36 livres pour ces deux plans, par ordonnance du 24 octobre (1).

Par la suite, différents Arrêts du Conseil prescrivirent l'exécution de plans de quartiers, tels que ceux dressés par les ingénieurs Goubert et Touros, en 1721 et 1740, « concernant les réductions à faire à quelques maisons et les alignements et élargissements et de la Grande-Rue, depuis la place du Puy-Lory jusqu'au carrefour de la Casserie. »

Les plans n'embrassant que de petites parties et négligeant les principales, n'avaient pas produit le fruit qu'on en attendait. La Communauté proposa, en 1724, au Maréchal d'Estrées « de faire tirer par M. Delafond, ingénieur, un plan exact de la Ville. » Le Maréchal approuva cette opération d'un plan « pour y avoir recours dans les occasions ». Cet ingénieur avait été obligé de lever divers plans des environs de la Ville tant pour le nettoiement du port que pour les quais de Chézine ; d'ailleurs, son expérience dans sa profession le rendait propre à lever un plan régulier qu'on comptait ensuite réduire et faire graver (2). En 1726, M. Delafond n'avait pas encore commencé à travailler au plan général projeté, qui fut abandonné (3).

(1) Travers, III, 231.

(2) Arch. munic. de Nantes, DD 246.

(3) Le plan de Nicolas Portail, architecte-voyer, dressé en 1739, comprend la partie centrale seulement de la Ville dans l'enceinte fortifiée. Ce plan, de 2 m 80 de hauteur sur 4 m 25 de longueur, reproduit de façon précise tous les monuments publics dont les dispositions nous ont ainsi été heureusement conservées.

Touros, Ingénieur ordinaire du Roi en chef, est également l'auteur d'un plan général, en date du 1er mars 1742, dont l'ori-

L'idée fut reprise une trentaine d'années plus tard par le Duc d'Aiguillon, Commandant en chef de la Province de Bretagne, qui, dans ses voyages à Nantes, avait été frappé de l'heureuse situation de cette ville et de l'état florissant où elle était parvenue par son commerce. Il avait remarqué avec étonnement le peu de soin qu'on avait pris de l'embellir ; que les dépenses s'étaient bornées au dehors ; qu'elles avaient été mal dirigées et qu'on avait presque entièrement négligé l'intérieur. « Cette Ville, dit-il, dans un mémoire adressé au Roi en 1755, n'est pas seulement dépourvue d'embellissements, elle manque même des commodités les plus indispensables. Ses rues sont étroites et tortueuses, surtout aux principales entrées, ce qui occasionne des embarras continuels et beaucoup d'accidents, ladite Ville étant très peuplée ; le défaut de places publiques oblige de tenir les marchés dans les rues les plus fréquentées, qui en deviennent plus impraticables. »

Il semblait au Duc d'Aiguillon que le seul moyen de procurer à la Ville de Nantes tous les avantages dont elle paraissait susceptible, était un projet général comprenant les changements, augmentations et autres opérations nécessaires pour parvenir à cette fin. Pénétré de cette idée, il envoya sur les lieux M. de Vigny, Architecte du Roi, le plus expérimenté à cette époque pour ce genre d'ouvrage, afin de dresser un plan général.

Ce plan doit être considéré comme le premier projet d'ensemble qui ait été proposé pour notre Ville. Il fut approuvé par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en date du 22 avril 1755, qui en ordonna son exécution. Il en existe deux exemplaires dont l'un, le plus complet, avec les augmentations, embellissements et changements projetés, se trouve aux Archives départementales de la Loire-Inférieure, dossier C 325 ; l'autre est conservé aux Archives municipales de Nantes.

ginal, comme le précédent, existe en très bon état de conservation aux Archives municipales de Nantes.

Il était accompagné d'un rapport intitulé : *Mémoire concernant les commodités et les décorations de la Ville de Nantes, par le sieur de Vigny, Architecte du Roy* (1). Ce mémoire, que nous allons analyser, contient des détails topographiques intéressants à plus d'un titre.

De Vigny reconnaît que la Ville de Nantes, outre l'avantage de sa situation naturelle, en possède un autre plus grand, en ce qu'elle est située à l'embouchure de la Loire, le plus grand fleuve de la France, par les moyens duquel et de son port, peu éloigné de la mer, son commerce se soutient et augmente sans cesse. Les négociants nantais peuvent débiter aux étrangers les productions des provinces par où passe ce fleuve, comme aussi les productions des autres provinces qu'arrosent les rivières qui se déchargent dans la Loire. Par le même moyen, les négociants peuvent faire transporter sans grands frais, dans les mêmes provinces, les productions des pays étrangers.

Les grandes difficultés pour donner à cette Ville les commodités et les embellissements que l'on trouve dans les moindres villes, dit-il, sont peut-être la cause qu'on les a négligés jusqu'alors.

Les passages par les portes d'entrées et les rues y sont étroits, incommodes ; les rues sont tortueuses et peu s'enfilent ; les ponts y sont aussi trop étroits. Le défaut de places publiques oblige de tenir les marchés dans les rues les plus fréquentées. Au lieu de fontaines publiques, on n'y voit que des puits. Nulles promenades proportionnées à une ville si célèbre. Le peuple, qui y est nombreux, est mal logé et chèrement.

Les places, qui sont l'ornement des villes, y sont petites et irrégulières ; il n'y a que celle du Bouffay qui soit passable, encore est-elle hors-d'œuvre. L'étranger qui vient à Nantes peut-il s'y plaire et y trouver ses aises ? On peut croire qu'en remédiant à ces inconvé-

(1) Arch. munic. de Nantes, DD 247.

nients, le commerce y fleurirait davantage, les citoyens y auraient plus de satisfactions.

L'Architecte du Roi pense que le premier agrément d'une ville est que les entrées en soient nobles et commodes et qu'elles annoncent la grandeur.

L'entrée du côté d'Angers est trop étroite et remplie de détours. Afin de remédier à cette situation, il propose de profiter de l'alignement de la rue du faubourg de Saint-Clément pour aligner, le plus possible, une autre rue qui conduira naturellement à une porte nouvelle à percer dans le mur de la Ville.

Ensuite, on formera une rue qui finira à la place Saint-Pierre et cette place sera rendue plus régulière devant le portail de la Cathédrale. Il y aura lieu de supprimer les petites maisonnettes adossées aux deux portes moyennes de la belle façade de cette église et qui défigurent ce portail.

De cette place Saint-Pierre, une rue s'enfilera dans celle nommée Haute-Grande-Rue.

Une place nouvelle sera formée dans l'emplacement de l'église Saint-Saturnin et des maisons adjacentes. Ces édifices seront rasés et on réunira le peu de paroissiens de Saint-Saturnin à la paroisse de Sainte-Croix, qui se trouve vis-à-vis (1).

De Saint-Saturnin pour aller au quartier de la Fosse, il n'y avait pas d'autre rue que celle de la Casserie, laquelle était si étroite, surtout à son entrée, que deux

(1) L'église Saint-Saturnin se trouvait vis-à-vis celle de Sainte-Croix dont elle n'était séparée que par une rue de trois mètres de largeur : la rue Belle-Image qui séparait le chevet de Saint-Saturnin de la façade de Sainte-Croix. Suivant l'expression de Dubuisson-Aubenay, ces deux églises avaient « porte contre porte, la rue seulement entre deux ». Cette église occupait une partie de la place actuelle de Sainte-Croix et des maisons entre la Basse-Grande-Rue et la rue de la Poissonnerie. Son porche ou entrée principale était du côté de la Basse-Grande-Rue.

Elle s'effondra en 1784 et dut être abandonnée. Elle fut démolie en 1790, mais c'est seulement en 1821 que la Mairie de Nantes décida d'en faire disparaître les ruines pour y former une petite place.

voitures s'y rencontrant ne pouvaient se dégager. Quand on était parvenu à la porte Saint-Nicolas, il fallait faire un tournant de labyrinthe à gauche pour gagner la rue conduisant à la Fosse. Il ne pouvait être question de continuer cette rue au travers du boulevard (fortification) ni d'y faire une place comme on l'avait projeté au lieu de celle appelée Saint-Nicolas. Dans ce cas, il eût fallu, suivant de Vigny, en creuser les deux tiers de plus de quinze pieds afin de le mettre de niveau, ce qui aurait eu pour effet de rendre impraticables, par la rapidité de leur pente, les rues conduisant de cette place au Bignon-Lestard et à la place de Bretagne. Pour obvier à tous ces inconvénients, de Vigny propose de tracer une rue en ligne droite de Saint-Saturnin jusqu'à la place de Saint-Nicolas, en passant sur un pont nouveau à établir au-dessus de la rivière d'Erdre.

Une place plus grande et surtout plus régulière que celle de Saint-Nicolas devenait indispensable. C'est sur cette place que se tenaient les gens de la campagne pour vendre leurs denrées ; mais elle était si petite que vendeurs et acheteurs n'y pouvant s'y tenir, occupaient les jours de marché une bonne partie de la rue de la Fosse, au grand inconvénient du public et des maisons voisines.

Il fallait construire une halle au blé dans l'emplacement du fossé de Saint-Nicolas, depuis la Tour des Espagnols jusqu'à celle du Connétable ou des Chirurgiens.

De la porte du Port-Communeau, devenant l'entrée du côté de Rennes et d'une petite place qu'il serait convenable de créer, partirait une rue, la plus droite possible, jusqu'à la porte de la Poissonnerie, qui est l'entrée du côté des Ponts et du Poitou ; cette rue passant au milieu d'une nouvelle place formée devant l'Hôtel de Ville, du côté de la rivière d'Erdre, et au travers de la place de Saint-Saturnin. A observer qu'une place est toujours très utile devant un Hôtel de Ville et un lieu de ce genre lui manque absolument.

De cette place de l'Hôtel-de-Ville, il serait établi une chaussée avec deux arches sur la rivière d'Erdre pour arriver à la place Bretagne. A cet effet, il devenait nécessaire de percer le mur de la Ville ; ensuite on trouvait une demi-lune d'où l'on entrerait à droite et à gauche dans les deux emplacements résultant du comblement d'un mauvais canal régnant dans le fossé de la Ville. On recreuserait l'ancien lit de l'Erdre, en conservant le long des murs de la Ville des espaces où seraient déposés les bois, charbons et autres marchandises venant de la Bretagne.

A l'extrémité de la rue de la Poissonnerie, en allant à l'Ile Feydeau, existait une porte qu'il était souhaitable de voir élargir en détruisant ce qui retrécissait le passage. On y mettrait tout proche le bâtiment de la Poissonnerie qui se trouverait à l'abri du soleil du midi et du couchant par les maisons voisines ; ce bâtiment posséderait, de plus, l'avantage d'être sur la Loire dont l'eau est plus pure que celle de l'Erdre.

A l'égard des deux grandes rues qui se croisent en la place de Saint-Saturnin, de Vigny demandait qu'elles eussent au moins trente pieds de large en vue de dégager toutes les issues de ces deux plus grands passages. Sur cette place qui « donnerait tout l'agrément à la Ville », on pourrait y pratiquer des portiques et arcades comme à la place Royale de Paris.

La construction d'un quai s'imposait des deux côtés de la rivière d'Erdre, cette rivière étant bordée de mauvaises maisons qui seraient abattues, à la réserve des moulins et boucheries.

Il fallait percer une porte pour communiquer de la porte du Bouffay au quai Mellier (1) qu'il était utile d'achever ainsi que celui du Port-Maillard.

(1) C'est le quai du Port-Maillard, nommé quai Lorido en 1678, en mémoire de M. Lorido, maire, de 1666 à 1668 ; quai Mellier, en 1722, du nom de M. Mellier, maire, de 1720 à 1729 ; quai de la Liberté à la Révolution ; quai Bélidor, en 1806 ; quai des Jacobins, en 1818. Actuellement, quai du Port-Maillard.

Il devenait avantageux que le quai Brancas communiquât avec le quai Mellier en ouvrant un passage assez large au travers des deux tours de la porte de la Poissonnerie ; que le quai Mellier communiquât également avec le quai Maillard en détruisant la tour Maillard, remplie de misérables maisonnettes, et que le quai fût continué le long et au bas des murs du Château jusqu'au port du fauxbourg de Richebourg.

On avait ouvert dans le mur de la Ville la porte dite de Brancas, pour aller de la petite place de Sainte-Catherine au quai de Brancas. De Vigny propose de percer une rue entre cette place et la rue de Saint-Nicolas et d'y édifier une Salle de concert et une Salle de Comédie aux deux côtés de cette porte de Brancas.

La Communauté de Nantes venait de commencer sur la Motte Saint-Pierre une plantation d'arbres. Cette promenade était la seule qui se trouvât en la ville et aux environs, mais le public en jouissait cnepedant rarement, à cause de la difficulté d'accès. Afin de faire disparaître cet inconvénient, il convenait d'établir une ruelle depuis la Haute-Rue du Château, parallèlement au mur du fossé du Château, en construisant une chaussée et même un pont, si la chaussée entière était refusée, pour arriver à la promenade de la Motte Saint-Pierre.

La promenade n'ayant pas assez d'étendue, on la prolongerait sur la Motte Saint-André pour la continuer jusqu'auprès de la rivière d'Erdre.

De la place Saint-Saturnin, on gagnait aussi la porte de Sauvetour par les rues des Halles et des Boucheries. Cette porte était l'arrivée de Vannes et d'une partie de la Bretagne. La pente, à partir de cette porte et le long de la rue des Boucheries, étant trop rapide et, par conséquent, incommode, il est à souhaiter, dit l'architecte, « que l'on baisse le seuil de la porte de Sauvetour de plus de six pieds et le pont attenant pour rendre cette pente plus douce, en commençant, le plus avant que l'on pourra, dans la place Bretagne et que cette

pente finisse au carrefour des rues de la Clavurerie et des Halles ».

Il était également avantageux de percer une voie nouvelle depuis la rue des Carmes jusqu'à la rivière d'Erdre, au droit des écluses.

La Tour du Port-Communeau, auprès de laquelle se trouvaient des moulins à eau ne servant plus depuis quelques années, demandait à être rasée, ce qui devait donner plus d'étendue au port et à l'emplacement destiné au dépôt des marchandises.

On souhaitait ardemment démolir les tours, les murs et les boulevards antiques de la Ville et combler les fossés pour assurer plus d'aisance à la cité.

Tout en reconnaissant que la Ville de Nantes est principalement destinée au commerce, qu'il est avantageux non seulement de le soutenir mais encore de le rendre plus puissant et que son centre est la Fosse, l'architecte du Roi ne croyait pas qu'il devait y avoir de l'avantage à augmenter la Ville du côté des terres, c'est-à-dire sur le côteau qui surmonte le fleuve. « Outre que les négociants n'y seraient pas à leur aise, dit-il, les voitures des ports et des quais causeraient dans la ville plus d'embarras que jamais et augmenteraient le prix des marchandises, par les transports dans les magasins. Il est donc nécessaire de mettre les négociants sur le bord de la Loire ».

Il ne pensait pas non plus que la Fosse pût s'étendre facilement jusqu'à l'Hermitage, à cause de la grande distance de cet endroit jusqu'au centre du commerce et de l'incommodité de venir de si loin pour faire ses affaires de marchand à marchand (1). Ne pouvant étendre

(1) Ceineray ne commit pas cette erreur lorsqu'il dressa son plan général en 1761, qui fut approuvé par l'arrêt du Conseil du 19 mars 1766. Au contraire, il proposa un nouveau quai, depuis Chézine jusqu'à la Piperie, pour faciliter la navigation et éviter la montée de l'Hermitage. On devait continuer ensuite les quais jusques vis-à-vis l'église de Chantenay, où l'on se proposait de planter un mail.

ce quartier en longueur, on ne pouvait pas davantage songer à l'accroître en largeur, attendu que la pente trop rapide de la colline y forme un réel obstacle.

« J'ai fait réflexion, remarque de Vigny, que Londres, centre du commerce des Iles Britanniques, est d'une longueur extraordinaire sans beaucoup de largeur. Dès que dans le siècle passé on eût fait un pont sur la Tamise, du côté du monument, le terrain au bout de ce pont, à l'opposite de la Ville, fut promptement rempli de maisons qui forment présentement une nouvelle ville. On a bâti depuis peu un autre pont au quartier de Westminster, à l'autre extrémité de la Ville ; le terrain joignant se peuple à présent de maisons, en sorte qu'un jour Londres peut devenir une double ville quand l'intervalle entre les deux nouveaux quartiers sera rempli d'édifices ».

En suivant cette idée qui est naturelle pour augmenter les logements des négociants, du peuple et des étrangers, il avait été construit un pont communiquant du quartier de la Bourse à l'Ile Feydeau qui s'est beaucoup peuplée depuis ce temps-là. De Vigny prévoyait que si on faisait un second pont pour aller de l'Ile Feydeau à l'Ile Gloriette, à la suite du précédent, et des quais le long du fleuve, des deux côtés de cette dernière île, celle-ci se garnirait promptement de maisons ; le terrain y deviendrait précieux surtout du côté du couchant ; les principaux négociants y feraient leur établissement ainsi qu'avait commencé défunt M. Laurencin. Plusieurs maisons pourraient même y posséder des jardins qui manquent à la plupart des maisons de la ville. A l'orient de cette ville, c'est-à-dire en la prairie de la Magdeleine, on aurait pu y former des promenades.

Trouvant la Bourse de cette époque trop petite, mal distribuée et bâtie de façon défectueuse, son avis était qu'on la vendît en l'état où elle se trouvait, avec la terrasse sur le Port-au-Vin, ou plutôt qu'on la supprimât en continuant le quai jusqu'à la promenade plantée

en arbres. On aurait construit une autre Bourse plus spacieuse à la tête de l'Ile Feydeau, laquelle aurait formé le centre du commerce entre la Ville, la Fosse et l'Ile Gloriette. Ensuite, on allongerait les quais du côté de l'ouest pour y créer une promenade plantée d'arbres. De cette promenade, on eût aperçu facilement la moindre barque venant dans le port.

A l'égard des nombreux ponts de la Ville, de Vigny fait diverses observations. Les ponts des portes de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas sont en bois. Il remarque que le troisième pont après la porte de la Poissonnerie comprend six voies d'eau ; les piliers en sont si épais que ces massifs retardent le courant des eaux, qui devrait emporter les sables comblant le port. Son avis est de cintrer en pierre de taille tous les ponts pour éviter de fréquentes réparations.

« En cette chaussée, entre la porte de la Poissonnerie et la tour de Pirmil, écrit-il, qui comprend cinq îles et six ponts, il s'y trouve douze parties à cintrer à pierre de taille, au lieu de ponts en bois. Il faudrait aussi songer à élargir les ponts, chaussées et rues, ayant remarqué qu'à la chaussée d'entre l'Ile Gloriette et la prairie de la Magdeleine, des endroits n'ont que douze à quinze pieds de large entre les banquettes. Il est presque impossible à des voitures qui se rencontrent en ces endroits de se dégager. Les rues formées dans les îles par cette chaussée et celles du fauxbourg de Pirmil sont aussi trop étroites et il est nécessaire de les élargir.

» Le pont de Pirmil est d'autant plus nécessaire à la Ville, ainsi que la chaussée, qu'il n'y a que cette voie par où arrivent toutes les marchandises et denrées du Poitou et d'une partie de l'Anjou ; et je souhaiterais, ajoute-t-il, que les ponts eussent au moins vingt-quatre pieds de large et les chaussées qui y aboutissent trente pieds de large ».

En terminant son mémoire, de Vigny avoue que tous les projets qu'il propose ne peuvent se réaliser en quel-

ques années, vu la dépense qui est excessive ; mais il observe judicieusement qu'il « est bon d'avoir un projet général pour préparer et conduire les personnes qui s'intéressent au bien public pour le faire partie à partie, quand leur perfection devrait durer une centaine d'années pour ne pas tomber dans les inconvénients qui sont arrivés jusqu'à présent, malgré les grandes dépenses qu'on a faites, *faute d'un plan général* ».

Dès les premiers jours de septembre 1754, le duc d'Aiguillon communiqua le nouveau plan à la Communauté, qui fut invitée à présenter ses observations.

Tout d'abord, ce plan rencontra une vive résistance d'une partie des représentants de la cité. On verra par la suite que cette résistance ne fut pas de longue durée, grâce à l'enthousiasme du public pour ce beau projet et surtout à la fermeté du pouvoir central.

Le 28 décembre 1754, la Communauté décida de convoquer les membres de l'ancien Bureau afin d'examiner le plan général, nouvellement levé par M. de Vigny, et « donner leur avis sur l'exécution ou l'inexécution d'yceluy ».

Le 31 janvier 1755, sous la présidence de M. Gellée de Prémion, maire, l'Assemblée communale, à laquelle s'était joint l'ancien Bureau servant, « après avoir examiné le plan avec la plus grande attention, arrête que, vu l'importance de l'exécution du plan, il ne peut être pris aucune résolution sans avoir préalablement les observations et l'avis des Compagnies dans une assemblée générale ».

Le duc d'Aiguillon ayant écrit, le 5 février, de hâter l'examen du plan, les membres de l'ancien Bureau furent convoqués « par les archers, de la manière accoutumée ». La Communauté, bureau servant compris, décida, le 11 février, d'adresser au Gouverneur les observations suivantes :

« Si nous n'avons point fait d'observations sur le projet dont il s'agit, c'est que nous ne sommes crus y être en état ni en pouvoir de le faire. Quoique le plan eût été levé dès la fin de l'été dernier, cependant nous ne fûmes convoqués que le dernier jour de janvier pour y faire nos observations et les faire partir le lendemain, ce qui donna lieu à la plupart des Officiers du Bureau d'exposer que, n'ayant vu ni le plan ni le mémoire de M. de Vigny, ils étaient hors d'état d'y faire des observations qui demandaient d'autant plus de réflexions que M. de Vigny dit lui-même qu'il eût fallu un temps considérable pour le rendre à sa perfection.

« Ce plan d'ailleurs nous ayant paru détruire en différents quartiers de la Ville un grand nombre de maisons appartenant au Domaine du Roy, à des Compagnies ecclésiastiques et à une infinité de particuliers, nous n'avons pas cru qu'une affaire si importante et qui intéresse le général des habitants puisse se décider sans une assemblée qui le représente, c'est-à-dire sans convoquer les Compagnies qui y ont droit, le Chapitre de la Cathédrale, la Chambre des Comptes et le Présidial. N'aurions-nous pas lieu de craindre qu'un Arrest obtenu sans son consentement incompétent fût sujet à être entrepris ? On ne manquerait pas d'en demander le rapport chaque fois qu'il s'agirait de retranchements de quelques maisons, ce qui est déjà arrivé, d'où pourrait s'ensuivre l'inexécution ou du moins le retardement d'un projet qui ne souffrirait pas de difficultés, s'il était soutenu des observations des Compagnies qu'il a de tout temps été d'usage de convoquer pour des affaires moins intéressantes ». (1)

En terminant, la Communauté demande au duc d'Aiguillon « de ne pas trouver mauvais le party de convoquer une assemblée générale «.

Ne pouvant obtenir cette assemblée générale si dési-

(1) Arch. munic. de Nantes, BB 94.

rée, le Bureau délibéra verbalement à plusieurs reprises. Le registre des délibérations se borne à enregistrer cette particularité.

Quoi qu'il en fût de cette opposition, un Arrêt du Conseil d'Etat, en date du 22 avril 1755, approuva le plan dressé par M. de Vigny et autorisa son exécution dans tout son contenu. Ses dispositions, conformes aux propositions de cet architecte, sont les suivantes :

1° Former, à l'entrée du côté de Paris, une rue alignée, le plus qu'il se pourra, à la rue Saint-Clément et conduisant à la place de Saint-Pierre ;

2° Une place plus régulière devant la Cathédrale, dont on ôtera les petites maisonnettes adossées aux deux portes moyennes de la belle façade de cette église, qui défigurent le portail ;

3° De cette place de Sanit-Pierre une rue qui s'enfilera dans celle nommée Haute-Grande-Rue ;

4° Une place nouvelle formée dans l'emplacement de l'église Saint-Saturnin et maisons adjacentes, laquelle église sera placée, de concert avec les Supérieurs Ecclésiastiques et autres intéressés, dans un lieu beaucoup plus convenable, comme il sera dit ci-après ;

5° De cette dernière place, une rue en droite ligne jusqu'à la place de Saint-Nicolas, en passant sur un pont nouveau qu'on fera sur la rivière d'Erdre ;

6° Une place plus grande et plus régulière où est celle de Saint-Nicolas ;

7° Une halle au blé dans l'emplacement du fossé de Saint-Nicolas, depuis la Tour des Espagnols jusqu'à celle du Connétable ou des Chirurgiens ;

8° De la porte du Port-Communeau, qui va devenir l'entrée du côté de Rennes et d'une petite place qu'il sera nécessaire d'y faire, une rue, la plus droite qu'il se pourra, jusqu'à la porte de la Poissonnerie, qui est l'entrée du côté des Ponts et du Poitou, ladite rue passant au travers d'une nouvelle place formée devant l'Hôtel

de Ville, du côté de la rivière d'Erdre, et au travers de la place de Saint-Saturnin ;

9° De cette place de l'Hôtel de Ville, une chaussée avec deux arches sur la rivière d'Erdre pour arriver à la place de Bretagne ;

10° Une rue nouvelle alignée à la petite rue des Carmes et allant à la rivière d'Erdre, pour procurer un accès plus commode à cette rivière ;

11° Une nouvelle église de Saint-Nicolas, qui sera bâtie sur la petite place du Calvaire, cette paroisse étant actuellement fort mal située, mal bâtie et trop petite ;

12° Une rue nouvelle, en droite ligne, allant de la Porte Brancas à la rue Saint-Nicolas ;

13° Une rue de communication de la place des Jacobins au Port-Maillard ;

14° Une autre communication de la rue Haute-du-Château, le long de la contrescarpe, à la promenade de la Motte de Saint-Pierre, pour en faciliter l'accès ;

15° Une communication de cette promenade jusqu'à la rivière d'Erdre, auprès de laquelle on construira un corps de casernes ;

16° Un quai du Port-Maillard aux Tours de la Poissonnerie ;

17° Un autre quai du Port-Maillard à Richebourg ;

18° Des quais le long de la rivière d'Erdre ;

19° Une salle de concert et une salle de spectacles aux deux côtés de la Porte de Brancas, les bâtiments qu'on y a commencés ne pouvant servir de Poissonnerie, comme on l'avait projeté, attendu leur exposition au soleil du Midi ;

20° Un pont nouveau pour joindre, du côté d'Occident, l'Ile Feydeau à l'Ile Gloriette, dont les maisons, à mesure qu'on y construira, seront alignées sur les plans du sieur de Vigny ;

21° Un Hôtel de la Bourse sur l'éperon de l'Ile-Feydeau, la Bourse actuelle étant trop petite, mal distribuée et mal bâtie ;

22° Une nouvelle promenade sur la prairie de la Magdelaine ;

23° Une nouvelle Poissonnerie vis-à-vis l'ancienne qui sera détruite pour prolonger le quai de l'Ile-Feydeau ;

24° Une nouvelle église au bout du quai de l'Ile-Feydeau et du pont de la Belle-Croix, pour être la paroisse des Iles Feydeau et Gloriette, et remplacer l'église de Saint-Saturnin, dont les paroissiens seront réunis à la paroisse de Sainte-Croix ;

25° Enfin, l'élargissement et le redressement des rues, tant de la Ville que des fauxbourgs, la suppression de la Tour du Port-Communeau et des Murs et Tours de la Ville, entr'autres depuis la Porte de Saint-Nicolas, le long de la rivière, jusqu'aux Jacobins, et du Cavalier de la Porte de Sainte-Pierre, ces murs étant d'après les termes mêmes de l'Arrêt du Conseil, fort caducs, paraissant d'ailleurs inutiles aujourd'hui, et contribuant de plus à empêcher l'abord de cette Ville.

Le 6 mai 1755, le duc d'Aiguillon écrit au maire « qu'il est temps actuellement de pourvoir à la récompense du sieur de Vigny, mais qu'on ne doit pas se flatter, après ce qui s'est passé dans les différentes assemblées du Bureau de Ville pour examiner son plan, que la Communauté se porte d'elle-même à lui accorder les cent louis de gratification pour les peines et soins qu'il s'est donnés dans cette occasion, et qu'il y a lieu de l'ordonner en vertu du droit naturel ». (1)

La lettre ci-après, adressée par M. Gellée de Premion à M. Le Bret, Intendant de Bretagne, à la date du 15 mai 1755, montre bien l'opposition que rencontra le projet d'embellissement auprès des bourgeois de la cité, peu disposés à goûter les nouveautés.

« Je fis hier la lecture au Bureau de votre belle lettre et de l'Arrêt du Conseil sur le plan du sieur de Vigny.

(1) Arch. départ. de la Loire-Inf. C 325.

La pluralité semblait être pour une prompte soumission. Mais le syndic demanda la communication de ces pièces pour pouvoir donner samedi son réquisitoire en règle. Je ne crus pas en devoir faire la moindre difficulté, quoique ce soit la première fois qu'il se soit avisé de cette marche, et qu'il paraisse clairement que c'est une chose concertée pour faire à l'aise la critique de cet ouvrage. Il ne faut pas heurter de front des gens passionnés. J'aurai l'honneur de vous marquer dimanche la scène de samedi. On m'assure que la fermentation est extrême parmi la très peu sensée et très humoriste portion des frondeurs de ce beau projet.

» Vous recevrez aujourd'hui la délibération pour le paiement des 100 louis à l'architecte. Je vous supplie, Monsieur, de la renvoyer par le premier ordinaire avec votre approbation.

» Je souhaite aussi de recevoir l'Arrêt de la présidence (1), ne fût-ce que pour calmer, par cette diversion, le bruit inconsidéré du plan ». (2)

Cependant l'Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant l'exécution du nouveau plan de la Ville fut enregistré à la date du 17 mai. En écrivant le lendemain à l'Intendant, le Maire lui rend compte de cette séance :

« Le Syndic, dit-il, ayant repoussé le plan, l'Arrêt et votre lettre qu'il avait pris en communication, requit le dépôt et l'enregistrement, en réservant pour l'intérêt public de faire des représentations, s'il y avait lieu, et demanda acte, ce qui fut décerné. La pluralité fut pour le dépôt et l'enregistrement pur et simple. Tout se passa avec assez de tranquillité parce que, comme

(1) Il s'agit d'une contestation au sujet de la présidence des Assemblées générales de la Ville, pendante entre les Maires et Echevins prétendant avoir droit de présider ces assemblées et le Juge Sénéchal au Présidial de Nantes, le Procureur du Roi et le Greffier du même Siège, prétendant aux mêmes prérogatives. Un arrêt du Conseil de mai 1755 enjoint au Maire et aux Officiers du Présidial de produire leurs titres à cette présidence (*Arch. départ. de la Loire-Inf. C* 279).

(2) *Arch. départ. de la Loire-Inf. C.* 325.

je l'avais pressenti, on avait eu assez le temps de la réflexion pour dompter l'humeur qui, dans les coteries, a fait dire les choses les plus folles. » (1)

L'Assemblée générale n'ayant pu se réunir, le Corps de Ville présenta au duc d'Aiguillon, Gouverneur de Bretagne, le 9 juillet 1755, en conséquence de sa délibération du 2 juin de la même année, des observations sur la forme et le fond de l'Arrêt du Conseil du 22 avril. Nous nous bornerons à reproduire quelques extraits de ces observations qui sont longuement développées dans le mémoire de MM. de la Bouillère, rédacteur et secrétaire du Bureau servant, de la Barrière Galbaud, Frémond du Bouffai, de Rosengal et Marcé, de l'ancien Bureau, Commissaires nommés pour cet objet.

« L'Arrêt du Conseil du 22 avril dernier nous causerait les plus justes alarmes sur les intérêts de notre patrie, si nous n'étions persuadés que vous recevrez avec bonté nos représentations sur la forme et sur le fond de cet arrêt. Nous osons nous flatter que cet esprit de bienfaisance qui règle nos projets en faveur de cette ville et qui n'envisage que le bonheur des habitants, voudra bien écouter les raisons que notre devoir et leur intérêt vous inspirent.

» Privés jusqu'ici de la liberté de pouvoir balancer dans une assemblée générale les avantages et les inconvénients du plan fait par le sieur de Vigny, il ne nous a pas été possible de concourir au dessein que vous aviez formé de procurer à notre ville les embellissements et les commodités dont son heureuse situation la rend susceptible ».

Le Corps de Ville convenait de la nécessité d'un plan général, mais celui du sieur de Vigny lui offrait de toutes parts des idées particulières que cet architecte avait adoptées avec trop de facilité, faute de bien connaître la localité et la valeur des fonds. Il s'alarmait

(1) *Arch. départ. de la Loire-Inférieure,* C. 325.

surtout de l'étendue donnée à ces projets, en les comparant aux moyens dont la Communauté disposait pour les exécuter. A cette crainte se joignait encore celle de l'arrêt de 1750, « privant tout citoyen qui ne perd pas plus de la moitié de son terrain du paiement de ce qui sera pris pour les embellissements de la Ville ».

Cet arrêt de 1750 avait provoqué le mécontentement général dans le temps où il n'était question que du simple alignement des rues, « mais à présent qu'il s'agit d'un plan nouveau qui perce en beaucoup d'endroits dans le plein, à quel désespoir ne réduirait-il pas un grand nombre d'habitants qui possèdent peut-être pour tout bien les maisons qui sont destinées à être coupées s'il n'était pas rapporté. Il est permis à des infortunés de pleurer sur les ruines de leur patrie, mais donna-t-on jamais des larmes à ses embellissements ! »

Cette réflexion pénétrait le Bureau « de la douleur la plus vive » et lui faisait envisager « les obstacles qui se présentaient de toutes parts à l'exécution d'un plan général, soit que l'arrêt de 1750 subsistât, soit qu'on en obtînt le rapport et qu'il fût ordonné de payer le terrain pris sur les particuliers, selon sa valeur. « Il était tout naturel, dit-il, de balancer les revenus de la Ville avec les justes dédommagements qui seraient accordés aux propriétaires. Nous jetâmes les yeux sur ce calcul et nous en fûmes effrayés : d'un côté 100.000 livres de rente dont la Ville peut disposer, de l'autre des ouvrages d'une grande dépense et des remboursements immenses pour des places projetées et les rues à percer. Quel point de vue pour des citoyens qui aiment leur patrie ! »

En exposant au duc d'Aiguillon cette situation dans le but de justifier leur demande d'une assemblée générale, les magistrats municipaux déclarent qu'ils ont l'intention d'embellir la Ville et de procurer des commodités aux habitants, sans altérer leur fortune, but d'une administration sage et objet de tous leurs désirs.

Au fond, l'arrêt du 22 avril 1755, rendu sans leur

consentement ni leur avis préalable, leur paraissait « dégradant aux yeux d'un peuple accoutumé jusqu'alors à respecter ses magistrats ». Ils pensaient que, sans crédit désormais dans les plus importantes affaires de la Ville, il ne leur restait qu'un vain nom dont le peuple fait peu de cas lorsqu'il est sans autorité.

Le Bureau reconnaissait cependant l'utilité de tous les travaux projetés par l'Ingénieur du Roi.

« Rien ne décore plus une Ville, fait-il observer, que des entrées riantes et gracieuses et c'est ce qui manque à celle-ci. La rue proposée à la suite de celle de Saint-Clément, dont l'intervalle sera rempli par une plantation en demi-cercle, ne peut faire qu'un fort bel effet ».

A l'égard des fortifications qui gênaient l'extension de la Ville, il ne dissimulait pas son contentement :

« La suppression des murs de la Ville est d'un tel prix que notre reconnaissance n'en peut égaler le bienfait. Nantes va devenir une ville toute nouvelle ; cette enceinte incommode qui dérobait tous les agréments de sa situation n'offusquera plus les beautés que la nature lui avait préparées ; la rivière, cette mère du commerce et des richesses, rendue plus navigable par des travaux utiles, coulera désormais pour tous les habitants ; les maisons cachées derrière les murs règneront sur des quais qu'elles décoreront par leurs façades et le commerce se répandra dans tous les quartiers ».

Relativement à la salle de concert et à la salle de spectacles que de Vigny proposait d'établir entre la rue Sainte-Catherine et le quai Brancas, la Communauté faisait remarquer avec raison que « les salles proposées seraient mieux placées ailleurs, attendu que *les quais et les bords des rivières semblent destinées pour le commerce et non pour les édifices consacrés aux plaisirs* ».

Les aménagements projetés dans l'Ile Gloriette lui suggèrent quelques réflexions, qui méritent d'être rapportées :

« Les prairies de l'île Gloriette font partie du lit

naturel de la Loire, ainsi que celle de la Magdeleine qui est au-dessus ; on s'aperçoit dans les grandes inondations que ce fleuve a besoin de toute l'étendue du lit que la nature lui a tracé pour écouler ses eaux. La moindre résistance l'irrite et si on élevaitces prairies pour y faire des établissements, privé d'une partie aussi étendue de son canal et peut-être déjà trop resserré dans les autres, il serait à craindre que ses eaux accumulées au-dessus de la Ville, ne causassent ces inondations terribles dont l'histoire nous a conservé la mémoire et qui ont été renouvelées de nos jours en 1711 ».

Suivant le plan de Vigny, une nouvelle promenade devait être créée sur la prairie de la Magdeleine, occupant toute la partie de l'île comprise entre la rue des Olivettes et le canal Saint-Félix. La Communauté objecte qu'une plantation n'est pas possible dans l'état actuel où se trouve cette prairie et qu'elle ne pourrait résister longtemps aux crues ou aux glaces, beaucoup moins encore aux unes et aux autres lorsqu'elles se rencontrent ensemble comme il est arrivé souvent. Pour suppléer à ces inconvénients, on pourrait faire une belle terrasse alignée au quai de la Magdeleine en creusant deux larges fossés dont on retrousserait les terres du même côté, pour former cette terrasse sur laquelle on ferait une plantation d'ormeaux, composée d'une allée principale et de deux d'accompagnement. Si les terres ne suffisaient pas, rien de plus facile que de prendre des sables dans la rivière et d'y employer les pauvres avec des hottes, les chantiers n'y ayant fait que trop de dépôts ; c'est servir la navigation, ajoute-t-elle, que de les enlever On laisserait le reste de la prairie libre pour l'écoulement des eaux dans les grands débordements.

Bien qu'approuvant les mesures ordonnées pour l'embellissement de leur ville, les membres de la Communauté ne peuvent dissimuler leur dépit, en raison de certaines dispositions de l'Arrêt du 22 avril 1755, qui leur enlèvent tout droit d'action sur l'exécution des travaux. L'une

de ces dispositions porte, en effet, ce qui suit :

« Ces opérations devant être de longue durée, et le changement continuel des officiers dans le Bureau de la Communauté de Nantes produisant aussi un changement de vues et de goûts, encore bien que Sa Majesté voulût approuver ces projets, on ne pourrait compter sur leur exécution tant qu'on s'en remettrait aux soins de ces officiers. Il est donc à propos d'en charger immédiatement et uniquement le Commandant et Intendant de la Province, aux ordres desquels les Maires et Echevins auraient à se conformer, tant pour l'exécution des dits projets que pour les traités qui pourront y avoir rapport ».

Aucune initiative n'est laissée à la Communauté dont le rôle doit se borner à solder la dépense comme elle le pourra. A ce sujet, le Bureau présente au duc d'Aiguillon d'énergiques protestations.

« Qu'il nous soit permis, Monseigneur, de vous observer que les Maires et Echevins en exercice ont toujours été chargés des ouvrages publics qui ont été faits aux frais de la Communauté ; que c'est en partie l'objet de leur établissement et que lorsqu'on s'est écarté de cette règle, on ne craint point de le dire, le public en a toujours été plus mal servi. S'il en fallait des exemples, nous pourrions citer les travaux de la porte Brancas entrepris sans le concours du Bureau et adjugés ainsi ; on y verroit des fondations fixées par le devis au-dessous des plus basses eaux et cependant prises à trois pieds au-dessus, des quais mal entrepris et plus mal exécutés, faits et refaits à plusieurs reprises, un pont inutile et ridicule rentrant en œuvre et qui interrompt sans raison un alignement généralement suivi ; et mille autres défauts qui feroient infailliblement condamner cet ouvrage Toutes ces vérités sont dans une évidence à laquelle on ne peut se refuser : le Bureau, qui n'avoit aucune autorité sur ces travaux voyoit avec chagrin croître et multiplier ces défauts sous ses yeux ; et enfin, pour dernier trait,

ces ouvrages en l'état qu'ils sont ont coûté à la Ville 50.000 livres, quoique l'adjudication de l'ouvrage à sa perfection ne soit portée qu'à 61.800 livres ».

Aux observations du Bureau de Ville sur le fond de l'Arrêt adoptant le plan de M. de Vigny, des réponses furent faites sur tous les articles en discussion par un particulier, M. Le F** j. D. R. à N. En voici quelques-unes copiées textuellement sur l'écrit de cet auteur quasi-anonyme.

Entrée du côté de Paris. — La rue proposée alignée autant qu'il se pourra au faubourg Saint-Clément est l'unique moyen de procurer à cette partie de la Ville une entrée d'une largeur convenable. L'Evêché bâti sur l'ancienne porte ne permet pas de l'élargir et on ne peut dégager cette entrée au tournant de la Cathédrale, dit le Bureau, sans entamer des possessions ecclésiatiques. Cette objection tombe dès que l'on prendra des arrangements convenables avec l'Evêché et le Chapitre.

Place devant l'église de Sainte-Croix. — La translation de la paroisse de Saint-Saturnin et la place proposée par le sieur de Vigny au bout de celle des Changes et devant l'église de Sainte-Croix, présentent effectivement une très grande dépense ; mais le temps qu'on prendra pour exécuter cet article trop nécessaire pour être supprimé fait disparaître les plus grandes difficultés, les maisons pouvant être achetées et payées peu à peu afin de former la place et l'église transportée, quand on en aura le moyen, dans un espace qu'on ménagera de loin et très convenable dans le faubourg de la Belle-Croix.

Place du Bouffay. — A l'égard de cette place qui s'accroîtra par la démolition des murs de ville et des bâtiments qui la masquent du côté de la rivière, on pourra par la suite la rendre plus régulière dans le fond qui fait face au Sud et qui est mal bâti, en faisant, s'il est possible, rentrer cet alignement, y pratiquant,

du côté de Sainte-Croix et des prisons, des dégagements proposés par de Vigny. On doit observer que l'un des pavillons devant faire face à la rivière, d'un côté, pourra remplacer ce qui sera démoli de la Monnaie, entre ce bâtiment et le Corps-de-garde. Il n'est nullement convenable de placer dans l'autre pavillon opposé la Halle des boulangers forains sur un quai d'un aussi grand abord, cette halle trouverait place ailleurs. Il serait à souhaiter que la Monnaie pût de même être établie dans un autre quartier pour laisser au commerce la place qu'elle occupe.

Rue nouvelle entre les Changes et la place Saint-Nicolas. — On ne voit pas qu'il y ait d'inconvénient à faire un pont de plus sur la rivière d'Erdre pour la rue qu'on se propose d'ouvrir, à condition que ce pont soit capable de communiquer la navigation de l'Erdre à la Loire. Cette rue proposée est expressément nécessaire : 1° elle abrége beaucoup le chemin entre la place des Changes et l'entrée de la Fosse ; 2° elle ne touche point au derrière des maisons de la Casserie ; 3° on ne peut donner à cette rue de la Casserie une largeur suffisante au passage unique qu'elle fournit et qu'on voudrait lui conserver, sans entamer beaucoup les maisons dans plus de la moitié de sa longueur, cette opération devant lui être beaucoup plus préjudiciable que d'en former une voisine. Ce n'est d'ailleurs pas une grande affaire de percer les terrains et les maisons entre le canal d'Erdre et la Tour des Espagnols.

Place de Saint-Nicolas. — Il n'est pas douteux qu'une grande place est nécessaire à la jonction de la Ville avec la Fosse. La destruction des fortifications du front de Saint-Nicolas sera d'une grande ressource pour beaucoup d'établissements très utiles par le vaste espace qu'elles occupent. Le projet de la place qu'on proposait a été reconnu impraticable et c'est pourquoi M. de Vigny s'est déterminé à proposer celle qui est marquée sur le plan. Le temps formera cette place sans qu'on

s'en aperçoive et les fortifications détruites serviront en attendant à placer les édifices de la plus grande utilité.

Halle au blé. — Un marché au blé placé dans le fossé, entre la Tour des Espagnols et celle du Connétable ou des Chirurgiens, aura plusieurs issues sur le quai Brancas qui le mettra à portée de la rivière, sur la place de Sainte-Catherine, vers la Fosse et le Bignon-Lestard, par la rue nouvelle aboutissant à la Tour des Espagnols et allant à la Fosse. Si on veut examiner sans prévention lequel est préférable de le placer là ou de le laisser à la Poterne qui deviendra l'emplacement d'une très belle façade de maisons, en face du quai, par la destruction du mur de Ville, on trouvera que la nouvelle destination convient infiniment mieux.

Place devant l'Hôtel de Ville. — On ne conçoit pas les motifs qui ont pu dominer le Bureau à proposer la suppression de la place projetée derrière l'Hôtel de Ville au bout de la chaussée, entre la rue des Carmes et la place de Bretagne. C'est un entrepôt entre celles du Port-Communeau et des Changes, un abord pour le commerce qui s'établira par la rivière d'Erdre, un dégagement nécessaire et convenable devant une des façades de l'Hôtel de Ville, quelque parti que l'on prenne pour l'achever. D'ailleurs, il ne s'agit que d'acheter quelques mauvaises maisons pour former cette place qu'on peut regarder, avec la chaussée à l'extrémité, comme un des meilleurs projets proposés.

Il faut observer de plus que, pour achever l'entrée et la façade de l'Hôtel de Ville suivant ce qui existe, il faut de toute nécessité supprimer la rue de Verdun (1) ou la faire traverser la cour telle qu'elle doit être finie Ou bien faire passer cette cour bien avant dans l'îlot de maisons opposé à l'Hôtel de Ville et en faire conséquemment une rue tortueuse et fort irrégulière. Et quand on prendrait le parti d'achever la façade commencée,

(1) Aujourd'hui rue de la Commune.

ainsi que le demande le Bureau, où est l'inconvénient de faire deux issues à cet Hôtel de Ville ? Il y a d'autres avantages qui décident pour qu'on ne manque pas l'occasion de former une place au bout de la chaussée proposée : peut-on faire un feu d'artifice, une illumination, une réjouissance devant la façade de l'Hôtel de Ville sans des risques et même des accidents inévitables à chaque fois ? Le pourra-t-on jamais quand le devant serait fini, toujours insuffisant par le concours du peuple dans ces occasions ? Quand la place proposée de l'autre côté, avec la chaussée au bout et la place de Bretagne, placées comme exprès pour le concours du peuple qui se trouve à ses fenêtres, ne présenteraient que ces avantages. Ce serait une raison suffisante pour en faire accepter le projet sans égard à toutes les autres qui le rendent utiles.

Rue nouvelle de la Porte Brancas à la rue Saint-Nicolas. — Pourquoi ne vouloir pas une traverse en face de la porte Brancas jusqu'à la rue de Saint-Nicolas pour communiquer directement en coupant la rue neuve, dans un quartier qui sera toujours très animé ? Les difficultés qui se présentent pour celles-ci sont les mêmes qu'ont éprouvées toutes les villes où pareilles rues ont été ouvertes. Le groupe qu'il s'agit de percer n'est bâti qu'en vieilles maisons peu chères ; et si la Ville achète, comme cela convient, tous les emplacements qui formeront les deux lignes de la rue à percer, elle revendra avec avantage tout ce qui lui en restera pour former des façades très recherchées comme on le fait à Nantes.

Rue entre la place des Jacobins et le Port-Maillard. — Les Révérends Pères Jacobins qui possèdent une grande ongueur de terrain sur le quai du Port-Maillard mériteraient qu'on laissât subsister le mur qui les ferme du côté du quai, s'ils se refusaient à l'ouverture qu'on propose entre le quai et la place devant leur église. Il serait même juste qu'ils fissent cette percée à leurs frais en considération de l'avantage que la destruction du

mur de ville devant eux leur procurera de pouvoir bâtir des maisons d'un grand revenu.

Continuation de la Motte Saint-Pierre jusqu'à l'Erdre et construction de casernes. — La continuation de la promenade depuis la Motte de Saint-Pierre jusqu'à la rivière d'Erdre est d'un agrément reconnu. On penserait de même sur l'établissement d'un corps de casernes le long de cette plantation, et on sentirait à combien d'égards il serait avantageux à Nantes d'en avoir, si l'on raisonnait sur les troupes, d'après l'expérience de toutes les villes de commerce qui en ont toujours, comme Bordeaux, La Rochelle, etc. On ôterait par là une charge très pénible à l'habitant, obligé de loger plusieurs fois chaque année. Les casernes étant fermées, et les troupes, soit de passage ou de séjour, étant sujettes à la retraite comme partout ailleurs, il n'y aurait nul désordre à craindre de leur part pour la nuit. Elles seraient d'un grand secours au commerce et à l'habitant pour beaucoup d'ouvrages qu'elles feraient à bon compte (au lieu que les portefaix exigent ce qu'ils veulent) et fourniraient en outre une quantité d'ouvriers de tous métiers. On ne s'apercevrait ni de défaut de denrées ni plus de cherté pour un corps de troupes de plus, puisqu'on sait que plus on consomme dans un endroit et plus on y apporte. L'argent de cette troupe resterait donc dans la Ville.

Quai du Port-Maillard à la Poissonnerie. — On ne pourrait pas suivre l'alignement du quai du Port-Maillard pour celui qui reste à construire jusqu'aux tours de la Poissonnerie. Il est nécessaire d'en approcher la direction de la Ville jusqu'à rencontrer l'alignement de celui qui est fait devant la Poterne. Mais il n'y a nul inconvénient à laisser subsister tous les autres du Port-Maillard, tels qu'ils sont. Il est absurde d'imaginer que ce soient ces quais qui aient causé l'atterrissement du canal devant la Ville et la Fosse : on ne doit l'attribuer qu'à la liberté de la rivière, depuis 1711, de s'écouler par

des bras placés en direction de son cours et dont les arches sont beaucoup plus larges. Ce n'est donc pas en portant ces quais en dedans qu'on remédiera au dépérissement du canal devant la Ville. Tout le monde sait que l'accroissement de la prairie de la Magdeleine dans le canal, en avant de cet alignement, n'a commencé que depuis 1711 et a augmenté depuis tous les jours.

Quai du Port-Maillard à Richebourg. — Si le raisonnement qu'a fait le Bureau sur les quais dans l'article précédent n'est pas fondé, comme on n'en doute point, il n'en résulte rien contre celui proposé du Port-Maillard à Richebourg. Si on reconnaît que ceux en construction le long de la rivière d'Erdre, au-dessus du Port-Communeau, et qu'on proposa de prolonger au-dessous devant la Ville, sont d'utilité et d'ornement, qu'ils sont d'une ressource infinie pour le faubourg de Saint-Clément et toutes les dépendances de cette prairie, quelle raison pour rendre celui de Richebourg d'une nature différente? N'est-il pas également juste de chercher à ranimer, à favoriser un faubourg qui fait partie du même tout et propre par sa situation à multiplier le commerce? On lui doit même cet avantage par reconnaissance, puisque c'est par lui qu'il s'est établi à Nantes.

Soit qu'on fasse tomber l'eau dans le canal devant Richebourg et la Ville par un nouveau canal qu'on espère percer dans la suite au travers de la prairie de Mauves ou qu'on l'oblige, comme avant la destruction des pêcheries, à passer par le canal de Saint-Félix, il est d'une vérité reconnue qu'un quai longeant Richebourg ne peut nuire à l'eau qu'il est nécessaire de rappeler devant Richebourg et la Ville ; et, qu'au contraire il favorise la direction que le courant doit prendre pour arriver aux ponts de la Poissonnerie et de la Belle-Croix ; parce que l'effet de l'eau, forcée de se jeter par la coupure de Saint-Félix entre les deux prairies, sera d'émousser la pointe de la prairie de Mauves vers le sud et celle de la prairie de la Magdeleine vers le nord, ce qui par

la suite la fera frapper à ricochet sur les quais proposés et élargira si bien le canal devant Richebourg, — qu'on trouve rétréci et qu'on craint de rétrécir par le quai dont il s'agit, — qu'on sera obligé par la suite de borner ce canal, du côté de la prairie de la Magdeleine, en suivant à peu près l'alignement de la partie des quais qui existent de ce côté-là et qu'on avait établis suivant l'alignement que présentait dans ce temps la libord de ce canal.

Le quai en question n'aura aucun crochet dans toute son étendue et on lui fera suivre depuis le Château une direction qui formera une ligne un peu concave jusqu'au bout de Richebourg.

Nouvelle promenade sur la prairie de la Magdeleine. — La plantation proposée sur la prairie de la Magdeleine pour établir une promenade est une chose simple dans l'idée du sieur de Vigny et de facile exécution, sans rien changer au sol de la prairie. Plusieurs exemples des îles aux environs de Nantes prouvent que cette plantation peut réussir même en ormeaux, puisque les crues et les glaces n'empêchent pas qu'il y en ait de très beaux sur ces îles. La terrasse proposée par le Bureau serait d'une grande dépense pour sa construction et en exigerait annuellement une autre pour son entretien. D'ailleurs, elle serait plus nuisible qu'utile au cours de la rivière.

En terminant son mémoire, M. Le F** fait cette recommandation : « Lorsque le plan général de la Ville en grand, qu'on lève actuellement, sera achevé, on y tracera avec précision les redressements et élargissements des rues, ainsi que les ouvrages projetés qu'on exécutera à mesure que les revenus de la Ville en donneront les facilités ».

Le plan auquel il est fait ici allusion avait été décidé par le Bureau le 29 avril 1754 et son exécution fut confiée aux sieurs Portail, architecte de la Ville, Suet, dessinateur, et Cacault, arpenteur. Ce plan, très recherché des collectionneurs, porte le nom de Cacault, qui en fut le

principal artisan. Jean Lattré, graveur, à Paris, rue Saint-Jacques, qui avait précédemment gravé le plan de la Ville de Bordeaux, se chargea, en 1759, de graver celui de Nantes, réduit sur celui levé par François Cacault, et d'en imprimer 500 exemplaires, dont 30 collés sur toile fine, moyennant la somme de 3.000 livres. Les planches restèrent la propriété de Lattré qui eut la faculté de pouvoir pour son compte en tirer d'autres exemplaires (1).

Le mécontentement qui avait accueilli l'Arrêt ordonnant l'exécution du plan de M. de Vigny ne fut pas de longue durée et, bientôt, tout parut concourir à un changement heureux pour les destinées de la cité nantaise. L'émulation était d'ailleurs excitée par l'exemple des autres grandes villes du Royaume. La Ville de Nantes avait 100.000 livres en caisse, toutes dettes payées ; un bail des octrois de 188.000 livres dont la durée était encore de cinq ans, ce qui donnait par an plus de 80.000 livres à employer en embellissements, les charges de la Communauté ne montant qu'à 100.000 livres. Il paraissait fort sage, suivant l'expression du successeur de Gellée de Prémion à la Mairie de Nantes, de ne pas exposer ces fonds superflus à la tentation (2).

On a pu remarquer dans ce plan d'ensemble combien il y a d'excellentes et fécondes idées. Cependant le plan dont s'était servi de Vigny pour tracer ses projets n'était point exact et, de plus, cet architecte ne pouvait pas être assuré pour lors que les murs d'enceinte seraient supprimés.

La Ville obtint rapidement la suppression de ces murs, des tours et autres fortifications. Le dégagement que procurèrent les premières opérations, comme le passage à la porte de Saint-Pierre, la démolition des murs du Bouffay, de la porte et du bastion du Port-Maillard, de la Tour du Connétable, des murs de la Tremperie et

(1) Archives munic. de Nantes, BB 96.
(2) *Ibidem,* DD 248. — Mémoire de M. Joubert du Collet, maire de Nantes.

des tours de la Poissonnerie furent également approuvés, même de ceux qui avaient le plus contrarié le projet général. Il fallait supprimer plusieurs maisons, elles furent payées comptant et à des prix si avantageux que, depuis, les propriétaires des maisons situées dans les quartiers où l'on présumait qu'il serait fait des changements, venaient les offrir à la Communauté (1).

La transformation de Nantes commença dès la fin de l'année 1755, ainsi que le constate Dupas, vice-gérant de l'église Saint-Vincent, dans une note insérée par lui au Registre d'Etat-Civil de cette paroisse :

« Dans notre Ville de Nantes, dit-il, on y a fait plusieurs travaux et plusieurs démolitions. Je ne vois rien de fini que le pont du Port-Communeau, qui traverse l'Erdre au-dessous des Cordeliers pour conduire à Saint-Similien et au-dessus duquel on pratique actuellement un chemin qui sera la route de Rennes au moins pour l'intérieur de la Ville de Nantes. On continue de bâtir partout dans ses fossés, d'en abattre les murs, d'en détruire les tours, dit-on, pour l'embellir. Mais j'aurai toujours regret aux superbes tours qui gardaient la porte de la Poissonnerie. Cette porte fut ôtée et le chemin du Poitou ouvert, même pour la nuit, le 10 avril 1756, et au moment que j'écris (le 1er mai 1756) on achève de démolir par de grands efforts ces deux tours, deux ornements dont le duc Jean le Conquérant paroit avoir été le fondateur, car son écusson, aux armes pleines de Bretagne sans mélange, étoit au-dessus de la porte en pierre de grison fin. J'ai ouï dire que les gens du Corps de Ville avoient fait conduire cet écusson à l'Hôtel commun — vulgairement appelé Maison de Ville.

» On vient aussi d'ouvrir le mur près du Château pour y faire une communication avec la Motte Saint-Pierre, promenade ordinaire des citoyens ». (2)

(1) Mémoire de M. Joubert du Collet.
(2) Arch. munic. de Nantes, GG 409. — Registre de Saint-Vincent.

La majeure partie des embellissements proposés par l'Architecte du Roi, suivant son plan de 1755, a été exécutée. Toutefois, on peut regretter que quelques autres ne l'aient pas été.

Combien il est déplorable, en effet, que la place, réclamée également six ans plus tard par Ceineray, n'ait pas été établie sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Satrunin et des maisons adjacentes, pour l'agrandissement de la place Sainte-Croix jusqu'à celle du Change.

Le projet de toutes ces maisons, accompagnées de jardins, sur l'Ile Feydeau, était digne d'être pris en considération et son exécution eût été d'un agréable effet. De Vigny, l'auteur du mémoire résumé plus haut, remarque que Nantes manque de jardins dans son intérieur. L'Ile Feydeau, agrémentée de jardins, eût fait un quartier original et remarquable.

Il faut regretter aussi ce projet d'une promenade à l'extrémité de l'Ile Gloriette, laquelle eût été certainement la plus pittoresque de toute la Ville.

Nantes a fait depuis cent cinquante ans de louables efforts pour ses embellissements et son augmentation. Elle a dépensé des sommes énormes qui ont été consacrées à la rectification et à l'élargissement des rues, à l'agrandissement des places et à la création des promenades, mais il faut des siècles pour transformer une cité de cette importance.

LÉON DELATTRE.

Le Marquis de Brémond d'Ars-Migré

Président de la *Société Archéologique* de 1884 à 1887
et de 1899 à 1902.

Le Marquis de Brémond d'Ars-Migré

Messieurs et Chers Collègues,

Le 17 Janvier dernier, à l'occasion de l'installation de votre nouveau bureau, celui à qui vous avez bien voulu confier pour trois années la présidence de votre Société rappelait le souvenir de nos collègues qui ont occupé ce siège avant lui. Il saluait et nous saluions ensemble, avec émotion et non sans tristesse, ceux de nos anciens présidents qui ont quitté cette vie pour entrer dans l'éternel repos et nous trouvions que cette liste était déjà longue. Eh bien ! cette liste vient de s'allonger d'un nom, d'un nom cher à tous et vénéré dans notre région tout entière.

M. de Brémond d'Ars vient de s'éteindre à 87 ans, dans son château de la Porte-Neuve, commune de Riec-sur-Bélon. Il s'est éteint après quelques semaines, on pourrait dire quelques jours, de maladie entre les bras de son petit-fils M. Hélie de Brémond d'Ars et de sa belle-fille, Madame la Comtesse de Brémond d'Ars, l'un et l'autre encore tout accablés du coup qui vient de les atteindre. Malgré son grand âge, il a été frappé en pleine force ; car, ainsi que Madame la Comtesse de Brémond d'Ars nous le disait dans une lettre adressée à notre Société en la personne de votre président « Dieu lui avait accordé cette insigne faveur de ne rien connaître des infirmités de la vieillesse et de conserver jusqu'au dernier jour sa grande intelligence, sa mémoire extraordinaire et toute la bonté et l'indulgence de son grand cœur ».

Et ce n'est pas seulement une famille que la mort

de M. de Brémond d'Ars met en deuil, mais toute une contrée.

L'article nécrologique publié dans l'*Echo de Bretagne* commence ainsi : « La plus noble et la plus vénérable figure de l'Arrondissement de Quimperlé vient de disparaître ». Et quiconque serait tenté de voir, dans ces deux lignes, l'expression d'un sentiment exagéré n'aurait qu'à lire le récit des funérailles du regretté défunt pour se convaincre de l'importance qu'a prise cet événement dans le Finistère et dans toute la Bretagne.

Longtemps avant la cérémonie une foule énorme, venue de Riec et des communes environnantes, remplissait la cour, les abords du château et les allées du parc. Et cette foule était composée de personnes appartenant à toutes les classes et à tous les partis, tant il est vrai que le Marquis de Brémond d'Ars avait su gagner la confiance et l'affection de ses concitoyens, quelles que fussent leurs opinions.

Vers neuf heures le cortège se mettait en marche. La haie était formée par les sapeurs-pompiers de Quimperlé, de Pont-Aven, de Clohars-Carnoët. Le deuil était conduit par MM. Hélie de Brémond d'Ars, petit-fils du défunt, Arnaud, Marquis de Saint-Geniès, le Commandant Comte de Brémond d'Ars, Gaillard, Cossé. Ensuite venaient Madame la Comtesse de Brémond d'Ars accompagnée de plusieurs dames, et de MM. de Saisy, Lieutenant de Brémond d'Ars, le Comte du Laz, le Baron d'Honnincthun, etc.

A la suite marchaient les enfants de l'Ecole de Riec, puis la Musique des Sapeurs-Pompiers de Quimperlé jouant des Marches funèbres, alternant avec les chants liturgiques ; le Conseil Municipal de Riec en entier ; les délégations des Sections de Vétérans de Pont-Aven, Moëlan, Quimperlé, Banalec, Quimper et Concarneau avec leurs drapeaux, une délégation des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, etc.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Pichon, sénateur ; Le Louédec et Villiers, députés ; Calloc'h, Sous-Préfet de Quimperlé.

Quand le cortège fit son entrée dans le bourg, l'église de Riec était remplie et ce fut à grand peine qu'il put y trouver place.

Au cimetière de nombreux et éloquents discours furent prononcés parmi lesquels nous citons ceux de M. Hamon, Secrétaire Général de la Préfecture, représentant M. le Préfet du Finistère ; de M. Boulic, Maire de Riec-sur-Belon ; de M. Le Louédec, Député de l'Arrondissement ; de M. de Villiers, Député de la deuxième circonscription de Brest ; de M. Trémintin, Conseiller Général du canton de Plouescat ; de MM. Maissin, Conseiller Général du canton de Landerneau ; de M. le Lieutenant-Colonel Roudière, Président de la Fédération des Armées de terre etde mer ; de M. Georget, délégué de la Société des Hospitaliers-Sauveteurs Bretons ; de M. de la Martinière, au nom de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de la Société archéologique et historique de la Charente.

Combien je regrette, Messieurs et Chers Collègues, de ne pouvoir vous donner lecture de ces discours ! A l'émotion respectueuse dont ils sont empreints vous verriez de quelle sympathie et de quelle popularité jouissait notre ancien Président dans cette partie de la France, souvent tenue pour défiante et difficile à conquérir, en tous cas divisée presque autant que les autres par les malentendus politiques et religieux. Il fallait toute la longanimité, tout le tact et toute la droiture de M. de Brémond d'Ars pour qu'il pût se créer des relations et des amitiés dans tant de partis différents et cela sans rien abandonner de ses convictions et de ses croyances. Heureux s'il avait plus d'imitateurs et de disciples ! La concorde et la prospérité seraient sans doute bientôt revenues dans notre patrie.

Dans ce concert de louanges méritées une note a

manqué hélas ! une voix n'a pas été entendue ! C'est celle de la Société Archéologique de Nantes ! C'est moi qui eusse dû être votre porte-parole à cette occasion. Les événements, les circonstances m'en ont empêché, et c'est une laconique dépêche qui a dû porter à Riec l'expression de nos condoléances. J'en demande pardon à vous, mes chers Collègues, et à la digne et inconsolable famille qui nous a fait l'honneur de nous associer à son deuil.

C'est en Bretagne que le Marquis de Brémond d'Ars a passé une grande partie de sa vie, c'est en Bretagne qu'il a terminé sa longue et féconde carrière et pourtant M. de Brémond d'Ars n'était qu'un enfant adoptif de notre province. Son pays d'origine était la Saintonge.

Fils du Général de Brémond d'Ars et petit-fils du Marquis de Brémond d'Ars, député de la Noblesse de Saintonge en 1789, il appartenait à cette famille, l'une des plus anciennes de France, qui prodigua toujours son sang sur les champs de bataille, qui le répandit principalement au XIVe et au XVe siècle. Cette famille a eu des représentants d'abord à Barbezieux, puis à Sainte-Aulaye, à Cognac, à Saintes, etc. Sa devise était : *In fortuna virtutem* et *Nobilitas et virtus*, et nulle devise ne fut mieux justifiée.

Né à Saintes le 26 août 1823, M. de Brémond d'Ars fit de brillantes études. Reçu avocat, il fut nommé Conseiller de Préfecture, puis quelques années après, c'est-à-dire en 1859, Sous-Préfet à Quimperlé, fonction qu'il occupa jusqu'en 1866.

Son passage à la Sous-Préfecture de Quimperlé fut marqué par des actes importants. Ce fut lui qui fonda la Société d'Agriculture de Quimperlé, aujourd'hui florissante et dont il resta président d'honneur jusqu'à la fin de sa vie.

A cette époque se produisirent deux événements qui permirent à notre compatriote de faire éclater toute la noblesse de son caractère et tout son dévoue-

ment : l'épidémie de choléra et l'écroulement de la tour de Sainte-Croix de Quimperlé. Dans l'un comme dans l'autre cas, M. de Brémond d'Ars montra un courage, une générosité et un sang-froid qui lui valurent la Croix de la Légion d'honneur. *Nobilitas et virtus* ; c'était l'ancienne devise et l'ancienne vaillance des ancêtres qui parlaient en lui comme s'il eût été sur un champ de bataille. Ajoutons que pendant l'épidémie de choléra, le Sous-Préfet de Quimperlé fut secondé par sa vaillante épouse qui, au péril de ses jours, prodigua ses secours et ses soins aux malades et aux mourants.

A partir de 1866, le Marquis de Brémond d'Ars vint se fixer à Riec et habita la propriété et le château de la Porte-Neuve. Là il se montra aussi habile à administrer une grande terre de Bretagne qu'une Sous-Préfecture. Aussi son expérience des choses de la culture, de même que son amabilité et sa connaissance du tempérament et des besoins de ses concitoyens bretons, ne tarda pas à lui conquérir l'estime et la sympathie de tous. En 1877, il brigue le siège de Conseiller Général du canton de Pont-Aven et est élu sans concurrent. Réélu à chaque renouvellement il était depuis de longues années doyen d'âge et secrétaire du Conseil Général du Finistère, deux titres qui se trouvent rarement associés dans un seul homme. Je crois en effet, que peu de Conseillers Généraux sont aptes à remplir les fonctions de Secrétaire à 87 ans.

Je vous ai parlé de l'administrateur et de l'homme politique. Je l'ai même fait un peu longuement ; si je ne m'en excuse pas c'est que, dans la vie d'un homme, tout se tient, et il m'était pour ainsi dire impossible de rappeler ce que fut notre ancien Président comme archéologue sans dire un mot du rôle qu'il a joué au point de vue social dans notre région. D'ailleurs, comme écrivain, comme ami de l'histoire et de cette science que nous aimons, son rôle n'a pas été moins important, ni moins étendu. L'œuvre historique de M. de Brémond

d'Ars est considérable. Je n'essaierai pas de vous en donner une analyse ; c'est à peine si je pourrais vous en donner une énumération complète. Citons au hasard : *Historique du 21e Régiment de Chasseurs* ; *Comment on parvenait sous l'Ancien Régime* ; *Un Fief Saintongeais* ; *Les Papiers d'une vieille Maison à Quimperlé* ; *Les Marins Français dans les derniers combats livrés aux Anglais, sur les côtes de Bretagne* (1781) ; *Quatre Lettres inédites de Jacques, Sire de Pons, Vicomte de Turenne et de Ribérac* ; *Les Anciens Seigneurs d'Albin* (*Familles féodales éteintes et oubliées*) ; *Dix ans d'Exil* (Pages détachées des *Souvenirs d'un Emigré*) ; *Le Chevalier de Théméricourt* (Héros martyr oublié) ; *Compte Rendu du Dictionnaire des Familles du Poitou* (par P. Beauchet-Filleau) ; *Le Chevalier de Lanidy* (*Héros breton oublié*), *etc.*

Plusieurs de ces ouvrages figurent dans notre bibliothèque, à titre d'hommages de l'auteur. Si vous en avez le loisir parcourez ces pages attachantes. Vous verrez de quelle plume alerte et souple elles sont écrites. Vous verrez quelle simplicité et quelle clarté s'y mêlent à une érudition profonde. Le travail suivi, patient dont elles sont le fruit n'y apparaît même pas tant la lecture en est facile, mais quand on ferme le livre on voit qu'on s'est instruit et l'on sait que l'on y reviendra, car il est plein de documents et de faits du plus haut intérêt. Quant à l'élégance du style elle brille à chaque ligne parce que l'imagination y a sa part ; et l'on ne saurait s'en étonner, car l'auteur, au moins dans sa jeunesse, cultiva les Muses et, comme on dit, fut poète à ses heures.

Comment l'enfant de la Saintonge, comment le Conseiller Général du Finistère devint-il notre compatriote et le Président de notre Société ? Vous le savez. Bien avant son arrivée à Nantes le Marquis de Brémond d'Ars était devenu nantais par son alliance avec Mademoiselle Arnaud. Entré ainsi dans une des familles les plus marquantes et les plus en vue de notre cité,

il vint habiter Nantes pendant plusieurs mois, chaque année. L'affabilité de son caractère et la culture de son esprit, là comme ailleurs, lui ouvrirent toutes les portes et, en 1874, il fut élu Membre de notre Société.

Ce qu'il fut comme collègue je n'ai pas à vous l'apprendre. Bien que ses occupations nombreuses et ses fonctions dans le Finistère ne lui permissent pas d'assister très régulièrement à nos séances, chacun put apprécier ses connaissances variées, sa compétence dans les questions historiques et sa grande aptitude à présider une Société comme la nôtre. Aussi, dès l'année 1884, fut-il appelé à l'unanimité à occuper ce siège pendant trois ans. Nous nous rappelons tous ce qu'il fut pendant ces trois années. Nul ne sut présider nos séances avec plus de tact et de délicatesse que lui ; nul ne sut comme lui mettre partout la concorde ; nul ne sut diriger les débats avec plus de douceur mêlée à plus d'autorité.

Pour bien connaître le caractère et les grandes qualités de notre ancien Président il suffit de relire le beau discours qu'il prononça en quittant la Présidence, en 1887. On y voit éclater le soin avec lequel il a lu, étudié les moindres travaux publiés par les membres de la Société. A chacun il distribue sa part d'éloge avec cette équité toute bienveillante qui encourage et qui fortifie. M. de Brémond d'Ars a toujours eu une préoccupation : s'oublier lui-même et ne jamais oublier les autres, ne jamais oublier personne. C'est ce qui ressort de ses discours de président. C'est ce qui ressortait déjà des titres qu'il donne si justement à ses ouvrages : Familles féodales éteintes et *oubliées* : Le chevalier de Théméricourt, héros *martyr oublié* ; Le chevalier de Lanidy, héros breton *oublié*, etc. N'est-il pas vrai que ces titres comme ses discours sont toute une révélation et qu'ils nous font pénétrer dans le caractère intime de celui que nous regrettons si sincèrement aujourd'hui ? Pour se rapprocher des humbles et les obliger, le mar-

quis de Brémond d'Ars semble oublier jusqu'à son grand nom.

Ce qui prouve jusqu'à l'évidence combien fut heureux et fécond pour notre Société le passage de M. de Brémond d'Ars à la présidence, c'est l'accroissement qu'elle prit à ce moment et à partir de ce moment. Le nombre de ses membres s'est presque doublé depuis cette époque.

Ce fut pendant la présidence de M. de Brémond d'Ars qu'eut lieu à Nantes le Congrès de la Société Française d'Archéologie, en 1886. Qui était mieux choisi que lui pour faire à cette savante Société l'accueil qui lui était dû ? Aussi le Congrès eut-il lieu dans les conditions les plus avantageuses et les plus brillantes. Excursions, séances, tout fut parfaitement organisé.

A la fin de la session, le marquis et la marquise de Brémond d'Ars ouvrirent leurs salons aux membres de la Société Française d'Archéologie et de la Société Nantaise réunies. Un magnifique banquet marqua le commencement de la soirée, et cette soirée se termina par des conversations savantes, entremêlées de lectures de poésies, dont les invités n'ont pas perdu le souvenir.

M. de Brémond d'Ars, en 1899, fut élu président pour la seconde fois, faveur dont jouissent seuls les privilégiés. Il se montra alors tel qu'il s'était montré en 1884, toujours aussi aimable et aussi bienveillant. Toutefois les années s'étaient un peu appesanties sur lui et ses occupations le rappelaient fréquemment à la Porte-Neuve. Aussi laissa-t-il souvent le soin de présider nos séances à M. le baron de Wismes, alors vice-président, lequel s'acquitta de sa charge avec une compétence et un zèle auxquels nous sûmes tous rendre hommage.

Retiré dans son château de la Porte-Neuve, le marquis de Brémond d'Ars continua sa vie d'études avec une persévérance qui étonne dans un homme arrivé à cet âge. Les derniers ouvrages que j'avais l'honneur de vous citer il y a un instant sont datés de 1902, 1905,

1906 et 1907. Qui donc, en les lisant, pourrait les prendre pour le fruit du travail d'un octogénaire ?

A partir de 1907, M. de Brémond d'Ars ne publia plus rien. C'est qu'à ce moment il fut frappé par un de ces coups qui brisent un homme même quand il est dans la force de l'âge. Mme la marquise de Brémond d'Ars fut enlevée à son affection en juin 1908. Un an après, exactement, il perdait son fils Joseph, brusquement frappé, et qui laissa un fils et une épouse inconsolables.

Ces deux catastrophes brisèrent le cœur de l'époux et du père octogénaire ; toutefois elles affaiblirent à peine ses forces morales et physiques. Le coup de tonnerre qui broie les arbrisseaux déchire les vieux chênes, mais il ne les renverse pas. « Malgré les malheurs qui m'ont frappé, m'écrivait-il il y a quelques mois, la Providence m'accorde une vieillesse exempte d'infirmités. Mais hélas ! la santé, une longévité presque exceptionnelle peuvent-elles compenser la douleur de survivre à ses proches et à ses amis ! »

La lettre qui renferme cette phrase est écrite d'une main ferme. Le cœur est brisé, mais la plume n'hésite pas et la mémoire est fidèle. Le cœur est brisé, mais il se souvient. La lettre parle de vous, de nous tous, de nos lettres de convocation, de nos séances, du journal qui pourra lui apporter le compte rendu de nos séances et des discours d'installation. Elle est signée : « Votre antique confrère. »

Ainsi donc, de son château de la Porte-Neuve et des bords du Bélon, M. de Brémond d'Ars suivait nos séances et nous envoyait ses vœux ; quelques semaines avant sa mort, il s'occupait de notre Société.

Cher et vénéré Président, vous ne nous avez pas oubliés. Nous sommes certains que vous ne nous oubliez pas encore. Soyez sûr aussi que nous ne vous oublierons jamais !

A. LEROUX.

M. Paul du Chatellier

ET

R. P. Camille de la Croix

MES CHERS COLLÈGUES,

Il y a quelques mois, lorsque vous avez bien voulu m'appeler à la présidence, je ne m'attendais pas au triste honneur qui me serait fait d'avoir à prononcer l'éloge funèbre de tant de personnages illustres dans le monde de l'archéologie et si promptement disparus. Le 9 février, le marquis de Brémond d'Ars remettait son âme à Dieu et, dans notre séance du 4 avril, nous rendions un suprême hommage à la mémoire de celui qui fit partie de notre Société pendant 28 ans et qui fut deux fois notre Président. Aujourd'hui deux nouvelles tombes viennent de s'ouvrir, deux nouvelles tombes viennent de se fermer et les noms qu'elles portent gravés sur la pierre qui les recouvre rappellent des hommes éminents que nous avons connus et qui firent également partie de la Société Archéologique de Nantes.

M. Armand-Paul du Châtellier était notre collègue à titre correspondant depuis l'année 1883, le R. P. de la Croix était membre honoraire de notre Compagnie depuis 1894. Ce ne sont donc pas des étrangers dont je viens réveiller le souvenir dans votre mémoire. M. du Chatellier et le P. de la Croix furent constamment en rapport avec nous ou avec ceux de nos collègues qui furent leurs contemporains. Car les deux hommes dont nous déplorons aujourd'hui la perte connurent plusieurs généra-

tions. Leur carrière fut longue (tous deux sont morts à 80 ans ou à près de 80 ans), et quelles carrières furent mieux remplies et plus fécondes ! Leurs champs d'action furent différents ; mais chacun, dans sa sphère, fut un pionnier infatigable et sagace ; chacun d'eux fit faire à la science archéologique et à l'histoire un pas immense. On ne saurait dire ce que l'archéologie eût perdu si elle n'eût pas eu ces deux chercheurs, à la fois heureux et opiniâtres.

M. du Châtellier exerça son zèle et sa science surtout en Bretagne. Enfant du Finistère, issu d'une famille depuis longtemps attachée à la commune de Pont-l'Abbé, d'une famille qui comptait déjà des savants et des historiens illustres, il n'eut qu'à suivre les traditions paternelles pour se lancer à pleines voiles dans l'étude du passé. Les environs du château de Kernuz où il avait passé son enfance, furent le premier terrain exploré par lui ; mais bientôt il étendit ses recherches ; le Finistère, la Bretagne entière fut visitée par lui, et les découvertes se multipliant, son ardeur ne fit que s'accroître. C'est par centaines, et l'on pourrait dire par milliers, qu'il fouilla les tumulus et les dolmens de notre vieille Armorique. Cette vie de chercheur intrépide, il la continua pendant cinquante ans, et, jusqu'à ses derniers jours, il fut tourmenté de la même ardeur, du même enthousiasme pour les choses du passé. Sa simplicité, sa bonté étaient égales à son zèle. Aussi, dans toute la région, était-il connu tant pour son affabilité que pour sa science ; aussi les habitants s'empressaient-ils de l'appeler sitôt qu'un objet ou un monument attirait leur attention. Sans se préoccuper de la longueur du chemin, de la fatigue du voyage ou de la médiocrité du gîte, M. du Châtellier accourait ; il s'établissait pour ainsi dire à demeure sur le sol à défricher, je veux dire à étudier, et il y restait le temps nécessaire pour qu'il pût achever son travail d'archéologue. Les résultats de ses fouilles furent immenses : un véritable musée fondé par

lui au château de Kernuz renferme les richesses par lui exhumées des monuments de l'Armorique. Comme l'a dit son ami, M. le commandant Martin, c'est un véritable temple élevé à la gloire de la petite patrie. Armes, bijoux, mobiliers funéraires des temps préhistoriques s'y donnent rendez-vous. Nous ne pouvons entrer dans une énumération ; tout le monde connaît d'ailleurs le *Torques de Kervilfré,* le *Collier de Roudoussec,* le *Bétyle de Kermaria,* le *Menhir-Autel de Kernuz,* objets d'une valeur inestimable, dont les recueils et les revues archéologiques ont cent fois fait mention.

M. du Châtellier se consacra surtout aux études préhistoriques ; cependant ses recherches l'amenèrent à étudier des monuments d'une époque postérieure à l'ère chrétienne. C'est ainsi qu'en 1906, il découvrit, à l'île de Groix, la sépulture du Viking-Northman, dont l'importance le frappa, l'enthousiasma. Il y avait de quoi en vérité. De semblables témoins des invasions Normandes ne se rencontrent pas souvent. Cette découverte eut son retentissement jusqu'en Norvège et le Gouvernement de ce pays envoya une mission pour étudier sur place le mobilier funéraire déposé au Musée de Kernuz.

Ce rapide aperçu ne peut donner qu'une faible idée de l'œuvre de recherches accomplie par M. du Châtellier. En tracer un résumé complet serait au-dessus de nos forces. Plus difficile à faire encore serait un résumé de son œuvre écrite. Depuis 1875 jusqu'à 1909, M. du Châtellier a publié quatre-vingt-douze volumes ou brochures comprenant l'exposé de ses fouilles ou de ses réflexions et déductions sur les monuments qu'il a étudiés. D'ailleurs, sur une foule de points, son opinion fait autorité et, outre les questions qu'il a approfondies, il en a posé ou soulevé d'autres en véritable divinateur, ouvrant des horizons tout jalonnés aux chercheurs de l'avenir.

Le nom de M. du Châtellier est connu dans le monde

entier. Officier de l'Instruction Publique ; Lauréat de l'Institut ; Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les Travaux Historiques ; Correspondant de la Commission des Monuments Mégalithiques, de la Société des Antiquaires de France, de l'Institut Smithsonien de Washingthon ; Président de la Société Archéologique du Finistère ; Membre Correspondant de la Société Archéologique de Nantes et d'un grand nombre de Sociétés savantes, notre distingué collègue occupa une place brillante dans la grande famille de la Science et de l'Archéologie, et le vide que sa mort a creusé sera assurément difficile à combler ; mais, ainsi que nous le disions tout à l'heure, sa mission a consisté non seulement à faire des découvertes, mais à ouvrir des voies devant les fervents et les intrépides de la génération nouvelle ; nul doute que son exemple ne soit suivi et que ses leçons ne produisent leurs fruits.

Modeste et chrétien, il avait écrit à l'entrée de son Musée cette parole des Saints-Livres : *Deus dominus scientiarum.*

Breton par le cœur et breton de naissance, M. du Châtellier sera toujours le maître des chercheurs acharnés à reconstituer notre histoire et à faire sortir la lumière cachée dans ce sol que ses habitants peuvent quitter quelquefois, mais s'en détacher, jamais.

Quant au R. P. Camille de la croix, s'il n'était pas breton, s'il n'était même pas français d'origine, il ne fut pas pourtant un étranger pour nous. Non seulement il ne fut pas un étranger, mais il fut souvent des nôtres. Ceux d'entre nous qui ne sont pas tout à fait des jeunes gens se souviennent de l'avoir vu plusieurs fois dans nos murs. Au moment où, pour creuser les fondations de la nouvelle église de Saint-Similien, on exhumait du sol les soubassements de l'ancien sanctuaire nantais, peut-être aussi vieux que notre première cathédrale, le P.

de la Croix était là. Il était là avec sa longue barbe, sa physionomie joviale et pétillante d'intelligence et de bonhomie ; il était là avec ses fameuses bottes dont on a tant parlé et dont on parle encore. Il était là et il surveillait les travaux avec une attention et une opiniâtreté, infatigables comme on disait autrefois, inlassables, comme on dit aujourd'hui, (je ne sais pas pourquoi on a changé). Et non seulement il surveillait et dirigeait les travaux, mais il y prenait part et, sans craindre les traces de poussière ou les éclaboussures pour sa chaussure ou sa soutane, il maniait lui-même le pic et la pioche quand quelque terre-cuite ou quelque tombeau mérovingien venait à se montrer. Le P. de la Croix émit, sur l'âge et l'histoire du vénérable sanctuaire, des opinions qui ne furent pas partagées par tous nos collègues, mais qui dénotaient sa haute science et sa grande perspicacité.

Ce fut bien autre chose, une vingtaine d'années après, lorsque le savant religieux revint dans notre département visiter l'église carolingienne de Saint-Philbert-de-Grandlieu, que plusieurs archéologues nantais, M. Léon Maître en particulier, avaient longuement étudiée déjà. Il y eut des luttes homériques autour du temple millénaire. L'ardeur de la discussion allait tourner à l'âpreté lorsque soudain tout finit dans le calme et la bonne harmonie. Quelques mois après, le savant archéologue nous envoyait ses brochures et ses mémoires sur Saint-Philbert, études qui, si elles n'emportent pas toujours la conviction du lecteur, l'étonneront toujours par leur profondeur et leur documentation.

Vous le voyez, le R. P. de la Croix fut dont bien un des nôtres puisqu'il travailla ardemment à la (je ne sais comment dire, notre belle langue manque un peu de mots) à la confection, à l'édification de notre histoire locale. Aussi notre Société, dès l'année 1894, l'admit-elle au nombre de ses membres, à titre de membre honoraire et par acclamation.

Pendant quinze ans, le savant religieux a donc fait partie de notre Société.

Toutefois, dans la Loire-Inférieure, si le R. P. Camille de la Croix vint souvent, il faut bien dire qu'il ne séjourna pas. Poitiers, son pays de Poitiers l'absorbait, pour ainsi dire, tout entier. Poitiers avec ses environs, voilà quel fut le champ, longuement, profondément exploré par notre ancien collègue. Ce travail dura trente ans ; il n'était pas achevé ; il continuerait encore si la mort n'était venue surprendre l'intrépide chercheur au moment où il entreprenait les fouilles de Sainte-Radegonde.

Il faudrait plusieurs livres pour résumer les recherches et les découvertes faites par le P. de la Croix. Son œuvre ne comprend pas moins de quarante numéros sur lesquels il a laissé des notices imprimées ou manuscrites, accompagnées de leur iconographie. Citons en passant l'*Hypogée Martyrium* de Poitiers, les *Cimetières et Sarcophages* de Poitiers, les Fouilles de *Saint-Maur de Grandfeuil*, le *Temple de Saint-Jean* de Poitiers, le baptistère le plus complet sans doute que nous possédions en France.

Quelque importantes que soient ces découvertes, il en est une qui a eu plus de retentissement et qui a d'intérêt, à certains points de vue au moins. Je veux parler de la découverte de *Sanxay*. Là c'est une véritable ville, une sorte de Pompéï gauloise que le P. de la Croix a exhumée. Là tout se trouve. Sanxay est une véritable ville d'eaux gallo-romaine avec ses thermes, ses temples, son théâtre, etc. Les fouilles coûtèrent 70.000 francs et ce fut le P. de la Croix ou sa famille qui en fit les frais. Pendant les trois années qui suivirent la découverte, plus de 20.000 étrangers vinrent visiter l'ancienne cité gallo-romaine.

Tant de science et d'activité ne devait pas manquer d'attirer l'attention, principalement l'attention du monde savant, tant en France qu'à l'étranger. Le

P. de la Croix était correspondant des Sociétés d'Archéologie de Londres, Berlin, Moscou et Rome. En France, la Société des Antiquaires de l'Ouest lui voua un véritable culte et il le lui rendit largement.

Le Gouvernement français (j'aime à croire que ce n'est pas parce que notre collègue appartenait à cet Ordre tant combattu à cause de ses mérites mêmes), le Gouvernement français fut un peu lent à lui rendre justice. Quicherat, je crois avoir été témoin du fait à un Congrès des Sociétés Savantes, en pleine Sorbonne, le traita assez cavalièrement, il y a quelque 20 ans, lorsqu'il voulut faire sa communication sur les *Thermes de Sanxay*. — Il est vrai que les deux savants devinrent plus tard amis. — M. Léon Bourgeois, plus clairvoyant ou plus averti, le décora de la Légion d'honneur.

Le P. de la Croix, ai-je dit, n'était pas français de naissance. Il était né au château de Mont-Saint-Aubert, près de Tournai. Ses ancêtres étaient de la Croix-d'Ogimont. Sans oublier son titre et son origine, le savant religieux se plaisait à causer avec les humbles. Ennemi des prétentions et de la pose comme tous les esprits vraiment élevés, il affectait des allures plutôt sans façon et un peu brusques. A Poitiers et peut-être ailleurs, il était connu pour ses boutades, mais ses boutades n'effrayaient personne, parce qu'elles étaient comme absorbées dans la bonté, cette vertu dont, suivant Victor Hugo,

> Dieu fit le cœur des justes
> Comme d'un seul saphir la coupole du ciel.

La bonté fut le caractère dominant du P. de la Croix comme elle fut celui de Paul du Châtellier, tant il est vrai que la science et la bonté se trouvent tout naturellement unies dans la même âme humaine. Voilà pourquoi les vrais savants ont joui d'une popularité si grande, voilà pourquoi on les aime pendant leur vie,

on les regrette disparus. Voilà pourquoi nous restons longtemps inclinés sur la tombe de nos deux éminents collègues, pourquoi nous garderons d'eux un éternel souvenir.

A. LEROUX.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU 4 JUILLET 1911

Présidence de M. A. Leroux, président.

Présents : MM. J. Crouan, Delattre, Dortel, chanoine Durville, de France, Furret, abbé Grelier, baron d'Hastrel de Rivedoux, Jamont, Lecureux, des Lyons, Ollive, Poirier, Renard, Paul Soullard, Tattevin, Vigneron-Jousselandière, baron de Wismes, baron Gaëtan de Wismes.

Au début de la séance, M. Léon Jamin, président du Conseil Général de la Loire-Inférieure, est élu membre titulaire de la Société.

L'assemblée vote ensuite le vœu suivant présenté par le baron de Wismes, relativement aux travaux destinés à dégager la Cathédrale du côté de la Psalette :

« La Société Archéologique,

« Attendu qu'elle a pour but la conservation des monuments intéressant l'art et l'archéologie,

« Attendu que le chœur de Grootaërs présente ce double « caractère,

« Emet le vœu que le projet mis à l'enquête soit modifi- « de façon à conserver ce monument ».

Loire Inférieure 4
A. 54

M. LE PRÉSIDENT annonce en outre que répondant à une lettre de M. le Maire de Nantes, le priant de faire connaître l'état actuel des fouilles de l'Ancien Evêché et les désiderata de la Société au sujet de la conservation des monuments mis à jour, il a adressé à l'Administration, une note par laquelle il l'avise que les travaux sont virtuellement terminés et réclame la conservation des monuments découverts.

M. le baron G. DE WISMES, au nom de M. Paul EUDEL, remet à la bibliothèque la 2me série des " *Figures Nantaises* ". Il montre également le dessin d'une cheminée, sise à Noirmoutiers, ainsi qu'un objet en bronze trouvé dans cette île, au Bois de la Chaise. Ce dessin et cet objet lui ont été remis par M. le Docteur Viaud-Grand-Marais pour être communiqués à la Société.

Puis notre Vice-Président fait un compte-rendu verbal de l'excursion effectuée dans le Morbihan par un grand nombre de Sociétaires, en compagnie de la Société Polymathique du Morbihan, les 28 et 29 juin.

Le premier jour fut consacré à la visite, sous la conduite de M. LE ROUZIC, conservateur du Musée de Carnac, des monuments mégalithiques de ce pays, et le second à celles des ruines de Suscinio, de Saint-Gildas-de-Rhuys et de la presqu'île de Larzeau. Il rappelle que dans cette localité subsiste un souvenir nantais. Les Enfants-Nantais, Donatien et Rogatien, y étaient honorés comme patrons de la paroisse, en mémoire du couvent créé par Jean III.

M. le chanoine DURVILLE signale la découverte récente à Vertou d'un cimetière mérovingien. Les cercueils mis à jour sont rangés sur deux lignes, et reposent sur un dallage. Aucun d'eux n'a été violé. Ceux qui ont été ouverts ne contenaient que des ossements, il est donc impossible d'assigner une date au moyen des objets funéraires qui font défaut. Seules les croix des sépulcres permettent de fixer l'époque.

M. DORTEL, qui a visité les lieux depuis M. Durville, confirme les déclarations de celui-ci.

M. le baron DE WISMES rappelle que M. JALABER a fait don au Musée lapidaire d'une proue de navire sculptée représentant sans doute un personnage célèbre.

La parole est ensuite donnée à M. Léon DELATTRE qui lit son travail sur le projet de 1755 de l'architecte de Vigny concernant l'embellissement de Nantes.

A cette date notre ville ne possédait que des artères très resserrées et une seule promenade : la motte Saint-Pierre. M. de Vigny, architecte du roi, fut alors chargé de transformer Nantes. On se mit à l'œuvre dès 1775. Il voulait des entrées grandes et jolies, mais n'était pas d'avis d'agrandir la ville vers le coteau et d'étendre la Fosse jusqu'à l'Ermitage. Son projet rencontra des protestations de la part des Bourgeois. Il n'en est pas moins certain que la transformation commença en 1755 par des démolitions.

La séance est levée.

Le Secrétaire Général,
ETIENNE POIRIER.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1911

Présidence de M. Alcide LEROUX, président

Etaient présents : MM. l'abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, FURRET, Docteur HALGAN, HARDY, JAMONT, commandant LAGRÉE, Alcide LEROUX, abbé LESIMPLE, MAITRE, OLLIVE, POIRIER, capitaine RINGEVAL, SIBILLE, SOULLARD, TRÉMANT, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Il est procédé à l'élection de M. Eugène NAVARRE, contrôleur principal des Contributions directes qui, présenté par MM. Maître et Pouvreau, est nommé Membre titulaire à la majorité des voix.

M. LECUREUX, professeur au Lycée, quitte Nantes et donne, en conséquence, sa démission de membre de la Société. M. LE PRÉSIDENT regrette le départ de cet érudit et décide qu'on lui demandera de ne pas nous priver de sa collaboration en tant que membre correspondant.

Une lettre du Secrétaire de la Société Saumuroise met

en doute la légende qui veut que la guillotine qui fit tant de victimes sous le proconsulat de Carrier soit encore conservée dans une localité du Maine-et-Loire. M. DORTEL indique l'insuccès des recherches auxquelles il a fait procéder pour retrouver cet instrument de supplice.

MM. SIBILLE et DORTEL rappellent par contre l'existence des fauteuils du tribunal révolutionnaire et de l'armoire du Présidial. Ces précieux souvenirs de l'époque sanglante sont au Palais de Justice de Nantes, en bon état de conservation. M. SIBILLE estime qu'ils auraient une place plus indiquée au Musée Dobrée où figurerait également la toile représentant les Noyades, œuvre de Aubert, qui se trouve actuellement au Musée des Beaux-Arts.

M. FERRONIÈRE qui a si patiemment classé le Musée lapidaire pense qu'il serait désirable de réunir les moulages des statues ayant trait à l'histoire de la province et celles ressortissant à l'école de Michel-Columb, ainsi se constituerait peu à peu une des plus intéressantes parties du Trocadéro breton.

M. SOULLARD rapporte qu'un très beau sceau a été récemment trouvé dans l'Erdre par un pêcheur qui l'apporta à M. l'abbé DELANOUE, curé de Saint-Félix. Ce sceau date du commencement du règne de François II et a été fait pour sceller les pièces de rachat de la Seigneurie de Beaulieu en Couëron.

M. le chanoine DURVILLE relate que cet été les fouilles de la rue du Port-Maillard et de la rue Dubois ont amené la découverte de deux portes de l'enceinte gallo-romaine de Nantes. Celle de la rue Dubois avait encore sa crapaudine. Aux abords de ces portes on a relevé de nombreux débris gallo-romains. La porte de la rue Dubois semble être celle qui est désignée dans la *Chronique de Nantes* sous le nom de Porte Charrière. Il est ainsi possible de fixer définitivement un point de notre histoire sur lequel les avis étaient très partagés.

M. SIBILLE rappelle les différents projets qui ont été émis pour aménager la porte Saint-Pierre. On se bornera à laisser ce qui existe en conservant au monument sa forme, rejetant par conséquent toute idée de reconstitution. L'Etat a dans ce but voté 15.000 francs, le départe-

ment et la ville participeront à cette dépense pour 12.000 francs. Il serait urgent de protéger les deux baptistères contre la pluie et la gelée.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
Dr HALGAN.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1911

Présidence de M. A. LEROUX, président.

Etaient présents : MM. René BLANCHARD, abbé BRAULT, Dominique CAILLÉ, vicomte de CORNULIER-LUCINIÈRE, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, FURRET, GUITTON, Dr HALGAN, Maurice HARDY, J.-M. HOUDET, commandant LAGRÉE. Dr LERAT, DES LYONS, Léon MAITRE, J.-B. OLLIVE, OUVRARD, Dr PLANTARD, capitaine DU PLESSIX, POIRIER, POUVREAU, capitaine RINGEVAL, ROCHERY, Paul SOULLARD, TRÉMANT, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, Antoine VINCENT, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Excusé : Baron d'HASTREL DE RIVEDOUX.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce ensuite qu'il a reçu une lettre de M. LECUREUX, professeur au Lycée du Mans, ancien membre titulaire de notre Société, qui accepte de continuer à faire partie des nôtres au titre de membre correspondant. Puis faisant allusion aux fêtes de l'Union de la Bretagne à la France qui ont eu lieu dernièrement à Rennes, il proteste contre l'attitude anti-historique et humiliée prêtée à la Bretagne dans le monument récemment inauguré devant l'Hôtel de Ville de cette cité. L'Assemblée se joint à cette protestation.

Il rappelle que le Comité a élu, sur la demande de M. le Maire de Nantes, une Commission chargée de rechercher les moyens utiles pour sauvegarder les richesses archéologiques découvertes pendant les fouilles effectuées à la

porte Saint-Pierre. Cette Commission n'a pas encore été convoquée par l'autorité municipale.

Après ces communications de M. le Président, il est procédé à l'élection à titre de membre titulaire de M. Joseph de Goué, demeurant au château de la Barre, en Carquefou, présenté par MM. Senot de la Londe et de Brévedent. A la suite du scrutin, M. de Goué est proclamé membre titulaire de notre Société.

M. Vigneron-Jousselandière exhibe un diplôme du bataillon Nantais, contenant un congé délivré au sieur Crampel, caporal-fourrier à la 8e compagnie, originaire de Lunéville. Cette pièce est datée de Carcassonne, le 10 décembre 1792 et signée du capitaine Mellinet fils.

M. Dortel communique une étude de M. Poilane que celui-ci compte lire à la Société Géologique d'Angers. Elle a trait à la découverte de superbes haches acheuléennes, les plus grandes connues jusqu'ici, dans des terrains du Friolet-Doré, près de Montrevault. M. Poilane possède 17 échantillons de ces haches trouvées le 17 octobre 1911 à 1m70 de profondeur. Six autres ont été détruites ou vendues.

M. le Président remercie M. Dortel et le charge de transmettre les remerciements de la Société à M. Poilane. Il fait part également de la découverte d'un squelette quaternaire en Charente.

L'ordre du jour appelle la lecture du compte-rendu de l'excursion effectuée à Angers le Mardi 30 Mai par notre Société. Le récit, dû à la plume alerte de M. le baron de Wismes, fait revivre d'une façon vivante et pittoresque les différents incidents de cette journée si complètement et heureusement remplie. Avec un soin minutieux il relate la visite des divers monuments curieux, sous la conduitede M. le chanoine Urseau, dont la science est connue de tous.

M. Paul Soullard donne ensuite lecture d'une étude de M. Oheix sur le symbolisme de la chanson du Saule à Châteaubriant. Elle a trait aux usages locaux qui accompagnaient jadis le mariage d'une fille ou d'un garçon éconduits lors d'une précédente demande. M. de la Borderie disait que le saule était l'attribut des cœurs trompés et des amants délaissés.

M. LE PRÉSIDENT prend la parole et communique une étude sur les Buttes de Nozay et d'Abbaretz. Cette longue ligne de monticules courant à travers la campagne est presque légendaire. Ogée en parle le premier dans son Dictionnaire et y voit un retranchement. Bizeul qui a lu Ogée donne en 1865 la même explication. A cette époque la Société Archéologique s'y intéresse et charge MM. Orieux et du Chalard d'en établir le plan, mais du Chalard mourut bientôt et M. Orieux ne continua pas le travail.

Il faut arriver à 1882, pour trouver une étude complète des buttes, publiée dans le Bulletin de l'Association Bretonne, par M. Kerviler. Suivant l'opinion émise par le savant ingénieur, les buttes seraient les vestiges d'anciennes exploitations minières de fer, en ligne droite, et elles auraient été utilisées postérieurement comme ouvrages de défense des habitations. Les traces de minerai de fer abondantes dans l'arrondissement de Châteaubriant et les noms des villages situés le long de la ligne des buttes qui tous ont une origine minière, sont les bases sur lesquelles M. Kerviler a étayé son système.

M. LEROUX, qui en 1881, un an avant M. KERVILER, avait lui-même donné une autre interprétation, reprend aujourd'hui ses arguments auxquels les dernières découvertes ont donné encore plus de force.

Il fait remarquer que le minerai de fer rencontré à peu près partout dans l'arrondissement de Châteaubriant fait presque totalement défaut aux environs des buttes, et que ce n'est pas uniquement dans ces parages que les agglomérations ont des noms qui rappellent l'exploitation métallurgique.

De plus on a trouvé dans les buttes des objets en or et des scories de bronze. Pour lui, on fabriquait dans ces lieux du bronze, et comme le cuivre est inconnu dans nos pays, il est évident qu'on cherchait de l'étain.

Suivant M. LEROUX, Nozay possédait donc un filon d'étain et le même filon se prolongeait jusqu'à Vay et Abbaretz. Exploité par les anciens, ce filon l'est à nouveau depuis peu de temps par une Société industrielle nantaise qui a trouvé des échantillons de minerai d'étain.

A l'appui de ses dires, M. le PRÉSIDENT, fait circuler un de ces échantillons.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,
E. POIRIER.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1911

Présidence de M. LEROUX, président.

Etaient présents : MM. AUMONT, abbé BRAULT, vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, FURRET, GABORY, DE GOUÉ, Dr HALGAN, HARDY, JAMONT, commandant LAGRÉE, LEROUX, DE MONTI, MAITRE, abbé MOUILLÉ, OLLIVE, capitaine DU PLESSIX, POIRIER, POUVREAU, RENARD, ROCHERY, SENOT DE LA LONDE, SOULLARD, TRÉMANT, TROCHON DE LORIÈRE, VINCENT, JOUON, baron de WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

M. LEROUX fait observer à propos de la communication qu'il fit sur les buttes de Nozay et d'Abbaretz que MM. MAITRE et DAVID, ingénieur, avaient déjà émis l'opinion qu'il y avait des vestiges de mines d'étain dans cette région du Nord de la Loire-Inférieure.

M. POILANE, huissier à Saint-Pierre-Montlimard, est nommé membre titulaire de la Société à la majorité des suffrages. Il est ensuite procédé à l'élection de trois membres du Comité. MM. CHAILLOU et SENOT DE LA LONDE obtiennent chacun 26 voix et M. Claude DE MONTI 20 voix ; tous trois sont élus pour une nouvelle période. Quatre suffrages se sont portés sur le nom du capitaine DU PLESSIX. M. l'abbé BRAULT, M. TRÉMANT, M. VINCENT et M. JOUON réunissent chacun une voix.

M. LE PRÉSIDENT rappelle le souvenir de M. Paul EUDEL, qui depuis 1885 était membre correspondant de notre Société. M. EUDEL avait quitté Nantes depuis plusieurs

années, mais il n'avait jamais oublié sa ville natale. Il était l'auteur de nombreux ouvrages sur le pays Nantais et comptait parmi les critiques artistiques les plus appréciés.

Le baron DE WISMES signale à l'attention de ceux qui connaissent et étudient l'Anjou un article de M. Pierre GOURDON sur le pays des Mauges qui a paru dans le *Correspondant* du 25 avril 1907.

La Mairie de Nantes a bien voulu soumettre à l'approbation de la Société Archéologique un très beau plan de la Porte Saint-Pierre et de ses abords, œuvre de M. Primault. Tous les monuments qui ont existé près de cet antique témoin de notre passé jusqu'au VIe siècle, c'est-à-dire jusqu'à la construction de l'Eglise Saint-Jean-du-Baptistère, figurent sur ce précieux document qui sera déposé aux Archives municipales.

La parole est ensuite donnée à M. Léon MAITRE qui, dans une communication documentée prouve que la ville d'Herbauge n'a jamais existé que dans l'imagination féconde d'historiens peu scrupuleux. Il est d'ailleurs à remarquer que cette légende d'une ville maudite et brusquement submergée à la suite d'un cataclysme se répète traditionnellement chez les riverains de plus d'un lac de France. C'est, on pourrait le dire, la légende des lacs. Y eut-il à l'époque où Saint-Martin de Vertou évangélisait le Bas-Poitou de grandes tempêtes qui soulevèrent les eaux du lac de Grandlieu et engloutirent des villages entiers ? le fait est possible, car la quantité d'objets trouvés dans cette région témoigne de l'importance des populations qui l'habitèrent, mais il est permis d'affirmer que la cité gallo-romaine mystérieuse dont Pierre Lebaud, dès le XVe siècle certifia l'ensevelissement, ne dort pas sous les eaux du lac. Herbadilla désignait la région compris entre les Sables-d'Olonne et l'embouchure de la Loire.

M. LEROUX nous conduit dans une région peu connue du Morbihan, il décrit le tumulus de Botven, situé au fond d'une profonde vallée dans le pays du Langonnet. Haute de huit à neuf mètres, cette butte est faite de terre et de pierres amoncelées sans ordre. Sous certains rapports

elle ressemble à un galgal. Peut-être fut-elle la sépulture d'un chef qu'on avait voulu protéger des atteintes de l'ennemi.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,

Dr HALGAN.

MÉMOIRES

Excursion Archéologique

AUTOUR DU

BASSIN DE GRANDLIEU

Le Lac et ses Affluents

PAR

LÉON MAITRE

Archiviste Honoraire du Département

CHAPITRE PREMIER

Antiquités Celtiques, Gauloises et Romaines éparses autour du bassin de Grandlieu

I

Epoques Celtique et Gauloise

Il n'est pas de génération humaine qui n'ait laissé de traces de son passage autour du bassin de Grandlieu, tous les spécimens d'antiquités peuvent y être étudiés par les archéologues. Je ne ferai que les rappeler brièvement. Les menhirs sont représentés sur les bords de l'Ognon par les grosses pierres debout de Loth et de sa femme, deux personnages qui jouent un rôle dans la légende de la ville submergée dans le Lac ; la grande et large pierre dite de Saint-Martin, couchée sur le sol de Cheix, est un reste de dolmen, comme les tables éparses près du Port-Fessant, en la vallée du Tenu. Dans l'île de Dun, en Saint-Aignan, il existait une grosse pierre qui avait toutes les apparences d'un mégalithe honoré.

Il serait surprenant, après ces rencontres, que les pilotis de l'âge lacustre, c'est-à-dire de l'époque où les villages se construisaient au bord des lacs, ne se fussent pas montrés à Grandlieu. M. l'ingénieur Hocquart les a cherchés et les a trouvés à la Gohellerie, avec quelques accessoires (1). Vers 1840, à la suite d'un orage qui avait profondément remué les vases du Lac, les pêcheurs retirèrent une pirogue creusée dans un tronc d'arbre, pareille à celles des sauvages de l'Océanie.

Pendant la période du bronze, des ateliers de fondeurs ambulants sont venus avec leurs moules approvisionner les populations et ont laissé des débris qu'un paysan

(1) Les pilotis étaient taillés avec des instruments de pierre. Témoignage oral de M. Hocquart, ingénieur du lac.

déterra au Port-Saint-Père, en 1861. Parmi eux, on voyait des fragments d'épée à la lame très forte, un moule de haches entier, une demi-douzaine de gouges à 4 oreilles, enfin une douzaine de coins creux (1). Pendant les travaux du chemin de fer de Pornic, en 1874, une autre découverte mit au jour, près de la Chenau, une centaine de haches en bronze de la forme dite à talon. Des objets plus précieux avaient déjà éveillé l'attention, mais, dans ce cas, la provenance est toujours difficile à déterminer. On sait seulement que la fouille d'un dolmen, en 1851, donna un bandeau d'or de 190 gr., plus un second torques formé par un filet plat, terminé par deux disques et pesant 6 grammes avec deux haches de bronze (2).

Du côté de Saint-Philbert, M. Parenteau en tournée vit entre les mains d'une vieille femme une splendide épée de bronze et un bracelet de même métal tordu. Deux statères d'or gaulois, provenant de la même région, sont signalés par les numismates (3).

Depuis dix-huit cents ans, que de fois le hasard n'a-t-il pas multiplié des découvertes semblables entre les mains des cultivateurs sans que personne les ait enregistrées? Si nous, tard venus, nous trouvons encore à glaner, c'est que la moisson était riche autrefois, évidemment.

A l'extrémité de la Chenau, au milieu des marais immenses formés par son estuaire, les Gaulois avaient choisi un mamelon facile à fortifier, dont ils avaient fait un refuge imprenable. Son existence nous a été révélée, vers 1876, par une circonstance toute fortuite qu'il faut raconter parce que c'est un événement unique dans les annales de la Loire-Inférieure.

M. Jaguelin, notaire à Vue, en transformant la belle

(1) Pitre de Lisle. *Dictionnaire Archéologique*, Nantes 1887, 1 vol. in-8°.

(2) *Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes*, 1861, p. 469 ; — 1862, p. 167 ; — 1867, pp. 64 et 213 ; 1868, p. 25.

(3) *Revue numismatique*, 1850-1870.

propriété qu'il possédait dans le bourg et en défonçant profondément le terrain pour ses plantations, trouva la trace de douves régulières sur le revers desquelles existait un revêtement de pierres brutes. Le fait aurait sans doute passé inaperçu parce que le souvenir de Vue, châtellenie féodale, n'était pas effacé, mais il arriva que parmi les décombres de cette enceinte, on aperçut une grande quantité de clous fort longs et rongés par la rouille, pareils à ceux que les Gaulois avaient employés pour monter leurs fortifications.

Dans la maçonnerie, leur habitude était d'entremêler des poutres pour lui donner plus de résistance, et d'assembler ensuite ces pièces de bois avec de longs clous. Il parut évident que les Gaulois de Vue avaient employé le même système ; ce fut aussi l'opinion des archéologues nantais quand on apporta un fardeau de ces clous au Musée. Le mur de défense avait 9 mètres de largeur, il se composait d'un parement extérieur de 3 mètres en pierres sèches, d'un autre parement semblable à l'intérieur, pendant que l'intervalle était rempli de terre. Au moment de l'acquisition de M. Jaguelin, le terrain s'appelait la *Portelle*, peut-être en souvenir d'une poterne ouverte au sud.

L'entrée principale se trouvait sur le passage de la route actuelle du Pellerin, elle était défendue par deux tours que les vieillards ont connues sous le nom de *Masse*. Celle que j'ai mesurée a $3^{m}80$ de diamètre. Là, nous ne sommes plus dans le retranchement gaulois, mais dans les réfections du Moyen-Age exécutées pour défendre la châtellenie.

II

Epoque Romaine

Il ne paraît pas y avoir eu d'interruption dans la vie de cette vieille cité de Vue, tant il y a de cohésion dans le mélange de ses antiquités. Parmi les longs clous d'assemblage dont nous avons indiqué l'usage, un agent-voyer a trouvé, en 1866, non loin des tours d'entrée, de grandes jarres en terre rouge et noire qui sont d'une industrie supérieure et plus récente. Il n'y a rien d'étonnant que les conquérants romains aient occupé Vue qui est la clé de trois vallées, il est tout au moins certain qu'ils ont introduit par là leurs marchandises, leurs tuiles et leurs poteries. Comment expliquerait-on autrement ces gros dépôts de monnaies qu'on a trouvés à Malnoë et près du Butay pendant les travaux d'excavation ? M. Verger parle de 400 médailles de bronze aux effigies des empereurs Auguste, Néron, Agrippa, Germanicus, Domitien, Maxime, et d'une médaille gauloise (1).

Les découvertes du Butay auraient pu être très intéressantes si elles avaient été décrites minutieusement ; dans tous les cas, il est incontestable qu'elles ont été considérables, comme dans tous les endroits où il existait un gué. Reste seulement à expliquer quelle était la direction de ce passage inattendu. J'aime mieux croire aux conséquences de plusieurs naufrages sur un haut-fond inconnu des bateliers. Les monnaies pouvaient être dispersées dans tout le chantier de curage qui s'étendait sur 60 toises de longueur. Les témoins ne parlent pas. C'est un étranger, B. Fillon, qui vient dire,

(1) *Dictionnaire ms. des communes de la Loire-Inférieure*, Cheix, (Bibl. municipale).

en 1864, 25 ans après l'événement, que le dépôt de monnaies du Butay s'élevait à 15 ou 20.000 monnaies du règne de Tibère (1).

Ordinairement, les Romains ne traversaient les rivières qu'au moyen de radiers entre deux eaux, qu'ils fabriquaient avec de grosses charpentes entrecroisées. Ils n'ont pas agi autrement au passage du Port-Saint-Père, pour la suite de la voie romaine allant de Nantes à Machecoul. A Pilan, ils ont employé le même procédé, dit M. de Lautrec, propriétaire de Bricrd, que j'ai connu. La seule chaussée de terre et de pierres qu'on puisse leur attribuer est la chaussée Le Roy qui était indispensable, sur la rive gauche de la Loire, pour aller de Nantes à Saint-Brevin et traverser les immenses prairies marécageuses de l'estuaire du Tenu. Grâce à sa protection, le monastère de Buzay a pu se développer et commencer le dessèchement des marais formant sa dotation.

Cette chaussée antique, dans un titre de 1201, est désignée sous le nom de Chaussée du Roi, *ad calceiam Regis* (2), cela signifie tout simplement que le peuple la jugeait au-dessus des forces d'une entreprise ordinaire, qu'un prince seul pouvait exécuter. Personne ne dira jamais le nom du constructeur.

On peut affirmer tout aussi bien l'existence de la chaussée empierrée qui traversait le bourg de Saint-Philbert et montait vers Nantes. Elle est citée dans un diplôme de Louis Le Débonnaire de 819, à propos d'une coupure que voulaient pratiquer les religieux de Noirmoûtier (3). Les voies publiques étaient déjà sous l'autorité du Souverain.

Il n'est pas une commune autour du Lac qui ne puisse fournir quelque sujet d'études aux archéologues. Une fibule et deux bracelets en or, de fabrication gallo-

(1) *Congrès archéol. de France*, 1864, p. 59.
(2) *Donation de G. de Sion et autres* (Arch. dép. H 46).
(3) Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 177, nº 1.

romaine, sont sortis de Saint-Aignan, en 1855, avec 150 deniers consulaires en argent.

Certains objets étaient fabriqués sur place, comme le prouve l'existence de divers ateliers fortifiés sur la rive de Saint-Mars-de-Coutais, au village de la Gohellière, par exemple un atelier de terres cuites, entouré de *cloudis*, fossés de défense, derrière lesquels les ouvriers déposaient leurs monnaies et leurs objets précieux. Les débris des fourneaux formaient deux buttes qu'on a traversées en faisant un chemin.

A la Pohérie, près d'un petit cours d'eau, les buttes étaient nombreuses, elles ont été éventrées et dans leurs déblais les cultivateurs ont rencontré « des vases communs et des pots fleuris », d'autres, des rebuts de poteries mêlés à des charbons et à des pierres brûlées. A côté du Petit-Verger, la butte de Malgogne avec ses fossés n'est pas autre chose qu'un atelier fortifié, mais ici les débris ne sont plus de l'argile. La butte renfermée dans une enceinte circulaire et double, était une forge ou une fonderie dont les scories ont été jetées dans les alentours.

Dans le bourg de Saint-Lumine-de-Coutais, l'établissement gallo-romain a toutes les apparences d'une station permanente, car il y a trace de cimetière et d'habitations dans le quartier du presbytère actuel. Il est vrai que c'était le plus bel emplacement pour construire, à une époque où on aimait les grands horizons. Du versant de Saint-Lumine, on domine tout le bassin du Lac. Sans rien chercher, on a déterré dans les vignes, dans le verger, dans le jardin de la cure et dans tous les alentours, des amphores, des poteries rouges et noires, des défenses de sanglier, des fibules, des cornes, des objets de métal, des morceaux de ciment, des briques et des tuiles comme on en trouve sur tous les emplacements des villas. Quant aux inhumations, elles étaient caractérisées par l'emploi de grandes briques à rebords pour former les parois du sarcophage. Certains squelettes

couchés dans un lit de ciment, avaient la tête au Midi et les pieds au Nord, défaut d'orientation qui empêche de les confondre avec les tombes chrétiennes (1).

Tous ces jalons posés par les Anciens sur la ceinture du Lac révèleront aux générations suivantes les meilleures situations à exploiter et contribueront à la création des bourgs modernes. Quand les apôtres du Christ viendront planter la croix dans le pays, Vue, en particulier, se réveillera à la voix de saint Filibert et servira de siège à un bourg où l'on frappera monnaie comme à Deas et à Saint-Mesme (2).

(1) *Annales de la Société Acad. de Nantes.* 1864, p. 438. — *Bull. de la Soc. Archéol.*, 1869, pp. 82 et 83; — 1870, p. 74 et Arch. de la Société.

(2) On a trouvé dans la Basse-Loire des monnaies mérovingiennes portant *Vidua.*

CHAPITRE II

Antiquités Mérovingiennes et Carolingiennes Herbauge et Les Châtelliers

I

Les Villas

Un pays aussi bien percé de routes par les Romains, arrosé par de nombreux cours d'eau et approvisionné par un lac poissonneux ne pouvait pas demeurer désert. Dès que la civilisation antique eut disparu, de nouvelles générations prirent la place des anciennes et continuèrent les travaux agricoles commencés. Les Germains ne furent pas les derniers à réclamer une place. *Magnobode,* le pieux personnage qui donna la *villa de Deas* à l'église de Poitiers, était le fils d'un franc, comme l'indique son nom, il avait été charmé des avantages de la contrée et y avait établi sa résidence en travaillant peut-être à l'évangélisation du pays (1). Il vivait dans la première moitié du VIIe siècle. Son domaine, dans la donation de l'évêque de Poitiers, de 676, n'a pas d'autre nom que celui de *villa* (2).

Tels ont été les commencements d'une foule de localités importantes. Savenay, dans les vieux titres, ne s'appelle pas autrement que *Villa Saviniaca.*

Saint-Lumine-de-Coutais a aussi les apparences d'un bourg qui s'est substitué à une exploitation agricole antique ; ses beaux côteaux étaient heureusement préparés pour la culture et aptes à être transformés en un vignoble très fertile. C'est le cas de Saint-Aignan sur la rive nord, son site a séduit un planteur de vignes dont

(1) Il était diacre.

(2) « Alia villa quœ vocatur Deas posita super amnem Vedoniam. » *Cunauld, son prieuré et ses Archives,* par Léon MAITRE (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1898, pp. 233-261).

le renom s'est perpétué d'âge en âge jusqu'à nos jours. Je ne serais pas éloigné d'attribuer la même origine au Pont-Saint-Martin qui a su fixer l'attention du grand saint Martin de Vertou. Saint-Mars-de-Coutais, remonte moins haut dans le passé, son bourg est sur le passage fréquenté par les voyageurs qui se rendaient de Saint-Lumine au Port-Saint-Père. Il est visible que Passay et Saint-Mesme ont toujours été des centres de pêcheurs et de bateliers qui n'ont apporté aucune contribution à l'agriculture.

II

Herbauge est-il le nom d'une ville ou d'une contrée ? La légende de la submersion

Ce problème historique a préoccupé bon nombre d'auteurs qui ont absolument voulu trouver son emplacement, comme si son existence importait à la géographie de notre région ; ils ne se sont pas aperçus qu'ils étaient en face d'une fable inventée par certains hagiographes du Moyen-Age pour ajouter l'élément dramatique à leurs récits (1).

Le biographe de saint Martin de Vertou devrait être bien renseigné, puisque son héros passe pour l'apôtre du pays d'Herbauge et, cependant, son récit n'inspire pas confiance, il est trop ignorant de la géographie locale quand il nous dit qu'Herbauge est *contiguë à la ville de Nantes* (2).

(1) *Herbadilla et la légende* (Léon MAÎTRE, *Géographie hist.*, II, 83).
(2) Voir notre dissertation sur les *Vies de Saint-Martin de Vertou* (*Ibidem*, t. II, p. 151-182).

P. Lebaud, historien du xve siècle, s'empara du fait de la submersion d'Herbauge comme d'un événement authentique et le rédigea sur le modèle de la disparition des villes maudites de Sodôme et de Gomorrhe.

Dans un temps où les histoires merveilleuses avaient tant de crédit, il devait réussir, il pénétra jusque dans les bureaux des chancelleries. On le vit bien le jour où la propriété du lac tomba entre les mains du duc Jean IV pour l'acquit du droit de rachat. Les officiers ne voulaient plus s'en dessaisir sous prétexte que le Lac tenait la place d'une ville ancienne située en cet endroit et dont la disparition avait été une perte pour le domaine ducal (1).

Une fois lancée dans le public, la légende se répéta de bouche en bouche, jusqu'au xxe siècle, avec le concours d'Albert Le Grand, l'auteur de la *Vie des Saints de Bretagne*, tellement qu'il est impossible de la déraciner aujourd'hui. A la veille de faire des fouilles à Grandlieu, M. Parenteau, conservateur du Musée archéologique de Nantes, adressa des questionnaires de divers côtés et apprit de son collègue M. Chantre, de Lyon, que le lac Paladru, en Dauphiné, passe aussi pour recouvrir une ville engloutie. Cette nouvelle l'a singulièrement refroidi.

Il aurait reçu la même réponse pour le lac de Lourdes s'il avait écrit dans les Pyrénées. Une légende identique flotte autour d'un lac voisin de la ville de Toulouse, et dans notre pays nantais, sans aller plus loin, il ne serait pas difficile de citer des étangs sur lesquels des événements tragiques sont racontés. La légende de la ville enfouie dans la prairie de Bois-d'Inde, à Treffieuc, est un exemple à citer. Le grand lac Murin, formé par les marais de la Vilaine, près d'Avessac, fut aussi, dit-on, le théâtre d'une catastrophe. Si on pressait de questions les paysans, on leur ferait dire, comme à Grandlieu,

(1) *Charte de Jean V*, coll. de 1729, déposé chez Me Billon du Rousset, à Paris. Voir aussi *Aveu du 8 août 1387*, Arch. dép. B.

qu'ils entendent les cloches de la cité submergée, les jours de tempête. Depuis que l'humanité déchue est passée par les épreuves du déluge universel, elle voit partout les vestiges de la colère divine. C'est un cauchemar qui la poursuit et a donné naissance à un certain genre de littérature.

Pour ceux qui pensent qu'il n'y a pas de légende sans fondement, je ferai une concession. Il est fort possible que, dans le temps où saint Martin de Vertou évangélisait les populations du Bas-Poitou, de violentes tempêtes aient soulevé les flots du Lac et renversé quelques maisons dont les habitants auraient été noyés. C'est un fait admissible sur le bord d'un bassin où les vents d'Ouest ont une grande puissance. Ils ont incommodé certainement plus d'une fois les habitants de Passay, puisqu'ils ont perdu le privilège de posséder l'église paroissiale et l'ont laissé reconstruire au bourg de la Chevrolière. C'est autour de Passay que sont les traces les plus nombreuses de bouleversements.

Dugast-Matifeux, dont le sens critique était assez éveillé, pensait que la légende cachait un fond de vérité et proposait Saint-Philbert, comme l'emplacement possible d'Herbauge, oubliant que son nom authentique est *Deas*. Il n'y a pas trace de cataclysmes de ce côté.

Certains auteurs ont compliqué le problème en mêlant les destructions du VIe siècle dont parle Grégoire de Tours, avec celles des Normands datées du IXe, et avec les cyclones qui ont fait disparaître sous les dunes beaucoup de villages au temps d'Henri IV. Voilà les raisons pour lesquelles tant d'opinions divergentes se sont produites sans donner un corps un peu solide à cette histoire de ville maudite qui se serait appelée *Herbauge*.

Une seule chose est certaine, c'est que le nom n'a pas été inventé, il appartient à la géographie historique du Bas-Poitou, mais il représente autre chose qu'une ville. Remarquons d'abord qu'aucun des géographes

de l'Antiquité n'a parlé d'*Herbadilla*, aucun auteur contemporain de cette prétendue cité maudite, ni Grégoire de Tours, ni Fortunat ne font allusion à cette catastrophe qui, pourtant, était appelée à un grand retentissement. Il faut arriver jusqu'aux *Vies de Saints* composées avec l'imagination, plusieurs siècles après les événements, pour en rencontrer la première mention, et, quand on serre les textes de près, on y aperçoit des anachronismes et des invraisemblances.

Au contraire, les auteurs qui nous citent la terre d'Herbauge, le comté et le pays d'Herbauge, nous offrent toute sécurité, ils sont tous d'accord pour appliquer le nom d'Herbauge à la partie du Bas-Poitou la plus voisine de la Mer, depuis les Sables-d'Olonne jusqu'à Saint-Brevin. Quand Lambert partage ses conquêtes, au IXe siècle, entre ses lieutenants, il donne les Mauges à Rainier, Tiffauge ou la Teiphalie à Giraud et le comté d'Herbauge à Rainaud, divisions acceptées par tous les géographes (1) et que nous recommandons comme les seules vraies notions scientifiques.

Dans la formation des légendes, il est parfois très difficile de distinguer la part de l'imagination populaire livrée à elle-même, des additions introduites par la fantaisie des littérateurs. Ici, nous savons ce qu'ont fait certains commentateurs, comme Albert Le Grand de Morlaix, il a répété en langue vulgaire ce que les autres avaient dit en latin, et, quand certains passages lui ont paru obscurs, il ne s'est pas gêné pour dépenser toutes les ressources de son esprit d'invention. La naissance fortuite d'Herbauge au milieu des joncs du lac de Grandlieu et sa colonisation par les exilés de Rezé et de Nantes, sont une fable créée par lui de toutes pièces. Qu'on ne vienne donc pas nous le présenter comme un écho fidèle de toutes les vieilles traditions. Ce n'est pas un historien, c'est un charmant conteur qui n'est

(1) Léon MAITRE. *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure*, t. II, préface.

pas toujours assez ingénu. Pourquoi citer des chroniques qui n'existent pas ? et sacrifier la vérité à l'amour des étymologies comme dans l'exemple suivant ? Qu'on rapproche le texte d'Albert Le Grand de celui du premier biographe de saint Martin, on mesurera mieux sa faculté d'invention :

« *La tradition porte, dit-il, qu'avant que Jules César eust conquis les Gaules, la ville de Nantes estoit bastie de part et d'autre de la rivière de Loire et estoit plus grande et peuplée du costé du Midy que du costé du Nord.* » (1).

Il raconte ensuite que les habitants de Nantes méridionale ayant encouru la colère de César pour avoir adhéré au parti des Venètes, furent contraints de s'exiler et assistèrent à la ruine de leur ville qui fut *rasée*, d'où le nom de *Rezé* (2).

Les habitants exilés allèrent « fonder dans les joncs, « pavots, et herbes aquatiques une nouvelle ville qui « prit le nom d'*Herbadilla*. Elle s'accrut tellement en « six cents ans qu'au temps de saint Martin : « ***C'estoit « une des plus grandes, riches et florissantes de Bre- « tagne*** ».

Voilà comment on apprenait l'Histoire à Nantes au temps de Louis XIII. Avec une érudition aussi légère, ce n'est pas ce professeur qui aurait pu démêler les erreurs semées dans les vies de Saints. Quand un biographe dit que saint Martin fut envoyé par saint Félix *in Herbadillam regionem*, il en fait une ville sans hésiter, et s'empresse de l'imiter en retraçant ses origines comme s'il avait trouvé un manuscrit inédit.

Bornons-nous aux enseignements de la géologie et à ceux de l'archéologie qui nous démontrent l'invraisemblance de la légende. L'effondrement de la ville

(1) *Vie de Saint Martin de Vertou* (Alb. de M., *Vies des Saints de Bretagne*, 3e éd., p. 645 et suiv.).

(2) Tout est faux dans ce récit fantaisiste. Rezé était une ville de Poitou absolument distincte de Nantes.

maudite aurait eu pour conséquence d'entraîner la formation d'un bassin de 85.000 hectares et de changer le cours de quatre rivières au VIe siècle. Il n'y a pas d'exemple d'un pareil cataclysme sur les continents depuis l'apparition de l'homme sur le globe. Celui-ci a pris possession de la contrée dès l'époque celtique, comme l'attestent les mégalithes qu'il a plantés sur les bords de l'Ognon et du Tenu, il a navigué avec les pirogues que l'on a retrouvées, il a même bâti quelques villages sur des pilotis, aux alentours de Passay, dans les eaux peu profondes, et quand les Romains sont venus, ils ont pu établir leurs chaussées dans des endroits tels que nos ingénieurs modernes n'en ont pas trouvé de meilleurs. Nous devons en conclure, tout au moins, que la superficie du Lac n'a pas changé depuis le commencement de l'ère chrétienne.

III

Les Châtelliers

A toutes les époques, les populations ont cherché la sécurité derrière des fossés et des retranchements, parfois elles ont eu le temps de construire d'épaisses murailles crénelées, par exemple autour des villes comme Nantes, parce qu'elles disposaient de matériaux abondants et d'ouvriers nombreux qui ont travaillé partout avec la méthode scientifique des ingénieurs. Il n'en est pas de même dans les campagnes où la direction manquait. Là, on se servait surtout de fossés profonds avec rejets de terre extérieurs formant remparts, on traçait un camp soit circulaire, soit rectiligne suivant la nature du terrain, et s'il existait dans la paroisse quelque vieille fortification, on l'accommodait aux circonstances.

C'est là ce qui s'est passé dans la Loire-Inférieure dans le cours du IXe siècle, sous la pression de la peur que répandait, sur les côtes de l'Armorique en particulier, la menace des invasions normandes. Aux villas succèdent les camps (1).

Les efforts dépensés alors ont été si généraux et combinés avec une telle uniformité que nos ancêtres leur ont appliqué une appellation qui ne permet pas de les confondre avec les travaux imaginés à d'autres époques. Il n'y a rien là de celtique ni de féodal. Ce sont des refuges paroissiaux capables de contenir un groupe important de population et auxquels on donne le nom de *chatellier*, du mot de basse latinité *castellarium* qui passa dans le langage courant, de même que les populations postérieures se serviront plus tard des termes de *château* et de *châtelet* pour désigner les défenses des seigneurs. J'insiste à dessein sur ces vestiges des travaux en terre pour démontrer, par divers arguments, que les habitants ne manquaient pas autour du Lac, du IVe au XIe siècle.

Les communautés religieuses elles-mêmes, qui ont contribué à la fondation de plus d'un bourg en France, ont imité les pratiques des groupes séculiers. Dès que les religieux de Noirmoûtier eurent décidé de transférer leur monastère à Déas sur la Boulogne, ils s'empressèrent de creuser une douve qui embrassait un périmètre de terrain équivalant à la surface de la ville actuelle de Saint-Philbert, douve qui subsiste toujours sur certains points, notamment près de la gare du chemin de fer (2). Avant de quitter leur premier établissement de Noirmoûtier, ils avaient appris l'art de la fortification en traçant un retranchement derrière lequel les habitants de l'île pouvaient se réfugier avec leurs provisions en cas d'alerte. Louis le Débonnaire, qui les autorisa

(1) Voir nos observations sur les *Châtelliers paroissiaux* (Revue de Bretagne et de Vendée, 1894, 1er sem. p. 442-446).

(2) Voir le plan que j'ai publié dans ma *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure*, t. II, p. 183.

à prendre cette précaution, prévoit la construction d'un véritable *castrum* dans lequel on montait la garde (1).

Nul doute que le groupe principal du bourg de Saint-Lumine ait été défendu de la même manière, car le nom de *châtellier* est resté à l'habitation du presbytère et à la petite chapelle comprise dans son enclos. A défaut d'escarpement, on avait eu recours sans doute à un grand terrassement faible au Sud, mais appuyé sur le bassin du Lac, au Nord.

Nous retrouvons la dénomination de *châtellier* à Saint-Léger sur une autre éminence, non loin de l'église paroissiale et là nous notons, comme ci-dessus, que le refuge est voisin de la grande route, comme pour ménager la facilité de fuir en cas de retraite.

A Saint-Aignan, deux localités se présentent avec l'aspect d'un retranchement; cependant il y en a une que je reporterais volontiers à une époque antérieure au IXe siècle à cause de son nom, c'est la presqu'île de *Dun*, appellation celtique qui peut être contemporaine des habitations lacustres. Il y a là une fortification naturelle entourée d'eau sur trois côtés qui peut être fort ancienne et qui aurait pu être utilisée au temps des Normands. Il suffisait de fermer l'entrée de la presqu'île par un fossé. Le retranchement élevé à l'intérieur a 30 mètres de largeur environ sur 300 mètres de long, il offrirait un abri sûr contre un ennemi opérant une descente au moyen de barques. L'autre chatellier est dans les terres.

Sur le territoire du Pont-Saint-Martin, rive gauche de l'Ognon, les vieillards ont connu, dans une situation à peu près semblable, sur une langue de terre nommée la *Pointe d'Erbonne*, une enceinte fortifiée de 150 mètres de diamètre auquel le peuple donnait le nom de *Camp de César*. Au cadastre, c'est le *Camp de la Nivar-*

(1) « Petierunt ut in circuitu monasterii castrum illis fieri permitteremus ut in eo tuti possint » (Léon MAÎTRE, *Cunault et ses archives*, ut supra).

dière. Au milieu, on remarquait un mamelon entouré d'une douve profonde. Sur la rive opposée de la Chevrolière il existait aussi une enceinte dite Le Chatellier qui a pris le nom moderne de Bois-Robin sur le domaine de Trejet. (B 1906, f° 379.)

Dans la commune de Saint-Mars-de-Coutais, on constate que le centre paroissial s'est confondu dès l'origine avec le siège du châtelain de la localité, tant ils étaient rapprochés l'un de l'autre avant le déplacement de l'église. N'est-ce pas l'indice qu'il y avait là plus de sécurité qu'ailleurs pour la population grâce à la présence d'un *chatellier?* Le logis actuel, qui est du xve siècle, domine les marais et le cours du Tenu.

En choisissant la région d'Herbauge comme champ d'action, saint Martin était sûr de trouver l'occasion d'exercer son zèle parmi des populations assez denses. Pendant que le pieux Magnobode vivait dans la villa de *Deas,* l'apôtre bâtissait un pont sur l'Ognon, à Pont-Saint-Martin, des églises à Port-Saint-Père, à Passay, deux autres à Rouans, sur la Chenau et à Cheix. Les religieux de Stavelot-Malmédy s'installaient à Saint-Mesme (*Porto-Vediri*), en 651.

Puis, dans le même bassin, les religieux de Micy, près d'Orléans, viendront à leur tour s'établir (826) sur le Tenu, apporteront le culte de saint Aignan d'Orléans pendant que les religieux de Noirmoutier choisiront le monastère de Deas sur la Boulogne pour y cacher le tombeau de leur patron, en 836. Dans cette accumulation de noms historiques, il y a des preuves de vitalité qui sont encore renforcées par les découvertes de monnaies. Les unes portent les légendes de *Vidua* (1), et de *Deas*, les autres celle de *Portus Vetraria*, sur le Tenu. Aucune région de la Loire-Inférieure n'a jeté autant de monnaies archaïques dans les vitrines de nos musées.

(1) Voici les légendes gravées sur les monnaies : *Deas vico. Alovu Mo. Vidua vico fit. Francolenus. Porto Vidrari, porto Veteri, porto Vediri.* Maurice PROU. *Catal. des Monnaies mérovingiennes.*

Les noms eux-mêmes des saints honorés dans les paroisses, comme saint Léobin, à Saint-Lumine, et saint Médard, à Saint-Mars, appartiennent au calendrier antérieur à l'an Mil, de même que saint Filibert et sainte Anne qui sont honorés sur les autels de Vue depuis le VIIe siècle.

CHAPITRE III

Antiquité des paroisses qui environnent le lac. Les Ports et les Bourgs célèbres

I

Bois ou Bouaye *(Boscum)*

Ce bourg s'est développé sur le bord de la grande route de Nantes à Paimbœuf, près d'une source vénérée et d'une chapelle dédiée à saint Hermeland, l'apôtre de l'île d'Aindre au VIIe siècle. Son territoire borde le bassin du lac et possède un port au village de l'Etier.

Le principal château est sur le domaine de la *Sénégerie*, qu'on devrait écrire *Cénagerie*, pour rappeler que le propriétaire avait le privilège de la pêche à la senne (1) et l'exerçait sur une belle grève en pente douce. Le domaine appelé aujourd'hui Herbauges est un baptême dû à M. E. Simon et un démembrement de la Sénégerie qui date du XIXe siècle. Le Bois de la Noë et la Ville en Bois sont de vieilles terres. Bouaye est inscrit sur le rôle de desséchement pour 52 journaux 75 cordes.

II

Brains

Cette commune est intéressée au desséchement pour une superficie de 279 journaux de marais situés le long de la Chenau, autour du Grand et du Petit-Pesle qui sont les principaux domaines de ce territoire. Le bourg

(1) Le garde-pêche, dans les vieux titres du XIIe siècle, est toujours appelé *Cenagiator* sur la Loire (Dom Morice, *Preuves*, t. I, 529), *David cenagiator exclusarum comitis*.

qui est éloigné de la rivière, a été fondé au milieu d'une forêt, comme l'attestent les noms de *Guerche* et de *Bauche* qui l'environnent. La forêt de Brains est citée dans les vieux titres, c'est la même que la Boulassière.

La liste des châteaux comprend le Plessis, le Pesle, la Cour de Jasson, Lorière, la Sauvagerie, la Pilaudière et la Guerche.

III

Cheix

Son patron, saint Martin de Vertou, l'a classée dans les paroisses évangélisées au VIIe siècle. Le bourg est situé sur la rive droite de la Chenau, près d'un élargissement de la vallée, son principal château était à la Malnoë qu'on associe toujours à celui de Jasson qui est un peu plus haut, parce qu'ils furent longtemps dans les mêmes mains (1). Le village le plus connu est celui de Pilon, autrefois *Pilan*, à cause du barrage et de la chaussée qui permettaient de passer la Chenau en cet endroit depuis l'époque romaine.

On a beaucoup parlé aussi des moulins et des pêcheries de Pilon qui appartenaient aux ducs de Bretagne dès le XIIIe siècle, et qu'il fallut sacrifier pour l'écoulement des eaux. Cheix est intéressée au desséchement pour 304 journaux 56 cordes.

(1) Les Binet de Jasson et de la Blottière ont occupé de hautes situations.

IV

La Chevrolière

Le centre paroissial était dans le principe à Passay, ce grand village dont les maisons pressées les unes contre les autres se reflètent dans la paisible nappe du lac et dont les habitants passent une partie de leur vie dans un bateau.

Là se trouvaient le principal marché, la résidence du curé et l'église dédiée à Saint-Martin.

Si cette dernière existait encore, peut-être contiendrait-elle dans sa maçonnerie les marques d'antiquité qu'on a aperçues ailleurs, par exemple à Saint-Lumine-de-Coutais. Elle devait s'élever non loin de l'endroit nommé le *Charnier*, sur la bordure d'immenses terrains sablonneux où l'on a déterré des ossements humains. Malheureusement; cette rive est très exposée aux coups de vent de l'Ouest et aux ouragans, elle a dû être très éprouvée au VIe siècle et dans les temps plus récents. (1)

Au XIIIe siècle, c'est le nom de *Paçay* qui figure sur les rôles de l'Evêché, mais après le XVe siècle, on lui substitue le nom de la Chevrolière, autre village plus central, mieux placé pour servir de chef-lieu. Passay, néanmoins est toujours le gros bourg d'autrefois, il vit encore des produits du Lac.

« Il est habité par une population double et distincte, dont la physionomie se détache avec un relief curieux au milieu du pays essentiellement agricole qui l'entoure. A côté d'une race amphibie qui fait de la pêche son occupation constante et sa principale ressource, on voit s'élever, depuis quelques années (2), une classe

(1) *Charte de l'évêque Durand de 1283* (Cartul. de Redon, préface).
(2) L'auteur parle en 1876.

commerçante et active à laquelle Passay doit une prospérité qui augmente chaque jour, et dont le négoce commence à prendre des proportions considérables ».

« Pendant que les pêcheurs, après avoir sillonné, pendant toute la nuit, les eaux du lac dans leurs grands bateaux plats, qu'ils nomment barges, pour aller jeter la senne le long des côtes, passent le jour à dormir ou à se reposer à l'abri de leurs filets suspendus en festons, leurs habiles voisins viennent recueillir le prix de leur rude travail nocturne. Levés au moment où les autres se couchent, ils courent les marchés et les foires des environs, ajoutant aux poissons frais qu'ils achètent à bon marché et revendent au loin très cher, les menues denrées du pays, et surtout la volaille de Chalans, de Saint-Philbert et Machecoul, ce qui leur a fait donner le nom expressif de *poulaillers*. Si la vie au jour le jour, l'existence alternativement dure et oisive, augmente chez les pêcheurs la rudesse du type primitif, il commence au contraire à se dégrossir chez les commerçants (1). Leur intelligence s'aiguise dans leurs rapports avec les bourgs et dans le cours de ces opérations qui font de Passay un marché de plus en plus important ».

On compte environ 90 pêcheurs. Leurs engins sont les bosselles ou nasses, les sennes, les tramails, les louves et les lignes de fond.

Le lac de Grandlieu est un réservoir inépuisable de poissons de différentes sortes. Les anguilles abondent en ses eaux calmes en communication régulière avec la Mer, elles s'expédient en gros colis jusque sur le marché de Paris. Les tanches, les gardons, les brêmes, les perches, les carpes, les brochets se consomment plutôt dans le pays et surtout à Nantes, à partir des mois d'août et de septembre.

(1) Jules D'HERBAUGES. *Les Pêcheurs de Grandlieu* (Revue de Bret. et de Vendée, 1876, I, 388-89).

V

Le bourg de Pont-Saint-Martin

Le bourg de Pont-Saint-Martin porte dans son nom l'empreinte de son origine, il occupe un passage fréquenté, sur les rives de l'Ognon, non loin de son embouchure dans le Lac. Saint Martin de Vertou, l'apôtre du pays, remarqua le gué et y construisit un pont. Jeter un pont sur un fleuve pour les voyageurs était une œuvre pie au Moyen-Age. On sait que les confréries de *frères pontifes* n'avaient pas d'autre but que de travailler à ce grand service public. Notre apôtre suivait les habitudes de son époque en travaillant à l'amélioration de la voirie, il avait lui-même besoin de bonnes routes pour se rendre vers les centres populeux qu'il ambitionnait de convertir au Christianisme.

Les habitants du bourg se livrent au plaisir de la pêche dans l'Ognon, rivière très poissonneuse, qui a presque tous les avantages du Lac.

Pont-Saint-Martin a 180 journaux de marais.

VI

Port-Saint-Père (Le)

Le bourg est assis sur une légère éminence qui domine le cours du Tenu, non loin de sa réunion avec les eaux du Lac de Grandlieu. Il est traversé par le grand chemin de Nantes à Machecoul, vieille route très fréquentée, pour laquelle on avait établi un *pont radier* dans la

Chenau qui lui a valu l'appellation de *Port*, comme dans les vallées des Pyrénées. Le nom de Saint-Pierre paraît s'appliquer, comme à Vertou, à l'une des deux églises fondées au VIIe siècle par saint Martin de Vertou. Le prieuré de Saint-Martin était sur l'emplacement de la Mairie.

La fertilité du sol et les agréments de ce pays sont attestés par la présence de nombreux châteaux heureusement situés, et nommés Briord, la Tour, Grandville, Beaumanoir, Beaulieu, la Bonhommerie, le Pré-Nouveau, la Rivière.

La commune est intéressée au desséchement pour une superficie de 778 journaux. Le pont actuel, construit en 1838, a remplacé une chaussée de pierres submersible.

VII

Rouans

Son nom primitif *Rotohenge* paraît emprunté à la langue celtique comme Redon (*Rotonum*) et Rouen (*Rotomagus*).

En fait d'antiquités, je ne puis citer, cependant, qu'un menhir renversé près de Launay. Son territoire s'étend jusqu'à la Loire et comprend, au nord, le domaine marécageux qui fut donné au XIIe siècle, aux Bernardins pour y installer l'abbaye de l'*île de Buzay*, appellation qui signifie alluvion, comme *Buzat* et *Buzon* (1).

La commune est intéressée au desséchement pour une superficie de 887 journaux de marais.

On y arrive de Nantes par la chaussée Leroy et par

(1) *Insula Buzeii* (Arch. dép. H 19).

la chaussée de Messant qui sont en même temps des digues contre les inondations. Du versant sur lequel s'étagent les maisons du bourg, on a une vue étendue sur le cours de la Chenau et sur la naissance du canal de Buzay.

Simon de Messant était, au XIIe siècle, un propriétaire important de Rouans. Les bateaux s'arrêtent dans les ports de la Castière, de Messan, du Pavillon, de la Gravelle, de la Bienassiserie, de Buzay et de Buzon.

VIII

Le bourg de Saint-Aignan

Il est à proximité du Lac, comme les précédents, sur une pente douce qui regarde le Midi, au milieu de terrains bien préparés pour faire un bon vignoble.

Une situation aussi avantageuse n'a pas pu échapper aux Anciens, nous en avons pour garants les antiquités de la presqu'île de Dun et la source bienfaisante à laquelle puisent les malades atteints de la teigne. Le patron de son église est saint Aignan, évêque d'Orléans, qui a joui d'une grande célébrité au Ve siècle. Son culte a dû être importé sur les rives du Lac par les religieux de Saint-Mesmin de Micy que nous avons vus établis à Saint-Mesme par Louis-le-Débonnaire. Nous aurions donc là une paroisse fondée ou rétablie au IXe siècle au plus tard, comme Saint-Mars-de-Coutais.

Elle est intéressée au desséchement pour 21 journaux de marais.

IX

Saint-Léger

Le chenal ou émissaire du Lac enserre ce territoire sur deux côtés et le sépare de la commune de Port-Saint-Père, non loin de sa réunion avec le Tenu.

La surface de ses marais compte pour une étendue de 133 journaux. Le bourg est situé sur le tracé de la grande route de Nantes à Machecoul, il s'est formé autour d'une chapelle dédiée à saint Léger, qui peut remonter au VIIe siècle, comme le bourg de saint Hermeland de Bouaye.

X

Le bourg de Saint-Lumine-de-Coutais

(Sanctus Leobinus)

Si nous avions un itinéraire exact des missions entreprises par les contemporains de saint Martin de Vertou et par tous les apôtres mérovingiens du Bas-Poitou, nous serions bien près de connaître la géographie du pays d'Herbauge, car il n'est pas douteux qu'ils ont attaqué de front tous les centres païens. Partout où leurs disciples ont planté la croix avec l'invocation de l'apôtre régional, on peut être sûr qu'il existait un centre païen avec un nom latin ou celtique comme Prigny, Rotohenge, Chialvahé. Malheureusement, la vie de saint Léobin n'a pas été écrite par un contemporain, elle ne nous renseigne pas sur les localités qu'il a visitées. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le

Christianisme s'y développa rapidement avant le IXe siècle, comme dans les localités voisines, et qu'il laissa des traces de son influence dans une quantité de tombes en calcaire et en briques autour de l'église.

En se reconnaissant les sujets des religieux de Saint-Philbert, les desservants de l'église paroissiale de Saint-Lumine avouaient que leur chrétienté était redevable d'importants services à leurs voisins. A leur tour, les religieux de l'abbaye de Villeneuve, au Bignon, en acceptant la fondation d'un second prieuré à Saint-Symphorien, achevèrent d'imprimer à cette paroisse le cachet d'un fief ecclésiastique. Cependant la vie municipale n'en fut pas atteinte, elle se manifesta lorsqu'il s'agit de prendre possession du marais qui se desséchait sous les pentes du coteau. Chaque année les marguilliers organisaient une mascarade connue dans le pays sous le nom de *jeu du Cheval-Malet* (1). Jusqu'à la Révolution, les habitants de Saint-Lumine ne cessèrent de s'acquitter de ce devoir féodal qui était pour eux la manifestation publique de leurs droits sur une partie des alluvions du lac de Grandlieu.

Leurs relations avec le lac et ses affluents se traduisaient par des échanges négociés au lieu dit le *Grand-Port*, au bas du coteau (2).

XI

Saint-Mars-de-Coutais

Les religieux de l'abbaye de Stavelot-Malmédy ayant été pourvus de bons revenus à la tête de la vallée

(1) Léon DELATTRE. *Le Cheval Mallet* (Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, 1910). Voir Arch. dép. B 1906.
(2) *Aveux de l'Abbaye de Villeneuve* (Arch. dép. B 842-844).

du Tenu, au VIIe siècle, dans la riche contrée des marais salants de Machecoul, il est difficile de croire qu'ils n'ont pas fait un peu d'apostolat autour d'eux. Quand je rencontre le culte de saint Amand, évêque de Maëstricht, à Saint-Mars-de-Coutais, par exemple, il m'est bien permis de supposer qu'ils n'y sont pas étrangers. Il n'est pas nécessaire qu'il soit né dans le pays ou qu'il y ait opéré des miracles par ses missions ; il suffit que ses disciples aient importé une parcelle de ses reliques et vanté ses vertus. Un de ses biographes prétend qu'il était du pays d'Herbauge, ajoutant que son père se nommait *Serène* et sa mère *Amanda* (1).

M. le curé de la paroisse que j'ai consulté, assure que le nom de Sereine est donné, encore aujourd'hui assez fréquemment, aux enfants, le jour du baptême. Il a remarqué aussi que, pendant les Rogations, le peuple tient beaucoup à invoquer saint Amand. Assurément, il y a là des traces évidentes de la survivance d'une vieille dévotion qui sont à noter. Saint Amand, né en 588, est un contemporain de saint Martin de Vertou, il a pu contribuer à la propagation de la Foi dans le bassin de Grandlieu (2).

Dans tous les cas, il a été supplanté par un autre saint personnage venu de la Gaule-Belgique, par saint Médard, de Soissons, car le nom de Saint-Mars n'est pas autre chose que la contraction de Saint-Médard. Cette importation étrangère, que j'attribue à Charlemagne ou à ses fils, s'est opérée dans les mêmes conditions sur quatre points différents du diocèse, dans le courant du xe siècle, au plus tard, à Doulon, à Saint-Mars-la-Jaille, à Saint-Mars-du-Désert et à Saint-Mars-de-Coutais (3). Je veux dire que la première église, dans ces diverses paroisses consacrées à saint Médard,

(1) DUCHESNE. *Scriptores historie francorum*, I, 657).

(2) BOLLAND. *Acta sanctorum*, febr. mensis, I, p. 815-859.

(3) Léon MAITRE. *Le culte de saint Médard dans le diocèse de Nantes* (Annales de Bretagne, 1900, t. XV, p. 292).

nous apparaît accolée à un château, comme si elle devait sa naissance à une initiative privée. L'évêque Benoit en parle clairement dans son projet d'établissement des chanoines réguliers dans son diocèse, à Doulon; il leur transmet les autres églises qui sont sous la même invocation de saint Médard, à raison de la vénération que lui inspirent les chanoines de Soissons (1).

Nous n'avons pas de certitude absolue sur les points d'histoire que nous touchons, mais les probabilités les plus sérieuses sont de notre côté, depuis que nous avons pu assister à la démolition du pauvre édifice qui servait d'église contre le château actuel de Saint-Mars. L'ensemble se composait de plusieurs additions faites autour d'un embryon qui avait la forme d'un *rectangle* comme à Doulon. Le chœur et les chapelles latérales furent imaginés après coup pour augmenter la capacité. Le principal intérêt de la démolition fut dans les fouilles du sol. Elles mirent au jour plusieurs sarcophages de calcaire coquillier, plus étroits aux pieds qu'à la tête, qui ressemblaient absolument aux auges employées pour les inhumations mérovingiennes. (2) A la vue des morceaux dispersés dans le sol et dans la maçonnerie des murs, il semblait évident que la chrétienté de Saint-Mars avait pris naissance avant l'an Mille. En pareil cas, les couvercles des tombeaux sont recherchés pour les ornements ; cette fois, ils ont tous disparu. En sondant le petit espace qui séparait l'église du château, j'ai seulement découvert quelques tombes d'enfants façonnées avec des briques d'apparence antique qui annoncent encore une pratique très ancienne.

Cette commune possède de vastes marais au bord du Lac et du Tenu. Elle est intéressée au desséchement

(1) « Ecclesias quoque que sub ditione nostra in honore beati Medardi fundate sunt..... eis dare decrevimus. » Dom Morice, *Hist. de Bret.*, pr. 1, col. 345 et 509.

(2) La taille extérieure des auges simulait des arêtes de poisson ou feuilles de fougère. Pas de croix à la tête, ni d'échancrure dans l'intérieur.

pour 423 journaux. Son territoire a la forme d'une longue bande resserrée entre le Tenu et le Lac.

XII

Le bourg de Saint-Mesme ou Saint-Mesmin

Le bourg de Saint-Mesme se trouve, en remontant le Tenu, juste au point où cette rivière commence à porter bateau, il ne pouvait être mieux placé pour profiter du mouvement commercial qu'entraînent toujours avec eux les transports par eau. Bien que la localité soit très modeste, elle a une histoire et des parchemins que lui envierait plus d'une Sous-Préfecture, par le seul fait de l'existence de son port situé à proximité d'une quantité de communes qui n'avaient pas de meilleur débouché pour leurs provisions et leurs exportations.

« Les habitants de Machecoul, de Bourgneuf et des « paroisses voisines des Marches de Poitou et de Bre- « tagne, sous le duché de Retz, débitent leurs fruits et « denrées par ladite rivière du Tenu pour conduire à « Nantes et ailleurs » (1). Paulx, Bois-de-Cené, la Garnache et diverses autres, faisaient venir de Nantes des tuffeaux, de la chaux, de l'ardoise, du vin, des planches, du fer, de la résine, et y envoyaient du blé.

Les expéditeurs par cette voie d'eau trouvaient entre autres avantages celui de ne pas payer les droits d'entrée établis à l'embouchure de la Loire ; celui d'éviter les frais de délivrance des congés imposés aux bateaux sillonnant la mer ; enfin, ils n'étaient pas exposés, en temps de guerre, aux rencontres des pirates.

(1) *Procès-verbal d'enquête de 1712*, p. 26. (Archives du Syndicat de Buzay).

Il est donc évident que les rapports de Saint-Mesme et de Nantes étaient autrefois très étroits et que le grand moyen de communication de ces deux centres était la rivière du Tenu.

Etant donné le mouvement d'affaires qui résultait de ce rapprochement, j'oserai dire que le nom officiel du bourg inscrit dans les actes devait être le *port Saint-Mesme*, qu'un caprice seul de l'usage a pu supprimer l'appellation de *port* qu'il méritait avec beaucoup plus de raison que le Port-Saint-Père. Celui-ci n'avait guère à expédier que des vins et du blé, comme le Port-Fessant sur Sainte-Pazanne, tandis que celui de Saint-Mesme était assuré d'un fret abondant par la proximité des ateliers salicoles de Machecoul, de Fresnay, de Bourgneuf et de Bouin.

La duchesse de Raiz fait valoir elle-même cette considération, en 1712, quand elle dit : « Les sels destinés pour le Parti, pour distribuer dans le centre du Royaume, ont été conduits des marais salants qui sont au terroir dudit duché de Retz et autres voisins, au même port de Saint-Mesme et mis dans des bateaux et voiturés à Nantes, dans des Salorges ou déchargés dans des bateaux, pour les monter le long de la Loire à leur destination. »

On sait que le sel a toujours été un objet de trafic des plus recherchés et dont l'usage n'a jamais chômé. Il faudrait remonter à l'époque romaine, si l'on voulait fixer l'origine de cette industrie sur les côtes voisines de l'embouchure de la Loire, elle seule a pu attirer les étrangers dans la vallée du Tenu et grossir les revenus du fisc royal en Aquitaine.

Les religieux de Stavelot-Malmédy (Ardennes), n'avaient jamais entendu parler du Tenu, sans doute, le jour où le roi Sigebert III leur délivra, en l'année 651, un diplôme qui les mettait en possession d'un droit de *tonlieu* dans le port de Saint-Mesme, alors nommé *Portus Vetraria* ; ils apprirent bien vite que la donation était un revenu important puisqu'elle comprenait un

personnel d'agents, de magistrats, de gardiens que le Roi faisait passer sous la dépendance des religieux. (1)

Notons d'abord que le *tonlieu* dont il est question n'est pas un petit péage à lever sur un pont ou sur un bac de passage, comme aurait pu être le *tonlieu* du passage du Port-Saint-Père, à l'occasion du roulage ; c'est bien un *droit de navigation* à percevoir sur des bateaux qui remontent et descendent le courant de la rivière. Le rédacteur parle d'enlèvement par bateaux *navalis evectio*, de taxes d'échange (*negotiantium commercia*), de droits d'abordage (*quolibet ripatico*), expressions qui ne seraient pas employées dans tout autre cas. C'est en vain que certains interprètes ont essayé d'appliquer ces textes au *Port-Saint-Père*, car, en y regardant de près, on voit que les agents étaient obligés d'assister au chargement des marchandises dans le port d'embarquement pour se rendre compte des quantités et de leur valeur.

Les religieux des Ardennes conservèrent longtemps leur établissement de *Portus Vetraria*, car, au xe siècle, l'auteur de la vie de saint Remacle nous rapporte que le Roi lui confirma la jouissance de certains domaines en Aquitaine et, en particulier, ce qu'il avait au *portus Vetraria* sur le Tenu (2).

D'autres religieux attirés par l'abondance qui régnait dans le pays de Saint-Mesme firent des démarches à la Cour et obtinrent du souverain une certaine étendue de terres, ce sont les religieux de l'abbaye de *Saint-Mesmin de Micy*, près d'Orléans. Charlemagne les combla de joie en leur concédant le domaine dont ils ont fait la belle propriété du *Prieuré de Saint-Mesme*, un peu au-dessus du port. Louis-le-Pieux en rappelant la concession, dit formellement que les biens sont situés

(1) « Telonium igitur quod ad portum Vetraria super fluviis Taunuco Ittaque. » Léon MAITRE, *Questions de géographie mérov.* (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1899).

(2) Bollandistes. *Acta Sanct.*, septembris, t. I, 684.

autour du *Portus Vetraria*, dans la vallée du Tenu et dans le pays d'Herbauge, en Poitou (1).

Ce n'était pas un domaine nu ou une lande à défricher qu'on leur offrait, mais bien une villa du fisc royal, qui avait passé par les mains d'un favori du roi Pépin, nommé Garotholène, et dans laquelle il avait mis en valeur des salines, des vignes, des terres, des prés, des pâturages et des bois, avantages qui existent encore dans Saint-Mesme et aux alentours.

En retour de ces bienfaits, le premier soin des religieux fut de payer leur dette de reconnaissance en fondant une église et un petit monastère pour assurer le service religieux. Voilà comment je comprends le premier établissement de la paroisse, cependant, il serait possible qu'un prêtre fût passé avant eux pour tenter quelque fondation. C'est une opinion vers laquelle on incline, en regardant certaines sépultures conservées sous la terre des jardins du haut bourg. Elles se composent de grandes auges de calcaire coquillier, d'une apparence très archaïque qui seraient peut-être reconnues pour mérovingiennes, si on avait le loisir de les étudier et la possibilité de les retirer au jour. Les fouilles de la maison des Sœurs ont mis à nu des sépultures du même genre.

Quand un pays a été livré aux négociants, il est rare que le sol ne recèle pas quelques monnaies anciennes, malheureusement, les inventeurs vont les porter à la ville où elles restent perdues jusqu'au jour où un numismate reconnaît leur provenance. M. Prou nous apprend qu'on a recueilli, dans une contrée voisine de la Basse-Loire, des monnaies portant les légendes *Porto Vidrari*, *porto Veteri* et *porto Vediri*, qui seraient des variantes de *Portus Vetraria* (2). Sous les mérovingiens, il est avéré qu'on frappait monnaie dans des

(1) « In Pictavinsi territorio, in portu Vitrariæ, in pago Herbadelico, super fluvium Taunacum. » (*Diplôme de 828*, Dom Bouquet, *Hist. des Gaules*, VI, 556.)

(2) *Catalogue des Monnaies mérovingiennes.*

abbayes et des localités sans importance. Classer le bourg de Saint-Mesme parmi les ateliers monétaires de la Gaule pourrait être un fait acceptable.

La multiplicité des chemins est aussi un signe d'antiquité pour une localité, elle s'affirme encore ici par des empierrements insolites vers Saint-Lumine, par la présence d'une Templerie, vers la côte, par des communications directes avec la Marne, Touvois, Machecoul et Sainte-Croix.

A quel moment le nom de *Portus Vetraria* a-t-il disparu pour faire place à l'invocation chère aux moines de Micy ? Nous ne saurions le dire. Les changements de ce genre se font toujours avec lenteur. On a commencé par se servir du nom de *Maximin*, qui était le patron officiel de l'église, dès le IXe siècle, puis on a dit *Mesmin* par contraction, et enfin *Mesme* qui est une altération grave parce qu'elle tend à faire croire que *saint Maxime* fut honoré dans la vallée du Tenu.

Ce qui a persisté, c'est le courant commercial créé par les habitudes des Anciens, la quantité des objets à exporter et le besoin d'échanges qui se manifestait dans la région voisine.

Voici ce qu'en pensait un ingénieur au début du XIXe siècle :

« Le chemin de Machecoul à Saint-Mesme est presque impraticable pendant toute la saison la plus favorable à la vente des denrées et à la navigation du Tenu. A peine pendant trois mois de l'année peut on y passer aisément. Les difficultés que l'on surmonte pour faire les transports, les accidents auxquels les marchandises, les chevaux et les conducteurs sont exposés et le grand mouvement qui se fait remarquer au milieu de ces obstacles et de ces dangers, sont des preuves incontestables du besoin de commerce qu'on éprouve dans cette contrée » (1).

(1) *Rapport de M. Plantier, mars 1819* (Arch. dép. $\frac{S}{2}$ 347).

La ville de Machecoul est séparée du Tenu et du port de Saint-Mesme par une distance de cinq kilomètres. Cet inconvénient qui n'avait pas arrêté l'élan des Anciens, parut intolérable à la génération de la fin du XVIIIe siècle et excita son esprit d'initiative. C'était le moment où les travaux publics se développaient de tous côtés. Il parut tout naturel de creuser un canal qui permît aux négociants de Machecoul d'embarquer leurs marchandises chez eux et d'user de la voie du Tenu sans se rendre à Saint-Mesme. (1)

Le projet fut défendu par le dernier seigneur de Raiz, M. de Brie-Serrant, mais les négociations furent interrompues par les événements de la Révolution et par les guerres de l'Empire.

Dès que la paix fut rétablie, la Mairie de Machecoul porta ses doléances à la Préfecture et demanda que le projet de canal fût remis à l'étude. L'ingénieur Plantier ne voyant pas de difficultés, rédigea un devis de 109.000 francs dont l'exécution paraissait très simple (2). L'adjudication qu'on tenta en 1825 fut sans résultat.

Un autre cahier des charges, dressé en 1840, soumis à l'enquête en 1841, ne fut pas mieux accueilli par l'opinion publique, bien que le Maire de Machecoul lui-même se mît en quête d'un entrepreneur. On soulevait beaucoup d'objections parceque les combinaisons financières reposaient toujours sur le produit d'un tarif de péage impopulaire.

Malgré leur insuccès, les promoteurs de l'entreprise vantaient les avantages d'un canal à grande section et proposaient une dépense de 200.000 francs comme un moyen de triompher de toutes les résistances.

On croyait l'affaire enterrée, lorsqu'en 1865 le maire

(1) Le Comité de Mendicité de l'Assemblée nationale provoquait la création des chantiers utiles (Arch. dép. $\frac{S}{2}$ *Projets de canaux*).

(2) « Il serait facile et peu dispendieux d'ouvrir un canal de Machecoul à Saint-Mesme et de joindre la rivière de Falleron à celle du Tenu. Ce canal a été commencé anciennement, il ne s'agit que d'augmenter ses dimensions. » (*Ibidem*).

François se mit en tête de constituer une Compagnie de capitalistes indigènes qui, croyait-il, seraient plus aptes que les étrangers à doter le pays d'un élément certain de prospérité. Un décret de mai 1865 lui accorda la concession du canal de Saint-Mesme à Machecoul en lui promettant une subvention de 35.000 francs, les communes devaient apporter un contingent de 60.000 francs, enfin on allait commencer les expropriations des terrains lorsque M. François donna sa démission, effrayé sans doute par les mauvaises volontés qui l'entouraient.

XIII

Sainte-Pazanne

Cette commune est, comme Saint-Mesme, uniquement bordée par le cours du Tenu dont elle emprunte les eaux au Port-Fessant pour ses transports. Ses marais couvrent une superficie de 173 journaux 65 cordes.

Elle n'est pas moins ancienne que ses voisines comme l'atteste l'invocation de *sainte Pexine*, sa patronne, dont le culte était pratiqué en Poitou à l'époque mérovingienne, dans le canton de Mareuil. Le bourg est sur le passage de la grande route de Nantes à Machecoul.

XIV

Le bourg de Deas ou Saint-Philbert-de-Grandlieu

On n'a pas recueilli dans le bourg de Saint-Philbert de ruines ou de débris mobiliers qui puissent nous autoriser à croire que les Romains y avaient fondé un établissement permanent. Son plus ancien nom lui-même, *Deas* qui a une apparence latine, pourrait être une altération de la forme *Dias* qu'on trouve dans le Morbihan accolée, comme ici, à un pont, et alors nous serions en présence d'une appellation celtique faite pour désigner un gué ou un endroit marécageux.

La première fois qu'elle apparaît dans notre histoire locale, c'est avec un parchemin du chartrier des religieux de Noirmoûtier (1), quand l'évêque Ansoald, de Poitiers, appela son ami Filibert de Jumièges pour le retenir dans l'Ouest, en l'année 676. Les domaines qu'il lui concéda pour faire vivre son abbaye sont des villas telles qu'elles étaient constituées sous les Mérovingiens avec des dépendances de toutes sortes. Il en est une dans l'énumération qui se nomme *Deas* ; c'est bien la nôtre, puisque le texte la place sur la Boulogne (***Vedonia***). (2)

Le jour où les religieux sans cesse inquiétés par les barques des Normands qui s'approchaient de leur île, décidèrent de changer de résidence, ils jetèrent les yeux sur leur villa de *Deas* avec laquelle ils communiquaient facilement au moyen d'une voie romaine, et posèrent les bases d'un second monastère, vers l'an-

(1) Léon MAITRE. *Cunauld, son prieuré et ses archives* (Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. LIX, 1898, pp. 233-261).

(2) « Alia villa que vocatur Deas, posita super amnem Vedoniam (*Ibidem*).

née 815, là où s'élève la vieille église de Saint-Philbert (1).

Cette position était avantageuse pour eux ; elle assurait leur alimentation en remplaçant la Mer par les eaux du Lac et leur procurait des moyens de transport par terre et par eau, puisque la voie romaine passait devant le monastère pour se diriger vers Nantes au moyen d'un pont de bois jeté sur la Boulogne à 200 pas de là, avant la tête des marais.

Dans un temps où les pirates étaient sans cesse en course, il était prudent de penser à la défense de chaque localité et de multiplier les retranchements (2). Les religieux firent valoir cette considération près de l'empereur Louis-le-Débonnaire qui, par un diplôme de 819, leur accorda l'autorisation de couper la voie royale et de prendre l'eau de la Boulogne pour remplir les fossés de l'enceinte creusée autour du bourg. Dès lors, l'établissement de *Deas* devint une place quasi fortifiée dont on peut voir les restes près de la gare. Le fossé n'a guère plus de 5 mètres de largeur. C'était insuffisant pour assurer sa sécurité. Les pirates n'étaient pas hommes à s'arrêter devant un obstacle aussi faible, ils arrivèrent jusqu'à l'église, en 847, le 29 mars, ils l'incendièrent ainsi que le monastère voisin.

La communauté un moment dispersée se reforma et reconstruisit à la hâte la nef que nous avons sous les yeux en s'aidant de larges briques pour soutenir les matériaux, comme elle l'avait fait, en 836, lorsqu'elle avait installé définitivement le corps de saint Filibert sous le maître-autel, dans une crypte fermée ; cette partie n'eut pas à souffrir de l'incendie et demeure debout.

(1) « In pago qui dicitur Erbadellicus, in loco cujus vocabulum est Deas. » *Diplôme de Louis le Pieux de 819* (Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 177, n° 1).

(2) « Ob commoditatem ejusd. monasterii ex fluvio qui dicitur Bedonia aquam ibi velle perducere. » Léon MAITRE, *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure*, t. II, p. 183.

Les reliques furent emportées, en 856, en Anjou, le tombeau seul resta vide dans la crypte ; cependant, il ne cessa d'être entouré de vénération en souvenir des miracles nombreux qui s'étaient accomplis de 836 à 856.

Etablis définitivement en Bourgogne, à Tournus, les religieux de Saint-Philbert de Noirmoûtier n'oublièrent jamais leur résidence de *Deas*, ils s'empressèrent d'y fonder un prieuré au XIe siècle lorsque le calme permit de revenir aux vieilles habitudes. Le prieur de Saint-Philbert devint un personnage ecclésiastique important qui avait la surintendance des prieurés de l'abbaye de Tournus dans le diocèse de Nantes.

Les églises de Saint-Viau, de Vue, de Saint-Lumine, de Passay, de Saint-Colombin, de Saint-Jean-de-Corcoué, de Mormaison, de la Limousinière, de Passay, des Moûtiers, de Saint-Ph. de Machecoul et de Legé relevaient de son autorité. Renfermé dans son logis, derrière son enceinte de fossés du IXe siècle, il avait l'air d'un gentilhomme prêt à subir un siège. « *Le prioré de Saint-Philbert-de-Grandlieu est basty dans la ville dud. Saint-Philbert (qui est close) de troys corps de logis environnés de fossés pleins d'eau et de fortes murailles* ». (1)
Telle était la description qu'on en faisait dans les vieux titres.

Dans le circuit de la ville, on voyait plusieurs maisons nobles avec grandes dépendances, celles du Chaffault, de la Grue, du Souchay, de l'Espiardière, celle du Temple, dont les propriétaires recherchaient le confort pendant la mauvaise saison. La Papine, au Sud, et le Port-Bossino, à l'Est, étaient simplement des logis de gros bourgeois, tandis que les grands domaines ruraux étaient occupés par les seigneurs de la Moricière, de Monceaux et des Jamonnières dont les noms sont célèbres dans l'histoire moderne.

(1) *Aveu du XVIe siècle.* (Ms. lat. 17092. Bibl. nat., pp. 99-103).

XV

Vue

Après avoir été une ville ou un retranchement gaulois (1), Vue a été sans interruption une châtellenie féodale par le même motif qui avait attiré les premiers occupants. Aucune place n'était plus facile à fortifier et à défendre à raison des nombreux marais et des cours d'eau qui l'entouraient. Elle avait de plus l'avantage de se trouver à l'embouchure d'une rivière navigable, fréquentée par les bateliers, il y avait donc une recette de péage productif à y installer pour le seigneur châtelain, gardien de la forteresse. Sa configuration est celle de deux mamelons séparés par le cours du Tenu ; celui de l'Est, siège de la plus vieille agglomération, celle qui mérite le nom de *ville*, et celui de l'Ouest qui, par une confusion étrange, a supplanté le premier dans les souvenirs historiques. Il est vrai que la plus ancienne église est à l'Ouest, elle est dédiée à saint Filibert, le fondateur de Noirmoûtier au VIIe siècle, ce qui est encore un témoignage d'antiquité. La villa de Deas qui appartenait à cet apôtre, au fond du Lac, devait l'attirer souvent, lui ou ses disciples, dans la vallée du Tenu. La chapelle Sainte-Anne qu'il avait fondée est devenue l'église paroissiale au XIXe siècle.

Quand la châtellenie de Vue fut divisée, le château de la Blanchardais devint le siège de la seconde seigneurie.

(1) Voir au chapitre II la description de la cité gauloise.

CHAPITRE IV

La région du Lac au temps de la Féodalité

Domination partagée entre les

ducs de Bretagne, les barons de Raiz,

les châtelains de Vieillevigne

et des Huguetières

I

Divisions féodales de la région du Lac

Au moment où les comtes de Nantes ont succédé aux délégués des empereurs carolingiens sur la rive gauche de la Loire, ils se sont partagé l'autorité et l'administration du territoire avec un certain nombre de gros feudataires qui sont devenus, d'un côté, les sires de Goulaine et de Clisson, de l'autre, les sires de Raiz et des Huguetières, les vicomtes de Rezé, de Barbechat et du Migron qui tous reportaient leurs hommages à la tour du Bouffay. Au milieu de ces juridictions, ils créèrent des enclaves comme la sénéchaussée de Toufou dans le pays de Clisson, et la sénéchaussée de Loyaux dans le pays de Raiz, (1) dont les officiers étaient, en quelque sorte, les surintendants des comtes de Nantes, recrutaient l'ost, rendaient la justice et géraient leurs revenus (2).

Le Lac, par suite de ces divisions, se trouvait dans une zône intermédiaire entre le pays de Clisson et le pays de Raiz, il formait une sorte de réserve que le comte n'avait pas abandonnée complètement au seigneur des Huguetières, puisque dans chaque paroisse riveraine il avait, comme lui, un groupe de tenanciers et de vassaux nobles, il surveillait le cours du Tenu par son sergent féodé d'Ardenne, en Sainte-Pazanne; et les moulins qu'il avait fondés sur la Chenau, au barrage de Pilan, montraient qu'il entendait conserver à son profit les eaux de la val-

(1) Loyaux avait son siège dans le marais de Fresnay. *Description de la Vicomté de Loyaux en* 1678 (Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, 1903, pp. 221-236).

(2) Arch. dép., B 1889.

lée. A Vue, on retrouvait encore les agents du comte au XIIIe siècle, comme le prouve un acte de donation de 1265 en faveur de son fils Pierre de Bretagne. Les sires de Raiz, déjà très envahissants, n'ont pénétré à Vue que par un acte d'échange (1).

Si donc le seigneur de Vieillevigne ou un autre avait été inféodé, dès cette évoque, du fond du lac, on voit qu'il aurait joui d'une propriété bien précaire, puisque le niveau de l'eau dépendait absolument du caprice des meuniers du Souverain établis à Pilan. Le fait fut sensible le jour où les moulins furent supprimés ; les rives qui se trouvèrent à l'abri de l'inondation passèrent dans le domaine ducal de Loyaux et furent enrôlées sur les livres de recettes de ce domaine pour une taxe annuelle de plus-value. Il n'y a pas d'apparence que le seigneur du Lac, s'il y en avait un, ait fait de réclamation.

Ceux qui considèrent les choses de loin sont toujours tentés de croire que la domination des sires de Raiz s'étendait sur toute la rive gauche de la Loire, dès le début, tandis qu'en réalité, ils n'ont reçu en partage qu'un lot restreint dans la région maritime, lot qu'ils ont augmenté peu à peu à travers les siècles. Le reste du pays fut très morcelé, et, en regardant la carte féodale, on voit que les ducs avaient gardé pour eux de belles parts. Leur politique prudente ne voulait pas de vassaux trop importants au XIIIe siècle, elle les surveillait au moyen de ses vicomtes.

Les faits sont là pour le prouver : Silvestre de Rezé, appelé sergent féodal et alloué du comte de Bretagne, en 1260, percevait les rentes jusqu'à Rouans (2).

Parmi ses successeurs, je vois un autre Silvestre de Rezé, seigneur de Briord, en 1390 (E 352). Il est à croire qu'il est l'ancêtre des sergents féodés qui s'installèrent au château d'Ardenne, au nom du Souverain, et qui per-

(1) Anne, femme de Girard Chabot, donna en échange Nogent-le-Rotrou, 1265. (*Cartul. des sires de Raiz*, n° 217.)
(2) Arch. dép., H 47.

cevaient ses rentes dans les paroisses de Fresnay, du Pellerin, de Port-Saint-Père, de Saint-Père-en-Raiz, de Saint-Michel, de Saint-Brevin, de Saint-Philbert et de Saint-Lumine (1).

Les châteaux ne manquent pas dans le pays de Raiz, mais ils sont particulièrement nombreux et pressés les uns contre les autres dans la région du Lac. Il est évident qu'il y a là une grande attraction qui rassemble tous les amateurs de pêche et de chasse parce qu'ils sont assurés d'y faire bonne chère. J'y vois établis, dès le XIIIe siècle, des seigneurs du pays de Châteaubriant, comme Olivier de Rougé et Geoffroy de Sion (2).

Je me contenterai de citer seulement les logis voisins du Lac avec leurs principaux propriétaires, parce que beaucoup d'entre eux ont joué un rôle dans les conflits soulevés par les questions de desséchement.

Si nous comparons la conduite des seigneurs, nous remarquons, d'un côté, l'esprit envahissant des barons de Raiz, qui profitent de toutes les occasions (3) pour agrandir le périmètre de leurs fiefs ; de l'autre, la politique assez terne des derniers seigneurs de Vieillevigne qui, investis du droit de justice sur le lac, n'ont pas compris que leur intérêt était d'acquérir la Moricière, Souché, l'Arsangle, ou Saint-Aignan. La Sénégerie elle-même, qui était leur seule et unique possession sur le Lac, fut vendue par Jean de la Lande lui-même à François Biré, en 1576 (4).

(1) Arch. dép., B 1888-1889.
(2) Arch. dép., H 22, H 56.
(3) Au XIIe et au XIIIe siècle, la seigneurie de Saint-Philbert elle-même était aux Machecoul, Bernard et Olivier. (*Chartes de Geneston et de Buzay*).
(4) *Archives du château de la Senaigerie.* On disait aussi *Sannagerie.*

II

La Seigneurie des Huguetières, ses droits, son partage et sa réunion au duché de Raiz

De toutes les seigneuries qui environnaient le Lac, celle des Huguetières était sans conteste la plus importante, car elle s'étendait sur 14 paroisses qui, pour la plupart, sont rangées en ceinture autour du bassin du Lac, ou, pour quelques autres, font une pointe dans la Vendée jusqu'à Bois-de-Cené, Paulx et la Garnache. Les autres paroisses de la mouvance des Huguetières sont : Bouaye, Le Bignon, Port-Saint-Père, Saint-Philbert-de-Grandlieu, Saint-Mesme, Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Mars, Saint-Aignan, Machecoul, Pont-Saint-Martin, La Chevrolière et Saint-Colombin (1). Elle avait tellement de vassaux qu'il ne lui fallait pas moins de 4 sergents féodés établis à l'Epine, à Chevreux, au Plessis et à la Moinerie pour assurer le recouvrement des redevances.

Le prince qui avait créé son périmètre lui avait en même temps donné la juridiction féodale suprême sur toutes les petites seigneuries dispersées sur son territoire ou à peu près, voire même sur la Clartière en Machecoul. Un jour, le seigneur des Huguetières concède des droits d'usage dans la forêt de Machecoul (2) ; un autre jour, il reçoit les hommages des seigneurs de Monceaux, du Trejet, de la Frudière, de l'Arsangle, de la Noë de Passay, de Viesgue, de Saint-Aignan, de Saint-Mars, de Briord, de l'Enfrenière ; ou bien il arrente les landes des Huguetières au Bignon, il rend la justice depuis Cheix jusqu'à Saint-Philbert ; en un mot, il a

(1) Le fief des Huguetières à Machecoul, en 1780, comprenait même la motte de Sainte-Croix (Arch. dép., E 352).

(2) Citation d'actes dans les *Rapports* de 1763. (Arch. dép., B. Présidial.)

des vassaux dans chacune des paroisses limitrophes du Lac. Ce qui lui échappe appartient au Duc ou au Roi, suivant les époques.

On se demande pourquoi on a donné à cette juridiction la forme d'un grand cercle enveloppant le Lac de tous côtés, si ce n'est pas pour la constituer gardienne du bassin. Dans les contestations qui surgissent au xve siècle, on voit sans surprise que le seigneur des Huguetières a des droits de pêche et de police importants sur le Lac, puisqu'il peut interdire au seigneur de Vieillevigne de tirer ses filets sur ses fiefs et de les faire sécher, sous peine d'amende et de saisie de matériel (1). Un autre jour, ses officiers arrêteront des particuliers qui avaient pêché dans son canton, et ils les forceront à reconnaître qu'ils auraient dû se munir de sa permission pour tirer leurs filets et les essever (2).

La seigneurie des Huguetières avait rang de simple châtellenie, comme la seigneurie de Clisson ; elle n'en avait pas moins droit à l'indépendance suivant la loi féodale. Au début et pendant plusieurs siècles, les seigneurs des Huguetières ont porté directement aux ducs de Bretagne ou aux comtes de Nantes leurs actes d'hommage.

Au xve siècle, leur situation changea, leurs gros revenus excitèrent l'envie de leurs voisins, les barons de Raiz, qui étaient alors de la puissante famille de Laval (3), pourtant très richement dotée, et qui ne manquaient pas une occasion de s'agrandir. En ajoutant une nouvelle terre à la liste de leurs vassaux nobles astreints à l'hommage direct, vis-à-vis d'eux, ils rehaussaient d'une part leurs droits honorifiques, et, de l'autre, ils augmentaient leurs produits éventuels, puisque l'*hommage* entraînait le *rachat* (4). En d'autres termes, le seigneur

(1) Arch. dép., F 497, 519 et 520.
(2) *Accord de* 1467 (Inv. de titres, E 521, Arch. dép.).
(3) Catherine de Machecoul avait épousé Pierre de Craon.
(4) Le seigneur suzerain qui exerçait le *droit de rachat* sur une terre en jouissait un an à la mort de chaque propriétaire noble.

des Huguetières, en se déclarant l'homme-lige du baron de Raiz, était obligé de lui céder pendant un an la jouissance de ses domaines avant d'en prendre possession, à chaque décès de propriétaire. Le complot réussit grâce à la complaisance des Dinan, qui possédaient alors la seigneurie des Huguetières.

Le duc de Bretagne, en cette occasion, défendit mollement sa souveraineté ; ses officiers auraient pu facilement répondre au baron de Raiz que son ressort était complet avec ses quatre châtellenies de Machecoul, de Bourgneuf, de Prigny et de Pornic, chiffre légal du code féodal, et que d'ailleurs Aliénor de Thouars et Louis, vicomte de Thouars, au XIVe siècle, adressaient directement leurs réclamations et leurs hommages aux ducs (1).

Il existe des actes favorables aux prétentions des sires de Raiz, de 1414, de 1428, de 1448, mais il faut les regarder comme des usurpations ou des actes basés sur une méprise (2). Il est fort possible, en effet, qu'au moment d'un mariage, une partie de la châtellenie de Machecoul ait été détachée de la baronnie de Raiz pour augmenter la valeur des Huguetières. J'ai eu la pensée de cette annexion probable en voyant la prolongation des Huguetières jusqu'au sud de Machecoul. Les officiers chargés de recevoir les aveux n'avaient pas toujours des registres au courant des mutations ; c'est la cause sans doute de toutes les tergiversations qui motivent tant de procès. Prigent de Coëtivy convoitait toutes les mouvances des alentours du Lac pour être en possession du bassin tout entier. Après avoir racheté Souché et les Jamonnières, il avait conclu un échange et un prêt avec Louis de Machecoul pour avoir le *lac lui même*, c'est-à-dire la juridiction (3).

Après la mort de Charles de Dinan, le duc se fâcha et

(1) *Dispense de rachat pour la ve d'Olivier de Machecoul*, 1345. (E 151.) *Hommage du Pont-Saint-Martin*, 1367. (E 148, Arch. dép.). Voir aussi E 353 et 354.

(2) Mandement ducal du 7 janvier 1445. Inv. de pièces, E 219.

(3) Arch. dép., E 1014.

exigea le rachat de la châtellenie des Huguetières telle qu'elle était, pour en jouir jusqu'à ce que le baron de Raiz apportât des justifications. Le vassal s'abaissa sans doute une fois pour apaiser le Souverain, mais René de la Suze obtint la prestation des hommages de Guy de Laval, en 1460 et 1474.

A la mort de Françoise de Dinan, André de Chauvigny, baron de Raiz, fut moins absolu que ses prédécesseurs, quand il fit main basse sur l'héritage de cette princesse. Il exposa que les appels de la juridiction de Saint-Philbert et des domaines situés au sud de l'Ognon se portaient à Machecoul, faisant entendre par là qu'il y avait deux parties distinctes dans la seigneurie des Huguetières (1). La sentence définitive manque au dossier. Cette lacune nous prive de l'avantage d'une lumière complète sur une question qui a son importance dans l'histoire du Lac.

Le baron de Raiz avait un moyen sûr de l'emporter, c'était d'acheter la seigneurie des Huguetières et de la réunir à la baronnie de Raiz. C'est ce qui arriva au XVIe siècle, quand le maréchal de France, Claude d'Annebaud, céda aux Laval ses terres de Montaflilant et de Plancouet contre la seigneurie des Huguetières, y compris Châteaubriant (2). Désormais, les ducs de Raiz ajouteront à tous leurs titres celui de seigneur des Huguetières jusqu'à la Révolution et recevront de ce chef les hommages de la plupart des terres formant la ceinture du Lac. La coutume des démembrements et des consolidations de fiefs, semblables au cas que nous citons pour les Huguetières, a tenu une si grande place dans l'histoire des seigneuries qu'il est difficile de fournir un état exact des mouvements qui ont bouleversé le sys-

(1) Arch. dép., E 519.

(2) *Acte du* 11 *avril* 1542. (Arch. dép., E 486). Voir aussi *Acte de* 1545 pour le Port-Saint-Père (E 353). *Châteaubriant* représente la portion démembrée et sans doute celle qui ne fut pas vendue par les Laval. Les barons de Raiz n'avaient rien autour du Lac avant l'acquisition des Huguetières.

tème féodal et la liste des propriétaires qui se sont succédé dans chaque ressort. Cette seigneurie ou châtellenie des Huguetières elle-même a été morcelée, à un moment que nous ignorons, pour fournir une dot à une fille ou un préciput à un fils. C'est pourquoi, dans l'échange ci-dessus de 1542, il est stipulé que l'acte s'applique aussi à *Châteaubriant*, désignation qui représentait la partie nord de la seigneurie des Huguetières (1). Encore aujourd'hui, la partie du bourg du Pont-Saint-Martin qui est sur la rive droite de l'Ognon se nomme Châteaubriant, en souvenir de la division féodale dont nous parlons. Quand on lit que Louis, vicomte de Thouars, a fait hommage au duc du Pont-Saint-Martin, cela veut dire qu'il est apanagé seulement de la moitié des Huguetières (2).

Cette division est également bien marquée dans la constitution de dot de Bertrand de Dinan par son père, en 1414 ; sa part comprend le manoir des Huguetières avec ses dépendances entre la rivière de Loire et la rivière de l'Ognon, et entre la Loire et le lac de Grandlieu.

Après ce que nous avons dit de son étendue, on voit que Charles de Dinan, seigneur de Châteaubriant, recevait à peu près la moitié de la seigneurie des Huguetières (E 486). Telle est l'origine du fief de Châteaubriant au Pont-Saint-Martin. Pendant qu'un Châteaubriant apportait son nom au sud de la Loire, un autre exportait le nom des Huguetières jusque dans le diocèse de Rennes, dans les paroisses de Guipry et de Guichen (3).

(1) Le seigneur de la Bénâte avait des vasseaux à Saint-Philbert. Il les céda au sgr du Chaffault (Bouguenais), qui constitua ainsi un nouveau fief du Chaffault en Saint-Philbert, et reçut en retour les vassaux du Chaffault à la Bénâte.

(2) E 148 Voir aussi série E, supp. duché de Raiz. *Mémoire impr. de* 1783 (Arch. dép.).

(3) G. DE CORSON. *Les grandes seigneuries de Bretagne*, t. I, p. 222.

III

Origine de la seigneurie des Huguetières

Puisque je suis dans les distinctions minutieuses, j'aurais voulu apporter ici l'explication du nom des *Huguetières*, qui paraît venir d'un nom d'homme, comme la Rochefordière, la Martinière (1). Par voie d'assimilation, il faut supposer qu'à une époque ancienne, la terre en question a dû former l'apanage d'un seigneur nommé Hugues. Si je remonte dans la lignée des propriétaires de ce domaine, je rencontre au XIIIe siècle un Hugues de Thouars qui épousa Marguerite de Montaigu ; or, on sait que les alliances n'ont pas manqué entre les Machecoul, les Laval, les Chabot et la famille de Thouars (2). Si on ne trouve pas d'autre seigneur Hugues dans les familles alliées, on sera obligé de se rattacher à celui-ci.

Le plus ancien seigneur connu d'une façon certaine est Olivier de Machecoul, dont la femme, Eustachie de Vitré, s'intitule avec ostentation dame de la Huguetière, en 1288 (3). Il faudrait en conclure qu'elle avait apporté cette terre dans sa dot et qu'elle était fille d'André de Vitré, gendre de Guy de Thouars, duc de Bretagne.

Les seigneurs qui lui ont succédé probablement sont :

Olivier II de Machecoul, ép. Isabeau Chabot.

Geoffroy VI de Chateaubriant, qui épousa Isabeau de Machecoul, dame des Huguetières ; leur fille Thomasse épousa Rolland de Dinan.

Geoffroy VIII de Chateaubriant épousa Isabeau

(1) Filleau. *Dict. hist. et généal. des familles de l'anc. Poitou.* Poitiers, 1840-1854, 2 vol. in-8°.

(2) Il y a aussi un Hugues de Montaigu en 1203 parmi les bienfaiteurs de l'abb. de Villeneuve (H 86, Arch. dép.).

(3) H. 86 *Ibidem.*

d'Avaugour, comtesse de Thouars, qui était veuve en 1348 et reçut la seigneurie des Huguetières de sa belle-sœur Louise de Châteaubriant. Elle était encore douairière des H. en 1392 (1).

Charles de Dinan.

Bertrand de Dinan, qui s'intitule toujours maréchal des Huguetières (1428-1444).

Françoise de Dinan, ép. de Guy de Laval.

Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant.

Claude d'Annebaud, baron de Raiz, maréchal de France, acquéreur des Huguetières.

Albert, Henri et Pierre de Gondy.

Le duc de Lesdiguières.

Le duc de Villeroy.

Tous ces puissants personnages avaient de nombreuses résidences, toutes plus agréables à habiter que le manoir des Huguetières, dont la situation n'avait rien de pittoresque. Il se trouvait dans la commune de la Chevrolière, assez loin des horizons du Lac, sur le bord du grand chemin du Bignon à Saint-Philbert, comme si son premier propriétaire avait eu mission de surveiller ce passage. On comprend pourquoi ses successeurs n'ont jamais tenté d'édifier des constructions importantes et se sont bornés sans doute à ériger une simple tour environnée d'une ceinture de douves. Son emplacement est aujourd'hui marqué par quelques mouvements de terre peu saillants, encore visibles près de la ferme des Huguetières ; ils rappellent la vieille motte féodale du xe siècle et sans doute un château qui ne fut pas compris dans la vente faite à Claude d'Annebaud.

La famille de la Grue se disait, au xviie siècle, en possession d'une seigneurie des Huguetières dont le siège était à la Chevrolière. François de la Grue était, en 1660, seigneur de la Frudière, et son frère Claude s'intitulait seigneur des Huguetières. D'où je conclus que le

(1) Arch. dép., E 352 et 486.

maréchal d'Annebaud avait simplement acheté les fiefs et mouvances, comme fera plus tard M. de Brie-Serrant pour le duché de Raiz (1).

IV

Principaux seigneurs de la région du Lac

Aucun des seigneurs que nous avons énumérés n'avait été jugé apte à remplir les fonctions de juge des contraventions et délits commis sur les eaux du lac de Grandlieu : c'est le châtelain de la seigneurie de Vieillevigne qui fut investi du droit de juridiction à exercer dans ce bassin. Il se pare de ce titre de justicier dans un aveu de 1426 qui est la première affirmation publique et incontestée de son inféodation. A cette époque, Tristan de la Lande était chambellan du duc Jean V, il est possible qu'il ait inspiré la rédaction de l'acte où nous lisons : « Un lac vulgalement nommé le Lac de Grandlieu o tout son fons et appartenances. » Il n'est pas encore question de juridiction, il est, au reste, remarquable que ce personnage ne s'intitule pas *seigneur de Grandlieu*, ni lui, ni ses successeurs au xve siècle. Il faut descendre jusqu'en 1504 pour trouver mention de la seigneurie de Grandlieu en tête des aveux de Vieillevigne. Si donc on rencontrait un seigneur de V. qualifié *seigneur de Grandlieu*, par addition, dans les années antérieures, il y aurait lieu de se tenir en défiance contre l'auteur qui aurait admis cette appellation. (2)

(1) Minutes de Lucas, notaire à Nantes, 1660.
(2) Beauchet-Filleau. *Dictionnaire des familles du Poitou.* Art. *Gastineau.*

Principaux seigneurs de la paroisse de Bouaye

La Sénégerie	*La Ville-en-Bois*
Machecoul-Lalande.	Jamet de la Ville, XVe s^e.
Biré (François), acquéreur en 1576.	Boilève.
	Borgnet.
	Cabot (du).
	Baudouin (XVIIe s^e).

Principaux seigneurs des paroisses de Brains et de Cheix

Seigneuries de Jasson et Malnoë	*Seigneurie du Pesle*
Rougé (de).	Guerche (de la), XVe s^e.
Tournemine.	Louer de la Louerie.
Morin du Bois, 1558.	Coing (du).
Biré (XVIIe s^e).	Lyrot.
Gazet, 1624.	Sévigné (de), XVIIe s^e.
Conigan (de).	Chenu du Plessis.
Binet, acquéreur, 1677.	Cornulier.
Cornulier-Lucinière.	Binet, acquéreur, 1709.
Binet de la Blottière (XVIIIe s^e).	

René Tournemine démembra le domaine de Jasson. Les droits féodaux et de justice ont été détachés du château dans les paroisses de Bois, de Saint-Aignan et de Saint-Léger, et vendus à G. Morin de la Marchanderie en 1558, plus le droit de remeré en 1573. Ce dernier passa ses droits aux Biré en 1602. Il en résultait que le titre de seigneur de Jasson pouvait être porté par tous les acquéreurs des membres aliénés.

Principaux seigneurs de la Chevrolière

Seigneurie de l'Arsangle

MANDIN.
SAINT-AIGNAN (DE).
GERUTH DU VIVIER.
VÈRN, XVIe se.
BOJU.
CHARETTE DE LA JOUE.
LE MEIGNAN.

Seigneurie du Trejet

MELLIENT (DE), XIVe se.
CHARETTE.
BRADASNE DE BUGNONS.

Seigneurie de la Noë de Passay

JEHAN DE LA NOE.
SAUVAING (R.).
ROCHEREUL.
LAURENT.
BRADASNE DE BUGNONS.

La Guerche

TOURNEMINE.
PANTIN DE LA NOE.
FRANÇ. DE LA GRUE, XVIIe siècle.

Principaux seigneurs de Port-Saint-Père

Seigneurie de Briord

SILVESTRE DE REZÉ.
GUERCHE (DE LA).
ROCHEFORDIÈRE (Labbé DE LA).
LANDAIS.
LOUER.
ROUSSIÈRES (DES).
LESPINAY.
CHARETTE.

Seigneurie de la Tour

D'ELBIEST.
SAINT-AMADOUR.
HERBERT D'ORSONVILLERS
TEMPERAN.
GAZET, 1554-1606.
ESPINOSE (D').
LEMOINE, 1675.
ROSMADEC (DE).
LOQUET DE GRANDVILLE.

Principaux seigneurs de la paroisse de Saint-Aignan

Seigneurie de Souché

Coché (de) ou Souché.
Machecoul (G. de).
Craon (de).
Le Ferron.
Montbron, 1591.
Roche-Foucault (de la), 1630.
Symon, 1640.
Ponceau (du), 1678.
Gicqueau.
Biré.

Seigneurie de Saint-Aignan

Saint-Aignan (M. de), 1415.
Goheau.
Montbron (I. de), 1570.
Roche-Foucault (de la).
Rousseau, 1678.

Principaux seigneurs de Saint-Leger

Seigneurie du Chatellier

Gazet, 1554-1767.

Principaux seigneurs de Saint-Mars-de-Coutais

Les Coëtis ou la Cour

Coetis (M. de).
Arnau.
Le Poictevin.
Ortye.
Heaulme.
Fauchet.
Chauvin (XVIIe s^e).
Boux.

Seigneurie de Saint-Mars

Saint-Mars (H. de).
Olive de la Salle.
Croixille (G. de la).
Fauchet, 1664.
Heaulme.
Chapelle (de la).
Boux, 1700-1770.

Principaux seigneurs de Saint-Mesme et de Sainte-Pazanne

Seigneurie du Brandáy

Gouy, 1475.
Pouez (du), 1546.
Sévigné (de), 1551.
Le Pelletier, 1607.
Dumoutier, 1642.
Nepvouet.
Lelou.

Seigneurie d'Ardenne

Croisil (du).
J. Foucher de Saint-Mars, 1600.
Michael.
Charette.
Bourdin.
Han (du).
Barrin.
Bidé.
Chancerel.

Principaux seigneurs de Saint-Philbert-de-Grandlieu

Seigneurie de Monceaux

Chaffault (du).
Lespinay (G. de).
Gabard, acquéreur, 1671
Juchault.

Les Jamonnières

Laval.
Le Ferron.
Coetivy (Pr. de).
Goheau.
Montbron (de).
Gabard.
Bouhier de la Verrie.
Juchault.

Seigneurie de la Moricière

Gouy.
Sainte-Flayve.
Noe (de la).
Pouez (du), 1547.
Laurens.
Lebec.
Gabard.
Juchault de Lorme.

Principaux seigneurs de Vue et de Vieillevigne

Châtellenie de Vue

P. de Bretagne.
Emma de Chateau-Gontier.
Ve Geoffroy de Pouancé
Girard Chabot.
Tournemine.
Landais.
Blanchard de la Blanchardais.
Chauvin de la Muce.
Rousselet de la Pardieu.
Henri de Gondy.
Neufville de Villeroy (de).
Leclerc de Juigné, 1741.
B. des Champsneufs, 1752.
Danguy.

Châtellenie de Vieillevigne

Gastineau.
Milet de Machecoul.
Jean, Louis, Tristan et Gabriel de la Lande.
Chapelle (H. de la).
Damas (H. de).
Crux (G. de).
Rochechouart (J.-B. de).
Leclerc de Juigné.

CHAPITRE V

Les droits de pêche, leurs variétés
et leur partage entre les divers seigneurs.
Le seigneur de Vieillevigne
justicier du Lac.

I

Acquisitions et attributions du seigneur de Vieillevigne

Il est surprenant qu'après avoir créé une seigneurie spéciale comme celle des Huguetières, dont nous avons décrit l'importance et la suprématie sur la ceinture du lac, le duc de Bretagne ait délégué à un autre seigneur la connaissance des délits de pêche, et qu'il ait choisi un titulaire éloigné, possédant peu de terre autour du Lac. C'est un fait singulier à relever. Il n'y avait pas de château et de seigneurie de Grandlieu avec des dépendances, des vassaux nobles et roturiers, un moulin, une garenne et tout ce qui composait l'entourage du seigneur ; Grandlieu désignait tout au plus une ferme.

C'est par une fiction que, peu à peu, le seigneur de Vieillevigne fit adopter cette opinion que le bassin du lac, avec sa juridiction haute et basse, ses pêcheurs et ses bateaux, pouvait composer une seigneurie analogue aux autres, dont les profits étaient dans les congés de pêche et les amendes perçues sur les délinquants. Ce domaine, bien qu'incorporel, donnait lieu à un séquestre comme les autres, chaque fois qu'il y avait décès de seigneur ou changement de propriétaire, pour la perception du *rachat*.

Le revenu était peu de chose, cependant, le seigneur était fier de jouir du droit de haute justice qui lui donnait le pouvoir de connaître de toutes les contestations qui surgissaient entre les pêcheurs à l'occasion de leur ferme et de vérifier la régularité de leurs engins. Les actes de

vol, de dommage, de violence sur le Lac n'étaient pas plus rares qu'ailleurs et donnaient lieu à des plaintes qu'on portait aussi devant le juge désigné par le seigneur de Vieillevigne.

Ces attributions paraissaient trop étendues aux maîtres des Eaux et Forêts du siège de Nantes qui étaient spécialement chargés de la police de la pêche sur les cours d'eau navigables dans le comté nantais; ceux-ci saisissaient avec empressement toutes les occasions d'intervenir dans la surveillance des prohibitions et des engins, d'une façon immédiate, comme juges en première instance. Ces prétentions anéantissaient la juridiction confiée au seigneur de Vieillevigne, car il n'avait pas de justiciables en dehors des pêcheurs. De là sont sortis les conflits qui apparaissent surtout au XVIIe siècle et ces multiples procès qui sont portés jusqu'au Parlement de Bretagne par les seigneurs du Lac. En 1607, Louise de Talensac, dame douairière de Vieillevigne, obtint un arrêt du 14 juillet qui casse les jugements des maîtres des Eaux et Forêts contraires à son *droit de justice et de police* sur le Lac (1).

En 1636, le siège des Eaux et Forêts recommença ses tentatives d'usurpation en poursuivant les fermiers de la pêche coupables d'infractions aux règlements. En 1645, ils ne se contentent pas de contrôler les filets et de verbaliser ; les agents du Roi emportent le poisson de force, attendent les marchands aux carrefours des routes, les empêchent d'exposer leurs paniers aux marchés et les menacent de prison. La Cour, sans blâmer l'usurpation, se borne à défendre aux maîtres des Eaux et Forêts de vexer les pêcheurs et de prélever des amendes.

En 1647, Gabriel de Machecoul était défendeur dans un procès de même nature, c'est-à-dire un règlement de compétence ; le siège de Nantes lui refusait le droit de délivrer les *congés de pêche*, tandis que lui affirmait

(1) Arch. de la Loire-Inférieure, C 115, 116.

que nul n'avait droit de pêcher sans sa permission (1). Ces termes sont à expliquer, car on pourrait en induire à la légère que le *propriétaire du lac seul* pouvait délivrer des congés, tandis qu'ici c'est une question de forme qui est en cause. Il s'agit de savoir quels sont les juges auxquels le souverain du Lac, qui est le Roi, a délégué le pouvoir de signer les congés, car nous répétons que, dans tous ces conflits, le seigneur de Vieillevigne plaidait non pas comme propriétaire d'un fief, mais comme un officier du Roi dont on voulait amoindrir les fonctions (2). L'arrêt ne laisse pas de doute à cet égard. Le Parlement met les parties hors de cour, ordonne que les juges institués par le seigneur de Vieillevigne seront reçus en audience du siège de Nantes et que les appels de leurs procès seront jugés par le Grand Maître des Eaux et Forêts (3).

Cette insistance des officiers du Roi, ces incursions fréquentes dans le bassin du Lac sont significatives, elles accusent bien, qu'à leurs yeux, le lac de Grandlieu n'était pas un domaine privé.

Il y avait deux personnages très distincts dans le seigneur de Vieillevigne, comme dans tous les fonctionnaires ; tout en remplissant l'office de *justicier du lac*, il ne lui était pas interdit de faire des acquisitions personnelles et d'être propriétaire de pêcheries. Il était juge et partie dans bien des cas, mais l'ancien régime admettait ces situations bizarres qui étaient courantes dans le monde féodal.

(1) « Nul n'a droit de pêcher s'il n'a concession de lui », dit la procédure.

(2) *Ibidem*, C 115. Il défendait ses attributions comme un bien matériel.

(3) En 1773, M. de Juigné fut autorisé à faire prêter serment à ses juges de la juridiction du lac. (*Ibidem.*)

II

Nature et étendue des droits de pêche des sires de Vieillevigne dans le lac de Grandlieu

Avant d'aller plus loin, il paraît utile de préciser quelle était l'origine de la propriété des seigneurs dominants du Lac et dans quelles limites ils exerçaient leurs droits ordinairement. Les plus anciens documents relatifs à cette question sont tirés des archives de l'abbaye de Buzay ; ils nous font voir que le fondateur, Conan III, duc de Bretagne, concède aux religieux le droit exclusif de pêcher avec une senne (1), sans déterminer s'il s'applique au lac tout entier ou à une partie seulement. Il y a lieu de croire que la concession ne dépassait pas une certaine contrée ou une certaine saison, ou bien que les religieux ont conclu de bonne heure des transactions avec les riverains du Lac pour éviter des embarras et se créer des ressources fixes. En 1236, le bail au droit de cénage rapportait 34 sous à la communauté. Dans tous les cas, il est bien certain que le sire de Vieillevigne a traité avec les religieux au XIVe siècle, car il existe un accord de 1377 par lequel il s'engage à payer une rente de sept livres pour jouir du droit de se servir de la senne, et la rente est hypothéquée sur un domaine de la paroisse de Bouaye dont le nom est bien suggestif : la *Sénégerie*, autrefois *Cénagerie* (2). Après avoir acheté le droit qu'il convoitait, le sire de Vieillevigne choisit

(1) « *Dominium et omnis generis piscaturam laci qui Grandis locus vocatur et ut nemo in eamdem aquam cum sagena nisi ipsi monachi aut per ipsos piscari audeat, concessi* » (Arch. dép., H 62).

(2) Cette procédure de 1377 est exposée d'après une copie très défectueuse « rompue et déchirée d'antiquité ». (Arch. dép., H 62.)

la plus belle grève, la mieux disposée pour tirer les filets, et y fit construire un manoir gothique qui a résisté à tous les ouragans. C'est une charmante résidence, entourée de grands arbres, de vignes et de prairies, d'où la vue s'étend sur le panorama changeant du lac, sans avoir à craindre les inondations. Tel était le domaine foncier qui assurait au sire de Vieillevigne la possession d'un droit de pêche sans doute égal aux droits qu'exerçaient les autres riverains. (1) Il n'avait là qu'un canton de pêche restreint que les titres postérieurs appellent le *fief franc*, c'est-à-dire le canton que le duc avait affranchi de redevances en faveur des religieux. Il nous est connu par les discussions auxquelles il donna lieu et à la suite desquelles il parut démontré que l'Abbaye n'avait pas abandonné toutes ses prérogatives. En effet, le poisson était un aliment trop nécessaire à l'économat de la communauté pour qu'elle négligeât de conserver le droit de pratiquer la pêche à la senne. Elle n'a consenti qu'à un partage.

En lisant l'acte de 1377, on voit que l'acquisition comprend seulement un canton privatif, celui du *fief franc*. Le titre porte que les religieux cèdent « *tout quanque ceux disoient avoir de saisine et droiture en icelle eaue, tant pour eux que pour leurs hommes* » (2). Le seigneur de Vieillevigne mettait peu d'empressement à payer la rente qu'il avait promise en échange, il se laissa poursuivre, en 1434, si bien que ses créanciers furent obligés de lui rappeler pourquoi la Sénégerie avait été grevée d'une redevance.

Nous sommes moins bien renseignés sur l'origine des autres droits de pêche qui appartenaient au seigneur de Vieillevigne sur les rives orientale et méridionale du Lac, dans les cantons qu'on nommait les *ramées* de Saint-

(1) La Sénaigerie avait divers droits dans la basse forêt de Toufou : le bois mort pour son hôtel, la lande et le panage pour les bestiaux de sa ferme. Aveux au Roi (B 1878, Arch. dép.).

(2) Archives dép., série H 62.

Lumine et de la culée de Passay. Il avait là un droit *ad libitum* de pêcher quand bon lui semblait dans les eaux de la culée de Passay, qui était sans doute la conséquence d'une acquisition foncière. De plus, il jouissait d'un droit seigneurial sur lequel je m'expliquerai plus loin.

Je voudrais achever mon interprétation des contrats passés avec l'abbaye de Buzay en précisant le sens du mot *dominium* qui figure dans la charte de fondation, qui signifie la domination seigneuriale dont les religieux étaient investis à l'égard de certains pêcheurs. Personne n'ignore que, sous l'ancien régime, le droit de propriété impliquait le droit de seigneurie et de police ; en acquérant un domaine, on devenait le seigneur de ceux qui l'habitaient. Il n'est donc pas douteux que les religieux de Buzay aient été les seigneurs du lac dans l'étendue de leur canton de pêche et qu'ils aient transmis leur seigneurie à leurs successeurs. Au XIIIe siècle, ils se rendaient justice à eux-mêmes, ils retenaient les barges de certains hommes qui avaient coutume, en 1236, de pêcher avec retz, lignes et autres engins.

Le jour où le seigneur de Vieillevigne entra en possession du *fief franc* qu'il avait acquis de Buzay, il devint du même coup seigneur justicier sur le Lac à l'égard de ceux qui commettaient des contraventions ou des usurpations dans son ressort ; ensuite, sa juridiction s'augmenta de la surveillance des pêcheries qu'il possédait vers Passay et la rive sud. C'est là évidemment le point de départ des attributions judiciaires qui lui furent reconnues par l'autorité souveraine.

Toutes les rives du lac étant occupées par des seigneurs qui, eux aussi, possédaient des droits de pêche, il ne pouvait tirer ses filets où bon lui semblait en dehors de la Sénégerie. Du côté de la Chevrolière, là où sont les belles grèves, la place était gardée par le seigneur des Huguetières, qui exerçait le *droit d'essever*, c'est-à-dire de tirer à terre les filets et de les faire sécher, et qui ne

voulait pas les partager sans compensation. L'arrangement qui eut lieu après débat est instructif.

Le seigneur de Vieillevigne convient qu'il n'a pas le *droit d'essever* sur les terres de la Huguetière, en la paroisse de la Chevrolière, et que ses fermiers sont exposés à la saisie de leurs engins s'ils sont pris en contravention, c'est pourquoi il transige et consent à payer une *rente de* 100 *livres* pour assurer toute liberté à ses hommes sur la côte de Passay. Il est bien entendu, dit le titre, que l'acte ne change rien aux droits des eaux deffensables qui appartiennent aux seigneurs du Chaffault et autres riverains du Lac (1).

Il avait intérêt à servir la rente ci-dessus pour conserver l'usage de la pêche abondante de Passay, et cependant il est avéré qu'il se faisait tirer l'oreille pour s'acquitter de ce côté, comme à l'égard de l'abbaye de Buzay. En 1519, les arrérages montaient à 400 livres, et en 1524, Jean de Machecoul, seigneur de Vieillevigne, est cité devant le Parlement de Paris pour la même dette.

D'après certains interprètes peu éclairés, la dame des Huguetières aurait cédé ses droits de pêche dans le cours de cette procédure pour une rente immédiate de 50 livres à son profit et une rente de 100 liv. en faveur de ses héritiers (2). C'est une erreur à rectifier. Les seigneurs des Huguetières n'ont jamais abandonné leur droit de pêche, pas plus que leurs vassaux, mais ils ont pu se montrer bons princes dans la suite avec le seigneur de Vieillevigne, en permettant à leurs fermiers de circuler sur leurs fiefs.

Ce qu'il nous importe de connaître, c'est le revenu de la seigneurie du Lac. Malgré mes recherches, je n'ai pu trouver trace d'autres acquisitions au nom de Vieillevigne. D'après les précédentes citations, la seigneurie se composait d'un droit partiel de *cénage* et de trois can-

(1) *Citation d'un accord du* 24 *janv.* 1469. (Invent. de titres, E 521, Arch dép.).
(2) *Ibidem*, E 250.

tons de pêche qui s'affermaient : en 1426, 60 livres, en 1466, 449 livres (1).

Milet de Machecoul, comme tuteur de son fils, n'avait pris le bail à son compte que pour le prix de 85 francs d'or et un marc d'argent (2). Les chiffres seraient tout autres si l'apanage du seigneur de Vieillevigne avait compris toute la pêche du lac de Grandlieu.

Après le décès de Jean de Machecoul, les produits de la seigneurie de Grandlieu sont mis en adjudication et ne dépassent pas 80 écus (3). Dans l'année 1789, l'Intendant de la province demande des renseignements sur la valeur du Lac. Son correspondant lui répond que tous les propriétaires réunis peuvent tirer environ *cent mille livres* de revenus par la pêche et que, dans ce total, la part revenant au seigneur de Vieillevigne *est de* 2.900 *livres*. Voilà des chiffres éloquents qui prouvent que la propriété du lac de Grandlieu était très partagée sous l'ancien régime.

Quelle était la part du Roi ? Elle consistait dans la perception de la rente fixe appelée *Retraits de Pilon* qui était assise sur tous les rivages du lac desséchés après la démolition des moulins de Pilon, au XIVe siècle, et rapportait de 120 à 127 livres (4).

(1) Voir les aveux de ces dates, Arch. dép., B 1909.
(2) Ces chiffres sont fournis par un *factum* impr. du XVIIIe siècle dont nous ne garantissons pas l'exactitude. (Arch. dép., E suppl. *Huguetières.*) Le marc d'or valait 423 liv. 10 sous au XVIIIe siècle. Le marc d'argent 27 livres 13 sous.
(3) Arch. dép., C 115.
(4) Arch. dép., B 1888 et H 50.

III

Les concurrents du seigneur de Vieillevigne sur le Lac

Si nous possédions les titres de propriété de chacun des domaines riverains du Lac, il nous serait facile de montrer qu'à l'origine le Souverain a joint un droit de pêche à chaque inféodation de seigneurie ; néanmoins les témoignages dont nous disposons composeront une démonstration suffisante.

La police du marché de Passay appartenait au seigneur des Huguetières, qui affirmait son droit en prélevant *une maille* sur chaque lot de poisson vendu et chargé dans ce port le plus fréquenté du lac. Les pêcheurs y venaient en grand nombre attacher leurs bateaux parce qu'ils y étaient obligés, et aussi parce que le rivage de Passay était le plus commode pour étendre les filets. Ils reconnaissaient au seigneur des Huguetières le droit de choisir d'autorité le poisson qui lui plaisait, en le payant toutefois le prix convenu entre eux et les acquéreurs. En un mot, il était le souverain du bourg de Passay, car il contrôlait les mesures des débitants de vin et prélevait un *droit de billot* sur les pipes de vin vendues en gros et en détail (1).

Une transaction de 1469 nous apprend que le droit du seigneur des Huguetières n'avait pas de limites fixes, il pouvait pêcher *où que que soit*, en certains endroits du lac, jusqu'au point que pourrait atteindre un cheval en chevauchant à l'époque des basses eaux, en y ajoutant la distance que le bras franchirait en lançant une lance gaye (2).

(1) *Rôle rentier de la seigneurie des Huguetières* de 1709. (Arch. dép., H 499.)

(2) « Autant que homme à cheval pouroit entrer et chevaucher

Cette singulière façon de mesurer un quartier de pêche était de nature à soulever bien des difficultés ; il n'en est pas moins vrai que la seigneurie des Huguetières n'a pas été dépouillée et a transmis tous ses droits aux ducs de Raiz quand elle est passée dans leur mouvance. Lorsque la dame de Vieillevigne, mal inspirée et mal informée, refusa, en 1663, de reconnaître les droits des riverains du lac et les assigna devant la Table de Marbre, les seigneurs de Monceaux, du Chaffault, de la Touche, de la Noë, de l'Arsangle, de la Thibaudière, du Tréjet, de la Guerche, du Plessis et de la Provôté, s'abritèrent derrière le duc de Raiz, comme seigneur des Huguetières, et l'appelèrent comme garant de leurs droits de pêche (1).

Les moyens de défense sont à retenir, car le duc de Raiz affirme que la juridiction de la seigneurie du Lac *se tenait sur l'eau*, détail que nous retrouverons dans des procès plus récents ; il ajoute que la demanderesse n'a même pas le pouvoir *d'essever* sans toucher aux fiefs de Raiz (2) qui l'environnent, comme si le traité de 1469 n'existait plus. D'autre part, il prend fait et cause pour ses vassaux et dénombre des aveux qui justifient leurs prétentions à la pêche. Ce procès traîna en longueur et aboutit à un arrêt de la cour supérieure appelée la *Table de Marbre*, dont nous voudrions posséder le texte, il est du 22 mai 1683. Quand les avocats de la famille de Juigné le citent, ils représentent qu'il maintient la marquise de la Roche-Giffard « dans la propriété et jouissance du « lac de Grandlieu, qui a sept lieues de tour », déviation des prémisses du procès.

Les intimés n'ont pas contesté l'étendue ni la propriété du Lac, ils se sont défendus parce que la marquise leur interdisait la pêche, il est donc assez singulier que les

par iceluy au tems qu'il estoit plus bas. » (E 521, Arch. dép. de la Loire-Inf.).

(1) *Inventaire de titres de* 1670 (Arch. dép., E 521).

(2) Raiz ici comprend les Huguetières.

juges intervertissent les rôles ; c'est pourquoi nous réclamons l'arrêt lui-même

Tous les actes ne sont pas perdus, il nous en reste assez pour comprendre comment la Féodalité organisée autour du Lac avait attribué à chaque fief une portion des rives, afin que chaque propriétaire eût son lot de pêche.

Les religieux de Villeneuve, paroisse du Bignon, qui avaient besoin de poisson, s'étaient eux-mêmes établis dans l'île de Dun par suite d'une transaction avec leurs frères de Buzay et déclaraient toujours leurs pêcheries au Domaine (1).

La concession faite au sieur de Launay était de 80 brasses, le long des terres de sa métairie de Launay (2). Dans la même paroisse de Saint-Aignan, le seigneur Rousseau déclarait aussi que ses droits seigneuriaux comprenaient des « eaux, pêches et marais sur la rive du Lac, à l'embouchure de l'Ognon » (3).

Il n'est pas douteux que le seigneur de la Sénégerie ait lui-même été inféodé de droits de pêche sur les rivages de son domaine, bien qu'ils ne figurent pas dans les dernières déclarations au Roi. Cette omission a servi d'arme, en 1836, à M. de Juigné, dans son procès contre M. Simon, propriétaire de la Sénégerie, et ce dernier n'a pas su se défendre en montrant les anciens titres (4). Par le terrier des domaines du Roi, il apparaît nettement que le seigneur de la Sénégerie, comme les autres, avait des droits de pêche dans le lac et surtout dans le chenal courant de l'Etier, au village de Butay ; il en était si bien propriétaire qu'il en avait disposé au profit de la chapellenie de son château pour composer sa dotation.

(1) Dun était dans la dotation primitive de Buzay (Arch. dép., H 19. — *Terrier de* 1678, vol. IX).

(2) *Terrier de* 1678, vol. X, p. 41 (Arch dép., B).

(3) Son canton se nommait l'Angle et Mallet (*Ibidem*, pp. 15 et 404).

(4) Il aurait suffi de rappeler que ce domaine était aux Machecoul de Vieillevigne au XIVe siècle.

Cette générosité ressort de la déclaration faite par le titulaire en 1678. Ses revenus se décomposent ainsi :

6 livres de rente sur une bresse de marais et deux écluses joignant au chenal.

22 sous de rente sur une autre écluse vis-à-vis le marais du Buttay.

15 livres et une anguille de rente sur l'écluse du Buttay, au chenal de Grandlieu.

Une rente de 40 sous sur deux écluses contenant 38 brasses encore au même chenal.

Autre rente de 30 sous sur deux écluses en face du marais de la chapellenie.

Plus un canton d'eau dans lequel le chapelain a un droit prohibitif de pêche avec garnils, retz de poulles, louves et ancraux ; plus la liberté de bâtir autant d'écluses qu'il voudra (2).

Un propriétaire aussi généreux ne pouvait pas s'être démuni et devait conserver pour lui au moins un droit de *cénage* comme ses voisins.

Il est possible que certains seigneurs aient été frappés de l'interdiction de pêcher par les Maîtres des Eaux et Forêts parce qu'ils ne montraient pas de titres, ils ont pu ensuite se faire relever de leur condamnation le jour où ils ont trouvé leurs preuves. Dans les procès soulevés à propos de la pêche, on fait des citations d'aveux et d'arrêts tellement courtes, que nous ne pouvons les interpréter à notre aise.

Voici dans quels termes le seigneur de l'Arsangle faisait montre de ses droits :

« *Item un droit d'eau et de pêcherie, tant de cénage, d'encros, encrolage que autres tessures appellées* les eaux des Loges, *scises entre les eaux et pêcheries de Lande-Blanche et les eaux de Laubraye et de la Thébaudière et un rivage appellé* Blossac *et les terres du dit lieu d'Arsangle.* »

« *Item la moitié par indivis d'un canton d'eau et pêcherie*

(1) *Terrier de la sénéch. de Nantes de* 1678, vol. X, p. 412 (Arch. dép., B).

tant de cénage, encrocs, encrolages que autres tessures quelconques, nommé le Petit Marais, *étant entre le marais de Monceau, le lac de Grandlieu, les eaux et pêcheries de Blanche-Lande, et la bouche de la Boulogne.* »

« *Item la tierce partie d'une étendue d'eau et pêcherie nommée vulgairement* Blanche-Lande (1), *tant de cénage, encrolages, garnis que autres tessures quelconques scises entre les eaux du Petit-Marais, le lac de Grandlieu, la Bresse, Port Chesnon et un rivage appellé* l'Arche. »

« *Item, la tierce partie d'une bresse, marais et pescherie nommées vulgairement* Chesneau, *entre les bornes cy devant, pour y couper le tiers et y pêcher à toute tessure, tant de cénage, encrolage que autres.* » (2)

Ailleurs, le seigneur de l'Arsangle résume « ses beaux droits de pêche » en disant qu'ils contiennent une demi-lieue de long ou environ. Au Sud, dans le fond du Lac, la famille Juchault avait la jouissance et la propriété des alluvions et pêcheries des Jamonnières depuis les marais de la Moricière jusqu'aux marais de Saint-Lumine.

« *Un marais appelé le marais de la Moricière, contenant* 316 *journaux de terre tenant le lac de Grandlieu au soleil levant, et ailleurs les eaux et pescheries de la Moricière appelées le* Culet ; *auquel marais et égouts du lac de Grandlieu, rivière de Boulogne et culet, led. seigneur a droit d'écluses et de pescheries avec cines, tramails et autres retz pour prendre poisson.* » (3)

Les deux communautés d'habitants de Saint-Mars et de Saint-Lumine elles-mêmes déclarèrent, en 1580, qu'elles possédaient des droits de pêche qui furent confirmés par un arrêt de la Cour souveraine du 22 avril 1683 (4).

Le même partage de jouissance existait pour les do-

(1) Au XVe siècle, le seigneur de Monceaux avait aussi un tiers dans les pêcheries de Blanche-Lande (E 1330, Arch. dép.).

(2) *Extrait d'un aveu de* 1581 (Arch. dép., E suppl. Huguetières, inv. f° 27-29).

(3) *Terrier de* 1678, XII, f° 529, Arch. dép., B).

(4) *Ibidem*, C 115.

maines échelonnés sur les bords de la Chenau. On sait, par exemple, que le seigneur de Briord pouvait tendre ses engins depuis Pilon jusqu'au confluent des Trois Chenaux, en face du Butay.

Nous avons parcouru le vrai quartier de la pêche, en allant de Bouaye à Saint-Philbert par Saint-Aignan et la Chevrolière. Là s'étendent des grèves en pente douce où les engins sont faciles à tendre et à retirer, tandis que sur les territoires de Saint-Mars et de Saint-Lumine les vases accumulées sur de grandes profondeurs sont une gêne pour les pêcheurs. Les grèves sont plus agréables que les vases, elles ont fait naître dans leur entourage ces châteaux et ces beaux domaines qui sont la parure du Lac.

IV

Le droit de pêche féodal appelé *lief de poisson*

La Féodalité a tout englobé, les droits de pêche comme les droits de chasse, de four et de moulin, elle a voulu que le seigneur exploitât la pêche lui-même ou affermât ses droits journaliers de propriétaire foncier, et qu'ensuite périodiquement il exigeât une reconnaissance solennelle de la part de ses tenanciers qui leur fît sentir le lien féodal. Le droit de pêche féodal se nommait *le droit de lief*, parce que les filets et engins se levaient en présence du seigneur, sous son contrôle. Il était plus ou moins long en durée, suivant l'importance du seigneur.

Le droit de lief du seigneur de Vieillevigne s'exerçait chaque semaine de carême et même de la Chandeleur à Pâques, dit le texte, seulement dans les deux cantons que j'ai déjà cités, tandis que le droit ordinaire s'exprime par le terme de *droit de pêche quand bon lui semble.*

Dans la seigneurie de l'Arsangle, paroisse de la Che-

vrolière, nous voyons que le *droit de lief* se pratique aussi une fois l'an, entre la bouche de la Boulogne et le port Aubert de Passay, dans la nuit du dernier jour de l'année, à la condition de le rappeler à ceux qui ont l'habitude de pêcher avant le soleil couché.

Les pêcheurs des eaux sont obligés de tendre leurs engins et, quand ils sont levés, le produit appartient au seigneur de l'Arsangle en vertu de son *droit de lief*. Ceux qui manquent à ce devoir paient une amende et sont exposés à une saisie (1).

Les plus petits seigneurs avaient une part dans ce tribut féodal ; ils étaient heureux de jouir d'une portion quelconque de la puissance publique, à quelque degré que ce fût. Jean de la Noë, seigneur de la Noë, paroisse de la Chevrolière, déclare en 1392 qu'il tient de la seigneurie des Huguetières les deux parts d'*un lief* en l'Ognon, une fois par an, sur tous les engins qui y sont mis pour prendre poisson dès le Pont-Saint-Martin jusque à la Lambredière, venant à Trejet. Plus explicite, l'acte de vente de la terre de la Noë, en 1660, dit que l'acquéreur peut requérir, un jour et une nuit par an, à son choix, les pêcheurs de Saint-Philbert, de Pont-Saint-Martin et de la Chevrolière (2).

Le propriétaire du tenement de l'Angle, même paroisse, avouait, en 1649, qu'il tenait les deux parts d'un quart *en un lief*, une fois l'an, des encros et engins pour prendre le poisson entre le Pont-Saint-Martin et la Lebaudière (3).

Du côté de Cheix, dans les eaux de la Chenau, le seigneur de Malnoë prévenait une fois l'an, au moyen d'une trompe, le pêcheur d'une certaine écluse. Celui-ci tendait ses filets après les avoir mis en bon état et remettait

(1) *Aveu de l'arsangle de* 1581 (Arch. dép., E suppl. *Huguetières.* Inv. f° 13, 27-29).

(2) *Ibidem.* Inventaire, f° 1. Voir aussi minutes de Lucas, notaire à Nantes, 1860.

(3) *Ibidem*, f° 12.

la clé de son bateau à son seigneur qui faisait lever les engins après le délai prescrit (1).

Pour le seigneur du Trejet, le *droit de lief* durait 24 heures et se pratiquait à l'embouchure de l'Ognon depuis « la goule de Grandlieu jusqu'au Pont-Saint-Martin ». Les pêcheurs en possession d'écluses et d'encrolages dans l'Ognon étaient tenus, une fois l'an, de « tendre leurs retz, encros, écluses et engins incontinent « que les seigneurs leur feront commander sur peine de « confiscation de leurs retz et encroz qui seront tendus « après l'assignation faite dudit lief. » Au bout de 24 heures, les filets étaient levés et le partage du poisson avait lieu tiers à tiers, entre les seigneurs et les pêcheurs.

La procédure n'était pas différente sur le Tenu, dans le ressort de la seigneurie d'Ardenne, le lief s'y exerçait sur toutes les écluses et pêcheries établies depuis l'écluse de la Houette, vis-à-vis le marais de la Chapelle de la Sauvagerie, jusqu'à l'écluse du recteur de Saint-Léger et aux pêcheries de la Tour (3). Cette similitude de régime paraît indiquer que toutes ces inféodations sont d'une date contemporaine et émanent d'une seule source : la chancellerie royale.

A priori, nous avions conçu une organisation féodale toute différente où dominait la volonté d'un seul arbitre, nous ne voyions qu'un seigneur occupant la surface entière des eaux et absorbant tous les revenus. Aujourd'hui, nous sommes obligé de reconnaître que la plupart des châtelains et des propriétaires établis à proximité du Lac, agissaient par une délégation de la Couronne ou du seigneur des Huguetières et que la domination du seigneur de Vieillevigne sur les eaux du Lac commençait seulement là où finissaient les concessions de ses rivaux, c'est-à-dire au centre du bassin seulement.

(1) Arch. dép., E 374.
(2) Arch. dép. E Huguetières. Inv. de titres. *Aveu de* 1561.
(3) *Terrier de* 1678, vol. VIII, p. 194.

CHAPITRE VI

A qui appartenait le lac sous l'ancien régime

Revue des possesseurs et seigneurs

de Grandlieu.

Définition de la nature de ce domaine.

Examen et discussion des titres produits

par les prétendants.

I

Revue des possesseurs et seigneurs de Grandlieu

Le but du présent chapitre est de définir la nature incorporelle de la seigneurie de Grandlieu et de montrer comment la Féodalité est parvenue à se substituer au pouvoir royal dans l'administration de ce domaine public.

Le premier fait bizarre à constater, c'est l'union constante de l'étiquette du Lac avec celle de la seigneurie de Vieillevigne, sans qu'on connaisse l'origine du lien. On n'a pas rencontré de personnage s'intitulant seulement seigneur de Grandlieu, ni de château du même nom. C'est toujours le seigneur de Vieillevigne qui est en possession de Grandlieu et qui jouit des prérogatives du titre jusqu'au XVIIe siècle, c'est l'indice que Grandlieu représentait une juridiction et non une seigneurie incorporée à une autre par fusion.

J'avais d'abord pensé que Grandlieu représentait la seigneurie paroissiale de Saint-Philbert-de-Grandlieu, territoire voisin du Lac, mais j'ai dû renoncer à cette hypothèse. Comme toutes les paroisses de Bretagne, celle-ci avait un seigneur dominant qui portait son nom, les archives des abbayes de Geneston et de Buzay contiennent la preuve de ce fait ; plusieurs personnages du XIIe siècle se dénomment *X. de Sancto Philiberto ;* au XIIIe siècle, quelques-uns sont seigneurs de Machecoul et de Saint-Philbert (1). Aucun ne prend la qualité de *seigneur de Grandlieu* avant 1504.

(1) *Titres des abbayes* (Arch. dép., H 74 et *passim*). V. aussi *Cart. du Ronceray*, pp. 263 et 273.

La seigneurie de Vieillevigne était liée au domaine du Lac par une inféodation que nous ignorons, mais que nous sommes obligés de supposer comme une nécessité légale, en voyant se dérouler la suite des événements qui composent le passé du Lac. Le plus vieux nom qui se présente à nous est Milet de Machecoul, un cadet de la fameuse famille des Machecoul, représentée au XIIe siècle par Raoul Ier de Raiz, époux de Marie Talvas (1). Ce Milet était arrivé à la possession du Lac par son mariage avec Jeanne Gastinel, qui était fille de Jean *Guastineau* (2) (et de Marguerite de Brenezay), qui s'intitule seigneur de Vieillevigne en 1359, lequel devait avoir pour ancêtre un autre Jean Gastineau, qualifié varlet, qui prend le titre de seigneur de Vieillevigne et de la Poçonnière en 1290, dans une confirmation de vente entre les frères Bréant (3). Ces relations des Gastineau avec le Lac sont encore attestées par la conservation de leur nom dans le cadastre des terres. Il existait un *marais Gastineau* qui rappelait sans doute une concession ancienne faite à certains riverains (4). Les seigneurs qui lui ont succédé sont :

Milet de Machecoul.

Girard de Machecoul.

Jean de Machecoul.

Louis de Machecoul.

Tristan de la Lande-Machecoul.

François de la Lande (5).

Le dernier des Lalande-Machecoul, qui mourut vers 1656, n'eut que des filles qui portèrent la seigneurie de Vieillevigne-Grandlieu aux La Chapelle, aux de Thiange,

(1) *Aveu de* 1387. Arch. dép., B.— *Cartul. des sires de Retz*, par R. Blanchard, pref.

(2) On conserve le sceau de *Johan Guastineau* au Musée archéologique, S V., n° 15. — Filleau. *Dict. hist. et généal. des anc. familles du Poitou.* L'auteur n'a pas justifié l'addition de Grandlieu.

(3) *Titres de l'abbaye de Geneston* (Archives dép., H 74).

(4) Rôle rentier du XIVe siècle (Arch. dép., B 1888).

(5) *Aveux au roi* (Arch. dép., B, Chambre des Comptes).

aux de Crux, aux Mortemart, aux Rochechouart, pour peu de temps. Le premier marquis de Juigné qui fut appelé à jouir des produits de Vieillevigne et du Lac, sous Louis XV, après son cousin, était le petit-fils de Louise-Henriette de Crux, fille de Louise de Machecoul. La régie du Lac est donc restée dans la même lignée pendant six siècles et s'est transmise par les femmes.

Les Laval étaient ambitieux, ils avaient jeté un regard d'envie sur le Lac et stipulé avec François de la Lande qu'il serait attaché aux Huguetières s'il décédait sans héritiers (1). Cette éventualité ne se produisit pas, cependant le souvenir de l'arrangement demeura si vivant que M. de Brie-Serrant, le dernier possesseur du duché de Raiz (1780), crut que la propriété des Huguetières lui conférait des droits sur le Lac. Je ne vois pas d'autre explication à l'opposition qui empêcha M. de Juigné d'être envoyé de suite en possession du Lac au moment de la rentrée des Emigrés (2). L'arrêté du 21 germinal an XI lui restitue le domaine du Bois-Rouaud et retient *l'étang de Grandlieu*, en lui enjoignant de produire ses titres. Cette restriction était motivée, dit Huet, par une contestation soulevée par M. de Brie-Serrant sur la propriété du fond du Lac.

II

Nature de la seigneurie et du domaine du Lac

Le problème le plus difficile à résoudre en l'absence des titres primordiaux de l'envoi en possession consenti

(1) *Accord du* 20 *janvier* 1469 *entre Guy de Laval et Francois de la Lande* (Arch. dép., E 521).

(2) *Demandes en restitution.* Leclerc de Juigné, Q 639. Arch. dép. « Le couvent de Buzay n'a jamais eu de droit sur l'étang de Grandlieu. Je le tiens par héritage de mes ancêtres », dit M. de Juigné.

aux seigneurs de Vieillevigne, est celui de savoir dans quelles conditions le Souverain a autorisé la famille de Machecoul à exercer des droits très étendus sur un lac où la famille de Laval paraissait déjà bien établie. La prééminence du seigneur de Vieillevigne sur les autres n'est pas incontestée, on croit voir des prétendants audacieux se disputer une succession vacante.

Il y a peu de différence dans la situation hiérarchique des seigneurs de la contrée, ils tiennent tous le même langage, même dans la vallée du Tenu, où les rois mérovingiens étaient souverains. Le seigneur d'Ardenne déclare, en 1678, que la rivière du Tenu, qui est un cours d'eau navigable, *dépend de la maison d'Ardenne* et qu'elle « est *deffensable* à toute personne sans la permission dud. « seigneur, depuis le Chesne aux Corbins jusques au « coing des Vieillevignes de Belouères, paroisse de Saint- « Mars-de-Coutais. »

Plus loin, le seigneur de Saint-Mars se vante d'avoir la moitié de la rivière (1).

Pour se rapprocher de la vérité, il est nécessaire de se remémorer la topographie de cette singulière propriété qui ne ressemble à aucune autre ; elle ne peut être isolée et conférée en fief à un favori sans de nombreuses restrictions, car elle est liée au sort des rivières qui l'environnent. Puisque ce bassin sert de déversoir à l'Ognon, à la Boulogne et au Tenu, et que leurs eaux doivent passer par la Chenau, seul émissaire du lac, il faut nécessairement un gérant unique pour tous ces cours d'eau, autrement il y aura désaccord et trouble dans la jouissance. Ce gérant unique ne peut être que le Souverain, car l'autorité publique seule peut être assez forte pour maintenir l'équilibre des rivalités.

L'histoire des moulins de Pilon sur la Chenau est là pour nous instruire. Le duc de Bretagne qui les avait

(1) *Terrier de* 1678, vol. VIII, f° 194. Le mot d*effensable* est du langage du vieux droit, il signifie que la chose est revendiquable par celui qui en jouit.

établis, ayant reconnu qu'ils nuisaient à l'écoulement des eaux du lac et du Tenu, consentit à les supprimer au XIVe siècle. Il jugea qu'il avait droit à une indemnité et se retourna du côté des propriétaires riverains du Lac en leur réclamant une *taxe* de *plus-value* qui fut acceptée et donna lieu à la confection de rôles bien connus, ce sont les rôles de la *rente des Retraits de Pilon*, qui ont été mis en recouvrement jusqu'en 1789 par les agents des Domaines (1). Tous les héritages qui profitèrent de l'abaissement des eaux du Tenu y furent inscrits, mais on y chercherait en vain les ascendants de la famille qui jouit aujourd'hui de la propriété du Lac. Si, au moment de la destruction des moulins, le bassin avait été entre les mains d'un seigneur unique, inféodé du fond et de la surface du lac, nul doute que le Duc de Bretagne n'eût conclu une transaction *directe* avec lui.

Quand on passe en revue tous les actes des souverains qui s'appliquent au Lac ou à ses affluents, il est impossible d'admettre qu'ils se soient jamais dessaisis totalement de leurs droits au profit d'un particulier quelconque. C'est Sigebert III qui installe les religieux des Ardennes à Saint-Mesme, c'est Louis le Débonnaire qui appelle les religieux de Saint-Mesmin de Micy et de Saint-Philbert-de-Grandlieu, au IXe siècle ; c'est le comte de Nantes Conan qui, au XIIe siècle, octroie la pêche du Lac à l'abbaye de Buzay. François Ier et ses successeurs ordonnent des enquêtes sur les moyens de faciliter l'écoulement des eaux et envoient des ingénieurs ; les tentatives de desséchement sont concédées à des particuliers et poursuivies pendant tout le cours du XVIIIe siècle sans qu'on se préoccupe des intérêts d'un propriétaire dominant. M. de Creux, l'ancêtre des prétendants actuels au titre de propriétaire du lac, ne figure dans l'enquête de 1712 que sur un rang effacé. De tous ces faits on est obligé de conclure que l'Etat était, en 1790, le légitime

(1) Voir le Terrier de 1678 au vol. VII et dans bien d'autres la nomenclature des terrains nommés les *Retraits* (Arch. dép., B.).

successeur des ducs et des rois qui ont légiféré et confirmé les concessions primitives.

L'histoire de la pêche elle-même n'amène pas à d'autres conclusions, car on voit ce produit réparti entre les mains de propriétaires fonciers qui tiennent leurs droits de leurs domaines et non de la volonté d'un détenteur autorisé à exercer un monopole, ou d'un fermier général.

Nous ne pouvons tout expliquer. Rigoureusement, puisque le Lac était navigable et soumis à l'autorité des Maîtres des Eaux et Forêts, nous devrions être en présence d'un régime analogue à celui de la Loire, les pêcheurs devraient tous être enrôlés sur les livres des agents du Domaine royal et payer une redevance annuelle. Sur le lac de Grandlieu et dans toute la vallée du Tenu, la Royauté s'est trouvée en face de seigneurs si puissants et si nombreux qu'elle paraît avoir hésité à les poursuivre et à les contraindre à rentrer dans le droit commun ; cependant, il est certain que, dans plusieurs circonstances, elle a ordonné la destruction des pêcheries et approuvé les ingérences des Maîtres des Eaux et Forêts dans les affaires contentieuses du Lac (1).

Quand le fond du bassin s'est envasé et transformé en *polder*, sur les rives de Saint-Lumine et de Saint-Mars, les atterrissements ont été concédés par les Ducs de Bretagne aux habitants et sont tombés ensuite dans le domaine royal. On ne peut donc pas dire que le bassin du lac de Grandlieu a été inféodé à un seul seigneur *avec tout son fond*. Cette expression employée dans les aveux des premiers seigneurs de Vieillevigne ne s'explique pas pour ceux qui ont compulsé leurs archives, car s'ils entendaient dire qu'ils étaient propriétaires de tous les terrains couverts par les eaux, ils auraient dû produire quelques arrentements consentis par eux à des riverains ;

(1) « Ordonne de démolir les écluses et pescheries, paulx et pieux plantés dans le cours du lac de Grandlieu et du Tenu comme elles le furent en 1572 par exécution de l'ord^ce de Charles IX. » (*Arrêt du Conseil d'Etat* du 14 févr. 1712).

or, je n'ai jamais rencontré de recettes de cette nature à leur profit. (1)

Il est également très difficile de faire concorder le sens des actes qui composent le dossier de cette singulière propriété. Un jour, c'est une transaction qui établit qu'en 1377, le seigneur de Vieillevigne a acquis de l'abbaye de Buzay le droit de pêcher à la senne, le lendemain, c'est un arrêt du Conseil ducal de 1386 qui déclare que ses ancêtres jouissaient du Lac et qu'il en jouira de la même manière. Quand on est propriétaire d'un lac ou d'un étang, on est ordinairement dispensé de solliciter une permission pour y prendre du poisson. Tantôt, le seigneur de Vieillevigne se fait modeste et cite simplement son pouvoir judiciaire, tantôt il vante l'étendue de son lac qui a sept lieues de tour et ne supporte aucun concurrent dans l'exercice des droits de propriété. Cette diversité d'attitudes fit naître forcément plus d'une contestation dans le cours des âges. Voyons sur quels fondements les demandeurs appuyaient leurs prétentions.

III

Examen et discussion des titres produits par les possesseurs du lac

La question de savoir si le Lac est une propriété particulière ou une partie du domaine public a été agitée, il y a fort longtemps ; elle a été soumise dès le XIVe siècle aux délibérations du Conseil ducal, à la suite d'une saisie opérée par les officiers du Duc, qui prétendaient conserver la jouissance de ce bien au nom de leur maître, à l'occasion de la perception de l'impôt appelé *rachat*.

(1) B 1889-1896, Arch. dép.

C'est là du moins ce qu'on peut supposer en présence du laconisme des actes. Leur argument principal était dans le fait de l'existence d'une ville nommée *Herbauge* enfouie dans le Lac et qui se trouvait retranchée du domaine ducal, tandis que Milet de Machecoul, le possesseur au nom de sa femme, revendiquait le bassin du Lac comme héritage des Gastineau, dont la possession, croyait-il, remontait à un temps immémorial.

Il paraît que le duc Jean IV fut touché par les raisons de son vassal, car il ordonna à ses officiers de « délivrer le Lac à Milet pour en user paisiblement ainsi comme eux et leurs ancêtres soloient faire au temps passé » (1). Il ne juge pas le procès au fond, il conserve l'usage tel qu'il est notoirement établi. C'est un acte fort important dont on voudrait avoir la teneur originale pour la discuter, car il a été invoqué par la famille de Juigné comme le titre fondamental de ses droits de propriété sur le Lac. Ce que nous en connaissons n'est pas assez correct et assez explicite pour nous éclairer sur la nature de la concession faite par le Duc. Certaines expressions ne sont pas conformes au langage du temps, elles ressemblent à des interprétations ou à des traductions fantaisistes. Voici le dispositif : « *Pourquoi, nous qui ne voulons aucunement empescher les droits d'autruy, ains désirons que chacun jouisse du sien, ainsi que faire le doit de raison, avons mis et par ces présentes mettons ledit lac et ses appartenances audit Milet et sa femme et délivrer pour en jouir et user paisiblement ainsi comme eux et leurs ancêtres soloient faire au temps passé.* » (2)

L'année 1386 (v.s.) est celle de la date du plus ancien aveu au Duc, de celui qui a été bâtonné pour surcharge et qui ne portait pas dans le principe *la mention du lac de Grandlieu* ; on est donc fondé à croire que le mandement ducal a été provoqué par une discussion sur la

(1) Communication de titres par M. de Juigné.
(2) Extraits d'une procédure de 1836 et des conclusions de l'avoué de MM. de Juigné (Cabinet de M. Simon, avoué).

consistance de la succession de J. Gastinel, femme de Milet de Machecoul, qui venait de mourir et dont les héritiers devaient faire une déclaration au fisc. Il s'agissait de savoir si les seigneurs de Vieillevigne, ancêtres de J. Gastinel, avaient été inféodés du droit de justice sur les pêcheurs du Lac, ou bien inféodés du bassin foncier et des eaux du même lac. Dans le premier cas, ils recevaient simplement les profits et honneurs d'une charge publique ; dans le second, ils étaient investis d'un fief patrimonial et réel, semblable à tous les autres fiefs, dont jouissaient les seigneurs en toute propriété. La chose valait la peine d'être expliquée tout au long, puisqu'il s'agissait d'un domaine immense de sept lieues de tour. On est très surpris de ne pas trouver plus de clarté dans la concession de 1386 et encore davantage de ne pas lire *une mention contemporaine de* 1386 dans la déclaration au Roi déposée à la Chambre des Comptes. On a dû attendre la fin du débat pour corriger cette déclaration.

D'un autre côté, si cette pièce capitale a été une concession claire de la propriété du lac, comment se fait-il qu'elle n'ait jamais été produite dans les occasions solennelles ?

L'arrêt du Conseil ducal, pièce capitale, qui aurait dû être mis en vue en toute circonstance, à défaut de l'acte d'inféodation, est resté longtemps dans l'ombre, je ne sais pourquoi. Le marquis de Creux le fit sortir de ses cartons au moment de l'enquête de 1712, quand il s'agissait simplement de l'évacuation des eaux. Voici les allégations de son intendant :

« *Lequel a dit et soutenu que led. seigneur marquis de Creux et ses prédécesseurs ont toujours été seigneurs et propriétaires tant* du fond que superficie du lac *de Grandlieu* ; »

« *Que ce lac a toujours été dans sa famille au delà de toute la connoissance que les titres particuliers et les histoires de la province en peuvent donner, ainsi qu'il paroit*

justifié par un arrêt authentique rendu au Conseil de Jean IV duc de Bretagne en date du 14 *février* 1386 ; »

« *Que sur ce lac ledit seigneur marquis de Creux y a cour et juridiction, haulte, moyenne et basse, création d'officiers, rachats, lods et ventes et autres droits et devoirs seigneuriaux* ; »

« *Que ce lac doit avoir sept lieues de tour..... entre les paroisses de la Chevrollière, Saint-Philbert-de-Granlieu, etc.* ; »

« *Que dans ce lac, il a droit de pêche, de faire pécher et prendre poissons avec toutes espèces de retz, avec droit de bailler telle maille que bon lui semblera et icelle visiter quand bon lui semblera et non autres* ; — *avec le droit de tirer lesd. sines et garnilles qui seront mises au lac pour prendre poissons sur lès terres desd. paroisses adjacentes au lac et essever* (1) *icelles sines et garnilles sur lesd. terres et suivre* l'eau de son dit lac *jusqu'aux lieux où elle pourra aller et s'étendre* ; »

« *Que lui et ses auteurs sont inféodés vers le Roi dudit lac avec tous les susd. droits, suivant un grand nombre d'aveux rendus au Roi et qu'il a quantité d'autres actes, arrêts et pièces justifiant sa propriété du lac* (2) ».

A propos des excavations qu'on serait peut-être tenté de pratiquer dans la grève du Butay, le même agent proteste d'avance en disant que son « maître ne le souf-
« frira pas, ne le considérant pas tant par rapport à son
« revenu que par rapport à ce que *c'est une pièce curieuse*
« *au milieu de ses terres* et le plus beau lac qu'il y ait en
« France. »

Cet agent d'affaires était assurément un gascon qui désirait beaucoup se faire valoir en grossissant l'importance du propriétaire, car sa narration est pleine d'enflure. Il aurait été fort embarrassé si on lui avait demandé de montrer où étaient les biens du marquis de

(1) Faire sécher.
(2) *Procès-verbal d'Enquête de* 1712, 6 juin, dressé par M. de Boussineau, impr., p. 13 (Archives du Syndicat du Canal de Buzay).

Creux sur les rives du lac. La Sénégerie elle-même, que les seigneurs de Vieillevigne avaient possédée au xve siècle, était entre les mains des Biré.

L'arrêt du Conseil de 1386 ne paraît plus que dans une procédure récente de 1836. Le vrai moment de le mettre en lumière était pendant la période de la réformation du terrier royal du Domaine, sous Louis XIV. Alors, les plus grands seigneurs comme les plus petits tiraient de leurs chartriers leurs titres les plus vénérables et les soumettaient à la critique des commissaires réformateurs qui ne manquaient pas de les viser dans leurs sentences et bâtonnaient impitoyablement toutes les allégations qui n'étaient pas justifiées par la production du titre originel.

La propriété du lac de Grandlieu était assez importante pour que les réformateurs du terrier de 1678 se montrassent exigeants sur tous les points qui étaient de leur compétence, par exemple sur sa situation féodale, sur ses revenus fonciers ou autres, sur les redevances dont il était grevé envers la Couronne, sur l'origine et l'étendue de la juridiction qui s'exerçait sur ses eaux. On est très surpris du laconisme du rédacteur et de la brièveté des injonctions qui lui furent adressées. On dirait qu'il s'agit d'une simple métairie noble. Voici en substance comment cette déclaration de 1679 est rédigée :

« *Déclaration de la seigneurie du lac de Grandlieu, appartenant à lad. dame,* à cause de sa seigneurie de Bougon, *à raison de laquelle seigneurie lui appartient et a droit de cour et juridiction haute, moyenne et basse, avecq droits de rachapts et sous rachapts, ventes et lodes et tous autres revenus et droits, laquelle juridiction est cy-après :*

« *C'est à sçavoir un lac ou estang appellé* le lac de Grandlieu, *avecq ses appartenances et despendances, contenant sept lieues de tour ou environ, en l'évesché et juridiction royale de Nantes, entre les terres des paroisses de la Chevrolière, Saint-Philebert de Grandlieu, etc..., auquel lac*

la dame de Bougon fait pescher et prendre ordinairement poissons avecq toutes espèces de retz, cisnes, lignes, garnils et autres filets et tessures, avecq droit de bailler mailles telles que bon luy semblera, et icelles visiter ou faire visiter par ses officiers lors et quand bon luy semblera. » (1).

Elle ajoute qu'elle peut tirer ses filets sur les terres des paroisses adjacentes, les faire sécher et suivre l'eau du lac partout où elle pourra s'étendre.

Dans les autres aveux antérieurs, la seigneurie du lac de Grandlieu apparaît toujours comme une annexe de la seigneurie de Vieillevigne, il y avait là comme une obligation imposée par un acte d'inféodation. En 1678, elle est dans la dépendance de la seigneurie de Bougon, qui est en Bouguenais, sans qu'on sache pourquoi et sans que l'acte contienne la moindre explication sur ce changement de ressort. (2)

Il paraît que l'archiviste des Machecoul était peu riche en documents, c'est là son excuse. On devine ses embarras en voyant la dame de Bougon susdite présenter une requête à la Chambre des Comptes pour obtenir des collationnés des aveux produits par ses ancêtres depuis le XIVe siècle. En les parcourant, elle put apercevoir le bâtonnage (3) que le commissaire du Roi venait d'opérer sur le premier, dans l'endroit où on avait ajouté la citation *du lac de Grandlieu* en addition non approuvée. Quel usage a-t-elle fait de ces collationnés pour sa défense ? Nous l'ignorons. Ils n'ont pas eu d'influence sur la rédaction des actes postérieurs. Les revendications de 1678 se retrouveront avec les mêmes expressions dans tous les aveux qui seront envoyés par chaque génération

(1) *Déclaration de* 1679. Terrier de la sénéch. de Nantes, vol. X, p. 337 (Arch. dép., B 1878 et 1879). La sentence qui suit ne dit rien du lac.

(2) Dans le partage des enfants de Gabriel de Machecoul du 23 avril 1673, je vois que Bougon, Grandlieu, les rentes, fiefs et juridictons sont estimés à 137.500 livres de rente. (*Minutes du notaire Houet, à Nantes,* 1673 : Chambre des Notaires.)

(3) Ce bâtonnage fut fait au cours d'une vérification générale et non spécialement pour son cas.

aux receveurs des Domaines dans le cours du XVIIIe siècle ; elles sont accueillies avec indifférence par les employés (1), qui n'ont pas à revenir sur le travail de la Réformation du terrier. Si on avait protesté, l'intendant du Lac aurait fait remarquer que, depuis 1660, les déclarations affirment que la propriété a 7 lieues de tour, que le possesseur est fondé à prendre toute sorte de poissons, à tirer ses filets sur tous les rivages, à surveiller la largeur des mailles et à suivre l'eau du Lac partout où elle va.

Comme il s'agissait d'une propriété toute en eau, il est probable que les Maîtres des Comptes ne se reconnaissaient pas compétents en cette matière délicate et qu'ils aimaient mieux renvoyer l'examen des prétentions des Machecoul et de leurs descendants devant la Maîtrise des Eaux et Forêts. En général, les Chambres des Comptes laissaient les questions de propriété aux tribunaux ordinaires et se réservaient simplement ce qui touchait au cadastre féodal, à la conservation des droits du Roi, aux titres honorifiques, aux limites et à la hiérarchie des fiefs.

Les Maîtres des Eaux et Forêts eux-mêmes s'occupaient plutôt des délits, des abus, des malversations et des coupes de bois. « Les procès qui regardent nos Eaux » et Forêts, îles et rivières, seront jugés en 1re instance » par le siège de la Table de Marbre et en appel, par la » Cour de Parlement, *quand ils concerneront le fonds et* » *propriété de nos eaux et forêts.* » (2)

Quand les héritiers d'un seigneur apportaient un aveu à la Chambre des Comptes, les conseillers se bornaient à vérifier si le nouveau titre était conforme aux précédents. Voyons ce qui s'est passé pour le Lac. Le plus ancien aveu invoqué dans les procès émane de Milet de

(1) En 1756, le receveur des Domaines reçut copie pour la recette du rachat et dit dans son récépissé de l'aveu que *c'est sans approbation d'icelui et sans préjudice de tous les droits du Roi.* » (Arch. dép., B 1909.)

(2) *Edit du* 28 *janvier* 1664.

Machecoul, à la date de 1387, et il se trouve que le corps de l'acte ne fait pas mention du Lac. A la fin seulement, on lit en caractères du xve siècle : « *Item le lac de Grandleu o tote jurid. haute et basse o ses appartenances* ». Cette addition a été bâtonnée par un commissaire du Roi, il n'est donc pas possible d'en tenir compte (1). En effet, il est surprenant qu'on ait attendu un siècle pour réparer cette singulière erreur, s'il y avait omission.

L'aveu de 1426 porte : « *un lac vulgalement nommé « le lac de Grandlieu o tout son fons et appartenances.* »

Les limites sont indiquées par les noms des paroisses, le revenu est estimé 60 livres auxquelles on ajoute certaines rentes perçues sur des pêcheurs qui ont des concessions de bouchaux, écluses, etc. Le déclarant revendique aussi le droit de pêcher quand bon lui semble sur la culée de Passay. Enfin, il a, audit Grandlieu, cour, juridiction et haute justice, d'une valeur de 5 sous, les gallois et épaves (2).

Les aveux de 1444 et de 1460 emploient encore les expressions *le lac o tout son fond*, mais le second ne parle pas de juridiction. Même lacune dans l'aveu de 1466 et dans celui de 1504, mais l'acte de 1466 attache une grande importance aux pêcheries qui se font avec « sennes, garnils, barges et autres choses », et qui rapportent jusqu'à 449 livres, 2 sous, 2 den. par an. Ces chiffres et ces affirmations étaient acceptés par les receveurs du Domaine sans contrôle, ils leur servaient d'indication pour la perception du rachat. Ce sont des déclarations pareilles à celles que nous faisons aujourd'hui, à chaque décès, dans les bureaux de l'Enregistrement. On conçoit alors pourquoi une sentence de la Chambre des Comptes n'aurait qu'une mince portée dans une contestation de propriété concernant le lac de Grandlieu. Un arrêt du

(1) Ce commissaire était venu à Nantes pour relever tous les faux commis dans les Archives de la Ch. des Comptes à la suite de l'arrestation d'un faussaire, en 1680.

(2) Arch. dép., B 1878.

Parlement ou une sentence de sénéchaussée aurait une plus grande valeur parce que ces Cours exigeaient la production de titres réels, comme des lettres de souverain, des prises de possession ou des actes d'inféodation et des enquêtes.

Le seul arrêt connu ne nous apporte aucune lumière sur la question de propriété du fond du Lac, puisqu'il tranche seulement une question de compétence. Les Maîtres des Eaux et Forêts sont déboutés du droit de réglementer la police de la pêche du Lac en 1re instance; c'est Gabriel de Machecoul qui est maintenu « en la propriété, possession, jouissance et *exercice de juridiction* du lac de Grandlieu. » (1)

Les termes sont un peu ambigus, il faut le reconnaître, pour la foule. Si le greffier de la Cour avait été moins verbeux, il se serait borné à dire que G. de Machecoul était maintenu dans son rôle de justicier du Lac par la possession de la juridiction. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la requête introductive de la cause : Gabriel de Machecoul est « appelant des sentences, taxes et » amendes infligées par le Grand Maître des Eaux et » Forêts..... et par ce moyen ont rendu inutiles les » droits et revenus qui doivent revenir au seigneur « de V. »

Déjà, en 1607, un arrêt avait maintenu sa « mère dans ses droits de police et de justice sur ledit lac. » (2)

Je n'ai jamais pensé que le seigneur de V. ait obtenu par son inféodation des droits plus étendus. Son cas était bien moins avantageux que celui de l'Evêque de Nantes, par exemple, dont le fief était immense ; il était en possession *réelle* des étangs d'Erdre depuis Barbin jusqu'à Petit-Mars, car il était le haut seigneur des paroisses riveraines, *des deux côtés*, il pouvait montrer ces eaux comme englobées réellement dans ses domaines, il était le pro-

(1) On aimait autrefois les redondances. Il faut lire : *propriété de la juridiction.*

(1) Arch. dép., C 116.

priétaire de la chaussée et des moulins de Barbin, il pouvait faire courir l'eau à son gré.

Pour le seigneur de Vieillevigne, le cas du lac de Grandlieu était tout différent, puisqu'il n'exerçait pas de seigneurie et ne percevait aucun cens féodal sur les rives du bassin. Le public ne faisait pas toujours cette distinction, il assimilait le lac aux domaines terriens et déduisait le droit de propriété foncière du droit de juridiction comme deux choses indivisibles, oubliant que la Féodalité avait inventé les fiefs en l'air ou incorporels. Dans la plupart des cas, chacun était juge chez soi, on achetait la justice quand on acquérait un domaine. On comprend tout le parti que les Machecoul pouvaient tirer de cette jurisprudence et les illusions qu'elle devait produire sur des esprits peu éclairés, comme étaient certains chargés d'affaires. Je ne serais pas éloigné de croire que les intendants de la châtellenie de Vieillevigne, arrivant dans le pays, et se trouvant en face de la gestion des intérêts du Lac de Grandlieu, aient défendu la thèse de la propriété foncière avec une conviction sincère en faveur de leur maître, d'autant mieux que les agents du Roi étaient peu agressifs.

Ceux-ci avaient pourtant sous les yeux un office analogue à la charge de justicier du Lac dans la fonction de *sergent féodé* que remplissait le seigneur d'Ardenne en Sainte-Pazanne, au ressort de la vicomté de Loyaux appartenant à la Couronne (1). Tout propriétaire de la seigneurie d'Ardenne était comptable des cens, rentes et rachats dus par les vassaux du Roi dans le pays de Raiz, il avait aussi des fonctions de police par le contrôle qu'il exerçait sur les mesures de longueur et de capacité. Ses services étaient payés par le prélèvement de quelques taxes les jours de foire et de marché. Dans le monde féodal, des situations semblables se rencontraient à chaque

(1) « Le seigneur d'Ardenne est sergent féodé du Roi ès paroisses de Fresnay, Sainte-Pazanne et Port-Saint-Père. » (*Terrier de* 1678, vol. VIII, f° 222. Arch. dép., B.)

pas et se transmettaient par héritage ou par transaction.

J'imagine que tels devaient être les arrangements pris entre le duc de Bretagne et le seigneur de Vieillevigne le jour où il lui délégua le pouvoir judiciaire sur les vassaux qui voudraient exercer l'industrie de la pêche. On s'est mépris sur le sens du contrat passé avec l'abbaye de Buzay quand on y a vu l'origine des prétentions des seigneurs de Vieillevigne sur le Lac ; on n'a pas assez remarqué que les religieux devaient être simplement lotis comme les autres riverains d'un canton particulier ; le leur se nomme *le fief franc*, alors ils n'ont pu transmettre une juridiction universelle sur la totalité du bassin. Il n'est rien dit de cette restriction dans les termes de la donation, cependant on est forcé de l'admettre pour expliquer le fonctionnement de toutes les seigneuries rivales dispersées autour du Lac. Chaque inféodation a dû comprendre un droit de pêche et un droit de juridiction sur les délinquants, comme nous l'avons vu dans le cas de la seigneurie des Huguetières. Si mon interprétation est juste, je serais alors fondé à penser que la juridiction du seigneur de Vieillevigne embrassait le milieu du Lac, c'est-à-dire la région disponible, là où les riverains n'avaient plus de droits. (1)

(1) « *Buzeii insulam ubi abbatia sita est dominium et omnis generis piscaturam laci qui* grandis locus *vocatur*, Arch. dép., H., 19).

IV

Avis des Administrations modernes et des Jurisconsultes sur la question de domanialité

Etant donné l'état des archives qui nous sont parvenues sur la gestion des intendants du Lac, il nous est impossible de représenter ce domaine sous le régime féodal autrement que nous l'avons décrit. Le Code des lois françaises ayant été modifié, il en est résulté un mouvement d'opinion et des discussions sur la nature des concessions faites aux auteurs de M. le marquis de Juigné. Le jour où l'Etat fut saisi d'une demande de desséchement du Lac, il fut mis en demeure de se prononcer sur la question de domanialité du Lac. Nous insérons ici, en abrégé l'avis de ses représentants, pour être complet dans notre historique.

Avis du Directeur des Domaines et de l'Enregistrement.

Après avoir examiné la situation géographique et rappelé les décisions ministérielles rendues en faveur de M. de Juigné, il énumère les opinions émises par les jurisconsultes en diverses occasions, les constatations faites à propos de la navigabilité du Lac et de celle de ses affluents, et s'étonne qu'il n'ait pas été frappé par l'ordonnance de 1669, c'est-à-dire classé dès cette époque parmi les cours d'eau navigables.

Dans ces conditions, l'incertitude paraît avoir été tranchée par la décision du Ministre des Finances du 7 février 1861 qui admet les prétentions de la famille de Juigné. La déclaration de navigabilité du lac n'anéantit pas les droits des tiers, l'Etat n'a donc pas d'autre ressource que de poursuivre l'expropriation s'il veut se

charger de l'entretien. Mais il n'a pas d'intérêt à s'emparer de toute la surface, il n'a besoin que d'une zône pour relier les rivières à la Chenau.

Faut-il admettre avec les jurisconsultes que la question de propriété n'a pas été suffisamment étudiée en 1861 et qu'il y a lieu d'entamer un procès ?

Sur ce point, le Directeur des Domaines a peu de goût pour rouvrir une discussion qui lui semble close, il veut bien formuler son avis de la façon suivante :

Les titres produits ne confèrent aucun droit de propriété à M. de J. ; le Lac est dans le domaine public et personne ne pourrait l'en faire sortir sans un décret.

Ce lac est navigable depuis longtemps, mais on a omis de prouver qu'il l'a toujours été. Voilà la démonstration qui est à faire pour tirer les déductions rigoureuses qu'on attend. En observant l'état des lieux, on voit que ce lac dont on veut faire une chose privée, est alimenté par des rivières navigables, alors il est dans les conditions prévues par la jurisprudence.

« Lorsque les lacs sont formés par des rivières, leur » domanialité est incontestable. Indépendamment de ce » qu'ils sont des moyens de communication et de com- » merce entre différentes parties d'un pays, ils conser- » vent la nature de domanialité des eaux courantes. » (1)

» *En résumé, la nature de l'immeuble, les lois et la* » *doctrine qui régissent la matière, l'insuffisance des titres* » *de la famille de Juigné, tout concourt à établir la doma-* » *nialité du lac de Grandlieu.* » (2)

(1) GAUDRY. *Traité du Domaine*, t. I, p. 400.

(2) *Rapport du Directeur dép*[al] *au Directeur général à Paris* du 20 mars 1886. (Arch. dép., S 4e sect., n° 98.)

Avis du Service de la Navigation

Le service de la navigation fut appelé d'une façon bien inattendue à donner son avis sur la question de domanialité du Lac. Au cours de l'année 1887, la commune de Saint-Lumine, qui possède sur le Lac deux petits ports à peu près envasés, ayant demandé à l'Etat de les remettre en bon état d'entretien et de contraindre MM. de Juigné à lui rendre accessible le chenal du Lac, les ingénieurs recherchèrent les précédents et s'aperçurent que les travaux exécutés dans le bassin du lac et de ses affluents étaient des entreprises particulières. Ils constatèrent que le caractére légal du Lac était en discussion, de plus, qu'aucun acte souverain ne l'avait classé dans la liste des cours d'eau navigables ; ils tirèrent cette conclusion que le service des Ponts et Chaussées n'avait pas à intervenir dans la réclamation.

L'occasion était favorable pour répondre aux contradicteurs et pour discuter les conditions auxquelles un cours d'eau doit satisfaire pour être légalement navigable et rangé dans le Domaine public.

M. l'ingénieur Meugy observe, en 1888, que sur le Lac la navigation est artificielle depuis 1713, elle varie suivant les saisons, en allégeant les chalands ou les gabarres, en se servant d'un certain chenal et en faisant jouer les écluses ; néanmoins elle existe d'une façon indéniable à l'état permanent. Cette situation n'ayant pas été constatée par un procès-verbal d'enquête, personne n'a pu solliciter un décret de classement du Lac parmi les cours d'eau navigables. Mais l'absence d'une déclaration de navigabilité, dit M. Meugy, n'est pas un obstacle à ce que le lac de Grandlieu soit déjà partie intégrante du domaine public.

Pour l'étier de Vue, il n'y a pas de doute, il est toujours cité comme le parcours inévitable des bateaux depuis un

temps immémorial, il fait donc partie du domaine public. Mais pour le Lac la démonstration n'a pas été faite par les auteurs de la Consultation, et le Directeur des Domaines (1). Ils ont omis de lire le procès-verbal du sénéchal Brecel de 1534 et les aveux où il est question de ports à Saint-Lumine et à Saint-Philbert. Ils n'ont pas remarqué non plus que les dessécheurs se portent garants de la navigation depuis « Saint-Philbert jusqu'à la Loire » (2). Il faut déduire de là que le Lac doit être rangé dans le domaine public, dit l'ingénieur, puisqu'il était navigable sans artifices et portait bateau avant l'ordonnance des Eaux et Forêts et que la navigation n'a jamais cessé d'y exister depuis lors.

On ne peut pas soutenir non plus que le Lac étant le prolongement de rivières navigables et leur trait d'union avec la Chenau, acquiert par là un caractère officiel de navigabilité, car le raisonnement pêche par la base. Ni la Boulogne, ni l'Ognon ne sont des rivières classées parmi les cours d'eau navigables. Elles sont navigables en fait et non en droit (3).

Consultation juridique de six avocats

Les jurisconsultes n'ont pas examiné de près les textes et les arguments historiques, ils ont considéré l'état des lieux en litige de plus haut. Leurs arguments, empruntés au Code, sont les suivants :

Si les eaux du lac sont navigables, elles dépendent naturellement du Domaine public ; or, ce premier fait est indéniable, puisqu'il y a une nappe d'eau considérable alimentée par des rivières, au moyen de laquelle

(1) Voir *Enquête de* 1712 et *Aveu de Villeneuve de* 1577. (Arch. dép., série B.)

(2) Voir l'*Arrêt de* 1713. (Archives du Syndicat du Canal de Buzay.)

(3) Archives dép. Série $S\frac{4}{98}$.

9 communes entrent en communication. Les ports dispersés çà et là servent aux besoins d'une batellerie active. C'est une situation constatée autant par les documents anciens que par les rapports des ingénieurs. Le Lac étant de fait le lit élargi de rivières navigables, n'a pu devenir une propriété privée, ses eaux sont par nature du domaine public et soumises à des formalités d'ordre public.

Les prétendus propriétaires n'ont aucun acte souverain à opposer à cette doctrine de l'ordonnance de 1669 sur les cours d'eau, et quand bien même ils apporteraient un acte d'inféodation, ils seraient déboutés par le code de la Révolution. D'après le droit moderne, il leur faut une loi ; or, ils ne sont nantis que d'arrêtés préfectoraux qui ne sont pas réguliers.

Leur reste-t-il du moins le droit de pêche ? Pas davantage. Ce droit est un démembrement du droit de propriété qui a été aboli comme tous les droits féodaux, il doit rester à l'Etat qui a la propriété des eaux du Lac. 31 octobre 1881. Ont signé : Waldeck-Rousseau père et fils, Bodin, Grivart, Genevois, Gautté (1).

Observations de la famille de Juigné

Après avoir pris connaissance des conclusions ci-dessus, les avocats de la famille de Juigné ont examiné de nouveau la situation et ont exposé le système de défense suivant : (2)

Il n'est pas juste d'assimiler aux cours d'eau navigables *un marais de* 4 *kilomètres* sillonné de quelques chenaux servant à une navigation tout à fait locale. Le Conseil d'Etat lui-même admet une distinction pour les lacs de faible profondeur, dont le fond se découvre

(1) Archives dép. Série $S\frac{4}{98}$. Imprimé.
(2) Communication de M. de Juigné.

sur une grande largeur périodiquement et où des particuliers exercent des actes de propriété.

La navigabilité du Lac n'est pas démontrée pour la période antérieure à 1669, elle n'est pas non plus proclamée, et d'ailleurs, si elle l'était, elle ne changerait rien à la situation des Juigné, puisque l'édit de 1683 admet les droits des particuliers qui ont des titres antérieurs à 1566. Ils ont produit des actes remontant à 1377.

La législation moderne fait du Lac un étang ordinaire, elle ne l'a pas porté sur la liste des cours d'eau reconnus navigables officiellement, l'Etat ne s'est pas chargé de son entretien. Avant 1579, il n'y avait pas de navigation possible, parce qu'elle était arrêtée par les obstacles, les pêcheries et les chaussées. On reconnaît bien que des travaux d'amélioration ont été tentés en 1572 et en 1713 pour établir une petite navigation précaire, mais il faut ajouter que ces ouvrages ont été laissés à la charge des riverains. (1) C'est le mode d'exécution et de paiement conforme à la loi de 1807 sur le desséchement des marais. Il faut croire que l'Etat a partagé cette manière de voir puisqu'il a classé l'Acheneau, en 1836, dans le tableau des cours d'eau navigables et a laissé de côté le Lac et ses affluents.

(1) L'argument ne porte pas, car sous l'ancien régime les routes elles-mêmes étaient à la charge des riverains, sans cesser d'être publiques.

Conclusions

Telles sont les dernières armes employées par la famille de Juigné pour combattre la thèse de la Domanialité. Pour ceux qui ont lu mes premiers chapitres attentivement, elles ne renversent pas nos arguments historiques et attestent qu'il n'était pas superflu de se livrer à un long examen des faits. Le Lac est un prolongement du Tenu qui est navigable et un affluent de la Loire capable de recevoir les marées si on se reporte aux époques anciennes. Les chaussées qui barraient l'Acheneau étaient submersibles et coupées par des passées qui laissaient courir le flot. C'est là un fait que les hydrographes ne nieront pas.

Comme les bateaux étaient petits, ils trouvaient toujours le moyen de passer, soit en attendant le flot, soit en s'allégeant (1). Les relations commerciales étaient si multiples entre ce bassin et la Loire, que la ville de Nantes, dès le XVe siècle, se préoccupait du niveau des eaux. Le Lac n'a perdu sa profondeur que le jour où la grève du Butay a été entamée ; auparavant, il ne ressemblait jamais à un étang et à un marais. Si l'Etat n'a pas reconnu sa navigabilité officiellement, c'est qu'il a été arrêté par les prétentions de la famille de Juigné et les soucis d'un procès au XIXe siècle.

Il est vrai que les rives de sa cuvette se transformaient parfois en prairies sur lesquelles des particuliers pouvaient faire acte de propriété, mais les ancêtres des de Juigné étaient exclus de ce profit, puisqu'ils ne pos-

(1) « Sur l'Erdre, les plus grands bateaux n'ont que 3 pieds de bord et ne prennent que 2 pieds 3 pouces d'eau. » (Mémoire de 1807. Arch. dép., $S\frac{4}{89}$).

sédaient qu'un domaine dans le périmètre du Lac. Leur seul revenu était un droit de pêche localisé dans un canton ou deux. Quand ils exercent une autorité plus étendue sur toute la surface du Lac, ils apparaissent comme des officiers en possession d'une charge publique et non comme propriétaires absolus d'un domaine privé. En l'absence de titres explicites, il n'y a pas d'interprétation plus satisfaisante du rôle joué par les anciens intendants du Lac de Grandlieu.

La conséquence de cette situation est celle-ci : les seigneurs étaient des administrateurs révocables. Leurs pouvoirs sont passés entre les mains de l'Etat, en 1790, par suite de la suppression de la Féodalité ; c'est à l'Etat qu'il appartient de décider comment et par qui seront gérés les intérêts de ce bassin dont le poisson alimente nos marchés et dont les prairies exercent une grande influence sur la prospérité agricole du pays.

Une première fois, il s'est prononcé lorsque la famille de Juigné a demandé la restitution de tous ses biens confisqués. Un arrêté du Conseil de Préfecture du 25 thermidor an XII a décidé qu'il y avait lieu de lui accorder mainlevée de séquestre, comme si la saisie avait été apposée sur le lac de Grandlieu, décision qui fut confirmée par le Ministre des Finances le 14 frimaire an XIII (1). Depuis cette époque, on a vu intervenir deux nouvelles décisions. Voici à quelle occasion : un sieur Baudœuf ayant contesté la validité des titres de la famille de Juigné, l'ingénieur Jégou fut chargé de faire un rapport et, le 19 janvier 1861, il déposa des conclusions desquelles il ressortait que le Lac était un domaine privé. L'autorité supérieure adopta son avis.

Le dépôt du rapport de l'ingénieur Meugy qui conclut à la domanialité du Lac de Grandlieu, provoqua un nouvel examen de la question à Paris ; cependant le Ministre des Finances, par une décision du 18 septembre 1888,

(1) *Demandes en restitution.* Leclerc de Juigné. (Q 639, Arch. dép.)

se refusa à exercer une action en revendication, attendu, dit-il, qu'elle ne pourrait avoir aucun avantage pour l'Etat, même en cas de succès devant les tribunaux (2).

Deux ans après, le syndicat des opposants essaya, par de nouvelles productions de pièces, de modifier l'attitude du Ministre ; il n'obtint qu'un nouveau refus consigné dans une dépêche du 16 juillet 1890.

(1) Archives du Département, série S, nos $\frac{4}{97}$.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

dans le Haut-Ellé

(Cornouaille Morbihannaise)

GÉNÉRALITÉS

Dans un mémoire très documenté, lu au Congrès de l'Association Bretonne en 1902 et intitulé *Les Villages Préromains*, M. Aveneau de la Grancière constatait avec regret que, jusqu'à ces derniers temps, on s'était contenté d'étudier les dolmens et les menhirs, en un mot les sépultures de l'époque néolithique, mais que l'on avait complètement négligé la question des habitations.

M. Déchelette, dans son savant *Manuel d'Archéologie Préhistorique* (1) publié six ans plus tard, indique l'intérêt que présente pour nous l'étude des habitations néolithiques : « Les tribus de cette époque, dit-il, adonnées à l'agriculture et à l'élève du bétail ne menaient plus la vie errante des chasseurs quaternaires. Nous connaissons maintenant en assez grand nombre les villages où elles avaient fixé leurs demeures et aménagé les étables de leurs bestiaux. Nous avons la preuve maintenant que l'on connaît, tant en France qu'à l'étranger un grand nombre de stations terrestres contemporaines des palafittes ».

(1) Page 347.

Plus loin M. Déchelette parle des enceintes fortifiées. Il en parle dans le même chapitre tant il est convaincu que la question des habitations néolithiques et celle des enceintes fortifiées sont intimement liées :

« Le sol de la France, dit-il, est couvert de nombreuses enceintes appartenant à diverses époques et souvent désignées sous le nom de *Châtelard* (ici nous disons plus souvent *Châtellier*), *Châtre, Camp de César*, ou sous des dénominations similaires.... Un grand nombre de nos enceintes remontent même aux temps néolithiques. Les vestiges de cette période y sont partout abondants (1) ».

D'un autre côté nous nous souvenons qu'en présence du Camp Romain d'*Asséra*c, M. le Commandant Martin nous expliquait combien est encore obscure la question des Camps Romains ou Châtelliers, malgré les nombreux arguments qui militent en faveur de la thèse si ingénieuse soutenue par M. Maître, notre éminent collègue. Il nous engageait à profiter de toutes les occasions pour travailler à l'étude du problème et en hâter la solution.

M. du Chatellier dit à son tour : « Les camps retranchés situés en général sur un point culminant d'où on dominait un vaste horizon et où l'on pouvait facilement se fortifier pour se mettre à l'abri d'une attaque, étaient destinés surtout à recevoir la population d'un clan amenant avec elle son matériel et ses troupeaux lorsqu'elle était menacée.....

« Ces monuments de défense, enclos et fortifiés par des remparts plus généralement en terre, sont entourés de dcuves plus ou moins larges et profondes, quelquefois au nombre de deùx et même de trois. Nombreux dans notre département (le Finistère), ils ne sont pas uniformément répandus sur sa surface. La configuration du sol joue un grand rôle pour le choix du point.

(1) Page 368.

« Leur forme est tantôt ovale, tantôt circulaire, tantôt quadrangulaire. Dans ces deux derniers cas les angles sont en général arrondis. Nous serions assez porté à croire que les enceintes rectangulaires ou carrées remontent à l'époque gallo-romaine, mais l'époque est difficile à déterminer (1) ».

Mais l'époque est difficile à déterminer! C'est un peu ce qui résulte de cette citation, comme des innombrables contradictions que nous voyons s'élever entre les auteurs qui se sont attachés à cette question en apparence facile à résoudre, au fond, pleine d'obscurité et, par la même, pleine d'intérêt pour les amis de l'inconnu et du passé.

En résumé la question des enceintes fortifiées, de même que celle des habitations néolithiques est à l'ordre du jour, peut-on dire, et l'on peut ajouter qu'elle est du plus haut intérêt. C'est pour cela que nous avons cru devoir publier ces quelques pages où nous avons essayé de consigner le résultat de diverses observations et constatations faites par nous pendant notre séjour dans la Cornouaille Morbihannaise.

Le Morbihan est un peu la terre classique des dolmens et du néolithique. Les sépultures y abondent, mais, si nous ne nous abusons, les vestiges d'habitations et les enceintes fortifiées y sont bien plus nombreux encore. Pourtant, hâtons-nous : l'agriculture, tout en apportant à ce pays ses immenses bienfaits, étend son niveau sur les landes, naguère incultes, et chaque année voit tomber des milliers de monticules, combler des milliers d'excavations creusées ou édifiées par les mains de nos ancêtres, avec des outils que nous possédons peut-être, mais travaux dont nous ne pourrons plus bientôt reconstituer la forme ni retrouver la place.

Le territoire qui a servi de champ à nos investigations, — il faudrait presque dire à nos promenades, —

(1) Du Chatellier. *Epoques Préhistoriques dans le Finistère*, p. 11.

n'est pas très étendu. Il se borne à la commune de Langonnet et à quelques points voisins de cette commune. Encore ne nous flattons-nous point d'avoir relevé tout ce qui était digne d'être signalé ; encore moins oserions-nous nous flatter d'avoir fait un grand nombre de découvertes absolument nouvelles. D'autres et de plus érudits, ont passé là avant nous et ont fait connaître le résultat de leurs recherches. Tout ce que nous voulons, c'est donner des détails sur ce qui est déjà connu et révéler ce qui n'a pas encore été signalé et qui nous a frappé, en un mot, rassembler et présenter au public savant, des matériaux pour servir à l'étude si attachante et si mystérieuse de l'époque néolithique dans une partie du bassin de l'Ellé.

Les premiers habitants. — Les armes, les outils. — La hache des Prajou-Couz. — Le maillet de Moustriziac. — Les haches de Traouën, de l'Etang de Langonnet, de Carven, de Lojou, de Saint-Germain.

Et d'abord ce pays a-t-il été habité à l'époque néolithique ? A cette question il faut répondre affirmativement. L'époque paléolithique a laissé peu de traces dans le Morbihan. Dans la région de Langonnet, nous-même n'en avons relevé aucun vestige certain. Quant à l'occupation pendant l'époque néolithique, elle est surabondamment prouvée.

Nous avons en notre possession divers objets, armes et outils qui ne laissent aucun doute à ce sujet.

Le premier est une hache en pierre noire ou plutôt grise, de l'aspect du granit, trouvée dans l'ancien étang de Langonnet, à environ 40 ou 50 centimètres de profondeur, dans un terrain appelé les *Prajou-Couz*, actuellement en labour, mais probablement resté inculte jusque vers l'année 1840. La longueur de cette hache est de 10 centimètres, la largeur de 5.

Le second est une pierre ayant la forme d'une sphère très applatie, d'un galet de couleur brune, à grain très rugueux. Les dimensions sont d'environ 9 centimètres de diamètre et 5 centimètres d'épaisseur. On trouve des pierres de cette nature et à peu près de cette forme dans les gisements de gravier qui occupent une grande surface aux environs du *Pont-Tanguy*, dans la commune du Faouët. Celle-ci pourrait donc être considérée comme une pierre naturelle, comme un galet, mais ce qui la distingue, c'est une rainure circulaire de 4 à 5 millimètres de profondeur et de 8 à 10 millimètres de largeur, rainure faite à n'en pas douter par une main humaine, probablement avec un outil en pierre et tout à fait intentionnellement. Cette pierre est, croyons-nous, un instrument, arme ou outil de l'âge néolithique et rentre dans la catégorie des maillets à rainure ou casse-tête comme on en a trouvé en France dans la vallée du Largue, à Tréogat (Finistère), sur les bords du lac du Bourget, en Espagne et même en Amérique (1). Ce maillet a été trouvé à *Moustriziac*, à environ un kilomètre au nord du bourg de Langonnet.

Le troisième objet est une hache, découverte non pas dans la commune de Langonnet, mais très près de la limite de cette commune, au village de *Traouën*, dans la commune du *Saint*. Cette hache qui mesure 85 $^{m}/^{m}$ de longueur et 45 $^{m}/^{m}$ de largeur est en grès quartzeux, de couleur brune, très dur. Elle a été rencontrée dans une couche de graviers ou cailloux roulés à plus d'un mètre cinquante de profondeur.

Une autre hache, plus noire et moins longue que celle des *Prajou-Couz*, vient aussi des environs de *Traouën*. Elle porte un éclat profond du côté du tranchant et a subi un nouveau polissage dans cette partie.

J'hésite à citer deux autres objets, l'un en pierre polie, de couleur noire, veiné de lignes grises affectant

(1) Voir *Manuel d'Archéologie*, I, J. DÉCHELETTE, p. 530.

la forme d'un galet à rainure et un autre en pierre grise, d'une forme qui rappelle celle des haches en pierre polie. Ces deux objets, en effet, n'ont pas des caractères assez tranchés pour qu'on puisse les classer sans hésitation parmi les armes ou outils sortis des ateliers néolithiques. On n'ose même pas trop affirmer qu'ils ont été travaillés ou transformés par une main humaine. Nous ne les citons que pour mémoire.

Mais nous ne pouvons passer sous silence deux jolies haches en pierre polie qui, malheureusement, ne sont pas en notre possession, mais que nous avons vues et admirées il y a une vingtaine d'années. De ces deux haches, trouvées l'une et l'autre dans l'ancien étang de Langonnet, dans la Prairie dite *Prad-Lardeur*, l'une ne nous a pas laissé de souvenirs très nets ; mais l'autre avait une forme et un aspect si élégants que nous n'avons pu l'oublier. Elle était en pierre noire et blanche, très effilée et pouvait mesurer 15 centimètres de longueur sur 3 ou 4 de largeur. Le poli en était magnifique et rappelait celui de la serpentine dont elle avait d'ailleurs l'aspect. Ces deux haches, qui avaient à peu près la même forme et la même dimension, furent achetées par le Comte du Frettay.

A cette liste nous ajouterons deux haches en pierre, assez commune, trouvées aux environs de *Carven*, que nous n'avons pas vues, mais dont nous a parlé M. l'abbé Jaffrego, Préfet des Etudes à l'Orphelinat de Saint-Michel en Priziac.

Nous croyons devoir mentionner encore, ne fût-ce que pour mémoire, un autre objet qui doit être une hache en pierre polie, et qui a été trouvé il y a plus de 20 ans aux environs du village de *Lojou*, non loin de Carven. Cette pierre était assez grande et la surface en était tellement lisse que les femmes de la ferme où elle se trouvait s'en servaient pour repasser le linge après l'avoir chauffée au feu.

Le menhir du Bodero. — Les blocs épars de la vallée de Coatquelven. — Le petit menhir du coteau de Kerfraval. — Le « Trône de la famille Royale ». — Le bloc de Saint-Maur formant caverne. — Les rochers de Saint-Maur à forme de tours carrées.

Après cette énumération, bien incomplète sans doute (1), mais suffisante pour prouver que les néolithiques ont habité la région du *Haut-Ellé* et le territoire de la commune de Langonnet, nous arrivons à un autre genre de preuves non moins fortes et peut-être plus intéressantes : nous voulons parler des monuments en pierre ou en terre que l'on rencontre dans cette région. Commençons par les plus connus.

A 4 kilomètres environ du bourg de Langonnet et au sud-sud-ouest de ce bourg, sur la rive droite de la rivière, on rencontre le village du Bodero, situé sur un coteau élevé et dominant la rivière. A l'ouest du *Bodero* et à un kilomètre au plus, on aperçoit le village de *Botven*, situé également sur un point élevé et, pour ainsi dire, escarpé.

Une vallée profonde, où coule un petit affluent de la rivière de Langonnet, sépare les deux villages ou plutôt les deux lignes de hauteurs. La colline allongée qui forme la ligne de partage des eaux entre la rivière de Langonnet et son affluent et sur laquelle s'élève le village du Bodero, subit une dépression dans laquelle passe le chemin, assez difficile, qui conduit de Botven au Bodero et aux villages situés sur la rive gauche. Sur le bord de ce

(1) La liste des objets de l'époque néolithique trouvés à Langonnet et aux environs s'allonge chaque jour : Au mois d'août dernier (1911), un de nos fermiers nous a remis une hache découverte au printemps, dans un champ situé à 200 mètres environ de notre habitation (*Saint-Germain*). L'objet est en pierre dure de couleur rougeâtre, tachetée ou plutôt nuancée de jaune et de gris. La partie coupante est très aiguisée et sans brèche. La longueur est de 87 m/m, la largeur de 38 m/m. L'objet rappelle tout à fait, par sa forme, son poli et son aspect, une hache trouvée sur les bords du Gouffre de *La Chutenaie*, en *Saffré*.

chemin à peine dessiné dans la lande, on remarque une Croix de granit très ancienne et, à vingt ou trente mètres de la Croix, à l'ouest, dans l'angle d'un champ actuellement en labour, on aperçoit un menhir, le *Menhir du Bodero*. Bien qu'il ne se détache pas très bien, à cause de la proximité des talus est et nord, son aspect est imposant. La pierre dont il est formé est un bloc de granit, ou mieux une dalle de couleur grise fortement attaquée par le temps, surtout du côté du nord. La hauteur au-dessus du sol est d'environ 4^{m}50 ; la largeur au milieu est de 3 mètres, dans la partie supérieure elle n'est que de 2 mètres ; l'épaisseur à hauteur d'homme est d'au moins 0^{m}60. Du côté du sud une large plaque semble avoir été détachée au moyen d'un choc violent. Il se peut qu'on ait cherché à briser le monument pour en utiliser les morceaux à quelque construction. Si l'on tient compte de la hauteur de la partie émergeante, on peut évaluer la hauteur totale de la pierre à 6 ^{m} 50 au moins, la partie en terre ne pouvant être inférieure à 2 mètres.

La situation du menhir est intéressante. Il se trouve dans un endroit élevé, moins élevé pourtant que les points avoisinants au nord et au sud. Il se trouve dans une sorte de col par lequel passe le chemin de Botven au Bodero et par lequel devait passer une voie de communication depuis que le pays est habité. En face, en effet, et dans la direction du nord-est se trouve un gué auquel vient aboutir le chemin de Kerfraval et de *Porsqueul*, situés sur la rive gauche de la rivière. Ce point était donc très fréquenté et comme il se trouve dans une dépression de la colline, il est vraisemblable que des batailles s'y sont souvent engagées. Le menhir ne serait autre chose qu'un monument commémoratif rappelant quelque victoire. En fouillant au pied, on pourrait peut-être éclaircir la question, mais jusqu'ici je ne crois pas qu'aucune fouille sérieuse ait été pratiquée.

Quoiqu'il en soit, les environs de Botven et du Bodero

ont été habités à l'époque néolithique. Je crois même que c'est dans une vallée voisine de ces villages que j'ai visité, il y a déjà plusieurs années, un tumulus ou galgal que je n'ai pas pu retrouver d'abord, mais qui existe toujours.

Toute cette partie du bassin de la rivière de Langonnet est semée de pierres ou de monticules qui intriguent vivement l'excursionniste ou le promeneur.

Le jour que je revis le menhir du Bodero, le 16 août, j'avais suivi cette vallée dont j'ai déjà parlé et où j'espérais découvrir le tumulus ou galgal auquel je viens de faire allusion.

Je ne le trouvai point(1), mais en revanche je rencontrai beaucoup de blocs semblables à des blocs erratiques disséminés dans les prairies basses. Quelques-uns affectaient la forme de menhirs. Ils avaient peu d'élévation, mais ils se dressaient dans une attitude qui ne semble pas être celle de pierres abandonnées à elles-mêmes. Je crus aussi découvrir dans un terrain planté de grands arbres, une pierre que l'on aurait très bien pu prendre pour une pierre à écraser le blé. Cette pierre, longue de $0^{m}80$ environ, avait une forme concave et paraissait usée dans une partie de sa surface.

Quand on revient du Bodero vers le bourg de Langonnet, en suivant la rive droite de la rivière, on passe dans des prairies étroites, resserrées entre le cours d'eau et le coteau de *Coatquelven*. Ces prairies sont semées de blocs épars, dont un grand nombre attirent l'attention. Les uns émergent du sol, absolument comme des menhirs isolés. D'autres forment des groupes qui, par leur disposition, rappellent des cromlec'hs. Toutes ces pierres ne dépassent guère un mètre de hauteur, mais elles sont debout et l'on dirait que la moitié de leur

(1) Ce monument, nous l'avons retrouvé au mois d'août dernier (1911) et nous en parlons avec détails dans une note renvoyée à la fin de ce travail.

masse a disparu sous des alluvions postérieures à leur mise en place.

Si après avoir traversé la rivière au Moulin de Coatquelven, on s'avance dans la direction de *Kerfraval* et de *Porsqueul* on se trouve en face d'un coteau abrupt, dénudé, qui s'allonge vers le nord jusqu'en face de *Minez-Levenez*. La longue arête qui en forme le sommet est unie et inculte. Seules deux ou trois pierres debout, séparées par un espace de quelques centaines de mètres, se détachent sur l'horizon. Quand on les considère, on hésite à les classer parmi les menhirs et pourtant leur situation et leur physionomie, si l'on peut dire, au premier coup d'œil évoquent l'idée de monuments mégalithiques.

Du point où l'on se trouve alors si l'on jette les yeux vers le nord, dans la direction du bourg, une autre pierre beaucoup plus importante et plus mystérieuse arrête le regard. C'est un bloc énorme de 12 à 15 mètres de circonférence ayant la forme d'une tortue. En s'approchant on voit que le bloc a glissé d'un point plus élevé et s'est arrêté à mi-côte, entre la vallée et le sommet de la colline qui n'a pas moins de 60 mètres d'élévation. Si l'on s'approche d'avantage et surtout si l'on parvient à escalader cette pierre, on s'aperçoit qu'elle porte à sa partie convexe, à la surface, 5 ou 6 excavations plus ou moins profondes et presque régulières. L'une, la principale, située à peu près au point le plus élevé, peut avoir 0 m40 de profondeur et 0 m60 de largeur. Elle communique avec une autre presque aussi profonde, située un peu plus bas. Toutes ces sortes de cuvettes forment un groupe et, comme elles se trouvent sur une surface inclinée, l'eau pluviale qui s'y amasse peut couler en partie de l'une dans l'autre. Il paraît qu'on donne à cette pierre le nom de *Trône de la famille Royale*; et, vraiment, quand on jette les yeux sur l'ensemble du tableau, on n'est pas surpris d'une telle dénomination. Les cuvettes ont la grandeur de sièges et repré-

sentent assez bien ces fauteuils qu'on appelle des poufs. On peut s'y asseoir très commodément et de là on a un coup d'œil magnifique sur la vallée et sur les coteaux environnants. D'autres pierres de la même forme ou à peu près existent sur les coteaux de la Rivière ; mais aucune ne porte de cupules ou cuvettes de ce genre, ni surtout de cette dimension. Je sais bien que les cupules sont souvent de formation naturelle et sont dues à l'action des éléments, surtout de l'eau et de la glace. Mais la pierre dont il s'agit est d'un grain très dur et les cuvettes présentent une forme et une disposition si remarquables que j'ai cru devoir entrer dans quelques détails.

A chaque instant du reste, l'excursionniste et l'archéologue sont à la fois intrigués et déconcertés au milieu de cette contrée bouleversée par les cataclysmes géologiques ou remaniée par le travail lent de la glace, de l'eau et des agents atmosphériques, semée de blocs devant lesquels on s'arrête incertain et incapable de dire si l'homme les a touchés de sa main intelligente ou si la nature seule les a déplacés ou modelés d'après ses inflexibles lois. Un peu plus loin que la pierre du Trône de la famille Royale, à 3 ou 400 mètres en allant vers Saint-Maur, on rencontre une autre pierre un peu semblable à la première mais ne portant, il me semble, aucune trace de cupules ni d'autres signes de travail humain.

Et pourtant elle attire l'attention. Eclatée ou soulevée d'un côté, elle s'avance vers le nord en formant une grande ouverture béante. Les pâtres et les moutons s'y réfugient souvent et en toute saison, soit qu'ils cherchent un abri contre le soleil, soit qu'ils s'en fassent une retraite en temps d'orage. Devant cette sorte de caverne ouverte sur la vallée, on se demande si on n'a pas devant soi une habitation très ancienne de nos races primitives.

En face, du côté de Minez-Levenez, d'autres grottes naturelles, d'autres blocs surplombant le ravin, appa-

raissent çà et là. En remontant vers le bourg, au-delà de *Saint-Maur*, les rochers de la rive avec leurs assises régulières, disposées suivant une ligne verticale et coupées à angle droit, figurent de véritables tours carrées, dont une partie serait encastrée dans le coteau ; et, là encore, des anfractuosités profondes où l'on trouve ramassées la bêche, la pelle du propriétaire du champ, ou même quelques ustensiles de cuisine, nous font nous demander si personne, avant les Bretons actuels, avant les Gallo-Romains, avant les Celtes et les Gaulois, n'a habité ces antres. Peut-être suffirait-il de creuser le sol à une certaine profondeur pour faire jaillir la vérité. Mais pourtant l'Armorique n'a pas fourni de preuves d'habitation à l'époque de l'homme des cavernes. En tout cas l'examen des lieux tels qu'ils existent, l'examen même de ces pierres dont on observe la surface avec un si grand désir d'y trouver un signe, un trait inspiré par une pensée humaine, cet examen ne nous a rien révélé, rien, sauf quelques particularités dont nous parlerons plus tard ; mais n'anticipons pas.

Les blocs erratiques de la vallée en amont du Bourg. — Le dolmen de Losterhoat. — Le « Châtellier » du Vieux-Castel.

En suivant le cours de la rivière et en remontant vers le nord, à un kilomètre du bourg environ, on rencontre un grand nombre de blocs erratiques (1) disséminés dans ce qu'on appelle l'Etang, et qui n'est qu'une vallée inondée par la rivière dans les temps de crue. Ces blocs sont de dimensions très variable ; la roche

(1) Il est peut-être bien téméraire d'appliquer le nom de *blocs erratiques* à des quartiers de rocher détachés, quand on parle de la Bretagne. Cependant nous employons cette expression, parce qu'elle peint assez bien l'aspect et la situation de ces blocs. Ensuite, nous croyons que l'opinion qui consiste à dire que l'époque glaciaire n'a pas existé ou pas produit d'effets en Bretagne pourrait bien être combattue quelque jour.

en est très dure et paraît formée d'un granit tout différent de celui des coteaux environnants. Ils reposent sur les terrains de transport et ne sont nullement adhérents à la roche du sous-sol. Je les cite parce que quelques-uns offrent une surface régulière de plusieurs mètres carrés et absolument plane.

En face, du côté de ***Kerivoal***, on aperçoit dans une prairie des blocs moins gros et de même nature qui, par leur disposition, rappellent un monument mégalithique renversé.

A l'est de Kerivoal, sur la rive gauche de la rivière, se trouve la ferme de *Losterhoat* (la croupe, le bout de la Forêt), située sur un coteau peu élevé qui borde la rivière. A l'entrée d'un champ qui descend jusqu'à la vallée, on rencontre à fleur de terre un banc de granit, ou plutôt deux bancs se joignant, mais distincts et de nature très différente ; l'un cassant et noir, l'autre jaunâtre et très résistant au choc du marteau.

Ce dernier forme une sorte de crête terminée par une pierre qui n'est pas séparée de la roche sous-jacente, mais qui semble avoir été taillée. La coupe, dans le sens de la largeur, représenterait assez bien une cloche, c'est-à-dire un cône évasé. La longueur est d'un mètre 50, la largeur d'un mètre et la hauteur de 70 centimètres. Elle a quelque analogie avec « la pierre du Diable » des environs de Mayenne, mais elle est allongée.

Dans le même champ, dans l'angle sud-est on trouve une autre pierre dont le caractère est beaucoup plus facile à déterminer. A notre avis, c'est un dolmen, ou plutôt une table de dolmen. Elle a l'aspect d'une dalle oblongue, assez régulière quoique arrondie aux angles. La longueur peut être de 2 mètres 30 centimètres, la largeur d'un mètre cinquante, l'épaisseur de 40 centimètres. Le granit est noir et très dur comme celui des blocs erratiques de la vallée. D'un côté la pierre repose à peu près sur le sol, mais, de l'autre, on voit qu'elle ne touche pas la terre et bientôt on s'aperçoit

qu'elle est portée par deux blocs à peu près d'égal volume et d'égale hauteur qui sont couchés l'un à l'est, l'autre à l'ouest, mais qui, évidemment, ont été debout. Un autre bloc de même dimension que ces supports se trouve dans le fossé attenant et, en le voyant, on n'a pas de peine à conclure que ces trois pierres secondaires ont porté la table ou pierre principale qui s'appuie encore sur deux d'entre elles. La surface de la pierre principale porte de grandes excavations allongées mais peu profondes, comme celles qui ont tant fait faire d'hypothèses aux archéologues d'autrefois. Ces excavations n'ont rien de régulier et semblent bien avoir été creusées par l'eau, le froid et les autres causes qui ont coutume de désagréger la pierre.

Il ne faut pas oublier que la ferme de Losterhoat est contiguë à celle du *Vieux-Castel* et que le Vieux-Castel a été bâti sur l'emplacement du Châtellier qui, d'après M. Maître, ne fut qu'un atelier industriel (1). Sans nous prononcer formellement sur ce point nous reconnaissons que, à l'époque gallo-romaine, un atelier de briqueterie exista au sud et tout près du Vieux-Castel ainsi que nous croyons l'avoir démontré. Cette constatation est intéressante. Les dolmens et les tumulus se sont souvent rencontrés dans le voisinage des établissements gallo-romains ainsi que nous le verrons tout à l'heure, et la tendance générale actuelle est d'admettre que les dolmens, surtout en Bretagne, sont contemporains, ou peu s'en faut, de ces établissements.

La villa gallo-romaine de Stangnian ou Stank-Yan. Une monnaie en bronze de Trajan.

Losterhoat et Castel sont sur le prolongement d'un chemin important qui se dirige vers l'*Abbaye de Langonnet*, située à environ trois kilomètres à l'est. Ce che-

(1) Voir *Bulletin de la Société Archéologique*, année 1904.

min, très large dans une grande partie de son parcours et pavé de grosses pierres en beaucoup d'endroits, est évidemment très ancien ; son tracé est presque direct et il présente bien les caractères d'une voie romaine. Il passe au nord et tout près de la ferme de *Carven*, ancienne terre seigneuriale dont le manoir existe encore et est habité par les fermiers.

Carven fut évidemment occupé à l'époque gallo-romaine et à l'époque gauloise. Mais sans doute il le fut auparavant. Les vestiges d'occupation y sont très nombreux.

Dès l'année 1904, en revenant de l'Abbaye à travers champs, nous avions remarqué dans les parcelles cultivées qui se trouvent au nord du village de *Stangnian*, à l'est de Carven, des fragments de briques disséminés et très réduits. Ainsi que nous l'avons dit dans une note sur les vestiges gallo-romains dans la commune de Langonnet, ces fragments nous avaient bien paru être des débris de briques gallo-romaines et nous soupçonnions l'existence d'une villa dans cette région. Seulement nous n'avions pas trouvé la villa et, sans doute, ne l'avions-nous pas cherchée avec assez de soin. Plus heureux ou plus persévérant, mieux placé aussi pour ses recherches, puisque Stangnian est à moins d'un kilomètre de l'Abbaye, M. l'abbé Jaffrezo a trouvé la villa ou du moins ce qui en restait.

Au moment de la découverte c'était un monceau de pierres de moyenne grosseur dissimulé dans l'angle d'un champ, sous des cailloux ramassés çà et là, et sous des arbres émondés et déjà vieux, qui donnaient à l'ensemble l'aspect d'un ancien talus comme il en existe beaucoup en Basse-Bretagne. Sur l'indication de M. Jaffrezo je visitai le monument ruiné que je n'eus pas de peine à trouver. Je constatai qu'il se réduisait à un amas de pierres du petit appareil, mélangées de fragments de briques à crochet et de briques de faîtage. Le tout avait une longueur d'environ 18 mètres, une largeur de

9 m50, une hauteur moyenne de 2 mètres. A la base on remarquait des pierres beaucoup plus grosses. Dans le champ, à quelque distance, on apercevait d'autres débris épars, et diverses inégalités de terrain annonçaient que le sol avait été remué et que la surface avait été notablement modifiée par des travaux anciens.

Les personnes qui avaient vu le monument à l'époque où il attira l'attention, le considéraient comme un tumulus ou plutôt un galgal à cause de sa proximité avec d'autres monuments dont nous parlerons tout à l'heure. Les débris de briques accumulés à la surface leur semblaient être des fragments provenant peut-être d'une villa, mais d'une villa absolument détruite et située dans le voisinage.

Dès le premier examen notre opinion fut que, dans le monument de Stangnian, tout était gallo-romain. La forme démesurément allongée et légèrement excavée à la surface, les morceaux de brique disséminés dans la masse et autour d'elle ne laissaient pas de doute. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis le mois d'août dernier, avec l'aide de quelques élèves de l'Orphelinat de Saint-Michel heureux d'occuper une demi-journée de congé à cet intéressant travail, M. Jaffrezo a exploré et fouillé le monument.

Malheureusement nous n'avons pas pu suivre les fouilles qui ont été faites en notre absence, mais à notre retour à Langonnet nous avons pu en constater le résultat. Toutes les pierres de démolition ont été enlevées avec beaucoup de précaution et transportées à quelque distance. Le monument, ou du moins ce qui reste du monument, est bien gallo-romain. Nous ne nous étions pas trompé: c'est une villa sans grande importance peut-être, mais c'est une villa. L'édifice représente un rectangle de 15 mètres de longueur sur 5 de largeur. La construction est très soignée et offre un spécimen parfait de ce qu'on a appelé le petit appareil. Le travail est régulier et solide. Les murs ont environ 50 centi-

mètres d'épaisseur. La hauteur est de 1 mètre au-dessus du sol. La base paraît être bâtie à chaux et à sable, tandis que la partie supérieure est en pierres reliées avec de la terre.

Le rectangle est divisé en six pièces ou chambres d'inégale grandeur. Aux deux extrémités, deux pièces ayant environ $4^{m}50$ sur $4^{m}50$; au milieu, quatre pièces contiguës, ou plutôt un rectangle divisé en quatre pièces d'environ $3^{m}50$ sur $2^{m}50$.

On ne voit aucune ouverture dans ces murs pour faire communiquer les petites pièces entre elles ou avec l'extérieur. Dans l'une des grandes pièces du côté du sud, on aperçoit des traces de peinture rougeâtre, mais déjà l'air et la pluie ont effacé une partie de ces traces précieuses, depuis l'achèvement des fouilles.

Le travail de déblaiement a été long et considérable. Il a été, aussi, bien conduit. On doit en féliciter M. Jaffrezo. Ce travail n'a mis au jour aucun objet important, sauf des débris de poteries anciennes qui ont été recueillis par M. l'abbé Jaffrezo. Mais depuis les fouilles, des paysans attirés par la curiosité et peut-être par l'idée de trouver le trésor traditionnel ont, comme par hasard, trouvé dans une anfractuosité du mur une pièce en bronze pâle, de Trajan. La largeur est celle d'une pièce de 2 sous. Cette trouvaille, d'où qu'elle soit venue, est intéressante, parce qu'elle nous fixe à peu près sur l'âge de la villa. Elle nous apprend que le monument n'est pas antérieur au IIIe siècle. Au surplus la place qu'elle occupait dana le mur semblait indiquer qu'elle avait été mise là à dessein.

Mais la villa de Stangnian ou Stank-Yann n'a pas dit son dernier mot. M. l'abbé Jaffrezo n'a pas encore eu le temps de terminer ses fouilles. Il n'est pas parvenu jusqu'à la base des murs. Il est bien décidé à continuer son travail ; mais lui en laissera-t-on le temps ? Il paraît que le propriétaire du terrain a hâte de le mettre en

culture. Il n'entend pas raison le moins du monde et ne goûte pas l'archéologie.

M. Jaffrezo est en instance auprès des Pouvoirs publics pour demander la conservation, au moins temporaire, de sa villa, qu'il veut bien reconnaître comme nous appartenant un peu. Mais obtiendra-t-il ce qu'il demande ? Rien ne nous le garantit. Pourtant ce sera un malheur si la villa de Stangnian disparaît. Elle a son intérêt en elle-même. Elle a sa valeur particulière. En tout cas elle prouve la vérité de ce que nous avancions dans notre étude sur les ruines gallo-romaines dans la commune de Langonnet ; elle prouve que ce pays était aussi habité que la région du littoral à l'époque gallo-romaine. L'Archéologie est donc intéressée à sa conservation.

Telle est en quelques mots la villa de Stangnian ou Stank-Yann.

Notons en passant que, au nord de la villa en question, nous avons trouvé, à quelque distance d'un grand talus affaissé et très ancien, deux morceaux de scories de la grosseur d'un œuf.

Tout près de là, un peu plus à l'ouest, existe un champ rempli de scories, au dire d'un cultivateur que nous avons rencontré. Un autre champ voisin porte le nom de Park-Castel. Ces détails ont leur importance et tout le monde reconnaîtra qu'ils constituent des arguments en faveur de la thèse de M. Maître.

Carven. — Le Tumulus de Minez-Collober. — Le Cist-dolmen de Park-Feunteun. — Les cupules. — Une médaille romaine. — Park-Castel. — Les scories.

Tout ce territoire qui forme la propriété de Carven est d'ailleurs très riche en monuments de diverses époques. A 500 mètres à l'est du manoir, sur le bord du grand chemin dont nous avons parlé ou plutôt dans

un angle formé par les chemins actuels, qui semblent l'avoir remplacé dans cet endroit, se trouve le tumulus de *Minez-Collober.* Ce tumulus est bien connu : presque tous les archéologues qui ont écrit sur les antiquités du Morbihan l'ont cité. Il se voit d'assez loin, étant situé sur un plateau légèrement incliné vers le nord-est et se trouvant, ainsi que nous l'avons dit, sur le prolongement du grand chemin ou plus exactement un peu au sud. Son aspect est monumental et, bien que le talus du chemin moderne le borde et le défigure à la base de ce côté, je veux dire du côté du sud, il a une belle forme qui rappelle celle des mottes féodales. La hauteur est d'environ 4 mètres, la circonférence d'au moins 100 mètres à la base. Il est presque intact. Une ouverture a toutefois été pratiquée au sommet ; une autre sur le côté du nord-est. Mais nous ne croyons pas que ces ouvertures soient la conséquence de fouilles méthodiques faites par des archéologues dans un but de recherches scientifiques. Du moins aucun témoignage, dans ce sens ne nous a été transmis. Nous croyons plutôt qu'elles sont dues à quelques travaux clandestins effectués par des indigènes dans le but de découvrir le fameux trésor qui se trouve dans toutes les buttes de ce genre ou, du moins, dans l'imagination de tous les habitants de la campagne. En un mot nous croyons que le tumulus de Minez-Collober ou de Carven n'a jamais été fouillé et qu'il pourrait l'être avantageusement.

Cette année, en arrivant à Langonnet, nous entendîmes dire qu'on avait trouvé un monument très curieux aux environs de Carven et non loin du tumulus dont nous venons de parler. Aussi, à notre premier passage à Carven, nous ne manquâmes pas de chercher à nous renseigner. Du haut du tumulus de Collober nous avions aperçu dans un champ situé dans la vallée, à environ 400 mètres au nord-est, un amas de pierres ressemblant assez à des blocs de moyenne grosseur,

extraits sur place et attendant le moment où ils seraient enlevés. Rien ne nous faisait supposer que c'était là le monument récemment découvert ; cependant nous voulûmes en avoir le cœur net, comme on dit. Après quelques explications obtenues d'un cultivateur rencontré sur le bord du chemin, nous nous dirigeâmes vers ces sortes de ruines, près desquelles nous arrivâmes par des sentiers tracés à travers champs. Là nous nous trouvâmes en présence d'un amoncellement de pierres de toute grosseur, dispersées sur un espace d'environ 40 mètres carrés. Au milieu, dans un espace plus ou moins déblayé, on apercevait des dalles de granit toutes couchées, sauf deux au nord qui paraissaient solidement enfoncées dans le sol. La hauteur de ces deux pierres n'était guère que de 80 centimètres au-dessus du sol. Deux autres à l'ouest étaient également couchées ainsi qu'une autre au sud. On n'en voyait aucune à l'est.

Une pierre beaucoup plus grande, c'est-à-dire de 2^m sur 1^m80, était inclinée et touchait le sol du côté du nord, tandis que, du côté opposé elle reposait sur les deux pierres renversées au sud. Cette pierre ayant la forme d'une dalle grossièrement taillée présentait deux faces inégales, deux plans se coupant à angle très obtus suivant une ligne dirigée du nord au sud, la face la moins large étant au couchant.

Tout ceci ne nous paraissait avoir rien d'extraordinaire, mais un détail qui passait tout à fait inaperçu pour notre guide attira notre attention. En effet, sur la surface inclinée au couchant, nous ne tardâmes pas à distinguer un certain nombre de cavités régulières quoique d'inégale grandeur. Dans ces cavités nous reconnûmes immédiatement des *cupules* et ce ne fut pas sans émotion, car il est si curieux et si rare de trouver sur les monuments mégalithiques des signes tracés par une main humaine !

Nous comptâmes 35 cupules de 5 à 8 centimètres

de diamètre sur la face occidentale. Quelques-unes étaient alignées par trois.

Sur la face est nous comptâmes 5 cupules, dont l'une avait environ 10 centimètres de diamètre.

Le champ où se trouve le monument se nomme *Park-Feunteun*. Il y a longtemps, au moins 15 ans, qu'il était connu. Le fermier qui exploitait alors la ferme, — sur les indications qui lui avaient été fournies par un ecclésiastique du pays — avait fait des espèces de fouilles ; mais préoccupé comme toujours de trouver des objets précieux et peut-être de l'argent, il avait opéré à la hâte et presque dans l'obscurité. En effet il achevait sa tâche vers la fin du jour et, sans doute, il craignait d'être dérangé dans son travail et ne voulait pas recommencer le lendemain. Aussi il ne trouva, d'après lui, rien d'intéressant. Il aperçut seulement, dit-il, du charbon et de la cendre mêlés de quelques débris d'ossements à demi brûlés.

Des explications que j'ai pu obtenir de ce fermier il résulte qu'il laissa le monument intact, sinon debout; aussi jusqu'à l'année dernière, le monument conserva l'apparence d'un tumulus ou galgal de petite dimension, ouvert du côté de l'est et laissant voir assez nettement la pierre de recouvrement au sommet, celle qui porte les cupules.

Ce fut le nouveau fermier, venu à Carven depuis deux ou trois ans qui, voulant agrandir sa surface labourable et se souciant peu des souvenirs du passé, eut l'idée de démolir le tout. Il alla vite en besogne ; il eut bientôt fini d'arracher les quelques arbres qui croissaient sur le tertre et de rejeter à droite et à gauche les pierres qui le formaient ou le recouvraient. Il s'attaqua alors au dolmen lui-même, écarta quelques supports et les brisa ; il fit ainsi tomber la pierre principale qui resta dans la position que nous avons indiquée. Il eût probablement dispersé tous ces débris sans l'intervention du garde de la propriété qui lui défendit de continuer et d'enlever quoi que ce fût.

Ces renseignements, nous les tenons de ce fermier lui-même qui nous raconta les faits avec beaucoup de simplicité, pour ne pas dire de naïveté. Il ajouta même qu'il avait trouvé, dans la partie est du galgal et pendant la démolition, une « médaille » en bronze presque grande comme une pièce de 5 francs. Cette médaille, qui n'était sans doute autre chose qu'une monnaie romaine, fut remise par lui au garde et envoyée à M. de Kerdrel, le propriétaire, entre les mains duquel elle est probablement encore.

Le même fermier nous avoua, toujours avec la même confiance et sans en exprimer aucun regret, avoir l'année précédente détruit un monument semblable dans le champ voisin. Il avait, dit-il, brisé et emporté les supports et avait laissé dans le sol, à 30 ou 40 centimètres de profondeur, la pierre principale ou de recouvrement. Il ne put pas me dire si cette pierre portait des traces de cupules ou d'autres signes.

Ce fut lui qui nous dit que le champ s'appelait *Park-Feunteun*, le Champ de la Fontaine. Il nous indiqua ensuite deux autres tumulus de la même forme que les deux qu'il avait démolis et situés à 300 mètres au nord-est dans un champ contigu à celui où nous nous trouvions.

Nous nous dirigeâmes immédiatement vers les deux tertres que nous ne tardâmes pas à apercevoir sous une abondante végétation de fougères. L'un paraît composé de deux tumulus réunis et a une longueur de 10 mètres. L'autre est isolé et a environ $3^{m}50$ de diamètre. La hauteur des uns et des autres peut être de $1^{m}30$. Le champ se nomme *Park-Castel* et c'est dans ce champ ou tout près qu'existent les dépôts de scories dont on nous a parlé.

Plus loin à l'est, entre Stangnian et Carven et immédiatement sur le bord du grand chemin, on remarque un autre tumulus assez semblable à ceux de *Park-Castel.*

Mais revenons au monument de Park-Feunteun.

Comment faut-il classer ce monument? Est-ce un véritable dolmen? A cette question on ne peut répondre sans faire de réserve. Assurément il a bien les caractères du dolmen, mais il diffère notablement de la plupart de ceux que nous connaissons, surtout dans notre contrée. Il en diffère par ses proportions : sa longueur ne dépasse pas 1 m80, sa largeur 1 m30, sa hauteur 0 m80. A l'intérieur ses proportions étaient évidemment beaucoup plus réduites et la chambre devait être d'une capacité si faible qu'on n'y pouvait guère renfermer que des restes incinérés.

Il en diffère par le nombre des supports qui étaient au moins de six, tandis que les grands dolmens ordinaires sont composés d'une table reposant sur trois supports.

Ce monument est-il un cist? Pas précisément car le *cist* ou coffre en pierres n'avait presque aucune élevation ; il était en pierres très basses et à peu près informes, tandis que le monument de Park-Feunteun était assez régulier et avait environ 1 mètre de hauteur.

Ce qui paraît le plus vraisemblable, c'est que ce monument tient le milieu entre le cist et le dolmen. Suivant l'opinion des archéologues les plus autorisés (1) le dolmen ne fut que le perfectionnement du cist. D'abord rudimentaire, celui-ci plus tard devint une chambre ; les pierres latérales s'élevèrent graduellement. La dalle supérieure prit des proportions mégalithiques et l'on vit apparaître ces tombeaux, capables de nous étonner par leur masse et leurs dispositions. Le dolmen de Krukenho, dans le Morbihan même, est un de ces dolmens qui frappent par leur grandeur et leur agencement et, précisément, *si parva licet componere magnis*, le dolmen de Carven rappelle beaucoup celui de *Krukenho* (2).

(1) Voyez Fergusson, p. 50. Traduction de M. l'abbé Hamard.
(2) Voyez Fergusson, p. 359.

En ce qui concerne les cupules, nous avouons que nous ne pûmes maîtriser une certaine émotion en les apercevant. Ainsi que nous l'avons dit, nous avons tant de fois cherché à découvrir des signes de travail humain, des symboles ou des caractères sur les monuments mégalithiques ou sur les blocs qui leur ressemblent! Ces cupules sont très nombreuses et on en trouve dans beaucoup de pays. On en rencontre en Bretagne et, dans le Morbihan même, M. Quilgars a signalé le grand dolmen de la pointe du *Halguen* en *Penestin*, couvert d'un énorme tumulus et dont l'un des supports se fait remarquer par trois séries de trois cupules chacune. Ces cupules sont disposées en triangle et ont évidemment une signification, comme toutes les cupules artificielles en général (1).

C'est cette signification qu'il serait intéressant de rechercher. Malheureusement, ici, le sphynx est muet comme sur une foule d'autres questions se rapportant aux monuments mégalithiques. Ce qu'il y a de certain, c'est que les cupules se rencontrent non seulement sur les dolmens mais aussi sur les menhirs; bien plus, sur des blocs naturels ayant l'apparence de blocs erratiques mais n'ayant jamais été déplacés, ni employés à la construction de monuments quelconques. Nous-même nous en avons trouvé un exemple sur une roche en forme de plateforme, en face de la vallée du Moulin-Neuf en Langonnet, sur la route de Gourin.

Ce qu'il y a de certain aussi c'est que les cupules ont une signification religieuse. Beaucoup d'archéologues en ont cherché l'explication dans le culte sanguinaire qu'on a trop facilement prêté aux Celtes et aux Gaulois. Tout cela n'est sans doute guère qu'un produit de l'imagination. Ce qui est le plus vraisemblable c'est que les peuples primitifs, frappés à la vue des cupules naturelles qui existaient à leur époque, et incapables

(1) Voir Congrès de l'Association Bretonne, 1903, p. 154.

d'en expliquer l'origine, les ont attribuées à des génies ou à des êtres supérieurs à l'homme. L'idée d'imiter ces excavations vint ensuite (1) et les cupules finirent par tenir une grande place dans le culte et dans les symboles. L'usage s'en perpétua si bien que l'on trouve des cupules dans un certain nombre d'églises anciennes. L'église de Langonnet même, qui date au moins du XIe siècle, en est un exemple, si nous ne nous abusons. En effet, sous un porche qui s'ouvre au sud, du côté du cimetière, on voit gravées sur les bancs de granit adhérents au mur plusieurs cupules disposées symétriquement et qui rappellent à n'en pas douter celles du cist de Carven.

Nous avons oublié de dire que nous avons remarqué dans l'amas de pierres résultant de la démolition, du côté du nord, une pierre d'environ 40 centimètres de long sur 30 de large et ayant quelque ressemblance avec une pierre à écraser le blé. Elle est en effet concave sur une de ses faces et paraît assez polie. Comme du Châtellier, le savant archéologue du Finistère, a souvent rencontré des pierres de ce genre dans ses fouilles de dolmens ou de tumulus, nous signalons ce fait sans y attacher une bien grande importance, parceque la pierre que nous citons pourrait avoir eu un autre emploi ou même être une pierre naturellement concave.

Mais ce qui mérite une tout autre attention c'est « la médaille » trouvée par le fermier qui a démoli le tumulus et qui est évidemment une pièce romaine. Comment s'est-elle trouvée là ? Quand y a-t-elle été déposée et combien y avait-il de temps que le monument existait quand elle y a été mise ? Car on se souvient qu'elle était placée à l'extérieur, parmi les pierres de recouvrement et assez près de la surface.

La première idée qui se présente à l'esprit c'est qu'elle a été perdue là par les Gallo-Romains, ou qu'elle

(1) DÉCHELETTE. *Manuel d'Archéologie*, p. 615 et suiv.

a été cachée par eux, mais qu'elle n'a jamais eu aucun rapport avec la sépulture elle-même ; qu'elle est d'une autre époque et que sa présence à cette place n'est due, pour ainsi dire, qu'à un pur hasard.

La réponse à la question est moins simple que cela. Si on n'avait trouvé qu'une fois ou que très rarement, des pièces de monnaies dans les tumulus ou à leur surface ; si surtout on n'avait pas trouvé mainte et mainte fois dans les dolmens des objets, poteries, bijoux appartenant sûrement à l'époque gallo-romaine, on pourrait se contenter de l'explication précédente. Mais c'est par centaines, sinon par milliers, que des trouvailles de ce genre ont été faites. Et alors la question s'étend et alors la question se complique de celle de l'âge des dolmens qui est toujours à l'étude.

Il y a bien longtemps que des archéologues (1), frappés de certains faits très significatifs, s'insurgeaient contre la vieille théorie consistant à vieillir démesurément les monuments mégalithiques. Mais leur voix se perdait dans le vide. Les médailles, les briques romaines qu'on y découvrait s'y étaient introduites « accidentellement ». Aucune autre hypothèse ne paraissait devoir être admise. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. L'âge des dolmens ne remonte pas au-delà de la fin de l'époque néolithique, c'est reconnu, et plus on va, plus il se rapproche : et dernièrement un jeune archéologue, M. Quilgars, se faisait fort de prouver que les dolmens du Morbihan et de la Loire-Inférieure sont contemporains de la conquête romaine.

Tout ceci porte à réfléchir et, en ce qui concerne les monuments de Carven et de Stangnian, qui se groupent tous dans un espace de moins d'un kilomètre carré, on se demande s'ils ne sont pas contemporains ou à peu près.

Signalons en passant la proximité du champ appelé

(1) FERGUSSON. *Monuments Mégalithiques*, p. 50.

Castel et de la villa de Stangnian. C'est près de ce champ qu'on rencontre les dépôts de scories. Quand M. Maître visitera ces parages, il ne manquera pas de trouver dans ces rapprochements des arguments en faveur de sa thèse sur les Châtelliers, et sans nous prononcer absolument, nous avouons que, dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, la vraisemblance sera pour lui (1).

Nous ne voudrions pas trop nous attarder à Carven et aux environs. Cependant il est impossible de parler de ce territoire sans faire remarquer combien il est riche en vestiges du passé. Carven, autrefois Kermain, ou plus logiquement *Kermen*, l'habitation des pierres, « est la plus ancienne seigneurie de Langonnet » dit M. l'abbé Jaffrezo. « Sa motte féodale, ajoute-t-il, toute voisine, et fort bien conservée à travers dix siècles ne porte plus que les ruines d'un colombier ». Cette motte, nous l'avons vue, et nous nous sommes demandé si elle n'était que cela et si elle ne s'élevait pas elle-même sur les décombres d'un monument plus ancien. Mais nous reviendrons sur cette question en parlant des retranchements et enceintes fortifiées.

Nous savons que des haches en pierre polie avaient été trouvées à Carven. Si, prenant le manoir actuel qui existe encore et ces témoins de l'âge néolithique, nous en faisons les deux anneaux extrêmes d'une chaîne reliant le présent au passé de Carven, nous pouvons nous faire une idée de la longue durée de son histoire. L'histoire gallo-romaine de cette région se place entre ces deux termes et la villa que nous avons citée indique que la civilisation de cette époque y tint une large place.

(1) Voir Léon MAÎTRE. Les Villes disparues de la Loire-Inférieure, (*passim*).

Restes gallo-romains à Miné-Morvan.

Mais la vie gallo-romaine ne fut point limitée à cette faible portion de territoire. Elle occupa une surface beaucoup plus grande. On se souvient peut-être que dans deux études qui figurent au Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, nous avons signalé l'existence de diverses villas ou établissements gallo-romains dans la commune de Langonnet. Le *Vieux-Castel*, la *Chapelle de Locmaria*, *Kernel*, le *Grand-Borin*, *Kercaradec* (1), nous paraissaient avoir conservé des traces certaines de l'occupation romaine.

A cette liste il faut ajouter non seulement la villa de *Stangnian*, mais encore les restes intéressants de *Kerdudou* dans la commune du Faouët. Le champ ou se trouve les restes de briques et de poteries gallo-romaines de *Kerdudou* est situé à quelques centaines de mètres du village et de la route dite de la Chapelle Saint-Jean. Il est appelé *Er Vogheriou*, les Murailles. Ce nom est bien significatif ; mais les restes sont peu importants. Presque tout a été détruit par la culture et sans doute employé à la construction des maisons de village ou des talus. A quelques cents mètres au nord-ouest, on remarque des retranchements en terre bien conservés. La forme est rectangulaire et le plus important forme un carré ou un rectangle de plus de 100 mètres sur son grand côté.

Nous devons citer encore les vestiges gallo-romains de *Miné-Morvan*, à l'est et tout près de l'Abbaye. C'est à *Miné-Morvan*, comme on le sait, que de Kerdrel et de la Borderie ont placé la demeure de Morvan (*Lez Breiz*), le fameux adversaire de Louis le Débonnaire. Ce fut de là, suivant eux, que partit le

(1) Citons en outre les vestiges importants de *Kerfraval*, que nous avons visités et ceux de *Kéraudrenic*, dont nous avons entendu parler au mois de septembre 1911.

chef Breton pour aller au-devant du Roi de France. Celui-ci s'était porté avec son armée jusqu'à Priziac, à quelques kilomètres de là pour provoquer et écraser l'un des plus fiers défenseurs de notre indépendance, tour à tour recouvrée et perdue.

Nous avons plusieurs fois visité le plateau de Minez-Morvan avec l'espoir d'y rencontrer des vestiges d'une construction qui pût être celle du héros breton. Nous n'avons rien trouvé que quelques débris de briques à rebord, mêlés à des rebuts de carrière; cela ne prouve pas que le palais ait existé en cet endroit. Cela ne prouve pas non plus le contraire, car, à l'époque où vivait Morvan, les palais de nos rois pouvaient très bien être de simples constructions en bois.

En revanche cela prouve à n'en pas douter, qu'en ce lieu encore, il exista un établissement gallo-romain, établissement dont la place fut peut-être plus tard occupée par l'habitation royale.

La Trinité. — Nombreux débris gallo-romains. — Le village de Kersanton. — Débris de poteries. — Deux urnes funéraires. — Cimetière gallo-romain rappelant celui de Saffré. — D'où provenaient les briques?

A quelques kilomètres au nord de l'*Abbaye* (1), à

(1) I. L'Abbaye de Langonnet, de l'Ordre de Citeaux, est située dans la paroisse de Langonnet sur la rivière de Laita, à 101 3/4 à l'est de Quimper, son évêché, et à 271 2/3 de Rennes. Elle fut fondée en 1137 par le Duc Conan surnommé Le Gros. C'est de cette Abbaye qu'on tira l'année suivante la colonie de Moines qui peuplèrent l'Abbaye de Lanvaux, dans l'évêché de Vannes. On ignore le premier abbé de Langonnet, mais on sait que saint Maurice fut le second. Ce fut lui qui fit bâtir l'Abbaye de son nom dans la forêt de Carnoët.

II. Sur le bord de la voie romaine à l'extrémité de la commune se trouve l'ancienne abbaye de Langonnet. Quoique sa fondation authentique ne soit que de 1130, il est probable, ainsi que l'ont dit quelques auteurs, que ce lieu avait été beaucoup plus anciennement consacré à l'habitation de l'un de ces hommes d'outre-mer qui peuplèrent au VIe siècle une grande partie de l'Armorique.

Saint-Maurice de Carnoët fut bâtie en 1170 par saint Maurice

peu près sur le prolongement de la grande voie de Tours à Brest indiquée sur la table Théodosienne, nous avons trouvé des restes gallo-romains beaucoup plus importants que ceux que nous avons énumérés jusqu'ici.

Il y a moins de deux ans, on traçait une route partant du bourg de la *Trinité*, qui est une trêve de Langonnet, pour aller rejoindre la route de Gourin vers l'ouest.

Les travaux étaient commencés lorsque nous entendîmes dire qu'à la sortie du bourg, du côté où s'amorçait la nouvelle route, des trouvailles intéressantes avaient été faites.

Nous nous rendîmes à la Trinité dès le jour suivant et nous aperçûmes, en effet, dans le bourg même et sur les terrains où la tranchée était ouverte, de nombreux fragments de briques à rebord. Aux terres de remblai se mêlaient souvent des morceaux de poterie assez grands pour qu'on pût presque rétablir la forme du vase auxquels ils avaient appartenu. En avançant vers l'ouest, dans la direction du village de *Kersanton*, à un endroit où l'élévation du sol avait obligé l'entrepreneur à creuser à une certaine profondeur au-dessous de la couche arable, les terres rejetées étaient remplies de débris. Là, nous trouvâmes des charretiers occupés à transporter les terres des points élevés dans les vallées voisines ; nous les interrogeâmes sur ce qui avait été découvert. Ils nous racontèrent que, quelques jours auparavant, on avait trouvé un grand vase en terre brune, d'une hauteur de 50 centimètres environ, muni

avec l'agrément du Duc Conan IV qui, outre l'emplacement, donna encore plusieurs autres domaines à ce saint religieux. Saint Maurice, premier abbé et fondateur de ce monastère, était né en la paroisse de Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc ; il tira tous ses religieux de l'Abbaye de Langonnet dont il avait été ci-devant abbé et gouverna jusqu'en 1171, date de sa mort. Voir Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*.

III. L'Abbaye actuelle est d'une architecture lourde qui semble appartenir au XVIIIe siècle. De l'ancienne Abbaye du moyen âge, il reste la salle du Chapître et un cloître, le tout d'une jolie architecture du XIVe siècle probablement. La salle du Chapitre a été transformée en chapelle.

de deux anses et contenant des restes d'ossements à moitié brûlés. De ces explications nous conclûmes qu'il s'agissait d'une urne funéraire et, comme nous insistions pour savoir au moins si on n'aurait pas pu en voir les débris, les ouvriers nous apprirent que ceux qui avaient mis le vase au jour l'avaient brisé pour voir ce qu'il contenait et que, mécontents de n'y point avoir trouvé d'argent, ils avaient tout rejeté dans les décombres.

Notre dépit fut grand, mais quand on s'occupe d'archéologie on doit s'habituer à ces désagréments. Nous poursuivîmes notre route toujours en allant vers l'ouest, et bientôt, nous rencontrâmes les terrassiers eux-mêmes occupés à faire les remblais. Là nous apprîmes avec un mécontentement que nous eûmes de la peine à dissimuler que, la veille même du jour de notre excursion à la Trinité, une seconde urne, un peu moins grande que la première mais non moins intéressante, avait eu le même sort qu'elle. Se lamenter eût été inutile, se fâcher eût été mal compris de nos interlocuteurs. Nous nous contentâmes de leur dire que les urnes qu'ils avaient brisées ne contenaient pas d'argent, mais qu'elles eussent pu être vendues peut-être plus de 20 francs chacune. Cela les rendit sérieux et rêveurs et ils nous écoutèrent avec attention quand nous leur dîmes qu'il ne fallait rien briser, mais conserver à l'avenir tout ce qu'ils découvriraient.

Nous croyons du reste qu'ils ne trouvèrent rien ensuite. En revenant sur nos pas, en effet, nous examinâmes avec soin l'endroit où avaient été découverts les deux vases. La coupe du terrain était nette des deux côtés; le travail étant un déblai, on apercevait dans la tranche des excavations, des surfaces dont la teinte était différente de celle de la couche environnante. Evidemment la terre avait été remuée jadis dans ces endroits et ce que nous voyions nous rappelait ce que nous avions constaté il y a trente ans, à Saffré, dans les couches

de gravier voisines du Château où nous avions trouvé de fort jolis vases funéraires dont quelques-uns sont au Musée et d'autres entre nos mains (1). Nous n'eûmes pas de peine à conclure que la Trinité était un établissement gallo-romain important et que l'endroit où s'étaient rencontrées les urnes, éloigné de quelques centaines de mètres, était le cimetière des populations habitant la Trinité. Notre conviction est faite sur ce point et nous croyons que des fouilles bien conduites et pratiquées en cet endroit amèneraient des découvertes fort instructives. On n'aurait qu'à creuser à droite et à gauche de la route neuve. Le travail serait facile et nous ne désespérons pas de l'entreprendre. Du moins nous voulons le suivre, si nous-même sommes devancé par d'autres amis de la science, mieux placés que nous pour faire ces recherches.

Quand on parle des nombreuses constructions gallo-romaines dont il reste des débris considérables dans la commune de Langonnet, on est porté à se demander d'où venaient les briques de toutes formes dont les fragments se rencontrent dans tant d'endroits. Il est vraisemblable que ces briques venaient des ateliers du *Vieux-Castel* dont nous avons longuement parlé, ateliers qui fournirent sans doute des matériaux à toute la région et à la Capitale des Osismiens elle-même, *Vorganium*, la ville de Carhaix actuelle. Ces ateliers étaient considérables, à en juger par les énormes amas de produits rebutés et par les excavations nombreuses qui se voient à Castel. Il paraît qu'une voie romaine (2) autre que celle de *Sulim* à Vorganium passait à Langonnet et, sans doute, c'est cette voie qui desservait Castel.

Castel n'était-il qu'une briqueterie ? On pourrait le croire si on s'en rapportait aux seuls débris qui se trou-

(1) Alcide LEROUX. *Note sur quelques vases gallo-romains découverts à Saffré*. Bulletin de la Société Archéologique, année 1877.

(2) *Revue Morbihannaise* d'avril 1909, p. 113.

vent en cet endroit. Là, en effet, on ne rencontre que des débris de brique proprement dits, débris de types très différents il est vrai, mais rentrant toujours dans la catégorie des briques. Pas un morceau de vase, pas un fragment de métal.

Et pourtant à quelque distance de là, à 200 mètres au sud, à peu près exactement derrière les bâtiments de la ferme voisine qui se nomme Losterhoat on trouve une grande quantité de débris de verre, ainsi que nous le verrons plus tard.

Nous en aurons fini avec les antiquités gallo-romaines de Langonnet, du moins avec celles qui sont connues de nous, quand nous aurons parlé de quelques débris de briques que nous avons rencontrés à 2 kilomètres du bourg, au bord du chemin qui conduit à *Kerglazen*. Ces morceaux de briques étaient mêlés à des délivres de terre et de pierres qui semblaient provenir du champ voisin. Nous avons cherché dans ce champ, nous n'avons rien vu de particulier, si ce n'est quelques excavations et amas de pierres de carrières. Ce qui attira notre attention ce furent deux morceaux de terre cuite, à peu près grands comme la moitié de la main et mêlés avec la terre à côté des fragments de briques. Ces morceaux de terre étaient informes, cependant ils portaient des rainures peu régulières et peu profondes rappelant des empreintes faites par la main d'une femme ou par la main d'un enfant. Etaient-ce des débris de terre brûlée par un incendie ou de terre cuite intentionnellement. Pour le moment nous ne saurions le dire.

La Motte féodale de Carnal (?)

Si l'on jette un regard sur cette portion de territoire où se trouvent les vestiges indiquant l'occupation gallo-romaine, on voit qu'elle est tout entière située sur la rive droite de l'Ellé. Sur la rive gauche nos in-

vestigations, ainsi que les renseignements qui nous sont parvenus, ne nous ont rien révélé qui indiquât l'occupation à l'époque dont nous parlons. Toutefois, notre attention a été attirée par le nom de *Carnal* qui désigne une grande et ancienne ferme ou plutôt un village situé sur une haute colline, à environ deux kilomètres de l'Ellé, dans la commune de Priziac.

Bien plus, sur les terres de *Carnal*, dans la vallée de l'Ellé même, tout près de cette rivière, mais au sud, dans un angle formé par la route du Faouët à Rostrenen et la route de Langonnet à Priziac, on remarque un tertre qui rappelle beaucoup le tumulus de Minez-Collober. Il a environ 3 mètres de hauteur et 50 mètres de circonférence à la base. Il y a trois ans, une tranchée large de 4 mètres, en forme d'allée, y a été creusée à l'est par le fermier ; cette allée établie au niveau du sol va presque jusqu'au milieu de la masse, pas tout à fait cependant. La terre des parois est extrêmement fine, c'est de la terre arable. Quarante pierres, ayant l'apparence de pierres usées par l'eau et provenant sans doute du lit de l'Ellé, ont été extraites avec la terre et rejetées pêle-mêle à l'entrée de l'ouverture. Leur volume peut être celui d'un cube ayant 25 centimètres de côté. Rien dans les parois ni sur le sol, ni au fond de l'excavation n'a frappé notre attention, si ce n'est quelques autres pierres disséminées dans la masse, à des hauteurs différentes, mais sans symétrie.

Il paraît que ce tertre est considéré comme une motte féodale. Et pourtant quand on le regarde il a bien l'aspect d'un tumulus. Aucune douve à l'entour, aucune dépression du sol, bien que la terre qui le compose paraisse de la même nature que celle du champ où il se trouve.

MM. de Kerdrel et de La Borderie ont émis l'opinion que le nom de *Carnal* pouvait se justifier par le souvenir des faits qui, suivant eux, se seraient passés en cet endroit. Persuadés que les combats entre Morvan et Louis-

le-Débonnaire ont eu lieu non loin de *Priziac* où était le camp du roi de France, ils inclinent à croire que le mot de Carnal qui veut dire cimetière n'est que l'appellation donnée par les contemporains au lieu qui servit de champ de bataille. Quant au tertre dont nous venons de parler, peut-être y virent-ils un monument commémoratif du combat ou un monument funéraire élevé à la mémoire des morts.

Nous n'oserions nous insurger contre l'opinion de savants dont l'autorité fait loi pour ainsi dire, non plus que contre des attestations tirées de sources historiques, si ces sources sont indiscutables, mais pourtant nous sommes naturellement porté à croire que le nom de Carnal est dû à des faits plus anciens que le combat dans lequel périt Morvan, et que ce nom s'explique par la présence du tertre de la vallée, tertre qui ne serait qu'un tumulus contemporain de celui de Minez-Collober et des tombelles de Carven.

A 150 mètres environ du tumulus, à l'entrée d'un ancien chemin conduisant de la route du Faouët à Priziac, on voit auprès du talus un bloc de pierre de granit de forme allongée, représentant assez bien le torse et les épaules d'une statue de grandeur naturelle qui aurait été brisée. Cela est assez informe, cependant au premier aspect tout le monde a l'impression d'un dos de statue et, comme des idoles funéraires se sont souvent rencontrées auprès des dolmens, nous croyons devoir mentionner le fait.

Habitations et Retranchements.

En commençant ce travail nous avions l'intention de parler des habitations et des retranchements de l'époque préromaine, c'est-à-dire antérieure à la conquête, ou tout au moins pouvant être attribués à cette époque Jusqu'ici nous avons parlé de tout autre chose.

Sous prétexte de faire une sorte d'entrée en matière ou de déblayer le terrain, nous avons voulu dire un mot des monuments mégalithiques ou gallo-romains de la contrée, avant d'aborder la question que nous avions en vue. Nous nous apercevons que nous nous sommes attardé dans notre préambule et que, sans doute, il tiendra plus de place que notre étude principale. Cela vient peut-être de ce que, comme Petit-Jean, ce que nous savons le mieux c'est notre commencement. Le fait est que cette question des habitations et des retranchements est si peu explorée encore et entourée de tant de ténèbres que nous ne nous y aventurons qu'avec crainte. On nous comprendra et on nous pardonnera. On nous pardonnera surtout parce que nous ne ferons guère que citer des faits. Ceux que ces faits intéresseront les étudieront et compareront eux-mêmes ; nous les y invitons ; nous serons trop heureux de profiter de leurs enseignements.

Au surplus, dans ces sortes de questions il faut toujours recourir aux maîtres de l'archéologie locale pour marcher d'un pas un peu sûr. M. Aveneau de la Grancière et, avant lui, M. du Châtellier, ont fait des recherches et des observations d'un haut intérêt sur les habitations primitives, bien qu'ils considèrent cette matière comme à peine explorée. Or voici ce que dit M. du Châtellier dans ses *Explorations sur les Montagnes d'Arrhées* :

« Un peu sur la déclivité du coteau, au-dessus d'un cours d'eau limpide, on voit de nombreux petits talus, restes d'habitations très anciennes, légèrement creusées en terre. L'emplacement de chaque habitation est entouré d'un talus en terre quelquefois mêlée de pierres, simplement posées les unes sur les autres pour empêcher la terre du talus de glisser à l'intérieur de l'habitation. Ces talus ont 1^{m}15 à 1^{m}75 de haut. Les habitations, carrées ou rectangulaires, ont en général 2^{m} à 2^{m}10 de côté. La plupart ont une orientation est-ouest,

dans le sens de la longueur, avec ouverture au sud. Elles étaient sans doute recouvertes de branchages. Nous n'avons pas trouvé de traces de la couverture. Au milieu des trente et quelques habitations fouillées, nous avons rencontré un foyer attestant un long usage. Le sol à cet endroit était profondément brûlé, réduit à l'état de brique. Autour de ce foyer, dans quelques habitations, étaient rangées, enfoncées légèrement dans le sol, des pierres fortement calcinées en forme de pyramides, de 0m10 de haut et de 0m03 d'épaisseur à la base, légèrement arrondies par un frottement au sommet. Elles servaient sans doute à soutenir sur le feu les vases dans lesquels on cuisait les aliments, c'étaient des sortes de trépied.

« Les petits fragments de poterie recueillis sont grossiers, pleins de sable micacé ; ils présentent tous les caractères d'une poterie très primitive. Ces habitations sont sans doute celles des peuplades qui ont enterré leurs guerriers dans les monuments que nous venons de fouiller sur la montagne voisine ». (1)

De son côté, M. Aveneau de la Grancière décrit à peu près dans les mêmes termes des habitations qu'il appelle préromaines et qu'il a explorées dans l'arrondissement de Pontivy. Toutefois il existe certaines différences entre les habitations du Finistère et celles du Morbihan. Celles-ci sont moins bien conservées et semblent avoir été édifiées avec moins de solidité et d'une façon plus rudimentaire s'il est possible. Les talus sont moins hauts, les foyers moins usagés et la forme de l'édifice, en général, offre moins de symétrie.

Ce que nous avons exploré nous-même présente encore des caractères plus primitifs ou plus rudimentaires que les habitations des environs de Pontivy ; cependant il y a des rapports frappants de situation et de procédés ; l'analogie existe sur beaucoup de points

(1) Du Chatellier. *Explorations sur les montagnes d'Arrhées*, 1895 et 1896, p. 30 et suiv.

et, d'ailleurs, il est possible, il est même vraisemblable que les différentes tribus ou les différents clans n'avaient pas la même manière de construire et de se loger.

« Sur le coteau opposé, dit M. Aveneau de la Grancière, on voit les traces d'un village non moins ancien que les habitations précédentes. Les deux groupes d'habitations étaient sans doute occupés par les familles d'un même clan. Un camp placé sensiblement à égale distance, en cas d'attaque offrait, un refuge aux habitants. »

Dans un autre endroit, M. du Châtellier ajoute qu'aucune habitation lacustre certaine n'a encore été découverte en Bretagne mais que l'existence d'habitations de ce genre est non seulement possible mais probable. Les recherches ne sauraient donc trop être dirigées de ce côté.

Comme on le voit le problème est à plusieurs inconnues. Si les habitations lacustres ont existé en Bretagne. sont-elles contemporaines des habitations construites sur les hauteurs et doivent-elles être attribuées aux mêmes populations ? M. Déchelette, en son Manuel d'Archéologie, semble dire que dans beaucoup d'endroits ces deux genres d'habitations ont coexisté.

Quant aux enceintes préhistoriques, ou considérées comme telles, sont-elles bien l'œuvre des populations néolithiques et sont-elles bien des ouvrages de défense militaire proprement dits ? D'un autre côté, les habitations et les enceintes ont-elles toujours été distinctes, et les habitations n'ont-elles pas été fortifiées où les enceintes habitées ?

Ces questions sont encore loin d'être résolues. N'importe. C'est en apportant des faits aux débats que l'on peut éclairer la discussion. Entrons donc dans les faits.

Travaux en terre près et au nord du Bourg de Langonnet. — Le Coteau de Saint-Maur. — La Chaussée de Saint-Maur. — Sur la rive droite de la Rivière. — Dans la lande marécageuse de Minez-Buonec.

Quand on parcourt les environs du bourg de Langonnet on est surpris du grand nombre de vestiges de travaux en terre dont on ne peut s'expliquer l'existence ni par le témoignage, ni par l'histoire proprement dite. Il n'est pour ainsi dire pas une lande, pas une vallée tourbeuse, pas un coteau, boisé ou non, qui n'ait conservé des traces d'excavations, de douves ou de talus plus ou moins informes et d'apparence très ancienne. Tout ce qui n'a pas été cultivé depuis quelques centaines d'années a été visiblement remué et quelquefois bouleversé par des générations disparues. Nous ne parlons pas ici des traces de culture, anciennes aussi, qui se révèlent dans une grande partie des landes que l'on défriche aujourd'hui, qui sont dénommées sous le nom de sillons anglais : *irvi inglese*. Les *sillons anglais* sont évidemment d'origine relativement récente; ils remontent à l'époque antérieure à l'annexion et sont dus à des cultivateurs qui travaillaient sous la direction des Anglais ou tout au moins envoyaient leurs récoltes en Angleterre. Nous parlons de restes d'ouvrages en terre ou en pierres, beaucoup plus oubliés et plus entourés d'obscurité et dus évidemment à des populations primitives ayant pour but de se créer des habitations ou des moyens de défense.

C'est ainsi que, quand on traverse une lande de trois hectares environ située à 500 mètres au nord du bourg on est immédiatement intrigué par la vue des mouvements de terrain produits artificiellement qui s'y rencontrent en différents endroits.

Dans la partie ouest, on remarque des fossés à peu près sans talus, dirigés dans différents sens, mais ne for-

mant point des figures rectangulaires. Les lignes sont droites en général, mais elles déterminent des angles aigus et jamais trois ou quatre lignes réunies ne constituent un enclos.

Dans la partie est, au contraire, ce sont des excavations de diverses grandeurs, mais qui ont dû être profondes, si l'on en juge par la facilité avec laquelle on y peut enfoncer un bâton, par exemple. Quelques-unes de ces excavations peuvent avoir 100 mètres de circonférence ; les autres sont moins grandes. Presque toutes sont reliées entre elles comme si elles formaient un système d'habitation ou de défense,

Une sorte de talus sans douve venant du nord-est, haut de 0m80, large de 1m50 à la base se profile au nord-ouest des excavations et a un peu l'aspect d'une levée de terre permettant de communiquer avec des enclos établis dans les parties creuses de cette surface.

Qu'est-ce que ces travaux ? On pourrait dire que de là on a tiré de la terre pour faire du mortier destiné à la construction de l'Eglise ou des maisons du Bourg. Mais la terre des environs du bourg convenait aussi bien que celle de la Lande pour bâtir des maisons comme on les bâtissait jadis et comme on en bâtit encore. Puis qu'est-ce que ces talus et ces douves ? Ce ne sont pas des clôtures, ils ne closent rien, ils n'entourent et ne délimitent rien.

L'idée qui se présente à l'esprit est que ce pourraient bien être des excavations artificielles faites pour recevoir des habitations dans le genre des habitations lacustres ; toujours avec l'idée de se créer un gîte à l'abri des ennemis en se protégeant par une ceinture d'eau. Le talus dont nous avons parlé ne serait que le reste d'une allée, d'un sentier en élévation permettant d'arriver jusqu'aux huttes lacustres.

Ceci peut donc rentrer dans les habitations lacustres ; mais nous avons vu que les habitations dont parlent MM. du Chatellier et Aveneau de la Grancière présentent

des caractères tout différents. Elles sont situées sur des hauteurs et dans le voisinage d'un cours d'eau. L'eau de la rivière de Langonnet a toutes les qualités voulues pour être appropriée aux usages des populations, principalement des populations primitives. Or, sur un coteau, situé sur la rive gauche, à moins d'un kilomètre du bourg et que nous avons appelé le *Coteau de Saint-Maur*, on trouve de nombreux vestiges de travaux très anciens. Sur le plateau, mais cependant un peu sur la pente aspectant au sud, on rencontre de nombreuses excavations de différente grandeur. Quelques-unes ont jusqu'à 4 mètres de largeur. Elles sont circulaires et entourées de rebords très peu élevés. La profondeur est d'environ $0^{m}40$ centimètres. Disséminées sur une grande surface elles forment cependant des groupements séparés. Cela ressemble assez à des villages, et répond à peu près à la description que nous en donnent les deux archéologues que nous venons de citer. L'exposition est au sud et la vue s'étend directement sur la rivière qui coule au pied du côteau. La rivière forme du reste une boucle fort gracieuse et entoure le coteau sur trois côtés au nord, à l'ouest et au sud.

Au sud toujours, et presque en face des travaux que nous signalons, la rivière a été barrée par une chaussée énorme qui existe encore presque tout entière. Une large brèche y a seulement été pratiquée vers le milieu, brèche sans doute ouverte par le cours d'eau lui-même dans les jours de crue et qui divise le travail en deux parties à peu près égales. Nous avons mesuré la partie nord ; elle a environ $2^{m}50$ de haut, 45 mètres de long et 15 mètres de large.

Il ne faut pas attacher à cette chaussée une importance exagérée au point de vue des études préhistoriques. Elle peut très bien avoir été édifiée pour faire un barrage et déterminer un réservoir propre à alimenter les moulins à eau situés en aval. Cependant elle présente des particularités dignes d'attirer l'attention.

La base, en terre battue, paraît excessivement ancienne tandis que la partie supérieure, surtout aux extrémités, a l'aspect de la terre remuée depuis assez peu de temps. Le voisinage des travaux, encore visibles sur le plateau, fait aisément penser que les premiers habitants ont voulu capter l'eau pour leurs usages dans la saison chaude et ont, pour cela, établi un barrage que les populations successives ont élargi et exhaussé pour leurs besoins.

En revenant du côté de Saint-Maur, c'est-à-dire en suivant l'isthme qui rattache à la terre ferme cette sorte de presqu'île limitée par la rivière, on trouve, de temps en temps, des amas de pierres et de terre qui ne s'expliquent point par une raison d'utilité actuelle. Ces pierres ne servent ni à la clôture, ni à la culture. Ne serait-ce pas des tombelles ou sépultures primitives ? Les dimensions et la forme le feraient assez supposer. Leurs proportions sont beaucoup moins grandes que celles des tumulus de Carven ; mais les sépultures ont souvent présenté de grandes différences de grandeur et de disposition.

Tous ces coteaux qui bordent la rivière de Langonnet offrent l'aspect d'une formation géologique très tourmentée. Quand on traverse la rivière, — ce qui est facile puisqu'il existe un moulin avec sa chaussée, juste à la pointe de la presqu'île, du côté de l'ouest, — on arrive sur une grande colline qui forme ligne de partage des eaux entre la rivière de Langonnet et le ruisseau du Duc. Ici encore on rencontre des excavations, mais elles sont beaucoup plus grandes que celles dont nous venons de parler. La largeur va quelquefois jusqu'à 5 mètres et la profondeur atteint $0^{m}60$. Elles sont très nombreuses et souvent communiquent ensemble de manière à former un véritable enchevêtrement qui dénote une intention raisonnée. Les habitations qui se trouvaient là, si c'étaient des habitations, avaient aussi à proximité un cours d'eau, le ruisseau du Duc ; mais elles étaient situées du côté du nord.

Sur la colline plus basse, qui s'étend vers le sud-est et qui n'est guère que le prolongement de la précédente, mais qui en est séparée par la route du Saint, on remarque aussi différents mouvements de terrain artificiels. On remarque entre autres un petit cirque ou retranchement de 7 mètres de diamètre entouré d'un talus de 0m60 de hauteur.

Dans le bas, en avançant vers le bourg, c'est-à-dire vers l'est, on rencontre de grandes douves, si larges qu'une charrette pourrait circuler dans le fond. Tout cela est un peu chaotique et barbare. Ce n'est assurément point fait pour l'écoulement de l'eau : la pente est trop grande et l'eau manque en cet endroit. Retranchements, habitations, moyens de défense improvisés ; qu'est-ce en réalité ? Peut-être des fouilles fourniraient une réponse. Mais les fouilles ne donnent pas toujours de grands résultats, autrement il y a longtemps que la question des Camps romains serait vidée.

Tout à fait au bord de la rivière on aperçoit, sur la rive gauche, des pierres monumentales dont l'aspect rappelle les monuments mégalithiques, mais pourtant il est impossible de bâtir sur ces apparences une hypothèse sérieuse. Les blocs erratiques sont si nombreux qu'il est toujours facile d'y trouver, dans le nombre, des dolmens ou des menhirs, comme on peut trouver dans les nuages des monstres et des fantômes.

On peut en dire autant d'une grosse pierre située au bord de la route, en bas du coteau, ainsi que d'une autre qui se rencontre sur la route de Gourin, non loin du pont établi sur le ruisseau du Duc. Ces deux pierres, comme celle que l'on appelle le Trône de la famille Royale, quoique beaucoup moins volumineuses qu'elle, rappellent la forme d'une tortue. Il n'y a sans doute en cela rien que l'effet d'un caprice de la nature et, cependant, on demeure frappé de cette ressemblance trois fois répétée.

A trois kilomètres environ au nord-est du bourg,

entre la ferme de Losterhoat et les villages de *Restambleiz* et de *Minez-Buonec*, existe une lande marécageuse ou plutôt une tourbière d'une grande étendue d'où l'on extrait des mottes depuis un temps immémorial. Dans la tourbe et à des profondeurs variant de un à deux mètres, on trouve des débris de végétaux de toute sorte et souvent des troncs d'arbres noircis, mais bien conservés dans la couche qui les entoure. Ces arbres sont ordinairement du chêne mais pourtant, on y trouve des essences qui ne croissent pas dans les environs, surtout dans les terrains marécageux (1). On nous a raconté encore que, dans une plaine, ou plutôt une vallée située entre le Moulin de *Kertanguy* et le village de *Traouën*, cette fois à 4 ou 5 kilomètres au nord-ouest du bourg, on avait aussi rencontré des troncs d'arbres, des ifs en particulier. Bien plus, à près de deux mètres de profondeur, on avait trouvé des débris de coques de noisettes en assez grande quantité. Tout ceci fait penser malgré soi aux habitations lacustres. Ce ne sont pas des preuves sans doute, mais ce sont des indices. Si l'on veut bien se souvenir qu'à Trouaën, en particulier, on a découvert une hache en pierre dans un gisement de gravier naturel, à plus de 1 m50 de profondeur, on fera certainement un rapprochement entre la hache et les coques de noisettes et, peut-être, sera-t-on bien près d'expliquer la présence des troncs d'arbres par l'intervention des populations, probablement lacustres, qui se servirent de la hache et des noisettes pour leurs usages ou leurs besoins.

(1) Notons encore qu'au mois d'août dernier, en faisant retirer de la rivière du gros sable ou gravier destiné à l'entretien des chemins, nous avons trouvé un tronc d'arbre posé verticalement, nettement coupé et profondément enfoncé. Le bois était du chêne ; il avait une teinte jaune et se désagrégeait facilement, mais la forme était régulière. La section pouvait avoir 1m20 de circonférence.

Près du Moulin de Lopriac. — La pierre scutiforme. — Dans l'île formée par l'Ellé. — Sur le coteau de Minez-Lescrec'h. — Le retranchement du Moulin-Neuf. — Les retranchements de Stangnian et de Kercaradec.

Sur la route de Langonnet à l'Abbaye en approchant du Moulin de *Lopriac*, on voit sur le bord d'un petit ruisseau qui se jette dans l'Ellé, au pont même de Lopriac, des tertres de différente grosseur dont on ne s'explique pas l'origine. Cela ressemble assez à des tumulus (1) mais n'offre pourtant aucune régularité véritable, ni aucune symétrie. En construisant la route, il y a une trentaine d'années, on a dû détruire un certain nombre de ces tertres. Ceux qui existent ne sont pas intacts. L'un d'eux, entre autres, a été entamé comme si l'on avait voulu en extraire du sable. Rien n'a frappé notre attention dans cette excavation pratiquée en pleine butte. C'est de la terre remuée, remuée depuis un temps très long, car la couche d'humus qui s'est formée au-dessus atteint plus de $0^{m}25$ d'épaisseur et il a fallu bien des siècles pour que les végétaux croissant sur une surface aussi ingrate aient pu constituer un dépôt aussi important.

Si nous faisons encore quelques centaines de pas vers l'est en suivant la route de l'Abbaye, nous arrivons au Moulin et au pont de *Lopriac* établis sur l'Ellé. A gauche du pont, au bord de l'eau et presque au pied d'une des piles, on voit une pierre que nous n'avons pas osé citer jusqu'ici, en parlant des débris mégalithiques que nous avons signalés, parce que nous craignions qu'elle ne fût tout à fait moderne. Mais cette

(1) Sophus Muller prétend que les néolithiques ensevelissaient leurs morts le long des voies et particulièrement dans le voisinage des gués. Or, à Lopriac il exista un gué fréquenté et les tertres dont nous parlons ont bien certain rapport avec des tumulus plus ou moins importants. Voir Sophus MULLER, *Les Anciennes Voies aux Époques préhistoriques.*

pierre offre des particularités telles que nous nous reprocherions de ne pas en dire un mot, chemin faisant. En effet elle a incontestablement la forme d'un *écu* ou d'un *bouclier*. Large d'environ 0m90, la face antérieure présente une forme à peu près régulière, à cinq côtés dont trois se coupent à angle droit, tandis que les deux autres, ceux du bas, déterminent un angle très obtus dont le sommet est dirigé vers le sol. La pierre est inclinée et regarde vers l'ouest. Les faces latérales et postérieures sont frustes et à peu près sans symétrie, mais la face principale, celle qui regarde l'ouest, est plane et régulière. Elle porte seulement une rainure en creux, profonde d'un ou deux centimètres, large de trois ou quatre, tracée à cinq centimètres environ de la périphérie. Cette rainure reproduit exactement les lignes du périmètre, c'est-à-dire qu'elle forme aussi une figure *scutiforme*. Dans l'intérieur du polygone, sur la surface libre, sont gravées d'autres lignes sensiblement horizontales, formant des dessins peu compréhensibles, mais bien apparents.

Qu'est-ce que cette pierre ? Un homme du pays qui nous accompagnait nous dit que ce pouvait bien être une pierre ébauchée pour faire une auge comme on en fait souvent dans le pays, puis abandonnée par l'ouvrier rebuté peut-être à cause de la dureté du granit. Bien que cette explication ait été donnée devant nous avec beaucoup de réserve, nous sommes tout disposé à en tenir compte. Mais, d'un autre côté, nous savons que les dessins scutiformes se sont rencontrés si souvent et d'une manière si générale que les archéologues doivent observer attentivement tout ce qui pourrait rappeler le bouclier (1). D'ailleurs ces signes et ces dessins que nous avons remarqués sont accusés par une empreinte fruste et qui peut être due à un instrument en pierre aussi bien qu'à un outil en métal. Ajoutons

(1) Déchelette, *Manuel d'Archéologie*, p. 258, 268 et 611.

que nous avons trouvé sur le bord de la rivière de Langonnet, entre le Bodero et Minez-Levenez une autre pierre tout à fait analogue à celle du pont de Lopriac, quoique beaucoup moins grande. Cette année nous aurions voulu examiner de nouveau cette seconde pierre ; malheureusement nous n'avons pas pu la retrouver.

Le pont de Lopriac est établi en plein sur le réservoir du Moulin. Quand on est sur le pont, on a à droite, c'est-à-dire au sud, à quelques pas, le Moulin avec sa chaussée et au-delà du Moulin, presque immédiatement une sorte de presqu'île ou d'île, formée par la rivière de l'Ellé à l'ouest et le canal de décharge ou déversoir du Moulin à l'est. C'est cette île que nous nous proposons maintenant d'étudier.

On y arrive assez facilement dans les temps ordinaires, en franchissant à gué le canal de décharge qui suit la route de Rostrenen au Faouët, sur laquelle s'amorce la route de Langonnet, précisément en cet endroit. Avant d'avoir pénétré dans ce que nous venons d'appeler l'île, on est frappé de l'aspect général du terrain. La rivière coule dans une vallée profonde entre deux coteaux élevés et taillés presque à pic. Le lit de la rivière, les bords eux-mêmes sont semés de blocs ou de quartiers de rocher roulés et polis par les eaux. La partie ouest de l'île présente une surface tourmentée, bouleversée, non plus par la nature mais par les hommes. Ce sont des buttes de terre de plusieurs mètres de hauteur et des fosses assez profondes, fosses dans lesquelles l'eau ne pénètre pas pourtant pendant la belle saison. Ces fosses ou excavations sont de grandeur différente ; les plus étendues peuvent avoir au fond une surface de 10 à 15 mètres superficiels. Le plus souvent elles communiquent entre elles par un sentier ménagé à dessein.

Ici encore la question, l'éternelle question se pose. Qu'est-ce que ces excavations ? A première vue on dirait

des carrières abandonnées ; mais des carrières de quoi ? Evidemment on a pu trouver, dans ces endroits, quelques dépôts de sable apportés et laissés par l'eau courante. Toutefois le sable n'est pas rare. On en trouve presque partout dans l'Ellé. Pourquoi venir tant en prendre là ? (1) Puis dans ce terrain on trouve plus de blocs de pierre que de sable. On en trouve tant que nous nous sommes demandé si, à l'époque des balistes et des catapultes, ou bien, plus tard, au commencement de l'ère de la poudre, mais alors que les boulets de canon coûtaient trop cher, on ne serait pas venu là chercher des projectiles tout faits, des projectiles en pierre. La vue d'un retranchement voisin dont, nous parlerons tout à l'heure nous avait suggéré cette pensée.

Toutefois nous croyons que là nous sommes encore en présence d'habitations primitives, contemporaines à peu près des habitations lacustres. La forme des habitations était variée ; celles-ci rentreraient dans les habitations constituées par des excavations peu profondes et recouvertes par des toitures de roseaux ou de branchages (2) ; mais les constructeurs auraient cherché à utiliser l'eau comme moyen de défense ou de protection, à la manière des populations lacustres proprement dites. C'était peut-être un travail de transition. En tout cas l'hypothèse nous paraît soutenable et, entre les différentes hypothèses, nous choisirions encore celle-ci. Les Mardelles Gauloises (3) qui ont été relevées et étudiées avec beaucoup de soin dans le pays Messin par M. Grenier, consistaient en travaux de ce genre et nous ne voyons pas pourquoi ce qui se faisait dans le

(1) On a prétendu qu'il existait des pépites d'or dans les sables de certaines rivières, principalement en Bretagne, et que les anciens avaient exploité ces dépôts plus ou moins riches autrefois. Nous n'oserions guère supposer que les mouvements de terrain de la vallée de Lopriac soient dus à une cause de ce genre. Cependant la question est à examiner.

(2) DÉCHELETTE, *Manuel d'Archéologie*, p. 346 et suiv.

(3) DÉCHELETTE, *Manuel d'Archéologie*, p. 350 en note.

centre et l'est de la Gaule, à une certaine époque, ne se serait pas reproduit dans l'ouest.

Peut-être aussi pourrait-on dire que ce sont des silos, de même que les excavations que nous avons signalées quelques pages plus haut. Cependant nous sommes plutôt porté à voir en tout cela des villages et non des carrières ou des dépôts de vivres ou d'armes.

Le coteau que l'on a à droite quand on suit la rivière de l'Ellé se nomme *Minez-Lescrec'h*. Il est abrupt et domine la rivière. Sur la partie de ce coteau aspectant au nord, laquelle est bordée par la route de Langonnet et par le ruisseau dont nous avons parlé, on remarque diverses ouvertures surmontées de petits monticules. Cela ressemble à des casemates. Cependant, ainsi disposés, ces petits retranchements ne s'expliquent guère. On peut se demander si ce ne sont point encore des habitations.

A moins d'un kilomètre du pont de Lopriac et en aval, la rivière se détourne brusquement vers l'est. Elle se trouve alors très encaissée. Les coteaux qui l'enserrent se détournent avec elle et le coteau de *Garenn* à gauche forme un angle rentrant, tandis que celui de Minez-Lescrec'h à droite présente l'aspect d'un promontoire ou éperon qui s'avance jusqu'au bord de l'eau. Cette pointe, hérissée de rochers et escarpée comme une aiguille de montagne, représente un ouvrage de défense admirablement fait pour résister à toute attaque et, au premier coup d'œil, on se dit qu'elle a dû servir bien des fois de fort ou de rempart, dans les moments troublés de l'histoire locale.

Si l'on trouve un endroit où traverser le cours d'eau, — et cela est facile d'ordinaire grâce aux rochers de plus d'un mètre cube qui embarrassent son lit, — on peut, en prenant certaines précautions, arriver jusqu'au sommet. Le site est sauvage, le coup d'œil est superbe. L'Ellé gronde ou gazouille, suivant la saison, comme un vrai gave des Pyrénées. Mais ce n'est pas là ce que

nous cherchons. Après avoir jeté un regard sur la rivière qui coule à 100 pieds de profondeur, sur la route du Faouët qui la suit pas à pas, et sur le coteau opposé qui ressemble aussi à une muraille de ville fortifiée, si nous tournons les yeux du côté de la « terre ferme » nous apercevons, à 100 mètres de l'extrémité du cap, un talus très ancien, très écrasé, mais absolument reconnaissable. Ce talus forme un hémicycle régulier de 100 mètres de longueur à peu près et va d'un côté à l'autre du promontoire. La hauteur de ce talus est de moins d'un mètre, la largeur de 2m50. Il est fait en grande partie de pierres, mais la terre s'y trouve mélangée en certaine quantité.

A la pointe du cap et au sommet, pour ainsi dire, se dresse une pierre, ou plutôt une dalle ayant la forme et l'aspect d'un menhir. La hauteur est d'un mètre 20, la largeur de 2 mètres. Deux ou trois hommes peuvent facilement se cacher derrière cette pierre et observer la vallée et les deux flancs du coteau, qui forme un véritable redan naturel.

Analogie avec les Retranchements de Penchateau et d'Asséraç (Loire-Inférieure)

On ne peut pas en douter: on se trouve en face d'un de ces retranchements d'une époque indéterminée mais à coup sûr très ancienne. Cela rappelle en petit le retranchement de *Penchâteau* au *Pouliguen* et répond tout à fait à la description que donne M. Déchelette en parlant des enceintes préhistoriques (1) : « Les plus simples et les plus nombreuses, dit-il, ont pour assiette la pointe d'un promontoire ou le bord d'un escarpement. Dans ce dernier cas, un rempart de forme demi-elliptique appuie ses extrémités sur le bord de l'escarpement qui, à lui seul, complète la fortification

(1) Déchelette. *Manuel d'Archéologie*, p. 371. Voir aussi du Chatellier. *Epoques Préhistoriques dans le Finistère*, pages 11 et suiv.

sur une de ses faces ». (1) L'auteur ajoute : « L'enceinte peut être simple, double ou même triple et pourvue ou non d'un ou de plusieurs fossés souvent comblés ».

Comme on le voit, notre enceinte fortifiée de *Minez-Lescrec'h* présente un réel intérêt. D'un côté elle répond à la définition que donne M. Déchelette de ces fortifications primitives qui furent, pour ainsi dire, les premiers moyens de défense de l'humanité. De l'autre, elle exprime et réalise partaitement l'hypothèse émise par M. du Chatellier : à savoir que les populations néolithiques avaient souvent auprès de leurs habitations un fort, un retranchement dans lequel elles cherchaient un refuge en cas d'attaque et en présence d'un danger extraordinaire. En effet, à Minez-Lescrec'h, nous avons la preuve d'une occupation du terrain formant le lit et les bords de l'Ellé. Or il est vraisemblable que les fosses et les buttes dont nous avons parlé étaient les habitations de races fixées dans cet endroit et que le promontoire fortifié, situé à quelques centaines de mètres, était le lieu où elles se retiraient pour résister aux assauts de leurs ennemis.

Nous connaissons bien d'autres retranchements, dans ces parages. Nous croyons que le coteau opposé à celui faisant promontoire est fortifié aussi et, bien que sa position le rende très propre à la défense, il est certainement plus accessible, partant moins imprenable. Cependant nous le signalons à l'attention des chercheurs.

Au nord du Moulin de Lopriac, un peu au delà de *Stangnian*, existe aussi un travail qui est sans doute un retranchement. C'est un talus rectiligne très affaissé, long de 100 mètres environ et établi sur un plateau plutôt que sur un sommet. Il a 3 ou 4 mètres de largeur

(1) De son côté, M. DU CHATELLIER dit : Sur le littoral nord de l'extrême pointe de Penmarch existe un des plus curieux specimens de ce genre. Bordés au nord par la mer et des roches inabordables, ces travaux de défense consistent en un talus de 1m à 1m30 de hauteur entourés par des dalles plantées de champ.

DU CHATELLIER. *Epoques Préhistoriques dans le Finistère*, p. 11.

à la base, mais sa hauteur aujourd'hui ne dépasse pas un mètre.

Un autre talus un peu analogue existe aussi tout près de *Kercaradec*, sur la grande arête qui relie ce village à Restambleiz. Celui ci a aussi environ 100 mètres de longueur, mais il forme avec deux autres talus tronqués qui le rejoignent perpendiculairement du côté de l'est, deux angles parfaitement droits, soit la moitié d'un grand rectangle. Nous croyons même qu'à l'origine le rectangle devait être parfait et qu'il n'a été détruit que pour l'établissement du chemin qui se dirige du nord au sud, en suivant la ligne des sommets. Ce retranchement rappelle absolument le *Camp Romain d'Assérac*.

Quoiqu'il en soit, si nous citons ces deux derniers retranchements, c'est pour ne rien oublier plutôt que pour les assimiler au retranchement de Minez-Lescrec'h. Ceux-là nous semblent moins anciens. Etant plus symétriques, étant en outre situés dans le voisinage d'établissements gallo-romains, ils nous paraissent devoir être classés dans les travaux de défense gaulois ou même gallo-romains. Il en est peut-être de même de ce qu'on a appelé la Motte féodale de Carven dont l'origine pourrait bien être antérieure au moyen âge ainsi que nous essaierons de le démontrer.

Comme on le voit, notre manière de procéder exprime souvent notre hésitation et notre embarras. Afin de mettre une sorte de classement dans notre étude, nous avons voulu faire d'abord l'énumération et la description très sommaire des monuments ou débris de monuments autres que les habitations et les enceintes fortifiées, puis réserver la place plus grande pour ces deux dernières questions qui, bien souvent, n'en font qu'une ; mais, dans l'impossibilité où nous sommes de classer chronologiquement les vestiges de travaux que nous avons rencontrés, nous revenons souvent sur nos pas et nous citons côte à côte des monuments qui ne sont

peut-être ni de la même époque, ni de la même origine.

C'est pour cela que nous pourrions intituler notre travail : Promenades archéologiques : quand on se promène, souvent on va, puis on revient sur ses pas.

Les anciennes habitations de Kerfloc'h. — Les retranchements de Carnal. — Le village de Kermorvan. — Où se livra la bataille entre Morvan et Louis le Débonnaire ? — Opinion de de la Borderie. — La Tour de Barrégan. — Kerc'hastellou.

Ainsi que nous l'avons dit la route de Rostrenen au Faouët suit côte à côte le cours de l'Ellé, depuis l'Abbaye jusqu'au confluent de la rivière de Langonnet, c'est-à-dire jusqu'au *Pont-Blanc*. A un kilomètre au plus de la pointe de Minez-Lescrec'h, on trouve un pont par où passe le chemin qui conduit au bourg de Langonnet par *Kerglazen*. Autrefois la rivière devait être guéable en cet endroit et l'on peut dire qu'elle l'est encore, du moins dans la belle saison. L'endroit est appelé *Kerfloc'h*.

A peine a-t-on traversé la rivière que l'on aperçoit un hameau composé de quelques maisons, assises au pied du coteau et presque cachées derrière un certain nombre de pommiers et divers autres arbres. Un petit verger et quelques prairies basses séparent en effet le coteau de la rivière. De petits enclos formant autant de jardins minuscules ou de *courtils*, comme on dit dans le pays, se remarquent même, mêlés aux maisons et aux massifs de pommiers et cela n'a rien de surprenant en soi ; mais ce qui étonne c'est l'exiguité, l'aspect et le mode de clôture de ces jardins. Ils sont de forme ovale ou circulaire ; leurs dimensions ne dépassent pas 5 mètres en diamètre et quelques-uns sont beaucoup plus petits. Quant aux talus qui les entourent, ce sont des murs de moins d'un mètre de hauteur, mais si

anciens et d'un aspect si barbare qu'on ne sait ni à quelle époque, ni à quelle population les attribuer. Quand on les regarde longtemps, quand on réfléchit surtout, on a beaucoup de peine à se figurer que ces enclos ont été faits pour être des jardins ; on croirait plutôt qu'on les a utilisés après coup pour en faire des jardins, mais qu'à l'origine, les murs ont été édifiés pour faire des habitations, tout à fait primitives, mais des habitations.

La situation était d'ailleurs très favorable ; elle répond bien à celle que, d'après les maîtres que nous avons cités, choisissaient les prédécesseurs des Gallo-Romains, Celtes ou Gaulois, pour l'établissement de leurs clans. L'eau à proximité, l'abri au pied des rochers qui se dressent au Nord et les plateaux ou les sommets propices pour la défense en cas d'attaque imprévue. A notre avis, ce sont donc bien des restes d'habitations dans le genre de celles que nous avons déjà cru reconnaître.

Et pourtant celles-ci diffèrent des autres ; elles indiquent plus de civilisation, plus d'industrie déjà, nous allions dire plus de confortable. C'est vrai. Aussi les croyons-nous postérieures aux habitations de Lopriac et de Langonnet. Peut-être même seraient-elles postérieures à l'époque gallo-romaine. Mais nous avouons que nous n'admettrions pas facilement cette dernière opinion. La civilisation gallo-romaine avait eu des racines trop profondes pour que toute trace en disparût aux époques barbares qui la suivirent. Ces époques d'ailleurs furent primitives à leur manière. Toutefois elles ne connurent point les procédés des races qui vivaient avant la conquête et qui s'essayaient à faire des habitations et des retranchements. Celles-ci ignoraient presque la symétrie et la ligne droite ; leurs travaux indiquaient la simplicité de leurs besoins et rappelaient les goûts et les tendances des habitants des huttes lacustres et des cavernes.

A un kilomètre environ du point où nous nous trouvons la rivière de l'Ellé fait une boucle profonde du côté du sud. Au fond de cette boucle se trouve le Moulin de *Kergoat*. La route, pour éviter le coude, traverse la rivière au moyen de deux ponts qui sont éloignés de moins de 400 mètres l'un de l'autre. Près du pont donnant sur la rive droite on trouve le village qui porte le nom de *Kermorvan*, nom significatif si l'on veut remarquer que ce fut peut-être dans ces parages qu'eût lieu le combat entre le chef breton et le roi de France. Près du pont d'aval, sur la rive gauche, dans un champ au niveau de la route et de la vallée, voici le tumulus ou la motte féodale dont nous avons parlé et, à moins d'un kilomètre au sud-ouest les hauteurs, où se dressent les villages du Grand et du Petit-*Carnal*.

Ces hauteurs descendent en pente assez douce vers le nord, c'est-à-dire vers la rivière. Toutefois à peu de distance, à un demi-kilomètre environ de la route de *Priziac* ou du second pont, la colline se termine par deux mamelons presque abrupts et qui dominent complètement la route du Faouët et la rivière du côté du nord. Le premier que nous rencontrons, le plus à l'est par conséquent, est remarquable par sa forme. Presque à pic du côté du nord, comme nous l'avons dit, il présente à l'est et au sud une déclivité circulaire en forme de vallée, qui le sépare à demi de la grande colline de Carnal à laquelle il se rattache pourtant.

En un mot c'est un de ces points faciles à défendre comme il en existe tant en Bretagne. De plus il est aride et n'a pu être cultivé ; il est probable qu'il a été fortifié et, s'il l'a été, il est hors de doute qu'il a conservé des traces de fortifications.

Et en effet si on l'aborde du côté du sud, un peu avant d'arriver au bord du plateau qui le couronne, on se heurte à un talus circulaire, presque infranchissable, en pierres brutes d'un assez gros volume. Ce talus figure un véritable rempart et il est évident qu'il n'a

point été établi pour former une clôture. Une clôture pour clore quoi ? Le plateau est aride, absolument improductif. Tous ces terrains font partie du même héritage. Les clôtures proprement dites existent d'ailleurs à 20 ou 30 mètres plus bas, là où le sol commence à être cultivable et est cultivé. Mais à l'endroit où le talus dons dous parlons s'élève, le sol est du rocher et l'on voit que la pierre employée a été extraite sur place, à grands efforts, avec des outils et par des moyens très rudimentaires.

Du côté de l'est, pas de talus, pas de rempart, mais une douve profonde, une sorte de retranchement affectant aussi une forme demi-circulaire. Pourquoi une douve ici, pourquoi un rempart en pierres au sud ? Sans doute parce que, à l'est, le sol était susceptible d'être creusé avec plus ou moins de facilité, tandis que, au sud, le rocher arrivait à fleur de terre. Mais, rempart ou retranchement, talus ou douve, c'est toujours un travail de défense, une fortification plus ou moins primitive que nous avons sous les yeux, et cette fortification répond encore aux indications et aux descriptions que nous ont données nos maîtres en archéologie, nos devanciers.

Mais examinons le sommet ou mieux ce plateau d'un demi hectare environ qui se trouve circonscrit par la pente abrupte du côté du nord et, des autres côtés, par les fortifications primitives que nous avons décrites sommairement. Au milieu de cet espace enclos et à l'endroit le plus élevé, voici plusieurs pierres réunies ; l'une entre autres, la plus grande a $1^{m}60$ de longueur et moins d'un mètre de largeur. Elle est à plat, mais on dirait tout à fait un menhir tombé. Elle rappelle la pierre debout de Minez-Lescrec'h, pourtant elle est moins large.

Si cette pierre n'est pas un menhir, elle a dû être une pierre funéraire, comme une pierre tombale. En tout cas, elle a eu une destination et ne s'est point trouvée là

par hasard. Ceci résulte aussi bien de sa forme et de sa position que de l'analogie qu'elle présente avec d'autres pierres que nous avons remarquées dans des conditions à peu près semblables.

A quelques vingt mètres de cette pierre, un peu sur la pente du côté de l'est, on remarque une excavation, sorte de bassin profond de 0m80 environ, large de 4 mètres, creusé à même dans le roc et creusé avec beaucoup de peine évidemment. Qu'est-ce que ce bassin ? M. du Chatellier parle d'excavations ou réservoirs ménagés ou établis sur les points fortifiés pour y conserver de l'eau en cas d'attaques répétées, ou de sièges à soutenir. Ceci nous semble une explication toute naturelle et nous sommes instinctivement porté à l'appliquer à cette fosse en cuvette que nous avons constatée. Nous en verrons d'ailleurs d'autres exemples.

Nous voilà donc en présence d'un retranchement ou d'une enceinte fortifiée analogue à ceux de Minez-Lescrec'h, un peu différent pourtant, en tout cas analogue ou à peu près à ceux que nous ont décrits MM. Déchelette et du Châtellier.

Nous sommes en présence d'un retranchement. Est-ce à dire que ce retranchement ou cette enceinte ne servait pas aussi d'habitation ? Nullement. Nous croyons que ces travaux de défense se trouvaient souvent, par suite des circonstances, transformés en habitations ? Ici en particulier, nous avons tout ce qui pouvait attirer les premiers hommes de l'âge néolithique et leur fournir les choses nécessaires à la vie pendant un séjour prolongé. Nous avons un cours d'eau magnifique à quelques pas du coteau. Le tumulus que nous apercevons à 3 ou 400 mètres dans la vallée n'a-t-il pas été élevé par ceux qui habitaient cette contrée ? Toutes ces questions seront-elles résolues un jour ? Peut-être. En tout cas des fouilles pratiquées sur le sommet et dans les retranchements pourraient avancer la solution du problème.

Descendons maintenant la pente du côté du sud-ouest. Nous voici dans une vallée profonde, mais pas assez profonde pour que le sol n'en ait pas été livré à la culture. Cette vallée cultivée nous sépare d'une autre colline inculte, située aussi au bord de la route, quoique beaucoup moins escarpée que celle que nous venons de quitter. Aussi ne porte-t-elle point de traces de retranchements proprement dits. Toutefois elle a été touchée bien des fois par la main de l'homme. Les vestiges d'excavation s'y rencontrent comme presque dans toutes nos landes que la charrue a respectées. On y remarque surtout deux sortes de tumulus ou de tombelles, presque au sommet, un peu cependant sur la pente qui s'abaisse vers l'ouest.

C'est avec une curiosité émue et légèrement inquiète que l'on marche sur cette terre de Carnal. On sent qu'on foule une terre pleine de souvenirs. A quelques centaines de mètres à droite, sur une montagne qui domine les collines que nous visitons, voici les deux villages qui portent ces noms significatifs de *Grand* et de *Petit Carnal.* Derrière nous, sur la gauche, nous apercevons un village qui s'appelle *Kermorvan* et nous savons que Louis-le-Débonnaire avait son camp à *Priziac,* dont le bourg se trouve à 4 ou 5 kilomètres à l'est. N'est-ce point là que s'est livrée la bataille définitive entre les deux adversaires ? Kermorvan n'est-il point bâti au lieu qui vit tomber le glorieux vaincu, le glorieux *Lez-Breiz* ? (1) Les travaux de défense, les tertres couverts de fougère ne nous parlent-ils point de cette lutte inégale où la Bretagne fut encore une fois conquise mais non subjuguée ? Il est probable pourtant que ce que nous voyons remonte à une époque

(1) Le camp de Louis le Débonnaire était situé sur le bord de l'Ellé, dit Don Lobineau, et il est certain que l'armée du roi de France dut franchir cette rivière pour se porter au-devant du chef breton. La vallée et les coteaux que nous avons dépeints répondent bien d'ailleurs à la description du moine Ermold. Voir PITRE CHEVALIER. *La Bretagne Ancienne et Moderne*, pages 40 et suiv.

beaucoup plus éloignée. Mais la question est encore non résolue et bien des mystères l'entourent.

En commençant ce modeste travail nous nous sommes proposé de résumer surtout le résultat de nos explorations ou de nos recherches au point de vue de la préhistoire ; tout au plus pensions-nous faire rentrer dans notre étude quelques observations relatives aux monuments ou débris de monuments remontant à l'époque gallo-romaine. Cependant, en ce moment, nous sommes si près d'un monument appartenant sans doute au moyen âge que nous ne pouvons nous dispenser d'en dire un mot. Nous voulons parler de la *Tour de Barrégan.*

La Tour de Barrégan est située dans la commune du *Faouët*, à peu près à mi-chemin entre la Chapelle *Sainte-Barbe* et le *Pont-Blanc.* Le Pont-Blanc est établi au confluent de la rivière de Langonnet et de l'Ellé. Cette tour se dresse sur un coteau de plus de 60 mètres de hauteur qui domine complètement l'Ellé, très encaissée, très sauvage et très pittoresque en cet endroit. Le monument se compose d'un donjon construit en pierres énormes, à peine ébauchées, sans maçonnerie ; il est fortement ébréché à sa partie supérieure. Une douve profonde, creusée en plein roc, entoure le donjon du côté de l'ouest et du nord. A l'est, aucun retranchement n'existe ; aucun n'était nécessaire, la déclivité du terrain du côté du torrent rendant tout travail de défense superflu. La largeur de la douve peut être d'environ 6 mètres, la profondeur de 3 ; la hauteur du donjon serait d'environ 5 mètres. Ajoutons que ces mesures ne peuvent être qu'approximatives, n'étant basées que sur des souvenirs qui datent déjà de plusieurs années.

Quoiqu'il en soit la Tour de Barrégan est un reste curieux et instructif de notre ancienne architecture militaire. Elle doit remonter aux premiers siècles du moyen âge et nous ne serions pas étonné si, quelque

jour, on découvrait qu'elle a été élevée sur les débris d'une enceinte préhistorique, vieille comme celle de Minez-Lescrec'h ou de Carnal. Elle vaut une visite et nous nous étonnons que les pèlerins de Sainte-Barbe, qui sont quelquefois des archéologues, n'aillent pas en plus grand nombre jusqu'à Barrégan. Malheureusement le curieux édifice ne se voit plus guère ; il disparaît sous une forêt d'ajoncs qui ont trois mètres de hauteur et qui ont presque tout envahi.

Non loin du Pont-Blanc, sur la rive droite de la rivière de Langonnet, on aperçoit le château de ***Coatquenven***, construction de la fin du XVIIe siècle, siège d'une châtellenie importante dont dépendaient la plupart des propriétés seigneuriales de Langonnet.

A peu près en face, sur la rive gauche de la rivière et à presque au sommet du coteau qui la domine, voici le village de *Kerc'hastellou* dont le nom excite la curiosité. Kerc'hastellou veut dire l'habitation des châteaux ou des castels. Or on ne voit dans cet endroit rien qui justifie véritablement ce nom. Une maison du village, plus importante que les autres, attire bien un peu l'attention. Toutefois elle ne présente rien de très remarquable. Par son architecture elle rappelle de loin une ancienne gentilhommière ; mais, dans la commune de Langonnet, il existe tant de maisons de ce genre que cette particularité ne suffit pas pour expliquer le nom de Kerc'hastellou. Ce nom en effet étant un pluriel semble indiquer qu'il y aurait eu là plusieurs monuments constituant des châteaux où plutôt encore des lieux fortifiés comme ceux qu'on a appelés les Camps Romains ou les Châtelliers. Pourtant nous avons cherché avec assez de soin et nous avons interrogé les habitants. Or nous avons complètement échoué dans nos investigations. Nous n'avons donc aucune preuve certaine qu'il y ait eu là des travaux de fortification, mais nous n'en avons non plus aucune du contraire. Les retranchements et autres œuvres de défense ont pu être

anéantis par les constructeurs de maisons des derniers siècles. Cela a du reste eu lieu dans une foule d'autres endroits.

La Tour du Duc. — Analogie avec certains Châteaux ou Châtelliers de la Loire-Inférieure.

Si, traversant encore une fois la rivière de Langonnet, nous nous transportons à 4 kilomètres environ vers le nord-est, au-delà de Botven, nous trouvons une autre petite rivière qui s'appelle le *Ruisseau du Duc*. A l'endroit même où ce cours d'eau traverse la route conduisant du bourg de Langonnet au bourg du Saint, il s'enfonce entre deux masses rocheuses qui forment un véritable ravin aux bords escarpés. A gauche, c'est-à-dire au nord-est, le rocher est dénudé, déchiqueté et sauvage ; quelques pierres du sommet, posées horizontalement, s'avancent au-dessus de la vallée et surplombent le lit du torrent. D'en bas, on dirait des tables de dolmens. A droite, le coteau est un peu moins nu et moins sauvage, il forme un monticule presque régulier, entouré sur trois côtés par la rivière qui l'enserre presque complètement. Cette sorte de petite montagne porte le nom intéressant et significatif de la *Tour du Duc*. Un moulin à eau, qui se cache dans une retraite presque introuvable au fond de la boucle formée par le ruisseau, met seul un peu de vie et de bruit dans cette solitude et ce silence. Le moulin et le coteau font encore actuellement partie du domaine du *Diarnelès*, dont le château se trouve à quelques kilomètres dans la commune du *Faouët*, et cela suffirait, faute d'autres documents, à expliquer le nom du moulin et le nom du coteau.

Sur trois côtés, au nord, à l'est et au sud, la Tour du Duc est, on peut dire, inaccessible. Mais du côté de l'ouest elle se laisse escalader facilement : le terrain s'étend en pente assez douce dans la direction du *Saint* jusqu'à

la route de Gourin. Toutefois, bien avant d'arriver au sommet on est arrêté par un retranchement composé d'une douve large et profonde et d'un grand talus demi-circulaire qui rappelle ceux des Châtelliers de *Nozay* et de *Vay*, etc. Je n'ai pas pris la mesure, mais la douve, au fond, peut avoir 3 à 4 mètres de large et le talus 3 mètres de haut à partir du fond de la douve.

Quand on a escaladé le talus, on se trouve sur une plateforme un peu inclinée du côté de l'ouest, mais coupée de talus, rectilignes bien qu'irréguliers, se heurtant et se coupant sous des angles divers. Au fond cependant cela ressemble bien à des retranchements. Enfin quand on a franchi ces obstacles, tous envahis par d'énormes buissons d'ajoncs, on arrive à un tertre qui occupe le sommet et qu'on ne sait trop comment définir. Il tient du tumulus et du châtellier. C'est en effet un tertre, mais le milieu de ce tertre est excavé et bouleversé. comme si, très anciennement, l'on y avait fait des recherches. Peut-être aussi en a-t-il été fait ; mais rien ne le prouve ou ne l'indique absolument. La partie en creux peut avoir 10 mètres de diamètre entre les talus qui, ici, ne sont pas bien élevés.

Du haut de ce sommet le tableau est saisissant. La rivière coule à 70 ou 80 mètres de profondeur ; le moulin est comme perdu au fond de cette gorge ou de ce précipice. En face, les rochers nus et taillés à pic portent des arêtes ou des fentes qui ressemblent à des signes fantastiques gravés par des géants et qui, peut-être, l'ont été par de vrais hommes Parmi ces signes on croit distinguer une croix. La pente abrupte qui commence à vos pieds est semée de blocs, les uns énormes, les autres d'une grosseur ordinaire, qui paraissent avoir été détachés de sommets ou de plateaux plus élevés, détachés par des érosions formidables, à en juger par la profondeur et la forme du ravin au fond duquel la rivière se tord comme un serpent, enlaçant presque complètement le coteau. Le tableau rappelle

le promontoire de Minez-Lescrec'h, mais c'est beaucoup plus grandiose, plus circonscrit et plus sauvage.

Quand on a admiré l'ensemble, on ne peut s'empêcher d'observer les détails. On essaie de compter ces blocs épars, prêts à rouler dans l'abîme. Ce lieu a été habité ou occupé et il est évident que ces blocs ont servi de moyens de défense, d'abri, de tombeaux, que sais-je ? à des êtres humains. Quelques-uns portent des cupules profondes, ou des lignes bizarres. Mais tout cela n'est-il pas naturel ? Tout cela n'est-ce pas dû à l'action du vent, de la glace, de la pluie qui sévissent tour à tour et depuis combien de milliers d'années sur ces hauteurs rebelles ? Peut-être en est-ce ainsi. Et pourtant, dans ce chaos, nous avons remarqué une pierre dont nous nous reprocherions de ne pas dire un mot parce qu'elle nous a frappé et que nous serions heureux de la voir étudiée par des amis de l'archéologie plus expérimentés que nous-même.

Cette pierre ressemble à une dalle assez régulière. Sa longueur est d'environ $1^{m}50$, sa largeur de $0^{m}70$; elle est placée de champ et fixée solidement dans le sol, tandis que les autres pierres sont informes et semées sans ordre ou reposent à plat. Ce qui la distingue surtout c'est une sorte de figure géométrique imitant un demi-rectangle et constituée par trois rainures assez profondes (1 centimètre environ), larges de 3 centimètres, formant entre elles deux angles droits. Ces angles répondent aux angles de la pierre elle-même et les lignes sont placées à 10 centimètres au moins du bord de la pierre. La surface intérieure comprise dans ce rectangle se trouve en creux et porte quelques signes rectilignes peu réguliers. Il y a encore dans la partie droite une sorte d'excavation qui pourrait avoir été faite à dessein. Tout ceci est très étonnant et étonnant même pour ceux qui ne s'occupent pas habituellement d'archéologie. En effet ces sortes de signes nous furent signalés par notre guide, M. Le Bris, un habitant du pays, intelli-

gent, mais peu versé jusqu'ici dans les études préhistoriques. Cependant nous n'oserions nous prononcer. Nous n'insisterions même pas si les archéologues en renom ne nous donnaient l'exemple, et ne mettaient tant d'empressement à observer et à étudier les gravures dolméniques et rupestres qui apparaissent chaque jour plus nombreuses.

Quoiqu'il en soit la Tour du Duc reste un peu une énigme et son histoire est encore à faire. Qu'appelle-t-on au juste la Tour du Duc ? Est-ce le monticule lui-même ? est-ce l'espèce de retranchement qui en couronne le sommet ? De quel duc s'agit-il et quel rôle joua cette citadelle rudimentaire au moyen âge ou dans les temps modernes ? D'autres répondront peut-être à ces questions ; mais en attendant et sans contester que ce point, fortifié surtout par la nature, a pu être utilisé pour la défense depuis l'ère chrétienne, nous sommes invinciblement porté à croire que son histoire remonte beaucoup plus loin dans le passé. Les hommes des temps préhistoriques ont occupé cette hauteur et les travaux qu'on y remarque sont au moins de l'époque gauloise. La forme primitive, la ressemblance avec les enceintes de Minez-Lescrec'h, de Carnal et de beaucoup d'autres endroits ne laissent guère de doute à ce sujet. Le moyen âge a élevé des retranchements, mais d'un autre genre et avec d'autres éléments. Ici, tout nous parle d'une époque ou l'humanité, pour se protéger, en était réduite aux plus élémentaires ressources.

***

Puisque nous en sommes toujours aux retranchements, nous croyons devoir signaler une longue ligne de pierres amoncelées que nous avons remarquée à près de 9 kilomètres du bourg de Langonnet, sur la grande arête dessinée par la croupe des *Montagnes Noires*. Car la chaîne des Montagnes Noires passe dans le nord de la

commune de Langonnet, dont elle forme presque la limite au nord, comme elle forme la limite du département du Morbihan de ce côté. Cependant la ligne dont nous parlons se trouve en-deça de la frontière de la commune et elle nous paraît bien antérieure à la division de la France en paroisses, en communes et en départements. Les pierres dont elle est composée, quoique d'un granit très dur, sont rongées par le temps, elles sont accumulées sans ordre. La largeur est de 3 ou 4 mètres à la base, la hauteur ne dépassant guère un mètre. Nous ne connaissons pas la longueur de cette sorte de muraille ne l'ayant pas suivie, mais elle se prolonge au sud et part du fameux rocher de la *Madeleine*, rocher de 30 mètres de hauteur qui domine ces solitudes et qui, de loin, prend des aspects de Mont-Saint-Michel au milieu des landes désertes et sauvages.

Dans la Lande de Tylan. — Excavations. — Mouvements de terrains très anciens. — Le castel ou « Châtellier » de la Lande de Tylan. — Ses dépendances. — Hypothèses sur son âge et sa destination.

Maintenant que nous avons vu un certain nombre de retranchements et de restes d'habitations, nous sommes obligé de revenir sur nos pas pour visiter des travaux en terre que nous connaissons depuis longtemps et qui nous ont toujours vivement intrigué. Ces travaux nous les avons laissés de côté jusqu'ici et nous l'avons fait à dessein ; en effet, ce que nous avons étudié jusqu'ici tenait ou de l'habitation, ou du retranchement, tandis que ce que nous nous proposons d'examiner en ce moment nous paraît tenir à la fois de l'un et de l'autre.

Encore les habitations que nous aurons à signaler nous paraissent-elles rentrer dans des genres très diffé-

rents et appartenir à des époques fort éloignées les unes des autres. Mais il faut préciser :

Dans la commune de Langonnet, à un kilomètre au sud-est du bourg, s'étend une lande très basse de 15 hectares environ, que nous appellerons la *Lande de Tylan*, parce qu'elle appartient en grande partie aux habitants de ce village, auquel elle confine d'ailleurs. Dans toute l'étendue de cette plaine tourbeuse et presque marécageuse, il n'est guère de points qui ne paraissent avoir été plus ou moins remués, excavés ou modifiés par l'homme. Je ne parle pas des traces de culture ancienne, des « sillons anglais », lesquels se rencontrent dans tous les endroits un peu plus secs que les autres, mais d'excavations, de rejets de terre sans forme et que rien dans les habitudes ou les mœurs des populations du moyen âge ou des temps modernes, ne justifie.

Du côté du sud-est, dans la direction du village de La Haye, on voit des espèces de douves irrégulières, doublées de talus informes, mais n'ayant guère d'utilité au point de vue de l'écoulement des eaux. Il y a aussi de grandes dépressions de terrain aujourd'hui remplies par les herbes qu'on appelle « rouches » à la campagne. De ces endroits marécageux nous avons retiré des fragments de chêne, noirs et très durs, comme on en trouve dans les tourbières.

Au nord, dans un champ aujourd'hui cultivé, mais encore en friche il y a deux ans, tout près de la route de l'Abbaye, on remarquait des monticules de sable fin et de terre, mêlés de gros blocs de quartz semés à la surface ; ces monticules étaient séparés par des fosses très inégales, assez profondes à l'origine pour que, maintenant encore, on puisse y enfoncer un bâton de longueur ordinaire. Cela ressemblait assez bien aux excavations que nous avions remarquées dans le lit de l'Ellé, au-dessous du pont de Lopriac, mais la situation est tout autre.

Le ruisseau du *Pont-Tigou*, qui va se jeter dans la

rivière de Langonnet à un kilomètre au-dessous du bourg, prend sa source dans la Lande de Tylan. Quand on suit son cours en remontant vers le nord, on voit qu'il a été comme barré ou démesurément élargi dans divers endroits. Dans la partie ouest de la Lande, en se rapprochant du village de Tylan, on rencontre des excavations à peu près circulaires, dont quelques-unes atteignent plus de 80 mètres de circonférence. Ces excavations ont dû être assez profondes, mais aujourd'hui elles sont à sec en été. Tout cela est inexplicable si l'on ne se reporte à des temps très éloignés, à l'époque, par exemple, où les hommes habitaient de préférence les terrains marécageux et où ils se creusaient eux-mêmes des étangs artificiels pour y établir leurs demeures.

Tout ce que nous venons d'indiquer se trouve dans la partie plate et basse de la Lande de Tylan ; mais, — et nous aurions dû peut-être l'expliquer plus tôt, — du côté du sud, la lande ou les terrains qui l'avoisinent se relèvent assez brusquement et forment un coteau notablement élevé sur lequel passe le chemin de Kerglazen, Cosperec-Bras et Kermorvant. Or, au bord de la lande et au pied du coteau, se trouve un travail en terre, j'allais dire un monument, bien plus caractérisé que ce que nous venons de décrire.

Pour simplifier, transportons-nous au milieu de ce travail assez complexe. Nous nous trouvons dans une sorte de Châtellier un peu bizarre, il est vrai, mais d'un *Châtellier* cependant. En effet il se compose d'un talus entouré d'une douve ; seulement, talus et douve sont circulaires du côté de l'est, du nord et de l'ouest, tandis qu'ils forment une ligne droite au sud. La douve a deux mètres de profondeur du côté du nord. Du côté du sud le talus est moins élevé, mais la douve est profonde et sa largeur dépasse 6 mètres. L'aire intérieure est un peu déprimée ; elle semble porter des traces de culture peu ancienne. Sa largeur est de 35 mètres entre les talus.

Un second talus assez élevé entoure la douve du côté du nord.

Du côté de l'est, apparaît nettement l'angle d'un second châtellier, séparé simplement du premier par la douve que nous avons indiquée. Ce second retranchement ne semble pas avoir été terminé.

Au sud, et séparé par la grande douve de 7 mètres, voici un grand rectangle fortifié aussi, mais moins que l'enceinte principale.

Les douves de ce rectangle n'ont que 4 mètres de largeur. La longueur du rectangle (du nord au sud) est de 50 mètres environ, la largeur de 30 mètres. Il est ouvert par une large brèche du côté du sud. La partie nord-ouest de l'aire est un peu abaissée et forme comme une partie distincte et sommairement enclose. Au sud enfin, on voit émerger du sol une troisième ligne de retranchement, celle-ci peu apparente, très affaissée. Un chemin tracé au bord du champ, au sud, ou plutôt une sorte d'allée très ancienne, bordée de talus des deux côtés, absolument abandonnée depuis des siècles, se dirige au nord, droit vers la douve orientale du grand rectangle et remonte au sud jusqu'au chemin actuel de Kerglazen.

Voilà l'ensemble du monument autant qu'on peut le décrire sans avoir recours au dessin. Ajoutons pourtant qu'au nord existe un gros talus isolé qui se dirige obliquement vers le nord-ouest. Il a une largeur de 4 mètres au moins et s'amorce au talus du Châtellier principal.

Au nord-ouest de ce dernier on remarque une grande excavation irrégulière ayant pu servir de réservoir. Le tout d'ailleurs était entouré d'eau, car les douves sont remplies de vase à ce point qu'on peut y enfoncer sans peine une baguette d'un mètre de longueur.

Maintenant que faut-il penser de ces travaux assez différents les uns des autres, assez disparates et pourtant groupés? Forment-ils un ensemble, un tout? ne sont-ils pas plutôt des œuvres de populations diffé-

rentes ou tout au moins séparées par de longs espaces de temps, par des siècles ?

Evidemment sur tous ces points nous sommes réduit aux hypothèses et comme nous sommes peut-être le premier à avoir signalé ces ouvrages, d'une réelle importance si nous ne nous abusons, nous allons tenter d'exposer notre opinion ou tout au moins le résultat de nos réflexions ; nous le ferons modestement car nous n'oserions nous flatter d'avoir trouvé la vérité.

A notre avis, les excavations pratiquées dans les parties basses de la lande, les plus larges surtout, nous paraissent avoir été établies par les populations néolithiques d'une époque très ancienne, pour y établir des sortes de palafittes. Les habitations lacustres durent être en usage un peu partout à une certaine époque. Nous n'en voulons pour preuve que les nombreuses trouvailles de haches et d'outils en pierre polie que l'on a faites dans les tourbières, dans les lacs, dans les marais, sur le bord des rivières. A Langonnet même et dans les environs, tous les instruments en pierre que nous connaissons ont été découverts dans des vallées ou au bord des étangs encore actuellement existants. Nul doute donc que cette plaine marécageuse d'une certaine étendue n'ait été habitée à l'époque des palafittes. Les débris de bois retrouvés dans les couche superficielles n'en sont-ils pas une preuve ? Et les travaux d'excavations et les rejets de terre que nous voyons encore, ne sont-ils pas les vestiges, bien amoindris, des ouvrages des néolithiques, probablement nos ancêtres ?

Mais il vint un moment où, sous l'influence du développement de la civilisation, les besoins, les goûts se modifièrent. Les conditions d'existence furent différentes. Les dangers, par exemple, résultant de l'augmentation de la population, les luttes de tribu à tribu rendirent nécessaires des moyens de défense d'un nouveau genre. Les flaques marécageuses, les nappes d'eau

plus au moins profondes ne suffirent plus pour éloigner ou arrêter des troupes nombreuses et déterminées. Les guerres devinrent des engagements corps à corps et dès lors des retranchements, des fortifications comme celles que nous voyons, parurent utiles, indispensables ; le besoin en fît naître l'idée et cela n'est pas douteux puisque dans tous les pays du monde, en Amérique comme sur l'ancien continent, on trouve le retranchement élémentaire, le talus et la douve associés pour former obstacle devant l'assaillant.

Ce fut alors que nos populations lacustres de la tourbière de Tylan élevèrent l'enceinte fortifiée, non loin, presque à côté de leurs palafittes. Qui sait si à l'origine, cette enceinte ne fut pas un moyen extrême, une sorte de citadelle où l'on ne se réfugia que dans les moments de grands dangers ?

Et comme il se peut que le danger durât longtemps, on finit par habiter le retranchement lui-même et cette espèce de forteresse devenant très insuffisante pour loger une famille composée d'un certain nombre de générations, une famille devenue une tribu ou tout au moins un clan, on édifia le grand rectangle établi au sud du châtellier ; on commença un autre châtellier à l'est du premier, on rassembla, on accumula les animaux domestiques, les produits de la culture élémentaire de ce temps-là et l'on vit s'élever ce village néolithique ayant sa petite citadelle où l'on cherchait toujours un asile dans les jours de péril ou d'invasion.

Tout ceci est un peu hypothétique sans doute ; mais il nous semble pourtant que c'est assez vraisemblable. Cela viendra peut-être un peu ébranler la théorie des Châtelliers Industriels, mais ce que nous cherchons c'est la vérité. Au reste nous ne demandons que la discussion, non point que nous nous vantions de la pouvoir soutenir ; nous demandons simplement que la question

(1) *Monuments Mégalithiques.* FERGUSSON, trad. abbé Hamard, p. 529.

soit étudiée. Si nous avons émis notre opinion nous n'y sommes point obstinément attaché. Nous nous plaisons même à dire très franchement que c'est près du Châtellier de Tylan que nous avons trouvé cette accumulation de débris dans lesquels nous avons cru reconnaître de la terre cuite et un fragment d'une brique qui doit être romaine. Nous ajoutons que nous croyons même avoir rencontré dans le chemin de *Cospérec-Bras* un morceau de pierre qui nous paraît absolument ferrugineux. Or il existe des minerais de fer dans la commune de Priziac et il se peut que ces minerais aient été exploités par les Gaulois et les Gallo-Romains. Malgré cela nous sommes porté à croire que le Châtelliers de la Lande de Tylan appartient à une époque antérieure à l'époque gallo-romaine. Il n'est qu'une annexe des habitations lacustres. Sa situation au bord de la tourbière, dans un endroit bas et dominé par un coteau relativement élevé et très rapproché, indique qu'il n'a point été établi comme poste de défense ou d'observation à proprement parler. On ne l'a érigé dans un endroit bas que parce qu'il était appelé à protéger des habitants déjà fixés dans cet endroit.

La Motte de Carven. — Rapprochement avec divers Châtelliers ou Châteaux de la Loire-Inférieure.

Du Châtellier de la Lande de Tylan nous passons tout naturellement à ce qu'on a appelé la Motte féodale de *Carven*. Ce monument en terre est situé à environ 200 mètres à l'ouest du manoir, dans un endroit bas et sur le prolongement d'une vallée qui se trouve barrée ou coupée par le grand chemin ou la voie romaine conduisant du bourg de Langonnet à l'Abbaye. Le manoir, au contraire, est bâti sur un coteau rocheux assez élevé d'où lui est venu son nom de Carven, ou *Kermen*, habitation des pierres, de l'endroit où il y a des pierres.

Le monument en terre a environ 100 mètres de circonférence ; il est composé d'un grand talus de 2m50 environ de hauteur ; ce talus était beaucoup plus élevé si l'on en juge par l'épaisseur de la couche de vase accumulée dans la douve. Au milieu du retranchement ou du monument, on remarque une sorte de donjon en pierres brutes et en terre, de 2 mètres de hauteur que l'on considère comme le reste d'une fuie ou d'un colombier. Le tout est recouvert de bois-taillis, ce qui rend l'examen un peu difficile. La douve a environ 5 mètres de largeur ; mais la largeur varie du simple au double parce que cette douve, — et c'est là son caractère particulier, — tout en étant parfaitement circulaire quant à sa ligne intérieure, affecte une forme nettement rectangulaire à l'extérieur. En un mot le monument se compose d'une excavation carrée dans laquelle s'élève une éminence artificielle tout à fait circulaire.

Voilà ce qu'on appelle la *Motte féodale de Carven.* Et maintenant que nous l'avons décrite de notre mieux, il est permis de se demander si c'est bien une motte.

Assurément, à un premier examen, le monument se révèle tout à fait comme une enceinte fortifiée. La douve, le talus, tout y est, et n'était la forme carrée de cette douve nous aurions la reproduction presque exacte des Châtelliers de *Nozay*, de *Vay*, que nous connaissons.

Le fait qu'il a existé une fuie ne peut constituer une objection sérieuse, car on peut bâtir une fuie sur n'importe quoi. Notre avis est donc que le monument de Carven est une de ces enceintes fortifiées que l'on a appelées, ici Châtelliers ou Châtelards, là Camps romains ou Castels. Il se peut que le monument soit devenu une motte féodale, comme il est devenu une fuie, mais on peut dire presque à coup sûr qu'il a été une enceinte fortifiée à l'origine. Sa situation lui donne beaucoup de ressemblance avec le retranchement de Tylan, mais elle lui en donne aussi avec le *Château* du *Bé* et avec bien d'autres monuments du même genre. En tout cas

cette opinion n'est pas en contradiction avec l'histoire puisqu'elle ne nie pas l'attribution de motte féodale, mais qu'elle donne au monument une existence antérieure, sous une autre forme et avec une autre destination. D'ailleurs la parole est aux érudits.

Le retranchement en fer à cheval de Villeneuve, dans la commune de Plouray. — Sa destination. — Le village de Kéricut.

Après cette course un peu rapide et un peu sans suite à la recherche des habitations et des enceintes fortifiées dans la commune de Langonnet, nous nous proposons de faire une incursion plus rapide et plus sommaire encore dans une commune voisine, la commune de *Plouray*. Cette commune, dont le bourg ou chef-lieu est situé à 10 kilomètres environ du bourg de Langonnet, sur le bord de la route du Faouët à Rostrenen, ou plutôt à cheval sur cette route, est la dernière commune du Morbihan du côté du nord. Elle renferme peu de ruines gallo-romaines, croyons-nous, mais elle possède sur son territoire un certain nombre de monuments de l'âge néolithique, entre autres un dolmen et plusieurs retranchements intéressants. Du dolmen nous ne dirons rien, bien que nous l'ayons visité, parce que notre visite remontant à un certain nombre d'années, nous n'en pourrions parler que d'une manière trop peu précise. Quant aux monuments en terre nous les avons vus depuis moins d'un an et nous pouvons au moins en dire quelques mots.

Le premier nous a été indiqué par M. le baron de Saint-Cyr, propriétaire du château et du domaine de *Kernevez*, lequel a bien voulu nous servir lui-même de guide. Il est situé à quelques kilomètres à l'est de la route et de l'Abbaye, sur une colline ou même sur le bord d'un plateau qui finit brusquement au nord et s'étend

assez loin vers l'est et le sud. Le monument est un retranchement ou un fort ayant beaucoup d'analogie avec ceux que nous avons coutume de désigner sous le nom de Châtelliers. Toutefois il diffère de ces derniers sur plusieurs points. D'abord sa forme est allongée; en second lieu, il est ouvert du côté du sud.

Sa forme est allongée, disons-nous. En effet le grand axe dirigé du nord au sud a, entre les talus, environ 25 mètres, tandis que le petit axe n'en a guère que 12. Et, comme l'ouverture au sud a au moins 8 à 9 mètres, il en résulte que le talus présente la forme d'un fer à cheval. Ce talus, élevé de 2 mètres environ au-dessus du sol, est entouré d'une douve peu profonde. Il est fait en grande partie de terre, mais de grandes pierres plates posées presque de champ garnissent la base et la protègent. L'aire intérieure est peu profonde et forme terre-plein au-dessus du sol naturel. Dans une partie située à l'est, il a été fait quelques fouilles sommaires qui n'ont amené d'autres découvertes que celle de fragments de charbon mélangés à de la terre noire et calcinée.

Qu'est-ce que le fort ou ***Fer-à-Cheval*** que nous venons de décrire ? Un retranchement ou une habitation ? Peut-être ni l'un ni l'autre : on nous a dit que ce pourrait être un ouvrage fait pour cuire du charbon de bois. Cependant nous croyons que c'est à la fois un retranchement et une habitation. La présence du charbon, l'ouverture au midi, la faible profondeur de la douve, indiquent bien l'intention de se loger ; mais le talus élevé et doublé d'un fossé indique celle de se protéger, et aussi de se défendre. D'un autre côté la forme de l'ouvrage, son importance et sa situation ne permettent guère de l'attribuer aux populations de l'époque actuelle. Jamais les charbonniers, à notre connaissance, n'ont construit de retranchements pour abriter leur modeste industrie ; leurs établissements éphémères ne laissent guère de traces et n'attirent pas l'attention. Donc

l'opinion que nous avions d'abord exprimée reste la plus rationnelle ; nous sommes en présence d'un ouvrage de défense militaire ou d'un châtellier (1).

Ce qui vient encore appuyer cette opinion, c'est le voisinage d'un groupe d'habitations, d'un ancien hameau aujourd'hui totalement abandonné et d'apparence bizarre et très ancienne. Ce hameau ou village porte le nom de *Kericul*, nom dont nous avons plusieurs fois cherché la signification sans pouvoir la trouver. Il est situé au nord-est du Fer-à-Cheval sur un mamelon aride, et fort exposé aux vents d'ouest. En y pénétrant on est frappé de l'aspect des maisons dont on aperçoit les débris. Toutes ces constructions paraissent de forme exiguë et à peine régulière. La ligne droite n'existe même pas. Les pierres sont informes et grossièrement posées les unes sur les autres. Cela ne ressemble même pas aux plus anciennes habitations du moyen âge ; il semble que c'est plus vieux et plus barbare. Chaque cabane représente un tout petit enclos limité par des restes de murs ou de talus de pierres d'un mètre de hauteur environ. Il existe pourtant une ou deux constructions ruinées qui laissent voir aux angles quelques pierres taillées ; ces murs ont près d'un mètre d'épaisseur. Le village a gardé ses vieux chemins ; ils sont très nettement marqués surtout du côté du nord. Larges à peine de deux mètres, irrégulièrement croisés, resserrés entre des talus de pierres très frustes et pourtant très solides, ils semblent fortifiés jusqu'à une distance de plus de 200 à 300 mètres. Ces sortes de murs ont plus de 1^{m}50 de hauteur.

Le village avons-nous dit, est voisin du Camp ou Fer-à-Cheval, il est très ancien assurément ; il est antérieur au moyen âge et n'est pas gallo-romain.

(1) Est-ce un Châtellier Industriel ? Nous n'oserions le soutenir, car rien ne semble l'indiquer. Cependant nous savons par le témoignage de la famille de Saint-Cyr que deux morceaux de scories ont été trouvés à quelques centaines de mètres du Fer-à-Cheval.

Y a-t-il un rapport entre le Camp et le village ? M. du Châtellier prétend que les retranchements et les villages étaient souvent associés. Le nom de *Kéricut* n'a-t-il pas quelques rapports avec celui de *Kerguzul* dont nous parlerons tout à l'heure? Voilà autant de questions.

Et si le Camp est un ouvrage ancien, est-il celtique, gaulois ou gallo-romain ? Nous le croyons antérieur à l'époque gallo-romaine. Et pourtant, ici encore, nous sommes obligé d'avouer qu'il a été trouvé quelques morceaux de scories dans le voisinage de Kericut et du Camp ou Fer-à-Cheval. Alors renaît l'éternelle question. Ne serait-ce pas un châtellier industriel ?

Avant de nous éloigner du village et du Camp de Kericut et bien que nous n'en soyons plus à parler des sépultures, nous croyons devoir mentionner une découverte faite en 1909 par M. l'abbé Jaffrezo et qui nous paraît bien rentrer dans les monuments funéraires. Il s'agit d'une pierre, ou d'une dalle en granit de forme carrée ayant au plus 1 mètre de côté. Cette pierre était posée à plat à la surface du sol et recouvrait une matière pulvérulente qui avait tout l'aspect de la cendre. D'après les renseignements qui nous ont été donnés, cette pierre était seule et ne reposait sur aucun support. Le monument se trouvait au milieu d'un champ ayant fait partie des terres de l'Abbaye et situé à environ un kilomètre au sud du Châtellier ou Fer-à-Cheval, que nous avons appelé Châtellier ou Camp de Kericut.

Au fait et nous y pensons maintenant, nous aurions peut-être été plus logique en l'appelant le *Camp de Villeneuve*. Car il est très rapproché de ce dernier village qui est fort important et qui porte des marques d'ancienneté évidentes. Le nom de Villeneuve a, au surplus, un intérêt dans la circonstance, car il est à remarquer que ce nom a fréquemment été donné à des habitations construites sur les ruines ou dans le voisinage de villas romaines. Ceci était tout naturel. La villa romaine, le castel était l'ancien établissement et la nouvelle

demeure s'appelait Ville-Neuve. Les exemples de ce rapprochement sont innombrables. D'après cette théorie le Camp ou Fer-à-Cheval serait gallo-romain. Toutes ces questions nous ne les résolvons pas, nous les posons et nous proposons de les étudier encore.

Le village de Locmaria. — La Chapelle. — Les débris de poterie. — Le vase funéraire. — Son âge. — Les travaux en terre. — Est-ce un oppidum gaulois ? — Le Camp de Kerguzul. — Le sens du mot et la raison d'être du nom.

Quoiqu'il en soit la commune de Plouray est assez riche en monuments préhistoriques ou protohistoriques. Elle compte au moins trois camps romains ou châtelliers. Nous venons d'en voir un. Tâchons d'en décrire un second que nous avons eu la bonne fortune de visiter aussi pendant les vacances dernières.

A 5 kilomètres environ au nord-est du village de Villeneuve et 4 kilomètres au sud-est du bourg de Plouray, sur le bord de la route de Saint-Tugdual à Rostrenen on rencontre un grand village qui porte le nom de *Kerguzul*. Ce nom veut dire demeure, *habitation du Conseil*.

Un peu plus loin vers le sud-est à 1 kilomètre environ, voici la chapelle et le petit village de *Locmaria*. La chapelle et le village sont situés sur une hauteur traversée par la route de Plouray à Guémené et une autre route coupant celle-ci à angle droit et se dirigeant du nord au sud.

La chapelle située dans l'angle est-sud-est, formé par l'intersection des deux routes, est dédiée à la Sainte-Vierge comme son nom l'indique. De style gothique et bien conservée, elle mérite qu'on la remarque et qu'on la visite. Elle se distingue en effet par l'importance de son abside et par ses fenêtres fleurdelisées et d'un tra-

vail très pur et très élégant. A hauteur des murs une fresque en relief, sculptée en plein bois, court sur tout le périmètre et forme une guirlande un peu lourde peut-être, mais fort originale par les détails qu'elle représente. Ce sont principalement des fruits et des feuillages gracieusement enlacés et sans surcharge. Une statue en bois d'un caractère fort archaïque, mais sortie évidemment d'une main sûre et exercée, rappelle les traits d'un seigneur du lieu, vêtu du costume de son temps.

Le terrain autour de la chapelle semble avoir été remué et bouleversé dans plusieurs endroits, mais c'est surtout du côté opposé, c'est-à-dire dans l'angle adjacent et situé au nord-est que le sol porte des traces de travaux. Immédiatement au bord de la route, près d'un bâtiment de servitude qui n'est qu'un cellier moderne, on voit des tas de pierres sans forme déterminée mais provenant, au dire du propriétaire, de débris de constructions anciennes retrouvés en cet endroit. Bien que le terrain ait été transformé en jardin, il porte de nombreuses marques de dénivellement qu'on n'a pas pu faire disparaître. Ce sont tantôt des tertres de forme oblongue, tantôt des silhouettes de talus renforcés de douves, en un mot, des restes de retranchements. Cela s'étend sur une surface de plus d'un hectare et finit à un ressaut de terrain, ressaut naturel, mais amplifié ou accentué par le travail de l'homme.

Et quand on se courbe, quand on examine le sol, on voit qu'il est parsemé de débris de poterie, débris de vases de forme très variée bien que de confection très simple, presque barbare. La terre est généralement rouge pâle, elle est mal cuite. Il y en a aussi de grise, de noire et même de blanche.

En somme il est un peu difficile de classer ces débris et de déterminer la forme des vases auxquels ils ont appartenu. On ne peut même pas dire, en les voyant, s'ils ont été faits au tour ou à la main. La paroi, en tout

cas, est en général peu épaisse, cependant nous avons retrouvé des oreilles de vase de grande dimension.

Nous avons trouvé aussi des fragments d'objets en métal, en particulier un morceau de fer très oxydé qui pourrait bien être un étrier. Est-il contemporain des constructions ? C'est la question.

Heureusement nous avons pour nous fixer ou pour nous donner des indications précises sur l'établissement de Locmaria — car il est évident qu'il y a eu là un établissement important, — nous avons un objet, un *vase* qui est entre les mains de M. l'abbé Jaffrezo et qui est d'une conservation parfaite. Ce vase nous l'avons vu et il est des plus intéressants.

En effet, il a 0^m13 de hauteur et 0^m18 de largeur ; il représente assez bien une marmite ou un moule à pâté ; le couvercle, aplati, est complètement adhérent à la cuvette. La cuvette est d'un travail moins fin que le couvercle ; celui-ci porte de fines rainures circulaires à la surface, indiquant qu'il a été tourné, tandis que la cuvette présente une surface irrégulière. Le tout est de couleur chamois, toutefois le couvercle est de couleur un peu plus foncée. La face postérieure de la cuvette est légèrement aplatie, tandis que la face antérieure porte trois petites ouvertures à peine capables de donner passage au doigt d'un enfant. Ces ouvertures sont au milieu d'une tache grisâtre qui semble avoir été produite par une poignée d'argile posée pour produire l'obturation. D'après le témoignage de l'inventeur, qui était le propriétaire même du terrain, ce vase a été trouvé au printemps de 1909. Il contenait de la cendre. Nous devons une partie de ces renseignements à M. l'abbé Jaffrezo qui nous a très complaisamment montré le *vase de Locmaria*. La femme du propriétaire a elle-même complété ces renseignements et nous a montré l'endroit précis où il a été trouvé. C'est tout près de la route et du petit bâtiment, écurie ou buanderie, dont nous avons parlé.

Maintenant qu'est-ce que ce vase ? Quelle est sa destination ? A quelle époque appartient-il ?

Sa destination ne semble guère pouvoir faire de doute. Les caractères de l'objet, sa forme, les ouvertures et leur disposition, la situation du vase dans le sol, la cendre surtout qu'il contenait, tout indique que c'était une urne funéraire.

Quant à l'époque à laquelle il appartient, ce qui revient à dire à quelle population, à quelle race il doit être attribué, nous sommes assez embarrassé. Bien que nous n'ayons pas vu d'urne gallo-romaine du genre du vase de Locmaria, nous serions disposé à l'attribuer aux gallo-romains. Ceux-ci en effet pratiquaient l'incinération d'une manière presque générale et leurs cimetières avaient bien le caractère des lieux ou s'est rencontrée l'urne. D'un autre côté la perfection du travail, surtout en ce qui concerne le couvercle, indique bien une civilisation avancée.

Et pourtant si nous sommes en face d'un objet et d'un établissement gallo-romains, comment se fait-il que les signes généralement si abondants et si probants que fournissent ces établissements ne se révèlent pas plus ou moins nombreux à Locmaria ? Là en effet, point de pierres pouvant être classées dans ce qu'on appelle le petit appareil ; point de spécimens de la fameuse brique à rebord qui se remarque pour ainsi dire toujours quand on foule un terrain occupé par les Gallo-Romains. Nous avons bien cru reconnaître un fragment de brique, mais si informe, ou plutôt si arrondi et si peu volumineux que nous n'avons su comment le classer. Et pourtant nous avions porté notre attention de ce côté-là.

Il y a plus : l'ensemble des travaux en terre — ou plutôt de leurs vestiges, — qui occupent la pente nord-est au-dessous de la chapelle, nous font malgré nous penser à un *oppidum* gaulois. Nous n'ignorons pas qu'on ne sait pas bien ce qu'était l'oppidum gaulois, mais nous nous le représentons sous un aspect plus rudimentaire que le

castrum gallo-romain et, ici, nous croyons être en présence d'une fortification très barbare, antérieure aux Gallo-Romains.

Le Camp de Kerguzul

Nous savions qu'il existait un « camp romain », aux environs de *Locmaria* et c'est lui surtout que nous cherchions. Nous interrogeâmes les gens du village, mais sans doute ils ne nous comprirent pas. Comme la position de Locmaria est magnifique et que le coteau domine une grande vallée du côté du nord-est, nous portâmes nos regards dans cette direction. La vallée forme une sorte de large cuvette au milieu de laquelle s'élève un mamelon à peine dessiné. C'est sur ce mamelon que se dresse le Camp Romain ou Châtellier. On l'aperçoit donc nettement des hauteurs de Locmaria et, de cet endroit, on y arrive facilement à travers les champs et les prairies qui forment les bords et le fond de la vallée. Le camp est un des plus faciles à observer que nous ayons jamais vus Aucun obstacle n'arrête le regard. Ni bois, ni taillis sur ses bords, ni dans le voisinage ; mais seulement des monticules secondaires qui semblent être les contreforts du mamelon fortifié. (1)

Le terre-plein entre les talus a environ 30 mètres de diamètre. Le rempart circulaire, d'une forme un peu irrégulière, n'a pas partout la même hauteur. Il a environ 4 mètres au nord et 2 mètres au sud. La douve a 2 à 3 mètres de largeur. Sa profondeur au-dessous du sol naturel est de $1^{m}50$. La situation du monument est intéressante ; il se détache à merveille malgré son peu d'élévation au-dessus de la vallée. Le village le plus

(1) Du Chatellier cite et décrit un camp retranché situé au milieu des marais de Tronwel en *Plouescan* et ayant beaucoup d'analogie avec celui de Kerguzul. Du Chatellier, *Epoques Préhistoriques dans le Finistère*, p. 11 et suiv.

rapproché porte le nom de *Kerguzul*, et c'est là un détail qui n'est peut-être pas sans intérêt. Pourquoi ce nom de Kerguzul? Kerguzul veut dire la *demeure*, la *résidence du Conseil*. Peut-être ce nom a-t-il son explication dans les faits historiques qui se sont déroulés dans cet endroit depuis l'époque gallo-romaine. Peut-être ce nom se retrouve-t-il ailleurs et se justifie-t-il par des usages ou des coutumes en vigueur au moyen âge ou aux temps modernes, et la question vaut la peine d'être étudiée. Un travail de comparaison serait des plus intéressants sur ce point.

Mais si l'histoire ne nous donne aucune explication de ce nom particulier, ne faudrait-il pas diriger les investigations d'un autre côté, en chercher la raison dans le voisinage du Camp ou Châtellier qui n'est pas à plus de 300 mètres du village? Et ce nom ne nous dirait-il pas quelque chose sur la destination et la date du camp de Kerguzul et par suite des autres monuments du même genre. Les Bretons qui sont venus occuper cette région au ve ou au vi^e^ siècle ont eu quelques raisons de donner ce nom à leur village. Ils étaient plus près que nous des siècles gallo-romains et de ceux qui les avaient précédés. Ils trouvaient là d'ailleurs des populations plus ou moins denses qui n'avaient pas quitté la région et qui avaient conservé les noms des lieux où s'étaient développées les précédentes civilisations. Quoi d'étonnant dès lors à ce qu'il y ait un rapport entre le nom de Kerguzul et le camp, assurément bien antérieur au village? La demeure du Conseil? Ces expressions ne rappelleraient-elles pas des événements, des faits se répétant périodiquement, des réunions, des assemblées de personnages marquants ou de chefs venant là délibérer et discuter les intérêts de leur clan ou de leur patrie?

Voilà sans doute une hypothèse qui repose sur de bien faibles bases. Mais elle n'a pas la prétention de s'imposer. Elle n'est qu'un ballon d'essai et une sorte

d'invitation adressée aux savants et destinée à attirer une fois de plus l'attention sur les Camps Romains et sur les noms des localités ou des habitations situées dans leur voisinage.

Il est presque certain qu'il y avait un rapport, de dépendance ou autre, entre l'oppidum de Locmaria et le camp de Kerguzul. En effet, dans les champs cultivés qui s'étendent en formant un demi-cercle peu élevé entre les deux points, en contournant un peu la vallée, on trouve des quantités de fragments de poterie qui ressemblent à ceux de Locmaria. Evidemment toute cette partie était habitée ou fréquentée par les mêmes populations à l'époque où la civilisation florissait dans ces parages.

A Kerohel, commune de Persquen. — Les retranchements du Mamelon-Vert et du Pavillon-Chinois. — Le « Camp Romain » de Kerohel. — Une pointe de flèche en silex. — Les Tombelles.

Nos recherches dans le Morbihan se sont bornées, avons-nous dit, à la commune de Langonnet et aux communes environnantes. Il ne faut pas trop épiloguer sur le mot parce que les monuments ou vestiges de monuments dont nous avons à parler maintenant se trouvent dans la commune de *Persquen*. Or la commune de Persquen fait partie du canton de Guémené-sur-Scorff et le chef-lieu de cette commune est situé à 24 kilomètres du bourg de Langonnet. Mais, comme les curiosités archéologiques que nous avons rencontrées à Persquen offrent beaucoup de ressemblance avec celles que nous avons remarquées dans nos excursions à Langonnet et sur les bords de l'Ellé, nous en tirons cette conclusion : c'est que les populations qui habitaient le territoire de Persquen et de Langonnet, de même que le territoire qui s'étend entre les deux communes, avaient

vraisemblablement les mêmes mœurs et la même origine.

Nous n'avons point visité la commune de Persquen dans son entier. Mais gracieusement invité par un ami, M. H. Romefort, propriétaire du château de *Kerohel*, situé dans cette commune et entouré de sites charmants, nous devons dire que nous avons profité de notre voyage pour étudier au moins sommairement les points principaux de sa propriété et en noter les particularités. Ajoutons que la besogne était toute préparée ou plutôt déjà faite, parce que M. Romefort s'est fait un plaisir de nous servir de guide et de nous donner les explications de circonstance.

A quelques centaines de mètres au nord-ouest du Château, se trouve une colline sur le sommet de laquelle on arrive par un plateau incliné vers le sud. La colline est élevée, presque isolée ; elle est circulaire, c'est-à-dire en pente abrupte sur tous les côtés, sauf du côté du sud. La vue s'étend très loin surtout du côté de l'ouest et du nord. Le sommet est planté de grands arbres qui forment une voute en berceau et c'est sans doute pour cela qu'on désigne ce point sous le nom de « Mamelon-Vert », qui semble d'origine moderne, sinon récente.

Rien d'ancien au premier abord ne se remarque au sommet du Mamelon-Vert ; mais, dès qu'on examine avec quelque attention, on aperçoit la trace d'un mur en pierres brutes à demi affaissé et pourtant bien tracé et formant un rempart. Ce rempart se compose d'un hémicycle disposé en fer à cheval sur trois côtés : nord, ouest et sud. A l'est le rempart est rectiligne. La dimension est de 70 mètres environ dans la plus grande largeur. La hauteur du mur ou rempart ne dépasse pas un mètre ; elle varie du reste du nord au sud.

Au milieu du terre-plein, on remarque deux pierres debout, d'un mètre de hauteur environ, pierres que l'on prendrait volontiers pour les restes d'un dolmen. Au nord-est on voit une excavation allongée qui rappelle

l'excavation du retranchement de Carnal. Au nord-ouest toujours dans l'enceinte, mais à l'extrémité, on aperçoit un pan de mur en demi-cercle. Il est plus élevé que celui du rempart et le travail en est plus régulier.

En revenant, toujours par le plan incliné qui descend vers le sud, on rencontre des pierres assez régulières, posées à plat (1).

On voit des traces d'un second retranchement situé au sud-est du premier.

On descend du Mamelon-Vert par un terrain en pente, que M. Romefort a fait planter d'arbres résineux disposés en ligne. Or, en creusant les trous destinés à recevoir les plants, les ouvriers ont trouvé une jolie ***pointe de flèche*** en silex gris, avec ailerons et pédoncule. L'objet est admirablement taillé. La longueur peut être de trois centimètres et la largeur de deux centimètres. Un peu plus loin on a découvert une monnaie en bronze (un liard) de Louis XIV qui, d'après M. P. Soullard, a été frappée à La Rochelle.

Non loin du Mamelon-Vert, un peu plus au sud existe une autre colline dont le sommet porte le nom, évidemment fantaisiste et moderne, de « Pavillon-Chinois ». Ce nom s'explique sans doute par l'établissement en ce lieu d'une construction rappelant celle que l'on désigne sous le nom de pavillon chinois, construction aujourd'hui disparue, car tout ce que l'on remarque en cet endroit porte la marque de l'ancienneté. La disposition est du reste à peu près la même qu'au Mamelon-Vert. Notons cependant certaines différences tant dans ce qui est le travail des hommes que dans ce qui est celui de la nature.

Tout d'abord, la partie abrupte se trouve du côté du sud et la partie en pente douce du côté du nord et du nord-est.

(1) M. Romefort dit que partout, dans les landes de Persquen, on trouve des pierres plates et longues ainsi posées. Ce sont de véritables tables, de plus d'un mètre de longueur. Les paysans s'en servent pour leurs constructions. Ils reconnaissent au son qu'elles sont détachées du sol.

Sur la pente rapide, c'est-à-dire au sud, sont entassés de gros blocs épars, admirablement placés pour rendre le monticule inaccessible. L'enceinte est assez régulière. Elle est composée en grande partie de pierres formant un talus presque vertical et élevé de plus d'un mètre en certains endroits. Quant à la situation, elle est toujours sensiblement la même. Une vallée profonde d'un côté, un plan incliné de l'autre, le rempart protégeant le côté le moins défendu par la configuration du terrain.

Un détail à signaler : Sur le plateau, mais en dehors et au nord-est de l'enceinte, on remarque une grande pierre assez régulière posée à plat sur le sol. La longueur peut être de deux mètres. Elle porte des traces d'excavations peu profondes et sans doute naturelles. Quoique reposant sur le sol elle n'y adhère pas. De petites pierres à peu près informes la soutiennent en certains endroits, de sorte qu'un vide se devine sous la face inférieure, vide qui paraît le résultat d'un arrangement intentionnel.

Toute la propriété de Kerohel forme un terrain accidenté, en général planté de grands bois, ce qui lui donne un aspect à la fois grandiose et charmant. Toutefois au point de vue des recherches archéologiques, ces bois magnifiques créent une difficulté et ne permettent pas de saisir du premier coup les relations qui peuvent exister entre les divers points fortifiés. C'est ainsi que la distance et la différence de niveau qui existent entre le Mamelon-Vert et le Pavillon-Chinois ne s'établissent pas nettement dans notre souvenir. Le Pavillon-Chinois est cependant, croyons-nous, un peu plus élevé. Quant à la distance qui sépare les deux points elle ne dépasse sans doute pas 500 mètres.

Le « Camp Romain » de Kerohel. — Rapprochement avec le Chateau du Bé en Nozay et le Chatelet en Abbaretz (L.-I.)

En s'éloignant du Pavillon-Chinois et en marchant vers le nord-est, on rencontre une pente assez rapide d'abord, puis un plateau légèrement incliné et planté de sapins d'espèces variées. Des pins de Riga d'une hauteur et d'une beauté peu ordinaires se distinguent parmi les autres arbres ; on ne peut guère les oublier quand on les a vus.

Les bois finissent à une sorte de clairière qui s'ouvre sur une vallée d'abord assez étroite, puis largement étendue vers le nord-est. C'est juste en ce point, c'est-à-dire au sommet de l'angle, à l'orée des grands bois, que se trouve le *Camp Romain de Kerohel.* Nous en parlons comme d'une chose connue parce qu'il est impossible qu'il ne soit pas connu ; nous croyons pourtant qu'il ne l'est pas assez. Aussi mérite-t-il qu'on le décrive avec quelques détails.

Commençons par dire que sa situation rappelle non point celle de la plupart des Camps Romains, Châteaux ou Châtelliers, mais celle des théâtres gallo-romains. Il est en effet situé à mi-côte et regarde la vallée qui s'ouvre au nord-est et qui est très gracieuse tout en étant fort étendue.

Par sa forme, sa disposition et ses dimensions, il rappelle beaucoup le *Château du Bé* (1) en Nozay et le *Châtelet d'Abbaretz* dans la commune du même nom.

L'enceinte principale est circulaire. Elle a environ 4 mètres de hauteur au nord, 6 à l'est, 3 à l'ouest. La

(1) *Bé* veut dire *tombeau* en celto-breton et cela fait supposer qu'il existait autrefois un tumulus dans le voisinage du Camp ou Retranchement. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'on retrouve ce nom de *bé* appliqué à un tertre sur lequel s'élevait naguère encore une vieille maison située à proximité du village de la Pécotaie, commune de Saffré (L.-I.).

largeur au haut du rempart est d'au moins 4 mètres. Elle est entourée d'une douve large de 4 à 5 mètres. Une seconde enceinte, moins élevée que la première, existe autour de la douve. Une ouverture est pratiquée dans le rempart du côté du nord et communique avec le terre-plein.

Le terre-plein a au moins 30 mètres de diamètre. Le sol en est horizontal.

La largeur totale du monument, remparts compris, est d'environ 80 mètres.

Tel est à peu près le Châtellier ou Camp Romain de Kerohel, qui est assurément l'un des beaux et des plus importants que nous ayons vus. Son intérêt est d'autant plus considérable qu'il rentre dans la catégorie des retranchements signalés par M. du Châtellier et qui sont formés de deux enceintes. Sa situation en face d'une vallée pittoresque, rappelant celle des théâtres et ne se prêtant que fort peu à la défense militaire, est également digne d'être remarquée.

La « Butte du Trésor », commune du Saint.

Avant de terminer cette étude, il nous reste à parler d'un monument en terre qui nous semble avoir un grand intérêt et que jusqu'ici nous avons laissé de côté. Nous l'avons fait à dessein parce que nous voulions principalement nous occuper des habitations et des retranchements, et que ce monument ne nous paraît rentrer ni dans l'une ni dans l'autre de ces catégories. Nous allons essayer de le décrire ; mais, auparavant, nous indiquerons exactement sa situation.

Pour cela nous serons obligé de nous reporter vers l'ouest, dans la commune du *Saint* et tout près de la limite de la commune de Langonnet, à quelques centaines de pas de ce qu'on appelle la *Tour du Duc*, que nous connaissons déjà.

C'est là, dans un angle formé par la route du Saint à Langonnet et celle du Faouët à Gourin, que se trouve le travail en terre dont nous voulons parler. On le désigne sous le nom de *Butte du Trésor*. Il occupe à peu près exactement le fond, ou plutôt le milieu d'une vallée tourbeuse et presque marécageuse, inclinée légèrement vers l'est. On ne sait trop à quoi le comparer : il forme une sorte de grand tumulus de forme elliptique, bien qu'au cadastre il porte le nom de *Parc-Rond*, ce qui n'a rien d'étonnant, les Bretons n'ayant pas de mot spécial pour désigner la forme elliptique.

Sa longueur est d'environ 90 mètres, sa largeur d'environ 70. Il est aplati et n'a guère que 15 mètres de hauteur. Toute sa surface est en culture, et cela depuis longtemps, si l'on en juge par l'aspect du sol. Un talus ayant le caractère d'une clôture moderne l'entoure complètement. Sur cette clôture croissent des arbres qui peuvent avoir 70 ans d'existence. La terre végétale que l'on remarque à la surface convexe est mélangée de quelques pierres, probablement sans importance, mais dont quelques-unes peuvent ne pas provenir des carrières du pays. La masse est considérable et peut être évaluée à 40.000 mètres cubes. Aucune excavation n'existe à proximité. La pente du côté de l'ouest est très adoucie ; une brèche existe dans le talus de ce côté et, à 150 mètres environ à l'ouest, en dehors de la vallée proprement dite, des entailles profondes ont été pratiquées dans les terrains un peu plus élevés qui la bordent à l'ouest. C'est de là, croyons-nous, qu'est provenue la terre qui a formé la Butte du Trésor.

Aucune fouille véritable n'a été faite dans le monument. On dit seulement, et le fait n'est guère mis en doute, qu'il y a 15 ou 20 ans, des gens du pays, des cultivateurs peut-être, ont, à la faveur de la nuit, creusé quelques trous à la surface, et cela comme toujours, dans l'espoir d'y trouver le fameux trésor qui se cache dans tous les monuments dont on ne connaît pas l'histoire.

Opinions sur les Retranchements et Enceintes fortifiées

Maintenant que nous avons terminé ce que nous pourrions appeler notre course aux retranchements en terre dans l'ouest du Morbihan, ou plutôt dans la Cornouaille Morbihannaise, notre devoir serait de donner notre opinion sur la nature, l'âge et la destination de ces monuments dont on s'occupe tant aujourd'hui. Hélas ! nous avouons que nous ne saurions nous prononcer absolument sur aucune des questions posées. Tout semble contradictoire dans cette matière dont les éléments sont si nombreux et semblent au premier abord si faciles à étudier.

Dans cette question des retranchements en terre, camps romains, châtelliers et enceintes fortifiées, on dirait que l'on ne sait discuter que par *a contrario*, que toutes les hypothèses qui ont été présentées viennent se heurter contre des objections insolubles ou des questions de fait qui les font crouler par la base. On sait, en somme, ce que les camps romains ne sont pas : on ne sait pas ce qu'ils sont.

« Les camps retranchés, nous dit par exemple du Châtellier, situés en général sur un point culminant d'où on dominait un vaste horizon et où l'on pouvait facilement se fortifier pour se mettre à l'abri d'une attaque, étaient destinés surtout à recevoir la population d'un clan amenant avec elle son matériel et ses troupeaux lorsqu'elle était menacée. » (1) Donc, d'après du Chatellier, les camps retranchés étaient en principe, et il semble dire toujours, des travaux de défense et ils étaient établis, ils devaient être établis dans des lieux, sur des points faciles à fortifier.

Cependant, que de faits en contradiction avec cette

(1) Du Chatellier. *Epoques Préhistoriques dans le Finistère*, p. 11.

opinion. Le camp romain de *Kerguzul* en Plouray occupe presque le fond d'une vallée ; le retranchement de la *Lande de Tylan* en Langonnet est au bord d'un marécage et il est dominé par un coteau très rapproché ; il en est de même du châtellier de *Carven*, dans la même commune ; le camp retranché de *Kerohel* en Persquen est sur une pente inclinée ; le château du *Bé* en Nozay est dans une vallée, etc.

Au point de vue de l'âge de ces monuments en terre et de la population à laquelle il faut les attribuer, du Châtellier hésite beaucoup ; toutefois, il semble vouloir les classer d'après leur configuration. « Leur forme, dit-il est tantôt ovale, tantôt circulaire, tantôt quadrangulaire ou rectangulaire. Dans ces deux derniers cas, les angles sont en général arrondis. Nous serions assez porté à croire que les enceintes rectangulaires ou carrées remontent à l'époque gallo-romaine, mais l'époque est difficile à déterminer. »

Nous savons déjà que M. J. Déchelette (1) rejette d'une façon à peu près générale l'attribution romaine, sinon gallo-romaine. D'ailleurs, pourquoi cette distinction ? Les camps de forme quadrangulaire et ceux de forme circulaire ou ovale n'offrent, dans leurs caractères, aucune particularité qui puisse les différencier au point de vue de leur âge. Les retranchements circulaires sont précisément ceux que la tradition a désignés sous le nom de « camps romains », et cela à peu près dans toute la Gaule. La distinction de M. Déchelette ne paraît donc pas reposer sur des bases bien sérieuses.

Il y a une trentaine d'années, M. Ledain, un archéologue du Poitou, fort instruit et fort apprécié, avait publié un catalogue détaillé des *châtelliers*, *châtelards*, *châteaux*, etc., de la région de l'Ouest. Le nombre s'élevait à environ onze cents et la liste n'était pas close. M. Ledain attribuait les camps romains et châtelliers

(1) Voir J. DÉCHELETTE. *Manuel d'Archéologie Préhistorique.*

aux Gallo-Romains, mais aux Gallo-Romains du IIIe siècle, obligés de se défendre et de se fortifier contre l'insurrection des *Bagaudes*.

Cette théorie, qui n'était peut-être pas nouvelle, ne prévalut pas. Et, en effet, il est bien difficile d'attribuer à une seule population et de renfermer dans une époque aussi limitée la construction de monuments innombrables, différents sous tant de rapports, nécessités par des besoins qui sont de tous les temps, qui sont inhérents à toutes les générations, à tous les peuples. Ici les objections encore sont beaucoup plus fortes que les preuves ou les présomptions favorables.

Reste la théorie des *Châtelliers Industriels* créée par M. Léon Maître et, on peut dire, adoptée par M. de la Borderie.

Cette théorie est assurément séduisante; bien plus, elle a pour elle de nombreux et puissants arguments. Les débris de produits industriels de l'époque gallo-romaine : scories, briques de toute sorte, poteries, trouvés aux environs des châtelliers ou camps romains, attestent que la civilisation introduite par les Romains en Gaule eut souvent pour établissements ces enceintes fortifiées ou des lieux voisins de ces enceintes. A Langonnet même et à Plouray, nous avons trouvé, près des ruines de la ville de Stangnian et près du Fer-à-Cheval de Villeneuve des scories de fer. Les amas de briques brisées de Castel sont encore une preuve que les Gallo-Romains ont passé dans cet endroit et y ont vécu et exercé une industrie. Ainsi en est-il dans de nombreuses *stations de la Loire-Inférieure*.

Toutefois, il nous semble, malgré ces raisons, que la preuve n'est pas encore faite. Les débris d'industrie ne se sont trouvés qu'à l'état d'exception auprès des camps retranchés. Si l'on en a trouvé des échantillons à Villeneuve et des monceaux à Castel, on n'en a trouvé aucun fragment à Kerguzul, à Kerohel, à Tylan, etc. Dans la Loire-Inférieure, il en est à peu

près ainsi. Les scories sont abondantes auprès de certains châtelliers, mais ailleurs elles manquent totalement ou les débris en sont tellement rares ou tellement minimes qu'on n'en peut tirer aucun argument.

En résumé, la lumière n'est pas faite, elle est loin d'être faite sur l'âge, la destination et l'origine des camps retranchés. Et cette constatation ne va pas sans quelque amertume. Il est un peu pénible de reconnaître qu'après tant d'efforts, la question reste dans l'obscurité, d'autant plus qu'au premier abord elle semble moins difficile à résoudre que les autres questions. Car enfin, les monuments sont là ; ils sont nombreux, ils sont considérables, et il semblerait que quelques coups de pioche dans chacun de ces monuments qui sont à fleur de terre, dût faire sortir des témoins de leur origine et de leur histoire. Il en est autrement et bien des années sans doute s'écouleront encore avant que la lumière soit faite sur ce vaste et intéressant problème. C'est pour cela que nous travaillons et que nous cherchons toutes les occasions de recueillir des faits, afin de les mettre sous les yeux de ceux qui savent le plus et sont les plus aptes à tirer les déductions d'où sortira la solution définitive. Quant à formuler une opinion, nous n'oserions nous y risquer. Ce serait de la présomption de notre part. Cependant, il nous a semblé parfois que l'on pourrait établir une sorte de chronologie dans l'histoire des camps retranchés, et que cette graduation chronologique fournirait peut-être un moyen de dire ou de faire supposer à quel peuple, à quelle époque pourrait être attribué tel ou tel retranchement.

Les premiers retranchements, je veux dire les plus anciens, seraient par exemple ceux qui ont été établis sur ces promontoires, sur ces points élevés, escarpés et qui consistaient en un simple fossé de terre et de pierre interposé entre la pointe, l'escarpement et le plateau auquel elle se rattache ; tels les retranchements de *Minez-Lescrec'h*, de *Carnal*, du *Mamelon-Vert*, de la *Tour-du-Duc dans le Morbihan*, de *Pen-Château dans la Loire-Infé-*

rieure. Là, il n'y avait presque rien à faire pour avoir un fort ; la nature avait fait la plus grande partie de la besogne. Les populations les plus primitives durent utiliser ces avantages naturels. Cela ne veut pas dire que les races subséquentes n'en profitèrent pas aussi, mais les bases de ces retranchements doivent être très anciennes, et de fait elles portent d'ordinaire des signes d'une haute antiquité. Aussi ne serions-nous pas étonné si quelques découvertes archéologiques nous révélaient un jour que ces retranchements datent des temps néolithiques et même de la fin des temps paléolithiques.

Quant aux retranchements ou camps de forme circulaire ou quadrangulaire, nous les diviserions volontiers en deux catégories au point de vue de leur âge. Et nous croirions, à ce point de vue, que les plus anciens sont non pas ceux qui sont établis sur des hauteurs, mais ceux qui sont au bord de l'eau ou dans les bas-fonds. La vie lacustre a vraisemblablement existé dans notre région comme ailleurs. Or, *la cité lacustre*, ou plutôt l'idée qui l'avait inspirée se trouva en face de difficultés croissantes à mesure que la population augmenta. Quand la cité lacustre se vit menacée par des ennemis trop nombreux, elle porta ses moyens de défense en avant, plus près de l'ennemi. Elle sentit le besoin d'avoir un fort avancé. Elle édifia un retranchement, une enceinte à proximité où elle plaça ses guerriers, et où elle abrita peut-être, dans les grandes calamités, les femmes et les enfants du clan qui la formait. Le *camp retranché* de la Lande de *Tylan* nous semble un type de cette transformation, de cet acheminement vers le camp retranché circulaire ou quadrangulaire.

Ce premier retranchement dut être quelque chose de très simple à l'origine, de très primitif. Il se perfectionna plus tard. Les générations suivantes l'utilisèrent comme elles utilisèrent les habitations primitives. Elles lui donnèrent une forme plus régulière, disons le mot, plus savante. Les hommes de l'époque protohistorique y

cherchèrent eux-mêmes un asile, parfois. Ceux de l'époque gallo-romaine aussi.

Ceci n'empêcha pas les Gallo-Romains de se construire des camps retranchés dans des endroits mieux choisis. Les ouvriers de l'industrie, en cas de besoin, utilisèrent les uns et les autres et qui sait si les hommes du moyen âge et des temps modernes n'y eurent pas également recours ? On peut le supposer ; le fait est vraisemblable, et ce n'est pas cette succession de différentes races sur un même terrain, sur un même point très limité qui contribuera à éclairer la question. C'est peut-être là ce qui l'a tant embrouillée. Le jour où l'on découvrira des armes et des outils de pierre, mêlés à des armes de fer ou de bronze, à des scories ou à des monnaies romaines, et des monnaies romaines à des lances du XVIe siècle, on sera non moins embarrassé qu'on ne l'est aujourd'hui. Ce n'est pas une raison pour jeter le manche après la cognée et abandonner la question. Elle ne sera pas abandonnée, du reste ; elle passionne et passionnera de plus en plus les archéologues, parce qu'elle est de celles qui cachent dans leurs replis un des points les plus importants de notre histoire. Quant à nous, nous la suivrons avec le plus vif intérêt et nous serons heureux de travailler, dans la mesure de nos forces, à en hâter la solution.

Après ces réflexions sur les camps retranchés, il nous reste à dire un mot du monument situé dans la commune du Saint et que les habitants du pays appellent d'un nom breton qui est synonyme de celui que, dans notre contrée, on donne à tant de monuments dont on ne s'explique ni la nature ni la destination. La *Butte du Trésor*, ce nom, cette expression plutôt se retrouve on peut dire partout, parce que partout où existent des travaux en terre plus ou moins considérables dont on ignore la cause, la raison d'être, l'imagination populaire se plaît à voir de l'argent caché.

Le monument du Saint (Butte du Trésor). — Analogie avec le monument de Silbury Hill (Grande-Bretagne).

Nous avons mis à part le monument du Saint, parce que nous ne croyons pas pouvoir le faire rentrer dans les catégories de monuments dont nous avons parlé. Qu'est-il en effet ? Est-ce un tumulus un monument funéraire avec ou sans dolmen ? Nous ne le croyons pas. Sa forme est aplatie et allongée ; on n'y a rien trouvé qui puisse permettre de l'identifier avec les monuments funéraires dont nous parlons.

La *Butte du Trésor* du Saint serait-elle une motte féodale ? Le Château du Saint, la Tour du Duc sont situés à peu de distance, l'un à l'ouest-nord-ouest, l'autre au nord-est. Mais la forme, les dimensions de cette sorte de monticule ne dénotent point une motte féodale ; d'autant plus que nous ne croyons pas qu'aucun auteur lui ait attribué cette destination, ou même en ait parlé.

Ce monument n'est pas non plus un travail de défense militaire, comme un camp ou un retranchement. La première marque, le premier caractère d'un travail de défense militaire, c'est de se trouver dans une position, ou mieux d'être situé dans un endroit qui le rende favorable à la défense; c'est d'être établi sur une hauteur ou, tout au moins, d'être placé à une certaine hauteur, c'est de dominer, afin de donner aux constructeurs un avantage sur les assaillants au point de vue de la position. Or, le monument du Saint est tout à fait dans le bas ou dans le milieu de la cuvette existant dans l'angle formé par la route du Saint à Langonnet et par celle du Faouët à Gourin. Ensuite, il n'est même pas entouré de douves, ni de remparts. L'espèce de ceinture qui l'enserre a l'air d'être moderne ; en outre, elle ne consiste qu'en une sorte de talus formé de terre relevée et de peu d'épaisseur. C'est bien plutôt une clôture qu'un rempart et cela s'explique, puisque la surface du monument est

cultivée et que les terrains avoisinants servent de pâturage au moins pendant la saison d'été.

Encore une fois, qu'est donc la Butte du Trésor ? Si nous ne craignions d'être accusé d'aller chercher un peu loin des éléments de comparaison, nous croirions volontiers que le monument du Saint est une exception — mais une exception fort curieuse — dans notre région ; qu'il a ses pareils, peut-être, mais qu'il ne les a pas en Bretagne, ni en France, qu'il les a en Angleterre.

D'après Fergusson (1), en effet, non loin du célèbre monument d'*Avebury*, situé à l'endroit où eut lieu la dernière grande bataille d'Arthur, il en existe un autre qui porte le nom de *Silbury Hill* et qui présente beaucoup d'analogie avec celui du Saint. Les dimensions sont plus grandes, il est vrai ; le diamètre, à Avebury, est de 166 mètres, et la hauteur de 39 mètres ; mais si l'on tient compte de l'aplatissement qu'a dû subir la Butte du Trésor, par suite de la culture, il se trouve que les proportions des deux monuments sont dans un rapport de un à deux, ce qui est déjà frappant. Ensuite, rien ne prouve que les monuments du même genre doivent forcément être de même dimension.

Le monument d'Avebury, autrement dit Silbury Hill, a donné lieu à de nombreuses hypothèses au point de vue de sa date et de son origine. Fergusson dit pourtant qu'à première vue on est tenté de le considérer comme un monument commémoratif destiné à rappeler une grande victoire. D'après lui, ce seraient les vainqueurs qui auraient « employé leurs prisonniers, en guise d'esclaves, à élever un tertre dans l'endroit où se décida le sort de la bataille ». (2)

Ceci nous semble de nature à jeter quelque lumière sur la question du monument du Saint. Il est dans une vallée ; or, dans une vallée on n'attend pas l'ennemi,

(1) FERGUSSON. *Monuments Mégalithiques*. Trad. de M. l'abbé Hamard, p. 88.

(2) FERGUSSON. *Monuments Mégalithiques* (trad.), page 88.

on ne se fortifie pas, mais une fois la bataille engagée, quand on en vient aux mains, quand on repousse l'agresseur, on descend dans la vallée et c'est souvent là que se portent les coups décisifs, ceux qui amènent la défaite des uns et le triomphe des autres. Or, la vallée de la Butte du Trésor nous paraît tout à fait remplir ces conditions. Elle a très bien pu être un champ de bataille et le théâtre d'une victoire.

A quelle époque ? Ceci est une autre question. Fergusson fait remonter l'origine de Silbury Hill à la bataille du *mont Badon*, qui fut livrée l'an 520 de notre ère (1). D'après Fergusson, ce monument ne serait donc que d'une antiquité relative. Mais Fergusson n'a pas été suivi par tous les archéologues dans cette opinion, tant s'en faut. En tout cas, quoiqu'il en soit de Silbury Hill, l'âge de la Butte du Trésor peut être très différent et, pour notre compte, nous sommes amené à reporter beaucoup plus loin la date de sa construction. Cette date pourrait bien être contemporaine de celle des monuments mégalithiques et des dolmens.

Il paraît qu'à Silbury Hill, on n'avait d'abord rien trouvé en faisant des fouilles ; plus tard on trouva divers objets, entr'autres un mors de cheval. De même on trouvera peut-être des objets intéressants à la Butte du Saint, et cela nous éclairera et sur son âge et sur sa destination. Pour le moment, nous en sommes réduits aux hypothèses. Mais ce qui est certain, c'est que ce monument, comme ceux de Langonnet et des environs est intéressant. En outre, comme eux, il est assez peu connu et c'est pour cela que nous aimerions tant à le voir étudié.

(1) Fergusson. *Monuments Mégalithiques*, page 89.

La Verrerie de Losterhoat

Voici un fait qui tout d'abord n'avait pas attiré notre attention et qui, à coup sûr, mérite d'être signalé. Dans un petit verger situé entre *Losterhoat* et *Castel*, mais beaucoup plus près de Losterhoat et contigu à l'aire à battre de cette ferme, on trouve à chaque instant des débris de verre et de matière vitreuse de toute sorte et, je pourrais dire, de toute dimension. Parmi ces débris, les uns représentent des fragments de vases (goulots, anses) très petits, les autres des gouttelettes de verre fondu abandonnées à elles mêmes, ou encore des masses vitreuses, des pierres même n'ayant qu'une face recouverte de verre, l'autre représentant une pierre brute. Ces morceaux informes ont une couleur grisâtre, comme celle d'une substance saisie par le refroidissement au moment où elle était en fusion. Les gouttelettes ont une teinte terne et verdâtre ; elles n'ont pas de forme régulière et souvent offrent des aspects filiformes, comme celui de la résine tirée en longueur avant sa solidification.

Quant aux fragments de vases, quelques-uns sont assez ternes, mais d'autres présentent une régularité et une coloration qui dénotent un art consommé. Nous avons entre les mains un fragment de 7 centimètres de longueur ressemblant à une anse, composé d'un cylindre recourbé en arc de cercle, blanc, tordu en spirale et muni sur la partie convexe d'une arête bleue, garnie d'aspérités disposées en dent de scie, du plus joli effet.

Nous possédons aussi un petit cylindre plein, ou plutôt un fragment en verre bleu du même genre, orné d'un double filet blanc contourné aussi en spirale. Tout cela est très fin et d'un travail délicat au suprême degré.

A la rigueur, on peut dire que ces débris proviennent de vases apportés à Losterhoat dans un temps plus ou moins éloigné. Mais d'abord il n'existe et il ne paraît

avoir existé à Losterhoat aucune habitation importante ayant abrité des familles assez favorisées pour faire usage de verrerie fine. Nous sommes dans un endroit isolé, peu cultivé, dépourvu de communications, et la maison de ferme ne semble avoir remplacé aucune construction intéressante.

Puis, s'il n'y avait que ces débris de vases fins et soignés, l'explication serait toujours admissible, mais dans quelle incertitude nous laisserait-elle quand nous nous placerions en face d'un nombre considérable de débris, disséminés dans un terrain labouré ayant plus de 50 ares d'étendue ! Et ces débris, qui sont encore assez nombreux pour qu'on en puisse ramasser un panier, à chaque fois que la charrue remue la terre, quel était leur nombre il y a 20 ans, il y a 50 ans, il y a 100 ans ? Car il est certain qu'il y a plus de 100 ans que le terrain est labouré et, à chaque fois qu'il est remué, et même pendant toute l'année, les enfants de la ferme s'amusent à recueillir ces fragments dont ils se servent comme de jouets. La fermière actuelle, qui m'a elle-même remis la plupart des fragments qui sont entre mes mains, m'a raconté que, dans son enfance, elle en ramassait de plus volumineux et de plus jolis et que sa mère en avait ramassé avant elle.

Pour ce qui est des débris plus grossiers et plus informes, il est évident qu'ils étaient recueillis par les cultivateurs eux-mêmes, qui les enlevaient et les mettaient peut-être à empierrer les chemins, lesquels d'ailleurs sont très mauvais.

On voit donc que l'hypothèse de l'importation est loin de se transformer en vérité établie. Il faut par conséquent chercher une autre explication, tout au moins formuler une autre hypothèse.

Tout d'abord, si le verre n'a pas été importé à Losterhoat, — et il ne l'a pas été, — il faut qu'il y ait eu une *fabrique de verre* dans cet endroit. Et, pour nous, la chose ne fait pas de doute. Quand on a vu le champ ou

verger dont il s'agit, et qui n'est qu'un terrain formé de la réunion de deux parcelles (869 et 870 de la section H du cadastre), on reconnaît qu'il n'a pu en être autrement. Ainsi que nous l'avons dit, aucune habitation importante n'a laissé de traces, et les débris se trouvent disséminés partout et presque toujours ce sont des débris d'objets mal venus ou rebutés. Toutefois, il semble bien qu'on n'en trouve pas en dehors du champ dont nous parlons.

Quant à la verrerie elle-même, comment se fait-il qu'elle n'ait pas laissé de traces ? Comment ne rencontre-t-on pas de restes de murs, de fourneaux ? Rien dans ce sens n'attire l'attention, à moins que ce ne soit une sorte de talus très large, long d'une centaine de mètres et écrasé, qui existait il y a deux ou trois ans au sud des bâtiments actuels. Ce talus, qui ne ressemblait pas aux clôtures habituelles, a été démoli par le fermier, lequel d'ailleurs n'a rien trouvé qui fût digne d'être remarqué. Il l'a dit, du moins.

D'ailleurs, on ne voit pas bien quel rapport existerait entre le talus en question et la verrerie.

La solution semble donc difficile. Mais, dès maintenant, une conclusion s'impose. C'est qu'aucune construction ne révélant l'existence d'une verrerie, aucun souvenir d'un établissement de ce genre, aucun document écrit s'y rattachant n'étant signalé, la verrerie doit avoir disparu depuis longtemps. Mais depuis combien de temps ?

A première vue et en tenant compte du grand isolement de Losterhoat et du voisinage des restes de la ***briqueterie de Castel***, qui ne sont pas éloignés de plus de 300 mètres, on est tenté de reporter la verrerie à l'époque gallo-romaine et de considérer la verrerie et la briqueterie comme contemporaines. L'ancienneté, le temps écoulé, les invasions expliqueraient la disparition de l'une et de l'autre. La présence des deux fragments de verre de fabrication sûrement vénitienne ne serait pas une objection sérieuse. On en trouverait l'explication dans une

importation accidentelle et relativement récente, comme il peut s'en produire et comme il s'en produit partout. Mais ce ne serait là qu'un accident et les autres débris, fragments de vases, verres rebutés et pierres vitrifiées appartiendraient à l'époque gallo-romaine et à l'industrie du verre telle qu'elle était pratiquée dans la Gaule au IIe et au IIIe siècle. Que faudrait-il pour que cette interprétation fût plausible ? Il faudrait que la plupart des débris de verre de Losterhoat et les plus importants eussent les caractères du verre tel qu'il était fabriqué à l'époque gallo-romaine ; il faudrait tout au moins que ces débris n'eussent pas les caractères d'une autre origine et d'une autre époque. Or, c'est là un point qu'il ne semble pas du tout impossible de résoudre. Mais pour trancher la question, il faut l'étudier, et pour cela il suffit probablement de rassembler un certain nombre de débris de verre, de les rapprocher, de les comparer et d'en déterminer l'âge et la provenance.

Que si l'on vient à établir que la verrerie ne peut être gallo-romaine, il faudra bien admettre qu'elle date de cette époque où l'industrie du verre était florissante en France et où elle était tenue en si grande estime que nos rois ne craignirent pas de donner ou de conserver aux industriels du verre le titre de noblesse. Cette époque n'est pas bien éloignée et nombreux furent les hommes de haut rang qui s'y adonnèrent, si bien que la dénomination de « gentilhomme verrier » est devenue courante et persiste encore aujourd'hui.

Au surplus, si la verrerie de Losterhoat est française, elle ne remonte pas au-delà du XVIe siècle. Elle est fille des verreries de Venise et il pourrait bien se faire qu'à défaut de restes de construction, de restes « d'usine » comme on dirait aujourd'hui, on trouve des titres qui en établissent l'existence et donnent quelques renseignements sur son histoire.

L'église de Langonnet

Nous lisons dans Ogée : « L'église de Langonnet remonte, dit-on, au IXe siècle, et le style roman, qui domine surtout à l'intérieur, où le cœur et une partie de la nef sont bien conservés, justifie cette assertion. Le portail et l'extérieur appartiennent au gothique de diverses époques. Au pied du Calvaire est une inscription du Xe ou du XIIe siècle et parfaitement régulière. Le nom de Langonnet est formé de deux mots : *Lann Gonet*, ou église de saint *Gonet*, saint sous l'invocation duquel sont placées plusieurs chapelles des environs. » (1)

Cayot-Delandre dit de son côté : « L'église de Langonnet est un monument remarquable. Les voûtes qui supportent le clocher sont du style roman très pur. Les chapiteaux des lourdes colonnes sont ornés de dessins bizarres. Une inscription en relief qui figure au-dessus de l'un de ces chapiteaux est un modèle de paléographie carolingienne : *Jesus Nazarenus rex Judœorum.* » (2)

D'autres considèrent l'église de Langonnet comme un édifice du XIe siècle, même dans sa partie la plus ancienne. Nous ne voulons pas nous prononcer sur ce point. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'église dont il s'agit est une des plus antiques et des plus curieuses de la région. On peut dire qu'elle se compose de trois nefs dont deux, les nefs latérales, semblent être le prolongement ou le développement du transept vers la façade, c'est-à-dire du côté opposé à l'abside qui, elle, se compose d'une seule nef.

La grande nef est formée de 16 piliers, dont quatre, ceux des extrémités, forment pilastres et sont engagés dans la maçonnerie. Le style qui domine est le style gothique de la fin du XVe siècle, autrement dit le style flamboyant. La grande fenêtre de l'abside est fleurdelisée et

(1) Voir *Dictionnaire de Bretagne.*
(2) CAYOT-DELANDRE. *Monuments du Morbihan.*

très monumentale ; les deux fenêtres du transept sont dans le même style, quoique moins grandes.

Ce qui fait le principal intérêt de l'église de Langonnet, c'est l'ancienneté et le caractère spécial de la partie centrale, de la grande nef ; cette partie est évidemment un reste important et authentique d'une église bâtie au XIe siècle, ou plus probablement au IXe. La voûte est portée par 8 piliers, dont 4 à droite (quand on regarde l'abside) et 3 à gauche, appartiennent au roman primitif le plus caractérisé. Chacun de ces piliers est composé de quatre colonnes jointes, sauf les deux à gauche du côté de l'abside qui se composent de 8 colonnettes chacun.

Les chapiteaux sont on ne peut plus bizarres. Ils sont à 4 faces et les dessins et reliefs qui les ornent, absolument différents les uns des autres, ne ressemblent à rien de ce qu'on voit ailleurs ; ils paraissent être une réminiscence de choses très énigmatiques et très vieilles. Ici on voit une main tenant des lanières retournées en volutes ou en spirales, là des dessins qui rappellent les dessins dolméniques de Gavr'Inis, ou de Lough-Crew en Irlande. On voit aussi une figure large et presque monstrueuse ayant une ressemblance frappante avec le dragon sculpté au-dessus de la porte de Chine qui barre la route entre deux hauteurs auprès de *Langson*.

Au-dessus du 3e pilier à gauche, on voit une image du Christ en prière, sorte de bas-relief d'une forme absolument rudimentaire. Au-dessous, en caractères carolingiens, ou tout au moins du XIe siècle, on lit l'inscription : *Jesus Nazarenus rex Judœorum*. Cette inscription a déjà été étudiée par plusieurs savants et nous ne croyons pas qu'elle ait été définitivement classée au point de vue de l'époque à laquelle elle appartient.

Malheureusement tous ces chapiteaux, de même que les murs de l'église entière, sont recouverts d'un affreux badigeonnage de chaux teintée de jaune, qui a empâté toutes les lignes et rend difficile l'étude des figures et des dessins.

La façade extérieure est du xve siècle très orné ; l'ogive est gracieuse et forme tympan encadrant une fleur de lys entourée de nervures flamboyantes.

A l'entrée du cimetière qui s'étend au sud de l'église, git un *lec'h* renversé d'environ 2 mètres de hauteur, taillé en forme d'obélisque et composé d'un granit aux teintes rosées, peut-être étranger au pays.

. . . . . .

Depuis que ces lignes sont écrites, nous avons bien des fois considéré et examiné les colonnes et les chapiteaux de la nef principale de l'église de Langonnet, et plus nous les avons étudiés, plus nous avons été tenté de leur attribuer une date ancienne et de les reporter à l'époque carolingienne. En effet « les chapiteaux sont massifs et plutôt de forme cubique. Leurs angles et leurs arêtes inférieures sont abattus et leur décoration consiste en ornements empruntés à peu près uniquement à des combinaisons linéaires. La dimension et le poids des tailloirs qui les surmontent sont aussi remarquables. Aux dessins s'ajoutent, sur certains chapiteaux, des représentations d'animaux et une figure humaine. Toute cette ornementation est d'ailleurs méplate, c'est-à-dire ne présente aucun relief. Les sujets traités sont à fleur de pierre et ne se détachent pas des masses dans lesquelles ils sont taillés ; les contours sont creusés dans la pierre et l'ensemble de ce travail rappelle plutôt le dessin en creux ou la gravure que la sculpture proprement dite ».

Au surplus, à la simple inspection, on voit que la nef n'a jamais porté de voûte. Elle est actuellement recouverte d'un plafond en bois peint, mais ce plafond repose sur une sorte d'exhaussement pratiqué sur les murs primitifs et dont la suture avec l'ancienne maçonnerie est des plus apparentes. En résumé, ces particularités qui caractérisent l'église de Langonnet dans sa partie ancienne sont celles que l'on retrouve dans la plupart des églises carolingiennes ou dans celles qui appartiennent

au roman primitif. Il est vrai qu'en Bretagne l'architecture fut presque toujours en retard d'un demi-siècle au moins, mais même en tenant compte de cette remarque, on sera forcé d'admettre que le vieux temple consacré à saint Gonet, ou plutôt *Gonec*, est antérieur au XIe siècle ou à l'an mille. (1)

L'église de Langonnet est probablement contemporaine de la première abbaye, dont la fondation nous est inconnue. Cette fondation, les auteurs la font remonter à l'an 1130, mais il s'agit là de la fondation authentique, constatée par des titres que l'on peut appeler réguliers. Quant à la première abbaye, elle est certainement beaucoup plus ancienne et dut sa création à l'un de ces apôtres venus d'outre-mer, comme le dit l'annotateur d'Ogée, qui apportèrent la foi dans ces régions couvertes de forêts, que les invasions successives avaient rendues à peu près désertes.

Il est constaté historiquement qu'à l'origine, le culte était exercé par les religieux qui, afin de mieux atteindre les populations et de se mêler à elles, se hâtaient de bâtir des sanctuaires ou des ermitages où quelques-uns d'entre eux résidaient, tout en demeurant attachés à l'abbaye principale. Ce fut ainsi que fut bâtie l'église de Langonnet et que fut fondée la paroisse de ce nom.

Cette église ne fut pas d'ailleurs le seul sanctuaire élevé ainsi pour l'exercice du culte. A un kilomètre au nord du bourg, on trouve la chapelle de *Moustriziac* ; monastère de saint Izac. A un kilomètre à l'est, on rencontre la chapelle de *Saint-Germain* ; toutes deux existent encore et chacune est le centre d'un pardon annuel. La chapelle de Saint-Germain et le village auquel elle est attenante portèrent longtemps le nom de *Mouster-Oualc'h*, le monastère ou l'ermitage du Merle. Tout cela indique que ces chapelles étaient desservies par des

(1) Etant donnée l'origine probable du mot Langonnet, il serait plus exact d'écrire *Langonet* ou mieux encore *Langonec*, ce qui d'ailleurs était, croyons-nous, l'orthographe ancienne.

religieux, et ces religieux faisaient évidemment partie de l'*Abbaye de Langonnet*.

Quant au nom de Langonnet, qui dans le Cartulaire de Redon apparaît sous la forme *Langonio*, il vient sans doute du nom du premier patron de la paroisse, qui n'était autre que le saint fondateur de l'Abbaye elle même, lequel fut précisément un de ces hommes que l'invasion chassa de l'Ile de Bretagne et qui vinrent civiliser et convertir les peuples d'Armorique. L'histoire de saint Gonet est peu connue, mais il se pourrait que ce saint ne fût autre que saint *Gonedan*, que l'on considère comme l'un des premiers apôtres de la Bretagne continentale.

Le Tumulus de Botven (Monten Stank-Stilan)

Le tumulus auquel j'ai fait allusion en parlant de ma visite au menhir du *Bodero* est peu connu. Il m'avait été indiqué, il y a 24 ou 25 ans, par M. le chanoine Le Moing, alors recteur de Langonnet, et je l'avais visité avec lui en compagnie de M. le marquis R. de l'Estourbeillon. Deux ou trois ans plus tard, je l'avais revu ou plutôt rencontré, comme par hasard, dans une promenade aux environs de *Botven*. Depuis cette époque, j'avais bien des fois pensé à le visiter encore et même à l'étudier, mais le temps m'avait manqué et j'avais oublié sa véritable situation. Ce ne fut qu'en 1909 que, voulant écrire quelques notes sur les différentes curiosités archéologiques que j'avais remarquées dans cette partie du Morbihan, je me mis en devoir de rechercher mon fameux tumulus. J'échouai deux ou trois fois. Je ne savais plus s'il était situé en deçà ou au-delà du chemin de *Botven* au *Bodero*, et je me perdais dans ces vallées profondes, boisées et souvent marécageuses des affluents de l'Ellé. Le chanoine Le Moing aurait pu me renseigner, me remettre sur la voie s'il eût encore habité Langonnet, mais il avait justement quitté cette paroisse pour devenir chanoine titulaire de la Cathédrale de Vannes. A moi-

tié découragé et au risque de divulguer ce qui était un peu notre secret, de révéler la retraite de ce que je regardais comme notre tumulus, je fis part de l'insuccès de mes recherches à un habitant de Langonnet qui m'avait déjà servi de compagnon ou de guide et je lui indiquai, aussi exactement que je le pouvais, la situation du monument. A mon retour à Langonnet, cette année, il m'annonça qu'il l'avait trouvé et dès ce moment je résolus de retourner le visiter avec lui. Vers la fin d'août, nous partîmes en carriole pour le village de Botven, qui est bien l'un des plus élevés, des plus pittoresques et des plus inabordables de la commune de Langonnet.

Conduits par un habitant du village, nous nous dirigeâmes, à travers champs, vers une vallée étroite, courte mais profonde, qui n'était autre que celle où je m'étais engagé l'année précédente. et qui sépare Botven du Bodero. Botven est sur le bord d'un plateau qui s'arrondit et s'incline brusquement pour se terminer dans la vallée dont je viens de parler. A peine avions-nous fait quelques centaines de mètres que nous plongions du regard dans ce pli de terrain où coule un ruisseau insignifiant, mais qui sépare deux collines abruptes d'au moins cent mètres de hauteur. De là nous apercevions nettement le menhir du Bodero, qui se détachait en gris, ou plutôt en blanc, sur une haie d'émondes située à cinq ou six cents mètres au nord-est. Cinq minutes plus tard nous étions au fond de la vallée et nous tombions, comme on dit, sur le tumulus presque sans l'avoir aperçu.

Sa vue me produisit une certaine impression. Il y avait près de 20 ans que je ne l'avais vu et j'y avais pensé tant de fois et j'avais si souvent désiré de le revoir et aussi de savoir ce qu'il renfermait ! puis il m'apparaissait si mystérieux, si solitaire et si entouré de prestige dans cette sorte d'abîme couvert d'arbres, les uns jeunes, les autres très vieux ! Il y avait des bouleaux droits et flexibles à peine gros comme le bras, des hêtres et des chênes-émondes âgés de plus de cent ans. Les arbres

avaient tellement grandi depuis ma dernière visite au monument, que je le reconnaissais à peine ; puis j'arrivais par un chemin différent de celui que j'avais suivi autrefois et je m'orientais mal, si bien que je me demandais s'il n'y avait pas deux tumulus, celui-là et un autre que j'avais vu il y avait 20 ans. Mais évidemment ce doute était le résultat d'une illusion.

Après avoir considéré attentivement le monument, je cherchai un endroit abordable et je me mis en devoir de l'escalader. La chose ne fut pas trop facile. Il y avait des touffes ou des buissons d'ajoncs, de fougères et d'épines disséminés entre les arbres ; puis le plan incliné n'était pas régulier, la surface conique étant formée, non pas seulement de terre, mais de blocs de granit d'au moins un mètre cube, qui émergeaient par place et donnaient à l'ensemble un aspect cahoteux. Cependant je fus bientôt arrivé sur le sommet et, de ce point, je pus approximativement mesurer la hauteur, que j'évaluai à 8 ou 9 mètres. Au sommet, ou plutôt un peu à gauche du sommet, vers le sud, je crus apercevoir un commencement d'excavation, mais je puis m'être trompé, les dégradations résultant des pluies ou du passage des troupeaux ayant beaucoup déformé la surface. Vers l'ouest, on remarquait comme des marches formant escalier. Je redescendis dans la prairie et je fis alors le tour du tumulus. Je comptai environ 160 pas et j'évaluai à 145 mètres la circonférence du monument à la base, encore faut il remarquer que la largeur en a été diminuée du côté du sud-est par suite d'enlèvements de terre faits pour niveler la prairie. Cette prairie forme un plan légèrement incliné vers le ruisseau, et c'est sur cette surface déclive qu'est assis le tumulus. Il se trouve en quelque sorte adossé à l'angle d'un petit promontoire formé au point de jonction, au confluent pourrait-on dire, d'une autre petite vallée qui rejoint la vallée principale, laquelle se termine elle-même à la rivière de Langonnet, à un kilomètre en aval. Cet endroit s'appelle *Stank-*

Stilan (455 et 457 de la section M du cadastre), et le tumulus lui-même est appelé *Monten Stank-Stilan*. Je ne sais si Monten veut dire Motte ou Montagne, mais cela n'a pas d'importance parce que, dans la circonstance, on ne peut guère hésiter : le monument est d'origine celtique ou gauloise, en tout cas il est antérieur à l'époque féodale. Quant au mot *Stank*, il veut probablement dire étang, bas-fond, bien qu'il ait en breton plusieurs sens. Le mot *Stilan* ou Silan pourrait avoir une racine latine, mais tout cela demande à être étudié.

Ce qui est incontestable et ce qu'il faut retenir, c'est l'importance et en même temps l'oubli, l'abandon dans lequel a vécu jusqu'ici le tumulus de Stank-Stilan (1).

C'est encore sa constitution. En effet, il est composé non pas seulement de terre, mais de terre et de pierres. On pourrait donc le classer parmi les *galgals ;* toutefois, les travaux de ce genre sont composés en général de pierres à peu près uniquement, et de pierres d'un petit volume, tandis que le monument appelé Monten Stank Stilan renferme des pierres volumineuses dont le poids doit atteindre au moins 2.000 kilogrammes. J'ajoute que sa situation est, aussi, digne d'être étudiée de près. Placé entre les villages de *Coataran*, de *Barlégant* et de *Botven*, il se trouve à 800 mètres environ du menhir du Bodero ; et, du plateau de Botven, on pourrait apercevoir à la fois le menhir et le tumulus, bien que ce dernier se trouve pour ainsi dire enfoui dans une vallée fort encaissée. Instinctivement donc, on se demande s'il n'y a pas un rapport, au point de vue de l'âge et de l'histoire, entre les deux monuments. N'a-t-on pas enseveli à Stank-Stilan l'un des chefs qui avaient conduit à la victoire les combattants du Bodero ? *Sub judice lis est.* En tout cas, le champ des hypothèses est vaste et il est ouvert aux chercheurs de vérité.

(1) Cayot-Delandre ne le cite même pas, ou plutôt il l'ignore. Les archéologues qui l'ont suivi ne le citent pas non plus, si je suis bien renseigné.

Je serais volontiers resté plus longtemps à étudier le tumulus ou galgal de Stank-Stilan, mais l'heure s'avançait. La fraîcheur des vallées du bassin de l'Ellé est perfide à la fin d'une chaude journée d'août; nous prîmes le sentier à peine battu qui remonte vers Botven. Nous étions à une centaine de mètres de distance du monument. Nous jetions un dernier regard vers lui et vers le fond du ravin, lorsque M. Godard, qui nous avait si complaisamment conduits, dit d'un air distrait: « Il y en a qui disent qu'on voit la nuit, sur le haut du tumulus, deux soldats gardant un coq. » Etonné ou plutôt croyant avoir mal entendu, je le priai de répéter ce qu'il avait dit. Avec quelque hésitation, il répéta : « La nuit on voit deux soldats gardant un coq. » Et aussitôt il ajouta : « Il y en a qui disent cela, mais moi je n'y crois pas et je n'ai jamais rien vu. » Les gens de la campagne sont toujours ainsi ; ils disent qu'ils n'ont pas vu et qu'ils ne croient pas, mais on pourrait trouver là une sorte de respect humain mêlé d'une crainte vague. Ils hésitent en disant qu'ils ne croient pas ou même en disant qu'ils n'ont rien vu. Ils ne sont jamais sûrs de n'avoir pas vu quelque chose. Quelque temps après, un enfant me dit que, sur la colline au pied de laquelle est le tumulus, on voyait la nuit « une armoire ouverte ».

Nous allions rentrer au village, mais Godard nous parla de certaines excavations, naturelles ou non, qu'il avait remarquées sur la pente rocheuse du coteau de Botven. Ici le cadastre dit (456) *Roz Stilan*. Plus loin il dit (426) *Praden Silan*. C'est évidemment le même mot dénaturé, comme il arrive souvent. Malgré l'heure un peu avancée, nous le suivîmes et bientôt il nous montra, en effet, un trou de forme rectangulaire à peu près régulier, d'environ 50 centimètres de largeur et 30 centimètres de hauteur. Ce trou était l'entrée d'un conduit qui descendait obliquement en s'enfonçant insensiblement dans la roche. Je dis dans la roche et non pas sous la roche, car au-dessous se trouvait également un rocher

qui formait le sol du conduit, autrement dit la paroi inférieure. Le trou représentait une sorte de souterrain d'une certaine profondeur ; j'y enfonçai ma canne ou mon parapluie sans atteindre le fond et Godard, qui a vécu et grandi à Botven nous dit que, dans son enfance, il s'amusait à descendre, à se glisser, plutôt, dans ce souterrain qui l'intriguait. L'opération était difficile, mais il réussissait à l'accomplir. « Aujourd'hui, ajouta-t-il, ce serait impossible. » Je suis de son avis, mais je ne m'explique pas du tout comment cette excavation s'est formée.

Godard nous montra deux autres excavations un peu du même genre, une au sud-est, l'autre au sud-ouest, mais moins régulières que la précédente, obstruées du reste par les dépôts d'humus qui se sont formés à l'entrée. La première impression, à la vue de ces trous formés par des plans à peu près réguliers qui se coupent sous des angles divers, c'est qu'ils sont le résultat de ruptures produites par un glissement des blocs de granit les uns sur les autres. Oui, mais quand des roches glissent et se brisent ainsi, les débris se joignent; en tout cas, ils ne laissent pas entre eux des vides aussi considérables. Puis ces vides ont une forme. La première excavation surtout est un véritable souterrain. La paroi de gauche consiste dans un seul bloc vertical reposant sur une surface dont elle est séparée ; mais la voûte et la paroi de droite forment corps ensemble et l'angle résultant de l'intersection des deux plans est aussi nettement tracé que s'il eût été ménagé par un tailleur de pierre. La surface formant le sol est également unie et régulière, aussi loin que l'œil peut la suivre dans l'obscurité croissante où elle se prolonge. Au fond, du reste, il y a élargissement du conduit, au dire de Godard qui l'a visité.

On pourrait peut-être dire qu'on a retiré les morceaux, brisés naturellement, et qu'on a ainsi obtenu une espèce de chambre ou de grotte écrasée. Mais comment retirer par une ouverture étroite des blocs d'un volume assez considérable? Dira-t-on qu'on a taillé la pierre et qu'on

a de cette façon obtenu un petit souterrain ? Aucun ouvrier n'eût pu trouver dans cet espace une place suffisante pour manier un outil. Peut-être la question manque-t-elle d'intérêt, mais en tout cas elle est embarrassante. L'opinion qui semblerait la plus admissible, c'est qu'on aurait, à force de temps et en opérant du dehors avec des outils munis de longs manches, entaillé et usé la pierre de manière à obtenir ces sortes de cachettes d'une destination inconnue. Mais j'avoue que cette explication me paraît à peine meilleure que les autres.

Cette fois, il faisait presque nuit. Godard voulut encore nous montrer une fontaine située un peu plus loin, dans un pli de terrain admirablement fait pour donner naissance à une source naturelle (1). Il ajouta pour nous allécher qu'on voyait encore les débris des murailles qui formaient la fontaine et aussi un fragment d'une statue très ancienne avec lequel il jouait en gardant ses moutons, il y a 25 ou 30 ans. Mais nous avions cinq kilomètres à faire, dont un ou deux dans des sentiers indescriptibles ; nous rentrâmes à Botven. Chemin faisant notre guide, sur notre interrogation, nous dit que tout ce coteau, de même que la vallée où se trouve le tumulus' porte le nom de *Stank-Stilan*.

Nous voulions monter en carriole immédiatement, mais ce fut impossible. Avant de partir, il nous fallut prendre une tasse de café arrosée d'un verre de cognac. Du cognac je ne dirai rien, je ne m'y connais guère, mais le café était excellent et il était servi dans des tasses élégantes, tant il est vrai que les mœurs changent. Pourtant, si la Bretagne change en beaucoup de choses, elle reste hospitalière et généreuse.

ALCIDE LEROUX.

(1) J'ai visité depuis la fontaine en question. Elle n'a rien de bien remarquable et ressemble à la plupart des sources naturelles du pays. Ce qui paraît le plus singulier, c'est qu'on l'appelle la *Fontaine du Bodero*, bien qu'elle soit près de Botven et assez loin du Bodero, dont elle est séparée d'ailleurs par la vallée de Stank-Stilan.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ABRÉVIATIONS

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif — ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association.
B.-A. —	Beaux-Arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com.	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire.
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
Lt. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
M. —	Membre.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal, — e.
Nat. —	Naturel, — le.
Prt, v.-prt. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public, — ique.
Secr. —	Secrétaire.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Supérieur.
Trés. —	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
O. I. —	Officier de l'Instruction publique.
O. A. —	Officier d'Académie.
Av. —	Avenue.
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

Les dates qui suivent chaque nom indiquent l'année de la réception

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ALLOTTE DE LA FÜYE (Maurice) O. ✻, colonel du Génie en retraite, r. d'Anjou, 2, Versailles (Seine-et-Oise), 1889.

ANGOT (Joseph), r. St-Clément, 34, 1904.

AVROUIN-FOULON (le comte Louis), r. St-André, 102, et ch. de la Couronnerie, Carquefou, 1892.

BACQUA (Auguste), maire de St-Fiacre, pl. Louis XVI, 1, et ch. du Coin, la Haie-Fouassière, 1879.

BARANGER (Pierre), avocat, anc. prt et m. du Cons. central de la Soc. Ac., rue Thiers, 4, 1910.

BAUDOUIN (le docteur Marcel), r. Linné, 21, Paris, et Croix-de-Vie (Vendée), 1904.

BEAUPÈRE (Paul), avoué, prt de la Soc. des Amis des Arts, boul. Delorme, 16, 1909.

BELLEVÜE (le marquis Xavier FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, capitaine de cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan, et r. Lesage, 1, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

BENOIST (Léon), anc. trésorier payeur général, r. Mathelin-Rodier, 1, 1909.

BERNÈDE-SACHS (Christian), rue Royale, 9, 1908.

BERTHOU (le comte Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, m. de l'Ass. bret. et de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, lt de l'Ac. des Inscriptions et Belles-Lettres et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, ch. de Cadouzan, St-Dolay, la Roche-Bernard (Morbihan), et r. du Boccage, 6, 1884.

BLANCHARD (René), O. I. ✿, lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, m. du Com. de la Bibl. publ., r. Royale, 1, 1875.

BLANCHET (le docteur Ferdinand), m. et anc. prt de la Soc. Ac., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc.

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

des sc. nat. de l'Ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale, r. du Calvaire, 32, et le Pellerin, 1854.

BLOUET (Gustave), anc. greffier du Tribunal de Commerce, rue Lafayette, 18, 1909.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de St-Etienne-de-Mont-Luc, le Perroteau, St-Etienne-de-Mont-Luc, 1886.

BONET (Louis), industriel, anc. v.-prt de la Soc. philatélique, boul. Delorme, 33, 1901.

BONNIGAL (Henri-Martin), notaire à Vertou, 1909.

BOUBÉE (Joseph), ch. de la Meule, Arthon, 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, St-Herblain, 1893.

BOUGOÜIN (François), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. et anc. prt de la Soc. des architectes, lt de la grande médaille de la Soc. cent. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22, 1879.

BOULLENGER (Jules), notaire, r. Cambronne, 3, 1911.

BOUYER, (l'abbé Jules), chanoine hon., anc. missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, anc. sup. du Petit-Séminaire de Guérande, r. St-Donatien, 20, 1886.

BRAULT (l'abbé Ferdinand), aumônier du Lycée, anc. prof. de philosophie à l'Externat, r. de Briord, 9, 1900.

BRÈVEDENT DU PLESSIS (le marquis Irénée de), r. Henri IV, 12, 1892.

BROSSE (Gilbert GUILLET de la), r. Royale, 17, et ch. de la Noë, Orvault, 1907.

BRUC (le comte Maurice de), anc. camérier d'hon. de S. S. le pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire), et r. de Penthièvre, 26, Paris, 1889.

BUREAU (le docteur Louis) ✻, O. I. ⟨⟩, licencié ès-sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat., prof. d'hist. nat. à l'Ec. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte géologique détaillée de la France, secr. gén. trés. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, r. Gresset, 15, et ch. de la Meilleraye, Riaillé, 1891.

CAILLÉ (Dominique), lt de la Soc. nat. d'encouragement au bien et de plusieurs Soc. savantes, anc. v.-prt de la Soc.

Ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., pl. Delorme, 2, 1904.

CHAILLOU (Félix), O. I. ✪, lt de la Soc. française d'arch., de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure et prt du Comice agr. de Vertou, anc. prt de la délégation cantonale de Vertou, m. de la Soc. des sc. nat. de l'ouest de la France, viticulteur, fond. du Musée des Cléons, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou, 1885.

CHARETTE (Joseph de), 1, place Louis-XVI, 1910.

CHATELLIER (Léon), peintre, anc. cons. mun. de Nantes, r. Félibien, 66, 1884.

CHAUVET (André), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. de la Soc. des Art. Bretons, r. Guibal, 19, 1901.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN de), doct. en médecine, cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. Ac., du Cons. dép. de l'Inst. publ. et de la Comm. du Muséum, maire de St-Viaud, r. de Bréa, 9, et ch. de la Barrière, Blain, 1902.

CORMERAIS (Emile), O. A. ✪, industriel, anc. prt du Tribunal de Commerce, v.-prt de la Chambre de Commerce, r. de la Moricière, 10, et rue Lamartine, 3, 1902.

CORNULIER-LUCINIÈRE (le vicomte René de), docteur en droit, rédacteur en chef du *Pays d'Arvor*, r. Maurice-Duval, 5, 1910.

COURSON (le vicomte Aurélien de), pl. de la Préfecture, 3, 1909.

CROUAN (Jules), r. du Calvaire, 28, 1908.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant, 1895.

DARON (Maurice), avocat, rue de l'Héronnière, 4, 1909.

DELANOUE (l'abbé Armand), curé de St-Félix, r. du Ballet, 6, 1905.

DELATTRE (Léon), O. A. ✪, agent voyer cantonal, r. Stephenson, 11 *bis*, 1906.

DION (le marquis Albert de), député et cons. gén. de la Loire-Inférieure, v.-prt de l'*Automobile Club*, ch. de Maubreuil, Carquefou, et av. Mac-Mahon, 19, Paris, 1903.

DORÉ-GRASLIN (l'abbé Philbert), r. Dugommier, 7, et ch. de Loiselinière, Gorges par Clisson, 1906.

DORTEL (Alcide), O. I. ✪, avocat, m. du Cons., cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. pt de la Soc. Ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., m. du Com. de la Bibl. publ., de la Comm. du Musée arch. et du Cons. dép. d'hygiène pub., cor.

honoraire du Min. de l'inst. publ. pour les travaux hist., r. de l'Héronnière, 12, 1889.

DOUDIÈS (Jules), q. de Tourville, 19, 1901.

DROUIN (Aristide), entrepreneur, anc. sec. gén. de la Soc. nantaise d'Horticulture, r. de Rennes, 11, 1907.

DURVILLE (l'abbé Georges), O. A. ✿, chanoine prébendé, anc. aumônier des Augustines, l[t] de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, anc. pr[t] de la Soc. philatélique, m. de la Comm. du Musée arch., corr. du Min. de l'inst. publ., r. St-Clément, 76, 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de l'), O. A. ✿, député, pr[t] de l'Union Régionaliste Bretonne, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et l[t] de la Soc. française d'arch., fond. dir. de la *Revue historique de l'Ouest*, anc. pr[t] de la Soc. polymatique du Morbihan, v.-pr[t] de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, l[t] de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, pl. de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan), et boulevard Montmartre, 3, Paris, 1880.

FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande, 1883.

FERRONNAYS (le marquis Henri de la), député et secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Saint-Mars-la-Jaille, ch. de Saint-Mars-la-Jaille, et r. de Chaillot, 40, Paris, 1908.

FERRONNIÈRE (Georges), architecte, prof. à l'Université catholique d'Angers, m. de la Soc. Ac., m. de la Comm. du Musée arch., inspecteur départemental de la Société française d'Archéologie, r. Voltaire, 15, 1907.

FILLIAT (André), chirurgien-dentiste des hôpitaux de Nantes, r. Boileau, 11, 1906.

FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon., comm.-voyer, r. Charles-Monselet, 42, 1898.

FRESLON (Paul de), r. Malherbe, 8, 1902.

FURRET (Jules), architecte, m. de la Soc. des architectes, r. de la Fosse, 16, 1904.

GABORY (Emile), anc. élève de l'école de Chartes, archiviste de la Loire-Inférieure, quai Ceineray, 5, 1911.

GALARD (le docteur Napoléon), Montrevault (Maine-et-Loire), 1910.

GASSET (Joseph Maujoüan du), r. de Strasbourg, 26, 1909.

GOUÉ (Joseph de), r. Sully, 7, et château de la Barre, Carquefou, 1911.

GOURDON (Maurice), O. I. ✠, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, r. Germain-Boffrand, 7, et ch. de la Haie des Bouillons, Cordemais, 1900.

GOURNERIE (le vicomte Eugène de la), r. Royale, 16, 1909.

GRÉLIER (l'abbé Charles), m. de la Soc. française d'Arch., lauréat de la Société française d'Archéologie, Ecole apostolique, Maison des Missions, Challans (Vendée), 1905.

GUITTON (Ludovic), notaire honoraire, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, r. Tournefort, 1, 1909.

HALGAN (le docteur Georges), boul. Delorme, 30, 1904.

HARDY (Maurice), bibliothécaire-adjoint de la Soc. acad., rue Desaix, 29, 1910.

HASTREL de RIVEDOUX (le baron Ludovic d'), r. Saint-Jean, 10, 1909.

HOUDET (Joseph), r. de la Rosière, 9, 1900.

HUBERT (Pierre), r. Cassini, 12, 1907.

JAMIN (Léon), ingén. des Arts et Manufact. industriel, prés. du Conseil général et de la Comm. dép. de la Loire-Inférieure, anc. adjoint au maire de Nantes, m. du Com. des Amis des Arts, r. de Rennes, 110, 1911.

JAMONT (Gustave), docteur en droit, m. de la Soc. Ac. pl. Canclaux, 6, 1909.

JUIGNÉ (le marquis Jacques Leclerc de), député et secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Juigné-s.-Sarthe, ch. du Bois-Rouaud, St-Hilaire-de-Chaléons, ch. de Juigné-s.-Sarthe (Sarthe), et r. du faub. St-Honoré, 137, Paris, 1906.

KERVENOAËL (le vicomte Émile Jouan de), docteur en droit, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. du Lycée, 13, et ch. de Boisy-Sourdis, la Verrie (Vendée), 1886.

LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, anc. secr. de la Soc. des architectes, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. dép. d'hygiène publ., de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des Arts, m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17, 1873.

LAGRÉE (le commandant Victor), O. ✻, de l'ordre du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon Vert de l'Annam, prt de la Section nantaise des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, capitaine de frégate en retraite, r. Bonne-Louise, 2, 1901.

LASTOURS (le baron Edmond GAUZENCE de), doct. en médecine, pl. Dumoustiers, 5, et ch. de la Mabiterie, Varades, 1907.

LAUZON (Etienne de) cons. d'arr. de la Mothe-Achard, m. du Cons. héraldique de France, r. Mathelin-Rodier, 19, et ch. de la Forêt, la Mothe-Achard (Vendée), 1890.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✻, sénateur et cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Comm. dép., maire de Campbon, prt de la Soc. des courses, r. de Bréa, 2, ch. de Coislin, Campbon, et r. de l'Université, 71, Paris, 1887.

LEGRAND (Paul), docteur en droit, secr. régional de *La Province* pour la Vendée, r. de Strasbourg, 1, et la Benate par Saint-Etienne de Corcoué, 1905.

LERAT (le docteur Fernand), O. I. ❶, prof. à l'Ec. des sc. et des lettres, anc. chef des travaux anatomiques à l'Ec. de médecine, m. de la Comm. du Muséum, anc. m. adj. du Cons. dép. d'Hygiène publ., r. Thiers, 4, 1900.

LEROUX (Alcide), avocat, anc. prt et m. du Com. central de la Soc. Ac., m. de la Soc. française d'arch. et de l'Ass. bret., pl. St-Pierre, 2, et St-Germain, Langonnet (Morbihan), 1877.

LESIMPLE (l'abbé Jean-Baptiste), aumônier des Dames Blanches, r. de Gigant, 34, 1903.

LINYER (Louis), ✻, avocat, anc. bâtonnier, prof. à l'Ec. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, anc. prt de la Soc. Ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc. française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest et de la Soc. des Amis des Arts, r. Paré, 1, ch. de la Jubinière, Héric, et ch. du Veillon, Talmont (Vendée), 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Félix-Faure, 28, 1901.

LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pitre de), O. A. ❶, lt de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur et m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., conservateur du Musée Dobrée, cor. du Min. pour les travaux hist., m. de la Comm. des monuments hist. et des mégalithes de France, du Com. des B.-A. des dép. et de la Soc. des ant. de France, auxiliaire de la Comm. de

géog. hist. et des mégalithes de France, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Com. du Musée des B.-A., av. de l'Éperonnière (r. de Paris, 63), 1872.

LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit, maire de Thouaré, r. Mathelin-Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré, 1887.

LOTZ-BRISSONNEAU (Alphonse), O. I. ✠, ingénieur des arts et manufactures, prt de la Soc. des Amis des Arts, vice-prt de la Comm. du Musée des B.-A., m. du Com. de la Bibl. publ., adm. du Bureau de bienfaisance, q. de la Fosse, 86, 1898.

LYONS (Just des), av. Camus, 11, et ch. de Belleroche, Rocheservière (Vendée), 1905.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. I. ✠, chef du contentieux de la mairie de Nantes, vice-prt de la Soc. Ac., r. du Général-de-Sonis, 7, 1901.

MAITRE (Léon), O. I. ✠, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, anc. archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le Min. de l'inst. pub. et du Com. de la Bibl., anc. prt de la Soc. Ac., anc v.-prt de la Soc. de géog. commerciale, r. de Strasbourg, 2, 1870.

MANCEAUX (Maurice), comm.-priseur, rue Crébillon, 18, 1909.

MARTIN (Arthur), O. ✠, capitaine de vaisseau en retraite, r. Gurvand, 32, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

MATHOREZ (Jules), archiviste-paléographe, inspecteur des finances, r. Racine, 7, et Rond-Point Bugeaud, 1, Paris, XVIe, 1911.

MICHEL (Gaston), ✠, ingénieur de la Ville, m. de la Comm. des bâtiments civils, r. du Calvaire, 10, 1900.

MIRALLIÉ (le docteur Charles), anc. interne des Hôpitaux de Paris, médecin des Hôpitaux de Nantes, prof. de pathologie médicale à l'Éc. de médecine, r. Copernic, 11, 1906.

MONTAIGU (le comte Hubert de), député et cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. départ., château de la Bretesche, Missillac, et r. Georges-Ville, 10, Paris, 1910.

MONTI DE REZÉ (Claude de), chev. de St-Grégoire le Grand, cons. d'arr., m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest*, délégué de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. française d'arch., du Cons. héraldique et de la Soc. d'émulation de la Vendée, r. Guillet-de-la-Brosse, 5, et ch. du Fief-Milon, le Boupère (Vendée), 1883.

MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes, 1886.

MOREL (César), O. ✠, administrateur en chef de la Marine en retraite, la Trémissinière, près Nantes, 1909.

MOUILLÉ (l'abbé Jean-Marie), prêtre de Saint-Sulpice, anc. dir. du grand-séminaire de Nantes, aumônier de la Providence, r. Lorette-de-la-Refoulais, 9, 1908.

MOUSSAULT (le docteur Léandre), av. de Launay, 2, 1909.

NAU (Paul), architecte, anc. prt de la Soc. des architectes, prt de la Comm. du Musée arch., r. Lafayette, 16, et ch. de Port-Sinan, Rouans, 1865.

NAU (Joseph), architecte, v.-prt de la Soc. des architectes, r. Mercœur, 18, 1905.

NAVARRE (Eugène), O.I. ⟨⟩, O.M. ⟨⟩, contrôleur principal des Contributions directes, rue Sully, 3, 1911.

NOURY (Edouard), insp. d'assurances, r. Sully, 2, 1905.

OHEIX (André), la Ville-aux-Veneurs, Loudéac (Côtes-du-Nord), 1900.

OLLIVE (Jean-Baptiste), vice-prt de la Soc. des Amis des Arts, Pont-Rousseau, Rezé, 1900.

OUVRARD (Léonce), rédacteur en chef de l'*Express de l'Ouest*, Basse-Grande-Rue, 12, 1908.

PERROTEAUX (Emile), r. Marceau, 7, 1909.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand), O. A. ⟨⟩, secr. de la Soc. des Art. bretons, m. de la Soc. des Amis des Arts, q. Ernest-Renaud, 12, et ch. des Cléons, Vertou, 1905.

PLANTARD (le docteur J.-M.), boul. Pasteur, 29, 1904.

PLESSIX (Georges JOCHAUD du), ✠, anc. capitaine, place Louis XVI, 5, et ch. de Ker-Thomas (Morbihan), 1908.

POILANE (Alfred), huissier, 4, Saint-Pierre-Montlimard (Maine-et-Loire), 1911.

POIRIER (Etienne), avocat, docteur en droit, prof. suppléant à l'Ecole libre de Droit, bibl. de la Soc. Ac., r. Newton, 2, 1907.

POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, r. St-André, 44, 1884.

RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du Collège de Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, anc. aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14, 1886.

RENARD (Paul), professeur, pl. du Pilori, 11, 1907.

RENAUD (Henri), dir. du *Vendéen*, Apremont (Vendée), 1907

RÉVÉREND (Jules), Bourgerel, Muzillac (Morbihan), 1893.

RINGEVAL (Léon), ✠, O. A. ✪, Porte-Chaise, St-Sébastien, près Nantes, 1903.

RIONDEL (le commandant Albert), O. ✠, capitaine de frégate en retraite, anc. prt de la Soc. Ac., pl. de la Moricière, 1, et ch. des Chapelières, St-Mars-la-Jaille, 1905.

RIONDEL (Henri), trés. de la Soc. Ac., él. diplômé de l'éc. des langues orientales de Paris, pl. de la Moricière, 1, et villa Castelli, Piriac-sur-Mer.

RIVET (Edouard), la Trémissinière, près Nantes, 1906.

ROCHERY (Joseph), q. Duguay-Trouin, 3, 1908.

ROUSTEAU (Armand), étudiant, r. de Bel-Air, 9, 1909.

ROUXEAU (le docteur Alfred), O. I. ✪, anc. interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Ec. de médecine, secr. de la *Gazette Médicale de Nantes*, m. de la Soc. Ac. et du Com. de la Bibl. publ., r. de l'Héronnière, 4, 1894.

ROY (Donatien), m. du Com. des Amis des Arts, r. Fénelon, 4, 1908.

SAINT-GUÉDAS (Henri RADO de), avocat, anc. bat., m. du Cons., r. Grétry, 1, 1907.

SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault, 1898.

SIBILLE (Maurice), O. A. ✪, député et cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. du Musée des B.-A., r. Gresset, 8, et boul. des Invalides, 44, Paris, 1907.

SOREAU (l'abbé Henri), chanoine hon., anc. prof. de dessin au Pensionnat St-Stanislas, passage Russeil, 14, 1886.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, prof. à l'Ec. libre de droit, anc. secr. gén. de la Société Ac., m. de la Soc. des Amis des Arts, r. Crébillon, 14, et ch. de la Haye-Morlière, Orvault, 1899.

SOULLARD (Paul), numismatiste, m. de la Com. du Musée arch., m. cor. de la Soc. française de numismatique, r. du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, Orvault, 1862.

SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s/-Sèvre (Vendée), 1890.

TATTEVIN (Georges), instituteur, lauréat de la Soc. Ac., r. Saint-André, 57, 1911.

TERNAY (le comte Louis d'AVIAU de), r. Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moutiers (Vendée), 1886.

TERTRE (Fernand COUËTOUX du), greffier du Tribunal, Paimbœuf, 1907.

TESSIER (Benjamin), architecte, m. de la Soc. des architectes et de la Soc. des Amis des Arts, anc. él. de l'Éc. des B.-A., r. Dobrée, 7, et la Roche-Montrevault (Maine-et-Loire), 1906.

TRÉMANT (Paul), r. de la Rosière, 11, 1900.

VIENNE (Jean de), ch. de Thouaré, Thouaré, 1908.

VIGNARD (le docteur Edmond), O. A. ✠, chirurgien des hôpitaux, prof. de clinique chirurgicale à l'Éc. de médecine, chirurgien titulaire à l'Hôtel-Dieu, r. de l'Héronnière, 6, 1900.

VIGNARD (Auguste), r. de Rennes, 11, 1904.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), numismatiste, ch. de Coët-Droz, Savenay, 1905.

VILLESBOISNET (le comte Arthur ESPIVENT de la), sec. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. m. de la Com. dép., ch. du Deflay, Pontchâteau, et r. Cambon, 31, Paris, 1896.

VINCENT-JOÜON (Antoine), juge et ancien pr[t] du Tribunal de commerce, r. de Courson, 3, 1906.

VINCENT fils (Antoine), rue de Courson, 3, 1909.

VINCENT (Félix), rue Marceau, 7, et ch. de la Gobinière, Orvault, 1896

WISMES (Christian de BLOCQUEL de CROIX, baron de), président des Veillées Nantaises, l[t] et m. du Com. central de la Soc. Ac., anc. v.-pr[t] de la Conf. La Moricière, m. de la Soc. des Art. bretons, cor. de l'Ass. bretonne, r. Henri IV, 12, et château de la Garde, Sainte-Luce, 1887.

WISMES (Gaëtan de BLOCQUEL de CROIX, baron de), secr. perp. de la Soc. Ac., vice-présid. de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 17, et ch. de la Chollière, Orvault, 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

AUMONT (Joseph), photographe, quai Turenne, 13, et Saint-Brevin, 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO de), anc. camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac, 1887.

BASTARD (Charles) numismatiste, ch. de Kerlan, Savenay, 1908.

BAUDRY (Madame, née Joséphine Bouché), associée correspondante, St-Mars-la-Jaille, 1906.

BÉJARRY (le comte Amédée de), ✲, sénateur de la Vendée, anc. lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Ste-Hermine (Vendée), 1885.

BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD de), associée correspondante, manoir du Bois-St-Lys, Carquefou, 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ❶, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soc. polymathique du Morbihan, homme de lettres, lt de nombreux concours lit., m. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, quai de Saint-Goustan, 28, Auray (Morbihan), 1898.

BOURDEAULT (l'abbé Arthur), docteur en théologie, vicaire de Nozay, 1903.

BROCHET (Louis), O. A. ❶, agent voyer d'arr. hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée), 1900.

CHAPRON (Joseph), lt de la Soc. Ac., Châteaubriant, 1889.

CHARBONNEAU-LASSAY (Louis), m. de plusieurs Soc. d'hist. et d'arch., prof., Loudun (Vienne), 1902.

COUTIL (Léon), O. A. ❶, cor. du Min. pour la section d'arch., fond. et anc. prt de la Soc. normande d'études préhistoriques, m. de plusieurs Soc. savantes, les Andelys (Eure), 1907.

DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès-lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), av. du Trocadéro, 14 bis, Paris, et ch. du Dréneuc, St-Nicolas-de-Redon, 1886.

DUBREIL (Charles), juge d'instruction, Paimbœuf, 1900.

ESPERONNIÈRE (le marquis René de l'), ch. de l'Esperonnière, Candé (Maine-et-Loire), 1907.

GABILLAUD (Narcisse), O. A. ✿, instituteur, Moulins (Deux-Sèvres), 1908.

GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan), 1871.

GIROUSSE (l'abbé Félix), aumônier des Frères, r. Chateaubriand, 3, 1895.

HERRIOT (Edouard), anc. él. de l'Éc. normale supérieure, agrégé des lettres, prof. de rhétorique au Lycée de Lyon, maire de Lyon, cours d'Herbouville, 1, Lyon (Rhône), 1896.

JOUBERT (le chevalier Joseph), v.-prt de la Soc. des Études coloniales et maritimes, m. cor. de la Sociedade de Geographia de Lisboa et de l'Ateneo Veneto, m. de la Societa Geografica Italiana, du Conseil héraldique de France. etc., r. des Arènes, 11, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

JOYS (Paul), dir. de l'Ec. St-Similien, r. Talensac, 16, 1906.

KERGUENNEC (François Le Chauff de), maire de St-Molf, ch. de Kerguennec, Guérande, et r. du Mené, 18, Vannes (Morbihan), 1879.

LANDE de CALAN (le vicomte Charles de la), pt de la Soc. des bibl. bretons, la Houssaye, Redon (Ille-et-Vilaine), 1907.

LECUREUX (Lucien), agrégé de l'Université, professeur au Lycée, le Mans (Sarthe), 1911.

LE MAITRE (le docteur Maurice), médecin de 1re classe de la marine, boulevard Grignan, 42, Toulon (Var), 1911.

LONGRAIS (Frédéric Joüon des), archiviste paléographe, anc. él. de l'Ec. des Chartes, rue du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1894.

LORIÈRE (Henri Trochon de), dir. d'assurances, r. Henri IV, 11, et ch. du Pavillon, Presles et Thierry (Aisne), 1901.

MÉREL (l'abbé Louis), vicaire d'Issé, 1900.

MÉRESSE (Gabriel), ch. de Lessac, Guérande, et Villa la Reine, r. Fontaine-Bleue, 2, Mustapha-Alger (Algérie), 1881.

MOLLAT (l'abbé Guillaume), anc. chapelain de l'église St-Louis-des-Français, chapelain de la basilique de Montmartre, ch. de Beaulieu, Mauvès, et r. de l'Assomption, 88, Paris (XVIe), 1901.

MONTAIGU (le marquis Pierre de), ✱, C. de Pie IX, anc. député et anc. v.-prt du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Missillac, v.-prt d'hon. de la Soc. St-Hubert de l'Ouest, m. de la Comm. du Musée des B.-A., et de la Soc. des Amis des Arts, ch. de la Bretesche, Missillac, et r. Martignac, 18, Paris, 1899.

MOREAU (Georges), ingénieur des mines, anc. él. de l'éc. Polytechnique, r. de La Tour, 72, Paris, 1902.

PERRON (Louis), Formusson-en-Daon (Mayenne), 1881.

PICHELIN (Paul), banquier, m. de la Soc. des Amis des Arts, r. Bonne-Louise, 12, 1874.

PINEL (Louis), répétiteur à l'École des Hautes Études commerciales, boulev. Malesherbes, 108, Paris (XVIIe), 1908.

POHIER (Jacques), doct. en droit, directeur du *Pays d'Arvor*, r. des Prêtres, 16, Ancenis, 1909.

PORT (Etienne), ✱, anc. chef adj. du cabinet du Min. de l'Inst. publ., insp. gén. de l'Univ., rue des Volontaires, 29, Paris, 1903.

PORTE (le vicomte Hippolyte Le Gouvello de la), cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, r. Sully, 5, et ch. de Sévérac, St-Gildas-des-Bois, 1886.

REVELIÈRE (Gabriel), vérificateur des Douanes, r. du Croisic, 109, Saint-Nazaire, 1908.

TRÉVELEC (le marquis Harry de), Herbignac, et West Southbourne, Bournemouth (Angleterre), 1902.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), O. A. ✠, chanoine hon. de la cathédrale de Quimper, aumônier de l'Hôpital, v.-prt de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., lt de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, Quimper (Finistère), 1897.

POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ✠, chanoine titulaire, prt de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, corr. du Min. de l'Inst. pub. pour les travaux hist., du Min. des B.-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne), 1898.

URSEAU (l'abbé Charles), O. I. ✠, chanoine de la Cathédrale d'Angers, secr. gén. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers, cor. du Min. de l'Inst. publ. et de la comm. des monuments hist., parvis St-Maurice, 4, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

VILLEFOSSE (Antoine HÉRON de), O. ✠, m. de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, rue Washington, 16, Paris (VIIIe), 1911.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Allier	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Belfort	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône	Société de statistique de Marseille.
—	Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, à la Bibliothèque de l'Université, Aix-en-Provence.
Charente	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis)(Saintes).
Cher	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).

Côtes-du-Nord.....	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).
Creuse.....	Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres.....	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Eure-et-Loir.....	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère.....	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société diocésaine d'archéologie (Quimper).
—	Société académique de Brest.
Gard.....	Académie de Nîmes.
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux.
Hautes-Alpes.....	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne.....	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne.....	Société historique et archéologique de Langres.
Haute-Saône.....	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne.....	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.
Ille-et-Vilaine.....	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes.
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Indre-et-Loire.....	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère.....	Académie Delphinale (Grenoble).

Jura.....	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes.....	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher.....	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure.....	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Societé des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire.....	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet.
—	Société Nationale d'Agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société des lettres, sciences et arts du Saumurois (Saumur).
Manche.....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne.....	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle...	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse.....	Société des lettres, sciences et arts de Bar le-Duc.
Morbihan.....	Société polymathique du Morbihan (Vannes).

Nord	Commission historique et archéologique (Lille).
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône	Société académique d'architecture de Lyon.
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Saône-et-Loire	Société Eduenne (Autun).
—	Académie de Mâcon.
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine	Journal des Savants (Paris).
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société française de numismatique (Paris).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
—	Revue de l'École d'anthropologie (rue de l'École-de-Médecine, 15, Paris).
Seine-Inférieure.....	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
Seine-Inférieure.....	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise	Société archéologique de Rambouillet.

Somme.....	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne....	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).
Var	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Vendée.....	Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).
—	La Vendée historique et traditioniste (Luçon).
Vienne	Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Yonne.....	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
Algérie.....	Société archéologique du département de Constantine.
Belgique.....	Archives de la France monastique, Revue Mabilon (Chevetogne par Leignon).
Espagne.....	Revista de la Associacion artistico-arqueôlogica (Barcelone).
—	Boletin de la Sociedad arqueôlogica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Baleares).
États-Unis d'Amérique.	Smithsonian institution (Washington).
Suède	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.

REVUES

Cantal	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Ille-et-Vilaine	L'Hermine, revue littéraire et artistique de Bretagne (Rennes, Paris, Londres).
Maine-et-Loire.....	Revue de l'Anjou (Angers).
Morbihan	Revue Morbihannaise (rue Pasteur, 19, Vannes).
Seine	Revue des Traditions populaires (boul. Saint-Marcel, 80, Paris (V^{e}).

TABLE DES MATIÈRES

1er SEMESTRE

	Pages
Procès-verbaux des séances	IX
Excursion à Angers, par M. le Baron de Wismes	XXV
Discours de M. A. Dortel, Président sortant	3
Discours de M. A. Leroux, Président élu	13
Les A côté du Théâtre de Nantes, par M. R. Blanchard	57
Mémoire sur le Projet de 1755, de l'architecte de Vigny, concernant l'embellissement de Nantes, par M. Léon Delattre	75
Nécrologies, par M. A. Leroux, de :	
M. de Brémond-d'Ars, ancien président (portrait).	109
M. du Chatellier, membre correspondant	118
R. P. de la Croix, membre honoraire	118

2e SEMESTRE

Procès-verbaux des Séances	XXXV
Excursion archéologique autour du bassin de Grand-lieu, par M. Léon Maître	127
Recherches Archéologiques dans le Haut-Ellé (Cornouaille Morbihannaise), par M. Alcide Leroux	125
Liste des Membres de la Société	1
Liste des Sociétés correspondantes	XVII

Nantes. — Imp. A. DUGAS, 5, quai Cassard.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1912

TOME CINQUANTE-TROISIÈME

1er SEMESTRE

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

—

1912

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. ALCIDE LEROUX	Président.
le baron GAETAN de WISMES le chanoine DURVILLE, O. A. ❍	Vice-présidents.
Docteur GEORGES HALGAN ÉTIENNE POIRIER	Secrétaires généraux.
JOSEPH HOUDET Vte R. DE CORNULIER-LUCINIÈRE	Secrétaires du Comité.
HENRI RIONDEL	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD VICTOR LAGRÉE, O. ✲	Bibliothécaires-archivistes.
GEORGES DU PLESSIX	Archiviste adjoint.

COMITÉ CENTRAL.

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. LÉON MAITRE, O. I. ❍ (1902-1904) ; le baron de WISMES (1905-1907).
ALCIDE DORTEL, O. I. ❍ (1908-1910).

MEMBRES ÉLUS

DOMINIQUE CAILLÉ JOSEPH NAU GEORGES FERRONNIÈRE	Sortants en 1912.
le comte de BERTHOU RENÉ BLANCHARD, O. I. ❍ TRÉMANT	Sortants en 1913.
MM. CHAILLOU, O. I. ❍ SENOT de la LONDE CLAUDE de MONTI de REZÉ	Sortants en 1914.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862) † 4 juillet 1865 ; — le vicomte SIOCH'AN de KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897 ; — le chanoine CAHOUR, O. A. ❍ (1869-1871), † 7 septembre 1901 ; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891 ; — MARIONNEAU, ✲, O. I. ❍ (1875-1877), † 13 septembre 1896 — le baron de WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte de la LAURENCIE, ✲ (1881-1883) ; — LE MEIGNEN, O. A. ❍ (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905 ; — le marquis de DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901 ; — de la NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. ❍ (1892-1895), † 17 juin 1900 ; — le marquis de BREMOND D'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901) † 9 mars 1911.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU 16 JANVIER 1912

Présidence de M. A. Leroux, président.

Présents : MM. Aumont, René Blanchard, G. de la Brosse, abbé Brault, de Brévedent, D. Caillé, Chaillou, J. Crouan, Delattre, Dortel, chanoine Durville, marquis de l'Estourbeillon, Furret, Gourdon, Dr Halgan, Maurice Hardy, Jamont, Léon Maitre, Claude de Monti de Rezé, J.-B. Ollive, Pineau-Chaillou, Masseron, capitaine du Plessix, Poirier, capitaine Ringeval, Rochery, Paul Soullard, Trochon de Laurière, Vigneron-Jousselandière, baron de Wismes, baron Gaëtan de Wismes.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté. A propos de la légende d'Herbauge détruite par M. Léon Maître à la séance précédente, ce dont il est fait état au procès-verbal, M. le marquis de l'Estourbeillon rappelle qu'au bord du lac de Grandlieu, le fermier de la Grande-Noë, trouva il y a quelques années, une urne contenant de nombreuses pièces françaises et espagnoles des xve et xvie siècles. Une grande partie de ces monnaies est en la possession de notre collègue qui offre à M. Paul

Soullard de les examiner. Celui-ci accepte volontiers la proposition de M. de l'Estourbeillon.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre correspondant.

M. Louis CHEVALIER LA BARTHE, avocat, 7, rue Gresset, à Nantes, présenté par MM. J.-M. Houdet et Jamont, est nommé membre titulaire à la majorité. A la majorité également le titre de membre correspondant est conféré à M. Henri ROUMAIN DE LA TOUCHE, au château de Champtoceaux, présenté par MM. A. Leroux et de la Gournerie.

M. le PRÉSIDENT, après avoir annoncé la démission de M. d'Arbonneau, fait part qu'il a reçu de son collègue de la Société de Tarn-et-Garonne des compliments de nouvel an en vers latins.

M. le marquis DE L'ESTOURBEILLON fait don à la Société de l'Almanach de l'Union Régionaliste Bretonne pour 1912, en disant qu'il en remettra la collection complète à notre bibliothèque. Il reçoit à cette occasion les remerciements de notre Président.

M. le Dr HAGAN exhibe un contrat passé entre le sieur Salignac-Fénelon, neveu du grand Fénelon et son domestique. Il ressort de cette pièce que M. de Salignac-Fénelon devant de l'argent à ce domestique, se reconnaissait débiteur envers lui.

M. le PRÉSIDENT se lève ensuite, et s'adressant à M. Paul Soullard, il lui rappelle qu'il y a cinquante ans il était admis à pareille époque dans notre Société. Il retrace la carrière archéologique du savant modeste, dont la compétence en numismatique a depuis longtemps dépassé les limites de notre région. Notre bulletin, dit-il, ne compte pas d'année qui ne contienne quelqu'étude documentée de notre collègue dont les travaux sont si appréciés à la Société française de numismatique. Il redit également les services rendus par le bibliothécaire à notre Compagnie, et aux applaudissements nourris de l'assistance, il remet à M. Soullard une médaille d'or commémorative, au nom de la Société.

M. Paul SOULLARD remercie avec émotion M. Leroux des paroles flatteuses qu'il a prononcées à son endroit.

Il nous transporte par la pensée dans la salle de la rue du Moulin, où en 1862 la Société Archéologique tenait ses assises sous la présidence de M. Théodore Nau. C'est là que, présenté par M. Fortuné Parenteau, il prit pour la première fois séance. La Société se transporta peu après dans la chapelle de l'Oratoire, et il nous fait revivre les discussions curieuses et animées qui se tinrent à l'ombre de ces voûtes. Il retrace la carrière de M. Parenteau, donnant la liste de tous ses ouvrages, et évoque la figure spirituelle du baron de Wismes dont l'humeur égayait tant les séances. En terminant il adresse un souvenir ému à tous ceux qui furent ses collègues et que la mort a fauchés : MM. Petit, Théodore Nau, Pied, etc...

M. Soullard est très applaudi.

M. Léon DELATTRE donne lecture d'un travail intitulé : *Pélerinage de la Municipalité de Nantes à Saint-Sébastien-d'Aigues.* Le culte de ce saint était très répandu à Nantes ; au Moyen-Age, presque toutes les paroisses possédaient une confrérie de Saint-Sébastien.

Le pélerinage en question remonte au XVe siècle, époque à laquelle la peste étendait ses ravages en Europe ; il avait pour but d'honorer le saint, afin qu'il écartât le fléau de la ville. Chaque année donc, la Municipalité de Nantes se rendait en procession au Sanctuaire pour y entendre la messe. En 1655, l'Eglise de Saint-Sébastien possédait des reliques de son patron qui venaient du prieuré de Sainte-Radégonde au Loroux-Bottereau.

La Ville et communauté de Nantes enrichit à diverses reprises le trésor de cette église. En 1680, elle lui faisait don d'un ornement liturgique vert du prix de 226 livres, et en 1726, à la suite du pélerinage annuel conduit par le Maire Mellier, elle rebâtissait de ses deniers l'autel principal.

Le pélerinage de la ville fut supprimé le 6 janvier 1793. Rabelais fait allusion à la célébrité de cet usage dans son " *Gargantua* ".

La parole est donnée à M. Léon MAITRE, qui communique des pages curieuses sur l'exercice du droit de pêche au Moyen-Age, dans le lac de Grandlieu.

Les seigneurs de Vieillevigne qui prétendaient à l'exer-

cice de leur juridiction sur le lac, furent souvent en discussion à ce propos avec les maîtres des eaux et forêts. Ces incursions fréquentes des officiers du roi, démontrent que le domaine considérait le lac comme une propriété publique.

Le seigneur de Vieillevigne, en dehors de son droit de juridiction était aussi, comme les autres riverains, propriétaire d'un droit de pêche qu'il avait acheté des moines de l'abbaye de Buzay. Sous l'ancien régime, la propriété du lac de Grandlieu était très morcelée et le seigneur de Vieillevigne n'avait en propre que trois cantons de pêche et un droit restreint de cénage.

La seigneurie des Huguetières exerçait concurremment avec les autres seigneuries un droit de pêche sur le lac, qu'elle n'a jamais abandonné. Ce droit passa aux ducs de Retz quand elle rentra dans leur mouvance.

A côté du droit foncier de pêche, les seigneurs avaient aussi un droit féodal dit droit de lief, qui consistait en une redevance périodique et solennelle.

Il est à remarquer que toutes les inféodations, sur les bords du lac, sont semblables. Par conséquent, elles sont toutes issues d'une même source, et on ne peut reconnaître au seigneur de Vieillevigne un droit supérieur.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,
Etienne POIRIER.

A 7 heures, dans les salons de l'Hôtel de Bretagne, de nombreux membres de la Société se réunissaient pour fêter en un banquet le Cinquantenaire archéologique de M. Paul Soullard. Des toasts furent prononcés par M. le Président, M. le marquis de l'Estourbeillon et M. Dortel. Le baron de Wismes et le baron Gaëtan de Wismes prirent la parole dans la langue des dieux pour complimenter notre aimable bibliothécaire qui compte parmi nous d'unanimes sympathies.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1912

Présidence de M. LEROUX, président.

Etaient présents : MM. AUMONT, BLANCHARD, DE LA BROSSE, abbé BRAULT, CHAILLOU, CHEVALIER LA BARTHE, CROUAN, DORTEL, chanoine DURVILLE, DE FRESLON, FERRONNIÈRE, docteur HALGAN, JAMONT, LEROUX, DE MONTI DE REZÉ, MAITRE, OLLIVE, capitaine DU PLESSIX, POIRIER, POUVREAU, RIONDEL, TRÉMANT, baron de WISMES.

Excusé : baron Gaëtan DE WISMES.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Ferronnière, qui rappelle que l'Université de Nantes fut la fille de celle d'Angers, à qui elle emprunta ses règlements et son premier recteur effectif, Jacques Clate. L'Université Nantaise vécut jusqu'à la Révolution ; elle fut toutefois dépouillée de sa Faculté de Droit pendant le cours du XVIIIe siècle, au profit de la ville de Rennes.

M. FERRONNIÈRE entretient ensuite la Société des Romans de la Table Ronde ; il estime que si plusieurs poèmes de ce cycle ont été localisés en Basse-Bretagne, certains d'entre eux ont été très probablement situés en pays nantais. Il cite à ce propos un épisode de *Tristan et Yseult* qui semble bien avoir pour cadre le lieu dit La Blanche Lande, entre Oudon et Ancenis.

M. le chanoine DURVILLE rapporte qu'un trésor a été récemment trouvé près de Saffré, au village des Ormes. Caché probablement au temps de la Ligue, il se compose de cent cinquante pièces françaises et espagnoles. M. Durville en exhibe quelques-unes qui sont aux noms de Henri d'Albret, roi de Navarre ; de Charles, roi de la Ligue ; de Philippe II, d'Isabelle la Catholique et de Ferdinand. Une curieuse clef de bois accompagnait ce trésor.

M. BLANCHARD donne ensuite lecture de son travail sur la *Tour Chauvin*. Située au milieu de la rue Royale actuelle, elle faisait partie de la ceinture de murailles qui défendait Nantes. Commencée en 1459, elle fut achevée vers 1462 et eut pour premier hôte, en 1466, Guillaume de Chevigné,

capitaine d'Auray, l'un des hommes d'armes importants de l'époque. De Chevigné procédait aux montres dans l'Evêché de Nantes ; payé comme tous les capitaines de troupes sur les ressources de la province, il était logé dans la tour alors dénommée tour des Frères Mineurs, puis un peu plus tard tour Chevigné.

A la même époque vivait Chauvin, chancelier de Bretagne qui, dit la légende rapportée comme fait certain par Travers, fut emprisonné sur l'ordre de Landais et mourut à la suite des mauvais traitements qu'il subit dans cette tour qui, dès lors, porta son nom.

Toute autre est en réalité l'origine de cette appellation. M. Blanchard fait assister à sa formation par corruption progressive du nom Chevigné. Les miseurs de la ville, plus scrupuleux, espérons-le, de l'exactitude de leurs comptes que de celle des noms parlent successivement, de 1498 à 1555, de la tour Souvigné, Chauvigné, Cheviné et enfin de la tour Chauvin.

M. Leroux présente une étude documentée sur les *Retranchements et autres travaux en terre qui se rencontrent dans le Haut-Ellé.* Il insiste particulièrement sur le camp de Keroël, la Butte du Trésor et le monument de Kerguzul. L'origine de ces travaux demeure mal expliquée et les hypothèses faites par les archéologues les plus compétents ne satisfont pas l'esprit. M. Leroux compare ces chatelards étudiés par lui dans le Morbihan avec ceux que l'on rencontre dans le nord de la Loire-Inférieure.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire général,
Dr Halgan.

SÉANCE DU 5 MARS 1912

Présidence de M. Leroux, président.

Etaient présents : MM. Blanchard, Chevalier La Barthe, vicomte de Cornulier-Lucinière, Dortel, chanoine Durville, Ferronnière, Furret, Gabory, de

GOUÉ, GOURDON, abbé GRELIER, GUITTON, Dr HALGAN, HARDY, JAMONT, LEROUX, OUVRARD, RENARD, RIONDEL, ROCHERY, SOULLARD, TRÉMANT, VINCENT-JOUON, baron DE WISMES.

Excusés : MM. CHAILLOU, capitaine DU PLESSIX, POIRIER, baron Gaëtan DE WISMES.

M. SOULLARD présente la matrice d'un sceau publié dans notre Bulletin de l'année 1899 par M. de la Nicollière. M. Soullard estime que M. de la Nicollière s'est mépris en assimilant les armes figurées sur l'écu à celles de Bonaventure du Fou. Ce maire de Nantes portait *d'azur à l'aigle d'or*, sans autres pièces, tandis que ce cachet présente des figures symboliques : tels le triangle dans une gloire contenant le nom de Jehovah et quarante étoiles en orbe. De plus, on ne donnait pas aux sceaux officiels la forme ogivale.

M. le chanoine DURVILLE présente un déneral du temps de Henri III, répondant au poids de douze deniers, récemment trouvé dans la Loire, et exhibe trois pièces recueillies à l'Evêché au cours des premières fouilles : deux sont de Lucilla, morte en 183 ; la troisième est en trop mauvais état pour qu'on puisse l'identifier.

M. RIONDEL rapporte qu'au cours de la dernière tempête la mer a découvert à Piriac des tombes mérovingiennes, sur la plage du Lenn, à l'emplacement même de l'ancien cimetière Saint-Michel. Des pièces à l'effigie de Louis XIII trouvées dans l'une d'elles avec des ossements, permettent d'affirmer que ces tombeaux ont été employés au XVIIe siècle pour de nouvelles sépultures.

Le vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE relate, en un compte rendu documenté, le banquet qui fut offert à M. Soullard, le 16 juillet 1911, à l'occasion de son cinquantenaire archéologique, et donne lecture des toasts qui furent portés, tant en vers qu'en prose, par MM. Leroux, Dortel, le baron de Wismes, le marquis de l'Estourbeillon et par le baron Gaëtan de Wismes.

M. l'abbé GRELIER expose une série de plans montrant l'évolution des coupoles qui, dans le sud-ouest de la France, sont plus particulièrement intéressantes pour l'histoire de l'architecture : entre autres celles d'Angoulême, de Péri-

gueux, de Sallertaine, de Fontevrault, du Ronceray et de la tour Saint-Aubin d'Angers. Il donne une hypothèse sur la voute d'intertransept de Sallertaine, qui peut être considérée comme l'intermédiaire entre Angoulême et Saint-Aubin, et dont la coupole et les arcs-ogives sont d'une seule campagne. La sculpture de la croisée d'ogives serait d'une campagne postérieure. M. l'abbé Grelier annonce le classement de la nef de cet antique sanctuaire, dont la destruction avait été décidée. Il rend hommage à M. Lefebvre-Pontalis, à l'intervention duquel on doit cette mesure ; il ajoute qu'il a été activement secondé dans cette œuvre conservatrice par MM. Ferronnière, Lecureux et par M. Leroux, président de notre Société.

M. Soullard donne un résumé de l'inventaire du trésor trouvé récemment près de Saffré. Ce dépôt comprenait soixante pièces espagnoles et quatre-vingt pièces françaises, les plus anciennes ont beaucoup circulé et sont très usées.

M. Leroux ajoute que la somme représentée par ce trésor était relativement importante ; il pense que la famille qui habitait le petit village des Ormes, où il fut trouvé, avait pu s'enrichir dans le commerce de la chaux, alors très florissant dans cette contrée.

M. Dortel lit le compte rendu de l'excursion archéologique faite les 28 et 29 juin 1912, avec la Société Polymathique du Morbihan. Il rappelle les étapes de Carnac et de Locmariaquer, que les explications documentées de M. Le Rouzic ont rendues très instructives ; la visite du château féodal de Suscinio, sous la savante conduite du capitaine du Plessix, et enfin l'arrêt à Saint-Gildas-de-Rhuys, qui permit de voir l'église et le tumulus du Petit-Mont.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,

Dr Halgan.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1912

Présidence de M. LEROUX, président.

M. LE PRÉSIDENT fait savoir que la Société des Amis de Vannes organise dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville une importante exposition à laquelle tout le monde peut contribuer par des envois. Cette exposition commencera à la fin de mai et durera trois mois.

M. HARDY communique un certificat, en date du 12 prairial an II, décerné au citoyen Thébaud par la première compagnie de volontaires du premier bataillon départetaire, qui fut levé au mois de mars 1793 « pour combattre les rebelles de la Vendée ».

M. CHAILLOU présente deux outils en bronze de l'époque gallo-romaine : ce sont deux cautères. Le premier fait partie du musée des Cléons, il a 123 millimètres, offre à une de ses extrémités une olive recourbée pour être chauffée ou même rougie, tandis qu'il est terminé à l'autre bout par une petite gouge. Cet instrument servait aux soins de la bouche et au curage des dents. Le second a 182 millimètres, porte une olive très allongée et, d'autre part, une cuiller chirurgicale pour enlever les eschares produites par la cautérisation ; il figure au musée Dobrée, collection Seidler et provient de Rezé. Ces deux instruments ne pouvant être extraits de leurs musées respectifs pour être rapprochés, M. Chaillou a pensé qu'il appartenait à la Société Archéologique d'en faire au moins la comparaison ; il communique un croquis qu'il a dessiné afin de la rendre plus facile.

La parole est ensuite donnée à M. Joseph DE GOUÉ pour sa communication sur les *Prééminences des seigneurs des Yonnières, dans les églises de Saint-Mars-du-Désert et de Ligné.*

M. de Goué rappelle les prérogatives dont jouissaient les familles nobles dans les églises et chapelles dont elles étaient les fondatrices ou les bienfaitrices. Le droit de sépulture dans le chœur fut parfois une cause de litige entre les seigneurs et les roturiers qui avaient acquis des terres nobles.

Un curieux document conservé dans les archives du château de la Chabotterie (Vendée) relate le différend qui sépara Marguerite Biré, veuve de Jean Massé de Goyon, écuyer, seigneur des Yonnières, et Marguerite Lemoyne, veuve de noble homme Louis de la Ramée. La première affirmait que, de temps immémorial, les seigneurs des Yonnières possédaient droit de banc dans le chœur de l'église de Saint-Mars, du côté de l'Evangile, qui était bien le lieu le plus éminent du sanctuaire, et soutenait que le chœur était exclusivement réservé aux sépultures de la maison des Yonnières. Marguerite Lemoyne certifiait par contre que le droit de tombe au chœur de l'église de Saint-Mars, près le pupitre, avait été accordé à ses ancêtres par le roi Louis XII et confirmé par Henri IV ; elle venait, en conséquence, d'y faire inhumer son frère.

Le document, qui n'indique pas l'issue du différend, s'étend longuement sur l'identification qui fut faite des pierres tombales, puis sur la vérification minutieuse des armoiries figurées sur les différents vitraux qui constituait un des éléments nécessaires à l'établissement des droits des parties.

M. Soullard annonce que M. Oheix vient d'offrir à la Société l'analyse d'un ouvrage de M. Latouche sur le Cartulaire de Landevennec et Saint-Gwenolé.

M. le baron de Wismes présente divers projets d'excursions ; la question sera définitivement arrêtée en séance de comité.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,
Dr Halgan.

SÉANCE DU 7 MAI 1912

Présidence de M. A. Leroux, président.

Etaient présents : MM. Chaillou, Chevalier la Barthe, Delattre, abbé Doré-Graslin, Dortel, capitaine du Plessix, chanoine Durville, Guitton, Dr Hal-

GAN, Maurice HARDY, J.-M. HOUDET, JAMONT, Dr DE LASTOURS, DES LYONS, POIRIER, RENARD, capitaine RINGEVAL, Henri RIONDEL, SIBILLE, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance est faite par M. le Dr HALGAN, et le procès-verbal est adopté sans observation.

M. Louis OLIVIER, présenté par MM. le baron de Wismes et A. Leroux, est admis à titre de membre titulaire.

M. le PRÉSIDENT explique ensuite que le Comité, en considération du travail de plus en plus chargé incombant aux bibliothécaires-archivistes, a décidé de proposer à l'assemblée générale la création d'un poste d'archiviste-adjoint. Le titulaire de ces nouvelles fonctions serait spécialement préposé à la garde et au classement des archives et prêterait son concours aux bibliothécaires-archivistes dans le service des bibliothèques. L'archiviste-adjoint faisant partie du bureau, aura un mandat triennal comme ses collègues. Toutefois le premier titulaire sera soumis à la réélection en décembre 1913, en même temps que le bureau en exercice.

L'assemblée adopte à l'unanimité les propositions de M. le Président, et également à l'unanimité elle désigne pour occuper le nouveau poste : M. le capitaine du Plessix.

M. Paul SOULLARD exhibe un louis de 24 livres, frappé à l'effigie de Louis XVI, et daté de 1793, an V de la Liberté.

L'Administration municipale ayant communiqué à la Société, pour être signés par son Président, trois plans des fouilles et travaux exécutés aux environs de la cathédrale, destinés à être déposés aux archives de la Ville, ces plans sont mis en circulation parmi les membres présents et approuvés.

M. Paul SOULLARD montre également un dessin à la sépia, très original, représentant Madame de Bauglie protégeant la retraite des Vendéens au combat de la Roche-sur-Yon. Madame de Bauglie connue sous ce nom s'appelait réellement Madame de Burkeley.

M. Maurice HARDY fait part qu'une des tours de l'an-

cienne enceinte de Nantes vient d'être mise à jour, place du Cirque.

L'excursion projetée pour la fin du mois à Rochefort-en-Terre, est définitivement fixée au Lundi 20 Mai, au lieu du Mardi 21. Sur la proposition de M. le Président, le programme en est modifié, et le retour de Rochefort à Redon, ne se fera pas par Saint-Gravé et Peillac, mais par Allaire, Saint-Goron et Rieux, localités où l'on rencontre des ruines intéressantes de l'époque romaine et du moyen-âge.

M. le chanoine DURVILLE annonce qu'il a été trouvé récemment trois squelettes, rue Saint-Clément. Ces squelettes proviennent d'un cimetière, qui pour lui est celui de l'ancienne aumônerie Notre-Dame. Cette aumônerie qui était située à l'endroit où se trouve actuellement la caserne des Pompiers, rue Gambetta, appartint au Chapitre jusqu'au XVIe siècle. Ensuite elle fut transformée en collège de la ville, plus tard collège des Oratoriens. Le cimetière en question devait être traversé par la voie qui menait de la porte Saint-Pierre à l'Eglise Saint-Clément.

M. SIBILLE fait remarquer que sur la façade du Manoir de la Touche, aspectant le jardin, il existe une pierre destinée à recevoir une inscription. Il croit que la Société qui tient ses séances au Manoir, devrait rédiger une inscription faisant connaître que sous ce toit, ancienne propriété des évêques de Nantes, Jean V, duc de Bretagne, a rendu le dernier soupir. Cette proposition est adoptée, et M. Sibille promet d'appuyer le vœu au sein du Conseil Général. M. le chanoine Durville est chargé d'élaborer le texte de l'inscription.

M. le Dr HALGAN émet à ce sujet l'idée de publier sous les auspices de la Société Archéologique, un petit manuel donnant la description par quartiers, des monuments historiques et des curiosités archéologiques du vieux Nantes. Une Commission est nommée pour entreprendre ce travail. Elle comprend MM. A. Leroux, Dortel, Halgan, C. de Wismes, G. de Wismes, Delattre, Paul Soullard, Maurice Hardy, Léon Maître, Trémant, Ferronnière et Poirier.

Le baron G. DE WISMES a reçu une lettre intéressante qu'il communique à la Société. Madame d'Abnour, auteur de cette missive, signale l'existence à Keven, près Lorient, de maisons gauloises qui avaient été mises à jour par M. de Kerviler. Le même sociétaire donne lecture d'un article consacré à des pétrogriffles de Moulineau (Seine-et-Oise), par le Dr René de Saint-Périn.

M. Paul SOULLARD montre un certain nombre de programmes de différentes représentations données à Nantes à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. Parmi ces circulaires se trouve un reçu de 72 livres pour contribution à l'année de concert 1758.

M. CHEVALIER LA BARTHE demande que la Société organise des visites de Nantes, par quartiers. Il est décidé que des visites se feront d'une façon régulière après les grandes vacances.

M. JAMONT croit devoir signaler qu'il est question d'affecter les bâtiments de l'ancien Couvent du Refuge au Service des Téléphones. La Société, dit-il, pourrait veiller à ce que les curiosités archéologiques qui s'y trouvent soient respectées. Des démarches en ce sens seront faites auprès de l'Administration.

M. Paul SOULLARD donne lecture d'une notice consacrée à la découverte à Couffé, d'une monnaie de bronze, frappée en l'an 43 de J.-C., à l'effigie d'Agrippa-le-Grand, roi de Jérusalem.

Agrippa, enchaîné par Tibère, avait été rétabli sur son trône en 42 par l'empereur Claude.

Cette monnaie aura sans doute été apportée dans notre pays par un soldat, de retour des Croisades.

La séance est levée.

Le Secrétaire Général,
Etienne POIRIER.

SÉANCE DU 4 JUIN 1912

Présidence de M. le Baron Gaëtan DE WISMES,
Vice-Président.

Etaient présents : MM. CAILLÉ, CROUAN, vicomte René DE CORNULIER-LUCINIÈRE, chanoine DURVILLE, DORTEL, DELATTRE, DE GOUÉ, HARDY, HOUDET, commandant LAGRÉE, OLLIVE, capitaine DU PLESSIX, RIONDEL, RENARD, capitaine RINGEVAL, SOULLARD, VINCENT, baron DE WISMES.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance est faite par le Vicomte René DE CORNULIER-LUCINIÈRE et le procès-verbal est adopté sans observation.

MM. A. LEROUX, président de la Société et POIRIER, se sont fait excuser.

M. le BIBLIOTHÉCAIRE rend compte à la Société que deux ouvrages lui ont été remis à titre de don pour la bibliothèque, l'un intitulé : *Carhaix et le district de Carhaix pendant la Révolution*, par *J. Hémon* ; l'autre portant comme titre : *Le Croisic Inconnu : Son Eglise, Ses Cimetières, Ses Chapelles*, par *le Vicomte René de Cornulier-Lucinière.*

M. le Dr DESMARS, de Plessé, présenté par MM. Soullard et A. Leroux, est admis à titre de membre correspondant.

M. le baron de WISMES donne lecture d'un intéressant article trouvé dans une Revue et concernant le Camp préhistorique de Saint-Jean, près de Limoges.

Une grande controverse s'est élevée sur le point de savoir si le camp était préhistorique ou Romain.

Or il est incontestable qu'il offre des ressemblances frappantes avec les anciens camps grecs, ayant comme ces derniers des talus arrondis, mesurant 20 mètres à la base et de 5 à 6 mètres au sommet, et ne possédant aucun vestige de fossé.

Des poteries primitives ont été découvertes dans les talus eux-mêmes, alors que dans l'intérieur du camp on a mis à jour des monnaies et des poteries romaines, ce qui

prouve que les Romains ont utilisé ces fortifications d'un autre âge dont le temps n'a pu niveler les restes.

M. SOULLARD extrait de la *Revue de Bretagne* quelques passages montrant l'opinion du clergé d'autrefois sur la Franc-Maçonnerie.

Enfin M. RENARD fait circuler une excellente photographie d'une tour de l'ancienne enceinte de Nantes, située place du Cirque, la tour de *Sauvetout*, qui existe encore entre les maisons numérotées 4 et 6 de la rue du Pont-Sauvetout et celle qui portait (avant l'incendie) le n° 23 du quai d'Orléans ; cette photographie est aimablement offerte à la Société par M. Renard.

Après avoir échangé des idées au sujet de l'excursion de deux jours et décidé que les excursionnistes iraient coucher à La Rochelle le 11 juin au soir, au lieu de rester à Saintes, la séance est levée à six heures un quart.

Le Secrétaire du Comité,

Vicomte René DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

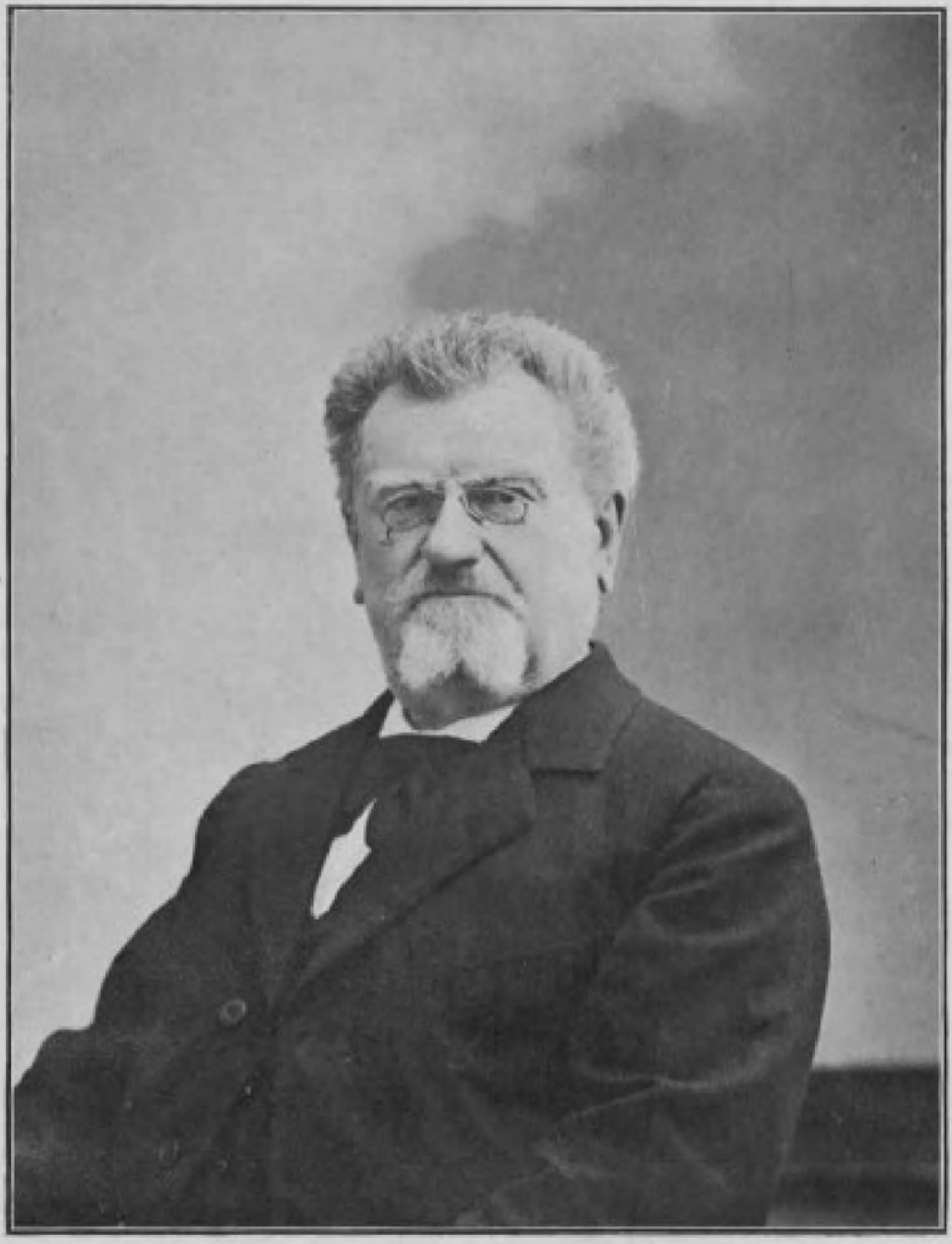

PAUL SOULLARD

Bibliothécaire-Archiviste de la Société Archéologique de Nantes

Reçu Membre titulaire le 7 janvier 1862

Cinquantenaire Archéologique

de M. Paul SOULLARD

Séance du 16 Janvier 1912

Allocution de M. LEROUX, Président à M. Paul SOULLARD

Mon cher Collègue,

Lorsqu'en 1877 la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure voulut bien m'ouvrir ses portes, je ne me doutais guère que je serais appelé à prendre le premier la parole dans cette fête charmante dont vous êtes le héros. Je suis d'autant plus heureux de l'honneur qui m'échoit aujourd'hui. — 1877 ! Nous étions jeunes alors. Je faisais timidement mes premiers pas dans la science, objet de nos études ; vous, votre bagage archéologique était déjà considérable ; mais, depuis cette époque, combien il s'est enrichi ! Quelle belle carrière vous avez parcourue ! Si l'on ne peut pas dire avec le poète :

Que de remparts détruits, que de villes forcées !

on peut bien chanter avec lui :

Que de moissons de gloire en courant amassées !

car les découvertes, les questions résolues, les obscurités dissipées, ce sont nos victoires à nous, et combien vous en avez remporté de ces victoires-là ! Dans un temps qui n'est pas encore bien éloigné, vous avez beaucoup voyagé et, dans vos voyages, que de richesses vous avez récoltées ! que de jolis objets, que de trésors vous avez recueillis ! Vous avez parcouru notre région en tous sens et, en la parcourant, vous avez su non seulement voir, admirer, mais vous avez su étudier, étudier nos monuments et notre sol lui-même, rechercher sur place les sources de notre histoire. Vous vous êtes attaché surtout à cette province de Bretagne que nous aimons tant et qui est si riche en souvenirs.

Vous avez acquis des connaissances profondes et variées dont vous nous faites chaque jour profiter ; notre Bulletin en est témoin et il n'est pas un de ses fascicules, peut-être, qui ne contienne un de vos nombreux et savants travaux ; à tel point que je n'ai pas osé entrer dans une énumération. Nos procès-verbaux sont remplis de vos intéressantes communications. Chaque fois qu'un point obscur se dresse devant nous, chaque fois qu'il s'agit d'identifier un objet mal défini, de le classer, qu'il s'agit de déchiffrer un blason, une monnaie, une médaille, un cachet nouvellement apparu au jour, c'est vous que nous consultons et c'est votre avis qui souvent, qui, pour ainsi dire, toujours fait autorité. Et il fait autorité non seulement au sein de notre Société, non seulement dans notre ville, mais il s'impose même aux savants de la capitale et votre réputation de numismatiste a, depuis longtemps, franchi les limites de notre département.

C'est que vous vous êtes adonné avec ardeur, avec passion à cette jolie et entraînante étude de la numismatique ; c'est, aussi, qu'à force de soin, de persévérance et de sacrifices, vous avez su vous créer une de ces collections qui sont une richesse et une rareté, une collection que bien des savants ont admirée et que beaucoup plus encore voudraient posséder.

Cette collection, c'est votre trésor de prédilection. Vous en connaissez tous les types, tous les personnages ; vous les avez maintes fois considérés et étudiés. Vous vivez un peu avec eux, vous les aimez. A la lueur de l'histoire vous ana-

lysez leurs caractères et leurs sentiments, empreints en lignes ineffaçables dans le précieux métal et conservés depuis des siècles dans ces images que vous avez sous les yeux. Vous les aimez et je me doute que souvent, dans le silence des soirs, vous vous oubliez à les contempler. Il s'établit je ne sais quelle communication mystérieuse entre eux et vous et je crois bien que, parfois, vous leur souriez. Et ils vous sourient aussi, car ils sentent votre sympathie pour eux, ils y répondent. Ils sont touchés de l'émotion qu'ils vous causent et du sentiment qu'ils vous inspirent. Ils sont heureux de vivre dans votre souvenir. Ce sont pour vous des amis.

Et vous avez d'autres amis encore : ce sont vos livres, dont beaucoup sont des merveilles et des spécimens rares et très anciens, sortis des mains de nos vieux typographes qui tous étaient des artistes. Ce sont vos livres d'histoire auxquels vous revenez sans cesse parce que, pour vous, les questions ne sont pas élucidées tant qu'un point obscur n'est pas éclairci.

Ce sont vos livres, mais ce sont aussi les nôtres, ceux de notre bibliothèque, que je vois d'ici et qui m'entendent. Nos livres ! comme vous les aimez aussi ! comme vous les choyez ! Non seulement vous les conservez avec un soin jaloux, mais vous voulez qu'ils soient bien logés, bien tenus à l'abri de la poussière, des rongeurs et des mains indiscrètes ou frivoles qui en dérangeraient la symétrie. Et il y a déjà près de vingt ans que cela dure, et vous ne vous lassez pas de surveiller, de classer, de mettre dans un ordre plus parfait ces volumes, ces manuscrits que nous vous avons confiés. Nous vous les avons confiés en vertu d'un mandat que nous renouvelons tous les trois ans et que nous renouvellerons encore longtemps, j'allais dire toujours, pour vous témoigner notre reconnaissance et notre satisfaction.

Enfin, vous avez encore d'autres amis, car votre privilège à vous c'est de faire naître et d'attirer l'amitié. Vous avez d'autres amis et ceux-là ne vivent pas seulement dans l'imagination et dans les figures de langage ; ceux-là parlent et pensent véritablement ; ceux-là c'est nous, ce sont tous vos collègues, tous ceux qui sont ici et dont beaucoup, tel M. le Marquis de l'Estourbeillon, notre ancien vice-pré-

sident, sont venus de très loin et ont laissé leurs affaires pour se joindre à nous ; ce sont tous ceux qui ne sont pas là et qui voudraient y être, pour assister comme nous à cette réunion toute fraternelle. Car tous nos collègues voudraient être ici, tous me chargent de vous parler en leur nom, et moi qui suis peut-être le plus incapable de bien traduire tant de sentiments de sympathie qui s'adressent à vous, mon cher Collègue, j'ai accepté cette tâche avec joie et je la remplis de mon mieux en vous disant, en vous répétant, sans phrases, que, pendant les années déjà longues que vous avez passées au milieu de nous, par votre affabilité, votre caractère enjoué, votre dévouement, vous avez conquis l'estime et l'affection de tous. Par votre assiduité à nos séances, vos connaissances étendues et variées, par le zèle que vous avez mis à remplir vos difficiles et délicates fonctions de bibliothécaire-archiviste, vous avez mérité tous nos éloges.

Aussi, comme témoignage de notre reconnaissance et de notre cordiale amitié, permettez-moi, mon cher Collègue, de vous offrir, au nom de tous, un souvenir. Il n'est sans doute pas proportionné à votre mérite, mais c'est du cœur qu'il vient. Puisse-t-il vous rappeler longtemps la fête d'aujourd'hui !

Réponse de M. SOULLARD

Mon cher Président,
Mes chers Collègues,

L'humaine et légère amertume qui se mêle à la célébration d'un cinquantenaire est si abondamment adoucie par la réunion précieuse des amis qui me fêtent, que je vous souhaite à tous de l'éprouver.

Je suis touché, plus que je ne puis le dire, de la sympathie que vous me témoignez en commémorant mon entrée dans notre chère compagnie. Je vous remercie de tout cœur. Et, déjà, je serais tenté de me taire si quelques souvenirs, futiles ou émouvants, ne s'imposaient avec une égale force à mon esprit. En disant la douceur qui s'y trouve, il me semble que je rends hommage à notre Compagnie.

Voici cinquante ans, nos séances d'abord tenues dans une salle de la Préfecture les 9 août, 19 novembre et 19 décembre 1845, puis à la Mairie dans la salle des séances du Conseil municipal, du 19 janvier 1846 au 5 janvier 1849, puis dans la salle de la rue du Moulin, propriété communale, du 2 février 1849 au 2 décembre 1856, se tenaient, depuis le 6 janvier 1857, dans la sacristie de la Chapelle de l'Oratoire ; elles continuèrent de s'y tenir jusqu'au 6 décembre 1898. Pourtant, le 7 janvier 1862, je fus reçu dans la salle de la rue du Moulin. Il y eut encore en effet, quelques séances en ce local, à cause de réparations urgentes dans la sacristie de l'Oratoire qu'on avait jusque là insuffisamment effectuées.

Ai-je besoin d'ajouter, par souci d'être complet, que nous quittâmes l'Oratoire pour le musée Dobrée le 10 janvier 1899 et que nous nous installâmes définitivement en ce manoir de la Touche où nous sommes, le 6 juin 1899, notre bibliothèque s'y trouvait déjà depuis le 18 avril précédent.

Ces dates fastidieuses pour des étrangers, sont pour nous singulièrement évocatrices : elles marquent les étapes et sont les seuls accidents de l'histoire toujours heureuse de notre Compagnie.

Qu'il me paraît lointain, le jour de mon entrée ! M. Théodore Nau présidait : c'est vous dire que j'ai connu tous nos présidents.

Je fus présenté, comme membre titulaire, par mon bon ami Fortuné Parenteau, mon maître en numismatique. C'était un homme savant et bon, très attaché à notre société, dévoué à notre musée, dont il fut le conservateur pendant 21 ans, et auquel il a légué sa remarquable collection. Les monnaies gauloises avaient sa préférence, il fit à leur propos de doctes études, entre autres, en 1863 sur les monnaies des Namnètes. Mais son érudition ne connaissait pas de bornes, ainsi qu'en atteste notre bulletin où il espaça, depuis son entrée, le 3 septembre 1851, jusqu'à sa mort survenue le 10 septembre 1882, les mémoires les plus curieux et les plus divers.

C'est en 1865, l'*Essai sur les poteries antiques de l'Ouest de la France* ; en 1868, le *Fondeur du Jardin des Plantes de Nantes* ; en 1870, la *Ségora Statio* ; en 1871, *Un canon de bronze au siège d'Orléans en* 1428 ; l'année suivante, l'*Odyssée de la bécasse en Gaule*, c'était le 26 novembre 1872. Séance inoubliable ! Pendant la lecture de sa dissertation, il y eut quelques sourires parmi nos collègues. Même celui qui cinq ans plus tard fut notre président, M. le baron de Wismes, critiqua, avec son esprit coutumier, l'opinion émise au sujet de la bécasse. Quel tour de bonne humeur, de finesse et de douce ironie sur soi-même mon ami Parenteau donna à sa réponse ! Sa science était profonde, mais il savait la parer d'une légèreté, d'une malice et d'une naïveté que je n'ai connues qu'à lui.

J'ai parlé à l'instant de M. le baron de Wismes, ce sont surtout les procès-verbaux de nos séances qu'il faudrait relire pour apprécier la haute valeur du brillant conférencier. Entre leurs lignes flotte peut-être encore un peu du charme sous lequel il nous tint dans la sacristie de l'Oratoire. Quand il commençait de parler, on faisait cercle autour de lui ; de longues heures se passaient sans qu'on son-

geât à la clôture de la séance. Il effeurait tous les sujets avec le même bonheur, car aucun ne lui était étranger.

Je me souviens qu'un jour, parmi les gravures qu'il nous montra, il y avait une eau-forte dont il était l'auteur, représentant le château de l'Ogre. Sur le vieux et joli thème du Petit-Poucet il se mit à parler ; sa fantaisie l'entraîna ; il broda sur son propre récit les plus étincelantes variations et il nous resta l'impression qu'il avait laissé bien loin derrière lui le conte de Perrault.

Une autre fois, sa verve était excitée par un tableau représentant les principaux personnages de la comédie italienne, au milieu desquels on pouvait reconnaître Molière. Quel merveilleux sujet ce devint sur ses lèvres ! Nous crûmes voir surgir sur une scène Pulcinello en personne, jovial et batailleur, sensuel et héroïque, d'une souplesse diabolique, d'un esprit étourdissant. Nous vîmes Arlequin, Colombine, Pierrot, Cassandre, Gros-René, etc., que son imagination évoquait pour nous dans un cadre féérique.

C'était en 1874. De ceux qui étaient présents à cette séance, il n'y a guère que M. Léon Maître et moi qui puissions nous en souvenir.

Pendant les séances, quand d'autres collègues lisaient des mémoires, il s'amusait à crayonner en regardant chacun de nous. Notre curiosité en était excitée, mais il ne voulut jamais nous montrer ces rapides croquis ; comme ils seraient intéressants pour les archives de notre Société ! C'est une prière que j'adresse à MM. Christian et Gaëtan de Wismes, nos chers présidents, et qu'ils seront heureux, je pense, d'exaucer.

Je ne puis à mon grand regret, mes chers Collègues, vous donner par le menu tous les faits, maintenant oubliés, qui firent la joie de nos séances. Mais comment n'adresserai-je pas un souvenir à mon bon ami M. Petit, notre ancien trésorier, l'auteur de cette belle collection des vues du vieux Nantes que vous pouvez admirer dans notre musée. Ce sont là des œuvres définitives. Mais, où se sont envolées les brillantes esquisses que je lui ai vu souvent tracer, sur le quai de la Fosse, à l'abri d'une tente, tandis qu'on pesait des marchandises, il prenait un bout de papier quelconque, une enveloppe ou une bande de circulaire, et son crayon

hâtif fixait l'attitude pittoresque d'un marin accoudé au bastingage ou d'un portefaix, le docker du moderne style, pliant sous sa charge. Une vie intime frémissait dans ces ébauches qu'il aimait à souligner d'une légende humoristique ou d'un mot à l'emporte-pièce.

Enfin je veux adresser un souvenir ému à quelques-uns de nos collègues disparus, MM. Halgan, Hyrvoix, Perthuis, Riardant, Pied, qui mirent si souvent à ma disposition leurs collections de numismatique, afin que je pusse dessiner les types des pièces les plus rares.

Voilà, mes chers Collègues, un triste entretien. Je ne vous ai parlé que de nos morts, que de choses disparues. J'ai choisi pourtant, entre mes souvenirs, les plus gais. C'est que les jours passés, même enjolivés de sourires, à mesure qu'ils s'éloignent, en conservant leur charme, entraînent avec eux plus de mélancolie.

Il me reste à former un dernier souhait : puissions-nous dans quatre ans, nous réunir encore pour fêter le cinquantenaire de l'admission de M. Paul Nau, qui fut notre vice-président.

COMPTE RENDU DU BANQUET

offert le 16 janvier 1912

A M. PAUL SOULLARD

A L'OCCASION DE SON CINQUANTENAIRE ARCHÉOLOGIQUE

Chez les Romains, ces législateurs du monde, le jeûne était une peine infamante.

Marcus Marcellus, voulant punir d'une manière exemplaire les soldats qui s'étaient laissé vaincre à la bataille de Cannes, les mit au pain sec (Suétone, C. 4).

Aujourd'hui, le jeûne n'a plus le caractère infamant durant les quarante jours que l'Église consacre à la pénitence ; il ne l'a pas davantage, en temps normal, pour les estomacs malingres ou délicats, mais hors ces deux exceptions jointes à quelques autres peu nombreuses, il indique, nous affirme Grimod de la Reynière, un caractère « envieux, sot ou méchant ».

Les membres de notre Société, soucieux de ne mériter aucune de ces épithètes malsonnantes et en outre imbus (par profession) de la nécessité de maintenir les vieux usages dans ce qu'ils ont d'agréable et d'inoffensif, ont adopté le parti, vraiment sage, de ne jamais reculer, le cas échéant, devant de cordiales agapes qui rapprochent les intelligences et les cœurs.

Et c'est pourquoi, le 16 janvier 1912, nous nous réunissions à l'Hôtel de Bretagne, après la séance générale, pour fêter les noces d'or archéologiques de notre très

sympathique et très distingué collègue, M. Paul Soullard.

Que dire de ce banquet tout amical, tout intime, sinon qu'il fut une de ces fêtes de famille simples et joyeuses, qu'on revit toujours avec plaisir et dont on aime à se rappeler plus tard les péripéties et les impressions.

Les péripéties se bornèrent à l'intrusion, dans la salle à manger, d'une gigantesque pipe « Jacob » qui n'avait pu trouver asile, vu ses dimensions spéciales, que dans les flancs hospitaliers d'une boîte... à corset, nullement archéologique, due aux recherches persévérantes de certain collègue toujours facétieux.

Quant aux *impressions*, elles sont encore aussi vives que le 16 janvier, chez les amis de M. Paul Soullard, qui garderont intact le souvenir de son aimable entrain, de sa jeunesse, de son inaltérable bonne humeur, de son sourire indulgent, spirituel et bon comme les mets qu'il dégustait avec tant de savoir !

Grâce à de savants préparatifs culinaires, le dîner fut remarquable à tous points de vue, il comprenait :

Consommé à la Deslignac
Suprêmes de Barbue Chauchat
Filet de Bœuf à la Richelieu
Dindonneaux du Mans Piqués Rôtis
Jambon d'Irlande à la Gelée
Salade Panachée
Petits Pois Sultane
Croûte aux Fruits
Dessert

Vins :

Bordeaux blanc et rouge
Vallet, Médoc, Beaujolais, Champagne
Café et Cognac

Tous ces plats furent rapidement engloutis, corps et sauces, en proie à de robustes appétits.

Au moment des toasts M. Leroux, notre cher président, se leva.

Lui qui avait de main de maître décrit, quelques instants plus tôt la superbe carrière du savant numismate, sut trouver des accents pleins de cœur pour lever son verre à la santé de M. Soullard.

Après avoir cité plusieurs lettres d'excuses de collègues qui n'avaient pu, pour différents motifs, prendre part au banquet, et parmi lesquels il faut citer MM. Sibille, le chanoine Durville, l'abbé Brault, le comte de la Gournerie, Couëtoux du Tertre, André Oheix, Daron, comte de Maupassant, Riondel, Jamin, Joubert, Trémant, Delattre, l'abbé Grelier, Poirier, Cochery, Mme Baudry ; M. le Président poursuit en ces termes :

« Et maintenant, mon cher collègue et ami, à ces lettres d'excuses qui sont si flatteuses et si éloquentes dans leur laconisme et leur simplicité, permettez-moi d'ajouter un mot en mon nom et au nom de tous nos sociétaires présents ou absents. C'est le cinquantième anniversaire de votre admission dans la Société Archéologique que nous fêtons en ce moment, c'est entendu. Eh bien ! laissez-moi vous dire qu'on ne s'en douterait pas. On ne s'en douterait pas à voir votre visage épanoui, votre gaieté, votre bon sourire, votre bon appétit, en un mot tout ce qui est l'apanage de la jeunesse. On a dit souvent que l'on a l'âge que l'on porte. Eh bien ! vous, je ne sais pas au juste quel âge vous portez, mais ce que je sais bien c'est que, partout où nous nous trouvons, partout où nous allons, vous figurez à côté des jeunes, et vous les égalez quand vous ne les dépassez pas. Le premier arrivé à nos réunions, et le dernier parti, vous suivez toutes les discussions et, souvent, vous y prenez part. Le premier à nos excursions, vous vous y montrez infatigable et admirablement documenté ; vous nous servez de guide et de cicerone ; vous assistez à ces repas intimes qui coupent ou terminent nos journées de marche, de fatigue même, et vous y entretenez la plus

franche gaieté. Vous aimez la bonne plaisanterie ; vous avez la répartie amusante et facile et, quand le trait amicalement lancé s'adresse à vous, vous l'acceptez d'un cœur léger. Votre belle humeur, votre affabilité, votre franchise vous ouvrent toutes les portes, tous les chemins et aussi tous les cœurs. Tout cela tient à votre caractère généreux et loyal, mais cela tient aussi à votre magnifique santé, à votre forte consitution : *Mens sana in corpore sano*, dit le proverbe. La maladie a voulu vous toucher ; elle n'a fait que vous effleurer, sans vous atteindre ; elle a passé et vous l'avez vu s'éloigner avec un sourire, je ne dirai pas ironique, mais bon enfant. Vous le voyez, mon cher collègue, et permettez-moi d'ajouter mon cher ami, vous êtes privilégié. Nous le sommes aussi : cette belle santé que vous possédez, nous en bénissons le ciel, car elle nous est un gage pour l'avenir ; elle nous donne l'espérance, que dis-je ? l'assurance que vous resterez longtemps parmi nous pour poursuivre votre brillante carrière, pour continuer à faire la joie de notre vieille Société Archéologique que nous aimons tant. »

Après le discours du Président de la Société, ce fut M. Dortel, ancien président qui, dans l'une de ces improvisations charmantes et faciles dont il a le secret, fit ressortir l'extrême verdeur de notre si sympathique archiviste :

« J'ai pour habitude, dit-il, de boire à la jeunesse, « c'est ainsi que j'ai agi lors de notre promenade à « Saint-Florent, lors du banquet de la six-centième et « pour me conformer, une fois de plus, à cette tradition, « je lève mon verre au plus jeune d'entre nous, au plus « gai, au plus alerte, à celui qui, dans nos excursions et « dans nos banquets a toujours montré l'esprit le plus « vif et l'estomac le plus robuste, à M. Soullard toujours « jeune, à l'éternelle jeunesse de Soullard. »

Puis M. le baron de Wismes, ancien président, donna lecture de quelques strophes spirituellement improvisées :

A PAUL SOULLARD

Pour ses Noces d'Or.

N'est-il pas vrai, qu'on me réponde,
Que les bibliothèques sont
Comme un voyage autour du monde
Plein d'agrément et de leçons.?

On a, pour parcourir le globe,
Tant de moyens, et si divers,
Qu'à nos yeux rien ne se dérobe,
Ni sur les eaux, ni dans les airs.

Et les héros de la *Cagnotte*
Que Labiche immortalisa
Sont rococos, car la « bougeotte »
Est pire que l'influenza.

Foin de l'auto, de la bécane :
Hier, ils étaient triomphants ;
Aujourd'hui, c'est l'aéroplane ;
Que verront, demain, nos enfants ?

Oui, sur ce globe misérable
Las de ramper, vil escargot,
Comme le pigeon de la fable,
Tu veux dominer de très haut.

Mais vois comme, après maint orage,
Le pauvre revient tout déçu !
Combien, au retour d'un voyage,
Disent aussi : « Si j'avais su ! »

Relisez donc Xavier de Maistre
Et vous verrez quel charme il a
Le voyage où l'on reste maître,
Sans craindre Charybde ou Scylla,

De parcourir le temps, l'espace,
Grâce à ces bouquins bien rangés
Avec qui vite le temps passe
Sans accidents et sans dangers,

Où de Janvier jusqu'à Décembre
On peut faire, à tout petits pas,
Le voyage autour de sa chambre
Sans changer l'heure des repas,

Où l'on réalise en pratique,
En conservant tout son *quibus*
Le vrai voyage économique
Promis par tant de prospectus,

Où gardant sa verdeur première,
Indice de bonne santé,
On a la fraîcheur printanière
Que possède la rose-thé.

De telle sorte que l'on *treuve*
(Ainsi que disaient nos aïeux)
— Et Paul Soullard en est la preuve,
— Qu'on peut, spectacle merveilleux,

Comme une glace de chez.... chose,
(Pas de réclame ici surtout)
Etre en même temps vert.... et rose ;
Qu'il le demeure jusqu'au bout !

Que Dieu lui conserve la vie
Qu'il le garde aimable et charmant
Et dans dix ans je vous convie
A ses noces de diamant.

M. le marquis de l'Estourbeillon, ancien vice-président de la Société Archéologique de Nantes et président de l'Union Régionaliste Bretonne avait tenu à témoigner son amitié à M. Soullard en venant tout exprès à Nantes pour la circonstance ; à la demande générale il prit la

parole et lui rappela qu'il avait été l'un des premiers adhérents à l'Union Régionaliste Bretonne et qu'il espérait bien le voir au prochain Congrès de Saint-Brieuc.

Enfin M. le baron Gaëtan de Wismes, vice-président de la Société Archéologique, eut un véritable succès en lisant une humoristique pièce de vers dédiée à M. Paul Soullard.

On se rendit ensuite au fumoir où il nous fut possible de noter les noms des membres de la Société qui avaient tenu à entourer de leur sympathie notre éminent bibliothécaire-archiviste, c'étaient :

MM. Leroux, marquis de l'Estourbeillon, Maître, Chaillou, baron de Wismes, Dortel, baron G. de Wismes, de Brévedent, Gourdon, Vigneron-Jousselandière, Pineau-Chaillou, Joseph Nau, Renard, Dr Plantard, Jamont, capitaine Jochaud du Plessix, Marcel Soullard, Gilbert de la Brosse, vicomte René de Cornulier-Lucinière.

La soirée se termina d'une façon charmante et lorsque, vers onze heures, on se retira, chacun ressentit cette tristesse inséparable des bons moments qui finissent, mitigée toutefois par la certitude qu'après les noces d'or de notre aimable et très vénéré collègue, nous fêterons aussi un jour ses noces de diamant.

Vte R. DE CORNULIER-LUCINIÈRE,

Secrétaire du Comité de la Société Archéologique.

EXCURSION
de la Société Archéologique dans le Morbihan

Carnac, Locmariaquer et la presqu'île de Rhuys

les 28 et 29 Juin 1911

Sur l'initiative et l'invitation de la Société Polymathique du Morbihan, la Société Archéologique organisait, les 28 et 29 juin 1911, une excursion de deux jours.

Malgré la date tardive, malgré la solennité de la Saint-Pierre, qui éloignait nos sociétaires ecclésiastiques, nous nous trouvâmes douze excursionnistes (1) à prendre le train de 6 heures à la gare d'Orléans. M. de Sécillon nous rejoignit à Auray et nous gagnâmes Plouharnel-Carnac, où, sur le quai de la gare, nous attendait Zacharie Le Rouzic, vêtu du costume national. Le petit train qui relie Plouharnel à Carnac veut bien s'arrêter sur route pour nous permettre de visiter rapidement les dolmens de Rondossec, où Gaillard découvrit les deux colliers d'or exposés aujourd'hui au musée de Kernuz. A la descente du train, nous avons le plaisir de serrer la main à M. de la Touche, venu au devant de nous ; en sa compagnie nous visitons l'église paroissiale, dont la chaire du XVIIIe siècle, en fer forgé, est justement célèbre. Un déjeuner copieux nous attendait à l'Hôtel des Voyageurs, puis on alla visiter le musée *Miln*, dont Z. Le Rouzic nous fit les honneurs avec sa bonne grâce habituelle et sa grande compétence. Dans une vitrine nous admirons les dernières découvertes faites au Mane-Lud : bandelettes d'or et perles de callaïs. Un coup d'œil en

(1) MM. le baron G. de Wismes, Dortel, Guillet de la Brosse, de France, Capitaine du Plessix, Poirier, Paul Soullard, Ollive, Vincent Joüon père et fils, Vigneron-Jousselandière, Chauvet, de Sécillon.

passant au singulier bénitier de granit qui orne l'entrée du cimetière et nous montons au Mont Saint-Michel, où, depuis 1901, des fouilles ont été opérées sous la direction de la Commission des Monuments mégalithiques. Vingt coffres ont été mis à jour autour du dolmen central, fouillé en 1864. Malheureusement, depuis 6 années, le monde savant attend de M. d'Ault du Mesnil le rapport qu'il s'est réservé de faire sur ces fouilles, si intéressantes et si méthodiquement conduites.

A 2 h. 1/2, nous partons pour Locmariaker. Les voitures s'arrêtent au Mane-Lud. Fouillée au mois de décembre 1854, par René Galles et le docteur Mauricel, cette butte artificielle de 80 mètres de longueur et de 5m50 d'élévation, formée de vases desséchées, contenait un dolmen ou plutôt une crypte centrale et au nord un vaste dolmen visible encore et dont la table de recouvrement est de proportions gigantesques. C'est sous la dalle même de la chambre dolménique, dans une cavité signalée par René Galles et imparfaitement fouillée, que, au mois de novembre 1910, Zacharie Le Rouzic opéra de nouvelles recherches. Malgré les difficultés que présentait le travail (l'espace pour se glisser sous cette dalle étant de 30 centimètres à peine de hauteur), le hardi fouilleur retira des bandelettes d'or d'un travail très remarquable et de superbes perles de callaïs.

A quelques pas, au milieu des blés, Le Rouzic nous arrêta devant le grand tumulus à dolmen « Er Grach », négligé jusqu'ici et qui n'est signalé dans aucun guide, le voisinage du grand menhir et de la fameuse Table des Marchands ayant jusqu'ici absorbé l'attention des touristes. Ce tumulus de 168 mètres de longueur, de 30 mètres de largeur et de 3 mètres de hauteur, est formé de vases recouvertes d'une légère couche de pierres et de terre. A son extrémité une chambre dolménique, de 4 mètres de longueur, visitée à maintes reprises, fut fouillée méthodiquement, il y a deux ans,

par Le Rouzic, qui en retira un pendeloque en callaïs, véritable bijou celtique.

Les excursionnistes s'arrêtent longuement devant la Table des Marchands, dont les sculptures ont soulevé tant de discussions. Le Rouzic montre le signe solaire insoupçonné jusqu'ici et chacun est obligé de reconnaître qu'au milieu des crosses il y a une cupule entourée de rayons concentriques. Soleil ou non, il existe là un signe que personne n'avait jusqu'ici relevé.

Un coup d'œil au grand menhir et nous arrivons au Mané-Retual, avec ses tables sculptées ; au Mané-er-Roach, dans la crypte duquel nous descendons pour admirer la fameuse dalle aux signes mystérieux tant de fois reproduits et qui gardent jalousement leur secret. Une visite rapide, trop rapide, à la vieille église romane, dont les piliers sont ornés de sculptures bizarres, et nous nous embarquons pour Auray et Vannes, où nous arrivons à 10 heures.

A 7 heures, nous nous trouvons réunis à la gare du chemin de fer du Morbihan, où nous étions reçus par le président de la Société Polymathique, M. Aveneau de la Grancière, entouré de nombreux excursionnistes parmi lesquels se trouvent un grand nombre de dames et de jeunes filles. Les présentations faites, le train s'ébranle et s'arrête à la halte, distante de deux kilomètres du château de Suscinio. Gaiement on se met en route, longeant le mur ruiné qui servait de clôture au parc seigneurial, et bientôt la silhouette majestueuse du château apparaît. Sur le seuil de la porte, devant le pont-levis, M. et Mme Dumoulin de Paillard souhaitent la bienvenue et offrent un apéritif d'honneur aux archéologues Nantais et Vannetais ; puis, sous la conduite de M. le capitaine du Plessix, nous visitons ce qui reste du vieux logis ducal, hélas ! bien mutilé. Cette magnifique résidence des Ducs, berceau du grand Richemond, servit longtemps de carrière, et si les murs extérieurs furent respectés, c'est qu'ils servaient de clôture au chantier

où, pendant tant d'années, des actes de vandalisme révoltants se commettaient.

M. le capitaine du Plessix qui connaît l'histoire civile et militaire du château, donne des détails sur chaque époque de construction et montre ce que devait être la vie de nos Ducs au temps de la splendeur de Suscinio.

Il est 11 heures ; une longue route ensoleillée, trop ensoleillée, nous sépare de Sarzeau, où doit avoir lieu le déjeuner. On se hâte vers la salle du banquet, admirablement servi et dont le menu mériterait de passer à la postérité. Il y eut surtout une mayonnaise de homards qui fut tout particulièrement goûtée de quelques-uns de nos collègues. Inutile de dire que le tout était arrosé de l'excellent vin blanc de Sarzeau et qu'au café l'exquise eau-de-vie de Rhuys fut versée dans les verres.

A ce moment, M. le Président Aveneau de la Grancière, se lève et s'exprime en ces termes :

MESDAMES,
MESSIEURS,
MES CHERS COLLÈGUES,

Je crois que vous seriez incrédules, et vous auriez bien raison, si je ne vous avouais pas tout le contentement que j'éprouve d'être appelé à l'honneur de présider cette charmante fête de famille.

Cet honneur me donne, en effet, le privilège de remplir un très agréable devoir de courtoisie, en saluant et en remerciant, au nom de la Société polymathique, toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à son invitation et se joindre à elle dans cette excursion à travers la presqu'île de Rhuys.

Mais je n'ai garde d'oublier la vieille tradition du chevalier français qui ne manquait jamais de commencer par saluer les dames. C'est donc de tout cœur, et très respectueusement, que je vous salue, Mesdames, vous qui avez bien voulu nous joindre à vous, et encourager par votre gracieuse présence nos études et nos recherches.

Vous le savez, Mesdames, nous ne pouvons rien faire de

bon, de bien, de noble sans vous ; et si vous savez merveilleusement nous soutenir dans nos luttes, dans nos épreuves, quelles qu'elles soient, vous seules pouvez aussi donner à une réunion comme celle-ci toute sa cordialité, tout son charme, tout son caractère.

C'est à vous que je m'adresse maintenant, Messieurs et chers Confrères de la Société archéologique de Nantes, et c'est avec empressement que je vous prie de recevoir nos souhaits d'une bien cordiale bienvenue, en même temps que l'assurance de nos sentiments très sympathiques.

Nous vous savons d'autant plus gré de votre visite que nos champs d'action se touchent et se pénètrent quelquefois ; et c'est pourquoi nous saluons avec joie cette occasion de joindre des mains que rapproche souvent une tâche commune, et de les joindre affectueusement, au grand jour; dans une étreinte publique et fraternelle.

Vos travaux et les nôtres ont, au surplus, un point commun : nous demandons, les uns et les autres, en outre de nos recherches dans les vieux papiers poudreux, à la terre de nous livrer les secrets que le passé a enfermés dans ses entrailles et qu'elle a jusqu'ici tenu cachés. Et c'est là, pour nous, Français et Bretons, une œuvre profondément attachante, car, par ces recherches, l'Armorique, notre Bretagne « nous rend, comme l'a dit un historien, plus que des œuvres « d'art, plus que des monuments, symboles de la pensée ; « elle nous rend sa pensée elle-même ; son âme impéris- « sable nous parle à travers les siècles ; et nous n'en som- « mes plus exclusivement réduits, pour connaître le génie « et les croyances de nos aïeux, au témoignage des races « étrangères. »

Mais, Mesdames et Messieurs, une excursion comme celle d'aujourd'hui ne s'organise pas sans faire un appel spécial, pour les besognes ingrates, à la bonne volonté, au zèle et à l'abnégation de quelques confrères. Quand il s'agit de se dévouer pour le bien commun, il y en a parmi nous qui sont incorrigibles : ce sont toujours les mêmes. Ai-je besoin de vous les dénoncer ? Leurs noms sont déjà sur vos lèvres.

Si nous sommes arrivés au résultat que vous constatez,

c'est donc grâce à l'heureuse influence de M. Nœtinger, notre distingué et aimable vice-président, dont la parole chaude et vibrante entraîne tous les suffrages, fait disparaître toutes les hésitations, aplanit toutes les difficultés ; grâce au talent d'organisation de MM. Kerrand, notre zélé secrétaire général, et Riboulot, directeur de l'Exploitation des Chemins de Fer du Morbihan (1) ; grâce enfin au concours empressé de M. de Torquat de la Coulerie, notre sympathique trésorier, et de notre très obligeant collègue, M. Cohéléach, qui a si bien su tout préparer pour nous recevoir à Sarzeau.

MESDAMES, MESSIEURS,

Cette année, nous avons choisi la presqu'île de Rhuys comme but de notre excursion.

« Voulez-vous un lieu de délices et de repos ? Allez habiter la presqu'île de Rhuys », disait Louis XIV à ses courtisans.

Le grand roi n'exagérait pas. C'est un petit coin de terre riche en souvenirs. Ses saints et ses grands hommes, sa situation entre l'Océan et le golfe du Morbihan, son climat enchanteur, sa flore qui rappelle celle du Midi, tout promet au touriste une ample moisson de jouissances.

Heureux qui sur ces bords peut longtemps s'arrêter !
Heureux qui les revoit s'il a dû les quitter.

Ce matin nous avons pu visiter à loisir, grâce à l'autorisation de son propriétaire, M. Charles Dumoulin de Paillart, auquel j'adresse tous nos remerciements, le château ducal de Suscinio.

Près de sept cents ans se sont écoulés depuis la fondation de Suscinio. Ces murs, berceau de notre grand Richemont, aujourd'hui abandonnés, mais cependant encore si imposants, ont vu se succéder les ducs, les duchesses, les grands capitaines et les régimes. Témoins des querelles privées comme aussi des discordes civiles, ils ont connu les réjouissances et les séditions, les vivats et les clameurs, les meur-

(1) L'aimable auteur du programme si détaillé de l'excursion.

tres, hélas ! et les apothéoses ; ils ont gémi sous le vent de nos défaites bretonnes, frémi d'allégresse au bruit de nos victoires. La mer en courroux a gonflé le vaste étang qui les entoure, et en a souvent sapé la base ; les flammes en ont peut-être plus d'une fois léché les pierres ; à travers tant de siècles, de grandeurs et de vicissitudes, ils sont demeurés debout, comme la Bretagne, dont ils renferment une partie de l'histoire.

Ils furent l'asile de nos traditions. Ne les ayant pas vu naître (car elles sont presque aussi vieilles que l'hamanité), ils favorisèrent du moins leur développement, abritèrent leur grandeur ; avec orgueil ils ont contemplé le fier défilé du cortège de nos gloires bretonnes. Saluons ces vieux murs, saluons-les, avec des cœurs de Bretons, respectueusement.

Nous sommes, dans le moment, à Sarzeau, charmante petite ville, mollement assise sur les bords du golfe, patrie de Le Sage, l'immortel auteur de *Gil Blas*.

Dans quelques instants, nous irons visiter Saint-Gildas, ou plutôt ce qui reste de l'antique abbaye, c'est-à-dire l'église huit fois séculaire dont les voûtes abritent les tombeaux de six saints bretons, de cinq membres de la famille ducale, et ceux de nombreux et illustres personnages. Pieusement, nous revivrons pendant cette heure tout le passé de cette illustre abbaye, fondée par le grand saint Gildas, l'apôtre de la Grande-Bretagne et de l'Armorique ; abbaye qui rappelle aussi l'infortuné Abailard, né au pays de Nantes, en 1079, et qui, malgré ses égarements et ses erreurs, sur lesquels on insiste à plaisir, fut non seulement un génie d'élite qui fait honneur à son pays d'origine, mais un religieux pénitent et austère.

Sur la terre de Rhuys, toutes les civilisations se sont succédé à l'envi, et elles y ont fleuri tour à tour, depuis les temps préhistoriques, merveilleusement représentés par Tumiac, le Petit-Mont, les monuments du Net que nous allons voir, pour ne citer que ceux-là ; civilisation prestigieuse encore tout embrumée, que nous essayons de reconstituer, à laquelle a succédé l'époque romaine dont on retrouve les vestiges à chaque pas ; elle-même remplacée, au moyen âge, par des restes de monuments qui témoignent surtout la vitalité monacale. Toutes les époques enfin

— fabuleuse, romaine, médiévale, moderne — ont laissé des restes et sont encore, d'ailleurs, magnifiquement représentées sur cette terre enchanteresse.

Coin de terre glorieux, terre des saints, terre des ducs, terre des Bretons au cœur droit, la presqu'île de Rhuys, Mesdames et Messieurs, est notre Provence à nous Bretons. Jadis couverte de forêts peuplées de bêtes fauves, superbe sous ton noble manteau de verdure ; aujourd'hui les vignes s'échelonnent sur tes riants coteaux, et les moissons ondulent, à la brise tiède du large, dans tes vastes champs. Les fleurs qui, comme l'a si bien dit le grand Rodin, ont donné aux artistes du moyen âge la Cathédrale, — architecture et décorations, — les fleurs, dis-je, t'embaument tout entière. Terre bénie des saints, terre privilégiée, joyau de la Bretagne, je te salue !

Mais il faudra, après avoir vu tout ce qu'elle garde d'un passé glorieux, la quitter, cette terre privilégiée, et nous le ferions encore plus à regret si nous ne devions pas retourner à Vannes par la petite mer si bien chantée par un enfant de Rhuys, *doux poète*, vraiment Breton, M le chanoine Max. Nicol, ancien président de notre Société. Ecoutez-le plutôt :

C'est la *Petite Mer*, c'est notre Morbihan,
Moins beau, plus gracieux que l'immense Océan.
Rien qu'à le contempler, la gaieté se réveille.
Regardez : on dirait une verte corbeille
Où Dieu, comme des fleurs, a semé les îlots.
Leur rivage inégal, festonné par les flots,
Avec ses abris sûrs, ses rocs, ses promontoires,
Le sable étincelant au pied des roches noires,
Et les blanches maisons au milieu des blés verts
Découpent sur les eaux mille dessins divers.

Mais je termine, Mesdames, Messieurs, et je m'en veux de vous avoir retenus aussi longtemps.

Je lève mon verre à la gloire de tous les grands hommes dont Rhuys a été le berceau. Je le lève aussi en votre honneur, Mesdames, vous qui, en augmentant le charme de nos réunions, en assurez le succès et contribuez ainsi à la diffusion de la science et de l'art. Je le lève en l'honneur des deux éminents présidents d'honneur de notre Société, M. le chanoine Le Mené et M. le docteur de Closmadeuc, dont nous

regrettons l'absence et que nous aurions tant aimé à acclamer aujourd'hui ; en l'honneur de nos aimables confrères nantais, qui sont venus nous apporter cette gerbe magnifique de sympathies chaleureuses, cordiales et fécondes ; en l'honneur de tous nos collègues absents, de tous ceux qui ont contribué au succès de cette excursion.

Je le lève à la prospérité croissante de nos Sociétés de Nantes et de Vannes, au succès de nos confrères qui travaillent.

Je bois, Mesdames, Messieurs, à la Science, à l'Archéologie, à l'Histoire, à l'Art, qui nous unissent et qui nous réunissent aujourd'hui, instruments précieux de concorde et d'union, qui rapprochent les hommes et les peuples. Je bois aux Lettres, et je dis avec Prévost-Paradol :

Salut, lettres chéries, douces et puissantes consolatrices,... clémentes à qui vous revient, fidèles à qui vous aime.

Je bois au beau pays de Nantes, à notre Morbihan, à notre Bretagne, à Rhuys,

...fière d'avoir abrité dans son sein
Le berceau d'un grand homme et le tombeau d'un saint.

M. DE WISMES prend à son tour la parole et prononce le délicat et charmant toast suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a de mauvais Nantais, qui récusent leur origine bretonne. Nous ne sommes pas de ceux-là ; nous sommes très fiers d'être Bretons, nous aimons notre province, et nous prouvons notre amour en la visitant souvent ; c'est pour cela que nous sommes venus faire cette excursion avec nos savants et aimables collègues de la Société polymathique du Morbihan. En 1910, nous vînmes deux ; en 1911, nous sommes une quinzaine, et encore je dois excuser plusieurs de mes collègues, désolés de n'avoir pu nous accompagner, entre autres notre président, M. Alcide Leroux, si versé dans la science mégalithique, retenu par son état de santé, et M. le chanoine Durville, vice-président de la Société ar-

chéologique de Nantes, qui vient de diriger magistralement les fouilles de l'ancien évêché : l'ordination de la Saint-Pierre est la cause de son abstention.

Hier, nous avons passé une journée délicieuse, visitant, sous la conduite avertie de M. Dortel, notre ancien président, et du laborieux conservateur du musée Miln, Carnac et Locmariaquer.

M. le Président de la Société polymathique nous adressait tout à l'heure des compliments dont je lui suis très reconnaissant ; et, dans son toast remarquable, il déclarait que cette côte morbihannaise rappelle celle de la Provence ; je partage son enthousiasme ; hier, par ce ciel pur, la mer d'un bleu intense, les villages perdus à l'horizon, les rivières, les mégalithes ensoleillés donnaient une rare impression de beauté.

Aujourd'hui, la journée est encore plus charmante ; car, à la séduction des monuments visités, se joint l'agrément de la compagnie savante de nos aimables collègues de la Société polymathique.

Je veux adresser mes remerciements bien particuliers à M. Dumoulin de Paillart, l'affable châtelain de Suscinio, qui, en digne descendant de M. de Francheville, gouverneur de ce château, nous a réservé le plus charmant accueil.

Je souhaite donc que, de plus en plus, s'exécutent ces excursions en commun dans cette Bretagne admirable, que ses enfants ne sauraient trop aimer et qui fut si bien chantée par Brizeux, son poète national :

O Breiz-Izel ! ô kaera brô !
Koad en hé c'hreiz, môr en hé zro !
Ni zo bepred
Bretoned
Bretoned, tud kaled !

O Bretagne ! ô très beau pays !
Bois au milieu, mer à l'entour !
Nous sommes toujours
Les Bretons
Les Bretons, race forte.

A 1 h. 1/2, nous prenions le train à la gare de Sarzeau pour nous rendre à l'abbaye de Saint-Gildas.

L'église abbatiale se compose d'une nef moderne,

d'un chœur et d'un transept nord fort anciens, appartenant à la construction primitive élevée en 1008 par Geoffroy Ier de Bretagne, qui releva l'abbaye ruinée par les Normands. Le chœur contient de nombreux tombeaux dont les couvercles en dos d'âne sont ornés de croix pattées, tels ceux de saint Gildas, et surtout de saint Félix, de Broc, de saint Goustan. Ce dernier fut ouvert le 26 août 1896 ; le corps du saint y fut trouvé intact et on transporta à la sacristie, dans un reliquaire, la partie du pied droit sur laquelle on pouvait constater les traces de l'ankylose dont le saint avait été atteint dans sa jeunesse.

Quatre enfants du duc de Bretagne Jean Ier, morts à Suscinio, ont été enterrés côte à côte dans le chœur de l'église. Leurs dalles funèbres portent les noms de Thibaut Ier, Thibaut II, Almanzore de Bretagne et Nicole de Bretagne.

Dans la sacristie, M. le Recteur nous ouvre le Trésor et met sous les yeux et dans les mains des visiteurs la fameuse châsse aux armes de Bretagne (6 hermines, 3, 2, 1), qui renferme les os de saint Félix, le buste de saint Gildas en argent, garni d'une couronne de cheveux en vermeil et d'un oculus en cristal pour voir à l'intérieur une partie du crâne. La base de ce reliquaire porte un écusson chargé des besants de Malestroit.

Tous ces objets ont échappé miraculeusement à la tourmente révolutionnaire par suite de circonstances singulières : lors de la vente des biens de l'abbaye, en 1791, les officiers municipaux ayant à leur tête Le Hécho, maire de Saint-Gildas, se firent remettre tous les reliquaires conservés à l'abbaye et les transportèrent à leur église paroissiale de Saint-Goustan. C'était une faveur insigne qui leur fut accordée en raison de la situation de Le Hécho.

Il est 2 h. 1/2 ; on reprend à la hâte le train, dont le sifflet d'appel a bien de la peine à grouper tous les visi-

teurs, disséminés dans les jardins, à la recherche de la fameuse porte par laquelle Abélard s'enfuit.

Une halte à Tumiac, pour admirer le panorama et pour demander à l'aimable Président que les fouilles depuis si longtemps attendues soient faites dans cette butte, qui a déjà livré, en 1861, de si beaux trésors.

On s'arrête à la gare du Neet, où Le Rouzic rejoint les excursionnistes et les conduit visiter le curieux dolmen à galerie de Clos-er-By, qu'il se propose de fouiller et dont la disposition diffère des autres dolmens de la région.

Nous arrivons à Port-Navalo ; les plus intrépides vont visiter le Petit Mont. La route est longue, accidentée, il faut sauter les talus, franchir dans une « plate » un petit bras de mer. Mais qu'importe ? MM. Aveneau de la Grancière et Le Rouzic donnent le bon exemple et, sous leur conduite, nous franchissons en une demi-heure la distance qui sépare la station du chemin de fer du point extrême de la presqu'île.

Là, sur place, plans en mains, Le Rouzic explique les travaux qui ont été effectués par lui sous la direction de MM. d'Ault du Mesnil et Keller. Il montre l'emplacement qu'occupait chaque pierre avant leur redressement, et comment on s'est efforcé, sans truquage et en relevant simplement les montants abattus, de donner à ce monument unique son aspect primitif.

Le grand disque inscrit sur le montant de gauche et jusqu'ici insoupçonné, ainsi que les deux pieds humains si souvent reproduits, sont examinés et étudiés par ceux d'entre nous qui avaient eu le courage et l'énergie de pousser jusqu'au galgal.

Il est 6 heures ; le soleil descend rapidement à l'horizon, le bateau siffle et nous rappelle. En hâte nous regagnons Port-Navalo et le bateau qui doit nous ramener à Vannes. Un adieu trop rapide à Le Rouzic et en route. Nous passons devant Gavrinis, l'Ile Longue avec son dolmen à dôme, devant Er-Lanich et son double crom-

lech enfoui sous les eaux ; voici l'Ile aux Moines, Arradon, où nous stoppons pour laisser descendre l'aimable président, M. Grand, qui nous quitte, ainsi que Mme Grand, pour regagner leur villa, assise sur le riant coteau tout couvert de débris de villas romaines. En quelques minutes nous sommes à Vannes, où nous nous séparons de nos aimables collègues de la Société Polymathique, que nous remercions au nom de notre Société pour leur si cordial accueil et pour les merveilles qu'ils nous ont si aimablement permis de visiter en leur compagnie.

A 8 heures, nous reprenons le rapide de Nantes où nous débarquons à minuit 1/2, un peu fatigués il est vrai, mais heureux et tout fiers d'avoir représenté notre Société et d'avoir, par notre présence, resserré les liens qui nous unissaient à la vieille Société morbihannaise.

A. Dortel.

VOYAGE

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

à Saintes et à La Rochelle

les 11 et 12 juin 1912

Première journée : SAINTES

Mardi matin 11 juin 1912, douze excursionnistes (1) se trouvaient réunis à la gare de l'Etat et prenaient le train de 9 heures pour Saintes. Après un déjeuner fort gai servi dans le wagon-restaurant et arrosé d'excellents vins d'Anjou et de Bordeaux, dus à la munificence de nos collègues Soullard et de Lastours, nous débarquons à 2 h. 10 à Santes.

Depuis une demi-heure le ciel s'était chargé de gros nuages, et c'est sous une pluie diluvienne que nous faisons notre entrée dans la capitale des Santons.

Cette malencontreuse pluie devait nous faire cortège pendant toute notre visite, elle trempa et détrempa vêtements, souliers et parapluies, mais ne diminua point notre gaieté et notre entrain.

Après une halte à l'Hôtel des Messageries, nous nous dirigeons vers Saint-Eutrope, dont le clocher élégant

(1) MM. le baron Gaëtan de Wismes, chanoine Durville, Dortel, Soullard, Renard, baron de Lastours, commandant Lagrée, capitaine du Plessix, Vigneron-Jousselandière, Antoine Vincent, J.-B. Ollive.

domine le coteau où les Romains avaient établi leur capitale (1). Saint-Eutrope se compose de deux parties : l'église et la crypte contemporaines et élevées très vraisemblablement sur l'emplacement de l'église primitive, fondée par saint Pallais au VIe siècle.

La crypte, une des plus complètes que nous possédions non seulement en France, mais en Europe, date du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe siècle, autant qu'on peut en juger par la forme de ses voûtes et par celle des énormes boudins qui les soutiennent aux travées. Elle mesure 42 mètres de longueur et devait se prolonger sous la nef de l'église supérieure. Derrière le chœur, on aperçoit le tombeau de saint Eutrope, caché lors des invasions barbares et découvert en 1843. La forme des lettres romaines de l'inscription ne laisse aucun doute sur l'authenticité du sarcophage, c'est bien là celui dont saint Pallais avait fait la translation au VIe siècle.

L'église supérieure, dont on a supprimé en 1803 la nef pour niveler la place et dont il ne reste plus que le transept et le chœur, possède une façade (1831) dont l'ornementation, suivant MM. Ch. Demoulin et Audiat, ni complètement égyptienne, ni ogivale, ni moderne, peut être considérée comme le bilan de l'ignorance et de l'impuissance en matière religieuse. L'intérieur présente un curieux spécimen d'architecture romane : les chapiteaux surtout, malgré leur empâtement, sont admirablement fouillés.

Une rue d'une centaine de mètres nous conduit à l'amphithéâtre romain, démoli en partie, mais conservant encore un air de grandeur. D'une forme elliptique, l'arène a 66 mètres dans son grand axe sur 39 mètres. Le diamètre extérieur du grand axe est de 130 mètres et celui du petit axe de 103 mètres. Construit au Ier ou au IIe siècle, en petit appareil sans chaînes de briques,

(1) Ne pas lire *Capitole*, qui n'a jamais existé que dans l'imagination trop chauvine de quelques archéologues Saintons.

et en appareil cyclopéen, l'amphithéâtre pouvait contenir 21.000 spectateurs. Neuf des 74 arcades sont encore debout et intactes à l'Est. Au Midi, sous les gradins, existe une fontaine dont la légende est fort gracieuse : Eustelle, fille du gouverneur de Saintes et convertie au christianisme par saint Eutrope, était recherchée en mariage, mais elle avait résolu de se consacrer à Dieu, et un jour qu'on la pressait plus fort, elle frappa du pied la terre : la source jaillit. Depuis ce temps, au 21 mai, fête de sainte Eustelle, les jeunes filles qui veulent un époux viennent le matin prier à cette fontaine et y jettent deux épingles. Si ces épingles tombent au fond en croix, le mariage aura lieu dans l'année. Les jeunes filles à marier doivent être nombreuses à Saintes, si on en juge par le nombre des épingles que nous avons aperçues au fond de la fontaine, mais hélas ! combien peu étaient en croix !

La question s'est posée de savoir si des naumachies ont eu lieu à Saintes ; une sorte d'aqueduc découvert sous la grande arcade de l'Est semblait le faire croire, mais les dimensions restreintes de cet aqueduc et l'impossibilité d'obtenir instantanément une quantité d'eau suffisante pour faire naviguer les bateaux ont depuis longtemps déjà fait écarter cette hypothèse.

Près des arènes se trouve la maison du Coteau, qu'habita pendant bien des années M. Audiat, l'historien saintongeais ; c'est là qu'il écrivit ses innombrables et savants travaux archéologiques.

Cette maison du coteau — véritable nid d'archéologue — se compose d'une partie contemporaine des arènes, recouvrant de vastes souterrains dont l'étendue a donné lieu à bien des controverses. Les fouilles minutieuses opérées en 1881 par M. Letelié, les plans relevés par le R. P. de la Croix ont permis de conclure avec beaucoup de vraisemblance que ces couloirs étaient l'*ergastulum* des arènes. C'est l'opinion à laquelle se sont ralliés tous ceux qui ont étudié cette question.

Grâce à l'obligeance de Mlle Audiat, les excursionnistes visitent en détail cette partie très curieuse de l'habitation du coteau ; un dépôt d'huîtres non dégustées, semblable à celui découvert à Rezé dans le jardin de M. Colon, attire tout particulièrement notre attention.

Après une visite trop rapide à la cathédrale Saint-Pierre, dont le portail monumental est des plus remarquable, nous nous réfugions dans le Musée lapidaire, un des plus beaux et des plus riches dépôts qui existent en France. Là ont été réunies, par les soins de Louis Audiat, les magnifiques sculptures trouvées au cours des fouilles opérées dans le sous-sol de la vieille cité. Une nouvelle salle a été aménagée pour recevoir les trouvailles réunies par Monseigneur Laferrière de 1887 à 1889, lors de la construction de l'hôpital. Des frises entières de monuments grandioses, des inscriptions lapidaires témoignent de l'importance de la cité des Santons et l'éternel problème se pose : comment nos gallo-romains ont-ils pu détruire leurs monuments pour en jeter les débris pêle-mêle dans les substructions de leurs murs de défense? Nécessité de se protéger, répondent les uns ; désir d'éviter à leurs morts la profanation des barbares, disent les autres ; tout cela est possible, mais il n'en est pas moins singulier qu'au IIIe ou au IVe siècle dans la Gaule tout entière, comme si on eût obéi à un mot d'ordre général, on ait dans chaque grande cité abattu tous les grands édifices qui en faisaient l'orgueil et la beauté, pour en jeter les débris mutilés dans les fondations de murs qu'on élevait ensuite avec un soin et une méthode qui ne témoignent ni affolement, ni hâte. Dans les soubassements des murs de l'hôpital, on a retrouvé le sabot en bronze d'un cheval appartenant à une statue équestre monumentale détruite avec le piédestal qui la supportait, ainsi qu'en témoigne le tenon tout enduit de mortier adhérant encore au sabot.

Un coup d'œil jeté à une superbe baie de style flamboyant, dernier reste de la chapelle des Jacobins et tou-

jours sous la pluie, nous nous acheminons vers les thermes de Saint-Saloine, qui commencent à être dégagés. Ils devaient faire partie d'une riche villa romaine construite sur les coteaux lors de la splendeur de la cité Saintone. La grande piscine est fort bien conservée et a des dimensions considérables.

L'heure s'avance, le programme comporte encore la visite à la très intéressante abbaye des Dames, aujourd'hui transformée en caserne. Sur la route, nous nous arrêtons devant l'arc gallo-romain improprement appelé arc de triomphe. Dédié à l'empereur Tibère, édifié l'an 21 après J.-C., il s'élevait jadis sur l'ancien Pont qui traversait la Charente. Il fut transporté sur la promenade Bassompierre par les soins de Prosper Mérimée, alors inspecteur des monuments historiques, et sauvé ainsi d'une destruction certaine. Le monument se compose de deux arcades construites en appareil cyclopéen et surmontées d'une frise avec inscription.

L'abbaye aux Dames, fondée le 2 novembre 1047, par le comte d'Anjou Geoffroy Martel, fut utilisée jusqu'à la Révolution. Nous n'avons pu admirer que le portail et le clocher, deux merveilles qui nous ont fait un peu oublier la pluie inclémente qui à ce moment faisait rage. Le portail, suivant M. Audiat, est d'une magnificence sans égal. Il y a en effet une profusion inouïe d'arabesques, de feuillages, de personnages, telle que l'artiste semble avoir pris à tâche de cacher la pierre sous le dessin. Ce portail, suivant M. de Lasteyrie (*L'Architecture religieuse en France à l'époque romane*), est l'œuvre d'une école de sculpteurs qui se développa au XIIe siècle dans l'Ouest de la France et qui jeta son plus vif éclat en Poitou, en Angoumois et en Saintonge, tout en s'étendant des bords de la Loire jusqu'au voisinage des Pyrénées. C'est à ces sculpteurs que nous devons la façade d'Azay-le-Rideau, les bas-reliefs de l'abside de Selles-sur-Cher, le portail de Saint-Ours de Loches, les curieuses figurines couvertes de leur couleur primitive que nous admi-

rions l'année dernière au cloître Saint-Aubin d'Angers, le portail de Sainte-Croix de Bordeaux. A Saintes, le sculpteur s'est arrangé pour mettre une figure par claveau, et comme le portail comporte cinquante-trois claveaux, l'artiste, qui avait à représenter les vieillards de l'Apocalypse, a ajouté vingt-neuf vieillards aux vingt-quatre que mentionne le texte sacré. M. de Lasteyrie fait remarquer aussi que dans une autre voussure, représentant le massacre des Innocents, l'artiste, afin de remplir par une figure de même taille chaque claveau, a fait les enfants massacrés aussi grands que leurs mères et leurs bourreaux. Le moulage des trois bases de ce portail figure au Musée du Trocadéro. Quant au clocher, que Viollet le Duc considérait comme un des plus parfaits spécimens de l'architecture du XIIe siècle, il se compose d'un étage carré percé sur chaque côté de trois arcades soutenues par des piles formées de colonnes engagées. Une voûte hémisphérique porte, comme à Saint-Front de Périgueux, un étage circulaire.

Il est six heures et demie, une visite au dépositaire des cartes postales, l'aimable M. Prévost, s'impose ; chacun y fait une ample provision pour lui et ses amis, puis à sept heures on se réunit dans une salle de l'Hôtel des Messageries, où le diner est servi. Pas de toasts, pas de discours, si ce n'est pour maudire la pluie et exprimer des vœux pour le lendemain.

A 9 h. 23, sous un ciel plus clément, constellé d'étoiles qui nous promettent une belle journée, nous nous embarquons pour La Rochelle, où nous arrivons à onze heures moins un quart, disons vingt-deux heures quarante-cinq minutes (nouveau style). A l'Hôtel du Commerce nous avait précédé une aimable lettre du très aimable archéologue Rochelais, M. Musset, qui, grâce à l'obligeance de M. Poirier, se mettait à notre disposition pour nous guider à travers les curiosités de la ville qu'il connaît dans ses moindres détails et dont il s'est fait l'inlassable et savant historiographe.

VOYAGE

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

à Saintes et à La Rochelle

les 11 et 12 juin 1912

Deuxième journée : LA ROCHELLE

Dès l'aube, nous constatons avec une bien vive satisfaction que le beau temps est revenu. Un gai soleil se glisse dans nos chambres, il nous invite à profiter de l'heure exquise du matin, après une longue nuit de pluie. Aussi ne compte-t-on pas un seul retardataire lorsque notre aimable cicerone vient nous rejoindre à l'hôtel.

M. Georges Musset, conservateur de la bibliothèque et du musée d'archéologie, a bien voulu consentir à nous servir de guide, et nul mieux que lui ne pouvait remplir cette mission. Qu'il me soit permis de le remercier ici au nom de tous. Tantôt évoquant les vieilles légendes locales, tantôt nous contant l'histoire des hommes et des monuments de la cité, il nous tiendra, pendant toute notre promenade à travers la ville, sous le charme de sa parole.

Et d'abord, dès les premiers pas, nous voici sur la place d'Armes, au cœur même de La Rochelle. Là, autrefois, s'élevait le château Vauclair, qui commandait la ville. Après le traité de Brétigny, les Anglais, maîtres

du pays, occupaient cette forteresse, mais les habitants voulaient redevenir français. Duguesclin, qui avait enlevé la plupart des places occupées par l'ennemi, ne pouvait s'emparer de vive force de ce château. Enfin, par un ingénieux stratagème, le maire, Jean Chauldrier, réussit à chasser les Anglais de la place. Durant un banquet, dit la légende, il présenta au gouverneur une lettre lui donnant l'ordre de passer la garnison en revue en dehors des murs. La lettre, bien entendu, était apocryphe. L'Anglais, peu lettré sans doute, ou bien sous l'influence des vins généreux de l'Aunis, ne flaira pas le piège. Il sortit avec ses hommes pour la montre, comme on disait alors, et les bourgeois Rochelais qui n'attendaient que cet instant, se précipitèrent dans le château Vauclair et s'en emparèrent. Duguesclin arriva aussitôt pour prendre possession de la ville au nom du roi de France ; mais il n'y entra qu'après avoir juré de sauvegarder et même d'augmenter les anciennes franchises communales. On me pardonnera de m'être étendu sur cette aventure ; je n'ai pu résister au plaisir de la raconter, car elle montre bien l'état d'âme des habitants de cette ville : Français plutôt qu'Anglais, mais avant tout, Rochelais.

Après avoir rendu un juste hommage à la mémoire du subtil Chauldrier, nous continuons notre promenade. La cathédrale, située de l'autre côté de la place d'Armes, ne présente pas un bien vif intérêt. Elle s'élève sur l'emplacement qu'occupait le grand temple construit par Philibert Delorme en 1603, et qui fut détruit par un incendie à la fin du XVIIe siècle. L'église actuelle, œuvre de Jacques Gabriel, est inachevée. Nous passons rapidement, nous dirigeant vers l'hôtel renaissance qui porte le nom d'Henri II et de Diane de Poitiers, on ne sait trop pourquoi, car ils ne l'ont jamais habité. C'est l'œuvre architecturale la plus gracieuse de La Rochelle. Bâti sans doute par Léonard de la Réau pour l'échevin Hugues Pontard, ce bel édifice ne présente plus malheu-

reusement qu'une simple galerie formant façade et flanquée de pavillons. Au-dessus des larges baies entourées de fines moulures, se développe une frise très adroitement sculptée, où se retrouvent tous les motifs d'ornementation de l'époque : monogrammes entourés d'arabesques, bucranes, etc... Dans les caissons des plafonds se voient, H et croissants enlacés, les chiffres d'Henri II et de Catherine de Médicis.

Malgré le vif plaisir que nous prenons à admirer cette jolie demeure, il faut partir, avant de nous être lassés de la regarder, car les minutes sont comptées. Par les rues à arcades, si pittoresques et si fraîches, nous continuons notre course, admirant au passage une quantité de vieilles demeures de formes et d'âges bien différents, mais toutes curieuses : pignons en tape du XVe siècle, aux poteaux recouverts d'ardoises ; façades de belles pierres, aux modillons sculptés, des maisons des riches armateurs du XVIe ; hôtels luxueux d'artistes ou de médecins, avec leurs cariatides et leurs lucarnes enjolivées. Rien ne serait plus charmant, à cette heure matinale, qu'une douce flânerie le long de la rue des Merciers (au numéro 3 de laquelle se trouve la maison de Jean Guiton), ou dans la grande artère qui conduit au Palais, ou bien encore dans toutes ces petites voies étroites, mais si peu banales, avec leurs noms glorieux, ironiques, touchants, étranges, sublimes : Jean Chauldrier, des Gentilshommes, Aufrédi, Gargoulleau, Saint-Louis, etc... Mais il faut marcher, l'heure nous presse et il y a tant de choses à voir. En passant, nous jetons un coup d'œil sur la chapelle des Augustins, de l'époque de Louis XIII, puis nous arrivons à l'Hôtel de Ville.

C'est le monument le plus intéressant de La Rochelle. Son établissement daterait du XIIIe siècle, d'après des titres de 1289, mais il ne subsiste rien sans doute des constructions primitives. Les murs fortifiés que nous voyons et qui entourent l'édifice sont du XVe, avec leurs jolis créneaux et leurs mâchicoulis si finement décorés.

On sent que les échevins voulaient rester maîtres chez eux et pouvoir se défendre aussi bien contre les ennemis du dehors que contre les factieux du dedans. Ce monument était bien en même temps, et la maison commune, et le donjon, le réduit de la place, comme disent aujourd'hui messieurs du génie militaire. Je ne peux me défendre d'une certaine émotion en franchissant cette élégante porte ogivale dont les fines nervures et les montants sculptés ne réussissent pas à cacher la destination guerrière. — Derrière elle, dans ce petit Kremlin Rochelais, se sont élaborées, développées et maintenues les franchises communales qui rendirent la ville célèbre au moyen âge et en firent au temps de la Réforme comme une petite capitale. C'est là que furent conçus et mûris les plans de l'ultime résistance contre la centralisation royale bien plutôt que contre l'idée catholique. C'est ici que le maire Jean Guiton, avec un courage et une énergie que nous devons admirer, se vit dans la nécessité de résister par la force aux menaces de ses propres concitoyens qui voulaient se rendre, vaincus par l'horrible famine bien plus que par les boulets du Cardinal. Et, n'est-ce pas dans ces salles que furent prises, hélas ! bien des résolutions extrêmes qui devaient amener la décadence momentanée de la ville, après l'avoir jonchée de ruines ?

A l'intérieur, l'édifice est de deux époques. La partie nord, qui est du temps d'Henri II, a été restaurée. C'est l'œuvre, croit-on, de Léonard de la Réau ; l'autre partie fut peut-être bâtie par Philibert Delorme sous Henri IV. L'ensemble est d'un très bel effet. On y retrouve partout les motifs d'ornementation de la Renaissance, si faciles à obtenir dans la belle pierre de Saintonge, tendre et résistante à la fois. La colonnade, avec ses pendentifs et ses caissons sculptés, dont les monogrammes ont donné lieu à bien des controverses, est particulièrement intéressante. Au premier, belle façade avec ses statues en entrecolonnement et ses larges fenêtres, que surmon-

tent à l'étage supérieur de gracieuses lucarnes. L'intérieur de l'Hôtel de Ville a été presque entièrement remanié et ne présente pas un aussi grand intérêt. On nous montre cependant la belle table en marbre de style Louis XIII, que le poignard de Guiton mutila, dit la légende ; puis le fauteuil en cuir de Cordoue du maire célèbre. Son écusson figure en bonne place sur les murs ; il est composé peu héraldiquement, il me semble, d'une branche de gui en chef, avec en fasce, un poisson qui ne peut être qu'un thon.

Avant de quitter la mairie, M. G. Musset nous fait voir le curieux balcon oblique qui surmonte une petite porte dans la rue des Gentilshommes. Puis il nous explique pourquoi ce nom fut donné : c'est par là que sortaient les échevins ayant terminé leur magistrature et qui, entrés roturiers à l'Hôtel de Ville, en sortaient gentilshommes. Après cette amusante explication, nous reprenons notre course. Elle ne se ralentit guère au milieu des collections pourtant intéressantes du musée, et je crois que la vieille chaîne du port qui servit, selon un vieux conte populaire, à lier Garguantua, ne serait pas assez solide pour arrêter notre élan.

D'un bond, nous voici devant l'hospice Aufredi, qui porte le nom de son fondateur (1203). C'est une bien édifiante histoire à insérer dans un manuel de morale. Aufredi, le riche armateur, se croit ruiné par la disparition de ses bateaux, qu'il suppose détruits par la tempête, mais qui sont simplement retenus au loin par des vents contraires. Il se met résolument au travail et simple débardeur, il ne fomente point la grève. Mais, cependant, conscient de la misère du peuple, il édifie un hôpital lorsque le retour inespéré de ses vaisseaux lui rend la fortune. Et pour achever dignement ce beau geste, aidé par sa femme Pernelle, il se consacre aux soins à donner aux malades dans l'asile qu'il vient de créer.

Admirons donc ce grand philanthrope et courons rendre visite à la maison d'un autre bienfaiteur de l'hu-

manité, le médecin Nicolas Venète (1633-1698). Sur cette curieuse demeure, toutes les célébrités médicales connues à cette époque sont représentées de façon plus ou moins artistique.

Il nous reste à visiter le port et ses curieuses tours de défense. En nous y rendant, nous passons sous la massive construction dite « La Grosse Horloge », et qui autrefois était une porte de ville. Elle a été bien étrangement restaurée en 1746. Puis nous considérons de l'extérieur la curieuse église Saint-Sauveur, dont le clocher fut conservé par les protestants pour y mettre des canons au lieu de cloches. Ils disaient sans doute qu'après tout, c'était toujours du bronze. Nous n'entrons pas dans le sanctuaire ; à quoi bon ? les guerres de religion n'y ont laissé que des ruines et de l'œuvre célèbre de Michel Colombe il ne reste rien.

Enfin nous voici sur le port ! Que de canaux, d'écluses, de bassins ! Dois-je en étudier les détails ? J'ai peur de m'y noyer. Je coupe donc court, car j'ai déjà été trop long et voici en résumé ce qu'a bien voulu nous conter M. G. Musset, dont l'aimable et inépuisable patience ne le cède en rien à l'érudition.

Châtelaillon, aujourd'hui simple station balnéaire, était autrefois une ville importante. Mais ses seigneurs entrèrent en lutte ouverte avec l'Eglise ; c'est sans doute le pays qui veut cela. Guillaume IX se vit forcé de les chasser et de détruire leur château. Puis il fonda une ville nouvelle au hâvre « du Petit Rocher, *Rupella* », et lui accorda des franchises communales. Mais c'est Alienor d'Aquitaine qui donna à La Rochelle toute sa prospérité. Primitivement, le port n'avait pas de murs d'enceinte. A une époque assez difficile à apprécier, mais certainement avant la fin du XIVe siècle, les tours de la Chaîne et Saint-Nicolas furent édifiées, l'une au nord, l'autre au sud de l'entrée du port. Comme son nom l'indique, la première servait de point d'attache à la grosse chaîne qui fermait l'entrée du hâvre. Cette massive cons-

truction ne présente plus un bien grand intérêt ; la partie supérieure a été rasée. La tour Saint-Nicolas est bien plus curieuse. Elle a à peu près la figure d'un pentagone « dont les angles sont formés de parties renflées « en forme de tours engagées dans la construction » (1). On monte au premier étage par un escalier extérieur en pente douce qui conduit dans une vaste salle aux voutes en ogive. Les retombées des nervures reposent sur de gracieuses colonettes et une ouverture est pratiquée au sommet de la voute, permettant de communiquer avec les étages supérieurs. Il serait impossible de se retrouver sans guide au milieu des chemins de ronde, des escaliers doubles et des corridors qui se croisent, tournent et finissent par former un vrai labyrinthe. Dans l'épaisseur d'une muraille, une toute petite chapelle attire notre attention. Une ouverture permettait de suivre les offices de l'intérieur de la tour. Ce dispositif semble indiquer une prison. Enfin nous voici arrivés sur la plate-forme de la forteresse. De là, le regard embrasse La Rochelle et ses environs, la mer et les îles. Le spectacle est beau. La baie surtout nous intéresse. Nous nous faisons montrer les débris de la fameuse digue de Richelieu, dont les enrochements se voient encore à marée basse, là-bas, à deux kilomètres, vers la pointe des Minimes.

Puis M. G. Musset nous fait voir la tour de la Lanterne, basse et massive, mais surmontée d'une élégante flèche « avec nervures à crochets du style flamboyant » (1445-1476). Un petit clocheton, restauré depuis quelques années, est accolé à la flèche principale. « Il était surmonté « d'une lanterne de pierre percée à jour, à six pans, et « vitrée, qui contenait un gros cierge destiné à servir « de phare aux vaisseaux pendant la nuit » (2). Cette tour de la Lanterne est dite aussi « des Quatre Sergents ». On a beaucoup discuté pour savoir si réellement ils y avaient été enfermés. M. G. Musset, qui est l'auteur d'un

(1) *La Rochelle et son arrondissement.*
(2) *Guide*, par G. MUSSET.

travail sur la célèbre conspiration militaire, affirme que Bory et un de ses camarades y furent certainement incarcérés. Puis il nous donne quelques détails sur cette lamentable histoire.

Heureusement que le charme du parc Charruyer, dont nous suivons les avenues pour rentrer à l'hôtel, nous fait oublier les péripéties du sombre drame dont nous venons d'entendre le récit.

Nous ne conserverons donc de La Rochelle qu'un charmant souvenir, avec le regret de n'avoir pu y séjourner plus longtemps.

A midi, en effet, la plupart de nos collègues que des affaires urgentes appellent à Nantes, prennent le chemin du retour. Nous restons trois : MM. Ollive, Renard et moi. M. Musset veut bien nous tracer l'itinéraire d'une très intéressante promenade aux environs de La Rochelle et, cédant à nos indiscrètes instances, il consent à nous guider dans notre excursion au pays des églises fortifiées. Je n'entreprendrai point, dans ce compte rendu déjà trop long, de décrire les plaines riantes de l'Aunis, ni l'étendue vert sombre des marais de la Sèvre ; je ne veux dire que deux mots sur les curieux édifices, moitié église, moitié bastion, dont la lourde silhouette se profile à l'horizon.

Nous visitons d'abord Esnaudes. Au bord des marais, à proximité de la mer, l'église se dresse comme un de ces blockhaus coloniaux que l'on voit aux environs des villes et le long des rivages de nos possessions d'outre-mer.

Cette massive construction, qui présente l'aspect d'un carré long de hautes murailles, recouvre en partie un édifice plus petit du XIIe siècle dont on voit encore aujourd'hui le portail presqu'en entier, avec sa jolie porte romane encadrée de colonnes et flanquée de deux fausses portes également garnies d'archivoltes délicatement fouillées. A droite, une statue malheureusement mutilée.

L'église d'Esnaudes a été restaurée avec goût ; les mâchicoulis et les créneaux qui couronnent ses murs

sont en parfait état de conservation. Le constructeur a porté tous ses soins à la défense du portail, dont la façade est flanquée de deux tours surmontées d'échauguettes en cul-de-lampe. Sur les côtés du monument, toutes les ouvertures sont surmontées de barbacanes qui en interdisaient l'accès. De plus, un fossé aujourd'hui comblé entourait l'église.

Nous montons sur la plate-forme d'où la vue s'étend au loin sur la mer jusqu'aux îles, sur les marais jusqu'aux clochers de Luçon, de Marans et d'Aiguillon. Un clocher trapu, carré, garni de mâchicoulis, commande tout l'édifice. Le chemin de ronde qui suit la crête des murs est très bien entretenu. L'intérieur de l'église ne présente rien de particulièrement curieux, mais il est facile d'y étudier les travaux de superstructure nécessités par la défense. L'embastionnement de toutes les églises de l'Aunis ne date pas des guerres de religion, comme on pourrait le supposer avant la visite de ce curieux pays, mais bien des guerres du XIVe siècle. Sur ces frontières maritimes, le besoin de résister aux entreprises d'un ennemi venant de la mer a imposé ces travaux à tous les monuments religieux qui, par leurs murs élevés et leur masse, présentaient déjà un commencement de fortification.

Nous quittons Esnaudes et, après quelques virages savants sur des chemins étroits et tortueux, nous arrivons à Marsilly. Il ne reste plus de l'ancienne église qu'un beau portail gothique surmonté d'un imposant clocher fortifié, dont la masse énorme produit de loin un grand effet. On l'aperçoit de tous les points de la plaine et il paraît colossal. De près l'impression diminue, l'édifice est découronné et il y a bien des lézardes. Nous aurions voulu en gravir les degrés, mais l'heure nous presse. Nous roulons vers La Pallice, avec l'intention de passer par Nieul, où, nous dit-on, une vieille façade nous intéressera certainement. Mais en jetant les yeux sur la photographie qui la reproduit, nous voyons qu'une

hideuse affiche en déshonore l'harmonie. Le nom d'un apéritif trop connu s'étale en majuscules rutilantes sur l'une des portes. Triste destin des vieilles choses ! Ironie doublement amère ! Piquons droit, sans nous arrêter, vers La Pallice. — Tout le monde connaît ce beau port, je n'en parlerai donc pas, car il n'a rien d'archéologique. — Nous voudrions jeter un dernier regard sur la baie, dire un dernier adieu à la côte verdoyante, mais la pluie qui commence laisse tomber son rideau de brumes sur la mer et les îles, on ne voit plus rien, le spectacle est terminé, il faut partir. — Et c'est avec regret que nous disons au revoir à notre aimable guide, M. G. Musset et que nous nous éloignons de La Rochelle.

G. du Plessix.

MÉMOIRES

Le Voyage de Dévotion

du Corps de Ville Nantais

à Saint-Sébastien d'Aigne-lez-Nantes (1)

PAR

LÉON DELATTRE

Vers le milieu du VIe siècle, la peste vint désoler le monde connu, de 531 à 580. Partie de Péluse, elle gagna Alexandrie, le nord de l'Afrique, la Palestine, la Syrie, Constantinople, l'Italie, la Gaule, la Germanie. Dans certaines contrées de l'Europe, la dépopulation fut telle que des villes importantes devinrent presque désertes.

La première peste dont font mention les Annales de Nantes est rapportée à l'an 580 par Grégoire de Tours qui perdit, du fait de cette maladie, deux enfants sur lesquels il avait porté plus particulièrement son affection.

En 1404, le comté de Nantes fut affligé d'une grande mortalité et, pour s'en préserver, on fit une procession

(1) La paroisse de Saint-Sébastien d'Aigne-lez-Nantes est fort ancienne, mais nos chroniques ne nous ont rien laissé sur sa fondation ni sur les faits anciens qui peuvent la concerner. Dans son *Traité des Monnaies de Bretagne*, Travers cite un tiers de Sol d'or portant une tête ceinte d'une bandelette perlée avec le nom de VIPOLINO. Le revers a pour légende AGNETIS VICE, avec une croix ancrée par le haut et un O de chaque côté. Suivant le laborieux auteur, cette pièce aurait été frappée au bourg d'Aigne, *Agnetis vico*, c'est-à-dire Saint-Sébastien d'Aigne, sous les rois de la première race.

générale : « Le jour de la translation de Sainct-Martin, qui est le quart jour du mois de juillet, s'assembla le clergé de Nantes, qui fist une procession moult solennelle et dévote ; car clercs et layz estoient tous nuds pieds et confez, et portoient les reliques des Saincts par toutes les églises de la cité ; après laquelle procession cessa le mal sur la terre et au païs. (1) »

Dès 1458, suivant Travers, on faisait beaucoup de processions à Saint-Médard, en Doulon ; à Saint-Donatien ; à Notre-Dame de la Blanche ; à Saint-Sébastien. On voit par là l'antiquité de ces processions et du culte à saint Sébastien, le saint le plus spécialement invoqué contre la peste.

Des autels lui étaient consacrés dans un grand nombre de localités : à Sainte-Opportune ; à Vallet ; à Saint-Lumine-de Coutais, où il existait une confrairie de Saint-Sébastien ; à Sainte-Croix et à la Trinité de Machecoul ; à Orvault ; à Vritz ; à Vay ; à Vertou, etc. (2).

A Anetz, en 1740, on plaça dans l'église la statue de Saint Sébastien, afin d'être préservé de la peste.

A Varades, l'autel de Saint-Sébastien était en grande faveur et c'est là que, le 23 août 1789, fut attaché, par divers habitants de la paroisse, le drapeau de la Milice nationale, dont la bénédiction avait été faite par le Recteur de Varades.

En 1659, les paroissiens de Doulon déplacèrent, dans leur église, l'enfeu des seigneurs du Verger pour y ériger un autel à Saint-Roch et à Saint-Sébastien (3).

Une confrairie de Saint-Antoine et de Saint-Sébastien était desservie dans l'église de Saint-Saturnin de Nantes, en la chapelle de la Madeleine. La Communauté lui

(1) *Histoire de Bretagne* par Le Baud.

(2) *Archives départementales de la Loire-Inférieure*, G. 43, 52, 54 et 55.

(3) Le déplacement de cet enfeu donna lieu entre les Seigneurs du Verger et les paroissiens de Doulon à des procédures devant le Parlement de Rennes, qui n'étaient pas encore terminées en 1697. (*Archives munic. de Nantes*, DD 381).

payait une rente de 5 livres 16 sous 6 deniers chaque année (1).

En 1643, Sébastien Allain, prêtre du chœur de Saint-Nicolas, et quelques habitants de la Fosse fondèrent la confrérie de Saint-Sébastien et de Saint-Roch dans la chapelle du Sanitat. Cette confrairie subsista jusqu'en 1792, où, le 22 octobre, les prévôts en charge se présentèrent au Conseil général de la commune de Nantes et déposèrent sur le bureau deux statues : l'une représentant Saint-Roch (2), et l'autre celle de Saint-Sébastien, qu'ils offrirent, au nom de leur confrairie, en don patriotique pour subvenir aux frais de la guerre (3).

A Saint-Sébastien même, une confrairie du saint existait de longue date. Elle faisait dire une messe chantée tous les dimanches matin. Pour entrer dans la confrairie, il fallait payer un droit de 10 sols, plus 2 sols par an. A la mort d'un confrère, chaque associé devait participer au luminaire pour 10 sols (4).

Le pèlerinage de la Ville de Nantes à Saint-Sébastien dut commencer vers la moitié du XIVe siècle, lors des épidémies qui marquèrent cette époque où l'Europe, entre 1346 et 1353, perdit plus de 20 millions d'habitants.

La peste fit beaucoup de ravages à Nantes et aux environs en 1488, 1489 et 1490.

« Au mois d'août 1499, écrit Travers, on fut en garde contre les maladies contagieuses. Le Conseil de Ville défendit à ceux qui étaient venus d'un lieu où il y avait de la contagion de passer par Nantes à leur retour et il ordonna, le 31 août, de porter à Monsieur Saint-Sébastien la ceinture en cire de la Ville et du Château de Nantes,

(1) *Archives munic. de Nantes*, BB 99 et GG 613.

(2) Saint-Roch, né à Montpellier en 1295 et mort dans cette ville en 1327, se consacra avec beaucoup de dévouement aux malades atteints de la peste, appelée depuis quelquefois *mal de Saint-Roch*. Après sa mort, il fut invoqué, en compagnie de Saint-Sébastien, contre le fléau qu'il avait combattu pendant sa vie.

(3) *Arch. munic. de Nantes*, Registre des Délibérations du Conseil Général de la Commune.

(4) *Arch. départ. de la Loire-Inf.*, G 52.

pour y brûler devant l'image du saint. Cette bougie fut portée le lendemain à la tête de la procession générale, par huit chapelains qui y dirent la messe (1) ».

La peste affligeant de nouveau la cité en 1501, le Conseil des Bourgeois ordonna, le 15 juillet, de visiter les maisons et de les fermer avec l'apposition du sceau de la Ville, après en avoir fait sortir les infectés. A ce sujet, il y eut procession générale à Saint-Sébastien, où l'on porta solennellement une bougie de deux cents brasses faisant le tour de la Ville, les deux trompettes en habit mi-partie noir, blanc et violet, chapeau noir, sonnant la marche (2). Cette longue chandelle, du poids de vingt livres un quart, fut portée par des prêtres jusqu'à Pirmil et de là conduite par eau jusqu'à l'église du saint (3).

Voici, d'ailleurs, textuellement extrait du compte rendu par Pierre Picart, « receveur miseur des deniers ordonnez à la reparation et fortification de ceste ville », le détail des dépenses faites pour le cierge offert par le Corps de Ville à la paroisse de Saint-Sébastien, en témoignage de reconnaissance de la diminution du fléau :

« A Bonabès Jousset, ciergier, pour deux cens brasses de chandelle de cire qu'il a fait et baillé pour parfaire le tour de ceste ville de Nantes, oudit mois de juillet mil

(1) TRAVERS, II, 247.

(2) L'institution du trompette de Ville à Nantes, l'une des charges musicales et municipales de la plus ancienne date, remonte à 1467. Le premier titulaire, Castelet, recevait deux reaulx par mois (*Arch. munic. de Nantes*, CC 94).

En 1493, la Ville fit faire pour son trompette une bannière aux armes de Nantes. On y employa une aune et demie de satin rouge avec frange, peinture et dorure. Elle coûta 18 livres 14 sous 4 deniers.

Le trompette était quelquefois à cheval. Dans les grandes cérémonies, il revêtait un habit d'ordonnance. On lui donnait alors des cocardes aux armes de la Ville, blanches et noires, pour mettre à son chapeau bordé de galons d'argent.

En 1752, le Bureau fit emplette d'une trompette d'argent pour les jours de cérémonies et d'une autre de cuivre destinée aux publications ordinaires. La première contenait 4 marcs d'argent (1.000 grammes) et coûta 150 livres de façon. La dépense s'éleva à 450 livres (*Arch. munic. de Nantes*, CC 221).

L'emploi de trompette de ville a été supprimé en 1911.

(3) TRAVERS, II, 254.

Ve et ung ; savoir vingt livres ung quart de cire que pesoient lesdites deux cens brasses, à V sous chacune livre, valant la somme de C sous tournois.

« Et pour la mise faicte pour conduire ledit tour audit Saint-Sébastien : savoir, à plusieurs chappelains, en sourpeliz et pour chacun sa messe XXI sous ; et pour une santine (1) et les compaignons a la conduyre dempuys Piremil V sous ; item pour deux trompettes pour conduyre la procession X sous ; item à ung menuisier pour avoir fait deux boys pour porter ledit cierge, cinq sous ; pour le desjeuner desdits chappelains et menuisier VI sous III deniers ; item au recteur dudit lieu pour avoir retiré le demeurant de la soche audit tour, pour le refaire comme dit est deux escuz, valant LXX sous tournois.

« Et qu'est en somme toute pour lesdites mises dudit cierge la somme de X l. XVII s. IIII d. tournois, vallant en monnoye IX l. 1s . 1 d. (2) ».

Toutes les paroisses de Nantes envoyaient des cierges à Saint-Sébastien. Celle de Saint-Nicolas en offrait un tous les ans de quatre-vingts livres pesant ; il servait toute l'année. La paroisse qui donnait le cierge prenait le restant au bout de l'an lorsqu'elle en apportait un nouveau.

Ce cierge, qui était généralement transporté par eau dans une gabarre, sur un bayart ou civière (3), représentait un mât accompagné d'un nombreux clergé (4).

Le compte de Jacques Guischart, receveur et miseur des deniers de la Ville, années 1513-1514, mentionne en ces termes un cierge de 185 livres offert à Saint-Sébastien : « Payé à Gilles Le Breton pour 2.000 brasses de

(1) *Santine*, anciennement sorte de bateau qui servait à transporter le sel ou à passer une rivière. Se disait aussi de la partie la plus basse de l'intérieur d'un navire.

(2) *Archives munic. de Nantes*, CC 105.

(3) *Baart, bárd, beart, bayard*, civière à divers usages, très employée dans les ports ; petit charriot ; brouette. Espèce de lits également où couchaient les enfants (Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*).

(4) Travers, II, 272.

bougie, qui est la saincture de ceste ville, laquelle fust portée à Monsieur Sainct-Sébastien ; qu'elle a poisé 185 livres et demie cyre, au prix de 4 sols tournois la livre, 37 l. 2 s. (1) ».

Celui de la fabrique de Saint-Nicolas enregistre en 1514-1515 une dépense faite pour le même objet : « *Item* deux cierges pour Sainct-Sébastien, avecq un plat d'estain et un petit tableau attaché à ung desdits cierges, auquel est en paincture l'ymaige de Sainct Sébastien. »

Dans le rapport de Guillaume Raboceau, contrôleur des œuvres et réparations de la Ville de Nantes, sur la charge de Jehan Spadine, miseur de la Ville, les dépenses occasionnées pour porter le cierge à Saint-Sébastien sont détaillées minutieusement :

« A Guillaume Bourjois, menuisier, pour avoir faict le tour de boys auquel a esté mis la saincture de la ville, en cyre, 7 sous 6 deniers.

« A Gilles Le Breton, ciergier, lequel a baillé, pour Messieurs de la Ville, 2000 brasses de cyre de bougie mise sur ledit tour et rouet cy-dessus pour le tour de la ville. Lequel tour et cyre fust porté et présenté par Messieurs de la Ville, en procession générale, à monsieur Sainct Sébastien, pesantes ensemble, lesdictes 2000 brasses cyre, nete 195 livres, à 4 s. 2 d. chaque livre, 40 l. 14 s. 7 d.

» Plus pour deux cierges blancs, pesans trois livres cyre, à 6 s. 8 d., lesqueulx furent portés dessus ledict à Sainct-Sébastien, 20 s.

» Audict Le Breton, lequel fist faire à ung imaigier une ymaige de Saint Sébastien, avecques deux archers, queulx furent mis sur le tour de la ville, 31 s. 10 d.

» A Jehan Collart, peintre, lequel a paint le tour où a esté mis la saincture de la ville, et pour avoir estoffé d'or et aseur ladicte ymaige cy-dessus avecques lesdicts archers, 30 s.

(1) *Arch. munic. de Nantes*, CC 285.

» A huict hommes qui portèrent le tour cy-dessus à Sainct-Sébastien ou estoit la procession générale, 10 s.(1)»

C'est vers cette époque que s'établit l'usage, pour les corps de métiers, les confrairies et les paroisses de faire porter aux processions générales de gros cierges de cire. Ces cierges devaient garder leur rang dans la procession et c'était à qui aurait le plus beau et le plus lourd. Il fallut alors leur substituer des machines de bois proprement travaillées et ornées, au haut desquelles on plaçait un petit cierge, d'où le nom de cierge qui est resté à ces monuments (2).

Sur le haut du cierge qui avait été acquis par la Ville en 1643, il y avait un navire avec toute sa mâture. Il était garni de corniches ornementées, de colonnes avec figures de saints, le tout parsemé de fleurs de lys. Il fut réparé en 1746, moyennant la somme de 600 livres. Les ouvriers connaisseurs, pour en faire une neuve, demandaient 3.000 livres (3).

En 1520, la Grande Maîtrise de France, de passage à Nantes, alla faire, de concert avec le Bureau, un pèlerinage à Saint-Sébastien. Jehan Richerot, miseur de la Ville, paya 24 livres 4 sous aux hommes qui conduisirent les personnages et les ramenèrent en chaland.

En 1525, Jehan Vivien paie 7 livres 14 sous 6 deniers pour porter le cierge à Saint-Sébastien « tant au bateau, porteurs dudict cierge, tabourins, trompectes, que pour leur despence et celle des prebstres (4) ».

L'an 1537, le cierge fut porté par 24 prêtres et par 28 l'année d'après.

La paroisse de Saint-Nicolas ne fut pas une des moins affligées de la maladie contagieuse qui régna à Nantes en 1563. Elle eut recours à Dieu, par l'intercession de Saint-Sébastien, sans négliger les autres remèdes, fait

(1) *Arch. munic. de Nantes*, CC 287.
(2) TRAVERS, II, 279.
(3) *Arch. munic. de Nantes*, DD 19.
(4) *Arch. munic. de Nantes*, CC 294.

remarquer Travers. Elle fit procession à Saint-Sébastien d'Aigne trois lundis de suite ; elle y envoya un cierge de huit livres et en bougie le tour de l'église (1).

Dans le courant du mois de juin 1573, le Bureau ordonne au miseur, la procession à Saint-Sébastien étant proche, de faire « accoustrer » le cierge de la Ville déposé en l'église de Saint-Nicolas. Cela nous apprend que ce cierge demeurait habituellement confié aux soins de la fabrique de cette paroisse.

Au milieu du carême de 1596, des maladies contagieuses s'étant manifestées, l'on arrêta, le 10 avril, qu'une procession générale serait faite, dans la ville et les faubourgs, le mercredi de Pâques qui était alors jour de fête. Le débordement des eaux et le mauvais temps obligèrent de la faire à Saint-Jacques de Pirmil, paroisse de Saint-Sébastien. Une seconde procession eut lieu le 29 août à l'église de Saint-Sébastien, la peste qui désolait Nantes en ce moment ne cessant point.

Depuis, la procession à Saint-Sébastien continua d'être faite tous les ans par le Bureau, accompagné du Chapitre, du clergé séculier et des religieux. Les registres de la Ville contiennent à cet égard des détails intéressants.

Au mois de juin 1636 et les mois suivants, les maladies contagieuses qui reparurent firent rouvrir le Sanitat pour y recevoir les pestiférés. En novembre, il n'y avait plus de maladies et le Bureau arrêta le samedi, 15 de ce mois :

« Par forme de reconnoissance des faveurs que cette Ville a reçues de la bonté et assistance divine aux maladies contagieuses qui auroient esté tant en ladicte ville qu'aux fauxbourgs, de commun advis de mesdits sieurs a esté délibéré que, mardi prochain, ils feront voyage en l'église de Monsieur Sainct-Sébastien, où la messe sera célébrée (2) ».

Le dimanche, 23 du même mois, le Bureau décida,

(1) Travers, II, 382.
(2) *Arch. munic. de Nantes*, BB 38.

comme il est dit ci-après, qu'un don de 300 livres serait fait à l'église de Saint-Sébastien :

« Pour le présent du vœu qui auroit été cy-devant délibéré estre faict à l'esglize de Monsieur Sainct Sébastien, par Messieurs du Bureau, en recognoissance des faveurs dernières que la Ville et forsbourgs auroient retiré par la cessation des maladyes contagieuses, a esté arresté ce jour que la somme de troys cens livres tournois sera donnée et employée pour la réédification de l'autel dudict Sainct, en ladicte église, ou aultrement au plus grand ornement de ladicte église, ainsy qu'il sera cy-après advisé (1) ».

Sept ans se passèrent avant que le Bureau fît emploi des fonds. Ce fut en 1643 seulement que, sur le devis présenté le 13 septembre, il fit le marché d'un autel pour l'église de Saint-Sébastien, en acquit du vœu précédemment fait par la Ville au temps de la contagion (2).

Le jour de la fête de Saint-Sébastien, le 20 janvier 1653, Messieurs du Corps de Ville allèrent en voyage à l'église du saint, ainsi qu'il était déjà coutume, dit le registre. Le déjeuner suivit et on revint ensuite faire la visite des ponts. Le déjeuner et le dîner, qui furent fournis par Michel Taillefer, maître pâtissier, à Nantes, coûtèrent 300 livres (3).

C'est la première fois qu'on trouve sur les registres de la Ville, inscrit à la date du 9 février 1653, un voyage ordinaire avec un déjeuner à Saint-Sébastien, le 20 janvier, et la preuve que le Bureau y allait à jeun. Dans les premiers temps, la procession se rendait à Saint-Sébastien à un jour non limité, mais par la suite elle y alla le jour même de la fête du saint, sans différer à un autre temps.

L'église de Saint-Sébastien possédait, depuis 1655, des reliques du saint, ainsi que nous l'apprend la note

(1) *Arch. munic. de Nantes*, BB 38.
(2) *Ibidem*, BB 40.
(3) *Ibidem*, BB 42.

suivante insérée au registre d'état-civil de cette paroisse, années 1634 à 1662 :

« Le jeudy neufiesme de décembre mil six cent cinquante-cinq, Je, Jacques Ticier, doyen recteur de Sainct-Sébastien, ay esté processionnellement dans l'église du prieuré de Sainte-Radegonde, paroisse du Loroux, par permission de Monseigneur de Nantes, quérir les relicques de Sainct-Sébastien, du consentement de Mme l'abbesse de Saint-Sulpice et de Mme de Grinonville, prieure dudit prieuré, inclinante à nostre prière et requeste (1) ».

Voici, d'après le Livre des visites pastorales de 1683, en quoi consistaient ces reliques. Poursuivant son inspection dans l'église de Saint-Sébastien, Antoine Binet, grand archidiacre de Nantes, dit que le Recteur lui présenta « un bras d'argent traversé de deux flèches, au milieu duquel, sous une vitre, sont deux os sans nom ny marques ; au bout duquel bras est inscrit : *des deniers de la paroisse de Sainct-Sébastien en l'an* 1655. Nous estant informé tant dudit sieur recteur que paroissiens, là présents, s'il y avait quelque approbation pour lesdittes reliques, et de quels saints elles étaient, ils nous auroient dit ny avoir point d'approbation ; qu'elles avoient esté apportées processionnellement, et en solennité, du prieuré de Sainte-Radegonde, sis en la paroisse du Loroux ; que la dame prieure dudit prieuré les avoit asseurés qu'elles estoient de Saint-Sébastien et que depuis elles avoient toujours esté honorées pour telles en leur paroisse (2) ».

En 1659, la Ville fit don à l'église de Saint-Sébastien d'un ornement de satin vert, doublé de taffetas incarnadin, garni de dentelles et de galons d'or et d'argent. Ce magnifique cadeau comprenait deux chasubles, deux dalmatiques, deux étoles, manipules, voiles, boure et

(1) *Archives munic. de Saint-Sébastien*, Livre des baptêmes de 1634 à 1662.
(2) *Arch. départ. de la Loire-Inf.*, C 52.

pale, avec les armes du Maire et celles de la Ville. Le tout revenait à la somme de 826 livres.

« Desquels ornemens les maire et échevins auroient fait présent à la fabrique de Sainct-Sébastien le vingtième jour du présent mois de janvier, et au jour et feste du même saint ; qu'ils y seroient allés en voïage, en conséquence du vœu cy-devant fait par la Communauté dudit Nantes, pour obtenir de Dieu, par l'intercession de ce saint bienheureux, la continuation de sa sainte grâce et qu'il plust à sa divine bonté préserver ladite ville et fauxbourgs des maladies contagieuses, ainsi qu'il a fait depuis ledit vœu (1) ».

L'Arrêt du Conseil du 18 juillet 1681 porte règlement en vue d'arriver au paiement des dettes de la Communauté de Nantes. C'est une pièce très curieuse dans laquelle sont énumérées toutes les charges ordinaires de la Ville, les rentes dont elle était grevée et les dettes qu'elle avait contractées. On y voit figurer la somme de 100 livres pour les frais du pèlerinage accompli chaque année à Saint-Sébastien. Cette somme, employée à la rétribution de la messe solennelle, et en aumônes aux pauvres rencontrés sur le chemin, pendant le voyage, devint bientôt insuffisante grâce aux libéralités du Bureau.

En janvier 1712, la Communauté, accomplissant le vœu de la Ville à l'église de Saint-Sébastien, remarqua que le tableau, posé au milieu du principal autel et représentant le saint, était « tout gasté, la peinture effacée par caducité, ayant esté fait et donné par ladite Ville dès l'an 1640, comme il s'apprenait par les armes de M. de Blottereau, président en la Chambre, lors Maire, et celles de ladite Ville qui existoient (2) ». Elle crut qu'il était de son devoir de le changer. A cet effet, elle convint avec le sieur Desjardins, peintre, moyennant la somme de cent dix livres, de faire un autre tableau représentant Saint-Sébastien, « percé de flèches,

(1) *Arch. munic. de Nantes*, BB 43.
(2) *Arch. munic. de Nantes*, CC 199.

attaché à un arbre, duquel trois dames romaines le détachent et ostent les flèches de ses playes, avec un ange qui lui apporte la palme et la couronne de martyr (1) ».

Le premier procès-verbal un peu détaillé du voyage à Saint-Sébastien est du 20 janvier 1717. Le Maire, le Sous-Maire, les Conseillers magistrats échevins et le Procureur du Roi syndic arrivèrent dans cette localité vers dix heures du matin, accompagnés de cinq archers (2). Ils assistèrent à une grand'messe chantée devant l'autel du saint, à laquelle il fut répondu par les prêtres de la paroisse et par les symphonistes de la Ville au lutrin. A l'Offertoire, on fit baiser le Crucifix à commencer par M le Maire et finissant par le Procureur du Roi. Chacun de Messieurs du Bureau donnèrent leur offrande à la manière ordinaire : M. le Maire, un demi-écu et les autres un quart d'écu. Après le *Domine non sum dignus*, on donna à communier dans le même ordre que ci-dessus. La messe terminée, tout le monde sortit de l'église pour aller déjeuner chez le recteur de l'endroit (3).

Les deux années suivantes, le déjeuner eut lieu à la maison de M. de la Becque, sise auprès du bourg. En 1720, on alla déjeuner à la maison de M. Montaudouin.

On verra, par l'intéressant et curieux procès-verbal

(1) *Archives munic. de Nantes,* CC. 199.

(2) Les archers de Ville, véritables gardiens de la cité, étaient reçus par le Bureau, généralement de père en fils. En 1720, au nombre de huit, ils recevaient 150 livres d'appointements par an. La Communauté leur achetait à chacun deux casaques, deux bandoulières aux armes de la Ville et deux haches conformes au modèle en usage. Ils portaient un habit de drap d'Elbeuf blanc avec un parement de pannes de soie noire sur les manches, et un collet de pareille panne avec des boutons d'argent sur bois. (*Arch. munic. de Nantes*, BB 151).

Aux processions, ils étaient coiffés d'un chapeau à bords garnis d'argent. Le jour de la Fête-Dieu, on leur faisait cadeau d'une paire de bas de soie.

Les archers logeaient dans les tours de la Ville : à la Tour des Espagnols, à celle du Connétable sur l'esplanade de laquelle ils jouissaient d'un petit canton de jardin, etc.

(3) *Archives munic. de Nantes*, BB 71.

de 1721, que nous transcrivons *in ex enso*, avec quel cérémonial le Bureau exécutait le vœu de la Ville :

« MM. Mellier, maire ; Sauvaget, sous-maire ; Darquistade ; De la Bignonnière Rondel ; Périssel ; Le Prieur ; Gelée, conseillers magistrats échevins ; De la Brégeollière Bouhier, conseiller procureur syndic, et Preau, greffier, s'assemblèrent lundy dernier, vingtième de ce mois, jour de la feste de Saint-Sébastien, pour aller en dévotion à la paroisse du mesme nom accomplir le vœu à la manière accoutumée. Et, de fait, ils y allèrent et se firent accompagner par les archers de Ville, suivant l'usage. Et étant arrivés au bourg de Saint-Sébastien, ils s'y sont reposés dans la maison de Mlle Hubert. Tous Messieurs sortirent ensuite et se rendirent dans l'église de Saint-Sébastien ; chacun se plaça au-devant de l'autel du saint ; sçavoir : M. le Maire dans un fauteuil joignant la porte de la sacristie, avec un coussin couvert de velours sous ses genoux, et tous Messieurs sur un grand banc couvert de tapisserie, joignant ledit fauteuil, la balustrade de l'autel aussy couvert de tapisserie et par dessus une grande nappe blanche pour la communion. Et, après que chacun fust placé, la grande messe commença, laquelle fut chantée par le chœur de l'église, auquel la symphonie de la Ville, composée de violons, basses et hautbois, répondit, étant placée au lutrin, en jouant des airs composés à cet effet à la diligence de M. le Maire par le sieur Picot, organiste de l'église cathédrale de Nantes. A l'Evangile, M. le Maire, en qualité de chevalier de Saint-Lazare, a tiré l'épée et l'a tenue nue à la main. A l'Offertoire, ils mirent au bassin. A la post'communion, M. le Maire et tous Messieurs communièrent par les mains du prêtre officiant qui estoit M. Lirot, curé du Loroux. Et, la grande messe finie, ils sortirent de ladite église, firent distribuer les aumônes dans la cour de la maison presbytérale et ils en sortirent pour aller à la maison de ladite D^elle Hubert pour y déjeuner. Après quoy, ils s'en revinrent avec allégresse en notre sei-

gneur audit Hôtel de Ville, où ils dînèrent. Dont de tout a esté rapporté le présent, pour valoir et servir ainsy qu'il appartiendra (1) ».

Ecrivant quelques jours après à l'Intendant, Mellier, maire, rend compte de la cérémonie en ces termes : « Nous avons accompli lundi dernier à Saint-Sébastien le vœu de la Ville avec le plus d'attention qu'il a esté possible. Le Maire portait son chapelet à la main à la teste du Corps de Ville, en suivant la procession (2) ».

Le 20 janvier 1726, dit le Registre, « M. de Beaulieu-Belotteau, sous-maire, faisant les fonctions de maire, M. Mellier étant détenu malade au lit, et les autres membres du Bureau, accompagnés des archers de Ville, se rendirent à Saint-Sébastien pour y accomplir le vœu. Arrivés au bourg, tous Messieurs ont pris leurs délassements et repos dans la maison de M. le Recteur de la paroisse, avant le commencement de la cérémonie. » Pendant la grand'messe, qui fut célébrée par M. Gérigné, prêtre chapelain de Bonsecours, on s'aperçut que l'autel élevé par la Communauté en 1643 menaçait ruine.

Goubert, ingénieur, préposé aux ouvrages publics de la Ville, fut chargé d'en rapporter procès-verbal avec l'estimation du rétablissement de cet autel. S'étant transporté, le 2 avril suivant, à Saint-Sébastien, il constata que l'autel tombait effectivement en ruine et qu'il était hors d'état de pouvoir être réparé : « toutes les corniches, chapiteaux, bases, consoles, rouleaux, festons et autres ornements de tuffeau se seroient brisés, aussy bien que la statue de Saint-Sébastien et le tableau, ce qui eût occasionné une dépense considérable. Il a été nécessaire de le démolir après avoir échafaudé et étayé avec le plus de précautions possible. Ce qui a été fait de l'avis de Mesdits sieurs les Maire et Echevins jusqu'à la hauteur des piédestaux. Mais, pour le rétablir, il est indispensable de le démolir tout à fait pour en refaire les

(1) *Arch. munic. de Nantes*, BB 73.
(2) *Ibidem*, II, 41, Correspondance de Mellier.

fondations et le réédifier solidement sur le devis qui en sera donné, conformément à son ancienne décoration, pour remployer toutes les pièces de corniches et ornements qui seront en état de servir et avec de bonnes liaisons dans le mur contre lequel il était simplement plaqué, ce qui a occasionné sa chûte. Le tout sera, avec le rétablissement de la figure de Saint-Sébastien et du tableau un peu gâté de vétusté, une dépense d'environ 330 livres (1) ».

Le Bureau décida immédiatement de procéder à l'adjudication des ouvrages nécessaires à la réédification de l'autel. Les travaux furent adjugés, le 8 mai 1726, à Jean Praud, au prix de 400 livres. L'adjudicataire était tenu de payer la somme de 35 livres au nommé Belliard, sculpteur, qui avait réparé et peint la statue du saint. En outre, il devait mettre à l'endroit de l'autel qui lui serait indiqué une lame de cuivre de force convenable, encastrée et scellée, sur laquelle il ferait graver les noms de Messieurs du Bureau servant (2).

Dès le 15 mai, le sculpteur Belliard vint présenter au Bureau la première pierre qui devait être assise dans les fondements de l'autel. Les armes de M. le Maire y étaient gravées avec l'inscription dont la teneur suit :

« L'an 1726, au mois de may, la première pierre de cet autel, dédié à Saint-Sébastien, a été posée de la part de MM. Mellier, maire, de Beaulieu-Belotteau, Boutin, Lory, Souchay, Pondavy et Bretineau, magistrats échevins, et de la Blanche-Cottineau, procureur syndic de la Ville et Communauté de Nantes, qui a fait rebâtir cet autel de ses deniers (3) ».

Le Bureau, ayant décerné acte, nomma M. de Beaulieu Belotteau, sous-maire, pour aller poser la pierre et faire mettre dans les fondations quelques jetons de bronze aux armes de la Ville et de M. le Maire. Une somme de

(1) *Arch. munic. de Nantes*, AA 59.
(2) *Ibidem*, AA 59 et GG 616.
(3) *Ibidem*, BB 77.

10 livres devait être distribuée en même temps aux ouvriers maçons chargés du travail.

Ayant accompli sa mission, le Sous-Maire fit au Bureau le rapport suivant :

« M. de Beaulieu-Belotteau dit que, suivant la délibération du Bureau du 15 du mois dernier, il se seroit transporté le 17 du même mois en l'église de Saint-Sébastien Daigne, pour y poser la première pierre de l'autel de ladite église. Ayant dit à M. le Recteur de ladite paroisse le sujet de sa commission, ledit sieur Recteur l'auroit accompagné, ayant pris son surplis et fait sonner les cloches. En sa présence, ledit sieur de Beaulieu auroit posé ladite pierre, au nom du Bureau. Après quoy, il a gratifié les ouvriers et présenté et remis à M. le Recteur deux jetons d'argent et à son vicaire un jeton, frappés aux armes de la Ville et de M. Mellier, maire, pour marque de l'estime et de la considération du Bureau pour ledit sieur Recteur. L'entrepreneur de la construction dudit autel a posé auprès de la première pierre plusieurs jetons frappés aux mêmes coins (1). »

En 1734, à l'issue de la messe, le déjeuner était préparé chez M. de la Chastaigneraie Joüin, Conseiller au Présidial, dont la maison se trouvait à l'entrée du bourg.

L'année suivante, pour se rendre à Saint-Sébastien, on passa par les hauts chemins, à cause des grandes eaux et du mauvais temps continuel depuis deux mois.

Après la cérémonie de 1737, on revint à Nantes dans une *cabane*, nom d'un bateau qui, à son milieu, portait une sorte de logement.

A la suite de discussions avec l'ancien Bureau, les membres du Bureau servant furent obligés, en 1738, de retarder de quelques jours leur voyage à Saint-Sébastien, lequel eut lieu le lundi 27 janvier, à la manière accoutumée.

En 1741, 1742, 1745, 1746 et 1747, le déjeuner fut servi

(1) *Archives munic. de Nantes*, BB 77.

chez M. Gellée, conseiller magistrat échevin, à sa maison appelée les Perrières ou les Gibrayes. L'année 1743, il s'était fait chez M. Mérot, secrétaire du Roi, auprès du bourg.

De 1749 à 1753, on revint, chaque fois la grand'messe terminée, à l'Hôtel de Ville de Nantes, où l'on trouva le déjeuner tout préparé. Cette dernière année, on décida de reprendre l'ancien usage et de demander à M. le Recteur de Saint-Sébastien de prêter, dans sa maison presbytérale, une chambre à Messieurs du Bureau pour y prendre leur repas en particulier, afin d'éviter la confusion qui, paraît-il, se produisait lors du pèlerinage.

Quand M. Bellabre, sénéchal, président au Présidial, maire, et les autres membres de la Communauté se rendirent à Saint-Sébastien, en 1754, ils étaient accompagnés par le trompette sonnant la marche par intervalles et par les archers de Ville. Après la messe, on fit en procession le tour du cimetière avec le clergé des environs, en chantant le *Te Deum Laudamus*.

Deux années plus tard, M. Gellée de Prémion étant maire, on se rendit à la cure pour y distribuer les aumônes ordinaires qui ne purent se faire à la manière habituelle, à cause du vacarme provenant du nombre infini de pauvres et d'enfants venus à Saint-Sébastien ce jour-là. L'argent resta aux mains de M. Espivent de la Ville Boisnet, remplissant les fonctions de commissaire, chargé de le remettre à des personnes connues de la paroisse pour en faire la distribution aux pauvres. On se rendit ensuite à la maison de M. Sarrebourse, où l'on trouva une petite collation, mais non le copieux déjeuner traditionnel, « attendu les calamités du temps (1) ».

Au pèlerinage de 1759, Richard Duplessis, recteur de Haute-Goulaine, préside aux exercices religieux. On chante en procession, autour du cimetière, le *Deus Tuorum Visita* et le *Te Deum Laudamus*.

(1) *Arch. munic. de Nantes*, BB 95.

Nous avons trouvé, dans le compte du miseur de l'année 1760, l'Etat des avances et déboursés faits par M. Tiercelin, conseiller magistrat échevin, pour l'accomplissement du vœu de la Communauté à Saint-Sébastien d'Aigne, le 20 janvier de cette année. En voici le détail :

Au curé	15[l]	»[s]
Aux pauvres	40	»
Aux archers	15	»
Pour l'offrande	10	16
Pour le pain bénit	24	16
Pour les cierges	7	16
Aux violons de la Ville	24	»
Aux quêteuses	»	18
Aux domestiques	4	4
Total	142[l]	10[s] (1)

Le même compte donne de curieux aperçus sur le menu du déjeuner de Messieurs du Bureau, le 20 janvier 1762, tel qu'il fut servi par l'hôtelier Caton, qui demeurait à Nantes, rue de Gorges, où il tenait l'*Hôtel de Bretagne*.

Un jambon de 9 livres et demi	8[l]	10[s]
Un morceau de bœuf de 6 livres, à la mode	3	»
Une langue fourrée	1	15
Une poularde	1	10
Côletettes	2	»
Pour la soupe, l'huile et le beurre	3	»
Dessert	2	10
Pain	1	10
Louage du cheval	1	10
14 bouteilles de vin blanc et 3 de Cap Breton	11	10
Total	36[l]	15[s]

(1) *Archives munic. de Nantes*, CC 382.

Le mémoire du pain bénit, fourni par la dame Richard, comprend :

11 guillarés au beurre et au sucre, à 16s pièce	8l 16s
18 guillarés sans sucre, à 8s pièce..	7 4
1 gâteau de 15 livres, à 4s la livre..	3 »
Total.....	19 livres

Le 15 janvier 1785, à la veille du pèlerinage, le Bureau arrêta qu'à l'avenir toutes les dépenses ordinaires faites à l'Hôtel de la Mairie, à l'occasion des fêtes religieuses et de la réception des maires et échevins, seraient supprimées. Il en résulta qu'aucune sorte de repas ne pouvait plus être donné le jour de la Fête-Dieu ni le jour de la Saint-Sébastien (1).

On alla encore accomplir le vœu en 1790, ainsi que nous le montre la pièce ci-dessous :

Etat des dépenses faites par M. Ménard de Rochecave, secrétaire greffier, pour le voyage de dévotion de MM. du Bureau municipal à Saint-Sébastien, le 20 janvier 1790 (2).

12 bouteilles de vin de Cap Breton, envoyées à M. le Recteur de Saint-Sébastien, suivant l'usage, à 36s.....	21l 12s
Pour la messe payée au Curé....	15 »
Pour aumônes aux pauvres.....	40 »
Offrandes.....	12 »
Pour 2 voitures à 4 chevaux....	30 »
Gratifications aux 4 cochers.....	6 »
Pour le déjeuner aux cochers....	3 »
A Reporter.....	127l 12s

(1) *Arch. munic. de Nantes*, BB 109.
(2) *Arch. départ. de la Loire-Inf.*, C 301.

Report.....	127l 12s
Pour les chaises.....	1 4
Pour le déjeuner à 10 archers de Ville et au trompette.....	18 »
Pour le pain bénit.....	14 8
Plus aux archers pour 11 bouteilles de vin, à 10s.....	5 10
Aux musiciens.....	24 »
Total.....	190l 14s

Le pèlerinage ne devait pas se renouveler de longues années et sa suppression en fut décidée le 16 janvier 1793, conformément à la délibération suivante :

« Le Conseil général, après avoir entendu M. Dorvo, procureur de la Commune, arrête la suppression de la cérémonie qui se faisait annuellement au lieu dit Saint-Sébastien ; en conséquence, que le Corps municipal de Nantes demeurera dispensé de s'y transporter à l'avenir. Arrête, au surplus, qu'expédition du présent sera adressée à la municipalité de Saint-Sébastien pour l'instruire de ladite suppression. »

Ainsi se termina la cérémonie séculaire où les magistrats municipaux de notre Ville, pour obtenir l'intercession du saint, allaient, selon l'expression de Rabelais, qui parle de ce pèlerinage dans son conte de Gargantua, « lui offrir leurs votes contre la peste ».

Ce voyage de dévotion n'était pas d'ailleurs particulier à la Ville de Nantes. Presque toutes les paroisses du Diocèse, même les plus éloignées, et un grand nombre d'étrangers se rendaient chaque année, par petites journées, à Saint-Sébastien. Dans ce lieu d'antique vénération et dont la réputation s'étendait fort au loin, les processions se succédaient ordinairement jour et nuit pendant une bonne partie de l'année, depuis Pâques (1).

LÉON DELATTRE.

(1) *Arch. munic. de Nantes*, II, 67.

La Tour Chauvin, à Nantes

A propos de Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne sous François II, l'abbé Travers dans son *Histoire des évêques de Nantes*, s'exprime ainsi : « Pierre Landais, premier ministre du duc, son ennemi déclaré, le tint long tems enfermé dans une tour proche les Cordeliers de Nantes, d'où le nom de Tour Chauvin luy est resté, et l'y fit périr de misère » (1).

Sur la foi de Travers, généralement bien informé, des auteurs nantais — et non des moindres — ont répété, jusqu'à ces derniers temps, que Chauvin était mort à Nantes, dans une tour jadis située sur l'emplacement de l'actuelle rue Royale, où la tour Chauvin se trouvait en effet.

Or, l'assertion du docte abbé est contredite par des textes assez nombreux et tellement précis, qu'il nous a semblé utile, en les réunissant ici, de débarrasser l'histoire de Nantes d'une légende qui finirait par prendre corps et de rétablir la vérité historique.

Le Baud, bien qu'il ait écrit sous la reine Anne, arrête son récit en 1458, avant la mort de Chauvin.

Alain Bouchart raconte que Landais ordonna au seigneur de la Clartière de « prendre au corps et constituer prisonnier » le chancelier Chauvin. « En vertu duquel commandement led. seigneur de la Clartière le print, le ve jour d'octobre l'an mil cccc IIII vingtz et ung, et puis

(1) Ms. autographe (Bibl. de Nantes, ms. franç. 1335, p. 257) et édition Savagner, 1837, t. II, p. 182.

fut mis en prison à Nantes. Tantost après que il eust par quelque temps esté detenu, furent mandez gens de justice, telz que le tresorier Landoys voulut eslire pour faire son procès et y fut besoigné à Nantes par aucun temps... Et le cas à Chauvin bien examiné, l'on ne trouva pas en luy ce que on luy mettoit suz. A ceste cause fut le procès laissé là sans estre absoulz ne condamné, et fut mené à Aulroy où il fut detenu une espace de temps, et d'Aulray fut amené de nuyt le plus secretement que l'on peut dedans le chasteau de l'Ermine à Vennes, et pour le garder furent commis des gens dud. tresorier Landoys, l'un nommé Jehan de Fontenailles et l'autre Jehan de Vitré, lesquelz faignoient garder quelque autre prisonnier. » (1) Un peu plus loin (2) se trouve un autre paragraphe intitulé : « Comment le chancelier de Bretaigne Guillaume Chauvin trespassa prisonnier au chasteau de Vennes ». Comme le détail de sa détention n'a rien à voir avec la tour Chauvin, il suffira de dire que, toujours sous la garde de Jean de Fontenailles et de Jean de Vitré, qui le traitèrent « très inhumainement », « le chancelier trespassa en une miserable povreté », « le lundi d'après le premier dimanche de la Passion, v^e^ jour d'avril » 1483, soit le 5 avril 1484 en nouveau style, et qu'il « fut par quatre povres hommes porté en terre aux Cordeliers de Vennes, et là gist ».

Du lieu précis où Chauvin fut incarcéré à Nantes lors de son arrestation, Bouchart, on le voit, ne nous dit rien ; mais il ressort déjà avec évidence de son récit que c'est à Vannes et non dans notre ville qu'il termina ses jours.

D'Argentré (3) raconte que, par ordre de Landais, le sire de la Clartière constitua Chauvin prisonnier au Bouffay de Nantes, où le duc lui fit faire son procès ; puis il ajoute : « Chauvin fut transporté en divers lieux

(1) *Les Grandes Croniques de Bretaigne*, composées en l'an 1514 par Alain Bouchart, édit. des Bibliophiles Bretons, 1886, f° 226 v°.
(2) *Ibid.*, f° 228 r°.
(3) *Hist. de Bretagne*, édit. de 1668, p. 627-628.

et prisons à la dévotion de Landays, premièrement à Auray et depuis au château de l'Hermine ». Il relate ensuite les souffrances du chancelier, nomme ses gardes Jean de Fontenailles et Jean de Vitré et, finalement, note son décès le 5 avril 1483 v. st., suivi de son inhumation à Vannes aux Cordeliers.

Dom Lobineau nous dit de son côté (1) que « le duc, animé par Landois, fit arrester Chauvin par Clartière, capitaine des archers de sa garde, le 5 d'octobre, et le fit mener non pas au Bouffai, comme quelques-uns ont écrit, mais au chasteau de Nantes », où, le 16, on lui donna des juges. Le chancelier se défendit si bien que les commissaires chargés de l'instruction, « quoi qu'apostez par Landois, n'osèrent ni le condamner ni l'absoudre ». Les gens d'église ayant réclamé « le chancelier, à cause qu'il estoit clerc, à leur requeste il fut transféré au chasteau d'Aurai, dont Landois estoit capitaine... Clartière le conduisit avec ses archers en 1482 et le livra à Philippe du Roncerai, lieutenant du chasteau... Landois ne trouvant pas qu'il fust assez à sa discrétion dans le chasteau d'Aurai l'en fit tirer de nuit, de son autorité privée, parce que Roncerai le nourissoit trop délicatement et que le Roi avoit envoïé demander sa délivrance au Duc et, de l'avis de Guillaume Gueguen et de Jacques Guibé, il le fit mener au chasteau de l'Ermine ». Il y mourut le 5 avril et Lobineau ajoute : « Son corps fut porté dans l'église des Cordeliers de Vannes par quatre religieux et enterré dans le chœur, auprès de la chapelle des seigneurs de Kaer ».

Dom Lobineau est sans contredit notre meilleur historien, tant au point de vue critique que par l'abondance des sources que le premier il a utilisées. Il a eu à sa disposition des registres de chancellerie et des comptes des receveurs généraux que nous ne possédons plus ; ici il s'autorise en outre des archives des Cordeliers de Van-

(1) *Hist. de Bretagne*, t. Ier, p. 736-738.

nes. Quand, rectifiant d'Argentré, il nous dit que c'est au château de Nantes et non au Bouffai que Chauvin fut incarcéré tout d'abord, nous devons donc l'en croire, tant qu'on n'aura point produit un document contemporain attestant que le chancelier fut réellement emprisonné dans une tour de l'enceinte.

Quant à dom Taillandier (1), le continuateur de dom Morice, il s'est abstenu ici de reproduire les précisions de Lobineau, se contentant de dire que Chauvin fut arrêté le 5 octobre, puis transféré à Auray et au château de l'Hermine où il mourut, et qu'il fut inhumé aux Cordeliers.

Il y a donc contradiction formelle sur le lieu de la détention et de la mort du chancelier, entre Lobineau et les autres historiens généraux de la Bretagne, d'une part ; Travers, l'historien de Nantes, et ceux qui l'ont suivi, d'autre part. Il est on ne peut plus probable que Travers, qui pourtant connaissait bien Lobineau qu'il cite à chaque instant, s'est ici — ne prenant point garde au texte précis de son devancier — laissé influencer par cette dénomination de Chauvin qu'il trouvait appliquée de son temps à une tour de la ville, et la détention bien certaine, quoique temporaire, à Nantes du chancelier de Bretagne.

Vraisemblablement cette contradiction entre les auteurs eût passé pour nous inaperçue, sans la rencontre - on pourrait presque dire la découverte — par nous tout récemment faite d'un texte des Archives municipales que nous produirons. Quand nous disons presque une découverte, c'est que ce texte, s'il a, il y a une vingtaine d'années, été publié par M. de la Nicollière (2), celui-ci l'a accompagné d'un commentaire erroné qui, loin de nous mettre sur la voie, était plutôt fait pour en détourner.

(1) *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 140-141.
(2) *Inventaire sommaire des archives communales de Nantes*, t. I (1888), p. 186, cote CC 245.

Les archives de la ville de Nantes possèdent une belle série de comptes connue sous la rubrique : Miseurs des ponts et des travaux de la Ville. Dans chacun d'eux on trouve, semaine par semaine, l'ensemble des dépenses nécessitées par ces travaux : salaires des ouvriers, matériaux, transport de ceux-ci, réparation des outils, construction et entretien des bâtiments, etc.

Or, dans la semaine commencée le lundi 21 mai 1459, il « fut poyé aux compaignons de l'euvre, par le commandement de Mgr le chancellier, pour le vin de la première pierre qui fut assise en la tour commencée devers les Frères Mineurs, par mond. sgr le chancellier, Jehan Ruffier, Guyon du Fou, en la présence de Jehan Preseau, Guillaume Geraut et autres gens de la ville, 22 sous, 11 deniers ». (1)

Il n'est pas douteux que Mgr le chancelier de notre texte ne soit Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, déjà nanti de cette fonction le 28 février 1459, n. st., lorsque le duc François II rendit son hommage au roi Charles VII au château de Montbazon, près Tours (2). Dans cet acte important, le chancelier Chauvin est nominativement désigné. D'autre part, la tour commencée en 1459 « devers les Frères Mineurs », ne saurait être différente de celle connue plus tard sous le nom de tour Chauvin. On sait pertinemment par les anciens plans et même par des textes précis que la tour Chauvin était « joignant et à vis le jardin des R. P. Cordeliers » (3) ou Frères Mineurs.

Par conséquent, il est acquis désormais que le chancelier Chauvin posa la première pierre de la tour qui porte son nom. Désormais, disons-nous, car c'est ici le moment de revenir sur cette malencontreuse note qui a pu nous faire avancer que la rencontre du passage pré-

(1) Arch. mun. Nantes, CC 245, f° 151 v°.
(2) D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, édit. de 1668, p. 589; et D. Morice, *Pr. II*, 1738-1739.
(3) Arch. Nantes, DD 372.

cité ressemblait à une découverte. Après avoir reproduit dans son inventaire le passage où il était question de la tour devers les Frères Mineurs, M. de la Nicollière l'a, de cette façon, commenté dans une note : « Ainsi la ville contribuait pour une large part à la reconstruction du château ducal. Cette tour, qui existe encore, est celle dite plus tard *Tour des Anglais*. Elle faisait pendant à la *Tour des Espagnols* détruite par l'explosion de 1800. » Tout ceci serait parfaitement exact si, au lieu de « la tour devers les Frères Mineurs », le compte portait la tour devers les Frères Prêcheurs, autrement Jacobins, dont le couvent était en effet voisin du château. L'auteur a manifestement fait confusion entre Prêcheurs et Mineurs. Comme il n'en est point ainsi et qu'il s'agit d'une tour de l'enceinte urbaine et non d'une tour de la forteresse ducale, on ne saurait donc faire honneur à la Ville d'avoir contribué aux travaux du château.

La guerre avec la France, soit déclarée, soit à l'état latent, caractérise l'ensemble du règne du duc François II ; aussi les travaux des fortifications de la ville de Nantes ne chômèrent-ils point à cette époque. En 1478, on reconstruisait la porte Saint-Pierre. Chauvin, alors au comble de la fortune, fut prié de renouveler la cérémonie des débuts du règne et le miseur a noté sur son compte : « Aux maczons, pour le vin de l'assiette de la première pierre de la tour du portail de St Pierre, que assist Mgr le chancelier, 55 s. » (1).

Mais revenons à la tour Chauvin. Nous avons vu que, dans la semaine débutant le 21 mai 1459, le chancelier en avait placé la première pierre. Etant donné qu'il n'y mourut sûrement pas, qu'il paraît non moins certain qu'il n'y fut jamais renfermé, on pouvait *à priori* conclure qu'elle tirait son nom du grand personnage ayant posé ses premières assises, soit que ce vocable lui eût été attribué du vivant même de Chauvin, soit quelque temps

(1) Arch. Nantes, CC 252, f° 58 v°, semaine du lundi 10 août 1478.

après son décès par une sorte de réparation consécutive du supplice du trésorier Landais, l'implacable ennemi cause de la mort du chancelier Chauvin. Et pourtant il n'en est rien, ainsi qu'on le verra.

Les données historiques que nous avons réunies sur cette tour, sans être de premier ordre, peuvent cependant offrir un certain intérêt en nous montrant le temps qu'il fallait à Nantes, à cette époque, pour construire les divers instruments de défense d'une ville forte et les vicissitudes qu'une tour pouvait subir dans le cours des âges.

Les travaux préparatoires remontent au début de l'année 1459. Dans la semaine du 29 janvier on paie les « maczons pour commencer à abatre le mur devers les Frères mineurs » (1). Les mois suivants furent vraisemblablement employés à déblayer le terrain et à creuser les fondations. Le 7 mai, on se munit d'ustensiles en vue des constructions ; le 14, les charpentiers posent un étai pour la tour de derrière les Frères mineurs (2) ; enfin, le 21 mai, on paie aux ouvriers le vin de la première pierre assise par le chancelier et autres, conformément au texte donné ci-dessus *in extenso* (3).

Dès lors les travaux vont se continuer et nous allons pouvoir les suivre pas à pas. Le 18 juin, on place 8 gonds « pour les canonnières (meurtrières) basses de la tour encommencée » (4) ; le 2 juillet, 4 gonds aux huis de deux canonnières ; le 9 juillet, une « claveure à boce pour l'un des huys des canonnières basses de la tour » ; le 16 juillet, une autre « claveure à boce à l'un des huys des canonnières de la tour neuffve » et, le même jour, le comptable note 13 s. 6 d. « aux compaignons de l'euvre pour le vin de la vouste du premier estaige de la tour encommencée » (5). L'étage souterrain était terminé.

(1) Arch. Nantes, CC 245, f° 111 v°.
(2) *Ibid.*, f°s 146 v° et 148 v°.
(3) Voy. ci-dessus, p. 25.
(4) Arch. Nantes, CC 245, f° 162 v°.
(5) *Ibid.*, f°s 169, 172 et 175.

La fin de juillet voit poser une grille de fer « à une fenestre qui donne clarté en l'eschalle (escalier) et baz de la tour que l'on fait », coût : 36 s. En août 1459, les 6 et 13, on place des gonds « pour le premier huys à monter sur le premier estaige de la tour neuffve de derrière les Frères mineurs » (1).

Pendant une année, nos comptes ne précisent plus ; les travaux se continuent évidemment aux Cordeliers, mais les dépenses sur ce point sont confondues avec celles de l'ensemble des ouvrages de la Ville. C'est à peine si nous pouvons relever, non plus dans la série des comptes hebdomadaires des travaux, mais dans celle des comptes généraux des miseurs, une indemnité de 10 liv. « aux Frères mineurs pour partie du dommage qui leur a esté fait pour la ropture de leurs jardins » (2).

En septembre 1460, on fait venir d'Orvault des pierres de grison « pour la croezée de la tour de près les Cordeliers » ; en octobre, il faut des gonds pour l'huis de la canonnière de la tour des Frères mineurs (3) ; le 3 novembre enfin, il est parlé de « l'uys de la tour par où l'on monte sur le mur des Frères mineurs » (4). Les travaux ont donc atteint la hauteur des murailles de l'enceinte. L'hiver est venu, ils vont chômer quelque temps.

Le 30 mars 1461, ils avaient recommencé. A diverses reprises, pendant les mois d'avril et de mai, il est question d'une des canonnières et des jambages de la croisée de la tour des Frères mineurs dans lesquels on installe des gonds et des boucles (5). En octobre 1461, il semble que nous approchions du faîte ; les ouvertures se font plus étroites, on travaille à la « demie croesée de la tour des Frères mineurs ». Chaque semaine on en parle : des boucles, des gonds, puis aussi d'une barre de fer pour une

(1) Arch. Nantes, CC 245, f°s 180, 183 et 186.
(2) *Ibid.*, CC 92, f° 9 v°.
(3) *Ibid.*, CC 246, f°s 105 v° et 107.
(4) *Ibid.*, f° 116.
(5) *Ibid.*, f°s 150, 152, 153, 155 v°, 161 v°.

cannonière (1). Nous sommes au 19 octobre 1461. Le compte coté CC 246, auquel nous avons fait ces derniers emprunts, se poursuit jusqu'à la semaine commencée le 29 mars 1462 n. st., sans qu'aucune précision ne nous renseigne sur la progression de l'ouvrage.

Malheureusement, le ou les comptes suivants pour les années 1462-1465 manquent à nos archives. Tout porte à croire que l'année 1462 vit poser la dernière pierre, pour laquelle sans doute on versa le vin aux compagnons de l'œuvre, comme on l'avait fait pour la première pierre et à l'occasion de la voûte du sous-sol. Puis vinrent les charpentiers et les couvreurs afin de parachever la tour. Empruntée aux comptes généraux, une indication à laquelle on peut donner la date de 1462 semble corroborer celle que nous attribuons à la fin des travaux. Un expert, Perrot Le Moyne, charpentier, reçut 25 sous pour avoir mis à prix « la charpenterie de la tour des Cordeliers » (2). La construction avait donc duré trois ans.

Quand nous la retrouvons, elle est habitée. Le 26 mai 1466, on fit l'acquisition de 28 planches de sapin afin de lambrisser « la tour derrière les Cordelliers où est loigé Guillaume de Chevigné » (3). L'aménagement intérieur n'alla point très vite, car, le 22 septembre 1466 seulement, il fallait encore dix crochets de fer « à la tour derrière les Cordelliers où est logé Guillaume de Chevigné, pour tenir les planches qui ont esté mises en la chambre dud. de Chevigné contre le mur », ainsi que des clous pour « coulstre lesd. planches contre les limandes et chevrons » (4). Le 27 juin 1468, le premier occupant y habitait toujours. Ce jour-là, en effet, on dut payer les briques pour la cheminée de la tour des Frères mineurs où est logé Guillaume de Chevigné (5).

Qu'était donc ce Guillaume de Chevigné ainsi installé

(1) Arch. Nantes, CC 246 f°s 207, 209, 211 v°.
(2) *Ibid.*, CC 93, f° 20.
(3) *Ibid.*, CC 247, f° 14 v°.
(4) *Ibid.*, f° 39 v°.
(5) *Ibid.*, f° 249 v°.

dans la tour qui jusqu'alors n'avait pas été dénommée autrement que tour des Frères mineurs, ou bien tour de derrière les Cordeliers ? Un homme de guerre que nous rencontrons pour la première fois, le 11 avril 1464, avec le titre de capitaine d'Auray, présentant au duc comme ses plèges (cautions), à raison de sa capitainerie, Jean Chauvin, sgr de l'Eperonnière, et Jean Loret, sgr de la Ville-David (1) ; puis, parmi les gens d'armes de la compagnie d'André de Laval, sire de Lohéac, maréchal de France, lors d'une montre de ladite compagnie, passée à Châteaubriant le 18 janvier 1465 n. s. (2).

La guerre de la *Ligue du Bien public*, dans laquelle François II, duc de Bretagne, joua contre Louis XI le rôle que l'on sait, allait s'ouvrir. Guillaume de Chevigné fit la campagne comme capitaine de 20 lances et de 40 archers sous le commandement de M. de Lohéac. Les documents nous apprennent même qu'au cours de la marche de l'armée bretonne dans la direction de Paris, Chevigné demeura en garnison à Vendôme (3), et qu'il reçut en don 200 liv. pour avoir accompagné le duc en son voyage naguères fait en France (4). Les hostilités ne furent pas de longue durée. Louis XI avait traité, en octobre 1465, à Saint-Maur-des-Fossés, avec François II qui, par la Normandie, revint en Bretagne.

Dans les conditions où elle avait été conclue, la paix ne pouvait être que précaire. Les villes de la province reçurent donc, à côté des milices bourgeoises, des garnisons permanentes qui ne les quitteront guère jusqu'à la fin de l'indépendance bretonne. C'est alors, qu'au retour de l'expédition, au début de 1466, Guillaume de Chevigné fut avec sa bande installé dans la tour neuve des Cordeliers, tandis que d'autres gens de guerre trou-

(1) Arch. Loire-Infér., E 141, anc. Trés. des Ch. N. A. 4, p. 11 ; et D. Morice, *Pr. III*, 393.

(2) D. Morice, *Pr. III*, 122.

(3) Compte d'Olivier Baud, trésorier des guerres (D. Morice, *Pr. III*, 147). Cf. D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, 696.

(4) Compte de Pierre Landais, trésorier général (*Ibid.*, III, 144).

vaient place dans les diverses fortifications de l'enceinte, notamment dans le portail Saint-Nicolas où l'on avait logé Alain de la Roche et Jean Budes (1), ceux-ci également capitaines des ordonnances du duc (2).

Tout capitaine d'Auray qu'il fût — titre que nous lui trouvons encore en 1477, date après laquelle on n'entend plus parler de lui — Guillaume de Chevigné semble avoir plutôt résidé et opéré dans le pays nantais. Nous l'avons vu logé dans la tour des Cordeliers les 26 mai et 22 septembre 1466, et encore le 27 juin 1468. Le 6 avril 1467, avec le sire du Chaffault, il passait en revue, par ordre de François II, à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, les hommes de guerre de la région (3). Le 4 mars 1472 n. s., c'est au Port-Saint-Père qu'avec le sire de Rays il faisait la montre des nobles et autres sujets aux armes (4). Nous trouvons encore diverses commissions du duc à Guillaume de Chevigné afin de procéder aux montres en l'évêché de Nantes, pour la partie au-delà de la Loire en 1475, puis les 13 février et 27 mai 1477 (5), enfin le 15 juin 1477 (6), date extrême à laquelle nous l'ayons rencontré. Toutes ces dernières revues, généralement de concert avec Eon Sauvage, sgr du Plessis-Guérif, Guillaume les passa à Pirmil, donc à proximité de sa résidence, si, comme on peut le croire, il était toujours logé dans la tour que les Nantais avaient si bien aménagée pour lui.

En principe, les capitaines de troupes étaient soldés sur les ressources de la province. C'est ainsi que nous avons vu le sire de Chevigné recevoir 200 l. au retour d'une expédition. En 1466, il figure pour 300 l. aux gages

(1) Payement à un vitrier de deux panneaux de verre « en la chambre du portal St Nicolas » où ils étaient (Arch. Nantes, CC 94, f° 10).

(2) D. Morice, *Pr. III*, 121.

(3) Bibl. Nantes, ms. franç. 1219, f° 12.

(4) *Ibid.*

(5) D. Morice, *Pr. III*, 282, 322 et 323.

(6) Arch. Loire-Inf., E 127, anc. Tr. des chart. Q. E. 47.

et pensions (1), et, lors du décès de Mme d'Etampes, mère de François II, au mois d'avril de la même année, on lui octroya des habits de deuil, comme à toute la cour ducale (2). Néanmoins ces capitaines pouvaient, à l'occasion, émarger au budget de la Ville, témoin cet article de l'un de nos comptes municipaux : « A Guillaume de Chevigné, en vertu d'un mandement des gens de la ville et pour les causes y contenues, en dabte du 18 mars 1467 n. s., a poié 4 escuz dont le miseur rend quictance dud. Chevigné » (3). Nous pouvons regretter, il est vrai, de ne pas connaître ces causes « y contenues ».

Voilà ce que nous avons pu recueillir sur l'homme qui, après une occupation temporaire de dix à douze ans de la tour des Cordeliers, allait avoir l'honneur de lui donner son nom personnel, alors qu'une autre tour, datant à peu près de la même époque, celle du Connétable, conservera seulement celui de la fonction (connétable de la Ville) des occupants successifs (4).

(1) Compte du trésorier général Landais (D. Morice, *Pr. III*, 144).

(2) *Ibid.*, *Pr. III*, 146.

(3) Arch. Nantes, CC 94, f° 5 v°.

(4) Puisque le nom de cette tour se rencontre ici accidentellement, il ne sera pas hors de propos de relever une erreur à son sujet, d'autant que cette erreur intéresse également la tour de Chevigné et qu'elle a été produite dans le Bulletin de notre Société.

Dans ledit Bulletin (année 1882, p. xxvii), on voit que M. Petit, notre trésorier d'alors, exhibant une série de plans, s'exprimait ainsi : « La tour de Chevigné, dite tour du Connétable après 1499 ». Or l'emplacement de cette dernière est connu ; elle était bien, comme le dit M. Petit, près de la nouvelle Bibliothèque (devenue depuis l'Hôtel des Postes), mais la tour de Chevigné se trouvait, ainsi qu'il résulte de tout ce que nous avons relaté, à une autre extrémité de la ville, auprès des Cordeliers.

Il n'y a pas lieu d'insister sur l'arbitraire de cette date de 1499, à laquelle aurait disparu le nom de Chevigné, puisque, d'une part, nous le retrouverons jusqu'en 1554, et que, d'autre côté, si le nom du Connétable apparaît définitivement en 1499 pour désigner une tour, celle-ci existait déjà depuis au moins une quarantaine d'années, mais sous un autre vocable, témoin, à propos d'aménagements qu'on y faisait, ce texte : « La tour de la Barbecane pour le logis de M. le connétable » (Arch. Nantes, CC 275, f° 73).

M. Petit, du reste, n'est point l'inventeur de cette identification erronée. Il l'avait sans doute empruntée à un plan de l'architecte-voyer Fournier, daté de l'an VIII et qui, sous le titre de

***

Nous avons vu que le 27 juin 1468 on disait encore : la tour des Frères mineurs où est logé Guillaume de Chevigné ; mais, le 20 janvier 1472 n. s., lors d'un transport de canons dans ledit ouvrage, on ne parlait plus que de la « tour de Guillaume de Chevigné » (1), sans l'autre dénomination qui ne reparaîtra plus. Le 2 février 1478 n. s., nous retrouvons encore, à propos d'une légère réparation, « la barrière Guillaume de Chevigné » (2) : quelque défense sans doute avoisinant la tour en question ; puis, le 21 janvier 1482 n. s., la tour elle-même, à l'occasion d'une grille de fer du poids de 247 liv. 1/2 « mise et asize en la tour de Chevygné, ou bas estaige, devers la grosse tour Saint André » (3).

Durant plusieurs années le silence se fait sur la forteresse qu'avait habitée notre homme d'armes. Neuve comme elle était, les ouvriers n'avaient guère à y passer et Guillaume disparut pendant cet intervalle, avant d'avoir pu défendre la tour qui portait son nom. Quand nous la rencontrons de nouveau, elle va justement faire ses premières armes.

Tandis que Charles VIII se tenait à Ancenis, les troupes royales avaient mis le siège devant Nantes (juin-août 1487). L'effort des assaillants porta principalement entre le château et l'Erdre, c'est-à-dire dans la zone de notre tour.

Un compte spécial des mises faites « durant le siège

Plan historique et militaire de la ville de Nantes, a essayé de reconstituer — avec combien de ces erreurs trop familières à Fournier — les diverses enceintes de la ville. On y voit, entre autres, figurer sous le n° 45 la « tour de Chevigni ou du Connétable », avec la date de 1472, et, sous le n° 26, la tour Chauvin, avec la date de 1227. Or, celle-ci ne fut commencée qu'en 1459 ; quant à la première, elle existait déjà en 1460, sous le nom de tour de la Barbacane.

(1) Arch. Nantes, CC 248, f° 76.
(2) *Ibid.*, CC 252, f° 6 v°.
(3) *Ibid.*, CC 256, f° 7.

ou cartier des Frères mineurs commensant à la grosse tour St André », nous permet de suivre au jour le jour la vie des assiégés dans ce secteur de la défense qui comprenait ladite grosse tour, celles de Chevigné et du Trépied. Sans doute il n'est pas toujours possible d'y discerner le rôle joué par chacune d'elles ; nous pourrons cependant relever quelques détails spéciaux à la tour de Chevigné.

Hervé le Coustelier, le principal comptable, a mentionné les dépenses journalières : pain blanc ou de seigle, vin, beurre, chair, poisson pour les jours maigres, etc. En son absence, Jean Chiffoin et Pierre Raboceau notaient également de menues mises. Huit canonniers : Guillaume de Ploërmel, Pierre Legier, Thomas Chanterel et cinq autres dont les noms sont inscrits — sans que nous sachions à laquelle des trois tours chacun était affecté — firent, vers le milieu du siège qui se prolongeait, marché avec les comptables, afin d'obtenir une solde fixe. Il « leurs feult promys à chascun trois soulz et quatre deniers par jour ».

Un autre défenseur ne figurant pas sur la liste précédente se fit dans une occasion, malgré les rigueurs de l'investissement, payer un extra que Chiffoin a consigné de la sorte : « pour deux quartes de vin de Beaune que Clemens, cagnonier, demanda pour un banquet qu'il faizoyt, III s., IIII den. » Aux « Lamballoys maczons, qui faisoinct les chemins en la douve », moins délicats, on servit le dimanche 29 juillet, comme chair, des « tripes et testes de mouton », sans omettre pour ces rudes estomacs du pain, du beurre et du vin, très ordinaire sans doute : le crû n'étant pas spécifié.

Outre les dépenses en vivres, notre compte indique incidemment des armes : fourniture de lances avec leurs fers, montage de veuglaires sur les remparts. Pour protéger les assiégés, on y installe des balles de laine et des futailles ; les canonnières sont garnies d'étoupes. Un aide à la tour Chevigné, un certain Beurneul, apporta

dix poches, tant grandes que moyennes, vraisemblablement afin de les remplir de terre pour amortir les coups. Il en réclamait 12 sols ; on se contenta de lui en donner 10. Les blessés ne furent point oubliés : à Pelletier on délivre deux mesures de vin, à Chapperonnier on alloue 10 sols.

Deux noms doivent être d'autant moins passés sous silence que pour ceux-là nous savons l'endroit qu'ils ont occupé. Le premier est celui d'Hervé, maître canonnier de la tour Chevigné, dont le comptable a noté les payements et qui, le 7 août, au lendemain de la levée du siège, reçut encore 7 livres comme reste de ses gages. Le second, Robert Caraud, *alias* Caraudi, mérite une mention spéciale. Il était alors concierge de la tour Chevigné et, par suite, avait la garde des munitions. Il touchait bien journellement, comme ses camarades, 3 s. 4 den., mais il avait des dépenses supplémentaires et un service particulièrement pénible. Sur sa « remonstrance, » il « fut promys aud. Robert Caraud qu'il seroyt bien contenté de ses paines pour avoir gardé nuyt et jour lad. tour de Chevigné, au profilt et utillité de la ville, par quoy il fault qu'il soyt sallarissé et recognu sur son bon service qu'il affaict sans jamays en avoir eu riens que ses despans ». Empressons-nous d'ajouter qu'il fut fait droit à la requête de ce bon serviteur et que « à Robert Caraudi, lequel a gardé les pouldres, ploumées, [boulets de] pierres et aultres chosses neccessaires au cartier des Cordeliers, et y couchet led. Caraudi jour et nuyt, et pour ses paines oultre ses despans quelx lui furent poyez oultre, lui fut baillé pour sesd. paines pour jour et nuyt, lequel ne bougea durant le siège jour ne nuyt, C sols » (1).

Les comptes généraux des miseurs relatent bien en bloc le payement des nombreuses équipes de maçons, charpentiers, pionniers qui, nuit et jour, s'employent à réparer les brèches, car forcément les travaux ordinaires

(1) Arch. Nantes, EE 186.

d'édilité étaient suspendus ; mais c'est tout au plus si nous pouvons, au sujet de notre tour, y glaner ce détail. Le forgeron Perrot Dagaye, dans la semaine du 30 juillet, dut fournir (il y avait sans doute urgence) « 12 vertevelles et 8 gonds, pesans ensemble 166 liv. et demie de fer, mis et assis ès tours de Chevigné et du Trepier » (1).

Un document de 1489 nous fait connaître les engins que le maître canonnier Hervé et ses aides eurent à leur disposition lors de l'attaque : « En la tour Chevigné, ou fons de lad. tour, ung canon de fer de Pouencé et sa boete. Item, près dud. lieu en lad. tour en une canonnière, ung petart. Item, ou hault de lad. tour, ung canon et sa boete nommé *St Thomas*. Item, ou hault de lad. tour en l'autre cousté, ung canon et sa boete nommé *Alixandre*, l'un des IX preux. Item, ou dehors de lad. tour, ung canon et sa boete nommé *Daniel*. Item, plus ung faucon de la duchesse. Item, en lad. tour de Chevigné, ung petit canon de fer de Pouancé et sa boete » (2).

Les canons de Pouancé faisaient manifestement partie du butin de guerre récolté à Pouancé en 1472 lors de la campagne du duc François II contre Louis XI. La provenance de ces pièces est connue par ailleurs, car il fut payé 100 sous au conducteur qui les mena de Châteaubriant à Nort : « A Jehan Landereau pour cherroy et conduicte de XIIII canons de fer et XXII boectes que le duc donna à la Ville et qui avoint esté gaingnez à Pouancé » (3). Il est encore question, dans un autre compte de 1474, des « canons qui furent amenez de Pouancé, que le duc donna à la Ville », à propos d'un achat de 300 boulets de pierre qui leur étaient destinés (4).

(1) Arch. Nantes, CC 264, f° 45.
(2) *Ibid.*, EE 183.
(3) Arch. Nantes, CC 96 f° 30. Le compte relate ensuite les diverses étapes des canons : de Nort à Barbin, de Barbin au Port-Communeau, par bateau sans doute, puis leur charroi à la maison de ville du Bouffay, où le garde d'artillerie les prit en charge.
(4) *Ibid.*, CC 250, f° 90.

Quant au *St Thomas*, à l'*Alexandre* et au *Daniel*, ils faisaient partie des séries des 12 apôtres, des 9 preux et des 12 prophètes fondues à Nantes (1).

***

Peu de jours après celui où nous avons vu le forgeron Dagaye installer ses ferrures aux tours de Chevigné et du Trépied, le roi Charles VIII abandonnait le siège d'une place qui avait toujours eu ses coudées franches du côté de la Fosse (2). Le danger immédiat était passé. Il fallut bien, en décembre 1487, une clef à l'huis du bas de la « tour de Chevigné, devers les Cordeliers », et quelques crampons à une canonnière entre la tour de Chevigné et le Trépied (3) ; mais ce n'était là que menus détails. Cependant la tour avait reçu des blessures autrement graves et glorieuses. Pendant plusieurs semaines d'octobre 1488, les charpentiers d'abord, puis les couvreurs durent refaire la toiture de l'ouvrage principal ainsi que des loges placées aux environs sur la muraille : journées d'ouvriers, charpente, ardoises, clous, tout cela est minutieusement noté sur nos comptes municipaux (4). La guerre avait passé par là et il importait d'en réparer les ruines.

Au cours des années qui suivirent et, à la faveur de la paix, on reprit les travaux complémentaires : maçons « pour rabiller les canonnières tant de la tour Chauvigné (*sic*) que de la grosse tour » (mai 1490) (5), transport de pierres « à la grosse tour et à la tour Chevigné » — nous revenons à la leçon normale — (juillet 1490) (6).

(1) Cf. l'inventaire imprimé des archives municipales, notamment aux cotes EE 159, 156 et CC 95. A côté de l'*Alexandre* qui pesait 546 livres, on nomme les huit autres preux : *Judas Maccabée, Charlemagne, Godefroy de Bouillon*, etc.
(2) D. Lobineau, *Hist.* I, 768-770.
(3) Arch. Nantes, CC 265, f° 5 v°.
(4) *Ibid.*, f°s 154-161.
(5) *Ibid.*, CC 267, f° 70.
(6) *Ibid.*, CC 269, f° 3.

Les grosses réparations étaient terminées ; désormais notre tour va pouvoir reprendre sa vie régulière. Nous la rencontrons parfois, tantôt grevant légèrement le budget : serrures, couvreurs à la suite des intempéries de l'hiver, tantôt accidentellement pour des mutations dans son artillerie. Mais une chose que nous devons particulièrement noter, c'est l'absence désormais complète dans son appellation du prénom de Guillaume. C'était un peu long, sans doute, et puis les années avaient passé affaiblissant le souvenir du premier hôte.

Quoi qu'il en soit, la tour revient de temps en temps sur nos comptes. Pour de menues besognes au cours de 1491 et de 1492, on dit constamment la tour de Chevigné ou de Chevygné, parfois la tour Chevigné tout court, sans la particule (1). En avril 1493, il fallut des clefs pour la « tour de Cheviné » (*sic*) (2). Cette variante, minime en soi, était grosse de conséquences ; déjà, nous l'avons vu, un scribe s'était avisé, en 1490, d'écrire la tour de Chauvigné : mauvaise leçon aussitôt abandonnée du reste. En 1498, au cours de l'hiver, des réparations plus importantes devinrent nécessaires : des charpentiers pour les « huys », des couvreurs pour la toiture de la « tour de Chevygney » (3) ; encore une nouvelle variante. Il est vrai qu'alors les scribes en prenaient plus à leur aise avec l'orthographe qu'à notre époque ; mais tout cela devait mal finir pour un vocable si peu respecté.

Pendant une période assez longue, le nom de notre tour ne reparaît plus dans les comptes municipaux. Toutefois, en janvier 1515, il fallut des « claveures à la tour Chevigné », l'une en dedans, l'autre extérieure du côté des Cordeliers (4). En juin 1520, on dut changer « les gardes de la claveure de la tour Souvygné » (*sic*) ; nous voilà en pleine révolution. Et qu'on ne parle pas

(1) Arch. Nantes, CC 269, f°s 92, 144, 160, 173, 176 et 203.
(2) *Ibid.*, CC 271, f° 97 v°.
(3) *Ibid.*, CC 275, f°s 55, 60, 74, 76.
(4) *Ibid.*, CC 287, f° 2.

d'un *lapsus calami* ; les comptes à cette époque sont rédigés en double, l'un par le miseur, l'autre par le contrôleur : or, dans les deux nous lisons Souvygné (1). Le scribe, en 1527, veut bien revenir à la forme normale à propos de clous « pour la tour de Chevigné » (2).

De 1527 à 1554, nous ne pouvons plus suivre pour ainsi dire pas à pas, ainsi qu'il en avait été jusqu ici, les destinées de notre forteresse. Il existe en effet de fâcheuses lacunes dans la série des comptes de nos miseurs et ceux qui ont survécu, entre ces dates, n'en font point mention ; mais, avant d'y revenir, nous devons ici faire état d'un document d'autre nature.

Jean Gallapart, garde de l'artillerie et des munitions de la Ville, étant venu à mourir, on procéda à un inventaire dans les différents dépôts de l'enceinte. Après diverses étapes, le procès-verbal nous transporte, le 4 juillet 1554, à « une aultre tour sur les murailles entre la grosse tour et le portal St Pierre, lad. tour appellée la tour de Chevigné. Laquelle tour n'a esté ouverte et n'avons faict visitation ny inventaire des admunitions et choses qui y peuvent estre, pour ce que n'avions les cleffz, et n'ont esté les cleffz d'icelle tour trouvées entre celles qui sont entre les mains du greffier. Et nous a Mathurin Lambert, canonnier, dict que François Gallapart a uncores les cleffz de lad. tour ». Comme on pouvait s'y attendre, une contestation s'éleva entre les représentants de la municipalité et les héritiers de Jean Gallapart présents à l'inventaire. Ceux-ci prétendirent même que, depuis le décès de Jean, le procureur des bourgeois ou autres officiers de la Ville « ont prins les cleffz desd. tours et faict ce qu'ilz ont voullu en icelles, sans le congé des enfans dud. feu Gallapart et en leur absence ». Quoi qu'il en soit, il fallut surseoir. Enfin, le 13 juillet, sur ordonnance du sénéchal, les commissaires purent terminer leur procès-verbal : « Avons, disent-ils,

(1) Arch. Nantes, CC 288, f° 97, et CC 289, f° 107 v°.
(2) *Ibid.*, CC 294, f° 215, semaine du 17 juin.

descendu à lad. tour de Chevigné, laquelle avons faict ouvrir par Jehan Blanchard, serrurier, en laquelle avons trouvé, sçavoir : troys voullées de cuyvre avec leurs affuz ferrez et equippez, sans boueste ; item, plus six cleffz et une autre cleff cassée, partie desquelles cleffz led. Blanchard a dict estre les cleffz du bas de lad. tour, et bien le sçavoir pour ce que aultres foiz il les a faictes par ordonnance de feu Monsr de la Pommeraye, premier président de la Chambre des Comptes. Et ce faict, avons faict aud. Blanchard refermer lad. tour » (1).

Dans ce procès-verbal de 1554, nous avons encore la bonne leçon faisant toujours revivre le souvenir du capitaine Guillaume de Chevigné ; mais c'en sera désormais fini, nous ne la rencontrerons plus.

A l'heure même où l'inventaire des munitions parlait de la tour de Chevigné, les comptes des miseurs dont la série revient à peu près continue, nous signalent un payement de 7 s. 6 d. « à Jacques Dando, claveurier, pour une claveure pour mettre à la porte de la tour de Chauvigné, près la tour où l'on tire le papegauld » (2). Cette dépense ayant eu lieu dans la semaine commençant le 9 juillet 1554, on peut la considérer comme une suite des opérations de l'inventaire précité qui avaient fait constater le mauvais état de la tour en question. Chevigné et Chauvigné, c'est tout comme : l'indication de la tour voisine du côté de l'Erdre, celle où l'on tire le papegaut, ne laisse aucun doute. Nous connaissions, du reste, déjà cette variante (3).

En 1556, d'importants travaux furent entrepris à l'ancienne tour des Cordeliers. La Bretagne désormais réunie à la France semblait devoir jouir d'une paix éternelle. Après avoir servi à la défense de la ville, la tour allait être transformée en prison. Pendant les mois

(1) Inventaire des munitions, 25 juin-13 juillet 1554, par François de Trégouet, conseiller au présidial (Arch. Nantes, EE 166, fos 13 et 16).

(2) Arch. Nantes, CC 297, fo 117.

(3) Cf. plus haut, p. 37, à la date de 1490.

de juin et de juillet de cette année, il n'est pour ainsi dire question sur nos livres que des maçons à « rabiller la tour Chauvin », à besogner « en la basse tour Chauvin », à clore les canonnières, à « faire des prisons en la tour Chauvin » (1). Puis viennent les menuisiers confectionnant des portes pour la tour Chauvin, les serruriers posant des « clavures » aux portes neuves de la tour Chauvin. (2) Un nouveau vocable faisait son apparition et, pour enlever toute incertitude sur l'identité du monument qui subissait cette substitution, il n'y a qu'à se reporter un peu plus tard, au mois d'avril 1557, alors que pour ôter toute chance d'évasion aux détenus, on plaçait des barreaux de fer « à la tour Chauvin, au devant d'une ouverture de vers les Cordeliers » (3). Il y eut bien, au cours des travaux de juin 1556, un moment d'hésitation chez le comptable ; après avoir en effet, le 16, écrit « la tour Chauvyn », il dit, le 22, « la tour Sevigné » — on se demande pourquoi, car cette variante est inédite — ; mais, dès le 30 juin, il revient à « la tour Chauvin » (4), et cette fois franchement pour désormais persister dans cette dernière et nouvelle forme (5), que ses successeurs ne modifieront plus, à part quelques légères variantes : « Chauvyn, Chauvayn », n'affectant en rien le nom définitif.

Quelles raisons donner de ce changement ? Nous n'en voyons aucune de bien tranchée. D'une part, il y avait près d'un siècle que Guillaume de Chevigné avait disparu. Des membres de cette famille existaient toujours — elle subsiste encore à l'heure actuelle — ; mais vraisemblablement sans attaches suivies avec Nantes, on ne doit pas s'étonner si les anciens rapports de leur ancêtre avec la Ville étaient oubliés de générations ne consultant guère les archives. D'autre part, le nom de Chauvin — non pas celui du chancelier mort en 1484, nous y re-

(1) Arch. Nantes, CC 299, f°s 110, 112, 113, 116 v°.
(2) *Ibid.*, f°s 113, 119, 121.
(3) *Ibid.*, f° 221.
(4) *Ibid.*, f°s 106, 108 v°, 110.
(5) *Ibid.*, CC 299, f°s 222 v°, 224, 279.

viendrons tout à l'heure — était bien vivant à Nantes au milieu du XVIe siècle, notamment avec cette puissante famille des Chauvin, seigneurs de la Musse, aux portes de la cité et qui, devenue calviniste, joua un certain rôle lors des troubles religieux.

A notre avis, avec les licences du parler populaire et l'oubli des traditions, le nom de Chevigné s'était au cours des ans peu à peu corrompu (nous avons à dessein noté soigneusement ces vicissitudes) et le jour vint où insensiblement on délaissa le vieux vocable, qui ne disait plus rien, pour en adopter un autre. Celui-ci, une fois l'accent final de l'ancien nom supprimé, avait avec le précédent des analogies évidentes de formes graphiques et, de plus, l'avantage de représenter un nom bien connu de tous les citoyens.

Quant à supposer qu'en 1556 on chercha à évoquer le souvenir du chancelier Chauvin décédé depuis 72 ans, en s'appuyant sur cette particularité que 25 années auparavant ledit chancelier avait posé la première pierre de cette tour, nous n'y pouvons souscrire. Certes, ce n'eût été que justice et nous y applaudirions de grand cœur — de nos jours on n'eût pas hésité sur un pareil retour de choses — ; mais, comme nous le disions tout à l'heure, on ne fouillait point alors les anciennes archives. D'ailleurs, les modifications orthographiques successives doivent faire écarter une hypothèse séduisante pour en revenir à celle d'une déformation graduelle du vocable. Quoi qu'il en soit, ce n'en est pas moins une coïncidence singulière de voir appliquer tardivement et définitivement à la tour des Frères mineurs le nom de celui qui avait contribué à en asseoir les primitives assises.

Après 1556 la tour continua son existence avec la nouvelle appellation que l'usage lui avait imposée. En 1557, barreaux de fer, gonds et serrures aux portes, afin de mieux garder les prisonniers (1) ; en 1562, 1563,

(1) Arch. Nantes, voy. les références de la note précédente, p. 41.

1564, serruriers et couvreurs (1). Dans l'intervalle, le 5 mai 1561, la maison où sont les munitions de la ville se trouvant presque ruinée et ayant besoin de réparations urgentes, la municipalité décida que ces munitions seraient « transmuées aux tours Guischard et de Chauvin » (2), transport temporaire, nous voulons bien, mais d'où on peut néanmoins conclure que les détenus n'occupaient pas tous les réduits de la tour Chauvin.

En 1569, lors des guerres de religion, la tour semble avoir été de nouveau mise en état de défense. Pendant les mois de janvier, février et mars, de nombreux ouvriers travaillèrent à quatre canonnières au bas de la tour Chauvin (3). Différents inventaires de l'artillerie, de 1568 à 1578, permettent d'ailleurs de constater que si les 3 « voullées » de cuivre de 1554 sont réduites à 2, du moins ont-elles été munies de leurs boîtes, et l'armement complété avec 4 arquebuses à croc bien montées sur chevalets et 30 balles de fer couvertes de plomb pour lesdites arquebuses (4).

Si, en 1570 et 1573, divers travaux d'entretien (5) montrent que la tour Chauvin est toujours en état de défense, dès 1577 cependant, elle paraît avoir repris complètement sa destination de 1556, à savoir le logement des prisonniers. Du moins voyons-nous, le 18 février 1577, placer des barres de fer en travers des canonnières qui sont au bas de la tour Chauvin (6), preuve qu'on ne comptait plus les utiliser pour y braquer des engins de guerre et que les chambres qui leur correspondaient allaient être affectées aux détenus. Jusqu'à quelle date ceux-ci demeurèrent-ils dans ce local ? Nous ne savons au juste ; mais pas indéfiniment à coup sûr. Ce que nous allons dire de son mauvais état pendant la période de

(1) Arch. Nantes, CC 300, f°s 287, 325 v°, 370 v°.
(2) *Ibid.*, BB 3.
(3) *Ibid.*, CC 302 f°s 1, 29, 55, 60.
(4) *Ibid.*, EE 166 et EE 195.
(5) *Ibid.*, CC 303, f° 33, et CC 304, f°s 42 v° et 49 v°.
(6) *Ibid.*, CC 308, f° 16 v°.

1631 à 1669 le prouve manifestement. La Ville n'avait-elle point d'ailleurs ses prisons du Bouffay ?

En juin 1618, à la requête des bourgeois, la municipalité profitant de travaux nécessités par l'éboulement de terres dans les douves, y fit installer entre « la tour Chauvin et l'espron qui est vis à vis du jardin des Cordeliers, ung jeu de longue paulme, où aultresfois y en avoit ung pour la recréacion des habitans qui le desirent » (1).

Une série de procès-verbaux de visite aux fortifications de Nantes nous permet aisément de suivre les vicissitudes de la tour au cours du XVIIe siècle. Déjà, en 1612, on constatait qu'entre les tours du Trépied et Chauvin, onze toises de murailles avaient besoin d'être refaites (2). En 1631, la tour Chauvin elle-même se délabrait : le plancher, les portes, les fenêtres sont pourris par les pluies qui coulent au travers des voûtes, et il fallait les rétablir à neuf ; les murailles de la galerie vis-à-vis ladite tour Chauvin, du côté des Cordeliers, menacent ruine (3). En 1641 et 1647, la commission chargée d'examiner l'enceinte, sans insister sur l'état matériel de la tour, se contente d'y noter la présence d'un pierrier non monté ; mais, en 1648, cet état est loin d'être brillant. Nous y constatons un abandon par trop significatif : la porte de devant est rompue et sans valeur, la serrure et ses crampons ont été dérobés ; enlevés aussi les gonds et les bandes de fer d'une porte intérieure. Il est vrai qu'au bas de la tour on trouve « deux gros perriers de fer sans boistes, non montez, l'un de 4 pieds 1/2 de long, l'autre de 3 piedz 1/2 » (4). C'est sans doute un rappel de ces « deux vollées » que les comptes précédents mettaient encore en ligne ; mais qui, abandonnées, avaient fini par se délabrer complètement, comme était en train de le faire la tour elle-même.

(1) Arch. Nantes, GG 681.
(2) *Ibid.*, EE 140.
(3) *Ibid.*, EE 140.
(4) *Ibid.*, EE 140.

En 1661, nous voyons que non seulement la serrure de la porte a été détachée et forcée; mais, qui pis est, qu'une des maîtresses poutres de la charpente est pourrie par un bout, que le haut de la cheminée est prêt à tomber et que, si on n'y remédie promptement, il peut dans sa chute causer d'importants dégâts. Le mobilier est plutôt sommaire : une table, deux bancs, deux pièces de ratelier et un pierrier (1). Néanmoins, malgré cet état lamentable, on ne se hâte point de réparer les blessures. En 1665, 1667, 1669, la charpente a toujours sa poutre vermoulue et sa cheminée menaçant de s'effondrer. Quant à l'unique pierrier de fer, il n'a pas bougé (2).

La mairie pourtant finit par trouver des ressources et les réparations furent exécutées. Voici en effet ce que constate le procès-verbal du 9 août 1678 : « Nous avons entré dans la tour Chauvin dans laquelle il doibt manquer peu de chose, y ayant esté faict travailler pour le logement des prisonniers de la Cahienne » (3). L'arrivée de ces nouveaux hôtes donna même lieu à un petit incident. Julien Dureau, s^{r} de la Noe-Guy, ancien échevin, avait été requis en juillet 1677 de participer à la garde des prisonniers de Cayenne. Fort du privilège que lui concédaient ses anciennes fonctions, l'exemptant de guet et de garde, M. de la Noe-Guy avait refusé d'obtempérer aux ordres à lui donnés et, du fait, il était menacé de poursuites. Le corps de Ville prit sa cause en mains et le marquis de Molac, gouverneur de Nantes, voulut bien déclarer que, par son ordonnance du 18 juillet, il n'avait point entendu déroger aux privilèges des officiers municipaux (4).

Malgré le brevet de bon état délivré en 1678, tout n'était point pour le mieux dans l'immeuble. Dès 1681 — vraisemblablement les prisonniers n'y avaient pas

(1) Arch. Nantes, EE 140.
(2) *Ibid.*, EE 140 et EE 141.
(3) *Ibid.*, EE 141.
(4) *Ibid.*, BB 121.

fait un long séjour — le procès-verbal rapporte que deux chevrons manquent à la charpente de la tour Chauvin ; puis, en 1682, aux deux chevrons toujours en déficit, s'ajoute la caducité de la porte et de la serrure, la pourriture du plancher. En 1688, ce n'est plus deux, mais plusieurs chevrons qui font défaut et des lattes manquent à la couverture vermoulue (1). Nos procès-verbaux de visite de l'enceinte s'arrêtent à cette date de 1688 ; déjà, depuis plusieurs années, il n'y était plus question du vieux pierrier désormais sans usage et plutôt encombrant.

Lorsque nous retrouvons la tour Chauvin en 1731 — sa toiture sans doute dûment réparée — elle avait complètement changé d'usage. Après avoir abrité le capitaine Guillaume de Chevigné, soutenu vaillamment le siège de 1487, servi de geôle, été remise en état de guerre lors des troubles religieux, puis être redevenue prison, elle finissait en une vulgaire chambre de débarras.

La ville de Nantes s'était modernisée. En 1697, on y avait organisé l'éclairage public. A l'heure actuelle il pourrait nous paraître mesquin ; n'empêche que pour y subvenir il fallait déjà un certain nombre de lanternes où 8592 chandelles furent brûlées au cours d'un seul mois (2). D'année en année s'accroît la dépense pour « l'illumination » de la ville, comme on disait alors, et forcément le matériel qu'on remisait pendant la belle saison : Nantes n'étant illuminé que d'octobre à mars.

En 1731 donc, cordages, poulies, lanternes, portes et clefs des boîtes qui servaient à les hisser trouvaient asile dans la « tour Chauvin, joignant et à vis le jardin des R. P. Cordeliers » ; le nombre des lanternes était alors de 401 (3). La série des procès-verbaux d'inspection du matériel, qui se faisait à l'automne, est assez curieuse.

(1) Arch. Nantes, EE 141.
(2) Octobre 1699 (Arch. Nantes, DD 370).
(3) Arch. Nantes, DD 372.

On y suit pas à pas l'accroissement du nombre des lanternes. Déjà, en 1738, il était de 450. Les rapports de 1743, 1745 et 1747 présentent une particularité nous faisant connaître la tour Chauvin mieux que tous les documents antérieurs, en précisant le nombre des étages. Ils nous apprennent en effet que « dans l'embas de lad. tour, au dessous du rez de chaussée du mur de ville », on remisait 170 lanternes, dans « la chambre au rez de chaussée du mur de ville, au milieu de lad. tour », 157 et, au haut, 115, soit 442 lanternes (1). De ce total il ne faudrait pas inférer que le nombre des appareils d'éclairage eût diminué depuis 1738. Il était en réalité de 462 ; mais 20 lanternes se trouvaient, quelques-unes en réparation, les autres à poste fixe où elles brillaient toute l'année, savoir sous les portes Saint-Pierre, Saint-Nicolas, Sauvetout et de la Poissonnerie, à l'Hôtel de Ville, au château et dans les deux corps de garde.

Les enquêteurs étaient parfois assez sévères et ils ne manquaient pas de gourmander l'adjudicataire de l'entretien des lanternes si les chapeaux, ou la « petite fenestre de fer blanc à costé pour poser la chandelle », ou bien encore quelque autre accessoire laissaient à désirer.

Dans la nuit du 14 au 15 mars 1751, une forte tempête s'abattit sur la ville. Le collège eut particulièrement à en souffrir ; mais les dégâts se manifestèrent un peu partout. Les toitures des tours notamment furent fort avariées. L'architecte Portail chargé de constater le désastre remarqua qu'une partie de la couverture de la tour Chauvin est emportée et le surplus tellement endommagé qu'il en coûtera beaucoup pour réparer le tout. « Sur quoy il nous a fait observer qu'il conviendroit, pour épargner l'entretien, de diminuer et baisser la charpente de cette tour lorsque la couverture en sera

(1) Procès-verbal du 6 mai 1745 (Arch. Nantes, DD 372) ; le nombre respectif des lanternes à chaque étage varie suivant les années.

rétablie, ce qu'il faudra faire incessamment attendu que les lanternes de la ville sont renfermées dans cette tour pendant l'été » (1). Rien que pour les tours Saint-Nicolas, des Espagnols et Chauvin, le charpentier Jean Crucy, auquel on adjugea ces travaux, se vit allouer 3,110 livres (2). C'était déjà une somme. On peut juger par là ce qu'il dut en coûter pour la totalité des réparations de la ville.

Après ces avaries, il n'est pas étonnant si dans le procès-verbal du 22 septembre 1751 pour l'examen des lanternes, nous voyons que celles-ci, au nombre de 447, durent être réparties tant dans la tour Chauvin (on avait dû la surbaisser) que dans le corps de garde de la grosse tour (3).

En 1751, les sieurs Le Roy de Montilly (*aliàs* de Montilliers) et Cie obtinrent d'installer une fabrique de faïence dans les fossés de la Motte Saint-André, entre la casemate et la porte de ville allant à la Chambre des comptes (4). L'industrie prospérant et par suite se trouvant à l'étroit, sur requête du directeur, la municipalité lui accorda la disposition de la tour Chauvin contiguë à son établissement et « dans laquelle l'on a accoutumé de placer les lanternes et les cordages d'icelles ». Nos édiles la lui abandonnent d'autant plus volontiers qu'elle est peu propre à l'usage auquel on la fait servir : la montée et la descente des appareils par un escalier fort haut et fort escarpé exposent constamment à des accidents ; le bastion vis-à-vis la tour du Papegault et autres rez-de-chaussée conviendraient beaucoup mieux (5). Le Roy de Montilly renonça-t-il à disposer immédiatement du local à lui octroyé ? Nous ne savons au juste. Il ne le fit, en tout cas, que dans des proportions restreintes.

(1) Arch. Nantes, DD 23.
(2) *Ibid.*, BB 92, f° 92 v°.
(3) *Ibid.*, DD 373.
(4) *Ibid.*, HH 43.
(5) Délibération du 13 janvier 1753 (Arch. Nantes, HH 43).

Quoi qu'il en soit, avec l'année 1753 commence un nouveau régime pour nos lanternes — on ne disait pas encore des reverbères, ce mot n'ayant fait son apparition qu'un peu plus tard avec l'éclairage à l'huile. — Elles furent réparties en deux endroits ; la tour Chauvin en reçut 250 et « la tour Corbin, sur les murs à vis la Retraite des femmes », 205. En 1755, la tour Corbin mieux partagée s'en vit attribuer 306, alors qu'il n'en restait que 222 à la première ; mais, le 4 novembre 1756, celle-ci avait repris l'avantage avec 336 appareils contre 194 à la tour Corbin (1). Cette date du 4 novembre 1756 est à retenir, car, d'après les derniers procès-verbaux de la série dressés en 1763, 1764 et 1766, la tour Chauvin (comme du reste la tour Corbin), ne remise plus le matériel d'éclairage. On l'a transféré, partie dans « la tour des Espagnols située au dessus des portes St Nicolas », partie dans la tour Saint-Nicolas proprement dite (2). Décidément, les unes après les autres nos tours en étaient réduites au rôle de magasins. C'était la décadence en attendant la destruction finale, qui était tout proche.

Quant à la tour Chauvin, il est à croire qu'après 1756 la faïencerie put en user à son gré et du haut en bas. Elle n'en jouit pas longtemps d'ailleurs. Nantes encerclé par ses murailles ne demandait qu'à les briser pour s'étendre, s'assainir et, en même temps, disposer des terrains rendus libres par la chute de l'enceinte.

Les projets de dégagement de la Chambre des comptes, aujourd'hui la Préfecture, comportaient une large voie (devenue la rue Royale) entre ce monument et la cathédrale. De ce fait, la faïencerie et la tour Chauvin se trouvaient écornées. Le peu qui resterait de cette dernière devait fatalement disparaître pour faire place aux façades des immeubles donnant sur la rue nouvelle.

En 1771, la Ville traitait avec le propriétaire de la

(1) Arch. Nantes, DD 373.
(2) *Ibid.* En 1766, on comptait 558 lanternes.

fabrique de faïence (1) et, quelques années plus tard, la vieille tour Chauvin, rasée jusqu'au sol, après un peu plus de trois siècles d'une existence assez mouvementée — on a pu le voir — tombait, en même temps qu'une partie de l'enclos des Cordeliers, ses voisins, sous la pioche des démolisseurs, afin de livrer passage à une voie publique.

Le nom de Chauvin pourtant n'est point tout à fait perdu. Bien que légèrement distante de l'ancienne tour, il a été attribué à une rue, assez courte, il est vrai, mais que les Nantais n'en connaissent pas moins bien, ayant ceci de particulier de déboucher par un porche sur la belle place Louis XVI.

René Blanchard,
Archiviste de la ville de Nantes.

(1) Abbé Durville, *Etudes sur le vieux Nantes*, 1900, p. 119.

Trouvaille de Saffré

Au mois de septembre dernier, en démolissant une vieille maison située au village des Ormes, commune de Saffré, on découvrait dans l'intérieur du mur un petit trésor composé d'environ 150 à 160 pièces de monnaies, quelques-unes ont été distribuées aux voisins, mais cette distribution ne modifierait pas sensiblement l'ensemble de la trouvaille ; 145 pièces nous sont parvenues. Elles ont dû circuler dans le cours du XVIe siècle ; 85 sont françaises, 60 sont espagnoles, dont quelques-unes du règne de Ferdinand et Isabelle, avec légendes en caractères gothiques, peuvent remonter aux dernières années du XVe siècle ; d'autres du même règne sont en caractères romains et par conséquent du XVIe siècle. Les plus anciennes de la trouvaille ont beaucoup circulé, et par suite, sont très usées ; presque toutes sont rognées, comme l'ont été les monnaies espagnoles à toutes les époques.

Le dépôt du magot a dû être fait vers 1590, peut-être en 1592, un des quarts d'écu du cardinal de Bourbon semble porter cette date, qui ne paraît qu'imparfaitement. Il accompagne, il est vrai, des réaux de Philippe II, roi d'Espagne, qui régna jusqu'en 1598, mais aucun d'eux n'est daté et, de plus, ils sont très usés. Il n'y a pas doute que chacun soit contemporain du commencement de la Ligue en Bretagne.

Le règne de François Ier n'est représenté que par une seule pièce, un douzain, qui, quoique ne portant pas de

date, peut être daté de 1518 à 1519, à raison de son différent, qui est de Michel Guilhem.

Celui de Henri II nous donne huit douzains datés.

Les règnes de François II et de Charles IX ne sont pas représentés.

En revanche, celui de Henri III l'est par 70 pièces : 23 douzains, 1 franc d'argent, 4 quarts de franc, 29 quarts d'écu et 13 huitièmes d'écu d'argent. Les quarts et huitièmes d'écu sont ainsi nommés parce qu'ils représentent le quart et le huitième de l'écu d'or au soleil.

Le règne du cardinal de Bourbon, Charles X, roi de la Ligue, n'est représenté que par 2 quarts d'écu.

Celui de Henri d'Albret, roi de Navarre, par 1 douzain et 2 liards.

Nous avons aussi un douzain du règne de Louis II, prince de Dombes.

Enfin les monnaies espagnoles sont représentées par 60 réaux, dont 49 pour le règne de Ferdinand et Isabelle, 6 pour celui de Charles Ier, qui devint l'empereur Charles-Quint, et sa mère, Jeanne la Folle, et enfin 6 pour celui de Philippe II.

Nous remarquerons aussi que les monnaies françaises sont réparties ainsi pour les divers ateliers monétaires qui y figurent :

Paris 11, Lyon 7, Rouen 5, La Rochelle 1, Amiens 1, Saint-Lô 1, Poitiers 2, Dijon 1, Angers 3, Bayonne 1, Pau 3, Trévoux 1, Rennes 12 et Nantes 34.

Quant à notre atelier nantais, nous trouvons le différent d'un maître particulier, Anthoine Barillier, qui commença à œuvrer sous le règne de Henri III, continua ses opérations tout le temps de la Ligue et même les premières années du règne de Henri IV après la fin de la Ligue. Le différent de ce maître était une rosace.

En somme ce trésor n'offre aucun intérêt, il est à peu près semblable à tous les dépôts qui ont été faits en Bretagne pendant le temps de la Ligue. Aucune pièce rare, et presque toutes sont en mauvais état et mal

frappées ; un seul point à noter : les monnaies d'argent de Henri III et les réaux espagnols sont à très bon titre.

Francois Ier, roi de France, 1515-1547.
1 Douzain

+ FRANCISCVS FRANCORVM REX. Ecu de France dans un entourage de trois lobes, cantonné intérieurement de trois couronnelles et extérieurement de quatre annelets, point sous la douzième lettre, à la fin de la légende F suivi d'un trèfle. ℞ couronne SIT NOMEN DNI: BENEDITVM. Croix pattée dans un quadrilobe cantonnée aux 1 et 4 d'une couronne et aux 2 et 3 d'une fleur de lis, le quadrilobe cantonné extérieurement de quatre annelets, point sous la 12e lettre, à la fin de la légende F suivi d'un trèfle.

Ce douzain a été, comme l'indique le point sous les 12e lettres des légendes, frappé dans l'atelier de Lyon. En 1518-1519, le maître particulier Michel Guilhem (représenté par son neveu François Guilhem), lequel prend pour différent un F suivi d'un trèfle, ancien différent que prit la ville de Lyon en 1415.

Henri II, roi de France, 1547-1559.
8 Douzains.

+ HENRICVS·2·DEI·G·FRANCOR·REX. Ecu de France couronné, accosté de deux croissants couronnés, à la pointe de l'écu A. Point sous la 18e lettre.

℞ + SIT·NOMEN·DNI·BENEDICTVM. 1550. Croix fleudelisée, formée de 8 croissants entrelacés, cantonnée aux 1 et 4 de deux couronnes et aux 2 et 3 de deux H.

Frappé à Paris, comme l'indique la lettre A et le point sous la 18e lettre.

Mêmes légendes et types. B à la pointe de l'écu, petit cor de chasse après le mot FRANCORV au droit et après le mot DNI au revers date 1549. 2 pièces.

Mêmes légendes et types, 1 pièce portant la date de 1550, le petit cor de chasse est placé à la fin des légendes.

Ces trois pièces sont frappées à Rouen, comme l'indique la lettre B et le point sous la 15e lettre ; le petit cor de chasse est le différent que prit en 1546 Cosme de Moustier, maître particulier de la Monnaie de Rouen.

Mêmes légendes et types. D à la pointe de l'écu, à la fin des légendes F et trèfle, date 1551. François Guilhem était maître particulier de la Monnaie de Lyon, auquel ce douzain appartient, il avait conservé le différent qu'il avait pris en 1519, 1 pièce.

Mêmes légendes et types. H à la pointe de l'écu, marque de l'atelier de La Rochelle, date 1550, à la fin de la légende du droit, doit se trouver une fontaine, effacée par le mauvais état de la pièce, différent de Jean de la Fontaine, qui fut maître particulier de la Monnaie de La Rochelle de 1542 à 1552. 1 pièce.

Mêmes légendes et types. Croisette à la pointe de l'écu et points sous les 16es lettres des légendes, indiquant l'atelier d'Amiens. De 1541 à 1557, Jehan Morguet était maître particulier de cet atelier, il prend pour différent une tourelle à la fin des légendes, date 1551, 1 pièce.

Un autre douzain de Henri II de mêmes types et légendes, tellement fruste qu'il est impossible de voir la lettre monétaire, ni la date. 1 pièce.

Henri III, roi de France, 1574-1589.
23 Douzains.

HENRICVS·III·D·G·FRAN·ET·POL·REX. Ecu de France couronné accosté de deux H, lettre A à la pointe de l'écu. Point sous la 18e lettre.

℟ + SIT·NOMEN·DNI·BENEDICT·W·1576. Croix pattée

et échancrée, cantonnée de quatre couronnelles. Point sous la 18e lettre.

2 pièces pour l'atelier de Paris.
5 » » » à la date de 1577.
2 » » » » effacée.

Mêmes légendes et types. B à la pointe de l'écu, point sous les 15es lettres des lég., à la fin de la lég. du revers ; pour différent, deux clous de passion dans une couronne d'épines. 2 pièces, l'une à la date de 1576, l'autre à la date de 1577 pour Rouen.

Mêmes légendes et types. C à la pointe de l'écu, pas de points secrets, à la fin de la légende du revers, globe.
1 pièce pour l'atelier de Saint-Lô, datée de 1577.

Mêmes légendes et types. D à la pointe de l'écu, points sous les 12es lettres des légendes, un point dans l'O de POL, trois points en triangle dans les C de HENRICVS et de BENEDICT. à la suite de ce mot, le différent A. M. et, après la date, un trèfle.

1 pièce pour l'atelier de Lyon datée de 1576.
3 » » » » 1577.
1 » » » » 1580.

Mêmes légendes et types. G à la pointe de l'écu, point sous la 8e lettre du droit, étoile après la date de 1577.
2 pièces pour Poitiers.

Mêmes légendes et types. P à la pointe de l'écu, point sous la 16e lettre du droit, différent B et trèfle à la fin de la légende du revers. 1 pièce pour Dijon, datée de 1575.

Mêmes légendes et types, 9 suivi d'une moucheture d'hermine à la pointe de l'écu, pas de points secrets, à la fin de la légende du revers M.
1 pièce de l'atelier de Rennes datée de 1576.

Mêmes légendes et types, ateliers indéterminés, la lettre monétaire étant effacée. 2 pièces datées de 1576 et 1577.

1 Franc d'argent.

HENRICVS·III·D·G·FRAN·ET·PO·REX·1578. Buste cuirassé et lauré du roi, le cou orné de la fraise ; sous le buste, F.

℟ + SIT·NOMEN·DOMINI·BENEDICTVM. Etoile dans un croissant, croix fleuronnée et fleurdelisée, au centre H.

Franc d'argent pour l'atelier d'Angers.

4 Quarts de Franc d'argent.

+ HENRICVS·III·D·G·FRAN·ET·POL·REX. Buste lauré et cuirassé à droite ; sous le buste, A.

℟ + SIT·NOMEN·DOMINI·BENEDICTVM·M·1577. Croix fleuronnée et fleurdelisée ; au centre, H.

1 pièce pour l'atelier de Paris.

Mêmes légendes et types, F à la fin de la légende du droit, étoile dans un croissant à la fin de la légende du revers, 1577.

1 pièce pour l'atelier d'Angers.

Mêmes légendes et types, T sous le buste.

2 pièces pour l'atelier de Nantes, l'une pour 1587, l'autre pour 1588.

A cette époque, le maître particulier de la Monnaie de Nantes était Anthoine Barillier.

29 Quarts d'écu d'argent.

HENRICVS·III·D·G·FRANC·ET·POL·REX·1580. Croix fleurdelisée.

℟ SIT·NOMEN·DOMINI·BENEDICTVM·T. Ecu de France couronné accosté de II—II.

1 pièce pour Nantes.
1 » » datée de 1585.
2 » » » 1587.
5 » » » 1588.
10 » » » 1589.

L'atelier de Nantes, en plus de la lettre monétaire T, marque ses espèces d'un point sous la 5e lettre du droit et la 17e du revers et d'un point dans les C de FRANC et de BENEDICTVM. Sur quelques pièces de 1588 et toutes celles de 1589, le mot DOMINI est suivi d'une rosace, différent du maître particulier Anthoine Barillier.

Mêmes légendes et types, 9 (1) à la pointe de l'écu et un croissant.

1 pièce pour Rennes datée de 1580.
2 » » » 1587.
2 » » » 1588.
4 » » » 1589.

Mêmes légendes et types, L à la pointe de l'écu, à la suite un différent en forme de nœud ?

1 pièce pour l'atelier de Bayonne datée de 1587.

13 Huitièmes d'Ecu d'argent.

Mêmes légendes et types. T à la pointe de l'écu, point sous la 5e et 17e lettres des légendes et dans les C de FRANC et de BENEDICTVM de 1589, le mot DOMINI suivi d'une rosace, différent du maître particulier Anthoine Barillier.

4 pièces pour Nantes datées de 1588.
7 » » » 1589.

Mêmes légendes et types, 9 à la pointe de l'écu, à la suite une tête d'aigle.

1 pièce pour Rennes datée de 1586.
1 » » » 1588.

(1) Le chiffre 9 à la pointe de l'écu désigne l'atelier de Rennes.

Cardinal de Bourbon (Charles X, roi de la Ligue).
2 Quarts d'Ecu d'argent.

+ CAROLVS·X·D: G·FRANC·REX·1590. Croix fleurdelisée, point sous la 5e lettre et dans le C de FRANC.

℟ SIT·NOMEN·DOMINI· (rosace) BENEDICTVM. Ecu de France couronné, accosté de II—II, à la pointe de l'écu la lettre .T. (atelier de Nantes, point sous la 17e lettre et dans le C de BENEDICTVM le mot DOMINI suivi d'une rosace, différent du maître particulier Anthoine Barillier.

Un autre quart d'écu frappé à Nantes portant la date de 1592.

Henri d'Albret, roi de Navarre, 1516-1555.

+ HENRICVS·D·G·REX·NAVAR·D·B· (Dominus Bearni). Ecusson couronné, mi-partie Navarre et Pau. Point creux sous la 4e lettre, les mots séparés par des petits coins.

℟ + GRATIA·DEI·SVM·ID·QVOD·SVM. Croisette dans un double cercle quadrilobé, ayant un annelet à chaque saillie, les mots sont séparés par des petits coins.

Un douzain frappé à Pau.

+ HENRI'DEI·G·REX·NAVAR·D·B. Grand H couronné, point sous la 4e lettre.

℟ + GRA·DEI·SVM·ID·QVOD·SVM. Croisette pleine.

Liard frappé à Pau.

Un autre liard frappé à Pau, a au revers une croix pattée au lieu d'une croisette.

Louis II, prince de Dombes, 1560-1582.
Maison de Bourbon-Montpensier.

+ LVDOVI·D·MONTISP·D·DOMBAR. Ecu couronné de Bourbon avec brisure, accosté de deux lambdas couronnés ℟ + DNS·ADIVTOR·REDEM·MEVS·1577. Croix pattée et échancrée, cantonnée de 2 couronnes et de 2 lis.

Un douzain frappé à Trévoux ?

Ferdinand et Isabelle, roi et reine d'Espagne
1474-1516

FERNANDVS·ET·HELISABET. Ecu couronné de Castille, Léon, Aragon et Catalogne.

℟ + REX·ET·REGINA·CAST·LEGIO·A. Arc et faisceau de 6 flèches.

49 pièces de un réal d'argent. Sur une partie des pièces, légendes en caractères gothiques ; sur les autres, légendes en caractères romains ; elles ont beaucoup circulé, la plupart sont usées et rognées.

Charles Ier et Jeanne, roi et reine d'Espagne
1516-1520

CAROLVS·ET·IOHANA·REGS.. Ecu couronné de Castille et de Léon.

℟ + HISPANIARVM·ET·INDIARVM. Deux colonnes couronnées, dont les bases plongent dans la mer ; entre les fûts PL-VS-VL. (Plus ultra).

6 pièces de un réal d'argent, usées et rognées.

Philippe II, roi d'Espagne, 1556-1598.

PHILIPPVS·II·DEI·GRATIA. Ecu couronné de Castille, Léon, Aragon, Catalogne, Bourgogne et Flandres.

℟ + HISPANIARUM·REX. Dans un entourage de huit lobes, croix cantonnée de Castille et Léon.

5 pièces de un réal d'argent, usées et rognées.

Nantes, le 1er mars 1912.

P. SOULLARD.

Monnaie d'Agrippa-le-Grand

trouvée au château de la Roche, en Couffé

Il y a 15 ou 20 ans, M. de la Roche-Macé faisait creuser le sol au nord de son château de la Roche par des journaliers, pour établir une fosse à fumier, quand l'un des journaliers qu'il employait trouva dans cette fouille une pièce de cuivre ; l'inventeur crut qu'il s'agissait simplement d'une pièce de six liards et la remit sur place à M. de la Roche-Macé. Or, cette pièce n'était pas une pièce de six liards ; c'était une monnaie coloniale romaine d'Agrippa-le-Grand, roi de Jérusalem, fils d'Aristobule et petit-fils d'Hérode-le-Grand ; elle fut frappée dans la sixième année de son règne, l'an 43 de J.-C., sous le règne de l'empereur Claude.

M. de la Roche-Macé la garda longtemps sur un rayon de sa bibliothèque ; quand, il y a quelques années, M. de Montesquieu l'ayant regardée, il parut s'y intéresser, M. de la Roche-Macé la lui offrit.

M. de Montesquieu, qui désirait savoir au juste ce qu'elle était, la montra un jour à notre collègue M. du Plessix, qui me la communiqua, me demandant si je pouvais la déterminer.

Après quelques recherches, je réussis à lire la légende tronquée qui s'y trouvait, car cette pièce a été mal frappée, comme la majeure partie des pièces de la même époque.

Je pus déchiffrer : (BACIAE) ΨC ΑΓΡΙΠΠΑ. Dans le champ, une sorte de parasol orné de glands, dans lequel on a cru

voir le tabernacle. Revers ϋ c. Trois épis réunis sur une même tige, ces deux caractères indiquent la sixième année du règne d'Agrippa.

Avant de monter sur le trône, Agrippa vivait à Rome dans l'intimité de Caïus Caligula. Comme ils étaient tous deux dans le même char, conduit par Eutychus, affranchi et cocher d'Agrippa, la conversation tomba sur Tibère ; Agrippa eut l'imprudence de dire, assez haut pour qu'Eutychus l'entendît, qu'il priait les Dieux que Tibère laissât le plus vite possible l'empire à Caïus, qui en était plus digne.

Eutychus garda le silence, mais ne perdit pas une syllabe de cette phrase, et ayant été accusé de vol par son maître, il courut la rapporter à Tibère, qui fit jeter Agrippa en prison.

Six mois après, Tibère mourut et Caligula proclamé empereur, mit le jour même Agrippa en liberté ; il lui donna le titre de roi, avec les tétrarchies de Philippe et de Lysanias, puis il envoya Maryllus en Judée avec le titre d'hipparque ou maître de la cavalerie. Ceci se passait en l'an 37 de J.-C. Dans la deuxième année du règne de Caligula, Agrippa obtint de l'empereur l'autorisation de se rendre dans son royaume et il quitta Rome.

Hérode Antiphas venait de partir pour aller auprès de l'empereur dont il voulait obtenir la protection. En même temps que lui arrivait une lettre d'Agrippa qui accusait Hérode de trahison. Caligula s'empressa d'enlever à celui-ci sa tétrarchie et de la donner à Agrippa.

Hérode fut banni à perpétuité et condamné à subir son exil dans la ville de Lyon.

Après la mort de Caligula, Claude continua à traiter Agrippa avec la même faveur, il ajouta même à son royaume de Judée la Samarie, le Liban et la ville d'Abila.

En 42, Agrippa rentra à Jérusalem avec le titre de roi ; deux ans après, il mourut à Césarée, après sept ans de règne.

Comment notre monnaie a-t-elle pu venir s'égarer

dans nos contrées ? On peut supposer qu'un soldat revenant de l'une des croisades l'aura trouvée en Syrie, où peut-être elle circulait encore, et l'a perdue sur les terres de la seigneurie de la Roche en Couffé.

Nantes, le 30 avril.

P. SOULLARD.

Origine et Comparaison de deux Outils anciens

D'après les études faites et les travaux exécutés, l'Archéologie enseigne que la civilisation nous est venue d'Orient ; peut-être même de l'Extrême-Orient, en ce qui concerne ses premières manifestations.

Elle arrivait par trois voies différentes : celle du nord ; l'autre, moins suivie, du centre ; enfin celle du midi, la plus importante de toutes, et dont nous avons uniquement à nous occuper ici.

Ayant franchi les hauts plateaux de l'Asie centrale, elle parvint après une longue série de siècles à l'antique Assyrie ; et là, son puissant essor se divisa, afin d'englober, dans ses bienfaisants rayons, Athènes, puis Rome et Carthage, enfin toutes les côtes de la Méditerranée, et venir atteindre *Massilia*, déjà fondée antérieurement par une colonie de Phocéens.

Cet irrésistible mouvement de progrès eut pour puissants auxiliaires, surtout en s'approchant des régions occidentales, l'Art et les Sciences qui se développèrent, à partir de l'Egypte, avec une surprenante rapidité.

L'une de ces dernières, à peine éclose : *le Préhistorique*, branche de l'Archéologie militante, qui cherche à préciser les pages insuffisamment étudiées, ou même inconnues de l'Histoire, en la lisant dans les profondeurs du sol, a montré l'existence précaire de l'homme, exposé sans cesse aux plus pressants dangers et luttant, pour la

vie, avec la pierre aiguisée pour seule arme, contre les formidables ennemis dont il était entouré.

Quant à l'art du dessin, il avait alors une bonne part dans la série encore bien courte des connaissances humaines, et l'homme préhistorique occupait ses loisirs à couvrir de figures variées le fond souvent humide de ses plus sombres retraites. Le sentiment s'y montre profond, l'ensemble naturel ; et, si le trait audacieux et continu n'est pas sans cesse d'une absolue rectitude, il conserve, du moins, la puissance de faire passer dans l'esprit de l'observateur l'idée de l'homme, plus ou moins primitif, dont la main l'a tracé.

C'est là, tout compte fait, le résultat séduisant auquel tous les artistes du siècle qui commence sont toujours heureux d'arriver.

Rome, placée à l'extrémité, pour ainsi dire en ligne droite des courants humains qui nous apportaient la civilisation, était admirablement située, par sa position maritime vers le centre de la mer intérieure, pour faire continuer l'émigration que le nombre toujours croissant des peuples avait rendue nécessaire. Mais, la route se trouvant fermée par deux obstacles alors insurmontables : le Grand Sahara vers le Sud et l'Océan Atlantique à l'Ouest, le Nord seul demeurait encore accessible.

Il appartenait à César (venant, comme on l'a dit, l'épée dans une main, la plume dans l'autre), d'ouvrir définitivement les portes de la Gaule, en jetant les fondements de notre histoire et en commençant cette Ere Gallo-Romaine qui nous a laissé tant d'utiles renseignements et de si précieux souvenirs.

L'art de guérir, cher entre tous à l'homme, comportait, certes, sous les Gallo-Romains, bien des formules médicamentales qui sont irrémédiablement perdues ; mais il avait aussi un outillage très nombreux, dont l'exploration du sol en profondeur nous donne de bien curieux spécimens. Les deux exemplaires dont nous

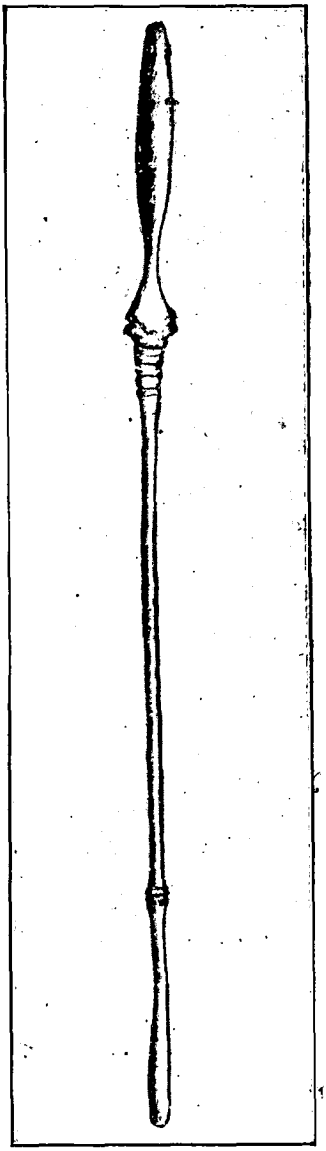

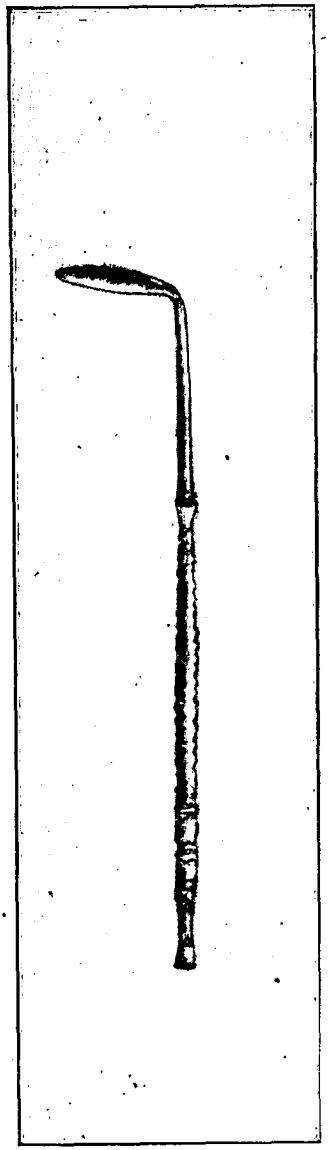

avons à parler sont particulièrement bien conservés ; quoique forts différents par leur disposition, leur grandeur et leur forme, ils tendaient à produire un effet analogue : le soin et même la guérison par la brûlure d'une plaie ou d'une inflammation quelconque.

Ce sont, en un mot, deux cautères.

Le premier peut se voir au *Musée des Cléons* ; il a été découvert sous nos yeux, dans les fondements d'une maison faisant partie des édifices de la station Gallo-Romaine. Il gisait à quelques mètres seulement de la route départementale de Nantes à Saumur par Vallet, qui recouvre actuellement, comme nous l'avons dit ailleurs, la voie Romaine de la rive gauche allant de *Condivicnum* (Nantes) et *Ratiatum* (Rezé), vers *Limonum* (Poitiers), capitale des Pictons.

Cet instrument porte un aspect noirâtre. Il est recouvert d'une patine brune et par endroits verdâtre, qui paraît tenir le milieu entre la rouille du fer ou de l'acier, et le beau vert si connu des vieux objets de bronze. La détermination exacte du métal qui le compose serait assez difficile à préciser sans encourir une détérioration ; et ce remarquable objet est, à coup sûr, fort rare, car il ne se trouve pas dans le *Musée Dobrée*, et nous ne l'avons vu, ni dessiné ni même décrit, dans aucun des ouvrages que nous avons pu consulter.

Sa longueur totale est de 123 millimètres ; la partie centrale affecte la forme carrée, avec des hachures sur les angles, pour faciliter la préhension. L'un des bouts montre une gouge large de 3 millimètres, légèrement tranchante, pour le grattage de l'os ou le nettoyage de la plaie à cautériser. Le bout opposé porte une olive de 17 millimètres, très allongée, et qui doit être chauffée au rouge, ou même à blanc, suivant le besoin. Quelques ornements circulaires figurent dans le voisinage de la gouge. L'olive n'est pas dans le prolongement de l'axe de l'objet, mais recourbée presque à angle droit, légèrement appointée vers son extrémité, sans être absolu-

ment pointue, et jointe au reste de l'instrument par une partie arrondie, longue de 34 millimètres et qui se rétrécie graduellement pour n'avoir plus qu'un millimètre de diamètre dans le voisinage de l'olive. Cette excessive diminution a sans doute pour utilité de ne laisser passer qu'un nombre minime de calories, ne pouvant gêner en aucune façon la main de l'opérateur.

L'outil dont nous venons de faire une description peut-être un peu minutieuse, pouvait être employé pour brûler un bouton, ou bien un espace restreint de l'épiderme, sur les points extérieurs du corps ; mais nous sommes vraisemblablement en présence d'un outil de dentiste ou de médecin, servant d'abord à nettoyer l'extérieur des dents au moyen de la gouge, et à cautériser facilement, avec l'olive recourbée et rougie, les parties les plus profondes et les moins accessibles de l'intérieur de la bouche.

Cet instrument, qui fut découvert sous nos yeux et dont l'authenticité est dès lors indiscutable, se rattache à la série des cautères dits olivaires, auxquels l'art médical a fait appel jusqu'à l'invention, relativement récente, des thermocautères et des galvanocautères.

Il manque sans aucun doute dans bien des collections d'objets anciens et constitue l'un des principaux ornements du *Musée des Cléons*.

Trois exemplaires de notre second outil figurent au Musée Dobrée, dans la salle Gallo-Romaine, vitrine n° 30.

Deux d'entre eux sont fixés sur une plaque de carton rectangulaire, portant à sa partie inférieure la mention suivante, vraisemblablement écrite par la main du généreux donateur : « Cuillers de bronze découvertes à Rezé et données au musée par M. F^né^ Parenteau. Mai 1857. »

Cette désignation est erronée, ou tout au moins incomplète. Les deux objets étant plusieurs fois fragmentés, les parties manquantes, du côté de ladite cuiller, sont des-

sinées à l'encre sur le bas du carton, d'une façon absolument contraire à la réalité et sans donner aucune idée de la *Ligula* romaine que nous connaissons tous comme objet de table. Il eût été, à notre avis, plus exact de mettre : Cuillers chirurgicales, ou cuillers opératoires. Ce sont, en effet, comme le précédent, des cautères, dont nous allons essayer de justifier l'emploi par l'examen du troisième exemplaire, qui nous parvient, celui-là du moins, dans un état parfait de conservation.

Identique aux deux premiers, il se trouve dans la même vitrine, sous le numéro 122, et fait partie de la collection Seidler. En voici les dimensions en millimètres : longueur totale 182 ; longueur de la partie de chauffe 20 ; de celle du centre 126, et de la cuiller 36. Largeur de la cuiller 6, dans sa plus grande dimension. Son origine est inconnue.

L'utilité d'un semblable instrument paraît évidente. Après la cautérisation, on faisait pénétrer la cuiller dans les organes, pour enlever les corps étrangers et les eschares produites par la brûlure. Nous en trouvons le dessin dans l'ouvrage suivant, appartenant à la bibliothèque du musée des Cléons : Pierre GUSMAN, *Pompéi, la ville, les mœurs, les arts.* L. Henri May, rue Saint-Benoit, 9 et 11, Paris.

Instrument de vétérinaire pour les chevaux (a-t-on pu penser), avec cuiller pour nettoyer les oreilles.....

Outil de docteur, croyons-nous, pour le soin de parties intimes.

En effet, cette longueur de 182 millimètres, qui peut au premier abord paraître inutile, gênante, et par cela même nuisible, n'était que suffisante en réalité. Il s'agit en effet ici du *Cauterium uteri,* dont l'olive rougie devait traverser la longueur de la cavité vaginale pour arriver au col de l'utérus et même pénétrer à l'intérieur en cas de nécessité.

Une seconde remarque peut encore être faite au sujet d'un ornement qui précède la cuiller et présente quelques

angles saillants capables, croirait-on, de blesser la malade au moment de l'introduction. L'observation n'est que spécieuse, car l'instrument demeure sans cesse à l'intérieur d'un spéculum métallique qui dilate les organes en les protégeant à la fois.

L'ouvrage que nous venons de citer montre que l'ensemble de l'outillage chirurgical, celui des cautères et des spéculums en particulier, était fort complet à Pompéï.

On y voit, en effet, figurée à la page 271, toute une série d'instruments de chirurgie, parmi lesquels nous relevons :

N° 6. — Cautère semblable à celui de la collection Seidler, mais sans ornements près de l'olive. Cuiller étroite au bout opposé.

N° 9. — Cautère avec cuiller plus large que la précédente et avant laquelle on retrouve l'ornement anguleux dont il vient d'être question.

N° 12. — Spéculum bivalve analogue à celui de la médecine actuelle.

N° 15. — Spéculum quadrilave.

N° 16. — Spéculum trivalve dont les deux premières parties s'éloignent d'abord, comme dans le bivalve, et la troisième ensuite au moyen d'une vis de rappel.

Nous avons maintenant une justice à rendre, en remerciant le très bienveillant conservateur de notre beau Musée d'Archéologie, M. Pitre de l'Isle du Dreneuc, qui, sans déroger aux obligations fort impérieuses de ses délicates fonctions, voulut bien ouvrir la vitrine numéro 30, pour nous rendre possible la mesure exacte de ces objets remarquables, en les examinant de plus près, et nous autoriser même à en prendre sur place un dessin.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remarquer que les deux outils dont nous venons d'essayer la description, et auxquels nous avons dû reconnaître une utilité analogue, sinon commune, ont aussi une origine non pas unique, mais régionale : *Rezé* et *Les Cléons*. Cette

coïncidence affirme, une fois de plus, l'affinité archéologique de ces deux localités, que nous constations à l'époque où la délégation de notre Société se rendit à Rezé : *Visites à Rezé. A. Dugas et Cie*, 1908. Toutes deux, en effet, presque voisines, se trouvaient sur la rive gauche du *Liger* ; toutes deux florissantes à l'époque Gallo-Romaine ; toutes deux, enfin, en plein pays Picton.

La conclusion de cette modeste étude se dégage en un mot :

A côté d'un esprit prévoyant et tenace, mais colonisateur à l'excès, les Romains étaient doués d'une théorie sûre et raisonnée, jointe à une pratique imperturbable et productive.

S'il eût été muni des forces et des moyens puissants, dont les stupéfiants résultats sont actuellement acquis, ce peuple, déjà si grand, aurait encore, vingt siècles avant nous, enfanté bien d'autres merveilles.

Félix Chaillou.

NÉCROLOGIE

M. Léon BENOIT

MES CHERS COLLÈGUES,

Un nouveau deuil vient d'attrister la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Le 18 février dernier, en effet, nous apprenions la mort de M. Léon Benoit, ancien trésorier-payeur général, décédé à Nantes, rue Mathelin-Rodier, où il habitait.

Léon Benoit était né au Croisic en 1845. Sorti de l'Ecole Polytechnique après de brillantes études, il fit partie de l'armée de Metz en qualité d'officier du génie et fut interné en Allemagne à la suite de la douloureuse capitulation de Metz.

La mort prématurée de son père, survenue à cette époque, l'obligea à quitter l'armée pour se mettre à la tête de l'importante raffinerie de sel bien connue dans la région. La société Benoit ayant été dissoute, il entra dans l'Administration des Finances, où il fournit une longue et brillante carrière. Successivement receveur des finances à Segré, Saint-Pol, Châtellerault, Coutances et Lorient, il fut nommé trésorier-payeur général des Basses-Alpes, puis de la Dordogne. Habitant alors Périgueux, il devint l'ami du savant marquis de Fayoll et s'adonna à l'étude de l'archéologie à laquelle il consacra tous ses loisirs.

Mais déjà sa santé était ébranlée ; il dut prendre sa retraite. A peine arrivé à Nantes, il manifesta son grand désir de faire partie de notre Société, et vous vous souvenez combien nous fûmes heureux de l'accueillir parmi nous. Malheureusement le mal dont il était atteint ne lui pardonna pas. Il ne put que très rarement assister à nos séances ; mais ce fut un vrai chagrin pour lui. Il se dédommagea en suivant nos travaux avec la plus grande attention. Prisonnier dans sa chambre de la rue Mathelin-Rodier, d'où il pouvait du moins contempler notre vieux château ducal, il lisait attentivement notre Bulletin. Ce fut là que la mort le frappa. Rendons à sa mémoire l'hommage qu'il a mérité pour sa vie toute d'étude, de travail et d'honneur.

A. Leroux.

Nantes. — Imp. A. DUGAS, 5, quai Cassard.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SEANCE DU 2 JUILLET 1912

Présidence de M. A. LEROUX, président.

Présents : MM. René BLANCHARD, Dominique CAILLÉ CHAILLOU, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, GABORY, abbé GRELIER, Maurice HARDY, JAMONT, commandant LAGRÉE, abbé LESIMPLE, J.-B. OLLIVE, POIRIER, RINGEVAL, Paul SOULLARD, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, VINCENT-JOUON, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

S'étaient fait excuser MM. DELATTRE, le Dr HALGAN et le vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

M. Alfred PAGEOT, présenté par MM. le chanoine Durville et Paul Soullard est élu membre titulaire.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance à l'assemblée d'une circulaire émanant du Bureau de l'Union Régionaliste Bretonne. Ce groupement organise à Redon, du 13 au 15 septembre, un Congrès de toutes les Sociétés Savantes de Bretagne, et notre Société est invitée à s'y faire représenter. M. le Président délègue ses pouvoirs en la circonstance à M. le baron Gaëtan de Wismes, ce qui n'empêchera pas les Sociétaires qui le désireront de prendre part à ce Congrès, sur présentation de leur carte.

M. LE BIBLIOTHÉCAIRE remet sur le Bureau les ouvrages suivants, dont les auteurs ont bien voulu faire hommage à la Société :

1° Une étude sur les enclumes de l'âge du Bronze, par M. Couty ;

2° Une étude sur les pointes de flèches de l'âge du bronze, par le même ;

3° Une brochure de M. Couty également, consacrée au Casque d'or orné d'émaux d'Amfreville-sur-les-Monts ;

4° Une paroisse bretonne : Carquefou, par M. Joseph de Goué ;

5° 1870-71, un volume de M. le baron de Wismes.

M. LE PRÉSIDENT exhibe ensuite du minerai d'étain trouvé aux fameuses buttes de Nozay et d'Abbaretz, ce qui vient confirmer l'opinion émise par lui dans une précédente séance, à savoir que ces buttes seraient les vestiges d'anciennes exploitations de mines d'étain.

M. Dominique CAILLÉ présente un billet de navigation aérienne, daté de 1784, donnant place aux ascensions effectuées à cette époque par la diligence aérienne de M. Campmas.

M. le baron Gaëtan DE WISMES donne communication d'une gravure représentant une vue de Nantes envoyée par M. Marchesseau. Suivant M. DORTEL, cette estampe doit faire partie de la vue perspective tirée en 3 feuilles et imprimée en 3 langues à Amsterdam.

A ce sujet, M. le chanoine DURVILLE parle d'une autre gravure de Nantes, celle des *Tireurs de l'Arc*.

Il y en a, dit-il, deux éditions. Un échantillon de la deuxième se trouve à la Mairie, mais un exemplaire de la première, qui est plus belle, figure à la Collection Dobrée. C'est une œuvre de Sébastien Leclair. Elle était donnée chaque année aux Chevaliers de l'Arquebuse. En 1694, la planche qui s'usait fut retouchée par Garreau. Ces renseignements ont été puisés par notre Vice-Président dans le Catalogue raisonné des œuvres de Sébastien Leclair, qui n'a pas buriné moins de 3.412 pièces.

Le cliché du premier état, continue M. Durville, a été envoyé tout dernièrement à la Mairie pour être déposé

aux Archives. Sur la proposition de l'orateur et de M. Dortel, la Société décide à l'unanimité de demander à l'autorité municipale une épreuve de ce cliché.

M. Paul SOULLARD exhibe une médaille représentant d'un côté la Conversion de saint Paul, et portant de l'autre les armes du Chapitre de Nantes avec la date de 1764. Cette médaille était évidemment frappée pour être remise aux membres d'une confrérie.

Les particularités de la pièce font croire qu'il s'agirait d'une confrérie de Saint-Pierre et Saint-Paul. Toutefois jusqu'à présent, on ne connaît à Nantes l'existence certaine que d'une confrérie placée sous le patronage unique de l'auteur de l'Epitre aux Corinthiens.

M. DORTEL donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. Quilgars, relativement aux tombeaux découverts récemment sur les plages de Piriac. Il s'agirait très vraisemblablement des tombes de l'ancien cimetière Saint-Michel encore en usage au XVIIe siècle. Les tombeaux ne sont du reste pas de l'époque mérovingienne, et semblent remonter au Moyen-Age.

Après avoir fourni ces explications, M. Dortel fait un compte rendu de l'excursion à Saintes et à la Rochelle, à laquelle prirent part 12 de nos Sociétaires, le 11 juin dernier.

A Saintes on visita d'abord l'Eglise Saint-Eutrope qui renferme le tombeau de son patron et possède une fort belle crypte du XIIe siècle et du commencement du XIIIe. La partie supérieure de ce monument, abside et chœur offre, seule de l'intérêt. L'intérieur est de style roman.

On se rendit ensuite aux arènes romaines construites aux Ier et IIe siècles, en petit appareil sans briques et en appareil cyclopéen. On remarque sous les gradins la fontaine Sainte-Eustelle. Les honneurs de la maison du coteau édifiée sur les arènes et de ses vastes souterrains furent faits par leur propriétaire Mlle Audias.

Les excursionnistes admirèrent également la Cathédrale Saint-Pierre, le Musée lapidaire, l'Arc de triomphe de Tibère, et l'Abbaye des Dames, transformée aujourd'hui en caserne.

M. Antoine VINCENT remet alors à chacun des excursionnistes une épreuve photographique de leur groupe, prise dans le Musée lapidaire.

La seconde journée fut consacrée à la visite de la ville de la Rochelle ; et M. Dortel cède la parole à M. Gaëtan DE WISMES, qui doit donner lecture des pages que M. le capitaine du Plessix lui a consacrées. Avant de s'acquitter de cette tâche, M. de Wismes tient à dire combien la Société doit être reconnaissante envers M. Musset, conservateur de la Bibliothèque municipale de la Rochelle, qui a guidé les pas de la petite caravane à travers sa cité. M. Musset a offert à notre Bibliothèque un exemplaire du Guide de la Rochelle, publié par lui.

Des remerciements lui sont votés.

Partis de la place d'Armes, nos collègues se rendirent successivement à la Cathédrale, à la Maison de Diane de Poitiers, puis à celle de Jean Guitton, le célèbre maire de la Rochelle. Ils visitèrent en détail l'Hôtel de Ville, entouré d'une belle défense dans le style Henri II, œuvre de Léonard de la Riau.

Ce fut ensuite une agréable promenade à travers les rues pittoresques ; et l'on s'arrêta devant la Maison de Nicolas Venette, la Grosse-Horloge et les célèbres tours de la Lanterne et des Quatre-Sergents. Le gros de la petite troupe ayant pris le train pour Nantes, MM. du Plessix, Renard et Ollive demeurèrent à la Rochelle. En compagnie de M. Musset, ils visitèrent en automobile l'église fortifiée d'Esnande. Au XIVe siècle, on imposait en effet les fortifications aux édifices religieux.

Avant de lever la séance, M. le Président donne la parole à M. l'abbé Grelier qui montre une superbe page de missel avec enluminures du XIVe et XVe siècles, contenant la messe de la Sainte-Croix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 h. 3/4.

Le Secrétaire Général,

E. POIRIER.

SÉANCE DU MARDI 15 OCTOBRE 1912

Présidence de M. le Bon Gaëtan DE WISMES, vice-président

Etaient présents : MM. l'abbé BRAULT, CAILLÉ, vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, FURRET, GABORY, abbé GRELIER, Joseph DE GOUÉ, Dr HALGAN, HOUDET, JAMONT, commandant LAGRÉE, MAITRE, OLLIVE, OLIVIER, Dr PLANTARD, POIRIER, RENARD, RIONDEL, SIBILLE, SOULLARD, VINCENT-JOUON, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Il est procédé à l'élection, comme Membres de la Société, de MM. René PERRIN, Louis GAUTIER et Alain DE GOUÉ ; tous trois sont agréés à la majorité des suffrages comme Membres titulaires.

M. FERRONNIÈRE présente un fragment de dent d'hippopotame appartenant à M. Benoit, notaire à Guérande. Ce fragment provient de la collection de M. Muterse et porte l'étiquette "*Hippopotamus amphibius, Clis*". M. Ferronnière estime que cette dent n'est pas fossile, il est cependant impossible d'en être certain. Notre collègue a recherché les ossements quaternaires qui auraient été trouvés dans la presqu'île Guérandaise et n'a pu en trouver trace. Toutefois on montre actuellement au Bourg de Batz, dans la collection Lehuédé, une tête de Rhinocéros (*Rhinoceros sondaicus*) qui aurait été recueillie près de la fuie de Kerbouchard. L'excellent état de conservation de cette pièce ne laisse aucun doute sur l'époque extrêmement récente à laquelle elle a dû être jetée là par quelque marin.

M. Ferronnière exhibe également des silex éclatés provenant de la Grande Côte du Croisic. Sans préjuger de leur âge, il fait observer que la matière dans laquelle ils ont été taillés n'est pas, comme on le dit souvent, du silex du Grand-Pressigny, mais bien certainement du silex local. Sur toute notre côte et principalement à Préfailles, à Sainte-Marguerite, au Pouliguen, à la Plage Valentin

et à la Turballe on trouve sous la terre végétale qui couronne les falaises, des galets d'un silex semblable provenant de terrains actuellement démantelés et qu'il ne faut pas confondre avec les pierres de délestage si communes près de nos ports.

M. MAITRE rapporte que l'antique chapelle de la Blanche, située dans le bourg de Rezé, doit être détruite ; la Société archéologique considérant que ce monument présente un intérêt historique et archéologique certain, émet le vœu que l'dAministration de la commune de Rezé veuille bien conserver ce respectable souvenir du passé.

M. JAMONT assure qu'un sort analogue est réservé aux ruines du château de Derval qui comprennent une tour que cernent une large douve, des pans de murailles et des remparts. Ces restes de la vieille place féodale auraient été vendus pour qu'on en exploitât la pierre.

La parole est ensuite donnée à M. le chanoine DURVILLE pour sa communication sur le Missel des Carmes de Nantes. Le monastère des Carmes, situé près de la rue de ce nom, était un des plus riches de notre ville et sa chapelle constituait un véritable musée d'orfèvrerie et de librairie religieuses. On remarquait entre autres merveilles un Missel du XVe siècle, ornementé de 26 miniatures et contenant un total de 90 peintures. M. le chanoine Durville trouva à la Bibliothèque Nationale une note concernant ce précieux document qui, à l'époque révolutionnaire, fut apporté à Paris et qui, après avoir passé en plusieurs mains, fut vendu à un anglais dont le nom était inconnu. Un concours de circonstances réellement étrange amena à Nantes ce possesseur du Missel des Carmes et M. le chanoine Durville, peu de jours après son retour de Paris, put admirer les reproductions photographiques des principales miniatures du précieux ouvrage.

En 1908, M. l'abbé Grelier avait étudié l'ancienne église de Challans, de ses origines au XIIIe siècle. Il présente maintenant le résultat de ses recherches sur les modifications apportées à ce monument pendant la période ogivale du XIIIe au XVe siècles. L'abbé Grelier distingue deux campagnes, la première au XIIIe siècle, posté-

rieure au règne de Louis VIII, la seconde aux XVe et XVIe siècles, certainement antérieure à l'année 1524. Il attire tout particulièrement l'attention sur le problème de résistance que posaient les voûtes à croisée d'ogives du chœur. Cette question intéresse particulièrement les architectes présents, et M. l'abbé Grelier fournit la seule explication plausible de cette curiosité architecturale aujourd'hui disparue. La Fabrique, sur l'invitation de la Municipalité de Challans, a ordonné la démolition du monument.

Le Secrétaire Général,

Dr Halgan.

SÉANCE du MARDI 5 NOVEMBRE 1912

Présidence de M. A. Leroux, président.

Etaient présents : MM. René Blanchard, Chevalier La Barthe, Chaillou, vicomte de Cornulier-Lucinière, J. Crouan, Dominique Caillé, Dortel, chanoine Durville, Ferronnière, Furret, abbé Grelier, Joseph de Goué, J.-M. Houdet, Dr Halgan, Jamont, commandant Lagrée, Dr Lerat, Paul Legrand, Claude de Monti de Rezé, Léon Maitre, capitaine du Plessix, Poirier, Dr Rouxeau, Ringeval, Henri Riondel, Renard, Paul Soullard, Vincent-Jouon père et fils, baron de Wismes, baron Gaëtan de Wismes.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observations.

M. le Président ouvre le scrutin pour la nomination de trois Membres titulaires. Sont élus successivement :

1° M. le Dr E. Morgand, de Boulogne-sur-Seine, présenté par MM. le Dr Rouxeau et Paul Soullard ;

2° M. l'abbé Boutin, vicaire à Oudon, présenté par MM. le chanoine Durville et Georges du Plessix ;

3° M. l'abbé CLÉNET, curé du Croisic, présenté par MM. le baron Gaëtan de Wismes et le vicomte de Cornulier-Lucinière.

M. LE PRÉSIDENT annonce à l'assemblée la mort de M. Just des Lyons. M. des Lyons était un de nos plus jeunes sociétaires, et s'occupait surtout de travaux historiques. Malheureusement sa santé chancelante ne lui permettait pas de donner tout ce que son intelligence promettait. M. Leroux se fait l'interprète de la Société entière, en adressant à sa famille ses condoléances attristées.

M. RIONDEL entretient l'auditoire d'une découverte faite dernièrement par notre collègue M. Gabillaud, instituteur à Moulins. En fouillant une villa romaine, M. Gabillaud trouva un objet en os, joliment travaillé, qu'il croit être d'origine gallo-romaine. Il en fit exécuter des moulages dont il en offre un gracieusement à notre Société. Un autre fut envoyé au Musée de Saint-Germain. Le Comité des Travaux historiques et archéologiques a examiné l'objet, mais n'a pu émettre d'opinion sur son identification. Le rapport présenté par M. Salomon-Reinach, figure au dernier numéro du bulletin du Comité, accompagné d'un dessin.

M. RIONDEL exhibe ensuite un fort beau vitrail de sa collection qu'il vient de faire reconstituer et représentant une Vierge à l'Enfant Jésus. Cette verrière paraît devoir être datée de la fin du XVe siècle.

M. FERRONNIÈRE a trouvé une médaille cabalistique en bronze, représentant d'un côté une étoile à 5 branches, et de l'autre une étoile à 6 branches. Cette pièce devait être un insigne de compagnonnage. M. SOULLARD ne l'estime pas ancienne, car il en fut frappé de ce genre à toutes les époques.

M. le baron G. DE WISMES tient à signaler les intéressantes découvertes du Dr Bégouen, dans l'Ariège, à Montesquieu-Avantès, dont les journaux ont beaucoup parlé ces temps derniers. Au fond d'une caverne, ce savant rencontra un groupe de glaise en ronde-bosse, représentant des bisons et mesurant 0^m^60.

M. FURRET, à ce propos des découvertes récentes, dit

avoir lu qu'on a rencontré à Rome, aux Thermes de Caracalla, de nombreux objets d'art de la belle époque, dans des chambres inexplorées jusqu'ici.

M. l'abbé GRELIER présente une pièce ayant appartenu à feu Edouard Gallet. Ce document a trait à la réfection du papier terrier de l'Ile de Bouin. Il offre de l'intérêt pour une société bretonne, puisque cette localité faisait partie de la marche commune de Bretagne et de Poitou.

Sur le territoire de cette même marche, au petit port de l'Epoi, commune de Beauvoir, existait, continue M. Grelier, une chapelle du XVIIe siècle d'un véritable intérêt architectural. Bien que construite en 1663, ce petit monument possédait des fenêtres à arc brisé. Elle relevait au spirituel de l'évêque de Nantes. Son chapelain était, en 1769, Ambroise Rodrigue, né à Nantes, sur le territoire de la paroisse Saint-Vincent, qui devint plus tard évêque constitutionnel de la Vendée, puis juge de paix à Montaigu, et mourut à Nantes, dans la misère, en 1803. Cette chapelle appartenait à la fabrique de Bouin, mais à la suite de la loi de séparation elle fut vendue par le séquestre pour la somme de 200 francs. Actuellement elle a été transformée en maison, et ses sculptures sont détériorées. La disparition de cet édifice est d'autant plus à regretter qu'il était un des rares monuments de la Renaissance en Vendée.

M. le chanoine DURVILLE indique que les travaux de démolition actuellement en cours dans notre ville, rue Sainte-Catherine, amènent d'intéressantes découvertes. Ce quartier posséda jadis un cimetière appelé successivement des Innocents, au XVIe siècle, et des Huguenots, au XVIIe. Au XVIIIe, on y enterrait les Etrangers non catholiques, et également les suppliciés. Il est fort probable que les corps qu'on vient d'y trouver et qui ne reposaient pas dans la situation allongée, sont des cadavres de suppliciés.

Il exista également là une fonderie, au commencement du XVIe siècle, dirigée par Jehan Simon, fournisseur du duc de la Trémoille. M. le chanoine Durville montre alors un creuset mis à jour en cet endroit, au fond duquel restent quelques débris de cuivre. Il est recouvert d'une couche

vitrifiée d'une belle harmonie de tons. Ce creuset sera déposé au Musée Archéologique.

Sur interpellation de M. Chevalier La Barthe, il est décidé que le jour de chaque séance, à deux heures, il sera fait une visite de quartier dans notre ville. Les convocations porteront les indications nécessaires.

M. le Dr Halgan donne lecture du travail de M. l'abbé Bourdeaut, intitulé " Un Compagnon de Jeanne d'Arc, le Maréchal de Rieux ".

Le Maréchal de Rieux débuta de bonne heure dans la carrière des armes. Il prit part au siège de Tours, avec le dauphin de France. Prisonnier des Anglais, il fut retenu dix ans par eux. A son retour de captivité il fut un des soutiens du Connétable de Richemont qui lui confia la gestion de son sceau.

La lecture de ce travail très long, sera continuée à la prochaine séance.

L'ordre du jour amène ensuite la communication par M. le chanoine Durville des photographies des miniatures de l'admirable Missel des Carmes, dont, par un concours de circonstances étonnant, il a pu retrouver le possesseur. Chacun put admirer ces merveilleuses productions de notre art médiéval. Elles ont un intérêt historique considérable, en ce sens qu'elles font assister à la construction du couvent, qu'elles donnent les portraits de nos Ducs Jean IV et Jean V. Une des plus curieuses représente le pesage de ce dernier prince devant le monastère assemblé. Suivant M. Durville, les dernières de ces miniatures peuvent être datées de 1471 à 1477.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire Général,

E. Poirier.

SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 1912

Présidence de M. LEROUX, président.

Etaient présents : MM. abbé BOUTIN, CAILLÉ, CHAILLOU, abbé CLÉNET, vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, CROUAN, abbé DELANOUE, DORTEL, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, abbé GRELIER, Dr HALGAN, HARDY, Dr DE LASTOURS, LEROUX, MATHOREZ, POIRIER, RIONDEL, ROCHERY, SOULLARD, TROCHON DE LORIÈRE, Antoine VINCENT-JOUON, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, baron de WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Excusés : MM. MAITRE et GABORY.

M. VERGEREAU, greffier de la Justice de paix de Legé, présenté par MM. Maître et Gabory, est nommé membre correspondant de la Société.

Il est ensuite procédé à l'élection de trois membres du Comité Central. MM. Caillé, Ferronnière et Vincent-Joüon réunissent la majorité des suffrages.

M. LE PRÉSIDENT fait part de la mort de M. DE LAVENNE DE LA MONTOISE, qui répondit toujours avec tant de courtoisie aux demandes formulées par la Société, lors de ses voyages archéologiques, puis il donne la parole à M. FERRONNIÈRE, qui prête à la médaille présentée par lui, à la dernière séance, une interprétation un peu différente. Ce pourrait être une pièce mnémonique destinée à rappeler les formules de chimie.

M. le chanoine DURVILLE expose les destinations successives qui furent données au terrain mis à découvert à l'angle des rues Sainte-Catherine et Lapérouse pour la construction d'un hôtel. Ce terrain fut acheté par la ville pour l'édification de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem; il servit également de cimetière pour l'inhumation des pestiférés, des huguenots ; une partie, à la fin du XVIIIe siècle, était réservée aux suppliciés. Ce cimetière fut vendu peu à peu par parcelles et on y bâtit des maisons.

M. MATHOREZ, dans une communication documentée,

expose ce que furent les colonies irlandaises établies à Nantes du XVe au XVIIIe siècles. Ainsi que les Espagnols et les Hollandais, les Irlandais furent attirés à Nantes par la prospérité commerciale de notre port ; une autre cause : l'intolérance religieuse, les força à s'exiler au début du XVIIe siècle. Ecrasés dans leur pays, les Irlandais arrivèrent particulièrement nombreux en Bretagne de 1601 à 1603, et y furent traités en mendiants par la population. Malgré l'opposition que les Etats de Bretagne présentèrent à l'établissement de ces étrangers, ils se créèrent à Nantes des situations commerciales bientôt importantes et obtinrent la naturalisation française. Quelques-uns prirent du service dans nos armées de terre et de mer, d'autres se firent prêtres ; un Séminaire irlandais, reconnu sous Louis XV, exista à Nantes jusqu'à la Révolution. Ceux qui en Irlande avaient qualité nobiliaire, furent reconnus comme tels dans leur pays d'adoption. Les Mac-Mahon, Walsh, Mac-Carthy, Murphy, O'Shiell, Stappleton, O'Byrn comptent parmi les familles notables qui vinrent d'Irlande, et vécurent longtemps à Nantes.

Le Secrétaire Général,

Dr HALGAN.

MÉMOIRES

UN COMPAGNON

DE

Jeanne d'Arc et du Connétable de Richemont

Pierre de RIEUX

Maréchal de France (1389-1441)

PAR

A. BOURDEAUT

AVANT-PROPOS

Les documents qui ont servi à composer cette notice proviennent de nombreuses sources, les unes manuscrites, les autres imprimées. On nous permettra d'en énumérer quelques unes.

SOURCES MANUSCRITES

A la Bibliothèque Nationale :

Cabinet des titres : Pièces originales, vol. 2483 et 2484.
Cabinet d'Hozier, 290.

Dossiers Bleus. vol. 566.

Dom Villevieille, fr. 26291.

Le manuscrit 22331, dans lequel les Bénédictins Bretons ont rassemblé les fruits de leurs recherches dans les archives des châteaux d'Ancenis, de Châteaubriant, de Rochefort-en-Terre, de Lamballe, etc.

A la Bibliothèque de Rennes :

Histoire généalogique de la maison de Rieux, composée par Guy Autret, marquis de Missirien. Manuscrit 526. C'est Missirien qui a transmis à d'Hozier les notes que celui-ci a consacrées aux Rieux. Guy Autret les tenait lui-même en partie de P. de Lannion, baron de Vieux-Chastel.

Aux Archives Nationales :

Les Registres du Parlement : X^{2a} 24, X^{2a} 65, fol. 209 à 216 v°, et U. 446, fol. 75.

Aux Archives de la Loire-Inférieure :

Les registres des comptes des receveurs de la baronnie d'Ancenis et de ses différentes annexes. E. 261 à 280 ; les dossiers E. 30 et E. 152, qui comprennent plusieurs documents relatifs aux négociations matrimoniales de Jean V avec la famille de Rieux.

Sources imprimées

P. Anselme. *Hist. généalogique de la maison de France.* Tome VI, p. 807. Notice très fautive consacrée à P. de Rieux.

Alain Bouchard. *Les Grandes Chroniques de Bretagne* (édition des Bibliophiles Bretons).

D'Argentré. *Histoire de Bretaigne.* Cet auteur a connu un certain nombre de documents relatifs à

P. de Rieux, et en particulier l'arrêt que le troisième maréchal de Rieux obtint, en 1509, contre les héritiers de Guill. de Flavy, arrêt qu'il rapporte presque en entier.

Dom LOBINEAU. *Hist. de Bretagne.*

D. MORICE. *Histoire de Bretagne.*

LE LABOUREUR. *Mémoires sur le règne de Charles VI.*

Th. RYMER. *Fœdera, conventiones, litterœ et cujuscumque generis Acta Publica inter Reges Angliœ et alios quosvis.* Tomes IX et X. Documents relatifs à la captivité de P. de Rieux.

Parmi les Historiens modernes :

DU FRESNE DE BEAUCOURT. *Histoire de Charles VII.*

VALLET DE VIRIVILLE. *Hist. de Charles VII.*

HANOTEAUX. *Histoire de Jeanne d'Arc.*

COSNEAU. *Le Connétable de Richemont.*

M. le duc DE LA TRÉMOILLE. *Les La Trémoille pendant cinq siècles.* Tome I et tome II.

Dans les *Archives historiques du Poitou,* les remarquables publications de M. GUÉRIN : *Documents extraits des Registres de la Chancellerie concernant le Poitou.* Tomes XXV et XXVI.

Dans la Collection des Bibliophiles Bretons, la publication non moins remarquable des Mandements de Jean V par M. BLANCHARD.

Pierre CHAMPION. *Guillaume de Flavy.* Dans cet ouvrage, d'une érudition fort précise, se trouvent rassemblées presque toutes les plaidoiries relatives au procès soutenu par François et Jean de Rieux contre Flavy et ses héritiers de 1444 à 1509. (In-8. Paris, Champion, 1906.)

M. Pierre Champion a également publié, dans sa collection de *Notes sur Jeanne d'Arc,* les importants arrêts du Parlement de Poitiers relatifs à la condamnation de Louis d'Amboise, d'André de Beaumont et d'Antoine de Vivonne.

Nous avons consulté également un grand nombre de chroniques du xve siècle. Mentionnons spécialement :

Les Grandes Chroniques de Saint-Denis, édition de M. P. Paris.

Les Chroniques de Monstrelet, édition de M. Douet d'Arcq.

Les Chroniques de Juvénal des Ursins.

Les Chroniques de Coussinot et de Berry, éditées par Godefroy.

GRUEL. *Chronique de Richemont,* édition de M. Levavasseur.

Chroniques de Perceval de Cagny (Société de l'Histoire de France).

Enfin les curieuses *Chroniques de Normandie,* édition de M. Hellot.

Un Compagnon de Jeanne d'Arc

I

La Bretagne et la France pendant la seconde partie de la guerre de Cent Ans

Le quinzième siècle marque l'apogée de la ville d'Ancenis au Moyen-Age. Il fut l'époque où la vieille ville prit son principal développement, où elle compta le plus grand nombre de hauts personnages, nous ne disons pas seulement au nombre de ses propriétaires, mais au nombre de ses habitants et de ses fils. Les noms de deux maréchaux de France, d'un maréchal de Bretagne, tuteur de la reine Anne de Bretagne suffisent à illustrer une ville.

Or, tel est le cas d'Ancenis : par ces trois personnages, son passé se rattache aux chapitres les plus dramatiques des histoires de France et de Bretagne.

Cependant, si le xve siècle est illustre dans les annales de l'histoire, il ne l'est pas dans celles du bonheur. Jamais la France ne fut plus divisée que dans les vingt années qui précédèrent l'apparition de Jeanne d'Arc. Elle était alors l'image véritable de l'enfer. Le roi insensé, la famille royale mortellement divisée, le royaume envahi par les ennemis héréditaires, les campagnes pillées par des bandes de soldats sans foi, ni loi, affublés du nom sinistre d'écorcheurs, tel était le

spectacle affreux qu'offrait le royaume. Armagnacs contre Bourguignons se disputaient le pouvoir, au milieu de sanglantes discordes : tous préféraient la ruine de la France à l'abandon de leurs rancunes.

En 1521, un chartreux de Dijon montrait à François Ier le crâne de Jean Sans Peur ; il lui faisait remarquer le trou qu'y avait fait la hache d'un de ses meurtriers et il ajoutait : « Sire, c'est le trou par lequel les Anglais « ont passé en France (1) ». Le vieux moine faisait ainsi à sa manière la philosophie de l'Histoire. Les divisions d'un peuple ne profitent qu'à ses ennemis.

Dans ces circonstances, la France sur le point de périr ne dut qu'à Jeanne d'Arc et à la Bretagne de ne pas devenir anglaise.

Le rôle de Jeanne d'Arc est dans toutes les mémoires : il n'est pas un enfant qui ne connaisse son nom. Son rôle a été mis en lumière par une foule de travailleurs. Celui des Bretons, s'il n'a pas été méconnu, n'a pas été exposé avec tout l'éclat qu'il mérite. Alors que les Français perdaient confiance, les Bretons ne désespérèrent jamais du salut de leurs voisins. Le duc Jean V, malgré son désir de conserver la paix à la Bretagne, fit tout son possible pour procurer le triomphe de Charles VII. Lors même que les nécessités politiques le forçaient à une réserve officielle vis à vis de l'Angleterre, ou même à une alliance avec elle, il laissait ses frères, Arthur et Richard, marcher à la tête des armées françaises. Nombre de volontaires quittaient leurs gentilhommières paysannes pour aller combattre les Anglais, les « *Godons* » comme les surnommait le langage populaire.

C'est un breton, Tanneguy du Châtel, qui conserva son roi à la France, en emportant dans son manteau le dauphin endormi, lorsque les Bourguignons alliés des Anglais surprirent Paris. C'est un breton encore,

(1) Ernest LAVISSE. *Hist. de France*, tome IV. Les premiers Valois et la guerre de Cent ans, par A. Coville, p. 385.

le connétable de Richemond, qui acheva l'œuvre de Jeanne d'Arc en s'emparant de Paris et « *en boutant* » les ennemis hors de Normandie.

Lorsque Jeanne vint de Domrémy à Bourges, la veuve de du Guesclin vivait encore à Vitré. Pleine du feu patriotique qui animait son illustre époux, elle n'hésita pas à envoyer ses deux petits-fils, Guy et André de Laval, combattre les Anglais, sitôt qu'ils furent capables de paraître dans les rangs de leurs vassaux : l'un avait dix-huit et l'autre quinze ans. Lorsque ce dernier eut revêtu son équipement, elle le ceignit elle-même de l'épée de du Guesclin et l'embrassant lui dit : « Dieu te rende aussi brave que celui « à qui fut cette épée ! » Prière sublime, digne de consacrer un héros. Quelques mois après, André de Laval gagnait ses éperons sur le champ de bataille de la Brossinière et était, malgré son jeune âge, armé chevalier aux applaudissements de ses compagnons d'armes ; dix-huit ans plus tard, il devenait le Maréchal de Lohéac.

Sans avoir un rôle aussi éclatant que celui de leurs cousins de Laval, les deux fils du premier Maréchal de Rieux, baron d'Ancenis, Jean et Pierre de Rieux eurent aussi leur part dans l'œuvre de la délivrance du pays aux côtés de Jeanne d'Arc. Qu'on nous permette de retracer leur histoire et plus particulièrement celle du cadet, Pierre, le second Maréchal de Rieux. Il en est peu d'aussi émouvante, et d'aussi dramatique même au xve siècle.

II

La Famille de Rieux à Ancenis

La famille de Rieux était au xve siècle une des plus remarquables et des plus riches de Bretagne. Originaire du diocèse de Vannes, de la paroisse dont elle portait le nom, elle prétendait descendre d'Alain-le-Grand, duc de Bretagne, le vainqueur des Normands. De grands mariages, d'heureux héritages avaient notablement accru sa puissance. L'un au xiiie siècle, celui de Geoffroy de Rieux avec Nicole Le Bœuf avait fait entrer dans son apanage avec les terres de Nozay, de Fougeray, d'Issé, deux châteaux-forts importants ceux de Nozay et de Fougeray (1). Grâce au premier, les Rieux gardaient pour le compte du duc de Bretagne la route de Nantes à Rennes ; et grâce au second, celle de Redon à Châteaubriant. Détruit pendant les guerres de la succession de Bretagne entre Jean de Montfort et Charles de Blois, le château de Nozay dont le souvenir n'est plus rappelé que par le nom d'une rue, fut remplacé par celui de Fougeray placé dans une situation stratégique plus avantageuse. Le voyageur peut encore admirer la magnifique tour, vraie merveille d'architecture militaire que les Rieux y élevèrent au xive siècle pour achever d'en fortifier l'enceinte : elle domine aujourd'hui, encore, avec le même pittoresque que jadis, les bois qui entourent, en la cachant, la petite ville. Elle était à peine achevée, lorsque Du Guesclin, vers 1352, s'en empara sur les Anglais à la tête d'une troupe de paysans recrutés dans les cantons voisins, de parents, d'amis, de compagnons d'aventures

(1) Guillotin de Corson. *Les grandes châtellenies de Haute-Bretagne*, t. III, art. Nozay, Fougeray, Issé.

équipés à la façon des bandes de chouans qui sillonnèrent le pays de 1793 à 1799.

A la fin du XIVe siècle, Jean II de Rieux mit le comble à la richesse et au prestige de sa famille par un mariage plus illustre encore que celui de son ancêtre. Le 13 février 1374, il épousa Jeanne de Rochefort (1). Jeanne était veuve depuis un an à peine et elle venait d'ensevelir son mari Eon de Montfort dans l'abbaye de Blanche-Couronne. Elle était fille de Guillaume de Rochefort et de Jeanne d'Ancenis. Elle apporta à son nouveau mari, sinon en dot, du moins peu de temps après, en héritage (vers 1382), à la mort de son frère Thébaut, la baronnie d'Ancenis, la vicomté de Donges, les seigneuries de Rochefort-en-Terre, d'Assérac et de Châteauneuf.

Pour obtenir sa main, Jean de Rieux s'était engagé à prendre le nom et les armes de Rochefort, ou tout au moins à les faire porter au cadet de ses fils, au cas où la ligne aînée de cette maison viendrait à défaillir. C'est en exécution de cette clause que le second des fils de Jean de Rieux porte dans l'histoire le nom de Maréchal de Rochefort.

Ce mariage eut un autre effet, il déplaça le domicile des Rieux : ils quittèrent le château dont ils portaient le nom et vinrent habiter Rochefort-en-Terre et Ancenis. A peine trouve-t-on trace dans les comptes des receveurs de la baronnie d'Ancenis de leur séjour à Rieux (2) ; au contraire les preuves abondent de leur séjour à Rochefort-en-Terre, à Ancenis, à Ville-au-Chef en Nozay. La plupart des ordres que leurs receveurs allèguent pour justifier leurs comptes sont datés de ces trois localités, rarement de Rieux. Rochefort est leur capitale : là, ils font présenter, année par année, aux

(1) *Bibl. Nat. Cabinet d'Hozier*, 290, fol. 39. Notes recueillies par d'Hozier d'après Missirien, qui lui-même tenait ces renseignements de Pierre de Lannion, baron de Vieux-Chastel, et *Bibl. de Rennes*, M. 526, p. 7. Généalogie de Rieux.

(2) *Arch. de la Loire-Inf.* E. 261 à 280.

gens de leurs comptes le relevé des dépenses et des remboursements opérés par leurs receveurs. Rieux situé au fond d'un marécage, entouré aux trois quarts par les eaux de la Vilaine, au port rempli de vase, et depuis longtemps déjà abandonné par les vaisseaux qui remontaient le fleuve jusqu'à Redon, leur semblait un séjour triste et malsain. Fougeray, Issé, Donges, Ranrouët en Avessac, ne les attiraient pas davantage ; ils ne les voyaient qu'en passant. Ville-au-Chef était leur séjour d'automne, à la saison de la chasse. Ils préféraient à tous ces manoirs leur petite ville de Rochefort que dominait du haut de la colline schisteuse où il était assis, leur château, aujourd'hui en ruines. Ils y faisaient transporter les vins qu'ils récoltaient dans leurs vignes de la Noëlle et de la Verrerie près Ancenis, celui qu'ils achetaient en Anjou, ou faisaient venir d'Orléans, les barils d'anguilles salées que leur fournissait le fermier de la pêche des marais de Grée ; les deux faix de verre que leur devait le maître verrier des Marteaux-en-Belligné.

Ancenis avait également le don de leur plaire. Resserrée dans son enceinte, mais néanmoins forte, cette place, à l'entrée de la Bretagne ne ressemblait guère à ce qu'elle est aujourd'hui : des rudes gens d'armes occupaient la place du pensionnat de jeunes filles. C'était une véritable forteresse où rien n'avait été ordonné en vue de l'agrément des habitants. Un énorme logis remplaçait le gracieux corps de bâtiments que Claude de Rieux et Suzanne de Bourbon firent élever aux environs de 1530. Les eaux de la Loire remplissaient les douves qui enserraient la forteresse. Sur les tours voletaient des cigognes dont chaque année les maîtres faisaient soigneusement visiter l'aire. Aucun autre agrément, si ce n'est celui du paysage, si mouvant, si lumineux des bords de la Loire, entre l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil et la basilique de Notre-Dame-du-Marilais à l'orient, où pendant longtemps le receveur

de Varades entretint une lampe devant l'image de la Vierge, et à l'ouest Chantoceaux avec son énorme forteresse, que se disputent Angevins et Bretons, ne diminuait la sévère monotonie de cette demeure, caserne bien plus que palais.

Cependant c'est là que Jean de Rieux établit son principal séjour, au contraire de ses successeurs, qui adoptèrent celui de Rochefort-en-Terre. Ancenis lui plaisait, sans doute, par son importance, par sa situation sur la Loire. Le fleuve était alors la grande voie de communication entre la Bretagne et la cour des Valois, où ses affaires, sa charge de Maréchal l'appelaient fréquemment. En tout cas, c'est là que naquirent la plupart de ses enfants, et en particulier Jean et Pierre qui nous occupent, le premier, le mardi 16 juin 1377, le second, le dimanche 9 novembre 1389 (1).

Mais avant d'aborder la biographie de ces derniers, il est bon de retracer la carrière de leur père. A coup sûr, personne dans sa famille, pourtant si guerrière, ne justifia si bien la devise de ses ancêtres : « *A tout heurt, Rieux.* » Il débuta dans la carrière des armes aux côtés du Prince de Galles ; il l'accompagna en Espagne, lorsqu'il marcha contre Henri de Castille, soutenu par Du Guesclin (2). Mais son mariage le rapprocha du parti français de Charles de Blois que les parents de sa femme avaient soutenu au prix même de leur sang. Il s'attacha dès lors définitivement à la fortune de Du Guesclin avec lequel son beau-père, Guillaume de Rochefort, était, croyons-nous, fort lié. C'est lui, en effet, qui au cours d'une chevauchée de quatre heures donna à Froissart les renseignements dont il avait besoin sur les origines du héros breton (3). Déjà les

(1) *Bibl. Nat. fr. Cabinet d'Hozier*, 290, fol. 39 v°, 40 et 41 v°.
(2) D'ARGENTRÉ, p. 539.
(3) FROISSART. *Edition Buchon*, t. II, p. 603. Froissart désigne sous le nom de Guillaume d'Ancenis le narrateur qui le renseigna sur l'origine de la maison du Guesclin. Or, le seigneur d'Ancenis, à cette époque, était Guillaume de Rochefort.

premières lueurs de la gloire du grand connétable se dessinaient à l'horizon. C'est grâce à lui que le baron d'Ancenis entra au service du roi de France.

Dès lors, il n'est pas une affaire militaire en France ou en Bretagne à laquelle il ne prenne part. Il combat les Mahométans à Tunis, lors de l'expédition organisée par le duc de Bourbon pour prêter main forte aux Génois (1). Il s'entremet entre le connétable de Clisson son parent et son compagnon d'armes, et le duc Jean IV. En 1382, il prend part à la campagne de Flandre, il contribue à la victoire de Rosebecque remportée par Clisson sous les yeux du jeune roi de France, alors si plein d'espoir et qui devait, peu d'années après, devenir le malheureux Charles VI. En 1386, la France poussée par Clisson organise une formidable expédition maritime contre l'Angleterre. Toute la noblesse bretonne et à sa tête Jean de Rieux, avec ses cousins les sires de Laval, de Rohan, de Rais, de Malestroit, de Châteaubriant, offre de servir dans les rangs français, heureuse de porter chez les ennemis les ravages qu'ils ont trop de fois exercés en Bretagne. L'entreprise échoua moins par l'effet de la tempête qui dispersa les vaisseaux que par les divisions politiques des hommes d'Etat, qui, alors, comme trop souvent paralysèrent les forces françaises (2).

Nommé Maréchal de France le 19 décembre 1397, à la place de Louis de Sancerre, Jean de Rieux continua la lutte contre les Anglais. Aux mois d'août et de septembre 1404, il les battit aux environs de Guérande. Lorsque l'année suivante, le Gouvernement de Charles VI reprit les projets de Clisson, il lui en confia l'exécution. Au mois de juillet 1405, une flotte montée par 600 arbalétriers, 1.200 fantassins, 800 hommes d'armes, l'élite de la Chevalerie Bretonne et Normande cingla

(1) Dom Lobineau, t. I, p. 472.
(2) La Borderie. *Hist. de Bretagne*, tome IV, p. 151. *Le Religieux de Saint-Denis.*

vers les côtes du pays de Galles et débarqua dans le comté de Pembroke, au hâvre du Millord. Il s'agissait de soutenir le Gallois Oven-Glendour révolté contre le roi d'Angleterre Henri IV. Après d'heureux succès, après avoir ravagé plus de soixante lieues de pays, Jean de Rieux rentra en Bretagne vers la Toussaint sur une flotte équipée à Saint-Pol-de-Léon. Ses forces trop faibles ne lui avaient pas permis d'exécuter les plans dont le Gouvernement lui avait confié l'exécution (1). Cet échec partiel et surtout les intrigues de cour, les divisions entre Armagnacs et Bourguignons, le firent tomber en disgrâce. En 1411, le parti de Jean sans Peur pour le punir de son attachement aux d'Orléans lui enleva le bâton de maréchal sous prétexte de son grand âge ; mais à leur retour au pouvoir les Armagnacs le lui rendirent, le 24 décembre 1413 (2). Trop peu de généraux ont porté les armes en Angleterre pour qu'on n'honore pas d'une façon spéciale ceux qui l'ont fait avec quelque succès.

Il est évident qu'un tel homme devait tenir à faire embrasser à ses fils la même carrière que lui. Leur naissance, le milieu dans lequel ils furent élevés, tout les y poussait d'ailleurs, à défaut des exemples et au besoin, des ordres paternels.

Malgré la disgrâce dans laquelle il fut laissé après son retour d'Angleterre, Jean de Rieux garda intact son attachement à la France. Il résolut de donner au moins à sa seconde patrie le cadet de ses fils au défaut de l'aîné qu'il consacra à la Bretagne : il confia ainsi

(1) D'Argentré. *Hist. de Bretagne*, éd. de 1618, p. 718.

(2) Le Laboureur. *Mémoires sur le règne de Charles VI*, t. I, p. 469, donne des détails plus circonstanciés que tous les autres historiens sur la destitution du maréchal de Rieux et sur son rétablissement dans sa charge. D'après lui, le maréchal aurait été destitué le 4 fév. 1411, pour cause de maladie, et sa charge donnée à Louis de Loigny par accommodement entre led. de Loigny et Jean Le Maingre, dit Boucicaut, maréchal. Il aurait été rétabli le 10 novembre 1417 dans ses fonctions. Le Laboureur commet certainement une erreur en donnant cette dernière date. Jean de Rieux mourut le 7 septembre 1417.

à chacun d'eux le soin de continuer en ces deux pays le rôle qu'il y avait joué.

Jean fut chargé de faire revivre le nom de Rieux : à lui, la considération que procurait alors, plus encore qu'aujourd'hui, une riche dotation territoriale, les titres de baron d'Ancenis, vicomte de Donges, de sire de Rieux, de Rochefort, de Fougeray, de Nozay : il porta avant la mort de son père le titre de vicomte de Donges. Au cadet Pierre, le Maréchal donna en exécution de son contrat de mariage le nom et les armes de Rochefort pour satisfaire aux exigences de la dame d'Ancenis, mais il ne lui donna point la terre de ce nom. Pendant de longues années, Pierre eut le titre de sire de Châteauneuf, qu'il laissa après la mort de son père à son plus jeune frère Gilles, qui, lui, s'intitula, d'abord sire de Fougeray (1). Il est douteux toutefois que Pierre ait jamais possédé la terre de Châteauneuf : à la mort de sa mère, il eut en partage la seigneurie d'Avessac et de Ranrouet, et probablement une portion plus ou moins grande de Derval. Il n'était qu'un cadet, il ne pouvait prétendre recevoir une part d'héritage aussi considérable que celle de son aîné. Mais par contre, son père le poussa à la cour de Charles VI, jusqu'à ce qu'il pût se démettre en sa faveur de la charge de Maréchal de France. Dès 1404, il est à la cour à Paris (2).

Mais tout en vivant dans le voisinage du roi de France, Pierre de Rieux occupe un emploi près du duc de Bretagne. En 1404, également, il figure sur le compte de Robert Sorin avec le titre de Chambellan du duc ; il touche en outre une pension.

Il sert ainsi deux maîtres : l'un en Bretagne, l'autre en France. Il est vrai que son poste de chambellan de Jean V ne le retient que pendant un trimestre chaque

(1) *Bibl. Nat. Cabinet d'Hozier*, vol. 290, fol. 19 et seq. 14 juin 1423. Transaction entre Jean de Rieux et Michel, son frère, portant échange de la terre de Fougeray pour celle de Châteauneuf.
(2) Dom Lobineau. Pr. col., 810-812.

année (1). Il reçoit alors dix livres par mois et est défrayé de toutes dépenses pour lui et pour un serviteur. En somme, sa situation n'a rien de très éminent de 1404 à 1414 : à peine trouve-t-on son nom dans les listes des seigneurs qui accompagnent Jean V dans ses voyages en France. Il est aux côtés de son souverain, lorsqu'en 1404, celui-ci fait hommage au roi, à l'hôtel Saint-Paul, à Paris ; il est près de lui, lors de son voyage à Tours, en 1406! Mais à partir de 1414, (il a alors 27 ans), il paraît au premier rang des seigneurs bretons. Le 27 juin 1414, il figure parmi les membres du Conseil ducal réuni à Vannes, au château de l'Hermine ; son frère aîné y était entré dès 1411 (2).

A mesure qu'il avance en âge, il entre également plus avant dans la confiance du gouvernement français. Lorsqu'en 1415, la France rendit à son allié la place de Saint-Malo qu'elle détenait depuis vingt-huit ans, le duc voulut en confier la garde à un ami de la France : le 15 novembre 1415, il nomma Pierre de Rieux gouverneur (3). Il le chargea de la réparation des murailles et lui confia à cet effet la gestion des aides et deniers de la ville pendant deux ans. C'était une mission difficile : habitués à la domination française, les Malouins eussent voulu ne jamais rentrer sous celle de la Bretagne. Pierre de Rieux sut calmer leur mécontentement et les amener à l'aider dans la réfection de leurs remparts. Ce travail n'était pas achevé, quand le jeune gouverneur quitta sinon définitivement, du moins d'une façon plus fréquente le service du duc de Bretagne pour celui du roi de France, accompagné de son jeune frère Gilles. Seul Jean, son aîné, demeura en Bretagne près du maréchal vieilli et cassé.

(1) Dom Lobineau. Pr. col., 814.
(2) D. Lobineau. Pr. col., 829, 912, 918, 793. *Actes de Jean V*, par M. Blanchard, nos 182, 355, 1105, 1243, 1174.
(3) Blanchard. *Actes de Jean V*, no 1205.

III

Mariages de Jean et de Pierre de Rieux

Mais avant d'aborder l'exposition du rôle militaire et politique des deux frères de Rieux, il importe de faire connaître définitivement leur situation mondaine, leurs relations de famille, en un mot, leurs alliances. C'est par elles, c'est à cause d'elles, ou tout au moins à leur occasion, qu'ils se sont fait une place dans l'histoire et sur la scène politique du xve siècle.

C'était une affaire en quelque sorte diplomatique pour un riche seigneur du Moyen-Age que de marier ses fils et ses filles. Le mariage n'avait pas seulement pour but de perpétuer la race ; il était un moyen d'assurer, d'étendre le prestige d'une maison : il était, dans le sens précis du mot, une alliance. De là ces mariages prématurés d'enfant de cinq ans, de sept ans dont nous trouverons de remarquables exemples dans cette notice : de là, ces mariages consommés avant l'âge ; de là ces mariages entre parents, conclus, en dépit de toutes les lois de l'église, mais arrêtés en Conseil de famille. On connaissait peu alors les mariages d'inclination : une union matrimoniale était plus encore qu'aujourd'hui une affaire. Un beau mariage était celui qui procurait profit et influence ; aussi les filles de riches seigneurs, les filles uniques, et après elles, les filles aînées, à cause du partage noble, étaient-elles recherchées avec ardeur (1). Il n'est pas un de ces divers

(1) Cependant, à cette époque, comme aujourd'hui, on protestait contre ces mariages que nouait la cupidité. Le chevalier de la Tour-Landry fait dire au Roy d'Angleterre : « Mes ancesseurs « ne se marièrent oncques par convoitise, fors à honneur et à « bonté de femme ou par plaisance. » Lui-même se donne en exemple. Il refusa d'épouser une demoiselle fort riche, que lui avait présentée son père, parce qu'elle lui parut trop peu réservée dans ses paroles. Mais, au moyen-âge, il n'y avait qu'un roi

exemples qui ne se rencontre dans le sein de la famille de Rieux au cours du xve siècle ; elle n'est dépassée en ce genre de curiosités que par celle des Malestroit, ses parents, dont elle finit par recueillir l'héritage.

Jean de Rieux avait doublé la puissance de sa maison par son mariage avec la dame d'Ancenis ; il tenta d'assurer le même avantage à chacun de ses fils. L'aîné, Jean, grâce à la protection d'Olivier de Clisson, fut marié le 1er juillet 1400 à Béatrice de Montauban, fille de Guillaume de Montauban et de Marguerite de Lohéac, race toute française de cœur, s'il en fut, qui fournira sous les fils de Jean V les véritables chefs du parti Français en Bretagne. Elle mourut bientôt (1), ne laissant qu'une fille nommée Marie, qui, à peine âgée de 12 ans, fut conjointe à Louis d'Amboise, père de la bienheureuse duchesse Françoise d'Amboise.

Jean de Rieux ne tarda pas à chercher une seconde alliance pour son fils aîné. Il espéra la trouver dans la sœur aînée du comte de Penthièvre, petite-fille de Charles de Blois. Sur ses vieux jours, l'illustre connétable avait à cœur cette union. Dans son testament du 3 février 1407, il légua dans ce but une somme de 4.000 livres à sa petite-fille. Une réelle intimité régnait entre lui et le maréchal de Rieux (2). Dans le même testament, il léguait à son vieil ami une somme de 4.000 livres ; il le choisissait en même temps pour son exécuteur testamentaire. Il donnait en outre à Madame de Rieux, Jeanne de Rochefort, sa cousine, « une petite croix

d'Angleterre et quelques rares chevaliers de la Tour-Landry à nourrir de telles pensées au sujet du mariage. Les mariages d'inclination étaient moins fréquents alors que de nos jours. A. DE MONTAIGLON: *Le livre du Chevalier de la Tour-Landry pour l'enseignement de ses filles*, p. 25-28.

(1) Elle mourut le 21 janvier 1401. *Arch. de la Loire-Inf.* B. 1957. Aveu de la Gacilly. Comte DE BELLEVUE. *Maison de Montauban*, in-8, 1898, p. 57.

(2) D. MORICE. Pr. II, col. 779 à 782. Clisson le désigna comme arbitre, ainsi que Robert de Beaumanoir, dans le partage de ses biens entre ses deux filles, Béatrice de Clisson et Marguerite.

D. MORICE. Pr. II, col 778.

de perles et sa Bible en François. » (1) Le désir d'Olivier de Clisson ne s'accomplit point : Jean de Rieux porta ses vues ailleurs, jusqu'en Normandie. En 1414, âgé de 37 ans, il épousa Jeanne d'Harcourt, fille de Jean, comte d'Harcourt, seigneur de Chatellerault, de Lillebonne et de Marie de Valois-Alençon. C'était un parti honorable : il unissait la maison de Rieux à la famille la plus puissante de Normandie, il la faisait entrer dans la parenté même des rois de France. Nous aurons un jour l'occasion de montrer le rôle que joua Jeanne d'Harcourt en Bretagne et particulièrement à Ancenis. Elle donna deux fils (2) à son mari, dont un seul, François, atteignit l'âge d'homme : son nom sera plus d'une fois prononcé dans cette étude.

Pierre de Rieux n'était qu'un cadet ; il ne pouvait espérer trouver un aussi brillant parti que son aîné. Il épousa en premières noces Jeanne de Molac (3), qu'il perdit en 1412. Quatre ans après, il convola en secondes noces, le 27 août 1416, avec Jeanne de Châteaugiron. C'est à elle qu'il doit probablement de prendre le titre de seigneur de Derval. Nous disons probablement, car il n'y aurait rien d'extraordinaire qu'en qualité d'héritier des Rochefort, il n'ait possédé une portion de Derval ; son arrière grand-père Bonabes de Rochefort (4) avait épousé la belle-sœur de Guillaume de Rougé, seigneur de Derval, d'où de nombreux échanges entre les deux familles. Toutefois, en 1416, Derval était en majeure partie la propriété d'Armel ou de

(1) Dom Morice. *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, t. II, col. 781.

(2) Le premier, nommé *Jean*, naquit à Rochefort, le jour de la Saint-Georges 1417. Il eut pour parrain le duc de Bretagne Jean V. Il fut baptisé par l'évêque de Vannes. Le second, qui seul vécut, fut nommé François. Il naquit le 11 août 1418 et fut baptisé par l'abbé de Blanche-Couronne. (*Bibl. Nat. Dossiers Bleus.* Rieux, fol. 34, et *Cab. d'Hozier*, vol. 290, fol. 40.)

(3) Jeanne de Molac était fille unique de Guy de Molac, sgr de Molac et de Pestivien, et de Jeanne Raguenel. (*Bibl. Nat. Cabinet d'Hozier*, 290. Généalogie de Rieux par Guy Autret, marquis de Missirien, folio 39 v° et suivants.)

(4) Du Paz. *Hist. généalogique de Bretagne*, p. 165.

Patry de Châteaugiron, père ou frère de Jeanne. Celle-ci mourut bientôt en 1418 sans avoir donné d'héritier à son mari.

Gilles de Rieux, troisième fils de Jeanne de Rochefort, appelé d'abord sire de Fougeray, puis sire de Châteauneuf, lorsqu'à la mort de son père, il eut échangé cette première terre contre la seconde, prit femme dans la petite noblesse du comté du Maine (1). Le 2 juillet 1415, il épousa Antoinette de la Cholletière, fille de Gilles et d'Isabelle Mauvinette.

Si maintenant nous examinons la manière dont Jean de Rieux maria ses filles, nous constatons la même tendance à les faire entrer dans des maisons françaises, ou dans des maisons animées de sentiments français. Isabeau, l'aînée, épousa Maurice de Volvire, seigneur de Rocheservière, baron de Ruffec, propriétaire de Fresnay et d'une partie de Saffré. Elle eut en partage Ville-au-Chef, en Nozay. Demeurée veuve en 1427, elle mourut entre 1454 et 1456 ; ses biens devinrent alors la propriété de sa nièce Marie de Rieux, dame de Thouars, puis de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, fille de cette dernière (2).

Béatrice, la cadette fut mariée à Jean de Rougé, seigneur de Derval, mort le 8 février 1416. (3) Elle devint ainsi la petite-nièce par alliance de ce Geoffroy de la Tour-Landry, auteur du célèbre traité de l'éducation des filles qui porte son nom. Demeurée veuve, Béatrice, comme sa sœur Isabeau, vécut fort vieille, retirée à Issé, qu'elle avait reçu en dot de son père.

(1) *Bibl. Nat. Cabinet des titres. Pièces originales.* Contrat de mariage de Gilles de Rieux et d'Antoinette de la Cholletière, passé le 2 juillet 1415 en cour de Châteaugontier. Le contrat fut arrêté par Jean de Rieux, vicomte de Donges, agissant au nom de son père le maréchal, en présence de Gilles de Guéacquim et d'Yvon de la Porte, chevaliers.

(2) Beauchet-Filleau. *Dict. des familles du Poitou*, 1re édit. Généalogie des Volvire. (*Arch. de la Loire-Inf.* B. *Bibl. Nat. fr.* 18633. Inventaire des titres de Châteaubriant).

(3) Du Paz. *Hist. généalogique de Bretagne*, p. 169.

Marguerite, la troisième, épousa, le 20 mai 1423, Charles de Coësmes, baron de Lucé, dans le Maine. Elle lui apporta en dot Saint-Nazaire (1).

Enfin Marie, la plus jeune, épousa un angevin, Jean de la Porte de Vezins, seigneur de Saint-Mars-la-Jaille.

Jean de Rieux avait ainsi marié tous ses fils et toutes ses filles, à l'exception de deux, lorsqu'il mourut épuisé de vieillesse et de travaux, le 7 septembre 1417, à Rochefort-en-Terre, à l'âge de 75 ans. Jeanne de Rochefort, mère de cette belle famille, le suivit dans la tombe le 3 mars 1423 (2). Tous les deux furent inhumés à Notre-Dame de la Tronchaye à Rochefort-en-Terre.

On voit que Jean et Pierre de Rieux étaient bien entourés, lorsqu'ils firent leur entrée dans le monde et dans la société française. Ni l'un ni l'autre n'étaient des inconnus à la cour de Charles VI. Seul, cependant le cadet, y alla chercher fortune ne pouvant la trouver en Bretagne.

IV

Pierre de Rieux, Maréchal de France. — Lutte contre les Bourguignons. — Lutte contre les Anglais. — (1417 à 1419). — Il est fait prisonnier au Mans.

Les magnifiques remparts de granit qui enserrent Saint-Malo sortaient à peine de terre, lorsque Pierre de Rieux les abandonna pour se lancer dans les aventures de la guerre civile et étrangère. Mieux eut valu pour lui achever leur construction : il eut trouvé dans ce travail sinon plus de gloire, du moins plus de bonheur et moins de traverses. En allant remplir sa charge de maréchal,

(1) Vict. Alouys. Les de Coësmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé au Maine. *Revue hist. et archéologique du Maine*, 1885. *Bibl. Nat. Cabinet d'Hozier*, vol. 290, fol. 39. *Arch. de la Loire-Inf.* E. 539 et 557. Dossiers relatifs à la vicomté de Saint-Nazaire.

(2) *Arch. de la Loire-Inf.* B. 1185.

il ne mit pas immédiatement sa démission de capitaine de Saint-Malo. Il possédait encore cette fonction le 2 décembre 1418 (1).

Il rejoignit, semble-t-il, le Dauphin Charles à Angers, le 2 juillet 1417, peut-être avait il reçu déjà la promesse de sa nomination au poste de Maréchal.

A ce moment, Jean V venait de se déclarer l'allié de la France ; il fiançait le lendemain même sa fille Isabelle dans la chapelle du château d'Angers, à Louis III d'Anjou, beau-frère du Dauphin Charles.

Le pays était alors affreusement divisé : les partisans du duc d'Orléans surnommés les Armagnacs étaient en lutte ouverte contre les Bourguignons partisans de Jean-sans-Peur. Malgré la récente défaite d'Azincourt, où les princes de la maison royale avaient trouvé la mort ou la captivité, les deux partis appelaient à leur aide l'Anglais, l'ennemi héréditaire qui avait fini par s'allier au duc de Bourgogne. Dans cette lutte fratricide, la famille de Rieux prit parti pour les d'Orléans ou les Armagnacs, alliés de la maison de Bretagne. Ces derniers, malgré leurs fautes, représentaient véritablement la cause française. Des liens d'amitié les unissaient, sans doute, à cette branche de la famille royale. C'est à l'hôtel de Jean de Rieux, père, que le duc d'Orléans assassiné dans les rues de Paris par Jean-sans-Peur, dans la nuit du 23 novembre 1407, fut transporté par ses serviteurs et rendit le dernier soupir, et nous verrons bientôt le petit-fils du même Jean de Rieux sur le point d'épouser la petite-fille du duc d'Orléans.

Le parti d'Armagnac avait pour chef nominal le dauphin Charles, un enfant d'une treizaine d'années, mais en réalité, il obéissait à la direction du connétable Bernard d'Armagnac, protecteur des enfants du duc d'Orléans et de Valentine de Visconti. Autour de ce dernier et pour la défense de la couronne s'était formé

(1) D. Morice. II, col. 896 et 900.

un petit cercle de bretons fort entreprenants que guidait un redoutable ennemi des Anglais, Tanneguy du Châtel, prévôt de Paris. La reine de France, Isabeau de Bavière, était reléguée à Blois. Outrée du mépris où elle était tenue, elle n'attendait qu'une invitation de son ancien ennemi, le duc Jean-sans-Peur, pour se joindre à lui contre son propre fils. Le roi terrassé par le mal qui l'accablait, n'avait plus que de loin en loin quelques heures de raison. Les villes de France désorientées se déclaraient, tantôt en faveur d'un parti, tantôt en faveur d'un autre, suivant l'intérêt du moment ou le triomphe de l'une ou l'autre faction. C'est au milieu de ces temps troublés dont il importait de retracer au moins brièvement le tableau que Pierre de Rieux, commença le cours de sa carrière militaire dans les armées du Dauphin.

La première expédition à laquelle il prit part fut dirigée contre Rouen ; elle eut lieu sous la direction même du Dauphin. Charles était encore à Angers lorsqu'il apprit la révolte de la capitale Normande en faveur du duc de Bourgogne. Quittant immédiatement ses compagnons de noces, il partit pour reprendre la ville, ayant à ses côtés Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen, frère de Jeanne d'Harcourt, et par conséquent beau-frère de Jean de Rieux. Les chanoines du prélat avaient eux-mêmes pris les armes et s'étaient joints à la foule du peuple soulevé. Invitée à se rendre par son archevêque, la ville finit par entendre raison : elle ouvrit ses portes au Dauphin, le 29 juillet 1417 (1). Charles en partit le 5 août, y laissant pour gouverneur le comte d'Aumale, un autre d'Harcourt, avec un corps breton de quatre cents hommes d'armes sous les ordres de Pierre de Rieux et de Jean de Montfort, deux bretons.

(1) Chéruel. *Histoire de Rouen sous la domination anglaise.* 2e partie, p. 23-25. *Chronique de Perceval de Cagny,* (Société de l'Hist. de France), t. I, p. 63. *Chron. de Pierre Cochon,* p. 341, Dufresne de Beaucourt. *Hist. de Charles VII,* t. I, p. 71-73. *Le Religieux de St-Denys* (éd. de P. Paris), t. VI, p. 97.

Le 12 août suivant, le Dauphin payait la Bretagne du service qu'elle lui avait rendu en accordant à Pierre de Rieux le bâton de maréchal de France (1). Il est juste d'ajouter que son père s'en était démis en sa faveur quelques jours auparavant.

Une semaine après la prise de Rouen, le roi d'Angleterre Henri V envahissait pour la seconde fois la France. Il débarquait à Touques, en Basse-Normandie, le 5 août 1417. Le 18, il mettait le siège devant la ville de Caen et s'en emparait le 4 septembre. L'apparition de l'étranger ne rendit pas les Français plus sages : elle ne fit taire, ni leurs divisions, ni leur amour du pillage.

La qualité de Breton n'était pas alors une recommandation pour le soldat qui prenait garnison dans une ville ; les fils de la pauvre Bretagne étaient réputés les pires voleurs de cette époque féconde cependant en brigands de toute espèce. On disait couramment *bretonner* pour piller. Les désordres auxquels se livrèrent à Rouen les hommes d'armes de la nouvelle garnison (2) suscitèrent promptement une seconde révolte des bourgeois ; suivant un chroniqueur, « ils avaient toujours le « courage et le cœur enclins au party de Bourgogne. » (3) Ils se déclarèrent de nouveau pour Jean-sans-Peur et chassèrent les Bretons de leurs murs. Ceux-ci remontèrent la Seine et vinrent camper à Saint-Denis, autour de l'abbaye. Ils furent autorisés à y rester par le connétable Bernard d'Armagnac et le chancelier de France Henri de Marles.

(1) Pierre de Rieux jouit à ce titre d'une pension de 2.000 livres tournois à lui donnée par le Dauphin sur les monnaies d'Angers, par mandement du 4 octobre 1418. (*Bibl. Nat. Cabinet des titres. Pièces originales.*)

(2) *Religieux de St-Denys*, t. VI, p. 153.

(3) *Chron. de Juvénal des Ursins* (éd. Micheaux et Poujoulat), p. 539. D'après M. de Beaucourt, c'est le 12 janvier 1418 que le gouverneur de Rouen, pour le Dauphin Charles, fut chassé par les bourgeois. (*Hist. de Charles VII*, t. I, p. 24-28.) Mais Pierre de Rieux et ses bretons n'avaient certainement pas attendu cette date pour abandonner la ville.

Ils n'y furent pas plus sages qu'à Rouen. Mal payés par le trésor toujours vide, ils pillaient sans vergogne. Appelés à prêter main forte aux capitaines du Dauphin, ils ne le firent pas toujours avec une résolution qui eut fait oublier leurs brigandages. Le 13 novembre 1417, l'écuyer Raymonnet de la Guerre écrivit au maréchal de Rieux qu'il venait de s'emparer du château de Méru, à quatre lieues de Pontoise, sur laquelle une garnison anglaise venait de mettre la main pour le duc de Bourgogne ; il l'engageait à quitter Saint-Denys et à rejoindre le prévôt de Paris, Tanneguy du Châtel et les autres capitaines, pour reprendre la ville. Les Bretons du maréchal obéirent, mais avec répugnance, à l'injonction de leur chef. Ils se dirigèrent sur Pontoise, mais au lieu de monter à l'assaut de ses murailles, ils bornèrent leurs efforts, déclare ironiquement le Religieux de Saint-Denys (1), à montrer aux assiégés leurs belles cuirasses.

Pierre de Rieux ne fut pas plus heureux en 1418 au siège de Senlis auquel il prit part avec le connétable d'Armagnac. Il partagea la honte de l'échec éprouvé par ce dernier devant cette ville, une des plus petites du royaume, mais vaillamment défendue par les Bourguignons (2). Il revint à Saint-Denys avec ses Bretons. Il entra bientôt à Paris appelé par Tanneguy du Châtel.

Depuis un certain temps les Armagnacs ne se maintenaient plus dans la ville que par la violence. Le peuple les supportait avec peine. Henri de Marles, le chancelier et le connétable d'Armagnac ayant refusé la paix que les cardinaux envoyés par Martin V négociaient avec les Bourguignons, la foule qui soupirait après elle, entra dans une violente exaspération. C'est pour réprimer ce mécontentement que du Châtel appela ses compatriotes dans la capitale. Il n'avait pas mesuré à quel point d'exaspération était monté l'esprit des Parisiens

(1) *Religieux de St-Denys*, tome VI, p. 155.
(2) *Religieux de St-Denys*, t. VI, p. 191.

sans cesse pillés par la soldatesque (1). Quelques bourgeois conçurent dès lors le dessein d'appeler les Bourguignons.

Perrinet Leclerc, fils d'un gros marchand de fer du Petit-Pont, bourguignon de cœur, avait été « vilainé « et injurié » par des valets Armagnacs. Son père avait la garde de la porte Saint-Germain-des-Prés. Perrinet offrit à l'un des chefs de l'armée bourguignonne, le sire de l'Isle-Adam, qui se tenait à Pontoise, de le faire entrer dans la ville. Pour l'encourager, il lui fit connaître le peu de discipline qui régnait dans la garnison. Dans la nuit du 28 au 29 mai, vers deux heures du matin, il prend les clefs de la ville sous le chevet de son père endormi : il ouvre aussitôt la porte Saint-Germain. L'Isle-Adam s'y précipite avec huit cents hommes et pousse jusqu'au Châtelet où douze cents Parisiens l'attendent en armes, revêtus déjà de la Croix Bourguignonne de Saint-André.

Divisés en deux bandes, les assaillants se dirigent, les uns vers l'hôtel du Connétable qu'ils massacrent, les autres vers l'hôtel de Saint-Paul où ils se saisissent de Charles VI. Depuis quelque temps, celui-ci n'avait plus de volonté, il était toujours de l'avis du dernier qui lui parlait. Souriant au milieu du tumulte, le malheureux roi fit droit à toutes les réclamations de ses ennemis. Il se laissa emmener à cheval par les rues de Paris. Sa présence suffit aux yeux du peuple à sanctionner l'entreprise des Bourguignons et des émeutiers. Si ces derniers avaient pu s'emparer du Dauphin en cette nuit fatale, c'en était fait de la France, elle devenait Anglaise. Elle fut sauvée par un breton, Tanneguy du Châtel et quelques-uns de ses compagnons, au nombre desquels se trouvait Pierre de Rieux (2).

(1) *Hist. de Bretaigne* de D'ARGENTRÉ (édition de 1618), p. 732-733. DE BEAUCOURT. *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 87.

(2) Pour tous ces événements et sur le rôle de Tanneguy du Châtel et de Pierre de Rieux, on peut consulter : B. D'ARGENTRÉ, *Hist. de Bretaigne* (édit. de 1618), p. 732-733. JUVÉNAL DES

Au premier bruit de l'émeute, Tanneguy se précipita à l'hôtel du Dauphin « lequel dormait en son lit et « ainsi que Dieu le voulut le prit en ses bras, l'enveloppa « de sa robe à relever et le porta à la Bastille Saint-« Antoine. »

Il était temps : le massacre faisait rage dans Paris ; les Armagnacs surpris, sans chef, sans ordre, se laissèrent tuer ou s'enfuirent. Cinq cent vingt-deux personnes furent ainsi exécutées dans les rues, sans compter celles qui périrent dans les maisons.

Bientôt du Châtel et Rieux remontant à cheval coururent mettre le Dauphin en sûreté à Melun. La rage dans le cœur, les serviteurs de Charles voulurent reprendre la capitale avant que les ennemis eussent eu le temps de s'y installer. Ils étaient hommes d'exécution. Le mercredi 1er juin 1418, les Bretons, Pierre de Rieux et Tanneguy du Châtel, le Dauphinois Barbazan et le Dauphin en personne sortent de Melun avec quinze ou seize cents hommes, pénètrent dans Paris par la porte Saint-Antoine que leurs partisans conservent encore. Ils s'élancent dans les rues aux cris répétés de : « Vive « le Roi ! Vive le Dauphin ! Vive le Connétable ! » Le succès parut un instant sourire à leur audace. Ils eussent reconquis Paris sans l'indiscipline de leurs troupes. « Pierre de Rieux, raconte d'Argentré, eust mis Paris « en la puissance du Roy, sinon que ses gens s'amu-« sèrent au pillage, entrèrent aux maisons, et vint « jusqu'à la porte Baudez, mais les habitants les voyant « amusez eurent loisir de se recueillir et s'assemblèrent « et les chargèrent et contraignirent de sortir ayant « perdu et mal exécuté une telle entreprise, et y fut « tué un breton vaillant homme, nommé Alain, qui « avait épousé la dame de Lassy, qui fit merveilles « d'armes. Les entrepreneurs s'en retournèrent à Melun

URSINS, p. 349-350 (édit. Micheaud et Poujoulat). MONSTRELET (édit. de la Société de l'Histoire de France). *Chronique de Cousinot*, p. 170-171. BERRY, p. 435.

« devers le Dauphin, estant leur entreprise faillie (1). » On voit quel rôle important joua l'Ancenien Pierre de Rieux dans cette année 1418, une des années capitales de l'Histoire de France. Sans doute, il ne rendit pas au Dauphin tous les services que celui-ci en attendait, moins par ses fautes personnelles que par les suites de l'indiscipline de ses hommes, mais il rendit à la France l'inappréciable service de lui conserver son roi, sans lequel elle fut infailliblement devenue anglaise.

L'insuccès des Bretons amena la reddition de la Bastille et le redoublement des massacres. La première vengeance du parti Bourguignon s'exerça contre Pierre de Rieux. Dès le lendemain de son échec, le 2 juin, il fut destitué de sa charge de Maréchal par Charles VI ; mais jamais en France, déclare d'Argentré, on n'eut égard à cette destitution, invalide par le défaut de raison du roi et les motifs qui l'avaient fait prononcer (2).

La perte de Paris était un malheur irréparable pour le Dauphin : à partir de ce jour, il était condamné à n'être plus que le triste roi de Bourges. Il regagna Melun, traversa Montargis, Gien et s'établit à Bourges le 13 juin 1418, sous la protection des Bretons de Pierre de Rieux (3). Là il fit appel aux princes français contre l'étranger : il implora spécialement le secours du duc de Bretagne. Celui-ci, ainsi que ses cousins les ducs d'Anjou et d'Alençon lui promit sa visite pour le 6 juillet. On s'occupa ensuite de réorganiser l'armée ; par lettres datées de Poitiers, le 15 août 1418 (4), le

(1) D'Argentré, p. 733, et autres auteurs déjà cités. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 91-92. *Chronique anonyme*, p. 257. *Chroniques de Bretaigne* d'Alain Bouchard (éd. des Bibliophiles Bretons), fol. 175.

(2) D'Argentré, p, 733. A partir de ce jour également, les Bourguignons comprenant l'échec que du Châtel leur avait infligé en sauvant le Dauphin de leurs mains, ne l'appelèrent plus que Gannelon.

(3) Le 21 juin 1418, à Bourges même, Pierre de Rieux passe la montre de sa compagnie. (D. Morice, Pr. II. 961.)

(4) D. Morice. Pr. II. 983. « Pierre de Rochefort, éc. banneret, « maréchal de France, lequel Monseigneur le Dauphin a retenu au

Dauphin confia à Pierre de Rieux le commandement d'un corps de 500 hommes d'armes qui fut bientôt porté à 700 (1).

Nous n'avons pas à raconter les interminables négociations des princes français avec le Dauphin Charles dans le but de le réconcilier avec son ennemi Jean-sans-Peur, et de pacifier ainsi la France (2). Pierre de Rieux n'y eut aucune part. Elles furent d'ailleurs inutiles. Les Bretons groupés autour de Tanneguy du Châtel, Prégent de Coëtivy, Guillaume et Louis d'Avaugour, les deux Pluscallec ne songèrent plus qu'à guerroyer de nouveau. Il s'agissait de reconquérir la France, ville à ville. Le 26 novembre, Pierre de Rieux suivit le Dauphin au siège de Tours. La ville tenue par un breton, Charles l'Abbé, s'était déclarée pour le duc de Bourgogne. Moyennant finances, le gouverneur pratiqué par ses compatriotes accepta de se rendre après cinq semaines de siège, le 30 décembre 1418 (3). Il obtint la liberté de se retirer en Bretagne avec ses hommes à condition que les habitants ne seraient pas pillés.

Maître de Tours, le Dauphin se proclama régent du Royaume. Il fit en même temps poursuivre la guerre en Poitou, contre les quelques seigneurs qui avaient

« nombre de 500 hommes d'armes par lettres données à Poitiers « le 15 aoust (1418). » Suit la liste des chevaliers et écuiers de sa compagnie reçus le 1er oct. 1418 à Saint-Sauveur-de-Charros.

(1) D. Morice. Pr. II, col. 788. « Pierre de Rochefort, seigneur « de Châteauneuf, maréchal de France, lequel Monsgr. le Régent « a de nouveau retenu au nombre de 700 hommes d'armes et 200 « de trait par lettres données à Jargueneau, le 13 août 1419, etc. »,

(2) D'Argentré, p. 734. D. Lobineau, t. I, p. 534. D. Morice, tome I, p. 465.

(3) Les Labbé de la Rochefordière en Ligné, à la famille desquels appartenait sans doute Charles Labbé, étaient vassaux de la baronnie d'Ancenis.

Sur le siège de Tours, on peut consulter : De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 41, 119. Juvénal des Ursins, p. 354-355. Monstrelet, t. III, p. 293. *Chronique anonyme*, t. VI, p. 243. Berry, (dans *Godefroy*), p. 436.

D'après dom Morice (Pr. II, col. 990), une somme de 14.000 l. fut donnée à Charles Labbé pour avoir rendu Tours sans assaut (janvier 1418, v. st.).

pris la Croix bourguignonne, en particulier, contre ceux de Parthenay et de Montberon. Commencé dès le mois de septembre 1418 (1), le siège de cette dernière place ne fut terminé qu'après celui de Tours. Elle se rendit entre les mains d'Arnauld de Guilhen, sire de Barbazan et de Pierre de Rieux au début de 1419.

Maître du Poitou, le Dauphin dut bientôt tourner ses regards vers un autre point du territoire. Pendant que les français épuisaient leurs forces les uns contre les autres, Henri V s'était emparé successivement de la Haute, puis de la Basse-Normandie. Dès la fin de 1418, les diverses villes du Cotentin étaient entre ses mains. Il tenait en particulier Avranches et Pontorson, enserrant ainsi comme entre les pinces d'une tenaille la célèbre abbaye du Mont Saint-Michel, sanctuaire de l'archange protecteur de la France et des Valois. Seule de toute la Normandie, cette place lui tenait tête : elle avait pour gouverneur le comte d'Harcourt d'Aumale, beau-frère de Jean de Rieux, et pour lieutenant Olivier de Mauny, mari de Blanche d'Avaugour, dame de Kergroys et de Vay (2). Avant de marcher sur la Normandie, le Dauphin tenta de se rapprocher du roi d'Angleterre par l'entremise du duc de Bretagne. Mais celui-ci échoua complètement dans ses négociations, malgré la visite qu'il fit au roi d'Angleterre à Rouen même, en mars 1419.

Sitôt qu'il se fut saisi de Pontorson et d'Avranches, Henri V les garnit de troupes auxquelles ne tardèrent pas à s'adjoindre nombre de gens sans aveu. Ces gar-

(1) Par lettres datées de Niort, 24 sept. 1418, le Dauphin fit payer à Pierre de Rieux la somme de 5.000 l. « pour récompensa-« tion des peines et frais qu'il luy a convenu et convient de faire « au siège qu'il et autres ont tenu et tiennent devant les ville et « chastel de Montberon détenus par les Anglois ». (Dom Morice, Pr. II, col. 990.)

(2) Siméon Luce. *La France pendant la guerre de Cent Ans*, p. 265, et *Arch. de la Loire-Inf.* B. 1876. E. 149.

nisons firent des courses en Bretagne, malgré la foi des trêves accordées au Duché (1).

Jean V était à peine de retour de son ambassade qu'il apprit ces actes de brigandage. Il s'en plaignit au roi d'Angleterre. Sans attendre sa réponse, il prit ses précautions pour mettre un terme aux courses de ces aventuriers. Il convoqua la noblesse bretonne à Dinan pour le 23 juillet 1419. L'assemblée décida d'envoyer une armée vers Saint-Aubin-du-Cormier et sur les frontières de Normandie sous les ordres de Richard, frère du duc et de Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne. La solde de quarante-deux capitaines qui eurent des compagnies d'hommes d'armes en cette circonstance fut fournie en septembre. L'armée bretonne fut donc sous les armes de la fin de juillet à septembre 1419.

Mais en même temps qu'il procédait à cette mobilisation de la noblesse, Jean V prévenait le Dauphin des incursions dont il était l'objet : il rappelait près de lui les bretons qui étaient au service de la France. Il envoyait Jacob du Fou et Jean du Val porter des lettres de convocation au sire de l'Aigle, au maréchal de Rieux, à Charles de Montfort, à Charles de Mauny.

Le maréchal de Rieux, accompagné du sire de Laillé, guerroyait alors en Normandie. Il venait de s'emparer d'Avranches.

Grâce à lui et au sire de Laillé, la frontière bretonne se trouva ainsi débarrassée des coureurs anglais. Le duc contremanda alors par l'intermédiaire de Jacob du Fou et du héraut d'armes Mals, ses premiers ordres. Vainqueur, Pierre de Rieux était revenu sur ses pas. Il avait regagné le Mans avant que les envoyés du Duc ne l'eussent rejoint. Il était accompagné de son frère Gilles, de son cousin de Maillé et de nombreux gentilshommes Angevins et Manceaux. Les Anglais, ins-

(1) D. Lobineau, t. I, p. 536-538. D. Morice, t. I, p. 468-470.

truits de sa marche, le suivaient sous la direction du sire de Cornouaille, (Jehan de Cornewall) (1). Ils s'avisèrent de lui jouer un stratagème qui réussit pleinement. Cornewall cacha dans un bois-taillis « qui n'estoit « pas fort esloigné de la ville, une partie de ses troupes « desquelles il destacha seulement quelques soldats « qu'il fit courir jusqu'aux barrières des fauxbourgs, « afin d'attirer ceux de la garnison à une sortie et les « charger à l'impourveu, ce qui lui succéda, et le ma- « reschal de Rieux ayant eu advis de la course de ces « adventuriers, sortit indiscrètement, et les voulant « poursuivre tomba dans l'embuscade que les Anglais « lui avoient dressée qui le firent prisonnier ». (2)

Avec lui tombèrent entre les mains des Anglais, son frère Gilles, sire de Châteauneuf, un Maillé, et Charles de Coësmes de Lucé. Les gens du Bas-Maine appelèrent cette défaite « *la journée de Ponlieue.* » Elle ne se produisit point en 1422, comme l'a écrit dom Piolin, mais en 1419, ainsi qu'en font foi les chroniqueurs. M. Alouys en fixe la date au mois de mai 1419, d'après une pièce des Archives des barons de Lucé, dans laquelle Charles de Coësmes, baron de Lucé, compagnon de captivité de Pierre de Rieux, déclare, le 9 mai 1422, que cet accident malheureux lui arriva « *trois ans avant ou environ* ». (3) Mais il ne faut pas prendre au pied de la lettre la déclaration du prisonnier : il trouva fort long le temps de sa captivité en Angleterre, où il fut détenu suivant ses propres paroles « estroitement et misérablement et en grand « dangier et péril de sa vie. » La défaite de Pontlieue dut se produire au mois de juillet ou d'août 1419,

(1) D. Morice. Pr. II. 1018.

(2) Le Corvaisier. *Histoire des Evesques du Mans*, p. 673. D. Morice, t. I, p. 471. Dom Lobineau, t. I, p. 359. Ces deux derniers écrivains ont pour source Juvénal des Ursins (éd. Micheaud et Poujoulat, p. 546). Juvénal des Ursins est nettement défavorable à Pierre de Rieux.

(3) V. Alouys. Les Couësmes, seigneurs de Lucé. 1re partie, 1370-1508. *Revue hist. et arch. du Maine*, 1883, p. 150.

lorsque tout péril d'invasion eut été conjuré sur la frontière bretonne, car c'est en allant contremander les ordres de Jean V que les envoyés bretons, Jacob du Fou et Jean du Val apprirent la mésaventure arrivée au maréchal de Rieux. En tout cas, elle est postérieure à la levée du siège d'Avranches, le 18 juin 1419 (1), puisque c'est au retour de cet exploit qu'il tomba entre les mains des Anglais.

C'était un captif trop important pour demeurer le partage d'un simple capitaine. D'après les coutumes de la guerre, il appartenait au roi d'Angleterre. Mais pour récompenser Jean Cornewal, Henri V le lui abandonna, avec mission de le garder, par acte du 13 avril 1420 (2).

Il fut transporté en Angleterre avec ses serviteurs et quelques compagnons d'armes, un Maillé, et Charles de Coësmes. Plus heureux que lui, ceux-ci parvinrent à retrouver leur liberté au bout de quelques années. Après trois ans d'une dure captivité, Charles de Coësmes vendit sa terre de Bourgon pour payer sa rançon (3). Il rentra en France où il épousa la sœur de son compagnon d'armes, Marguerite de Rieux, le 20 mai 1423 (4). Elle lui apporta en dot la terre de Saint-Nazaire, qui fut à cette occasion démembrée de la vicomté de Donges (5). Fuyant le Maine envahi par les bandes Anglaises, Charles de Coësmes se retira en Bretagne où il trouvait, certes, plus de sécurité, mais non pas l'aisance dont il jouissait dans sa province natale (6).

(1) Siméon Luce. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. I, p. 22.

(2) Dom Morice. Pr. II, col. 1018, 1019. Il cite un document publié par Rymer, t. IX, p. 885.

(3) Alouys. *Les Couësmes, seigneurs de Lucé.* Travail publié dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, 1883, t. II, p. 285. Bourgon en Montourtiers (Mayenne). Angot. *Dict. hist. de la Mayenne*, t. I, p. 389.

(4) *Bibl. Nat. Cabinet d'Hozier*, Vol. 290, fol. 19.

(5) Guillotin de Corson. *Grandes chatellenies de Haute-Bretagne*, t. III, p.

(6) Dans la suite, Ch. de Coësmes revint à Lucé dans le Maine, mais sa femme n'oublia pas la Bretagne. Elle mourut peu de temps

Moins heureux, Pierre de Rieux prolongea son séjour en terre étrangère pendant plus de onze ans, tellement Jean de Cornewall tenait à profiter de son heureuse capture en lui arrachant une forte rançon. Le maréchal avait gardé près de lui un certain nombre de serviteurs. En 1427, au mois de décembre (1), il en envoya trois en Bretagne, Jean de Préauvé, Jean de Lesennet et Colin Le Comte, afin d'y négocier les transactions que nécessitait la grosse affaire de sa rançon et en rapporter les sommes nécessaires à l'entretien de son train de maison (2). Quatre mois après, ils revinrent en Angleterre ramenant quelques sommes d'argent, des chevaux, quatre domestiques et Olivier Joveaux, mais non point encore la certitude que le temps d'épreuve allait bientôt finir (3). Jean de Rieux n'abandonnait point son frère cadet à son malheureux sort. Avec une amitié touchante, il mettait tout en œuvre

après la Toussaint 1490. Elle choisit pour le lieu de sa sépulture l'église de Notre-Dame de Rieux. Elle légua à cette occasion une somme de 300 écus d'or, pour une fondation de trois messes chaque année à perpétuité. ALOUYS. Les Coësmes, seigneurs de Lucé (*Revue hist. et archéologique du Maine*, 1883, t. II, p. 290).

(1) A cette époque, depuis un an au moins, son frère Gilles de Rieux, seigneur de Châteauneuf, était de retour en Bretagne. Le 17 juin 1426, le receveur d'Ancenis paye à Monseigneur de Châteauneuf xxx livres « pour fère son voyage devers Mme de Thouars » (E. 271, fol. 19).

(2) Dom MORICE. Pr. II, col. 1196. Reproduction d'un saufconduit publié par Rymer (t. X, p. 368), du 13 déc. 1427, accordé par la Chancellerie anglaise aux trois écuyers de Pierre de Rieux mentionnés ci-dessus.

(3) D. MORICE. Pr. II, col. 1198. RYMER, t. X, p. 374.

En 1426, 1427, Colin Le Comte figure en qualité de secrétaire de Jean de Rieux, baron d'Ancenis. (*Arch. de la Loire-Inférieure.* Comptes de la baronnie d'Ancenis. E. 271, fol. 20. Compte de Jean Segretain, receveur du Fief-Guiheneuc et de la Poitevinière).

Jehan Lesenet figure dans le même compte, fol. 19. Le 1er février 1425 (v. st.), Jean de Rieux lui fit verser par son receveur 36 écus pour « quatre aulnes de drap damas vermoillé que Mon« seignor acheta dud. de Lesenet pour donner à Robert d'Estou« teville ».

Robert de Préauvé, frère probablement de Jean de Préauvé, était en ces années 1426-1427 capitaine de la ville et châtel d'Ancenis et touchait « 60 livres de gage et pension pour la garde du « chastel dud. lieu » (fol. 20).

pour abréger sa captivité. Nous le verrons bientôt vendre ses propres biens pour procurer à son frère le bonheur de rentrer dans sa patrie.

V

Haute situation de Jean de Rieux à la Cour de Bretagne. — Ses manœuvres diplomatiques pour marier son fils François de Rieux, sa petite-fille Françoise d'Amboise et procurer à son frère le Maréchal les moyens de payer sa rançon (1420-1431).

Pendant ce temps l'influence de Jean de Rieux, baron d'Ancenis, grandissait en Bretagne. Une circonstance inopinée, dramatique, lui procura cet avantage. Autant et plus que les autres seigneurs bretons, il assura le succès des efforts que tentèrent ses compatriotes pour recouvrer la personne du duc Jean V. A l'instigation de Marguerite de Clisson, leur mère, les petits-fils de Charles de Blois s'étaient emparés, à la sortie du pont de la Divate, dans un indigne guet-à-pens, du souverain de la Bretagne et de son frère Richard. Ils les avaient enfermés dans leur forteresse de Chantoceaux, puis, de nuit, les avaient conduits à Clisson, de là, à Palluau, enfin jusqu'en Aunis et en Saintonge.

A la nouvelle de ce brigandage, la Bretagne toute entière se souleva pour arracher son souverain des mains de ses ennemis. Jean de Rieux, malgré sa parenté avec les Clisson et les Blois, n'hésita pas un instant à se mettre à la tête des troupes bretonnes. Celles-ci se concentrèrent à Ancenis et à Oudon, en vue de faire le siège de Chantoceaux. Enserrée de toutes parts, la place capitula après un siège de six semaines. Jean V fut rendu à l'affection de ses sujets. Les remparts de

Chantoceaux furent ruinés de fond en comble par les Bretons : jamais plus, depuis lors, ils ne furent relevés de leurs ruines (1). Jean de Rieux eut sa part dans les dépouilles de ses cousins : le duc lui donna 400 livres de rente sur la terre de Gouello, pour en jouir à perpétuité lui et ses descendants (2).

A partir de ce jour une intimité plus grande que jamais unit le baron d'Ancenis à son souverain. Ce qui nous le prouve, c'est la présence fréquente du sire de Rieux dans les conseils ducaux ; c'est le séjour de la cour bretonne à Rochefort, à Ancenis, à Rieux même, où la duchesse, Jeanne de France, elle-même, tomba malade ; c'est, surtout le fait des mariages projetés des enfants du baron avec les enfants et neveux de Jean V.

Jean de Rieux, avons-nous dit, fut marié deux fois. De sa première femme, Béatrice de Montauban, il avait eu une fille, Marie de Rieux, qu'il avait mariée à Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, le plus riche seigneur de la Touraine et du Poitou. Celle-ci était mère de trois petites filles : Françoise, Perrine et Marguerite d'Amboise. La première de ces enfants, Françoise, fut dès sa naissance l'objet de nombreuses visées matrimoniales : elle n'avait pas atteint sa deuxième année qu'elle était déjà, suivant la coutume, l'objet de demande en mariage : Georges de la Trémoille, ministre favori de Charles VII, sollicitait sa main pour son fils aîné Louis.

De son second mariage avec Jeanne d'Harcourt, Jean de Rieux avait un fils nommé François auquel, suivant la législation bretonne, devait revenir la grosse part des héritages paternels. En père avisé, le baron d'Ancenis résolut de marier avantageusement l'un et l'autre, son fils et sa petite-fille : le duc de Bretagne,

(1) D'Argentré. *Hist. de Bretaigne* (édit. de 1618), p. 739. Dom Lobineau, I, p. 549. Dom Morice, I, p. . Le Baud (éd. d'Hozier), p. 456. A. de la Borderie, *Hist. de Br tagne*, IV, p. 201 et suivantes.

(2) Blanchard. *Actes de Jean V*, n° 1512.

mieux que personne, entra dans ses projets. Le premier qui fut abordé, celui tout au moins dont il fut d'abord officiellement question, fut l'union du jeune François de Rieux avec Marie de Bretagne, fille de Richard, frère favori de Jean V et de Marguerite d'Orléans (1). Les grandes lignes du contrat furent arrêtées dès 1428. Le duc s'engagea à donner en dot à sa nièce trente mille écus d'or : 25.000 devaient être versés en deux termes avant les fiançailles, 15.000 à Noël 1428, 10.000 à la Saint-Michel 1429 ; les 5.000 de surplus ne devaient être payés qu'après les cérémonies des fiançailles. Il était en outre spécifié que sur ces 25.000 écus, 20.000 seraient employés en acquisition de terres dont Richard de Bretagne garderait la jouissance jusqu'à la célébration du mariage, et 5.000 seraient comptés pour meubles (2).

Pressé par son frère le maréchal, Jean de Rieux proposa au comte d'Ethampes d'employer les 25.000 écus promis à la fiancée de son fils à acheter la terre de Ranrouët, propriété de Pierre toujours prisonnier en Angleterre. Il promit d'ailleurs de faire accepter à celui-ci la vente en question sitôt sa délivrance : il s'engagea même à donner à sa future belle-fille la terre de Fougeray, si le maréchal n'acceptait pas la vente de Ránrouët.

Sa proposition fut agréée. A Noël 1428, Richard de Bretagne paya à Jean de Rieux 15.000 livres, soit les trois cinquièmes du prix convenu ; mais à la Saint-

(1) A diverses reprises, dom Lobineau et dom Morice ont fait de Marie de Bretagne l'épouse de Pierre de Rieux. (D. Lobineau, t. I, p. 588-608. D. Morice, p. 514-529.) Mais c'est là une erreur que la lecture attentive des documents ne nous permet pas de partager. D. Lobineau a eu lui-même quelque soupçon de son inadvertance, qui a trompé quantité d'historiens et de généalogistes de la maison de Rieux.

(2) *Arch. de la Loire-Inf.* E. 30. E. 152. Copie de ces transactions relatant l'accord fait entre les parties pour le partage des revenus de Ranrouet. L'accord est du 14 mai 1430. La copie *vidimus* est du 21 septembre 1438. D'après cet acte, les grandes lignes du mariage projeté furent arrêtées vers juin 1428.

Michel suivante, il ne put fournir les 10.000 autres qu'il s'était engagé à verser.

De grands événements, uniques dans l'histoire de France et même du monde, s'étaient passés entre ces deux dates : leur contre coup avait empêché les combinaisons exposées ci-dessus d'aboutir.

Jeanne d'Arc venait de relever l'épée de la France. A sa voix, la fièvre des combats avait gagné tous les guerriers ; un enthousiasme en quelque sorte magnétique avait gagné la noblesse française et jusqu'à celle de Bretagne. Malgré son âge avancé, (il avait plus de cinquante ans), Jean de Rieux reprit service dans les armées de Charles VII, à titre de volontaire (1). Le 7 mai 1429, ayant à ses côtés son gendre Louis d'Amboise, il monta à l'assaut du fort des Tourelles, sous les pas de la Pucelle, avec la fleur de la chevalerie française (2). Faisant taire en apparence ses rancunes, mais en réalité pour assurer le succès de ses intrigues, encouragé par les amis qu'il conservait à la cour, Richemont (3) avait quitté son château de Parthenay pour combattre les

(1) Au sujet des relations des Rieux avec Jeanne d'Arc, nous pouvons citer la curieuse missive adressée à la Pucelle par la belle-mère de Jean de Rieux, Bonne de Visconti, seconde femme de Guillaume de Montauban, pour la prier « de s'employer à cha« cer Galeace Viscomte, tiran du duché de Milan ». Elle est citée par D'ARGENTRÉ dans son *Histoire de Bretaigne*, p. 664 (édit. de 1618).

(2) Le P. Anselme a mis au compte de Pierre de Rieux les exploits du baron d'Ancenis au siège d'Orléans. Il commet une erreur, lorsqu'il dit que Pierre de Rieux accompagna le roi à son sacre à Reims. A ce moment Pierre de Rieux était encore captif en Angleterre. Quant à Jean de Rieux, nous croyons qu'il fit partie du corps des volontaires bretons qui combattit à Orléans, mais nous ne croyons pas qu'il accompagna Charles VII jusqu'à Reims. Son nom n'est mentionné par aucun chroniqueur. Il est possible que le maréchal de Rays ait été pris pour lui. Gilles de Laval, baron de Rays, était certainement au sacre de Reims.

La notice que le P. Anselme a consacrée à Pierre de Rieux (tome VI, p. 807) est d'ailleurs souvent fautive. Il croit que Rieux fut fait prisonnier fin 1418, au Mans, qu'il fut assez tôt délivré pour forcer les Anglais à lever le siège d'Avranches en 1419. On voit qu'il ignorait les documents que nous avons utilisés et même les textes publiés par Dom Lobineau.

(3) Jean de Rieux vint au-devant de lui, jusqu'à Blois. — P. LE BAUD, *Hist. de Bretaigne*, édit. d'Hozier, p. 476.

Anglais, en dépit des ordres formels du Roi, qui, stylé par La Trémoille, redoutait son retour. Aux côtés de Jeanne qui souhaitait sa rentrée aux affaires, il remportait la belle victoire de Patay.

Ces magnifiques succès, présage de plus belles journées encore, décidèrent le baron d'Ancenis à tout mettre en œuvre pour hâter la délivrance de son frère. D'ailleurs, Patay marqua le terme de la collaboration des Bretons et de Jeanne. Il rentra donc en Bretagne où il renoua de nouvelles négociations matrimoniales avec Jean V, négociations auxquelles se trouva de nouveau mêlée l'affaire de la délivrance du maréchal et la rentrée du connétable de Richemont aux affaires.

Cette fois, il fut question de marier sa petite-fille Françoise d'Amboise avec Pierre de Bretagne, second fils du duc Jean V. Le lien qui unit ces différentes affaires ressort du rapprochement même des dates où nous les voyons amorcées et mises en avant. A la Saint-Michel 1429, donc en septembre, Richard de Bretagne devait verser dix mille écus à Jean de Rieux en vue du mariage de sa fille Marie avec François de Rieux. Il ne le peut faire : Jean V prend sa place : le 2 décembre 1429, il fait remettre 18.700 livres à Tristan de la Lande, son maître d'hôtel, pour les employer en Angleterre à la délivrance du maréchal (1) ; mais dans l'intervalle le 21 novembre de la même année, il a envoyé Jean Labbé de la Rochefordière, vassal de Jean de Rieux, vers le vicomte de Thouars pour solliciter la main de sa fille aînée ; il lui fait immédiatement payer ses frais de route (2). La promesse de la main de Françoise

(1) Blanchard. *Actes de Jean V*, n° 1869.

(2) Blanchard. *Actes de Jean V*, n° 1862. D. Morice. Pr. II, col. 1227. Cette interprétation que nous donnons nous semble indiscutable. Dès le 7 janvier 1430, Jean Labbé est renvoyé en Poitou avec mission officielle, cette fois, de traiter le mariage de Mgr Pierre de Bretaigne avec la fille du vicomte de Thouars. Ainsi, à nos yeux, se trouve justifiée notre assertion : le mariage de Françoise d'Amboise fut proposé afin de procurer la délivrance du maréchal de Rieux. (*Actes de Jean V*, note de M. Blanchard.)

d'Amboise pour son second fils Pierre, avait entraîné son assentiment.

Mais alors les affaires n'allaient pas vite : on n'avait à son service, ni le téléphone, ni l'automobile : les plus passionnantes subissaient d'étranges retards. En mai 1430, Pierre de Rieux n'était pas encore délivré et Richard de Bretagne n'avait pas achevé de payer le prix de Ranrouët. Une transaction intervint entre Jean de Rieux et Richard : le baron d'Ancenis refusa de lui abandonner la totalité de Ranrouët, tout en reconnaissant ses droits sur les trois cinquièmes. Mais celui-ci s'étant engagé à verser les 10.000 écus convenus avant Noël 1431, il fut décidé que la terre serait remise aux mains d'un receveur commun qui servirait aux deux parties la portion des revenus qui leur reviendrait (1). Ce contrat faisait donc avancer d'un nouveau pas la délivrance de Pierre de Rieux.

Richemont n'était probablement étranger ni à ces négociations matrimoniales, ni à ces transactions ; il voulait la délivrance de son cousin le maréchal. Pendant que Jean V négociait officiellement sa réconciliation avec Charles VII et La Trémoille par le moyen de la reine de Sicile, ses amis conspiraient pour renverser La Trémoille et le faire revenir aux affaires (2). Or le

M. Blanchard croit que le 7 janvier est la date du départ de J. Labbé pour la mission payée le 2 nov. 1429. Nous croyons que la note du receveur Guinot au 7 janvier 1430 marque plutôt un second voyage destiné à conclure le projet de mariage simplement proposé en novembre 1429.

(1) *Arch. de la Loire-Inf.* E. 30. Accord du 14 mai 1430.

(2) Sur ces conspirations de Richemont pour recouvrer le pouvoir, on peut consulter la brochure de M. Pierre CHAMPION, *Notes sur Jeanne d'Arc. Le complot de Louis d'Amboise, d'André de Beaumont et d'Antoine de Vivonne.* Paris, in-8, 1911. VALLET DE VIRIVILLE, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 297. DE BEAUCOURT, t. II, p. 269. HANOTEAUX, *Jeanne d'Arc.*

Nous différons de M. Champion sur quelques points secondaires. Nous croyons, en outre, en replaçant le complot de Louis d'Amboise au milieu des négociations matrimoniales qu'il entretenait au sujet de sa fille Françoise avec Jean V de Bretagne, aider à comprendre la nature et les causes de ce complot tout familial. Ajoutons un détail : M. Champion appelle Regnault de Velours

principal membre, sinon le chef de cette conspiration était Louis d'Amboise. Autour de lui étaient groupés les principaux seigneurs du Poitou, André de Beaumont et André de Vivonne. Ourdie à l'époque même du siège d'Orléans, lorsque Jean de Rieux était à l'armée, avant la marche inopinée de Richemont vers Patay, qu'elle explique admirablement, la conspiration avait failli aboutir à Gien d'abord, puis à Sens. Mais, soit faute d'entente, soit faute de résolution, elle n'avait pas éclaté.

Elle fut soudain découverte en novembre 1430. André de Beaumont et André de Vivonne furent arrêtés entre le 17 et 23 novembre, enfermés et présentés au roi, à Loches. Louis d'Amboise ne fut pas d'abord inquiété ; il demeura à la cour, mais étroitement surveillé. Il voulut profiter du passage du roi à Saint-Aignan pour s'échapper à la faveur d'un guet-apens organisé par ses gens. Il fut alors arrêté. Lui et ses deux complices furent conduits à Poitiers où s'instruisit leur procès sous les yeux mêmes du roi qui y séjourna du 28 mars au 31 mai 1431. Par arrêt du 8 mai, les trois coupables furent condamnés à mort et leurs biens confisqués. Beaumont et Vivonne furent aussitôt exécutés. La peine de mort fut commuée pour le vicomte d'Amboise en un emprisonnement perpétuel et ses biens donnés à Georges de la Trémoille. En même temps celui-ci, (détail qui montre le peu de tranquillité de sa

le capitaine d'Amboise que Louis d'Amboise avait chargé d'arrêter le roi Charles VII lors de son passage de Tours à Amboise, Nous croyons que Renaud de Velours doit être lu Renaud de Volvire, seigneur de Nueil. C'était un allié des Rieux. Son oncle Maurice de Volvire, baron de Ruffec et seigneur de Rocheservière, chef de sa famille, avait épousé Isabeau de Rieux, dame de Nozay, sœur de Jean et Pierre de Rieux. Ce Renaud de Volvire faisait partie de la garde de Richemont à la bataille de Formigny. (D. Lobineau, I, p. 641).

Il est enfin un autre auteur qui a largement utilisé les arrêts rendus contre Beaumont, Vivonne et L. d'Amboise, c'est M. Cosneau, dans sa consciencieuse histoire du *Connétable de Richemont*, p. 181 et suivantes.

conscience), sollicitait pour lui-même des lettres d'absolution pour ses méfaits : il prévoyait un retour de fortune inévitable. La main du triste favori de Charles VII est palpable en toute cette affaire : il est évident qu'il ne perd pas de vue ses premiers projets, marier son fils aîné, Louis, à la fille aînée du vicomte de Thouars. Il y tend en se faisant adjuger sa confiscation, et en le sauvant de la mort pour l'amener à consentir lui-même à l'union projetée, et par là, à sanctionner le passage des biens des d'Amboise aux La Trémoille.

Le retour du maréchal de Rieux de sa longue captivité coïncida, croyons-nous, avec l'arrestation de Louis d'Amboise son neveu. Sa rançon coûta un prix exhorbitant, au moins 30.000 livres. D'abord 15.000 livres que Richard de Bretagne avait avancé sur la dot de sa fille pour l'achat de Ranrouët ; 8.000 livres que le duc Jean lui accorda à son retour. A ces deux sommes, il faut encore ajouter 6.000 autres livres que son frère Jean de Rieux emprunta le 22 juillet 1430, de Tristan de la Lande et de Pierre Eder, somme qu'il gagea en abandonnant aux deux prêteurs 270 livres de rente sur Peillac ; enfin 300 écus d'or qu'il reçut de Pierre de l'Hôpital (1). En un mot, cette énorme rançon fut pour lui une ruine complète.

Lorsqu'il rentra en Bretagne, ce ne fut point pour y gouter le bonheur. Son neveu Louis d'Amboise était en prison, menacé de porter à brève échéance sa tête sur l'échafaud, la fortune de sa nièce Marie de Rieux fort compromise, était attaquée de toute part. C'est à peine s'il eut le temps d'embrasser son frère aîné, au dévouement duquel il devait sa liberté. Le 8 janvier 1431, le baron d'Ancenis mourut, en effet, laissant inachevés tous ses desseins, son fils mineur, et sa fille, Mme de Thouars, dans le plus profond embarras.

Le retour du maréchal fut dans ces circonstances

(1) *Bibl. Nat. Cabinet d'Hozier*, vol. 290, fol. 19.

d'une heureuse opportunité pour les siens. La tutelle de son jeune neveu François lui fut aussitôt confiée ainsi qu'à son frère Gilles, seigneur de Châteauneuf. Jeanne d'Harcourt, sa belle-sœur, reçut en douaire les seigneuries de Beaumanoir, du Désert, de Sérignac et surtout la baronnie d'Ancenis. Elle conserva la garde de son fils jusqu'au second mariage qu'elle contracta, le 17 novembre 1434, avec le maréchal de Bretagne, Bertrand de Dinan. C'est à elle que nous devons pendant son second veuvage, car elle survécut quatorze ans à son second mari, la fondation des Cordeliers d'Ancenis, où elle fut inhumée le 3 mars 1456 (1).

VI

Pierre de Rieux et Richemont luttent contre La Trémoille, pour protéger la Vicomtesse de Thouars.

Mais des affaires plus importantes sollicitaient en Poitou l'attention de Pierre de Rieux. Les intérêts de sa nièce, la vicomtesse de Thouars, étaient en fort mauvais état. A peine La Trémoille eut-il reçu de Charles VII le don des biens de Louis d'Amboise, qu'il se hâta de s'en saisir. Il occupa Marans, Benon et l'église fortifiée de Salles, en Aunis, dont il fallut faire le siège en règle pour en chasser les bretons que Marie de Rieux y avait mis en garnison (2). En même temps l'armée royale, oubliant les Anglais, marchait sur Thouars. La vicomtesse fut obligée de l'abandonner en toute hâte, emmenant avec elle ses trois petites filles. Elle en avait à peine franchi les portes que le gouverneur, Jacques de Montberon, en remettait les clefs aux

(1) *Bibl. Nat. fr.* 32914, fol. 92. Rosmorduc. *Lettres du marquis de Missirien, Guy Autret*, in-4. p. 157-158.

(2) *Arch. hist. du Poitou.* Guérin. *Documents extraits de la Chancellerie concernant le Poitou*, t. XXV, p. 3.

délégués de la Trémoille, le 14 mai 1431, moyennant la restitution d'une somme d'argent qu'il avait prêté à son maître, lors de son installation dans la charge de capitaine (1).

Marie de Rieux fugitive se retira à Mauléon. Là « elle supplia M. le connétable qu'il lui plust lui aider « encontre la Trémoille et comme sa pauvre parente « à qui on faisait si grand tort. » Richemont l'écouta sans peine : il l'accueillit à Parthenay. Il détestait La Trémoille plus qu'elle-même ne le fit jamais. Là vinrent la rejoindre ses oncles Pierre et Gilles de Rieux.

Avant de rien entreprendre contre La Trémoille, le conseil de famille voulut s'assurer l'appui définitif du duc de Bretagne Jean V. Pierre de Rieux reprit, ou plutôt, pressa la question du mariage de Françoise d'Amboise, sa petite-nièce avec Pierre de Bretagne. Le 21 juillet 1431, les conditions en furent arrêtées à Clisson (2), entre Marie de Rieux, assistée de ses deux oncles et Jean V. Le but de ce contrat rapide est évident : il est dressé, moins dans l'intention d'assurer l'avenir des deux futurs, trop jeunes pour contracter validement que de procurer la délivrance du vicomte de Thouars. Richemont intervient en personne dans ce contrat : il s'engage à le faire observer, il choisit Pierre de Bretagne pour être son héritier au cas où il décéderait sans enfant. Dans le même contrat, Jean V s'engage à laisser lever en Bretagne « autant de gens « d'armes et de traits » qu'il en serait besoin pour assurer la délivrance du vicomte de Thouars (3).

(1) *Arch. hist. du Poitou.* GUÉRIN, t. XXV, p. 30. GRUEL. *Chronique de Richemont* (éd. Société de l'Hist. de France), p. 76-76.

(2) D. LOBINEAU (t. I, p. 588) dit que Marie de Rieux vint jusqu'à Clisson pour terminer le mariage de sa fille avec Pierre de Bretagne. Le contrat du 21 juillet 1431 n'est pas daté de Clisson, mais de Nantes. Nous croyons cependant l'indication de dom Lobineau exacte. L'acte a très bien pu être arrêté à Clisson et passé ensuite devant des notaires de la Cour de Nantes.

(3) Card. RICHARD. *Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise*, t. I, p. 328 et 329. Contrat de mariage du duc Pierre et de

En même temps qu'il défendait les intérêts de sa nièce, Pierre de Rieux travaillait à améliorer les siens. Lors de son retour d'Angleterre, le duc lui avait fait don de 8.000 écus d'or pour le dédommager des frais occasionnés par sa rançon, générosité que le Conseil des Finances de Bretagne avait réduite à 5.000 et sur lesquels 2.000 seulement furent payés. Désolé, le maréchal recourut de nouveau à l'obligeance du duc à l'occasion du mariage qu'il venait de traiter : il lui expliqua que la terre et le chastel de Ranrouët était son seul héritage, que cette terre vendue, il ne lui resterait rien « pour avoir de quoy vivre et soustenir son « estat. »

Le 23 juillet 1431, à Pirmil, le duc parut se rendre à sa prière. Il promit de lui donner en outre des 2.000 écus qui lui avaient été payés une autre somme de 15.000 écus pour lui aider à recouvrer Ranrouët des mains de sa future nièce. Six mille devaient lui être versés sur les fouages de l'année suivante, 1432, les neuf autres dans l'espace de sept ans. Pour gage, le duc lui abandonna la jouissance de la recette de Rosporden et de Fouesnant, jusqu'à la concurrence de 700 livres de rente que représentaient les trois cinquièmes de Ranrouët (1). On a voulu à cette occasion contester le désintéressement du maréchal de Rieux (2) : c'est

la Bienheureuse Françoise d'Amboise ; il se trouve en original aux *Arch. de la Loire-Inférieure*, E., 36.

(1) *Actes de Jean V*, n° 1957.

(2) Dom Lobineau, t. I, p. 588. « Pierre de Rieux, maréchal « de France, écrit le savant Bénédictin, délivré de sa longue cap- « tivité, donna son consentement à ce mariage, mais il le vendit « assez chèrement. » A ce jugement, qui nous semble injuste, dom Lobineau ajoute une erreur que nombre d'historiens, et en particulier M. de Beaucourt, ont répété après lui : « Le duc Jean V, « écrit Lobineau, n'oublia rien pour contenter le maréchal, lui « donnant en mariage Marie, fille aînée du comte d'Ethampes, « qui avait, ce semble, esté destinée à un de ses neveux. »

Jamais, à aucun moment de son existence, Marie de Bretagne ne fut destinée à Pierre de Bretagne.

Dom Morice (t. I, p. 514) pousse plus loin encore la même erreur. Il écrit : « La vicomtesse de Thouars travailla en même temps

bien à tort, croyons-nous. S'il fit payer ses services, il n'est pas approuvable, mais il est quelqu'un plus coupable que lui en cette affaire, c'est le duc qui eut le tort de les acheter et dont la générosité en la circonstance est bien plus apparente que réelle. Elle est calculée : elle a pour but d'imposer à la famille de Rieux le mariage de Françoise d'Amboise avec Pierre de Bretagne. La chose est si transparente que dans ce dernier acte, postérieur de deux jours au contrat des fiançailles, il est formellement spécifié que, si, par la mort de Françoise d'Amboise ou la faute des siens, le mariage projeté n'a pas lieu, le maréchal devra rendre les 9.000 écus qu'il aura reçus. Ils ne lui seront d'ailleurs comptés qu'après qu'il aura signé cet engagement. Le duc reconnaît d'ailleurs les bons offices du maréchal : il suppose qu'il a dépensé une grosse somme de deniers dans la poursuite de ce mariage et qu'il convient de l'en dédommager.

Aussitôt une véritable guerre civile s'organisa en Poitou pour la défense de Marie de Rieux et de ses filles sous la conduite de Richemont, aidé de Pierre et Gilles de Rieux, oncles de la vicomtesse, et d'un certain nombre de ses parents, en particulier de Rostrenen et de Beaumanoir (1). Une petite armée bretonne, sous la conduite de ces deux amis de Richemont, entra immédiatement en campagne. Dès le mois d'août, ils reprirent pour Marie de Rieux, Marans, Benon

« au mariage de son oncle Pierre de Rieux, dit de Rochefort, « maréchal de France, avec Marie de Bretagne, fille aînée du « comte d'Ethampes... Mais ce mariage dura peu, le maréchal « ayant été fait prisonnier en 1438 et étant mort dans les prisons « neuf mois après sa détention. »

M. DE BEAUCOURT, après beaucoup d'autres, répète la même erreur. (*Hist. de Cdharles VII*, t. II, p. 283).

(1) Tous ces chefs sont mentionnés parmi les conseillers de Marie de Rieux, vicomtesse de Thouars, lors du contrat de mariage de sa fille avec Pierre de Bretagne, à l'exception de Beaumanoir, à la place duquel est nommé Jean de Montauban. (Card. RICHARD. *Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise*, t. I, p. 325).

et l'île de Ré où ils s'établirent en garnison (1).

Pour les déloger, La Trémoille envoya contre eux le sire d'Albret et l'amiral de Culant avec une troupe d'Ecossais et de Gascons. Ce fut au tour des Bretons de battre en retraite ; d'Albret leur enleva Marans et Benon. Beaumanoir et Rostrenen se retirèrent à Fontenay-le-Comte. Châtelaillon, propriété du connétable, fut ensuite assiégé ; le capitaine le rendit presque sans résistance. Pour le punir de sa lâcheté et inspirer plus d'énergie à ses lieutenants, le connétable le fit décapiter. Il se mit ensuite en campagne et enleva Gençay à La Trémoille.

Seuls les Anglais profitaient de ces querelles fratricides que ne légitimaient point les griefs de Marie de Rieux si respectables qu'ils fussent. Pour les faire cesser, la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, s'entremit entre Richemont et La Trémoille, car les affaires de Mme de Thouars en étaient moins la cause que le prétexte. On convint que Châtelaillon serait rendu au connétable et Gençay à son adversaire ; quant à la ville de Mauléon, propriété de Mme de Thouars, elle fut mise sous sequestre entre les mains de Prégent de Coëtivy, serviteur de Charles VII, mais ami non moins dévoué de Richemont.

Le connétable licencia alors ses troupes. Mal lui en prit : aussitôt La Trémoille tenta de reprendre Marans sur Marie de Rieux. Richemont réclama alors le secours du duc de Bretagne, qui envoya en Poitou un second corps de bretons sous les ordres de l'amiral de Bretagne,

(1) Cosneau. *Hist. du Connétable de Richemont*, p. 184-185. D. Lobineau, t. I, p. 582-588. Cosneau fixe à la fin du mois d'août 1431 le retour du connétable de Richemont en Poitou, à Parthenay, avec Marie de Rieux et Pierre de Bretagne, gendre de la vicomtesse. Cette date indique évidemment la reprise des hostilités. Le 20 août 1431 avaient eu lieu les noces de François de Bretagne, comte de Montfort, fils aîné de Jean V, avec Yolande d'Anjou, marquant ainsi la réconciliation de Richemont avec la reine de Sicile, belle-mère de Charles VII, et par suite les approches de sa rentrée en grâce.

le sire de Penhoët (1). Celui-ci débarqua dans l'île de Ré qu'il soumit, pendant que Richemont délivrait Marans.

Pour se venger La Trémoille suscita en Bretagne le guet-apens du duc d'Alençon contre le chancelier de Bretagne, Jean de Malestroit, sous prétexte que la dot de sa femme ne lui avait pas été payée. Mais cette entreprise odieuse et énergiquement réprimée par les armées bretonnes ne servit point sa cause (2). Elle faillit faire passer la Bretagne à l'alliance Anglaise.

La Trémoille comprit alors qu'il ne fallait pas pousser plus loin ses entreprises contre Marie de Rieux et Richemont son puissant protecteur. Il chargea deux conseillers du roi : Raoul de Jaucourt et Regnaud Girard de Bazoges de s'entendre avec le connétable pour apaiser toutes voies de fait en Bretagne et en Poitou. Dès le 5 mars 1432, les clauses d'un traité solennel étaient arrêtées entre eux (3). Elles confirmaient l'accord mentionné plus haut. Sommé de renvoyer la petite Françoise d'Amboise, Jean V refusa de faire cette injure à sa mère. Il s'engagea seulement à ne pas la marier définitivement à son fils Pierre sans l'assentiment du Roi de France. Telles furent les clauses essentielles du traité de Rennes : les intérêts de Marie de Rieux étaient sinon sacrifiés, du moins abandonnés en grande partie. Toutefois rien n'était encore définitivement perdu pour elle. Son oncle Pierre avait su réserver l'avenir, il ne lui manqua point, nous le verrons bientôt.

Un instant la guerre faillit reprendre. Le 8 juin 1432, La Trémoille fit enlever Mervent par Jean de la Roche. Furieux de ce manque de parole, Richemont reprit les armes. Il fit assiéger Mervent par Prégent de Coëtivy

(1) Cosneau. *Hist. de Richemont*, p. 185. D. Lobineau, I, p. 593.
(2) D. Lobineau, I, p. 589 à 592.
(3) *Actes de Jean V*, nos 2000 et 2015.

et le réduisit à capituler. Ce fut le dernier épisode d'une guerre qui n'eut jamais dû s'élever. Heureux si l'ambition de la Trémoille l'eut épargnée à la France ! On souffre de voir les hommes d'états du temps s'égarer au milieu de querelles dictées par l'intérêt particulier, moins de deux ans après la délivrance d'Orléans.

Rentré à Parthenay, Richemont y attendit les événements : ils travaillaient pour lui. Tous ceux qui voulaient l'union entre les français, l'honneur du Roi, la guerre aux Anglais, l'intérêt général, mettaient en lui leur espoir. A la fin de 1433, La Trémoille tomba victime d'une révolution de palais : Richemont revint aussitôt aux affaires et avec lui Pierre de Rieux et les bretons qui formaient la part la plus solide, la plus entreprenante de l'armée française.

Si l'on trouve que nous nous sommes quelque peu attardé dans l'exposé de cette campagne du Poitou, dans ces intrigues obscures de petites cours provinciales, dans ces infimes négociations matrimoniales, nous dirons pour notre excuse que ces petits événements, cette guerre civile ténébreuse qui se livra après la captivité de Jeanne d'Arc et dont la personne royale était l'enjeu, eurent, en réalité, une grande importance pour l'histoire générale. Notre récit apporte quelques aperçus nouveaux, qui n'ont été indiqués, ni par les Bénédictins bretons, ni par MM. de Beaucourt et Cosneau : il montre, mieux que ne l'ont fait ces derniers, la marche et l'enchaînement des faits. Le besoin d'arracher son frère à la captivité, engage Jean de Rieux à demander à Jean V la main de sa nièce Marie de Bretagne. Par ce mariage, Jean V et Richemont qui veut rentrer au pouvoir, s'assurent l'aide des d'Harcourt, puissants à la cour de France : en échange, Jean V et Richard de Bretagne acceptent d'acheter Ranrouët. Puis, pour mettre un atout de plus dans le jeu de Richemont, en la personne du puissant vicomte Louis d'Amboise, on propose à ce dernier la main de Pierre

de Bretagne pour sa fille aînée, Françoise, petite-fille de Jean de Rieux. La conspiration du vicomte de Thouars échoue : le contrat de mariage de Françoise d'Amboise et de Pierre de Bretagne n'en est pas moins arrêté, et la guerre s'engage pour sauver les biens de Marie de Rieux et de ses filles. Partout dans ces faits qui intéressent l'histoire générale de la Bretagne et de la France, on retrouve la main et les intérêts des Rieux. Nous ne nous sommes donc nullement écartés de notre sujet en entreprenant ce récit.

Si d'un autre côté, on ajoute que ces intrigues de Louis d'Amboise (poussé par son beau-père), en faveur de Richemont, remontent à l'époque même où le connétable rejoignit Jeanne d'Arc à Patay, que Jeanne d'Arc sollicita près du Roi sa rentrée en grâce, qu'un des complices du vicomte de Thouars, André de Beaumont, est accusé d'avoir voulu enlever la personne de la Pucelle des mains du Roi, on voit comment l'histoire des barons d'Ancenis est intimement mêlée à l'Histoire de France, à l'une des époques capitales de notre existence nationale.

De tous ces projets que nous venons d'exposer, bien peu se réalisèrent. Le comte d'Ethampes, Richard de Bretagne, n'acheta point Ranrouët pour sa fille ; il ne fut pas davantage racheté par Pierre de Rieux ; Marie de Bretagne n'épousa point François de Rieux auquel elle avait été fiancée dès l'âge de sept ans, elle devint religieuse et abbesse de Fontevrault ; François de Rieux contracta alliance avec Jeanne de Rohan « vieille fille barbue » suivant l'expression de son fils, le troisième maréchal de Rieux au roi François Ier auquel il rappelait sa parenté, (la grand'mère du Roi-chevalier fut, en effet une Rohan, mais une sœur cadette de Mme de Rieux, comme savait bien le faire remarquer le vieux maréchal). Seule Françoise d'Amboise épousa Pierre de Bretagne et devint ainsi duchesse de Bretagne, sans avoir eu jamais le moindre attrait pour

la couronne, ni même peut-être pour son mari. Devenue veuve, dégoûtée du monde. elle entra au Carmel pour y pleurer, non pas ses fautes, mais les faiblesses de son père, et sans doute aussi les calculs trop intéressés de ses proches.

VII

Pierre de Rieux, garde du sceau de Richemont. La Guerre contre les Anglais : dans le Maine, en Picardie, dans l'Ile de France. Conquête du pays de Caux.

Lorsque Richemont rentra en grâce près de Charles VII, il ramena à la cour et aux armées ses meilleurs serviteurs. Pierre de Rieux ne pouvait être laissé de côté par lui : trop de liens le rattachaient au connétable pour que celui-ci l'oubliât. Il conféra au maréchal, qui depuis quatorze ans n'avait pas reparu dans les armées Françaises, la première place qu'il put lui confier : il lui donna la gestion de son sceau, en un mot, le rôle de chef de son état-major (1).

C'est en mars 1434 que nous trouvons pour la première fois son nom signalé dans les Chroniques du temps après sa longue captivité. Il s'agissait de délivrer Sillé-le-Guillaume assiégé par les Anglais du comte d'Arondel et qu'Aimery d'Anthenaise, le gouverneur s'était engagé à rendre, si, dans six semaines, il n'était pas secouru. Il importait surtout d'inaugurer par une grande démonstration militaire la reprise de son commandement par le connétable. Toute la noblesse d'Anjou ayant à sa tête le comte du Maine, frère de René d'Anjou, les seigneurs de Lohéac, de Graville et de Bueil, les maréchaux de Rieux et de Raix (le fameux Gilles de Laval), se réunirent aux côtés de Richemont.

(1) Pierre CHAMPION. *Guillaume de Flavy*, p. 221. François de Rieux contre Guill. de Flavy. Plaidoyer du 13 août 1444.

Le commandement de l'avant-garde fut confiée aux deux maréchaux de Rieux et de Rais. On ne combattit pas, parce que les Anglais n'osèrent se mesurer avec leurs adversaires. Mais les soldats gardèrent longtemps le souvenir de cette journée : c'était la première fois que les chevaliers de Charles VII se présentaient devant leurs ennemis à heure et lieu nommé et les faisaient reculer (1).

Ce fut dans cette circonstance que Pierre de Rieux fut fait chevalier, en compagnie de Charles d'Anjou et de Prégent de Coëtivy. Quoique maréchal de France, il n'était encore que simple écuyer.

L'escarmouche de Sillé-le-Guillaume parut à tous comme un heureux présage de la campagne qui devait s'ouvrir en juillet, non pas dans le Maine ou la Normandie, mais en Picardie et en Champagne. Secondé par Dunois, Pierre de Rieux, La Hire, Xaintrailles, le connétable partit d'Orléans, traversa Melun, Lagny, Senlis, Compiègne, soumit Beauvais et tout le pays voisin dont il confia la garde au maréchal de Rieux, qui avait eu le principal rôle en cette affaire. Richemont reprit ensuite sa marche, emporta Ham d'assaut, le 17 septembre 1434, puis conclut une trêve avec les Bourguignons, afin de délivrer plus aisément le pays des routiers qui le rançonnaient (2). Toute opération de

(1) GODEFROY. *Charles VII. Chronique du Héraut Berry*, p. 387. Gilles MÉNAGE. *Seconde partie de l'Histoire de Sablé*, 1844, in-12, p. 48. GRUEL. *Chronique de Richemont*, p. 200. Tous les amis et les lieutenants du Connétable, Louis d'Amboise, Rostrenen, Brézé de Bueil, Chaumont, furent présents à cette affaire. COSNEAU, *Le connétable de Richemont*, p. 208. D. LOBINEAU, I, p. 597-598.

(2) Sur ces opérations de Richemont, on peut consulter : DE BEAUCOURT, II, p. 52-513. GRUEL, p. 374-375. MONSTRELET, t. V, p. 95.

Si l'on en croit l'avocat de François de Rieux dans sa plaidoirie du 25 juin 1444, contre Guillaume de Flavy, Pierre de Rieux s'empara personnellement de Clermont en Beauvoisis, dans cette campagne de l'année 1434. (P. CHAMPION. *Guillaume de Flavy*, Paris, 1906, p. 214-215).

D'après une autre plaidoirie du même avocat en date du

guerre se doublait aux yeux du connétable d'une opération de police et ce n'est pas là, nous le verrons, un de ses moindres titres de gloire.

Dès ses premiers pas à la tête des armées, Richemont inaugure la politique qui fait son principal titre à la reconnaissance de la France : substituer la guerre aux Anglais à la guerre des partis, séparer les Bourguignons de l'étranger pour en faire sinon des alliés, du moins des neutres. On peut signaler ses défauts ; il fut dur, avare même, lent comme général, mais nul ne lui enlèvera le mérite d'avoir réalisé une généreuse et habile politique, celle que Jeanne d'Arc avait mise à l'ordre du jour. Il avait en outre de grandes et solides qualités : le sentiment de l'ordre et de la discipline. Il était la terreur des pillards et des routiers ; sa justice était vis-à-vis d'eux, terrible et exemplaire : il n'avait pas d'hésitation, il les faisait pendre. Guidé par ces différentes vues, il entreprit les campagnes que nous allons raconter.

En 1435, l'objectif de l'armée française fut la conquête de l'Ile de France et l'investissement de Paris. Richemont reprenait ainsi pour son propre compte le plan de Jeanne d'Arc. Celle-ci, après le sacre du Roi à Reims avait voulu marcher sur Paris, tout en préparant par une campagne diplomatique la réconciliation de la France et de la Bourgogne. A peine libre

11 février 1445 (v. st.), l'entreprise de Beauvais fut suivie d'un coup de main sur Amiens, où Rieux, dit-il, « se porta vaillamment, « entra en la ville et la tint par aucuns jours, et fist yssue contre « les Angloiz et contre eulx se combattit et garda la ville vaillam- « ment. Et ce pendant, les Angloiz passèrent une rivière, char- « gèrent sur Rieux qui se retrahy en ung marécaige où son che- « val afondra. » (P. CHAMPION. *Guill. de Flavy*, p. 226-227).

C'est à cette entreprise que Gruel fait allusion, croyons-nous, lorsqu'il écrit, p. 103 : « Et cependant que messeigneurs estoient « à Arraz, La Hire et plusieurs autres capitaines prindrent les « faulxbourcs d'Amiens ; et furent noz seigneurs en dangiers. » Nous croyons que la date marquée par Gruel n'est pas absolument exacte : l'attaque d'Amiens est plutôt antérieure au Congrès que postérieure. Celui-ci commença fin juillet 1435. A ce moment Rieux était occupé autour de Saint-Denis, et non pas à Amiens.

de ses mouvements, le connétable exécuta la pensée de Jeanne sur Paris et prépara le Congrès d'Arras.

L'ère des défaites était passée pour les armées royales. Tout leur réussissait. Dans la nuit du 30 au 31 mai 1435, les capitaines français de Melun et de Lagny s'emparèrent par surprise de Saint-Denis. L'importance morale de ce succès n'échappa à personne : il remettait entre les mains du roi les tombeaux de ses ancêtres, la basilique du protecteur de la France, gardienne de l'oriflamme, dont pendant des siècles les monarques avaient pris le nom comme cri de guerre. Aussi les Anglais firent-ils tous leurs efforts pour réparer cet échec moral, non moins que stratégique, en recouvrant la place. Leurs meilleurs capitaines, Talbot, Thomas de Scales furent appelés pour la réduire.

Sur l'avis de ses compagnons d'armes, et en particulier de Dunois, Pierre de Rieux s'y jeta avec ses bretons, emportant la promesse qu'il ne tarderait pas à être secouru. La place était peu solide. Secondé par Le Bourgeois, l'habile ingénieur, par Regnault de Saint-Jean, Louis de Vaucourt et Josselin de la Belloseraye, qui, tous trois périrent dans le siège, le maréchal de Rieux y résista vaillamment pendant plus d'un mois et demi avec des forces très insuffisantes à toutes les attaques des ennemis qu'aidaient encore, mais pour la dernière fois, les Bourguignons de Villiers de l'Ile-Adam. Dunois et le duc d'Alençon tentèrent, sans effet, une diversion en Normandie : elle n'aboutit qu'à la prise du pont de Meulan. Les assiégés se défendirent en désespérés : les Anglais ne purent emporter d'assaut qu'un faible point des fortifications près la porte de Pontoise. Il fut d'ailleurs repris pendant la nuit, grâce à l'écuyer Le Bourgeois. Au soir même de l'assaut subi par la garnison « il vint demander des gens à « Monsieur le Maréchal : et entre autres lui furent « baillés six hommes pour faire l'entrée, car il convenait « entrer par sus une petite planche qui n'avait pas

« un pied de large. Et furent les six hommes : Jehan « Budes, de la Barre, Mériadec, Rolland Abbé, Gilles « de Maroueil et ledit Bourgeoys. Si entrèrent dedans « et beaucoup d'autres firent de belles armes et tuèrent « et prindrent ceux qui estoient dedans le boulevert « et les autres s'enfuirent, et nos gens se défendoient « très forts (1). »

Nous avons tenu à citer ce passage du Chroniqueur de Richemont, parce qu'il montre que les bretons d'autrefois ne le cédaient point en vaillance à ceux d'aujourd'hui. Malgré son énergie, vaincu par la famine bien plus que par les ennemis, Pierre de Rieux fut contraint de parlementer : le 28 septembre 1435, il promit de rendre la place, si dans trois semaines il n'était pas secouru (2). Le roi d'Angleterre lui-même contresigna de sa main cette convention entre Talbot et le seigneur de Ranrouët. Ce dernier s'était défendu quatorze jours de plus qu'on ne le lui avait demandé. A cette nouvelle, Richemont quitta en toute hâte le Congrès d'Arras où venait d'être scellée la réconciliation de la Bourgogne et de la France, pour secourir son lieutenant. Il arriva trop tard. Rieux s'était déjà rendu, dans les meilleures conditions possibles, il est vrai : il emmenait armes, chevaux, bagages, artillerie, et jusqu'aux prisonniers qu'il avait faits.

L'investissement de Paris n'en continua pas moins, malgré cet échec partiel sous la direction du connétable, et moins d'un an après, le 13 avril 1436, il faisait en armes, l'épée à la main, son entrée à Notre-Dame.

(1) GRUEL. *Chronique du Connétable de Richemont* (édit. de Levavasseur), p. 105. D'ARGENTRÉ, p. 791. *Chroniques de Perceval de Cagny* (édition de la Société de l'Hist. de France), p. 194. MONSTRELET, t. VI, p. 184-185. D. LOBINEAU, I, p. 603.

(2) *B. N. fr.* 21331, fol. 127. *Cab. d'Hozier*, vol. 290, fol. 107. Les Rieux gardèrent longtemps dans leurs archives le traité de capitulation de Saint-Denis passé entre Pierre de Rieux et Talbot, apostillé par le roi d'Angleterre. Les Bénédictins bretons l'y rencontrèrent au XVIIe siècle, ainsi que Guy Autret, qui en communiqua une courte analyse à d'Hozier.

A peine sorti de Saint-Denis, Pierre de Rieux rentra dans sa capitainerie de Beauvais, dont il occupa le donjon. Il ne s'y était pas encore remis de ses fatigues, il n'avait même pas eu le temps de réparer les équipements de ses hommes délabrés par le siège qu'il venait de soutenir, qu'il fut soudain envoyé avec ses compagnies dans le pays de Caux. Il partit, laissant à Beauvais son lieutenant Jean de Brezé ; celui-ci revenait de faire campagne à l'embouchure de la Somme (1), où il avait aidé Charles des Marais à soumettre Rue, Etaples, Le Crotoy ; ensemble ils avaient ravagé les environs de Calais et de Boulogne. Les Normands, confiants dans la bonté du maréchal, l'appelèrent par leurs messagers à les secourir.

Pierre de Rieux prit son chemin par Compiègne. Lorsqu'il y arriva, sa compagnie était dans un lamentable état. Ses quatre cents hommes d'armes étaient presque nus. Guillaume de Flavy, capitaine de cette place, lui fournit les moyens de se rééquiper. Le maréchal contracta de ce fait une dette plus ou moins importante (2) et peut-être même échangea-t-il avec ce terrible soudard que nous allons bientôt retrouver sur notre route, des lettres de fraternité d'armes.

La rebellion populaire ne faisait que grandir dans le pays de Caux. Bourgeois et paysans étaient las de la tyrannie Anglaise. Les Dieppois étaient à la tête de cette insurrection. Ils avaient mis leur confiance dans un petit gentilhomme du pays, Charles des Marais, ancien capitaine de leur ville avant l'occupation anglaise. Les paysans avaient à leur tête un simple campagnard

(1) De Beaucourt, t. II, p. 52-53. Monstrelet, t. V, p. 117-118, 127 à 129. P. Champion, *G. de Flavy*, p. 225.

(2) P. Champion. *G. de Flavy*, p. 219. Plaidoirie de Luillier, le 13 août 1444. Arrêt du 7 sept. 1509, p. 274. Le premier document fixe la dette à 7 ou 8.000 francs ; le second à 800 francs. Il règne donc une réelle indécision. Dans une autre plaidoirie, Luillier transforme ce passage de Rieux à Compiègne en une déroute et un lâche abandon de Beauvais.

« fort vaillant homme » nommé Le Carnier (1). Pleins d'audaces, ils faisaient des courses jusqu'aux portes de Rouen. A son arrivée, Pierre de Rieux prit la direction du mouvement au nom du roi. Ses troupes composées « d'hommes de grand façon et droites gens « de guerre (2) », formèrent les cadres de l'armée paysanne. Le 28 octobre 1435, à la pointe du jour, franchissant les eaux du port à marée basse, il s'empara après un vigoureux assaut, de Dieppe, sur Mortemer, lieutenant du capitaine anglais qui s'était enfui (3). Nombre de marchandises, quantité d'argent, beaucoup de prisonniers tombèrent aux mains du maréchal qui sut imposer aux paysans de son armée le respect des biens des habitants. Il confia, du consentement de tous ses compagnons d'armes, la garde de Dieppe à son précieux auxiliaire Charles des Maretz. (4)

Il reçut ensuite le serment des paysans de Le Carnier, qui jurèrent entre ses mains de guerroyer hardiment contre les Anglais. « Partie d'eux étaient bien habillés, « raconte Perceval de Cagny, et les autres moyenne- « ment. » (5) A la tête de cette armée composite, Pierre de Rieux s'empara de Fécamp où il mit pour capitaine le sire d'Estouteville. Montivilliers capitula le 26 décembre. Un instant, il échoua devant Harfleur où

(1) Ce paysan est tantôt appelé : Le Carnyer (HELLOT, *Chronicque de Normandie*, p. 254), c'est l'orthographe que nous adoptons ; tantôt, Charnyer (Thomas BAZIN, *Hist. des règnes de Charles VII et de Louis XI*, t. I, p. 113, édit. de Quicherat) ; tantôt, Kierewer (MONSTRELET, t. V, p. 201) ; tantôt, Charouer (PERCEVAL DE CAGNY, p. 213).

(2) MONSTRELET, t. VI, p. 203.

(3) Alain BOUCHARD. *Les Grandes Croniques de Bretaigne* (éd. des Bibliophiles Bretons), fol. 190 v°. *Guillaume de Flavy*, par Pierre CHAMPION. Pièces justificatives. Plaidoyer de Rapiout pour Fr. de Rieux contre Flavy, 11 février 1444 (v. st.), p. 226. DESMARQUETS. *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe*, t. I, p. 51-52 et seq., in-12, 1785. L. VITTET. *Dieppe*, in-8, t. I, p. 56.

(4) MONSTRELET, t. VI, p. 199-200. PERCEVAL DE CAGNY, p. 213. DE BEAUCOURT, t. III, p. 5.

(5) PERCEVAL DE CAGNY, p. 213.

furent tués le sire de Montreuil-Bellay et le bâtard de Langle ; un second assaut força la ville à se rendre (1). Il en fut de même de Lillebonne et de Tancarville. En moins de quinze jours, six ou sept places firent leur soumission ; seul Caudebec demeura entre les mains des Anglais (2). Peu s'en fallut que Rouen lui-même ne tomba entre les mains de l'armée royale.

Il était clair que la domination des Anglais touchait à sa fin. La France entière s'armait contre eux pour les rejeter de son sein. Si l'argent n'eût pas manqué dans le trésor de Charles VII, si l'armée eût montré la même ardeur que le roi et le connétable, la libération du territoire eût été un fait accompli quinze ans plus tôt, avant les victoires de Formigny et de Castillon.

Malheureusement l'argent faisait défaut : mal payés, les hommes d'armes pillaient ; l'indiscipline se répandait dans leurs rangs : une véritable inimitié éclata entre eux et les paysans leurs alliés jusqu'alors. Par surcroît de malheur, Pierre de Rieux avait été obligé de revenir en Bretagne au début de janvier 1436 (3). L'élan de la

(1) Après ces premiers succès, Richemont envoya immédiatement des secours à Pierre de Rieux, sous la conduite d'Olivier de Coëtivy, Pothon de Xaintrailles, Chabannes, du bastard Chapelle (GRUEL, p. 108).

Dom LOBINEAU t. I, p. 604, (*La Chronique de Normandie*, édition Hellot) appelle le sieur de Montreuil-Bellay le sire de Moustier-Aullier (p. 85). Ce personnage était très probablement un d'Harcourt. Montreuil-Bellay était entré dans la maison d'Harcourt en 1417, par le mariage de Marguerite de Melun avec Jacques d'Harcourt.

(2) Caudebec ne fut pas pris, par l'obstination des paysans qui voulurent combattre le dimanche, alors que les gens d'armes voulaient se reposer. Les paysans furent écrasés (HELLOT. *Cronicques de Normandie*, p. 82-85. BEAUCOURT, t. III, p. 6).

(3) D'après l'avocat de Flavy contre François de Rieux, le maréchal de Rieux aurait quitté le pays de Caux « désappointé « par le roi » ; pour ce motif, il se serait retiré en Bretagne, où il serait demeuré quatre mois (Pierre CHAMPION. *Guill. de Flavy*, p. 223).

Le fait de ce voyage en Bretagne au début de 1436 est exact. Il en existe des traces dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne* de Dom MORICE, Pr. II, col. 1299. Rieux reçut à cette occasion une robe de Jean V. Mais le reste du discours est pure calomnie.

conquête fut aussitôt brisé. Il suffit d'un retour offensif de l'énergique Talbot pour que le pays de Caux retombât presque en entier, à l'exception de Dieppe et d'Harfleur, entre les mains des Anglais. Le 29 janvier 1436, Gilles de Saint-Simon, lieutenant du connétable, fut vaincu et fait prisonnier devant Caudebec (1) et La Hire fut battu par Thomas de Scales près de Rouen.

Mais au printemps, Pierre de Rieux, qui s'embarqua en Bretagne, reparut soudain sur un gros vaisseau chargé de marchandises dans la rade de Dieppe, réduit déjà à la famine par les Anglais (2). Son retour inopiné changea la face des affaires. Maître de la ville, il destitua le capitaine et reprit lui-même le commandement des troupes. Il eut bientôt recouvré toutes ses conquêtes de l'automne précédent. Dès juin 1436, il était en possession, d'une façon durable cette fois, d'Harfleur, de Lillebonne, de Montivilliers et de Fécamp (3). Ses succès furent si rapides que Richemont crut pouvoir, avec son aide et celui de La Hire, tenter un coup de main sur Rouen. Mais l'entreprise était trop prématurée : elle échoua.

Le gouvernement du pays de Caux occupa longtemps

(1) Dom Lobineau, t. I, p. 604. « Le connétable, écrit dom « Lobineau, apprit que Gilles de St-Simon, son lieutenant au pays « de Caux, étant allé faire une course devant Caudebec, où Tal- « bot, Faucomberge et plusieurs autres capitaines s'étaient ren- « dus la nuit précédente avec deux ou trois mille combattants, « avait été pris par les Anglais, s'estans trouvé abandonné de « tous ses compagnons. St-Simon fut depuis échangé pour un « Anglais et sa délivrance donna beaucoup de joie au connétable. »

(2) Pierre Champion. *Guillaume de Flavy*, p. 222.

(3) Le 4 juin 1436, on lit cette note dans les comptes de la ville de Compiègne : « Le Roy, hérault du Roy et le poursuivant de « Monseigneur de Rieux apportent nouvelles de la part desd. « seigneurs que Montivilliers, Fescamps et plusieurs forteresses au païs de Caux s'estoient soumises aux armées du Roy qui pros- « péroient aud. païs de jour en jour » (fol. 187 r°).

Le même jour, le marchéal de Rieux passait lui-même à Compiègne et la ville lui offrait du vin (fol. 187 v°),.

Pierre Champion. *Guillaume de Flavy*. Paris, 1906, in-8, p. 200.

Le 22 nov. 1436, Pierre de Rieux passait de nouveau par Compiègne, la ville lui offrait encore du vin (*id.*, p. 201).

l'attention du maréchal de Rieux. Il y était encore en 1437, lorsque lui survint l'aventure que nous allons raconter, dans laquelle il perdit la liberté et la vie.

VIII

Arrestation de Pierre de Rieux à Compiègne. — Sa mort au château de Nesle-en-Tardenois

Nous l'avons déjà dit, le grand mérite de Richemont fut moins d'avoir recouvré Paris, d'avoir vaincu les Anglais à Formigny, que d'avoir restauré la discipline au sein des armées françaises, que d'avoir employé tous les moyens pour écarter les pillards de leurs rangs. Nous allons voir dans un instant à quelle espèce d'aventuriers il eut souvent affaire.

Il y avait à Compiègne un de ces terribles capitaines qui, s'ils savaient se battre, n'étaient pas moins habiles à rançonner un pays. C'était Guillaume de Flavy (1). Il était l'aîné de cinq frères, tous soldats, dont deux étaient morts en combattant pour la France. Dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il avait servi avec courage la cause du roi, mais avec plus d'âpreté encore ses propres intérêts. Sans loi, sans honneur, sans conscience, il pillait et rançonnait sans pitié les villes et les hameaux du voisinage. On l'accusait d'avoir livré Jeanne d'Arc aux Bourguignons en échange de quelques

(1) Pour tout ce qui concerne l'emprisonnement de Pierre de Rieux, nous nous sommes servis des documents publiés par M. Pierre Champion, dans le volume qu'il a consacré à *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne*, avec ce sous-titre : « Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au xve siècle. Paris, H. Champion, 1906, in-8.

Ces documents sont empruntés aux *Archives du Parlement de Paris*, X^2a^ 24 et X^2a^ 65, fol. 209 à 216 v°, et enfin U 446, fol. 75 r°. Ces documents avaient été signalés et mis à profit par M. Cosneau dans son *Connétable de Richemont*, et par M. de Beaucourt dans son *Histoire de Charles VII*.

lingots d'or. Certes, personne n'était en mesure de prouver cette trahison, mais chacun y croyait, chacun l'en croyait capable (1). Sa manière d'agir ne contredisait point cette opinion. Il faisait la guerre pour ses propres intérêts, plus que pour ceux du roi. Maître du château de la Fère-en-Tardenois, qui était sa propriété privée, il avait su augmenter son domaine par droit de conquête ; il s'était emparé sur les Anglais, mais pour son propre compte, de la tour de Vailly, puis de celle d'Amblevy.

En novembre 1436, à Châlons, Richemont fut instruit des désordres de Flavy. Son arrestation fut décidée dans un conseil tenu à Senlis, auquel assista Pierre de Rieux.

Flavy n'était pas un inconnu pour le maréchal : ils s'étaient trouvé l'un et l'autre, en 1418, au siège de Rouen, puis en 1419 à celui d'Avranches. Flavy avait rendu à Rieux de réels services, lors de la lieutenance de celui-ci à Beauvais (2), il lui avait fourni les moyens de se ravitailler ; il l'avait assisté en personne, lors du siège de Saint-Denis. Le capitaine de Compiègne prétendait même qu'il y avait eu entre eux échange de lettres de fraternité d'armes (3).

Malgré ces relations, que Guillaume de Flavy eut soin

(1) L'avocat de Flavy, M^tre^ Luillier, avait déclaré, pour bien montrer la fidélité de son client, qu'il avait refusé 30.000 écus que lui offrait le duc de Bourgogne en échange de la reddition de Compiègne. Rapiout répond à ce sujet : « Et n'est à croire que « en refusast xxx^m^ escuz, veu qu'il ferma les portes à Jehanne la « Pucelle, par quoy fut prise. Et dit-on que pour fermer les portes « il ot plusieurs lingotz d'or, » Registre du Parlement, Séance du 11 février 1444 (v. st.). *Arch. Nat.*, X^2a^ 24. Cette accusation est ainsi lancée contre Flavy en pleine barre du Parlement de Paris, de son vivant même (P. CHAMPION. *G. Flavy*, p. 225.)

(2) ...« *Tradere fecerat, ac multum pecuniarum mutuaverat : adeo « quod idem de Rieux, horum ratione in summa octingentorum fran- « corum erga ipsum de Flavy debitor remanserat et se obligaverat* » (P. CHAMPION. *G. de Flavy*, p. 274, 225.)

Rapiout répond en niant ce fait, disant que Rieux s'empara du Donjon de Beauvais et ne quitta la ville, où il laissa son lieutenant Jean de Brézé, que pour aller dans le pays de Caux, où on lui faisait espérer qu'il prendrait Rouen.

(3) A l'exemple des célèbres lettres de fraternité d'armes qu'avaient échangé Bertrand du Guesclin et Olivier de Clisson.

de faire remémorer au maréchal par son frère Hector de Flavy, lorsqu'il apprit la marche à son encontre du connétable, Pierre de Rieux ne s'opposa pas à l'arrestation du capitaine de Compiègne ; il ne le prévint même pas des décisions prises contre lui à Senlis.

Le 8 décembre 1436, Richemont entra à Compiègne accompagné de Pierre de Rieux, du chancelier de France, Renaud de Chartres, archevêque de Reims. A peine Flavy et ses frères eurent-ils comparu devant Richemont qu'ils furent arrêtés et jetés en prison (1). Aussitôt ses parents et sa femme, comprenant le sort qui les attendait, se retirèrent dans la forteresse de Compiègne, décidés à s'y défendre.

Richemont envoya alors J. de Croissy (2) et Pierre de Rieux sommer Guillaume de Flavy de lui faire rendre le donjon. Le malheureux capitaine s'exécuta sur la promesse que lui donna le maréchal qu'il serait mis en liberté, lui et ses frères, sitôt la reddition de la citadelle. Sur son ordre, Guimon, son lieutenant, remit la citadelle entre les mains de Pierre de Rieux (3). Tous les biens de Flavy, du même coup, tombèrent entre les mains des Bretons qui se partagèrent ses chevaux, ses harnais ; on lui prit son artillerie et ses meubles, qu'il estimait dans la suite, à la somme énorme de quarante à cinquante mille livres.

Il n'était pas au bout de ses terreurs. Richemont voulait à toute force le faire pendre. Un soir on amena dans la chambre du captif un bourreau, les mains chargées de cordes et un prêtre, comme s'il eût dû mourir sur le champ. Malgré ces menaces, Flavy ne s'abandonna point. Il avait été dans sa jeunesse clerc au service de Renaud de Chartres, il l'avait accompagné en diverses ambassades. Il le fit intervenir en sa faveur. Richemont

(1) P. CHAMPION. *G. de Flavy*, p. 219-220.
(2) Jean de Châtillon, seigneur de Croissy (P. CHAMPION. *G. de Flavy*, p. 220.)
(3) P. CHAMPION, p. 220.

répondit simplement, que s'il était clerc, il ne serait pas pendu, mais noyé. Pierre de Rieux s'entremit plus heureusement en faveur de son ancien compagnon d'armes. A sa prière, le connétable lui rendit la liberté, mais avant de quitter Compiègne il lui fallut s'engager par écrit à ne jamais rentrer dans la ville sous peine de 20.000 écus d'amende (1). Trop heureux d'en être quitte à ce prix, Flavy se retira au château d'Offémont, chez son parent Guy de Nesle.

Le 10 décembre, les habitants de Compiègne élirent le connétable gouverneur de leur ville. Mais Richemont ne pouvait exercer personnellement cet office pendant de longs jours. Le 13, il délégua pour son lieutenant Henri de Villeblanche, auquel il substitua, le 10 janvier 1437, le sire de Rostrenen.

La garnison bretonne laissée par Richemont ne garda pas longtemps la faveur des habitants. Quatre mois plus tard, ils se soulevèrent, excités par Flavy et ses frères, chassèrent les Bretons et rappelèrent leur ancien capitaine. Sans plus se soucier de son serment et des 20.000 écus qu'il avait souscrits en cas de parjure, il reprit sa capitainerie (2).

Il n'avait cependant pas perdu le souvenir de ce malheureux billet. Il ne pouvait être question de le réclamer directement à Richemont : il n'était pas homme à pardonner bénévolement l'offense reçue, à passer l'éponge sur un tel mépris du serment prêté. Flavy trouva un autre moyen de se libérer de sa dette, de satisfaire sa rancune pour toutes les humiliations reçues, tout en n'exposant pas sa tête à la hache du bourreau.

Les Anglais, avons-nous dit, s'efforçaient de reconquérir le pays de Caux. Ils vinrent assiéger Harfleur, que défendait le capitaine Gallobie de Penansac. Celui-ci appela à son aide la garnison du Mont-Saint-Michel.

(1) P. Champion. *G. Flavy*, p. 220. Plaidoierie de Luillier du 13 août 1444. (*Arch. Nat.*, X^{2a} 24.)
(2) P. Champion. *G. de Flavy*, p. 73.

Grâce à son secours, il parvint à repousser les Anglais avant l'arrivée du maréchal de Rieux. A peine parvenu sous les murs de la ville, celui-ci reçut les hommages de Penansac. Pour une cause demeurée inconnue, il le destitua, le fit mettre en prison et confisqua ses biens. Ce fut pour lui l'occasion d'un procès (1).

Après cette opération de police, motivée sans doute par quelque exaction de Penansac, Pierre de Rieux se rendit vers le roi, alors à Paris, pour lui exposer la situation lamentable du pays de Caux, tellement foulé par les armées françaises et anglaises que les paysans n'avaient pas même pu semer leurs récoltes futures. Il lui fallait passer l'Oise : le chemin le plus naturel était le pont de Compiègne. Depuis quelque temps, Flavy répandait le bruit qu'il était rentré en grâce près du roi, que celui-ci lui avait rendu sa capitainerie. D'un autre côté, le maréchal n'avait, croyait-il, aucune raison de se défier de Flavy : ne l'avait-il pas, par son intervention personnelle, arraché à la main du connétable ? Bien plus, afin d'endormir jusqu'à ses derniers soupçons, le soudard fit honnêtement aller au-devant de lui, l'invitant à passer à Compiègne et à s'y reposer. C'était un affreux piège (2). A peine le maréchal était-il parvenu à la porte de la ville qu'il fut arrêté par Robinet l'Hermite, Robin Le Roy et Canny ; ses serviteurs, son chapelain, ses chevaux, ses bagages, tout fut saisi à la fois et déclaré de bonne prise. Il fut enfermé d'abord dans la grosse tour de l'Hôtel-Dieu, puis, au milieu de la nuit, transporté à Mortemer, de là à Pernant (3). Il fut enfin

(1) P. CHAMPION. *G. de Flavy*, p. 222.

(2) L'avocat de Flavy essaie de justifier son client en disant que l'arrestation de P. de Rieux ne fut pas faite par lui, qu'il était absent, qu'elle fut exécutée par Guimon, son lieutenant, avec l'aide des sergents du roi.

(3) P. CHAMPION. *G. de Flavy*, p. 215. Plaidoirie de Rapiout pour Fr. de Rieux, du 25 juin 1444. « Et quand il ot mis l'embusche, Flavy envoya dire audit maréchal que vensist soy refreschir en lad. ville de Compeigne. Et cuidoit ledict maréchal que Flavy fust tenu envers luy, car avoyt faict son traictié envers le

ramené à Compiègne, dans le gros donjon, où il fut détenu huit à dix mois. Flavy n'avait garde de lâcher sa proie : le maréchal était à ses yeux un précieux otage contre le roi et contre Richemont.

Après quelques jours de silence, le capitaine de Compiègne fit connaître aux parents du maréchal la cause de son arrestation et les conditions de sa mise en liberté : Pierre de Rieux ne sortirait de prison que sur la reddition du billet de 20.000 écus que détenait Richemont.

Avant d'obtempérer à une pareille mise en demeure, les parents de Pierre de Rieux s'adressèrent au roi. Mais les délégués de Charles VII intervinrent sans le moindre succès auprès de Flavy : il ne voulait rien entendre. Le prévôt de Paris, Ambroise de Loré, se mit en campagne : il ne put s'emparer que de Robinet l'Hermite, qui fut immédiatement éxecuté sur la place des Halles, à Paris. Plus adroit mais non moins coquin, Flavy ne se laissa pas saisir. Il se tint sur la défensive derrière les murs de Compiègne où l'armée du roi, occupée contre les Anglais, ne pouvait aller l'assiéger ; où les forces du prévôt de Paris, trop faibles, ne pouvaient s'emparer de lui.

Michel de Rieux et François de Rieux, l'un frère et l'autre neveu du maréchal, s'adressèrent alors à Richemont, le priant de rendre à Flavy ses lettres d'obligation ; c'était à leurs yeux l'unique moyen de délivrer Pierre de Rieux. Malgré l'austérité de ses principes en matière de correction, le connétable les remit aux parents du maréchal, qui étaient aussi les siens, François de Rieux étant fiancé à sa propre nièce ; mais si nous

connestable et luy sauva la vie : et par ce avoit espérance que led. Flavy l'envoyast quérir pour son prouffit. Et vint led. maréchal en la ville et passa auprès d'une tour près de la ville, et quant il fut auprès de la tour, ceux qui le menoit lui dirent qu'il falloit qu'il descendist ; et lui furent fermées les portes et contrainct de descendre et le fist monter en lad. tour ung nommé l'Armite, et fut retenu et mis prisonnier ; et celle nuit fut transporté à Mortemer, comme son prisonnier, et de là à Permaint (Pernant, canton de Soissons, Aisne), et de là à Compiègne et détenu illec neuf mois » (*Arch. Nat.*, X^{2a} 24).

en croyons l'avocat de Flavy, ce ne fut pas sans exiger en échange de cette cédule une somme de 4.000 écus. Madré, capitaine du Pont-Saint-Maxence, fit remettre à Flavy, au nom des Rieux, son précieux billet. (1)

Tout n'était pas arrangé, bien loin de là. Les quatre mille écus versés au connétable par les Rieux, Flavy prétendit les avoir avancés lui-même, et en effet il montra une obligation que le maréchal, son prisonnier, avait été contraint de lui fournir. Il refusa de lâcher sa proie avant qu'il n'en eût été remboursé. En même temps, il resserra les liens de Pierre de Rieux : il ne permit plus de le visiter. Vainement un compagnon d'armes du maréchal, Michel de Caillé, offrit-il de se porter caution pour lui et de tenir prison en sa place (2). Flavy ne voulut rien entendre. Cependant les parents du maréchal obtinrent de lui l'engagement qu'il améliorerait le sort du maréchal, et sur cette parole on lui promit tout ce

(1) P. CHAMPION. *G. de Flavy*, p. 213, 215, 273. L'assertion de M^tre^ Luillier, avocat de Flavy, sur l'exigence de Richemont demandant 4.000 écus aux Rieux avant de livrer la cédule de Flavy, est reconnue exacte par Rapiout, l'avocat des Rieux : « Et *re vera*, « convint que Rieux bailla obligacion à Flavy de IIII^m^ escuz « comme autrefoiz a dict » (*id.*, p. 126.) Je ne sais si cet acte de Richemont, qui respire quelque peu l'avarice, n'indisposa pas les Rieux, mais en tout cas dès le mois d'août 1440, sitôt la mort de Pierre de Rieux, le mariage de son neveu François avec Marie de Bretagne est rompu. Jean V fait saisir Ranrouët, ancienne propriété du maréchal, et Marie de Bretagne, pour qui les 3/5mes en avaient été achetés, est obligée de protester contre cette saisie pour qu'elle jouisse des revenus de la terre.

Actes de Jean V, par M. BLANCHARD, n°s 2478, 2529. En même temps François de Rieux entreprend de racheter Ranrouet. Il offre en échange la terre de Couëron, plus 5.000 écus d'or, qui furent consignés entre les mains de Jean Labbé de la Rochefordière, son vassal et valet de chambre du duc, que nous avons déjà rencontré comme agent de Jean V dans le mariage de Pierre de Bretagne et de Françoise d'Amboise.

En même temps François de Rieux contracte mariage le 11 février 1442 avec Jeanne de Rohan, fille du vicomte Alain de Rohan. Enfin, dernière remarque curieuse, Louis d'Amboise et Marie de Rieux donnent la main de leur dernière fille à Louis de la Trémoille, fils aîné du plus grand ennemi de Richemont, le 22 août 1446 (DUC DE LA TRÉMOILLE. *Les La Trémoille*, t. II, p. 13).

(2) P. CHAMPION. *G. de Flavy*, p. 213.

qu'il demanda. Mais pendant que les Rieux réunissaient la rançon de leur oncle et de leur frère, faisant appel à leurs amis et aux receveurs de leurs terres, Guillaume de Flavy, comme s'il eût craint une surprise, fit soudain transporter le maréchal à son château de Nesle-en-Tardenois, place fort malsaine, entourée de marécages, où l'on n'accédait que par bateau.

Enfermé dans une infecte prison, plus basse que le niveau des eaux, le maréchal ne fit plus que languir. (1) Un de ses serviteurs, son chapelain, mourut d'abord. Il supplia qu'on le ramenât à Compiègne, en meilleur air. Flavy n'entendit rien. Le maréchal s'alita alors dans son cachot, épuisé par les suites d'une pleurésie et les effets de la tuberculose. « On le voulut faire saigner, « mais il ne voulut et eut deux bosses et mourut de « la maladie. » Son ennemi cria bien haut qu'il était décédé d'une épidémie. (2)

Les parents de Pierre de Rieux avaient chargé deux de leurs principaux serviteurs, Geoffroy de Tremessieur et Eon Bujant, de porter sa rançon. Ils arrivèrent trop tard : Flavy venait de faire ensevelir son prisonnier dans l'église de Nesle. Ils ne furent pas même admis à voir ses restes mortels. Ils revinrent en Bretagne, où ils remirent à Michel de Rieux les sommes qui leur avaient été confiées.

C'est ainsi que mourut dans une basse-fosse un maréchal de France, cousin du duc de Bretagne, parent et ami particulier du connétable de France, allié des plus grandes familles de France. Un pareil trait peint les mœurs d'un siècle. Une telle mort réclamait ven-

(1) Arrêt du 7 sept. 1509. (*Arch. Nat.*, X^{2a} 65). P. CHAMPION, *Guill. de Flavy*, p. 273-275.

(2) D'après un passage de la plaidoirie de M^{tre} Luillier, 25 juin 1444, il semblerait que Pierre de Rieux était encore marié lorsqu'il mourut, que sa femme n'intervint pas pour réclamer vengeance contre Flavy. « Au temps où il mourut (le maréchal) avait femme et frère qui ne firent poursuite » (P. CHAMPION. *Guill. de Flavy*, p. 221).

geance, mais trait non moins significatif, ce ne fut pas tant l'autorité royale qui demanda justice que la famille de Rieux. Elle fit de cette affaire une question d'honneur. Mais malgré son crédit, elle ne parvint pas à faire condamner Flavy ; peu s'en fallut qu'il ne fut déclaré innocent. Ses héritiers ne payèrent le châtiment mérité par son crime que soixante-neuf ans après sa mort.

IX

Procès contre Guillaume de Flavy. — Sépulture de Pierre de Rieux.

Guillaume de Flavy n'était pas un capitaine vulgaire. Aidé par les circonstances, il se maintint malgré tout à Compiègne. Bien plus, il obtint, en avril 1441, de Charles VII lui-même, des lettres de rémission, (1) lettres qui résument toute la défense de Flavy devant ses juges : elles rappellent que Rieux avait quelques dettes vis-à-vis du capitaine de Compiègne, que des lettres d'amitié avaient été échangées entre eux, dont le maréchal n'avait tenu aucun compte, lors de l'arrestation de Flavy par Richemont (2). Guillaume avait eu soin, en outre, d'acheter le pardon royal par de nouveaux services guerriers et de précieuses avances de fonds au trésor royal toujours vide d'argent. (3).

(1) P. CHAMPION. *G. de Flavy*, p. 209) *Arch. Nat.* U. 446, fol. 75). Le Héraut Berry en fait entrer le résumé dans son récit officiel.

(2) P. CHAMPION. *Guillaume de Flavy*, p. 209, 210, 211. Ces lettres d'amitié sont très douteuses ; sommé d'en montrer la teneur ou même simplement d'indiquer le notaire qui les avait rédigées, Flavy ne le fit jamais.

(3) « Il envoya au siège de Pontoise deux de ses frères et bailla « son articlerie au Roy qui n'en eu pas tant eu pour 20.000 escuz. « Et presta au Roy 6.000 escuz pour le siège de Dieppe. » Plaidoirie de Luillier en faveur de Flavy. L'avocat ajoute : « que « telz gens, quant ilz ont ung pou délinqué, doivent avoir grâce « plustost que autres » (P. CHAMPION. *Flavy*, p. 218-219).

En 1444, la signature des trêves entre la France et l'Angleterre permit à François de Rieux de traîner Guillaume de Flavy devant le Parlement de Paris, pour lui demander compte de la mort de son oncle (1). Tous les membres de sa famille s'unirent à lui dans la poursuite de cette affaire et en particulier son oncle, Gilles, sire de Châteauneuf. Ils prirent pour avocat Me Rapiout. Le Parlement députa deux de ses conseillers à Compiègne pour enquêter sur cette affaire. Il assigna Flavy à comparaître devant lui. Sous divers prétextes, et en particulier en alléguant de cruels rhumatismes, celui-ci évita soigneusement de paraître en personne à la barre du Parlement (2), il aurait eu trop grande crainte de ne plus rentrer à Compiègne. Il se fit représenter par Me Luillier. Celui-ci ne se fit pas faute d'énumérer en les grossissant les services de son client, réels d'ailleurs, et de rabaisser ceux du maréchal de Rieux. Il s'acquitta de cet office avec un parti-pris odieux et une mauvaise foi révoltante.

L'avocat du Roi, Me Barbin, joignit ses conclusions à celles des Rieux. Flavy avait donc affaire à forte partie. Mais il ne savait pas moins bien se défendre devant la justice que contre les Anglais. Il sut faire traîner l'affaire en longueur. La Providence ne laissa pas à la justice humaine le soin de punir le coupable de ses crimes vis-à-vis de Jeanne d'Arc et du maréchal de Rieux.

(1) François de Rieux avait fait de la poursuite des meurtriers de son oncle une affaire d'honneur. Rapiout dit, en effet, dans sa plaidoirie du 25 juin 1444, que « le demandeur est le nepveu et « héritier du mareschal, et poursuit la mort de son oncle, autre« ment seroit indigne à estre son héritier » (P. CHAMPION, p. 215).

(2) P. CHAMPION. *G. de Flavy*, p. 216. Plaidoirie du 25 juin 1444. Lors même qu'il eut obtenu ses lettres de rémission, datées de Laon, avril 1441, Flavy s'abstint de paraître en cette ville, où la cour séjourna un mois entier. « Et non obstant que Guillelme de « Flavy eust son pardon et rémission du Roy, pour la mort du « seigneur de Ryeu, mareschal de France, qui estoit mort en ses « prisons, toutesfois n'alla il devers le Roy. Mais par avant sa « venue pour la doulte des amis dudit seigneur maréchal s'en « alla avec le seigneur d'Offémont pour estre plus seur de sa per« sonne » (MONSTRELET, édition Douet d'Arcq, t. IV, p. 5).

« Elle permit, raconte Alain Bouchard, qui en cela « se fait l'écho de ses contemporains, que la femme « d'icelluy de Flavy, nommée Blanche d'Auvrebreuck, « qui moult belle demoiselle estoit, le suffoqua et l'es- « trangla par l'aide d'un sien barbier, alors qu'il estoit « couché au lict en son chastel de Neelle, en Tardenoys, « dont depuis elle eust grâce du roy Charles VII, parce « qu'elle prouva que son dessus dit mary avoit entre- « prins de la faire noyer. » (1)

Nous n'avons pas à entrer dans le détail de ce récit d'Alain Bouchard, il est rigoureusement exact, il n'a qu'un défaut, il n'indique pas exactement tous les mobiles qui guidèrent Blanche d'Overbruck dans son crime.

La mort de leur ennemi n'arrêta pas François de Rieux dans ses revendications : il poursuivit, au défaut de Guillaume, les deux frères de celui-ci, Charles et Thibault, tuteurs de son fils Charles. François de Rieux étant mort sans avoir vu la fin de ce procès auquel l'honneur de sa famille était attaché, Jean de Rieux, son fils, celui qui devait être le tuteur de la reine Anne de Bretagne, le dernier maréchal de sa race, le reprit contre Jean de Moranviller, époux de Jeanne de Flavy, petite-nièce du capitaine de Compiègne. Les procès, même en matière de crimes n'étaient pas uniquement attachés à la personne des fauteurs de ces derniers, ils tenaient à l'héritage. Les longues guerres entre la Bretagne et la France n'avaient pas permis aux Rieux d'obtenir justice plus vite. Le 7 septembre 1509, le Parlement de Paris rendit un arrêt solennel blâmant la mémoire de Guillaume de Flavy et condamnant son héritière Jeanne de Flavy, femme de Jean de Moranviller, à verser 10.000 livres d'amendes à Jean de Rieux. Sur cette somme, 4.000 étaient destinées à procurer au

(1) Alain Bouchard. *Les Grandes Chroniques de Bretaigne*, fol. Edit. des Bibliophiles Bretons.

maréchal une sépulture digne de lui et à ériger des monuments expiatoires, l'un à Compiègne, l'autre à Notre-Dame de Rieux (1). C'était en somme ce qu'avaient demandé les Rieux dès le début de l'affaire, dès 1444.

Rien n'est plus curieux que cet arrêt : il est la description minutieuse des funérailles d'un grand seigneur breton au XVIe siècle. Lès restes du maréchal de Rochefort furent solennellement retirés de l'église de Nesle où les avait déposés Flavy. Ils furent placés dans un cercueil revêtu de velours noir, orné de six écussons aux armes du défunt. Un service solennel fut ensuite célébré dans l'église où l'on récita tout l'office des morts et « trois grands messes : l'une de Notre-Dame, l'autre « du Saint-Esprit et l'autre des morts, avec douze « autres messes basses. » Autour du cercueil furent déposées seize torches ardentes, du poids de trois livres chacune ; quatre cierges du même poids furent allumés aux quatre coins du catafalque. Deux herses garnies de torches de cire pesant chacune une demi-livre de cire furent ensuite placées aux pieds et à la tête du cercueil. Deux cierges d'une livre brûlaient en outre sur chaque autel ornés des écussons du défunt. Le service fini, vingt pauvres auxquels on avait fait don d'une robe de drap noir, prirent en mains les torches allumées et accompagnèrent les restes du maréchal de l'église jusqu'à la porte de la ville de Nesle. Au portail de l'église, on distribua à chaque pauvre qui avait assisté à l'office six deniers, avec un pain de deux deniers tournois.

De Nesles, les ossements de Pierre de Rieux placés sur un chariot magnifiquement orné, s'acheminèrent à travers toute la France vers la petite ville de Rieux en Bretagne. Ils furent déposés dans l'enfeu paternel, en l'église des Trinitaires, le 19 octobre 1514 (2), sous

(1) Pierre CHAMPION. *Guillaume de Flavy*, p. 272 à 277. D'ARGENTRÉ. *Histoire de Bretaigne* (édit. de 1618), p.

(2) *Anno D^ni^ Millesimo quingentesimo quarto decimo, die decima nona Octobris, ossa nobilis et potentis Domini Petri de Rieux quon-*

les yeux de Me Jean Le Coq, conseiller du Roy, qui avait été chargé de veiller à l'exécution intégrale de cette translation solennelle. Une seconde cérémonie, semblable à celle qui s'était déroulée dans l'église de Nesles, fut célébrée sur les restes mortels du maréchal avant qu'ils fussent remis à sa terre natale. Un tombeau de marbre, portant la statue du défenseur de Saint-Denis, fut élevé dans l'église de Notre-Dame aux frais des Flavy. Au-dessus, sur la muraille, fut placée une inscription rappelant la condamnation de Guillaume et la fondation que ses héritiers exécutèrent en réparation de sa faute. Cinquante livres de rentes furent, en effet, données par eux à l'église des Trinitaires pour qu'il y fut chantée chaque jour une messe pour le repos de l'âme du maréchal. Un calice d'argent doré, deux paremens d'autel « l'un de velours noir à croix de satin blanc, à deux « pièces armoyées des escusons du feu maréchal, l'aultre « de demyé hostade noire à croix de futaine blanche « également armoyée », six nappes, deux aubes, deux chasubles, en un mot, les ornements d'une chapelle complète, ainsi que deux grands chandeliers de cuivre furent également fournis par les Flavy. Ils y ajoutèrent même « un drap mortuaire de velours noir à croix de « satin blanc, pour mettre sur la tombe. » Le choix du titulaire fut confié à Jean de Rieux et à ses héritiers. Il désigna en premier lieu le clerc Jean Liepmar, maître ès-arts de l'Université de Paris, qui, le 20 novembre 1514, avec le concours d'Yves Le Boure, secrétaire du dernier maréchal de Rieux, rédigea le procès-verbal de cette cérémonie, en même temps que l'inventaire des objets affectés à cette sorte de chapelle expiatoire (1).

Une croix de pierre fut en outre érigée devant la porte du château de Compiègne, à l'endroit même où le maré-

dam militis et marescalis Franciæ apportata fuerunt de Picardie ad Conventum istum. (Note inscrite sur le martyrologe des Trinitaires de Rieux (*Arch. Nat. Cabinet d'Hozier*, vol. 290, fol. 39-40).

(1) *Arch. Nat. Cabinet d'Hozier*, vol. 290, fol. 127.

chal avait été arrêté. Elle portait une inscription destinée à commémorer la trahison dont il avait été l'objet et l'arrêt qui avait ensuite flétri ce forfait. Pendant de longues années, cette croix subsista à la porte du château, à l'entrée de la grosse Tour, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, évoquant la mémoire de notre compatriote auquel ses contemporains avaient donné le surnom de « bon maréchal. » (1) La croix fut renversée en 1536, par accident, par le choc des chariots « lors de la dé- « route et fuite de Picardie » devant les Impériaux. L'inscription retrouvée en 1557, par un curieux des antiquités de la ville de Compiègne, fut ensuite placée devant la porte du château. Nous la transcrivons ici, telle qu'elle nous a été conservée par Dom Grenier (2), parce qu'elle fixe la date de l'arrestation du maréchal Pierre de Rieux :

« Par arrest de la cour de Parlement, prononcé « le 7e jour de septembre 1509, au profit de Hault et « Puissant Seignr Jehan, Sire de Rieux, comte de « Harcour, mareschal de Bretagne, contre Jean de « Morantvillier et Damlle Jehanne de Flavy, sa « femme, pour partie de la réparacion des excez, crimes « et delictz commis et perpetrez par feu Guillaume de « Flavy, en la personne de feu noble et puissant sei- « gneur, Pierre de Rieux, mareschal de France, pris et « cy emprisonné, sans auctorité de Justice, l'an mil « CCCCXL, estant au service du Roy et depuis par « ledit de Flavy envoié inhumainement prisonnier en « son chastel de Neelle-en-Tardenois, en faisant prison « privée, tant que mort s'en est ensuivie, affin de per- « pétuelle mémoire est ceste croix cy mise et affichée, « le XXVe jour de Septembre, l'an mil VC et XIII. « Priez Dieu pour luy. »

(1) P. CHAMPION. *G. de Flavy*, p.
(2) *Bibl. Nat.* Dom GRENIER, t. XX, fol. 167 r° et v°. P. CHAMPION. *G. Flavy*, p. 277-278.

Les Buttes de Nozay et d'Abbaretz

Nouvelles hypothèses sur leur origine et leur attribution

PAR

ALCIDE LEROUX

Les Buttes de Nozay et d'Abbaretz ne sont pas une chose nouvelle : elles sont presque légendaires, et à cela il n'y a rien d'étonnant, puisqu'elles existent depuis des siècles et qu'elles forment une telle masse, qu'elles occupent une telle surface qu'on les aperçoit de partout. On les voit surtout de la route qui conduit d'Abbaretz à Nozay. Elles apparaissent sous la forme de monticules, restes d'immenses carrières abandonnées.

Donc personne ne peut se vanter de les avoir découvertes, et si ceux qui en ont parlé ont quelque mérite, leur mérite consiste à les avoir remarquées, et à avoir attiré l'attention sur elles.

Avant Ogée, il ne semble pas qu'on s'en soit occupé, du moins aucun document historique connu n'en fait mention; encore, quand Ogée y fait allusion, il n'en parle guère qu'a propos d'une butte appelée *Butte du Trésor* qui fait partie du système, mais qui n'est même pas située dans les communes de Nozay et d'Abbaretz. Toutefois il ajoute que, sur cette butte, « on voit des vestiges de retranchements qui continuent sans inter-

ruption depuis les environs de Nozay jusqu'à Saint-Mars-la-Jaille, ce qui fait une étendue de sept lieues ». Quant aux annotateurs d'Ogée, ils n'ont pas vu les Buttes, ou la question les intéresse si peu qu'ils n'en disent pas un mot. Ils citent cependant les *Fosses-Rouges*, dans la commune de Vay, qu'Ogée n'a pas connues bien qu'elles se trouvent, à l'ouest, sur le prolongement de la ligne des singuliers « retranchements ».

Le célèbre et savant Bizeul, qui a tant étudié notre région et qui a étendu ses recherches bien au-delà des limites de notre département, a lu Ogée ; mais il n'a pas pris la peine d'aller voir de près des travaux considérables, situés à quelques lieues de sa résidence, et contrôler les dires de l'auteur du Dictionnaire de Bretagne. On voit qu'il n'y attache aucune importance. Il doute presque de la réalité de ces travaux qui, s'ils existent, doivent suivant lui être attribués aux Romains.

Ce n'est qu'en 1865 que notre Société commença à s'occuper des fameuses buttes. Deux chercheurs, deux savants, Orieux et du Chalard, attirèrent l'attention de leurs collègues sur les Buttes d'Abbaretz et de Nozay ; le procès-verbal du 13 juin 1865 les appelle « un ouvrage de fortification d'une étendue considérable, une sorte de fossé qui s'interrompt à Vay, à Conquereuil où, comme chacun sait, eut lieu au xe siècle un combat célèbre dans les annales bretonnes ». Le 24 juin 1865, du Chalard demandait la parole et disait : « Ce n'est pas un fossé, mais une série de trous... Au lieu dit le *Château*, près d'Abbaretz, existe une enceinte. Aux Buttes du *Bé*, une autre enceinte entourée de douves circulaires ».

La Société Archéologique, vivement intéressée, chargea Orieux et du Chalard de faire un relevé des buttes ou des trous sur un plan copié du cadastre. Tous deux acceptèrent de faire le travail en collaboration, mais du Chalard mourut peu de temps après, d'un accident épouvantable, et Orieux, pris par les occupations de sa

profession, ne put sans doute remplir sa promesse ; car à partir de ce moment, les procès-verbaux de nos séances ne parlent plus des fameuses Buttes.

Les choses en étaient là et la question paraissait oubliée lorsque nous trouvant au Congrès de l'Association Bretonne tenu à Redon en 1881, sollicité par une question du programme et désireux d'avoir des éclaircissements sur des monuments en terre que nous connaissions depuis notre enfance, nous lûmes une note qui parut intéresser le savant de La Borderie et nous valut ses félicitations. Mais nous avions écrit cette note au courant de la plume, simplement de mémoire et, craignant qu'elle ne fût trop incomplète ou inexacte, nous demandâmes à en ajourner l'impression. Nous voulions avant de lui donner une forme définitive, revoir les lieux, les visiter en détail et consulter diverses personnes que nous supposions au courant de la question. A notre rêtour à Nantes, nous nous entretînmes avec quelques-uns de nos collègues ; il fut même question d'une excursion aux Buttes d'Abbaretz et de Nozay. Gustave Blanchard, alors percepteur à Nozay, excellent archéologue et écrivain distingué, devait nous servir de guide. Mais, comme on dit, le feu était aux poudres. A ce moment tout le monde connaissait les Buttes. M. de Lisle, dans son Dictionnaire archéologique, parlait des monuments mégalithiques d'Auverné ; il y mêlait une description sommaire des monuments en terre de Nozay et d'Abbaretz, tout en laissant de côté ou plutôt *sub judice* la question de la destination.

En 1882, au Congrès de l'Association Bretonne à Châteaubriant, Kerviler, l'éminent ingénieur de Saint-Nazaire, s'empara de la question (1). Avec son activité, ses connaissances scientifiques et archéologiques très étendues, il fit une étude topographique, historique et

(1) KERVILER. La Grande Ligne des Mardelles Gauloises de la Loire-Inférieure. *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne.* Session de 1882, p. 39.

minéralogique des Buttes. Ses plans et son étude figurent dans le Bulletin de l Association Bretonne et ils sont du plus grand intérêt à consulter. Nous n'entreprendrons pas d'analyser ce travail d'érudition, cependant il faut le résumer d'un mot.

Suivant M. Kerviler les fosses et les buttes d'Abbaretz et de Nozay avec prolongement sur Meilleraye, Auverné, Candé d'un côté, de l'autre avec prolongement à l'ouest sur Vay, Le Gâvre, Conquereuil, sont d'anciennes exploitations minières, d'anciennes exploitations de minerai de fer hydraté, ou d'oxyde de fer, comme il en existe dans la région. Ces exploitations, semble-t-il dire, sont en ligne droite, parce que les filons ou gisements de minerai sont en ligne droite. Il compare ces filons aux gisements de minerai de fer anhydre existant dans la région de Segré, gisements qui sont en ligne droite, dit-il, et qui furent exploites anciennement par les Gaulois, ainsi que l'attestent des excavations disposées en ligne droite et des dépôts de scories plus ou moins considérables. Notre région renferme aussi de nombreux dépôts de scories et est semée de villages dont les noms comme la *Ferrière*, l'*Herminière*, les *Forges*, la *Martinière*, indiquent que nos minerais ont été exploités anciennement, très anciennement sans doute.

Kerviler ajoute que les mouvements de terrain résultant de ces excavations et les buttes provenant de l'exploitation du minerai ont été plus tard utilisés par les habitants, sans doute les Gaulois, comme habitations. Le système entier est devenu ainsi une suite de villages, de *vicus* ou de villes plus ou moins considérables. Les indigènes ont, dit-il, comblé en partie les trous et, en appuyant les poteaux et les palissades de leurs demeures sur les rejets de terre, ont pu se créer ainsi des huttes destinées à servir de maisons, d'écuries et de magasins à récoltes suivant leurs habitudes décrites dans les Commentaires de César. Nous avons

d'ailleurs, ajoute Kerviler, un exemple d'une transformation semblable dans les *Mardelles Gauloises* décrites par Roger de Belloguet dans son *Ethnogénie Gauloise.*

Nous avions entendu la lecture du savant Mémoire de M. Kerviler, nous avions relu cette étude après son insertion dans le Bulletin de l'Association Bretonne de 1882, et nous avions admiré la façon séduisante avec laquelle l'éminent ingénieur avait établi sa théorie ; et pourtant, malgré l'autorité de l'auteur, du Mémoire, nous n'étions pas convaincu.

En résumé Kerviler, pour établir que les Fosses et les Buttes de la région de Nozay et d'Abbaretz sont d'anciennes exploitations de minerai, de minerai de fer, se base sur la quantité de scories rencontrées dans le pays ; sur la fréquence des lieux dits désignés sous des noms tirés de la langue métallurgique, enfin sur la conformité des fosses de la Loire-Inférieure avec celles de l'arrondissement de Segré, qui sont incontestablement des minières.

Or, il est notoire que les dépôts de scories sont très nombreux dans notre département, mais ils sont répartis sur une grande étendue de pays ; ils sont disséminés un peu partout, parce que, un peu partout, principalement dans l'arrondissement de Châteaubriant, il y a des gisements de minerai de fer ; or, ces gisements sont non point en ligne droite, mais en amas désignés sous le nom de *poches.* Ces minerais ont été exploités dans l'antiquité, ils le sont encore aujourd'hui, à tel point qu'il sort, chaque année, plus de 700.000 tonnes de minerai du seul arrondissement de Châteaubriant ; mais ces gisements ne se trouvent pas plus à Nozay et Abbaretz qu'ailleurs. Les plus riches et les plus considérables se trouvent à Louisfert, Sion, Saint-Sulpice-des-Landes, Rougé, Teillay, Bain-de-Bretagne, c'est-à-dire à plus de 20, 30 ou 40 kilomètres de nos minières.

Il y a plus : la ligne des Fosses et des Buttes d'Abbaretz-Nozay traverse des régions où on ne trouve pas de

minerai. On dit que tout le minerai a été recueilli ; mais c'est impossible. Le minerai de fer est loin d'être homogène ; aujourd'hui encore où il est si recherché, les exploitants font un tri et laissent toujours une partie de la matière extraite, comme inutilisable. D'ailleurs la ligne passe souvent à peu de distance de gisements qui portent des traces d'excavations, d'exploitations commencées par les anciens puis abandonnées, ou non achevées par eux, parce qu'ils avaient le minerai en abondance et, pour ainsi dire, partout.

Les noms de lieux métallurgiques ne sont pas une preuve plus solide parce que, comme les gisements, ils se trouvent partout, sur la ligne, à côté de la ligne, et à une grande distance de la ligne. Louisfert, *locus ferri*, est à 15 ou 20 kilomètres de cette ligne ; la *Minière*, nom qui désigne la ferme où l'on exploite actuellement le minerai en Rougé est à plus de 30 kilomètres.

Enfin l'analogie entre les Fosses d'Abbaretz et de Nozay et les excavations résultant des anciennes exploitations de minerai anhydre dans l'arrondissement de Segré, n'existe pas.

A Segré, nous l'avons constaté nous-même, les exploitations minières consistent en fosses successives, semblables les unes aux autres et, suivant l'expression de M. l'Ingénieur Davy « alignées comme les grains d'un chapelet ». Les minières de Segré occupent les hauteurs. Les alentours sont couverts de fragments de minerai. Les Fosses de Nozay et d'Abbaretz, au contraire, sont sans formes déterminées, tantôt ellipsoïdes, tantôt rondes, tantôt gemniées et parallèles, tantôt isolées. Elles traversent des hauteurs, puis descendent dans des vallées, sans souci de la forme du terrain pas plus que de la présence du minerai.

En somme, et, à première vue comme après examen, il est impossible de les prendre pour des exploitations de minerai de fer proprement dites.

Elles ne sont pas davantage des *Mardelles*.

Bien que les Mardelles citées par Roger de Belloguet ne soient pas décrites par lui avec beaucoup de précision, il apparaît cependant d'une manière évidente qu'elles présentent une assez grande symétrie et une certaine régularité. Circulaires ou ellipsoïdes, elles ont un caractère d'analogie entre elles et les excavations avec les rejets de terre qui les entourent, forment un ensemble propre à servir d'assiette à des huttes, à des cabanes d'une plus ou moins grande importance. On voit même que la disposition des parois a permis d'y poser un plancher.

Les Fosses et les Buttes d'Abbaretz-Nozay n'affectent aucune disposition raisonnée : les unes sont allongées, les autres circulaires il est vrai, mais, tandis que les premières se composent quelquefois de deux talus bordant une fosse de plusieurs centaines de mètres de longueur, les autres sont à peu près rondes ou même forment une excavation se repliant sur elle-même en manière d'arc de cercle. Les unes ont jusqu'à 4 ou 5 mètres de profondeur, les autres sont à peine dessinées à la surface du sol.

Kerviler dit que les Mardelles sont des minières que les habitants ont à moitié comblées dans l'intention de les transformer en habitations, mais nulle part on ne voit de traces de ce travail de demi-nivellement. Le fond ne consiste point dans une surface plane, mais dans une surface concave. Si le trou a perdu de sa profondeur c'est par suite de l'éboulement des terres abandonnées à elles-mêmes ou charriées par les eaux pluviales (1).

D'ailleurs il y a un signe caractéristique faisant reconnaître les habitations de tous les temps et de tous les pays ; c'est le sol de ces habitations. Partout où il y

(1) Pour plus amples développements de notre thèse, voir *Bulletin de l'Association Bretonne*, Congrès de 1886. Monuments en terre élevés avant l'époque féodale (Objections à la théorie de M. Kerviler) par Alcide Leroux. *Bulletin Archéologique*, p. 97.

a eu habitation proprement dite, il y a un sol battu, portant des traces d'une action du feu prolongée ; il y a des débris de pierres calcinées qui sont les restes du foyer ; il y a enfin des restes de mobilier, débris de vases, d'armes, d'outils, les uns en bronze, les autres en pierre polie ou en pierre éclatée. Kerviler cite un *torques* en or, une hache en bronze et quelques monnaies gauloises ; mais il croit que le torques a été trouvé assez loin des Fosses ; les armes en bronze et les monnaies étaient aussi à une certaine distance. Donc tout cela est peu concluant.

Et, quand ces objets auraient été trouvés dans les Fosses mêmes, cela ne nous obligerait point à conclure que ces fosses ont été des habitations. Non, car on a trouvé des haches en bronze un peu partout. On en a trouvé une notamment au *Pas-Sicard,* à 6 kilomètres des Buttes et on a trouvé des monnaies gauloises à Saffré, sur la Butte de la Guerlais, à 8 kilomètres au moins de la partie la plus rapprochée des prétendues Mardelles.

De tout ceci il résulte que les Fosses et Buttes d'Abbaretz et de Nozay ne sont pas des habitations ou des Mardelles Gauloises. Leur aspect d'ailleurs et leur nature, le désordre et la variété, l'irrégularité de ce qui en subsiste indiquent des travaux faits dans un tout autre but que la construction d'habitations. Tout cela a l'apparence de carrières, de carrières abandonnées. On a fait ces trous pour extraire quelque chose, pour extraire des matières minérales d'une certaine valeur et d'une certaine utilité. Mais, à notre avis, ce qu'on a cherché en creusant les Fosses de Nozay et d'Abbaretz ce n'est pas du fer, ce qu'on a extrait ce n'est pas du minerai de fer, ou du moins pas principalement du minerai de fer.

Pourquoi ? Parce que le minerai de fer n'existe pas sur leur parcours plus qu'ailleurs. Le minerai de fer est partout dans cette région ; il forme même un gise-

ment ou plutôt une série de gisements s'étendant en longueur depuis *Redon* dans l'Ille-et-Vilaine jusqu'à *Château-Gontier* dans la Mayenne, et en largeur depuis *Saffré* jusqu'à *Bain.*

Ce minerai de fer a été exploité plus ou moins méthodiquement dans toute cette étendue et il l'a été dès l'époque celtique ou gauloise évidemment. Les haches en pierre se sont rencontrées dans beaucoup d'endroits et les noms de certains terrains indiquent que ces lieux étaient habités à l'époque gauloise et à l'époque romaine, témoin ce plateau de la *Lande-du-Luc* en Saffré et Puceul, qui renferme un gisement de minerai de fer exploité très anciennement à l'endroit appelé sur le cadastre *Pierres-Rouges.* Benjamin Filion, ainsi que d'autres archéologues distingués, nous apprend que les *Lucs* ne sont que les « bois sacrés » des Celtes conservés par les Gallo-Romains avec leur destination première. Donc la Lande-du-Luc était habitée à l'époque celtique et, comme le gisement de minerai des Pierres-Rouges, ne paraît pas avoir été exploité depuis un temps immémorial, il l'a vraisemblablement été par les Celtes ou les Gaulois. L'endroit est d'ailleurs intéressant à étudier, car non loin de là se trouve un terrain vague appelé *La Joue* ou *Jouve.* Dans cette dénomination plusieurs ont vu une abréviation de *jouvence* et ce rapprochement est d'autant plus facile à justifier que, depuis plusieurs siècles et jusque vers 1840, on dansait tous les dimanches au pied d'un cormier appelé le *Cormier de la Joue.*

A proximité du Cormier de la Joue se trouve le *Moulin des Rotis* ou *Eroti,* nom dans lequel on pourrait voir le datif *d'Eros* qui désigne le dieu de l'Amour. Un plateau consacré à Eros, faisant pendant au plateau du Luc, les deux ayant pour trait d'union le vallon de la Jeunesse *juventus,* au bas duquel coule la *Fontaine des Quatre Seigneurs,* autrefois fontaine sacrée, probablement, cela ne s'accorde pas mal; mais nous nous

arrêtons de peur de paraître nous laisser entraîner par celle qu'on appelle « *la Folle du Logis* » et nous revenons aux Fosses de Nozay et d'Abbaretz.

D'après nous, elles ne sont pas des habitations et elles ne sont pas des exploitations de minerai de fer, du moins pas spécialement des exploitations de minerai de fer. Et pourtant elles ont l'aspect d'exploitations minières et, à notre avis, elles sont des exploitations de minerai. Mais de quel minerai alors ? C'est ce que nous allons essayer de rechercher.

D'après Kerviler lui-même (1), dans l'emplacement des Buttes on a trouvé non seulement un torques gaulois en or, des bracelets, des fragments de poignards en bronze, mais on a encore rencontré un lingot ou *scorie de bronze* de deux kilos, celui-ci en Vay, non loin du Château et des Fosses-Rouges. Un lingot ou morceau de scorie de bronze de deux kilos ! cela nous semble bien intéressant. Un morceau de scorie de bronze ! le bronze se fait avec du cuivre et de l'étain et, puisque l'objet se présentait sous l'aspect d'un morceau de scorie, cela tendrait à faire croire qu'on fabriquait du bronze dans ces parages. Qu'on apporte de loin des statères, des épées, ceci peut se soutenir et se voit tous les jours, mais qu'on aille chercher au loin des lingots de bronze et surtout des scories, ce n'est pas naturel, ça ne s'explique pas. Et, au premier examen, la pensée qui se présente à l'esprit, c'est qu'on fabriquait du bronze et sans doute des objets en bronze au moins aux Fosses-Rouges ou tout à fait dans leur voisinage.

Or les Fosses-Rouges font partie du même système que les Buttes de Nozay : nous le savons. Donc il est très probable qu'on fabriquait du bronze dans cette région ou dans cet endroit.

Mais quand on fabrique un alliage dans un endroit, cela veut dire qu'on a dans cet endroit au moins un des

(1) Les Mardelles Gauloises. *Associ. Bretonne*, 1882, p. 72.

métaux composant l'alliage. Or, quel est celui des métaux qu'on pouvait avoir sous la main pour faire du bronze à Vay ou à Nozay ? Serait-ce le cuivre ? Non, car on n'a jamais trouvé, que je sache, de minerai, ni de scories de cuivre dans les territoires de ces communes. Alors ce serait de l'étain ? Oui, peut-on dire, et cela sans grande crainte de commettre une erreur. Et cette opinion, nous l'étayons immédiatement sur des faits.

Ouvrez l'ouvrage si bien documenté de M. Léon Maître, notre savant collègue, *Les Villes disparues de la Loire-Inférieure*, à la page 285, vous lirez : « M. Blanchard, il y a dix ans, et M. Davy, ingénieur civil des Mines, l'année dernière (1890) (1), en observant de près des tas de cailloux cassés à peu près régulièrement, sur le territoire de Nozay, aux environs du Bé, ont remarqué, dans la pierre, des parties brillantes qui, à l'analyse chimique, ont donné de l'étain. Nozay étant à plus de douze lieues de Pénestin, il est peu probable qu'on ait transporté du minerai à une aussi grande distance ; il est bien plus raisonnable de supposer que Nozay a possédé un filon d'étain. »

Comme on le voit la conclusion s'impose : Nozay a possédé un gisement d'étain, et une autre conclusion se déduit de cette première, comme le corollaire découle du théorème principal : si Nozay a possédé un gisement de minerai d'étain, Abbaretz, Vay en ont possédé un aussi, ou plutôt le même filon se prolongeait de l'une à l'autre de ces localités. Autre conclusion encore, autre déduction : si le filon de Nozay, Vay, Abbaretz a été exploité, il l'a été par les anciens, et les anciens n'avaient à leur disposition que des moyens rudimentaires pour l'extraction. Donc ils n'ont pas pu épuiser le minerai,

(1) Depuis 1890, M. Davy a activement continué ses recherches, ainsi que l'attestent une note sur l'exploitation probable de l'étain en Bretagne (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 2 août 1897) et une autre note : Une ancienne mine d'étain entre Abbaretz et Nozay (*Bulletin de la Société scientifique de l'Ouest*, Nantes, 31 décembre 1897).

donc il doit rester une certaine quantité de minerai d'étain, peut-être une grande quantité, dans les couches profondes du sol ; donc l'exploitation pourrait en être reprise.

Cette conclusion a été tirée, cette déduction a été faite, et actuellement une Compagnie nantaise a repris l'exploitation. Elle a creusé deux puits déjà, l'un au Bé, l'autre au Château d'Abbaretz. Je n'ai pas vu celui du Bé, mais j'ai vu celui d'Abbaretz ; c'est un puits ou du moins une galerie établie suivant un plan incliné à environ 30 degrés, qui atteignait déjà une grande profondeur au mois de juillet 1911, (environ 5 mètres). Je ne sais où en sont les travaux, je ne sais si c'est le petit alinéa de M. Maître ou les notes de M. Davy qui ont mis les ingénieurs sur la voie ; je ne sais si l'entreprise est appelée à donner des résultats industriels et financiers, mais ce que je sais, c'est que les travaux ont déjà amené à la surface des échantillons de minerai d'étain. J'ai vu un de ces échantillons. C'est un morceau de quartz blanc traversé de veines d'un aspect métallique très brillantes, qui ne sont autre chose que de l'étain.

Et maintenant voici, ce nous semble, la question qui s'élargit et qui s'éclaire. Si elle n'est pas tranchée, elle entre dans une phase nouvelle. Les fameuses Buttes et Fosses d'Abbaretz et de Nozay, ou plutôt les exploitations minières de Nozay et d'Abbaretz, si elles ne sont pas des exploitations de minerai de fer, pourquoi ne seraient-elles pas des exploitations de minerai d'étain ? L'étain est et surtout était autrefois un métal rare. Aujourd'hui on va le chercher dans la presqu'île de *Malacca*, mais autrefois on ne le trouvait guère que dans les *Iles Cassitérides* et dans quelques cantons de la Corrèze et de la Dordogne. Et cependant il fallait de l'étain, il en fallait à tout prix. Le cuivre, qui fut le premier métal employé, n'avait point les qualités de dureté et de résistance que l'on recherchait pour la fabrication des armes, des ustensiles et des outils de toute sorte. Dès que l'on

eut découvert le bronze on abandonna le cuivre pur ; celui-ci ne fut pour ainsi dire plus employé. Cela est si vrai que les anciens, tout au moins les Romains, n'avaient plus qu'un seul mot pour désigner le bronze et le cuivre. Ils disaient *æs* pour l'un comme pour l'autre. Le mot *cuprum* était en quelque sorte oublié.

Le bronze est d'ailleurs connu depuis un temps immémorial. Le plus ancien objet connu fabriqué, en cuivre pur, est une figurine trouvée en Chaldée, figurine qu'Oppert fait remonter à 4.000 ans avant J.-C. Quant au bronze, aux objets en bronze, ils sont si répandus, ils appartiennent à tant de peuples et de pays divers qu'on ne sait à quelle date en reporter l'invention et la fabrication. Le bronze se trouve à l'origine de toutes les civilisations et les spécimens que l'antiquité nous en a laissés sont si innombrables et si variés qu'on ne peut entrer dans une énumération. Non seulement l'Egypte, mais la Chaldée et les pays de l'Asie occidentale, et plus tard la Grèce, la Phénicie, Carthage, Gadès connurent le bronze et en firent un usage considérable. La race Celtique, à l'époque de sa puissance, connut aussi le bronze, puisque l'apogée du bronze coïncide précisément avec l'époque du plus grand développement de cette race à laquelle nous appartenons, race qui couvrit l'Europe de tant de produits de son art et de son industrie qu'on mesure aujourd'hui l'importance de son influence, au nombre et à la valeur des productions artistiques dont le sol de l'Europe centrale nous a conservé les restes et les débris (1).

Mais pour fabriquer tant d'objets de bronze, il fallait du bronze, et pour fabriquer du bronze il fallait du cuivre et de l'étain. Le cuivre, on le trouvait assez facilement. Non seulement *Chypre*, qui lui donna son nom,

(1) Ici il y a lieu de faire une réserve. Les récentes études de MM. Jullian et Déchelette semblent établir que l'époque du plus grand développement de l'emploi et de la fabrication du bronze précéda l'arrivée des Celtes en Gaule. Nous reviendrons sur cette question.

mais la plupart des îles de la *Grèce*, l'*Espagne*, l'*Italie*, l'*Asie* en renfermaient des gisements considérables.

Quant à l'étain, il semble bien qu'il était rare et difficile à trouver. Il était si rare qu'on croit que *Pythéas*, au IVe siècle avant J.-C., fut envoyé par ses compatriotes en excursion dans les mers du Nord-Ouest, précisément pour découvrir les pays où il se trouvait. Il était si rare, que les navigateurs ne désignaient que d'une façon vague les endroits où ils l'avaient rencontré. On le trouvait aux *Cassitérides*, dit-on, ou disait-on, mais on n'a jamais su au juste où étaient les Cassitérides. Ces îles, ou ces contrées, ont donné leur nom à l'étain, ou l'étain leur a donné son nom, mais on ne sait pas où elles étaient situées. Cassitérides ! Cela voulait dire les Iles où on trouve l'étain. Aujourd'hui on prétend que les Cassitérides étaient les *Iles Scilly* (1); or, on a cherché, on a fouillé aux Iles Scilly, et on n'y a trouvé aucune trace d'étain.

Mais si on ne sait pas où étaient les Cassitérides, si les Romains, les Carthaginois et les Phéniciens ont caché avec un soin si jaloux la situation de ces îles fortunées, il est une chose que ni leurs précautions, ni le temps n'ont pu faire disparaître. Ce sont les traces des exploitations faites par eux. Car, que l'on doute ou non de la véritable situation ou de l'existence des Cassitérides, il est certain que, pendant des siècles, on exploita des gisements d'étain et que ces gisements étaient situés dans le Nord-Ouest de l'Europe. Or, il est des pays qui renferment indubitablement des traces d'anciennes exploitations de l'étain. Ces pays sont la *Cornouaille anglaise*, les départements de la *Corrèze* et de la *Dordogne*, le département du *Morbihan*, pour ne citer que ceux-là. Or, ces pays, où l'on avait remarqué des traces d'exploitation, sont précisément ceux où on extrait aujourd'hui de l'étain. En effet, les exploitations du pays de Galles sont en pleine activité, celles de la Corrèze et de la Dor-

(1) Les Iles Scilly sont aussi appelées les *Sorlingues* et sont situées à l'entrée de la Manche.

dogne ont été reprises depuis longtemps et celles de la Ville-d'Er (*Villa œris*), dans le Morbihan, sont également reprises depuis un certain nombre d'années.

Et, quand on y réfléchit, on en arrive à se demander ce que tout cela veut dire. Les Cassitérides ! On ne sait pas où elles étaient, on ne sait pas ce qu'elles étaient, on ne sait même pas si c'étaient des îles. Tout ce qu'on connaît de certain à leur sujet, c'est qu'elles étaient des terrains renfermant du minerai d'étain et qu'elles étaient situées dans le Nord-Ouest de l'Europe.

Mais nos Fosses d'Abbaretz et de Nozay sont aussi situées dans le Nord-Ouest ou dans l'Ouest de l'Europe. De plus, il paraît qu'elles ressemblent à peu près en tous points aux restes d'anciennes exploitations de la Dordogne, de la Corrèze et de la Ville-d'Er dans le Morbihan. Je crois même qu'elles ressemblent aux anciennes exploitations de la Cornouaille Anglaise. Si donc elles étaient, elles aussi, des restes d'anciennes exploitations de minerai d'étain, comme c'est probable, si elles faisaient partie de cet archipel mystérieux des Cassitérides ! ce serait extrêmement curieux et intéressant. Nous en appelons à nos éminents et sympathiques collègues.

Mais ce n'est qu'une simple hypothèse, une simple interrogation que nous posons. La question est à l'étude. Elle relève de la science géologique et industrielle autant que de l'archéologie et de l'histoire. En tout cas, elle est de nature à piquer vivement la curiosité des amis de ces différentes sciences et, si vous le voulez bien, nous suivrons avec soin le déroulement des faits qui pourront nous apporter la lumière et peut-être la solution d'un des plus intéressants problèmes concernant notre région.

Ainsi que nous nous l'étions promis et que nous l'avions promis à nos collègues, depuis que les lignes qui

précèdent ont été écrites, nous nous sommes tenu au courant des recherches faites sur le territoire des communes de Nozay et d'Abbaretz pour découvrir des gisements d'étain.

Des renseignements précis nous ayant appris que les recherches près du Château d'Abbaretz avaient été interrompues par suite d'insuffisance de résultats, nous nous sommes abstenu d'une nouvelle visite à ce chantier ; mais nous avons suivi d'assez près les fouilles et travaux du Bé en Nozay. Au mois de juillet dernier, nous avons vu l'entreprise en pleine activité. Des ouvriers, au nombre de 8 à 10, étaient occupés à creuser un puits de plusieurs mètres de largeur et étaient déjà arrivés à une profondeur de trente mètres environ. L'eau jaillissant du fond et gênant le travail était aspirée au moyen d'une pompe mise en mouvement par un moteur mécanique et se déversait à travers une prairie située au nord-ouest. Elle formait un ruisseau de 30 centimètres de largeur environ. Le puits était à 40 ou 50 mètres du Château du Bé et joignait presque les contreforts du retranchement au nord-ouest.

Le travail avait eu pour résultat de percer une couche de quartz blanc de plusieurs mètres d'épaisseur, dont les débris gisaient au nord, à 20 mètres environ. A côté et sur une certaine étendue de terrain, étaient amoncelés les débris d'une roche blanchâtre presque friable, aux reflets argentés, dont on nous montra des fragments ; ils étaient semés de granulations noirâtres et brillantes, grosses comme des grains de plomb de chasse. La roche était du grès armoricain et les grains noirs étaient du minerai d'étain. La quantité de minerai n'était pas considérable, pas assez peut-être pour que l'exploitation dans ces conditions fût avantageuse, mais assez pour que les fouilles et recherches fussent continuées avec chance de réussite.

Quelques brèches ayant été pratiquées à coups de pioche dans les talus formant les contreforts du Château

du Bé nous y remarquâmes, mêlés à l'humus qui les enveloppait, de nombreux fragments de grès contenant aussi des grains stanifères en quantité appréciable.

Avant de regagner la route de Nozay à Abbaretz, nous voulûmes jeter un coup d'œil au Château du Bé qui nous a toujours vivement intéressé et dont l'âge et la destination, comme ceux de beaucoup de travaux semblables, demeurent encore inconnus. Nous dirigeâmes notre regard alternativement du côté de l'Est et du côté de l'Ouest et nous constatâmes, une fois de plus, autant que nous le permettait la frondaison des arbres, que le prolongement des buttes que l'on apercevait formait une ligne droite passant par le Château du Bé.

Nous n'avons pas eu de renseignements très précis depuis quelque temps, sur les travaux de recherches du Bé ; nous savons cependant qu'ils sont continués avec espérance de succès. Nous savons aussi que l'on a fait des études sur le terrain, dans la commune de Vay, à l'effet de commencer de nouvelles fouilles de ce côté. Nous ne connaissons pas encore le résultat, mais nous tâcherons de le connaître. Nous aurions déjà pris des informations si nous n'avions craint de passer pour indiscret ; car on peut passer pour indiscret quand on s'adresse à des personnes qui croient moins à la passion de l'archéologie qu'à l'amour du gain et au désir de tirer un profit pécuniaire d'une découverte, quelle qu'elle soit.

Voici donc où en est la question : il y a un gisement d'étain entre Nozay et Abbaretz, et sans doute entre Vay et Auverné. Il se peut que ce gisement ne soit pas très riche ni très considérable ; mais enfin il existe. Il est même assez riche pour pouvoir être exploité ; on le sait dès maintenant, paraît-il.

L'exploitation donnerait-elle un résultat rémunérateur à l'époque et dans les conditions actuelles ? Non, peut-être (1) ; mais au point de vue qui nous occupe, le sens

(1) La question n'en est déjà plus au point où elle était à la fin de l'été dernier. En effet, on a commencé au village du *Maire*, à

de la réponse est secondaire. Il est secondaire parce que l'intérêt d'une exploitation dépend d'une part des frais d'exploitation ; de l'autre de la valeur, de la rareté et de l'utilité du produit. Or nous ne savons pas si, à des époques plus ou moins anciennes, la valeur de l'étain et son utilité n'ont pas été plus grandes qu'aujourd'hui, si la main-d'œuvre d'extraction et de préparation n'a pas été moins rare et moins coûteuse qu'aujourd'hui, ou plutôt nous savons que les proportions sont absolument changées.

Nous savons aussi que la Compagnie qui exploite ou fait des recherches espère arriver à un résultat et qu'elle a des données suffisantes pour baser ses espérances ou sa conviction.

Dans ces conditions et en présence d'aussi fortes présomptions, il nous semble que l'hypothèse consistant à dire qu'il existe un gisement d'étain entre Nozay et Abbaretz, que ce gisement a été exploité et que les Buttes de Nozay et d'Abbaretz sont les restes de cette exploitation, il nous semble, disons-nous, que cette hypothèse se change à peu près en certitude.

Mais à quelle époque et par quels peuples le gisement a-t-il été exploité ?

Ici, il faut l'avouer, il règne une grande obscurité et le champ est ouvert à de nouvelles conjectures.

Il est probable que le gisement a été exploité à l'époque gallo-romaine, parce que sans doute, à cette époque, le gisement était connu et n'était pas épuisé, et que les Romains, comme les Gallo-Romains, avaient besoin de bronze et, par conséquent, d'étain, tant pour la fabrication de certaines armes offensives ou défensives, épées, javelots, boucliers, casques, que pour la fabrication de divers outils, instruments ou objets d'ornementation.

Il en est de même des Gaulois et des Celtes qui occu-

l'ouest du village du Bé, des travaux de recherches assez importants et les fouilles du Maire ont amené au jour des fragments de minerai très riches ayant en volume au moins la grosseur du poing.

pèrent la Gaule et en particulier la Péninsule Armoricaine. Ceux-ci, comme les Romains et avant eux, durent puiser dans le gisement d'Abbaretz-Nozay pour la fabrication des objets en bronze qui leur étaient nécessaires. Les épées gauloises qu'on a trouvées sur différents points de la région, notamment sur les bords de la Loire et dans le lit de la Loire, de même que sur les bords du lac de Grand-Lieu, en sont une preuve à peu près irréfutable.

Cependant il ne faut pas oublier que Romains, Celtes et Gaulois vivaient en plein âge de fer et que, de leur temps et même avant l'arrivée des Celtes, c'est-à-dire antérieurementau vie siècle avant J.-C., l'usagedu bronze était très répandu, même dans l'Ouest de l'Europe. C'est donc vraisemblablement au deuxième millénaire avant J.-C. qu'il faut placer l'époque de l'exploitation vraiment active des mines d'étain de la région de Nozay et d'Abbaretz. Pourquoi ? Parce que, à ce moment, on était sorti de l'âge de la pierre, que l'on connaissait l'art de la fabrication du bronze et qu'on ignorait l'art de fondre le minerai de fer et de se procurer ce métal. Combien a duré au juste l'âge du bronze ? Il est difficile de le dire, mais on sait qu'au deuxième millénaire avant J.-C. l'Europe occidentale, comme l'Europe orientale, était en plein âge de bronze. Le bronze était le métal avec lequel on fabriquait les armes, les vases, les outils, les bijoux, tout, peut-on dire. Et comme notre région était habitée à cette époque et même à une époque bien antérieure — ainsi que l'attestent les nombreux spécimens de la pierre taillée et de la pierre polie qu'on a découverts sur le territoire de la Loire-Inférieure et des départements environnants, — il est évident que les populations ont dû tout d'abord utiliser les minerais d'étain qu'elles avaient à leur disposition. Au surplus, les nombreux dépôts d'objets en bronze qu'on a découverts sur le territoire de l'arrondissement de Châteaubriant ne laissent guère de doute à ce sujet.

Il serait intéressant de rechercher quels étaient les peuples qui habitaient l'Armorique à cette époque reculée. Malheureusement, sur ce point les textes se taisent absolument et nous en sommes réduits aux conjectures. Des savants autorisés, tels que MM. Jullian et d'Arbois de Jubainville pensent que l'Armorique, au moment de l'arrivée des Celtes, de même qu'une grande partie de la Gaule et même de l'Europe occidentale, était habitée pas des peuples appelés *Ligures*. Les Ligures étaient des hommes arrivés à un certain degré de civilisation, adonnés à l'agriculture et à l'industrie, en particulier à l'industrie du bronze. C'étaient d'ailleurs des hommes pacifiques, ne faisant la guerre que pour se défendre. Comme les haches en bronze se trouvent en grand nombre parmi les objets trouvés dans les dépôts de notre région, on suppose que ces haches étaient considérées comme destinées à constituer des monnaies plutôt que des armes ou des outils. Suivant M. Jullian les Celtes, à leur arrivée en Gaule, quoique vainqueurs des Ligures, auraient été plus ou moins absorbés par eux et auraient adopté, au moins en partie, leur religion, leurs mœurs et peut-être aussi leur langue. Les sépultures dolméniques doivent être attribuées aux Ligures, et le druidisme remonte peut-être jusqu'à ces peuples contemporains de l'âge du bronze.

Si l'on admet la théorie de MM. Jullian et d'Arbois de Jubainville, on sera porté à admettre que notre exploitation de Nozay et environs doit être attribuée aux Ligures. Mais l'opinion de ces deux savants est combattue notamment par M. Déchelette, qui soutient que l'Archéologie ne permet pas d'étendre aussi loin vers l'Ouest la domination des Ligures et qu'il faut la limiter à la vallée du Rhône et aux deux versants des Alpes.

Ajoutons qu'en attribuant principalement aux peuples de l'âge du bronze l'exploitation du gisement de Nozay et environs, nous ne prétendons point l'attribuer uniquement à ces peuples.

Nous croyons même qu'elle s'est continuée pendant de longs siècles après l'arrivée des Celtes et que des races très diverses y ont pris part. Le manque de plan, de symétrie et de méthode dans le travail, la variété et le désordre dans les restes de minières que nous voyons indiquent même que bien des peuples ont passé là et ont puisé au réservoir primitif. Il reste à savoir si les hommes de nos jours y trouveront encore un salaire proportionné à leurs efforts et un résultat avantageux pour leur entreprise.

Nous avons sans doute émis une hypothèse un peu hasardeuse en faisant rentrer les anciennes exploitations de Nozay et Abbaretz dans les *Cassitérides* des anciens. Mais nous devons pourtant faire remarquer que nous ne sommes pas le premier à émettre cette idée et que, bien avant nous, Simonin avait « cherché à identifier les Cassitérides avec l'Armorique ». Cette thèse, dit M. Déchelette, a été reprise par M. Louis Siret (1). On voit que la question est du plus haut intérêt, on voit aussi qu'elle est loin d'être résolue.

Il n'est pas jusqu'au mot κασσίτερος qui ne donne lieu à de nombreuses controverses. Ce mot, qui veut dire *étain*, a bien plus l'air d'un adjectif au comparatif que d'un substantif. Les uns ont voulu le rattacher au sanscrit ; les autres, comme Salomon Reinach, le « rattachant au vocabulaire celtique, ont vu là un argument en faveur de la provenance occidentale de l'étain et du bronze ». M. Déchelette ne trouve pas cette hypothèse « suffisamment démonstrative ». Nous partageons son avis et nous invitons ceux que la question de l'étain et des mines d'Abbaretz-Nozay intéresse, à poursuivre leurs études, au grand avantage de la science et de l'histoire.

(1) DÉCHELETTE. *Archéologie protohistorique*, p. 96. Les Cassitérides et l'Empire colonial des Phéniciens. Anthrop., 1908, p. 129 ; 1909, p. 129, 283.

NOTES

SUR LA

Colonie Irlandaise de Nantes

du XVIe au XVIIIe siècles

PAR

J. MATHOREZ

I

L'histoire de l'origine et du développement des colonies étrangères établies en France est à peu près uniforme, si on la considère dans son ensemble. Tout d'abord, les étrangers furent attirés par le désir de profiter des avantages géographiques de certaines villes afin de se livrer à de fructueuses opérations commerciales. Encouragés par le succès de leurs devanciers et souvent soutenus par les rois de France, d'autres forains vinrent accroître le nombre de ceux qui s'étaient primitivement installés dans une région. Les uns, abandonnant pour toujours l'idée de rentrer dans leur pays d'origine, se faisaient naturaliser et demeuraient en France. Les autres, réalisant leur fortune, regagnaient leur patrie.

Ainsi se sont formés les embryons des groupements étrangers. Lentement au cours des âges, ils se sont

développés et accrus, puis soudainement sous l'influence des circonstances politiques ou religieuses, ces colonies étrangères ont pris un essor considérable. Quel que soit l'aspect sous lequel on la considère, la politique de nos rois a toujours provoqué l'immigration étrangère. Mais, si les mariages italiens ou espagnols, les alliances entre la France et les autres puissances, les privilèges économiques accordés aux commerçants non régnicoles, les appels faits par Colbert à l'industrie étrangère ont été des motifs d'attraction pour les habitants de divers pays de l'Europe, ils sont cependant loin d'avoir eu sur la venue des pérégrins la même influence que les mesures d'intolérance religieuse prises par les souverains étrangers.

Seules, ces mesures ont provoqué des immigrations en masse et contribué au rapide essor des colonies étrangères.

Pour m'en tenir à la seule ville de Nantes, il est aisé de constater que la colonie espagnole s'est développée subitement à la fin du xve siècle au moment où les juifs, les marranes, les catholiques même, ont été en butte aux multiples vexations des inquisiteurs. La colonie portugaise n'a pris son essor qu'à dater de l'époque où Philippe II, ayant conquis le Portugal, l'Inquisition subit dans ce pays une recrudescence de sévérité. Par contre, les hollandais, attirés par l'appât du gain mais aussi par la certitude de jouir de la tranquillité religieuse se fixèrent en grand nombre à Nantes après la signature de l'Edit. Ils y fondèrent un groupement important qui se désagrégea après la révocation de l'Edit de Nantes.

L'influence de la politique religieuse sur le développement de l'immigration étrangère est surtout frappante en ce qui concerne les irlandais. On peut pour ainsi dire marquer pas à pas les étapes de l'intolérance religieuse en Angleterre par les émigrations des irlandais en Bretagne.

De tous temps les hâvres de la Bretagne ont entretenu des relations suivies avec l'Irlande, il est même démontré que celles-ci sont antérieures au premier siècle de notre ère (1). L'arrivée des bretons en Armorique ne fit que développer encore des liens déjà anciens et lorsque le duché de Bretagne fut définitivement organisé le trafic entre les deux pays se continua comme par le passé.

A titre d'exemple faut-il rappeler qu'en l'année 610, Saint Colomban s'embarqua à Nantes avec ses moines sur un navire qui repartait après avoir déchargé des marchandises du pays des Scots (2). Toutefois, au milieu de la population cosmopolite qui s'agita à Nantes aux XVe et XVIe siècles, on ne trouve pas encore trace de colonie irlandaise. Pour la voir se former, il faut attendre l'époque de la conquête du pays par Henri VIII et même l'avènement au trône de la reine Elisabeth.

La politique de conciliation suivie sous les règnes de Henri VIII et d'Edouard VI avait, après la conquête de l'Irlande, donné quelques résultats heureux. Mais à la suite des premières insurrections catholiques qui éclatèrent en Irlande, les répressions furent terribles. Malgré quelques succès partiels remportés sur les troupes d'Elisabeth par les irlandais commandés par Shane et O'Neill, les insurgés furent écrasés. Après la disgrâce du comte d'Essex, Lord Mountjoy prit le commandement des troupes anglaises et entre les années 1601 et 1603 il apaisa l'insurrection. « Grâce à son impitoyable énergie, écrit l'historien anglais Green, il écrasa en peu de temps toute velléité d'opposition. La famine enfin acheva l'œuvre de dévastation commencée. » (3)

(1) ZIMMER. *Uber direckt Handelsverbindungen Westgallia und Irland im Alterlum.* — JULLIAN. *Histoire de la Gaule, passim.*

(2) *Vie de saint Columban.* MABILLON. T. Ier, p. 24.

(3) GREEN. *Histoire d'Angleterre.* Traduction de A. Monod. Paris, 1898.

Cette sauvage énergie et la misère qui survint à la suite de la famine incitèrent à l'émigration de nombreux irlandais. Par troupes compactes, ils débarquèrent en Bretagne où, du reste, ils furent traités comme des mendiants. Dès qu'on apprit leur arrivée, la Cour de Rennes enjoignit aux officiers de police de faire « *bons et amples procès-verbaux* » dans lesquels ils indiqueraient avec soin le nombre et l'équipage des émigrants. Ces mesures de police ne paraissent pas avoir découragé les irlandais. Ils continuèrent à débarquer en Bretagne grâce à la connivence des maîtres de navires qui, pour tirer de chacun d'eux un écu, les transportaient hors de leur pays (1).

Les Etats de Bretagne invoquèrent contre les irlandais l'autorité du Parlement qui défendit à toute personne d'aider à leur débarquement dans la province. A Nantes le bureau de la ville arrêta, le 15 mai 1605, de n'en souffrir aucun et il prit la décision suivante : « Pour le regard des irlandais qui sont à présent vagans et en grand nombre dans ceste ville et forsbourgs, lesquels a été proposé de chasser et d'envoier, la dicte assemblée a advisé et délibéré afin de purger la ville de telle sorte de gens et esviter aux inconvénients de maladies, qu'ils seront chassés et envoiez par mer en quelque vaisseau ou navire aux despanz de la ville et pour cest effect, y sera emploié jusques à la somme de sept à huit cents livres, si tant en faut des deniers de la ville de toute nature. « (2).

L'abbé Travers, dans son histoire de Nantes, écrit que cet arrêté ne s'exécuta pas, les irlandais à la connaissance qu'ils en eurent s'étant dispersés de divers côtés. Contrairement à cette assertion il est à présumer que tous les émigrants ne partirent pas. Ceux qui n'étaient pas démunis de toutes ressources demeu-

(1) Parfouru. *Annales de Bretagne.* T. IX.
(2) Travers. *Histoire de Nantes.* T. III.

rèrent en ville. En effet, entre les années 1606 et 1626, furent naturalisées plusieurs familles irlandaises qui s'étaient établies à Nantes dans les débuts du XVIIe siècle.

Patrice Hiré, Cornély Ordrescot, Thomas Quirouan, Jean Fagand, Michel Hiré, Henri Dillon, avaient fixé leur séjour à Nantes et y avaient fondé des maisons de commission (1).

Si les irlandais qui avaient été chassés de Bretagne retournèrent dans leur pays, ils n'y durent pas séjourner bien longtemps. En effet, après un essai tenté par Lord Chichester pour modifier le régime de la propriété foncière en Irlande, le gouvernement anglais reprit la politique de colonisation. Le Conseil privé de Jacques II exécuta la mesure révolutionnaire connue sous le nom de colonisation de l'Ulster et les deux tiers des propriétés appartenant à des irlandais furent confisquées au profit des anglais.

Dépouillés de leurs biens les irlandais n'allaient pas tarder à être privés de leurs libertés politiques ; sous le protectorat de Cromwell, le pays fut mis à feu et à sang. Aucune nation moderne n'eut à subir d'aussi horribles traitements que l'Irlande durant cette colonisation du pays par les partisans de Cromwell. Le nom du Protecteur est du reste demeuré la plus sanglante injure que l'on puisse adresser à quelqu'un. A peine la Restauration avait-elle eu lieu que les Chambres arrachèrent à Charles II un décret bannissant les prêtres catholiques. Dépouillés de leurs biens et terrifiés par la crainte, les irlandais prirent en grand nombre la route de l'exil. De ceux-ci beaucoup débarquèrent à Nantes ; toutefois ils n'arrivèrent pas en masse comme devaient le faire leurs compatriotes quelques années plus tard. La colonie qu'ils formèrent dès le milieu

(1) *Arch. de la Loire-Inférieure.* Reg. des Mandements de la Chambre des Comptes. *Passim.*

du XVIIe siècle fut cependant suffisamment nombreuse pour avoir influé sur le développement de la population de la ville de Nantes.

J'ai déjà eu l'occasion de donner les noms de quelques uns des premiers arrivants qui furent naturalisés. Les documents d'archives permettent de constater à Nantes la présence de plusieurs autres familles irlandaises qui n'attendirent pas la chute de Jacques II pour émigrer. Le 15 décembre 1623, fut baptisé à Saint-Clément, Louis, fils légitime de Charles Carté et de Marguerite Ninée, natifs de la ville de Lindsale en Irlande (1). A quelque temps de là, les comptes du miseur signalent une aumône de dix-huit livres faite à un pauvre vieillard hibernois, homme de lettres exilé de son pays pour la foi catholique (2). En 1664, le prêtre Robert Bary bénit en l'église des religieuses Bénédictines le mariage de Marie d'Ouyr de Cassel et d'Ignace Dartignan (3). Françoise, fille de Daniel Daly et de Demoiselle Marie Morphy, hybernois de nation, figure dans un acte de baptême (4). Guillaume Coullon et Elisabeth Gillardin qui vivaient maritalement, régularisèrent leur situation en se mariant légitimement en 1678 (5). Neuf ans auparavant était arrivé à Nantes Edouard Luker, frère de Nicolas Luker qui s'était fixé à Bordeaux. Il avait épousé Anastasie Lee, fille d'un lieutenant général des armées du roi. Edouard Luker fit reconnaître sa noblesse en 1717 et son neveu fut plusieurs fois admis aux Etats de Rennes et de Nantes sous le nom de marquis de Luker (6).

Pour mémoire seulement je rappellerai qu'au cours

(1) *Arch. mun. de Nantes.* GG. 19.
(2) *Ibid.* GG. 37.
(3) *Ibid.* GG. 197.
(4) *Ibid.* GG. 23.
(5) *Ibid.* GG. 52.
(6) *Notes biographiques sur la famille de Luker.* Anonyme. Orléans, 1887.

du XVIIe siècle de nombreux prêtres irlandais étaient déjà établis à Nantes (1).

Si les registres des paroisses de Nantes nous révèlent les noms de plusieurs familles irlandaises, ils ne nous les livrent cependant pas tous. Les archives de la Cour des Comptes de Bretagne nous font connaître les noms des familles naturalisées avant l'année 1688, c'est-à-dire avant la chute de Jacques II. Beaucoup d'irlandais n'attendirent pas le triomphe de la Maison d'Orange avant d'émigrer. Les Walsh, les Geraldin, les Sarsfield passèrent en France dès qu'ils jugèrent trop mauvaise la situation qui leur était faite dans leur patrie (2).

On est assez mal renseigné sur les occupations des premiers émigrants ; tous se sont occupés d'affaires commerciales et notamment du trafic des beurres, suifs, viandes salées et des peaux. Le beurre donnait lieu à des transactions importantes. Parfois ce produit était rare et les ménagères nantaises faisaient entendre alors des doléances analogues à celles qui font actuellement le fond des conversations de beaucoup de femmes ordonnées. En 1670, la vie fut chère et l'on dut faire venir de l'étranger des beurres frais et salés. Paul Sarsfield, le 31 octobre, en avait reçu d'Irlande et son importation comprenait 164 barils de beurre frais et 15 barils de vieux et gras. Il offrit de « tenir planche suivant les règlements de police, au prix de 26 livres le cent de frais et de 18 livres le vieil, à prendre par barils entiers et sans les ouvrir ». La municipalité lui accorda l'autorisation sollicitée, mais à des conditions

(1) J. MATHOREZ. *Notes sur les prêtres irlandais réfugiés à Nantes.* Revue de l'Histoire de l'Eglise de France. Avril 1912.

(2) *Arch. de la Loire-Inf.* Reg. des Mandements. *Passim.* Furent naturalisés entre 1650 et 1680 : P. Dond, Henri Tillin, J. Chenin, Jacques Walsh, Jacques White, André Geraldin, Richard Roch, Patrice Troy, Thomas Carnavalle, Philippe Dillon, Nicolas Geraldin, Mathieu Porter, Nicolas Lee, Paul Sarsfield de Limerick. D'autres noms sont cités dans les séries B 54, 78, 80 et suivantes.

différentes de celles qu'il proposait. Le bon beurre devait être vendu 22 livres le cent à choisir, et le vieux à 15 livres (1).

II

Les luttes de Jacques II avec le peuple et le parlement anglais sont trop connues pour qu'il soit utile de les rappeler longuement. On se souvient que ce roi voulant modifier l'ordre de choses établi avait essayé de restaurer la religion catholique en Angleterre. A la tête de l'armée, il avait placé un Lord catholique, Tyrconnell. Les seigneurs anglais protestants appelèrent à leur aide Guillaume d'Orange. Ayant débarqué en Angleterre, celui-ci se vit ouvrir les portes de plusieurs villes et Jacques II, le 23 décembre 1888, se hâta de passer en France. Rappelé par les Jacobites, il traversa la Manche pour aller se mettre à la tête de ses partisans et des troupes de renfort que lui avait accordées Louis XIV.

C'est de Brest que le roi détrôné se rendit en Angleterre. Il passa par Nantes où il fut reçu avec tous les honneurs royaux.

Il y arriva le 3 mars 1689, vers les onze heures du matin, il logea au château et fut reçu par la milice bourgeoise sous les armes et au bruit de toute l'artillerie. M. de Molac, gouverneur de la ville, fournit au roi des carosses et des chevaux, il dépensa à cette occasion la somme de 350 livres qui lui furent restituées sur les deniers de la ville (2).

La campagne de Jacques II fut néfaste, elle aboutit au désastre de la Boyne et à la défaite des troupes franco-irlandaises.

A dater de la déroute de la Boyne jusqu'au milieu

(1) *Arch. mun. de Nantes.* Série HH.
(2) *Arch. mun. de Nantes.* BB. 57.

de l'année 1692, ce fut vers la France une fuite éperdue de prêtres, de gentilshommes, d'officiers et de soldats irlandais. On compte que plus de dix-neuf mille Jacobites débarquèrent à Brest et à Morlaix entre le 3 décembre 1691 et le 6 janvier 1692 (1).

Des femmes, des enfants traversèrent la Manche et vinrent chercher asile sur la terre de France. Si certains irlandais avaient pu emporter quelques ressources, la plupart avaient fui sans argent. La mort décima beaucoup de ces émigrants. A Nantes trente-neuf soldats hybernois moururent à l'Hôtel-Dieu en l'espace de quatre mois (2). Ceux qui demeurèrent valides furent mis en subsistance à Brest et à Nantes (3). Comme ils étaient très pauvres ils cherchèrent à vendre leurs armes et les autorités municipales durent intervenir pour défendre aux habitants de la ville de se rendre acquéreurs de leurs équipements (4). Les officiers furent nourris aux frais du Gouvernement français.

Des femmes enceintes avaient dû s'embarquer précipitamment, elles accouchèrent en mer et après avoir erré le long des côtes bretonnes elles trouvèrent enfin un asile sur les rives de la Loire et purent faire baptiser leurs enfants (5). Ces femmes infortunées ne se procurèrent pas toutes le pain nécessaire et le *Père des Pauvres* de la ville de Nantes dut faire prendre une délibération en vertu de laquelle les plus malheureuses de ces irlandaises furent hospitalisées au Sanitat (6).

Malgré leur misère et leur dénuement, tous ces irlan-

(1) Bourde de la Rogerie. *Introduction à l'Inventaire de la série B des archives du Finistère.*

(2) *Arch. mun. de Nantes.* GG. 495.

(3) *Arch. de la Marine.* B². 79.

(4) *Arch. mun. de Nantes.* BB. 59.

(5) *Ibid.* GG. 355. Baptême de Catherine, née sur mer, il y a deux mois, fille de Malachias O'Huy et d'Isabelle Kenny. Parrain : Daniel O'Hehir ; marraine : Suzanne Murry, arrivés d'Hibernie depuis peu de jours.

(6) *Arch. de la Loire-Inférieure.* H. 756.

dais conservèrent quelque temps l'espérance de revoir leur patrie. Leur espoir s'accrut au moment où Louis XIV, assailli par une partie de l'Europe essaya de faire une nouvelle diversion sur l'Irlande pour immobiliser Guillaume d'Orange. L'épisode de la guerre de la Ligue d'Augsbourg qui a trait à la préparation du convoi d'Irlande mérite de retenir quelque peu l'attention. C'est à Nantes, en effet, que furent faits la majeure partie des préparatifs de cette expédition.

L'Intendant de la Marine était alors des Gatines. Ce fonctionnaire fut toujours au-dessous de sa tâche, il est vrai que celle-ci fut rude. Il eût à exécuter les volontés de Louvois au moment des émigrations des protestants et ce ne fut pas sans difficultés qu'il parvint à se maintenir en place. Dans ces circonstances, on lui avait demandé du tact et de la finesse, il n'en déploya pas outre mesure. Au moment de la formation du convoi d'Irlande, on exigea de lui de l'initiative et de la décision. Il en manqua et reçut de Paris les plus sévères admonestations. La lenteur avec laquelle il opéra fut même la cause de son déplacement.

Au début de l'année 1691, des Gatines fut avisé qu'on faisait rassembler à Nantes les vivres et les munitions nécessaires à l'expédition d'Irlande (1). Le désir de voir partir le convoi était si grand, que de Paris les ordres parvenaient à Nantes incessants et réitérés. Le nombre des vaisseaux étant alors insuffisant pour assurer le service du roi, ordre fut donné de fréter le *César*, le *Dauphin*, le *Conquérant* et le *Saint-Antoine*. « S. M., écrivait-on à des Gatines, trouve bon que vous frétiez aussi les bâtiments suédois ou danois qui se trouvent dans le port et dont vous pourrez engager les maîtres à faire le voyage d'Irlande. » (2)

Il est à croire que les armateurs de ces navires ne se

(1) *Arch. de la Marine.* B². 77, p. 87.
(2) *Ibid.* B². 77, p. 155.

souciaient guère de louer leurs vaisseaux pour le service de Louis XIV, car le 24 février on mandait à l'intendant de la Marine de Nantes de nouveaux ordres. Il avait fait part à Paris des difficultés qu'il avait rencontrées et en réponse à son rapport on lui écrivit « le roi veut que vous preniez d'autorité tous les bâtiments que les propriétaires feront difficulté de vous donner ; il n'y a rien d'aussi important que de faire partir le convoi avec toute la diligence possible. » (1)

Malgré ces avertissements des Gatines n'arrivait pas à donner satisfaction. Le Ministère estimait qu'il agissait avec trop de lenteur et talonnait le malheureux qui se plaignait des obstacles qu'il rencontrait dans l'accomplissement de sa tâche. « Il n'y a plus d'excuses à recevoir, plus de difficultés à proposer, le convoi d'Irlande presse plus que jamais et vous êtes plus coupable que personne de son retardement par votre négligence et par votre mauvaise conduite, réparez cette faute incessamment. »

Cette mercuriale date du 9 mars 1691. Des Gâtines avait réussi à rassembler le nombre de navires suffisants pour charger les vivres et les munitions, mais durant plusieurs jours le temps fut mauvais et les vents ne se montraient pas propices à la sortie des bâtiments. Le 17 mars le convoi n'avait pas quitté le port de Nantes. De Paris on écrivait : « Je vous recommande de profiter de tous les moments de beau temps pour terminer vos préparatifs... j'ai été bien aise de voir que vous étiez sûr du nombre de bateaux pour porter 3.160 tonneaux... » Trois jours auparavant on avait encore recommandé à des Gatines de se hâter : « Vous aurez vu par mes dernières lettres l'inquiétude où je suis au sujet du convoi qui doit passer en Irlande, l'intention du roi est toujours que ce convoi parte incessamment, aussi je vous demande de ne pas perdre un mo-

(1) *Arch. de la Marine*: B². 77 à B². 80. *Passim.*

ment, de voir vous-même tous les moyens qui peuvent concourir à donner satisfaction à S. M. et de les mettre en œuvre. »

Une partie du convoi put enfin partir sous la protection de l'escadre.

Des Gatines pouvait dès lors espérer être déchargé du souci du convoi, quand il reçut l'ordre de faire passer à Brest 300 tonneaux de blé sous l'escorte de la frégate *La Badine*. L'exécution de ce nouvel ordre ne fut pas aisée. Le blé était rare et il n'était pas facile de s'en procurer. De Paris, les reproches commencèrent à tomber sur le fonctionnaire provincial. Le 18 septembre on lui mandait : « J'attends avec impatience la nouvelle du départ des bâtiments en charge qui doivent porter à Brest 300 tonneaux de blé... le 5 octobre, des Gatines recevait la note suivante : « J'ai été surpris d'apprendre que les 300 tonneaux de blé ne fussent pas partis, cependant cela retarde le départ de M. de Chateaurenaud et dans ces conjonctures pressées, il faut vous accoutumer à faire le service avec plus de vivacité. » (1) Le 12 octobre le chargement n'était pas encore parti et le 16 du même mois des Gatines recevait cette dernière épître (2) : « Le roi a reçu plus d'une plainte de la conduite que vous avez tenue à Nantes.... je suis bien aise de vous dire que S. M. a été sur le point de vous révoquer, ce qu'elle aurait fait sans qu'elle a espéré que vous la serviriez mieux à l'avenir, cependant elle trouve bon que vous changiez de département et elle veut que vous passiez à celui de Saint-Malo... »

Au mois de décembre des Gatines n'avait pas encore quitté Nantes, car Pontchartrain lui donnait ordre de régler une partie des frais occasionnés par l'expédition d'Irlande (3). « Le roi trouve bon que vous fassiez payer les frais du convoi d'Irlande : 7.000 livres aux

(1) *Arch. de la Marine.* B². 80, p. 577.
(2) *Ibid.* B². 80.
(3) *Ibid.* B². 80, p. 1019.

propriétaires des vaisseaux de Dunkerque pris pour le service du dit convoi, évalués à 700 tonneaux à raison de 10 livres par tonneau. Les propriétaires du navire le *César* doivent être contents de 6 livres par tonneau, mais le roi entend que vous leur rabattiez le fret des marchandises que les sieurs de la Pouanne et Auffray ont fait passer en Irlande sur le dit navire. S. M. veut aussi que vous rabattiez au sieur Guilleau, propriétaire du *Saint-Julien* les 3.000 livres de fret qu'il a fait en revenant d'Irlande, S. M. ne veut rien accorder aux propriétaires du *Saint-Vincent* qui a été retardé par les difficultés des dits propriétaires. »

La préparation du convoi, le réglement des comptes de l'expédition, les envois de blé sur Brest n'avaient pas été les seuls soucis que la fatale campagne d'Irlande avaient procurés à des Gatines. Pendant toute l'année 1691 sa correspondance avec Paris fut incessante, des difficultés de toutes sortes s'étant présentées.

Il avait fallu pourvoir à la subsistance des officiers et des soldats irlandais. Des anglais déserteurs s'étaient glissés dans les rangs des irlandais et cherchaient à s'embarquer avec eux ; des commerçants voulaient retirer des effets en souffrance en Irlande et ils demandaient l'autorisation d'envoyer la contre-valeur en marchandises, d'autres enfin sollicitaient des passeports pour l'envoi de produits et de denrées dans les pays soumis à la domination du Prince d'Orange. Toutes ces questions devaient recevoir leur solution à Paris et nécessitaient une correspondance continuelle dont les archives de la Marine ont du reste conservé la trace.

Il est compréhensible que des Gatines, au milieu de toutes ces occupations ait quelque peu perdu la tête. Son labeur ne fut pas récompensé, le zèle du gouvernement royal ne le fut pas davantage.

Au mois de décembre, Jacques II, en se rendant de nouveau à Brest repassa par Nantes. Il ne devait plus revoir cette ville ou l'on s'était dévoué pour sa cause.

L'expédition d'Irlande aboutit au désastre de la Hougue et à dater de cette défaite les irlandais, découragés, émigrèrent plus nombreux que jamais et vinrent se fixer en France.

Nantes recueillit encore beaucoup de ces émigrants. Les Walsh, les Mac-Nemara, les O'Shiell, les Joys, les Buttler, les Murphy, les Clarke, les O'Riordan, et maint autres dont nous trouverons les noms dans les actes des paroisses ou dans les documents commerciaux de l'époque y fixèrent leur domicile. Ils furent généralement bien accueillis et se mêlèrent assez rapidement à la population de la cité. Ils se livrèrent au grand ou au petit commerce ; ceux qui ne purent s'adonner aux affaires entrèrent dans l'armée. En 1702, Louis XIV prit du reste le parti d'enrôler dans les régiments irlandais tous les émigrants qui n'étaient pas établis. Des familles entières d'irlandais embrassèrent la carrière des armes ; dans les armées de la république et dans celles de Napoléon on retrouve les noms glorieux des Clarke, des Mac Donald, des Mac Mahon, tous parents plus ou moins proches d'irlandais établis à Nantes au XVIIIe siècle. Si plusieurs de ces émigrés servirent la France dans l'armée de terre, d'autres combattirent pour elle sur les vaisseaux du roi. Fidèles à leurs croyances, beaucoup d'irlandais furent attirés par la vie religieuse et entrèrent dans les ordres. A Nantes, ces futurs aumôniers de la flotte et des armées, ces futurs chapelains ou desservants de paroisses avaient d'ailleurs toutes facilités pour faire leurs études ecclesiastiques, puisqu'il existait un séminaire irlandais qui fut officiellement reconnu sous le règne de Louis XV.

Les premiers arrivants de ces familles irlandaises qui s'étaient principalement occupés d'affaires commerciales avaient généralement réussi dans leurs entreprises ; puis, la fortune leur ayant souri, ils achetèrent des terres nobles dans le comté Nantais, ils demandèrent la recon-

naissance de leurs anciens titres de noblesse et s'allièrent avec les plus vieilles familles françaises.

Veut-on avoir une idée de l'importance de la population irlandaise de Nantes à la fin du XVIIe siècle et au début du suivant, il suffit de parcourir les registres des paroisses de la ville ; on y relève une liste considérable de noms hybernois.

Le 13 mai 1692 est baptisé à Saint-Nicolas, François, fils de Denis Birne, irlandais, lieutenant de dragons et de Demoiselle Mac Carthy (1). La même année, Thomas Fagan, commissaire des guerres, figure dans l'acte de baptême de la fille de Denis Mac Carthy (2). Le 10 juin 1692, Françoise Sarsfield, fille de Paul Sarsfield, le négociant dont j'ai déjà parlé épousait à Saint-Nicolas Joachim Descasaux, ancien sous maire et juge des consuls (3).

Trois ans plus tard, Philippe, fils de Christophe Gillagh, marchand, est tenu sur les fonts par Térence Dermott, chevalier, lord maire de Dublin, réfugié à Nantes. Ce dernier s'y était installé depuis l'année 1692 (4). Il est à noter, d'ailleurs, que très souvent les actes de mariage ou de baptême de cette époque concernant les irlandais portent la mention que ceux-ci sont débarqués récemment. Philippe Maguynier et Catherine Neale contractent-ils alliance ensemble, l'acte relate qu'ils sont originaires du pays d'Irlande et arrivés depuis peu (5). Il en va de même pour l'acte de baptême de Catherine, fille de Malachias O'Huy et d'Isabelle Kenny (6). En 1692, nait à Nantes Catherine, fille d'un écuyer de la reine, du nom de La Klein et de Catherine Davy de Dublin ;

(1) *Arch. mun. de Nantes.* GG. 223.
(2) *Ibid.* GG. 223.
(3) *Ibid.* GG. 223.
(4) *Ibid.* GG. 224.
(5) *Ibid.* GG. 355.
(6) *Ibid.* GG. 355.

on lit dans l'acte la mention : paroissiens de Saint-Clément depuis quelques mois seulement (1).

Thomas Kingland, imprimeur et libraire à la Fosse perdit sa femme, Marguerite Carrol, le 6 mars 1696. Un an après, il épousait Marguerite Fitz-Maurice, fille de Maurice Fitz Maurice et de Hélène O'Connor, habitants rue de Guérande et demeurant tous depuis plus de quatre ans sur la paroisse Saint-Nicolas (2).

En poursuivant le dépouillement des actes des paroisses de la ville, je note en 1700 le mariage de Callaghan Mac Carthy, fils de Mac Carthy et de Gillette Colan, originaires de Cork en Irlande, avec Marie de Méhégan (3). La même année est baptisée Marie, fille de Jérémie Shea et de demoiselle O'Neill (4). Malachie Ryan, habitué à Nantes depuis quinze ans, reçoit ses lettres de naturalisation en 1723 (5). Denis Macgragh, fils de Roger et de demoiselle Kolly, épouse Marguerite Korry, fille d'Edouard et de Judith Shiell en 1709 (6).

Les Buttler, les Burke, les Brown dont les noms reviennent constamment dans les documents étaient tous réfugiés irlandais. De ces quelques indications, forcément sommaires, puisque mon but n'est pas de dresser des généalogies, on peut aisément inférer l'importance de la colonie irlandaise de Nantes.

A peine furent-ils installés sur les bords de la Loire que tous ces irlandais songèrent à gagner leur vie. Dans le petit commerce de détail je note quelques uns d'entre eux, un Mac Nemara est brasseur et entrepositaire de bières (7), François O'Rhan est gantier parfumeur (8)

(1) *Ibid.* GG. 40.
(2) Marquis DE SURGÈRES. *Bulletin du Bibliophile.* An. 1897, p. 477.
(3) *Arch. mun. de Nantes.* GG. 437.
(4) *Ibid.* GG. 161.
(5) *Arch. de la Loire-Inférieure.* B. 1768.
(6) *Arch. mun. de Nantes.* GG.
(7) *Arch. mun. de Nantes,* HH. 259.
(8) *Arch. de la Loire-Inférieure.* Série B.

Morgan est orfèvre (1). Ce dernier fut reçu maitre orfèvre le 20 juin 1713, ayant été spécialement dispensé par ordonnance royale de faire aucun apprentissage. Il vécut à Nantes jusqu'à sa mort survenue en 1744. Il laissa plusieurs enfants que sa femme Hélène Déneval lui avait donnés.

Les irlandais ne s'attardèrent pas aux petites affaires. C'est surtout aux grandes opérations qu'ils se livrèrent aussi bien à Nantes qu'à Bordeaux ou ailleurs. Exportateurs, courtiers, armateurs, ils firent avec les îles, l'étranger et leur ancienne patrie un important négoce de viandes salées, de poissons secs, de suif et de peaux.

La multiplicité des colonies irlandaises fondées en France par les émigrés ne fut pas sans influencer grandement le développement des affaires des négociants originaires du nord. Ils eurent dans tous les ports et dans les villes de l'intérieur des correspondants et des représentants actifs. On a connu des Walsh dans tous les grands centres ; à Bordeaux, les Mac Carthy avaient fondé un comptoir célèbre (2), des Murphy étaient établis à Paris et une de leurs filles, la petite Morfi, devint même la maîtresse de Louis XV (3). Les irlandais de Nantes entretinrent toujours des relations avec leurs compatriotes fixés dans les autres villes ; ils eurent ensemble des rapports d'affaires et de famille.

Si l'on parcourt les procès-verbaux des séances du Conseil du commerce, il est aisé de se rendre compte de l'importance du trafic que firent les marchands irlandais de Nantes au début du XVIIIe siècle.

O'Riordan, en septembre 1705, importe du poisson salé et d'autres marchandises ; le 16 mars 1708, il envoie deux de ses navires à La Rochelle. De Dublin, Thomas Harper reçoit par la *Louise* du plomb et des harengs.

(1) Marquis DE GRANGES DE SURGÈRES. *Les artistes nantais.*
(2) JULLIAN. *Histoire de Bordeaux.*
(3) D'ARGENSON. *Mémoires.* Ed. de la Société de l'Histoire de France. T. VII, p. 440.

Thomas et Daniel Mac Nemara sollicitent l'autorisation de décharger à Nantes leur vaisseau l'*Aventure*. Walter Harold importe du plomb sur son navire la *Jeanne* de Dublin. Luc O'Shiell demande l'autorisation d'envoyer le *Jacques* aux îles d'Amérique. L'*Elisabeth* de Dublin apporte à la Fosse 141 barils de bœuf, 450 ballots de cuir vert en poil et il repart après avoir chargé l'équivalent (1).

Les marchandises de retour qui constituaient l'équivalent étaient principalement des vins, des eaux de vie et des sels. A certaines époques, lorsque les récoltes avaient été mauvaises, il n'était pas toujours facile de constituer des cargaisons de retour. En 1709, le 30 août, Edmond Loftus adresse aux membres du Conseil du commerce un placet dans lequel il déclare impossible « vu la pénurie des vins et des eaux de vie, d'envoyer en Irlande l'équivalent des chargements qu'il a reçus. » (2)

A côté des Walsh, des Tobie Clark, des Buttler, des O'Shiell, d'autres irlandais avaient des maisons d'armement considérables. Faut-il citer celle des Gilagh, qui durent soutenir de longs procès contre les gabarriers de la Loire quand ils exigèrent d'eux des tarifs trop élevés pour leur louer des gabarres et décharger leurs navires ? (3) Faut-il rappeler les Joys ? Le chef de cette maison établie à Chantenay, avant l'année 1692, possédait six navires sur lesquels il employait des matelots irlandais (4). Il s'occupait surtout du commerce des laines et plusieurs fois il demanda au Conseil du commerce l'autorisation de vendre librement en France les laines qu'il importait d'Irlande (5). Sans doute approvisionnait-il les frères

(1) *Procès-verbaux du Conseil du Commerce.* Passim.
(2) *Procès-verbaux du Conseil du Commerce.* Séance du 30 août 1709.
(3) *Arch. de la Chambre du Commerce de Nantes.* C. 668.
(4) Gaborit. *Le commerce de Nantes.* — Dominique Joys figure comme parrain dans un acte de baptême du 1er juin 1692. *Arch. de la Loire-Inférieure.* E supp. 3371.
(5) *Procès-verbaux du Conseil de Commerce.* Séance du 21 novembre 1708.

Mac Auliff, qui avaient fondé à Nantes une fabrique de serges, de calmandes et autres étoffes anglaises (1).

Les Murphy étaient également armateurs. Avant de s'unir à la famille d'Haveloose (2), ils possédaient en commun avec elle un navire : le *Saint-Michel* (3). Les Murphy étaient locataires de vastes magasins situés sous le Sanitat (4), ils y entreposaient leurs marchandises. Pour le compte de la ville, des Murphy effectuèrent des travaux importants ; ils prolongèrent notamment le plafond de la cale du quai d'Estrées et reçurent pour ce faire une somme de 2000 livres (5).

A dater du XVIIIe siècle les armateurs nantais avaient pris l'habitude d'envoyer leurs enfants en Hollande pour y apprendre le commerce et la langue du pays (6). Les irlandais agirent parfois comme eux ; en 1708, par exemple, l'autorisation de passer en Hollande fut accordée au sieur Lee qui partit avec Thomas Montaudouin.

Comme les nantais également, les émigrés commerçaient avec les colonies françaises, mais leur négoce était parfois entravé par l'obligation où ils étaient de faire leurs exportations en droiture ; leurs navires qui allaient en Irlande charger des marchandises devaient repartir d'un port français ; dès l'année 1708, les réfugiés irlandais établis dans les ports de France se plaignaient de la rigueur de cette règle. La mesure fut rapportée au début du règne de Louis XV et une série d'arrêts du Conseil du roi autorisa l'achat en Irlande des viandes salées et son transport direct dans les colonies françaises.

(1) Germain MARTIN. *La grande industrie sous le règne de Louis XV.* — Arch. mun. de Nantes. AA. 24.
(2) *Archives de la Loire-Inf.* E sup. 2932 (paroisse de Rezé).
(3) *Archives mun. de Nantes.* HH. 242.
(4) *Arch. de la Loire-Inférieure.* H. 717.
(5) *Arch. mun. de Nantes.* DD. 197.
(6) J. MATHOREZ. *Notes sur la Colonie hollandaise de Nantes.* Revue du Nord, février 1913.

Les documents commerciaux du XVIIIe siècle dénotent tous la prospérité de la colonie irlandaise de Nantes, ils nous révèlent l'ardeur avec laquelle tous ces négociants d'origine étrangère se livrèrent aux affaires. Vainement, pour mieux marquer l'importance du groupement qu'ils avaient formé, rappellerait-on les noms de quelques irlandais sur lesquels on ne possède que très peu de renseignements, mais qui vécurent à Nantes et y fondèrent leur foyer. Guillaume Dougan, comte de Limerik, Mathieu Mac Manus, Jean Fitz-Gérald, médecin, se fixèrent à Nantes après avoir obtenu leurs lettres de naturalisation. La fille de ce dernier épousa, le 2 juillet 1720, Denis O'Sullivan, dont un descendant, séide de Carrier, a laissé à Nantes une triste réputation (1). A côté de ces noms célèbres tout au moins dans l'histoire d'Irlande, je dois encore citer celui de Guillaume Hay, seigneur de Slade et de Hay qui contracta alliance avec Sophie de Buttler de Galmoy et celui de Jacques Darcy, originaire de Galway, qui épousa Marie Shea.

Au hasard des documents, j'ai cité de nombreux noms d'émigrés irlandais sans m'appesantir sur leurs faits et gestes. Ceux-ci d'ailleurs ne présentent pas un intérêt très captivant ; en effet, une fois qu'ils se furent acclimatés à Nantes, tous ces négociants et armateurs y vécurent sans histoire. Ils menèrent l'existence paisible des hommes d'affaires de leur temps. Les nantais ne protestèrent pas contre leur présence dans la ville ; les documents ne signalent aucune difficulté analogue à celle qui avait marqué l'histoire de la colonie portugaise ou de la première colonie hollandaise.

Comme certaines familles irlandaises ont tenu une place prépondérante dans la cité, j'ai recueilli sur elles des renseignements que je réunis, sans avoir cependant la prétention de faire œuvre de généalogiste, mon but

(1) LALLIÉ. *Les prisons de Nantes*. 1912.

étant simplement de montrer l'importance des colonies étrangères qui ont vécu à Nantes et contribué à former une partie de la population de la ville.

J'ai déjà eu l'occasion de mentionner la famille O'Shiell. Le premier émigré de ce nom paraît avoir été Neal O'Shiell ; il avait fondé un comptoir d'exportation dont hérita son fils Luc. Celui-ci continua le commerce de son père et dût y acquérir une belle fortune s'il faut en juger par le chiffre des impôts qu'il payait en 1739. A cette date, Luc O'Shiell figure sur les rôles pour une somme de 430 livres 4 sous 6 deniers. A diverses reprises O'Shiell fut consul des marchands. Le *Livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes* mentionne son nom dès 1722 ; son fils, Luc O'Shiell, fut élevé à la même dignité en 1758.

Luc O'Shiell avait contracté mariage avec une demoiselle Grou, fille d'un échevin de la ville. Les alliances entre ces deux familles se continuèrent par la suite. Parmi les victimes des noyades de Nantes, je rencontre la citoyenne O'Shiell, veuve Grou. La famille O'Shiell était apparentée avec deux des plus notoires familles irlandaises qui aient vécu à Nantes : celle des Stapleton et celle des Walsh.

Agnès O'Shiell avait épousé Jean Stapleton, seigneur des Dervallières. Celui-ci était le fils de Jean Stapleton et d'Hélène Skereit, qui avaient émigré à la fin du XVIIe siècle et s'étaient établis à Chantenay, près Nantes. Leurs enfants s'étaient mariés avec des irlandais durant les premiers temps de leur établissement en France et par la suite, quand ils eurent abandonné leur qualité de seigneur des Dervallières pour celle de comte de Trèves, je retrouve les Stapleton alliés à toutes les vieilles familles de France (1).

(1) Famille Stapleton. Cf. *Archives de la Loire-Inférieure.* E sup. *passim.* E. 3372. Acte de baptême de Henri Brochu, 16 janvier 1704 ; marraine, Julienne fille de Jean Stapleton et d'Hélène Skereit. E. 3373, 6 décembre 1713, Julienne Stapleton,

Etant donné qu'un descendant de la famille a publié une généalogie de tous les Walsh qui ont émigré en France, je sortirai du cadre de mon étude en recherchant après lui les diverses alliances que contractèrent ensemble les membres de cette famille considérable (1).

Les Walsh ont essaimé dans toute la France et dans la seule ville de Nantes ils ont eu de nombreux représentants. Avant même la chute définitive de Jacques II, les documents signalent la présence de quelques-uns d'entre eux à Nantes. Je relève en 1696, le décès d'Augustin Walsh, fils d'Augustin Walsh, capitaine de navires (2). En 1702, Gérard Walsh épouse Catherine Murphy (3). Durant tout le XVIIe siècle, on rencontre des Walsh à Nantes, et il suffit de parcourir les actes des paroisses de cette cité pour se convaincre de l'importance de la branche nantaise de cette ancienne famille irlandaise. De tous ceux qui vécurent à Nantes, le plus connu d'entre les Walsh fut Antoine. Il avait épousé Marie O'Shiell et il en eut quatre enfants. Au moment du baptême du second, qui eut lieu en juin 1745, Antoine Walsh, de Saint-Malo, se trouvait à Nantes et ce fût lui qui, de concert avec l'armateur de la Fosse, organisa le départ de Charles-Edouard pour l'Angleterre (4). Le *du Teillay,* corsaire de 150 tonneaux sur lequel le prétendant Stuart vogua vers les rives anglaises, appartenait à Antoine Walsh de

fille de feu Jean Stapleton et Hélène Skereit, épouse Jean Mac Nemara, lieutenant de frégate. E. 3375, 7 décembre 1733, baptême d'Edmond fils de Jean Stapleton et d'Agnès O'Shiell. E. 3377, 21 janvier 1750, baptême de Agnès-Regis-Milet Stapleton, fils de Jean Stapleton, comte de Trèves et d'Agnès O'Shiell. E. 3380, mariage d'Anne Stapleton, le 3 février 1780, avec François Bardon, seigneur de Segonzac, lieutenant de vaisseau.

(1) H. WALSH. *The foreign branches of the family Walsh.* Exeter, 1899.

(1) *Arch. de la Loire-Inférieure.* E. 3371. Jacques Walsh, naturalisé en 1666 ; B. 1605.

(2) *Ibid.* E. 3372.

(3) DE LA NICOLLIÈRE-TEJEIRO. *La course et les corsaires de Nantes.*

Saint-Malo. Ses parents et alliés nantais avaient donné des fonds pour assurer le succès de cette expédition qui n'en eut aucun. Ce fut toutefois grâce au dévouement des membres de la famille Walsh que le prétendant put parvenir sain et sauf en Angleterre. Cet épisode de l'histoire anglaise est trop connu pour qu'il soit utile de le rapporter à nouveau. Dans son livre attachant sur la *Course et les Corsaires de Nantes*, M. de la Nicollière-Tejeiro a d'ailleurs narré les faits sous une forme des plus dramatiques.

S'il me fallait consacrer une notice, si courte soit-elle, à toutes les familles irlandaises qui ont vécu à Nantes au XVIIIe siècle, j'outrepasserais les limites que je me suis assignées. Néanmoins je dois dire quelques mots des alliés et des parents de l'une des familles les plus connues de l'histoire contemporaine, je veux parler des Mac-Mahon.

En l'année 1756, Patrice Mac Mahon habitait à Nantes depuis quarante-cinq ans, il était capitaine de navires. En 1764, il logeait chez la veuve Galleran et figurait au rôle de la capitation pour 27 livres (1). Il mourut à Nantes, en 1785 (2), âgé de quatre-vingt-six ans. Vers les mêmes temps, en 1773, exactement, Charles Plunkett, officier réformé du régiment de Lally, fils de Joseph Plunkett et de Catherine Mac Mahon, natifs de Connaught, épousa à Saint-Saturnin Anne Cloath Worthy (3). Catherine de Mac Mahon était sans doute alliée de Patrice de Mac Mahon et de Thérence de Mac Mahon, capitaine au 72e régiment [ci-devant Walsh], dont une fille fut baptisée à Notre-Dame de la Fosse le 6 novembre 1791 (4).

Antérieurement à ces documents, les actes de la paroisse de Saint-Léonard mentionnent le mariage

(1) *Arch. mun. de Nantes.* CC. 462.
(2) *Ibid.* GG. 287.
(3) *Ibid.* GG. 323.
(4) *Ibid.* GG. 480.

d'Etienne O'Riordan de Derrizoe, seigneur de Saffré, conseiller du roi, fils de feu écuyer Robert O'Riordan et de dame Creag, natifs de Limerik, avec Elisabeth Nagle de Montragle et de dame Brigitte Mac-Mahon. Ce mariage qui avait eu lieu dans la chapelle des religieuses de Sainte-Madeleine, avait attiré un grand concours d'irlandais, car l'acte qui le relate est suivi de nombreuses signatures de notables, originaires d'outre-Manche (1).

Veut-on se faire une idée de l'importance de la colonie irlandaise de Nantes au temps de Louis XV, il faut parcourir le document que publia jadis dans les *Annales de Bretagne* le regretté M. Parfouru (2).

Au moment de la guerre de sept ans le roi donna l'ordre d'expulser de France tous les anglais qui y résidaient. Le subdélégué de la ville de Nantes, Gellé de Prémion, crut pouvoir comprendre dans cette expulsion tous les irlandais qui y étaient fixés. Ceux-ci protestèrent et se réunirent pour faire valoir les arguments contraires à la thèse du subdélégué. Ils rédigèrent un mémoire et les 23 et 24 février 1756, ils se rassemblèrent chez M. de Menou pour le lire. Tout d'abord, ils firent valoir que plusieurs arrêts du roi ayant exempté les irlandais du droit d'aubaine, ils devaient être considérés comme français. Pour parer aux difficultés, ils rédigèrent une liste des principaux habitants de Nantes originaires du pays d'Irlande. De cette liste j'extrais un certain nombre de noms que je n'ai encore jamais eu l'occasion de mentionner : Mathieu Roch, Chamberlain, Nicolas Bayes, Jacques Collins, Joseph Striche, Jean Clunchy, Orchir, Tobin frères, Jacques Rice. Tous sont portés sur cet état comme résidant à Nantes depuis de nombreuses années, parfois même quarante-cinq. A côté de ces irlandais

(1) *Ibid.* GG. 164.
(2) *Annales de Bretagne.* Tome IX, p. 525.

peu notoires je relève les noms des Lincoln, Archdeacon, Thomas Wolf qui sont établis en ville depuis une trentaine d'années. Et, si je sors du monde du haut commerce, je note les noms de Kelsey, marchand de vins, de Phélan, tailleur et sergent de milice, de Macrohon, épicier ainsi que Macarthy ; parmi les irlandais qui exercent des professions libérales, Kirwan est médecin à Nantes depuis vingt-et-un ans, Macarthy est chirurgien de navires, Lion est professeur de mathématiques, Lambert est gentilhomme. Il faut remarquer que je passe sous silence, avec intention, les cinquante prêtres irlandais qui résidaient au séminaire et n'ont pu, par suite des vœux qu'ils ont formés contribuer à peupler leur patrie d'adoption.

Je suis arrivé à l'époque où tous les irlandais commencent à délaisser leurs habitudes premières ; durant cinquante ans environ ils ont contracté ensemble leurs unions et ont formé une sorte de clan relativement fermé. En cela, ils ont agi comme tous les étrangers qui se sont fixés à Nantes durant trois siècles et ont généralement attendu la seconde, souvent la troisième génération avant de s'unir aux familles du pays. A dater de l'époque où le roi a naturalisé en bloc pour ainsi dire tous les irlandais réfugiés en France, ceux-ci ont commencé à s'allier avec la population française. Ils n'avaient d'ailleurs pas attendu ce moment pour montrer leur dévouement à leur nouvelle patrie. Beaucoup d'entre eux étaient entrés dans les régiments que commandaient les Fitz-James, les Walsh et les Dillon, pour ne citer que les corps de troupes les plus connus. D'autres servaient le roi sur les vaisseaux de guerre et bien souvent, à l'heure du branle-bas, ils furent assistés par des aumôniers originaires de leur pays (1). Blessés et hospitalisés, ils retrouvaient parfois

(1) Lettres patentes de Louis XV reconnaissant officiellement le séminaire irlandais de Nantes. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, avril 1912.

dans les hôpitaux des religieuses ou des prêtres irlandais qui les réconfortaient ; à Paimbœuf, notamment, Hugues Crow était aumônier de l'hospice (1). Honorée Walsh, fille de Gérard Walsh, fut religieuse à l'Hôtel-Dieu de Nantes pendant cinquante-deux ans et elle fut supérieure de l'établissement durant près d'un quart de siècle (2).

Les émigrés irlandais peuvent se classer en deux groupes. Les uns, représentants des anciennes familles avaient fui un pays ou ils étaient irrémédiablement compromis après le triomphe définitif de la famille d'Orange ; les autres, petits bourgeois des villes, artisans, cultivateurs, avaient abandonné l'Irlande où la vie n'était plus possible pour eux en raison des vexations continuelles qu'ils subissaient de la part de leurs vainqueurs protestants. Au début de leur installation en France, les uns et les autres durent tout d'abord subvenir à leurs besoins. Par la suite, il se créa entre les représentants des anciennes familles et les autres émigrés une ligne de démarcation, car à l'heure de la prospérité, les descendants d'antiques maisons revendiquèrent leurs droits à la noblesse.

Vers le milieu du siècle, Louis XV signa de nombreuses lettres de reconnaissance de noblesse. La Chambre des Comptes de Nantes eut maintes fois l'occasion d'enregistrer des documents de ce genre. Les frères André, Jacques et Thomas Gilagh (3), Jacques Sarsfield (4), la famille O'Shiell, Tobie Clarke (5), Daniel Mac Nemara (6), firent reconnaître leur qualité de nobles qu'ils n'avaient pas toujours osé afficher au moment où ils débutaient dans le commerce. D'autres

(1) *Annales de Bretagne.* Tome IX. Document publié par M. Parfouru.
(2) *Arch. mun. de Nantes.* GG. 502.
(3) *Arch. mun. de Nantes.* BB. 96.
(4) *Ibid.* BB. 69.
(5) *Arch. de la Loire-Inférieure.* B. 105.
(6) *Ibid.* B. 1731.

irlandais, comme les Walsh, les Stapleton, joignirent à leurs anciens titres ceux qui leur furent octroyés par le roi.

A dater de cette époque les nobles familles irlandaises qui continuèrent à résider à Nantes contractèrent des alliances avec la noblesse de robe ou d'épée. Les artisans et les bourgeois s'allièrent aux bourgeois de la ville.

Je n'ai pas recherché ce qu'étaient devenus tous les irlandais au moment de la Révolution. Si quelques uns émigrèrent, beaucoup demeurèrent en France et eurent maille à partir avec les comités. Anne Stapleton, femme Walsh fut emprisonnée ; Anne O'Shiell périt noyée, victime de Carrier. Nombreux furent les irlandais qui entrèrent dans les rangs de l'armée, pour eux c'était devenu une glorieuse tradition de verser leur sang pour la France ; est-il utile de rappeler que plusieurs irlandais ayant eu des attaches à Nantes ont combattu vaillamment soit dans les armées de la République, soit dans celles de l'Empire. Les noms de Clarke, duc de Feltre, de Macdonald, duc de Tarente et celui de Mac Mahon sont présents à tous les esprits.

Si maint nantais doit rechercher en Espagne (1), en Italie (2), en Hollande ou en Portugal les origines de sa famille, beaucoup d'autres ont eu comme ancêtres des émigrés irlandais ; ceux-ci ont infusé dans les veines de la population bretonne une forte dose de sang celtique et ont rajeuni de dix siècles une race que de nombreuses alliances étrangères avait quelque peu mélangée. Une colonie aussi importante que celle des Irlandais de Nantes laisse sans aucun doute des marques indélébiles de son existence.

(1) J. MATHOREZ. *Notes sur les rapports de Nantes avec l'Espagne.* BULLETIN HISPANIQUE ; avril, octobre 1912, janvier 1913 et à suivre.

(2) J. MATHOREZ. *Les Italiens à Nantes et dans le pays nantais.* BULLETIN ITALIEN ; avril 1913.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

au 31 Décembre 1912

ABRÉVIATIONS

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif -- ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association.
B.-A. —	Beaux-Arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com. -	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire.
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
Lt. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
M. —	Membre.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal. — e.
Nat. —	Naturel, — le.
Prt, v.-prt. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public. — ique.
Secr. —	Secrétaire.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Superieur.
Trés. —	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
O. I. —	Officier de l'Instruction publique.
O. A. —	Officier d'Académie.
Av. —	Avenue.
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

Les dates qui suivent chaque nom indiquent l'année de la réception

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ALLOTTE DE LA FÜYE (Maurice) O. ✱, colonel du Génie en retraite, r. d'Anjou, 2, Versailles (Seine-et-Oise), 1889.

ANGOT (Joseph), r. St-Clément, 34, 1904.

AVROUIN-FOULON (le comte Louis), r. St-André, 102, et ch. de la Couronnerie, Carquefou, 1892.

BACQUA (Auguste), maire de St-Fiacre, pl. Louis XVI, 1, et ch. du Coin, la Haie-Fouassière, 1879.

BARANGER (Pierre), avocat, anc. prt et m. du Cons. central de la Soc. Ac., rue Thiers, 4, 1910.

BASTARD (Ambroise), professeur, r. de la Rosière, 27, Nantes, 1908.

BAUDOUIN (le docteur Marcel), r. Linné, 21, Paris, et Croix-de-Vie (Vendée), 1904.

BEAUPÈRE (Paul), avoué, trés. de la Soc. des Amis des Arts, boul. Delorme, 16, 1909.

BELLEVÜE (le marquis Xavier FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, capitaine de cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan, et r. Lesage, 1, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

BERNÈDE-SACHS (Christian), rue Royale, 9, 1908.

BERTHOU (le comte Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, m. de l'Ass. bret. et de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, lt de l'Ac. des Inscriptions et Belles-Lettres et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, ch. de Cadouzan, St-Dolay, la Roche-Bernard (Morbihan), et r. du Boccage, 6, 1884.

BLANCHARD (René), O. I. ✪, lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, m. du Com. de la Bibl. publ., r. Royale, 4, 1875.

BLANCHET (le docteur Ferdinand), m. et anc. prt de la Soc. Ac., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc.

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

des sc. nat. de l'Ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale, r. du Calvaire, 32, et le Pellerin, 1854.

BLOUET (Gustave), anc. greffier du Tribunal de Commerce, rue Neuve-Saint-Jean, Caen, 1909.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de St-Etienne-de-Mont-Luc, le Perroteau, St-Etienne-de-Mont-Luc, 1886.

BONET (Louis), industriel, anc. v.-prt de la Soc. philatélique, boul. Delorme, 33, 1901.

BONNIGAL (Henri-Martin), notaire à Vertou, 1909.

BOUBÉE (Joseph), ch. de la Meule, Arthon, 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, St-Herblain, 1893.

BOUGOÜIN (François), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. et anc. prt de la Soc. des architectes, lt de la grande médaille de la Soc. cent. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22, 1879.

BOULLENGER (Jules), notaire, r. Cambronne, 3, 1911.

BOUTIN (l'abbé Joseph), prof. de dessin au collège d'Ancenis, vicaire à Oudon, 1912.

BOUYER (l'abbé Jules), chanoine hon., anc. missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, anc. sup. du Petit-Séminaire de Guérande, r. St-Donatien, 20, 1886.

BRAULT (l'abbé Ferdinand), O. A. ✠, aumônier du Lycée, anc. prof. de philosophie à l'Externat, r. de Briord, 9, 1900.

BRÉVEDENT DU PLESSIS (le marquis Irénée de), r. Henri IV, 12, 1892.

BROSSE (Gilbert GUILLET de la), r. Royale, 17, et ch. de la Noë, Orvault, 1907.

BRUC (le comte Maurice de), anc. camérier d'hon. de S. S. le pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire), et r. de Penthièvre, 26, Paris, 1889.

BUREAU (le docteur Louis) ✠, O. I. ✠, licencié ès-sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat., prof. d'hist. nat. à l'Ec. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte géologique détaillée de la France, secr. gén. trés. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, r. Gresset, 15, et ch. de la Meilleraye, Riaillé, 1891.

CAILLÉ (Dominique), lt de la Soc. nat. d'encouragement au bien et de plusieurs Soc. savantes, anc. v.-prt de la Soc. Ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., pl. Delorme, 2, 1904.

CHAILLOU (Félix), O. I. ✪, lt de la Soc. française d'arch., anc. prt de la délégation cantonale de Vertou, m. de la Soc. des sc. nat. de l'ouest de la France, viticulteur, fond. du Musée des Cléons, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou, 1885.

CHARETTE (Joseph de), 1, place Louis-XVI, 1910.

CHATELLIER (Léon), peintre, anc. cons. mun. de Nantes, r. Félibien, 66, 1884.

CHAUVET (André), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., r. Guibal, 19, 1901.

CHEVALIER LA BARTHE (Louis), licencié en droit, r. Gresset, 7, Nantes, 1912.

CLÉNET (l'abbé Jean-Baptiste), curé du Croisic, 1912.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN de), doct. en médecine, cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. Ac., du Cons. dép. de l'Inst. publ. et de la Comm. du Muséum, maire de St-Viaud, r. de Bréa, 9, et ch. de la Barrière, Blain, 1902.

CORMERAIS (Emile), ✱, O. A. ✪, industriel, prt de la Chambre de Commerce, r. de la Moricière, 10, et r. Lamartine, 3, 1902.

CORNULIER-LUCINIÈRE (le vicomte René de), docteur en droit, rédacteur en chef du *Pays d'Arvor*, r. Maurice-Duval, 5, 1910.

COURSON (le vicomte Aurélien de), pl. de la Préfecture, 3, 1909.

CROUAN (Jules), r. du Calvaire, 28, 1908.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant, 1895.

DARON (Maurice), avocat, rue de l'Héronnière, 4, 1909.

DELANOUE (l'abbé Armand), curé de St-Félix, r. du Ballet, 6, 1905.

DELATTRE (Léon), O. A. ✪, agent voyer cantonal, r. Stephenson, 11 *bis*, 1906.

DION (le marquis Albert de), député et cons. gén. de la Loire-Inférieure, v.-prt de l'*Automobile Club*, ch. de Maubreuil, Carquefou, et av. Mac-Mahon, 1er, Paris, 1903.

DORÉ-GRASLIN (l'abbé Philbert), r. Dugommier, 7, et ch. de Loiselinière, Gorges par Clisson, 1906.

DORTEL (Alcide), O. I. ✪, avocat, m. du Cons., cons. gén. de la

Loire-Inférieure, anc. pt de la Soc. Ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., m. du Com. de la Bibl. publ., de la Comm. du Musée arch. et du Cons. dép. d'hygiène pub., cor. honoraire du Min. de l'inst. publ. pour les travaux hist., r. de l'Héronnière, 12, 1889.

DOUDIÈS (Jules), q. de Tourville, 19, 1901.

DROUIN (Aristide), entrepreneur, anc. sec. gén. de la Soc. nantaise d'Horticulture, r. de Rennes, 11, 1907.

DURVILLE (l'abbé Georges), O. A. ✠, chanoine prébendé, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. du Musée arch., corr. du Min. de l'inst. publ., r. St-Clément, 76, 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de l'), O. A. ✠, député, prt de l'Union Régionaliste Bretonne, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et lt de la Soc. française d'arch., fond. dir. de la *Revue historique de l'Ouest*, anc. prt de la Soc. polymatique du Morbihan, v.-prt de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, pl. de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan), et boulevard Montmartre, 3, Paris, 1880.

FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande, 1883.

FERRONNAYS (le marquis Henri de la), député et secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Saint-Mars-la-Jaille, ch. de Saint-Mars-la-Jaille, et r. de Chaillot, 40, Paris, 1908.

FERRONNIÈRE (Georges), architecte, docteur ès sciences, prof. à l'Université catholique d'Angers, m. de la Comm. du Musée arch., inspecteur départemental de la Société française d'Archéologie, r. Voltaire, 15, 1907.

FILLIAT (André), chirurgien-dentiste des hôpitaux de Nantes, r. Boileau, 11, 1906.

FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon., comm.-voyer, r. Charles-Monselet, 42, 1898.

FRESLON (Paul de), r. Malherbe, 8, 1902.

FURRET (Jules), architecte, m. de la Soc. des architectes, r. de la Fosse, 16, 1904.

GABORY (Emile), anc. élève de l'école de Chartes, archiviste de la Loire-Inférieure, quai Ceineray, 5, 1911.

GALARD (le docteur Napoléon), Montrevault (Mne-et-Lre), 1910.

GASSET (Joseph MAUJOÜAN du), r. de Strasbourg, 26, 1909.

GOUÉ (Alain de), la Chaboterie, par l'Herbergement (Vendée), 1912.

GOUÉ (Joseph de), r. Sully, 7, et château de la Barre, Carquefou, 1911.

GOURDON (Maurice), O. I. ✠, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, r. Germain-Boffrand, 7, et ch. de la Haie des Bouillons, Cordemais, 1900.

GOURNERIE (le vicomte Eugène de la), r. Royale, 16, 1909.

GRÉLIER (l'abbé Charles), m. de la Soc. française d'Arch., lauréat de la Société française d'Archéologie, Challans (Vendée), 1905.

GUITTON (Ludovic), notaire honoraire, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, r. Tournefort, 1, 1909.

HALGAN (le docteur Georges), boul. Delorme, 30, 1904.

HARDY (Maurice), bibliothécaire-adjoint de la Soc. acad., rue Desaix, 29, 1910.

HASTREL DE RIVEDOUX (le baron Ludovic d'), r. Saint-Jean, 10, 1909.

HOUDET (Joseph), r. de la Rosière, 9, 1900.

JAMIN (Léon), ingén. des Arts et Manufact, industriel, prés. du Conseil général de la Loire-Inférieure, anc. adjoint au maire de Nantes, cons. mun., r. de Rennes, 110, 1911.

JAMONT (Gustave), docteur en droit, pl. Canclaux, 6, 1909.

JUIGNÉ (le marquis Jacques LECLERC de), député et secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Juigné-s.-Sarthe, ch. du Bois-Rouaud, St-Hilaire-de-Chaléons, ch. de Juigné-sur-Sarthe (Sarthe), et r. du faub. St-Honoré, 137, Paris, 1906.

KERVENOAËL (le vicomte Émile JOUAN de), docteur en droit, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. du Lycée, 13, et ch. de Boisy-Sourdis, la Verrie (Vendée), 1886.

LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, anc. secr. de la Soc. des architectes, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. dép. d'hygiène publ., de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des

Arts, m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17, 1873.

LAGRÉE (le commandant Victor), O. ✲, de l'ordre du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon Vert de l'Annam, prt de la Section nantaise des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, capitaine de frégate en retraite, r. Bonne-Louise, 2, 1901.

LASTOURS (le baron Edmond GAUZENCE de), doct. en médecine, pl. Dumoustiers, 5, et ch. de la Mabiterie, Varades, 1907.

LAUZON (Etienne de) cons. d'arr. de la Mothe-Achard, m. du Cons. héraldique de France, r. Mathelin-Rodier, 19, et ch. de la Forêt, la Mothe-Achard (Vendée), 1890.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✲, sénateur et cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Comm. dép., maire de Campbon, prt de la Soc. des courses, r. de Bréa, 2, ch. de Coislin, Campbon, et r. de l'Université, 71, Paris, 1887.

LEGRAND (Paul), docteur en droit, secr. régional de *La Province* pour la Vendée, r. de Strasbourg, 1, et la Benate par Saint-Etienne de Corcoué, 1905.

LERAT (le docteur Fernand), O. I. ✪, prof. à l'Ec. des sc. et des lettres, anc. chef des travaux anatomiques à l'Ec. de médecine, m. de la Comm. du Muséum, anc. m. adj. du Cons. dép. d'Hygiène publ., r. Thiers, 4, 1900.

LEROUX (Alcide), avocat, anc. prt et m. du Com. central de la Soc. Ac., m. de la Soc. française d'arch. et de l'Ass. bret., pl. St-Pierre, 2, et St-Germain, Langonnet (Morbihan), 1877.

LESIMPLE (l'abbé Jean-Baptiste), aumônier des Dames Blanches, r. de Gigant, 34, 1903.

LINYER (Louis), ✲, avocat, anc. bâtonnier, prof. à l'Ec. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, anc. prt de la Soc. Ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc. française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest, r. Paré, 1, ch. de la Jubinière, Héric, et ch. du Veillon, Talmont (Vendée), 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Félix-Faure, 28, 1901.

LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pitre de), O. A. ✪, lt de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur et m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., conservateur du Musée Dobrée, cor. du Min. pour les travaux hist., m. de la Comm. des monuments hist.

et des mégalithes de France, du Com. des B.-A. des dép. et de la Soc. des ant. de France, auxiliaire de la Comm. de géog. hist. et des mégalithes de France, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Com. du Musée des B.-A., av. de l'Éperonnière (r. de Paris, 63), 1872.

LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit, maire de Thouaré, r. Mathelin-Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré, 1887.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. I. ❸, chef de division à la mairie de Nantes, vice-prt de la Soc. Ac., r. du Général-de-Sonis, 7, 1901.

MAITRE (Léon), O. I. ❸, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, anc. archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le Min. de l'inst. pub. et du Com. de la Bibl., anc. prt de la Soc. Ac., anc v.-prt de la Soc. de géog. commerciale, r. de Strasbourg, 2, 1870.

MANCEAUX (Maurice), comm.-priseur, rue Crébillon, 18, 1909.

MARTIN (Arthur), O. ✲, capitaine de vaisseau en retraite, r. Gurvand, 32, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

MATHOREZ (Jules), archiviste-paléographe, inspecteur des finances, r. Racine, 7, et Rond-Point Bugeaud, 1, Paris, XVIe, 1911.

MICHEL (Gaston), ✲, ingénieur de la Ville, m. de la Comm. des bâtiments civils, r. du Calvaire, 10, 1900.

MIRALLIÉ (le docteur Charles), anc. interne des Hôpitaux de Paris, médecin des Hôpitaux de Nantes, prof. de pathologie médicale à l'Éc. de médecine, r. Copernic, 11, 1906.

MONTAIGU (le comte Hubert de), député et cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. départ., château de la Bretesche, Missillac, et r. Georges-Ville, 10, Paris, 1910.

MONTI DE REZÉ (Claude de), chev. de St-Grégoire le Grand, cons. d'arr., m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest*, délégué de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. française d'arch., du Cons. héraldique de France, r. Guillet-de-la-Brosse, 5, et ch. du Fief-Milon, le Boupère (Vendée), 1883.

MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes, 1886.

MOREL (César), O. ✻, administrateur en chef de la Marine en retraite, la Trémissinière, près Nantes, 1909.

MORGAND (Emile-Désiré), docteur en médecine, licencié en droit, m. de la Soc. préhistorique de France et de plusieurs soc. savantes, 1912.

MOUILLÉ (l'abbé Jean-Marie), prêtre de Saint-Sulpice, anc. dir. du grand-séminaire de Nantes, aumônier de la Providence, r. Lorette-de-la-Refoulais, 9, 1908.

MOUSSAULT (le docteur Léandre), av. de Launay, 2, 1909.

NAU (Paul), architecte, anc. prt de la Soc. des architectes, prt de la Comm. du Musée arch., r. Lafayette, 16, et ch. de Port-Sinan, Rouans, 1865.

NAU (Joseph), architecte, ancien élève de l'Ecole des B.-A., v.-prt de la Soc. des architectes, r. Mercœur, 18, 1905.

NAVARRE (Eugène), O.I. ✿, O.M. ✿, contrôleur principal des Contributions directes en retraite, rue Sully, 3, 1911.

NOURY (Edouard), insp. d'assurances, r. Sully, 2, 1905.

OHEIX (André), la Ville-aux-Veneurs, Loudéac (Côtes-du-Nord), 1900.

OLLIVE (Jean-Baptiste), vice-prt de la Soc. des Amis des Arts, Pont-Rousseau, Rezé, 1900.

OLLIVIER (Louis, fils), La Bouvardière, en Saint-Herblain, 1912.

OUVRARD (Léonce), rédacteur en chef de l'*Express de l'Ouest*, Basse-Grande-Rue, 12, 1908.

PÉROTAUX (Emile), r. Marceau, 7, 1909.

PERRIN (René), dessinateur, rue Bergère, Nantes, 1912.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand), O. A. ✿, secr. de la Soc. des Art. bretons, q. Ernest-Renaud, 12, et ch. des Cléons, Vertou, 1905.

PLANTARD (le docteur J.-M.), boul. Pasteur, 29, 1904.

PLESSIX (Georges JOCHAUD du), ✻, anc. capitaine, place Louis XVI, 5, et ch. de Ker-Thomas (Morbihan), 1908.

POILANE (Alfred), huissier, 4, Saint-Pierre-Montlimard (Maine-et-Loire), 1911.

POIRIER (Etienne), avocat, docteur en droit, prof. suppléant à l'Ecole libre de Droit, bibl. de la Soc. Ac., r. Newton, 2, 1907.

POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, r. St-André, 44, 1884.

RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du Collège de

Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, anc. aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14, 1886.

RENARD (Paul), professeur, pl. du Pilori, 11, 1907.

RENAUD (Henri), dir. du *Vendéen*; Apremont (Vendée), 1907.

RÉVÉREND (Jules), Bourgerel, Muzillac (Morbihan), 1893.

RINGEVAL (Léon), ✱, O. A. ⚙, capitaine en retraite, Porte-Chaise, St-Sébastien, près Nantes, 1903.

RIONDEL (le commandant Albert), O. ✱, capitaine de frégate en retraite, anc. prt de la Soc. Ac., pl. de la Moricière, 1, et ch. des Chapelières, St-Mars-la-Jaille, 1905.

RIONDEL (Henri), trés. de la Soc. Ac., él. diplômé de l'éc. des langues orientales de Paris, passage Leroy, 1 bis, et villa Castelli, Piriac-sur-Mer.

RIVET (Edouard), la Trémissinière, près Nantes, 1906.

ROCHERY (Joseph), q. Duguay-Trouin, 3, 1908.

ROUSTEAU (Armand), étudiant, r. de Bel-Air, 9, 1909.

ROUXEAU (le docteur Alfred), O. I. ⚙. anc. interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Ec. de médecine, secr. de la *Gazette Médicale de Nantes*, m. du Com. de la Bibl. publ., r. de l'Héronnière, 4, 1894.

ROY (Donatien), m. du Com. des Amis des Arts, r. Fénelon, 4, 1908.

SAINT-GUÉDAS (Henri Rado de), avocat, anc. bat., m. du Cons., r. Grétry, 1, 1907.

SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault, 1898.

SIBILLE (Maurice), O. A. ⚙, député et cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. du Musée des B.-A., r. Gresset, 8, et boul. des Invalides, 44, Paris, 1907.

SOREAU (l'abbé Henri), chanoine hon., anc. prof. de dessin au Pensionnat St-Stanislas, passage Russeil, 14, 1886.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, prof. à l'Ec. libre de droit, anc. secr. gén. de la Société Ac., r. Crébillon, 14, et ch. de la Haye-Morlière, Orvault, 1899.

SOULLARD (Paul), numismatiste, m. de la Com. du Musée arch., m. cor. de la Soc. française de numismatique, r. du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, Orvault, 1862.

SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s/-Sèvre (Vendée), 1890.

TATTEVIN (Georges), lauréat de la Soc. Ac., r. Saint-André, 57, 1911.

TERNAY (le comte Louis d'AVIAU de), r. Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moutiers (Vendée), 1886.

TERTRE (Fernand COUËTOUX du), greffier du Tribunal, Paimbœuf, 1907.

TESSIER (Benjamin), architecte, anc. él. de l'Éc. des B.-A., r. Dobrée, 7, et la Roche-Montrevault (Maine-et-Loire), 1906.

VIENNE (Jean de), ch. de Thouaré, Thouaré, 1908.

VIGNARD (le docteur Edmond), O. A. ✠, chirurgien des hôpitaux, prof. de clinique chirurgicale à l'Éc. de médecine, r. de l'Héronnière, 6, 1900.

VIGNARD (Auguste), r. de Rennes, 11, 1904.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), numismatiste, ch. de Coët-Droz, Savenay, 1905.

VILLESBOISNET (le comte Arthur ESPIVENT de la), sec. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Sainte-Reine, ch. du Deffay, Pontchâteau, et r. Cambon, 31, Paris, 1896.

VINCENT-JOÜON (Antoine), ancien pr[t] du Tribunal de commerce, trés. de la Soc. de Géog. comm[le], r. de Courson, 3, 1906.

VINCENT fils (Antoine), rue de Courson, 3, 1909.

VINCENT (Félix), rue Marceau, 7, et ch. de la Gobinière, Orvault, 1896

WISMES (Christian de BLOCQUEL de CROIX, baron de), président des Veillées Nantaises, l[t] et m. du Com. central de la Soc. Ac., anc. v.-pr[t] de la Conf. La Moricière, m. de la Soc. des Art. bretons, cor. de l'Ass. bretonne, r. Henri IV, 12, et château de la Garde, Sainte-Luce, 1887.

WISMES (Gaëtan de BLOCQUEL de CROIX, baron de), secr. perp. de la Soc. Ac., vice-présid. de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 17, et ch. de la Chollière, Orvault, 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

AUMONT (Joseph), photographe, quai Turenne, 13, et Saint-Brevin, 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO de), anc. camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac, 1887.

BASTARD (Charles), numismatiste, ch. de Kerlan, Savenay, 1908.

BAUDRY (Madame, née Joséphine Bouché), associée correspondante, St-Mars-la-Jaille, 1906.

BÉJARRY (le comte Amédée de), ✲, sénateur de la Vendée, anc. lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Ste-Hermine (Vendée), 1885.

BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD de), associée correspondante, manoir du Bois-St-Lys, Carquefou, 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ❖, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soc. polymathique du Morbihan, homme de lettres, lt de nombreux concours lit., m. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, quai de Saint-Goustan, 28, Auray (Morbihan), 1898.

BOURDEAUT (l'abbé Arthur), docteur en théologie, vicaire à Sainte-Anne de Nantes, 1903.

BROCHET (Louis), O. A. ❖, agent voyer d'arr. hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée), 1900.

CHAPRON (Joseph), lt de la Soc. Ac., conserv. du Musée municipal, Châteaubriant, 1889.

CHARBONNEAU-LASSAY (Louis), m. de plusieurs Soc. d'hist. et d'arch., prof., Loudun (Vienne), 1902.

COUTIL (Léon), O. A. ❖, cor. du Ministère pour la section d'arch. de la Commis. des mon. préhistoriques, anc. prt

de la Soc. préhistorique française et du Congrès préhist. de France, anc. prt de l'Assoc. française (section d'anthropologie), lauréat des Antiq. de France, à Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure), 1907.

DESMARS (Jean-Baptiste), docteur en médecine, Plessé, 1912.

DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès-lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), av. du Trocadéro, 14 bis, Paris, et ch. du Dréneuc, St-Nicolas-de-Redon, 1886.

DUBREIL (Charles), juge d'instruction, Paimbœuf, 1900.

ESPERONNIÈRE (le marquis René de l'), ch. de l'Esperonnière, Candé (Maine-et-Loire), 1907.

GABILLAUD (Narcisse), O. A. ❀, instituteur, Moulins (Deux-Sèvres), 1908.

GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan), 1871.

GIROUSSE (l'abbé Félix), aumônier des Frères, r. Chateaubriand, 3, 1895.

JOÛBERT (le chevalier Joseph), v.-prt de la Soc. des Études coloniales et maritimes, m. cor. de la Sociedade de Geographia de Lisboa et de l'Ateneo Veneto, m. de la Societa Geografica Italiana, du Conseil héraldique de France, etc., r. des Arènes, 11, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

JOYS (Paul), dir. de l'Ec. St-Similien, r. Talensac, 16, 1906.

KERGUENNEC (François Le Chauff de), maire de St-Molf, ch. de Kerguennec, Guérande, et r. du Mené, 18, Vannes (Morbihan), 1879.

LANDE de CALAN (le vicomte Charles de la), pt de la Soc. des bibl. bretons, la Houssaye, Redon (Ille-et-Vilaine), 1907.

LECUREUX (Lucien), agrégé de l'Université, professeur au Lycée, le Mans (Sarthe), 1911.

LE MAITRE (le docteur Maurice), médecin de 1re classe de la marine, boulevard Grignan, 42, Toulon (Var), 1911.

LONGRAIS (Frédéric Joüon des), archiviste paléographe, anc. él. de l'Ec. des Chartes, rue du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1894.

LORIÈRE (Henri Trochon de), dir. d'assurances, r. Henri IV, 11, et ch. du Pavillon, Presles et Thierry (Aisne), 1901.

MÉREL (l'abbé Louis), vicaire d'Issé, 1900.

MÉRESSE (Gabriel), ch. de Lessac, Guérande, et Villa la Reine, r. Fontaine-Bleue, 2, Mustapha-Alger (Algérie), 1881.

MOLLAT (l'abbé Guillaume), lauréat de l'Institut, anc. chapelain de l'église St-Louis-des-Français, chapelain de la basilique de Montmartre, ch. de Beaulieu, Mauves, et r. de l'Assomption, 88, Paris (XVIe), 1901.

MONTAIGU (le marquis Pierre de), ✠, C. de Pie IX, anc. député et v.-prt du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Missillac, v.-prt d'hon. de la Soc. St-Hubert de l'Ouest, m. de la Comm. du Musée des B.-A., ch. de la Bretesche, Missillac, et r. Martignac, 18, Paris, 1899.

MOREAU (Georges), ingénieur des mines, anc. él. de l'éc. Polytechnique, r. de La Tour, 72, Paris, 1902.

PERRON (Louis), Formusson-en-Daon (Mayenne), 1881.

PICHELIN (Paul), banquier, r. Bonne-Louise, 12, 1874.

PINEL (Louis), répétiteur à l'École des Hautes Études commerciales, boulev. Malesherbes, 108, Paris (XVIIe), 1908.

POHIER (Jacques), doct. en droit, directeur du *Pays d'Arvor*, r. des Prêtres, 16, Ancenis, 1909.

PORT (Etienne), ✠ C. Ordre danois du Dannebrog, anc. chef du cabinet du Min. de l'Inst. publ., insp. gén. de l'Univ., rue des Volontaires, 29, Paris, 1903.

PORTE (le vicomte Hippolyte Le Gouvello de la), cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, r. Sully, 5, et ch. de Sévérac, St-Gildas-des-Bois, 1886.

REVELIÈRE (Gabriel), vérificateur des Douanes, r. du Croisic, 109, Saint-Nazaire, 1908.

ROUMAIN DE LA TOUCHE (Henri), ch. de la Touche, Champtoceaux (Maine-et-Loire), 1912.

TRÉVELEC (le marquis Harry de), Herbignac, et West Southbourne, Bournemouth (Angleterre), 1902.

VERGEREAU (Charles), greffier de la Justice de paix, Legé, 1912.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), O. A. ✠, chanoine hon. de la cathédrale de Quimper, aumônier de l'Hôpital, v.-prt de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., lt de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, Quimper (Finistère), 1897.

POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ✠, chanoine titulaire, prt de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, corr. du Min. de l'Inst. pub. pour les travaux hist., du Min. des B.-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne), 1898.

URSEAU (l'abbé Charles), O. I. ✠, chanoine de la Cathédrale d'Angers, secr. gén. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers, cor. du Min. de l'Inst. publ. et de la comm. des monuments hist., parvis St-Maurice, 4, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

VILLEFOSSE (Antoine Héron de), O. ✠, m. de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, rue Washington, 16, Paris (VIIIe), 1911.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Allier	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Belfort	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône ...	Société de statistique de Marseille.
—	Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, à la Bibliothèque de l'Université, Aix-en-Provence.
Charente	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure ..	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis)(Saintes).
Cher	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).

Côtes-du-Nord.....	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).
Creuse.....	Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres.....	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Eure-et-Loir.....	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère.....	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société diocésaine d'archéologie (Quimper).
—	Société académique de Brest.
Gard.....	Académie de Nîmes.
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux.
Hautes-Alpes.....	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne.....	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne.....	Société historique et archéologique de Langres.
Haute-Saône.....	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne.....	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.
Ille-et-Vilaine.....	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes.
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Indre-et-Loire.....	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère.....	Académie Delphinale (Grenoble).

Jura.....	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes.....	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher.....	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure.....	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire.....	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet.
—	Société Nationale d'Agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société des lettres, sciences et arts du Saumurois (Saumur).
Manche.....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne.....	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle...	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse.....	Société des lettres, sciences et arts de Bar le-Duc.
Morbihan.....	Société polymathique du Morbihan (Vannes).

Nord	Commission historique et archéologique (Lille).
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône.....	Société académique d'architecture de Lyon.
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Saône-et-Loire	Société Eduenne (Autun).
—	Académie de Mâcon.
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine	Journal des Savants (Paris).
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société française de numismatique (Paris).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
—	Revue de l'École d'anthropologie (rue de l'École-de-Médecine, 15, Paris).
Seine-Inférieure	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
Seine-Inférieure.....	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise	Société archéologique de Rambouillet.

Somme.....	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne....	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).
Var.....	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Vendée.....	Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).
—	La Vendée historique et traditioniste (Luçon).
Vienne.....	Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Yonne.....	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
Algérie.....	Société archéologique du département de Constantine.
Belgique.....	Archives de la France monastique, Revue Mabilon (Chevetogne par Leignon).
Espagne.....	Revista de la Associacion artistico-arqueôlogica (Barcelone).
—	Boletin de la Sociedad arqueôlogica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Baleares).
États-Unis d'Amérique.	Smithsonian institution (Washington).
Suède.....	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.

REVUES

Cantal	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Maine-et-Loire.....	Revue de l'Anjou (Angers).
Morbihan	Revue Morbihannaise (rue Pasteur, 19, Vannes).
Seine	Revue des Traditions populaires (boul. Saint-Marcel, 80, Paris (V^{e}).

TABLE

1er SEMESTRE

Procès-verbaux des séances..... IX
Cinquantenaire Archéologique de M. Paul Soullard, 16 janvier 1912..... XXV
Excursion de la Société Archéologique dans le Morbihan : Carnac, Locmariaquer et la presqu'île de Rhuys, par M. A. Dortel..... XLI
Excursion à Saintes et à La Rochelle, par MM. A. Dortel et G. du Plessix..... LV
Le Voyage de Dévotion du Corps de Ville Nantais à Saint-Sébastien d'Aigue-lez-Nantes, par M. Léon Delattre..... 1
La Tour Chauvin à Nantes, par M. R. Blanchard.... 21
Trouvaille de Saffré, par M. P. Soullard..... 51
Monnaie d'Agrippa-le-Grand, trouvée au château de la Roche, en Couffé, par M. P. Soullard..... 61
Origine et comparaison de deux outils anciens, par M. Félix Chaillou..... 65
Nécrologie : M. Léon Benoit, par M. A. Leroux..... 73

2e SEMESTRE

Procès-verbaux des séances..... LXXI
Un compagnon de Jeanne d'Arc et du connétable de Richemont, Pierre de Rieux, maréchal de France (1389-1441), par M. A. Bourdeaut..... 75
Les Buttes de Nozay et d'Abbaretz : Nouvelles hypothèses sur leur origine et leur attribution, par M. Alcide Leroux..... 147
Notes sur la Colonie Irlandaise de Nantes du XVIe au XVIIIe siècles, par M. J. Mathorez..... 169
Liste des Membres de la Société..... I

Nantes. — Imp. A. DUGAS 5, quai Cassard.

SOMMAIRE

Procès-verbaux des séances IX

Cinquantenaire Archéologique de M. Paul Soullard, 16 janvier 1912 XXV

Excursion de la Société Archéologique dans le Morbihan : Carnac, Locmariaquer et la presqu'île de Rhuys, par M. A. Dortel XLI

Excursion à Saintes et à La Rochelle, par MM. A. Dortel et G. du Plessix LV

Le Voyage de Dévotion du Corps de Ville Nantais à Saint-Sébastien d'Aigné-lez-Nantes, par M. Léon Delattre 1

La Tour Chauvin à Nantes, par M. R. Blanchard 21

Trouvaille de Saffré, par M. P. Soullard 51

Monnaie d'Agrippa-le-Grand, trouvée au château de la Roche, en Couffé, par M. P. Soullard 61

Origine et comparaison de deux outils anciens, par M. Félix Chaillou 65

Nécrologie : M. Léon Benoit, par M. A. Leroux 73

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comité de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes*, d'après le Manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.

Années 1862, 1863, 1864.

1er trimestre 1865.

Années 1872, 1873, 1874, 1875.

1er et 2e trimestres 1876.

Années 1877, 1878, 1884, 1885.

2e trimestre 1887.

Années 1888 à 1904.

Table générale des 40 premières années.

NANTES - IMPRIMERIE A. DUGAS, 5, QUAI CASSARD.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1913

TOME CINQUANTE-QUATRIÈME

1er SEMESTRE

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

—

1913

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

SOMMAIRE

	Page
Procès-verbaux des séances	VII
Notes Curieuses extraites des Registres de la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais, par M. L. Delattre...	1
Sulim (quelques mots sur ses origines et son histoire), par M. A. Leroux	23
Le Palais des Papes d'Avignon, par M. le Dr Le Maître. — Compte rendu par M. le Vte René de Cornulier-Lucinière	59
Saint-Viau, par M. André Oheix	67
Un Curé-Ingénieur : l'abbé Galipaud, recteur de Pornic, par M. le Baron de Wismes	97
L'ancienne Eglise de N.-D. de Challans : 2e partie, du XIIIe siècle à l'année 1524, par M. l'abbé Ch. Grelier	103
Notes sur les origines et la formation de la population de Nantes, par M. J. Mathorez	147
Nécrologie : M. Paul Trémant, par M. A. Leroux	173

CONCOURS TRIENNAL

Fondé par le Marquis de DION ✻, Président de la Société

Lauréats de la Médaille d'or

1892

Vicomte Pitre de LISLE du DRENEUC (O. A. ✿).

1895

Marquis Régis de L'ESTOURBEILLON (O. A. ✿).

1898

Chanoine Amédée GUILLOTIN de CORSON, † 7 août 1905.

1901

Vicomte Paul de BERTHOU.

1904

Félix CHAILLOU (O. I. ✿).

1907

Chanoine Georges DURVILLE (O. I. ✿). [1]

1910

Léon MAÎTRE (O. I. ✿).

---

(1) Déjà titulaire, en 1898, d'une Médaille d'argent, ainsi que M. René BLANCHARD (O. I. ✿).

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MM. ALCIDE LEROUX	Président.
le baron GAËTAN de WISMES le chanoine DURVILLE, O. I. ✪	Vice-présidents.
Docteur GEORGES HALGAN ETIENNE POIRIER	Secrétaires généraux.
JOSEPH HOUDET Vte R. DE CORNULIER-LUCINIÈRE	Secrétaires du Comité.
HENRI RIONDEL	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
PAUL SOULLARD VICTOR LAGRÉE, O. ✲	Bibliothécaires-archivistes.
GEORGES DU PLESSIX	Archiviste adjoint.

COMITÉ CENTRAL

MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. LÉON MAITRE, O. I. ✪ (1902-1904) ; le baron de WISMES (1905-1907).
ALCIDE DORTEL, O. I. ✪ (1908-1910).

MEMBRES ÉLUS

MM. le comte de BERTHOU RENÉ BLANCHARD, O. I. ✪. N.	Sortants en 1913.
CHAILLOU, O. I. ✪. SENOT de la LONDE CLAUDE de MONTI de REZÉ	Sortants en 1914.
DOMINIQUE CAILLÉ GEORGES FERRONNIÈRE ANT. VINCENT-JOÜON	Sortants en 1915.

(1) Les autres présidents de la Société ont été : MM. NAU (1845-1862). † 4 juillet 1865 ; — le vicomte SIOCH'AN de KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897 ; — le chanoine CAHOUR, O. A. ✪ (1869-1871), † 7 septembre 1901 ; — l'intendant GALLES, O. ✲ (1872-1874), † 11 août 1891 ; — MARIONNEAU, ✲, O. I. ✪ (1875-1877), † 13 septembre 1896, — le baron de WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887, — le vicomte de la LAURENCIE, ✲ (1881-1883) ; — LE MEIGNEN, O. A. ✪ (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905 ; — le marquis de DION, ✲ (1890-1892), † 26 avril 1901 ; — de la NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, O. A. ✪ (1893-1895), † 17 juin 1900 ; — le marquis de BREMOND D'ARS MIGRÉ, ✲ (1884-1886 et 1899-1901) † 9 mars 1911.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU 7 JANVIER 1913

Présidence de M. A. Leroux, président.

Etaient présents : MM. Dominique Caillé, Chaillou, vicomte R. de Cornulier-Lucinière, abbé Doré-Graslin, Dortel, Dr Halgan, Maurice Hardy, baron d'Hastrel de Rivedoux, Jamont, Léon Maitre, Georges du Plessix, Poirier, Senot de la Londe, Sibille, Paul Soullard, Trochon de Laurière, baron Gaëtan de Wismes.

M. Lafont s'était fait excuser.

M. E. Rabourdin, directeur honoraire de la Banque de France, présenté par MM. Dominique Caillé et Etienne Poirier, est élu membre titulaire.

M. le Président, après avoir annoncé la démission de M. le Dr Lerat, fait part de la perte que la Société vient d'éprouver en la personne de M. Paul Trémant, récemment décédé. M. Trémant faisait partie depuis de nombreuses années de notre Comité. Très assidu aux séances, il aimait également à prendre part à nos excursions et souvent son talent de photographe fut mis à contribution. Grâce à lui, nos Annales se sont enrichies d'artistiques épreuves où mal-

heureusement la silhouette aimée de l'opérateur n'a pu trouver place. C'est, avec un artiste érudit, un collègue affable qui disparaît.

La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne ayant exprimé ses vœux de bonne année en vers latins à notre Société, notre Président nous donne lecture de la pièce et de la traduction qu'il en fit en vers français. Il nous communique également la réponse préparée par lui dans la langue de Cicéron et la forme de Virgile.

L'assemblée vote à l'unanimité des remerciements et des félicitations à M. Leroux.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance d'une lettre adressée par M. Sibille, député, dans laquelle celui-ci demande à la Société d'émettre un vœu réclamant au Ministre des Beaux-Arts l'augmentation des crédits affectés à l'entretien de la Cathédrale de Nantes, dans le but non seulement de procéder à ces travaux, mais encore de dégager la chaire intérieure qui en est une des plus grandes curiosités.

M. SIBILLE, présent à la séance, explique qu'il a obtenu de M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts une allocation annuelle de 50.000 francs qui pourra, plus tard, être portée à 100.000 francs. Mais dès cette année 50.000 francs seront attribués à l'entreprise de consolidation du monument.

M. LE PRÉSIDENT, au nom de tous, remercie M. Sibille de l'intérêt qu'il montre à la conservation de notre patrimoine archéologique et il met aux voix le vœu suivant, qui est adopté à l'unanimité :

« La Société Archéologique de Nantes et de la Loire-« Inférieure ;

« Considérant que la Cathédrale de Nantes présente un « très haut intérêt artistique et historique ;

« Considérant que des dégradations s'y produisent qui « menacent la solidité de l'édifice, qu'un accident mortel « est même survenu ;

« Considérant qu'il y a urgence à procéder à des travaux « sérieux de consolidation ;

« Considérant en outre qu'il y a intérêt à restaurer la

« chaire intérieure, en maintenant toutefois le calvaire qui « rappelle celui érigé au XVIIIe siècle ;

« Emet le vœu :

« 1° Que le Ministère des Beaux-Arts augmente le crédit « affecté à l'entretien de la Cathédrale de Nantes, de façon « à permettre dès maintenant des travaux sérieux de conso- « lidation ;

« 2° Qu'une partie de cette augmentation de crédits soit « affectée à la restauration de la chaire extérieure, le cal- « vaire étant maintenu. »

M. le chanoine DURVILLE demande s'il ne serait pas possible de distraire une partie des fonds affectés à l'entretien de la Cathédrale de Nantes pour l'employer à l'inhumation des restes de Françoise de Dinan qui reposent provisoirement dans le caveau des évêques. La motion suivante, mise aux voix et adoptée, sera remise au Conseil général de la Loire-Inférieure et à la Commission des Monuments historiques :

« La Société Archéologique de Nantes et de la Loire- « Inférieure ;

« Considérant que les restes de Françoise de Dinan repo- « sent provisoirement dans le caveau des évêques de « Nantes ;

« Considérant qu'il y a lieu de procéder d'une façon défi- « nitive à l'inhumation de ces restes ;

« Emet le vœu :

« 1° Que le Conseil général de la Loire-Inférieure donne « un avis favorable à la translation des restes de Françoise « de Dinan près du tombeau des Carmes ;

« 2° Que l'Administration des Beaux-Arts autorise l'en- « lèvement d'une dalle près du tombeau des Carmes pour « déposer ces restes. »

La parole est ensuite donnée à M. Léon MAITRE, qui lit un travail intitulé : *Procédure germanique dans le Bas de la Loire.* Au sujet d'un procès qui fut pendant durant de longues années entre les moines de Marmoutiers et des propriétaires de la paroisse de Saint-Viaud, notre collègue met en lumière toute l'organisation compliquée

des procédures devant les diverses juridictions seigneuriales. La charte où est relaté ce curieux procès date de la fin du XIe siècle et figure dans les *Preuves* de Dom Morice. Elle a comme intérêt principal de montrer à ses débuts l'application d'un système administratif qui a duré jusqu'en 1789.

Les religieux de Marmoutiers du monastère de Donges ayant été institués donataires par un seigneur de ses terres de Saint-Viaud, furent victimes d'usurpations réitérées tant de la part d'étrangers que de la part des ayants droit du donateur. Après avoir demandé justice à la juridiction secondaire, ils furent contraints en définitive de s'adresser à celle du seigneur de Retz. Le grand nombre de noms bretons cités dans le document démontre que cette région de la Basse-Loire était alors très bretonnisée ; mais l'écheveau compliqué des juridictions fournit aussi la preuve que la Bretagne elle-même se laissa gagner aux institutions germaniques issues des propriétés collectives que possédaient les Francs avant de traverser le Rhin.

M. A. Leroux entretient l'auditoire de Sulim, son histoire et ses origines. Entre Vannes et Carhaix, sur le bord du Blavet est situé, à onze kilomètres de Pontivy, le village de Castelnec-en-Bieuzy. Cette bourgade s'appelait jadis Sulim et l'ancien nom a laissé des traces dans les désignations des hameaux environnants.

La position de l'antique Sulim au croisement d'anciennes voies romaines fait penser qu'elle dut avoir jadis une certaine importance. Etait-ce un lieu de pèlerinage, une ville très vivante ou un oppidum ? Peut-être la clef du mystère réside-t-elle dans l'explication du nom étrange dont la terminaison sonne le grec et le radical est inconnu ? M. Héron de Villefosse fit remarquer à notre Président qu'en Angleterre il existait à Bath ou Sulis, un antique sanctuaire dédié à la déesse Sulis où jaillissaient des eaux réputées. Le savant membre de l'Institut émettait en même temps l'opinion que Sulim d'Armorique pouvait avoir possédé autrefois des sources thermales et que son appellation était sans doute l'accusatif de Sulis, devant lequel avait dû figurer la préposition « ad », significative de mouvement.

M. Leroux s'étant rendu sur place ne trouva nulle trace

d'eaux bienfaisantes aux environs de Castelnec. La chapelle de Saint-Nicodème, il est vrai, possède une fontaine, mais le renom de celle-ci est relativement récent. Il fallait donc chercher ailleurs l'origine du nom énigmatique.

A la lecture d'une brochure écrite en langue anglaise par le pasteur Downes et consacrée à Bath, notre collègue apprit que les eaux de Sulis étaient connues même avant les Romains, et de plus que la topographie des lieux avait de singulières analogies avec celle de Castelnec. Des voies nombreuses conduisaient en effet à une colline qui domine une rivière. N'était-ce pas en l'un et l'autre endroit une forteresse dédiée à la déesse Sul? A la suite de fouilles récentes on a découvert à Bath une sculpture représentant le bouclier de Minerve. Sul était probablement quelque divinité antique dont le culte fut romanisé.

M. Dortel communique un dessin de Doumer envoyé pour identification par le British Museum. Sans nul doute, il représente le pont de Pirmil.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire général,
Etienne Poirier.

Vœux adressés par la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne à l'occasion de la nouvelle année.

« Felicem Dominus det nobis omnibus annum »
Tu, soror, hoc donum pretiosum visne merere ?
Ætatis cole cum zelo monumenta vetustæ :
Quas rude vulgus amat res vanas sperne superbe.
Felix qui potuit veterum memorare labores,
Et fastos patrum doctis celebrare Libellis !
Sed parvæ patriæ præsertim gesta referre,
Est pius atque sacer labor amplo dignus honore !
Nidum quem fecit sua mater cantat hirundo !
Sit tuus ille labor nonnunquam, sicque tuorum
Majorum in gelidis gaudebunt ossa sepulcris !
Quin etiam forsan tua laus ascendet ad astra !

La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montauban.

Réponse de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure

Quæque velim, citharâ, sicut tibi, promere detur,
Mittam vota tibi, soror, amplo carmine fusa !
Sed verba in calamo, voces in faucibus hærent,
Et sic, multa volo, brevia autem dicere possum ;
At si pauca loquar, de corde fluentia verba :
Ædibus exsultet regio tua dives et arvis !
Deferat aerius felices angelus auras !
Hibernos imbres procul arceat atque procellas !
At tibi thesauros dignetur pandere late
Angelus antiquo custos qui præsidet œvo !

A. L.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1913

Présidence de M. Leroux, président.

Etaient présents : MM. de la Brosse, Chaillou, Chevalier-Labarthe, vicomte de Cornulier-Lucinière, Crouan, abbé Doré-Graslin, Dortel, chanoine Durville, Ferronnière, de Freslon, de Goué, abbé Grelier, Dr Halgan, baron d'Hastrel de Rivedoux, Hardy, Legrand, Leroux, Jamont, Maitre, de Monti, Ollive, capitaine du Plessix, Poirier, Senot de la Londe, Soullard, Trochon de Laurière, Vincent-Jouon fils, baron de Wismes, baron Gaëtan de Wismes.

M. l'abbé Bourdeaut, membre correspondant, présenté par M. Léon Maître et par le Dr Halgan, est élu membre titulaire.

M. le Président rappelle de quelle sympathie fut toujours entouré Paul Trémant au sein de la Société ; la connaissance que notre collègue disparu possédait de notre ville ancienne le fit accueillir parmi les membres de la Commission du Vieux Nantes ; ses talents de photographe furent souvent mis à contribution au profit de notre Bulletin.

M. LE PRÉSIDENT fait également part du décès de M. Alfred Lallié, survenu le 19 janvier. M. Lallié fit, pendant quelque temps, partie de notre Société. Dès 1869, il commença la série de ses études historiques sur la Révolution, ses nombreux et importants travaux et la somme de labeurs qu'il a accomplis doivent lui mériter une survivance dans la mémoire de ses concitoyens.

M. LEROUX dépose sur le bureau un ouvrage intitulé « *Rome et les Romains* » et une monographie sur la « *Vallée de Saint-Béat* », œuvre de notre collègue M. Gourdon. M. Maître fait remarquer que cette Vallée de Saint-Béat contenait un marbre blanc très remarquable et M. Chaillou assure qu'on en employa dans la construction de la Villa des Cléons.

Le baron D'HASTREL DE RIVEDOUX présente un ancien plan de la Rochelle et M. Paul SOULLARD, un cachet de la paroisse de Treillières : sur ce sceau qui date du premier tiers du XIXe siècle figure saint Symphorien tenant la palme du martyre.

M. FERRONNIÈRE demande, sur le désir de M. l'abbé Abgrall, que la Société archéologique formule un vœu en faveur de la conservation de l'antique église de Melars, canton de Pontcroix. Ce sanctuaire, d'architecture romane, est un véritable document archéologique ; la Société décide de s'associer aux protestations qui seront présentées pour le maintien de cet ancien monument.

M. le D^r^ LE MAITRE, membre correspondant, est l'auteur d'un travail documenté sur le palais des papes à Avignon. Le vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE en donne un compte-rendu détaillé. Il rappelle que Avignon fut la résidence des papes de 1305 à 1377, et qu'elle parvînt, à cette période, à un haut degré de prospérité ; une trentaine de monastères s'y établirent et elle fut justement dénommée « la ville sonnante ». Converti en caserne depuis la Révolution, le palais des papes avait subi des transformations qui le dénaturaient grandement, et ses belles peintures murales étaient cachées sous d'épaisses couches de badigeon. Depuis quelques années, l'armée a évacué ce monument, des restaurations intelligentes et bien exécu-

tées en font successivement réapparaître les beautés architecturales : le vicomte de Cornulier nous signale particulièrement la Fenêtre de l'Indulgence, d'où le Souverain Pontife bénissait la foule, la salle de Clément VI, l'Escalier spiral de la Tour Saint-Laurent, la salle des gardes.

M. Alcide Leroux poursuit sa communication sur « Sulim, ses origines et son histoire ». Il présente diverses hypothèses concernant la déesse Sul, protectrice du lieu. Peut-être n'était-elle autre que le soleil, peut-être fut-elle assimilée à Minerve. M. Leroux fait, à ce propos, l'historique de la statue de Quenipily. Cette statue, haute de sept pieds, d'aspect tout à la fois guerrier et hiératique, fut jusqu'en ces derniers temps, l'objet d'un culte superstitieux de la part des habitants du pays. On lui reconnaissait particulièrement le don de guérir, les jeunes filles lui confiaient leurs espoirs de mariage, le clergé intervint, la statue fut jetée à la rivière, en fut retirée par les habitants et finalement traînée par quarante paires de bœufs dans le parc où on peut la voir encore aujourd'hui. Cette statue, de caractère égyptien, a été comparée à Isis et à Vénus, peut-être serait-elle la déesse Sul, jadis honorée en ces lieux.

Parlant des continents et des cités disparus, M. Ferronnière assure que de nouvelles données, d'ordre géologique, permettent de croire que l'Atlantide, cette île fabuleuse sur laquelle différents auteurs de l'Antiquité, particulièrement Platon dans le Critias et dans le Timée ont laissé des récits légendaires, exista réellement, engloutie de temps immémorial, au large des Açores, au fond des mers.

M. Maitre présente quelques observations sur les deux baptistères trouvés, l'an dernier, près de la cathédrale. Il les compare aux piscines découvertes à Alise-Sainte-Reine, et se demande si ils ne faisaient pas partie d'un monument païen antérieur à l'église Saint-Jean. Ces réservoirs purent être conservés par les chrétiens pour l'administration du Baptême. M. le chanoine Durville ne partage pas l'avis de M. Maître et certifie que dans son travail qui doit prochainement paraître on trouve tous

les arguments militant en faveur de l'origine chrétienne des baptistères nantais.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,
Dr HALGAN.

SÉANCE DU 4 MARS 1913

Présidence de M. A. LEROUX, président

Etaient présents : MM. DE BRÉVEDENT, G. DE LA BROSSE, Léon DELATTRE, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, GOURDON, abbé GRELIER, GUITTON, Maurice HARDY, Dr HALGAN, Léon MAITRE, Jean-Baptiste OLLIVE, capitaine DU PLESSIX, POIRIER, RENARD, capitaine RINGEVAL, Henri RIONDEL, ROCHERY, SENOT DE LA LONDE, Paul SOULLARD, TROCHON DE LAURIÈRE, Antoine VINCENT-JOUON, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, il est procédé à l'élection de M. Louis AMIEUX, qui est admis comme membre titulaire sur la présentation de MM. Chevalier La Barthe et Gilbert de la Brosse.

M. Henri RIONDEL donne communication d'un dessin de M. Gabillaud, reconstituant un outil ancien dont devait faire partie selon lui, l'objet exhibé à une précédente séance, et qu'il considère comme devant avoir été la garde d'un couteau.

M. le PRÉSIDENT fait part ensuite de découvertes récentes. Contrairement aux théories jusqu'ici émises par l'école transformiste, on vient de constater que le type primitif humain « primo-sapiens » vivait à la plus ancienne époque de la pierre, en même temps que le type « primigenius ». Puis il signale les explorations des cavernes faites en Espagne par M. l'abbé Breuil, chargé de mission par l'Institut de paléontologie, dont les conclusions ont été exposées dernièrement par ce savant, devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Paul SOULLARD fait passer successivement sous les yeux des Sociétaires un diplôme de licencié en droit délivré en 1756 par la faculté de Rennes au sieur Claude Laurel du Parc, et une médaille représentant Charette. Celle-ci fut sans doute frappée sous la Restauration, quand Charles X ordonna la confection de la Galerie de la Fidélité, composée des images des généraux Vendéens.

M. le baron Gaëtan DE WISMES annonce qu'il est question de redresser le grand menhir de Locmariaquer, et que Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon vient d'interdire aux membres de son clergé la vente des objets du culte. Il donne également connaissance d'une note à lui adressée par Mme J. Baudry, membre correspondant. Suïvant cette note, la statue authentique de la Vierge de Bon-Secours, serait non pas, comme on l'a prétendu, entre les mains d'un particulier, mais se trouverait dans l'Eglise Saint-Jacques. Cette opinion s'appuie sur un document daté de 1852.

M. le chanoine DURVILLE dit que l'on connaît actuellement trois statues de la Vierge de Bon-Secours dont les propriétaires réclament pour chacune l'authenticité. Il est probable que ces trois statues proviennent de l'ancienne chapelle de l'Ile Feydeau.

M. Léon DELATTRE montre un vase funéraire découvert par lui rue Dugast-Matifeux. M. l'abbé Grelier, à ce sujet, fait remarquer qu'à Sallertaine, sept squelettes trouvés dans la sacristie étaient accompagnés de vases funéraires, dont l'un était semblable à celui exhibé.

M. DORTEL donne alors une explication de ces vases funéraires qui, selon lui, auraient été portés dans le cortège funèbre par les assistants en guise d'encensoir. M. l'abbé GRELIER donne une autre explication. Ces vases contenaient le charbon utilisé dans les encensements qu'on fait autour du défunt. L'inhumation terminée, on jetait dans un vase tout ce que renfermait l'encensoir dont le prêtre s'était servi et on plaçait le vase près du défunt. M. l'abbé Grelier appuie son opinion sur ce que l'on ne trouve qu'un seul vase par cadavre et cite les fouilles pratiquées en décembre 1912 sur l'emplacement

de la sacristie de l'ancienne église de Sallertaine et les fouilles entreprises pour asseoir les fondations du chœur et du transept de l'Eglise de la Garnache (1899-1900).

M. DELATTRE communique également les pièces suivantes :

1° Des lettres-patentes accordées sur arrêt portant confirmation à jouissance au sieur de Cheviré, colonel du 1er Dragons de Languedoc, les îles situées dans la Rivière de Loire, vis-à-vis le Port-la-Vigne ;

2° Un avis de la Municipalité de Nantes concernant les ecclésiastiques fonctionnaires civils (22 janvier 1791) ;

3° Bulletin d'invitation au service de feue Dame Anne-Antoinette-Marie, veuve d'Augustin-Jean Malassis, imprimeur (lundi 19 novembre 1810).

M. le chanoine DURVILLE présente des photographies des travaux de déblaiement actuellement en cours auprès de la cathédrale.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une modification à apporter au règlement. L'abondance des communications diverses, ne permettant pas souvent aux auteurs dont les travaux figurent à l'ordre du jour, de lire leurs mémoires, le Comité propose à l'assemblée de porter les communications diverses à la fin. Après échange d'observations, il est décidé que l'examen de la question sera renvoyé à une prochaine séance, le quart des membres titulaires dont la présence est nécessaire, n'étant pas atteint.

M. Léon DELATTRE a la parole et donne connaissance de notes intéressantes concernant la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais. Elles sont extraites du journal de François Chevalier, recteur de cette paroisse, né en 1733 à Héric, et qui fut député du Clergé de Nantes aux Etats Généraux. Cet ecclésiastique a laissé un projet d'Histoire de la Révolution Française qui fait partie des travaux de la collection Dugast-Matifeux.

Les notes recueillies par M. Delattre ont trait à tous les événements qui ont marqué la vie de Saint-Lumine depuis 1764. Elles signalent notamment une grande misère en 1770 et un hiver très rigoureux en 1789, durant

lequel on pouvait traverser le lac jusqu'à la Chevrolière, et le vin gela dans les barriques.

La parole est ensuite donnée à M. le baron DE WISMES qui lit une notice consacrée à l'abbé Galipaud, curé de Pornic. Le premier, cet ecclésiastique conçut le projet de relier Nantes à Pornic par un canal qui aurait emprunté celui des Hautes-Perches. Les plans et mémoires du curé ingénieur datent de 1787 et 1789. Ce projet qui ne devait jamais être mis à exécution fut repris au XIXe siècle par le marquis de Brie-Serrant. Celui-ci voulut alors s'en attribuer la paternité qui doit être rendue à l'abbé Galipaud.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

Le Secrétaire Général,
Etienne POIRIER.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1913

Présidence de M. A. LEROUX, président.

Etaient présents : MM. le baron DE WISMES, baron G. DE WISMES, chanoine DURVILLE, abbé GRELIER, abbé CLÉNET, Paul SOULLARD, DORTEL, JAMONT, SIBILLE, abbé MOUILLÉ, H. RIONDEL, J. FURRET, J. CROUAN, abbé DORÉ-GRASLIN, OUVRARD, TROCHON-DE LAURIÈRE, J. HOUDET, G. DE LA BROSSE, ROCHERY, J.-B. OLLIVE, FERRONNIÈRE, RINGEVAL, comandant LAGRÉE, A. VINCENT-JOUON, Joseph DE GOUÉ.

L'assemblée désigne M. Joseph DE GOUÉ pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

M. le PRÉSIDENT communique une lettre de M. Poirier, secrétaire général, qui à son grand regret ne peut aujourd'hui assister à la réunion. Il nous présente aussi une lettre d'excuses de M. du Plessix qui fait en ce moment un stage d'officier de réserve. Le vicomte de Cornulier-Lucinière est excusé pour le même motif.

M. le PRÉSIDENT nous apprend la mort d'un de nos collègues, M. RABOURDIN, directeur honoraire de la Banque de France, qui possédait de très intéressantes collections. Il fait un grand éloge du défunt et présente les regrets de la Société à sa famille.

Il est donné lecture d'une lettre d'invitation au Congrès Préhistorique qui doit se tenir à Lons-le-Saulnier, du 27 juillet au 2 août prochain, puis M. le Président présente plusieurs ouvrages qui viennent d'être offerts à la Société. De M. FERRONNIÈRE : *L'Université d'Angers* et l'*Elephas de Chantonnay*. De M. Léon MAITRE plusieurs brochures. De M. le chanoine ABGRALL, un certain nombre d'ouvrages, entr'autres : *Description architecturale de la basilique de N.-D. de Bon-Secours de Guingamp.*

M. le PRÉSIDENT témoigne la reconnaissance de la Société envers M. le chanoine Abgrall qui nous adresse toujours un exemplaire de ses ouvrages.

M. Joseph DE GOUÉ présente à la Société un laisser-passer daté de la Fontaine le 25 juin 1795 et signé de Stofflet et de Scépeaux. Il communique les états de services de Jean Rocher, capitaine en second de la compagnie des volontaires royaux de la paroisse de Carquefou, signés des principaux chefs de l'armée royale de Haute-Bretagne et de Vendée.

M. Maurice HARDY présente deux canons d'autel dont il ne connaît pas la provenance ; ces canons, richement enluminés, possèdent des reliures en plein ornées de fers remarquables.

M. Paul SOULLARD fait passer un cachet-breloque en or : de gueules à trois maillets d'or et timbré d'une couronne de comte. M. Soullard prétend que le fond doit être de gueules plutôt que d'argent et que ce doit être les armoiries de la famille Maillard de Bois-Saint-Lys.

Il nous présente aussi un autre cachet gironné d'argent et de gueules, auquel le dernier possesseur a dû ajouter des fasces sur les girons d'argent. Ce cachet paraît dater du règne de Louis XIV et avoir été modifié sous l'Empire.

M. le chanoine DURVILLE signale une stèle entrée dernièrement dans les collections du musée Dobrée.

Le baron Gaëtan DE WISMES donne lecture de plusieurs articles récents : l'un a trait aux dernières découvertes opérées dans les grottes préhistoriques de la Bretagne, où on l'a trouvé, entre autres, deux blocs calcaires portant chacun un blason gravé en relief, un galet triangulaire sur lequel sont dessinés un homme et une femme masqués et deux sépultures d'enfants (de l'époque moustérienne) ; un autre article rappelle que, dans la rue Nicolle, à Paris, fut trouvé un cercueil d'enfant du IIe siècle, contenant le masque en plâtre du petit mort ; enfin un article dit que notre éminent compatriote, le professeur Guyon, prenant possession du fauteuil présidentiel à l'Académie des Sciences, s'est plaint du bruit des conversations qui empêche de bien entendre la lecture des mémoires et a rappelé qu'en 1699, l'abbé Mignon, Président de l'Académie des Sciences, remédia à ce séculaire inconvénient en plaçant l'un près de l'autre un géomètre et un botaniste, un astronome et un géologue, etc.

M. de Wismes a reçu une nouvelle lettre de Mme Baudry au sujet de la statue de N.-D. de Bon-Secours, honorée dans l'église Saint-Jacques ; cette statue est en bois ; or, Mme Cradock, visitant la chapelle de Bon-Secours en 1785, a vu la statue vénérée, en bois ; ce serait une présomption en faveur de l'authenticité de l'image de Saint-Jacques.

M. DORTEL nous parle d'une cachette d'un fondeur de bronze découverte par M. Dassieu à la Croix-Bonneau, dans un champ appelé les Ecobus, et composé d'un vase en terre contenant 50 objets en cuivre pur.

M. le PRÉSIDENT présente les modifications qui doivent être apportées au règlement et qui n'ont pu être adoptées à la séance précédente. On demande de mettre la lecture des mémoires avant les communications. Après plusieurs observations présentées par M. l'abbé Grelier et le baron de Wismes, cette modification est adoptée à la majorité des voix.

M. l'abbé CLÉNET donne lecture d'une bulle concernant l'église du Croisic.

Dans cette bulle, datée du 4 octobre 1501 et adressée à la Communauté de la ville du Croisic, le Souverain Pon-

tife, considérant que les Croisicais ont fait construire dans leur ville à leurs frais et dépens, une église sous l'invocation de N.-D. de Pitié, dans le territoire de l'Eglise paroissiale de Saint-Guénolé de Batz, qui est administrée par un Prieur de l'Ordre de Saint-Benoît ou par son vicaire perpétuel et à laquelle ils sont tenus d'aller recevoir les sacrements de l'Eglise.

Considérant ensuite que la ville du Croisic compte 4.000 personnes et que plus de trois cents navires abordent à son port et que la distance et les mauvais temps les empêchent de venir à l'Eglise de Batz, et qu'ils éprouvent ainsi un grand dommage,

Leur permet de faire consacrer leur église N.-D. de Pitié par un évêque catholique de grâce et communion avec le siège apostolique et d'y faire célébrer chaque jour des messes par des prêtres séculiers ou religieux, et les heures canoniales, et de conserver la Sainte Eucharistie, d'y avoir fonts baptismaux, toutefois avec la permission de l'Ordinaire du lieu et sans préjudice de l'Eglise paroissiale.

M. le Président nous parle ensuite de plusieurs projets d'excursions.

M. Dortel propose une excursion d'un jour au Loroux-Bottereau ; à la majorité des voix ce projet est adopté.

M. le baron G. de Wismes nous entretient d'une excursion de deux jours à Vitré et à Fougères, dont l'idée est aussi adoptée.

M. le baron Gaëtan de Wismes continue la lecture de son intéressant travail sur le Noble jeu de la Quintaine.

Notre collègue rappelle qu'à la séance de juin 1912 il a exposé l'origine et l'étymologie de la quintaine ainsi que la façon de la pratiquer dans les temps antiques, puis il donne lecture de plusieurs chapitres de l'admirable ouvrage de Léon Gautier : *La Chevalerie*, où sont décrites les péripéties de ce noble jeu au Moyen Age ; c'était, en quelque sorte, le couronnement de l'avancement du chevalier et parfois un beau coup de quintaine procurait une place d'élite, telle que celle de sénéchal ; après un repas plantureux, les gentilshommes se livraient avec plaisir à cet exercice. La quintaine est peu employée en blason ;

on peut citer les familles de Lézardière et de Cauville qui portent des quintaines dans leurs armes. Contrairement à une assertion de M. Parfouru, la quintaine était courue non seulement par les gens de bas état, mais aussi par les gentilshommes. La date de la course annuelle de quintaine variait beaucoup suivant les localités ; en certains endroits, elle n'avait lieu que tous les sept ans. Ceux qui refusaient de venir courir la quintaine et ceux qui s'y montraient maladroits étaient condamnés à des amendes, soit pécuniaires, soit en nature, comme de l'avoine.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire par intérim,
Joseph DE GOUÉ.

SÉANCE DU 6 MAI 1913

Présidence de M. A. LEROUX, président.

Etaient présents : MM. abbé BOURDEAUT, abbé BRAULT, DE LA BROSSE, vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, CROUAN, abbé DORÉ-GRASLIN, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, FURRET, DU GASSET, Dr HALGAN, commandant LAGRÉE, LEROUX, NAVARRE, OLLIVE, Dr PLANTARD, capitaine DU PLESSIX, POIRIER, RENARD, capitaine RINGEVAL, RIONDEL, SOULLARD, TROCHON DE LAURIÈRE, VINCENT-JOUON, VINCENT-JOUON fils, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

M. Jean BALLU, M. l'abbé RENEAUME et le vicomte DE LUSIGNAN, présentés à titre de membres titulaires, sont élus à la majorité des suffrages.

Un projet d'excursion à Vitré et à Fougères est longuement discuté, puis M. le Président donne la parole à M. SOULLARD qui lit le travail de M. OHEIX sur la Vie de saint Viau.

D'origine anglaise, saint Viaud vécut au VIIIe siècle, de 700 à 740, assure Albert Le Grand. Il mena dans le pays

de Retz une existence consacrée aux œuvres pieuses et charitables et mourut vénéré des habitants de la contrée. Au IXe siècle de nombreux miracles furent opérés par son intercession. En 1347 il fut canonisé ; ses restes avaient été transférés à l'abbaye de Tournus. C'est en 1613 que fut créée la paroisse de Saint-Viaud en Loire-Inférieure ; on voit non loin du bourg la grotte où, dit la légende, vécut le saint homme, l'accès de ce lieu a été récemment rendu plus accessible. Saint Viaud aurait aussi été honoré dans le pays de Galles.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,
Dr HALGAN.

SÉANCE DU 3 JUIN 1913

Présidence de M. A. LEROUX, président.

Etaient présents : MM. l'abbé BOURDEAUT, J. CROUAN, CHEVALIER LA BARTHE, marquis DE L'ESTOURBEILLON, MAUJOUAN DU GASSET, Dr HALGAN, Maurice HARDY, JAMONT, MATHOREZ, J.-B. OLLIVE, DU PLESSIX, ROCHERY, Paul SOULLARD, DE SÉCILLON, baron DE WISMES, baron G. DE WISMES.

M. le PRÉSIDENT ouvre la séance en remerciant successivement M. Léon Maître qui a offert à la bibliothèque plusieurs brochures, et le baron de Wismes qui a fait don à la Société de deux plaquettes, l'une consacrée au Journal du Marquis de la Roche Saint-André, garde d'honneur de l'Empereur, et l'autre au recueil de poésies posthumes de Joseph Rousse : *Les Germendrées.*

Au nom de tous ses collègues, il apporte les félicitations de la Société à son Vice-Président M. le chanoine Durville, pour la distinction si méritée d'Officier de l'Instruction publique qu'il vient de recevoir.

Il entretient ensuite l'assemblée de l'excursion effectuée le 15 mai par la Société aux Landes de la Vaux, sous la

direction de notre savant collègue M. Gabillaud. Le compte rendu détaillé en sera donné, à une prochaine séance, par le vicomte de Cornulier-Lucinière.

A la suite de la visite faite dans la matinée aux fouilles de la salle de Garde de la Porte Saint-Pierre, M. le Président propose le vœu suivant, qui est adopté à l'unanimité :

« La Société Archéologique de Nantes et de la Loire-« Inférieure,

« Considérant que les fouilles récentes faites dans la Salle « de Garde de la Porte Saint-Pierre ont amené la décou-« verte de restes de monuments antiques de la plus haute « importance pour l'étude de l'histoire de notre ville à « l'époque gallo-romaine ;

« Considérant que ces restes, fragments de colonne, cha-« piteaux, stèles, etc., font partie des substructions de « l'édifice et ne pourraient être enlevés qu'au détriment « de sa solidité ;

« Emet le Vœu :

« Que la pièce dite Salle de Garde de la Porte Saint-« Pierre soit déblayée et que la porte en reste ouverte aux « visiteurs dûment autorisés. »

Il annonce également qu'à la suite de ses démarches, il a obtenu de l'Administration des Domaines l'autorisation de visiter la chapelle de la Salette, et avant de donner la parole aux orateurs, il rappelle que le lendemain doit avoir lieu le départ pour l'excursion de deux jours à Vitré et Fougères.

M. le baron G. de Wismes termine la lecture de son travail sur le Noble Jeu de la Quintaine. Après avoir indiqué de quelle façon le jeu était couru dans les différents pays de France, il s'attarde plus longuement aux particularités qu'il revêtait en Bretagne.

D'après M. le chanoine Guillotin de Corson, la Quintaine était courue dans notre province, à cheval, en bateau ou en chariot. Le seigneur de Malestroit faisait courir trois quintaines par an, deux à Malestroit et une au bourg de Tréal. A Ancenis, les jeunes mariés, bouchers et mariniers la couraient sur la Loire, et à la Roche-Bernard, le

jeu avait lieu sur la Vilaine. A Pontivy on se servait de chariots.

Une quatrième manière de courir la quintaine, sur un mât horizontal, semble ignorée de Guillotin de Corson et aussi de la Borderie et Parfouru qui se sont occupés de l'histoire de ce curieux divertissement.

A Nantes, deux seigneurs avaient droit de Quintaine : celle du roi était courue place Saint-Pierre, et celle de l'Evêque sur la Loire.

M. MATHOREZ donne lecture de son Introduction à l'Histoire de la formation de la Population de Nantes. Notre ville fut de tout temps une cité industrielle, et les Namnètes exportaient du fer et de l'étain. Avant la conquête bretonne de Nomenoë. la population nantaise comprenait presqu'exclusivement des Gallo-Romains ; on retrouve seulement les traces d'une colonie saxonne établie dans nos murs en 471. La bretonnisation fut lente à partir du IXe siècle, mais aux XIIe et XIIIe elle était complète dans le pays Gallo. C'est surtout sous les règnes des ducs Jean IV et Jean V que les étrangers commencèrent à affluer à Nantes et nous les y rencontrons très nombreux au XVe siècle, où notre ville avait une population cosmopolite composée d'Anglais, d'Allemands, d'Italiens et d'Espagnols. Plus tard vinrent les Hollandais et des Irlandais. Au XVIIIe siècle, tous ces étrangers s'étaient mélangés avec les indigènes, et à la veille de la Révolution, la fusion était complète.

Beaucoup d'étrangers avaient d'ailleurs modifié leurs noms, soit en prenant des noms de terre, soit en francisant leurs noms d'origine, soit en délaissant leur propre nom patronymique pour prendre leurs surnoms français.

C'est le commerce de la cité qui attira à Nantes tous ces étrangers.

M. le PRÉSIDENT communique la fin de son travail sur le culte d'Isis à Castelnec. Presque tous les archéologues du XIXe siècle ont vu, dit-il, dans la statue de Quénipily, une œuvre de l'art égyptien. Seul M. Bizeul a combattu ces prétentions. M. Leroux se demande si les Romains n'ont pas identifié la déesse Sul (Minerve) avec Isis.

M. Héron de Villefosse, consulté par lui, estime que la statue n'a rien d'Egyptien, elle n'a aucun rapport avec Sul, qui, d'après le géographe Solin était une divinité présidant aux sources bienfaisantes à Bath (Angleterre), sinon à Sulim.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,

Etienne POIRIER.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des Séances

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Manoir de la Touche

SÉANCE DU 1er JUILLET 1913

Présidence de M. A. LEROUX, Président.

Etaient présents : MM. René BLANCHARD, BONET, abbé BOURDEAUT, abbé BOUTIN, abbé BRAULT, CROUAN, DELATTRE, abbé DORÉ-GRASLIN, chanoine DURVILLE, FURRET, JAMONT, LAGRÉE, LEROUX, abbé LESIMPLE, SENOT DE LA LONDE, OLLIVE, DU PLESSIX, POUVREAU, RINGEVAL, vicomte DE SÉCILLON, Paul SOULLARD, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

MM. Dominique CAILLÉ, le vicomte René DE CORNULIER-LUCINIÈRE, l'abbé RENEAUME et DORTEL expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT signale l'envoi gracieux par notre collègue, M. André Oheix, le jeune et très savant hagiographe breton, de deux brochures publiées récemment par lui ; *Nécrologe de l'Abbaye de Landévennec* ; — *Notes sur la vie de saint Gildas.*

M. l'abbé BOURDEAUT commence la lecture d'une dissertation admirablement documentée sur les origines féodales de Champtoceaux, dont voici le résumé :

« A l'origine, jusqu'au IXe siècle, Châteauceaux fait partie, ainsi que le *pagus Medalgicus* auquel il appartient, de la province du Poitou. Son annexion au comté Nantais et au diocèse de Nantes, préparée par la prédication de saint Félix est amorcée par la conquête qu'en fait Lambert, comte de Nantes, et l'attribution qu'il fait des Mauges à son neveu Rainier.

« L'annexion au diocèse de Nantes et au comté de Nantes paraît un fait accompli après l'abandon que le comte de Poitiers, Guillaume Tête-d'Etoupes, fait des trois pays de Mauge, Tiffauge, Herbauge à Alain Barbe-Torte ; traité que sanctionne Guillaume Fière-à-Brace par une nouvelle convention avec Guérech, comte de Nantes, vers 989.

« Les comtes de Nantes, tous mineurs ou bâtards, pendant près d'un siècle passent sous la suzeraineté des comtes d'Anjou. A la fin du Xe siècle, Châteauceaux relève en fief direct de Nantes, mais en arrière-fief de l'Anjou.

« Renaud de Thuringe, vicomte d'Anjou, y élève un château féodal sur les ruines d'un castrum gallo-romain signalé dès le VIIe siècle. Il construit ce castel pour son compte, soutenu par le comte d'Anjou, Foulques Nerra, après en avoir sollicité l'autorisation près du comte de Nantes, Guérech, qui la lui a d'abord refusée.

« Ce Renaud de Thuringe fut le père de trois personnages importants en Anjou : de Renaud, évêque d'Angers, mort l'an 1004 ; de Fouquois de Rochefort, auquel il laissa son titre de vicomte d'Anjou ; enfin d'un autre fils qui fut seigneur titulaire de Châteauceaux, et auteur d'une famille noble de ce nom.

« En 1040, sous l'abbé Albert de Marmoutiers, Geoffroy de Châteauceaux introduit les disciples de saint Martin à Châteauceaux, en leur donnant la chapelle de Saint-Jean. Elle fut le siège d'un important prieuré que lui-même, ses successeurs et les seigneurs du voisinage enrichirent de nombreux biens.

« Vers 1040, il est blessé mortellement à Amboise et a pour successeur son frère Odéric. Celui-ci, vers 1060, est privé de sa terre de Châteauceaux par le comte d'Anjou, Geoffroy Martel, qui donne cette seigneurie à Thibaud de Jarzé, beau-frère d'Odéric.

« Des mains des Jarzé, vers 1114, Châteauceaux passe à Amaury Crespin qui en hérite du chef de sa femme Warmaise, petite fille d'Odéric de Châteauceaux. Les Crespin et, en particulier, Geoffroy, petit-fils d'Amaury, se signalent par leur générosité à l'égard des moines de Marmoutiers. Geoffroy les introduit dans l'intérieur de son château en leur donnant la chapelle Saint-Pierre.

« Sous le règne des Crespin, Châteauceaux est intimement mêlé aux luttes des Plantagenêts entre eux et avec les Capétiens. Détruit en 1141, il est reconstruit ; il est de nouveau assiégé en 1172 par Maurice de Craon. Pris par Philippe-Auguste en 1206, il est repris la même année par Jean sans Terre. Reconquis sur les Anglais, il est de nouveau reconquis par Jean sans Terre en 1214, mais perdu définitivement par les Anglais la même année.

« Thibaut, le dernier représentant des seigneurs de Châteauceaux, du nom de Crespin, fut un véritable brigand. Il rançonnait ses vassaux et les mariniers de la Loire. Pierre Mauclerc, comte de Bretagne le mit à la raison. En 1226, Louis VIII, père de saint Louis, pour le récompenser, lui donna en fief-lige les seigneuries de Châteauceaux et Montfaucon, à charge d'en faire hommage au roi de France sous le comté d'Anjou. Dès lors, Châteauceaux fut la propriété des comtes de Bretagne. Il n'avait pas cessé d'appartenir au diocèse de Nantes depuis la conquête d'Alain Barbe-Torte. »

La très savante étude de M. l'abbé Bourdeaut est complétée de la plus heureuse manière par M. l'abbé Boutin, l'artiste breton si apprécié de ses compatriotes. Il fait passer sous nos yeux deux plans clairs et complets et décrit minutieusement Champtoceaux, situé sur un plateau très escarpé qui domine la Loire. Les Romains y avaient établi un camp. On y voit encore des mottes mérovingiennes.

Du XIe au XIVe siècle des travaux considérables furent faits sur tout le plateau et Châteauceaux présenta alors tous les caractères d'une grande place forte de l'époque féodale. Comme à Coucy, il y avait d'abord la ville entourée de murailles, puis la baille également fortifiée et enfin le château très fortement établi avec deux donjons.

M. l'abbé Boutin montre aussi une aquarelle ravissante, qui permet de contempler les puissantes courtines et les tours majestueuses de la forteresse, dont la silhouette se mire dans les eaux calmes du fleuve.

Des bravos unanimes prouvent à notre collègue le plaisir qu'il nous a causé et plusieurs auditeurs expriment le désir qu'une visite à Champtoceaux, sous la conduite très instructive de M. l'abbé Boutin, soit organisée l'année prochaine.

M. Soullard a la complaisance de donner lecture du compte rendu de l'excursion du 15 mai, rédigé par le vicomte René de Cornulier-Lucinière ; les dix collègues courageux qui bravèrent la pluie, arrivèrent à Cholet à 8 heures 45, visitèrent le curieux musée de cette petite ville et y retrouvèrent M. Gabilland ; puis ils partirent pour Saint-Laurent-sur-Sèvre, où le docteur Marcel Baudouin se joignit à eux ; après la visite de l'église, où est inhumé le Bienheureux de Montfort, eut lieu le déjeuner, et, à midi 3/4, les voitures nous emmenèrent à Moulins, où M. Gabillaud nous fit les honneurs de ses collections : les objets préhistoriques y voisinent avec les débris gallo-romains ; tous félicitent notre collègue de son heureuse et persévérante initiative. On repart, pour s'arrêter de nouveau à Châtillon-sur-Seine, où la collection de M. George Béraud retient assez longtemps l'attention des excursionnistes.

Enfin — après avoir traversé Saint-Aubin-de-Baubigné, où nous saluons en passant la belle statue en bronze de La Rochejaquelein, par Falguière, — nous gagnons les fameuses pierres gravées de La Vaux, but primordial de notre petit voyage ; rappelons tout d'abord que, dès 1879, le comte de Béjarry, après avoir visité ces troublantes pierres gravées, avait donné un petit rapport, accompagné de dessins, dans notre *Bulletin*. Quand ces pierres

ont-elles été gravées ? Quel était le sens de ces gravures ? Ces pierres n'ont-elles pas été déplacées ? Autant d'énigmes qu'il est impossible de déchiffrer dans l'état actuel de nos connaissances ; les uns font remonter les gravures à l'époque néolithique et veulent y voir des figurations religieuses ; d'autres n'admettent pas pour elles une aussi haute antiquité ; certain, comme Salomon Reinach, voient dans les dessins des vestiges de l'art chrétien aux premiers siècles de notre ère. Les excursionnistes, animés du plus sage esprit de prudence, si nécessaire en archéologie, se gardent bien de se prononcer ; mais, ravis de leur promenade, gagnent la station voisine et rentrent dans leurs foyers, tout prêts à recommencer de nouvelles pérégrinations.

M. le chanoine Durville termine la séance par la réputation d'un conte à dormir debout, imaginé à l'occasion de la récente démolition du couvent des Cordeliers de Savenay. Ce monastère fut construit de 1419 à 1431 et ses pieux habitants ne firent jamais parler d'eux jusqu'à la Révolution. L'inventaire dressé à cette époque ne fournit aucune indication sur les dévotions spéciales. En jetant bas le vieux couvent, on a découvert, ces temps derniers, derrière une fresque, une cavité et un trou dans un mur : aussitôt a été forgée une histoire abracadabrante d'un saint populaire qui agréait les demandes les plus diverses de ses innombrables fidèles et d'un moine dissimulé dans la cavité, parlant par le trou à la place du saint et, naturellement, exigeant de l'argent des trop naïfs dévots.

Le malheur est que ce trou ingénieux existe dans une partie de mur reconstruite au XIXe siècle. Quant au saint si populaire, nul n'a pu donner le moindre renseignement sur sa personnalité, et la fresque est dans un tel état de vétusté qu'on ne saurait l'interroger pour la solution de ce petit problème hagiographique. La fameuse légende est absolument ignorée des Savenaisiens.

Le couvent des Cordeliers servit de prison au XIXe siècle ; les prisonniers étaient tous au premier étage ; le trou en question donne sur l'ancienne prison des femmes ; il est fort possible qu'il ait été pratiqué par les gardiens pour surveiller les prisonnières, car au début il n'y avait pas de guichets : on demanda d'en établir le 6 octobre 1833.

Pour le couloir pratiqué dans l'épaisseur du mur, sa destination ne sera connue qu'après la démolition complète de ce mur ; mais M. le chanoine Durville, dans l'état actuel des choses, pense qu'il pouvait conduire à une chaire.

M. Vigneron-Jousselandière, fort au courant des mœurs et croyances savenaisiennes, affirme que la légende du moine demandant de l'argent à la place du saint est un conte enfantin, narré jadis à une femme de Savenay par sa grand'mère, qui, d'ailleurs, le situait non aux Cordeliers, mais à l'Hôpital.

Après avoir donné connaissance d'une lettre de M. André Oheix, assurant que la légende est absolument inconnue à Savenay, M. le chanoine Durville ajoute qu'elle n'est mentionnée ni par Travers, qui résida six mois chez les Cordeliers et ne les aimait pas, ni par Ledoux, ni par Gautier du Mottay, qui rappela en détail ses souvenirs d'enfance à Savenay. En 1823, Le Boyer signala la cavité, dont l'usage était ignoré, mais ne dit rien du fameux trou.

Bon G. DE WISMES.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1913

Présidence de M. A. LEROUX, Président.

Etaient présents : MM. René BLANCHARD, abbé BOURDEAUT, abbé BRAULT, vicomte R. DE CORNULIER-LUCINIÈRE, J. CROUAN, DELATTRE, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, FURET, GAUTIER, Dr HALGAN, JAMONT, abbé LESIMPLE, C. DE MONTI DE REZÉ, NAVARRE, G. DU PLESSIX, Dr PLANTARD, POIRIER, abbé RENEAUME, RENARD, RINGEVAL, P. SOULLARD, Ant. VINCENT, JOUON père, VINCENT-JOUON fils, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

MM. Henri SORIN, agent-voyer d'arrondissement, chargé des études et projets, Alfred CHOLLET, agent-voyer d'arrondissement, et Jean SOULARD, agent-voyer, présentés

par MM. de la Gournerie et Paul Soullard, sont élus membres titulaires de la Société.

M. le PRÉSIDENT remet sur le bureau un certain nombre de brochures offertes à la bibliothèque, notamment une plaquette intitulée « Le Couronnement d'un Roi », don de M. Joüon des Longrais.

Il donne ensuite la parole à M. l'abbé BOURDEAUT qui lit un travail consacré à la prise de Jean V à Champtoceaux. Notre collègue montre le rôle important pris par Marguerite de Clisson dans cet épisode, un des plus marquants de la lutte de la maison de Penthièvre contre la couronne ducale de Bretagne. Le guet-apens dans lequel tomba Jean V au Pont-Trubert, n'était que la réponse à celui dans lequel faillit tomber le connétable de Clisson au château de l'Hermine, près de Vannes. M. Bourdeaut trace le portrait du duc pendant sa captivité et le présente comme un homme craintif et de caractère pusillanime.

Le dauphin de France avait prêté main-forte aux Penthièvre au début; c'est même sur son ordre que Jean V avait été arrêté par Charles et Olivier de Clisson. Il se détacha ensuite de leur cause, et quand les Clisson durent abandonner Champtoceaux et rendre la liberté au duc, Marguerite sut laisser dans la forteresse l'ordre d'arrestation signé du dauphin. La citadelle fut rasée par les Bretons.

M. Paul SOULLARD entretient l'assemblée de la découverte faite au Pont-Louan, dans le marais de Goulaine. Cette passerelle avait été enlevée par les dernières inondadations, et quand on procéda à la construction d'une nouvelle culée, on trouva, au pied de l'ancienne, des monnaies romaines et gauloises, la plupart en potain (mélange d'étain et de cuivre). Gisait également à côté une épée en fer dont la garde est formée de boulets. Cette épée remise au Musée archéologique sera exhibée à une séance ultérieure.

M. DORTEL rappelle qu'au printemps dernier, on rencontra à Moisdon-la-Rivière les vestiges d'un atelier de fondeur de bronze, à peu près semblable à celui mis à jour récemment à la Croix-Bonneau. Il s'étonne que la Société

n'ait pas été tenue au courant de cette fouille dont les objets ont été déposés au musée de Châteaubriant.

M. FERRONNIÈRE signale qu'il a reçu de Bordeaux plusieurs lettres lui indiquant qu'on a découvert récemment dans cette ville une stèle funéraire grecque.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,
E. POIRIER.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1913

Présidence de M. LEROUX, Président.

Etaient présents : MM. abbé BOURDEAUT, abbé BRAULT, CHAILLOU, vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, DE GOUÉ, GABORY, abbé GRELIER, Dr HALGAN, HOUDET, JAMONT, commandant LAGRÉE, LEROUX, Dr MOUSSAULT, OLIVE, OUVRARD, Dr PLANTARD, POIRIER, RENARD, abbé RENEAUME, capitaine RINGEVAL, RIONDEL, ROCHERY, Jean SOULARD, Paul SOULLARD, VINCENT-JOUON, VINCENT-JOUON fils, baron de WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Excusé : Capitaine DU PLESSIX.

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été adopté, M. Jean SOULARD ajoute de nouveaux renseignements concernant les trouvailles faites récemment lors de la restauration du Pont-Louan : Des ossements et un grand nombre de pilotis y ont été trouvés. Ces bois, noirs et carbonisés rappellent la présence d'habitations lacustres détruites par un incendie. Des découvertes analogues ont été faites sur les bords du lac de Grand-Lieu.

M. CHAILLOU assure qu'une partie du tepidarium de la villa des Cléons était construite sur des pilotis faits de bois de chênes appointés. Il serait intéressant de les comparer à ceux trouvés au Pont-Louan.

M. HALGAN donne lecture du compte rendu de l'excursion faite à Fougères et à Vitré les 4 et 5 juin par la Société Archéologique. Cette intéressante relation, due à la plume de M. du Plessix, signale l'impression exquise qui se dégage pour l'archéologue de la vieille cité de Fougères. Son château est une des plus belles ruines féodales de Bretagne. Il a perdu son donjon, rasé en 1630, mais il est encore garni de treize tours. Il évoque de grands noms : Lusignan, Du Guesclin et des sièges longs et glorieux. Vitré, avec ses anciens logis, ses vieilles rues et son château, véritable merveille de l'architecture militaire du Moyen âge, charme les visiteurs. M. le vicomte Le Bouteiller et M. l'abbé Audren assurèrent par leur aimable concours le succès de cette excursion.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau, au nom de M. Boiffin, une photographie de l'ancien Séminaire de Nantes. Construite vers 1700, détruite en 1891, cette demeure servit un moment de prison aux prêtres réfractaires. Elle était située à l'emplacement du Grand Lycée.

M. DORTEL exhibe un document d'un réel intérêt. C'est un parchemin, très bien conservé, revêtu des signatures d'Anne de Bretagne et de Louis XII. Il concerne la procédure d'affranchissement de la terre de la Nobilière en Sainte-Luce. Le sceau royal en excellent état ajoute à l'intérêt de cette pièce précieuse.

M. l'abbé BRAULT rappelle qu'on découvrit, vers 1880, lors de la destruction de l'église de Sainte-Luce, le tombeau d'Olivier de Lescouet, seigneur de la Nobilière.

M. le baron DE WISMES donne lecture d'un manuscrit inédit de Chevas, sur Pornic. L'histoire ecclésiastique et féodale de cette importante châtellenie, dépendance de la grande baronnie de Rais, y est excellemment traitée et commentée.

La parole est ensuite donnée à M. Paul SOULLARD qui présente une monnaie bretonne inédite. Cette pièce qui offre de grandes analogies avec une monnaie brabançonne, au lion rampant, porte en exergue le nom de Jeanne. Qui concernait-elle ? Jeanne de Savoie, vicomtesse de Limoges, Jeanne de Flandres, femme de Jean de Montfort

ou Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois? Tel était le problème qui se posait à la sagacité du numismate. M. Soullard n'hésite pas, en procédant par déductions rationnelles, à l'attribuer à cette dernière princesse.

Dans la séance du 28 octobre, M. l'abbé Bourdeaut avait présenté une étude, puisée aux meilleures sources, sur la prise de Jean V à Champtoceaux. Cet épisode important de la vie du duc et son attitude, en d'autres circonstances, relatées par l'auteur, ne donnent pas, il est vrai, une idée brillante de ce prince breton. M. le chanoine DURVILLE partage, sur la valeur de Jean V, un avis tout autre. Il plaide les circonstances atténuantes, excuse sa conduite lors de sa capture et assure que son règne fut heureux et bienfaisant pour le pays.

La Société prend un vif intérêt aux jugements portés par les auteurs sur les faits et sur les hommes. La suite de cette étude est portée à la prochaine séance.

Le baron Gaëtan DE WISMES fait remarquer que les anciens noms de nos rues, à la conservation desquels M. Guist'hau attachait un grand prix, n'est plus l'objet des mêmes attentions de la part de la Municipalité actuelle. C'est ainsi que la place Notre-Dame, qui rappelait l'église de ce nom a été transformée en place Eugène-Livet. Tout en rendant hommage à la mémoire du vieux Maître, M. de Wismes proteste contre cette substitution. Le souvenir de nos anciens monuments disparaitra à tout jamais, si l'on opère des suppressions semblables.

La Société s'associe aux justes observations de M. de Wismes.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,

Dr HALGAN.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1913

Présidence de M. A. Leroux, Président.

Etaient présents : MM. René Blanchard, abbé Bourdeaut, abbé Boutin, abbé Brault, G. de la Brosse, Chaillou, Chevalier La Barthe, vicomte de Cornulier-Lucinière, J. Crouan, abbé Doré-Graslin, Dortel, chanoine Durville, Gabory, G. de Goué, Gourdon, abbé Grelier, Dr Halgan, M. Hardy, Houdet, Jamont, commandant Lagrée, de Lastours, A. Leroux, Mailcailloz, Léon Maitre, Dr Moussault, Navarre, J.-B. Ollive, Ouvrard, Dr Plantard, G. du Plessix, Poirier, Pouvreau, abbé Reneaume, Ringeval, H. Riondel, Sécillon, Sorin, Paul Soullard, Marcel Soullard, Senot de la Londe, Tattevin, Vincent-Jouon père, Vincent-Jouon fils, baron de Wismes, baron G. de Wismes.

M. Prosper Denès, chef de bataillon d'infanterie de marine, en retraite, officier de la Légion d'honneur, est admis comme membre titulaire de la Société, sur la présentation de MM. Paul Soullard et Léon Ringeval.

M. le Président annonce que le travail de M. le chanoine Durville, sur les fouilles de l'ancien évêché et de la Porte Saint-Pierre, est sorti des presses de l'imprimeur, et que bientôt chaque sociétaire recevra un exemplaire de cet intéressant ouvrage.

Il félicite ensuite, au nom de la Société, M. Dortel, notre ancien président, que ses confrères du barreau ont élevé dernièrement à la dignité de bâtonnier de leur Ordre.

M. Dortel remercie M. le Président de ses aimables paroles, et dit que cette distinction lui a été d'autant plus agréable que l'honneur en rejaillit sur la Société Archéologique.

Le vicomte de Cornulier-Lucinière donne lecture du rapport dont le Comité l'a chargé sur l'attribution de la médaille d'or triennale. Le Comité présente en première ligne aux suffrages de l'assemblée M. Paul Soullard,

le savant numismate dont les travaux sont appréciés à une haute et juste valeur, et qui a réuni une précieuse collection de monnaies bretonnes. Il propose en seconde ligne M. le Président Leroux, littérateur distingué et archéologue érudit, qui a su édifier une œuvre archéologique et linguistique d'une importance considérable, et en troisième ligne, M. René Blanchard, archiviste de la Ville, dont les travaux sur l'histoire locale forment un ensemble du plus grand intérêt.

Par 32 voix contre deux à M. Blanchard, deux à M. Leroux et une à M. Delattre, la Société décerne la médaille triennale de 1913 à M. Paul Soullard. Le résultat du scrutin est accueilli par d'unanimes applaudissements.

M. SOULLARD, d'une voix entrecoupée par l'émotion, remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui font et que sa modestie ne peut pas avoir mérité. L'ovation qui est faite à M. Soullard montre combien les sentiments de l'assemblée ne répondent pas à sa manière de voir sur ce point.

Ensuite, le scrutin pour la nomination du Bureau pendant les années 1914, 1915 et 1916 est dépouillé et M. le Président proclame les résultats suivants :

Les votants sont au nombre de 46.

M. le baron Gaëtan DE WISMES est élu président par 38 suffrages contre trois à M. Dortel, deux à M. le chanoine Durville et un à M. Chaillou.

Sont élus vice-présidents : MM. le chanoine Durville, par 40 voix et M. Paul Soullard, par 35. M. Caillé obtient neuf voix, le baron G. de Wismes trois, et MM. l'abbé Bourdeaut et J. Angot chacun une.

MM. Etienne Poirier et le vicomte de Cornulier-Lucinière sont appelés aux fonctions de Secrétaires généraux, le premier par 44 voix et le second par 42. Deux suffrages vont à M. le Dr Halgan et un à M. Joseph de Goué.

Quarante-trois voix désignent M. L. Chevalier La Barthe, et quarante-deux M. Gilbert de la Brosse comme secrétaires du Comité. Obtiennent encore, le vicomte de Cornulier-Lucinière, 2 voix, MM. Houdet, l'abbé Bourdeaut, et J. de Goué, chacun une voix.

Par 45 voix, la Société renouvelle sa confiance à son trésorier M. Henri Riondel, et lui adjoint M. Raymond Pouvreau, par 41 suffrages contre 3 à M. Paul Soullard.

Les fonctions de bibliothécaires-archivistes sont dévolues à MM. le commandant Lagrée et Georges du Plessix, qui obtiennent respectivement 43 voix et 42 voix. M. Paul Soullard se voit attribuer 3 voix.

L'Assemblée est appelée en outre à élire trois membres du Comité en remplacement de MM. Trémant, décédé ; de Berthon et Blanchard, dont le mandat expire en 1913. MM. de Berthou et Blanchard sont réélus par 32 et 31 voix, et le Dr Halgan est appelé au Comité par 31 voix. Ont obtenus, en outre : MM. l'abbé Brault, 3 voix ; Hardy, 3 voix ; Delattre, J. de Goué, Houdet, Mailcailloz et Marcel Soullard, chacun une voix.

M. Fleury, agent-voyer en chef, vient remettre à la Société les objets trouvés au Pont-Louan, dont il a été parlé dans les précédentes séances, en la priant de les déposer au Musée Archéologique.

M. le Président remercie M. l'agent-voyer en chef et le félicite, au nom de tous ses collègues, des soins que lui et son personnel ont apportés à ces fouilles.

On exhibe alors des monnaies gauloises en potain et une lame qui paraissent être de l'époque de la Tène. La curieuse épée qui y est jointe fut classée par M. de Berthon, au XIVe siècle. Une discussion s'élève sur le point de savoir comment des objets d'âges si différents se sont trouvés groupés dans une alluvion de même époque. Des observations sont échangées entre MM. Sorin, Chaillou et Dortel.

Finalement, sur la proposition de M. Gabory, il est décidé que M. de Berthon sera convoqué spécialement pour être entendu sur cette trouvaille, dans une prochaine séance.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,
E. Poirier.

MÉMOIRES

NOTES CURIEUSES

EXTRAITES DES

REGISTRES DE LA PAROISSE DE St-LUMINE-DE-COUTAIS

Précédées d'une Notice sur l'abbé Chevallier

Recteur de cette paroisse, Député du Clergé en 1789

par LÉON DELATTRE

Les notes que nous avons recueillies dans les anciens registres d'état-civil de Saint-Lumine-de-Coutais ont été transcrites, à l'exception de celle se rapportant à l'année 1698, par François Chevallier, recteur de cette paroisse, auquel nous consacrons la courte notice suivante.

Notice sur François Chevallier, recteur de Saint-Lumine-de-Coutais député du Clergé aux Etats-Généraux

François Chevallier, recteur de Saint-Lumine-de-Coutais, est né le 26 février 1733, au village de la Melletière, paroisse de Héric.

A l'âge de 31 ans, il se présenta au concours qui avait été institué par une Bulle du Pape Benoit XIV pour obtenir les cures de la Province de Bretagne. Malgré cette bulle, beaucoup de candidats cherchaient à éluder la loi du concours par devant leur évêque, en continuant d'aller à Rome ou de s'y faire recommander afin d'obtenir des cures sous différents prétextes. Une déclaration du

Roi, en date du 11 août 1742, vint mettre un terme à ces abus en disposant d'une façon rigoureuse les conditions de nomination des curés. Les examinateurs, au nombre de six, étaient nommés par l'évêque qui présidait le concours ou s'y faisait représenter par son Grand-Vicaire. On donnait par écrit, à chacun des aspirants, trois points ou questions sur le dogme, la morale et les fonctions du ministère ; ensuite, tous les aspirants se retiraient dans le lieu qui leur était indiqué, à cet effet, à l'Evêché ou au Séminaire, pour donner par écrit la résolution des trois questions proposées, après y avoir travaillé, chacun en particulier, pendant l'espace de trois heures, sans pouvoir sortir de ce lieu. De plus, on leur donnait un passage de l'Ecriture sainte sur lequel ils étaient tenus de prononcer une courte homélie, après s'y être préparés pendant également trois heures (1).

A ce concours, qu'il passa brillamment le 4 avril 1764, l'abbé Chevallier obtint le choix sur trois cures importantes du diocèse de Nantes et opta pour celle de Saint-Lumine-de-Coutais dont il prit possession le 15 juin de la même année (2).

Il ne tarda pas à se faire remarquer, entre tous ses collègues du diocèse, par l'ascendant extraordinaire qu'il avait conquis de suite et qu'il conserva intact sur les habitants de sa paroisse. Prêtre instruit, profond philosophe, savant théologien, il était encore habile jurisconsulte et, ayant fait une étude sérieuse des Coutumes de Bretagne, il eut plus d'une fois l'honneur d'être appelé à éclairer de ses lumières plusieurs célèbres avocats des Barreaux de Nantes et de Rennes (3).

Lorsque l'Assemblée diocésaine du clergé du second ordre, composée de 290 recteurs bénéficiers et députés

(1) *Archives départementales de la Loire-Inférieure*, C 3.

(2) Cette cure avait droit de colombier et de garenne. Ses revenus pouvaient valoir 1.200 livres.

(3) *Recherches et Notices sur les députés de la Bretagne aux Etats-Généraux et à l'Assemblée constituante*, par René KERVILER.

des Communautés régulières et séculières, se réunit, le 2 avril 1789, dans la grande salle des Jacobins de Nantes, afin de présenter le Cahier de doléances du Clergé et procéder aux élections pour les Etats-Généraux, l'abbé Chevallier fut nommé commissaire chargé de la rédaction de ce Cahier.

Elu député du Clergé de Nantes, il alla se loger à Versailles avec son collègue Moyon, curé de Saint-André-des-Eaux, et le député suppléant Lebreton de Gaubert, curé de Saint-Similien de Nantes. Il ne siégea que quelques mois à l'Assemblée Nationale et donna sa démission avec ses collègues Moyon et Maisonneuve, ce dernier curé de Saint-Etienne-de-Montluc. Il disparut de l'Assemblée sans qu'on y prît garde et le procès-verbal des séances ne relate même pas sa démission. Il s'empressa de revenir à Saint-Lumine-de-Coutais, au milieu de son troupeau où de graves préoccupations sollicitaient son attention.

En 1790, il rédigea, croit-on, la fameuse *Adresse à l'Assemblée Nationale*, qui avait reçu l'adhésion de 104 prêtres du diocèse de Nantes. L'exemplaire imprimé à Nantes, chez Gigougeux, libraire, Haute-Grande-Rue, fut saisi et déféré au Conseil du Département, à la séance du 10 novembre 1790 (1). Un procès-verbal des officiers municipaux de Nantes, du 15 novembre de cette année, constatant la découverte chez l'imprimeur Gigougeux de deux lettres de Chevallier, relatives à l'impression de cette brochure, confirme l'opinion que ce prêtre est bien l'auteur de l'*Adresse*.

Cet écrit traite les cinq points suivants :

1° Dignité du Sacré ministère compromise ;

2° Hiérarchie anéantie ;

3° Juridiction spirituelle anéantie ;

4° Distinction des deux Puissances (spirituelle et temporelle) supprimée ;

(1) Cet exemplaire se trouve actuellement à la Bibliothèque publique de Nantes, dans le recueil portant le n° 48196.

5° Vrai culte gêné par le mélange des sectes.

Les signataires réclamaient la permission, en faveur de l'Eglise de France, de s'assembler en Concile afin d'aviser à une réforme sévère dans sa discipline et son organisation. Ils suppliaient en même temps l'Assemblée Nationale de décréter l'unité du Culte dans toute l'étendue de la Monarchie.

Les membres du Conseil de Département demandèrent à l'Assemblée Nationale d'exercer des poursuites contre les auteurs et adhérents de l'*Adresse*, comme criminels de lèse-Nation.

L'abbé Chevallier refusa le serment à la Constitution civile. Interné à Nantes en 1791, il réussit à s'échapper et se réfugia chez M. de la Barre, rue Saint-Laurent (1). Il rentra dans sa paroisse où il réussit à se cacher jusqu'à l'époque de l'insurrection vendéenne.

A plusieurs reprises, la Municipalité de Saint-Lumine-de-Coutais réclama au Département, pour son pasteur, la liberté de continuer son ministère, vu la certitude de la nullité de son remplacement. Les habitants étaient bien décidés, en effet, de ne recevoir aucune administration spirituelle de la part du curé constitutionnel Guidon, installé en présence de la force armée, le 24 juillet 1791, et qui fut en butte à toutes sortes de vexations (2).

Un détachement du 4e bataillon de la Garde Nationale de Nantes fut envoyé à Saint-Lumine-de-Coutais pour arrêter le « ci-devant recteur. » Des perquisitions furent opérées à la maison curiale et chez divers habitants, notamment chez Pierre Arnaud, charpentier, où on supposait que le recteur était caché. On trouva dans une armoire « des effets à l'usage d'église » appartenant à l'abbé Chevallier qui demeura introuvable, grâce à la fidélité de ses paroissiens (3).

(1) Voir les *Souvenirs d'une Octogénaire*, publiés dans la *Semaine Religieuse de Nantes*, année 1885.
(2) *Arch. départ. de la Loire-Inférieure*, L 766.
(3) *Ibidem.*

Au mois de mars 1793, lorsque les affaires de Machecoul amenèrent en permanence dans cette région les troupes républicaines, il lui fut impossible de continuer son ministère secret et il abandonna momentanément sa paroisse pour suivre l'armée royaliste d'Anjou en qualité d'aumônier. Sachant que, dans beaucoup de communes, on brûlait les registres d'état-civil, nécessaires cependant à tout le monde, il les cacha, avant de quitter le pays, au fond d'une futaille d'où il les retira plus tard en bon état. Après les combats de Cholet et de Beaupréau, il revint vers Saint-Lumine-de-Coutais, où le culte constitutionnel ne se pratiquait plus officiellement, l'église paroissiale ayant été incendiée pendant les guerres civiles. Voulant alors à tout prix rester parmi ses paroissiens, il continua de pratiquer son ministère au milieu des bois.

Autorisé par le Général Commandant à exercer publiquement le culte à Saint-Lumine-de-Coutais en l'an IV (1796), son premier soin fut de reconstruire l'église et, après dix-sept années encore d'exercice, il décéda le 24 juin 1813, à l'âge de 80 ans, ayant gouverné sa paroisse pendant l'espace de 49 ans.

François Chevallier a laissé un ouvrage resté manuscrit et intitulé : ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. *Ses prétextes, ses occasions, ses causes, ses préparatifs, ses commencements, ses moyens, ses progrès, ses ruses, ses erreurs, ses atrocités, ses fauteurs, ses malheurs, ses remèdes, ses suites, ses vues.* Cet ouvrage forme trois volumes et fait partie de la collection Dugast-Matifeux appartenant à la Bibliothèque publique de Nantes. Il est d'une lecture fort peu intéressante et le style en est d'ailleurs peu soigné. Au point de vue local, il n'ajoute rien aux connaissances acquises, l'auteur semblant avoir eu pour objet principal de démontrer que la Révolution française a été une conséquence du protestantisme, la mise en œuvre en quelque sorte des idées protestantes.

NOTES CURIEUSES

ANNÉE 1698

En cette année, les vignes ont gelé. Les vins ont valu jusqu'à 100 livres la pipe et 90 livres jusqu'au 1er mars 1699 (1).

Les bleds ont esté passables. Néanmoins, ils ont esté très chers ; les seigles ont esté vendu mesme le jour et feste Sainct-Honoré (16 mai) de l'année 1699, 14 livres le septier et 15 le froment.

Il n'y a point eu de fruitz et les denrez fort chères. Les eaux ont esté très grandes vers les festes de Noël 1698. L'isle de Bouin a presque esté abymée d'eau jusques à monter sur le toit des maisons.

Histoire des marais depuis 1764

M. de Jasson, petit-fils et héritier de M. de la Blotière, étant obligé de contribuer pour la paroisse de Saint-Lumine au desséchement des marais, avoit été autrefois

(1) Cette année, dit le Registre des délibérations de la Communauté de Nantes, « le prix du pain est plus grand qu'il ait été depuis la connaissance d'aucun homme, ce qui fait que la plupart des gens de la campagne, entr'autres le vignoble et le menu peuple de la ville et fauxbourgs de Nantes souffrent tellement qu'il s'en est trouvé nombre et qu'il s'en trouve actuellement de morts dans leurs lits et dans les champs. » Le 21 mai, trois cents personnes, tant hommes que femmes, se mirent en devoir d'enfoncer la porte de la salle d'audience où se tenaient à l'Hôtel de Ville les Juges de police, parce que cette foule venait d'apprendre que les maîtres boulangers avaient présenté leur requête pour hausser le prix de chaque espèce de pain. Séance tenante, les magistrats fixèrent à 14 deniers la livre du pain de seigle au lieu de 16, avec permission aux boulangers de mettre en chaque septier de farine de blé-seigle un huitième de farine de fève ou d'orge.

Au mois de février de la même année, il y avait eu aussi une grande inondation de la Loire, qui menaça d'emporter les ponts. Pour éviter ce désastre, le Bureau donna l'ordre de charger tous les ponts construits en bois de barriques pleines d'eau (*Archives Municipales de la Ville de Nantes, DD* 91).

par nos prédécesseurs sommé de remplir ses obligations (et cela par des dires que j'ai lus, inscrits sur le livre des délibérations, à Buzai) avoit toujours pour réponse verbale qu'il y travailleroit lorsque ses dessécheurs s'accorderoient sur le desséchement avec lui. On demandoit spécialement par ces dires qu'on eût à faire la douve et l'excavation de la grève portées par l'Arrêt du Conseil de 1713, arrêt que son grand'père avoit obtenu contradictoirement contre la paroisse. Cette douve, qui ne peut être utile qu'à Saint-Lumine et Saint-Mars, devant être faite suivant ledit arrêt aux frais communs de l'entreprise, a toujours révolté les co-dessécheurs ; en conséquence, dans la première Assemblée où j'ai assisté je n'ai point fait mention de cette douve non plus que de la grève, et j'ai seulement demandé que M. de Jasson remplît ses obligations au vis-à-vis de la paroisse de Saint-Lumine. Le premier jour, il nia qu'il y eût aucun acte obligatoire pour cela. J'ai fait chercher depuis dans les archives et on a trouvé seulement une délibération de 1717 qui fait mention d'un billet en double passé entre ladite paroisse et le sieur de la Blotière ; mais le billet ne se trouva point non plus que les délibérations de l'année 1713. On est donc obligé de s'en tenir à l'arrêt du Conseil qui nous maintient toujours à demander que M. de la Blotière paye pour la paroisse dans tous les frais de desséchement. Et comme ayant cédé le tiers de nos marais pour cela et en faveur de ses entreprises, il est conséquent qu'on peut toujours l'obliger à travailler au desséchement, autrement la cession à lui faite des marais tombera en pure perte à la paroisse.

C'est ce que j'ai demandé par la requête du mois de février 1766. Depuis ce tems, M. de Jasson nous a envoyé un projet et nous a demandé un refus ou acceptation dudit projet. On a répondu que nous acceptions toujours tel projet qu'il lui plaisroit, pourvu que nos droits fussent toujours les mêmes et qu'il n'obtînt

suppression d'aucuns objets portés par l'arrêt du Conseil dont l'omission pourroit nous être préjudiciable. Le premier article portant qu'il rempliroit le devis de M. de la Roulais, à condition qu'il lui fût permis d'obtenir décharge pour les dessécheurs des objets qu'il jugeroit inutiles, etc. Ayant été témoin du principe de cette clause, j'ai fait répondre à cet article étant sûr que les objets « prétendus inutiles » n'étoient point autres que la confection de la douve et l'excavation de la grève.

Ce projet n'a point eu lieu, M. de Briord et autres co-dessécheurs, amis de M. de Jasson, voyant qu'il s'avançoit trop et exposoit ses héritiers à de grands embarras, le tirèrent du pas où il s'étoit mis et, par délibération du 30 juin 1766, le nommèrent simple commissaire avec trois autres pour prendre soin des travaux du desséchement, sans faire aucune mention de son projet qui néanmoins avoit été accepté dans la précédente délibération.

En conséquence, on s'en est tenu à cette décision et, Monseigneur l'Intendant ayant rendu une ordonnance en faveur de Mrs de Vue, il a été ordonné une levée de quatre francs par journal et de quatre sols par an pour l'entretien, et l'on commence à travailler au canal de Vue cette année 1677. Dieu veuille que les travaux réussissent ! et nous mettent dans le cas de jouir de nos marais. Depuis deux ans, nous en jouissons au point que nos bestiaux ont à peine de l'eau pour boire et le lac n'est pas navigable et a tari en bien des endroits.

N.-B. — Les pièces justificatives des faits énoncés ci-dessus sont dans les papiers concernant les marais au presbytère. Je les ai entre les mains et les laisserai à mes successeurs, en ayant reçu une partie de mes prédécesseurs.

Levées et routes pour les marais

Depuis longtemps, on désiroit d'avoir des routes pour passer les bestiaux sur le trait. Plusieurs avoient entrepris de les faire faire et d'y contribuer. M. de Saint-Aignan en avoit fait commencer une au Pré Chifoleau et les douves en étoient faites il y a plusieurs années ; mais cela ne servoit de rien que vers la fin de l'été où l'on mettoit du bois et encore on n'y passoit qu'avec risque de couler. Un prêtre dont on ne dit point le nom en avoit entrepris une autre, il y a environ soixante ans, aux environs du four à thuiles. Il avoit fait planter des pieux que plusieurs m'on dit avoir vus et qui ont été arrachés.

L'an 1766, l'hiver ayant été extrêmement rude et duré environ deux mois (1), le marais étant sec par la glace et tout le monde à rien faire pendant tout ce tems, j'ai convoqué la paroisse à venir travailler à ces deux levées. On s'y est rendu et le 11e jour de février dit an a été parachevée celle du Pré Chifoleau, bien foncée de pierres surchargées de graviers. Restent encore quelques gorgeats à garnir ainsi. M. de Saint-Aignan a fourni les bois pour faire l'arche pour écouler les eaux.

Quant à celle du bourg, on n'a pu en faire que le tiers, c'est-à-dire environ cent pas qu'on a bien chargés de gravier. Le reste a été fait en mottées, n'ayant pu le

(1) Il y eut de fortes glaces avant Noël et à différentes reprises, dès le mois de novembre. Depuis la veille de Noël, la glace dura six semaines entières. Le beau temps commença à la fin de février, mais pour huit jours seulement, après lesquels le froid, accompagné de glace, recommença jusqu'au 15 avril. Il en résulta un tel retardement dans l'accroissement des blés qu'on les crut ruinés (*Anciens registres d'état-civil de Melleraye.*)

A Nantes, vu l'excessive rigueur du froid, le Bureau arrêta, le 11 janvier, d'acheter de suite du bois pour faire du feu sur les places publiques, à l'intention des pauvres gens (*Archives munic. de la Ville de Nantes, BB* 99).

Au cours de ce rude hiver, un bon quart des ceps de vigne gela (*Anciens registres d'état-civil de Saint-Hilaire-du-Bois*).

faire mieux, vu que le dégel venant, l'eau empêchait de creuser les douves. On a coupé dix-neuf pieds d'arbres dans le pré Taillaù pour faire l'arche, on l'achèvera le plus tôt possible, l'année étant extrêmement sèche. On jouira probablement des marais, ce qu'on n'avoit pas fait depuis plus de quatre ans. Aujourd'hui, 18 mars, on y a mené les bestiaux au moyen de la levée.

L'hiver de 1767 ayant continué d'être dur et sec (1), on a aussi continué la levée du bourg et elle est en état de servir, quoique non parachevée. J'ai fait planter des aubiers le long des douves qui paroissent bien venir. L'arche a été faite et on se servira désormais des marais, surtout si cette levée est conduite à sa perfection comme je l'espère l'hiver prochain.

L'an 1768, M. de Saint-Aignan ayant proposé au général de cette paroisse de faire une division de leurs marais par des douves, pour en augmenter la valeur et l'utilité, plusieurs et même presque tous ceux qui n'étoient pas du chapitre se révoltèrent contre la délibération qui fut prise, et à laquelle j'avois malheureusement assisté. Le bruit se répandit bientôt que les marais étoient vendus et je me vis soupçonné de la plus noire coquinerie de la part de ceux que je ne cherche qu'à obliger. Cela m'engagea à solliciter auprès de M. de Saint-Aignan un entier désistement de ses vues, ce qu'il fit sur-le-champ en me renvoyant la copie de la délibération qu'il avoit emportée. Ce que je leur dis au prosne et par là furent apaisés les troubles, du moins à l'extérieur ; mais les travaux de la route du marais furent interrompus, et je pense qu'elle restera telle

(1) La gelée de la nuit du 4 au 5 mai 1767 gela toutes les vignes de Bretagne et du Poitou. Ce qu'il y eut de raisin fut mis en boîte. Le fruit fut aussi rare que le vin. (*Anciens registres d'état-civil de Saint-Hilaire-du-Bois*).

La disette des fruits fut générale en Bretagne. Le vin nantais était à 100 livres la barrique et le mauvais cidre de Missillac de 30 à 42 livres (*Anciens registres d'état-civil de Missillac.*

Les blés furent à un prix élevé. On les vendait 55 sols le demeau, mesure d'Ancenis (*Anc. reg. d'état-civil de la Chapelle-Glain*).

qu'elle est, étant bien résolu de ne jamais me mêler des affaires temporelles d'une paroisse aussi facile à émouvoir, surtout pour ce qui regarde les marais. Mes prédécesseurs ont eu le même tort, surtout M. Gédouin (1), en voulant abolir le jeu du Cheval-Mallet (2). Je conseille à mes successeurs de s'instruire à nos dépens. On ne peut concevoir plus de chagrin que nous en avons eu en cette occasion.

F. CHEVALLIER, recteur de St-Lumine.

L'an 1766, dans le courant du mois d'août, ont été faites les réparations du chœur et chanceau de l'église, le pavé repiqué, les deux autels de Saint-Jean et de Saint-Michel (3), qui étaient aux deux côtés de la nef se regardant mutuellement, démolis ; la Passion montée sur le tirant au-dessus du chœur ; le tabernacle redoré par M. Samson, de la Garnache.

On a placé, au désir du testament de M. Henri Olivier, une pierre sur la tombe de MM. les Recteurs, avec cette inscription :

Tombe pour Mrs les Recteurs, donnée par Missire H. Olivier, vivant recteur de cette paroisse, inhumé le 4 mars 1759. A côté duquel gît le corps de Missire Jean Olivier, vivant recteur de Saint-Etienne-de-Montluc, tous deux frères jumeaux. *Orate pro eis. Etc. — Requiescat in pace.*

(1) Jacques-Joseph GÉDOUIN, âgé de 41 ans, docteur en théologie de la Faculté de Nantes, recteur de Saint-Lumine-de-Coutais, décéda le 1er mars 1764. Il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale.

(2) Voir à ce sujet notre ouvrage *Le Jeu féodal du Cheval Mallet à Saint-Lumine-de-Coutais.*

(3) Au cours de sa visite diocésaine de l'année 1689, Antoine Binet, abbé de Melleraye et grand archidiacre de Nantes, parcourant l'église de Saint-Lumine-de-Coutais, remarqua la chapelle de Saint-Michel qui était en appentis, séparée de l'église par des arcades de pierre, « sans autre parure sur son autel qu'une vieille image en bosse d'un Saint-Michel. » Comme il était d'usage dans ce cas, il ordonna d'enterrer cette statue, « vu sa laideur » (*Arch. départ. de la Loire-Inférieure, G* 54).

Années 1768 et 1769

Cette année (1768) a été des plus pluvieuses et conséquemment des plus mauvaises. Le jour de Notre-Dame de septembre, il tomba de l'eau en si grande quantité que nos marais se trouvèrent couverts le soir. Les bestiaux, qui couchoient alors sur le trait, se réfugièrent dans le bourg et on eut bien de la peine à les y assembler, vu l'abondance inouïe de pluie qui tomboit sans cesse et sans relâche, jusques bien avant dans la nuit. Cette pluie fut suivie d'un ouragan qui déracina bien des arbres. Depuis ce temps jusqu'au mois de mars 1769, il n'a cessé de pleuvoir et même il y avoit longtemps que le tems pluvieux persévéroit. On n'avoit encore point battu les blés cet hiver. MM. les Grands Vicaires ont envoyé une lettre-circulaire pour permettre de battre dans les églises. Le blé étoit tout gâté et d'une grande cherté, ce qui a mis le peuple dans les plus dures extrémités (1).

(1) Depuis le mois d'avril 1768 jusqu'au 8 avril 1769, il fit une pluie presque continuelle. Les récoltes furent à peu près nulles et la misère bien grande. On vit, écrit le recteur de Saint-Hilaire-du-Bois, les hommes partager la nourriture des plus vils animaux et manger des glands (*Anciens reg. d'état-civil de Saint-Hilaire-du-Bois*).

Sur la demande du Bureau de la Communauté de Nantes, l'Evêque ordonna, le 11 juillet, une procession générale pour prier Dieu de faire cesser la pluie qui était accompagnée de vents impétueux.

En septembre, les pluies ne cessant point causaient de vives inquiétudes au sujet de la récolte des grains et les paysans étaient dans le plus grand embarras pour pouvoir battre, leurs maisons n'étant pas assez spacieuses. Comme il était à craindre, si le mauvais temps persistait, qu'il vînt peu de grains au marché, le Bureau décida de faire des représentations à MM. les Grands-Vicaires sur les inconvénients du retardement des batteries pour les engager à écrire aux Recteurs des campagnes de permettre aux paysans de battre dans les chapelles et même, en cas de nécessité, dans les églises de leurs paroisses. MM. les Grands-Vicaires accordèrent très facilement la permission sollicitée (*Arch. munic. de Nantes, BB* 100).

Vingt négociants nantais, à la tête desquels était M. Libault, maire, formèrent « un contrat d'association patriotique » pour acheter cinq à six cents tonneaux de blé qu'ils mirent en réserve

L'année 1769 s'est ressentie encore de ces pluies abondantes ; on n'a presque point cueilli de blé, n'ayant point pu labourer. On semoit encore du froment au mois de mars, qui n'a rien produit : celui qui s'est semé au mois de janvier s'est trouvé passable, et celui qu'on avoit semé en son tems s'est trouvé excellent ; mais il étoit rare et valoit aussitôt après la récolte cent écus le tonneau (1).

Nos vignes, qui faisoient notre espérance, ont donné assez de vin. Il y a eu cent dix barriques de disme à la cure cette année, dont on offrit à la Saint-Martin cent trente livres du tonneau ; mais peu voulurent vendre. Alors, comme il n'y avoit de vin qu'en ces pays-ci (2),

afin de parer aux besoins les plus pressants. Cette belle et généreuse conduite leur valut les louanges et les remerciements du Ministre et du Roi lui-même (*Ibidem*).

Cet exemple fut suivi en d'autres localités. A Nort, par exemple, la paroisse donna 600 livres pour distribuer du pain aux pauvres (*Anc. reg. de Nort*).

(1) L'année 1769, l'été et l'automne furent si pluvieux que les laboureurs ne purent presque pas ensemencer leurs champs et il en résulta que le pain monta à un très haut prix. Le seigle valut 24 livres le septier ; le froment plus de 30 livres et le blé noir 18 livres (*Anciens registres d'état-civil de Héric*).

Le curé de Vritz dit qu'après avoir payé ce qu'il devait, il se trouva dans l'impossibilité de pouvoir soulager les pauvres qui, dans sa paroisse, étaient au nombre de six cents (*Anc. reg. d'état-civil de Vritz*).

Sans les négociants de Nantes qui tirèrent du Nord et surtout de Dantzick des blés, une affreuse disette eût dévoré le pays, le manque de récoltes ayant été général. On n'avait peut-être jamais vu, dit le recteur de Missillac, le vin à un si haut prix. Le vin nantais était à 100 livres la barrique et le mauvais cidre de 30 à 42 livres (*Anc. reg. d'état-civil de Missillac*).

L'an 1769 fut plus dur pour les malheureux que 1709, surnommé la chère année (*Anc. reg. de la Meilleraye*).

On vit en 1769 les malheureux villageois et les pauvres réduits à manger du son qu'ils achetaient dans les villes, à dévorer des navets crus qu'ils allaient picorer, la nuit, dans les champs. Ils succombaient la plupart à leur sort désastreux, autant par les funestes effets de cette nourriture détestable que par l'excès de leur misère (*Topographie médicale de Clisson et des paroisses environnantes, par le Dr Duboueix*).

(2) Depuis 1767 jusqu'en 1771, il s'est trouvé quatre années où les vignerons ont été réduits à ne boire que de l'eau, les vignes ayant totalement manqué (*Topographie de Clisson et des paroisses environnantes, par le Dr Duboueix, né à Clisson en* 1742).

ce prix étonna la ferme et les négociants qui en firent venir de Provence, de Bordeaux, de Saintonge, etc., qui se vendoit à Nantes à beaucoup meilleur compte que les nôtres, quoique meilleur. Sur la fin, ceux qui n'avoient pas vendu à la Saint-Martin étoient bien aises de tirer quinze francs de la barrique. Ce qui nous a fait une perte considérable.

Une chose remarquable encore de cette année 1768 est qu'il s'est trouvé de petits vers dans le germe de la semence qui se sont multipliés à proportion que le tuyau croissait. Ils se trouvoient surtout dans le nœud du tuyau qu'ils coupoient, de façon que dans peu de jours on voyoit des pièces entières dépeuplées. Le blé périssoit insensiblement et tomboit le long des sillons. Ces animaux ont régné depuis les semailles jusqu'aux moissons. On fit bénir les blés avant de les semer l'année suivante et il ne s'est plus trouvé de vers.

Cette année 1769, où j'écris cecy, nos marais se sont trouvés secs à la Saint-Jean, malgré l'inondation extraordinaire qui a régné tout l'hiver. De vie d'homme, on n'avoit vu les eaux si hautes. On attribue ce dessèchement inopiné à l'excavation et à l'élargissement du canal de Vue que firent l'an dernier nos dessécheurs. Celui de Buzay se met aussi à sa perfection, ce qui nous fait espérer que désormais nous jouirons de nos marais tous les ans.

F. Chevallier, recteur de St-Lumine.

Année 1770

L'an 1770, la misère a été au point où on ne l'avoit vue de longtemps. On s'est vu à Nantes sur le point d'éprouver la plus triste famine. On n'avoit plus que pour six jours de blé, lorsqu'il en est arrivé de Danzich qui nous en a fourni toute l'année. Le seigle Danzich a valu à Nantes vingt-une livres le septier. A Pont-

château, Savenay, le seigle du pays s'est vendu trente-six livres ; le blé noir vingt-quatre francs. Notre froment, à Machecoul, a valu, trente-huit francs. Nous mangeons actuellement le pain blanc à Saint-Lumine à trente-neuf deniers la livre.

On a fait des quêtes à Nantes pour les pauvres ; j'ai obtenu quatre septiers de seigle pour ma paroisse, m'étant présenté trop tard.

Messieurs du Parlement ont rendu un Arrest par lequel il est permis aux généraux des paroisses de faire des emprunts, outre les deniers des fabrices pour le soulagement des pauvres. On n'a rien voulu faire de tout cela à Saint-Lumine. Je n'ai éprouvé que de la dureté de la part des délibérants, malgré la pauvreté d'un grand nombre de familles. J'en compte actuellement près de quatre-vingts qui n'ont pas de pain. Ces délibérants, après s'être assemblés trois fois à ma sollicitation, ont enfin arrêté de faire un emprunt de 600 livres, mais on n'a point délivré copie de la délibération, ce qui empêche l'effet de leur arresté et tous les riches, à l'exception de quelques bourgeois, paraissent fort contents que cet emprunt n'ait point lieu. Dieu veuille nous aider jusqu'à la récolte qui nous donne les plus belles espérances, les blés étant aussi beaux qu'ils peuvent l'être (1).

Saint-Lumine, le six juin mil sept cent soixante-dix.

F. CHEVALLIER, recteur.

(1) Par suite des pluies continuelles, une crue d'environ 15 pieds, survenue dans les premiers jours de janvier, inonda un grand nombre de rues de la Ville de Nantes. Le Maire fit distribuer du pain aux pauvres habitants retenus chez eux par l'inondation.

La pluie ne cessa de tomber toute l'année. Le Bureau de la Communauté de Nantes demanda à l'Evêque, le 30 juin 1770, « d'ordonner des prières publiques à l'effet d'obtenir du Ciel un temps plus favorable aux biens de la terre. » (*Arch. munic. de Nantes, BB* 101).

Les ensemencements de 1769 ayant beaucoup souffert par les pluies, et beaucoup de cultivateurs n'ayant pas même pu semer, la récolte fut extrêmement réduite. De plus, les blés furent si

Année 1775

1re *Note.* — Le vingt-et-unième jour d'avril mil sept cent soixante-quinze, a été assise au coin, vers soleil levant, la première pierre de la sacristie de cette église, rebâtie par ordre du général et par les soins du sieur Guillaume Ordreneau, de concert avec Julien Gobin, de la Papinière, et Lucien Thomas, de la Guerrie, marguilliers actuellement en charge. Ont assisté et frappé sur la dite pierre les soussignés : P. Guilbaud, Reliquet, J. Gallais, Thomas de la Grenonnière, Reliquet fils, Papin, Normand, Vemeau, Ordreneau, Gobin, Musset, Guilbaud du Parc, Jacques Billot, J. Guiteni, Arlais, Renaud, Chiffoleau, Jeanne-Anne Gigault, P. Beillevaire, Jeanne Garnier, Papin, Jacques Gabard, Veuve Reliquet du Rortais, Jeanne Guesdon, Jeanne Vrignauld, François Prudhomme, etc.

2e Note. — Aux mois de septembre, d'octobre et de novembre, une épidémie de dyssenterie causa un assez grand nombre de décès, surtout parmi les femmes (1).

mauvais qu'ils produisaient un pain noir et purgatif qui occasionna beaucoup de maladies (*Anciens registres d'état-civil de la Meilleraye*).

Une souscription fut ouverte pour secourir les indigents. Les négociants nantais offrirent à eux seuls 12.000 livres qui furent réparties en grains dans les campagnes du diocèse. D'autres sommes furent distribuées en pains dans la Ville (*Arch. départ. de la Loire-Inf.*, *C* 406).

A l'automne, toutes les rivières débordèrent. Dans la nuit du 25 au 26 novembre 1770, le pont Rousseau, construit sur la Sèvre, fut entièrement emporté par les eaux. L'inondation de la Sèvre fut mesurée à Monnières et estimée à 30 pieds. Elle détruisit tous les moulins à eau depuis Saint-Laurent jusqu'à la chaussée de Vertou, ainsi que le pont de Clisson avec plusieurs maisons du fauxbourg Saint-Antoine de cette ville.

(1) Cette sorte d'épidémie était très fréquente et elle atteignait presque toujours les mêmes localités. En 1765, une violente épidémie de dyssenterie désola différentes paroisses circonvoisines de Nantes, depuis le mois d'août jusqu'à la fin de cette année : à Vallet, Nort, Monnières, Saint-Julien-de-Concelles, à Vertou notamment, où, sur 2.500 malades, 489 succombèrent au fléau. Le cimetière de cette dernière paroisse devint trop petit pour enterrer les morts et, en octobre, on dut demander aux

Année 1777

1re *Note.* — Le treizième jour d'avril mil sept cent soixante-dix-sept, a été faite solennellement l'ouverture d'une mission dans cette paroisse par vénérables et discrètes personnes Missires Jareteau, Regnaud, Suppiot, Urien, Hervé, Dauche et Pineau, missionnaires apostoliques de la congrégation de Mr Mulot, résidents à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

2e *Note.* — Cette année a été fameuse par le passage de deux princes illustres dans la ville de Nantes, qui ont voyagé successivement dans ces provinces. Le prince Charles-Philippe, Comte d'Artois, frère du Roi Louis XVI, a été reçu à Nantes en cette qualité avec tout l'appareil convenable. La noblesse ne l'a néanmoins pas complimenté en corps, ne reconnaissant point depuis longtemps M. de Jasson, grand bailli d'épée en Bretagne comme leur chef, et ayant toujours réclamé contre les prérogatives de cette charge ; quelques gentilshommes l'ont salué en particulier. Il a été magnifiquement fêté par MM. du Commerce à qui il a donné des marques de sa satisfaction et de sa bienveillance (1).

Joseph II, empereur, y est venu aussi ; mais il a gardé le plus strict incognito, vivant en simple particulier, voyant tout en maître et jugeant de tout avec intelligence. Il a conversé avec plusieurs particuliers de cette ville, a vu les dehors et s'est promené au bois de Launai et entré dans la maison où étoit alors M. de la Chapelle Coquerie à qui elle appartenoit et qui a eu le plaisir de l'y recevoir (2).

Grands-Vicaires de bénir un emplacement pour faire un nouveau lieu de sépulture (*Arch. départ. de la Loire-Inf.*, C 388).

(Voir, sur l'épidémie de 1749, nos *Notes curieuses extraites des Registres de Saint-Herblain*).

(1) Voir, sur ce fait local, notre ouvrage intitulé *Le Voyage du Comte d'Artois à Nantes en 1777 et le Mariage de la Rosière d'Artois.*

(2) Joseph II, empereur d'Allemagne, archiduc d'Autriche,

Année 1785

Cette année 1785 a été des plus remarquables :

1° Par la sécheresse extrême qui a régné tout le temps d'une manière extraordinaire ;

2° Par la longueur de l'hiver qui a été si dur qu'il a fait périr presque tous les oiseaux ;

3° Par la grande abondance de vins, ce qui a réduit tout le monde à faire des dépenses excessivès tant en fûts qu'en frais de vendange. La plupart n'ont pu se dispenser de faire brûler à mesure que l'on vendangeait pour se faire des futailles ;

4° Par la disette de blé dont la récolte a été très mince, encore n'y en eût-il point eu du tout si la neige qui avoit tenu la terre couverte pendant plusieurs mois,

frère de la reine Marie-Antoinette, âgé alors d'environ 36 ans, après avoir visité Paris, voulut voir les ports de France. Revenant de Brest, il arriva à Nantes le 14 juin 1777. Il voyageait incognito sous le nom du comte de Falkenstein, n'ayant à sa suite que deux seigneurs, un secrétaire et deux domestiques. Aucune réception ne lui fut faite. Il descendit à l'*Hôtel de Bretagne*, rue de Gorges, chez Cato, aubergiste. Dès le soir, il se promena à pied le long de la Fosse jusqu'aux Petits-Capucins, accompagné de M. de Menou, lieutenant du roi de la Ville, et de quelques autres personnes, pour voir le port de Nantes. Il ne fut pas satisfait de cette course, car l'affluence qui se pressait devant lui devint telle qu'on fut obligé de prendre deux portefaix pour lui faire livrer passage. De retour à son auberge, il eut une longue conversation avec quelques fameux négociants sur le commerce de leur ville. Il dit à l'un d'eux : — « Vous avez là, Monsieur, une belle rivière. » — « Oui, Monsieur le Comte, mais elle n'est pas aussi belle que le Danube. » — Ne nous enviez pas le Danube, répliqua l'empereur, il ne vaut pas à mon pays ce que la Loire vaut à la France : elle en est la veine-cave et c'est la principale source de sa richesse et de sa prospérité. »

Le lendemain dimanche, il alla, dès quatre heures du matin, entendre la messe aux Grands Capucins. De là, il partit faire un tour dans le bois de Launay, qui était dans ce temps la promenade la plus fréquentée de Nantes, son propriétaire, M. de la Chapelle-Coquerie, ayant laissé à ses concitoyens la libre disposition de ses belles avenues et de son parc planté en futaie.

Il avait l'intention de parcourir les deux cours Saint-André et Saint-Pierre, mais la quantité de peuple qui l'y attendait l'en détourna. Il partit après dîner pour Poitiers, n'ayant passé que vingt-quatre heures à Nantes, où il fit plusieurs libéralités.

n'avoit laissé assez de fraîcheur pour l'empêcher de périr avant l'épie ; mais comme le printemps a été très sec, on n'a eu d'épis qu'au maître tuyau, le reste n'a produit que de la paille qui se vendoit quarante francs le millier aux métives ;

5° Et surtout par la privation presque générale de toute espèce de pâture et de fourage. Dès le mois d'août, les bestiaux crevoient de faim et de misère dans les champs. On n'est parvenu à en sauver qu'au moyen des branches de frêne et d'ormeau qu'on leur coupoit. Et maintenant, au commencement de 1786, tout est bon à ceux qui ont survécu : pailles, glué, litière, bourres vieux et corrompus, feuillages, etc. Tout passe et il n'y en a pas assez. Les foins ou bourres du marais de M. de Jasson se sont vendus soixante francs le mulon qui pouvoit faire une demi-charretée (1).

(1) La sécheresse fut grande cette année, à commencer de la Toussaint 1784. La neige tomba et couvrit la terre pendant près de deux mois sur une hauteur de deux à trois pieds. La Loire fut envahie par les glaces depuis le 17 décembre jusqu'au 5 janvier et, chose remarquable, les glaces reprirent au mois de mars où les 2, 3 et 4 de ce mois le fleuve charria. Vers le commencement de juin, il tomba un peu d'eau, mais elle fut bientôt desséchée par les vents du Nord qui soufflèrent constamment de ce côté pendant au moins huit mois (*Anc. reg. d'état-civil de Saint-Julien-de-Vouvantes*).

Les bestiaux périrent en grand nombre ; presque tous les villages avaient leur boucherie tuant chaque semaine de leurs vaches, de crainte de les voir périr d'inanition. On pouvait avoir deux bons bœufs pour dix pistoles, lesquels dans les meilleures années en auraient valu quarante (*Anc. reg. de Malleville*).

Le Roi donna permission, au mois de mai, de mener pacager dans ses forêts et dans celles des communautés ecclésiastiques. Plusieurs seigneurs suivirent son exemple, mais aussi plusieurs refusèrent. La rareté des fourrages fut la cause d'une émeute à Couëron et lieux circonvoisins où les paysans s'attroupèrent et conduisirent leurs bestiaux dans les communs affermés par afféagement. Le seigneur voulut les faire retirer et, sur le refus des paysans, il lui fallut réclamer main-forte à Nantes d'où on lui envoya d'abord des cavaliers de la maréchaussée avec un détachement d'invalides du Château, qui furent repoussés. Le Parlement donna l'ordre au Sénéchal de Nantes de descendre à Couëron avec deux Conseillers au Présidial et le Procureur du Roi. Ces autorités étaient accompagnées de deux cents dragons à cheval et de cent autres à pied qui réussirent à dissiper l'émeute. Plusieurs paysans furent enfermés dans les prisons de Nantes.

Année 1789

Cette année (1789) est remarquable par un hiver le plus rigoureux, le plus constant et le plus long dans la rigueur qui ait été éprouvé de mémoire d'homme. Il a commencé le 24 novembre 1788 et n'a cessé que le 13 janvier 1789. La première semaine était tolérable ; mais ensuite il est tombé du verglas et de la neige tour à tour qui ont occupé et couvert la terre pendant six semaines, sans aucun adoucissement ni relâchement pour la vivacité du froid. Il n'était possible de vaquer à aucune occupation que ce soit, ce qui a réduit le peuple à une grande misère, le pain ayant monté à Nantes jusqu'à quatre sols la livre. Au dégel, on a trouvé sur les bords du lac une quantité prodigieuse de poissons crevés, parmi lesquels des carpes de trois pieds. Les étangs, pièces d'eau, grenouillères et autres trous tous dépeuplés. Une des plus grandes peines, c'est ce que ce froid ayant été précédé d'une longue sécheresse, on n'avoit pas d'eau à donner aux bestiaux et rien de plus difficile que de les conduire ou d'aller leur chercher de l'eau sur une glace universelle qui couvroit la surface des chemins. La rigueur de la saison ayant dérangé les tempéraments, il y a eu un cours de maladie qui a emporté beaucoup de monde dans quantité de paroisses ; ici, comme ailleurs, on a eu des malades, mais sans mortalité, la difficulté a été de les administrer. Le verglas a singulièrement conservé le blé. Aujourd'hui, 27 janvier 1789, il lève où il n'y en avoit point et il donne les plus belles espérances. Le vin a gelé dans les barriques et il s'en est perdu une grande quantité. La glace sur le lac avoit 20 pouces d'épaisseur et on passoit aisément et sans crainte pour se rendre à la Chevrolière (1).

Le foin valut jusqu'à 150 livres le millier. La récolte du blé fut à peu près nulle. Le pain de 18 livres méteil monta jusqu'à 43 sols 6 deniers, et de seigle à 33 sols (*Anc. reg. de Nort*).

(1) L'été de 1788 avait été assez pluvieux, mais les vendanges

Pour vrai : F. CHEVALLIER, recteur de St-Lumine.

En terminant ce travail, nous tenons à remercier M. Biron, le sympathique maire de Saint-Lumine-de-Coutais, dont l'obligeance nous a permis de publier dans le *Bulletin de la Société Archéologique* quelques faits intéressants pour l'histoire locale.

LÉON DELATTRE.

furent si abondantes qu'on n'en avait pas vu de semblables depuis 1742 (*Anc. reg. d'état-civil de La Chapelle-Bassemer*). Dès le 1er septembre, des particuliers avaient commencé à vendanger. Le recteur de Couffé écrit qu'il eut pour sa part 400 barriques de dîmes (*Anc. reg. de Couffé*).

L'automne fut fort sec et les fontaines se tarirent en grande partie. Le 22 novembre au soir, le froid commença pour ne finir qu'à la fin de janvier 1789. On était obligé de ramasser la neige, qui resta deux mois sur la terre, et de la faire fondre pour abreuver les bestiaux (*Anc. reg. de Saint-Herblain*).

Les glaces étaient en rivière à la Saint-André (30 novembre) ; elles y restèrent jusqu'au 23 janvier 1789. Il y eut tant de neige et de glaces dans les rues de la Ville de Nantes, que l'on fut occupé à les enlever jusqu'en février.

Une grande partie de la baie de Bourgneuf était couverte de glaçons et, du rivage du bois de la Chaise, on pouvait aller sur la glace à plus d'une lieue en mer. Toutes les huîtres gelèrent et périrent ; on fut quelques années sans pouvoir en faire la pêche (*Piet, Etudes sur Noirmoutier*). Il en était ainsi sur toutes nos côtes et la communication de Calais à Douvres fut interceptée par les glaces qui couvraient la Manche à deux lieues au large.

La rigueur de cet hiver, comparable à celui de 1709, amena la famine. Le 8 janvier 1789, il y eut à Nantes une violente émeute. Les ouvriers, exaspérés par la cherté du pain, réunis en grand nombre, se portèrent bruyamment chez tous les boulangers et y enlevèrent de force tout le pain qu'ils y trouvèrent, sans payer. Dans la même journée, ils se ruèrent sur l'Hôtel de Ville et obligèrent la Municipalité à publier une ordonnance de police pour forcer les boulangers à diminuer le prix du pain. La situation était aggravée encore par le manque de bois de chauffage. Une souscription patriotique « à titre de prêts sans bénéfices », fut ouverte pour l'approvisionnement de la Ville ; elle produisit plus de 460.000 livres qui furent employées à l'achat de grains à l'étranger. La récolte du blé avait manqué ; les batteries n'étaient pas encore terminées à la fin de novembre et, de plus, toutes les rivières ayant glacé, on avait beaucoup de peine à faire de la farine.

SULIM

Quelques mots sur ses origines et son histoire

La presqu'île de Castennec

« Il existait, dit M. Charles de la Monneraye, dans sa « Géographie de la Péninsule armoricaine (1), sur la « voie romaine de Vannes à Carhaix, une station inter- « médiaire du nom de *Sulim* ; à la pointe de Castennec, « dans la commune de Bieuzy, existent les vestiges « d'un antique *oppidum*, fermé par un énorme rempart « en terre, à la gorge, et défendu par des pentes abruptes, « bordées par la rivière du Blavet, sur tout le reste de « son périmètre. Dans l'intérieur de son enceinte gît « une borne renversée sur laquelle se lit l'inscription « suivante :

IMP. CAES. C. VIBIO—TREBONIANO.C. XII—PF. AVGVS
IMP. C. XIII. T. L. V. MORORVM ANO—III AVG.

« On a trouvé, à de nombreuses reprises, dans l'aire « intérieure, des monnaies romaines et des fragments « divers de la même origine ; assez loin, à l'extérieur « de l'enceinte, se rencontrent aussi les fragments de « briques, les tessons de vases et les vestiges d'habita- « tions romaines. La situation, la forme étrange du ma- « melon, le relief du terrain, la ceinture formée par les

(1) *Géographie de la Péninsule armoricaine*, Ch. de la MONNERAYE, p. 37.

« eaux du Blavet, tout concourt à faire de cette position
« une sorte de citadelle naturelle.

. . . . . .

« L'existence d'une voie romaine venant de Vannes
« à Castennec et se continuant jusqu'à Carhaix est
« indubitablement avérée ; une autre voie, à notre con-
« naissance, se dirige de Castennec en passant près
« d'Auray, à Locmariaker (1). Il n'est pas indifférent
« de noter que la station militaire de Castennec est
« seulement à 11 kilomètres de Pontivy ou Napoléon
« avait décidé la création d'un établissement militaire...

« La citadelle de Castennec a reçu des habitants du
« pays le nom de *Camp de la Gward* ; mais l'ancien
« nom de *Sulim* a laissé des traces dans plusieurs noms
« de lieux du voisinage : un bois, ainsi que deux hameaux
« ont gardé le nom de *Coët-Sulan* (bois de Sulan) et
« une ferme est appelée *Kersulan*.

« Si maintenant, nous relevons dans la Table de
« Peutinger, la distance qui sépare *Sulim* de *Vorgium*,
« nous trouvons qu'elle est de 24 lieues gauloises, qui
« répondent, sur la carte moderne à 22 lieues gauloises
« et un tiers, entre Castennec et Carhaix. Le faible et
« inévitable écart entre ces deux nombres provient de
« la réduction des pentes à l'horizon, et démontre clai-
« rement que la voie romaine de Castennec à Carhaix
« suivait à peu près une ligne droite, selon la méthode
« habituelle des Romains quand ils n'avaient pas de
« raisons impérieuses d'agir autrement.

« La distance entre Castennec et Vannes offre égale-
« ment une exactitude qui ne laisse rien à désirer ;
« les 20 lieues gauloises de la Table répondent à une
« distance de 19 lieues gauloises sur la carte et il y a
« lieu de faire la même observation que dessus, touchant
« la rectitude de la voie.

(1) Suivant Bizeul, une autre voie se dirigeait vers l'Est et conduisait à Rennes. *Annuaire du Morbihan*, année 1840.

D'un autre côté, de la Borderie dit dans son *Histoire de Bretagne* (1) :

« A trois lieues au sud de Pontivy, en se repliant sur « lui-même, le Blavet, comme un serpent qui voudrait « se mordre la queue, noue une boucle en forme de « poire à poudre et renferme dans cette boucle une véri- « table presqu'île appelée au Moyen-Age *Castel-Noëc* « et, aujourd'hui, *Castennec*, dont l'étroite ouverture « est au nord, l'épanouissement au midi.

« Cette péninsule, montagne escarpée, domine le « fleuve d'une centaine de mètres. L'isthme qui lui sert « d'entrée, supporté par les deux pentes abruptes, « avait tout au plus à son sommet dix à douze mètres « de largeur, avant qu'on l'eût aplani.

« Cet isthme était coupé par trois fossés profonds, « l'un au Nord, revêtu intérieurement de maçonnerie ; « les deux autres beaucoup plus au Midi, à cent pas « l'un de l'autre, creusés dans l'endroit où la presqu'île « commence à s'élargir. Entre ces deux derniers fossés « et celui du Nord, le point le plus étroit de l'isthme « était intérieurement coupé et barré par une forteresse « dont il restait au commencement de notre siècle « (le XIXe) un énorme monceau de ruines, — lequel ayant « été déblayé pour ouvrir la route vers 1840, offrit « parmi ses décombres un carré de 8 mètres — et qui « étaient évidemment la base d'une tour (2), mais peut- « être pas une tour romaine ; car sur la forteresse an- « tique s'était greffé, au commencement du XIIe siècle « un donjon féodal. Alain, Cadet de Porhoët, ayant « reçu de son aîné l'immense apanage qui s'appela un « peu plus tard la vicomté de Rohan, avant de bâtir « le château de Rohan, s'installa pendant quelques « années dans la forteresse romaine plus ou moins « ébréchée de Castel-Noëc (forme primitive de Casten-

(1) De la Borderie, Histoire de Bretagne, t. I.

(2) Voir BIZEUL. — *Voies Romaines dans le Morbihan*, 1841 p. 131, 132 ; CAYOT-DELANDRE : *Le Morbihan*, 1847, p. 409.

« nec), et à peine y était-il que, vers 1120, il parle dans « une charte du vieux fossé du château (1). Il existait « donc là, avant lui, un vieux château et un vieux « fossé, c'est-à-dire une forteresse importante remontant « évidemment à l'époque gallo-romaine.

« Là aussi passait une voie romaine (celle de la « Table Théodosienne) à telles enseignes qu'on y a « relevé une borne milliaire avec inscription dédi- « catoire à l'Empereur Trebonianus Gallus (251-253). « Cette borne a été trouvée dans la partie déclive de la « péninsule, vers le sud, près d'une ferme appelée dès « le début du XIIe siècle, la Coarde, c'est-à-dire la « Gwarde ou la Garde, nom significatif et autour de « laquelle on rencontre à foison des débris romains, « briques à rebord, monnaies, fers de lance (2).

Cette presqu'île fut longtemps le théâtre du culte étrange, dont tous les archéologues ont entendu parler.

« Impossible après tout ce qui précède de douter « que la presqu'île de Castennec n'ait été pendant la « domination romaine le siège d'un établissement « gallo-romain de notable importance.

. . . . . .

« Conclusion, le Sulim de la Table Théodosienne « était à Castennec. Le nom même existe encore dans le « pays. On trouve non loin de Castennec des villages « qui s'appellent Kersulan, Coat-Sulan.

Ces deux descriptions, pleines de détails historiques et topographiques, se complètent l'une l'autre et suffisent pour faire connaître la situation et l'aspect de Sulim ou Castennec et, en même temps, pour démontrer

(1) Terrain *in Castro Noioci... a veteri fossato Castri et duas partes molindini quod est situm sub turre Castri.* Dom MORICE, *Preuves d'Histoire de Bretagne*, I, 552-553.

(2) Voir DE PENHOUET : *Antiquités Egyptiennes dans le Morbihan*, 1812, p. 28 et 29 et BIZEUL : *Voies Romaines du Morbihan*, p. 133 à 135.

que Sulim et Castennec sont une seule et même chose. Cependant il faudrait peut-être ajouter que cette colline magnifique, entourée par les eaux du Blavet, forme une véritable petite montagne au milieu d'un cirque de coteaux presque aussi élevés qu'elle et qui constituent la rive gauche du Blavet. Du point le plus étroit, ou de l'entrée de l'isthme qui n'a absolument que la largeur de la route, c'est-à-dire une douzaine de mètres, la vue est superbe. Des deux côtés, les pentes sont à pic et le regard plonge à droite et à gauche, directement, dans cette gorge où coule le Blavet. C'est un des plus jolis points de vue de toute la Bretagne. Sa situation et son aspect font penser à cette phrase de Barrès : « Il y a des lieux où souffle l'esprit ».

La ligne du chemin de fer d'Auray à Pontivy passe sous la colline, à cent mètres de profondeur, à peu près à l'entrée de l'isthme, un peu au Nord cependant. Le tunnel, quoique légèrement oblique par rapport à l'axe de la presqu'île, n'a guère que 120 mètres de longueur tant les lignes de pente se rapprochent de la verticale.

La presqu'île a au moins 1.200 mètres de longueur et 600 mètres de largeur ; bien entendu il s'agit ici de la largeur au point où elle offre le plus d'étendue puisqu'à l'entrée, cette largeur ne dépasse pas 100 mètres. La contenance en surface est d'environ 26 hectares.

Le Blavet, en cet endroit et tout autour de la presqu'île, a une largeur variable, mais cette largeur n'est nulle part inférieure à 40 mètres, le lit de cette rivière ayant été emprunté par le Canal de Nantes à Brest et les eaux étant retenues par diverses écluses ; au nombre de celles-ci figurent l'Ecluse de Saint-Nicolas, à 60 ou 80 mètres du chemin de fer et une autre située au Nord-Ouest de l'autre côté de la colline.

Signalons une petite fontaine avec niche dédiée sans doute à la Sainte Vierge et qui est établie au flanc du coteau, presque au bas. Pas de statue dans la niche.

L'eau est très peu abondante et coule à peine, au moins dans la belle saison.

Sur la hauteur s'élève un calvaire moderne entouré d'un enclos et en face, mais plus au Nord, une statue de la Sainte Vierge, moins ancienne encore. Les deux monuments sont séparés par la route qui vient de Guern à l'Ouest, contourne la presqu'île à l'intérieur en se repliant sur elle-même, pour aller traverser le Blavet à l'Est et prendre la direction de Pluméliau.

A l'entrée de la presqu'île et au Nord de la voie ferrée, tout près des retranchements dont parlent de la Borderie et de la Monneraye, existe un village important qui sur la carte d'Etat-Major porte le nom de Castanec et non Castennec. Tout près des retranchements, sur le côté Ouest de la route, signalons une chapelle dédiée à la Sainte Trinité. Presque sans caractère architectural, ce modeste édifice semble appartenir au XVIe ou XVIIe siècle.

Près de la ferme de la Gward, les débris de construction, pierres sans forme et sans cachet particulier, foisonnent, mais je n'ai pas vu de briques. Pas de borne milliaire non plus, mais un bloc de granit du pays, ressemblant assez à la base d'une colonne ; il est circulaire et peut avoir 0^m^70 de largeur et 0^m^60 de hauteur ou d'épaisseur ; la face supérieure est arrondie en forme de dôme et porte deux entailles comme pour recevoir le fût d'une colonne, entaillé lui-même de façon à s'emboîter en quelque sorte dans le bloc en question.

A l'Ouest et tout près, sur la rive gauche du Blavet, sur un coteau de moyenne élévation, se dressent le village et la chapelle de Saint-Nicolas. La position est gracieuse, et les historiens, comme de la Borderie disent Saint-Nicolas-des-Eaux, ce qui semble rappeler une désignation ancienne que la situation et l'histoire s'accordent peut-être à justifier.

Un peu plus au Sud, au-delà de la route de Pluméliau, existe un moulin à eau. Il est mis en mouvement par

un ruisseau qui prend sa source à deux kilomètres au Nord-Est et déverse ses eaux claires dans le Blavet, en passant sous la route.

Je dis que je n'ai pas vu de borne milliaire à la Gward, mais j'ai vu à Bieuzy, à 2 kilomètres environ de Castennec, deux monolithes en granit ayant bien l'aspect des bornes milliaires. Ces deux monolithes ont été découverts à la Gward, il y a une dizaine d'années ; ils étaient couchés et enfouis presque à fleur de terre, m'a dit le fermier. Il y a deux ans environ un propriétaire de Bieuzy, avec l'autorisation du Maire de Pluméliau, les fit transporter dans son jardin où ils sont encore. C'est là que je les ai vus. Malheureusement je n'ai pu examiner que trois côtés sur quatre, car l'un et l'autre monolithes sont couchés bout à bout, de manière à former un pont ou passage sur un bassin artificiel. La forme de chacune de ces pierres est celle d'une pyramide tronquée ou d'un obélisque. La plus longue a environ 2^m de longueur, 0^m60 cent. de largeur à la base et 0^m45 à l'autre extrémité. La seconde peut avoir 1^m50 sur 0^m45 à 0^m35 de largeur. Les arêtes sont émoussées comme si elles avaient subi un frottement prolongé. Malgré ma bonne volonté je n'ai aperçu aucune inscription, mais je le répète, je n'ai pu voir la face inférieure, laquelle était tournée vers le sol. Dans le pays, m'a dit le fermier, on appelait ces deux pierres « les Sabots de la Gward » (1).

Non loin des deux monolithes dont je viens de parler ou plus exactement à quelques pas, on voit une pierre tombale également en granit du pays, qui est à demi couchée aussi, mais sens dessus dessous. Avec beaucoup de peine je pus me rendre compte que la face tournée

(1) Il s'agit peut-être ici de deux pierres dont parle le Bulletin de l'Association bretonne quand il dit : Deux autres fragments y sont à terre, longs, de forme irrégulière, ils ne portent pas d'inscription ; nous avons remarqué une excavation à l'extrémité de l'un d'eux, qui a dû servir de base à une croix. — *Bulletin de l'Association Bretonne*, 1886, p. 8.

vers le sol porte une croix double en relief, comme beaucoup de cercueils mérovingiens. Cette pierre vient aussi de la Gward où exista un monastère ou ermitage dès le VIe siècle. En tout cas, d'un titre de l'Abbaye de Saint-Florent, daté le 1066, il résulte qu'à ce moment le fief amorti de Castel-Noëc avait été donné à Saint-Florent. Dom Morice. (*Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I).

Un second titre tiré du Cartulaire de Redon, de 1124, est plus explicite encore. Il y eut certainement un prieuré et une chapelle à la Gward au XIe siècle.

Tous ces détails sont ou peuvent paraître superflus, cependant nous n'avons pas cru devoir les passer sous silence parce qu'ils ont leur utilité dans la solution des questions nombreuses que soulève l'origine de Castennec, autrement dit, Sulim. En tout cas il est des particularités qu'on ne peut oublier une fois qu'on a visité Sulim, c'est sa situation d'abord et ensuite les anciennes voies qui y conduisaient ou plutôt qui y conduisent encore.

Sulim (*ad Sulim*). — Aquæ Sulis.

Il y a une autre chose qui frappe quand on parle de Sulim ; c'est le nom de *Sulim* lui-même ; nom étrange dont la terminaison semble chanter et dont le radical a longtemps échappé à l'attention des savants, qui ne semblent même pas l'avoir interrogé, sans doute parce qu'ils n'en ont pas vu l'intérêt (1).

Sulim ! (2) Comment de la Monneraye, de la Borderie,

(1) Bizeul citant Ledéan dit : « Ici existait la station de *Sulis* ou *Sulim*, mentionnée par la Table Théodosienne », mais il ne fait aucune réflexion sur le nom lui-même. BIZEUL, *Annuaire du Morbihan*, 1840, p. 249.

(2) A la période classique un certain nombre de mots de la troisième déclinaison avaient l'accusatif en *im* : Ligerim, Ararim etc. Auparavant il y en avait bien d'autres et il est probable que le parler populaire en avait conservé beaucoup qui avaient pris la forme en *em* dans la langue littéraire. (Note de M. l'abbé Reneaume, préfet des Etudes à l'Externat des Enfants-Nantais).

Cayot-Delandre, Bizeul et les éditeurs de la Table Théodosienne n'est-ils pas essayé de creuser ce mot qui sonne d'un son particulier, qui n'a aucune similitude dans sa terminaison avec Diarorigum, Vorganium, Condevincum, etc., lesquels se trouvent sur la même ligne et ont été prononcés par les mêmes bouches et écrits par les mêmes mains ? Nous-même nous avions tracé ce mot plusieurs fois sans nous inquiéter de la signification ; peut-être il est vrai, croyions-nous la question au-dessus de nos moyens ; en tout cas nous ne nous en préoccupions nullement lorsque M. Antoine Héron de Villefosse, de l'Institut, à qui nous avions osé (c'est le cas de dire : *Audaces fortuna juvat*) envoyer un de nos modestes opuscules sur le Morbihan, attira notre attention sur le mot de Sulim qui s'y trouvait cité.

« La station *ad Sulim*, écrivait-il, dont le nom dé-
« note l'existence d'un sanctuaire de Minerve dans
« l'antiquité est un point digne d'être étudié de près et
« je souhaite que vous ayez le loisir de le faire. On doit
« retrouver des voies d'accès qui amenaient au sanc-
« tuaire en renom. » Ainsi nous écrivait l'éminent Conservateur des Musées du Louvre, dans une lettre qu'il daignait nous adresser le 2 juin 1911.

Dans une lettre du 19 juillet de la même année, il ajoutait : « On a trouvé en Angleterre dans une localité
« bien connue, à *Bath*, dont le nom indique des *bains*,
« des sources thermales qui existent encore et qui
« étaient exploitées à l'époque romaine, plusieurs ins-
« criptions votives élevées à une déesse *Sulis* : deæ
« Suli ; sur certains de ces monuments, on lit : *deæ*
« *Suli Minervæ*, ce qui prouve que cette divinité, d'ori-
« gine indigène, était à l'époque romaine identifiée avec
« Minerve... Or le mot Sulim, qui désigne une station
« romaine de la Bretagne continentale, se rapporte
« vraisemblablement à la même déesse et désigne,
« sans doute, un sanctuaire connu de cette divinité.
« Dans les documents itinéraires, les indications de ce

« genre apparaissent sous cette forme : *ad Mercurium*, « *ad Martem, ad legionem*... Nous sommes donc auto- « risés à supposer que la forme Sulim est la forme « accusative de Sulis et qu'elle devait être originaire- « ment précédée de *ad* dans le document original dont « nous ne possédons qu'une copie de copie. Il est donc « infiniment probable que l'un des copistes a oublié le « mot *ad* et que sur le document original on lisait *ad* « *Sulim*. C'est-à-dire que le voyageur passait dans « cet endroit devant le temple de Sulis.

« Voilà pourquoi je vous ai demandé s'il y avait des « eaux ou des fontaines renommées à Castel-Noëc, « car si c'est bien là qu'il faut placer *ad Sulim*, on doit « y trouver comme à Bath des eaux guérissantes. »

Après des explications aussi complètes et émanant d'une voix aussi autorisée, il n'y avait guère moyen de mettre en doute l'analogie entre *Bath* et *Sulim* ou tout au moins les rapports pouvant exister entre ces deux localités. Nous même n'avions garde de discuter une telle opinion, nous la partagions dès ce moment, mais ne voulant pas encourir le reproche du *Sic vos non vobis*... nous avons tenu à citer tout au long les lignes du savant qui avait bien voulu les écrire.

Ce n'était pas tout d'accepter cette opinion, il fallait accepter aussi l'invitation de celui qui nous chargeait d'une façon si flatteuse d'étudier sur place les circonstances de fait et de lieu susceptibles de servir d'appui à la thèse du rapprochement entre Sulim et Bath ou plutôt de l'identification de la Sulis de Castennec avec la Sulis de Bath. Notre curiosité archéologique était éveillée et nous cherchions, par tous les moyens à notre portée, à nous renseigner sur les particularités, notamment, sur les sources ou les cours d'eau pouvant exister à Castennec.

Nous avions visité l'endroit lors d'un Congrès de l'Association bretonne à Pontivy, en 1883, mais nos souvenirs étaient confus ou effacés ; nous lisions dans

des guides ou des procès-verbaux d'excursion des descriptions plus ou moins artistement écrites, mais aucune n'étant dirigée vers l'objet qui nous intéressait, nous n'en pouvions tirer une déduction précise. Les personnes que nous interrogions et qui avaient vu Castennec nous décourageaient par leurs réponses indifférentes : il n'y avait rien à Castennec d'intéressant, rien également à Kersulan ni à Coatsulan. En fait de source il n'y avait que Saint-Nicodème et encore Saint-Nicodème était à 2 ou 3 kilomètres de Castennec.

Tout cela ne nous satisfaisait point et nous sentions que le seul moyen de nous éclairer c'était d'aller à Castennec, de visiter la presqu'île et les ruines avec soin et de voir s'il n'y existait pas des eaux bienfaisantes ou réputées telles. C'est ce que nous fîmes au mois d'août dernier. Nous gravîmes, non sans peine, le coteau de Castennec. Nous visitâmes la ferme ou le Camp de la Gwarde ; nous revîmes les débris de ruines, le bloc de granit dont nous avons parlé et qui, au dire de de Kerdrel, servit pendant plusieurs siècles de piédestal à la statue de la Gwarde elle-même, et cela jusqu'au XVIIe siècle, époque à laquelle elle fut transportée dans le parc du Château de Quinipily où elle est encore (1). Nous engageâmes la conversation avec le fermier qui nous raconta que voilà dix ans environ on avait retiré du sol les deux pierres connues sous le nom de « Sabots de la Gwarde », que ces pierres avaient été transportées à Bieuzy chez M. Fauchet. Il ajouta naïvement et d'un air convaincu : « Il paraît qu'elle était forte tout de même ! » Il avait trouvé aussi dans le sol, disait-il, des débris d'ossements humains, très consommés et mêlés de quelques clous rouillés, qui auraient pu être les restes des clous d'un ou de plusieurs cercueils.

(1) Il est possible que ce bloc ne soit qu'une ancienne meule ayant fait partie du moulin qui fut donné aux moines de Redon en 1124 par le vicomte de Castel-Noëc. Quant à la statue qui existe actuellement, il est probable qu'elle n'est qu'une vulgaire copie ainsi que nous le verrons plus loin.

Nous visitâmes aussi les retranchements de l'entrée de l'isthme. Un homme qui habite une petite maison située au-dessus des soubassements mêmes de l'ancien château, nous montra, avec beaucoup d'empressement, un chapiteau en granit, roman ou gallo-romain, un peu fruste, qu'il avait trouvé récemment ; il nous montra aussi des restes de murailles épaisses de plusieurs mètres et une large porte au seuil usé, fermée par un mur établi à quelques mètres en arrière. Nous ne remarquâmes point de briques romaines entières ou brisées. Nous croyons même n'en avoir pas rencontré de débris soit à la Gward, soit à Castennec (1).

Nous examinâmes assez longuement les retranchements. Le plus important traverse l'isthme et descend des deux côtés jusqu'au Blavet. Il a 2 ou 3 mètres de hauteur en certains endroits et au moins 4 mètres de largeur à la base.

Nous avons fait le tour de la péninsule en suivant la route de Pluméliau à Bieuzy et cela en observant avec soin les flancs du coteau afin d'y découvrir une fontaine ou une source quelconque. Nous n'avons rien remarqué, si ce n'est la petite fontaine dédiée à la Sainte Vierge et située du côté de Saint-Nicolas tout près du chemin de fer.

Signalons aussi une sorte de douve ou de chemin descendant de la Gward et finissant au Blavet. Cette douve passe sous la route ; on n'y voyait pas trace d'eau au mois de septembre.

Ne trouvant pas de source ni de fontaine vraiment digne de ce nom sur le coteau de Castennec, nous nous demandâmes si la source de Sulim ne serait pas à Saint-Nicodème et nous nous rendîmes à la chapelle, à pied, tant parce que les voitures manquent à Saint-Nicolas que parce que le chemin est loin d'être carrossable sur une grande partie de son parcours. La Chapelle de

(1) Ceci n'a rien d'étonnant parce qu'aucune fouille n'a été faite depuis bien des années et que les débris ont disparu dans la couche d'humus ou ont été dispersés.

Saint-Nicodème est fort jolie. Elle est de style ogival, sa flèche est élégante et très ornée. La fontaine, avec sa piscine et ses trois arcades gothiques, située en contrebas, juste devant la façade principale de la chapelle, attire l'attention. L'eau est limpide, mais en s'écoulant elle forme un filet d'eau plutôt qu'un ruisseau ; un filet d'eau qui se perd dans la prairie, après avoir alimenté un rustique lavoir. On ne peut guère voir dans la fontaine de Saint-Nicodème une source en renom depuis la plus haute antiquité. Puis elle est loin de Sulim, bien que ses eaux, dans la saison pluvieuse, arrivent jusqu'au Blavet, ou plutôt au ruisseau qui fait mouvoir le moulin de Saint-Nicolas.

Il est vrai que ce ruisseau est d'une certaine importance, que ses eaux sont très limpides et qu'il se jette dans le Blavet à peu près en face de la ferme ou du Camp de la Gward.

Ce qu'on nous avait dit des « Sabots de la Gward » nous intriguait, bien que nous n'en pussions tirer une notion bien nette de ce qu'étaient ces fameux sabots. Nous voulûmes en avoir le cœur net et nous prîmes la route de Bieuzy. Nous eûmes assez de peine à obtenir l'entrée du jardin ; il fallut insister, mais enfin nous réussîmes et nous vîmes les deux monolithes dont nous avons parlé et qui, à notre grande surprise, nous parurent n'avoir aucun rapport de forme, ni de proportion avec des sabots. Nous ne comprîmes même pas du tout comment l'imagination populaire avait pu se laisser entraîner à une pareille illusion ; mais sur ce point, il ne faut pas s'étonner. Peut-être d'ailleurs y a-t-il, sous cette dénomination ou cette illusion, une tradition ou plutôt une légende dont il serait curieux de rechercher l'origine. En attendant, les Sabots de la Gward nous firent l'effet de deux bornes milliaires, ce qui a bien son importance et son intérêt dans la question (1).

(1) Il est probable que les fameux sabots ne sont que des

Nous ne citons que pour mémoire la pierre tombale dont nous avons parlé et qui reste un point bien digne d'être étudié.

Nous aurions bien voulu visiter encore *Coat-Sulan* et *Kersulan*, mais ces localités sont assez éloignées. L'une d'elles se trouve même dans la commune de Melrand ; nos forces nous auraient sans doute trahi, et nous dûmes renoncer à cette nouvelle excursion, ayant d'ailleurs beaucoup d'ouvrage taillé pour le lendemain. Nous le regrettâmes et nous le regrettons encore, d'autant plus que, ces lieux-dits qui n'ont sans doute jamais été étudiés sont probablement situés sur la voie de la Table Théodosienne entre Sulim et Vorganium, c'est-à-dire entre Castennec et Carhaix. Ceci nous ne pouvons l'affirmer parce que la Carte d'Etat-Major ne cite même pas Coat-Sulan et Kersulan qui sont cependant connus de tous les habitants de la contrée.

Nous n'eûmes pas le temps de visiter Coat-Sulan et Kersulan ; toutefois nous aurions pu comme M. de Villefosse nous y avait engagé, jeter un coup d'œil sur le cadastre pour y relever la situation de Coat-Sulan et celle des autres lieux-dits pouvant avoir quelque intérêt au sujet de l'histoire de Sulim ; mais M. le Maire était absent et M. le Secrétaire aussi ; de sorte que nous dûmes reprendre le chemin de notre modeste hôtel, situé pittoresquement en face de Castennec, au bord du Blavet, entre l'Ecluse et la Gare.

Ce serait peut-être ici le moment de parler de la statue qui exista pendant des siècles à Castennec et dont l'original ou la copie se voit maintenant à Quinipily.

Peut-être cette statue se rattache-t-elle au culte de Sul et à son histoire ; mais cela nous écarterait de notre

excavations pratiquées à l'extrémité de chacun des monolithes ; le rapporteur de l'excursion de 1886 dit qu'il en a vu une. Quant à nous nous n'avons rien pu constater, les deux pierres se joignant par leurs extrémités aiguës ou coniques.

sujet. Nous en dirons cependant un mot à la fin de ce travail.

Solsbury — Castennec

Quoiqu'il en soit, notre excursion était faite, trop hâtivement sans doute, mais enfin elle était faite et nous étions revenu depuis deux ou trois jours à notre domicile. Nous réfléchissions à ce que nous avions vu à Castennec, tout en regrettant vivement de n'y avoir pas trouvé de sources d'eaux minérales, thermales ou guérissantes. Nous compulsions les inscriptions du C. I. L. que nous avions pu nous procurer, grâce à l'amabilité de M. Rebelliau et à l'active obligeance d'un de nos neveux résidant à Paris; mais nous souffrions vivement du manque de toute étude sur Bath et les bains de Bath, lorsque, contre notre attente, nous reçumes par la poste une brochure intitulée *The Goddess Sul*, la déesse Sul et les cérémonies païennes près Bath (1). La brochure était écrite en anglais et l'envoi était dû à la complaisance de deux dames anglaises que nous avions rencontrées à table d'hôte, à Carnac, quelques jours auparavant, et à qui nous avions parlé un peu incidemment de notre projet d'excursion à Castennec ou plutôt à Sulim. Notre surprise avait été grande, mais notre satisfaction ne le fut pas moins, et bien que nous eussions depuis longtemps abandonné l'étude de la langue anglaise, nous nous mîmes à parcourir rapidement ces pages qui nous donnaient une foule de détails sur Bath, que la brochure appelle *Batheaston*, sur *The Little Solsbury* et les environs.

Bath, que les anciens auteurs désignent sous le nom d'*Aquæ Solis*, Bains ou Eaux du Soleil, est situé sur l'Avon. C'est actuellement une ville de 50.000 habitants. Elle était célèbre par ses eaux même avant la conquête romaine. M. C. Jullian dit que c'était « un des mystères

(1) Bath, George Gregori, 1909.

de l'Occident » au moment où les Belges ou Gaulois arrivèrent en grande Bretagne, plusieurs siècles avant notre ère. On y voit encore les ruines d'un temple de Minerve élevé par Agricola. Les eaux de Bath, exploitées surtout sous le règne de l'empereur Claude, sont à 45 degrés environ. Elles attirent en ce moment 15.000 baigneurs chaque année.

Little Solsbury est une colline située tout près de Bath ; maintenant, laissons parler le R. Downes, vicaire de Batheaston, auteur de la brochure *The Goddess Sul.*

« A Batheaston il y a, dit-il, une haute colline que « tout le monde connaît, c'est Little Solsbury ou le « petit Solsbury ; à son sujet il y a trois choses qui « frappent un observateur attentif.

« La première, c'est sa forme et sa situation. En effet, « elle se dresse dans la vallée en forme de cône aplati « sur le sommet et entouré de hautes collines sur les « quatre côtés ; c'est en quelque sorte un cône mis dans « une caisse ; seul un col étroit la rattache aux autres « collines ; elle est escarpée de tous les côtés. Je ne con- « nais aucune colline qui lui ressemble. L'observateur « s'aperçoit ensuite que les anciennes voies (je ne dis « pas les nouvelles routes) conduisent à cette montagne. « Le professeur Earle a mis ce point en relief et, en dépit « des changements et de la déformation des chemins « modernes, nous pouvons encore retrouver ces ancien- « nes voies sur une large étendue... En résumé, toutes « les vieilles routes, au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, « conduisent à Little Solsbury.

« La troisième remarque a trait au nom même de « Solsbury. Toutes les autres collines environnantes « portent des noms terminés en *down* : *Landsdown*, « *Hamptondown*, *Bannerdown*. C'est la seule colline qui « ait un nom d'un tout autre genre. »

Cette citation n'est-elle pas frappante ? Et dès maintenant ne pourrait-on pas dire que, au moins dans ses lignes générales, la description et les remarques du pas-

teur Downes s'appliquent à la colline de Castennec, de Sulim ; que Little Solsbury et Castennec ont des rapports frappants au point de vue de la forme, de la situation, des anciennes voies et surtout du nom ?

« Maintenant, poursuit l'auteur de la brochure ou « plutôt du discours, car c'était un discours que le pas- « teur adressait à ses paroissiens, quelles conclusions « pouvons-nous tirer de ces constatations ?

« 1° La position et la forme de Little Solsbury nous « montrent que c'était aux temps anciens une colline « qui pouvait aisément être défendue et, en même temps, « que son sommet aplati offrait un emplacement favo- « rable pour l'établissement d'un camp ;

« 2° Les routes qui y conduisent montrent que c'était « un endroit très fréquenté par les indigènes d'il y a « 2.000 ans ;

« 3° Son nom est un témoin de son histoire. L'an- « cienne orthographe était *Sulisbury*. Le mot *bury* ou « burg veut dire forteresse, comme burg dans Saint- « Pétersbourg. Ainsi la signification du nom serait la « *Forteresse de Sul*. Ces observations, ces remarques « nous amènent donc à conclure que Solsbury était une « forteresse vers laquelle le peuple se précipitait dans « les temps de guerre ou d'émeute, et le génie ou le dieu « qui y présidait était *Sul* (1).

« Le professeur Earle pensait même qu'il y avait au- « trefois un village assez grand sur le sommet de Solsbury « et que le peuple qui y habitait en descendit et se fixa « dans le voisinage ; ce fut l'origine de la ville de Bath.

« Maintenant, qu'était-ce que cette divinité appelée « Sul ?

« Heureusement, des ruines découvertes à Bath nous

(1) Le Pasteur Downes suppose que le nominatif de Sulis, Suli est *Sul* et non pas Sulis, comme le nominatif de Consulis, Consuli est Consul. Nous adoptons son opinion et nous écrivons Sul-Minerva pensant que *Sul* était le nom donné par les indigènes à la divinité de Bath et que Sulis n'est que le mot de Sul latinisé. Nous verrons d'ailleurs que Solin écrit Sul.

« en apprennent assez long sur elle. Il est notoire, en « effet, qu'à côté de l'emplacement de l'ancienne pompe « de la ville, il y avait au temps des Romains un temple « dédié à Sul-Minerva. Il y a en effet, dans le musée « romain de Bath, une splendide sculpture venant de ce « temple et qui représente, à n'en pas douter, le bouclier « de Minerve. Maintenant, c'est un fait bien connu que « partout où passaient les Romains, ils adoptaient les « dieux des pays conquis et les identifiaient avec les « leurs. Quand ils vinrent ici et qu'ils y trouvèrent éta- « bli le culte de Sul, ils l'identifièrent avec leur déesse « Minerve, montrant ainsi qu'ils la regardaient comme « une divinité féminine.

« Ils donnèrent aussi son nom à la ville de Bath, l'ap- « pelant *Aqua Sulis*, Eau de Sul (1), nom qui survit « encore dans Sulis Water.

« Des restes d'autels trouvés dans les fouilles qu'on a « faites à Bath montrent que Sul était une divinité bien- « faisante, à laquelle les vertus curatives des eaux étaient « attribuées. Ainsi une inscription nous dit : *Deæ Suli « Minervæ Sulinus Maturi filius v. s. l. m.* Il semble bien « que le nom de Sulinus indique un serviteur de Sul. Un « autre autel porte l'inscription suivante : *D. M. Caius « Calpurnius receptus sacerdos deæ Sulis vixit LXXV an- « nos.* Sur un autre on lit : *Deæ Suli pro salute et incolu- « mitate Aufidii Maximi Aufidius Lemnus libertus v. s. « l. m.* Enfin un quatrième autel porte : *Sulevis Sulinus « sculptor Bruceti filius sacrum f. l. m.* »

Voici donc des inscriptions du plus haut intérêt et qui ne laissent aucun doute sur les qualités ou attributs de Sul et son identification avec Minerve. Quelques-unes de ces inscriptions citées par le pasteur Downes ne figurent pas au C. I. L. D'autres, au contraire, qui ne sont pas

(1) Sul ou Sulis, ce nom a été expliqué par l'irlandais *Suil* (œil), puis par le breton *heol* (soleil). Dottin : *Manuel d'antiquités Celtiques*, p. 229. On pourrait encore rapprocher Sul du breton *sell* (regard).

citées dans la brochure et se rapportent à Sul-Minerva se trouvent dans le *Corpus*, ainsi que l'atteste la copie que nous avons reçue, entre autres celles-ci : *C. Protacius libo I, Claudius Ligur sacerdotes restituto colegio longa serie annorum abolito ædem deæ Sulis Minervæ nimia vetustate conlapsam sua pecunia refici et repingi curarunt idemque probarunt. — Deæ Suli-Minervæ et numinibus Augustorum C. Curatius Saturninus Centurio legionis Augustæ pro se suisque votum solvit libens merito.*

Nous croyons qu'en cherchant bien nous trouverions d'autres inscriptions à Sul-Minerva au C. I., mais celles-ci suffisent pour établir que Sul était identifiée à Minerve et qu'elle jouissait d'une popularité et était l'objet d'un culte très enthousiastes et très étendus.

Notons qu'à Bath on trouve aussi des inscriptions en l'honneur d'autres divinités. On lit par exemple : *Deo Marti, Dis manibus, Nemesi Augustæ.* Ce qui prouve la grande importance de Bath ou Aquæ Sulis à l'époque romaine.

Toutes ces inscriptions sont du plus haut intérêt, parce qu'elles nous font connaître Bath et la déesse qui y présidait, mais elles nous font aussi connaître Castennec ; elles nous démontrent que la déesse qui avait son culte à Bath l'avait aussi à Castennec ou à Sulim ; elles ouvrent un horizon très large sur l'histoire ou plutôt la théogonie de la Bretagne armoricaine.

Qu'était-ce que Sul ?

Mais continuons. Qu'était-ce au juste que Sul ? Le pasteur Downes nous dit que certains savants ont identifié *Sul* avec *Sol*, le soleil, et que *Aquæ Sulis* équivaut à Aquæ *Solis* et veut dire proprement Eaux du Soleil. Il ajoute qu'il ne voit aucune raison de penser ainsi. Les Romains ont identifié Sul à Minerve parce qu'ils la considéraient comme une divinité féminine. C'est aussi notre avis.

Il ajoute que Sul était une divinité locale, dont le culte était, en quelque sorte, limité à Solsbury. C'était, suivant lui, une petite divinité adorée seulement par les tribus de Solsbury, « parce que, dit-il, son nom ne se trouve nulle part ailleurs ». Ici l'erreur est flagrante, et il est étonnant qu'elle ait pu persister aussi longtemps. Sul avait certainement ses autels à Castennec et probablement dans beaucoup d'autres lieux, tant dans la Bretagne insulaire que dans la Bretagne armoricaine et dans le reste de la Gaule.

Mais si Sul n'était pas le soleil, il est certain qu'il y avait des rapports de parenté étroits entre elle et le soleil. La meilleure preuve c'est que, sur le fronton du temple de Sul-Minerva, dont il reste des débris importants, il existait une image du soleil, très apparente et indiscutable. Les parties principales de cette représentation ont été conservées presque intactes, et elles montrent un visage d'homme absolument entouré de flammes et de rayons dont la signification ne peut être mise en doute. N'est-ce pas là ce qui a pu faire illusion et porter beaucoup de savants à croire que la divinité adorée à Bath était simplement le soleil ? Il faut admettre que l'obscurité existe souvent dans la théogonie grecque ou romaine, à plus forte raison dans la théogonie celtique ou gauloise. Dans certains dictionnaires bretons, *Sul*, qui veut dire dimanche, veut aussi dire soleil. On dit *disul*, dimanche, ou le jour du soleil ; *dilun*, lundi, ou le jour de la lune ; et, ce qu'il y a de plus bizarre, c'est qu'on dit aussi en anglais *sunday*, *moonday*, mots qui ont la même signification qu'en breton ceux de disul et de dilun.

D'ailleurs, il y avait des eaux thermales à Bath, et « les sources thermales, dit Salomon Reinach (1), étaient les demeures des génies dits *Bormo* ou *Borvo*, c'est-à-dire *bouillonnant*, d'où les noms *Bourbon*, *Bourbonne* et *Bourboule*. L'activité des sources jaillissantes suggéra

(1) J. Reinach, p. 167, (Bibliothèque de Nantes. N° 96234).

l'idée d'un animal sacré ; c'était tantôt un taureau, tantôt un cheval. Le taureau devint l'attribut d'Apollon, le dieu guérisseur. Le nom de la déesse équestre *Epona* (*Epos ona*), signifiant source chevaline, est exactement comparable à celui de la source du Parnasse que fit jaillir le cheval d'Apollon, *Pégase*.

D'après le pasteur Downes, Harth, dans son livre sur les ruines romaines de Bath, discutant l'identité de Sul, la considérait comme le principe féminin du monde, de même que le soleil en était le principe masculin.

M. Camille Jullian dit que les Gaulois admettaient deux grandes divinités féminines, l'une était la Terre, l'autre Minerve ou Bellone. Minerve présidait aux travaux, Bellone à la guerre (1). Il ajoute : « Nous ignorons le nom sous lequel les Gaulois désignaient de préférence cette dernière. » Or, il est vraisemblable que c'était sous le nom de Sul, ou Sulevia.

D'après Dottin, Minerve avait quatre surnoms : Arnalia, Belisama (βηλησαμις), *Sulevia* et *Sulis* (2). Mercure avait 19 surnoms, Apollon 13, entre autres ceux de Borvo ou Bormo (Belenus) ; Mars 59, Jupiter 4. Cela résulte des diverses inscriptions trouvées à Bath et ailleurs.

César dit (3) que les Gaulois honoraient ou reconnaissaient cinq dieux : Mercure, Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. Il ne parle pas de Vénus ; mais il traite la question très légèrement, en sceptique. D'ailleurs, les inscriptions révèlent au moins deux autres dieux : Héraclès et Sylvain.

Au sujet de ces cinq dieux gaulois dont parle César, il est peut-être intéressant de citer le menhir de Kerdavel, transporté au château de Kernuz, en Pont-l'Abbé, et sur lequel on remarque cinq personnages assez grossièrement sculptés, dont l'un est Mercure que l'on

(1) C. Jullian. *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 122.
(2) Dottin. *Manuel Celtique*, p. 126.
(3) Cesar. *De Bello Gallico*, t. I, p. 1.

reconnaît à son caducée ; un autre est sans doute une femme, à en juger par les plis de la robe qui sont encore parfaitement visibles. Cette femme ou déesse n'est-elle pas Minerve ou Sulis, tandis que les autres seraient les quatre dieux cités par César ?

Notons en passant que le radical *Sul* se retrouve dans beaucoup de noms ou de surnoms. « Il existait, dit Dom Martin, un monument aux divinités champêtres : *Sulevis et Campestribus sacrum.* » Et il ajoute : « Je tiens que les *Sulèves* étaient les mêmes divinités que les Maires, Mères, Déesses-mères (1). » Et nous avons vu que le surnom de *Sulevia* était donné à Minerve ! Or Minerve, aussi bien à Rome qu'à Athènes, paraît avoir vécu dans un célibat absolu (2).

Tout cela est donc un peu obscur, un peu contradictoire même. La mythologie ou la théogonie des Gaulois nous semble avoir été bien confuse, mais elle ne l'était pas plus que celles des Egyptiens, des Grecs et des Romains. Il est même permis de dire qu'elle était plus simple, plus pure, plus rapprochée du monothéisme au moment où florissait le druidisme qu'au moment où la Gaule subit l'influence romaine. Mais malgré ces obscurités, nous voyons clairement que la déesse Sul ou Sulis est une divinité gauloise (ou peut-être ligure), en tout cas antérieure à la conquête ; qu'elle fut, souvent du moins, identifiée par les Romains à Minerve, identifiée probablement avec beaucoup de bonne volonté de leur part ; qu'elle jouit d'un culte très important à Bath et ailleurs ; qu'elle eut indubitablement son culte à Sulim en Armorique, ainsi que le fait présumer l'analogie de situation, de nom et de vestiges anciens existant à Solsbury aussi bien qu'à Sulim. Sur l'une comme sur l'autre colline, nous avons des retranchements, nous

(1) Religion des Gaulois, Dom Martin, p. 154 (Bibliothèque, 38.445).

(2) Il en est sans doute de même de Sul et c'est une des raisons pour lesquelles les Romains l'avaient identifiée avec Minerve (Note de M. l'abbé Reneaume).

avons une citadelle et, pour que la ressemblance soit plus frappante, dans l'un comme dans l'autre endroit nous avons actuellement, ainsi que le dit le pasteur Downes à propos de Solsbury, nous avons des monuments chrétiens et des cérémonies chrétiennes là où se célébraient, il y a deux mille ans, des cérémonies barbares et peut-être des sacrifices humains ; car il est avéré qu'il y eut des sacrifices humains, bien qu'il faille en rabattre des histoires racontées par les écrivains anciens, qui avaient intérêt à exagérer la cruauté des Gaulois pour justifier les brutalités de la conquête.

Mais il y a une objection. A Bath, il y avait des eaux minérales et thermales, des eaux guérissantes, et Sul était la Gardienne des Eaux ; or à Castennec vous n'avez pas trouvé d'eaux thermales, ni même de sources fréquentées ?

C'est vrai, nous l'avouons, et c'est ce qui nous trouble un peu, c'est ce qui surprend M. de Villefosse lui-même à qui nous avons avoué notre insuccès. Cependant il ne faut pas exagérer. D'abord il y a la source de Saint-Nicodème, qui n'est guère qu'à deux kilomètres de Castennec et qui se trouve sur la voie conduisant à Sulim ; en second lieu, il y a la petite source qui coule à la fontaine de la Vierge (1), près de l'écluse et du chemin de fer, et surtout le cours d'eau qui fait mouvoir le moulin et qui

(1) Notons aussi que nos distingués collègues, MM. Senot de la Londe et le baron G. de Wismes nous ont rappelé qu'entre Bieuzy et Castennec, près de l'antique Oratoire de saint Gildas, il y a un terrain r mpli de petites sources naturelles. Ces sources sont en dehors de la presqu'île et des retranchements, mais il y a pourtant lieu d'en tenir compte bien que ces sources soient peu impo: antes et presque ignorées. Ajoutons encore que suivant Ogée, il sortait une source abondante de la Chapelle Saint-Gildas et que Bieuzy s'appela longtemps N.-D. de Bonne-Fontaine. Au point de vue où nous nous plaçons, cela ne vaut sans doute pas une source thermale ou au moins minérale, mais il paraît que les sources thermales n'existent pas en Armorique, et que les sources minérales se réduisent à quelques sources ferrugineuses dont les propriétés curatives sont fort contestables. Et pourtant le nom de Sulim est là pour attester le culte d'une divinité qui, à Bath au moins, était Gardienne des eaux.

se déverse dans le Blavet ; l'eau est très limpide et pourrait encore aujourd'hui alimenter un établissement de bains considérable.

Enfin, il y a le Blavet. Sans nous arrêter à nous demander si l'élévation du niveau du Blavet, par suite de l'établissement des écluses lors de la construction du canal, n'aurait pas absorbé, noyé, comme on dit quelquefois, des sources jaillissant au bas du coteau, il faut remarquer que le Blavet est une rivière magnifique, que cette boucle qu'il noue autour de la presqu'île en fait une véritable curiosité dont le caractère spécial n'a pas manqué de frapper les primitifs qui vinrent s'établir dans ces parages. Ecoutons Salomon Reinach :

« Beaucoup de rivières et de sources étaient dites « divines, d'où la fréquence des noms *dive, divonne* (1).

« Les grands fleuves, ajoute Jullian, étaient des es- « pèces supérieures plus sages et plus puissantes que les « sources capricieuses des champs... Une dévotion par- « ticulière s'attachait aux sources de ces fleuves (2). »

Et plus loin : « Les montagnes étaient une puissance « très forte ; les monts isolés, les pics, les crêtes, les Gar- « rigues du Languedoc furent considérés comme divins « ou sacrés ».

A Castennec, on peut dire que nous avons tout cela. Le fleuve n'est pas grand, la montagne n'est qu'une colline, mais tout est relatif. Ceux qui vivaient à Castennec n'avaient probablement jamais vu de plus grand cours d'eau que le Blavet, ni de plus hautes montagnes que le coteau de Castennec, et ils les divinisaient ou en faisaient le séjour de leurs divinités.

Le nom de Saint-Nicolas, Saint-Nicolas-des-*Eaux*, qui est encore et qui était surtout employé autrefois, n'est-il pas significatif et ne rappelle-t-il pas justement Aquæ Sulis ? Tout cela se tient, tout cela se corrobore. Plus on étudiera la question de Sulim, plus on la trouvera inté-

(1) Reinach, p. 167.
(2) Jullian. *La Gaule*, t. II, p. 132, note.

ressante ; et si nous avons un désir, c'est qu'on l'étudie d'avantage, c'est aussi qu'on l'étudie mieux, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Ce sont des fouilles sérieuses qu'il faudrait. Il en a été fait, mais pas assez, et comment ont-elles été faites ? La plupart des découvertes ont été dues au hasard. La plupart des objets trouvés ont été dispersés ou perdus. Telles la borne milliaire citée par de la Borderie et les deux pierres ou bornes transportées et mises à faire un pont de jardin. Le bloc de granit qui servait, dit-on, de piédestal à la statue de Quinipily est à l'abandon sur le coteau, près de la ferme, exposé aux coups brutaux des passants et des maçons en goguette. Dernièrement il a été fortement entamé par des coups de marteau. Le chapiteau trouvé à Castennec est également abandonné sur le sol à l'endroit où il a été trouvé. Qui sait ce que l'on découvrirait si l'on fouillait à la Gward, si l'on fouillait à Castennec, où les murs colossaux sont encore intacts, au moins dans leurs soubassements ? Qui sait ce que l'on trouverait dans la vallée, à Saint-Nicolas et aux environs ? Il y a peut-être une autre Aquæ Sulis qui dort sur les rives du Blavet. Mais nous nous arrêtons ; notre tâche est terminée, nous avons jeté le cri d'appel, nous l'avons jeté sur l'invitation de M. de Villefosse qui nous a montré du doigt l'endroit où il fallait diriger notre regard et nos pas. A lui l'honneur et le mérite d'avoir signalé l'intérêt qui s'attache à Sulim ! Nous n'avons eu qu'à nous laisser conduire, mais si dans une mesure quelconque nous avons contribué à attirer l'attention sur un coin de l'Armorique trop oublié, nous en serons trop heureux et trop bien récompensé.

D'ailleurs nous ne limitons point notre appel à l'Armorique, bien qu'il soit sans prétention. Nous sommes convaincu que le culte de Sulis, comme le culte du soleil, comme le culte des eaux thermales, était très étendu. Il y aurait donc lieu d'étudier toutes les inscriptions existant sur les ruines ou vestiges des villes ou monu-

ments gallo-romains ; il y aurait lieu de faire des recherches sur tous les lieux-dits commençant ou finissant par Sul, comme *Sulniaç*, *Kerguzul*, *Sullabos*, etc. Le nom de *Soulina* ou *Sulina* désigne l'une des embouchures du Danube (Larousse). Il y aurait même lieu d'étudier les noms de personnes comme Sully, Sullian, qui peuvent provenir de noms de terres ayant eu des rapports avec Sul ou Sulis (1).

Le culte d'Isis a-t-il existé à Castennec ?

Cette question, qui a occupé les archéologues pendant une grande partie du siècle dernier, a été tranchée par eux de manières bien différentes. La plupart, disons-le, l'ont tranchée dans le sens de l'affirmative. De Penhoët, membre de l'Académie Celtique, s'il ne fut pas le promoteur de l'idée, en fut du moins le plus ardent défenseur, et l'on peut dire que si son opinion a prévalu, c'est qu'il a mis beaucoup de zèle et d'érudition à la soutenir et à la propager. Il visita au moins trois fois la montagne de Castennec. Il étudia sur place les débris des monuments anciens encore existants au commencement du XIXe siècle et en particulier la borne milliaire dont nous avons parlé et qui, d'après lui, était encore intacte en 1813.

Il visita aussi la statue de Quinipily et le bassin qui est à ses pieds, statue et bassin qui, au dire de tous, étaient à Castennec au XVIIe siècle, à l'endroit appelé la Gouarde, à l'endroit où l'on voyait encore du temps d'Ogée les restes d'une chapelle bâtie sur les ruines d'un temple. Il visita les deux statues d'hommes qui furent trouvées dans les démolitions du château de Quinipily et transportées à Bod-Coet, en Locminé, vers 1806 (2).

(1) A ces noms on pourrait ajouter : Sullamis, nom d'homme cité par Ovide ; Sullina, nom de femme révélé par les inscriptions et surtout Sulloniacis, nom d'une ville de Bretagne près de Londinium, cité par l'Itinéraire d'Antonin.

(2) Ces statues se trouvent maintenant à l'entrée du château

De Penhoët trouva à la statue tous les caractères du style égyptien. L'attitude, la rigidité, le bandeau, l'étole, tout lui parut indiquer une œuvre non pas sortie d'une main égyptienne, mais imitée de l'art, du premier art égyptien. L'inscription LIT lui rappela le nom d'une divinité arabe d'une origine très ancienne. Le bassin, le fameux bassin devint à ses yeux le tombeau d'Osiris et il eut ainsi *Isis* pleurant *Osiris*, victime de Typhon et privé de sépulture.

Ce qui emporta complètement la conviction du savant archéologue, ce fut l'inscription elle-même qu'il lut sur la borne milliaire de Castennec. En effet, lors de la première visite qu'il fit à Castennec, de Penhoët avait lu à la 7e et à la 8e ligne : *Imp. Cæs. C. XIII Manorum*, mais à la seconde il lut ou crut lire : *C. XIII Mororum*, la XIIIe cohorte des Maures. Ceci concordait trop bien avec le texte de la *Notitia Imperii* qui place des légions africaines en Armorique, mais surtout avec la théorie de l'enthousaiste inventeur ou défenseur du culte d'Isis dans notre région. Il « s'emballa », comme on dit, et bientôt les deux hommes barbus de Locminé devinrent des prêtres égyptiens, des prêtres d'Isis qui avaient dû être placés de chaque côté de la déesse à Castennec et transportés avec elle à Quinipily. La relation n'en parlait pas, mais c'était là un oubli sans importance.

Plus tard, vers 1835, lorsque de Penhoët chercha la borne de Castennec et voulut relire l'inscription, la borne, hélas ! n'existait plus, ou du moins elle n'existait presque plus. Elle avait été, paraît-il, fendue en deux dans la longueur et une partie, la plus importante, avait été mise à servir de linteau (1) lors d'une reconstruction

du Plessix, près Tresbœuf (Ille-et-Vilaine), appartenant au Marquis de Langle. *Annales de Bretagne*, 1907-1908, p. 98.

(1) Ceci semble en contradiction avec ce que dit M. Aveneau de la Grancière qui prétend que la borne, simplement mutilée, porte un reste d'inscription et pourrait être conservée. *Bulletin de la Société Polymatique du Morbihan*, année 1902, p. 162 (1er semestre).

de la maison de ferme de la Couarde, détruite par un incendie ; mais quatre lettres du mot *Mororum*, les quatre premières, existaient encore et de Penho t garda sa conviction et s'attacha à son hypothèse plus fortement que jamais.

Toute hardie qu'était cette opinion, d'ailleurs, elle avait été partagée. La théorie du culte d'Isis à Castennec trouva des partisans, et des partisans des plus convaincus. Elle fit pour ainsi dire école. Plusieurs archéologues en renom, entre autres de Fréminville et Cayot-Delandre, s'étonnent qu'on ait pu voir une Vénus dans la statue de Quinipily et s'accordent à lui trouver le caractère égyptien. La présence des troupes africaines incorporées aux troupes romaines et envoyées en Armorique explique le fait et constitue un argument de la plus grande importance.

Notre éminent compatriote Bizeul, après Mérimée, combattit, il est vrai, l'opinion de de Penhoët et contesta non seulement l'origine égyptienne de la statue, mais même son ancienneté. Il n'y vit guère que l'œuvre d'un sculpteur de campagne ou plutôt d'un « maçon » travaillant sous l'inspiration du comte de Lannion ; mais les partisans d'Isis ne se déclarèrent point vaincus. Cayot-Delandre persista dans son opinion (1) et plus tard de la Monneraye, dans sa *Géographie de la Péninsule armoricaine*, reconnut aussi le caractère égyptien de la statue de Quimpily et admit la présence des soldats maures à Castennec.

Les choses en étaient là et la question de la statue de Quimpily avait sommeillé pendant longtemps lorsqu'en 1902, M. Aveneau de la Grancière, dans une étude publiée dans le *Bulletin de la Soci té Polymatique du Morbihan* reprit cette question et, s'appuyant sur les traditions, les inscriptions du piédestal, l'expression de la statue et surtout la copie de la fameuse relation du château de

(1) Cayot-Delandre. *Le Morbihan*, p. 402.

Quinipily, il conclut à une représentation de Vénus Victrix, comme certains archéologues du XIXe siècle l'avaient fait avant lui.

En 1906, M. G. de Closmadeuc entreprit de nouveau l'étude de la question et la montra sous un nouvel aspect. Comme Bizeul, suspectant l'authenticité et l'ancienneté de la statue de Quinipily, et en même temps la sincérité de la relation trouvée dans l'étude du notaire de Baud et reproduite plus ou moins fidèlement par les auteurs, il remonta à la source, aux pièces relatives au procès de la fin du XVIIIe siècle entre le duc de Rohan et le comte de Lannion. Il découvrit l'original d'une requête du 25 avril 1700 au Parlement de Bretagne dans laquelle le comte de Lannion affirmait que la statue de Castennec, transportée à Quimpily, avait été tellement défigurée et était en si mauvais état que, quand on voulut la retailler, elle tomba en morceaux. Textuellement : « Croyant en faire quelque chose, on avait achevé de la mettre en piesses ». (1)

Voilà qui est grave. On pourra dire que le comte de Lannion apporta cette affirmation aux débats dans l'intérêt de sa cause, pour que la statue ne pût plus être réclamée ; mais l'affirmation n'en existe pas moins et c'est aux défenseurs de l'ancienneté et de l'authenticité de la statue à faire la preuve contraire. Or cette preuve n'est pas facile à faire, les présomptions sont en faveur de la thèse opposée, car nombreux étaient déjà ceux qui ne croyaient pas à l'ancienneté pas plus qu'à l'attribution romaine. Le Duc de Rohan ne semble pas d'ailleurs avoir protesté contre l'assertion du Comte de Lannion. La relation trouvée dans l'étude du notaire de Baud fut écrite plusieurs années après l'issue du procès. (Voir article précité des Annales de Bretagne).

La statue de Quinipily, suivant M. de Closmadeuc, est donc moderne. Elle est sans doute l'œuvre d'un sculp-

(1) *Annales de Bretagne*, 1906-1907, p. 636.

teur du pays ou des environs travaillant, comme l'avait pressenti Bizeul, d'après les ordres du comte de Lannion. Dira-t-on que cette statue a été copiée sur l'ancienne statue et qu'elle en reproduit autant que possible la forme et les traits ? Ceci est difficile à soutenir. L'artiste champêtre, fier de son rôle, a certainement dû mettre du sien dans son œuvre et a voulu corriger le modèle sur beaucoup de points, et c'est ainsi que nous avons eu ce morceau de sculpture bizarre, inexplicable, qui a tant fait couler d'encre depuis cent ans. Grâce à M. de Closmadeuc, la question semble donc résolue. Comme il le dit lui-même : ce qui serait intéressant, ce serait de retrouver les débris de l'antique statue, dont l'histoire est peut-être encore à faire, mais qui a été longtemps à Castennec et qui y était encore à la fin du XVIIe siècle. Celle-ci a d'ailleurs été décrite par l'historien de saint Gildas, et il est certain qu'elle différait de la statue actuelle de Quinipily. (1)

Que représentait cette statue ? Etait-ce Isis, était-ce Vénus ? N'était-ce pas la déesse Sul elle-même ? Persuadé que Sul a eu son culte à Castennec, nous pensions qu'elle avait pu y avoir sa statue, et comme la présence de soldats maures à Castennec semblait attestée par l'inscription gravée sur la borne milliaire de la Gward et interprétée par de Penhoët, nous nous demandions si le culte de Sul et celui d'Isis n'avaient pas fleuri ensemble à Castennec, du moins si les Romains, suivant leur habitude, n'avaient pas identifié la Sul indigène avec Isis et si la même statue ne représentait pas Sul-Isis à Castennec, comme la même statue représentait Sul-Minerva à Bath. Ce n'était pas sans une grande hésitation que nous nous posions cette question et que nous formions cette hypothèse ; c'est ainsi que dans notre embarras, et avant de conclure nous osâmes demander

(1) Pour ce qui est du bassin ou de la cuve, M. de Closmadeuc n'en conteste pas l'ancienneté ; il hésite seulement à le faire remonter jusqu'à l'antiquité romaine.

l'avis de M. Héron de Villefosse qui, avec tant de complaisance, avait déjà dirigé nos études et nos recherches du côté de Castennec. Voici ce que nous répondit l'éminent professeur, tant au sujet de l'inscription qu'au sujet de la statue :

« Les anciennes copies de la borne milliaire de Bieuzy « sont toutes inexactes et divergentes. Le seul point cer- « tain dans ces différentes lectures, c'est qu'elle portait « aux lignes 3 et 5 le nom de *Trébonien Galle* et que par « conséquent elle remonte à 252. Or, le fils de Trébonien « Galle, nommé *Volusien*, ayant été élevé au rang d'Au- « guste par son père, il en résulte que le nom de Volusien « doit figurer sur la borne à la suite de celui de son père « Trébonien Galle. Dès lors il est évident qu'on ne doit « pas avoir confiance dans les transcriptions, d'ailleurs « incompréhensibles, des trois dernières lignes, mais on « doit voir simplement s'il est possible d'en tirer parti « en tenant compte, pour une reconstitution probable « du document, des lettres qui se trouvent dans la plu- « part des copies. Les formules des bornes milliaires « étaient identiques dans tout l'empire ; il semble donc « certain que la pierre de Bieuzy devait porter l'inscrip- « tion suivante. Je laisse en caractères capitaux les « lettres vues et reconnues par les anciens copistes et je « mets en caractères cursifs celles qui complètent le « texte.

« Voir le *Corpus Latin*, XIII, 9008.

IMP.
CAES
C VIBIO
TREBO
NIANO *gallo*
p F AVGVSTO *et*
IMP. CAES. C. *vib. afin*
gall. vel DV *mniano*
volusi ANO P *f* AUG

Imp(eratori) Cæs(ari) G(aio) Vibio Treboniano [*Gallo*

p)io f(elici) Augus[to et] Imp(eratori) Cæs(ari) G(aio) (Vib(io) afin(co) Gall(o)) V(el) du(mniano Volusi) ano p(io) (f(elici)) Aug(usto).

« Telle devait être l'inscription de la borne suivie du « chiffre des distances que nous ne pouvons restituer. « Il faut donc renoncer, ajoute M. de Villefosse, à toutes « les rêveries d'autrefois sur les soldats africains établis « à la station de [*Ad*] Sulim. »

Voilà qui est décisif et ne laisse guère de place à la discussion. Cette lecture diffère complètement de celle de de Penhoët, admise par de la Monneraye ; elle diffère aussi de celle de Ponyard, reproduite par de Penhoët, laquelle faisait cependant intervenir Volusien (*Volusiano tertio Augusto*).

M. Héron de Villefosse poursuit :

« Quant à la statue de Quinipily, je ne l'ai jamais vue. « Mais le commandant Espérandieu en a donné une pho- « totypie dans son recueil sous le n° 3027, et j'avoue « que je ne puis y reconnaître aucun des traits distinc- « tifs des statues d'Isis. Les deux statues de Locminé « qui proviennent de Quinipily sont, dit-on, d'anciens « supports d'armoiries ! Tout cela ne me paraît pas de- « voir entrer en ligne pour résoudre la question de Sulis. « Le texte de Solin, 22, 10 (18), qui s'applique aux *Aquæ* « *Sulis* de Bretagne peut au contraire, avec les inscrip- « tions de Bath, nous éclairer sur le caractère de la divinité :

« *In quo spatio (Brittaniæ) magna et multa flumina,* « *fontes calidi opiparo exculti apparatu ad usus morta-* « *lium : quibus fontibus præest Sul Minervæ numen, in* « *cujus æde perpetui ignes nunquam canescunt in favillas,* « *sed ubi ignis tabuit, vertit in globos saxeos* (1). »

(1) Ce texte peut, je crois, se traduire ainsi : Dans ce quartier (de la Bretagne), existent des ruisseaux nombreux et importants, ainsi que des sources chaudes somptueusement aménagées pour l'usage des humains. Ces sources sont sous la garde de la divinité de Sul Minerve ; dans son temple brûlent des feux continuels, qui ne se réduisent jamais en cendre, mais qui se transforment en boules de pierre sitôt qu'ils perdent leur activité.

Nous nous demandons si nous comprenons exactement le sens de ce passage de Solin (1), mais ce feu qui ne se réduit pas en cendres et se transforme en morceaux de pierre ferait croire que ceux qui étaient chargés de l'entretenir connaissaient plus ou moins la combustibilité de la houille et l'alimentaient avec ce minéral. Quoiqu'il en soit, ces quelques lignes du géographe latin, jointes aux inscriptions que nous avons citées dans la première partie de ce travail, en disent long sur la popularité dont jouissait la déesse Sul, à Bath sinon à Castennec.

M. Héron de Villefosse, poursuivant son argumentation, ajoute :

« Vous me demandez mon opinion : je me permets de « vous la dire très franchement. Je ne vois aucune raison « pour identifier Sul avec Isis. Il ne faut tenir aucun « compte des fantaisies archéologiques du temps passé. « Il n'y a aucun lien à établir avec l'Egypte. »

Comme on le voit, le savant professeur à l'Ecole des Hautes Etudes n'attache pas grande importance aux théories de de Penhoët et de de Fréminville sur la présence de soldats africains et sur le culte d'Isis à Castennec ; il fait peu de cas aussi de notre tentative d'assimilation entre Sul et Isis, mais nous n'avons nullement envie d'entrer en discussion avec lui. Si notre idée avait pour nous quelque attrait, (comme tout ce qui nous est personnel), la vérité en a encore plus : *Amicus Plato, magis amica veritas.* Reconnaître qu'on s'est trompé, c'est encore faire un pas dans la vérité et nous nous inclinons volontiers, tout en regrettant, il est vrai, de ne pouvoir nous expliquer la présence à Castennec d'une statue païenne, ancienne ou non, entourée d'un culte idolâtrique, dans un lieu purifié par tant de monuments du culte chrétien. D'ailleurs, si M. Héron de Villefosse a été peu séduit par nos hypothèses sur Isis et la pseudo Isis, nous n'avons pas à nous plaindre, puisque nos

(1) Julius Solinus, Géographe du IIIe siècle.

recherches et nos observations sur Castennec ont un certain mérite à ses yeux.

« Ce qui m'a vivement intéressé dans votre article, « dit-il quelques lignes plus loin, c'est la description si « frappante que vous faites de l'emplacement de Castennec, entouré par le Blavet. Et on ne peut pas dire « que l'eau manque en cet endroit. (En effet, il y en a « partout). D'ailleurs il y avait peut-être, dans l'antiquité, des sources abondantes qui ont pu tarir ou disparaître. Pour la détermination du point où se trouvait la station romaine, nous avons la distance indiquée par le document géographique ancien entre « Diariorigum et Sulim, distance qui concorde avec « celle de Vannes à Castennec. La présence de cette « borne milliaire de Trébonien et Volusien est également fort importante à noter ; la borne, si elle a été « transportée, si elle n'est pas à sa place primitive, ne « peut avoir été amenée de bien loin (1). Les traces « d'antiquités romaines, les débris romains dont vous « parlez sont aussi des témoins muets, mais dont le « silence est éloquent. Je regrette que les autorités « aient été absentes... Peut-être le cadastre vous eût-il « fourni quelques bons renseignements ? Je ne sais « plus qui plaçait Sulim à Hennebont, mais l'identification avec Castennec me paraît infiniment plus « probable (2).

« En résumé votre article ranime une question « fort importante pour la géographie antique de la « Bretagne et suscitera, j'en suis convaincu, de nouvelles recherches. Sa place est marquée dans une revue « locale et provinciale : c'est là qu'il produira son effet

(1) D'après Cayot-Delandre et Bizeul, elle a été fendue en deux ; d'après M. Aveneau de la Grancière, quoique mutilée, elle pourrait être conservée, ainsi que nous l'avons dit.

(2) Desjardins, dans sa *Géographie Armoricaine*, place en effet Sulim à Hennebont. Mais tous les archéologues, sauf, Kerviler sont d'un avis contraire. Toutes les présomptions sont en faveur de Castennec. Desjardins écrit [ad] Sulim, mais sans rechercher l'étymologie du mot Sulim.

« Si quelques-unes de vos conclusions ou de vos obser-
« vations sont contestées, la lumière jaillira peut-être
« de la discussion. En tout cas, les Bretons seront attirés
« vers le problème que vous posez ; ils l'étudieront
« après vous en s'aidant de votre travail qui leur ouvre
« la voie. Et puis vous leur faites connaître les *Aquæ*
« *Sulis* dont peu d'entre eux soupçonnent l'existence ! »

On ne peut être plus flatteur et nous ajoutons : on ne peut être plus modeste. Car, cette étude sur Castennec si elle contient un certain nombre de vérités, disons de découvertes, c'est à M. Héron de Villefosse qu'elle le doit. Si nous avons connu les Aquæ Sulis de Bath et si nous avons pu établir un rapport d'analogie entre Solsbury et Castennec, entre Aquæ Sulis et ad Sulim c'est grâce à M. Héron de Villefosse, car c'est lui qui nous a mis sur la voie. Cela diminue notre mérite et augmente le sien. N'importe. *Unicuique suum*. Comme il le dit lui-même, la question est pleine d'intérêt. Elle attirera les archéologues bretons et sera étudiée. C'est là la chose importante, la seule importante.

A. LEROUX.

Le Palais des Papes d'Avignon

(travaux actuels)

Par M. le Docteur LE MAITRE

COMPTE RENDU

En une élégante plaquette de 32 pages comprenant 9 intéressantes illustrations dont il est l'auteur, M. le docteur Le Maître, notre Collègue, vient d'entreprendre, comme il l'écrit lui-même « une simple liste des travaux en cours » dans le Palais des Papes d'Avignon.

Tout au début de son ouvrage, il nous donne les noms de ces maçons de génie qui « modestement s'intitulaient tailleurs de pierre » et qui s'appellent Pierre de Cucuron, Raymond Guitbaud, Pierre Poisson, Jean de Loubière.

Puis il nous rappelle, en quelques mots très brefs, l'œuvre de Jean XXII, de Benoît XII et de Clément VI.

Avant de suivre M. Le Maître dans sa visite à travers le Palais, nous estimons qu'il n'est pas inutile d'ouvrir ici une petite parenthèse historique, et nous le ferons, de quelques traits de plume, sous forme d'une simple mise au point.

L'antique « Avenio Cavarum », après l'invasion Romaine, devint et resta colonie jusqu'à la chute de l'empire d'Occident.

Elle fut, tour à tour, occupée par les Bourguignons, les Goths, les Sarrasins et servit de prétexte à de longues

et sanglantes contestations entre les Comtes de Toulouse, de Provence et de Forcalquier.

Après un gouvernement républicain autonome de quelque temps elle devint l'un des principaux centre de l'hérésie des Albigeois.

En *1226*, Louis VIII s'en rendit maître par force, rasa ses murs et ses principaux monuments et combla ses fossés.

Clément V, à la suite d'un traité avec Philippe-le-Bel, transféra à Avignon la résidence du Saint-Siège en *1305*.

En *1384*, Jeanne Ire, Reine de Naples et comtesse de Provence, poursuivie par l'armée de Louis de Hongrie, qui venait venger la mort de son frère André, étranglé, disait-on, par la reine, au château d'Aversa, en 1343, vendit Avignon au pape Clément VI pour la somme de 80.000 florins d'or.

Jusqu'en *1337*, époque où Grégoire XI rentra à Rome, Avignon fut la résidence des papes ; à sa mort les Cardinaux français élirent successivement Clément VII en 1378 et Benoît XIII en 1394, ce qui constitua la première partie du schisme d'Occident ; après l'expulsion de Benoît XIII et jusqu'en 1791, Avignon fut gouvernée par un légat.

Sous l'influence des papes, la ville se peupla de congrégations religieuses et se couvrit de monastères qu'on pouvait évaluer à plus d'une trentaine.

Huit chapitres, soixante églises ou chapelles environ, trois séminaires, sept confréries de pénitents, une université, un collège, une commanderie de l'ordre de Malte, occupaient plus d'un tiers de la population et les beffrois et clocher des établissements religieux étaient si bruyants, qu'ils valurent à Avignon de la part de Rabelais, chacun s'en rappelle, le qualificatif de « ville sonnante ».

Mais revenons à l'ouvrage de M. le Maître et pénétrons avec lui dans la « COUR D'HONNEUR ».

A la mort de Benoît XII, le palais ne comprenait qu'une seule cour rectangulaire formée par les galeries du cloître qu'il avait fait édifier ; mais, dès cette époque, le « *gigantesque saillant* » des constructions orientales permettait d'entrevoir de nombreux agrandissements pour l'avenir : ce fut Clément VI, le successeur de Benoît XII, qui réalisa ce progrès.

Quant à Innocent VI et Urbain V, ils n'y ajoutèrent que des embellissements de détail ; le premier modifia légèrement le côté oriental, le second « *fit de gros terrassements dans la roche vive, afin d'applanir cette cour que la pente excessive du sol rendait peu praticable.* » *Puis il dota sa résidence d'une piscine et d'un puits.*

Tel était l'état de la Cour d'honneur il y a cinq siècles, dans la suite elle devint « *une cour de caserne banale et laide* » et ce n'est guère que depuis 1906 que les travaux de restauration ont été entrepris.

Si, sous le coup d'efforts répétés, la pioche a quelque peu défoncé le sol, il a du moins été possible d'exhumer le puits et la piscine d'Urbain V : le puits a trente mètres de profondeur et comporte de huit à neuf mètres d'eau, la piscine « *est une fosse large, peu profonde, garnie de gradins sur un de ses bords et dont l'usage demeure incertain.* » Dans les déblais on a mis à jour deux « *superbes boulets de pierre* » qui, d'après la légende rapportée et critiquée par l'auteur, auraient servi à écraser les ennemis osant s'aventurer dans les petits escaliers des tours (1).

La porte qui menait à la rue *Peyrolerie* a été découverte ; elle est voutée sur croisée d'ogive et conserve des arceaux intacts portant rosaces et culs-de-lampe ; de nombreuses marques d'assemblage figurent sur les pierres et M. Le Maître veut bien en reproduire quel-

(1) Malgré le scepticime de M. Lemaitre qui ne semble pas ajouter foi à cette tradition, nous nous croyons autorisé à ne pas nous montrer entièrement de son avis sur ce point.
Des légendes semblables existaient jadis au Mont-Saint-Michel et au château de Coucy.

ques-unes à l'usage de ses lecteurs : ce sont des carrés, des losanges, des angles, des étoiles, des triangles, des croix, etc...

Sur la face Nord, comme autrefois, grâce au travail des archéologues, la porte *Notre-Dame* s'ouvre sur Notre-Dame des Doms ; elle avait été murée par les légats pour supprimer un accès inutile et dangereux dans la forteresse. La porte offre ceci de particulier qu'elle se rétrécissait du côté de l'assaillant et qu'elle comportait quatre beaux culs-de-lampe dont deux nous sont parvenus : ils représentent un personnage et un lion rampant. Ici encore, la maçonnerie recélait un gros boulet de pierre.

Entre les deux portes Notre-Dame et Peyrolerie s'étendent, à l'ouest et au sud, les bâtiments élevés par Clément VI, auxquels on a travaillé en premier lieu : la FAÇADE MÉRIDIONALE, regardant la cour, a été presque totalement reconstituée et pour cela il a fallu rétablir les fenêtres murées par le génie et condamner les ouvertures qu'il avait pratiquées ; en revanche la « Fenêtre de l'Indulgence », qui comportait certainement des moulures, une balustrade et peut-être aussi des meneaux, a tellement été saccagée par le génie que le plus simple est d'attendre que l'avenir se charge de fournir aux architectes des données précises pour la réfection. A la partie la plus haute de la même façade on a remis en état sept fenêtres dont l'une possède un meneau à deux croisillons.

Du côté occidental, le travail était acharné lors de la visite de M. Le Maître : sept grandes fenêtres étaient entièrement à refaire ; quatre étaient déjà terminées, l'une d'elles exige quelques explications.

Nous voulons parler de l'ouverture qui éclairait le logis du Hersier, au-dessus de la porte principale ; contrairement aux autres, cette fenêtre (et le cas n'est pas isolé dans le palais) n'était pas ogivale ; sans doute, d'après l'auteur, avait-on préféré la solidité incontestable

du plein-cintre, attestée par les nombreux monuments romains du pays, à l'élégance de l'ogive dont on se méfiait encore au XIVe siècle ; c'est en effet ce qui semble avoir inspiré l'architecture des fenêtres de la salle de « l'*audience* », « faussement gothiques à l'extérieur et soutenues en réalité par une voute en forme de segment de cercle ».

L'ARSENAL est démoli de fond en comble et n'offre actuellement aucun intérêt ; en revanche, L'AUDIENCE mérite toute l'attention du visiteur.

La salle de Clément VI a été rendue à son ancienne splendeur grâce à des travaux éclairés ; on a, par endroits, retrouvé le dallage primitif et, en tout cas, on a mis à jour la naissance des piliers et des murs ; toutefois les sculptures ont en grande partie disparu sous les badigeonnages et les grattages du génie.

« Cinq piliers, formés chacun d'un cylindre cantonné de huit colonnettes, soutiennent la voûte montée sur une double croisée d'ogives. D'autre part, seize consoles en forme de culs-de-lampe reçoivent l'amorce des arcs ogifs et des arcs doublaux. Ces figurines, travaillées un peu durement et tourmentées à plaisir, étaient peintes jadis et on peut encore distinguer dans les creux la trace des ocres et des vermillons. »

Il convient aussi de noter les vestiges, plus ou moins apparents, d'anciennes peintures représentant *les apôtres le crucifiement* et *le couronnement de la vierge.*

L'escalier en spirale de la Tour Saint-Laurent et le grand escalier reconstruit par le légat Gaspar Lascaris, conduisent l'un et l'autre à la grande chapelle.

« Ici, on a été au plus pressé : la grande fenêtre qui éclaire le premier palier a été refaite entièrement, menuiseries et ferrures comprises : le parement de pierres de taille a été rétabli là où il avait le plus souffert. Mais il reste encore, du côté de la cour, à aveugler deux méchantes ouvertures et à restaurer complètement les petites qui séparaient l'escalier de la GRANDE CHAPELLE.

Celle-ci est précédée d'un porche, admirablement éclairé par la vaste baie ogivale que nous avons remarquée tout à l'heure de la Cour d'honneur, la « *Fenêtre de l'Indulgence* ». C'est de cette fenêtre, qu'entouré de ses cardinaux et à certaines solennités, le pape bénissait la foule massée dans la cour du Palais ».

Comme les autres salles de la forteresse, la « grande chapelle » eut à souffrir de l'intervention par trop pratique du génie ; trois planchers furent installés dans le but « d'aménager » ce casernement improvisé qui, bien entendu, devint méconnaissable.

Grâce aux récents travaux, la nef a pu être déblayée et l'on a de nouveau ajouré les murs avec les huit fenêtres ogivales d'autrefois.

A la hauteur de la sixième travée se trouve l'entrée de la « *Sacristie des Cardinaux* », on peut y admirer une belle fenêtre entièrement rétablie : c'est là que, d'après M. Le Maître, « étaient déposées chapes, aubes et chasubles, et c'est là aussi que les prélats revêtaient, avant l'office, leurs vêtements sacerdotaux.

Ne parlons point des TROIS SACRISTIES, « franchissons rapidement les anciens logements du hersier de la porte Peyrolerie, en ce moment encombrés d'échafaudages... et gagnons... la Tour de la Garde-Robe.

C'est là, occupant un des étages de la Tour, que se trouve cette pièce dite « CHAMBRE DE LA GARDE-ROBE », où de laborieux travaux ont mis à jour un magnifique ensemble de fresques remontant au XIVe ou, tout au moins, au XVe siècle. Quoique retrouvées depuis peu de temps, elles sont déjà célèbres... On devine quelle patience, quelle habileté il a fallu déployer pour détacher l'épaisse croûte des enduits sans trop détériorer les peintures ainsi masquées. Malgré tout, quelquefois la carapace calcaire, trop adhérente, a emporté la fresque, et l'artiste qui assurait la délicate besogne n'a pu s'empêcher de cacher avec un peu de couleur d'inévitables égratignures.

...Ces grandes compositions sont consacrées aux plaisirs et aux délassements rustiques » ; elles représentent : *la pêche, la cueillette des fruits, la chasse* et *le bain*.

Nous avons déjà parlé de l'extérieur des bâtiments occidentaux : l'intérieur n'est pas avancé, seule la SALLE DES GARDES, qui sert d'entrée aux visiteurs, a été restaurée.

Par une amusante coïncidence, le poste de police de la caserne y avait trouvé abri et de nombreux souvenirs manquant d'esthétique décoraient, là comme ailleurs, les murs blanchis à la chaux.

« Avec la Salle des Gardes, conclut M. Le Maître, il faut clore la liste des restaurations définitivement achevées. Peut-être avons-nous pu donner une idée de leur importance par la très brève description que nous venons d'en faire. Et pourtant leur ensemble est peu de chose en comparaison des énormes travaux qui demeureront encore à entreprendre.

« Il y a d'abord tous les sous-sols et toutes les caves du Palais à visiter et à remettre en état. Certaines de ces salles souterraines, comme celles qui avoisinent la porte Peyrolerie, seront tout à fait intéressantes à restaurer.

« Dans l'aile orientale, on peut dire qu'à peu près tout reste à faire. Au surplus, on se heurtera là aux plus grandes difficultés... Ainsi, par exemple, comment reconstituera-t-on ces deux galeries fameuses : la *Salle du Consistoire* et la *Salle des Festins*, qu'un incendie dévasta dès le début du XVe siècle ?

« ...Par contre, toujours de ce côté du Palais, de bien jolies trouvailles sont promises presqu'à coup sûr : ainsi, dans cet étage de la Tour des Anges qu'on appelle la Chambre à coucher du Pape, des peintures sont cachées sous les badigeonnages accumulés... et quand les grands logements auront été réédifiés, il restera encore en chantier la Tour des Cuisines, celle de la Glacière aux souvenirs sinistres, et Trouillas, fantomatique donjon qui

domine le Palais et le Comtat tout entier. Quand pour lui, à son tour, sonnera l'heure des restaurations, que de soucis ne donnera-t-il pas ? »

Tout cela est écrit avec aisance, sans répétitions, sans monotonie et Dieu sait si les descriptions architecturales sont difficiles à rendre en style à la fois précis et élégant !

Quand on a lu avec attention la brochure de M. Le Maître, on désire voir, ou même revoir le Palais des Papes ; c'est, à notre avis, le plus grand éloge qu'il soit possible de faire de son travail.

Vte René de Cornulier-Lucinière.

SAINT VIAU

Saint Viau ou Vital, pour avoir donné son nom à une paroisse du diocèse de Nantes (1), n'en est pas moins un personnage presqu'inconnu (2). Dom Lobineau, dans ses *Vies des Saints de Bretagne*, regrette de n'avoir connu sur ce saint que le texte d'Albert Le Grand, qui a dû, selon « sa pratique ordinaire », interpoler les actes originaux et les défigurer. « Nous regrettons d'autant plus, ajoute-t-il, de n'avoir point vu ces actes de saint Vital, qu'il nous paroît qu'ils étoient véritablement anciens, et écrits avec cette simplicité vénérable qui fait le principal mérite de ces sortes d'ouvrages. »

Les Bollandistes ne furent pas beaucoup plus heureux que Dom Lobineau dans leurs recherches et s'ils connurent bien les leçons provenant d'un ancien bréviaire de l'abbaye de Tournus qui avaient été publiées dès le XVIIe siècle (3), ils durent, pour reconstituer le texte complet de la vie et des miracles du saint, remettre en latin la traduction française qui en avait été faite

(1) Canton de Saint-Père-en-Rais, arr. de Paimbœuf.

(2) On peut consulter sur saint Viau : ALBERT LE GRAND, *Vies des Saints de Bretagne*, 1re édit., p. 365-369 ; éd. Kerdanet, p. 626-629 ; éd. des Trois Chanoines, p. 507-510 ; — DOM LOBINEAU, *Vies des Saints de Bretagne*, éd. de 1725, p. 175-177; éd. Tresvaux, II, p. 231-235 ; — Mgr RICHARD, *Les Saints de l'Eglise de Nantes*, éd. de 1872, p. 189-193 ; — *Acta Sanctorum*, t. VII d'octobre, col. 1091-1096 ; — *Missæ et officia propria diœcesis Nannetensis*, 1857, noté au 23 octobre ; — A. DE LA BORDERIE, *Hist. de Bret.*, I, p. 549.

(3) CHIFFLET *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, Dijon, 1664, p. 196-197 ; JUÉNIN, *Nouvelle histoire de l'abbaye royale... de S. Filibert et de la ville de Tournus*, Dijon, 1733, preuves, p. 89.

au XVIIe siècle par un curé de Saint-Viau, Messire François Merlet (1). Quoique dans leur édition ils eussent pris le soin de distinguer par des crochets leur essai de restitution du texte original, quelques érudits n'y ont pas fait suffisamment attention et ont cité cette traduction comme étant le texte original.

Il y a quelques années M. l'abbé Duine, après avoir mentionné l'office manuscrit de saint Viau qui a été utilisé par Albert Le Grand et qui a dû disparaître à la Révolution, ajoutait : « Mais un bibliophile n'a pas le droit d'abandonner tout espoir de découvrir un volume rarissime » (2).

Nous n'avons pas eu malheureusement la chance de découvrir ce manuscrit, mais nous avons du moins retrouvé la copie qui en a été faite par Albert Le Grand. Elle se trouve à la Bibliothèque publique de Rennes dans le manuscrit 267 (ancien 170), p. 72 *bis*-77. Ce manuscrit est un recueil de documents réunis par le dominicain de Morlais en vue de ses *Vies des Saints de Bretagne* (3). Le document qui nous intéresse est intitulé : *Preuves ou justification de la vie de S. Viau ou Vial, ex veteri legendario mss. eccl. S. Vitalis diœc. Nannet.* Nous sommes donc bien en présence du texte qu'avaient vainement cherché Lobineau et les Bollandistes.

Cette copie, dont l'écriture est parfois fort difficile à lire, ne nous donne aucun renseignement sur le manuscrit dont elle dérive. Sans doute nous savons bien par le recueil imprimé que c'était « un ancien livre manuscrit sur velin », mais c'est tout. Ce manuscrit ne devait pas être très ancien : Albert Le Grand a encore copié, en effet, un office de saint Ives d'après « un vieil légen-

(1) *AA. SS.*, oct. VII, col. 1093.

(2) *Bréviaires et missels des Eglises et Abbayes bretonnes*, Mém. de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine, XXXV [1906], p. 79-80.

(3) Voir sur ce manuscrit : MAILLET, *Description des manuscrits de la Bibliothèque de Rennes*, 1837, p. 187-188 ; S. ROPARTZ, *Etudes sur quelques ouvrages rares et peu connus*, 1879, p. 94 et seq.

daire manuscrit sur vellin gardé en l'église parrochiale de S. Viau en Raix » (1), et cet office fait mention de la canonisation du saint qui eut lieu en 1347 (2). Le manuscrit de l'église de Saint-Viau n'était donc certainement pas antérieur à la seconde moitié du XIVe siècle ; peut-être était-il beaucoup plus récent. Sa lecture devait présenter quelque difficulté car Albert Le Grand a laissé en blanc quelques mots qu'il n'avait pu lire (§ 11) et les Bollandistes ont également remarqué dans le manuscrit de F. Merlet des lacunes ayant la même cause.

Nous reproduisons ce texte aussi fidèlement que possible et nous ajoutons seulement à ses divisions un numérotage par paragraphes qui facilite les renvois. Nous indiquons également par des caractères italiques la partie du texte qui a déjà été publiée, et comme pour cette partie notre texte peut offrir quelques variantes nous indiquerons au bas des pages les leçons du texte de Chifflet par la lettre C, et celles du texte des Bollandistes par la lettre B (3).

***

Les Bollandistes, d'après la restitution du texte qu'ils avaient tentée, le divisaient en trois parties de dates différentes : ils considéraient la première partie, c'est-à-dire la vie proprement dite, comme la plus ancienne ;

(1) Bibl. de Rennes, ms. 267, p. 58.

(2) L'office de saint Ives était célébré à Tréguer dès 1334, par conséquent avant la canonisation. Ch. DE LA RONCIÈRE, *Saint Yves*, p. 137-138.

(3) Le texte de Chifflet provient *ex Breviario Trenorciensi ms.* — Les Bollandistes ont connu ce même texte d'après une copie que leur avait communiquée le chanoine Tresvaux et d'après une autre copie conservée à la Bibliothèque royale de Bruxelles, dans la collection des anciens Bollandistes. Le bréviaire original datait, selon eux, de 1577 environ (*loc. cit.*, col. 1094). Il a depuis disparu (Cf. *Semaine religieuse d'Autun*, 1897, p. 932). M. le chanoine Curé a publié sur les anciens manuscrits de Tournus des notes que je n'ai pu voir.

la seconde partie comprenait le récit de miracles arrivés entre 839 et 858 : elle pouvait avoir été composée par Ermentier, auteur de la *Vita* et des *Miracula sancti Filiberti* au IXe siècle (1) ; enfin la troisième partie formée par le récit de la translation des reliques du saint était certainement dérivée de l'œuvre du moine Ermentier.

La mise au jour du texte que nous publions démontre que cette division est arbitraire et que les Bollandistes se sont trompés dans leur essai de reconstitution : le récit des miracles ne précède pas celui de la translation, il le suit au contraire et rien ne peut faire supposer que ces miracles soient antérieurs à la translation des reliques du saint.

D'autres érudits ont admis que la vie primitive pouvait remonter au IXe siècle et le reste du récit au XIe ou au XIIe siècle (2).

En réalité rien ne permet de croire que ce récit ait été composé par plusieurs auteurs à différentes dates : il est beaucoup plus vraisemblable qu'il soit l'œuvre d'un seul et même individu. Nous ne voyons du moins aucune raison d'admettre que la vie proprement dite soit antérieure au récit des miracles ou de la translation

S'il en est ainsi, et nous le croyons, aucune partie du texte ne remonte au IXe siècle. Il est évident, en effet, puisque l'auteur relate un fait postérieur à l'arrivée des reliques en Bourgogne (§ 5-6), qu'il écrivait après que les moines de Saint-Filibert se furent installés à Tournus, et nous savons qu'ils y arrivèrent le 14 mai

(1) Sur Ermentier ou Ermentaire (*Ermentarius*) cf. R. Poupardin, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, introduction, p. XXX et seq.

(2) A. de la Borderie, *Annuaire hist. de Bretagne*, 1861, p. 165-166 ; *Géographie gallo-romaine de l'Armorique*, Bull. arch. de l'Ass. Bretonne, Congrès de Quintin, 1880, p. 298-299 ; — Longnon, *Les cités gallo-romaines de la Bretagne*, Congrès scientifique de France, session de Saint-Brieuc, 1872, II, p. 433 ; — F. Lot, *Le roi Hoël de Kerahès*, Romania, XXIX [1900], p. 383, note 3.

875 (1). D'autre part dans le § 4, l'auteur, faisant allusion à la donation par Louis le Pieux de la villa de Scobrith aux moines d'Her, dit qu'elle fut faite dans des temps très anciens « *priscis temporibus* » : il écrivait donc très longtemps après 839 ; très longtemps aussi après 875 puisque dans le § 6 il emploie le mot « *olim* » en parlant de la translation des reliques de saint Viau à Tournus.

Nous pouvons d'ailleurs, semble-t-il, établir un *terminus a quo* pour la date de rédaction du texte. Le passage le plus connu et le plus souvent cité de cet opuscule (2) est celui où l'auteur dit en parlant des invasions normandes : « *Vastatur ab eis omnino usque ad solum patria quæ dicitur Cornugalliæ, cum sua metrovoli nomine Dol, septemque sibi subditis munitisque pallo mirabili civitatibus quarum hæc sunt nomina : Veneti, Carees, Camperile, Camperchorentinum, Diablinticum, Paulina, quæ antiquitus vel ad ad præsens usa sunt aliis nominibus, sunt depopulatione dirutæ* » (§ 8). Il faut tout d'abord remarquer que le terme *Cornugalliæ* s'applique ici non pas seulement à la Cornouaille proprement dite, mais à toute la presqu'île armoricaine. L'emploi du mot *Cornugalliæ*, avec ce sens élargi, est très rare et on ne peut citer que trois ou quatre écrivains du moyen-âge qui en aient fait usage : Flodoard, Raoul le Glabre, Aimoin de Fleuri (3). Le texte de Raoul le Glabre, qui écrivait dans la première moitié du XIe siècle, attire particulièrement notre attention ; après une brève description de la Gaule il ajoute : « *Cujus etiam inferius finitimum ac perinde vilissimum Cornu Galliæ nuncupatur. Est enim illius metropolis civitas Redonum...* » (4). Il semble déjà qu'il

(1) R. POUPARDIN, *op. cit.*, p. XL.

(2) Voir les références ci-dessus, note 2, page précédente.

(3) Cf. HALLÉGUEN, *Armorique et Bretagne*, II, p. 64-66 ; A. DE LA BORDERIE, *Bull. Archéologique de l'Ass. Bretonne*, III [1851], 2e partie, p. 164-167.

(4) *Radulfi Glabri historiarum lib. II, cap. III*, éd. Prou, p. 30.

y ait une parenté entre ce texte et celui de la vie de saint Viau ; cette parenté est encore plus frappante dans une interpolation de ce texte de Raoul le Glabre, insérée dans les *Gesta Consulum Andegavorum*, où on lit : « *Est enim illius metropolis Castrum Dolum* » (1). Il paraît bien probable que l'auteur de la vie de saint Viau a emprunté le début de sa phrase à ce texte angevin auquel il a joint une liste des villes bretonnes. Or la partie des *Gesta* où se rencontre cet extrait interpolé de Raoul le Glabre a dû être écrite entre 1155 et 1173 (2). On doit donc en conclure que la vie de saint Viau a été composée postérieurement à cette date (3).

Ce document est donc bien postérieur aux invasions normandes et à la translation des reliques du saint en Bourgogne, et par là même bien lointain de l'époque où vécut le saint dont il nous dit d'ailleurs peu de choses. L'auteur a-t-il pu du moins utiliser des documents antérieurs ? A la fin du § 6 il dit avoir eu recours à des sources écrites et à des sources orales (4). Les récits oraux auquel il fait allusion sont évidemment ceux des miracles survenus au tombeau du saint et dont la relation forme la dernière partie du texte. Mais a-t-il connu une vie antérieure de saint Viau ? Non certainement, sans quoi il nous donnerait des renseignements plus complets et plus précis sur le saint.

Nous savons d'ailleurs de quelles sources écrites il veut parler. Il a pu connaître le diplôme de Louis le Pieux de 839, relatant la donation de Scobrith aux moines de Déas : c'est peut-être ce document qui lui a fourni le nom ancien du lieu qui, au XIIe siècle, devait

(1) *Chroniques d'Anjou* publiées par Paul MARCHEGAY et André SALMON, p. 93-94.

(2) L. HALPHEN, *Etude sur les Chroniques des Comtes d'Anjou*, p. 33.

(3) La forme *Plosmel* du nom de Ploermel (§ 13) semble également appartenir au XIIe siècle. Cf. ROSENZWEIG, *Dictionn. topographique du Morbihan* : *Ploismel* vers 1130 ; *Ploasmel*, 1173.

(4) «...*Quas partim actas legimus, partim relationem vera probatione audivimus.* »

s'appeler Saint-Viau (1). Mais sa principale source écrite fut certainement l'œuvre d'Ermentier : c'est là qu'il a puisé tout le récit des invasions normandes. Les Bollandistes, nous l'avons dit, ont déjà reconnu et signalé les rapports qui existent entre ces deux récits. Le texte des § 7-8 dérive, en effet, des préfaces d'Ermentier aux livres I et II des *Miracula S. Filiberti* (2) : l'auteur a fait quelques adjonctions, notamment le passage que nous avons cité et qui doit provenir des *Gesta Consulum Andegavorum* ; il a ajouté aussi (§ 8) une énumération des reliques emportées dans leur exode par les religieux de Saint-Filibert et dont il n'a pu trouver la mention dans Ermentier qui ne cite ni les reliques de saint Benoît, ni celles de saint Samson : l'auteur a pu avoir des renseignements sur ces reliques par l'abbaye de Tournus qui les possédait en réalité (3), comme il a dû y apprendre le récit de la peste qui eut lieu en Bourgogne (§ 5-6).

Où l'opuscule a-t-il été écrit ? On pourrait croire,

(1) Une charte du *Cartulaire de Redon*, datée par l'éditeur de 1050 environ, indique que la paroisse s'appelait alors Saint-Viau : « *...ad viam quæ de Monasteriis ad Sanctum Vitalem tendit...* » (Ed. A. DE COURSON, n° CCCXVII, p. 270-271). Cf. une notice de la fin du XIe siècle dans D. MORICE, *Pr.*, I, col. 477-480. — Notons en passant que Baillet, dans sa *Topographie des saints*, 1703, p. 683, poussant à l'extrême une hypothèse émise par Adrien de Valois (*Notitia Galliarum*, 1675, p. 465-466), a voulu voir dans le bourg de Saint-Viau les restes de la ville de Raciate. Cf. BIZEUL, *De Rezay et du pays de Rais*, Revue des provinces de l'Ouest, IV [1856], p. 222-223. — Le nom de Mont-Scobrith fut restauré en 1793 et donné à la commune. QUILGARS, *Dictionn. topogr. de la Loire-Inférieure.*

(2) Ed. POUPARDIN, *op. cit.*, pp. 23-25; 59-63.

(3) L'auteur a pu avoir à sa disposition le ms. n° 1 de la Bibliothèque de la ville de Tournus, ou un recueil similaire ; la première partie, écrite au Xe siècle, comprend la Vie et les Miracles de saint Filibert, par Ermentier ; au XIIe siècle, on y a ajouté une liste des reliques de l'abbaye : « *...Ibi quoque requiescunt corpus Candidi senatoris, corpora quoque sanctorum Cuni martiris, Sansonis episcopi et confessoris, Basilei, Benedicti de Quinciaco, Vitalis, Arnulfi, beatissimi Ardagni* » ; puis le *Chronicon Trenorchiense* et la *Translatio sancti Valeriani.* Sur ce ms. voir A. DE CHARMASSE, *Notice sur un ms. de la Bibl. de Tournus*, Mém. de la Soc. Eduenne, 2e série, II [1873], p. 445 et seq.; POUPARDIN, *op. cit.*, p. XLVI-L.

puisqu'il n'est pas antérieur à la seconde moitié du XIIe siècle, que les moines de Tournus qui à cette époque conservaient les reliques de saint Viau éprouvèrent le besoin de recueillir ce que l'on savait de sa vie et de ses miracles posthumes. C'est ainsi que l'auteur aurait pu connaître le miracle arrivé à Tournus et qu'il aurait pu énumérer les autres corps saints conservés avec celui de saint Viau. Cependant il ne semble pas qu'il en ait été ainsi : l'auteur devait écrire dans le pays de Rais ; c'est du moins ce que paraît dire la première phrase du texte : « In *hujus* territorii Rhatinsis ambitu... » (1). D'autre part tous les miracles qu'il rapporte et qu'il a connu, il le dit lui-même, par la tradition orale, ont eu pour théâtre l'église de Saint-Viau : c'est donc dans cette paroisse, pour satisfaire la curiosité des pélerins et inciter leur dévotion que cet opuscule a été composé. Il était d'ailleurs facile à l'auteur, qui était peut-être le prêtre du lieu d'avoir des renseignements provenant de Tournus : l'abbaye de Saint-Filibert était, en effet, demeurée propriétaire de l'église de Saint-Viau et y avait un prieuré (2) ; le prieur, nommé par l'abbaye de Tournus, pouvait donc en obtenir aisément des renseignement sur le saint. Cependant ce texte, s'il fut

(1) Il est vrai que dans le texte publié par Chifflet on ne trouve pas le mot *hujus* ; mais les Bollandistes, qui ont eu sous les yeux d'autres copies provenant de Tournus et dérivant sans doute de la source utilisée par Chifflet, donnent la même leçon que le manuscrit de Saint-Viau.

(2) Une notice de la fin du XIe siècle concernant le prieuré de Donges mentionne parmi les témoins : « *Girbertus prior de S. Vitali, B. socius ejus* ». D. MORICE, *Pr.*, I, col. 479. — La possession de ce prieuré donna lieu, au XIIe siècle, à des difficultés entre l'abbaye de Tournus et l'évêque de Nantes : la question fut réglée en faveur des moines de Tournus par le concile de Loudun en 1109 ; cependant l'église de Saint-Viau figure parmi les biens de l'Eglise de Nantes dans le diplôme confirmatif de Louis VI donné en 1123 (D. LOBINEAU, II, col. 277-279) et, en 1132, le pape Innocent II dut encore intervenir. Nous reproduisons en appendice, d'après Chifflet et Juénin, les documents concernant cette affaire. — En 1790, la présentation du prieuré-cure appartenait au pape et à l'évêque alternativement, mais l'abbé de Tournus y prétendait encore (P. GRÉGOIRE, *Etat du diocèse de Nantes en 1790*, p. 99 ; DUGAST-MATIFEUX, *Nantes ancien et le pays nantais*, pp. 93, 100)

rédigé à Saint-Viau, fut connu en Bourgogne puisque le seul fragment qui en ait été publié jusqu'à ce jour provient d'un bréviaire de l'abbaye de Tournus.

***

Sur la vie proprement dite de saint Viau les leçons de son office sont des plus brèves.

Viau, d'origine anglaise, se retira dans le pays de Rais et après y avoir vécu saintement il y mourut le 23 octobre. C'est là évidemment tout ce que savait le biographe et il faut avouer que c'est bien peu de chose (1). Le reste du texte est occupé par le récit de la translation des reliques du saint et des miracles obtenus par son intercession tant en Bourgogne qu'à l'église de Saint-Viau.

L'origine insulaire est possible (2), mais comme l'hagiographe ne la connaissait sans doute que par une tradition orale on ne peut dire qu'elle soit certaine.

(1) Le diplôme de Louis VI pour l'Eglise de Nantes, accordé en 1123, donne à saint Viau le titre de martyr : « *Ecclesia sancti Petri et sanctæ Oportunæ virginis et sancti Vitalis mart[yris]* ». Le rédacteur de l'acte qui ne savait rien du patron de l'église, l'a évidemment confondu avec un homonyme. D. Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, p. 277-279 ; D. Morice, *Pr.*, I, col. 547-549. M. Maître, en reproduisant ce diplôme dans son étude sur la Situation du diocèse de Nantes au XIe et au XIIe siècles (*Annales de Bret.*, XXVII [1911], p. 109-115), a supprimé la qualification donnée à saint Viau. — Sur le diplôme de Louis VI, cf. Luchaire, *Louis VI le Gros*, p. 153-154 et 323-325 ; L. Maître, *Etude critique sur la charte du roi Louis VI*, Ann. de Bret., II [1887], p. 346 et seq. ; E. Orieux, *Les biens de l'Eglise de Nantes et la charte de Louis le Gros*, Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, XXXIX [1898], p. 49 et seq.

(2) Nous savons en effet que les pays d'outre-mer avaient des rapport avec les côtes bretonnes ou poitevines et avec l'île de Noirmoutier ; voir dans la *Vita Filiberti*, cap. XXIX (éd. Poupardin, p. 17), un récit concernant un navire irlandais. Cf. Tardif, *Chartes mérovingiennes de l'abbaye de Noirmoutier*, p. 64. — Le nom de Vital était répandu chez les bretons insulaires sous la forme *Guitaul*. Cf. J. Loth, *Les noms des saints bretons*, p. 55, v° Guidel et les *Noms latins dans les langues britoniques*, Annales de Bret., VII, p. 96 et note 3.

De même en ce qui concerne le séjour de saint Viau à l'abbaye de Noirmoutier, où Albert Le Grand rapporte qu'il avait été moine, les Bollandistes ont justement fait remarquer qu'il n'y avait là qu'une tradition populaire dont l'origine était, sans doute, les relations de l'église de Saint-Viau avec l'abbaye de Noirmoutier.

A quelle époque vécut saint Viau ? Sa vie ne nous donne aucun renseignement à cet égard. Albert Le Grand n'a pas hésité cependant à le faire vivre au VIIIe siècle : il place sa naissance en 702 et sa mort vers 740. Comme la seule source connue sur ce saint a été pendant longtemps le récit d'Albert Le Grand, la plupart des historiens ont adopté ces dates. Lobineau ne les acceptait cependant qu'avec réserves, et M. de la Borderie (1) en rattachant l'arrivée de saint Viau à la grande marée des émigrations bretonnes le faisait vivre plutôt au VIe siècle (2). Les Bollandistes ont, avec raison, plus de prudence : « On ne peut, disent-ils, que faire des conjectures sur l'époque où vécut saint Viau ; cependant comme le diplôme de Louis le Pieux, donné à Poitiers en 839, mentionne une église qui lui est dédiée on peut en conclure que sa mort est antérieure à cette date ». Nous ne saurions, nous-même, être plus précis.

***

Le culte de saint Viau est très ancien dans la paroisse qui porte son nom puisque le diplôme de Louis le Pieux de 839, y mentionne déjà une église sous son vocable : elle avait sans doute pour origine l'ermitage et le tom-

(1) *Hist. de Bret.*, I, p. 549.

(2) On a voulu voir les traces d'une émigration et d'une colonie bretonne au sud de la Loire, antérieure au IXe siècle, dans le fait qu'au XIIe siècle les noms à forme bretonne sont très répandus dans la paroisse de Frossai (*Association Bretonne*, Congrès de Nantes, 1845, procès-verbaux, p. 72. Cf. A. DE COURSON, *Cartul. de Redon*, prolég., p. CVII). En réalité, ces noms bretons n'ont rien à voir avec les émigrations bretonnes.

beau du saint. On a montré pendant longtemps à Saint-Viau une grotte où il aurait vécu (1).

Le corps du saint dut rester à Scobrith jusqu'au moment où Louis le Pieux donna le domaine aux moines de Déas : ceux-ci réunirent alors ces reliques à celles de saint Filibert qui furent conservées à Déas jusqu'en 858 (2). Les moines et leurs reliques commencèrent alors des pérégrinations causées par les invasions normandes et qui ne devaient prendre fin que le 14 mai 875 par leur installation dans l'abbaye de Tournus (3). Plus tard on reporta sans doute à Saint-Viau des reliques du patron, car au XVIIIe siècle on y conservait encore un de ses bras (4).

Les leçons que nous publions prouvent que, au XIIe siècle, le pélerinage à l'église de saint Viau était encore très fréquenté, mais son culte ne semble pas s'être étendu dans le diocèse de Nantes ni au dehors (5). Le culte liturgique paraît avoir été purement local (6) ; cependant le *Missel de Barbechat*, d'origine poitevine mais qui fut au XIIIe siècle à l'usage d'une église du

(1) « On voit à peu de distance du bourg un rocher appelé la pierre Cantin, qui est en grande vénération dans le pays. Il y avait autrefois une grotte où l'on prétend que saint Vital se retirait. Les habitants croient voir sur le rocher l'empreinte des pieds du saint, de son bâton, de son bonnet, de son bréviaire. On y a planté une croix et l'on y va pour se préserver des maux de reins. » *Notices sur le département de la Loire-Inférieure*, par J.-L. B[OYER], 1832, p. 179. — On a renfermé dans la nouvelle église de Saint-Viau « une grotte, que l'on croit être celle où se retira le serviteur de Dieu, et elle forme une chapelle souterraine ». Mgr RICHARD, *Les Saints de l'Eglise de Nantes*, p. 191.

(2) R. POUPARDIN, *op. cit.*, intr., p. XXXV.

(3) *Ibid.*, p. XL.

(4) LOBINEAU, *Vies des SS. de B.*, p. 177.

(5) Il y avait autrefois dans la paroisse de Séné, au diocèse de Vannes, une petite chapelle Saint-Vital (LUCO, *Pouillé du dioc. de Vannes*, p. 860). Mais le titulaire était-il notre saint Viau ?

(6) *Missæ et officia propria*, 1857, note au calendrier, 23 octobre. Depuis la réforme de 1857, saint Viau a dans le propre nantais un office semi-double dans lequel on a inséré les antiennes qui se récitaient autrefois chaque jour dans l'église de Saint-Viau et dont le texte a été conservé dans le manuscrit de Merlet. *Ibid.*, p. 105, note ; *AA. SS. loc. cit.*, col. 1096.

diocèse de Nantes, mentionne au 16 octobre, dans une addition du XIIIe siècle, la fête de saint Viau (1).

La translation en Bourgogne des reliques de saint Viau y introduisit son culte. La *Chronique de Tournus*, rédigée par le moine Falcon à l'extrême fin du XIe siècle ou tout au début du XIIe (2), nous rapporte qu'on y célébrait solennellement sa fête en 1007 ou 1008 (3). Notre texte rapporte le récit de la peste bourguignonne qui prit fin par son intercession (4). Le souvenir s'en conserva à Tournus, car une prière qui en provient et que nous reproduisons en appendice d'après un manuscrit du XVIe siècle, y fait allusion. Nous avons dit qu'un bréviaire de l'abbaye, aujourd'hui perdu, contenait son office, d'où Chifflet et les Bollandistes avaient tiré le texte de sa vie (5). L'église de l'abbaye avait une chapelle sous son vocable joint à celui de saint Martin de Vertou (6). Les reliques qui y étaient con-

(1) L. DELISLE, *Le Missel de Barbechat*, Bull. de la Soc. Arch de Nantes, XLVII [1906], p. 364 ; cf. une note de M. J. ANGOT au 23 octobre, *ibid.*, p. 366.

(2) R. POUPARDIN, *op. cit.*, p. XL ; MOLINIER, *Les sources de l'hist. de France*, I², p. 87, n° 1348.

(3) « Wago post Odonis obitum pastorale suscepit officium.. Anno autem regiminis sui XVIIII^no^ in festo beati Vitalis, dum totum monasterium festive utpote pro sollempni patroni nostri gaudio fore ornatum, per famulorum incuriam igne consumptum est... » *Monuments des abbayes de Saint-Philibert*, p. 101.

(4) Les Bollandistes se sont demandé à quelle peste se rapportait ce miracle et ont proposé celle qui ravagea la Bourgogne en 869, mentionnée par la Chronique de Saint-Pierre-le-Vif (*Hist. de Fr.*, VII, p. 266). Mais cette date est impossible parce que, d'après notre texte, les reliques du saint étaient à Tournus depuis un certain temps déjà : « ...Ubi corpus sanctissimum conditum fuit in polyandro aureo, gemmis ornato, *olim* inibi deportatum a religiosis sanctissimi Philiberti monachis... », § 6, et nous venons de voir qu'elles n'y arrivèrent qu'en 875. — Falcon mentionne une grande famine en Bourgogne, et souvent famine et peste ne font qu'un, au commencement du Xe siècle, peut-être en 913 ou 914 (*loc. cit.*, p. 91 et note 4), puis une autre en 1031-1033 (p. 103 et note 4). Juénin, de son côté, dans la table chronologique placée à la fin de son *Histoire de Tournus*, mentionne une peste dans toute la France en 956 et une grande mortalité en 1094. Il est impossible de préciser à quelle date eut lieu le miracle dû à l'intercession de saint Viau.

(5) Voir ci-dessus, p. 69, note **3**.

(6) JUÉNIN, *Nouvelle histoire*, p. 44.

servées furent brûlées en 1562 par les Calvinistes (1). Enfin la paroisse de Lêne, en Mâconnais et dépendant de l'abbaye de Tournus, avait saint Viau pour patron dès 1120 (2).

D'après les Bollandistes, qui ont emprunté ce renseignement à un martyrologe anglais, saint Viau aurait été aussi honoré dans le pays de Galles, où il y aurait eu une église sous son vocable (3).

ANDRÉ OHEIX.

(1) JUÉNIN, *Nouvelle histoire*, p. 44.
(2) *A A. SS., loc. cit.*, col. 1096.
(3) *Ibid.*

Preuves ou justification de la vie de S. Viau ou Vial

Ex veteri legendario manuscripto ecclesiæ S. Vitalis, diœcesis Nannetensis (1).

Lectio I

1. — *In hujus*[a] *territorii Rhatinsis*[b] *ambitu et loco secretiori extitit*[c] *quidam incola, ducens progeniem ex gente Anglica, quem decoravit non solum parentum nobilis prosapia, sed et morum affabilis*[d] *elegantia, qui dum genus duxit de gente pulcherrima, pulchrior fide factus perfecta, adhæsit authori*[e] *toto nisu sui desiderii, ita ut, revicto*[f] *præsentis vitæ omni*[g] *lenocinio, ac militiæ terrenæ tyrocinio, labentia resperens, inhianter Dei*[h] *præceptum*[i] *adhærens, ardua vitæ arctioria*[j] *vota assumens, soli placare*[k] *studens Deo, elegit*[l] *singulariter cum eo*[m] *juste vivere quam positus cum plebe humana assidue peccare. Quod ideo studens*[n], *ut altius et velocius inimicum posse*[o] *subjicere, qui prothoplaustum*[p] *esu temptavit nephario, ac pro eo diu exilio religatum*[q], *retinuit infra flammæ fœtentis et tenebrosæ domicilium, cujus veritus anfractum*[r] *rapides*[s] *digne vocatus homo Vitalis contra illum assumpsit in capite unicis*[t] *Christi galeam, in corpore gestavit castitatis lori-*

a) hujus *omis C*; hujus itaque *B*. — *b*) Ratinsis *BC*. — *c*) exstitit *BC*. — *d*) ineffabilis *BC*. — *e*) auctori *BC*. — *f*) relicto *BC*. — *g*) omni *omis BC*. — *h*) vitæ *B*. — *i*) præceptis *BC*. — *j*) arctioris *BC*. — *k*) placere *BC*. — *l*) elegerit *BC*. — *m*) Deo *BC*. — *n*) studuit *BC*. — *o*) posset *BC*. — *p*) protoplastum *BC*. — *q*) relegatum *BC*. — *r*) anfractus *BC*. — *s*) rapidos *B* ; vapidos *C*. — *t*) unicis *omis BC*.

(1) L'écriture d'A. Le Grand est, avons-nous dit, très mauvaise : le manuscrit original devait offrir aussi des difficultés de lecture. Malgré plusieurs collations nous ne pouvons donc assurer de donner un texte exempt de toute faute.

cam, collo scutum sumens fidei, accinctus est ense justitiæ, ut legitime peracto certamine pugnæ triumphatricis palmam victoriæ sumere posset a largitore [u] *suavis gloriæ* (1). *Gloriæ.*

Lectio II

2. — *Erat autem cellulæ habitatio beatissimi viri in Christo* [v] *confinio Rhatinsis* [w] *quodam in monte nomine Scobrith* [x], *quo* [y] *divina virtus ita hunc virum sibi ardentissimo amore copulavit, ut quæ* [z] *fuerunt* [a] *terrena parvipendens, veluti si in cælestibus jam moraretur, totus homo sic erat intentus cælo diatim orationum instans labori, ducens continuatas noctes simili vigilantia singultus et gemitus effundens lacrimarum, mactans carnem ciborum inedia. Ut rite in eo adimplerentur Evangelicæ beatitudines in quibus pauperes spiritu capescunt* [b] *regna cælorum, vel* [c] *mites possident terram viventium et lugentes consolationem mærentur peccatorum* [d]; *esurientesque vel sitientes justitiam* [e] *saginantur, ac misericordes bona maximæ pietatis inveniunt patientiamque habentes, filii Dei cognominantur* (2). Cognominantur.

Lectio III

3. — Fulgens itaque tanto virtutum schemato pollebat vigens sapientia, tam in proximorum turma quam inter sciente fugitiva gaudia, ac de die in diem ad meliora se provehens, sic aptum corpus reddebat suum factori, ut exemplum fieret eximium suo imitatori. Justus in

u) largitate *B*. — *v*) ipso *BC*. — *w*) Ratinsis *BC*. — *x*) Scobrit nomine *BC*. — *y*) in qua *BC*. — *z*) quæque *BC*. — *a*) fuerant *BC*. — *b*) capessunt *C*. — *c*) vel *omis BC*. — *d*) perfectorum *B*. — *e*) justitia *BC*.

(1) Cf. *Ad Ephes.*, VI, 13-18.
(2) Math., V, 3-10 ; Luc, VI, 20-26.

omni actione, facundus in sermone, amabilis in persona, dilectus in consilio, moribus probus, accinctus fortitudine, longaminis in spe, spectabilis in exercitatione, virtute inestimabilis, affabilis in jocunditate, habundans in scientia, larguus in eleemosyna, castus in conscientia, sobrius vultu, expertis vestitu, sanctus mente, dignus corpore, pius opere, clarus facie, statura pulcher, pulchrior fide, plenus humilitate, eximius virginitate, dierum grandævus ætate undecimo Kal. novembris, terra corpus suscipiens anima cælestibus choreis feliciter inserta, vivit semper in gloria Dei omnipotentis. Amen.

Lectio IV

4. — Redditus beatissimi viri Vitalis gleba humo, in locella lapidea, cellulam ipsius montis Scobrith qui, priscis temporibus, in jure devenit sanctis herensis cœnobii servitoribus senioribus, a quo ejus sumentes membra secum modo servanda descripto deportaverunt. Receptus itaque superius in sedibus vir beatus Vitalis sequacibus suis monimentum reliquis lautioris vitæ, ut ubi spiritum morabatur ejus cognosceretur agnoscentibus, quanta frueretur gloria dum tanta apparere in terra virtus pro sola corporis ejus gleba. 5. — Quodam enim tempore nimia mortis lues patriam devastabat, ita ut pæne suis inesse estimaretur sæculi passim ruentibus viris cum mulieribus, senibus ac junioribus, supervenerat pavor intolerabilis ut putaret se diem non posse transire incolumem dum sibi subito loquentem socium interim cujusquisque videbat mortis casu rigentem. Fit jam pro tanta peste seniorum consilio a primatibus Ecclesiæ triduani jejunii in communi afflictio[ne]. Dato divinitus responso quod si virtutis sancti membra ponerentur in feretro, ac locus daretur sub eo transeunti populo, fieret hoc facto mortalitatis cessatio. Ac celebratur. Itaque opus, levatur in populo

corpus, politur operosis lintea mœnibusque componitur in quibusdam portarum æditibus mititur omnibus missus vivere cupientibus, ut a condam propius ad sancti corporis medicamentum sibi a Deo misericorditer collatum (1). Collatum.

Lectio V

6. — Tanti fama facti panditur per regna, civitates et castella, villas vel compita, undique recurrit plebs vulga, ferens mortis timorem in pectore, pallorem moriensque in corpore, petens a Deo præstari veniam peccatorum sibi, sospitatamque et reparationem meritis sancti Vitalis. Quicumque ergo properavit sancto proximari, omnino custodire meruit tunc temporis vitam suam a periculo mortali. Si quis ergo voluerit nosse locum, ubi tantum fuerit patratum miraculum, in Burgundiæ partibus super fluvium Sagonam, locatum est magni operis cœnobium, ubi corpus sanctissimum conditum fuit in polyandro aureo, gemmis ornato, olim inibi deportatum a religiosis sanctissimi Philiberti monachis ob persecutionem hostium a Danamarcho exeuntium. De cujus historiæ factis parva præmittimus, his miserenter gestis non supercitio vacuatas rerum eventus, quas partim actas legimus, partim relationem vera probatione audivimus.

(1) L'usage de passer dans un trou ou sous la châsse d'un saint pour se guérir d'une maladie a fait l'objet d'une étude de M. H. Gaidoz : *Un vieux rite médical*, Paris, 1892, in-16. — Albert Le Grand ajoute après le récit de ce miracle : « Depuis, en mémoire de ce miracle, on fit bastir, près du bourg de S. Viau en Raix, une croix de pierre, élevée sur deux pilliers, sous laquelle on peut passer, et ceux qui sont affligés de fièvre, passans dessous et faisans quelque abstinence et quelques prières à Dieu et à S. Vial, sont guéris peu de jours après ». (Ed. Kerdanet, p. 629.)

Lectio VI

7. — Temporibus enim Pipini Aquitanorum regis (1) et Johannis papæ romani (2) et Hylbodi Herensis (3) coenobii abbatis, multitudo maxima piratarum per Oceani maris littora prorupit, cleptim in civitatibus et castellis, hostiliter in insulis vel ecclesiis quas poterant capere diripientes et destruentes et ad solum usque deducentes, vita privabant quos capiebant, nulli parcentes ætati sed acerbi in utroque sexu utentes pœna, crudeles et impios et cupidos et execrabiles se esse monstrantes debachando, cursitabant in carabis per mare vel influentia mari flumina scilicet Ligeri, Sequana et Girunda.

Lectio VII

8. — Vastatur ab eis omnino usque ad solum patria quæ dicitur Cornugalliæ cum sua metropoli nomine Dol, septemque sibi subditis munitisque vallo mirabili civitatibus quarum hæc sunt nomina Veneti, Carees, Camperile, Camperchorentin, Diablenticum, Paulina, quæ antiquitus vel ad ad præsens usa sunt aliis nominibus, sunt depopulatione dirutæ : Nannetis, Andegavis, Turonim, Aurelianis, Neveriis cum cunctis intra harum fines positis castellis. Capitur simili post Burdegala ; Petragoricum, Biturícum, Xantonicumque civitates devastantur, Abrincum, Rhedonum, Rothomagus, Novionum, Parisiorum, Belvacasium, Senonum, Carnotum, Constantia plurimique intra fines francorum posita fortiteque munitæ civitates vel castella, pro civili hæc omnia superveniente discordia, quam inter

(1) Pépin Ier, roi d'Aquitaine depuis 822, mort le 13 décembre 838.

(2) Jean VIII, 872-882 : son pontificat ne correspond point au règne de Pépin, ni à l'abbatiat d'Hilbod.

(3) Hilbod, abbé de 826 à 862 environ.

se quator habebant reges post patris Karoli magni mortem fratres. Fuit itaque inter hos Germaniæ, Europæ et Galliæ pagos tanta a Danis cultura idolis servientibus de Christianorum gente strages ut nullus ab eis inveniretur cujusque sexus vel ordinis, qui captus illorum manibus citius vitam perderet. Ecclesiæ namque dum capiebantur vel monasteria, auro vel argento vasisque utriusque metalli citius ablatis, libris combustis, corporibusque sanctorum a monumentis vel capsis abstractis, igne supposito quæ voluntatis erant Dei exustis, quæ vero non poterant conburi in fusta comminatas per rivos aut flumina aut ventos differgebant, ne ultra esset eorum memoria in terris. Tunc impletum est vaticinium illud Isaiæ : « Ab Aquilone pandetur omne malum super omnes inhabitantes terram (1) ». Quem cladem mundo inquerentem pertimescentes in cœnobiis Sancti Philiberti degentes religiosi patres, adierunt præsentiam regis Aquitanorum super nominati, quærentes consilium hujusce rei. Cujus consultu mandatum fuit ut omnia sibi vicinia sanctorum corporum tam martyrum quam virginum seu confessorum sumentes a monasteriis reliquias, fugæ exposcerent latibula, datis sibi in quieta regni parte ad habitandum refugii loca. Quod audientes plurimi utriusque sexus monachi vel clerici, sacratæque virgines, elegerunt cum sancti Philiberti monachis ab Hero Oceani insula exeuntibus, secumque sacratissimæ sanctæ Dei genitricis Mariæ, sanctorumque apostolorum Petri et Pauli reliquias, ac corpora Deo dilecti Philiberti, inclytique Vitalis, Samsonisque ac Benedicti ferentibus sua pignora sanctorum cum omnia sua suppellectili sibi a Deo collata, fugæ magis ambire præsidium quam gentilium gladio trucidari (2).

(1) Jérem. Proph. I, 14. Cette citation est aussi dans Ermentier, préface au liv. II (éd. Poupardin, p. 61).

(2) Sur l'exode des moines de Noirmoutier voir POUPARDIN, *op. cit.*, p. XXV et seq.

Lectio VIII

9. — Strictim itaque historiali narratione descripta, articulum loquutionis ad quædam sancti confessoris conscribenda plerum miraculorum insignia quæ quamvis multa sunt peracta, tamen ad cognitionem auditum iri, pauca de pluribus relatu studioso intimabimus auditori. Evangelicæ enim loquutioni dignum et justum est monitis obtemperari ut accensa in domo lucerna non sub modio sed supra candelabrum fiat exposita, ut qui ingredi voluerint intra lucem videant in speculo (1), lucerna enim corporis hujus beati viri existens præclarem et omni fulgore clariorem divini splendoris visione reddit amicum, cujus corpus inter caduca labentur sæculi præcipitia decoratus summo virtutum inditio, ac delectabili operum pulchritudine excellentium. Cujus enim corpus micuit vivens amore Dei, post funem membra ab eo honorantur, illustrata culmine virtutum, uti petentibus coram salutis sui commoda celebris perveniat efficacia.

10. — Taliter ergo pervenit cuidam mulierculæ incurrenti dementiam ipsius sancti villæ ; erat enim ipsa viri thori juncta, et hac causa ab eo separata. Quæ dum discurreret per omnia nocte dieque insaniens vaga, tandem consilio salubri adducitur invita coram præsentia sancti ubi, non sua oratione sed eorum qui adduxerant devotione et sanctissimi Vitalis opitulatione, intra paucos dies, pristino recuperato sensu, quæ accesserat infirma reducitur sana. Est enim dignum cunctis prædicare virtutis exercitia quæ Dominus est monstrare dignatius per sui viri amicitia. Si enim celare voluer mus, ea apparebunt, tamen ad gloriam et laudem opificis summi qui dat gratiam prout vult unicuique servo suo.

(1) Math., V, 15 ; — Marc, IV, 21 ; — Luc, VIII, 16 ; XI, 33.

11. — Fuit itaque in dicta villa Scobrith quædam fœmina nomine Oda, quæ recedens ab illa contulerat se in alia habitationis loca, enisus manui supervenit tanta . . . . . (1), tanti doloris. Pollicis enim ejus articuli in palmæ medio affixi loco, formam sic manus inhonestam ut omni officio manus prædito, debilis omnino videretur eodem membro. Diuturno itaque dolore fatigata, jam tamen sero reversa ad sancti Vitalis solamen, oratione devotina expleta infra sanctæ Ecclesiæ atria, petiit ut supra manum utentem fieret sanctæ crucis signaculum, quod peracto digiti connexio reversa in suo est loco, ac manu sanata omni debilitate pristinam corpori, cum laude maxima Dei, reduxit sospitatam utilitatem. Paria namque virtutum insignia pariter sunt servanda.

Lectio IX

12. — Erat igitur quidam vir in villa Plosmel (2), nomine Milinus, toto contractus corpore, diutina laxatus infirmitatis fatigatione, cui quidam vir summæ pulchritudinis apparuit in visione dicens illi ut quomodo posset ad Sancti se Vitalis domum conferret, quia inibi sanitatem reciperet. Superveniente igitur natilici Domini die, prædictus homo, fultus divina flamma, devenit compotis ad sancti Vitalis basilicam, ferens secum cum fide perfecta munus candelæ exiguum. Cumque pervigiles instantes, ut ritus ejusdem noctis est, in laude Dei omnes, hora qua prima nuntiata est missa prædictus per terram extenderetur, ægrotans, questus clamoris fundens lugubres ita ut in sui commiseratione commoveret astantes, lacrimas pro eo fundentibusque multis, ac Deum rogantibus ut per sancti Vitalis meritum eidem redderet pristinum statum. Quæ vocum supplica[tio] obtinuit effec-

(1) Blanc dans le manuscrit.
(2) Ploermel, chef-lieu d'arrondissement du Morbihan.

tum, statimque surrexit homo ab humo, appropinquansque crepidini altaris supplicat meritum beatissimi Vitalis, ut recedens vi doloris munus reperiret sanitatis. Verum totus hic, virtute Dei, homo qui quasi mortuus venerat redintegratus est, vitæ donatus opere artificis æterni suum hoc facto honorantur fidelem. Cuius miraculi testes existunt cuncti qui ad ipsius officium ex diverso conflixerant territorio ante quorum oculos patratum est mirabile opus.

13. — Sancti itaque merita dum currunt auditu per omnia ad aures veniunt multorum necessitates sustientium. Inter quos quidam, vir grandævus, Judicael nomine, de villa Frossiaco (1)... quodam die tanto pressus est imminentis mortis dolore ita ut a presbytero suo viatico communionis imbutus, solo vitali flatu anhelans maneret in pectore, viribus quamvis exiguus devovit, ut si viveret, iturum se ad basilicam santi Vitalis. A lecto enim, nullo sperante, prodiit, ac baculo sustentante, titubante gressu viam carpere cœpit, pervenit usque ad Ecclesiam, oratione peracta, in crastinum totum se confessus est esse sanum.

14. — Fuit in eadem villa quædam mulier, quæ præ dolore capitis amentiam incurrebat mentis, nomine Theburgis, et per diversa longe lateque loca discurrens insana, per multorum sanctorum habitantia fuerat pro sanitate recuperanda deducta.

15. — Alius fuit quidam homo, nomine Araldus, de Sanctæ Pecinæ loco (2), qui per visionem cujusdam phantasmatis, quod se finxit in specie dæmonis, privatus omni memoria incurrerat malum tantæ insaniæ ut propriis dentibus imperteret quos poterat morsibus. Quem dum vinculis quibus potuerunt junxierent amici, et per loca sanctorum deducerent, pervenerunt ad sancti basilicam Vitalis ubi relinquentes eum ligatum, commendare studuerunt monacho ejusdem loci procuratori.

(1) Frossai, canton de Saint-Père-en-Rais, arr. de Paimbœuf.
(2) Sainte-Pazanne, canton du Pélerin, arr. de Paimbœuf.

Quem, cum pati vim prædictæ passionis nimium dutissime remeret [?] ad lapides operis ecclesiæ equienter deportandos eumdem insanum stirpeo vase ligato pectori vel scapulis ubi repositos deferret homi state, velut jumentum secum trahens in chamo sæpius ad ecclesiam abire coegit, quod factum quamvis ab invito, tamen medicinam præstitit in proximo. Non post multos enim dies, recuperato sensu, omni redditum sanitati, per seipsum gratiam retulit Deo, ejusque Vitali sancto qui, juramine maximo sic occurit sibi servienti ut multis detur voluntas talia dicentibus Deo reddere laudes. Tu autem, etc.

Hymnus vesperarum (1)

Vitalis hic confessoris tinniens præconia
Pronus qui venit ab oris Anglicæ, prosapia
Ex illustri, cunctis horis æquis fert subsidia.
Ad Stobrith iste peragrat mundum cum dæmonibus
Carnem spernens, zelo flagrat, redolens virtutibus
Tantum ejus vita flagrat quod subvenit omnibus.
Justus fuit actione, amabilis persona,
Et facundus in sermone, consilia dans bona,
Hunc pulchrum probum pone castitatis cum zona.
Longaminis in spe fortis abundans scientia
In cellula vel in portis largiens alimonia
Corpus subit juga mortis despertus vesta pia.
Sed ejus ovans anima, transfertur ab angelis
Ad gaudia peroptima, ubi regnat in cœlis
Vitalis præmaxima ornamur (?) a tàlis.
Tonanti detur gloria, patri, nato, spiritui,
Qui est una essentia, persona terna cui
Collocunt cum Maria, Vitalis ore tui. Amen.

Invit. Nos domino cæli cantemus corde fideli,
Sanctum Vitalem qui fecit spiritualem.

(1) Nous conservons pour ce texte la disposition adoptée par Albert Le Grand dans sa copie.

Hymnus matutini.

Illustris Vitalis canamus nos vitam
Non inventus talis est ducem inclytam
Totus spiritalia per linguam tacitam
Alamur sub ejus alis.

Sic solitarius fuit in cellula
Ut possit melius Deo per singula
Parere tutius et quam per sæcula
Quis trius adversarius.

Capite gualeam unicis sancti gestarit
Et justi lauricam tulit et bellavit,
Qui vicit rem ream celibem sedarit
Et pre virtutem aream.

In monte residens incola sublimis
Propria dividens egenis infirmis
Paucaque possidens, habundans lacrimis
Evangelicaque videns.

Utilis populo plenus bonitate
Migravit seculo, grandævus ætate
Sepultus tumulo, Dei largitate
Pluri luxit miraculo.

Doxa Trinitate in qua stat unitas
Juncta Deitati cui christianitas
Pareat beati viri felicitas
Simus..... laureati.

Vitalis sanctus legem Domini meditatus
Nocte die ratum merito datur esse beatus.

APPENDICE

Nous donnons en appendice quelques documents relatifs au culte de saint Viau et à son église. Il nous semble utile de reproduire, d'après Chifflet, le diplôme de Louis le Pieux qui renferme la plus ancienne mention de notre saint. La sentence du concile de Loudun et la bulle du pape Innocent II sont intéressantes pour l'histoire de l'église de Saint-Viau et ne se rencontrent que dans des recueils difficiles à trouver en Bretagne. Enfin il est inutile de signaler l'intérêt de la prière en l'honneur de saint Viau qui était en usage à Tournus au XVIe siècle.

I

Louis le Pieux donne à l'abbaye de Saint-Philibert de Déas, gouvernée par l'abbé Hilbod, le domaine de Scobrit, en Poitou, dans la viguerie de Rais, avec une église dédiée à saint Viau (1).

Poitiers, 27 novembre 839.

In nomine Domini Dei et Saluatoris nostri Jesu Christi, Hludovicus divina repropiciante clementia Imperator Augustus. Si liberalitatis nostræ munere de beneficiis a Deo nobis conlatis, locis Deo dicatis aliquid conferimus, id nobis et ad mortalem vitam feliciter transigendam, et ad æternam perpetualiter obtinendam profuturum liquido credimus. Idcirco notum esse volumus cunctis fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ et nostris, tam

(1) Pour les diverses éditions de ce document, cf. POUPARDIN, *op. cit.*, p. 109, n° 4, et y ajouter MAITRE, *Villes disparues*, II, p. 353.

præsentium quam et futurorum industria, quia divino tacti amore contulimus ad monasterium Deas, in quo sanctus Filibertus confessor Christi corpore requiescit, constructum in honore beatissimorum Petri et Pauli Apostolorum, ubi venerabilis vir Hilbodus Abba præesse dinoscitur, quandam villam juris nostri, nomine Scobrit, quæ est in pago Pictavo, in vicaria Racinse, cum omnibus ad se pertinentibus vel aspicientibus, et cum mancipiis utriusque sexus vel ætatis. Memoratam itaque villam, cum Ecclesia sancti Vitalis, domibus, cæterisque ædificiis, terris cultis et incultis, vineis, pratis, pascuis, silvis, salinis, molendinis, exitibus et regressibus, quantumcumque ad prædictam villam pertinet, et nostri juris atque possessionis jure proprietatis est, totum et ad integrum vel inexquisitum, de nostro jure in jus et dominationem prædicti Monasterii transferimus : ita videlicet ut quicquid ab hodierno die et deinceps rectores atque ministri ejusdem Monasterii de prædicta villa, vel [de iis] quæ ad eam pertinent, facere, ordinare, atque ad utilitatem ejusdem Monasterii facere elegerint, liberam atque firmissimam in omnibus habeant potestatem faciendi. Et ut hæc nostræ largitionis atque concessionis [auctoritas] per diuturna tempora inviolabilem atque inconvulsam obtineat firmitatem, manu propria nostra eam subter firmavimus, et anuli nostri impressione adsignari jussimus.

Signum Hludovici serenissimi Imperatoris.

Ego Meginarius notarius ad vicem Hugonis recognovi et subscripsi.

Data V Kalendas Decembris, anno Christo propitio XXVI Imperii domini Hludovici serenissimi Imperatoris, Indictione III. Actum Pictavis in Dei nomine feliciter. Amen.

II

Gérard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siège, d'après l'avis du Concile réuni à Loudun, enlève à l'évêque de Nantes l'investiture de l'église de Saint-Viau et la remet au prieur de Cunaud.

1109

Publié par Chifflet, Preuves, p. 339-340, d'après l'original.

G., Gratia Dei Engolismensis Episcopus, sanctæ Sedis Apostolicæ Legatus. Cum de statu sanctæ Ecclesiæ Lausdunensis Concilio, quod in basilica Beatæ Dei Genitricis, ipso auctore et gubernatore celebravimus, plurima pertractassem ; delata est in conspectu Concilii querela Trenortiensium monachorum, super Nannetensem Episcopum et Canonicos ejus, de Ecclesia Sancti Vitalis. Crastina die, in refectorio ejusdem Ecclesiæ, cum fratribus et co piscopis nostris conveniens, Burdegalensi scilicet Archiepiscopo, Domino Pictaviensi, Andegavensi etiam, Cenomannensi et Redonensi Episcopis, Abbate quoque Angeliacensi, et Abbate Sancti Eparchii, cum pluribus aliis : duabus eorumdem legitimis monachorum personis super hac causa aud tis, utrisque partibus adjudicavimus sacramentum. Hoc canonice suscepto, sequenti die, coram omni confessu, præsente pariter et jubente ipso Nannetensi Episcopo, investituram prædictæ Ecclesiæ, de manu Archidiaconi sui, per privilegium quod manu tenebat suscepi : et ex judicio, et assensu Archiepiscoporum, Episcoporum, Abbatum, et totius conventus, investituram ipsam per idem privilegium Cunaldensi Priori et prædictis monachis solemniter contradidi. Salvo tamen canonico jure Nannetensis Ecclesiæ, si quod esset. Ut autem res ista firma et inconvulsa permaneat, sigillo nostræ auctoritatis insigniri fecimus, et propria manu subscribere curavimus. Factum est autem istud in Lausdunensi castro, coram positis Archiepiscopis, Episcopis, et Abbatibus, et multis aliis reli-

giosis et nobilibus viris. Signum Burdegalensis Episcopi. S. Pictaviensis Episcopi. S. Santonensis Episcopi. S. Agennensis Episcopi. S. Petragoricensis Episcopi. S. Andegavensis Episcopi. S. Cenomannensis Episcopi. S. Redonensis Episcopi. S. Nannetensis Episcopi. S. Dolensis Archiepiscopi. S. Venetensis Episcopi. S. Abbatis Vendocinensis. S. Abbatis Malliacensis. S. Abbatis Majoris monasterii. S. Abbatis Sancti Florentii. Anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo nono, Epacta vegesima octava, secunda Indictione. Præsidente Domino Paschali Papa Romæ, in Francia Ludovico regnante. Ego Girardus, Engolismensis Episcopus, et sanctæ Romanæ Ecclesiæ Legatus subscripsi.

III

Petite bulle du pape Innocent II adressée à Brice, évêque de Nantes, lui défendant de percevoir des droits sur les possessions de l'abbaye de Tournus et lui enjoignant d'observer la sentence de la cour pontificale au sujet de l'église de Saint-Viau.

1132, 13 février, Cluni.

Publié par Juénin, Preuves, p. 151.

Innocentius, Episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri B[ricio], Nannetensi Episcopo, salutem et apostolicam benedictionem. Dilecti filii nostri P[etri], Trenorchiensis Abbatis adversum te querelam accepimus : quod monasterium suum novis exactionibus et consuetudinibus inquietes. Et quoniam locus ipse ad beati Petri jus speciàliter pertinet, fraternitati tuæ præcipimus, quatenus in ejus possessiones novas exactiones vel consuetudines non inducas : et si quas induxisti omnimodis removens diffinitionem de causa Ecclesiæ S. Vitalis quemadmodum in Romana curia facta est, similiter facias observari. Datum Cluniaci. Idus Februarii.

IV

Prière en l'honneur de saint-Viau. (1)

Oratio ad sanctum Vitalem
Letare plebs trenorchica
Digna resplendens antiqua
Quam visitavit hodie,
Splendor paterne glorie.
Pange patronum nobilem
Celi terre mirabilem
Qui castitatis tylio
Splendet in celi solio ;
Qui pius, prudens, humilis,
Quietus et amabilis
Mundum sprevit et terrena
Suspirans ad ethera.
Sancte pater familiam
Rege, deffende propriam.
Fuga pestem et vitia
Pacem confer et gaudia.
Vox vite nostre consonat
Et mundo corde resonat.
Laudes dignas exterius
Plebsque psallit interius
In Vitalis nomine
Gloria tibi, Domine,
Omnes dicant et omnia
Celum, tellus et maria.

Antiphona. Sancte Vitalis qui in celis letaris, fac ut a peste simus tuti et ab omni sorde peccati.

(1) Bibl. nationale, ms. lat. 13310, fol. 116. Ce manuscrit est un livre d'heures à l'usage de Tournus, copié en 1508 par Guillaume de Tenay, étudiant au Collège de Reims à Paris. Cf. G. Jeanton, *Notes sur deux manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, conservés à la Bibl. nal., concernant Tournus*, Annales de l'Académie de Mâcon, 3e série, t. XII [1897].

℣. Ora pro nobis, beate Vitalis. ℟. Ut digni, etc.

Oratio. Omnipotens sempiterne Deus qui precibus et meritis beati Vitalis, confessoris tui gloriosi, alias in partibus Burgundie et villa Trenorchi morbidum pestis venenum cessare fecisti, presta supplicibus tuis ut qui pro simili morbo et veneno mortiffero evadendo ad te devote confugerint, ejusdem meritis et precibus ab ipsa peste et morbo venenoso cunctisque anime et corporis periculis liberentur. Per dominum nostrum Jesum Christum filium tuum, qui tecum vivit et regnat Deus, per omnia secula seculorum. Amen.

Un Curé-Ingénieur

l'Abbé GALIPAUD, recteur de Pornic

« *Rendons à César ce qui est à César* ». — Messieurs, cette parole de l'Evangile pourrait s'appliquer au travail que je vais avoir l'honneur de vous lire.

En 1786, le marquis de Brie-Serrant, propriétaire du château de Pornic, commençait des démarches pour la création d'un canal destiné à relier Nantes et Pornic. Or, ce projet, dont il s'attribuait la paternité, n'était pas de lui. Le véritable inventeur était l'abbé Galipaud, recteur de Pornic, ainsi que cela résulte d'un document qu'a bien voulu me signaler mon prédécesseur à la présidence de notre Société, M. Léon Maître, et qu'il découvrit dans le riche trésor des Archives départementales, qu'il dirigea si longtemps avec une science et une amabilité parfaites.

« Au mois d'avril présente année, M. de Vaugiraud, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, commissaire envoyé par le Roi, M. Dorothé, ingénieur des Ports et Arsenaux du Royaume, accompagnés d'un sous-ingénieur, sont venus prendre et lever le plan de la rade et port de Pornid et cana de communication de ce port avec la Loire par Buzay et Haute-Perche, le tout suivant et en conséquence des mémoires proposés au Conseil du Roi, après le projet que j'en avais formé il y a plus de 25 ans et que j'avais fait appuyer par M. le Maréchal de Castries et par mon beau-frère.

« Les notes et observations se sont trouvées de la plus grande exactitude et le projet a été jugé facile et très avantageux. Il y a une compagnie, présentée par M. Tessier, mon beau-frère, qui s'offre de l'exécuter. Le Gouvernement a envie de le faire faire lui-même. M. le marquis de Brie-Serrant, qui veut se donner *très mal à propos* pour l'inventeur du projet qu'il n'a connu que par ce que je lui en ai dit, a voulu aussi le faire exécuter ; il a fait imprimer un mémoire et graver un plan sur lequel il attribue à M. de Vaugiraud le plan que j'ai fait présenter au Conseil de Sa Majesté et auquel il a fait des augmentations, qui sont, de l avis de tous les connaisseurs, jugées très dispendieuses, presque impossibles et même pernicieuses. — Le temps nous apprendra si l'exécution suivra le projet, mais il est très avantageux, très facile, et quiconque le fera remplir rendra le service le plus essentiel à tout le pays de Retz, à Pornic en particulier et à tout le commerce de Nantes.

« Je laisserai, si le projet n'a pas lieu pendant ma vie, toutes les notes et mémoires qui le concernent parmi les papiers de la Cure afin que mes successeurs puissent à l'occasion les faire servir.

« Au mois de mai 1787, M. le chevalier d'Isle, officier de vaisseau, a été envoyé pour vérifier le plan et projet dressé au mois d'avril de l'an dernier par M. de Vaugiraud [et] Dorothé, il a tout trouvé de la plus grande exactitude et le projet bien conçu et avantageux, etc. »

Le 4 juin 1787, G. Galipaud, recteur de Pornic.

(Registre 1790-1792, tiré des registres paroissiaux de Saint-Gilles de Pornic, petit in-folio, non relié, de 190 feuillets de papier).

Ainsi c'est bien M. Galipaud le premier auquel vint cette idée, à moins que..... Certains prétendent qu'elle s'était déjà fait jour au XVIIe siècle ; mais est-ce vrai ? et, même en ce cas, le bon recteur en avait-il entendu parler ? Laissons lui donc l'honneur de sa découverte et

voyons le parti que le châtelain de Pornic tira de la confidence qui lui avait été faite.

Le dossier C - 502 contient une lettre du 17 février 1786, par laquelle le marquis de Brie-Serrant dit à M. de Calonne avoir chargé une personne de Rennes de mettre sous ses yeux le plan et le mémoire ; cette personne n'en a rien fait. Il rappelle cet objet.

Le mémoire et la carte sont envoyés par M. de Calonne au comte de Montmorin, ainsi que le constate une lettre écrite de Fontainebleau, le 14 octobre 1786. Il prie de communiquer ces propositions aux Etats de Bretagne pour savoir s'ils ne préfèreraient pas se charger eux-mêmes de l'exécution.

Le 4 novembre suivant, M. de Brie-Serrant écrit à M. de Calonne, qui lui répond dès le lendemain. M. de Calonne est chargé de présenter le projet aux Etats.

« Il ne tiendra pas à nous, assure-t-il, qu'une entreprise si intéressante ne soit adoptée, mais j'ai peine à croire qu'on prenne un parti définitif à cette tenue. »

Le mémoire comprend 12 pages.

Dans la lettre signalée plus haut, le Marquis de Brie-Serrant annonçait qu'il avait fait dresser et allait faire graver un nouveau plan, indiquant toute l'étendue que le canal devait parcourir, et se disait heureux d'apprendre que les Etats seraient bientôt saisis de la question.

Ils le furent, en effet, mais firent grise mine au projet du pauvre marquis, qui apprit cette fâcheuse nouvelle par une lettre du 30 janvier 1787, reçue à l'hôtel de Benouville, rue Saint-Dominique.

Suit un mémoire de 50 pages, imprimé à Paris chez Desprez, en 1787. Le plan, sur toile, est exposé aux Archives.

Un nouveau mémoire et une demande de concession provisoire du privilège de faire creuser et agrandir le port de Pornic et le canal de Haute-Perche motivèrent une réponse, datée du 13 juin, qui fait pressentir des

difficultés, surtout à cause des droits que le pétitionnaire veut imposer sur les navires.

Cependant il y avait renoncé, ainsi qu'il résulte d'une lettre du 5 juin. Pour éclairer le gouvernement et accélérer sa décision, il a fait un nouveau mémoire, un nouveau plan, est entré dans de nouveaux développements et a présenté de nouveaux tableaux. Le malheureux !

« Par suite du guignon qui m'accompagne en toutes choses, confesse-t-il avec une naïveté presque comique, il est arrivé que mon nouveau travail, qui ne laisse pas que d'être considérable, a produit un effet contraire à celui que j'avais envisagé : il a retardé au lieu d'avancer la décision du gouvernement. » Là-dessus il entre dans d'interminables explications, ajoutant que la ville de Nantes demande l'exécution de son projet.

Suit un mémoire manuscrit de 44 pages, terminé par une délibération du 19 mai 1787, prise par MM. Richard de la Pervanchère, maire de Nantes, Marie Turquetil, sous-maire, Cottineau, Dreux, Bodin des Plantes, Gestin et Gerbier, échevins, « estimant que l'établissement d'un port à Pornic sera d'une très grande utilité à la ville et au commerce de Nantes », et un mémoire imprimé de 16 pages, fort intéressant par les observations qu'il contient sur le commerce français et particulièrement sur les avantages des ports de Nantes et de Pornic et le moyen de les améliorer.

A ce dernier sont annexés deux vastes plans. L'un, imprimé en noir, avec certaines indications en rouge et en jaune, l'autre tracé à la plume et colorié, indiquant les avantages du canal, contiennent dans l'angle gauche un plan particulier du port de Pornic, où l'on voit la direction de la chaussée à construire à l'ouest, ainsi que le creusement d'un bassin dans la vallée du jardin de Retz et d'un canal jusqu'à la Basse-Notre-Dame. Le premier offre, en outre, un plan de la France montrant avec une clarté parfaite la position incomparable du port

de Nantes si tous les canaux tracés en rouge étaient exécutés, car il serait ainsi relié à toutes les mers qui baignent notre beau pays, ainsi qu'au centre du royaume par la Loire, ce fleuve magnifique dont notre éminent collègue, M. Linyer, grâce à de persévérants efforts, a rendu la navigabilité assurée.

Le marquis de Brie-Serrant échoua. (1) Comme le geai, il s'était paré des plumes du paon : le projet qu'il donnait comme sien était celui du recteur de Pornic et « bien volé ne profite jamais. »

Le Baron de Wismes,

Président honoraire de la Société Archéologique.

(1) De nouvelles tentatives furent faites sous Louis-Philippe ; mais, malgré l'appui de l'amiral Leray, député de Pornic, n'eurent pas plus de succès (Voir Carou, *Histoire de Pornic*, ch. VIII, p. 72-76).

L'ancienne Eglise de N.-D. de Challans

2e PARTIE

Du XIIIe Siècle à l'année 1524

Par l'abbé Ch. GRELIER

CHAPITRE PREMIER

Plan. — Dimensions. — Appareil.

Plan

Lorsqu'à l'époque ogivale, on se décida à remanier l'Eglise de Challans, on ne conserva de l'édifice du XIe siècle que le transept, le clocher qui le surmontait, et deux murs de la nef : ceux du Midi et de la façade occidentale. Le plan d'une croix latine, que lui avaient donné ses premiers constructeurs, fut maintenu.

Chœur

Le nouveau chœur, presqu'aussi long que l'ancien, fut divisé en deux travées carrées, de superficie égale. La plus rapprochée du transept (1re travée) communiquait à droite et à gauche par une large arcade avec des bas-côtés dont on fit des chapelles et qui remplacèrent

les absidioles du transept. L'autre travée (2e travée) se terminait à l'Est par un mur droit percé d'une grande fenêtre. Du côté de l'Evangile, elle communiquait avec le bas-côté par une arcade de même genre, mais moins large et moins haute que celles de la travée précédente. Du côté de l'Epître, le mur était percé d'une vaste fenêtre qui laissait passer dans le chœur un jour excellent et faisait bien ressortir l'autel : ce qui n'était pas à dédaigner, l'immense fenêtre du chevet déversant une lumière abondante derrière l'autel. Cette disposition de la deuxième travée fut modifiée au XIXe siècle (1).

Mais ce qui doit surtout retenir l'attention, dans le plan du chœur, c'est son chevet rectangulaire. « Le plan le plus simple du sanctuaire est un rectangle » dit M. Enlart (2). Il s'adapte en effet aussi bien à la voûte en berceau (3) qu'à la voûte d'arête (4) et qu'à la voûte à croisée d'ogives (5) : ce qui est le cas de l'ancienne église de Challans. Aussi a-t-il été assez usité en certaines régions (6) dans de petites et de moyennes églises, dès l'époque romane (7). En Poitou, presque toujours, le chœur est semi-circulaire dans les églises romanes, et généralement voûtés en cul-de-four (8). A l'époque ogivale au contraire, presque toutes les églises rurales poitevines sont terminées par un chevet droit, ainsi :

(1) Les chevets droits percés de grandes baies sont toujours d'un bon effet, mais si l'on ne veille pas à établir des fenêtres dans les murs latéraux ou dans la façade occidentale, le maître-autel est dans l'ombre, ainsi à Sainte-Gemme-la-Plaine et à Olonne en Vendée ; à la Collégiale Saint-Aubin de Guérande et à l'Eglise du Croisic, dans la Loire-Inférieure.

(2) *Man. Archéol.*, t. I, p. 222.

(3) Ancienne église abbatiale de Saint-Jean d'Orbestier, près les Sables-d'Olonne.

(4) Chapelle en ruine du château de Talmont (Vendée).

(5) Cathédrales de Dol, de Laon, et de Luçon.

(6) Picardie, Ile-de-France, Champagne, Normandie, Bourgogne.

(7) Voir dans Enlart, *op. cit.*, t. I, p. 233, une liste d'églises romanes à chevets rectangulaires.

(8) A Poitiers : Saint-Hilaire-le-Grand ; N.-D. la Grande ; en Vendée : Sallertaine, Beauvoir-sur-Mer, Les Moutiers-sur-le-Lay, Venansault.

Pouzauges, les Magnils-Reigniers, Sainte-Gemme-la-Plaine, Benet, Saint-Jean-de-Fontenay-le-Comte, Coex : églises vendéennes de style flamboyant en tout ou en partie. Les églises construites, fin du XIIe ou XIIIe siècle, sous l'influence de l'Ecole Plantagenet ont également leur chœur rectangulaire : Corps, Saint-Benoît-sur-Mer (Vendée) (1). Le chœur de la cathédrale de Luçon, édifice important, construit en dehors des traditions du Sud Ouest, a lui-même son chevet droit. Le plan du chœur gothique de l'ancienne église de Challans était donc dans le goût et les habitudes les plus reçus en France, et principalement en Poitou (2).

Collatéraux du Chœur

Dans l'église romane, de chaque côté du chœur, sur le transept, s'ouvrait une absidiole. Lors du remaniement fait à l'époque ogivale, ces deux absidioles disparurent et à leur place, on fit de véritables collatéraux longeant le chœur et formant de grandes chapelles. Le collatéral du côté de l'Evangile longeait presque complètement le chœur, et se terminait lui aussi par un mur droit percé d'une fenêtre (3).

(1) La petite église de Saint-Urbain (Vendée) qui n'a certainement dû être couverte que d'un lambris, à l'origine, a un chevet droit percé d'une fenêtre aux meneaux très intéressants. C'est l'une des meilleures baies que le XIVe siècle nous ait laissées en Bas-Poitou. L'église du Perrier avait elle aussi un chevet rectangulaire dont on a retrouvé (juillet 1911) le mur de fond percé d'une grande fenêtre, nulle trace de meneaux malheureusement. Ce mur a disparu en 1911. Il avait résisté aux incendies des guerres de Religion et des Colonnes infernales.

(2) « Beaucoup de petites et de moyennes églises ont un chevet rectangulaire, plan qui s'adapte parfaitement à la voûte d'ogives et que des traditions antérieures, créées en vue des charpentes, berceaux, voûtes d'arêtes et coupoles entières ont rendu particulièrement fréquent dans le Nord, la Normandie, la Bourgogne, la Champagne et le Sud-Ouest. »

ENLART, *op. cit.*, t. I, p. 482.

(3) Cette fenêtre fut bouchée par un rétable qui a subsisté jusque vers 1863. Il nous a été impossible de savoir la date de ce rétable.

Le collatéral de l'Epître ne longeait que la première travée. Cette disposition devait avoir son côté pittoresque.

Au XVIIIe siècle, on l'estima contraire à la symétrie. Un homme qui ne manquait ni de goût ni d'instruction, écrivit dans son testament : «... je veux qu'il (en) soit donné 700 livres à l'Eglise de Challans, pour être employé à faire bastir l'aisle de l'église du côté de la Chapelle Saint-Jean, jusqu'au mur du grand autel affin de rendre l'église régulière, et si le dit sieur curé et les habitants ne veulent consentir à cette réparation, ils ne toucheront pas la ditte somme qui sera donnée à l'hôpital de Nantes... » (1). Cette donation est susceptible d'un double sens, il est vrai : ou le donateur voulait faire construire un collatéral tout le long de la nef au Midi, et dans ce cas le maître-autel eut été au centre du transept, ce dont nous avons plutôt la preuve du contraire (2) ; ou il voulait simplement prolonger « la chapelle Saint-Jean » jusqu'au chevet du chœur, contre lequel devait être le grand autel normalement. Nous inclinons pour cette dernière interprétation parce qu'elle est la plus conforme au texte, et parce que la somme de 700 livres était suffisante pour ce travail. Elle ne l'eût pas été pour édifier tout un bas-côté le long de la nef (3).

Pour quel motif le désir de Pierre Mesnardeau ne fut-il pas réalisé ? Nous l'ignorons. En 1785, ainsi qu'il résulte des archives de la Fabrique de Challans (4), un mur au moins de cette chapelle latérale était en mauvais état. La question du prolongement ne se posa pas. On

(1) Testament de Pierre Mesnardeau, sieur de l'Etang, procureur fiscal de la Chatellenie de Soullans, en date du 29 septembre 1714. L'original, qui est notre propriété, a été publié par l'abbé L. Teillet dans le Cartulaire de N.-D. de Challans.

(2) Il résulte de différents détails du Cartulaire et de l'embarras que devait donner les cordes des cloches que le maître-autel n'était pas au centre du transept.

(3) En 1819, on jugea que ce travail pourrait être exécuté pour 1.700 francs.

(4) Notes manuscrites de l'abbé L. Teillet, d'après les archives de la Fabrique.

n'en parla pas non plus le 15 Fructidor an XII — 2 septembre 1804 — jour où la Fabrique mit à l'adjudication la réfection du tillage de la chapelle Saint-Jean. Le 2 Messidor an XIII — 21 juin 1805 — la Fabrique donna 72 livres à Jean Berieau, maçon pour refaire « la pointe du pignon » du chevet de cette chapelle. Ce n'est qu'en 1819, qu'on reprit le projet soumis en 1714 au gré des habitants par P. Mesnardeau.

Le 14 juillet de cette année 1819, le Conseil de Fabrique décida de prolonger la chapelle Saint-Jean. Le lecteur trouvera aux *Pièces Justificatives* le texte de la délibération (1), précieux document pour l'Histoire de l'Ancienne Eglise de Challans, et sans lequel on eût toujours ignoré la véritable et originale disposition du chœur. En 1862 la construction des sacristies que nous avons connues fit disparaître presqu'entièrement la chapelle Saint-Jean. Le mur du Midi fut conservé sur une longueur de 7 mètres environ. La même année le chevet de la chapelle du Rosaire — *collatéral Nord du Chœur.* — disparut par suite de la construction du clocher actuel.

Nef

La nef de l'église romane était unique, sans bas-côtés. On en démolit seulement le mur nord. La voûte en berceau qui couvrait cette nef disparut forcément. On aurait pu laisser la nef intacte, se contenter de percer des arcades dans le mur nord pour mettre la nef en communication avec le bas-côté projeté. On ne le fit pas, et pour preuve, nous en donnons ceci : lors des fouilles de 1897-98, on découvrit les bases des murs Nord et Sud de la nef qui nous occupe. Le mur Sud avait conservé toutes les colonnes engagées (2). Il était cons-

(1) Notes manuscrites de l'abbé L. Teillet, d'après les archives de la Fabrique.

(2) Ces colonnes engagées avaient pour fonction de recevoir les arcs-doubleaux de la voûte en berceau.

truit comme ceux du transept. A l'époque gothique, on l'avait donc conservé. Au contraire, le mur nord — accompagné celui-là d'un bas-côté — avait été construit en même temps que les murs du chœur ogival. On n'y a pas trouvé la moindre trace de colonnes engagées.

Les dimensions de la nouvelle nef étaient donc les mêmes que celles de la nef précédente. La découverte du mur Sud et l'étude du mur Ouest ont permis de le constater. Le mur Ouest formant façade était roman au moins à sa base.

Bas-coté de la nef

Les modifications apportées à la nef ne semblent pas avoir eu d'autre but que l'établissement d'un collatéral destiné, semble-t-il, à contenir des autels.

Ce bas-côté avait la même longueur que la nef. Il était fermé à l'Ouest par un mur d'une solidité exceptionnelle. Les ouvriers chargés de le démolir, ont dû abandonner leur travail. Le mur Nord du collatéral partait de l'extrémité Nord-Ouest du transept et rejoignait en ligne droite le mur inébranlable de l'Ouest. Ce bas-côté était donc assez large, presqu'aussi large que la nef. Une porte y avait été pratiquée, dans le mur Nord, près de sa jonction avec le mur Ouest (1).

On ne peut pas dire de l'ancienne Eglise de Challans qu'au Moyen-Age, elle avait deux nefs, et l'assimiler ainsi aux églises des Jacobins, de Toulouse et d'Agen. Aux Jacobins de Toulouse, il y a bien deux nefs. A Challans, il n'y avait pas deux nefs, mais une nef et un collatéral : « Certaines églises, dit M. Enlart, ont un seul bas-côté, disposition rare avant le XVe siècle, mais fréquente aux XVe et XVIe siècles ». (2)

(1) Lors des fouilles de 1897-1898 on trouva en place le bénitier de cette porte. Il était au niveau du sol. On voit combien les terres se sont élevées autour de l'ancienne église.

(2) T. Ier de son Manuel, p. 493.

Dans le registre des Délibérations de la Fabrique, année 1842, sont mentionnées les démarches faites pour l'agrandissement de l'Eglise. Il s'agissait de remplacer la nef et le bas-côté par une nef plus spacieuse accompagnée de deux collatéraux. Mais les termes employés dans les délibérations et les rapports sont de nature à induire en erreur sur la disposition ancienne de l'église. M. le Curé Lussagnet dit en effet : « J'ai pensé que nous devrions nous borner tout d'abord à reconstruire la nef et les deux bas-côtés jusqu'aux premières piles qui soutiennent le clocher ». Il fallait employer le mot « construire » au lieu de « reconstruire ». L'absence d'un bas-côté au Midi est établie par les fouilles de 1897-98 et par le témoignage d'un grand nombre de vieillards. En 1897 vivaient encore des personnes qui avaient assisté à la Sainte Messe dans la nef démolie en 1843. Le chanoine Louis Grelier, ancien curé de Cugand, né à Beauvoir-sur-Mer, en 1816, mort à Luçon, en 1903, M. l'abbé Evariste Crochet, ancien curé-doyen de Mareuil-sur-le-Lay, né à Soullans, en 1825, mort dans son pays natal, en 1906, pour ne citer que ces deux prêtres, avaient parfaitement connu cette nef. Elèves à la Pension Labrousse, de Challans, ils l'avaient fréquentée dans leur jeunesse, et nous en avaient souvent fait une description minutieuse, qui nous a rendu les plus grands services. C'est avec grande reconnaissance que nous fixons ici les noms de ces deux prêtres qui ont laissé un excellent souvenir dans le clergé vendéen (1).

(1) Sur M. le chanoine L. Grelier, voir la *Semaine Catholique de Luçon*, année 1903, et sur M. l'abbé E. Crochet, voir également la *Semaine Catholique de Luçon*, année 1907, et le Journal " *L'Etoile de la Vendée* ", des Sables-d'Olonne, N° du Dimanche 16 décembre 1906.

Transept

Le plan du transept n'avait pas été modifié ; mais dans le pignon nord, on avait pratiqué une petite porte près du contrefort d'angle Nord-Ouest, et dans le mur Ouest du croisillon Nord, on avait établi une grande arcade faisant communiquer le transept avec l'unique collatéral de la nef.

DIMENSIONS

Le chœur avait 10 m. 80 de longueur sur 5 m. 80 de largeur. Les fondations du chœur roman avaient été, en partie, utilisées pour la construction du chœur. De là vient que le chœur était un peu moins large que la nef : dans les églises romanes, le chœur étant souvent plus étroit que la nef, ainsi dans l'ancienne église de Sallertaine.

La nef conserva ses dimensions de l'époque romane, soit 18 m. 38 de longueur sur un peu moins de 7 m. de largeur.

Nef et bas-côté devaient avoir une largeur totale de 13 mètres. Leur superficie était de 238 mètres carrés environ.

Pour la hauteur intérieure, le chœur et la nef s'accordaient avec le transept qui, au XIe siècle, avait 12 mètres sous clé de voûte. C'est à l'époque ogivale que le pavé fut exhaussé pour la première fois. Extérieurement, la toiture du chœur était un peu plus haute que celle du transept.

APPAREIL

L'appareil régulier employé était le *moyen appareil.* Ajoutons qu'il était remarquablement soigné.

Etaient construits en moyen appareil : les contre-

forts (1), les intrados des arcades, des fenêtres et des portes. La pierre était celle de Sallertaine, sauf pour les meneaux de la fenêtre du chevet du chœur qui étaient en granit.

Les corniches et les modillons, les colonnettes engagées, les nervures de la voûte du chœur étaient également en pierre de Sallertaine (2).

Le reste des murs et les voûtes étaient faits comme presque toutes les constructions du pays, en blocage.

Murs et voûtins étaient recouverts d'un excellent crépi. A l'extérieur, sur le crépi, on avait dessiné un *moyen appareil* (3) qui s'était admirablement conservé sur le pignon Nord du transept. Au Midi, l'air de la mer avait détérioré le crépis au point qu'il avait fallu le refaire à plusieurs fois, ainsi qu'on le constate en parcourant les délibérations du Conseil de Fabrique.

CHAPITRE II

Voûtes et Lambris. — Toiture

Voûtes

« Quand on construit, on cherche à se clore et à s'abriter ; on fait une clôture et une couverture. Si l'on excepte l'architecture militaire, la clôture est très facile à établir,

(1) Les deux contreforts encadrant le mur du chevet du chœur, parvenus intacts jusqu'à nos jours, avaient été fort bien faits. Les contreforts établis aux angles N.-O., S.-E.-et S.-O. du transept pendant la période ogivale étaient également en moyen appareil. Le beau contrefort N.-E. du transept, seul vestige des contreforts du XIe siècle, était en moyen appareil.

(2) Les carrières de l'ancienne île de Sallertaine, exploitées depuis des siècles, sont établies dans le terrain tertiaire, et donne un calcaire grossier.

(3) Tracer un appareil sur un crépi s'appelait : « carreler ». Lorsque dans un texte du Moyen-Age, on rencontre le verbe « carreler », il s'agit d'un appareil régulier dessiné sur un mur, et non de la pose de carreaux sur le sol.

mais les murs ne servent pas seulement à fermer l'édifice ; ils sont aussi et surtout les supports de la couverture. En somme, toute la construction ou à peu près est ordonnée en vue de ce terme, de cette cause finale : *la couverture*. La couverture commande et explique l'édifice. Occupons-nous donc d'abord des couvertures, couvertures en pierre, couvertures en bois ou charpentes. » (1)

Des parties construites pendant la période ogivale, seul le chœur était voûté. Dans le reste de l'église, les voûtes étaient remplacées par des lambris. Tout l'édifice était couvert d'une toiture en ardoise.

Voûtes du Chœur

Chacune des deux travées du chœur était couvertes d'une voûte à croisée d'ogives sans liernes. Les sommets des arcs-ogives, des arcs-doubleaux, et de l'arc-formeret qui était au fond du chœur (2) étaient au même niveau. Seuls, les autres arcs-formerets avaient leur clé à un niveau un peu inférieur. Ces voûtes n'appartenaient donc point à l'architecture Plantagenet.

Les Maîtres d'œuvre angevins ont fait école en Poitou (3). Les voûtes de l'ancienne église de Challans se rattachaient à l'Ecole de l'Ile-de-France, et c'est à signaler, vu l'énorme influence des architectes angevins dans l'Ouest. Nous serions même tentés de voir dans les voûtes de Challans une dérogation aux principes et au genre en honneur en Bas-Poitou pendant l'ère ogivale,

(1) J.-A. Brutails. — *Précis d'Archéologie du Moyen-Age*, p. 9.

(2) Cet arc-formeret correspondait à l'arc-doubleau, et en tenait lieu. Il était mal équilibré. On aurait dit que les supports avaient fléchi au Sud-Est.

(3) Carré du transept à Sallertaine, à Beauvoir-sur-Mer, aux Moutiers-sur-le-Lay, — nef d'Angles, des Moutiers-sur-le-Lay — chœur de Saint-Benoît-sur-Mer, de Corps, etc... Toutes ces localités sont en Bas-Poitou.

du moins pendant la première partie de cette période (1).

D'une forte épaisseur et construites en blocage, les voûtes du chœur de Challans faisaient l'admiration des connaisseurs, malgré les multiples couches de chaux dont on les avait enduites.

Le profil des arcs-doubleaux est normal : c est une nervure carrée dont les angles qui ne touchent pas à la voûte sont remplacés par un tore, profil ancien puisqu'on le trouve dès 1150-1153 dans les voûtes de la nef de Saint-Maurice d'Angers, et comme « le profil des arcs-doubleaux varie moins », (2) on le rencontre longtemps dans l'évolution des voûtes gothiques. « Le formeret, dit M. Brutails, a souvent la section de la moitié du doubleau » (3). C'était le cas des formerets dans notre ancienne église.

Quant au profil des ogives, il est assez complexe. Il se compose d'une nervure rectangulaire, à l'extrados — à l'intrados de la voûte — et à trois côtés à l'intrados. Sur le côté du milieu est appliqué un tore le long duquel court un petit méplat (4).

Lorsqu'il s'agira de dater le chœur de l'ancienne église de Challans, nous verrons de quelles difficultés cette question se compliquera, grâce aux deux genres de profil usités dans les nervures de la voûte.

Dans la première travée la clé de la croisée d'ogives était très simple et proportionnée à la largeur des arcs-ogives. Souvent passée au lait de chaux, ses sculptures étaient devenues presqu'invisibles. Nous croyons cependant avoir distingué une sorte de tourniquet.

(1) Toutes les parties de la cathédrale de Luçon sont voûtées d'après les principes de l'Ecole de l'Ile-de-France.

(2) C. Enlart. *Manuel*, t. I, p. 401 et 508.

(3) *Précis d'Archéologie du Moyen Age*, p. 172.

(4) On voit des nervures d'un profil semblable dans les voûtes de l'admirable salle du chapître de l'Abbaye de la Grainetière (près des Herbiers-Vendée) : l'une des plus belles ruines de l'Ouest. Ces voûtes ont au même niveau et la clé des ogives et la clé des arcs d'encadrement, donc aucune influence angevine. Il y a grande similitude entre la construction de ces voûtes et de celles du chœur de l'ancienne église de Challans.

A cette clé était suspendue la lampe du sanctuaire. Dans la seconde travée, la clé de voûte avait au contraire de grandes proportions. Sous Napoléon Ier, on l'avait ornée fort mal à propos d'une espèce de grande rosace de plafond de salle à manger.

Nous nous demandons si la voûte, en cet endroit, n'était pas percée pour faire passer une petite cloche. Il y aurait lieu alors de supposer l'existence d'un petit clocheton sur la toiture du chœur, comme à Sainte-Radegonde de Poitiers.

Lambris

Nous l'avons déjà remarqué : il n'y avait point de voûtes dans les autres parties ogivales de l'Eglise : collatéraux du chœur, nef, et collatéral de la nef. Ces parties étaient couvertes d'un lambris de bois en forme de berceau brisé. A une époque qu'on ne peut déterminer, ces lambris avaient été peints en bleu ciel et vers le milieu de la nef et de chaque collatéral, on y avait peint une couronne formée de têtes d'anges dans des nuages (1).

Les entraits ou tirants de la charpente étaient jadis visibles au moins dans la nef (2), puisque c'est sur l'un des tirants de la nef qu'on fixa le souvenir d'un incendie :

« Est Gravé En Chiffre Romain sur Le millieu des Tirans de L'anef De cette Eglize qu'Elle fut Brulée En 1562 » (3).

(1) Lors des modifications de 1862, les lambris furent en partie bouleversés dans les collatéraux du chœur. Les têtes ne formaient plus couronne. On voyait dans le plus grand désordre des ailes, des nuages, des moitiés de tête.

(2) De ces lambris nous n'avons connu que ceux des collatéraux du chœur où l'on ne voyait ni tirants ni poinçons.

(3) Note manuscrite trouvée dans le Cartulaire de N.-D. de Challans. L'Eglise de Challans fut dévastée par les Protestants en 1568. Cette inscription concerne-t-elle un incendie antérieur aux guerres de Religion ? ou a-t-on mal lu et en ce cas faut-il

Le collatéral de la nef était également couvert d'un lambris peint en bleu. Les sablières des lambris reposaient au Midi sur des modillons. Quelques-uns représentaient des têtes de béliers (1). La disposition de ces lambris et de ces supports ressemblait un peu avec celle du bas-côté Nord de la nef de Beauvoir-sur-Mer.

Les collatéraux du chœur, dont le chevet avait été très modifié en 1862, comme nous l'avons déjà dit, avaient conservé, en partie, leurs lambris et leurs modillons. Mais, chose digne de remarque, les modillons n'existaient que d'un côté : 1° dans le colletéral Nord du chœur, il n'y avait pas de modillons, au Nord ; 2° dans le collatéral Sud du chœur, pas de modillon au Midi ; 3° dans le collatéral de la nef, pas de modillon au Nord. (2) Quant au lambris de la nef, nous n'avons jamais pu savoir s'il reposait ou non sur des modillons.

Cette anomalie peut s'expliquer ainsi : les murs d'enceinte très épais pouvaient avoir un retrait destiné à recevoir la sablière du lambris, d'un côté. De l'autre côté, pour ne pas donner au mur séparant le chœur ou la nef des collatéraux, une épaisseur qui n'eut pas manqué d'être gênante, on mit en encorbellement des modillons suffisamment nombreux et forts pour supporter la sablière. A Beauvoir-sur-Mer, le lambris a été déplacé et exhaussé. Les modillons dans cette église n'ont plus de fonction.

Lorsqu'on pénétrait de la sacristie Nord dans le chœur, on voyait, au-dessus de l'arcade, un corbelet.

identifier cet incendie avec le pillage de l'Eglise par les Huguenots ? D'après une note de nos Registres Paroissiaux, copiée par l'abbé Louis Teillet, le 22 mars 1568, les protestants « pillèrent l'Eglise, bruslèrent les vénérables ymages. Aussi fut brûlée la chapelle de la Belle-Croix... »

(1) D'après le Docteur Viaud-Grand-Marais, de Nantes, né à Challans en 1833.

(2) Renseignement dû à l'obligeance du regretté Docteur Ambroise Viaud-Grand-Marais, né à Challans, le 28 avril 1833, décédé à Nantes le 17 janvier 1913.

Le collatéral Nord de l'église de Beauvoir-sur-Mer offre une disposition analogue. Le collatéral Sud n'est que de 1840.

Dans la chapelle de la Sainte Vierge, on en retrouvait trois. C'était la suite. L'un de ces trois corbelets était orné de dents de scies superposées.

Dans la chapelle Saint-Jean; on ne voyait que deux modillons, qui n'avaient du reste aucune ornementation.

Toiture

A l'époque romane, les toitures de nos églises poitevines étaient plates. A l'époque ogivale, la substitution des tuiles aux ardoises obligent les charpentiers à faire des toitures plus aiguës.

A cette période furent reprises les toitures du transept de notre ancienne église. Celle du chœur était immense : elle couvrait sans interruption le chœur et ses collatéraux, et nous était parvenue, intacte dans sa plus grande partie.

De même que pour le chœur, une toiture unique abritait la nef et son bas-côté. Toutes ces toitures étaient couvertes en ardoises.

***

En ce chapitre nous avons étudié, en réalité, le *principe de l'architecture ogivale* : la voûte à croisée d'ogives avec ses doubleaux et ses formerets. Il nous faut maintenant examiner les autres parties de la construction gothique : supports, arcs, etc...

CHAPITRE III

Supports des Voûtes

Dans une église ogivale, la voûte est supportée intérieurement par des colonnes engagées ou isolées, et extérieurement par des contreforts.

Supports intérieurs : Pilastres et corbelets

Il n'y avait point de colonnes isolées dans les constructions gothiques de l'ancienne Eglise de Challans. Les voûtes du chœur reposaient sur des pilastres (ou colonnes engagées) trilobés, c'est-à-dire composés chacun de trois colonnettes réunies, disposées le long des murs du chœur. Le pilastre trilobé a été très usité à l'époque gothique.

Sur le plan de l'ancienne Eglise, en 1524, aux points C, D, E et F, il y avait des pilastres trilobés que notre génération a connus. Mais en A et en B le retable cachait les supports. Lors de la démolition de l'Eglise, personne ne songea à remarquer la forme des pilastres qui furent mis à jour. Etaient-ils monocylindriques ou trilobés ? On ne sait.

Les autres parties de l'Eglise : nef et collatéraux, nous l'avons vu, étaient couvertes de lambris, qui d'un côté reposaient sur des corbelets. Nous avons déjà eu occasion d'étudier ces corbelets : il fallait cependant les signaler encore ici, dans cet examen des supports.

Un autre support de l'époque ogivale doit être mentionné. Pour faire l'arcade G H qui mettait en communication le transept avec le collatéral de la nef, on fut obligé de démolir la partie du mur où était une colonne engagée supportant l'arc-doubleau de la voûte du transept Nord (1). Cette audacieuse opération qu'aucun architecte moderne ne voudrait sans doute entreprendre fut menée à merveille : la colonne disparut et du chapiteau roman on fit une énorme console qui resta épannelée jusqu'à notre époque. Ce support donnait immédiatement au-dessus de la clef de l'arc-brisé formant l'arcade (fig. 1).

Dans le mur Nord de la nef, quatre arcades, 1° I J,

(1) V. *L'ancienne Eglise N.-D. de Challans*, par Ch. GRELIER, p. 36 et 37.

2° K L, 3° et 4° M N étaient percées. Les piliers hexagonaux qui les supportaient n'étaient que des sections de murs.

Décoration des Pilastres

Les pilastres du chœur avaient été coupés sur une hauteur de 1 mètre à partir du sol. Aucune de leur base ne nous était parvenue, et comme les portes n'étaient point ornées de colonnettes, on ne peut savoir quel genre de bases avait été adopté par les constructeurs.

Les chapiteaux des pilastres nous étaient parvenus intacts. Ils étaient tous ornés et moulurés de même façon.

Chaque chapiteau formait un ensemble s'adaptant très bien aux trois colonnettes du pilastre et aux arcs-doubleaux, ogives et formerets. A ces chapiteaux s'appliquait fort justement la remarque de M. Enlart : « Le chapiteau gothique, plus encore que le chapiteau roman est un encorbellement expressément fait pour recevoir une charge en porte-à-faux. Son évasement ne dépasse guère la largeur de la retombée dont son tailloir suit le plan. » (1)

Un tore très légèrement aminci entourait la base du chapiteau. (2) La corbeille était ornée de feuillages. La photographie conservée du chœur et reproduite ici, permet de distinguer des feuilles de maronniers.

Le tailloir n'était pas trilobé comme la base. Il était polygonal et disposé de façon à répondre aux trois colonnettes formant pilastre.

Par rapport au pilastre, le tailloir est octogonal. Autrement dit, le tailloir est composé de trois surfaces octogonales se pénétrant.

« Le plan des chapiteaux du XIIIe siècle est souvent

(1) *Manuel*, t. I, p. 557.

(2) Les incalculables couches de chaux qui recouvraient ces chapiteaux, sans parler de crépi qui en déshonoraient plusieurs, les défiguraient. Ce n'est qu'après un examen plus minutieux que nous les avons attribués au XVe ou XVIe siècle, après en avoir fait à tort, en 1900, des œuvres du XIIIe.

octogone » dit M. Enlart. Les sculpteurs du XVe siècle ont maintenu ce plan : ils se sont contentés de faire pénétrer les tailloirs les uns dans les autres, tout en modifiant les profils et l'ornementation. Ainsi, dans l'Ile de Chypre, à Saint-Georges-des-Latins, dès la fin du XIIIe siècle ; à la cathédrale de Nicosie, au début du XIVe siècle (vers 1312) (1) et à l'église du Folgoët (2).

Le profil des tailloirs des chapiteaux du chœur de l'ancienne Eglise de Challans ressemble un peu à celui du larmier gothique.

L'ensemble formé par les pilastres et la retombée des nervures des voûtes était des plus gracieux et très apprécié des architectes. Ces détails, malgré leur intérêt, n'ont pas été épargnés par les démolisseurs, ou pour mieux dire par les indifférents en situation qui les commandaient.

Supports extérieurs : Contreforts

On sait que les voûtes à croisées d'ogives exercent une poussée oblique considérable qu'il faut absolument arrêter sous peine d'écroulement de l'édifice. De là, nécessité de renforcer les murs « par des membrures verticales, dosserets, pilastres ou pieds-droits à l'intérieur, contreforts à l'extérieur » (3).

Extérieurement, la formidable poussée de ces épaisses voûtes de pierres devait être retenue en six points indiqués par des lettres et des flèches sur la figure 2.

Les flèches représentent également les arcs ogives.

Aux points E et F, la poussée était retenue par le transept et les amorces des chapelles qui, à l'époque romane, s'ouvraient sur les croisillons. On avait eu une excellente idée en conservant ces amorces, car les arcs latéraux du transept n'étaient pas placés normalement

(1) V. Enlart. *Manuel*, t. I. p. 563.
(2) *Id.*, p. 602.
(3) Brutails. *Précis*, p. 30.

pour recevoir les poussées obliques E et F, mais ces amorces unies aux arcs du transept les contrebutaient suffisamment.

A l'autre extrémité en A et en B, de gros contreforts normaux aux angles recèvaient la poussée des arcs A D et C B. Ces contreforts, très beaux, en moyen appareil étaient terminés par un glacis. Leur partie inférieure, un peu plus épaisse, avait un chanfrein pour faciliter l'écoulement des eaux. Ceux du chevet du chœur de Saint-Urbain (1), quoique plus courts, en donnent une excellente reproduction.

En D la poussée était arrêtée jusqu'en 1819, par le mur du chevet de la chapelle Saint-Jean-Baptiste. En C, des modifications datant de 1862, avaient fait perdre au collatéral Nord du chœur sa physionomie primitive. Nous n'avons pu assister à la démolition de l'église et voir comment en ce point était retenue la poussée des arcs B C et C F. Nous sommes certains qu'il n'y avait pas de contrefort. La présence d'une assez vaste peinture murale en cet endroit en est la preuve. (2)

Comment ces voûtes pouvaient-elles ainsi tenir? Jusqu'en 1819, elles étaient encore soutenues au Midi par le chevet du collatéral Sud ; après le prolongement de ce collatéral elles n'étaient contrebutées ni au Nord ni au Sud. C'est un problème difficile à résoudre. On peut cependant l'expliquer ainsi : les voûtes des deux travées n'étaient pas en pierres appareillées, mais en blocage d'une extraordinaire consistance. Ces voûtes ne formaient dès lors, si nous pouvons nous exprimer ainsi, qu'une seule pierre. Il suffisait qu'elle fut placée d'aplomb. Les petits édicules qui surmontent les tabernacles de nos modernes autels gothiques et romans

(1) Chevet de chœur XIVe. Saint-Urbain est à 3 kilomètres de Saint-Gervais (Vendée), station du tramway qui dessert cette petite commune.

(2) Cette fresque a été découverte après la désaffectation de l'église. Elle sera étudiée plus loin.

en donnent idée. Les voûtes de ces niches sont faites d'une seule pierre : elles n'exercent pas de poussées obliques comme les voûtes appareillées : elles n'exercent qu'une poussée verticale. C'était le cas des voûtes de Challans : cela eut dû les préserver de l'acte abominable de vandalisme qui les a fait disparaître.

Les murs des collatéraux du chœur et de la nef, le mur de la nef lui-même, étaient fortifiés par des contreforts en pierres de Sallertaine, et tous en moyen appareil. (1)

En voyant le plan de l'ancienne église de Challans, on sera frappé de la curieuse disposition de trois contreforts d'angle du transept. Le contrefort Nord-Est est bien le contrefort qui en ce point fortifiait l'angle N.-E. du croisillon Nord à l'époque romane. Il n'est pas douteux que les trois autres contreforts d'angle : Nord-Ouest, dans le croisillon Nord ; et Sud-Est et Sud-Ouest, dans le croisillon Sud, ne soient des remaniements entrepris à l'époque ogivale. Mais pourquoi ces reprises extrêmement imprudentes ?... Nous avons essayé de l'expliquer dans la première partie de cette étude (2).

CHAPITRE IV

Tracé des arcs. — Arcades. — Portes et Fenêtres

Les supports extérieurs ou intérieurs que nous venons d'étudier — parties pleines — encadrent et délimitent des vides — arcades, portes ou fenêtres — que nous allons examiner.

Tracé des arcs. — Arcades

L'arc brisé seul a été employé dans les constructions gothiques de l'ancienne église de Challans. Les arcs-

(1) Il ne faut pas oublier que les contreforts de la nef étaient romans, comme le mur auquel ils adhéraient.

(2) L'*Ancienne Eglise de Challans*, 1re partie, p. 21.

ogives formaient cependant plein-cintre, comme dans toutes les voûtes gothiques de l'Ile-de-France. L'arc brisé utilisé était l'arc en *tiers-point*, dans les fenêtres, et l'arcade Q R. Il était plutôt obtus dans les autres arcades et dans les doubleaux et les formerets. Plusieurs arcades mettent le chœur et la nef en communication avec les collatéraux et le transept. En voici l'ordre d'après le plan :

1º *Chœur.* — Les arcades Q R et S T permettaient d'aller du chœur dans la chapelle latérale Nord ; l'arcade U V, du chœur dans la chapelle latérale sud (Chapelle Saint-Jean). En X Y était une grande fenêtre, qui fut, sous la Restauration, transformée en arcade de communication entre le chœur et la chapelle Saint-Jean, prolongée par décision de la Fabrique en date du 14 juillet 1819. En 1862, toute la partie récemment construite de la chapelle Saint-Jean fit place à une nouvelle abside, celle-ci semi-circulaire et à une sacristie.

La fenêtre X Y devenue arcade permettait d'aller du chœur dans la sacristie, et c'est par cette arcade que le clergé entrait et sortait pour les cérémonies ;

2º *Nef.* — Quatre arcades : I J. — K L. — M N. — O P, unissaient la nef au bas-côté ;

3º *Transept.* — Une arcade G H permettait d'aller de ce bas-côté dans le transept Nord.

Toutes les arcades établissant communication entre la nef et son collatéral ; ce collatéral et le transept ; et les arcades S T et U V du chœur étaient de même largeur et de même hauteur. L'arcade Q R était plus étroite et plus basse, et l'arcade X Y très haute et de même largeur que la nef : ce qui s'explique puisque c'était primitivement une fenêtre.

Toutes ces arcades, sans exception, étaient de même genre : c'étaient des arcs brisés à deux rouleaux dont on avait abattu les arêtes pour faire de larges biseaux. (1)

(1) C'est ici le lieu de parler des arcs-similaires que les églises de

L'épaisseur totale du profil de l'arcade était celle des murs de l'époque romane et de l'époque ogivale, soit 90 centimètres.

L'ouverture des arcades de la première travée du chœur et des arcades de la nef était de 4 m. 10. Le chœur un peu plus étroit que la nef, avait 5 m. 80 de largeur, tandis que la nef avait : 7 mètres.

A un mètre environ du pavé, pour éviter l'efritement des angles par suite de la circulation dans l'église, les deux rouleaux n'en faisaient plus qu'un (fig. 3). Aucune moulure, aucune sculpture ne séparait l'arcade du pilier. Le mot « pilier » est ici employé impropremeńt, car les arcades étaient percées à travers les murs. Nous donnons ici le nom de « piliers » à la partie inférieure

la région ont conservés et qui n'ont jamais été signalés. On trouve des arcs de profil identique :

1° A l'Eglise de Beauvoir-sur-Mer : arcade établissant passage entre le croisillon Nord et le bas-côté Nord de la nef ;

2° A l'Eglise Saint-Filbert de Noirmoutier : deux arcades. *A*. L'une mettant en communication le croisillon Nord avec une chapelle latérale au chœur, aujourd'hui transformée en sacristie. — *B*. Une autre arcade mettant en communication le croisillon Sud avec le collatéral Sud de la nef ;

3° A l'Eglise du Fenouiller (canton de Saint-Gilles-sur-Vie) : arcade donnant accès de la nef dans le rez-de-chaussée du clocher ;

4° A l'Eglise de Saint-Gilles-sur-Vie : les trois arcades qui supportent le clocher, dans le collatéral Nord de la nef ;

5° A l'Eglise de Bois-de-Céné (canton de Challans) : arcades faisant communiquer le transept avec le chœur et la nef ; et le clocher avec le transept et la nef ;

6° A l'Eglise de Châteauneuf (canton de Challans) : l'arcade mettant en communication le clocher et la nef provient de l'ancienne église et se rapproche du type qui nous occupe ;

7° A l'Eglise de Bouin (canton de Beauvoir-sur-Mer), avant les remaniements entrepris en 1873, le clocher formait porche au rez-de-chaussée et était ouvert sur trois côtés.

Les trois arcades qui nous sont parvenues sont de même profil que les arcades de l'église ogivale de Challans, avec cette différence toutefois, que celles de Challans étaient à deux rouleaux, tandis que celles de Bouin sont à trois rouleaux. Au cours de la reconstruction de l'Eglise de Bouin, on a enfermé le clocher dans l'enceinte nouvelle. Dans l'arcade occidentale, on a placé la porte. Les arcades du Nord et du Midi mettent en communication le rez-de-chaussée du clocher avec les collatéraux de la nef ; et par l'ancienne porte (arcade orientale) on a accès de la nef dans le rez-de-chaussée du clocher.

Les arcades de Saint-Filbert-de-Noirmoutier sont datées.

des sections de murs comprises entre les arcades. La précision dans l'emploi des termes, en archéologie, est chose trop importante pour que nous ne nous croyons pas obligé de faire cette remarque.

Portes

L'Eglise Romane n'avait que deux portes : une porte principale dans le mur Nord de la nef, près du transept, et une porte au bas de la nef, dans le mur occidental. Il y avait peut-être une autre porte à l'extrémité du croisillon Sud (mur Sud) — là même où a été faite la porte de 1785. Les constructeurs de l'Eglise ogivale n'établirent pas de porte dans le chœur ni dans les chapelles latérales. On sait que généralement il n'y avait pas alors de sacristies près du chœur. Il y avait un

Elles ont été faites en 1390, par suite de l'établissement du collatéral Sud de la nef (V. abbé Léon JAUD. *Souvenirs de Noirmoutier.* Luçon, 1911, p. 111).

Se rapprochent des arcades de Noirmoutier : celles de l'ancienne Eglise de Challans ; de l'Eglise de Beauvoir-sur-Mer ; des Eglises de Saint-Gilles-sur-Vie, du Fenouiller et de Bois-de-Céné. Au clocher de Bouin, le profil a trois rouleaux chanfreinés n'existe que dans l'arc ; il se perd dans le pied-droit de l'arcade selon le goût du XVe siècle.

Ajoutons que les arcs qui ferment les fenêtres de nos vieilles églises ont souvent été moulurés suivant ce modèle élégant et facile. Conservent encore de ces fenêtres : les Eglises de Beauvoir-sur-Mer, Bouin, Bois-de-Céné, Saint-Urbain, Noirmoutier, Ile-Chauvet.

Les arcs à rouleau unique sont par contre très rares : dans le croisillon Nord de la belle église abbatiale de l'Ile Chauvet, un arc à rouleau unique chanfreiné se voit encore à l'entrée de l'absidicle carrée, à l'Est.

Hors de notre région, cette façon de moulurer les arcs n'était pas inconnue. On en voit un exemple à la porte occidentale de la nef de la vieille église Carolingienne de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Bien entendu, cette porte est de l'époque ogivale. A Saint-Pol-de-Léon, les arcades établies entre la nef du Kreisker et ses collatéraux sont de même profil (à deux rouleaux), avec cette différence que le rouleau inférieur est mal proportionné avec le rouleau supérieur (V. dans les *Petites Monographies des Grands Edifices de la France,* l'excellente étude de M. Lucien-Th. LÉCUREUX, sur *Saint-Pol-de-Léon,* p. 67). Les arcades de la nef, dans les églises bretonnes de Plestin-les-Grèves et de Bannelec sont de même profil que celle de l'ancienne église de Challans.

« chasublier » dans l'Eglise, pour les ornements des jours. Les ornements des fêtes étaient conservés au Prieuré, ou au Presbytère. La plupart des sacristies du marais (Sallertaine, Beauvoir-sur-Mer, etc...) ne dataient que du XVIIe siècle.

Dans le transept Nord, mur nord, ils firent une petite porte en arc brisé (1). C'était, sans doute, pour remplacer le grand portail roman qui se trouvait tout près et que l'on dut démolir pour la construction du bas-côté de la nef.

Dans le mur Sud de la nef, point de porte. A l'Ouest, il y avait une porte assez large. En 1843, cette porte était en plein-cintre (2). Nous n'avons pu savoir quelles étaient ses moulures.

Les fouilles de 1897-98 ont remis les fondations de cette porte au jour. Elles ont également amené la découverte des fondations du bas-côté de la nef et permis de constater que ce bas-côté n'avait qu'une porte, et non pas à l'Ouest, mais au Nord, tout près du mur occidental Le bénitier de cette porte était encore à sa place.

De toutes les portes de l'époque ogviale une seule nous était restée : celle du transept Nord et encore était-elle bouchée. Cette porte n'avait aucune moulure, aucun ornement, ni à l'extérieur, ni à l'intérieur.

Dans le *Cartulaire de N.-D. de Challans*, édité par les soins de M. l'abbé Louis Teillet (3) il est fait mention d'une porte du prieuré : «.... je donne.... une grande arche plate, laquelle est dans la ditte église auprès de la porte du prieuré.... » (4).

Nous pensons qu'il s'agit de la porte faite dans le transept Nord à l'époque ogivale. C'était la plus rappro-

(1) V. *Ancienne Eglise N.-D. de Challans*, 1re partie, pp. 26-27 et p. 37.

(2) Souvenir des anciens. Nous pensons que cette porte n'avait cette forme que depuis le XVIIe ou XVIIIe siècle.

(3) Publié dans la " *Revue Historique de l'Ouest* " en 1895.

(4) P. 6.

chée du prieuré. A moins qu'il n'y ait eu une porte à l'extrémité orientale du collatéral Nord du chœur, ce que nous ne pouvons facilement savoir : cette partie de l'Eglise ayant été démolie en 1862. Les anciens n'ont point connu de porte en cet endroit.

Il est également question dans le *Cartulaire* d'un Ballet.

Ballet

Au Moyen Age, on appelait « Ballet » un porche placé à la porte la plus fréquentée de l'église. C'était une réminiscence des porches ou narthex des églises romanes. Ces porches étaient ordinairement en pierre. Les ballets étaient toujours en bois, recouverts de tuiles ou d'ardoises. L'ancienne église de Sallertaine en avait un au portail méridional de la nef, et nous en avons connu à la porte du bas-côté Sud de la nef de l'église ancienne de Soullans. Le ballet de Soullans est, croyons-nous, le dernier qui ait été fait en notre pays avant la Révolution. Il datait du XVIIe siècle, et au XIXe un seul ballet fut construit dans la région. (1)

Du ballet de l'ancienne Eglise de Challans il est fait mention pour la première fois le 11 août 1413. Dans son testament Jehan Lorent, prêtre de Challans, demande a être inhumé « en cimetière de l'église de Notre-Dame de Challans, auprès du Ballet de la dite église. » (2)

En 1490, le 7 mars, Nicolas Grenon, de Challans, dans son testament, déclare choisir sa sépulture « en cimetière de l'église paroissiale dudit Challans, près du Ballet, endroit du vitrail du dit balet de la dite église... » (3) Ce ballet subsista longtemps, puisqu'au XVIIIe siècle on y tenait encore des assemblées paroissiales : « Aujourd'huy, dimanche 5e de février 1730, à l'issue de la

(1) Le ballet de Soullans a été démoli vers 1900 ; celui de l'Eglise Filbert-de-Noirmoutier, élevé en 1843 a été détruit en 1906-1907.
(2) *Cartulaire de N.-D. de Challans*, par l'abbé L. TEILLET, p. 6.
(3) *Id.*, p. 43.

grand'messe paroissiale, étant devant la grande porte et sous le ballet, par devant nous notaire Royaux de la Baronnie de Commequiers... » (1)

De ces textes, il résulte qu'il y avait une fenêtre près du ballet, ou au-dessus, et même croyons-nous, à gauche du ballet et au-dessus.

Nous savons aussi où était situé ce ballet : « étant devant la grande porte et sous le ballet ». La « grande porte » était celle de la nef, à l'occident.

Fenêtres

L'ancienne église de Challans, à l'époque ogivale, était éclairée par de nombreuses fenêtres :

I. — Le jour pénétrait abondamment et directement dans le chœur par deux immenses baies : l'une percée dans le mur du chevet ; l'autre dans le mur Sud de la deuxième travée. Cette dernière fenêtre avait l'avantage, nous l'avons déjà remarqué, de corriger le mauvais effet que n'aurait pas manqué de produire la fenêtre du chevet si elle avait été seule à éclairer le chœur. Lorsqu'en 1819, elle fut transformée en arcade de communication, personne ne songea à conserver ou à dessiner les meneaux qui devaient l'orner. Il ne faut pas trop critiquer les vandales de cette époque. Notre génération a vu et voit encore des choses pires tous les jours.

La fenêtre du chevet était divisée en trois compartiments par deux meneaux prismatiques (fig. 4). Un remplage de style flamboyant occupait la partie supérieure de la fenêtre.

L'ensemble de cette décoration était très beau. La fenêtre descendait assez bas et par le haut, touchait au sommet de l'arc-formeret. De quel merveilleux spectacle devaient jouir les fidèles de Challans, au cours de

(1) *Cartulaire de N.-D. de Challans*, par l'abbé L. TEILLET, p. 124.

la Sainte Messe, en voyant les premiers rayons du soleil inonder le Sanctuaire à travers cette belle verrière !

A la suite des Guerres de Religion, il fallut remplacer les vitraux par des pierres. Un retable dut, dès ce moment, orner le chevet du chœur (1).

II. — La chapelle latérale Nord du chœur — chapelle du Rosaire, côté de l'Evangile — était éclairée par une fenêtre, au Nord, à 5 ou 6 mètres du transept. (2)

Le mur oriental de cette même chapelle détruit en 1863, était occupé jusqu'à cette date par un retable dont nous n'avons pu savoir le style. Au témoignage de feu l'abbé Evariste Crochet, ce retable cachait une belle fenêtre à meneaux et remplages de style flamboyant, dont on voyait des vestiges à l'extérieur.

La chapelle latérale du chœur, côté Sud, ou de l'Epître, — chapelle Saint-Jean — n'avait (et ne pouvait avoir, vu ses dimensions) qu'une fenêtre au Midi ; mais elle était placée près du chevet de façon à éclairer l'autel en côté, pour corriger les inconvénients du vitrail placé derrière l'autel, comme dans le chœur.

Le mur oriental de cette chapelle était-il percé d'une fenêtre ? C'est plus que probable, à en juger par les dispositions usitées en Bas-Poitou, dans les églises de l'époque ogivale.

III. — On avait profité des importants travaux faits à l'église pendant la période gothique pour mieux éclairer le transept. Dans les pignons [murs Nord et Sud] de chaque croisillon, une grande fenêtre en arc-brise avait été établie. Des croisées de bois renfermant des verres incolores les remplissaient. Primitivement : c'est du moins notre opinion, ces fenêtres étaient ornées de meneaux de pierres. Après la dévastation de l'Eglise par les Huguenots, on dut mettre ces croisées de bois.

(1) Meneaux et remplages étaient en granit blanc — granit de Palluau (Vendée) probablement. C'est une anomalie ; l'ancienne église était en pierre de Sallertaine.

(2) Il est question de cette fenêtre et de celle de la chapelle Saint-Jean, dans le *Cartulaire de N. D. de Challans*, p. 153.

IV. — La nef n'avait de fenêtre qu'au Midi. Le mur Nord était percé d'arcades ; et la toiture de la nef descendant sur le bas-côté, il avait été impossible d'y pratiquer la moindre fenêtre.

Dans le mur Sud les petites fenêtres romanes à plein-cintre avaient été remplacées par de grandes baies en arc-brisé (1).

A l'Ouest, au-dessus de la grande porte, il y avait une fenêtre « semblable à celles du transept » m'ont dit les anciens. C'était donc une fenêtre de l'époque gothique.

V. — Le bas-côté de la nef avait quatre fenêtres, au Nord et très probablement une à l'Ouest.

Les deux fenêtres des chapelles latérales du chœur que nous avons connues — étaient couvertes d'un linteau. Il paraît que les fenêtres du bas-côté de la nef l'étaient aussi. Mais un antiquaire de Nantes : M. Couthouis, décédé en 1911, qui avait bien connu toutes les constructions gothiques de notre ancienne église et les avait vu réparer, nous a certifié que ces fenêtres avaient été remaniées et probablement après les Guerres de Religion. Elles auraient primitivement ressemblé aux fenêtres des bas-côtés de l'église Saint-Filbert de Noirmoutier, de Retheuil (Aisne) (2), etc...

(1) Souvenir très précis de Jacques Peigné (décédé à Challans le 27 Février 1912), qui le 25 août 1911 me donnait encore d'intéressants détails sur la nef démolie en 1843 et m'affirmait que les fenêtres de cette nef au Sud étaient toutes « pointuses ».

(2) V. Enlart. *Manuel*, t. I, p. 340, fig. 144. Lorsque Jacques de Flavigny, grand vicaire de Monseigneur l'Evêque de Luçon, visita l'Eglise de Challans (26 mai 1617), il ordonna « que l'on fera promptement recouvrir l'église ». Ce serait *peut-être* à ce moment-là qu'on aurait changé la disposition des fenêtres, disposition qui compliquait la toiture ; à en juger du moins par ce qui se voit encore aujourd'hui à l'église Saint-Filbert-de-Noirmoutier.

Mais nous laissons à cet antiquaire l'entière responsabilité de son hypothèse, car nous pensons que dans les églises rurales à collatéraux un peu bas, on a pu faire des fenêtres carrées. Le collatéral Nord du chœur de l'église de Beauvoir semble avoir eu primitivement une immense fenêtre carrée. Il est facile encore aujourd'hui de s'en rendre compte en examinant le très grand linteau appareillé qui domine les détestables fenêtres pseudo-

Toutes les fenêtres de l'ancienne Eglise de Challans étaient-elles remplies de vitraux ? On ne le sait pas.

Lorsqu'on a démoli l'édifice il eut été sage de passer au crible la terre remuée au bas de la grande fenêtre du chœur. Peut-être aurait-on retrouvé des débris de verres coloriés ?

CHAPITRE V

Ecoulement des eaux : toitures et corniches

« L'une des recherches les plus intéressantes de l'architecture gothique est son ingéniosité à ménager le bon écoulement des eaux. » (1) Ainsi dans les églises du Nord, où les pluies sont fréquentes, les toits sont plus inclinés que dans le Midi.

La toiture du chœur de l'ancienne église de Challans était assez inclinée. Dans la partie la plus rapprochée du transept, cette toiture descendait sur les collatéraux. Chœur et collatéraux n'étaient donc abrités que par un seul toit : procédé fréquent en Poitou, au point d'être l'une des caractéristiques de l'architecture poitevine (2). Dans l'autre partie du chœur, au chevet, la toiture ne couvrait que le chœur ; elle ne descendait pas sur les sacristies. Cette disposition qui, depuis 1867, n'avait pas varié certainement, permettait de voir la corniche du chœur. Signalons, dès maintenant, une anomalie : il n'existait de corniche qu'aux murs nord et sud de la 2e travée du chœur. Cinq modillons au midi et quatre au nord supportaient la corniche. Au cours de la démo-

gothiques de la chapelle de la Sainte-Vierge. Le linteau appareillé n'est pas une invention moderne pour être fort employé aujourd'hui. Les Romains l'ont connu et les maîtres-d'œuvres du Moyen Age l'ont souvent utilisé dans les portails.

(1) ENLART. *Man. Archéol.*, t. I, p. 574.

(2) A Poitiers : N.-D. la Grande et la Cathédrale; en Vendée : Beauvoir-sur-Mer, Saint-Philbert-de-Noirmoutier, Pouzauges, La Chaize-Giraud, Les Magnils-Regniers, etc...

lition, trois modillons ont disparu ; six ont été recueillis par M. Anatole Boré, menuisier.

Ces murs Nord et Sud n'étaient ainsi ornés de corniches que parce qu'ils devaient être visibles, au moins dans leur partie supérieure. Dans la partie proche du transept, où une seule toiture couvrait le chœur et les bas-côtés, le chœur n'avait point besoin de corniche. C'est ainsi qu'il faut expliquer cette anomalie : cela se comprend à merveille pour le côté Sud. Nous avons déjà vu que le collatéral de ce côté ne longeait, avant 1819, que la moitié du chœur. En cet endroit, la toiture couvrait la première travée du chœur et le collatéral Sud. Le mur Sud de la seconde travée était donc entièrement visible. La toiture de la seconde travée n'ayant pas à descendre, il était nécessaire de terminer ce mur par une corniche.

Mais au nord, où le bas-côté longeait tout le chœur, comment expliquer l'anomalie? Le mur nord de la seconde travée n'était pas visible... Il n'était certainement pas visible avant 1862, époque à laquelle le collatéral nord du chœur fut raccourci (1).

La chapelle du Rosaire (2), qui longeait les deux travées du chœur, était couverte par le prolongement de la toiture du chœur, et il est certain qu'avant 1862, au Nord, on ne voyait rien des murs du chœur.

Voici comment nous essayons d'expliquer cette bizarrerie : lors des remaniements effectués à l'époque ogivale, on aurait fait les collatéraux du chœur de même longueur et ils n'auraient longé que la première travée.

(1) En 1862, la construction du clocher neuf et des sacristies amena la destruction du chevet des collatéraux nord et sud du chœur. C'est alors qu'apparut la corniche du mur nord de la 2e travée du chœur.

En 1862, le chevet du collatéral nord du chœur était d'époque ogivale ; le chevet du collatéral sud du chœur était de 1819. De 1819 à 1862, le mur sud de la seconde travée avait été caché par la toiture établie en 1819 pour couvrir le prolongement du collatéral sud du chœur.

(2) C'était le nom du collatéral sud du chœur.

En ce cas, les murs Sud et Nord de la seconde travée eussent été apparents et une corniche eût été nécessaire tant pour les orner que pour les terminer convenablement. Telle eût été l'œuvre d'une première campagne, à l'époque ogivale. Dans une seconde campagne, et toujours à l'époque ogivale, on aurait prolongé le collatéral nord jusqu'au chevet du chœur : la toiture de la seconde travée descendant sur ce prolongement eût nécessairement caché la corniche du chœur. Cette hypothèse, que je donne du reste pour telle, n'a rien d'invraisemblable, attendu que la petite arcade mettant en communication la seconde travée du chœur avec le collatéral nord différait dans ses pieds-droits des autres arcades : ce qui porterait à croire qu'elle n'avait pas été faite en même temps que les autres (1).

Un examen attentif des murs, lors de la démolition, nous eût certainement fixé sur ce point, comme sur beaucoup d'autres. Nous n'assistions pas à cet acte de vandalisme, et malheureusement personne à Challans ne s'intéressait à l'ancienne église.

Pour en revenir à l'écoulement des eaux pluviales, celles-ci tombaient directement du toit sur le sol. C'était le maintien à l'époque ogivale d'un usage des constructeurs romans (2). Des toitures du clocher l'eau coulait directement aussi sur les toitures du chœur, du transept,

(2) Le lecteur constatera à la fin de cette étude que cette hypothèse mérite d'être prise en sérieuse considération si l'on veut dater les constructions ogivales et expliquer les anomalies que l'on voit dans l'ornementation.

(1) « Les édifices romans n'atteignaient pas une extrême élévation ; on pouvait donc sans grand inconvénient laisser les eaux pluviales tomber directement du toit sur le sol ; les architectes gothiques, au contraire, restituèrent, au moins dans les édifices les plus importants, les pratiques antiques des chéneaux, ainsi que celles des gargouilles et des larmiers, en les perfectionnant notablement. « Enlart. *Man.*, t. I, p. 575. C'est à Sallertaine que l'on trouve un curieux exemple de la persistance des procédés romans : la toiture de cette antique église a été refaite vers 1617, elle se prolonge bien au-delà de la paroi des murs, de façon à ce qu'en tombant l'eau n'en détériore pas la partie inférieure.

et de la nef. La toiture de la nef descendait sans interruption sur le collatéral. On peut s'en faire une idée en voyant l'église actuelle de Beauvoir-sur-Mer. Avec un tel système, il n'y avait pas besoin de chéneaux, ni de gargouilles.

Nous avons essayé de reconstituer la corniche qui ornait le sommet des murs du chœur, près du chevet. Des six modillons qui supportaient la corniche et qui ont été conservés, nous donnons une reproduction.

Notons en passant que la corniche à modillons est devenue plus rare dans l'architecture gothique (1) Cependant elle persiste encore dans quelques édifices du Nord, du Centre, du Sud-Ouest (2) et du Midi : il n'est donc pas surprenant d'en trouver une à Challans. Généralement les modillons et la corniche (ou tablette) qui les surmonte ont pour profil un cavet (fig. 5). Ainsi les six modillons de la corniche du chœur de Challans ont tous la forme d'un cavet dans lequel se pose une tête humaine ou d'animal fantastique.

Sur la photographie, les modillons ont été disposés sur deux rangs. Les numéros ci-dessous coïncident avec la disposition des têtes.

1	2	3
4	5	6

En 4 et 6, têtes d'animaux ; en 1, 2, 3 et 5, têtes d'hommes ou de femmes.

Le n° 1 représente une tête d'enfant. Son bonnet est tout à fait semblable à ceux qu'on porte encore aujourd'hui dans le Marais septentrional de la Vendée. Les cheveux tombent un peu sur le front et forment de grosses boucles sur les tempes.

Le n° 2 représente une tête de femme ; on ne voit pas de bonnet. Les cheveux paraissent abondants. (3)

(1) ENLART, t. I, p. 580-81.

(2) Corniche du clocher de Saint-Gilles-sur-Vie (XVe siècle ou XIVe très avancé).

(3) D'après une autre interprétation, ce que nous prenons pour des cheveux serait un bonnet à rayures.

Le n° 3 et le n° 5 sont moins bien conservés. Les cheveux du n° 3 sont encore visibles.

Le n° 4 appartient à la catégorie dite des « figures grimaçantes ». C'est une tête d'homme chauve avec des oreilles de chat.

Le n° 6 représente une tête de bélier.

Trois de ces modillons : les n°s 3, 5 et 6 sont en partie rongés par le temps (1).

D'après les notes que nous avons prises en 1897, l'ancienne église étant encore debout, il y avait quatre modillons dans le mur nord du chœur, dont deux représentaient des figures humaines et les deux autres étaient informes. Dans le mur sud, il y avait cinq modillons : trois informes, le quatrième représentant une tête humaine et le cinquième une « figure grimaçante ». Les trois têtes humaines — deux au Nord et une au Sud — sont sur la planche II ; les n°s 1, 2 et 3. Le n° 5, tête humaine très rongée, n'avait pas été déterminée comme telle en 1897, sans doute à cause de l'éloignement. La « figure grimaçante » du côté Sud-Est le n° 4. Le n° 6 avait été placé parmi les modillons informes, peut-être à cause de son mauvais état de conservation et de l'éloignement.

Les pignons des croisillons nord et sud furent remaniés à l'époque ogivale. On les fit plus aigus pour les adapter à une nouvelle charpente plus en rapport avec celle du chœur.

Nous n'avons connu sur les pignons du chœur et du transept ni croix, ni fleurons.

(1) En général, les sculptures de nos églises placées du côté de la mer sont assez détériorées : ainsi à labelle faça de, malheureusement mutilée par les protestants, de l'église Saint-Sauveur de La Rochelle. Il ne faut pas oublier que Challans n'est qu'à 16 kilomètres de l'Océan.

CHAPITRE VI

Clocher

Le clocher édifié sur le transept de l'église romane fut maintenu, mais on le surmonta d'une flèche en bois. Dans la première partie de cette étude nous avons écrit : « La toiture en pyramide, couverte d'ardoises qui le (le clocher) couvrait était-elle du XIe siècle ? Il est difficile de se prononcer sur cette question. Deux églises romanes voisines : Challans et Sallertaine, avaient sur leur clocher des toitures affectant incontestablement la forme de *flèches*... Le clocher de Beauvoir-sur-Mer, couvert d'une vraie pyramide en bois et en ardoises, tient-il cette couverture du XIIe siècle ? Nous n'en avons aucune preuve. Le vieux clocher de l'église paroissiale de Maillezais, contemporain de celui de Challans, est couvert d'une toiture peu élevée en tuiles. Le clocher de Challans, primitivement, *pouvait* aussi n'avoir qu'une toiture en tuiles. Il aurait alors reçu sa flèche en ardoises au XVIe siècle. Quelques archéologues croient en effet que les toitures plates des clochers furent, en beaucoup d'églises, remplacées par des pyramides plus ou moins élevées et plus ou moins élégantes, faites de bois et recouvertes d'ardoises. Ils placent cette innovation au XVIe siècle. Pour nous cette question est intimement liée à celle de la substitution des ardoises aux tuiles dans l'architecture religieuse et civile du Bas-Poitou, et tant qu'elle n'aura pas été étudiée sérieusement il sera le plus souvent impossible de préciser la date des flèches en bois et en ardoises qui recouvrent en nos pays quantité de clochers romans. » (1) On nous a soupçonné, sur cet énoncé d'opinions, d'attribuer au XIe siècle les pyramides couvertes en ardoises qu'on voit sur un grand nombre de

(1) Ch. GRELIER. *L'ancienne église de Challans*, 1re partie, p. 22-23.

clochers bas-poitevins. Cependant telle n'était pas notre pensée exacte. Nous voulions dire : si au XIe siècle l'ardoise a été connue en Bas-Poitou, pour l'utiliser dans des toitures de clochers on a dû faire ces toitures assez aiguës pour qu'elles aient l'apparence de flèches et pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Mais nous ne serions pas allé jusqu'à prétendre que la flèche que nous avons connue à Challans eût été faite au XIe siècle. Cette flèche était assez élégante, et d'autre part l'ardoise était-e le TRÈS EMPLOYÉE à cette époque dans notre pays? (1) Deux considérations qui eussent mérité à notre hypothèse supposée, mauvais accueil, et avec raison. La flèche qui nous était parvenue était déjà d'un profil compliqué et, toutes choses considérées, sa forme surtout, nous pensons qu'elle était due aux remaniements considérables faits à l'église pendant la période ogivale.

Grâce à une inscription déchiffrée il y a quelques années, nous savons que la flèche du clocher de l'ancienne église de Sallertaine est du premier quart du XVIIe siècle. (2)

La flèche qui surmontait le clocher de notre ancienne église était à huit pans. La croix en avait été enlevée pour le nouveau clocher en 1867.

Sur les cloches qui occupèrent le clocher de Challans à l'époque romane et à l'époque ogivale, nous ne savons absolument rien.

(1) Il existe des emplois certains de l'ardoise dans les constructions au XIIe siècle : dans les murs du chœur de l'ancienne église de Sallertaine, antérieure à 1173, on voit de l'ardoise entre les assises. Dans nos fouilles de l'église du Perrier (Vendée), mai 1912, nous avons découvert une pile de transept roman où l'ardoise était employée. L'ordre de Fontevrault a dû faire connaître l'ardoise dans le marais de Challans, où il avait des propriétés dès le début du XIIe siècle (au Perrier même).

(2) La flèche de Sallertaine ressemblait beaucoup à celle de Challans. Par suite du classement d'une partie de l'église de Sallertaine comme monument historique, la flèche, qui était en fort mauvais état, a été complètement refaite en 1911. Aujourd'hui c'est la flèche de Commequiers (Vendée) qui offre la meilleure ressemblance avec celle disparue de l'ancienne église de Challans.

CHAPITRE VII

Autels — Piscines — Tombes

Le mobilier de l'ancienne église de Challans fera l'objet d'une étude spéciale. Disons seulement qu'aucun des autels de la période ogivale ne nous était parvenu. Les be les sculptures du xve siècle trouvées dans les fouilles de 1897-1898 appartenaient probablement à un autel.

Dans le mur Sud de la chapelle Saint-Jean, il y avait une piscine. L'excavation était fermée par un arc-brisé. Dans le sens de la hauteur, la piscine devait être divisée en deux parties par une planchette que l'on faisait passer dans une rainure conservée jusqu'à la démolition de l'église. La planchette devait supporter les burettes. Une cuvette circulaire où l'on jetait l'eau était creusée dans la partie inférieure. Cette cuvette était unique, et cela est à signaler. Au moment où cette piscine fut construite, le prêtre buvait le vin et l'eau provenant des ablutions après la communion des fidèles, et la piscine ne servait plus qu'à jeter les eaux du *Lavabo* ou de la purification des linges sacrés (1).

A la base de l'arcade QR, au point R, se trouvait une excavation carrée dont le linteau était orné de quatre trèfles, la tête en bas. Etait-ce une piscine? Nous n'avons pu nous en rendre compte.

Au témoignage de M. Anatole Boré, menuisier, on a trouvé derrière le retable du chœur, dans le mur du chevet, une piscine dont il n'a pu nous donner un croquis. Mais il nous a offert la croix qui la surmontait (planche III). Elle est en pierre de Sallertaine, a 0,235 m/m de largeur et a été peinte plusieurs fois : primitivement en

(1) On a vu dans la première partie de cette étude, p. 39, que la piscine à double cuvette avait été établie pour jeter dans l'un des bassins les eaux provenant de la purification des doigts du prêtre après la communion des fidèles. Le jour où le clergé se décida à boire ces ablutions, un seul bassin suffisait.

rose avec quelques ornements blancs et des filets noirs sur les angles, plus tard en vert pâle.

Fouilles de 1897-1898

Dans la première partie de ce travail, nous avons donné le résultat des fouilles pratiquées dans la partie romane : le transept, et cité des découvertes faites dans la nef, ce qui se rapportait à la période antérieure au XIIIe siècle.

Il nous reste à parler des fouilles pratiquées dans la nef, le chœur et les collatéraux. Aux notes de M. l'abbé J. Thibaud nous empruntons de précieux renseignements (1).

M. l'abbé Thibaud parle d'une découverte de murs ayant près de deux mètres d'épaisseur. A en juger par le contexte, il s'agirait des murs de la façade occidentale. Il y a une erreur manifeste, faute d'impression probablement : les murs avaient partout une épaisseur de 0,90 centim. (2). On découvrit ensuite les marches qu'il fallait descendre pour entrer dans l'église. Au moment des reconstructions de l'époque ogivale, le dallage de l'église avait été exhaussé de 50 centimètres. L'église s'enfonçant, ou les terres voisines s'exhaussant, il avait fallu établir des marches pour pénétrer dans l'église. Au XIXe siècle, le dallage était à un mètre au-dessus de celui de l'époque gothique. On retrouva le pavé de la période ogivale : il se composait de carreaux rouges, carrés, semblables à ceux actuellement en usage.

Dans la nef « à droite en entrant, se trouvaient les Fonts Baptismaux. Les trous des grilles de fer qui en

(1) M. l'abbé Joseph Thibaud, curé de Saint-Florent-des-Bois, alors vicaire à Challans, a publié dans le journal *L'Etoile de la Vendée* le compte rendu des fouilles, nos d'octobre-novembre 1897.

(2) M. Thibaud fait même remarquer l'extraordinaire solidité des murs découverts : « La pierre casse plutôt qu'elle ne se décolle du bloc qui la touche ».

fermaient l'entrée étaient encore... très apparents » au moment de leur découverte.

« Il y avait aussi en cet endroit une large piscine qui devait certainement recèvoir l'eau dans laquelle on lavait les linges sacrés. » (1),

Entre le dallage du XIe siècle et celui de l'époque ogivale, au bas du collatéral de la nef, on mit à jour « de très jolies sculptures du XVe siècle représentant les évangélistes », ou plus exactement leur symbole (2). Ces sculptures étaient d'une incomparable beauté, d'une surprenante finesse de travail. Ceux qui, comme nous, ont eu la bonne fortune de les voir se rappelleront toujours avec quelle finesse avaient été traités certains détails, comme l'ange et l'aigle. Ces chefs-d'œuvre restèrent plusieurs mois abandonnés dans l'ancienne église désaffectée. Nous avons eu la naïve délicatesse de ne pas les prendre pour notre collection, sous prétexte qu'elles étaient propriété de la Fabrique ou de la Commune. Notre simplicité a été bien mal récompensée. Ces admirables vestiges de la sculpture du XVe siècle sont aujourd'hui égarés dans quelque mur, à simple titre de moellon.

D'où provenaient ces œuvres admirables que l'on pouvait attribuer aux meilleurs artistes ? D'un autel probablement. Peut-être leur détérioration était-elle une trace du pillage de l'église par les Protestants. On ne sait s'il faut attribuer aussi à ces actes honteux de vandalisme la mutilation d'un tombeau découvert près de la façade

(1) Il est fait mention de cette piscine dans le procès-verbal de la consécration de l'église, en 1524 : la croix de Saint-André destinée aux alphabets grec et latin « de l'autre bout commencait à l'angle du mur de l'église dans la chapelle Saint-Nicolas, et finissait à la piscine qui est derrière les fonts baptismaux ». Traduction de M. Dorineau de la Basseliére, publiée pour la première fois en 1711, puis au XIXe siècle en 1847 par A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré (*Histoire du monastère et des évêques de Luçon*, Fontenay-le-Comte, t. I, p. 206-207), et en 1891, à Vannes, par M. l'abbé Louis Telliet, vicaire à Challans.

(2) Ce sont : pour saint Matthieu, l'Ange (son emblème véritable est un homme ailé) ; pour saint Marc, un lion ; pour saint Luc, un bœuf ; pour saint Jean, un aigle.

occidentale de la nef, à l'intérieur de l'église où il servait de marche. Ce tombeau provenait vraisemblablement du cimetière, car, par sa forme, il eut pris dans l'édifice quelque place. Il est à noter que dans nos églises rurales les tombes, très nombreuses du reste, étaient couvertes de dalles portant l'épitaphe. Ces dalles formaient le pavé du lieu saint et ne gênaient en rien la circulation des fidèles. Des tombeaux trop saillants au-dessus de la surface du dallage eussent présenté des inconvénients. Les églises importantes de notre région eurent des mausolées assez considérables, mais ils étaient toujours pratiqués dans un mur de l'église, ainsi à l'église Saint-Filbert de Noirmoutier et à l'église abbatiale, aujourd'hui ruinée, de l'Ile Chauvet.

Le tombeau découvert dans l'ancienne église de Challans avait 0^m65 de hauteur et 0^m30 de largeur. La longueur est incalculable, les deux extrémités étant mutilées.

M. l'abbé Joseph Thibaud avait eu l'excellente idée de publier un dessin du tombeau avec reproduction de l'épitaphe (1).

Vers l'année 1900, M. Moureau, bibliothécaire au département des Estampes de la Bibliothèque nationale, fut sollicité par M. l'abbé Th. Dubosc (2) de donner son avis sur l'époque du tombeau. Il répondit : « ...Quant à l'inscription de la pierre tombale, elle renferme des lettres de différentes époques, les unes encore gothiques, les autres du XVIe siècle. C'est donc vraisemblablement au règne de François Ier qu'elle remonte. Toutefois, mes confrères ne pourraient se prononcer d'une façon certaine que devant un estampage. »

Consulté par nous, l'éminent professeur à l'Ecole des Chartes : M. Maurice Prou, membre de l'Institut, voulut bien nous écrire le 5 juin 1912 : « Je ne puis faire

(1) *Etoile de la Vendée, loc. cit.* Nous avons préféré en publier une photographie (V. planche V).

(2) Alors directeur du séminaire Saint-Sulpice d'Issy-les-Moulineaux, aujourd'hui supérieur du grand séminaire de Bayeux.

remonter votre inscription au XVIe siècle. Il n'y a pas de lettres gothiques. Il y a un mélange de capitales et de minuscules, mais de minuscules romaines. Voyez l'c. Je ne crois pas que cette inscription soit antérieure au XVIIe siècle et elle peut être du XVIIe siècle avancé. Donc vous ne pouvez plus, cette opinion admise, penser au notaire dont vous avez trouvé le nom dans des actes du XVIe siècle (1). Vous n'objecterez pas, pour la date, le 9 = com. Dans les actes du XVIIIe siècle, les notaires emploient couramment cette abréviation. Le personnage enterré ne peut être un seigneur, comme vous le dites très bien... *Maistre* indique qu'il avait des grades universitaires ou qu'il avait un office tel que celui de notaire... »

La dernière ligne de l'épitaphe offre quelque difficulté de lecture. Le mot « diev » : Dieu, est le seul qui se lise facilement. Le premier mot, « cvi », doit être le datif du pronom conjonctif « qui ». « Cvi » ou » cui » = à qui. « Il est possible, écrit M. Maurice Prou, qu'on ait employé « cui » avec le sens du datif. Mais c'est bien surprenant à cette époque-là. Ce serait un archaïsme : « à qui Dieu pardonne ». Quant à ce mot, le troisième de la dernière ligne, M. Maurice Prou songe à PARDONAT. « On a dû vouloir écrire IA = NA liés ensemble. » (2)

PSA veut dire : « P[ar] sa ». Le P barré dans le bas signifie « par ». Il a été remarqué pour la première fois par M. Prou. Il faut donc lire ainsi la dernière ligne : « à qui Dieu pardonne par sa [miséricorde] ». (3)

Quel est le « nommé maistre Iehan » de l'avant-dernière ligne ? Le *Cartulaire de N.-D. de Challans* indique plusieurs personnages auxquels conviendraient ce titre :

(1) Cette épitaphe ayant été attribuée au règne de François Ier, nous avions cru qu'elle était celle de Jean Camus, notaire de la baronnie de Commequiers. V. *Cartulaire de N.-D. de Challans*, publié par l'abbé L. Teillet.

(2) Lettre du 4 février 1913.

(3) M. Maurice Prou étudia l'inscription d'abord sur le dessin de l'abbé Thibaud, puis un peu plus tard sur une photographie. C'est sur la photographie qu'il découvrit le P barré.

1° Jehan Durand, « nottaire soussigné, juré et reçu de la baronnie et seigneurie de Commequiers » (1) en 1603 et 1604 (2) ;

2° Jehan Brenon, notaire (3) en 1627;

3° Jehan Thibaud, notaire de la seigneurie de Commequiers (4) en 1631 ;

4° Jean Bonin (Me Jean Bonin) ? (5) en 1653.

Le dernier mot de la seconde ligne est « Commequiers ». On sait que le 9 est une abréviation courante au moyen âge et qui signifie : *con, com, cum, cun* (6).

Il n'est pas surprenant de voir un personnage de la baronnie de Commequiers inhumé à Challans.

Commequiers (7) et Challans formaient une baronnie et une *arrière justice* du duché-pairie de Thouars : *haute justice* qui relevait immédiatement de la sénéchaussée de Poitiers (8).

Voici un essai de reconstitution de l'épitaphe :

> Ci gist soubz ce tomb EAU LE NOTAIRE
> de la Baronnie de Commeq UIERS
> nommé maistre Jehan (*ici nom de famille*)
> à qui Dieu pardonne p[ar] sa BONTÉ

Le jour où les registres paroissiaux de N.-D. de Challans du XVIIe siècle seront étudiés, on découvrira peut-être le nom et la fonction du personnage qui reposa sous ce tombeau, devenu notre propriété le 1er juin 1912.

Dans les décombres on trouva plusieurs double-tournois et une très curieuse pièce en cuivre dont M. l'abbé

(1) Abbé L. TEILLET. *Cart. de N.-D. de Challans*, pp. 94 et 95.
(2) *Id.*, *p.* 96.
(3) *Id.*, *p.* 100.
(4) *Id.*, *p.* 102.
(5) *Id.*, *p.* 104.
(6) Maurice PROU. *Manuel de Paléographie*, 3e édition, Paris, 1910, p. 154.
(7) Aujourdhui commune de près de 2.000 habitants, canton de Saint-Gilles-sur-Vie, arrondissement des Sables-d'Olonne.
(8) V. Gabriel BARBAUD, archiviste. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Vendée. Archives civiles, séries A, B, C, p. XV.

Thibaud a publié dans l'*Etoile de la Vendée* une reproduction et qui a été reconnue, à Paris, pour être « un jeton de cuivre frappé à Nuremberg, au commencement du XVIe siècle, à l'imitation de ceux de France (1) » (fig. 8). Il faudrait également parler des sépultures découvertes entre le dallage du XIe siècle et de l'époque ogivale. Toutes ces sépultures n'étaient pas de l'époque ogivale, car on a enterré dans l'église de Challans jusqu'au XVIIIe siècle. Dans l'impossibilité de dater les sépultures pratiquées entre les deux dallages, nous reporterons à une autre partie ce qui concerne ces tombeaux.

Nos recherches personnelles, en 1898, amenèrent les dernières découvertes et révélèrent avec quel luxe était décorée notre ancienne église, grâce à de belles peintures murales.

C'est le 16 septembre 1898 que nous découvrîmes, dans le chœur, du côté de l'Epître, des traces de peintures, un peu par hasard, en enlevant le crépi pour voir comment l'arcade UV était appareillée. Le samedi 17 septembre, dans la chapelle de la Sainte Vierge (ou du Rosaire), nous enlevions le crépi qui couvrait le mur du chœur, entre les points S et Z, opération qui mettait à jour une fresque de trois mètres de haut sur quatre mètres de large. Le soir de ce même jour on distinguait très bien un personnage en pied et un « carrelage », c'est-à-dire un appareil simulé. Le lundi 19, le travail fut repris, toute la fresque mise à jour.

Le tableau était situé entre l'arcade ST, à droite, et un mur moderne faisant angle droit avec le mur du chœur, à gauche. Près de l'arcade, on voyait le personnage découvert le 17 septembre. Il était habillé en vert. Un peu plus loin, sur la gauche, les restes à peine reconnaissables d'un homme occupaient le milieu. Près de cet homme, une marmite était sur le feu ; la marmite était rouge ; le feu, mélange de rouge et de jaune, était bien

(1) Lettre de M. A. Moureau. Il nous a été impossible de retrouver ce jeton.

traité. Un coq surmontait la marmite. Toujours à gauche était placé un guéridon parfaitement ressemblant à ceux qu'on voyait il y a quelques années dans les maisons du marais. Il y avait sur le guéridon un verre et un pot à eau. Enfin deux personnages, la tête l'un contre l'autre, semblaient dormir. A leur gauche, on distinguait avec peine un troisième personnage. Tous étaient en rouge et en brun.

Le long du personnage habillé en vert se dressait un poteau jaune supportant une charpente.

Dans le haut, sous la poutre soutenant le lambris qui tenait lieu de voûte, courait une draperie (fig. 9).

Dans le bas, sous les personnages et descendant jusqu'à terre, des lignes rouges sur fond blanc dessinaient un appareil régulier moyen : c'est ce qu'on appelait au moyen âge un carrelage (fig. 10) (1).

Le centre de chaque « carreau » était orné d'une petite fleur rouge à six lobes avec un point blanc au centre.

A en juger par certaines traces de peintures murales, la plupart des églises de notre région avaient été ainsi ornées de « carrelages » en totalité ou en partie.

Cette fresque représentait le Reniement de saint Pierre. C'est l'avis de M. Lucien Lecureux, archiviste-paléographe, bien connu par ses remarquables études sur les peintures murales de l'ancien diocèse du Mans ; la description minutieuse que nous lui avons faite de la fresque de l'ancienne église de Challans lui a permis de la placer plutôt après le XVe ou le XVIe siècle, à cause surtout de la forme du guéridon et du pot à eau.

Cette peinture, malheureusement percée à dessein d'une multitude de trous pour mieux faire tenir le crépi, avait été photographiée par M. Henri Charrier, organiste de l'église de Challans. Cliché et photographies n'ont pas été conservés.

Le 19 septembre 1898, nous mettions à jour d'autres

(1) Les pilastres trilobés du chœur étaient peints en blanc avec lignes rouges imitant un moyen appareil.

peintures, dans la première travée du chœur, côté de l'Evangile, au-dessus de l'arcade ST. Nous y avons reconnu la Visitation. Le panneau devait être considérable : nous n'en avons dégagé qu'une partie. Faute de temps, nous n'avons pu voir si, du côté de l'Epître, il y avait d'autres fresques (1). Quelques jours après, nos vacances prenaient fin et les recherches aussi.

Ces nouvelles découvertes, qui ne faisaient qu'accroître l'intérêt de notre vieille église, ne devaient pas empêcher sa destruction. Que de savants se sont lamentés, depuis, sur la disparition des peintures murales de l'ancienne église de Challans ?

(1) Les peintures qui ornaient, de nos jours, le mur du chevet du chœur, au-dessus du retable, étaient du commencement du XIXe siècle.

NOTES

SUR

Les origines et la formation de la population de Nantes

Par M. J. MATHOREZ

Avant l'ère chrétienne, la ville de Nantes actuelle était déjà une cité importante. Grâce au voisinage de la mer, grâce à l'accès que la Loire lui donnait dans le continent, les Namnètes étaient les seuls armoricains à posséder un port de transit. Celui-ci était visité par les négociants de Marseille et était le domicile permanent de riches trafiquants indigènes. De la ville des Namnètes, on partait pour les pays du Nord, producteurs d'étain et au printemps, quand les vents étaient propices et Neptune favorable le port de Condivicnum offrait une animation analogue à celle des hâvres de la Méditerranée. Les Namnètes étaient gens hardis et entreprenants ; ils voyageaient beaucoup. Scipion, le premier africain, eut l'occasion de converser à Marseille, à Port-Vendres et à Tarragone avec quelques-uns d'entre eux. S'il faut en croire Polybe, la cité des Namnètes et Narbonne étaient alors les deux meilleures villes de la Gaule, c'est-à-dire les deux plus marchandes (1).

(1) JULLIAN. *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 490.

Il est avéré qu'à Nantes l'industrie était développée avant l'ère chrétienne. Les Namnètes possédaient des tanneries dont on a retrouvé la trace au cours des fouilles faites dans le sous-sol de la ville ; la principale source de leur richesse provenait des nombreux ateliers de métallurgie qu'ils avaient créés. Ils avaient sous la main du fer et de l'étain et cette circonstance explique la présence des ateliers importants de bronze de la prairie de Mauves et du Jardin des Plantes. Les Gaulois étaient fiers de leur industrie ; ils en faisaient montre sur leurs monnaies; il existe des statères d'or de la région des Namnètes dont le génie est armé d'un marteau.

Après la conquête de la Gaule par César, les colonies romaines qui se fixèrent à Condivicnum accrurent encore cette industrie locale. Ces colonies furent extrêmement importantes à l'embouchure de la Loire ; dès le premier siècle elles avaient assimilé d'une manière complète la population riche de Nantes. L'aristocratie des Namnètes était devenue si complètement romaine qu'elle érigeait des monuments funéraires absolument semblables à ceux qui ornaient la voie Appienne à Rome, avec toutes les formules consacrées par le paganisme (1).

Avant la conquête de Nantes par Noménoé, les éléments ethniques de la ville et du pays nantais se composaient de Gallo-romains, de Saxons et de Francs. Les Gallo-Romains constituaient la base même de la population ; rapidement ils avaient dû absorber une petite colonie de Saxons. Commandé par le roi Odoacre, un parti de Saxons avait été repoussé de la vallée supérieure de la Loire et s'était, en 471, réfugié dans le pays de Nantes ; ces Saxons vivaient encore dans l'idolatrie et l'évêque Félix les convertit (2).

(1) J'emprunte ces détails sur Nantes ancien au chapitre VI de l'ouvrage de M. Léon Maître : *Les Villes disparues de la Loire-Inférieure. Nantes avant les Normands.* Nantes, 1893.

(2) Longnon. *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, p. 173.

Au VIe siècle, Nantes appartenait au roi Gontran et sans doute quelques Francs s'étaient-ils déjà installés dans cette ville (1).

Bien qu'ils n'eussent encore fait que des incursions dans la région, il est à présumer que les bretons avaient aussi quelques représentants à Nantes au VIe siècle. En 550, ils étaient en relations avec l'évêque de cette ville qui sauva d'une mort certaine le roi Macliau prisonnier de son frère Canaon ; en 588, c'est sur le territoire de Nantes que Waroch et Judica I reçurent les ambassadeurs des rois Gontran et Clotaire (2). Après la conquête de Nantes par Noménoé, il n'est pas douteux qu'un contingent de population bretonne vint se fixer sur les rives de la Loire, mais il ne fut probablement pas très important ; nous savons en effet qu'au IXe siècle la population bretonne de Nantes et de Rennes était fort clairsemée (3). Advenant les incursions des Normands, cette population ne résista pas aux envahisseurs et elle s'enfuit de tous côtés ; il ne resta plus en Armorique que les pauvres gens attachés à la glèbe, c'est-à-dire les Gallo-Romains. Exception faite d'un groupement breton qui s'était retiré dans la zone de Guérande, cet élément de population abandonna presque entièrement le sud de l'Armorique : la langue bretonne subit un recul considérable et dans la Loire-Inférieure actuelle, on ne la parla plus que dans le pays Guérandais (4).

Lorsque les Normands eurent été définitivement chassés du pays nantais par le comte Alain Barbetorte, la région était désolée et dépeuplée ; il fallut appeler de nouveaux habitants pour cultiver les terres et rendre aux villes leur ancienne animation. C'est alors que Barbe-

(1) LONGNON. *Ibid.*, p. 142. En 573 Nantes obéissait au roi Gontran.

(2) LOTH. *L'immigration Bretonne en Armorique.*

(3) LOTH. *L'immigration Bretonne en Armorique.* Conclusions, pp. 240 et suiv. DE LA BORDERIE. *Histoire de Bretagne*, tome II.

(4) LOTH. *Op. cit. Conclusions.*

torte eut l'idée d'attirer en Bretagne les *colliberts* (1) ; il obtint de Louis IV d'Outremer l'autorisation d'affranchir tous les colons qui viendraient se fixer sur le territoire armoricain. A n'en pas douter, les colliberts profitèrent de cet avantage et vinrent se fixer en nombre dans les pays soumis au comte Alain Barbetorte.

Par suite de tous ces mélanges de population, la Bretagne gallo et le pays de Nantes en particulier étaient fort peu bretons à l'avènement des premiers ducs de Bretagne (2). Or, située à l'extrême limite du duché, la ville de Nantes constituait une place de défense importante contre les entreprises étrangères ; craignant que les liens qui rattachaient le pays nantais à la Bretagne ne fussent trop fragiles, les ducs de la maison de Cornouailles s'efforcèrent par une politique suivie d'assurer la suprématie bretonne dans cette portion de leur duché. Dans tous les fiefs du comté de Nantes, ils placèrent des hommes du pur sang breton ; en s'installant avec leurs vassaux, leurs clients et leurs familles, ces feudataires inculquèrent aux habitants du pays l'amour vivace de la patrie bretonne. Aux XIIe et XIIIe siècles — et le fait est démontré par l'étude des noms de lieux et de personnes — cette partie de la Bretagne gallo était devenue aussi bretonne que les autres contrées de la Péninsule armoricaine.

Exception faite de quelques anglais et de quelques italiens qui se fixèrent en Bretagne au moment des luttes des Maisons de Blois et de Montfort, on ne rencontre à Nantes que peu d'étrangers au début du XIIIe siècle ; les juifs seuls y étaient assez nombreux mais leur séjour fut de courte durée car en 1240, le duc Jean II, dit le

(1) De la Borderie. *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 415. « Allain se partant du roi Loys lui pria que si aucun serf ou collibert de son royaume venoit en Bretagne pour y résider il y peust demourer franc de toute servitude... » *Chronique de Nantes.*

(2) De la Borderie. *Op. cit.*, t. II, *passim.*

Roux, les expulsa de son duché (1). Au XIVe siècle, la population de Nantes, composée des descendants des divers peuples qui avaient successivement possédé cette cité, ou y avaient été attirés, est homogène, et l'assimilation s'est faite entre les éléments qui la constituent. Mais, sous l'influence des mesures économiques prises par Jean IV et ses successeurs, on remarque déjà une infiltration d'éléments forains qui ira en s'accroissant jusqu'au moment où se fonderont à Nantes de puissantes colonies étrangères, colonies stables dont les membres après avoir vécu isolément, s'allieront peu à peu aux familles bretonnes de vieille souche ou aux familles françaises nouvellement installées.

Si les ducs de la maison de Cornouailles avaient pris pour tâche de développer à Nantes l'élément breton, ceux de la maison de Montfort s'efforcèrent surtout d'accroître par tous les moyens la prospérité de leur duché. Pour atteindre leur but, ils n'hésitèrent pas à prendre des mesures de nature à attirer les étrangers en Bretagne.

Jean IV et Jean V, notamment, signèrent avec les souverains des autres pays de nombreux traités de commerce ; ils accordèrent aux Espagnols, aux Portugais et aux Flamands des avantages commerciaux ; ils favorisèrent l'établissement des Normands en Bretagne et anoblirent même des négociants étrangers qui s'étaient installés dans leur duché. Des forains adonnés au commerce se fixèrent à Saint-Malo, à Rennes, à Vitré, à Morlaix et à Nantes, comblant ainsi les vœux de Jean V « desiranz tous bons marchanz estrangiers attraire à ester et demourer en nostre duché ».

Les successeurs de Jean V suivirent une ligne de conduite identique à celle de leur aïeul. Italiens, flamands, espagnols et anglais se donnèrent rendez-vous à

(1) De la Borderie. *Histoire de Bretagne*, tome III, pp. 337. Brunswig. *Les Juifs à Nantes et dans le Comté nantais*. Extrait du Bulletin de la Société des Etudes Juives.

Nantes et jetèrent les bases de ces futurs groupements qui, au XVIe siècle, devaient appréhender la majeure partie des affaires commerciales.

Dès le XVe siècle, divers documents prouvent le cosmopolitisme de la ville et l'infiltration des étrangers dans sa population. En 1451, les habitants se plaignent que les forains tenant *Bourse Coutumière* ne participent pas aux charges de la cité. Pierre II leur donne raison et par un mandement du 20 février de cette même année il décide que les marchands « tant de nostre pays que d'ailleurs » devront contribuer aux dépenses de la ville. (1)

L'auteur du *Blason de Nantes*, poème du XVe siècle écrit (2) :

C'est bonne ville à touz venanz
Et y sont très bons les marchanz
Très riches....

Près de la Place aux Changes où des italiens et des espagnols exerçaient le commerce de l'argent et trafiquaient sur les monnaies, des anglais avaient ouvert des tavernes tandis qu'à Saint-Léonard, près de la Bâclerie de la duchesse, des allemands tenaient des hôtelleries et des auberges (3). Lors du siège de Nantes, en 1487, des canonniers allemands, flamands ou suisses furent recrutés pour servir des pièces d'artillerie, les remparts de la ville étaient garnis de matelas confectionnés avec des laines achetées à des négociants espagnols, et c'était également avec des vins fournis par des commerçants venus d'Espagne que l'on échauffait le courage des défenseurs de la place. Les soudards étrangers avaient envahi Nantes et sur un feuillet de son compte le miseur de la ville, Pierre Lemoine exhalait ses plaintes sur les malheurs de la cité (4) :

(1) *Privilèges de la Ville de Nantes.* Ed. des Bibliophiles Bretons. Règne de Pierre II.
(2) Dugast-Matifeux. *Nantes ancien et le Pays nantais : Le Blason de Nantes*, p. 125.
(3) *Arch. mun. de Nantes, Série CC, passim.*
(4) *Ibid.*

Gens de diverses nacions
La terre occupe des bretons
Espagneux, flamands et angloys
Qui pour combattre les françoys
Sont venus de leurs régions.
.....
Dieu qui a par sus eulx puissance
Veille unir Bretaigne et France
Et ces genz conduirre en leur terre.

Les vœux de Lemoine furent exaucés, la plupart des soudards quittèrent Nantes et seuls y demeurèrent les marchands d'origine italienne et espagnole qui avaient leurs comptoirs à la Fosse ou à la place aux Changes.

Au temps du mariage de Charles VIII et de la duchesse Anne, les embryons des deux colonies espagnole et italienne étaient déjà formés ; les immigrants de la Péninsule ibérique trafiquaient sur toutes espèces de marchandises, les italiens étaient pour ainsi dire cantonnés dans le trafic des monnaies.

Au moment où la France va être envahie par les étrangers arrivant de tous les pays de l'Europe, il peut être intéressant de rappeler brièvement les causes de cette intrusion générale des pérégrins et de se rendre compte de son effet sur une ville importante. Les étrangers ne se sont pas fixés au hasard dans telle ou telle cité, ils y ont été attirés par des considérations spéciales.

A cette règle ont seuls dérogé les italiens, car ils se sont installés dans les villes où la faveur royale les a appelés, qui, comme dignitaires ecclésiastiques, qui, comme maîtres des comptes ou membres des Parlements, qui, comme membres des grandes administrations financières.

Je n'ai pas la prétention de rechercher tous les motifs politiques, économiques ou religieux qui ont contribué à peupler la France d'étrangers ; il est utile toutefois

d'en rappeler quelques uns. La politique des Valois n'a pas été sans influencer grandement l'immigration étrangère ; leurs alliances matrimoniales avec des italiennes, des écossaises ou des espagnoles a favorisé l'établissement de nombreux étrangers qui se sont sentis protégés par le pouvoir royal. Après les remarquables travaux de M. E. Picot sur les *Italiens en France* (1), il est inutile d'insister sur le rôle que les Florentins et les Gênois ont joué en France. Places, bénéfices, honneurs, pensions leur furent distribués avec largesse. Les florentins, les lucquois, les vénitiens avaient la fortune, ils prêtaient de l'argent au roi et savaient tirer parti d'une situation de jour en jour plus forte étant donné que les Valois eurent d'incessants besoins d'argent. Catherine de Médicis eût en outre à doter de places ses multiples favoris et lorsqu'ils étaient pourvus, ces derniers attiraient à leur tour une clientèle importante.

Les Espagnols avaient déjà dans le royaume des établissements considérables à la fin du xve siècle ; ils avaient obtenu des rois de nombreux privilèges commerciaux. Quand les juifs, les marranes, les chrétiens même, furent traqués par l'Inquisition, il y eut vers la France un courant d'immigration continu. Après son mariage avec la reine Eléonore, François Ier ne put faire autrement que d'assurer une aide efficace aux Espagnols. Henri II protégea lui aussi les nouveaux chrétiens venus d'Espagne et de Portugal ; il aida à leur installation en France et peu à peu tous les nouveaux arrivants vinrent accroître les colonies espagnoles et portugaises qui existaient dans le royaume.

Moins nombreux que les Italiens et que les Espagnols, des Ecossais et des Allemands vinrent se fixer en France au xvie siècle ; les Ecossais se sentaient en sûreté dans un pays qui de longue date était allié avec le leur.

(1) *Bulletin Italien.* Tomes 1er et suivants. — Comte de Charpin-Feugerolles : *Les Florentins à Lyon.*

Jacques V avait une fois de plus scellé cette union en épousant une princesse française. Ainsi que ses prédécesseurs, François Ier avait une garde de gentilshommes écossais. A Paris, à Chartres, à Orléans on rencontre des colonies écossaises. A l'Université d'Orléans de nombreux écossais étaient affiliés à la nation allemande (1), et pour eux, on imprima en France toute une série de livres écrits en leur langue (2).

Quant aux Allemands, ils avaient profité pour s'habituer dans le royaume des coquetteries que François Ier avait entretenues avec les électeurs de l'Empire. Banquiers, imprimeurs, graveurs sur bois, lansquenets, prospecteurs de mines, ils avaient su comme les autres étrangers se faire octroyer de larges pensions sur le trésor royal, accaparer des situations lucratives et profiter en un mot de la faiblesse du roi — toujours à court d'argent et de soldats — pour obtenir leurs lettres de naturalité et quelques avantages supplémentaires (3).

Si à tous ces étrangers, on ajoute les artistes italiens, les savants grecs, les ottomans naturalisés par François Ier, les facteurs flamands et hollandais qui peu à peu se frayaient leur place dans les cités françaises, on aura un aperçu d'ensemble de la multiplicité des éléments étrangers qui se sont plus ou moins rapidement mêlés à la population française au XVIe siècle.

Tous ces pérégrins, les uns par leur initiative, leur audace, leur habileté commerciale, les autres par leur souplesse insinuante se sont rués à l'assaut des meilleures situations honorifiques ou financières ; presque

(1) *Inventaire des Archives du département du Loiret.* Série D. Registres de l'Université d'Orléans.

(2) Francisque MICHEL. *Les Ecossais en France et les Français en Ecosse.* — W. Forbes Leith. *Bibliographie des livres publiés à Paris et à Lyon par les Savants Ecossais..... au XVIe siècle.* Champion, 1912.

(3) *Catalogue des Actes de François Ier.* Cf. à la table les mots *mines, lansquenets, naturalité, Allemagne,* etc.... Natalis Rondot : *Les Imprimeurs et Graveurs sur bois à Lyon.* — BAUDRIER : *Bibliographie Lyonnaise,* passim.

tous ont réussi dans leurs entreprises et il leur était d'autant plus aisé de parvenir au succès que la France était affaiblie. Le trésor royal était vide, la marine de guerre, sauf sous le règne de Henri II, était réduite à néant et ne pouvait utilement protéger la marine de commerce, les terres étaient désertées et abandonnées, de tous côtés la guerre civile était déchaînée par les factions protestantes ou catholiques. Par ailleurs, la haute bourgeoisie et la noblesse dédaignaient le commerce, les représentants de la première classe ne recherchant que les fonctions parlementaires ou judiciaires, les membres de l'aristocratie craignaient de déroger en se livrant à l'industrie ou au négoce. Les étrangers avaient beau jeu à s'emparer partout des meilleures affaires et à réaliser des fortunes qui leur permettaient d'acquérir des terres nobles ou de rentrer dans leur pays d'origine nantis de leurs économies.

Les forains qui avaient profité de l'affaiblissement général du royaume durant les règnes des Valois pour se fixer en France, n'avaient pas choisi leurs résidences au hasard ; ils s'étaient principalement habitués dans les villes où il leur était loisible de faire fortune en déployant leur activité. A Lyon, à Rouen, à Saint-Malo, à la Rochelle, à Bordeaux ils avaient fondé de puissantes colonies, mais pour si importantes qu'elles aient été, je ne crois pas qu'une seule de ces cités ait possédé une variété aussi grande de groupements étrangers que la ville de Nantes. A la Fosse, à la place aux Changes, sur les bords de la Chézine, à la Petite-Hollande, sur les diverses paroisses de Nantes ont vécu des Italiens, des Espagnols, des Portugais, des Hollandais et des Irlandais, sans parler des Allemands et des Suisses.

Tous avaient été attirés par l'importance commerciale du port. Il n'est pas un seul voyageur des siècles passés qui n'ait vanté la situation de la ville, et ce à juste titre. « Située sur la rivière de Loire, cette cité sert de boulevard pour toutes les saillies et incursions hors du

royaume » écrivait d'Argentré. Sise au débouché de la vallée de la Loire, Nantes recevait par eau les vins de l'Orléanais, la Touraine et l'Anjou. Les produits du Lyonnais et du Forez arrivaient au port de Nantes ; les toiles de Bretagne, alors très réputées, étaient acheminées vers cette ville et c'était sur ses quais qu'on embarquait ces fameux blés bretons que tous les facteurs cherchaient à exporter. Le commerce des grains était à Nantes si important que cette cité était avec Dantzig le grenier le plus considérable de l'Europe (1).

Fers et draps d'Espagne, fines toiles de Hollande, confitures du Portugal, épices coloniales, marchandises de toutes natures étaient apportées à Nantes par les vaisseaux battant trop souvent pavillon étranger ; le port était connu par son animation et l'activité de son commerce. Tous ceux qui ont passé par Nantes ont à l'envi célébré le développement de son trafic avec les ports européens. D'Argentré (2), Dubuisson-Aubenay (3), du Fossé (4), Buffon (5), de Montigny (6) ont tour à tour exalté l'importance de la place à des époques diverses. Les étrangers de passage venaient fort nombreux attirés par la bonne tenue des hôtels de la ville, fort souvent administrés par des Suisses ; l'hôtel Henri IV, au XVIIIe siècle, était notoire dans le monde

(1) LETACONNOUX. *Essai sur le commerce des grains en Bretagne au XVIIIe siècle.*

(2) D'ARGENTRÉ. *Histoire de Bretagne*, ch. X. — Cf. aussi les extraits donnés par Dugast-Matifeux dans son volume sur *Nantes ancien* et Gabory. *La Marine et le Commerce de Nantes*, p. 140.

(3) DUBUISSON-AUBENAY, *passim*. Tome II. Ed. des Bibliophiles Bretons.

(4) DU FOSSÉ. Dans ses *Récits de voyage* (1657-1691), l'auteur raconte qu'il fut séduit par le mouvement du port de Nantes, par la merveilleuse activité de son commerce. Mémoires de Pierre Thomas, sieur du Fossé, publiés par F. Bouquet. Rouen 1876-9.

(5) Buffon voyagea avec le duc de Kingston et son précepteur (1730-1). *Correspondance Inédite*, publiée par H. Nadault de Buffon, 1860.

(6) DE MONTIGNY. *Voyages dans l'Orléanois... la Bretagne*, p. 111, 1752.

des voyageurs (1). Les poètes eux-mêmes admiraient l'importance du mouvement de la navigation à l'entrée de la Loire. Bruc de Montplaisir (2) dans un sonnet « escript sur une isle à l'embouchure de la Loire » dit :

Que ces divers objets qui s'offrent à ma vue
Ces vaisseaux étrangers, ces barques des passants
Que j'aperçois du haut de cette roche nue
Remplissent mon esprit de plaisirs innocents.

La concurrence que devaient soutenir les Nantais contre les facteurs étrangers, stables ou passagers était très âpre, ils ne triomphaient pas toujours sur le terrain économique et maintes fois, nous le verrons plus loin, ils protestèrent contre la présence de trop nombreux forains. Au XVIIe siècle, ils joignirent aux autres habitants de la France leurs doléances au sujet du manque de protection de leur commerce; ils provoquèrent sans doute ce mouvement de protectionnisme qui commença avec Fouquet et atteignit son apogée sous le gouvernement de Colbert. Mais, en établissant des tarifs destinés à favoriser le commerce français, ces deux ministres furent aussi des agents d'immigration d'étrangers. Lorsqu'on institua des droits de sortie sur les marchandises — droits différentiels suivant la nationalité des exportateurs — un grand nombre de Hollandais et d'Espagnols demandèrent à être naturalisés de manière à profiter des tarifs les plus réduits. Sous le ministère de Colbert, des ouvriers étrangers vinrent se fixer en France et les ports de commerce importants comme celui de Nantes reçurent de ce chef un nouvel appoint de population étrangère (3). Il se passa dans la France du XVIIe

(1) Arthur YOUNG. *Voyages.* « L'hôtel de Henri IV, le plus beau de l'Europe... ».

(2) BRUC DE MONTPLAISIR, poète breton du XVIIe siècle. *Anthologie des poètes Bretons du* XVIIe *siècle.* Nantes. *Société des Bibliophiles bretons,* 1884.

(3) Germain MARTIN. *La Grande Industrie sous le règne de Louis XIV.* Ch. V et VI.

siècle un phénomène analogue à celui que nous constatons présentement dans les pays dont les tarifs douaniers sont prohibitifs. Les commerçants étrangers ne pouvant exporter leurs produits dans ces régions y fondent des filiales de leurs entreprises et amènent avec eux les ouvriers habiles qui font souche dans le pays protégé.

Les mesures douanières et économiques prises par les surintendants du commerce avait favorisé à Nantes l'intrusion des éléments étrangers. Ceux-ci s'accrurent encore sous l'influence des luttes que la maison d'Orange soutint contre Jacques II. A la fin du XVIIe siècle, ce fut vers la France et notamment vers la Bretagne, une fuite éperdue de grands seigneurs, de propriétaires et d'artisans irlandais. Nantes recueillit plus de ces catholiques étrangers qu'il ne partit de protestants hollandais. Lorsque la France se trouva de nouveau affaiblie à la fin du règne de Louis XIV, les Hollandais revinrent en masse vers nos ports et ils reformèrent une seconde colonie plus puissante que la première. Pour Bordeaux (1) et Nantes le fait est notoire, il est également vrai pour d'autres villes. Il y a lieu de remarquer que l'immigration des étrangers est d'autant plus grande que le pays dans lequel ils s'installent est plus faible. Les savants affirment qu'un corps déprimé offre aux microbes une plus grande réceptivité, on peut appliquer cette théorie aux questions démographiques et dire qu'un pays de civilisation déjà ancienne ne reçoit d'étrangers qu'autant qu'il est faible, appauvri ou que ses habitants dédaignent le labourage et le commerce, ces deux mamelles de la fortune publique. Cette loi de l'histoire est facile à vérifier en France.

En dehors des étrangers qui sont venus dans notre pays par bataillons serrés et en masses compactes, il faut encore tenir compte des forains qui se sont glissés

(1) JULLIAN. *Histoire de Bordeaux, passim.*

dans la population par infiltration. Pour Nantes je n'ai pas consacré d'étude spéciale aux Anglais (1), aux Allemands (2), aux Suisses (3) qui se sont fixés dans cette ville et y ont fait souche, mais il est de notoriété publique que les descendants actuellement vivants de plusieurs familles nantaises sont d'origine suisse ou anglaise.

Le commerce des bois du Nord a également amené quelques Suédois ou Norwégiens qui, après avoir goûté les charmes de la plus douce des patries, se sont également fait naturaliser français.

Tous les étrangers — ou presque tous — ont plus ou moins rapidement sollicité la qualité de français ; après l'avoir obtenue, ils ont continué à vivre dans le royaume. De prime abord, ils modifiaient ainsi leur statut personnel pour éviter le droit d'aubaine, des taxes de sortie sur les marchandises, pour mieux conduire leurs affaires commerciales, pour entrer dans les fonctions publiques, puis leur fortune assise, les étrangers devenaient d'excellents français. Les uns achetaient des terres et consolidaient dans le pays leur situation morale et pécuniaire (4), les autres entraient dans l'armée (5), dans les Parlements ou dans les Chambres des Comptes, peu à peu ils oubliaient leurs origines étrangères (6). Toutefois, ce n'est guère — exception faite pour les Italiens du comté de Nantes qui s'assimilèrent

(1) La famille des Spadine qui compta plusieurs miseurs au XVIe siècle était d'origine anglaise. Les Spading, Spadine, étaient propriétaires en Carquefou dès 1429. Cf. Joseph DE GOUÉ. *Une paroisse Bretonne, Carquefou, son histoire et ses Seigneurs.* Nantes. Héron-Mesnier 1912.

(2) Cf. Archives Municipales de Nantes. Série GG. *passim.* J'ai relevé quelques noms allemands, mais relativement assez rares Brugman, Charles Lenssens. Sophie Avantore.

(3) Familles Giacometti, Voruz, Burkardt (Bourcard).

(4) DE CORNULIER. *Dictionnaire des terres Nobles du Comté nantais.*

(5) J. MATHOREZ. Notes sur les Irlandais à Nantes. — BOUREL DE LA RONCIÈRE : *Histoire de la Marine française,* passim.

(6) SAULNIER. *Le Parlement de Bretagne.* — DE FOURMONT, *Histoire de la Chambre des Comptes de Nantes.*

rapidement — qu'à la deuxième ou troisième génération que les Espagnols, les Portugais et les Irlandais contractèrent alliances avec la population autochtone. Les Hollandais qui s'établirent à Nantes aux XVIe et XVIIe siècles demeurèrent généralement réfractaires aux mariages avec des personnes qui n'étaient pas originaires du Nord, ceux qui vinrent au XVIIIe siècle se mêlèrent au contraire à la population nantaise assez rapidement.

Les forains furent si nombreux à Nantes que l'on peut affirmer qu'il n'est pas une seule famille d'ancienne origine qui ne compte des ascendants étrangers. Le comte de Gobineau a écrit dans ses *Essais* que la France est le pays du monde où les races sont le plus mélangées ; aux heures de détresse, lorsque se fut affirmée l'idée nationale, ces diverses races étaient cependant si bien confondues que tous les sujets du roi se levèrent comme un seul homme pour défendre la patrie commune. Dans les grandes villes, à Nantes par exemple, il y eut non seulement mélange de races, mais encore de nationalités ; on aurait pu craindre au XVIe siècle, notamment au moment où Mercœur dirigeait la ville en maître souverain, que tous ces éléments étrangers ne fussent séparatistes ; néanmoins, les éléments français et bretons ne furent pas noyés dans le flot toujours montant des Espagnols, des Portugais et des Italiens. La présence même de représentants de nationalités diverses qui se jalousaient quelque peu fut cause qu'il ne se forma jamais un parti étranger suffisamment puissant pour triompher des éléments français ou déjà fortement francisés. Fait curieux même, les habitants de Nantes d'origine espagnole furent plutôt hostiles à la politique d'Emmanuel de Lorraine !

A la veille de la Révolution, l'assimilation de tous les éléments français et étrangers était opérée ; on le vit bien d'ailleurs au moment des guerres de la Bretagne et de la Vendée ; les cœurs des Bretons — et par là j'entends

tous les habitants de la Péninsule armoricaine — battirent à l'unisson. Des soldats et des officiers dont les noms espagnols, irlandais ou italiens décelaient encore l'origine étrangère s'engagèrent dans les rangs des armées de Charette ; les uns furent tués, les autres firent leur apprentissage du métier des armes et, après la pacification du pays, ils entrèrent dans les cadres de ces glorieuses armées qui promenèrent le drapeau de la France dans toutes les capitales de l'Europe. Parmi les victimes de Carrier on compte des femmes, des enfants même ; quelques-uns auraient pu exciper de leur qualité de nouveaux venus pour échapper aux noyades ; ils revendiquèrent hautement le droit de mourir, affirmant ainsi leur solidarité avec leurs nouveaux compatriotes.

La lecture des notices que j'ai consacrées à la formation et à l'histoire des groupements étrangers donnera un aperçu de l'importance respective de chacun d'eux. Il est impossible de dénombrer le chiffre des forains qui s'habituèrent à Nantes par suite de l'absence de toute statistique. Actuellement, il est peu d'anciennes familles qui ne comptent des ascendances étrangères, il en existe même un assez grand nombre dont la souche principale a été constituée par un immigré venu des pays du Nord ou du Midi. Leur origine n'est pas toujours aisée à retrouver et ce pour diverses raisons d'ordre social ou morphologique.

Beaucoup d'étrangers ont modifié leur nom après avoir fait fortune. Acquéreurs de terres nobles, ils ont abandonné leur nom patronymique pour ne conserver que le titre acheté en même temps que le bien fonds. D'autres, anoblis par le roi, ont laissé tomber leur ancien nom ; quelques-uns ont substitué un surnom à leur appellation primitive. Tel Meyer est devenu Lallemand, tel italien du nom d'Alcavetti a pris pour nom son surnom de Pichelin (1). Dans des familles nombreuses on s'est composé

(1) Pichelin de Piccolino : tout petit en italien.

des noms pour se faire plus facilement reconnaître : Vazenet est formé des noms Vaz et Netto. Suivant les lois de la phonétique, des voyelles ou des syllabes non accentuées sont tombées dans la prononciation courante, Veniero est devenu Venier, Borniola Borniol ; des appellations se sont francisées, Burgos s'est changé en Bourgues, Burkardt en Bourcard, l'*i* final des noms italiens s'est muté en un *y*. Par ailleurs, les curés des paroisses ont déformé les noms de multiples manières, soit en modifiant l'orthographe, soit en supprimant des lettres qu'ils jugeaient inutiles. Le *z* de noms portugais a été supprimé et à été remplacé par un *t* ou par un *é*. Lopez est devenu Lopé, Luppé, Lopet, Louppe, Loupe (1), suivant les régions. L'orthographe, telle qu'elle avait été donnée à un nom au moment du baptême s'est peu à peu perpétuée. Enfin au XVIe siècle, des appellations étrangères ont été traduites en latin et lorsqu'elles ont été à nouveau translatées en français, le nom primitif a disparu. *Glocken-Giesser*, qui signifie en allemand fabricant de cloches, est devenu *campanarius* en latin et *campanaire* en français. La dénomination allemande primitive est tombée en désuétude. Certains noms ont été simplifiés. Quand les romans empruntaient des mots allemands commençant par *Sch*, ils tranformaient ces trois consonnes en *Sc* ; souvent même l'*S* initial disparaissait. En 1503 vint à Nantes un imprimeur lyonnais d'origine allemande : Schabler ; or, son nom, après avoir été écrit Scabler, se trouve par la suite écrit Chabler (2).

Toutes ces mutations de noms qui se sont opérées aux XVIe et XVIIe siècles rendent ardues les recherches sur les origines étrangères des familles, surtout lorsqu'elles portent sur un aussi grand nombre de noms que ceux que j'ai cités au cours des notes concernant les groupements étrangers. A notre époque les noms ne se modi-

(1) Il y a lieu de croire que *Loupe* qui peut dériver irrégulièrement de *Lopez* aurait plutôt *Lobo* comme racine régulière.
(2) Natalis Rondot. *Op. cit.*

fient plus, il est aisé de connaître l'origine des individus et, partant, il est plus facile de s'alarmer quand, dans une région donnée, on voit s'abattre un grand nombre d'étrangers. Jadis les moyens de transport étaient plus onéreux et les voyages étaient plus compliqués que de nos jours, aussi bien les étrangers avaient-ils adopté la vieille devise : *Ubi bene, ibi patria* ; souvent ils se fixaient définitivement dans les pays où ils avaient vécu longtemps, et ce n'est pas l'exemple de quelques Hollandais repartant en Hollande avec leurs trésors qui doit infirmer une règle quasi générale (1).

Il faut croire que Nantes et le comté nantais furent pour les étrangers une agréable patrie, c'est en foule qu'ils abordèrent à son port ; ils y vinrent accroître sa population et développer son commerce. Si pareilles immigrations se produisaient de nos jours, elles seraient cause de nombreuses plaintes et doléances ; les négociants et les industriels se regimberaient contre l'intrusion des étrangers et leur venue vexerait les sentiments nationaux. Il ne faudrait pas croire que ces immigrations ont jadis été supportées très facilement ; toutefois le sentiment national, tel que nous le comprenons actuellement, était moins profond dans les consciences françaises qu'il ne l'est depuis la Révolution ; ce fut surtout au nom de la protection commerciale que les Nantais essayèrent maintes fois de se défendre contre l'infiltration des étrangers dans leur cité. Ils furent même aidés dans cette entreprise par les forains d'ancienne origine qui voyaient d'un œil jaloux s'habituer à Nantes de nouveaux concurrents. Mais, à quelques exceptions près, dans les documents d'archives, dans les mémoires, dans les pamphlets ou libelles, on ne constate rien qui ressemble de près ou de loin aux campagnes que certains partis nationalistes mènent actuellement contre les immi-

(1) Jean Eon. *Le Commerce Honorable.* Cf. *Notes sur la colonie hollandaise de Nantes*, par J. Mathorez. Revue du Nord, février 1913.

grations étrangères, en invoquant surtout le principe de la conservation de l'esprit national. Le nationalisme affecte des modalités diverses : xénophobie, antisémitisme, protectionnisme en sont les formes les plus connues. Sous l'ancien régime existaient déjà des partis imbus d'idées de défense contre les envahisseurs du royaume ; ils cherchaient à peser sur l'opinion pour amener le gouvernement à adopter telles mesures politiques ou économiques qu'ils jugeaient favorables au bien du royaume. A leur service ces partis avaient des journalistes dévoués : chansonniers, libellistes, pamphlétaires, satiristes de toutes sortes qui mettaient leur plume et leur savoir à la dévotion de qui les rémunérait, mais lorsqu'on parcourt ces libelles on ne constate pas qu'ils aient été inspirés par le sentiment national, ils ont le plus souvent été dictés par le désir de défendre le commerce local et le commerce français contre le trafic des étrangers. Les luttes dirigées contre les israélites ont été entamées plutôt au nom de principes économiques qu'en raison de la qualité des personnes.

Dans le principe, chaque cité constituant en quelque sorte un petit état autonome, les habitants se sont efforcés de conserver pour eux les principes même de la richesse : la production et la vente des denrées ou des produits agricoles ou manufacturés. Ils demandaient au roi aide et protection contre les forains — et par ce mot il faut entendre non seulement les étrangers au royaume, mais encore ceux qui n'habitaient pas le comté ou le territoire de la localité. Les ducs et les souverains leur accordaient des privilèges réservant aux seuls bourgeois des villes le droit de trafiquer sur les marchandises. Mais, tandis qu'ils octroyaient ces prérogatives à leurs sujets, les chefs d'Etats accordaient aussi à des étrangers des facilités importantes. Les rois de France favorisaient les Castillans et les Italiens, les ducs de Bretagne signaient des alliances et des conventions commerciales avec les princes étrangers. Les forains tiraient avantage de ces

pactes spéciaux ; les Français, au contraire, croyant à l'efficacité des parchemins que les chancelleries signaient sans y prêter attention, se laissaient distancer sur le terrain commercial. Quand au XVIe siècle, les négociants ne se sentirent plus aucunement protégés par le pouvoir royal, quand ils virent l'importance que les Italiens, les Portugais et les Espagnols prenaient dans le pays, ils commencèrent à faire entendre d'abord des protestations timides, peu à peu elles se précisèrent, puis ils passèrent aux actes de violence. Souvent, soutenus par les échevins, les bourgeois des villes fomentèrent des émeutes contre les étrangers trop encombrants. Partout, ils demandèrent la suppression des facilités qui leur étaient accordées, ils réclamèrent l'abolition des lettres de naturalité trop facilement octroyées. L'idée protectionniste fit ainsi son chemin et se développa, les factums et les libelles protectionnistes se répandirent et force fut bien au gouvernement d'essayer de relever le commerce français. Sully et Laffemas d'abord, Colbert ensuite s'adonnèrent à cette tâche et par des mesures diverses, ils y réussirent plus ou moins.

Dans le concert de plaintes contre les commerçants étrangers, dans le chœur des lamentations contre les trafiquants venus de l'extérieur, les Nantais tinrent leur partie et je vais essayer de retracer brièvement l'histoire des mesures de protection qu'ils sollicitèrent pour parvenir à secouer le joug des étrangers. Bien qu'ils aient souvent obtenu satisfaction, les moyens qu'on mit en œuvre ne réussirent pas toujours, car jusqu'au milieu du XVIIe siècle, le port et la ville de Nantes continuèrent à recevoir un appoint de population étrangère.

La première mesure prise contre les étrangers fut dirigée contre les juifs en 1240, ils étaient alors assez nombreux puisqu'ils étaient sous la surveillance d'un sénéchal spécial, le duc Jean II les expulsa de Bretagne. Comme ils s'occupaient du trafic des matières

d'or et d'argent, ils ne tardèrent pas à être remplacés par des Lombards et des Espagnols, car les Bretons étaient peu aptes à ce genre de commerce. C'est en effet, vers cette époque que l'on fait remonter l'arrivée des premiers étrangers à Nantes (1) ; ils vinrent assez nombreux pour exciter par leurs richesses la jalousie des Nantais qui s'adressèrent à leurs ducs pour obtenir certains privilèges commerciaux.

Jean IV défendit à tous les étrangers de vendre du vin ou des draps dans la ville de Nantes à moins qu'ils n'y demeurassent tout à fait (2). Cette prohibition, d'ailleurs ne pouvait que favoriser l'établissement définitif de facteurs forains. Son successeur, Jean V, n'accordait qu'un seul jour de vente aux merciers qui n'étaient pas domiciliés à Nantes (3) et Pierre II obligeait les étrangers faisant Bourse coutumière à participer aux charges de la cité (4).

Après la réunion de la Bretagne à la France, les Nantais se firent confirmer par les rois les diverses prérogatives commerciales qui leur avaient été octroyées et forts de ces parchemins ils se crurent protégés contre les entreprises des négociants venus de l'extérieur. Ils se laissèrent envahir par toute une population étrangère. Quand ils essayèrent de remonter le courant, il était trop tard ; les forains avaient accaparé les meilleures affaires et étaient les maîtres de la ville. C'est alors que poussés par des sentiments de jalousie les habitants de Nantes entreprirent la lutte contre les envahisseurs. Au lieu de les combattre par les mêmes moyens que ceux qu'avaient adoptés les étrangers, ils se livrèrent contre eux à une série de mesures vexatoires et violentes. Au début du XVIe siècle, il y eut bien des poursuites

(1) De la Borderie. *Histoire de Bretagne.* T. III, p. 337. *Les Juifs en Bretagne.*

(2) *Privilèges de la Ville de Nantes.* Ed. des Bibliophiles Bretons. Règne de Jean IV.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

exercées contre des forains, mais elles visèrent des individus isolés (1) ; en 1542, le trop grand nombre des gens de toutes nations donna également lieu à quelques plaintes, mais à dater de l'année 1565, une lutte ardente commença entre Nantais et Espagnols. La querelle devait durer plusieurs années et j'ai eu l'occasion d'en retracer les phases dans les notes consacrées aux *Espagnols à Nantes*. (2) Les Nantais réclamaient que l'on prit contre eux des mesures spéciales : ils demandaient la suppression de leur Consul; aux Etats de Bretagne de 1578, ils avaient formulé divers griefs contre les représentants de la Péninsule Ibérique. Deux ans auparavant, aux Etats de Blois, les habitants de Nantes avaient envoyé des députés chargés de protester contre l'abus des lettres de nationalité que le roi accordait avec trop de facilité aux Italiens et aux Espagnols (3). A force de se plaindre, les Nantais obtinrent un commencement de satisfaction : par un édit du 7 mars 1579, il fut ordonné de chasser de la province plusieurs étrangers et des Juifs qui étaient venus s'y fixer. La municipalité à qui le séjour de ces étrangers déplaisait enjoignit à son syndic de faire lire, publier et enregistrer l'édit. Mais les mesures que la ville avait prises pour expulser les étrangers restèrent lettre morte ; on s'aperçut en effet que leur disparition était nuisible au commerce (4).

Sous le gouvernement de Mercœur les préoccupations politiques primèrent les considérations économiques et le parti nationaliste de Nantes était plus occupé de lutter contre le roi légitime que de prendre en mains la cause des négociants de la place ; les passions reli-

(1) *Arch. mun. de Nantes*, FF. 13.

(2) J. MATHOREZ. *Les Espagnols à Nantes*. Bul. hispanique 1912-3.

(3) Les députés nantais partageaient l'opinion courante qui se retrouve dans les doléances générales des français : « les estrangers se jettent dans le royaume n'ayant rien ou n'y apportant que la plume à l'oreille ou l'épée à la cape, lesquels s'estant approchés des grands ont donné les moyens de mettre d'intolérables impositions sur le peuple et les marchandises. »

(4) TRAVERS. *Histoire de Nantes*. Tome III.

gieuses occupaient tous les esprits. Lorsque le roi Henri IV eut triomphé des dernières résistances bretonnes, les Nantais, lors de son passage dans leur ville, lui présentèrent un projet de lettres patentes par lesquelles ils sollicitaient son aide « contre une infinité de gens des pays de Flandres, d'Espagne et de Portugal et autres estrangers qui abondent dans leur ville et y font librement le trafic ». Henri IV signa ces lettres que ses successeurs devaient également revêtir de leur seing ; mais la seule vertu de ces ordonnances ne pouvait assurer aux nantais l'exclusivité du commerce de leur port. Pour lutter efficacement contre les étrangers il n'aurait pas fallu que l'idée de dérogeance fut fortement ancrée dans l'esprit des classes dirigeantes ; c'est dans les fables seulement que la fortune vient en dormant et les marchands de Nantes se conduisaient alors comme l'enfant de la fable. Ils se désolaient de voir, chaque jour, aborder à la Fosse des Espagnols, des Portugais et des Hollandais, qui moins soucieux qu'eux des préjugés nobiliaires, déployaient dans les affaires une audace, une énergie et une activité surprenantes. Au début du XVIIe siècle, quand arrivèrent à Nantes les premiers émigrants Irlandais on prit contre eux des mesures radicales, on les expulsa. Toutefois ils revinrent et eux aussi s'implantèrent sur le sol nantais ; comme ils étaient bons catholiques on les toléra peu à peu, mais il n'en fut pas de même au regard des Portugais. Parmi eux, il y avait des Juifs et des marranes et leur présence fut mal supportée. Espagnols et Nantais s'allièrent pour leur chercher noise, tout d'abord ce fut contre eux une lutte sourde, faite de petites vexations, puis un jour advint où l'on fomenta contre eux de véritables émeutes. En 1636, on pilla leurs magasins et leurs entrepôts, mais ils ne se découragèrent pas plus que les Hollandais contre lesquels se dirigea par la suite la colère des habitants de Nantes. Aux habitants des Provinces-Unies qui s'étaient fixés

dans la cité, on fut tout d'abord hostile ; les particuliers et la municipalité cherchèrent à dégouter les Hollandais de se livrer au négoce ; on leur fit des procès, on édicta des règlements qui les gênaient dans leurs entreprises, puis en 1645, comme les moyens vexatoires n'avaient pas réussi, les Nantais se tournèrent vers le roi. C'était leur procédé ordinaire ; ils demandèrent que le souverain leur accordât des faveurs telles que par sa seule puissance on vit disparaître les étrangers et renaître l'aisance et la prospérité. Plus intelligemment, le moine Jean Eon, dans son livre « *Du Commerce Honorable* », paru en 1646, analysait les causes du marasme commercial de la place. S'il se livrait à des diatribes contre les Hollandais — dont les procédés n'étaient pas toujours très corrects — il recherchait les motifs de leur réussite et invitait les habitants de Nantes à employer les mêmes moyens que leurs concurrents pour parvenir à la fortune. Il excitait leur courage et stimulait leur initiative ; cet économiste par occasion était bien entendu protectionniste, comme ses contemporains.

L'idée protectionniste s'était répandue depuis plusieurs lustres et force fut bien au Gouvernement de céder aux désirs de l'opinion régnante.

Fouquet le premier, Colbert ensuite établirent ce régime artificiel qui favorisa l'essor du commerce français. Sous l'empire du *Colbertisme* l'industrie, le commerce et la marine se développèrent à l'envi, mais malgré l'application des mesures prises par Colbert les français ne se trouvaient pas encore suffisamment protégés contre la concurrence étrangère et Colbert se plaignait amèrement du manque d'initiative des français. A sa mort, toute son œuvre périclita et à la fin du règne de Louis XIV les diverses branches des industries qu'il avait créées tombaient en décadence. Dans tous les ports et dans les villes importantes de l'intérieur se reformèrent des colonies étrangères. Hollandais et Irlandais reprirent la direction du commerce.

A Nantes de nouvelles doléances se firent entendre, le député du commerce Des Caseaux s'insurgeait contre le régime protectionniste et les difficultés sans nombre qu'apportaient aux transactions les réglementations abusives ; dans son mémoire il parlait du tort que les Hollandais faisaient au commerce local. Mais, subitement sous l'influence de l'édit de 1716 qui accordait le libre trafic des ports avec les côtes d'Afrique un regain d'audace et d'initiative galvanisa les Nantais (1). Ils avaient mis à profit les enseignements de leurs concurrents, ils avaient appris leur langue et étudié leurs procédés. De toutes parts se réveillèrent des activités endormies, ce fut une ère de prospérité inouïe pour le port de Nantes : armateurs, commissionnaires, exportateurs réalisèrent des fortunes considérables et aussitôt les récriminations contre les étrangers cessèrent (2). Nantais et Hollandais s'associèrent, Nantais et Irlandais s'unirent; ce fut l'époque de la fusion générale de tous les éléments cosmopolites qui vivaient à la Fosse. A la fin du XVIIIe siècle, lorsque survint la Révolution française, il ne subsistait plus à Nantes que des Nantais attachés à la vieille province bretonne dont ils soutinrent bravement les revendications politiques et religieuses. Un demi-siècle de prospérité avait suffi pour atténuer les haines et les rancunes des temps passés, un demi-siècle de prospérité avait suffi pour fondre ensemble les représentants de nationalités diverses.

J'ai déjà dit pourquoi il était impossible de définir, même approximativement, le contingent que chaque peuple a pu fournir à la population de Nantes, mais ceux qui prendront le souci de parcourir les notes que

(1) GABORY. *Op. cit.*

(2) Il n'y eut guère au XVIIIe siècle que des protestations passagères. Exemples : *Archives de la Chambre de Commerce de Nantes.* C. 598. Plaintes des cloutiers contre la concurrence étrangère. — C. 600. Plaintes soulevées par les tolérances accordées aux Anglais et aux Hollandais dans nos colonies. — *Arch. de la Loire-Inférieure,* G. 755. Décision ordonnant aux Juifs de sortir dans les 24 heures.

j'ai consacrées aux colonies étrangères de la ville, pourront tirer eux-mêmes les conclusions de ces études. Malgré les mesures prises contre les étrangers, ceux-ci sont toujours venus en foule aussi bien à Rouen, à Lyon, à Bordeaux, que dans la ville de Nantes. Ils ont été attirés parce que les français, dédaignant de se livrer au négoce, ont trop souvent laissé le champ libre à leur activité. Aux époques troublées, aux moments où la France a eu des gouvernements faibles, sous les règnes des Valois notamment, l'envahissement du royaume par les étrangers a été plus marqué qu'aux heures où le pays a été sagement gouverné ; cette intrusion des étrangers, se développant au détriment de nos forces nationales, aurait pu être néfaste si elle s'était indéfiniment prolongée, mais à certaines heures la conscience française s'est ressaisie et son énergie a plus fait pour amoindrir la situation des forains et les assimiler que n'avaient pu le faire les lois et les ordonnances.

J. MATHOREZ.

NECROLOGIE

M. Paul TRÉMANT

Mes Chers Collègues,

On dit quelquefois que les morts vont vite et l'on veut indiquer par là, sans doute, qu'ils sont promptement oubliés ; mais ce n'est pas à nous que s'applique ce décevant adage : nous savons nous souvenir. Nous savons nous souvenir parce que le sentiment qui nous lie est basé non seulement sur une communauté de goûts, mais sur une estime profonde et sur une sincère amitié.

Aussi, quand la nouvelle de la mort de notre sympathique collègue, M. Paul Trémant, est arrivée à nos oreilles, bien que cette mort fût un peu prévue, du moins depuis quelques semaines, l'émotion a été vive parmi nous et nos regrets ont été à la hauteur de notre émotion.

La raison, nous n'aurons pas à la chercher. S'il en a été, s'il en est ainsi c'est que le caractère de Paul Trémant, sans avoir rien de très saillant en apparence, était un caractère très particulier, un caractère fait de simplicité et d'élévation, de modestie et de franchise, de naïveté, pourrait-on dire, et pourtant, de distinction. Avec de telles dispositions, avec des qualités dont la réunion dans un seul homme est si peu fréquente, on ne peut manquer de faire naître l'amitié autour de soi.

Et voilà pourquoi notre collègue avait de si nombreux et surtout de si fidèles amis. On le sait bien maintenant que sa disparition a plongé dans un réel chagrin non seulement sa famille qui le chérissait, mais encore ses compatriotes, ses anciens camarades de collège qui aimaient à se réunir chez lui et autour de lui, comme on fait autour d'un foyer qui nous a vus naître et grandir. Oui, c'est là, dans son salon de la rue de la Rosière, qu'on s'assemblait pour causer d'art, d'histoire et de littérature. On s'assemblait, pour ainsi dire, chaque jour, tant la bonne intelligence, tant l'intimité était parfaite et l'on ne se séparait que pour se promettre de revenir le lendemain.

Mais si l'on aimait à se retrouver, à se revoir ainsi dans le même endroit, dans la même maison, c'est que celui qui en était l'âme savait rendre l'hospitalité particulièrement agréable et intéressante. Et, pour arriver à ce résultat, sans effort et pour ainsi dire sans le rechercher, il fallait un esprit avisé, il fallait des connaissances variées et étendues. Or, ces qualités, Paul Trémant les possédait toutes à un haut degré. La Commission du Vieux-Nantes le savait bien, elle qui l'avait admis dans ses rangs avec tant d'empressement, qui faisait si souvent appel à son sens éclairé quand il s'agissait de trancher une question délicate, et à son remarquable talent de photographe quand elle voulait conserver l'image fidèle, exacte et en même temps artistique d'un de ces monuments qu'on eût voulu garder, mais que l'intérêt public obligeait à faire disparaître. Du grand talent de notre collègue le public nantais peut se rendre compte en consultant cette magnifique collection qui a pris place au Musée Dobrée, à côté de celles de M. Amouroux, de l'abbé Soreau et des dessins de Louis Petit, notre collègue de vénérée mémoire.

Rien de ce qui touchait à l'histoire ou à la beauté de notre ville et de notre département n'était étranger ou indifférent à notre distingué confrère. Président de

la Société pour la conservation des sites et paysages de notre région, on le vit en compagnie de notre vaillant vice-président, M. le baron Gaëtan de Wismes, protester contre des innovations humiliantes, comme celle de l'inscription de banales réclames sur nos reverbères ; s'insurger contre des destructions barbares comme celle de nos magnifiques rochers du Bourg de Batz.

Ses goûts et ses aspirations ne le portaient pas seulement à s'intéresser aux richesses artistiques ou naturelles de notre contrée. Il était un des membres militants de la Société de Géographie et quand il s'agissait de faire passer sous les yeux du public ces précieuses projections qui sont le moyen le plus attrayant et le plus sûr de fixer dans les mémoires le souvenir des choses décrites ou racontées, on voyait Paul Trémant mettre son talent et son zèle au service de l'orateur et, j'allais dire, de l'opérateur ; ou plus exactement on ne le voyait pas, car, là comme toujours, il s'éclipsait volontairement, mais son action se faisait sentir et c'était lui qui assurait le succès du spectacle et souvent de la conférence elle-même.

Mais, mes chers Collègues, je parle de Paul Trémant et je ne vous ai encore rien dit de ce qu'il était, de ce qu'il fut dans notre Société. Ce n'est pas que j'aie oublié. Je n'en ai garde : comment l'aurais-je fait ? C'est plutôt que cela semble superflu, car ici, je n'ai rien à vous apprendre. Ce que notre collègue fut avec nous, ce qu'il fut pour nous et parmi nous, vous le savez aussi bien que moi. Vous l'avez vu à nos séances, vous l'avez vu à nos réunions du Comité Central, vous l'avez vu dans nos excursions. Quel collègue fut plus aimable, plus complaisant, plus pacifiquement et plus également gai que Paul Trémant ? Ce parfait équilibre du caractère qui prenait évidemment sa source dans une grande bonté, ne lui faisait jamais défaut et, bien qu'il ne fît partie de notre Société que depuis 1900, son aménité était telle que tous les membres de la Société Archéo-

logique étaient devenus ses intimes ou ses amis, comme ses condisciples qu'il réunissait chez lui et dont je vous parlais tout à l'heure. Et, s'il est permis de revenir un instant sur son grand talent de photographe, laissez-moi vous rappeler que si notre bulletin conserve des vues d'ensemble de nos monuments nantais ou autres, encadrant gracieusement notre Société, c'est à lui, c'est à Paul Trémant que nous le devrons. Son excellente figure manque, il est vrai, dans ces jolies photographies, elle manquait dans notre Bulletin ; mais rassurez-vous, elle n'y manquera plus, nous comblerons cette lacune due à sa trop grande modestie. Notre prochain fascicule publiera son portrait et nous contemplerons ce bon visage d'ami, et nous conserverons le souvenir de celui qui nous a quitté et à qui d'ailleurs nous ne disons pas adieu, mais au revoir !

Nantes. — Imp. A. DUGAS, 5, quai Cassard

NOTES

sur la

Bulle d'Alexandre VI

PAR L'ABBÉ CLÉNET

Cette Bulle, écrite sur parchemin, en petits caractères gothiques, est d'un grand intérêt pour l'histoire civile et religieuse du Croisic.

1° Et d'abord, elle nous fait connaître l'importance de la ville et du port du Croisic au commencement du XVIe siècle.

On y comptait alors quatre mille habitants et un grand nombre de marchands, et plus de trois cents navires y abordaient, chargés de diverses marchandises.

En effet, d'après M. Caillo : *Notes sur le Croisic*, « au XVIe siècle, de nombreux navires de toutes les nations du Nord venaient dans notre port charger nos sels et nos vins et nous apportaient en échange des bois, des fers, de l'étain et des rogues » (p. 224).

Ce qui contribua surtout à la prospérité du pays, ce fut le grand développement que donnèrent aux entreprises de nos armateurs la découverte de l'Amérique et surtout celle de Terre-Neuve.

Les Croisicais furent des premiers à se livrer à la pêche de la morue, qui fut l'origine des principales fortunes de la ville.

En 1628, à cette fin, ils n'armaient pas moins de douze navires de fort tonnage.

Dans des lettres patentes de Louis XVI, en 1766,

nous lisons : « que c'est à la navigation de Terre-Neuve et à la pêche de la morue que cette ville du Croisic doit le principe des fortunes qui s'y sont faites. On sait que les édifices publics qui décorent cette ville, l'élévation des deux tours de Batz et du Croisic sont le fruit du commerce de la morue. » (Caillo, p. 227.)

Il y avait aussi la pêche à la sardine, qui fut très prospère et amena le bien-être dans le pays.

Enfin, l'armement des corsaires était encore une source de richesses pour le Croisic.

De fait, par le développement de son industrie maritime, le Croisic s'était placé au premier rang des villes de Bretagne. Son commerce s'étendait, en Europe, depuis la Baltique et les côtes de Norwège jusqu'aux rivages du Portugal, de l'Andalousie et de la Méditerranée. Cet état de prospérité se soutint jusque vers la fin du XVIIe siècle. Alors se tarirent les principales sources de notre richesse et aussi commença cette grande diminution de la population de notre ville (Caillo). « Les guerres désastreuses de Louis XIV, qui rompirent nos relations avec le Nord ; la révocation de l'Edit de Nantes, qui priva le Croisic de citoyens et négociants entreprenants, et enfin l'influence de ce siècle sur les mœurs de nos bourgeois furent les causes principales de cette décadence. » (Caillo, p. 227.) Aujourd'hui, et depuis longtemps déjà, la population du Croisic est tombée à 2.460 habitants.

2° La Bulle nous donne en deuxième lieu des précisions sur la construction de l'église de Notre-Dame-de-Pitié, sur sa consécration et l'autorisation du culte divin dans cette église.

La Bulle déclare que l'église du Croisic a été construite aux frais et dépens des habitants du Croisic. « Or, Gilles de Condest, vicomte de Loyault (de la paroisse de Fresnay), sieur de la Mortraye, de Coquerel en Nivillac, de l'isle d'Indret et capitaine de la presqu'île de Batz, gouverneur de la ville et château du Croisic, avait réuni les fonds nécessaires pour élever au Croisic une église dont

la première pierre de fondation fut posée en l'an 1494, par le miseur Penfault ou Penfao, qu'il chargea de le suppléer. » (L. de Barmon, *Romains et Venètes*, 1872.)

La Bulle permet aux habitants du Croisic de faire consacrer leur nouvelle église, d'y avoir des fonts baptismaux, d'y faire célébrer la messe et administrer les sacrements.

Or, le 15 mars 1507, François Hamon, grand vicaire de R. Père en Dieu Robert Guibé, évêque de Nantes, cardinal du titre de Saint-Anastase, près Saint-Paul hors des murs, et prieur commandataire du prieuré de Batz, donne permission aux habitants du Croisic de faire bénir et consacrer leur église par qui leur semblera (Inventaire de 1679, *Archives du Croisic*).

Le 25 mars 1507, la bénédiction et consécration de l'église furent faites par Mgr Mathurin de Pledran, évêque de Dol, ancien chanoine de Nantes (Inventaire 1688).

Le 2 décembre 1507, Guillaume Trouvé, vicaire perpétuel de Batz, passe contrat avec Gwénolé Henès et Alain Conan, par lequel le Procureur des manants et habitants du Croisic s'obligent à lui donner la somme de dix livres pour célébrer une messe chaque dimanche dans l'église de Notre-Dame-de-Pitié, et pour baptiser les enfants sur les fonts baptismaux du Croisic (Inventaire de 1688).

Yves le Tavis, vicaire perpétuel de Batz, reçoit de Louis Plué, cardinal du titre de Saint-Onvphre, en vertu de pouvoir à lui donné par le pape Jules II, la mission de dire et célébrer la grand'messe paroissiale de Batz dans l'église de Notre-Dame-de-Pitié, aux jours de fêtes, aux dimanches et autres jours, quand besoin sera. (Ecrit du 8e jour des calendes de mars 1509, Inventaire de 1588, Registres du Général de Batz.)

Les successeurs d'Yves le Tavis usèrent largement de la permission, car bientôt cette messe ne fut plus dite en l'église matrice de Batz qu'aux quatre fêtes solen-

nelles : le dimanche des Rameaux, la Fête-Dieu et les trois jours de saint Gwénolé, patron de la paroisse (Caillo).

3° Enfin, dans cette Bulle il est dit que l'église de Notre-Dame-de-Pitié du Croisic se trouve dans le territoire de l'église paroissiale de Saint-Gwénolé de Batz, du diocèse de Nantes, et qu'elle est administrée par un prieur d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoit ou par son vicaire perpétuel, et à laquelle, vous et les habitants du Croisic, vous êtes tenus d'aller recevoir les sacrements de l'Eglise.

En effet, depuis l'établissement de la religion chrétienne jusqu'à 1763, l'île ou presqu'île de Batz, comprenant le Bourg de Batz, le Croisic et le Pouliguen, ne formait qu'une seule paroisse dont l'église de Batz était l'église matrice ou principale.

C'était une des belles paroisses du diocèse de Nantes, par le nombre, le caractère et la richesse de ses habitants, et aussi par son église et ses nombreuses chapelles.

Une charte datée de l'an 945, portée au *Cartulaire* de l'abbaye de Landevennec, près Brest, nous apprend qu'en récompense des services à lui rendus par Jean, abbé de Landevennec, Alain Barbe Torte, premier duc de Bretagne, fit don à cet abbé du prieuré de Batz, qu'il avait fait construire près de l'église de Saint-Gwenolé, en y attachant un gros bénéfice, comprenant l'île de Batz avec d'autres immeubles, dîmes et fruits, près l'église Saint-Gwenolé, sous la condition d'y entretenir dans le prieuré six religieux, de faire l'aumône trois fois par semaine et de nourrir un vicaire perpétuel à Batz et au Croisic.

L'abbé Jean envoya une petite colonie de six religieux de son abbaye dans ce prieuré, qui a toujours dépendu de Landevennec jusqu'en 1789. Dès le principe, le prieur résidant à Batz, au lieu appelé encore aujourd'hui le Prieuré, retenait le titre et les avantages du curé primitif et confiait l'administration de la paroisse à un prêtre délégué qui prenait le titre de vicaire perpétuel,

et, pour ce, recevait le traitement ou portion congrue fixée par l'évêque.

De même là, pour le Croisic, il y avait un vicaire perpétuel pour l'administration des sacrements.

Vers la fin du XVIe siècle, à partir de 1590, on ne voit plus les prieurs signer sur les registres de la paroisse.

Mais quoique le prieur et les religieux fussent rappelés à leur abbaye de Landevennec, il resta cependant au Prieuré de Batz un représentant laïc du prieur, chargé de lever les dîmes et revenus du Prieuré et de fournir le traitement du recteur et de ses vicaires, qui recevaient en outre les oblations et les honoraires du casuel. René Allayre, vicaire perpétuel de Batz de 1655 à 1671, est le premier qui porte le nom de recteur de Batz et du Croisic, à la suite d'un avis du Parlement de Bretagne de 1660, lequel remet la nomination des curés de Batz à l'Ordinaire, c'est-à-dire à l'évêque de Nantes.

Le recteur de Batz avait habituellement sa résidence en la ville du Croisic, comme étant la partie la plus importante de la paroisse.

Ainsi, en 1751, il y avait au Croisic un recteur, M. l'abbé Guibert, et ses deux vicaires, MM. Prodhome et Cavaro de Kergorre ; M. Lespine, prêtre sacriste ; MM. Gueneux et Picaud, prêtres habitués, et M. Dosset, clerc tonsuré (1).

Mais les habitants de Batz réclamèrent leur recteur, et lorsque le presbytère de Batz fut construit, M. Guibert vint habiter au bourg de Batz, en 1752.

Alors les Croisicais, désirant avoir un curé habitant chez eux, demandèrent à se séparer de Batz. L'ordonnance épiscopale autorisant cette séparation est du 17 octobre 1763. Le premier curé de la paroisse du Croisic a été M. Cavaro de Kergorre, déjà vicaire du Croisic depuis le 2 août 1744. Il mourut le 5 novembre 1789.

J.-B. CLÉNET,
10e *curé du Croisic.*

(1) Archives du Croisic.

***

BULLE D'ALEXANDRE VI, 4 Octobre 1501

Alexandre, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à nos chers Fils de la Communauté de la ville du Croysic, Diocèse de Nantes, Salut et bénédiction apostolique. Les sentiments d'une sincère dévotion et la foi intègre par lesquels vous nous vénérez, nous et l'Eglise Romaine, méritent bien que nous vous concédions favorablement ces grâces par lesquelles vous puissiez être appliqués aux divins offices et que nous les accompagnions de faveurs opportunes. Sans doute pour votre part, la pétition qui nous a été récemment présentée contenait entre autres choses que, animés du zèle de la religion, vous aviez fait construire à vos propres frais et dépens une église sous l'invocation de la Bienheureuse Marie de Pitié, dans la ville du Croysic, diocèse de Nantes, dans le territoire de l'église paroissiale de Saint-Guenolai de Baz, du dit diocèse, qui est distante de deux milles de cette ville et qui est habituellement administrée par un prieur d'un Prieuré de l'Ordre de Saint-Benoit ou par son vicaire perpétuel et à laquelle, vous et les habitants de cette ville, vous êtes tenus d'aller pour recevoir les Sacrements de l'Eglise, faire baptiser vos enfants, inhumer les corps de vos défunts.

Et parce que dans cette ville, où le peuple, par la bénédiction divine, s'est augmenté d'un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe, tellement que quatre mille personnes y habitent et souvent aussi un grand nombre de marchands s'y rencontrent, à cause de son port de mer, et que des navires de diverses sortes, chargés de diverses marchandises, au-delà du nombre de trois cents, abordent parfois à cette ville, le prieur permet rarement d'y célébrer la Messe, les vieillards

et les femmes enceintes et les malades et très souvent les bien portants et les jeunes gens, ne pouvant venir à l'église paroissiale, à raison des pluies, de la distance des lieux et des mauvais temps, ils en éprouvent ainsi un grand dommage.

C'est pourquoi vous désirez y faire baptiser, conserver le Sacrement de l'Eucharistie, faire célébrer chaque jour la Messe et les heures canoniales, au moins les jours de fêtes.

C'est pourquoi, de votre part, il nous a été humblement supplié que nous daignions y pourvoir opportunément par nous ou nos successeurs de notre bienveillance apostolique.

Nous donc, qui cherchons par un zèle infatigable à accroître partout le culte divin, recommandant beaucoup dans le Seigneur votre pieux et louable désir, vous absolvant, vous et chacun de vous, et vous déclarant absous, par le seul effet de ces présentes, de toute excommunication, suspension, interdit, et de toutes autres sentences, censures et peines écclesiastiques portées par le droit ou l'homme, quelle qu'en soit la cause ou l'occasion, de quelque manière que vous en soyez atteints, inclinés par ces supplications, nous concédons et permettons, de notre autorité apostolique, par la teneur de ces présentes, que vous puissiez librement et licitement faire consacrer ladite église de la Bienheureuse Marie, par un évêque catholique, en grâce et en communion avec le Siège apostolique, d'y faire célébrer chaque jour des Messes, par des prêtres idoines, séculiers ou religieux, moyennant des honoraires, payés à vos frais et dépens, et les heures canoniales de jour et de nuit, au moins aux jours de fêtes, et de conserver convenablement le Sacrement de l'Eucharistie pour les malades, les vieillards, les infirmes, les femmes enceintes et les autres personnes impotentes, et d'y avoir des fonts baptismaux pour baptiser les enfants, en cas de nécessité, toutefois avec la permission de l'Ordinaire du lieu et de tout

autre, requis sur ce sujet, sans préjudice de la dite église paroissiale et de ses fruits et revenus et aussi sauf toute lettre apostolique, conciles provinciaux, synodaux conciles généraux, constitutions et ordonnances et de tous autres, nonobstant toutes choses contraires.

Qu'il ne soit donc permis à personne de briser ou, par une audace téméraire, de contredire cette page de notre absolution et concession. Mais si quelqu'un osait l'attenter, qu'il se sache encourir l'indignation de Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Genezano, diocèse de Penestre, l'an de l'incarnation de N.-S., l'an mil cinq cent un, le 4 du mois d'octobre de notre Pontificat, l'année dixième.

N. Audouart.

Les débuts de la Féodalité

DANS LA

Paroisse de Saint-Viau (Loire-Inférieure)

Par Léon MAITRE

PRÉAMBULE

Procès en revendication de la terre de la Verrière (*Vitreria*) en Saint-Viau pendant entre les religieux de l'abbaye de Marmoûtier, établis à Donges, et plusieurs seigneurs de la paroisse de Saint-Viau.

Ce document n'est pas inédit, ce n'est pas une de ces pièces dont on se réjouit de produire le texte comme une chose rarissime. Non, il a été publié dans les colonnes des preuves de l'*Histoire de Bretagne*, par dom Morice, mais il est pour ainsi dire enfoui dans cet in-folio et passe inaperçu à cause de sa forme insolite. C'est tout un récit qui a besoin de commentaires, car sa rédaction diffère absolument du style des chartes de concession qui l'environnent. Le tableau de ce procès est en plusieurs actes, comme au théâtre ; c'est presque un drame, car il y a des agresseurs et des victimes. On y voit des actes de piété, de rapine et de justice, des transactions, et, par dessus tout cela, les rouages de la machine féodale

qui déjà fonctionne régulièrement et met en mouvement les petits et les grands seigneurs avec toutes leurs prétentions. C'est donc un titre précieux à étudier puisqu'il nous montre à ses débuts l'application d'un système administratif qui dura jusqu'en 1789. Tels sont les motifs qui le recommandent à votre attention.

EXPOSÉ DE L'AFFAIRE

Les fidèles du Christ sont informés que du temps de Frédor le vicomte (1) et de son fils Rouaud, il existait dans leur entourage un chevalier soudoyé (soldearius), nommé Tanguy, fils de Brient. Celui-ci ayant été blessé à mort et désirant prendre l'habit religieux, donna aux religieux de Saint-Martin de Tours tout ce qu'il avait dans le domaine de la Verrière, avec le consentement de son père, de sa mère et de son frère Aubaud, avec l'approbation de Grafion, fils de Guerry, dans le fief duquel était ce domaine, et de Guégon, son vassal.

Les moines cultivèrent cette terre pendant plusieurs années, mais la guerre ayant éclaté et mis en fuite les habitants dans le pays de Raiz, la terre resta en friche, comme toutes celles des alentours (2). Plus tard, les campagnes se repeuplèrent dans le pays de Raiz (*in Razezio*) (3) ; cependant les religieux ne montrèrent pas d'activité. Alors. un nommé Judicaël Petit s'empara de leur bien et le cultiva assez longtemps.

C'était l'époque où Garsias (4), fils de Gestin, se dirigeait

(1) Il y a un Fredor, seigneur de Frossay, vers 1100 (*Cart. Rotonense*, n° 314).

(2) Cette guerre est celle des marches de Bretagne et de Poitou, qui ne cessa que sous Guerech (MERLET. *Chronique de Nantes*, p. 120).

(3) *Vicaria Ratensis*, 839 (Diplôme de Louis le Débonnaire).

(4) Ailleurs, on l'appelle *Garsire*, de 1093 à 1141 (R. BLANCHARD. *Cart. des sires de Retz*, préface).

vers l'Espagne avec une armée de chrétiens. Le prieur Martin alla trouver le susdit seigneur Guégon, le suppliant de lui faire rendre son domaine.

Le seigneur Normand, apprenant cette réclamation, se rendit à Donges, près du prieur, en compagnie de Giraud, fils d'Ulric, de Caradoc et de Jarnigon, seigneur de Saint-Vital (1), et lui déclara qu'il lui portait préjudice en présentant sa plainte au seigneur Guégon au lieu de s'adresser à lui Normand directement, disant, au surplus, qu'il avait à lui demander une indemnité en échange de cette restitution.

I

Premier jugement de Normand à Donges

Le prieur ayant pris conseil, lui promit de payer trois sous s'il s'acquittait de sa promesse. Alors, en présence de la multitude, un jour de marché, Normand, saisissant un bâton comme symbole de la chose à restituer, en fit la remise au prieur, telle que son frère l'avait livrée lors de sa donation au monastère. Lorsque le prieur eut en mains le bâton, Caradoc le prenant à son tour dit à Normand :

« Je suis témoin que tous les domaines que ton frère a donnés à l'abbaye de Marmoûtier sont restitués aujourd'hui par toi-même ». Aussitôt, le religieux lui offrit trois sous en présence du peuple assemblé et des témoins qui suivent : Girauld, fils d'Ulric ; Caradoc, Jarnigon de Saint-Viau, Raoul de Corset, Daniel Loiseau, Bruno, fils d'Alfred ; Even de Penbœuf, Abraham, Aubin de Fay ; Judicaël, fils de Mainfinit.

Les religieux se retirèrent alors avec Normand et les autres pour lier connaissance et reçurent de quoi manger.

(1) Normand, sgr de Saint-Viau, était frère du donateur.

II

Nouvelle audience à Saint-Viau chez les seigneurs Grafion et Guégon

Le lendemain, ils se rendirent à Saint-Viau avec Normand dans la demeure de Grafion et de Guégon, en demandant justice contre Judicaël. Ce dernier s'étant fait annoncer par des députés arriva lui-même avec sa femme, son fils, sa belle-fille et divers amis. Alors les religieux, énumérant de nouveau leurs plaintes, réclamèrent justice contre Judicaël qui, après avoir pris conseil, répondit que les religieux ne possédaient aucun droit sur ce domaine de la Verrière.

Normand, se levant alors, s'affirma le témoin des religieux si l'assemblée voulait le juger.

La Cour ayant entendu les deux parties, décida que le procès se devait terminer par un duel. Normand se levant pendant l'audience, déposa son gage entre les mains de Grafion ; et de son côté Judicaël, debout, fit de même.

Alors, le religieux et Normand envoyèrent leurs garants, suivant la coutume, mais Judicaël ne put pas trouver de répondant pour lui. Après plusieurs semonces, Judicaël étant dans la même situation embarrassée, vaincu par la raison ou par la crainte, déclara qu'il était prêt à conclure un accord si les religieux s'y prêtaient.

III

Arbitres d'un accord

C'est pourquoi Raoul de Corset et Droalon, partisans des religieux, se retirant à part avec Guille Gautier, qui était pour Judicaël, préparèrent les termes d'un concordat sur les bases suivantes :

Judicaël et les siens renonçaient à toute prétention sur la terre de la Verrière pourvu que, de leur part, les religieux prissent l'engagement de donner deux bœufs à la partie adverse et d'envoyer sur la terre deux autres bœufs qui demeureraient communs aux deux parties. De son côté, Judicaël, avec sa postérité, s'engageait à demeurer l'avocat des moines et de leurs intérêts aussi longtemps que leur situation respective resterait légale ; il était convenu aussi que, dans les cas d'acquisition autour de ladite terre, Judicaël paierait la moitié du prix et aurait sa moitié de l'augmentation. Et pour qu'ils demeurassent bons amis, Judicaël embrassa le religieux de bon cœur. De plus, son fils et son épouse se désistèrent de toute action en revendication. Quant aux impôts dits *coutumes*, qui sont légitimes, les parties paieront chacune la moitié des taxes. Suivent les noms des témoins au nombre de 18. *Et multi alii.*

IV

DEUXIÈME PROCÈS

Un nouvel orage éclata sur la Verrière, du côté où les soupçons ne se portaient pas, dans les années qui suivirent.

On était au temps de la fenaison des prés, et rien ne paraissait devoir troubler la quiétude des religieux, lorsque leurs faucheurs se mirent au travail dans les prairies qui leur appartenaient ; mais ils comptaient sans les suggestions de l'envie.

Le seigneur Normand, le même qui avait rendu un jugement si équitable en leur faveur et qui avait reçu le prix de son témoignage, chassa les ouvriers et y envoya les siens. Accablés de chagrin en apprenant cette nouvelle, les religieux allèrent trouver Grafion et son frère Ecommard et leur donnèrent 5 sous, afin d'obtenir justice du délit et se retournèrent aussi vers Guigon de Montluc en lui donnant 10 sous et à Fredor, son fils, 12 deniers, en sollicitant la même intervention.

Ce dernier saisissant la plainte, fixa le jour de l'audience et assigna Normand à comparaître. Au jour dit, les parties arrivèrent à Saint-Viau avec leurs amis et leurs familiers et ouvrirent les débats, les moines en dénonçant la conduite de Normand et celui-ci en affirmant que les moines n'avaient droit qu'à deux journées de faucheurs. Ceux-ci répondirent que leur bienfaiteur leur avait donné le domaine de la Verrière sans restriction.

V

Autre jugement. Epreuve du fer chaud

Les juges ayant entendu les raisons des parties, décidèrent que les religieux produiraient un homme qui, sous la foi du serment, affirmerait que leur droit était tel qu'ils le disaient et passerait ensuite par l'épreuve du fer chaud.

Les religieux acceptèrent le jugement et amenèrent des répondants pour exécuter la procédure; mais Normand et son beau-frère ne voulurent pas les recevoir et s'éloignèrent en menaçant les assistants. Suivent les noms des témoins au nombre de 23.

Ayant bien établi les faits, les religieux envoyèrent leurs faucheurs dans le pré et firent enlever le foin que Normand avait fauché, suivant le jugement rendu en leur faveur. Normand irrité, se vengea en commettant plusieurs dommages au préjudice de ses adversaires.

VI

Autre jugement du Suzerain

Longtemps après ces événements, le seigneur Garsias étant venu à Saint-Viau, les religieux saisirent l'occasion pour le voir et lui porter plainte contre Normand. On lui rapporta les termes du jugement et il déclara en présence de plusieurs témoins qu'il était équitable; cependant, pour rétablir la paix et la sécurité, il conseilla aux demandeurs de revenir à la procédure légale, ce qui fut accepté par eux. Ils envoyèrent alors des répondants en présence de Garsias, des témoins précédents et de Normand lui-même.

Et comme la procédure ne pouvait suivre son cours parce que la Messe ne se célébrait pas dans l'enceinte de Pornic (1), il fut convenu que, dans les trois jours qui suivraient l'assignation lancée par Normand, les religieux seraient prêts à se conformer aux usages judiciaires.

VII

Assignation à comparaître à Pornic et jugement définitif sans l'épreuve du fer chaud

Dès qu'ils eurent reçu l'assignation à comparaître, les religieux vinrent à Pornic avec le prieur Martin, Lambert et Hugon et présentèrent un homme pour accomplir les formalités légales, homme intrépide et résolu à subir l'épreuve prescrite (2).

Au jour fixé, chacun des seigneurs fit entendre aux religieux qu'il convenait de transiger avec Normand, attendu qu'il valait mieux partager son pré avec son voisin et vivre en paix que de se dire propriétaire du tout et d'avoir la guerre.

Les plaignants se rangèrent à cette opinion, bien que le fer chaud fût préparé pour l'épreuve, et déclarèrent qu'ils cédaient à Normand trois journées de faucheurs à la condition qu'il cesserait toute violence à l'égard de l'homme du prieur ou contre les bestiaux ; l'accord portait que, lorsque l'époque de la fenaison serait venue, 6 faucheurs entreraient dans le pré, et lorsque la récolte serait sèche et mise en mulons, elle serait partagée en deux lots par le religieux ou par son ouvrier.

Normand et les siens renoncèrent à toute revendication et, en retour, les religieux donnèrent à Normand 11 sous et 10 deniers, à Tréhoret 10 sous, à son fils

(1) Pornic dépendait de la paroisse Sainte-Marie et n'avait pas encore son prieuré de Saint-André.

(2) *Qui sigillatus intrepidus operiebatur* (sic) *diem statutam.*

12 deniers. Comme son épouse, récemment accouchée, ne pouvait être dans l'assistance, il fut convenu qu'on lui demanderait son approbation dès qu'elle serait debout.

En témoignage de réconciliation, les religieux allèrent se réconforter et manger dans la maison de Normand, avec lui et les siens. Suivent les témoins, parmi lesquels on cite Even Moren qui devait subir l'épreuve pour les religieux (1).

Ainsi finirent les tourments des disciples de saint Martin en sacrifiant une partie de leur bien à leur repos.

CONCLUSIONS

Cette notice historique, on le voit, se rapporte à deux violations du droit de propriété commises envers des religieux de Marmoûtier établis à Donges, paroisse voisine de l'embouchure de la Loire, entre Savenay et Saint-Nazaire, près d'un château féodal, récemment fondé pour surveiller les pirates qui auraient tenté de remonter le fleuve. Bien qu'elle ne porte aucune formule finale de lieu et de date, il n'est pas difficile de montrer que les événements racontés et les acteurs énumérés sont de la seconde moitié du XIe siècle. Beaucoup de personnages sont cités ailleurs, dans le Cartulaire de Redon et dans d'autres chartes de Marmoûtier; abbaye qui, à cette époque de rénovation, était en grande faveur dans l'évêché de Nantes.

Sur la rive gauche, à l'opposé de Donges, se trouvait un autre château féodal, nommé le *Migron,* qui paraît avoir joué le même rôle que celui de Donges, sur un point où les voyageurs devaient tenter de passer le fleuve. Le seigneur qui montait la garde sur la tour du Migron

(1) H 132.

se nommait *Fredor* le vicomte, et son vis-à-vis *Friold* le vicomte, deux noms qui ont une couleur bien normande, j'allais dire bretonne, car les compagnons qui les entourent ont des noms franchement bretons (1).

Rouaud, fils de Fredor, est le nom que porte le seigneur du Pellerin, localité voisine, petit port de passage sur la Loire ; il est donc très possible que l'un et l'autre soient le même personnage car, à cette époque, la Basse-Loire est tout entière entre les mains des Bretons, et les chefs qui exercent le pouvoir sont en possession de grands biens. Ce même Rouaud, en fondant le prieuré du Pellerin, accuse des droits de propriété et de seigneurie dans les paroisses du Pellerin, de Saint-Père-en-Retz, de Sainte-Opportune, de Saint-Nazaire, d'Escoublac, de Donge et de Varades. Je suis tenté d'en conclure que les suzerains de la Basse-Loire étaient de la même famille (H. 151).

A la même époque, vers 1105, un seigneur, *Harscouet* de *Saint-Père-en-Raiz*, était assez riche pour doter les chanoines de Doulon et posséder une maison à Nantes (2).

A Saint-Etienne, je rencontre *Guégon* de Montluc qui a pour fils un *Fredor*. Les bienfaiteurs de l'abbaye de Marmoûtier, Tanguy fils de Brient, ne peuvent pas renier leur origine, pas plus que Normand frère de Tanguy. Ceux qui se sont partagés les fiefs de cette rive gauche qu'on nomme le pays de Raiz, depuis le suzerain Garsire ou Garsias jusqu'aux vassaux inférieurs comme Grafion, Guerry, Jarnigon, Harscouet, Judicaël, Karadoc, sont de la même nationalité et se retrouvent ailleurs dans les Cartulaires de la Basse-Bretagne (3). C'est donc un fait avéré que Nominoë, en passant la Vilaine, avec son armée bretonne pour aller jusqu'à

(1) Rouaud avait pour femme *Orhvandis*, ses frères se nomment *Cadelaber* et Jarnigon, ses sœurs Innoguenth, Orvalis, Cécilie.

(2) Don Morice. Pr. I, 509-511.

(3) *Cartulaire de Quimperlé.*

Angers, n'a pas battu en retraite complètement et a laissé ça et là des colonies de guerriers pour garder tout au moins les points stratégiques et empêcher les Poitevins de reprendre le territoire que Charles le Chauve avait concédé sur la rive gauche aux rois bretons.

Au moment de la formation de la Féodalité, tous ces guerriers entrèrent naturellement dans les cadres nouveaux qui s'offraient devant eux et se partagèrent les débris de l'autorité centrale en se substituant aux officiers Carolingiens (1). La notice de Marmoûtier est intéressante à cet égard, en ce qu'elle nous montre en fonctions les ressorts inventés par les seigneurs, elle les représente chacun à un degré différent de l'échelle hiérarchique et n'omet pas de nous signaler leur avidité du pouvoir et des émoluments qu'il comporte (2). C'est un tableau vivant, une peinture de mœurs qui a son prix pour ceux qui font l'histoire de nos institutions.

N'est-il pas curieux de constater également, à propos de cette contestation de peu d'importance, avec quelle facilité la Bretagne elle-même se laissa gagner par les coutumes du droit germanique et les mit en pratique dans les circonstances les plus minimes. Peu s'en fallut que les plaideurs n'en vinssent aux épreuves terribles du *fer chaud* pour soutenir leurs affirmations. Aucune des particularités de la procédure n'a été omise. Ce ne sont pas les intéressés eux-mêmes qui tentent l'aventure du Feu, c'est un tiers qui offre ses services et s'expose au danger. Il assistera à la Messe avant d'entrer en scène; mais comme le château de Pornic, siège du duel judiciaire, n'a ni prêtre, ni autel, on est forcé d'ajourner le jugement de l'affaire. Avant d'entendre les parties, le juge exige un gage et un répondant, et si le défendeur,

(1) Saint-Viau a toujours été le pays des terres nobles et des châteaux. Ceux-ci étaient très nombreux avant 1789.

(2) Normand reçoit trois sous pour rendre son jugement et Karadoc, le témoin, reçoit en public le même prix, parce qu'il certifie le fait de la restitution en prenant le bâton symbolique.

comme ici, ne trouve pas de caution à fournir, il est renvoyé de l'audience (1).

L'usage veut que la cause soit entendue en public, en présence du peuple ou du moins d'une assemblée nombreuse, c'est pourquoi l'acte est rempli de noms de témoins. Quand l'une des parties prend un engagement, pour recevoir ou pour donner, il est collectif; le seigneur amène sa femme, ses frères, ses enfants, et veut que leur voix ratifie la sienne. La procédure veut aussi que le vainqueur qui a droit à un envoi en possession, reçoive en main un symbole de la remise, c'est pourquoi on lui remet un bâton ou un livre en témoignage de transmission de la propriété qu'il réclame.

Le système de la transaction et de la compensation paraît être ici très cher aux juges de Saint-Viau et de Raiz, et aux arbitres qui préparent la sentence ; le droit absolu de l'individu est sacrifié à un arrangement dans lequel les deux parties partagent l'objet en litige (2). Le propriétaire de la Verrière garde son domaine, mais il donnera quatre bœufs dont deux seront à la disposition alternative du demandeur et du défendeur. On lui laisse son pré à la condition qu'il n'aura que la moitié de la récolte. Cette jurisprudence ne peut être que celle d'un peuple où la propriété collective est en faveur ; elle nous reporte aux coutumes que suivaient les Francs quand ils habitaient au-delà du Rhin.

La réconciliation des parties et leur repas pris en commun après l'audience pour sceller l'accord intervenu est aussi un usage qui peut être breton autant que germain ; il est tout à fait à sa place dans un acte où les descendants des compagnons de Nominoë sont les plus nombreux.

(1) On épuise tous les degrés de juridiction. Après la sentence de Normand, le plaignant va trouver Grafion et ensuite le suzerain de Retz, Garsias.

(2) Il semble bizarre que l'usurpateur de la propriété de la Verrière, après avoir été évincé, soit autorisé aussi à participer pour moitié aux augmentations futures.

Notice sur la donation de la Verrière en Saint-Viau aux religieux de Marmoûtier

Pateat notitie fidelium quod tempore Fredorii vice comitis atque Rodaldi filii ejus, fuit cum eis quidam miles Soldearius, nomine Taingui, filius Briencii. Hic igitur casu quodam accidente vulneratus ad mortem cupiensque effici monachus, dedit monachis Sancti Martini quicquid habebat in terra que *Vitreria* dicitur, concedente hoc donum patre suo et matre, atque Albaldo fratre suo necnon Grafione, filio Guerrici, de cujus fevo ipsa terra erat, atque Guigone qui de ipso Grafione memoratam terram tenebat.

Igitur monachi ipsam terram multis annis excoluerunt ; sed guerra illa quæ in Razesio exilium induxit, insurgente, terra illa sicut et alie in circuitu ejus inculta remansit.

Cumque post illud exilium terræ in Razezio revestirentur propter monachorum pigriciam et insolentiam homo quidam Judicalis, cognomento Petit, memoratam terram saisivit et excoluit multisque annis possedit.

Sed eo tempore quo Garsias, Gestini filius, in Hist paniam pergebat, cum exercitu Christianorum, accessit ad Guigonem supra memoratum Martinus prior rogans eum et deprecans ut terram supra dictam eis redderet. Quod audiens Normannus frater Tainguidi, filii Briencii, scilicet quod a Guigone terram illam repeteret, venit Dongiam, accedensque ad predictum priorem Martinum ipse et Giraldus filius Ulrici, Karadocus campiductor, necnon Jarnigonius de Sancto-Vitali, dixit quod injuriam sibi faceret, quia hoc quod ab ipso querere debebat, ab alio videlicet domino suo Guigone expeteret ; sed consideraret quid sibi caritatis impenderet si terram memoratam eis adquietaret.

Igitur monachus, consilio accepto, tres ei solidos spopondit daturum, si hoc quod pollicebatur expleret.

Ibi igitur spectante omni populo, utpote die Mercurii quod erat mercatum, accepto baculo quodam, ipse Normannus reddidit monachis terram memoratam, sicut frater suus Taingui eam monachis dederat.

Cumque baculum in manu Martini prioris misisset, Karadocus campiductor de manu monachi eum accipiens dixit : « inde sum testis et plegio quod omnia que frater tuus monachis dedit, tu eis reddis et concedis ». Ibi igitur tres ei solidos monachus obtulit, spectante omni populo, ex quibus tamen hic specialiter nominare libuit : Giraldus, filius Ulrici, Karadocus campiductor, Jarnigonius de Sancto-Vitali, Radulfus de Corsuito, Daniel cognomento Avis, Bruno filius Alfredi, Evanus de Penbo, Abraham Albinus de Fai, Judicalis filius Mainfiniti.

Inde igitur recedentes ob recognitionem simul cum Normanno et Radulfo de Corsuito et aliis, monachi acceperunt cibos.

In crastinum igitur pergentes monachi, simul cum Normanno, ad Sanctum-Vitalem, Grafionem atque Guigonem adierunt rogantes ut eis rectum de Judicali Petit facerent, qui, missis pro eo nunciis suis, venit cum uxore sua et filio suo, nec non uxore filii sui et aliis amicis. Monachi igitur suam proclamationem facientes, de Judicali justitiam expetebant. Ille autem consiilo accepto, respondit nichil juris monachos in illa terra habere.

At Normannus hoc audiens surrexit dicens se monachorum testem fore sicuti presens curia judicaret que videlicet curia, relatis utrorumque causis, diffinierunt ut per duellionem placitum illud dirimeretur.

Exurgens (*sic*) igitur Normannus in medio sicut judicabatur misit guadium in manu Grafionis. Econtrario et Judicalis exurgens (*sic*) fecit similiter. Monachus itaque et Normannus miserunt plegios, sicus moris est ; Judicalis vero non invenit qui pro eo vellet hoc facere. Cumque sepius commonitus fuisset ut plegios mitteret

nec inveniret, ratione vel metu convictus, dixit quod cum monachis concordiam faceret, si vellent.

Itaque Radulfus de Corsuito et Droaloius, Guerrici filius, qui cum monachis erant, secedentes in partem cum Willelmo Galterii qui ex parte Judicalis erat, consuluerunt quomodo hec concordia fieret. Concordaverunt igitur ut Judicalis ipse et uxor ejus et Judicalis filius ejus et uxor filii ejus dimitterent calumniam quam monachis de ipsa terra inferebant ; et monachi ei duos boves darent et alios duos in ipsa terra mitterent et essent boves communes et ipse et omnis posteritas ejus mediator monachorum deveniret tam de sua terra quam de monachorum quamdiu legaliter se erga monachos exibuerit. Et si aliqua adquisitio monachis circam ipsam terram eveniret, medietatem peccunie Judicalis mittat et medietatem adquisitionis accipiat. Et ut fidelis et amicus nobis in omnibus existeret. Osculatus est ipse Martinum priorem in fide et filius ejus Judicalis dimiserunt itaque ibi calumniam quam per uxorem filii sui inferebant in illa terra ipse et uxor ejus et filius ejus Judicalis et uxor ejus nomine...

De consuetudinibus autem terræ quæ legitime sunt, medietatem mittet ipse Judicalis et medietatem monachi Horum omnium testes : Grafio filius Guerrici, Guigo, Radulfus de Corsuito, Droaloius, filius Guerrici, Willelmus Galterii, et Gauffredus frater ejus, Normannus. Willelmus Haraldi, Gauffridus de Clizone, Rodaldus Gascheti, Jarnigonius de Sancto-Vitali, Abraham arbalistarius, Evanus de Penbo, Taingui filius Glevio ; Maino, frater ejus, Balduinus, Daniel filius Serro, Dilesius, Danamus et multi alii.

De monachis qui ad hoc placitum fuerunt Girbertus, prior de sancto Vitali et Benedictus socius ejus, Martinus prior et Hugo socius ejus.

Hac igitur monachi concordia facta, cum tempus pratorum advenisset falcatores in prato utpote suo miserunt, sed Normannus predictus immemor bene-

ficiorum, immemor etiam denariorum supra dictorum pudore mpostponens, falcatores monachorum de prato expulit suosque inibi posuit.

Quod monachi audientes, mesti valde, ad cesserunt ad Grafionem, filium Guerrici, et ad Excommarcum fratrem ejus et eis quinque solidos dederunt quatenus illis de Normanno justitiam facerent. Inde vero recedentes Guigonem de Montelu adierunt conquerentes de Normanno eique decem solidos dederunt et filio ejus Frederio XII denarios pro eo ut illis de Normanno rectum faceret. Qui petitioni monachorum annuens diem placiti denominavit et Normanno hunc intimare studuit. Igitur, die condicta, advenerunt monachi ad Sanctum-Vitalem cum suis amicis et Normannus cum suis familiaribus.

Monachi ergo conquesti sunt de Normanno, at ille, consilio accepto, dixit quod monachi nichil habebant in prato nisi opus duorum falcatorum. Sed monachi viriliter repugnantes dixerunt quia Taingui, filius Briencii, omnia que in Vitreria habebat sine ulla diminutione prorsus dedisset, hoc per elemosinam reclamabant.

Relatis itaque utrorumque dictis, decreverunt judices ut monachi per unum hominem sacramento firmarent ita esse ut dicebant et deinde judicium ferri calidi portaret, quod monachi concedentes plegios in ipsam legem peragendam miserunt sed Normannus et Willelmus Trehoret sororgius ejus noluerunt eos accipere sed de curia recesserunt minitantes monachos et homines eorum. Hoc viderunt et audierunt Guigo de Montelu, Willelmus Galterii et Gauffredus frater ejus, Porchetus de Tolveia, Rodaldus Gascheti. Ex parte monachorum, Martinus ipse prior, Hugo monachus, Radulfus de Corsuito, Silvester frater ejus, Silvester Puignardi, Daniel filius Serro, Daniel Avis, Bruno filius Alfredi, Rivallonius, filius Reveren, Droaloius filius Guerrici, Willelmus Haraldi, Abraham Arbalistarius,

Evanus de Penbo, Taingui Glevio et Maino frater ejus, Moraldus Gurguerii et frater ejus Grossus.

Monachi igitur tam evidenti discussione facta, falcatores in prato miserunt et fenum quod Normannus falcare fecerat judicio curie asportaverunt. Unde Normannus indignatus plurima damna monachis intulit.

Sed longe postea contigit ut dominus Garsias ad Sanctum Vitalem veniret. Quod audientes monachi accesserunt ad illum conquerentes de Normanno. Retulit itaque ibi W Galterii et R. de Corsuito judicium supra dictum presente ipso domno Garsia et Grafione atque Guigone de Montelu et aliis multis militibus. Quod audientes adjudicaverunt rectum esse illud judicium Consuluit itaque domnus Garsias monachis pro pace et quietudine et ut res suas securius possiderent uti ad memoratam legem redirent. Quod monachi concedentes, plegios in supradictam legem miserunt presente ipso domno Garsia et aliis supra nominatis, presente ipso domno Normanno.

Et quia tunc non poterant leges peragere pro eo quod missa apud Castrum Porsniti non habebatur, statutum est ut infra diem tercium quo Normannus monachos summoneret parati essent ad peragendam legem. Ventum est igitur ad hoc ut Normannus monachos summoneret. Q ıi venientes apud castrum Porsniti, Martinus scilicet prior, nec non Lambertus atque Hugo obtulerunt hominem ad peragendam legem.

Qui sigillatus intrepidus operiebatur diem statutam. Die igitur statuta adveniente, ceperunt singuli optimates dicere monachis ut facerent pacem cum Normanno dicentes satius esse cum alio pratum communicare et habere in pace quam totum in guerra possidere.

Adquiescentes igitur monachi consilio optimatum illorum Grafionis scilicet Fulcodii quoque de Daone, nec non Radulfi de Corsuito atque Willelmi Galterii cum jam ferrum calefactum fuisset, concesserunt monachi Normanno de prato opus trium falcatorum ita tamen

ut propter hoc nullam damnationem, nullam violentiam, nullamque custodiam super hominem monachorum de prato se intromittat vel ullam lesionem bestiis ejus inferat vel ipse Normannus, vel sororgius ejus W. Trehoret, sed cum terminus falcationum advenerit, communiter mittantur sex falcatores in herba meliori, et cum siccatum fuerit fenum et coadunatum, tunc dividatur in duas partes ita tamen ut monachus illud partiatur vel homo ejus.

Dimiserunt itaque calumniam predictam ipse Normannus et uxor ejus et filii ejus necnon W. Trehoret, sororgius ejus, et filius ejus Gauffredus.

Dederunt igitur monachi predicto Normanno undecim solidos denariorum et decem denarios, et W. Trehoret decem solidos et filii ejus duodecim solidos. Et quia uxor ipsius W. presens adesse non poterat quia nuper infantem ediderat, promisit quod quando a lecto exurgeret (*sic*) hoc eam concedere faceret.

Statim igitur ob recognitionem et amiciciam in domo Normanni monachi simul cum Normanno et W. Trehoret acceperunt cibos.

Hujus rei testes : tam ex parte monachorum quam ex parte eorum subnotantur. Grafio filius Guerrici, Fulcodius de Claone, Radulfus de Corsuito, W. Galterii, Giraldus filius Ulrici, Silvanus filius Ratfredi, Petrus Gasnachia, Rivallonius, filius Roer, Rodaldus Gascheti, Galterius de Rasleria, Falco de Sancto-Vitali, Silvester filius Pipini et Gauffredus frater ejus, Morentinus decanus, Bili presbyter, Gauffredus presbyter de Dongia, Abraham, Judicalis Petit, Evanus Moren qui judicium illud debebat portare. De monachis, Martinus prior, Lambertus mon. Hugo monachus. (1)

(1) *Arch. dép.* H, 132.

MÉMOIRES

Les ORIGINES FÉODALES de CHATEAUCEAUX

PAR

M. L'ABBÉ BOURDEAUT

Vicaire à Sainte-Anne

AVANT-PROPOS

Lorsque Jean V entreprit, pour complaire à son cousin Olivier de Blois, d'aller à Châteauceaux célébrer la Saint-Valentin, il n'était pas alors dans le voisinage de Nantes de but d'excursion plus intéressant que cette vieille cité féodale. Aucun point de la vallée de la Loire n'était mieux fait pour charmer les yeux, l'imagination et la mémoire des chevaliers bretons.

Véritable nid d'aigle, la forteresse bâtie par Renaud de Thuringe domine le cours du fleuve, le coupant en deux tronçons. A l'Orient, une rivière aux eaux limpides que les nuages revêtent tantôt des couleurs les plus somptueuses, tantôt des teintes de la plus grise mélancolie, précipite vers ses murs ses flots pressés, bouillonnants de la vie de la France entière. Dans la même direction, encadrant la lumineuse vallée, s'étagent dans une courbe harmonieuse les clochers de Drain et de Liré; le promontoir et les tours de Saint-Florent-le-Vieil, antique monastère, auquel Charlemagne a confié la garde du Saint-Graal, le vase de la Cène, célèbre dans tous les romans de chevalerie ; puis sur la rive opposée, les coteaux bleuâtres et dénudés de Saint-Herblon, sanctifiés par l'apostolat de saint Hermeland ; Ancenis,

séjour des Rieux, bâti au bord du fleuve, en face des îles verdoyantes de la Loire ; dans le lointain, l'Anjou fertile, la Touraine plantureuse. D'interminables flotilles de chalands remontent ou descendent le fleuve, portant vers Orléans et Nevers les sels de Bretagne, en ramenant les blés et les bois du Bourbonnais, les vins de Bourgogne et d'Anjou.

En face, dans l'écartement des collines sauvages de la Bretagne, c'est Oudon et sa tour gothique, toute jeune dans sa robe de pierres, nid d'épervier, bien modeste en face du grand château qui domine la rive opposée.

Après avoir franchi l'étroite passe des coteaux de la Bretesche et de Blanche-Lande, la Loire, soudain élargie, efface le froncement de ses eaux. Elle étale ses flots dans un lac argenté, entre les promontoires de Clairmont et de la Varenne, au pied de l'antique prieuré de Chapoin. Au loin, l'œil aperçoit, fermant l'horizon, la cité de Nantes, avec sa cathédrale de Benoît de Cornouaille, sa collégiale d'Alain Barbe-Torte, son port rempli de barques venues de Flandre, d'Espagne, d'Ecosse et d'Angleterre.

Au sud, les forêts giboyeuses du Parc, de Leppo, de la Foucaudière, refuge des sangliers, des cerfs et même, jadis, des ours, poussent leurs futaies jusques aux portes de la citadelle. Elles s'étendent comme un épais rideau entre elle et les donjons construits par Foulques Nerra, à Montrevault et à Montfaucon.

La ville de Châteauceaux n'est pas moins curieuse aux yeux de l'historien qu'aux yeux du voyageur, qui gravit les pentes escarpées de ses coteaux. Elle était petite, (son enceinte renfermait une trentaine d'hectares), mais extrêmement forte, sur un rocher inébranlable, à l'abri de la sape et de la mine. Elle était l'objet des convoitises des Angevins comme des Bretons. On retrouve son nom à toutes les pages de l'histoire des deux provinces, au Moyen age. Elle a été

témoin et théâtre de la rivalité des Plantagenets et des Capétiens, dont l'unité et l'indépendance de la France faillit être l'enjeu ; les escaliers de ses donjons ont été foulés tour à tour par Jean sans Terre et Philippe-Auguste, par Henri III d'Angleterre et saint Louis. Devenue la propriété personnelle de Pierre Mauclerc, ses descendants y établirent leur maison de campagne. Le premier et le dernier acte de la longue querelle de la succession de Bretagne se sont passés dans ses murs. Elle vit successivement dans son enceinte, en ce siècle troublé : Jean de Montfort et Charles de Blois, Jean le Bon et Olivier de Clisson, Jean V et Marguerite de Clisson ; elle mourut en même temps que s'éteignit la puissance de la maison de Penthièvre en Bretagne. On trouve son nom dans la plupart des Chroniques du Moyen âge.

Attiré par cette situation unique, entrainé par ces souvenirs, nous avons voulu tracer l'histoire de cette cité, certain que cette étude servirait à mettre en lumière plus d'une page obscure du passé de la Bretagne et de l'Anjou. Dans ce but nous avons fait de nombreuses recherches : dans les dépôts d'archives concernant ces deux provinces, dans les chroniqueurs qui ont transmis à la postérité le récit des événements dont ils furent témoins. Inutile de dresser ici la nomenclature des sources, soit manuscrites, soit imprimées qui ont servi à établir ce récit : le lecteur les trouvera indiquées en notes au bas des pages, au fur et à mesure que nous y aurons recours. Les principales sont : les Archives du Prieuré de Châteauceaux, aujourd'hui déposées à la Préfecture du Maine-et-Loire, et les documents renfermés dans le Trésor des Chartes des Ducs de Bretagne. La plupart de ces pièces sont inédites. Celles qui ont été publiées par les Bénédictins bretons ou par M. Marchegay ne l'ont pas été intégralement. Nous avons cru devoir en donner la transcription entière.

Châteauceaux du Xe au XIVe siècle

La question des origines mérovingiennes de Châteauceaux, celle de son nom primitif, a été étudiée à plusieurs reprises depuis le jour où M. Longnon la discuta pour la première fois, en 1877 (1): d'abord par M. Al. Richard, archiviste de la Vienne, qui lui a consacré, en 1896 et 1897, deux solides dissertations dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (2), enfin par la critique pénétrante de M. le chanoine Durville, qui a trouvé moyen de fortifier par deux textes nouveaux la thèse de ses devanciers (3).

(1) *Chantoceaux, siège d'un évêché au VIe siècle et résidence royale sous Pépin le Bref* (Extrait des Mém. de la Soc. Nat. des Antiq. de France, t. XXXVII, Paris, 1877.)

(2) *Les Taifales. La Theifalie et le pays de Tiffauge*, par M. Alfred RICHARD, 1896. — *Chantoceaux et les Tiffailles*, par le même auteur, 1897.

(3) *Chantoceaux aux VIe, VIIe et VIIIe siècles*. Nantes, 1898.

L'identification du *Sellense Castrum*, désigné par Grégoire de Tours comme la résidence de l'évêque Austrapius, avec Châteauceaux, n'avait pas été complètement perdue de vue dans le passé. En 1619, c'était une chose arrêtée dans l'esprit de Besly, le savant historien du Poitou. Le 26 octobre 1619, il communiquait le texte sur lequel il appuyait son sentiment à l'auteur d'une *Vie anonyme de S^cte^ Radegonde, jadis Royne de France et fondatrice du royal monastère de Saincte-Croix de Poictiers*. A Poictiers, par A. Mesnier, imprimeur du Roy, 1621, in-12. Lorsque, dans la suite, Besly écrivit son *Histoire des Evesques de Poictiers* (Paris, Alliot, 1647, in-4, p. 8), il plaça à Châteauceaux même la résidence d'Austrapius et non à la Celle-l'Evêquault, près Poitiers, comme l'avait fait Jean Bouchet. Il apportait en faveur de son opinion un texte de la Chronique de St-Maixent que nous croyons bon de donner ici, parce qu'il n'a pas été reproduit par MM. Marchegay et Mabille dans leur édition des *Chroniques des Eglises d'Anjou* : « *Hujus Pientii tempore perdidit ecclesia Pictavensis episcopatum Castri Celsi, tali modo : Austrapius dux, inibi ordinatus episcopus, jussu et voluntate Clotarii futurum ut decedente hoc Pientio ipse succederet. Sed rex Caribertus Clotarii filius in aliud vertit sententiam. Denique Pientius iste cum ab hac vita migrasset, Pascentius hic jussu Cariberti regis ei successit.* » Texte fourni par M. Alfred RICHARD, p. 427 du *Bulletin de la Société des Antiquaires de*

Nous n'avons pas la prétention d'apporter sur ce point de nouvelles lumières. Notre but est simplement d'étudier l'histoire féodale de Châteauceaux. Elle ne manque point d'intérêt. Placée à la limite de deux provinces, l'existence de cette localité se mêle aux destinées de l'une et de l'autre. Tour à tour sous la domination bretonne et angevine, le récit des événements dont elle a été témoin aide à comprendre la formation des limites différentes que présentaient sur ce point, avant la Révolution, le comté et l'évêché de Nantes. Car si, au point de vue civil, Châteauceaux faisait partie de la province d'Anjou et relevait du Parlement de Paris, au point de vue écclésiastique il relevait de l'évêché de Nantes ; il était, suivant la pittoresque remarque des paysans, *du diable d'Anjou et du bon Dieu de Bretagne.*

I

Les Origines féodales de Châteauceaux
Renaud de Thuringe

Pour expliquer cette singularité, il importe de remonter aux premières origines des provinces féodales. Jusqu'au IXe siècle, les limites du Poitou s'étendirent jusqu'à la Loire : L'évêché de Nantes, tout au moins le comté Nantais, ne franchissait pas les eaux du fleuve. Mais lorsque l'empire de Charlemagne tombe en dissolution sous ses successeurs, nous assistons à un premier essai des titulaires du comté Nantais pour étendre

l'Ouest, t. VII de la 2e série, d'après le Manuscrit 4892 du fonds latin à la Bibliothèque Nationale, fol. 168 r°, col. 1.

En 1885, M. l'abbé Jarlit essaya de contredire les assertions de M. Longnon et d'établir que le *Sellense Castrum* de Grégoire de Tours, séjour d'Austrapius, n'était autre que la Celle-l'Evêquaut, près Poitiers, et domaine des Evêques de cette ville. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1885, p. 71-96. *Austrapius et le* Sellense Castrum *de Grégoire de Tours.*

au-delà du fleuve les limites de leur domination. En 843, Lambert, comte de Nantes, vainqueur à Blain de Rainaud, comte de Nantes et de Poitiers, dit la Chronique de Nantes, comte d'Herbauge, dit M. Richard (1), partagea les dépouilles du vaincu entre trois de ses lieutenants. Il donna Herbauge à son neveu Gunfroy, les Mauges (*Metallicam regionem*) à Rainier, et Tiffauges à Girard, pour les posséder par droit d'héritage (2). Nous sommes en présence, si le chroniqueur de Nantes a bien lu les textes, s'il n'a pas prêté à Lambert et à ses contemporains les mœurs légales qu'il voyait en usage autour de lui, vers 1050, d'un premier essai de constitution féodale. La fonction devient héréditaire. A partir de ce jour, ces trois *pagi* entrent, sinon dans la dépendance officielle du comté de Nantes, du moins dans l'orbite de son influence. Il est bien probable d'ailleurs que Lambert ne faisait, en distribuant ces trois régions à ses lieutenants, que réaliser, au point de vue civil et administratif, un état déjà existant au point de vue ecclésiastique, tout au moins préparé par la prédication de saint Martin, abbé de Vertou, et archidiacre de Saint-Félix. Châteauceaux, partie intégrante des Mauges, appartint donc à Rainier, et nous admettrions sans peine l'interprétation de M. Maître (3) qui voit dans le *Castrum Rainerii* de la charte de Louis le Gros, mentionnant les domaines de l'évêque de Nantes, le Châteauceaux qui nous occupe, si, au XIIe siècle, nous ne trouvions pas dans le voisinage de Beaupréau un fief du nom de Château-Rainier (4).

(1) RICHARD. *Hist. des Comtes du Poitou*, t. I, p. 16. *Chronicon Malleacense*, p. 362. Ed. Mabille et Marchegay.

(2) *Chronique de Nantes*, édit. Merlet, p. 22-23.

(3) L. MAITRE. *Géographie historique de la Loire-Inférieure*, t. II. *Les Villes disparues des Pictons*, p. XXI.

(4) A la même date que la charte de Louis le Gros, en 1123, on trouve en Anjou des seigneurs dits de Château-Rainier qui ne peuvent être confondus avec ceux de Châteauceaux. Ils sont mentionnés dans les chartes de Saint-Serge concernant le prieuré de Beaupréaux. Chanoine DURVILLE. *Cartulaire de Saint-Serge*, p. 180, en note, et n°s 66, 311-312-313.

Cédés par Eble Manzer, comte de Poitiers, aux Normands qui occupèrent l'embouchure de la Loire au début du xe siècle, les trois pays de Mauges, Tiffauges et Herbauge (1), furent de nouveau concédés par Guillaume Tête-d'Etoupes, fils d'Eble Manzer, à Alain Barbe-Torte, lorsque celui-ci, revenu d'Angleterre, eut reconquis le comté Nantais sur les Normands (2). Cette cession ne fut pas définitive, mais simplement viagère, car nous voyons bientôt Guérech, fils bâtard d'Alain Barbe-Torte, obtenir de Guillaume Fier-à-Bras une nouvelle concession, qu'il n'eût pas sollicitée, si la première eût été faite sans aucune réserve. Ainsi au xe siècle, aux environs de l'an 942, Châteauceaux fait partie du comté Nantais et de la Bretagne, de même que les Mauges et Tiffauges, et probablement aussi de l'évêché de Nantes.

Si Alain Barbe-Torte avait eu des descendants dignes de lui succéder, il est vraisemblable que les deux pays des Mauges et de Tiffauge, ainsi que celui d'Herbauges, eussent été annexés au comté Nantais et dans la suite à la Bretagne elle-même. Mais il n'en fut pas ainsi, loin de là : ses descendants, les comtes de Nantes, furent ou des mineurs, ou des bâtards, pendant plus d'un siècle. L'héritage qu'il avait laissé au sud de la Loire fut attaqué de toutes parts, principalement au sud et à l'est. D'un autre côté, l'invasion bretonne ne pénétra jamais profondément ces trois pays : elle ne fit qu'y passer, et ce n'est guère que dans la châtellenie de Châteauceaux (3) qu'on retrouve, dans les chartes du

(1) Richard. *Histoire des Comtes de Poitou*, t. I, p. 61.

(2) Merlet. *Chronique de Nantes*, p. 96. « *Iste dux Alanus.... possidens omnem Britaniam, fugatis inde Normannis, ... et Redonicum pagum et Nanneticum et etiam trans Ligerim Medalgicum, Teofalgicum et Herbadillicum ad se retinuit et recaperavit, ac de ipsis locis cum comite Pictavensi Guillelmo, cognomento Caput de Stupis, finem fecit, sicut ipsi pagi terminant, id est, a flumine Ladionis in Ligerim descendente usque ad Irumnam flumen et Petram Fictam et Cirriacum et flumen Ledii quod in mare Occidentale decurrit.* »

(3) Et dans celle de Montrevault, mais d'une façon beaucoup

XIe siècle, quelques noms d'origine bretonne. Aussi les comtes de Poitou et les vicomtes de Thouars purent-ils reprendre, à peu près sans bruit, une grosse part des terrains concédés à Alain Barbe-Torte dans les pays de Tiffauges et dans celui d'Herbauge. Peu s'en fallut qu'il en fût de même pour les Mauges. L'existence de l'antique abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, sur le Mont Glonne, objet des convoitises communes des Nantais et des Angevins, empêcha que l'opération ne se fît tout à fait en silence, au profit de Foulques Nerra et de ses successeurs.

Quelques années avant de mourir, Alain Barbe-Torte épousa une fille de Thibaud-le-Tricheur, comte de Blois. Il en eut un fils nommé Drogon, qu'il plaça sous la protection de son grand-père maternel. Mais celui-ci, ne pouvant remplir personnellement le rôle de tuteur, maria la veuve d'Alain au comte d'Anjou, Foulques le Bon, auquel il abandonna la tutelle de son petit-fils et en même temps le gouvernement d'une partie du comté Nantais, se réservant l'autre moitié, ainsi que le Rennais. Ces dispositions politiques amenèrent la désagrégation de l'héritage d'Alain Barbe-Torte et l'établissement d'une sorte de vassalité du comté Nantais et des pays annexés, vis-à-vis de l'Anjou, vassalité qui se précisa encore, sans doute, lorsque Drogon étant mort, Foulques d'Anjou laissa Hoël, bâtard d'Alain, recueillir le comté Nantais. Un fait va nous la faire constater, en même temps que nous montrer la naissance de la forteresse féodale de Châteauceaux.

Guérech, second fils bâtard d'Alain, avait obtenu de Guillaume Fier-à-Bras, comte de Poitiers, la confirmation du traité par lequel les trois *pagi* de Mauges, Tiffauges et Herbauge avaient été cédés à la Bretagne (1). Il se rendit à la cour de Lothaire pour lui rendre per-

moins sensible. G. DURVILLE. *Cartulaire de Saint-Serge.* Prieuré de Montrevault.

(1) *Chronique de Nantes*, édit. Merlet, p. 119.

sonnellement et directement hommage de son comté, tout semble l'indiquer. A son retour, il lui fallut traverser l'Anjou. Mal lui en prit : Geoffroy Grise-Gonnelle l'arrêta et ne le relâcha qu'après avoir obtenu de lui, en le menaçant d'une prison perpétuelle, l'hommage du comté Nantais (1).

Remis en liberté, Guérech acheva son voyage par les Mauges. Il trouva sur sa route un personnage fort riche du pays, nommé Renaud de Thuringe ou Renaud Thorench, que, M. Maître le prenant pour un Breton, appelle Renaud de la Tour-Blanche ; il chassait dans les forêts du pays les ours, les sangliers et les cerfs. En outre de sa richesse, ce Renaud avait d'autres titres pour attirer sur lui l'attention de Guérech, (il possédait dans les Mauges, Châteauceaux, Montrevault, Saint-Remy et probablement Rochefort-sur-Loire) ; mais il était surtout, aux yeux du comte de Nantes, le vicomte d'Anjou et le père d'un autre Renaud, évêque d'Angers (2). Guérech l'arrêta, l'emmena à Nantes et ne le relâcha, à l'exemple de Geoffroy Grisegonnelle, qu'après avoir obtenu de sa part l'hommage solennel de ses biens dans les Mauges, et, pour gage de sa vassalité, la promesse qu'il lui donnerait la moitié de tous les animaux qu'il y tuerait à la chasse. Evidemment Guérech tenait, par cette redevance, à faire reconnaître ses droits de suzeraineté sur les Mauges (3).

Ces textes de la *Chronique de Nantes* sont significatifs : ils montrent quelles étaient les relations de l'Anjou

(1) *Chronique de Nantes*, p. 122-123.

(2) Sous Foulques Nerra, héritier et fils de Geoffroy Grisegonnelle, le bruit courut que Renaud Thorench avait acheté de Geoffroy Grisegonnelle l'évêché d'Angers pour son fils Renaud, en lui promettant des terres dans les Mauges autour de Saint-Remy-en-Mauges. Sous Foulques Nerra, vers 996, l'évêque fut mis en procès à ce sujet. On en appela au jugement de Dieu, qui décida en faveur de Renaud. HALPHEN. *Le Comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 249 et 349-350.

(3) *Chronique de Nantes*, p. 123.

et du pays Nantais et des Mauges, vis-à-vis de Nantes ; ils montrent aussi quels projets redoutait Guérech, de la part de ce Renaud Thorench, père de l'évêque d'Angers, vis-à-vis des pays annexés à son comté.

Deux ans plus tard, en 986, ce Renaud Thorench reparaît à la cour de Guérech. Il sollicite de lui l'autorisation de construire un château à Châteauceaux, pour y habiter, à cause des avantages qu'il trouve dans le voisinage de la Loire. Guérech refuse. Mais lorsque Geoffroy Grisegonnelle fut mort, Renaud de Thuringe obtint ou plutôt s'arrogea lui-même une autorisation ferme, et aussitôt se construisit sur la montagne de Châteauceaux un château avec tous ses moyens de défense (1). Si Guérech crut qu'il pouvait fermer les yeux sur les empiètements de son vassal, parce que le jeune fils de Grisegonnelle était moins à redouter que son père, il se trompa lourdement : Foulques Nerra ne tarda pas à se montrer plus envahissant que ses ancêtres, plus désireux, si possible, d'accorder aux Nantais sa

(1) Il y a quelque amphibologie dans le texte de la *Chronique de Nantes*. Elle porte : « *Qui vero (Guerech) ei (Rainaldo) minime credens, omnino illa denegavit ; ac tamen post mortem Fulconis filii Gosfredi Grisonellæ concessionem firmam et omni presidio munitam perfecit.* » Le verbe *perfecit*, contrairement à la traduction de Le Baud, a, suivant nous, pour sujet Renaud et non Guerech, d'accord en cela avec M. Merlet, dernier éditeur de ce texte. Le même qui construisit le château est celui qui s'en donna l'autorisation.

Avant le château élevé par Renaud de Thuringe, il existait, croyons-nous, quelques fortifications d'origine romaine ou simplement mérovingienne. Ces fortifications occupaient le point culminant du promontoire sur lequel était bâti l'ancien Châteauceaux. On trouve encore à l'extrémité occidentale de la ville une motte de terre surmontée d'un moulin en ruine entourée de profonds fossés. Cette motte attenait à l'énorme braie qui séparait la ville proprement dite du *Castrum Burgensium*. Près de cette motte était l'église paroissiale de la Madeleine, qu'avoisinait un cimetière mérovingien.

Il est probable que ces fortifications antiques étaient plus qu'à moitié ruinées, lorsque Renaud de Thuringe sollicita de Guérech l'autorisation d'élever à Châteauceaux un nouveau château. Il l'établit à deux cents mètres plus à l'Ouest, à l'extrémité du promontoire, à l'endroit où il est le plus étroit, où les pentes de la colline sont les plus abruptes.

la Roche
Cousse
Riviere de
Oudon
Chantoceaux
FOREST DU PARC
S. Laurent des Autels
Londemont
la Regnaudiere

protection fort intéressée. Nous avons le premier témoignage de son esprit de conquête, dans cette construction entreprise par son vicomte.

Ce second texte est plus significatif encore que le premier. Il nous apprend qu'au xe siècle, le nom primitif de Châteauceaux est déjà oublié. Il a cessé tout naturellement d'être un substantif pour devenir un adjectif, que justifie admirablement la position du lieu. L'antique *Sels* est devenu Celsum. Il montre en second lieu, qu'en 986, Châteauceaux relève directement de Nantes, mais en arrière-fief du comte d'Anjou ; que son propriétaire a besoin de l'autorisation du comte de Nantes, son suzerain, pour y élever un château, autorisation qu'il s'accorde ensuite lui-même ; que déjà le comte de Nantes redoute l'influence envahissante de son voisin le comte d'Anjou. A cette même date, Châteauceaux jouit d'un droit de péage sur la Loire, car c'est ainsi que nous traduisons le « *Commoditatem Ligeris* » de la Chronique de Nantes, à l'incitation de Le Baud qui écrit à la place : « *pour le proffit de Loire* ». Ce droit de péage n'est pas nouveau, il existait dès le VIIe siècle, mais il a cessé d'être un péage royal, il est devenu péage féodal, le fief de Renaud de Thuringe.

Le donjon de Châteauceaux est ainsi contemporain des châteaux du Bouffay et d'Ancenis ; ce dernier avait été construit deux ans auparavant par Aremburge, femme du comte Guérech. Châteauceaux pourrait bien être une réponse à celui-ci.

II

Geoffroy et Odéric de Châteauceaux

Cinquante ans se passent sans que nous trouvions trace, dans les Chroniques ou les chartes, de la forte-

resse élevée par Renaud de Thuringe. Lorsqu'elle réapparaît, elle a cessé d'être dans le domaine des comtes de Nantes ; elle est passée dans celui des comtes d'Anjou. Elle est devenue l'apanage d'une famille féodale, issue très probablement de Renaud de Thuringe, et qui porte le nom même de son principal fief. Un document important nous met en face de ce nouvel état de chose, c'est la fondation du prieuré de Saint-Jean-Baptiste, par Geoffroy de Châteauceaux et ses quatre frères : Hardouin, Odéric, Raoul et Guiscelin.

Si nous ne pouvons apporter de documents absolument probants, en faveur de la descendance de Geoffroy de Châteauceaux, de Renaud de Thuringe, nous pouvons montrer qu'elle repose sur les plus fortes présomptions.

Renaud de Thuringe fut le père de plusieurs enfants, dont le plus remarquable fut certainement l'évêque d'Angers, Renaud. Ce fait ressort pour nous de trois chartes, émanées de sources différentes. Une première provenant de Saint-Florent, lui donne le nom de Renaud Thorench, et affirme nettement sa paternité vis-à-vis de ce prélat (1). L'autre est un diplôme du roi Robert, postérieur à l'an 1000, résumé par M. le chanoine Durville dans son Cartulaire de Saint-Serge (2), mais déjà édité dans le tome x du *Recueil des Historiens des Gaules* (p. 583). Confirmant la donation faite par cet évêque à l'abbaye de Saint-Serge, de la moitié de l'église de Saint-Rémy en Mauges, le roi Robert nous apprend que ledit évêque Renaud fit cette donation : « *pro anima sua et patris sui æquivoci et matris suæ Richildis, et fratris sui Hugonis* », texte qui nous indique nettement que l'évêque Renaud avait pour père un autre Renaud, *æquivoci* vou-

(1) MARCHEGAY. *Archives d'Anjou. Livre Noir de Saint-Florent*, t. I, p. 116. — HALPHEN. *Le Comté d'Anjou au XIe siècle.* p. 346.

(2) G. DURVILLE. *Cartulaire de Saint-Serge*, p. 206. M. Durville a lu : *æquinoci* pour *æquivoci*, faisant de cet adjectif un nom propre.

lant dire: de même nom, et pour mère Richilde. Enfin, une troisième charte de Saint-Aubin d'Angers nous révèle que notre Renaud, en même temps qu'il était le père de l'évêque d'Angers, était, en outre, vicomte, du comte d'Anjou, sur un point spécial de la frontière, très probablement à Rochefort-sur-Loire, comme nous l'indiquerons plus loin. Nous lisons, en effet, parmi les signataires de cette pièce : *Signum Raynaldi, episcopi Andegavensis*, et immédiatement après : *Signum Raynaldi, vicecomitis patris ejus* (1). Ce titre de vicomte lui est attribué, dans le même Cartulaire, dès l'an 960.

Mais ce Renaud de Thuringe, époux de dame Richilde, eut un autre fils du nom de Fouquois, qui porte après lui le titre de vicomte, dès 993 (2), et qu'une note contemporaine, consignée dans le Cartulaire de Saint-Maurice d'Angers, désigne sous la qualité de vicomte de Rochefort-sur-Loire. Rappelant que Renaud, époux de Richilde reçut en 969, moyennant un çens annuel, l'église de « *Castellarium* », le rédacteur de cette charte ajoute en note : *Rainaldus pater Fulcodii vicecomitis de Rocca forti* (3). D'un autre côté, ce même Fouquois accompagna l'évêque Renaud, lorsqu'il partit en pèlerinage à Jérusalem. Il était à ses côtés quand le prélat rendit le dernier soupir à Embrum (4), le 12 juin 1005.

Or, lorsque Geoffroy de Châteauceaux fonda, vers 1040, le prieuré de Saint-Jean, les premières et les seules personnes que nous trouvons, comme signataires de cette charte, après le comte Geoffroy Martel, c'est Foulchrade de Rochefort et son frère Thibaud. Ce détail suffit à montrer qu'il existait une réelle parenté entre

(1) Bertrand DE BROUSSILLON. *Cartulaire de Saint-Aubin*, nos 281, 18, 21, 3, 34, 211, 820.

(2) *Cartulaire de Saint-Aubin*, par M. Bertrand DE BROUSSILLON, t. I, no 130.

(3) HALPHEN. *Le Comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 347.

(4) Abbé Ch. URSEAU. *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, p. 62 à 64.

les seigneurs de Rochefort et de Châteauceaux, et, par suite, entre ces derniers et Renaud de Thuringe. Geoffroy, fondateur du prieuré, est très probablement le petit-fils de ce Thorench, fondateur de la forteresse féodale, qui nous occupe. Le caractère héréditaire de la féodalité est une chose définitivement établie.

En 1040, le monastère de Marmoutiers était en pleine prospérité. Son chef, l'abbé Albert, était appelé l'abbé des abbés. Ainsi que Tours, il était sous la domination de Geoffroy Martel, comte d'Anjou, à la fortune duquel Geoffroy de Châteauceaux s'était attaché. Celui-ci avait visité le tombeau de saint Martin, il avait été témoin de la vie pénitente des moines. Plein de respect pour eux, témoin du grand bien qu'ils accomplissaient, il résolut de les introduire à Châteauceaux en leur donnant la chapelle de Saint-Jean-Baptiste : « *Quem-* « *dam locum* (1) *parentum meorum successione mihi* « *contingentem apud Castrum Celsum situm in honore* « *S^ti Johannis constructum.* » Il leur abandonna également l'église du Fuilet « *ecclesiam de Faiaco* », et la dîme qui en dépendait. Il enrichit le nouveau prieuré de quelques droits : une part du péage qu'il percevait sur les bateaux montant et descendant en Loire, la moitié d'une pêcherie en Loire, et surtout, ce qui lui appartenait en vignes, en champs, en terres incultes ou cultivées dans l'enceinte du château : « *et quidquid* « *videor habere in dominio intra muros prœfati castri, vineas, scilicet, culta et inculta.* » Ainsi, Châteauceaux avait alors une enceinte assez étendue pour y enfermer des champs, des vignes et même des terres incultes. Hardouin, Odéric, Guiscelin et Raoul, frères de Geoffroy, approuvèrent la donation de leur aîné. D'un commun accord, ils condamnèrent celui qui tenterait d'ob-

(1) Nous traduisons le terme *locum* par chapelle, pour indiquer que Saint-Jean-Baptiste n'était pas église paroissiale. S'il avait eu cette dignité, le rédacteur de la charte l'eût appelé *ecclesiam* et non *locum*. L'église paroissiale était Sainte-Marie-Madeleine. Elle ne devint la propriété de Marmoutiers que vers 1140.

tenir l'annulation de ce don, à payer une amende de dix livres d'or au comte d'Anjou, Geoffroy Martel. Celui-ci était présent à cet acte. Il apposa sa croix et son nom au pied de l'acte original de cette fondation, qui, comme nous l'avons déjà observé, est souscrite par Fulchrade de Rochefort et son frère (1).

Une remarque s'impose : la confirmation de cette donation par le comte Martel, qui se charge de la faire exécuter, est la preuve que Châteauceaux, à l'exemple de Montfaucon, de Montrevault, de Saint-Florent-le-Vieil, dès cette époque, c'est-à-dire peu après l'an 1040, n'est plus sous l'empire des comtes de Nantes : il est passé sous celui des comtes d'Anjou. Parmi les autres signataires de cette charte, au nombre de quatre, un seul est breton : c'est Goridon le Breton. Ce n'est cependant pas le seul de sa race qui vécût dans l'entourage des seigneurs de Châteauceaux : Odéric, frère de Geoffroy, avait pour veneur un autre Breton, du nom de Caradoc. Dans une autre charte de la même date, que nous allons analyser immédiatement, nous trouvons également un Breton : Salomon, fils de Camenuc. De même, vers 1090, nous rencontrons encore dans une charte du même prieuré, un Budic et un Gourmalon ; à la même date, un Salomon Phasiden ; entre 1125 et 1135, Péan Cavallen, Graeland le Breton. Après cette date, nous ne voyons figurer aucun nom breton dans les chartes relatives à Châteauceaux, et pas davantage dans celles de Liré, où cependant, les fils d'Archambaud de Liré, fondateur du prieuré, prennent les noms de Budic et de Judicaël (2). Les noms bretons sont

(1) Cette charte a été analysée par Dom Martène dans son *Histoire de Marmoutiers*, t. I, p. 230-231, éditée par M. le chanoine Chevalier.

(2) Sans doute, parce que ce seigneur d'origine franque, avait épousé une femme bretonne. Dans une autre charte du prieuré de Liré, de l'an 1100, Geoffroy de la Tour-Landry est appelé : *Gaufridus filius « Landerici Dunensis »* ; *Dunensis* est un adjectif dérivé du breton *Dun, Dum*, qui a le même sens que tour, forteresse. C'est là, croyons-nous, un indice de l'origine bretonne de

encore moins fréquents dans les châtellenies de Beaupréaux, Montrevault et Montfaucon. A partir du XIIIe siècle, on ne trouve plus aucun vocable breton dans tous ces pays : preuve que les envahisseurs ont complètement abandonné la contrée des Mauges, ou qu'ils ont été absorbés par la population autochtone.

Imitant son suzerain, Jean d'Aurelle (1) donna au nouveau prieuré de Châteauceaux une borderie située en Landemont, *loco videlicet quem dicunt Landam de Montibus*, à deux milles au midi de Châteauceaux, *in pago Andegavensi* ; ainsi, nous sommes désormais en Anjou. Jean d'Aurelle eût voulu donner une seconde métairie, mais il en fut empêché, pendant quelque temps, parce qu'elle était possédée par Odéric Bastard, dans les terres duquel elle était enclavée. Mais ayant été admis au partage des mérites des moines de Marmoutiers, ainsi que Barzeloine, sa femme, Budic, Agnès et Orguen ses trois enfants, il n'hésita plus à faire l'abandon de cette métairie, avec certaines redevances et un droit de pacage de cent porcs dans ses bois.

Peu de temps après la fondation de Saint-Jean de Châteauceaux, peut-être l'année même, Geoffroy de Châteauceaux fut blessé mortellement près d'Amboise. Il fut transporté, sur son ordre, à Marmoutiers ; là, ayant revêtu l'habit monastique, dans la pleine possession de lui-même, il donna aux moines toutes les coutumes et exactions dont il pouvait jouir, soit injustement, soit justement dans le bourg que les moines possédaient à Châteauceaux. Il y avait donc déjà dans l'enceinte de la place, en dehors de la forteresse proprement dite un bourg, propriété des moines.

la maison de la Tour-Landry et une preuve de la survivance, au début du XIIe siècle, de l'influence bretonne et peut-être de quelques termes bretons. Le même Geoffroy est également dit fils de Landry *Dunensis* dans une charte du Petit-Montrevault. DURVILLE. *Cartulaire de Saint-Serge*, n° 334.

(1) L'île Dorelle, où se trouvent les ruines du prieuré de Saint-Nicolas-de-Chapouin, a très probablement donné son nom au chevalier Jean d'Aurelle.

Geoffroy eut pour successeur (entre 1040-1049), son frère Odéric (1). Celui-ci ne se montra pas moins généreux à l'égard de Marmoutiers. En présence du comte Geoffroy Martel, qui approuva ses fondations, il donna à Marmoutiers, pour le repos des âmes de son père, de sa mère et de ses frères, Geoffroy, Hardouin et Thibaud déjà décédés, la terre de la Tronchaie, située en face de la forteresse, la dîme de ses terres en Landemont, le canonicat de Châteauceaux, situé dans l'enceinte même de son château, le tiers de sa pêcherie de Drain, « *tertiam partem piscarie de Drunio* », la dîme du port, un arpent et un quartier de vigne à la Varenne. Son frère Guiscelin souscrivit cette donation, qui eut également lieu sous l'abbé Albert.

Odéric ne tarda pas à ajouter de nouvelles libéralités à tous ces dons. En présence de Tescelin de Montrevault, d'Archambault de Liré, etc...., il abandonna aux moines de Saint-Jean le droit de percevoir pour eux-mêmes les coutumes qu'il levait à la foire de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, foire qui se tenait sous les murs du château, pendant plusieurs jours. En reconnaissance, les moines acceptèrent dans leur communauté Hugues, chapelain particulier d'Odéric. En outre, ils versèrent à leur bienfaiteur quarante sous qui lui étaient dus par le nouveau postulant.

Pendant longtemps, Odéric de Châteauceaux jouit de la faveur de son suzerain Geoffroy Martel : il en reçut même le domaine et la forêt d'Hérisson où le comte d'Anjou avait son haras sous la garde de deux métayers, en échange de quatre chevaux de prix, de quatre autours et de quatre chiens. Il ne le conserva pas pour lui-même, il en fit don à son veneur Caradoc. Devenu vieux, celui-ci ne sut pas le préserver de l'envie de ses

(1) Odéric paraît comme seigneur de Châteauceaux (*vassus de Castro Celso*) dans un accord fait entre les abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Florent qui doit être daté entre 1040 et 1049, relatif à Saugé-aux-Moines. (Bert. DE BROUSSILLON. *Cart. de Saint-Aubin*, t. I, p. 230.)

ennemis qui le pillèrent, sans égard pour son grand âge : Adeline Le Roux lui en enleva le tiers. Ainsi frustré, Hélinan, fils de Caradoc, vendit son héritage à Bérenger des Mollières. Mais les héritiers d'Odéric de Châteauceaux n'abandonnèrent pas pour cela leur droit sur Hérisson.

Pendant ce temps, la fortune dont la roue tourne sans cesse, avait fait éprouver son inconstance au seigneur de Châteauceaux. Geoffroy Martel lui avait enlevé, pour une cause demeurée inconnue, la forteresse élevée par Renaud de Thuringe, pour la donner à son gendre Thibaud de Jarzé (vers 1060) (1).

III

Châteauceaux sous Thibaud et Geoffroy de Jarzé sous Thibaud II de Jarzé et ses tuteurs.

Le sire de Jarzé s'y installa en maître, dès 1061. Il prit aussitôt le nom de Thibaud de Châteauceaux. Lorsqu'en 1061, Geoffroy III, dit le Barbu, rendit aux moines de Saint-Florent-le-Vieil la possession du château-fort construit en palissades, que son grand-père Foulques Nerra et son oncle Geoffroy Martel y avaient élevé, vingt-cinq ans plutôt, Thibaud de Jarzé, désigné sous le nom de Thibaud de Châteauceaux, assista à cet acte de restitution, en compagnie des principaux seigneurs d'Anjou et des Mauges : Rouaud de Château-Gontier, Giroire de Beaupréaux, Guillaume de Passavant, Oger de Doué (2).

C'est sous le même titre que nous le voyons approuver,

(1) « *Evenit postea ut prædictus comes exhœredaret supradictum Orricum* ». *Cartulaire de Saint-Aubin*, par M. Bertrand DE BROUSSILLON, t. I, p. 138. Notice de ceux qui, pendant le XIe siècle, possédèrent Hérisson.

(2) MARCHEGAY. *Chartes Angevines des XIe et XIIe siècles*, dans *Bibliolh. de l'Ecole des Chartes*, t. XXXVI, 1875, p. 396-398.

vers 1064, la fondation du prieuré de Liré, opérée par Archembauld, seigneur du lieu. Huit ou dix ans après, il vivait encore et approuvait une donation que Budic de Liré fit à Marmoutiers, lorsqu'il y entra pour être moine. Il mourut vers 1074, laissant Châteauceaux à son fils Geoffroy de Jarzé.

Celui-ci, désireux d'avoir part aux mérites des moines de Saint-Serge, exempta de tout péage les bateaux de l'abbaye, qui conduisaient, de Nantes à Angers, les provisions du monastère (1).

Il ne se montra pas moins l'ami de Marmoutiers. Du consentement de sa femme Annila, de son fils Thibaud, très jeune encore, avec l'assentiment de ses fidèles, c'est-à-dire, des principaux vassaux de Châteauceaux : Haldebert de Landemont, Jean d'Oudon, Geoffroy de Brihéri, Morel de Bouzillé, d'Aldebert, son veneur, il donna aux moines de Saint-Jean, au temps du prieur Guy, les droits qu'il percevait sur les objets vendus à Châteauceaux. Un des témoins, Hamelin, déposa en son nom cet acte, sur l'autel de Saint-Jean et le remit ensuite aux moines.

Roger de Brihéri avait donné à Marmoutiers une partie de son fief de Brihéri, une portion de terre comprise entre le torrent de ce nom, la Renardière « Vulpilleriam » et le chemin de Montfaucon, ainsi qu'un moulin sur la Divatte. Odéric de Châteauceaux avait approuvé cette générosité. Mais le fils de Roger de Brihéri, ce Geoffroy que nous venons de citer parmi les fidèles de Geoffroy de Jarzé, seigneur de Châteauceaux, voulut enlever aux moines les biens que son père leur avait donnés : il les appela en justice. Geoffroy de Jarzé s'interposa : prenant en particulier le jeune seigneur de Brihéri, il le rappela à un plus grand respect de la justice. Celui-ci, accédant à ses désirs, retira sa plainte ; il confirma la donation de son père à laquelle il ajouta

(1) Bibl. Nat. *Collection de Dom Housseau*, vol. 1, n° 288.

le logement du meunier (son père n'avait donné que le moulin, et le pré qui joignait.) Toute la noblesse du voisinage assista à cette transaction. En reconnaissance de ce bienfait, l'abbé Barthélemy de Marmoutiers passant à Châteauceaux, n'hésita pas à admettre Geoffroy de Briheri en partage des mérites de ses moines.

Geoffroy de Jarzé mourut vers 1090, laissant une fille nommée Warmaise et un fils mineur nommé Thibaud. Celui-ci fut placé sous la tutelle de Roger de Montrevault, son oncle, par son mariage avec Agnès de Jarzé, sœur de son père. A ce titre, Daniel-Roger de Montrevault accorda à l'abbé de Marmoutiers la part de péage qu'il percevait sur les marchands fréquentant la Loire. Il n'était pas seul possesseur de ce droit. Daniel du Pallet en recevait une portion (1). En 1096, l'abbé de Marmoutiers, Bernard, revenant de Pontchâteau, dont l'église venait d'être donnée à son monastère, passa à Châteauceaux. Il demanda à Daniel du Pallet de lui abandonner les droits qu'il percevait sur les challands du monastère de Marmoutiers. Celui-ci acquiesça à sa prière ; bien plus, joignant son intercession à celle de l'abbé, il obtint de Daniel-Roger l'abandon de ses propres droits sur les mêmes chalands. Arrivé à Saint-Florent-le-Vieil, Daniel du Pallet renouvela, avec l'approbation du comte de Nantes, Mathias, le don qu'il avait déjà accordé à l'abbé de sa part du péage de Nantes.

Au début du XIIe siècle, Péan Roger de Montrevault, succédant, sans doute, à Daniel Roger, dans ses fonctions de tuteur, remplit la charge de seigneur de Châteauceaux. D'après une pièce du Cartulaire de Liré, il eut connaissance d'un procès relatif à ce prieuré, mais par suite de circonstances que nous ignorons, il renvoya cette affaire à la barre de l'évêque d'Angers, alors à

(1) Daniel du Pallet est, croyons-nous, le même que Daniel Souvaing, seigneur du Pallet, de la Grange-Busson, qui, à la même époque, donne à l'abbaye de Buzay la Grange-Busson. (Dom Morice. *Pr.*, I, col. 637.) Au XIVe siècle, ses descendants possédaient l'Orillonnière en Drain et plusieurs autres fiefs dans la châtellenie.

Chemillé (1). Ses pouvoirs à Châteauceaux prirent fin quelque temps avant la mort de Thibaud de Jarzé, survenue entre 1105 (2) et 1112, alors qu'après une longue minorité, celui-ci venait d'entrer dans la libre disposition de ses biens.

IV

Châteauceaux sous les Crespin

Châteauceaux devint alors la propriété d'Ermengarde, surnommée Warmaise, sœur aînée de Thibaud de Jarzé. Elle était femme de Geoffroy de Briollay, auquel elle avait donné au moins trois filles : Thiephaine, Pétronnille et Milescende. La première était mariée à un puissant seigneur du Maine, Lisiard de Sablé ; elle était surnommée pittoresquement la Chevrière, « *Capraria* ». Warmaise de Jarzé, laissant à Briollay son mari et ses deux filles aînées, s'établit à Châteauceaux avec la plus jeune de ses enfants, Milescende. Le porte-crosse de l'abbé de la Trinité de Vendôme vint l'y trouver : il y fit approuver à la jeune fille une donation accordée en 1112, à son abbaye, par le beau-frère de Warmaise, Abbon de Briolay (3).

Warmaise était l'arrière-petite-fille d'Odéric de

(1) MARCHEGAY. *Archives d'Anjou*, t. II, p. 22. « *Monachi Lirei Castrum Celsum in curia Pagani, qui, tunc Castri Celsi princeps erat, convenerunt.* »

(2) En 1105, Thibaud de Jarzé est témoin de la sentence par laquelle le comte d'Anjou, Geoffroy Martel, oblige Maurice de Craon à réparer les dommages causés par lui au prieuré de Saint-Clément-de-Craon. Abbé MÉTAIS. *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. II, p. 174, n° 412. Il signe : *Tetbaldus de Castello Celso.*

(3) Abbé Charles MÉTAIS. *Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, t. III, p. 197-200, n° 427. Cette approbation eut lieu en présence d'Arnaud de Blois, Raoul d'Oudon, etc. « *Hoc item concessit apud Castrum Celsum tertia filia Goffridi de Brioleto nomine Milescendis. Hoc viderunt isti : Germasia, mater ejus, Arnaldus de Blesis, Radulfus de Oldun, Petrus Damarius. De monachis : Stephanus Crocifer domini abbatis qui propter concessionem illuc perrexerat.* »

Châteauceaux, qui, nous l'avons rapporté précédemment, avait été dépossédé de ses droits sur Châteauceaux. A titre d'héritière d'Odéric, elle consentit, en 1117, à l'abandon que Bérenger de Molières fit à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers de la forêt d'Hérisson, que le comte Geoffroy Martel avait jadis donnée à son aïeul (1).

A cette date, elle était veuve de Geoffroy de Briollay et remariée au fils ou au frère d'un puissant seigneur originaire, croyons-nous, de Normandie, Amaury Crespin. Le premier auteur de cette hypothèse n'est autre que dom Martène, l'historien de l'abbaye de Marmoutiers. Il la fit connaître aux Bénédictins Bretons, qui ne la contredirent pas (2), et au transcripteur du Cartulaire de Marmoutiers : dom Noël Mars (3). Nous croyons pouvoir fortifier l'hypothèse du savant bénédictin à l'aide de plusieurs rapprochements intéressants pour l'histoire de Châteauceaux, de l'Anjou et de la Normandie.

Les nouveaux seigneurs de Châteauceaux, dans ce cas, seraient issus du Bec-Crespin. Leur nom se trouve mêlé aux gracieuses légendes qui environnent les origines de l'abbaye du Bec, fondée par le Bienheureux Herluin. Ils en furent les bienfaiteurs : ils y avaient leur sépulture de famille. Ils descendaient des anciens Normands. Ils devaient à la nature de leur chevelure hérissée à la façon des aiguilles d'un pin, leur nom patronymique (4). Ils accompagnèrent Guillaume le Con-

(1) Bertrand de Broussillon. *Cartulaire de Saint-Aubin*, t. I, p. 230. — D. Morice. *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, col. 540

(2) Bibl. Nat., fr. 22322, fol. 306.

(3) Bibl. Nat., lat. 5444, fol. 382.

(4) *Antequam Northmanni, duce Willelmo, Angliam debellarent, fuit in Neustria, que nunc Northmannia vocatur, vir egregius nomine Gisleberlus, genere et nobilitate præclarus, qui ab habitudine capillorum, primus Crispini nomine dicitur insignitus, nam in sua primæva ætate habebat capillos crispos et rigidos atque sursum erectos, et, ut ita dicam, rebursos ad modum pini ramorum qui semper tendunt sursum, quare cognominatus est* Crispinus *quasi* crispus pinus ; *quam capillorum rebursionem adhuc videmus in iis qui de ipsius Gisleberti genere descendunt.* » *Miraculum quo Beata Maria subve-*

quérant lors de la conquête de l'Angleterre. Seigneurs de Tillères, de Melfie, vicomtes du Vexin, ils jouèrent un rôle important à la cour des rois d'Angleterre et ducs de Normandie. Ils ont fourni des abbés à Westminster et à Cantorbéry, après avoir été religieux, sous la conduite de Lanfranc, à l'abbaye du Bec. L'un d'eux, le chantre Milon, nous a conservé le souvenir des faveurs miraculeuses dont fut l'objet de la part de la Vierge, Guillaume Crespin, le second chef de leur maison (1).

A la fin du xe siècle, Guillaume Crespin le Vieux épousa une Française de haute naissance, Eve de Montfort, fille de Simon de Montfort et sœur de la célèbre Bertrade, tour à tour femme ou maîtresse, comme on voudra, du duc d'Anjou et du roi de France Philippe Ier (2). L'Angleterre et la Normandie étaient alors divisées par la lutte entre Guillaume, fils du duc Robert de Normandie et Henri Ier, l'usurpateur du trône de Guillaume le Conquérant. Guillaume III Crespin, fort légitimiste, prit parti pour Guillaume, d'autant plus qu'Henri Ier détenait injustement le comté d'Evreux qui appartenait à Amaury de Montfort, son cousin germain. Uni à celui-ci, il entraîna le duc d'Anjou, Foulques le Jeune,

nit Guillelmo Crispino seniori. Ubi de nobili Crispinorum genere agitur. Auctore Milone Crispino. — MIGNE. *Patrologia latina*, t. CL., p. 736.

(1) Milon Crespin est également l'auteur de la *Vie* du célèbre Lanfranc et des premiers abbés du Bec. Il était lui-même chantre dans cette dernière abbaye. MIGNE. *Patrologia latina*, t. CL.

(2) Eve de Montfort était fille de Simon de Montfort, seigneur de Montfort l'Amaury, et de sa seconde femme, Agnès d'Evreux. Elle avait pour frères Amaury, dont nous rappelons les intrigues, et Guillaume, qui fut chanoine de Chartres ; pour sœur, Berthrade. Demeurée veuve, Eve de Montfort se retira à l'abbaye du Bec-Crespin, où elle mourut pendant que saint Anselme y était abbé. « *Post mortem enim viri sui Guillelmi Crispini, omni continentiæ se mancipavit, Beccique usque ad finem vitæ in Dei servitium perseveravit, hæc ante plures annos sacrum velamen acceperat a prædicto Guillermo Rothomagensi archiepiscopo.* » Cependant, rapporte une légende consignée dans la Chronique du Bec, elle n'en fut pas moins condamnée à soixante ans de pénitence en Purgatoire, pour s'être attachée avec trop d'ardeur à de jeunes chiens et autres futilités. *Chronicon Beccense. Patrologia latina* de MIGNE, t. CL. col. 648.

dans une guerre ardente contre Henri Ier. Il fut vaincu et contraint de s'exiler en Anjou. Ainsi nous trouvons les Crespin en Anjou, en 1113, 1114, à l'époque même du veuvage de Warmaise de Jarzé, à l'époque où Amaury de Montfort intrigue près du comte d'Anjou. Interrompue un instant, la lutte reprit entre les compétiteurs en 1118 et 1119. Guillaume Crespin fut de nouveau vaincu et pris aux Andelys avec quatre-vingts des siens, après avoir failli tuer Henri Ier d'un coup d'épée : l'usurpateur ne dut la vie qu'à la solidité de son casque. Enfermé à Novion-sur-Auzelle, Guillaume jura d'aller combattre en Terre-Sainte. Il mourut avant d'avoir accompli son vœu (1).

Amaury Crespin, qui, dès 1117, apparaît comme époux de Warmaise de Jarzé, n'est autre, croyons-nous, qu'un frère ou un fils de Guillaume Crespin, époux d'Eve de Montfort. Les rapports que les seigneurs de Châteauceaux conservèrent au XIIe et au XIIIe siècles avec la Normandie et l'Angleterre, nous confirment dans la pensée de leur origine Normande. Ils avaient des relations avec Chartres: l'un d'eux, Simon, y fut inhumé dans la Cathédrale. Leurs armes offrent par ailleurs une assez grande ressemblance avec celles des Crespin du Bec et d'Etrépagny. Ceux-ci portaient dans leur sceau, au début du XIIIe siècle, un écu losangé (2). Nous retrouvons en partie ces losanges dans le sceau de Geoffroy Crespin de Châteauceaux publié par Dom Morice et Dom Lobineau (3). Le sceau donné par les deux Bénédictins est agrémenté d'une croix d'ar-

(1) Nous avons puisé ces détails dans l'*Histoire d'Orderic Vital*, édition de A. Leprévost, t. IV, p. 306, 307, 325, 359, 360, 361, 452.

(2) P. Anselme, t. IV, p. 637. — Moréri. *Dictionnaire Historique*, édit. de 1754, p. 286 du t. II.

(3) Dom Morice. *Preuves*, I, n° 32. — Dom Lobineau, *Preuves*, t. II, n° 32. — D'après l'*Armorial d'Anjou* de M. J. Denais, les Crespin portaient : *De ..... à la croix étoilée d'argent cantonnée aux premier et deuxième d'un fretté d'argent et de gueules ; au troisième et au quatrième d'argent plein.*

gent. Un autre sceau de la même époque (fin du XIe siècle), dessiné par le transcripteur du Cartulaire de Marmoutiers, substitue à la croix d'argent une crosse abbatiale (1). L'hypothèse de Dom Martène répond trop bien, par ailleurs, aux réflexions que nous suggèrent certains textes de Pierre de Blois sur sa propre origine paternelle et ses relations avec un seigneur du nom de Crespin, pour qu'elle n'ait pas à nos yeux une grande apparence de vérité (2). Fidèles aux véritables ducs de Normandie, les Crespin de Châteauceaux le furent avec plus d'attachement encore aux comtes d'Anjou, lorsque par le mariage de Geoffroy Plantagenêt avec Mathilde d'Angleterre, ces derniers eurent joint à leurs propres possessions l'héritage et les conquêtes de Guillaume le Conquérant.

Warmaise de Jarzé donna deux fils à son second mari : Thibaud et Geoffroy Crespin. Jarzé demeura la propriété de sa fille aînée, Thiephaine la Chevrière, mariée à Lisiard de Sablé ; Châteauceaux fut l'apanage des enfants de son second mariage. Par là se trouve expliqué comment, au milieu du XIIIe siècle, Geoffroy des Roches put céder à Jean le Roux, duc de Bretagne, les droits qu'il élevait à la possession de Châteauceaux. Il était héritier par sa grand'mère, fille de Lisiard de Sablé, de Warmaise, dame de Jarzé et de Châteauceaux.

Ainsi que nombre de laïques, Amaury Crespin et sa femme possédaient les revenus de plusieurs églises. En 1125, les deux époux abandonnèrent aux moines de Marmoutiers les trois églises de Saint-Maimbœuf d'Angers, de Beaufort-en-Vallée et de Bessé, avec le consentement de leurs deux fils, Thibaud et Geoffroy.

(1) Bibl. Nat., lat. 5444, fol. 382.

(2) En faveur de l'origine normande des Crespin de Châteauceaux, nous pourrions encore citer les souscriptions de deux Crespin dont l'un s'intitule *Normannus Crispinus*, dans un acte par lequel Amaury Crespin et sa femme Warmaise et leur fils Thibaud donnent à l'abbaye du Ronceray la dîme de leurs moulins de Châteauceaux. Le nom de *Normannus Crispinus* est suivi de cet autre : *Bachelodus filius Crispini*.

Cette donation eut lieu au milieu de circonstances particulières qu'il importe de signaler. Amaury Crespin ne possédait pas ces églises en héritage personnel, mais du chef de sa femme Warmaise. Instruit par les prédicateurs, il lui répugnait de conserver ces églises et, en particulier, la collégiale de Saint-Maimbœuf. Pour expier son péché, procurer son salut et celui de ses successeurs, il consulta Dieu par la prière. Ce fut par son inspiration qu'il résolut de donner ces églises à Marmoutiers. Sur ses instances, sa femme Ermengarde, dont ces églises étaient le patrimoine, se rendit à Tours, sous prétexte de satisfaire sa dévotion. Elle fut admise au chapitre. Là, en présence du prieur, qui présidait l'assemblée des moines, elle fit l'abandon de Saint-Maimbœuf en son nom et au nom de son époux. Etant sortie du chapitre, elle porta elle-même le titre de la donation sur le grand autel.

Peu de jours après, l'abbé de Marmoutiers, Eudes, en demanda la confirmation au comte d'Anjou, Foulques Réchin, qu'il rencontra sur le chemin de Baugé à Angers, alors qu'il s'entretenait avec Amaury Crespin de cette affaire. Foulques investit l'abbé de Marmoutiers de l'église de Saint-Maimbœuf, avec le couteau de Gautier, le prieur claustral, à condition que les moines succéderaient aux chanoines de la collégiale, à mesure que ceux-ci viendraient à décéder. Geoffroy, fils aîné de Foulques, confirma ce qui venait d'être arrangé, ainsi que la comtesse Aremburge, sa mère.

Cette affaire eut son couronnement à Châteauceaux où Ermengarde était rentrée, après son pèlerinage à Marmoutiers. Eudes députa à la généreuse dame deux de ses moines, Gautier et Hugues, l'un prieur claustral, l'autre hôtelier de Marmoutiers, de la part d'Amaury son époux. Là, dans le cloître du prieuré de Saint-Jean, en présence et avec l'assentiment de ses deux fils, elle renouvela le don des trois églises de Saint-Maimbœuf, Bessé et Beaufort-en-Vallée. La plupart des vassaux

de Châteauceaux mêlés aux moines furent présents à cette cérémonie : Rolland de Liré, Clément de Brihéri, Guy de Fromentière, Raoul d'Oudon et son fils Rolland. L'évêque de Nantes Brice, assisté de son archidiacre Thiso, de Raoul, archidiacre de Vannes figure au nombre des témoins. Ni Warmaise, ni Crespin, ni leurs deux fils ne savaient signer. Ils tracèrent quatre croix comme le fait une main ignorante (1).

Les largesses d'Amaury Crespin et de sa femme s'étendirent également aux religieuses du Ronceray d'Angers. En 1123, du temps de l'abbesse Mabille, les deux époux leur firent don d'un bourgeois de Châteauceaux, ainsi que de la dîme de leurs pêcheries et de leurs moulins. A cette largesse, qui fut confirmée par leur fils, Thibaud Crespin, ils ajoutèrent l'exemption d'un chaland, que les religieuses remplissaient chaque année du sel de leurs marais des Moutiers-en-Rays (2).

Warmaise de Jarzé mourut vers 1135. Elle laissait deux fils : Thibaud et Geoffroy Crespin. Ce dernier n'est mentionné que dans la charte de concession de Saint-Maimbœuf. Thibaud, le premier, est mieux connu : il est nommé dans plusieurs autres donations faites par ses parents aux religieuses du Ronceray. Il exercait le pouvoir en communauté avec son père, lorsqu'en 1144, les églises de Châteauceaux furent cédées par l'archidiacre Normand, qui en avait hérité de ses parents, à Itier, évêque de Nantes. Celui-ci, d'accord avec l'archevêque de Tours, Hugues, en opéra la remise aux moines de Marmoutiers. C'est à eux deux que vers 1150, l'archevêque de Tours, Engelbaud, ordonna de maintenir les moines dans la possession de ces églises.

Il nous est impossible de dire si Thibaud Crespin gouverna personnellement Châteauceaux. A partir de

(1) Dom Martène. *Histoire de Marmoutiers*, t. II, p. 80. — Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II. p. 62. — *Archives du Maine-et-Loire*. G. 789.

(2) Marchegay. *Cartulaire du Ronceray*, p. 85.

cette dernière date, nous ne trouvons ni son nom, ni celui de son père.

Sous leur règne, la forteresse de Renaud de Thuringe subit son premier siège, en 1141-1142. De nombreux vassaux, en Anjou et en Normandie, se révoltèrent contre Geoffroy Plantagenêt. Amaury et Thibaud Crespin furent, sans doute, de ce nombre. Avant de s'attaquer à ses adversaires de Normandie, Geoffroy réduisit ceux d'Anjou. Il assiégea et prit Châteauceaux, disent les *Annales* de Saint-Aubin et de Saint-Serge (1), opération que les *Annales* de Saint-Florent désignent sous le nom de « ruine de Châteauceaux, « *Excidium* « *Castri Celsi* », sous la date de 1141 (2).

A ce siège fut blessé mortellement Geoffroy d'Oudon, frère cadet de Guillaume, seigneur de ce lieu. Transporté sur l'autre rive, il voulut, malgré les avis de ses amis, qui lui déclaraient qu'il reviendrait à la santé, revêtir l'habit monacal et donna aux religieux de Saint-Aubin d'Angers, qui tenaient le prieuré fondé par son frère, un moulin sur la Loire, une pêcherie, une vigne et tous ses prés de Vieillecour (3).

Robert Crespin est le premier seigneur de Châteauceaux connu après Amaury et Thibaud Crespin. Il eut pour épouse Garsie, dont il n'eut pas d'enfants. Son héritage passa aux mains de son neveu, Simon Crespin, qui épousa Etiennette de Chantocé, surnommée l'An-

(1) HALPHEN. *Chroniques Angevines*, p. 10 et 99.

(2) *Id.*, p. 121. Les Crespin semblent dans la circonstance s'être unis à la révolte de Robert de Sablé, leur cousin-germain, fils de Lisiard de Sablé et de Thiephaine de Briollay, la Chevrière. Robert de Sablé était le frère de lait de Geoffroy Plantagenêt. Cette circonstance ne l'empêcha pas d'imiter son père Lisiard dans son opposition au comte d'Anjou. En 1141, il suscita la révolte d'Hélie d'Anjou, frère cadet de Geoffroy Plantagenêt, qui demandait à son aîné le comté du Maine. HALPHEN. *Chronique des Comtes d'Anjou*, p. 206-209. *Historia Gaufredi ducis Normannorum et comitis Andegavorum*, lib. I, par Jean, moine de Marmoutiers. — Gilles MESNAGE. *Seconde partie de l'Histoire de Sablé*, in-12, Le Mans, 1844, p. 32-34.

(3) Dom MORICE. *Pr.*, I, col. 580. — Bertrand DE BROUSSILLON. *Cart. de Saint-Aubin*, t. II, p. 344.

guille, fille d'Hugues de Chantocé, et veuve de Maurice de Chantocé. Comme tel, Simon Crespin fut appelé à approuver un don fait par son beau-père, à Saint-Eusèbe-de-Gennes (1). Il mourut bientôt sans héritiers directs, laissant Châteauceaux à son frère Geoffroy.

Robert Crespin devait être fort aimé de ses parents et de ses sujets. A peine Geoffroy Crespin fut-il en possession de Châteauceaux qu'il s'empressa, pour le soulagement des âmes de son oncle Robert, de son père et des prédécesseurs, de conférer de nouvelles largesses aux moines de Saint-Jean, après avoir pris l'assentiment de sa femme Marguerite, de ses fils et de ses principaux vassaux. Il leur donna le péage du Tail et l'aire qu'il possédait devant leur église. Il leur abandonna, en censive, une douve située entre le bourg des moines et la forteresse (2), mais il se réserva le droit d'y élever un mur, et d'éloigner toute construction de cette douve, s'il avait besoin de fortifier son castel. En attendant, tous les revenus de cette douve et des cultures qui pouvaient y être faites, appartiendraient aux moines (3). Faisant assaut de générosité avec son cousin, Amaury de Peslun, neveu de Robert Crespin, et Garsie, veuve de ce dernier, avec l'assentiment de leur fils et de leurs filles, accordèrent aux religieux de Saint-Jean, la dîme d'un moulin et d'une pêcherie dans l'étang de Rive-Profonde (4), étang que Robert avait établi dans le fief d'Amaury de Peslun.

En reconnaissance de cette générosité, les religieux de Marmoutiers s'engagèrent à ajouter un moine à ceux qui résidaient déjà au prieuré de Saint-Jean ;

(1) GRANDET. *Notre-Dame Angevine*, p. 542. — Bertrand DE BROUSSILLON. *Cart. de Craon*, t. I, p. 70. — MARCHEGAY. *Archives d'Anjou*, t. II, p. 68-72. — Cél. PORT. *Dict. du Maine-et-Loire*, t. I, p. 606.

(2) « *Census Dovæ quæ est inter burgum monachorum et meum castrum eis in integrum concessi.* » Charte XXIV.

(3) Geoffroy Crespin donna aux moines l'investiture de ces biens à l'aide d'un missel qu'il porta lui-même sur l'autel.

(4) Aujourd'hui Ré-Profond.

ce moine devait avoir le titre d'hebdomadier, et célébrer chaque semaine, à l'autel du Crucifix, une messe pour le repos des âmes de Robert Crespin et de ses amis. On l'appela le prêtre des défunts.

Imitant son suzerain, Geoffroy de Briheri n'hésita pas à donner à Marmoutiers, pour le soulagement de l'âme de Robert, son ancien seigneur, une rente de seigle sur sa métairie de la Cossarde. Ces générosités eurent lieu en 1185, l'année même de la mort de l'évêque de Nantes, Robert (1).

Les moines ne tardèrent pas à franchir la douve qui séparait leur bourg de la forteresse. Quelques années après, ils entraient dans le château lui-même. Pressé par le pieux désir de posséder un jour la vie éternelle, croyant l'obtenir en partageant ses biens avec les religieux de Saint-Martin, Geoffroy Crespin leur assigna un nouvel emplacement, pour y élever une maison et un cloître, près de la chapelle Saint-Pierre, au nord, entre le mur d'enceinte et la muraille qui domine la Loire, « *infra clausuram muri, inter capellam « et murum qui respicit versus aquam.* » Pour leur fournir la nourriture et le vêtement, il leur abandonna la métairie du Loup, le droit de prendre chaque jour, pour leur usage, dans la forêt du Parc, « *in bosco meo quod vulgariter dicitur Defensum* », la charge d'un âne en bois mort. Il leur concéda, en outre, quatorze sous de rente, à condition qu'ils entretiendraient perpétuellement une lampe à l'autel Notre-Dame, en la chapelle Saint-Pierre. En échange d'une boire et d'une pêcherie, proche de celle des moines de Chapoin (2), dont la moitié des reve-

(1) Dom MARTÈNE. *Histoire de Marmoutiers*, t. II, p. 160.

(2) Prieuré de Saint-Nicolas-de-Chapoin, en l'île Dorelle, en la Varenne, aujourd'hui en Loire-Inférieure. Ce prieuré fut réuni, dans la suite, à celui de Châteauceaux, d'après M. Port, *Dict. du Maine-et-Loire*. En tout cas, le prieuré ne dépendait pas encore de Marmoutiers au XVIe siècle. En 1554, d'après le Registre des Visites paroissiales du diocèse de Nantes, il dépendait de Bellefontaine et avait pour prieur M^tre^ Pierre de Messier. *Arch. de la Loire-Inférieure*, H, 42, fol. 5. — C. PORT. *Dict. du Maine-et-Loire*, I, p. 623.

nus lui fut assignée, le prieur de Saint-Jean-Baptiste s'engagea à payer l'entretien des lampes que Geoffroy Crespin faisait brûler dans l'église des moines de Chartres, pour l'âme de son frère Simon.

A la suite de leur suzerain, les vassaux de Châteauceaux : Renaud de Blois (1), Rolland de Liré, Mathieu

(1) Un vieil auteur qui a écrit l'*Histoire des familles de Savonnières et du Bellay*, Trincant, a essayé de prouver que la famille de Savonnières, qui posséda en Châteauceaux les terres de la Bretesche, de Brihéry, de la Cour de Blois, se rattache par quelque lien de parenté à l'illustre Pierre de Blois, archidiacre de Bath en Angleterre. Voici comment il s'exprime au chapitre III du livre II de son *Histoire généalogique de la maison de Savonnières en Anjou* (Poitiers, in-4°, 1634). Après avoir rapporté le mariage, le 11 mai 1396, de Jean III de Savonnières avec Marguerite de Blois, il ajoute : « L'antiquité des bâtiments de la Cour de Blois « (en Châteauceaux), qui sont ruinez, et le nom qu'elle porte, « monstrent que ceste maison estoit ancienne et principale de la « famille, de laquelle on tient qu'estoit issu ce docte et célèbre per- « sonnage Pierre de Blois, *Petrus Blesensis*, qui fut chanoine de « Chartres, archidiacre de Bathonie, chancelier de l'évesque, de- « puis archevesque de Cantorbie, contemporain et amy de saint « Thomas de Cantorbie, qui vivait environ l'an 1180... Et de fait « il se void en l'epistre 49 de ses *Œuvres* intitulée : *Contra eos qui « detraxerunt patri suo mortuo*, nous pouvons induire et dire cer- « tainement qu'il estoit de ceste maison de Blois, quand il use de « ces termes : « *Notum sicut publice est, pater meus et mater mea de « optimatibus Minoris Britanniæ traxerunt originem, nec istud ad « jactantiam dico.* » Or, il est vray que la Cour de Blois est dans le « Diocèse de Nantes et que les ecclésiastiques anciennement se « disoient estre de la province en laquelle la ville métropolitaine « de leur diocèse estoit située, comme il est vray aussi que la « chastellenie de Chastoceaux, limitrophe de la Bretaigne, en « laquelle est située la Cour de Blois, a esté autrefois à divers « temps possédée par les Ducs de Bretaigne. »

Sans nous faire partager la certitude de Trincant, intéressé à relever les mérites et l'antiquité de la famille de Savonnières et de ses alliances, la lecture des lettres de Pierre de Blois nous a fourni quelques indices en faveur de son assertion. La xxe épître de l'archidiacre de Bath est adressée à un seigneur du nom de Crespin, tel que celui que portait le seigneur de Châteauceaux. Or, dans cette lettre, p. 72, de l'édition Migne, Pierre de Blois s'exprime ainsi : « *Promiserat mihi Dominus vester* (Henri II) *quod imponeret exsilio meo finem, meque in terram nativitatis meæ honorifice revocaret.* » On le voit écrire, en 1182, à Raoul, évêque d'Angers, épître 69. Il écrit à l'archidiacre de Nantes, « *charissimo domino et amico suo R. archidiacono Nannetensi* », qui lui a confié l'éducation de ses deux neveux. Ailleurs, il écrit à l'évêque de Nantes pour lui reprocher la trop grande facilité avec laquelle il a levé l'excommunication qui atteignait le seigneur de Liré, coupable d'avoir violé l'église des moines de Liré. Détails qui, s'ils

Barbotin, Amaury d'Oudon, Rivallon le Vielleur, Pierre de Landemont, Chacé Bourgond, Perdriel, Guy de Clisson, Guillaume de Barbechat, Geoffroy de Brihéri, s'empressèrent d'apporter leurs offrandes, que Geoffroy Crespin ratifia, ainsi qu'il l'avait promis. Fidèle à la coutume de sa famille, Geoffroy de Brihéri se montra plus généreux que tous les autres.

Maurice, évêque de Nantes, depuis 1187, confirma, vers 1190, aux moines de Marmoutiers et à son ami l'abbé Geoffroy, la possession de la chapelle Saint-Pierre : il leur permit également de transporter leur demeure dans l'intérieur du château. Frère Eudes était alors prieur de Saint-Jean.

Un bourgeois de la ville, mu de pitié pour les lépreux, demanda à l'abbé de Marmoutiers la permission d'ajouter une chapelle à la léproserie, qui existait alors dans la châtellenie, à l'intérieur de la forêt du Parc. L'horreur qu'inspirait les lâdres était si grande, qu'on établissait toujours leur demeure en rase campagne, loin du voisinage de leurs semblables. Geoffroy Crespin s'étant porté garant de la demande de Perdriel, l'abbé Geoffroy fit droit à sa requête, à la condition que l'érection de la nouvelle chapelle ne porterait pas préjudice aux droits de l'église du prieuré (1).

Sous le règne de Geoffroy Crespin, Châteauceaux subit un second siège, en l'an 1172. Trois des fils d'Henri II

ne prouvent pas l'exactitude de la thèse de Trincant, la rendent cependant vraisemblable.

Les *Cartulaires* d'Anjou et de Bretagne mentionnent plusieurs personnages du nom de Blois : Guy de Blois, en 1125, ainsi que Ernaud de Blois (*Cartul. du Ronceray*, publié par M. Marchegay, p. 85). Les chartes que nous publions du prieuré de Châteauceaux mentionnent Maurice de Blois en 1150 et 1175, Reginald de Blois en 1185. Nous trouvons un Geoffroy de Blois dans le *Cartulaire de Melleray*. Dom Morice. *Hist. de Bretagne, Preuves* 1, col. 605.

(1) L'emplacement et les fondations de cette chapelle ont été reconnus récemment, en 1869, déclare M. Port (*Dict. du Maine-et-Loire*, t. I, p. 608, et t. III, p. 73), sur les confins de Saint-Sauveur-de-Landemont. A côté s'étendait un vaste étang, aujourd'hui desséché, dit l'étang des Bauches, dont on voit encore la chaussée.

Plantagenêt, Henri, Richard et Jean, se soulevèrent contre lui ; seul Geoffroy, duc de Bretagne par son mariage avec Constance, fille du comte de Bretagne Conan, lui demeura fidèle. Les Angevins firent cause commune avec les fils contre le père, ainsi que les Nantais.

Obligé de séjourner en Angleterre, Henri II confia la défense de ses intérêts en Anjou à son sénéchal, Maurice de Craon. Celui-ci s'empara de Châteauceaux, qu'il détruisit, si nous en croyons la Chronique de Saint-Aubin (1). Poursuivant ses succès, il s'empara d'Ancenis qu'il fortifia à l'aide de construction en bois et en pierres, où maçons et charpentiers déployèrent à l'envie leurs efforts et leur habileté.

La ruine des fortifications primitives de Châteauceaux amena la reconstruction de la place, sur un plan meilleur, la substitution de tours en pierres aux palissades et aux tours de bois, qui, au XIe siècle comme au Xe, constituaient à peu près les seules défenses des châteaux féodaux. C'est sans doute à cette catastrophe qu'il faut attribuer les donations nouvelles que Geoffroy Crespin fit, en 1175, au prieuré de Saint-Jean, et le transfert qu'il opéra de leur monastère, du bourg dans le château, vers 1190.

Geoffroy Crespin, l'ami des moines, le restaurateur de leur couvent, mourut à peu près à la même date que son suzerain, Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre et comte d'Anjou. Il eut pour successeur, vers 1199, son fils aîné, Thibaud Crespin. Loin de ressembler à ses prédécesseurs, celui-ci fut un véritable tyran pour ses sujets, à l'exemple de Jean sans Terre, son suzerain et son ami.

(1) HALPHEN. *Recueil d'Annales Angevines*, p. 38. Dans cette circonstance, comme lors du siège de l'année 1141, les Crespin de Châteauceaux étaient les alliés des seigneurs de Sablé. Cette dernière ville fut également assiégée par Maurice de Craon. C'est ainsi que pendant tout le cours du XIIe siècle, Châteauceaux partagea les destinées de Sablé à cause de la parenté des seigneurs tous issus de Warmaise de Jarzé. Gilles MÉNAGE. *Seconde partie de l'Histoire de Sablé*, p. 40.

V

Thibaud Crespin. L'ami des Anglais.

On sait comment (de 1203 à 1205), pour punir Jean sans Terre de sa félonie et du meurtre commis par lui, en la personne d'Arthur de Bretagne, son neveu, Philippe-Auguste s'empara de la Normandie, de l'Anjou et du Poitou. Il vint même à Nantes, au mois de mai 1206 (1). Guy de Thouars lui remit la ville sans résistance. Châteauceaux, ainsi que toutes les autres places angevines, se soumit au roi de France.

Mais de telles conquêtes ne pouvaient être assurées, dès le premier jour. Débarqué à la Rochelle, le 7 juin de la même année, Jean sans Terre fut en peu de temps maître de l'Aquitaine et du Poitou, dont les barons n'étaient rien moins que fidèles au roi de France. Thibaud Crespin fut un de ceux qui l'accueillirent avec le plus de faveur. Nul en Anjou ne put résister à l'invasion anglaise, soutenue par les Seigneurs du pays. Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, qui, quatre ans plus tôt, avait livré au roi Jean la personne d'Arthur de Bretagne, dans le but de réconcilier l'oncle et le neveu, mais était devenu, par haine du meurtrier et regret de son erreur, le meilleur agent de Philippe-Auguste, n'avait pu que fuir devant lui.

Le but de Jean-sans-Terre n'était pas seulement de reconquérir le Poitou, mais de reprendre l'Anjou, le Maine et la Normandie. Il marcha vers la Loire ; il espérait en obtenir le passage. A la fin d'août, il arrivait

(1) Léopold Delisle. *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste*, in-8. Paris, 1856. Le 13 mai 1206, le roi est à Chantocé. Le 14 mai il est à Nantes. Il y séjourne jusqu'au 21 mai. Il rentre en France par Candé à la fin du même mois. P. 228.

On peut consulter, sur ce même séjour de Philippe-Auguste en Bretagne, les *Œuvres de Guillaume le Breton*, éditées par M. Delaborde, t. I, p. 223.

à Clisson, et Châteauceaux était remis entre ses mains, après une inutile tentative sur Nantes (1). Thibaud Crespin entrait immédiatement à son service, s'il n'y était déjà. Pour l'empêcher de franchir le fleuve, les Français avaient enlevé tous les bateaux. Il remonta la rive gauche de la Loire. Arrivé à Chalonnes, il la traversa à gué, le 6 septembre, à un endroit que le premier chroniqueur de Saint-Aubin appelle « *Portus Alascher* » et le second « *Portus Loripedis* » (2). Ce passage audacieux fut regardé, par les contemporains, comme une chose merveilleuse, presque un miracle. Angers tomba en son pouvoir. La ville, les églises mêmes furent livrées au pillage. Il poursuivit sa route jusqu'au château du Lude, mais à l'approche de Philippe-Auguste, il battit précipitamment en retraite. Il abandonna l'Anjou. Il fut bientôt réduit à accepter, à Thouars, en octobre 1206, une trêve humiliante. Parmi les seigneurs, donnés par lui en garantie, figure le nom de Thibaud Crespin (3). Mais dès l'année suivante, Philippe-Auguste revenait en Poitou, et en contraignait les seigneurs à la soumission. La paix dura jusqu'en 1214.

A ce moment, Allemands et Flamands coalisés envahirent la France à l'instigation de Jean sans Terre. Aussitôt, croyant toucher à la réalisation de ses espérances et reconstituer d'un coup l'ancien empire des Plantagenets sur le continent, il débarqua en personne à la Rochelle, au mois de février 1214. Soutenu par les Aquitains, toujours attachés à la cause de leurs anciens ducs, et en particulier par Thibaud Crespin (4), il remonta vers la Loire. Châteauceaux lui fut aussitôt remis. Au mois de juin, le 11, il était à Ancenis, maître

(1) *Annales de Saint-Aubin*, édition de M. Halphen, p. 32.
(2) HALPHEN. *Chroniques Angevines*, p. 23-32.
(3) *Recueil des Hist. des Gaules*, t. XVII, p. 91, dans les *Œuvres de Rigord le Breton. De Gestis Philippi-Augusti.*
(4) *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XVII, p. 91. *Œuvres de Guill. le Breton.* Accord entre Jean sans Terre et Hugues de Lusignan. Parmi les cautions fournis par le roi d'Angleterre, figure Thibaud Crespin.

des deux rives de la Loire (1). Après avoir poussé ses avants-postes jusqu'à Saint-Florent-le-Vieil, et même jusqu'à Rochefort-en-Terre, il se tourna brusquement vers Nantes. De ce côté, la ville était difficilement prenable. Pierre Mauclerc, aidé de quelques chevaliers français et des bourgeois de la ville, passa le fleuve et vint l'attaquer. Il fut repoussé et rentra à l'abri des remparts, que le roi d'Angleterre ne parvint pas à forcer. Seul Robert de Dreux, frère de Mauclerc, entraîné par son ardeur, tomba dans une embuscade. Il fut fait prisonnier, avec quatorze autres chevaliers français.

Angers fut moins heureux que Nantes. Il capitula le 17 juin. Pendant un mois, l'Anjou entier fut aux mains de Jean sans Terre, à l'exception de la Roche-aux-Moines, où le sénéchal Guillaume des Roches s'était retiré. Les Anglais en entreprirent le siège ; ils y éprouvèrent un échec complet (2). Abandonné des barons poitevins, menacé par Philippe-Auguste qui, vainqueur à Bouvines, marchait en personne contre lui, Jean-sans-Terre reprit pour la seconde fois et la dernière, la route

(1) Voici en quels termes la *Chronique de Guillaume le Breton*, éditée par M. Delaborde, raconte cette campagne : « *Transivit per territorium Pictavense et venit in Andegaviam et occupavit quœdam municipia, scilicet, Castrum quod vocatur Bellum Forte, Udonem, Andenesium et alia quœdam et civitatem Andegavam florentissimam. Quodam die, missis cursoribus cum immensa multitudine militum collegerunt prædam trans Ligerim juxta Nannetum civitatem ; ad quos reppellendos, pontetransito, militavit incawte cum paucis militibus Robertus primogenitus Roberti, comitis Drocarum, cognati regis magnanimi, captus est abeis et eo cum alii XIIII milites.* » N° 172, p. 254.

On peut consulter sur le même sujet : Rymer. *Acta et Fœdera*, t. I, p. 118-122. — *Histoires des Ducs de Normandie et des Rois d'Angleterre*, p. 143, par Michel Mathieu. Paris, t. I, p. 174 (édition in-fol)..

(2) Luchaire. *Philippe-Auguste* (*Histoire de France* de Lavisse, t. III, p. 182). « Les barons poitevins, à l'approche de Louis de France, ne voulurent pas affronter un combat en règle. La déroute se mit alors dans l'armée anglaise. Nombre d'hommes tentèrent de franchir la Loire à gué. Mais chargés de leurs armes, ils s'y noyèrent par centaines. Entraîné dans la fuite générale, Jean sans Terre franchit dix-huit mille sans s'arrêter. Le 2 juillet, il était à la Roche-aux-Moines ; le 4, il se trouvait à Saint-Maixent ; le 15, il rejoignait la Rochelle. »

de l'Angleterre. L'Anjou était désormais perdu pour les rois Anglais. Ils ne remirent jamais les pieds sur cette terre, qui avait été le berceau de leur race. Deux ans plus tard, Jean mourait abandonné de ses feudataires, qui eussent voulu lui enlever la couronne, pour la donner au fils de son vainqueur, à Louis de France.

Thibaud Crespin ne fut pas encore cette fois dépouillé de sa seigneurie de Châteauceaux. Il promit, de nouveau, fidélité au roi de France, gardant cependant toujours au fond du cœur son attachement à la cause anglaise. Il était appelé à partager le sort de son malheureux suzerain, Jean sans Terre ; il en avait, d'ailleurs, le caractère. Comme lui fourbe, despotique, cruel, il se rendit odieux à tous.

Il nous est, en outre, connu, par deux autres documents. L'un est une charte française non datée, mais des premières années du XIIIe siècle. Elle est, peut-être, le plus ancien document en langage français concernant les Marches de Bretagne et d'Anjou, qui soit parvenu jusqu'à nous. Il n'a pas trait à Châteauceaux, mais à Montfaucon. C'est pourquoi nous ne nous y arrêtons pas. Il a pour but de régler les droits réciproques de Thibaud Crespin et Gaudin Guerry, sire de Tillère, sur les gens du fief de Tillère, mouvant de Montfaucon (1)

L'autre texte, simple paragraphe commun à la Chronique de Marmoutiers et à celle de Saint-Florent, répété par celle de Saint-Brieuc (2), constitue un véritable

(1) *Revue Hist. de l'Ouest*, t. II, p. 277. A. DE LA BORDERIE *Une ancienne charte française.*

(2) Dans certaines Chroniques, Châteauceaux est appelé par erreur : *Castrum Cellarum. Ita.* Dom MORICE. *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 108. Chronicon Britannicum. — LE BAUD, s'appuyant sur ce texte, écrit : « Oud. an (1224) assiégea led. « Pierre le chastel de Cellières et l'assaillit ; mais Thébault Cres- « pin, seigneur d'icelluy chastel, résista et le répugna vertueuse- « ment. Toutesfois peu de temps après, scavoir, en la vigile de S^t^- « Maurice, receut led. Pierre celuy chastel en sa main lequel il « avoit battu et tourmenté par assault et diverses machines, et ci « chassa et déboutta led. Thébault Crespin, lequel il exila de sa « terre, car presque l'espace de vingt-cinq ans, il avoit pillé les

acte d'accusation contre le seigneur de Châteauceaux, en même temps que la preuve dernière de la survivance de l'influence anglaise en Anjou. Au milieu des désordres causés par les invasions de Jean sans Terre, Thibaud Crespin se crut indépendant : il devint peu à peu un insupportable tyran. Il pillait les terres de ses voisins ; il rançonnait les marchands fréquentant la Loire, leur enlevant leurs cargaisons, au besoin, les jetant en prison pour en extorquer des droits de péage plus ou moins justifiés. L'attachement bien connu de Crespin à la cause malheureuse des Plantagenêt le rendait, en outre, odieux aux populations voisines, qui n'avaient point conservé les mêmes sentiments de fidélité.

Une révolte des barons poitevins, sous les ordres de Savary de Mauléon, ayant éclaté, Thibaud Crespin y prit part. Elle fournit au roi de France, Louis VIII, et à Pierre Mauclerc, devenu comte de Bretagne par son mariage avec Alix de Thouars, l'occasion de ruiner ce nid de pillards et d'éteindre ce dernier foyer de l'influence anglaise sur la Loire, vers lequel, à deux reprises, s'était dirigé Jean sans Terre, nous l'avons vu, pour envahir la France septentrionnale.

Appelé, par Louis VIII, à lui prêter secours contre les rebelles poitevins, Mauclerc le rejoignit à Tours. Mais en passant à Châteauceaux, il laissa sur les lieux une partie de son armée pour mâter le brigand, qui arguait, sans doute, de sa fidélité aux héritiers des comtes d'Anjou, pour justifier ses exactions. Ainsi traqué dans son fort, Thibaud Crespin fit courageusement tête aux assaillants : il fallut transformer le siège en blocus. Mais, lorsqu'au retour de Pierre Mauclerc, il sentit les coups des machines de guerre qui ébranlaient ses murailles, lorsqu'il apprit la ruine de ses complices poitevins, il se rendit, le 21 septembre 1224 (1).

« terres qui lui estoient appartenantes. » Le Baud. *Histoire de Bretaigne*, édit. d'Hozier, p. 225.

(1) Halphen. *Chronique de Saint-Florent*, p. 125. — Mabille.

La légende raconte qu'un moine du prieuré introduisit la nuit les assaillants dans la place, par l'escalier souterrain de la porte aux Bretons; elle ajoute qu'à certaines nuits, en punition de son forfait, son ombre vient gémir au pied d'un énorme châtaigner, qui a grandi sur la couronne de la tour, livrée jadis aux soldats de Pierre Mauclerc (2). L'histoire ne confirme pas la légende, mais elle ne la contredit pas non plus, nous le verrons plus loin.

Thibaud Crespin fut chassé sans rémission, cette fois, du château de ses aïeux, en punition, sans doute, de ses crimes, mais aussi de sa fidélité à ses anciens maîtres. Il s'exila en Angleterre, près d'Henri III, fils et héritier de Jean sans Terre. Avec lui disparut le dernier foyer de l'influence anglaise en Anjou. Les Plantagenêts reviendront encore en France, mais ils ne franchiront plus la Loire. La prise de Châteauceaux leur en ferme le passage.

Pour récompenser Mauclerc des services qu'il lui avait rendus, Louis VIII lui donna, par acte du mois d'octobre 1224, les deux châtellenies de Châteauceaux et de Montfaucon. Mais le Roi n'entendait pas, par ce don, les distraire de la province d'Anjou, pour les annexer à la Bretagne : il les cédait à Pierre Mauclerc et à ses héritiers, mais non pas au comté de Bretagne. Le nouveau concessionnaire les devait tenir en fief-lige du Roi, au regard du comté d'Anjou. Les paroisses qui composaient la châtellenie continuèrent à relever de la sénéchaussée d Anjou et du Parlement de Paris (2).

A la nouvelle que Pierre Mauclerc avait reçu la sei-

Chronique de Marmoutiers, p. 305. *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XVIII, p. 305. *Chronique de Marmoutiers.*

(1) M. ROUMAIN DE LA TOUCHE. *Monographie de Champtoceaux*, p. 28-29.

(2) Dom MORICE. *Histoire de Bretagne*, Pr. I, col. 852. — Elie BERGER. *Histoire de Blanche de Castille*, p. 72. La concession originale de Châteauceaux et de Montfaucon se trouve aux Archives Nationales, JJ 26, fol. 182 v°, col. 2. Elle a été publiée en premier lieu par Dom MARTÈNE. *Amplissima Collectio*, t. I, p. 1191.

gneurie de Thibaud Crespin, Henri III d'Angleterre lui envoya une lettre de reproche. La reconnaissance n'est pas généralement une vertu à l'usage des politiques. Mauclerc la pratiquait moins que tout autre. Il s'allia secrètement avec le roi d'Angleterre, préludant ainsi à son rôle de chef de la ligue féodale, sous la minorité de saint Louis (1).

Il avait lieu cependant d'être satisfait de sa nouvelle acquisition. Elle mettait à couvert la frontière du comté Nantais, elle constituait une défense avancée de la Bretagne contre la France et l'Anjou. Dans le même but, au XVe siècle, les ducs ses successeurs acquirent, de Gilles de Rais, les deux grandes seigneuries d'Ingrandes et de Chantocé, afin de protéger les frontières de la province, de l'autre côté de la Loire.

VI

Châteauceaux sous les ducs de Bretagne

A peine maître de Châteauceaux, Pierre Mauclerc entreprit de fortifier la place d'une manière plus puissante. Pour y parvenir, il n'hésita pas à chasser les moines de Marmoutiers du prieuré, que Geoffroy Crespin leur avait concédé, dans l'intérieur du château : il abattit leurs constructions. Les entrées et les sorties fréquentes des moines, les allées et venues de leurs hôtes, sur la Loire, seul grand chemin de communication à l'époque, rendaient difficile la surveillance du prieuré, trop enfermé dans la forteresse pour ne pas nuire à sa sûreté, en favorisant l'espionnage. Ainsi les moines de Marmoutiers se trouvèrent mêlés à la lutte de Mauclerc, contre le clergé tant séculier que régulier. Il les poursuivit de ses rancunes à Lamballe, à Jugon, aussi

(1) Petit-Dutaillis. *Etude sur le règne de Louis VIII*, p. 402. *Litere Clausule*, t. II, p. 72.

bien qu'à Châteauceaux : il leur enleva, là, leurs tenanciers ; là, leurs prés et leurs moulins pour en faire un étang ; là, leur maison et leur cloître.

Les moines protestèrent ; ils se firent écouter par l'entremise du Roi d'Angleterre Henri III, qui était alors présent en Bretagne et était parvenu à rapprocher Pierre Mauclerc des évêques bretons. Le grand prieur de Marmoutiers rejoignit Mauclerc, le lendemain de la Saint-Gilles, 1230, à Redon, où il se trouvait en compagnie d'Henri III d'Angleterre, qui opérait alors sa retraite vers son royaume. Les deux parties conclurent un accommodement, qui, pour Châteauceaux, ne fut définitivement arrêté qu'en novembre, après consultation de divers prudhommes. Les moines renoncèrent à tout ce qu'ils possédaient, entre les murs Sarrasins, d'une part, et la porte du château, dit château des bourgeois, d'autre part : « *Totum illud quod habebant infra muros Sarracenos Castri Celsi... usque ad portas Castelli quod dicitur Castrum Burgensium.* »

Guidés par ce texte, nous avions espéré trouver, au nord de la chapelle Saint-Pierre, quelques débris de murs romains, car c'était la coutume, au Moyen âge de désigner sous le nom de murs Sarrasins les murailles romaines dont on ignorait l'origine. C'est ainsi que sont appelés, dans les titres des Carmes, les murs de l'enceinte gallo-romaine de Nantes (1). Mais nous avons vainement cherché, à Châteauceaux, le moindre vestige romain. Les murs qui subsistent dans le voisinage de la chapelle Saint-Pierre ne présentent pas le plus petit fragment de brique romaine, rien non plus qui rappelle l'appareil romain.

Les moines conservèrent cependant la dîme des foires de la Saint-Jean-Baptiste et de la Saint-Michel, que leur avait concédée Odéric de Châteauceaux ; ils conservèrent même momentanément l'emplacement de

(1) P. DE BERTHOU et L. MAITRE. *Dubuisson-Aubenay. Voyage en Bretagne en* 1636, t. II, p. 83, 94, 233.

leur maison, mais pour leur seul usage personnel. Ils s'engagèrent à n'y recevoir aucun étranger. Ne serait-ce pas là l'origine de la légende de ce moine qui aurait introduit par traîtrise les Bretons dans la place, par la voie de l'escalier dérobé, aboutissant de la tour du châtaigner au Prieuré ?

Les religieux renoncèrent, en outre, à leur métairie de la Gantaudière, ainsi qu'à la chapelle Perdriel, située dans la forêt du Parc. En retour, Mauclerc leur accorda une rente de dix-huit livres, payable à la Saint-Michel, sur le moulin de Châteauceaux, situé sur la Loire, avec un droit de chauffage plus ample, dans la forêt du Parc ; la charge de deux ânes, allant et venant deux fois par jour de la forêt au monastère, droit quatre fois plus considérable que celui anciennement concédé par Geoffroy Crespin. En outre, Mauclerc renouvela la promesse, qu'il avait faite à Redon, de relever en lieu convenable, dans l'espace d'un an, les maisons et les dépendances du prieuré.

Mêlé à la politique anticléricale de Mauclerc, Châteauceaux le fut aussi à sa politique antifrançaise. Placé à la tête de la Bretagne, par Philippe-Auguste, pour y affermir l'influence française, Pierre de Dreux s'empressa de la combattre, reniant son passé et sa race, sitôt que ses protecteurs, Philippe-Auguste et Louis VIII eurent disparu, et qu'il n'y eut plus devant lui, à la tête de la France, qu'une femme et un enfant. Mais heureusement cette femme était Blanche de Castille, et cet enfant, saint Louis.

Il n'y eut pas, dans tout le royaume, de conspirateur plus entêté et plus remuant, pendant la minorité du nouveau roi. Il fut l'inspirateur de la conjuration ourdie contre Blanche de Castille, par Thibaud de Champagne et les grands feudataires. Pour l'en distraire, la régente lui proposa, par le traité de Vendôme (mars 1229), de marier sa fille Yolande au prince Jean de France, comte d'Anjou, frère cadet de saint Louis. Mauclerc,

flatté, accepta et mit dans la corbeille dotale de sa fille, parmi les principaux joyaux, la terre de Châteauceaux. Mais le prince Jean étant mort peu après, Mauclerc reprit ses intrigues (1).

En 1229, à la fin de l'année, il passa en Angleterre, fit hommage de la Bretagne au roi d'Angleterre Henri III. Il l'amena en France, à la tête d'une puissante armée, dans le but de reconquérir les provinces que Philippe-Auguste avait enlevées aux Plantagenêts (2).

Aussitôt Louis IX convoqua le ban de la noblesse française, qui fut assigné à Angers. Il commença la campagne au sud de la Loire. A la fin de mai 1230, il était maître de Clisson. En juin, il prit Ancenis, où fut prononcée la condamnation solennelle de Mauclerc ; puis Oudon, qui fut emporté du premier assaut (3) ; enfin Châteauceaux. Un instant, la garnison de cette dernière ville espéra tenir, à l'abri des nouvelles murailles élevées par Mauclerc ; mais à la vue des puissantes machines de guerre de l'armée française, elle perdit courage. Les capitaines apportèrent les clefs au Roi, mettant en son pouvoir la place et leurs personnes. Il les reçut avec bonté, leur pardonna, et mit une garnison dans le château (4).

(1) Le Nain de Tillemont. *Histoire de Saint Louis*, t. I, p. 458. — Elie Berger. *Histoire de Blanche de Castille*, p. 85. — Teulet. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n° 1922.

(2) Henri III d'Angleterre débarqua à Saint-Malo le 4 mai 1230 ; après avoir passé par Dinan, Bécherel, Rennes, Bain, il arriva à Nantes, le 17 mai. Il y séjourna jusqu'au 30 juin. Elie Berger. *Histoire de Blanche de Castille*, p. 170-174.

(3) Roger de Wendover (édition Hewlet, t. II, p. 384) parle avec dédain de la prise d'Oudon : « *Quoddam debile municipium Hodun appellatum obsedit.* » Cité par Elie Berger. *Histoire de Blanche de Castille*, p. 177. Mathieu Paris répète la même chose dans les mêmes termes : « *Rex Anglorum dum apud urbem Nannetensem majorem exspectabat adhuc numerum ex diversis partibus armatorum, rex Francorum cum exercitu suo quoddam debile municipium Hodun appellatum obsedit quod ab urbe Nannetis quatuor leucis vix distabat atque levi conatu illud cepit et subvertit et ad Andegavensem rediit civitatem.* » Mathieu Paris. *Chronica Majora* (éd. Luard), t. III, p. 195.

(4) Guill. de Nangis. *Vie de Saint Louis* (*Histor. des Gaules*, t. XX, p. 318). — *Chronique de Guill. de Nangis* (édit. Géraud,

Conquête éphémère, quoique en ait dit Tillemont (1). L'armée royale ayant été licenciée, parce que les barons prétendaient avoir accompli les quarante jours de leur ligence, Châteauceaux retomba aux mains de Mauclerc, avant même que saint Louis n'eut regagné Paris. Il n'eut d'ailleurs pu résister à l'armée anglaise, qui, rassemblée à Nantes, s'était mise à son tour en mouvement pour ouvrir à son roi le chemin du Poitou. Nous avons la preuve de cette seconde capitulation, dans la transaction passée entre les moines de Marmoutiers et Mauclerc, que nous venons de rapporter. Elle eut lieu en septembre 1230, à Redon, où le roi d'Angleterre se trouvait en compagnie du comte de Bretagne, regagnant son royaume à petites journées, après un inutile voyage en Poitou (2) jusqu'à Bordeaux.

Rien n'ayant pu rompre les intrigues de Mauclerc avec les Anglais, saint Louis et sa mère résolurent de le mettre définitivement à la raison. En 1234, la Bretagne fut attaquée, par trois côtés à la fois : au midi, par une armée concentrée à Niort ; au centre, par une autre armée réunie à Angers ; au nord-est, par un troisième corps formé en Basse-Normandie. Chacun de ces trois corps, au dire de Mathieu Paris, était assez fort à lui seul pour avoir raison de la Bretagne (3).

Le corps d'armée central, parti d'Angers, s'empara

t. I, p. 180). — *Grandes Chroniques de France* (édit. Paulin, Paris, t. IV, p. 239). — *Rec. des Hist. des Gaules*, t. XXII, p. 50. — *Chronique de Philippe Mousket*, et même volume *Branche de Royaux Lignaiges*, p. 180. Mousket appelle : Châteauceaux, *Castiel Saus* ; le second auteur écrit : *Châtauciaux*.

(1) Le Nain de Tillemont, t. II, p. 31.

(2) La Borderie. *Hist. de Bretagne*, t. III, p. 320. — Elie Berger. *Histoire de Blanche de Castille*, p. 180-181. Henri III revint à Nantes, le 12 sept. 1230, de son inutile expédition en Poitou et en Guyenne, pressé d'ailleurs par l'armée de saint Louis qui s'était réorganisée en Poitou. D'après M. Elie Berger, Henri III partit de Nantes le 23 septembre, afin de rentrer en Angleterre. Il séjourna six jours à Redon. p. 185.

(3) Les gens des communes françaises furent elles-mêmes réquisitionnées et envoyées devant Châteauceaux. *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XXV, p. 25, 104.

successivement de Châteauceaux, d'Oudon et de Châteaubriant (1). Mauclerc demanda alors à parlementer A la Mi-Août, une trêve de trois mois lui fut accordée. Il en profita pour repasser en Angleterre demander secours : il lui fut refusé : on n'avait plus d'argent. Il revint alors en Bretagne, n'ayant qu'un projet, conclure la paix, et trouver le moyen de se venger des Anglais. La paix lui fut accordée, à Paris, au mois de Novembre 1234 : l'obstiné rebelle se soumit *haut et bas* à son suzerain et à la régente. Mais ceux-ci ne se contentèrent pas de lui imposer un nouveau serment de fidélité, ils conservèrent quatre de ses places, dont trois : Châteauceaux, Mareuil, Saint-Aubin-du-Cormier ne devaient lui être rendus que trois ans plus tard, et Saint-James de Beuvron, dont il fit l'abandon complet (2).

Saint Louis avait plus de loyauté que Mauclerc : au terme fixé, il lui rendit Châteauceaux. En même temps qu'il cessa d'être comte de Bretagne (son fils ayant atteint sa majorité), Mauclerc redevint seigneur de Châteauceaux : à Pâques 1238, les vivres qui servaient à la garnison française lui furent vendus par le roi (3).

Il vécut encore treize ans, toujours actif, l'imagination toujours remplie de projets, aussi entreprenant sous le nom de Pierre de Braine, que sous celui de Pierre, comte de Bretagne. Il fut l'un des principaux organisateurs de deux Croisades en Afrique. Lorsqu'il partit

(1) La *Chronique de Saint-Florent* place par erreur ces événements en 1235. Ils eurent lieu en 1234, peu après le mariage de saint Louis. Saint Louis se trouvait devant Oudon ou dans cette place au mois d'août 1234 (TEULET. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n° 2308). Sa mère, selon toute vraisemblance, l'accompagnait. Il venait d'épouser Marguerite de Provence, à Sens, le 27 mai 1234. D'après l'auteur de la *Chronique d'Amadi*, publiée par M. R. de Mas-Latrie, p. 180, la nouvelle reine suivait son jeune époux. Tous deux assistèrent à la prise d'Oudon.

(2) TEULET. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 276, n° 2319. — Dom MORICE. *Pr.*, I, col. 1680.

(3) LE NAIN DE TILLEMONT. *Hist de Saint Louis*, t. II, p. 334. — *Recueil des Hist. des Gaules*, t. XXI, p. 258-259 : Pour 670 livres, 22 sous, 7 deniers.

(3) LE NAIN DE TILLEMONT, t. II, p. 355.

une première fois pour l'Egypte, en 1239, il remit le châtel de Châteauceaux entre les mains du roi, pour qu'il lui fût rendu à son retour, ou à ses héritiers, s'il mourait pendant le voyage (1).

Si le retour de Pierre Mauclerc à de meilleurs sentiments patriotiques réjouit tous les cœurs français, il attrista deux de ses ennemis : le roi d'Angleterre Henri III et Geoffroy des Roches. Le premier se plaignit vivement au pape de l'abandon dans lequel son ancien allié l'avait laissé, malgré son serment, malgré l'hommage qu'il lui avait fait de la Bretagne et les énormes sommes d'argent qui lui avaient été prêtées. Il lui tenait rigueur surtout d'avoir fait hommage au roi de France de la place de Châteauceaux « que Thibaud Cres- « pin tenait jadis de lui par son comté d'Anjou (2) ». Mais en vain pria-t-il le pape de frapper le comte de Bretagne des censures de l'Eglise, celui-ci fit la sourde oreille.

Le second, Geoffroy des Roches, était héritier, par sa grand'mère Warmaise de Jarzé, de Thibaud Crespin. L'inimitié de Pierre Mauclerc contre la France pouvait lui permettre de recouvrer l'héritage d'Odéric de Châteauceaux, dont il était vraisemblablement le plus proche héritier. Tel est, croyons-nous, le motif explicatif de l'acte par lequel Mauclerc partant, en 1239, pour la croisade, mit Châteauceaux entre les mains du roi ; il craignait que des Roches ne le lui enleva de force ou par quelque artifice de procédure. C'est le même motif encore qui porta Jean le Roux, fils de Mauclerc, à entrer, en 1253, en accommodement avec Geoffroy des Roches, et à lui acheter ses droits héréditaires sur Châteauceaux et sur Montfaucon (3). Cette cession ne se fit pas, en effet, d'une manière purement gratuite,

(1) Le Nain de Tillemont, t. II, p. 355.
(2) Dom Morice. *Preuves*, I, col. 898-899, d'après Rymer. *Acta et Fœdera*, I, p. 355.
(3) Dom Morice. *Pr.*, I, col. 955.

comme semblerait l'indiquer un document publié par dom Morice. Elle coûta une bonne somme au duc Jean le Roux, ainsi qu'en témoigne une attestation de Geoffroy des Roches, retrouvée par nous (1).

Si la possession de Châteauceaux fut avantageuse pour la Bretagne, dont elle protégeait la frontière méridionale, on peut dire que la vieille ville ne recueillit pas un moindre bénéfice en devenant propriété des descendants de Mauclerc. Les habitants, grâce à cet événement, furent exempts de la gabelle, privilège qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution. Au XVIe siècle, leurs droits contestés par les administrateurs et receveurs royaux, leur furent reconnus, grâce aux plaidoieries de l'illustre avocat Chopin (2). Le premier grenier à sel, que l'on rencontrait en sortant de Bretagne, était à Saint-Florent-le-Vieil.

La place de Châteauceaux était administrée par un capitaine châtelain. En 1255, c'était le chevalier Hervé de Châteaulin qui exerçait, en outre, les fonctions de sénéchal (3). En 1272, Eudes de Kaerderian remplissait les mêmes offices ; en 1316, c'était Jean du Pont (4).

Il arriva à plusieurs reprises à la cité de donner asile aux princes bretons. Ils y célébrèrent même de grandes fêtes chevaleresques. L'ancienne salle des chevaliers, si l'on tient compte d'une tradition conservée dans la famille de Parthenay l'Archevêque, était ornée de peintures représentant les noces de trois filles du baron Geoffroy d'Ancenis, mariées par leur oncle prétendu, Jean le Roux, à trois barons de Guyenne, les sires de Parthenay, d'Albret, de Mucidan ou de Lesparre (5).

(1) *Arch. de la Loire-Inf.*, E 180. Copie *vidimus* du 8 oct. 1457, par Jean Yvisan, vice-chancelier de Bretagne.

(2) CHOPIN. *De Legibus Andegavensium*, p. 37.

(3) *Titres du prieuré de Saint-Jean-Baptiste.*

(4) Dom MORICE. *Hist. de Bretagne. Preuves*, t. I, col. 1009.

(5) Bibl. Nat., fr. 22322, fol. 389. Voici ce que nous lisons dans un fragment de la généalogie des barons d'Ancenis, transcrite par les Bénédictins bretons : « Le baron d'Ancenis qui portoit en ses « armes : *de gueules à trois quintefeuilles d'argent*, épousa la fille du

Aucun castel ne méritait mieux que le donjon élevé par Renaud de Thuringe au-dessus des eaux de la Loire, dans son site ensoleillé, d'une grandeur épique, animé par les souvenirs du temps des Croisades, d'être la demeure d'un jeune prince. Le duc Arthur II semble l'avoir affectionné d'une manière spéciale. Le jeudi après *Invocavit me* de l'an de grâce 1285, sa femme Marie, vicomtesse de Limoges, y donna le jour à son fils premier-né. L'enfant n'y fut cependant pas baptisé. Il fut conduit à Saint-Florent-le-Vieil, l'antique abbaye restaurée par saint Charlemagne ; là, l'évêque de Nantes versa sur son front l'eau du baptême ; l'abbé de Paimpont, Jean, lui servit de parrain (1). Le patronnage de Charlemagne ne lui porta pas bonheur. Il fut le dernier duc breton de sa race, et l'on sait de quels tragiques démêlés sa mort fut le signal entre Charles de Blois et

« duc de Bretaigne à cause de laquelle ceulx qui issirent de ce ma-
« riage chargèrent lesdictes quintefeuilles d'hermines. Entre les
« enfants qui sortirent dud. mariage, je trouve trois filles qui
« furent mariées à trois barons de Guyenne et en fit le duc qui fut
« leur oncle les noces au chastel de Chancoteaux. L'Histoire dud.
« mariage est peinte en la salle du vieil chastel. L'une espousa le
« sire de Parthenay, l'autre le seigneur d'Albret, de Mucidan ou
« Lesparre, je n'ose affirmer lequel, dit l'auteur et ainsi le récitoit
« feu Mgr Guillaume Larchevesque, père du dernier mort.

« Geoffroy d'Ancenis qui estoit desd. années, ou quoique ce soit,
« communément appelé le bon baron et neveu du bon duc Jean I,
« fut marié à Denise de Doué... »

(1) *Histoire de Bretagne* de Dom Morice. *Preuves*, I, col. 153, et *Hist. de Bretagne*, t. II, p. CXXXIV. L'abbé de Paimpont était Jean de Bocat, élu en 1285. Pierre Le Baud raconte les mêmes faits dans sa *Chronique de Bretaigne* (édition d'Hozier), p. 270. « En celuy an 1285, le jeudy après le dimanche des Innocains, fut
« né à Chancoteaux ou diocèse de Nantes, Jean, l'aisné, fils d'Ar-
« thur, vicomte de Limoges, fils dud. Jean, comte de Richemont,
« fils et heir du premier Jean, duc de Bretagne, lequel Jean ledit
« Arthur avoit engendré de Marie, vicomtesse de Limoges, sa pre-
« mière femme, et fut baptisé à St-Florent le Vieil sur Loyre par
« Durand, évesque de Nantes et nommé par Jean, lors abbé de
« Paimpont. Toutesfois d'autres Annaux disent qu'il naquist ven-
« dredy avant la feste St Grégoire et ne diffèrent que d'un jour. »
De la part d'un amateur de romans de Chevalerie tel qu'Arthur II, n'est-on pas en droit de supposer un dessein romanesque dans la cérémonie du baptême de son fils aîné à Saint-Florent, dans la basilique de Charlemagne, sous le parrainage de l'abbé de Paimpont, rappelant ainsi les deux cycles d'Arthur et de Charlemagne ?

Jean de Montfort. C'est à Châteauceaux que s'écrivirent la première et la dernière page de la longue et sanglante rivalité des deux maisons de Penthièvre et de Montfort (1).

VII

Les poètes, les ménestrels dans le voisinage de Châteauceaux. — La Gallouère. — Olive de Belleville et le chevalier de la Tour-Landry.

Nous nous reprocherions, dans une étude relative à Châteauceaux, de ne pas dire quelques mots de la terre de la Gallouère, en Drain, et de ses seigneurs, les la Tour-Landry. La Gallouère, nom aujourd'hui bien oublié, rappelle la demeure d'une famille célèbre au Moyen âge et le séjour d'une antique cour d'amour.

Lorsque le voyageur parcourt, dans le train de Nantes à Paris, les bords poétiques de la Loire, il aperçoit au bord de l'horizon, au faîte de la ligne des coteaux dénudés qu'elle coupe de ses frêles murailles, à michemin entre Châteauceaux et Drain, une toute petite chapelle. Elle est dédiée à saint Nicolas et à sainte Marguerite, deux saints chers à la piété du Moyen âge. La religion des gens du voisinage a conservé le souvenir

(1) C'était au Moyen âge, une chose avantageuse pour les familles seigneuriales de posséder çà et là quelques domaines distincts de leur dotation principale. Elles les donnaient en douaires à leurs veuves ou en dot à leurs filles. Ainsi en 1261, Jean I le Roux, duc de Bretagne, assigna le douaire de sa femme Blanche de Navarre sur le tiers de la seigneurie de Penthièvre, sur le tiers des chastellenies de Châteauceaux et de Montfaucon. (*Arch. de la Loire-Inférieure*, E 17).

Au mois d'août 1320, le duc Jean III donna en dot à sa sœur Alix, lorsqu'elle épousa Bouchard de Vendôme, la terre de Montfaucon pour 2.000 l. de rente. Dom Morice. *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, col. 1293. C'est ainsi que Montfaucon fut séparé de Châteauceaux, dont il avait suivi la fortune depuis l'entrée des Crespin dans la forteresse de Renaud de Thuringe. Soixante ans plus tard, le Connétable de Clisson réunit les deux terres sous sa forte main.

du sanctuaire dans lequel les châtelaines de la Tour-Landry honoraient le Créateur et ses saints : elle en a relevé les murs ; il y vient encore des visiteurs (1). Sans cette modeste chapelle, rien ne rappellerait plus le manoir du chevalier Geoffroy de la Tour-Landry.

La Gallouère est un des fiefs les plus anciens et les plus importants de la seigneurie de Châteauceaux. Dès le milieu du XIe siècle, il est la propriété de la famille de la Tour (2), surnommée Landry, du nom de son fondateur, ainsi qu'un certain nombre d'autres terres dans les paroisses du Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles, Oudon, sur l'une et l'autre rive de la Loire. Mais ce qui nous conduit à parler avec une certaine étendue de ce coin de terre, ce n'est pas tant le désir d'éclairer les origines généalogiques de ses propriétaires,

(1) De longues années avant la Révolution, le service des chapellenies de la Gallouère avait été transféré dans l'église de Drain.

(2) La famille de la Tour-Landry est, croyons-nous, d'origine bretonne, si nous en jugeons par l'appellation de *Dunensis* donnée à ses premiers représentants, du mot breton *Dun*, qui veut dire : tour, forteresse. Le plus ancien de ses membres connus est appelé *Landricus Dunensis* et figure parmi les principaux témoins de la restitution du château élevé par Foulques Nerra à Saint-Florent-le-Vieil, restitution qui eut lieu en l'an 1061-1063, par Geoffroy Martel le Jeune, neveu de Foulques Nerra. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXVI, p. 396-397. MARCHEGAY. *Chartes Angevines*. Cependant, entre 1040-1050, un Hugues de la Tour apparaît comme témoin dans une charte du prieuré de Châteauceaux. En 1126, Landry de la Tour est témoin dans une autre charte du prieuré de Liré. MARCHEGAY. *Archives d'Anjou*, t. II, p. 70. Il eut pour femme Radegonde et pour fils Geoffroy, qu'une autre charte de Liré appelle *Gaufridus Dunensis*. Geoffroy de la Tour confia aux moines de Marmoutiers l'église de la Tour-Landry, située dans l'enceinte du donjon élevé par son père.

Guillaume de la Tour-Landry partit en 1190 pour la Croisade. Il eut pour fils Geoffroy qui, en 1218, donna divers biens au petit monastère de Sainte-Radegonde du Loroux-Bottereau, dépendant de Saint-Sulpice-la-Forêt (Ille-et-Vilaine) et qui, en 1225, est témoin à Nantes dans un procès entre l'évêque et le duc, relatif à la possession du ban à sel.

En 1275, Geoffroy de la Tour-Landry est seigneur en partie du Loroux-Bottereau et comme tel consent au changement du bail en rachat. En 1294, il reconnaît devoir au duc de Bretagne le tiers d'un chevalier d'ost pour sa terre du Loroux-Bottereau. Il épousa Olive de Belleville et mourut vers 1322. Il fut inhumé dans l'église du prieuré de Châteauceaux. Son fils Landry y fonda un service anniversaire en sa faveur.

dont on retrouve le nom dans la liste des prix décernés chaque année par l'Académie française (1), que le plaisir de rappeler la mémoire des ménestrels qui, jadis, le visitèrent, parce qu'ils y trouvaient bon accueil.

L'existence de ménestrels dans ce canton des Mauges nous est attestée par les chartes du Moyen âge. En 1095, le vicomte Raoul de Montrevault donna au chapitre de Saint-Maurice d'Angers l'église de Saint-Nicolas qu'il venait d'édifier dans le castel même de sa vicomté. Or, nous voyons figurer parmi les témoins de sa générosité le jongleur Morel ; de leur côté, les chanoines mirent au nombre des témoins de leur acceptation le jongleur Lardel (2). La présence de ces deux artistes lyriques au milieu des premiers dignitaires de l'église d'Angers et des représentants les mieux titrés de la noblesse des Mauges, montre que la poésie était alors en honneur dans la contrée. Trente ans plus tôt, il existait également un jongleur dans l'entourage du vicomte Roger de Montrevault (3). A la fin du XIIe siècle, nous trouvons parmi les bienfaiteurs du prieuré de Saint-Jean de Châteauceaux un joueur de vielle breton : Rivallen le Vielleur. A Drain, un témoin nommé Jean est surnommé le Riche-Barde.

Mais l'existence de ménestrels vivant dans le pays et fréquentant la Gallouère nous est surtout connue par le récit que Geoffroy de la Tour-Landry nous a fait de la sainte vie qu'y menait sa grand'mère, Olive de Belleville. Elle était fille de Maurice de Belleville, seigneur de Montaigu, de Châteaumur (4) et de quantité

(1) Prix Maillé de la Tour-Landry. A la fin du XVe siècle, au début au XVIe, les Maillé succédèrent aux La Tour-Landry à condition d'en prendre le nom et les armes.

(2) Ch. URSEAU. *Le Livre Noir de la Cathédrale d'Angers*, p. 125,

(3) Chanoine DURVILLE. *Cartulaire de Saint-Serge*, p. 144, n° 319.

(4) BEAUCHET-FILLEAU. *Dictionnaire des familles du Poitou*, t. II, p. 308, art. Châteaumur (2e édition), et t. I, p. 497, art. Belleville. M. Beauchet-Filleau dit qu'elle fut mariée à Eble de Rochefort, puis à Olivier de Fontaneu ; dans ce cas, elle n'aurait

d'autres lieux en Poitou, riche feudataire dont la fortune n'atteignait pas moins de dix-huit mille livres de rente, somme immense pour l'époque. Elle était la petite fille, par sa mère, de la poétique Sybille, dame de Châteaubriant, ce modèle légendaire de l'amitié conjugale, qui mourut de joie en apprenant le retour de son mari de la Terre-Sainte. Elle eut pour nièce Jeanne de Belleville, mère d'Ollivier de Clisson, et cette autre Létice de Parthenay, veuve du dernier Maurice de Belleville, qui, pendant longtemps, tint à Palluau une cour d'amour et y fut l'objet des chants du troubadour Pierre Millon (1).

Demeurée veuve de Geoffroy de la Tour, dont le corps fut inhumé dans l'église du prieuré de Saint-Jean de Châteauceaux, Olive de Belleville se retira au manoir de la Gallouère que son fils Landry de la Tour lui donna en douaire. Elle avait le culte de la poésie : elle s'entoura de gens d'église, mais aussi de ménestrels. Elle communiqua ce dernier goût à son fils : celui-ci aimait tellement leur compagnie qu'il s'habillait à leur manière « de coste hardie à la mode d'Allemaigne ». Ce travers choquait ses amis, à tel point qu'un brave chevalier réputé entre tous, Geoffroy de Lugres, résolut de l'avertir. Un jour, le sire de la Tour vint à une fête où il y avait « grant foyson de seigneurs, de dames et de da- « moyselles. » Il salua les assistants; quand il eut achevé ses révérences, Messire Geoffroy de Lugre, devant tous, lui demanda « où était sa vielle, lui ordonnant de faire « son métier. » — « Sire, reprit le jeune homme, je ne « m'en saurois mesler ! » — « Je ne le puis croire, reprit « de Lugres, car vous estes contrefait et vestu comme « un menestrel. En bonne foy, je congnois bien vos

épousé Geoffroy de la Tour-Landry qu'en troisièmes noces et pourrait bien n'avoir été que la belle-mère de Landry de la Tour, père de l'auteur du *Livre de mes filles*.

(1) Dreux du Radier. *Histoire littéraire du Poitou*, t. II, p. 245. — Robuchon. *Paysages et Monuments du Poitou* (Vendée), article Palluau, par M. le chanoine Boutin.

« ancesseurs et preudhommes de la Tour, mais onques « je ne vys qui ainsy se contrefist ni vestit de telles « robes (1). » Le sire de la Tour comprit la leçon. Il appela un ménestrel, lui donna sa cotte d'Allemagne et cessa de s'habiller de la sorte. Il n'en transmit pas moins son amour des vers à son fils Geoffroy. Celui-ci composa dans sa jeunesse quantité « de chansons, laiz et ron- « deaux, balades, virelaiz et chants nouveaux » alors qu'il parcourait le Poitou en joyeuse compagnie. Il composa même en vers les premiers chapitres de son Livre sur l'Education des filles.

Retirée dans sa pittoresque demeure de la Gallouère, suspendue entre ciel et terre, au-dessus des eaux de la Loire, en face des vertes prairies de la vallée, des coteaux bretons d'Omblepied, des fortes murailles de Châteauceaux, Olive de Belleville passa les dernières années de sa vie dans l'accomplissement des bonnes œuvres et le culte des lettres. Lorsqu'elle mourut vers 1330, son petit-fils, Geoffroy de la Tour-Landry, vint habiter la Galouère avec ses sœurs. Il était âgé de neuf ans, âge où les souvenirs de la vie se fixent le mieux dans la mémoire des hommes. Il fut témoin des éloges décernés à la belle vie de sa grand'mère, il entendit les lamentations des ménestrels accourus à sa sépulture. Le refrain de leur chant se grava dans ses oreilles d'enfant, à tel point que devenu père de famille, il le cita de mémoire à ses filles, lorsqu'il résolut de leur donner par écrit ses conseils. Nous ne résistons pas au plaisir de citer le récit du vieux chevalier. Il compte parmi ses meilleures pages. Il trace la peinture fidèle des mœurs d'une dame de bien, sous le règne des petits fils de saint-Louis.

(1) *Le livre du chevalier Geoffroy de la Tour-Landry*, par A. DE MONTAIGLON, chap. CXVII, p. 227-228.

D'UNE DAME HONNOURABLE

CHAPITRE CXXVII[e].

« Un autre exemple vous vueil dire au contraire de cestuy devant : c'est d'une bonne dame qui fut long-temps veuve. Si fut moult de sainte vie et moult honorable comme celle qui chascun an tenoit feste à Noël, de ses voisins, et les envoioit querre, près et loin, tant que la salle en estoit bien plainne. Et ne fut mi à demander se elle les servoit et honnouroit bien, chascun selon soy et à merveilles portoit grand honneur et priveté aux preudes femmes et aux gens qui avoient desservi honneur et là estoient les ménestralx et plusieurs instrumens à qui elle faisoit moult grant chières et leur donnoit du sien largement, tant qu'ils l'amoient à grant merveilles, tellement que, quand elle fut morte, ilz en firent une chanson de regret d'elle, où il y a au refrain :

Hélas ! à la Galonnière
N'avons plus bel aller
Comme endroit ma dame chière,
Qui tant nous souloit amer.

« Et ainsi la regrettoient. Et après ce, elle avoit telle coustume que, se elle sceut aucune povre gentilfemme qui feust mariée près d'elle, elle l'ordonnast et arroiast de joyaulx et de mantel et lui faisoit tant de biens qu'elle povoit, et se elle n'y allast, elle y envoiast de ses damoyselles l'arroyer et luy faire honneur, et alloit aux enterremens des povres gentilz hommes et gentilz femmes et leur donnoit la cire ou ce qui leur faisoit mestier, et puis se revenoit mangier en son hostel et ne souffrist pas que gens qu'elle eust leur fist nul coust. Son ordonnance de chascun jour estoit qu'elle se levoit assez matin et avoit tousjours deux frères et deux ou trois chapelains qui lui disoient matines à notte et messe à notte, sans les autres messes, et, quant elle estoit levée, elle venoit tout droit à sa chapelle et entroit à son oratoire et là disoit ses heures, tout comme l'en

disoit matines et une messe. Et après, elle se alloit arraier et atourner et après cela, elle s'alloit esbattre ès vergiers ou à l'environ son hostel, en disant ses heures, puis venoit faire aucunes petites messes dire et la grant messe, et puis alloit disner et après disner, s'elle sceut aucun malade ou femme en gésine, elle les alloit veoir et visiter et leur fist porter de sa meilleure viande et du vin et là où elle ne povoit aller, elle tramettoit un varlet tout propre sur un petit cheval, qui alloit veoir les malades où ilz estoient et leur portoit vin et viandes. Et après vespres, elle aloit soupper, se elle ne junast, selon le temps et la saison et faisoit au soir venir son maistre dhostel, et vouloit savoir que l'en mangeroit lendemain et ordonnoit de ces choses qui falloient et vivoit par bonne ordennance et vouloit que l'en se pouveist de loing des choses qui estoient nécessaires pour son hostel. Elle faisoit moult de abstinence et entre les autres choses, elle vestoit la haire, le mercredi, le vendredi et le samedi. Comment je le sais, je vous le diray. La bonne dame morut en un lieu qu'elle tenoit en douaire, qui estoit de monseigneur mon père, et quant elle fust morte, nous y venismes demourer, mes suers et moy, qui estions encore petits. Et fut dépecié le lit où elle morut ; si fut trouvée dedans une haire. Si avoit leans une damoiselle moult bonne femme qui avoit demouré avec la dame ; si prist la haire et la mist en sauf, et nous dist, que estoit la haire à sa feue dame et qu'elle la vestoit trois jours de la semaine et nous compta la bonne vie et les meurs d'elle et comment elle se levoit chacune nuict trois fois du moins et s'agenouilloit en la venelle de son lict et rendoit grâces à Dieu et prioit pour les morts et faisoit moult d'abstinences et estoit piteable ès povres et moult charitable et de moult sainte vie. La bonne dame qui moult bien faict à nommer, eut nom madame Olive de Belle-Ville et je lui oy dire que son frère tenoit bien XVIII mil livres de rente ; mais pour ce elle estoit la plus courtoise dame

et la plus humble que je vy onques, selon mon avis, et qui moins se prisoit et estoit envieuse ne jamais ne voulsist que l'en mesdeist de nulz, ne se voulsist oir parler maulx de nulz et que l'en parlast devant elle et quant aucuns en parloient, elles les desblamoit et disoit que si Dieu plaist, ilz amenderont et que nulz ne savoit qui luy estoit à venir, et ne nulz ne devoit juger d'autruy et que les vengences et les jugemens de Dieu estoient moult merveilleux et ainsi reprenoit ceulx qui le mahain et les maulx parloient d'autruy et les faisoit taire sans les esbaïr de ce que elle les reprenoit ainsi. Et ainsi doit faire tout bon homme et toute bonne femme à l'exemple de ceste. Et saichiez que c'est une noble vertu que non estre envieux ne joieux du mal d'autruy recorder, selon Dieu et selon son honneur. Et pour certain la bonne dame disoit que ceulx qui se vantoient et reprouchoient les maulx et les vices d'autruy et qui voulentiers se bourdoient de leur voisin et d'autruy, que Dieu les punissoit de telz vices et eulx ou les prouchains de ceulx dont ils avoient pris honte. Et ce ay-je souvent veu avenir, comme disoit la bonne dame ; car nul n'a que faire de jugier ne reprochier ne enquerre le mal de son voisin ne d'autruy. Et toutesfois, il me souvient bien de beaucoup de bons dis de la bonne dame ; si n'avois-je que environ IX ans quant elle morut. Si vous dist bien, que se elle eust bonne vie, elle ot bonne fin, si belle que ce seroit belle chose à le raconter. Mais long seroit et dist l'en communément que : *de bonne vie bonne fin*, et pour ce est bel exemple de faire comme elle fist. »

Geoffroy de la Tour-Landry n'habita pas régulièrement la Gallouère, il avait son domicile habituel à Bourmont, mais il y vint à plusieurs reprises, appelé par les obligations féodales qu'il avait à remplir vis-à-vis de la cour de Châteauceaux et la gestion de ses intérêts. Comme seigneur de la Gallouère, il était tenu à accomplir plus d'une année de séjour dans l'intérieur de la

ville pour la défense de la place. Il y possédait non loin de la cohue (des Halles), une maison qu'il appelait « *la Ligence* ». Il la vendit, vers 1363, à Colin de Tours, receveur de Châteauceaux.

La terre de la Gallouère lui donnait en outre le droit de percevoir une partie des revenus du péage de Châteauceaux. Il entretenait, ainsi que sa femme, Jeanne de Rougé, une correspondance à ce sujet avec Colin de Tours, que Mme de la Tour, pour mieux capter ses bonnes grâces, n'hésitait pas à appeler, à l'occasion, son cher cousin. Me Colin n'était pas seulement le receveur de Châteauceaux, le grand financier de la petite cité, il était le factotum de Mme de la Tour. Elle le chargeait de lui procurer les sels, les poissons et autres denrées dont elle avait besoin pour sa maison de Bourmont près Saint-Mars-la-Jaille. C'est à cette circonstance que nous devons la conservation des seuls autographes actuellement connus du chevalier et de la dame de la Tour-Landry ; ils se réduisent à quelques bouts de lettres commerciales écrites sur d'étroites bandes de parchemin, à peine larges de deux centimètres et longues d'une quinzaine. Elles font honneur aux qualités de femme de ménage et d'intérieur dont Jeanne de Rougé fait preuve dans ses entretiens avec son mari, tels du moins que celui-ci nous les rapporte dans le *Livre de ses filles*.

Le manoir de la Gallouère ne survécut que peu d'années au chevalier Geoffroy de la Tour. Son petit-fils, Ponthus, ayant pris part à l'entreprise d'Olivier de Blois contre Jean V, sa maison de la Gallouère fut englobée dans la ruine de Châteauceaux, en 1420. Elle ne fut jamais restaurée. Le fief demeura dans sa famille jusqu'en 1498, puis passa aux Maillé, ses petits-fils. Vers 1538, il fut vendu par ces derniers à René du Bellay de Liré, aux héritiers duquel les Maillé le disputèrent en justice. François de Montmorency en opéra le retrait féodal par puissance de fief, vers 1576. A partir de ce jour, il suivit le sort de la châtellenie de Châteauceaux.

VIII

Les Eglises de Châteauceaux : Le prieuré Saint-Jean-Baptiste — L'Eglise de la Madeleine — La chapelle Saint-Pierre — La chapelle Saint-Lâdre — La chapelle Perdriel — L'Aumônerie.

L'étude des chartes du prieuré de Châteauceaux n'est pas moins curieuse, au point de vue écclésiastique qu'au point de vue civil. On y retrouve en raccourci tous les aspects de la société française au Moyen âge. Elles permettent d'écrire un chapitre fort suggestif de l'histoire des églises paroissiales au Moyen âge.

L'invasion Normande n'avait pas seulement détruit les institutions civiles, elle avait ébranlé les plus solides institutions religieuses. Les bords de la Loire, de Nantes à Tours, en avaient subi les ravages. Villes et villages, églises et monastères avaient été incendiés par les Barbares, sans aucune distinction. Tous sortirent de leurs cendres en même temps, sous les auspices de la société féodale, qui se constitua sur les débris de l'empire de Charlemagne. Les églises furent reconstruites, sur les vestiges des anciens oratoires, par les seigneurs, qui, eux, dressaient leurs donjons sur les restes des anciennes stations ou villas romaines.

De là, pour elles, une nouvelle cause de calamités, inhérentes, pour ainsi dire, au fait de leur renaissance. Les propriétaires de fiefs qui les avaient construites, les regardèrentcomme partie intégrante de leur domaine. Pour rentrer dans leurs frais, ils s'arrogèrent le droit d'en percevoir les revenus, les dîmes que les capitulaires de Charlemagne avaient affectées à leur service, les offrandes mêmes qui y étaient faites par les fidèles. Ils les vendirent, ils les donnèrent en fiefs à leurs vassaux comme tout autre bien: un bois, un champ, une carrière, un étang. Ils se les transmirent à plus forte raison en héritage.

Chose plus grave, parce qu'elle était destructive de toute discipline écclésiastique, ils choisissaient eux-mêmes les prêtres chargés de les desservir. Ils concluaient des marchés avec ceux-ci, par lesquels ils leur abandonnaient une part des revenus et des offrandes, se réservant l'autre portion, souvent la plus considérable. Choisis par les seigneurs, parmi les paysans de l'endroit, installés par eux, ces prêtres n'étaient et ne pouvaient guère être révoqués que par eux ; ils échappaient presque totalement à la juridiction épiscopale. Jamais, à aucune époque, Saül ne fit peser si rudement sa main sur l'encensoir.

Châteauceaux n'échapa pas au malheur commun. Chacune des chartes que nous allons parcourir de nouveau nous met en présence d'un de ces abus de la féodalité dans l'église, en même temps que des bienfaits nombreux que l'introduction des moines dans les paroisses de campagne, au XIe siècle, procura à la Société civile et religieuse.

Le lieu de Saint-Jean-Baptiste, où Geoffroy de Châteauceaux installa les moines de Marmoutiers, lui appartenait à titre héréditaire, ainsi que l'église du Fuilet. Il y avait probablement deux prêtres, qui signèrent la charte de concession de cette chapelle : Garnier et Daniel. Ils signèrent comme témoins choisis par les moines, mais ils ne se confondaient pas avec eux. Ces derniers étaient au nombre de trois : Gremenfred, Acfred et Jean. Ce dernier était médecin, c'est sous ce titre qu'il est désigné dans l'acte de fondation, mais cette qualité ne l'empêchait pas d'être moine, car la pancarte qui résume les titres constitutifs du prieuré le range parmi les religieux. Il exerçait évidemment son art, car peu d'années après, nous constatons l'existence à Châteauceaux d'un frère chargé d'une aumônerie.

L'entrée des fils de Saint-Martin dans la forteresse de Renaud de Thuringe fut ainsi un premier bienfait pour le pays. Elle attira dans l'enceinte de la place, fort

peu peuplée, puisqu'elle renfermait encore des champs et des vignes et même des terres incultes, la population disséminée dans les campagnes : elle lui procura en même temps les bénéfices de l'assistance chrétienne. Dès le début de son histoire, le prieuré nouveau apparaît comme un établissement de bienfaisance. Lorsque quelques années après sa fondation, le chevalier Jean d'Aurèle lui donna sa dîme de Landemont (vers 1040), nous constatons dans son sein l'existence d'un cellérier : Ebrulfus ; d'un hôtelier : Mainard ; d'un aumônier : Orgerius. Il servait d'hôtellerie aux voyageurs, d'aumônerie pour les mendiants et les malades. Enrichi par Odéric de Châteauceaux, il est bientôt d'une telle importance que le prieur Geoffroy, porte, vers 1050, le nom de prévôt.

Il fut sur la rive gauche de la Loire, après Saint-Florent-le-Vieil, le centre religieux le plus important des Mauges. Autour de lui et sous sa direction, rayonnent des chapelles pour l'évangélisation des campagnes avoisinantes. Aux églises de Saint-Jean et du Fuilet, les moines ajoutent, grâce aux libéralités des seigneurs, ou à leur zèle industrieux, celles de Saint-Pierre de la Varenne, de Saint-Sauveur de Landemont, et surtout le canonicat de Châteauceaux, qui n'est autre, croyons-nous, que la chapelle castrale de Saint-Pierre (1). En reconnaissance de cette générosité d'Odéric, qui les introduisait ainsi au cœur même de la forteresse, au sanctuaire le plus intime de sa famille, ils reçurent son chapelain, Hugues, à leur table, à titre de religieux.

Archambauld de Liré, vassal de Châteauceaux, les appela à Liré, dans son propre fief, avec l'autorisation de Thibaud de Jarzé, successeur d'Odéric, son suze-

(1) Peut-être ce terme « canonicat » est-il employé ici par Odéric dans le sens de domaine affecté en vertu d'une fondation à l'entretien d'un chanoine d'Angers ou de Nantes. L'évêque Renaud, mort en l'an 1004, oncle ou grand-oncle d'Odéric de Châteauceaux, fils de Renaud de Thuringe, fondateur de la forteresse, pourrait bien être l'auteur de cette donation.

rain. Il leur donna une terre pour y élever un bourg qu'il exempta de toute redevance, promettant même d'étendre ses générosités, si les habitants venaient s'y fixer en grand nombre. Pour aider les moines à vivre, il leur abandonna une part des revenus de l'église de Liré « *quod adjacet castro Ancenino, in ulteriori « parte Ligeris in pago Andegavensi* » ; deux parts dans les sépultures et deux parts sur six, dans les offrandes, aux fêtes de Pâques, des Rogations, de Notre-Dame de la Chandeleur, de la Nativité de la Vierge (l'Angevine), et de la Toussaint. Ce fut l'origine du bourg de Liré actuel. L'agglomération principale de la paroisse, le centre du culte était primitivement aux Liards.

Si quelquefois les seigneurs abandonnaient volontairement les revenus qu'ils percevaient dans les églises, il n'en était pas toujours ainsi : il était nécessaire de les y contraindre par la menace de l'excommunication. Pendant que l'Eglise romaine luttait contre le Saint Empire allemand, pour détruire l'abus des investitures épiscopales, chaque église diocésaine soutenait de semblables combats au sein d'innombrables paroisses, pour arracher aux féodaux les églises sur lesquelles ils avaient mis la main : chaque évêque, digne de son rôle, était un émule de Grégoire VII. L'évêque Airard envoyé par Léon IX à Nantes, commença la lutte dans le diocèse. Victorieux au début, il subit ensuite un échec complet ; il fut obligé de quitter le diocèse. Mais ses successeurs reprirent son programme, avec moins d'âpreté et surtout plus de patience et de souplesse. La lutte dura plus d'un siècle. La crainte de l'excommunication ne décida pas, en un jour, les laïques à abandonner leurs droits séculaires. Il fallut conquérir une à une toutes les églises paroissiales ; souvent il fut nécessaire de les racheter à beaux deniers comptants. La foi puissante des féodaux du Moyen âge, la peur d'être privé de la sépulture ecclésiastique, de partager le sort de Coré, Dathan et Abiron, le désir de racheter leurs fautes par des au-

mônes, finirent par triompher de leur cupidité. Il convient d'ajouter que la dignité de vie des moines, les bienfaits qu'ils répandaient partout dans leur voisinage, contribuèrent puissamment à assurer le succès des revendications de l'Eglise.

D'une manière générale, les seigneurs du Moyen âge préféraient s'accorder directement avec les moines, plutôt qu'avec les évêques. Ils eussent désiré n'avoir affaire qu'aux premiers. Les seconds, et en particulier Quiriac, ne l'entendaient pas ainsi. Ils voulaient que les églises leur fussent remises à eux-mêmes ; ils les conféraient ensuite personnellement aux abbayes choisies par les donateurs. Ils se réservaient, en un mot, d'autoriser ou de ne pas autoriser les moines à prendre possession des églises que les laïques leur abandonnaient. Les sanctuaires de la châtellenie de Châteauceaux offrent différents exemples de ces manières de procéder.

Geoffroy de Châteauceaux et son frère Odéric ne donnèrent pas, à Marmoutiers, toutes les églises de la localité, parce qu'elles n'étaient pas toutes entre leurs mains. L'une d'elles, la plus importante, la Madeleine, qui servait d'église paroissiale, était, vers 1140, par droit d'héritage, la propriété d'un archidiacre de Nantes, nommé Normand (1), ainsi que diverses chapelles (2) dans la même cité. Malgré les défenses des

(1) Normand était fils d'Hilgard, si nous en jugeons par une charte de Marmoutiers rapportant un accord passé, vers l'an 1080, entre les moines de Saint-Martin et les chanoines de Nantes, relativement à l'église de Sainte-Radegonde. Dans cette même charte figure Barbotin, fils de Bernier de la Tour, et ses frères : Ivanus, clerc, et Herbert le prévôt. Dom MORICE. *Pr.*, I, col. 469.

En 1135, Normand était sous-diacre et chanoine de Nantes. Il accompagna en Italie son évêque, le vénérable Brice, lorsqu'il alla trouver le pape Innocent II, alors à Pise, pour terminer les difficultés que lui faisaient les moines de Marmoutiers relativement à la possession de Sainte-Croix, Saint-Saturnin de Nantes, que voulait leur conférer le duc Conan. Dom MORICE. *Pr.*, I, col. 571.

(2) Sans doute Saint-Lazare, où les seigneurs de la Hamelinière, les Barbotin, puis les Pantin, avaient, au XIVe siècle, leur enfeu, d'après une enquête de l'an 1404 signalée dans la généalogie de la famille Pantin de la Hamelinière. Les Pantin héritèrent

conciles, malgré sa qualité d'ecclésiastique, malgré sa charge éminente, il en percevait les revenus, au péril de son âme (1). Il voyait dans la possession de ces églises un héritage de famille, que ses parents, les Barbotin, seraient heureux de posséder après lui. Au mois de décembre 1143, il était à Angers, dans une assemblée ecclésiastique. Cédant aux conseils d'Hugues, archevêque de Tours, il lui remit la disposition des églises de Châteauceaux, ainsi qu'à l'évêque de Nantes, Itier. Sur son désir, Hugues en conféra l'investiture à Garnier, abbé de Marmoutiers, du consentement de l'évêque Itier.

Normand ne tarda pas à revenir sur sa décision. Mais en 1154, averti par le légat du pape, Ysmare, évêque de Tuscalum, puis, la même année, sommé par le pape Eugène III, il renouvela entre les mains d'Engelbaud, archevêque de Tours, en présence des évêques de Nantes, de Rennes et d'Aleth, sa démission des églises de Châteauceaux (2) qui lui tenaient tant à cœur. Leur transmission entre les mains des moines de Marmoutiers ne s'opéra pas encore sans opposition. Un neveu de Normand, Philippe Barbotin, leur fit procès pour les recouvrer. Il ne tarda pas à reconnaître l'inutilité de ses prétentions (3). Mais entre temps, l'archevêque de Tours, craignant quelque violence de sa part, enjoignit à Amaury Crespin et à son fils Thibaud, de maintenir les moines en possession de la Madeleine. Il commanda aux clercs et aux fidèles de s'adresser aux chapelains

des Barbotin par le mariage de Jeanne Barbotin, dame de la Hamelinière, du Bois-Rouaud, avec Jean Pantin de Grasmouton, à la fin du XIVe siècle. Or, les Barbotin étaient les neveux de l'archidiacre Normand.

(1) Le Concile de Nantes, en 1128, avait porté un certain nombre de canons « *de incestis nuptiis, et de spuriis sacerdotum filiis et de his qui quasi hœreditaria successione, ecclesiastica petebant beneficia* ». Bulle d'Honorius II, *Ad episcopos provinciæ Turonensis ut observent statuta concilii Nannetensis.* MIGNE. *Patrologie latine*, t. CLXVI, p. 1279.

(2) *Cartulaire de Marmoutiers*, vol. III, p. 372-373. Cité par MARCHEGAY : *Archives d'Anjou*, t. II, p. 71-72.

(3) *Cartulaire de Marmoutiers*, t. III, p. 382. — Dom MORICE. *Pr.*, I, col. 590. — MARCHEGAY. *Arch. d'Anjou*, t. II, p. 72.

des moines pour tout ce qui concernait l'administration des sacrements. Il frappa d'excommunication, non seulement le prêtre qui tenterait de s'introduire dans l'église, mais les fidèles eux-mêmes qui entendraient la messe de cet intrus (1).

Les religieuses de Sainte-Radegonde du Loroux-Bottereau, petit couvent dépendant du monastère de Saint-Sulpice de Rennes, avaient acheté de Pierre de Landemont une partie de la terre de ce nom. Les moines de Châteauceaux, de leur côté, achetèrent partiellement les dîmes de la même paroisse. Ils y élevèrent l'église de Notre-Dame de Landemont. Sur leur requête, l'évêque de Nantes, Itier, promit d'y consacrer un cimetière. Ce fut l'occasion de difficultés entre les religieuses et les moines. Pour les faire disparaître, les parties stipulèrent que les revenus du cimetière et de la nouvelle église seraient partagés par moitié. Quant aux revenus de Saint-Sauveur de Landemont, il fut convenu que les moines en prendraient un sixième, qu'ils toucheraient, à Pâques, une rente de douze deniers ; que les religieuses des Couëts (2) toucheraient un tiers des mêmes revenus et une rente de deux sous à Pâques. Il fut également réglé que les desservants des deux églises seraient présentés à l'approbation de l'évêque d'un commun accord (3).

Appuyés sur la forte organisation d'une abbaye telle que Marmoutiers, les moines étaient souvent en difficulté avec les évêques. Ceux-ci voulaient que les

(1) *Cartulaire de Marmoutiers*, vol. III, p. 373. — MARCHEGAY. *Arch. d'Anjou*, t. II, p. 71. On voit par ces détails qu'au XIIe siècle les petites cités avaient, comme de nos jours, leurs dissensions religieuses, et que les moines de Marmoutiers n'obtinrent point sans difficulté la possession de l'église paroissiale de Châteauceaux. Pendant plus de quatre-vingts ans, ils n'y occupèrent qu'une simple chapelle.

(2) D'après ce texte, le prieuré des Couëts est antérieur à la dotation que lui fit, en 1149, le comte Hoël (Dom MORICE. *Pr.*, I, col. 603). Il dépendait probablement, à l'origine, de celui de Sainte-Radegonde du Loroux-Bottereau.

(3) MARCHEGAY. *Arch. d'Anjou*, t. II, p. 71.

religieux desservants des paroisses relevassent de leur autorité, de la même manière que les desservants prêtres séculiers (1). Les moines arguaient de leurs vœux, des privilèges de leur abbaye, des droits qu'ils tenaient des anciens propriétaires de leurs églises, pour ne pas accepter entièrement l'autorité épiscopale, pour se soustraire à l'obligation de payer certaines redevances que percevait, soit le prélat, soit ses archidiacres, soit le chapitre de Saint-Pierre. En 1151, l'archevêque de Tours, Engelbaud, s'entremit entre les moines de Marmoutiers et l'évêque de Nantes, Bernard, pour régler leurs droits et leurs obligations réciproques. L'évêque reconnut aux moines la possession des églises de la Madeleine et de Saint-Pierre de Châteauceaux, de Saint-Pierre de la Varenne, de Saint-Sauveur de Landemont, de Notre-Dame de Liré et du Fuilet et, par suite, le droit d'en présenter les desservants à son approbation. Mais il fut ensuite réglé que les desservants, en signe d'obéissance, se rendraient à Nantes au synode diocésain ; qu'ils recevraient de l'évêque leur pouvoir ; qu'ils prendraient à la cathédrale le saint Chrême et les saintes Huiles, qu'ils payeraient chaque année, pour chacune de ces églises, un droit synodal de douze deniers, mais ne solderaient aucune autre redevance, ni à l'évêque, ni à l'archidiacre, ni au doyen du chapitre. Ils s'engagèrent à payer la même taxe pour l'église Notre-Dame de Lan-

(1) Les abbés de Marmoutiers visitaient les prieurés dépendant de leur abbaye, tout comme les évêques visitent les églises de leur diocèse. Vers 1070, l'abbé Barthélemy vient à Châteauceaux. En 1096, l'abbé Bernard vient à Nantes, va à Pontchâteau ; à son retour, il passe à Châteauceaux, à Ancenis, à Saint-Florent-le-Vieil. (Dom MORICE. *Pr.*, I, col. 488.) En 1106, l'abbé Guillaume est à Nantes ; il reçoit l'église de Sainte-Croix. Il y est encore au temps du Concile présidé par l'évêque d'Angoulême, Gérald. Le duc Alain lui donne la forêt de Puzarlez. En 1120, il est à Béré, où il règle différentes affaires relatives au prieuré de Combourg. (Dom MORICE. *Pr.*, I, col. 513, 524, 542.) L'abbé Odon passe à Varades, puis à Liré, entre 1124-1137. (Dom MORICE. *Pr.*, I, col. 551. — MARCHEGAY. *Arch. d'Anjou*, t. II. *Cartulaire de Liré.*) En 1138, nous retrouvons à Sainte-Croix de Nantes l'abbé Garnier. (Dom MORICE. *Pr.*, I, col. 577.)

demont, qu'ils possédaient en commun avec les religieuses de Saint-Sulpice de Rennes. Il leur fut accordé qu'ils ne payeraient pas davantage pour Drain (1), s'ils pouvaient l'acquérir.

Mais voici divers points administratifs, où les moines retrouvaient quelques privilèges : les desservants de leurs églises ne rendaient compte qu'à eux des revenus de leurs églises. Si, par hasard, ils commettaient quelques fautes au fors temporel, ils étaient justiciables de la cour du prieur ; s'ils commettaient quelques fautes au fors spirituel, ils relevaient, eux et leurs paroissiens, de l'évêque (2).

Avant le Concile de Trente, l'évêque percevait des amendes à l'occasion des adultères publics, des sacrilèges qui lui étaient dénoncés, à lui ou à ses archidiacres, lors de leurs visites paroissiales. Il fut réglé que les moines percevraient la moitié de ces amendes dans les églises de Liré et du Fuilet.

Au XIIIe siècle, de semblables difficultés se présentèrent entre les moines de Marmoutiers et l'évêque de Nantes au sujet d'un droit qu'il percevait à l'occasion de ses visites diocésaines. Les moines prétendaient ne pas acquitter ces taxes. Après de longues querelles, sur l'avis d'hommes prudents, en novembre 1232, l'évêque Henri décida qu'il recevrait simplement quatre livres

(1) A cette époque, ou tout au moins vers l'année 1190, était annexée à l'église de Drain une filiale : Saint-Laurent-des-Autels. L'existence de cette dernière église nous est révélée par une charte au *Cartulaire de Chemillé*, la 76e. Rainaud Odic disputait aux moines de Saint-Pierre-de-Chemillé la possession de la métairie de la Picolière, que son père Savary Borrel leur avait donnée. Le différend fut apaisé en cour de Châteauceaux par Geoffroy Crespin et son fils Thibaud, suzerains de Rainaud Odic, en présence de Roland de Liré, Tescelin Champain, Raoul d'Oudon. La femme de Rainaud Odic devait arriver le lendemain avec ses enfants, Guillaume et Odierne, et un autre encore à la mamelle. Elle fut frappée de mort subite la nuit même. Alors G. Crespin, garant de la paix, chargea Eudes, prieur de Châteauceaux, d'aller chercher les enfants. Celui-ci les conduisit dans l'église *Sancti Laurentii de Altaribus*, où le corps de leur mère avait été transporté, et là leur fit prononcer la formule de renonciation.

(2) *Cartulaire de Liré* aux Archives du Maine-et-Loire. — MARCHEGAY. *Archives d'Anjou*, t. II, p. 85-86, appendice.

pour la visite des prieurés de Liré et de « *Chetiauceaux* » ; quarante sous pour celle de Sainte-Croix de Nantes ; vingt sous pour le Pèlerin ; soixante-dix sous pour Donges ; trente sous pour Machecoul (1).

Le prieur de Châteauceaux était certainement le premier personnage ecclésiastique de la châtellenie. Il présentait à quatre cures et à plusieurs chapelles (2). Sous Louis XIV, en 1682, le prieuré rapportait deux mille livres à son titulaire. Ce chiffre n'indique certainement pas la valeur de ses revenus, lorsqu'il était entre les mains des moines, avant le désastre qui anéantit la ville, en 1420. Nous avons énuméré un certain nombre des métairies qui lui furent données, ainsi que les droits de pêcherie, les rentes en blé, en vin, en argent, les dîmes et droits d'usages qui lui furent concédés ; nous n'y reviendrons pas. Ceux qui voudront se rendre compte de l'étendue de ses propriétés, pourront lire les chartes que nous publierons à la suite de ce travail.

Dès l'origine, le prieuré fut établi à l'emplacement même qu'occupent ses ruines, à l'entrée de la ville, à cinquante pas de l'ancienne porte fortifiée. Vers 1190, Geoffroy Crespin accorda aux moines, ainsi que nous l'avons rappelé, un nouvel emplacement, pour y cons-

(1) *Arch. de la Loire-Inf.*, H 132. Prieuré de Donges.

(2) Le Prieur de Saint-Jean présentait aux cures de la Madeleine de Châteauceaux, de Saint-Martin du Fuilet, de Saint-Sauveur de Landemont, de Saint-Pierre de la Varenne. Il présentait également le titulaire de la chapelle Saint-Lazare, celui de l'Aumônerie, etc. Il était astreint à certaines redevances. Il donnait au seigneur de Châteauceaux un porc noir et cinq sols. Il lui fournissait également deux fouillées de pains et deux jalons de vin aux fêtes de la Toussaint, de Noël et de Pâques. Il payait également deux fouillées de pains et deux jallons de vin au seigneur de la Gallouère, au seigneur de Landemont, au seigneur de l'Orillonnière : il ne payait qu'une fouillée de pain aux seigneurs de l'Aubinière, de la Bretêche, de Chevru, de Belle-Rivière et de la Tranchaie. Il était obligé de donner en aumône, deux fois la semaine, à tout pauvre qui frappait à sa porte, un pain de la valeur d'un denier. Il versait à la mense abbatiale de Marmoutiers 110 sous par an et 19 sous 6 deniers aux officiers de l'abbé. (Bibilothèque de Nantes, fr. 119. Minu de Saint-Jean de Chateauceaux, 8 septembre 1609.)

truire leur couvent, à l'intérieur de son château : *in castro, juxta capellam Sancti Petri, quæ ipsorum erat, a parte septentrionali, donans eis et concedens ad domos ædificandas et officinas construendas plateas illas quæ sunt sitæ infra clausuram muri inter capellam et murum qui respicit versus aquam.* Une grande amitié l'unissait à Geoffroy, abbé de Marmoutiers (1).

La chapelle Saint-Pierre se trouvait au cœur même de la citadelle, dans la troisième enceinte. Sa position, déjà déterminée par le texte de Geoffroy Crespin, l'est définitivement par Mauclerc, ainsi que l'emplacement du prieuré des moines ; ceux-ci, en 1230, abandonnèrent à Pierre Mauclerc : *totum illud quod habebant infra muros Sarracenos Castri Celsi...usque ad portas castelli quod dicitur Castrum Burgensium.* Le nouveau couvent s'éleva donc au nord de la chapelle Saint-Pierre, entre elle et les murs de défense qui dominaient la Loire, murs que Pierre Mauclerc appelle : *murailles Sarrazines*, parce qu'elles étaient construites à la mode romaine ou arabe.

La chapelle Saint-Pierre était le monument le plus ancien de Châteauceaux, le sanctuaire intime de l'Acropole. Ce n'est cependant pas là que le comte Austrapius fut sacré évêque et qu'il exerça pendant quelque temps les charges de la prélature, mais bien en l'église de la Madeleine.

La chapelle était construite en forme de croix. Le mur occidental est seul d'origine ancienne. Plus soigné que les autres, il est formé d'assises régulières, mais aux joints grossiers. Le maçon qui l'a élevé, a tracé ou plutôt ébauché, à un pied environ au-dessus du sol, un rang d'arêtes de poisson. La chapelle était voûtée ; le transept était surmonté d'un clocheton, si nous en jugeons par l'amoncellement de pierres qui encombre le côté droit de la croix. Près de l'autel qui subsiste

(1) En réalité, l'espace était assez limité. Il était compris entre la chapelle au sud, le mur d'enceinte au nord, la salle des Chevaliers à l'Ouest, le donjon de la Pierre-Loriette et la porte Carrée à l'est. Il mesurait environ 150 à 200 mètres carrés de surface.

encore, à gauche, avait été pratiqué un puits funéraire. La chapelle était l'objet d'une vénération particulière ; seule de tous les édifices de la ville, elle ne fut pas démolie, lors des deux destructions de 1420 et de 1432. On y voyait encore, il y a quelque vingt ans, des traces de peintures murales. Elle était à l'usage des habitants et de la garnison du château. Le prieur y chantait ou faisait chanter la messe trois fois par semaine. On y accédait par une porte ouvrant dans le bras sud de la croix, qui donnait sur la place d'armes.

Un prieur et « trois compagnons prêtres », dont l'un portait le nom de « prêtre des défunts » résidaient dans le nouvel asile que leur avait ménagé Geoffroy Crespin. Pour reconnaître la générosité du seigneur, l'abbé Geoffroy leur adjoignit un cinquième religieux (1).

Lorsque Pierre Mauclerc fut maître de Châteauceaux, il voulut, ainsi que nous l'avons dit, enlever aux moines cet emplacement. Il renonça un instant, en 1230, à son projet : il leur laissa provisoirement la jouissance des bâtiments concédés par Geoffroy Crespin ; mais il leur interdit d'y recevoir des étrangers. Sitôt qu'il fut libre, il leur procura dans la ville un nouvel établissement moins gênant pour la garnison. Les moines n'en continuèrent pas moins à desservir la chapelle Saint-Pierre trois fois par semaine ; ils fournissaient eux-mêmes les objets nécessaires au culte. En 1345, après la conquête de Châteauceaux par les Français, ils tentèrent de se soustraire, mais sans succès, à cette charge onéreuse. Après enquête, le chevalier Ytier Maiguet, qui cumulait les fonctions de châtelain et de sénéchal, les condamna à continuer leurs fonctions de chapelains (2).

Si nous connaissons exactement les emplacements

(1) Le Censier de 1459 énumère parmi les charges du prieur « qu'il doibt avoir et entretenir trois compaignons prêtres et le « quart résidant ». *Archiv. du Maine-et-Loire*, H. Saint-Jean-Baptiste de Châteauceaux.

(2) *Arch. du Maine-et-Loire*, H. Prieurés de Marmoutiers, Saint-Jean de Châteauceaux. 1re liasse.

des sanctuaires de Saint-Jean et de Saint-Pierre, nous sommes moins bien instruits de celui qu'occupait la grande église paroissiale de la Madeleine. Elle était certainement située dans la première enceinte de la ville. A nos yeux, elle s'élevait près de la motte primitive que couronne les restes d'un moulin récemment démoli, un peu au-dessous de ce point culminant du promontoire sur lequel est bâti Châteauceaux. Les restes d'un autel qu'on y a retrouvés, en 1880, montrent qu'une église s'élevait dans le voisinage. Aucun autre vestige de l'ancienne église du comte Austrapius n'a été rêtrouvé. De l'autre côté de la Motte, à l'est, au lieu appelé le Tertre des Tombeaux, M. de la Touche a exhumé, vers 1880, un grand nombre de sépulcres en calcaire coquiller, qui n'ont malheureusement pas été conservés.

Le prieur de Saint-Jean avait droit de prendre dans l'église de la Madeleine les deux tiers des offrandes, l'autre tiers appartenait au curé. En échange, et comme marque de supériorité, il y chantait la grand'messe aux jours de la Toussaint, de Noël et de Pâques.

Il existait un dernier édifice religieux à Châteauceaux, une chapelle dédiée à Saint-Lazare, et désignée, en 1459, sous le vocable de Notre-Dame de Saint-Ladre. Elle s'élevait en dehors de la ville à l'est, au faite des coteaux qui dominent la Loire et regardent l'Anjou. La chapelle dont on voit actuellement les ruines est un édifice du XIIe siècle remanié au XVe. Elle servait aux étrangers et aux malades de la localité atteints de la lèpre. Il peut se faire qu'elle ait été édifiée en cet endroit par Pierre Mauclerc, lorsque les moines lui firent l'abandon de la chapelle Perdriel, située dans une solitude de la forêt du Parc. Elle avait un chapelain particulier. Le prieur y prenait les deux parts des offrandes, et le curé, l'autre part. Il y avait près d'elle un cimetière, dans lequel le prieur recueillait encore les deux tiers des oblations « tant à la première messe d'un nouveau « chapelain que au jour des défunts ». On constate l'exis-

tence de cette chapelle pendant tout le cours des XIVe et XVe siècles. Le 30 septembre 1395, Savary Le Maréchal, au nom de Jeanne, la plus jeune de ses filles, et de ses deux gendres, Colin de la Guynière et Jean des Vignes, renonce à tout ce qu'il peut prétendre en la vigne située en face Saint-Ladre. Elle survécut au désastre de 1420. Elle était en usage en 1459 et au milieu du XVIe siècle. Le 1er juin 1530, frère Gaston de Fagots, fermier du prieuré de Châteauceaux, en était administrateur. Elle fut ruinée par les Protestants.

Il existait dans l'intérieur de la ville, à l'extrémité du jardin du prieur, une aumônerie. Il faut remonter à la fondation même du prieuré pour en trouver l'origine. Elle existait et fonctionnait dès le temps d'Odéric de Châteauceaux, au milieu du XIe siècle. Elle survécut, ainsi que le prieuré, à la castatrophe de 1420. Au XVe siècle, Guillaume de la Brunetière, sieur de Bellerivière (1), et un recteur de la Madeleine en 1483, Mire Louis de Bonneville, en augmentèrent le patrimoine. Le but de cette fondation était d'assurer aux voyageurs pauvres le logement et quelques secours, dans une maison du nouveau bourg. Cette maison tomba en ruines en même temps que l'église Saint-Ladre. L'aumônerie valait encore 100 livres de rente en 1683. L'antique aumônerie, située à l'intérieur des remparts, servait d'hôpital aux malades ordinaires, en même temps que d'asile de nuit et de dispensaire aux voyageurs et aux pauvres de la localité.

Il exista au moins jusqu'en 1230, une sorte d'annexe de l'aumônerie, au milieu de la forêt du Parc, près de l'étang des Bauches. C'était un sanatorium à l'usage des lépreux, qu'on écartait avec grand soin de tout centre d'habitation. Touché de leur abandon, le bour-

(1) Ce Guillaume de la Brunetière était un parent des seigneurs du Ponceau. Ceux-ci trouvèrent cette fondation dans l'héritage du sieur de Bellerivière. Au XVIIe siècle, ils avaient encore la présentation de cette chapellenie.

geois Perdriel obtint, vers 1190, de l'abbé de Marmoutiers la permission de leur élever une chapelle. On a retrouvé, en 1869, les ruines de ce petit monument, désaffecté probablement à partir du jour où Pierre Mauclerc en imposa l'abandon aux moines.

A ces titres, à la reconnaissance des habitants de Châteauceaux, les moines de Marmoutiers en ajoutèrent un autre. Ils ouvrirent des écoles partout dans la châtellenie. En 1459, le prieur de Châteauceaux range au nombre de ses principaux droits, et le châtelain du lieu le lui reconnait, celui de « tenir les écoles, « le droit d'y mettre les écoliers que bon lui semblera « à la Varenne, à Saint-Sauveur, à Drain, Liré, Bouzillé, « le Fuillet, Saint-Sauveur la Couperie. » Dès 1436, nous trouvons à Liré et à Ancenis des écoles florissantes. Les maîtres des deux écoles chantent au lutrin, accompagnés de leurs élèves, le jour de la fête de la Madeleine, fête pour laquelle Perceval Chabot, seigneur de la Turmelière, dépense cent livres en un seul jour.

A partir de 1410, Saint-Jean de Châteauceaux cessa d'être régi par un prieur ; il fut annexé à la mense abbatiale de Marmoutiers. Les biens en furent affermés par le conseil des moines, tantôt à l'un des leurs, tantôt à des laïques. Le religieux qui l'occupait prenait le titre de fermier ; il affermait lui-même à d'autres, soit au vicaire, soit à quelque laïque, les dîmes qui appartenaient au prieuré en la Varenne et à Bouzillé.

Nous croyons utile de signaler ici, à titre de curiosité, les prix de ferme des biens du prieuré, de la fin du XVe siècle au milieu du XVIIIe siècle. Pendant tout ce temps, les biens de Saint-Jean n'augmentèrent pas en étendue ; d'un autre côté, la culture ne fit aucun progrès notable, tout au moins dans ses méthodes : seule la superficie des terres défrichées augmenta, surtout au cours des deux derniers siècles.

Le 12 novembre 1497, frère Bertrand Martin et frère Jehan Marton, principaux preneurs, associés à P. Rouxe-

let, marchand, et Alain Ruaud afferment aux religieux de Marmoutiers le prieuré de Châteauceaux, ses maisons ses biens, ses revenus, pour le prix de treize vingts livres tournois, soit 260 l. par an, payables en deux termes.

Le 29 juin 1509, frère Jean Morton l'afferme de nouveau, mais seulement pour 240 livres par an.

Le 20 avril 1571, frère Louis Caillon, administrateur-fermier de Châteauceaux le donne à bail à n. h. François de la Poëze pour 400 livres par an.

Le 27 mai 1588, les moines l'afferment pour 600 l. à Me Jacques Berthault, procureur au Présidial de Nantes.

Le 28 mai 1616, Urbain Morin accepte d'en payer 1200 livres par an.

Même prix, le 15 mai 1634.

En 1643, M. d'Issoudeau le prend pour neuf ans à bail pour le prix de 1500 livres.

En 1652, M. Cesbron et M. Le Bigot sont preneurs pour neuf ans et en payent 1910 livres.

En 1678, M. Perdreau en paye 1900 livres.

Le 3 mai 1695, M. Michelin Ripoche le prend pour 1550 livres par an.

Le 28 décembre 1709, il est affermé à Michel et Jean Chetou frères, marchands, pour 1900 livres.

Le 20 août 1743, Marie Mesnil, veuve de Jean Chetou, ci-dessus nommé, en paye 2300 livres par an.

Le 22 mai 1745, son fils Jean Chetou en paye 2200 livres par an.

Le domaine du prieuré de Saint-Jean se composait alors de cinq métairies : la Tremblaie, la Doucinière, le Moinie, la Rivière, la Prioute et de deux granges, l'une au Fuilet pour y recueillir les dîmes de la paroisse, l'autre en Bouzillé, servant de pressoir.

PREUVES

I

Fondation du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Châteauceaux, donné aux moines de Marmoutiers et à l'abbé Albert, par Geoffroy de Châteauceaux, avec l'approbation de ses frères : Hardouin, Odéric, Guiscelin, Raoul. Signature et approbation de Geoffroy Martel, comte d'Anjou.

(Charte publiée partiellement par Dom MORICE. *Preuves de l'Histoire de Bretagne* ; I, col. 385. Bibl. Nat. lat. 5444, fol. 288. *Cartulaire de Marmoutiers*, vol. 3). Original. *Arch. du Maine-et-Loire*. H. Prieuré de St-Jean de Châteauceaux.

Quisquis fidelium ardore succensus adimplende preceptionis evangelice, qua cuncti divitias habentes misericorditer admonentur : *de mammona iniquitatis facere sibi amicos a quibus, cum defecerint, in œterna tabernacula recipiantur*, necessitatibus communicaverit indigentium, ut deficiens ab hujusmodi, videlicet, amicis, in mansiones excipiatur œternas, noverit se indubitanter non solum a sui receptione non esse frustrandum, sed etiam ab omnipotente Domino se esse inter gloriosiores beatitudinis eterne premia percepturum. Hac igitur salubri consideratione, ego Gaufridus milicie seculari mancipatus, sollicitatus, necessarium duxi aliquod ex his que temporaliter accepi sub lege senioris, per manus pauperum, fideli dono, in præsenti committere, quod post tempus, in œterna retributione, centena merear multiplicatione recipere. Quod ut probabilius fieri possit, illorum potius, qui sunt pauperes spiritu, disposui procurare subsidia, quorum, juxta veritatis vocem, regnum dinoscitur esse cœlorum, qui ut Christi servitio liberius et expeditiusque vacarent, propriis abrenunciantes facultatibus, voluntariam subiere paupertatem. Igitur fratribus his qui Turonensi

cenobio, quod Majus Monasterium dicitur, Omnipotenti Deo, sub Alberto abbate famulantur, quemdam locum parentum meorum successione mihi contingentem apud Castrum Celsum situm, in honore Sancti Johannis Baptiste constructum (1) et ecclesiam de Faiaco (2) cum decima sibi pertinente, consuetudinem quoque navium prædicte ecclesie Majoris Monasterii, scilicet ascendentium et descendentium per Ligerim et medietatem piscarie mee de Ligere et quidquid videor habere in dominio intra muros præfati castri, vineas, scilicet, culta et incúlta, cum omnibus rebus quas alii fideles pro redemptione animarum suarum supradicto beneficentie munere sunt daturi, assensu et auctoritate fratrum meorum Herduini, videlicet, atque Odrici, Guiscelini atque Radulfi, concedens annuo, et annuens concedo jure perpetuo possidenda, quatinus eorum qui eleemosinis majestati divine placuerunt merear adjungi consorcio. Et quiquid illis tribuo, quictum ab omni interpellatione calumnie facio, ita ut sine mea vel cujusquam successorum meorum contradictione, liceat supradicte congregationi Sancti Martini suisque successoribus cum abbatibus qui eis pro tempore pererunt, prœdictum locum cum omnibus præsentibus rebus jure perpetuo possidere et quidquid inde agendum decreverint potestatem habeant faciendi, ordinandi et qualitercumque eis placuerit, meliusque visum fuerit, disponendi, tam præsentibus quam futuris temporibus. Si quis autem, quod absit, ex hœredibus meis, vel ex alia qualibet cujuscumque potestatis, aut ordinis persona, diabolice suggestionis instinctu, hujus elemosine testamento inferre calummiam temptaverit et prave voluntatis, effectum justicie convinctus obtinere non valeat, et comiti qui pro tempore fuerit auri libras decem coactus exsolvat, et ut hujus nostre eleemosine donum per cuncta annorum curricula vigorem perpetuitatis obti-

(1) Prieuré de Saint-Jean-Baptiste.
(2) Eglise du Fuilet.

neat, Gaufridus Andegavensis Comes, sub crucis caractere, sua auctoritate firmavit, suisque fidelibus corroborandum tradidit.

Signum + Gaufridi, comitis.

S. Fulchrardi de Rupeforti ;
S. Tetbaldi fratris ejusdem Fulchrardi ;
S. Teudonis Calvi ;
S. Johannis de Aurella ;
S. Gorideni Britonis ;
S. Guarini Panzœ ;
S. Garnerii, presbyteri ;
S. Ermenfredi, monachi ;
S. Acfredi, monachi ;
S. Johannis monachi et medici ;
S. Danielis, presbyteri ;

II

Donation au prieuré de Saint-Jean de Châteauceaux par le chevalier Jean d'Aurelle, sa femme Barzeloine, ses enfants : Budic, Agnès, Orguen, d'une borderie en Landemont.

(Copie partielle dans le *Cartulaire de Marmoutiers.* Bib. Nat.), lat. 5444, fol. 288, v°. Original. *Arch. du Maine-et-Loire.* H. Prieuré de St-Jean-Baptiste de Châteauceaux.

Nosse debebitis si qui eritis posteri nostri Majoris, scilicet, hujus habitatores Monasterii S^ti^ Martini Johanem quemdam quem appelabant de Aurella unam tenere bordariam in pago Andegavensi, duobus fere milibus a Castro Celso ad meridianam plagam, loco, videlicet, quem dicunt Landam de Montibus sitam, sancto Martino et nobis, cum medietate consuetudinum terre ipsius, pro amina sua olim dedisse. Alteram enim medietatem dare non poterat, quia, eam cum tota decima, quidam Odricus Bastardus in cujus terrarum medio hœc terre particula consistit, tenebat. Verum et ipse postea, susceptus a domino nostro abbate Alberto, cum uxore propria Barzelonia nomine, in beneficii nostri societatem, tribuit nichilominus nobis, favente eadem conjuge sua

et eorumdem liberis his nominibus : Budico, Agne et Orguen, alteram que se contingebat, consuetudinum medietatem, id est, duas partes banni et duas vicarie, totum biannum, totam decimam et totum pasnagium de nostris hominibus eamdem terram habitantibus. De attracto autem aliorum hominum qui de aliis terris ad illam venerint, illud sibi retinuit. Sed de nobis et nostris tantum perpetuo concessit. Hoc etiam dono addens ut pastionem illic annuam absque pasnagio omni tempore habeant centum de nostris dominiis porci. De quibus omnibus cum donum ex more supra altare cum jam dicta uxore posuisset, hii de suis et nostris interfuere testes.

De suis hii : Bernerius de Cuillé, Eregorius filius ejus.

Normannus de Orvallibus filius Morvandi, Salomon filius Camenuc.

De nostris isti :

Ebrulfus, cellararius ;
Mainard, hospitalarius ;
Orgerius, carpentarius ;
Otgerius de elemosina ;
Michael Rufis ;
Berlandus de Criste ;
Tetbaldus, filius Leterii ;
Tetbaldus, hospitalarius.

III

Geoffroy de Châteauceaux, blessé mortellement près d'Amboise, revêt l'habit monachal à Marmoutiers. Il y meurt après avoir abandonné aux moines de Saint-Jean toutes les coutumes qu'il percevait dans le bourg des moines.

(Copie partielle. Bibl. Nat., lat. 5444, fol. 381, v°. *Cartulaire de Marmoutiers*). Original. *Arch. du Maine-et-Loire.* H. Prieuré de St-Jean de Châteauceaux.

Notum sit tam præsentibus quam futuris, quod Gau-

fredus, Dominus Castri Celsi, quondam letaliter vulneratus, apud Ambatiam, in capite, fecit se ad Majus Monasterium deferre et ibi monachus effectus, obiit in pace. Sed priusquam suscipere habitum monastice religionis, videlicet, dum adhuc integrum haberet sensum et potestatem donandi quod suum erat et pro...nendi, perdonavit beato Martino Majoris Monasterii et monachis suis, omnes consuetudines sive exactiones quascumque habebat, vel habere poterat, juste aut injuste in burgo illo quem habebat idem Martinus apud Castrum supra nominatum, nullam quippe alicui successori suo, aut hœredi, reservavit. Prorsus omnino guerpivit, videntibus, testibus istis :

Odone de Jarmayas ;
Fulcone de Regniaco ;
Gilberto de Fanoleriis ;
Thoma de Fanoleriis ;
Gaufredo, filio Fulcherii ;
Raymundo, venatore ;
Odone de Briencione ;
Gausberto de Lengiacis ;
Domino Hugone de Turre ;
Alarque ejusdem Gaufredi Adenauri.

IV

Odéric de Châteauceaux donne au prieuré de Saint-Jean pour le salut des âmes de son père et de son frère la terre de la Tranchaie, la dîme de Landemont, le canonicat de Châteauceaux, le tiers d'une pêcherie à Drain, la dîme du passage du port, un arpent et un quartier de vigne à la Varennes. Signature du comte Geoffroy Martel.

(Copie partielle. Bibl. Nat. lat. 5444, fol. 381). Original. *Arch. du Maine-et-Loire.* H. Prieuré de St-Jean de Châteauceaux).

Litteralis memoria idcirco scribitur ut ea que nequimus retinere verbis per elementa apicum ad memoriam reducantur. Quapropter litteris notum, percognitumque

Sancte Dei Ecclesie fidelium fieri volumus cognitioni, quod Odricus de Castro Celso, seculari militie mancipatus, divino instinctu animatus, pro anime sue patrisque sui, necnon et matris et fratrum quoque suorum redemptione, ex his que hœreditario jure possidebat, id est, terram que cognominatur Truncata (1), que sita est ante prefatum Castellum, et medietatem decime cujusdam terre, quæ vocatur Landa de Monte, canonicatum quoque, qui est intra castrum et tertiam partem piscarie de Drunio (2) et decimam transvectionis de Portu qui est sub castro et parilitatem quam vocant paragium omnium exclusarum de illa castellaria et unum arpennum et quarterium vinee in villa quæ dicitur Varennis (3), assensu et auctoritate sui fratris Guiscelini, Sancto Martino Majoris Monasterrii, ad usum, videlicet, monachorum, ibidem omnipotenti Deo, sub Alberto abbate famulantium, beneficientie munere contulit, quatenus eorum, qui helemosinis divine majestati placuerint, ipse et pater ejus et mater, necnon et fratres, mereantur adjungi consortio.

Hœc omnia ab omni consuetudine exactionis et omnium vectigalium quicta, tali conditione Sancto Martino tribuit, ut prefata congregatio, successoresque ejus et abbates qui eis pro tempore priores erunt, potestatem habeant faciendi, ordinandi quodcumque inde decreverint, tam præsentibus quam futuris temporibus. Et ut per cuncta annorum curricula, huic elemosine testamentum vigorem perpetuitatis obtineat, Gaufridus Andegavensis comes, sub crucis caractere, sua auctoritate firmavit, suisque fidelibus quorum subscripta sunt nomina corroborandum tradidit.

S. Gauffredi + comitis.
S. Odrici.
S. Guiscelini fratris ejus, sub multorum hominum testimonio.

(1) La Tranchaie.
(2) Drain.
(3) La Varenne.

V

Odéric de Châteauceaux donne aux moines de Saint-Jean les coutumes qu'il percevait sur le marché de Châteauceaux, le jour de la foire de la Saint-Jean-Baptiste. Les moines en échange acceptent dans leur communauté, Hugues, chapelain d'Odéric.

Bibl. Nat. lat. 5444, fol. 381. *Cartulaire de Marmoutiers*, vol. 3. *Arch. du Maine-et-Loire.* H. Prieuré de St-Jean-Baptiste de Châteauceaux.

Nosse debebitis si qui eritis posteri nostri Majoris, scilicet, hujus habitatores monasterii Sancti Martini, Odricum de Castro Celso dedisse nobis pro anima sua consuetudines quasdam quas habebat in mercato quod apud idem castrum agitur ad Nativitatem Sancti Baptiste Johannis. Quas consuetudines sicut ipse exigebat in mercato convenienti ad terminum illius festivitatis, ita ex eis donum nobis causa suæ salutis, sicut dictum est, perpetuo fecit, ita tamen ut fratres nostri apud Castrum Celsum in cella Sancti Johannis commanentes eas sicut ipse eatenus habuerat ad integrum habeant et exigant annuatim, diebus tantum Festivitatis quibus mercatum duraverit. Unde in recumpensatione hujus beneficii domnum Hugonem capellanum ejus ad congregationem monasticam amore ipsius, et Dei in primis gratis, suscepimus et quadraginta insuper solidos quos ei debebat perdonavimus. Consuetudines autem hœc sunt : venditionis, videlicet, venditarum rerum et forisfacta earum atque vicaria ac si quod ex ea sit forte forisfactum. Quas nobis præfatus Odricus eo quo præmissum est ordine donavit, testibus istis : de Monte Rebello Tescelino ; Rainaldo, clerico de eodem castro ; Fulcherio, captivo ; Hervæo, Hangomari filio ; Gualterio fratre ejus ; Archambaldo de Liriaco ; Joanne Fantino, milite ; Airaudo. presbytero ; Gauselino, clerico ; præposito St[i]

Johannis, Gausberto, pedagiario, Raimberto ; præposito Heldonis, Ermenaldo ; Petro Gumbaldo ; Fulcherio filio Adelardi.

VI

Exemption de péage accordée par les Seigneurs de Châteauceaux au monastère de Saint-Serge.

(Bibliothèque Nationale. Collection Dom Housseau, vol. 1. n° 288).

Moris monachis hujus loci sanctorum martyrum Sergii et Bacchi interdum navem per amnem Ligerim necessariis rebus onustam Nanneticam urbem mittere, aut inde deducere. Hoc quotiescumque fieret, Orricus de Castro Celso vectigal sibi debitum de eadem navi Sancto Sergio dederat. Similiter Tetbaldus de Jarziaco qui post illum idem oppidum tenuit, ipsum vectigal Sancto Sergio dedit. Post mortem vero ejus Gaufridus filius ejus qui in hœreditate patri successerat beneficium loci poposcit ; in capitulum nostrum venit ; beneficium quod postulaverat accepit et prædictum vectigal quod pater suus dederat, Sancto Sergio concessit. Erant autem cum eo duo milites ejus, scilicet, Abraham Telonearius et Wilelmus Rufus, quorum Abraham in eodem tributo unum panem de unaquaque navi habere se prodidit, quem de supradicto Gaufrido in fevum tenebat. Simili modo jam dictus Willelmus unum denarium in ispo vectigali possidebat. Hoc totum uterque, ipso Gaufrido annuente, Sancto Sergio dimisit. Res autem gesta est die quod beatissimi Patris Benedicti venerandus transitus solemniter colebatur, videntibus his testibus : Walterio de Burbulio, Abraham et Willelmo Rufo, quos Sancto Sergio dedisse quidquid in eodem tributo habebant, supra retulimus ; filio Walterii de Jarziaco Rainaldo nomine, Stephano Brittone de Castello nomine Dinano.

VII

Geoffroy de Brihéri à la prière de Geoffroy de Jarzé, seigneur de Châteauceaux, abandonne le procès qu'il faisait aux moines de Saint-Jean pour recouvrer une partie de la terre de Brihéri, qui leur avait été donnée par son père Roger de Brihéri.

Bibl. Nat. lat. 5444, fol. 381. *Cartulaire de Marmoutiers.* vol. 3. Publié par Dom MORICE. *Preuves*, I, col. 385-386, mais en partie seulement. Original. *Arch. du Maine-et-Loire.* H. Prieuré de St-Jean de Châteauceaux).

Rotgerius de Bruheri rogavit Abbatem Albertum ut daret benefactum orationum Majoris Monasterii. Quod cum impetrasset, dedit Beato Martino et monachis ejus terram de Bruheri (1) a torrente, id est, a ductu de Bruheri, usque ad Vulpilleriam (2) et usque ad Chiminum Montfalconensem (3), boscum et planum, terram cultam et incultam, ita quictam et liberam ab omni vicaria et omni consuetudine, sicut ipse eam tenebat. Simul dedit et molendinum de Diveta (4). Hanc donationem quando facta fuit, auctorisavit Odricus qui tunc erat dominus Castri Celsi. Filius vero Rotgerii, Goffredus, aliquandiu calumniatus est eam et voluit auferre viam que ducit ad prædictum molendinum per terram suam. Sed cum Goffredus de Jarziaco recuperasset honorem illum et esset dominus Castri Celsi, quadam die cum essent simul in quodam loco, omnes pene homines Castri Celsi ibi, omnibus audientibus, auctorisaverunt ambo et iste Goffredus et Goffredus filius Rotgerii quidquid Rotgerius dederat Stᵒ Martino. Ibi etiam dimisit Goffredus filius Rotgerii calumniam quam fecerat de dono patris et de via molendini et insuper dedit sponte sua herbergamentum

(1) Brihéri.
(2) La Renardière.
(3) Montfaucon, ancienne voie Romaine de Montfaucon.
(4) La Divate.

mülnerii et pratum quod est juxta molendinum, propter quod concessa est ei medietas molendini tantum in vita sua. Factum hoc in magna, ut diximus, hominum multitudine quorum quia non potuerint omnium hic nomina scribi, aliquorum ad testimonium scripta sunt : Hamelinus ; Johannes de Uldono ; Morellus de Buzilli ; Burcardus de Liriaco ; prior monachorum ; Hilbebertus de Landa de Montibus ; Hilgodus filius ipsius Rotgerii ; Tristandus Hildemandus, presbyter. Postea venit abbas Bartholomeus ad Castrum Celsum (1) et dedit supra dicto Goffrido benefactum orationum et auctorisavit Goffridus coram eo et quod pater suus et quod ipse dederat. Testibus, Hamelino, et Joh. de Uldone.

VIII

Pancarte résumant les dons antérieurs faits par les seigneurs de Châteauceaux à Marmoutiers. Les trois dernières chartes ont trait à des dons, dont les titres originaux n'existent plus. La charte cotée D. rapporte l'exemption de péage accordée par Odéric de Châteauceaux à Marmoutiers, et le don d'un four bannal en ville, au prieuré de Saint-Jean.

Bibl. Nat., fonds lat., 5444, fol. 378, 379. Copie d'après l'original qui est aux *Archives du Maine-et-Loire*. H. Prieuré de St-Jean de Châteauceaux.

A. — Quoniam labentibus annis cito labitur vita hominis, idcirco ad memoriam tam præsentium quam futurorum, præsenti scripto tradere curavinus, quod Dominus de Castro Celso Gaufredus nomine, Deo et ecclesie beati Martini Majoris Monasterii tempore bone memorie domini Alberti ejusdem monasterii abbatis quemdam locum parentum suorum successione honore Stⁱ

(1) Un voyage de l'abbé Barthélemy en Bretagne est signalé vers l'an 1070. D. MORICE. *Pr.* I, col. 665.

Johannis Baptiste constructum et ecclesiam de Faiaco cum decima sibi pertinente, consuetudinem quoque navium prædicte ecclesie Majoris Monasterii ascendentium et descendentium per Ligerim et medietatem piscarie sue de Ligere et quidquid videbatur habere in dominio intra muros præfati castri : vineas, scilicet, culta et inculta, omnes consuetudines et donationes, sine exceptione, cum omnibus rebus quas alii fideles pro redemptione animarum suarum supra dicto loco beneficentie munere sunt daturi, assensu et auctoritate fratrum suarum, Harduini, Odrici, Guiscelini atque Rodulphi concedendo donavit et donando concessit jure perpetuo possidenda, quatenus ipse et fratres sui, nec non et prædecessores ac successores ejus, eorum qui eleemosinis divine majestati placuerunt, mereantur adjungi consortio. Et quidquid illis donavit solutum et quictum ab omni interpellatione calumpnie fecit, ita ut sine sua vel cujusquam successorum suorum contradictione, liceat supradicte congregationi Sancti Martini Majoris Monasterii suisque successoribus abbatibus qui eis pro tempore pererunt, præscriptum locum cum omnibus prænominatis rebus perpetuo possidere et quidquid agendum decreverint potestatem habeant faciendi, ordinandi et qualitercumque eis placuerit meliusque visum fuerit, disponendi, tam præsentibus quam futuris temporibus. Si quis autem, quod absit, ex heredibus suis vel alia quelibet cujuscumque potestatis aut ordinis persona diabolice suggestionis instinctu hujus elemosine testamento inferre calumpniam temptaverit, prave voluntatis effectum justicia convictus obtinere non valeat; item dominus Gaufredus ordinavit ut comiti qui pro tempore fuerit auri libras decem coactus exsolvat. Et ut hæc domini Gaufridi elemosina per cuncta annorum curricula firmior et certior habeatur, nomina testium qui huic dono interfuerunt sequenti linea subscripsimus. De laicis : Signum + Gaufridi comes Andegavensis qui hoc donum sub crucis carac-

tere sua auctoritate firmavit : Fulchrardus de Rupeforti, Tebaldus, frater ejus ; Leudo Calvinus ; Johannes de Aurela ; Guarinus Panza. De monachis, Ermenfredus, monachus ; Acfredus ; Johanes, medicus ; De presbyteris : Garnerius, presbyter, Daniel, presbyter.

B. — Deinde paucis diebus evolutis per obitum sepedicti Gaufridi, frater ejus Odericus honore succedens in amplificandis rebus nostris devotus, more patris, exstitit et ex his quæ jure hereditario possidebat, id est, terram que cognominatur Truncata, quæ sita est ante præfatum castellum et medietatem decime cujusdam terre quæ vocatur Landa de Monte, canonicatum quoque qui est intra castrum, et terciam partem piscarie de Drunio et decimam partem transvectionis de portu qui est sub castro et parilitatem quam vocant paragium omnium exclusarum de illa castellaria et unum arpennum et quarterium vinee in villa quæ dicitur Varennis, assensu sui fratris Guiscelini Sancto Martino Majoris Monasterii ad usum videlicet monachorum ibidem omnipotenti Deo sub Alberto Abbate famulantium beneficientie munere contulit, quatenus ipse et parentes ejus indulgentiam peccatorum suorum mereantur accipere, ad gloriam œternam pervenire. Hec omnia ab omni consuetudine exactionis, vectigaliumque omnium quicta, tali condicione Sancto Martino tribuit, ut præfata congregatio, successoresque ejus et abbates, qui ei pro tempore prœfuerint, potestatem habeant faciendi, ordinandi quodcumque decreverint, tam præsentibus quam futurorum temporibus.

C. — Non longe vero post, idem Odricus in bona voluntate circa ecclesiam nostram perseverans, pro remedio anime sue parentumque suorum vendiciones et forisfacta viature fori quod in Sancti Johannis Baptiste habetur solempnitate, quœ VIII diebus Julii celebratur, Sancto Johanni de Castro Celso monachisque ejus, in subjectione Sancti Martini degentibus, donando

permisit et permittendo donavit. Præceptum hoc firmatum est temporibus Hainrici regis (1); Turonice sedis presule Bartholomeo (2); Gaufrido autem Turonorum, Andegavorum consule (3). Quisquis autem donationes istas calumpniare presumpserit perpetuis gehenne pœnis horribili anathemate percussus tradatur. Et ut hoc elemosine testamentum vigorem perpetuitatis obtineat, Gaufridus Andegavensis comes, sub crucis caractere, sua auctoritate firmavit. Signum Gaufridi + comitis Andegavensis (4). Hujusque largitionis legitimi testes sunt quorum infra conscripta sunt nomina: Tescelinus de Monterebelli; Raginaldus, clericus de eodem oppido; Fulcherius, captivus; Herveus Haugomari filius; Wauterius, frater ejus; Harchambaldus de Liriaco; Johannes Fantinus; Airaudus, presbyter; Gauselinus, clericus; Gausbertus præpositus S^ti Johannis; Raimbertus, pedagiarius; Ermenaldus; Petrus Gumbaldus; Fulcherius Adelandi filius,

D. — Postmodum vero prædictus Odricus non ignorans quia elemosina operit multitudinem peccatorum Deo et fratribus sepedicti cenobii, videlicet, Majoris Monasterii, telonium omnium rerum suarum et navium suarum, scilicet tam magnarum quam parvarum in fluvio Ligeris quod habebat de comite Gaufrido, pro redemptione anime sue et pro decem libris quas eisdem monachis debebat, dedit et concessit. Furnum quoque Sancti Johannis qui prius ab eo calupniabatur, ita proprium promisit monachis Sancti Johannis de Castro Celso, ut omnibus tam oppidanis quam suburbanis licenciam dederit coquendi ibi et vendendi ita plane ut nulli nisi eisdem monachis consuetudinem aliquam persolvant. Hœc viderunt et audierunt Helianus;

(1) Henri I, roi de France de 1031 à 1060.
(2) Barthélemy, archevêque de Tours, 1053 + 1068 (12 avril).
(3) Geoffroy-Martel, 1040 + 1060.
(4) Cette signature de Geoffroy Martel fait défaut dans l'original.

Hetus nepos ejus ; Archengerius Santo ; Avesgaldus ; Giraldus Reistatus ; Gestinus Musachius ; Blesius Rotarius ; Fulcherius, presbyter ; Gainargus famulus.

E. — Nonnullis autem temporum transactis spatiis, prædictum castrum in dominio Gaufridi devenit et more antecessorum suorum nos et nostra dilexit et donum venditionum mercature fori Sancti Johannis quod Odricus prædecessor ejus nobis fecerat latius his verbis amplificando confirmavit et confirmando amplificavit : Ego Gaufridus per Dei misericordiam, consensu et auctoritate uxoris mee Annile, Tetbaldique filii mei necnon et auctoritate equitum meorum concedendo annuo, annuens concedo monachis Sancti Martini in ecclesia S^ti^ Johannis Castri Celsi cohabitantibus, omnes venditiones meorum hominum euntium et venientium astantiumque in mea villa que in toto foro Sancti Johannis facte fuerint ubicumque vendiciones ille sint factæ, aut in vicis, aut in castro, sive extra castrum. Hoc autem donum sine malo ingenio, coram suis fidelibus et super altare Sancti Johannis misit. Quisquis autem calumpniare donationem istam præsumpserit a Domino Deo et sanctis ejus sequestretur. Hujusque largitionis sunt testes : Budricus Odrici filius ; Haldebertus de Landamon ; Hamelinus ; Rogerius Calviculus ; Guido, monachus et prior ; Johannes de Uldone ; Gaufridus de Briheriaco ; Morellus de Buzilliaco ; Haldebertus, filius Quaroci venatorius ; Tristannus ; Hamelinus, vero unus ex his testibus, hoc donum a domino Gaufrido super altare S^ti^ Johannis positum accepit et monachis ejusdem ecclesie reddidit.

F. — Noverint omnes nosse volentes vel potius opus habentes, videlicet, nostri præsentes et posteri, quod Gaufredus cognomine Crassus de Choleto donaverit Sancto Martino et nobis sui Majoris Monasterii monachis in tempore Ugodi abbatis duo aguta, unum videlicet in cauda pratorum et alterum in rivo Dranni, tali etiam

pacto ut nullus inter nostra aguta alium construeret usque ad Petrinum pontem. Hoc donum concesserunt Boscherius et Herveus filius ejus ; istis audientibus : Petro Laideto ; Johanne divite bardo et Papino fratre ejus ; Radulfo de Burgo ; Baldrico ; Bodardo, vinaterio ; ex parte monachorum : Guarino, priore ; Griaudo, cellarario ; Guillelmo de Macheco ; Barbotino, venatore et aliis quam pluribus.

IX

Don par Daniel du Pallet à Marmoutiers de sa part des coutumes du péage de Châteauceaux et de Nantes.

De constictudines Navigii Beati Martini apud Nannetum et Castrum Celsum. (De 1084 à 1100).

(Bibl. Nat. lat. 5444. *Cartulaire de Marmoutiers*, vol. III, fol. 431. Dom MORICE. *Preuves* I, col. 474. Dom LOBINEAU. *Preuves*, col. 185.

Notum... quod quodam tempore, cum rediret domnus abbas Bernardus de Nanneto et veniret ad Castrum Celsum, invenit ibi Danielem de Palatio (1) rogavitque eum ut consuetudines quas habebat de navigio Beati Martini Majoris Monasterii, pro salute anime sue, Beato Martino concederet. Cujus petitioni libenter annuens, quidquid de consuetudinibus navigii ejusdem sancti et apud Nannetum et apud Castrum Celsum tenuerat, dereliquit. Quod ut firmius fieret rogavit idem Danihel Rotgerium de Monte Rebelli, qui tunc temporis Castri Celsi dominio fungebatur, ut quod ipse bono animo reliquerat et ille quantum sibi pertinebat, concederet, quod et ipse concessit. Postea vero, cum ad Sanctum Florentium Vetulum domnus abbas Ber-

(1) Daniel du Pallet est, croyons-nous, le même que Daniel Sauvaing, seigneur du Pallet. Il possédait dans la seigneurie de Châteauceaux la terre de l'Orillonnière, en Drain. Le Fief-Sauvin est ainsi appelé du nom de ses propriétaires.

nardus (1) venirèt, deprecatus est supradictus Danihel Mathiam (2) Nannetensem comitem ut, quod de consuetudinibus navigii Beato Martino guerpiverat, ipse proprio auctoramento confirmaret. Qui, audiente Alano Rivallonii filio, gratulanter auctorisavit. Donationis hujus testes sunt : Domnus abbas Bernardus (3), et bajulus ejus domnus Drogo.

Et domnus Robertus frater domni Ebraldi, qui tunc temporis erat præpositus obedientie Castri Celsi, qui et ipse cepit quoddam lignum de terra et porrexit prædicto Daniheli per quod donum supradicte consuetudinis beato Martino fecit, quod et isdem Robertus postea reservavit ;

Gauterius de Nanneto ;
Gaufredus de Briheri ;
Budicus filius Odrici ;
Rainaldus Brienz ;
Gurmalonus ;
De famulis monachorum.....

X

Don d'un bourgeois à l'abbaye du Ronceray d'Angers, par Amaury Crespin.

Carta Amaurici Crispini de dono Burgensis et Decimæ piscium et molendinorum.

(Marchegay. *Cartulaire du Ronceray*, p. 85).

Si veri Dei cultores esse volumus, illius sequi præcepta

(1) Bernard, abbé de Marmoutiers, 1084-1100.
(2) Mathias, comte de Nantes, 1084-1104, fils cadet d'Hoël duc de Bretagne.
(3) L'abbé Bernard vint en Bretagne en l'année 1096. A Nantes, l'évêque Benoit lui donna l'investiture de l'église de Pont-Château. A son retour, passant à Ancenis, Guillaume Chotard, partant pour la Croisade, lui fit une donation. Dom Morice. *Pr.* I, col. 279-296-488).

debemus qui nos ad caritatem et misericordiam instruit, dicens : beati misericordes, ut diligamus Deum et proximum. Ut ergo amatores Dei et proximi, sectando caritatem et misericordiam, videamur, debemus de rebus nostris caritative et misericorditer, ceu possibilitas nostra obtinet, fratribus impendere. Quapropter ut dilectionem et misericordiam Dei consequi valeamus, ego Amauricus Crispini et Garmesia uxor mea pro animabus nostris et animabus parentum nostrorum, dedimus Deo et S. Marie Caritatis decimam piscium et decimam molendinorum cujusdam incluse nostre quam noviter edificavimus apud Castrum Celsum, et etiam dedimus quemdam burgensem nostrum solutum et quictum ab omni cosduma qui fideliter inde eis serviret.

Hoc factum est in capitulo S. Marie ; et postea posuimus donum super altare et inde in manum Mabile abbatisse (1).

Quod viderunt et audierunt isti :

Guillermus Chotard ;
Gironius, nepos ejus ;
Manases ;
Radulphus Tessonus ;
Reginaldus Charruel ;
Tegrinus ;
Guillermus de Molli-Campo ;
Radulfus Canus Exulata ;
Rainerius, canonicus ;
Meno Bacheloth ;
Robertus de Juignaco ;
Barbotus villicus ;
Boverius ;
Harduinus ;
Richardus ;

Facta est hœc cartula anno MCXXIII ab Incarnatione

(1) Mabille fut abbesse vers 1123.

Domini ; Calixto papa, Lodovico rege Francorum, Fulcone Juniore Andegavensium comite (1), Raginaldo ejusdem civitatis episcopo. (R. 2, C. 89).

XI

Amaury Crépin et sa femme Hermengarde donnent à Marmoutiers les églises de Bessé, en Anjou (vers 1125).

(*Cartulaire de Marmoutiers.* Bibl. Nat. fonds fol. 5444, fol. 372, v°).

Noverint omnes quod Amalricus cognomine Crispinus dedit nobis decimam omnium rerum quæ habebat apud Bessiacum, rédecimam totius parochie quæ sua erat et tria arpenna prati, ex quibus duo sita sunt in Valeia, tertium juxta Calciatam aque quæ dicitur Coisnon. Dedit etiam nobis in foresta de Conglans pastionem absque pasnagio omnibus nostris porcis ; de ipso etiam bosco ad domos nostras faciendas quantum necesse fuerit et ad ignem de mortuo bosco similiter ; addidit insuper dare nobis duas ecclesias, unam ad Bessiacum in honore S^ti^ Petri, aliam in Castello in honore Beate Marie fundatam et terram ad officinas faciendas cum viridorio. Hoc concesserunt uxor ejus Hermengardis cognomine Garmesia et filii ejus Theobaldus et Gaufredus. Hujus rei testes sunt episcopus Nannetensis Franco ; Thiso, archidiaconus ; Radulfus, Venetensis archidiaconus ; Normannus, clericus ; Radulfus de Dono et filius ejus Rollandus ; Willelmus Burgundio ; Ernaldus de Blesi ; Calvinus de Calvaria ; Isembertus Borda ; Corbarranus de Castro Celso. De his omnibus postmodum idem Amalricus in capitulum nostrum veniens donum in manu Domini Odonis abbatis et supra majus altare subinde posuit, sub testibus istis : Giraldo de Clithone ; Rollando

(1) Foulques V le Jeune, comte d'Anjou 1109-1129.

de Liriaco ; Philippo de Roorteio ; Ruerdo de Clithone ; Landrico de Turre ; Petro Guithone ; Sulpicio Majore de Rochetis ; Radulfo de Calva Surice ; Johanne filio Ogerii ; Radulfo Colubre ; Johanne filio Archambaldi Belini.

XII

Don à Marmoutiers (vers 1124), par Amaury Crespin et Ermengarde, surnommée Garmaise son épouse et leurs deux fils, Thibaud et Geoffroy, de l'église collégiale de St-Mainbœuf à Angers, des églises de Beaufort et de Bessé. Don fait par Ermengarde, d'abord à Tours, en présence du chapitre de Marmoutiers, puis renouvelé à Châteauceaux, en présence de l'évêque de Nantes et des vassaux.

Archives du Maine-et-Loire, G 789.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Ego Amalricus Crispini, dominus Castri Celsi et uxor mea, Ermengardis, cognomento vero Guarmesia, cum ex patrimonio ipsius uxoris mee teneremus, in civitate Andegavensi, ecclesiam S^ti^ Magnebodi prebendasque, ideo prebende dici videntur, quia prebende sunt, non vendende, cum periculo animarum nostrarum, vendebamus, cum etiam dari eas a nobis, utpote, a laicis non liceret, quapropter non semel aut bis tantum, sed frequenter nobiscum in animo versabamus quonam modo possemus de presenti peccato et futuro periculo nos et nostros posteros liberare, inspirante igitur divina clementia quœ neminem vult perire, ad id consilium tandem pervenimus, ut religiosis viris monachis, videlicet, Sancti Martini Majoris Monasterii donaremus prœfatam ecclesiam, cum omnibus sibi pertinentibus. Quod ergo tam salubriter cogitabamus, opere curavimus adimplere ; igitur, orationis gratia et implendi propositum nostrum, prœfata uxor mea, communi nostro assensu, Majus Monasterium perfecta est. Deinde veniens in

generale capitulum monachorum, tam ex parte mea quam sua, tam pro me quam pro se, filiis quoque ac filiabus, sed e ceteris predecessoribus ac successoribus nostris, fecit ibidem donum in manu prioris qui capitulo præsidebat, non solum de ecclesia Sancti Magnebodi, sed et de ecclesiis de Belfort et de Bessi, sic enim amborum, mea, videlicet, et illius voluntas erat. Quod, videlicet, donum ipsa a capitulo recedens super majus altare obtulit, sicut carta inde facta cum testibus plenius narrat, quæ penès monachos reservatur. Pauco post tempore evoluto, venerabilis abbas Majoris Monasterii, Odo nomine, cum quibusdam ex fratribus, comitem Andegavensem Fulconem nomine, de cujus fevo præfate ecclesie erant, expetiit et ut, pro se suisque predictum donum confirmaret, requisivit assensu proprio, quod et factum est, hoc modo : Convenimus siquidem Deo favente, ego, videlicet, qui prefatum donum, immo elemosinam firmam fore in perpetuum totis cordis visceribus exoptabam, et predictus abbas in via quæ a Balgiaco castro comitis ducit Andegavum, et cum inter nos de hac causa loquëremur, ipse quoque comes subsecutus, nobis colloquentibus adjunctus est. Ipso igitur comite vidente et suo assensu confirmante, posui donum in manu abbatis per cultellum Gualterii, prioris claustri, tali pacto, ut, decedentibus, vel ad alium ordinem transeuntibus canonicis Sancti Magnebodi, monachis succedentibus, canonici deinceps non succedant. Dictum est et firmatum ex parte comitis et ex mea quod si, instinctu diabolico, per malivolorum invidiam, contigerit ut, quod absit, illis rem turbantibus, possessio ecclesie Sancti Magnebodi aut auferatur monachis aut differatur, quamdiu eam monachi non habebunt, tamdiu ad antiquam, id est, nostram nostrorum que possessionem redigatur, vel ad manum comitis, si nobis hœredes defuerint. Hœc omnia concessit in eadem via : Gaufredus, filius comitis major natu. Horum omnium testes sunt, ex parte comitis et mea : Guillelmus Burellus,

capellanus comitis ; Gervasius de Troveia ; Hamericus de Toarcio ; Guillelmus de Oldon ; Radulfus de Masengi. Ex parte abbatis, monachi ejus : Guarinus, sacrista ; Hildebertus de Nanneto ; Gualterius, prior claustri ; Hugo, hospitalarius ; Petrus, prior Roche ; Girardus, cellarius ; famuli eorum : Paganus, camerarius ; Petrus Burdo ; Johanes, frater Johanis marescalci ; Petrus Tedufi ; Isembertus Borda ; Rainaldus Coluber ; Christianus Sulpicius, clericus. Multi quoque alii affuerunt. Hoc etiam donum comes jam nominatus simul et comitissa uxor ejus nomine Aremburgis concesserunt apud Feciam castrum suum, testibus ex parte eorum : Guillelmo Burello ; Gervasio de Troveia ; Gaufredo de Ramefort ; Gaufredo, filio Guarini ; Rainaldo de Framaldi et aliis. Et ex parte Odonis, abbatis, ipso Odone abbate ; Tetbaldo de Columbis ; Guillelmo Banilo ; Hugone, hospitalario ; Gaufredo de Braitello. Ut autem hœc omnia robur firmius obtinerent direxit supranominatus abbas de monachis suis Gualterium, priorem claustri, et Hugonem, hospitalarium, ex voluntate mea ad uxorem meam supradictam et filios Tetbaldum et Gaufredum, ut et ipsa, videntibus hominibus nostris, recapitularet donum quod apud Majus Monasterium jam fecerat et idipsum nostri filii confirmarent. Quod et factum est. Venerunt siquidem prefati monachi ad castrum nostrum nomine Celsum (1) et cum eis alius eorum monachus et celerarius Girardus cognomento Martellus. Venit etiam et prefata uxor mea una cum filiis nostris Tetbaldo et Gaufredo, ad eos, in claustrum monachorum, et congregatis ibidem baronibus et ceteris hominibus nostris in presentia domini Briccii, Nannetensis episcopi, qui et ipse, Deo rem inspirante, convenerat, ipsa donum ob majorem auctoritatem repetivit plurimum assentiente episcopo et laudante, filii quoque nostri Tetbaldus et Gaufredus, concedentes, per cultel-

(1) On voit par cette désignation que vers 1130 l'antique nom de *Sels* n'était pas encore entièrement aboli.

lum Gualterii, supprioris, per quem et ego abbati donum feceram, donum ipsum super altare Sancti Johannis Baptiste manu propria posuerunt. Addidit etiam uxor mea audiente episcopo et omnibus qui aderant, se nulli hominum, nullive ecclesie, ecclesiam Sancti Magnebodi, nec alias quas supradiximus antea dedisse, vel concessisse, nisi Sancto Martino et monachis ejus et hoc, non sine lacrimis et multa attestatione confirmabat. Hoc contra quosdam falsos calumniatores utile duximus inserendum et quia non habebamus sigillum quo præsens cartula muniretur, testes subscribi fecimus et subinde signum crucis, sicut manus indocta potuit, ipsi porreximus.

Briccius, episcopus Nannetensis ;
Tiso, archidiaconnus Nannetensis ;
Radulfus, archidiaconus Venetensis ;
Normannus, clericus ;
Daniel, capellanus episcopi ;
Gaufredus de Sancto Laurentio ;
Briccius, puer, nepos episcopi ;
Semerlotus, serviens episcopi ;
Giraldus, prior Castri Celsi ;
Herveus, monachus ;
Gualterius, supprior Majoris monachus ;
Hugo, hospitalarius ;
Gualterius, sellarius ;
Martinus, prior Sancti Quintini ;
Girardus, cellarius ;
Johannes sacerdos et monachuis ;
Rainaldus, puer de Oldon ;
Rollandus de Liriaco ;
Radulfus de Oldon ;
Guido de Frumentariis ;
Guillelmus Burgundio ;
Clemens de Briheri ;
Siglerius, filius Hamelini ;

Johannes Merletus ;
Paganus Chochelini et Radulfus filius ejus ;
Hervenus Cornualis ;
Paganus Bochetus ;
Paganus, nutricius ;
Rollandus filius Radulfi de Oldon ;

De famulis : Petrus Tedulfi ; Isembertus de Borda ; Johannes, frater Johannis Mariscalci ; Brohons, famulus S^ti Martini et multi alii.

S. + Amalrici Crispini ; S. + Ermengardis Guarmesie ; S. + Tetbaldi filii ejus ; S. + Gaufredi alterius filii ejus.

XIII

De Decima Molendinariorum Domini Castri Celsi.

(MARCHEGAY. *Cartulaire du Ronceray* ; charte 115, pag. 85 (entre 1125 et 1133).

Amauricus Crispinus et Garmesia uxor sua tunc vivens et Teobaldus filius suus, sicut apparet in alia parte illius cartule concesserunt Deo et Ste Marie Andegavis decimam molendinorum suorum et piscationis sue. Et ipse sperans quod similiter sanctimoniales haberent decimam molendinariorum, postquam audivit dicere eas non habere, voluit quod haberent similiter de parte illorum quemadmodum habebant de sua parte et quicumque tenerent molendina et clusiones similiter redderent, et quicumque retinerent sub anathemate manerent. Filius suus + (signo) hoc Teobaudus et concessit ipse et filius suus Tebaldus. Et de hoc testes sunt qui audierunt et viderunt :

Rollandus de Lireio ;
Guillermus de Condono ;
Oliverius de Lireio ;
Radulphus de Odono ;

Guillermus Borgonus ;
Barbotinus filius Hamelini ;
Rollandus de Bochelleio ;
Radulphus, villicus ;
Guido de Bleseio ;
Johannes Melledus ;
Paganus Cavalleni ;
Guillermus Chavinus ;
Radulfus de Landa Montium ;
Normannus Crispinus ;
Bachelodus filius Crispini ;
Guido de Geneio ;
Gervasius filius Engelbadi ;
Graelendus Brito ;
Guillermus, clericus de Gerzeaco, qui tunc erat famulus domini,
Et Martinus famulus suus ;

Et ex parte abbatissæ Hyldeburgis, in cujus tempore hoc factum fuit. fuerunt isti : Goslenus de Turonis ; Raaldus, villicus ;

Letardus, nepos Gosleni de Turonis ;

Et Durandus sacerdos suus de Sagio qui hoc scripsit et Malus Vicinus,

Marachelis ;

Ipse Amauricus Crispin fecit hoc signum + sua manu.

(R. 3, C. 9).

XIV

Exemption d'un chalant accordée par Amaury Crespin, en faveur de l'abbaye du Ronceray.

De immunitate Calanni onerati transeuntis ante Castrum Celsum.

(MARCHEGAY. *Cartulaire du Ronceray*, p. 84-85).

Cum memoria hominum labilis et transitoria videatur per istius scripti presentiam præsentium futurorumque

hominum noticie declaramus quod Amauricus Crispinus atque uxor ejus Garmesia in eleemosina pro beneficio animarum, sanctimonialibus S. Marie Andegavensis hoc dederunt et concesserunt : scilicet, quendam calannum salis vel quolibet oneratum, transeuntem ante suum castellum Castri Celsum singulis annis sine aliqua impeditione liberum et quictum.

Hi sunt hujus rei testes :

Guido de Frumenteriis ;
Ernaudus de Bleseio ;
Guillermus de Burgundiis ;
Geraldus Martel ;
Morel ;
Herbertus Venator ;
Petrus Genuer ;

Isti hoc viderunt et plures alii.

(R. 6, C. 27).

XV

Don à Marmoutiers de six septerées de terre à la Croix-Adelard, près Bessé, par Amaury Crespin et son fils Thibaud pour l'âme de Garmaise, épouse du premier et mère du second. (vers 1137.)

Archives du Maine-et-Loire, G. 789.

Nos frates Majoris Monasterii, tam prœsentibus quam posteris nostris notum fieri volumus quod Amalricus Crispini dedit nobis sex sextariatas ad Crucem Adelardis terre, propre, scilicet, Baissiacum, pro anima uxoris sue Garmesie, hujusque terre donum tam ipse Amalricus quam Teobaldus filius ejus miserunt super altare S^ti^ Petri de Baissiaco, videntibus testibus istis : Gaufredo, venatore ; Gaufredo Beguino ; Cenitario ; Beringerio torto ; Gualterio filio Octabri ; Gaufredo Corveserio, proposito ipsius Amalmiri et Roberto Bigoto, socio ejus ; Herberto Grigueno et Gualterio Malfet.

XVI

L'archevêque de Tours, Hugues, autorise la restitution des églises de Châteauceaux.

Auctoramentum Turonensis Archiepiscopi, de restitutione Ecclesiarum Castri Celsi.

(Bibl. Nat. fonds latin 5444, vol. 3, fol. 372 v° et 373 r°. *Cartulaire de Marmoutiers*).

MARCHEGAY. *Archives d'Anjou*, t. II. p. 73. Dom MORICE. *Preuves* I, col. 590.

Quoniam sicut ipsi homines in brevi, ita etiam dilabuntur et excidunt memoria facta eorum, antiquitatis est diligenti consideratione provisum omnia posteris profutura cartarum monimentis et litterarum apicibus commendare : quæ et præsentibus vel oblita ad memoriam revocent vel ignota notificent et futuris antiqua renovent et præterita repræsentent. Hujus rei gratia, ego Hugo, Deo disponente, Turonorum archiepiscopus, per præsens scriptum præsentibus notum fieri volo et transmitti ad memoriam posterorum quod Normannus Nannetensis ecclesie archidiaconus, de ecclesiis Castri Celsi quas contra canonum decreta et ecclesiasticas sanctiones jure hœreditario sub ordinis et anime sue periculo possidebat, admonitionibus nostris et consilio aliquando adquievit, et eas in manu nostra et venerabilis fratris nostri Iterii Nannetensis episcopi reddidit, dimisit et libere refutavit. Nos autem easdem ecclesias Deo et beato Martino Majoris Monasterii donavimus atque concessimus et prefato archidiacono presente, petente et benignissime concedente, Guarnerium ipsius loci abbatem tam de illis quam de omnibus in oblationibus, decimis, primitiis seu quibuslibet aliis ad easdem pertinentibus, sine ulla prorsus retentionis conditione, ego et prænominatus Nannetensis pontifex investivimus. Facta est autem hœc ejus in manu nostra dimissio et nostra Majori Monasterio investitio apud Andegavis, quinto

kalendas Decembris, et nos in crastino octabarum sequentis Epiphanie, apud Turonus, per presentem paginam et sigilli nostri impressionem et proprie manus subscriptionem eam firmavimus, Anno Incarnationis Dominice MCXLIV°, Lucio papa II sanctæ Sedi Romane et universali Ecclesie presidente ; Ludovico, filis Ludovici regni Gallorum gubernacula moderante ; Gaufrido, filio Fulconis Iherosolymorum regis, Normannis Andegavensibus, Cenomanicis et Turonensibus dominante ; et Conano citerioris Britannie duce.

XVII

Philippe Barbotin abandonne ses réclamations au sujet des églises de Châteauceaux.

Dimissio calumnie Philippi Barbotini, de eisdem Ecclesiis.

Cartulaire de Marmoutiers, vol. 3. fol. 382. Bibl. Nat. lat. 5444.
MARCHEGAY. *Archives d'Anjou*, t. II, p. 72.
Dom MORICE. *Preuves* I, col. 959. Publié par Dom Morice par distraction au milieu de documents du XIIIe siècle.

Miles quidam Philippus nomine, Barbotini (1) filius, Normanni archidiaconi nepos, ecclesias Castri Celsi, quas idem Normannus, consilio Hugonis Turonensis, Iterii Nannetensis episcopi..... nobis dederat calumniatus fuit.....

Calumniam dimittit.....

(1) Au XIVe siècle, la famille Barbotin est en possession de la Hamelinière. Nous trouvons dans les chartes du prieuré de Beaupréaux (*Cartulaire de Saint-Serge*, XIIe siècle), un Hamelin de Châteauceaux. Il pourrait bien être le fondateur de la Hamelinière en Châteauceaux, et descendant d'un des frères de Geoffroy et d'Odéric de Châteauceaux. Le port de la ville était appelé le Port-Hamelin. La charte n° XII porte la mention comme témoin d'un Barbotin, fils d'Hamelin. Vers 1060, un Hamelin dépose sur l'autel de St-Jean de Châteauceaux l'acte d'une donation faite par Odéric de Châteauceaux. Les Barbotin possédèrent la Hamelinière jusqu'au milieu du XIVe siècle.

Testes : dominus Amalricus ; Tebaldus filius ipsius ; Rollandus de Buzilliaco ; Petrus de Landemontium ; Gauffredus de Frumentariis ; Gervasius, sinescallus ; Mauritius Blesensis ; Petrus Burgundio ; Almaricus Liriensis ; Guido Pellifer ; Hamelinus, presbyteralis.

XVIII

Accord entre les moines de Noirmoutiers et les Religieuses de Sainte-Radegonde, au sujet de l'église de Landemont (1145).

Concordia inter Monachos et moniales Sanctæ Radegundis, de Landa Montis et Sancto Salvatore, 1145.

(Bibl. Nat., fonds lat. 5444, vol. 3, fol. 374).
MARCHEGAY. *Archives d'Anjou*, t. II, p. 71.

Quoniam... monachi Majoris Monasterii ad Castrum Celsum mansionem habentes, juxta præceptum Garnerii abbatis et capituli, cum monialibus Sancte Radegundis (1), præsente earumdem abbatissa Maria, et juxta præceptum domini archiepiscopi Hugonis, in manu domini Iterii Nannetensis episcopi, hanc concordie pactionem ad invicem sibi habuerunt. Cum igitur prædicte moniales in terra sua de Landa Montis, quam legitime adquisierant et in qua præfati monachi partem decime adquisierant et in qua præfati monachi partem decime capiebant, ecclesiam fundassent et Nannetensi Iterio episcopo ut ibidem eis cimiterium benediceret impetrassent, ipsius ecclesie pariter et cimiterii beneficium per medium inter se partiendum utrinque concesserunt... in ecclesia autem Sancti Salvatoris sicut monachi sextam partem et ex annuo censu in Pascha, XII denarios, moniales vero de Scotia (2) tertiam partem

(1) Prieuré de Sainte-Radegonde dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice en l'évêché de Rennes. Il était situé en la paroisse de Barbechat et en celle du Loroux-Bottereau.

(2) D'après ce texte, le prieuré des Couëts est antérieur à la dotation que lui fit le comte Noël, en 1149. (Dom MAURICE. *Pr.* I, col. 603.)

et ex censu in Pascha, duos solidos habebant, sic ratum teneatur. Sacerdotes vero in utraque ecclesia communi utrorumque assensu eligantur et ponantur... Affuerunt... Radulfus decanus civitatis Nannetensis, Radulfus de Uldone, Petrus de Landa Montis, qui hanc ipsam terram monialibus dedit et super altare beate Radegundis obtulit, Gestinus, prior de Castro Celso... ; ex parte monialium : abbatissa Maria et soror ejus Amelina, et priorissa Sancte Radegundis Nazilla, et Petrus prior, Guillelmus de Scotia, Herbertus capellanus abbatisse multique alii.

Actum in Ecclesia Sancte Radegundis, anno Incarnationis Dominice MCXLV°.

XIX

Accord entre l'évêque de Nantes et les moines de Marmoutiers, au sujet des Eglises de Châteauceaux.

Cyrographum Engelbaudi archiepiscopi Turonensis de concordia facta inter Nannetensem episcopum et monachos Majoris Monasterii super ecclesiis quas prædicti monachi in Castellaria Castri Celsi tenere noscuntur. Anno MCLI (1151).

(Bibl. Nat. lat. 5444. *Cartulaire de Marmoutiers*, vol. 3, fol. 374). MARCHEGAY. *Archives d'Anjou*, t. II, p. 85-86 (appendice).

In nomine Sancte et Individue Trinitatis. Ego Angelbaudus, Dei gratia Turonorum dictus archiepiscopus, universis Sancte Matris Ecclesie filiis, tam præsentibus quam futuris sub hujus testificatione cyrographi notificare curavi qualiter concordia inter Bernardum, Nannetensem episcopum et monachos Majoris Monasterii super ecclesiis quas prædicti fratres in castellaria Castri Celsi tenere noscuntur, in præsentia nostra hac tandem fœderatione sopita quieverit. In præfatis igitur ecclesiis, utpote Sancte Marie Magda-

lene, Sancti Petri de Castro Celso, Sancti Petri de Varenna, Sancti Salvatoris, Sancte Marie de Liriaco et in ecclesia de Faiht, monachi presbyteros eligentes episcopo presentabunt, ut ab eo, si idonei fuerint, curam animarum suscipiant ; obedientiam tanquam episcopo suo ei exhibeant, ad synodum Nannetensem euntes ; sacrum chrisma et oleum et cœtera parochialibus officiis necessaria ab eo accipiant ; et ex singulis præfatis ecclesiis, excepta capella Sancti Petri de Castello, pro synodali censu XII denarios annuatim reddentes, nullam exactionem episcopo, archidiacono seu decano, nisi sponte voluerint, impendant. In ecclesia vero Sancte Marie de Landa que communis est inter ipsos monachos et moniales Sancti Sulpicii, eodem modo quo supradiximus communiter presbiterum eligentes, episcopo præsentent, ut et ipse eamdem subjectionem quam et cœteri ei exhibeat et XII denarios annualiter ex synodo reddat. Presbiteri siquidem ipsarum ecclesiarum monachis de redditibus suis fidelitatem faciant ; et si de temporalibus eis foris fecerint, in curia prioris sui justitiam eis exequantur ; de cœteris autem omnibus de quibus ad episcopum pertinet judicare, tam ipsi presbyteri quam et parochiani sui, episcopo in curia sua reddant. Capellanum vero de Liriaco, quia de mensa monachorum est post quadriennum sive quinquiennium, monachis, si voluerint, removere liceat, et substituendum, eadem lege quam supradiximus, episcopo præsentent. In qua nimirum parochia et in illa de Faiht in emendationibus illis que ex adulteriis et sacrilegiis atque hujusmodi episcopo proveniunt, monachi medietatem habebunt. In ecclesia vero de Drugino, si monachi eam adquirere poterunt, concedit episcopus ut monachi, sicut in ecclesia Sancte Marie de Castro Celso temporalia, episcopus synodalem censum et cœtera episcopalia habeat. Sed et in ecclesia Sancti Petri que est juxta Sanctam Opportunam in Radesio episcopus monachis XL solidos per annos singulos in perpetuum

tribuit, ita tamen quod si eos eis habere non posse contigerit, ipse episcopus vel ejus successor in aliqua ecclesiarum suarum supplebit. Ut igitur hœc concordia majorem in posterum obtineat firmitatem, præsens cyrographum jussimus fieri et auctoritatis nostre sigillo, sed et Nannetensis et Corisopitensis episcoporum, necnon et capituli Sancti Petri Nannetensis et Sancti Martini Majoris Monasterii corroborari, et eorum nomina qui huic concordie interfuerunt subtus annotari curavimus,

Theoinnus, Turonensis archidiaconus ;
Rotbertus, Nannetensis archidiaconus ;
Radulfus, Nannetensis thesaurarius ;
Morvannus, presbyter ;

Ex parte monachorum :

Bermundus, prior Majoris Monasterii ;
Haimericus, eleemosinarius ;
Rotbertus, notarius ;
Bartholomœus, prior Nannetensis.

Actum Turonis, anno Incarnationis dominice MCLI, epacta I, concurrente VII ; piisimo Ludovico, Ludovici filio, in Francia regnante, domino Eugenio summum pontificatum obtinente.

XX

Nonis Decembris, Anno MCLIV.

Charte d'Ysmare, légat du pape, relative à l'Eglise Sancte Marie de Castro Celso cum capellis ejusdem Castri.

XXI

Bulle d'Eugène III, concernant : ecclesiam Sancte Marie de Castro Celso cum capellis ejusdem Castri.

Cartulaire de Marmoutiers, vol. III, fol. 373. Bibl. Nat. fonds latin 5444 (1154).
MARCHEGAY. *Arch. d'Anjou*, t. II, p. 71-72 (note).

XXII

Charte d'Engelbaud, archevêque de Tours, attribuant aux moines de Marmoutiers la possession des Eglises de Châteauceaux.

Carta archiepiscopi Turonensis, de institutione Ecclesiarum Castri Celsi.

(*Cartulaire de Marmoutiers*, vol. III, p. 373. Bibl. Nat. lat. 5444).
MARCHEGAY. *Arch. d'Anjou*, t. II, p. 71. (entre 1154 et 1157).

Engelbadus, Dei gratia Turonensis archiepiscopus dilectis filiis Almarico et Teobaldo Crispini, clero et populo Castri Celsianensi. Sciat..... Normannum Nannetensem archidiaconum, Nannetensis diocesis ecclesias Castri Celsi, quas jure hæreditario possidere videbatur, in manu venerabilis prædecessoris nostri bone memorie Hugonis archiepiscopi et fratris Nostri Iterii.,...

Quas quidem ecclesias in manu Ysmari Tusculani et Alberici Ostiensis, episcoporum, Sedis apostolice legatorum, denuo refutavit et per eos de iisdem monachos similiter investivit ; novissime vero, videntibus Nannetensi, Redonensi, Aletensi episcopis, ex præcepto domini pape, ut easdem dimitteret, eum commonuimus. Quibus dimissis, monachos investivimus..... Quocirca tibi Almarico et Teobaldo Crispini rogando mandamus quatenus, in possessione istarum ecclesiarum memoratos fratres et eorum presbyteros manuteneatis. Clero vero et populo

præcipimus ut a capellanis monachorum chistianitatem accipiant..... Quod si aliqui sacerdotes manu alia se intrudere præsumpserint, nos, tam eos quam qui eorum missas audierint, excommunicamus...

XXIII

Don de cinq coterets de vin aux moines de Châteauceaux, par la veuve de Péan Bourguint.

De quinque Costelleriis vini qui pro Pagano Burgoni dati sunt (a Conjuge ejus).

MARCHEGAY. *Choix de Documents inédits sur l'Anjou*, p. 156. Bibl. Nat., fonds latin 5444. *Cartulaire de Marmoutiers*, vol. 3, fol.) — Copie d'après l'original aux Archives du Maine-et-Loire H. Prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Châteauceaux.

Après 1154.

Solet prodesse plurimum cum scriptis notificantur posteris facta priorum ; hac de causa, litterali memorie tradidimus quoddam beneficium quod in diebus nostris huic ecclesie adquisitum est. Anno primo post mortem domini Amaurici cujus anima in œterna requie sit, contigit quemdam de militibus ejus qui recto nomine Joannes, sed vulgariter Paganus Burguint vocabatur infirmari et mori. quo mortuo, et in ecclesiam beati Johannis, sicut ipse petierat, delato, conjunx ejus Agnes nomine quæ ejus animam vere diligebat, hujus modi eleemosinam pro ejus anima ecclesie beati Johannis largita est.

In decima vinee Carbonelli que morterio Johannis Gorele proxima est habituri monachi quinque costerellos vini meri perpetuo, tempore vindemiarum hoc tenore ut predicti militis anima inter benefactores Majoris Monasterii deinceps annumeretur. Si autem prædicta vini mensura in præfata decima nequiverit inveniri de quarta parte vinee quæ juris præfati militis est perficietur.

Hoc autem donum præfata mulier, cum fieri decrevis-

set super altare beati Laurentii (1) cum virga codracia obtulit, et deinde priorem Gestinum cum ea investivit, videntibus his quorum nomina subter scripta sunt.

De monachis affuit :

Gaufredus Asnerius ;
Rainaudus sacrista ;
Giraudus, scriptor.

De laicis : Chaceius frater defuncti.

Gaufredus de Oudo ;
Rollandus de Buzilliaco ;
Amauguinus ;
Mauricius de Blesis ;
Et Gauffredus de Cellario ;
Et Salomon Phasiden ;
Gaufredus quoque de Frumenteria
Et Radulphus de Cellario, et alii plures.

XXIV

Don par Geoffroy Crespin, seigneur de Châteauceaux, pour le repos de l'âme de son oncle, Robert Crespin, du péage du Tail, du cens de la Douve qui sépare le bourg des moines du château de Châteauceaux. Amaury de Peslun, neveu de Robert, donne aux moines le moulin, la pêche de l'étang de Ré-Profond.

Bibl. Nat., lat. 5444, fol. 380. *Cartul. de Marmoutiers*, vol. 3. Copie d'après l'original. *Arch. du Maine-et-Loire.* H. Prieuré de Saint-Jean de Châteauceaux.

Ut ad posterorum nostrorum memoriam fideliter valeat revocari presenti duxi cartule commemorandum, quod ego Gaufridus, Castri Celsi dominus, pro anime carissimi mei avunculi Roberti Crispini remedio, necnon

(1) L'église de Saint-Laurent-des-Autels, fillette de Drain, existait donc dès le XIIe siècle.

et patris mei et prædecessorum meorum et mee, cum assensu et voluntate uxoris mee Margarite et filiorum meorum et hominum meorum consilio, dedi et concessi in signum ipsius doni et investiture librum Missale super altare deponens monasterio Beati Johannis Baptiste de Castro Celso et monachis ibi Deo servientibus habendum et perpetuo possidendum pedagium de Tail (1) in integrum, sicut illud ipse et prædecessores mei possedimus, et aream quam habebam in ipso burgo ante ecclesiam libere et quicte habendam. Præterea census Dove quæ est inter burgum monachorum et meum castrum eis in integrum concessi, ita tamen quod si contigerit castrum firmari, liceat mihi, vel successoribus meis, sine contradictione monachorum et murum erigere et de Dova illa, si qua ibi sunt edificia removere, sed si idem murus iterum diruatur et ibidem reedificetur ab aliquo, vel si aliquid in Dova cultum fuerit, census omnes qui inde provenerint proprii erunt monachorum. Insuper Amauricus de Peslun, nepos prædicti Roberti et Garcia uxor ejusdem Roberti, cum assensu filiorum et filiarum suarum pro anima prœdicti Roberti dederunt et concesserunt prænominatis monachis totam decimam quam habebant in molendino et piscaria stagni de Rivo Profundo (2), tam in ipso stagno quam in calceia, quod stagnum ille Robertus in feodo ipsius Amaurici constituerat. Item pro anima ipsius Roberti dedit monachis prædictis Gaufridus de Briheri in quadam meditereia de Briheri juxta meditereiam Alacosarde (3) sextarium frumenti vel valens in siligine vel alia messe, si inde frumentum haberi non possit annis singulis persolvendum. Ego itaque dona omnia predicta cari mei Roberti præfati anime et animabus etiam prædecessorum meorum et mee ad salutem valere concederam monachis sepedictis, firmiter ea concessi et sigilli mei munimine presens errogatum confirmavi.

(1) Le Tail.
(2) Ré-Profond.
(3) La Cossarde.

Illi vero donum meum et concessionem meam attendentes ex pia consideratione procedere, mihi concesserunt ut numero monachorum predicte domus de Castro Celso unum monachum adderent, et ut etiam a priore ipsius loci, unus monachus ebdomadarius in una quaque septimana eligeretur, qui in altari Crucifixi missam pro anima mea et pro anima ipsius Roberti et aliorum amicorum meorum et omnium fidelium defunctorum, diebus singulis, sine defectu aliquo, celebraret. Huic nostre actioni et concessioni interfuerunt ex parte mea : Amauricus de Peslun ; Gaufridus de Briheri ; Petrus de Landemunt ; Rollandus de Lire ; Matheus Barbotin ; Mauricius de Blesis ; Durandus Merienne ; Gaufridus Aalartus ; Perdriel ; Teobaudus Columba et plures alii. — Ex parte monachorum : Symphorianus, prior illius loci. Petrus de la Coperia (1) ; Garinus Fulco ; Turpinus, monachi ; Samson, capellanus de Fayl (2) ; Olricus, capellanus de La Varenna ; Gaufridus, presbyter defunctorum ; Gauterius Viander ; Petrus Simon ; Willelmus Benedictus, laici, plures alii. Actum est hoc Anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo octogesimo quinto, vacante ecclesia Nannetensi per mortem Roberti episcopi.

(Chirographe).

XXV

Don par Geoffroy de Briheri au prieuré de Saint-Jean d'un septier de seigle, d'une rente de deux sous, pour le luminaire de l'Eglise et d'une vigne à Ré-Profond.

(Bibl. Nat., lat. 5444. *Cartulaire de Marmoutiers*, tome 3e, fol. 380 vo). — Copie d'après l'original. *Arch. du Maine-et-Loire.* Prieuré de Saint-Jean de Châteauceaux.

(1) La Couprie, fief de Châteauceaux, en la paroisse de Saint-Christophe-la-Couprie.
(2) Du Fuillet.

Notum sit tam præsentibus quam futuris, Gaufredus de Brieri ecclesie Beati Johannis Baptiste de Castro Celso debebat pro anima Roberti Crispini unum sextarium frumenti et duos solidos ad luminare ejusdem ecclesie. Idem vero Gaufredus concilio fratrum suorum et amicorum pro his supradictis in proprio quodam orto qui juxta domum suam et pro vinea quæ est juxta eumdem ortum ex parte Ligeris, quamdam vineam ad Rivum profundum quem Radulfus Boroil tenebat, de qua quartam partem reddebat et tres arpennos terre confines nostre terre de quibus Bernerius Ferpier duos solidos et duos denarios et terragium reddebat ; omne vero illud quod in tribus arpennis et in vinea habebat, in helemosina eisdem monachis concessit ; insuper biennia et omnes exactiones quas ipse vel successores sui in terris nostris de Brieri et etiam omnes haias quæ sunt circa et infra terras nostras usque ad terras hominum suorum quicte et absolute et sine calumpnia in perpetuum in helemosinam concessit, ita tamen quod ispe vel hæredes sui nullam amplius molestiam vel calumpniam possint inferre monachis. Præterea sciendum est quod prædictus miles eisdem monachis pro domo et pro vinea et pro orto prædicto singulis annis duodecim numnos reddebit.

Ad confirmationem vero hujus rei, hoc donum idem miles in manu Gaufredi Crispini domini hujus Castri Celsi posuit qui monachos et ecclesiam eadem hora ex testimonio confirmatione sigilli sui muniri jussit : istis videntibus et audientibus.

XXVI

Ferme des dîmes de Châteauceaux, par les religieuses du Ronceray.

De Decima Castri Ceaus data ad firmam.

(Marchegay. *Cartulaire du Ronceray*, p. 86. Emma de Laval fut abbesse de 1161 à 1190).

Notum sit omnibus quod Emma S. Marie Andegavensis abbatissa et conventus ballaverunt Guidoni Lempontener decimam suam de Castro Ceaus ad firmam per annum, usque ad tres annos, propter C. solidos per annum ; ipso reddente medietatem ad festum S^tl Nicholai et aliam ad festum S^tl Florentii. Hoc est factum ad festum S^tl Johannis quo Gaufridus pro Castro-Ceaus recepit terram suam.

Hoc vidit et audivit :

Isabel, ceneraria ;
Margarita ;
Isembertus, siniscallus ;
Magister Menardus ;
Secardus ;
Talebotus, capellanus ;
Engenotus ;
Berengerius de Calone ;
Albericus Carnifex.

Inde fidejussor est Garnerius Carmil de Rocha Monachi et Bacinas et Giraldus Lambadem, Petrus de Jeuneio, Archambaldus de Jeuneio, frater ejus.

(R. 5. C. 44).

XXVII

Don par Geoffroy Crespin d'un nouvel emplacement à l'intérieur du Château, près la chapelle Saint-Pierre, pour que les moines y construisent leur monastère. Enumération des dons faits au prieuré de Saint-Jean, par les vassaux de Châteauceaux.

(Bibl. Nat. fonds lat. 5444, fol. 376-377. *Cartulaire de Marmoutiers.* L'original est aux Archives du Maine-et-Loire. Dom MORICE en a publié une partie parmi les documents du XIe siècle. *Preuves* I, col. 384-385).

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Ego Gaufridus Crispini, dominus Castri Celsi, universis

Dei fidelibus ad quorum noticiam et præsentiam præsentes littere pervenerint, Salutem in perpetuum.

Cum dicat Dominus in Evangelio : « Facite vobis « sacculos qui non veterascunt, thesaurum non deficien- « tem in cœlis », et cum dicturus sit in judicio : « Venite « benedicti Patris mei, percipite regnum quod paratum « est ab origine mundi, quia quod fecistis uni ex minimis « meis mihi fecistis, et qui dederit calicem aque frigide « tantum in nomine discipuli, amen dico vobis, non « perdet in sedem suam. » Cumque Paulus dicat : « Que « seminaverit homo hæc et metet. Nam qui seminat « in carne, de carne metet corruptionem. Qui vero « in Spiritu, de Spiritu metet vitam æternam. » Horum ereptus auctoritate, ego Gaufridus Crispini informatus et inductus, dignum duxi ut pro salute mea et redemptione anime dilecte uxoris mee Margarite et omnium antecessorum meorum, monachos Majoris Monasterii, viros utique sincere opinionis, integre fame et probate religionis, infra ambitum castri mei reciperem, mansionem ibi perpetuo facturos et sub militari disciplina Deo militaturos, sperans et confidens quod eorum societati, si digne Deo ministrarent, possem conjungi in cœlis quorum vicinitatem habuissem interris. Posui itaque jam dictos fratres in Castro meo juxta capellam Sancti Petri, quæ ipsorum erat, a parte Septentrionali, donans eis et concedens ad domos œdificandas et officinas construendas plateas illas quæ sunt site infra clausuram muri, inter capellam et murum qui respicit versus aquam. Ad victum vero vel vestitum jam dictorum fratrum, dedi et concessi de dominio meo meditariam meam de Lupo liberam ab omnibus consuetudinibus, ita quod de ea ab hœredibus in nullo possent molestari ; remisi quoque XVI denarios quos mihi debebant de negociis suis de pratis suis et de terra et pratis Raginaudi Blesis quæ ipse dederat eis. Concessi etiam eis singulis diebus in Bosco meo quod vulgariter dicitur

Defensum, (1) unum asinum ad deferenda ligna et mortua arida in usum monachorum. Postea vero monachis Sancti Petri, ad luminare altaris gloriose Marie, XIV solidos dedi, partem quorum, scilicet, octo solidos a Pontenariis recipient, alios vero sex solidos ab hœrede Mathœi Chotardi recipient. Insuper ego Gaufridus Crispini insuper eisdem monachis, scilicet priori Sancti Johannis et Sancti Petri illam piscaturam, scilicet, braccam, quæ est inter primam et illam quæ est monachis de Capoino (2) et omne illud quod in ea ad me pertinebat quicte et absolute in eleemosinam in perpetuum possidendum concessi et omnia quœque necessaria fuerint ad œdificationem ejusdem bracce accipient in illo loco in quo famuli mei ad opus excluse mee accipiebant. Prior vero Sancti Johannis medietatem illius bracce tali conditione possidebit quod lampadas quas ego pro anima fratris mei Simonis Crispini reddere solebam monachis Carnuti, illas singulis annis reddet, famulis meis scientibus. Hoc autem factum fuit istis audientibus et videntibus : Teobaudus filius meus qui concessit hoc; Eudo, prior Castri Celsi; Robertus, prior de Liriaco ; Johannes, prior de Monte Falconis ; Guillelmus, sacerdos de Varenna. Raginaudus de Beuri ; Mauricius de Liriaco ; Amauricus de Odonio ; Radulfus de Odonio ; G. Tanere ; Perdriellus ; G. Alardus ; G. Ardre ; G. de Blesio; G. Voeri, patris et plures alii.

Adjeci etiam et sigilli mei auctoritate confirmavi quidquid milites et homines mei eisdem in helemosinam pia devocione contulerunt aut in posterum conferent, et quia expressa jura ea que data sunt, singula singulis exprimere decui novis ; in primis igitur Raginaudus de Blesio dedit eis arpennum vinee sub duobus denariis census qui debebantur Rollando de Lire, sed ipse eos monachis quictavit et iterum dedit eis unum arpennum

(1) La forêt du Parc.
(2) Prieuré de Saint-Nicolas de Chapoin, en l'île Dorelle ; il relevait de l'abbaye de Bonnefontaine.

vinee ad Chaafaut (1) sub quatuor nummis que debebantur Petro de Landemonte et ipse eos similiter quictavit.

Item dedit eisdem arpennum vinee in feodo Gaudini de Clichon (2) pro duobus denariis qui Gaudino debentur in feodo de Bastarderia (3), IV athomos terre liberos et quictos quia Raherius qui dominus erat quittavit VI denarios census quos ibi habebat. Terra etiam quam tenet de Domino de Clicho juxta gagneriam suam et ipsam gagneriam post mortem suam concessit eis in perpetuam heleemosinam. Dedit etiam unum arpennum prati pro duobus denariis census qui debentur domino de Clichon et domino de Peslun et alterum similiter arpennum prati pro duobus denariis census qui in eis debebantur et ego eos ipsis fratribus quictavi. Mathœus Barbotin dedit eis XII nummos in censu domorum suarum apud Beatam Mariam. Amauricus de Odonio dedit unam summam vini in decima Varenne. Rivalen lu Vieleor unum costerez vini in vinea sua de Chaafault.

Petrus de Fonte unum costerez vini in vinea sua de Castello (4). Amauricus de Lire unum provendier siliginis in terra sua de Sancto Salvatore et duos denarios census in domo Benedicti. Petrus de Landemont unum prebendarium frumenti ad Ductum de Alne (5). Chaceius Burgundius unam summam vini juxta suam vineam super stagnum. Guillelmus Crispini unam summam vini apud Callariam (6). G. Garnerii unum prebendarium siliginis in area Petri de la Chaparia. Durandus Marienne unum prebendarium saliginis in Rasarderia. Bernardus La Rasle unam minam siliginis in meditaria sua de Messengeaul (7). G. Ardre

(1) Le Chafaut.
(2) Le fief de Clisson au nord du bourg actuel.
(3) La Batardière.
(4) Le château des Bourgeois, la Baille.
(5) Le Douet.
(6) La Callarière, au-dessous du château, près de la Loire.
(7) Le Mésangeau en Drain.

duodecim denarios in Pictavenaria. G. de Capella unum prebendarium siliginis in meditaria Charrault. Perdriel unam minam saliginis in meditaria sua de Ducto Lupi Richoldis la Lupa unum prebendarium siliginis in terra sua de Landemont. Radulfus de Odonio unum prebendarium frumenti apud Troncheiam et unum costerez vini apud Martellariam. Guido de Clichon unam summam vini in vinea sua de Plaisato-Meinguini. Domina Girbergia unam summam vini apud Campum Clausum. Johannes de Saltu et Petrus Loel unam minam siliginis in meditaria sua de Messengeau. G. de Bretescha unum prebendarium siliginis in area Benedicti Fenee. Petrus Calleau unum prebendarium siliginis apud Bellam Noam. Guillelmus de Barba Cati unum prebendarium siliginis apud Plaisselz-Hino. Amauricus Gaudin unum prebendarium siliginis in arpeno de Bastarderia vel in arpeno de Bacheloteria. Rogerius Sibilla sex denarios in domo sua in Natale Domini. Asselinus quatuor denarios censuales in domo Johannis Gauvre. G. de Briairi quinque solidos in meditaria de Briairi quod priori Sancti Johannis reddere debet in Festivitate Sancti Michaelis. Rolandus de Liriaco duodecim denarios in censibus suis de Castello (1). Johannes de Bosille unum prebendarium siliginis in meditaria sua de Varenna. Dominus Maschon duodecim denarios censuales in meditaria Cordis Asini. G. Gauteron unum airault apud portam Pegasche (2). Fulco domum suam post mortem suam et post mortem uxoris suæ. Guillermus de Lire unum prebendarium siliginis in meditaria de la Rochetia. Rivallon de Sancto Albino duos solidos in molendino de Monte Reveau. Hœc omnia et si quœdam alia eisdem in eleemosina fuerint collata in perpetuum habenda concessi,

(1) Le château des Bourgeois, la Baille.

(2) La Porte Pégâche, une des portes de Châteauceaux, probablement celle qui faisait communiquer la ville proprement dite avec le château des Bourgeois.

consentientibus et auctorisantibus hoc ipsum donum meum Theobaudo filio meo primogenito, Simone, Roberto et domina Gibergia matre mea. Ego vero ad majorem cautelam et ampliorem memoriam dignum duxi testes inducere qui præsentes erant huic donationi meæ et erant, tam de monachis quam de laicis qui propriis subscripti nominibus. In primis interfuit Bernardus Puella ; Eudo de Broil tunc temporis prior ejusdem domus ; Gaufridus de Ploazne ; Gaufridus Peregrini ; Laurentius Andegavensis; Bucardus de Abatia; Gauterius de Censiva ; et de militibus : Hamauricus de Odonio ; Oliverius de Veriz ; Teobaudus Crispini ; Mauricius de Liriaco ; Rollandus de Liriaco ; Reginaldus de Bleseio ; Guillelmus Crispini ; Gaufridus de Brieri ; Mathœus Barbotin ; Dominus Perdriel et plures alii.

(Orignal jadis scellé).

XXVIII

Construction de la chapelle des lépreux, par le bourgeois Perdriel.

De constructione Capelle in domo leprosorum.

(*Cartulaire de Marmoutiers*, t. III. Bibl. Nat., lat. 5444, fol. 375).

MARCHEGAY. *Archives d'Anjou*, t. II, p. 92.

Dom MORICE. *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, I, col. 715.

Original jadis scellé. Le *Cartulaire de Marmoutiers* conserve le dessin du sceau de l'abbé.

Gaufredus, abbas, concedit cuidam homini de Castro Celso, Perdriello nomine, ut ad domum Leprosorum ejusdem castri capellam construat, salvo jure parochialis ecclesiæ prioris, idque ad petitionem carissimi amici et benefactoris sui Gaufredi Crispini, Castri Celsi domini ; et sigillo capituli cartam muniri præcipit. Et ut hœc conventio inconcussa illibataque domui Sancti Johannis de Castro Celso permaneat, prædictus Gaufredus se

hujus pactionis custodem constituit et præsenti scripto sigillum suum apponi præcepit.

Testes : Eudo, prior Sancti Johanis de Castro Celso, Gaufridus Pelerinus, Gaufridus Calvus, Gaufridus de Briheri, Radulfus d'Oudun.

XXIX

Concession aux moines de Marmoutiers de la chapelle Saint-Pierre dans l'enceinte du château de Châteauceaux, par l'évêque de Nantes, Maurice de Blazon.

Auctoramentum Nannetensis episcopi, de Capella Sancti Petri apud Castrum Celsum.

MARCHEGAY. *Archives d'Anjou*, t. II, p. 68.
(*Cartulaire de Marmoutiers*, vol. 3. Bibl. Nat., lat. 5444, fol. 373. (Entre 1184 et 1198).
Maurice de Blazon fut élu évêque de Nantes, l'an 1184. Il fut transféré à Poitiers, en 1198. *Gallia Christiana*, t. II, col. 1182. Dom MORICE. *Hist. de Bretagne, Preuves*, II, p. XVII).

Mauricius, Dei gratia Nannetensis episcopus, universis Sancte Matris Ecclesie filiis tam præsentibus quam futuris in perpetuum. Noverit universitas tam præsentium quam futurorum quod nos, superne remunerationis intuitu et ob reverentiam beati Martini et ordinis ac religionis Majoris Monasterii, concessimus dilectis in Christo fratribus Gaufrido, abbati, et monachis Majoris Monasterii capellam S^ti^ Petri de Castro-Celso et ut in ea monachi prædicti Monasterii certam habeant mansionem ibique sub regulari disciplina Deo debeant servire : confirmantes insuper eis ac sigilli nostri munimine roborantes quidquid eis nobilis vir Gaufridus Crispini, dominus ejusdem castri, intuitu contulit pietatis vel in posterum ipse seu alii Dei fidelium pro animarum suarum remedio erogabunt, nostro et parrochiali jure in omnibus salvo. His testibus :

Magistro P..... decano ;
Magistro Tebaudo ;

Ogerio, canonicis Nannetensibus ;
Bernardo La Pucella ;
Evone, priore Sanctæ Crucis,
Pro monachis Majoris Monasterii ;
Gaufrido Crispini ;
Tebaudo Crispini ;
Et Willelmo Crispini et multis aliis.

XXX

Octobre 1224. — Donation faite au duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, de Châteauceaulx et de Montfaucon, par le Roi Louis VIII.

(Extrait du Fonds Colbert : Dom MARTENE. *Amplissima Collectio*, t. I, col. II. — Dom MORICE. *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I. col. 852).

Ludovicus... Notum sit tam præsentibus quam futuris quod nos charissimo consanguineo et fideli nostro Petro, comiti, Britanniæ donavimus in feodum et homagium ligium Castrum Celsi et Monfalconis cum pertinentiis eorum et totam terram quæ fuit Thebaudi Crispini per servitium quod terra deberet ad usus et consuetudines Andegavenses, ipsi et hœredibus suis de nobis et hœredibus nostris in perpetuum possidendum ; tali modo quod prædictus Comes et hœredes sui tenentur de dicta terra et ejus pertinenciis jure stare et respondere in curia nostra cuilibet consequenti, et se super prædictis justiciabiles exhibere tanquam de dono nostro. Prædictus vero Comes Britanniæ aut hœredes sui in tota prædicta terra nunquam poterunt de novo malam-toltam, aut constitutam malam tenere nisi de voluntate nostra aut hœredum nostrorum. Actum Anno Domini millessimo cc° vigesimo quarto, Mense Octobri.

XXXI

Accord entre Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, et les moines de Marmoutiers au sujet des prieurés de Lamballe, de Jugon et de Châteauceaux.

(*Arch. du Maine-et-Loire.* Prieuré de Saint-Jean de Châteauceaux).

Universis ad quos præsentes litteræ pervenerint. Petrus dux Britaniæ, comes Richemundiæ, Salutem. Noveritis quod cum contentiones plures inter nos ex una parte et religiosos viros, abbatem et conventum Majoris Monasterii verterentur ex altera, super prioratibus de Lambalia, de Jugone et de Castro Celso et rebus aliis ad dictos monachos pertinentibus, tandem super omnibus contentionibus nostris quæ inter nos usque ad præsens tempus orte fuerunt super dictis prioratibus, mediante religioso viro G..... majore priore dicti monasterii ab abbate suo et conventu ad hoc specialiter destinato, fuit compositum in hunc modum, videlicet : quod omnes injurias et dampna sibi et domibus suis prænotatis a nobis et nostris, ut dicebant, illata liberaliter remiserunt, ita tamen quod nos teneremur satisfacere hominibus prioratus de Lamballia sub dampnis et injuriis a nobis et nostris ballivis eisdem illatis, priore et prioratu de Lambalia et hominibus ejusdem restitutis ad eumdem statum et libertatem in qua erant tempore conventionis mote et nos tenemur custodire eos in prædictis libertatibus secundum quod in nostra carta plenius continetur. Tenemur etiam eisdem dare legale excambium infra instans festum Omnium Sanctorum ad arbitrium bonorum virorum ad hoc communiter eligendorum, pratorum, molendinorum, censuum ad prioratum de Jugone pertinentium, quod per stagnum nostrum fuerunt occupata ; præterea tenemur reedificare infra annum domos et œdificia eorum ad Castrum Celsum occasione muni-

tionum nostrarum diruta in loco competenti et eque bono statu vel meliori in quo erant. Et si quod de redditibus, terris, pratis vel rebus aliis prioratus sui de Castro Celso diminutum est, vel occupatum occasione aliqua per nos vel per ballivos nostros, nos infra instans festum Omnium Sanctorum ad arbitrium bonorum vivorum, ad hoc eligendorum, legale excamblum eisdem faciemus. Ut autem hoc firmum permaneat et inconcussum nos præsentes litteras eisdem inducimus sigilli nostri munimine roboratas. Actum apud Redonum in Crastino beati Œgidii, Anno ab incarnatione domini Millesimo Ducentesimo trigesimo, mense Septembris.

XXXII

Transaction entre Pierre Mauclerc et les moines de Châteauceaux.

(*Arch. du Maine-et-Loire.* H. Prieuré de Saint-Jean de Châteauceaux).
(Copie du 14 février 1525, par fr. Bertrand Viette, religieux de Marmoutiers).

Novembre 1230.

Universis præsentes litteras inspecturis vel audituris Petrus dux Britanie, comes Richemuntis, Salutem. Noveritis quod abbas et conventus Majoris Monasterii spontanea voluntate et pro commodo domus sue cum comite Britanie, excambium de terra sua de Castro Celso fecerunt, in hunc modum. Totum illud quod habebant infra muros Sarracenos Castri Celsi mihi et hæredibus meis usque ad portas castelli quod dicitur Castrum Burgensium in perpetuum dimiserunt et concesserunt, exceptis nundinis Beati Johannis et decima nundinarum Sancti Michaelis et minutis decimis, sicuti in castro meo de Castro Celso habere solebant et excepta platea monachis Majoris Monasterii ibidem habitantibus assignata

ad faciendum monasterium et domos suas, ita quod in illa platea nullos hospites habebunt, imo ad eam ad usus proprios retinebunt ; concesserunt insuper mihi totum illud quod habebant in medietaria de la Gantaudière in terra, nemoribus et aliis, et terram similiter capellam Perdriel quæ est infra Parcum. Pro his autem omnibus ego Petrus comes assignavi eisdem monachis, et concessi decem et octo libras annui redditus in redditu molendini mei Ligeris de Castro Celso ad festum Beati Michaëlis percifiendas, capiendo per manum servientis mei in chalendis illud quod ego habeo in eis ; dono dictas decem et octo libras ut totaliter habuerint ; dedi etiam eisdem monachis chaufagium de mortuo nemore in Parco de Castro Celso ad duos asinos qualibet die bis euntes ad opus dictorum monachorum de Castro Celso, ita quod nihil ex inde dicti monachi vendere poterunt neque dare. Per illud excambium et per conventionem istam in villa de Castro Celso, intra muros Sarracenos, ut prædictum est, neque in Parco prædicto, exceptis pronotatis, nihil poterunt de cœtero proclamare. Imo totum quod superius est distinctum, mihi et hœredibus meis quitavere in perpetuum pacifice et quicte. Si vero hœredes mei istud excambium et conventionem prædictam tenere nolentes, dictas decem et octo libras, eodem modo quo dictum est superius, reddere noluerint, ad omnia alia sua quæ pro eodem excambio mihi concesserunt reducti, remoti poterunt et sicut antea solebant sine contradictione qualibet pacifice possidere. Istud etiam excambium sicut distinctum est concessit Johannes filius meus, in cujus rei testimonium, feci præsentes litteras sigilli mei munine roborari. Actum Anno Gracie M° CC° XXX primo die Mensis Novembris.

XXXIII

Droit de procuration de l'évêque de Nantes sur les prieurés de Marmoutiers, situés dans son diocèse.

De Nantis, de Machecou, de Ponte, de Dongia, de Peregrino, de Castro Celso, de Lireio, de Vareda, super procurationibus quas in eisdem episcopus Nannetensis requirebat. (1232).

(*Arch. Loire-Inf.* H. 133).

Universis præsentes litteras inspecturis, Henricus Dei gratia Nannetensis ecclesie minister humilis et Capitulum Nannetense, Salutem in Domino. Noveritis quod cum inter nos ex una parte et religiosos viros Abbatem et conventum Majoris Monasterii ex altera, contentio verteretur super procurationibus quas nos in prioratibus suis, causa visitationis petebamus, scilicet, in prioratu de Liré, in prioratu de Chetiauceaux, in prioratu de Varede, in prioratu Sancte Crucis Nannentensis, in prioratu de Pelerin, in prioratu de Dongia, in prioratu de Ponte Castri, in prioratu de Machecou, tandem post multas altercationes et expensas hinc inde factas de bonorum virorum consilio cum ipsis abbate et conventu pacificavimus in hunc modum. Ita quod nos et successores nostri a dictis prioratibus, scilicet, a prioratibus de Lire et de Chetiauceaux quator libras, a prioratu de Varede viginti solidos, a prioratu Sancte Crucis Nannetensis quadragenta solidos, a prioratu de Pelerin viginti solidos, a prioratu de Dongia sexagenta et decem solidos, a prioratu de Ponte Castri quadraginta solidos, a prioratu de Machecol triginta solidos usualis monetæ percipiemus annuatim. Ipsi vos abbas et conventus et prædicti prioratus a dictis procurationibus erunt de cætero liberi et immunes. Quociens autem nos in dictis prioratibus venire contigerit, nihil in eis, occasione procurationis poterimus reclamare, nisi supradictas quin-

decim libras prout in præsentibus litteris expresse continentur. Hoc autem totum factum est et concessum, salvis omnibus proventibus, quæ nos et antecessores nostri antea percipere conveneramus in prioratibus memoratis. Quod ut ratum et stabile perseveret prædictis abbati et conventui præsentes litteras sigilli nostri et sigilli capituli Nannetensis munimine fecimus roborari. Actum in vigilia beati Andree Apostoli, Anno gracie M° CC° XXX° secundo.

XXXIV

Quittance de Geoffroy des Roches qui se tient pour bien payé des droits qu'il possédait à Châteauceaux et à Montfaucon qu'il a cédés au duc Jean le Roux (octobre 1253).

E. 180. Copie vidimus du 8 octobre 1457, par Jean Yvisan vi-chancelier de Bretagne.

Universis præsentes litteras inspecturis vel audituris, Gaufridus de Rupibus, miles, Salutem in Domino. Noveritis quod nos habemus et tenemus nos plenarie pro pagatis in pecunia numerata de donatione, concessione et quictacione quam fecimus nobili viro Johanni duci et hœredibus de Castro Celso et Montefalconis et de pertinenciis eorumdem castrorum, renunciantes specialiter et expresse exceptioni non date pecunie, non tradite, non solute et omnibus aliis exceptionibus et racionibus et allegacionibus quæ nobis et hœredibus nostris possent valere et dicto comiti et hœredibus suis nocumentum seu præjudicium aliquod generare. In cujus rei testimonium et munimen præsentibus litteris sigillum nostrum duximus apponere. Datum mense Octobris, Anno Domini Millesimo CC° quinquagesimo tertio.

XXXV

Abandon de Châteauceaux et de Montfaucon fait au duc Jean le Roux pai Geoffroy des Roches (octobre 1253).

Dom MORICE. *Preuves.* I. vol. 955.

Omnibus præsentes litteras inspecturis vel audituris, Gaufridus de Rupibus, miles, Salutem in Domino. Noveritis quod nos concessimus et dedimus nobili viro Joanni Duci Britanniæ et comiti Richemundie in puram et perpetuam hœreditatem sibi et hœredibus suis quidquid juris et possessionis habebamus et habere poteramus quacumque ratione in Castro Celsi et Montefalconis cum omnibus pertinentiis. In cujus rei testimonium præsentes litteras prædicto Comiti sigillo nostro dedimus sigillatas. Actum anno Domini MCCLIII.

XXXVI

Reconnaissance par Olivier de Clisson des ligences qu'il doit au duc de Bretagne en la ville de Châteauceaux et en celle de Montfaucon (12 juin 1293).

E. 180. Copie vidimus du 8 octobre 1457, par Jean Yvisan vi-chancelier de Bretagne.
Arch. de la Loire-Inf. B 51, fol. 4 v° et 5 r°.
(DE LA BORDERIE. *Nouveau Recueil d'Actes Inédits des Ducs de Bretagne.* Rennes 1902, in-8 f. 60-61).

A touz ceuz qui verrunt ou orrunt cestes présentes lettres, Olivier, seigneur de Cliçon, chevalier, salut en Nostre Seigneur. Sachent touz que ge doi et sui tenu fère à très noble prince Monseigneur e duc de Bretaigne en sa ville de Chastoceaux, demi an de lijance, par reson des terres, des rentes et des fiez que ge tiens de lui en la chastellenie de Chasteauceaux. E doy e sui tenu faire

en sa vile de Montfaucon trois mais e trois jours de garde, par reson des terres, des rentes et des fiez que ge tien de lui en la chastelenie de Montfaucon. Lesqueles lijances et garde dessusdictes ge lui sui tenu fere, chascune par sey ès villes dessusdictes, à touz jours mès perpétuaument par chascun an, mey et mes hers quant nous en serun requis ou semons dudit duc ou de ses alloez segunt l'usage e la costume d'Anjou, tant comme mey ou mes hers tendront les choses dessusdictes. E en tesmoingn de vérité ge ay donné audit duc cestes présentes lectres scellées de mon propre seau. Ce fut fet e donné ou jour de Vendredy après la feste Saint Barnabé l'apoustre, en l'an de grâce mil e douz cenz quatre vignz e treze.

XXXVII

Don de quatre coterets de vin à Saint-Jean de Châteauceaux par Mathieu Barbotin.

(Résumé dans Dom Morice. *Preuves*, I, col. 959). — Copie d'après l'original. *Arch. du Maine-et-Loire*. H. Prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Châteauceaux.

Universis præsentes litteras inspecturis, Matheus Barbotini, miles, salutem in Domino. Noveritio quod ego spontanee pro redemptione anime mee et anime Philippi mei filii primogeniti dedi et concessi Deo et ecclesie Beati Johannis de Castro Celsi IIII costeretz vini boni et legitimi in quarteriis meis de Castro Celsi tempore vindemiarum annuatim reddendos. In cujus rei testimorium præsentes litteras sigillo meo sigillavi Actum Anno Dni M° CC° L° IIII°, mense Januario.

XXXVIII

Don par Pierre de Marigny, chevalier, seigneur de la Varenne, d'une somme de vin pour l'anniversaire de sa fille.

Arch. du Maine-et-Loire. H. Prieuré de Saint-Jean de Châteauceaux.

Universis præsentes litteras inspecturis, Herveus de Castro Lini, Miles, Castellanus et senescallus tunc temporis de Castro Celso, Salutem, in Domino. Noveritis quod Petrus de Maregni, miles, dominus tunc temporis de Varena, Johanna, uxor ejus et Johannes filius ejusdem Johanne in nostra præsentia constituit spontantee pro salute anime Haremburge defuncte filie quondam ejusdem Johanne et pro anniversario ejusdem faciendo dederunt et concesserunt Deo et ecclesie, beati Johannis de Castro Celso unam summam vini boni et legitimi annuatim reddendam tempore vendemiarum in suo torculari de Varenna et in lujus rei testimonium ad peticionem supradictorum, videlicet, prædicte Johanne et Johannis filii ejusdem, præsentes litteras sigillo nostro sigillavimus. Actum Anno Domini Millesimo. CC° quinquagesimo Quinto.

XXXIX

Don de dix sous de rente au prieuré de Saint-Jean de Châteauceaux par le chevalier de la Tour-Landry (1322).

(Bibliothèque Nationale fr. 22.322, fol. 307, fonds lat. 5444. *Cartulaire de Marmoutiers*, t. III, fol. 376, v°).

Monsour Landry de la Tour, chevalier, donne au priour de St Johan de Chasteauceaux de l'ordre de Marmoustiers, sur sa rente de la terre de Lerre, dix sols

de rente, après la mort de la dame de la Galloère, et le viage d'elle durant, sur les rentes de Bouzillé appartenant aud. chevalier, pour faire le servige de feu Geffroy de la Tour, son père, au prioré dud. lieu ouquel gist le cors doud. Mons. Geoffroy. Etc., l'an 1322.

LX

Transaction conclue entre Thibaud Crespin, seigneur de Montfaucon et Gaudin Guerrif, réglant leurs droits respectifs sur la justice du fief de Tillier, en Anjou (1) (entre 1199 et 1224).

(*Arch. de la Loire-Inférieure.* E. 771. Publié par M. DE LA BORDERIE. *Ancienne Charte Française des Archives de la Loire-Inférieure. Revue des Provinces de l'Ouest*, 1854, p. 276 à 282).

Sachent cil quil sunt e cil qui vendront que entre munseignor Tebaut Crespin e munseignor Gaudin Guerri fut content sor icele partie dau fé de Tellere que il tent de lui en sa ligence, que Gaudin Geurri dizet et afermet que trestuit li lairon qui en sun fé de Tellere sereient pris e arresté que il les avet à juger et à justicer par fé e par cosdume, et redizet que si auqune feme eret forcée en ico fée que il en avet le droit à tenir devant sei. E encore dizet que si joice ne batalle ne saigrement eret jugé devant lui de co fé de Tellere que il les avet à garder devant sei à Tellere. Mas à la parfin fut faite paiz entre Munseignor Tebaut Crespin et Gaudin Guerri d'icest content en tau manère que à Gaudin Guerri remest en sa paiz que si li leron eret pris en co fé de

(1) Cette charte relative à Montfaucon est intéressante également pour Châteauceaux. Les relations du seigneur, haut justicier de Châteauceaux, vis-à-vis des seigneurs, ses vassaux, soit de Liré, soit de la Hamelinière, soit de la Gallouère, étaient régies par des transactions à peu près semblables. Elles étaient encore en vigueur au XVe siècle et au XVIIe, sauf en ce qui a trait aux duels judiciaires.

Tellere, que il seret rendut à munseignor Gaudin, et il lo rendret à munseignor Tebaut Crespin tot nu. Et si il en prent de cors do lairon nulle raencon, Gaudin Guerri en aura lo terz. E encore li remest à Gaudin Guerri en sa paiz que tuit cil qui tendront ren de sun fé de Tellere jugeront devant lui à Tellere par fé e par cosdume. E en quaucunque loc que Gaudin Guerri estacet, si aul i a jugé joice ne batalle, il l'amenera à garder au chatea de Munfaucon. Si la batalle est de ses dos estagers, el est Gaudin Guerri domeine, fors la garde qui en remaint au seignor lige. E si la batalle ne est de ses dos estagers, el est au seignor lige, fors Gaudin i a sun destreit sor sun estager, si il fait la torne. Li saigrement plain, son joice et son batalle, qui est a Tellere seront pris o jugé, à Tellere seront fait. E isi remest a Gaudin e a ses vavassors sun fé, son content e au seignor, si cum la chartre retrait. E par co que ceste paiz fut tenable, vost misire Tebaut Crespins que ele fut saalée ceste chartre o sun cea. Ico vit e oit misires Willaumes de Clicon, Willaumes de Saint Jorge, Bernard Le Raslle, Morice Angelart, Joffrei Babin, Joffrei Ardre, Morice de Gesté, Willaumes Robert, Pere Chevaler, Guerri Maia, Jofrei Chabot, Mathé Chevauche-So.

JEAN V ET MARGUERITE DE CLISSON

La Ruine de Châteauceaux

Par l'Abbé A. BOURDEAUT

De bonne heure, Marguerite de Clisson fut l'héroïne de véritables légendes. Pour les vieux chroniqueurs bretons, comme pour nos contemporains, elle est le type de la châtelaine altière et vindicative, aussi incapable d'imposer silence à ses rancunes que d'oublier les revendications de son honneur ou ses ambitions de famille. C'est à elle, « à sa volonté désordonnée » (1), que Jean V attribue sans hésiter le malheur qui lui arriva à Châteauceaux (2). Dès 1422, il l'appelle Margot, nom sous lequel les conteurs bretons se plaisent à la désigner. « Je me souviens, raconte Bertrand d'Argentré, assez de fois avoir veu Messire Jean de Bretaigne, comte de Penthièvre et duc d'Ethampes, son descendant, entrant en l'église des Cordeliers de Guingamp où il y avoit quelque pourtraicture de cette femme, faire couvrir ce portraict d'un rideau ne pouvant comporter de le voir, du regret qu'elle lui causoit pour ce qui estoit advenu par elle, lequel le tenoit encore en peine et travail pour recouvrer les terres qui estoient en mains estrangères par la prise du duc à Chantoceaux. » (3)

(1) R. BLANCHARD. *Actes de Jean V*, n° 1540.

(2) « De laquelle offense la mère desd. Olivier et Charles (de Blois) a esté et est fautive et coupable. » D. MORICE. *Pr.*, II, col. 1020. Lettres de Jean V à Charles de Montfort.

(3) Bertrand D'ARGENTRÉ. *Histoire de Bretaigne*, édition de 1618, p. 722.

Marguerite de Clisson fut, en effet, la cause principale « de la grant adventure et merveilleuse qui advint en cet an 1420 en Bretagne » (1), drame qui mit en émoi toute la province et amena l'entière destruction de Châteauceaux. C'est pourquoi, avant d'entreprendre le récit de cet épisode important de l'histoire de Bretagne, nous croyons opportun de tracer un rapide portrait de celle qui en fut la première héroïne, « *principalis actrix* » (2), suivant l'expression des autorités ecclésiastiques chargées de faire enqueste sur cette aventure.

CHAPITRE I

Les rancunes de Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre

Mariée par son père, en 1388, au fils malheureux de Charles de Blois (3), elle désira de toute son âme porter la couronne de Bretagne. C'est dans ce but, d'ailleurs, que le connétable de Clisson avait proposé sa main à Jean de Blois qui, depuis vingt-sept ans, languissait en Angleterre, ne pouvant payer sa rançon. En vertu du traité de Guérande, ce prince était appelé à monter sur le trône de Bretagne, si le duc mourait sans descendant mâle, et les espérances du connétable paraissaient d'autant plus fondées que, jusqu'alors, Jean IV n'avait pas eu d'enfant de ses deux premières femmes. Déçue par

(1) *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, t. IV, p. 28 (éd. de M. Douët-d'Arcq).

(2) E 76. Enquête ecclésiastique relative à l'abbé de Beauport et aux autres clercs complices de Jean de Bretagne, sire de l'Aigle.

(3) « Le jour de St Fabien et St Sébastien, Jean de Bretagne, fils de monseigneur Charles de Blois qui avoit péri, comme je l'ai dit plus haut, à la bataille d'Auray, pendant la guerre de la succession de Bretagne, épousa la fille de messire Olivier de Clisson. Il avait été longtemps retenu comme otage en Angleterre et venait d'être mis en liberté après avoir payé rançon. » *Le Religieux de Saint-Denis*. Traduction de M. Bellaguet, t. I, p. 499.

la naissance de Jean V, issu du troisième mariage du duc de Bretagne avec Jeanne de Navarre, Marguerite n'avait jamais consenti à faire taire ses ambitions. Tous les historiens bretons ont raconté l'étrange proposition qu'elle aurait fait à son père à la nouvelle de la mort de Jean IV. Le connétable était au lit, souffrant de la fièvre, au château de Josselin. La rumeur publique annonçait que le prince défunt l'avait nommé tuteur du jeune duc mineur et de ses frères. Marguerite entra un matin dans sa chambre et, s'approchant fort émue de son lit, lui dit : « Monseigneur mon père, or ne tiendra-t-il plus que à vous si mon mary ne recouvre son héritage de Bretagne : nous avons de si beaux enfants ! Monseigneur, je vous supplie que vous nous y aidez. »

« Par quel moyen se pourroit-il faire ? » reprit le connétable. « Ha, dit la dame, vous scavez comment le feu duc, qui tant nous a fait de tort et dommaige, est trespassé et si vous a ordonné le gouvernement de ses enfants avec le duc de Bourgoigne ; par ce moyen seront lesdits enfants entre vos mains, lesquelz vous pourrez faire mourir secrètement devant que le duc de Bourgoigne vienne par deçà. Et en ce faisant sera nostre héritage recouvert. »

« Hà, ce dist le connestable, cruelle et perverse femme, si tu viz longuement, tu seras cause de détruyre tes enfans d'honneur et de biens ! » Et en ce disant, il saisit un espieu qu'il avoit auprès de son lict et le lança de colère sur sa fille pour l'en percer. Dans sa précipitation à fuir la colère de son père, Margot tomba dans l'escalier, « se rompit une cuisse dont depuis elle demeura boiteuse » (1).

C'est là, sans doute, une anecdote controuvée, inventée après coup pour noircir Marguerite de Clisson, car

(1) Alain Bouchard. *Grandes Chronicques*, fol. 170. — Bertrand d'Argentré. *Hist. de Bretaigne*, p. 712. — Albert Le Grand. *Histoire des Saints de Bretagne*.

Nous donnons une note à la fin de ce travail qui, croyons-nous, établit le peu de fondement du récit d'Alain Bouchard.

si l'on relit le testament du connétable de Clisson, on est tout étonné, au contraire, d'y trouver les dispositions les plus affectueuses vis-à-vis des enfants de la comtesse de Penthièvre (1), sa fille cadette, tandis qu'il est à peine mention de ceux de Béatrice, sa fille aînée, mariée au vicomte de Rohan. Mais cette légende a l'avantage de dévoiler à nos yeux ce que ses ennemis politiques pensaient de la fille du connétable et d'indiquer à quels ambitieux mobiles elle obéit, lorsqu'elle imposa à ses enfants le guet-apens de Châteauceaux.

Demeurée veuve en 1404 (2), Marguerite assuma virilement la tutelle de ses six enfants mineurs, quatre fils : (3) Olivier, Jean, Charles et Guillaume, et deux filles : Marguerite et Jeanne. Autant son mari était simple et désintéressé (4), autant elle était ambitieuse et énergique. Elle éleva ses enfants dans le culte de leur antique maison, dans le souvenir des malheurs qu'elle avait éprouvés, des hautes destinées auxquelles elle pouvait prétendre. « Cette mère, écrit d'Argentré, dans sa langue pittoresque, estoit pour ses enfants une continuelle allumette, les tenant en cœur, leur reprochant qu'ils ne ressembloient en rien à leur père, ni ayeul qui estoient morts en leur querelle, qu'ils avoient faute de valeur, que s'ils eussent esté ce qu'ils devoient estre, ils eussent eu quelque semence des trespassez, généreuse comme eux pour se mettre en devoir de reprendre leur (héritage) et recouvrer ce qui injustement leur avoit esté osté. » (5)

(1) Dom Morice. *Preuves*, II, col. 780-783.

(2) Le 16 janvier 1404, Jean de Blois fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Guingamp. — André du Chesne. *Hist. de la maison de Chastillon*, p. 250. — B. d'Argentré, p. 713.

(3) Le 18 mai 1404, Guill. Deelin, conseiller de Jean V, fut délégué pour conférer à Marguerite de Clisson, alors malade à Guingamp, la tutelle de ses enfants. Blanchard. *Actes de Jean V*, n° 7.

(4) « Jean de Bretagne fut plein de piété et de religion envers Dieu; au reste, homme de simple entendement et à qui il challoit peu des curiositez de ce monde, obéissant en tout à son beau-père. » B. d'Argentré. *Hist. de Bretaigne*, p. 712.

(5) B. d'Argentré. *Hist. de Bretaigne*, p. 736.

D'un autre côté, Jean V, il faut le reconnaître, ne perdit aucune occasion d'entretenir dans l'âme de Marguerite de Clisson les sentiments de haine qu'elle nourrissait à l'encontre des Montfort (1), persécuteurs acharnés de son père, et détenteurs injustes du duché qui, à ses yeux aurait dû appartenir à ses enfants. Aux motifs héréditaires de haine qu'elle avait reçus avec le sang, il lui permit d'ajouter ses griefs personnels de mère et d'épouse.

Fille de Clisson, elle en avait l'intelligence, l'énergie, l'orgueilleuse ténacité (2). Elle avait grandi au milieu des luttes que le connétable avait soutenues contre le duc Jean IV, luttes dont son mariage avec Jean de Blois avait marqué l'exaspération. Six mois avant ses noces, Olivier de Clisson avait été victime de l'attentat de l'Hermine, l'un des plus odieux que présente l'histoire du quatorzième siècle. Sous prétexte d'amitié, Jean IV avait convié le connétable à Vannes pour visiter le nouveau château de l'Hermine : il l'y avait enfermé, puis il avait donné l'ordre à ses affidés de le mettre à mort. Le connétable n'avait échappé au trépas que grâce à l'hésitation d'un serviteur plus honnête que son maître; mais il n'était sorti de prison qu'en livrant au tyran cent mille écus, ses meilleures places et celles du comte de Penthièvre, son futur gendre, dont il était le lieutenant. Quatre ans après, Jean IV avait armé la

(1) Dès le mois de juillet 1406, Jean V, mariant sa sœur Blanche à Jean d'Armagnac, avait stipulé que la postérité de celle-ci succéderait au duché de Bretagne au cas où la sienne, celle de ses frères et de sa sœur aînée, la comtesse d'Alençon, viendrait à défaillir. Il allait ainsi directement contre la foi du traité de Guérande. Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 510. et t. II, col. 818. Lorsque, en 1412, Jean V fiança sa fille Anne à Charles de Bourbon, il inscrivit dans le contrat une disposition semblable. D. Lobineau. *Hist. de Bretagne*, I, p. 523-524.

(2) « Mme Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre, se tenoit à Lamballe, laquelle ressembloit bien de couraige au feu sire de Cliçon, son père, car elle l'avoit moult gros et fier et si estoit moult haulcée et eslevée de ce que le comte son fils avoit espousé la fille de Bourgoigne. » P. Le Baud. *Chronicques de Bretaigne* (édit. d'Hozier), p. 442.

main d'un assassin, Pierre de Craon, qui, la nuit, à Paris, dans la rue Sainte-Catherine, avait tenté de percer Clisson de son épée. Lorsqu'après l'insuccès de son attentat, le triste sire de Craon se réfugia en Bretagne, Jean IV, peu digne d'estime, en vérité, ne sut que reprocher à son sicaire son inhabileté : « Vous estes un chestif de n'avoir pu occire cet homme estant quarante contre un. »

Cette haine féroce des Montfort, à laquelle, par deux fois, il avait failli succomber, le connétable, arrivé au terme de sa vie, l'avait encore éprouvée plus vilaine et plus basse de la part du jeune duc Jean V, qu'il avait cependant armé chevalier. Il était sur son lit de mort, il n'avait plus que quelques jours à vivre, il s'efforcait, en rédigeant son testament, de réparer les torts qu'il avait pu commettre, d'assurer par quelques mesures préventives la bonne harmonie entre ses filles, dans le partage de ses biens. Jean V, âme sans grandeur, qui ne connut jamais d'autre ambition que l'intérêt pécuniaire, mit alors tout en œuvre pour le brouiller avec son gendre, le vicomte de Rohan (1), et surtout le déshonorer sous l'inculpation de crimes et de maléfices (2). Clisson fut contraint d'acheter, au prix de cent mille

(1) Jean V maria sa sœur, Marguerite de Bretagne, à Alain de Rohan ; le contrat, daté de Saint-Jean-de-Brévelay, le 19 avril 1407, porte que Marguerite de Bretagne n'aura pas d'autre dot que la terre de Guillac, litigieuse entre Clisson et le Duc. Le mariage n'eut lieu que le 26 juin 1407, en la chapelle du château de Nantes. Dom MORICE. *Preuves*, II, col. 783-784. — R. BLANCHARD. *Actes de Jean V*, nos 564-571-572-573. Par ce mariage, les Rohan séparaient leur cause de celle des Penthièvre.

(2) Dom MORICE. *Preuves*, II, col. 798. — R. BLANCHARD. *Actes de Jean V*, n° 574. pour comprendre cette accusation de maléfices lancée par Jean V contre Clisson, il convient de la rapprocher des bruits qui circulèrent au moment de la mort de Jean IV. Après la mort de ce duc, on arrêta, rapporte la *Chronique de Saint-Brieuc*, le prieur de Josselin et un prêtre du diocèse de Nantes, qui furent longtemps dans les prisons de l'évêque de Nantes. Le prêtre y mourut. Le prieur de Josselin fut ensuite relâché, sans même avoir été soumis à la torture, preuve qu'on n'avait rien de sérieux contre lui. Dom MORICE. *Preuves*. I, col. 78. — Dom LOBINEAU. *Histoire de Bretagne*, I. p. 498.

francs, la consolation de mourir en paix, car Jean V était venu à Ploërmel pour se saisir de lui (1).

De telles injures s'effacèrent d'autant moins de l'âme vindicative de Marguerite de Clisson qu'elle éprouva, à de nombreuses reprises, dans son veuvage, l'hostilité de Jean V. Pas un instant, celui-ci ne cessa de la poursuivre, dans le but d'anéantir l'héritage des Penthièvre. Elle le protégea avec l'acharnement d'une lionne qui défend ses petits. Privée de son mari, de son père, seule en face de son puissant adversaire (car le duc de Bourgogne était trop loin et trop occupé pour la secourir efficacement), elle vécut des années troublées : elle vit se multiplier autour d'elle les défections et les trahisons de la part de ses parents et des amis de son père, le connétable.

Olivier de Clisson, avant de mourir, avait voulu lui assurer, à elle et à ses fils, la possession de Montcontour, que Charles de Blois, avec plus de générosité que d'habileté politique, avait donné à Jean de Beaumanoir, le héros du combat des Trente, et à sa femme Marguerite de Rohan. Cette dernière, devenue veuve, avait épousé en secondes noces le connétable de Clisson. Le 20 août 1403, Clisson lui acheta Montcontour, en échange de la terre de Montaigu, en Poitou (2). Marguerite de Rohan

(1) *Arch. de la Loire-Inf.* E 166-168. Le 23 avril 1407, M. et Mme de Rohan s'engagèrent à verser 100.000 francs au duc, dont 60.000 dans quinze jours, le surplus dans deux ans. Dans la suite, M. et Mme de Rohan demandèrent à Marguerite de Clisson de payer le tiers de la somme de 100.000 francs qu'ils avaient promis de verser à Jean V. Nous ne savons si Marguerite acquiesça à leur demande, mais il est bien certain que son nom ne figure pas dans cet acte de capitulation des Rohan. D. Morice. *Preuves*, II, col. 797.

(2) Bibl. Nationale fr. Collection Doat, vol. 244, fol. 167. Marguerite de Rohan, « regardans la bonne amour et vie et conversation que nous avons ensemble, considérant plusieurs justes causes », transige avec son mari. Elle lui cède à jamais la ville et chastellenie de Montcontour avec tous ses droits, sauf et réservé son territoire de Gournien et l'acquêt qu'elle en fit. En récompense, O. de Clisson lui baille le chastel, ville et chastellenie de Montaigu en Poitou..

Le mardy après la Noël 1406, des lettres de prise de possession

étant morte en décembre 1406, Jean V voulut en avoir le rachat ; il réclamait d'ailleurs cette place comme son bien propre, disant que Charles de Blois n'avait pu la donner validement. Clisson refusa et mit une garnison à Montcontour, qu'il considérait comme sa propriété. Il en appela au Parlement de Paris des demandes que lui adressait le jeune duc de Bretagne. Celui-ci, furieux, mit sur pied une armée pour reprendre Montcontour (1). Telle est la genèse de la querelle qui amena Jean V à Saint-Jean-de-Brevelay pour se saisir de Clisson mourant.

Lorsque le connétable eut rendu son âme à Dieu, Marguerite, sa fille, jugea à propos de consolider ses droits sur Montcontour en achetant à Charles de Dinan et ses fils, héritiers de Beaumanoir, leurs ultimes prétentions sur cette terre. En même temps, elle maria sa fille Jeanne au fils cadet du seigneur de Châteaubriant, Robert de Dinan. Elle croyait s'assurer, par les liens d'une union indissoluble, l'amitié de cette riche famille (2).

de Montcontour au nom de Clisson furent dressées en présence de R. P. en Dieu Robert, évêque de Saint-Malo ; Jean, évêque de Saint-Brieuc ; Jch. Poulart, M^tre^ Pierre Tréhudert. Les deux évêques étaient les exécuteurs testamentaires de Marguerite de Rohan.

(1) R. BLANCHARD. *Actes de Jean V*, n° 413. janvier 1407. Pouvoirs à Jean de la Chapelle de faire conduire les engins à Montcontour. L'appel de Clisson au Parlement de Paris est mentionné dans le traité de Paris du 8 août 1410. D. MORICE. *Preuves*, II, col. 836-840.

(2) Le 8 mai 1407, en cour de Rennes, Rolland de Dinan, autorisé par son père Charles de Dinan, donne la terre de Montcontour à son frère puîné Robert. Le 9 mai 1407, ce dernier, autorisé toujours par son père, cède la terre de Montconcour à Marguerite de Clisson, tutrice de son fils Olivier, comte de Penthièvre, en échange de la terre d'Avaugour et de 500 livres de rente par ailleurs. (*Arch. de la Loire-Inférieure*, E 217.) En échange de ce service, Charles de Dinan « aussitôt pourchassa le mariage dud. Robert de Dinan et de noble fille Jeanne de Bretagne, fille du comte de Penthièvre. » (A. BLANCHARD. *Actes de Jean V*, n° 1411.) Robert de Dinan était, quoique fils cadet, l'espoir de son père. Rolland de Dinan, son aîné, était un pauvre épileptique. Ils étaient l'un et l'autre fils de Charles de Dinan et de Jeanne de Beaumanoir, fille du héros du combat des Trente et de Marg. de Rohan. Fier de l'alliance de son fils Robert avec Jeanne de Blois, Charles de Dinan obligea son fils aîné Rolland à abdiquer son droit d'ainesse en faveur de son frère cadet. A. DU CHESNE. *Histoire de la maison de Chastillon*. Preuves, p. 138.

Jean V tourna alors sa colère aussi bien contre les Dinan que contre Marguerite. Il ordonna au capitaine de Rennes d'agir contre Alain de la Motte, qui gardait toujours Montcontour, depuis que Clisson le lui avait confié (1). La ville lui fut remise au mois de juillet 1407 (2).

Marguerite de Clisson essaya de diplomatie à son égard. Elle n'hésita pas à s'humiller devant lui. Elle lui permit d'occuper pendant quinze jours les places du comte de Penthièvre dont il n'avait pas eu la jouissance après la mort de celui-ci (3) : mais elle obtint de son adversaire la promesse qu'il lui remettrait Montcontour le 15 janvier suivant, qu'il ne chercherait jamais à se l'approprier autrement que par les voies de la justice (4). Elle s'engagea, en outre, à lui payer 16.000 livres pour l'indemniser de ses frais dans la poursuite de cette affaire. Jean V, de son côté, l'autorisa à lever sur ses sujets, pendant deux ans, un fouage de vingt sous pour le paiement de cette somme.

(1) R. Blanchard. *Actes de Jean V*, n° 580. Mandement à Amaury de Fontenay, capitaine de Rennes, et à Bernard de Kaereureff, président, d'aller quérir Alain de la Motte et autres qui occupent Montcontour, de le rendre et délivrer à Monseigneur. — Ordre d'aller quérir en personne, à leurs domiciles, la comtesse de Penthièvre et Rolland de Dinan, qui y prétendent droit. 23 avril 1407.

(2) Le 23 juillet 1407, Jean V confie à Alain Boilève la charge d'alloué et procureur de Moncontour, qu'il tient en sa main. *Actes de Jean V*, n° 911.

(3) Le 7 sept. 1407, Jean V charge le sire de Malestroit d'occuper pendant quinze jours les places du comte de Penthièvre. D. Morice. *Preuves*, II, col. 794. — R. Blanchard, *Actes de Jean V*, n° 942.

(4) *Arch. de la Loire-Inf.*, E 168. Acte de la cour de Rennes mentionnant les dispositions arrêtées entre Jean V et Marguerite de Clisson au sujet de Montcontour, la promesse que lui fit Jean V de le lui rendre le 15 janvier 1408, l'autorisation qu'il lui accorda de lever sur ses sujets deux fouages de vingt sous pour lui payer à lui la somme de 16.000 l. en récompense de ses frais dans l'affaire de Montcontour, la manière dont Olivier de Blois, arrivé à l'âge de quatorze ans, devrait, avec l'assistance de son curateur, ratifier cet accord. L'acte est du 7 septembre 1407. Il est en outre stipulé que rémission complète sera accordée par le Duc à Alain de la Motte et à ses compagnons, dont une cinquantaine sont nommés, qui avaient gardé Montcontour pour Clisson.

Marguerite de Clisson mettait en son cousin une confiance plus grande qu'il ne convenait. Au jour marqué, Jean V ne rendit point Montcontour, mais s'y installa à demeure avec son armée (1). Sentant l'odieux de sa conduite, il résolut d'affermir ses droits par une voie plus légale. Le 4 février 1408, par l'intermédiaire de Richemont, il acheta des Dinan, décidément bien peu fidèles à leur parole, les droits qu'ils avaient déjà cédés à Marguerite de Clisson sur Montcontour. Il leur donna en échange la terre du Gâvre (2). Appelé à Paris par la reine Isabeau, Jean V quitta la Bretagne après ce bel exploit, pour y revenir au mois de mai, mais à la tête d'une cohue désorganisée ; les Parisiens avaient désarmé ses Bretons (3).

Pendant l'absence de son ennemi, Marguerite de Clisson avait levé un fouage sur ses sujets pour payer les 16.000 livres qu'elle avait promises et qu'on l'avait autorisée à demander à ses vassaux. Elle fut aussitôt assignée à comparaître devant la justice ducale à Rennes, sous prétexte qu'elle avait taxé certains nobles de Goëllo qui n'étaient pas ses sujets (4). Elle refusa, et, fidèle à la méthode de son père, en appela au Parle-

(1) Jean V est à Montcontour le 10 nov. 1407, le 31 décembre, le 1er, le 4, le 7 janvier 1408. Armel de Châteaugiron, maréchal de Bretagne, ne le rendit point.

(2) Comme nous l'avons dit plus haut, Jean V réclamait Montcontour comme propriété ducale que Ch. de Blois n'avait pas le pouvoir de donner. Rolland de Dinan disait le contraire et ajoutait que Jean IV avait lui-même confirmé ce don à Beaumanoir. E 163. Dom MORICE. *Preuves*, II, col. 805-806. A partir de ce jour, Marguerite de Clisson refusa de donner sa fille en mariage à Robert de Dinan. Elle entama un procès devant l'archevêque de Tours pour obtenir la nullité du contrat passé en 1407. Rolland de Dinan avait d'ailleurs révoqué l'abdication de son droit d'aînesse, que son père lui avait extorqué sous prétexte d'épilepsie. Il annonça l'intention de se marier et, de fait, il contracta union avec Marie du Perrier. « Et de vray, remarque Marguerite de Clisson dans un procès qu'elle soutenait contre lui devant le Parlement à Paris, n'est épileptique, ains bel chevalier et de bon entendement. » A. DU CHESNE. *Histoire de la maison de Chastillon* Preuves, p. 138.

(3) VALLET DE VIRIVILLE. *Chronique de Pierre Cochon*, éd. de 1854, in-12, p. 397.

(4) Dom MORICE. *Preuves*, I. Chronique de Saint-Brieuc, col. 92.—

ment de Paris. Les officiers de Jean V, désireux de complaire à leur maître, la voyant d'ailleurs abandonnée par ses proches, multiplièrent les provocations à son endroit. Le sénéchal du duc à Goëllo osa tenir ses plaids à Guingamp dans la capitale de son comté : elle le chassa de la ville et emprisonna ses sergents. Elle fut de nouveau assignée à comparaître en la ville de Rennes : le procureur ducal Guillaume Le Mintier ne craignit pas, à Lamballe même, de porter la main sur elle (1). A ce coup, la colère de la fière comtesse ne connut plus de bornes : ses officiers s'insurgèrent contre l'audacieux huissier : plusieurs de ses sergents furent frappés de mort.

Le duc ordonna immédiatement de faire le procès de la comtesse de Penthièvre : elle fut décrétée de félonie, ses biens et ceux de ses fils confisqués. Jean V, avant de pousser plus loin son entreprise, réunit, à Malestroit, les Etats de Bretagne ; il leur demanda leur avis avant d'exécuter la sentence du sénéchal de Rennes. Ceux-ci le prièrent d'user de ménagement. Ils n'avaient pas perdu tout attachement pour la fille du connétable

P. Le Baud. *Chronique de Bretagne*, p. 441.— B. d'Argentré. *Hist. de Bretaigne*, p. 721. — Or tous ces historiens répètent la Chronique de Saint-Brieuc; aucun d'eux ne fait mention de l'affaire de Montcontour, qui est cependant la clef de toute cette histoire. Dom Lobineau, après avoir rapporté les accusations de ses devanciers bretons, ajoute cette remarque typique : « Les auteurs français en parlent un peu autrement et rejettent *avec raison* la faute sur le Duc, qui voulait absolument avoir la garde et les fruits de Montcontour, dont le comte de Penthièvre lui offrait le rachat. Il faut avouer que cet article de Montcontour est assez embrouillé et l'on ne doit savoir mauvais gré ni aux premiers de n'en avoir rien dit (aux Bretons), ni aux autres (aux Français) de n'en avoir rapporté que ce qu'ils en avaient entendu dire. » (D. Lobineau. *Histoire de Bretagne*, I, p. 515.) Nous avons composé notre récit d'après les seules archives de Jean V. Ses propres documents lui sont défavorables. Il existe à Pau un dossier relatif à cette affaire constitué pour Marguerite de Clisson (E 78). Nous n'avons pu l'étudier.

(1) Relevons, à ce sujet, une distraction de Dom Lobineau, p. 516 : il fait battre Henri Lallemant par les serviteurs de Marguerite de Clisson, alors qu'en réalité il était le chef de ces mêmes serviteurs. C'est Guillaume Le Mintier et J. Sécillon qui furent frappés par lui. Nous le retrouverons au Pont-Trubert.

de Clisson. Alain de Rohan, Jean de Rieux, Jean de Malestroit furent délégués près d'elle pour négocier. Elle envoya à leur prière son fils Jean (1) pour présenter au duc ses excuses au sujet de l'attentat dont se plaignait Guillaume Le Mintier. L'accord ne put se faire.

Les partis, malgré l'intervention des barons et du sire de Belleville, en vinrent aux mains. Le roi de France fit publier en Normandie défense de secourir l'un ou l'autre des deux partis (2). Mais le duc de Bourgogne ne montra pas les mêmes dispositions de neutralité, il fournit à la comtesse de Penthièvre des Picards, des Flamands, des Bourguignons (3). Au mois de septembre 1407, son gendre, Olivier de Blois, l'avait choisi en Parlement à Paris pour son curateur.

Les Etats de Bretagne, inquiets, lui envoyèrent (4) une ambassade pour se plaindre de la faveur qu'il prêtait aux Penthièvre et lui rappeler l'alliance récente, mais bien oubliée, de la Bretagne avec la Bourgogne (5).

Les négociations reprirent avec Marguerite de Clisson. Le 23 mars 1409, pour conjurer le péril, assurer la paix, elle accepta de se conformer à la sentence que porteraient sur elle les juges désignés par le duc et par elle, après enquête sérieuse sur les excès qu'on lui reprochait d'avoir commis contre Guillaume Le Mintier. Elle faisait

(1) C'est Jean qui est désigné par sa mère, dans un document du 23 mars 1409, comme ayant été l'exécuteur de cette mission, et non pas Olivier de Blois, comme l'indiquent la *Chronique de Saint-Brieuc* et P. Le Baud. E 168.

(2) Le dossier E 168 renferme de nombreux certificats de ces publications faites en diverses villes de Normandie au mois de septembre 1408. A ce moment, le gouvernement royal, aux mains des Orléanistes, était favorable à Jean V.

(3) Moranville. *Chronique de Perceval de Cagny*, p, 44. « En celui an, au mois de novembre 1408, le duc de Bourgoigne vint à Paris accompaigné de grand nombre de seigneurs de hault pays, plusieurs chevaliers et escuiers et grant nombre gens de guerre estimez jusques au nombre de xx mille et plus. Et on disoit que il avoit fait ceste armée pour vouloir faire le comte de Paintièvre, qui avoit espousé sa sœur, duc de Bretaigne. »

(4) Leur message est daté de Vannes, 14 décembre 1408. Dom Morice. *Preuves*, II, 815.

(5) E 168.

ainsi preuve de bonne volonté et d'un réel désir de paix.

Ce fut inutile : Jean V avait son plan arrêté. Le 14 octobre 1409, il envoya en Angleterre son maréchal Armel de Châteaugiron pour y prêter à Henri V hommage du comté de Richemont et solliciter un secours militaire (1). Les barons de Bretagne, mécontents de la rigueur avec laquelle il menait la guerre contre le comté de Penthièvre et des ordres qu'il avait donnés de démanteler la Roche-Derrien et Châteaulin-sur-Trieu, saisis par le sire de Montfort, lui refusèrent leur aide (2). Un corps d'Anglais commandé par le comte de Kent, accomplit, à sa prière la besogne qui répugnait aux Bretons. Il pilla et brûla l'île et le château de Bréhat (3). Ces odieuses entreprises frappèrent de stupeur les barons de Bretagne : ils crurent que leur province allait revoir les mauvais jours des querelles de Jean de Montfort et de Charles de Blois. Ils murmurèrent.

Stylée par son père et ses oncles, la duchesse Jeanne de France, se faisant l'interprète du mécontentement général, adressa à Jean V des remontrances au sujet de sa politique anglophile, objet de la réprobation unanime de la cour de Charles VI et de la noblesse bretonne. Le Duc s'oublia jusqu'à frapper sa femme (4). L'irritation fut alors à son comble : Isabeau de Bavière afficha publiquement son mépris pour l'insulteur de sa fille. Jean sans Peur parla ouvertement au conseil d'aller mettre à la raison l'ennemi de son pupille et de son gendre, le jeune Olivier de Blois, car Marguerite, un an avant la mort de son père avait eu l'habileté de procurer à son fils mineur l'appui du puissant duc de Bourgogne en lui faisant épouser sa fille Isabeau (5).

(1) Dom Morice. *Preuves*, II, col. 827. — 14 oct. 1409. Elven.
(2) Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, I, p. 516.
(3) Dom Lobineau. *Id.*, p. 516.
(4) Douet d'Arcq. *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, II, p. 36.
(5) Au mois de juillet 1406, Olivier de Blois avait épousé à Arraz, Isabeau de Bourgogne. Elle n'avait pas encore atteint sa

Jean V, fort Orléaniste à cette époque, essaya de résister à l'orage. Il s'allia aux membres de la Maison de France qui réclamaient la punition du meurtre de Louis d'Orléans. Pour le décider, le vieux duc de Berry lui avait révélé les propos tenus par Jean sans Peur. Confiant dans l'avenir, Jean V distribua à quelques amis une part des débris du Penthièvre (1). Cependant il résolut d'entrer en accommodement. Une première assemblée des princes, réunis à Gien, essaya de régler l'affaire de Montcontour : il refusa d'accepter son arrêt (2) : ses propres amis, sans doute, le condamnaient. Mais bientôt, gagné en sous main par Jean sans Peur, désireux de le détacher de la ligue de Gien, (il en reçut un pot de vin de 25.000 écus) (3), il accepta, poussé par ses oncles, le roi de Navarre et le comte de Mortagne, l'arbitrage royal, certain, cette fois, qu'il ne lui serait pas défavorable. Le 8 août 1410, il fut réglé qu'il rendrait à Marguerite de Clisson les places qu'il lui avait enlevées, mais garderait Montcontour en échange d'une rente de 2.000 livres dont son oncle le roi de Navarre assura le payement en la gageant sur quelques terres en Champagne (4).

dixième année. Ernest PETIT. *Itinéraire de Jean sans Peur, duc de Bourgogne*, p. 589 et 598. — LE LABOUREUR. *Histoire de Charles VI*, t. I, p. 549. De plus, au mois de septembre 1407, Olivier de Blois, parvenu à sa quatorzième année, choisit comme son curateur Jean sans Peur, en séance du Parlement de Paris. E 168. Dom MORICE. *Preuves*, II, col. 836.

(1) R. BLANCHARD. *Actes de Jean V*, nos 1088-1091, 20 nov. 1409 et 17 janvier 1410.

(2) *Chronique du Religieux de St-Denis*, t. IV, p. 314.

(3) DOUET D'ARCQ. *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, t. II, p. 79.

(4) E 168. Dom MORICE. *Preuves*, II, col. 835. Le 9 août 1410, Charles VI ratifia le traité et en ordonna la notification à Jean V. Le 4 sept. 1410, le Parlement l'enregistra, sur l'ordre du Roi et « pour le bien du Royaume ». (*Journal de Jean de Baye*, t. I, p. 330.) Le 11 déc. 1410, Marguerite de Clisson ratifia le traité et désigna ses délégués pour la représenter près du Duc, alors à Nantes. Le 5 mars 1411, Jean V lui fit restituer les places de Châteaulin, de la Roche-Derrien, les terres du Gage et d'Avaugour. Elle-même leva la saisie qu'elle avait mise sur les terres des officiers de Jean V dans le Penthièvre et autorisa le sire de Montauban, son cousin, à restituer à Jean V les lettres de la capitainerie de Montcontour.

A partir de ce jour, la paix régna en Bretagne entre les Montfort et les Penthièvre, surtout lorsqu'après la mort d'Isabeau de Bourgogne (1), Olivier de Blois se fut rapproché du parti d'Orléans. Mais nous pouvons être assurés que Marguerite de Clisson n'avait pas perdu le souvenir de ces orageuses années, qu'elle gardait profondément imprimée dans son cœur de femme la mémoire des affronts infligés à son père, à elle-même et à ses enfants. Elle estimait à trop haut prix les humiliations qu'elle avait subies pour ne pas garder l'espoir de les rendre avec usure à l'ennemi de sa famille.

Autour d'elle, ses quatre fils grandissaient ; leur jeunesse, leur ardeur, leur popularité (2) lui donnait confiance dans l'avenir et ranimait l'espoir de ses partisans. Aussi la paix pendant quelques années ne fut pas troublée. A certains moments, on peut même la croire appuyée sur une véritable amitié. Les petits-fils de Charles de Blois parurent à la cour ducale, rarement, il est vrai, mais assez pour qu'on remarqua l'assistance de leur chef au mariage d'Isabelle de Bretagne avec le duc Louis II d'Anjou, leur cousin-germain (3). Olivier de Clisson visita à Vannes le duc, son suzerain, qui lui donna une aiguière d'argent doré (4). Il accompagna Jean V dans le voyage qu'il accomplit en France pour réconcilier le Dauphin avec le duc de Bourgogne: il accepta même, à cette occasion, une pension mensuelle de cent-vingt livres (5). Il y fut aussi témoin des fourberies de Jean V contre le Dauphin son beau-frère (6).

(1) Isabeau de Bourgogne mourut à Rouvres, le 18 sept. 1413. PETIT. *Itinéraire de Philippe le Hardy et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne*, p. 599-600.

(2) P. Le Baud dit nettement, dans ses *Chroniques*, que les fils de Marguerite de Clisson étaient fort aimés en Bretagne. Ils pensaient, dit-il, « quand ilz auroient prins (le Duc) que nul ne s'esleveroit pour luy, car moult estoient amez des Bretons », p. 453.

(3) R. BLANCHARD. *Actes de Jean V*, n° 1244.

(4) *Id.*, n° 1332.

(5) Dom MORICE. *Preuves*, II, col. 966. Avril 1418.

(6) Prié de s'entremettre entre le Dauphin, son beau-frère, et Jean sans Peur, Jean V s'allia purement et simplement avec le

Charles de Blois fut surtout en faveur près du duc, qui le créa maréchal de sa cavalerie et son chambellan privé, aux gages de cinq cents livres par an (1). Suivant la mode de l'époque, les deux cousins partageaient leurs lits de temps à autre. Enfin Jean V promit d'obtenir la nomination du plus jeune fils de Marguerite de Clisson à l'évêché de Vannes ou de Saint-Brieuc, promesse qu'il eut soin, d'ailleurs, de ne pas tenir (2). Bref, il semble que de part et d'autre, les haines ne sont plus à l'état aigu, qu'on est las des divisions passées : peut-être la querelle de Blois et de Montfort va-t-elle s'assoupir ?

Hélas ! il n'en est rien. Trop faible pour attaquer en face son ennemi, Marguerite de Clisson dissimulait ses ressentiments. Privée de l'appui de Jean sans Peur par la mort de sa brue Isabelle de Bourgogne, elle maria sa fille Marguerite au comte de la Marche, Jacques de Bourbon, à Châteauceaux même (3). Elle y tenait une

duc de Bourgogne contre celui qu'il représentait. R. BLANCHARD. *Actes de Jean V*, n° 1316. — DE BEAUCOURS. *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 408.

(1) Il y eut cependant des nuages entre Jean V et ses cousins. En 1417-1418, Olivier et Charles de Blois passèrent en France avec quelques-uns de leurs vassaux. La justice ducale en fit aussitôt la recherche. Le 29 mars 1418, Jean V leur fit grâce et défendit de les rechercher. D. MORICE. *Preuves*, II, col. 876-896-1070.

(2) D. MORICE. *Preuves*, II, col. 995. Ce document est du 5 mai 1419. Il s'agissait alors de transférer l'évêque de Saint-Brieuc, J. de Malestroit, à Nantes, où il était mieux à sa place comme chancelier de Bretagne. Jean V ne tint pas parole à son cousin. Saint-Brieuc reçut pour évêque un ennemi des Penthièvre, Alain de la Rue, et non pas Guillaume de Bretagne. N'y aurait-il pas là une cause secrète des rancunes des Penthièvre contre Jean V et un des motifs de l'entreprise de Châteauceaux ? GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY. *Anciens Evêchés de Bretagne*, t. I, p. 32-33-34. Nous sommes d'autant plus porté a accepter cette manière de voir, que, dans cette pièce, Olivier de Blois s'engage à faire accepter à son frère sa translation du siège de Saint-Brieuc à celui d'Angers ou du Mans, si l'un ou l'autre de ces évêchés vient à vaquer. Comme il répugnait à Jean V d'exécuter sa promesse, il l'éluda. Mais ce fait montre que toute défiance n'était pas éteinte de son côté à l'égard de ses cousins.

(3) Bibl. Nat. Collection Doat, vol. 161, fol. 196. 5 nov. 1412. Marguerite de Blois mourut peu après sans enfant, car, en 1415, Jacques de Bourbon épousa la reine de Naples, veuve de Charles

cour magnifique entourée de jeunes filles. Elle attendait l'occasion favorable pour exercer ses rancunes. L'heure vint où « voyant tout brouillé par le royaume », elle crut avoir trouvé le moyen d'entreprendre « quelque bonne partie », de constater enfin si « ses fils n'avaient rien au cœur et au sang de la grandeur de leur race (1). Autour d'elle, ses trois fils aînés dont l'un, Jean, sire de l'Aigle, fut un des plus brillants soldats du règne de Charles VII, partageaient ses espérances, aspiraient aux mêmes ambitions, remplis d'une confiance aveugle dans l'énergique génie de leur mère (2). Une aventure n'était point pour déplaire à leur jeunesse guerrière.

Après avoir pesé les faits que nous venons de rapporter, faits que la plupart des auteurs bretons évitent de rapprocher de l'entreprise de Châteauceaux, quand ils ne les passent pas sous silence, les lecteurs jugeront avec plus d'équité l'attentat dont Olivier et Charles de Blois se rendirent coupables en arrêtant leur cousin le duc Jean V au Pont-Trubert. Sans doute, les justes motifs de rancune que Marguerite de Clisson nourrissait à l'égard de la maison de Montfort ne justifient pas le rôle qu'elle imposa à ses fils, mais ils le rendent moins odieux et plus compréhensible que ne l'ont dépeint les historiens bretons.

de Duras. LECLER. *Nobiliaire du Limousin*, t. II, p. 173. Olivier de Clisson aurait voulu la marier à Jean de Rieux, sire de Châteauneuf.

(1) B. D'ARGENTRÉ. *Histoire de Bretaigne*, p. 736.

(2) M. DE BEAUCOURT, dans le tome I de son *Histoire de Charles VII*, p. 203, appelle les fils de Marguerite de Clisson « descendants dégénérés de Charles de Blois ». C'est là un jugement hâtif et sans fondement, tout au moins pour Jean, sire de l'Aigle. L'auteur ne le prononce que dans le but de justifier Charles VII de l'attentat de Châteauceaux. M. de Beaucourt contredit d'ailleurs lui-même cette appréciation sommaire, par ce qu'il raconte des exploits de Jean de Blois, le véritable conquérant de la Guyenne et de Bordeaux en 1450. Quant à Olivier et Charles de Blois, ils moururent trop jeunes, l'un en 1433, l'autre en 1424, pour donner toute leur mesure. Le mauvais succès de l'aventure de Châteauceaux entrava leur carrière politique.

CHAPITRE II

L'embuscade du Pont-Trubert

Jusqu'alors Jean V ne s'était pas encore ouvertement prononcé contre le Dauphin Charles, chassé de Paris par l'invasion bourguignonne. Il lui avait fourni des secours, il avait même tenté, plus ou moins sincèrement, de le réconcilier avec Jean sans Peur. Mais lorsqu'il vit son beau-frère abandonné, aussi bien par les Parisiens que par les Bourguignons, renié par son frère, dénoncé ou du moins traité comme un bâtard par sa mère, il cessa de le soutenir. Il refusa de faire honneur aux promesses qu'il lui avait faites, même après le malheureux attentat de Montereau. Prévoyant que le Congrès de Troyes, déjà commencé, consacrerait sa ruine, il se rapprocha ouvertement des Bourguignons (1), contre lesquels il interdit à ses Bretons de servir (2). Il essaya de nouer quelque alliance avec les Anglais. Des malheurs de famille l'engagèrent, en outre, dans cette voie, plus encore que les nécessités de la politique, car dans ce prince d'un esprit peu élevé, les préoccupations familiales eurent toujours plus d'influence que les soucis de la souveraineté. Sa mère, Jeanne de Navarre, accusée d'avoir usé de maléfices dans le but de nuire à son beau-fils, Henri V, avait été emprisonnée au château de Penenseye (3). Jean V, aussitôt, envoya en ambassade au

(1) M. DE BEAUCOURT indique en note, p. 202, de sa remarquable *Histoire de Charles VII*, que Jean V conclut un traité avec le duc de Bourgogne, traité dont l'original se trouve à Rouen, dans la collection Leber, n° 5688. Par mandement du 9 déc. 1419, Jean V donne à Guill. de Champdivers, ambassadeur du duc de Bourgogne, 300 livres « pour lui aider à supporter les missions qu'il a soutenues en Bretagne d'empuis la mort du duc de Bourgogne son maître ». Dom MORICE. *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. II, col. 1103. Compte de Jean Mauléon.

(2) MONSTRELET. *Chronique*, t. IV, p. 29. — RYMER. *Acta et Fœdera*, t. IV, pars. III, p. 137-146.

(3) WALSINGHAM. *Historia Anglicana*, t. II, p. 331.

roi d'Angleterre son chancelier, Jean de Malestroit, en vue d'obtenir la liberté de sa mère (1). Plein de ces préoccupations, il dissuada les Ecossais de porter secours au Régent. Il détourna l'armée espagnole de la route qu'elle tenait pour rejoindre les Français (2). En un mot, il changea définitivement l'orientation de sa politique.

Cette défection inattendue irrita profondément le Dauphin, et surtout quelques-uns de ses conseillers : le président Louvet, Guillaume d'Avaugour, le bâtard d'Orléans Dunois, Pierre Frottier, hommes d'action énergiques auxquels ne répugnaient point les aventures violentes. Guidés par leur colère, ils résolurent de se venger de Jean V, en ressuscitant dans ses Etats la vieille querelle des Penthièvre et des Montfort.

Le Dauphin avait dans son armée les deux fils aînés de Marguerite de Clisson, Olivier et Jean de Blois. Tout dévoués à la cause française, ils affichèrent leur mécontentement à l'égard du duc de Bretagne. Olivier, le chef de la famille, fut appelé confidentiellement à la cour de Bourges (3). Le conseil du Dauphin lui proposa d'arrêter Jean V, promettant de le soutenir et de lui donner la Bretagne en héritage. Olivier de Blois n'était pas sourd : il entendit clairement la proposition. Il fut nommé lieutenant-général en Anjou, au Maine et sur les Marches de Bretagne et de Normandie.

Livré à lui-même, il n'eût peut-être pas exécuté l'arrestation qu'on lui proposait. Sa mère ne lui permit pas d'hésiter. Ses deux frères, dominés par elle, le soutinrent,

(1) Dom Morice. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 473.

(2) Cosneau. *Le connétable de Richemont*, p. 494-497. appendice XIV. Par lettres datées de Carcassonne, 16 mars 1420, le Dauphin félicite les Penthièvre de l'arrestation de Jean V. Il en énumère les motifs, au nombre desquels se trouvent la plupart de ceux que nous venons d'indiquer. Ces lettres se trouvent dans les dossiers des Penthièvre, aux Archives des Basses-Pyrénées, E 640.

(3) Alain Bouchard. *Grandes Chroniques de Bretaigne*, fol. 175. — Le Baud. *Histoire de Bretagne* (édition d'Hozier), p. 453.

aussi bien le sire de l'Aigle que le sire d'Avaugour. Appuyé sur l'autorité du Dauphin, couvrant son entreprise du beau nom de dévouement à la cause française, pour laquelle tous ses ancêtres avaient versé leur sang, il crut qu'il ne trouverait jamais plus belle occasion de contenter à la fois sa haine et ses ambitions. De beaux jours allaient enfin briller pour la bannière des Penthièvre, trop longtemps humiliée.

Attaquer Jean V en face, il n'y fallait pas songer, « car le duc estoit fort et son pays bien uni, l'Anglais à sa dévotion ; le conseil fut trouvé meilleur de besogner de ruse et où la peau du lion ne pouvoit atteindre y couldre de celle de renard » (1). Il n'eut pas besoin de réfléchir longtemps : le souvenir du guet-apens de l'Hermine, dont avait été victime le connétable de Clisson, attentat que nous avons rappelé récemment, lui indiqua le piège qu'il convenait de tendre à son cousin. Lui et ses frères se partagèrent les rôles. Marguerite et son fils Charles habitaient ordinairement Châteauceaux, solide château, nid d'aigle au-dessus des eaux de la Loire, à la limite de l'Anjou et de la Bretagne. Ils résolurent d'y faire prisonnier Jean V. Pour écarter tous les soupçons, Olivier de Blois ne se rendit pas directement de là vers le duc ; il se dirigea vers Lamballe, capitale de son comté de Penthièvre. De là, il envoya à Vannes le plus intime conseiller de sa famille, Pierre de Belloy, pour proposer à Jean V une alliance amicale, une sorte de fraternité d'armes, dans le but de terminer tous leurs procès (2). De Lamballe, en compagnie des sires de la Hunaudaie et de Thomelin, il revint ensuite à la cour ducale (3).

Touché par cette démarche, Jean V manifesta à qui voulut l'entendre sa confiance envers son cousin : il déclara bien haut que s'il venait à mourir il ne voudrait

(1) D'Argentré. *Hist. de Bretaigne*, p. 736.
(2) D. Morice. *Preuves*, II, col. 1071.
(3) Déposition d'Alain Taillard. Dom Morice. *Preuves*, II, col. 1001. E 169.

pas d'autre tuteur pour ses enfants que le comte de Penthièvre. Aussi, lorsque celui-ci lui offrit de venir à Châteauceaux, prendre ses ébats, se livrer au plaisir de la chasse et y visiter la comtesse de Penthièvre, qui y tenait joyeuse cour « garnie de foison de demoiselles belles et frisques » (1), il accepta sans hésiter : il était jeune, il aimait la société. Il fixa lui-même la date de cette partie de plaisir : quand il irait à Nantes, pour recevoir les ambassadeurs du Dauphin et assister à l'entrée solennelle de l'évêque Jean de Malestroit, son chancelier, nouvellement promu du siège de Saint-Brieuc à celui de Nantes (2).

Sitôt qu'il fut arrivé de Vannes à Nantes, Olivier de Blois et son frère Charles vinrent régler avec lui les détails de cette joyeuse excursion. Ils furent admis au conseil ducal, dinèrent à la Tour-Neuve, en grand apparat, au son d'un orchestre, couchèrent dans le même lit que leur cousin et l'invitèrent à leur tour à dîner dans leur hôtel à Nantes. Le lendemain de l'entrée solennelle de Jean de Malestroit, on résolut d'un commun accord d'aller à Châteauceaux célébrer la Saint Valentin (3). Ce détail a son prix, il couvre fort naturellement l'empressement que mit Olivier de Blois à entraîner son cousin vers son puissant château. Le 14 février, fête du saint martyr, était une date importante dans le monde de la chevalerie : la tradition voulait que l'on choisit au point du jour une dame de ses pensées pour toute l'année, une Valentine. Le départ fut fixé au lundi 12 février : peu de courtisans furent admis à être de la partie, faute de

(1) A. Bouchart. *Grandes Chroniques de Bretaigne*, fol. 175. — Dom Morice. *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, II, col. 998.

(2) Travers. *Histoire de la Ville de Nantes*, t. I, p. 518.

(3) Pierre Le Baud (*Histoire de Bretagne*, p. 544), signale intentionnellement ce détail, qu'ont négligé tous les historiens de Bretagne, et sur lequel s'est tu le procureur général de Bretagne dans son réquisitoire. Il donne cependant le vrai caractère de la partie de plaisir à laquelle Jean V était convoqué, il explique fort bien les pressantes interpellations d'Olivier de Blois à son cousin.

« Il fut résolu, dit Le Baud, qu'on partiroit le lundy 12 février, vigile de St Valentin, à peu de gens et petits chevaux. »

logements suffisants à Châteauceaux. Quelques conseillers trouvèrent qu'il eût été préférable de célébrer à Nantes la Saint-Valentin : ils mirent en avant l'importance de la personne du souverain et « qu'en réconciliance, il ne doit point y avoir de fiance ». Olivier assura bien haut que son cousin serait aussi en sûreté dans les châteaux de sa mère qu'à Nantes même. Il jura de le ramener sain et sauf (1).

Au jour fixé, de grand matin, le comte de Penthièvre arrive à la Tour-Neuve et, détail qui montre les mœurs familières du temps, entre dans la chambre où le duc dort encore à poings fermés, le prend par le bras et lui crie : « Qu'attendez-vous encore, il est haute heure, les dames vous attendent ! »

Il était convenu qu'on se rendrait à Châteauceaux par bateau. Mais la Loire était débordée ; il pleuvait à torrents, le vent d'Ouest soufflait en rafales. Par deux fois, Jean V monta sur sa galère ; il renonça à ce mode de voyage « pour l'adversité du temps ». On eût dit que le ciel voulait l'empêcher de courir vers son malheur (2). Malgré ce temps démonté (on pouvait à peine se tenir à cheval), malgré l'arrivée des ambassadeurs du Régent déjà signalée à Ancenis (3), Jean V se mit en route, par la

(1) Dom Morice. *Hist. de Bretagne*, Pr., II, col. 1071. On ne peut manquer d'approuver le jugement des conseillers de Jean V quand surtout on se rappelle le manque de parole que le duc venait de commettre à l'égard de ses cousins en ne nommant pas Guillaume de Blois à l'évêché de Saint-Brieuc, chose qu'il avait cependant promise solennellement par écrit.

(2) Quorumdam fide dignorum relatione didici quod cum transfretaret ad locum prænominatum subito ventorum violentia mare intumescere incepit et dum navem impetuosis fluctibus agitatam videret in proximo cum seipsis submergendam audita inde fuerunt clamosa tonitrua et cum coruscatione fulguris cœlum pluries faces ardentes emisit, quasi ducis innocentis compateretur infortunio. (*Religieux de St-Denys*, t. VI, p. 403).

(3) 22 août 1422. Sentence du sénéchal de Rennes. E 169. Le 2 février 1420, Martin Gouge, évêque de Clermont, fut chargé d'une mission près du duc de Bretagne. (B.-N. Clairambault, 54, p. 4107.) Est-ce lui dont on signale la présence à Ancenis ? La chose est probable. Le 14 mars 1420, deux jours avant les lettres patentes du Dauphin approuvant l'arrestation de Jean V,

longue suite des Ponts. La pluie l'empêcha d'aller au-delà du Loroux-Bottereau, petite ville champêtre alors close de murs, à quatre lieues de Nantes. Ses chambellans, guidés par le comte de Penthièvre, poussèrent jusqu'à Châteauceaux. Dès le matin, Olivier de Blois reparut dans la chambre du Duc. Il revenait de Châteauceaux, accompagné de sa trompette et d'une quinzaine de chevaux. Sur son chemin, il avait fait déclouer les planches du Pont-Trubert (1), sur la Divatte, où le cortège devait passer, puis il avait apposté son frère Charles, accompagné d'une quarantaine d'hommes d'armes, que lui avait prêtés le Dauphin, dans un petit bois à droite de la route.

A peine entré, il reproche joyeusement au duc sa paresse : « Vous faites languir les dames ! Si vous tardez la viande va se perdre. » C'était la vigile de saint Valentin : la fête devait commencer par un grand banquet. Cependant, on ne se mit en route qu'après avoir entendu la messe.

Trois lieues séparent le Loroux de Châteauceaux. On suivit le vieux chemin qui subsiste encore ça et là au milieu des champs, encadré de grandes haies. Il était dix ou onze heures quand on arriva au Pont-Trubert, simple passerelle sur la Divatte, au fond d'un ravin profondément encaissé, couvert d'épaisses châtaigneraies, près d'un moulin à eau. Le chemin qui descend en serpentant les pentes rapides est étroit : deux cavaliers y peuvent à grand peine chevaucher commodément de front. Là était la séparation de la Bretagne et de l'Anjou, la limite des paroisses de Châteauceaux et de la

Martin Gouge est à Carcassonne, près du régent son maître. (De Beaucourt. *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 206.)

(1) Le Pont-Trubert porte différents noms dans les anciennes Chroniques et les anciens titres. Il est appelé *le Pont à la Truberde* dans l'enquête faite en 1424 pour découvrir les complices de Jean de Blois. Monstrelet, dans sa *Chronique*, t. IV, p. 30, écrit : « *Le Pont à la Tiberge.* » Le Baud écrit dans son *Histoire de Bretagne*, p. 454 de l'édition d'Hozier : « *Le Pont à la Touberde* sur la Divette. »

Chapelle-Basse-Mer. Au sommet du coteau angevin se dressait le manoir de Briheri.

L'escorte de Jean V était peu nombreuse. Il avait avec lui son jeune frère Richard, le maréchal de Bretagne, Bertrand de Dinan, et peut-être une douzaine de gentilshommes. Le reste de sa suite venait en arrière avec les bagages, séparé du duc par les quinze cavaliers d'Olivier de Blois. La plus grande partie de l'année, la Divatte n'est qu'un mince filet d'eau, mais au mois de février, grossie par les pluies, elle remplissait profondément son lit.

Arrivé près du ruisseau, le comte de Penthièvre fit mettre pied à terre, sous le prétexte que le pont n'était pas solide. Lorsqu'il eut été franchi, un de ses pages, Alain de la Lande, contrefaisant l'insensé, en jeta les planches à l'eau. Le duc se prit à rire, croyant à quelque farce, les cavaliers d'Olivier de Blois n'avaient pas franchi le ruisseau. Mais brusquement, voici que les quarante lances du sire d'Avaugour débouchent de leur bois, au galop de leurs grands chevaux de bataille. « Beau cousin, qu'est-ce ceci ? » s'écrie Jean V, soudainement inquiet. Aussitôt le comte de Penthièvre lui met la main au collet en disant : « Vous êtes mon prisonnier, au nom du Dauphin. Vous ne m'échaperez pas que vous ne m'ayez rendu mon héritage. » En même temps, Charles de Blois arrêtait le jeune Richard de Bretagne. Tout s'était passé avec la rapidité de l'éclair. Cependant, une courte lutte s'engagea entre les cavaliers du sire d'Avaugour et l'escorte ducale. La vie du souverain fut un instant en danger : deux amis d'Olivier de Blois, Etienne de Rufflay et Henri Lallemant (1), se précipitèrent vers le Duc l'épée levée pour lui trancher la tête. Il fut sauvé par le comte de Penthièvre, qui les empêcha de le frapper, et par le dévouement de ses serviteurs. Deux d'entre eux,

(1) C'est Henri Lallemant qui, en 1408, frappa Guillaume Le Mintier, procureur de Rennes, venu à Lamballe pour assigner Marguerite de Clisson. Il avait été obligé de s'exiler pour ce motif.

Thibaut Busson et Jean de Beaumanoir, eurent l'un le poing coupé, l'autre le bras abattu, en écartant les coups lancés à leur maître. Jean de Kerpest, valet de chambre du duc, perdit un bras et une jambe dans la mêlée ; Robert d'Espinay reçut une estafilade (1). Personnellement, Jean V ne fit aucune résistance. La peur, la peur intense dont il donnera bientôt tant de preuves, l'avait saisi, paralysant ses forces. Il se borna à appeler le ciel à son secours. Il fit vœu de donner à Notre-Dame-des Carmes de Nantes son pesant d'or (2) s'il échappait à cette aventure. Peut-être toute résistance était-elle inutile ? Un homme sauta dans la Divatte et disparut noyé.

Au faîte du coteau voisin, au château de Brihéri, Olivier de Blois désarma ses prisonniers, leur enleva leurs armes, leurs chevaux. Il fit un choix parmi eux : il envoya les uns à Clisson, les autres à Châteauceaux ; il garda les trois principaux : Jean V, son frère Richard, le maréchal Bertrand de Dinan. Il les fit monter sur de méchants chevaux, tenus en laisse par quelques pendarts, la jambe droite liée à l'arçon de leur selle. Puis, à travers des chemins détournés, au fond de la vallée sauvage de la Divatte, il s'engagea dans l'intérieur des Mauges, pointant vers le château de Palluau, place forte appartenant à sa mère.

Pendant ce temps, Charles de Blois rassemblait les

(1) La plupart des blessés appartiennent à la garde du Duc. On peut voir, col. 1109, dans le 2e volume des *Preuves* de Dom Morice, quelle était la composition de la garde ducale au mois de février 1420. Seul Jean de Beaumanoir, qui eut le poing coupé, appartenait à la maison particulière de Richard de Bretagne, dont il était l'échanson. D. Morice. *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, II, col. 899.

(2) Ce genre de vœu était familier à Jean V. Il fit le vœu, dans la même circonstance, de donner à St Yves son pesant d'argent. Le métal fourni par lui servit à façonner le tombeau du grand avocat breton qui subsista jusqu'à la Révolution. Dom Lobineau. *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 549. Le même historien, p. 577, rapporte que dans une autre circonstance, en 1429, étant malade, il fit vœu de donner à N.-D.-du-Bondon son pesant de cire.

Dans les Indes, les rajahs, en certaines circonstances, distribuent à leurs peuples leur poids d'or ou d'argent.

tristes débris de l'escorte ducale, remontait les pentes de Châteauceaux pour prévenir Marguerite de Clisson du succès de l'entreprise et arrêter les chambellans du duc : Jacques de Dinan, beau-frère de sa sœur ; le sire d'Oudon, Pierre Eder, Jehan de Kermellec, le maître d'hôtel Guillaume Lannion qui, arrivés la veille, préparaient sans défiance le banquet de la Saint-Valentin. Ils furent aussitôt désarmés et jetés en prison dans les appartements privés du comte de Penthièvre. Quelques-uns, mis à rançon, furent renvoyés dès le lendemain, sur leur serment de ne pas servir contre la maison de Blois.

Le premier soin de la comtesse de Penthièvre, digne fille du connétable de Clisson, qu'anima trop souvent le désir de l'argent, fut de s'enquérir où était la vaisselle d'or de Jean V. Depuis lors, dit-on, nul ne revit ce trésor en Bretagne ; il fut mis en sûreté dans quelque place du Limousin. Le soir même, Charles de Blois écrivit à la duchesse Jeanne de France, demeurée à Vannes, qu'il avait arrêté son mari au nom du Dauphin (1).

Pendant ce temps, Olivier de Blois continuait sa route sous la pluie, par les bois et les chemins défoncés des Mauges. A la tombée de la nuit, son escorte arriva à Clisson. Il ne tenait pas à ce que son entreprise fût connue si vite. A l'entrée de la ville, il s'approcha de son cousin et lui dit : « Gardez-vous de pousser la moindre clameur et d'appeler le peuple à votre secours, ou d'essayer de fuir. Fussiez-vous entre les bras d'un crucifix, je vous irai prendre et vous laisserai tout mort. » Peut-être, quoiqu'il fût à Clisson sur les terres de sa mère, craignait-il que le peuple, attaché au duc, ne tentât de le délivrer ; c'est au moins ce que pensa Jean V, mais ce dernier s'illusionnait très pro-

(1) Le 16 février 1420, trois jours après les incidents du Pont-Trubert, le conseil de la duchesse décide « que l'on fera diligence tant par ambassadeur que autrement vers mond. sieur le Dauphin par le commandement duquel ledit Charles (de Blois) a rescrit à mad. dame la prinse avoir esté faicte, de scavoir s'il l'approuvera ». Dom Morice, *Pr.*, II, col. 1000.

bablement, car le plus grand nombre des bourgeois et des nobles de la ville embrassèrent la cause de leurs seigneurs (1).

Après avoir franchi la Sèvre, la nuit plus noire contraignit Olivier de Blois à redoubler de précautions. Il plaça de chaque côté de son prisonnier, leur miglaive en mains, deux grands ribauds, avec ordre de le tuer à la première tentative de fuite. Jean V se tint pour prévenu. On chevaucha ainsi jusqu'aux approches de minuit. Aiguillonné par le sentiment de sa responsabilité, comprenant l'irrévocable importance de l'acte qu'il venait d'accomplir, Olivier ne songeait pas même à manger. Il s'arrêta, enfin, à la porte du manoir de dame Catherine de Fresnoy. « Il y entra pour manger, boire et se galler. » Il laissa longtemps le duc sur la route, lié, les jambes attachées sous le poitrail de son cheval, au vent et à la pluie. Demi mort de froid, de faim (et d'autres besoin encore (2), Jean V supplia un de ses gardes, Jean Le Neveu, de lui permettre de descendre. Le page prévint son maître qui revenait. Olivier de Blois fit aussitôt conduire son prisonnier à l'hôtel où il but et « mangea d'une oie froide. »

(1) Il existe dans les Archives ducales, E 183, une preuve curieuse de l'attachement des Clissonnais pour leur seigneur descendant des Clisson. Ils payaient une rente de 180 livres pour être exempts du guet, qu'ils accomplissaient néanmoins. Cette rente, abolie par Clisson en 1406, rétablie par Alain de Rohan et Béatrice de Clisson en 1407, abolie de nouveau en 1418 par Marguerite de Clisson, fut rétablie par Richard de Bretagne en 1420, lorsque son frère Jean V lui eut donné cette terre. Les habitants protestèrent près du conseil ducal. Jean V, par mandement du 22 nov. 1422, ordonna une enquête. Dans ce mandement, il trace un violent réquisitoire contre Marguerite de Clisson, à laquelle il attribue le rétablissement de cette rente « par force et oultraige et de sa voulenté désordonnée », invitant ainsi les témoins à charger la mémoire de Marguerite. Malgré cette invitation, aucun témoin, sauf le premier, Gaspard de Liré, n'accuse l'ancienne dame de Clisson. Les réflexions mêmes de Gaspard de Liré ne sont pas d'ailleurs tellement graves contre son ancienne suzeraine.

(2) « Et aussi de descendre pour nostre aisement. » Dom Morice. *Pr.*, II, col. 1070.

Lorsqu'il se fut restauré, le duc fut de nouveau ligotté sur son cheval. Après avoir piétiné toute la nuit, sans avoir goûté une minute de sommeil, il arriva demi mort à Palluau vers sept heures du matin. Il avait franchi sous la pluie, à travers les plus abominables chemins, quinze interminables lieues.

Il était depuis trois ou quatre jours enfermé dans la citadelle, avec son frère Richard et le maréchal des Huguetières, lorsque soudain Olivier de Blois le fit remonter à cheval, non pour le remettre entre les mains du Dauphin, comme il l'aurait pu penser, mais pour le ramener, après un court séjour aux Essarts (1), à Châteauceaux où, six jours plus tôt il espérait goûter joyeuse fête. Le but de ce voyage était peut-être de dépister les Bretons en quête de leur duc, mais surtout de présenter à Marguerite de Clisson les deux chefs de la maison de Montfort. La vieille douairière voulait avoir sa revanche des déceptions infligées à ses espérances matrimoniales. Le maréchal de Bretagne fut séparé des deux princes, conduit plus loin en Poitou, au château des Essarts, puis ramené à Palluau, où tranquille, nullement inquiété, il passa joyeusement sa captivité, en compagnie de ses geôliers. Il les invita à goûter avec lui, en de joyeux festins, les anguilles et les lamproies du lac de Grandlieu (2).

La mardi lardier de l'an 1420 (3) fut le dernier carnaval que célébra la ville de Châteauceaux. Il

(1) Le séjour aux Essarts est indiqué par la sentence du sénéchal de Rennes du 22 août 1422. E 169.

(2) Bertrand de Dinan ne tarda pas à être ramené à Palluau. Un compte du receveur des Huguetières, à cette époque, nous fournit quelques renseignements sur la captivité très douce du maréchal à Palluau : « Item a poié et baillé led. receveur à mond. seigneur la somme de x livres, monnoies pour l'achat de demie dozaine de lampraes, chacune du prix de vingt souls six deniers, et pour deux paennes de drap, linge, pour le prix de XIV souls et pour la depense d'un homme qui porta lesd. choses jusques auprès de Palluau, pour les envoier à mond. seigneur qui estoit aud. lieu de Palluau en prison, XX sols. Tesmoing quictance. » *Arch. de la Loire-Inférieure*, E. 502.

(3) Le 19 février 1420. Pâques eut lieu cette année le 7 avril.

parut bien extraordinaire aux bourgeois de la féodale cité. Dans la soirée, Olivier de Blois apparut soudain escorté de ses deux prisonniers, Jean V et Richard de Bretagne, au corps de garde de la place. Avant de les introduire au château, il consigna par précaution le duc à la garde du prieur de Saint-Jean, petit monastère voisin de la porte de la ville. Il se rendit ensuite près de sa mère, où, remarqua Jean V tourmenté par l'anxiété, il prolongea longtemps son dîner. En réalité, il prit le temps de transporter les chambellans du duc de ses propres appartements à la prison commune, dans une des tours de la porte de ville et d'ordonner aux habitants de rentrer dans leurs maisons.

Pendant ce temps, pour tout festin, le duc de Bretagne dévorait une tranche de jambon, que lui procura la charité du chapelain. Sous la surveillance d'Olivier de Blois, enfin de retour, il fut conduit directement au château. Sur son passage, dans les étroites rues de la cité, il ne vit pas âme qui vive. Il fut enfermé dans la tour la plus occidentale, dans le second donjon de la troisième enceinte, appelé la Tour-du-Diable. Elle constituait le dernier réduit de la forteresse. Aucun prisonnier ne pouvait s'échapper de ses énormes murailles qu'entouraient de profonds fossés.

Le soir, Marguerite de Clisson, accompagnée de sa brue, Isabeau de Vivonne, femme de son fils Charles, et d'une autre demoiselle, lui fit l'honneur de le visiter. C'est Jean V lui-même qui nous l'apprend : aucun autre témoin ne nous a rendu compte de cette entrevue de l'altière comtesse avec son ennemi héréditaire. Nous en possédons cependant un récit assez véridique, car le rôle que s'attribue le duc n'est rien moins qu'héroïque. S'adressant à Marguerite, dès son entrée dans sa chambre, il la supplia de veiller sur ses jours « la priant et requérant pour l'amour de Dieu qu'elle luy voulust sauver la vie... et qu'elle luy dist

(si son bon plaisir estoit), si nous avions nulle garde de mort. » Pareille prière indiquait l'affreuse anxiété à laquelle était en proie le malheureux souverain. Marguerite de Clisson lui répondit qu'elle ne le savait. Elle lui fit entendre que son sort était beaucoup plus entre les mains du Dauphin que dans les siennes. Elle lui reprocha ensuite ses torts envers ses enfants, l'accusant de leur avoir enlevé leur héritage. Elle visait cette couronne ducale, que, jadis, au jour de son mariage, elle avait entrevue. Jean V essaya de détourner l'allusion : se rappelant l'affaire de Montcontour, où certes il avait de grosses injustices à se reprocher, il déclara « que s'il y avait quelque chose à amender, il était prêt à l'exécuter et qu'onques ne l'avoit refusé. » A nouveau, il implora sa pitié « se recommandant bien fort à elle, luy disant qu'il estoit son pauvre parent né de germain et luy priant Dieu pour qu'il ne mourust point. » Là dessus, elle le quitta.

La nuit, le malheureux prisonnier repassa dans sa mémoire les paroles de son ennemie. Aussi quand le lendemain, jour des Cendres, elle revint, appelée par lui, il ne tenta plus aucune allusion à l'affaire de Montcontour : il s'agissait de toute autre chose. Quand elle rappela la haute naissance de ses enfants, quand elle lui reprocha ses torts à leur endroit, l'injustice dont il s'était rendu coupable « en leur enlevant ce qui devoit leur appartenir », il ne fit aucune difficulté, cette fois, d'avouer qu'il tenait plus à la vie qu'à la couronne. « Nous requismes, déclare-t-il, dans un récit qui fait peut-être plus honneur à son humble sincérité qu'à sa dignité, pour l'honneur de Dieu que nous ne mourussions point et qu'il ne nous challoit de terre ne d'autre chose, fors qu'elle voulust nous sauver la vie et aussy luy priasmes qu'il luy plust nous en asseurer ». Ni Charles Ier d'Angleterre, ni Louis XVI ne furent des héros, et des hommes de génie, jamais cependant leurs

ennemis ne songèrent à mettre dans leurs bouches une aussi plate prière ! Une si humble déclaration, si elle ne toucha la fille du connétable, l'illustre victime de l'attentat de l'Hermine, lui prouva que son cousin était incapable de résister à ses volontés. Il lui inspira une méprisante pitié. Elle entreprit, suite naturelle de ses méditations au cours de la cérémonie des Cendres, de lui inspirer quelque philosophie. « Elle nous dit, raconte Jean V : qu'elle ne scavoit comment il en iroit et que ce que ses enfants en avoient fait avoit esté par le commandement de Monseigneur le Régent, qu'ils en avoient bonnes et belles lettres et qu'il falloit en passer à son ordonnance. » Ces paroles prononcées à dessein semèrent pour longtemps la défiance entre Jean V et son beau-frère le Dauphin. Marguerite ajouta quelques conseils dont le pauvre duc ne profita guère : « que nous ne nous donnassions ja si mal temps et que nous prenissions tout en patience et que nous pouvions bien scavoir, qu'il y avoit moult de princes et seigneurs qui avoient grandes tribulations et maux à souffrir et que si nous avions un peu de fortune, nous la devions porter patiemment. Et nous allégua un vers du Psautier : *Deposuit potentes de sede.* » La comtesse de Penthièvre était visiblement impatientée des lamentations de son cousin. Pour couper court à de nouvelles audiences, elle annonça qu'elle allait demeurer ailleurs, qu'elle prévoyait un siège pour lequel de craintives femmes étaient peu faites (2).

Le soir même, les fenêtres de Jean V et de Richard furent enclouées et fermées de toiles cirées : aucune lumière ne parvint plus aux deux prisonniers (1). Ces

(1) « Et tout ce mystère, afin que nous ne parlassions plus à elle... que nous n'eussions occasion de lui faire aucune requeste. » Dom Morice. *Pr.*, II, col. 1074. — D'Argentré. p. 745.

(2) L'arrêt du sénéchal de Rennes (22 août 1422) porte que les deux princes furent mis « en une tour en prison privée où ils furent sans voir lune ne soleil ne pouvoir avoir nulle lumière d'aer ».

fenêtres ouvraient sur la cour intérieure de la place d'armes. A l'aide d'une épingle, les deux frères pratiquèrent une petite ouverture dans la toile cirée. Ils aperçurent alors à maintes reprises la comtesse de Penthièvre se promenant avec ses demoiselles dans l'intérieur du château, entre les deux donjons, la Pierre-Loriette et la Tour-du-Diable, allant et venant de la cuisine à la chapelle Saint-Pierre, du prieuré à la salle des chevaliers. Ils ne jouirent guères d'autres distractions, sauf quelques scènes violentes que nous raconterons bientôt, pendant les quinze jours qu'ils passèrent dans le lugubre donjon.

Jusqu'alors Marguerite de Clisson n'éprouvait aucune crainte. Ses fils avaient rempli leurs châteaux Nantais et Poitevins de gens d'armes, recrutés dans toutes les nations de l'Europe. Elle comptait sur ses fidèles sujets de Penthièvre pour défendre Guingamp, Lamballe, Châtel-Audren, A Châteauceaux, comme à Clisson la plus grande partie de ses vassaux firent cause commune avec elle : en Anjou comme en Poitou, ses fils trouvèrent d'ardentes sympathies et de réels dévouements : les la Tour-Landry, les Rouaud de Garnaches et surtout les Harpedenne de Belleville, les aidèrent de toutes leurs forces. Çà et là en Bretagne, quelques nobles, des moines, des clercs, guidés, soit par le goût des aventures, soit par leur attachement à la cause de la maison de Blois, se joignirent à eux. Mais ces partisans ne furent jamais en grand nombre : la Bretagne se leva tout entière pour la défense de son souverain. L'heure de la vengeance ne tarda pas à sonner.

CHAPITRE III

L'Orage en Bretagne. — La Conquête du Comté de Penthièvre par les Bretons

Une émotion profonde, bientôt répandue dans toute la Bretagne, étreignit la ville de Nantes, lorsque les fugitifs du Pont-Trubert racontèrent l'audacieuse arrestation de Jean V. La triste nouvelle fut bientôt confirmée à la duchesse Jeanne par une lettre de Charles de Blois, annonçant qu'il avait opéré cet acte sur l'ordre du Dauphin. La Bretagne aimait peut-être son souverain avant ce jour, mais lorsqu'elle le sut victime de l'agression de Châteauceaux, elle s'attacha à lui avec passion. Guidée par le sentiment de l'injure faite à son indépendance, par l'impérieux désir de conserver les bienfaits de la paix dont elle jouissait depuis près de cinquante ans, elle embrassa avec générosité la cause de la maison de Montfort. Elle trouva dans la duchesse Jeanne de France la digne représentante de ses douleurs et de ses revendications, une émule des deux héroïnes de la première guerre de Bretagne : Jeanne de Penthièvre et Jeanne de Montfort.

Après une courte crise de larmes, dès le 16 février, la jeune souveraine rassemble un premier Conseil ; elle appelle la nation aux armes et désigne le sire de Rohan comme lieutenant général. Peu à peu arrivèrent les principaux membres de l'aristocratie bretonne ; pas un ne manqua à l'appel, même parmi les parents des Penthièvre et des Clisson : le 17 février, Jean de Craon-la-Suze, baron de Rays, et Guy de Laval ; le 21, Robert de Dinan, le propre gendre de Marguerite de Clisson, dont les deux frères avaient été faits prisonniers avec le duc ; puis ce sont les sires de Combour, de Coëtquen, de Beaumanoir, de Matignon (1). Tous jurent sur la vraie

(1) Une des raisons de l'abandon de Marguerite de Clisson pro-

Croix de défendre la duchesse et de délivrer leur souverain. Le 23 février, les Etats se réunissent dans la grande salle du manoir épiscopal de la Motte, à Vannes (1) Jeanne leur présente ses deux jeunes enfants en larmes et les conjure de prendre au plus tôt les mesures que réclame la situation. Les Bretons, longtemps divisés sur la question dynastique, ne connaissent aucune hésitation : Ils font l'union. La duchesse, sur la prière des Etats, écrit à Charles VI, son père, et au roi d'Angleterre, pour solliciter leur aide. Elle demande à ce dernier la liberté du duc de Richemont prisonnier depuis Azincourt, pour alléger sa tristesse, soutenir ses espérances (2). L'armée bretonne, suivant la juste remarque de Pierre Le Baud, avait grand besoin de ce prince : « elle ne pouvoit estre sans un chef de grand'auctorité et lignaige, parce que souvent les seigneurs particuliers qui se réputent de pareille noblesse ne s'entre veulent obéir, mais dissimulent l'un ce que l'aultre veult (3). » D'un autre côté, les Bretons se méfiaient de leurs chefs secondaires, dans le nombre desquels les Penthièvre comptaient un trop grand nombre de parents : les Rohan, les Rieux, les Dinan.

Henri V refusa de mettre Richemont en liberté, afin de peser plus fortement sur la politique bretonne, mais il accepta d'employer ses Anglais à la délivrance de celui dont il retenait la mère en prison.

La duchesse s'adressa enfin au Dauphin lui-même pour connaître s'il soutiendrait l'entreprise d'Olivier et Charles de Blois ; elle écrivit en particulier à Tanneguy du Chastel, dont le crédit près du Régent, qu'il avait

vient, croyons-nous, du peu de soin qu'elle prit de marier ses filles en Bretagne. Elle rompit le mariage de Jeanne avec Robert de Dinan après l'affaire de Montcontour ; Marguerite, que Clisson eût voulu marier à Jean de Rieux, fut mariée à Jacques de Bourbon. Charles de Blois avait épousé une Poitevine.

(1) Alain Bouchart. *Chroniques de Bretaigne*, fol. 175.

(2) Dom Morice. *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, II, col. 1016-1017.

(3) P. Le Baud. *Histoire de Bretagne* (édit. d'Hozier), p. 455.

sauvé, lors de l'invasion Bourguignonne à Paris, lui fut grandement utile.

L'armée ducale, promptement réunie, compta jusqu'à 50.000 hommes, si nous en croyons Pierre Le Baud qui interrogea quelques acteurs de ce grand drame. Alain de Rohan, oncle des Penthièvre, fut nommé lieutenant-général de la duchesse. Sous ses ordres, les sires de Porhoët et de Guémené commandèrent les Bas-Bretons; Robert de Dinan et Jean de Rieux, les Bretons des évêchés de Rennes et de Nantes. Avant la fin du mois, l'armée entrait en campagne.

Personne en Bretagne ne savait dans quelle forteresse le duc avait été enfermé ; c'est pourquoi, l'armée attaqua d'abord le comté de Penthièvre. Olivier de Blois en avait confié la défense au vicomte de Pommerit, Jean du Châtelier et à Alain de la Motte. Ce dernier, Breton entêté, dévoué corps et âme à ses maîtres, était un ancien serviteur d'Olivier de Clisson et de Marguerite de Rohan (1). Il avait défendu Montcontour pour Marguerite de Clisson, en 1407. Il s'installa à Lamballe, entouré d'une élite de partisans résolus. Le vicomte de Pommerit défendit Guingamp. Ces deux places furent assiégées simultanément : la première résista courageusement, la seconde avec plus de faiblesse. Nulle part les campagnes ne prirent les armes, à la grande déception d'Olivier de Blois. Guingamp même offrit presque aussitôt de se rendre, si, dans le délai de trois semaines, il n'était pas secouru (2). Il capitula le 22 mars. Aussi ne fut-il pas démantelé. Lamballe ne céda que contraint par la force, après un siège de six semaines qui ne se termina qu'à la mi-

(1) Alain de la Motte figure dans le testament d'Olivier de Clisson, qui lui fit un legs de 900 livres ; sa fille Marguerite était la filleule de Marguerite de Rohan, qui, par testament, lui donna une somme de 1.000 francs. Il mourut vers 1430. Dom Morice. *Preuves*, II, col. 781, 777.

(2) Guingamp fut rendu d'après la capitulation du 5 mars 1420, dix-sept jours après *Reminiscere*, donc le dimanche 22 mars. Dom Morice. *Pr.*, II, col. 1001.

avril (1). Pour punir la ville, la duchesse ordonna d'en raser les fortifications. Broon tint beaucoup plus longtemps, jusque vers le 5 mai. Il fut démoli (2).

Chacun de ces événements amena une recrudescence de rigueurs dans la captivité des deux princes bretons, que nous avons laissés à Châteauceaux. Incapables de soutenir la guerre dans leur comté de Penthièvre, les fils de Marguerite de Clisson imaginèrent, pour semer le découragement parmi les Bretons et délivrer Lamballe, une lugubre comédie.

Il y avait, dans leur domesticité, un valet blond d'une stature élevée, assez semblable à celle de Jean V. Ils le revêtirent des bottes et des habits du duc. Les hommes affectés au service habituel du prince procédèrent eux-mêmes à sa toilette, en présence d'Olivier de Blois, puis ils le conduisirent vers la Loire, les yeux bandés. Sur son chemin, ce jeune homme se signait comme un condamné à mort ; dans la foule, des affidés répandaient le bruit qu'on allait noyer le duc de Bretagne. Ce valet fut embarqué sur un bateau, descendit la Loire et ne reparut plus. Quelques jours après, des mariniers publièrent à Nantes qu'on avait trouvé en Loire, sous une souche de saule, le cadavre d'un noyé jeune et blond, véritable portrait du duc. Vain subterfuge, les Bretons ne poursuivirent qu'avec plus d'ardeur la conquête du Penthièvre.

Effrayés par les ruines qui s'accumulaient, les fils de Marguerite de Clisson entreprirent des courses en Poitou et dans le comté Nantais, contre les partisans

(1) L'ordre de destruction de Lamballe est du 19 avril 1420. Il suivit, sans doute, de fort près la capitulation. Le compte des dépenses pour le renversement des murailles fut clos le 16 juillet 1420. (Dom Morice. *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, II, col. 1031-1032. — *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1877, p. 177. — Quenest. *Relation des sièges de Lamballe*, D'après cet auteur, Lamballe fut emporté d'assaut, malgré l'énergique résistance du capitaine Alain de la Motte, le même qui avait jadis défendu Montcontour contre Jean V, en 1407.

(2) La duchesse Jeanne de France ordonna de le démolir le 8 mai 1420. Dom Morice. *Hist. de Bretagne. Preuves*, II, col. 1019.

des Montfort, sur les possessions de leur oncle, Alain de Rohan, sur celles du baron de Rais, Jean de Craon.

A la première nouvelle de l'entreprise du Pont-Trubert, Jean de Blois, second fils de Marguerite de Clisson était accouru du fond du Limousin, où il était demeuré, luttant tour à tour contre les Anglais de Gascogne et les bourgeois de Limoges, qui, répudiant l'autorité de son frère, ne voulaient relever que du roi. C'était l'homme d'action de la famille, véritable chef féodal, d'une ardeur extraordinaire, d'une audace et d'un sang-froid merveilleux, bref la vivante image de son grand-père Olivier de Clisson. Seul, réduit à ses propres ressources, il arracha aux Anglais le Périgord tout entier et une grosse part de la Guyenne. Il mena avec ardeur la guerre contre les Nantais, par eau et par terre. A son oncle, le sire de Rohan, il enleva la Garnache et Beauvoir (1) ; au baron de Rais, le château de la Motte-Achard qu'il incendia par représailles (2). Mais rien n'arrêta l'ardeur des Bretons.

Les Penthièvre recoururent alors à de nouveaux moyens. Au retour d'une expédition dans la campagne nantaise, Olivier et Jean de Blois entrèrent comme une trombe dans la chambre du duc, tout hérissés de dagues et d'épées. Ils venaient d'apprendre par un messager du vaillant Alain de la Motte, capitaine de Lamballe, de mauvaises nouvelles du Penthièvre. Sans le saluer, le comte lui déclare qu'il a de graves questions à débattre avec lui. Tout tremblant, obséquieux, Jean V demande : « Qu'est-ce, beaux cousins ? » Le comte de Penthièvre

(1) D'après une plaidoirie faite par l'avocat Rapiout, devant le Parlement, pour Marguerite d'Orléans, veuve de Richard de Bretagne, E 35.

(2) Le 6 juin 1420, la duchesse Jeanne donne à Jean de Craon tous les sels appartenant aux rebelles dans la baronnie de Rays, en réparation des grandes pertes qu'il a subies. (R. BLANCHARD. *Cartulaire des sires de Rays*, t. I, p. 16 et p. 194.) Jean de Craon était possesseur de la châtellenie du Loroux-Bottereau, qui avoisinait Châteauceaux, et, par conséquent, fort exposée aux incursions des Penthièvre.

lui apprend alors que Lamballe est assiégé, qu'il compte sur lui pour le délivrer. En même temps, approchant ses doigts du cou du malheureux souverain, il jure de lui faire voler la tête de dessus les épaules, pour l'exposer sur la plus haute tour de Châteauceaux. Il entremêle son discours de jurons : « reniant Dieu et se donnant au diable ». Jean de Blois, présent à cette pénible scène, appuie en les renforçant les déclarations de son frère.

Jean V, bouleversé, répondit qu'il n'était pas responsable des entreprises de ses sujets. De lui-même, il offrit d'envoyer un de ses chambellans prisonniers à Châteauceaux : Pierre Eder ou Jean Kermelec, de préférence Pierre Eder, porter ordre, de sa part, de cesser l'investissement de Lamballe. Olivier déclara qu'il verrait le lendemain ce qu'il déciderait. Le soir même, détail destiné à effrayer le timide Jean V, deux grosses paires de fer furent apportées dans la chambre des prisonniers (1). Nul doute que, dans cette nuit, en proie à la terreur, le malheureux prince n'ait appelé le ciel à son aide. Il s'abandonna à une sorte de crise de désespoir, se vouant à tous les saints, par tous les vœux que lui suggéra la piété bretonne, en lui rappelant tous les pèlerinages en vogue dans la province : vœu d'aller à Jérusalem (2) ; vœu de donner à Saint-Yves de Tréguier son pesant d'argent ; vœu à Notre-Dame-de-Grâces, à Notre-Dame du Bondon, du Méné, de Brelivenez ; vœu à Sainte-Catherine de Fierbois, à Saint-Julien-de-Vouvantes, à Saint-Sauveur de Redon ; vœu, enfin, que ne prononcent point les législateurs actuels, de ne

(1) Ce détail confirme le récit de Monstrelet, qui déclare que le Duc ne fut pas mis en prison fermée, qu'on se borna à s'assurer de sa personne. Douet d'Arcq. *Chroniques de Monstrelet*, t. IV, p. 31. Clisson, enfermé au château de l'Hermine, fut bien plus durement traité par Jean IV. Malgré sa qualité de connétable de France, il fut chargé de trois paires de chaines, trois fois attaché, trois fois délivré comme si séance tenante on eût dû lui couper la tête sur le sol de sa chambre. *Chron. de Froissart*, éd. Buchon t. II, par 582-583.

(2) *Arch. de la Loire-Inférieure*, E 38. — Dom Morice. *Histoire de Bretagne. Preuves*, II, col. 1068.

lever jamais aucun impôt nouveau sur la Bretagne (1). Bref, Jean V se voua à tous les saints du Paradis.

Le lendemain matin, Olivier et Jean de Blois reparurent, en compagnie de Jean Kermellec. Ils intimèrent une seconde fois au duc l'ordre de faire lever le siège de Lamballe, sous peine de mort. Ils lui annoncèrent qu'il pouvait envoyer dans ce but Jean Kermellec à la duchesse, avec une lettre accompagnée, au besoin, de quelque signe particulier. En même temps, les deux Penthièvre renouvelaient leurs serments de la veille. L'un d'eux s'adressant intentionnellement à Kermellec, lui déclara bien haut : « Vous pouvez annoncer hardiement à Madame, que si elle aime son mari, elle le montrera à cette fois ; que si non, elle ne le verra jamais plus, ou n'en apercevera, si elle le désire, que la tête pendue au donjon de Châteauceaux. » Kermellec, convaincu de la sincérité de ces menaces, prit son rôle au sérieux : il ne tint pas à lui que les Bretons ne levassent le siège de Lamballe.

Plus convaincu encore, Jean V demanda au comte de Penthièvre de lui rendre la chaînette de son *Agnus Dei*, pour que Kermellec la remît à la Duchesse comme preuve de l'authenticité des lettres qu'il portait. Olivier de Blois s'empressa de lui livrer le bijou demandé.

(1) Ce vœu, mentionné par B. d'Argentré, p. 737, a été mis en doute par M. de la Borderie (*Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 212). Il est cependant parfaitement réel. Le duc en fut relevé par une bulle du pape Martin V en date du 28 février 1425 (v. st.), bulle obtenue à la prière des barons de Bretagne. A ce vœu, Jean V joignit ensuite celui de ne point violer certains traités passés par lui avec divers princes. (E 38.) Lors du traité de Saumur qui, en confiant à Richemont la conduite des affaires de la France, scella la réconciliation du duché avec le Dauphin, les Etats sollicitèrent du pape qu'il déliât Jean V de son serment de fidélité à l'Angleterre. Ces serments, que vise la bulle du 28 fév. 1425, ne peuvent en effet viser que l'Angleterre. Le P. Deniffle a publié une autre bulle du pape Martin V, dispensant Jean V, à la prière des Etats de Bretagne, de son serment de ne pas prélever d'impôts nouveaux sur ses sujets pour faire la guerre ou pour marier ses filles. (*Désolation des églises de France pendant la guerre de Cent Ans*, t. I, p. 592).

Après une dernière bordée de menaces, appuyée du terrible serment de trancher la tête à tous les prisonniers qu'il gardait, il laissa partir Kermellec, accompagné de sa propre trompette, après que celui-ci eût juré de revenir, s'il ne réussissait pas dans sa mission. Pierre Eder fut gardé comme otage de la parole donnée. Fidèle à ses engagements, Kermellec, après l'insuccès de sa mission, revint se constituer prisonnier.

Nous n'entreprendrons pas de réfuter le réquisitoire du procureur général de Bretagne, auquel nous empruntons ces détails, réquisitoire qui n'est que l'écho des propres déclarations de Jean V; il nous suffit d'observer que, comme tous les documents de ce genre, cette curieuse pièce d'archive a un défaut, elle dénature la réalité, non peut-être en inventant des événements imaginaires, mais en présentant une vue systématique des faits, surtout en supprimant du récit tous ceux qui ne concourent pas au but visé : dans la circonstance, noircir les Penthièvre, en vue d'en amener la condamnation. Le but de Jean V, dans ce document, est visible : apitoyer les Bretons sur les misères qu'il eut à subir, bien montrer que les Penthièvre se sont rendus coupables à son endroit du crime de lèse-majesté. Pour ce motif, il a passé sous silence deux faits secondaires, il est vrai, mais qui montrent que sa captivité ne fut pas si redoutable qu'il essaya de le faire croire. Il ne nous y apprend pas qu'il eut près de lui, à Châteauceaux, comme ailleurs, son valet de chambre, Guillaume Babouin (1). Il ne dévoile cette circonstance que vingt ans plus tard, d'une manière authentique, mais qui confirme la déclaration de Monstrelet. « Le duc, dit celui-ci, fut prisonnier de six à sept mois, sans estre mis en prison fermée, mais bien s'en tenoit-on seur. Et avoit pour le

(1) R. Blanchard. *Actes de Jean V*, n° 2475. En 1441, Jean V exempte la métairie de la Gallonnière, en Orvault, de tout fouage, en reconnaissance des services que Guillaume Babouin, son valet de chambre, lui a rendus « durant la detencion de nostre personne prinse traictreusement par Olivier de Blais et ses adhérez, où nostre d. serviteur fut o nous jusques à nostre délivrance ».

servir tant seulement ung de ses varlès de chambre. » (1)

Enfin, autre détail, on ne manqua pas de considération à son égard, au point de méconnaître sa liberté de conscience. On la respecta, dans ses exigences les plus délicates. Jean V fut visité dans sa prison, à Châteauceaux même, par son confesseur habituel, un Carme, le frère Jean Violet, du couvent de Notre-Dame de Nantes. Ce fait nous a été conservé par Dom Lobineau (2). Les Carmes le jugèrent si digne de mémoire qu'ils en firent exécuter la représentation dans le fameux Missel de leur couvent (3). Miniature qui, à la vérité, ne fait pas honneur à l'art nantais, mais infirme, à sa manière, certaines assertions du procureur général de Bretagne en complétant le récit de Jean V.

Huit jours après le départ de Kermellec, peu après l'arrivée du frère Jean Violet, sans doute, préparée par le passage de Kermellec à Nantes, Olivier de Blois, vers le 15 mars, retira ses deux principaux prisonniers de Châteauceaux, pour dépister les Bretons instruits de la

(1) Douet d'Arcq. *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, t. IV, p. 31.

(2) Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 549.

(3) Nous croyons opportun de donner ici la description de cette miniature, la première représentation, sans doute, parvenue jusqu'à nous du célèbre chastel de Châteauceaux. Au milieu de la page se voit un château-fort avec quatre tours au pied desquelles coule un fleuve. Il est flanqué d'une église et de plusieurs maisons. A gauche, à travers une campagne accidentée, s'achemine un frère Carme appuyé sur un bâton de voyage. Conduit par la main par un personnage laïque vêtu d'une longue robe rouge, il franchit la passerelle communiquant avec le château-fort. Aux fenêtres grillées de deux tours qui flanquent la porte d'entrée, on aperçoit deux prisonniers : l'un, Jean V, plus âgé, dans la tour de gauche ; l'autre, plus jeune, Richard, dans la tour de droite.

A droite de Châteauceaux, l'artiste a représenté, séparé du premier par une langue de terre, un autre château également entouré d'eau. La bannière aux armes d'Angleterre qui flotte au sommet de l'une des tours indique qu'il appartient aux Anglais. On y voit également, à travers les barreaux des fenêtres, deux personnes emprisonnées, un homme et une femme, celle-ci couronnée. Ce castel est celui de Penenseye, où fut enfermée Jeanne de Navarre, mère de Jean V, accusée de magie, mais aussi de conspiration contre son beau-fils, le roi d'Angleterre, à peu près à la même époque que Jean V. Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 540.

présence de leurs princes, mais aussi pour s'entendre avec les conseillers du Dauphin sur le sort définitif de ces derniers. Six semaines et plus devaient encore s'écouler avant qu'aucun soldat Breton parût à Châteauceaux.

Pendant que ces événements se déroulaient en Bretagne et sur les frontières de l'Anjou, le Dauphin accomplissait un important voyage en Languedoc. Il apprit donc tardivement la réussite de l'embuscade du Pont-Trubert. Mais lorsqu'il la connut, il n'hésita pas à en prendre la responsabilité. Le 16 mars, il écrivit au comte de Penthièvre, à Jean et Charles de Blois pour les féliciter, pour leur recommander de garder avec soin leurs prisonniers, afin qu'à son retour du Midi ils les lui remissent fidèlement (1). C'est donc bien en vain que les historiens ont tenté de séparer la responsabilité de Charles VII, dans cette entreprise, de celle de ses conseillers, le président Louvet, Dunois, Guillaume d'Avaugour et Pierre Frottier. Ceux-ci ne décidèrent rien sans en référer à son approbation.

L'accord, toutefois, entre le Dauphin et Olivier de Blois ne subsista pas longtemps. Ils avaient l'un et l'autre des vues différentes, dans cette arrestation. Le premier n'avait qu'un désir : obtenir de Jean V, son beau-frère, un concours effectif contre les Anglais. Quant à donner des troupes au comte de Penthièvre, pour conquérir la Bretagne, il n'y songeait pas le moins du monde : il la lui eût peut-être abandonnée si elle se fût déclarée en sa faveur, mais il ne tenait nullement à appuyer ses revendications les armes à la main. Au con-

(1) Cette lettre a été publiée par M. Cosneau en appendice à son *Histoire du connétable de Richemont*, p. 494-497. Aux pages 53 et 54 du même ouvrage, M. Cosneau confond Jean de Blois avec son frère Olivier. Il appelle le premier comte de Penthièvre, qualité qui ne convient alors qu'à Olivier. La lettre est adressée en commun aux trois frères, dont l'aîné est désigné sous le nom de comte de Penthièvre.

La lettre originale du Dauphin est conservée dans les Archives des Basses-Pyrénées, avec quantité d'autres documents intéressant les Penthièvre et les Clisson. Une copie en existe dans la collection Doat, à la Bibliothèque Nationale, vol. 161, fol. 53.

traire, Olivier de Blois, en arrêtant son cousin, avait surtout en vue d'obtenir la possession du duché de Bretagne. C'est pourquoi, mal soutenu par le Dauphin, il ne voulut pas se démunir de ses prisonniers. Il y consentit d'autant moins, dans la suite, qu'il vit peu à peu le Penthièvre lui échapper : perdant le Duc, il eût perdu son unique caution, son unique espoir de recouvrer son héritage.

Une fois instruit de cette opposition de point de vue entre le Dauphin et les Penthièvre, on pénètre sans peine les obscurités diplomatiques de cette affaire, sur laquelle on rencontre peu de documents en dehors de la Bretagne. Chacune des parties prit à tâche de détruire les pièces compromettantes, après surtout que Jean V et le Dauphin se furent réconciliés par le traité de Sablé.

La duchesse Jeanne écrivit à son frère, dès le 16 ou le 20 février, pour protester près de lui contre l'arrestation de son mari. Celui-ci dépêcha quelques ambassadeurs pour lui exprimer ses condoléances et réfuter ses accusations. Mais ces délégués, conscients de la responsabilité de leur maître, n'osèrent entrer en Bretagne. Ils s'arrêtèrent à Angers. Ils firent présenter leurs lettres par « Provence », héraut du duc d'Anjou (1).

Les relations reprirent cependant entre la cour bretonne et celle du Dauphin, favorisées par Tanneguy du Chastel. Grâce à ce dernier, des adoucissements furent procurés à Jean V, dans sa prison, surtout après sa sortie de Châteauceaux. Arrmel de Kerhoc, que la duchesse avait envoyé à du Chastel pour l'intéresser à la cause de son mari, fut mis en relation avec le Duc. A deux reprises, il faillit procurer son évasion. Charles VII fit même remettre au prince breton une somme de mille livres, à titre de prêt, par son trésorier Hamonnet.

En même temps, il demandait aux Penthièvre de lui

(1) Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 544.

remettre leurs prisonniers. C'est sans mentir le moins du monde qu'il déclare (le 8 mai 1421) qu'il a sommé, par ses messagers, et en personne, Olivier et Jean de Blois, de lui livrer le duc de Bretagne. Ceux-ci acceptèrent, puis retardèrent, enfin refusèrent d'exécuter ses ordres. Ils transportèrent leurs prisonniers de Châteauceaux à Vendrines, propriété de leur cousin Jean Harpedenne, sire de Belleville ; de là, à Nouaillé, près La Rochelle (1) ; puis à Thors, résidence principale de Charles de Blois ; enfin, à Saint-Jean-d'Angéli, où ils demeurèrent deux mois (2). Les Penthièvre se rendaient compte que perdant la personne de Jean V, ils perdraient tout atout dans leur jeu. Aussi s'efforcèrent-ils de rompre les négociations entre la Bretagne et la cour de Bourges. La duchesse Jeanne avait envoyé en ambassade son frère Charles, l'évêque de Tréguier et l'abbé de Saint-Mahé. Un beau matin, le sire de l'Aigle, toujours aux aguets, dans son inlassable activité, les arrêta à Saumur, dans l'hôtel où ils étaient descendus. Ils furent enfermés aux Essarts. Ils ne retrouvèrent la liberté qu'à la capitulation de Châteauceaux (3). C'était là un acte d'hostilité dirigé aussi bien contre le Dauphin que contre la Bretagne. Aussi voit-on quelque temps après le sire de Coëtivy (4), envoyé par le Régent à la duchesse Jeanne,

(1) Nouaillé, de même que Vendrines, était la propriété de Jean Harpedenne. Amos Barbot. *Histoire de La Rochelle*, t. I, p. 278.

(2) Lorsque, le 9 juillet 1420, le Chancelier et ses collègues écrivirent au roi d'Angleterre, ils croyaient Jean V prisonnier au Coudray-Salbart. Ils savaient cependant qu'Olivier de Blois était alors à Clisson. (Dom Morice. *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, II, col. 1024.) Les ambassadeurs savaient que le comte de Penthièvre ne voulait pas rendre la liberté à Jean V si on ne le dédommageait de la perte de ses châteaux et si on ne lui restituait son comté.

(3) Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, I, p. 000. — Dom Morice. *Pr.*, II, col. 1077. — E 35. Plaidoyer de Rapiout en faveur de Marguerite d'Orléans, veuve de Richard de Bretagne, contre Jean de Bretagne, sire de l'Aigle. Parmi les ambassadeurs arrêtés par l'Aigle se trouvait Olivier du Chastel, frère de Tanneguy.

(4) De Beaucourt. *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 206, et Archives Nationales, K 59, n° 26.

prendre part aux délibérations de son conseil en vue d'amener la délivrance de Jean V. Finalement, le Dauphin dépêcha à sa sœur une nouvelle ambassade, composée de Tanneguy du Châtel, du Dauphin d'Auvergne et de l'évêque de Clermont, Martin Gouge, celui-là même qui était chargé d'entretenir Jean V lorsqu'il fut arrêté. Ils trouvèrent la duchesse à Blain, près de Béatrice de Clisson. Ils lui annoncèrent que le Régent délivrerait son mari, si elle lui envoyait quelques députés. On était dans la première moitié de juin. L'évêque de Dol, le chancelier Pierre de l'Hopital, Henri du Parc furent chargés de cette mission Le Régent revenait de son long voyage en Languedoc.

En Europe, l'arrestation de Jean V avait causé un grand émoi. On crut que le malheureux souverain n'échapperait pas à la mort. Dans cette persuasion, l'empereur d'Allemagne, Sigismond-Auguste, envoya, sans plus attendre, une ambassade à la duchesse Jeanne pour demander sa main et lui remettre en présent un riche drap d'or. La duchesse reçut le présent, mais renvoya froidement les malencontreux ambassadeurs.

CHAPITRE IV

L'orage s'abat sur Châteauceaux — Délivrance de Jean V — Ruine de Châteauceaux

La plupart des places de la maison de Penthièvre étaient, à la fin d'avril, tombées aux mains des Bretons : Guingamp, Lamballe, La Roche-Derrien, Châteaulin, La Roche-Suart, (Broon succomba le 8 mai). Il était clair que la guerre ne tarderait pas à ravager Châteauceaux, malgré sa situation hors des limites de la Bretagne. Dans les premiers jours de mai, l'énorme armée ducale se déversa tout entière sur la Loire, sous la con-

duite de ses principaux chefs : Alain de Rohan, comte de Porhoët, neveu de Marguerite de Clisson ; Robert de Dinan, son gendre ; le sire de Rieux, son cousin ; Charles de Rohan-Guémené, Raoul de Coëtquen, maréchal ; Jean de Penhoët, amiral. D'après Alain Bouchard, l'armée, partagée en deux corps, marcha sur Châteauceaux par l'une et l'autre rive de la Loire ; l'artillerie, venue sur la rive droite, franchit le fleuve à gué (1). D'après d'Argentré, l'armée passa le fleuve à Ancenis (2). Maîtres des deux rives, les Bretons fermèrent l'accès de la rivière aux assiégés par la construction d'un pont de bois destiné au passage des vivres et des munitions (3).

En prévision d'un long siège, Marguerite de Clisson avait muni la place d'une solide garnison. Elle ne s'en était cependant pas réservé le commandement, ainsi que l'a prétendu M. de la Borderie (4) ; elle avait confié ce soin à Guy de Beaumont, seigneur de Bressuire, capitaine expérimenté, ami de ses enfants (5). Derrière ses fortes murailles, la comtesse de Penthièvre espérait lasser le courage des Bretons. Elle estimait la place imprenable, tant elle était forte : à l'abri de la sape et de l'assaut par sa situation sur un rocher à pic, protégée au nord par la Loire, à l'ouest et au sud par un large étang, à l'est par un profond ravin. Jean de Saint-Paul (6), Le Baud (7), Bouchard (8) sont d'accord pour proclamer

(1) Alain Bouchart. *Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 177.
(2) B. d'Argentré. *Histoire de Bretaigne*, p. 000.
(3) P. Le Baud. *Hist. de Bretagne*, p. 458. « Si firent les Bretons à leur arrivée des ponts de merrains sur la Loire pour passer leur exercice, leurs vivres et leur artillerie. » Après le siège de Châteauceaux, Nantes éprouva une sorte de famine, tant il avait été employé de blé à la nourriture de l'armée bretonne.
(4) A. de la Borderie. *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 208.
(5) Monstrelet. *Chronique*, t. IV, p. 32. « Et en estoit capitaine le seigneur de Bersières qui moult bien le défendist. » Beauchet-Filleau. *Dictionnaire des familles du Poitou*, t. I, art. Beaumont, 2e édition.
(6) *Chronique de Jean de Saint-Paul*, publiée par M. de la Borderie, p. 54. « Chasteau qui ung des forts du royaume estoit. »
(7) P. Le Baud. *Histoire de Bretagne*, p. 456. « Lédit chastel estoit très fort par art et par nature. »
(8) Al. Bouchart. *Grandes Chroniques de Bretaigne*, fol. 178.

la valeur militaire du château de Renaud de Thuringe. Marguerite de Clisson avait gardé près d'elle son jeune fils Guillaume, nouvellement sorti de l'Université d'Angers ; sa bru, Isabeau de Vivonne, non moins guerrière qu'elle-même, et sa fille Jeanne, dame de Châteaubriant. Cette dernière comptait parmi les assiégeants son propre mari, Robert de Dinan (1). Depuis douze ans déjà, ce jeune ménage était désuni. Les deux époux, séparés par la raison politique, n'avaient probablement jamais consommé leur union. L'affaire de Montcontour, en 1408, les avait séparés à jamais. Les Penthièvre essayèrent à plusieurs reprises d'obtenir de Rome, mais sans succès, la déclaration de nullité du mariage de leur sœur, dont ils refusaient de reconnaître la réalité. Furieux de voir leur beau-frère dans les rangs de leurs ennemis, ils lui vouèrent une haine mortelle. Il ne tint pas au sire de l'Aigle qu'il ne l'arrêtât, en 1422, lorsqu'il entreprit son romanesque voyage en Bretagne. La légende, pas plus

« Et l'on n'eust sceu trouver en guères de pays plus forte place. » Monstrelet, dans sa *Chronique*, parlant de Châteauceaux, écrit : « La ville estoit moult forte et bien garnie de vivres et habillements de guerre et aussi de bonnes gens d'armes. » T. IV, p. 32. — En 1447, Jean de Bretagne estime que cette place valait plus que Lamballe et Guingamp, que 300.000 écus n'eussent pas suffi à la restaurer.

(1) Robert de Dinan, deuxième fils de Charles de Dinan, seigneur de Châteaubriant, et de Jeanne de Beaumanoir, belle-fille d'Olivier de Clisson, épousa Jeanne de Blois en 1407. Confér. : André DU CHESNE. *Histoire généalogique de la maison de Chastillon.* Pr., p. 138. — Comtesse DE LA MOTTE-ROUGE. *Les Dinan et leurs Iuveigneurs*, p. 106. — GOUDÉ. *Histoire de Châteaubriant*, p. 43-44-45-46. — D. MORICE. *Hist. de Bretagne*. t. I, p. XIX. — D'ARGENTRÉ. p. 228. — DU PAZ. p. 59-25. — Un an environ avant de mourir, Robert de Dinan se fit religieux au couvent des Cordeliers fondé par lui dans la forêt de Teillay. (Albert LE GRAND. *Vies des saints de Bretagne*, p. 77.) Il mourut le 13 mars 1430. C'est bien à tort que M. Goudé déclare que sa femme l'avait précédé dans la tombe. Elle lui survécut, au contraire. Elle épousa, en 1448, son cousin Jean Harpedenne, sire de Belleville et de Montaigu. Elle mourut en 1459. Ses frères et sa mère essayèrent de faire déclarer nul son premier mariage par l'archevêque de Tours et son official délégués par le pape. Ils n'obtinrent pas gain de cause et en appelèrent de l'archevêque au pape lui-même. *Nobiliaire du Diocèse et de la Généralité de Limoges*, par l'abbé NADAUD et l'abbé LECLERC, t. III, p. 105.

à Châteauceaux qu'au Gâvre, n'a perdu le souvenir de Marguerite de Clisson et de ses suivantes. Les paysans du voisinage rappellent, à la veillée, qu'au temps jadis le château fut défendu par sept dames, sept héroïnes aux cheveux d'or, contre les Anglais qu'elles contraignirent à la retraite.

Les trois fils de la comtesse de Penthièvre, pour mieux secourir leur mère, tenaient la campagne ; ils espéraient, en les harcelant, contraindre les Bretons à la retraite. Ils avaient pour points d'appui Clisson dans le voisinage, et en arrière Palluau, Châteaumur et les Essarts. Le roi de Sicile, leur parent, les favorisait, mais mollement, de son amitié. Ils espéraient surtout l'aide du Dauphin.

L'investissement de Châteauceaux commença vers le 8 ou le 10 mai. Alain de Rohan comprit dès le début que le siège serait long, que les assiégeants seraient infailliblement attaqués par le dehors, Après avoir établi son camp devant la place, sur le plateau qu'occupe le bourg actuel, entre les ruines de la chapelle Saint-Lazare et la place des Piliers, voisine de la porte de ville, son premier soin fut de le fortifier. Il l'entoura d'un profond fossé dont la terre, rejetée du côté du camp, forma un énorme retranchement qui fut aussitôt couronné d'une enceinte de pieux et de madriers aussi solide qu'une muraille de pierres. Le camp avait trois portes protégées par de gros boulevards de terre, l'une plus forte à l'est, point plus facilement attaquable ; l'autre au sud, sur les coteaux de Beaucanton ; la troisième à l'ouest, vers la Varenne.

Les Bretons s'appliquèrent, en outre, à ne pas molester les Angevins, disant qu'ils ne guerroyaient pas contre l'Anjou, mais uniquement contre Marguerite de Clisson et ses fils. Ils accordèrent une sauvegarde générale à l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil. (1)

Au début du siège, ils apprirent que le duc n'était

(1) Dom Morice. *Preuves*, II, col. 1022-1023.

plus à Châteauceaux. Ils n'en continuèrent pas moins leurs travaux d'approche. Ils eussent craint, allant attaquer Palluau et les Essarts, d'être coupés de leur ligne de retraite sur la Loire, en laissant derrière eux une garnison aussi forte.

Ils rassemblèrent autour de la place de nombreuses bombardes, tirées de Ploërmel, Vannes, Rennes. Ils ne dégarnirent pas Nantes, trop menacé par les Penthièvre. Cependant cette ville fondit, en vue du siège, un énorme canon (1). Le duc d'Alençon, neveu de Jean V, prêta l'artillerie de son château de Fougères. Le roi d'Angleterre, afin de se ménager l'alliance bretonne, envoya une troupe de canonniers (ils servirent au siège de Châteauceaux), mais il continua de différer la mise en liberté d'Arthur de Richemont (2).

La plus grosse part de l'artillerie fut massée sur les hauteurs de Beaucanton. Elle fut dirigée par Raoulet Le Charpentier, « très artificieux et expert ouvrier mécanique en l'art et science de charpenterie » (3). Il avait déjà montré son habileté aux sièges de Lamballe et de Broon. Du sommet de ces coteaux, l'assaillant dominait le château, objet principal de ses attaques. Il avait en face de lui le point de jonction des murs de la ville, de la baile et du château proprement dit. A cet endroit, l'escarpement de la montagne s'infléchit. Pour obvier à cet inconvénient, les ingénieurs avaient accumulé dans cet étroit espace les moyens de défense dont ils disposaient : tours, bastilles, étangs. Les canons anglais et bretons tiraient contre les massives murailles de la baile et de la tour voisine de la cuisine, de plein fouet, par dessus l'étang. Leur tir fut impuissant : « Faites de vieil ciment, les murailles tenoient comme si elles eussent esté d'une pièce. » (4) Et de fait, les énormes pans de

(1) Société des Bibliophiles Bretons. — *Privilège de la Ville de Nantes*, p.30.
(2) Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*. Tome I. p.
(3) R. Blanchard. *Actes de Jean V*, n° 2290.
(4) B. d'Argentré. *Histoire de Bretaigne*, p. 739.

murs écroulés dans les fossés, sous les coups de la mine et de la sape, montrent encore quelle était leur force de résistance. Les lourdes pierres que lançaient les engins bretons écrasaient les guérites et les couvertures des tours, mais n'ébranlaient pas les remparts. « Le siège, déclare d'Argentré, y séjourna longtemps sans beaucoup y advencer. » La garnison ripostait avec vigueur, rendant coup pour coup. Elle exécuta plusieurs sorties et fit des prisonniers (1).

D'un autre côté, l'union et la discipline n'étaient pas parfaites dans le camp breton : les seigneurs, jaloux les uns des autres, refusaient de s'entr'obéir. Le 15 juin, sentant la nécessité d'un chef unique, ils envoyèrent au roi d'Angleterre une nouvelle ambassade, à la tête de laquelle furent placés le chancelier de Bretagne en personne, le sire de Montauban, Raoul le Sage, pour solliciter la délivrance du comte de Richemont. Tous signèrent, sous les murs de Châteauceaux, la mission du chancelier (2). La duchesse Jeanne elle-même demanda un sauf-conduit pour se rendre en Angleterre, près de Richemont (3).

De son côté, Olivier de Blois ne demeurait pas inactif. Il s'adressa à son cousin le duc d'Anjou. Il en obtint quelques secours, que renforcèrent des hommes d'armes venus du Limousin. Un lundi matin (4), le sire de l'Aigle, qu'on retrouve à la tête de toutes les entreprises de sa famille, attaque soudainement le camp breton, du côté de l'est, dans le quartier des jardins nommé *le Champ de bataille*. Son élan, qui en rase campagne eût renversé l'ennemi, se brisa contre les solides barrières du camp. Il ne put les enfoncer. Les Bretons, ralliés à

(1) Par exemple : Guill. Le Baillif de Surzur et ses hommes. R. Blanchard. *Actes de Jean V*, n° 2170. — Quélenec, un des assiégés, fit prisonniers Brient Blanchard et P. de Bougreult. — D. Lobineau. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 548.

(2) D. Morice. *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 478, *Pr.*, t. II.

(3) Champollion-Figeac. *Lettres des Rois et Reines de France*, t. II, p. 381.

(4) P. Le Baud, p. 546.

l'abri de leurs retranchements, le repoussèrent à coup de canons, puis le chargèrent avec impétuosité à coups de lances et de haches. Il fut contraint de se retirer, après de sensibles pertes, à la vue des assiégés témoins de son échec, du haut de leurs remparts. Depuis lors, aucune attaque nouvelle ne fut tentée de l'extérieur pour dégager la place. Pour s'en garantir, Alain de Rohan entretenait nombre d'espions en Anjou et en Poitou. Ils lui rendirent de précieux services, en le renseignant à temps sur les mouvements des Penthièvre (1).

Après l'échec du sire de l'Aigle, le siège fut poussé avec une activité plus grande. Les assiégés, écrasés par le feu incessant des bombardes anglaises, étaient contraints de se réfugier dans leurs caves : à peine pouvaient-ils aller d'un logis à l'autre, sous la pluie des boulets et des pierres. Nombre d'hommes et de femmes périrent. Chaque jour voyait quelque victime. Il n'y avait plus apparence de secours. La sape, à l'orient, avait entamé çà et là le pied des remparts : les canons eux-mêmes de Beaucanton avaient « débridé les murailles du chastel ». Marguerite de Clisson comprit en quelle extrémité elle était tombée. Sans hésiter, avec le même esprit de décision qui caractérisait son père, pour épargner la vie des habitants, pour sauver l'honneur des femmes qui l'accompagnaient et qu'un assaut eût mis en danger, elle fit sonner de la trompette sur le rempart, indiquant qu'elle voulait parlementer.

Elle comptait dans l'armée bretonne nombre de parents : un neveu, un gendre, des cousins à foison. Ils n'avaient contre elle aucune haine profonde : ils ne désiraient pas sa mort et l'eussent volontiers tirée du mauvais pas où elle se trouvait. Ils acceptèrent de parlementer ; mais avant de la laisser sortir, ils exigèrent : 1° qu'elle remît entre leurs mains la personne de Jean V; 2° qu'elle rendît ensuite Châteauceaux ; 3° qu'elle et

(1) Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 548.

ses enfants feraient réparation au Duc de son arrestation, de la manière qu'il règlerait. Alors seulement elle pourrait se retirer, emmenant avec elle toute sa « chevance ».

Depuis un mois, Jean V n'était plus à Saint-Jean-d'Angéli. Pour couper court aux entreprises de quelques Bretons et Armagnacs, ambitieux de le délivrer, Olivier de Blois l'avait transporté à Niort, à Saintes, à Fors, au Coudray-Salbart, demeure de Jean de Mucidan, beau-frère du sire de Montaigu ; à Bressuire, demeure du capitaine de Châteauceaux. Depuis une quinzaine, le duc était à Clisson, dans le voisinage, sous la garde d'une garnison d'Ecossais et de gens d'armes français.

Lorsque les envoyés de Marguerite rejoignirent le comte de Penthièvre, ils le trouvèrent en grand conciliabule avec les ambassadeurs du Régent, chargés de lui notifier l'ordre d'élargir le duc de Bretagne. Depuis quelques semaines déjà, les conseillers du Dauphin, ne pouvant obtenir d'Olivier de Blois qu'il leur livrât Jean V, s'étaient complètement retournés. Le président Louvet, le chancelier Le Maczon, ceux mêmes qui avaient ordonné l'arrestation du Pont-Trubert, maintenant que l'aventure tournait mal, étaient les premiers à condamner celui dont ils avaient armé la main (1). Dès la fin de mai, cette manœuvre était déjà arrêtée dans leur esprit. Une ambassade, adressée à la duchesse de Bretagne (2), lui avait déclaré que l'envoi de quelques messagers au Dauphin le déciderait à procurer la délivrance du duc son mari (3). Finalement, au retour de son voyage dans le Midi, le Régent enjoignit au sénéchal de

(1) De Beaucourt. *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 207.

(2) Cette ambassade était composée de l'évêque de Clermont, Martin Gouges (celui-là même qui était chargé d'entretenir Jean V, lorsqu'il fut arrêté), de Tanneguy du Chastel et du Comte Dauphin d'Auvergne.

(3) Dom Morice. *Pr.*, II, col. 1024. Lettre des ambassadeurs de la duchesse de Bretagne au roi d'Angleterre, 8 juillet 1420. La duchesse envoya en ambassade au Dauphin l'évêque de Dol, Henri du Parc et P. de l'Hopital.

Poitou de procéder contre les Penthièvre par voie de justice. Ils furent cités à comparaître devant lui comme coupables du crime de lèse-majesté (1).

Pour exquisser une réponse dilatoire à une telle sommation, une victoire à Châteauceaux eût été indispensable. Or, au lieu de cette victoire, Marguerite annonçait qu'elle allait capituler. A cette nouvelle, Olivier de Blois fut atterré. C'était l'effondrement de sa dernière espérance. Il s'était engagé joyeux dans cette aventure, au bout de laquelle il entrevoyait la couronne de Bretagne ; il n'y trouvait que ruine et déshonneur ! Lâché par le Dauphin, il n'abandonna pas sa mère. Il s'efforça seulement de sauver de son naufrage ce qui pouvait encore être sauvé. Dans une dernière entrevue avec Jean V, il lui annonça qu'il allait lui rendre la liberté, mais à condition que celui-ci lui restituerait le comté de Penthièvre, lui payerait une indemnité, lui donnerait en mariage sa fille aînée, déjà fiancée au duc d'Anjou (2). Jean V lui promit tout ce qu'il voulut, trop heureux d'échapper à la prison. Olivier de Blois chargea alors son frère, le sire de l'Aigle, de le conduire à Châteauceaux, accompagné de Richard de Bretagne et du maréchal de Dinan. Avant de le quitter, Jean V eut une dernière curiosité : il demanda à son cousin de lui dire en toute sincérité si sa vie avait été véritablement en danger. Olivier lui déclara qu'il n'avait jamais eu si grande envie de tuer homme qui fût au monde. Paroles imprudentes que le peureux Jean V conserva à jamais dans sa mémoire.

Le jeudi 4 juillet, le camp breton était en repos. Tout à coup, un gentilhomme du Penthièvre, Thomas Urvoy, se précipita seul à cheval dans les retranchements. Il portait une huque de drap bleu semée de croix blanches,

(1) Arch. Nat. X^{1a} 9200, fol. 269 v° et 270 r°.

(2) Dom Morice. *Pr.*, II, col. 1024. Ces promesses de Jean V sont énumérées dans la dispense que le pape Martin V lui en accorda par bulle du 28 août 1420. D'après cette bulle, qui se trouve E 44, Jean V avait promis de donner en dot à sa fille Montcontour, Jugon et Cesson.

insignes distinctifs des gens d'armes du Dauphin. Son audacieuse entrée frappa l'armée de stupeur. Il demanda qu'on le conduisît aux sires de Châteaubriant, de Rieux et de Guémené. Il leur annonça que, dans deux heures, le duc arriverait en personne. Il n'en fut pas moins arrêté : on craignait qu'il ne fût en espion.

A l'heure marquée, on vit paraître non pas Jean V, mais le sire de l'Aigle, ayant à ses côtés le jeune fils du capitaine de Châteauceaux. Jean de Blois avait encore la physionomie d'un enfant. Il se présenta aux sires de Châteaubriant et de Rieux, (dans leur malheur, les Penthièvre n'oubliaient pas leur parenté). Autorisé par eux, il entra dans la place pour s'entretenir avec sa mère. Que se passa-t-il entre Marguerite de Clisson et ce fils, objet certain de ses préférences ? Nul ne nous l'a révélé. Mais ils durent constater, l'un et l'autre, que toute résistance était désormais impossible.

Le lendemain (1), vers une heure, Jean V, Richard de Bretagne, Bertrand de Dinan, accompagnés d'une douzaine de cavaliers, arrivèrent à la barrière du camp du côté du Poitou. Ils furent accueillis par les acclamations unanimes de l'armée. La captivité du duc avait duré quatre mois et dix-huit jours. Sa délivrance amena celle de Pierre Eder, de Kermellec, de Jacques de Dinan et du sire d'Oudon, encore tout languissant de la maladie qu'il avait contractée dans les prisons de Châteauceaux. Le soir même, Jean V parcourut les retranchements creusés par ses Bretons pour les remercier du loyal service qu'ils lui avaient rendu. Sa femme, Jeanne de France, était accourue de Nantes pour prendre part à cette fête, heureuse de revoir celui qu'elle avait si bien défendu.

(1) Les historiens bretons ne sont nullement d'accord sur la date de l'arrivée de Jean V à Châteauceaux. Le Baud déclare, p. 457, qu'il fut rendu à ses sujets « le jeudy devant la feste de l'Ascencion » ; Bertrand d'Argentré, p. 740, dit « le jeudy devant l'Ascencion » ; d'autres parlent du « 7 juillet ». Le recueil des *Actes de Jean V*, de M. R. Blanchard, ne laisse aucun doute sur la date véritable. ce fut le 5 juillet 1420.

Après les premières embrassades, le duc et ses principaux gentilshommes tinrent conseil, dans une île de la Loire située en face de Châteauceaux (1) : ils déléguèrent à Marguerite de Clisson son jeune neveu, Alain de Rohan, pour s'entendre avec elle sur la délivrance de la place. Il eut mission de proposer à la vieille comtesse de demander pardon à Jean V de l'entreprise de ses fils. Mais, irréductible dans le malheur comme dans la prospérité, elle dit simplement au comte de Porhoët : « Mon nepveu, me le conseilleriez-vous et vous semble-t-il que je le doive faire ? » Alain de Rohan répondit qu'il le fallait et qu'ainsi elle éviterait la confiscation de ses biens. En digne fille du connétable de Clisson, avec une énergie que ne montra jamais Jean V, elle déclara simplement : « A Dieu ne plaise que je le fasse, je ne le feroy jamais (2). »

Le lendemain, Marguerite de Clisson et ses enfants, escortés par la garnison, quittaient Châteauceaux, emportant « bagues et joyaulx » ; ils n'y laissèrent pas « vaillant un fer d'esguyllecte » (3). Mais, suprême vengeance à l'égard du Dauphin, qui les avait abandonnés, ils abandonnaient dans la place l'ordre donné par lui d'arrêter Jean V (4). Marguerite de Clisson savait que ce docu-

(1) Cette île, qui a complètement disparu, s'appelait l'île de Buret. Le 1er juin 1412, Jean V signe une promesse conclue entre lui et le duc d'Anjou de ne pas se nuire mutuellement et de ne pas permettre que les gens d'un pays courent sur le pays de l'autre « *en l'île de Buret entre Oudon et Châteauceaux* ». R. BLANCHARD, *Actes de Jean V*, n° 1135.

(2) Nous empruntons ces détails à la déposition de Jean de Rostrenen, faite en 1479, au sujet des prééminences de la maison de Rohan en Bretagne. Cette enquête a été publiée par Dom Morice à la fin du tome II de son *Histoire de Bretagne*. La déposition de Jean de Rostrenen est à la page CXCVIII, et surtout page CCI et CCII. Jean de Rostrenen avait treize ou quatorze ans en 1420 ; il assista au siège de Châteauceaux en qualité de page et entra même dans le conseil tenu par les chefs de l'armée bretonne dans une île au-dessous de Châteauceaux, le soir du retour de Jean V. Les souvenirs du jeune âge sont les plus vifs, mais cinquante-neuf ans constituent un grand espace de temps qui laisse un large champ à l'imagination.

(3) A. BOUCHARD. *Grandes Chronicques de Bretaigne*, fol. 178.

(4) B. d'Argentré écrit à ce sujet : « Le scel du Dauphin fut,

ment ne serait pas perdu pour tout le monde. Le fruit des manœuvres politiques du Régent fut anéanti en un instant : une brouille s'ensuivit irrémédiable entre le duc et lui. La comtesse de Penthièvre se retira à Clisson, où elle se reposa pendant quelques jours des suites de tant d'émotions. Son départ marqua la dernière heure de la forteresse construite par Renaud de Thuringe. Une des premières résolutions de Jean V fut d'ordonner la démolition de ces murs, témoins de ses humiliantes terreurs. Les Bretons « abbatirent et arrasèrent ensemble toutes les maisons, églises et autres édiffices, tellement qu'il n'y demoura closture, logis ne habitacion qu'il ne feust rué jusques à la pleine terre. Et parce peut on bien veoir que le prophécie du seigneur de Clisson, père de la dessusdite comtesse, est accomplye (1). » Il n'est pas un ancien chroniqueur breton qui ne termine ainsi le récit de la ruine de Châteauceaux.

La destruction de ces vieux murs ne fut pas l'œuvre d'un jour : les habitants de Nantes y employèrent de grosses sommes (2). Au bout d'un an, elle fut interrompue, quoique inachevée ; mais elle fut reprise dix ans

depuis, trouvé et pris ensuite, ainsi que on dit, à Chantocceaux entre les lettres du comte de Penthièvre, quand la place fut prise ». *Hist. de Bretaigne*, p. 736 et 757. Il convient de rapprocher ce texte des déclarations faites le 8 mai 1421 dans les lettres du Dauphin portant donation à Richard de Bretagne des biens des Penthièvre situés en Poitou : « et qui pis est en demonstrant clèrement leur très desloyal et mauvais propos, iceulx malfaicteurs (les Penthièvre) en délivrant nos ditz frère et cousin leur ont dit et controuvé maulvaisement et desloyaument à nosd. frères et cousin à l'encontre de nous plusieurs faulses, maulvaises et desloyales paroles pour mectre et tenir hayne mortelle entre nous et nosd. frère et cousin. » E 105.

Alain Bouchard dit également que les lettres du Dauphin furent trouvées à Châteauceaux : « Et à la vérité l'on disoit communément, et si ne scay comme il y en a, que l'on avoit trouvé en la place de Chantoceaulx le selle de monseigneur le dauphin par lequel y promectoit aider et secourir ceulx de Panthèvre à leur entreprinse. » Fol. 179 v°.

(1) A. Bouchard. *Grandes Chroniques de Bretagne*, fol. 178. — B. d'Argentré. *Hist. de Bretaigne*, p. 741.

(2) Société des Bibliophiles Bretons. *Privilèges de la ville de Nantes*, p. 130.

pour le duché de bretagne.
La Loyre Riviere

plus tard, en 1431, au cours du siège de Pouancé. On craignit alors que les Penthièvre, profitant des embarras de la Bretagne, ne s'emparassent des ruines de la forteresse, pour inquiéter Nantes. Le péril passé, Bertrand de Dinan et Jean V conçurent l'idée de reconstruire l'immense château des Crespin et de Pierre Mauclerc ; mais l'heure des donjons féodaux était passée : ni le duc d'Anjou, ni Charles VII n'autorisèrent les travaux.

Le bourg qui remplaça la vieille ville féodale fut bâti en dehors de l'enceinte primitive, sur le terrain où les Bretons avaient creusé leurs lignes de circonvallation, où le sire de l'Aigle avait livré la dernière bataille pour la délivrance de sa mère. Les survivants du siège donnèrent à leur nouvelle église le vocable de l'ancienne : Sainte-Marie-Madeleine. Seuls les moines de Marmoutiers relevèrent à l'intérieur des murs, à la fin du xve siècle, leur prieuré de Saint-Jean-Baptiste, mais il ne retrouva jamais son ancienne splendeur.

Jean V rentra à Nantes le 12 juillet 1420. Deux jours après, soucieux d'accomplir son vœu, il se rendit en pèlerinage à Notre-Dame des Carmes. Là, vêtu d'une légère chemise, (1) il monta, en présence de quelques religieux et de quelques personnages de sa cour, dans un des plateaux d'une balance : il pesait autant que 304 marcs et 7 onces d'or. Une grosse part de la vaisselle et de l'orfèvrerie ducale, joyaux de toutes sortes, plus précieux par le travail dont ils étaient l'objet que par le métal dont ils étaient composés, souvenirs recueillis au cours des ambassades ou frappés à l'occasion de fêtes de famille,

(1) C'est bien à tort que M. de la Borderie déclare (*Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 212) que Jean V revêtit dans la circonstance son armure de bataille. La miniature du Missel des Carmes, qui consacre la mémoire de ce fait, représente Jean V vêtu d'une simple cote aux armes de Bretagne. Toujours ami du romanesque, le Père Albert Le Grand, auquel M. de la Borderie a emprunté ce détail, ajoute que le duc fit placer à ses côtés, dans le même plateau de la balance, le mors et la selle de son cheval de bataille. Inutile de dire qu'aucun de ces objets ne figure dans la miniature du Missel des Carmes.

furent laissés entre les mains des Carmes, en gage de l'accomplissement des vœux du souverain (1).

Si l'on en croit Albert Le Grand (mais son témoignage n'est rien moins que suspect), Jean V fit exécuter avec cette masse d'or deux statues, l'une représentait Notre-Dame des Carmes, l'autre sa propre personne, à genoux, les mains jointes, ayant à ses côtés la reproduction en argent « du château de Châteauceaux avec ses tours et porteaux » (2). Dans la suite, au cours de la guerre de Normandie, le duc François I, pressé par de grandes nécessités financières, racheta ce précieux ex-voto en échange de rentes foncières. Mais pour conserver la mémoire de ce curieux épisode de l'histoire de Bretagne, les Carmes placèrent dans leur église la reproduction en bois de l'ex-voto ducal. On la voyait encore dans leur chapelle au début du XVIIe siècle, sur le rebord du premier pilier.

(1) Si l'on en croit Albert Le Grand, les Carmes ne furent pas seuls à bénéficier de la générosité de Jean V. A la sollicitation de Frère Jean Le Danteuc, il donna au couvent des Dominicains de Nantes le beau drap d'or que l'empereur Sigismond avait envoyé à la duchesse Jeanne en sollicitant sa main. Les Frères Prêcheurs le convertirent en ornement magnifique aux armes de Bretagne. P. 76-77.

(2) Nous ne croyons pas que ces deux statues d'or aient jamais existé. Dès le 20 mars 1422, Jean V retirait du trésor déposé par lui aux Carmes 12 marcs 7 onces d'or. Le 13 mars 1423, nouveau retrait d'objet précieux ; le 21 oct. 1423, Jean Mauléon, trésorier de Bretagne, reprend 17 marcs ; en 1424, on ne compte pas moins de quatre autres retraits de bijoux. Le 8 avril 1426, emport d'un drageoir et de six tasses d'or. Le 19 avril 1488, le duc François II, à bout de finances, enleva ce qui demeurait des 304 marcs d'or donnés par son oncle Jean V « lorsqu'il feust prins par ceulx de Blois et mené à Chastoceaux ». Il ne restait plus que 40 marcs. En échange, il promit de donner aux Carmes 200 livres de rente représentant 4.000 livres de capital. *Arch. de la Loire-Inf.*, H 243.

Nous croyons cependant que le P. Albert Le Grand vit réellement dans l'église des Carmes l'ex-voto en bois dont il parle, mais cet ex-voto, dont la perte est regrettable, n'a pas l'origine qu'il lui attribue. Il étoit contemporain de Jean V et non pas de François I.

CHAPITRE V

Ruine de la maison de Penthièvre en Bretagne

La ruine des Penthièvre ne tarda pas à suivre celle de Châteauceaux, mais il y eut entre ces deux catastrophes plusieurs péripéties, dont quelques-unes fort caractéristiques.

Lorsque Marguerite de Clisson eut abandonné la ville démantelée, les diplomates continuèrent leur travail. Le sire de l'Aigle en fut surtout chargé du côté des Penthièvre. N'ayant pas participé à l'arrestation immédiate de Jean V, il lui était plus facile de s'entremettre entre ses frères et la cour ducale. Il avait été convenu, lors de la capitulation de Châteauceaux, que Marguerite de Clisson et ses fils feraient satisfaction à Jean V de la manière dont il le réglerait personnellement. Il s'agit tout d'abord d'établir le protocole de cette satisfaction.

Dans ce but, Jean de Blois vint à Nantes. Il convint que ses deux frères Olivier et Charles, auteurs principaux de la conjuration, paraîtraient en personne au Parlement de Bretagne, assigné à Vannes ; qu'en présence des Etats, ils y prononceraient ces paroles : « Nostre très doubté et souverain seigneur, par mauvès conseil et par jeunesse, nous vous avons prins, mis mains en vous, en Richart Monseigneur, vostre frère, et longuement détenuz contre voz voluntez, follement et comme maulx conseillez, dont nous desplaist et suysmes repentans et vous en crions : mercy, en vous supplians qu'il vous plaise le nous pardonner et nous impartir vostre grâce. » Quant à Marguerite de Clisson et à ses deux autres fils, Jean et Guillaume, ils devaient réciter cette autre formule : « Nous avons aucunement porté et soustenu la prinse et détencion de vostre personne et de Monseigneur vostre frère, de quoy nous desplaist et suysmes repentans. Mais en tant que nous l'avons faict,

nous vous supplions qu'il vous plaise nous le pardonner et nous impartir vostre grâce et miséricorde et nous vous en crions : mercy. »

Par égard pour les cheveux blancs de la comtesse de Penthièvre, elle fut autorisée à comparaître par procureur ; mais Jean et Guillaume, ses fils, s'engagèrent à être présents en personne. Si, par hasard, le sire de l'Aigle ne pouvait comparaître à la date indiquée, à cause de ses occupations près du Dauphin, il comparaîtrait par procureur, mais un mois après il exécuterait en personne, devant le conseil ducal, l'amende honorable que nous venons de rapporter. Comme gage de l'exécution de ces conventions, il promit que lui ou l'un de ses frères aînés servirait d'otage, ou qu'à son défaut il livrerait soit Palluau, soit Clisson et son jeune frère Guillaume. Le duc ne s'engagea pas, une fois ces conditions remplies, à pardonner à ses cousins, mais se borna à déclarer que lui et son Parlement aviserait (1). Ainsi fut-il réglé, le 29 juillet 1420, à Nantes, devant les notaires Riou et Blanchet. Le 6 août, Olivier de Blois souscrivit à ces engagements, ainsi que sa mère et son frère Guillaume. Mais Charles de Blois étant absent, ni sa mère, ni ses frères ne voulurent se porter garants de son acceptation.

Peu de jours après, les Penthièvre remirent au maréchal des Huguetières, en gage de leurs sincères résolutions, le château de Palluau et leur jeune frère Guillaume. Victime innocente, celui-ci porta seul le poids des fautes de sa mère et de ses frères. Jamais il ne les revit. Il demeura vingt-sept ans en prison dans les châteaux de Jean V ; il y devint presque aveugle. Lorsqu'il recouvra la liberté, un de ses premiers soins fut d'aller s'agenouiller sur la tombe de sa mère, dans l'église du Moutier, à Saint-Yrieix (2).

(1) Sur ce point, nous différons de l'opinion de M. de la Borderie. *Hist. de Bretagne*, t. IV, p. 213, nulle part l'acte diplomatique arrêté entre Jean V et Jean de Blois ne mentionne l'assurance d'un acte de pardon (E 169).

(2) En 1453, Guillaume de Blois donna à perpétuité, sur sa

Le 16 août, Marguerite de Clisson et ses enfants ratifièrent de nouveau ces engagements en leur nom et au nom, cette fois, du sire d'Avaugour, Charles de Blois. Ils étaient donc, à cette date, résolus de subir l'humiliation qu'ils avaient souscrite. Ils espéraient, sans doute, bénéficier de la haine que Jean V nourrissait contre le Dauphin, véritable instigateur de son arrestation. Cette inimitié était si profonde que, le 9 septembre, toujours étroit dans ses vues, Jean V obtenait de la duchesse, sa femme, la noble Jeanne de France, qui l'avait sauvé par sa généreuse activité, une renonciation en règle à ses droits sur ses enfants, au cas où il mourrait avant elle. Il redoutait que le Dauphin n'en eût la garde et n'obtînt de sa sœur qu'ils fussent conduits en France (1).

Mais soudain, voici que Marguerite de Clisson et ses trois fils aînés, au lieu d'exécuter leur promesse, pris de défiance, partent de Clisson, se dirigeant vers le Limousin. Evidemment, ils n'escomptent plus la miséricorde de Jean V. Olivier de Blois, déclare Monstrelet, fort bien renseigné sur cette affaire, « fut certainement adverty que s'ily alloit il n'en reviendroit jamais. Et pour vray, s'il y feust allé, il eust esté exécuté par justice, et avoit esté ainsi conclud par les trois estats de la duché de Bretaigne. » (2)

Les motifs derniers de cette brusque détermination n'ont pas été mis au jour, mais il est possible de les deviner. Les Penthièvre perdirent confiance : 1° parce qu'ils virent Jean V, à peine sorti de prison, distribuer à ses serviteurs leurs biens et ceux de leurs partisans, en sorte

recette, vingt livres au curé du Moutier de la ville de Saint-Yrieix, pour faire une absolution sur le tombeau de sa mère, qui y avait été inhumée en 1441. NADAUD et LECLER. *Nobiliaire du Diocèse et de la Généralité de Limoges*, t. III, p. 105 et 108.

(1) E 5. Dom LOBINEAU. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 551. Dom Lobineau ajoute que cet acte de la Duchesse fut signé au retour des deux ambassadeurs, J. de la Rocherousse et J. Lesnet, que Jean V avait envoyés au Dauphin après sa délivrance.

(2) DOUET D'ARCQ. *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, t. IV, p. 33.

que le Parlement de Vannes eût été composé en grand nombre de gens intéressés à les condamner ; 2° les seigneurs bretons, soit dans un but politique (pour faire disparaître la dualité politique que constituait en Bretagne l'existence du comté de Penthièvre), soit dans un but de vil intérêt, avaient formé une ligue dans laquelle étaient entrés les propres parents des Blois, pour imposer à Jean V le partage des dépouilles des vaincus et, sans doute, aussi la condamnation d'Olivier de Blois, s'il s'était présenté devant ses juges. La formation d'une telle ligue ne pouvait longtemps demeurer secrète ; les Penthièvre en furent certainement instruits, comme le prouve la déclaration de Monstrelet (1) ; 3° ils apprirent, en outre, peut-être par indiscrétion, que Jean V avait sollicité et obtenu, le 28 août 1420, du pape Martin V, d'être relevé des serments qu'il avait prêtés à Olivier de Blois avant sa délivrance (2). Un dernier incident va bientôt nous fournir la preuve qu'ils eurent raison de ne pas se fier à la générosité de leur ennemi, quoi qu'en ait dit M. de la Borderie (3).

Le Parlement de Bretagne se rassembla à Vannes vers le 15 septembre, et c'est seulement le 7 octobre 1420, sur le réquisitoire du procureur général, qu'il prononça contre les Penthièvre la peine de mort et la confiscation de leurs biens, comme coupables du crime de lèse-majesté. Mais en Bretagne, cette condamnation n'était nullement définitive : quand on voulait épuiser la procédure, remarque d'Argentré, on pouvait aller jusqu'à neuf défauts. Aussi la sentence dernière ne fut-elle rendue que le 16 février 1425 (4).

(1) Dom Lobineau croit qu'ils le furent par les frères Pluscallec, qui figurent parmi les conjurés, et que, dans la suite, on retrouve en Poitou parmi leurs alliés. Ils les rejoignirent à La Rochelle en 1423. *Histoire de Bretagne*, I, p. 563.

(2) Cette bulle, publiée par Dom Morice, *Preuves*, II, col. 1039, se trouve E 44.

(3) De la Borderie. *Histoire de Bretagne*, IV, p. 213.

(4) C'est cette dernière sentence qui a été publiée par d'Argentré d'abord (*Histoire de Bretaigne*, p. 742), par les Bénédictins

Cependant Jean V n'avait même pas attendu la condamnation du 7 octobre pour déclarer ouverte la curée des biens de ses cousins. Commencé au lendemain de la capitulation de Châteauceaux, interrompu pendant un mois, le dépècement du comté de Penthièvre reprit dès le 4 septembre (1). Jean V, cependant fort avare, distribua sans compter ces riches dépouilles : quiconque pouvait justifier d'avoir aidé à sa délivrance était sûr d'emporter sa part du butin : les lieutenants de la duchesse, puis Richard de Bretagne, furent les mieux partagés. « En sorte que souvent j'ay ouy plaindre et dire au duc d'Ethampes, raconte d'Argentré, que ceux qui avoient été les juges de la confiscation avoient butiné ses terres et son estat, voire mesme dès auparavant la confiscation adjugée. » (2)

Bretons ensuite. Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 951-961. — Dom Morice. *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, t. II, col. 1070-1080. L'arrêt original se trouve aux Archives de la Loire-Inférieure, E 169. Dans ce même dossier se trouve également le réquisitoire du procureur général de Bretagne, Guillaume Brécart, du 7 oct. 1420. Il est intégralement reproduit dans la sentence du 16 février 1424. Au même dossier ont été jointes une sentence du sénéchal de Rennes du 22 août 1422 qui renferme quelques menus détails inédits, enfin une sentence du sénéchal de Nantes du 30 janvier 1424 ; elle reproduit simplement le réquisitoire du procureur général.

(1) La distribution des biens des Penthièvre, interrompue pendant un mois, reprit le 8 août, par un don à l'amiral de Penhoët. Elle continua le 4 septembre, par un don à Jean Angier ; le 20 septembre, par le don à Ch. de Montfort de la châtellenie de Broon. Le 29 sept., Richard de Bretagne, le plus gros bénéficiaire de la confiscation, fait hommage des terres de Clisson, l'Epine-Gaudin, à lui données par le duc son frère. R. Blanchard. *Actes de Jean V*, nos 1414, 1417, 1422, 1425, 1426, 1428, 1431, 1436.

(2) B. d'Argentré. *Histoire de Bretaigne*, p. 755. Jean V oublia même que Marguerite de Clisson avait des dettes, que ses terres étaient grevées de certaines rentes. Il fallut le lui rappeler. Le vicomte de Rohan lui fit souvenir que les dettes d'Olivier de Clisson n'étaient pas encore acquittées, que la comtesse de Penthièvre en devait payer le tiers. Il se pourvut lui-même contre l'arrêt de confiscation. Le Duc, ayant égard à sa requête, lui accorda, par lettres du 27 oct. 1421, le tiers des effets mobiliers de la succession du connétable de Clisson, qui étaient échus à la comtesse de Penthièvre, à condition qu'il paierait toutes les dettes de son beau-père. Dom Morice. *Histoire généalogique de la maison de Rohan*, fol. 107 (Bibliothèque de Nantes, Mss fr. 1721).

D'autre part, sitôt qu'il connut le départ des Penthièvre, Jean V reprit contre eux le cours des hostilités. Une armée, sous la conduite de son frère Richard, assiégea Clisson. La ville, abandonnée par ses maîtres, incapable de soutenir un long siège, capitula sans grande résistance. Le duc approuva les conditions de ce traité le 5 octobre 1420.

Conduite cette fois par le maréchal des Huguetières, la petite armée bretonne porta la guerre en Poitou, contre les Penthièvre et leurs parents. Le premier, Jean de Harpedenne, sire de Montaigu et de Belleville, cousin-germain de Marguerite de Clisson, eut à supporter tout l'effort des Bretons. Il était particulièrement compromis dans l'affaire de Châteauceaux. C'est dans sa demeure, à Nouaillé, qu'Olivier de Blois avait un instant enfermé Jean V. Montaigu et Belleville furent menacés par le maréchal Bertrand de Dinan. Harpedenne se hâta de protester de son innocence, disant qu'il n'avait jamais pris part aux aventures des Penthièvre (1). Jean V lui accorda la paix, mais exigea de lui qu'il prouverait son innocence devant la cour ducale, avant le début du carême. Au mois de janvier 1421, le maréchal des Huguetières prorogea ce délai jusqu'à Pâques (2). Evidemment, le sire de Montaigu n'avait pas grande confiance dans la valeur de ses arguments. Dans la suite, les garnisons bretonnes de Clisson, des Essarts, de Palluau, menacèrent souvent ses deux fiefs de Belleville et de Montaigu : elles occupèrent même pendant quelque temps Saint-Georges-de-Montaigu, où elles établirent une bastille ; mais elles ne s'emparèrent jamais de la ville même. Une dernière fois, en 1438, les deux Harpedenne, père

(1) Lettres d'abstinence de guerre délivrées par Jehan Harpedenne, chev. sgr de Belleville et de Montagu. 6 nov. 1420. *Arch. de la Loire-Inf.*, E 181.

(2) Le 21 janvier 1420 (v. st.), On peut consulter sur ces événements locaux E 144, E 181. Le 13 sept. 1424, Jean de Rochechouart, seigneur d'Apremont, imitant l'exemple du sire de Belleville, fit alliance avec Jean V contre les Penthièvre.

et fils, menacés par Gilles de Rays, maître de Tiffauges et grand ami de Jean V, jurèrent fidélité au duc de Bretagne contre les Penthièvre, leurs cousins, malgré leurs sentiments réels (1).

Continuant sa campagne en Poitou, le maréchal des Huguetières s'empara de Sainte-Hermine et du Coudray-Salbart. Il la termina par le siège des Essarts, propriété d'Isabeau de Vivonne. La place était défendue par Guillaume Le Danays, aidé de quelques Bretons du Penthièvre. Au mois de mars 1421, ce capitaine offrit de se rendre s'il n'était pas secouru avant la Quasimodo (2). Abandonné par le Dauphin, rejeté par les Armagnacs, ses anciens amis, Charles de Blois ne parvint pas à dégager les Essarts, qui furent ainsi perdus pour sa femme (3).

Par rancune contre son beau-frère, Jean V était devenu tout à fait Anglais. A peine sorti de prison, il avait sollicité d'Henri V un sauf-conduit pour l'aller voir, sauf-conduit que celui-ci lui accorda séance tenante, dès le 20 juillet 1420 (4). En même temps, il lui proposait la paix, paix humiliante qui n'allait à rien moins, dans les circonstances présentes, qu'à l'approbation officielle du traité de Troyes (5). Richemont recouvrait, en outre, la

(1) En 1433, le 10 août, Jean de Belleville avait déjà fait serment de paix avec Jean V, d'accord avec son père Jean Harpedanne. E. 181. Jean Harpedanne fils, épousa à Ségur, en Limousin, sa cousine Jeanne de Blois, veuve de Robert de Dinan, au mois de mai 1448.

(2) La Quasimodo arriva, en 1421, le 30 mars. D'après un compte du châtelain des Huguetières (*Arch. de la Loire-Inf.*, E 502), le maréchal Bertrand de Dinan se trouvait aux Essarts le 16 mars et le 6 avril 1421. D'après ce même compte, il était à Machecoul le 8 déc. 1420 ; à l'abbaye de la Chaume, le 15 déc. 1420 ; à Saint-Philbert-de-Grandlieu, le 22 janvier 1421 ; à Clisson, le 31 mai 1421.

(3) Bertrand D'ARGENTRÉ. *Histoire de Bretagne*, p. 751.

(4) Dom MORICE. *Preuves*, III, col. 1033.

(5) Dom MORICE. *Preuves*, III, col. 1031-1037. — RYMER. IV, 3e partie, p. 182-184. C'est à Corbeil que Jean de Malestroit, chancelier de Bretagne, et Guillaume de Malestroit apprirent la délivrance de Jean V. Le 15 juillet, ils ignoraient encore le fait, car Henri V charge ses procureurs, J. Strafford, Thomas Chanciers, Jean Pirent, de traiter de la paix avec Alain de Rohan et les barons. Le 1er août, il donne procuration à ses ambassadeurs pour traiter de la paix avec le duc en personne.

liberté, mais au prix de conditions scandaleuses qui faisaient de lui un véritable Anglais. Jean V reçut à Rennes les ambassadeurs d'Henri V.

Effrayé par les conséquences de cette alliance, le Dauphin Charles mit tout en œuvre pour la rompre. Il envoya lui-même une ambassade en Bretagne, pour se laver de l'imputation de connivence avec les Penthièvre. On ne le crut guère à la cour ducale, car, observe malignement d'Argentré, « son scel avait esté trouvé entre les mains des Penthièvre à la prise de Chanteauceaux » (1), Mais Jean V n'était en aucune manière un foudre de guerre : il se sentit toujours un profond respect pour les victorieux. Quand il entendit de la bouche du connétable de Buchan le récit de la victoire qu'il venait de remporter avec ses Ecossais, à Baugé, pour le compte du Dauphin, il résolut sans peine de se réconcilier avec son ennemi. Il accepta une conférence avec le Régent, à Sablé, au mois de mai 1421. Il s'y rendit accompagné de ses deux frères : Arthur et Richard.

La maison de Blois fit naturellement les frais de cette réconciliation. Jean V abandonna l'alliance anglaise, mais le Dauphin s'engagea en sous-main à chasser de sa cour les instigateurs de l'aventure du Pont-Trubert : le président Louvet, Dunois, Guillaume d'Avaugour et Pierre Frottier. Il promit d'arrêter les Penthièvre s'ils revenaient en France. Il connaissait les secrets penchants de son beau-frère, toujours enclin aux profits pécuniaires. Il donna à Richard de Bretagne, auquel le duc son frère devait un gros apanage, le comté d'Ethampes et la confiscation de tous les biens de Marguerite de Clisson et de ses fils en Poitou (2) : Palluau, Châteaumur,

(1) B. D'ARGENTRÉ. *Histoire de Bretagne*, p. 757.

(2) Dom MORICE. *Pr.*, II, col, 1092-1093. Traité de Sablé, 8 mai 1421, et E 105. Lettres du Dauphin accordant à Richard de Bretagne le comté d'Ethampes, d'abord, et la confiscation des biens des Penthièvre en Poitou, ensuite.

Dans la même circonstance fut arrêté le mariage de Richard de Bretagne avec Marguerite d'Orléans. DE BEAUCOURT. *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 224.

le Fief-l'Evêque, Bournezeau, le Lignon. Les biens mêmes d'Isabeau de Vivonne, femme de Charles de Blois, ne furent pas exempts de cette confiscation. Dans la même circonstance, la seigneurie de Châteauceaux fut donnée au maréchal Bertrand de Dinan (1).

Depuis six mois les Penthièvre s'étaient réfugiés dans leurs forteresses du Limousin.

Dans les premiers jours de septembre, groupés autour de leur mère, ils avaient abandonné Clisson, laissant derrière eux, non sans de profonds regrets, car ils étaient très unis les uns aux autres, leur jeune frère Guillaume. Ni eux, ni leurs descendants ne revirent jamais Clisson, berceau de leur famille maternelle. Ils chevauchèrent ensemble jusqu'à Bressuire ; là, Charles de Blois les quitta pour se renfermer à Thors, domaine particulier de sa femme. Olivier, Jean et Marguerite se rendirent à Limoges, dont les bourgeois leur interdirent l'entrée du château. Ils se refugièrent dans la forteresse d'Aixe (2), position inexpugnable, sur un promontoire rocheux au-dessus des eaux de la Vienne, assez semblable à celui de Châteauceaux. Ils se renfermèrent également à Ségur, au milieu de rochers granitiques, siège de leur cour d'appeaulx, véritable capitale de la vicomté de Limoges. Le sire de l'Aigle et sa mère s'installèrent ensuite à Nontron, en Périgord, petite ville à demi détruite et rendue presque inhabitable par les ravages des Anglais, enfin à Excideuil.

Abandonné par le Dauphin, dépouillé de ses biens,

(1) Le 4 février 1421 (v. st.), Bertrand de Dinan, prêtant serment de fidélité à Jean V, comme capitaine de Nantes, s'intitule seigneur des Huguetières et de Champtoceaux. E 138. C'est sur ce document que nous nous appuyons pour écrire que Châteauceaux lui fut donné par le Dauphin lors de la signature du traité de Sablé.

(2) C'est à tort que M. de la Borderie a placé à Esse en Charente, près Confolens, la retraite des Penthièvre. Il s'est laissé induire en erreur par la fausse orthographe donnée par les scribes qui ont transcrit la déposition d'Alain Taillart. *Hist. de Bretagne*, t. IV, p. 236.

épié par les Armagnacs qui eussent voulu le livrer au duc de Bretagne, Olivier de Blois se sépara de son frère Jean et de sa mère, pour se retirer en Hainaut dans sa terre d'Avesnes. Il traversa l'Auvergne, Lyon, gagna la Suisse. A Bâle, il s'embarqua sur le Rhin. Il descendait tranquillement le cours du fleuve, lorsqu'il fut arrêté par le marquis de Bade et jeté en prison, en représailles des vols dont les vassaux de celui-ci avaient été victimes en Hainaut (1). Il y demeura longtemps enfermé.

Instruit le premier de cette mésaventure, le roi d'Angleterre envoya deux ambassadeurs au marquis de Bade pour qu'il lui livra le comte de Penthièvre. Il désirait évidemment l'offrir à Jean V pour le ramener dans son alliance (2). Heureusement pour Olivier de Blois que le marquis de Bade ne voulut pas entendre à ces marchandages inspirés par la haine. Il traita directement avec lui ; il lui rendit la liberté contre une rançon de 30.000 écus.

Trompé de ce côté dans son attente, Jean V voulut assouvir sa vengeance d'une autre manière. Il envoya en Hainaut trois chevaliers : Jean de Lannion, Rolland de Saint-Paul, Jacob du Fou et trois bourgeois, munis d'un crédit de 25.000 écus près des banquiers de Bruges, pour se saisir de la personne d'Olivier de Blois, le ramener en Bretagne (3) « ou bien lui mettre un carcan de fer au cou » (4). « C'était, déclare d'Argentré, une pratique alors en usage entre ennemis. Ces carcans étaient enchantés, ils brûlaient peu à peu le patient ; on ne pouvait

(1) *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet* (édit. Douet d'Arcq), t. IV, p. 34.

(2) Dom Morice. *Preuves*, t. II, col. 1097-1098. — Rymer. t. X, p. 145. L'acte de procuration du roi d'Angleterre est daté du 7 juillet 1421.

(3) Dom Morice. *Preuves*, II, col. 1100. Mandement du 4 janvier 1422 (n. st.).

(4) Monstrelet. *Chroniques*, t. IV, p. 34. Il y a divergence entre les noms donnés par Monstrelet aux chevaliers bretons envoyés par Jean V et les noms que portent les mandements de ce dernier.

les limer pour les couper, car ils se fussent enflammés» (1).

Mais les émissaires de Jean V conduisirent si mal leur entreprise qu'ils furent découverts. Olivier de Blois se saisit de quelques-uns d'entre eux, les autres s'enfuirent. Il ne put cependant punir ses prisonniers à son gré. Il fut obligé de les livrer à la justice de Mons « qui, ajoute d'Argentré, ne s'en donna pas grande peine. » Mais il s'empressa, à partir de ce jour (2), de fortifier Avesnes en prévision de quelques nouvelles entreprises de ce genre.

En apprenant l'odieux attentat de Jean V contre son son fils aîné, Marguerite de Clisson eut un sursaut d'indignation. Elle appela près d'elle, à Aixe, son fils, le sire de l'Aigle. Celui-ci était demeuré dans la province, avec le titre de lieutenant-général du comte de Penthièvre, guerroyant, tantôt contre les Anglais, tantôt contre les bourgeois de Limoges, tantôt contre les Bretons. Ils résolurent l'un et l'autre de ne pas laisser impunie la basse vengeance de leur ennemi, de lui rendre coup pour coup, de le tuer en Bretagne, de même qu'il avait tenté de tuer en Hainaut. Mais Jean de Blois ne confia à personne le soin de l'entreprise, il s'en chargea lui-même.

Quatre jours après Pâques de l'an 1422 (3), donc le

(1) B. D'ARGENTRÉ. *Histoire de Bretaigne*, p. 752. M. Blanchard a donné quelques pièces relatives à cette entreprise qui, d'après un compte arrêté le 12 juin 1423, ne coûta pas moins de 20.599 écus au trésor de Bretagne. *Actes de Jean V*, nos 1561-1562. — Dom MORICE. *Preuves*, II, col. 1138.

(2) Olivier de Blois n'osa jamais revenir en Bretagne. En 1428, il épousa Jeanne de Lallaing, fille de Simon de Lallaing et de Jeanne de Barbanson. Il mourut le 8 septembre 1433, laissant trois enfants en bas âge, un fils et deux filles, qui moururent peu de temps après lui. Jeanne de Lallaing lui éleva un magnifique tombeau dans l'église de Saint-Nicolas d'Avesnes, en la chapelle Notre-Dame. Elle mourut le 10 août 1467 et fut inhumée aux côtés de son mari. André DU CHESNE. *Histoire généalogique de la maison de Chastillon*, p. 244 — R. DE MAS-LATRIE. *Trésor chronologique*, p. 1657. — NADAUD et LECLER. *Nobiliaire du Diocèse et de la Généralité de Limoges*, t. III, p. 106.

(3) Voici en quels termes s'exprime à ce sujet Alain Taillart : « Item dit que environ deux ans a, avant la prinse de cest Alain

16 avril, il rassemble sous le couvert des murs d'Aixe, une troupe de quarante Bretons déterminés. Il les arme solidement, leur procure d'excellentes montures, lui-même chevauche un agile coursier, acheté aux Anglais de Gascogne. Chacun de ses cavaliers est muni d'une côte de mailles d'acier, d'une épée, d'une dague, d'une gourde, d'un bissac, de fers de rechange, et dissimule son armement sous un large tabar noir, sorte de manteau fendu sur les côtés. Le chef lui-même se distingue à peine de ses hommes : il est vêtu d'une robe et d'un chaperon noirs, qui disparaît à cheval sous un long manteau gris.

Partie d'Aixe, cette troupe étrange se dirige, par les chemins écartés, vers Thors, où elle visite Charles de Blois,

qui fut au temps de Caresme prenant derroin, environ quatre jours après Pasques, comme l'y semble, Laigle se délibéra venir un tour en Bretagne et fist assemblée de ses gens à Esse pour venir o luy. » (E 169.)

Or, l'interrogatoire d'Alain Taillart eut lieu au mois de mai 1424, d'après l'enquête que firent alors Guillaume Chevalier, official de Nantes, Guill. Eder, doyen de Nantes, et P. Piédru, chantre de Nantes, à l'encontre de l'abbé de Beauport, Jeh. Boucher. Or, Alain Taillart fut pris au début du Carême de la même année, donc vers la fin de février 1424. Par suite, l'expédition de Jean de Blois en Bretagne eut lieu en avril et mai 1422. Dans ces conditions, elle apparaît nettement comme une réponse à la tentative avortée de Jean V contre Olivier de Blois en Hainaut.

La commission ecclésiastique dont nous venons de désigner les membres, recueillit les dépositions d'Yves de Kersalio, de Rolland Péan, chevaliers, de Jean Havenel, Rolland Person, Alain Taillart. (*Archives de la Loire-Inférieure*, E 76.) La déposition d'Alain Taillart, le propre page de Jean de Blois, a seule été conservée intégralement et se trouve E 169. Dom Morice en a publié de simples extraits. (*Pr.*, II, col. 1001-1003.) La lecture des notes inscrites dans les marges de cette déposition montre qu'elle fut soigneusement contrôlée par celles de quelques autres conjurés : Jehan Regnaut, Conan Boucher.

Voici en quels termes Alain Taillart décrit l'équipage de son maître : « Et dit que Laigle chevauchoit ung sien cheval beart le meilleur qu'il eust et cest Alain chevauchoit après luy sur ung cheval baye comme ung sien page. Lequel cheval Laigle avoit acheté des Angloys en Gascongne et led. Lorens chevauchoit ung sien aultre cheval grison, et aussy Laigle avec ung cheval pour sa selle et non plus, et le cheval qu'il chevauchoit estoit genet, le meilleur que cest Alain vist onc, et croit que homme sur ce cheval ne le peust jamès prendre, car court bien et dit que quand il court qu'il gecte la terre après luy si fort que merveille. » Fol. 3 v°.

gagne Bressuire, puis de là Saint-Florent-le-Vieil, où elle loge à l'hôtel, en face de l'église abbatiale. Seuls quelques affidés connaissent le but du voyage ; au gite, nul ne nomme le chef de la mystérieuse caravane ; il mange seul dans sa chambre, de peur d'être reconnu à table d'hôte.

De Saint-Florent-le-Vieil, le sire de l'Aigle se dirigea sur la châtellenie de Châteauceaux ; il s'y cacha dans le petit castel du Ponceau, à l'abri de la forêt de la Foucaudière. C'était la demeure de Jean de la Brunetière, dont le père, absent en ce moment, était, deux ans plus tôt, gouverneur du château ducal de Succinio. Conduit par cet ami dévoué, Jean de Blois et ses cavaliers franchirent la Loire à gué sur les indications d'un paysan, au-dessous des ruines encore fumantes de Châteauceaux, au village de la Bourdonnière. A l'issue de l'eau, à la première lueur du jour, Jean d'Auvilliers, le barbier d'Olivier de Blois, les attendait, la mémoire bourrée d'indications précieuses pour le sire de l'Aigle. Ils se tapirent dans un bois à deux lieues d'Oudon. A plusieurs reprises au cours de leur mystérieuse expédition, ils revirent l'apparition du barbier.

Une fois entrés en Bretagne, ils multiplièrent leurs précautions, ne marchant que la nuit, ferrant eux-mêmes leurs chevaux, dormant le jour dans les recoins les plus écartés des forêts. Seuls, quelques hommes se détachaient pour aller aux provisions, dans les fermes, les hameaux ; ils requéraient d'autorité boisson, pain et viande, qu'ils faisaient cuir dans les fours des villageois. Ils se présentaient comme hommes d'armes du duc, chargés d'une mission de confiance. Ils prenaient tout sans payer (1).

(1) Nous croyons bon de donner l'itinéraire suivi par Jean de Blois dans son aventureuse expédition. Aixe ; Andourach ; Thors ; Poitiers ; Bressuire, coucher à l'Ecu de France ; Saint-Florent-le-Vieil ; au Ponceau, près Châteauceaux ; passage de la Loire à gué au-dessous d'Oudon ; séjour de trois jours dans les bois de Châteaubriant ; Fougères, ou plutôt Fougeray ; bois de Plélan ; bois de Boquien, visite de l'abbaye ; bois près de Saint-Brieuc, pèlerinage à Notre-Dame de la Fontaine ; bois du Fau, près Plédran ; bois de Godelin en Go llo ; séjour chez Rol.

Jean de Blois rôda trois jours dans le voisinage de Châteaubriant. Il eut voulu en enlever le seigneur, son beau-frère, pour lui faire expier sa trahison. Apprenant qu'il était au Guildo, il tourna bride et marcha vers Dinan. Instruit que Jean V passerait à Beauport pour se rendre en pèlerinage au tombeau de Saint-Yves, à Tréguier, il résolut de l'y attendre. Son but était moins de l'enlever que de le tuer, et dans le trouble causé par sa mort, restaurer le parti des Penthièvre, peut-être conquérir le trône ducal.

Partout dans le Penthièvre, il reçut un accueil sympathique. En plein jour, non loin de Saint-Brieuc, il se rendit à l'église de Notre-Dame de la Fontaine offrir un cierge pour le succès de son entreprise. Près de Goëllo, il s'arrêta à l'hôtel de Mre Guillaume Godelin. Il y tint une réunion de ses partisans : ses hommes, cachés dans le bois, firent ripailles, tellement on leur apporta de vivres. Il se rendit ensuite au manoir de Rolland Péan, conduit par le propriétaire lui-même qui était venu le chercher. Il y passa deux nuits en conciliabules secrets. Les demoiselles de la maison, instruites de sa présence, lui firent fête, pleines d'admiration pour sa tranquille hardiesse. Même réception à l'ancienne tour de Gomené. Le secret de sa venue passait d'un manoir à l'autre dans la campagne bretonne, jamais trahi, toujours gardé, suscitant un frisson de crainte et d'admiration. A un moment, plus de cent gentilshommes se réunirent à ses côtés. Le souvenir, le respect, l'attachement des anciennes familles pour les descendants de Jeanne de Penthièvre était toujours vivant : on admirait dans ce jeune homme sa résolution, son esprit d'entreprise,

Péan dans un bois ; séjour au manoir de Gomenec. Arrivée la nuit au bois de Ploezeuc, près de l'abbaye de Beauport. Séjour de quatre ou dix jours à l'abbaye et dans le bois de Ploezeuc.

Retour : étape dans le bois de Gomenec ; bois près de Saint-Brieuc ; traversée de la forêt de Brocélien ; étape aux bois de Châteaubriant ; passage de la Mayenne et passage de la Loire aux Ponts-de-Cé, le même jour ; étape à Poitiers, puis à Thors, La Rochefoucault ; de là, à Nontron, puis enfin à Excideuil, où Jean de Blois rejoint sa mère.

hérité de son grand-père Olivier de Clisson. On parla longtemps, à la table de Marguerite, de la loyauté de ces fidèles serviteurs du Penthièvre (1).

Le sire de l'Aigle était arrivé au bois de Ploezeuc, près de Beauport, abbaye de Prémontrés. Il y était attendu : l'abbé, Jean Boucher (2), oncle d'un de ses pages, beau-frère d'un de ses hommes de confiance, vint au-devant de lui. Il était accompagné de son oncle, ancien abbé démissionnaire, partisan sans réserve des Penthièvre. Sitôt qu'il aperçut ce jeune homme vêtu de noir, il s'inclina profondément avec les marques du plus vif respect. Il était nuit. Ensemble ils s'acheminèrent à cheval vers l'abbaye ; le sire de l'Aigle fut introduit dans l'austère réfectoire illuminé, où un repas lui avait été préparé. Il y fut servi par les religieux à la place d'honneur. Il demeura dix jours sous le toit de l'abbaye, attendant l'arrivée de Jean V. Soudain, il apprit par l'intermédiaire du subtil barbier que le duc, changeant subitement d'itinéraire, se dirigeait de Dinan sur Ploërmel. Le coup était manqué.

Sentant le péril d'un plus long séjour en Bretagne, il partit le soir même pour retourner en Limousin. En cinq nuits, il traversa toute la Bretagne, avec ses quarante tabars, sans aucun incident, franchit la Loire aux

(1) Jean de Blois visita en passant le sire de Vaucouleur. De retour à Aixe en Limousin, Alain Taillart, « servant à table les femmes de Margot, ouït parler de Vaucouleur et de la bonne chère que Laigle eust en Bretaigne et que le frère de Vaucouleur dist : je scavois bien que mon frère ne seroit jamais contre Monsieur. »

(2) L'abbaye de Beauport avait pour patron et fondateur le comte de Penthièvre. C'était un monastère de l'ordre des Prémontrés. L'abbé Jean Boucher était un homme remarquable. Il eut avant 1420 de longs démêlés avec Jean de Malestroit, chancelier de Jean V, démêlés qui continuèrent avec le successeur de celui-ci sur le siège de Saint-Brieuc, et dans lesquels il eut entièrement gain de cause à Rome. Il mourut en 1443, dans un âge fort avancé. Les historiens des Prémontrés, de même que l'Obituaire de son couvent, le comblent d'éloges. Ceslin de Bourgogne et A. de Barthélemy. *Anciens Evêchés de Bretagne*, t. IV, p. 21 et 32. — Hugo. *Sacri et Canonici Ordinis Prœmonstratensis Annales*. Nanceii apud viduam J.-B. Cusson et Abelem Dionysium Cusson. 1734. In-fol. Tome I, col. 312.

Ponts de Cé et rentra par le Poitou dans sa forteresse d'Excideuil, où sa mère l'attendait impatiemment. Puis, infatigable, sans perdre un moment, il rejoignait à Beaugency l'armée du Dauphin, accompagné de vingt-quatre écuyers et de cinq archers (1). Il avait consacré une trentaine de jours à son aventureuse expédition.

Pas un seul instant, Jean V ne se douta du péril qui l'avait menacé ; il ne l'apprit que six mois plus tard, par l'indiscrétion de quelques membres de l'audacieuse compagnie de Jean de l'Aigle (2).

Deux ans plus tard, quelques autres conjurés revinrent en Bretagne et furent arrêtés. Mise en éveil par leur révélation, la police ducale emprisonna quelques suspects, en particulier, le barbier du comte de Penthièvre, l'abbé de Beauport et quelques comparses. Le barbier mourut en prison (3). L'abbé fut traîné devant un tribunal ecclésiastique, avec l'autorisation du pape Martin V. Le duc réclama sa condamnation à une prison perpétuelle. Mais celui-ci parvint, sans doute, à prouver son ignorance des projets criminels de Jean de Blois, car il ne fut pas privé de son abbaye. Il y mourut en paix en 1443.

CONCLUSION

Vivement condamnée en Bretagne, l'entreprise d'Olivier et de Jean de Blois contre Jean V, soit à Châteauceaux, soit même à Beauport, ne le fut pas au même degré en France et dans le reste de l'Europe. Elle frappa de stupeur ; jamais on n'avait vu pareil coup d'audace ;

(1) Dom Morice. *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, II, col. 1121. Le 28 mai 1422, Jean de Bretagne est reçu à Beaugency. *Compte d'Hémon Raguier.*

(2) Le 6 déc. 1422, Martin V accorde une bulle donnant aux évêques de Dol, Rennes, Saint-Malo, commission d'informer contre les clercs ou abbé qui ont conspiré contre Jean V.

(3) Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, t. I,.

mais elle n'excita pas la réprobation qu'un pareil attentat susciterait aujourd'hui. Nul doute que si elle eût été couronnée de succès, si elle eût abouti au renversement des Montfort par les Penthièvre, elle n'eût trouvé de nombreux apologistes. Nous en avons pour garant la faveur que les Anglais, les Bourguignons et les Français accordèrent aux Penthièvre malheureux, soit pour les attirer, soit pour les maintenir dans leurs rangs. C'est qu'en effet la moralité de l'aventure de Châteauceaux revêt une tout autre nature suivant qu'on l'envisage à un certain point de vue breton ou au point de vue français.

Si on juge l'affaire comme certains Bretons, convaincus de la pleine indépendance du duché ; si, en outre, on fait des Penthièvre de purs sujets bretons, l'arrestation de Jean V fut une misérable trahison. L'ordre donné par le Dauphin ne change rien à la chose.

Si, au contraire, on l'envisage au point de vue français, elle n'offre plus le même aspect : elle n'est plus qu'une simple opération de police, dont on ne peut discuter l'inopportunité, mais qu'il n'est pas possible de taxer de trahison et de brigandage. Si, en Bretagne, il y avait des irrédentistes pour affirmer que le duché était pleinement indépendant, en France nul ne l'admettait, et le seul fait de la prestation d'hommage par les ducs aux rois de France montrait que cette prétention n'était pas fondée en droit. La cour française acceptait ou plutôt subissait que le duc ne prêtât que l'hommage simple, mais le chancelier royal affirmait qu'il devait l'hommage lige. A chaque avènement ducal, les mêmes protestations avaient lieu de part et d'autre. La question n'était jamais tranchée. Mais le duc, en disant qu'il prêtait serment comme l'avaient fait ses prédécesseurs et en acceptant, pour apaiser sa conscience et celle de son conseil, que le roi fît inscrire dans le protocole de cet acte la prestation des hommages d'Arthur I à Phi-

lippe-Auguste et de Jean le Roux à saint Louis (1), indiquait suffisamment en quel sens il prêtait son serment. Son hommage simple était bien près d'équivaloir à un hommage lige.

D'un autre côté, l'indépendance bretonne n'était nulle part juridiquement proclamée et reconnue, ni à Paris, ni à Rennes, ni à Nantes. Suivant une jurisprudence mutuellement acceptée, les appels en cas de déni de justice et de chose mal jugée étaient portés du Parlement de Bretagne à celui de Paris (2). Les faits et les coutumes parlaient en faveur des prétentions du roi de France.

Nous avons un exemple typique de cet état de l'opinion. Lorsque Jeanne d'Arc eut délivré Orléans, Jean V envoya son confesseur pour interroger la jeune fille et savoir « si c'était de par Dieu qu'elle était venue secou-« rir le Roi. La Pucelle répondit : oui. Yves Milbeau « lui dit alors : S'il en est ainsi, Mgr le Duc de Bretagne « est disposé à venir aider le Roi. Et il nommait le « Duc son droiturier seigneur. Il ne peut venir de son « propre corps, ajoutait-il, car il est dans un grand état « d'infirmité, mais il doit envoyer son fils aîné avec une « grande armée. Alors la jeune fille dit au confesseur que « le duc n'était pas son droiturier seigneur, car c'était le « Roi, et que le Duc n'aurait pas dû attendre si long-

(1) C'est le terme employé par Hugues de Montalais, évêque de Saint-Brieuc, parlant au nom du duc Jean IV, lorsque celui-ci fit hommage à Charles VI. Il demanda lui-même la lecture des actes d'hommage d'Arthur I et de Jean le Roux, « ad sedandum conscientias dictorum Ducis et ejus consilii ». La copie en fut annexée au procès-verbal de la cérémonie, d'un commun accord. (D. Morice. *Preuves*, t. I, col. 1609.) Il en fut de même lors de l'hommage de Jean V à Charles VI, le 7 janvier 1405. (Dom Morice. *Preuves*, II, col. 734.)

(2) Le trésor des Ducs de Bretagne renferme de nombreux exemples de ces sortes d'appels. En 1261, en plein Parlement, Olivier, sire de Clisson, prête serment de foy et fidélité au duc. Il jure « de non appeler de li ne de sa court fors de mauvais juge et de deffault de droict ». Le duc accepta son serment sans difficulté, reconnaissant ainsi la souveraineté très réelle du roi de France sur le duché de Bretagne. (*Arch. de la Loire-Inf.*, E 142.) Nous pourrions citer sous le règne de Jean V un certain nombre d'affaires qui eurent au Parlement de Paris leur dénouement.

« temps pour envoyer ses gens à son service (1). » Ce trait, pris sur le vif, et certainement exact, montre merveilleusement quel était l'état de l'opinion en France, au sujet des rapports du duc de Bretagne vis-à-vis du Roi. Jeanne d'Arc, mieux instruite que personne sur ce qui touche au patriotisme et à la loyauté, avait fait sien le sentiment national : elle rappelait au versatile Jean V ses serments qu'il avait trop oubliés.

Or, en s'alliant aux Bourguignons et aux Anglais, en s'efforçant de débaucher les Ecossais et les Espagnols, il avait incontestablement manqué à ses engagements d'allié et de vassal vis-à-vis de son suzerain le Régent Charles. En aucun cas, le droit féodal n'autorisait un vassal, ne fût-il soumis qu'à l'hommage simple, à s'allier aux ennemis de son seigneur, à débaucher les troupes recrutées par lui. Jean V, pair de France, ne pouvait l'ignorer (2).

En Bretagne même, beaucoup de gentilshommes partageaient, à peu de chose près, les idées françaises sur les relations de leur duché avec la monarchie. Jamais Jean V, (sauf peut-être une fois), n'osa demander aux Etats leur approbation à l'une ou l'autre de ses alliances avec les Anglais ; elles furent son œuvre personnelle et

(1) Eberhard de Windecken. *Chronique* publiée par Gœrres, rééditée par Quicherat. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 497-498. Aucun autre auteur du temps n'a signalé la mission d'Yves Milbeau. Dom Lobineau et Dom Morice en ont retrouvé la trace dans un compte, de même qu'ils ont signalé à la même époque le fait de la maladie de Jean V qui, en reconnaissance de sa guérison, donna à l'église du Bondon son poids de cire (janvier 1429). Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 577. — G. Lefèvre-Pontalis. *Les sources allemandes de l'Histoire de Jeanne d'Arc*, 1903. Paris, in-8, p. 178.

(2) Lorsqu'en 1427, en juillet, le duc Jean V se résolut à faire hommage de la Bretagne au roi d'Angleterre Henri VI, ce dernier spécifia : « nostre oncle de Bretaigne debvra recongnoistre estre nostre homme ainsi que son fief de Bretaigne le requiert et promettre après ce qu'il en sera requis, en la forme que les ducs de Bretaigne ses prédécesseurs l'ont accoustumé de faire au Roy de France; doibt avecques ce icelluy notre oncles de Bretaigne renoncer à toutes alliances qu'il a faites avecques quelconques personnes que ce soit en nostre préjudice ». E 121.

non celle de la nationalité bretonne ; au contraire, il trouva toujours au sein des Etats une majorité lorsqu'il se rapprocha de la France. Les souvenirs des grands connétables du Guesclin, Clisson, étaient encore vivants. La nation bretonne concevait mieux ses devoirs à l'égard de la France que le plus grand nombre des ducs issus de la maison de Montfort et placés sur le trône ducal grâce à l'appui des Anglais : elle voulait demeurer elle-même, mais dans la dépendance, dans l'orbite de la France.

Or, si quelqu'un, en Bretagne, partageait ces idées, c'était certainement les petits-fils de Charles de Blois et d'Olivier de Clisson. Ils avaient été élevés dans ces sentiments. Ils étaient Français par leur origine, par leurs intérêts les plus importants, par leurs traditions de famille, aussi bien maternelle que paternelle. Invités par le Dauphin à arrêter Jean V, ils le firent sans hésiter, heureux de servir à la fois leurs rancunes, leurs ambitions et les intérêts du Régent. En cela, ils se trompèrent lourdement. Leur entreprise tourna contre eux, non moins que contre la monarchie française.

Pour arriver à leur fin, ils employèrent un procédé fort peu chevaleresque : la ruse, le parjure, les faux dehors de l'amitié. Ils eurent en outre le tort d'offenser gravement le patriotisme breton qui, tout en étant favorable à la France, très désireux de la servir, voulait être respecté dans son prince, symbole et personnification de son existence. Olivier de Blois ne se lava jamais de ce tort aux yeux des Bretons. Confiné dans ses terres de Hainaut, il abandonna toute velléité d'action en Bretagne : son échec l'y avait discrédité. Il n'en fut pas de même de son frère Jean. Celui-ci ne tarda pas à relever la cause de sa maison. Tout le monde n'avait pas oublié en France, et même en Bretagne, les indignes procédés de Jean IV à l'égard du connétable, Olivier de Clisson. Le monde féodal fut toujours indulgent à l'égard des crimes dictés par les haines et les rancunes de famille.

APPENDICE

Alain Bouchard et Marguerite de Clisson

Le récit de la malédiction d'Olivier de Clisson contre sa fille, tel que l'a reproduit Bertrand d'Argentré, après Alain Bouchard, est aux yeux de M. Durville un point d'histoire définitivement établi. Il y voit le jugement sans appel des contemporains et de la postérité contre Marguerite de Clisson : à ses yeux, elle doit prendre rang parmi ces héroïnes célèbres de la Lombardie dont la première Renaissance italienne s'est plû à nous retracer les forfaits. Il me reproche de n'avoir pas tenu compte de ce récit et, par suite, d'avoir tenté une sorte de réhabilitation de la célèbre comtesse de Penthièvre. En un mot, j'ai manqué de critique, en rangeant cette anecdote parmi les légendes historiques. Pour avoir le droit de l'écarter, j'aurais dû montrer que Marguerite de Clisson ne fut pas boiteuse après les menaces de son père, ou qu'elle l'était déjà avant la mort du duc Jean IV.

Les observations de l'éminent chanoine ne m'émeuvent pas le moins du monde. Tout d'abord, je dois dire que je n'ai nullement tenté de réhabiliter Marguerite de Clisson ; je l'ai montrée orgueilleuse, vindicative, jalouse de ses droits ; j'ai montré en elle la cause principale, déterminante de l'aventure de Châteauceaux ; mais si je la condamne, je me refuse à le faire sur l'autorité de la prétendue scène de la malédiction paternelle. Le récit d'Alain Bouchard est, à mes yeux, une pure légende inventée par l'esprit de parti. Examinons-le de près.

Que Marguerite de Clisson ait été boiteuse ou ne l'ait pas été, la chose m'intéresse fort peu. A mon humble avis, cette boiterie ne lui a été attribuée que par une confusion du chroniqueur, qui lui a donné le défaut de sa belle-mère, Jeanne de Bretagne, la première comtesse de Penthièvre, qui, elle, était bien boiteuse, de même

que le sera un jour Anne de Bretagne. Mais une chose me frappe surtout dans le récit d'Alain Bouchard : il est lui-même boiteux ; il boite, dirai-je, des deux jambes.

Il est si boiteux qu'il n'apparaît dans l'histoire que cent quatorze ans après l'événement qu'il prétend rappeler. Depuis lors, il est vrai, il a fait fortune : tous les écrivains bretons se sont plu à le répéter. On avouera que cette apparition tardive n'est pas un garant d'authenticité. Ni Jean de Saint-Paul, ni Gruel, ni Le Baud ne l'ont connu. Il eut cependant admirablement orné leurs chroniques, très montfortistes. Que nombre d'historiens, après Alain Bouchard, l'aient répété, cette circonstance ne le rend pas plus authentique ; le moindre témoignage antérieur serait beaucoup plus propre, dans la circonstance, à en fortifier l'autorité.

Le récit de Bouchard est boiteux, parce qu'il est en contradiction avec les témoignages contemporains et les événements de l'époque.

Avec les événements d'abord. A la mort de Jean IV, la tutelle de ses enfants ne fut aucunement proposée à Clisson en communauté avec le duc de Bourgogne ; elle revint tout naturellement à leur mère, Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais. Personne en Bretagne ne songea à la lui enlever, sauf Clisson, si l'on en croit la Chronique de Saint-Brieuc, seul document contemporain (1). Elle accuse le connétable d'avoir appelé le duc d'Orléans à Pontorson dans le but de s'emparer du duché.

Lorsque, dix-huit mois après la mort de son mari, Jeanne de Navarre épousa Henri IV d'Angleterre, la question de la tutelle de ses enfants se posa alors seulement en Bretagne. Charles VI, poussé par le duc d'Or-

(1) Le Baud. *Chroniques*, p. 433. « La dessus dite cronique des Anneaux rapporte que celuy duc d'Orléans qui estait cousin germain de la Duchesse de Bretaigne vint audit lieu de Pontorson ainsi que on disait notoirement par l'instigation de M^tre^ Olivier de Clisson avec grant puissance de gens d'armes sur espérance de subjuguer le païs de Bretagne. »

léans, songea d'abord à peser sur les Etats pour qu'ils la confiassent à Clisson. La réflexion, les manœuvres de Philippe le Hardi écartèrent ce projet : Clisson était trop discuté en Bretagne. Le duc de Bourgogne fut choisi par les Etats, à la prière de Charles VI, comme tuteur des enfants de Jean IV. Mais jamais personne ne songea à confier cette tutelle au duc Philippe, de part avec le connétable de Clisson.

Le récit d'Alain Bouchard est surtout en contradiction avec les sentiments que les chroniqueurs montfortistes et, en particulier, l'auteur de la Chronique de Saint-Brieuc, attribuent au connétable et ceux que montrent, d'une manière éloquente, les actes de l'illustre capitaine. Au dire d'Alain Bouchard, Olivier chassa loin de lui sa fille, indigné par sa bassesse criminelle. En réalité, le connétable nourrit toujours une affection particulière pour sa seconde fille, image vivante de son propre caractère. Il lui dévoua sa vie, son existence : il n'avait pas d'ambition assez haute pour elle. Il eût voulu voir Marguerite, qui n'était que cadette, sur le trône de Bretagne. Pour elle, il éprouva tous les malheurs qui l'accablèrent. Jusque sur son lit de mort, il se préoccupa de l'avenir de ses enfants : son testament en contient des preuves touchantes bien propres à exciter la jalousie de sa fille aînée, la vicomtesse de Rohan. Presque au lendemain du jour où aurait eu lieu cette formidable querelle, il échangea avec sa propre femme, Marguerite de Rohan, veuve de Beaumanoir, la terre de Montcontour contre celle de Montaigu en Poitou, pour la donner à sa fille la comtesse de Penthièvre (1). Ce fut l'origine des insultes et des difficultés que lui suscita le

(1) Bilbl. Nat. fr. Collection Doat, vol. 244, fol. 167 et 170. L'acte de vente de Montcontour est du 20 août 1403 ; l'acte de prise de possession est du mardi après Noël 1406. Jean de Malestroit, évêque de Saint-Brieuc, puis plus tard chancelier de Bretagne et évêque de Nantes, était alors l'intime ami de Clisson. Il fut l'exécuteur testamentaire de Marguerite de Rohan et du connétable de Clisson ensuite.

jeune Jean V, jusque sur son lit de mort, lorsque l'évêque de Saint-Brieuc, Jean de Malestroit, alors exécuteur testamentaire de sa femme et son ami personnel, mais plus tard l'ennemi de sa fille, l'eut mis en possession de cet ancien démembrement du Penthièvre.

D'après le récit d'Alain Bouchard, Clisson aurait été très loin d'avoir la moindre hostilité contre les enfants de son mortel ennemi. D'après la Chronique de Saint-Brieuc, il serait, au contraire, l'auteur responsable de la mort de Jean IV, qu'il aurait fait envoûter par son prieur de Josselin et par un prêtre du diocèse de Nantes. Ces soupçons insensés eurent alors tant de vogue en Bretagne que le prieur de Josselin fut enfermé dans les prisons de l'évêché de Nantes avec le prêtre nantais qui y mourut. Jean V fut lui-même persuadé du crime de Clisson, ou du moins il voulut le paraître, à tel point qu'il vint pour arrêter le connétable mourant, sous l'inculpation de sortilège. Il se contenta de le rançonner. On se défiait tellement, à l'époque, des sentiments français du connétable, que la duchesse douairière ayant voulu lui confier, avant de s'embarquer pour l'Angleterre, la garde de Nantes, en reconnaissance d'un prêt de 12.000 livres, le capitaine de la ville, Gilles d'Elbiest, montfortiste irréductible et l'un des exécuteurs testamentaires de Jean IV, refusa d'obtempérer aux ordres de la souveraine (1).

Ainsi serré de près, le récit d'Alain Bouchard apparaît manifestement faux. En bonne critique, il doit être rejeté de l'histoire : nul ne peut faire usage d'un témoignage postérieur de cent quatorze ans aux événements et dont tous les détails susceptibles d'être vérifiés sont en contradiction avec les récits et les documents contemporains. Or, tel est le cas de l'anecdote rapportée par Alain Bouchard, nous venons de le montrer. Il a beau

(1) Dom Morice. *Preuves*, II, col. 699. — Le Baud. *Chroniques*, p. 548.

dire qu'il a lu le fait dans quelque vieille chronique (1), nous ne nous sentons pas davantage convaincu : sa déclaration est un pur artifice de conteur. Cette chronique, nul ne l'a vue, ni avant lui, ni après lui, ni Le Baud, ni Jean de Saint-Paul, ni d'Argentré, ni les Bénédictins, tous écrivains montfortistes intéressés à décrier la réputation des Penthièvre.

Il est pourtant un auteur qui a prophétisé la ruine de la maison de Penthièvre, de biens et d'honneur, par Marguerite de Clisson, et cet auteur est un contemporain : c'est celui de la Chronique de Saint-Brieuc. Mais lui, du moins, ne place pas sa malédiction sur les lèvres de Clisson, il s'en fait honneur à lui-même. Elle est contenue dans quarante lignes d'un pathos ridicule dont les Bénédictins, éditeurs de sa Chronique, n'ont pas jugé à propos de reproduire le texte. Ils se sont bornés à transcrire les deux premières lignes de son apostrophe plus passionnée encore que ridicule. Grâce à l'obligeance de M. de Berthou, nous pouvons en donner le texte encore inédit. Qu'il nous permette de l'en remercier.

« O domina Comitissa, tu quæ es de linea regali Britannie ex parte matris exorta, dic quo fronte ausa fuisti fidem, in qua tenebaris præcelso principi tuo Britannie duci, per rebellionem et inobedientiam vulpina ymaginatione cogitatam infringere, ac tuam bonam famam tam turpiter in ore vulgi divulgare præsumpsisti, ut principem ac dominum tuum ligium cui debebas pluribus de causis legitimum obsequium exhibere, prætendebas totis viribus equiparari, injuriamque et vituperium sibi et ejus justitie perpetrare? Nam istis mediis et quampluribus aliis feloniam contra dominum et princi-

(1) « J'ay leu en quelque abrégée cronique que, alors que le duc trespassa, M^ire^ Olivier de Clisson, connestable de France, estoit en son chasteau de Josselin, et y estoit aussi dame Marguerite de Clisson, sa fille, laquelle advertye que le duc estoit trespassé et comment il avoit ordonné son père, à la compagnie du duc de Bourgoigne, administrateur de ses enfants... » *Grandes Chroniques de Bretaignes*, fol. 170 r°.

pem tuum perpetrasti, ob cujus causam *feudum tuum perdere debes* una cum.....
textu legis attestante, quo sic cavétur vassalus, qui commitit feloniam contra dominum suum, amittit feudum suum. Ulteriusque ob hujusmodi inobedientiam et rebellionem *tibi et tuis dedecus et opprobrium* (1) coadunasti, minime recolens quod majorem generis dignitatem quem habes, ex linea Britannie principum obtines, cum mater tue genitricis fuerit filia illustris principis Arturi, quondam Britonum ducis, et sic, ex linea cognationis ejusdem Arturi, dignior pars tue nobilitatis defluat, ejusdemque cognationis et nobilitatis una et eadem cathena prefulgeat, quæ firmam amicitiam conjungere deberent, illamque sibi citius prœstare deberes quam, elatis carnibus, contra ipsum tam superbe et enormiter insurgere præsumpsisses.

Stude, ergo, teipsam cum ipso reconciliari, ac sibi honorém emendamque dignam, terras tuumque et obsequium prœstare, ac sue justitie, prout fuerit rationis humiliter obedire..... (Suit une dissertation très inutile sur les rapports qui existent entre le droit et la vertu de justice.)

Enfin dernier détail, cette prophétie tout entière de la bouche du Chroniqueur, n'est pas rédigée d'une façon définitive, l'écrivain a laissé inachevée et en blanc une phrase (que nous avons figurée par des points) dans les deux manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale 6003, fol. 138 et 9888, fol. 151, qui nous ont conservé son œuvre. Très probablement, il se réservait de fixer après coup le sort de Marguerite de Clisson. Nous pouvons nous égarer, mais il nous paraît vraisemblable que la prophétie d'Alain Bouchard n'a pas d'autre source

(1) Qu'on rapproche les termes que nous avons soulignés de la réponse que Alain Bouchart place sur les lèvres de Clisson à sa fille : « Si tu viz longuement tu seras cause de destruyre tes « enfants d'honneur et de biens » ; on verra qu'elle est purement et simplement le résumé de la prophétie ridicule du Chroniqueur de Saint-Brieuc.

que la chronique de Saint-Brieuc. Elles ont le même but, la même inspiration, elles annoncent le même objet, la ruine et le déshonneur des Penthièvre. Elles méritent la même considération. Mais Alain Bouchard, bien meilleur écrivain que son devancier, a su donner à la calomnie un caractère beaucoup plus piquant, caractère que d'Argentré s'est plu à rendre plus dramatique encore.

Nous avons fait, au début de cette note, la part du blâme dans la physionomie morale de Marguerite de Clisson, figure représentative des haines de famille qui divisèrent la Société au moyen âge, on nous permettra maintenant de soumettre au jugement des lecteurs quelques remarques à son avantage. Elle a eu le malheur de ne pas réussir dans son entreprise, aussi n'a-t-elle pas eu de panégyriste. On l'a jugée sur ce qu'en ont dit ses seuls ennemis. M. le chanoine Durville l'a accusée de cruauté à l'égard de Jean V dans sa prison à Châteauceaux : « elle se jouait de lui, dit-il, comme le chat se joue d'une souris ». Telle n'est pas absolument notre opinion. Elle n'eut avec lui que deux entrevues : la première fut voulue par elle, nous le croyons volontiers ; la seconde fut sollicitée par Jean V. Elle ne la désirait pas. Elle mit bon ordre à toute autre demande de ce genre de la part du prisonnier, en lui annonçant son départ. Elle fit enclouer les fenêtres du donjon, pour que, ne la voyant plus, il ne la demandât plus. N'oublions pas que tout le récit de la captivité de Jean V n'est qu'un réquisitoire fait par un ennemi intéressé à noircir ses adversaires. Les scènes violentes dont le duc se plaint d'avoir été l'objet dans sa prison, ne sont pas le fait de Marguerite de Clisson, mais de ses enfants. D'un autre côté, un auteur bourguignon, favorable par conséquent à Jean V, et fort bien renseigné sur l'aventure de Châteauceaux, Monstrelet déclare hautement qu'aucune violence ne lui fut faite pendant sa captivité. De fait, si l'on compare la captivité de Jean V à celle que subit Olivier de Clisson au château de l'Her-

mine, la comtesse de Penthièvre et ses fils se montrèrent incomparablement plus humains que Jean IV de Montfort. Le connétable fut chargé de trois paires de fer (1). Marguerite de Clisson se borna à en montrer deux paires à son mortel ennemi, à l'insulteur de son père. D'un autre côté, les actes de Jean V fournissent plus d'un fait en contradiction avec son propre récit. Il était, d'ailleurs, trop peu fidèle à ses serments pour craindre beaucoup de charger quelque peu la mémoire de ses ennemis.

Marguerite de Clisson n'était pas dépourvue de qualités. Elle fut énergique, intelligente et artiste. Energique, il est inutile de le démontrer, sa vie entière est la preuve de sa force de volonté. Intelligente, ses propres ennemis, l'auteur de la *Chronique de Saint-Brieuc*, ont reconnu son habileté politique, qu'ils mettent sur le compte d'une ruse digne d'un renard. Seule, entourée d'orphelins en bas âge, elle soutint la lutte contre son adversaire. Elle sut se ménager d'heureuses alliances avec la maison de Bourgogne, les Bourbon de la Marche. Elle s'intéressait aux arts. Son Livre d'heures, conservé à la Bibliothèque Nationale (fonds latin 10528), est un des meilleurs de l'école des miniaturistes du duc de Berry (2). Devenue vieille, Charles VII lui fit don d'une Bible d'un grand prix confisquée sur un gentilhomme périgourdin, ami des Anglais, Bertrand d'Abzac (3).

Si l'affection d'un enfant fait l'éloge de sa mère, Margot de Clisson ne fut pas sans mérite. Ecoutons son fils, Guillaume, la principale et la plus innocente victime de son ambition. Rendu à la liberté en 1448, après vingt-huit ans de prison, devenu aveugle à force de pleurer, il fit aussitôt un pèlerinage au tombeau de

(1) Froissart. *Chroniques* (édit. Buchon), t. II, p. 582-583.

(2) Par ce côté, elle se rattache à sa grand'mère, Jeanne de Belleville, dont les *Bréviaires Manuscrits* font l'ornement de la Bibliothèque Nationale. Ils sont célèbres à l'égal des plus beaux manuscrits de la Bibliothèque de Charles V. B. N., fonds latin, 10483-10484.

(3) De Beaucourt. *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 455.

sa mère, au monastère de Saint-Yrieix (1). Il y fonda à perpétuité un anniversaire. C'était un bon fils.

(1) Il donna à perpétuité sur sa recette 20 livres de rente au curé du Moutier de Saint-Yrieix pour faire une absolution sur le tombeau de sa mère, qui y avait été inhumée en 1441. NADAUD et LECLER, *Nobiliaire du Limousin, du Diocèse et de la Généralité de Limoges*, t. III, p. 105-108.

Description archéologique de Châteauceaux

PAR M. L'ABBÉ BOUTIN

Par sa situation Châteauceaux était destiné à devenir une place forte très importante. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un simple coup d'œil sur ce plateau élevé, qui s'étend parallèlement à la Loire et la domine. De tous côtés, il est limité par des pentes rapides et des ravins. On ne peut y accéder facilement qu'au Levant, par l'entrée fortifiée qu'on voit encore près de la *place des Piliers*. Ce plateau, très large du côté de la Ville, se rétrécit et se termine en pointe vers l'Ouest. L'endroit le plus élevé est à l'intérieur de la ville.

C'est de ce côté que fut élevée la motte primitive formée par des amas de terres prises aux dépens d'un large fossé circulaire. Autour de cette motte qui, très probablement, donna asile à l'évêque Austrapius, se groupèrent les habitants du *Sels* primitif (1). A l'abri de la motte, au milieu des fossés, était l'emplacement de l'église paroissiale de Châteauceaux, proprement : la Madeleine, dont M. de la Touche père, a retrouvé l'autel de pierre il y a une quarantaine d'années. Au Sud, formant l'enceinte de la ville, se trouvaient également deux mottes mérovingiennes entre lesquelles passait le chemin dit : *chemin des pauvres*. La plus méridionale fut élevée sur l'emplacement d'un ancien cimetière

(1) Château-Ceaux aux VIe, VIIe et VIIIe siècles. *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, 1898.

mérovingien, M. de la Touche y a retrouvé quantité de fragments de cercueils en calcaire coquillier. Les paysans appellent encore cet endroit, le tertre des tombeaux. A cette époque et jusqu'au XIe siècle, l'enceinte de la ville ne devait consister qu'en une simple palissade et un fossé creusé du côté le moins abrupt.

Vers l'an 986, peu de temps après la mort de Geoffroy Grisegonnelle, Renaud de Thuringe obtint du comte de Nantes l'autorisation d'élever à Châteauceaux un château pour l'aider à percevoir les droits de péage sur la Loire, droits que lui avaient abandonnés les comtes d'Anjou et les comtes de Nantes. Ce fut l'origine du château occidental. Puis reliant le château à la ville, fut élevée la Baille, qu'un titre du prieuré de Saint-Jean de Châteauceaux appelle en 1175, le château des Bourgeois « *castrum Burgensium* ».

Alors Châteauceaux présenta tous les caractères d'une grande forteresse. C'est seulement au cours du XIIe siècle et très probablement à la suite de la prise de Châteauceaux par Geoffroy-le-Bel, en 1140 ou 1142, que les murailles de pierres furent substituées partout aux anciennes palissades. Nous allons en parcourir les ruines qui subsistent.

On retrouve à Châteauceaux les dispositions de défenses adoptées dans un grand nombre de places fortes de l'époque féodale : d'abord la ville entourée de murailles, puis la baille ou basse-cour également fortifiée et enfin le château construit sur la pointe extrême, dans la partie la plus étroite et la plus escarpée.

I. — L'Enceinte de la Ville

Les murs de l'enceinte de la ville ont été construits à la hâte et de la façon suivante : des ouvriers bâtissaient les parements entre lesquels des manœuvres alignaient des couches de pierres un peu inclinées,

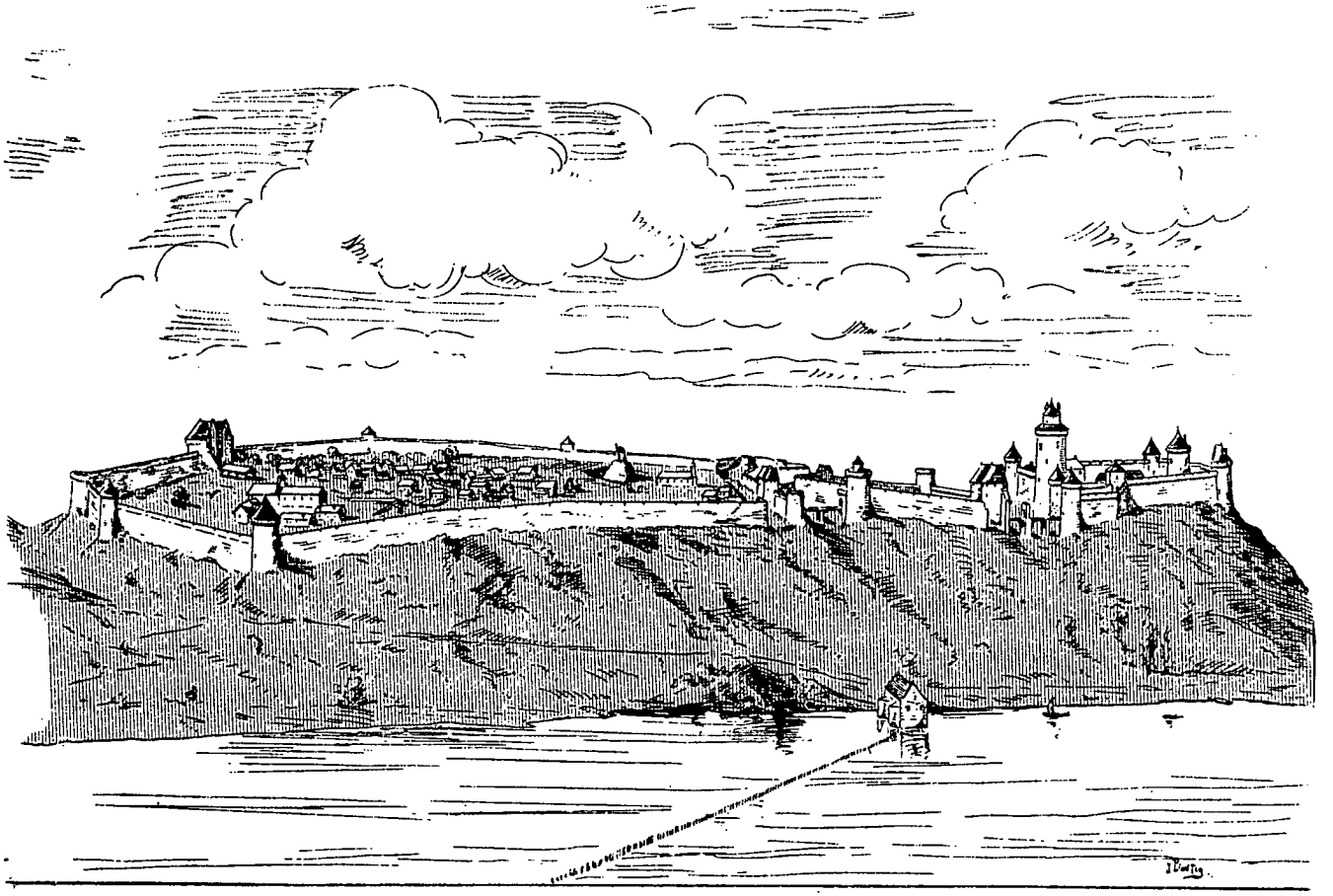

Châteauceaux avant 1420

tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre ; sur chaque couche ou assise de pierres était étendu un *mortier* assez liquide, mais qui n'a pu pénétrer dans tous les joints. Il est facile de se rendre compte de ce mode de construction en examinant les endroits où on a essayé de faire tomber les murs par la sape.

Presque tout autour de l'espace qui formait jadis la ville, les restes des murailles se voient encore. Des deux tours réunies par un porche ogival qui défendaient l'entrée une seule subsiste à peu près intacte, celle de gauche qui remonte au moins au XIIIe siècle. L'autre, restaurée récemment dans un genre un peu fantaisiste, servait de salle de justice et de prison aux criminels de droit commun. En 1420, le sire d'Oudon, Jean de Kermellec et Guillaume Eder, arrêtés avec Jean V, au Pont-Trubert, y furent enfermés. La partie Sud de l'enceinte ne présente qu'un fragment de tour du côté où la pente est moins roide ; aussi au pied du rempart avait-on creusé un fossé avec contrescarpe. Du côté opposé, vers le Nord, à cent mètres environ de la porte d'entrée et en descendant vers la Loire, on remarque une grosse tour d'angle (11 mètres de large), de forme arrondie qui fait une grande saillie sur la muraille ; un peu plus bas, à un second angle, une tour ronde plus petite ; enfin, plus à l'Ouest, à un détour de la route actuelle, les restes de la tour dite du Chataîgnier ou du Moine. On y voit encore les restes d'un escalier souterrain qui conduisait à une poterne. C'était l'escalier des Bretons, et ce fut par là, dit-on, que les Bretons, guidés par un moine de Marmoutiers, entrèrent dans la place, lorsque Pierre Mauclerc s'en empara sur Thibaut Crespin en 1224.

Indépendamment de la porte de ville située à l'Est et que nous avons décrite, il existait au Sud-Ouest une petite porte qui ouvrait sur un chemin très en pente, connu sous le nom de *chemin des Pauvres.* Il est bien difficile, à cause des bouleversements qui ont été faits

en cet endroit, de se rendre compte des constructions de jadis. Cette porte devait être défendue par deux ouvrages circulaires édifiés sur l'emplacement des mottes dont nous avons déjà parlé, et protégés à l'extérieur par les murs de l'enceinte qui s'incurvaient de chaque côté.

La partie occidentale de l'enceinte de la ville est formée par un talus élevé entre deux fossés, l'un vers la ville, l'autre vers la baille ; ce dernier, très large et très profond, forme un véritable ravin et est appelé « *dova profunda* », par Geoffroy, qui, en 1175, en concéda l'usage aux moines du prieuré moyennant un cens spécial.

Il était impossible aux assaillants de tenter une attaque de ce côté. En pénétrant dans la douve profonde ils eussent été écrasés par les coups des défenseurs de la ville et de la baille. Aussi le front de la défense, dans cette partie de l'enceinte, était tourné contre la ville, car l'ennemi qui voulait s'emparer de vive force de la forteresse était obligé de commencer par prendre la ville.

Le talus, garni d'un rempart vers l'Est et probablement renforcé par des tours à ses extrémités, formait une sorte de braie, défense avancée de la baille et du château. Vers la Loire, un passage était ménagé entre deux tours, actuellement ruinées, et deux ponts volants, un sur chacun des fossés, permettaient d'interrompre facilement toute communication du château avec la ville. C'était la porte de la Ville devers l'Esve.

L'espace limité par l'enceinte comprenait, non seulement les habitations, le prieuré Saint-Jean et la cohue, mais encore de vastes terrains de culture. Des maisons de la ville, pas une n'est restée debout ; elles ont toutes été rasées après le siège de 1420.

Le prieuré Saint-Jean lui-même ne fut pas épargné par les Bretons. Il fut reconstruit au XVIe siècle sur le même emplacement et de nouveau détruit sous la Révo-

lution, en 1794. L'incendie n'a laissé que les murs. La chapelle à chevet plat est orientée. Les dimensions intérieures sont 8 mètres sur 7 mètres environ. Le pignon occidental est resté debout avec sa porte en ogive, flanquée de deux contreforts arrondis. On voit encore l'emplacement des bénitiers de chaque côté de la porte et dans le chœur une crédence. Par la simplicité de son architecture et par sa ressemblance avec d'autres constructions, nous croyons que cette partie est du XIIe siècle. Une annexe de même largeur et longue d'une vingtaine de mètres avait été ajoutée en avant du porche pour servir d'église paroissiale. A l'angle N.-O. de la chapelle, une porte avec escalier, s'ouvrait sur la cour. Une autre porte donnait accès à la sacristie accolée au flanc Nord du chœur. De la sacristie on pouvait communiquer avec le grand logis qui lui fait suite. C'était une belle construction rectangulaire composée au rez-de-chaussée et au premier étage de deux grandes salles avec cheminées. L'escalier de forme hexagonale était adossé au logis, du côté de la cour. Deux autres petites constructions avaient été ajoutées à ce bâtiment, l'une vers l'Est, l'autre vers le Nord. Enfin de l'Est à l'Ouest un grand bâtiment, transformé en ferme, limitait la cour du prieuré.

La cohue était située près de l'entrée de la ville, entre la porte et le prieuré Saint-Jean.

Les quelques constructions qui subsistent après celles que nous avons mentionnées sont du XVIIe siècle, et ont été édifiées au temps que les terres de Châteauceaux appartenaient à la famille des Condé.

II. — **La Baille**

La baille, appelée dans une charte de Geoffroy Crespin de 1175 « *castrum Burgensium* », est située à l'Ouest de la ville. C'est un vaste terrain en pente douce qui

descend vers le château. Elle est entourée de tous côtés par un fossé profond, sauf au Nord, vers la Loire. Elle possédait une enceinte particulière garnie de tours. A l'angle N.-E. subsiste la tour dite de *la Guérite*. Au Sud, les bases en talus de deux petites tours pleines indiquent l'existence d'une poterne donnant sur le fossé et permettant de faire des sorties sur le flanc du coteau. A l'angle Sud-Ouest s'élevait une énorme tour ronde construite sur un terrassement revêtu de maçonnerie. Cette tour haute et forte commandait toute la baille, la pente Sud et le coteau d'en face ; ce devait être une sorte de bastion muni d'engins et de bouches à feu ; car on ne s'expliquerait pas autrement les blocs monstrueux de maçonnerie qui la composaient. Elle était d'ailleurs située sur un point faible, où l'escarpement s'infléchit et en face des hauteurs de Beau-Canton, lieu tout indiqué aux assiégeants pour mettre en batterie leur artillerie. Il fallait bien que les assiégés fussent en mesure de riposter au feu de l'ennemi.

Autrefois la baille contenait divers bâtiments, des magasins et des écuries ; mais il n'en reste pas d'autres traces que des débris de tuiles et de briques. Aujourd'hui, c'est un clos de vigne, qu'on appelle « *Vigne du Bohalle* ».

III. — Le Château

Un fossé d'une vingtaine de mètres de large et très profond sépare la baille du château. On pénétrait de l'une dans l'autre par un pont composé de plusieurs piles. Du côté de la baille deux tours (de 9 mètres de diamètre) constituaient une sorte de barbacane ou tête de pont. Le passage entre ces deux tours était étroit et facile à défendre, car il était sans doute muni d'une herse et peut-être même en avant d'une passerelle mobile. Un tablier de bois reliait cet ouvrage avancé à une grosse pile (6 m. 50 × 4 m. 60), sur laquelle

s'élevait une porte, « *la porte carrée* » ; un second tablier également en bois et dont on voit les points d'appui s'étendait entre cette grosse pile et une autre pile moins large sur laquelle s'abaissait le pont à chaînes du château. Deux tours rondes défendaient cette dernière entrée et l'une d'elles, qui a entièrement disparu, devait flanquer l'angle N.-E. de la forteresse. Là encore le passage était voûté et étroit, garni d'une porte et d'une herse. Le passage se continuait à ciel ouvert le long de la courtine Nord par un chemin en pente douce qui obliquait à gauche et conduisait dans la cour, au pied du donjon. Ce passage était bordé aussi au Sud par une muraille, de sorte que les assaillants qui avaient franchi le pont-levis se trouvaient dans un couloir coudé exposés de tous côtés aux coups des défenseurs placés sur les courtines.

Il est à croire que ce couloir aboutissait à un bâtiment carré, un châtelet sous lequel il fallait passer avant de pénétrer dans la cour. Ce châtelet était probablement la *Tour Carrée* dont il est fait mention dans un compte de 1350 et que nous ne savons où placer ailleurs (1).

Le donjon était situé tout proche de l'entrée et nous pensons qu'il était à cheval sur la courtine Est. Il avait une forme circulaire, au moins à sa partie supérieure. Ses murs étaient très épais, comme l'indique un énorme bloc de maçonnerie qui surmonte les ruines et à l'extrémité duquel on peut remarquer un fragment de fenêtre avec trous pour les gonds et les barres de fermeture. Nous avons mesuré la courbure de ce bloc pour nous rendre compte de la dimension du donjon ; son diamètre devait être d'une douzaine de mètres au sommet. On y pénétrait du côté Sud par un escalier étroit qui tourne à angle droit le long de la courtine Est, où il y avait une porte, dont il reste un des jambages. Il est à croire qu'il était entouré d'une chemise qui a disparu sous

(1) L'allée de la tour carrée où furent plantés des arbustes se trouvait sans doute au-delà du couloir, dans la cour du château.

les décombres. Bâti sur une éminence et comprenant plusieurs étages, il avait un aspect formidable et dominait tout le pays environnant. La vue admirable qu'on découvre du haut de ses ruines lui a valu de conserver encore son nom de « *Tour Loriette* ou *Gloriette* ».

L'assiette du château est horizontale et a la forme d'un polygone très allongé ; elle est limitée par une courtine flanquée de tours dont il reste quelques vestiges : une petite tour près du donjon, une grosse tour ronde au Sud-Est, près de la cuisine, une petite tour demi-ronde au Sud. La tour d'angle Sud-Ouest a complètement disparu, mais la base de celle de l'Ouest est très visible. Entre ces deux tours, la courtine se développait suivant une ligne légèrement brisée avec une petite tour demi-ronde à l'angle. Au Sud-Ouest du château, à l'intérieur de la courtine dont elle est isolée, il faut remarquer la base d'une grosse tour circulaire, entourée d'un fossé large et profond. C'était un second donjon. Son nom de « *Tour du Diable* » semble indiquer que cette tour était le dernier et suprême refuge de la garnison. C'est dans un de ses appartements que furent enfermés Jean V et son frère Richard de Bretagne.

Près de la tour Nord-Ouest, au-dessus de la Loire, était la salle des Chevaliers, mentionnée dans un compte de 1350.

Les murs entre la Tour Carrée et la tour avoisinant la salle des Chevaliers sont désignés par Pierre Mauclerc, en 1231, dans son accord avec les moines de Marmoutiers, sous le nom de murs Sarrazins. On désignait ainsi au moyen âge les débris de murs romains qu'on rencontrait çà et là. L'enceinte de Nantes est désignée sous ce nom (*Voyage en Bretagne de Dubuisson-Aubenay*, t. II, p. 83-94, d'après d'anciens titres des Carmes de Nantes, cités p. 233) ; mais il faut reconnaître que ces murs, à Châteauceaux, ne présentent pas la moindre apparence romaine. Toute la base de la muraille existe

à peu près intacte du côté de la Loire, elle est en moellons ordinaires. Nous n'avons trouvé qu'un fragment de tuile à rebord, dans le fossé, au-dessous de la tour de la cuisine, mais il pouvait provenir de l'ancienne motte où un grand nombre de débris romains ont été découverts.

A l'Ouest du donjon se dressent les ruines de la chapelle Saint-Pierre. Le chœur paraît être du XIIe siècle, la base de l'autel existe et près de l'autel un trou profond semble indiquer la présence d'un puits funéraire. La porte s'ouvrait dans le flanc Sud de la nef. Le mur Ouest de la chapelle paraît être d'une construction plus ancienne. La pierre, de nature différente, est rouge ; les assises sont régulières, ce qu'on ne remarque pas dans le reste de l'édifice. De chaque côté de ce mur formant pignon ont été ajoutés après coup deux contreforts d'angle, Le transept et le chœur étaient probablement voûtés.

Au milieu de la cour, un grand puits, dont la partie supérieure a été refaite. Il offre une particularité ; d'un côté on a creusé le sol le long de sa paroi circulaire jusqu'au niveau de la nappe d'eau, de façon à ménager un petit réservoir où on pouvait aller directement puiser, par le moyen d'un escalier. Le réservoir communique par un conduit souterrain avec un puisard qui s'ouvre au ras du sol, une dizaine de mètres plus loin vers le S.-O.

Au sud du donjon, adossée à la courtine Est, se trouve une cave voûtée éclairée par trois soupiraux. Il y avait au-dessus de la cave un logement rectangulaire (20m sur 6m) avec contreforts d'angle. Tout près, deux fours en briques indiquent que c'était là la cuisine. Le long de la courtine Sud s'allongeait un grand bâtiment avec cave. L'appui d'une fenêtre avec ses deux petits bancs de pierre et le seuil d'une porte sont les seuls restes du rez-de-chaussée.

Enfin pour terminer la description du château nous

devons mentionner un escalier souterrain, maintenant obstrué, qui passait sous le donjon et descendait vers la Loire.

Au-dessous du château, au Sud-Ouest, une agglomération de quelques maisons appelée « la Bonde », rappelle qu'une levée barrait l'étroit passage entre la colline de Châteauceaux et le coteau voisin. Les eaux du ruisseau retenues par le barrage formaient un étang et une défense à la forteresse. A la Bonde, une vanne réglait le débit de l'eau de l'étang pour actionner la roue d'un moulin « le moulin de l'Etang ». Il ne reste rien de cette construction dépendant du château, et l'étang est maintenant une prairie basse où le jonc pousse en abondance. Un compte daté de 1355 et une autre pièce de 1459 établissent avec certitude l'existence de cet étang et du moulin.

IV. — Le Péage

Comme M. l'abbé Durville l'a démontré, dès le VIIe siècle, un péage royal était établi à Châteauceaux qui s'appelait alors *Sels*. « *Portus Sellis super Ligerim* ».

On construisit un barrage de pierres en travers de la Loire pour obliger tous les chalands à passer sous la forteresse. Le barrage, dont la direction est oblique par rapport au courant du fleuve, se termine par un grand bâtiment rectangulaire reposant sur de grosses piles reliées par des arceaux et garnie en amont d'éperons. Les embarcations qui descendaient ou remontaient la Loire étaient obligées de passer sous une des deux arches, et étaient ainsi à la merci des gens préposés à la garde du passage.

Dans chaque pile à éperon un petit escalier circulaire permettait de descendre tout près des bateaux quand ils étaient arrivés sous les arches.

Au-dessus des arches s'étendait un rez-de-chaussée.

long de plus de 30m et large de 7 (à l'intérieur). Dans le mur Ouest il y a 6 meurtrières, 4 fenêtres et une porte avec barres de fermeture. Les éperons étaient surmontés d'un mur, avec ouvertures sur les passages. C'était donc une construction bien protégée et capable de résister à une attaque.

Le bâtiment du péage fut-il transformé en moulin à eau ? Le nom de *Cul du Moulin* qui sert à le désigner semblerait le faire croire, et un rôle du prieur de Châteauceaux datant du milieu du xve siècle établit formellement l'existence d'un moulin en *la rivière de Loyre* (Archives d'Angers). Nous avons examiné minutieusement les arches sans découvrir de traces d'une machine hydraulique. Mais, d'après une tradition, il y avait des moulins à eau installés sur des bateaux amarrés au rivage. Leur situation en amont du Péage explique le nom qui fut donné dans la suite à ce bâtiment.

Cette construction était solidement bâtie et a résisté aux crues du fleuve pendant des siècles. Elle s'est seulement inclinée un peu vers le Nord, comme tous les édifices qui reposent sur un fond mouvant. Les pierres du barrage sont restées au fond de la Loire et apparaissent parfois quand les eaux sont très basses, sauf dans l'endroit qui a été dégagé pour le chenal.

V. — La Chapelle Saint-Lazare

Puisque nous passons en revue les anciens monuments de Châteauceaux, il nous reste à parler de la chapelle Saint-Lazare, située à l'angle des chemins menant à Drain et au Port-Hamelin.

Cette chapelle est en ruines, mais les quatre murs sont encore debout. Elle est à chevet plat et mesure intérieurement environ $15^m \times 5^m50$. Ses murs sont renforcés aux angles par quatre contreforts carrés et par quatre contreforts rectangulaires, deux sur chaque

flanc, Nord et Sud. La porte Ouest est ruinée, ainsi que celle du Nord. L'édifice était éclairé par sept fenêtres en tuffau, dont une était percée dans le chevet plat. Celles du flanc Sud sont plus grandes que les autres. Une seule fenêtre, à gauche de l'autel, est intacte ; elle est à plein-cintre, ébrasée et mesure à l'extérieur $1^{m}50 \times 0^{m}40$. Un œil de bœuf circulaire surmontait la porte Ouest.

Un bandeau également en tuffau courait autour de l'édifice à l'intérieur, à $2^{m}50$ du sol environ. Sur ce bandeau reposaient des colonnettes qui supportaient probablement une voûte. Le chœur était orné à la hauteur des fenêtres d'une arcature romane dont la moulure est un simple boudin. Il y a 3 arcades le long du chevet plat et une de chaque côté du chœur. Cette décoration nous semble remonter au temps de la reconstruction de la chapelle, qui doit être du milieu du XIIe siècle.

JEAN V, duc de Bretagne

Son Courage et son Intelligence

A sa dernière séance (1), la Société d'Archéologie a eu le plaisir d'entendre une étude intéressante sur les derniers moments du Châteauceaux féodal. Nous l'avons écoutée avec la plus vive attention et avons admiré avec quelle netteté et quelle précision son auteur nous a mis sous les yeux toutes les circonstances du siège et de la prise de cette petite ville. Mais, dans les applaudissements que nous n'avons pas ménagés à l'ensemble de l'étude, nous avons fait quelques réserves pour certaines de ses parties.

Il était difficile de parler de la chute de Châteauceaux (2) sans faire connaître les faits qui motivèrent cette chute, et principalement le guet-apens et la trahison des Penthièvre. Après nos historiens bretons, notre érudit collègue nous en a redonné le récit. Il l'a fait d'après la sentence motivée de la condamnation des Penthièvre, acte dont Jean V, victime de cette trahison, a fourni lui-

(1) Cette étude, lue à la séance du 11 novembre 1913, a pour objet de répondre à quelques appréciations portées sur Jean V par M. l'abbé Bourdeaut, dans son travail sur la *Prise de Jean V*, lu à la séance du mois d'octobre précédent.

(2) Nous nous sommes déjà occupé de cette localité dans une étude intitulée *Château-Ceaux aux VIe, VIIe et VIIIe siècles*, qui a paru dans le *Bulletin de la Société Archéologique* en 1897, 1er semestre, p. 69.

même les éléments, et qui a été publié d'abord par d'Argentré, et d'après lui par les Bénédictins (1).

Mais, le dirons-nous ? à la lecture du récit de ce monstrueux attentat, nous n'avons plus retrouvé les impressions qu'avait fait naître en nous le récit du même fait par d'Argentré, D. Lobineau, A. de la Borderie et autres. Sentiments de sympathie et de commisération pour la victime, sentiments d'antipathie et d'indignation contre les traîtres, tout était singulièrement émoussé.

A quoi attribuer ce changement dans nos impressions intimes ? Serait-il vrai que nos sentiments, lorsque nous ne nous défions pas d'eux, lorsqu'ils ne sont pas raisonnés, vont moins spontanément au fait lui-même qu'à la façon dont il est raconté ? Ne serait-ce pas là la cause des divergences d'impressions sur un même fait, suivant qu'il est raconté dans tel ou tel esprit, par tel ou tel auteur ?

Quoi qu'il en soit de ce phénomène psychologique, il est certain que la personnalité de Jean V ne sort pas agrandie d'un récit consacré à des souffrances dues au plus odieux des crimes. Dans le cas, il en advient de lui ce qui arrive à certaines victimes qui comparaissent devant des juges pour les raisons les plus honnêtes. On remue leur passé, on leur dit leur fait, on fait si bien, qu'aux ennuis dont ils ont déjà souffert on en ajoute gratuitement de nouveaux, si désagréables, qu'ils ne savent lequel il faut le plus maudire, ou du moment où ils ont souffert d'une injustice, ou de celui où ils ont eu le malheur de venir en chercher la réparation devant les Tribunaux.

Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de nous occuper de Jean V.

(1) D'Argentré. *Hist. de Bretagne*, l. X, ch. XXI. — D. Lobineau. *Preuves*, 951-961. Il dit que cet acte est « tiré de l'*Histoire de Bretagne* par B. d'Argentré, l. X, chap. CCCLIX », et « pris aussi sur une copie ancienne ». — D. Morice. *Preuves*, t. II, 953-961 ; mêmes références que dans D. Lobineau.

La première a été dans une étude sur le Manoir de la Touche (1). Nous y avons rappelé sa mort qui eut lieu à 2 heures de la nuit, le mercredi 29 août 1442, au premier étage du Manoir où nous sommes, peut-être à la salle qui se trouve au-dessous de celle que nous occupons.

Nous avons eu une seconde occasion de nous occuper de Jean V et de défendre sa mémoire quand elle a été attaquée par M. Salomon Reinach, dans son essai de réhabilitation de la mémoire de Gilles de Rais. L'avocat de Gilles, dans l'intérêt de son client, avait voulu montrer dans le duc de Bretagne une sorte d'usurier qui avait, d'abord, exploité la situation obérée du sire de Rais, et qui, finalement, l'avait fait condamner à mort pour confisquer ses biens et se dispenser ainsi de l'obligation de les lui payer.

L'exhibition des pièces de comptabilité, signées de Gilles lui-même, nous a permis de montrer ce que valait cette thèse avancée sans que l'on ait songé à consulter ces pièces. Dans une série d'articles, nous avons publié toutes ces pièces et avons établi que Jean V prêtait de l'argent à Gilles au taux de 4 % ; qu'il était le seul à lui prêter à ce taux ; que Gilles s'adressait au duc comme à un banquier pour se libérer d'emprunts contractés à 10 %, soit avec des marchands d'Angers, soit avec des membres de sa propre famille (2) ; qu'il avait plus d'avantage à recourir à Jean V plutôt qu'à tout autre prêteur ; enfin que, au moment du procès de Gilles, il avait réglé avec lui toutes ses obligations pécuniaires qui résultaient de la vente des seigneuries d'Ingrandes et de Champtocé.

Enfin, l'année dernière, nous nous occupions encore tout particulièrement de notre duc, à l'occasion d'une étude que nous avons publiée sur le monastère des Carmes, et que nous redonnons avec plus de dévelop-

(1) *La Revue Nantaise*, octobre 1898, p. 194.
(2) *L'Express de l'Ouest*, 14 septembre 1909.

pement dans le second volume de nos Etudes sur le Vieux Nantes (1).

Nous avons parlé, dans cette étude, de la scène du pesage du duc dans la chapelle des Carmes, lors de l'accomplissement du vœu qu'il avait fait lors de sa prise par les Penthièvre. Nous avons donné à ce sujet, en le rectifiant, le passage d'Albert le Grand sur cette scène. Puis, après avoir constaté que les merveilleuses pièces d'orfévrerie d'or qui servirent de poids dans cette circonstance n'avaient pas été fondues comme la chose avait été avancée, nous en avons montré la survivance dans des reçus dont nous donnons le texte, et suivi l'odyssée de plusieurs d'entre elles jusqu'à leur dégagement par le duc François II et même jusqu'à leur réintégration dans le trésor de la reine Anne, en 1502.

Nos honorables collègues n'ont peut-être pas oublié dans quelles circonstances, après les avoir entretenus du missel des Carmes, nous avons eu la satisfaction de leur montrer une reproduction des miniatures principales de ce merveilleux manuscrit. Le Comité de la Société d'Archéologie a déjà exprimé le désir de publier dans notre Bulletin, non seulement les deux miniatures dont, à notre dernière séance, on a pu de nouveau admirer la reproduction, mais encore toutes les autres, y compris celles qui ne figurent pas dans le volume que M. Yate Thompson a bien voulu nous envoyer et que nous avons déposé au Musée Dobrée.

Il a été retenu dans son désir par plusieurs considérations et principalement par une question de convenance. Sans se demander s'il aurait bien le droit de reproduire les miniatures d'un manuscrit, sans l'autorisation de son propriétaire actuel, il a jugé plus délicat de ne s'occuper d'une publication de ce genre qu'après en avoir obtenu l'autorisation. Pour nous, qui avons déjà donné

(1) *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. II, V, l'article sur le « Vœu de Jean V, son pesage à l'église des Carmes, inventaire des joyaux d'or qui servirent à le peser, leur sort de 1421 à 1502 », p. 218.

un commentaire historique de ces belles miniatures, nous avouons que c'est là l'unique sentiment qui nous a empêché de les publier accompagnées de leurs commentaires avant de déposer, pour le public, cet admirable volume au Musée Dobrée.

Ces différentes occasions nous ont permis de fréquenter un peu Jean V, de l'étudier de plus près, de mieux connaître les grandes actions de son règne, et de pénétrer même plus profondément jusque dans son intimité.

C'est à ce titre que nous nous occupons de nouveau de Jean V et que, au nom de ses nombreux amis — il n'en manque ni à Nantes ni dans toute la Bretagne, — nous venons veiller sur sa mémoire. Il nous en eût coûté de le laisser sans le défendre, victime de Gilles de Rais ; il ne nous en coûterait pas moins de le voir, et pour la seconde fois, victime de Margot de Clisson. Jean V vaut mieux que Gilles, mieux que Margot, ce serait un malheur de le leur laisser sacrifier. Nous avons déjà repoussé contre lui l'autorité de l'Ancien Testament, notre docte collègue voudra bien nous permettre de dire que nous n'admettrons pas davantage contre notre client l'autorité du Nouveau. Du reste, à part cette restriction, nous confessons très volontiers que nous avons pour l'un et pour l'autre toute la considération qui leur est due.

Avant d'entrer plus avant dans l'exposition de notre thèse, nous ferons remarquer que nous ne connaissons que par la simple lecture faite à la Société, le travail qui nous la suggère. Nous ne livrons ici que des impressions d'audience. Nous ne garantissons pas qu'elles résisteraient à une lecture plus approfondie du travail et surtout à une étude de ses preuves. Du moins pouvons-nous dire que ces impressions ne nous sont point personnelles. De doctes collègues, qui non seulement savent ce que parler veut dire, mais encore lisent entre les lignes même ce qui n'est pas écrit — nous n'osons

dire : même ce qui n'est pas pensé, — ont eu des impressions semblables et nous les ont communiquées.

C'est une preuve que notre sympathie pour Jean V ne nous égare pas sur la tendance de la savante étude dans laquelle notre bon duc de Bretagne est représenté dans une posture un peu fâcheuse pour son honneur.

Envisagé dans son ensemble, le travail qui nous a été lu nous a semblé, par son caractère tendancieux, par le choix habile des faits et par leur présentation, par certains artifices de langage (1), un plaidoyer en faveur de la maison de Penthièvre contre celle de Montfort. Les sympathies de l'auteur vont aux Penthièvre. Il reproche un peu aux Montfort de n'avoir pas eu en toutes les circonstances des sentiments français et peut-être un peu à Jean V d'avoir détruit la ville et les fortifications de Châteauceaux. Au fait, c'est peut-être une vengeance d'archéologue contre des vandales, même très haut placés.

Nous n'envisagerons pas la question de si haut. Nous ne donnerons pas à notre sujet une si grande envergure. Les Penthièvre et les Montfort ont disparu : paix commune à leurs cendres et à celles de tous les Bretons qui, sous les bannières des uns et des autres, ont cru combattre pour la patrie et pour le bon droit, quand bien même dans cette lutte fratricide ils auraient usé de moyens que l'honnêteté et la justice ne sauraient approuver.

Il suffira à notre sujet que nous détachions de la lutte la personnalité de Jean V pour la placer dans une lumière où sa connaissance plus parfaite le fera juger plus favorablement.

(1) Ainsi, dans cette étude, si nos souvenirs sont fidèles, Jean V est plus souvent désigné sous sa qualité de « cousin » de Margot de Clisson que sous celle de duc de Bretagne, comme si l'on cherchait, jusque dans l'emploi de cette expression, à enlever au guet-apens du Pont-Trubert son caractère de félonie, en représentant Jean V plutôt comme un parent que comme un suzerain.

L'avocat des Penthièvre donne une première preuve de ses sentiments dans la manière dont il cherche, non pas à les innocenter, mais à plaider pour eux les circonstances atténuantes. Il nous met sous les yeux tous leurs griefs contre Jean IV, contre Jean V, en un mot contre la branche des Montfort.

Margot de Clisson est la première à bénéficier de ces sentiments bienveillants pour sa famille.

Les historiens bretons (1) ont raconté d'elle un fait horrible, qui éclaire d'une lueur étrange et son caractère et sa vie.

Dès la mort de Jean IV, on était venu rapporter au connétable de Clisson que le duc défunt lui avait confié, ainsi qu'au duc de Bourgogne, la garde de ses enfants et l'administration du duché.

Le connétable se montra « fort marry » de cette nouvelle. Il avait oublié l'odieux de la conduite de Jean IV à son égard lors du guet-apens de la Tour de l'Hermine, et était peut-être au fond ému de cette marque suprême de confiance et de loyauté.

Tout autres sont les premiers sentiments de sa fille. Comme instinctivement, elle voit dans cette mort, et surtout dans les dispositions confiantes de Jean IV, un moyen de réaliser le rêve de sa vie : s'emparer de ce qu'elle appelle « son héritage et son duché ».

« Monseigneur, dit-elle à son père, Dieu, par sa grâce, vous présente, de cette heure, l'occasion et le moyen de recouvrer notre héritage et duché de Bretagne, et, à ce qu'on voit, il ne tiendra qu'à vous si vous ne le recouvrez aisément. Mon mary et moi avons de beaux enfants, Monseigneur. Aidez-nous, s'il vous plaît. »

A cette première suggestion, n'entrevoyant pas ce qu'elle renferme de diabolique, le connétable répond

(1) Ce fait a été rapporté d'abord par Alain Bouchart, qui dit l'avoir « lu dans quelque chronique abrégée ». *Grandes Chroniques de Bretaigne*, le *Quart Livre*, f° CCLIX. Nous le donnons d'après d'Argentré, l. X, ch. VIII.

simplement : « Par quel moyen estimez-vous qu'il se puisse faire? » Il est père et ne demande qu'à connaître par quels moyens il pourra procurer le bonheur de ses enfants.

Margot voit dans la question de son père un encouragement, une occasion de lui révéler toute son âme : « Monseigneur, répond-elle, vous savez que le feu duc nous a toujours fait tant de torts, et tant de dommages ; et si ainsi est, qu'il vous ait laissé administrateur et gouverneur de ses enfants, ils tomberont entre vos mains. Vous en ferez aisément ce que vous voudrez, et vous en déferez secrètement avant que le duc de Bourgogne qui vous est adjoint en cette affaire en soit avisé ; et la chose une fois faite, vous vous en défendrez aisément. »

Le connétable bondit d'indignation à un programme, monstrueux et froidement exposé, de crimes déjà étudiés non seulement dans leur exécution, mais jusque dans leur défense.

« Ah perverse femme ! s'écrie-t-il, emporté par la colère, as-tu osé penser en une si méchante entreprise ? As-tu bien le cœur si cruel et déloyal ? Me penses-tu tel ? Va, je te dis que si tu vis longuement, tu seras cause de ruiner toi, ta maison et tes enfants, et t'en prends hardiment garde. »

Puis se levant sur son séant, il saisit un épieu qui était au chevet de son lit, dans l'intention de l'enferrer. « Voyant qu'elle s'enfuiait, continue d'Argentré, à qui nous empruntons ce récit, il le jeta après elle. Elle s'en courut si hastivement qu'elle tomba dévalant le degré, et se rompit une cuisse, dont elle fut boiteuse toute la vie ».

Ainsi, dans les premiers pas, comme aux derniers qu'elle fit dans la voie criminelle où l'entraînait son ambition, Margot a trouvé le châtiment au bout de la faute. Le dernier châtiment, plus terrible, tomba non seulement sur elle, mais sur sa maison tout entière. Elle

avait attiré ses fils dans son crime, elle les entraîna dans l'expiation qu'elle en fit.

Cette manifestation spontanée des sentiments d'un père était un témoignage accablant contre la fille ; le premier soin d'un avocat de cette dernière eût été d'en esquiver la valeur. C'est ce qui a été tenté. Il a été dit que ce fait était controuvé.

La chose a été dite, mais il n'en a pas été apporté de preuve. Du moins nous ne l'avons pas saisie. Nous refusons, en effet, ce titre de preuve à la manifestation ultérieure des sentiments qu'Olivier de Clisson a pu avoir pour celle qui, au demeurant, restait toujours sa fille. L'amour paternel finit toujours par reprendre le dessus des sentiments d'un père. Il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a rien comme l'indignation, rien comme la colère, pour révéler les sentiments intimes, réels de l'âme. Avec la rapidité de l'éclair, elle en illumine soudain toutes les profondeurs, même celles que la prudence ou d'autres sentiments réussissent, dans d'autres occasion, à garder plongées dans une impénétrable obscurité.

Nous aurions aimé que, pour démentir ce fait, on nous apportât l'autorité de témoignages irrécusables ou celle d'un document inédit.

A défaut de ces témoignages et de ces documents, on aurait pu essayer de prouver, ou que Margot n'était pas boiteuse, ou que, si elle l'était, c'était de naissance, ou enfin que, si c'était un accident, il lui était arrivé dans des circonstances toutes différentes de celles auxquelles les historiens l'ont attribué. Il nous semble que, en présence d'une accusation aussi précise, il incombe juridiquement au défenseur de Margot de prouver que sa cliente n'a pas boîté depuis la mort de Jean IV jusqu'à sa mort, ou d'assigner une autre cause, au moins vraisemblable, de cette claudication.

Du reste, avec ce témoignage d'un père, nous en avons, contre Margot de Clisson, un autre qui a bien aussi sa valeur.

Celui-là nous le connaissons par un historien qui a été lui-même témoin du fait qu'il rapporte, et qui en a été plusieurs fois témoin, ce fait s'étant renouvelé toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. Cet historien n'est pas autre que d'Argentré (1). Il serait difficile de récuser son autorité sur un fait qui s'est plusieurs fois passé devant lui.

Parlant de celle que son propre père indigné traitait de perverse femme, « il me souvient à ce propos, dit-il, assez de fois avoir veu messire Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et duc d'Estampes, entrant en l'église des Cordeliers de Guingamp, où il y avoit quelque pourtraiture de cette femme, faire couvrir ce portraict d'un rideau, ne pouvant comporter de la voir, du regret qu'elle luy causoit ; par ce qui estoit advenu par elle, lequel le tenoit encore lors en peine et travail, pour recouvrer les terres qui estoient en mains estrangeres, confisquées par la prise de ce Duc à Chantoceaux ».

Or, qu'était Jean de Penthièvre par rapport à Margot de Clisson ? Un de ses arrière-petits-fils ; un des descendants de son fils Charles de Blois, Jean de Brosse IV du nom, dit de Bretagne, l'époux de la fameuse Anne de Pisseleu, en faveur de laquelle François Ier érigea le Comté d'Estampes en duché, par lettres de janvier 1536 (2).

D'Argentré ne nous dit pas si, lorsque son contemporain, Jean de Brosse, mort sans enfants à Lamballe, le 27 janvier 1564, fut enterré lui-même en l'église des Cordeliers de Guingamp (3), on tira une dernière fois le rideau sur le portrait de sa peu sympathique aïeule. Au cours de sa vie, Jean de Brosse avait suffisamment montré que, s'il avait pu procéder à une suppression d'ancêtres, Margot eût été le premier objet de cette suppression.

(1) D'Argentré. *Op. cit.*, l. X, ch. X.
(2) P. Anselme. t. V, 576 ; t. VI, 105.
(3) P. Anselme, t. V, 576.

Somme toute, inspiratrice de haines et de mauvais conseils ; au besoin, opérant elle-même dans l'exécution de ses desseins criminels, Margot de Clisson ne déparerait pas une galerie des viragos fameuses plutôt par leurs vices que par leurs vertus.

Imitons Jean de Brosse ; tirons le rideau sur Margot afin de ne plus la voir ; mais tirons aussi le rideau qui nous empêcherait de voir la physionomie plus sympathique du duc Jean V sous son véritable jour.

L'instantané que l'on a tiré du bon duc dans le récit de la trahison de Châteauceaux, nous le montre sous la plus mauvaise lumière : grimaçant dans son coin son peu d'intelligence et sa grande couardise, dans la posture la plus défavorable dans laquelle il se soit jamais rencontré.

Certes nous ne ferons pas l'éloge du courage du bon duc dans cette circonstance où la lutte pour la vie ne lui a pas inspiré les sentiments d'un héros. Même menacé de mort, il aurait pu prendre pour exemple saint Louis à Mansourah. Il a eu la faiblesse de donner un autre exemple qui a été suivi par Louis XI à Péronne. Il est certain qu'il eût été plus glorieux de suivre l'exemple du premier que de donner un exemple au second.

Mais si faute avouée est à moitié pardonnée, ne tenons pas trop rigueur à Jean V de sa faiblesse. C'est à lui que nous en devons connaissance. Dans le long mémoire qui raconte, par les détails les plus minutieux, l'histoire de la trahison des Penthièvre, le duc de Bretagne lui-même nous initie au secret de ses entrevues avec Margot de Clisson : entrevues dans lesquelles cette dernière affichait autant d'arrogance, de dédain et d'insolence que Jean V déployait de douceur et d'humilité.

D'ailleurs, la situation était critique, Margot et ses fils ne parlaient devant Jean V que de lui faire sauter la tête de dessus les épaules ; ils aimaient à le terroriser par la pensée de sa mort prochaine ; ils se plaisaient à

le plonger dans les affres de mort qui rendent si cruels les derniers jours d'un condamné. L'artifice par lequel les ennemis de Jean V eurent l'idée macabre de conduire à la Loire, pour le noyer publiquement, un homme qu'ils essayaient de faire passer pour le duc, montre qu'ils avaient envisagé froidement la possibilité d'un tel crime, et qu'ils ne redoutaient pas les conséquences que son exécution pourrait entraîner. On conçoit que, dans ces circonstances où sa vie dépendait du caprice d'une femme en colère, le duc ait dit et redit « qu'il ne lui challoit de deposition de seigneurie, moyennant qu'il fut assuré de la vie ». Dans une situation si périlleuse, il montre que, pour être prince, il n'en est pas moins homme et que, dans le désir si naturel qu'il a de conserver la vie, il pense lui aussi comme d'autres, que :

Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré.

On peut dire aussi à la décharge du duc de Bretagne que les circonstances ne portaient guère à faire parade d'héroïsme et que, de sa conduite dans une prison où il pouvait craindre une mort obscure, il serait téméraire de préjuger ce qu'il aurait fait sur un champ de bataille ou dans toute autre situation où il eût été capable d'être plus fortement soutenu par le sentiment de l'honneur. Car enfin il faut bien reconnaître que ses destinées dépendaient du caprice d'une femme violente, son ennemie mortelle, qui n'avait pas reculé devant le plus odieux et le plus lâche attentat, pour s'emparer de sa personne. Margot de Clisson, maîtresse absolue de son souverain, pouvait le faire étrangler dans le silence, garder le secret de ses derniers instants, sans dire à la postérité qui distribue ses blâmes ou ses éloges d'après ce qu'on lui révèle, si Jean V, sentant sa fin prochaine, avait bien posé pour mourir.

Enfin, les paroles et la conduite de Jean V ont pu lui être inspirés par la prudence que l'instinct de la vie

suggère dans les périls suprêmes dont elle est menacée. Il est imprudent d'irriter une bête fauve : parfois la douceur peut réussir là où tout autre moyen échouerait infailliblement. L'Ecriture sainte dit quelque part : « la douceur de la réponse brise la colère : *responsio mollis frangit iram* ». Jean V a recouru à cette douceur, poussée, si l'on veut, jusqu'à des extrémités humiliantes. Son esprit terrorisé, non sans juste motif, y voyait sa suprême chance de salut.

Ainsi, trop fixer son attention sur Jean V à Châteauceaux serait ne se faire qu'une idée incomplète de sa personne ; tendre à le faire juger d'après une faiblesse bien excusable serait non seulement peu chevaleresque, mais encore porter atteinte à la vérité.

On a dépeint Jean V non seulement comme un personnage peureux, couard, mais encore comme un personnage peu intelligent.

Il faudrait d'abord s'entendre sur ce mot « intelligent ». Certes nous ne rangerons pas Jean V parmi ceux que l'on appelle aujourd'hui des intellectuels. Si ce genre n'est pas toujours de la pose, il est bien souvent une maladie, une neurasthénie de l'esprit. L'intellectuel affiche une trop superbe indifférence, et même des sentiments trop dédaigneux pour le gros bon sens, pour le sens commun, trop commun pour qu'il s'abaisse jusqu'à lui.

Mais si l'intelligence consiste à bien voir les choses, à les juger sainement, à discerner celles qui sont le plus utiles, à employer les moyens pour exécuter ce que l'on a voulu, à avoir un but et à prendre le chemin qui y conduit, on ne peut nier que Jean V ait été un prince intelligent.

Le meilleur moyen d'apprécier l'intelligence d'un homme est non pas de s'en rapporter aux jugements des autres, mais de considérer soi-même tout ce qu'il a fait. Dans le gouvernement d'un pays, comme partout, c'est à l'œuvre que l'on connaît l'artisan.

L'intelligence de Jean V perce dans les moyens qu'il prend pour sauvegarder l'unité et l'indépendance de la Bretagne. L'objectif de tout son règne est d'assurer cette indépendance contre deux voisins puissants qui, de tout temps, ont convoîté son petit pays. De là, pour sa diplomatie, la nécessité de se garder tantôt contre la France, tantôt contre l'Angleterre, et de se tenir tout à la fois assez près et assez loin de deux rivaux qui se guettent eux-mêmes, afin de permettre à l'un d'accourir à sa défense avant que l'autre ait eu le temps de le dévorer.

De là, pour cette diplomatie, la nécessité de se tenir toujours en éveil, de flairer d'où peut venir le danger le plus redoutable, d'avoir toujours l'oreille au vent pour découvrir de quel côté accourt la menace de guerre, d'envahissement, puis, finalement, d'absorption par le plus fort.

Ce serait un anachronisme, inexcusable pour ceux qui connaissent l'histoire de Bretagne, que d'imputer aux anciens Bretons les sentiments qui sont venus sur le tard à tous leurs descendants pour la France et pour les Français.

La Bretagne, en tant que province indépendante, a eu des haines intermittentes tantôt contre la France, tantôt contre l'Angleterre. L'instinct de sa conservation a réglé sa haine comme son amour. Ses ducs ont pris le chemin de Londres comme celui de Paris. Leur ennemi du moment a toujours été le voisin qui voulait s'emparer de leur duché.

Les Bretons regardaient autrefois la Bretagne comme un ancien royaume indépendant, que des guerres, qu'ils trouvaient malheureuses, avaient réduit à l'état de duché. De cet état de royaume, ils avaient perdu bien des prérogatives : ils en avaient toutefois conservé de beaux restes, et ils tenaient fermement à ne pas s'en laisser dépouiller. De là leur attachement indéfectible à leur indépendance et à tout ce que, jusqu'à la Révo-

lution, ils appelaient « les privilèges de la province de Bretagne ». La France avait pu ôter la couronne royale du front du duc de Bretagne, elle n'avait pas réussi à arracher du cœur des Bretons le sentiment inné qui les faisait tenir à ces privilèges, autant et plus qu'à la vie.

Il serait donc historiquement injuste de crier à la trahison contre la patrie, toutes les fois que la politique Bretonne a lutté contre la France, et a même employé dans cette lutte le secours de l'Angleterre. Les Bretons ne voyaient pas leur patrie dans la France. Leur patrie était la Bretagne : la trahison pour eux était de ne pas lui être fidèle, de ne pas tout mettre en œuvre pour en conserver l'indépendance et la souveraineté. En recourant tantôt à la France contre l'Angleterre, tantôt à l'Angleterre contre la France, ils ne faisaient que mettre en jeu le système d'équilibre le plus efficace pour assurer la conservation d'un petit Etat convoité par deux puissants voisins.

Ce n'est pas le lieu d'exposer les raisons qui entretenaient les Bretons dans cet état d'âme. Il suffit de constater l'existence de cet état. Cette simple constatation empêchera de juger les Bretons d'autrefois d'après nos sentiments français d'aujourd'hui.

On ne saurait donc faire un reproche à Jean V de ses fluctuations entre la France et l'Angleterre. Ses sentiments personnels allaient d'eux-mêmes à la France, mais au lieu de faire de l'administration de son duché une affaire de sentiment, il en a fait une affaire de raison.

Il est parvenu à en sauvegarder l'indépendance. Ce résultat final suffit pour montrer l'intelligence de celui qui l'obtient après l'avoir poursuivi avec tous les moyens qui pouvaient lui assurer ce succès.

Il va sans dire que si nous traitions ici une question de morale, nous n'admettrions pas que la fin justifie les moyens. Au cours des luttes ou des tractations diplomatiques, il se passe trop facilement bien des choses que la morale condamne. L'honnêteté, la bonne

foi, la loyauté ne sont malheureusement pas des vertus diplomatiques, et l'on a vu des diplomates réussir dans leurs missions, précisément parce qu'ils étaient dépourvus de ces qualités.

Mais c'est là une question morale étrangère à notre sujet. Nous n'avons à parler que de l'intelligence de Jean V. Or — et en ce que nous disons il n'y a pas la moindre part pour notre duc — on peut être un fin diplomate, un grand politique et en même temps un coquin fieffé.

Ainsi, qu'on ne vienne pas opposer à notre thèse les variations diplomatiques de Jean V, variations qui se succèdent parfois à brève échéance. Quand sa barque est dans une mauvaise passe, il prend tous les moyens à sa disposition pour éviter les écueils sur lesquels elle pourrait se briser. Quelque jugement que l'on puisse par ailleurs porter sur la moralité de ces moyens, on ne saurait nier que celui qui, en les employant, sauve sa barque, a montré qu'il était un pilote intelligent.

Du reste, un des principaux motifs qui inspira à Jean V le projet de se désintéresser, à une certaine époque, de toutes les choses de France, fut le découragement qui s'empara de lui à la vue de ce qui se passait à la cour du roi.

Nos auteurs bretons ont fait remonter cette résolution à la bataille d'Azincourt. Les Français l'avaient perdue pour n'avoir pas voulu attendre le duc de Bretagne qui accourait à leur secours.

« Lors, dit Jean de Saint-Paul, le duc voiant que les François ne l'avoient riens prisé, s'en retourna et son armée en son païs en entier, et ne se voulut plus mesler la guerre de l'une part ne de l'aultre, combien que fut marié à la seur du roi. Auxi le roy d'Angleterre estoit marié à sa mère. Et se tint en son païs en grant prospérité et richesse, lorsque la grant guerre estoict au roiaume de France ; et se retirerent toutes les richesses du

royaulme en la duché, pour la seurté et paix qui y estoit entretenue. Toutesfois, les Bretons s'en alloinct en France servir le roy : mais le duc faisoit semblant de riens n'en sçavoir, combien que souvent leur donnoit de l'argent et des cheuuaulx. Et servirent les Bretons et portèrent le faiz de la guerre de France sur toutes les aultres nations » (1).

C'est également l'opinion de P. Le Baud.

« Il (Jean V) s'en retourna, dit-il, à Rouen où estoit le Roy de France, moult dolent de la fortune et maleureté de ses gens. Et la print le Duc congié de luy pour s'en retourner en son pais, où il ramena son exercite : et depuis se disposa de ne s'entremeptre en plus large de la guerre des François et des Anglois ; mais que de là en avant, il meptroit painne de contre-garder son pais en paix : car il preveoit que le Roy d'Angleterre, qui s'en estoit retourné victorieux, ne se passeroit pas qu'il ne retournast » (2).

« Le Duc retourné en Bretagne, dit de son côté d'Argentré, se sentit si ennuyé de tant de remuements et voyages qu'il luy falloit faire chacun jour pour occasion des troubles et guerres de France, qu'il se delibera de ne plus voyager ny se mesler des affaires de France, parmi lesquels il n'y avoit acquis que des ennemis et de la ruine, estant tous les Princes bendez les uns contre les autres, et delibera de garder son pais en paix » (3).

Le même auteur revient sur la même observation après avoir parlé du meurtre du duc de Bourgogne au pont de Montereau. Parlant des divisions qui désolaient alors la France, après avoir rappelé que le duc Jean régnait en paix en Bretagne, il ajoute : « Car s'estant travaillé par quatre ou cinq voyages de composer les differens de ses voisins, il n'avoit autre chose fait que

(1) Jean de Saint-Paul. *Chronique de Bretagne*, édition des Bibliophiles Bretons, p. 53.
(2) Le Baud. *Histoire de Bretagne*, p. 451.
(3) D'Argentré. *Hist. de Bret.*, l. X, ch. XVI et XVII.

perdre temps, et si s'estoit pensé embarasser parmy leurs affaires trop avant, estant le Roy et son conseil si mal appointez envers eux mesmes, que de mois en mois il passoit de party et autre, et tantost ils se donnoient à ceux-ci, tantost à ceux-là, declarans ennemis ceux que bon leur sembloit, et qui les scavoient adoucir et s'accommoder à eux, et estoit le Duc resolu de ne s'en mesler plus ; car en cette inconstance, il ne sçavoit lui-mesme la moitié du temps où il en estoit. »

La vigilance de Jean V ne se borne pas à tout mettre en œuvre pour sauvegarder l'indépendance de la Bretagne et écarter la guerre de son sol. Elle a aussi pour objet tout ce qui peut assurer la paix intérieure du duché.

Un des grands dangers pour cette paix était la puissance de certains vassaux avec lesquels les ducs étaient obligés de compter. Sans entrer en guerre avec eux, Jean V sait profiter des occasions qu'ils lui offrent pour anéantir ou simplement amoindrir leur puissance. Devenu prisonnier des Anglais à Verneuil, en 1424, le duc d'Alençon doit verser 200.000 écus pour sa délivrance. Afin de parfaire cette somme, il est contraint de vendre sa belle seigneurie de Fougères. Quel sera l'acquéreur ? N'y aurait-il pas danger pour la Bretagne à laisser passer une seigneurie si importante par sa situation entre les mains d'un seigneur trop favorable au parti français ? N'y aurait-il pas au contraire un grand avantage à racheter cette seigneurie pour l'attacher à la couronne de Bretagne ?

Il est vrai qu'il faut y aller d'une forte somme. Mais grâce à l'ordre et à l'esprit d'économie de son duc, la Bretagne a des finances prospères et jouit d'un crédit qui lui permet, dans l'insuffisance momentanée de son trésor, de faire des emprunts sur le simple engagement de riches joyaux. Jean V engage le rubis de la Caille, le rubis d'Etampes et deux bagues remarquables appelées

les deux frères pour 28.000 écus (1). Il trouve ainsi ce qui lui manquait pour acquérir, le 6 avril 1429, la baronnie de Fougères et ajoute à sa couronne ducale un fleuron qui le console de l'engagement de ses rubis.

Même tactique avec Gilles de Rais. Le malheureux maréchal est contraint par ses folles prodigalités de démembrer la baronnie qui lui donne son nom.

Ces biens pouvaient tenter des seigneurs qu'il valait mieux ne pas laisser s'établir en Bretagne, ou d'autres dont il était imprudent de laisser s'accroître la puissance territoriale dans le pays. Jean V veille sur ce démembrement auquel Gilles vient de s'acculer lui-même. Son trésor a eu le temps de se remplir depuis l'acquisition de la baronnie de Fougères. Il est encore à la hauteur des acquisitions qui se présentent. Plusieurs des seigneuries qui forment la baronnie de Rais passent entre ses mains, et une clause du contrat est particulièrement suggestive sur le but poursuivi par Jean V. Il y est dit que les terres ainsi aliénées relèveront désormais de Nantes et non pas de Machecoul (2).

Ainsi, l'opération ne portait pas seulement sur une aliénation de territoire, mais sur un amoindrissement du fief. Les seigneuries vendues en étaient détachées pour être rattachées au comté de Nantes : encore quelques opérations semblables, et le puissant baron de Rais en eût été réduit à n'être plus que le seigneur de Machecoul.

Mais Gilles avait d'autres seigneuries que leur situation rendait d'une importance exceptionnelle pour la Bretagne. Jean V sut encore profiter de l'occasion unique qui se présenta de les acquérir. Les seigneuries d'Ingrandes et de Champtocé s'étendaient à la suite de la baronnie d'Ancenis le long de la Loire. Champtocé,

(1) D'Argentré. *Hist. de Bretagne*, l. X, cl. XXXVI. — D. Morice. *Preuves*, t. II, 1220.

(2) V. l'*Express de l'Ouest*, 7 octobre 1909.

avec son château, pouvait arrêter loin du territoire breton les Français en marche pour l'envahir. La possession de ces deux seigneuries et d'une place si fortifiée reculait la ligne de défense de la Bretagne bien en avant dans le territoire angevin et, par conséquent, français.

Oudon, Ancenis, Champtocé garantissaient toute la vallée de la Loire et interceptaient la marche des Français sur Nantes par cette voie.

Aussi, quand de nouveaux besoins d'argent eurent forcé Gilles à vendre ses seigneuries d'Ingrandes et de Champtocé, trouva-t-il dans Jean V un acquéreur empressé qui fut heureux de donner à la Bretagne un boulevard si utile pour sa protection. Il entra volontiers dans les vues de Gilles qui, au prix de cette cession, cherchait à reconstituer sa baronnie de Rais, imprudemment démembrée. D'après un arrangement du 21 janvier 1438, Gilles put recouvrer les terres de sa baronnie qu'il avait aliénées. Mais au prix de 100.000 écus, dont il fallait défalquer les sommes déjà payées pour l'acquisition de ces terres, Jean V devint le propriétaire des deux seigneuries d'Ingrandes et de Champtocé et fortifia ainsi le château d'Ancenis, de cet éperon qui enfonçait sa pointe dans le territoire français.

C'est ainsi que, dans ses acquisitions de terres, Jean V cherchait moins à augmenter ses domaines qu'à fortifier les défenses qui garantissaient la sécurité et la paix intérieure de son duché.

Cette paix ne faisait pas seulement le bonheur des Bretons, elle excitait encore l'envie des contrées voisines et les faisait abandonner, au bénéfice de la Bretagne, par des habitants que la guerre venait troubler à chaque instant.

« Pendant que le Royaume de France, dit P. Le Baud (1), estoit en cette manière troublé, par la division

(1) P. Le Baud. *Op. cit.*, p. 453.

des Princes, regnoit le Duc Iean de Bretaigne en paix dans son pais, ou lors avoit transquillité et habundance de tous biens ; et si en affuyrent grand multitude de Normans, deboutez de leurs lieux par les Anglois, lesquels y furent benignement recuillis. Si s'efforceoit le Duc de saigement pourveoir à ses affaires, et à tenir les François et les Anglois en amour, pensant que de nulle aultre part ne luy povoit venir inconvénient. »

En venant s'installer en Bretagne, les immigrés n'augmentaient pas seulement le nombre de ses habitants, ils y apportaient encore leurs richesses et surtout leurs industries.

Comme Le Baud, l'historien d'Argentré nous parle de cette exode de Normands en Bretagne :

« Le pays de Bretagne, dit-il (1), devenoit riche par la paix, mere d'abondance, tellement que cette aise et felicité convia beaucoup des habitants des prochaines Provinces d'y venir à refuge, de crainte des guerres qui se faisoient en leur pais, et principalement les Normands qui estoient continuellement pillez par les Anglois, d'aller et de venir, et des François, pour reconquerre cette Province ; et de fait il y en vint en si bon nombre en ce temps-à que si beaucoup de familles, qui se disent des nostres, estoient recherchées, elles s'y trouveroient estre venuës de cette part ; et en vint en ce temps par une fois iusques au nombre de vingt cinq mille mesnages d'hommes qui se retirerent avec leurs enfans et leurs biens en Bretagne, deliberez d'y faire leur residence, et furent liberalement recueillis ès villes pour faire comme nouvelles colonies : entr'autres à Rennes où ils peuplèrent tellement les fauxbourgs exerçant la drapperie que cela fut cause d'augmenter et clorre tout l'endroit d'icelle, appellé la basse ville... Les villes aussi de Vitré, Fougères et environs furent remplies de fugitifs de cette nation et manouvriers, et de là en Bretagne vinrent les

(1) D'Argentré. *Op. cit.*, l. X, ch. XVII.

drappiers qui premierement aprinrent au peuple à faire les bons draps : car auparavant l'usage n'y estoit. »

C'est ainsi que l'esprit pratique de Jean V assurait à la Bretagne une paix bienfaisante et féconde, et savait tirer parti de toutes les circonstances qui se présentaient pour donner à son duché plus de force et plus de prospérité.

Après avoir vu le côté pratique de l'intelligence de Jean V, voyons-en le côté brillant.

Jean V s'intéresse vivement aux choses de l'intelligence. Il sait combien une Université peut favoriser le progrès des sciences et des arts et accélérer le développement de la civilisation. Il veut créer dans sa province un de ces foyers intellectuels qui, sans compter d'autres nombreux avantages, procure à tout le pays, ainsi qu'à la ville où on l'établit, autant d'honneur que de profits.

Peut-être aussi est-il frappé de l'inconvénient et des dangers que présente la fréquentation de l'Université de Paris pour les Bretons.

C'est en effet à Paris que le rayonnement de l'Université attire surtout les intelligences. La Bretagne y envoie d'autant plus volontiers sa Jeunesse, qu'il y a en sa faveur plusieurs fondations importantes faites au XIVe siècle et qui portent les noms de *Collège de Cornouaille*, *Collège du Plessis*, *Collège de Tréguier* (1).

Or n'est-il pas à craindre que les Bretons hors de Bretagne ne subissent trop fortement les influences étrangères, et ne reviennent dans leur pays avec des idées opposées à celles qui y ont cours, et que l'Etat cherche à y maintenir ? N'est-il pas plus avantageux, sous tous les rapports, qu'il y ait dans la province un enseignement supérieur, contrôlé, où les intelligences d'élite puissent

(1) La Borderie, *Hist. de Bret.*, t. III, p. 399. — D. Morice, I, 234-236.

s'instruire sans grand dérangement et avec le moins de frais ?

Quoi qu'il en soit de ces motifs, Jean V veut avoir son Université bretonne. Il fait toutes les démarches auprès du pape Jean XXIII pour en obtenir l'érection, et en 1414, par bulle datée de Bologne, aux calendes d'août, l'année cinquième de son pontificat (1), le pape ordonne au collecteur de ses décimes sur les bénéfices de Bretagne, d'en laisser le tiers pour l'établissement d'une Université dans la ville de Nantes, lieu fertile, habité par une population nombreuse et convenable, sous tous les rapports, pour cet établissement.

Certes, les circonstances ne permirent pas alors l'exécution du désir de Jean V, et Nantes dut attendre encore un demi-siècle avant de donner naissance à l'Université de Bretagne.

,Il n'en est pas moins vrai que Jean V eut le mérite et la gloire d'en obtenir les premières bulles d'érection ; et il est à croire que si cette tentative, qui ne dénote pas une âme vulgaire, avait été couronnée de succès, on n'eût jamais vu les professeurs de l'Université Nantaise proposer comme sujet de thèse ou de concours à leurs élèves : « Montrer que le duc Jean V était un homme peu intelligent ».

Et ici nous ferons remarquer que l'intelligence de Jean V se montre jusque dans le choix de la ville qu'il assigne pour siège de 'Université de Bretagne. Il veut qu'on l'établisse à Nantes, lieu, dit la Bulle, habité par une population nombreuse, riche en ressources et propre de tout point à cet établissement. « *In civitate Nannet. loco utique ad id congruo, populoso et fertili.*

Il suffit d'examiner les choses sans passion pour reconnaître que, par toutes ces qualités et par d'autres encore, dues à sa position près de l'embouchure d'un grand fleuve, Nantes a toujours été, parmi toutes les

(1) Le texte en a été publié par D. Morice. *Pr.*, II, 889.

villes de Bretagne, celle qui a offert le plus d'éléments pour l'établissement et la prospérité d'une Université

Il est vrai que les habitants de Rennes seront peut être exposés à retourner cette dernière raison contre notre thèse et à prétendre que, si Jean V avait été vraiment intelligent, c'est dans leur ville et non dans la nôtre qu'il aurait établi son Université. Mais nous écrivons à Nantes, et nous ne croyons pas que nos concitoyens auront la tentation d'épouser sur ce point le sentiment des Rennais.

L'intelligence de Jean V était ornée d'un goût remarquable pour les belles choses, et d'un sentiment artistique dont le raffinement sert à marquer à quel degré un esprit est cultivé et civilisé. Il aimait à collectionner les œuvres d'art, et l'accomplissement de son vœu aux Carmes nous permet d'apprécier sa passion et son jugement de collectionneur.

Nous disons ailleurs comment ses collections renfermaient de quoi faire envie aux plus riches de nos musées. Son trésor comptait en grand nombre des pièces d'orfèvrerie merveilleuses, où les émaux et l'ivoire se rencontraient avec l'or pour inspirer aux miniaturistes ces scènes délicieuses dont ils embellissaient le vélin des plus riches manuscrits. On y voyait tous les cadeaux princiers reçus par Jean V dans différentes circonstances de son existence et notamment les étrennes artistiques que sa femme, connaissant son goût, lui donnait chaque année au 1er janvier.

Jean V tenait à tous ces objets avec toute la passion d'un amateur. Il les appréciait moins pour leur poid d'or que pour l'art qui leur donnait une valeur de beaucoup supérieure à celle de leur matière.

Ce dut être pour lui un grand crève-cœur que de s'en séparer lors de son vœu célèbre. Mais la certitude qu'ils ne couraient aucun danger de destruction était bien de nature à adoucir l'amertume de ses regrets.

Toutefois, comme un amateur ne peut vivre loin de ses bibelots chéris, il songea dès leur engagement à les dégager quand il le pourrait. Son esprit d'ordre et d'économie lui permit, là encore, de faire quelques réserves et dès l'année 1421 nous le voyons procéder à ces dégagements d'objets précieux qu'il avait dû porter aux Carmes, mais avec la tristesse et l'espérance avec lesquelles on porte ce qu'on a de plus cher au Mont-de-Piété.

Nous avons publié ceux de ces reçus qui nous ont été conservés (1). Il en a été perdu d'autres, et il est difficile de savoir combien il put dégag r de ces belles pièces avant de mourir. Toujours est-il que, en 1473, il n'en restait plus que 40 marcs sur les 304 marcs, montant du poids de Jean V qu'il avait donné aux Carmes, en 1420, pour l'accomplissement de son vœu.

L'intelligence de Jean V était encore ornée de cette bonhomie, de cet esprit de répartie plaisante qui fait trouver tant de charme dans la conversation de ceux qui en sont doués.

On connaît la boutade du bonhomme Chrysale dans *Les Femmes savantes* :

> Nos pères sur ce point étaient gens bien sensés
> Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez
> Quand la capacité de son esprit se hausse
> A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.

Dès le XVe siècle, Jean V avait dit en prose ce que Molière mit en vers au XVIIe.

Dans l'intention de marier son fils aîné François, avec Ysabeau, fille du roi d'Ecosse, il avait envoyé des ambassadeurs à la cour de ce dernier. A leur retour, il leur demanda « quelle estoit la façon de cette jeune princesse ».

(1) *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. II, p. 233.

Ils lui répondirent « qu'elle estoit assez belle, le corps droit, et bien formée, semblant propre pour avoir enfans ; mais qu'au reste elle n'avoit pas grand discours en ses propos et sembloit assez simple » (1).

A travers la politesse de cet euphémisme transparent, il était facile d'entrevoir quel était le degré d'intelligence que les ambassadeurs désignaient par ce mot de simplicité.

Jean V ne s'y trompe pas : il y trouve précisément son compte. C'est la femme qu'il rêve pour l'aîné de ses fils.

« Chers amis, répond-il aussitôt, je vous prie de retourner en Ecosse et l'amenez, elle est des conditions que je la désire ; ces grandes subtilitez en une femme nuisent plus qu'elles ne servent, je n'en veux point d'autre. »

Puis, prenant à témoin le grand saint si bienveillant à ceux et surtout à celles qui ne se sentent guère de dévotion pour honorer sainte Catherine, : « Par saint Nicolas, ajoute-t-il, j'estime une femme sage quand elle scait mettre difference entre sa chemise et le pourpoint de son mary. »

Et la princesse Ysabeau, fille du roi d'Ecosse, entra à la cour de Bretagne ; et elle y devint duchesse par le contraire des qualités qui l'eussent fait entrer dans une académie de bas-bleus.

D'Argentré, à qui nous empruntons ce fait, avait bien raison de dire que le bon duc était « facétieux en paroles ». On peut ajouter que la promptitude de cette répartie ne dénote pas un esprit lourd et lent à comprendre ou à s'exprimer.

Juvénal des Ursins nous a rapporté un autre trait de cette promptitude à la réplique, mais dans un genre plus sérieux.

Le duc de Bretagne était allé une fois de plus à Paris

(1) D'Argentré. l. X, ch. XLIX.

pour essayer de rétablir la paix au royaume de France. Pendant qu'il s'y trouvait, le 18 janvier 1418, le Recteur et des députés de l'Université vinrent lui offrir leurs hommages et le prier « comme grand prince qu'il estoit » d'intervenir devant le roi. Ils lui demandaient de s'employer à recouvrer Harfleur, aux mains des Anglais, et de leur procurer le maintien de leurs privilèges ; quant à la paix et à l'entente entre les seigneurs, objet principal du voyage de Jean V, ils avaient omis d'en dire un seul mot. Le duc le leur rappela non sans malice : il leur dit qu'ils avaient précisément oublié « le meilleur propos qu'ils deussent avoir employé en leurs harangues, qui estoit de moyenner la paix du royaume et union des seigneurs ».

« Et de fait, dit le chroniqueur qui rappelle ce trait, les députez se sentirent honteux de ce blâme d'avoir omis le plus requis sujet qu'ils eussent peu proposer en cette saison » (1).

On le voit, Jean V ne perdait pas le fil de ses idées devant le Recteur de l'Université de Paris, suivi des quatre Facultés. Rien qu'à entendre sa harangue, il en saisissait le vice et ne demandait pas vingt-quatre heures de réflexion pour lui envoyer dire ce qu'il en pensait.

Jusqu'ici, nous n'avons rien dit de la preuve la plus frappante de l'intelligence de Jean V, celle que l'on peut tirer de l'étude de ses mandements.

Notre duc a eu la bonne fortune de trouver en Bretagne, à Nantes, parmi les membres de la Société d'Archéologie, un érudit qui a élevé le plus beau monument à sa mémoire. Dans un ouvrage justement couronné par l'Institut, et par lequel il a acquis un titre éternel à la reconnaissance de la Bretagne, M. René Blanchard a publié 2.695 des mandements de Jean V et a accompagné cette publication d'études et de notes qui projet-

(1) Juvénal des Ursins. *Chronique de Charles VII.* — Cf. d'Argentré. *Hist. de Bretagne*, l. X, cl. XVI.

tent la plus vive lumière sur l'histoire de son règne. Il a pénétré dans tous les secrets de cette chancellerie admirablement organisée pour l'administration du pays.

Quelle part qu'il faille faire aux différents éléments qui composaient alors la chancellerie de Bretagne, il n'est pas téméraire d'en attribuer la meilleure au souverain. Même quand on admettrait que Jean V, dans son administration, a trouvé les plus précieux concours, qu'il n'a pas eu la première idée des meilleures mesures que cette administration a prises, ce n'est pas une petite preuve d'intelligence que de s'entourer d'hommes éminents, doués de toutes les aptitudes pour les services qu'on leur confère, et de suivre leurs avis marqués au coin de la sagesse, même lorsqu'ils diffèrent de nos opinions personnelles.

On voit ce qu'il faut penser du « peu d'intelligence de Jean V ». Prompt à la réplique, enclin à la plaisanterie, amateur de belles choses, fondateur d'une Université, il a encore trouvé dans son esprit les qualités de prudence, de sagesse, de bon ordre, de libéralité et de justice qui lui ont permis de donner à la Bretagne plus de quarante ans de paix et de prospérité.

Ceux qui l'avaient vu à l'œuvre ne lui ont pas marchandé leurs louanges.

Même parmi les chroniqueurs français de nation et de sentiments, il s'en est trouvé qui ne se sont pas laissé influencer dans leur jugement sur son compte par ce que sa politique a eu parfois d'antifrançais (1).

(1) Ces chroniqueurs sont généralement antipathiques au duc de Bretagne. Il y a à se défier non seulement de leurs impressions, mais aussi de la façon dont ils racontent les faits. Ainsi Juvénal des Ursins ne dit pas un mot du guet-apens du Pont-Trubert. Il présente la prise de Jean V comme un fait banal qui se serait passé lorsque le duc « s'en allant par aucunes places... s'en alloit disner à Chantoceaux ». (*Chronique de Charles VII*, collection *Buchon*, 1838, p. 588.)

Le Religieux de Saint-Denys auteur de la *Chronique de Charles VI* a tracé de lui le beau portrait suivant :

« Le duc de Bretagne était doux et bienveillant, plein de bonnes qualités ; mais ce qui le distinguait surtout entre tous les ducs et princes du royaume, c'est qu'il vivait avec ses compatriotes et ses sujets sans le faste de l'orgueil. Content de ses propres revenus, il ne les accablait pas d'injustes exactions et ils vivaient jusqu'à ces jours sans avoir rien à craindre de leurs ennemis voisins, dans une paix parfaite et dans un repos qui leur procurait une grande abondance de biens » (1).

Mais c'est surtout parmi les chroniqueurs bretons que la reconnaissance envers le bon duc atteint jusqu'à l'enthousiasme. La première de leurs appréciations sur Jean V a été formulée par un auteur qui avait vécu à sa cour et qui, l'année de sa mort, figure parmi les pages de son fils François Ier.

« Jean l'esné, dit Jean de Saint-Paul (2) après avoir énuméré les fils de Jean IV, regna, qui fut le plus glorieux possesseur et sage prince de son temps. Il honora Dieu et saincte Eglise merveilleusement. Il tint bonne justice : il entretint les seigneurs et nobles de son pays en grant douceur, et son peuple. Il aima la chasse et le vol des oiseaux et tout ce que ung noble prince doibt aimer. Il disoit les heures canonniales tous les jours. Il ouyoit la grand messe speciallement aulx festes et avoict toujours les aulmonniers, clercz de sa chapelle avec luy. Il estoit grand aulmolnier et charitable. Quand on cuidoit qu'il feust en son lit, il alloict de nuict, nuds pieds, par les eglises en ses pelerinaiges. Il avoict telle condiction, quand aulcunesfois il se courrouçoit à ung de ses subiectz, qu'il sçavoit bon gré et amoit ceulx qui l'excusoinct vers luy et qui traictoinct son appoinctement. Et incontinent que celuy venoict devers luy avec lequel

(1) *Le Religieux de S. Denys.* Cité par A. DE LA BORDERIE, *Hist. de Bret.*, t. IV, p. 160.

(2) Jean DE SAINT-PAUL. *Chronique de Bretagne*, p. 51.

il s'estoict courroucé, et que en pleurant lui requeroit pardon, le bon prince l'aymoit et pardonnoit et lui donnoit du sien largement. Et fut le plus misericordieux homme du monde.

« Il portoit habillementz de draps d'or et riches et grands colliers à grosses pierres, et estoit vng prince bien magnificque. Il tenoict les quatre grandes festes de l'an en tout estat royal, et recevoit le corps de Nostre Seigneur, et la feste de sainct Michel pareillement, où son père avoict gagné la victoire (1).

« Ce fut le plus large prince de son temps. Il chevauchoit toujours par son païs, et se logeait ès maisons des nobles, et jamais ne logeait en ville qui n'en amendast. Il entretenoict, de presque toutes les maisons nobles de son païs, du moins vng noble homme. Il ne failloit poinct de moyen à parler à luy au poure de son païs, et faisoit sa grâce où bon luy sembloit et congnoissoit veritablement son cas et qu'il avoict affaire. Il n'y a maison de nom en la duché qui peult dire que de luy, en son temps, n'amendast ».

De ce jugement rapprochons celui de P. Le Baud : (2)

« Celuy Duc Iean de Bretaigne regna quarante-trois ans en bonne prospérité, fort qu'il fut prins par le Comte de Painthieure, son vassal, en trahison... et à sa mort laissa son pais et son peuple tres abondant en tous biens, car il entretint saigement durant son reigne les François en amour, et semblablement les Anglois, qui lors tenoient Normandie ; en manière que de nulle des parties il ne souffroit aussi comme nul dommaige. Aussi honnoroit-il Dieu et Saincte Eglise diligemment, et reveroit ses Ministres ; et si tenoit ferme et roide Iustice entre ses subjects : Toutesfois estoit-il miséricordieux et debonnaire où il convenoit et pardonnoit largement. Il entretenoit en douceur et en amour ses Prelats, Barons

(1) La bataille d'Auray eut lieu le 29 septembre, fête de saint Michel.

(2) P. Le Baud. *Hist. de Bret.*, p. 488.

et aultres Nobles ; et chevauchoit souvent par son pais ; en quoi faisant, il se logeoit priveément chez eux ; et au departir leur faisoit grands, honnorables et riches dons ; et si ne vouloit que nul Gentil-homme quist (1) ne pourchassast aucun mean envers luy ; ains escoutoit debonnairement et indifferemment petits et grands. Il estoit aussi Prince magnanime et portoit magnificques aournements de draps d'or et de soye, des plus précieux, avecques grands et riches fermaulx, chaisnes et colliers garnis de grosses et riches pierres precieuses. Et solennisoit les quatre principales festes de l'an, esquelles il tenoit cour plainière en Royal estat, mesmement celle de Sainct Michel l'Archange en recordation de ce que le vaillant Duc Iean de Bretaigne, son père, à celuy iour avoit en bataille vaincu ses annemis. Non pas à ses privez seulement ne à ses subjectz et familiers estoit celuy bon Duc munificque ; mais aussi singulierement aux François, dont il rachata de sa liberalité pluseurs des prinsons des Anglois, qui espoir y fussent demourez. »

Tel a été Jean V, au témoignage de chroniqueurs qui l'ont connu ou qui en ont écrit d'après les renseignements de ceux qui l'avaient connu.

Dans les éloges que nous venons de citer il est bien des traits qu'il serait facile de mettre plus en lumière ; mais nous nous sommes proposé, dans cette étude, de n'examiner que deux reproches qui lui ont été faits à l'occasion de sa captivité de Châteauceaux, celui d'y avoir montré peu de courage, et celui d'avoir été peu intelligent.

Du reste, nous ne prétendons nullement que ces éloges nous retracent la physionomie complète de sa personne ; que, dans son caractère, il n'y ait aucun trait

(1) *Quist*, de *quérir*, chercher. Cette forme s'est conservée dans *requit*, passé défini de requérir. *Mean*, c'est-à-dire moyen, intermédiaire.

à reprendre, que, dans toutes les actions de son long règne, il n'y en ait aucune à blâmer. Il a pu même commettre, dans certains cas, des actions contraires à son caractère : ce n'est pas d'après un fait isolé qu'il faut juger qu'un homme a tel vice ou telle vertu.

Toutefois, nous déclarons que, en relevant une assertion qui nous a semblé aussi contraire à la vérité qu'à sa mémoire, nous n'avons nullement eu l'intention de nous faire son champion sur tous les points où il pourra être attaqué. Il est bien difficile de ne rien trouver à redire dans les actions d'un prince qui a beaucoup agi et qui a régné quarante-deux ans ; et combien peu d'hommes publics pourraient résister à une guerre de petits papiers. Mais quelque fond de vérité que des pamphlets ou des mémoires secrets renferment, l'histoire jugera-t-elle Mazarin d'après les mazarinades, Louis XIV et les grands hommes de son siècle d'après Bussy-Rabutin et Saint-Simon.

A ce compte, il y aurait peu de statues de grands hommes à rester en place dans l'estime de la postérité, et le père de Margot de Clisson, notre grand connétable, serait lui aussi démoli dans l'opinion publique, si, dans toutes les actions de sa vie, on ne relevait que celles qui témoignent de son avarice et de sa cruauté.

Certes, le lieu où nous sommes nous prêche l'indulgence pour le duc dont tous nos historiens ont célébré la bonté et la sagesse, qu'ils ont appelé « Jean le Sage, Jean le Bon », et qui a, pendant près d'un demi-siècle, procuré à ce pays le plus grand des biens : la paix et la prospérité qui la suit. C'est sous ce toit, au-dessous de cette salle qu'il est mort. Si l'on voulait déballer en public ce qu'il peut avoir de linge sale, n'y aurait-il pas moins d'inconvenance à le faire dans un autre endroit.

Pour nous, la Société d'Archéologie nous a fait l'honneur de nous confier la rédaction de l'inscription qu'elle

désire voir placer au-dessus de la porte de ce manoir de la Touche, plus connu à Nantes sous le nom de Manoir de Jean V. C'est pour répondre aux sentiments de plusieurs de ses membres que nous avons entrepris cette étude. En y prenant la défense de Jean V, nous croyons avoir plus fait pour sa mémoire que par la rédaction d'une simple inscription.

Ajoutons que Jean V, par tout ce qu'il a fait pour la ville de Nantes, a des droits tout particuliers à la sympathique reconnaissance des Nantais. Il aimait vivement notre ville, et l'a comblée de ses faveurs. C'est à lui que Nantes doit sa Cathédrale, il en a lui-même posé la première pierre. Il n'a pas moins fait pour l'administration civile de cette ville par les concessions que son intelligente générosité lui a accordées.

« Jean V, dit M. de la Nicollière, est celui de nos ducs qui fit le plus en faveur de l'administration politique de Nantes. » (1)

Respect pour sa mémoire. Gardons-nous de ne relever dans ses actes que ce qui pourrait la ternir. Il est des faits qui sont surtout la faute des temps où ils se passent, et d'autres dont la culpabilité n'existe que dans l'interprétation qu'on leur donne. Ce n'est pas à des Bretons, ce n'est pas à des Nantais de tenter de déboulonner dans l'opinion publique un de leurs souverains les plus sympathiques, et qui, à une époque où la guerre bouleversait tout en France, a procuré à ses sujets quarante ans de paix et de bonheur.

Quant à Margot de Clisson, pour en revenir à elle, nous avouons ne pas ressentir la moindre sympathie pour sa personne. Une grande ambition, une haine plus violente qui, parfois, va jusqu'à la rage, une conscience dépourvue de tout scrupule, une duplicité, une astuce et une cruauté toutes félines, voilà les principaux traits

(1) S. DE LA NICOLLIÈRE *Le Livre Doré de l'Hôtel de Ville de Nantes*, p. 63.

de son caractère. Dans la prison où elle retient Jean V, à Châteauceaux, elle se joue de lui comme un chat se joue d'une souris. Elle se plaît à l'humilier, à le torturer froidement par la perspective des pires malheurs. Elle jouit de ses souffrances qu'elle augmente en l'entretenant, à dessein, dans l'incertitude de son sort. Son rôle est celui d'une mégère dont rien ne peut adoucir la fureur : on dirait une geôlière qui ne pénètre dans une prison que pour accroître lâchement le supplice de son prisonnier.

Son guet-apens du Pont-Trubert, dont l'odieux est encore augmenté par la perfidie de sa préparation, loin d'avoir « été une simple opération de police », a été non seulement un grand crime, mais encore une insigne maladresse. Il a plus fait pour la cause des Montfort que la bataille d'Auray. Toute la Bretagne s'est soulevée d'indignation à la nouvelle de l'outrage fait à son duc, trop confiant. A la parole de la duchesse de Bretagne, tous les Bretons ont montré qu'ils avaient

...un cœur franc pour mépriser les traîtres.

A partir de ce moment, ils se groupent mieux que jamais autour du seul souverain qu'ils veulent avoir. Les Penthièvre perdent du même coup les terres et les sympathies dont ils jouissaient en Bretagne ; et, le dernier jour qu'elle passa à Châteauceaux, Margot de Clisson aurait pu écrire en toute vérité : « Tout est perdu, même l'honneur ».

Certes, si les prudents conseillers de Jean V, qui essayaient de le dissuader de se rendre à Châteauceaux, avaient pu prévoir ce qui allait se passer, ils l'y auraient plutôt précipité.

Laisserons-nous au moins à l'avoir de Margot le beau geste par lequel elle se serait vengée du Dauphin en quittant Châteauceaux. On nous a dit que les troupes de Jean V, en entrant dans cette ville, n'y trouvèrent pas

les trésors des Penthièvre, mais qu'ils y trouvèrent en lieu apparent l'acte authentique par lequel la prise du duc avait été machinée entre les Penthièvre et le Dauphin.

Sauf rectification que nous sommes prêt à accueillir, nous nous demandons s'il n'y a pas dans ce récit piquant un artifice de plaidoierie semblable à celui par lequel on a déclaré controuvée, sans en apporter la preuve, la scène rappelée plus haut entre Margot et son père le connétable de Clisson.

L'existence de cet acte est incontestable. Elle est attestée non seulement par nos chroniqueurs bretons, mais encore par les chroniqueurs français Monstrelet et le Religieux de Saint-Denis.

La question est de savoir si les Penthièvre ont bien étalé eux-mêmes, sous les yeux de Jean V, un acte qui n'était pas moins contre eux que contre le Dauphin, et fourni de si grand cœur une arme si terrible.

Le Baud, qui a connu ces faits par ceux mêmes qui avaient pu en être les témoins, dit expressément que cet acte compromettant fut trouvé dans un château du Poitou (1) : expression qui peut s'appliquer à l'un des châteaux du Poitou que les Bretons enlevèrent aux Penthièvre, et non à Châteauceaux, situé en Anjou.

Il est vrai qu'Alain Bouchart et, après lui, d'Argentré, ont avancé que cet acte avait été trouvé à Châteauceaux. Mais Alain Bouchart, le premier, à notre connaissance, à avoir donné le nom de cette ville ne le donne qu'avec une restriction qui montre qu'il n'est pas sûr du fait.

« Et à la vérité, dit-il, l'on disoit communement et

(1) « Et envoya semblablement le Duc plusieurs fois les siens par devers ledit Henry (roi d'Angleterre), pourtant qu'il avoit esté certifié que le Roy Charles de France, son beau-père, à l'enhortement de ceux de son Conseil... auoit donné consentement que sa prinse fust faite par le comte de Painthieure et luy auoit promis aide ; *et en avoient les Bretons trouvé son scellé en une des places de Poictou,* apartenante audit *Comte* ». P. Le Baud. *Hist. de Bret.*, p. 459. Le Baud semble ici attribuer à Charles VI, beau-père de Jean V, un acte de Charles VII, son beau-frère.

si ne scai comme il en va, que l'on avoit trouvé en la place de Chantoceaulx le sellé de Monseigneur le Daulphin, par lequel y promettoit ayder et secourir ceulx de Pantheivre à leur entreprinse » (1).

D'Argentré n'est pas plus affirmatif. Parlant de ce traité avec le Dauphin, il dit qu'il « fut trouvé et pris *ainsi qu'on dit* à Chantoceaux, entre les lettres du comte de Penthièvre, quand la place fut prise » (2).

Dans la circonstance, un témoignage appuyé sur un « je ne scai comme il en va » ou sur un « ainsi qu'on dit » est loin d'avoir la valeur du témoignage positif de P. Le Baud. Par suite, la suppression de ces restrictions par d'autres auteurs ne confère pas le moindre degré de certitude au fait allégué.

D'ailleurs, rien, ni dans Alain Bouchart, ni dans d'Argentré, n'autorise à croire que Margot de Clisson ait placé bien en vue, afin qu'il n'échappât à personne, un document aussi compromettant. Même après sa défaite, il lui restait encore de grands intérêts à sauvegarder. C'eût été une souveraine imprudence d'irriter le Dauphin en livrant ainsi au duc la preuve de sa duplicité : on ne joue pas un aussi mauvais tour à une puissance dont on a besoin.

De plus, en trahissant ainsi celui qu'elle devait ménager, elle commettait une autre imprudence : elle fournissait à Jean V des armes terribles que, dans un procès à prévoir, il lui eût été facile de tourner contre elle.

On peut du reste remarquer que dans les passages cités plus haut ni P. Le Baud, ni Alain Bouchart, ni d'Argentré ne disent rien qui suppose une pareille mise en scène. D'après d'Argentré, la pièce dangereuse a été simplement trouvée « parmi les lettres du comte de Penthièvre », vraisemblablement parmi les titres qu'il n'avait pas eu la précaution d'enlever de Châteauceaux.

(1) Alain Bouchart : *Les Grandes Chroniques*, f° CLVII.
(2) D'Argentré. *Hist. de Bret.*, l. X, ch. XVIII.

Aussi dans ces anciens auteurs ne trouvons-nous rien pour nous porter à supposer que Margot de Clisson ait songé à soigner ainsi sa sortie de la scène du monde et de celle de l'histoire. Peut-être, dans cette habile mise en scène, son avocat a-t-il remplacé l'historien.

En résumé, même à Châteauceaux, où Jean V, dans sa solitude déprimante, découvrit des sentiments humains en montrant combien, à trente ans, un souverain tient aux douceurs de la vie, son rôle est plus beau que celui des traîtres et des bourreaux dont il est la victime. Des deux principaux personnages dont le souvenir émergera toujours de ces ruines, le plus sympathique pour la postérité sera le duc de Bretagne et non la femme qui a apporté la ruine et la désolation sur sa ville et dans sa maison ; et le souvenir de Châteauceaux restera moins honteux pour la mémoire de Jean V que pour celle de Margot de Clisson.

G. Durville.

OBSERVATIONS

sur les

Fouilles de la cour de l'Évêché et de la porte Saint-Pierre

PAR M. LÉON MAITRE

I

Résultats des fouilles et hypothèses du rapporteur

Jamais la science archéologique n'a eu sous la main, sur le sol de Nantes, un champ d'expériences aussi vaste et aussi fécond que celui-ci. Au début, nous ne comptions que sur l'étude d'une vieille porte romaine, transformée au moins deux fois, au XIIIe et au XVe siècles, et voici que le hasard des travaux de démolition nous livre une section de l'enceinte du IIIe siècle, et le rez-de-chaussée du premier Evêché (1). Quand nous approchons du sol naturel, après de grands déblais, nous apercevons, à travers des sections de murs sans suite, la figure d'un grand rectangle en forme de Tau

(1) Albert Legrand n'est pas une autorité à citer pour le XIIe siècle, pas plus que Dubuisson-Aubenay, qu'il a promené en ville. Le château de la Tour-Neuve, qui était du XIIIe siècle, a remplacé les dépendances du premier Evêché ; il est donc à présumer que l'acte de cession de l'évêque est de la fin du XIIe, comme le choix de l'emplacement actuel.

dont les fondations assez résistantes délimitent une aire de ciment rougeâtre qui se prolonge au-delà de la porte d'entrée de l'Evêché, vers l'ouest. L'événement qui excita le plus la curiosité fut la découverte de la piscine mise au jour en 1868 et décrite par le chanoine Cahour comme un baptistère rarissime, puis replongée dans la nuit sous le pavage.

Sur ses indications, on espérait la retrouver non pas près du second contrefort de la cathédrale, mais près du premier, en partant des tours ; elle fut l'objet de toute l'attention des archéologues pendant de longs mois.

Cette fois, la critique ne fut pas contrariée par la précipitation des ouvriers et réduite à un examen rapide au fond d'un trou creusé par hasard ; elle eut tout le temps nécessaire pour opérer les déblais amoncelés dans la cuve et sur ses bords ; excellentes conditions dont nous nous servirons pour mesurer la profondeur de l'enfouissement. Les fouilles de 1868 n'ont pas été aussi favorisées, on ne sera donc pas surpris qu'elles donnent lieu à des rectifications. Je puis parler de la plus petite piscine en connaissance de cause, j'ai déblayé par hasard son orifice en grattant les briques de sa maçonnerie ; je puis certifier qu'elle n'a pas été sensiblement défigurée par les ouvriers et que le nombre de ses escaliers n'a pas pu dépasser le chiffre deux.

Les incidents des fouilles ont été suivis par tous les archéologues nantais et surtout par M. le chanoine Durville qui s'est distingué parmi les plus assidus spectateurs dans le chantier, et dont l'intervention clairvoyante a sauvé plus d'un débris de la brutalité des démolisseurs. Son rapport, accompagné de plans habilement dressés par M. l'ingénieur Primault, nous retrace exactement les directions des murs ensevelis et exhumés, plus les cotes de niveau, en sorte qu'il est facile aux lecteurs les plus éloignés de suivre les phases des déblais. Nous aurions peu de chose à ajouter au procès-verbal s'il s'était borné au récit de ce qu'il a vu. Il n'a

pu résister à la tentation de donner immédiatement, sans attendre le débat des critiques, un sens précis à toutes les ruines et de fixer leur valeur archéologique. On verra qu'il y a lieu de faire des réserves et de poser des points d'interrogation là où il a mis des affirmations trop catégoriques, sauf dans les pages où il a essayé de débrouiller l'écheveau des fortifications entremêlées et des logis superposés. Il a fait preuve d'une grande dextérité sur ce dernier point.

Les divergences d'opinion se produisent quand on arrive à l'examen des deux piscines et des murs qui les enveloppent entre l'Evêché et la cathédrale, parce que les curieux sont entrés dans le chantier avec l'idée préconçue de la résurrection d'un monument religieux. J'ai partagé moi-même cette illusion. J'abandonne aujourd'hui M. Durville, quand il veut voir dans le grand bâtiment qui remplit la cour de l'Evêché la figure de la première église Saint-Jean, dont le dallage aurait reposé sur une aire de ciment romain, et dans les piscines des cuves sacrées que les générations chrétiennes auraient employées pour administrer le baptême par immersion, d'abord au IVe siècle, puis au VIe. A son avis, ce baptistère n'aurait pas changé de place, même quand l'usage du baptême par infusion s'est implanté ; et quand plus tard, vers le Xe siècle, on a fait de Saint-Jean le siège d'une paroisse pour les serviteurs et voisins de la cathédrale, toujours l'édifice primitif se serait perpétué au même endroit jusqu'au XVe siècle en subissant seulement quelques amputations (1).

Sans entrer dans le fond du débat qui est ardu, les spectateurs qui connaissent le modeste emplacement de notre palais épiscopal n'ont pas été peu étonnés d'apprendre qu'un si petit espace a pu contenir une demeure d'évêque, de plus, une église de 40 à 50 mètres

(1) Le nom de Saint-Jean-du-Baptistère, que M. D. applique à outrance à son édifice rasé, est du XVe siècle.

de longueur, sans gêner la circulation ; que sa solidité a pu résister pendant dix siècles à tous les événements ; que l'architecte a omis de rapprocher l'accessoire du principal ; bien qu'il eût besoin de place ; qu'il a négligé de tracer deux parallèles et qu'enfin les fondations se sont retrouvées enfouies dans les couches du troisième siècle. Nous allons voir dans quelle mesure ces impressions, quoique superficielles, concordent avec les conséquences d'un examen approfondi.

II

L'existence d'un baptistère isolé à Nantes est incertaine

Le premier archéologue qui a jeté dans le public la pensée d'un baptistère est le chanoine Cahour, lorsque M. Boismen, architecte de la cathédrale, l'invita à considérer une piscine en briques qu'on venait de mettre au jour en creusant des tranchées pour canaliser l'écoulement des eaux pluviales. Auparavant (1868), aucun auteur n'avait fait la moindre allusion à un monument de ce genre. On savait seulement par la *Chronique de Nantes* que la population honorait la mémoire de saint Jean-Baptiste par des cérémonies pompeuses, dès le IXe siècle ; qu'on passait la nuit en prières dans son sanctuaire sous le comte Judicaël, au Xe ; que, dans le cours du XVe siècle un archevêque de Tours, pendant une visite de la cathédrale, était allé jusqu'aux fonts baptismaux d'une église ou chapelle contiguë à la cathédrale, et c'était tout.

Notre collègue Cahour éprouva sans doute quelque embarras pour communiquer ses impressions, car il garda plus de huit ans son manuscrit en portefeuille ; il prévoyait sans doute que la forme, l'âge, la destination et l'emplacement du bassin découvert soulèveraient

plus d'une difficulté d'interprétation. Qui sait si saint Félix n'a pas baptisé dans une cuve mobile en marbre ou en granite pareille à celle qu'on a trouvée à Saint-Similien ? (1)

Cette cuve mobile aurait pu être placée dans une des basses nefs de la cathédrale ou dans un édicule voisin. En Bretagne, les usages romains n'ont pas été de suite adoptés dans leur intégrité, témoins les reliques des Enfants Nantais dont le sarcophage n'a pas été exposé dans une crypte confession pareille à celles qui étaient usitées dans le midi, par exemple à Marseille, à Bordeaux, à Clermont-Ferrand et même à Poitiers.

Evidemment, les règles changent quand on entre en Armorique. Est-ce le motif pour lequel la piscine de 1868 a une structure spéciale que M. Cahour n'a pas comprise? Son rapport annonce qu'il a vu un bassin dont le pourtour *était garni de marches* et, quand nous avons voulu les compter, nous avons constaté que la descente se faisait uniquement d'un côté. La maçonnerie ne contenant pas d'arrachements, il demeure certain que le bassin n'a pas été modifié par les piocheurs. C'est une singularité à noter, car dans les cuves baptismales authentiques, les degrés appliqués sur les parois intérieures sans interruption, permettaient de descendre de tous les côtés. Cette multiplicité était d'ailleurs nécessaire pour une cérémonie publique et très fréquentée.

Si les exemples de l'histoire ne nous révèlent pas une fixité invariable dans les pratiques religieuses, il est peut-être imprudent de lancer des affirmations sans réserves à propos d'une découverte incomplète dont le caractère chrétien n'est marqué par aucune inscription ni aucun signe de piété, sur un terrain ou toutes les générations ont entassé des décombres de tout genre.

(1) Voir au Musée archéologique les objets de cette provenance. A la cathédrale d'Angers, on voit un énorme bénitier de marbre en forme de *baignoire*.

III

Le niveau des ruines discutées est à un étage contemporain des fortifications romaines ou antérieur.

La vue ou le récit des déblais emportés par les tombereaux pendant de longs mois ne dispose guère l'esprit à embrasser les conclusions du rapporteur. On a sans cesse présent à la mémoire le spectacle des entassements causés par la démolition de l'enceinte romaine, par les débris de deux évêchés et de deux cathédrales reconstruits au même endroit, sans parler des terrassements élevés contre les Normands. Il n'entrait pas dans les habitudes de déplacer les décombres, on les laissait où ils tombaient pour éviter les frais de transport. Cette pratique était appliquée aussi à la chaussée voisine, en sorte que le niveau du quartier tout entier montait simultanément. A la fin du XIIe siècle, lors de la structure du premier évêché, on laissa les choses en l'état, on établit les premières assises, à une cote de niveau qui, est supérieure à la voie romaine du IIIe siècle de 1^m^50 ou 2^m^; on peut s'en rendre compte en comparant les seuils de l'escalier à vis inférieur et ceux du rez-de-chaussée qui s'éclairait sur la cour de l'Evêché, avec les chasseroues de la porte de la ville.

Sur la place de la Cathédrale qui était un cimetière, en superposant les sépultures, on avait exhaussé le sol d'un volume égal à la distance qui sépare le pavage du parvis du dallage de l'église. Les marches du perron sont une addition moderne, leur nombre atteste l'importance des excavations qui s'imposèrent pour percer la nouvelle rue de l'Evêché, vers 1785, et abaisser la chaussée au niveau actuel qui est celui du IIIe siècle. La surprise fut grande, surtout en 1910, quand les dépendances du logis épiscopal tombèrent, et quand les pas-

sants aperçurent, comme suspendues en l'air, les cheminées gothiques de deux étages qui n'avaient d'autres assises qu'un remblai sans consistance.

Il fut évident par là que le sous-sol du quartier Saint-Pierre était un entassement de constructions superposées qui avaient été condamnées périodiquement à disparaître. Au temps de ses fouilles de 1868, le chanoine Cahour était surpris de l'ensevelissement des choses précieuses qu'il avait à observer dans cette cour de l'Evêché. Il avait vu les agents-voyers abaisser l'entrée de cette cour de la hauteur d'un mètre environ, pour la mettre en harmonie avec la nouvelle place Saint-Pierre, et cependant les ouvriers de la cathédrale furent obligés de creuser encore des tranchées de deux mètres de profondeur pour lui montrer la cuve en maçonnerie qu'il appelle un baptistère. Les jambages de la porte gothique qui restent sous nos yeux dans les piliers de la porte moderne de l'Evêché n'annonçaient pas un enfouissement aussi considérable, le seuil n'étant pas à plus de 2 mètres au-dessus de l'orifice de la piscine voisine, quand il fut établi vers l'année 1500.

Au lieu de voir là un reste de Saint-Jean, j'y place un logement de sacriste et de sonneur, dont les chambres communiquaient avec les tours de la cathédrale.

En pareille matière, je ne compte pas par centimètres, je laisse une certaine latitude aux géomètres ; je note seulement que leurs cotes ascendantes sont de $17^{m}93$ et de $20^{m}19$. C'est un exhaussement de 2 mètres environ pour huit siècles. J'insiste sur ce fait pour faire entendre que s'il était resté quelque construction antérieure aux Normands, elle aurait été infailliblement enfouie sous les flots de la marée montante des remblais.

Donc, pas de survivance possible pour un baptistère gallo-romain.

Enseigner qu'on a construit un logis épiscopal dont les caves, dominant le terrain de 2 mètres à la base, s'éclairaient sur la cour ; montrer les fortifications qui

masquaient le jour à l'opposé, c'est indiquer le lieu où les abords étaient libres et montrer que toute la circulation se faisait à l'occident. L'installation des évêques dans le périmètre en question était incompatible avec la présence d'un édifice quelconque au bas du perron, puisque tous les moyens d'accès étaient condamnés au Nord et à l'Est et au Sud.

C'est là pourtant que M. Durville place son église Saint-Jean en sacrifiant seulement son chevet qui, dit-il, aurait pu être détruit pour poser les bases du logis. La réduction supposée ne suffit pas pour éclairer les caves et établir une rampe d'accès qui était de 1m50 de hauteur au moins, devant la porte d'entrée qu'on a découverte à la cote de 20 mètres; l'amputation du chevet tout seul ne supprime pas l'autre obstacle résultant de la présence des baptistères que le rapporteur conserve jusqu'au XVe siècle. De quelque façon qu'on se retourne, on ne peut associer ensemble les deux établissements de Saint-Jean et de l'Evêché, côte à côte.

Du XIIIe au XVe siècles, la surélévation du terrain continua sur le même point par suite du changement survenu dans l'agencement des fortifications voisines; on peut toujours s'en rendre compte en regardant les gonds de la porte refaite par G. Guéguen, sur les bases romaines, par la voûte du passage et par le seuil de la tourelle où il logea son bel escalier à vis.

La voirie est revenue aujourd'hui au niveau du IIIe siècle, nous sommes débarrassés de tous les apports inévitables des reconstructions, nous nous trouvons plus à l'aise pour mesurer la rapidité de l'enfouissement des vestiges de l'antiquité. Le Moyen age est sous notre main, il nous est accessible, il n'en est pas de même des établissements romains, surtout aux abords des fortifications, là où les anciens ont été forcés de renverser les murs qui les gênaient. Les déceptions de nos modernes fouilleurs s'expliquent, ils ne pouvaient trouver que de la poussière là où tant de générations ont passé en sup-

primant ce qui les gênait. N'exagérons rien toutefois, car il n'est pas prouvé que la cour en question ait jamais été occupée autrement que par les dépendances du logis épiscopal. Le cimetière Saint-Jean dont on a parlé se trouvait au sud comme le cimetière Saint-Laurent (1).

M. le chanoine Durville comptait trouver autour de la cuve l'édifice religieux qui l'abritait, il n'a rencontré aucun mur ressemblant à la maçonnerie mérovingienne ou romane, il en a conclu qu'il fallait descendre vers le sol primitif, et là il s'est trouvé en présence du petit appareil romain, *sans chaine de briques*. Pour nous, c'est une preuve qu'il est descendu trop bas ou que le prétendu baptistère était ailleurs. Il a touché un édifice antérieur au IIIe siècle. Tout ce que nous avons vu de vieux édifices religieux à Nantes était bâti avec des chaînes de briques. Nous avons été à même de juger la maçonnerie de Saint-Laurent, de Saint-Similien, de Saint-Etienne, et toujours leur petit appareil était lié de la même manière. Je n'ai vu d'exception que pour la petite chapelle de Saint-Symphorien, au cimetière de Saint-Similien. Là, pas d'assises de briques, mais l'invocation est d'une date très reculée, il s'agit d'un martyr du second siècle, et son sanctuaire est dans un faubourg. La conclusion à tirer de ces constatations était celle-ci : *Il ne reste rien de la période chrétienne dans la cour de l'Evêché.* Le rapporteur nous y conduisait de lui-même en nous disant : « L'enlèvement du dernier pavage ne nous a livré que trois couches distinctes de décombres, un remblai de délivres de toute provenance d'abord, puis, une couche caractérisée par les produits de l'industrie romaine, enfin une couche plus profonde, sillonnée de murs grossiers, sans doute de l'époque gauloise.

N'était-ce pas avouer que l'église Saint-Jean et son baptistère devaient être cherchés sur un autre emplacement ?

(1) Voir le plan de Nantes par Cacault de 1753.

III

L'Eglise et le Baptistère Saint-Jean étaient plus près de la Cathédrale que le rectangle en Tau

Si nous étions encore dans la période antérieure aux fouilles et si j'avais été chargé de faire une exploration, j'aurais plutôt sondé la région du sud de la Cathédrale, car il y a des exemples de baptistères situés au sud comme au nord. Les baptistères d'Aix, d'Angoulême, de Sainte-Sophie, occupent le sud de l'église principale.

Le sud de la cathédrale m'aurait paru préférable, parce que l'espace y est plus large que de l'autre côté où les incommodités ne manquent pas à cause de la proximité d'une voie très fréquentée et d'une porte de rempart (1). Dans ma pensée, ce voisinage ne pouvait plaire à l'évêque pour l'érection d'un baptistère, qui est un sanctuaire ; le lieu convenait mieux à l'installation d'un corps de garde ou d'une caserne. Mais nous devons, malgré ces invraisemblances, discuter la question de l'existence possible d'un baptistère du côté du Nord, parce que la tradition locale nous oblige à croire que le baptême fut toujours administré à Nantes dans cette région. Cette concession faite, je serais porté à croire que l'évêque Félix a placé sa cuve baptismale plus loin de la porte de ville, dans l'emplacement qu'occupe le collatéral nord, entre le transept et le puits adossé à un pilier. La destination de ce puits n'a jamais été expliquée et sa position est bizarre dans une cathédrale qui n'avait ni curé ni paroissiens, et dont les évêques ne baptisaient plus depuis le xe siècle. A mon avis, il est antérieur à la cathédrale du xve siècle ; il doit nous rap-

(1) Sur le plan de Cacault de 1753, le quartier de la paroisse Saint-Jean est entre la cathédrale et Saint-Laurent. Est-ce une erreur? (Voir le dossier de la Trésorerie du Chapitre). La présence des cimetières de Saint-Jean et de Saint-Laurent a dû causer la confusion.

peler le temps où le baptistère Saint-Jean était accolé à la basilique de Saint-Félix.

Je sais bien qu'il y a d'autres exemples de puits établis dans des églises, je les ai recherchés moi-même pour mon étude sur les Confessions et les Cryptes, et je suis arrivé à me convaincre que la possession d'un puits était un privilège réservé aux églises qui avaient des reliques ou un corps saint en garde, parce que les pèlerins voulaient toujours emporter de l'eau puisée près du tombeau vénéré. A Nantes, saint Gohard est resté si peu de temps dans la crypte qu'on hésite à voir une corrélation quelconque entre son culte et le puits en question. Dubuisson-Aubenay, qui remarquait toutes les singularités de son temps, a visité la cathédrale en 1636 et n'a fait aucune réflexion sur notre puits qui pourtant était visible (1).

Nous n'allons pas contre la vraisemblance en cherchant les vestiges de l'église Saint-Jean du Baptistère sous le bas-côté de Saint-Pierre, c'est-à-dire dans le voisinage *immédiat* de la cathédrale ; nous nous inspirons de la coutume la plus répandue dans les diocèses. Les exemples de sanctuaires accolés les uns aux autres sont très fréquents dans les anciens plans de restitution. A Angers, l'église Saint-Loup et celle de Saint-Martin n'étaient séparées que par un mur. A Aix, en Provence, le bas-côté sud de la cathédrale formait une église distincte sous le vocable de Saint-Sauveur (2). Il est croyable que, du temps de saint Félix de Nantes, la rotonde du baptistère n'était séparée de l'église principale que par un tronçon de couloir comme dans une foule d'églises, et qu'il avait réservé l'un des collatéraux à l'instruction et à la préparation des catéchumènes. Les usages s'étant modifiés à l'époque romane

(1) *Itinéraire de Bretagne*, II, p. 49.

(2) LABANDE. *Saint-Sauveur d'Aix* (Bull. archéol. du Comité des Trav. hist., 1912, IIe livre, p. 289 et suiv.

Le Vicomte de SAINT-ANDÉOL. *Une Cathédrale du Ve siècle à Melas (Ardèche)*. Revue de l'Art chrétien, 1862.

ainsi que la forme des cuves, le constructeur de l'édifice nouveau n'avait plus qu'un devoir celui de perpétuer le souvenir de Saint-Jean en bâtissant sur le flanc de Saint-Pierre une petite nef pour loger le groupe de fidèles qui devaient s'appeler les paroissiens de Saint-Jean, et surtout les pélerins qui venaient honorer saint Jean-Baptiste, le 24 juin.

Les expressions dont on s'est servi en diverses circonstances et que nous citerons plus loin, pour qualifier les fonctions remplies par les curés de Saint-Jean, attestent qu'on les a toujours considérés comme des dignitaires incorporés au personnel de la cathédrale. Dans la période même ou l'église Saint-Jean n'était pas supprimée on donnait au desservant le nom de *curé de Saint-Jean en Saint-Pierre* (1), pour indiquer évidemment que les deux édifices étaient juxtaposés et liés ensemble, comme les parties inséparables d'un tout.

IV

L'Eglise paroissiale de Saint-Jean a subsisté jusqu'au XVIe siècle

Sa disparition est une conséquence de l'élargissement de la cathédrale. On a présenté des allégations si contradictoires à propos de l'église dédiée à saint Jean-Baptiste que nous sommes obligés de serrer les textes de près pour écarter toute ambiguité. Malgré son périmètre étroit, cette église recevait des fondations pieuses comme toutes les églises paroissiales du diocèse, et elle possédait plusieurs autels dont un s'appelait le *grand autel* (2). Le bénéfice que desservait l'abbé Merven en 1437 est désigné par les termes suivants :

(1) Acte de 1500 cité par M. Durville.
(2) Voir la fondation de Jeanne Laurent, veuve Petit.

« Chapellenie fondée en l'église Saint-Jehan *contigue en* l'église cathédrale. » Il a voulu dire *contigue à*, la faute est imputable au langage incorrect du rédacteur. En 1491, un autre acte de la même liasse porte *contigue à*, il se rapporte au bénéfice Georgette, desservi aussi à l'un des autels de la même église (1). Le dossier de la dame Petit, autre bienfaitrice, est plus instructif, il nous révèle que le chapelain de son bénéfice était en possession d'un logis voisin du presbytère de Saint-Jean dans l'impasse Saint-Laurent. Lorsque cette église fut supprimée, les messes fondées chez elle furent transférées aux autels de la cathédrale, de même que les fondations de celle-ci furent déplacées pendant les reconstructions.

Ce qui complique le problème pour les observateurs superficiels, c'est que dans le même temps que florissait l'église paroissiale de Saint-Jean, il existait dans la cathédrale romane non rebâtie, un autel consacré aussi à Saint-Jean, dont le qualificatif était peut-être *l'Evangéliste*. Nous connaissons sa situation par la fondation faite par le seigneur de Thouaré, Gilles d'Elbiest, d'une date antérieure à 1437, qui avait voulu honorer la Trinité et la Vierge Marie (2). Les travaux de reconstruction amenèrent un changement qui obligea le chapelain à dire sa messe « à l'autier monseigneur Saint-Jehan, le prochain autier du portal, du costé du manoir épiscopal. » L'acte est de 1511. A cette date, le collatéral nord n'était pas reconstruit, il n'est donc pas possible d'identifier l'autel d'Elbiest avec la chapelle actuelle des fonts baptismaux, car l'église romane était moins large et moins longue que notre monument gothique. Tout bien considéré, la chapellenie d'Elbiest était une dotation de la cathédrale romane, comme celle de Daniel Vigier, que le Père Albert Legrand, de Mor-

(1) *Arch. dép.*, G 173-174. Chapellenies classées par erreur au dossier de la cathédrale.

(2) DURVILLE, p. 192.

laix (1), a rappelée à propos du tombeau de cet évêque qui était inhumé près du transept. Il a confondu sans doute cette chapellenie avec celle du Crucifix qui, en effet, lui était attribuée. Le fait certain est la création de la dignité de doyen créée par le même prélat ; et comme il lui fallait trouver des émoluments, il dota d'une prébende le doyen et y ajouta une cure (2).

Voilà bien des causes d'erreur et de confusion pour les chroniqueurs. Quoiqu'il en soit, il nous reste des documents très clairs et des procès-verbaux dans lesquels les problèmes actuels sont débrouillés. C'est ainsi qu'en défendant leur seigneurie sur les dépendances de la cathédrale, contre les agents du Domaine royal, les chanoines du XVIIe siècle invoquent des raisons comme celles-ci : « l'église paroissiale Saint-Jean, qui était autrefois en dehors, a été mise au-dedans de ladite église cathédrale depuis l'accroissement du vaisseau » (3). Voilà ce que nous devons retenir sans nous laisser impressionner par quelques citations d'un sens amphibologique.

Le plan des fouilles fourni par le rapporteur nous montre toute autre chose ; il nous apporte un édifice de 40 mètres de long, qui a été simplement écorné à l'ouest par les fondations des tours. Cette divergence nous oblige à produire d'autres textes qui justifieront la proximité des deux édifices et nous révéleront l'époque précise de l'absorption du plus petit par le plus grand. D'après l'agencement des citations présentées par M. Durville, on serait tenté de croire que la démolition de Saint-Jean se rattache aux projets d'agrandissement de l'évêque du Chaffault, projets qu'il préparait en 1477. On va voir qu'il n'en est rien.

Dans un acte de 1526, un desservant de la paroisse en question nous dit « qu'il est titulaire d'une chapellenie

(1) *Vies des saints de Bretagne*, éd. or. de 1636, p. 411.
(2) *Arch. dép.*, G 186, 212 et 250.
(3) Procès contre le Domaine (*Arch. dép.*, G 212 et 250).

fondée en l'église parochiale de Sainct-Jehan, contique et ajaczante à l'église monsieur Sainct-Pierre » (1). A la mort d'un curé, de l'année 1545, on déclare que son décès laisse vacante l'église paroissiale ou *chapelle* de Saint-Jean-du-Baptistère, située dans l'église de Nantes (2). Cette fois, les termes sont ambigus, la situation n'est bien nette que dans un titre de collation de 1581 où il est rapporté que la chapellenie Petit avait été fondée dans l'église paroissiale, *autrefois contigue*, maintenant incluse à la cathédrale (3). Il n'y a plus de doutes, l'incorporation est accomplie.

L'intervalle entre 1526 et 1581 peut être raccourci par les termes d'un autre acte de 1554 où le chanoine Caillaud agit « comme recteur de l'église Saint-Jean *contigue en* l'église de Nantes » (4). On sait ce que vaut cette expression dans le langage nantais. La date de 1554 est d'accord avec les caractères de l'architecture du collatéral nord et avec ce qu'en pensent les architectes. Au sud, la naissance des arcs est marquée par des feuillages, les voûtes ont un mètre de moins de hauteur, tandis qu'au nord les moulures des piliers montent au ciel, verticalement, sans interruption (5). Ces procédés nous rapprochent de la fin du gothique et de l'année 1550.

Quand les rédacteurs ont dit des titulaires qu'ils étaient curés *de Saint-Jean en Saint-Pierre*, il n'est pas sûr qu'ils aient voulu parler de l'époque où ils remplissaient leurs fonctions dans la cathédrale, car les mêmes

(1) *Arch. dép.*, G 174.

(2) *Archives du Chapitre*, Durville, pp. 191-196. Ailleurs, j'ai déjà rencontré le nom de chapelle. « Prebenda decani ad quam pertinet ecclesia seu capella beati Johannis de baptisterio Nannetensis. » (*Statuts du chapitre* les prébendes, 1327, série G, suppl.).

(3) « Ecclesia parrochialis sancti Johannis olim predicte cathedrali ecclesie contiqua, nunc vero inclusa. » *Ibidem. Titres de nomination des recteurs.* Durville, p. 171.

(4) *Arch. dép.*, G, suppl.

(5) Furret et Caillé. *Les Cathédrales de Nantes*, p. 59, Nantes, 1906, 1 vol. in-8.

expressions sont aussi employées dans des actes du temps où ces cures étaient indépendantes (1). M. Durville n'a pas fait cette distinction et il a été dérangé dans ses déductions, non seulement quant à la place des derniers fonts baptismaux, mais encore quant à la durée de l'édifice dédié à Saint-Jean. L'adhérence totale, des pieds à la tête, de cet édifice aux murs de Saint-Pierre lui a échappé comme les imperfections du rectangle en forme de Tau, dont les pieds seuls se rapprochaient du vestibule de nos cathédrales.

Le lecteur ne sera convaincu de l'exactitude de notre raisonnement qu'en jetant les yeux sur un plan général où seraient reportées les indications précédentes. Il y verrait que les allusions de nos textes ne peuvent se rapporter à des fondations orientées Nord-Est Sud-Ouest et que les travaux de démolition du XVIe siècle n'ont pu atteindre des ruines aussi éloignées du plan de la cathédrale.

Quant aux autels dédiés successivement à saint Jean, nous fixerons le plus ancien près du second pilier de la nef et non pas près des premières fenêtres, puisque la cathédrale romane était moins large que l'édifice gothique. Pour l'emplacement du dernier autel dédié à saint Jean-Baptiste, nous n'avons pas d'hésitation et nous répondons avec Dubuisson-Aubenay, qu'il était érigé au haut de l'église, face au bas-côté (2). Ce voyageur qui visita notre cathédrale en 1626 nous rapporte que c'était une chapelle du collatéral nord, dans laquelle se faisait le service paroissial et qu'on y baptisait les enfants. Les autres chapelles étant occupées, on avait assigné au curé le bras nord du transept, qui depuis cette époque prit le nom de *chapelle Saint-Jean*, dans le langage vulgaire. Dans les marchés de 1679, elle n'est pas désignée autrement, et on constate alors qu'elle

(1) *Pouillé des chapellenies de la cathédrale* (G 192, *Arch. dép.*).
(2) *Itinéraire de Bretagne*, II, p. 49.

était en fort mauvais état et lézardée de toutes parts (1). C'est miracle que ce vénérable témoin de la cathédrale romane soit resté debout jusqu'en 1836.

Les auteurs modernes trouvant un autel Saint-Jean dans ces vieilles ruines romanes et ignorant les translations précédentes, en ont déduit que l'église Saint-Jean avait toujours occupé le terrain du transept et par extension ont donné le nom de Saint-Jean à la cour de l'Evêché. Voyez la planche publiée par Guépin dans son *Histoire de Nantes*. Ainsi naissent les légendes fabuleuses.

Albert Legrand, de Morlaix, a déjà commencé à tromper les Nantais en leur racontant que Daniel Vigier avait bâti et consacré la chapelle de Saint-Jean-Baptiste au transept ; il l'a reportée au XIVe siècle, alors qu'elle ne pouvait être antérieure au XVIe, elle est caractérisée par ce fait qu'on y baptisait les enfants de la petite paroisse Saint-Jean. C'est encore un spécimen de l'esprit d'invention de cet auteur auquel on accorde un crédit exagéré. L'appellation de Saint-Jean du *Baptistère* où l'on a voulu voir des allusions archéologiques très suggestives ne nous dit rien de plus ; elle était employée pour la distinguer de la chapelle Saint-Jean, dépendant de la commanderie de Saint-Jean, ouverte près des Cordeliers (2). On voit que toutes ces discussions nous ont entraîné à examiner des transformations qui n'ont rien de commun avec la position des bassins enfouis sous le pavage de l'Evêché. Nous aurions dû le soupçonner en comparant uniquement les divers niveaux choisis successivement par les architectes chargés d'installer les chefs du diocèse et les édifices du culte.

(1) Furret et Caillé. *Ibidem*, p. 84. — Gaborit. *Hist. de la cathédrale*, p. 28.

(2) Elle a été coupée par la rue de Strasbourg vers 1870.

V

Différences entre l'Eglise Saint-Jean de Nantes et les Baptistères connus

Les témoins des fouilles ont été certainement influencés par l'opinion du chanoine Cahour et encore plus par la proximité de la cathédrale. Faisons abstraction de tout ce voisinage et ne considérons que le rectangle déterré, ses compartiments et ses bras, il ne nous viendra pas à l'esprit que nous sommes en face d'une basilique chrétienne, surtout si nous passons en revue ce qui a été publié sur les baptistères. De mes lectures variées il m'est resté cette impression que le baptême s'administrait dans un édifice polygonal, de petite dimension, et, en effet, c'est le type que les architectes de tous les pays ont adopté le plus souvent. Les plus célèbres sont celui de Constantin à Rome et celui de Florence ; ils sont polygonaux et paraissent avoir servi de modèle. Le peu de monuments de ce genre qui nous restent en France à Aix, à Vénasque, à Melas sont conformes à ce plan (1). L'église Saint-Jean-le-Rond à Paris était un baptistère ; néanmoins il faut avouer que les types variaient suivant le goût de chaque pays.

M. de Saint-Andeol, qui a étudié 13 baptistères dans les diocèses du Sud-Est, a constaté que six étaient des octogones, quatre hexagones ou circulaires et trois représentaient une croix grecque ou latine (2). Dans ses observations en Afrique, M. Monceaux est arrivé aux mêmes conclusions ; Dom Cabrol, qui paraît avoir étudié surtout les chrétientés d'Orient (3), n'enseigne

(1) LABANDE. *Les Baptistères d'Aix et de Venasque.* Bull. du Comité des Trav. hist., de 1904 et de 1912.
(2) *Revue de l'art chrétien,* 1862, 1865.
(3) *Dictionnaire d'archéologie,* T 11, p. 311.

pas autre chose; de plus, il y a un fait qui domine cette diversité : l'édifice n'a jamais de grandes dimensions.

« Le baptistère, dit dom Cabrol, était un édifice de plan régulier et *ramassé*, servant uniquement à abriter la piscine ». Suivant Enlart, le baptistère était un « octogone inscrit dans un carré. ». Ouvrez le vieux dictionnaire de Trévoux, vous lirez que « le baptistère était une *petite église* auprès d'une plus grande, et qu'il était de forme ronde ». Il faut croire que celui de Tours se rapprochait de cette formule, car le jour où le baptistère Saint-Jean de Tours devint une abbaye, on se servit de diminutifs pour la qualifier (1), c'est *abbatiola, cella,* qu'on emploie.

Les fondations qu'on a exhumées chez nous autour de nos deux piscines sont loin de cette modestie, elles s'étendent sur une longueur de plus de 40 mètres avec cette aggravation que nous ne sommes pas assurés de les tenir tout entières. Ce sont là des dimensions un peu extraordinaires pour une annexe de cathédrale qui ne devait pas dépasser 50 mètres de longueur. Ne jouons pas sur les mots et ne disons pas que certains baptistères étaient aussi de forme rectangulaire là ou là. Un carré long est aussi un rectangle et il suffisait pour atteindre le but qui était *d'abriter une piscine,* suivant l'expression de dom Cabrol. L'exemple du baptistère de Poitiers serait une exception à citer s'il était démontré qu'il a été bâti dans le principe pour l'administration du baptême. Je préfère renvoyer le lecteur aux types de l'Afrique du Nord, là où les fouilles ont été si heureuses, par exemple à Timgad. Le guide qui vous conduit au baptistère, vous montre une salle carrée de 8 mètres de côté, à 4 portiques parallèles aux murs, formés chacun de 3 colonnes (2).

(1) *Ecclesia Sancti Johannis* (ch. de Charles le Chauve de 854, *Gallia christ.*, XIV, col. 188). — *Cella S^ti Johannis* (preceptum Caroli simplicis 920. *Ibidem.*) Haureau se sert du mot *abbatiola* pour la désigner et dit qu'elle était adjacente à la basilique Saint-Martin.

(2) Monceaux. *Ecole pratique des Hautes Etudes,* 1911, p. 31 et 32.

VI

Le plan de l'édifice en forme de Tau ne correspond pas au plan des constructions chrétiennes

L'aire rougeâtre qui est apparue à nos yeux avec ses piscines et son enceinte en forme de *Tau* nous produirait une impression toute différente si son chevet dessinait une abside et si l'ensemble de la construction avait une axe parallèle à l'axe de la cathédrale comme est le plan de Saint-Laurent conservé au Sud. Le rapporteur l'a pressenti, c'est pourquoi il a fait remarquer que les bases du logis du XIIIe siècle avec la façade ouest touchaient le chevet de ce qu'il appelle *l'église Saint-Jean* ; alors il laisse entendre que le véritable chevet aurait pu être emporté dans les démolitions. Cette supposition n'est guère admissible car, même en y regardant de près, les yeux de notre collègue n'ont pas aperçu le moindre arrachement. Or, on sait que les ouvriers laissent toujours quelques témoins de leurs travaux. Admettons, cependant, qu'il y ait eu amputation, il n'en restera pas moins dans cet édifice mystérieux un grave défaut : il n'est pas orienté à la façon chrétienne des premiers siècles.

Notre honorable rapporteur est trop perspicace pour avoir fermé les yeux sur cette imperfection grave, il a essayé de l'expliquer en faisant remarquer que la construction s'alignait perpendiculairement sur l'enceinte romaine du IIIe siècle, comme s'il avait existé quelque corrélation entre les deux bâtisses. Personne ne croira que l'évêque, auquel incomba le soin d'élever la première église de la ville et de tracer son axe sur le terrain, ait orienté rigoureusement ses fondations vers le Levant, suivant la coutume, et qu'il ait laissé l'architecte de son baptistère choisir une autre direction, quand rien ne l'y obligeait. L'emplacement dont nous parlons

était libre au VIe siècle comme au IVe, il avait été déblayé par les ingénieurs romains pour le passage de la fortification et par les Chrétiens qui renversaient tous les temples païens, il présentait une place nette où il était facile de tracer des plans à sa convenance, sans se préoccuper de la direction de l'enceinte. Saint Félix était tout puissant dans la ville, il avait assez d'autorité pour écarter tous les obstacles. Si la ruine d'apparence gallo-romaine qu'on prend pour une église, s'éloigne des règles de l'esthétique et des goûts mystiques du Moyen age, c'est que les juges se trompent sur sa destination.

Aux imperfections précédentes, il faut ajouter une bizarrerie inexpliquée pour ceux qui ont vu l'aspect des fondations enveloppant l'aire rougeâtre et leur peu d'élévation sous les remblais. En voyant presque toute leur longueur arasée souvent au niveau de la porte romaine, je me disais : Ce n'est pas ainsi que les murs s'écroulent quand un accident se produit, des pans de murs restent debout à côté des brêches. Ici, la démolition est savante et raisonnée, elle a emporté les pavés de dallage, les linteaux, les seuils et tous les beaux matériaux comme on le faisait dans le haut moyen age, alors que les carrières étaient rares ou éloignées. De là je tire cette conclusion que les chrétiens ont traité cette prétendue église comme une construction profane et que son arasement remonte au temps du chantier de la première cathédrale. Puis, sont venus les Normands, et leurs dévastations, au IXe et au Xe siècles, qui ont emporté les derniers restes, et les décombres ont recouvert ce qui apparaît maintenant à nos yeux.

Voyez la difficulté, si vous renversez cet ordre pour y mettre une conjecture dans laquelle le rectangle T reste un survivant du VIe siècle ; vous serez dans l'obligation de nier l'existence des remblais ou de dire que la génération du XVIe siècle, en fermant l'église Saint-Jean, a eu la patience de creuser des tranchées pour

enlever des assises qui n'empêchaient pas le nivellement de la cour, et de tout saccager.

Je me représente les choses tout autrement. Je vois notre première église assez petite et bâtie sur une vaste place entre deux édicules dédiés à Saint-Jean et à Saint-Laurent, avec une architecture pareille à celle de Saint-Etienne au cimetière de Saint-Donatien (1). Pour un travail de reconstruction, on nous accordera facilement qu'il y a eu toujours progression dans les conceptions de nos architectes, et que l'enceinte la plus récente comprend le périmètre des cathédrales du XIIe et du VIe siècles. Le portail de 1434 que nous voyons a été bâti en avant du portail de la cathédrale romane, de même que l'architecte de celle-ci a dû respecter le portail antérieur pendant qu'il bâtissait. Ce procédé avait l'avantage de ne pas interrompre le service religieux et l'accès des fidèles. Dans le sens de la largeur, la nef est assez spacieuse pour qu'elle renferme les bases des nefs supprimées, comme à Angers (2). Du côté du Levant, la présence de la muraille romaine qui passe sous l'orgue du chœur, nous indique la limite qu'on ne pouvait dépasser à l'Est. De déduction en déduction nous arrivons donc à entrevoir que l'édifice mérovingien n'avait guère plus de 50 mètres de longueur et n'avançait pas, vers l'ouest, au delà de la première travée voisine des orgues actuelles (3).

Transportons les indications précédentes sur le papier à dessin, joignons le plan des ruines découvertes au plan des cathédrales et nous constaterons que le baptistère

(1) Les petits moëllons sont soutenus par des chaînes de briques.

(2) Louis DE FARCY. *Les Fouilles de la cathédrale d'Angers*, 1902 (Mémoires de la Soc. d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1903).

(3) On trouve le même raisonnement dans un procès de 1654 relatif à l'érection de deux chapelles du sud. « Le dessein de la structure de l'église est plus grand que n'estoit l'ancien... Si l'église a esté accreue plus qu'elle n'estoit du temps de s^t^ Félix, ça esté vers le bas de la nef. » (Défenses de 1654, *Arch. dép.*, f° 4. G 221.)

supposé se trouve en saillie de plus de 10 mètres sur la façade de la basilique mérovingienne et l'efface par ses proportions. Ce n'est pas ainsi que nous apparaissent les dépendances des cathédrales sur les vieux plans, surtout quand nous nous reportons aux dessins des cathédrales d'Aix-en-Provence, de Mazan et de Melas (Ardèche), ou de Sainte-Sophie de Constantinople. Toutes les lignes concourent à faire un ensemble harmonieux. Ici, l'architecte s'est moqué des règles de l'orientation comme de la prééminence à réserver à l'église principale, si nous adoptons les hypothèses du rapporteur ; il a placé sa construction sur un axe tourné vers le Nord-Est, tandis que l'axe de la cathédrale est tourné vers le Levant d'été, suivant le goût mystique du moyen age (1). Voila des anomalies étranges dans l'association de deux édifices du même genre et une singulière fantaisie, étant donné la libre disposition du terrain dont jouissait l'évêque, alors maître et seigneur de la Cité.

VII

Si la seconde piscine est du IVe siècle, elle ne pouvait être renfermée dans un édifice chrétien.

La plupart des réflexions précédentes s'appliquent à la piscine découverte en 1868, à celle qui a le plus de ressemblance avec les cuves baptismales découvertes dans des basiliques entières ; j'ai fait abstraction de la seconde parce que son niveau inférieur et la perfection de sa maçonnerie ont fait éclore des théories troublantes pour la masse des lecteurs. Son âge, si on en juge par la

(1) Tous les édifices de Poitiers, dit le P. de la Croix, étaient orientés de la même façon sommaire. (*Etude du baptistère Saint-Jean*, p. 4, note 1.)

finesse des enduits étalés sur les parois de la cuve, paraît remonter à la belle période des ateliers romains : c'est aussi l'appréciation de notre rapporteur. Quant à sa destination, elle n'est pas plus claire que celle de la première piscine puisqu'elle est dépourvue de tuyaux d'adduction et de dégorgement pour le renouvellement de l'eau. C'est un mystère de plus à expliquer dans ce singulier chantier où le hasard semble avoir réuni deux piscines étranges, différentes des cuves baptismales classiques, pour exercer la sagacité des fouilleurs. Les uns ont dit qu'on avait voulu séparer les sexes, d'autres ont prétendu que celle-ci était une ébauche qu'on aurait abandonnée à cause de ses incommodités. Ce sont des hypothèses insuffisantes, car le plus souvent on adoptait des jours ou des heures différentes pour les hommes et les femmes. Quant aux défauts de construction, ils disparaissent, si vous en faites un bassin d'usage privé.

M. le rapporteur s'est tiré d'embarras très habilement en faisant remarquer que les bords de l'orifice du second bassin sont un peu au-dessous du dallage rouge ; et de cette infériorité d'étage, il a tiré bien vite cette conclusion : qu'il y avait là un autre baptistère plus ancien. Une fois lancé dans cette voie, il est allé très loin, il est remonté jusqu'à Constantin et s'est trouvé ainsi engagé dans une thèse anti-historique, à savoir que la cathédrale de Saint-Félix a été précédée par une autre contemporaine de Constantin. Il faut le louer de ne pas avoir réédité la thèse du chanoine Cahour en répétant que saint Clair, dès le premier siècle, avait bâti un oratoire *orné de trois cryptes*, que saint Félix avait enveloppé dans sa construction (1). Cette nouveauté, même réduite à ces proportions, ne peut passer sans protesta-

(1) M. le chanoine Cahour a pris cet enseignement dans les leçons du bréviaire (fête de saint Félix), dont l'auteur a dû s'inspirer de l'exemple de Benoît de Cornouaille, qui a fait notre crypte de Saint-Pierre ; on ne connaissait pas les cryptes sous le règne de Constantin.

tion, autrement le public serait tenté de croire que les institutions chrétiennes ont pu s'établir *intra muros*, dès le IVe siècle, en Armorique (1).

Sans doute, il y avait des chrétiens à Nantes depuis le règne de Dioclétien, c'est un fait avéré par la passion des SS. Donatien et Rogatien. On sait qu'ils se réunissaient dans les fauxbourgs de peur d'être troublés par les païens qui étaient nombreux.

Constantin avait permis aux chrétiens de pratiquer leurs cérémonies au grand jour, sans toutefois les autoriser à fermer les temples des fausses divinités dont le prestige était énorme. Dans toutes les cités de la Gaule, le Paganisme a résisté avec tenacité aux prédications de l'Evangile, même dans celles qui, comme Autun, se distinguaient par une ferveur intense. En plein Ve siècle, les adorateurs de la déesse Bérécynthe eurent l'audace de faire une procession en son honneur en entourant son image d'un cortège de chanteurs et de danseurs qui remplissaient les rues (2). L'année 345 de Jésus-Christ est la date de l'ouverture du cirque qui fut élevé à Angers par le consul Rufin en l'honneur de Minerve (3). Voilà un fait qui nous touche de près et duquel nous pouvons déduire ce que les chrétiens de Nantes avaient de liberté dans leur cité au IVe siècle.

M. Durville, d'après un passage de Grégoire de Tours, allègue que l'évêque Lidoire, contemporain de Constantin, ouvrit une église dans l'intérieur de la ville de Tours, église qui était la première ; il aurait dû ajouter la suite qui est très importante, c'est que la fondation eut lieu *dans la maison d'un Sénateur*, détail qui nous dépeint une situation où les païens étaient les maîtres de la cité. Les chrétiens couraient des risques en fran-

(1) A Clermont (Auvergne), la plus ancienne église de la cité est de l'épiscopat de Namatius, qui vivait au Ve siècle. (Grég. Tur. *Hist. eccl. Franc.*, libro II, cap. 16.)

(2) Anat. de Charmasse. *Autun et ses monuments*, p. LXXXV.

(3) Cél. Port. *Dictionnaire historique et géogr. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 35.

chissant l'enceinte urbaine, c'est pourquoi ils se cachaient chez un particulier. La véritable cathédrale était ailleurs, à Saint-Martin, dans les faubourgs, près du baptistère, suivant l'usage. Les institutions chrétiennes ne sont entrées vraiment à Tours que le jour où l'évêque Grégoire rebâtit la plus ancienne église sur les ruines d'un grand incendie qui arriva sous l'épiscopat d'Eufrône. Il adopta, dit-il, un plan plus grand que le précédent et fonda un nouveau baptistère où il déposa des reliques de Saint-Jean (1).

A Angers, M. de Farcy, qui a bouleversé le sol de la cathédrale actuelle dans tous les sens, n'a pas rencontré un seul fragment de mur antérieur au VIIIe siècle, d'où on a conclu avec raison que le sanctuaire de Saint-Maurille *extra muros* et son baptistère n'avaient pas été remplacés (2). Dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, M. Port a laissé entendre que la cathédrale Saint-Maurice remonterait plus haut, parce que, dans son récit du siège d'Angers, Grégoire de Tours nous raconte que les assiégeants incendièrent le *bâtiment de l'église* (3). *Ecclesia*, en effet, désigne quelquefois la cathédrale dans les auteurs du temps ; cela n'éclaircit pas le texte qui ne désigne pas la situation de cette église. Si l'évêque siégeait à Saint-Maurille, par exemple, place actuelle du Ralliement, où étaient les plus vieux sanctuaires, il était bien facile aux ennemis de brûler la cathédrale. C'est là qu'on a trouvé une cuve circulaire et profonde, construite en ciment rouge, qu'on a considérée comme une cuve baptismale (4).

En face de ces exemples n'avons nous pas raison de sourire quand nos naïfs auteurs légendaires nous représentent saint Clair, premier évêque de Nantes,

(1) « Ex domo cujusdam senatoris basilica facta est. » *Hist. eccl. Francorum*, lib. X, cap. XIX.

(2) *Les fouilles de la cathédrale* (Mémoires de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Angers, 1903).

(3) « Domus ecclesie concremata est. » (*Hist. eccl.*, libro II.)

(4) Voir au Musée archéol. de la ville, où elle est conservée.

comme le constructeur de notre cathédrale, et saint Félix, du VIe siècle, comme un simple continuateur (1). Il est singulier qu'un personnage aussi considérable que saint Clair n'ait jamais été choisi comme patron de la moindre église de Nantes avant le XIXe siècle.

Quand bien même nous ne serions pas éclairés par des contemporains, nous aurions pour avertissement la dédicace mise au fronton de l'édifice. Croire à la priorité du culte de saint Pierre parce qu'il est le prince des Apôtres, c'est subir les effets d'un éblouissement. Ceux qui ont étudié les us et coutumes des chrétientés naissantes, savent qu'on n'allait pas jusqu'à Rome chercher des patrons ; on prenait de préférence les héros de sa localité : au Mans, Saint-Julien ; à Angers, Saint-Maurille ; à Bordeaux, Saint-Seurin ; à Toulouse, Saint-Saturnin ; à Lyon, Saint-Pothin ; à Autun, Saint-Symphorien. Les Enfants Nantais dans notre cité ont eu la vogue.

Les débuts et les progrès du culte du prince des Apôtres dans les provinces de l'Empire romain viennent ensuite, ils concordent avec la translation de ses chaînes de Jérusalem et de Constantinople à Rome, par l'impératrice Eudoxie, et le bruit de leur réunion avec les chaînes de la prison Mamertine dans l'église de Saint-Pierre-ès-Liens. Cet événement de l'année 439, d'après Baronius, marqua le début d'une distribution de limaille de fer qui entra dans les habitudes des Papes et se répéta dans leurs relations avec les princes (2). Cette répartition se fit tout doucement, cela se conçoit et suivant les circonstances, elle fut le point de départ de la plupart des fondations érigées en Gaule.

Voici les exemples que nous pouvons citer : la ville

(1) « Et beatorum apostolorum Petri et Pauli omniumque santorum œdificavit basilicam. Ibi clavum quem secum attuleral, collocavit. » (Leçon du bréviaire de 1518.) Le bréviaire de 1440 n'en dit pas tant.

(2) « Morem fuisse Romanorum pontificum pro nobili munere ex limatura eorumdem catenarum ad insigniores personas mittere plurima exempla declarant. » (*Annales eccl.*, t. V, pp. 688-689, éd. Anvers, 1658, in-f°.)

de Tours, chef-lieu de notre province ecclésiastique, vit s'élever une basilique en l'honneur des Apôtres Pierre et Paul, sous l'épiscopat de Perpetuus qui vivait à la fin du ve siècle. Nous le savons par ce fait indirect qu'il déplaça la mosaïque d'une chapelle dédiée à saint Martin, pour l'utiliser dans la construction d'une basilique dédiée aux Apôtres (1).

Il devança ainsi Paris dont l'église Saint-Pierre est datée de 511, elle est attribuée à Clovis et à l'inspiration de la reine Clotilde (2). Celle d'Arles n'est datée que de l'an 519 par une inscription découverte vers 1875 (3).

Grâce à son testament, qui est de l'année 615, nous apprenons que la basilique des Apôtres du Mans, fut fondée par l'évêque saint Bertrand, prélat très riche, auquel on doit beaucoup d'œuvres pieuses, et dont le souvenir n'est pas assez vivant autour du siège qu'il a occupé (4).

Le nom de N.-D.-de-la-Coulture, que porte l'ancienne église des Apôtres, n'est pas une invocation historique.

Le patronage de saint Pierre inscrit au fronton d'un édifice n'est donc pas un brevet de haute antiquité, quand il est érigé sur le territoire de la Gaule. Peu importe que Constantin ou d'autres princes aient élevé des basiliques en l'honneur des Apôtres sur le sol de l'Italie et en Afrique, ce qu'il est essentiel de démontrer c'est que Nantes a devancé toutes les autres chrétientés gauloises; et pour y parvenir, il faut autre chose qu'une piscine indéterminée et quelques récits légendaires recueillis à travers les ruines du IXe siècle. Le plus sûr

(1) « In honore beatorum apostolorum Petri et Pauli aliam construxit basilicam inqua cameram illam affixit. » (Grég. Tur., *Hist. eccl. Franc.*, lib. II, cap. 14.)

(2) « Per consilium reginæ suæ fecit ecclesiam in honore apostolorum Petri et Pauli in Parisius civitate. » (Dom Bouquet, *Hist. des Gaules*, III, 376-379.)

(3) Veran. *Communication au Congrès archéol. de France*, 1876; p. 290.

(4) « Basilica domni Petri et Pauli apostolorum quam opere meo pro defensione civitatis œdificavi. » (*Gallia christ. instr.*, t. XIV, col. 104.)

est de s'en rapporter aux auteurs du VIe siècle, puisque leurs affirmations concordent avec les données de l'histoire générale.

VIII

Les Monuments découverts sont de l'époque païenne

Si les piscines découvertes en 1868 et en 1911 ne sont pas des monuments chrétiens construits pour administrer le baptême, direz-vous, quelle destination pourrez vous leur donner? Assurément la question est embarrassante étant donné la disette de documents recueillis sur l'usage des ablutions chez les Anciens; cependant je me hasarderai jusqu'à faire remarquer que le Christianisme a emprunté bien des rites et des cérémonies au code des coutumes du Paganisme. Nous sommes sur le terrain d'une éminence qui était bien préparée pour l'érection d'un temple à Vulcain, protecteur de la cité, avant que les nécessités de la défense obligeassent les Romains à édifier des fortifications; nous sommes sur un emplacement où plus d'une statue païenne est sortie de terre. M. le chanoine Durville lui-même nous dit qu'il a recueilli à son tour beaucoup de poteries anciennes, une tête de Vénus anadyomène et un bronze de Trajan (1), qui sont autant de témoins de l'occupation païenne ; en revanche, il n'a pas vu, comme à Saint-Similien, la moindre brique portant le signe du Christ ou un de ces emblêmes qu'aimaient tant les chrétiens dans leurs décorations.

Alors, s'il est croyable qu'un temple a été ouvert dans l'emplacement de la cathédrale, on pourrait sans témérité en induire que ses abords comprenaient des dépendances où les païens se purifiaient avant d'ap-

(1) *Bull. archéol.*, 1912, p. 241.

procher de leurs divinités. Nous avons exploré le sol de peu de cités antiques, nous ne sommes qu'au début de nos recherches archéologiques et, déjà, les premières fouilles sérieuses, pratiquées à Alésia (Côte-d'Or), viennent encourager nos conjectures.

Tout n'est pas déblayé, tant s'en faut, et cependant on a mis au jour quatre temples, deux rectangulaires et un polygonal. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'ils sont reliés par des canaux qui alimentent des piscines de toute dimension et de toutes formes. L'une d'elles, rectangulaire, contient encore les marches par lesquelles on descendait dans l'eau (1). Aucune de ces piscines n'est faite comme les nôtres, c'est vrai, mais qui nous dit que les prochaines fouilles, pratiquées là ou ailleurs, ne nous apporteront pas de France, d'Italie ou d'Algérie, des spécimens de piscines profanes, semblables aux nôtres.

Notre rapporteur, on le voit, n'a examiné les résultats des fouilles que sous une seule face; il s'est placé uniquement au point de vue chrétien comme si le temps avait emporté tous les vestiges du séjour du Paganisme, ce qui est inexact. C'est une lacune que j'ai cru devoir signaler à mes collègues, car il y a des hypothèses intéressantes à examiner en pratiquant la méthode des comparaisons et en relevant les incorrections de nos édifices nantais. La piscine de 1868 n'a qu'une profondeur de 0m40 maximum. Est-ce suffisant pour administrer le baptême par immersion? Quand je passe en revue les autres découvertes, je vois que les bassins sont plus profonds. Les chiffres sont de 0m65, 0m70, 1m, 1m10, 1m20, 1m40 (2). Il est vrai que la piscine qu'on attribue au IVe siècle a une profondeur de 1 mètre, mais, en revanche, on observe que son diamètre est bien court pour un bassin destiné à la foule des catéchumènes. La cuve baptismale de Timgad n'a pas moins de 4 mètres de largeur à son orifice.

(1) *Bull. du Comité des Trav. hist.*, 1912, pp. 189-209.
(2) Celle de Poitiers : 1m41.

Pour nous résumer, nous dirons que la ville de Nantes n'est pas sûre de posséder des cuves baptismales de la période des immersions, parce que la structure des bassins découverts est trop différente de la conformation des baptistères reconnus ; leur date est contestable à cause de leur enfouissement profond, et l'enceinte qui les renferme, ayant été anéantie pour construire l'Evêché avant le XIe siècle, ne peut être identifiée avec l'église Saint-Jean citée dans les textes du XVe siècle.

MONNAIE BRETONNE INÉDITE

Emise par JEANNE DE FLANDRE

Comtesse de Montfort, Duchesse de Bretagne

PAR M. P. SOULLARD

En parcourant le catalogue des médailles grecques, romaines, françaises et seigneuriales composant la collection de M. le Dr Aussant, de Rennes, et dont la vente eut lieu, les 20, 21 et 22 avril 1864, j'avais remarqué au nº 616 de ce catalogue, un gros de billon inédit classé pour se référer à Charles de Blois, duc de Bretagne, portant la description LOT.BRITNO.DVC. Croix anglaise coupant la légende, *Rev.*-MONETA.BRITAND. Lion de Flandre.

Je ne voyais rien dans cette description qui pût faire attribuer ce gros au lion, au duc Charles de Blois, et d'autant plus que la qualité de duc de Bretagne était écrite en légende latine, DVC, au lieu de DVX.

Lorsque le hasard, ce grand bienfaiteur des collectionneurs, me le fit rencontrer dans la collection de celui qui l'avait achetée à la vente de la collection du Dr Aussant, je pus faire l'acquisition de cette intéressante pièce jusqu'ici inédite.

Un examen attentif de ce gros billon, où le mot de Bretagne est inscrit au droit et au revers, m'a amené tout d'abord à reconnaître une imitation en Bretagne du gros au lion de Flandre, dont la création est attribuée

soit à Louis de Nevers, comte de Flandre, 1322-1346 ; soit à Jean III, duc de Brabant, 1312-1355 ; les numismatistes ne sont pas d'accord à ce sujet.

Cette monnaie fut imitée par les états voisins : Luxembourg, Liège, Gueldre, Looz, Rummen, Hainaut, Hollande, Namur, Cambray, Serain, et même par des états plus éloignés, par l'Aquitaine sous Edouard III, 1327-1377, et par la Bretagne pendant la guerre de la Succession sous Jean IV et Charles de Blois; c'est dire que ce gros au lion eut au XIVe siècle une vogue considérable ; mais nous ne connaissions pas encore une imitation en Bretagne, faite par une duchesse du nom de Jeanne. Je vais essayer de le prouver.

Notre monnaie bretonne est plus spécialement imitée des gros au lion de Jean III, duc de Brabant. En effet, sur les pièces de ce souverain, les gros au lion portent la description suivante :

I/O'DV/X.LO/T.BR/AB'X. (IO *hannes* DVX.LOT *haringiæ* BRAB *antiæ*), croix pattée coupant la légende intérieure et en légende extérieure, BNDICTV ⋮ SIT ⋮ NOME ⋮ DNI ⋮ NRI ⋮ IHV ⋮ XPI Benedictum sit nomen domini nostri Jesus Christi. *Rev.* Aiglette MONETAXBRABAN Lion rampant entouré de douze oves, renfermant le premier, un lion rampant ; les autres, un fleuron (figure 2).

Le mot LOT *haringiæ* est ici pour désigner le duché de Lothier, ou Basse-Lorraine, ou Mosellane inférieure, faisant sous Jean III partie du duché de Brabant.

Or, voici la description de notre pièce :

I/ODV/C'XLO/TBR/ITI (IO *hanna* DVC *issa* LOT *haringiæ* BRIT *an* I *æ*). Croix pattée coupant cette légende et en légende extérieure BNDICTV ⋮ SIT ⋮ etc... *Rev.*+MONETA. BRITAND'. Lion rampant dans un entourage de douze lobes séparés par des I initiale du nom de Jeanne, le premier, renfermant un lion rampant ; les autres, un fleuron (figure nº 1).

Il est évident que le mot Lotharingiœ est ajouté là pour compléter l'imitation des pièces brabançonnes, de même qu'au revers, le mot britand est orthographié ainsi en imitation des gros de Flandre FLAND'.

La fille de Jean III, duc de Brabant, Jeanne, duchesse de Brabant, 1355-1383, émit aussi des gros au lion, en voici un pour la ville de Vilvorde :

I/O.DV/C'x LO/TBR/AB'x (IO *hanna* DVC *issa* LOT *haringiœ* BRAB *antiœ*). Croix pattée coupant cette légende et en légende extérieure : BNDICTV : SIT : etc. *Rev.* +MONETA.FILFD' Lion rampant, dans un entourage de douze lobes, séparés par des I, le premier contenant un lion rampant, les autres, un fleuron (figure 3).

On voit de suite la similitude qui existe entre le droit des monnaies des deux duchesses de Bretagne et de Brabant, ainsi que de celle de Jean III, il n'y a que le nom de Bretagne qui diffère.

Notre monnaie (figure n° 1) est donc bien une imitation des monnaies de Brabant par une duchesse de Bretagne du nom de Jeanne, puisqu'elle prend sur cette monnaie le nom et le titre de Jeanne, duchesse de Bretagne.

Mais à quelle duchesse de Bretagne du nom de Jeanne peut-on en faire l'attribution ?

Trois duchesses de Bretagne portent ce nom pendant la période où circulaient les gros au lion ou ses imitations, ce sont :

Jeanne de Savoie, troisième femme de Jean III, duc de Bretagne.

Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois.

Jeanne de Flandres, femme du duc Jean de Montfort.

Jeanne de Savoie eut, il est vrai, des deniers frappés à son nom, comme duchesse de Bretagne, mais plus spécialement comme vicomtesse de Limoges ; cette vicomté lui avait été donnée en douaire, 1329-1338,

par le duc Jean III ; cependant cette duchesse qui ne put faire d'émission de gros, puisque Jean III lui-même n'en a pas fait, n'eût pas manqué de prendre son titre de vicomtesse de Limoges, comme sur les deniers. Donc ce ne peut être à Jeanne de Savoie qu'on en peut faire l'attribution.

Je ne crois pas davantage que ce puisse être à Jeanne de Penthièvre ; son mari Charles de Blois, sans doute, a fait des émissions du gros au lion, on en connaît trois variétés, qui ont dû être faites avant 1347, époque de sa captivité en Angleterre, après sa défaite à la bataille de la Roche-Derrien : Jeanne de Penthièvre n'aurait pu faire une émission que pendant la captivité de son mari, 1347-1356.

Avant cette époque, la monnaie de billon était déjà très altérée, elle le fut encore davantage pendant cette période de la captivité, par suite des dépenses considérables occasionnées par les besoins de cette longue guerre et, de plus, pour trouver les fonds nécessaires à la rançon de Charles de Blois, s'élevant à 700.000 florins d'or (1). Somme considérable pour cette époque.

Or, le gros au lion dont nous nous occupons est sinon en argent fin comme son prototype, du moins en billon à très bon titre. D'où je conclus qu'il ne peut avoir été émis de 1347 à 1356 par Jeanne de Penthièvre pendant la captivité de son mari.

Cette attribution à une duchesse de Bretagne ne peut donc être faite qu'à Jeanne de Flandre, femme du duc Jean de Montfort.

M. J. Chautard, le savant numismatiste, dans son ouvrage : *Imitation des Monnaies au type du gros tournois*, Bruxelles, 1872, avait pressenti que Jeanne de Flandre avait dû monnayer en son nom ; à la fin de ce travail, il cite page 24, les monnaies imitées du gros au lion de Flandre par les Etats voisins et ceux de Bretagne :

(1) De la Borderie. *Histoire de Bretagne*, III, 548.

Charles de Blois, milieu du XIVe siècle ;
Jean de Montfort ; dº
Jeanne de Flandre. dº

Malheureusement, il n'en dit pas davantage et ne donne pas ses motifs.

Ici, rappelons une courte biographie de Jeanne de Flandre.

Jeanne, fille de Louis de Nevers, comte de Flandre, et de Jeanne, comtesse de Rethel, naquit en 1306 (1). Sa mère, dont le mariage avait eu lieu en 1290, était fille de Hugues IV, comte de Rethel ; elle épousa, au commencement de l'année 1329, Jean, comte de Montfort, fils d'Arthur II, duc de Bretagne, et de Yolande de Dreux, sa seconde femme. Jeanne de Flandre était la nièce de Robert de Flandre, qui avait épousé la sœur du comte Jean de Montfort (2).

Après la mort de Jean III, duc de Bretagne, le 1er avril 1341, le comte de Montfort, son frère, se rendit à Nantes accompagné de Jeanne sa femme, se fit proclamer duc de Bretagne par les barons, les prélats et les députés des villes de Bretagne, s'empara du trésor de Jean III, qui était déposé à Limoges, et revint à Nantes, où il subit un siège mené par le duc de Normandie, fils de Philippe de Valois, roi de France, et auquel assistait Charles de Blois, qui prétendait au trône ducal de Bretagne, invoquant son mariage avec Jeanne de Penthièvre, nièce de Jean III.

L'issue de ce siège, 21 novembre 1341, fut fatale au comte de Montfort ; il se rendit à Paris et, malgré la foi jurée par le duc de Normandie, il fut retenu prisonnier par le roi de France et enfermé dans la tour du Louvre.

Pendant le siège de Nantes, la duchesse Jeanne de Flandre était avec son fils à Rennes. Quand elle apprit

(1) *Iconographie bretonne*, par DE SURGÈRES, page 17. Cette date figure sans doute sur un des trois portraits de Jeanne décrits dans cette iconographie.

(2) Dom LOBINEAU. *Histoire de Bretagne*, I, 306.

la trahison du roi de France, elle se mit à la tête de son parti, réconforta par ses paroles patriotiques les seigneurs qui avaient suivi son mari, en leur montrant son héritier, qui n'était encore qu'un petit enfant, elle parcourut les villes qui tenaient pour Montfort et après avoir fait porter le trésor ducal au château de Brest, où elle se trouvait, le 24 février 1342 ; là, elle consentit à ce que le comte de Montfort avait accepté, c'est-à-dire la remise entre les mains du roi de France de toutes les places fortes de Bretagne soumises à son autorité, à moins de révocation de cet engagement par le duc, prisonnier du roi (1).

Le 1er mars 1342, elle conclut avec Charles de Blois une trêve qui devait se prolonger jusqu'au 15 avril suivant (2) ; elle apposa sur ce traité son sceau de duchesse de Bretagne, dont voici la description : S.IEHANNE : DE : FLADRES : ET : DE : LIMOGES : COMTESSE : D' : MONTFORT. La duchesse, debout dans une niche gothique. A dextre l'écu au lion de Flandre, à senestre un écu d'hermines, à la bordure chargée de six lionceaux. Dans ce traité, elle s'intitule Jeanne de Flandres, duchesse de Bretagne, comtesse de Richemond et de Montfort et vicomtesse de Limoges. Voir figure 4 (3), Ce sceau est reproduit pour la première fois.

Par son refus de signer le traité que lui proposait le roi de France et qui l'eût dépouillé de son droit au duché de Bretagne, le comte de Montfort dut rester prisonnier au Louvre, Jeanne de Flandre alors se renferma à Hennebont dans le courant de mai 1342, où elle fut assiégée par l'armée franco-bretonne, dès les premiers jours de juin.

Je n'entrerai pas dans les détails de ce mémorable siège où s'illustra cette héroïque femme, les faits le concernant sont décrits par M. de la Borderie dans son

(1) De la Borderie. *Histoire de Bretagne*, III, 445.
(2) De la Borderie. *Histoire de Bretagne*, III, 446.
(3) Douet d'Arcq. *Inventaires des Sceaux des Archives de l'Empire*, 1863, n° 545.

troisième volume de l'Histoire de Bretagne, il dura un mois ; les troupes franco-bretonnes se retirèrent après avoir subi des pertes considérables et vu toutes leurs machines de guerre incendiées ; un secours anglais avait été amené par Amauri de Clisson, il était commandé par Gautier de Manny.

Charles de Blois revint au mois d'octobre mettre de nouveau le siège devant Hennebont, toujours défendue par Jeanne de Montfort ; il avait fait amener seize grands engins de guerre pour battre les murs de la ville, mais n'eut pas plus de succès que précédemment ; lassé de l'inutilité de ses efforts, il leva pour la seconde fois le siège d'Hennebont, le 18 octobre 1342 (1).

Le roi d'Angleterre Edouard III, qui, vers cette époque, était descendu en Bretagne, s'empara de plusieurs villes du parti blaisien ; après avoir pendant quelques temps guerroyé contre les troupes françaises, il accepta une trêve, dite de Malestroit, qui devait durer du 15 janvier au 29 septembre 1343. Philippe de Valois avec le gros de son armée rentra en France ; le roi d'Angleterre, de son côté, s'embarqua à Saint-Mathieu, le 20 février 1343, pour revenir avec la plus grande partie de ses forces en Angleterre ; il emmenait avec lui Jeanne de Montfort, sa fille et son fils qui alors était âgé de trois ans. A peine embarqué, une tempête effroyable qui dura huit jours, les ballota jusqu'à leur arrivée en Angleterre (2).

La vaillante duchesse ne revint plus en Bretagne ainsi que presque tous les historiens l'avaient cru ; une terrible maladie l'avait atteinte, causée, soit par les angoisses subies pendant les sièges d'Hennebont, compliquées par les grandes fatigues de ses chevauchées, soit par les émotions causées par l'affreuse tempête qu'elle venait de subir. Jeanne de Montfort était folle, elle finit ses jours vers l'année 1374 (3).

(1) De la Borderie. *Histoire de Bretagne*, III, 468.
(2) De la Borderie. *Histoire de Bretagne*, III, 478.
(3) De la Borderie. *Histoire de Bretagne*, III, 488.

Tout d'abord, j'ai été tenté de placer l'émission de notre gros au lion pendant l'un des deux sièges d'Hennebont, mais l'examen de cette pièce qui est admirablement frappée ne permet pas d'en faire une pièce obsidionale, elle ne peut être sortie que d'un atelier monétaire ayant un outillage complet, et cela pendant la période qui s'étend de la captivité de Jean de Montfort, 21 novembre 1341, au siège d'Hennebont, fin mai 1342. Pendant ces six mois, quels étaient les ateliers monétaires de Bretagne qui étaient soumis au parti de Montfort ?

Le principal atelier, Nantes, appartenait au parti blaisien.

Rennes ne fut prise par ce parti que dans le courant de mai 1342.

Vannes et Guérande appartinrent au parti de Montfort, jusque vers la même époque. Pour Brest et Quimperlé, les ateliers n'étaient pas encore créés ; ils ne le furent que par le duc de Lancastre vers 1356.

L'atelier de Rennes me paraît tout désigné pour être celui qui fit l'émission du gros au lion, car il était plus important que ceux de Vannes et de Guérande ; ce dernier n'a été du reste qu'un atelier temporaire et supprimé après la guerre.

Ce gros au lion est vraisemblablement le premier qui ait été frappé en Bretagne, il a certainement servi de prototype à ceux qui, plus tard, sont sortis des ateliers montfortistes et blaisiens, avec toutefois cette différence que le mot LOT *hier*, fut supprimé et que le nom du souverain fut écrit en entier.

Août 1913.

Le Symbolisme de la Chanson du Saule

à Châteaubriant

Il y a quelques années avait encore lieu à Châteaubriant une curieuse coutume : la veille du mariage de la jeune fille qui avait refusé un jeune homme en mariage, où du jeune homme qui après avoir recherché une jeune personne l'avait ensuite délaissée, les jeunes gens se réunissaient le soir et allaient porter processionnellement à la demeure du *refusé* ou de la *délaissée* une branche de saule en chantant une complainte.

M. de la Borderie, qui aimait, à ses moments de loisirs, s'occuper de traditions et de chansons populaires et qui apportait à cette étude son érudition habituelle, a consacré un petit mémoire à la coutume castelbriantaise (1).

De cette complainte, ou plus exactement de cette coutume, car la complainte ne fait aucune allusion à la branche de saule, M. de la Borderie a fort ingénieusement rapproché la romance du *Saule*, que Shakespeare a mise dans la bouche de Desdémone accablée par la colère du Maure, au IVe acte d'*Othello*.

(1) La chanson du saule à Châteaubriant. *Bull. de l'Association bretonne, Congrès de Lannion*, 1884, p. 309 ; — Chansons populaires de Haute-Bretagne. *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1894, II, p. 168 ; — *Nouvelle Galerie bretonne*, p. 272. Cf. GUILLOTIN DE CORSON, Vieux usages du pays de Châteaubriant., *Bull. de l'Ass. bretonne, Congrès de Châteaubriant*, 1904, p. 32.

Cette romance, qui était un chant populaire anglais, a été recueillie dans une version plus complète que celle donnée par Shakespeare et où l'on lit notamment :

« Je porte la guirlande de saule, puisque mon amour m'a fui : une guirlande qui convient aux amants abandonnés. Chantez, ô le saule vert sera ma guirlande (1). »

M. de la Borderie en concluait très judicieusement : « Le saule est donc regardé ici comme l'attribut naturel, la parure convenable des cœurs trompés, des amantes et des amants délaissés. C'est la même pensée, la même croyance qui a donné lieu à l'usage du bouquet de saule à Châteaubriant. Comme cette idée existait en Angleterre au moins dès le temps de Shakespeare, c'est-à-dire au XVIe siècle, il y a lieu de tenir aussi pour fort ancienne la cérémonie du bouquet de saule et la rustique cantilène qui l'accompagne. »

Il m'est donné d'apporter à mon tour un témoignage beaucoup plus ancien sur le symbolisme du saule. Je le trouve dans un poème très célèbre au moyen-âge, appelé *Miserere* et composé en Picardie aux premières années du règne de saint Louis (2).

Il faut, dit l'auteur du poème, choisir entre le service de Dieu et celui du monde. Le monde ressemble au saule, cet arbre stérile « Ki verdoie en fuelle sans fruit », au saule, emblème de deuil, dont on fait des chapeaux aux veuves :

N'est pas por nient ke j'ai veü
Quand fame a son ami perdu
Ke on li fait de sauch capel...

Voilà bien, exprimée au XIIIe siècle, l'idée qui a dû être à l'origine de la coutume castelbriantaise. On peut

(1) PERCY, *Reliques d'ancienne poésie anglaise*, cité par A. de la Borderie.

(2) Sur ce poème et son auteur, cf. Ch.-V. LANGLOIS, *La vie en France au moyen-âge d'après quelques moralistes du temps*, p. 113 et seq. C'est à cet ouvrage, p. 139-140, que j'emprunte la citation suivante.

même voir dans cette citation une allusion à une coutume semblable, et cela est pour confirmer pleinement l'opinion de M. de la Borderie sur l'ancienneté de cet usage (1).

André Oheix.

(1) La chanson reproduite par M. de la Borderie est de forme évidemment très récente. « Admirons, dit-il, la hardiesse de la muse populaire qui amène sans sourciller la mer à Châteaubriant. » En fait, la muse populaire ne dit point que l'évènement qu'elle chante se soit passé à Châteaubriant. M. de la Borderie cite une version recueillie à Plessé et que j'ai aussi entendue chanter ; elle débute par un premier couplet différent de celui de la version chantée à Châteaubriant :

Falira lala, c'est la belle Françoise (*bis*)
Falira dondé, de Saint-Martin-de-Ré (*bis*).

Il n'y a pas lieu de s'étonner de voir par la suite la mer intervenir. (Cf. *Chants populaires de la Haute-Bretagne recueillis par un Guérandais de 1809* [A. Pavec], Savenai, 1884, p. 40.)

LE NOBLE JEU

DE LA

QUINTAINE

AVANT-PROPOS

Pratiquée chez les peuples antiques, imposée, au moyen âge, comme épreuve — parfois épreuve suprême — de l'« adoubement » du chevalier et constituant une des distractions favorites des seigneurs, très répandue, jusqu'à la Révolution, à titre de redevance féodale, toujours en honneur dans les carrousels de nos brillants officiers de cavalerie, la *Quintaine* a droit, sans conteste, à la qualification de « noble jeu ». Robert Le Moine, dans son *Histoire de Jérusalem*, dit : « *Quintanæ ludus scili et equestris.* »

La description de cet exercice, l'exposé des hypothèses émises touchant l'étymologie de ce mot et l'énoncé de ses acceptions diverses feront la matière du premier chapitre de ce travail.

Puis, la *Quintaine* sera envisagée sous l'aspect d'épreuve chevaleresque et de distraction chère aux nobles si batailleurs du moyen âge.

Dans un dernier chapitre, on étudiera le noble jeu comme redevance féodale, d'abord au point de vue des généralités, puis appliquée hors de Bretagne et en Bretagne.

CHAPITRE I

DESCRIPTION — ETYMOLOGIE — ACCEPTIONS DIVERSES

Dans sa pittoresque dissertation intitulée : *Des armes à outrance, des joûtes, de la Table Ronde, des behourds et de la Quintaine,* DU CANGE s'exprime en ces termes : « Après tous ces exercices militaires que je viens de nommer, est celui de la *Quintaine,* qui est une espèce de but posé sur un poteau, où il tourne sur un pivot, en telle sorte que celui qui avec la lance n'adresse pas au milieu de la poitrine, mais aux extremitez, le fait tourner, et comme il tient dans la main droite un bâton ou une épée, et de la gauche un bouclier, il en frappe celui qui a mal porté son coup. »

DE LAURIÈRE (*Glossaire du droit françois*) se contente de reproduire textuellement cette définition.

Mais voici un tableau plus détaillé, offert par LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, dans son *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois* :

« 3. QUINTAINE. Ce mot signifie à la fois une sorte de jeu ou de joûte, et le pilier ou jacquemart (1) servant à cet exercice. On trouve différentes descriptions de ce jeu parce qu'il n'étoit pas toujours exécuté de la même manière. Quelquefois c'estoit la figure d'un buste armé, mobile sur un pivot, tenant de la main droite une épée ou un bâton et de la gauche un bouclier, de sorte que celui qui, courant avec la lance, n'adressoit pas au milieu de la poitrine, faisoit tourner le jacquemart et en étoit frappé. D'autres fois c'étoit un pilier enfoncé dans l'eau contre lequel on alloit à force de

(1) JACQUEMART. Nom que l'on donne dans la Flandre à une figure en fer qui, armée d'un marteau, frappe les heures que marque l'horloge (CHERUEL, *Dict.*, II, p. 68).

rames, et des jeunes gens étoient obligés de le frapper à plusieurs reprises avec une perche qu'ils avoient dans la main et souvent de casser la perche, sous peine d'amende. Tantôt ce n'étoit qu'un ais, une planche ou un écu, qu'il s'agissoit de frapper de quelque manière que ce fût. Dans la Toscane, on appeloit *Quintaine* un cercle ou anneau de fer suspendu en l'air par une ficelle et que les chevaliers tâchoient d'enfiler avec la lance. De sorte que chez eux cet exercice ressembloit à celui que nous nommons « courir la bague ». Le P. Menestrier, dans son *Traité des Tournois*, etc., p. 264 et 265, parlant de l'exercice de la *Quintaine* : « C'est, dit-il, un tronc « d'arbre ou un pilier contre lequel on va rompre la « lance, pour s'accoustumer à atteindre l'ennemi par « des coups mesurez ; nous l'appellons la course au « faquin, parce qu'on se sert souvent d'un faquin ou « d'un portefaix armé de toutes pièces, contre lequel « on court. Les Italiens la nomment la coursé à l'homme « armé, et le Sarrasin, parce qu'ils transfigurent ce « faquin en Turc, ou More, ou en Sarrasin, pour rendre « ces courses plus mystérieuses ».

« D'après Balsamon, dans ses scholies du *Nomocanon* de Photius (XIII), dit BECQ DE FOUQUIÈRES, auteur du curieux ouvrage : *Les jeux des anciens*, à l'article *Le jet de la lance* (κονταξ κυνταvός), ce jeu consiste dans le jet d'un javelot (ακοντισμος) sans fer ni pointe. C'est d'un certain *Quintus* qu'il aurait reçu son surnom de *quintanus*. Meursius et Bulenger ont expliqué cet exercice par des exemples pris dans des époques relativement récentes. Tous deux citent une histoire de Jérusalem, où se trouve ce passage : « Des tentes étaient embellies et ornées. Des boucliers étaient attachés à des pieux fixés en terre ; le lendemain, ils devaient servir au jeu équestre de *Quintanus*. Les boucliers suspendus à ces piquets devaient exercer le cavalier à courir de la lance à la rencontre de l'ennemi et à traverser le bouclier de l'adversaire.

« On voit, du reste, que ce jeu est un de ceux que l'on pratique encore dans les carrousels des écoles de cavalerie. Bulenger remarque qu'en Italie des cavaliers armés d'une lance inoffensive cherchent, dans leur course, à frapper un piquet qu'on appelle *il faquino*. Et il rapproche de cette course les joûtes sur l'eau, où les combattants, armés de lances couvertes d'un tampon à leur extrémité et debout sur deux bateaux, cherchent en se frappant, à se jeter dans l'eau. A ce sujet, il rappelle l'expression française très ancienne de « courir la *Quintaine* ».

« Il ne serait pas impossible que cet exercice de la lance ait eu pour origine celui de l'*ægeneum*, auquel, dans Homère (*Odyssée*, IV, 626), se divertissent les prétendants de Pénélope. Ce jeu, sur lequel, d'ailleurs, on manque absolument de détails, figure assez souvent sur des vases grecs; ou, du moins, on explique par le jeu de l'*ægeneum* des scènes nombreuses où des éphèbes vont lancer un javelot sans fer ni pointe, à l'autre extrémité duquel est attachée une courroie (De Witte, cab. *Durand*, n° 708). Sur un disque de bronze trouvé à Egine (*Annales de l'Inst. Archéol.*, IV), où M. Lenormand a cru reconnaître un éphèbe se disposant à s'exercer au jet de la lance, il est à remarquer que la lance, en effet, n'a pas de fer à son extrémité.

« Sur un grand nombre des vases qui représentent cet exercice, figure une sorte de pioche. La dressait-on pour servir de but, comme l'a dit Brönstedt (*Vases panath*, p. 4)? Elle a donné lieu à plusieurs conjectures (De Witte, *cat. Etrusque*, n° 38) qui, il faut l'avouer, ne sont pas très satisfaisantes ».

Voici quels renseignements instructifs nous donne Du Cange sur la pratique de la *Quintaine* :

« Cet exercice semble avoir été inventé pour ceux qui se servaient de la lance dans les joûtes, qui étaient obligés d'en frapper entre les quatre membres, autrement ils étaient blâmés comme mal adroits.

« Il est parlé de la *Quintaine* dans Robert Le Moine, en son Histoire de Hiérusalem : *Tentoria variis ornementorum generibus venustantur. terræ infixis sudibus scuta apponuntur, quibus in crastinum Quintanæ ludus scilicet equestris exerceatur* (1). La Chronique de Bertrand du Guesclin :

> *Quintaines* y fit drecier et jouster y faisoit
> Et donnoit un beau prix celuy qui mieux joustoit.

« Une autre chronique manuscrite du même du Guesclin : Fist faire *Quintaines* et joustes d'enfans, et manières de tournois. Enfin le Roman de la Malemarastre : Emmy les prez auoit une assemblée de barons de ceste ville, et tant que ils drechoient une *Quintaine*, et qui mieux le faisoit, si auoit grant loange. »

Interrogeons maintenant La Curne de Sainte-Palaye, qui nous fournira quelques anciens textes et des expressions tombées en désuétude :

« Li cueurs n'i volt plus longuement targier. — Ains fait tantost la *Quintaine* drescier (2) (*Auberg*). = A la *Quintaine* et à l'escu jouster. — Et courre as barres, et luitier, et verser (3) (*Jourd. de Blaye*). = Je vous pri et requier por sainte carité. — Que vous une *Quintaine* faites drechier es prés. — Si i feroi 1 coup pour mon cors esprover. — Savoir se mes poroié mes garnimens porter. — Ne en ruiste bataille chevalier rencontrer (4) (*Aiol*, v. 8638).

« De là ce mot s'est pris au figuré, comme dans la

(1) Des ornements variés embellissent les tentes ; sur des piquets enfoncés dans la terre sont placés des écus contre lesquels le jeu vraiment chevaleresque de la *Quintaine* doit se pratiquer le lendemain.

(2) Le cœur ne veut tarder plus longtemps. — Mais fait bientôt dresser la *Quintaine*.

(3) Jouter à la *Quintaine* et à l'écu. — Et courir aux barres, et lutter, et se renverser.

(4) J'y frapperai un coup, pour éprouver mon corps, savoir si je pourrais porter mon armure et rencontrer un chevalier dans une rude bataille.

Satyre XIII de Régnier, p. 100 : « Lasse enfin de servir « au peuple de *Quintaine* ».

« Ménage dit que ce mot vient de l'italien *quintana*. Le père Monet appelle ce jeu ou cet exercice *quintellus* » (*Dict. de Trévoux*).

« Balzamon, patriarche d'Antioche, dans ses Notes sur le *Nomocanon* de Photius (tit. 13, cap. 18), écrit que ce Jeu a été appelé *Quintaine*, parce qu'un nommé Quintus en a été inventeur ; et l'avis de cet auteur se trouve fondé sur le texte de la Loy I au Cod. *de aleatoribus. Sic in l. Cod. de aleæ lusu.* Κυντανος κονταξ χωρις της πορτης, *est jaculatio hastæ, pili vel conti sine cuspide aut spiculo, quæ Quintani jaculatio aut vibratio dicitur ab inventore, ut observat summus* I. C. J. *Cujacius post Theodorum Balsamonem ad tit. penult. Nomo-Canonis Photii. Apud majores etiam juventutis stùdium erat hastilia jacere, sudem torquere, equum agitare, arma tractare, luctatione vel cestu exerceri. Veteres Romani ludebant equitando, jactu, saltu, cursu, Festis Palilibus et ludicræ certationes a ludentibus fiebant Festus* ». (1)

Borel, en son *Trésor des Recherches*, s'exprime ainsi : « Quintaine ou *quitaine*. C'est un jacquemart ou homme de bois planté en terre, auquel on tire au blanc. Ce qui vient de *Quintus*, parce qu'on a imité ce jeu de ceux des Anciens, qui se faisoient de cinq en cinq ans. D'autres dérivent ce mot de *Quintaine*, d'un homme appelé *Quintus*. *Vallus* et *Palus*, selon Vigénére, sur César, est pris pour une sorte de *Quintaine* ou *jacquemart*, fiché en terre pour exercer à l'encontre comme si c'estoit un adversaire, c'est-à-dire un homme de

(1) Cela consiste à lancer un javelot ou une lance sans pointe ni dard, et cet exercice, du nom de l'inventeur, s'appelle lancement du *Quintan*, comme le remarque Cujas, d'après Théodore Balsamon, dans l'avant-dernier titre du Nomocanon de Photius. Chez les Anciens aussi, les jeunes gens s'exerçaient à lancer des piques, à brandir des épieux, à pousser un cheval en avant, à manier des armes, à s'exercer à la lutte. Lors des fêtes de la déesse Palès, les anciens Romains jouaient à l'équitation, au jet de la lance, au saut, à la course et luttaient en public.

paille. Juvénal parle des femmes s'exerçant ainsi :

Aut quis non vidit vulnera pali ?

Dans le *Dict. de Trévoux*, on lit : « QUINTAINE. s. f. Pal, poteau ou jacquemar, qu'on fiche en terre, où l'on attache un bouclier, pour faire des exercices militaires à cheval, jeter des dards, rompre la lance. *Quintanus palus.* Cet exercice est hors d'usage ».

LA CURNE écrit : « QUINTAN. Mannequin posé sur un pivot dans un manège ; il tourne quand on le frappe maladroitement et donne un coup de fouet ; on lit dans LA COLOMBIÈRE (*Théâtre d'honneur*, I, p. 547) : Tireront leur coup de pistolet en courrant contre la teste d'un chevalier qui sera peint en façon de *quintan.* ».

« La *Quintaine* ou *cuitaine*, dit DE LA BÉDOLLIÈRE (*Mœurs et vie privée des Français*, t. III, pp. 402-403), servait de prélude aux tournois (1). Dans le roman de *Cléomadès*, la *Quintaine* est appelée *tablel.* L'auteur, le trouvère Adenès, nous apprend qu'elle avait été jadis plus en crédit qu'au XIIIe siècle, et nous peint les barons, au sortir d'un banquet, s'empressant de *lancier au tablel*, en présence d'une brillante assemblée assise sur des échafauds. »

M. Edmond NEUKOMM a consacré le chapitre XI de son charmant petit ouvrage *Fêtes et Spectacles du vieux Paris* aux *Divertissements populaires*. J'y relève ce passage : « Il y avait le jeu de la *Quintaine* ou de l'homme armé, en imitation des carrousels. On se précipitait, monté sur les épaules d'un coureur, sur un mannequin habillé en More, et placé sur un pivot, de telle sorte

(1) L'aufès (A) Gerairs revient de la *Cuitaine* (*Chanson de Gerairs*, manuscrit Saint-Germain, n° 1989).
Emmi le pré ot *Quintaine* levée (*Roman d'Auberg*).
Que on bati *Quintana* grán, et forsan (*Gérard de Roussillon, Lex Roman.* t. I, p. 212).
Quintaine font drécier en un bel pré fleuri. (*Berthe aux grans piés*, p. 143).

(A) Nom de dignité.

que les coups portés ailleurs que dans le tronc ou dans le visage faisaient tourner ses bras, qui s'appliquaient brutalement sur la figure du maladroit. Les coups étaient, d'ailleurs, la partie la plus goûtée des divertissements populaires. »

Ce caractère *turc* du *Quintan*, déjà signalé plusieurs fois, est bien expliqué par M. DE BARTHÉLEMY : « Sur la planche (1) qui accompagne le texte de M. de Pluvinel (2), dit-il, le *Quintan* est un *Turc*, et je crois que c'était le but le plus usité pour recevoir des coups de lance : cela rappelle le temps où le Sarrazin était considéré comme le type de l'ennemi mortel de tout soldat chrétien ; cet exercice s'était probablement répandu du temps des expéditions en Palestine. N'y a-t-il pas un rapport entre ce Turc placé en *quintan* pour recevoir un coup de lance au milieu du front et la tête de Turc sur laquelle, dans les fêtes populaires, on a le droit, moyennant une légère rétribution, d'essayer le poids de son bras ? »

On lira également ces phrases caractéristiques dans *La Chevalerie*, de Léon GAUTIER : « La *Quintaine* est une sorte de mannequin grossier... et cette poupée, fort primitive, représente, aux yeux de nos chevaliers, un de leurs ennemis, un infidèle, un païen... Le jeune baron... n'en veut qu'aux Sarrazins, et c'est aux Turcs qu'il pense lorsqu'il met sa lance en arrêt et enfonce ses éperons dans les flancs de son cheval »

Ajouterai-je que l'expression « servir de tête de Turc » me semble une réminiscence de ce Sarrazin sur lequel on s'acharnait.

Au cours de la dissertation de BECQ DE FOUQUIÈRES sur « le jet de la lance », rapportée plus haut, se trouve ce passage : « Bulenger remarque qu'en Italie des cava-

(1) La reproduction de cette curieuse gravure illustre mon étude.

(2) *Instruction au Roy en l'exercice de monter à cheval*, par Messire Antoine DE PLUVINEL, escuyer principal de Sa Majesté.

Gravure tirée de l'*Instruction au Roy en l'exercice de monter à cheval*, par ANTOINE DE PLUVINEL.
Elle représente le jeune Louis XIII frappant la Quintaine.

liers armés d'une lance inoffensive cherchent dans leur course à frapper un piquet qu'on appelle *il faquino* ». Voici des éclaircissements sur cette expression.

« En quelques lieux, lisons-nous dans le *Dictionnaire de Trévoux*, cet exercice s'appelle *courre le faquin* » ; et le même ouvrage donne l'article suivant :

« FAQUIN, se disait autrefois pour crocheteur, homme de la lie du peuple, vil et méprisable... Il vient de l'italien *facchino*, qui signifie porte-faix, qui a été formé de *fasculino*, diminutif de *fasciculus*. Selon M. Huet, ce mot vient de l'arabe *fakiron*, gueux, mendiant... *Faquin* est aussi un fantôme ou un homme de bois qui tourne sur un pivot et sert à faire les exercices de manège, contre lequel on court pour passer sa lance dans un trou qui y est fait exprès. On appelle cette figure *faquin*, parce qu'on se servait autrefois de quelque gros *faquin* armé de toutes pièces, contre lequel on couroit. Il y a des courses de *faquin* où le coup dasn l'œil en vaut trois, de l'œil au bout du nez, deux, du nez au menton, un. »

Enfin, CHÉRUEL (*Dict. histor. des inst.*, t. I, p. 401) écrit : « FAQUIN (Course du). Le *faquin* était un mannequin en bois, quelquefois armé de toutes pièces, contre lequel les cavaliers couraient, la lance en arrêt. Ce jeu s'appelait *course du faquin*. Le prix était décerné à celui qui atteignait le plus de fois le faquin dans l'œil. Sauval raconte, dans ses *Antiquités de Paris*, que les filous exerçaient leurs novices au moyen d'un mannequin de paille suspendu au plafond par une ficelle; l'apprenti voleur devait le dépouiller sans le faire remuer, faute de quoi il était vigoureusement fouetté. »

Le mot *Quintaine* désignait communément soit le jeu en général, soit le but à frapper ; mais il s'appliquait aussi à la gaule ou lance avec laquelle on frappait et que l'on devait briser. J'extrais de quelques descriptions, rapportées plus loin, des textes de nature à prouver cette assertion de façon irréfutable : à Plouha :

« ... ayant une *quintaine* en main... » ; — à Availles : « ... rompre sa *quintaine*... » ; — à Loudéac : « ... tenant une *quintaine* en main... » ; — à Pontivy : « ... les nouveaux épousés sont tenus de rompre chacun trois bois d'aune appelés *quintaines*... »

Enfin, ce vocable avait une quatrième signification, comme il ressort des textes suivants : « *Iuvenes Londinienses, statuto pavone pro bravio, ad stadium quod vulgariter Quintena dicitur, vires proprias et equorum cursus sunt experti* (1). (MATHIEU PÂRIS) ». — « Pancirole, I, var. cap. 4, prétend qu'il a été ainsi nommé *a quintanâ viâ quæ a castris Romanis in quintanam portam exibat* (2). (DE LAURIÈRE, *Glossaire du Droit françois*) ; — « QUINTAINE. Voie des camps romains (MONET). — Elle avoit cinquante pieds de large, traversait toute la largeur des tentes et logemens des légionnaires, ayant à droite cinq de ces tentes et cinq à gauche, d'où lui vient son nom. Elle servait de place à marché (MONET) ». (LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dict. histor. de l'anc. lang. fr.*)

« A la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe, dit Léon GAUTIER, dans *La Chevalerie*, l'Empire Romain est encore plein de majesté, mais sur l'immense frontière se pressent des races nouvelles qui demandent leur place au soleil. Sur ces frontières mêmes, les Empereurs avaient créé d'énormes camps permanents où se tenaient deux légions : c'étaient les *castra stativa*, qui ont suffi longtemps à la défense du vieux monde romain. On les peut aisément reconstruire dans son esprit avec leur étendue immense, leur forme carrée, leur *prætorium*, leurs rues se coupant à angle droit, leur *forum*, leur *via principalis*, leur *via quintana*, large de 15 mètres,

(1) Un paon ayant été exposé comme prix de la victoire, des jeunes gens de Londres expérimentèrent leur propre force et la résistance à la course de leurs chevaux, dans un espace appelé ordinairement *Quintaine*.

(2) De la cinquième voie, qui sortait des camps romains par la cinquième porte.

où les soldats se livraient aux exercices militaires et qui, suivant quelques érudits, a donné son nom à la *Quintaine.* »

Nous lisons dans l'étude de Du Cange : *Des armes à outrance, etc.* « Il est probable que ce jeu fut ainsi nommé, parce que les habitants des villes, à qui il était plus familier, l'allaient exercer dans la campagne qui en était voisine et dans la banlieue, que les coutumes et les titres appellent *quintes* ou *quintaines.* Isidore, Papias et Ælfric disent que *Quintana* est cette partie de la rue où un chariot peut tourner, *pars plateæ, quâ carpentum provehi potest.* D'où l'on pourrait recueillir que comme les habitans des villes choisissoient les carrefours comme des lieux spacieux pour tirer à la *Quintaine,* le nom leur serait demeuré de ces *quintaines* ou carrefours. »

J'emprunte au *Glossaire du droit françois* de E. De Laurière ces très curieux renseignements :

« Les Quintes d'Angiers. Anjou, art. 35. C'est la Septaine, le territoire, la banlieuë, la voirie, l'étenduë de la jurisdiction du Prevost ou autre premier Juge ordinaire.

« Les Poitevins et les Angevins donnaient aux banlieuës de leurs villes l'espace de cinq mille pas, d'où ils les appelloient *Quintes.*

. . . . . .

« Touraille, dans sa Note sur l'art. 35 de la Coutume d'Anjou, donne une autre origine du mot *Quinte...* Voicy sa Note :

« *Plusieurs Seigneurs en Anjou ont le droit de faire tirer la Quintaine, qui est un ébat qu'on fait faire aux jeunes mariez sur l'eau avec bateaux, et les jeunes hommes ont une perche en main, et à force de rames tirent contre un pillier, et celuy qui ne casse la perche doit l'amende. Ce jeu a pris son origine d'un nommé* Quintus, *qui*

premier l'inventa... L'étenduë de la jurisdiction du Juge de la Prévôté se nomme QUINTE, *d'autant qu'il a droit d'y faire tirer la* QUINTAINE, *d'où l'on nomme toute l'étendue de sa jurisdiction. Ce qui me fait dire que ce droit est plutôt de jurisdiction que de fief ; car si c'étoit un droit féodal, le Juge Prévost n'en connoistroit.*

« Cet auteur ajoûte que l'on dit la Prévôté ou Voirie du Mans ; mais il n'avait point lû dans Prynn, page 15 : *Cœnomanensem civitatem possideat cum totâ Quintâ liberè et pacificè, etc.* (1)

« M. Ménage écrit que l'avis commun est, en Anjou, que le mot *Quinte* a été dit en cette signification, à cause des cinq Chastellenies qui composent la jurisdiction du Prévost ; ce qu'il prouve par l'autorité suivante de la tenuë des Assises d'Anjou, imprimée au-devant de la Coutume : *La Ville et Quinte d'Angers le dernier Samedy. Lesquelles Quintes sont cinq : Brain, La Haye-Joussain, la Membrolle, saint George et la Ville.* Mais si cette étymologie est vraye, pourquoy y avoit-il tant de banlieuës en Poitou qui s'appelloient *Quintes* ? M. du Cange a crû la première étymologie la meilleure, et il a peut-être eu raison. Joignez Choppin sur l'art. 35 de la Coutume d'Anjou et voyez la Charte de Guillaume Roy d'Angleterre, rapportée sur le mot *Barnage.* »

Enfin je lis dans les statuts des menuisiers de Nantes, publiés par le regretté M. PIED au tome II de sa magistrale étude : *Les Anciens Corps d'Arts et Métiers de Nantes* :

« XXXVI. Et seront gardés les articles et statuts de ce mestier en la ditte ville de Nantes et banlieuë et *Quinte* d'icelle, où les dits Maistres Jurez auront par tout visitation. »

(1) « QUINTE... 3° Banlieue du Mans d'un rayon de 9 à 17 kilomètres ; elle embrassait 37 paroisses (*Bulletin de la Soc. d'Agric. de la Sarthe,* XVIII, 425) ».

CHAPITRE II

La Quintaine était une épreuve et un exercice chevaleresques

Les hommes de bonne foi, soucieux d'acquérir des notions *vraies* sur les mœurs de la Noblesse au moyen âge, devraient lire et relire *La Chevalerie*, ouvrage hors ligne de Léon Gautier, ce savant aussi probe et impartial que laborieux et méthodique. En toute sécurité, j'emprunte à ce monument historique le tableau animé de la *Quintaine*, considérée comme épreuve de l'« adoubement » et comme exercice cher aux barons batailleurs.

Après que le jeune noble a reçu ses éperons, sa cotte de mailles, son haubert, après qu'il a ceint l'épée, nous apprend Léon Gautier (*Chapitre VII. L'entrée dans la Chevalerie ; théorie et histoire*), il reçoit un gros coup de paume sur la nuque, accompagné d'un petit sermon, qui peut se résumer dans cette sentence : Sois preux ; puis le nouveau chevalier est invité à montrer sa science de l'équitation ; d'un bond, sans toucher l'étrier, il monte sur son gros cheval, et, sous les yeux de nombreux spectateurs émerveillés, qui applaudissent, il pique des deux et fait un beau temps de galop, un *eslais* (1).

« Mais il lui reste encore à prouver son adresse et sa force et qu'il saurait aisément abattre son adversaire sur le champ de bataille ; à cet effet, on a, sur des *estaches*, sur des pieux, disposé des mannequins et des trophées d'armes ; il faut que l'adoubé les abatte d'un

(1) « L'écuyer armé chevalier faisait *son eslais* en lançant au galop son cheval devant les spectateurs de son adoubement. *Eslais* est la forme verbale de *eslaisser* ; par suite, il signifie élan. *S'eslaisser*, s'élancer » (La Curne de Sainte-Palaye, *Dict. Hist. de l'anc. lang. fr.*).

coup de lance, sans cesser de courir sur son destrier énorme. C'est là cette *Quintaine* dont nos pères raffolaient ; la cérémonie se terminait par là. »

Elle est merveilleusement décrite, dit Léon GAUTIER, dans le poème d'*Elie de Saint-Gille* ; le vénérable Julien de Saint-Gille, armé chevalier depuis un siècle, éprouve le besoin d'un repos légitime ; il fait venir son fils Elie, lui ceint l'épée et lui donne sur le cou une telle *paumée* que le jeune homme en est à moitié renversé ; Elie est en colère, mais n'ose pas se fâcher contre son père ; il se cabre, relève la tête, monte à cheval et abat, d'un coup de maître, tout l'appareil de la *Quintaine*. (On li trait en la place un destrier sejorné — Et Elies i monte, qui gentiens est et ber. — Il geta à son col un fort escu bouclé. — Et a pris en son poing un fort espiel quarré. — Et on fait la *Quintaine* tost drechier ens el'pré (1).

Au *Chapitre VIII* (*L'entrée dans la Chevalerie*, II ; *un adoubement à la fin du* XIIe *siècle*), on trouve cette description détaillée :

« Pour un tel exercice, une longue étendue de terrain est nécessaire ; mais n'y a-t-il pas, près du château, cette immense prairie, où l'on va se promener le dimanche ? Les adoubés s'y dirigent à la file, *haut chantant à vois clere*, sur leurs beaux chevaux frémissants et ruisselants de sueur ; toute l'assistance les précède ou les suit ; le pré se couvre de chevaliers et de dames (2) en *bliauts de cendal* (3), en manteaux d'hermine ; vêtus d'habits plus sombres, les gens de peu s'empressent au second rang. Le spectacle est tout à fait charmant. (Alès delivrement, la *Quintaine* levés — Si i ferons

(1) On lui amène un cheval frais. — Et Gilles, qui est noble et baron, le monte. — Il jeta à son cou un fort écu à boucle. — Et a pris dans son poing un fort épieu carré. — Et on fait dresser rapidement la *Quintaine* dans le pré.

(2) « De maintes dames veüs et esgardez » (*Raoul de Cambrai*).

(3) En justaucorps de « cendal », espèce de taffetas, étoffe précieuse, fine et légère, tissue de soie.

joster nos noviaus adobés — Verrons com i ferront des espiès noelés (1) (*Renaus de Montauban*) = Une *Quintaine* drecent là fors es preis (*Raoul de Cambrai*) = Une *Quintaine* a drecié ens es prés (*Beuves d'Haustonne*) = Une *Quintaine* faites drechier es près (*Aiol*) = En mi ces prés, sor la rivière large, — Une *Quintaine* metrai (*Elie de Saint-Gilles*).

« Mais enfin qu'est-ce que la *Quintaine*?

« La *Quintaine* est une sorte de mannequin grossier, que l'on dispose au haut d'un poteau (*estache* ou *paisson*) et qui se compose invariablement des deux éléments suivants : un ou plusieurs hauberts, un ou plusieurs écus. Les écus, naturellement, sont toujours placés sur les hauberts. Et cette poupée fort primitive représente, aux yeux de nos chevaliers, un de leurs ennemis, un infidèle, un païen. A un signal du seigneur ou du Roi, à ces mots : « Levez la *Quintaine* », les sergents s'empressaient de mettre debout le poteau préparé à l'avance et étendu à terre. Il s'agissait pour les joueurs de se précipiter au galop de leurs chevaux, la lance en arrêt, et de donner en passant un coup de lance contre la *Quintaine*. La victoire appartenait à l'heureux chevalier qui, D'UN SEUL COUP, arrivait à percer les écus de part en part, à démailler les hauberts, et enfin (c'était là le chef-d'œuvre du genre) arracher de terre le poteau lui-même, qui ne faisait plus qu'un tas informe avec les écus troués et les hauberts en lambeaux.

« Pour augmenter la difficulté, on juxtaposait souvent l'un devant l'autre plusieurs poteaux ; on n'allait guère au-delà de deux ; mais il y avait certains cas exceptionnels où l'on avait à jeter bas quatre ou cinq *estaches*. (Une *Quintaine* metrai sor II estaces — Et si aura II escus de Navaire... — Les estaces abat et toutes.

(1) Allez rapidement lever la Quintaine. — Nous y ferons joûter nos nouveaux adoubés — Nous verrons comment ils se serviront des épieux niellés.

les debrisse (*Elie de Saint-Gille*) = La *Quintaine* font faire ens el'pré verdoïant — Ce fu de quatre estaces d'un fort escu tenant... — Et les paissons tout quatre froisa de maintenant (*Aiol*) = Por vos ai fet la *Quintaine* drecier — Sor V estaches, sor V haubers doublier — Et V escus qui tot sont de quartier... — Les V escus fist toz fraindre et percier — Les V haubers desrompre et desmaillier — Les V estaces et froer et brisier — Que en un mot [n] ta fet tot trebuchier (*Aliscans*) = Une *Quintaine* lievent sur deus estaus dolés (1) (*Godefroi de Bouillon*).

« Tel est le jeu qui a ravi et passionné toutes les générations de nos pères ; telle est l'origine de tous les carrousels contemporains. Que le haubert antique ait été remplacé par une tête de carton, il importe peu ; les cavaliers de Saumur ne sont que les copistes des chevaliers du XIIe siècle.

« C'est à regret que nous avons tout à l'heure assimilé la *Quintaine* à un jeu. C'était plus qu'un jeu : c'était une épreuve. Que dis-je ? c'était parfois l'épreuve suprême et décisive, et dont pouvait dépendre toute une vie chevaleresque. Pensez-y donc. Le vieux baron féodal s'était posé, toute sa vie, ce grand problème : « Mon fils saura-t-il se battre ? » Et voici l'instant venu où, grâce à un exercice un peu sauvage et puéril, il va enfin avoir la réponse à cette question qui l'inquiète et le dévore. Vous comprenez son anxiété... Tous ces barons étaient, avant tout, des soldats, et tous ces châteaux, des écoles de cavalerie.

« Quand le vieux comte de Saint-Gille veut éprouver son fils Elie, dont il vient de faire un chevalier avec une brutale *paumée* : « N'oublie pas, lui dit-il, que si tu n'abats pas la *Quintaine*, je te déshérite ; tu n'auras pas ma terre. Marche. » L'enfant obéit, en rongeant son frein ; il se lance à corps perdu, perce les écus, déchire

(1) Ils élèvent une *Quintaine* sur deux étaux formés.

les hauberts, met les poteaux en miettes. Le vieux père triomphe ; il rit et dit au bouillant chevalier : « Je te donne ma terre ; elle est à toi. » Mais Elie n'a pas oublié les menaces paternelles ; c'est à son tour d'être fier : « Vous parlez follement, dit-il; je ne veux pas de votre terre, ni rester en ce château. » Il dit adieu au vieux comte et part courir les aventures.

« Un beau coup de *Quintaine* suffisait à faire la fortune d'un homme. Quand Renaud de Montauban, sous les yeux de Charlemagne, troue l'écu et brise le poteau, l'Empereur, enthousiaste, s'écrie : « Tu seras le sénéchal de tout mon Empire (Seneschal vos ferai de ma grant region) » Premier Ministre, pour un pareil tour de force! Cela n'étonnait aucunement nos pères ; la guerre était leur état normal et la condition de leur existence. Ce qu'ils estimaient le plus, c'était le bon guerrier, et le bon guerrier était, à leurs yeux, celui qui savait le mieux tuer son adversaire. De là, l'importance et la vogue de la *Quintaine*.

« La *Quintaine*, d'ailleurs, ne figure pas que les païens : elle est encore le symbole visible des félons et des traîtres. Avec quelle joie on tape dessus : « Tiens, Ganelon... tiens... » Dans ce « Robinson du moyen âge » que l'on peut si aisément composer avec la première partie de notre *Doon de Maience*, le vieux Gui, qui vit depuis longtemps caché au fond d'un bois, donne un jour les armes chevaleresques à son cher petit Doolin, qui a quinze ans. C'est un adoubement très rustique et incorrect. Le père n'a pas de lance à donner à son fils : « Prends cette perche. » Il n'a pas sous la main les éléments d'une vraie *Quintaine*, mais il sait s'en passer : « Tu vois ce hêtre, lui dit-il. Cours dessus au galop, et que je sache si tu es vraiment adroit *à cheval pommelé*. » Le jeune Doon ne se le fait pas dire deux fois : il pique sa bête, atteint le hêtre du premier coup, et met sa perche en morceaux. « Bien, très bien, s'écrie le père. — Ah ! dit l'enfant qui a saisi son épée et s'est mis à pour-

fendre le *fau*.(1), il ne faut pas vous étonner, mon père. Je me suis figuré que cet arbre était le traître Herchenbaut, mon persécuteur et celui de ma mère. Voilà pourquoi j'ai visé si bien et frappé si dur. »

« Le jeune baron, dont nous écrivons l'histoire, n'a pas encore rencontré de traitres. Il n'en veut qu'aux Sarrazins, et c'est aux Turcs qu'il pense lorsqu'il met sa lance en arrêt et enfonce ses éperons dans les flancs de son cheval. Un grand silence se fait soudain dans la prairie. Tous les yeux des hommes sont fixés sur la *Quintaine*, et tous les yeux des dames sur le « quintainier ». Il brise tout ; il est vainqueur. « C'est à qui lui fera fête, lorsqu'il revient à reculons. Il fait le salut de l'épée, descend de cheval, se laisse embrasser par les dames, répond à sa mère qu'il n'est aucunement fatigué, boit un plein hanap de vin qu'on lui présente... et essaye d'être modeste. »

Après avoir décrit (*Chapitre IX. Le mariage du chevalier* ; *III, un mariage à la fin du XII*e *siècle*) l'énorme dîner nuptial où l'on a mangé et bu plus que de raison, Léon Gautier dit : « Les convives se lèvent de table, bruyants et lourds, et ne tardent pas à se partager en deux groupes : les damoiseaux et les bacheliers d'un côté, les dames de l'autre. Les jeunes gens ont besoin de se dégourdir et de se battre. On organise des joûtes ; il y a *behourd*. Même on a pris soin de disposer dans le pré tous les éléments d'une *Quintaine*. Un peu appesantis par les vins, les joueurs ne visent pas aussi juste que d'ordinaire, et la *Quintaine* n'est pas renversée du premier coup. » Cette piquante peinture de mœurs est complétée par les lignes suivantes, que je note au *Chapitre XVI* (*La journée du baron à la fin du XII*e *siècle. Après le repas*) : « Fort tumuitueusement on s'est levé de table... Les convives, fatigués

(1) Le hêtre (en latin, *fagus*) s'est appelé : *fau, fou, fouteau, faine, fène* ; un endroit planté de hêtres se disait une *futelaie*. En breton, hêtre se dit *faô*.

d'un aussi long repos, encombrent le perron et se dispersent dans les chambres, dans le verger, partout. Des groupes se forment, bruyants et quelquefois criards. Les vieux s'asseoient sur les coussins des bancs énormes. Les jeunes poussent jusqu'au pré et y font de l'escrime. On a même organisé une petite *Quintaine*, avec un seul haubert et un seul écu ».

La pratique de la *Quintaine* comme exercice chevaleresque se perpétua jusqu'à la fin de la Monarchie. Ainsi, dans l'*Instruction au Roy en l'exercice de monter à cheval, par Messire Antoine de Pluvinel, escuyer principal de Sa Majesté* (Louis XIII), on peut lire ce colloque:

« Le *Roi* : Parlons à cette heure de la *Quintaine*, et me dites ce que c'est, et comme quoy vous voulez que l'on s'en serve?

« *M. de Pluvinel* : Sire, quelques fois les chevaliers se lassent de faire une mesme chose, de rompre en lice les uns contre les autres : ils trouvent trop de peine, et quelquefois du mal pour le continuer si souvent; de courre la bague, ils y prennent bien plaisir, et peu souvent s'en lassent : mais ils n'estiment pas cet exercice assez martial; c'est pourquoy les plus inventifs ont trouvé un milieu qui est une figure d'homme qu'ils placent au mesme endroit que celuy qui couroit la lice contre eux, et de la mesme hauteur. Et là ramez, ils rompoient leurs lances, s'ajustant contre cette figure d'homme qu'ils nomment *Quintan*, tout aussi bien que contre un gendarme naturel... L'endroit pour rompre la lance est dans la tête, les meilleurs coups sont au-dessus des yeux, dans le front; les moindres, au-dessous. Et si quelque mauvais gendarme donnoit dans un escu que le *Quintan* porte au bras gauche, il tourne sur un pivot et tasche de frapper celui qui s'est si mal servi de sa lance, lequel courant en partie est mis dehors et perd les courses pour punition de sa mauvaise grâce. On peut à cet exercice faire celle qui plaist le plus des quatre levées que j'ay dictes à vostre Majesté Pource

que les lances desquelles on court contre le *Quintan* sont foibles, et se peuvent rompre sans arrests, mesme le plus souvent on s'y exerce en pourpoint ».

« Ces jeux de *Quintaine*, dit CHÉRUEL, étaient encore en usage à la Cour sous Louis XIV. On lit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 3 septembre 1684 : « Monseigneur courut les têtes et essaya à en courre sept ; on ajoutait aux quatre têtes ordinaires celles du sabre, celle du pistolet et celle de la flèche. »

« Les carrousels, lisons-nous dans le *Dictionnaire du Théâtre*, de POUGIN, comprenaient plusieurs espèces de combats ou jeux : tout d'abord, les combattants rompaient des lances, soit les uns contre les autres, soit contre la *Quintane* (*sic*) ou figure de bois, puis ils couraient la bague ou les têtes, exercices qui consistaient soit à emporter avec une lance, en courant à bride abattue, une bague suspendue à un fil, soit à enlever de la même manière une tête de carton ou à la frapper d'un dard. »

CHAPITRE III

La Quintaine était une redevance féodale

§ 1er. — La Quintaine héraldique — Par qui la Quintaine était courue — A quelles dates — Pénalités — Obligations supplémentaires.

La *Quintaine* fut rarement usitée comme meuble héraldique. Les deux seuls exemples que j'aie rencontrés sont donnés dans le *Dictionnaire encyclopédique de la Noblesse de France* (Paris, 1806, tome II, p. 343), de M. de Saint-Allais :

De Carville de Ners, en Normandie, « de gueules à trois quintaines d'or. »

De Robert de Lézardière, en Poitou, « d'argent à trois quintaines de gueules. »

Le *Glossaire du droit françois*, de E. de Laurière, dit : « Aussi en quelques lieux, à chaque muance de seigneur ou de vassal, le vassal doit courir la *Quintaine* de service feudal » ; et on lit dans le *Dictionnaire de Trévoux*, au tome VI : « *Quintaine*, en plusieurs lieux, est un droit seigneurial par lequel le seigneur oblige des Meûniers, des Bateliers ou des jeunes gens à marier à venir devant son Château tous les ans rompre quelques lances ou perches pour lui servir de divertissement. »

Ces textes sont insuffisants et inexacts : le plus souvent, la *Quintaine* était obligatoire, non pour les jeunes gens à marier, mais pour les nouveaux mariés ; cet exercice avait lieu fréquemment dans des endroits éloignés du château ; enfin, en certaines localités, cette redevance n'était pas annuelle.

Dans sa brochure : *Une course de Quintaine à*

Availles (1), *en* 1507, qui sera copieusement analysée plus bas, M. PARFOURU, le regretté archiviste d'Ille-et-Vilaine, a posé un principe erroné : « On sait en quoi consistait le devoir de *Quintaine* : les nouveaux mariés « de bas estat » de certaines paroisses devaient courir à cheval et rompre une lance de bois contre un poteau ou écusson, armorié des armes de la seigneurie. » J'estime plus justes les dires de M. DE LA BORDERIE : « Le devoir de *Quintaine*, c'était, *pour tous les hommes nouvellement mariés en l'an*, l'obligation de se présenter, etc... ». A Condé-sur-Rille, la *Quintaine* était courue par les *vavasseurs*, c'est à dire par d'arrière-vassaux, de condition libre.

Cette redevance était d'ordinaire exigible chaque année, mais certains textes nous apprennent que les seigneurs, pour des raisons inconnues, négligeaient parfois cette pratique ; ainsi, on verra que la *Quintaine* n'avait pas été courue depuis deux ans à Guérande et pas depuis cinq ans à Availles.

A La Flèche, à Pipriac, à Guipry, la *Quintaine* ne se faisait que tous les sept ans.

Tantôt la *Quintaine* était courue au jour choisi par le seigneur, comme à Availles, à Landéan, à Ancenis ; tantôt (c'était la règle ordinaire), la date était fixée d'avance : celle du seigneur de Kerfur s'exerçait dans le faubourg Saint-Michel de Guérande, le 1er janvier ; celle des Bénédictins de Saint-Melaine, à Rennes, au Carnaval ; la *Quintaine* du Roi, à Nantes, se courait le premier dimanche de Carême ; c'était le lundi de Pâques (2), à Loudéac, à Tréal, à Bécherel et à Saint-Brieuc ; le mardi de Pâques, à Pontivy ; le dimanche de Quasimodo, à Plouha; le deuxième dimanche après Pâques, à Plouezec ; le premier dimanche de mai, à

(1) Canton de La Guerche, arrondissement de Vitré.

(2) Par arrêt du Parlement de Bretagne, daté de septembre 1546, il fut fait « défenses à tous prieurs ayant droit de *Quintaines* user dudit droit le lendemain de Pasques, sauf à eux à « celles assigner à autre jour ».

Carcado ; le deuxième dimanche de mai, à Saint-Gonery ; le 13 mai, à Uzel ; le troisième dimanche de mai, à Saint-Caradec ; le dimanche de la Pentecôte, à Moncontour (pour la dame de Saint-Myrel) et à Mehun-sur-Yèvre (dans le Berry) ; le lundi de la Pentecôte, à La Roche-Suhart ; le dimanche après la Pentecôte, à La Flèche ; le jour de la Trinité, à Mareuil (dans le Berry) ; le lendemain de la foire Saint-Jean, au Plessis-Ballisson ; la *Quintaine* de l'Evêque à Nantes s'exerçait le premier dimanche d'août ; enfin, cet exercice avait lieu le 13 novembre, octave de saint Léonard, à Saint-Léonard (dans le Limousin), et le lendemain de Noël, à Malestroit.

« Les maladroits et les vassaux peu complaisants, dit M. DE BARTHÉLEMY, payaient seuls l'amende. » « Ce n'est pas tout à fait exact, répond, avec raison, M. PARFOURU, du moins en ce qui concerne plusieurs seigneuries de la Haute-Bretagne, où la taxe était un peu plus onéreuse pour les nouveaux mariés : non seulement ils étaient astreints à courir la *Quintaine*, mais il leur fallait encore payer au seigneur une redevance en nature (de l'avoine, ordinairement), et leur adresse à rompre une lance ne les exemptait que de la moitié de cette redevance. Il en était ainsi à Availles, à Chaumeré, à Domalain, à Guipry, à Pipriac, à Visseiche, etc. »

Ceux qui, astreints au devoir de *Quintaine*, ne se présentaient pas payaient : à Mézières (en Touraine) 60 sols ; à Mehun-sur-Yèvre (dans le Berry), 60 sols (toutefois ceux qui étaient devenus pères dans l'année étaient libres de ne pas se présenter) ; à Guérande, 5 sols ; à Pontivy, 60 sols ; à Saint-Brieuc, 60 sols (un Roi des poissonniers est condamné au double) ; à Plouezec et à Plouha, 60 sols, plus une livre de cire (1) pour la Fabrique ; à Moncontour, pour le seigneur de Saint-

(1) La livre de cire valait environ 50 sols.

Myrel, 13 deniers ; à Nantes, 60 sols, s'il s'agissait de la *Quintaine* du Roi, 60 sols et 1 denier, s'il s'agissait de celle de l'Evêque ; à Bécherel, la somme fixée par le seigneur ; à Availles, deux truaux (1) d'avoine, plus une amende ; à Ancenis, que ce fût la *Quintaine* à cheval ou celle sur la Loire, douze boisseaux d'avoine déterminés, valant six grands boisseaux, mesure d'Ancenis (2).

Les quintainiers qui n'arrivaient pas à briser la lance ou gaule payaient également des amendes : à Mézières (en Touraine) et à Moncontour (pour le seigneur de Saint-Myrel), 60 sols ; à Guérande (pour le seigneur de Kerfur), 5 sols seulement ; le seigneur de Bécherel fixait le taux de l'amende ; à Saint-Brieuc, le Roi des poissonniers payait 64 sols, mais il avait droit à 9 courses, nombre exceptionnel, pour briser ses 3 gaules ; un Roi est condamné à 64 sols pour avoir mis son cheval au pas et n'avoir cassé que 2 gaules ; un autre subit la même pénalité pour avoir cassé ses 3 gaules en les appuyant de plat contre la planche, au lieu de les avoir présentées debout ; à La Flèche, les coureurs malhabiles payaient 36 boisseaux d'avoine au seigneur, mais, en cas de réussite, ils versaient seulement 1 denier au sénéchal ; à Availles, chaque quintainier maladroit était redevable de deux truaux d'avoine, mais s'il brisait sa lance, il n'en devait qu'un ; enfin, le seigneur d'Ancenis avait droit à deux *Quintaines*, l'une courue sur la Loire par les bouchers et les mariniers, l'autre courue à cheval dans une prairie par les autres vassaux ; pour ces derniers, la maladresse était passible de douze boisseaux d'avoine « déterminés » valant six grands boisseaux mesure d'Ancenis, mais, en cas de succès, la redevance était réduite de moitié ; quant aux bouchers et mariniers, chacun d'eux pouvait s'exempter même de la demi-redevance si, ayant rompu sa gaule,

(1) Le truau valait environ 4 boisseaux, et le boisseau environ 12 litres 1/2.

(2) Le boisseau d'Ancenis valait 24 litres.

il se jettait à l'eau, plongeait, et si, durant qu'il était sous l'eau, sa femme présentait au baron d'Ancenis un bouquet et un baiser, « s'il le désire ».

M. DE BARTHÉLEMY cite plusieurs amendes, qui s'appliquaient, je le crois du moins, aussi bien aux défaillants qu'aux maladroits : les hommes de La Tiollais et de La Corbière, paroisse du Gouray, payaient 15 sols au seigneur du Parc ; le seigneur du Plessis-Ballisson avait droit à sept jalots (1) de vin, le jalot valant trois pots, mesure du Plessis ; le seigneur de la Roche-Suhart touchait 60 sols et faisait donner une livre de cire à la Fabrique ; dix-huit rais (2) d'avoine étaient dus au seigneur de Branville (vicomté de Coutances) ; 18 sols et une mine (3) d'avoine, au seigneur de Creunes (vicomté de Vire).

Outre ces pénalités, communes à toutes les localités, les quintainiers s'exposaient, en certains endroits, à des amendes spéciales ; d'ordinaire, le seigneur fournissait chevaux, éperons et lances, mais parfois les coureurs étaient tenus de s'équiper ; puis ils étaient, en certains cas, obligés de demander permission pour chacun de leurs mouvements : à Bécherel, il était défendu, sous peine d'une amende fixée par le seigneur, de chausser les éperons, de monter à cheval, de prendre la lance,

(1) « JALE. Espèce de jatte ; sorte de grand baquet, dont on se sert à Paris pour mesurer de la farine et en d'autres lieux pour transporter la vendange de la vigne à la maison. Du Cange dérive ce mot de *jalo*, ou de *galo*, qui est une mesure de liquide chez les Anglais, qui contenait 8 pintes du pays et qui contient environ 4 pintes de Paris (A). Au reste les Anglais ne disent ni *jalo* ni *galo*, ils disent *walon*. — JALÉE, sorte de mesure, une *jalée* de vin. » (*Dictionnaire de Trévoux*, IV, 1093).

(2) Sillons.

(3) « MINE est une mesure de grains, qui contient deux minots ou la moitié d'un septier de Paris, ou six boisseaux. La *mine* contient 8 boisseaux de Roi, et fait la charge. » (*Dict. de Trévoux*, V, 577).

(A) La pinte de Paris valant 93 centilitres, le jalo contenait 3 litres 72 ; il s'en suit que le pot mesure du Plessis-Ballisson était de 1 litre 24 et que l'amende dans cette seigneurie représentait 26 litres 04.

de courir, de frapper le but, de descendre de cheval, sans avoir obtenu « congé » ; mêmes interdictions à Availles, sous peine de payer un pot de vin, pour chaque infraction ; à Plouha, Jean Quéré paye 5 sols, pour s'être présenté sans éperons; Guillaume Le Meur est condamné à la même amende, pour être descendu de cheval sans avoir demandé la permission; Yvon Le Bleiz verse 10 sols pour être sans éperons et avoir descendu de cheval sans permission ; le seigneur de Saint-Etienne, à Mézières (en Bretagne), touche 2 deniers de tout quintainier surpris le pied hors de l'étrier ; le Roi des Poissonniers de Saint-Brieuc est condamné à 64 sols quand il omet de présenter les six gaules à l'alloué chargé d'examiner si elles sont « compétentes », c'est à dire en bois d'aune, bien droites, solides et de la longueur de 4 pieds et de remettre trois de ces gaules au Roi ; quant aux autres poissonniers, ils sont tenus d'avoir tous un bouquet de primevères au bout de leurs gaules, sous peine de payer une amende de 30 sols ; enfin, à Malestroit, si un quintainier tombait de cheval, on lui brûlait le c...

En dehors des pénalités, les coureurs avaient des obligations diverses en certaines localités ; ainsi, à La Flèche, les quintainiers devaient tous ensemble fournir un goûter et chacun d'eux payait 10 deniers pour les fournitures ; à Nantes, les coureurs astreints à la *Quintaine* épiscopale étaient tenus en groupe à la fourniture d'un saumon frais au prélat et chacun d'eux versait 4 deniers au propriétaire d'une maison du bas de la Fosse obligé de fournir et de planter la *Quintaine* dans le fleuve et de procurer une barque, 20 avirons, 20 rameurs, le fer et le clou des lances ; les quintainiers de Mehun-sur-Yèvre devaient un goûter « par ensemble » et chacun 10 deniers aux maîtres-pêcheurs obligés de fournir les perches ainsi que le bateau et de le conduire.

§ 2. — La Quintaine hors de Bretagne

En son *Dictionnaire historique des mœurs et coutumes des François*, La Chesnaye des Bois, dit :

au mot Quintaine : « Ce jeu se pratique à *Saint-Léonard*, en Limousin, de temps immémorial. Le jour de l'octave de la fête de *saint Léonard*, patron de la ville, c'est-à-dire le 13 novembre, on fiche un poteau en terre, surmonté d'un coffret tournant sur un pivot ; des cavaliers courant à toute bride heurtent contre le coffret de la pointe d'un pieu, jusqu'à ce que le coffret soit rompu. Cet exercice se nomme dans le pays *tinquane* ou tincam » ;

et au mot redevances : « Salvaing parle d'un fief dans le pays du Maine où le vassal était obligé, pour toute prestation de foi et de droit seigneurial, de contrefaire l'ivrogne et de dire une chanson gaillarde à la Dame de *Levarai* et ensuite de courir la *Quintaine*, à la manière des paysans, et de jetter son chapeau ou une perche en courant. »

A la Fontaine-Couverte, dans la Mayenne, on courait encore la *Quintaine* en 1781.

Cet exercice se pratiquait souvent sur l'eau, ainsi qu'en témoignent de nombreuses descriptions.

On lit dans le *Glossaire du droit françois*, de E. de Laurière, au mot Quintaine : « En la coutume locale de Mesières, en Touraine, par laquelle les meusniers demeurans en la Baronnie et Châtellenie de Mesières sont tenus une fois l'an frapper par trois coups le pal de la *Quintaine* en la plus proche rivière du chastel du seigneur baron ou chastelain ou autre lieu accoutumé ; et s'ils se feignent rompre leurs perches, ou s'ils défaillent au jour, lieu et heure accoutumez, il y a soixante sols d'amende au seigneur (1). Comme aussi à Mehun-

(1) La Curne de Sainte-Palaye (*Dict. histor. de l'anc. lang. fr.*) ajoute au sujet de cette redevance : « Et en la ditte baronie, aucun, s'il n'est seigneur chastelain, ne peut de nouvel faire moulin sans le congé, permission ou licence du dit seigneur baron

sur-Eure (Mehun-sur-Yèvre), en Berri, les hommes nouveaux mariez de l'année sont tenus, le Dimanche jour de la Pentecoste, tirer la *Quintaine* au-dessous du Chasteau, et par trois fois frapper de leurs perches un pau de bois qui est piqué et planté au milieu du cours de l'eauë, si du premier ou second coup ne rompent leurs perches ; et sont les fers des perches fournis par les grands moulins des Chanoines : les linceux par les détenteurs des Rivières de Javelot ; les perches et le bateau fournis par les Maistres pescheurs, qui doivent aussi mener et conduire le bateau. Et pour ce leur est dû par chacun dix deniers, et le goûter par ensemble. Et quant aux femmes nouvellement mariées, sont tenuës bailler un chappeau de roses ou d'autres fleurs au Procureur du Roy et à goûter au Greffier du Juge et garde qui en fait le registre. Et les défaillans doivent soixante sols d'amende s'ils ont été ajournez le jour précédent à la requeste dudit Procureur par un Sergent Royal ou autre Prevostaire. Et doit le fermier des exploits, défauts et amendes fournir de menestrier et joueür d'instrumens. Toutefois, ceux qui ont eu enfans de leur mariage en l'année sont excusez de tirer la *Quintaine*. En la Chastellenie de Mareüil, ressort d'Issoudun, en Berri, les nouveaux mariez tirent aussi la *Quintaine* sur la rivière d'Arnon. »

Léopold Delisle décrivait en ces termes la *Quintaine* de Condé-sur-Rille, en Normandie : « Yceulx vavassours doivent touttefois que eulx et leur aisnés filz se marie jouxter en la rivière de Rille, trois coups d'une lance à un pieu fichié en une fosse qui est en ladicte rivière, nommé la *Quittaine*, et doivent estre en un batel, lequel l'on maine à quatre hommes aval ladicte rivière. »

Touraille, dans sa Note sur l'article 35 de la Coutume

ou chastelain, et sans luy en faire devoir, auquel cas ledit meusnier sera tenu frapper la *Quintaine* comme dessus, soient lesdits moulins en rivière ou ailleurs. » (*Cout. Gén.*, t. II, p. 57).

d'Anjou, dit : « Plusieurs seigneurs en Anjou ont le droit de faire tirer la *Quintaine*, qui est un ébat qu'on fait faire aux jeunes mariez sur l'eau avec bateaux ; et les jeunes hommes ont une perche en main, et à force de rames tirent contre un pillier, et celuy qui ne casse la perche doit l'amende. »

« Il sera bon de rapporter icy, lisons-nous dans La Curne de Sainte-Palaye, l'extrait d'un ancien aveu qui est dans la Chambre d'Anjou, armoire 6, et qui a été rendu par le duc d'Alençon en sa Baronie de La Flèche au Roy de Sicile, duc d'Anjou : Item, du droit que j'ay de faire faire les *Quintaines* en la rivière de Loir, de sept ans en sept ans, le Dimanche après la Pentecoste. Tous les Bouchers Jurez de La Flèche, et qui vendent chair ès Halles ou qui en ont vendu, audedans des sept ans ; aussi tous les Pescheurs qui peschent et ont pesché, tendu ou pris poisson ès eaux de Seneges, qui sont appelées les eaux communes, la doivent ferir, et en outre payent par chacun an 5 sols au Prevost de La Flèche au jour de la Maréèche. Aussi vendans poisson en ladite ville doivent ferir ladite *Quintaine* et est au choix des dessusdits qui doivent ferir lesdites *Quintaines* de prendre un pau ferré, que leur baille ou offre à bailler le Seneschal de La Flèche, ou de prendre une lance de bois, laquelle mon Segraier de la Forest doit essaier et secoure (secoüer) par trois fois, et si il la rompt, ou brise, il en aura quatre deniers, et s'il ne la rompt, elle se passera. Il faut que celuy qui doit ferir la *Quintaine* la rompe contre le pau de la *Quintaine* à un des trois coups, et si il le fait, il est quitte en payant un denier au Seneschal, et si il faut (manque), il me payera lesdits 36 boisseaux d'avoine, et doivent les dessusdits avoir les tallons hors du bout du tallon ; et si il arrivoit que l'un d'iceux rompît le pau au Seneschal contre le pau de la *Quintaine*, ou que le pau de la *Quintaine* rompît, le Seneschal auroit perdu ses meubles envers moy, et seroit celuy quitte

qui ainsi l'auroit rompu. Joignez Froissart, vol. 4, chap. 63, et Monsieur du Cange dans ses Dissertations sur Joinville, chap. 7; Touraille, sur l'art. 35 de la Cout. d'Anjou, et la Note sur le mot *Quinte.* »

§ 3. — La Quintaine en Bretagne

« Le devoir de *Quintaine*, tel qu'on le trouve le plus ordinairement décrit dans les aveux de notre province, dit M. DE LA BORDERIE, c'était, pour tous les hommes nouvellement mariés en l'an sur le territoire d'une seigneurie ou sur une partie déterminée de ce territoire, l'obligation de se présenter, à lieu et jour fixes, devant le seigneur ou ses officiers, afin de fournir trois courses à cheval contre un poteau de bois, que chaque coureur venait tour à tour heurter, à toute force, d'une longue gaule en façon de lance, dont il était armé. Si la gaule ne se brisait dans l'une des trois courses, ou si le coureur se laissait choir de son cheval, il payait une amende de 60 sous. Autrement, il était quitte. Il n'y avait guère à jouir de ce droit de *Quintaine* que des seigneuries importantes (1).

« L'origine de cet usage est aisée à découvrir. C'était un reste évident des jeux militaires, au moyen desquels les seigneurs exerçaient leurs hommes dans les premiers temps de l'âge féodal. Les mœurs s'étant adoucies, ces exercices tombèrent en désuétude ; et la *Quintaine* seule resta, maintenue comme un témoignage du droit antique du seigneur, et aussi comme un divertissement populaire : car c'est là un caractère que prirent, depuis le XVe siècle, beaucoup de ces vieux usages féodaux, dont on s'est tant moqué de nos jours, sans les comprendre. Il y eut même des localités où le jeu de *Quintaine*, tel

(1) « Toutes les seigneuries importantes, tant laïques qu'ecclésiastiques, jouissaient du droit de *Quintaine.* » (Chanoine GUILLOTIN DE CORSON).

qu'on l'a décrit plus haut, subit des modifications assez profondes qui en l'éloignant encore de son origine, le rendirent en revanche de plus en plus propre à réjouir le populaire. »

« Si nous remarquons, dit M. DE BARTHÉLEMY, que le devoir de *Quintaine* était exclusivement attaché à des fiefs considérables, à des hautes justices, il nous sera permis d'en conclure qu'il y avait là un souvenir de l'ancienne *chevauchée* du seigneur et aussi de l'obligation du vassal, en se mariant, de faire hommage au nom de sa femme : l'article 339 de la Coutume de Bretagne, commenté par d'Argentré, dit : « *Postquam maritus uxorem duxit, fidelitatem et homagium præstare debet, uxoris nomine* ».

Je me permets de faire observer que les courses de chevaux ont toujours été en grand honneur dans notre Bretagne, où le droit de *Quintaine* était plus répandu que dans aucune autre province.

« Le plus souvent, nous apprend M. DE BARTHÉLEMY, le seigneur fournissait chevaux, éperons et lances, lorsque le vassal n'était pas monté : une fois en selle, il était interdit de mettre pied à terre sans la permission du magistrat seigneurial chargé de présider à la joûte ; il y avait aussi des peines pour ceux qui, obligés de s'équiper eux-mêmes, venaient, par exemple, avec un seul éperon : « Yvon Le Bleiz, présent, a rompu son boys, mais pour avoir décendu de cheval devant nous, et faute d'avoir des esperons, condempné de 10 soulz à la fabrice. — Guillaume Le Meur, fils Jacques, présent, a rompu son boys, et néantmoins, pour avoir décendu près de nos pieds, condempné en cinq solz vers la fabrice. — Jean Quéré, fils Moret, présent, quy a rompu son boys, est déclaré quitté, et néantmoins faute d'avoir esperons, condempné en cinq soulz à l'esglisse (1619, Plouha). » — « Ne doibvent lesdicts nouveaulz mariés chausser lesditz esperons, monter à cheval, prendre ladicte lance, courir, frapper à ladicte *Quintaine*, ne

descendre de dessus leur dict cheval, sans tout premier demander pour chacune desdictes choses congé audict seigneur (1500, Bécherel). »

« Les curés devaient fournir le rôle des vassaux qui s'étaient mariés dans l'année. (A Plourhan, en 1753, le curé fournissait le rôle des nouveaux mariés, et le marguillier de la paroisse était encore chargé de planter le *post* (poteau) lorsqu'il n'y avait pas eu de mariage dans la dixmerie de Buhen) ; aussi les défaillants ou les maladroits avaient quelquefois une redevance à payer à l'église paroissiale. Il arriva, surtout dans les derniers temps, que les curés se montrèrent peu disposés à donner les noms. (En 1677, le recteur de Plouazec refusait de signer la liste des nouveaux mariés, et l'alloué du procureur était chargé de le contraindre à présenter les livres des fiançailles et épousailles.) J'attribue ce défaut de complaisance, soit au peu d'empressement pour acquitter la redevance à l'église, soit au peu de sympathie du clergé pour des réunions populaires qui pouvaient, outre les accidents, donner naissance à des rixes, comme cela arriva malheureusement à Plouha, le 4 avril 1660. »

Claude Furet, écuyer, sieur du Guilly, sénéchal de M. de Guémené, nous a transmis la relation minutieuse de cette journée regrettable :

« Nous estans transporté à l'yssue de vespres en la place publique designée pour cest effect, acompaigné de noble messire Jan de Botmilliau, écuyer, sieur de Kerhor, procureur d'office de ladicte court, et de noble messire François Le Kerhict, aussy sergent, nous seroit venu aborder sur le cimittière, nous acheminant vers ladicte place, noble Vincent de [illegible]erimel, sieur de la Villeneuffve, lequel, espris de vin et esmeu de colère, jurant et blasphémant le sainct nom de Dieu, auroict pris la démarche devant nous, ce qui nous auroit obligé de le convier de se retirer en arrière, et de ne nous aporter aucuns troubles dans l'exercice de nostre charge,

à quoy il auroict en quelque façon obéy ; et estans rendus audict placeix, et asis dans nostre chaise, nous auroict esté la liste des quinteniers apparue par vénérable et discret missire François Huet, vicaire de ladicte paroisse, soubz signe de noble, vénérable et discret missire frère Vincent Gallays, recteur d'icelle... Et voulant procéder à l'exercice des droicts, comme ledit du Liscoët faisoict faire place, un certain particullier à nous incogneu, fors qu'il nous auroict esté dict avoir nom Isac, se présanta témérairement avecq une insolence insuportable, espris de vin, jurant et blasphémant le sainct nom de Dieu, battit et excéda ledict du Liscoët, sergent, en nostre présance, à coups de piedz et poings, et commit quantité d'autres violances, et luy ayant faict commandement de se retirer, il se rettira pour un peu de temps pour chercher d'autres particuliers malfaicteurs et mauvais garnemens à nous inconnus, l'un desquels, qu'avons ouy nommer Guessand, s'adressa audict du Liscouët et luy demanda sy c'estoit luy qui avoit frapé le compère de monsieur le baron, sans spécifier quel baron, (gentilhomme redouté dans la contrée, chef d'une troupe de malfaiteurs, ayant voulu de tout temps anticiper sur les droits du prince de Guémené en la paroisse de Plouha et disant publiquement qu'il mettrait tout à feu et à sang), et au mesme instant luy donna en nostre présence un coup de poing soubs le menton et un soufflet, ce quy nous obligea de nous relever de nostre chaise pour le saizir par la fronde, crainte que son insolence ne l'eust porté à donner de son espée dans le ventre audict du Liscouët, comme il protestoit de le faire ; et l'ayant obligé doucement de se rettirer, au mesme instant lesdicts malfaicteurs et autres personnages à nous inconnus, entrèrent dans le cimittière, toujours jurans et blasphemans le sainct nom de Dieu, que tost ou tard ils nous eussent maltraictés, et de faict ils eussent mis leur pernicieuse volonté à exécution sans la grande affluence du peuple quy

asistoient auxdictes *quintaines* ; à l'yssue desquelles nous estans rettirés en nostre logeix ordinaire audict bourg de Plouha, ledict Raoul Ollivier nous y auroict suivy, ayant une *quintaine* en main, et feignant de chercher le sieur de Kerlamarec, voullut monter dans le degré pour entrer dans une petite chambre où nous estions rettiré, ledict Ollivier ayant esté toutte la journée à banqueter avecq tous les susdicts malfaicteurs. »

Ce Raoul Olivier, sergent féodé de la paroisse, s'étant enivré, refusa de faire l'appel des quintainiers : il fut condamné à payer 60 sous d'amende et une livre de cire, plus 50 livres « aplicquables, scavoir lesdictes deux pars à la fabrice de Monsieur Saint-Pierre de Plouha, et le tiers pour faire une vittre dans la fenestre au boult du pignon de l'auditoire de Plouha ».

« On courait, en Bretagne, la *Quintaine* de trois manières différentes : à cheval (1), en bateau et en chariot, dit M. le chanoine Guillotin de Corson. Nous allons fournir des exemples de chacune de ces courses. »

Une quatrième manière a échappé aux recherches de notre regretté et vénéré compatriote : on la trouvera mentionnée plus loin.

Au sujet des personnes assujetties à cette redevance, j'ai signalé la plaquette de M. Parfouru : *Une course de Quintaine à Availles en* 1507 ; ce curieux procès-verbal mérite d'être transcrit, au moins en grande partie, car il constitue un véritable film cinématographique d'un des divertissements les plus pittoresques de nos ancêtres :

« Aujourduy, au bourg d'Availles, davant nous, par nos cours de la Guerche et de Fourneaux..., furent presens davant nous en personne... (suivent 17 noms) paroessiens de la paroesse d'Availles et chascun ; quelx et chascun ont esté et sont cognoessans et confessans à noble home Franczois de Broon, escuier, seigneur de

(1) C'était, de beaucoup, la plus usitée.

Fourneaux et d'Availle, etc., present, prenant et acceptant, que audit de Broon, par cause de sa dite terre et seigneurie d'Availles, il est deu a droit et est en possession, il et ses predecesseurs seigneurs dudit lieu d'Availles et de Fourneaux, par long temps que il n'est mémoire d'homme au contraire, d'avoir et percevoir oudit bourg de la paroesse d'Availles ung debvoir nommé et vulgairement appelé debvoir de *Quintaine* ; qui est tel, que touz et chascuns les hommes de bas estat de quelconques lieux et paroesse qu'ilz soint, de ladite paroesse d'Availles ou d'ailleurs (a estre iceluy debvoir fait et exercé a tel jour de chascun an que plaist audit seigneur d'Availles ou ses officiers faire bannie et assigner universellement et particulièrement), qui couchent la première nuyt de leurs nopces o (avec) leurs femmes en ladite paroesse d'Availles, doibvent ledit debvoir de *Quintaine* audit de Broon, et que de tout temps il a esté ainsi usé, observé et gardé. Quel debvoir de *Quintaine* est tel... (suit la description ordinaire), els (eux) garnis de chascun sa gaule de boais d'aulne vert et de rocquet de fer ; desquelx cheval, gaules et roquet, avecques de eperons ledit seigneur est tenu fournir au jour et lieu qu'il fait et fait faire les assignations.... Et la bannie et assignation faictes, ou (au) deffault de fraper et rompre chascun d'elx sa gaule et *quintaine* de la manière sur déclarée dedans les troys premières cources, ils doibvent et sont tenuz payer audit escuier chascun d'elx deux truaux d'avoine menue, mesure de la Guerche ; ou [cas] aussi qu'ils sont en default de comparoir oudict bourg au jour que sont lesdites *Quintaines* assignées, celx qui ainsi sont en deffault de comparoir à ladite assignation doibvent à leur dit seigneur paroil debvoir d'avoine et l'amende davantaige. Et ou cas qu'ilz compareissent et qu'ilz courent et rompent chascun d'elx sa *quintaine*, ilz se acquittent d'un truau de ladite avoine et non de plus. Et sont tenus celx qui frapent les *Quintaines*, paravant

se avancer de fraper, demander audit seigneur ou à ses officiers, commis et deputez ad ce, les congez cy apres declarez, savoir congié d'eschausser les esperons, congié de monter à cheval, congié de prendre la gaule, congié de courir ladite *Quintaine* et congié de descendre dessur le cheval ; et en deffault de chascun d'icelx congiez demander, sont subgetz pour chascun d'icelx en l'amende vers ledit seigneur, savoir pour chascune d'icelles amendes ung pot de vin. Ainsi dit par lesditz hommes et chascun frapans lesdites *Quintaines*, tout incontinent après elx avoir frapé et rompu ladite gaule, tout du cours dudit cheval sans iceluy arrester ne sejourner et sans aucune retardance, peult passer et eschaper, il et ledit cheval, sur lequel il frape et rompt ladite *quintaine*, par le chemyn estant au joignant du cymitere dudit lieu d'Availles au davant de l'eglise dudit lieu tirant droit au bourg de Mouſtiers, sans en estre empesché ne bourdé par les hommes teneurs et detenteurs du bailliage nommé le bailliage des Feaux, estant en ladite paroesse d'Availles (quel bailliage est tenu dudit seigneur d'Availles noblement à foy, quelx sont subgetz à la garde desdites *Quintaines*, ainsi que cy apres sera déclaré, et que icelx teneurs, pour ce que estoient tenus à ladite garde, estoint en possession d'exemption dudit debvoir de *Quintaine*, qui doibvent et sont subgetz à la garde et choses cy apres déclarées) ; sans aucun mal ne exceix faire aux dits gardans, icelx frapans s'en peult aller sur ledit cheval sur lequel ilz frapent et rompent ladite *quintaine*, si faire le veulent et puissent faire, jucq au bourg de Moustiers. Et ouquel cas que ainsi le font et qu'ilz séjournent audit bourg de Moustiers par le temps et espace que chascun d'elx ait peu avoir beu pinte de vin et ledit cheval mangé une mesure d'avoine, ouquel cas et ce faisant et non autrement leur est deu à chascun d'elx qui ainsi le feront et pouront faire la somme de soixante souls monnoie, que doibvent et sont tenuz leur poier lesditz

hommes feaux, subgetz à ladite garde, où cas que icelx subgetz à ladite garde ou aucuns d'elx ne pevent prandre et aconsuir (atteindre) lesdits frapans, qui ainsi auroint eschapé oudit bourg de Moustiers, paravant ledit temps et espace dessur limité ou paravant qu'ilz soint arrivez audit bourg de Moustiers, ouquel cas] de ainsi les prendre et aconsuir, ilz sont quittez et garantiz de ladite somme de soixante souls.....

« Mesmes furent presens davant nous par nosdites cours et chascune....

Suivent les noms de 23 hommes et de 2 veuves qui reconnaissent devoir la garde de la *Quintaine*, être obligés d'empêcher les quintainiers de se rendre au bourg de Moustiers, sous peine de restituer au seigneur le cheval emmené et de payer 60 sous à chaque quintainier qui, ayant trompé leur vigilance, serait parvenu au bourg des Moustiers et aurait eu le temps d'y boire une pinte de vin et d'y faire manger une mesure d'avoine à sa monture ; les 25 gardes ont bien soin de rappeler que, en compensation de cette onéreuse responsabilité, ils sont exempts du devoir de *Quintaine*.

Toutes ces formalités remplies, les gardes de la *Quintaine* ayant été postés le long du chemin entre le cimetière et le pau, en présence du seigneur d'Availles, François de Broon, du sénéchal, du procureur et du sergent général de la cour de Fourneaux et Availles, l'exercice commence : Geoffroy Simon reconnaît que, depuis les cinq dernières années pendant lesquelles la *Quintaine* n'a pas été courue, il s'est marié à Availles et y a couché avec sa femme la première nuit de ses noces, et que, par conséquent, il doit courir la *Quintaine*, sous peine de payer deux truaux d'avoine menue ; il demande les congés prescrits que le seigneur lui accorde, rompt sa gaule, est acquitté d'un truau d'avoine, reconnaît en devoir un au seigneur et demande congé de descendre de cheval.

Même cérémonie pour les nommés Certain, Hurel,

Richart, Audouart, Lefebvre, Pierre Domhoir, Hamelin.

Quant aux nommés Piré, Domhoir dit Duval, Trehec, Gérard, Lespeigneul, Budor, Desert, Cochet et Tramehel, ils obtiennent la permission de se faire remplacer par Geoffroy Simon et Geoffroy Richart : ces deux derniers, fort habiles cavaliers, s'acquittent à merveille de ces courses multiples.

Mais voici Georges Lepeletier, Pierre Denis et Guillaume Denis, présents et reconnaissant leurs obligations, qui ne veulent ni courir ni se faire remplacer et préfèrent payer deux truaux d'avoine.

Enfin 13 nouveaux mariés (dont deux meuniers) sont appelés en vain par le sergent et ne comparaissent pas, bien que l'heure de midi, fixée pour la *Quintaine*, soit passée depuis longtemps ; on les déclare défaillants et on commande de les ajourner « aux prochains plez de ladite court ».

François de Broons, écuyer, seigneur de Fourneaux et d'Availle, du Blanc-Mouton, premier pannetier de la Reine et gouverneur de Morlaix, était assisté de Jacques de Teillay, seigneur de la Motte et des Moustiers, de Georges de Romillé, fils aîné du seigneur de la Chênelaye, de Jean Bouexel, écuyer, seigneur de la Godinière, de Guillaume de Domaigné, écuyer, seigneur de la Couraye, de Marin de Charnacé et d'autres, en ce jeudi, fête de sainte Catherine, vingt-cinq novembre 1507, où fut courue cette *Quintaine*.

Du modeste bourg d'Availles, transportons-nous en la ville épiscopale de Saint-Brieuc, où nous aurons pour guide un savant breton, aussi aimable qu'érudit, M. Anne-Duportal, Vice-Président de la « Société d'Emulation des Côtes-du-Nord », dont j'ai reçu une piquante étude, intitulée : *Saint-Brieuc. Les Poissonniers. Leur Quintaine. Leur Roi.*

« Les poissonniers (de Saint-Brieuc) étaient-ils organisés en corporation ? Nous ne le croyons point. Quoiqu'ils eussent un Commissaire ou Roi, qu'ils élisaient

et auquel ils devaient obéir, ce n'était, par le fait, qu'un groupement obligatoire de tous les poissonniers réunis par un règlement imposé par l'Evêque et dont le Roi n'était que l'application. »

Ce règlement leur concédait des droits fort avantageux au point de vue de la pêche et de la vente, plus le droit *obligatoire* d'élire un Roi, dont la mission spéciale était de veiller sur le respect des privilèges et, au besoin, de porter les doléances de ses collègues devant les Regaires.

En compensation de ces prérogatives, les poissonniers de Saint-Brieuc étaient tenus à certains devoirs envers l'Evêque, les uns fiscaux, les autres honorifiques, entre autres la *Quintaine*, obligation qui, nullement vexatoire, divertissait le public et dura jusqu à la Révolution.

« La *Quintaine* était un jeu d'adresse, très apprécié au moyen âge, souvent imposé pour l'amusement du peuple, et surnommé « le tournoi des roturiers ». L'ennemi était représenté par un simple poteau arrondi, posé verticalement sur deux tourillons. Si le joûteur était adroit, s'il frappait le mannequin au centre dans l'axe des tourillons, il l'enlevait du coup et l'envoyait mesurer la terre, comme un chevalier désarçonné. Le cas était rare; le plus souvent, le coureur manquait le but ou ne le touchait que sur les bords, et alors, à la grande joie des assistants, on voyait le soliveau tourner vivement sur lui-même et caresser de son bâton les côtes de son agresseur maladroit.

« Pour le Roi des Poissonniers, on avait amendé la *Quintaine*, et c'était justice ; on n'avait pas affaire à de nouveaux mariés, mais à un homme d'âge mûr, quelquefois à un vieillard ou à un infirme, témoin Allain des Salles, qui, en 1698, déclare « attendu son grand âge ne pouvoir casser à cheval les trois gaules, et, à cause de sa caducité, supplie de vouloir bien recevoir à les casser Mathurin Lebreton, l'un des poissonniers »,

et Mathurin Allain, « malade et alité », qui obtient aussi de se faire remplacer. On remplaça le mannequin mobile par une simple planche fixe. Le coureur n'avait qu'à se précipiter au galop, la lance en arrêt, contre la planche sur laquelle il devait la briser.

« La *Quintaine* était fixée au lundi de Pâques ; on ne pouvait choisir un jour plus propice pour une fête populaire. Depuis le Mardi-Gras, il avait fallu faire abstinence complète, non seulement de chair, mais aussi de tous les plaisirs. Aussi, au chant joyeux de l'*Alleluia*, la gaieté reparaissait et chacun était prêt à profiter de toutes les occasions de réjouissance. Les poissonniers eux-mêmes, en songeant aux bénéfices réalisés pendant le Carême, acceptaient, sans trop de répugnance, leur rôle d'amuseurs ».

Le procès-verbal de 1690 va nous dire dans quelles conditions se rendait ce devoir :

« Le lundi de Pâques, 27 mars, à une heure de l'après-midi, Maître Yves Salomon Compadre, avocat en la Cour, substitut de Maître Pierre Pommeret, procureur fiscal absent, se présente devant M. Antoine Le Normant, sieur des Portes, alloué, assisté de Maître Jacques Le Mesle, son greffier, pour lui « remontrer que Monseigneur l'Evesque de cette ville... est de tout temps immémorial en pocession tel jour que aujourd'huy lundy de Pasques de faire rompre trois gaules de bois d'aunes par le Commissaire des poissonniers nommé d'an en an, sur la place du pillory (1)... à cource de cheval contre une planche y plantée à cet effet, où tous les poissonniers qui ont vendu du poisson pendant le caresme sont obligés d'assister et ensuitte comparoir aussy à cheval dans la cour du pallais épiscopal, ayant une petite gaule à la main et, au bout, un bouquet de fleurs printanières (primevères) à peine d'amende... et pour estre aussy à la pluralité des voix nommé un

(1) Aujourd'hui, place de la Préfecture.

autre Commissaire au lieu et place de celuy qui fut nommé l'an dernier. »

Ensuite, l'alloué se rendit sur la place du Martray avec son greffier, le substitut du procureur fiscal et trois sergents. Il y trouva une foule de spectateurs et les poissonniers, portant à la main une baguette garnie de primevères.

« Maître Noël Perrousseaux, pour lors Roi des poissonniers, orné de la bandoulière aux armes de l'Evêque, s'avance vers l'alloué pour lui présenter les 6 gaules (1) qui doivent faire office de lances. Maître Antoine Le Normant, après les avoir examinées et avoir constaté qu'elles sont « compétentes », c'est à dire en bois d'aune, bien droites, solides, de la longueur de 4 pieds, en choisit 3, qu'il remet au Roi pour courir la *Quintaine*. C'était un acte préliminaire très important et nous voyons Denis Le Mouenne, agissant pour Mathurin Allain, Roi, condamné à 64 sols d'amende pour y avoir manqué.

« Noël Perousseaux, jeune et adroit, part au galop, trois fois frappe la *Quintaine*, trois fois brise sa lance. Ce brillant succès était rare ; il ne se retrouve qu'une fois dans dix procès-verbaux, et l'insuccès semble provenir d'ordinaire de la mauvaise volonté des joûteurs, cherchant à éviter une chute, non dangereuse, mais ridicule. Seulement les officiers épiscopaux ne laissent passer aucune négligence et les amendes pleuvent dru sur les malheureux Rois : Olivier-Rio, pour « avoir fait plusieurs courses au nombre de neuff sans avoir peu casser aucunes gaules », est condamné à 3 livres 4 sols d'amende ; René Heurdel, qui « à petit pas de cheval seulement, en a quassé deux et n'a peu quasser la troisième », 3 livres 4 sols ; à Maurice Guyomar, pour n'avoir pu casser ses gaules, 3 livres 4 sols ; Denis Le Mouenne, 3 livres 4 sols, pour n'avoir cassé qu'une gaule ; Etienne Le Saul-

(1) Le seigneur de Boisboissel devait fournir une gaule à chacun des poissonniers et six au Roi (aveu de 1690).

nier, qui « a quassé ses trois gaules, mais en les appuyant de plat contre la planche, quoique ce soit debout qu'il soit obligé de les casser », 3 livres 4 sols, comme Philippe Gaubert, en 1705. »

Aussitôt après la course triomphale de Noël Perousseaux, tous les poissonniers se rendent dans la cour du palais épiscopal, pour examiner la gestion du Roi, les infractions au règlement et procéder à l'élection du nouveau souverain ; le greffier constate que tous sont là, à cheval, sauf cinq, qui, faisant défaut, sont condamnés, 4 d'entre eux à 3 livres d'amende, le cinquième à 6 livres ; onze poissonniers, pour se présenter sans bouquets au bout de leurs gaules, se voient infliger 30 sols d'amende.

La nomination du Roi se faisait au scrutin public et par appel nominal en suivant l'ordre du rôle, chaque poissonnier déclarant le collègue préféré par lui. Dans dix procès-verbaux on constate que l'unanimité des voix se porte sur le même nom ; il est à croire qu'il y avait toujours entente préalable ; on constate aussi que le Roi est renouvelé chaque année. M. Anne-Duportal termine son étude par la liste de 21 Rois des poissonniers ; je remarque parmi eux Alain des Salles, élu en 1698, alors octogénaire, qui se fit construire un hôtel dans la *rue Quinquaine* (1).

« A Loudéac, le jeu de la *Quintaine*, qui se faisait le lundi de Pâques, était précédé d'une sorte de procession, dans laquelle, suivant l'aveu du duché de Rohan, « les domainiers, montés à cheval équippé et sellé, avec éperons, tenant une *quintaine* en main, sont tenus faire trois tours autour de l'église dudit Loudéac ».

Voici comment l'exercice se pratiquait à Bécherel :

(1) On verra plus loin que la rue de Fougères, à Rennes, s'appela rue de la *Quintaine*. Je relève dans le *Dictionnaire des Postes* les localités suivantes : Quintaine, 60 habitants, dans l'Aude ; La Quintaine, 39 h., dans la Corrèze ; Quintaine, 285 h., en Saône-et-Loire ; La Quintaine, 57 h., dans le Tarn ; La Quintaine, 26 h., dans la Haute-Vienne.

« Tous les nouveaux mariés des villes et forsbourgs de Bécherel sont tenus, l'an de leur nopces, chacun d'eux au lundy des féries de Pasques, de courir estant à cheval, une gaule de bois à la main, aultrement appelée lance, par trois fois, et doibvent en frapper du bout un escusson armorié des armes de la seigneurie, en un post de bois qui est planté au lieu ordinaire nommé la *Quintaine* ; et si la lance n'est rompue la première, seconde ou troisième course, le coureur est tenu poyer l'amende suivant l'usage du fief ; et ne doibvent lesdits mariés chausser les esperons, monter à cheval, prendre la dite lance, courir ny descendre de cheval, sans au préalable demander pour chacune chose congé (c'est à dire permission) au seigneur ou à ses officiers qui, pour luy, assistent audit lieu. Si iceux nouveaux mariés estoient en défaut de comparoistre et de faire chacune desdites choses en la manière susdite, ils seroient tenus de poyer l'amende, le seigneur leur fournissant le cheval, les esperons et la lance. »

A Fougeray, les quintainiers étaient armés par plusieurs : « Les fournist le seigneur de Fougeray de fust de lance, le capitaine du chasteau de chevaux, le sieur de la Borgnière d'esperons et le propriétaire des vignes de la Sauldre de fer pour ladite lance, de clous, marteau et tenailles pour couldre ledit fer de lance. »

A Mézières, le seigneur de Saint-Etienne devait procurer « l'escu de bois et le rocquet » ; c'est ainsi qu'on appelait parfois le fer terminant la lance. Mais il pouvait « mettre deux hommes à aller quant et (c'est à dire accompagner) celuy qui va courir ladite *Quintaine* dempuis qu'il est monté à cheval, et chaque fois qu'ils peuvent le prendre le pied hors de l'estrier, appartient audit seigneur de Saint-Etienne deux deniers ».

Dans son *Itinéraire de Bretagne en* 1636 (publié en 1898 par M. Léon Maître et le comte Paul de Berthou, pour la « Société des Bibliophiles Bretons »), Dubuisson-Aubenay dit (tome I, page 14), à la description de

Rennes : « Il y a à ceste heure, de plus, Saint-Melaine, abbaye belle de Bénédictins, avec beaus jardins et promenoirs, et devant la porte est plantée la *Quintaine*, à laquelle venoient, tous les ans, au Carnaval, frapper les mariés de l'année, avec peine de mésestime et punition ridicule et honteuse à celuy qui faisoit mal à rompre ou à frapper dedans. La course de la *Quintaine* de Saint-Melaine a esté deffendüe et abolie depuis que la réforme a esté introduite en l'abbaye. » (1)

La *Quintaine* de Moncontour, courue également à cheval, sur la place du Martray, le dimanche de la Pentecôte, se terminait d'une façon bizarre : « Audit jour et feste est deub au seigneur par toutes les filles de joie qui se trouvent en ladite ville de Moncontour, de chacune d'elles quand elle fait son entrée en ladite ville, soit à la Porte Neuve ou ailleurs, 5 sols, un pot de vin et un chapeau de fleurs ».

« Le seigneur de Malestroit avait droit de faire courir, tous les ans, trois *Quintaines* sur sa terre : deux à Malestroit, le lendemain de Noël (l'une en la rue de Baudet, près le faubourg Saint-Julien, l'autre à la Madeleine) et la troisième, le lendemain de Pâques, au bourg de Tréal. A Malestroit, quand un joueur de *Quintaine* avait la maladresse de se laisser choir en bas de son cheval, il n'était puni d'aucune amende ; seulement les détenteurs de certains héritages en la ville de Malestroit étaient tenus, sur l'hypothèque desdits héritages, « de fournir le feu et la paille pour bruller le c... à celuy qui tomberait ». Aucun des aveux de la baronnie de Malestroit n'omet ce détail ».

Nous avons trouvé dans la *Revue historique de l' Ouest* (novembre 1893, pages 783-784) un curieux procès-verbal qui mérite d'être reproduit : « Nous René Le Lion, notaire et procureur au siège de Guérande, et François-Marie Guyomart, aussi notaire et procureur audit siège,

(1) Une rue joignant l'abbaye s'appelait rue de la *Quintaine* ; aujourd'hui, c'est la rue de Fougères.

et faisant fonction de procureur fiscal, ayant avec nous pour adjoint Me Pierre Hardouin, notaire et greffier de plusieurs juridictions, de luy la main levée, le serment pris... Rapportons à tous qu'il appartiendra que ce jour, 1er janvier 1779, environ les deux heures de l'après midi, nous nous sommes, sur le réquisitoire et de compagnie de Messire Louis-François de Sécillon, seigneur de Kerfur, transporté jusqu'au haut du faux bourg de Saint-Michel de la ville de Guérande, paroisse de Saint-Aubin, pour, en vertu de bannies et publications faites au prosne de la messe paroissiale de Guérande, le dimanche 27 décembre dernier, suivant le certificat du sieur Broussard, vicaire, en date du même jour, lequel est attaché au présent et sera controllé avec icelluy pour rapporter procès-verbal de l'exercice du droit qu'entend faire ledit seigneur de Secillon de faire courir la *Quintaine* le premier de l'an en conformité de ses titres et de son ancienne possession Item le procès où étant a été fait appel et évocation des nouveaux mariés dans la ville et faux bourgs de la ville de Guérande depuis les deux ans derniers ; à laquelle évocation se sont présentés... (suivent 26 noms), lesquels montés à cheval ayant l'étrier et la gaule à la main au but ordinaire et accoutumé et ont couru pour casser ladite gaule au poteau planté où sont empreintes les armes du seigneur de Kerfur. Savoir les dits Audren et Ter qui ont cassé leurs gaules audit poteau et lesdits Bodin, Picaud, Dufour, Ruello, Souchet et Houairy qui ont pareillement monté et n'ayant pas cassé leurs gaules ont chacun payé cinq sols monnoie par le droit dû faute d'avoir cassé ladite gaule, le surplus des cy-dessus nommés ayant été exemptés de courir en payant le droit cy-devant mentionné. »

A la Roche-Bernard, la *Quintaine* se courait en bateau sur la Vilaine, et les religieux de l'abbaye de Prières étaient obligés en cette circonstance de fournir « un bateau garni de six avirons et monté par six hommes. »

L'hommage rendu au Roi par le duc de Charost, le 17 mai 1680, dit que tous les nouveaux mariés en la paroisse et prévôté d'Ancenis étaient tenus de courir la *Quintaine*, le jour assigné par le seigneur ou ses officiers, au lieu désigné (c'était la *Prairie des Religieuses*, aujourd'hui le Champ-de-Manœuvre, vis-à-vis du couvent de la Davrays), sous peine de payer au seigneur 12 boisseaux d'avoine déterminés, valant 6 grands boisseaux mesure d'Ancenis, droit réduit de moitié dans le cas où la *Quintaine* était courue et où, dans trois courses, le poteau avait été atteint avec la lance. Si les nouveaux mariés étaient bouchers ou mariniers, la *Quintaine* était courue sur la Loire : « Les coureurs, disent les aveux de la baronnie d'Ancenis de 1459 et 1471, doibvent rompre dans trois courses leurs lances contre un posteau qui a acoustumé d'estre planté en la rivière de Loire, en lieu commode, proche ladite ville d'Ancenis ; et après que chacun nouveau marié a couru et rompu sa lance, il doibt saillir dans l'eau et est quitte de tout debvoir d'avoine, pourvu que sa femme présente au seigneur baron d'Ancenis un bouquet de fleurs avec un baiser, s'il le désire, son mari estant soubs l'eau. » Le mari assez maladroit pour ne pas rompre convenablement sa lance engagée dans la fente du poteau, ou dont la femme refusait le bouquet et le baiser, était tenu de fournir à la seigneurie « six boisseaux d'avoine ».

Courir la *Quintaine* en chariot constituait un exercice exceptionnel ; voici comment il se pratiquait à Pontivy, d'après un aveu du duché de Rohan, de l'an 1682 : « Le jour de mardy de Pasques, au Martray de Pontivy, à une heure de l'après midy, par devant les juges, sont tenus les geolier et sergents comparoir, à peine de 60 sous d'amende. Et le recteur de Pontivy, évoqué, doit aussi comparoir et représenter au procureur fiscal un catalogue, sous son signe, des noms et surnoms des hommes qui ont esté bannis et épousés audit Pontivy l'an précédent... Et est tenu le geolier de faire planter

un poteau au milieu de la place du Martray, au haut duquel sont l'écusson et armoiries de la seigneurie (de Rohan). Ce fait, l'on fait faire évocation des cordiers de Pontivy, qui doivent fournir une planche sur quatre petites roues garnies de cordes, sur pareille amande (de 60 sous). Puis après, les nouveaux épousés sont appelés suivant le mémoire du sieur recteur, et les comparants sont tenus de rompre chacun trois bois d'aune, appelés *quintaines*, contre ledit posteau, où ils sont traînés à course, estant sur ladite planche, par les rouleurs de vin dudit Pontivy, qui doivent aussi comparoir à cette fin, sur pareille amande de 60 sous monnoie, qui est aussi exécutoire contre les nouveaux mariés défaillans ; et sont tenus les présents courir sur lesdites roulettes jusqu'à ce qu'ils aient rompu les trois bois en forme de lance contre ledit pilier. »

Nous avons dit plus haut qu'une quatrième manière de pratiquer la *Quintaine* en Bretagne avait échappé aux recherches de M. le chanoine Guillotin de Corson ; MM. de la Borderie et de Barthélemy l'ont ignorée aussi. Nous la trouvons décrite en ces termes dans le *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, de La Curne de Sainte-Palaye : « La *Quintaine* se retrouve encore à Lesneven aux jours de fête. Sur un mât horizontal glisse une selle, manœuvrée par un guindeau (cabestan horizontal) et un système de cordes à poulies ; à l'extrémité se dresse un mannequin costumé en Turc, mû par un ressort ; il se redresse et renferme la selle, si la personne assise ne s'empresse de le saisir à bras le corps. »

C'est par ma chère ville de Nantes que je terminerai cette longue dissertation.

Par arrêt du Parlement de Bretagne du 19 septembre 1572, les libraires, parcheminiers et bedeaux de l'Université de Nantes avaient été déclarés exempts de fouage, subside, emprunts, droit de *Quintaine*, etc...

On a vu que le seigneur de Malestroit faisait courir

3 *Quintaines*, dont deux le même jour dans la ville de Malestroit ; le baron d'Ancenis avait droit à 2 *Quintaines*, l'une à cheval, l'autre sur la Loire ; à Nantes, il existait aussi 2 *Quintaines* ; seulement, l'une, courue à cheval, devant la Cathédrale, appartenait au Roi ; l'autre, courue sur la Loire, devant la chapelle Saint-Julien, était du fief de l'Evêque ; je n'ai constaté nulle part ailleurs une pareille dualité.

Guépin, dans son *Histoire de Nantes*, reproduit (335-339) une description de notre ville, au début du XVIIIe siècle, d'après un voyageur ; j'y rencontre ce passage instructif : « Je vis, avant de quitter Nantes, tirer la *Quintaine* de l'évêque. C'est vieille coutume et droit seigneurial dans tout le comté que le tir de cette *Quintaine*. Les jeunes mariés de l'année sont tenus, à certaine époque, de venir briser une lance en bois contre un poteau à leur seigneur ; et, s'ils manquent, les assistants ne se font faute d'en faire des gorges chaudes et de rire tout leur saoul ; car c'est signe, à ce qu'ils disent, que le tireur n'a point fait bon choix au jour de ses noces, et qu'il n'a point trouvé sa fiancée en tel état qui lui eût été fort avenant. En général, la *Quintaine* se tire à cheval, en trois courses, dans chacune desquelles on frappe de la lance contre le poteau du seigneur ; quant à celle de l'évêque, elle se tire en bateau, et c'est par ma foi un divertissement fort agréable que les vassaux procurent ainsi, non seulement à Monseigneur, mais encore à eux-mêmes et aux étrangers. »

Piganiol de la Force, dans sa *Nouvelle description de la France*, publiée en 1754, parlant (tome VIII, pages 284-312) de l'Evêché et de la Ville de Nantes, dit : « Il y a dans le comté nantais une redevance seigneuriale, appelée la *Quintaine*, qui est fort ordinaire. Les hommes de bas état, et qui se sont mariés depuis un an, doivent courre la *Quintaine*, un certain jour de l'année, ou payer l'amende au seigneur sur le fief duquel ils ont couché la première nuit de leurs noces. La *Quintaine* consiste

à aller rompre une perche ou lance de bois contre un poteau, qui est planté exprès. On court la *Quintaine* ou en bateau ou à cheval, en trois courses. La *Quintaine* du Roi se court à Nantes par terre et celle de l'Evêque par eau, sur la Loire. Il y a un grand nombre de seigneurs hauts justiciers dans ce comté qui ont droit de *Quintaine.* »

Voici maintenant comment s'exprime l'abbé Expilly pour *Le pays nantais et le diocèse de Nantes*, au tome v de son *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, paru en 1766 : « Le Roi, l'Evêque de Nantes et les seigneurs hauts justiciers du pays nantais sont en droit de se faire rendre, par les gens de bas état nouvellement mariés, une redevance nommée la *Quintaine*, qui consiste ou à payer une espèce d'amende au seigneur sur les terres duquel ils ont couché la première nuit de leurs noces, ou à courre la *Quintaine.* C'est de rompre une perche ou lance de bois contre un poteau planté exprès. La *Quintaine* du Roi ou des seigneurs se court à cheval en trois courses ; et celle de l'évêque se court en bateau. »

Les trois textes précités ne laissent aucun doute sur l'existence simultanée de deux *Quintaines* dans notre ville, l'une appartenant au Roi et courue à cheval, l'autre appartenant à l'Evêque et courue en bateau. Aussi ai-je de la peine à m'expliquer l'erreur de Dugast-Matifeux, qui devait avoir lu Guépin et qui a inséré, dans son propre recueil *Nantes ancien et le Pays nantais*, les descriptions de notre ville par Piganiol de la Force et Expilly ; voici comment il annote le passage de Piganiol relatif à notre sujet : « M. Louis Petit possède deux aveux rendus aux évêques de Nantes, l'un en 1719, l'autre en 1740, tous deux relatifs au droit de *Quintaine* ; on y voit nettement spécifié que ce n'était point seulement par eau, sur la rivière de Loire, mais encore par terre, et sur différents points du territoire diocésain, que les nouveaux mariés devaient, dans

l'année de leur union, courir la *Quintaine*, en payant certains droits au profit de l'évêque de Nantes. Un dessin de Hénon, possédé aujourd'hui par le Cercle des Beaux-Arts (1), où sont représentées les funérailles de l'évêque Mauclerc de la Muzanchère, vient compléter l'attestation que nous fournissent ces aveux. La place Saint-Pierre est le lieu que l'artiste a choisi pour retracer le déploiement du cortège funèbre, et, dans son dessin, on voit figurer un monument, que le père de M. Petit lui a dit bien des fois être la colonne de la *Quintaine* épiscopale. Cette colonne avait été élevée, en 1611, sur les plans et conduite de Guillaume Béliard, sculpteur. (Voir *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, procès-verbaux, 20 février 1872). »

Cette pyramide, située au milieu de la place Saint-Pierre — et qui servait, *non à la Quintaine épiscopale*, mais bien à la *Quintaine royale*, — est, en effet, très visible dans le beau dessin de Hénon, publié avec à propos, dans l'instructive série de cartes postales éditées, il y a quelques années, par M. Guénault, photographe nantais, sous le titre : *Nantes ancien* (2). Elle avait été signalée, en ces termes, par Greslan, Hubelot et D..., auteurs d'une *Description de la Ville de Nantes* (1766) : « La place de Saint-Pierre, vis-à-vis de la Cathédrale. C'était autrefois le cloître et le cimetière des chanoines de la Cathédrale, désignés actuellement par une petite pyramide ornée des écussons des armes du Roi, de celles du Gouverneur et de celles de la Ville. » Au tome III, page 213, de l'*Histoire de Nantes*, de l'abbé Travers, je trouve ce renseignement : « L'on apprend de la délibération du 30 juin (1617) que la ville

(1) Grâce à la parfaite amabilité de M. Mathorez, le distingué et sympathique président du Cercle des Beaux-Arts, mon travail est illustré d'une reproduction de ce dessin si curieux.

(2) Cette carte est agrémentée d'un texte doublement fautif : on dit que la flèche de la Collégiale était haute de plus de 200 toises (c'est 20 qu'il faut lire), et on signale, au centre de la place, la colonne de la *Quintaine* du Chapitre (!?!)

Dessin de HÉNON, appartenant au « Cercle des Beaux-Arts » de Nantes.
Au centre de la Place, on voit la colonne qui servait à la Quintaine royale.

ordonna au miseur de payer 191 livres pour trente pierres de rajace (1) qui ont été employées à faire deux colonnes ayant chacune une croix au-dessus, dont « l'une a été posée, dit le registre, au-devant de la grande porte de l'église de Saint-Pierre de cette ville, dans la place naguère esplanade audit lieu et l'autre dans la cour du Sanitat ». Guillaume Beliar, sculpteur, travailla la colonne de la place, la croix y fut posée le 29 juin ».

Dans le très long article consacré à Nantes par MACÉ DE VAUDORÉ, auteur du *Dictionnaire historique, géographique et topographique de Nantes et de l'ancien Comté Nantais*, je remarque, à l'année 1611 : « La place Saint-Pierre, qui servait jadis de cloître et de cimetière aux chanoines, est destinée à servir aux réjouissances publiques. On y place sur un piédestal une colonne aux armes du Roi, du duc de Vendôme et de la Ville. C'est là que se tirait la *Quintaine* du Roi et que se faisaient les feux de joie. »

MEURET, au tome II de ses *Annales de Nantes*, parle assez longuement du sujet qui nous occcupe; mais, contrairement à tous les historiographes, il prétend que la *Quintaine* de l'Evêque se courait devant la Cathédrale, tandis que celle du Roi avait lieu dans le canal de la Loire, en face de la Bourse, sous l'inspection du sénéchal de la ville ; il ajoute que la *Quintaine* courue sur la place Saint-Pierre était fixée au premier dimanche de Carême (2), à l'issue des vêpres, et que celle exécutée sur l'eau était courue le premier dimanche d'août. Enfin, parlant de la pyramide exécutée par Belliard, MEURET dit : « Elle était richement sculptée, et chargée d'ornements et décorée sur ses quatre faces principales ;

(1) RAJACE ou RAPASSE. Pierre dure, fort blanche et fort nette, propre à faire des figures. On n'en connaît plus les carrières. L'Hôtel Barrault et les autels de la Chapelle des Chevaliers d'Angers en sont (*Dict. de Trévoux*, VI, 582).

(2) Le procès-verbal de 1765, rapporté plus bas, semble lui donner raison.

la première, en face de la Cathédrale, portait un écusson aux armes du Roi ; la seconde, du côté droit, en portait un autre aux armes du Gouverneur de la Province ; et la troisième, sur la gauche, un autre écusson aux armes de la Ville ; sur le derrière, dans un riche encadrement, il y avait une inscription gravée. »

Cette inscription est donnée *in extenso* par GUÉPIN et BONAMY, dans leur ouvrage si instructif : *Nantes au XIXe siècle*, où ils disent que la colonne en question fut démolie en 1793 :

MDC XI

REGNANT LOUIS XIII LE JUSTE
MAISTRE JEAN BLANCHARD S^r DE
LESSONGÈRE CONS. DU ROI ET PROC.
DE S. M. EN LA SÉNÉCHAUSSÉE ET SIÈGE
PRÉSIDIAL DE NANTES, MAIRE
PIERRE GAUVIN S^r DE LA JOUSSELINIÈRE
MARCHAND, SOUBS MAIRE, JACQUES
BOURRIAU Sr DESCHAMPSNEUFS
MARCHAND. JACQUES GRANDAMY
Me PARTICULIER DE LA MONNAIE
JACQUES MERCERON S^r DE LA
MAUGUITONNIÈRE CLAUDE
GUICHARD S^r DE BOUTTEVILLE
CONSEILLER AU SIEGE, MICHEL
RAGAULT S^r DE LA HAUTIÈRE
CONTREROLLEUR POUR LE ROI EN
LA PREVOSTE DE NANTES, ECHEVINS
CETTE COLONNE A ÉTÉ ÉLEVÉE
SUR CETTE PLACE DESTINÉE
AUX RÉJOUISSANCES PUBL.
SUR LES DESSINS ET CONDUITE
DE GUILLAUME BELIARD
SCULPTEUR.

La coexistence, à Nantes, de la *Quintaine épiscopale*, courue sur la Loire, et de la *Quintaine royale*, courue devant la Cathédrale, me semblait démontrée de la façon la plus irréfutable, lorsque l'amabilité d'un excellent et fort avisé collègue est venue renforcer encore ma conviction. Faisant des recherches dans nos riches Archives Départementales, le docteur Georges Halgan, ancien Secrétaire de la Société Archéologique de Nantes, remarqua un procès-verbal de *Quintaine* ; il avait entendu la lecture de cette étude et il voulut bien prendre la peine, pour laquelle je tiens à lui adresser de nouveau le témoignage de la plus vive reconnaissance, de copier, à mon intention, ce précieux document, d'où il ressort, à l'évidence, que la *Quintaine* courue devant la Cathédrale appartenait au Roi, non à l'Evêque.

« L'an 1765, le 24 février, nous Ecuyer Jean-René Jégo de la Blottière, Conseiller du Roi, Alloué et Lieutenant Général au Siège Présidial de Nantes, trois heures de relevée, à l'issue du sermon prononcé en la cathédrale Saint-Pierre de Nantes, ayant avec nous pour greffier Jacques Polly et pour aides de Justice Augustin Bonnet et J.-B. Allonneau, huissiers au même siège, Gabriel Macin et Nicolas Grenet, cavaliers de la Maréchaussée.

« Scavoir faisons que sur requisitoire de Me Georges Guérin de Beaumont, procureur du Roi audit siège, nous nous sommes transportés à l'issue dudit sermon sur la place Saint-Pierre pour faire tirer la *Quintaine* par tous les nouveaux mariés en cette ville et faux-bourgs de Nantes, sous le fief du Roi, depuis le 11 mars 1764 jusques à ce jour, pour chacun d'eux rompre une lance contre la palme ou poteau planté sur laditte place par ordre du fermier dudit droit de *Quintaine*, sur laquelle palme sont empreintes les armes du Roi, lesdits nouveaux mariés en ayant été duement avertis et prévenus par la bannie et assignation publique leur donnée par Nicolas Lemoulle, trompette de cette ville,

de luy duement certifiée à l'effet de se trouver sur ladite place ce jour et heure pour courir ladite *Quintaine*, à faute de quoy ils seront jugés défaillants et condamnés chacun en soixante sols monnoye d'amende au Roy, que ledit fermier est en droit et authorizé à percevoir, et après avoir fait sonner par trois fois différentes sur ladite place la trompette afin d'appeler lesdits nouveaux mariés pour ce que dessus.

« A l'endroit se sont présentés... (suivent 24 noms).

« Tous lesquels ayant pris une lance séparément et monté à cheval ont cassé lesdites lances contre ladite palme ou poteau planté en ladite place, et sur ce que les autres nouveaux mariés n'ont comparu en personnes les avons jugés défaillants, les avons condamnés chacun en soixante sols monnoye. »

Quant à la *Quintaine* épiscopale, un aveu rendu au Roi, en 1681, par Gilles de Beauveau, Evêque de Nantes, nous en donne une idée complète :

« Tous les nouveaux mariés demeurans dans les fiefs dudit seigneur Evêque, èsdites quatre paroisses de Sainte-Radegonde, Saint-Nicolas, Saint-Sembin (Saint-Similien) et Saint-Clément, doivent, dans l'an premier de leur mariage, courir la *Quintaine* sur la rivière de Loire, à peine de 60 sols un denier monnoye d'amende deüe audit Evêque, et lesdits mariés qui l'ont courüe luy doivent tous ensemble un saumon frais. Et pour la course de ladite *Quintaine*, Guillaume Cassard, comme possesseur d'une maison qui fut à Jean Le Rat et à Jean Hurtin, située au bas de la Fosse, doit fournir et planter dans la rivière de Loire, vis-à-vis de la chappelle de Saint-Jullien, un écusson de bois, et outre doit fournir une barque, vingt nageurs et avirons pour la courir, et le fer et le clou des lances de ceux qui courent, moyennant quoy, il doit avoir quatre deniers monnoye de chacun nouveau marié qui court. »

Au moment même où cette étude venait d'être mise en pages, le hasard d'une recherche me faisait retrouver deux articles concernant la *Quintaine* en Bretagne. Je m'empresse de les donner à titre complémentaire.

Dans le *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie de Quimper et Léon*, publié par les érudits chanoines PEYRON et ABGRALL, se rencontrent, aux pages 135-138 de la VIIe année (1907), les curieux renseignements ci-dessous :

« Ce devoir de *Quintaine*, longuement décrit dans la pancarte, l'est d'une manière plus intéressante dans la supplique que voici (elle est de 1680) du voyer (de Daoulas), réclamant près des juges contre une infraction à l'ancien usage :

« MM. les juges présidiaux de Quimper supplie humblement Messire Jean de Tréanna, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de Lanvilio, Kervern et autres seigneuries, voyer féodé et héréditaire de la seigneurie de Daoulas, demandeur,

« Contre Mérien Jahouen et Jeanne Keromen, sa femme, deffendeurs ;

« Exposant qu'il y a longues années que luy et MM. ses ancêtres sont voyers de la dite seigneurie de Daoulas sous les hauts et puissants les seigneurs de Rohan les queulx ont fixé les charges et subjections qui incombent et sont annexées audit voyerage et à ces conditions il s'est soumis, engagé, inféodé vers les dits seigneurs.

« Il est certain que l'une des dites charges consiste en une obligation au dit voyer de fournir une *Quintaine* et des chevaux pour y courir et une pièce de bois en forme d'une lance, à chacun 1er jour de janvier, aux nouveaux mariez et espousez de la dite ville et paroisse de Daoulas pour l'année de précédent le dit mois de janvier qu'ils auront espousé.

« Remarquable que ceste obligation regarde par

généralité tous nouveaux mariés et espousés sans exception d'aucun (1), lesquels ne peuvent s'exempter à monter à cheval, faire la dite course, pour de la lance que l'on leur présente atteindre à leur possible la dite *Quintaine* ou poteau de bois piqué pour la marque de la dite course et de l'exercice que les seigneurs de Rohan sont en droit de faire faire à leurs subjectz.

« Il sera observé que les dits mariez doivent ensuite et sont subjectz de bailler iceluy jour de la dite course un disner au dit voyer ayant un gentilhomme pour luy tenir compagnie au dit disner, doivent aussi le disner des serviteurs du dit voyer et de ses commis pour conduire les chevaux pour chacune *Quintaine,* auxquels chevaux ils sont obligés payer et desfrayer la repüe en la dite ville de Daoulas.

« Est-il qu'on a toujours continué ces exercices et acquitté ces dits devoirs en la ville de Daoulas sans aucune difficulté pendant le séjour actuel du dit suppliant en son manoir de Kervern, situé ès metes (2) de la dite ville de Daoulas.

« Mais il se rencontre qu'en l'année 1679 qu'il y eut 7 nouveaux mariez et espousés, lesquels se représantèrent en la place accoustumée en la dite ville de Daoulas le 1er jour de janvier dernier qui firent la course ordinaire sur les chevaux que le suppliant leur présenta, à la réserve du dit Jahouen qui se laissa défaillir sans monter à cheval ni ensuite, non plus que la dite Kéromen, sa femme, contribuer au disner du dit sieur Voyer, ny aux autres devoirs cy-dessus expliquez souls prétexte d'une grosse dépense qu'ils se figuraient estre obligés de faire pour le disner.

« Mais comme le suppliant n'exige rien que ce qui est honneste et deu à sa qualité et que d'ailleurs il n'est

(1) Cette phrase, d'une précision indiscutable, vient corroborer avec à propos ce que j'ai avancé, au § 1 du chapitre III, touchant l'obligation pour *tous* les nouveaux mariés de courir la *Quintaine.*

(2) C'est à dire à la limite, du latin *meta.*

pas tenu laisser périr ses droits il a cru bien agir de faire procéder à un prix réglé pour le dit disner et sa séquelle (1) afin que sur le réglement il puisse faire payer une septième portion aux dits défendeurs, et à l'avenir mettre en liberté de fournir le dit dîner ou le prix qui sera réglé par personnes de mérite ou à taxe de justice.

« Et puisqu'il n'est pas de la compétence de la juridiction de Daoulas (d'où les défendeurs sont justiciables, ayanz une maison en la dite ville) de faire un réglement certain au subject ci-dessus, et qu'en semblables occasions, la cour vous a conservé l'authorité des dits réglements comme supérieurs de la dite juridiction de Daoulas.

« Le suppliant requiert... Ce considéré qu'il vous plaise luy permettre d'appeler les dits deffendeurs devant vous pour subir : 1° la condamnation de 60 sols pour chacun défaillant de monter à cheval pour courir la *Quintaine* ; 2° être fait réglement pour le disner ; 3° être les dits défendeurs condemnez de payer la 7e portion du dit disner qui estoit dû au 1er janvier.... et ferez bien. »

« Satisfaction fut donnée au sieur de Tréanna, et le présidial de Quimper condamna Jahouen à 60 sols pour ne pas être monté à cheval ; quant au dîner, il fut estimé valoir 20 livres. »

J'extrais ce qui suit du remarquable ouvrage publié par M. l'abbé Goudé, en 1870 : *Histoire de Châteaubriant, baronnie, ville et paroisse* :

« A deux petites lieues de Châteaubriant, le village des Landelles était jadis aussi commerçant que peuplé ; pendant trois siècles, il fournit la poterie à tout le pays. Ce village, qui possédait une chapelle, encore existante, dépendait de la seigneurie de la Ferrière, à laquelle

(1) « Séquelle. Se dit d'une suite de personnes ou de choses, qui vont ordinairement ensemble, ou qui sont attachées au parti, aux sentiments, aux intérêts de quelqu'un. Ce mot ne se dit guère qu'en mauvaise part et de choses basses » (*Dict. de Trévoux*, VI, 1491).

fut réunie celle de la Coquerie en 1628. Voici un aveu rendu en 1626 par les potiers des Landelles à leur seigneur :

« Devant nous, notaire des cours de Châteaubriant, la Ferrière, etc., a comparu en sa personne Jan Pitrault, potier, demeurant au village des Landelles, en la paroisse d'Erbray, lequel est cognoissant et confessant et par ces présentes cognoist et confesse être sujet, comme tous et chacun les autres potiers dudit village et poterie des Landelles, de noble et puissant messire Pierre Bonnier, seigneur de la Cocquerie, la Ferrière, Monjounet et la Chapelle, Conseiller du Roy au Parlement de Bretagne, etc. (1), et lui devoir, comme tous et chacun les autres potiers et consorts de ladite poterie, les rentes, devoirs et obéissance cy après déclarés, comme au seigneur de ladite poterie, à cause de sa jurisdiction de la Ferrière.

. . . . . .

« *Quintaine.* Oultre, confesse ledit Pitrault qu'il est dû audit seigneur de la Cocquerie, à cause de sadite seigneurie de la Ferrière, le droit de *Quintaine* audit village et poterie des Landelles, qui est que chacun homme et femme (2) qui couchent la première nuit de leurs noces

(1) Les Bonnier, chevaliers, marquis de la Dobiais, barons de la Chapelle, seigneurs de la Cocquerie, des Grées, de la Gaudinais, de la Mabonnière, de Champaigné, etc., ainsi que de la Chézine, de la Hautière et de Launay-Dionis, en Chantenay, furent anoblis en 1594 et maintenus à la Réformation de 1668 ; ils portaient « d'argent à trois trèfles de sinople ». Ils ont fourni 6 magistrats au Parlement de Bretagne : *Pierre*, 1er du nom, seigneur *de la Coquerie*, conseiller en 1596, Président aux Enquêtes en 1597 ; — *Pierre*, IIe du nom, fils du précédent, conseiller en 1616, Président à mortier en 1632 (c'est à lui qu'est rendu l'aveu des potiers des Landelles) ; — *François*, seigneur des Grées, conseiller en 1620, puis, devenu veuf, recteur d'Allaire en 1639 ; — *Pierre*, IIIe du nom, seigneur des Grées, fils du précédent, conseiller en 1641 ; — *Pierre*, IVe du nom, conseiller en 1652, Président à mortier en 1656 ; — *Jean-François*, conseiller en 1688, Président à mortier en 1696.

(2) Cette expression « chacun homme et femme » semblerait indiquer que les femmes, comme les hommes, étaient tenues de monter à cheval et de courir la *Quintaine*. Si la phrase dit bien ce qu'elle semble dire, la *Quintaine* des Landelles revêt un caractère d'originalité absolument unique.

audit village des Landelles doivent courir à cheval, frapper et rompre en courant une lance ou une perche en forme de lance convenable et ce contre ladite *Quintaine* dudit seigneur, plantée audit village et armoyriée de ses armes, faute de quoi faire et rompre ladite lance doivent audit seigneur un septier d'avoine, mesure contenant seize boisseaux d'avoine mesure de Châteaubriant (1). »

Baron Gaëtan DE WISMES.

(1) Le boisseau mesure de Châteaubriant contenant 61 litres, le septier était de 976 litres.

SOURCES

De Pluvinel : *Instruction au Roy en l'exercice de monter à cheval*, 1627

Dubuisson-Aubenay : *Itinéraire de Bretagne en* 1636.

Borel : *Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises*, 1655-1667.

Du Cange : *Des armes à outrance, des joûtes, de la Table ronde, des behourds et de la Quintaine*, 1668.

N... (voyageur à Nantes), début du XVIIIe siècle (Reproduit par Guépin dans son *Histoire de Nantes*).

E. de Laurière : *Glossaire du droit françois*, 1704.

Abbé Travers : *Histoire civile, politique et religieuse de la Ville et du Comté de Nantes*, 1750.

Dictionnaire de Trévoux, 1752.

Piganiol de la Force : *Nouvelle description de la France, tome VIII*, 1754.

La Curne de Sainte-Palaye : *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, 1763.

Abbé Expilly : *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France, tome V*, 1766.

Greslan, Hubelot et D... : *Description de la Ville de Nantes*, 1766.

La Chesnaye des Bois : *Dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des François*, 1767.

De Saint-Allais : *Dictionnaire encyclopédique de la Noblesse de France*, 1816.

F.-C. Meuret : *Annales de Nantes*, 1830.

Guépin et Bonamy : *Nantes au XIXe siècle*, 1835.

E. de la Bédollière : *Mœurs et vie privée des Français dans les premiers siècles de la Monarchie*, 1835.

Macé de Vaudoré : *Dictionnaire historique, géographique et topographique de Nantes et de l'ancien Comté Nantais*, 1836.

A. de la Borderie : *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes, tome I*, 1854.

Comte A. de Barthélemy : *Droits et redevances bizarres au moyen age. La Quintaine* (*Revue de Bretagne et de Vendée*, juin 1858).

E. Maillard : *Histoire d'Ancenis et de ses barons*, 1860.

L. Becq de Fouquières : *Les jeux des anciens*, 1869.

Dugast-Matifeux : *Nantes ancien et le pays nantais*, 1879.

Chéruel : *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, 1880.

A. Pougin : *Dictionnaire historique et pittoresque du théâtre*, 1885.

E. Neukomm : *Fêtes et spectacles du vieux Paris*, 1886.

Revue historique de l'Ouest, novembre 1893.

Léon Gautier : *La Chevalerie*, 1895.

P. Parfouru : *Une course de Quintaine à Availles, en* 1507, 1899.

Chanoine Guillotin de Corson : *Usages et droits féodaux en Bretagne*, 1902.

Edouard Pied : *Les anciens corps d'arts et métiers de Nantes*, 1903.

A. Anne-Duportal : *Saint-Brieuc. Les poissonniers. Leur Quintaine, leur Roi*, 1908.

Excursion du Jeudi 15 Mai 1913

Malgré une pluie persistante et fort désagréable qui dura une grande partie de la journée du 15 et qui était tombée, sans discontinuer, durant la nuit précédente, détrempant les chemins, inondant la campagne, ceux de nos collègues les plus courageux et qui ne se fatiguent jamais lorsqu'il est question de s'instruire, se rendirent à la gare de l'Etat et prirent place dans le train de Cholet de 6 h. 22.

C'étaient : MM. le chanoine Durville, Gourdon, Leroux, Ollive, du Plessix, Riondel, Soullard, Vincent, baron Gaëtan de Wismes, vicomte René de Cornulier-Lucinière.

MM. Gilbert de la Brosse, Caillé, Furret, Joubert, Poirier, baron de Wismes, s'étaient fait excuser.

On arriva à CHOLET à 8 h. 45, avec quelques minutes de retard, et l'on se rendit de suite au musée municipal pour y retrouver un très aimable collègue et cicerone, M. Gabillaud. A signaler, tout particulièrement, parmi les intéressantes collections du musée, quelques superbes pièces paléontologiques (goniatites et ammonites énormes), une très belle salle d'ornithologie, une statue de Jacques Cathelineau et deux médaillons en bronze de Henri et de Jacques Cathelineau, par Stanislas Biron (1); plusieurs excellents tableaux signés de noms connus.

A 9 h. 20, les excursionnistes, au nombre de onze, montent en voiture et prennent la route de SAINT-LAU-

(1) Né à Nantes en 1849.

RENT-SUR-SÈVRE, où ils arrivent à 10 h. 35, après avoir passé sur les territoires de trois départements (Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée) ; à l'hôtel du *Lion d'Or* les attend M. le Dr Baudouin, membre de la Société, qui est venu dans l'intention de se joindre à eux pour la journée.

De 10 h. 3/4 à 11 h. 1/2, on visite l'église renfermant le tombeau du Bienheureux Père de Montfort, mort en odeur de sainteté en 1716. On y remarque d'abord une élégante crypte où est érigée une bonne statue du Bienheureux faite par Belouin en 1886, puis un tableau d'Elie Delaunay en fort mauvais état et qui demanderait à être rentoilé avec soin (1).

A 11 h. 1/2, les sociétaires se réunissent à l'hôtel du *Lion d'Or*, sous la présidence de M. Leroux, pour faire honneur à l'excellent menu qui leur est servi, tout en échangeant leurs vues sur les pierres gravées qui constituent le véritable but de l'excursion du 15 mai.

M. Leroux prend la parole et dit tout le plaisir qu'il éprouve à profiter de la science et de la grande obligeance de M. Gabillaud, qui veut bien se mettre à la disposition de la Société ; il lève son verre en son honneur, et aussi en l'honneur de M. le Dr Baudouin. M. Gabillaud répond simplement, quoiqu'en excellents termes ; il a la délicatesse de boire au prompt rétablissement de notre très sympathique collègue et ami M. Dortel, que nous eussions tous été d'autant plus heureux de voir, comme d'habitude, au milieu de nous, qu'il était l'un des promoteurs de cette promenade ; puis, à midi trois quarts, le départ pour Châtillon-sur-Sèvre s'effectue dans les meilleures conditions.

Après avoir traversé le petit bourg de LA CHAPELLE-LARGEAU, on s'arrête une bonne demi-heure à MOULINS, où M. Gabillaud possède une des plus intéressantes collections locales qu'il soit possible d'imaginer. Les armes

(1) Œuvre de jeunesse exécutée en 1853.

des époques paléolithique et néolithique, les percuteurs de toutes sortes y voisinent avec les débris gallo-romains ; on y voit des bijoux, des chatons de bagues, des fragments de verres et de poteries du plus haut intérêt ; une série, presque unique, de pointes de flèches en silex, recueillies une à une aux environs de Moulins, est comparée à une autre série similaire provenant de la Guinée et plus commune ; il y aurait là matière à s'occuper des heures et nous nous plaisons à insister, tout spécialement, sur l'intelligente et persévérante initiative de notre collègue, qui devrait être plus souvent imitée, pour le plus grand profit des sciences préhistoriques.

Nous ne parlons ici que pour mémoire du fragment de pierre gravée qu'a rapporté de « la Veau » M. Gabillaud, et qui nous semble être le mieux conservé et le plus curieux de tous ceux qui existent encore dans la contrée : nous y reviendrons tout à l'heure, à propos de notre visite à Saint-Aubin-de-Baubigné.

A CHATILLON-SUR-SÈVRE, où nous nous arrêtons sans avoir eu le temps de parcourir les substructions de la villa romaine de « la Barbinière », découverte par M. Gabillaud (1), nous sommes très heureux de pouvoir admirer une curieuse collection dans le genre de celle de Moulins.

Elle appartient à M. Georges Beraud, professeur de dessin à Poitiers, et comprend plusieurs rochers gravés (2) et de nombreuses armes primitives polies ou taillées ; la réunion des trouvailles de Châtillon et de Moulins pourrait constituer de fort belles vitrines et nous ne saurions trop encourager ces Messieurs à mettre à exécution le projet qu'ils méditent et qui serait l'utile couronnement de leurs courageux efforts.

(1) Et qui, entre parenthèses, mériterait certainement d'être classée de suite, alors qu'elle court le risque presque certain de disparaître, faute d'une modeste enceinte et de quelques réparations d'entretien sommaires.

(2) Notamment un superbe mortier à trois encoches fort bien conservé et qui devait servir à moudre le grain.

Il y a tant de choses à voir et les heures s'écoulent si rapidement que nous sommes obligés de renoncer à visiter le château de Châtillon ; nous remontons donc en voiture et, passant par SAINT-AUBIN-DE-BAUBIGNÉ, où se dresse l'altière statue en bronze d'Henri de la Rochejacquelin (1), par Falguière (non loin de l'église renfermant sa glorieuse dépouille), nous prenons la route des Aubiers, qui nous mène au terme et au but principal de la journée.

Les pierres gravées de Saint-Aubin-de-Baubigné sont connues depuis 1877 ; elles furent remarquées pour la première fois par un jeune chasseur qui fit part de sa découverte à plusieurs personnes, parmi les quelles figurait M. le marquis de la Bretesche. Celui-ci raconta la chose à notre regretté collègue le comte Amédée de Béjarry, éveilla la curiosité de ce dernier et le décida à se rendre à Saint-Aubin afin d'étudier, par lui-même, ces singuliers monuments.

Le 4 février 1879, le comte de Béjarry, s'étant donné la peine de décalquer les plus intéressantes gravures, écrivit un court mémoire pour narrer son excursion aux pierres de la Veau ; dessins et récit figurent au tome XVIII de notre *Bulletin* (2) ; et c'est ainsi que la Société Archéologique de Nantes alla visiter en 1913 des monuments qui avaient été signalés à son attention, par l'un de ses membres, 34 ans plus tôt.

Il est de notre devoir de souligner cette circonstance, d'abord parce que c'est notre *Bulletin*, le premier, qui fit mention des pierres de la Veau ; ensuite et surtout parce que nul, à l'exception de MM. Baudouin (3) et Gabillaud (4), ne daigna se souvenir, ces dernières années, qu'il ne pouvait s'agir ici de *découverte*, puisque les dessins et les gravures étaient connus dpuis 1879.

(1) Né au château de la Durbalière, à Saint-Aubin-de-Baubigné.
(2) Année 1879, pp. 49 et suiv.
(3) *Les Rochers gravés de Saint-Aubin-de-Baubigné*, p. 536.
(4) *Catalogue descriptif des Rochers gravés actuels de la Veau.*

Avant de décrire en quelques mots ce qu'il nous a été donné de voir sous l'aimable et compétente direction de M. Gabillaud, qui nous avait remis à chacun son très exact *Catalogue descriptif des Rochers gravés actuels de la Veau*, il est nécessaire, nous semble-t-il, de dire que les intéressants rochers qu'on peut visiter aujourd'hui dans la campagne se réduisent à une quinzaine tout au plus, tandis que, d'après M. de Béjarry, ils se comptaient par centaines autrefois sur la seule ferme du « Grand Veau ».

Combien il importerait que la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, d'accord avec la Commission des Musées de la ville de Niort, se décide à exécuter son très louable projet, consistant à acquérir les monuments de la Veau !

Ce serait, nous affirme-t-on, l'affaire d'une poignée de sous, et l'on sauverait ainsi ces curieux échantillons d'une mystérieuse et lointaine pétrographie (1).

Que sait-on encore de la religion et de l'écriture symbolique des préhistoriques ?... Bien peu de choses, et il faut en pareille matière beaucoup de science et de patience, *énormément de réserve* ; chaque assertion faite aujourd'hui à la légère risque d'être considérée demain comme une grossière bévue, et par dessus tout il serait téméraire d'affirmer, de certifier des faits, de construire des théories *ne varietur* : c'est le danger commun à toutes les sciences relativement neuves.

Et c'est pourquoi, en parlant des pierres de la Veau, nous nous garderons avant tout d'avancer comme définitif quoi que ce soit : dans l'état de la science préhistorique, cela serait puéril et présomptueux.

Parmi les pièces les plus intéressantes que nous avions pu admirer dans les collections Gabillaud et Béraud figuraient, nous l'avons dit, plusieurs rochers gravés provenant de Saint-Aubin.

(1) 7 de ces blocs gravés ont été transportés au musée de Saint-Germain-en-Laye.

Chez le premier de ces Messieurs se trouve une pierre de 33 sur 45 centimètres, remarquablement bien conservée et découverte dans l'étable de la ferme de la Veau, où elle servait de pavé.

Elle porte, gravées en creux, plusieurs figures géométriques (six cercles et un rectangle placé entre deux sortes de parenthèses) et deux dessins représentant l'un un V renversé surmonté d'une sorte de fer à cheval et de trois cercles indiquant les sommets d'un triangle (les côtés du V projetant à droite et à gauche 5 et 4 rayons) ; l'autre, une espèce de libellule aux ailes étroites, que l'on retrouve ailleurs, et sommée du rectangle entre parenthèses signalé à l'instant : on dirait un Christ en croix avec l'inscription trilingue dont parle l'Evangile.

Chez M. Béraud, on remarque cinq pierres travaillées : deux blocs-statues, deux blocs pouvant, à la rigueur, représenter l'un un dauphin, l'autre un animal indéterminé ; enfin, un groupe de cinq personnages alignés dont l'un porte la cupule sexuelle et un autre le signe cruciforme sur la poitrine.

Grâce à ces préliminaires, nous avions donc pu nous rendre compte, par avance, de ce que nous devions rencontrer dans les champs et, de fait, la visite des pierres encore adhérentes au sol ne nous ménagea aucune surprise.

Nous descendîmes de voiture à 7 kilomètres de Châtillon et nous prîmes un sentier qui se détache de la route, sur la droite, à 80 mètres environ de la borne kilométrique. Il faisait une chaleur orageuse étouffante. Nous parcourûmes de 200 à 250 mètres et l'on nous montra, tant bien que mal, dans un petit ravin inondé, les rochers sur lesquels notre collègue M. Marcel Baudouin a cru voir la représentation d'une « Trinité Solaire ».

Il y a là, au milieu des broussailles, deux monolithes sur lesquels sont gravés, plus ou moins nettement, trois

personnages et un animal. Incontestablement, deux de ces personnages ont beaucoup de rapport avec certaines idoles néolithiques aux hanches renflées, à la taille mince, au torse rétréci, aux membres inférieurs rapprochés, sinon même emmaillotés ; c'est, à notre avis tout ce qu'il est possible d'en dire.

Dans le pays, où persiste une ancienne tradition d'après laquelle ces pierres auraient été sculptées par un légionnaire romain converti au catholicisme et qui aurait vécu là en ermite (1), on appelle ce groupe : *la Nativité* ; M. le Dr Baudouin, se souvenant sans doute du livre de Droz, le désigne sous le nom de Monsieur, Madame et Bébé.

La difficulté, par exemple, est de savoir où se trouvent le monsieur, la dame et le bébé ; une simple remarque le démontrera. Le personnage qu'on désigne comme étant le chef de famille porte... une cupule sexuelle (!), alors que celui qui devrait être sa femme n'en a pas ; or, jusqu'ici, en dehors de ce signe, il n'existe que des présomptions vagues en faveur de tel ou tel sexe chez les individus gravés sur les pierres de la Veau.

M. le Dr Baudouin veut voir en Monsieur, Madame et Bébé une trinité et, qui plus est, une trinité solaire ; il se base pour l'affirmer sur ce fait « qu'on ne trouve guère, aux Veaux, plus de trois personnages groupés », et il avoue ne connaître qu'un seul rocher comportant quatre personnages.

Cette assertion ne saurait nous convaincre entièrement. Car, d'une part, nous avons pu voir nous-même, chez M. Béraud, un groupe de 5 personnages et, d'autre part, qui oserait affirmer que sur les 200 ou 300 rochers qui existaient jadis il n'y avait pas d'autres groupes de plus de trois personnages.

Quoiqu'il en soit, si l'ensemble des gravures est assez

(1) Ce qui a pu autoriser cette croyance et la rendre vraisemblable, c'est le nombre considérable de croix qui figurent et figuraient sur ces monuments.

confus à cause des lichens qui ont envahi la pierre, le détail en est presque net et nous serions fort étonné si des outils de silex avaient pu produire un travail aussi durable (1) ; la vérité est qu'ici encore, il faut faire des conjectures, et ces conjectures ne sont appuyées par aucun argument décisif, puisqu'on n'a rien encore découvert de probant au pied de ces énigmatiques sculptures.

En quittant la Trinité Solaire, nous traversons la route des Aubiers et, prenant un petit chemin dans la direction du nord-ouest, nous nous dirigeons vers la Veau, où l'on nous montre, tout d'abord, un bloc informe qu'on qualifie de *petit menhir* et, en face de lui, une intéressante pierre gravée dite *pierre à l'étoile* et portant plusieurs signes bizarres : une étoile, une croix, un trident, un cercle dont le centre est creusé d'une petite cupule et qui porte une sorte de queue où l'on a voulu voir tantôt un phallus, tantôt l'indication de la route du soleil (en admettant qu'il s'agisse ici du soleil).

Chose remarquable, les deux rochers se regardent, leurs gravures se regardent, pas l'ombre d'orientation, puisque l'un est tourné vers le nord-ouest tandis que l'autre aspecte le sud-est !

Nous n'avons pas le temps de prolonger notre tournée champêtre et, au bord de la route même de Saint-Aubin, on nous signale une grande pierre couchée portant, très ostensiblement, un cercle à l'endroit de la tête et 6 traits digitaux sur les faces latérales. Le cercle céphalique semble être formé naturellement par la sortie de ce que, dans le pays, on appelle un *veau*, sorte de boule de pierre qui, en se désagrégeant de la roche, forme une cupule.

Qui sait si ce n'est pas cette particularité, très répandue aux environs de Saint-Aubin, qui a valu à cette

(1) M. le Dr Capitan opte pour l'âge du bronze ou même du fer ; quant à M. Salomon Reinach, il les estime beaucoup plus récentes.

région le nom de *veau* et non de *vau* (1), comme le voudrait sa situation physique ?

Tout en revenant vers Saint-Aubin-de-Baubigné, que nous traversâmes de nouveau pour aller prendre le train de 4 h. 43 à la gare de Châtillon-sur-Sèvre, nous apprîmes, non sans intérêt, de M. Gabillaud, que les 7 pierres du musée de Saint-Germain-en-Laye bordaient le chemin de la Veau avec plusieurs autres et se regardaient entre elles absolument comme celles que nous avions pu considérer sur les lieux ; ce fait nous donna beaucoup à réfléchir, car il est fort peu probable que le chemin de la Veau soit contemporain de ces gravures, et alors la question se pose de savoir si ces pierres n'ont pas été tout simplement apportées là, à diverses époques, pour servir de bordure au sentier ? Leurs orientations différentes pourraient, en tout cas, justifier cette opinion.

Bref, tout ou presque tout est encore mystères et contradictions autour de ces morceaux de granulite qui ont tant intrigué les archéologues ; peut-être ne livreront-ils pas encore leur secret à notre génération, du moins celle-ci se sera-t-elle efforcée d'arracher quelques lambeaux du voile impénétrable qui les dérobe à nos recherches et à notre légitime curiosité.

Vte R. de Cornulier-Lucinière.

(1) *Val.*

Voyage de la Société Archéologique

A FOUGÈRES ET A VITRÉ

Les 4 et 5 Juin 1913

Depuis longtemps, notre Société désirait visiter Fougères et Vitré. Mais le voyage demandait au moins deux jours et, nos minutes étant comptées, il nous était indispensable d'avoir dans chaque ville un guide érudit, nous permettant de tout voir, vite et bien. Notre zélé et sympathique vice-président, le baron G. de Wismes fut donc chargé de faire les démarches nécessaires ; il renoua d'anciennes relations, s'en créa de nouvelles et à la réunion du mois de mai, nous annonça qu'il s'était acquis le précieux concours de deux archéologues distingués : M. le vicomte Le Bouteiller pour Fougères et M. l'abbé Audren pour Vitré. Le voyage fut alors décrété d'enthousiasme et fixé au 4 juin. Ce jour-là, dès le petit matin, sous la direction du baron G. de Wismes, MM. le chanoine Durville, P. Baranger, G. de la Brosse, Couetoux du Tertre, J. Crouan, J. du Gasset, commandant Lagrée, baron de Lastours, Nau, J.-B. Ollive, Renard, P. Soullard et G. du Plessix, en tout quatorze excursionnistes, prennent le départ, comme l'on dit en langage sportif. Et de fait, il s'agit bien d'une course, d'une course aux clochers, aux vieux clochers.

Pour commencer, nous saluons de loin celui de Blain. Nous ne pouvons nous arrêter malheureusement dans

cette petite ville, mais un collègue aimable et dissert, nous refait l'histoire si captivante de son château et tout à coup nous arrivons à Rennes sans avoir remarqué la longueur de la route.

Avant de nous embarquer pour Fougères, quelques-uns d'entre nous vont visiter le trop fameux monument commémoratif de la réunion de la Bretagne à la France. Visite mélancolique. L'Hôtel de Ville, tout proche, est en réparations. Des maçons agrippés à sa façade, font tomber à grands coups de marteau une pluie de poussière grise. Les personnages symboliques en sont tout saupoudrés et l'on dirait, à voir ces Bretons aux sombres vêtements, qu'ils ont voulu se couvrir de cendres en signe de deuil.

Mais l'heure du départ nous presse et nous arrivons juste à temps pour nous installer dans le petit tramway d'aspect débonnaire qui doit nous transporter à Fougères.

Nous partons, et aussitôt une cloche sonnée avec frénésie par le chauffeur, semble nous inviter à un déjeuner éloigné encore malheureusement de quelques quarante-cinq kilomètres. Mais la distance nous semblera courte, car le paysage est beau.

C'est d'abord la grasse campagne de la banlieue rennaise avec ses pommiers encore en fleurs. Puis, tout à coup, la forêt. Alors, c'est un enchantement. Entre les fûts lisses et gris des hêtres, dans la lumière du matin tamisée par les feuilles, le petit train roule sans hâte, comme pour nous laisser le temps de jouir de la beauté du spectacle. Il a cependant violé la grandeur sauvage de l'antique forêt, ce petit chemin de fer ; sa fumée ternit les jeunes pousses et le bruit de sa machine à fait fuir au loin sans doute la faune, j'allais dire les faunes. Il faut cependant lui pardonner, car il s'est efforcé de suivre les routes déjà tracées, sans faire à la belle futaie de nouvelles blessures. Et puis, même pour un archéologue, il est plus confortable que l'antique

patache, la diligence du temps des réfractaires et des sabotiers.

Mais au fait, si la diligence a disparu, le sabotier existe encore, ou tout au moins sa pittoresque cabane. Nous en voyons quelques-unes le long de la route. Elles complètent bien l'image que nous nous faisions de la forêt de Rennes, elles en sont le complément indispensable.

Mais, tout à coup, les arbres cessent, le spectacle change et devant nous, à perte de vue, s'étend la belle et large vallée du Couesnon. Les bonnes gens de Bretagne prétendent que cette rivière ne jouit pas de la plénitude de ses facultés :

Li Couësnon a fait folie
Si est le mont en Normandie.

C'est assurément de la folie des grandeurs dont elle est atteinte, car pour un si petit filet d'eau, quelle immense vallée. Mais elle est belle avec les hautes futaies qui couvrent ses flancs et les jolis villages entrevus ça et là et parmi lesquels il faut citer Saint-Aubin-du-Cormier.

Encore un souvenir mélancolique pour des Bretons : la défaite, le duché envahi et le duc d'Orléans enfermé dans une cave, dit la légende.

Comme pour nous arracher à ces tristes souvenirs, le petit tramway, à notre grand étonnement, accélère sa course ; d'un élan désespéré, il semble vouloir se précipiter au fond de la vallée. Serait-il devenu fou comme le Couesnon ? Mais non, il a simplement pris un peu d'élan pour remonter l'autre versant et tout à coup, la cloche familiale de la locomotive sonne de nouveau à toute volée. Cette fois, c'est bien Fougères.

Sur le quai de la gare, M. le vicomte Le Bouteiller attend les Nantais. Dès les premières paroles, il sait captiver notre attention. On sent qu'il connaît sa ville et l'a étudiée pierre par pierre.

Son fils, M. Henri Le Bouteiller et M. Pautrel, conseil-

ler d'arrondissement, l'accompagnent ; il seront eux aussi pour nous, durant toute cette journée, des guides précieux et éclairés.

Mais il faut déjeuner, malheureusement — je dis malheureusement, car la chère fut maigre — et, de suite, en route à travers la ville.

Tout d'abord, en suivant l'emplacement des anciens remparts, nous admirons le chapeau de la statue du brave général Lariboisière. Puis notre guide nous mène au jardin public, d'où le regard s'étend au loin sur les collines et les vallées. Je n'ai point la prétention, après Balzac, de décrire le merveilleux paysage qui entoure Fougères. Nous l'admirons longuement, c'est tout ce que j'en veux dire. Puis M. Le Bouteiller nous explique la forme bizarre de l'ancienne ville. Elle se composait simplement de deux rues fortifiées formant, en se réunissant sous un angle aigu, un A gigantesque ayant le château à l'une de ses extrémités et l'église Saint-Léonard à l'autre.

Le château, bâti sur une assise rocheuse, occupe le fond d'une vallée assez resserrée. Sa position, ainsi dominée par la ligne des hauteurs environnantes, nous surprend beaucoup. Nous en reparlerons plus loin. M. le vicomte Le Bouteiller nous fait voir, caché au milieu des arbres, un vieux logis où résida Mercœur et, à nos pieds, au bord du ruisseau, une prairie qui porte encore aujourd'hui le nom de prairie des batailles. Jadis, les tournois avaient lieu sur ce terrain admirablement choisi pour permettre à toute la population de jouir du spectacle.

Mais il faut nous arracher à l'évocation de ces brillantes chevauchées et continuer pédestrement notre route. Nous passons sur l'emplacement de la porte Saint-Léonard et nous allons visiter l'Hôtel de Ville dont la partie supérieure est du XVe, alors que la base remonte au XIIe. La belle salle en plein cintre date incontestablement de cette époque.

L'église Saint-Léonard est à côté ; nous la visitons avec un très grand intérêt. Les boulets de l'armée vendéenne assiégeant Fougères n'ont pas respecté ses murs. Ils n'ont pas fait heureusement de bien grands dégâts, ce qui eut été dommage car l'église est curieuse. Agrandie à plusieurs époques, l'emplacement du chœur a été changé bout pour bout. La façade, de style flamboyant, est moderne ; une lourde tour coiffée d'ardoises la domine. A l'intérieur nous remarquons de très belles verrières du XVIe et quelques tableaux de Devéria, dont deux remarquables : le *Triomphe de la Vierge* et la *Résurrection de Lazare.* Enfin, le monument, d'un réalisme très impressionnant, élevé à la mémoire des enfants de l'arrondissement de Fougères tués en 1870-71, retient un moment notre attention.

En sortant de Saint-Léonard, nous arrivons au Bourgneuf dont les maisons, avec arcades, rappellent un peu La Rochelle. Mais la grande curiosité de ce quartier, c'est la cloche du beffroi portant la date de 1380 et le nom du bourgeois de Fougères qui fut son parrain.

Comment cette vieille relique a-t-elle pu arriver jusqu'à nous ? Comment n'a-t-elle pas été jetée au creuset pendant la tourmente révolutionnaire ?

Oh vénérable filleule du bourgeois Roland Chapel, toi qui depuis tant de siècles du haut de ton beffroi veille sur la cité, toi dont la voix sonore, tocsin ou carillon, annonça si souvent l'approche du danger ou l'heure des réjouissances, la joie ou la douleur, toi qui chante encore heure par heure l'histoire de Fougères, comme tu dois être chère à ses enfants. N'es-tu pas quelque chose d'eux-mêmes, toi dont la riche patine a été formée par les flammes de tant d'incendies, la poussière et l'encens de tant de cortèges triomphals, la fumée de tant d'arquebusades et par le souffle enfin ardent et fiévreux de tant de générations laborieuses, oh toi vénérable aïeule ?

Mais bien d'autres curiosités nous restent à voir, marchons ! Nous voici maintenant dans le Bourgvieil, tout en haut de la Pinterie qui descend vers le château. Elle est intéressante cette vieille rue, avec ses maisons anciennes, aux façades enjolivées. Elle semble vouloir montrer la richesse et la belle humeur des marchands qui l'habitaient. Mais, malgré son nom bachique, évoquant l'idée de franches beuveries, la Pinterie a une sanglante histoire. Notre guide nous en narre un des derniers chapitres, la prise de Fougères par l'armée vendéenne : Talmont, avec la cavalerie, forçant les barricades établies au bas de la rue, l'infanterie arrivant par le haut, les troupes républicaines prises entre deux feux. Et nous suivons la lutte sans merci, les maisons enlevées d'assaut, la ruée féroce dans les escaliers, les gars poitevins pieds nus, le pistolet au poing, agrippés aux vieux poteaux sculptés des façades, les coups de feu par les fenêtres. Et dans la fumée et la poussière, au milieu des cris de douleurs et de triomphe, des blasphèmes et des cantiques, Lescure, hâve, blessé à mort, porté par ses soldats noirs de poudre, en haillons, hirsutes, aux yeux de fièvre illuminés par la foi. Puis dans un remous du torrent furieux des combattants, secoué, roulé au hasard, le saint du Poitou trouvant enfin un toit pour abriter son agonie.

Et notre guide nous montre cette demeure pieusement conservée.

Le château est à deux pas. M. le vicomte Le Bouteiller est l'auteur d'une notice dans laquelle, d'un style clair et précis, il décrit avec beaucoup d'érudition la vieille forteresse. Cette notice se trouve dans notre bibliothèque; nous y renvoyons ceux qui désireraient, comme nous, étudier dans ses diverses transformations ce très beau château féodal. Je n'en dirai donc que deux mots, bien que sa visite si intéressante ait été le clou de la journée.

Et d'abord, le choix de sa position au fond d'une étroite cuvette, nous semble bien singulier. Qu'au

XIIe siècle, Raoul II ait une première fois rebâti le château sur les assises de celui détruit de fond en comble en 1136 par Henri II d'Angleterre, rien de mieux. A cette époque, les machines de jet ne pouvaient encore l'atteindre des hauteurs voisines. Mais que des restaurations et constructions importantes aient été entreprises plus tard, lorsque les bouches à feu avaient déjà acquis une redoutable puissance, cela je ne le comprends pas. Et cependant, M. Le Bouteiller nous apprend que, même après la réunion de la Bretagne à la France, de vastes travaux de défense furent exécutés : « Deux grosses tours... : construction massive, murs très épais indiquant les progrès de l'artillerie, etc., etc.... »

Quoiqu'il en soit, le château de Fougères, nous le répétons, est des plus intéressant à étudier et cette étude est rendue facile et attrayante grâce à la notice dont j'ai parlé. De plus, il est encore de nos jours très pittoresque. Autrefois, il devait l'être encore bien davantage entouré par les étangs qui baignaient ses murailles. Et à ce propos, je rappellerai que l'une de ces nappes d'eau portait par corruption le nom de la Couarde. La Couarde ! Comment a-t-on pu appeler ainsi la première ligne de défense d'une aussi fière forteresse. Entre la ville et la première enceinte, le ruisseau faisait jadis tourner quatre moulins. C'était en somme le fossé de l'avancée défendue par trois tours, celle du milieu carrée. Entre l'avancée et la deuxième enceinte, nouvelle tranchée où l'eau se précipite en cascades.

Cette seconde enceinte a une forme assez originale. Sur le plan que j'ai sous les yeux, sa projection horizontale figure assez bien un chausson (ce qui n'a rien d'étonnant à Fougères), dont la semelle serait tournée vers le Sud. C'est dans cette partie du château que se trouvaient autrefois les logements seigneuriaux. Elle est défendue par de belles tours dont quelques-unes sont bien restaurées. Malheureusement, le donjon n'existe plus.

Grâce à M. Le Bouteiller, la visite se fait avec méthode

et toutes les portes nous sont ouvertes. L'une d'elles se referma même un peu trop vite sur l'un de nos infortunés collègues qui était resté en arrière en conversation intéressante avec une momie égyptienne. Le voilà donc sous les verrous. Tragique tête-à-tête. Ses appels furent heureusement entendus. Les romantiques de la bande le croyaient déjà tombé dans quelque *in pace*. Il fut alors décidé qu'un appel sévère serait fait à la sortie de chaque salle. Cette précaution nous rassura et c'est d'un pied plus léger que nous allâmes contempler les collections de chaussures. Ce qui nous intéressa fort et donna matière à une grave discussion ce fut de voir des sandales de femme d'un système si ingénieux que chaque mouvement de la plante du pied faisait s'épanouir une fleur en cornaline, parfumée sans doute. Etait-ce un symbole ? Etait-ce une précaution ? Mystère insondable.

Tous au complet cette fois, nous sortons du château et, par la porte Saint-Sulpice, nous nous dirigeons vers l'église de ce nom. Fondée au XIe siècle, elle a été reconstruite au XVe et augmentée au XVIe. Ce sanctuaire est très élégant dans ses lignes architecturales, avec ses trois nefs en ogive, sa flèche aiguë, couverte d'ardoises et ses gargouilles sculptées. Malheureusement, une chapelle collatérale en pierres blanches, jure, si toutefois je puis me servir de cette expression en parlant d'une église, avec le reste de l'édifice. Cette chapelle, du reste fort belle, renferme la statue vénérée de Notre-Dame-des-Marais, dont je regrette de n'avoir pas le temps de conter ici la touchante légende. Cette statue a été malheureusement remaniée. Le visage semble avoir été totalement refait et porte bien le caractère du XVIIIe siècle. Nous admirons à côté, dans une nef latérale, une Pieta du XVe surmontant un très beau rétable de la même époque et, dans l'autre nef, un autel très curieux au-dessus duquel sont représentés les instruments de la passion, sculptés dans la pierre. En

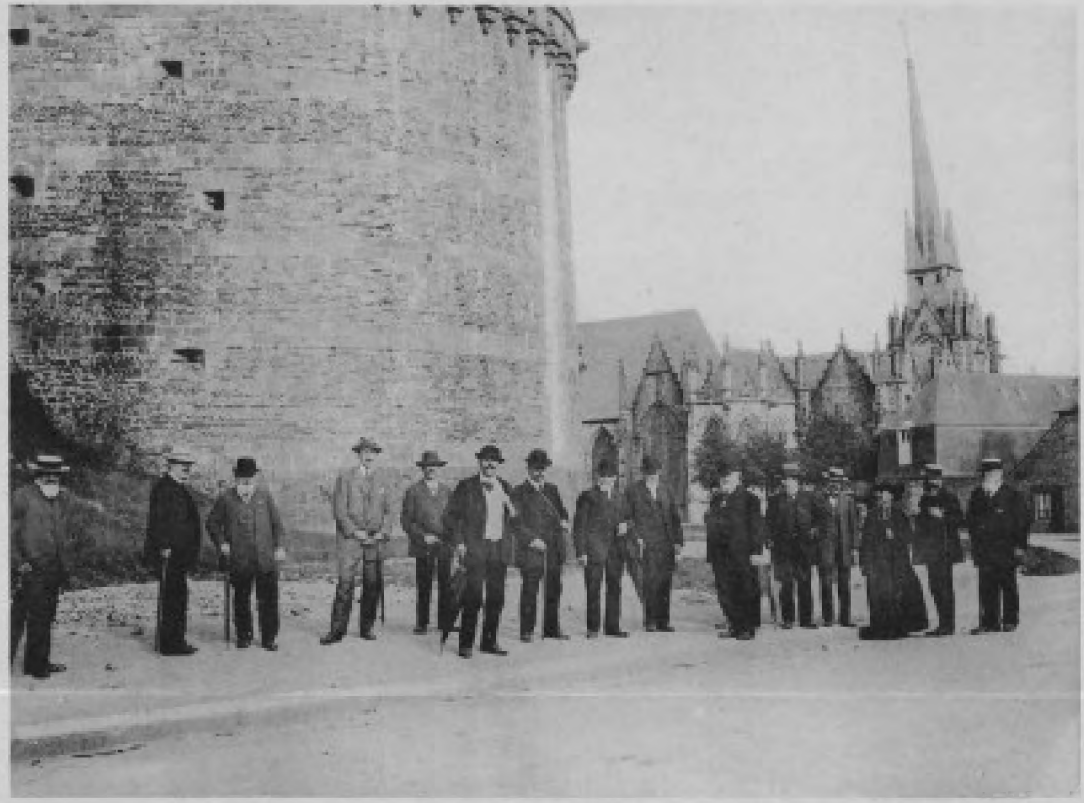

Fougères — Saint-Sulpice

sortant, M. Le Bouteiller nous fait observer les gargouilles grimaçantes tournées vers la ville. Il paraît que saint Sulpice ne pouvait pas sentir saint Léonard.

Mais l'heure du dîner nous rappelle malheureusement à l'hôtel. Je dis malheureusement, car la chère fut encore plus maigre que le matin. A 7 heures, nous prenons congé de nos très aimables guides. Notre vice-président, au nom de tous, remercie chaleureusement le vicomte Le Bouteiller d'avoir bien voulu mettre avec une si parfaite amabilité sa grande érudition au service de notre Société. Une heure après nous étions à Vitré. Mais là, un léger contretemps nous attendait. La ville était pleine de réservistes et l'hôtel dans lequel nous devions descendre envahi par les officiers de complément. C'est sans doute à cause de leur qualité que tous les lits leur avaient été réservés, si bien que nous fûmes obligés de coucher par chambrées. Cela rappela à tous l'âge heureux du collège et à beaucoup le temps des grandes manœuvres.

Après une nuit agitée par le passage sous nos fenêtres d'un nombre incalculable de trains, d'allures différentes mais tous également bruyants de façon indiscrète, le jour parut. Il était louche et blême, et bientôt des torrents d'eau s'abattirent sur la ville. Mais, dit-on, pluie du matin n'effraie pas le pèlerin, elle n'effraie pas non plus l'archéologue. Aussi, malgré l'averse, sous la direction de M. l'abbé Audren, nous partons gaiement.

Notre nouveau guide est l'auteur d'une petite brochure sur Vitré, fort bien présentée, d'une lecture facile, qui contient tout ce qui peut intéresser les visiteurs et dans laquelle il s'est donné la mission « d'étiqueter... « chacun des vestiges du passé qui sont des reliquaires « pleins de souvenirs ». Inutile de dire qu'il connaît admirablement Vitré et qu'il nous a préparé un itinéraire fort bien étudié.

Nous commençons par la porte d'En Bas, dont une tour restaurée subsiste seule. Au-dessus de cette porte

se trouvait la communauté de ville. La rue qui y conduisait se nommait elle aussi rue d'En-Bas. Elle est fort curieuse avec ses belles demeures des XVe et XVIe siècles. Nous entrons dans de nombreuses cours, nous visitons de nombreux logis et, toujours avec un nouveau plaisir, nous constatons que les bourgeois de Vitré avaient le goût des belles choses. Enrichis dans le commerce des toiles, chacun rivalisait d'élégance avec ses voisins, dans la construction de ces jolis petits hôtels particuliers que nous voyons encore aujourd'hui, mais bien délabrés, hélas ! Car le commerce des toiles ne va plus et les successeurs des anciens marchands se livrent à un autre négoce. Ils font le commerce des belles cheminées d'autrefois, évidemment pour en tirer de la braise, dirait Gavroche. Qu'on me pardonne ce vulgaire jeu de mot, tiré de la langue verte, qui, malgré sa couleur, n'a rien de commun avec l'Académie ; il manque totalement de sel et pourtant nous voici dans la rue de la Saulnerie, à deux pas de cette porte Gâtesel d'où partait la route de Nantes et des marais salants. De là, à la rue Baudrairie, il n'y a qu'un pas. Tout le monde a entendu parler de la rue Baudrairie ; je ne veux pas essayer de la décrire, il faut la voir. C'est certainement ce qu'il y a de plus curieux à Vitré, car elle a conservé dans son entier son aspect du Moyen âge. Toutes ses maisons seraient dignes d'une description détaillée. Je citerai seulement parmi les plus curieuses celles portant les n°s 24 et 25 « décorées de boiseries sculptées et de bustes « en relief, dont un de Diane au Croissant. » Nous serions restés là toute la journée le nez en l'air, si M. l'abbé Audren ne nous eût entraînés dans la rue Saint-Louis où se trouvait l'Auditoire dans lequel se réunirent les Etats de Bretagne. La rue Saint-Louis nous conduit à l'avant-cour du château. Cet emplacement est occupé en partie de nos jours par des écoles communales. Il était encadré autrefois, d'un côté, par la collégiale de la Magdeleine dont il ne reste plus rien, sauf quelques

Vitré — Le Château

débris du tombeau de la fille de Jean V et, sur les autres faces, par les écuries du château. Un mur de défense entourait le tout.

Je ne veux pas, dans ce rapide compte rendu, faire l'historique et la description de cette merveille de l'architecture militaire médiévale qu'est le château de Vitré. M. l'abbé Audren, dans sa notice, donne sur ce sujet tous les renseignements nécessaires, j'y renvoie les personnes qui voudraient étudier la belle forteresse. De tous les hauts et puissants seigneurs qui la possédèrent, je ne citerai que le fils du dernier baron de Vitré, le jeune et brave prince de Talmont, commandant la cavalerie de la grande armée vendéenne qui, pris les armes à la main, fut emprisonné dans son propre château de Vitré et exécuté le lendemain devant la porte d'un autre fief de sa famille, le château de Laval.

Les La Trémoille rentrèrent en possession du château de Vitré en 1815, mais ils le vendirent presqu'aussitôt au département d'Ille-et-Vilaine et à la ville. La Municipalité entreprit de restaurer la partie qui lui était échue, le département fit de la sienne une prison. La ville étant seule propriétaire aujourd'hui va continuer les travaux de restauration commencés par l'architecte Darcy.

La forteresse n'est pas bâtie dans le fond d'une vallée comme à Fougères, mais bien sur un coteau escarpé. Elle a la forme d'un triangle isocèle dont la tour Montafilant occuperait le sommet, les courtines S.-O. et N.-O. figurant deux côtés et le troisième formé par la face de l'Est qui regarde la ville.

C'est dans cette courtine de l'Est qu'est percée la porte d'entrée entre ses deux belles tours en partie du XVe siècle. M. l'abbé Audren nous fait voir, à droite en entrant dans la cour, une curieuse construction romane. Est-ce la chapelle du château primitif ? Est-ce une église englobée dans les constructions de Raoul Ier ? Mystère.

Puis nous visitons rapidement la tour des Archives et nous passons à la tour Saint-Laurent qui formait le donjon et qui sert aujourd'hui de Musée. Nous y admirons de très belles tapisseries ; la plus intéressante, malheureusement, sert de portière et sera bientôt complètement dégradée. Nous nous intéressons aussi à une jolie cheminée, une de ces belles œuvres de sculpture qui ornait autrefois le logis d'un riche bourgeois. Elle fut vendue comme tant d'autres, elle aussi, à un amateur étranger, mais la ville a pu la racheter fort heureusement. De la tour Saint-Laurent, nous allons voir la chapelle avec sa gracieuse absidiole renaissance qui donne à nos généalogistes l'occasion de se livrer à un assaut d'érudition héraldique, au sujet des armoiries qui y sont représentées. Après une courte visite aux constructions modernes qui servent d'Hôtel de Ville, nous sortons du château et, par la poterne Saint-Pierre nous allons visiter le quartier du Rachapt où naquit le fameux Landais. Ce n'est pas le souvenir du favori qui nous conduisait dans ce quartier pittoresque, mais bien le désir de visiter la chapelle de l'hôpital qui possède une intéressante verrière du XVe siècle et un rétable en bois du XVIIIe.

L'ordre des Dames hospitalières de Saint-Augustin occupe depuis 1654 ce viel hôpital. Ces religieuses ont toujours montré un tel dévouement dans leur sainte mission que, même pendant la Terreur, elles ne furent jamais inquiétées.

Il nous reste à visiter l'église Notre-Dame ; nous rentrons donc dans la ville et, par des rues toujours pittoresques, nous arrivons à ce très curieux sanctuaire qui date du XIIe siècle. De cette époque il ne reste presque rien, car il fut reconstruit du XVe au XVIIe siècle. Nous prenons un vif plaisir à examiner de près les superbes « émaux peints du célèbre émailleur limousin Pénicaud ». Mais ce qui nous intéresse le plus c'est la chaire extérieure avec ses sculptures des quatre évangelistes et le petit modillon représentant la Sainte-Trinité.

Les Rochers

M. l'abbé Audren cite dans son ouvrage sur Vitré les quelques églises de nos régions qui ont des chaires extérieures faisant corps avec la masse de la construction même. Il ne faut pas oublier que notre cathédrale de Nantes en possède une, qui, nous l'espérons, sera bientôt restaurée.

Des maisons curieuses du XVIe siècle entourent Notre-Dame lui faisant un cadre harmonieux dans son unité. Ces vieilles demeures sont surtout intéressantes à cause de leurs gargouilles de plomb et de leurs beaux épis ouvragés.

Nous ne pouvions passer par Vitré sans aller faire une visite à la paisible demeure de notre savant historien breton A. de la Borderie. De là, nous gagnons la porte d'En-Haut et tout à côté, nous visitons quelques-unes des curieuses maisons du faubourg Saint-Martin toutes couvertes d'un bleu manteau d'ardoises. Puis nous rentrons à l'hôtel où un déjeuner substantiel nous fait oublier le mobilier par trop sommaire de notre campement de la nuit.

A deux heures, des automobiles nous conduisent rapidement au château des Rochers où nous recevons de Madame la marquise des Nétumières le plus gracieux accueil. Elle veut bien nous faire visiter elle-même les appartements où vécut la femme la plus belle, la plus spirituelle et, sans mauvais jeu de mot, la plus lettrée du XVIIe siècle. Grâce à l'honnêteté d'un intendant fidèle, le château des Rochers n'a pas été vendu nationalement et n'a jamais cessé d'appartenir à des membres de la famille de Sévigné. Tout y est pieusement conservé, meubles, draperies et jusqu'à l'écritoire d'où sortit tant de petits chefs-d'œuvre. Le jardin tracé par Le Nôtre n'a pas été modifié et nous pouvons encore voir dans leurs caisses de bois les orangers que planta, dit-on, Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, dont nous admirons fort le beau portrait attribué à Philippe de Champaigne. D'autres toiles attirent également notre

attention. Je citerai le portrait de la marquise, par Mignard et celui de son fils, Charles de Sévigné, par Sébastien Bourdon. Nous terminons notre visite par la chapelle que construisit le « Bien bon » abbé de Coulanges.

A quatre heures nous étions de retour à Vitré où nous prenions congé de notre aimable guide, M. l'abbé Audren, que je tiens à remercier ici bien vivement au nom de la Société Archéologique, pour l'extrême amabilité avec laquelle il a bien voulu nous faire visiter Vitré.

A 8 h. 30 nous étions à Nantes, nullement fatigués et enchantés de notre voyage.

Et en terminant, qu'il me soit permis de conseiller à tous ceux qui ne connaissent pas les deux villes si curieuses que nous venons d'étudier, de faire eux aussi un petit voyage en Ille-et-Vilaine. Car, s'il n'est pas permis à tous les archéologues Nantais d'aller à Corinthe, aucun d'eux ne doit ignorer Fougères et Vitré.

G. DU PLESSIX.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS TRIENNAL 1913

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Chacun de vous se rappele et non sans plaisir, j'en suis convaincu, ce charmant et tout cordial anniversaire qui nous réunissait le 16 janvier 1912 à l'Hôtel de Bretagne.

Il s'agissait, pour les membres de notre Société, d'entourer, à l'occasion de son cinquantenaire archéologique, notre très aimable, très distingué et très vénéré collègue : M. Paul Soullard.

Ce jour-là MM. Leroux, Dortel et de l'Estourbeillon, président et anciens présidents de la Société Archéologique, interprétèrent en d'excellents termes (dont notre bulletin relate fidèlement l'expression) les sentiments communs de leurs collègues présents et absents.

Ils parlèrent surtout de cette affabilité, de cette bonne humeur, de cette incomparable santé qui font de notre distingué Bibliothécaire-Archiviste, soit dans nos excursions, soit dans nos séances, le plus jeune, le plus alerte, d'entre nous tous.

Aujourd'hui, Messieurs et chers Collègues, m'incombe à mon tour un grand honneur, en même temps qu'un devoir aussi facile qu'agréable ; celui de placer sous vos yeux quelques-uns des titres que notre Comité

a pris en considération lorsque, le 25 novembre dernier, il plaça en tête des candidats proposés pour la médaille triennale, et cela à la majorité des suffrages, M. Paul Soullard.

« Fils de ses œuvres, disait le 6 décembre 1910, M. Dortel, alors président, malgré des occupations commerciales écrasantes, il a réuni, au cours de ses voyages d'affaires, une collection unique de jetons et de monnaies bretonnes dont il s'est fait, seul et sans guide, l'historiographe éclairé ».

Ceci déjà constituerait, à coup sûr, un titre éminemment sérieux en sa faveur, mais ce n'est pas le seul ; notre Bulletin, durant ces dernières années, a publié un nombre considérable d'études, soit sur la découverte de trésors comme ceux du Douet et de Saffré, sur des monnaies curieuses, sur des sceaux, sur des moules monétaires ; soit encore sur différents sujets bretons étrangers à la numismatique ou à la sigillographie.

Grâce à ses persévérants travaux, M. Soullard a acquis une place de tout premier ordre parmi les numismates connus et c'est pourquoi votre Comité vous propose, Messieurs et chers Collègues, de lui décerner tout à l'heure, par un vote unanime, la médaille d'or.

Sans doute, à côté de notre Bibliothécaire-Archiviste si distingué, viennent s'asseoir tous les mois d'autres collègues non moins méritants dans leur laborieuse modestie ; c'est d'abord M. Leroux, notre dévoué et bien sympathique président actuel qui, terminant aujourd'hui son mandat triennal où il fit preuve de tant d'érudition profonde, de tant de tact délicat, de tant de charmante cordialité, s'est acquis la confiance et la reconnaissance de tous sans exception.

Travailleur infatigable, aussi parfait styliste qu'archéologue averti, M. le président Leroux sait rendre intéressantes les discussions scientifiques les plus ardues, les plus difficiles ; soit dans ses études sur le Morbihan,

sur la Cornouaille ou sur la Haute-Bretagne, soit dans ses ingénieuses hypothèses touchant l'antique Sullim, soit dans ses précieuses constatations à Nozay et à Abbaretz ; aussi bien en France qu'en Orient dont il nous rapporta de féériques descriptions, il s'affirme un véritable savant dans toute l'acception du mot.

M. Blanchard, de son côté, dont chacun connaît la serviable bienveillance et qui est un peu aux Archives Municipales ce que M. Soullard est aux Archives plus modestes de notre Société, M. Blanchard, disons-nous, est bien certainement désigné, parmi les premiers, pour cette récompense que le Comité eût été si heureux de pouvoir accorder cumulativement à plusieurs de ses membres.

Si cette distinction est matériellement impossible, du moins convient-il de faire ressortir ici toute l'importance de cette longue série de travaux archéologiques et historiques, dont le plus considérable valut à son auteur une médaille, au concours des Antiquités Nationales, ouvert par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Aussi bien dans le Bulletin de notre Société où de 1877 à 1913, M. Blanchard publia de fréquentes études, que dans la *Revue de Bretagne* et dans des ouvrages séparés, il se fit remarquer partout par l'extrême et scrupuleuse exactitude de sa documentation qui, jointe à un style facile, à de piquantes anecdotes, rendent la lecture de ses ouvrages des plus attrayante. En ce moment même, se trouve sous presse le tome III de l'*Inventaire des Archives municipales de Nantes* et lorsque la table générale des trois volumes que comporte ce vaste ouvrage pourra être close, nous aurons à notre disposition, grâce à M. Blanchard, un merveilleux instrument qui nous facilitera, dans des proportions inappréciables, les recherches de toute nature.

Ce n'est donc pas une médaille mais trois au moins, que vous devriez pouvoir voter ce soir aux membres

les plus éminents de la Société Archéologique. Mais ce très légitime désir ne pouvant être réalisé, associez-vous du moins sans réserve, Messieurs et chers Collègues, au vote de notre Comité Central qui pour reconnaître à la fois chez M. Soullard le grand mérite et l'âge, l'a proposé, avant tout autre, en 1913, pour l'obtention de la Médaille d'or.

Vicomte René de CORNULIER-LUCINIÈRE.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

au 31 Décembre 1913

ABRÉVIATIONS

Ac. —	Académie, académique.
Adj. —	Adjoint.
Adm. —	Administration, administrateur, administratif — ive.
Agr. —	Agriculture, agriculteur, agricole.
Anc. —	Ancien, — ne.
Ant. —	Antiquaire.
Arch. —	Archéologie, archéologique.
Arr. —	Arrondissement.
Art. —	Artiste, artistique.
Ass. —	Association.
B.-A. —	Beaux-Arts.
Bibl. —	Bibliothèque, bibliothécaire.
Bibl. bret. —	Bibliophiles bretons.
Centr. —	Central, — e.
Com. —	Comité.
Comm. —	Commission, commissaire.
Conf. —	Conférence.
Cons. —	Conseil, conseiller.
Cor. —	Correspondant.
Dél. —	Délégué.
Dép. —	Département, départemental, — e.
Dir. —	Directeur.
Ec. —	Ecole.
El. —	Elève.
Fond. —	Fondateur.
Gén. —	Général, — e.
Géog. —	Géographie, géographique.
Hist. —	Histoire, historique.
Hon. —	Honneur, honoraire.
Hort. —	Horticulture, horticulteur, horticole.
Inst. —	Instruction.
L. —	Lauréat.
Lit. —	Littéraire.
M. —	Membre.
Min. —	Ministère.
Mun. —	Municipal, — e.
Nat. —	Naturel, — le.
Pt, v.-pt. —	Président, vice-président.
Prof. —	Professeur.
Publ. —	Public, — ique.
Secr. —	Secrétaire.
Soc. —	Société.
Sc. —	Sciences, scientifique.
Sup. —	Supérieur.
Trés. —	Trésorier.
Chev. —	Chevalier.
O. —	Officier.
C. —	Commandeur.
G. O. —	Grand-officier.
G. C. —	Grand-croix.
O. I. —	Officier de l'Instruction publique.
O. A. —	Officier d'Académie.
Av. —	Avenue.
Boul. —	Boulevard.
Ch. —	Château.
Imp. —	Impasse.
Pass. —	Passage.
Pl. —	Place.
R. —	Rue.
Q. —	Quai.

Les dates qui suivent chaque nom indiquent l'année de la réception

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ALLOTTE DE LA FÜYE (Maurice) O. ✻, colonel du Génie en retraite, r. d'Anjou, 2, Versailles (Seine-et-Oise), 1889.

ANGOT (Joseph), r. St-Clément, 34, 1904.

AVROUIN-FOULON (le comte Louis), r. St-André, 102, et ch. de la Couronnerie, Carquefou, 1892.

BARANGER (Pierre), avocat, anc. prt et m. du Cons. central de la Soc. Ac., rue Thiers, 4, 1910.

BASTARD (Ambroise), professeur, r. de la Rosière, 27, Nantes, 1908.

BAUDOUIN (le docteur Marcel), r. Linné, 21, Paris, et Croix-de-Vie (Vendée), 1904.

BEAUPÈRE (Paul), avoué, trés. de la Soc. des Amis des Arts, boul. Delorme, 16, 1909.

BELLEVÜE (le marquis Xavier FOURNIER de), cons. gén. de la Loire-Inférieure, capitaine de cavalerie territoriale, ch. de Moulinroûl, Soudan, et r. Lesage, 1, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

BERNÈDE-SACHS (Christian), rue Royale, 9, 1908.

BERTHOU (le comte Paul de), archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, m. de l'Ass. bret. et de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, lt de l'Ac. des Inscriptions et Belles-Lettres et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, ch. de Cadouzan, St-Dolay, la Roche-Bernard (Morbihan), et r. du Boccage, 6, 1884.

BLANCHARD (René), O. I. ✪, lt de l'Institut et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, secr. et bibl.-archiviste de la Soc. des bibl. bret., archiviste de la Ville de Nantes, m. du Com. de la Bibl. publ., r. Royale, 4, 1875.

BLANCHET (le docteur Ferdinand), m. et anc. prt de la Soc. Ac., prt hon. de la Soc. nantaise d'hort., m. de la Soc.

Messieurs les Secrétaires généraux prient leurs collègues de vouloir bien leur faire connaître les rectifications à apporter à la liste des sociétaires, et déclinent toute responsabilité pour les erreurs et les lacunes qu'entraînerait un défaut de communication.

des sc. nat. de l'Ouest de la France, de la Soc. art. et litt. de l'Ouest et de la Soc. de géog. commerciale, r. du Calvaire, 32, et le Pellerin, 1854.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri du), maire de St-Etienne-de-Mont-Luc, le Perroteau, St-Etienne-de-Mont-Luc, 1886.

BONET (Louis), industriel, anc. v.-prt de la Soc. philatélique, boul. Delorme, 33, 1901.

BONNIGAL (Henri-Martin), notaire à Vertou, 1909.

BOUBÉE (Joseph), ch. de la Meule, Arthon, 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), pl. de la Petite-Hollande, 3, et ch. de la Bernardière, St-Herblain, 1893.

BOUGOÜIN (François), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., m. et anc. prt de la Soc. des architectes, lt de la grande médaille de la Soc. cent. pour l'architecture privée, 1892, r. du Calvaire, 10, et r. de Bel-Air, 22, 1879.

BOULLENGER (Jules), r. Cambronne, 3, 1911.

BOURDEAUT (l'abbé Arthur), docteur en théologie, vicaire à Sainte-Anne de Nantes, 1913.

BOUTIN (l'abbé Joseph), prof. de dessin au collège d'Ancenis, vicaire à Oudon, 1912.

BOUYER (l'abbé Jules), chanoine hon., anc. missionnaire, anc. aumônier des Dames Blanches, anc. sup. du Petit-Séminaire de Guérande, r. St-Donatien, 20, 1886.

BRAULT (l'abbé Ferdinand), O. A. ✠, aumônier du Lycée, anc. prof. de philosophie à l'Externat, r. de Briord, 9, 1900.

BRÈVEDENT DU PLESSIS (le marquis Irénée de), r. Henri IV, 12, 1892.

BROSSE (Gilbert GUILLET de la), r. Royale, 17, et ch. de la Noë, Orvault, 1907.

BRUC (le comte Maurice de), anc. camérier d'hon. de S. S. le pape Léon XIII, ch. de Bruc, Candé (Maine-et-Loire), et r. de Penthièvre, 26, Paris, 1889.

BUREAU (le docteur Louis) ✠, O. I. ✠, licencié ès-sc. nat., dir.-conservateur du Muséum d'hist. nat., prof. d'hist. nat. à l'Ec. de médecine, cor. du Muséum de Paris, m. du Cons. de l'Ass. française pour l'avancement des sc., m. fond. de la Soc. zoologique de France, collaborateur adj. à la carte géologique détaillée de la France, secr. gén. trés. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest de la France, r. Gresset, 15, et ch. de la Meilleraye, Riaillé, 1891.

CAILLÉ (Dominique), lt de la Soc. nat. d'encouragement au bien et de plusieurs Soc. savantes, anc. v.-prt de la Soc. Ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., pl. Delorme, 2, 1904.

CHAILLOU (Félix), O. I. ✪, lt de la Soc. française d'arch., anc. prt de la délégation cantonale de Vertou, m. de la Soc. des sc. nat. de l'ouest de la France, viticulteur, fond. du Musée des Cléons, q. de la Fosse, 70, et ch. des Cléons, Vertou, 1885.

CHARETTE (Joseph de), 1, place Louis-XVI, 1910.

CHATELLIER (Léon), peintre, anc. cons. mun. de Nantes, r. Félibien, 66, 1884.

CHAUVET (André), architecte, anc. él. de l'Ec. des B.-A., r. Guibal, 19, 1901.

CHEVALIER LA BARTHE (Louis), licencié en droit, r. Gresset, 7, Nantes, 1912.

CHOLLET (Alfred), agent-voyer d'arrondissement, 37, boulevard de la Collinière, 1913.

CLÉNET (l'abbé Jean-Baptiste), curé du Croisic, 1912.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN de), doct. en médecine, cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Soc. Ac., du Cons. dép. de l'Inst. publ. et de la Comm. du Muséum, maire de St-Viaud, r. de Bréa, 9, et ch. de la Barrière, Blain, 1902.

CORMERAIS (Emile), ✻, O. A. ✪, industriel, prt de la Chambre de Commerce, r. de la Moricière, 10, et r. Lamartine, 3, 1902.

CORNULIER-LUCINIÈRE (le vicomte René de), docteur en droit, secrétaire de la Soc. Acad., vice-président des Veillées Nantaises, r. Maurice-Duval, 5, 1910.

COURSON (le vicomte Aurélien de), pl. de la Préfecture, 3, 1909.

CROUAN (Jules), r. du Calvaire, 28, 1908.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant, 1895.

DARON (Maurice), avocat, rue de l'Héronnière, 4, 1909.

DELANOUE (l'abbé Armand), curé de St-Félix, r. du Ballet, 6, 1905.

DELATTRE (Léon), O. A. ✪, agent-voyer cantonal, r. Stephenson, 11 *bis*, 1906.

DENÈS (Prosper), O. ✻ ch. de bat. d'inf. de marine en retraite, 14, passage Rüsseil, Nantes, 1913.

DION (le marquis Albert de), député et cons. gén. de la Loire-

Inférieure, v.-prt de l'*Automobile Club*, ch. de Maubreuil, Carquefou, et av. Mac-Mahon, 19, Paris, 1903.

DORÉ-GRASLIN (l'abbé Philbert), r. Dugommier, 7, et ch. de Loiselinière, Gorges, par Clisson, 1906.

DORTEL (Alcide), O. I. ✠, avocat, bât. de l'Ordre, cons. gén. de la Loire-Infére, anc. pt de la Soc. Ac., anc. secr. de la Soc. des bibl. bret., m. du Com. de la Bibl. publ., de la Comm. du Musée arch. et du Cons. dép. d'hygiène pub., cor. honoraire du Min. de l'inst. publ. pour les travaux hist., r. de l'Héronnière, 12, 1889.

DOUDIÈS (Jules), q. de Tourville, 19, 1901.

DURVILLE (l'abbé Georges), O. I. ✠, chanoine prébendé, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. du Musée arch., corr. du Min. de l'inst. publ., r. St-Clément, 76, 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis Régis de l'), O. A. ✠, député, prt de l'Union Régionaliste Bretonne, cor. de la Soc. nationale des ant. de France, inspecteur et lt de la Soc. française d'arch., fond. dir. de la *Revue historique de l'Ouest*, anc. prt de la Soc. polymatique du Morbihan, v.-prt de la Soc. des bibl. bret., m. de l'Ass. bret., de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons et de la Soc. art. et litt. de l'Ouest, lt de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, pl. de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan), et boulevard Montmartre, 3, Paris, 1880.

FABRÉ (Xavier), notaire, r. de Saillé, Guérande, 1883.

FERRONNAYS (le marquis Henri de la), député et secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Saint-Mars-la-Jaille, ch. de Saint-Mars-la-Jaille, et r. de Chaillot, 40, Paris, 1908.

FERRONNIÈRE (Georges), architecte, docteur ès sciences, prof. à l'Université catholique d'Angers, m. de la Comm. du Musée arch., inspecteur départemental de la Société française d'Archéologie, r. Voltaire, 15, 1907.

FILLIAT (André), chirurgien-dentiste des hôpitaux de Nantes, r. Boileau, 11, 1906.

FRANCE (Jules de), titulaire de deux médailles d'hon., comm.-voyer, r. Charles-Monselet, 42, 1898.

FRESLON (Paul de), r. Malherbe, 8, 1902.

FURRET (Jules), architecte, m. de la Soc. des architectes, r. de la Fosse, 16, 1904.

GABORY (Emile), O. A. ✠, anc. élève de l'École des Chartes, archiviste de la Loire-Inférieure, quai Ceineray, 5, 1911.

GALARD (le docteur), Montrevault (Mne-et-Lre), 1910.

GASSET (Joseph MAUJOÜAN du), r. de Strasbourg, 26, 1909.

GAUTIER (Louis), 28, rue de Strasbourg, 1913.

GOUÉ (Alain de), la Chaboterie, par l'Herbergement (Vendée), 1912.

GOUÉ (Joseph de), r. Sully, 7, et château de la Barre, Carquefou, 1911.

GOURDON (Maurice), O. I. ✠, C. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, r. Germain-Boffrand, 7, et ch. de la Haie des Bouillons, Cordemais, 1900.

GOURNERIE (le vicomte Eugène de la), r. Royale, 16, 1909.

GRÉLIER (l'abbé Charles), m. de la Soc. française d'Arch., lauréat de la Société française d'Archéologie, Challans (Vendée), 1905.

GUITTON (Ludovic), notaire honoraire, anc. cons. gén. de la Loire-Inférieure, r. Tournefort, 1, 1909.

HALGAN (le docteur Georges), boul. Delorme, 30, 1904.

HARDY (Maurice), bibliothécaire de la Soc. acad., rue Desaix, 29, 1910.

HASTREL DE RIVEDOUX (le baron Ludovic d'), r. Saint-Jean, 10, 1909.

HOUDET (Joseph), r. de la Rosière, 9, 1900.

JAMIN (Léon), ingén. des Arts et Manufact, industriel, prés. du Conseil général de la Loire-Inférieure, anc. adjoint au maire de Nantes, cons. mun., r. de Rennes, 110, 1911.

JAMONT (Gustave), docteur en droit, pl. Canclaux, 6, 1909.

JUIGNÉ (le marquis Jacques LECLERC de), député et secr. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Juigné-s.-Sarthe, ch. du Bois-Rouaud, St-Hilaire-de-Chaléons, ch. de Juigné-sur-Sarthe (Sarthe), et r. du faub. St-Honoré, 137, Paris, 1906.

KERVENOAËL (le vicomte Émile JOUAN de), docteur en droit, cons. gén. de la Vendée, m. de la Soc. française d'arch. et de la Soc. des bibl. bret., r. du Lycée, 13, et ch. de Boisy-Sourdis, la Verrie (Vendée), 1886.

LAFONT (Georges), architecte, inspecteur diocésain, anc. secr. de la Soc. des architectes, m. de la Comm. dép. des bâtiments civils, du Cons. dép. d'hygiène publ., de la Comm. du Jardin des Plantes et du Com. des Amis des Arts, m. d'hon. de la Comm. du Musée arch., r. de la Rosière, 17, 1873.

LAGRÉE (le commandant Victor), O. ✻, de l'ordre du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon Vert de l'Annam, prt de la Section nantaise des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, capitaine de frégate en retraite, r. Bonne-Louise, 2, 1901.

LASTOURS (le baron Edmond GAUZENCE de), doct. en médecine, pl. Dumoustiers, 5, et ch. de la Mabiterie, Varades, 1907.

LAUZON (Etienne de) cons. d'arr. de la Mothe-Achard, m. du Cons. héraldique de France, r. Mathelin-Rodier, 19, et ch. de la Forêt, la Mothe-Achard (Vendée), 1890.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✻, sénateur et cons. gén. de la Loire-Inférieure, anc. secr. de la Comm. dép., maire de Campbon, prt de la Soc. des courses, r. de Bréa, 2, ch. de Coislin, Campbon, et r. de l'Université, 71, Paris, 1887.

LEGRAND (Paul), docteur en droit, secr. régional de *La Province* pour la Vendée, 3, rue d'Argentré, et la Benate par Saint-Etienne-de-Corcoué, 1905.

LEROUX (Alcide), avocat, anc. prt et m. du Com. central de la Soc. Ac., m. de la Soc. française d'arch. et de l'Ass. bret., pl. St-Pierre, 2, 1877.

LESIMPLE (l'abbé Jean-Baptiste), aumônier des Dames Blanches, r. de Gigant, 34, 1903.

LINYER (Louis), ✻, avocat, anc. bâtonnier, prof. à l'Ec. libre de droit, anc. adj. au maire de Nantes, anc. prt de la Soc. Ac., prt fond. de la Soc. de géog. commerciale, m. de la Soc. française d'arch., de la Soc. art. et lit. de l'Ouest, r. Paré, 1, ch. de la Jubinière, Héric, et ch. du Veillon, Talmont (Vendée), 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges de), av. Félix-Faure, 28, 1901.

LISLE DU DRENEUC (le vicomte Pitre de), O. A. ⚙, lt de la Soc. française d'arch. et de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure, conservateur du Musée arch. et du Musée Dobrée, cor. du Min. pour les travaux hist., m. de la Comm. des monuments hist. et des mégalithes de France, du Com. des

B.-A. des dép., auxiliaire de la Comm. de géog. hist. et des mégalithes de France, m. de l'Institut de Bretagne, m. de l'Institut Français des Etats Unis, m. du Com. de la Bibl. publ. et de la Com. du Musée des B.-A., av. de l'Éperonnière (r. de Paris, 63), 1872.

LONDE (Joseph SENOT de la), docteur en droit, maire de Thouaré, r. Mathelin-Rodier, 6, et ch. de la Picauderie, Thouaré, 1887.

LUSIGNAN (vicomte de), rue du Lycée, 13, 1913.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. I. ✪, chef de division à la mairie de Nantes, vice-prt de la Soc. Ac., r. du Général-de-Sonis, 7, 1901.

MAITRE (Léon), O. I. ✪, archiviste-paléographe, anc. él. et m. de la Soc. de l'Éc. des Chartes, anc. archiviste du dép., m. du Com. des travaux hist. et sc. près le Min. de l'inst. pub. et du Com. de la Bibl., anc. prt de la Soc. Ac., anc v.-prt de la Soc. de géog. commerciale, r. de Strasbourg, 2, 1870.

MANCEAUX (Maurice), comm.-priseur, rue Crébillon, 18, 1909.

MARTIN (Arthur), O. ✲, capitaine de vaisseau en retraite, r. Gurvand, 32, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1895.

MATHOREZ (Jules), archiviste-paléographe, inspecteur des finances, r. Racine, 7, et Rond-Point Bugeaud, 1, Paris, XVIe, 1911.

MICHEL (Gaston), ✲, ingénieur de la Ville, m. de la Comm. des bâtiments civils, r. du Calvaire, 10, 1900.

MIRALLIÉ (le docteur Charles), O. I. ✪, anc. interne des Hôpitaux de Paris, médecin des Hôpitaux de Nantes, directeur de l'Éc. de médecine, r. Copernic, 11, 1906.

MONTAIGU (le comte Hubert de), député et cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. départ., château de la Bretesche, Missillac, et r. Georges-Ville, 10, Paris, 1910.

MONTI DE REZÉ (Claude de), chev. de St-Grégoire le Grand, cons. d'arr., m. du Cons. d'adm. de la *Revue historique de l'Ouest*, délégué de la Soc. des bibl. bret., m. de la Soc. française d'arch., du Cons. héraldique de France, r. Guillet-de-la-Brosse, 5, et ch. du Fief-Milon, le Boupère (Vendée), 1883.

MONTI DE REZÉ (le comte Henri de), cons. comm. de la Soc. française de secours aux blessés, r. de Strasbourg, 31, et ch. de Rezé, près Nantes, 1886.

MOREL (César), O. ✻, administrateur en chef de la Marine en retraite, la Trémissinière, près Nantes, 1909.

MORGAND (Emile-Désiré), docteur en médecine, licencié en droit, m. de la Soc. préhistorique de France et de plusieurs soc. savantes, 8, r. Escudier, Boulogne-sur-Seine. 1912.

MOUILLÉ (l'abbé Jean-Marie), prêtre de Saint-Sulpice, anc. dir. du grand-séminaire de Nantes, aumônier de la Providence, r. Lorette-de-la-Refoulais, 9, 1908.

MOUSSAULT (le docteur Léandre), av. de Launay, 2, 1909.

NAU (Paul), architecte, anc. prt de la Soc. des architectes, prt de la Comm. du Musée arch., r. Lafayette, 16, et ch. de Port-Sinan, Rouans, 1865.

NAU (Joseph), architecte, ancien élève de l'Ecole des B.-A., v.-prt de la Soc. des architectes, r. Mercœur, 18, 1905.

NAVARRE (Eugène), O.I. ✻, O.M. ✻, contrôleur principal des Contributions directes en retraite, rue Sully, 3, 1911.

NOURY (Edouard), insp. d'assurances, r. Sully, 2, 1905.

OHEIX (André), la Ville-aux-Veneurs, Loudéac (Côtes-du-Nord), 1900.

OLLIVE (Jean-Baptiste), vice-prt de la Soc. des Amis des Arts, Pont-Rousseau, Rezé, 1900.

OLLIVIER (Louis, fils), La Bouvardière, en Saint-Herblain, 1912.

OUVRARD (Léonce), rédacteur en chef de l'*Express de l'Ouest*, Basse-Grande-Rue, 12, 1908.

PÉROTAUX (Emile), r. Marceau, 7, 1909.

PERRIN (René), dessinateur, rue Bergère, Nantes, 1912.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand), O. A. ✻, prést de la Soc. des Art. bretons, q. Ernest-Renaud, 12, et ch. des Cléons, Vertou, 1905.

PLANTARD (le docteur J.-M.), boul. Pasteur, 29, 1904.

PLESSIX (Georges JOCHAUD du), ✻, anc. capitaine, place Louis XVI, 5, et ch. de Ker-Thomas (Morbihan), 1908.

POILANE (Alfred), huissier, 4, Saint-Pierre-Montlimard (Maine-et-Loire), 1911.

POIRIER (Etienne), avocat, docteur en droit, prof. suppléant à l'Ecole libre de Droit, prést de la Soc. Ac., r. Newton, 2, 1907.

POUVREAU (Raymond), anc. cons. d'arr. de Nantes, dir. de la *Mutuelle du Mans*, r. St-André, 44, 1884.

RADIGOIS (l'abbé Auguste), anc. sup. du Collège de

Châteaubriant, anc. curé de St-Sébastien, anc. aumônier du Pensionnat des Frères, r. de Bel-Air, 14, 1886.

RENARD (Paul), professeur, boul. Saint-Pern, 14, 1907.

RENAUD (Henri), dir. du *Vendéen*, Apremont (Vendée), 1907.

RENEAUME (l'abbé Edmond), licencié ès lettres, préfet des études à l'Externat des Enfants-Nantais r. de Gigant, 1913.

RÉVÉREND (Jules), Bourgerel, Muzillac (Morbihan), 1893.

RINGEVAL (Léon), ✻, O. A. ✪, capitaine en retraite, Porte-Chaise, St-Sébastien, près Nantes, 1903.

RIONDEL (le commandant Albert), O. ✻, capitaine de frégate en retraite, anc. prt de la Soc. Ac., pl. de la Moricière, 1, et ch. des Chapelières, St-Mars-la-Jaille, 1905.

RIONDEL (Henri), trés. de la Soc. Ac., él. diplômé de l'éc. des langues orientales de Paris, passage Leroy, 1bis et villa Castelli, Piriac-sur-Mer.

RIVET (Edouard), la Trémissinière, près Nantes, 1906.

ROCHEBRUNE (Raoul de), Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée), 1913.

ROCHERY (Joseph), q. Duguay-Trouin, 3, 1908.

ROUSTEAU (Armand), avocat, r. de Bel-Air, 9, 1909.

ROUXEAU (le docteur Alfred), O. I. ✪. anc. interne des hôpitaux de Paris, prof. de physiologie à l'Ec. de médecine, secr. de la *Gazette Médicale de Nantes*, m. du Com. de la Bibl. publ., r. de l'Héronnière, 4, 1894.

ROY (Donatien), m. du Com. des Amis des Arts, r. Fénelon, 4, 1908.

SAINT-GUÉDAS (Henri Rado de), avocat, anc. bat., m. du Cons., r. Grétry, 1, 1907.

SÉCILLON (le vicomte Stéphen de), r. Prémion, 1, et ch. de la Tour, Orvault, 1898.

SIBILLE (Maurice), O. A. ✪, député et cons. gén. de la Loire-Inférieure, m. de la Comm. du Musée des B.-A., r. Gresset, 8, et boul. des Invalides, 44, Paris, 1907.

SOREAU (l'abbé Henri), chanoine hon., anc. prof. de dessin au Pensionnat St-Stanislas, passage Russeil, 14, 1886.

SORIN (Henri), agent-voyer d'arrt, 14, r. de Coutances, 1913.

SOULARD (Jean), agent-voyer, boul. Saint-Donatien, 1913.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, prof. à l'Ec. libre de droit, anc. secr. gén. de la Société Ac., r. Crébillon, 14, et ch. de la Haye-Morlière, Orvault, 1899.

SOULLARD (Paul), numismatiste, m. de la Com. du Musée arch., m. cor. de la Soc. française de numismatique, r. du Château, 10, et ch. de la Haye-Morlière, Orvault, 1862.

SUYROT (Gabriel de), r. du Lycée, 13, et ch. de la Gastière, Mortagne-s/-Sèvre (Vendée), 1890.

TATTEVIN (Georges), lauréat de la Soc. Ac., r. Saint-André, 57, 1911.

TERNAY (le comte Louis d'AVIAU de), r. Tournefort, 2, et ch. de Ternay, les Trois-Moutïers (Vendée), 1886.

TERTRE (Fernand COUËTOUX du), greffier du Tribunal, Paimbœuf, 1907.

TESSIER (Benjamin), architecte, anc. él. de l'Éc. des B.-A., r. Dobrée, 7, et la Roche-Montrevault (Maine-et-Loire), 1906.

VIENNE (Jean de), ch. de Thouaré, Thouaré, 1908.

VIGNARD (le docteur Edmond), O. I. ✠, chirurgien en chef hôpitaux, prof. à l'Éc. de médecine, r. de l'Héronnière, 6, 1900.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), numismatiste, ch. de Coët-Droz, Savenay, 1905.

VILLESBOISNET (le comte Arthur ESPIVENT de la), sec. du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Sainte-Reine, ch. du Deffay, Pontchâteau, et r. Cambon, 31, Paris, 1896

VINCENT-JOÜON (Antoine), cons. génér. de la Loire-Infér^{re} ancien pr^{t} du Tribunal de commerce, trés. de la Soc. de Géog. comm^{le}, r. de Courson, 3, 1906.

VINCENT fils (Antoine), rue de Courson, 3, 1909.

VINCENT (Félix), rue Marceau, 7, et ch. de la Gobinière, Orvault, 1896

WISMES (Christian de BLOCQUEL de CROIX, baron de), président des Veillées Nantaises, l^{t} et m. du Com. central de la Soc. Ac., anc. v.-pr^{t} de la Conf. La Moricière, m. de la Soc. des Art. bretons, cor. de l'Ass. bretonne, r. Henri IV, 12, et château de la Garde, Sainte-Luce, 1887.

WISMES (Gaëtan de BLOCQUEL de CROIX, baron de), secr. perp. de la Soc. Ac., vice-présid. de la Soc. des bibl. bret., r. Royale, 17, et ch. de la Chollière, Orvault, 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

AUMONT (Joseph), photographe, quai Turenne, 13, et Saint-Brevin, 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO de), anc. camérier d'hon. de S. S. le Pape Léon XIII, ch. de la Touche, Fégréac, 1887.

BASTARD (Charles), numismatiste, ch. de Kerlan, Savenay, 1908.

BAUDRY (Madame, née Joséphine Bouché), associée correspondante, St-Mars-la-Jaille, 1906.

BÉJARRY (le comte Amédée de), ✲, sénateur de la Vendée, anc. lieutenant-colonel du 63e régiment territorial, r. Tournefort, 7, et ch. de la Roche-Loucherie, Ste-Hermine (Vendée), 1885.

BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD de), associée correspondante, manoir du Bois-St-Lys, Carquefou, 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ❶, juge de paix, m. de la Soc. des bibl. bret. et de la Soc. polymathique du Morbihan, homme de lettres, lt de nombreux concours lit., m. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, quai de Saint-Goustan, 28, Auray (Morbihan), 1898.

BROCHET (Louis), O. A. ❶, agent voyer d'arr. hors classe, m. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, r. de la République, 114, Fontenay-le-Comte (Vendée), 1900.

CHAPRON (Joseph), lt de la Soc. Ac., conserv. du Musée municipal, Châteaubriant, 1889.

CHARBONNEAU-LASSAY (Louis), m. de plusieurs Soc. d'hist. et d'arch., prof., Loudun (Vienne), 1902.

COUTIL (Léon), O. A. ❶, cor. du Ministère pour la section d'arch. de la Commis. des mon. préhistorique, anc. prst de la Soc. préhistorique française et du Congrès préhist. de France, anc. prt de l'Assoc. française (section d'anthro-

pologie), lauréat des Antiq. de France, à Saint-Pierre-du-Vanvray (Eure), 1907.

DESMARS (Jean-Baptiste), docteur en médecine, Plessé, 1912.

DRESNAY (le vicomte Maurice du), licencié ès lettres, attaché à la légation de France à Tokio, Tokio (Japon), av. du Trocadéro, 14 bis, Paris, et ch. du Dréneuc, St-Nicolas-de-Redon, 1886.

DUBREIL (Charles), procureur de la République, Paimbœuf, 1900.

ESPERONNIÈRE (le marquis René de l'), ch. de l'Esperonnière, Candé (Maine-et-Loire), 1907.

GABILLAUD (Narcisse), O. A. ✿, instituteur, Moulins (Deux-Sèvres), 1908.

GENUIT (le docteur Marcel), ch. de la Guichardaye, Tréal (Morbihan), 1871.

GIROUSSE (l'abbé Félix), aumônier des Frères, r. Chateaubriand, 3, 1895.

JOÛBERT (le chevalier Joseph), v.-prt de la Soc. des Études coloniales et maritimes, m. cor. de la Sociedade de Geographia de Lisboa et de l'Ateneo Veneto, m. de la Societa Geografica Italiana, du Conseil héraldique de France, etc., r. des Arènes, 11, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

JOYS (Paul), dir. de l'Ec. St-Similien, r. Talensac, 16, 1906.

KERGUENNEC (François Le Chauff de), maire de St-Molf, ch. de Kerguennec, Guérande, et r. du Mené, 18, Vannes (Morbihan), 1879.

LANDE de CALAN (le vicomte Charles de la), pt de la Soc. des bibl. bretons, la Houssaye, Redon (Ille-et-Vilaine), 1907.

LECUREUX (Lucien), agrégé de l'Université, professeur au Lycée, le Mans (Sarthe), 1911.

LE MAITRE (le docteur Maurice), médecin de 1re classe de la marine, boulevard Grignan, 42, Toulon (Var), 1911.

LONGRAIS (Frédéric Joüon des), archiviste paléographe, anc. él. de l'Ec. des Chartes, rue du Griffon, 4, Rennes, et ch. de la Martinière, Rennes (Ille-et-Vilaine), 1894.

LORIÈRE (Henri Trochon de), dir. d'assurances, r. Henri IV, 11, et ch. du Pavillon, Presles et Thierry (Aisne), 1901.

MÉREL (l'abbé Louis), vicaire d'Issé, 1900.

MÉRESSE (Gabriel), ch. de Lessac, Guérande, et Villa la Reine, r. Fontaine-Bleue, 2, Mustapha-Alger (Algérie), 1881.

MOLLAT (l'abbé Guillaume), lauréat de l'Institut, anc. chapelain de l'église St-Louis-des-Français, chapelain de la basilique de Montmartre, ch. de Beaulieu, Mauves, et r. de l'Assomption, 88, Paris (XVIe), 1901.

MONTAIGU (le marquis Pierre de), ✠, C. de Pie IX, anc. député et v.-prt du Cons. gén. de la Loire-Inférieure, maire de Missillac, v.-prt d'hon. de la Soc. St-Hubert de l'Ouest, m. de la Comm. du Musée des B.-A., ch. de la Bretesche, Missillac, et r. Martignac, 18, Paris, 1899.

MOREAU (Georges), ingénieur des mines, anc. él. de l'éc. Polytechnique, r. de La Tour, 72, Paris, 1902.

PERRON (Louis), Formusson-en-Daon (Mayenne), 1881.

PICHELIN (Paul), banquier, r. Bonne-Louise, 12, 1874.

PINEL (Louis), répétiteur à l'École des Hautes Études commerciales, boulev. Malesherbes. 108, Paris (XVIIe), 1908.

POHIER (Jacques), doct. en droit, directeur du *Pays d'Arvor*, r. des Prêtres, 16, Ancenis, 1909.

PORT (Etienne), ✠ C. Ordre danois du Dannebrog, anc. chef du cabinet du Min. de l'Inst. publ., insp. gén. de l'Univ., rue des Volontaires, 29, Paris, 1903.

PORTE (le vicomte Hippolyte Le Gouvello de la), cons. d'arr. de St-Nazaire, maire de Sévérac, m. de la Comm. du Musée Dobrée, r. Sully, 5, et ch. de Sévérac, St-Gildas-des-Bois, 1886.

REVELIÈRE (Gabriel), vérificateur des Douanes, r. du Croisic, 109, Saint-Nazaire, 1908.

ROUMAIN DE LA TOUCHE (Henri), ch. de la Touche, Champtoceaux (Maine-et-Loire), 1912.

TRÉVELEC (le marquis Harry de), Herbignac, et West-Southbourne, Bournemouth (Angleterre), 1902.

VERGEREAU (Charles), greffier de la Justice de paix, Legé, 1912.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

ABGRALL (l'abbé Jean-Marie), O. A. ✪, chanoine hon. de la cathédrale de Quimper, aumônier de l'Hôpital, v.-pr. de la Soc. arch. du Finistère, cor. de la Comm. des monuments hist., l[t] de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, Quimper (Finistère), 1897.

POTTIER (l'abbé Fernand), O. A. ✪, chanoine titulaire, pr[t] de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, corr. du Min. de l'Inst. pub. pour les travaux hist., du Min. des B.-A., de la Comm. des monuments hist., inspecteur de la Soc. française d'arch., prof. d'arch. au Grand-Séminaire, r. du Moustier, 59, Montauban (Tarn-et-Garonne), 1898.

URSEAU (l'abbé Charles), O. I. ✪, chanoine de la Cathédrale d'Angers, secr. gén. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers, cor. du Min. de l'Inst. publ. et de la comm. des monuments hist., parvis St-Maurice, 4, Angers (Maine-et-Loire), 1906.

VILLEFOSSE (Antoine HÉRON de), O. ✻, m. de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, rue Washington, 16, Paris (VIIIe), 1911.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Allier	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Belfort	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône	Société de statistique de Marseille.
—	Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, à la Bibliothèque de l'Université, Aix-en-Provence.
Charente	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis)(Saintes).
Cher	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).

Côtes-du-Nord.....	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).
Creuse.....	Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres.....	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Eure-et-Loir.....	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère.....	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société diocésaine d'archéologie (Quimper).
—	Société académique de Brest.
Gard.....	Académie de Nîmes.
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux.
Hautes-Alpes.....	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne.....	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne.....	Société historique et archéologique de Langres.
Haute-Saône.....	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne.....	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart.
Ille-et-Vilaine.....	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes.
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Indre-et-Loire.....	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère.....	Académie Delphinale (Grenoble).

Jura	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Societé des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet.
—	Société Nationale d'Agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société des lettres, sciences et arts du Saumurois (Saumur).
Manche	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Morbihan	Société polymathique du Morbihan (Vannes).

Nord	Commission historique et archéologique (Lille).
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône	Société académique d'architecture de Lyon.
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Saône-et-Loire	Société Eduenne (Autun).
—	Académie de Mâcon.
Sarthe	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (le Mans et Mamers).
Seine	Journal des Savants (Paris).
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société française de numismatique (Paris).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
—	Revue de l'École d'anthropologie (rue de l'École-de-Médecine, 15, Paris).
Seine-Inférieure	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
Seine-Inférieure.....	Société havraise d'études diverses (le Havre).
Seine-et-Oise	Société archéologique de Rambouillet.

Somme	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).
Var	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Vendée	Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).
—	La Vendée historique et traditioniste (Luçon).
Vienne	Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Yonne	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
Algérie	Société archéologique du département de Constantine.
Belgique	Archives de la France monastique, Revue Mabilon (Chevetogne par Leignon).
Espagne	Revista de la Associacion artistico-arqueôlogica (Barcelone).
—	Boletin de la Sociedad arqueôlogica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Baleares).
États-Unis d'Amérique.	Smithsonian institution (Washington).
Suède	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.

REVUES

Cantal	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Maine-et-Loire.....	Revue de l'Anjou (Angers).
Morbihan.....	Revue Morbihannaise (rue Pasteur, 19, Vannes).
Seine	Revue des Traditions populaires (boul. Saint-Marcel, 80, Paris (V^{e}).

TABLE DES MATIÈRES

1er SEMESTRE

	Pages
Procès-verbaux des séances	VII
Notes Curieuses extraites des Registres de la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais, par M. L. Delattre...	1
Sulim (quelques mots sur ses origines et son histoire), par M. A. Leroux	23
Le Palais des Papes d'Avignon, par M. le Dr Le Maître. — Compte rendu par M. le Vte René de Cornulier-Lucinière	59
Saint-Viau, par M. André Oheix	67
Un Curé-Ingénieur : l'abbé Galipaud, recteur de Pornic, par M. le Baron de Wismes	97
L'ancienne Eglise de N.-D. de Challans : 2e partie, du XIIIe siècle à l'année 1524, par M. l'abbé Ch. Grelier	103
Notes sur les origines et la formation de la population de Nantes, par M. J. Mathorez	147
Nécrologie : M. Paul Trémant, par M. A. Leroux	173

2e SEMESTRE

Procès-verbaux des séances paginés à part avec chiffres romains	XXVII
Notes sur la Bulle d'Alexandre VI érigeant le Croisic en paroisse, par M. l'abbé Clénet	177
Les débuts de la Féodalité dans la paroisse de Saint-Viau, par M. Léon Maître	185

Pages

Les Origines féodales de Châteauceaux, par M. l'abbé Bourdeaut 203
Jeau V et Marguerite de Clisson. La Ruine de Châteauceaux, par M. l'abbé A. Bourdeaut 331
Description archéologique de Châteauceaux, par M. l'abbé Boutin 419
Jean V, duc de Bretagne. Son Courage et son Intelligence, par M. le chanoine Durville... 431
Observations sur les Fouilles de la cour de l'Évêché et de la porte Saint-Pierre, par M. Léon Maître.... 469
Monnaie bretonne inédite, émise par Jeanne de Flandre, par M. P. Soullard 501
Le Symbolisme de la Chanson du Saule à Châteaubriant, par M. Oheix 509
Le noble Jeu de la Quintaine, par le baron Gaëtan de Wismes 513
Compte rendu de l'Excursion à Moulins, par le vicomte de Cornulier-Lucinière..... 575
Compte rendu de l'Excursion à Fougères et à Vitré, par M. G. du Plessix..... 585
Rapport sur le Concours triennal de 1913, par le vicomte de Cornulier-Lucinière..... 599
Liste des Sociétaires..... I
Liste des Sociétés correspondantes... XVII
Table des matières des deux semestres de l'année 1913 XVII

Nantes. — Imp. ARMORICAINE, anc[t] A. DUGAS, 5, quai Cassard.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ANNÉE 1913

SUPPLÉMENT

LES FOUILLES DE L'ÉVÊCHÉ DE NANTES

1910-1913

PAR

M. le Chanoine G. DURVILLE

Vice-Président de la Société

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

1913

Cliché P. Tessier

Ancien Évêché de Nantes
au moment de sa démolition
(Vue de la Cour)

Les Fouilles de l'Évêché de Nantes

L'Evêché. — Le Mur Gallo-Romain. — Le Cimetière Mérovingien. — La Porte Saint-Pierre. — L'Eglise Saint-Jean-du-Baptistère et ses deux piscines.

Le dégagement de la Cathédrale, du côté du nord, et le projet d'établissement d'un square allant de la place Saint-Pierre au cours du même nom ont donné lieu à de grands travaux qui présentaient un puissant intérêt pour l'Archéologie.

Le programme de ces travaux comportait d'abord la démolition de la partie de l'Evêché attenant à la Cathédrale et dont la façade régnait sur la cour intérieure de la demeure épiscopale. Il comprenait, en plus, le nivellement de tout ce terrain exhaussé à différentes époques, selon les appropriations qu'on en avait faites pour les besoins du temps.

L'importance que cet endroit avait toujours eue par sa position près de la Cathédrale, à l'entrée d'une porte de ville, la longueur du temps depuis lequel, occupé par l'Evêché, il était resté sans être bouleversé par ces modifications profondes qui arrachent du sol tous ses vieux souvenirs faisaient espérer aux Archéologues Nantais des découvertes précieuses pour l'histoire de leur ville. On verra par ce rapport que ces espérances n'ont pas été déçues.

Les travaux ont, pour ainsi dire, fait l'objet de deux campagnes. La première, menée par les soins de la Ville, a eu le caractère de déblaiement plutôt que celui de fouilles archéologiques. Il fallait niveler le terrain, enlever les terres qui formaient sur ce point un tertre

assez élevé, démolir les murs que ces terres recelaient. Cette campagne a duré depuis le commencement de juin jusqu'en octobre 1910.

Nous avons suivi avec le plus grand soin cette première campagne et nous aimons à reconnaître que nous avons rencontré de la part de tous ceux qui se sont occupés de ces travaux la plus grande complaisance, toutes les fois que nous avons voulu faire des constatations intéressantes à relever pour l'histoire et pour l'archéologie (1).

Mais étant donnés le caractère de l'entreprise et la nécessité d'enlever rapidement toutes ces terres, il eût été indiscret d'arrêter trop souvent les travailleurs et de demander la conservation de plusieurs choses qu'il eût été bon de garder en prévision de ce que l'avenir pourrait révéler un jour ou l'autre.

Nous suivions ces travaux plutôt que nous ne les dirigions ; par suite, nous avons dû nous résigner à voir disparaître, avant le temps où elles auraient été le plus utile, bien des choses que nous aurions conservées si leur conservation, même provisoire, eût dépendu de nous. Dans la seconde campagne que nous avons pu diriger avec une méthode que ne comportait pas la première, nous avons plusieurs fois eu à regretter la disparition de certains points de repère dont la conservation nous eût aider à trancher certaines questions qui, par suite, nous semblent devoir rester insolubles désormais.

(1) Nous remercions tout particulièrement M. l'ingénieur en chef Michel et M. Primault, ingénieur de la ville, du concours actif et bienveillant qu'ils nous ont apporté dans ces fouilles. C'est un grand avantage pour la Société d'Archéologie de compter parmi ses membres quelqu'un qui, comme M. Michel, tient si aimablement à son service ses goûts, ses connaissances et son influence pour aider à faire découvrir et à conserver les précieux souvenirs du passé. Quant à M. Primault, nous le remercions non-seulement de tout ce qu'il a fait au cours de ces fouilles, mais encore d'avoir bien voulu mettre gracieusement son talent à la disposition de la Société pour l'exécution des plans remarquables qui se trouvent à la fin de cette étude et qui contribuent si grandement à en faire comprendre les descriptions.

La seconde campagne a été entreprise en mars 1911, par les soins de la *Société Archéologique,* toujours empressée de profiter des circonstances qui peuvent aider à arracher au sol les souvenirs dont il est resté souvent le seul dépositaire.

Au cours d'un voyage à Paris, nous avions eu l'honneur d'entretenir de nos découvertes nantaises un membre éminent de l'Institut qui voulut bien s'y intéresser. Il nous suggéra même la pensée de demander au Ministère une allocation pour la continuation de ces fouilles et nous indiqua les moyens de l'obtenir. Il voulut bien nous introduire, pour y faire une communication, à la Société des Antiquaires de France qui se réunissait au Louvre, le 21 septembre, sous la présidence de M. Héron de Villefosse. Nous y fûmes reçu avec une extrême bienveillance et fîmes notre communication dont le *Journal des Débats* rendit compte dans son numéro du 23 suivant (1).

De retour à Nantes, nous rapportâmes à la Société d'Archéologie ce que nous avions eu la témérité de faire sans son mandat, et le zélé président de la Société, M. A. Dortel, s'appuyant sur l'article du *Journal des Débats*, fit au Ministère, en faveur de nos fouilles, une demande d'allocation qui fut libéralement accordée.

Grâce à ce subside inattendu, la Société d'Archéologie a repris les fouilles au point où la ville les avait laissées. Elle nous fit l'honneur de nous en confier la direction ; nous avons fait tous nos efforts pour répondre à sa confiance, et nous avons été assez heureux dans nos recherches pour compléter les découvertes amenées par la campagne précédente, et pour remettre au jour

(1) *Journal des Débats*, n° du vendredi 23 septembre 1910. — Il ne nous appartient pas de remercier MM. H. Omont et Héron de Villefosse, membres de l'Institut, du concours efficace qu'ils ont apporté pour obtenir à la Société d'Archéologie les moyens de continuer nos fouilles. Nous avons assez à faire de leur témoigner respectueusement notre reconnaissance personnelle pour la haute bienveillance dont ils veulent bien nous honorer.

des choses dont, par les documents anciens nous connaissions l'existence, et d'autres encore dont le souvenir même avait péri.

C'est de ces découvertes que nous rendrons compte dans cette étude. Nous ne nous bornerons pas simplement à faire la description de ce qui a été rencontré; nous dirons aussi ce que l'histoire nous raconte des monuments auxquels ces restes ont appartenu.

En faisant parler ces pierres nous pénétrerons dans le passé de ce point si important de Nantes. Tous les siècles y ont laissé leurs traces. Le paganisme a entassé les souvenirs de ses morts aux pieds de la porte Saint-Pierre dont les abords étaient pavés de stèles funéraires, et le christianisme a creusé tout près le premier baptistère public d'où la société Nantaise est sortie régénérée pour marcher désormais aux clartés bienfaisantes de la civilisation chrétienne.

Pour mettre quelque ordre dans ce travail nous le diviserons en chapitres, de cette façon :

I. — L'Evêché.

II. — Le Mur gallo-romain trouvé à sa base et les deux autres murs d'enceinte de la ville.

III. — Le Cimetière mérovingien découvert aux pieds de ce mur.

IV. — La Porte Saint-Pierre et ses abords.

V. — L'Eglise Saint-Jean du Baptistère.

VI. — Les deux cuves baptismales rencontrées dans cette église.

VII. — Catalogue des objets intéressants trouvés aux abords de la Porte Saint-Pierre.

Dans des articles hebdomadaires parus dans *L'Express de l'Ouest,* nous avons déjà entretenu le public de la plupart de ces découvertes, au fur et à mesure de leur apparition. Nous avons eu la satisfaction de voir les documents que nous avons cités et les opinions que nous avons émises passer dans d'autres journaux qui n'ont

pas toujours indiqué la provenance de ce qu'ils s'appropriaient. Ceux qui voudront se documenter sur la priorité des renseignements qui ont circulé depuis un an au sujet des fouilles de l'Evêché feront bien de considérer, non pas la date à laquelle paraît cette étude, mais celle des articles hebdomadaires dont nous usons aujourd'hui comme de notre propre fonds.

I. L'Evêché (1)

Sa première situation. — Sa translation du Château près de la Cathédrale. — L'Evêché de Brice. — Le manoir de Guillaume Guéguen. — Les travaux des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — L'Evêché pendant la Révolution.

Le plus ancien évêché dont notre histoire ait conservé le souvenir occupait une partie de la place actuelle du Château. Il devait être à l'angle sud-est de l'enceinte de la ville, donnant sur la Loire et du côté de Richebourg.

Cette position est la seule qu'on puisse concilier avec deux textes du XIe siècle.

L'un de ces textes nous est donné par un titre de Marmoutier relatif à l'église Sainte-Radegonde, qui se trouvait en face le château, au nord de la rue de ce nom, à l'angle qu'elle forme avec la rue Mathelin-Rodier. Dans ce titre, qui est de la fin du XIe siècle, il est dit que l'église Sainte-Radegonde est située près de la porte de l'Evêque. « *Ecclesia S. Radegundis quæ est juxta portam Episcopi.* » (2)

Cette porte était celle par laquelle on accédait autrefois de la rue Richebourg dans l'intérieur de la ville. Il y avait, en cet endroit, une voie qui a été interceptée lorsqu'on a agrandi le château et creusé ses douves. Au XIe siècle, cette porte existait encore, et tirait son

(1) V. les plans 1, 2, 3.
(2) D. MORICE. *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 468.

nom de la proximité du palais épiscopal : c'était alors elle qui était la « porte de l'Evêché ».

Nous trouvons le second texte dans la chronique de Nantes. Dans une délimitation du fief confirmé par Alain Barbe-Torte à l'église de Nantes, le chroniqueur est amené à parler de la « porte Charrière », point terminus de sa ligne de démarcation. Il place cette porte au midi et dit qu'elle est la seconde après la poterne épiscopale. « *Portam carariam quæ post porticulam episcopalem secunda ad austrum habetur.* » (1)

Il est vrai que cette porte Charrière a été placée ailleurs par certains historiens Nantais. D'après Travers (2), elle aurait été dans le mur oriental de la ville, du côté du cours Saint-Pierre, vers le fond de l'impasse Saint-Laurent. Ogée (3) l'a confondue avec la porte Saint-Nicolas, ne réfléchissant pas qu'il plaçait une porte mentionnée au XIe siècle dans une enceinte qui n'a été construite qu'au XIIIe, par Pierre de Dreux.

Nous avons déjà réfuté ces opinions diverses dans une étude sur « *les Anciens fiefs de Nantes, du Xe siècle à la Révolution* » (4). Nous y avons rappelé que le document qui mentionne cette porte la place expressément au midi, « *ad Austrum* », et nous en avons conclu qu'il ne fallait la chercher ni à l'est comme Travers, ni à l'ouest comme Ogée, mais sur la Loire, dans la partie de l'enceinte gallo-romaine de Nantes qui longeait ce fleuve, depuis le Bouffay jusqu'au Château.

Ajoutons que l'on vient de découvrir (août 1911), dans l'axe de la rue Dubois, près de l'hôtellerie construite par les Jacobins, vers les commencements du XVIe siècle, les fondations et six assises d'une porte de ville dont la situation répond à celle que nous avons indiquée en 1898.

(1) R. MERLET. *La Chronique de Nantes*, p. 95.
(2) TRAVERS. *Histoire.. de Nantes*, t. I, p. 157 et 307.
(3) OGÉE. *Dictionnaire de Bretagne*, t. II, p. 96.
(4) *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, 1898, p. 109.

La porte Charrière étant la seconde au midi, après la poterne de l'Evêque, « *post porticulam episcopalem secunda ad Austrum*, il faut en conclure que la poterne de l'Evêque donnait également sur la Loire. Comme, d'un autre côté, la porte de l'Evêque, « *porta Episcopi* », se trouvait près de l'église Sainte-Radegonde, c'est-à-dire dans l'axe de la rue actuelle du Château, c'est dans l'angle formé par le mur oriental et le mur méridional de la vieille enceinte de Nantes que nous placerons la demeure épiscopale qui donnait son nom à la porte et à la poterne dont nous venons de parler.

Ces documents incontestables ne cadrent guère avec les inscriptions de l'*Histoire lapidaire de Nantes*, par Fournier.

D'après cet auteur, le château aurait été occupé par les comtes de Nantes dès le IXe siècle et de tout temps. Il donne, d'après une « pierre calcaire en tuf », l'inscription suivante :

« L'an VIIIc XL. Lambert, comte de Nantes, fait ajouter une nouvelle tour à celle du château de Nantes. »

Il ajoute en note : « Il paraît que le château de Nantes, dans son origine, étoit une ancienne construction romaine que les comtes de Nantes ont fait fortifier, successivement, car il en est parlé, pour la première fois, en 840, pour en faire une augmentation ».

En 920, le même auteur donne également, d'après une « pierre calcaire », une seconde inscription relative au même monument. La voici :

« Alain, duc de Bretagne, a fait construire ce château de la Tour-Neuve ou de Sainte-Hermine. »

Il ajoute en note : « Ce sont (*sic*) sur les fondations de cette tour que fut construite la tour des Espagnols. » (1)

Ces deux inscriptions sont de la plus haute fantaisie. Le château de Nantes n'a jamais porté le nom de *Sainte-*

(1) FOURNIER. *Histoire lapidaire de Nantes*, t. I, p. 44 et 45.

Hermine. Les ducs de Bretagne ont bien eu un château de l'*Hermine* : mais on donnait ce nom au château de Vannes. Quant à celui de Nantes, il a pris le nom de la *Tour-Neuve* seulement au XIIIe siècle, quand les ducs s'y installèrent dans la Tour qu'ils firent alors construire sur un terrain qui devint le leur à la suite de certains arrangements.

En composant ces inscriptions, Fournier aurait dû au moins veiller à les mettre d'accord avec les faits.

De ces faits, il résulte que la première demeure épiscopale mentionnée par les documents se trouvait à la place occupée actuellement par le Château.

Au commencement du XIe siècle, il y eut comme un essai de translation de l'Evêché près de la Cathédrale, sur le terrassement qu'Alain Barbe-Torte avait élevé à cet endroit contre les Normands. L'initiative de cette translation revient à l'évêque Gautier, qui occupa le siège de Nantes de 1004 à 1041 environ.

Ce prélat, précédemment « nourry chevalier en la cour du duc Geffroy », avait été « par son don fait Evesque de Nantes ». Il conservait sur son siège épiscopal l'humeur batailleuse de sa première condition. Craignant pour son pouvoir la puissance du comte Budic qui s'était installé dans le château du Bouffay, il voulut établir sa demeure dans une position plus forte. Ce fut lui qui, au rapport de notre Chronique, « éleva le premier, près des murailles de l'église, sur le terrassement qu'Alain Barbe-Torte avait fait à l'entour, une demeure fortifiée pour combattre le comte Budic et le chasser de son fief. » (1)

La demeure épiscopale élevée par Gautier sur le terrassement d'Alain Barbe-Torte dura moins que celui qui l'avait construite.

(1) « *Construxit enim ipse Walterius primum, juxta parietes ecclesiæ, super terraculum quod Alanus Barba torta fecerat, domum in præsidio munitam.* » *Chronique de Nantes*, D. MORICE, Pr I, col. 149 ; édition R. Merlet, p. 136.

L'évêque de Nantes et le comte de Nantes, qui soutenaient dans cette ville, le premier, le parti du duc de Bretagne, le second, celui du comte d'Angers, avaient enfin mis un terme aux dissensions qui désolaient le pays. Gautier, qui tenait l'évêché de Nantes de la faveur du duc et qui, dans sa lutte contre le comte Budic, s'était trop ressouvenu de son ancienne qualité de chevalier, entreprit le pèlerinage de Jérusalem, soit par pure dévotion, soit, plutôt, pour expiation de ses fautes.

Le départ de l'évêque délivrait le comte Budic de la crainte qui l'avait poussé à faire un traité avec le prélat. Dès qu'il le sut assez éloigné du pays pour opérer en sûreté, Budic attaqua la demeure épiscopale et la détruisit.

L'évêque revint de son pèlerinage au bout d'un an. Il vit alors que Budic l'avait joué et dépouillé de tous ses biens. Mais il ne put les recouvrer et se retira près du duc Alain, pour implorer son secours.

Budic appela à son aide Foulque Nerra, comte d'Anjou. Les hostilités recommencèrent et menaçaient de s'éterniser, lorsqu'elles furent enfin arrêtées par l'intervention de l'archevêque de Dol, Junguenée, premier conseiller d'Alain, et qui surpassait tous les Bretons par sa clarté dans les conseils et par sa grande habileté.

Budic rentra ainsi en paix avec le duc de Bretagne. Il en reçut l'investiture de la ville de Nantes, et ayant enfin ce qu'il cherchait, cessa de le demander à Foulque Nerra (1).

Quant aux conditions de son rapprochement avec Gautier, on les ignore. Il est à croire que le comte de Nantes dut s'engager à respecter le fief de l'Eglise tel qu'il avait été délimité par Alain Barbe-Torte et tel qu'il subsista jusqu'à la Révolution.

La demeure construite par Gautier fut-elle rétablie par ses successeurs dès le courant du XIe siècle ?

(1) Tous ces faits sont racontés dans la *Chronique de Nantes*, R. Merlet, p. 135 et suiv.

Les deux textes que nous venons de citer font supposer *a priori* que l'Evêché se trouvait encore, à cette époque, près de l'église Sainte-Radegonde. Cependant l'auteur de la Chronique de Nantes, qui écrivait vers le milieu du XIe siècle, en parlant de la construction de Gautier se sert d'expressions que l'on peut entendre de deux manières : *Construxit primum* peut se traduire par « il construisit d'abord » ou par « il construisit pour la première fois ».

S'il fallait donner ce second sens à ce membre de phrase, comme la Chronique de Nantes date du milieu du XIe siècle, on serait autorisé à admettre que l'Evêché avait, dès lors, été reconstruit aux environs de la Cathédrale, sur le terrassement d'Alain.

Une découverte faite au cours des fouilles, à l'Evêché, semble donner une certaine autorité à ce second sens que nous indiquons. Nous avons recueilli, pour le Musée d'Archéologie, la moitié d'une matrice en pierre du sceau ogival d'un évêque de Nantes. D'après les amorces qui restent des deux arcs qui se croisent, le sceau devait avoir 0 m 065 de hauteur sur 0 m 042 de largeur. Cette moitié représente dans le champ un évêque tenant un livre de la main gauche. Il reste de la légende en majuscules.. I. PETRI NANNETENS... avec la fin de la barre d'un T avant l'I.

Nous parlerons plus longuement de ce sceau à la fin de cette étude, lorsque nous dresserons le catalogue des principaux objets trouvés au cours des fouilles. Pour le moment, il nous suffit de dire que sa légende permet de l'identifier avec le sceau de Benoît de Cornouaille qui fut évêque de Nantes de 1079 à 1111. Un sceau de cet évêque attaché à un acte de 1105 portait pour légende : SIGILLVM SANCTI PETRI NANNETENSIS.

La rencontre en cet endroit, d'un sceau d'un évêque qui occupa le siège de Nantes de 1079 à 1111 permet de supposer que la demeure épiscopale aurait dès lors

été transportée auprès de la Cathédrale, et que Brice, successeur de Benoît, aurait fait réédifier l'Evêché à l'endroit où un de ses prédécesseurs l'avait déjà fixé.

Toutefois, cette conséquence ne découle pas nécessairement de cette découverte. On peut également supposer que le sceau de Benoît aura été apporté avec d'autres objets de l'ancien Evêché dans le nouveau; si bien que, en l'état actuel de la question, il nous semble difficile de dire si au XIe siècle le palais épiscopal était définitivement fixé près de la Cathédrale, où s'il était encore à la place du Château.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que l'on attribue à Benoît de Cornouaille la construction du chœur roman de la cathédrale. La rencontre de la matrice de son sceau en cet endroit est d'autant plus intéressante à relever. Le rapprochement de ces faits peut faire conjecturer que le programme de ses travaux comportait la translation définitive de l'Evêché.

Quoi qu'il en soit, il nous paraît incontestable que, dès la première moitié du XIIe, il occupait la place qu'il a occupée jusqu'à ces derniers temps.

La construction de l'Evêché du XIIe siècle a été attribuée par nos historiens à l'évêque Brice.

« L'an 1130, dit Albert le Grand, en parlant de cet évêque, ce Prélat fonda sept prébendes en son église cathédrale. . . il rebastit son manoir épiscopal et donna à son église quantité de précieux ornements. » (1)

Dubuisson-Aubenay est, sur ce point, de l'avis d'Albert le Grand : « L'Evesché ou palais épiscopal, dit-il, fut basti par *Brictius*, 47e evesque, qui fut sacré l'an 1113 et mourut en 1140. . . Ce fut vers ce temps-là que l'Evesché fut adonc basti (Charon en sa liste des Evesques). Scavoir si ce fut le palais épiscopal qui estoit en la place où de present est le chasteau, lequel

(1) ALBERT LE GRAND. *Vies des Saints de Bretagne*, éd. de 1636, p.403.

les evesques eschangèrent avec les ducs, ou si ce fut l'Evesché qui est à present (1) ».

Ce dernier auteur cite pour référence « Charon en sa liste des Evesques ». Il s'agit évidemment ici de Vincent Charron (2), chanoine de Nantes, auteur des « *Tables chronographiques des Papes, des Evesques de Nantes, des Roys de France et des Ducs de Bretagne,* » publiées en 1618.

Nous n'avons trouvé, dans cet ouvrage, que les deux lignes suivantes relatives à Brice : « Brice, premièrement archidiacre de Vennes fut faict evesque de Nantes l'an 1113 et mourut l'an 1140 ».

On le voit, dans ces lignes, il n'est nullement question d'une reconstruction de l'Evêché. Mais Vincent Charron a dû composer sur les Evêques de Nantes un autre ouvrage qui ne nous est point parvenu. On peut du moins le conclure de plusieurs passages dans lequel Dubuisson-Aubenay attribue à la liste des évêques de V. Charron des renseignements que nous ne trouvons pas dans ses *Tables chronographiques.*

Fournier, dans son *Histoire lapidaire de Nantes* (t. I, p. 46) y est allé de son inscription sur cet événement.

Voici, avec la disposition de ses lignes celle qu'il a composée :

Brice
Evêque de Nantes
Bienfaiteur de son Eglise
fait construire ce
premier palais épiscopal
l'an XI^c^XXXVI.

(1) DUBUISSON-AUBENAY. *Itinéraire de Bretagne en 1636*, publié par MM. L. Maître et P. de Berthou, t. II, p. 88.

(2) Vincent Charron fut successivement enfant de chœur, choriste, maire chapelain et chanoine de la Cathédrale. Il publia plusieurs ouvrages et fut souvent mis à contribution par le Chapitre pour des études liturgiques ou hagiographiques. Il mourut le 20 décembre 1640. Il signait *V. Charron* avec deux *r*.

Il la donne d'après une pierre d'ardoise qu'il représente brisée en deux morceaux. Il ajoute en note : « Il n'existe plus du palais épiscopal de l'évêque Brice que le bâtiment circulaire que l'on voit dans le jardin de l'Evêché ».

Nous ignorons ce qu'était ce bâtiment circulaire. Quant à une inscription en ce français et avec cette orthographe en 1136, il suffit de la donner pour en faire juger l'authenticité.

Dans sa trop grande confiance en Fournier, Mellinet a reproduit son renseignement. Il place également en 1136 la « construction du premier palais épiscopal, par Brice, évêque. » (1)

Nous ignorons sur quoi Fournier s'est fondé pour attribuer à l'année 1136 la construction de l'Evêché de Brice. Nous n'avons rien à dire contre cette date : elle peut être exacte. Mais la plupart des inscriptions lapidaires de Fournier sont tellement sujettes à caution qu'il ne faut accepter qu'avec hésitation même les renseignements les plus vraisemblables qu'elles peuvent renfermer. Il ne serait pas impossible que 1136 soit une erreur de transcription ou d'impression pour 1130, date donnée par Albert le Grand, dans l'édition que nous citons de son ouvrage.

Sans nous prononcer pour une date ou pour une autre il suffit de dire, d'après nos historiens, que l'ancien Evêché a été construit de 1118 à 1140.

La dernière date nous est donnée par l'année de la mort de Brice ; la première, par celle d'un événement désastreux dont le souvenir a été conservé par l'histoire.

Le premier mai de 1118, un terrible incendie détruisit la ville de Nantes. (2) D'après l'abbé Travers « les plus

(1) C. MELLINET. *La Commune et la Milice de Nantes*, t. I, p. 249. Parmi les autres auteurs qui attribuent à Brice la construction du premier évêché de Nantes, citons encore OGÉE, *Dictionnaire de Bretagne*, édit. 1843, t. II, p. 102 ; GUÉPIN, *Histoire de Nantes*, 1839, p. 80 ; abbé TRESVAUX, *L'Eglise de Bretagne*, 1839, p. 69.

(2) MCXVIII. *Kal. Mai miserabiliter combusta est civitas Nannetensis. Chronique de Mellerai :* D. MORICE, Pr. t. I, col. 103.

anciens bâtiments de la ville, publics comme particuliers, datent de cette époque, ou du moins rien ne nous prouve qu'ils soient plus anciens. » (1)

On a dit qu'il ne restait aucun vestige des constructions de Brice (2). Les fouilles de l'Evêché sont venues donner un démenti à cette assertion. Pendant les mois de juillet, août et septembre 1910, on a pu voir au haut de la cour de l'Evêché un vieux mur qui, avec ses diverses ouvertures, offrait l'aspect d'une ruine pittoresque.

Ce vieux mur faisait la base de l'Evêché que l'on vient de démolir. Il a été mis à jour par suite de l'enlèvement de toutes les terres qui formaient le perron.

L'enlèvement de ces terres n'avait rien présenté de particulier. La seule chose à remarquer avait été que cet exhaussement du sol était dû surtout à l'accumulation de débris de tuffeaux.

Or, comme la construction de la cathédrale avait absorbé une quantité innombrable de mètres cubes de cette pierre, il n'avait pas été difficile de conjecturer que cette poussière blanche pouvait venir simplement des contreforts de tuffeaux qui se trouvent dans la cour de l'Evêché.

Quand les travaux des terrassiers eurent démoli le mur du perron et enlevé tout ce qui en formait le terre-plein, on put enfin contempler ce vieux souvenir des temps disparus.

La structure de ce mur tranchait complètement avec celle de la partie qui se trouvait au-dessus du perron et qui constituait la façade de l'Evêché. Il présentait une suite d'assises régulièrement horizontales, mais formées de pierre de longueur inégale. Par endroits, cependant, il offrait comme un spécimen du petit appareil romain.

(1) TRAVERS. *Histoire de Nantes*, t. I, p. 243.
(2) GUÉPIN. *Histoire de Nantes*, p. 80; DUBUISSON-AUBENAY, *op. cit.*, t. II, p. 88, note des éditeurs.

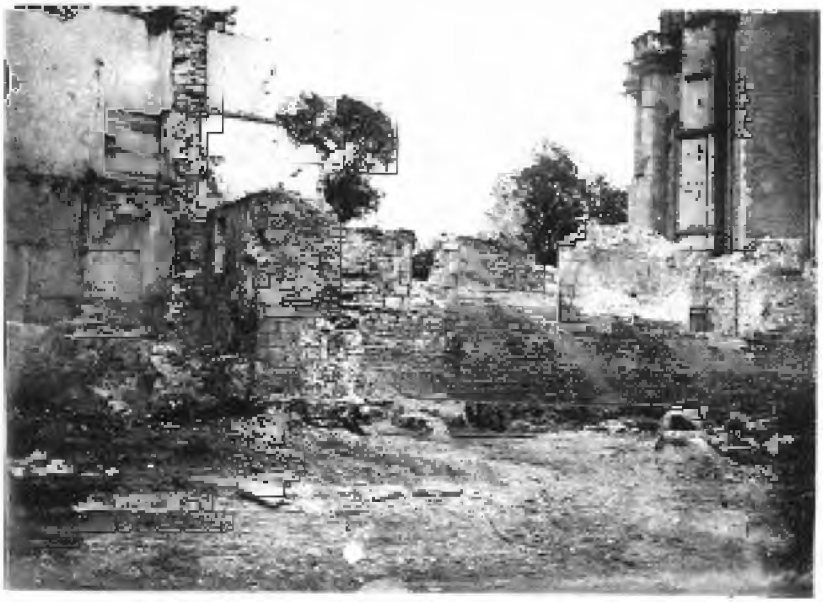

a) Évêché du XIIIe siècle
Restes découverts aux cours des fouilles

b) Évêché du XIIIe siècle
Porte qui se trouvait derrière les terres du perron au-dessous de la porte principale de l'Évêché démoli en 1910

Le mur présentait quatre ouvertures : une porte et trois embrasures qui, de prime abord, avaient tout l'aspect de meurtrières pratiquées dans son épaisseur.

La porte était au milieu de la maçonne. Elle correspondait exactement à la porte d'entrée de l'Evêché qui se trouvait au haut du perron. Pour élever un des jambages de cette dernière, celui qui était à droite en entrant, on avait brisé le cintre de cette porte très ancienne.

Tout le reste de ce cintre était de tuffeau et s'appuyait sur des pieds droits de tuffeau, à l'exception de la dernière assise qui était de granit. Aucune ornementation, aucune moulure n'ornait cette entrée. Sa seule décoration consistait dans le chanfrein qui en avait rabattu les angles. Le tuffeau du cintre avait été assez longtemps exposé à l'air pour avoir eu le temps d'être miné avant d'être enfoui.

Cette porte mesurait 1 m 80 de hauteur, à partir du seuil au haut du cintre, et 1 m 55 de largeur.

A quelle époque pouvait remonter ce mur ? Il était certainement antérieur au XVIe siècle. C'était à cette époque qu'il avait été enfoui sous les débris provenant de la taille des tuffeaux et autres pierres blanches employées dans la construction de la cathédrale. C'est également à cette époque, après la démolition totale de l'Eglise Saint-Jean, que le niveau de la cour de l'Evêché atteignit son maximum de hauteur. On fit alors une terrasse à laquelle on accédait par des marches remplacées au XIXe siècle par le perron monumental qui a subsisté jusqu'à ces derniers temps. C'est sur cette terrasse que débouchaient non seulement la porte de l'édifice qui faisait le fond de la cour, mais encore celle d'une construction qui se trouvait à gauche dans la cour, perpendiculairement à l'édifice principal.

Par suite de ces diverses constatations, il était impossible de placer après le commencement du XVIe siècle la construction de ce mur.

D'un autre côté, il n'était pas moins certain qu'on

ne pouvait la reculer au-delà du xe siècle. Le seuil de sa porte centrale était au niveau du terrassement qui, comme nous le verrons plus loin, a été élevé à cette époque par Alain Barbe-Torte, contre les Normands.

Mais si la seule étude des niveaux successifs de cet endroit nous permettait d'échelonner la date de cette construction du xe au xvie siècle, d'autres données nous la faisaient serrer de plus près encore.

Le plein cintre de cette porte et son peu d'élévation convenaient au xiie siècle. Du reste, l'examen de toute cette maçonnerie ne permettait pas de lui assigner une époque plus récente. Elle avait été faite à un moment où régnaient encore dans la bâtisse les traditions gallo-romaines.

Nous écrivions alors : « Ces assises régulières, l'emploi par certains endroits du petit appareil romain, supposent que les maçons qui firent ce mur connaissaient encore cette manière de construire et qu'ils en avaient eu de nombreux modèles sous les yeux ».

Quelques semaines plus tard, sous le mur parallèle à ce premier et appartenant à la même construction, on découvrait le mur gallo-romain dont nous parlons plus loin.

Ainsi, comme nous le disions à la date du 19 juillet, les maçons qui firent ces murs avaient sous les yeux, à la base même de leur construction le mur gallo-romain qu'ils essayaient, bien que grossièrement, d'imiter.

Bref, à voir cette œuvre on aurait été plutôt tenté de la vieillir que de la rajeunir. Mais, en tous cas, en tenant lieu d'autres indications, il ne nous semblait pas qu'on pût la placer avant le xe siècle ni après le xiie.

Or, du xe au xiie siècle, nos historiens nous ont conservé le souvenir de deux constructions importantes élevées en cet endroit. La première a été la demeure fortifiée construite au commencement du xie siècle par l'évêque Gautier, contre le comte de Nantes Budic, qui résidait au château du Bouffay.

La seconde est l'Evêché édifié par l'évêque Brice, après l'incendie qui anéantit la ville de Nantes en 1118.

Nous avons dit que la fortification élevée par Gautier fut démolie pendant son pèlerinage à Jérusalem par son rival Budic. A la rigueur, on pouvait admettre que cette démolition n'a pas été radicale. Il suffisait au but du comte de Nantes d'abattre la partie élevée de cette forteresse pour la dépouiller de son rôle menaçant. Il aurait pu en conserver la partie inférieure.

Cette supposition pouvait être plausible. Mais enfin, ce n'était qu'une supposition. Elle avait même contre elle un fait facile à constater : c'est que notre vieux mur n'avait que l'épaisseur de 1 m 20. C'est bien peu pour un mur de fortification.

Quant aux prétendues meurtrières qui, au premier abord, semblaient donner un peu de poids à cette supposition, elles lui étaient, au fond, plutôt défavorables. A l'article « meurtrières » de son Dictionnaire d'Architecture, Viollet-le-Duc dit qu'on ne commence à les voir paraître qu'au XIIe siècle. On ne pouvait pas placer au commencement du XIe siècle une construction qui renfermait quelque chose qu'on ne rencontre pas avant le siècle suivant.

Il est vrai que l'on pouvait dire que ces ouvertures n'ont jamais été des meurtrières. C'était bien là notre avis. Mais, dans ce cas, si l'on enlève de cette construction ce qui lui donnait son principal caractère de fortification, pourquoi faire remonter à Gautier une œuvre qui ne ressemblerait plus à celle que la Chronique de Nantes lui attribue.

Au défaut de la forteresse de Gautier, cette construction ne pouvait être que le palais épiscopal bâti par l'évêque Brice. Le mur, dans son ensemble, sauf de rares retouches qu'il semblait avoir subies autour de la porte centrale, n'offrait rien qui ne fût conforme aux constructions de cette époque. Son épaisseur de 1 m 20,

trop faible pour un mur de château, était toute naturelle pour une simple habitation.

Sans doute, les meurtrières ne vont guère avec une habitation privée. Mais, nous l'avons déjà dit, nous ne croyons pas que les trois ouvertures pratiquées dans la partie inférieure de cette habitation aient jamais été des meurtrières. Ces ouvertures donnaient sur la cour de l'Evêché et, par conséquent, vers la ville. Or, à part la construction de Gautier dirigée contre le comte de Nantes qui habitait au Bouffay, les évêques de Nantes n'ont jamais eu à se défendre contre les habitants de leur ville épiscopale. A aucune époque de notre histoire, ils n'ont eu besoin de percer des meurtrières dans cette direction.

D'ailleurs, sans rechercher si, au commencement du XIIe siècle, les meurtrières étaient déjà en usage dans notre contrée, le simple examen de ces ouvertures nous semblait aller à l'encontre de cette attribution.

Les anciennes meurtrières, plus spécialement désignées autrefois sous le nom d'*archères* ou *archières*, avaient leur ouverture verticale à fleur du mur extérieur dans l'épaisseur duquel elles étaient pratiquées. A partir de cet endroit, elles s'évasaient intérieurement, en forme de V pour assurer à l'archer toute la liberté du mouvement nécessaire au maniement de son arc.

Or, les ouvertures de notre mur avaient leur fente verticale, non pas à fleur du mur extérieur, mais au milieu de son épaisseur.

Au lieu de présenter, dans cette épaisseur, la forme V, leurs parois latérales avaient celles de deux V accolés par leur pointe. La hauteur totale de l'ouverture était au moins de 1 m 55 : hauteur inutile pour une archère, mais appréciable pour une ouverture étroite destinée à donner du jour dans les pièces d'une habitation.

Aussi croyons-nous que ces trois embrasures ouvertes d'après les mêmes principes, n'ont pas eu d'autre desti-

nation. Leur but était de donner aux pièces du rez-de-chaussée l'air et la lumière.

Leur étroitesse cherchée lors de la construction du mur, était une mesure de précaution qui avait plus de raison d'être à cette époque qu'à certaines autres. Au lieu de griller les fenêtres, au lieu d'en diminuer l'ouverture par des barres de fer, on croyait se prémunir plus sûrement contre les voleurs ou des ennemis ,en rendant le plus étroites qu'il était possible, les ouvertures accessibles aux passants. Ce n'était qu'aux étages supérieurs, et hors de leur portée, que des fenêtres plus larges déversaient plus de lumière dans les salles habitées par les maîtres du logis ; les pièces inférieures attribuées aux différents services se contentaient de la mesure de clarté que les inspirations d'une précaution craintive permettaient de leur donner.

Du reste, la forme de cette ouverture était calculée de manière à y faire passer, malgré leur étroitesse, le plus de lumière possible. Une ouverture ébrasée envoie à l'intérieur d'un appartement plus de rayons lumineux qu'une simple fente verticale à fleur du mur. Le XIIe siècle connaissait ce principe : les architectes qui construisirent la crypte de notre cathédrale l'appliquaient tout près de là. Il n'y a pas plus de raison pour voir des archères dans ces embrasures que dans celles du chœur de cette crypte. Dans les deux cas, on a cherché à assurer à un intérieur la lumière suffisante à sa destination, sans laisser de trou d'homme par où eût pu passer un voleur.

Une autre considération qui ne nous semble pas sans valeur nous confirme dans l'opinion que ce mur était un reste de l'Evêché de Brice.

Cet évêque a construit son palais épiscopal après le terrible incendie qui réduisit Nantes en cendres en 1118. Or, notre mur exhibait à sa surface un grand nombre de pierres rougies par un feu violent. Par endroits, elles étaient rapprochées les unes des autres, de façon

à faire croire qu'elles avaient été apportées ensemble sur le chantier et que le maçon les avait prises indifféremment comme il les trouvait dans le même lot.

L'incendie qui a rougi ces pierres était antérieur à la construction du mur : autrement, ce mur aurait, dans sa totalité, la même teinte. D'ailleurs, nous ne voyons pas dans l'histoire que l'Evêché de Nantes ait jamais été détruit par le feu.

Or, au temps de l'épiscopat de Brice, notre ville étant devenue la proie des flammes, offrait à ses reconstructeurs une carrière de pierres rougies. Nul doute qu'on ait alors remployé ces pierres indifféremment avec d'autres ; c'est ainsi que quelques échantillons de ces pierres brûlées, encastrées dans le reste d'un édifice élevé alors sur des ruines, nous conservait un souvenir et de l'anéantissement de Nantes et de sa prompte résurrection.

L'Evêché de Brice avait en longueur et en largeur les dimensions de l'Evêché qui vient de disparaître. Son rez-de-chaussée faisait les caves de ce dernier. Sa longueur allait depuis le manoir de Guillaume Guéguen jusqu'au chœur de l'ancienne cathédrale. Il avait une porte de communication avec la cathédrale. Au xve siècle, lors des démêlés du duc de Bretagne et de l'évêque Amaury d'Acigné, les gens du duc se livrant à un cambriolage officiel, brisèrent cette porte pour pénétrer dans la demeure épiscopale et en enlever les archives que l'évêque pouvait alléguer à l'appui de ses droits.

On a pu juger de sa longueur par le mur situé du côté du cours Saint-Pierre. Il s'étendait jusqu'à la cathédrale actuelle : le reste avait été démoli dans la première moitié du siècle dernier quand on réduisit l'Evêché de ce côté pour la construction du nouveau chœur.

C'est sous le mur situé du côté du cours que l'on a trouvé le mur gallo-romain de la première enceinte

de Nantes. Son mur à cheval sur ce dernier portait à faux sur la moitié et sur les deux tiers de son épaisseur. On en voit encore un débris qui a perdu son aplomb. Tout le mur avait dévié de la verticale, une partie appuyée sur la fondation solide que lui garantissait le mur gallo-romain, et l'autre reposant sans fondation, ou, par endroits, sur des cercueils que son poids a parfois éventrés.

Dans la cour de l'Evêché, au pied de cette construction et collé contre ses fondations, on a rencontré le mur du chevet de l'église Saint-Jean-du-Baptistère. Nous en conclurons plus loin que, dès le XIIe siècle, une partie de cette église avait été déjà démolie.

C'est à cette époque que l'on a dû creuser le puits le plus près de ce mur, sur la gauche en entrant à l'Evêché. Le fond de ce puits est à 7 m 40 du niveau actuel de ce quartier, sa largeur était de 0 m 80. On découvrit son orifice quand on eut enlevé les couches de remblais formées avec les débris des pierres blanches employées pour la construction de la Cathédrale, c'est-à-dire au niveau correspondant à celui du seuil de la porte du vieil Evêché. Il fut comblé à la fin du XVe siècle et enfoui sous le terre-plein formé alors par les amoncellements de ces débris. On le reporta un peu plus bas dans la cour au pied de la terrasse que l'on venait de former. C'est ce dernier puits que l'on voyait jusqu'à ces derniers temps au bas du perron de l'Evêché sur la gauche en montant. Il avait été creusé au XVIe siècle et se trouvait dans l'ancien chœur de l'église Saint-Jean.

Ce dernier puits ayant été malheureusement comblé avec les matériaux provenant de la démolition de l'Evêché, par l'entrepreneur chargé de cette démolition, nous avons cru inutile d'y faire des fouilles qui, vu l'âge du puits, nous semblaient ne devoir pas récompenser de ce qu'elles auraient coûté. Quant à l'autre du XIIe siècle nous l'avons fait dégager complètement. Malheureusement nous n'y avons trouvé que quelques

poteries de l'époque féodale et un seau de bois cerclé de fer, en assez bon état de conservation.

L'Evêché construit par Brice subsista jusqu'à la fin du xve siècle. Sa position sur les remparts et près d'une porte de la ville lui fut funeste. La guerre qui éclata, sous le duc François II, entre les Français et les Bretons, fut cause de sa destruction. Sa grande salle servit encore au dîner d'installation de l'évêque Robert d'Epinay, qui fit son entrée solennelle à Nantes le dimanche 29 janvier 1492. Mais elle était alors « en fort mauvais état et en ruine ». (1)

L'ancien Evêché ne vit plus qu'une cérémonie de ce genre. Ce fut deux ans plus tard, le 7 septembre 1494, lors de l'installation de Jean d'Epinay, frère et successeur de Robert (2).

A l'entrée solennelle de Guillaume Guéguen, le 3 novembre 1500, le dîner d'installation eut lieu aux Cordeliers. A l'issue de la messe, lisons-nous dans le procès-verbal de cette cérémonie, le nouvel évêque alla « descendre au logis des Frères de Saint-François, auquel lieu le digné avoit esté préparé, obstant que le logeix du manoir épiscopal d'icelui seigneur de ladite ville n'estoit à ce faire disposé, pour la demolition qui en avoit esté faite par les guerres qui naguerres ont eu cours en ce pays et duché ». (3)

Ainsi, l'ancien Evêché tomba à la fin du xve siècle, lors des modifications que l'on apporta en cet endroit, aux fortifications de Nantes ; la construction du nouveau suivit de près celle des deux grosses tours qui flanquaient la porte Saint-Pierre et dont nous parlerons plus loin.

On peut placer de 1500 à 1506 la construction du manoir qui surmonte cette porte ; ce sont là, en effet,

(1) TRAVERS, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 216.
(2) TRAVERS, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 225.
(3) *Archives de la Loire-Inférieure*, G 1. Cf. TRAVERS, t. II, p. 252.

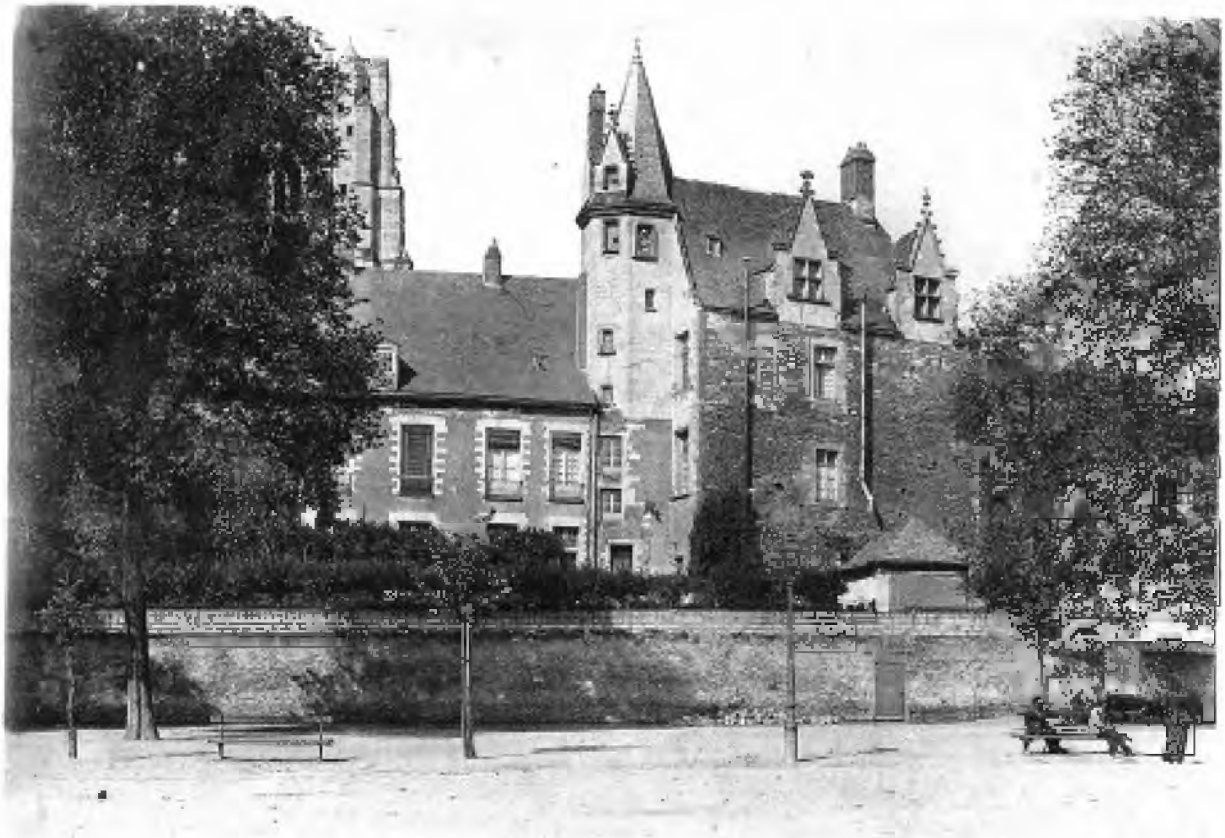

Ancien Evêché de Nantes
Manoir de Guillaume Guéguen
Vue du Cours

les deux dates extrêmes de l'épiscopat de Guillaume Guéguen qui a laissé son nom à ce manoir.

Guillaume Guéguen a signé son œuvre de ses armes, qui sont « d'argent à l'olivier (d'autres disent : chêne) de sinople, au franc quartier d'hermines, chargé de deux haches d'armes de gueules posées en pal, le taillant en dehors ». On en voit encore l'écusson au-dessus de la fenêtre qui surmonte la porte du côté de la ville, au second étage, et au haut de la tourelle qui renferme l'escalier, du côté des cours.

Le manoir a-t-il été reconstruit tout entier par Guillaume Guéguen ? Quelques auteurs ont cru qu'il n'en avait refait qu'une partie. D'après Guy Autret de Missirien, dans son « Catalogue des Evêques de Nantes », ce prélat « rebâtit bonne part de ce manoir épiscopal qui était ruiné en plusieurs endroits, où se voient ses armes en relief ». (1)

Cette opinion qui attribue à Guillaume Guéguen une réparation plutôt qu'une reconstruction, semble avoir pour fondement une expression de son épitaphe. On y lisait, en effet, ces mots : « *Domum episcopalem undique ruinam præsagientem instauravit.* « (2)

« *Instaurare* » signifie également « réparer » et « reconstruire ». Suivant le sens qu'on donnera à ce mot dans la circonstance, on pourra traduire cette phrase par « il reconstruisit » ou par « il restaura le palais épiscopal qui menaçait ruine de tous côtés ».

Il semble, de prime abord, qu'il s'agit ici plutôt d'une reconstruction véritable que d'une réparation même importante. Les deux écussons sculptés sur les deux faces du manoir, celui qui a été gratté au haut de la fenêtre du premier étage vers la ville, sont des signatures de fondateur. Tout le monument a une appa-

(1) S. DE LA NICOLLIERE. *La Chapelle de la Madeleine* : v. *Bulletin de la Soc. Archéol.*, 1899, p. 603.

(2) DUBUISSON-AUBENAY. *Op. cit.*, t. II, p. 48.

rence d'unité qui montre qu'il a été construit à une même époque, sur un même plan.

Toutefois, on peut dire que l'œuvre de Guillaume Guéguen ne commence qu'à partir du haut de la porte, et que la voûte du portail a été faite de 1481 à 1483 sous l'épiscopat de Pierre du Chaffault.

Travers, en effet, nous a conservé le texte d'un acte du 11 mars 1480 (v. s.) dans lequel on peut entrevoir une partie des travaux dont l'Evêché fut alors l'objet (1).

Dans cet acte, il est question « de la grande voûte qui est sur le chemin, qui était fendue au moyen des pluies et eaux qui y avaient passé ». La Ville s'engage à la faire à ses frais, de pierre de tuffeau ; et, dans les comptes de son miseur on trouve mention de ce travail. Il était terminé au mois de mars 1482 (v. s.). A cette date, Pierre du Chaffault délivrait un certificat que Pierre Huet, maçon, avait bien et dûment accompli tout ce qu'il devait faire, aux frais de la ville pour la réparation de son manoir (2).

La voûte de tuffeau faite aux frais de la ville était « une grande voûte située sous la maison et sur le grand chemin et pavé ». Elle devait être haussée « à la gauge du portal neuff de ceste dite ville ». Le fond du passage appartenait à l'Evêque. Tous ces caractères conviennent à merveille au portail de Saint-Pierre. Aussi croyons-nous que tout le remaniement de ce portail, la voûte comprise, était terminé en 1483, et que c'est sur cette base que Guillaume Guéguen continua de 1500 à 1506 la construction du manoir qu'il a poinçonné de ses armes.

Quoi qu'il en soit, c'est bien à Guillaume Guéguen que l'on doit la construction de la partie la plus importante de ce manoir, puisque, en 1500, le manoir épis-

(1) Cet acte a été publié en grande partie par TRAVERS *Histoire de Nantes*, t. II, p. 162. L'auteur en a conservé le texte complet dans le t. IV de son Histoire manuscrite, déposée à la Bibliothèque municipale.

(2) Le texte en a été publié par TRAVERS, t. II, p. 164.

Cliché P. Tatinier

Manoir de Guillaume Guéguen
et Porte Saint-Pierre

Au-dessus de la porte gothique on voit une N.-D. de Pitié
(Vue de la place Saint-Pierre)

copal ne pouvait recevoir l'évêque « vu la démolition qui en avait été faite par les dernières guerres ». Ce prélat, vice-chancelier de Bretagne, second président de la Chambre des Comptes et honoré encore d'autres fonctions, pouvait disposer de grandes ressources. Il ne se borna pas à en consacrer une partie à rétablir la demeure des évêques de Nantes, il fut aussi un des grands bienfaiteurs de la Cathédrale. Il laissa les fonds nécessaires à la construction de la chapelle de la Madeleine, aujourd'hui Saint-Clair, dans laquelle on a depuis érigé son tombeau.

Notons, pour mémoire, que Fournier, dans son *Histoire lapidaire de Nantes*, t. I, p. 52, a consacré l'inscription suivante à l'œuvre de Guillaume Guéguen : « Guillaume Guéguen — évêque de Nantes — a fait construire ce palais l'an 1502 », et qu'il ajoute en note « Il ne reste plus aucun vestige de cet édifice ».

L'acte du 11 mars 1480 (v. s.) relatif à la construction de la voûte du portail parle aussi d'une grande salle voûtée de 50 pieds de long sur 25 de large.

Fournier a vu dans cette grande salle voûtée le *porticum* mentionné dans les inscriptions romaines trouvées en cet endroit. Des auteurs plus récents l'ont placée dans la cour intérieure de l'Evêché (1). La découverte des fondations de l'église Saint-Jean qui occupait cette place depuis les temps gallo-romains ne permet pas d'y maintenir la position de cette grande salle.

Du reste, d'après les indications données par le seul acte qui la mentionne, il faut la chercher plus près de la porte Saint-Pierre, à un étage au-dessus des prisons de l'Evêché. Voyons plutôt la partie de cet acte relative à cette salle, nous examinerons ensuite quelle est la situation qui répond le mieux à ces données.

Les arrangements arrêtés entre l'évêque et la Ville concernent la « ruine et démolition d'une maison du

(1) Nous reviendrons sur cette opinion plus loin, quand nous parlerons de l'église Saint-Jean.

manoir épiscopal de Nantes tant au bas étage auquel étaient les prisons dudit Révérend Père en Dieu, qu'en l'étage où il y avait une grande salle voûtée, de longueur de 50 pieds de long, et de laise, entre les deux longères, 25 pieds ou environ ; l'une desquelles longères, savoir celle du côté devers le portail neuf de la porte Saint-Pierre, avec la voûte et partie des pignons et toute la couverture était tombée à l'occasion de l'œuvre neuve faite audit portail ».

La ville promet que « aux dépens et mise des deniers établis à la réparation de ladite ville, il sera fait une longère de muraille de bonnes pierres, à chaux et à sable, de laise et épaisseur de trois pieds, qui sera assise au fonds et emplacement de ladite maison épiscopale du côté devers le portail neuf, en laissant de franc 21 pieds entre icelle longère et l'autre longère qui est devers cette dite ville ; en laquelle longère neuve et au dehors d'icelle, ledit Révérend Père en Dieu a voulu et permis y être mis et assis corbeaux de pierre de grison, yssans hors de ladite longère, tant et en tel nombre que besoin sera de porter sur iceux l'ouvrage à passer d'un bout de la muraille de la clôture de cette ville sur l'autre, et pour la couverture d'icelui. »

On le voit, il s'agit d'une salle dont les longères ou murs de côté, étaient dans le sens des remparts de la ville. Celle de ces longères qui régnait à l'extérieur du côté du portail récemment élevé s'était écroulée à l'occasion des travaux de ce portail. La ville s'engage à la reconstruire et à lui donner une épaisseur de 3 pieds. Le mur sera reconstruit à 21 pieds de l'autre longère. située du côté de la ville. Comme il donne à l'extérieur on l'utilisera pour les fortifications. On y mettra des corbeaux en pierre de grison autant qu'il en faudra pour supporter l'ouvrage qui permettra de passer d'un bout du mur de ville à l'autre, et pour couvrir cet ouvrage : l'évêque n'aura pas d'issue sur ce mur qui « demeurera

à l'usage de voie et de chemin de ladite passée, ainsi que dans les temps passés, il était de coutume ». Enfin, la salle dont le mur s'était écroulé faisait partie du manoir et était à l'étage au-dessus des prisons.

Quand bien même la découverte des fondations de l'église Saint-Jean ne nous aurait pas montré qu'il ne faut pas placer une salle de 50 pieds de long sur 25 de large dans la cour de l'Evêché alors occupée par cette église, ces données nous auraient empêché de la chercher à l'intérieur de l'Evêché.

L'évêque était le maître de tout ce terrain : il pouvait y faire les constructions qu'il lui plaisait, sans l'intervention de la Ville : en cas d'écroulement d'une de ces constructions, leur réédification était exclusivement à sa charge : il n'avait à espérer de la Ville aucune indemnité pour un dommage auquel elle était étrangère.

Il en était autrement des édifices encastrés dans les remparts et autres fortifications. La construction et la réparation de ces remparts concernaient la Ville. Elle était aussi responsable des dommages faits à des tiers à l'occasion de ces réparations.

Si donc, sur la réclamation de Pierre du Chaffault, elle s'engage à refaire la voûte du portail de Saint-Pierre ou à reconstruire « la longère » qui est tombée à l'occasion de l'œuvre neuve faite audit portail », c'est que la salle à laquelle appartenait cette longère faisait partie du rempart.

D'ailleurs les corbeaux de grison que l'évêque doit laisser mettre à ce mur reconstruit, et les servitudes dont il le laisse grever conviennent bien à un mur extérieur de ville.

Ces différentes raisons nous portent à penser que cette grande salle dont la situation a préoccupé plusieurs auteurs se trouvait dans le manoir épiscopal remplacé par celui de Guillaume Guéguen aux environs de la porte Saint-Pierre, sur la droite en venant de Saint-Clément. La salle une fois reconstruite devait avoir 21 pieds francs

entre ses deux longères, dont celle qui était reconstruite aux frais de la Ville devait avoir 3 pieds d'épaisseur. Il est à remarquer que c'est là la largeur du manoir de Guillaume Guéguen.

Au milieu du XVIe siècle, l'Evêché fut de nouveau l'objet de travaux importants de la part d'Antoine de Créquy.

Antoine de Créquy appartenait par sa naissance à une illustre maison d'Artois. Il fut nommé tout jeune encore évêque de Nantes, par le roi Henri II et fit son serment de fidélité au roi le 9 juin 1554.

Notons en passant, que ses lettres d'institution canonique émanant du pape Jules III portent les mots *nobis nominavit* au sujet desquels il a été beaucoup discuté ces derniers temps. Ces mots se trouvent aussi dans toutes les bulles d'institution de ses successeurs nantais.

Sorti d'une famille d'une haute noblesse, Antoine de Créquy apporta à Nantes des habitudes de faste et des grandeur dont le Chapitre, avec ses goûts plus modestes, ne tarda pas à être effrayé. Le prélat avait un train de maison considérable, coûteux. Coûteux pour lui, il l'était aussi plus particulièrement pour ceux qu'il honorait de ses visites. Sans appréhender de recevoir sa personne, les curés craignaient de voir ses équipages s'abattre sur leur cure. C'est qu'il leur fallait faire « gros despens pour la réception des visiteurs tant pour les gens que de chevaulx qui sont en nombre de sept ou ouict et plus. » (1)

Le prélat agissait en ces circonstances plutôt en grand seigneur de la cour de Henri II qu'en successeur des apôtres. Le Chapitre, moniteur respectueux mais courageux de son évêque, crut devoir prendre en mains la cause des curés par trop grevés par ces visites onéreuses. Il était d'autant plus autorisé à rappeler Antoine de Créquy à la simplicité apostolique que ses goûts coû-

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, G 96.

teux l'avaient porté à aliéner une partie du temporel de l'Evêché de Nantes : notamment la maison de la Godeline à Angers, une belle prairie en Saint-Etienne-de-Montluc, et le moulin à eau de Sautron avec un autre moulin. (1)

Sans examiner le bien-fondé des plaintes que le Chapitre éleva en cette circonstance contre son évêque, disons, à la décharge de ce dernier qu'il fit de grandes réparations aux différents manoirs épiscopaux de Nantes, près de la cathédrale, à la Touche, aujourd'hui Musée Dobrée, et à Chassais en Sainte-Luce.

Il ne se borna pas à y consacrer des sommes importantes : il y employa aussi les matériaux d'un autre manoir que l'évêque de Nantes possédait à Pellan, en Carquefou. Le 30 juin 1555, il remontra au Chapitre que ce vieux manoir était pour ainsi dire complètement en ruines : que 500 *aurei* pourraient à peine le mettre en état d'être rétabli, et que, quand bien même il le serait, personne ne voudrait y habiter par crainte des voleurs. Il en concluait qu'il « vaudrait mieux le démolir tout à fait et en consacrer les matériaux à la réparation des autres manoirs épiscopaux dans cette ville, à Chessail et à la Touche » (2).

C'était au début de son épiscopat. Le Chapitre qui ne connaissait pas encore ses goûts pour la dépense lui accorda un vote de confiance qu'il se garda bien de ratifier plus tard, quand il crut s'apercevoir qu'Antoine de Créquy en exagérait la portée.

Il ne serait pas impossible que dans ses travaux de réparations et d'aménagements des résidences épiscopales, Antoine de Créquy, tout en cédant à ses goûts de grandeur, ait aussi cédé à la nécessité.

La réunion de la Bretagne à la France avait eu, entre autres effets, celui de modifier le mode de nomination

(1) Nous avons publié un article sur la *Godeline* dans l'*Express de l'Ouest* du 24 mars 1908.

(2) *Délibérations capitulaires*, A 34, f. 109.

des évêques de Nantes. Par suite le roi devenu, de fait, maître de cette nomination, avait désigné pour cet évêché des sujets qui s'étaient peu préoccupés de remplir le premier de leur devoir : celui de la résidence épiscopale. Or, rien n'est plus funeste à l'entretien et à la bonne conservation d'un immeuble que l'absence prolongée du maître du logis.

Deux raisons : le délabrement survenu à l'Evêché par suite de cette non-résidence et les habitudes de grandeur du nouveau prélat justifiaient donc de grandes réparations, voire même des constructions nouvelles, au palais qu'Antoine de Créquy voulait du moins habiter, avec un personnel plus nombreux que celui de ses prédécesseurs.

Les matériaux empruntés à la résidence de Pellan étaient insuffisants pour une entreprise si importante. L'évêché possèdait la forêt de Sautron, qui fournissait de bois pour les charpentes et autres grands travaux faits à la cathédrale et aux habitations dépendantes de l'Eglise de Nantes. Mais les maîtres des forêts ne pouvaient pas en abattre les bois de haute futaye sans la permission royale. De sages lois s'imposaient alors à des déboisements désastreux.

Antoine de Créquy recourut donc au roi pour en obtenir l'autorisation nécessaire. Le roi la lui accorda par les lettres dont nous donnons un extrait. Ces lettres, adressées au sénéchal de Nantes, sont datées de Compiègne, le 18 juillet 1557.

« Scavoir faisons, dit le roi, que nous, ayans esté advertyz des ruines et démolitions qui sont de présent tant en la maison épiscopale de Nantes que ès aultres maisons deppendans dudit evesché et voullans donner moyen à nostre amé et feal conseiller, M. Anthoine de Crequy, evesque de Nantes, de reparer les dites maisons et les mectre en bon estat. . . avons permis, accordé et octroyé, permectons, accordons et octroyons par ces presentes, qu'il puysse et luy loyse, dès à présent et

doresnavant, quant il escherra aucune reparation esdites maisons, prendre et faire coupper et abbatre es boys de haulte fustaye deppendans dudit evesché, telle quantité d'arbres bons et propres à bastir qui sera requise et necessaire pour reparer et accommoder lesd. maisons deppendans dud. evesché. » (1)

Peut-être faut-il attribuer à Antoine de Créquy les bâtiments de l'Evêché qui étaient en bordure sur la rue de ce nom : c'est-à-dire celui où se trouvait la grande cheminée qui doit être transportée au Musée Dobrée, et les écuries qui suivaient cette salle. Le premier de ces bâtiments avait ses issues sur la cour de l'Evêché à une hauteur bien supérieure au niveau du manoir de Guillaume Guéguen. Il doit lui être postérieur et dater de l'époque où l'accumulation des débris de tuffeaux de la cathédrale éleva le niveau du fond de la cour de l'Evêché jusqu'à la hauteur de l'ancienne terrasse à laquelle on accédait par un perron moins monumental que celui que l'on vient de démolir.

Nous avouons cependant avoir une certaine hésitation à attribuer à la même époque le bâtiment où se trouvait la grande cheminée et les écuries qui continuaient ce bâtiment entre la cour de l'Evêché et la rue. Le premier bâtiment avait des fondations bien plus profondes qui plongeaient jusqu'au sol actuel de la rue : pour une partie de ces fondations on avait démoli ce qui restait des murs de l'église Saint-Jean, tandis que les fondations des écuries s'arrêtaient un peu au-dessus de la partie restante de ces murs. Peut-être cette différence de profondeur provient-elle simplement de ce que le premier de ces bâtiments devait être bien plus élevé que le second.

Ces deux bâtiments avaient leur entrée naturelle sur la cour de l'Evêché. Le seuil de porte du premier était au niveau du dernier terrassement de la cour, ce qui lui donnait du côté de la rue la hauteur d'un premier

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, G 5.

étage. La salle située au-dessous de celle où l'on voyait la grande cheminée n'avait ni porte, ni fenêtres, ni escalier. On y a rencontré des pans de mur d'un édifice plus ancien qui avait été démoli pour cette construction. Cet édifice était au même niveau que l'évêché de Brice et il en restait encore le bas d'une fenêtre aspectant vers la ville. Cette salle inférieure, sans aucune voie d'accès et avec cet encombrement de pans de murs, n'avait évidemment jamais été utilisée comme chambre d'habitation ou de décharge : elle ne jouait que le rôle de pièce de soubassement dans la construction dont le rez-de-chaussée se trouvait au niveau de la cour de l'Evêché.

Les murs de ce bâtiment avaient été construits dans des conditions de solidité telles que pour en venir à bout, il a fallu tirer la mine. Tous les jours, à la fin de juillet 1910, à 5 heures, les habitants du quartier n'ont pas eu besoin d'autre réveille-matin. Et encore, ces coups de mine n'ébranlaient-ils, à chaque fois, qu'une petite partie de ce mur plus dur que le rocher.

On peut se demander comment il se fait que par suite d'un éventrement assez ancien déjà, cette salle montrait au passant, dans un lamentable état de délabrement, sa cheminée monumentale ombragée d une végétation qui devenait de plus en plus luxuriante.

La faute originelle en est aux premiers particuliers qui, en l'an XII, arrentèrent le fond sur lequel furent élevées les échoppes démolies en 1886. L'un deux, par ses travaux souterrains, compromît la solidité de ce mur.

Les murs qui bordaient la rue de l'Evêché reposaient, en effet, sans fondation sur l'ancien pavage de la rue formé, comme nous le disons ailleurs, de plusieurs couches de pierraille, de briques concassées et de mortier. Lors de la construction de ces murs, on s'est contenté de cette base qui, à condition qu'elle ne fût pas touchée, offrait, par suite du tassement du sol, des conditions de solidité suffisante. Mais en creusant en dessous

de son niveau, on déterminait un éboulement de terres dont le mur éprouva le contre-coup dans des lézardes. A peine l'arrentement de ce sol avait-il été fait, que Mgr Duvoisin se plaignait du mauvais état du mur qui avait affronté les années jusqu'à ce moment. (1)

Depuis, ce mauvais état n'avait fait que s'accentuer. De nombreuses retouches, faciles à constater, lors de la démolition de ce mur, n'avaient pu lui faire recouvrer sa solidité primitive. Il avait fallu finir, il y a quelques années, par en abattre une partie, pendant que l'autre partie, dont la base n'avait pas été minée par les voisins, résista victorieusement aux maçons jusqu'à la fin.

Le palais épiscopal de Brice dut subir, lors des réparations de Guillaume Gueguen ou d'Antoine de Créquy, des modifications sur lesquelles l'histoire est restée muette. L'Evêché qui vient de disparaître présentait dans certaines parties quelques restes du XVIe siècle qui n'ont été relevés qu'imparfaitement.

Dans son ensemble, cependant, c'était une œuvre du XVIIe siècle modifiée au milieu du siècle suivant.

L'œuvre du XVIIe siècle était due à Gilles de la Baume le Blanc, qui fut évêque de Nantes de 1668 à 1679. Une nouvelle coupe dans la forêt de Sautron fournit les bois nécessaires aux nouvelles constructions. Elles devaient être importantes, car l'arrêt de la Cour, nécessaire pour la coupe de ces bois, arrêt daté du 14 février 1671, l'autorise jusqu'à la forte somme de 14.500 livres (2).

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, série V, Evêché.

(2) *Archives de la Loire-Inf.*, G 5. Cf. *Délibérations capitulaires* A 48. A la date du 15 juin 1671, on y lit « Monsieur de Nantes estant entré au Chapitre a déclaré avoir dessein de faire quelques bastimens dans l'Evesché, et que, pour cela, il estoit necessaire d'y faire quelques demolitions. C'est pourquoy il a demandé à Messieurs de la Compagnie quelques deputez pour conferer de son dessein et leur mettre entre mains, le plan et devis dudit bastiment : sur quoy le Chapitre a deputé MM. Robin et du Breil, chanoines, pour aller à l'Evesché voir led. dessein et faire leur rapport de l'augmentation que ledit seigneur Evesque a dessein d'y faire faire ». Les députés rendirent compte de leur mission le

Le prélat communiqua au Chapitre son projet de reconstruction ; mais il ne l'avait fait que verbalement et le Chapitre, privé ainsi des moyens de contrôler ce projet, se demanda s'il n'allait pas manquer à son devoir de gardien-né des biens de l'église de Nantes en laissant son évêque faire des modifications si importantes à ces biens.

Il consulta à ce sujet les plus célèbres juristes de Rennes et de Paris.

Dans sa consultation de Paris, il demandait notamment : « Si un evesque est en pouvoir de faire demolir une partie considerable de son palais episcopal, sans communiquer au Chapitre que verbalement le dessein qu'il a de faire des embellissements à sondit palais, sans leur faire apparoir aucun dessein ny modele de ce qu'il entreprend, ny sans leur en demander leur consentement et advis, et quels moyens un Chapitre doibt chercher à employer en ce cas pour sa seureté. »

Voici la décision qui lui fut donnée sur ce point :

« Le conseil soussigné est d'advis qu'encore que, en l'un et l'autre des deux cas proposez cy dessus, en chacun desquels il y a quelque espèce d'alienation du temporel de l'evesché, elle ne puisse estre faict par l'Evesque sans le consentement du Chapitre, ou sans l'autorité de la justice, sur le refuz ou empeschement du Chapitre, neantmoins si l'evesque fait l'un où l'autre desdits deux changements en son evesché, sans la participation ou consentement dudit Chapitre, ou sans que le Chapitre s'y soit opposé, au cas qu'il en arrive dommage à l'evesché, le Chapitre ne peut en estre recherché ny poursuivy par les evesques successeurs : le Chapitre, quoy qu'il aye droist de consentir ou empescher les aliénations

30 juin. Ils rapportent que « Monsieur de Nantes leur a dit de vive voix seulement le dessein de son bastiment et n'en avoir encore fait dresser aucun devis par escrit, et qu'aussitôt qu'il seroit dressé, il le leur envoyeroit ». On voit par la suite donnée à cette affaire que le Chapitre ne croyait pas pouvoir se contenter d'une communication verbale.

du temporel de l'evesché n'y estant pas tenu de s'y opposer et n'en estant nullement garant envers les successeurs en l'evesché, lesquels pour le dédommagement de pertes qui en seroient provenues, ont leurs droicts et actions contre les héritiers, et sur les biens de l'evesque par lequel les aliénations auroient esté faictes.

» Délibéré à Paris le 8 juillet 1671.

« *Signé* : DE MONTHOLON. » (1)

Les autres consultations tranquillisèrent aussi le Chapitre en lui assurant que les chanoines pouvaient, en sûreté de conscience et sans crainte d'être pris à partie plus tard par les évêques successifs de Nantes, laisser faire au prélat les travaux de démolition et de reconstruction qu il projetait.

Il dégagea ainsi sa responsabilité dans sa délibération capitulaire du 29 juillet 1671 : « le Chapitre ayant veu et considéré les lettres obtenues par Monseigneur de Nantes pour l'abat des bois dependans de l'Evesché pour la réparation de la maison épiscopale et autres maisons en dependantes, données à Chambor le 8 octobre 1670, avec l'arrest de vérification dicelles au Parlement de Bretagne du 14 février 1671 ; ensemble un mémoire du devis desd. reparations signé de mond. seigneur de Nantes, qu'il a envoyé au chapitre, a déclaré pour son interest, se rapporter à la volonté du Roy portée par ses lettres et arrest de vérification, n'ayant point esté appellé aux procès-verbaux mentionnez aud. arrest, et ordonné que lesd. actes seront renduz à mond. seigneur de Nantes. »

Le palais épiscopal qui vient de disparaître fut l'objet de nouveaux travaux sous Mgr de la Muzanchère, qui fut évêque de Nantes de 1746 à 1775. Une plaque de marbre noir fixée au-dessus de la porte d'entrée de l'Evêché conservait le souvenir de ces travaux. Cette plaque

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, G 5.

a été déposée dans une salle du manoir de Guillaume Gueguen. On y lit :

« Ill^mus et Reverend^mus D. D. Petrus Mauclerc de la Muzanchère, ep. Nannetensis restauravit, 1751. »

On le voit, tous les travaux de construction et de réparations de l'Evêché ont été faits exclusivement aux frais des évêques de Nantes. Brice, Guillaume Gueguen, Antoine de Créquy, Gilles de la Baume le Blanc, Pierre Mauclerc de la Muzanchère y ont consacré leurs ressources personnelles ou celles qu'ils tenaient de leur dignité.

L'Evêché et toutes ses dépendances avaient été jusque-là d'un seul tenant. La communication entre la ville et Saint-Clément se faisait par la porte Saint-Pierre : mais le manoir de Guillaume Guéguen qui la surmontait reliait les deux parties que la rue séparait, laissant principalement au sud tous les immeubles nécessaires à l'habitation personnelle de l'évêque, et au nord ceux que réclamait l'exercice de sa juridiction temporelle : le tribunal des Régaires et les prisons du fief.

Les deux parties furent définitivement séparées par les projets d'embellissement de Nantes approuvés le 7 mai 1766 (1).

Les plans de la ville, lors du percement de la rue de l'Evêché, comportaient le retranchement d'une partie du manoir de Guillaume Guéguen. Il faisait saillie sur la rue et ne lui laissait qu'une largeur de 18 pieds au lieu de 30 qu'elle devait avoir sur toute sa longueur. L'incommodité qu'il créait pour ce passage cessa au commencement de la Révolution.

Dans la séance municipale du 23 avril 1790, le procureur de la Commune dit : « que, depuis longtemps, plusieurs citoyens demandent que la portion d'anciens murs de la ville, attenante au palais épiscopal, soit démolie, pour désobstruer la rue qui conduit de la place d'Armes

(1) Voir nos *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. I, p. 108-115.

(place Louis-XVI) à celle de Saint-Pierre ; qu'outre la nécessité d'élargir et rendre viable cette rue, qui répond à la route la plus fréquentée, les lambeaux de fortifications sont d'un ridicule qui se fait sentir à tous ceux qui arrivent de ce costé ; que dès l'instant où l'on a commencé à bâtir ce quartier, cette démolition jugée indispensable avait été résolue ; qu'il est étonnant qu'elle n'ait pas été effectuée et qu'il conclut à ce qu'il soit ordonné qu'il y sera incessamment travaillé.

« Le Conseil général, faisant droit sur les conclusions du procureur de la Commune a arrêté que, de moment à autre, il sera travaillé à la démolition de la portion de fortification attenante au palais épiscopal, à l'entrée de la rue qui conduit de la place d'Armes à celle de Saint-Pierre pour parvenir à l'alignement de cette même rue ; qu'en conséquence, le plan convenu et arrêté sous les seings de l'Evêque et des officiers municipaux sera exécuté dans cette partie, la Commune se chargeant de clore à ses frais, le pignon seulement du palais épiscopal qui se trouvera ouvert par cette démolition ; passé de laquelle closture le Seigneur Evesque restera chargé de l'entretien de ce pignon ainsi qu'il l'est, par la délibération du 30 décembre 1763 ; de la reconstruction et closture des ménageries et cour du même palais, que pourra nécessiter l'exécution dudit plan, et parce qu'encore ledit Seigneur Evesque sera tenu d'aligner à l'hôtel d'Aux le mur de son jardin donnant sur le cours Saint-Pierre, et d'évacuer ce terrain qu'il occupe au-delà de cet alignement quand il en sera requis, la Communauté faisant expressément la réserve de tous ses droits à cet égard. » (1)

En vertu de cette délibération, on construisit le grand mur qui termine le manoir de Guillaume Guéguen du côté de la rue. Le raccord de ce mur avec les autres du manoir est visible à de grandes crevasses qui font mettre

(1) *Archives municipales* D^1 D^2, f. 15.

en doute la solidité du vieux manoir. Mais, en examinant ces lézardes, on voit qu'elles affectent seulement le mur de 1790, et qu'elles n'ont pas entamé les plus anciens. Il est à croire que si l'on voulait démolir ces derniers, il faudrait employer la mine, comme on a dû le faire pour abattre les murs « branlants » qui s'élevaient entre la cour de l'Evêché et la rue.

Il semble que, à l'occasion de cette reconstruction, on ait légèrement modifié le plan de 1763. D'après ce plan, le manoir de Guillaume Guéguen conservait entièrement sa façade sur le cours. Il ne perdait, dans la rue, qu'un triangle dont l'hypoténuse marquée par la direction de cette rue aboutissait à l'angle du monument sur la place. On a suivi un plan qui donnait plus d'étendue à la place d'Armes du côté de l'hôtel Montaudouin nouvellement construit. C'est par suite de cet agrandissement de la place Louis-XVI, que la façade du vieil évêché a perdu de sa largeur sur le cours. Si nos données sont exactes, cette façade devait se terminer à l'intersection des deux lignes qui longent l'une le cours, l'autre la rue.

Mgr de la Laurencie n'eut pas à jouir longtemps des travaux faits alors à son palais épiscopal. Les événements allaient vite, et à peine l'évêché était-il terminé que son propriétaire devait en sortir.

Les tracasseries de tous genres que l'administration suscitait au prélat à cause de sa fidélité, non seulement à l'ancien régime, mais encore à la religion et à ses devoirs d'évêque, lui firent quitter Nantes quelques mois plus tard. Déjouant les plans de ceux qui voulaient l'arrêter, il adressa, le 22 novembre 1790, une lettre dont nous avons publié le texte dans notre étude sur « Le Chapitre de l'Eglise de Nantes », p. 70, et dans laquelle il donne les motifs de sa conduite.

Les administrateurs du Département eurent beau décider de dénoncer l'évêque à l'Assemblée Nationale comme criminel de lèze-nation, ils eurent beau consulter

le perruquier et la blanchisseuse du Prélat pour avoir des indications sur le lieu de son asile ; ils en furent pour leurs mauvais desseins. Mgr de la Laurencie leur échappa et prit le chemin de l'exil : seul moyen d'éviter la prison d'où l'on n'allait plus sortir que par la mort.

Laissé vacant par la fuite de l'évêque légitime, le palais épiscopal devait être bientôt occupé par un intrus.

Julien Minée, né à Nantes, était le fils du chirurgien de l'Evêché qui, en cette qualité, y embaumait le corps des évêques. Une des deux tours qui flanquaient la porte Saint-Pierre, celle que l'on désignait sous le nom de Tour Guy de Thouars avait été donnée, pour la démolir, à son père qui avait employé une partie des pierres de cette démolition à la construction du grand hôtel qu'il élevait alors entre la rue Malherbe et la rue du Lycée, sur la rue Henri IV. Le fils comme le père devait mêler son nom à l'histoire de l'évêché, mais moins honorablement.

Minée avait fait ses études ecclésiastiques à Paris. Ordonné dans ce diocèse, il y était devenu curé d'une des paroisses de Saint-Denys, celle des Trois-Patrons. Son ambition lui avait fait accepter avec empressement la Révolution qui l'avait déjà récompensé en le nommant curé de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, et qui devait le récompenser encore davantage en le faisant nommer évêque du département de la Loire-Inférieure.

Mgr de la Laurencie ayant refusé le serment que sa conscience ne pouvait prêter, les « citoyens électeurs des neuf districts du Département se réunirent pour lui donner un successeur. La réunion eut lieu le 14 mars, à la cathédrale. Minée obtint 193 voix sur 294, et le président de l'assemblée le déclara élu. »

Sacré à Notre-Dame de Paris, le 10 avril, Minée arriva à Nantes le 16. L'Administration lui fit une réception solennelle à la suite de laquelle il se retira chez un M. Vassal, son beau-frère, et y resta jusqu'à son installation.

D'après une tradition, Minée serait entré à l'Evêché par une brêche que l'on aurait faite au mur d'une terrasse, ce qui aurait donné lieu de lui appliquer la parole de saint Jean : « Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie des brebis, mais qui y monte par un autre endroit, est un voleur et un larron. »

Par suite des travaux qui se faisaient sur les cours à la suite de leur création, les terrasses de l'Evêché étaient alors très mal closes : peut-être cette circonstance a-t-elle donné naissance à cette tradition.

Il ne semble pas, d'après nos historiens, que Minée ait logé à l'Evêché avant le jour de son installation officielle. Il est vraisemblable qu'il avait visité auparavant sa future habitation, et qu'il a pu, dans cette circonstance, passer par les brèches des murs de la terrasse de l'Evêché. Mais nous ne voyons pas pourquoi il aurait fait une entrée officielle par une de ces brèches, tandis que l'Administration, maîtresse de l'Evêché, en tenait les portes ouvertes à son élu.

L'enthousiasme factice qui avait marqué la réception de Minée était l'œuvre de quelques meneurs excités par l'Administration intéressée à créer un mouvement d'opinion favorable à l'intrus. Mais les gens clairvoyants ne s'y laissèrent pas prendre, et M. de Kervégan, maire de Nantes, n'avait pas hésité à lui dire qu'il ne répondait pas de la tranquillité publique si son installation n'était pas retardée. (1)

Enfin, quand on crut le moment favorable, on régla la cérémonie, après avoir pris toutefois toutes les mesures de sûreté « sauf même à requérir, s'il en était besoin, l'assistance des gardes nationales et autres forces armées pour le maintien et l'exécution de la loi. » (1)

Mgr de la Laurencie avait fait enlever de la cathédrale son trône épiscopal. L'Administration, qui veillait avec soin à ce que rien ne manquât à son protégé, or-

(1) MELLINET. *La Commune et la Milice de Nantes*, t. VI, p. 304-305.

donna de lui en faire un par arrêté du 28 avril. (1)

L'installation de Minée eut lieu à la Cathédrale le 1er mai, jour de la Quasimodo, avec l'assistance des curés constitutionnels des huit paroisses de la ville. L'intrus dit la messe, monta en chaire et prêcha pendant une heure sur la concordance des devoirs du chrétien et du citoyen.

La cérémonie terminée, on le conduisit solennellement à l'Evêché, accompagné des corps administratifs et des électeurs de chaque district, au nombre de 400 ; venait ensuite la Compagnie de la Concorde, la garde nationale bordait la haie le long de son passage ; toutes les troupes de la garnison étaient sous les armes. (2)

Minée occupa l'Evêché jusqu'en 1792. Sa résidence n'y fut pas des plus régulières. Une première fois, le 14 novembre 1791, le Directoire du Département eut à le rappeler de Paris où il était depuis longtemps sous prétexte de raccoler des prêtres constitutionnels pour son diocèse, et autres prétextes qu'on ne trouvait pas justifiés. (3)

L'Evêque du Département resta sourd à cet avertissement, et le 29 mars 1792, le Directoire eut encore à « le sommer de venir dans son diocèse dont il est absent depuis plus de six mois. » (4)

Minée quitta l'Evêché à la suite du décret du 18 juillet 1792, qui retirait aux intrus la jouissance des palais épiscopaux. Son déménagement eut lieu le 1er octobre suivant. Il se retira rue de Réaumur, actuellement rue de Coutances, en Saint-Similien.

Depuis la chute de son ami Carrier, il retourna à Paris et habita successivement Saint-Denis et la capitale.

On a dit qu'il mourut épicier à Paris vers 1803. (5) D'après M. A. Lallié, qui lui a consacré une étude très

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, L 732.
(2) Guépin. *Histoire de Nantes*, p. 419.
(3) *Archives de la Loire-Inférieure*, L 35.
(4) *Archives de la Loire-Inférieure* L 47, p. 166.
(5) L'abbé Tresvaux. *L'Eglise de Bretagne*, Paris, 1839, p. 99.

documentée, son acte de décès, inscrit sur les registres du XIIe arrondissement, le 26 février 1808, le qualifiait de « propriétaire et pensionnaire ecclésiastique ». (1)

Peu de temps après le départ de Minée, l'Evêché, transformé en caserne, logeait le 15e régiment de chasseurs à cheval.

De cette destination, il passa à celle d'hôpital militaire. Il en servait à la date du 5 frimaire de la même année (25 novembre). Dans la nécessité de loger alors 1.800 malades ou blessés qui venaient de Rennes, on en envoya 250 au Collège, 200 à l'Hôtel-Dieu, 100 au Séminaire, 60 dans l'église des Ursulines, 100 à la Visitation, 50 à Saint-Clément, 100 aux Pénitentes, 300 à l'*Evêché* et 150 à l'église de Saint-Clément. Quant aux 600 « veneriens et galleux » qui restaient, à leur arrivée on les plaça dans l'église de Saint-Donatien, et on les évacua le lendemain sur Ancenis et sur Angers. (2)

Jusqu'alors on s'était abstenu de toucher au secrétariat dans lequel avaient été entassées les Archives de l'Evêché. Les scellés apposés à cette salle avaient bien été brisés, mais la salle avait conservé sa destination. Elle la perdit à la suite d'une nouvelle arrivée de malades, quelques jours plus tard, comme l'atteste le document suivant.

« Nous soussigné déclarons que manquant absolument de logement pour placer les malades évacués précipitamment de Machecoul sur cette hopital et nous n'avons eu d'autre ressoursse pour les loger que de vider une chambre dont les scellés avoient esté brisé, dans lequel se trouvoient des papiers concernant le ci devant eveché, et que nous avons fait transporter dans un grennier, et ce d'après l'avis des commissaires de la municipalité qui ont veriffié la rupture des scellés par ceux qui avoient habité laditte maison avant l'établissement de laditte

(1) A. LALLIÉ. *L'Eglise constitutionnelle de la Loire-Inférieure. Minée et son épiscopat*, p. 69.

(2) *Archives de la Loire-Inférieure*, L 836.

hopital, et ont promis d'en faire leur rapport dont l'urgence ne nous a pas permis d'atendre la desision, s'agissant de recevoir et loger des frères d'armes qui ont besoin du plus prompt secours. Nantes, le 17 frimaire, l'an 2e de la République française (7 décembre 1793). Suivie des signatures Antoinnes, chirurgien major dudit hopital ; Dumont, sous-aide major et Giraud, directeur. »

Devenu provisoirement un dépôt d'archives, le grenier de l'Evêché dut bientôt cumuler cette fonction avec celle de séchoir d'hôpital. On finit par s'apercevoir qu'il y avait incompatibilité entre ces deux fonctions, et le 22 germinal an 2e (18 avril 1794), on transféra les archives de ce grenier à l'église de l'Oratoire. Nous donnons le procès-verbal de cette translation en en conservant scrupuleusement le français.

« Nous nous sommes transportés audit grenier et avons vue une quantité prodigieuse de papier epares, partie en liasse, et la majeure partie déliassé et mellé, et pour en faire le Recollement, et inventaire nous Sommes d'avis de les faire transporter à la ci-devant église de l'Oratoire, vue le peu de local qui se trouvent au district, pour se, nous avons requis deux charrettes en permanence et quatres portefaix afin de charger et decharger tous les papiers et Régistres que nous y avons trouvés et pour accéllérer l'ouvrage, vue que le grennier où les papiers s'y trouvent sert à faire sécher les mattelats, couvertures, paillasse, draps et autre pourriture qui sortent de dessous les malades et que la mauvaise odeur infecte, et avons fait conduire le tout à la ci-devant église L'oratoire que Nous avons deposés sous la garde du citoyen Puissant, garde de magazin, au Nombre de dix chartées. »

Transformé en hôpital, l'Evêché perdit son nom pour prendre celui d'Hôpital du Panthéon.

C'était le temps où l'on avait la manie de changer les noms des vieilles choses : rues et monuments. C'est ainsi

que le « ci-devant Hôtel-Dieu » était travesti en temple « de l'Humanité ».

L'Hôpital du Panthéon renfermait, à la date du 1er nivôse an 3 (21 décembre 1794), 335 malades, dont 8 entrés dans la journée. Il figure au nombre des douze hôpitaux militaires de Nantes jusqu'au 1er vendémiaire an 4 (22 septembre 1795). Ces hôpitaux ayant été vers ce temps réduits à quatre, l'Evêché fut, dans la suite, affecté à l'administration de la guerre en qualité de magasin d'approvisionnement.

Il servit à cet usage jusqu'au rétablissement du culte catholique. Napoléon, pour rendre à la France la paix religieuse, venait de signer le Concordat. Une des conséquences de cet acte était le retour à leur destination primitive de tous les biens ecclésiastiques qui n'avaient pas été aliénés.

Le projet de vente de l'Evêché n'ayant pas eu de suite, il était naturel de remettre cet immeuble à la disposition de son légitime propriétaire. Les ministres de l'Intérieur et des Finances en écrivirent au Préfet de la Loire-Inférieure. Voici intégralement la lettre du ministre de l'Intérieur adressée au préfet le 14 avril 1802.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Paris, le 24 germinal, an X de la République Française une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur au Préfet du Département,

Le libre exercice du culte catholique, citoyen Préfet, est établi par une loi qui doit être promulguée avec solennité.

Ce bienfait du gouvernement était sollicité par la presque totalité des Français : il aura la plus heureuse influence sur l'esprit public et la tranquillité intérieure si, par le concours de l'autorité civile, les ministres du culte sont entourés de cette considération qui inspire la confiance et commande le respect. Le gouvernement appelle à ce sujet les efforts de votre zèle pour le succès de ses vues.

Votre prévoyance doit embrasser plusieurs objets : 1° Si l'ancienne maison épiscopale n'est ni aliénée, ni employée à un autre service public ; si, en outre, elle n'est pas trop vaste ou dégradée, vous ferez procéder sans aucun délai aux réparations nécessaires pour y recevoir le nouvel Evêque.

Vous prendrez les mêmes mesures pour la ci-devant église cathédrale ou métropolitaine ; mais dans le cas de l'aliénation ou d'une entière dégradation, vous affecterez, à titre de remplacement, la principale église de la ville et vous aurez soin de faire enlever ou disparaître toute inscription qui serait hors des usages du culte catholique.

Si vous êtes dans le cas de pourvoir au remplacement de la maison épiscopale, vous vous concerterez avec le directeur de l'enregistrement pour mettre une nouvelle maison nationale à la disposition de l'évêque, et dans le cas où il ne se trouverait aucune maison nationale qui fût disponible vous prendrez un arrangement nécessaire pour le recevoir et le loger d'une manière analogue à sa dignité et à la considération dont il doit être entouré.

Toutes les dépenses locatives et des premiers établissements doivent être supportées par la commune où le siège est établi ; et dans le cas où l'insuffisance de ses ressources serait reconnue, les dépenses seront à la charge des départements qui forment le territoire diocésain, mais aucune considération ne peut vous autoriser à différer les opérations nécessaires pour assurer le logement au nouvel évêque.

2° Le gouvernement désire que l'installation du nouvel évêque se passe avec solennité, que toutes les autorités locales lui rendent visite, et qu'enfin vous preniez toutes les mesures convenables pour faire porter au caractère épiscopal le respect qui lui est dû.

Vous ferez sévèrement punir tous ceux qui par des écrits ou des actes publics tendraient à compromettre ou à avilir le caractère de l'évêque.

Vous ne permettrez ni discussion, ni publications d'aucun écrit contre le Concordat.

Vous réprimerez toutes les entreprises qui pourraient être dirigées par quelques ecclésiastiques contre le nouvel ordre des choses.

Ceux des ecclésiastiques qui sont recommandés par leur soumission aux lois leur attachement au gouvernement et par l'austérité de leurs mœurs, doivent être choisis de préférence pour les fonctions ecclésiastiques.

Si l'ancien évêque de votre département ou d'une partie de votre département n'a pas donné sa démission, vous aurez soin d'appeler auprès de vous, et de faire appeler par les sous-préfets dans leurs arrondissements respectifs, les agents investis de la confiance de l'évêque non démissionnaire, et vous leur signifierez que s'ils se permettent la moindre correspondance, ou un acte quelconque contraire à la soumission aux lois et au libre exercice du culte, vous êtes autorisé à les traiter comme rebelles, et à les faire arrêter pour en référer au ministre de la police générale, et attendre qu'il vous transmette la volonté du gouvernement.

En un mot, citoyen préfet, vous assurerez l'exécution littérale de la loi organique du culte, vous maintiendrez le respect dû à ses ministres, et vous userez de tous les moyens qui sont à votre disposition pour faire régner la paix parmi les citoyens.

Je vous salue.

Chaptal. (1)

En conséquence des ordres donnés par les ministres de l'Intérieur et des Finances et par le directeur ministre de l'administration de la guerre, le préfet, le commissaire ordonnateur de la douzième division, les citoyens Deschampneufs, chef de bataillon du Génie, sous-directeur des fortifications de Nantes ; Chaigneau, capitaine de la même arme, et Fresnais, commissaire des guerres, se réunirent à la Préfecture le 21 floréal an 10, pour s'occuper de placer dans un local aussi convenable que sûr, les effets et ustensiles formant le magasin général pour les hôpitaux militaires des Divisions de l'Ouest de la République. Suivant la remarque du commissaire ordonnateur, il fallait que « non seulement le local où l'on placerait le magasin général des hôpitaux actuellement à l'Evêché fût assez vaste pour le contenir, mais

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, Série V, *Evêché*.

qu'il pût aussi en recevoir une plus grande quantité, attendu que le Directeur central des hôpitaux avait annoncé l'évacuation sur le magasin, des effets des hôpitaux supprimés de la Rochelle, de Quimper et du Mans et des ambulances établies à la suite de l'armée du Portugal et dans ce moment à Bayonne. »

Les commissaires se transportèrent à l'Evêché « pour connaître parfaitement les effets et ustensiles à évacuer et si ce bâtiment était susceptible de loger l'Evêque, en y laissant le magasin, comme le ministre des Finances avait mandé au préfet de le faire, si cela était possible. »

Mais il fut « reconnu unanimement que cette dernière mesure était absolument impraticable et que même elle serait inconvenante sous tous les rapports. » On en conclut que si l'Evêché ne pouvait remplir ce double but, il était du moins suffisant pour loger l'Evêque.

« Alors, lisons-nous dans le procès-verbal de ces démarches, pour remplir les intentions que le Directeur ministre de l'Administration de la guerre avait énoncées dans sa lettre au commissaire-ordonnateur qui prescrit l'évacuation du magasin, de le placer à l'hôpital militaire si cela est possible, et de n'avoir recours à louer un bâtiment que dans le cas où il n'y aurait pas d'édifices nationaux, on s'est rendu au dit hôpital, où ayant trouvé les membres du conseil d'administration qui, adjoints aux administrateurs et officiers dénommés d'autre part, ont parcouru, avec eux, le bâtiment des ci-devant Visitandines, pour s'assurer si on pouvait y établir le magasin général des hôpitaux, en y laissant toujours, au service de l'hôpital, les espaces et les commodités nécessaires, en séparant d'une manière convenable ces deux établissements très importants, et il a encore été unanimement reconnu 1° que le dit bâtiment des ci-devant Visitandines offrait toutes les facilités désirables et plus que suffisantes pour y réunir et le service de l'hôpital militaire, sans apporter la moindre gêne ni pour l'un ni pour l'autre, et sans occasionner pour les séparations indispen-

sables, une dépense qui pût être comparée à celle qu'entraîneraient les réparations urgentes et d'entretien qu'exigent les deux bâtiments qui servent maintenant à ces services.

2° « que la partie proposée par les officiers du Génie pour l'emplacement du magasin général, n'est dans cet instant d'aucune utilité à l'hôpital, si l'on excepte la salle dite des consignés dont il est impossible de se passer et qui peut se remplacer.

« 3° que le local qui restera à l'hôpital et qui est celui qu'il occupe aujourd'hui, est amplement suffisant pour le nombre présumé de malades, d'après les fixations faites, sur le pied de paix, des garnisons dans les places de la Division.

« 4° qu'il résultera pour le département de la guerre, une grande économie par cette réunion qui diminuera les frais de réparations.

« 5° qu'il n'existe, dans la ville de Nantes, aucun autre édifice national qui puisse être affecté à ce service, et que l'évacuation de l'Evêché étant forcée d'après la loi sur les cultes et les instructions manifestées par les ministres, cela aurait nécessité la location d'un bâtiment particulier, qui aurait au moins coûté mille francs par an, tandis que l'avis proposé par les officiers du Génie, et le seul qui doive être adopté, en remplissant les intentions des ministres et de la Loi, présente le double but de deux économies, et de rassembler deux établissements qui sont intimement liés, et qu'il sera plus facile de surveiller avec succès.

« On doit conclure, et pour les intérêts de la République et pour ceux des différents services publics, en invitant le gouvernement à adopter sur le champ la réunion proposée par les motifs ci-devant énoncés, et à donner de suite les ordres nécessaires pour sa prompte exécution et surtout à faire les fonds indispensables pour que les officiers du génie puissent, sans aucun délai, faire travailler aux réparations, distributions et sépara-

tions impérieusement exigées dans la partie du bâtiment des Visitandines qui est propre pour recevoir les effets et ustensiles qui composent le magasin établi à l'Evêché. » (1)

Mgr Duvoisin, pour qui l'on faisait ces préparatifs, fut sacré à Saint-Thomas-d'Aquin, église dont Minée avait été le curé constitutionnel. Reçu solennellement à Nantes, il fut installé à la cathédrale le 10 octobre 1802. Mais les réparations de l'Evêché n'étant pas encore terminées, il alla habiter pendant quelque temps un hôtel attenant à l'église de l'Oratoire.

Restitué peu de temps après à sa destination naturelle, l'Evêché est demeuré à l'usage des évêques de Nantes jusqu'à ces dernières années. Dès le temps de Monseigneur Duvoisin, il avait été question de transporter ailleurs le palais épiscopal pour dégager les abords de la Cathédrale. A différentes époques, la question avait été traité au Conseil Général, et l'on avait élaboré plusieurs projets relatifs à son emplacement.

Les événements ont rendu tous ces projets inutiles. A la suite de la loi de Séparation, l'Etat s'est emparé de la demeure antique des Evêques de Nantes et l'a vendue à la Ville qui l'a fait démolir en partie pour l'établissement d'un square.

Tous les Nantais ont encore présent à la mémoire le souvenir des faits dont l'Evêché a été le théâtre, par l'obscurité d'un matin d'hiver, le mercredi 19 décembre 1906. Il n'est pas de notre but de faire ici le récit de ces événements.

Toutefois, amené par plusieurs raisons à surveiller et à diriger les fouilles faites à l'endroit où fut l'Evêché de Nantes, nous ne pouvons ne pas déclarer que, si nous ne regrettons pas une démolition décidée précédemment en principe, nous regrettons les circonstances qui l'ont amenée, et que nous appelons de tous

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, série V. *Evêché.*

nos vœux une époque où les Pouvoirs publics, ramenés à une plus saine appréciation des choses, reconnaîtront que ni les lois de circonstance, ni leur application violente par la force armée ne peuvent suffire pour créer un droit.

Pour en finir avec l'Evêché, après avoir fait connaître ce que nous avons pu trouver de son histoire, ajoutons quelques documents relatifs à sa topographie.

En voici une description qui date du 13 décembre 1681.

« Le palais épiscopal est scittué en la paroisse de Saint-Jean au septentrion de l'église de Saint-Pierre, s'extendant de l'occident à l'orient, depuis la porte septentrionale de ladite église jusques à la muraille et porte de la ville de Saint-Pierre, les logements de laquelle porte et muraille font partie dudit pallais, et du midy au septentrion s'extendant depuis ladite église jusques à la muraille de la ville descendant le long de la rue de ladite porte Saint-Pierre quy sépare en deux ledit palais épiscopal jusques la maison prébendalle du sieur du Breil par une part en continuant le long des dites murailles de la ville jusques au placistre de Nostre-Dame ; et dans cet espace l'auditoire, prisons des Regaires, jardins et servitudes y sont compris ».

Tous les points de ce débornement sont suffisamment connus, à l'exception d'un seul « la maison prébendale du sieur du Breil ». Cette maison qui appartenait à la mense capitulaire était alors occupée par M. Pierre du Breil, qui fut chanoine de 1644 à 1688. En 1750, elle était désignée sous le nom de « maison du sieur Paris « du nom de Joachim-Etienne Paris, né à Chatellerault en 1720, reçu chanoine en 1739, emprisonné par la Révolution en 1792 et mort en Espagne en 1799. Sa maison était située sur la place de Saint-Pierre, à l'entrée de la rue Royale, et fut achetée nationalement par la ville pour l'achèvement de cette rue.

L'Evêché occupait donc alors à peu près tout le terrain limité aujourd'hui par la place Saint-Pierre, la rue Royale, la rue Chauvin et les cours, terrains divisés en deux par la rue de l'Evêché.

A la description de tous ces terrains, ajoutons, d'après un document contemporain de celui que nous venons de citer, les mesures qui permettent d'en apprécier la contenance. D'après cet acte la « maison épiscopale » a de face sur la rue de la Porte Saint-Pierre du côté de septentrion depuis ladite porte à l'angle qui fait la face de ladite maison, 144 pieds, et de face à l'entrée du côté d'occident 46 p. 1/2, de profondeur depuis la principale porte jusqu'aux murailles de la ville, les cours, logements et jardins entre deux, 112 pieds, et de largeur du côté d'orient vers lesdites murailles de la ville 223 pieds.

Une partie de ces terrains, celle qui était au nord de la rue, a été vendue, et il n'est resté à l'évêché que la partie comprise entre la rue et la cathédrale.

Cette partie elle-même avait été condamnée à être vendue à l'époque de la Révolution. Le projet de vente ne s'est pas réalisé, heureusement pour la cathédrale. Il a eu du moins l'avantage de faire dresser de ce quartier un plan intéressant que nous mettons sous les yeux du lecteur.

Ce plan comporte, avec celui de l'Evêché, celui de la cathédrale et des immeubles qui l'avoisinent au sud. On y voit l'état des travaux de la cathédrale en 1792. Le bas-côté septentrional, avec ses contreforts dans la cour de l'Evêché, se heurte à un « vestibule « en appentis » et à une « cour » qui était appelée au XIXe siècle la « cour Saint-Jean », cour et vestibule qui ont été, depuis, remplacés par le transept du nord.

Nous nous demandons si ce vestibule n'est pas celui qui figure sur d'anciens dessins de cette partie de la cathédrale, notamment sur celui qui a été publié par Guépin avec le titre « Restes de l'Ancienne Cathé-

drale, Cour Saint-Jean ». (Histoire de Nantes, p. 63).

Le nom porté alors par cette cour y a fait placer l'ancienne église Saint-Jean.

Nous reviendrons sur cette opinion plus loin dans l'article consacré à l'église Saint-Jean-du-Baptistère.

Sur le côté sud de la Cathédrale, notre plan nous donne

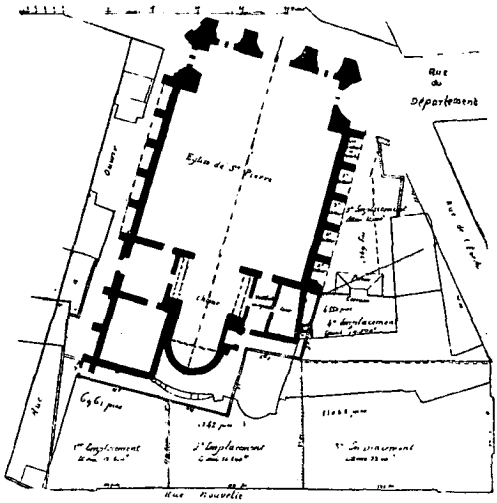

le prolongement de ce monument jusqu'à l'entrée de la sacristie actuelle. Le grand rectangle qui flanque le cintre du chœur comprend la chapelle qui est entre le transept sud et l'allée de la sacristie.

En rapprochant ce plan du dessin de Portail que nous publions plus loin, p. 110, on se fera de ces lieux une idée plus exacte que celle que nous en pourrions donner par une plus longue description. Le chœur roman de la cathédrale apparaît très nettement sur ce dessin, ainsi que les deux arcades qui terminaient alors les basses nefs de ce côté.

Notre plan est accompagné de la légende suivante :

« Plan du Palais Episcopal et de ses dépendances

sur lequel sont figurés cinq emplacements à vendre, ledit plan levé en conformité de l'arrêté du Directoire du Département de la Loire-Inférieure du 8 août dernier, pour demeurer annexé au procès-verbal de description et estimation desdits emplacements. Clos ce jour, 3 septembre 1792,

Signé : *Recommencé*, *Joyau*.
Biret ». (1)

Ce plan devait accompagner le procès-verbal de la description de l'Evêché. Il est regrettable que ce dernier document ne nous soit pas parvenu. Dans la description d'un monument historique, on trouve souvent des détails intéressants pour son histoire, bien que l'auteur du procès-verbal n'en ait pas toujours soupçonné le grand intérêt.

En l'absence de cette description, bornons-nous à quelques observations sur notre plan.

On remarquera d'abord qu'il dégage la cathédrale au sud, par une « rue à ouvrir » qui va de la place Saint-Pierre au cours. Par une inconséquence singulière, en faisant ce dégagement sur ce point, il le rend impossible sur les autres, à l'est et au nord. Il fait de tous les terrains, réservés pour le chœur de la cathédrale ou appartenant à l'Evêché, cinq lots avec façade sur deux rues.

Une de ces rues « la Rue Nouvelle » dans l'axe de la rue Tournefort, était complètement inutile. Elle avait même le grave inconvénient de restreindre la largeur du cours. Dans le dépeçage du terrain de la cathédrale et de l'Evêché, elle bordait trois lots.

Par suite de la réduction de notre plan les explications qui l'éclairent sont devenues difficiles à lire. Nous les donnons ici plus clairement.

Le premier emplacement, estimé 13.500 l. a une

(1) *Archives de la Loire-Inf.*, série Q 16.

contenance de 6961 pieds. Il mesure 84 pieds du côté du cours, 11 toises du côté de la cathédrale, et 67 pieds 6 pouces du côté du 2e emplacement.

Le deuxième emplacement, estimé 14.200 l. a une contenance de 6242 pieds. Il mesure 90 pieds vers le cours, est déterminé du côté de la cathédrale par trois lignes de 6 toises 4 pieds, 8 toises et 6 toises 2 pieds, et est séparé de l'emplacement suivant par une ligne de 126 pieds.

Le troisième emplacement, estimé 33.000 l., a une contenance de 11.088 pieds. Il est presque rectangulaire et mesure 126 pieds vers le cours et 89 pieds 8 pouces sur la place Louis-XVI. Il coupe les bâtiments de l'Evêché en deux parties.

Le quatrième emplacement estimé 19.500 l. a une contenance de 6.550 pieds. Il mesure 87 pieds sur la rue de l'Evêché et est séparé du cinquième par une ligne qui part du sixième contrefort de la cathédrale pour aboutir sur cette rue à 75 pieds de l'angle formé par la place et par la rue.

Le cinquième emplacement estimé 10.000 l. comprend le reste du terrain. Il a une façade de 75 pieds sur la rue de l'Evêché et une contenance de 4.369 pieds. Entre les contreforts de la cathédrale, le plan mentionne cinq « celliers et apentis ».

Les cinq lots que nous venons d'énumérer sont séparés par une ligne accompagnée d'un pointillé. Les lignes simples indiquent les constructions.

La ligne séparative entre le troisième et le quatrième lot coupait le palais épiscopal en deux parties parallèlement au cours. Si ce projet de vente se fût réalisé, c'en eût été fait de la porte Saint-Pierre et du manoir de Guillaume Guéguen.

On voit par notre plan que l'Evêché était alors précédé d'une terrasse déterminée par une ligne qui partait du sixième contrefort de la cathédrale pour aboutir vers le puits que l'on voyait dernièrement

sur la gauche au bas du perron. Le perron était alors plus simple et rectangulaire. Il a été remplacé au XIXe siècle par le perron monumental pour la construction duquel on a démoli une grande partie de la terrasse qui régnait sur toute la longueur de la façade de l'Evêché.

Notre plan donne aussi le tracé de deux bâtiments qui se suivaient dans la cour de l'Evêché du côté de la rue. A la suite du second de ces bâtiments figurent des murs en zigzag dont l'on a retrouvé les fondations sous l'ancienne conciergerie.

On peut remarquer, sur ce plan, que l'Evêché se prolongeait autrefois davantage vers la Cathédrale. En 1839, on a abattu son extrémité méridionale pour le prolongement de ce dernier monument. Cette démolition mit au jour des peintures murales dont nous trouvons la description dans les notes manuscrites de Verger sur la commune de Nantes.

« Des travaux assez considérables, dit cet auteur, ont été arrêtés pour achever une portion de notre antique cathédrale. Il a été nécessaire d'abattre une partie de la maison de l'Evêché qui, dans sa partie sud, aboutit à l'église. Dans un grenier de cette maison que l'on jette à bas en ce moment, on a trouvé des restes de peinture à fresques qui appartenaient à la décoration intérieure d'une chapelle qui avait été adossée à la cathédrale et qu'on peut présumer avoir été reconstruite là pour le service particulier de l'évêque. Ces peintures, que nous avons vues et qu'un de nos architectes a copiées, représentent le pape sur son siège ; au-dessous de lui sont les évêques et archevêques, plus bas, sont les prêtres; au 3e rang les diacres, au 4e les sous-diacres. Tous sont revêtus de leurs habits de cérémonie et leurs places sont assignées suivant la hiérarchie ecclésiastique ; la plupart a des habits tout de couleur verte et les autres de couleur bleue. Aujourd'hui, ces peintures sont fort dégradées, et à peine reste-t-il quelques têtes des personnages

et assez de morceaux complets pour donner une idée du travail et du mérite de l'artiste.

« Bien que le mérite ne soit pas remarquable, on ne peut cependant s'empêcher d'y reconnaître un certain faire. Il y a du mouvement dans les poses et les figures ne sont pas dépourvues d'expression.

« Ces peintures avaient été recouvertes d'un enduit qu'il a fallu enlever pour les voir. De là, le mal et la dégradation indispensable, sans parler de l'humidité qui a bien sa part dans la destruction.

« M. Seheult, l'architecte chargé des travaux, M. Redor, directeur du Musée, auraient bien désiré conserver ces peintures ; mais ils ont été forcés de reconnaître que cela était impossible. M. Seheult a fait enlever quelques parties des moins endommagées avec beaucoup de précautions pour les porter au Musée breton.

« L'hypothèse que nous avons établie plus haut que la chapelle avait été établie après coup pour le service particulier de l'évêque paraît assez rationnelle. Cette idée est de M. Seheult : nous l'admettons volontiers. Mais pourquoi ces peintures qui paraissent remonter au XIVe ou XVe siècle ont-elles été recouvertes d'un enduit de chaux ? M. Redor croit qu'on a fait disparaître ces costumes à l'époque où le clergé adopta ceux dont il se sert aujourd'hui.

« La fenêtre en ogive qui fait face à ce tableau peut être du XIIe ou XIIIe siècle.

« Un vaste salon qui précède cette chapelle a subi diverses transformations que l'on suit sans peine. Sous le plafond de plâtre qui le décore aujourd'hui, on a retrouvé un plancher avec poutre et solives peintes et ornées de fleurs. Il sera facile de conserver un échantillon de ce travail qui n'a rien de remarquable. Dans le mur extérieur de ce salon, M. Seheult nous a fait remarquer plusieurs pierres couvertes d'arabesques fort légers, et tracés avec hardiesse. Ces pierres avaient fait partie d'une construction antérieure.

« On a encore mis à jour, dans ce même lieu, une peinture plus remarquable dans l'embrasure d'une porte qui était murée. C'est un panneau peint sur le mur dans le genre des fresques de Pompeia. Sur un fond brun, à peu près de la couleur chocolat, est tracé un carré long au milieu duquel est un ornement dans le style antique. Cette partie, assez bien conservée, doit remonter à une date assez éloignée.

« 6 mars. On a trouvé employés comme moëllons des fragments de marbre blanc, quelques débris de colonnes et chapiteaux du moyen-âge. Des parties du lieu où sont maintenant les ouvriers étaient peintes à fresque mais assez grossièrement, puis le tout était recouvert d'un enduit, et, ailleurs, d'un lait de chaux ».

Verger donne également sur ce que ces travaux mirent au jour les détails suivants dont quelques-uns seraient d'un très grand intérêt s'ils étaient plus précis.

« Dans les débris d'une tour de construction romaine, au même lieu, continue-t-il, on remarque des pierres sur champ et sur plat. Les fondements sont faits en résidus (?), pierres de toutes dimensions non taillées, noyées dans un bain de mortier, une couche de pierres, une couche de mortier alternant. Ce ciment est dur et les coins de fer s'y enfoncent et y restent fortement adhérents ».

« Dans certaines parties, on trouve des ruines d'édifices français, ou mieux bretons, greffés sur des restes de constructions romaines, et dans les murs bretons, on trouve des pierres taillées qui ont appartenu à des édifices bretons antérieurs. Certains tuffeaux indiquent qu'ils ont appartenu au style ogival. Ils faisaient probablement partie d'édifices du XIIIe ou XIVe siècle.

« Sous les constructions romaines, granite de gros volume. M. Seheult prétend qu'il n'est pas de Nantes. Ces pierres portent des traces de travail. Elles ont appartenu avant les Romains à des édifices bretons d'une haute antiquité.

« 16 octobre. Dans une longueur de 3 à 4 m, à un mètre au-dessous du sol, on a découvert un conduit horizontal en maçonnerie, recouvert avec de larges briques. Il a dû servir de cheminée. Les parois sont tapissées de suie. Le ciment et la pierre sont d'ailleurs noircis à une certaine profondeur. Ce qui prouve que le feu a eu une certaine durée.

« Une partie de ce conduit est engagée dans le mur de l'église ; au delà du mur et intérieurement, il paraît avoir été coupé pour les constructions du moyen-âge. En dehors, il venait aboutir à un amas de terre ou de remblais, en sorte qu'on n'a pu voir au juste sa destination. Ce pouvait être un conduit de calorifère ou de bain à étuve, etc.

« Si on en juge par ce qui a été fouillé ici, toute la crypte souterraine sous le chœur serait bâtie sur des restes romains. Toute cette partie à gros piliers courts, à chapiteaux sans ornements, à base uniforme avec un triple cordage ou rouleau, et une espèce de nœud à chaque angle, toute cette partie nous paraît de la première époque de l'édifice, c'est-à-dire du ve ou vie siècle » (1).

Plusieurs de ces renseignements sont un peu trop confus pour que nous essayions d'en tirer quelque lumière. On peut se demander ce que Verger entend par ses édifices français et par ses édifices bretons, surtout les édifices bretons antérieurs aux Romains. L'attribution de la crypte actuelle de la cathédrale au vie ou au viie siècle a fini son temps.

Il y a cependant à retenir ce que dit notre auteur des fragments de marbre blanc trouvés comme moellons dans les murs qui ont été démolis, des blocs de granit de gros volume et de la tour de construction romaine.

Nous reviendrons sur cette dernière quand nous parlerons du mur gallo-romain, et sur les blocs de granit, dans le catalogue des objets trouvés sur le terrain de l'Evêché.

(1) VERGER. *Notes sur la Commune de Nantes*, p. 396.

Il nous suffit, pour le moment, de faire remarquer que l'on a aussi rencontré des fragments de marbre blanc dans la démolition de l'Evêché de Brice, et que ces fragments avaient appartenu à l'église de saint Félix. Il est à croire que les murs que l'on a démolis en 1839 dataient du XIIe siècle et avaient appartenu soit à la cathédrale de Benoit de Cornouaille, soit à l'évêché de Brice, qui comme, nous l'avons dit plus haut, p. 20, était en communication directe avec la cathédrale, par une porte qui devait donner dans le déambulatoire de son chœur roman.

II. Les trois murs d'enceinte

Le mur gallo-romain. — Celui du Xe siècle. Celui de 1658

L'Evêché faisait autrefois partie intégrante des fortifications de Nantes. Son domaine était limité par les remparts de la ville, depuis le chœur de la cathédrale jusqu'à ce qui est aujourd'hui la rue Royale. La rue qui passait sous la porte Saint-Pierre coupait ce domaine. La partie située au nord de la rue occupait l'angle nord-est de la ville. Cet angle était formé par le rempart qui partait de la porte Saint-Pierre et celui qui continuait le mur gallo-romain des Dames de la Retraite. Ces deux remparts se croisaient entre la rue Chauvin et la rue de l'Evêché. Ils ont été démolis lors de la création des cours Saint-André et Saint-Pierre et des rues Chauvin et Royale.

Nous n'avons point à nous en occuper : nous dirons simplement que, sur ce point, le domaine de l'Evêché n'a jamais subi de modification, et que par conséquent, à part les environs de la porte, l'enceinte de la ville est restée la même depuis les temps gallo-romains jusqu'à sa démolition en 1764.

Il en est autrement du rempart qui limitait l'autre partie de l'Evêché, entre la porte Saint-Pierre et la Cathédrale. Les retouches que les circonstances lui ont apportées ont un peu dérouté les auteurs qui se sont occupés de sa direction. Dans tout ce qu'ils en ont écrit, ils ne s'accordent guère ; et quelques-unes de leurs suppositions les plus ingénieuses se sont finalement vu démentir par les faits.

Pour expliquer toutes les difficultés et les contradictions accumulées sur ce point de notre histoire, nous avions émis l'idée que le rempart de Nantes avait, en cet endroit, été déplacé à certaines époques, et que nous devrions trouver dans les fouilles jusqu'à trois murs d'enceinte (1). On a rencontré ces trois murs : le premier est de l'époque gallo-romaine, le second du commencement du xe siècle, le troisième de 1658. Leur découverte a mis au point une chose depuis longtemps vague et obscure : grâce aux fouilles, une question qui avait fait verser beaucoup d'encre est désormais parfaitement éclaircie.

Ces murs étaient noyés dans la terrasse de l'Evêché qui régnait sur le cours. Lors de leur déclassement comme remparts, on les avait rasés jusqu'au niveau de la terrasse pour en incorporer le fond au domaine de l'Evêché. C'est ainsi que le mur de 1658 avait été englobé dans ce domaine, lors de la création du cours Saint-Pierre ; le mur du xe siècle, lors de la construction de celui de 1658 ; et le mur gallo-romain, lors de la construction du précédent.

Nous parlerons successivement de ces trois murs d'enceinte. Commençons par le mur gallo-romain.

Il a été découvert sous le mur de l'Evêché de Brice, au commencement de septembre 1910. Il apparut alors dans un état merveilleux de conservation, avec toute la fraîcheur primitive de son ciment rouge et la régularité

(1) *Bulletin de la Société Archéol.* 1910, séance du 3 mai, p. xx.

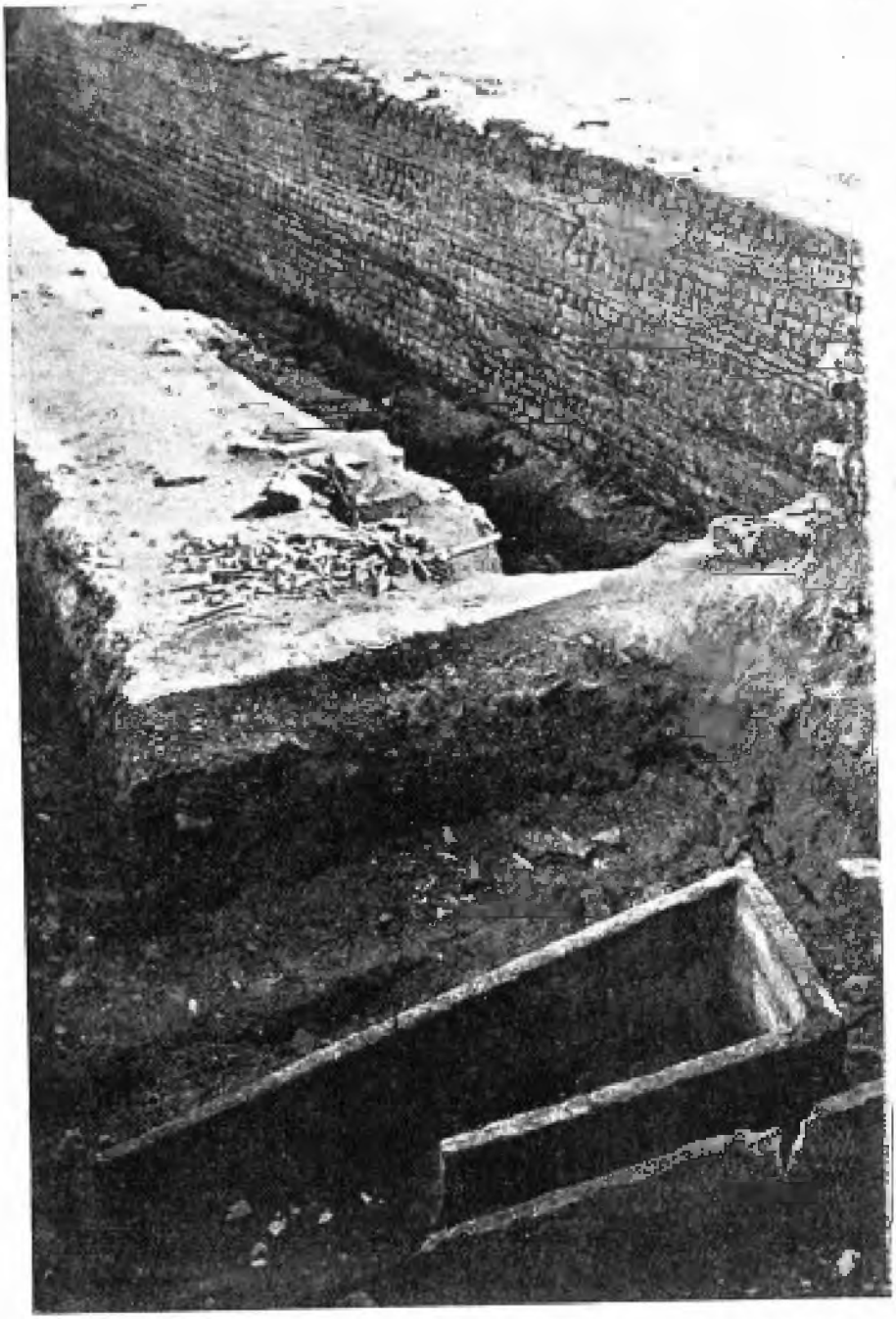

Cliché du *Bulletin Archéologique* 1912, d'après photographie Auvray et Nozais

Mur gallo-romain et sarcophages du cimetière mérovingien

Sur le talus, ossements extraits du cimetière

de son appareil. Les joints de ces différentes assises de briques et de pierres cubiques semblaient faits de la veille. On en voyait dans toute leur netteté et leur vigueur les rainures tirées au fer dans le ciment.

Ce mur s'étend depuis le manoir de Guillaume Guéguen jusqu'à la Cathédrale sur une longueur de 25 mètres. La partie dégagée jusqu'ici est de 19 mètres environ ; l'autre sert encore de fondement à une partie du mur de l'Evêché du XIIe siècle qui, en cet endroit, le surplombe de 0 m 70 sur 1 m 20 qu'il a d'épaisseur.

Notre mur gallo-romain a été conservé sur une hauteur moyenne de 2m. Son épaisseur est de 4m28. Elle diffère donc de celle du mur gallo-romain de la maison des Dames de la Retraite et de celle du mur de la rue de l'Ecluse qui a été exhumé dans la dernière semaine d'août 1910 : l'épaisseur de ces deux murs n'étant que de 3 m 80 (1).

Cette différence tient peut-être à la situation de ces murs et à leur destination. Celui de l'Evêché avait à défendre la ville d'un côté où elle n'était protégée par aucune défense naturelle : tandis que, des deux autres côtés, elle était environnée soit de la Loire, soit de l'Erdre et de ses marais.

D'ailleurs, c'est ce côté que Nantes opposait aux envahisseurs qui suivaient le cours de la Loire. Plus tard, la ville eut à craindre des ennemis qui venaient de la Bretagne : mais au temps où fut construite son enceinte gallo-romaine, elle eut surtout à faire face à des ennemis qui venaient d'un autre côté.

Ce mur repose presque à fleur de sol sur ce qui était alors le niveau de ce quartier. Ses fondations sont à peu près nulles. Elles consistent en un rang de pierres brutes moyennes, posées sur champ et qui font une retraite de

(1) D'après le relevé fait au moment de sa découverte, le mur gallo-romain de la crypte aurait 4m20 de largeur. Ainsi, il aurait quelques centimètres de moins que celui de l'Evêché. Mais, comme il est évident qu'il n'est que la continuation de ce dernier, l'écart est attribuable à une erreur de relevé.

0 m 25. La maçonnerie commence immédiatement au-dessus de ces pierres. Les quatre premières assises ne présentent pas la régularité du petit appareil romain. Les pierres sont généralement plus longues, plus grosses et moins bien équarries.

Ce n'est qu'au-dessus de la quatrième assise que les pierres commencent à être jointoyées régulièrement et à présenter les rainures au fer qui donnent au travail son cachet de perfection. Si l'on a négligé pour les quatre assises inférieures de prendre le même soin que pour le reste du mur, c'est sans doute que ces assises étaient destinées à être enfouies dans la terre et par conséquent à n'être point vues.

Pour la même raison, ce n'est qu'au-dessus de ces quatre assises que commencent les chaînes de briques qui donnaient au mur son aspect décoratif. Du côté de la cathédrale, où le sol est plus bas, une double chaîne de briques règne au-dessus de la quatrième assise sur une longueur de 2 m environ. Comme le sol s'élève en allant vers le manoir, cette chaîne est interrompue et, au-dessus, à la hauteur d'une assise de pierres, reprend une autre chaîne composée d'un seul rang de briques qui continue sur une longueur de 4 m. Au-dessus, après les trois assises réglementaires de pierre, une seconde chaîne également de deux rangs de briques s'allonge parallèlement au sol dans toute la longueur du mur. Ce n'est qu'au-dessus de cette seconde chaîne de deux briques que commencent les chaînes de trois briques alternant désormais régulièrement avec les trois assises de moellons.

Les assises de briques forment une hauteur de 0 m 165 ; celles de pierres de 0 m 33 ; c'est-à-dire que les trois pierres ont la hauteur du pied romain et les trois briques le demi-pied.

La hauteur des assises du mur de la Retraite n'est pas la même : elle est pour les briques de 0 m 18 et de 0 m 20, et pour les pierres de 0 m 36 et de 0 m 40 : mais en tous les cas, dans les deux murs, la différence de

hauteur entre les trois assises de briques et les trois de pierres est de moitié.

L'examen de notre mur montre que les chaînes de briques qui caractérisent ces murs gallo-romains avaient surtout un but décoratif. Non seulement on n'en constate l'existence qu'au-dessus du sol et non dans les fondations, mais encore que dans son parement extérieur et non dans son parement intérieur.

Les deux parements de notre mur sont en parfait état de conservation. Ils n'ont pas subi la moindre retouche ; ils présentent la base la plus sérieuse pour des constatations.

Or, il n'y a que le parement extérieur à présenter ses assises régulières de pierres cubiques alternant avec des chaînes de briques : le parement intérieur donne l'impression d'une maçonne solide, mais austère, sans la moindre ornementation, n'offrant que des assises de moellons mal jointoyés. On n'y remarque, sans s'en expliquer la présence, qu'un cordon de briques sur une longueur de 5 m à environ 0 m 90 au-dessus de ses fondements.

De ce rapprochement, on peut conclure que c'est dans un sentiment artistique que les Romains aimaient à égayer leurs murs de ces assises de briques dont la couleur voyante relève si agréablement, et par des procédés si simples, le ton triste et monotone des longs murs gris.

Notre mur n'a jamais été accompagné de douve. Ses fondations avec leurs quatre assises non appareillées le faisaient plonger simplement à une profondeur d'environ 0 m 50 ; sa retraite reposait directement sur le sol naturel, sans même qu'on eût cherché à la fonder sur le roc, comme on fit tout près de là pour le rempart de 1658.

Sa base présentait à l'intérieur une différence avec l'extérieur. Du côté de la ville, à partir de la retraite, commençait, pour régner dans toute sa longueur, une aire cimentée dont nous n'avons pu déterminer la largeur. Comme, dans toute la partie qui en a été dégagée, on ne rencontre aucune amorce de mur d'un

édifice quelconque, il faut conclure que cette aire lui était propre, et qu'elle avait pour but de faciliter son entretien ou sa défense. L'extérieur n'a rien offert de tel : le sol à sa base, à partir de sa retraite, ne renfermait pas la moindre trace de travail humain.

Dans toute la longueur du mur, nous n'avons pas rencontré un seul de ces blocs cyclopéens que l'on trouve à Nantes, entassés aux abords des portes. Nous avons fait une constatation semblable sur deux points de l'enceinte gallo-romaine de Nantes qui ont été découverts à la même époque à la fin d'août 1910, sur la place du Bouffay et rue de l'Ecluse (1). Du reste, comme le mur de l'Evêché, ces deux murs reposaient sans fondation sur le sol.

Ici, nous nous permettrons une remarque qui va un peu à l'encontre d'une opinion assez répandue sur les circonstances dans lesquelles ont été construites nos enceintes gallo-romaines. On a dit qu'on les avait élevées hâtivement sous l'empire de la crainte, au premier bruit des dangers dont les habitants du pays étaient menacés par des invasions ou des révoltes. C'est forcés par l'imminence des plus grands périls que ces habitants auraient eux-mêmes détruit tous leurs monuments pour en jeter les blocs dans les fondations d'une enceinte protectrice. Ainsi s'expliquerait l'entassement en désordre de ces blocs cyclopéens. Il fallait aller vite, il fallait du solide : cet entassement assurait tout à la fois à une construction urgente et la rapidité et la solidité.

Nous avouons que l'examen de toutes les portions de murs gallo-romains que nous avons pu voir à Nantes nous conduit à une conclusion contraire. Rien, dans la construction de ces murs de 4 mètres et plus d'épaisseur, ne trahit la moindre précipitation.

La construction semble plutôt s'être faite d'une

(1) Nous avons publié un article sur cette double découverte dans l'*Express de l'Ouest* du 30 août 1910.

façon normale, tranquille, comme en temps de paix : plutôt en prévision d'un danger lointain que pour faire face à un danger imminent.

Ces hautes masses de 4 mètres d'épaisseur n'ont pas pu s'élever comme par enchantement, à un moment où l'ennemi se faisait déjà entendre aux portes. Ce n'est pas là l'œuvre de quelques jours ni même de quelques semaines. Les constructeurs de ces enceintes ont eu tous les loisirs, non seulement de les élever, mais encore de les orner, de tailler leurs moellons, de faire cuire leurs milliers de briques, d'appareiller leurs murs, d'y tracer minutieusement leurs rainures au fer.

Il est vrai que quelques-uns de ces travaux ont pu être exécutés longtemps après la construction du mur ; mais ils étaient prévus, ils entraient dans le programme. Il est évident que les architectes qui employaient ces moellons cubiques et ces cordons de briques, avaient l'intention de les jointoyer.

En avançant que ce mur a été construit dans un temps où l'on jouissait d'un calme et de loisirs que la paix seule peut assurer, nous ne prétendons pas qu'ils aient été élevés à une époque absolument sans troubles. Le temps devait être gros d'orages puisque l'on prenait enfin dans les Gaules une précaution omise jusque-là. Un de ces orages avait dû crever précédemment : nous dirons plus loin qu'un des pavages de la rue de l'Evêché par les débris de charbon, les cendres et la terre noire auxquelles sont mêlés des fragments de briques, atteste que Nantes a dû subir un incendie violent pour fournir en si grande proportion des restes calcinés, au nivellement de ses rues. Or ce pavage étant au-dessous du niveau du mur gallo-romain est une preuve que, lorsque le mur fut élevé, la ville avait déjà été victime d'un incendie provenant soit d'une révolte, soit d'une invasion.

Nous voulons simplement dire que la construction

de ces murs a dû être faite dans le calme qui a suivi cet orage, lorsque la ville, renaissant, à la lettre, de ses cendres, songeait à sauvegarder son avenir par une sage précaution dont l'expérience venait de lui montrer cruellement l'indispensable nécessité.

Mais ce que nous disons des murs de l'enceinte ne saurait s'appliquer aux portes. Tous les abords de la porte Saint-Pierre ont un caractère troublé et désordonné qui contraste avec la calme régularité du mur qu'elle termine. On y a entassé, sans le moindre mortier, un peu pêle-mêle, d'énormes blocs de pierre blanche et de granit. Ce mélange de matériaux de provenances diverses, arrachés à des monuments variés, trahit une précipitation de travail qui peut faire conjecturer l'imminence d'un grave péril. On n'a pas eu le temps de choisir les matériaux, de les approprier à leur nouvelle destination : on les a employés tels qu'on les trouvait dans des monuments anciens transformés en carrière. Cet entassement sans art, tirant sa solidité seulement de la grosseur énorme des blocs dont il était formé, et non pas du ciment incomparable qui a assuré l'éternité des constructions romaines, peut trahir des mains tremblantes, pressées d'agir, renforçant un point faible à un moment urgent, comme on renforce une digue sous la menace de l'inondation que l'on sent venir.

Aussi, pour tirer des conclusions de ce que nous avons sous les yeux, nous semble-t-il que, du moins à Nantes, on a élevé l'enceinte gallo-romaine à la suite d'une destruction de la ville faite lors d'une invasion ou d'une révolte, à une époque où l'on employait au nivellement de ses rues ses débris, pour ainsi dire encore fumants. La construction se faisait normalement, tranquillement, avec toute l'application des règles architecturales qu'on peut avoir les loisirs d'appliquer dans un temps où l'avenir est au calme, quand tout à coup, à l'improviste, sera survenu un de ces

événements qui, en quoi que ce soit, ne laissent ni le temps ni la liberté d'employer les règles ordinaires, mais forcent de courir au plus pressé dans l'intérêt du bien général. Vite on se sera transporté aux portes que des travaux, trop précipités pour être artistiques, auront élevé dans l'état où elles nous sont parvenues, avec leur caractère de solidité et de grandeur, mais aussi avec une négligence toujours visible des règles de construction les plus en honneur chez les architectes romains.

Nous avouons ne pas pouvoir expliquer autrement la différence si sensible des procédés de construction que révèle l'étude comparée du mur de l'Evêché avec celle de la porte Saint-Pierre. Quant à expliquer cette différence en disant que la porte Saint-Pierre ne date que du XIIIe siècle, nous verrons ce qu'il faut penser de cette opinion lorsque nous parlerons de cette porte. Bornons-nous pour le moment à dire que, même s'il fallait l'admettre, elle n'apporterait dans le cas présent qu'une explication insuffisante. Ici, en effet, il ne s'agit pas d'un fait particulier à Nantes : ces amoncellements tumultueux de blocs cyclopéens aux portes des enceintes gallo-romaines se sont retrouvés ailleurs : l'absence d'art dont souffrent ces portes contraste avec l'art dont témoignent les murs et, de ce contraste, il faut une explication générale qui puisse s'appliquer facilement à tous les cas.

On peut s'étonner que, sur toute sa longueur, le mur gallo-romain ne présente qu'une ligne droite sans aucune tour.

D'après la note de Verger que nous avons publiée plus haut, p. 57, on devrait en placer une sur son prolongement, qui a été démoli pour la construction de la cathédrale.

« Dans les débris d'une tour de construction romaine, dit cet auteur, on remarque des pierres sur champ et

sur plat : les fondements sont faits en « pierres de toutes dimensions non taillées, noyées dans un bain de mortier, une couche de pierres, une couche de mortier alternant. Ce ciment est dur et les coins de fer s'y enfoncent et y restent fortement. »

Malheureusement, Verger ne donne pas ici les véritables caractéristiques d'une construction romaine. A propos de cette construction, il ne parle ni de cordons de briques, ni du petit appareil romain. Les pierres de toutes dimensions qui servent de fondements à cette tour ne sont pas évidemment assimilables à ces énormes blocs employés comme assises à la porte Saint-Pierre : elles sont « non taillées et noyées dans un bain de mortier, une couche de pierre, une couche de mortier alternant. »

Nous aurions plus de confiance dans une constatation faite par M. Bizeul, plus expert à discerner le caractère gallo-romain d'une construction. Or, ce remarquable archéologue ne fait pas la moindre allusion à cette tour, qu'il n'eût pas manqué d'indiquer dans son étude sur le côté est de l'enceinte romaine de Nantes.

Bien plus, il parle d'une construction qui présente certains rapports avec celle que Verger a prise pour une tour.

« Lorsqu'on a déblayé le terrain au chevet de la Cathédrale, dit-il, pour l'achèvement de ce bel édifice du XVe siècle et la construction du nouveau chœur, on a trouvé, à 3 ou 4 mètres de profondeur, une fondation massive et de forme semi-circulaire qui a paru remonter au XVe siècle, comme le reste de l'église, et avoir été préparée pour recevoir l'abside. Cette fondation dépassait de plusieurs mètres la muraille antique, qui, pour cette construction, avait dû être abattue et refaite pour la défense de la ville, à l'époque inconnue où les travaux de la nouvelle cathédrale furent suspendus, après la construction des tours, de la nef et des transepts. » (1)

(1) J. BIZEUL. *Des Nannètes aux époques celtique et romaine*, étude parue dans le *Bulletin de la Société Archéol.*, 1860, t. I, p. 340.

La tour romaine de Verger pourrait bien être cette construction semi-circulaire « qui dépassait la muraille antique » et qui, au jugement de M. Bizeul, avait été « préparée pour recevoir l'abside de la Cathédrale ». Les « pierres de toutes dimensions noyées dans un bain de mortier » conviennent parfaitement à une construction du XVe siècle.

On pourrait dire, il est vrai, que les deux archéologues n'ont pas parlé de la même construction. Mais la rencontre de deux constructions semi-circulaires, dans un espace aussi restreint est assez improbable. Il est à remarquer que chaque auteur ne parle que d'une. Si, à côté de ce qu'il a pris pour les fondations d'une abside, M. Bizeul eût aperçu une tour gallo-romaine, il l'eût certainement signalée.

Ce n'est pas que l'existence d'une tour dans cet endroit soit invraisemblable ; mais pour les raisons que nous venons d'exposer, cette existence est si problématique que nous ne la mentionnons qu'avec un point d'interrogation.

A quelle époque a été construit notre mur gallo-romain ? Il ne nous a révélé aucune donnée particulière pour répondre à cette question. Il date de l'époque qui a vu s'élever nos autres enceintes gallo-romaines, c'est-à-dire de la fin du IIIe siècle ou du commencement du IVe. Ce point a été traité de main de maître dans des ouvrages spéciaux auxquels nous ne pouvons que renvoyer (1).

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la porte Saint-Pierre et ses abords ont enrichi notre musée lapidaire d'inscriptions antérieures au IIIe siècle, et toutes d'un caractère païen. Jusqu'à ces derniers temps son dallage était formé de stèles funéraires avec la dédicace D. M. *Diis Manibus*. Ce caractère

(1) Adrien BLANCHET. *Les enceintes romaines de la Gaule* ; Camille JULLIAN. *Inscriptions romaines de Bordeaux*.

permet de la classer parmi les autres portes des enceintes gallo-romaines que des indications particulières, qui manquent à la nôtre, permettent de dater avec précision.

Quand notre mur a-t-il été démoli ? Il l'était certainement au XIIe siècle puisqu'il servait de fondation à l'Evêché de Brice construit avant 1140 ; il l'était même avant la fin du XIe puisqu'on l'a rencontré sous le déambulatoire de la crypte de la Cathédrale, crypte qui nous semble être la même chose que le chœur inférieur de cette cathédrale « *in choro inferiori* » mentionné dans un document de 1083. Il le fut vraisemblablement au IXe par les Normands, et fut complètement déclassé et remplacé par un second mur d'enceinte à la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe sous l'épiscopat de Foucher qui fut évêque de Nantes de 897 à 912.

Il est certain qu'il y a eu, aux environs de la Cathédrale, un déplacement de la première enceinte de Nantes avant la construction de la crypte puisque le fond du mur gallo-romain a été englobé dans son déambulatoire. On peut même dire que ce déplacement a été motivé par l'agrandissement de la cathédrale et qu'il a eu lieu postérieurement à la première invasion de Normands.

Il n'est pas à croire, en effet, que ce soit saint Félix qui, au VIe siècle, ait rompu lui-même l'enceinte de Nantes pour prolonger la Cathédrale qu'il a consacrée. On ne voit pas pourquoi il l'aurait fait. Ce ne sera qu'après la destruction de son œuvre, qu'on aura songé à donner de plus grandes proportions au monument que l'on reconstruisait.

Or la Cathédrale de saint Félix a subsisté jusqu'aux invasions Normandes : c'est au cours de ces invasions, dans la seconde moitié du IXe siècle, que les murs en ont été démolis.

La *Chronique de Nantes* a conservé le souvenir de ce

que fut, dans ces tristes circonstances, l'activité de l'évêque Foucher. Elle lui attribue positivement et la construction d'un rempart et le prolongement de la Cathédrale ; deux faits qui, comme nous venons de le dire, ont été la conséquence l'un de l'autre. Voyons si le premier déplacement de l'enceinte de Nantes ne serait pas l'œuvre de cet évêque qui fit tant pour le relèvement de sa ville épiscopale dans ces temps malheureux.

D'après notre Chronique, Foucher « entoura la Cathédrale d'un retranchement formé d'un mur et dans lequel clercs et laïcs pussent se réfugier contre les Normands en cas de nécessité ».

En examinant les abords du chœur de la Cathédrale tels que les déblaiements les ont dégagés, on se demande pourquoi entourer ce monument d'un mur, s'il eût été protégé par le mur gallo-romain dont nous voyons les beaux restes. Il faut donc conclure de ce texte que ce mur était désormais inutile pour la défense puisqu'il devenait nécessaire d'en édifier un nouveau. D'ailleurs nous savons que les murs de la ville avaient été rompus au cours des invasions Normandes. Si l'on en croit des chroniqueurs étrangers à la Bretagne, la première brêche y aurait été faite en 850 et, chose singulière, non pas par les Normands, mais par Nominoë. Trois chroniques en effet, celle d'Angoulême, celle d'Aquitaine et celle d'Adhémar, attribuent à ce conquérant breton la démolition partielle des murs de Nantes et de Rennes et de leurs portes (1). Quels que soient les auteurs de cette destruction, il est certain qu'elle avait eu lieu et que, toute la seconde moitié du IXe siècle, Nantes n'avait plus l'intégrité de ses remparts à opposer aux attaques de ses ennemis.

(1) DCCCL. *Nomenoius Redones et Nannetis capiens, partem murorum portasque earum destruxit*. Chroniques d'Angoulême et d'Aquitaine, D. BOUQUET, VII, p. 222-223. Cf. Chronique d'Adhémar, *ibid.*, p. 226.

Or la Cathédrale, avec ses richesses, était l'objet des convoitises les plus ardentes des pillards qu'étaient les Normands : par conséquent c'était le point qu'il importait le plus de fortifier.

Notre Chronique ne se borne pas à attribuer à Foucher la construction d'un mur autour de la Cathédrale ; d'après elle, le même prélat serait l'auteur du plus ancien prolongement connu de ce monument.

Ce fait est si important pour le chroniqueur qu'il y revient à deux reprises. « L'évêque Foucher, dit-il dans un endroit, fit les plus grands efforts pour refaire les murs de la principale église dédiée aux apôtres Pierre et Paul, murs qui avaient *été détruits,* et pour *les étendre plus longuement,* les élargir et les couvrir ». Puis, dans un autre, revenant sur le même fait il dit encore : « l'évêque Foucher s'efforça de refaire son église, *de l'agrandir et de l'entourer d'une défense faite de mur* ». (1)

Ces deux textes ne laissent aucun doute sur la nature du travail de Foucher. Il ne se borna pas à relever la cathédrale sur ses fondations précédentes, il en augmenta les proportions « *studuit ecclesiam suam reficere, magnificare...* ». Pour désigner la nature de cet agrandissement, le chroniqueur avait employé précédemment deux expressions dont l'une désigne clairement un prolongement et dont l'autre peut désigner, par suite, un élargissement, « *studuit parietes ecclesiæ... dirutos reficere et eos longius extendere et amplificare* ».

Etant admis que Foucher a agrandi la Cathédrale, ou simplement qu'il l'ait allongée, puis entourée d'un mur, nous avons l'explication de ce que les déblaiements nous ont révélé.

La cathédrale de saint Félix, située près de l'enceinte gallo-romaine de Nantes, se trouvait tout entière à l'intérieur de la ville. Cette enceinte ayant été rompue,

(1) *Chronique de Nantes,* éd. Merlet, p. 73 et 78.

l'évêque Foucher profita de la circonstance pour agrandir sa cathédrale et la prolongea jusque sur le mur qui venait d'être démoli.

La destruction de ce mur imposant au prélat une obligation nouvelle, dans l'intérêt et de son œuvre et de son troupeau, il remplaça ce rempart par un autre qu'il reporta à quelque distance du nouveau chœur de la cathédrale. Ainsi la seconde enceinte de Nantes sur ce point aurait été élevée par l'évêque Foucher, de 897 à 912.

Dans notre hypothèse, nous laissons de côté la question du temps où fut élevé le déambulatoire actuel de la crypte. Nous ne prétendons pas que, dans sa forme actuelle, il date du commencement du xe siècle.

Mais, quelque opinion que l'on adopte sur cette question, nous disons simplement qu'il suffit, pour notre conjecture, que Foucher ait pris, à ce moment, les positions gardées par des constructions postérieures, qui remplacèrent sur les mêmes fondations, celles que les Normands ne tardèrent pas à détruire à nouveau.

Du reste, l'éventrement des enceintes gallo-romaines nécessité par l'agrandissement des cathédrales ou d'églises importantes est un fait assez général qui a déjà été signalé par d'éminents archéologues.

Ces premiers monuments publics du culte chrétien avaient été élevés tout près de ces enceintes, et quelquefois même y avaient été adossés. Quand les populations chrétiennes du moyen-âge, animées pour leurs cathédrales d'un amour qui leur imposait les plus grands sacrifices, voulurent les reconstruire, les agrandir ou les embellir, elles n'hésitèrent pas à rompre les remparts qui s'opposaient à leurs desseins.

Au fond, du moment qu'on était résolu à cet agrandissement, c'était la solution la plus naturelle. On ne pouvait allonger l'église par devant, sans empiéter soit sur le parvis, soit sur le cimetière, soit sur la place publique,

emplacements eux-mêmes assez restreints, qui lui donnaient accès. L'agrandissement du monument à l'intérieur de la ville ne pouvait se faire qu'aux détriments d'un terrain déjà insuffisant pour la population. En rompant une enceinte, désormais trop étroite, à ce qui était alors son point maximum de tension, on trouvait le moyen d'agrandir d'un seul coup, non seulement l'église, mais encore la ville. Par suite, l'enceinte partit, et l'église fit irruption en dehors par la brèche qu'une enceinte nouvelle vint bientôt réparer un peu plus loin.

Voici, d'après MM. A. Blanchet et C. Enlart, une liste des cathédrales et églises voisines des premières enceintes des villes : Albi, Aleth, Amiens, Angers, Angoulême, Antibes, Auxerre, Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Boulogne, Bourges, Carcassonne, Châlons-sur-Marne, Châlon-sur-Saône, Chartres, Cologne, Dax, Dijon (Saint-Etienne), Meaux, Nantes, Narbonne, Noyon, Orléans, Paris, Poitiers, Rodez, Saint-Dizier, Saintes, Senlis, Soissons, Tours, Troyes.

Cette proximité des enceintes gallo-romaines et des premières cathédrales ne se fait pas seulement remarquer en France. Dans la liste précédente figurent Mayence et Cologne. A cette liste on peut encore ajouter Milan, Viterbe et Tipasa. (1)

Toutes ces églises ne firent pas éclater les enceintes dont elles étaient voisines : mais par suite de ce voisinage, elles étaient toutes dans les conditions qui pouvaient motiver cette rupture. Il suffisait d'une circonstance pour la déterminer. Cette circonstance se présenta deux fois pour la Cathédrale de Nantes : la première, comme nous l'avons vu, au xe siècle, la seconde, comme nous le verrons, au xviie.

(1) A. Blanchet. *Les enceintes romaines de la Gaule* ; C. Enlart. *Manuel d'Archéologie française* ; D. Cabrol. *Dictionnaire d'Archéologie*, article *Basilique*, col. 551, signé H. Leclerq. Voir aussi dans le *Bulletin de la Société Arch.*, année 1910, p. 117, l'article de M. A. Dortel, président de la Société sur *L'enceinte gallo-romaine de Nantes.*

Il est à remarquer que le mur gallo-romain n'a été délaissé, comme mur de ville, que dans sa portion qui avoisine la cathédrale. Un peu plus bas, du côté du château, on le retrouve sur le cours et on le suit en ligne droite jusqu'à la douve.

En 1636, d'après Dubuisson-Aubenay, on voyait le mur gallo-romain, « un peu au-dessus du chasteau environ 50 pas de long vers la porte Saint-Pierre ». Quant à l'autre partie de l'enceinte de la ville, à partir de ce point, elle ne présentait rien de romain. Cet auteur la dit « quasi contiguë au bout du chœur de Saint-Pierre » et reconstruite depuis 56 ans. (1)

Ces caractères conviennent parfaitement au second mur d'enceinte que les déblaiements ont mis à jour. Il s'étendait dans une direction parallèle au mur gallo-romain, de l'extérieur de la porte Saint-Pierre à la tour Saint-Laurent. C'est à ces deux points extrêmes que se rattachait la troisième enceinte, après avoir poussé sur le cours une pointe dont le sommet était dans l'axe de la cathédrale.

On voit une amorce du mur du xe siècle aux pieds du manoir de Guillaume Guéguen. Il était primitivement construit dans le cimetière dont nous parlons un peu plus loin, sans aucune fondation, à cheval sur des cercueils qui y sont encore engagés. Il se continuait dans ce cimetière parallèlement au mur gallo-romain, et à 5 mètres de ce mur vers la cathédrale. Il passait à une petite distance du chœur roman, de façon, suivant un texte du XVIIe siècle, à laisser assez de lumière pour les ouvertures de l'église et assez d'espace pour poser les échelles lors des réparations de la toiture, et même pour y faire des processions. De la cathédrale, il devait venir rejoindre le mur gallo-romain à la tour Saint-Laurent.

Il fut reconstruit à différentes reprises, probable-

(1) DUBUISSON-AUBENAY, *op. cit.*, p. 18.

ment à cause des mauvaises conditions dans lesquelles il avait été d'abord élevé, et aussi parce qu'il eut à supporter le principal effort des sièges de la ville. C'est cette reconstruction d'une épaisseur de 2 mètres que l'on a retrouvée dans les travaux de déblaiement sur une longueur de 15 à 20 mètres. Elle n'offrait rien de remarquable. Elevée suivant Dubuisson-Aubenay, 56 ans avant le voyage qu'il fit à Nantes en 1636, elle fut englobée dans la terrasse de l'Evêché à la suite de la construction du mur de 1658, et fut remplacée à son tour par ce dernier mur, comme elle avait précédemment remplacé le mur gallo-romain.

A l'origine, et pendant longtemps, cette seconde enceinte n'eût pas plus de douve que la première. Pour l'enceinte gallo-romaine, nous avons encore sous les yeux la preuve du fait, dans le niveau du terrain et dans l'existence du cimetière mérovingien qui s'étendait à partir de cette enceinte ; pour l'enceinte du xe siècle, à défaut de preuves matérielles, nous avons l'attestation des documents.

Les douves de Nantes, en effet, ne datent que du commencement du XIIIe siècle. Elles se rattachent à la fortification de la ville entreprise par Guy de Thouars et continuée par Pierre de Dreux.

La translation de l'Evêché près de la Cathédrale avait laissé vacante l'ancienne demeure épiscopale. Sa situation sur la Loire, à un angle de la ville en regard du château du Bouffay, devait tout d'abord attirer les regards de ceux qui songeaient à donner à Nantes des fortifications plus en rapport avec son importance et avec les progrès de l'art militaire. Les ducs de Bretagne s'en emparèrent et y élevèrent une tour que l'on désigna sous le nom de la *Tour Neuve*.

Leur programme ne comportait pas seulement la fortification de cet endroit important, mais encore celle de toute la ville. Sur d'autres points, ils agrandirent son

enceinte par un rempart nouveau ; quant aux remparts anciens qu'ils conservaient, ils les munirent d'une douve pour le terrain de laquelle ils durent indemniser les propriétaires qu'ils expropriaient.

Or, tout le terrain du cours Saint-Pierre et de la place Louis XVI compris entre le château et la porte Saint-Pierre était du fief du Chapitre. En 1063, l'évêque Quiriac avait donné aux chanoines toute la terre terminée « d'un côté par le front de la cité, d'un autre, par la voie publique qui se dirige de l'angle droit de la cité en passant près des églises de Notre-Dame et de Saint-Clément jusqu'à l'église des saints martyrs Donatien et Rogatien, d'un troisième côté par une autre voie qui part de l'angle gauche de la cité et conduit par devant les prés de l'Evêque au pont de pierre » (1).

La terre du Chapitre, terminée par le front de la cité s'avançait donc jusqu'au bas des remparts. Par suite, c'était dans le fief des chanoines qu'il fallait creuser la douve qui allait du château à la porte Saint-Pierre. En 1207, Guy de Thouars donna au Chapitre un acte par lequel, en reconnaissant ce fait, il lui promettait une rente de 14 livres pour l'indemniser du terrain qu'il lui prenait.

Nous trouvons une analyse de cette lettre dans une production de différents titres, faite par le Chapitre au soutien de ses droits, lors de la réformation du domaine de Nantes, vers 1680. Avec cette analyse, le même document en donne deux autres : l'une d'un acte de Pierre Mauclerc, daté de 1228, relatif au même sujet, et l'autre d'un acte de Guy de Thouars, relatif à l'indemnité accordée à l'évêque dans la même circonstance. Le texte de ce dernier ayant été publié par D. Morice, dans ses *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. 1, col. 809, nous nous bornons à donner ici l'analyse des deux premiers documents, avec les conséquences que le Chapitre tirait des trois.

(1) D. Morice. *Hist. de Bretagne*, Pr. t. I, col. 414.

A l'appui de ses réclamations, le Chapitre apportait donc :

« Les lettres de Guy de Thouars, comte de Bretagne, de l'an 1207, par lesquelles il recognoist avoir pris tout le terrain qui estoit necessaire pour faire la douve et les fossez au dela des murs de la ville du costé de Saint-Clément, sur les vignes, vassaux, maisons et acensements ou affeagements du Chapitre ; pour recompense de quoy, il leur assigna 14[l] de rente annuelle sur la recepte de son domaine, avec cette condition que la douve ou le fossé apartiendroit au comte depuis le seüil exterieur de la douve du costé des vignes qui composoient le clos Saint-Pierre, dependant du Chapitre, jusques aux murs sans aucun chemin, et que le surplus du terrain au dela du seüil de la douve ou du fossé, qui consistoit tant en terres et heritages que dans le chemin qui conduisoit à Richebourg apartiendroit à ceux à qui il estoit, c'est-à-dire aux particuliers qui tenoient lesd. vignes et autres heritages du Chapitre de Nantes. C'est la fidelle traduction des lettres par original de l'an 1207, conceues en latin et scellées.

« Les lettres du duc Pierre de l'an 1228, par original, aussy conceues en latin et scellées, portant en termes exprès et positifs que pour la defense de la ville de Nantes le duc avoit fait faire des fortifications et des fossez au dehors des murs de lad. ville et que pour ce faire, on avoit endommagé les terres, maisons, vignes et autres heritages dependants du Chapitre de Nantes, pour recompense de quoy le duc leur assigna 15[l] 14[s] de rente annuelle et perpetuelle sur sa recepte de son domaine de Nantes ».

Puis après avoir analysé le troisième titre dont nous avons parlé, notre document continue ainsi :

« De ces trois pièces résultent deux consequences incontestables : la première, que les fossez de la ville de Nantes, du costé de la motte Saint-Pierre, ont esté faicts dans le fief du Chapitre dès le XIIe siècle, depuis

Saint-Clement jusqu'à la Tour Neufve, present le chasteau de Nantes, où estoit autrefois le manoir episcopal. La seconde que tout ce qui estoit *extra cilium dohæ* estoient des vignes, des maisons et des affeagements tenus par les vassaux du Chapitre, situez et s'extendants dans toute la longueur de la motte Saint-Pierre ».

Ainsi ce ne fut qu'au commencement du XIIIe siècle que furent creusées les douves de la ville. Depuis la porte Saint-Pierre jusqu'au château, elles furent prises dans « le fief des chanoines » *doha illa quæ facta est in feodo canonicorum*. Le Chapitre abandonna en toute propriété aux ducs tout le terrain de la douve, depuis son seuil, c'est-à-dire la contrescarpe, jusqu'aux pieds du rempart, et conserva pour lui, ou pour ceux à qui il l'avait déjà affeagé, tout le reste du terrain situé en dehors de ce seuil *extra cilium dohæ*.

Cette douve du XIIIe siècle exista avec le rempart qu'elle longeait jusqu'au XVIIe siècle. Elle fut alors remplacée par une autre qui pénétrait en pointe sur le cours, lorsque le projet d'agrandissement de la cathédrale eut nécessité un second déplacement de l'enceinte de Nantes sur ce point.

Ce fut en 1657. Le Chapitre voulait jeter les fondements du chœur actuel de la Cathédrale. Par suite de l'accroissement considérable que l'on donnait à ce beau monument, force était d'éventrer pour la seconde fois le mur de ville et de le reporter plus loin.

Pour cette opération, il fallut d'abord obtenir le consentement de la Ville et du gouverneur de Nantes. Il fut accordé aux conditions énumérées dans l'acte suivant.

« Du lundi 19e jour de mars 1657, dans l'assemblée générale de la ville et sur ce qui a été représenté à l'assemblée par MM. les députés du Chapitre de l'église cathédrale, que l'ancien dessein du bâtiment de ladite église ne se peut exécuter, ni l'œuvre se rendre parfaite et conforme à icelui et aux intentions des ducs et souve-

rains, depuis confirmés par les rois, si led. bâtiment n'est porté jusqu'à sept toises dans la douve et fossé de lad. ville, et, pour cet effet, étant nécessaire de démolir et rompre la ceinture et murailles de lad. ville, à vis de lad. église, lesd. sieurs députés auraient supplié l'assemblée de vouloir permettre au Chapitre de faire lad. avance et abattre la muraille à l'endroit dud. bâtiment, offrant, des deniers destinés pour icelui bâtiment, refaire et rétablir la muraille de la ville, bien et duement, de pareille forme, hauteur, épaisseur et commodité qu'elle est à présent, sans que la ville et le public en souffre aucun préjudice ;

« L'affaire mise en délibération, attendu que cette œuvre est beaucoup à l'honneur de la religion et à la gloire de Dieu, étant pour l'augmentation et ornement de son temple, le premier et le plus auguste de ce diocèse, et vu le dessein dudit bâtiment représenté par lesd. sieurs du Chapitre, pour la perfection duquel a été jugé, par l'assemblée, être nécessaire de faire la rupture de lad. muraille, et après que Mgr le duc de la Meilleraie, notre gouverneur, a déclaré s'être donné la peine de voir lesd. choses et que la rupture et réfection de la muraille ne diminuera aucunement les fortifications de lad. ville et n'y fera aucun préjudice ; de l'avis commun de lad. assemblée et de l'agrément et consentement de mond. seigneur, a été et est permis auxd. sieurs du Chapitre, pour le parachèvement du bâtiment de lad. église et embellissement d'icelle, de porter led. bâtiment jusqu'à 7 toises, qui sont 42 pieds, dans la douve et fossé de la ville, et pour cet effet démolir la muraille à vis lad. église, parce qu'avant lad. démolition et avance, ils feront, des deniers destinés pour icelui bâtiment, construire et bâtir la ceinture de muraille requise et nécessaire pour enfermer l'avance dud. bâtiment et icelle joindre aux anciennes murailles, en sorte qu'elle soit de pareille hauteur, épaisseur et force qu'elle est à présent, avec ses courtines et fortifications requises pour la

défense du fossé, et que l'on puisse passer sur icelles murailles en ronde avec la même facilité, sans diminuer lesd. fortifications ; entre laquelle muraille et église il y aura une distance raisonnable pour empêcher que de lad. église on ne puisse aller sur lad. muraille ; et, d'autant que par lad. avance la douve sera rétrécie, lesd. sieurs du Chapitre feront aussi, des mêmes deniers, élargir lad. douve du nombre de pieds qu'il sera lors jugé nécessaire et construire une muraille vers la Motte, en forme de contrescarpe, de la longueur, hauteur et épaisseur requises pour contretenir le terrain de lad. Motte, et empêcher qu'il ne tombe dans lad. douve, et rétrécisse davantage la Motte, lors desquelles démolitions et constructions de murailles seront MM. du Corps de Ville avertis par lesd. sieurs du Chapitre, pour y assister et y donner leur avis. » (1)

Il ne restait plus qu'à procéder à l'exécution des travaux.

On fit, à ce sujet, un devis de construction dont nous avons publié intégralement le texte dans le *Bulletin de la Société Archéologique* de 1910, p. 10-25. Nous y relevons les détails suivants intéressants pour notre sujet :

« L'entrepreneur sera tenu de faire à la tête de la dite église, une muraille pour servir à la ceinture de la ville, laquelle prendra d'un bout à l'angle de la tour de la porte Saint-Pierre qui regarde le château et de l'autre à 5 toises de l'angle de la tour Saint-Laurent qui voit ladite porte ; auxquels endroits elle fera bonne liaison avec la vieille muraille et de là sera conduite en faces égales de chaque côté, jusqu'à ce qu'elle se lie en pointe au milieu du chœur de ladite église, où elle s'avancera de sorte qu'il puisse y avoir 6 pieds d'intervalle entre les piliers buttants les plus avancés et les faces de ladite muraille :

(1) *Archives municipales*, BB 43 ; *Construction du mur de ville sur la Motte Saint-Pierre en 1658*, étude que nous avons donnée dans le Bulletin de la Société, année 1910, p. 1-25 ; TRAVERS. *Hist. de Nantes*, t. II, p. 362.

chacune desquelles aura, par ce moyen, 26 à 27 toises de longueur.

» Ladite muraille sera fondée sur le roc escarpé et aplani aux frais de l'entrepreneur, et faite de bonne pierre froide à chaux et à sable, et aura de hauteur 65 pieds depuis le fond du fossé jusqu'aux aras de ladite muraille, qui sera son plain pied. Les pierres qui serviront de parement en dehors seront un peu piquées et posées en échiquier, afin que la muraille en soit plus belle et plus unie.

» L'épaisseur de ladite muraille sera de 14 pieds dans les fondements, d'où elle sera élevée en talus et bataison de 2 pieds à la hauteur de 25 pieds où elle n'aura que 12 pieds de largeur, et de là, elle sera continuée jusqu'aux aires ou à son plain pied en bataison d'un pied seulement ; et là elle sera réduite en finissant à 11 pieds de largeur.

» La nouvelle muraille fera bonne liaison avec la vieille et s'y joindra de sorte qu'en entrant dans le vieux mur, elle y sera liée et attachée sans difformité, et sans crainte de séparation ni crevasses.

» L'adjudicataire fera démolir la vieille muraille lorsque la nouvelle sera en défense, en en donnant avis au syndic de la Communauté (c.-à-d. de la ville) et pourra se servir des démolitions d'icelle. Il sera obligé d'en ôter les délivres et de laisser vide et dégagé l'espace et le fond d'entre la vieille muraille et la nouvelle afin que les fondements du chœur de ladite église y puissent être assis sans embarras ».

L'adjudication des travaux se fit le 17 mai 1658. Au mois d'août suivant, on plaçait la première pierre avec une certaine solennité. La ville qui entretenait avec le Chapitre les relations les plus courtoises, adressa aux chanoines une invitation à laquelle ils se firent un plaisir de répondre. Ce fait est ainsi consigné dans les délibérations capitulaires à la date du 12 août 1658.

« Le Chapitre a député MM. le Scholastique et Herlat pour assister avecq MM. du corps de ville à veoir mettre

et poser la première pierre aux fondements de la grande muraille que l'on doibt construire dans le fossé de cette ville, pour la commodité du bastiment de cette église, et donner un loys d'or vallant unze livres aux maçons et entrepreneur desdites murailles ».

On le voit, les chanoines en acceptant les invitations de la ville payaient gracieusement leur écot, même dans des circonstances qui ne les touchaient qu'indirectement.

A la suite de cette construction, l'évêque incorpora à son domaine le terrain de l'ancien mur et de l'ancienne douve, situé en face son palais. Comme les circonstances ne permettaient pas alors de continuer les travaux du chœur de la cathédrale, Gilles de la Baume-le-Blanc voyant inoccupés les terrains réservés pour cette construction, éprouva le désir de les ajouter à la terrasse de l'Evêché. Mais le Chapitre par crainte des frais que coûterait plus tard la remise en état de ces terrains ne crut pas devoir déférer à ce désir. Voici sur ce point sa délibération du 16 mai 1672 :

« Le sieur Picot agent de Mgr de Nantes est entré au Chapitre et a prié, de sa part, Messieurs y estans de luy permettre de faire transporter des terres dans le fossé de la ville, au derrière du manoir episcopal et de l'eglize, pour le remplir jusqu'à la hauteur et niveau du plan de lad. eglize ; sur quoy le Chapitre ayant deliberé, a declaré ne pouvoir consentir ny permettre que led. fossé fust ainsi rempli de terres à cause de la grande despense qu'il conviendroit faire pour les en oster, quand on continuera les bastimens de lad. eglize, ce qui se poura faire dans peu d'années, et a remis à en conferer sur ce point avec led. sgr evesque à son retour de Paris, pour luy representer le notable interest de cette eglize ».

Le mur de 1658 a subsisté jusqu'à la création du cours Saint-Pierre. L'éperon qu'il poussait sur l'ancienne Motte-Saint-Pierre est tombé à cette occasion. Il doit

en rester des fondations assez profondes dans le sol du Cours.

Toute la partie voisine de l'Evêché a été incorporée à son domaine. D'après le plan d'embellissement de la ville, le mur de terrasse de l'Evêché devait être dans le prolongement du côté oriental de l'hôtel d'Aux, aujourd'hui hôtel de la Division militaire. Toute la partie du mur située à l'ouest de cette limite fut donnée à l'évêque, à titre de compensation de ce qu'il abandonnait à la ville pour la création de la nouvelle rue de l'Evêché, en vertu d'une délibération du 30 décembre 1763. (1) Cette partie fut enfouie sous les remblais qui formaient la terrasse de l'Evêché.

Ces travaux n'étaient pas encore terminés à l'époque de la Révolution. Dans une lettre, dont le texte a été publié (2) par M. Legendre, Minée, installé à l'Evêché depuis le mois d'avril, se plaint du mauvais état de clôture de son jardin. « J'ai lieu d'espérer, écrit-il, que le jardin de l'Evêché sera clos cet hiver... Si pendant l'été la vigilance active de la Garde Nationale n'a pu empêcher des larcins dont les preuves se trouvent déposées au greffe criminel, que n'ai-je point à craindre pendant les nuits obscures de cet hiver. »

Cette clôture, imparfaite en 1791, fut au moins achevée pour l'installation de Mgr Duvoisin ; et en 1803, la terrasse de l'Evêché commençait, avec ses plantations d'arbres, à prendre l'aspect qu'on lui a connu jusqu'à ces derniers temps.

Le mur de 1658 a donné lieu à une méprise que nous croyons devoir signaler. Dans l'ignorance de la date de sa fondation, on l'a attribué à Mercœur, qui a fait, sur plusieurs points, des modifications importantes aux fortifications de la ville et du château de Nantes. D'après M. Bizeul, c'est le duc de Mercœur qui entoura la cathé-

(1) Voir nos *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. I, p. 111.
(2) *Bulletin de la Société Archéologique*, année 1888, p. 271.

drale « d'une sorte d'éperon dont la tête angulaire s'avançait sur la promenade actuelle, à peu près à 80 mètres du portail de la chapelle de l'Oratoire, distance calculée sur le plan de Cacault. » (1)

La méprise de M. Bizeul est très excusable. Elle a son origine dans un passage de l'*Episémasie* de Pierre Biré.

Parlant, en effet, d'une porte de ville située au bout du jardin de la Trésorerie, Biré dit : « La situation de cette ancienne porte se descouvrit l'an 1597, lors que deffunct Monsieur le Duc de Mercœur fit faire un dehors à la ville, sur la motte de S. Pierre, en forme de bastion, pour couvrir la muraille de la ville depuis le derrière dudict Evesché jusques au dessous d'une petite tour non couverte fort proche de la douve de ladite ville et dudit chasteau, d'autant qu'on fouit si avant dans ladite motte à la hauteur d'une lance, iusques à une grande croix de pierre qui est vis à vis d'un jeu de paulme, qui est proche de ladicte croix (le chemin qui conduict à la rivière entre deux), qu'on trouva un vieux chemin fort large, tout pavé, qui conduisoit depuis Richebourg iusques au derrière du dict Evesché, où il y a à present une tour couverte d'ardoise depuis les derniers quarante ans. » (2)

La construction de cet éperon avait eu lieu en vertu d'une délibération du Bureau de ville en date du 13 octobre (3). Il est complètement distinct de l'éperon de 1658. Sa base, d'après les indications précédentes, était plus large. Il allait « depuis le derrière de l'Evêché jusqu'au dessous d'une petite tour non couverte fort proche... du château. »

Il est étrange qu'on n'en ait rencontré aucune trace, pas même l'amorce, dans le déblaiement de la terrasse de l'Evêché, et que Dubuisson-Aubenay, qui a si minu-

(1) *Bulletin de la Société Archéologique*, 1860, t. I, p. 341.
(2) Pierre Biré. *Episemasie ou relation d'Alétin le Martyr*... Nantes, 1637, p. 80. Art. CXI.
(3) Travers. *Histoire de Nantes*, t. III, p. 92.

tieusement décrit le contour de Nantes, n'en ait rien dit dans son *Itinéraire de Bretagne en* 1636. Si, au cours de fouilles faites sur le cours Saint-Pierre, en dehors de l'éperon dont nous avons publié le devis l'année dernière, il arrivait qu'on en trouvât un autre, il faudrait l'attribuer à Mercœur.

Ainsi, la démolition de la terrasse de l'Evêché a amené des résultats importants pour l'histoire des fortifications de Nantes. Le sol, nous rendant ce que le temps lui avait confié, nous a montré la même année les trois murs de cette fortification qu'il avait mis des siècles à enfouir.

Avant le commencement des travaux, nous avions dit que l'hypothèse de trois murs pouvait seule expliquer les difficultés et les contradictions accumulées par les auteurs au sujet du contour de l'enceinte aux environs de la Cathédrale. Cette hypothèse est devenue un fait acquis ; on a pu voir en même temps ces trois murs : le mur gallo-romain, le mur construit sur l'emplacement de celui du xe siècle et le mur de 1658. Désormais, la lumière est faite complètement sur ce point.

III. Le Cimetière mérovingien

Les Sarcophages de l'Evêché, de la rue d'Argentré, de la maison Minée, de l'Hôtel d'Aux, de la rue Labouchère. L'ancienne nécropole de Nantes.

Au cours des déblaiements, on avait plusieurs fois rencontré des fragments de sarcophage en pierre coquillière. Ces rencontres avaient eu lieu dans le terrassement que nous attribuons à Alain Barbe-Torte, et entre le mur gallo-romain et l'enceinte du xe siècle. Dans les deux endroits, ces fragments, mêlés aux terres, indiquaient qu'ils avaient été apportés d'ailleurs, en qua-

lité de remblais, et ne donnaient aucune indication sur le cimetière d'où ils provenaient.

Près de la porte Saint-Pierre, aux pieds du manoir de Guillaume Guéguen, on avait aussi mis à jour une stèle funéraire qui a été transportée à l'Hôtel de Ville.

C'était la dernière qui restait de toutes celles qui y avaient été déposées à une époque lointaine. Les autres avaient été découvertes en 1805 lors de la construction des échoppes qui s'établirent le long de la rue de l'Evêché, sur le sol de l'ancienne rue qui passait sous la porte et à la fin du même siècle, lors des fouilles que l'on pratiqua sur ce point.

La rencontre de toutes ces pierres funéraires faisait supposer, aux environs, l'existence d'un cimetière sur lequel on n'avait que de vagues indications. A différentes époques, comme nous le rappelons plus loin, on en avait retrouvé ici et là quelques traces. Les fouilles en ont mis à jour les derniers restes. Grâce à elles, on a la certitude qu'il commençait au bas du mur gallo-romain aux portes même de la porte Saint-Pierre. Cette dernière découverte, rapprochée des précédentes, va nous permettre de reconstituer ce quartier de Nantes depuis les temps gallo-romains jusqu'aux invasions des Normands.

Aux pieds du manoir de Guillaume Guéguen, entre le premier et le second mur d'enceinte de Nantes, on a trouvé en place, avec les restes de leurs hôtes une dizaine de cercueils, huit en pierre blanche, deux en pierre d'ardoise.

L'un d'eux a été complètement arraché et vidé. Les débris s'en voient aux pieds d'un contrefort de la cathédrale. Tous les autres sont encore en place, serrés étroitement, sur deux rangées, les uns contre les autres. Quatre sont engagés sous le second mur d'enceinte de la ville, celui qui, vraisemblablement au xe siècle, comme nous l'avons déjà dit, a remplacé le mur gallo-romain, après le prolongement de la cathédrale de saint Félix.

Tous ces cercueils, à part deux, ont la même orientation : la tête tournée vers l'orient. Les deux qui font exception leur sont à peu près perpendiculaires. Ils sont dans le sens du mur gallo-romain.

Du reste, ils diffèrent complètement des autres. Au lieu d'être creusés dans une seule pierre, ils sont composés de pierres d'ardoise, comme un cercueil l'est de différentes planches. Ils forment la transition entre le cercueil monolithe et le cercueil de bois. Leur orientation qui paraît anormale au premier abord a cependant une explication que l'examen de ces lieux amène naturellement à l'esprit. La bande de terrain qui sépare le mur gallo-romain et la première rangée des cercueils de pierre est très étroite. On ne pouvait l'utiliser pour des sépultures qu'en plaçant les tombes de travers. Ces cercueils de pierre d'ardoise, venus les derniers, ont occupé les seules places qui restaient à prendre : on les a logés le long du mur comme on a pu.

Tous les autres cercueils sont de pierre blanche : pierre coquillière ou tuffeau. Il serait intéressant de rechercher si cette pierre coquillière ne présente pas des points de ressemblance avec celle des Cléons (1). On ne saurait prétendre que tous les cercueils semblables rencontrés jusqu'ici à Nantes vinssent de la même carrière. Mais comme, à une petite distance de Nantes, à un endroit avec lequel les communications par eau étaient faciles, il y avait une pierre qui s'accommodait parfaitement à ce genre d'industrie, on peut supposer que les Nantais ne la négligèrent pas pour d'autres dont le prix de revient devait être beaucoup plus considérable.

Aucun de ces cercueils ne respire la richesse. Ils n'ont que la destination de commun avec ces superbes sarcophages de marbre sculpté que l'on a retrouvés dans d'au-

(1) M. F. Chaillou, le fondateur de l'intéressant Musée des Cléons, excellent juge en la matière, a retrouvé dans la pierre de quelques-uns de ces cercueils les caractères de la pierre coquillière des Cléons. Pour la provenance des autres, on a mis en avant les noms de Machecoul, de Saintonge et du Poitou.

Cliché Archives et Nantes

a) Cimetière Mérovingien

Chevet d'un des Sarcophages engagés
dans un mur du Xe siècle

Cliché Archives et Nantes

b) Cimetière Mérovingien

Sarcophages et ossements découverts
entre le mur gallo-romain sur la gauche et celui du Xe siècle sur la droite

tres endroits. Ils sont taillés et creusés grossièrement, sans la moindre ornementation. Plus larges à la tête qu'aux pieds, ils présentent une cuve évasée parfois irrégulièrement. On sent que c'est un travail qui n'a pas été soigné : ce n'est pas un article fait sur commande pour une famille opulente, mais un article commun fait d'avance et déposé dans un magasin au choix de ceux que la nécessité condamnait à y recourir. C'était l'article courant à l'usage des classes moyennes, com munes, capables de se payer un cercueil.

Un seul se distingue des autres par l'ornementation intéressante de son chevet.

Cette décoration consiste surtout en sept croix agencées de la manière suivante : trois grandes croix se touchant par les bras, occupent la paroi du chevet dans toute sa hauteur et toute sa largeur. La croix du milieu est cantonnée de quatre plus petites qui remplissent tout l'espace contenu entre les pieds et les bras des grandes. La forme de la croix est une croix latine qui offre de très grands rapports avec la croix connue dans l'art héraldique sous le nom de « croix pattée ». On rencontre cette forme de croix au VIe siècle. Ce cercueil peut donc être de cette époque, ou, au plus tard, du siècle suivant.

Jusqu'ici, on a fouillé six cercueils : quatre de pierre blanche et deux d'ardoise. Le premier ayant été vidé, puis enlevé, en notre absence, nous n'en dirons rien.

Le second a été fouillé dans les mêmes circonstances mais on l'avait laissé en place avec le squelette qu'il contenait. Tout le haut du corps était dans sa position normale, le bras gauche reposait le long du corps, tandis que ce qui restait de l'avant-bras se repliait vers la poitrine sur laquelle les deux bras devaient se croiser. A partir du bassin, le corps avait subi une inflexion dont un journal nantais nous semble avoir donné une fausse explication.

On a dit que l'on se trouvait en présence d'une per-

sonne enterrée vivante, et l'on a donné pour preuve de cette opinion la position anormale des deux jambes qui se repliaient l'une sur l'autre, comme dans une contorsion suprême, à gauche, vers le même bord du cercueil.

Il est à remarquer que tout le haut du corps n'avait conservé aucune trace de cette prétendue contorsion, et que le bras reposait tranquillement dans sa position naturelle. D'un autre côté, si le fémur et le tibia des deux jambes avaient été allongés dans leur position naturelle, ils eussent touché l'extrémité du cercueil, il n'y aurait plus eu de place pour les pieds. Cette déviation du corps qui ne commençait qu'à partir du bassin, provenait de l'impossibilité d'allonger ce corps dans un cercueil qui n'était pas fait à sa mesure ; on avait installé d'abord le haut du corps dans sa position traditionnelle, puis replié les jambes de façon à loger le tout aussi convenablement que l'insuffisance du cercueil le permettait.

Du reste, cette inflexion à partir du bassin n'était pas particulière au squelette de ce cercueil. Nous l'avons rencontrée dans deux des autres cercueils que nous avons fouillés. Un de ces squelettes reposait sur un autre dans le même cercueil. La position de la tête indiquait qu'elle avait été remuée postérieurement à la réduction du cadavre à l'état de squelette. Mais tout le bas du corps avait conservé la position dans laquelle il avait été inhumé. Tous les ossements étaient encore emboîtés les uns dans les autres ; les deux rotules étaient adhérentes au fémur et au tibia. La déviation de la partie inférieure du corps ne pouvait s'expliquer que par l'intention de loger ce second corps dans l'espace laissé libre par le premier.

Le second squelette reposait seul au fond de sa tombe. Les deux bras étaient croisés tranquillement à la hauteur du bassin. Ce dernier était également dévié vers la gauche, et les genoux pliés. Mais ici, le cercueil n'était pas à la mesure du squelette, et si l'on eût allongé les jambes

du défunt dans leur position normale, elles en eussent défoncé le bout.

La déviation de la partie inférieure du corps, surtout quand la partie supérieure conserve le calme de sa position normale, sans le moindre signe de contorsion, avec la placidité de ses bras croisés, n'est pas une preuve qu'une personne ait été enterrée vivante. Elle s'explique par la nécessité de loger un corps trop grand dans un cercueil trop petit.

On avait ouvert les deux premiers cercueils en notre absence. On voulut bien nous attendre pour l'ouverture des autres, afin de nous permettre de faire nos constatations.

Le premier que l'on fouilla dans la journée du 8 octobre 1910, en présence d'une société d'élite invitée pour la circonstance, avait encore son couvercle. Le tout était de tuffeau à la différence des cercueils précédents qui étaient en pierre coquillière. Le couvercle était brisé en plusieurs morceaux. Ces morceaux enlevés laissèrent voir la terre qui remplissait la cuve du cercueil jusqu'à ses bords.

Un grattage fait avec précaution amena bientôt la découverte d'un crâne et d'un humérus complètement détachés du reste du corps. Le crâne avait la face tournée vers le sol ; l'humérus reposait sur une couche de terre qui le séparait d'autres ossements que l'on ne tarda pas à découvrir un peu au-dessous. Le reste de ces ossements était à sa place normale. La partie inférieure du squelette était contournée comme nous l'avons dit plus haut, et présentait les deux jambes pliées sur le côté, au lieu d'être allongées dans la position habituelle. Le déplacement posthume du crâne et des bras prouvait que le cercueil, malgré son couvercle, avait été violé : il semble cependant étrange que cette violation n'ait laissé de traces que dans la partie supérieure du squelette et que les ossements de la partie inférieure n'aient subi de ce fait aucun dérangement.

Au-dessous de ce squelette s'en trouvait un autre dans une position absolument normale. Sa tête regardait le ciel ; ses deux bras étaient croisés, les mains, non pas jointes, mais reposant à plat sur le bassin, les jambes allongées, les pieds touchant le bout du cercueil. Aucun dérangement des os n'autorisait à croire que ce squelette eût été victime de la violation dont avait souffert le premier.

Ce dernier squelette reposait au fond du cercueil. Il était noyé dans la terre, et séparé du précédent par une couche de terre. Leurs ossements n'étaient en contact par aucun point.

Il semble que l'on peut tirer de ces observations la conclusion suivante : c'est qu'on emplissait le cercueil de terre aussitôt qu'on y avait déposé le cadavre : quand on avait une seconde inhumation à faire dans le même cercueil, on enlevait la partie supérieure de cette terre sans toucher à l'autre qui conservait ainsi dans la position déjà prise le corps qu'on lui avait confié. Avec un cercueil vide, il serait impossible de mettre un corps sur un squelette sans en déranger l'ordonnance. De même l'introduction d'une masse de terre dans une tombe après la réduction d'un cadavre en squelette ne manquerait pas de l'écraser.

Le deuxième cercueil était sans couvercle. Un léger grattage y fit découvrir quelques ossements isolés, calés contre une longue pierre d'ardoise qui avait pénétré obliquement dans la terre dont ce cercueil était rempli et qui avait pu contribuer à lui servir de couvercle. Il fallut fouiller jusqu'au fond pour en découvrir le premier occupant. Encore n'y était-il qu'en partie. Toute la partie droite du haut du corps lui manquait tandis que la partie gauche gisait dans sa position normale, le bras ramené le long du corps et l'avant-bras plié sur le bassin. Le bas du corps était en entier, les jambes allongées dans leur position naturelle.

Ce squelette était dans un état de consomption beau-

coup plus avancé que les autres. Les ossements en étaient spongieux et bruns comme du vieux bois. L'absence de tout le côté gauche de sa partie supérieure nous sembla le fait de cette consomption plus rapide sur ce point que sur d'autres.

Il faut dire que nous avons aussi trouvé dans ce cercueil quelque chose qui pourrait bien avoir été un agent puissant de destruction. Il était rempli de nombreuses racines, dont l'une plus grosse qu'un crayon.

La vie sort de la mort, *ex morte vita*. Les arbres du jardin de l'Evêché venaient puiser leurs sucs jusque dans ces profondeurs. Tout un côté du pauvre défunt avait déjà passé en leur feuillage. S'ils avaient continué de vivre et de s'alimenter dans ce cercueil, le reste de ses restes aurait probablement fait les frais de leur beauté.

Les deux cercueils dont nous venons de parler étaient des monolithes, le troisième était formé de plusieurs pierres d'ardoise. Son couvercle également de pierre d'ardoise avait fléchi sous le poids du mur de l'Evêché. Le quatrième était également de pierre d'ardoise. Il n'offrait rien de particulier avec le précédent. Dans l'un de ces cercueils, le squelette avait les jambes écartées de telle façon que les genoux en touchaient le plafond, et les pieds et la tête, les deux bouts. Le cercueil étant trop petit pour le cadavre, on avait ainsi forcé ce dernier à entrer dedans.

Ces dix cercueils étaient cantonnés entre le mur gallo-romain et le mur du xe siècle aux pieds du manoir de Guillaume Guéguen. Avant que les déblaiements en fussent arrivés à cet endroit, on avait rencontré au même niveau, et à un niveau inférieur, de nombreux ossements humains épars, et quelques squelettes ; mais ces terrains avaient déjà été remués pour des constructions de murs, et les sarcophages qui pouvaient s'y rencontrer, brisés et enlevés.

Entre les sarcophages on trouva aussi de nombreux squelettes entiers, enterrés à même le sol, et orientés

dans le sens des sarcophages. Les plus près du mur gallo-romain étaient allongés dans le sens du mur, comme les deux tombes de pierres d'ardoise. Pour toute séparation des squelettes sans cercueil, nous avons remarqué à leur tête, et plantée verticalement, une large brique avec forte entaille au milieu pour mieux la tenir à la main.

Les cercueils fouillés en notre présence ne renfermaient tous que des squelettes. Nous avons vainement cherché à la tête, aux mains, à la ceinture, dans les angles : nous n'y avons trouvé aucun des objets qu'on a souvent trouvés dans un cercueil mérovingien.

Nous avions d'abord pensé à attribuer cette absence d'objets de ce genre à une violation très ancienne. Les Normands avaient passé par là : et l'on sait que le respect des tombes n'était pas une de leurs qualités. Mais la position normale des squelettes défend de s'arrêter à cette explication. Il est évident que si, lors des invasions, l'on eût fouillé ces cercueils pour dévaliser les morts, le désordre de leurs ossements eût trahi cette violation.

D'ailleurs, nous venons d'assister, à Vertou, à l'ouverture de sarcophages de la même époque que ceux de l'Evêché. Ces sarcophages, dissimulés sous une aire cimentée intacte, avaient jusque-là échappé à tous les regards et, par suite, à toutes les violations. Leur couvercle était encore scellé à l'auge avec leur ciment rouge. Le squelette était dans sa position normale. L'examen le plus attentif n'ayant révélé dans le cercueil aucun objet, pour la plus grande fidélité de nos constatations, nous fîmes tamiser les cendres qu'il renfermait. Cette opération ne donna aucun résultat, et nous dûmes conclure que si nous ne trouvions rien que des ossements dans ce cercueil, c'est qu'on n'y avait rien déposé avec le défunt.

L'extérieur d'un de ces sarcophages, par son ornementation soignée, dénotait pourtant que l'occupant avait dû être un notable. Il n'en était pas moins vrai que l'ouverture de sa tombe faite pour la première fois après

plus de mille ans en notre présence, nous permettait de constater que, dans notre pays, aux temps mérovingiens, on n'enterrait pas toujours les personnes avec des objets qui leur avaient appartenu et qui étaient de nature à indiquer leur condition. (1)

Quand nous disons « pas toujours », nous voulons simplement dire que ce n'était pas une règle générale. Il est parfois arrivé que, même à Nantes, on a trouvé divers objets dans des sarcophages de cette époque. Fournier, comme nous le dirons un peu plus bas, parle de plusieurs cercueils dans lesquels il a rencontré un vase de terre avec une pièce de monnaie.

On voit, par ces faits, qu'il y a eu, sur ce point, soit des règles, soit des usages dont le détail nous échappe actuellement et dont des constatations futures nous révéleront peut-être le secret.

Les sarcophages mérovingiens découverts à Vertou ne renfermaient que les restes du défunt sans aucune terre. Tous ceux de l'Evêché, au contraire, étaient remplis de terre dans laquelle étaient noyés un ou deux corps. Les premiers étant encore scellés témoignaient qu'ils n'avaient jamais été ouverts : le couvercle des seconds reposant simplement sur l'auge, sans être pris avec elle, permettait de supposer qu'on avait pu le déplacer pour différentes raisons.

Cette considération nous porte à nous demander si les derniers hôtes des cercueils de l'Evêché ont bien été aussi les premiers à y avoir été déposés.

A en juger par l'examen des différents niveaux de cet endroit, aux temps mérovingiens, ces cercueils devaient être à fleur de terre. Par suite, on peut supposer qu'ils ne

(1) A la date du 24 août 1911, nous sommes retourné à Vertou, pour une seconde exhumation de huit sarcophages semblables. Aucun d'eux n'avait encore été ouvert : chacun ne renfermait les restes que d'un seul personnage ; le squelette reposait dans sa position naturelle, sans terre, au fond du cercueil : on n'y a rencontré aucun objet. Sur une vingtaine d'exhumations faites jusqu'ici dans cette localité, on n'a recueilli qu'un petit anneau de bronze pris dans une phalange d'un des squelettes.

sont pas restés à l'usage exclusif de celui qui y a été mis le premier. Des générations ont pu s'y succéder, comme des locataires dans un immeuble : ceux que nous y avons trouvés n'auront ainsi été que ceux que l'enfouissement de ce cimetière y aura surpris.

Nous ne nous expliquons pas autrement pourquoi ces cercueils apparents étaient ainsi remplis de terre jusqu'aux bords, tandis que ceux de Vertou complètement dissimulés ne renfermaient que des ossements. Les premiers avaient fini par faire simplement l'office de fosse, on les vidait pour mettre un autre corps, et quand la chose était possible, un second par dessus.

Tous ces cercueils ont appartenu à un très ancien cimetière, qui, autant qu'on peut le conjecturer de différents faits connus par ailleurs, a occupé cet endroit depuis les temps païens jusqu'aux invasions normandes.

Ce n'est pas, en effet, la première fois que l'on fait des découvertes de ce genre aux abords de la porte Saint-Pierre. Lors de la création des cours Saint-Pierre et Saint-André, au XVIIIe siècle, la pioche des terrassiers ramena au jour plusieurs sarcophages semblables à ceux que l'on vient de découvrir.

Le 4 février 1764, la Ville décida qu'il serait rapporté procès-verbal des ossements et tombeaux trouvés sur les terrains derrière l'Evêché.

En vertu de cette délibération, les sieurs Mallet, conseiller magistrat, échevin, et Greleau, conseiller du Roi, syndic de la ville et communauté de Nantes, se firent accompagner de Ceineray, architecte-voyer et de M. Buord, greffier en exercice.

« Nous étant transportés, disent-ils dans leur procès-verbal, sur la promenade du cours des Etats, nous y avons trouvé les sieurs Cacault et Robinet, adjudicataires des ouvrages, pour déblayer et aplanir les terres

et transplanter les arbres de l'un et l'autre côté du dit cours des Etats ; après leur avoir déclaré le sujet de notre transport, ils nous ont fait voir et nous avons vu, au milieu du terre-plein du Cavalier, vis-à-vis les deux tours de la porte Saint-Pierre et la rue Saint-Clément plusieurs tombes ou cercueils de pierre tendre, ou d'une espèce de composition, dont l'une, suivant leur déclaration, était couverte d'une fausse châsse de même pierre, et qui avait été rompue en la tirant de dessous terre, que ces tombes mises en rang l'une près de l'autre avaient 5 pieds 9 pouces de long, en forme de guesnes, 2 pieds de prof. et 1 pied de large en haut. Que dans ces tombeaux, dont ils ignoraient le nombre, il s'était trouvé plusieurs ossements dans l'ordre et la position naturelle, avec observation que la tête des cadavres était vers le sud, mais sans aucune inscription ni autre indication qui pût en faire connaître l'antiquité; qu'à mesure que le travail avançait, et surtout dans la partie qui regarde la rue Saint-Clément, ils trouvaient de pareilles tombes renfermant des ossements. . .

« A côté des ouvrages du Cavalier, sous le chemin actuel, vis-à-vis la rue Saint-Clément et le Collège se sont trouvées deux tombes de pareille grandeur, mais en pierre un peu plus dure ».

De là, les mêmes commissaires se transportèrent au bas de la Motte Saint-André « à l'endroit où l'on élargit maintenant une allée, vis à vis la rue de la Motte qui conduit à la Chambre des Comptes et au chemin de la Grosse-Tour ». Là, on leur fit voir « une espèce de terrain sur lequel se sont trouvées plusieurs pierres d'ardoise, en forme de tombe, et une grande tombe de la même pierre tendre que celles trouvées sous le cavalier de la porte Saint-Pierre, avec plusieurs ossements, laquelle tombe, rompue dans un bout, ne portait aucune inscription, et a été transportée, pour servir de monument, à l'Hôtel de Ville, par ordre du Bureau qui l'a

payée aux ouvriers qui l'avaient trouvée enterrée. » (1)

En 1768, la construction de la maison Minée, rue Henri IV, à l'angle de cette rue et de celle du Lycée, fit encore découvrir d'autres cercueils semblables, sur ce point séparé de la porte Saint-Pierre de toute la largeur du cours plus celle de la rue. Nous trouvons cette découverte ainsi consignée dans les délibérations capitulaires, à la date du 23 mars 1768.

« M. de Ramaceul, chanoine sindic, a représenté que le sieur Minée, chirurgien, faisant actuellement construire une nouvelle maison sur le terrain qui luy a été cédé par les maire et échevins de cette ville, et qui joint le mur de clôture du jardin des Minimes, du côté de la motte Saint-Pierre, il s'est trouvé quelques tombes ou cercueils très remarquables, dans les fondations de ladite nouvelle maison, et que comme la découverte de ces tombes peut contribuer à faire connoître de plus en plus que le terrain dont il s'agit a toujours fait partie de la motte Saint-Pierre et n'a point été pris et retranché sur le jardin des ducs de Bretagne dont jouissent actuellement les religieux Minimes, il seroit nécessaire de faire rapporter juridiquement procès-verbal de l'existence et situation desdites tombes ou cercueils de pierre ; sur quoy le Chapitre délibérant a arrêté qu'à la poursuite et diligence de mondit sieur le sindic, il sera présenté requête au nom du Chapitre à MM. du siège présidial pour faire ordonner qu'il sera descendu sur les lieux, de moment à autre, pour être fait et rapporté procès-verbal de l'existence et situation desdits cercueils ».

Dans ses *Antiquités de Nantes*, p. 106, Fournier nous a signalé la découverte d'autres sarcophages à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'hôtel du XIe Corps.

« En applanissant le terrain du cours Saint-André,

(1) V. nos *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. I, p. 9. Ce procès-verbal a été publié par J.-C. Renoul dans son étude sur *les Cours Saint-Pierre et Saint-André*.

dit-il, et sur l'emplacement où se trouve l'hôtel d'Aux, l'on découvrit onze sarcophages rangés parallèlement à côté les uns des autres. Ils étaient tous en pierre calcaire blanchâtre, et d'un grain très fin : quelques-uns intérieurement avaient les angles renforcés. Tous contenaient un vase de terre commune avec des charbons...

« La plupart de ces sarcophages contenaient une pièce de monnaie du type que M. Mongez a reconnu pour des jetons en usage dans les comptes.

« De semblables sarcophages se trouvent en très grande quantité dans le terrain qui longe le collège à l'entrée de la rue Saint-Clément et joignant la rue de la Visitation. Les couvercles de ces derniers ne portent aucune inscription ni signe caractéristique ».

Nous ne répondons pas de l'exactitude des renseignements fournis à Fournier par M. Mongez. C'est à lui que notre archéologue nantais avait recours dans ses embarras numismatiques. Mais l'oracle n'avait pas une réponse heureuse dans tous les cas où il était consulté. Fournier lui ayant un jour demandé son avis sur une pièce gauloise en reçut, pour appréciation ces mots : « Mauvaise tête, sans caractère » (1).

Avec cela on peut juger d'un homme, mais non d'une pièce. L'auteur de cette réponse a bien pu confondre des monnaies anciennes avec des jetons.

Les sarcophages du commencement de la rue Saint-Clément ayant tenté la curiosité de Fournier, il entreprit de faire une fouille dans la rue appelée aujourd'hui rue Labouchère. Voici le procès-verbal qu'il en dressa :

« Procès-verbal d'une fouille faite dans la rue qui longe la façade de l'ancien collège : rencontre d'un sarcophage en pierre calcaire.

L'an 1808, le 5e jour d'aoust, nous, ingénieur-inspecteur-voyer de la commune, chargé de la surveillance des fouilles et de la conservation des matériaux qui intéressent l'his-

(1) N. FOURNIER. *Antiquités de Nantes*, p. 293.

toire de la ville, nous avons fait faire une excavation dans la rue qui longe la façade principale de l'ancien collège de Nantes, à l'effet de reconnoître si l'ancien champ de sépulture qui avoisine l'ancien couvent de la Visitation, se prolongeoit jusqu'aux limites de la ville, et où étant, après avoir enlevé une légère couche de terre, j'ai rencontré un sarcophage en pierre calcaire coquillère que j'ai fait extraire. Il est de même forme et grandeur que ceux que j'ai précédemment découverts et n'offre rien d'intéressant.

A Nantes, ledit jour et an que dessus, *P. Fournier*, Ing. Insp. Ver.

Enregistré au secrétariat de la Mairie de Nantes, le 6 aoust 1808. Le maire, signé *Bertrand Geslin* (1).

Ainsi, en dehors de la porte Saint-Pierre, il y avait, aux temps mérovingiens, un vaste cimetière dont on a trouvé des traces : 1° « sous le cavalier de la porte Saint-Pierre », c'est-à-dire sur la place Louis-XVI, entre la colonne et le cours Saint-Pierre ; 2° à l'hôtel de la Division militaire ; 3° vers la rue d'Argentré ; 4° dans la rue Labouchère ; 5° au delà de la rue Henri IV, entre la rue Malherbe et la rue du Lycée.

Sur tous ces points, on a exhumé des sarcophages « de pierre tendre, de pierre blanchâtre, de pierre coquillière », et, sur l'un d'eux, des cercueils « de pierre d'ardoise ». Or, c'est ce double genre de cercueils que l'on a rencontré aux pieds du manoir de Guillaume Guéguen.

Ce que les fouilles actuelles nous révèlent nous fait comprendre les découvertes du XVIIIe siècle. Elles nous permettent de planter comme un dernier jalon pour nous faire une idée du cimetière qui s'étendait aux portes de Nantes jusqu'à l'invasion des Normands.

Le caractère chrétien de ce cimetière est incontestable, du moins pour l'époque où il reçut les tombes récemment exhumées. Les croix qui ornent le chevet d'un de ces cercueils ne laissent aucun doute à cet égard.

Mais si, de ces découvertes, nous rapprochons un fait

(1) N. FOURNIER. *Antiquités de Nantes*, p. 437.

qui en rappelle d'autres plus anciennes, nous serons autorisé à conclure que ce cimetière chrétien avait été précédé, et pour ainsi dire, amorcé par une sorte de cimetière païen.

On sait, en effet, que l'on a rencontré aux abords de la porte Saint-Pierre, un grand nombre de stèles romaines. Le dallage de la porte en était formé ; et depuis le commencement des déblaiements actuels, on en a trouvé une autre qui a été transportée à la Mairie.

Toutes ces stèles qui se dressaient sur des tombes païennes, avec leur dédicace : D. M. « aux dieux Mânes » ont été abattues lors de la construction de l'enceinte gallo-romaine de Nantes. Leur utilisation en si grand nombre dans les travaux de cette porte, fait supposer qu'elles se trouvaient aux environs.

Cette supposition est d'ailleurs conforme à ce que nous savons des usages funéraires des Romains. C'était le long de leurs voies importantes, aux abords de la ville, que les familles aimaient à ériger leurs tombeaux. On n'arrivait aux demeures des vivants qu'après avoir passé par celles des morts. Toutes les voies qui aboutissaient à Rome, notamment les voies Appienne, Latine, Flaminienne, étaient bordées de sépulcres. Ceux qui étaient destinés à les occuper un jour se complaisaient dans la pensée que les passants penseraient à eux ; et, dans cette intention, un romain avait fait mettre sur sa tombe l'inscription suivante : « T. Lollius, fils de Lollius, a été placé près de cette route pour que les passants lui disent : Lollius, adieu ». (1)

La voie qui aboutissait à la porte Saint-Pierre ne présentait pas, sans doute, la magnificence de la voie Appienne. Les stèles qui la bordaient lui donnaient, du moins, le même caractère funéraire. Du reste, ce n'était que de ce côté de la ville que l'on pouvait procéder à des inhumations. Les autres portes donnaient sur la

(1) Ch. DEZOBRY. *Rome au siècle d'Auguste*, t. IV, p. 93.

Loire, ou sur les marais de l'Erdre. De fait, jusqu'ici, à notre connaissance, on n'a jamais rencontré de cercueils de pierre blanche ou de pierre d'ardoise que de ce côté. Nous ne parlons ici que des cimetières situés aux portes de Nantes, et non pas des cimetières de Saint-Similien et de Saint-Donatien.

Nous nous demandons si ce n'est pas à ce cimetière païen qu'il faudrait attribuer la provenance de plusieurs petits foyers de cendre et de charbon que l'on a rencontrés à environ un mètre de profondeur au-dessous des cercueils mérovingiens. Ces foyers se trouvaient noyés dans un sol qui, à priori, paraissait vierge. Sa couleur jaunâtre contrastait complètement avec la couleur noire des terres grasses qui formaient la couche du cimetière chrétien. A l'encontre de cette couche supérieure, ce sous-sol ne renfermait aucun ossement humain. Seuls ces petits dépôts de cendres et de charbons attestaient que ce sol en apparence vierge avait été remué autrefois.

A quelle époque et dans quelles circonstances ces cendres ont-elles été enfouies sous des cercueils qui sont là depuis le VIe siècle ? Faut-il y voir une trace de l'incinération des corps en usage chez les païens ? On brûlait les corps devant les tombeaux et l'on en renfermait les cendres dans des urnes funéraires. Comme aucun reste d'urne ou débris d'objet quelconque n'accompagnait ces cendres, nous nous contenterons de signaler le fait sans tenir davantage à l'explication que nous venons d'en insinuer.

Il semble, par suite de ces faits, facile de reconstituer l'histoire du cimetière dont nous retrouvons la dernière partie.

A l'époque païenne de Nantes, au temps où, à l'exception des riches qui étaient inhumés dans leurs villas, comme saint Donatien et saint Rogatien, presque tout le monde préférait pour sa sépulture la voie publique les habitants de la ville avaient placé à ses portes leur dernière demeure. Ainsi jusqu'à la fin du IIIe siècle se

dressèrent les stèles abattues lors de la construction du rempart de la ville.

Leur démolition motivée par les nécessités de la défense n'aura pas changé la destination d'un terrain déjà consacré aux morts. On aura continué à y enterrer les habitants de Nantes jusqu'aux pieds même des remparts.

La substitution du christianisme au paganisme n'emportait nullement la réformation de cet usage. Le tombeau de famille où reposaient les parents païens continua de recevoir les enfants devenus chrétiens.

Ce qui nous porte surtout à croire que le cimetière chrétien dont nous avons le dernier reste doit son origine aux sépultures païennes de nos stèles, c'est que, sur ce point de la ville, nous ne trouvons aucun souvenir de centre religieux.

La loi romaine qui défendait toute inhumation dans l'intérieur des cités, avait enfin fini par tomber en désuétude. Le christianisme ouvrit aux morts les portes des villes et ils commencèrent à venir se ranger dans l'église autour des restes des saints, et sous la protection des autels.

Beaucoup de cimetières chrétiens durent leur origine à un centre religieux, à une chapelle célèbre, au tombeau d'un saint personnage objet de la vénération populaire. Le nom du cimetière, un indice quelconque a le plus souvent conservé un souvenir de cette origine lointaine. Un peu plus bas sur la motte Saint-André, le cimetière s'appelait cimetière de Saint-Cyr, à cause de l'église de ce nom.

Mais, ici, rien de tel. Ce cimetière n'a aucun rapport avec une église. Rien ne permet de le rattacher ni à la cathédrale, ni à l'église Saint-Jean : il était séparé de ces deux sanctuaires par le mur de ville. Situé entièrement hors de ville, à l'entrée de la porte Saint-Pierre, il était complètement indépendant de tout sanctuaire intérieur.

En dehors de la ville, il n'y avait sur ce point que l'église de Notre-Dame hors les murs, remplacée depuis par l'aumônerie de Saint-Clément, puis par le collège de Saint-Clément et enfin par la caserne des pompiers. Cette église eut aussi, au moins depuis, son cimetière. Il s'étendit jusque dans la rue Saint-Clément, vers le n° 76, et, il y a quelque temps, des travaux de voirie exhumèrent en cet endroit des ossements humains.

Mais ici nous sommes déjà loin de la porte Saint-Pierre et l'on n'a aucune raison d'avancer que le cimetière de Notre-Dame se soit étendu jusqu'aux pieds de nos murs gallo-romains.

Toutefois, il ne serait pas impossible que les cercueils de la rue Labouchère aient appartenu à cet ancien cimetière, de même que ceux de la rue d'Argentré ont pu appartenir à l'ancien cimetière de Saint-Cyr. Quant à ceux de l'hôtel d'Aux, de la maison Minée, du Cavalier de Saint-Pierre, nous croyons pouvoir les rattacher sûrement à celui dont nous avons une amorce aux pieds de notre mur gallo-romain. Les travaux faits pour creuser les douves de la ville, puis plus tard pour aplanir les cours, ont détruit un grand nombre de ces cercueils.

Des deux procès-verbaux du 6 février 1764, le second parle de plus de tombes que le premier. Toutes ces tombes devaient s'échelonner entre celles que les fouilles ont fait découvrir et celles dont nous venons de parler.

Ainsi, les usages funéraires des Romains, la rencontre en cet endroit de nombreuses stèles et l'absence de tout monument et de tout souvenir religieux s'accordent pour faire attribuer une origine païenne au cimetière que nos fouilles viennent d'exhumer.

Ajoutons que ce cimetière a servi jusqu'au temps des invasions normandes. Il a dû être enfoui au xe siècle, à la suite de la construction de l'enceinte destinée à remplacer le mur gallo-romain. Les terrassiers y ont trouvé entre les sarcophages de vingt à trente monnaies de

Cliché P. Trénant

a) **Porte Saint-Pierre**
(Vue du Cours)

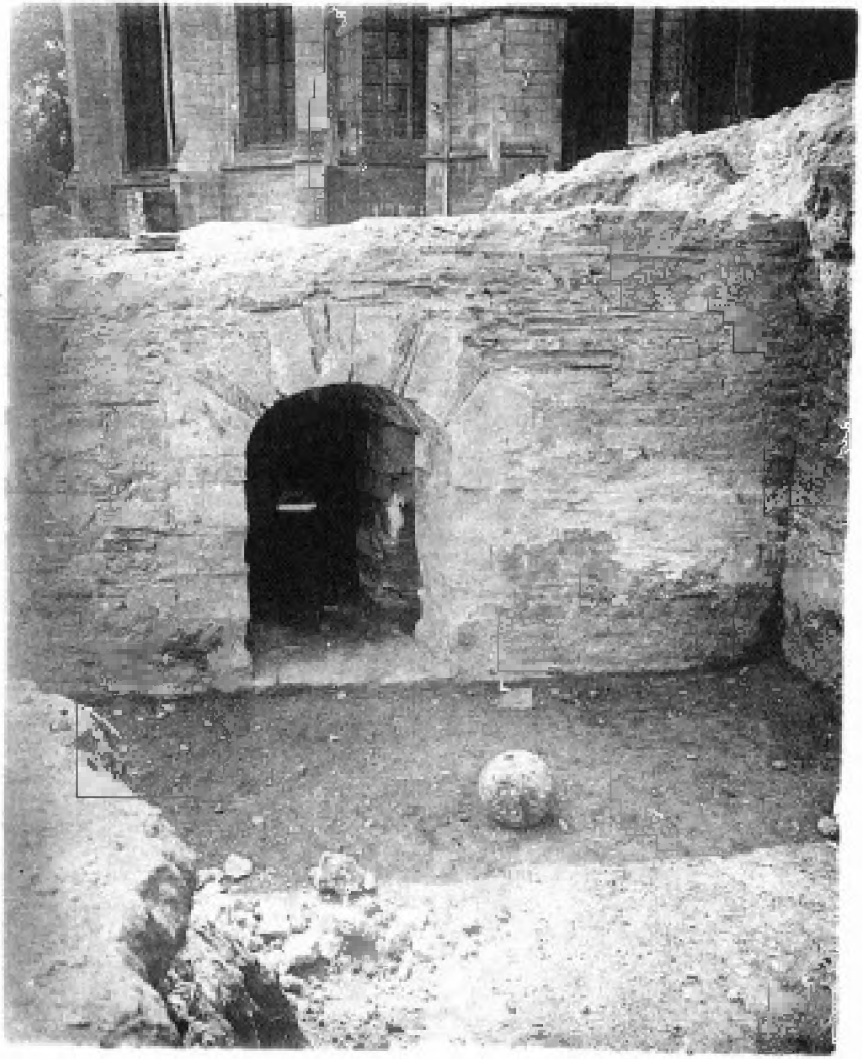

Cliché P. Trénant

b) **Tour de l'Evêché**
Canonnière construite en 1478

Charlemagne, de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve.

Or, c'est en 843, sous le règne de Charles le Chauve qu'eut lieu la première invasion des Normands.

A partir de cette époque, ces sarcophages vidés de leurs premiers occupants purent en recevoir d'autres encore un demi-siècle. Mais au xe siècle, la construction du mur d'enceinte, au xiie, celle de l'évêché de Brice finit par les soustraire complètement aux regards des hommes, puis enfin à leur souvenir; et il a fallu que l'histoire, faisant machine en arrière, ramenât au jour toutes ces tombes, pour rappeler aux Nantais que la première nécropole de Nantes étalait sa morne tristesse là où leur sourit aujourd'hui la beauté de leurs Cours.

IV. La Porte Saint-Pierre et ses abords

La Porte du IIIe siècle ; son dallage de stèles ; les différents niveaux de la voie ; la Porte du XVe siècle : ses deux tours ; faits historiques.

La *Porte Saint-Pierre,* ainsi que le cours sur lequel elle donne, tire son nom du voisinage de la Cathédrale. On l'a aussi appelée la *Porte de l'Evêché,* de l'endroit où elle est située.

Au xviiie siècle elle était la seule issue qui mettait la ville en communication avec les faubourgs Saint-André, Saint-Clément et Richebourg, qui occupaient tout l'espace entre les murs de la ville, l'Erdre et la Loire.

Elle restait la dernière des trois portes qui perçaient à l'est l'enceinte gallo-romaine de Nantes. Autrefois, on voyait en plus, sur ce côté de l'enceinte, la porte de l'Evêque, *porta Episcopi,* située près de l'église de Sainte-Radegonde, et la porte Saint-Laurent, située

près de l'église de ce nom. Si l'on remarque que la porte Saint-Pierre était près de l'église Saint-Jean, on constatera que chacune de ces trois portes se trouvait près d'une église paroissiale. De l'autre côté de la ville, à sa sortie vers le Poitou et vers le bas de la Loire, près de la porte du Change, il y avait pareillement une église paroissiale : l'église de Saint-Saturnin.

La porte Saint-Laurent dut être fermée lors des modifications apportées au commencement du XIIIe siècle, par Guy de Thouars, à l'enceinte de Nantes. C'est alors que fut creusée la douve qui allait de l'Evêché au Château. Cette douve intercepta la communication entre la ville et la motte Saint-Pierre, et l'église Saint-Laurent, autrefois sur une voie passante, fut ainsi acculée au fond de l'impasse de ce nom.

On pourrait se demander si la construction du château de la Tour-Neuve et la douve qui fut alors creusée « dans le fief des chanoines » aux détriments du « verger de l'Evêque », n'entraînèrent pas la condamnation de la « porte de l'Evêque ». Sans entrer ici en discussion sur ce point, nous croyons plutôt que cette condamnation se fit au XVe siècle par suite de l'agrandissement du Château.

Cette dernière porte nous semble avoir échappé aux auteurs qui se sont occupés de décrire l'enceinte gallo-romaine de Nantes. Elle est pourtant mentionnée dans un titre de 1083 sous le nom de *porta Episcopi*. Un autre titre de 1063, en parlant de deux voies, l'une qui part de l'angle gauche, l'autre de l'angle droit de la cité, du côté de l'est, suppose aussi et clairement que, à la porte Saint-Pierre, correspondait une autre porte : celle qui a été supprimée par la construction du Château ou de ses accroissements (1).

Du reste, l'existence de la porte Saint-Pierre, elle-

(1) V. *Les anciens fiefs de Nantes...* dans le *Bulletin de la Société Archéol., 1898*, et *Le rempart oriental de Nantes : ses trois portes*, article paru dans l'*Express de l'Ouest* du 4 octobre 1910.

même, à cette époque, n'a pas été admise par tous les historiens nantais. Plusieurs ont cru que cette porte n'existait que depuis le XIIIe siècle, et en ont attribué l'origine à Guy de Thouars.

Cette attribution a surtout Travers pour auteur.

Plaçant à tort la porte Charrière au fond de l'impasse Saint-Laurent, cet historien ajoute « Le comte Gui la fit fermer, ainsi que l'autre porte par laquelle on sortait sur la Motte de Saint-André, près de l'Eperon, et, à la place des deux portes, il fit ouvrir la porte de Saint-Pierre ».

Plusieurs auteurs, dont il serait long et inutile de citer tous les noms, ont adopté de confiance l'opinion de l'historien Nantais (1).

Son autorité a même déterminé M. Bizeul à se ranger à cet avis. « Il est nécessaire, dit-il, de savoir que la porte Saint-Pierre, qui existe encore dans les bâtiments de l'Evêché, vers la rue de ce nom, ne date que du temps de Guy de Thouars, vers les premières années du XIIIe siècle et qu'elle fut refaite à neuf, et dans le style de l'époque, en 1534 » (2).

Pour toute référence de son renseignement, Travers cite l'*Episemasie* de Pierre Biré, ouvrage publié en 1637. Nous y lisons, en effet, « Qu'en ces premiers et vieux temps-là, la porte de ville, a present dite de S. Pierre, estoit droitement au bout du iardin de la Tresorerie qui est vers le Chasteau, et que, pour y aller, il y avoit une ruë laquelle conduisoit du lieu auquel est à present le grand puy de S. Pierre, droit à ladite porte, au travers des lieux auxquels sont les logis de M. l'Archidiacre de la Mée » (3).

Pour placer la première porte Saint-Pierre « au bou du jardin de la Tresorerie », c'est-à-dire au fond de

(1) TRAVERS. *Histoire de Nantes*, t. I, p. 307.

(2) J. BIZEUL. *Des Namnètes*, etc., *Bull. de la Soc. Archéol.*, 1860, p. 339.

(3) P. BIRÉ. *L'Episemasie*..., p. 80, v. plus haut p. 85

l'impasse Saint-Laurent, Pierre Biré n'apporte qu'une raison. C'est que « le premier et plus vieil chasteau de ladite ville estoit aux lieux où, à present, sont les prisons des Regaires, ladite porte de S. Pierre et le Manoir Episcopal, comme nous l'apprend ledit sieur Dargentré, lorsqu'il dit que le duc Allain Barbe-Torte donna à l'Evesque de Nantes le chasteau, qui estoit proche de l'Eglise, pour se fortifier et maintenir contre les Normans, au cas qu'ils retourneroient pour piller et ravager la ville » (1).

Ainsi, d'après Biré, la porte Saint-Pierre ne pouvait être où elle est actuellement, parce que le premier et plus vieux château de la ville y était.

Cette raison est insuffisante. La porte pouvait coexister sur ce point avec le château, comme, du temps de Biré, elle coexistait avec le manoir épiscopal.

Notre auteur ne voyait aucun inconvénient à faire remonter cet état de choses au XIIIe siècle : il n'y en avait pas davantage à le faire remonter antérieurement.

D'ailleurs, pour placer le premier château de Nantes à l'endroit où s'élève le manoir de Guillaume Guéguen, Biré s'appuie sur l'autorité de d'Argentré. Reportons-nous à cet historien.

En parlant d'Alain Rebré ou le Grand « il donna aussi, dit-il, à Foucher, evesque de Nantes, le moyen de bastir un petit chasteau, près l'Eglise de Nantes, pour se retirer en seureté, contre la violence des Normands qui, à chacune fois et à l'impourveu, se rendoient aux portes de Nantes par la rivière, et se campoient aux isles qui sont devant » (2).

On le voit, d'Argentré ne dit pas ce que Biré lui fait dire : il avance simplement qu'Alain donna à Foucher « le moyen de bastir un petit chasteau » et non pas qu'il lui donna « le chasteau qui estoit proche de l'Eglise »

(1) P. Biré. *L'Episemasie, ibid.*

(2) D'Argentré. *Histoire de Bretagne*, liv. III, ch. V.

c'est-à-dire « le premier et plus vieil chasteau de Nantes ».

Il est vrai que Biré attribue cette donation à Alain Barbe-Torte et que celle dont nous venons de parler fut faite par Alain-le-Grand. Mais en parlant de Barbe-Torte, d'Argentré se borne à dire qu'il « fut incité de faire sa demeure à Nantes et, de ait, y rebastit le chasteau que les Normans avoient desmoly près ladite église » (1).

Du reste, bien que d'Argentré ne cite pas ses références pour les détails des événements qu'il raconte, il est visible qu'il les tire de la *Chronique de Nantes* : si bien que, en dernier ressort, tous les auteurs qui se sont appuyés soit sur Biré, soit sur d'Argentré, soit sur d'autres intermédiaires pour placer le « premier et le plus vieux château de Nantes » près de la Cathédrale, à la place de l'Evêché, ne peuvent alléguer d'autre témoignage que celui de cette Chronique.

Or, tout ce qu'elle nous dit sur ce sujet se résume en ces quelques lignes que nous avons déjà citées plus haut p. 72 : *Fulcherius episcopus studuit ecclesiam suam reficere, magnificare ac etiam castrum muro factum circa eam componere in quo clerici et laici, ad tutamentum, si necessitas fuerit, fugientes, se a Normannis defendere possent* » paroles que l'historien Le Baud a ainsi traduites : « Si estudia ledit Foucher, evesque, reffaire et magnifier honorablement ladite eglise et *composer autour d'icelle un chasteau fait de mur* auquel les clercs et les laiz, si necessité estoit, fuïssent à refuge et se peussent deffendre des Normands » (2).

Ainsi, ce n'est que par une fausse interprétation d'un texte de la *Chronique de Nantes* que nos historiens en sont venus à dire que le duc Alain-le-Grand donna à l'évêque de Nantes le premier château de la ville et que ce château se trouvait à la place de l'Evêché.

(1) D'ARGENTRÉ. *Histoire de Bretagne*, liv. III, ch. XIII.
(2) *Chronique de Nantes*, éd. R. Merlet, p. 78.

D'après la Chronique, Foucher fit simplement autour de la Cathédrale une fortification qualifiée de *castrum muro factum*. Il la fit de sa propre initiative, sans qu'il fut question d'en demander la permission au duc Alain. Ce « château » était sur son fief. Il pouvait y agir en maître. Il eut d'autant plus de raisons de le faire qu'il s'agissait de préserver la Cathédrale contre des invasions sans cesse renaissantes, et qu'il fallait agir en toute célérité.

A ne consulter que les documents primitifs et en écartant les interprétations des intermédiaires auxquelles nous avons tous le droit de substituer les nôtres, une interprétation n'ayant jamais l'autorité d'un document, rien ne prouve donc que le premier et plus vieux château de Nantes se soit trouvé à la place de l'Evêché. Par suite, même en supposant que sa rencontre avec la porte Saint-Pierre ait été incompatible, il n'est nullement prouvé que la porte Saint-Pierre était au fond de l'impasse Saint-Laurent.

La porte Saint-Laurent était une des trois portes orientales de Nantes. Au 11e siècle, suivant le texte précis cité plus bas, les deux autres portes étaient vers les deux angles de l'enceinte de la ville ; il en sortait les deux voies qui conduisaient de l'angle droit à Saint-Donatien, de l'angle gauche à Richebourg et à Doulon.

Nous donnons en note ce texte auquel nous avons déjà eu l'occasion de faire allusion. On verra qu'il contredit l'hypothèse de ceux qui admettent l'existence d'une porte Saint-Pierre qui aurait été ouverte, pour la première fois, dans le mur gallo-romain, en 1200 par Guy de Thouars (1).

(1) *Quæ terra terminatur ex una parte fronte civitatis ex alia parte via publica quæ a dextro cornu civitatis ducit juxta prædictas ecclesias [Sanctæ Mariæ et Sancti Clementis] ad Sanctos martyres Donatianum et Rogatianum, ex tertia parte altera via quæ a sinistro civitatis cornu... ducit ad pontem petræ,* charte de Quiriac pour son Chapitre D. MORICE, Pr. t. I, col. 414.

Toutes les autorités et, par suite, toutes les raisons sur lesquelles s'étayait l'existence de cette porte s'écroulent donc d'un seul coup puisqu'elles s'appuyaient sur un seul témoignage reposant lui-même sur un document mal interprété.

A ceux qui ne datent la porte Saint-Pierre que du XIIIe siècle, on peut donc répondre, en ne tenant compte que des documents et de leur étude : 1° qu'elle existait au XIe ; 2° que leur opinion repose finalement sur une déviation du sens d'un texte de la *Chronique de Nantes* qui ne dit pas un mot de cette porte : déviation attribuable à Pierre Biré.

En faveur de l'antiquité de cette porte, il y a plus encore que les documents, il y a son propre examen.

On peut distinguer dans la porte sa partie supérieure et sa base.

Nous verrons plus loin que sa partie supérieure a été élevée à la fin du XVe siècle. Quant à sa base, elle était dès cette époque enfouie à 2 mètres au-dessous du niveau d'alors. On l'employa comme fondation, suivant l'usage d'après lequel, dans des reconstructions, on emploie les fondations de l'édifice que l'on détruit, quand on est sûr de leur solidité.

Cette base est formée de plusieurs assises de pierres énormes, pierre blanche, ou granit, provenant de monuments païens, démolis pour fournir des matériaux à la porte. Elle présente le caractère commun aux bases des portes des autres enceintes gallo-romaines, de sorte qu'une simple comparaison avec ces portes suffit pour la classer.

A la hauteur de la première assise, régnait autrefois sous le portail un dallage formé de stèles funéraires. Ce dallage était inférieur d'une assise à la base des chasse-roue.

La voie sous le portail a une longueur de 9m et une largeur de 4m entre les parements des murs latéraux.

Elle est rétrécie au milieu et a son issue vers la ville par d'énormes blocs de granit qui sortent de 0m 60 à 0m 80 de ces murs et qui laissent au passage une largeur de 2m 80 environ. Ces blocs pouvaient servir soit de chasse-roue, soit d'appui pour les portes. On verra plus loin pourquoi ces blocs ne se rencontrent pas aux pieds droits de la porte de son côté est, comme à ceux de son côté ouest.

Le côté méridional a conservé en grande partie les pierres de ses quatre assises inférieures. Entre les deux chasse-roue, on les voit au complet, avec une partie de la cinquième assise ; entre le chasse-roue du milieu et le cours, la quatrième assise, à la hauteur de la supérieure du chasse-roue ne compte qu'un énorme bloc de 1m 70 de long sur lequel on voit une inscription.

Le côté septentrional a été plus maltraité. La partie entre le chasse-roue et le cours a seul conservé ses assises de pierres. De l'autre côté, ces assises ont été remplacées par un blocage de moellons, au cours d'un remaniement de la porte. A la vue de ces moellons entassés sans symétrie, on juge qu'ils ont été jetés dans une tranchée à une époque où ce passage avait déjà atteint son niveau supérieur. Il n'est pas à croire que si cette partie du mur était destinée à être visible, elle eût été si mal soignée.

Ce côté devait compter autant d'assises de grandes pierres que les autres ; nous croyons qu'on les a enlevées quand on a construit le mur septentrional du portail, au xve siècle. La partie de l'Evêché située de ce côté avait souffert davantage du siège de 1487 : par suite, sur certains points, on reprit le mur à une plus grande profondeur.

Ce dallage avait été découvert par Fournier en 1805, au cours des travaux faits en cet endroit pour la construction des échoppes démolies en 1886. A la date du 27 avril, on avait déjà rencontré « sous l'ancienne porte de ville » plusieurs fragments de « pierres travaillées

ou gravées de tuf de Tours ». Cette découverte ayant attiré l'attention de Fournier, il fit continuer les fouilles et trouva d'autres fragments qui lui permirent de reconstituer une pierre et d'y lire son inscription « gravée en caractères romains, la gravure enduite d'une couleur rouge ».

Il fit dresser, de sa découverte, un procès-verbal dans lequel nous lisons les lignes suivantes : « Le sieur Fournier nous a fait remarquer qu'elle (la pierre) avait été placée en pierre perdue, vers le jambage sud et servant d'arrasement au seuil d'une ancienne porte de ville, qu'elle avait été posée à froid, l'inscription en dessous.

« Nous avons remarqué que le jambage de la porte reposait sur une pierre calcaire, qu'il a été impossible de retirer, mais que, par un fragment, nous avons reconnu être une troisième inscription, semblable par les dimensions à celle que l'on venait de découvrir ; que ce fragment était l'extrémité supérieure de la ditte pierre vers la gauche, qu'elle était gravée d'une lettre parfaitement conservée ainsi .... V formant la dernière de la première ligne.

« Pour fixer l'époque où ces pierres avoient été jettées dans cet endroit, nous avons reconnu que la porte actuelle avoit de voye 5 m 20, qu'elle avoit été construite en 1532 sous le règne de Henri, dauphin de France, duc de Bretagne et sur les fondations et l'arrasement d'une autre bâtie en 1200 par Guy de Thouars, et que cette première porte avoit eu de voye 2 m 72, et conséquemment étoit trop resserrée, la demie lune qui couvroit cette porte en ayant forcé le rehaussement, le passage de la 1re fut remblayée de 2 m 20 et c'est dessous ce remblai et à 0 m 30 plus bas que s'est trouvée la pierre romaine.

« Nous avons remarqué en outre que les fondations des murs latéraux de la 1re porte étoient en partie de pierres posées à froid et de très grande dimension, que ces pierres étoient la pluspart brutes et rangées sans pré-

caution, que celles qui étoient travaillées étoient de même grain et provenoient de la même carrière que la pierre gravée, qu'elles paroissoient avoir appartenu au même édifice et que ces décombres pouvoient provenir du même bâtiment où s'est trouvé en 1580 la 1re inscription qui est à l'Hôtel-de-Ville.

« Nous avons observé que dans les déblais qui étoient en avant de cette porte et qui formoient une chaussée se sont trouvé trois pierres funéraires en granit du pays décorées sur la face principale d'un fronton ». (1)

Nous avons tenu à citer tout ce passage de Fournier bien que tout n'y soit point à prendre, et qu'il faille notamment, comme nous le verrons plus loin, lui laisser pour compte son opinion sur la construction de la porte en 1532, et sur la cause de l'élévation du niveau de ce passage. Ce que nous voulons établir c'est que, dès 1805, cet archéologue avait découvert « sous l'ancienne porte de ville » le dallage qu'on a retrouvé en 1887, et qu'il avait dès lors commencé la moisson de pierres gallo-romaines qu'on y a terminée à cette dernière date.

En dehors de cette première collecte, Fournier trouva également en ce même endroit, d'autres inscriptions romaines, et principalement des stèles funéraires, aux dates des 18 avril, 11 et 14 mai 1805 et 13 septembre 1808. Nous en dresserons la liste à la fin de cette étude dans le catalogue des objets recueillis sur ce terrain.

Cette première fouille était incomplète. Des travaux faits à l'Evêché, en 1887, remirent à jour le dallage déjà rencontré par Fournier et les pierres qu'il avait laissées. Ces travaux avaient été confiés à M. A. Legendre, architecte, inspecteur diocésain. Il en a rendu compte dans une étude parue en 1891, dans les *Annales de la Société Académique de Nantes*, sous le titre de « Nantes à l'époque gallo-romaine ». Cette étude a été accompagnée de planches très précieuses où l'on voit l'état de la porte

(1) FOURNIER. *Antiquités de Nantes*, p. 262.

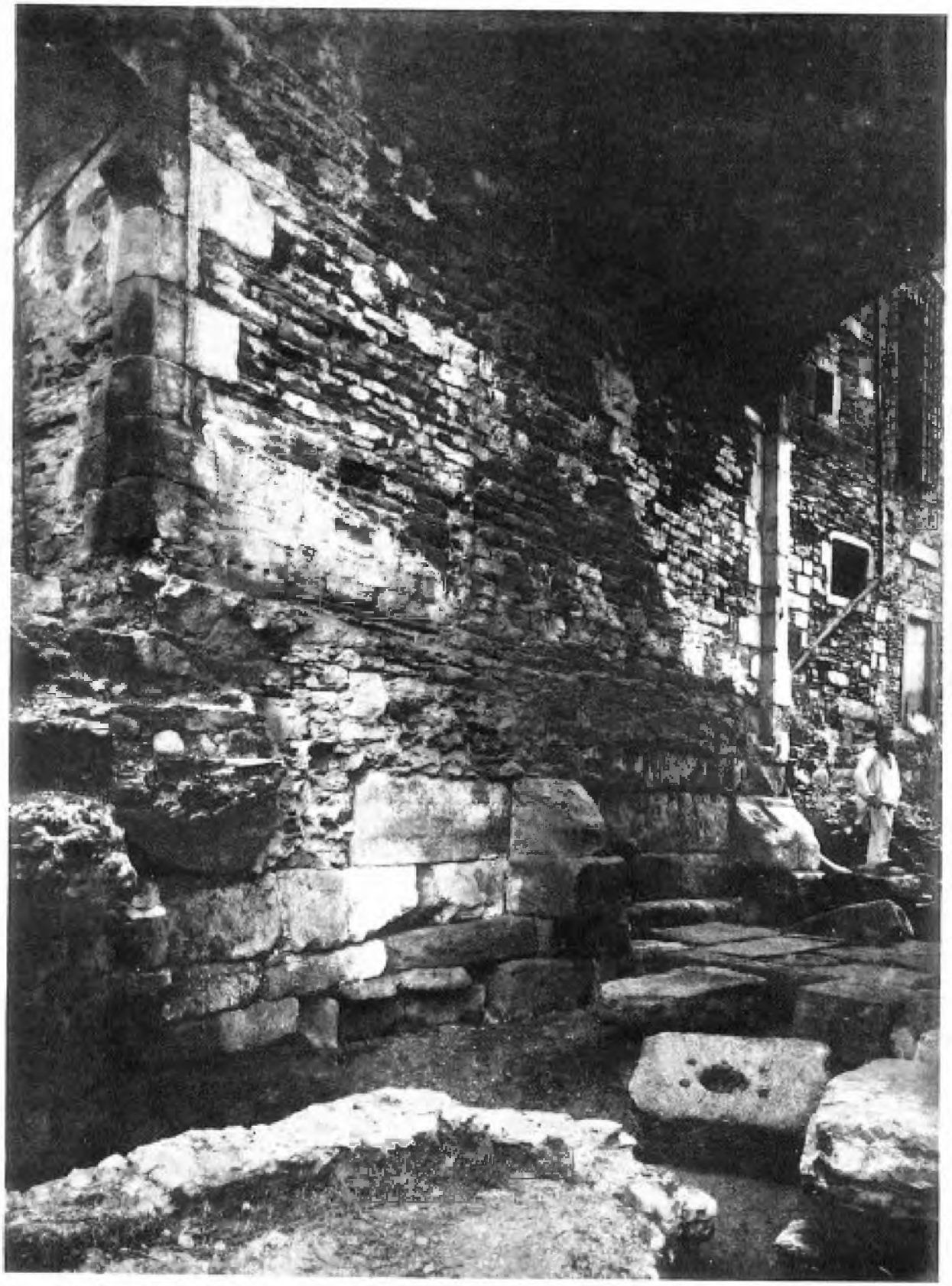

Ann. de la Soc. Académ., 1891 Photog. de l'Album Legendre

La Porte Saint-Pierre

Avec son dallage de blocs gallo-romains. - Sur la droite, la porte d'un des bâtiments de l'Évêché indique le niveau de l'ancienne rue

Saint-Pierre au moment des fouilles, avec son dallage formé des stèles funéraires qu'on allait enlever.

Voici ce qu'il dit de la découverte qu'il fit alors :

« En finissant de piquer les enduits de la façade nord de l'Evêché, le 5 janvier dernier, les ouvriers mirent à découvert sous la porte Saint-Pierre, à 2 mètres au-dessous du niveau de cette porte du XVe siècle, d'abord le soubassement d'une plus ancienne porte de ville (sans doute celle construite au XIIIe siècle par Guy de Thouars) puis, un peu en contre-bas de celle-ci, une sorte de dallage recouvrant ledit passage, aux deux tiers environ de sa surface.

« Ce dallage, fait en grande partie de monuments funéraires gallo-romains en granit, avec ou sans inscriptions, unis ou sculptés, placés, les uns le parement en dessus, les autres en dessous, est mélangé d'autres grosses pierres gallo-romaines (granit, tuffeau et calcaires divers), lesquelles à l'époque de la construction de la porte romane ont été entassées pêle-mêle, aussi bien pour servir de fondations à ses murs latéraux que pour recevoir le sol de la dite porte ». (1)

La plupart de ces pierres ont été déposées au *Musée d'Archéologie* de Nantes. Toutes ont un caractère païen et leur remploi dans les assises de la porte nous reporte à une époque païenne, à un temps où les chrétiens n'avaient pas encore de monuments publics à détruire; à moins que l'on n'admette qu'ils étaient alors les maîtres et qu'ils détruisirent eux-mêmes pour en anéantir le souvenir tous les monuments païens : hypothèse qui ne serait pas sans soulever certaines objections.

Tous ces caractères permettent de faire remonter la base de la porte Saint-Pierre bien au-delà du XIIIe siècle et d'y voir une œuvre non pas de Guy de Thouars mais des Romains.

Aussi les connaisseurs les plus autorisés n'ont-ils pas

(1) *Ann. de la Soc. Académ. de Nantes*, 1891, p. 16.

hésité à attribuer une origine gallo-romaine à la base de la porte Saint-Pierre. M. Legendre et M. L. Maître ont déjà rapporté le témoignage de M. de Lasteyrie en faveur de son antiquité.

De son côté, M. Camille Jullian consulté par M. Legendre au sujet de sa découverte, lui répondait :

« Je vous réponds tout de suite au sujet de la porte. Il y a là évidemment deux constructions bien distinctes (je ne parle pas de la porte gothique). Il y a la construction romaine de l'an 300, reconnaissable aux grandes pierres d'assises sans mortier, aux inscriptions posées comme fondement, aux pierres en petit appareil assez régulièrement juxtaposées. Mais il me semble certain que ce mur a été démoli *en partie* soit par quelque brèche au IXe siècle, soit lors de la construction de la porte du XIIIe siècle : le blocage irrégulier que je trouve et qui, çà et là, pénètre jusque dans les assises de grandes pierres m'en paraît la preuve.

« Quant à la présence de fragments lapidaires dans le soubassement de la muraille, elle s'explique aisément. Tous les murs de la Gaule, en l'an 300, ont été construits ainsi, tous sans exception. Nantes, comme Bordeaux, a été détruite par les Germains en 268-9. Elle a été reconstruite vers 300 par Constance Chlore et Maximin ». (1)

Une autre preuve que les fouilles ont apportée en faveur de l'antiquité de la porte Saint-Pierre résulte de la très haute antiquité de la voie qui la traversait.

Cette voie existait bien avant la porte. Une fouille que nous avons fait pousser jusqu'au sol naturel, nous a permis de constater au-dessous de ses assises jusqu'à cinq niveaux différents.

Nous donnons la cote de ces niveaux soigneusement relevée par M. Primault, ingénieur de la Ville, dont le concours nous a été si précieux pendant tout le cours

(1) LEGENDRE. Ann. de la Soc. Académ. de Nantes, 1891, p. 24 ; L. MAITRE. *Les Villes disparues de la Loire-Inférieure*, p. 431.

PORTE S^T-PIERRE

Niveaux successifs des chaussées

(Côté de la Ville)

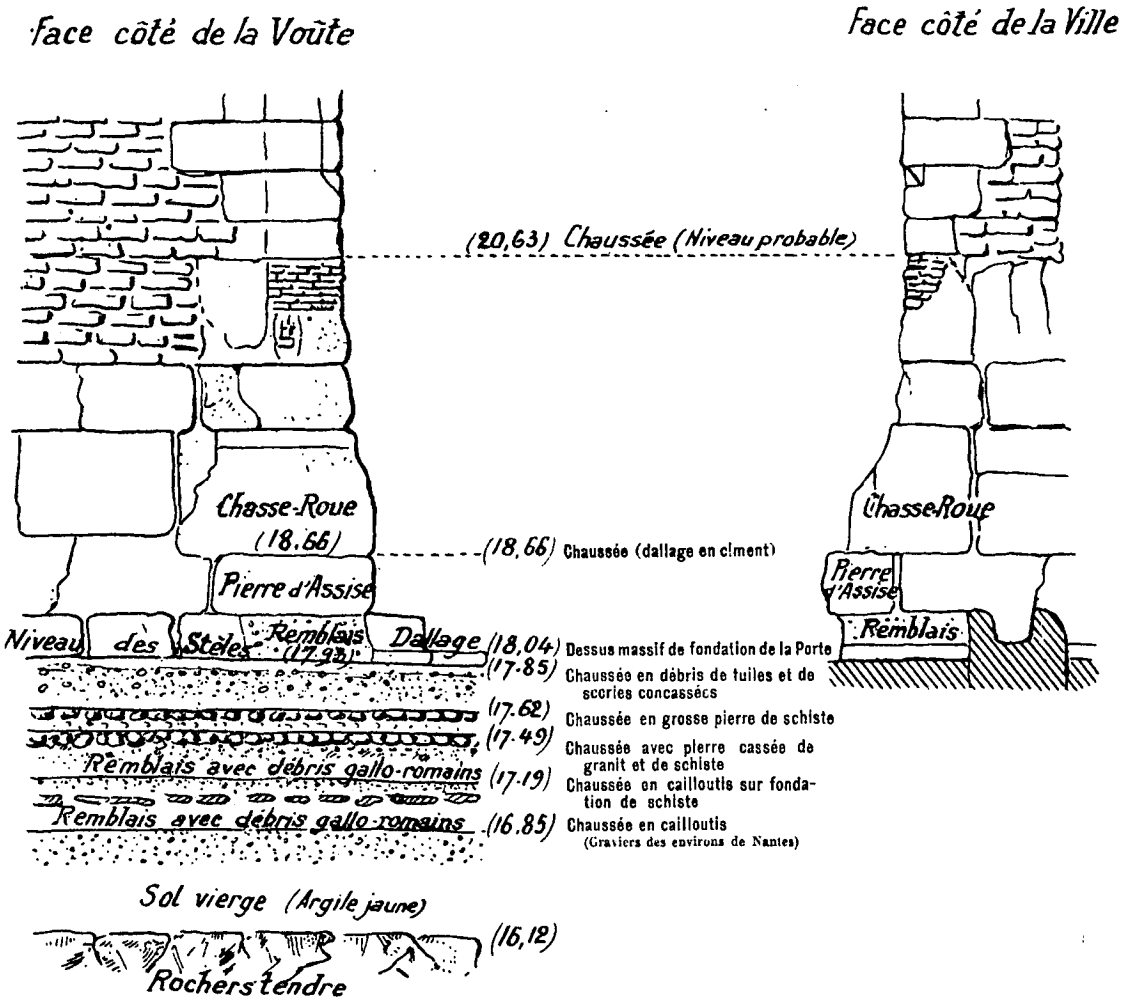

NOTA. — Les cotes de nivellement sont rapportées au repère de la Bourse lequel est situé à 3m51 au-dessus du niveau moyen de la mer à Saint-Nazaire.

de ces fouilles, et qui a bien voulu dresser gracieusement pour la Société d'Archéologie tous les plans qui accompagnent cette étude.

Le niveau inférieur est caractérisé par une couche de petits cailloux noyés dans une terre jaune : la couche a environ 0 m 10 d'épaisseur : elle repose directement sur le sol vierge, à une profondeur de 1 m 10 environ du niveau actuel.

Le second niveau présente un cailloutis semblable qui repose sur un lit de pierres moyennes : entre ces deux cailloutis la terre brune et assez homogène a donné, par endroits, quelques fragments de briques.

Les trois niveaux supérieurs diffèrent complètement des deux premiers : ce ne sont plus de simples cailloutis, mais de véritables pavages plus ou moins unis, dans lesquels des fragments de briques viennent boucher les intervalles laissés par les pierres.

La couche du cinquième niveau se distingue particulièrement par la nature des remblais qui l'ont formée. On y voit des fragments de charbon, des cendres, des scories, le tout mêlé à des briques concassées : ce mélange donne à cette couche un aspect de rouge piqué de noir.

Ce niveau nous semble correspondre à celui du dallage qui régnait sous le portail et à celui de la plate-forme composée de gros blocs de pierre, qui s'étend à droite aux pieds du manoir.

Il est à remarquer que ce n'est pas encore là, à proprement parler, le niveau de la porte, et que ce dernier niveau est nettement accusé plus haut, à la base des chasse-roue.

Il semble, en effet, que l'étude attentive de notre vieille porte, loin d'éclaircir le mystère de son origine, ne fait que le compliquer. On pourrait croire que le dallage de stèles rencontré par Fournier, en 1805 et par M. Legendre, en 1887, nous donnait le niveau du passage lorsque la porte fut construite. Il n'en est rien. Il correspondait à un niveau inférieur de 0 m 65 environ

à ce dernier. Il était à la hauteur de la première assise de la porte, et séparé, par la hauteur d'une assise, du niveau de la porte accusé par les chasse-roue comme nous le disons plus haut.

Nous n'avons, malheureusement, pu faire sur place cette constatation, ainsi que d'autres. Mais on peut la faire sur deux photographies publiées par M. Legendre, et prises lorsque les stèles étaient encore en place. On voit que le dallage que ces stèles forme règne, sur toute sa longueur, au niveau de la première assise, tandis que le chasse-roue le surplombe à la hauteur de la troisième.

Du reste, une autre constatation vient confirmer cette première. Si les stèles ont été enlevées dans toute l'étendue du passage sous la voûte, on a trouvé, en dehors du portail, sous les terres conservées à l'intérieur des constructions qui viennent d'être démolies, un autre dallage fait de gros blocs de granit, et correspondant à celui des stèles.

A droite du portail, aux pieds du manoir on remarque deux assises de ces blocs de plus d'un mètre de longueur. Ce sont en grande partie des chéneaux ou, peut-être plus exactement, des caniveaux que l'on a placés là, dans toutes les directions et dans toutes les positions, ayant leur rigole les uns en haut, les autres renversée.

Aucun d'eux n'a jamais rempli sa fonction naturelle à la place qu'il occupe. Ils proviennent tous, soit d'un aqueduc démoli, soit d'un dépôt où ils attendaient leur placement.

De l'autre côté du portail, dans un emplacement et une position analogues, on remarque également un autre chéneau renversé et noyé dans le mortier des fondations de l'escalier qui montait au haut de la tour de l'Evêché, et l'on peut se demander s'il ne remplissait pas de ce côté de la porte le rôle que les autres remplissaient de l'autre côté.

Quel était ce rôle ? Au premier abord, on serait tenté de prendre cette plate-forme pour un trottoir, établi le

long de la porte, à ses deux issues, pour garantir les piétons contre un danger provenant de l'étranglement de la voie. Mais ce dallage n'émerge que légèrement de la voie pavée qui lui correspond, et dont le pavage est fait, en cet endroit, de grosses pierres irrégulières posées sur champ.

D'ailleurs, ce dallage sur toute la partie qui en a été découverte est composé de deux assises de chéneaux ou autres blocs analogues : cet entassement suppose plutôt une construction que l'établissement d'un trottoir : or, par ailleurs, rien ni dans l'examen de cet endroit, ni dans la façon dont ces blocs se comportent avec le reste de la porte ne permet de s'arrêter à l'idée d'une construction.

Nous ne trouvons qu'une explication à donner à cet entassement qui règne sur toute la longueur de la porte dégagée jusqu'ici, et qui doit continuer de régner sous les terres que nous avons dû laisser. C'est que cette plateforme, tout en servant de trottoir constituait, pour ainsi dire, comme une retraite pour les fondations de la porte, et avait pour but d'arrêter le glissement de ces fondations. A l'intérieur, ce glissement était empêché par le dallage qui régnait sous le passage entre les deux murs de la porte : mais au dehors que l'on ne rencontrait pas cette sorte de contrepoids, il fallait en établir un autre en renforçant par une double assise le trottoir qu'une raison de sécurité publique faisait établir.

La constatation d'une différence entre le niveau de dallage formé par les stèles et le niveau de la base de la porte est d'une extrême importance. Il suit de là qu'il y a eu un premier travail caractérisé par ce dallage, par la première assise de la porte et par le massif formé de chéneaux.

L'enlèvement de ce dallage ne permet plus de constater si l'usure des pierres indique qu'il a servi longtemps. Il semble n'avoir pas tardé à être recouvert, et alors à la hauteur de la troisième assise de la porte se sera

établi le niveau sur lequel ont été posés les chasse-roue.

Autre remarque. Aux stèles qui formaient ce dallage étaient mêlées des parties de corniches avec moulures, et des pierres avec inscriptions. Les stèles du cimetière païen de Nantes avaient donc dès lors été abattues, ainsi que les monuments importants de la ville.

Cette destruction était-elle spontanée ? Les habitants de Nantes auraient-ils délibérément fait table rase de tous ces monuments ? On comprend qu'une population chrétienne eût voulu anéantir tout souvenir du paganisme, mais c'est trop reculer la construction des enceintes gallo-romaines de nos villes que de la placer après Constantin.

Aussi croyons-nous pouvoir attribuer cette destruction à une cause violente : à un incendie causé par une révolte ou par une invasion.

Précisément, nous avons la preuve d'un violent incendie dans la couche de remblais qui fait le niveau précédent de ce passage : celui sur lequel reposait le dallage formé des débris de grands monuments. L'examen de cette couche, comme nous le disons plus haut, révèle des fragments de charbons, des cendres et des scories, le tout mêlé à des fragments de briques et faisant supposer la destruction complète de constructions moins importantes.

Ainsi, par la seule étude du sol, l'on est autorisé à supposer que, antérieurement à la construction de son enceinte gallo-romaine, la ville de Nantes avait été ruinée par l'incendie ; que pour cette construction elle a utilisé ce qu'il y avait d'utilisable dans ses ruines, et qu'au lieu de rétablir ses anciens monuments elle en a employé les débris à un travail nécessaire, urgent, par lequel elle devait commencer, pour s'assurer désormais la sécurité de son avenir.

Cette ruine a pu avoir lieu à la date assignée par M. C. Jullian, en 268-9. Les menus débris qui en provenaient

auront été jetés sur la chaussée et en auront élevé le sol : les gros blocs de pierre auront été arrachés des monuments détruits et que les circonstances empêchaient de remettre en leur état primitif, puis, finalement, entassés aux portes, que l'on se sera hâté de clore par tous les moyens, pour rendre efficace la protection que l'on espérait de la construction du rempart.

Ainsi, l'enceinte gallo-romaine aurait été construite peu de temps après 269, et les portes de ville, terminant brusquement cette construction, auraient été élevées vers 300. Ainsi seraient entrés dans cette construction, sous la direction des païens eux-mêmes, les débris des temples dédiés à Vulcain et à Mars.

La porte Saint-Pierre a recueilli et nous a conservé les derniers témoins de l'agonie du paganisme. Les invasions qui détruisirent Nantes païen préparèrent les voies à la religion qui le remplaçait. Quand elles furent terminées, il se trouva qu'elles avaient anéanti les temples dédiés par le paganisme à ses dieux. Les débris de ces temples même avaient disparu et étaient passés dans les fortifications de la ville. Le paganisme n'avait plus la force de produire de nouveaux temples. Il s'éteignit doucement en abandonnant, dans l'enceinte des villes, à la religion nouvelle, jusqu'à la place que ses monuments avaient occupée jusque là.

Pour ne parler que de Nantes, les fouilles nous permettent d'y faire deux constatations : la première, que les abords de la porte construite au commencement du I^e^ siècle, renfermaient en grand nombre des débris de temples et de monuments du paganisme ; la seconde que, très probablement dès le IVe siècle, le christianisme était, dans notre ville, en état d'élever en public un monument aussi important que l'église Saint-Jean-du-Baptistère. Ces deux constatations sont très précieuses pour l'histoire du christianisme à Nantes : nous y reviendrons quand nous déterminerons l'époque de la construction de l'église Saint-Jean.

Pour en revenir à la voie qui passait sous la porte Saint-Pierre, on voit qu'elle remontait à la plus haute antiquité.

Depuis le premier cailloutis qui lui donna sa consécration officielle, elle est constamment restée à la circulation. Son existence a imposé la construction de la porte Saint-Pierre : elle était si importante que l'on n'a pas cru alors devoir modifier sa direction. Quand, au IXe ou au Xe siècle, la nécessité de la défense de Nantes rendit nécessaire de boucher la porte par un terrassement de deux mètres, la voie en a littéralement pris le dessus ; elle s'est établie à la hauteur de ces deux mètres. Elle y était au XIe siècle, et les constructions du XVe y ont définitivement fixé son niveau jusqu'à la veille de la Révolution.

Quels que soient les travaux que Guy de Thouars a pu faire à la porte Saint-Pierre, il ne l'a pas ouverte dans le mur gallo-romain, par la bonne raison que, s'il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, tant qu'une porte reste ouverte on ne peut pas l'ouvrir.

Jusqu'ici, en parlant de notre voie nous n'avons examiné que ses niveaux inférieurs à la base de la porte Saint-Pierre. Il nous reste à parler de son niveau supérieur.

Lorsqu'on considère la porte Saint-Pierre, la première chose qui frappe c'est l'élévation de sa voûte et la disproportion de sa hauteur avec sa largeur. Mais l'on ne tarde pas à remarquer que l'ensemble de la porte accuse nettement deux niveaux : l'un qui correspond à sa base et qui était à la hauteur des chasse-roues, l'autre qui est déterminé par les pieds-droits de la porte, la position de ses gonds, un retrait et une ligne de pierres qui courent sous le portail au-dessus des assises des gros blocs des murs latéraux.

Le premier niveau est évidemment celui que la porte avait à son origine au IIIe siècle : le second, celui qu'elle

avait au XVe, lors de son dernier remaniement. Au temps où furent placées les portes qui roulaient sur ces gonds élevés, elles devaient être au ras du sol. Aujourd'hui, à cette hauteur, elles seraient tellement suspendues en l'air qu'une charrette passerait aisément par dessous.

La différence entre les deux niveaux est de 2 mètres environ. D'où vient cette surélévation ? Peut on lui assigner une date et en donner une explication ?

Si pour traiter cette question nous n'avions que l'examen de la porte, la chose serait difficile. Toutes les terres qui constituaient cette élévation ont été enlevées depuis la condamnation de ce passage, probablement au commencement du XIXe siècle. Le terrain a été nivelé jusqu'au ras de la rue actuelle de l'Evêché. Fournier nous a bien parlé des stèles qu'il a trouvées à la base de ces remblais, mais il a négligé de nous renseigner sur la nature des terres qui couvraient ces stèles, sur leurs couches diverses et sur les autres détails qui, dans l'étude d'un terrassement, peuvent aider à chercher et à trouver sa date et ses auteurs.

Heureusement, pendant que toute l'ancienne rue de l'Evêché était déblayée jusqu'au sol de la nouvelle, les constructions qui viennent d'être démolies, conservaient, intérieurement, en réserve, un échantillon des terres qu'on enlevait de la rue.

La chambre d'une de ces constructions avait son rez-de-chaussée au niveau supérieur de la porte, c'est-à-dire au niveau du XVe siècle. C'était la chambre la plus voisine du manoir de Guillaume Guéguen, celle dans laquelle se trouvait l'arcade encore accolée au mur de l'Evêché ; arcade qui semble avoir été construite pour établir un passage de l'Evêché de Brice à l'escalier du manoir.

Une autre chambre de cette construction avait son rez-de-chaussée au niveau de la cour de l'Evêché. C'est sur cette dernière que, pour être plus complet, nous avons fait porter nos observations.

Le grand mur qui donnait de l'Evêché sur l'ancienne rue soutenait, dans toute sa partie inférieure, des terres et des décombres qui présentaient deux aspects très distincts et dont l'apport a dû se faire à deux époques différentes.

La couche supérieure de ce remblai n'offrait rien de caractéristique. Elle renfermait en grande partie des résidus de démolitions relativement récentes. On y a trouvé quelques débris de constructions du xve siècle, notamment une partie d'un noyau d'escalier en éventail, et quelques pierres avec des moulures de cette époque. Nous n'en parlerons pas davantage car elle nous a paru sans intérêt.

Il en est autrement de la couche inférieure. La première chose qui nous a frappé dans son examen, c'est que son épaisseur correspond à la différence de niveau que l'on relève sous le portail. La partie supérieure de cette couche était à la hauteur du bas de la porte mise à ce portail à la fin du xve siècle. Sa partie inférieure était au niveau de la porte gallo-romaine et par conséquent, nous conservait le niveau primitif de cet endroit.

Ce niveau était très nettement déterminé par une sorte de dallage d'une épaisseur de 15 à 20 centimètres composé de quatre couches parallèles alternativement rouges et blanches et séparées entre elles par une couche de terre. La couche rouge devait sa couleur à des briques pilées : elle renfermait de temps en temps des fragments de briques ou de tuiles concassées ; mais nulle part on n'y découvrit de morceaux importants de ces larges briques plates dont les Romains faisaient ailleurs un si grand emploi.

Ce dallage partait de la pierre qui fait la première assise du portail et, entre ses couches extrêmes, représentait son épaisseur. Il s'étendait, à partir de la porte en longueur et en largeur, sous la plus grande partie des terres qui viennent d'être déblayées et se dirigeait

vers la place Saint-Pierre en suivant une très légère déclivité.

Les terres, en grande partie noires et grasses, entassées sur ce dallage et qui avaient causé l'exhaussement du niveau sur ce point, présentaient, dans leur masse, un caractère homogène. A toutes les hauteurs, on y a trouvé des débris gallo-romains parmi lesquels dominaient de nombreux fragments, parfois assez grands, de tuiles, de briques à rebords, de larges briques plates et quelques fragments de poterie samienne. En dehors de ces objets, on a aussi recueilli une sorte de petit godet en verre irisé, un objet en fer et quelques autres impossibles à reconnaître sous leur épaisse couche de vert-de-gris.

Tous ces objets avaient été brisés avant d'être apportés en cet endroit. Ils étaient disséminés çà et là dans l'épaisseur de cette couche : nulle part, on n'a retrouvé ensemble les différentes parties d'un tout qui permettent de le reconstituer en en recollant simplement les morceaux.

De temps en temps, la pioche des terrassiers a exhumé des os d'animaux, des bois de cerfs, des cornes sciées, des défenses de sangliers. Nous avons nous-même mis de côté une mâchoire qui nous a semblé une mâchoire de marcassin encore munie de sa défense naissante. L'attribution de ces os à des animaux ne laisse pas le moindre doute. On en a trouvé dans un endroit une couche assez épaisse et qui occupait un certain espace. C'étaient des os énormes mêlés à des mâchoires de ruminants, à des cornes et à des défenses.

Tous ces débris d'ordre animal sont, selon toute vraisemblance, des restes culinaires qui dénotent une alimentation abondante. Bien qu'on ait pu, au cours des siècles, continuer à entasser des os dans un même charnier, il semble, d'après la nature de constitution de cette couche, qu'ils y ont été mis simultanément.

L'amoncellement de ces terres n'est pas dû à une cause naturelle. A défaut d'autres raisons, l'élévation de ce

quartier suffirait pour écarter ici toute idée d'alluvions.

Cet amoncellement n'est pas dû davantage à une cause accidentelle, tel qu'un effondrement d'édifices ou un incendie. Dans ces cas on retrouve, sinon dans leur intégrité, au moins avec tous leurs morceaux, les objets épargnés par la cause qui a détruit les bâtiments. La dispersion, dans la totalité de la masse, de débris de différentes provenances, prouve que ces terres ont le caractère de remblais apportés d'ailleurs pour un travail de terrassement.

Le seul examen de ce travail est insuffisant pour en assigner la date avec précision. Toutefois il nous donne les points extrêmes entre lesquels il faut chercher cette date.

Il est d'abord certain qu'il est postérieur au IIIe siècle, date du dallage au-dessus duquel il a été élevé.

Il est aussi certain qu'il est antérieur au moins au XVe siècle. Une grande partie des murs qui y avaient leurs fondations étaient, pour ainsi dire, emboîtés dans le sous-sol d'une construction du XVIe siècle. Les constructions auxquelles appartenaient ces murs, rasées pour élever cette dernière, avaient leur sol au même niveau que la base des pieds-droits de la porte Saint-Pierre.

Un débris du mur était, sur ce point, particulièrement caractéristique. C'est celui que l'on a trouvé au-dessous de l'encorbellement qui portait le foyer de la grande cheminée que l'on voyait de la rue. Noyé dans les décombres entassées dans ce sous-sol sans trace d'escalier ni de jour, ce mur avait une ouverture au niveau du sol du XVe siècle. Il était d'une épaisseur de trois pieds et faisait partie de l'évêché précédent.

L'ouverture qu'il avait vers la place avait été obstruée par le grand mur élevé 0 m 65 plus loin et qui appartenait à une construction plus récente dont le rez-de-chaussée était au niveau du sol de la cour du dernier évêché. Si bien que l'on peut dire que toutes les constructions élevées précédemment sur ce point, et dont les fondations

étaient restées englobées dans le sous-sol de ce qui était dans les derniers temps la cuisine de l'évêché, étaient, au XVe siècle, au même niveau que le niveau supérieur du sol de notre porte.

C'est donc du IIIe siècle au XVe qu'il faut chercher dans notre histoire un événement de nature à expliquer pourquoi les Nantais se sont imposé la peine d'amener tant de mètres cubes de décombres en cet endroit.

Cet événement s'est produit au temps des invasions normandes. Notre vieille Chronique Nantaise écrite, dans sa rédaction dernière, au XIe siècle, probablement par un chanoine de Nantes, nous parle d'un grand travail de terrassement avec lequel nous croyons pouvoir identifier celui qui nous occupe actuellement.

L'origine de ce travail remonte à l'évêque Foucher. L'idée en fut reprise et exécutée avec une importante modification par Alain Barbe-Torte, duc de Bretagne, le vainqueur des Normands.

Consultons d'abord notre vieille Chronique, nous verrons ensuite si ce qu'elle dit du travail d'Alain Barbe-Torte ne peut pas s'appliquer à celui à la disparition duquel nous avons assisté.

Les Normands avaient déjà ruiné la ville de Nantes. Dans leurs invasions fréquentes, depuis 843, ils avaient tellement diminué le nombre de ses défenseurs, que ces derniers se trouvaient désormais insuffisants à assurer la protection de tous ses remparts.

Frappé de cette considération, l'évêque Foucher voulut restreindre le champ de la défense pour la rendre plus facile. Comme la cathédrale et ses environs étaient le quartier le plus important de toute la ville, ce fut sur ce point qu'il concentra tous ses efforts.

Il fit donc, dit notre Chronique, un château ou une fortification « formée d'un mur, autour de la cathédrale, afin que les clercs et les laïcs pussent s'y réfugier, si la nécessité les y forçait, et se défendre des Normands. Car la ville de Nantes était grande : elle avait été déjà

souvent prise par ses anciens assaillants, et en grande partie ruinée par eux, comme on le voit encore aujourd'hui. Aussi ses habitants, tant de fois pris et décimés par les Normands, et par suite réduits à un si petit nombre, ne pouvaient-ils plus la défendre ».

C'est ainsi que l'évêque de Nantes justifiait, comme tant d'autres évêques le firent dans ces temps malheureux, son titre de *defensor civitatis,* « défenseur de la cité ». L'activité de son initiative patriotique relevait les courages et poussait le peu de Nantais qui avaient échappé aux invasions précédentes, à élever une citadelle pour sauvegarder les destinées de leur ville, au moment critique où tout les portait à en désespérer pour toujours.

L'œuvre de Foucher remplit son but mais non complètement. En 919, les Normands retombèrent sur Nantes avec des forces nouvelles et nombreuses. Les quelques Nantais qui étaient revenus dans la ville, renonçant à la défendre, se précipitèrent dans le refuge construit pour eux. Les Normands s'emparèrent du reste de la ville, mais durent s'arrêter devant son nouveau rempart. Les Nantais s'y défendirent vigoureusement tout le jour, et les Normands s'en retournèrent le soir « las à leur navire, quand le soleil fut couché, afin qu'ils mangeassent et se recreassent, esperant le lendemain prendre ledit chasteau avec ses deffendants ».

Mais le grand nombre des assiégeants avait effrayé les malheureux Nantais. Jugeant toute résistance impossible, ils s'enfuirent pendant la nuit, emportant dans leur fuite tout ce qu'ils avaient de plus précieux. Le lendemain les Normands revinrent à l'attaque, mais trouvèrent ces lieux abandonnés. « Ils entrèrent dans l'église et emportèrent à leurs nefs les despoïlles et les ornemens qui y estoient demeurez, puis mirent le feu en la couverture de l'église et la bruslèrent et aussi desrompirent les murs du chasteau ». (1).

(1) *Chronique de Nantes*, éd. R. Merlet, p. 85.

Ainsi périt l'œuvre de Foucher. Elle n'avait pu sauver la ville, mais sa prévoyance sauva ses habitants. Elle leur assura, dans la rapidité d'une surprise, un refuge momentané qui leur permit d'échapper au massacre de la journée, et de fuir, à la faveur des ténèbres, loin des vaisseaux qui leur apportaient la captivité ou la mort.

Les Normands maîtres de la ville songèrent à s'y fixer. Ils l'entretinrent plusieurs années intentionnellement dans son état de ruine, afin de détourner les anciens habitants d'y revenir. Ils comptaient sans Alain Barbe-Torte qui, par sa grande victoire remportée dans le pré de Saint-Aignan, en 937, les chassa enfin d'une position qui ne leur avait pas été disputée depuis 919.

Ce n'est pas le lieu de rapporter les détails de cette victoire libératrice. Il suffit à notre sujet de rappeler que s'inspirant de la pensée de l'évêque Foucher, Alain fit un grand terrassement tout autour de la cathédrale à la place du mur que les Normands avaient démoli « *Præcepit eis terrarium magnum in circuitu ecclesiæ facere, sicut murus prioris castri steterat* ». (1)

C'est en face de ce grand terrassement élevé par Alain autour de la cathédrale que nous croyons être. Donnons la raison de notre opinion.

Le terrassement d'Alain Barbe-Torte protégeait la cathédrale. C'était le but que l'évêque Foucher s'était proposé en construisant le mur qui devait remplacer l'enceinte gallo-romaine démolie en partie par les Normands. Le prélat, d'après notre Chronique « fit autour de l'église une fortification formée d'un mur ».

L'œuvre d'Alain qui remplaçait cette fortification, abattue à son tour par les Normands en 919, devait, elle aussi, entourer la cathédrale que ses richesses désignaient toujours plus spécialement au pillage de nos pirates. Alain, dit encore la Chronique de Nantes

(1) *Chronique de Nantes*, éd. R. Merlet, p. 92,

« fit un grand terrassement autour de l'église, *à la place du mur* de la précédente fortification. »

Ce passage, il est vrai, peut aussi bien convenir au côté sud qu'au côté nord de la Cathédrale. Aussi, en l'appliquant ici au côté nord, ne prétendons-nous nullement qu'il n'ait pas également son application de l'autre côté.

On peut encore voir, en effet, un souvenir du travail d'Alain dans toutes les terrasses qui surplombent le cours Saint-Pierre, depuis la cure de Saint-Pierre jusqu'à la rue Prémion. Il y a eu là un exhaussement factice du sol qui aurait son explication toute naturelle dans le texte de notre vieux chroniqueur. Aussi, peut-on soutenir, avec la plus grande vraisemblance, que le terrassement d'Alain s'étendait sur ce point depuis la Cathédrale jusqu'au château.

Cependant, ici, nous glisserons une observation.

Il est certain que ces terrains ont été remaniés plus tard. Leur niveau actuel est dû aux travaux nécessités, à la fin du xve siècle, par l'agrandissement du château.

C'est, du moins, ce que laisse entendre un document de ce temps conservé aux Archives départementales. Dans une supplique adressée au roi Charles VIII, après la construction des tours du château, l'évêque, le doyen et les chanoines de Nantes remontrent le tort qu'ils ont subi par suite de ces constructions et des fossés qui les entourent.

On y lit particulièrement que « les terres tirées des dits fossés ont été mises aux jardins d'iceux suppliants et jusque près les maisons, église et presbytère de Saint-Laurent, bien qu'il ne fut nécessaire de le faire, tellement que maisons, habitations et jardins d'iceux suppliants sont rendus presque inutiles, au grand préjudice des dits suppliants. » (1)

Ainsi, on ne doit pas s'attendre à trouver des débris

(1) Archives de la Loire-Inférieure, G 264.

gallo-romains à la surface de ces terrasses. Ce ne serait que dans leur profondeur que l'on pourrait trouver des traces du terrassement d'Alain.

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que le travail du vainqueur des Normands a porté sur le point qui nous occupe. Peut-être pouvons-nous en trouver une autre preuve dans un fait dont nous avons déjà parlé.

Nous avons dit plus haut, p. 8, que Gautier, évêque de Nantes, de 1004 à 1041, avait transporté sa demeure près de la Cathédrale « sur le terrassement élevé par Alain Barbe-Torte ».

La Chronique de Nantes, à laquelle nous devons ce renseignement, ne nous dit pas si ce fut au nord ou au sud de la Cathédrale ; et nous devons avouer que les fouilles n'ont rien révélé que l'on puisse attribuer sûrement à l'entreprise de Gautier. Il est bon de faire cette réserve, en cas où les travaux que l'on va commencer au sud de la Cathédrale apporteraient dans la question un élément nouveau.

Sous le bénéfice de cette réserve, il n'est pas téméraire d'admettre que Gautier transporta, dès lors, son habitation à l'endroit où l'Evêché se fixa définitivement un siècle plus tard. Son entreprise aurait amorcé cette translation définitive. Quand bien même sa demeure, détruite par le comte de Nantes aurait été démolie jusqu'aux fondations, soit par son rival Budic, soit lors de la construction de l'Evêché de Brice, son idée de fixer l'habitation épiscopale près de la Cathédrale était si heureuse qu'un de ses successeurs l'aura reprise à son profit.

Ainsi l'on peut conjecturer que si Brice, au XIIe siècle a construit en cet endroit l'Evêché dont nous avons vu les restes, il ne faisait que reprendre un dessein de ses prédécesseurs : celui qui était venu pour la première fois à la pensée de Gautier.

La demeure de Gautier ayant été élevée sur le terras-

sement d'Alain Barbe-Torte, il est naturel de voir dans les terres entassées sur une hauteur de 2 mètres aux pieds de l'Evêché, un reste de ce terrassement.

Du reste, son étude n'a rien révélé que l'on puisse opposer à cette haute antiquité. Tous les débris que l'on y a trouvés disséminés étaient antérieurs au xe siècle. Ces fragments de briques et de tuiles romaines étaient mêlés à des blocs de ciment romain et à des pierres de petit appareil telles qu'on en voit dans les murs gallo-romains.

L'époque mérovingienne était représentée, dans ces décombres, par des fragments de sarcophage en pierre coquillière. Plusieurs pierres de granit rougies au feu, ainsi que, par endroits, des agglomérations de terres noires et grasses faisaient supposer que ces décombres provenaient de maisons incendiées. Tout ce terrassement était fait de ruines d'habitations gallo-romaines ou mérovingiennes.

Or, la ville de Nantes avait été plusieurs fois incendiée par les Normands avant le temps d'Alain Barbe-Torte. Ces malheureux ne se contentaient pas de piller les villes ; ils ajoutaient au pillage l'horreur de l'incendie. Plusieurs fois, les Nantais, après leur départ, avaient essayé de faire renaître leur pauvre ville, comme des abeilles reconstruisent leur ruche sans se décourager jamais. Dès leur retour, qui ne tardait guère, les Normands la replongeaient dans le néant. A leur dernière invasion de 919, après s'être emparés de la fortification élevée par l'évêque Foucher, ils avaient encore mis une fois de plus le feu à la couverture de la cathédrale « laquelle ils embrasèrent du tout ».

Aussi, lorsqu'après sa victoire Alain avait voulu aller prier à l'église des bienheureux apôtres Pierre et Paul, il lui avait fallu, pour se frayer un passage, trancher du glaive dans l'épaisseur des ronces et des épines, et parvenu au seuil de la cathédrale, il n'y avait trouvé que des pans de murs sans aucune couverture. Si bien

que, lorsqu'il eut conçu l'idée de son retranchement, l'exploitation de tant de ruines lui en fournissait sur place tous les matériaux. Ses terrassiers bretons n'eurent qu'à prendre n'importe où, et pêle-mêle, tous ces débris et les entasser à l'endroit qu'il avait choisi pour défendre plus efficacement la ville contre ses éternels envahisseurs.

Il n'est pas jusqu'aux débris animaux disséminés dans la masse de ce terrassement ou entassés sur un de ces points, qui n'apportent aussi leur témoignage à l'appui de notre thèse. Un dépôt d'ossements où l'on trouve des défenses de sangliers ou des cornes de cerfs s'expliquerait peut-être encore de nos jours dans de grandes forêts où abondent ces animaux. Dans une ville, il y a longtemps qu'il est devenu impossible. Or au xe siècle, à Nantes, il était encore tout naturel.

D'après notre Chronique, quand Alain Barbe-Torte « après avoir examiné toutes les commodités que lui offrait, à l'intérieur et à l'extérieur la ville de Nantes, eut résolu d'y fixer sa demeure, il manda à tous les Bretons d'y accourir chargés de vivres pour y élever un grand terrassement ».

Ce serait sans doute trop presser ce texte que de voir dans ces débris culinaires les restes des vivres apportés de Bretagne par les terrassiers d'Alain. Mais il n'était pas nécessaire d'aller chercher des sangliers ou des cerfs au fond des forêts bretonnes. A cette époque ces animaux se rencontraient partout. Alain excellait à les abattre. Dans sa jeunesse, il s'était exercé à combattre non seulement les sangliers, mais encore les ours : un de ses sports préférés était non pas de les tuer avec le fer, mais de les assommer avec le bois de la forêt (1).

Sans trop s'écarter de Nantes, il pouvait se livrer à son exercice favori. Quelques années plus tard un de ses successeurs revenant d'Angers à Nantes, en passant

(1) *Iste vero... apros et ursos in silva minime curans eos cum ferro occidere nisi cum lignis silvæ.* Chron. de Nantes, p. 88.

par le pays des Mauges y rencontra un seigneur qui chassait avec ses chiens, des cerfs, des sangliers et même des ours.

Il eut été très intéressant de retrouver dans nos déblais des os ou des dents deplantigrades. Nous eussions eu là la confirmation évidente de tout ce que notre vieille Chronique nous apprend de la faune d'alors dans ce pays. Mais ces défenses de sangliers et ces bois de cerfs apportent un élément important pour dater le terrassement qui les renferme. En combinant cet élément avec les autres, nous croyons qu'il n'est pas téméraire d'avancer que ce terrassement peut être du xe siècle. Or comme l'histoire nous apprend positivement qu'Alain Barbe-Torte a élevé un grand terrassement sur ce point de Nantes, près des murailles de la cathédrale, à l'endroit où, depuis, a été transportée la demeure épiscopale, nous croyons être en droit de conclure que c'est à la démolition du travail d'Alain que nous venons d'assister.

Il n'est pas de notre dessein de rechercher ici les autres directions du terrassement d'Alain. Il nous suffit de constater qu'il avait pour but la protection de la cathédrale, et que celui de l'Evêché répondait à ce but.

On peut se demander pourquoi le vainqueur des Normands s'est borné à élever un retranchement de terre pour défendre la ville, au lieu d'en relever les remparts. Il est à croire que ce dernier travail lui était impossible. Dans son état d'abandon, Nantes ne devait plus guère renfermer de maçons. Un terrassement ne requiert aucun art spécial. Tous les habitants d'un pays peuvent, sans dommage pour l'œuvre, y prendre part en cas de nécessité.

Ainsi le déblaiement de la porte Saint-Pierre peut aider à fixer un point important de notre histoire locale. Il éclaircit et confirme un passage d'une Chronique vieille de plus de 800 ans.

Tout en nous exhumant un souvenir d'Alain Barbe-Torte, il nous a fourni une explication du double niveau que l'on remarque sous la porte Saint-Pierre. Cette porte a perdu son niveau primitif quand, pour le besoin de la défense, elle a été obstruée par le retranchement destiné à préserver la cathédrale contre les Normands. Les Normands partis, la circulation s'étant déjà établie à cette hauteur, on ne songea pas à dégager la porte du IIIe siècle, et quand, plus tard, à la fin du XVe siècle, on reconstruisit le manoir épiscopal à la place de celui que les guerres contre les Français venaient de démolir, on conserva le niveau déjà consacré par l'établissement des bâtiments précédents.

D'après Fournier, l'exhaussement du sol que nous signalons aurait eu lieu lors de la construction de la demi-lune qui protégeait la porte Saint-Pierre (1). Mais cette construction date du XVe siècle, et à cette époque on n'eût pas pu élever un terrassement avec des remblais exclusivement gallo-romains ou mérovingiens.

Nous ignorons s'il a été donné d'autres explications de cet exhaussement. On pourrait encore y voir un travail des Nantais après la rupture des murs et des portes de l'enceinte de Nantes attribuée à Nominoé, en 850 ; ce qui nous reporterait au IXe siècle.

Mais aucun document ne mentionne de travail de ce genre, tandis qu'un texte authentique du XIe siècle parle expressément du grand terrassement *magnum terrarium* élevé par Alain.

Par ce que nous venons de dire, on peut s'expliquer le caractère des deux parties si distinctes de la porte Saint-Pierre. La partie inférieure depuis le sol jusqu'à une hauteur de 2 mètres, appartient à l'époque gallo-romaine. Elle présente, d'un côté de sa façade, jusqu'à neuf assises de blocs énormes de pierre blanche et de

(1) Voir plus haut, p. 113.

granit, superposées sans aucun mortier pour les lier ensemble. Sur d'autres points, les assises sont moins nombreuses, mais toujours composées des mêmes éléments.

Sa partie supérieure comprend, à proprement parler, la porte du XVe siècle, avec sa maçonnerie d'un caractère plus récent, et sa voûte en anse de panier.

Nous disons « du XVe siècle », car sa construction se rattache aux travaux dont les fortifications de Nantes ont été l'objet en cet endroit, vers 1480. Nous avons parlé de ces travaux et, incidemment, de la porte Saint-Pierre, dans notre article sur le manoir de Guillaume Guéguen, p. 24, et nous en reparlerons quand nous nous occuperons des deux tours qui flanquaient cette porte, p. 146. Des documents que nous citons, il résulte que la porte a été élevée de 1478 à 1483. Ici, nous nous trouvons encore en opposition avec une opinion généralement reçue. Discutons-la.

Nous avons vu que nos historiens ont fait une première erreur en attribuant l'ouverture de la porte Saint-Pierre au XIIIe siècle. Nous verrons plus loin qu'ils en ont fait une seconde en attribuant à Guy de Thouars, mort en 1213, une tour dont la première pierre a été posée en 1478. Nous nous demandons s'ils n'en ont pas fait une troisième en plaçant une reconstruction de notre porte de 1532 à 1534.

D'après Travers, le siège de Nantes par les Français, en 1487, ayant presque détruit la porte Saint-Pierre et ses deux tours, la ville aurait fait relever le tout en 1492 (1).

Nous dirons en parlant des tours que cette reconstruction ne nous paraît pas probable, parce qu'un travail si considérable aurait laissé plus de traces dans les comptes des miseurs de la ville. D'ailleurs, Travers

(1) TRAVERS. *Histoire de Nantes*, t. II, p. 216.

se contredirait lui-même quand il dit que, en 1532. on refit à neuf la vieille porte de Saint-Pierre. Une porte construite en 1492 n'avait pas cinquante ans en 1532 ; on ne pouvait donc pas dire qu'elle était vieille, et elle n'avait pas besoin d'être refaite à neuf.

Cette porte de 1532 remplaçait-elle bien celle de 1478 ? Ne faudrait-il pas plutôt la reporter sur un autre point du même quartier ? Il y a là une question d'histoire et de topographie dont notre sujet nous amène à dire un mot.

« On commença cette année, dit Travers, à la date de 1532, *à refaire à neuf la vieille porte de Saint-Pierre*, sortant sur les Lices, aujourd'hui la Motte de ce nom. Le millésime qui est au-dessus nous apprend qu'elle fut achevée en 1534, Henri, dauphin de France, dont on y voit les armes, étant duc de Bretagne » (1).

Il n'est pas douteux que cette inscription se lisait au haut d'une porte de Saint-Pierre. Si nous ne la connaissions que par Fournier, il serait permis d'en douter, mais elle a été aussi relatée par Dubuisson-Aubenay, en 1636.

« Ceste porte S. Pierre, dit ce grand voyageur, est le plus ault endroit de la ville vers Orient, et sur son dehors sont les armes d'un Dauphin, duc de Bretagne, qui est, je croy, François, fils de François Ier, roy et frère aisné de Henry II, roy. Elles sont équartelées de France et de Dauphiné, contrequartelées de France et de Bretagne » (2).

Il serait difficile d'énumérer tous les auteurs qui, à la suite de Travers, ont daté la porte Saint-Pierre

(1) Travers. *Histoire de Nantes*, t. II, p. 300.

(2) Dubuisson-Aubenay. *Op. cit.*, t. II, p. 30. Voici le texte très suspect, donné par Fournier, de cette inscription :

« Reignant Henry — Dauphin de France — duc de Bretagne — l'an 1534, — cette porte fut achevée — les fondations en aiant — été posées en l'an 1532. » Aucune inscription relative à cette porte ne figure dans le recueil trop incomplet des inscriptions de Nantes fait par le maire Gérard Mellier en 1728. V. tome VI de ses *Arrêts et Ordonnances*, p. 320-346.

de 1532. Parmi eux citons cependant : Ogée (*Dict. de Bretagne*, éd. 1843, t. II, p. 164) ; Fournier (*Antiquités de Nantes*, p. 262) ; Mellinet (*La Commune et la Milice de Nantes*, t. I, p. 266) ; Bizeul (*Des Nannètes aux époques celtique et romaine*, dans le *Bulletin de la Soc. Archéol.*, 1860, p. 339).

Enfin jusqu'à notre époque, M. Legendre, dans son étude accompagnée de planches, sur notre porte, met en légende à la première de ces planches « Porte Saint-Pierre, édifiée de 1532 à 1534, sur des substructions du XIIIe siècle recouvrant la porte est de l'enceinte gallo-romaine » (1).

En accompagnant de cette légende la reproduction de la porte actuelle de Saint-Pierre, ce dernier auteur indique nettement que, dans son sentiment, c'est bien cette porte qui a été élevée en 1532.

Le manoir de Guillaume Guéguen ayant été construit sur cette porte, de 1500 à 1506, on peut se demander comment sa base est postérieure de trente ans à l'édifice qu'elle supporte. Nous savons, par ailleurs, que la voûte de cette porte a été faite de 1480 à 1483, et, d'un autre côté, la seule étude du monument que nous avons sous les yeux ne permet guère de le placer en pleine époque de la Renaissance.

Nous soulevons donc une difficulté dont ne semblent pas s'être doutés les auteurs que nous citons plus haut.

Cette difficulté nous semble avoir sa solution dans l'examen du plan du bastion Saint-Pierre. Ce bastion protégeait la porte flanquée des deux tours ; mais on y accédait par une autre porte qui donnait sur les Lices, comme on appelait alors la Motte Saint-Pierre.

Après la construction des tours et de la première porte, on avait entrepris ce complément de fortification. On y travaillait en 1532 et dans les années sui-

(1) A. LEGENDRE. *Ann. de la Soc. Académ. de Nantes*, 1891, p. 39-42.

vantes. En janvier 1536, M. de Laval, gouverneur de Bretagne, était venu voir par ordre du roi « le beau bastiment de forteresse commencé au *boulevard de la porte Saint-Pierre* ».

Cette fortification comprenait une porte précédée d'un pont-levis. Par suite, cette porte s'élevait entre deux ponts-levis : celui qui la précédait et celui qui précédait la porte de l'enceinte de Nantes. « On continuait en 1537, dit encore Travers, les travaux de la construction du boulevard de la porte Saint-Pierre, *entre les deux ponts-levis* » (1).

Il nous semble que c'est cette porte du bastion qui portait le millésime de 1532 avec les armes du dauphin, en sa qualité de duc de Bretagne. La construction de 1532 à 1534 correspond exactement à celle du bastion qui se continuait en 1536 et en 1537. La seconde porte flanquée des deux tours ayant été terminée au XVe siècle, on ne voit pas où on y aurait sculpté la date de 1532 et les armes du dauphin, fils de François Ier.

Nous donnons ici une vue de la porte Saint-Pierre et de ses fortifications d'après un dessin du commencement du XVIIIe siècle, attribué à Portail. Cette vue permettra mieux que toute explication d'avoir une idée exacte de l'aspect que tout ce quartier présentait autrefois (2).

La porte Saint-Pierre a été déclassée au XVIIIe siècle, à la suite des projets d'embellissement de Nantes : projets qui comportaient la démolition des remparts de la ville.

Un de leurs articles concernait le déplacement de l'axe de la rue de l'Evêché pour le ramener dans l'axe de la rue Saint-Clément. Le sol de la rue devait être incorporé au domaine de l'Evêché en compensation

(1) TRAVERS. *Histoire de Nantes*, t. II, p. 307 et 309.

(2) Nous avons déjà publié cette vue en phototypie avec explication détaillée dans nos *Vues et Plans du Vieux Nantes*, 1re livraison, n° 4. Les détails du dessin y ressortent bien mieux que dans le cliché que nous donnons ici.

du terrain que l'Evêché perdait dans la rue nouvelle.

Pour mieux suivre ce qui se fit alors il ne sera pas

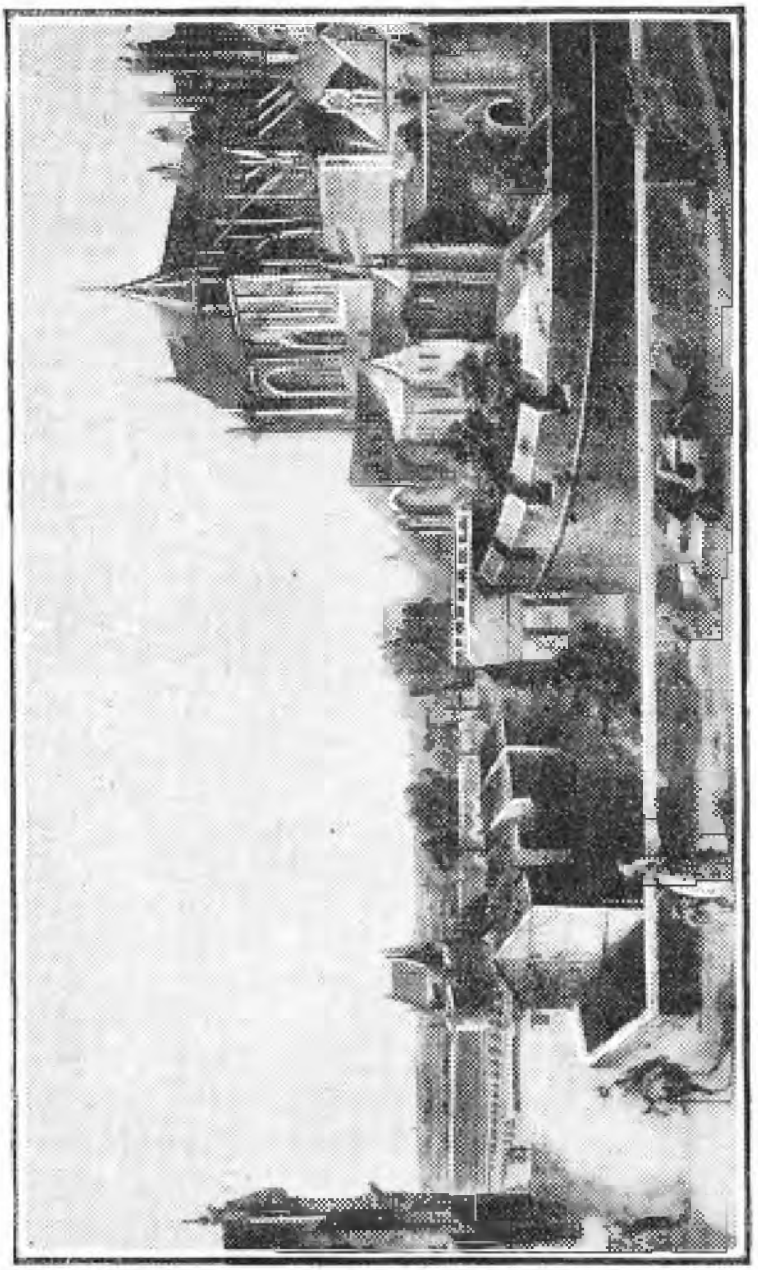

Vue des fortifications de la Porte Saint-Pierre au XVIIIe siècle

inutile de donner ici une partie d'un plan que nous avons publié dans nos *Etudes sur le Vieux-Nantes*, t. I, p. 64. Ce plan a été dressé en 1763 pour l'ouver-

ture de la nouvelle rue de l'Evêché, c'est-à-dire celle qui est aujourd'hui livrée à la circulation.

La première chose qu'il permet de constater c'est la déviation de l'ancienne rue de l'Evêché. Cette rue

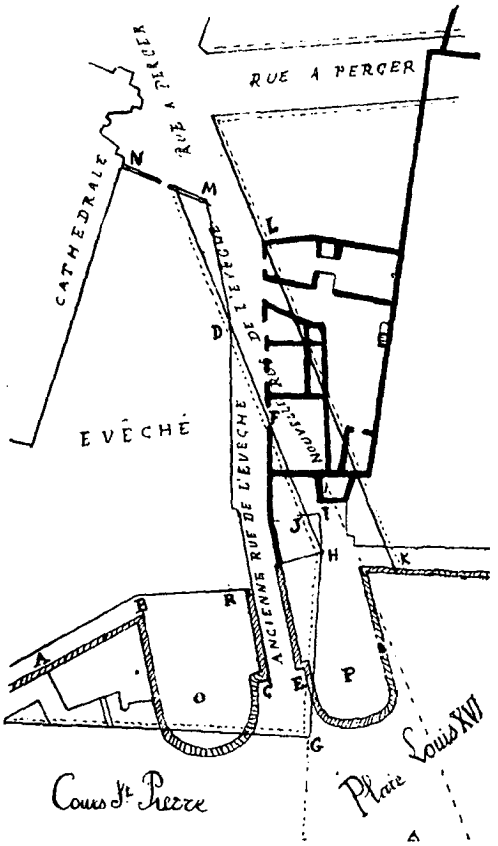

suivait, de tout temps, la direction des lignes relativement parallèles CM, EL. Le projet qu'on exécuta alors plaça l'axe de la nouvelle rue dans l'axe de la rue Saint-Clément, suivant la direction des lignes HD, KL.

Ce projet abattait la plus grande partie des dépen-

dances de l'Evêché et isolait les autres, de l'autre côté de la rue. Dans une délibération municipale qui se tint le 30 décembre 1763, à l'Evêché, par déférence pour la dignité épiscopale, Mgr de la Muzanchère sacrifia volontiers toutes ces servitudes de son palais.

La Ville se plut à reconnaître la bonne volonté avec laquelle le prélat se prêtait à ce démembrement dans l'intérêt public, et en consigna le souvenir dans le procès-verbal de cette délibération.

« Le procureur du Roi, sindic, y est-il dit, ayant remontré au bureau... que Mgr l'Evêque de Nantes est toujours disposé à entrer dans les vues de Mgr le duc d'Aiguillon, pour l'exécution de plusieurs projets d'utilité publique, de commodité et d'embellissement, ce digne prélat en donne aujourd'hui de nouvelles preuves. »

On voit sur notre plan le relevé de toutes ces dépendances du palais épiscopal. Elles couvraient, dans toute sa largeur, une partie de la rue de l'Evêché et s'étendaient sur ce point jusqu'au mur de la ville qui traversait, presque en diagonale, la rue Chauvin.

Du côté nord de l'ancienne rue de l'Evêché, il ne reste donc, de ces vieilles servitudes, que la partie limitée par la ligne HF ; la ligne FD qui la continue représente le mur construit sur le sol de cette ancienne rue. L'autre côté, représenté par la ligne CD, a été plus ménagé. L'Evêché n'y avait perdu que l'angle formé par les lignes DM et MN. L'ancien mur qui limitait ces constructions a subsisté jusqu'à nos jours, où sa solidité a donné bien de la peine à ceux qui l'ont démoli. Le mur représenté par la ligne HD ne datait que de ces derniers temps. Il coupait l'ancien mur de l'Evêché au point D, et, à partir de là, allait jusqu'à la place, où il limitait la conciergerie.

En compensation des terrains que l'Evêque cédait à la ville, celle-ci lui abandonnait « en pleine propriété et à ses successeurs audit Evêché, la tour et les parties

de terrain qui se trouvent du côté du Palais épiscopal. » L'Evêque pouvait la faire abattre à ses frais ainsi que « les autres ouvrages compris dans les terrains à lui cédés, et en employer les matériaux. »

L'Evêché s'agrandissait donc, sur ce point, de tout le sol de la tour O, dite *tour de l'Evêché*, du sol de l'ancienne rue et d'une partie de celui de la tour P, dite *tour de Guy de Thouars*. La plus grande partie de ce dernier, situé au-delà de la ligne GH, était prise pour la formation de la place Louis-XVI (1).

Mais la Révolution survint avant que les arrangements projetés aient été exécutés. La ville garda les terrains qu'elle devait céder à l'Evêché, pendant que tout le domaine de l'Evêché devenait propriété de l'Etat.

La Révolution passée, quand l'évêque de Nantes fut rentré dans la jouissance de la demeure de ses prédécesseurs, la Ville demeura propriétaire de ces terrains. Vers 1805, des particuliers lui demandèrent à les arrenter pour y élever quelques constructions. La Ville leur accorda tout le terrain situé en bordure de la rue, depuis la porte jusqu'à la conciergerie de l'Evêché. Ils y construisirent les échoppes qui ont enfin disparu en 1886, pour le plus grand avantage de la rue.

L'autre partie de l'ancienne rue, située du côté du cours fut conservé par la Ville qui y aménagea différents de ses services. On y fit un poste de pompiers, puis un corps de garde pour le poste d'honneur de la Division militaire. En 1886, le Général commandant le XIe Corps ayant bien voulu consentir au déplacement de ce poste d'honneur, on procéda au dégagement de la porte Saint-Pierre sur les deux côtés qui l'obstruaient.

Ce fut alors comme une révélation. Chose étrange, depuis que l'on avait perdu de vue l'ancienne porte

(1) La ligne AB de ce plan indique la direction du mur de 1658, dont il est question plus haut p. 79 ; le triangle HIJ, la partie du manoir de Guillaume Guéguen qui a été prise pour la rue.

on avait fini par l'oublier. Il n'y avait guère que quelques archéologues à connaître son existence. M. Montfort, dans l'article qu'il consacra en 1887 à la Porte Saint-Pierre, en parle comme d'une découverte moderne.

« La démolition toute récente, dit-il, des petits logements qui étaient venus se souder sur le vieil Evêché entre celui-ci et la rue du même nom, a mis à découvert un passage voûté en anse de panier couvrant un espace d'environ 9 mètres de long sur 4 de large. En arrière, c'est-à-dire du côté de la ville, cette voûte se termine par un arc mouluré dans le style du xve siècle qui retombe sur deux pieds-droits formant tableaux à large biseau, derrière lesquels sont encore visibles les gonds de fer sur lesquels étaient jadis ferrés les vantaux d'une porte. En avant, c'est-à-dire vers le dehors, existe l'arrachement d'un arc indiquant que d'autres constructions précédaient le passage. L'on retrouve aussi de ce côté les restes d'une petite porte de service. La voûte en elle-même est bien appareillée en petits moëllons calcaires de 46 cm. de long sur 12 de large, et un arc doubleau à nervure puissant divise le berceau en deux portions égales ». (1)

Depuis 1887, époque de son dégagement, la porte Saint-Pierre a attiré l'attention non seulement des archéologues, mais encore du public Nantais. Aujourd'hui, il n'est plus à Nantes personne qui n'ait entendu parler d'elle et l'on peut dire que, après un siècle d'oubli, elle est actuellement aussi connue que pendant les siècles où il fallait passer sous sa voûte pour entrer à Nantes et pour en sortir.

La porte Saint-Pierre était flanquée de deux tours. Bien que toutes les deux fussent attenantes à l'Evêché, on réservait le nom de *tour de l'Evêché* pour celle qui était du côté de la cathédrale ; on donnait à l'autre le

(1) *Bull. de la Soc. Archéol.*, 1887, p. 36-42 ; MONTFORT. *La porte du Bastion Saint-Pierre.*

nom de *tour de Guy de Thouars*, du nom du comte de Nantes qui passait pour l'avoir construite.

Si paradoxal qu'il paraisse d'avancer qu'une construction toujours désignée sous le nom de « tour de Guy de Thouars » n'était pas de lui, la chose n'en est pas moins certaine. Cette tour, qui faisait la paire avec celle de l'Evêché, a été construite en même temps qu'elle. Or, nous avons l'acte de naissance de cette dernière : elle a été élevée de 1478 à 1482.

Les historiens qui ont rattaché l'origine de ces fortifications aux travaux de Guy de Thouars, ont brûlé une étape et ont pris une tour du XVe siècle pour une tour du XIIIe. Ils ont négligé de consulter les documents qui nous permettent de suivre, jour par jour, tous les travaux de construction de ces deux tours et du portail qu'elles flanquaient.

Ces documents abondent en détails curieux, et celui qui en aurait les loisirs, pourrait, à leur aide, donner le prix exact de ce travail colossal, compter le nombre de journées employées à le faire, les « tumbelerées » de chaux, de sable, de pierre, les boisseaux de ciment, les madriers, les poutres, les soliveaux « les planches de « vollée », les cents de tuffeaux, les milliers de briques, en un mot savoir, à peu de chose près, tout ce que ces deux tours ont absorbé de matériaux. (1)

Arrêtons-nous un instant au pied de ces tours, à les voir s'élever étage par étage, grâce à la grue installée sur le portail pour « guinder » les matériaux, de 1478 jusqu'aux mois de juillet et d'août 1482, époque où Bonabes Juxto amenait de nombreuses charretées « de pierre plate pour paver sur le hault du portal Saint-Pierre, à 8 s. 8 d. chascune charretée ». (2)

Cette construction se rattache aux grands travaux

(1) Tous les détails qui suivent sont tirés des comptes de Faby Basire, mişeur de Nantes, conservés aux *Archives municipales*, sous les cotes CC 252 à CC 257.

(2) *Archives municipales*, CC 257, f. 136.

de fortifications faits à Nantes lors des dernières guerres entre la France et la Bretagne. Le principal effort de cette guerre avait porté contre ce côté des remparts. L'ennemi s'était logé en Saint-Clément, Saint-André et Richebourg. Il avait mis à mal tous les environs de la porte par laquelle il cherchait à entrer dans notre ville.

L'expérience avait montré que c'était de ce côté que la ville était le plus vulnérable. Elle exposait à l'attaque un front large dépourvu de toute fortification naturelle. L'ennemi, au contraire, trouvait une base d'opération tout en sa faveur. Saint-Clément était alors compris dans la banlieue de Nantes. En face des remparts s'étendaient des jardins, des tenues et des champs. Des habitations bordaient les rues de Richebourg, de Saint-Clément et de Saint-André. Mais ces habitations logeaient, cachaient et protégeaient l'assiégeant, et créaient aux assiégés les plus grandes difficultés soit dans leurs mouvements, soit dans leur tir.

L'on ne doit donc pas être surpris de voir qu'un des premiers soins des Nantais après le départ des troupes françaises ait été de renforcer les fortifications de leur ville du côté de l'est, c'est-à-dire du côté de la France d'où leur venait leur ennemi le plus redoutable.

Ces fortifications qui sortaient de soutenir l'effort d'un siège, avaient grand besoin de réparations. A la porte Saint-Pierre, ce ne fut plus seulement une réparation, ce fut une reconstruction complète.

Les travaux commencèrent à la fin de 1477. Le 8 décembre de cette année, la Ville passa avec Guillaume Nouel, maître maçon, un marché concernant les travaux préliminaires nécessaires pour cette reconstruction.

Travers a conservé le texte intégral de ce marché dans le tome IV de son *Histoire manuscrite de Nantes*. Nous le transcrivons ici tel que cet auteur l'a copié.

« Marché de la demolition de la porte de ville dite de

Saint-Pierre, de deux petites tours au devant et de deux murs, un vieil et l'autre nouveau le long du pont.

Le ouictiesme jour de decembre, l'an mil IIII^{c}LXXVII, fut fait marché et convenant entre Amauri Main, au nom et comme receveur et miseur des deniers ordonnés ès euvres et reparations de ceste ville de Nantes d'une partie, et Guillaume Nouel maçon d'autre partie, par lequel marché celui Guillaume Nouel doit a promis abattre et demolir le portal de la ville de la porte Saint-Pere, scavoir est les deux petites tours joignant le pont leveis avec le mur vieil estant entre lesdites tours et les grosses tours de ladite ville et aussi ung mur qui puis naguères a esté fait de neuff qui traverse depuis lesdites petites tours jusqu'au belouart de Saint-Pierre d'un cousté et d'autre au pont susdit, et la pierre desd. tours et murs mettre à part pour l'œuvre que l'on veult faire aud. lieu en un tas, sans faire ennuy (*sic*); aussi doit curer les groays quy ysseront desd. tours et murs et les mener et conduire le long des .ices estant sur la douve d'entre le chasteau et le belouart, ainsi que l'on lui devisera, et nettoyer la place desd. tours et murs jusques au neiff (*sic*), sans aucune chose y lesser, et rendre nettes lesd. fondements dedans la fin dudit mois de febvrier prochain venant ; et a esté fait led. marché pour celui miseur en poyer aud. Nouel la somme de sept vigns livres monnoye en faisant led. eupvre, et après icelui achevé. Ainsi signé : *Peyrot Daydie, Jehan Gaut.*

Le même jour, la ville passa un autre marché avec Mathelin de la Roe, pour faire curer les douves du « cerne » et circuit de la porte Saint-Pierre, tant devers le château que devers *le Trepier*, nom d'une tour située sur la muraille de ville vers la rue Royale actuelle. La ville les faisait « netoyer... pour prendre les fondemens du portal qui naguère a esté devisé et ordonné y estre fait... et les rendra nettes dedans la fin du mois de janvier prochain venant ». (1)

Le travail de Mathelin de la Roe était terminé au moins au mois d'avril. Le 10 de ce mois, on lui délivra

(1) TRAVERS. *Histoire de Nantes*, t. II, p. 161.

une attestation qu'il avait « bien et dûment curé les douves pour prendre les fondements du portail de Saint-Pierre selon et au désir du marché sur ce fait ». (1)

On le voit, tous ces travaux visaient à la destruction de l'ancien portail Saint-Pierre et des deux petites tours qui le flanquaient.

Pendant ces travaux, il ne fallait pas laisser la porte dépourvue de ses gardiens naturels. On commença par construire, dans les douves, leur habitation. A la date du 12 janvier 1478, la ville donna 55 sous pour 22 jours de travail « aux charpentiers pour faire une loge en la douve de la poterne Saint-André pour les portiés, pour ce que l'on abat le portal de la porte Saint-Pierre ». (2) La loge fut terminée vers la fin du mois.

Ces précautions prises, comme la guerre avec la France pouvait reprendre à chaque instant, on activa les travaux.

Les anciennes tours, ébranlées probablement lors du siège, tombèrent de peur avant qu'on ait pu prévoir le moment de leur chute et prendre les moyens de parer aux dégâts qu'elles devaient causer. Elles tombèrent en l'absence du capitaine de la ville, que l'on fit prévenir de cet accident. Le 30 mai 1478, on dépêcha « Colin Gicquel porter une lettre à monseigneur le cappitaine qui estoit à Rennes, pour lui faire scavoir que les tours estoient choistes ». Colin Gicquel mit cinq jours à faire son voyage de Rennes et toucha de ce chef 15 sous.

Les malheureuses tours tombèrent sur les portes de Saint-Pierre et les brisèrent : d'où nécessité pour la ville de payer des charpentiers « pour cloure et faire fermantes les deux portes de Saint-Pierres qui rompirent à la choiste des tours ». Mais elles subirent la loi du talion ; et aussitôt on mit des hommes « à rompre les tours du portal Saint-Pierres qui estoient choistes en la douve dudit portal ».

(1) *Archives Municipales*, EE 145.
(2) *Archives Municipales*, CC 252, f. 2, v°.

C'était bien taillé, il restait à coudre. Les travaux de construction succédèrent à ceux de démolition. Nous n'entreprendrons pas de les raconter par le détail : nous nous bornerons à indiquer quelques points de repaire qui nous permettront de suivre la marche de ces travaux.

La pose de la première pierre eut lieu au mois d'août 1478. Cette pose nous est connue grâce au vin dont on l'arrosa. Parmi les dépenses du receveur de la ville dans la semaine du 10 au 17 août 1478, figure l'article suivant :

« Aux maczons pour le vin de l'asiete de la première pierre de la tour du Portal de Saint-Pierres que assist monseigneur le chancelier, de son commandement et du commandement de mes seigneurs le connestable, receveur, trésorier de l'espargne et plusieurs autres, LVs. » (1)

Pour la plus grande solidité des fondations on y employa du ciment à la place de la chaux.

« A Jehan Pogin pour neuff boueceaux de sayment mis es fondemens de la tour du portal Saint-Pierres, devers le Trépier, à VII d. chascun boueceau valant V s. III d.

Comme à la place des petites tours qui flanquaient la porte, on en élevait deux grosses qui s'avançaient plus loin sur la motte, il fallut aussi déplacer la douve et la reporter plus loin. Ce travail fut long et coûteux, par suite de la nature du sol dans lequel on trouve surtout du rocher.

On en indemnisa l'entrepreneur, comme on peut le voir par l'acte suivant que nous empruntons à l'*Histoire manuscrite de Nantes*, par Travers, t. IV, p. 2.

« Ordonnance de payer 770 l. monnoie à Colas le Breton pour avoir creusé les douves de la porte de S.-Pierre.

Faby Basire, receveur et miseur des deniers ordonnés à la reparation de Nantes, il vous est mandé et commandé poyer et contenter Colas le Breton de la somme de sept

(1) *Ibidem*, f. 20.

cens soixante dix livres monnoye pour le marché qui fut fait avecques lui au mois de decembre derroin passé de croeser les douves de la porte de S.-Pierre de Nantes n'agueres encommencée, depuis le rond des deux tours jusqu'à quarante piés de long dedans le belouvart dud. lieu selon le divis sur ce fait et signé, combien que, en ce, y ait aucun deffault d'accomplissement, par la force des perrières qui y sont trouvées fortes à tirer et percer en lad. douve, ainsi que avons veu à plain, et qui a esté relaté par Yvonnet Garreau, contrerolle desd. œuvres et autres gens et bourgeois de lad. ville qui y sont descendus sur le lieu et veu la diligence que y a fait par chacun jour led. Colas, à force de gens et autrement, en quoy il dit avoir esté perdant de grandes sommes, outre son feur, lui a esté lad. somme delivrée, et raportant ces presentes avecques quitance dud. Lebreton, d'icelle somme de 770 livres, elle vous sera allouée en descharge desd. comptes. Fait à Nantes, le 27e jour du mois d'aoust l'an mil 479. Signé : *Peyrot Daydie, Jeh. Gault*, etc. ».

Avec les comptes du miseur de la ville, il serait facile de suivre les travaux semaine par semaine. Au lieu de faire ce relevé fastidieux, jetons plutôt rapidement un regard sur ces tours pour nous faire une idée de ce qu'elles étaient au temps de leur splendeur.

L'une et l'autre avaient deux étages. On plaçait les grilles de leur premier étage dans la semaine du 14 juin 1479. Les deux grilles pour les deux dernières croisées de ce premier étage pesaient ensemble 1371 livres 1/2 ; elles valurent, à 6 d. la livre, 37 l. 2 s. 10 d.

L'année suivante, on faisait un travail analogue aux fenêtres du second étage.

Voici deux articles de compte concernant ces deux tours : le premier est du 10 juillet, le second du 17 juillet 1480.

« A Perrot Dagaye, pour grisle de fer mize et assize à la fenestre du second estaige de la tour devers le chasteau, pezante, y comprins les boucles, 990 l. fer à 7 d., 38 l. 17 s. 6 d.

« A lui pour deux gons de fer mis à l'uysserie du segond estaige de la tour devers le Trepier, pesans 6 l. 1/2 de fer à 6 deniers chascune, valant 3 s. 3 d. ». (1)

Si l'on veut se faire une idée de ce qu'étaient ces grilles et de leur valeur, on peut se reporter aux grilles de cette époque placées encore aux fenêtres du château.

Chaque étage comprenait deux pièces principales : la chambre du « rond » ainsi nommée du rond de la tour, ou chambre de devant, et la chambre de derrière ou « chambre devers la ville », qui se trouvait entre cette première et l'Evêché.

Cette disposition nous est indiquée dans différents articles du compte du même Perrot Dagaye, « fevre » ou serrurier, grand fournisseur des gonds, des grilles et de toute la grosse ferronnerie des tours, au prix de 6 ou 7 deniers la livre.

« A Perrot Dagaye, pour 4 gons de fer pesans 18 l. pour employer à deux husseries pour entrer de la chambre devers la ville des deux tours du portal Saint-Pierre dans les chambres du ront de chascune des deux tours du second estage d'icelle tour à 6 deniers chascune livre, valant 9 s. ».

« A luy, pour huyt gons, savoir : deux joignans la planchette dudit portal, deux à l'husserie de l'entrée de ladite planchette, et deux à l'husserie de la canonnière joignant le pont-levis, et deux à une huysserie qui est à entrer dans la chambre de derrière à la chambre du davant de la tour dudit portal devers le chasteau, au bas estaige, pesans ensemble 46 l. fer, à 6 d. chascune livre, valant 23 s. ».

Les serrures de la chambre du devant furent fournies par Jean de la Ramée. « A Jehan de la Ramée pour une claveure truffière à deux cleffs asizes à l'uys de la première chambre du devant de la tour du portal Saint-Pierre, devers le chasteau, 7 s. 6 d. ».

(1) *Archives Municipales*, CC 253, f°s 67 et 101.

Cette division nous explique la destination du mur que l'on voit dans le périmètre de la tour. Par une de ses extrémités, il est accolé à ce périmètre ; à l'autre, il porte les traces d'une entrée qui faisait communiquer ces deux pièces, soit entre elles soit avec un palier. Long de 7 mètres, ce mur est parallèle au mur de l'Evêché. Par suite, il séparait les deux pièces de la tour dans le sens indiqué par le compte de Perrot Dagaye, et faisait le rôle de mur de refend.

Il serait probablement possible de donner les dimensions exactes de ces chambres en indiquant la longueur des poutres et des soliveaux donnée par nos comptes. Mais ce travail peut se faire par le simple arpentage du terrain.

A la fin du xve siècle, on concevrait difficilement une tour de défense sans canons. Nos tours étaient armées à tous les étages et même à leur couronnement. Elles étaient percées de nombreuses meurtrières ou « canonières » suivant l'expression appliquée exclusivement par nos comptes à ces embrasures à canons.

On en voyait dès le bas de la tour, dans les douves. Elles sont désignées sous le nom de « basses canonières ».

Dans la semaine du 1er juin 1478, on donna 7 s. « à Jehan Ernault pour 300 et demy de clou dournau employé aux citres (cintres) des basses canonières de la tour du portal de Saint-Pierre devers le chasteau ».

« A Perrot Dagaye, pour une couroillère mise à une des canonières de la tour de la porte Saint-Pierre, pezante 6 l. à 6 d. chascune livre, 3 s. ».

Montons au premier étage, même armement.

« A Geffroy Janicot, pour deux cheverons de 21 pié de long chascun, pour faire partie des citres de la grant canonière du premier estaige de la tour du portal Saint-Pierre devers le Trépier, à batre au belouart, à 2 s. 6 d. chascun, valant 5 s. ».

L'établissement de ces canonnières ne se faisait pas sans consulter les gens de la partie. C'est ce que nous voyons

pour la construction d'une canonnière au second étage. « A maistre Olivier, canonier, et aulstres canoniers, pour deviser une canonière en la haulte chambre de la tour du portal Saint-Pierre, devers le chasteau : leur fut donner pour boire, 5 s. ».

Enfin, si du second étage nous nous élevons dans la tour, si haut qu'on peut monter, nous y trouvons encore d'autres canonnières qui devaient protéger la ville de plus loin.

« A maistre Olivier, canonier, et à deux aultres canoniers, lesquels furent sur le portal Saint-Pierre, presens Mgr le chancelier, les cappitaine et connestable et plusieurs aultres, pour advisser l'asciete des canonières du hault de la tour devers le chasteau : leur fut donné de par mondit Sgr le capitaine, ung escu pour leur vin : 27 s. 6 d. ».

Le vin ne coulait pas seulement au sommet de la tour. On en arrosait un peu tous les étages. Les maçons en buvaient et devaient voir avec plaisir l'achèvement des cintres de ces canonnières. Il y avait pour eux le coup du « vin des voûtes ». C'est même à ce pourboire que nous devons de savoir que le bas de la tour Saint-Pierre comptait trois canonnières.

Le 29 juin 1478, nos comptes allouent 7 sous 6 deniers « aux maczons pour le vin des voultes des troys canonières basses de la tour devers le chasteau ».

Les fouilles ont mis à jour une de ces trois canonnières basses, percées dans l'épaisseur d'un mur de 5 mètres. A la découverte de son ouverture, le public, toujours en quête de mystérieux, a crié au souterrain, et des journaux de la localité ont recueilli ce cri du public. Le souterrain, par le travail habituel de l'imagination populaire, s'accroissait à vue d'œil, il passa bientôt sous la cathédrale, puis sous le château et enfin sous la Loire. En fin de compte, il se terminait avec le mur et prenait jour sur la douve par la meurtrière

semi-circulaire ménagée pour le passage du boulet.

Nous avons cru, dans le temps, devoir mettre le public en garde contre ces bruits que sa crédulité accueille avec un empressement souvent stupide (1). En mentionnant ici ce fait, nous fournissons aux archéologues futurs le moyen de répondre à ceux qui, plus tard, chercheraient à connaître nos fouilles en recueillant tout ce qu'en ont dit les journaux.

Et même, il n'est pas sûr que, parmi tous les Nantais qui ont entendu parler du fameux souterrain de l'Evêché, il n'en est pas encore qui vivent dans la croyance à son existence. Ils pourront se réformer le jugement en se promenant en long et en large dans l'embrasure de la canonnière faite en 1478, au bas de la tour de l'Evêché.

Cette canonnière était destinée à balayer la douve qui se dirigeait alors en droite ligne jusqu'au château. En 1658, la douve a été traversée par le mur dont nous avons parlé plus haut p. 79. A l'origine, elle assurait la protection de toute cette partie du rempart.

Cette canonnière protégeait la douve. Une autre avait pour objet de défendre le boulevard situé au-devant de la porte sur la Motte Saint-Pierre. Cette position lui est ainsi assignée par le compte du miseur, à la date du 10 mai 1479.

« A Jehan Ernault, pour 6 cents de clous dournau pour le citre de la canonnière à batre au belouart, en la tour devers le chasteau, 2 s. le cent 12 s.

« A Jehan Luzeau, pour 17 cheverons emploiez à faire le citre de la canonnière qui bat au belouart et à coupvriz la loge qui a esté faicte dans la douve pour les maczons, à 18 d. chascun valant 35 s. 6 d. « (2).

Avec une partie du périmètre de la tour de l'Evêché et son mur de défense, les déblaiements ont encore mis à jour le bas d'un escalier.

(1) L'*Express de l'Ouest*, nos du 14 et du 21 juin 1910.
(2) *Archives Municipales*, CC 252, fos 122 et 116.

Cet escalier est probablement celui dont nos comptes nous parlent en ces termes :

« A Jehan Tronson pour troys charetées de pierre plate de grizon à faire les pas des eschelles des tours du portal Saint-Pierre, à 8 s. 8 d. chascune valant 25 s.

« A Perrot Dagaye pour deux gons mis à deux usseries de l'eschelle de la tour devers le chasteau pesant 12 l. fer à 6 d. la livre, 6 s.

« A Perrot Dagaye pour ouict vertevelles mises et assises à quatre huys des deux tours du portal Saint-Pierre au bout des eschelles par où l'on monte sur la muraille d'un cousté et d'autre, pesantes 58 l. et demie à 6 d. chascune livre val. 29 s. 3 d.

« A Estienne Agaesseau pour deux grans claveures (serrures) à boce avecques deux crampons et deux boucles mises et assiezes ès portes des bouz des eschelles du portal Saint-Pierre par où l'on monte sur la muraille, pour tout ce 15 s.

L'escalier dont nous voyons les restes montait en effet, sur la muraille à laquelle il est appuyé. Quant aux gonds mentionnés dans ces articles, il semble difficile qu'on puisse en retrouver la trace dans un pareil débris.

Les deux tours qui flanquaient la porte Saint-Pierre étaient terminées et en état de défendre Nantes contre les Français, quand ils vinrent en faire le siège, pendant huit semaines, en 1487. D'après Travers, en 1492 « la ville continuait les ouvrages publics, et elle faisait relever la porte de Saint-Pierre et les tours qui la joignent sous l'Evêché ; le siège de l'an 1487 les avait presque détruites, ainsi que les maisons des régaires et de l'Evêché » (1).

Nous n'avons pas rencontré la preuve de cette reconstruction. Il nous semble que, si elle avait eu lieu, un

(1) Travers. *Histoire de Nantes*, t. II, p. 216.

travail aussi considérable eût laissé plus de traces dans les comptes des miseurs de la ville. Il y a peut-être ici une exagération de la part de l'historien.

Nos deux tours ont été démolies à la fin du XVIIIe siècle, lors de la création du cours. La démolition de celle de Guy de Thouars fut concédée, en 1772, à Julien Minée, père de l'évêque intrus. Minée construisait alors son hôtel de la rue Henri-IV. Il y fit entrer les beaux matériaux provenant de cette démolition.

La tour de l'Evêché survécut à sa sœur jumelle. Elle figure encore sur un dessin d'Hénon, daté de 1775 (1).

Il semble qu'elle disparut en 1777. La délibération municipale qui, en 1763, en donnait le terrain à l'Evêché, n'eût son effet qu'après 1783.

Pour abattre cette tour ont dut tirer la mine, et on voit encore des traces d'un violent coup de mine dans ses fondations. Les fouilles n'ont révélé qu'une partie de son périmètre. Le dégagement du rond de la tour, s'avançant sur le cours Saint-Pierre, en dehors du mur de la terrasse de l'Evêché, était complètement en dehors du programme des travaux.

Le long du mur découvert, on a rencontré une vaste cave voûtée dont l'ouverture donnait sur la douve, et dont le fond était formé par le mur de soutènement de la terrasse. Cette salle enfouie depuis la fin du XVIIIe siècle était, au moment de sa découverte, ornée de nombreuses stalactites et stalagmites dont les visiteurs l'ont rapidement dégarnie. Appuyée le long d'un mur de 1478, dans une douve que l'on a dû conserver nette tant qu'elle a pu servir, cette salle ne présente aucun intérêt historique ou archéologique. Elle semble suivie d'une autre, et pourrait bien n'avoir été que la cave d'une des maisons construites autrefois dans les fortifications.

(1) Nous avons publié cette vue dans nos *Vues et plans du Vieux Nantes*, 1re livraison, no VI.

Les abords de la porte Saint-Pierre, du côté du cours, ont été l'objet, à différentes époques, de tant de travaux, qu'il est impossible de discerner l'œuvre de chacune. Les restes de la tour dite de l'Evêché ne présentent plus qu'un massif solide et informe de moellons noyés dans de la chaux grasse, éteinte sur place : on n'y distingue que des amorces de l'escalier de pierre qui conduisait au haut de la tour.

De l'autre côté, l'emplacement de la tour dite de Guy de Thouars a été moins souvent bouleversé. Les constructions élevées sur ce point ont été démolies jusqu'au sol et au-dessous. Ce travail a été fait lorsque, depuis la Révolution, on a construit le corps de garde qui a existé jusqu'en 1886. Les murs dont on a trouvé les restes, par leur direction parallèle ou perpendiculaire à l'alignement actuel de la place Louis XVI, indiquaient clairement qu'ils n'appartenaient pas à une haute antiquité.

Cependant, au-dessous des fondations de ces murs, on a mis au jour les fondations d'un mur semi-circulaire terminant un mur droit qui part de l'angle nord-est de la porte Saint-Pierre. Ces fondations sont mauvaises, il en reste peu de chose, mais assez pour indiquer qu'il y a eu là une petite tour qui, à en juger par ce qu'on en voit, ne devait pas être solide.

Nous nous demandons si nous n'aurions pas là les fondations d'une des petites tours qui flanquaient la porte Saint-Pierre avant sa reconstruction de 1478. On a vu plus haut (p. 148) que ces deux tours s'écroulèrent d'elles-mêmes, dès que l'on mit la pioche en cet endroit pour les nouveaux travaux. Une construction basée sur des fondements si peu solides que ceux que nous avons rencontrés, ne pouvait faire autrement.

Il est d'ailleurs à remarquer que ces fondations, au temps de la tour, s'enfonçaient à plus de deux mètres au-dessous du niveau du passage, puisque ce niveau était alors à la hauteur qu'il tenait du terras-

sement d'Alain Barbe-Torte. En admettant que les travaux de 1478 aient déchaussé la base de cette petite tour, il ne serait arrivé que ce qui devait arriver. La nouvelle tour, englobant alors dans son périmètre l'ancienne et ses abords, aucun autre travail ne sera venu arracher cette racine des fondations.

Pour être fixé sur ce point, il eût fallu continuer les fouilles sur la place Louis XVI. On eût ainsi peut-être déterminé le périmètre complet de cette petite tour, et vu comment elle se rattachait à l'enceinte du XIIIe siècle qui, en cet endroit, devait suivre la direction de l'enceinte gallo-romaine.

C'est un programme que nous ne pouvons qu'indiquer. Si des travaux de voirie venaient bouleverser le sol de cette place, ceux qui en seront témoins pourront profiter de cette indication.

En tout cas, il est certain que cette petite tour a plus de chances d'être la « tour de Guy de Thouars » que celle qui a été construite en 1477, plus de deux cents ans après la mort de Guy.

La vieille voie qui passait sous la porte Saint-Pierre, s'élargissait à son entrée de la ville, de manière à former, aux abords de la porte, comme une place. Si l'on tient compte des indications conservées par son dernier niveau, celui du IIIe siècle, le milieu de la chaussée était formé de pierres moyennes, de briques concassées et de petits caillous. Nous avons pu faire conserver jusqu'à présent un échantillon de cette sorte de pavage. On y remarque deux ornières : dans les éléments divers de la surface de la chaussée, on distingue, en assez grand nombre, de petits fragments informes de bronze passé à l'état de vert-de-gris. La bordure de la voie qui touchait les constructions semble avoir été faite avec moins de solidité.

Cette voie longeait, au nord, l'église Saint-Jean-du-Baptistère dont il nous reste à parler. Mais avant d'en aborder l'étude, signalons sur la voie, le long des murs

de l'église, un petit îlot de pilotis, qui fait environ 2 mètres de long sur 1 mètre de large et est composé d'une vingtaine de pieux de chêne, les uns pourris en grande partie, les autres, en assez bon état de conservation. Ces pieux étaient enfoncés en terre sur une profondeur de 0 m 80 à 1 mètre. Ils étaient encerclés par le pavage de la voie, sans que l'on puisse voir sûrement si la voie a été dépavée pour leur enfoncement, ou si le pavage n'a été fait qu'après. Leur pointe a été aiguisée avec un instrument tranchant, et le sol où elle plonge présente les mêmes caractères de solidité que celui sur lequel sont fondés les murs voisins. Ils n'ont pas le caractère de fortification, et nous n'avons aucune donnée raisonnable pour nous expliquer leur présence en cet endroit.

Pour en finir avec la porte Saint-Pierre, disons un mot des faits principaux dont elle a pu être le théâtre. Ces faits sont des sièges ou des entrées solennelles de personnages importants.

Les historiens sont restés muets sur les plus anciens sièges qu'elle a soutenus : le sol en a seul gardé fidèlement la trace dans les débris calcinés que les fouilles ont ramenés au jour.

Par sa position, on peut croire qu'elle a joué un rôle important dans toutes les attaques de la ville dues à un ennemi qui venait de la Gaule ou de la France et qui descendait le cours de la Loire : jusqu'au XIIIe siècle, elle partageait ce rôle avec les deux autres portes du rempart oriental de Nantes. La condamnation de la porte Saint-Laurent, la fortification, par la construction de la Tour Neuve, de la porte située vers le château, firent de notre porte le point tout à la fois principal et le plus faible de la défense. On remédia à cette faiblesse par la construction d'un boulevard qui s'avançait des murs presque autant que le château et qui exerçait son rayon de défense entre la Loire et l'Erdre dont il dominait également le cours.

Quelque supposition que l'on puisse faire sur la résistance que la porte Saint-Pierre opposa contre les Barbares, contre les Bretons, contre les Normands et contre les Anglais, il est certain qu'elle en opposa une énergique et efficace contre les Français, au cours des guerres de la fin du xve siècle. Elle tomba de l'effort qu'elle avait dû faire, mais elle tomba après le départ de l'ennemi, et se releva aussitôt pour reprendre et continuer cet effort.

Depuis sa reconstruction, rien de particulier ne la signale. Au temps de la Révolution, elle venait d'être mise hors de service : l'entrée de Nantes ne se faisait plus par elle, mais par la rue qui passe à côté. Toutefois, même à cette époque, le manoir qui la surmonte a joué son rôle dans les guerres de Vendée. Sa tourelle élégante conserve, comme des cicatrices, la trace des balles dont elle a alors été criblée.

Mais une porte de ville n'évoque pas seulement le souvenir des sièges avec l'idée de leurs misères et de leurs souffrances. Les personnages importants qui y ont passé y ont aussi gravé leurs noms, avec le souvenir de la liesse que leur entrée solennelle a apportée à tous les habitants de la bonne ville qu'ils daignaient visiter.

Sous ce rapport, la porte Saint-Pierre a été moins favorisée que la porte Saint-Nicolas. En règle générale, c'était par cette dernière que les souverains, — autrefois les ducs de Bretagne, depuis, les rois de France — et leurs représentants, faisaient leur entrée solennelle.

Le choix de la porte Saint-Nicolas nous semble avoir été déterminé par l'intention de donner le plus grand déploiement au cortège qui accompagnait le personnage éminent que l'on voulait honorer. On conduisait ce personnage à la Cathédrale où il était reçu par l'Evêque et par le Chapitre avec la plus grande pompe. La porte Saint-Pierre était trop près de la Cathédrale, et le bout de rue qui la séparait de ce monument, resserré entre les murs de l'Evêché ne se prêtait pas plus au développe-

ment d'un cortège qu'à l'ornementation des maisons.

Au contraire, la porte Saint-Nicolas était placée à une extrémité de la ville. Le cortège ducal ou royal pouvait circuler avec toute son ampleur à travers des rues splendidement décorées, et des places publiques sur lesquelles on dressait des échafauds pour le jeu des feintes et des mystères. Aussi les ducs, les rois et les gouverneurs de Nantes qui sont entrés solennellement dans notre ville ont-ils passé par la porte Saint-Nicolas, et, plus rarement, soit par la porte Sauvetout, soit même par celle de la Poissonnerie.

Nous ne trouvons que deux souverains à avoir attaché plus particulièrement leur souvenir à la porte Saint-Pierre : il est vrai que ce ne sont pas des moins populaires : ce sont la reine Anne de Bretagne et Henri IV.

De son vivant, le 8 novembre 1498, Anne de Bretagne avait fait une entrée très solennelle par la porte Sauvetout (1), située au haut de la rue de la Boucherie sur la place Bretagne. La porte Saint-Pierre s'ouvrit solennellement pour elle dans une circonstance moins joyeuse pour la population de Nantes. Ce fut le 19 mars 1514, après la mort de la bonne duchesse. On apportait son cœur pour le déposer dans le tombeau des Carmes : tombeau splendide que la reine avait élevé à son père le duc François II et, en sa personne, à la souveraineté de Bretagne, et aux anciens privilèges du duché.

Laissons ici la parole à son premier héraut, Pierre Choque, dit Bretagne. Il a rempli les fonctions de son office à ce cortège funèbre et a fait lui-même le récit de la cérémonie. Pierre Choque était seigneur de Bellevue, en Saint-Clément ; terre acquise par les Ursulines, au XVIIe siècle et occupée aujourd'hui, en partie, par le Lycée.

(1) TRAVERS. Hist. de Nantes, t. II, p. 210 : Mellinet la fait entrer par la porte Saint-Pierre (*La Commune et la Milice de Nantes*, t. III, p. 19), mais c'est à tort ; elle arrivait de Blain et, par conséquent, par les Hauts-Pavés.

« De la conduite d'icelui cœur depuis Bloys jusques à Nantes, dit notre héraut, je m'en tais pour tant que je n'y étais ; et viens à parler depuis que le noble cœur fut posé et mis le lundi XIIIe jour de mars l'an mil cinq cents et treize, en l'église des Chartreux de Nantes au milieu du chœur, sur la tombe du feu duc Arthur qui oncle était de ladite dame ; c'est cet Arthur qui fut connétable de France, et qui défit les Anglais à Formigny.

« Cette tombe où gisait le cœur fut couverte d'un drap de velours, puis d'un drap d'or moult riche. Tous les autels, ceintures, gouttières, furent parés et garnis de drap, puis de velours et autres soies par dessus, le tout bien armoyé et garni à double rang de luminaire : chacune des armes de ladite dame avait deux couronnes pour tant qu'elle avait épousé deux rois très chrétiens, et aussi qu'elle était dame de pays royal et ducal, portant couronne, comme princesse souveraine dame de pays et de principauté noble, antique et des premières terres chrétiennes.

« En celui lieu reposa ce noble cœur jusques au dimanche XIXe jour dudit mois et an : et pendant qu'il fut en cette église a été gardé, veillé et bien accompagné jour et nuit de grand'messes, dites les vigiles, tout ainsi que si le corps y eut été, accompagné et servi des rois d'armes et hérault de ladite dame, ayant leurs cotes d'armes déployées.

« De l'ordonnance et forme de la marche depuis les Chartreux jusques aux Carmes, et comme la ville et les fauxbourgs furent tendus et armoiés.

« Depuis l'église des Chartreux jusqu'à la porte Saint-Pierre qui est l'entrée de la ville, les fauxbourgs nommés Saint-Clément, èsquels fauxbourgs sont situés lesdits Chartreux, furent tendus de linge blanc, signifiant que

(1) Pierre CHOQUE. *Commemoracion et advertissement de la mort de tres crestienne et tres haulte, tres puissante et tres excellente princesse, ma tres redoubtée et souveraine dame madame Anne, deux foys royne de France*, et ... Manuscrit. Bibl. mun. de Nantes, Fr. 487.

en humilité voulaient recevoir le cœur de leur souveraine dame. A l'endroit de chaque maison, au haut des fenêtres, y avait des cierges, chacun d'une livre, sur chandelier de fer ; chaque cierge armoyé aux armes de la noble reine ayant deux couronnes avec une cordelière d'or qui était sa devise. En outre, étaient iceux linges et parements garnis de pareilles armes.

« La ville, depuis cette porte jusqu'aux Carmes, fut tendue pareillement d'humilité, sauf que, par le milieu d'icelles tentures y eut une ceinture de deuil de chaque côté, laquelle fut de bougran moult fin ; icelle armoyée à écussons aux armes et devises susdites. Il y avait cierges armoyés à chaque fenêtre, soustenus de chandeliers de fer. Aussi y avait au bas de chaque maison, entre les tentures, un cierge allumé et armoyé que tenaient jeunes enfants vêtus de noir, lesquels s'agenouillaient jusques en terre avec leurs cierges, quand le cœur passait, pleurant moult tendrement. Aussi faisaient tous les assistants, non sans cause, car grand pitié avaient de voir le cœur de leur maîtresse, dame naturelle et princesse souveraine, séparé du corps.

« Puis, marcha un crieur ayant une robe de velours noir, et à son dos et poitrine et sur les deux épaules, avait quatre écussons aux armes de ladite dame. Il portait deux cloches. Il sonnait et à chaque carrefour criait moult haut, et piteusement disait ce qui ensuit.

« Dites vos patenôtres à Dieu. C'est pour l'âme de la très chrétienne reine et duchesse notre souveraine dame et maîtresse de laquelle on porte le cœur aux Carmes. Priez Dieu pour son âme ».

« Après, marchèrent mess. les bourgeois et gens de ville qui étaient bien quatre cents, deux à deux, vêtus de deuil, ayant les chapperons en forme, chacun son cierge allumé et armoyé aux armes de ladite dame.

« Puis, marchèrent les églises paroissiales et les couvents, chacun en son ordre, l'église collégiale et l'église

cathédrale de Nantes, à grand nombre de riches chappes et reliques.

« Puis, marcha monseigneur l'archevêque de Dol, nommé de Plédran (1), en habits pontificaux, accompagné des abbés de Melerai, de Buzay, de Pempont et autres, chacun en habit de prélat.

« Aux côtés marchèrent grant nombre de torches de confréries ; à chacune torche, intersigne quelles confréries c'était.

« Aussi y avait cent torches armoyées aux armes de la ville, portées par des pauvres, vêtus de deuil, ayant les chapperons en forme, lesquelles armes de la ville sont de gueules à un chef d'hermines, à une nef d'or flottante sur mer, mâtée, cordée et hunée de même, à une voile d'argent enrichie d'hermines... Aussi y avait grant nombre de torches armoyées aux armes de ladite dame telles que ci après pourrez voir :

« Les torches aux armes de ladite dame furent le plus près du cœur.

« Puis, marchèrent deux hérauts de ladite dame.

« Après, venait le roi d'armes, Bretagne, chacun ayant leur cote d'armes et leur chapperon de deuil, et de chaque côté d'iceux officiers d'armes étaient à droite messeigneurs les maîtres du Pordo et Calige.

« A gauche, messeigneurs des Requêtes, chacun en deuil, ayant chapperon en forme.

« Premier, marcha messire Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, seigneur de Sens, baron de Bazoges et de Grenonville lequel mit le cœur de ladite dame sur un coussin de deuil et sous un dais de drap d'or moult riche ayant frange de soie mi-parti d'or et de soie rouge.

« Celui dais fut porté par messeigneurs le vice-chancelier de Bretagne, l'abbé de Kemperlé et les sénéchaux de Rennes et de Nantes.

(1) *Mathurin de Plédran*, ancien chanoine de Nantes, et archevêque de Dol de 1504 à 1521.

« Les quenouilles et bâtons furent semés de fleur de lys et d'hermines ».

Nous ne parlerons pas de la cérémonie qui se fit à l'église des Carmes : mais comme le défilé passait sous la porte Saint-Pierre, il nous a semblé intéressant de nous arrêter un instant à le regarder.

Ainsi, c'est par la porte Saint-Pierre qu'est entré à Nantes le cœur d'or qui, après avoir renfermé le cœur d'Anne de Bretagne, repose désormais, vide de sa précieuse relique, sous les vitrines du Musée Dobrée.

Henri IV fit son entrée à Nantes par la porte Saint-Pierre dans des circonstances moins lugubres, mais aussi moins solennelles.

Ce fut le lundi 13 avril 1598. Il venait de Chassais, en Sainte-Luce, maison de campagne de l'évêque de Nantes. Il y avait dîné et arriva à Nantes vers 6 heures du soir. Il n'avait point voulu d'entrée solennelle. C'était pour cela qu'il avait choisi cette heure tardive et aussi, probablement, la porte Saint-Pierre. Il entra à cheval sans grande pompe et presque en armes. Il se dirigea immédiatement vers le Château. Ce fut là seulement qu'il consentit à recevoir des compliments de bienvenue. (1)

Le Béarnais en voulait un peu à sa bonne ville de Nantes de sa longue fidélité à la Ligue et à Mercœur. Ce sentiment lui fit refuser les honneurs d'une entrée solennelle que la ville lui avait votée par la porte Saint-Nicolas. Mais la ville ne gagna rien à la simplicité de l'entrée royale par la porte Saint-Pierre. Le séjour de Henri IV lui coûta 22.000 écus. (2) Une simple entrée solennelle lui eût occasionné moins de frais.

(1) « *Eadem die lunæ 13 aprilis, ill. D. Henricus 4 Francie et Navarie rex pransus Chessail, ingressus est hanc urbem circa horam 6 serotinam, equester sine magna pompa, sed quasi in armis, per Portam S. Petri et profectus directe ad castellum,* » (Délibérations capitulaires).

(2) TRAVERS. *Hist. de Nantes*, t. III, p. 111.

Délaissée par les souverains pour leur entrée solennelle, la porte Saint-Pierre a pris sa revanche avec les évêques de Nantes. Depuis le XIIIe siècle au moins, c'est par elle que tous les évêques qui ont fait leur entrée solennelle dans leur ville épiscopale ont passé au jour de leur intronisation.

Avant cette entrée, l'évêque séjournait quelque temps à l'aumônerie Notre-Dame, vieille aumônerie dépendant du Chapitre, et remplacée, depuis par le collège de Saint-Clément, et aujourd'hui par la caserne des pompiers.

Un cortège formé de tout ce que les différents corps de la ville comptaient de plus éminent allait l'y chercher solennellement. Parvenu à l'entrée de la ville le cortège s'arrêtait. L'archidiacre de Nantes montait sur la porte et par trois fois demandait au prélat : « Votre entrée est-elle pacifique? » « Oui, répondait ce dernier ». Puis, l'archidiacre lui demandait encore s'il voulait jurer « de conserver et de garder de bonne foi les droits de l'église de Nantes et ses coutumes anciennement approuvées » et sur sa réponse affirmative, on ouvrait la porte, et l'évêque porté autrefois par les barons d'Ancenis, de Châteaubriant, de Pontchâteau et de Rais, les quatre plus hauts barons du diocèse, pénétrait dans sa ville épiscopale avec le double prestige de son autorité spirituelle et d'une autorité temporelle qui, jusqu'au XIIIe siècle, égalait, à Nantes, celle des ducs de Bretagne.

La porte Saint-Pierre n'était le théâtre de cette cérémonie qu'au changement des évêques. Il était une autre cérémonie qui ramenait chaque année toute la ville de Nantes à ses pieds. C'était le jour des Rameaux.

En cette solennité, il n'y avait pour toute la ville qu'une procession qui partait de la cathédrale. Tout le cortège se dirigeait au cimetière de Champ-Fleuri. Ce cimetière, ainsi nommé des rameaux fleuris dont il était orné pour la circonstance, était situé en face de l'église Saint-Clément, entre la rue Saint-Clément et la rue Saint-

André, sur la droite en descendant par la rue Geoffroy-Drouet.

Au retour, le cortège s'arrêtait devant la porte Saint-Pierre qu'il trouvait fermée, comme l'est aujourd'hui la porte de l'église dans une circonstance analogue. Un chœur de chantres se tenait au haut de la porte, où l'on avait monté un orgue apporté de la Cathédrale pour soutenir leurs voix. Le premier chœur arrêté devant la porte entonnait le *Gloria, Laus,* auquel le second chœur répondait du haut des remparts. Puis, à la fin de l'hymne, la procession rentrait à la cathédrale et les curés retournaient dans leur paroisse, chanter sans autre cérémonie, la messe du jour des Rameaux.

Cet usage mentionné dès 1475, persista jusqu'en 1788. Par délibération du 11 mars de cette année, le Chapitre décida que l'on ferait désormais sur la place Saint-Pierre, la procession faite jusque-là au cimetière de Saint-Clément. (1)

A cette époque, la porte Saint-Pierre n'était plus en état de jouer son ancien rôle, dans ces circonstances. Par suite du déplacement de l'axe de la rue de l'Evêché, elle avait été mise en dehors de la voie. Elle ne survivait que pour assister à l'abolition des anciens usages dont elle tirait sa plus grande notoriété.

V. L'Eglise Saint-Jean-du-Baptistère

Sa situation. — Son étendue. — Son antiquité et son histoire. — La salle voûtée de Fournier.

Les fouilles de Saint-Pierre ont amené des découvertes très précieuses pour la topographie de Nantes. Une des plus importantes est celle de l'église *Saint-Jean-du-Baptistère.* Elle est du plus haut intérêt, non seule-

(1) V. nos *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. I, p. 59-65.

ment pour la topographie Nantaise, mais encore pour l'histoire des origines du Christianisme dans notre pays.

L'on avait complètement perdu la trace de cette vieille église. On ne peut pas dire que même les ruines en avaient péri, puisqu'elles existaient à six pieds sous terre. Mais le monument avait disparu de la surface de la terre sans laisser aucune indication, aucun jalon de nature à faire soupçonner sa situation.

Les archéologues nantais s'étaient parfois demandé où pouvait bien avoir été cette église. L'opinion à laquelle ils avaient fini par s'arrêter, plaçait l'église Saint-Jean vers le transept nord de la Cathédrale. On regardait pour ainsi dire comme un fait acquis à l'histoire que ce transept, construit vers le milieu du siècle dernier, enfermait l'antique église Saint-Jean.

Sans citer les auteurs qui ont exposé et adopté cette opinion, bornons-nous à rappeler une des principales raisons sur lesquelles ils l'appuyaient.

Dans le courant du XIXe siècle, l'usage était répandu assez généralement, du moins parmi les archéologues, de donner le nom de « Cour Saint-Jean » à la partie haute de la cour de l'Evêché, située aux environs du transept de la Cathédrale.

Nous devons à la vérité de dire que jamais, dans les siècles précédents, nous n'avons rencontré cette appellation donnée à cette partie de la cour. Vers le même endroit, entre l'Evêché et la Cathédrale, il y avait une cour appelée autrefois « Cour de Saint-Félix » du nom de la chapelle dédiée à saint Félix dans la Cathédrale.

Quant à la cour Saint-Jean, avant le XIXe siècle, nous ne connaissons aucun document qui lui donne ce nom.

Cette opinion peut encore alléguer en sa faveur une lithographie de Hawke publiée par Guépin dans sa grande histoire de Nantes. Au bas de cette lithographie, la troisième de l'ouvrage, on lit : « Restes de l'ancienne Cathédrale, cour Saint-Jean ».

Mais cette appellation de cour Saint-Jean ne nous semble qu'une interprétation de quelques archéologues du commencement du XIXe siècle, et non pas une tradition des siècles précédents.

A l'encontre de cette opinion, nous avons eu souvent l'occasion de dire et d'écrire, qu'il fallait chercher l'église Saint-Jean non pas vers le transept de la Cathédrale, mais bien plus bas, dans la cour de l'Evêché.

Plusieurs raisons nous le faisaient avancer avec une certaine assurance. Par analogie avec la situation des autres églises de Nantes situées sur les rues qui passaient sous les portes de ville, il nous semblait que si la porte de l'Evêché remplacée par le château avait son église de Sainte-Radegonde, si la porte de Saint-Laurent située au fond de l'impasse de ce nom avait également son église, la porte Saint-Pierre devait avoir, elle aussi, son église, l'église Saint-Jean. Et il s'est, en effet, trouvé que la voie pavée qui passe sous la porte Saint-Pierre longe notre église Saint-Jean au nord dans toute sa longueur.

Seconde raison : l'église Saint-Jean s'appelait autrefois Saint-Jean du Baptistère : la découverte d'un seul baptistère suffisait pour identifier le monument dans l'enceinte duquel il se trouve. Du moment que l'on savait que le baptistère Saint-Jean découvert en 1868 était situé au bas de la cour de l'Evêché, au pied d'un contrefort de la Cathédrale, c'est aux environs de ce contrefort que, dès ce temps, on aurait dû commencer à placer l'église Saint-Jean. Cette découverte fournissait à la question un élément nouveau de nature à modifier l'opinion qui tendait à prévaloir sur ce point.

Troisème raison : différents documents nous apprenaient que l'église Saint-Jean avait été démolie lors de la construction de la cathédrale, et que son sol avait été, au moins en partie, enclavé dans ce dernier monument par suite de son agrandissement.

Or ces documents sont tous antérieurs à la Révolution,

et les plus anciens remontent au XVIe siècle. C'était donc du XVIe siècle à la Révolution qu'il fallait chercher les travaux d'agrandissements de la Cathédrale qui ont motivé la démolition de l'église Saint-Jean.

Les travaux du transept nord de la cathédrale et de tout le pourtour du chœur qui l'avoisine ne datent que du siècle dernier. Ils sont donc bien trop récents pour expliquer la démolition d'une église disparue depuis le XVIe siècle. D'ailleurs, une partie de ces terrains était déjà occupée par le transept de notre Cathédrale romane : il eût fallu commencer par prouver qu'il y avait autrefois assez d'espace pour placer une église entre ce transept et l'Evêché.

Mais plus bas, entre le transept qui ne date que du XIXe siècle et le portail de la Cathédrale s'étend une partie d'une basse aile construite au commencement du XVIe siècle au plus tard. Sur ce point, on avait élargi la Cathédrale de 10 à 12 mètres sans parler de son prolongement. Il y avait donc eu à l'époque qui nous occupe un agrandissement qui avait dû nécessiter la démolition de tout ce qui se trouvait sur son pourtour. C'était là, et là seulement, que l'on était raisonnablement autorisé à rechercher les traces de l'église Saint-Jean. D'un autre côté, c'était là précisément le point qui correspondait à la situation du baptistère. Aussi grâce à cette double donnée, nous ne doutions pas que si l'église Saint-Jean n'avait pas été démolie jusqu'à la base, ses restes devaient se trouver en cet endroit.

Maintenant que nous avons expliqué par quelles déductions nous étions arrivé à déterminer la situation de cette église, même avant sa découverte, citons quelques-uns des documents qui nous avaient amené à cette conclusion.

Que l'église Saint-Jean soit entrée dans la Cathédrale, lors de sa construction au XVe et au XVIe siècles, nous en donnerons principalement deux témoignages formels.

Nous en trouvons un dans un document de 1682. « Quant

à l'église Saint-Jean, dit cet acte, depuis l'accroissement du vaisseau et corps de laditte église cathédrale, laditte église paroissiale qui estoit au dehors, a esté mise au dedans de ladicte église cathédrale. » (1) L'autre témoignage est un titre latin de 1586. Il y est parlé de « l'église paroissiale de Saint-Jean jadis contiguë à l'église cathédrale et qui y est maintenant renfermée « *ecclesia parrochialis sancti Johannis olim predicte cathedrali ecclesie contigua, nunc vero inclusa* ». (2)

Ici il ne faudrait pas donner au mot « renfermé » un sens rigoureusement exact. Nos documents n'avancent nullement que le sol de l'ancienne église ait été complètement absorbé dans l'agrandissement de la Cathédrale. Nous verrons que le baptistère était lui-même dans l'église Saint-Jean : comme il est resté en dehors de la Cathédrale, il faut en conclure que l'église qui le renfermait n'est entrée qu'en partie dans l'enceinte de ce vaste monument. Il suffit pour justifier nos textes de constater que l'antique église Saint-Jean a été démolie pour le prolongement de la Cathédrale : nous ne voulons pas établir autre chose pour le moment.

L'église Saint-Jean occupait presque toute la cour de l'Evêché. Sa longueur s'étendait depuis la façade du palais épiscopal jusqu'au portail qui donne sur la place Saint-Pierre. Sous le seuil de ce portail, on a rencontré un mur qui, bien que d'une structure différente de celle des murs latéraux de l'église, semble cependant lui avoir appartenu.

Ce mur allait rejoindre le mur latéral démoli pour la construction de la Cathédrale, et est sensiblement dans une direction parallèle au mur du chevet. Le mur primitif de la façade nous paraît avoir été démoli vers le commencement du xve siècle. Il y a eu, à cette époque, dans tout le bas de l'église un remaniement dont on

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, G 250.
(2) Titres de nomination des recteurs de Saint-Jean.

trouve l'indication dans la différence des constructions qu'on y remarque.

C'est à cette époque que nous attribuons l'amorce d'escalier en éventail qui était enfoui sous la conciergerie de l'Evêché. Les moulures du noyau de cet escalier accusent le xve siècle au plus tard, et les angles vifs de ses marches sont une preuve qu'il a peu servi.

Ces constatations nous portent à croire que le bas de l'église Saint-Jean, avec son clocher, a été reconstruit peu de temps avant sa démolition, à une époque où l'on ne songeait pas encore à donner à la Cathédrale les dimensions qui ont rendu cette démolition nécessaire. Le projet de Jean de Malestroit comportant cet agrandissement, nous en concluons que cette reconstruction partielle de l'église Saint-Jean a été au moins antérieure à 1434, date à laquelle la première pierre du portail de la Cathédrale a été posée.

Les restes du chevet de l'église longeaient la façade du palais épiscopal. Ils étaient en contre-bas du mur de l'évêché de Brice auquel était accolé le perron.

Ce chevet était apparu dès les travaux de 1910, au cours des déblaiements de l'Evêché.

A l'apparition de ce mur et à celle de quelques tronçons d'autres, pris avec des restes de dallage, on avait prononcé les mots de « temple » ou de « tribunal ». Il nous semblait alors prématuré de déterminer la nature d'un monument dont tout le pourtour pouvait être exhumé un jour ou l'autre.

Ce qu'une première campagne avait laissé indéterminé a pu être déterminé d'une façon certaine et très précise au cours d'une seconde. Le mur parallèle au mur de l'Evêché de Brice et arasé au-dessous de la porte unique de cet Evêché, était le chevet de l'église Saint-Jean.

Dès l'enlèvement des échafaudages qui emmaillotaient depuis longtemps le troisième contrefort de la cathédrale, on a découvert, au pied de ce contrefort, un pan de mur démoli pour l'agrandissement de cet édi-

fice. Cette circonstance nous montrait clairement que ce mur avait appartenu au monument dans lequel se trouvait le baptistère : un dallage de ciment rouge qui s'étendait au nord de ce pan de mur indiquait où se trouvait l'intérieur de ce monument.

Malgré son éloignement des pans de murs découverts dans la campagne précédente, ce tronçon de mur devait nous en donner l'explication. A priori, sa structure était visiblement la même que celle du mur parallèle à l'Evêché de Brice. Elle présentait une sorte d'appareil qui, sans avoir la régularité du bel appareil du mur gallo-romain à son extérieur, se rapprochait cependant de l'appareil moins étudié de ce même mur à l'intérieur. Son épaisseur, en tenant compte de son fruit, était la même que celle des murs précédemment découverts et sa direction correspondait à celle du mur latéral du monument indéterminé. Deux fouilles faites à quelque distance dans cette direction permirent de retrouver la continuation de ce mur. En le filant jusqu'au bout, on parvint enfin à l'identifier complètement avec le premier.

Nous avons eu ainsi tout le mur latéral méridional de l'église Saint-Jean depuis le bas jusqu'au chevet.

En face, parallèlement à ce mur latéral émergeait un autre mur semblable. Quelques coups de pioche avaient révélé, entre les deux murs, l'existence d'un dallage de ciment rouge. Nous fîmes enlever toutes les terres qui recouvraient ce dallage, et l'on put, dès lors, voir toute l'aire de l'église Saint-Jean.

Et ici, nous faisons remarquer qu'il n'y a pas d'hésitation possible sur l'identification du monument dont nos fouilles ont révélé les fondations. Le pan du mur qui entre par le côté dans l'aile septentrionale de la Cathédrale appartient bien à une construction démolie pour l'agrandissement de ce monument. D'un autre côté, l'existence de deux anciennes cuves baptismales au milieu d'un dallage qui allait, sans discontinuité, du haut jusqu'en bas de cette immense salle, atteste claire-

ment que nous sommes dans une église, dans l'église qui a tiré son nom de ces cuves baptismales : l'*église Saint-Jean du Baptistère.*

Si nous appuyons sur ce point, c'est que, même après toutes les découvertes amenées par nos fouilles, nous avons encore entendu des personnes donner à ces restes une autre attribution.

On peut se faire une idée assez exacte de l'enceinte de cette église. On en a retrouvé le mur sur tout le côté méridional, depuis l'endroit où il entre dans la Cathédrale jusqu'à la façade de l'Evêché. Tout ce pourtour a été conservé sans solution de continuité et sans la moindre trace d'un remaniement quelconque.

L'autre côté a été moins heureux : une partie a été complètement détruite au XVIe siècle pour les fondations de la partie de l'Evêché qui limitait la cour du côté de la rue.

L'élévation de cette partie destinée à être habitée requérait des fondations plus solides et plus profondes : on a démoli, ou peut-être noyé dans le mur, tout ce qui restait alors de l'église. Toutefois un peu plus bas, dans la partie de la cour où étaient les servitudes, ce mur a été conservé, depuis ce qui était la cuisine de l'Evêché jusqu'à la conciergerie.

Le mur de façade des servitudes de l'Evêché avait des fondations moins profondes que celles du mur de la salle auquel il faisait suite. Au cours des fouilles, on a pu constater cette différence. On voyait encore dans toute leur épaisseur les murs de la salle où se trouvait la grande cheminée visible de la rue ; quant aux murs des servitudes il n'en restait plus rien. A leur base, on a retrouvé intacte la partie des murs de l'église qui émerge actuellement du sol.

Par ce que nous venons de dire, tous ceux qui connaissaient la cour de l'Evêché pourront se faire une idée de la grandeur de l'église Saint-Jean. De l'est à l'ouest, elle s'étendait depuis la façade du palais épiscopal jusqu'au

portail. Au nord, son mur latéral suivait la direction des servitudes jusqu'à la conciergerie : le terrain de ces servitudes avait été pris sur la voie romaine qui longeait, au nord, l'église ; du côté de la Cathédrale son autre mur latéral suivait, à une distance de 10 mètres environ, une direction parallèle, et allait s'enfoncer dans l'aile de la Cathédrale, entre son troisième et son deuxième contreforts.

Ainsi le portail de l'Evêché représentait à peu près le milieu de la façade de l'église Saint-Jean et peut-être prenait-il la place de son ancienne porte : la façade du palais épiscopal faisait le fond de l'église, et la ligne des murs des servitudes en retraçait le mur latéral du côté de l'Evangile. Tout le milieu de la cour, sur une largeur de 10 mètres environ, le long des servitudes, était occupé par l'église dont l'angle sud-ouest, c'est-à-dire du côté de la Cathédrale, est entré dans ce dernier monument.

L'église nous semble avoir eu la forme d'un « tau » grec ou d'un T. La partie qui en subsiste n'a conservé qu'une branche de ce T : celle qui se dirigeait vers la cathédrale. Nous croyons que l'autre branche, celle qui s'allongeait vers la rue, a disparu sans être bien remarquée au commencement des déblaiements.

A cette époque, on rencontra entre la rue et le mur des bâtiments qui limitaient de ce côté la cour de l'Evêché, un dallage de ciment rouge pris dans deux murs qui se croisaient à angle droit. Ce dallage correspondait à celui que l'on a trouvé au bas de la porte de l'Evêché de Brice et qui appartenait au chevet de l'église Saint-Jean.

Alors nous suivions les fouilles plutôt que nous ne les dirigions. Une direction méthodique nous aurait fait conserver ces restes pour voir s'ils ne se rattachaient pas à des constructions que des fouilles ultérieures auraient ramenées au jour. Mais il fallait bien déblayer le terrain, et l'année suivante, nous avons vainement fait chercher sur ce point des fondations de murs qui nous auraient aidé à prouver ce que nous avançons.

A quelle époque remontait l'église Saint-Jean et combien de temps s'est-elle dressée à l'endroit qui a conservé ses restes à l'insu de tous ceux qui foulaient son sol, tout en se demandant où elle pouvait bien avoir été ?

Avant de répondre à cette question, examinons une opinion qui a placé dans la cour de l'Evêché une construction que nous n'y trouvons pas la place de laisser.

Il ne faudrait pas identifier avec l'église Saint-Jean une salle voûtée de 50 pieds de long sur 25 de large mentionnée dans un acte du 11 mars 1481 et démolie à cette époque, lors des travaux de la restauration de la porte Saint-Pierre.

Les murs que les fouilles ont remis sous nos yeux n'ont qu'une épaisseur de 0 m 60. Sur tout leur pourtour, il n'a pas été relevé la moindre trace d'un contrefort. Il est évident que, dans ces circonstances, ces murs n'ont jamais supporté une voûte. Ils n'ont pu porter qu'une charpente de bois dont les tirants devaient empêcher leur écartement.

Comme l'église Saint-Jean occupe la cour de l'Evêché dans toute sa longueur et presque toute sa largeur, c'est en dehors de cet espace qu'il faut chercher cette salle voûtée.

Pourrait-on la placer entre l'église Saint-Jean et la Cathédrale telle qu'elle existait avant son agrandissement du xve siècle ? La chose n'est pas croyable. Il faut compter avant tout avec l'exiguité du terrain. Sans dire que, dans cette hypothèse, il eût fallu que les constructions fussent à tout touche dans un espace si étroit, on peut se demander si même entre les murs du transept et de la nef de l'ancienne Cathédrale et celui de l'église Saint-Jean on eût trouvé l'emplacement d'une salle de 25 pieds de large sur 50 de long.

L'opinion à laquelle nous faisons allusion a été émise dans une récente histoire de la cathédrale de Nantes, Nous y lisons les lignes suivantes :

« Pierre du Chaffault par acte du 8 décembre 1477

avait traité avec le maître maçon Guillaume Noël moyennant « sept vingt livres » la démolition de toutes les vieilles constructions entourant l'Evêché, et comprenant entre autres, le dernier bâtiment romain, grande salle voûtée de 50 pieds de longueur, 25 de large, notre premier baptistère dont on a retrouvé la cuve lors des fouilles faites au XIXe siècle dans la cour de l'Evêché, près du troisième contrefort ». (1)

Nous ne trouvons nulle mention ni de Pierre du Chaffault, ni de la salle voûtée dans l'acte passé le 8 décembre 1477 avec Guillaume Noël. Cet acte est relatif aux travaux de la porte Saint-Pierre dont la direction avait été confiée à Guillaume Noël, maître maçon de la ville. L'évêque de Nantes n'avait pas à intervenir dans ce marché dont la ville fut seule à introduire les clauses et à supporter les frais. Mais il intervint dans un autre acte passé avec la ville le 11 mars 1481. C'est dans cet acte qu'il est question de cette grande salle voûtée de 50 pieds de long et de 25 de large « entre deux longères ». Une de ces longères, savoir « celle du cousté devers le portal neuff de la porte Saint-Pierre, avec la voste et partie des pignons et toute la couverture estoient tombés à l'occasion de l'œuvre neuffve faite audit portal, dont ledit Reverand Père en Dieu demandoit estre reparé et mis au premier et deu estat aux depens des deniers establis à la réparation de ladite ville ».

Ainsi, d'après cet acte, le seul qui, à notre connaissance mentionne les dimensions de cette salle voûtée, elle était dans le palais épiscopal près de la porte Saint-Pierre, à l'étage au-dessus des prisons de l'Evêché.

Nous avons déjà parlé plus haut de cette salle voûtée dans les lignes que nous avons consacrées à la construc-

(1) J. FURRET et CAILLÉ. Les *Cathédrales de Nantes* ; Etude parue dans le *Bulletin de la Société Archéologique*, 1905, p. 161, dans la même étude, p. 113, figure une vue reconstituée de « l'Enceinte gallo-romaine de Nantes au VIIe siècle » Sur cette vue, le mur oriental de cette enceinte ne présente qu'une porte placée à son milieu, on a pu voir plus haut que nous ne partageons point cette opinion.

tion du manoir de Guillaume Guéguen (1). Si nous y revenons ici, c'est pour essayer de trancher définitivement une question à laquelle plusieurs auteurs ont attaché une importance supérieure à son véritable intérêt.

Le premier à avoir mentionné cette salle voûtée est l'abbé Travers, dans un texte qu'il cite à propos des travaux de fortification de la porte Saint-Pierre à la fin du xve siècle. Il se borne à reproduire le texte de l'acte qui la concerne, sans aucun commentaire. Il ne donne pas, dans sa citation, la date de l'acte ; mais dans les preuves manuscrites de son histoire, il a conservé ce texte avec la date du document qui est du 11 mars 1480. (V. S).

Fournier, dans ses *Antiquités de Nantes* a voulu identifier cette salle voûtée. Il y a vu un ancien bâtiment romain désigné sous le nom de *porticus* dans les inscriptions romaines trouvées aux environs de la porte Saint-Pierre.

Après avoir parlé (2), d'après Travers, de cette salle voûtée, ayant de longueur dedans œuvre 50 pieds, et de largeur 25, il ajoute :

« Je puis présumer, d'après ce que j'ai avancé, dit-il, que cette salle était l'ancien bâtiment romain, car d'après le procès-verbal et l'accord du 11 mars 1481, il paraît que les habitants en avaient hâté la démolition parce qu'il menaçait ruine, ce qui annonçait son ancienneté ».

De ce qu'un bâtiment menace ruine il ne s'ensuit pas qu'il soit ancien. Il peut avoir été battu en brèche, sapé par les fondements, ce qui arrive en temps de guerre à des murs construits depuis peu de temps.

Or la salle voûtée menaçait ruine, précisément à la suite de réparations faites aux remparts de Nantes

(1) V. p. 25-28 ; nous avons donné le texte de l'acte du 8 décembre 1477, p. 146-147.

(2) TRAVERS. *Histoire de Nantes*, t. II, p. 161.

lors des guerres des Français contre le duc de Bretagne.

Cette salle faisait partie du manoir épiscopal comme nous le disons plus haut, p. 26. Elle était au-dessus des prisons de l'Evêché qui étaient également voûtées Elle avait perdu son mur qui donnait à l'extérieur de la ville, à l'occasion de la reconstruction de la porte. Elle avait précédemment 25 pieds de largeur ou environ entre ses deux « longères » ou murs latéraux. D'après les conditions de sa reconstruction elle ne devait plus avoir que 21 pieds environ entre les deux longères ; elle subissait par conséquent un rétrécissement de 4 pieds motivé par le programme des nouvelles constructions. De plus, lors de la reconstruction de cette longère, faite aux frais de la ville, sur le terrain de l'Evêque, le prélat consentait qu'on y plaçât des corbeaux de grison pour établir un passage d'un rempart à l'autre.

Toutes ces conditions se rencontrent pour identifier cette salle avec celle qui a été remplacée depuis par la salle voûtée située entre la porte Saint-Pierre et la rue de l'Evêché.

Cette salle appartient au manoir épiscopal : elle est voisine de la porte, et l'on comprend que la reconstruction de cette dernière ait ébranlé la solidité de son mur qui donnait sur le dehors. Elle mesure, entre ses deux « longères », 21 pieds et ses murs ont une épaisseur de trois pieds, épaisseur convenue par l'acte pour le mur à reconstruire.

Il y a plus, la salle remplacée par cette dernière avait 25 pieds, c'est-à-dire 4 pieds de plus qu'elle. Or, il est à remarquer que le manoir de Guillaume Guéguen a 4 pieds de largeur en moins que l'ancienne porte de Saint-Pierre. La largeur de cette dernière est nettement indiquée par sa base qui a été conservée en entier au sud de la porte, dans les assises qui règnent sur le sol. En les comparant avec le portail et le manoir qu'elles supportent on voit que l'un et l'autre sont en retrait de 4 pieds environ sur leur base.

Autre observation : nous avons dit que chaque mur latéral du portail n'avait que deux chasse-roue. Le chasse-roue placé sous la voûte n'est pas au milieu du mur d'où il ressort. Mais si l'on étudie celui du côté sud du portail, on remarque qu'il est sinon, au milieu du mur du XVe siècle, du moins au milieu de ses assises du IIIe. Il est distant de 12 pieds du chasse-roue du portail vers la ville, et l'on peut supposer que de l'autre côté, à 12 pieds, le portail en avait un autre vers le cours.

Quoi qu'il en soit, nous savons que la largeur de la porte primitive entre ses deux murs de façade, était de 25 pieds environ, à en juger par les assises qui en restent dans son mur latéral situé du côté de la Cathédrale.

Par suite, la largeur de l'autre mur latéral devait être la même avant la reconstruction du manoir de Guillaume Guéguen. Nous avons donc en cet endroit une salle qui mesurait 25 pieds de largeur entre ses deux longères.

Cette constatation rapprochée des remarques précédentes nous autorise à placer, touchant la porte Saint-Pierre du côté de la rue de l'Evêché, la grande salle voûtée de 50 pieds de long sur 25 de large sur laquelle Fournier a construit une légende qui a séduit plusieurs auteurs. C'est lors de la reconstruction de son mur oriental, vers 1480, que cette salle a subi sur toute la largeur la réduction qui l'a ramenée à 21 pieds environ au lieu de 25 qu'elle avait précédemment.

Quant à identifier cette salle à deux étages voûtés avec l'ancien *portique* élevé par les Romains, nous laissons ce travail à faire à ceux qui goûtent les raisons de Fournier (1).

Quelque opinion que l'on adopte à ce sujet, après

(1) Parmi les auteurs qui, à la suite de Fournier se sont préoccupés de cette salle, citons notamment : ATHÉNAS, dans son rapport du 5 mai 1808, v. *Antiquités de Nantes*, p. 311 ; GUÉPIN, Histoire de Nantes, p. 8 ; MEURET, *Annales de Nantes*, p. 22; VERGER, *Notes sur la Commune de Nantes*, p. 76.

avoir montré qu'il ne faut pas chercher cette salle sur un emplacement occupé autrefois par l'église Saint-Jean, revenons à cette dernière.

L'église Saint-Jean a passé toute son existence à une époque qui a peu laissé d'archives ; et sa disparition, déjà ancienne, a dû contribuer à faire disparaître, en même temps, les documents qui la concernaient. On ne trouve incidemment son nom que dans quelques actes relatifs à la généralité des paroisses de la ville et du diocèse de Nantes.

Ainsi dans la liste des cures à la présentation des Chanoines, nous trouvons vers 1278 l'église Saint-Jean du Baptistère, « *ecclesia S. Johannis de Baptisterio* » attachée à la prébende de maître André de Gavre, en même temps que l'église de Saint-Etienne-de-Montluc. (1)

Au XIIe siècle, une charte non datée attribue aussi au Chapitre l'élection du curé de Saint-Jean. Enfin, en 1063, l'évêque Quiriac donne au même corps les offrandes faites dans l'église Saint-Jean sur l'autel et dans la main de l'évêque. (2)

L'église Saint-Jean était autrefois le centre d'un pélerinage très fréquenté. A la fête du saint Précurseur on y accourait de toute la ville pour y passer la nuit en prières, et on ne la quittait que le matin au point du jour.

On trouve encore ces veilles en usage sous Judicaël, qui fut comte de Nantes de 992 à 1004. « Tout le peuple de la dite cité se réunissait avec joie et allégresse à l'église de Saint-Jean-Baptiste au jour de sa nativité, et, là, passait très fidèlement la nuit dans les prières et dans les veilles ». (3)

Grâce à l'église, la solennité de Saint-Jean se célébrait à Nantes d'une façon si particulière, qu'on accourait à ces cérémonies non seulement de toute la ville, mais de tous les pays voisins. Ce fut même à cette circonstance

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, G 76.
(2) D. MORICE. *Hist. de Bretagne*, Pr. t. 1, col. 414.
(3) *Chronique de Nantes*, éd. R. Merlet, p. 147.

que les martyrs Nantais massacrés par les Normands en 843, à la Cathédrale, durent d'être plus nombreux. En dehors de ses habitants, Nantes comprenait alors un très grand nombre d'étrangers. Les uns s'étaient enfermés dans la ville par la crainte de l'ennemi ; quant aux autres, notre Chronique nantaise dit expressément que « la solennité du Précurseur que l'on célébrait alors les avait attirés non seulement des pays et des bourgs voisins, mais encore des villes éloignées. (1)

Si donc, parmi les martyrs massacrés avec saint Gohard on trouve des représentants non seulement de la ville de Nantes, mais encore de différentes paroisses du diocèse, il faut en savoir gré à l'église Saint-Jean.

C'est dans cette église, près du baptistère, où la plupart d'entre eux étaient devenus chrétiens, que les compagnons de saint Gohard passèrent leur dernière nuit sur la terre. Ces restes de murs, ce dallage qui vient d'être éventré dans tous les sens, sont les derniers témoins de leur veillée funèbre. Le lendemain, la solennité de la fête, la crainte d'un danger imminent, le besoin de se recommander à Dieu dans des circonstances si critiques, les réunissaient de nouveau autour de leur pontife à la Cathédrale : et, là, pendant que saint Gohard célébrait la messe à l'autel de saint Ferréol, situé à gauche, c'est-à-dire du côté de l'Epître, à l'endroit où, au XVIIe siècle, on voyait encore dans la crypte l'autel et la chapelle souterraine de Saint-Gohard, ils tombaient sans défense sous les coups des pirates païens qui devaient apporter dans notre malheureux pays la désolation, la ruine et la mort.

Les documents écrits nous ont permis de remonter jusqu'au IXe siècle dans l'histoire de l'église Saint-Jean. L'étude de ses restes et du lieu où elle se trouve nous feront reculer cette histoire jusqu'à l'origine du monument.

(1) *Præcursoris quæ inerat nativitas non solum ex vicinis regionibus et vicis sed etiam ex procul positis urbibus attraxerat.* — *Chronique de Nantes*. éd. R. Merlet, p. 16.

Nous avons lu dans un des articles parus dans les journaux, à l'occasion de sa découverte, que ses murs étaient postérieurs à l'an mil. C'est bien rajeunir ces vieux murs : nous ignorons sur quelles considérations s'appuie ce jugement, voyons si l'on n'aurait pas plus de raisons de les faire remonter à l'époque gallo-romaine, au Ve et même au IVe siècle, comme le baptistère qu'ils entouraient.

Ces murs ne nous sont malheureusement parvenus que sur une hauteur de 0 m 15 à 0 m 60. Par suite, nous n'avons qu'un petit échantillon de ce qu'ils étaient, et il ne nous reste pas le moyen de rechercher si à leur partie supérieure ils ne présentaient pas des caractères tranchés qui aideraient à les dater avec plus de certitude et de précision. Si, par exemple, il était resté assez de cette hauteur pour conserver des chaînes de briques, l'origine gallo-romaine de l'église serait plus facile à prouver.

Mais dans l'impossibilité de tirer de ce qui n'est plus la moindre conclusion dans un sens ou dans un autre, voyons si ce qui est encore ne peut pas servir à nous éclairer sur le point qui nous préoccupe.

Une chose certaine, c'est que le mur latéral de l'église, du côté de la Cathédrale, n'a jamais subi la moindre modification. Il est resté à sa base tel qu'il était à l'origine. Sur d'autres points, les murs primitifs du monument ont été repris ; dans cette partie, et dans une partie du mur parallèle du côté de la rue de l'Evêché, il est encore ce qu'il était primitivement, et présente, sur toute cette longueur, la plus grande homogénéité.

Une autre chose non moins certaine, c'est que ces murs sont antérieurs à la construction du plus ancien évêché. Le mur de ce dernier édifice était plaqué à sa base contre ce qui reste du mur du chevet de l'église. Il condamnait une issue de l'église sur le terrain qui la séparait du mur romain. La porte et les ouvertures de l'Evêché de Brice donnant sur le terrain occupé précédemment par le chevet de l'église, prouvent que le mur de ce chevet avait

été démoli dès lors jusqu'au dessous de cette porte, c'est-à-dire jusqu'au bout où nous l'avons retrouvé. Le chevet de l'église a donc été démoli avant la construction du mur de l'ancien Evêché, par conséquent au plus tard avant 1140, et peut-être même avant 1040, dans l'hypothèse où les premières fondations de l'Evêché auraient vraiment été jetées en cet endroit par l'évêque Gautier : hypothèse toujours bonne à retenir, car les fouilles n'ont fourni les moyens ni de la confirmer ni de l'infirmer.

La nature des remblais sous lesquels on a retrouvé le chevet de l'église Saint-Jean nous fait même croire que ce chevet avait été démoli avant le commencement du xe siècle. Ces remblais, dans leur couche inférieure à la porte de l'Evêché de Brice, renfermaient de nombreux débris mérovingiens analogues à ceux dont nous parlons plus haut, p. 125, et provenaient d'édifices gallo-romains ou mérovingiens démolis au cours des invasions normandes.

Ainsi le chevet de l'église Saint-Jean détruit incontestablement avant le xiie siècle, l'avait été vraisemblablement avant la fin du ixe.

Cherchons donc avant la fin du ixe siècle la date de construction de ce chevet et voyons s'il n'y aurait pas des raisons de la reculer jusqu'au ive.

Une première considération, c'est que la plus ancienne des deux piscines baptismales trouvées dans cette église n'a jamais été renfermée dans une autre enceinte. Toutes les fouilles que nous avons fait faire jusqu'ici, à l'entour, sur plusieurs mètres de rayon, n'ont révélé l'existence d'aucune substruction pouvant s'y rattacher.

Quelque opinion préconçue que l'on puisse avoir sur la forme circulaire ou octogonale des édifices qui renfermaient autrefois une cuve baptismale, il faut y renoncer ici. Notre piscine primitive était dans une nef rectangulaire : les murs dont nous voyons les fondements appartiennent à cette nef : ils sont contemporains de la

piscine. Pour cette raison, nous leur attribuons la date que nous assignons plus loin à cette dernière, c'est-à-dire le IVe siècle, ou le Ve au plus tard.

Du reste, en faveur de la contemporanéité de l'église et de la plus ancienne de ses deux piscines, on peut apporter une raison tirée de l'orientation de l'une et de l'autre. Les deux escaliers de cette piscine et le puits qui la desservait sont sur le même axe, dans un sens parallèle au mur latéral de l'église Saint-Jean.

Autre considération, tirée de la comparaison des différents murs que nos fouilles ont mis à jour. Le plus ancien de ces murs est le mur gallo-romain. On place communément la construction des murs d'enceinte des villes gallo-romaines à la fin du IIIe siècle. Notre mur a deux parements d'un aspect complètement différent. Si le parement extérieur fait avec une intention décorative, exhibe le petit appareil cubique avec les chaînes de briques, son parement intérieur est très simple et ne prétend nullement à la moindre décoration. Quelqu'un qui ne regarderait que ce côté du mur sans voir l'autre, serait exposé à se demander s'il est bien en présence d'un travail gallo-romain. Il n'a cependant qu'à passer de l'autre côté du mur pour fixer son opinion.

Il en est ainsi pour le mur du chevet de l'église Saint-Jean. Ceux qui s'attendent à trouver des chaînes de briques et un petit appareil cubique dans toutes les constructions gallo-romaines ne verront rien de gallo-romain dans ce mur. Mais ceux qui, ayant sous les yeux, à sept mètres de distance, l'ancien mur d'enceinte de Nantes, constateront par eux-mêmes que les Romains n'étaient pas, en construction, esclaves de l'appareil cubique et des chaînes de briques, et qu'ils avaient à leur disposition, selon les circonstances, plusieurs manières de bâtir, ceux-là trouveront une grande analogie entre ce qui nous reste de l'église Saint-Jean et le parement intérieur de l'enceinte gallo-romaine de Nantes. Le mur de cette enceinte étant du IIIe siècle, nous croyons que

en plaçant le mur du chevet de Saint-Jean au IVe, nous tenons suffisamment compte des conditions de temps nécessaires pour expliquer les différences légères qui peuvent exister entre ces deux constructions.

Troisième considération. L'église Saint-Jean a été le premier monument élevé en cet endroit après la construction du mur gallo-romain. On a trouvé sous son dallage, et coupés pour la construction de ses murs, plusieurs murs ayant appartenu à des édifices d'une destination et d'une époque diverses. Ces murs avaient tous été élevés avant la construction du mur gallo-romain de l'enceinte. Leur direction n'avait aucun rapport avec celle de ce dernier : quelques-uns même, construits avec un mortier jaune formé avec du sable de carrière, avaient été coupés par le mur d'enceinte, si bien que de chacun de ses côtés on en voit les tronçons. (1)

L'église Saint-Jean a été élevée dans des conditions toutes différentes. La direction de ses murs indique nettement qu'elle a été construite après le mur gallo-romain. C'est la ligne de ce mur qui, dans le plan par terre de cet endroit, commande toutes les directions de tous les murs de l'église : le mur du chevet lui est parallèle, les murs latéraux lui sont perpendiculaires : en un mot tous les murs de l'église sont orientés par rapport à celui de l'enceinte de la ville.

D'un autre côté, il est visible que depuis la construction du mur d'enceinte jusqu'à celle de l'église, il n'a été élevé en cet endroit aucun autre édifice. Tous ceux dont les restes ont été découverts sous le dallage de l'église, indiquent, par leur direction, qu'ils étaient antérieurs à ce mur d'enceinte. On peut donc conclure de cette

(1) Au-dessous du mur gallo-romain de la rue de l'Ecluse, découvert en 1910, nous avons également vu des murs bâtis avec un mortier jaune. De ces faits, on peut tirer les conclusions que, à Nantes, tous les murs à mortier jaune sont antérieurs à la construction de l'enceinte gallo-romaine. On peut se demander si à l'époque de leur construction, la chaux était inconnue à Nantes, ou si on la réservait pour des monuments plus importants que les constructions auxquelles ces murs appartenaient.

constatation que l'église a été élevée à une époque où l'on n'avait pas encore eu le temps, depuis la construction du mur de ville, d'élever un édifice dans un quartier si important. Il n'est guère croyable que cet endroit de Nantes, près d'une porte de ville, soit resté longtemps inoccupé. En assignant à la fin du IIIe siècle la construction du mur de ville, nous croyons que l'on peut assigner le courant du IVe pour celle de l'église Saint-Jean. Elle a été élevée à une époque où le christianisme, après avoir pénétré dans l'enceinte des villes, y avait assez d'influence pour faire assigner à l'exercice de son culte les positions situées le plus avantageusement.

Ces constatations nous amènent à une conclusion intéressante pour l'histoire du christianisme à Nantes. Sa reconnaissance publique a suivi de près la construction du mur gallo-romain de la ville, et dès cette époque, c'est-à-dire peu de temps après l'édit de Constantin, les chrétiens de Nantes étaient assez nombreux et assez influents pour se faire attribuer par l'administration de la ville les positions situées sur les principales voies publiques aux portes des villes, positions exceptionnelles dont la possession montre combien leurs possesseurs étaient déjà puissants à l'époque où les pouvoirs publics les leur ont accordées.

Ainsi les ruines que nous venons de découvrir jettent un jour nouveau sur un point précédemment assez obscur de notre histoire religieuse. Nos plus anciennes églises étaient presque contemporaines de notre mur d'enceinte, et le travail de prosélytisme chrétien fait à Nantes, dans les siècles précédents, avait déjà amené de tels résultats que, dès le IVe siècle, les fidèles y étaient en état de construire les monuments publics nécessaires à l'exercice de leur religion.

A quelle époque a été démolie l'église Saint-Jean ?

Cette démolition s'est faite par parties. L'église a commencé par perdre son chevet qui entra de bonne

heure dans le domaine de l'Evêché. La chose a pu se faire dès la fin du IXe siècle : elle était certainement accomplie dans la première partie du XIIe, comme nous le disons plus haut, p. 184. Nous en avons la preuve dans la construction qui se fit alors de l'évêché de Brice.

Cet édifice occupait toute la largeur du mur gallo-romain, et l'espace vague situé entre ce mur et le chevet de l'église Saint-Jean (1). Le mur occidental de l'Evêché avait été construit le long du mur du chevet : on avait démoli ce dernier jusqu'à plus d'un mètre au-dessous de la porte de l'Evêché. Quatre des ouvertures de l'Evêché, une porte et trois fenêtres, donnant de ce côté supposent, évidemment, que cette démolition avait déjà eu lieu. A cette époque, il ne devait y avoir qu'une petite cour entre l'Evêché et le nouveau chevet de l'église transporté plus loin.

On creusa dans le sol de l'ancien chevet, pour le service de l'Evêché, un puits de 0 m 80 de diamètre et de 7 m 40 de profondeur. Nous avons fait vider ce puits jusqu'au fond : il n'a donné qu'un seau assez bien conserservé et des poteries de l'époque féodale, sans aucun débris gallo-romain. Il dut être comblé au XVIe siècle lors d'un second agrandissement de l'Evêché au détriment de l'église Saint-Jean.

Cette première diminution de l'église, survenue après son incendie par les Normands, dut avoir pour cause la translation de l'Evêché près de la Cathédrale. Il fallait ménager une issue et les vues de la nouvelle demeure épiscopale : le chevet de Saint-Jean les interceptait, on aura profité de son état de ruine pour le raser jusqu'au dessous du portail de l'Evêché.

Nous ne saurions dire avec certitude où fut alors reporté le mur de fond de l'église. On a bien trouvé dans la nef les fondations d'un mur transversal. Mais ce mur,

(1) V. les plans 1 et 2, *Ancien Evêché*. Dans le plan 2, l'élévation suivant R S. donne la façade de l'Evêché du XIIe siècle avec, au-dessous du portail, le chevet et dallage de l'église Saint-Jean.

dans la partie qui en reste, n'est pas pris avec les côtés : l'enduit qui revêt, en cet endroit, les murs latéraux empêche d'affirmer que ses fondations soient celles du second chevet.

Il est vrai qu'en supposant l'existence d'une porte à chaque extrémité de ce mur, on pourrait dire que, s'il n'est pas lié, à sa base, avec les autres murs, il pouvait l'être dans sa partie supérieure. Mais ce ne sont là que des suppositions, et le mur transversal figuré sur le plan par la ligne *p q* semble avoir eu sa principale raison d'être dans la première construction. (1)

Du reste, nous l'avons déjà dit, l'empressement mis à démolir toutes les substructions rencontrées dans la cour de l'Evêché, lors de la première campagne des déblaiements a parfois compromis les résultats de la seconde. La conservation de certains murs eût aidé à trancher plusieurs questions que nous ne pouvons plus qu'indiquer. Les murs de l'église avaient été conservés sur une plus grande hauteur : on les avait rencontrés çà et là sans s'en rendre compte et on les avait rasés aussitôt.

Par suite, il n'est pas impossible que les restes du second chevet de l'église Saint-Jean aient disparu au cours de ces déblaiements sans attirer l'attention.

On remarquera sur le plan dressé par les soins de M. Primault, au-dessus de la plus ancienne piscine marquée A, des murs marqués *Z* qui reproduisent la disposition du fond de la nef. Ils affectent la forme d'un chœur avec le grand autel et deux autels latéraux. Ces murs reposaient sur l'aire cimentée qui formait le niveau primitif de l'église. On n'en a pas rencontré de fondations au-dessous. Nous nous demandons s'ils ne faisaient pas le chevet du monument à l'époque où il fut démoli.

Quant au reste de la nef, c'est-à-dire la partie qui s'étendait entre ce second chevet et l'ancien, nous ne saurions dire ce qu'il en advint jusqu'au XVIe siècle.

(1) Voir à la fin de cette étude le plan 1. *Plan de la porte Saint-Pierre et de ses abords jusqu'à la fin du VIe siècle.*

On a trouvé, au cours de la première campagne, de nombreuses traces d'un incendie très violent : cendres, charbon, métal fondu, etc. Vers le milieu, on a rencontré en tas des pierres de granit rougies par le feu, dans un tel état qu'elles peuvent servir de pyromètre pour apprécier la violence de l'incendie qu'elles ont subie. Nous en avons fait mettre quelques-unes de côté. Elles sont rouges, non seulement à leur surface, mais jusque dans leurs dernières profondeurs et elles s'effritent comme du gros sable, à la moindre compression.

Ces restes sont-ils des traces de l'incendie allumé par les Normands ou de celui de 1118 ? A quelle époque cette partie de la nef a-t-elle été détachée de l'église et incorporée à la cour de l'Evêché ? Nous ne saurions répondre à ces questions. Ce qui est certain c'est que, au milieu du XVIe siècle, l'Evêché construisait ses servitudes au-dessus du mur septentrional de l'église Saint Jean et creusait le puits que l'on a pu voir jusqu'à ces derniers temps au bas du perron, sur la gauche en montant.

On venait de faire de grandes modifications à la demeure épiscopale. Avec les débris de la taille des tuffeaux de la Cathédrale, on avait élevé la terrasse qui s'étendait le long du palais et qui dissimulait le rez-de-chaussée de l'Evêché du XIIe siècle. Par suite de cet exhaussement, l'ancien puits de l'Evêché avait été enfoui, et on en avait creusé un autre en dehors de la terrasse, près des servitudes nouvelles. Ce second puits se trouvait dans le sol de l'église, ainsi que l'angle du grand bâtiment où étaient les cuisines, et aussi la grande cheminée, dont nous publions une phototypie. (1)

Mais ces travaux faits à l'Evêché ne nous donnent aucun renseignement particulier sur la date de démolition de cette partie de la nef de l'église : ils sont précisément de l'époque où tout le reste de l'église avait disparu.

(1) V. planche IX.

Commencée avant le XIIe siècle, pour la construction de l'Evêché, la démolition de l'église Saint-Jean fut achevée à la fin du XVe, lors de la construction de la Cathédrale, et son service, ainsi que ses fonts baptismaux, fut dès lors transporté dans ce dernier édifice, à la chapelle Saint-Jean.

Nous ne connaissons aucun acte officiel relatif à cette translation. Mais, en serrant de près certains textes, on peut encore rétablir ce point d'histoire de cette vénérable église, dont tout le passé est enveloppé d'un mystère que l'étude de ses ruines a seule permis de pénétrer.

En nous apprenant que l'ancienne église Saint-Jean est entrée dans l'accroissement de la Cathédrale, le titre de 1682, cité plus haut, dit clairement qu'elle est tombée lors de la construction de la Cathédrale. Or, l'aile septentrionale de ce monument a été élevée dans la seconde moitié du XVe siècle. C'est donc là l'époque à laquelle il faut assigner la disparition de l'église Saint-Jean.

Un titre du 18 février 1546 vient confirmer cette donnée. Ce titre parle de « l'église Saint-Jean *autrefois* contiguë à l'église de Nantes « *ecclesia parrochialis Sancti Johannis olim ecclesie Nannetensi contigua* ». Ce mot « autrefois » *olim* suppose que la chose n'est pas récente, et qu'elle doit au moins dater du siècle précédent.

Voici d'autres documents qui viennent confirmer cette conclusion.

Ici encore nous nous heurtons à une opinion plusieurs fois exprimée, d'après laquelle l'aile de la Cathédrale située du côté de l'Evêché n'aurait été construite qu'au XVIe siècle, après l'autre située du côté de la sacristie. Nous nous demandons cependant comment concilier cette opinion avec deux textes qui affirment l'existence d'un autel Saint-Jean près du portail de la Cathédrale, du côté de l'Evêché.

Un de ces documents, daté du 14 mai 1511, parle d'une chapellenie « fondée en l'église de Nantes appellée

la chappe'lenie Delbiest (1) servie à l'autier monseigneur sainct Jehan, *le prochain aultier du portal du costé du manoir episcopal* ».

Cette fondation, faite par messire Gilles d'Elbiest, seigneur de Thouaré, et Béatrix de la Lande, sa compagne, remontait bien avant cette date et était primitivement desservie dans la Cathédrale que l'on faisait disparaître. Un titre de 1446 dit qu'elle avait été fondée « en l'église de Saint Père de Nantes à l'aultier que fist faire autresfois messire Gilles d'Elbiest, chevalier » et mentionne un contrat passé en 1437 par le chapelain. Mais, dès 1489, elle avait été transférée à l'autel où nous la voyons desservie dans le document de 1511. Un acte daté du 3 mars 1489 la dit fondée « à ung aultier estant en ladite eglise (de Nantes) près le portal, ou nom de la Trenité et de la Vierge Marie ».

Ainsi, il est certain que, dès 1489, il y avait près du nouveau portail de la Cathédrale, et du côté de l'Evêché un autel dédié à saint Jean. Or, c'est précisément près du portail, et du côté de l'Evêché, que se trouve la chapel'e Saint-Jean qui a remplacé l'église dès sa démolition.

Les titres d'une autre chapellenie insinuent également que le service de la paroisse Saint-Jean se faisait, à cette époque, à la Cathédrale. Par un acte passé, le 27 octobre 1486, dans la cour du palais épiscopal de Nantes, *in aula palatii episcopalis Nannetensis,* cour dont le sol tout entier a été pris sur l'église Saint-Jean, l'évêque Pierre du Chaffaut confère une chapellenie de Saint-Jean fondée par Jeanne Laurent veuve de Jean Petit. Or, d'après le texte de cet acte, cette chapellenie est fondée à la Cathédrale à l'autel de saint Jean qui y a été construit « *capellania perpetua in ecclesia nostra Nannetensi ad altare parochialis ecclesiæ beati Johannis in eadem constructum, fundata* ». (2) Les termes dont se sert le

(1) Voir sur cette chapellenie, *Archives de la Loire-Inf.*, G 174.

(2) Un titre de collation de ce bénéfice, du 16 septembre 1516. le dit desservi à la Cathédrale « *capellania in ecclesia Nannetensi ad altare*

prélat « dans notre église de Nantes » ne laissent pas le moindre doute sur l'église où était alors l'autel de la paroisse Saint-Jean.

Il faut donc conclure de ces textes divers que, dès 1486, l'autel de la paroisse de Saint-Jean se trouvait à la Cathédrale dans la chapelle de ce nom, située près du portail, du côté de l'Evêché.

Nous avouons que ces textes ne concordent guère avec les théories d'après lesquelles l'aile septentrionale de la Cathédrale n'aurait été construite qu'au XVIe siècle, après l'aile méridionale : mais ce n'est point notre affaire de les faire cadrer avec ces théories et nous laissons ce soin à ceux qui les adoptent.

Rappelons seulement à ce sujet que la chapelle Saint-Clair où est le tombeau de Guillaume Guéguen ne fut terminée qu'en 1516, et que les restes de ce prélat y furent transportés le 20 mars 1517. (1) Ce serait beaucoup trop retarder la construction de l'aile septentrionale de la Cathédrale que de la mettre après ce temps.

Ces divers documents ne permettent guère de placer la démolition de l'église Saint-Jean et, par contre-coup, la construction de l'aile septentrionale de la Cathédrale après 1486.

Indiquons-en d'autres pour voir jusqu'à quand il est certain que l'église et son baptistère existaient encore. Pour le baptistère, un texte publié par D. Morice (2) le mentionne à la date de 1450. C'est un procès-verbal de

parochialis ecclesie beati Johannis in eadem constructum. » Une copie d'une prise de possession de cette chapellenie, datée du 26 février 1517, la dit également « fondée en ladite église de Nantes à l'autier de Saint Jehan ». D'après une autre collation de décembre 1581 elle avait été fondée « dans l'église paroissiale de Saint-Jean, autrefois contiguë à la Cathédrale et aujourd'hui renfermée dans cette église. « *Capellania sub invocatione S. Johannis in ecclesia parochiali S. Johannis Nannetensis, olim predictæ cathedrali ecclesiæ contigua nunc vero inclusa.* »

(1) S. DE LA NICOLLIÈRE. *La Chapelle de la Madeleine. Bull. de la Soc. Archéol.*, 1899, p. 606.

(2) MORICE. *Histoire de Bretagne.* Pr. t. II, col. 1548.

la visite faite à Nantes le 16 novembre 1450, par l'archevêque de Tours, en qualité de métropolitain. On y lit en toutes lettres que le prélat « fit la visite des Fonts sacrés qui étaient dans l'église de Saint-Jean, contiguë à la Cathédrale, *visitavit... sacros Fontes qui erant in Ecclesia Sancti Johannis contigua Cathedrali* ». D. Morice dit avoir tiré ce texte d'un ancien registre des délibérations capitulaires, à la date indiquée.

Dans ce registre, nous trouvons plusieurs variantes dans le texte de la visite du métropolitain. Toutefois, il y est également dit que les fonts baptismaux se trouvent « dans la *chapelle* de Saint-Jean contiguë à l'église de Nantes : *in capella S. Johannis contigua ecclesie Nannetensi.*

Quant à l'église nous rencontrons la dernière indication de son existence en 1469.

Nous avons parlé plus haut de la collation, faite en 1489, d'une chapellenie fondée par Jeanne Laurent, veuve de Jean Petit, chapellenie desservie à cette date, et depuis, « à la Cathédrale, à l'autel de la paroisse Saint-Jean qui y a été construit ».

Or, cette chapellenie avait été fondée le 11 avril 1469 « au grand autel de l'église paroissiale de Saint-Jean contiguë à l'église de Nantes » *ad majus altare ecclesiæ parochialis Sancti Johannis contiguæ ecclesiæ Nannetensi.*

Ainsi, d'après ces actes, en 1469, l'église Saint-Jean était encore contiguë à la Cathédrale, et on y faisait le service religieux à son grand autel. En 1489, au contraire, l'autel de la paroisse avait été élevé dans la Cathédrale, et on y desservait la chapellenie fondée vingt ans plus tôt dans l'église Saint-Jean.

C'est donc entre ces deux dates extrêmes qu'il faut placer la démolition de cette église et, par suite, la construction de l'aile septentrionale de la Cathédrale. Il n'est pas de notre dessein de relater ici les nombreuses différences architecturales qui caractérisent chacune de ces

ailes. Mais nous nous demandons s'il n'y aurait pas lieu d'intervertir l'ordre des facteurs, et de placer la construction de l'aile sud au XVIe. En tout cas, l'étude de l'église Saint-Jean nous fait soulever encore ici un problème dont la solution nous entraînerait trop loin. (1)

On voit que la démolition de l'église Saint-Jean coïncide avec tout le grand remaniement qui se fit au XVe siècle, dans ce quartier. D'un côté, depuis 1434, on reconstruisait la cathédrale, et son prolongement demandait le sacrifice de cette église. D'un autre côté on reconstruisait l'Evêché, et, comme il était trop à l'étroit et sans issue sur ce qui, par suite de la construction de la Cathédrale, devait devenir la place Saint-Pierre, on cherchait à lui en donner une. Placée entre l'Evêché et la Cathédrale, et gênant l'agrandissement de l'un et de l'autre, l'église fut démolie et son terrain partagé entre les deux monuments, cause de sa destruction. Ses paroissiens n'étaient pas assez nombreux pour la défendre et même la majorité, composée des habitants de l'Evêché, avait intérêt à ce qu'elle ne fût plus en cet endroit. Elle disparut sans protestation et probablement sans regrets : des remblais enfouirent ses restes et son sol devenu celui de la cour de l'Evêché, fut désormais foulé aux pieds par de nombreuses générations qui finirent par ignorer même l'existence et la situation de cette vénérable église jusqu'au moment où les fouilles l'ont ramenée au jour et à l'attention des Nantais.

L'église Saint-Jean étant une église paroissiale, sa

(1) Nous ne prétendons nullement trancher ici en quelques lignes une question intéressante mais assez compliquée. Il nous suffit, pour notre sujet, d'établir que la chapelle Saint-Jean était construite avant la chapelle Saint-Clair, d'où il résulte qu'il serait inexact de dire d'une façon absolue que l'aile nord de la Cathédrale n'a été construite qu'après l'aile sud. Il y eut au moins une chapelle construite dans chaque aile, dès la fin du XVe siècle.

démolition n'entraînait pas la suppression de la paroisse bien qu'elle fût très petite. Le service paroissial fut transféré à la cathédrale. On le fixa dans la chapelle située le plus près de l'église démolie. La chapelle Saint-Jean, située au bas de l'aile septentrionale de la Cathédrale, devint donc le centre religieux de la paroisse. C'était là que le nouveau recteur de Saint-Jean prenait possession de son bénéfice, que les rares paroissiens de Saint-Jean étaient baptisés, faisaient leurs Pâques, remplissaient tous leurs devoirs paroissiaux.

Par suite de cette translation, on désignait le recteur sous le nom de « recteur de la cure de Saint-Jehan desservie en l'église de Saint-Pierre de Nantes », (1) ou plus souvent sous le nom plus simple de « recteur de Saint-Jean en Saint-Pierre ». Cette dernière qualification, que l'on trouve dès le commencement du XVIIe siècle, a été d'un usage courant jusqu'à la Révolution.

En vertu de l'habitude dont on a tant de peine à se déprendre, on continua longtemps encore de désigner la nouvelle chapelle Saint-Jean sous le nom de Saint-Jean-du-Baptistère : on comprend que, en 1545, à la mort du recteur Jean de Tremigon, on dise que cette mort laisse vacante « l'église paroissiale ou la chapelle de Saint-Jean-du-Baptistère située dans l'église de Nantes. » Il n'y avait pas encore un siècle depuis la destruction de l'ancienne église de Saint-Jean. Mais la persistance ou le retour de cette vieille appellation est moins explicable en 1636. Et cependant, cette année, nous voyons le recteur prendre le titre de « recteur de l'église paroissiale de Saint-Jean du Baptistère » dans l'acte de son installation.

(1) A la date du 15 février 1545, Jean Chereau se dit « recteur de la cure et parochialle de sainct Jehan en l'église de Nantes. »
A la date du 17 août suivant, le même recteur, nommé à la place de défunt Guillaume de Tremigon *ad parrochialem ecclesiam seu capellam* S. JOHANNIS DE BAPTISTERIO, *sitam in memorata ecclesia Nannetensi*, prend possession de son bénéfice *per introitum dicte ecclesie Nannetensis et cappelle predicte S. Johannis in dicta ecclesia sita.*

Après la Cathédrale, l'église Saint-Jean était la principale église de Nantes et du diocèse. Elle était autrefois le siège du doyenné de Nantes qui s'étendait entre l'Erdre, la Loire et le diocèse d'Angers. En 872, elle donna son doyen Hermengarius pour évêque à l'église de Nantes. Son recteur porta le titre de doyen de Nantes ou de doyen de la Chrétienté jusqu'au commencement du XIVe siècle. L'évêque Daniel, après avoir institué, en 1306, la dignité de doyen du Chapitre, unit l'ancien doyenné de Nantes à ce nouveau par une charte datée de Paris, le jeudi avant les Rameaux de l'an 1311 (n. s.).

Dans cet acte, le prélat fait observer que « les revenus du doyenné sont de si peu de valeur, que le doyen avec les seules ressources de son bénéfice peut à peine, le tiers de l'année, entretenir honorablement le rang et remplir les charges que lui imposent son autorité, son nom et sa juridiction. Aussi trouve-t-il difficilement des hommes capables qui, quand ils ont fait l'expérience de ces revenus, ne s'empressent de résigner leur bénéfice ; bénéfice cependant qu'on ne peut conférer à des incapables à cause du devoir de la visite des paroisses du doyenné attaché à cette dignité.

« Comme, d'un autre côté, il a récemment créé la dignité de doyen du Chapitre, dans l'intérêt des deux bénéfices et du consentement de tout son Chapitre, il les unit à perpétuité l'un à l'autre. Mais le doyenné de Nantes étant précédemment à la nomination de l'archidiacre de Nantes, par arrangement avec ce dernier et, en compensation, il met désormais à sa disposition la cure de Mouzillon située dans son diocèse. Ainsi à l'avenir le doyenné de la Chrétienté sera de plein droit à la disposition des évêques et la cure de Mouzillon à celle des archidiacres de Nantes ». (1)

Cet amoindrissement du titre du curé joint à celui de l'église hâta la décadence de la paroisse Saint-Jean.

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, G 113, p. 95.

Son église continua d'être paroissiale et d'être administrée par un recteur. Mais si l'ancien curé de Saint-Jean, en qualité de doyen de la Chrétienté, avait juridiction sur tout le doyenné de Nantes, le recteur de Saint-Jean ne compta plus parmi ses paroissiens, comme nous le lisons dans un document de 1707, que les habitants de « deux maisons, savoir le Palais épiscopal et celle d'un chanoine, ce qui peut se réduire à quinze ou vingt personnes ».

Il est vrai que la qualité de ses paroissiens en compensait le petit nombre. Mais il n'en est pas moins vrai que cette même qualité empêchait le recteur d'en tirer de grandes ressources. C'était un monde où il n'y avait ni mariages, ni baptêmes ; et quand il y avait des enterrements, ces hauts paroissiens étant rattachés à la Cathédrale, c'était là que se faisaient les sépultures, les services et les inhumations.

L'Evêché, avec toutes ses dépendances, occupait la plus grande partie de la paroisse. Il en restait assez pour avoir un cimetière voisin de l'église, mais pas assez pour loger le recteur. La cure de Saint-Jean était dans une autre paroisse, la paroisse Saint-Laurent, à l'angle de l'impasse Saint-Laurent et de la rue Mathelin-Rodier. Aussi au temps du recteur Jean Hamel, nommé en 1636, était-il d'un langage courant de dire — ce dont il n'était pas plus fier — que le recteur de Saint-Jean était « curé sans cure et recteur sans paroissiens ».

Pour avoir des sujets soumis à sa direction, le recteur Jean Hamel demanda au recteur de Saint-Clément de lui abandonner les habitants des boutiques élevées sur le boulevard Saint-Pierre. Il les obtint, mais les difficultés créées par cet état de choses firent revenir à l'ancien usage, et le recteur de Saint-Jean se retrouva comme devant.

Le peu de ressources du recteur ne lui permettait même pas d'habiter toute sa cure. Il était obligé d'en affermer les chambres de meilleur rapport.

En 1730, le recteur Nicolas Quesson fait observer que « étant hors d'état, par la modicité de son revenu, de tenir ménage, il s'est réduit à deux chambres, l'une pour son cabinet, et l'autre pour coucher, et a été obligé de se mettre en pension et d'affermer le reste de son presbytère 220 l. ».

Sans église, sans cure, sans paroissiens, presque sans territoire, la paroisse n'existait que par une sorte de fiction ; elle fut supprimée et unie à la paroisse Saint-Pierre.

Son recteur, Jean-Baptiste Fleuriau, vénérable vieillard de près de 80 ans, fut arrêté le 6 juin 1791, emprisonné successivement à la Communauté Saint-Clément, au Château et aux Carmélites, embarqué sur le navire *La Gloire* et victime de la noyade du 16 au 17 novembre 1793. (1)

La mort du recteur suivit de peu la fin de la paroisse. Aux titres de gloire de l'ancienne paroisse Saint-Jean ajoutons celui qui lui vient du martyre de son dernier curé.

VI. Les deux Piscines de l'Eglise Saint-Jean-du-Baptistère

*La Piscine du IVe siècle. — La Piscine du VIe*
La Cathédrale de Nantes du IVe siècle.

Le nom de *Saint-Jean-du-Baptistère* indique clairement la destination de l'église qui le portait.

Un *baptistère,* du grec *baptisterion* (2), est, à proprement parler, le lieu où l'on baptise. Dans cet ordre d'idées, ce nom a été donné à la piscine où se confère

(1) Chanoine P.-M. BRIAND. *Notice sur les Confesseurs de la Foi dans le diocèse de Nantes*, t. I, p. 166-171.

(2) Voir sur les cérémonies du Baptême et les Baptistères les deux articles publiés à ces mots dans le dictionnaire édité sous la direction de D. Cabrol. Paris, Letouzey, 1907, fascicule XIII.

le baptême et à tout le monument qui renferme la piscine, ainsi que les salles accessoires réclamées autrefois pour l'administration de ce sacrement. Tel est le cas du baptistère de Saint-Jean de Poitiers, auquel le regretté P. C. de la Croix a justement attaché son nom.

A Nantes, le nom de *baptistère* a été le plus souvent appliqué à la cuve baptismale. Le nom ancien de l'église « *ecclesia Sancti Johannis de Baptisterio* » suppose ce sens. Lorsque, en 1868, a été trouvée la piscine située au pied du contrefort de la cathédrale, on l'a communément désignée sous le nom de « baptistère », et, depuis les fouilles récentes de l'Evêché, c'est ce même nom que les journaux de la localité et d'ailleurs ont le plus souvent donné aux deux piscines baptismales dont nous avons à parler.

Nous devions cette explication afin que, lorsque conformément à un usage local, il nous arrivera d'employer le nom de baptistère dans cette étude, on sache bien que nous l'entendons dans le sens de piscine baptismale exclusivement. Nos deux piscines octogonales n'ont jamais été entourées d'un monument octogonal ou circulaire ; elles ont toujours été renfermées dans la vaste salle rectangulaire qui, depuis les temps les plus reculés, a porté le nom d'église Saint-Jean ; salle dont le chevet débordait des deux côtés de manière à donner au plan de l'ensemble du monument la forme d'un tau.

A l'origine, le monument qui renfermait la cuve baptismale était complètement séparé de l'église. Il était aux environs de la cathédrale. Le baptême solennel était conféré par l'évêque, le samedi-saint et le samedi de la Pentecôte. Ces deux jours, la procession *ad fontes sacros*, sortait de la cathédrale (1) pour aller aux fonts

(1) A Nantes, cette procession se faisait la veille de Pâques et la veille de la Pentecôte, à l'église Saint-Jean. Un statut capitulaire de

baptismaux. Actuellement cette même procession continue de se faire, mais au bas de l'église, où, pour rappeler les anciens usages, ces fonts sont aujourd'hui relégués.

Comme cette solennité était réservée à l'évêque, il n'y avait qu'un baptistère par ville et même par diocèse. Jusqu'au VIe siècle, l'existence d'un baptistère en dehors de la ville épiscopale serait un fait digne d'être signalé.

On a cru retrouver les restes d'un baptistère à Guérande. La chose aurait besoin d'être examinée de très près. Guérande n'a pu prétendre au titre de ville épiscopale que momentanément, au IXe siècle, au temps de l'intrus Gislard. A cette époque où toutes les campagnes étaient chrétiennes, le baptême solennel ne se conférait plus exclusivement par l'évêque près de sa cathédrale comme avant le VIe siècle au temps de la conversion des païens. Aussi la constatation de l'existence certaine d'un baptistère mérovingien à Guérande serait-elle d'un très haut intérêt.

Les baptistères étaient naturellement placés sous le patronage de saint Jean-Baptiste. Le baptistère de Rome était à Saint-Jean de Latran. On remarquera que les deux principales églises de Nantes avaient les mêmes patrons que les deux principales de Rome : la cathédrale est dédiée à saint Pierre, le baptistère à saint Jean. Comme indice des attaches de l'église primitive de Nantes avec celle de Rome, on peut également rappeler que, sous les murs de la ville, il y avait une autre église dédiée au pape saint Clément.

1275 assigne douze deniers à chacun des chanoines et un denier à chacun des chapelains du chœur présents à la procession qui se fait ces jours-là à cette église. Voici le texte de ce statut : *Statutum fuit anno Dni 1275 in crastino octave apostolorum Petri et Pauli ut amodo in vigilia Pasche et Penthecostes quilibet canonicus qui intererit processioni que fit ad Stum Johannem, et servicio quod fit in ecclesia illis diebus habeat 12 den. et quilibet capellanus et quilibet clericus, similiter de choro, qui interuerunt complete habeant unum denarium* (Arch. de la Loire-Infér., G 97).

Généralement, il n'y avait qu'une piscine par baptistère. (1) Le plus souvent on baptisait tous les catéchumènes dans le même baptistère, mais à des moments différents, les hommes à une heure, les femmes à une autre. Dans certaines églises il y a eu deux baptistères, un pour chaque sexe ; l'un du côté de l'Epître, l'autre du côté de l'Evangile. Mais ce n'était-là qu'une exception.

Si donc l'on rencontre deux piscines baptismales dans une église, il faut se demander si cette église est dans l'exception, ou si les deux piscines n'y ont pas été construites à des époques différentes ; en un mot, si elles n'ont pas été successives au lieu d'être simultanées.

Nous avons ici tout lieu de faire cette remarque. L'église Saint-Jean renfermait, en effet, deux piscines baptismales qui ont été mises au jour. Lors de la découverte de la seconde, peut-être certains archéologues se sont-ils trop pressés d'émettre un jugement sur ce point.

Une de ces deux piscines avait déjà été découverte le 19 août 1868. A cette époque, on avait abaissé le niveau de la cour de l'Evêché, à la suite des travaux de rectification et de nivellement exécutés sur la place Saint-Pierre. Au cours de ces travaux, lors de la création d'un égoût, on était tombé sur une maçonnerie circulaire dont la forme frappa M. Boismen, notre éminent architecte Nantais. Sa curiosité piquée par cette rencontre inattendue, il fit dégager tout le monument et, pour le conserver, au lieu de poursuivre l'égoût dans la direction rectiligne déjà commencée, lui fit contourner la base du baptistère qu'il venait de rencontrer si heureusement.

(1) V. sur les anciennes cérémonies du Baptême, GRANCOLAS, *Les anciennes Liturgies*, 1704, t. III, contenant l'*Ancien Sacramentaire de l'Eglise.*

L'attention de la Société Archéologique fut vivement excitée par cette découverte. Plusieurs de ses doctes membres suivirent de près ces travaux, recueillant, aux environs, de nombreux objets de poterie ou de métal propres à figurer dans leurs collections. Parmi eux, citons particulièrement MM. le baron de Wismes, Parenteau, Pertuis, le chanoine Cahour. Ce dernier fit, à ce sujet, une étude qui ne parut qu'en 1876 dans le *Bulletin de la Société Archéologique* (1).

Voici la description qu'il fait du baptistère au moment de sa découverte. Nous y soulignons un passage dont nous discuterons l'exactitude un peu plus loin.

« Le mur aperçu dans la tranchée n'était que la paroi extérieure d'une plate-forme circulaire de 3m60 de diamètre. Au milieu, s'ouvrait une cuve octogonale dans laquelle on descendait par trois marches en briques superposées, de 20 c. à 21 c. d'élévation chacune. *Ces marches régnaient dans tout le pourtour intérieur de la cuve,* bien que plusieurs fussent endommagées, et elles prenaient la forme de l'octogone dont tous les côtés n'étaient pas non plus parfaitement égaux. Une couche épaisse de béton, formé de briques pulvérisées, et dans lequel entraient d'autres fragments de briques, pavait le fond de la cuve et servait de lit à plusieurs dalles brisées. Trois autres pierres semblables adhéraient aux marches et témoignaient qu'elles leur avaient servi de revêtement. Au centre de ce pavé, en contre-bas du dallage, s'offrait une cavité carrée de 40 c. de côté sur 9 c. de profondeur, et que nous prîmes pour une cuvette en marbre. Elle était traversée par une rigole de 8 c. de profondeur et de 10 c. de largeur. Les fouilles ultérieures apprirent qu'à ce canal aboutissaient deux tuyaux en plomb, dont l'un venant du nord, était destiné à amener l'eau dans la vasque, et l'autre se dirigeant vers le sud,

(1) A. CAHOUR. *Découverte du Baptistère primitif de la Cathédrale de Nantes*, p. 275 du Bulletin.

servait à l'évacuer par un trou perforé dans l'une des dalles. »

Malheureusement, en l'absence des directeurs des travaux, les ouvriers, interprétant mal des ordres reçus, brisèrent le fond de la piscine et ses marches, et la mirent en l'état où nous l'avons rencontrée au cours de ces fouilles. Puis on recouvrit le monument après avoir eu soin de l'enfouir sous une couche de sable dans laquelle on remit en partie les débris de ciment et de marbre qui provenaient de cette rupture.

Au cours des travaux actuels, une de nos premières préoccupations fut de ramener au jour ce vénérable monument qui n'avait apparu que pour être enfoui de nouveau.

D'après les indications données par M. Cahour, le baptistère devait se trouver « à 12 mètres environ du portail d'entrée, en face du second contrefort en amont du portail (1) ». Une fouille pratiquée en cet endroit ne donna aucun résultat. Cependant, aux environs, nous rencontrâmes une aire cimentée qui indiquait clairement que nous étions à l'intérieur d'un monument. La pensée que ce monument pouvait être l'église Saint-Jean, dont la situation était controversée, nous fit suivre ce dallage ; et bientôt, en le filant vers le portail de l'Evêché, nous rencontrâmes au pied du contrefort qui en est le plus rapproché, mais à une distance de 6^{m} au lieu de 12, le baptistère que nous cherchions.

A la première séance de la Société d'Archéologie qui suivit cette découverte, nous en avertîmes nos honorables collègues, les priant de vouloir bien favoriser de leur visite les travaux dont ils avaient bien voulu nous confier la direction. La séance ayant eu lieu le mardi 2 mai, la visite fut fixée au vendredi 5 suivant.

(1) *Bulletin de la Société Archéologique* 1876, p. 274 et 281.

En attendant, nous nous préoccupâmes de dégager complètement le baptistère, de façon à en donner une vue très nette aux doctes visiteurs. Ce travail terminé, nous mîmes les ouvriers sur un autre chantier tout près de là.

Nous nous proposions de chercher si notre baptistère n'avait pas été primitivement renfermé dans un monument circulaire ou octogone, comme beaucoup d'autres baptistères très anciens. Dans cette chasse au mur circulaire, nous avions ouvert, dans un sens rayonnant, une première tranchée qui n'avait rien donné de satisfaisant. Nous en avions fait ouvrir une seconde, partant toujours du centre du baptistère, mais dans une autre direction. Cette tranchée nous conduisit à une *plantation* de longues pierres plates toutes inclinées légèrement les unes sur les autres, et dont on eut beaucoup de peine à arracher les premières, dans le but de découvrir la nature du travail en présence duquel nous nous trouvions.

Ces pierres brutes semblaient sortir de la carrière. Aucune trace de chaux ou de ciment ne trahissait un précédent emploi.

Elles n'avaient pas non plus le caractère de délivres : quand on veut niveler un sol ou boucher une fosse on y étend ou on y jette pêle-mêle tous les matériaux que l'on trouve à sa disposition.

Mais ici rien de tel. Toutes ces pierres étaient debout, appuyées les unes sur les autres, avec une légère inclinaison, leur sommet à l'est, leur base à l'ouest, sur un espace d'environ deux mètres, laissant entre leurs parements des vides que la terre accumulée sur leurs sommets n'avait pas réussi à combler.

Bref, il nous sembla que c'était intentionnellement que ces pierres avaient été apportées et placées de cette façon.

Quelle pouvait avoir été cette intention ?

La pensée qui nous vint à l'esprit fut que nous ren-

contrions un travail de drainage. La destination du monument où nous les remarquions nous semblait justifier cette pensée. On comprend que l'on ait employé tous les moyens pour empêcher l'humidité dans un baptistère, et qu'on ait multiplié les précautions pour faciliter l'absorption par le sol des eaux répandues à sa surface.

Pour être fixé sur ce point, nous chargeâmes un des ouvriers qui faisait les travaux de suivre exactement cette piste, et de ne pas la quitter avant qu'elle n'eût amené un résultat. C'était un excellent maçon, travaillant pour le compte de M. Drouin, entrepreneur. Il s'intéressait vivement à son travail, aux découvertes qu'il amenait, et suivait exactement les indications que nous lui donnions.

Le jeudi matin, veille du jour fixé pour la visite de la Société, survint un de ses honorables membres qui, dans la pensée que ce que nous avions pris dans le baptistère pour un conduit de dégagement pouvait être un conduit d'hypocauste, avait voulu s'en assurer. Nous étions alors absent ; mais l'ouvrier fidèle à sa consigne, resta à sa place, prétextant les ordres qu'il avait reçus. Le soir, nous eûmes l'avantage de nous rencontrer sur le chantier avec le même collègue, qui renouvela son désir.

Nous avions bien l'intention de faire donner un coup de pioche à l'endroit qu'il nous désignait et nous le fîmes, en effet, donner plus tard, ce qui permit d'établir que le conduit en question était bien un conduit de dégagement. Mais deux raisons nous empêchaient alors de faire ce qu'il demandait. L'endroit qu'il fallait fouiller était encombré des pavés arrachés à la cour de l'Evêché ; non seulement nous ne savions pas où les mettre, mais encore la ville devait, un jour ou l'autre, les faire enlever à ses frais, ce qui était un grand avantage pour des ressources que nous devions ménager pour en tirer le plus grand rendement.

D'un autre côté, malgré les désirs que nous aurions eus de déférer sur le champ aux désirs de tous nos collègues qui s'intéressaient à ces fouilles, nous n'aurions pu le faire qu'en interrompant à chaque instant tous les travaux commencés : manque de méthode qui aurait augmenté les frais de ces fouilles et diminué leurs chances de succès. Dans la circonstance, nous cherchions la solution d'un problème et nous voulions le faire aboutir avant de passer à un autre. Dans la pensée que notre complaisance ne pouvait qu'être funeste aux intérêts généraux des travaux, nous crûmes devoir maintenir les ouvriers sur le même chantier.

C'est ainsi que le lendemain matin, les membres de la Société d'Archéologie, au lieu de les trouver à enlever des pierres entassées entre deux contreforts de la Cathédrale, les trouvèrent continuant leur travail, à l'endroit où nous les avions maintenus la veille et où la visite de la Société devait être marquée par la découverte d'une seconde piscine plus ancienne et plus intéressante encore que celle que nous l'avions invitée à venir visiter.

Nous nous félicitons, dans cette circonstance, d'avoir suivi l'idée qui nous conduisait dans la direction des fouilles. Si nous avions transporté, la veille, les ouvriers sur les points que l'on nous indiquait, ils eussent été dans une autre direction, et le lieu où s'est opérée la découverte n'eût pas été en l'état qui l'a amenée. Par suite, cette découverte n'eût été faite que plus tard, puisque les recherches qui y ont abouti étaient dans notre programme, et les honorables membres de la Société d'Archéologie n'auraient pas goûté collectivement les douces émotions que procure aux archéologues l'exhumation d'un objet si remarquable et dont l'existence était complètement insoupçonnée.

Nous croyons devoir insérer ici ces détails sur cette découverte, car, dans certains journaux de Nantes et de Paris, il en a paru un récit pour la rédaction

duquel on a oublié d'interroger les ouvriers chargés des travaux.

Ainsi l'église Saint-Jean, au lieu d'une seule piscine que nous cherchions, nous en a donné une seconde que personne ne songeait à lui réclamer. La piscine du contrefort de la Cathédrale, déjà d'un si grand intérêt, a passé au second rang ; et l'on a eu à Nantes, à 6 mètres de distance, deux types d'un monument remarquable dont il est très rare de trouver dans les villes les plus anciennes, un seul type conservé sans de malencontreuses modifications.

Nous parlerons d'abord de la piscine découverte en dernier lieu et qui nous semble la plus ancienne et la plus intéressante ; puis nous passerons à la seconde située aux pieds du contrefort de la Cathédrale.

La première piscine est située à l'intérieur de l'église, du côté de l'Evangile, c'est-à-dire à gauche en entrant.

Elle est octogone ; son diamètre est de 1 m 56, ses pans inégaux, de 0 m 60 à 0 m 71 et sa profondeur, de 1 m environ. (1)

Les trois pans du côté du mur de l'église, c'est-à-dire du côté de la rue de l'Evêché, ont été démolis jusqu'à la base. Toutefois, deux d'entre eux, voisins des marches, ont conservé une amorce suffisante pour marquer leur direction.

Deux de ces pans, opposés diamétralement l'un à l'autre, l'un vers l'est, l'autre vers l'ouest, sont occupés par les marches par lesquelles on descendait dans la piscine et on en remontait. Le pan occidental a conservé ses quatre marches, à savoir les trois degrés qui descendent dans la piscine et une partie de la hauteur de la marche palière. Le pan oriental n'a plus que les deux degrés inférieurs et une partie de la hauteur du troisième.

(1) V. pour cette piscine la pl. XI et le plan 5.

ÉGLISE SAINT-JEAN

PISCINE BAPTISMALE DU IVE SIÈCLE

Coupe suivant A B

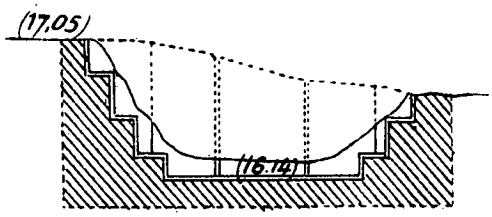

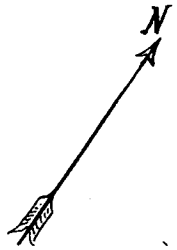

Plan

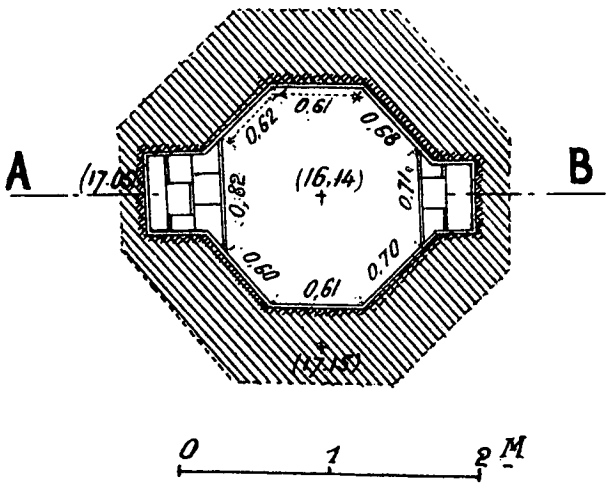

(Pour les cotes de nivellement, v. le Nota du plan n° 4.)

PISCINE BAPTISMALE DU VIe SIÈCLE

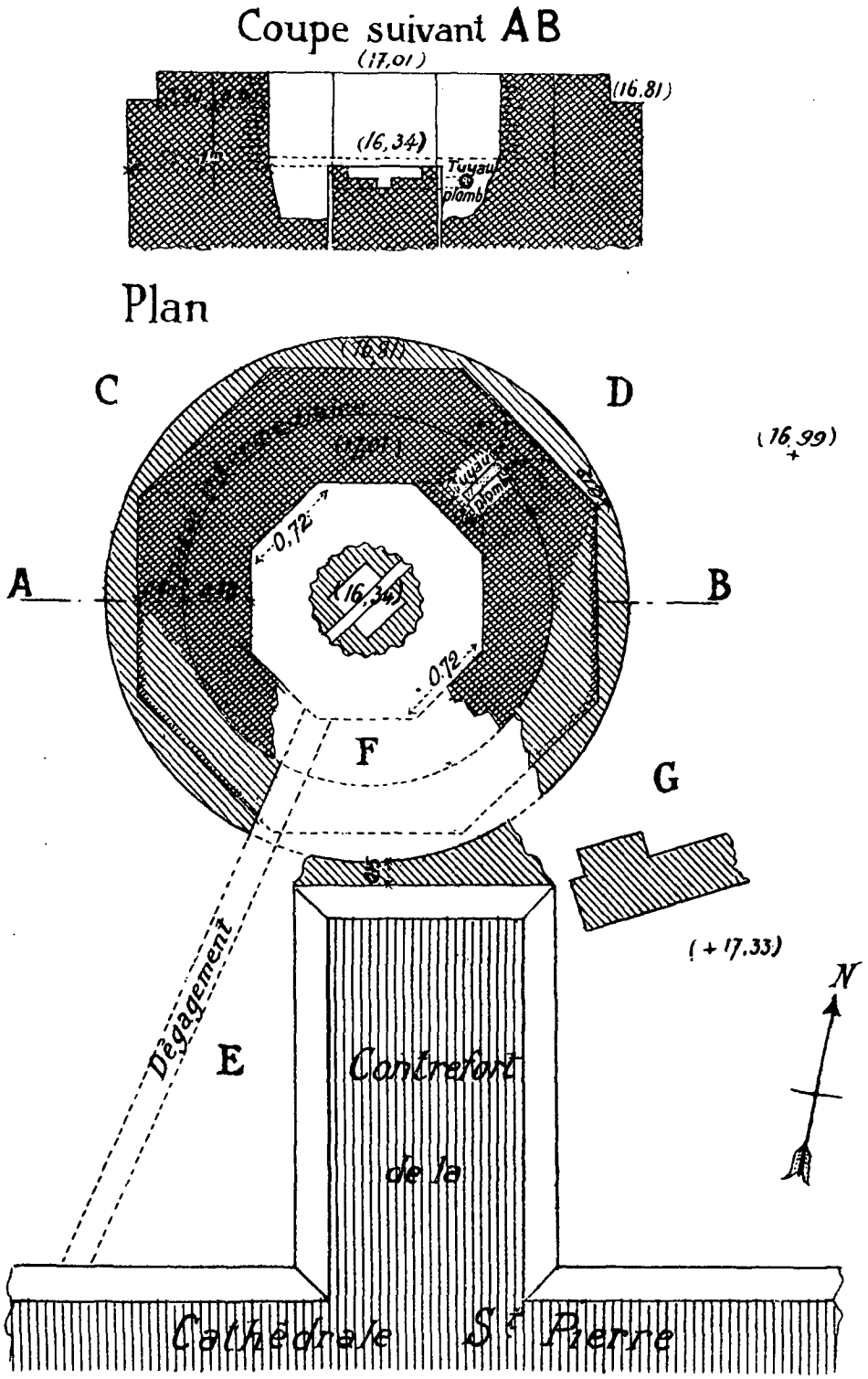

Cliché Artaud et Niveau

a) Église Saint-Jean du Baptistère
Piscine du VIe siècle

Cliché Artaud et Niveau

b) Église Saint-Jean du Baptistère
Piscine du VIe siècle
Sur la gauche, base du contrefort de la Cathédrale

La profondeur originale de la piscine peut être déterminée d'assez près par la hauteur des degrés du plan occidental :

Le premier, qui repose sur le fond de la piscine, a 0 m 12 ; le second a 0 m 26 ; le troisième a 0 m 30 ; la partie restante de la marche palière a 0 m 25. — Total pour la profondeur, 0 m 93.

La largeur des marches de ce premier pan est de 0 m 21 pour la première, de 0 m 17 pour la seconde, de 0 m 15 pour la troisième, cette largeur est donc pour les trois marches de 0 m 53 seulement.

Le premier degré de l'escalier oriental mesure 0 m 12 de hauteur sur 0 m 19 de largeur ; le second, 0 m 28 de hauteur sur 0 m 17 de largeur.

Les degrés sont cintrés légèrement, suivant l'arc décrit par le rayon de la circonférence dans laquelle cet octogone est inscrit. Le dessus des deux degrés inférieurs était formé de trois carreaux. Les uns sont mis à l'aplomb de la hauteur de la marche, les autres en débordent un peu. Le second degré de l'escalier occidental a perdu un de ses carreaux. C'est la seule dégradation qu'ait subie la partie de ces deux escaliers qui nous a été conservée.

Tout l'intérieur de la piscine, le fond compris, est revêtu d'un enduit rouge, lisse et poli comme du stuc. Les angles formés par les pans sont ornementés de baguettes en relief formées du même enduit et de 0 m 03 d'épaisseur, dans toute leur hauteur et à leur base. Ces baguettes forment un encadrement et pour ces pans et pour le fond de la piscine. Elles courent le long des marches à leurs deux extrémités, dans leur hauteur et dans leur largeur, depuis la base du premier degré jusqu'au haut de la marche palière. Elles passent par dessus les carreaux des premières marches. Comme elles reposent directement sur le dessus de la troisième, on en peut conclure que cette marche n'a jamais été surmontée de carreaux.

L'agencement de toutes ces baguettes donne dans sa simplicité un aspect agréable à l'intérieur de cette piscine : il est évident qu'on a cherché à l'agrémenter de quelques ornements.

Il semble que ce travail en relief n'a pas été le seul genre d'ornement dont on ait voulu l'enrichir mais que l'on a recouru encore à l'ornementation par la peinture. Dans les débris qui ont été tirés sous nos yeux de cette piscine, nous avons recueilli un morceau de l'enduit poli qui la revêtait orné d'un filet noir de 0.003 de largeur.

Cette piscine plonge complètement dans le sol. Elle y a été creusée comme un bassin, à même la terre. Nous l'avons fait dégager d'un côté jusqu'à sa base, et l'on a pu constater que son fond se trouve au niveau du sol naturel qui est, en cet endroit, le rocher.

Le mur dont elle est formée n'est revêtu extérieurement d'aucun enduit. Il mesure 0 m 50 environ d'épaisseur. Il est à pans correspondants aux pans intérieurs.

Comment s'emplissait, comment se vidait notre piscine ? Rien ne nous permet de répondre à ces questions. Le fond ne récèle la trace d'aucun orifice. L'eau pouvait y déboucher par une ouverture pratiquée dans un des pans qui ont été brisés. Quant à son évacuation, il est impossible de dire comment elle pouvait se faire. En tout cas, l'orifice du conduit qui l'aménageait ne pouvait qu'être au-dessus du niveau du fond de la piscine, celui-ci étant intact et encadré par un petit rebord.

Il est cependant à remarquer que le massif de longues pierres dont nous parlons plus haut, et qui nous conduisit à la découverte de cette piscine ne la flanquait que sur sa partie occidentale. Il n'y avait rien de ce genre entre la piscine et le puits. De plus, dans leur inclinaison, les premières de ces pierres semblaient avoir été appuyées contre la paroi de la cuve, comme pour faciliter l'absorption rapide de l'eau qu'on en jetait en la vidant.

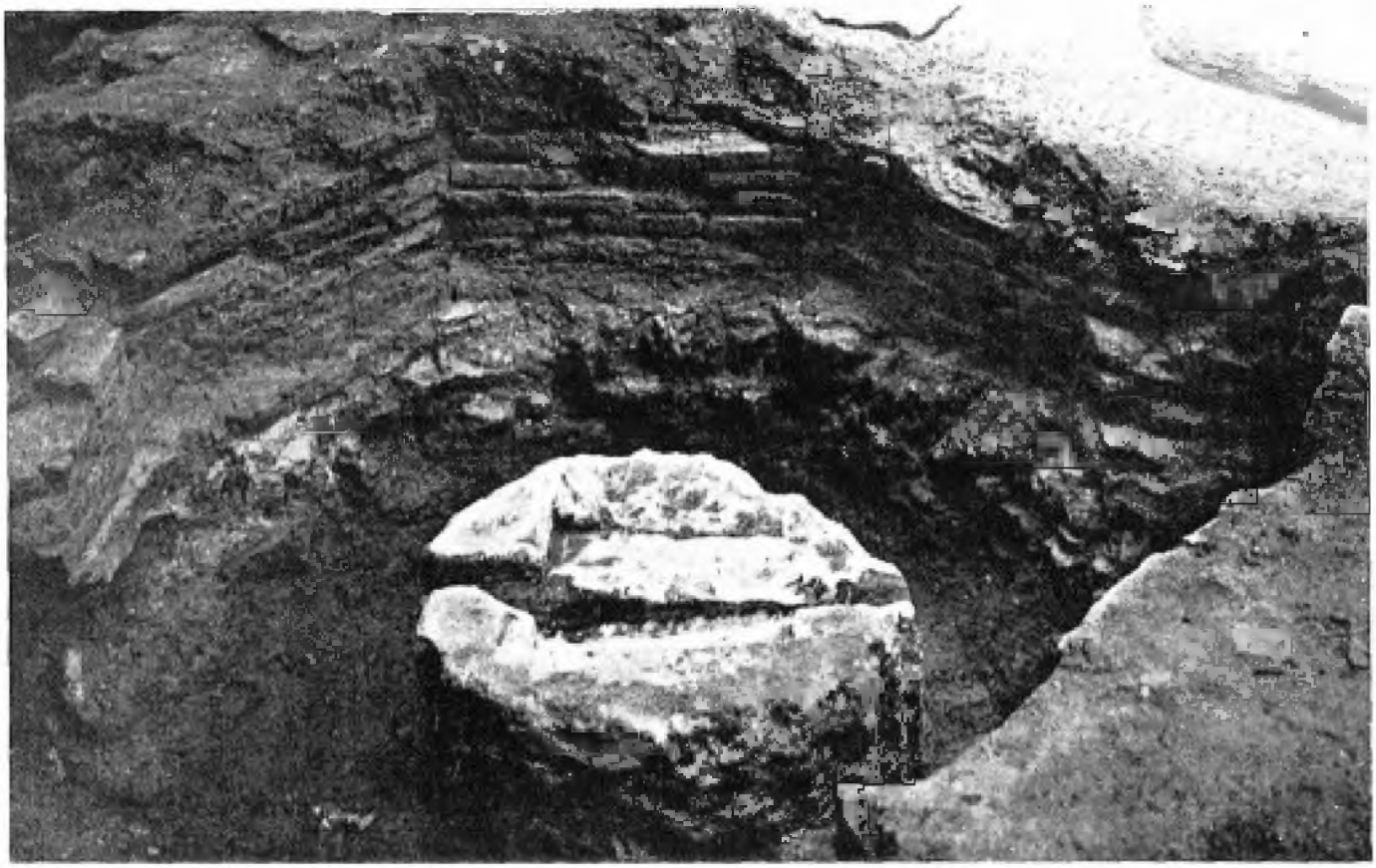

Cliché du *Bulletin Archéologique* 1912, d'après photographie Antaud et Nozais

Piscine baptismale mérovingienne

Au centre, fût de colonne creusé : 1° d'une rigole dans laquelle était engagé un tuyau de plomb d'adduction ; 2° d'une cavité carrée où s'encastrait le pied d'une cuve baptismale plus récente.

La seconde piscine se trouve à l'entrée de la cour de l'Evêché, sur la droite, au pied du premier contrefort de la cathédrale. Elle est à une distance de 6 mètres de la précédente et occupait le milieu de l'église, plus bas et vers la façade. (1)

Elle consiste en un bloc circulaire de maçonnerie de 3 m 65 de diamètre sur 0 m 70 environ de hauteur. Bâtie de pierre, elle repose directement, sans fondation, sur le sol naturel. Elle est extérieurement revêtue d'un enduit blanc, dont, au premier abord, on s'explique difficilement la présence. Toute la partie enduite se trouvait, en effet, au-dessous d'une aire cimentée de 0 m 15 d'épaisseur, qui venait effleurer la surface supérieure du bloc, au niveau d'où s'élèvent les assises de briques de la cuve formée dans son intérieur.

Dans toute la partie de cette maçonnerie, l'enduit ne présente aucune amorce de dallage : on n'a pas plus relevé de trace de dallage à sa base, dans un périmètre de 0 m 40 sur lequel on a enlevé les terres pour dégager complètement la base du monument.

La partie ainsi enduite étant destinée à rester cachée sous le dallage, il semble que le soin avec lequel les chrétiens traitaient leurs baptistères, le respect qu'ils avaient pour « les Fonts sacrés » les aura portés à ne pas laisser la moindre trace de négligence ou d'imperfection même dans leur partie inférieure, et à en faire un travail soigné dans ses plus petits détails.

Dans ce bloc circulaire s'enfonce une construction octogonale en brique qui forme à proprement parler la cuve baptismale. Sur ses huit pans la cuve en a conservé cinq entiers, un de 0 m 60, et les quatre autres de 0 m 72, ainsi que deux amorces d'autres à moitié détruits : le huitième, placé au bord du contrefort de la Cathédrale a été démoli.

La cuve mesure à l'intérieur 1 m 60 de largeur : ses

(1) V. planche XI et plan 6.

parois, y compris leur revêtement de brique, ont 1 mètre d'épaisseur. Son fond était formé d'un premier lit de ciment rose renfermant des gros grains blancs, et d'un second ciment plus rouge et plus homogène. Tout ce dallage avait été brisé. On en a retrouvé les morceaux pêle-mêle, au fond de la cuve.

Avec ces blocs de ciment, on a rencontré quelques débris de tablettes de marbre de 0 m 04 d'épaisseur et au-dessous. Deux de ces débris étaient taillés en angles qui s'emboîtaient dans les angles des pans du bassin octogonal. Un troisième était percé d'un trou circulaire qui s'évasait à sa surface supérieure.

Ce trou, à en juger par la partie d'arc qui en reste devait mesurer environ 0 m 06 de diamètre. Le dessous de cette tablette de marbre gardait des traces de ciment rouge. Ce même ciment tapissait l'intérieur du trou à sa base sur une hauteur moyenne de 0 m 02 : la partie supérieure, à partir de l'évasement laissait le marbre complètement à nu.

Il est certain que ces plaques de marbre avec leurs traces de ciment, faisaient le revêtement du fond de la cuve, et que ce trou servait au passage de l'eau qu'on y introduisait. Le ciment dont la paroi de cette ouverture garde la trace fait supposer qu'elle était traversée par un tuyau qui s'élargissait à son orifice sur l'évasement de l'ouverture restée sans ciment.

Avec ces restes de marbre blanc on a en trouvés d'autres de marbre gris bleu. Les uns et les autres, d'épaisseur inégale, ont dû servir à l'ornementation du baptistère, pour le revêtement de son fond, de ses marches ou de son couronnement.

La cuve a une profondeur maxima de 0 m 40 correspondant à sept assises de briques d'une épaisseur inégale de 0 m 04 et de 0 m 05. Au fond, la surface supérieure au niveau du dallage, se dresse sur champ, un fût de colonne cannelé, provenant vraisemblablement d'un monument païen.

Ce fût de pierre blanche mesure 0 m 40 de hauteur et 0 m 80 de diamètre. On y voit, creusée à sa partie supérieure, une excavation carrée de 0 m 40 de côté et de 0 m 08 de profondeur. Ce carré est traversé, au milieu par une rigole de 0 m 08 de largeur sur une profondeur de 0 m 15 à l'une de ses extrémités, et de 0 m 18 à l'autre, inégalités de niveau voulues pour l'écoulement de l'eau.

Cette rigole servait, en effet, à l'écoulement de l'eau amenée dans la cuve par un conduit dont l'orifice existe au bas de l'un de ses pans. A l'intérieur du conduit, on remarquait encore en place un bout de tuyau de plomb.

La destination de la rigole était évidente. Celle de l'excavation de 0 m 40 carrée restait à rechercher. Nous avons fait retourner le fût de la colonne pour voir si sa base inférieure n'en portait pas une semblable. La rencontre d'excavations correspondantes sur ses deux surfaces aurait pu faire supposer qu'elles avaient servi à l'assemblage des fûts dans la colonne d'où cette pierre avait été tirée.

Le fût une fois retourné nous avons pu constater que sa surface inférieure était unie : donc, nécessité de rechercher postérieurement à son transfert dans la piscine, la raison d'être de cette excavation.

Un examen plus attentif nous fit remarquer ce qui suit :

Toute cette partie, sur une épaisseur de 0 m 10 environ, a été noyée dans le même ciment rose dont on remarque des amorces sur les parois de la piscine, et qui soutenait son dallage de marbre. Ce ciment a aussi laissé des traces sur la surface du fût. On peut même constater que la partie qui lui manque avait dès lors été brisée, puisque le ciment rose adhère encore aux arrachements de cette partie : adhérence qui n'existerait pas, si le haut du fût avait été brisé depuis qu'il a été recouvert de ciment.

Seule, dans toute la surface de ce fût, l'excavation

carrée inscrite dans sa circonférence ne porte, ni sur son fond, ni sur ses parois, aucune trace de ciment. Il est même à remarquer que cette trace de ciment existe sur les parois de la rigole qui la traverse et dans laquelle était engagé le tuyau d'adduction de l'eau.

Grâce à ces traces de ciment, nous pouvons nous faire une idée exacte de ce fût de colonne à l'époque où il a été enfoui au fond de la piscine. Si l'excavation qui nous préoccupe eût existé alors, elle porterait elle aussi, dans son intérieur, des traces de ce ciment : par suite, l'absence de ces traces prouve qu'elle n'a été faite que depuis, qu'elle n'a joué aucun rôle dans l'ancienne piscine, et qu'il faut chercher ce rôle dans les temps postérieurs.

Ces faits étant établis, voici notre explication.

Cette excavation nous paraît avoir servi à encastrer le piédestal des fonts baptismaux qui, dans la suite des temps, ont fini par supplanter la vieille piscine.

Il ne nous semble guère admissible que cette piscine ait continué de servir sans transformations jusqu'à la fin du xve siècle. Toutes les paroisses de la ville avaient alors, et depuis longtemps, des fonts baptismaux. Le vieux baptistère Saint-Jean, déchu de sa gloire antique, n'était plus réduit qu'à servir aux baptêmes d'une paroisse et d'une très petite paroisse. A une époque inconnue, au lieu de remplir un bassin de 1^m^ 60 de diamètre pour les très rares baptêmes qui pouvaient se présenter au cours d'une année, on éleva dans l'enceinte de la vieille piscine des fonts baptismaux de forme plus moderne, et plus appropriée à l'usage, désormais exclusif, des enfants. C'est ainsi qu'on aura été amené à creuser dans le fût de colonne l'excavation où devait s'encastrer le pédicule de ces fonts. Les dimensions de cette excavation carrée de 0 ^m^ 40 s'appliquent sans difficulté à cette supposition, et l'on comprend sans peine l'absence de toute adhérence de ciment sur toutes ses surfaces.

Cette piscine était restée intacte lors de la démolition de l'église Saint-Jean et de la construction de la Cathé-

drale. Le maçon qui a jeté les fondations du contrefort au pied duquel elle se trouve, l'avait respectée. Au lieu de donner à cette fondation un parement rectiligne, il lui avait imprimé la forme d'un arc de circonférence. Il avait bloqué ses pierres tout autour de la base circulaire du baptistère, si bien que la partie de cette base qui a été démolie en 1868 est restée pour ainsi dire moulée au pied de ce contrefort.

La découverte de nos deux piscines a provoqué de nombreux articles dans les journaux de Nantes, de Paris et d'ailleurs. Dans tous ces articles, il y a prendre et à laisser. Il serait trop long de réfuter toutes les inexactitudes et toutes les erreurs qui ont été répandues par ce moyen, dans le public. Mais il est une opinion que l'autorité de celui qui l'a émise pourrait faire accréditer et qui est trop opposée à celle que nous avons d'abord exposée et que nous continuons d'avoir, pour que nous ne l'examinions pas ici plus particulièrement.

Dans un article que nous avons publié dans un journal (1) le 9 mai, nous avons conclu que les deux piscines de l'église Saint-Jean étaient trop différentes de forme pour être de la même époque. Trois jours après, nous lisions dans un autre journal que les deux baptistères étaient « très semblables de forme et de facture » et que « ces deux monuments n'offrent rien qui permette de supposer que l'un soit antérieur à l'autre ». (2)

Notre honorable contradicteur voudra bien nous permettre de donner les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas renoncer à notre première opinion.

La main d'œuvre dans les deux piscines trahit des procédés de construction complètement différents. Celle que nous croyons la plus ancienne, accuse tout à la fois, dans les moyens, et une grande puissance et une grande sobriété.

(1) L'*Express de l'Ouest*, n° du mardi 9 mai 1911.
(2) L'*Espérance du Peuple*, n° du 12 mai. *Les Fouilles de l'Evêché*, article signé : Comte de Berthou.

Le but poursuivi est de construire un bassin étanche de 1 m 56 de diamètre, assez solide pour pouvoir servir longtemps à des milliers de personnes qui auront à s'y plonger.

Pour cela, on s'est borné à faire dans la terre un trou octogonal de 2 m 56 de diamètre entre les deux bords extérieurs. Dans ce trou, on a élevé un mur épais de 0 m 50 seulement, construit indifféremment de pierres et de briques. On a complètement négligé le parement de ce mur qui devait rester en contact avec le sol. On ne s'est occupé que de son parement intérieur.

Seul, ce dernier a été revêtu d'un enduit ; mais d'un enduit dont l'excellence, malgré son peu d'épaisseur, suffisait à rendre le bassin étanche ; et, dans la crainte des fissures qui pouvaient survenir dans les angles, on a fortifié tous ces angles d'un bourrelet du même ciment.

Cette faible couche de ciment n'a pas bougé depuis des siècles ; elle est toujours aussi solide, et, lors de sa découverte, sa couleur rose était aussi fraîche et son poli aussi glacé qu'aux premiers jours.

Dans tout le travail, on sent en pratique les bonnes traditions en usage chez les excellents constructeurs qu'étaient les Romains. Les auteurs de ce travail se fiaient, pour sa solidité, dans la qualité hors ligne de leur ciment.

Dans la piscine du contrefort, les procédés de construction sont loin d'être les mêmes. La simplicité des moyens de la première fait place à une complication qui indique peut-être, au fond, moins un perfectionnement qu'une dégénérescence de l'art. Pour avoir un bassin étanche de 1 m 60, on a creusé dans le sol un trou de 3 m 60 de diamètre entre les deux bords extérieurs de la cuve. Dans ce trou, on a d'abord construit un premier mur circulaire, qu'on a revêtu intérieurement et extérieurement d'un enduit blanc. Après avoir construit ce premier mur destiné à encercler la cuve, sur une hauteur de 0 m 30, on a construit cette cuve à l'intérieur

avec des assises de briques de longueur et d'épaisseur différentes, employées un peu à la bonne arrive, sans grand souci de la régularité de l'appareillage. En calculant l'épaisseur de ces deux murs concentriques, on obtient pour toute la paroi de cette seconde piscine, l'épaisseur d'un mètre, au lieu des 0 m 50 d'épaisseur de la paroi de la première.

Voilà bien des complications pour un but obtenu précédemment par des procédés autrement simples. C'est qu'on avait perdu le secret de la fabrication de l'enduit dont une couche légère suffisait pour rendre imperméables des murs de 0 m 50 noyés dans le sol. De fait, si le mortier qui est à la base du dallage de la piscine du contrefort présente une grande dureté, celui qui recouvre cette première couche mollit dans l'eau et se désagrège à un léger frottement. Jamais, avec un pareil mortier, on n'aurait pu obtenir l'effet produit par le ciment qui revêt les parois de la première piscine. Dès lors, force était, pour atteindre cet effet nécessaire, de recourir à d'autres moyens.

Ainsi, première différence. L'une des deux piscines accuse un art plus simple, plus primitif, mais cependant sûr de lui-même et qui compte pour son succès sur l'excellence de ses matériaux ; l'autre suppose un art plus compliqué, mettant en œuvre les perfectionnements apportés dans l'art de bâtir, mais empruntant à ces perfectionnements un redoublement de précautions pour suppléer à ce qu'il n'attend plus des matériaux inférieurs qu'il emploie.

Autre différence; c'est celle qui concerne le mode d'adduction et d'évacuation de l'eau.

Rien, dans l'une des piscines, n'indique comment elle était remplie, comment elle était vidée. Il est vrai qu'elle a perdu une partie de ses pans et que, par suite de cette perte, on peut supposer que le tuyau d'adduction venait déboucher dans la piscine par l'un de ces pans.

Mais le voisinage d'un puits découvert dans l'église à trois mètres de cette piscine et dans l'axe de ses escaliers, autorise, avec plus de vraisemblance, une explication différente. Il est bien plus naturel de croire que la destination de ce puits était d'alimenter la piscine, et que, pour cela, on employait les moyens les plus simples, sans recourir à aucun procédé de canalisation.

De même, pour vider la piscine, il est certain qu'elle ne se vidait pas par le fond. Ce fond nous a été conservé intact. L'enduit qui le recouvre ne porte aucune trace de retouche quelconque de nature à faire soupçonner que, à un moment ou à un autre, il ait été percé d'une bouche d'évacuation.

Le régime hydraulique de la seconde piscine est tout autre. L'eau y pénétrait et en sortait par le fond. En si piteux état que soit ce fond, on peut parfaitement se rendre compte de la manière dont il s'emplissait et de celle dont il se vidait.

Un des pans était percé d'un conduit dans lequel était noyé un tuyau de plomb qui amenait l'eau, peut-être de l'extérieur de l'église, au moins d'une salle distincte de celle du baptistère. Une partie de ce tuyau était engagée dans une rigole creusée dans un fût de colonne de pierre blanche que l'on voit au fond du bassin. Toute la paroi de cette rigole a conservé les traces du ciment qui fixait ce tuyau. Le tuyau débouchait par un trou creusé dans une dalle de marbre. Nous avons déjà dit que le fond de cette piscine était revêtu d'un dallage de marbre blanc ainsi que les marches. Au cours des fouilles, nous avons mis de côté une partie de la plaque de marbre dans laquelle débouchait le tuyau de plomb. Nous l'avons exhibée à une séance de la Société d'Archéologie pour faire contrôler et nos propres constatations et les conclusions que nous croyons pouvoir en déduire. Les honorables membres de la docte Société ont pu remarquer le ciment rouge qui adhère à la paroi de l'orifice, preuve que l'extrémité d'un tuyau venait s'y adapter.

L'évacuation de l'eau se faisait également par le fond. On voit encore une amorce du conduit aménagé pour vider la piscine. Elle se trouve à l'opposé du côté par où débouchait le tuyau de plomb, à un niveau visiblement inférieur à celui de ce tuyau.

Ainsi, les deux piscines s'emplissaient et se vidaient par des procédés complètement différents. Le fond de la cuve de l'une était percé de deux ouvertures qui correspondaient au tuyau d'adduction et au conduit de dégagement. Le fond de l'autre n'offre actuellement aucune trace d'ouverture à l'œil le plus attentif et le plus expérimenté.

L'une de ces piscines suppose un travail de canalisation assez perfectionné, sur lequel l'autre ne révèle aucun indice. Le puits qui flanque cette dernière laisse supposer qu'il n'existait pas de travail de ce genre au moment où elle a été faite. C'est depuis sa construction qu'est survenu, dans l'aménagement des cuves baptismales, le perfectionnement dont la dernière a profité.

Troisième différence. C'est celle qu'on observe dans les moyens d'accès de la piscine. L'une a deux escaliers pratiqués dans l'épaisseur de deux de ses pans, l'un à l'est, l'autre à l'ouest. Chaque escalier se composait de quatre marches, dont trois degrés plongeant dans la piscine, et la marche palière. L'un a conservé ses trois degrés inférieurs, et l'autre deux seulement.

La seconde piscine n'a gardé aucune trace de la manière par laquelle on y descendait. Mais il résulte du rapport fait par M. Cahour sur la découverte de cette piscine, qu'elle avait trois marches.

Il est vrai que ce rapport renferme une inexactitude quand il dit que ces trois marches régnaient sur tout le pourtour de la cuve. La vue actuelle de cette cuve permet de rectifier cette erreur, et de placer les trois degrés de l'escalier au pied du contrefort dans la partie où un pan du baptistère a été complètement rompu.

En tout cas, il est impossible de trouver ailleurs, et particulièrement sur le pan opposé à ce contrefort, l'emplacement de trois marches. D'où nécessité d'admettre que cette piscine n'avait qu'un escalier.

Ici, nouvelle constatation qui a son importance. La piscine avait, en cet endroit, contact avec un mur intérieur parallèle au mur extérieur de l'église Saint-Jean. Ce mur limitait une salle dont le niveau était de 0 m 33 au-dessus du niveau de la nef de l'église. Une partie du dallage de ce niveau existe encore, ainsi qu'une amorce du mur tangent à la base circulaire de la piscine.

En tenant compte de ces indications pour se faire une idée du baptistère et de ses abords, on arrive à établir ce qui suit :

La piscine du contrefort était en contrebas d'une salle étroite de 2 m 20 de largeur sur une longueur indéterminée, et d'un niveau plus élevé que celui du reste de l'église. L'escalier de la piscine faisait le point de contact de sa masse circulaire avec le mur septentrional de cette salle. On n'accédait pas directement de la nef dans le baptistère, mais, pour y parvenir, il fallait passer par la salle qui le longeait : c'était de cette salle que l'escalier descendait.

L'autre piscine, au contraire, était complètement isolée dans la nef de l'église. On n'a trouvé nulle part de trace de mur de nature à montrer son adhérence à une salle quelconque. Ses abords étaient complètement libres et dégagés ; ses deux escaliers sont orientés dans le même sens que l'église, de l'est à l'ouest. Grâce à eux, les catéchumènes pouvaient descendre dans cette piscine et en remonter sans se heurter. Dans l'autre, avec un escalier unique, l'accession à la piscine devait offrir un plus grand encombrement. Pour peu que les baptêmes eussent été nombreux dans un même jour, les catéchumènes devaient être plus gênés dans leurs mouvements, aux dépens de l'ordre de la cérémonie.

Ces faits étant constatés, arrivons à nos conclusions.

On admet généralement que, dans un même pays, des différences caractéristiques dans des objets de même nature désignent des époques différentes. C'est sur ce principe que l'on se fonde pour assigner une époque ou une autre à un monument, à un meuble, à une écriture, en un mot à tous les objets dont s'occupe l'archéologie. Chaque époque, chaque civilisation a son style, chaque siècle, pour ainsi dire, a marqué de son cachet tout ce qu'il a produit.

Dans l'art comme dans la nature, rien ne s'est fait brusquement « *nil per saltum* ». Une chose procède d'une autre : et, dans cette évolution incessante, la dernière, profitant de toutes les améliorations introduites par le temps et par l'expérience, marque l'époque de son apparition au monde, par la proportion dans laquelle elle a profité de ces améliorations et par son adaptation à des usages qui se sont modifiés sous l'influence de faits connus.

Les fonts baptismaux actuellement en usage, avec leur cuve, circulaire ou ovale, supportée par un pédicule et au-dessus de laquelle on soutient l'enfant, diffèrent complètement de la piscine primitive à huit pans, creusée dans la profondeur du sol et dans laquelle on descendait par plusieurs degrés.

Elle en dérive cependant naturellement, grâce à une série de modifications apportées dans cette piscine antique à la suite de modifications amenées par les circonstances et par le temps dans la manière d'administrer le baptême.

Si, après avoir mis quelqu'un en présence de nos deux piscines anciennes et de fonts baptismaux modernes, on lui demande si ces différentes cuves destinées à un même usage sont contemporaines, il n'hésitera pas à répondre par la négative ; et si on lui demande quelle forme est la moins ancienne, il répondra hardiment que c'est celle dont on se sert encore.

Mise en présence de deux piscines qui présentent

entre elles des différences aussi profondes que celles que nous avons relevées, l'archéologie peut répondre avec la même certitude : la plus ancienne est celle qui présente le caractère le plus primitif et qui répond le mieux à la première manière d'administrer le baptême.

La plus primitive de nos piscines est la plus simple. Une chose paraît d'abord à l'état rudimentaire ; les perfectionnements lui viennent plus tard.

En vertu de ce principe, la piscine la plus ancienne est celle qui n'offre que les caractères essentiels d'une cuve : c'est celle qui, si l'on veut nous permettre de le dire, consiste simplement dans un trou autour duquel on a mis du ciment.

A l'époque où elle a été faite, on ne songea pas à recourir à l'art compliqué de la canalisation. On a creusé à une proximité de trois mètres un puits d'environ 7 m. 30 de profondeur, dont 4 mètres dans le rocher et 3 m. 30 de maçonne, sur un diamètre moyen de 1 m. 05 et de 1 m. 30 au maximum de son renflement.

Dans la circonstance, on a agi comme agissent tous ceux qui, pour avoir de l'eau, mettent un réservoir auprès d'un puits. Le puits, avec ses dimensions, pouvait largement alimenter la piscine. Il est difficile de dire exactement par quel moyen, mais le transvasement d'un liquide dans une cuve située à 3 mètres n'est pas un problème bien compliqué.

On a trouvé dans le puits une feuille de plomb de 0 m. 57 de long sur 0 m. 25 de large et d'une épaisseur qui varie de 0 m. 005 à 0 m. 007. La feuille était dans son format complet, avec un petit filet d'un côté, tout autour du bord. Nous ne disons pas qu'elle ait servi à procurer ce transvasement, mais ceux qui l'ont jetée dans ce puits avaient à leur disposition tout ce qu'il fallait pour établir une rigole ou un tuyau du puits à la piscine qui l'avoisinait.

Ajoutons qu'on a aussi retiré du puits les morceaux

d'un cercle de fer et une partie du fond d'un seau de bois.

La simplicité de facture de cette piscine et celle de sa mise en état réclament donc pour elle l'ancienneté sur celle d'une construction plus savante, et d'une canalisation plus perfectionnée.

Notre piscine, si rudimentaire dans sa forme, peut aussi revendiquer cette priorité par son adaptation parfaite à l'ancienne manière de baptiser.

Ce n'était pas pour une raison locale, pour un simple aménagement d'un intérieur d'église que l'on remplaça alors l'ancienne piscine par une nouvelle.

Les rites accessoires du baptême, ceux qui n'atteignent pas la validité du sacrement ont varié avec les époques. C'est ainsi que les chrétiens ont pratiqué d'abord le baptême par immersion, puis le baptême par infusion.

Le baptême par immersion requérait une piscine profonde. Le catéchumène s'y plongeait par trois fois en l'honneur des trois personnes divines, pendant que le ministre du sacrement prononçait le nom de chacune, à chaque fois. Dans certaines contrées, on faisait une immersion à chaque degré par lequel on descendait dans la piscine. Ainsi ce nombre de degrés qui, à l'origine, fut indéterminé, aurait été dans la suite fixé au nombre de trois.

A la seule vue de la première piscine, il est facile de constater qu'elle a été construite pour le baptême par immersion. Sa profondeur, du fond de la cuve à la surface de la marche palière, devait être environ d'un mètre. C'est dire que les adultes qui y descendaient avaient de l'eau jusqu'au dessus de la ceinture. L'immersion du baptisé était facile : il se courbait sous la main du ministre du baptême qui puisait dans la piscine l'eau qu'il faisait retomber sur son front.

Cette piscine a été faite pour des adultes et non pas pour des enfants (1).

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que le christianisme s'est propagé par la conversion des adultes de tout âge. Plus tard, il a dû sa prospérité aux enfants sortis de familles chrétiennes. Mais à l'origine, dans tous les pays où il s'est établi, il lui a fallu s'adresser à des païens adultes. Par suite, pour leur administrer le sacrement de baptême, on a dû recourir à des piscines qui, construites spécialement pour eux, deviendraient impropres à l'administration de ce sacrement dès que, par suite de la conversion des familles, il n'y aurait plus que des enfants à baptiser.

De fait, il suffit de jeter un simple regard sur cette piscine, sur ses trois degrés, sur sa profondeur, pour conclure qu'elle était impraticable pour tous les enfants d'une taille inférieure à un mètre, et que ses degrés n'ont jamais été faits pour des nouveau-nés.

Or, dans certains pays, le baptême par immersion a cessé vers le VIe siècle. Quand on se rappelle quelle était à cette époque, à Nantes, la puissance de l'évêque saint Félix, il n'est pas téméraire de conclure que sa

(1) Voici ce qu'écrit D. H. Le Clerc sur les dispositions des anciens baptistères faits surtout pour les adultes, et sur les modifications que l'usage de baptiser les enfants introduisit dans les fonts baptismaux :

« Malgré l'usage ancien de baptiser les enfants, le nombre des adultes était assez considérable pour donner à la cérémonie son caractère et à l'édifice lui-même. Le baptistère était surtout construit en vue des adultes, c'est ce qui explique les dimensions en profondeur de la piscine. Lorsque, au VIIIe siècle, le baptême des enfants se généralisa, on renonça peu à peu à une installation impraticable et à la piscine on substitua la cuve de peu de profondeur. Vers le même temps, on abandonna les baptistères isolés dont l'utilité et les dimensions ne s'expliquaient plus depuis que les baptêmes quotidiens et dépourvus de toute solennité amenaient l'abandon et l'oubli des grandes fêtes de l'Epiphanie, du samedi-saint et de la vigile de la Pentecôte au point de vue de la célébration du baptême ». *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* publié par le R.-P. D. CABROL, article *Baptistère*, p. 391.

Le même auteur date du VIe siècle l'établissement de l'usage du baptême par infusion. *Ibid.*, p. 393.

ville épiscopale était surtout, sinon exclusivement, composée de chrétiens.

Il avait solennellement consacré une splendide cathédrale commencée par son prédécesseur. A l'intérieur de la ville on voyait à cette époque au moins une autre église, celle de Saint-Aubin, appelée, depuis, Saint-Vincent, et probablement d'autres encore : car si Grégoire de Tours n'a eu occasion de parler que des églises nantaises de Saint-Aubin, de Saint-Donatien et de Saint-Similien, il faut en conclure non pas que les autres n'existaient pas, mais seulement qu'il ne s'y est alors passé rien de saillant.

Toutes ces données et d'autres qu'il serait trop long d'exposer, concourent à établir que le christianisme était très prospère dans la ville de Nantes dès le VIe siècle, comme dans beaucoup d'autres cités gauloises, et qu'il est à croire que l'usage de baptiser les adultes avait fait place à celui de baptiser les enfants.

De fait, l'histoire n'a consigné, pour cette époque, à Nantes, qu'un baptême d'adultes : celui des Saxons, fait par saint Félix à une solennité de Pâques (1).

Mais c'étaient là des barbares qui ravageaient le pays ; et les Nantais dans l'agencement de leurs baptistères ne devaient pas plus tenir compte de ces étrangers qu'ils ne tinrent compte, plus tard, des Normands, aussi païens que ces Saxons, leurs prédécesseurs.

Pour ces raisons nous serions porté à croire que notre cuve baptismale a cessé de servir vers le VIe siècle et que c'est à cette époque qu'elle a été remplacée par l'autre située au pied du contrefort.

A l'appui de cette opinion nous pouvons apporter

(1) Ce fait a été placé au Croisic sans aucune preuve, par des historiens qui ne semblent pas s'être doutés de l'importance qu'il y avait alors pour un évêque de présider dans sa Cathédrale les solennités de Pâques. Nous voyons moins d'invraisemblance à faire venir les Saxons à notre baptistère de Nantes qu'à envoyer saint Félix les baptiser au Croisic dans un jour où il se devait à sa Cathédrale.

d'autres considérations tirées de l'état de cette piscine au moment de sa découverte.

Tous ceux qui ont visité ce qui restait de l'église Saint-Jean ont pu constater l'existence d'une aire cimentée qui s'étendait dans toute la longueur de l'église, depuis le haut jusqu'à la seconde piscine située près du contrefort.

Or, ce dallage passait par dessus la première piscine dont la partie supérieure avait été brisée afin de l'établir. Par contre, il venait expirer sur les bords de la seconde dont la partie supérieure le dominait.

Cette dernière constatation avait été faite dès 1868, lors de la découverte de la piscine du contrefort.

Voici, en effet ce qu'on lit dans le rapport de M. Cahour :

« Nous remarquâmes dans la direction de l'*ouest* à l'*est* un assez long reste de carrelage de briques semblables à celles de la piscine et la plupart fracturées, mais occupant encore la place que la main de l'ouvrier leur avait assignée. Elles reposaient sur un lit de béton qui n'était que le prolongement de celui de la plate-forme et attestait aussi qu'il avait fait corps avec elle. » (1)

Ainsi l'aire cimentée de l'église, d'après la constatation faite alors « n'était que le prolongement de celle de la plate-forme » du baptistère, et « attestait qu'elle avait fait corps avec elle ».

Par suite de cet état de choses, ainsi que de la nature des matériaux employés dans cette aire et dans la piscine, comme du procédé d'emploi de ces matériaux, on peut conclure que cette piscine et l'aire qui couronnait ses bords dataient du même temps.

Passant par dessus la première piscine dont son établissement avait fait briser la partie supérieure, cette aire cimentée datait en même temps cette rupture ;

(1) *Bulletin de la Société Archéologique*. 1876, p. 278.

et cette donnée chronologique était corroborée par une autre qui était au moins aussi probante.

Cette aire, contemporaine de la seconde piscine, était restée sur la première comme un sceau que les siècles respectèrent longtemps. Postérieurement à la construction des servitudes de l'Evêché, par conséquent depuis le XVIe siècle, un égoût venant de ces servitudes avait touché cette piscine et lui avait enlevé les deux marches de son pan oriental. Mais là s'était bornée la rupture, et tout l'intérieur de la cuve, protégé par l'aire qui le surmontait avait encore conservé les décombres avec lesquels il avait été comblé primitivement.

Nous avons assisté au déballage de ces décombres. Nous les avons examinés soigneusement sur le sol quand la piscine en eut été vidée. Nous n'y avons rien rencontré qu'on ne puisse et qu'on ne doive attribuer à l'époque gallo-romaine ou mérovingienne au plus tard.

La piscine était remplie de ses propres débris provenant de la fracture de ses pans et de celle de sa partie supérieure. Ces débris étaient noyés, avec des fragments de tuiles à rebords, dans un sable rougi au frottement du ciment, des briques et des tuiles brisées. Nous n'y avons pas relevé la moindre trace des incendies qui ont laissé sur d'autres points de l'église des terres noires et grasses et des morceaux de charbons. L'intérieur du baptistère une fois rempli n'a rien connu de ce qui se passait au-dessus du dallage qui le soustrayait à toute attention.

Ainsi l'examen de ces décombres nous a amené à la même conclusion que celui du dallage. Leur homogénéité, leur provenance franchement gallo-romaine, prouvent que la piscine a été comblée au plus tard dès les temps mérovingiens.

Il nous semble même que c'est dès cette époque que ce baptistère a perdu les trois pans dont nous regrettons

la rupture. Ce sable rougi dont il était rempli débordait sur l'épaisseur de ces pans brisés. Ce n'était qu'en dehors de son périmètre que l'on rencontrait une terre noire, lourde, humide, agglomérée, qui contrastait avec le gravier sec, sans consistance, qui inscrivait son cercle dans ce terrain. On n'a pu rencontrer sous la main ce genre de décombres que dans ces temps lointains.

Il n'est pas jusqu'à un détail fourni par l'examen de la piscine du contrefort qui ne tende à la même conclusion.

Nous n'avons pas assez d'éléments pour entreprendre l'histoire de l'emploi du marbre à Nantes dans les temps anciens. Toutefois, nous savons que la Cathédrale construite au VIe siècle dans cette ville, se faisait remarquer par la beauté des marbres qui concouraient à sa décoration. La *Chronique de Nantes* avance que ces marbres étaient des couleurs les plus variées, et les découvertes de marbre faites au cours de ces fouilles sont venues apporter un témoignage incontestable à la vérité de cette assertion.

Il est donc certain que, au VIe siècle, et même avant saint Félix, puisque la Cathédrale qu'il consacra était, dans son ensemble, l'œuvre de son prédécesseur, on employait du marbre à Nantes pour la décoration des monuments importants.

Or, on a pu constater l'emploi du marbre dans la construction de la piscine du contrefort comme dans celle de la Cathédrale du VIe siècle. Le fond de cette piscine, ainsi que ses marches, était recouvert de marbre : on en a retrouvé de deux couleurs : du blanc et du gris-bleu.

Nous laissons à des spécialistes le soin de déterminer si ce marbre gris-bleu ne provenait pas de la même carrière qu'un fût de marbre de cette couleur trouvé au cours des fouilles, et si l'on ne pourrait pas attribuer ces différents marbres aux carrières de Saint-Béat. Nous voulons simplement signaler l'emploi du

marbre à Nantes au VIe siècle, et tirer de la rencontre de tablettes de marbre dans la piscine du contrefort, un indice de plus en faveur de l'époque assignée à sa construction. Par suite, étant admis que cette seconde piscine qui émergeait du dallage mérovingien de l'église Saint-Jean a été élevée au VIe siècle, il faut reconnaître que l'autre piscine, par dessus laquelle passait ce dallage, avait dès lors été supprimée.

Ainsi toutes les indications qu'il est possible de recueillir de part et d'autre, à une époque où les documents font complètement défaut, concourent à établir que la piscine dont nous nous occupons ne servit pas plus tard que le VIe siècle, et que, à cette dernière époque, elle était remplacée par la seconde située dans la même église, à environ 6 mètres plus bas.

Voyons maintenant quelle date on pourrait assigner à l'origine de cette vénérable piscine : question ardue et importante, dont la solution est d'un souverain intérêt pour l'histoire des origines chrétiennes dans ce pays.

De combien faudrait-il reculer cette origine ? Il va sans dire qu'on ne pourrait pas la reculer au premier siècle de l'ère chrétienne. Au temps des persécutions, les chrétiens ne pouvaient pas avoir de baptistères publics.

Par suite, notre baptistère n'a pu s'élever qu'après la reconnaissance officielle du christianisme, et est, par conséquent, postérieur à l'édit de Milan, donné en faveur de la religion chrétienne en 313, par l'empereur Constantin.

A partir de cette époque, le champ est ouvert à toutes les conjectures que l'on peut faire en tenant compte des principes généraux que nous avons rappelés au commencement de ce chapitre et dont nous faisons ici l'application.

Un fait qui nous semble certain, c'est qu'il doit être

contemporain de la première cathédrale de Nantes, et que, avec la cathédrale, il a été le plus ancien monument chrétien élevé à l'intérieur des murs de la cité.

On connaît la nécessité des baptistères dans le culte chrétien. Actuellement, on ne conçoit pas de centre paroissial sans fonts baptismaux.

Ce que sont aujourd'hui ces fonts pour une église paroissiale, ils l'étaient, à l'origine, pour la cathédrale. La cathédrale, siège de l'évêque, était l'église de la ville, l'église du diocèse. L'évêque était alors le ministre du baptême conféré solennellement.

Nous avons, à Nantes, une preuve locale de ce fait général. Si saint Rogatien n'a pas reçu le baptême, comme son frère, la faute en fut à l'absence de l'évêque. L'expression « sacerdos » employée dans les actes du martyre des deux Enfants Nantais, suivant le style du temps où furent rédigés ces actes, désigne l'évêque et non pas tout prêtre, suivant la plus grande extension du sens de ce mot.

C'était donc à l'évêque d'administrer solennellement le baptême ; par suite, sa cathédrale devait être accompagnée du baptistère, monument indispensable pour cette administration solennelle.

Mais différentes raisons avaient déterminé les chrétiens à faire administrer le baptême dans des édifices complètement séparés des églises. Si les portes du temple s'ouvraient aux catéchumènes, ils y avaient une place réservée où ils ne pouvaient assister qu'à une partie des saints mystères ; la pénétration dans le reste de l'église était interdite à tous ceux qui n'étaient point baptisés.

Une autre raison semble avoir motivé plus puissamment cette séparation du baptistère d'avec l'église. Les chrétiens éprouvaient un très grand respect pour les lieux où ils célébraient leurs cérémonies saintes. Se livrer en ces lieux, sous un même toit, aux exorcismes qui préludent au baptême, leur semblait un

manque d'égards envers ces lieux sacrés. Aussi, primitivement, le baptistère était-il complètement séparé de l'église. La constatation de ce fait à Nantes est, pour l'antiquité de notre église nantaise, une preuve que d'autres églises de Bretagne n'ont pas encore pu alléguer.

On voit comment, si étrange que paraisse au premier abord le voïsinage de deux églises, sises à la porte l'une de l'autre, il n'y a là que l'application d'une règle en usage dès les premiers temps du christianisme. Dans toute cité chrétienne, siège épiscopal, la cathédrale a besoin de son baptistère qui la complète ; le baptistère suppose une cathédrale située dans son voisinage. Un monument ne peut pas exister sans l'autre. Le premier est contemporain du second : ils sont sortis de terre à la même date. Connaître la date de la fondation de l'un, c'est connaître la date de la fondation de l'autre en même temps.

Si l'on savait à quelle époque a été élevée la première cathédrale qui a pris pour toujours possession du terrain occupé par la cathédrale d'aujourd'hui, on saurait par là même la date de notre baptistère. Malheureusement, les documents authentiques que nous avons sur les cathédrales de Nantes ne remontent qu'à celle qui a été commencée par l'évêque Evhemerus et terminée par saint Félix ; et nos historiens ne nous ont guère transmis que des conjectures sur celle qui a dû précéder cette dernière.

Ajoutons cependant que la découverte de cet ancien baptistère ne peut qu'appuyer ces conjectures et qu'elle est tout en faveur de la tradition séculaire d'après laquelle l'église consacrée sous saint Félix avait été précédée d'une autre dans le même endroit.

Il est, en effet, pour nous hors de doute que notre vieux baptistère est au moins antérieur au VIe siècle. Par conséquent, comme il n'existait pas seul, comme il accompagnait une cathédrale, il faut en conclure

que la cathédrale construite au VIe siècle en remplaçait une autre qui pouvait remonter au IVe, époque d'une grande expansion du christianisme sorti enfin vainqueur des persécutions.

Quelles qu'aient été les origines chrétiennes de Nantes, en quelque endroit qu'il faille placer les premiers sanctuaires où se réunirent les chrétiens nantais, il nous semble que nos évêques transportèrent dès le IVe siècle le centre religieux de la ville et du diocèse à l'intérieur même de la cité. On a toutes les raisons de croire que la cathédrale a été la première église construite dans la ville et que les autres ne sont venues qu'ensuite, lorsque le nombre des chrétiens croissant aura motivé la répartition de la ville en paroisses.

Le patronage des apôtres saint Pierre et saint Paul sous lequel la cathédrale a toujours été placée, sa qualification d'église de Nantes « *ecclesia Nannetensis* » sous laquelle on la désignait communément autrefois, sa dignité de siège épiscopal, tout concourt à favoriser cette opinion.

S'il était finalement reconnu, conformément à notre thèse que la plus ancienne de nos piscines est vraiment du IVe siècle, il en résulterait que la première cathédrale qu'elle complétait datait aussi de ce temps.

C'est ainsi que l'histoire de la cathédrale de Nantes tient de près à celle de son vieux baptistère et gagnerait à l'élucidation des questions qui le touchent.

Nos découvertes actuelles ne peuvent qu'aider grandement à cette élucidation. Si l'on admet que notre baptistère a été fait spécialement en vue du baptême des adultes convertis au christianisme, qu'il affecte une forme primitive, en usage à cette époque lointaine, qu'il présente en un mot des caractères qui permettent de le dater du IVe siècle, la question relative à l'existence d'une cathédrale plus ancienne que celle de saint Félix est par là-même résolue.

Nous ferons remarquer que, en plaçant dès le IVe siècle, à l'intérieur de la ville de Nantes, au moins deux édifices du culte chrétien, nous ne nous rendons coupable d'aucune témérité condamnée par l'histoire.

Il est certain que l'édit de Milan ouvrit aux églises l'entrée des cités de tout l'empire Romain, à Rome comme dans tout l'Occident. Le *Liber Pontificalis* nous montre le pape saint Silvestre, qui mourut en 335, élevant plusieurs basiliques à l'intérieur de Rome et même dans plusieurs autres villes d'Italie.

Il est vrai que l'Italie n'est pas la Gaule. Mais pour trouver en Gaule des églises construites au IVe siècle à l'intérieur des villes, il n'est même pas nécessaire d'aller jusqu'en Provence. Nous n'avons qu'à nous arrêter à Tours.

Avant même l'épiscopat de saint Martin, on y voyait une église construite dans la ville par Litorius, évêque de Tours, de 337 à 371. « Litorius, dit Grégoire de Tours, éleva la première église *à l'intérieur* de la ville de Tours, vu que les chrétiens étaient déjà nombreux » (1).

Au temps du même Grégoire, la cathédrale de cette ville en était à sa seconde construction. La première église, celle dans laquelle avaient été consacrés saint Martin et les autres évêques de Tours, venait d'être anéantie dans un incendie, et Grégoire la remplaça par une autre qu'il consacra la dix-septième année de son épiscopat (2).

La distance de Nantes à Tours, surtout si l'on tient compte de la facilité des communications que la Loire, alors navigable, établissait entre ces deux villes, n'est pas tellement grande que l'on ne puisse attribuer à la première ce que l'on constate dans la seconde. Dès le IVe siècle, Nantes pouvait, aussi bien que Tours, avoir une église à l'intérieur de ses murs, et au VIe, au temps

(1) « *Hic ædificavit Ecclesiam primam infra urbem Turonicam, cum jam multi Christiani essent* ». Greg. Turon. *Hist. Francor*, l. X, c. 31.
(2) *Ibidem.*

de saint Félix, en être à sa seconde cathédrale, comme Tours, au temps de son évêque Grégoire, contemporain du saint évêque nantais.

On peut se demander même s'il ne faudrait pas chercher au IVe siècle la construction de plusieurs de nos cathédrales et de leurs baptistères élevés à l'intérieur des villes.

Si l'on examine l'importance de la place occupée par ces édifices, on reconnaîtra que, pour les élever, il n'a pas fallu seulement des populations chrétiennes, mais encore des administrations chrétiennes ou favorables au christianisme. Or, ces administrations se sont rencontrées sous les empereurs devenus chrétiens. Sous Constantin et ses successeurs, dans tout le courant du IVe siècle, excepté sous le règne de Julien l'Apostat, les évêques et les fidèles ont dû trouver, de la part des autorités locales, toutes les facilités pour l'appropriation des terrains publics ou privés nécessaires à la construction de leurs édifices religieux.

Que des chrétiens aient alors été nommés aux plus hautes charges de l'empire, nous en avons la preuve dans le père de saint Ambroise. Cet illustre patricien, dont trois enfants, Ambroise, Marcelline et Satyre ont été élevés sur les autels, était un « homme grand devant Jésus-Christ comme devant César et se distinguait par l'éclat de sa foi » (1).

Or, il fut appelé par l'empereur Constantin le jeune aux fonctions de préfet du prétoire des Gaules. Etant donnés les sentiments qu'il tenait de sa famille et l'influence que lui assurait sa haute dignité, on peut comprendre quel concours le christianisme tira de cette nomination.

Cet exemple ne fut pas unique. Saint Ambroise administrait la ville de Milan quand le peuple l'en acclama évêque.

(1) *Histoire de saint Ambroise*, par l'abbé BAUNARD, p. 6. *Vir apud Cæsarem et apud Christum nobilissimus, et fidei nitore perspicuus.*

Restons en Gaule : Ausone, cet esprit brillant, une des gloires de Bordeaux, que la confiance des empereurs appela aux charges les plus éminentes de l'empire, et en particulier au gouvernement des Gaules, était chrétien.

A Tours, où nous aimons à revenir parce que cette ville plus heureuse que Nantes à cette époque, a eu l'avantage d'avoir des historiens qui nous donnent sur ce qui s'y passait des détails très précis, l'administration était entre les mains de chrétiens, et même de chrétiens fervents.

Pour constater le fait il n'y a qu'à ouvrir la Vie de saint Martin par son contemporain Sulpice Sévère. La façon dont il parle des préfets Vincent et Arborius ne laissent pas le moindre doute sur ce point (1).

Ces faits et d'autres que l'on pourrait citer étaient une conséquence de la législation nouvelle inaugurée par Constantin.

Eusèbe de Césarée, son biographe, nous rapporte que cet empereur « envoya le plus souvent dans les provinces des préfets qui avaient embrassé la foi du salut ».

Constantin ne prit pas moins de soin de la construction des églises. Après avoir défendu d'élever désormais des statues aux divinités, il porta « une autre loi pour que l'on construisît des églises et qu'on agrandît en longueur et en largeur celles qui existaient déjà ».

Il écrivit dans ce sens à tous les présidents des provinces, ainsi qu'aux évêques de toutes les églises. Il ordonnait en même temps « de ne pas épargner les dépenses et de prendre dans les trésors publics tout ce qui était nécessaire pour la construction des édifices sacrés ».

A l'appui de ces faits, Eusèbe nous a conservé le texte de la lettre qu'il reçut et qui fut aussi envoyée à tous les autres évêques. Constantin lui recommande de s'occuper « avec le plus grand zèle et en toute diligence de

(1) Sulpice SÉVÈRE, *Dialogi*, I, c. 25 ; III, p. 10 ; *Vita S. Martini*, c. 19. Cf. LECOY DE LA MARCHE. *Saint-Martin*, p. 197, 202, 208.

l'œuvre des églises, afin que l'on répare celles qui existent encore ou qu'on les agrandisse, ou encore, partout où il en sera besoin, qu'on en construise de nouvelles. Quant à tout ce qui est nécessaire, que vous et les autres le demandiez soit aux présidents des provinces, soit à l'administration de la préfecture prétorienne » (1).

Or, on ne peut nier que le christianisme, à Nantes, était en état de profiter des faveurs impériales. Nantes, comme Tours, qui n'était pas encore sa métropole, avait un évêque, et la communauté chrétienne de notre ville avait eu ses martyrs dès le siècle précédent. Par suite, le christianisme n'était pas un nouveau-venu dans la ville, et les chrétiens, comme à Tours, devaient y être assez nombreux pour que l'évêque, profitant de la bonne volonté des administrations, transportât à l'intérieur de la ville le centre du culte, exilé hors des murs jusqu'à ce moment.

Ces dispositions des lois et des empereurs durèrent jusqu'au temps de Julien l'Apostat. Allant à leur encontre, Julien ordonna « qu'aucun chrétien ne pourrait posséder aucun office à la Cour, ni avoir le gouvernement d'aucune province, d'autant, disait-il, que leurs lois leur défendant l'usage du glaive, ils ne pouvaient pas punir les coupables qui avaient mérité la mort » (2).

On voit par là combien il serait peu scientifique de dire que ni notre baptistère, ni notre première cathédrale ne peuvent dater du IVe siècle, parce qu'alors les monuments religieux du christianisme n'auraient pas encore pu pénétrer à l'intérieur des cités.

Et ici nous ferons remarquer combien sont respectables nos vieilles traditions nantaises, en signalant tout particulièrement l'appui imprévu que nos fouilles viennent de leur apporter.

(1) EUSÈBE. *Vie de Constantin*, l. II, ch. 44, 45 et 46.

(2) LENAIN DE TILLEMONT. *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, 1706, t. VII, p. 342.

On a souvent reproduit les leçons anciennes de l'office de saint Félix, dans lesquelles il est rappelé que la cathédrale consacrée par ce saint en remplaçait une autre construite dès l'édit de Milan.

Qu'on nous permette de les reproduire encore pour les rapprocher des faits que nous venons de constater et des opinions que nous en dégageons.

« Au temps où le bienheureux Clair, premier évêque de Nantes, fut envoyé par le Pape pour évangéliser cette ville... il ne put nullement alors élever une église à l'intérieur de la ville, à cause de l'opposition des païens. Les autres évêques, ses successeurs, ne le purent pas davantage, jusqu'à ce que le bienheureux Sylvestre eut converti l'empereur Constantin à la foi du Christ.

« Ce Constantin ordonna, par un édit impérial, que Jésus-Christ, Notre-Seigneur, fût prêché par tout l'univers, et que, avec la permission des évêques, on élevât des églises au nom du Christ.

« C'est alors que les évêques de Nantes osèrent, pour la première fois, élever une église à l'intérieur de la ville de Nantes, en l'honneur des bienheureux Pierre et Paul, apôtres.

« Ils bâtirent cette église dans la partie orientale de la cité, avec trois cryptes très petites, et cette petite église demeura dans le même état jusqu'au temps du roi Clotaire, fils de Clovis.

« Alors Eumélius, évêque de Nantes, posa, tout autour de cette petite église, les fondements d'une plus grande que le bienheureux Félix, évêque, son successeur, amena ensuite, par un admirable travail, à son heureux achèvement » (1).

Il ne faudrait pas rejeter toutes ces assertions par la

(1) *Bréviaire de l'Eglise de Nantes*, manuscrit de la première moitié du xve siècle, *Bibl. Munic. de Nantes*, Ms. 25. Ces leçons ont été publiées par Mgr RICHARD, *Etude sur la légende liturgique de saint Clair*. Nantes, 1885, p. 45-48.

seule raison qu'on les retrouve répétées par Albert le Grand.

Cet auteur, sans doute, n'est pas un modèle de critique. Mais encore, pour suppléer à son manque de critique, est-il bon de chercher à savoir où il a pris les éléments de ses récits.

Or, ici, il les a tirés d'une des sources les plus recommandables de notre histoire locale. Les leçons de l'office de saint Félix, telles qu'elles figurent dans un manuscrit du XVe siècle conservé à la Bibliothèque de Nantes, sont empruntées textuellement à notre vieille Chronique Nantaise. Elles en forment un des premiers chapitres, omis dans toutes les éditions données jusqu'ici de ce document précieux (1). Elles nous mettent donc en présence d'un document du milieu du XIe siècle rédigé par un auteur sérieux et qui mérite, pour la première partie de son récit, le crédit qu'on lui accorde justement pour la seconde.

D'où cet auteur, très probablement un chanoine de Nantes, tenait-il ces détails rétrospectifs ? D'anciennes traditions ou de documents écrits ? Il est difficile de le deviner. Mais il est certain que, après ce que nous ont révélé nos fouilles, ce qu'il dit de l'existence de notre cathédrale de Nantes au IVe siècle est digne d'être pris en grande considération.

Nos déductions sont en rapport non seulement avec nos traditions les plus anciennes, mais encore avec les catalogues épiscopaux de l'église de Nantes.

Ces catalogues ont été dressés très soigneusement. A partir de 453, la plupart des noms qu'ils mentionnent se rencontrent dans des actes des Conciles, dans des réu-

(1) Le texte latin qu'on a publié M. R. MERLET commence à la fin de la VIe leçon de cet office et en donne intégralement les leçons VII, VIII et IX, avec quelques variantes, dont l'une assez importante. Par contre, il omet les leçons I-V, que leur unité de style permet d'attribuer au même auteur. Nous croyons aussi que la légende de saint Similien, donnée dans le même manuscrit, est de l'auteur des *Miracula Ecclesiæ Nannetensis*.

nions épiscopales tenues sur divers points de la Gaule, dans Grégoire de Tours, dans des chartes, en un mot dans des documents authentiques les plus divers.

Toutes les fois que l'on peut contrôler leurs indications par ces documents, ce contrôle témoigne de leur exactitude, si bien que cette constatation établie pour l'époque postérieure à 453 est une garantie pour l'époque antérieure à cette date, époque sur laquelle un pareil contrôle est actuellement impossible, faute de documents.

Or, avant Desiderius, mentionné dans un acte qui a été placé en 439 ou en 453 (1), nos anciens catalogues du XIe siècle (2) donnent six noms d'évêques. Ils n'indiquent pas, sans doute, la durée de leur épiscopat, mais pour une époque pour laquelle nous devons nous résigner à n'avoir que des conjectures, avec six noms on peut au moins atteindre le commencement du IVe siècle. De 337 à 397 l'église de Tours n'a eu que deux évêques, saint Lidoire et saint Martin, et ce dernier n'est séparé que par saint Brice de saint Eustochius, contemporain de Desiderius.

Ainsi, puisqu'il est certain que Tours avait sa cathédrale à l'intérieur de la ville dès le IVe siècle, « vu que les chrétiens y étaient nombreux », il n'est pas téméraire de penser qu'il en était ainsi à Nantes, où le christianisme avait eu des martyrs dès le siècle précédent.

La découverte de l'église Saint-Jean avec celle de ses deux piscines, est la plus importante de toutes celles que nos fouilles ont amenées. Elle intéresse l'histoire des origines chrétiennes en Gaule ; elle nous reporte à l'époque où le christianisme a pénétré officiellement dans nos villes, époque sur laquelle nous n'avons que peu de documents.

(1) TRAVERS. *Histoire de Nantes*, t. I, p. 44.

(2) Ils ont été publiés en 1887 dans la *Revue historique de l'Ouest*, par M. l'abbé J.-M. GENDRY, d'après les manuscrits de la Reine de Suède conservés à la Bibliothèque Vaticane. Voici ces six noms : *Clarus, Emius, Similius, Fumelius, Marcius, Arifius, Desiderius...*

Pour ces motifs, au risque de tomber dans des redites, nous croyons devoir résumer tout ce que nous venons de dire de l'église et de ses piscines, afin de mieux faire ressortir nos conclusions.

Nos fouilles nous ont révélé les restes d'un édifice ancien dont le plan par terre présentait la forme d'un *tau*.

La barre du tau était parallèle au mur gallo-romain de l'enceinte de Nantes, sa haste lui était perpendiculaire : orientation (1) visiblement inspirée par la direction de ce mur et qui montre que l'édifice lui est postérieur.

Le chevet de cet édifice, représenté par cette barre était à l'est. Son sol avait été bouleversé à différentes époques. Toutefois, à des restes d'une aire cimentée dont plusieurs témoins avaient ci et là échappé à la destruction, on a pu établir que cette aire était d'un niveau supérieur à celle de l'autre partie du monument.

Cette dernière s'étendait de l'est à l'ouest, sur une largeur qui a pu être nettement déterminée grâce à la conservation des murs latéraux, et sur une longueur qui n'a pu être que soupçonnée, par suite de la démolition du mur primitif de la façade. Dans toute cette partie régnait une aire cimentée qui allait, sans solution de continuité, d'un mur latéral à l'autre, et d'un mur inté-

(1) Il ne s'agit pas ici d'une orientation rigoureusement exacte qui ferait des axes de toutes les églises chrétiennes autant de parallèles à l'équateur. L'orientation consiste en ce que le chevet du monument est tourné du côté de l'est et sa façade du côté de l'ouest. Elle s'accommode d'une déviation qui dépend des exigences du milieu. Ainsi la direction des remparts de ville, une rue préexistante ont souvent modifié cette orientation. Il suffit de jeter les yeux sur un plan de Nantes pour constater que les axes de toutes les anciennes églises sont loin d'être parallèles entre eux, ce qui devrait avoir lieu, si ces édifices avaient été rigoureusement orientés.

Il est facile de faire la même constatation sur les plans des villes publiés par M. A. BLANCHET dans ses *Enceintes Romaines de la Gaule*. On y trouve en grand nombre des églises dont le chevet oscille entre le nord-est et le sud-est.

Si donc sur le sol qui nous occupe, on trouve deux églises, celle de Saint-Jean et la Cathédrale, avec quelque divergence dans leur orientation, il faut simplement conclure que des considérations locales, soit la direction du mur romain, soit celle de la rue, on fait plus ou moins légèrement dévier l'orientation d'un de ces deux monuments.

rieur jusqu'à une piscine située vers le bas de cette salle rectangulaire et dans son axe longitudinal.

Cette aire était en bon état de conservation : elle ne présentait qu'en quelques endroits des lacunes occasionnées par des travaux postérieurs à la démolition de l'édifice, tels que puits et égouts faits pour le service des nouveaux bâtiments de l'Evêché.

Dans toute l'étendue de cette salle, on n'a rencontré aucune substruction importante ayant pu appartenir à un monument quelconque : on n'y a trouvé que quelques bouts de murs informes d'une construction grossière et de mortier jaune, qui donnaient l'impression de murs bâtis plutôt avec de la terre franche qu'avec de la chaux. Ce n'est que dans le sol du chevet que les fouilles ont mis au jour des substructions attribuables à l'art romain.

Dans cette même salle rectangulaire, on a découvert deux piscines octogonales : l'une au bas de la salle et dans son axe, à fleur de son aire cimentée, avec laquelle ses bords étaient pris ; l'autre au-dessous de cette aire ; la première ayant subsisté avec l'intégrité de son fond et de ses marches jusqu'en 1868, la dernière ayant eu ses bords brisés lors de l'établissement de cette aire, vraisemblablement à l'époque mérovingienne. Cette dernière se trouvait vers le mur latéral nord. Son orientation, déterminée par la direction de ses deux escaliers, était dans le sens de la salle : elle était accompagnée à l'est d'un puits creusé dans la même orientation.

Tout le monument avait été détruit à une époque lointaine, et depuis longtemps on avait perdu jusqu'au souvenir de son existence. Le sol de son chevet avait été utilisé pour le service de l'Evêché construit au XIIe siècle ; le sol de son autre partie, pour le service des constructions ajoutées à l'Evêché dans la première moitié du XVIe. Une partie de sa façade, avec la partie de son mur latéral sud qui la joignait, était entrée dans le fonds de la cathédrale dans la seconde moitié du XVe siècle.

Quel a été autrefois ce monument, à quoi ont pu servir ces piscines ? Après avoir dressé avec autant de précision et d'exactitude ce procès-verbal des fouilles, voyons ce que les documents nous apportent pour éclairer la question.

Ils nous disent d'abord qu'il y a eu autrefois, dans ce quartier, sans que jusqu'ici on eût pu en déterminer l'endroit précis, une église paroissiale appelée tantôt simplement « l'église Saint-Jean », tantôt « l'église Saint-Jean du Baptistère », *ecclesia Sancti Johannis de Baptisterio.*

Cette église se trouvait au nord de la cathédrale, par la bonne raison qu'elle devait se trouver dans la paroisse Saint-Jean. Or, cette paroisse était bornée sur ce point par la Cathédrale et son cimetière : chercher l'église Saint-Jean au sud serait la chercher dans la paroisse Saint-Laurent.

Cette église se trouvait près de la cathédrale. Les anciens titres qui la concernent la disent « contiguë » à ce monument dont l'agrandissement a nécessité sa démolition.

Cette église avait un baptistère. Du XIIIe siècle jusqu'au XVIIe elle a été désignée sous le nom d'église « Saint-Jean du Baptistère ». Ainsi nous n'avons pas ici une simple conjecture tirée du nom du patron de l'église, mais nous avons des textes qui, ne laissant aucun doute sur son appellation, n'en laissent pas davantage sur son ancienne fonction. D'ailleurs nous citons plus haut, le procès-verbal d'une visite faite en 1450 aux fonts baptismaux qui se trouvent dans l'église Saint-Jean, et un texte qui établit que dès 1275 on y faisait une procession aux fonts baptismaux, les veilles de Pâques et de la Pentecôte (1).

(1) Nous pouvons ajouter à ces raisons une autre qui découle de l'analyse d'un résidu collé à un débris de pot, que nous avons recueilli comme on le tirait du puits de la piscine A. Ce résidu a été analysé par M. Andouard, dont l'analyse, que nous donnons plus loin, conclut que c'est du baume. Or le baume entre en composition avec

Cette église a été démolie pour l'agrandissement de la Cathédrale. Un texte très précis de 1682 rappelle expressément que « depuis l'accroissement du vaisseau et corps de la cathédrale, l'église Saint-Jean, qui estoit au dehors, a été mise au dedans de ladite église cathédrale » (1).

Cette église était très ancienne. Dès l'an 843, elle était l'objet d'un pèlerinage qui lui attirait de nombreux visiteurs non seulement de Nantes, mais encore des bourgades et villes de tout le pays.

De tous ces éléments rapprochés les uns des autres nous croyons pouvoir tirer les conclusions suivantes :

Le monument dont les fouilles nous ont révélé les restes est l'ancienne église Saint-Jean du Baptistère, démolie à la fin du xve siècle, pour l'agrandissement de la cathédrale.

Cette église tirait son nom du « Baptistère » ou de la cuve baptismale qui se trouve au pied du deuxième contrefort de la cathédrale.

Cette cuve baptismale date de l'époque mérovingienne, elle est contemporaine de l'aire cimentée qui régnait dans la salle où elle se trouvait. Il y a eu à cette époque, dans les baptistères, des travaux de construction ou de réparations dont Grégoire de Tours et Fortunat ont enregistré le souvenir. Grégoire de Tours raconte lui-même qu'il a construit un baptistère à Tours ; Fortunat loue les évêques Sidonius et Leoncius au sujet des baptistères qu'ils ont élevés, le premier à Mayence, le second à Bordeaux (2).

Cette cuve baptismale en remplaçait une autre brisée

l'huile d'olive pour faire le Saint-Chrême, employé dans la cérémonie solennelle du baptême. Ce baume était dans un puits qui a été condamné, à notre avis, au IXe siècle. Sa rencontre dans le puits d'un baptistère nous semble un fait très intéressant à signaler.

(1) V. plus haut, p. 171.

(2) GRÉGOIRE DE TOURS. *Historia Francorum*, l. X, c. 31 ; FORTUNAT, *Carmina Historica*, l. I, 15 ; l. II, 12.

au VIe siècle et enfouie alors sous cette aire cimentée qui l'a dérobée à la vue et finalement au souvenir des générations. L'église Saint-Jean s'appelait Saint-Jean *du Baptistère,* et non pas *des Baptistères,* parce qu'on ne lui a jamais connu qu'un baptistère à la fois, le second ayant surgi de terre quand le premier y a été enfoui.

Cette substitution de piscine à une autre semble avoir eu pour cause une modification dans les cérémonies accessoires du baptême : la première, ayant été faite pour les adultes, était appelée à disparaître une fois que la coutume de baptiser les enfants aura prévalu.

La première piscine n'avait appartenu à aucun édifice antérieur : toutes les fouilles poussées jusqu'au sol primitif, tout à l'entour, n'ont fait découvrir aucune substruction pouvant s'y rattacher. Elle avait été construite en même temps que l'édifice ; elle était, ainsi que le puits qui l'accompagnait, dans son orientation (1). Elle n'était pas dans son axe longitudinal : elle peut avoir été dans l'axe de sa largeur, mais ce point est resté sans solution, la longueur de l'édifice n'ayant pu être déterminée avec exactitude, par suite de la destruction complète de sa façade primitive.

Ce monument était d'origine chrétienne, autant qu'on le peut conclure et de son orientation de l'est à l'ouest, et de son plan en forme de tau. Il avait été élevé postérieurement au mur gallo-romain de l'enceinte de Nantes, auquel son chevet était parallèle et dont il n'était séparé que par un espace de quelques mètres, dans lequel on n'a rencontré que deux murs qui passaient par dessous les siens.

(1) En avançant que la plus ancienne piscine est contemporaine de l'édifice qui la renfermait, nous ne nous prononçons nullement sur l'époque à laquelle a pu être creusé le puits qui l'accompagne. On rencontre parfois des puits dans les anciennes églises. A Nantes, on en voit à la Cathédrale et à Saint-Similien, et il n'y a rien d'étonnant qu'on en ait creusé un dans un baptistère. Mais notre thèse s'accommoderait tout aussi bien de la supposition que le puits existait antérieurement à la piscine, et qu'après avoir servi à différents usages il lui fut spécialement affecté lors de sa construction.

Il a dû être élevé peu de temps après la construction de ce mur d'enceinte, l'importance de sa situation ne permettant pas d'admettre que ce terrain, au débouché d'une porte de ville, soit resté vague pendant longtemps.

Il a dû être élevé au IVe siècle, en même temps que la première cathédrale de Nantes, qu'il complétait en lui servant de baptistère, fonction qu'il a remplie à travers ses réductions successives et les transformations de ses piscines jusqu'à la fin du XVe siècle.

Il date de l'époque où, d'un côté, les lois permirent aux chrétiens d'avoir leurs monuments religieux à l'intérieur des villes et où, d'un autre, le grand nombre des chrétiens et la bonne volonté des administrations poussèrent les Nantais à faire valoir ce droit officiellement reconnu.

Ces circonstances se sont rencontrées à Nantes au IVe siècle, sous Constantin et sous ses successeurs.

Par suite, étant admis qu'un baptistère est contemporain de la cathédrale qu'il accompagne, si l'on s'en rapporte à la Chronique de Nantes, on placera la construction de ces deux édifices sous Constantin, de 313 à 337 ; autrement on pourra reculer cette construction de quelques années et la placer avant 361, date de l'avènement de Julien l'Apostat, époque à laquelle la ville de Tours voyait s'élever la première église à l'intérieur de ses murs.

VII. Catalogue des objets trouvés aux abords de la porte Saint-Pierre

Les abords de la Porte Saint-Pierre abondaient en souvenirs de l'antiquité. Pour l'époque gallo-romaine, on y a trouvé le plus grand nombre des stèles et des inscriptions qui sont la richesse de notre Musée lapidaire (1). Il suffit de jeter encore les yeux sur les bases

(1) Parmi les objets gallo-romains de ce Musée, qui ont été

de la porte pour se convaincre que ce musée est loin de renfermer tout ce qu'elle pourrait lui donner.

Cet endroit était vraiment le tombeau du Nantes antérieur au IVe siècle ; on y avait entassé une grande partie des gros blocs de pierre arrachés aux monuments romains.

La rencontre des nombreuses stèles, toutes d'un caractère païen, qui pavaient le sol de la porte entre ses murs latéraux, s'explique naturellement par la proximité de la nécropole païenne de Nantes. Elle s'étendait le long de la voie qui aboutissait à cette porte, à l'endroit où la découverte de nombreux sarcophages mérovingiens a montré que ce terrain, même après l'enlèvement de ces stèles, avait, jusqu'aux invasions normandes, continué d'être le champ de la mort (1).

Peut-être serait-il téméraire de tirer une conclusion analogue de l'entassement des pierres chargées d'inscriptions qui les attribuent à différents monuments. Ces pierres peuvent très bien ne pas provenir d'un même quartier de la ville. Dans le besoin que l'on avait d'énormes matériaux, pour les jeter dans les fondations et les mettre à la base d'une porte de ville, on devait les prendre où l'on trouvait les plus aptes à l'emploi qui les réclamait.

découverts en dehors de la Porte Saint-Pierre, le plus curieux est un bas-relief dans lequel on a vu un épisode de la lutte des Amazones. Il figure dans le catalogue Parenteau sous le n° 28, p. 32, et y est représenté en partie pl. 2 ; on le trouve plus complètement dans le recueil Espérandieu sous deux numéros distincts, les nos 3010 et 3022.

Nous ne croyons pas qu'on ait jusqu'ici signalé ses rapports avec les marbres d'Egine. Dans le Dictionnaire de Biographie... de Theil, aux noms d'Ajax, d'Hector et de Romulus, on trouve les deux guerriers qui figurent sur notre bas-relief nantais. Des deux côtés, c'est la même attitude. La seule modification qui existe entre les deux scènes, c'est que sur le fronton du temple d'Egine ces guerriers entourent l'image de Jupiter, et que sur notre bas-relief ils entourent une Amazone. Il y avait sans doute là un motif grec qui pouvait être classique. Il n'en est pas moins étrange de rencontrer jusqu'à Nantes, avant le IVe siècle, cette influence grecque dans l'art gallo-romain.

(1) V. plus haut. *Le Cimetière Mérovingien*, p. 86.

Ainsi, de l'entassement, sur un seul point, de blocs provenant des monuments les plus divers, conclure que tous ces monuments s'étaient donné rendez-vous dans cet endroit, nous semble tirer de faits certains une conclusion qu'ils ne renferment pas rigoureusement. Des diverses inscriptions relevées sur ces blocs, on ne peut conclure que l'existence du monument qu'elles concernent. Ce serait trop d'en déduire sa situation.

Nous faisons cette observation parce qu'il y a eu parfois une tendance à placer sur ce point de Nantes plus de monuments que l'exiguité du terrain n'en pouvait probablement contenir. On y a entassé temples, portique, tribunal et autres édifices, sans trop calculer la surface que chacun d'eux demandait.

La valeur historique de toutes ces pierres est incontestable, mais il faut se tenir en garde contre leur valeur topographique.

Après ce que plusieurs auteurs ont écrit sur les monuments qui, avant le IVe siècle, devaient se dresser sur ce point élevé de la ville, nous nous attendions à y découvrir de nombreuses substructions importantes. Dans tout le terrain fouillé des deux côtés du mur gallo-romain, entre le Cours Saint-Pierre, la rue de l'Evêché et la Cathédrale, des tranchées ouvertes dans toutes les directions et poussées jusqu'au sol naturel, n'ont mis au jour que les restes de trois murs bâtis dans de bonnes conditions et attribuables à un édifice antérieur au IVe siècle. Ce sont les murs marqués sur le plan 1 par les lettres *y y*.

Quant aux autres murs marqués par les lettres *x x*, nous les croyons d'origine plutôt gauloise que romaine. C'étaient des murs informes, peu larges, d'une épaisseur qui variait d'un point du mur à un autre, peu solides, fait d'un mortier jaune d'où les pierres se détachaient facilement. Leur mode de construction dénotait un art grossier et, par suite, très primitif. Ils n'auraient jamais pu soutenir un seul des blocs de pierre rencontrés vers

cet endroit, et dont la seule épaisseur égalait au moins deux ou trois fois leur propre épaisseur.

Leurs directions multiples aboutissaient à des angles aigus ou obtus qu'il n'est pas habituel de rencontrer dans des édifices. Il semble qu'on n'y doit voir que des murs de clôture. En tout cas, l'époque qui les a élevés n'avait qu'une idée très élémentaire de l'art de bâtir. Ce serait faire injure aux Romains que de croire qu'ils aient alors pu construire d'une aussi déplorable façon.

C'est donc en dehors du terrain qui vient d'être fouillé, soit auprès, soit plus loin, qu'il faut chercher la place des monuments dont les inscriptions trouvées en cet endroit ont conservé le souvenir ; à moins d'admettre que les fondations de ces monuments aient été extirpées jusqu'à la dernière pierre.

Ainsi, la rencontre en un même endroit d'inscriptions relatives à plusieurs monuments n'est pas une preuve que tous ces monuments s'élevaient en cet endroit. Ces inscriptions peuvent venir de différents points de la ville. Si on les trouve réunies sur un seul point, c'est qu'on a eu besoin sur ce point des blocs sur lesquels elles sont gravées.

La rencontre de fondations importantes serait pour la topographie de Nantes au IVe siècle, une donnée moins contestable que la découverte d'une inscription qui, une fois arrachée à un monument, a pu suivre une odyssée dont nous n'avons aucun moyen de découvrir les secrets.

Toutefois, dans ces observations, nous ferons une réserve relativement à l'emplacement de la Cathédrale. Sa situation surtout, si on la considère par rapport à celle du Bouffay, fait croire qu'elle occupe la place d'un monument important antérieur au IIIe siècle. Lorsqu'on examine les plans des enceintes gallo-romaines publiés par M. A. Blanchet (1), on constate que plusieurs

(1) A. Blanchet : *Les Enceintes romaines de la Gaule* ; V. prin-

cathédrales se trouvent sur un point opposé au château, à l'Hôtel de Ville, au Palais de Justice, à la Bourse ou autres monuments qui semblent avoir remplacé l'ancien *prætorium*. Cette constatation porte à croire que le Domaine a toujours conservé à son usage l'ancienne habitation du Gouverneur de la ville, et qu'il a concédé à l'Evêque pour la construction de sa Cathédrale l'emplacement occupé par le temple le plus important de la cité.

Tous les gros blocs de granit ou de pierre blanche rencontrés, à des époques récentes aux abords de la porte Saint-Pierre, semblent avoir appartenu aux fondations et à la base de cette porte.

Quand on considère cette base, on est d'abord frappé de la présence des monolithes qui la composent et qui lui donnent un aspect presque cyclopéen. A cette première impression en succède bientôt une autre : c'est que, actuellement, cette base n'est pas homogène. Ces blocs énormes lui font défaut sur plusieurs points : par endroit, c'est un ou deux blocs qui lui manquent ; par autre, les mêmes assises sont interrompues par tout un pan de mur formé de moellons.

Ainsi, sous la porte, dans le mur latéral nord, entre certains blocs restés à leur place primitive, on remarque des moellons quelconques que l'on n'a même pas essayé d'appareiller et qui donnent à ce mur latéral nord un aspect assez différent de celui du mur opposé qui a mieux conservé les assises de sa fondation.

Il en est de même de la façade de la porte, vue du côté de la ville. Entre le passage et le mur gallo-romain, sur la droite, il est facile de constater sur les deux points extrêmes l'existence d'assises formées de ces blocs

cipalement les plans suivants : Evreux, p. 37 ; Angers, p. 55 ; Troyes, p. 71 ; Soissons, p. 104 ; Grenoble, p. 159 ; Bordeaux, p. 168 ; Poitiers, p. 178 ; Périgueux, p. 181 ; Dax, p. 188 ; ainsi que les observations, p. 276-278.

énormes. Mais la partie intermédiaire offre une solution de continuité très accentuée. C'est celle dans laquelle on a percé une porte sans aucune prétention architecturale. Dans toute cette partie, on a bloqué des moellons qui enlèvent à cette base son caractère de grandeur.

C'est que, sur ces points, la base romaine de la porte a été victime de retouches nécessitées par les circonstances. L'ouverture d'une porte de communication entre deux pièces appartenant l'une au manoir de Guillaume Guéguen, l'autre à l'édifice qui y était accolé, a fait arracher cette partie des assises primitives de la porte. De même dans le mur latéral nord du porche, la reconstruction de ce mur, à la fin du xve siècle, y a fait remplacer par des moellons les blocs réguliers dont il était formé.

Ces blocs ainsi enlevés, du moins ceux dont on ne trouva pas l'emploi dans ces circonstances, ont été déposés aux environs, jusqu'à l'époque où d'autres circonstances les ont fait découvrir.

La première qui s'est rencontrée fut en 1580. On faisait alors nettoyer les douves et « resaper » les murs de la porte Saint-Pierre, quand « au premier pont allant sur la motte de Saint-Pierre, au coin de la tour qui joint l'Evêché, en ligne au château », on trouva « la célèbre inscription *Deo Volcano* dont la lecture a mis aux prises tant de savants de France et d'Europe. Elle était « accoudée et soutenue au bas de la muraille par deux crampons de fer qu'on avait maçonnés bien avant dans la muraille ». (1)

« On ne peut dire présentement, ajoute Travers, si elle était là dès le commencement et dans sa première position, ou si Alain Barbe-Torte, vers l'an 940, ou l'évêque Gautier second, vers l'an 1020, bâtissant un

(1) Travers, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 488.

fort de ce côté-là; la découvrit et la fit sceller à la même hauteur qu'elle avait dans son édifice, dans le lieu même où elle fut trouvée, et que là était le temple, ou édifice, sur lequel on avait mis l'inscription à l'honneur des dieux des Empereurs ».

Dans une seule phrase, notre historien entasse ici presque autant d'hypothèses que l'antiquité a entassé de débris romains sur ce point de la ville.

A toutes ces hypothèses nous n'en voulons substituer qu'une seule. Sans faire remonter à des personnages qui vivaient au xe et au xie siècles l'apposition d'une pierre antique dans une construction de la fin du xve, nous croyons que cette pierre fut enlevée à la base de la Porte Saint-Pierre lors des travaux qui s'y firent de 1477 à 1482. Elle devait être une de celles qui ont été remplacées par les moellons, soit sous le porche, soit sur l'une de ses façades. Un archéologue nantais d'alors, aura compris l'intérêt que ce document avait pour Nantes, et aura pourvu de cette manière à sa conservation.

Il est regrettable que cet archéologue, quelque peu préhistorique, ne nous ait pas laissé son nom : il avait droit à notre reconnaissance.

En tout cas, son exemple montre qu'il y a à Nantes, depuis très longtemps, des hommes assez intelligents pour se douter qu'on peut tirer un excellent parti de certaines pierres autrement qu'en les brisant stupidement pour les remployer dans de nouvelles constructions.

Cette pierre vénérable, qui est devenue le noyau de notre Musée, a été choyée depuis par toutes les générations éclairées de Nantes. On la retira des douves « à la sollicitation de M. Biré, en exécution des ordres du maire Louis Harouis. On l'incrusta dans la basse galerie de la maison de ville, l'an 1624 », et, aujourd'hui encore, la Ville, dans son hôtel, est fière de pouvoir étaler aux yeux de tous, le plus précieux de ses titres de noblesse et d'antiquité.

Peut-être est-ce de ces mêmes retouches faites au XVe siècle au portail Saint-Pierre que proviennent quelques autres blocs, sorte de blocs erratiques, rencontrés depuis, un peu épars sur différents points de ce quartier. Peut-être aussi est-ce à la fin du XVIIIe siècle qu'ils ont quitté la place où les avaient mis les architectes romains.

Nous avons vu que la création de la rue de l'Evêché avait fait tomber une partie du manoir de Guillaume Guéguen. Il est à croire que les assises romaines de ce manoir se prolongeaient au nord de la porte, comme au sud, sur ses deux façades. La démolition de toute la partie nord du manoir dégagea tous les blocs de la base. Une partie entra dans la construction du mur du pignon fait sur la rue et c'est probablement l'autre partie que l'on enfouit dans les soubassements de la colonne Louis-XVI qui conserve ainsi une réserve de souvenirs romains pour les archéologues que les fouilles précédentes pourraient empêcher de dormir.

Nous dirons même que c'est de cette démolition que nous semblent provenir les inscriptions relevées par M. Proust, en 1777, au dos de cartes à jouer et dont le texte a été publié par M. Bizeul (1).

D'après ce dernier, les blocs chargés de ces inscriptions avaient été tirés du mur gallo-romain qui se dirigeait de la Porte Saint-Pierre à la tour du Trépied, c'est-à-dire vers la rue Royale.

L'endroit ainsi désigné est un peu vague. Nous ne sortons pas de ses données en conjecturant que ces pierres se trouvaient dans les fondations de la partie de l'Evêché qui fut alors démolie pour le percement de la rue de ce nom. Nous croyons que toute cette partie

(1) *Bulletin de la Société Archéol. de Nantes*, t. I, p. 349. Nous croyons pouvoir attribuer à la même démolition nos articles II et III, découverts par Cacault vers 1760 et transportés à la Mairie où ils restèrent jusqu'en 1790.

de l'Evêché, avant le rétrécissement qu'elle subit dans sa largeur à la fin du xve siècle, reposait sur les fondations des salles qui flanquaient la porte dès son origine, et dont une partie des murs est encore conservée sous le porche et sur la façade occidentale du manoir de Guillaume Guéguen.

Jusqu'au xixe siècle, on s'était peu préoccupé de l'intérêt qu'offraient, pour l'archéologie, la Porte Saint-Pierre et l'étude des documents lapidaires que l'on rencontrait à ses abords.

Fournier, dans des procès-verbaux qui valent mieux que les conclusions qu'il en tire, a été le premier à révéler au public les richesses archéologiques enfouies en cet endroit.

Vers 1805, la Ville avait arrenté à des particuliers le sol de l'ancienne rue qui passait sous la Porte Saint-Pierre (1). Les travaux occasionnés par les constructions que l'on y fit mirent au jour, le 27 avril, les énormes pierres sur lesquelles avaient été entassées, depuis des siècles, les terres qui, précédemment, élevaient de deux mètres le niveau de la rue.

Fournier, que sa qualité d'Inspecteur-Voyer mettait au courant de tous ces travaux de voirie, s'émut de cette découverte. Il la signala aux Administrations, au préfet, M. de Belleville, au maire, M. Bertrand-Geslin, et leur demanda de constituer une Commission chargée de surveiller ces travaux.

Sur son initiative, le Préfet écrivit au Maire la lettre suivante :

(1) V. plus haût, p. 143.

Secrétariat Général
Travaux Publics

Nantes, le 9 floréal an 13 (29 avril 1805).

Belleville, l'un des Commandans de la Légion d'honneur, Préfet du Département de la Loire-Inférieure.

A Monsieur le Maire de Nantes,

Je vous prie, M. le Maire, de préposer un des Voyers de la Ville aux fouilles que fait le s. Praeferé dans les dépendances de l'Evêché. On y a déjà découvert une inscription romaine, des pierres d'une très grande dimension qui doivent indiquer la présence de quelques monumens anciens qu'il est important de conserver. J'ai chargé MM. Richard jeune, Athénas et J.-B. Huet de suivre ces opérations. C'est à ces Messieurs que le Voyer devra faire ses rapports journaliers.

Je vous renouvelle l'assurance de ma parfaite considération.

(Signé) : Belleville.

En même temps, M. de Belleville écrivait aussi à Mgr Duvoisin pour lui recommander les fouilles qui allaient se faire à l'Evêché.

Secrétariat Général
Travaux Publics

Nantes, le 9 floréal an 13.

A Monsieur l'Evêque de Nantes,

Monsieur l'Evêque,

En exécutant les travaux que vous avez permis au s. Praeferé, les ouvriers ont découvert une inscription romaine qui rappelle le temple de Volianus. Ils avaient maladroitement brisé la pierre dont on est cependant parvenu à retrouver et rajuster les morceaux. L'Architecte-Voier, qui a descendu sur les lieux, a observé quelques

pierres tombales et quelques restes d'un tel échantillon qu'il n'y a pas de doute qu'elles n'appartiennent à un grand monument de l'Antiquité. J'ai pensé que sans gêner les opérations du s. Praeferé, il était util de les suivre. J'ay en conséquence ordonné au Maire de Nantes de prépo-ser un des Architecte-Voyer (*sic*) à ces fouilles, sous la direction de MM. Richard jeune, Athénas et J.-B. Huet.

J'ay confiance, M. l'Evêque, que vous ne refuserez pas à approuver cette mesure qui intéresse les sciences et l'his-toire de Nantes.

J'ay l'honneur de vous saluer avec respect.

(Signé) : BELLEVILLE.

Mgr Duvoisin lui répondit :

Nantes, le 10 *floréal, an* 13 (30 avril 1805).

MONSIEUR LE PRÉFET,

Rien de plus sage que les mesures que vous avez prises pour découvrir et conserver les monumens qui pourroient se trouver enfouis près l'Evêché. Tout est précieux en ce genre. Loin de m'opposer aux travaux qui seront jugés utils par la Commission que vous avez nommée, je serois d'avis de pouvoir les seconder. S'il est nécessaire pour suivre les fouilles d'entrer dans l'Evêché ou d'y travailler, toutes les portes seront ouvertes au Voyer et à MM. les Commis-saires, aussi bien qu'aux ouvriers qu'ils croiront devoir employer.

Agréez, M. le Préfet, l'assurance de mon respect.

(Signé) : † J.-B., Evêque de Nantes.

Grâce aux facilités que lui assuraient tous ces con-cours, Fournier put tirer de ce sol plusieurs pierres chargées d'inscriptions ainsi que des stèles. Il prit les moyens de conserver ces objets, et fit de ses découvertes des procès-verbaux qu'il a insérés dans un manuscrit reproduit à deux exemplaires, dont l'un est conservé à la Bibliothèque municipale de Nantes. (1)

(1) Tous ces documents et d'autres relatifs à la nomination

Puis, ce sol un instant ouvert pour offrir une partie de ses trésors archéologiques, se referma, attendant d'autres temps pour livrer ceux qui lui restaient.

En 1886, la détermination, prise par l'Administration des Domaines, de démolir tout ce qui avait été construit vers 1805, sur le sol de l'ancienne rue de l'Evêché, ramena l'occasion de nouvelles fouilles.

Faites par M. A. Legendre, architecte, inspecteur diocésain, ces fouilles ont été récompensées de plusieurs découvertes.

M. Legendre a publié son rapport dans les *Annales* de la Société Académique de Nantes, année 1891, p. 13-123, sous le titre *Nantes à l'époque Gallo-Romaine, d'après les découvertes faites à la Porte Saint-Pierre.* Il a accompagné ce rapport d'un album de photographies reproduisant la Porte Saint-Pierre et toutes les inscriptions et stèles que cet endroit a données au Musée d'Archéologie.

Dans notre catalogue des objets trouvés à la Porte Saint-Pierre, nous nous inspirerons de son travail, pour les découvertes faites en 1887, comme nous nous inspirons du travail de Fournier pour les découvertes faites en 1805.

Sans chercher à donner ici la liste de tous les auteurs que leurs études ont amené à s'occuper de ces blocs gallo-romains, nous citerons particulièrement M. Bizeul : *Des Nannètes aux époques celtique et gallo-romaine* (1) ;

de la Commission et du Voyer, nous ont été conservés par Fournier dans ses *Antiquités de Nantes*, p. 279-283. Biblioth. munic., manus. 1724.

La lettre du Préfet parle du « Temple de Volianus ». C'était alors la manière de lire le VOLKANO de l'inscription qu nous donnons sous le n° 1. *Volianus* passait pour un dieu topique des Nantais. On l'identifiait avec le dieu *Boulianus* dont le temple, disait on, occupait primitivement la place de la Cathédrale.

(1) Dans nos références nous suivons pour l'étude de M. Bizeul la pagination du t. I du *Bull. de la Société Archéologique* et pour

M. Parenteau : *Catalogue du Musée d'Archéologie de Nantes* ; M. Legendre : *Nantes à l'époque Gallo-Romaine* ; M. L. Maître : *Les Villes disparues de la Loire-Inférieure,* et enfin, M. E. Espérandieu : *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule Romaine,* t. IV.

En dressant notre catalogue nous n'avons nullement la prétention d'étudier chacun de ses articles. Nous laissons volontiers ce soin à notre docte collègue M. G. Ferronnière, qui s'acquittera de cette tâche avec plus de compétence dans le catalogue du Musée lapidaire de Nantes, travail dont la rédaction a été confiée à son esprit d'observation et à sa vaste érudition.

Nous nous bornerons le plus souvent à énumérer ces objets et à en signaler les principales caractéristiques. Notre but n'est pas de mettre en œuvre ces matériaux archéologiques : il est simplement de montrer combien la partie de notre sol la moins bouleversée de tout temps avait conservé avec fidélité tous ces souvenirs d'une très haute antiquité.

I. Inscription au Dieu Vulcain : *Deo Volkano.* Haut. 0m43 ; larg. 1m30.

C'est la célèbre inscription qui a fait couler tant d'encre à propos du nom *Volcano* dans lequel on a lu *Volianus, Vol-Ianus* ou *Vol-Janus,* etc. On peut voir dans Fournier, *Antiquités de Nantes,* p. 5-23, la liste de tous les auteurs qui s'en sont autrefois occupés, et leurs sentiments.

Nous nous bornons à en donner le texte certain (1).

M. Legendre la pagination des *Annales de la Société Académique de Nantes,* année 1891.

On trouve aussi dans le *Bulletin de la Société Archéologique,* t. II, année 1862, p.99, la reproduction de plusieurs des inscriptions et stèles dont nous parlons. Cette reproduction, faite sur des planches de cuivre en 1817, pour M. Grivaud de la Vincelle, n'a pas l'exactitude que l'on exige d'un document.

Les blocs ainsi reproduits figurent sous nos nos I, II VI, IX XV, XVI, XVIII, XIX, XX et XXI.

(1) Le texte de plusieurs des inscriptions qui suivent a été

NVMINIB AVGVSTOR/DEO VOLKANO/M GEMEL SECVNDVS ET C SEDAT FLORVS/ACTOR VICANOR PORTENS TRIBVNAL CM/LOCIS EX STIPE CONLATA POSVERVNT.

Aux divinités des Augustes, au Dieu Vulcain, M. Gemellus Secundus et C. Sedatus Florus, syndics des habitants du port, ont, d'un argent levé par contribution, bâti ce Tribunal avec ses dépendances.

Découverte dans le fossé de la porte Saint-Pierre en 1580, incrustée en 1624 dans la basse-galerie de l'Hôtel-de-Ville où elle est encore.

Fournier, p. 5-23, 145, 146, 429 ; Parenteau, p. 26 ; Bizeul, p. 345 et 538 ; Legendre, p. 54-68, pl. 4 ; Dugast-Matifeux, *Annales de la Soc. Académ.* 1856, p. 334. Ce dernier a définitivement fixé la lecture *Volkano*.

II. III. Deux inscriptions gravées sur des blocs de granit carrés, transportés par Cacault en 1760 à la Mairie. Fournier rapporte qu'elles sont restées dans la cour de ville, aux deux côtés de l'escalier, jusqu'en 1790, et qu'elles furent employées alors dans les fondations de la colonne des Cours, avec une troisième qui, depuis longtemps, était couchée au pied de la caponnière du château, du côté de la Loire (p. 45-47).

Il en donne ainsi le texte qu'il a trouvé copié sur un exemplaire du *Livre Doré*, imprimé en 1752 :

II. — TIB CL CAES/VG GER PP /IMP ·P/SP CVRA.
III. — NERO CL CAE/AVG GERM... /PPPM.

publié avec différentes variantes. L'état trop fruste de nos blocs gallo-romains le rend souvent difficile à lire et par suite difficile à fixer. On peut parfois y trouver ce qu'on y cherche, en fausser la lecture, en torturer le sens ; malheureusement on n'arrive par ce moyen qu'à des conjectures qui pécheront toujours par la base parce qu'elles s'appuient sur un document dont le sens, qui dépend évidemment de la lecture qu'on adopte, restera toujours incertain.

La quatrième ligne de cette dernière manquait. Fournier, qui les avait vues, en reproduit le dessin p. 359.

Il reproduit également le dessin de la troisième : ERO CLAVDIVS CAES AVG., dont nous ne faisons pas état, puisqu'elle provenait du château (*Ibid.*, p. 45 et 151).

IV. V. Inscriptions relevées par M. Proust sur le dos d'une carte à jouer en 1777, et publiées par M. Bizeul, p. 349 ; perdues avant 1790. La note lue par M. Bizeul portait « Inscription de deux pierres trouvées dans la fondation du mur de ville en 1777 ».

NUMINIBVS AVGVSTORVM/DEO. MARTII/NOL. ACCEPI/VSSO TVLLIANVS/V. S. L. M.

Cette première inscription a le caractère d'une dédicace, la suivante, celui d'une stèle funéraire.

D M/... MEMO../... ONIXI...

Memo.. est évidemment pour *Memoriae,* quant à ONIXI, peut-être à la place de l'N faudrait-il lire un V, et voir dans les lettres VIXI.. l'indication de l'âge du défunt, comme plus loin, dans la stèle d'Hermantia, n° XXI.

VI. Inscription relative à un portique consacré à Vulcain. Haut. 0m54 ; larg. 1m05.

Trouvée le 27 avril 1805. Le procès-verbal de la découverte la dit en tuf de Tours. On en retira d'abord quatre morceaux, puis quatre autres. Le tout avait de longueur : 1m45 ; de largeur 0m66 ; et d'épaisseur 0m22. « La gravure était enduite d'une couleur rouge ». Elle avait été « placée en pierre perdue, vers le jambage sud et servait d'arrasement au seuil d'une ancienne porte de ville, l'inscription en dessous »....

Legendre, pl. 5, a publié la photographie de l'original et d'un essai de restitution du texte, d'après une copie.

Nous donnons cette restitution, en indiquant par des minuscules italiques, les lettres qui manquent dans l'original :

*n*AVG DEO*VOl*/PORTICVM *cum* CAMI*o*/*con*SACRATA*m* L MART*in*/*m* *l*VCCEI*us* GENIALI*s*/VICA*n*IS PORTENSIB CONCES.

A la place de CAMIO, on a lu CAME et à la place de LVCCEIVS, LVCCLIVS. L'N que la copie place devant AVG est sans doute l'abréviation de *Numinibus*.

Cette inscription est aujourd'hui encastrée dans un mur sous le porche de l'Hôtel de Ville.

Fournier, p. 24, 258 ; Bizeul, 212 ; Parenteau, p. 27 ; Legendre, p. 57.

Reproduite par Fournier, p. 355 et par Legendre, pl. 5.

VII. Fragment d'une inscription « sur pierre ammonite ou roche calcaire ».

Trouvée près la Porte Saint-Pierre, le 28 avril 1805.

Fournier y a lu ...IMII.../..MVLO../... ICIR... (p. 96), et l'a reproduite p. 363.

VIII. Fragment de pierre calcaire « paraissant être la partie inférieure d'un monument funéraire composée de deux pierres avec ces lettres terminantes chacune une ligne ».

Trouvée près la Porte Saint-Pierre, le 11 mai 1805.

Fournier y a lu ...IER/....MARO/....CVM, p. 264, et l'a reproduite p. 363.

IX. Inscription bien conservée et d'une lecture certaine. Haut. 0m27 ; larg. 0m53 ; épaiss. 0m07.

DEO VOL/PRO SALVTE/VIC POR ET NAV/LIG.

Deo Volcano pro salute vicanorum Portensium et

nautarum Ligericorum. « Au Dieu Vulcain pour le salut des gens du Port et des nautonniers de la Loire ».

Trouvée le 14 mai 1805, sous la Porte Saint-Pierre.

Fournier, p. 28, 266 ; Bizeul, p. 282 ; Parenteau, p. 27 ; Legendre, p. 57.

Reproduite par Fournier, p. 355 et par Legendre, pl. 6.

Les inscriptions VI et IX ont été « incrustées dans la galerie basse de l'Hôtel-de-Ville, à la suite de celle découverte en 1580 », par arrêté municipal du 13 avril 1807 (*Antiquités de Nantes*, p. 278).

On a aussi interprété NAV LIG par *Navigantium Ligeris.* Notre interprétation a pour elle l'existence certaine d'une corporation connue sous le nom de NAVTAE LIGERICI, les nautonniers de la Loire.

Le Rhône, la Saône, la Durance et la Loire avaient leurs corporations de nautonniers qui en faisaient le service. Dans les inscriptions de Gruter (1) figurent les *Nautæ Rhodanici, nautæ Ararici, nautæ Druentici, nautæ Ligerici.* Ce recueil ne parle ni des nautonniers de la Seine, ni des nautonniers de la Garonne.

Par contre, Paris avait ses « *Nautæ Parisiaci* qui devaient être pour la Seine ce que les autres *nautæ* étaient pour les fleuves dont ils portaient le nom. Tous ces *nautæ* étaient des personnages considérables. D. Félibien en parle longuement dans son *Histoire de la Ville de Paris*, t. I, CXLIII-CLII. Il est à remarquer, d'après l'autel trouvé dans le chœur de la cathédrale de Paris, que les *Nautæ Parisiaci* honoraient eux aussi particulièrement Vulcain.

Une stèle dont nous parlons sous le n° XXIII nous semble concerner un *nauta Ligericus.* Ces deux documents qui ont échappé à la destruction laissent croire que Nantes était le siège principal de cette corporation.

(1) GRUTER. Inscriptions... 1616 ; p. 375, 3 ; 413, 4 ; 418, 3 ; 425, 1 ; 428, 10 ; 471, 9 ; 472, 1 ; 476, 7 ; 495, 9.

X. XI. En même temps que l'inscription IX, on trouva « un autre fragment sur pierre calcaire ammonite, base d'une inscription funéraire avec ces lettres ...EM/...IARVI/...S. V. S. N., et un bandeau de pierre portant séparées chacune par un point S. P. E. M. » (Fournier, p. 29 et 266).

Fournier a donné une reproduction du premier de ces fragments p. 363, et du second, p. 359.

XII. Inscription au dieu Mars.

Pierre calcaire. Haut. $0^{m}48$; larg. $0^{m}50$.

AVG MARTI M./. ONI SIGNVM/ CUM SVO TEMPLO/ *et* ORNAMENTIS/ OMNIB SVO ET TOVTILL/ .AE FILIAE NOMINE/AGEDOVIRVS MO/RIC FIL V S L M.

Augusto Marti M..oni signum cum suo templo et ornamentis omnibus, suo et Toutilliæ filiæ nomine, Agedovirus Moric. filius votum solvit libens merito.

La grande difficulté que présente cette inscription est de savoir quelles lettres restituer dans le corps du mot M..ONI.

MM. Bizeul, Parenteau et Legendre ont admis la leçon *Mogoni*. Mais c'est là une pure interprétation qui ne se recommande d'aucune autre inscription incontestable.

En 1878, dans la *Revue Archéologique*, M. le commandant Robert Mowat (1) a proposé une autre lecture, celle de *Mulioni*. En sa faveur, il apportait le témoignage d'une autre inscription : AVG/ MARTI MVLION(*i*)/ TAVRICVS TAVRIF/ V S L M.

Cette interprétation parait plus probable, bien qu'on puisse se demander si l'on pourrait bien placer trois

(1) Revue Archéologique, année 1878. *Découverte d'une inscription gauloise*, p. 106. Notre inscription porte OMNIB et non pas OMNIBVS, comme on le lit dans cette étude et dans d'autres transcriptions.

lettres entre les lettres M et O dans la partie brisée de cette inscription.

Rappelons encore qu'on a trouvé à Rennes deux inscriptions : MARTI MVLLONI.

M. Parenteau a cru pouvoir lire *Agedovirus Moderici filius*. La ligne finit bien par *MO*, mais bien que le commencement de la ligne suivante soit brisé, l'examen des lignes précédentes ne permet pas de placer deux lettres avant celle dans laquelle M. Parenteau a vu un R et dans laquelle on peut voir un P.

Trouvée par Seheult dans le transept nord de la Cathédrale, lors des travaux de 1838 (1), et remise au Musée par M. Nau, architecte de la Cathédrale, le 6 juillet 1861.

Publiée par MM. Bizeul et Dugast-Matifeux ; Bizeul, p. 343 ; Parenteau, p. 30 ; Legendre, p. 64-70.

Reproduite par Parenteau, pl. VII, et Legendre, pl. 7.

XIII. Fragment d'inscription de *Phidia* ; « trouvé en même temps et dans le même lieu que la précédente avec laquelle il a une parfaite analogie quant à la forme des caractères et de leurs liaisons bizarres, la cassure du bloc de tuffau sur lequel le texte était gravé en creux dans un encadrement, et la perte de toute la partie à gauche rendant ce qui reste de la fin des lignes complètement inintelligible » Bizeul, *Bulletin de la Soc. Archéologique*, 1862, p. 97.

On ne sait ce qu'est devenu ce fragment.

XIV. Fragment d'une inscription brisée à droite.

Pierre calcaire : Haut. 0m32.

On n'en a que le commencement des lignes. On y lit très nettement AVGV.../ VAE ET.../ MVRV.../ ET A.../ DECVMV.../ CVPARI.

(1) V. plus haut, p. 55-58.

Le dernier mot a été et peut être lu GVPARI.

Trouvée sous la Porte Saint-Pierre au commencement de 1887 (Legendre, p. 71). Aujourd'hui au Musée.

Reproduite par Legendre, pl. 8.

Peut-être pourrait-on lire le début : *Numinibus Augustorum Deæ Minervæ et....*

A titre de rapprochement nous signalerons la dédicace du temple d'Yseures (Indre-et-Loire). NVMINIBVS AVGVSTORVM/ ET DEAE MINERVAE.... (Espérandieu, n° 2295). Minerve est une des divinités, qui au dire de Jules César, était adorée en Gaule. Gruter rapporte plusieurs dédicaces faites en son honneur.

...VAE pourrait aussi s'appliquer à *Nerva* (Cf. Gruter, p. 248, n° 8).

XV. Stèle à fronton triangulaire, avec acrotères et corniche, supporté par deux pilastres.

Granit : Haut. 0m80 ; larg. 0m45 ; épaiss. 0m30.

Dans le champ, une inscription lue par Fournier : D. M/ ET M/ MAGNI/ A N.

Parenteau supprime les deux lettres de la dernière ligne, et Legendre n'en conservant que l'N, interprète l'inscription : *Diis Manibus et Memoriæ Magni(us) Nostri.*

La leçon MAGNI est douteuse. La dernière lettre N peut être un M. En tout cas, cette lettre, la dernière de la ligne, était précédée de plusieurs autres qui devaient donner un sens différent à cette inscription.

Trouvée en avant de la Porte Saint-Pierre, le 28 avril 1805. Aujourd'hui au Musée.

Fournier, p. 95 et 262 ; Bizeul, p. 544 ; Parenteau, p. 32, n° 23 ; Legendre, p. 95.

Reproduite par Fournier, p. 367, et par Legendre, p. 95.

XVI. Stèle à fronton triangulaire sans acrotères, supporté par deux pilastres et orné, dans les angles du

haut, d'un croissant en relief, les cornes en haut (Cf., n° XXIV).

Granit : Haut. 1m05 ; larg. 0m42 ; épaiss. 0m22.

Dans le champ, au centre, un petit cartouche à queues d'aronde, chargé des sigles D M ; au-dessous, une inscription lue par Fournier : QVI ET LELII, et par Legendre : ET/ QVI ET/ LELII.

Fournier, p. 95, interprète cette lecture : *Quieti eternæ Lelii* « au repos éternel de Lelius. »

D'après Legendre, p. 93, ce serait « une expression rare ». On en rencontre pourtant plusieurs exemples au Musée lapidaire de Lyon. On y lit sur plusieurs stèles : D M ET QVIETI ETERNÆ.... ou avec la variante : QVIETI PERPETVÆ ... (1).

Dans le recueil Espérandieu, on peut voir plusieurs stèles à croissant tirées des Musées de Bordeaux, n° 1161 ; de Bourges, nos 1512, 1513, 1526, 1538 ; de Périgueux, nos 1278, 1282, 1283 ; d'Autun, nos 1970, 1975. Ces deux dernières sont comme la nôtre chargées d'un croissant et d'un cartouche à queues d'aronde.

Trouvée en avant de la Porte Saint-Pierre, le 28 avril 1805. Aujourd'hui au Musée.

Fournier, p. 95, 263 ; Bizeul, p. 545 ; Parenteau, p. 31, n° 21 ; Legendre, p. 92.

Reproduite par Fournier, p. 369 ; Legendre, pl. 23 ; Espérandieu, n° 3020.

XVII. Autre stèle trouvée le 28 avril 1805. Cette stèle « également avec inscription, dit Fournier, p. 95, 263, a été brisée par les ouvriers et employée de suite en maçonnerie, ce qui m'a privé de la transcrire. Elle était intacte ».

(1) COMARMOND : *Description du Musée lapidaire de Lyon*, p. 12, 13, 52 ; J.-B. MONFALCON : *Lugdunensis Historiæ monumenta*, nos 56, p. 53 ; 75 p. 55 ; 85, p. 56 ; 151, p. 65 ; 161, p. 66 ; 169 p. 67 ; 216, p. 73 ; 223, p. 74 ; 229 et 230, p. 75 ; 232, p. 76 ; 273, p. 80 ; 299, p. 85 ; 310, p. 86 ; 314, p. 87 ; 339, p. 90,

XVIII. Stèle rectangulaire, petite arcature supportée par deux pilastres. Au-dessus de l'arcature, dans l'angle à droite, le sigle M. Au-dessous le reste de l'inscription.

Granit. Haut. 1m ; larg. 0m45 ; épaiss. 0m15.

Elle a été lue par Fournier : D M/ ET MEMORIAE/ PRESTINAI/ S. P. F. E. S. V. P. et par Legendre : M/ D MEMORIAE/ PRISCILLAE. Nous croyons qu'il faut lire : M/ ET MEMORIAE/ PRISCILLAE.

On ne voit plus rien de la dernière ligne lue par Fournier.

Trouvée sous la Porte Saint-Pierre, le 11 mai 1805. Aujourd'hui au Musée.

Fournier, p. 97, 264 ; Bizeul, p. 545 ; Parenteau, p. 32, nº 24 ; Legendre, p. 97.

Reproduite par Fournier, p. 371, et par Legendre, pl. 26.

On a parfois dédoublé cette stèle et fait de *Priscilla* et de *Prestina* deux personnes différentes. Par ce que nous disons, on voit qu'il ne s'agit ici que d'un seul document.

XIX. Partie inférieure de stèle représentant deux pilastres et la base d'un triangle de maçon avec la pointe du plomb.

Granit. Haut. 0m90 ; larg. 0m60 ; épaiss. 0m20.

Dans le champ, l'inscription MEMORIAE FAMVLI que Fournier a lue D M/ MEMORIAE/ FLAVEI. D'après Athénas, dans son rapport lu le 5 mai 1808 à la séance publique de la Société des Sciences et des Arts du Département de la Loire-Inférieure, Fournier aurait trouvé « du gothique » dans quelques caractères semi-cursifs de cette inscription, et aurait prouvé « par leur comparaison avec d'autres inscriptions dont on connaît la date, que celle-ci se rapporte de l'an 650 à 700 de notre ère ». Athénas aurait bien dû nous conserver cette preuve.

A l'encontre des autres inscriptions qui sont toutes

en capitales romaines, celles des stèles sont presque toutes en caractères semi-cursifs. Il n'y a guère d'exception incontestable que pour notre n° XXVIII.

Fournier, p. 98, 264, 318 ; Bizeul, 546 ; Parenteau, p. 31, n° 22 ; Legendre, p. 94.

Cette stèle avait été trouvée en trois morceaux, en même temps que la précédente. Les deux morceaux du haut ont dû être perdus au cours d'un déménagement avant 1862.

Reproduite en entier avec ses trois morceaux par Fournier, p. 373, et d'après lui par Grivaud de la Vaucelle, *Bull. de la Soc. Archéol.*, t. II, p. 99, et, pour la partie inférieure seule, par Legendre, pl. 24.

XX. Stèle à fronton triangulaire, avec acrotères chargés d'une feuille, porté par deux pilastres ; à l'intérieur du fronton, un hibou portant une branche d'olivier. Granit.

Dans le champ une inscription lue par Fournier D. M/ AET MEM/ FLORINI/ S. E. S/ *Diis Manibus eternæ memoriæ Florini, sibi et suis.*

Trouvée en avant de la Porte Saint-Pierre, le 11 mai 1805 et brisée.

Fournier, p. 104 et 318 ; Cf. Bizeul, p. 546.

Reproduite par Fournier, p. 375, et, d'après lui, par Legendre, pl. 28, et Espérandieu, n° 3011.

XXI. Stèle à fronton triangulaire, avec acrotères, surmontant une arcade reposant sans chapiteaux sur deux pieds droits ; dans le triangle du fronton dont les trois bandes sont ornées de feuilles d'acanthe, une couronne de feuillage avec lemnisques ; sous l'arcade, au bas, sur un socle, un vase portant une fleur et deux rameaux.

Dans le champ, l'inscription : D M/ HERMANTIA/ VIX. AN. XVI.

Trouvée avec la précédente le 11 mai 1805, et brisée. Fournier, p. 104 et 318. Cf. Bizeul, p. 546.

Reproduite par Fournier, p. 377, et d'après lui par Legendre, pl. 29, et Espérandieu, n° 3025.

La perte de ces deux stèles est particulièrement regrettable à cause de l'ornementation peu commune qui les enjolivait. D'après M. Espérandieu (p. 152) « le dessin de Fournier n'est certainement pas exact ; mais l'authenticité de l'inscription est admise par M. Hirschfeld. »

Au sujet de la stèle de Florinus, le même auteur (p. 146) dit « Le Hibou ? becquetant un rameau serait surprenant. Je ne crois pas à l'authenticité du dessin de Fournier. Mais l'inscription peut ne pas être fausse. » A simple titre de rapprochement nous ferons remarquer que sous le n° 326, le recueil de M. Espérandieu reproduit une stèle renfermant dans son fronton triangulaire un oiseau becquettant des raisins.

XXII. Fragment de stèle dont il ne reste que les pilastres portant sur une plinthe.

Granit. Haut. 0m90 ; larg. 0m47 ; épaiss. 0m25.

Dans le champ, l'inscription : LVCCEIIAE/ FEROCILL/ *ae* MALLOMI/. Le reste a été lu par Legendre : MATTO ETMET/ IIMI. Nous ne garantissons nullement cette lecture. Les trois premières lettres de la troisième ligne nous semblent MAN ou MAM ; pour le reste nous n'avons rien à proposer. Fournier avait lu D. M./ LVCCELIAE/ FENOCHE/ AE MALLONI/ PACI AET./ I. N. I. et Parenteau LVCCEIIAE/ FEROCII E/ AE MALLONI/ MAT MI/ INI.

On peut rapprocher du nom de *Lucceiia*, celui de *Lucceius* mentionné dans notre n° VI.

Trouvée sous la Porte Saint-Pierre, le 13 septembre 1808. Conservée aujourd'hui au Musée.

Fournier, p. 425 et 438 ; Bizeul, p. 547 ; Parenteau, p. 32, n° 25 ; Legendre, p. 99.

Reproduite en entier par Fournier qui lui donne un

fronton triangulaire avec acrotères, p. 443, et par Legendre, pour la seule partie qui existe, pl. 27.

XXIII. Stèle à sommet cintré. Archivolte reposant sur deux pilastres munis de leurs bases et de leurs chapiteaux.

Granit. Haut. 1m30 ; larg. 0m55 ; épaiss. 0m25.

Inscription : D M/ ET ME/ MORI/ E PES/ SICINNI/ SABINI/ NAVITAE/ LIGIRICI/.

Legendre a lu la dernière ligne : LIEIPICI qu'il a interprété : LI (bertus) EI (us) PICI (us).

Bien que la troisième lettre du mot puisse, en effet, se lire G, il est plus naturel de voir dans Sabinus un nautonnier de la Loire NAVTA LIGERICVS. Nous donnons plus haut, n° IX, une autre inscription trouvée vers le même endroit relative aux NAVTAE LIGERICI.

Trouvée sous la Porte Saint-Pierre, le 10 janvier 1887 (Legendre, p. 77). Aujourd'hui au Musée

Reproduite par Legendre, pl. 10, et Espérandieu, n° 3024.

XXIV. Stèle à fronton triangulaire surmontant une arcade appuyée sur un encadrement qui borde trois côtés de la pierre. Dans le fronton, un croissant les pointes en haut (Cf. n° XVI).

Granit. Haut. 1m45 ; larg. 0m60 ; épaiss. 0m22.

Dans le champ, l'inscription, lue par Legendre : D M/ ET M FES/ PE FELIX/ PESSIVS/ HL D S/ E... et par M. Espérandieu : D (iis) M (anibus) ET M(emoriæ) FEST (a) E FELIX ET FESTVS FIL(ii) DE S (uo) (fe) CER (unt).

La leçon FIL est plus heureuse que la leçon HL.

A la place de l's de FESTVS, on peut voir un X. Quant aux lettres entre FELIX et ESTUS, et à la dernière ligne, nous hésitons à nous prononcer.

Trouvée sous la Porte Saint-Pierre, le 10 janvier 1887 (Legendre, p. 78) ; aujourd'hui au Musée.

Reproduite par Legendre, pl. 11, et Espérandieu, nº 3022.

XXV. Stèle rectangulaire. Calcaire. Haut 1m08 ; larg. 0m42 ; épaiss. 0m33.

Le relief en a été rabattu pour un remploi en maçonnerie. On y distingue encore deux pilastres à chapiteaux surmontés d'un fronton triangulaire avec acrotères sculptés dans le sommet rectangulaire.

Dans le champ l'inscription lue par Legendre (p.79) D M/ P S II/ RVANDI/ N LIB. Leçon rien moins que certaine : la seconde ligne peut être lue : PESTI.

Sur le côté a été creusée une *ascia*.

Trouvée sous la Porte Saint-Pierre, le 10 janvier 1887. Aujourd'hui au Musée.

Reproduite par Legendre, pl. 12, 13.

XXVI. Stèle rectangulaire, comprenant deux pilastres avec chapiteaux surmontés d'une double architrave.

Granit. Haut. 1m10 ; larg. 0m52 ; épaiss. 0m35.

Dans le champ, l'inscription lue par Legendre: D M/ MEMO/RIE PVM/ V I/.

La leçon PVMI est fort douteuse. A la place de PVM on peut lire RVM.

Au bas, sous l'inscription, un autel qui se compose dit Legendre « d'une plinthe, de deux montants et d'une tablette sur laquelle courent des flammes au milieu desquelles sont trois sphères symbolisant les offrandes » (p. 80).

Ces trois sphères nous semblent une mauvaise interprétation du dessin. On a de nombreux autels de cette époque conservés dans les musées de Lyon, Bourges, Bordeaux, etc. Le centre de la tablette supérieure présente une rigole : les bords se renflent, parfois considérablement, de façon à fournir le champ de deux volutes ou à se relever en cornes ; ce qui, dans une représenta-

tion, peut affecter la forme de deux sphères posées sur les bords de l'autel. (V. Espérandieu. *Les Bas-reliefs,* nos 283, 284, 304, 309, 511, 844, 861, 863, 1060, 1063, 1733, 1736).

Voilà pour les deux sphères des bords.

Quant à celle du milieu, elle peut être une flamme stylisée ou plus probablement, une pomme de pin. Cet objet avait un caractère funéraire. On en a trouvé un grand nombre en pierre à Lyon. On les plaçait soit sur le sol au-dessus des urnes, soit sur le couronnement des cippes (Espérandieu, no 1797).

Dans le Musée de Bourges, on voit des stèles sur lesquelles, comme sur la nôtre, est représenté un autel, mais dont tout le dessin est d'une plus grande netteté. Il n'y a aucun doute sur « la sphère » du milieu. C'est une pomme de pin (Espérandieu, nos 1515, 1540).

On doit donc voir dans les « trois sphères symboliques » de notre autel, les renflements de ses deux bords et la pomme de pin sculptée très nettement sur les stèles de Bourges.

Quant à l'autel représenté également sur l'autre stèle, no XXVII, nous le croyons plutôt monolithe que composé d'une tablette et de deux supports. Il nous semble que l'on a pris pour ces supports, au moins dans l'une des deux stèles, les pilastres des angles de l'autel.

Cette stèle trouvée sous la Porte Saint-Pierre, le 10 janvier 1887 (Legendre, p. 80), est actuellement au Musée.

Reproduite par Legendre, pl. 14, 15 ; et Espérandieu, no 3021.

XXVII. Stèle rectangulaire. Pilastres avec bases et chapiteaux surmontés d'un entablement.

Granit. Haut. 1m35 ; larg. 0m45 ; épaiss. 0m22.

Dans le champ, en haut, une couronne, en bas un autel qui « se compose, dit Legendre, d'une plinthe

posant sur un socle, portant deux poteaux et leur traverse sur laquelle reposent trois sphères symboliques » (p. 85). Voir à ce sujet ce que nous disons au nº XXVI.

Trouvée dans le mur sud de la Porte Saint-Pierre, le 10 janvier 1887 (Legendre, p. 85). Aujourd'hui au Musée.

Reproduite par Legendre, pl. 17, et Espérandieu, nº 3019.

XXVIII. Stèle rectangulaire d'une belle conservation et d'une lecture facile. Pilastres avec bases, chapiteaux, supportant une arcade encadrée dans la moulure qui borde le sommet rectangulaire.

Granit. Haut. 1m55 ; larg. 0m57 ; épaiss. de 0m22 à 0m34.

Dans le champ, l'inscription D M/ PATER/ NI IVLI/. ANI ME/ MORI/ AE/ EIVS.

Cette stèle est accompagnée d'un socle de 0m35 de hauteur ; 0m60 de largeur et 0m20 d'épaisseur, ayant en son milieu la cavité dans laquelle était enfouie l'urne funéraire.

Trouvée sous la Porte Saint-Pierre, le 10 janvier 1887 (Legendre, p. 82). Aujourd'hui au Musée.

Reproduite par Legendre, pl. 16.

XXIX. Stèle à sommet triangulaire surmontant un arc surbaissé appuyé sur deux pilastres avec chapiteaux, mais sans bases. Elle n'a conservé que son acrotère de droite et est brisée en deux dans le sens de son axe. Inscription effacée.

Granit. Haut. 1m05.

Trouvée sous la Porte Saint-Pierre, le 10 janvier 1887. Elle ne figure pas au Musée.

Reproduite par Legendre, pl. 19.

XXX. Stèle rectangulaire d'une très belle conservation, sans trace d'inscription. Pilastres avec indi-

Stèles à personnage

Trouvées dans les dallages de la porte Saint-Pierre
(V. Catalogue p. 578, [illegible] et [illegible])

Chapiteaux de marbre blanc

provenant de la Cathédrale de Nantes terminée par saint Félix, VIe siècle, p. [illegible]

cation de bases et de chapiteaux, portant une arcade surmontée d'un fronton triangulaire à acrotères, sculpté dans la masse du granit.

Haut. 1m50 ; larg. 0m50 ; épaiss. 0m30.

Trouvée sous la Porte Saint-Pierre, le 10 janvier 1887. Aujourd'hui au Musée.

Reproduite par Legendre, pl. 20.

XXXI. Stèle rectangulaire à personnage.

Granit. Haut. 1m45 ; larg. 0m43 ; épaiss. 0m30.

Homme debout sur un petit escabeau (et non sur un autel, comme le dit Legendre) ; vêtu d'une tunique, et à cheveux courts. Il tient dans sa main gauche la boucle d'un sac et dans sa droite un objet indéterminé. Il est dans une niche formée de deux pilastres surmontés d'un « entablement à trois architraves rompues circulairement au-dessus de la niche et couronnées par un fronton triangulaire avec acrotères ». (Legendre, p. 90).

Trouvée sous la Porte Saint-Pierre, le 10 janvier 1887. Aujourd'hui au Musée.

Reproduite par Legendre, pl. 21, et Espérandieu, nº 3012.

XXXII. Stèle ayant son sommet brisé. Reste une partie d'arcature reposant sur pilastres à chapiteaux.

Pierre blanche. Haut. 1m ; larg. 0m50 ; épaiss. 0m18.

Dans le champ, quelques lettres où nous croyons lire... /RE CAII M/.

Trouvée au commencement des travaux de 1910 après l'enlèvement des terres entassées près le jambage sud-ouest de la Porte Saint-Pierre, et transportée au Musée. V. plus haut, p. 87.

XXXIII. Stèle rectangulaire à personnage.

Granit. Haut. 1m75 ; larg. 0m51 ; épaiss. 0m32.

Homme debout, à cheveux courts, vêtu d'une tunique à manches larges et laissant découvert le bas des jambes.

Du bras gauche, il semble tenir un enfant appuyé sur sa poitrine.

Il est dans une niche semblable à celle qui a été décrite au nº XXXI.

Le recueil Espérandieu, sous le nº 1518, reproduit une stèle d'un homme portant un enfant.

Trouvée, en février 1913, au bas de la Porte Saint-Pierre parmi les blocs qui en prolongeaient l'assiette, au pied de ce qui sert actuellement de contrefort au manoir de Guillaume Guéguen. Le bas de cette stèle a été malheureusement brisé lors de son dégagement, mais on en a recueilli tous les morceaux qui ont été déposés au Musée.

En dehors de ces stèles, le Musée de Nantes n'en possède qu'une de provenance autre que la Porte Saint-Pierre. C'est une stèle trouvée en 1902 par M. Michel, Ingénieur de la Ville, dans les travaux d'égout de la Haute-Grande-Rue, entre le passage Bouchaud et la rue du Moulin (1).

Le Musée renferme aussi une inscription funéraire trouvée en 1858, lors des fouilles faites rue Saint-Jean, dans les fondations de l'ancien mur de ville, sur l'emplacement des ateliers de M. Maurice Leglas.

Nous croyons que ces deux dernières pièces ont été apportées en ces endroits des environs de la Porte Saint-Pierre. La rencontre de tant de monuments funéraires sur ce même point prouve que la plus ancienne nécropole de Nantes s'étendait hors de la ville, sur la voie qui y pénétrait par cette porte. Placer cette antique nécropole jusqu'à Saint-Donatien serait supposer que c'est de là que proviennent toutes nos stèles. Or, non seulement rien ne le montre, mais il est plus naturel d'admettre que si l'on a utilisé tous ces blocs pour la

(1) *Bulletin de la Société Archéologique*, 1904, p. 60. C'est une stèle à croissant. Avec les sigles D. M. M. MICHEL y a lu : *Et Memoriæ*.

construction de la Porte Saint-Pierre, c'est que, au lieu d'avoir la peine d'aller les chercher aussi loin, on les trouvait sous la main.

XXXIV. Statue mutilée. Pierre calcaire dure.
Haut. 0m79 ; larg. 0m45.
Femme assise, vêtue d'une longue robe serrée à la taille par une ceinture, ayant tenu de la main gauche une patère remplie de fruits, de l'autre main, une corne d'abondance. La tête manque. Le siège pourvu d'accoudoirs est décoré, de chaque côté, d'une draperie.
Parenteau, Catal., p. 35, n° 30 et pl. III, n° 3 ; Espérandieu, n° 3018.

XXXV. Tête de Vénus Anadyomène. Terre cuite blanche : Haut. 0m045.
Trouvée en 1910, au commencement des déblaiements, sur le terrain du bâtiment qui longeait la rue de l'Evêché, et où l'on voyait la grande cheminée représentée dans la planche X, p. 190.
Le Musée possède plusieurs objets semblables, catalogués dans la dernière édition du Catalogue sous les nos 188, 189, 372-378, etc.

XXXVI. Corniche d'entablement. Tuffeau. Haut. 0m68.
M. Legendre, d'après cette hauteur, suppose « qu'elle provient d'un monument ayant eu, colonne et entablement compris, environ 11m, soit la hauteur au-dessus du socle du temple de la Maison Carrée, à Nîmes. »
Trouvée sous la Porte Saint-Pierre, près du jambage nord-est, le 10 janvier 1887. Legendre, p. 91.
Reproduite par Legendre, pl. 22.

XXXVII. Fragment d'un fût de pilastre. Pierre blanche. Haut. et larg. 0m40 ; long. 0m85.
Ce fragment offre dans sa hauteur deux cannelures

sur une largeur de 0m22. Le creux des cannelures est séparé par un listel de 0m02.

Trouvé pendant les travaux de 1910, engagé dans le blocage qui est au pied du manoir de Guillaume Guéguen, du côté du cours, entre le manoir et les fondations de la tour de l'Evêché et resté sur le chantier.

XXXVIII. Fragment d'un fût de pilastre. Pierre blanche. Haut. 0m33, mesurant 0m80 dans sa plus grande longueur. On y voit six moulures, trois listels et trois tores ou peut-être trois cannelures rudentées, alternant : les listels ont 0m03, les tores 0m07. L'ensemble des moulures fait 0m30, sur une hauteur de 0m33.

Un des lits de ce bloc est creusé d'un trou de scellement de 0m12 de profondeur, de 0m10 de largeur et de 0m04 d'épaisseur.

Trouvé en février 1913, au bas de la Porte Saint-Pierre, parmi les blocs qui en prolongeaient l'assiette, du côté de la ville, et resté sur le chantier.

XXXIX. Fût de colonne. Granit ; avec moulure au sommet : Haut. 0m53 ; diam. 0m21.

Trouvé dans la démolition d'un mur du XIIe siècle remanié au XVe, lors de l'aménagement du square, 1912-1913.

XL. Bloc carré. Granit ; 0m65 de côté ; épaiss. 0m20 ; aire encadrée d'une bordure en relief de 0m03. Peut-être cette aire était-elle autrefois remplie par une inscription. Actuellement on n'y découvre rien.

Dégagé en même temps que le précédent. Avec ces blocs on en a trouvé plusieurs autres, granit et pierre blanche, mesurant 1m sur 0m95 ; 0m90 sur 0m75 ; 0m80 sur 0m60, d'une épaisseur de 0m20 à 0m30.

Plusieurs de ces blocs ont des trous de scellement où s'engageaient des crampons destinés à les lier.

XLI. Chéneaux ou caniveaux. Gros blocs de granit de dimensions diverses. Plusieurs ont 1^m80 de longueur. Leur largeur est généralement de 0^m60 ; leur hauteur de 0^m35 à 0^m40. La rigole a le plus souvent 0^m25 de largeur sur 0^m15 de profondeur ; quelquefois de 0^m30 sur 0^m20.

On a trouvé de ces énormes blocs dès le commencement des fouilles. Trois ou quatre étaient déjà sur le terrain, et avaient été vraisemblablement dégagés lors des travaux déjà faits en cet endroit.

A la fin des travaux, on en a rencontré un plus grand nombre en place, tous entassés les uns sur les autres, en trois ou quatre assises plongeant dans le sol. Ils y avaient été placés souvent la rigole en bas et se barrant les uns les autres, preuve qu'ils n'ont jamais servi en cet endroit à leur usage naturel.

Ils avaient peut-être été apportés sur ce point d'un aqueduc dont on n'a trouvé aucune autre indication. Peut-être aussi provenaient-ils d'un dépôt ; aucun ne portant, ni à ses extrémités, ni sur ses côtés, ni sur son lit inférieur, aucune trace de ciment ou de mortier qu'ils auraient probablement conservée s'ils avaient déjà servi.

Le plus grand nombre de ces blocs s'est rencontré au pied de la porte, du côté de la ville, endroit qui n'avait pas été touché depuis l'époque gallo-romaine, et où le pavé de la vieille voie existait encore.

Du côté du cours, où les travaux de fortifications ont tout bouleversé le sol primitif, on a rencontré un de ces caniveaux bloqué dans la construction, la rigole en bas.

On a rencontré beaucoup d'autres de ces blocs sur plusieurs autres points de la ville. Des auteurs les ont précédemment qualifiés de « chéneaux ». Vu leur nombre et leurs proportions, nous croyons que le nom de « caniveaux » désignerait mieux leur destination. V. plus haut, p. 118.

XLII. Fragments de meules de moulin.

Il en a été trouvé un certain nombre entre le chevet de l'église Saint-Jean et le mur gallo-romain et aux environs de la Porte Saint-Pierre, près des blocs qui en formaient l'assiette, et au niveau de l'ancien pavé. En ce dernier endroit, ils étaient mêlés à de nombreuses scories et à des fragments de briques et de tuiles apportés sur ce point pour niveler le terrain. Nous en avons mis de côté pour qu'on puisse les comparer avec des meules de même nature, trouvées entières en d'autres endroits de la ville par Fournier.

Voici ce que cet auteur nous apprend à ce sujet :

Le Moniteur du 12 juillet 1806 « rapportant l'analyse des travaux de l'Institut National » lue à la séance du 7, par Cuvier, secrétaire perpétuel de l'Institut, relativement aux pierres dont les anciens faisaient leurs meules, Fournier écrivit à ce dernier, le 16 juillet, pour connaître son avis sur la nature des pierres qu'il avait trouvées. Il les croyait d'origine volcanique, mais pour ne pas se tromper dans son rapport, il lui envoyait un fragment de ces pierres et lui demandait ce qu'il en pensait.

Cuvier lui répondit le 10 août que ce fragment était en effet volcanique et était « une lave poreuse bien caractérisée ».

Mongez, membre de l'Institut et administrateur général des Monnaies, également consulté, lui répondit le 25 septembre que ces meules étaient de basalte, et qu'on en trouvait de semblables « à *Herculanum*, à *Pompeia* et dans les Gaules au *Mont-Auxois* (l'ancienne *Alesia*), à Lion, dans une ville *antique*, près de Joinville, etc. » (1).

Fournier a dessiné ces meules dans ses *Antiquités de Nantes*, p. 391. On peut en voir plusieurs en nature au Musée de Nantes. Cf. Catalogue Parenteau, p. 38, n° 43.

(1) *Antiquités de Nantes*, p. 286.

XLIII. Sarcophage de granit conservé autrefois dans la cour de l'Evêché, au pied du perron.

On le voyait en cet endroit sans qu'on en connût la provenance, dès le commencement du XIXe siècle.

Dans ses *Antiquités de Nantes*, Fournier en parle ainsi :

« Dans la cour de l'Evêché, proche le puits, existe un sarcophage en pierre de granit, très grossier. Il était à en juger par sa capacité, destiné à contenir les corps d'une même famille... Les angles intérieurs sont consolidés. Ils étaient clos parfaitement d'un couvercle qui le fermait au moyen d'une gorge ménagée dans l'épaisseur du haut de la cuvette » (p. 108).

Le même auteur a donné le dessin de ce sarcophage, même ouvrage, p. 393.

M. Bizeul ne croit pas à l'usage funéraire de cette auge. « J'ai vu, dit-il, plusieurs cercueils en granit fort rares dans les pays calcaires, mais assez communs dans le pays Nantais, au nord de la Loire, où le granit ne manque pas : mais aucun n'a présenté la forme carrée longue, et je ne sache pas qu'on en ait trouvé d'autres. Aussi pour dire toute ma pensée, je ne puis prendre pour un monument cinéraire l'auge de la cour de l'Evêché ». (1)

Nous croyons que Fournier a ici raison contre M. Bizeul.

D'une enquête faite par M. Dortel, Président de la Société Archéologique, et dont il a rendu compte à la séance du 3 mai 1910 (2), il résulte que cette auge a été vendue par un entrepreneur de la démolition de l'Evêché, et qu'elle est actuellement dans un village du côté du Champ de Manœuvre. Sans chercher si le vendeur avait bien le droit qu'il s'est arrogé, on ne peut que regretter que ce sarcophage qui présentait un cer-

(1) FOURNIER, *Anti uités de Nantes*, p. 108 ; cf. 319 ; BIZEUL, *Des Nannètes... Bull. de la Soc. Arch.*, t. I, p. 552.
(2) *Bulletin de la Société Archéologique*, 1910, p. XIX.

tain intérêt, n'ait pas été déposé au Musée d'Archéo logie.

Voici les notes que veut bien nous communiquer à son sujet M. Dortel, qui est parvenu à retrouver sa piste dans la campagne où elle a été emportée à l'insu de l'Administration :

« Dimensions : 1^m72 longueur à l'intérieur ; 0^m58 largeur à la tête et au pied ; 0^m35 hauteur au pied ; 0^m45 hauteur à la tête ; les bords ont 0^m10 d'épaisseur.

« Les coussinets aux angles ne sont pas ronds en forme de colonnette, mais ovales. Ils devaient servir à appuyer la pierre de recouvrement.

« Il est aujourd'hui placé près d'un puits, à la Chauvinière, derrière les tribunes du Petit-Port. »

Nous n'avons aucune indication sur la provenance de ce sarcophage qui est resté pendant plus d'un siècle, au bas du perron de l'Evêché, à gauche en montant.

Nous ne croyons pas qu'il vînt de l'église Saint-Jean. A la différence des autres églises, le sol de cette église n'a révélé aucune sépulture.

Il était, en effet, autrefois, défendu de faire des inhumations dans les baptistères, et un décret du Concile d'Auxerre, cité par du Cange (1), rappelle cette défense. Les fouilles ont montré que, de tout temps, ce décret a été appliqué dans l'église Saint-Jean.

Cette église avait son cimetière sur la place Saint-Pierre, par devant la Cathédrale. Fournier a trouvé, en cet endroit, plusieurs tombeaux, et lorsqu'on a aplani la place, il y a cinquante ans, on y a aussi rencontré de nombreux ossements.

XLIV. Sarcophages en pierre coquillière (V. la planche VI, p. 89.). Nous en parlons dans le chapitre

(1) Du Cange : Dictionnaire, art. *Baptisterium*. Le décret de ce Concile, tenu en 478, est ainsi conçu : *Non licet in baptisterio corpora sepelire*.

relatif au Cimetière mérovingien, p. 86. En dehors de ce cimetière il a été trouvé plusieurs fragments de sarcophages de la même pierre dans la couche des remblais dont nous attribuons l'apport à Alain Barbe-Torte.

Nous avons rapporté plus haut, p. 88, note, l'opinion autorisée de M. F. Chaillou, sur la provenance de la pierre de plusieurs de ces sarcophages. L'opinion de notre savant collègue était aussi celle d'Athénas, il y a plus d'un siècle.

Parlant des sarcophages trouvés près de l'hôtel d'Aux, de l'ancien collège à l'entrée de la rue Saint-Clément, dans le jardin du presbytère de Saint-Donatien, à la Basse-Indre, à Couëron et à la Chapelle-sur-Erdre, Athénas écrivait :

« Nous avons lieu de penser que ces sarcophages étaient taillés dans la carrière de pierres coquillères qui se trouve à la métairie des Clons, sur la route de Nantes à la Chapelle-Heulin. » (1)

A signaler tout particulièrement parmi nos sarcophages celui dont le chevet est représenté dans la planche VI, *b*, p. 89.

XLV. Blocs de marbre provenant de la cathédrale de Nantes, dite « cathédrale de Saint-Félix ».

Au cours des travaux, on a plusieurs fois rencontré des blocs de marbre de diverses couleurs, blanc, gris, rouge, vert. C'étaient des chapiteaux, des fûts de colonne, une base, des fragments trop frustes pour être déterminés.

Plusieurs de ces fragments avaient été employés dans le mur de l'Evêché du XIIe siècle. C'est de ce mur qu'a été dégagé un gros bloc de marbre blanc sans sculpture ni moulure, et qui, à en juger par ses proportions, a dû appartenir à une forte masse : colonne

(1) N. Fournier, *Antiquités de Nantes*, p. 319. Il est bon cependant de faire observer que tous nos sarcophages ne viennent pas du même endroit, comme nous le disons plus haut, p. 88.

ou autel. La démolition du mur d'enceinte du xe siècle a aussi donné une partie d'un chapiteau blanc. Mais la plus belle découverte a été celle d'un superbe chapiteau de marbre blanc sur lequel nous revenons plus loin.

L'attribution de tous ces marbres à notre cathédrale du vie siècle est fondée sur les raisons les plus sérieuses. Ils sont datés, non seulement par les caractères de leur architecture, mais encore par le lieu de leur rencontre dans des murs des xe et xiie siècles. Même ceux qui ont été trouvés épars dans le sol, n'ont pas pu y être enfouis depuis la Renaissance. Ils étaient dans des couches de terrains qui se sont élevées du ixe siècle au xiie, sous une couche formée des débris des tuffeaux taillés au xve, lors de la construction de la Cathédrale actuelle.

Or, dans la première moitié du vie siècle, on construisit à Nantes une cathédrale qui passa pour une des merveilles de l'ouest. Fortunat, qui la connaissait, pour l'avoir vue, en a parlé en termes magnifiques. Dans son épitaphe d'Evhemerus (1), évêque de Nantes, il en attribue la construction à cet évêque. Mais Evhemerus mourut avant de terminer son œuvre. Elle fut achevée par son successeur, saint Félix, qui ajouta à cette gloire celle de consacrer solennellement sa cathédrale et de lui laisser son nom.

La cathédrale dite « de Saint-Félix » se faisait admirer non seulement par la richesse de l'art qui y régnait, mais encore par la beauté des matériaux qu'on y avait employés.

Les marbres y abondaient. Les autels étaient de marbre. Elle comptait un grand nombre de colonnes avec leurs chapiteaux de marbre. Au milieu du monument s'élevait une colonne de marbre soutenant un crucifix d'argent. Tout le dallage était fait de marbre.

Ces marbres étaient des plus variés. Cette variété

(1) Fortunat. *Carmina*, l. iv, 1. L'éloge de la cathédrale se trouve dans cet ouvrage, l. iii, 6.

brillait surtout dans le marbre des colonnes et dans celui du dallage.

Toute cette décoration, par sa richesse, frappait vivement l'esprit des contemporains. Aussi l'auteur de la Chronique de Nantes, qui parlait de cette cathédrale au temps où, pour la connaître, il avait non seulement les vers de Fortunat, mais encore les traditions vivaces des anciens, cherchait-il surtout à nous donner une idée de cette splendide décoration.

Voici ce qu'en dit cet auteur qui vivait vers le milieu du XIe siècle. Nous suivons son texte, non pas tel qu'il a été publié jusqu'ici par les différents éditeurs de cette Chronique, mais tel qu'il se trouve dans la légende de saint Félix, légende à laquelle nous avons déjà fait un emprunt (1).

« La célébrité de cette église, la richesse de ses matériaux, la beauté de sa forme ont été vantées par saint Fortunat, évêque de Poitiers, contemporain du bienheureux Félix ; il en a beaucoup écrit pour la louer et la signaler à l'admiration.

« Et bien que ledit Fortunat ait beaucoup écrit sur l'excellence de ladite église, sur sa beauté, et à la louange de l'illustre pontife Félix, il a cependant passé sous silence certaines choses dont le souvenir mérite d'être conservé.

(1) V. plus haut, p. 237 et 238, note. Le texte que nous suivons est meilleur que celui qui a été publié par D. Lobineau, D. Morice et M. R. Merlet, l'érudit éditeur de cette chronique. L'extrait de Le Baud par lequel M. Merlet commence sa publication est la traduction exacte de notre texte latin, d'où il suit que tout ce passage se trouvait dans le manuscrit que Le Baud a consulté. Il y a entre nos deux textes une divergence assez notable à propos du crucifix suspendu dans l'église. La leçon de la légende de saint Félix porte... *Crucifixum argenteum aureum habentem lumbare pretiosis lapidibus intextum*... Crucifix d'argent ceint d'une ceinture d'or enrichie de pierres précieuses. » Le texte publié par M. Merlet supprime le mot *argenteum*, ce qui donne : *Crucifixum aureum, habentem lumbare pretiosis lapidibus intextum*... Un crucifix d'or, ceint d'une ceinture enrichie de pierres précieuses ». Le Baud a traduit ici exactement le premier texte : « ung crucifix d'argent, qui avoit le lumbare doré et de précieuses pierres couvert ».

« Ainsi, le même évêque Félix plaça dans cette église, des autels de marbre tels qu'il fallait aller jusqu'à Rome pour en trouver de semblables.

« Il y éleva plusieurs colonnes avec des chapiteaux sculptés, en marbre de diverses couleurs, afin de soutenir les arcades. De chaque côté, il revêtit les murs de mosaïques admirablement exécutées, et décora les arcades de fleurs en stuc, qui ressortaient par la variété de leurs couleurs. Il suspendit devant les autels des couronnes d'or avec des coupes d'argent. (1)

« Il éleva, au milieu de l'église, une colonne de marbre qui supportait un crucifix d'argent ceint d'une ceinture d'or enrichie de pierres précieuses, et suspendu aux poutres par une chaîne d'argent. Tout le dallage était un merveilleux travail de marbre varié. » (2)

Différentes découvertes faites en 1839 et en 1888, lors des travaux du chœur de la Cathédrale, avaient déjà montré que la description de Fortunat n'était pas sortie tout entière de son imagination de poète méridional. Les dernières, faites au cours de nos fouilles, confirment grandement cette vérité.

Ces fouilles ont justifié à la lettre ce que la *Chronique de Nantes* avance de la Cathédrale de saint Félix. Nous avons là ces colonnes de marbre varié, ces chapiteaux sculptés qui provoquèrent l'admiration de la Société Mérovingienne.

Ces découvertes, en permettant d'apprécier par des documents contemporains le degré de civilisation où la ville de Nantes était parvenue dès la première moitié du VIe siècle, n'est pas moins importante pour l'histoire de l'art que pour celle des relations de notre ville avec des pays qui en sont très éloignés.

Ces marbres, en effet, ne sont pas du pays. On a

(1) Ces paroles font penser aux couronnes d'or des rois Goths, conservées au Musée de Cluny, 1er étage, salle 25.

(2) Leçons de la fête de saint Félix, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Municipale de Nantes. V. note de la page précédente.

attribué l'un d'eux à des filons de marbre qui se trouvent à Saint-Nazaire, vers le phare de Ville-ès-Martin (1). Nous signalons cette attribution sans l'admettre. Ce marbre « de nuance bleue » pourrait bien provenir du pays qui a donné les marbres d'autres couleurs.

Nous croyons que tous ces marbres viennent de contrées étrangères. Il faut aller jusqu'en Italie pour trouver ces marbres blancs, jusqu'aux Pyrénées pour trouver ces marbres gris-bleu, rouges et verts. Ils peuvent avoir été tirés des carrières des vallées de Saint-Béat ou de Campan.

Nous avons un document sur les relations de Nantes avec les pays méridionaux. Lors de ses difficultés avec sa nièce, saint Félix l'envoya à Bazas (2).

Ces marbres attestent donc les relations commerciales de notre ville avec ces pays éloignés. C'était à leurs carrières que l'on recourait, quand on voulait donner aux œuvres d'art le maximum de richesse et de décoration que comportait l'art relativement raffiné des temps mérovingiens.

Et cet art nous donne ici un de ses plus beaux produits. Notre principal chapiteau est fouillé avec un fini que ne soupçonnent pas ceux qui ne jugent de la sculpture en France que par les sculptures grossières du XIe ou du XIIe siècle. Si ces volutes, malheureusement brisées, manquent de grâce dans l'amorce de leur courbure, ces feuilles d'acanthe, ce fleuron composé d'une marguerite à quatre pétales trilobés sont d'un bel effet décoratif. A côté de certains signes de la décadence introduite par les invasions, on sent que les traditions de l'art romain inspiraient encore heureusement parfois l'art mérovingien.

Il est vrai que l'on peut se demander si ce chapiteau a été sculpté à Nantes ou s'il n'est pas venu d'Italie tout travaillé. Avec le marbre brut, expédiait-on de

(1) *Bulletin de la Société Archéologique*, 1888, p. 26.
(2) GRÉGOIRE DE TOURS : *Historia Francorum*, l. VI, c. 16.

ces carrières lointaines des pièces sculptées sur place et toutes prêtes à placer dans les monuments auxquels on les destinait ?

C'est là une question intéressante de l'histoire de l'art. L'étude de l'ornementation du chapiteau fournira peut-être à des spécialistes un élément de plus pour la trancher. Nous laissons à leur science de rechercher si cette ornementation ne se ressent pas d'une influence italienne, et si, comme au temps de la Renaissance, notre art national, après avoir souffert dans sa pureté des invasions barbares, n'allait pas se retremper dès lors en Italie.

Quoi qu'il en soit, ce qui ressort de cette découverte pour notre histoire locale, c'est que la ville de Nantes était dotée avant les Normands d'un splendide édifice qui faisait à bon droit l'admiration de ses habitants et de toutes les provinces voisines ; c'est que, au VIe siècle, elle jouissait d'une prospérité et d'une civilisation qui lui permettaient d'édifier une merveille ; c'est qu'elle avait dans saint Félix un évêque et un administrateur éminent, capable de concevoir et de mener à bonne fin de grandes choses ; c'est enfin que la réputation laissée par le saint prélat n'a pas été surfaite, et qu'il ne faut pas attribuer les grands éloges de Fortunat aux exagérations suspectes de la poésie et de l'amitié.

Notre Musée lapidaire a, jusqu'ici, recueilli un assez grand nombre des débris de la cathédrale de Saint-Félix. Nous dressons d'abord le catalogue de ceux qui ont été rencontrés au cours des dernières fouilles ; nous y ajouterons celui des fragments que le Musée possédait déjà :

a. Chapiteau de marbre blanc mentionné dans les lignes précédentes. Haut. 0m27 ; larg. 0m32. V. pl. XIII.

Trouvé à la fin d'août 1910, enfoui au pied du mur gallo-romain, au-dessous du mur de l'Evêché du XIIe siècle.

b. Fragment de chapiteau de marbre blanc ; Haut. 0m15 ; larg. 0m25.

Trouvé quelques jours avant le précédent, et vers le même endroit.

c. Fragment de chapiteau de marbre blanc.

Trouvé en avril 1913, dans les fondations du mur d'enceinte du xe siècle, lors de la démolition complète de ce mur pour l'aménagement d'un square.

d, e. Fûts de colonnes à cannelures torses, marbre blanc, fragments : Haut. 0^m^18 ; larg. 0^m^18 ; et haut. 0^m^18 ; larg. 0^m^10.

f. g. Fûts lisses ; fragments, 66 ×35 ; marbre rouge, 18 ×20.

h. i. Bases ; fragments ; marbre blanc : Haut. 0^m^13 ; larg. 0^m^40 ; marbre gris : Haut. 0^m^35 ; larg. 0^m^10.

Fragments trouvés précédemment lors des travaux faits au chœur de la Cathédrale, en 1839.

j. Chapiteau marbre blanc : Haut. 0^m^70. V. Parenteau, *Catalogue*, p. 37, n° 39.

l. Pilastre cannelé en spirale ; marbre blanc : Haut. 1^m^ ; diam. 0^m^44. V. Parenteau, *ibid.*, p. 37, n° 28. V. aussi sur ces découvertes, plus haut, p. 58 et 59.

l. m. En 1888, deux chapiteaux marbre blanc, reproduits par Legendre dans le *Bulletin de la Société Archéologique*, 1888, p. 27, pl. 8.

n. Partie de colonne cannelée ; marbre de nuance bleue, attribué aux filons de marbre de Saint-Nazaire. Legendre, *bid.*, p. 26.

Lors des travaux d'aménagement de la place Saint-Pierre, vers 1867, il a aussi été trouvé d'autres fragments de marbre qui ont été déposés au Musée.

Un de ces fragments, ayant appartenu à une arcade, porte des traces d'un travail de piquage qui avait attiré l'attention de M. G. Ferronnière, architecte, professeur à l'Université Catholique d'Angers.

Le peu de profondeur de ce piquage lui semblait insuffisant pour en attribuer la cause à une préparation du marbre pour une mosaïque. Quand nous lui eûmes communiqué le texte que nous citons plus haut, il

y trouva l'explication qu'il cherchait. Insuffisant pour une mosaïque, ce peu de profondeur convenait parfaitement à une application de stuc. Notre document éclairait la découverte archéologique, et cette dernière confirmait le document. Ce fragment provient d'une des arcades « décorées de fleurs en stuc qui ressortaient par la variété de leurs couleurs ».

Par suite de ces différentes découvertes, notre cathédrale mérovingienne est représentée au Musée par plusieurs débris intéressants à étudier.

Nous laissons le soin de les cataloguer à M. G. Ferronnière, avec la certitude qu'il saura faire parler toutes ces pierres pour nous donner une idée de la Cathédrale de saint Félix, dans son *Catalogue du Musée lapidaire de Nantes.*

XLVI. Marbres blancs et gris-bleu, provenant de la piscine du VIe siècle.

Ces marbres revêtaient le fond et les marches de cette piscine. Brisés lors de leur découverte en 1868, ils avaient été retournés en partie dans l'intérieur de la cuve, où nous les avons retrouvés. Ils ont 0^m^04 d'épaisseur ; quelques-uns sont taillés en angles d'hexagone et s'adaptaient dans les angles de la piscine. A signaler plus particulièrement le fragment qui renferme une partie de l'ouverture par laquelle le tuyau de plomb déversait l'eau dans la cuve. A ce sujet, voir plus haut, p. 212.

XLVII. Fût de colonne cannelé soutenant le fond de cette piscine. Voir plus haut, p. 213.

Laissé au fond de la piscine et recouvert de sable.

XLVIII. Grosse céramique : briques, tuiles, carreaux.

a) Briques à rebords, *tegulæ*, long. 0^m^37 ; larg. 0^m^28 ; épais. 0^m^02 ; long. 0^m^41 ; larg. 0^m^30 ; épais. 0^m^03.

Il en a été trouvé un grand nombre et de très nom-

breux fragments à tous les niveaux, y compris la couche des remblais accumulés sur le niveau de la voie gallo-romaine, à la suite des invasions normandes (V. p. 125).

Cette dernière couche ayant été formée par l'apport des débris des édifices ruinés par les Normands, il faut en conclure que les briques à rebords ont été en usage à Nantes pendant les époques mérovingienne et carolingienne, jusqu'en 843, date de la première invasion.

b) Tuiles faitières, *imbrices* ; long. 0m41 ; larg. d'un bout 0m19 ; d'un autre, 0m13 ; épaiss. 0m02 ; autres ; long. 0m35 et 0m32 ; épaiss. 0m015.

c) Briques plates, *lateres*, employées à faire les cordons du mur gallo-romain ; long. 0m36 ; larg. 0m26 ; épaiss. de 0m03 à 0m04 ; autres : long. : 0m35 ; larg. 0m28.

On en a rencontré d'éparses ; d'autres faisaient par certains endroits le *substratum* de l'aire cimentée de l'église Saint-Jean. On peut en voir dans le spécimen de cette aire que nous avons fait porter au Musée.

Autres, avec entaille au haut pour les prendre : long. 0m35 ; larg. 0m25 ; épaiss. 0m05.

Il en a été trouvé de différentes dimensions : l'une d'elles était posée sur champ, à la tête du squelette couché le long du mur gallo-romain (V. p. 94, et pl. 1, lettre M.).

Un fragment d'une de ces briques à encoche, trouvé en mai 1913, dans l'aire cimentée qui régnait à la base du mur gallo-romain, côté de la ville, mesure 0m08 d'épaisseur sur 0m32 de largeur. Il a été brisé dans le sens de sa longueur et à 0m32. A l'endroit de sa fracture il n'a plus qu'une épaisseur de 0m07 ; c'est peut-être un fragment de claveau.

d) Briques semi-rondes de piliers d'hypocauste.

e) Carreaux de diverses grandeurs, trouvés en place sur certains points du chevet de l'église Saint-Jean :

Autres de 0m10 de carré, avec traces d'une engobe verte, trouvés en mars 1913, lors du dégagement des fondations du mur romain, du côté de la ville. Nous les

avons recueillis après l'enlèvement des terres, sans avoir pu obtenir des ouvriers des renseignements précis sur la nature des couches d'où ils sortaient.

XLIX. Vaisselle rouge glacée.

Cette vaisselle à pâte fine et compacte, comprend les poteries généralement désignées sous le nom de « poteries Samiennes », du nom de Samos, leur lieu d'origine. A l'époque gallo-romaine on en faisait en Espagne et en Italie, notamment à Arezzo, d'où ces vases ont été aussi appelés *Arétins*.

Trois moules pour fabriquer des bols samiens, provenant des environs de Rheinzabern, ancienne Alsace, et conservés au Musée d'Archéologie de Nantes (1), prouvent que cette industrie finit par avoir des centres au nord comme au midi.

Parmi les débris recueillis, quelques-uns dénotent une imitation, une contrefaçon de la vraie poterie samienne. Ils sont d'une pâte moins fine, d'un vernis moins rouge et moins adhérent. Ce sont, sans doute, des produits d'un art en décadence ou de fabriques locales qui ne connaissaient pas les secrets du métier.

Dans toutes les fouilles, il n'a pas été rencontré, à notre connaissance, un seul objet entier, soit intact, soit avec tous ses morceaux. On n'a pu recueillir, épars dans la terre, que des fragments peu importants.

Nous nous sommes attaché à mettre de côté ceux de ces fragments qui présentaient quelque intérêt par leurs moulures, leurs reliefs, les lignes principales de leur galbe. L'examen de ces bords et de ces fonds permet d'attribuer tous ces fragments aux types suivants dont nous indiquons les caractères d'après Rich (2).

Patina, ou bol circulaire à pied court.

Patera, vaisseau de forme circulaire à bords peu élevés, comme la soucoupe.

(1) *Catalogue du Musée*, 3e édition, p. 46, nos 227, 228, 229.
(2) A. Rich. Dictionnaire des Antiquités Romaines et Grecques.

Patella, moins large et moins creux que le *Patina*, concave à l'extérieur.

Catinum, plat profond, plus grand que le bol, et sur lequel on servait des légumes, du poisson, de la volaille.

Deux de ces fragments présentent une marque : l'un, une rosace ; l'autre, le nom SENIIIS.F. Quelques-uns ont des graphites gravés après la cuisson ; un présente plusieurs entailles avec bavures faites avant la cuisson. Il semble que ces entailles indiquent que ce fragment était orné d'un déversoir en saillie. Le Musée d'Archéologie renferme six fragments de poterie samienne avec déversoir (1). Tous ont des entailles de ce genre, et ils sont seuls à en avoir.

Quelques-uns de ces fragments ont une ornementation en cannelures circulaires, d'autres en saillie, représentant une décoration d'oves, de rinceaux, de feuillages, des scènes bachiques.

A signaler un fragment d'une petite terrine de 0m05 de hauteur et de 0m13 de diamètre, qui, pour unique ornementation, porte en saillie sur son bord renversé un semis de feuilles de lotus. Dans ses *Antiquités de Nantes*, p. 405, Fournier a dessiné un vase complet, orné de la même façon.

Au cours de différents travaux de voirie, cet archéologue trouva de nombreux fragments de poteries anciennes. Le 16 octobre 1806, il en envoya des échantillons à Mongez pour être fixé à leur sujet.

Mongez lui répondit le 6 novembre :

« Les débris de poterie que vous m'avez envoyé, prouvent évidemment que vous fouillez un terrain habité jadis par les Romains. Partout où ils ont fait quelque séjour, on trouve des poteries rouges semblables à celles des nos 1 et 3 de votre envoi.

« Elles doivent leur couleur rouge à l'oxyde de fer que contenait l'argile dont elles sont faites. Elles con-

(1) Ils figurent sous les nos 91, 94, 101, 102, 103 et 468 du Catalogue, 3e édition, p. 42 et 61.

tiennent, en effet, environ 0,07 ou 0,08 de fer : un feu un peu plus fort que celui qu'elles ont reçu les eut fait passer au *brun bleuâtre* des pots de *beurre de Bretagne.* Leur couverte est évidemment du à la *fumigation*, non à l'*immersion* (un fabricant de poterie vous expliquera ces procédés) ; car elle n'a point d'épaisseur.

Le N° 2 est très curieux, à cause des procédés qu'il a falu emploier pour l'obtenir. Je vous demande la permission de le garder, à moins qu'il ne soit unique ; dans ce cas je vous le rendrois. La couverte brune du N° 2 semble du au fer et surtout au manganèse et avoir été fait par *immersion.* La couleur noire a pénétré assez avant dans la poterie, et cependant le filet saillant est resté en rouge en dehors et au dedans. Peut-être l'avoit-on enduit avec un corps gras que l'on a enlevé après l'immersion. » (1)

Nous mentionnons ici, bien qu'il provienne d'une fouille faite sur la place du Bouffay, un fragment de poterie samienne que nous y avons recueilli et qui porte la marque OF. VITAL.

L. Vaisselle noire.

Cette vaisselle, moins fine et moins délicate que la précédente, exhale une assez forte odeur de terre cuite, ainsi que la grosse céramique, quand on la trempe dans l'eau. Sa couleur noire provient de ce qu'elle a été cuite à une très basse température (2). Dans certains fragments, l'inégalité de cuisson se traduit par les deux couleurs, rouge et noir. Ainsi, dans plusieurs de nos briques brisées ou fragments de grosse poterie, on trouve à l'intérieur, entre les deux couches rouges de la surface, une couche qui va du gris-cendré au bleu-ardoise.

La cassure de cette vaisselle est moins nette et laisse des rugosités plus ou moins accentuées suivant le degré de finesse de la pâte.

(1) FOURNIER. *Antiquités de Nantes*, p. 288.
(2) BRONGNIART. *Traité des Arts céramiques*, p. 383.

Nos fragments peuvent se ramener à trois classes :

A) Vernis à l'extérieur et à l'intérieur.

B) Vernis seulement à l'extérieur.

C) Sans vernis.

Classe *A*. — Deux moitiés de bol dont l'un avait, haut. 0m10 ; diam. 0m20 ; et l'autre, haut. 0m06 ; diam. 0m13 ; ainsi que de nombreux fragments que leur bordure et leur courbe permettent de ranger parmi les bols ou vaisselle proprement dite.

Classe *B*. — Fonds de pots et des parties d'orifices moins larges que la panse et des fragments que leur courbe permet de ranger dans la poterie plutôt que dans la vaisselle.

Classe *C*. — Fragments d'une poterie plus grossière dont la pâte présente un plus grand nombre de grains de quartz.

Nous n'avons rencontré aucun fragment de poterie vernissée seulement à l'intérieur.

De ces faits nous conclurons que le lustrage avait un but à la fois utile et décoratif. On l'employait à l'intérieur des vases que l'on voulait rendre imperméables, probablement pour obvier à l'inconvénient que présentent certaines terres de donner du goût aux aliments. On s'en servait par conséquent pour tout ce qui a un caractère de vaisselle de table, et est destiné à être en contact avec des corps chauds et gras.

Quant à la poterie destinée à renfermer et à conserver des matières soit sèches, telles que graines, poudres, farines, soit impropres à l'alimentation, on se bornait à ne la lustrer qu'à l'extérieur. Le lustrage intérieur de cette poterie était non seulement inutile, mais encore difficile : la plupart des vases qui la composent a souvent des orifices assez étroits.

De là, en pratique, on peut attribuer à la vaisselle ou à la poterie de cuisine tous les fragments lustrés simplement à l'extérieur, et à la vaisselle de table, tous ceux qui sont lustrés des deux côtés.

Les fragments complètement mats appartiennent à une poterie plus grossière. Tous ceux de ce genre que nous avons recueillis proviennent de fonds, d'orifices, de panses et d'anses de pots.

La pâte de ces fragments présente plusieurs nuances qui vont du gris-cendré au gris-bleu foncé. Le vernis en fait passer la couleur à un gris-noir. Tantôt il reste à la surface de la pâte, tantôt il l'a pénétrée, parfois jusqu'à la profondeur d'un millimètre. La cassure montre alors trois couches, celle du milieu donnant la couleur naturelle de la terre, et les deux autres, celle de la combinaison de la terre avec le vernis, La couche du milieu est généralement plus foncée que les deux autres.

A signaler plus particulièrement sous ce numéro :

a) Fragment d'un bord de plateau vernissé et sigillé, assez semblable à celui qui a été publié par Parenteau, *Invent. Archéol.*, p. 45, pl. 21, n° 1.

b) Fragment d'un fond de plateau ; partie d'un animal, probablement un cerf, passant à droite, dans un médaillon orné de palmettes. Ces fragments appartiennent à la classe des plateaux en terre noire avec emblèmes chrétiens qui figurent au Musée sous les nos 471-477 du Catalogue, 3e édit., p. 61. Cf. Parenteau, *Ibid.*, nos 2, 10.

c) Fragment d'un pot avec l'amorce de l'anse, orné de dessins géométriques.

Tous ces dessins sont imprimés en relief au moyen de poinçons gravés en creux. Plusieurs de ceux qui figurent au Musée proviennent des fouilles de la place Saint-Pierre (Cf. Parenteau, *Bulletin de la Soc. Archéol.*, t. I, p. 463 et pl. II, nos 4 et 6, et *Catal. du Musée d'Archéol.*, 1869, p. 80.

LI. Poteries diverses.

Le classement de tous ces débris serait assez difficile. Bornons-nous à dire qu'il y en a d'une pâte jau-

nâtre mal cuite, d'une pâte rougeâtre, d'une pâte rouge. Plusieurs, d'une pâte rose, sont recouverts d'une engobe blanche. Ce sont des orifices, des fonds, des anses, des fragments de panses.

Quelques-uns portent l'ornementation aux pouces qui caractérise la poterie gauloise.

Ces débris ont appartenu plus particulièrement aux ustensiles suivants :

Amphores et jarres, *cadi* ; terre rouge ou rose, orifices et débris d'anses. (Une de ces anses marquée SIVENABEF provient des fouilles de la rue Dubois, faites en 1910).

Dolia : Cuviers, désignés dans ce pays sous le nom de « paunes », fragments d'orifices de divers diamètres. Toutes les bordures de ces orifices portent une large bande noire peinte sur leur terre rougeâtre (Cf. Musée d'Archéologie, *Catal.*, 3e édit., p. 43, nº 118).

Lagenæ : Orifices munis d'une ou deux anses attachées au col ou au-dessous.

Bords de terrines analogues au nº 40, p. 62. *Catal. du Musée d'Archéol.*, 3e édit.

LII. Fragments de poterie fine, rouge, à reflets métalliques qui lui donnent une apparence de bronze. Quelques-uns de ces fragments ayant appartenu au pied du même vase sont ornés de 10 cercles surmontés d'un guillochage, le tout en creux. Un autre avec un guillochage en creux, présente aussi quelques dessins en relief. Il n'est « bronzé » qu'à l'extérieur, l'intérieur présentant la glaçure rouge qui caractérise la poterie samienne. Les autres fragments sont bronzés extérieurement et intérieurement. M. Parenteau parle de poteries semblables trouvées à Rezé. (*Inventaire Archéologique*, p. 11).

LIII. Fragments de poterie fine, mate, d'un rose tendre, à parois d'une épaisseur mince et régulière.

Ces fragments comprennent principalement des fonds dont le dessous présente une singularité. Tous ces fonds sont marqués de nombreuses lignes concentriques analogues à celle du pouce. Elles semblent avoir été faites avec un peigne ou une strigile dont les dents étaient plus ou moins écartées.

LIV. Petits troncs de pyramides quadrangulaires, perforés à leur sommet d'un trou dans lequel on passait une ficelle ou un anneau de suspension. Haut. 0m13 et 0m11 ; poids 860 gr. et 610 gr.

Terre cuite rouge.

Ces objets désignés parfois sous le nom de « poids de tisserands » se rencontrent assez fréquemment dans les dépôts gallo-romains. Au commencement du XIXe siècle, Fournier en a trouvé un grand nombre dans différents quartiers de la ville. Il en a dessiné un qui ressemble exactement aux nôtres avec une coche en diagonale à sa surface supérieure (1). Le Musée d'Archéologie en possède plusieurs trouvés à Nantes, à Blain et à Rezé (2). Leur grand nombre vient probablement de ce qu'il y avait autrefois dans les maisons gallo-romaines un grand nombre de femmes qui filaient et qui tissaient.

Un des deux que nous avons recueillis porte à sa surface supérieure une croix en diagonale, comme celui que Fournier a dessiné. M. C. Jullian a émis l'idée « qu'il pourrait se faire que ce fût un signe du christianisme et que les chrétiens marquassent de ce symbole les poids des tisserands, comme ils les gravaient d'ordinaire sur les objets qui leur servaient dans la vie (3) ».

Cette intention religieuse a pu exister : mais on peut aussi voir dans cette croix le croisement des deux dia-

(1) *Antiquités de Nantes*, p. 385.

(2) *Catalogue du Musée*, 3e édition, p. 43, nos 132-141,; p. 46 nos 213-218.

(3) C. JULLIAN. *Inscriptions romaines de Bordeaux*, p. 596.

gonales du sommet carré de ces troncs de pyramides quadrangulaires.

Il est, du reste, à remarquer que les croix de ce genre sont très rares. Sur 200 troncs de pyramides semblables trouvés à Bordeaux, M. C. Jullian n'en a rencontré que deux à porter ce signe à leur sommet.

A rapprocher de ces poids de terre cuite, un autre objet du même genre, mais en forme de cône et en pierre blanche, également perforé à son sommet d'un trou à suspension. Haut. 0m12. Poids 680 gr.

Ce poids, trouvé dans le puits qui accompagnait la piscine A, a peut-être servi à faire aller au fond de l'eau des objets qui d'eux-mêmes seraient restés à flotter à sa surface. Le grand nombre de poids de terre cuite rencontrés par Fournier dans la rue du Port-Maillard, qui aboutit à la Loire, peut aussi faire supposer que ces poids étaient utilisés par les pêcheurs.

LV. Déversoir ou bouche à eau : terre de brique. Cet objet présente un grand rapport avec les bouches de fontaine. Il devait s'appliquer comme un mufle d'animal à l'extrémité d'un conduit ou le long d'un pilier. Sa base circulaire a un diamètre de 0m13 entre ses deux bords extérieurs. Le diamètre intérieur de l'orifice est de 0m06. La facture en est grossière. La pâte rouge renferme de nombreux grains de quartz. Tout autour de l'orifice, extérieurement, à sa racine, plusieurs empreintes assez profondes de pouces imprimées dans un but de décoration avec une assez vague régularité, ainsi que plusieurs trous, les uns petits, circulaires, les autres plus grands, rectangulaires, percés avant la cuisson par un poinçon.

Il a été trouvé quelques autres objets semblables dans les travaux d'égoûts qui ont été faits en 1910 au Bouffay.

LVI. Pot à eau, avec une anse. Haut. 0m19. Pâte

rouge, recouverte d'un vernis jaune et vert. Il a été vernis assez soigneusement jusqu'au grand diamètre de la panse. Au-dessous, le vernis ne porte que par endroits. Pour le dessin, v. pl. XIV, n° 9. L'ornementation de 'anse consiste en une suite de creux faits avec le pouce.

Trouvé dans le puits de l'Evêché du XIIe siècle, puits comblé au XVIe.

LVII. Fragments de faïences et de porcelaines. Tous ces fragments ont été recueillis parmi les remblais jetés dans les douves de la porte Saint-Pierre lorsqu'on les a comblées pour la création du cours, de 1760 à 1780 environ. (1)

LVIII. Fragment de statue, pierre blanche. Haut. 0^m^25. Trouvé dans le mur des écuries de l'Evêché avec quelques fragments de chapiteaux, provenant probablement de l'église Saint-Jean qui avait été démolie un peu avant le temps de cette construction.

LIX. Bloc sculpté ; pierre blanche. Haut. 1^m^ ; larg. 0^m^80 ; épaiss. 0^m^25.

Bien que la sculpture ait beaucoup souffert, nous croyons qu'elle représentait les armes d'un évêque de Nantes. Voici ce que nous y voyons. Sous un pignon à crochets, un écu ayant pour tenants deux personnages, et surmonté d'une mitre avec fanons. L'écu est trop fruste pour qu'on y distingue la moindre pièce meublante.

Ce bloc a été trouvé parmi les remblais de la tour de l'Evêché. Il provenait, par conséquent, de la démolition des tours et de la porte qu'elles flanquaient.

Il nous semble avoir fait partie du tympan, ou comme on disait alors, du « tymbre » de la porte Saint-Pierre.

(1) V. nos *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. I, p. 97.

On lit dans le compte du miseur de Nantes, à la date du 11 septembre 1480 : « à Jehan André, ymager, pour avoir fait ung timbre au portal de Saint-Pierre et avoir fourny de la pierre, XVIII[l]. »

« A Guillaume André, paintre, pour avoir emprimé ledit timbre avecques la fenestre, LX[s] » (1).

En 1486, Jehan André fut aussi chargé de faire le timbre de la Porte de la Poissonnerie. Ce dernier était également dans une « fenêtre... emprimée » par Jehan de Motheront, et surmonté d'un « chambranle » fait en « pierre de Saint-Aignen ».

Le « timbre » de la porte Sauvetout, sculpté en 1483 était l'œuvre de Jehan Le Clerc, ymagier.

On le voit, chacune des portes de Nantes construites à cette époque était ornée d'un « timbre » placé dans une « fenêtre » ou encadrement, du genre de ceux que l'on peut voir sur les tours du château.

Tout le quartier de Nantes avoisinant l'Evêché faisait partie du domaine et du fief de l'Evêque ; et, même dans le relèvement des murs de la ville, il fallait tenir compte de ses droits. Il n'est donc pas invraisemblable que, en 1480, on ait timbré la porte de l'Evêché des armes du prélat qui était alors sur le siège de Nantes. C'était Pierre du Chaffault. Les armes de sa famille, représentant un lion, avaient pour tenants deux jouvencelles. Ce dernier caractère convient à notre écu.

Des auteurs nantais ont rapporté que la porte Saint-Pierre, achevée en 1534, était ornée des armes d'un dauphin, duc de Bretagne.

Nous avons dit plus haut, page 136, qu'il ne s'agissait pas de la porte qui était flanquée de la tour de l'Evêché et de celle dite de Guy de Thouars, mais d'une autre qui donnait sur les Lices, ou Motte Saint-Pierre.

Il est évident que le « timbre » sculpté en 1480, par Jehan André, ne pouvait pas représenter les armes

(1) *Archives Communales*, CC 253, f. 92.

d'un « dauphin, duc de Bretagne », la Bretagne étant alors sous ses ducs.

Mais il pouvait très bien représenter les armes de Pierre du Chaffault. C'est sous ce prélat que fut faite, vers ce même temps, la voûte de la porte Saint-Pierre (v. p. 24). Avant de faire cette voûte, on avait commencé par élever le portail et ses tours.

LX. Verrerie : Moitié d'une rondelle percée d'un trou. Cf. *Catal. du Musée d'Arch.*, p. 51, 339-343.

Débris d'urnes et de coupes trouvés dans les couches de terrain antérieures au XVIe siècle et difficiles à classer. A signaler un pied de coupe artistement travaillé.

LXI. Ciments : *a*) Echantillon du ciment de la piscine du IVe siècle, portant un filet noir. C'est le seul morceau de ce ciment que nous ayons trouvé avec cette ornementation, v. p. 210.

b) Echantillons du ciment employé à l'intérieur du mur gallo-romain. Quelques-uns de ces échantillons sont d'un rose très pâle et presque blancs.

LXII. Monnaies.

a) Bronze de Trajan avec la légende : *Imp. Cæsar. Trajan. Opt. Aug. Germ.*

Trouvé vers le chevet de l'église Saint-Jean, entre ce chevet et le mur gallo-romain.

Un article paru dans le *Journal des Débats,* à la date du 25 mai 1911, attribue à tort à ce bronze la légende : *Imp. Cæs Nerva Trajanus Aug.*

b) Deux grands bronzes de *Lucilla,* fille de Marc Aurèle, morte après 183 ; l'une avec la légende *Lucilla Aug. Antonini* [*Aug. F.*] ; l'autre avec la légende *Lucilla* [*Augusta*].

c) Deniers carolingiens. Il en a été trouvé une trentaine dans le cimetière mérovingien. Les ouvriers les ont vendus à un brocanteur qui les a recédés à des

amateurs. Plusieurs ont ainsi été recueillis dans la riche collection de M. Paul Soullard, notre éminent numismate nantais. Ces deniers sont au monogramme de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve.

Nous avons aussi recueilli un denier carolingien à l'orifice du puits de la piscine du IVe siècle, au-dessus des matériaux qui le comblaient (v. p. 104). Il était en très mauvais état et s'est brisé sans qu'on pût voir de qui était le monogramme qu'il portait.

d) Un double tournois à l'effigie de Louis XIII, 1613. Trouvé dans la salle inférieure de l'Evêché, lors des fouilles qui ont amené la découverte du dallage de cette salle. Elle était jusqu'à ces temps dernier remplie de terres qui s'élevaient bien au-dessus de la porte alors murée. Cette découverte, faite au ras du sol actuel, prouve que ces terres avaient été entassées en cette salle dans le courant du XVIIe siècle.

LXIII. Bronze. Articles analysés par M. Andouard (v. page 309).

a) Une fibule trouvée dans la partie supérieure de l'église Saint-Jean.

b) Croissant (v. rapport Andouard, n° 8).

c) Rondelle percée de plusieurs trous décoratifs et doublée d'une lame très mince de métal qui lui est rivée (v. rapport Andouard, n° 8).

d) Boucles.

LXIV. Fer :

a) Un stylet pour écrire sur des tablettes de cire ; long. 0m115.

b) Un couteau : long. totale 0m18 ; long. de la lame 0m12 ; larg. 0m25. — Autre couteau, long. totale 0m13.

c) Anneau (v. rapport Andouard, p. 310, n° 6).

d) Débris de feuillard et orillons de seau (v. n° LXXII).

e) Tiges de fer, creuses, en mauvais état, d'une des-

tination difficile à déterminer (v. rapport Andouard).

f) Clefs : Un anneau de clef brisé et une clef complète. L'anneau est fait du même morceau, recourbé sans être soudé : trouvés dans le puits de la piscine A.

g) Clous : Tige carrée, tête large (v. rapport Andouard).

h) Clous d'une porte donnant dans les douves de la ville, et placée entre les deux tours, sous la porte principale d'entrée.

Leur tête mesure 0^m04 de diamètre. Leur tige est recourbée à 0^m10 ; accusant ainsi l'épaisseur de la porte y compris celle des barres de fer qui la consolidaient.

i) Serrure de cette porte, $0^m20 \times 0^m17$. Le verrou qui s'engageait dans cette serrure mesure 0^m38 de longueur.

Cette serrure nous semble celle dont il est question dans un compte du miseur de Nantes pour la semaine du 24 juillet 1480.

« A Jehan de la Ramée pour une grant claveure avecques ung gros moraillon mise et asize à la porte de la saillye du bas d'entre les deux tours du portal Sainct-Pierre, et pour avoir fait une cleff et changé les gardes à une des claveures de une des portes de Saint-Pierre pour ce XXI^s VIII^d. »

Nos clous ont été forgés par Jehan Esnault qui a fourni tous les clous employés pour faire les cintres des voûtes et les portes de la tour. Le reste de la grosse ferronnerie est de Perrot Dagaye. A la date du 24 juillet, on lui donne « pour deux vertevelles de fer mises à l'uys de la sallye du bas d'entre les deux tours du portal Saint Pierre pesant XXVIII^l à VI^d chascune livre, XIV^s » (1).

LXV. Plomb.

a) Tuyau. V. plus haut, p. 213 et 218. Ce tuyau qui amenait l'eau dans la piscine mérovingienne était engagé dans la maçonnerie de la piscine à l'endroit marqué D sur le plan n° 1. Nous l'avons fait enlever

(1) *Archives Communales*, Compte du Miseur. CC 253, f. 72.

par prudence, sa valeur métallique et archéologique le prédestinant à être volé tôt ou tard, dans un chantier ouvert à tout venant.

Il mesurait 0m55 de longueur. Afin de l'étudier, nous l'avons fait scier en deux tronçons l'un de 0m15, l'autre de 0m40, pesant le premier 2 kilos 975, le second 5 kilos 150. Il a de diamètre intérieur 0m037, et de circonférence extérieure 0m17. Il est formé d'une seule feuille de plomb, d'une épaisseur de 0m006, dont un bord a été rabattu sur l'autre puis soudé par endroits. Dans la partie soudée, le fer a rabattu la vive-arête que présentait le bord de la feuille. Dans l'autre partie, cette arête subsiste et donne au tuyau un renflement qui rompt sa forme circulaire. Ce tuyau reposait sur le sol par sa partie opposée à cette arête.

b) Feuille de plomb complète, 0m57 × 0m25 ; épaiss. de 0m002 à 0m003. Décrite plus haut p. 222.

Trouvée en été 1911, dans le puits qui accompagne la piscine A, et marqué B, sur le plan n° 1.

LXVI. Bloc de litharge : trouvé dans le puits de la piscine A ; pour l'analyse, voir le rapport Andouard, à la fin de ce catalogue.

LXVII. *a*) Bout de flûte en os, à un trou, avec la moitié d'un autre bout ; long. 0m048.

Le Musée en a déjà recueilli plusieurs de semblables, provenant de Rezé et de Nantes (v. *Catalogue*, 3e édit. p. 51, nos 345-352).

b) Os taillé en forme de poinçon : long. 0m10.

c) Outil en or : trouvé le 6 juillet 1910, à 6m au sud de la Porte Saint-Pierre, déposé au Musée dans la vitrine 31.

LXVIII. Bois de cerf et cornes sciées ; trouvés principalement avec l'article suivant dans ce qui nous semble avoir fait partie du « grand terrassement » d'Alain Barbe-Torte, v. p. 125.

On a aussi trouvé un très grand nombre de cornes de bovidés entassées dans la canonnière de la tour de l'Evêché et çà-et-là parmi les remblais de la tour et de ses douves.

L'endroit où fut élevé le boulevard de la Porte Saint-Pierre vers 1530, était précédemment occupé par les *Boucheries du Chapitre,* tout ce quartier étant de son fief. Peut-être toutes ces cornes provenaient-elles d'anciens dépôts des débris de ces boucheries.

LXIX. Mâchoires et défenses de sangliers : Une de ces défenses atteint 0m16 de longueur (v. *ibid.*)

LX. Coquilles d'huîtres et autres coquillages, trouvés dans toutes les couches de terrain.

LXXI. Baume adhérent à un fragment de pot. Identifié par M. Andouard, comme on peut le voir dans l'Analyse de plusieurs objets trouvés dans nos fouilles : document que nous publions à la fin de ce catalogue.

Trouvé dans le puits qui accompagnait la piscine du IVe siècle. Ce puits ayant été comblé au IXe siècle, ce dépôt de baume est antérieur à cette époque.

L'identification de cette résine est très importante. Le baume concourt avec l'huile d'olive dans la composition du Saint-Chrême que l'Evêque bénit solennellement à la messe du Jeudi Saint. Or, le Saint-Chrême sert notamment pour les baptêmes.

Nous n'ignorons pas que l'Eglise a pu employer le baume dans d'autres usages. Mais la rencontre de ce fragment de vase avec son adhérence de baume desséché, dans un édifice qu'on sait, par ailleurs, avoir été le baptistère de Nantes, a ici, une explication si simple et si naturelle, que ceux qui préfèrent ce genre d'explication aux explications compliquées, s'y arrêteront plus volontiers.

Tour de l'Évêché

Mur de la tour et sa salle inférieure. — Au premier plan, partie du tympan de la porte Saint-Pierre (v. p. 256).

Pour les mesures et les explications voir aux renvois

1
V. p. 275, XXXV.

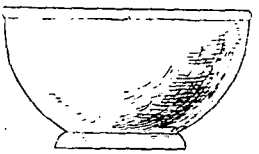

2
V. p. 293, *A*.

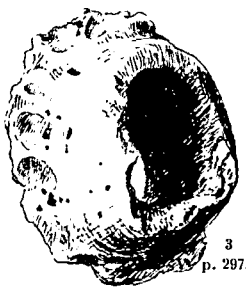

3
p. 297, LV.

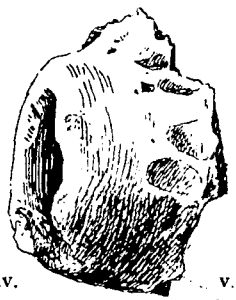

4
V. p. 301, LXIV, *a*.

5
V. p. 301, LXIV, *b*.

8
V. p. 305, LXXIII.

6
V. p. 302 LXIV, *f*.

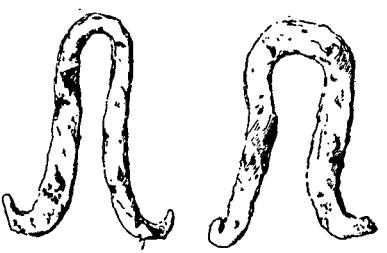

V. p. 305, LXXII, *a*.

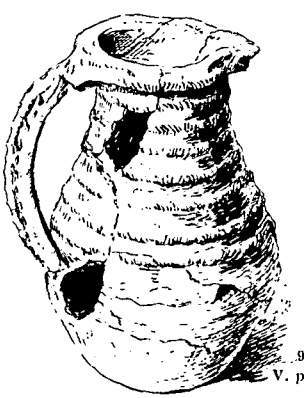

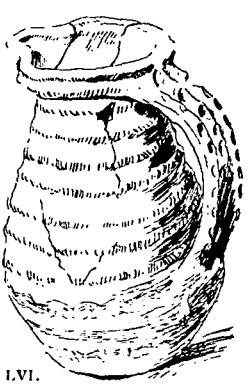

9
V. p. 297, LVI.

J. Boutin

Objets divers trouvés au cours des fouilles

Dessins de M. l'abbé J. BOUTIN, Membre de la Société d'Archéologie de Nantes

LXXII. Seaux.

a) Seau. Débris consistant en fragments de cercles en feuillard, de 0m028 de largeur et 0m015 d'épaisseur, et en deux orillons et une moitié pour mettre l'anse.

Trouvés dans le puits qui accompagne la piscine du IVe siècle.

b) Seau de bois, ferré de trois cercles de feuillard, avec son anse en fer plat, engagée de chaque bout dans un orillon de fer, percé dans un fer plat de 0m16 de longueur.

Hauteur, 0m30 ; diamètre du fond, 0m21 ; diamètres des trois cercles, 0m24, 0m27 et 0m29 ; largeur du feuillard 0m03. Le cercle du milieu était passé dans le crochet fait par l'extrémité inférieure de chaque orillon, laquelle se recourbait sur lui de façon à le fixer solidement.

Trouvé en 1911 dans le puits qui servit à l'Evêché du XIIe siècle, et qui fut comblé à la fin du XVe ou au commencement du XVIe. V. plus haut, p. 22 et 188.

LXXIII. Sceau épiscopal. Fragment de la matrice du sceau de Benoît de Cornouaille, 1079-1111.

Pierre blanche. Haut. 0m065 ; légende ...I. PETRI NANNETENS... (v. planche XIV, no 8).

Ce qui reste de la légende de ce sceau suffit pour nous le faire identifier. Il est de Benoît de Cornouaille qui fut évêque de Nantes de 1079 à 1111.

Jusqu'ici on ne connaissait le sceau de Benoît que par une indication très sommaire de D. Lobineau qui s'est borné à nous en rapporter la légende. « Dom Lobineau, écrit M. de la Nicollière (1), a vu le sceau de cet évêque attaché à un acte de 1105. La légende circulaire portait *Sigillum Sancti Petri Nannetensis.* »

M. de la Nicollière cite comme référence « D. Lobineau, *Preuves*, col. 133. » Cette référence est inexacte;

(1) S. DE LA NICOLLIÈRE : *Armorial des Evêques de Nantes*, p. 38.

les Preuves de l'histoire de D. Lobineau ne renferment pas, à l'endroit cité, d'acte de Benoît, daté de 1105.

Mais en dehors des actes qu'il a publiés, D. Lobineau en avait recueilli d'autres dont plusieurs ont été publiés par D. Morice. Travers, dans ses *Concilia Provinciæ Turonensis* avait transcrit plusieurs de ces actes avec l'indication *ex schedis D. Lobineau.* C'est à ce recueil que se refère la pagination indiquée par M. de la Nicollière.

Nous trouvons, en effet, dans le manuscrit de Travers, t. II, p. 139, le texte de l'acte de 1105 où était appendu le sceau de Benoît. A la fin de l'acte, nous lisons « *cum sigillo episcopi Nannetensis, circa quod hæc verba leguntur* : « *Sigillum S. Petri Nannetensis.* » *Ex schedis D. Lobineau, p.* 133, *ex. arch. Eccl. Nannet.* »

Ce même acte a été transcrit une seconde fois par Travers dans le même volume, p. 207, d'après les archives de l'Eglise de Nantes. A la fin du document, Travers a mis l'annotation suivante « *Sigillatur sigillo episcopi Nannetensis, circa quod legitur : Sigillum Sancti Petri Nannetensis* ».

D. Morice a publié le texte de cet acte dans ses *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 511. Il donne pour la désignation du sceau une indication erronée. Il renvoie au n° XLVI de ses planches. Or, ce n° XLVI reproduit le sceau de Quiriac et non celui de Benoît. Il faudrait conclure de son renseignement que, en 1105, Benoît scellait ses actes avec le sceau de son prédécesseur qu'il remplaçait alors depuis près de trente ans.

Cette invraisemblance avait déjà contre elle les témoignages de D. Lobineau et de Travers, qui tous deux avaient vu le sceau de Benoît. Il n'y a pas, en effet, de confusion possible entre les sceaux de Quiriac et de Benoît. Le premier d'après la reproduction à laquelle renvoie D. Morice, portait en légende : PE + PAVLI : SACDOTIS : NANENSIS QVIRIACI, ou, en mettant au clair les abréviations usitées dans les sceaux, *Petri Pauli,*

sacerdotis Nannentesis Quiriaci. Le second au témoignage de nos deux auteurs, *Sigillum sancti Petri Nannetensis.*

La découverte de notre sceau met désormais au point la question du sceau de l'évêque Benoît. On n'en connaissait aucune empreinte. Nos fouilles nous en ont révélé la matrice. Cette découverte si intéressante pour la sigillographie de nos évêques restera une des plus précieuses que le remuement de tant de terres a amenées.

LXXIV. Inscriptions modernes. Tablettes de marbre noir portant l'inscription suivante :

a) *Ill*^{mus} *et Reverend*^{mus} *D. D. Petrus Mauclerc de la Muzanchère, ep. Nannetensis restauravit,* 1751.

Cette tablette était apposée au-dessus de la porte d'entrée de l'Evêché (v. plus haut, p. 36).

b) Pierre blanche. Haut. 0^{m}35 ; larg. 0^{m}40. Inscription en capitales romaines :

Anno reparatæ salutis MDCCCLXII/ *Die.../ Primarius iste lapis/ Ædificati in honorem B. Mariæ Virginis/ Et sanctorum Apostolorum sacelli/ Benedicente ill ac rev in Christo Patre/ A M Alexandro Jaquemet/ Nannetensi episcopo/ positus est.*

Cette pierre a été rencontrée en juillet 1913 parmi d'autres matériaux au cours des travaux faits pour établir une grille tout autour de la cathédrale. Elle se trouvait entre deux contreforts de la chapelle Saint-Louis. Elle se rapporte à une reprise des travaux de cet édifice qui eut lieu sous Mgr Jaquemet.

En dehors des objets qui figurent dans ce catalogue, il en a été trouvé plusieurs autres qui ont été recueillis par des amateurs ou vendus à des brocanteurs par les ouvriers occupés à ces travaux.

Nous n'avons eu l'intention de dresser la liste que de ceux qui ont été recueillis ou par nous ou en notre présence. La provenance d'un objet qui passe chez des

brocanteurs n'offre généralement pas assez de garantie pour qu'on l'admette sans preuve sérieuse ; et il se pourrait bien que les fouilles de l'Evêché aient été pour quelques-uns une occasion d'écouler des rossignols archéologiques dont ils ne trouvaient pas le placement.

Il est cependant des objets vendus par leur entremise, sur la provenance desquels on peut n'avoir aucun doute. Nous placerons dans cette catégorie les derniers carolingiens qui figurent sous le n° LXX de ce catalogue.

M. P. Soullard, leur heureux acquéreur, a également acquis par la même voie la matrice d'un sceau épiscopal du XIIe siècle. C'est un sceau ogival de 0^m037 de hauteur et de 0^m023 de largeur. Il représente un prélat revêtu des ornements pontificaux, bénissant de sa main droite et, de sa gauche, tenant la crosse tournée en dehors. Malheureusement la lecture de la légende est très difficile. Si les lettres . ECCE pour *Ecclesiæ*, nous semblent d'une lecture certaine, les autres sont trop peu visibles pour que nous en hasardions une lecture. Il semble cependant que la légende se termine par le mot NANNET. qui permettrait de l'attribuer peut-être à Saint-Pierre de Nantes. Mais pour que cette attribution fut certaine, il faudrait pouvoir lire : *S. Ecclesiæ Sancti Petri Nannetensis*, comme pour le sceau de Benoît, de Cornouaille, v. n° LXXIII ; lecture que nous ne garantissons nullement.

M. Vigneron-Jousselandière, membre de la Société d'Archéologie a également recueilli dans ses précieuses collections plusieurs objets provenant des fouilles de l'Evêché.

C'est à ces collections qu'appartient un anneau d'or avec cette inscription : *Aultre ne veux*, objet dont il est question dans le *Bulletin de la Société Archéologique*, 1911, p. XXXIX, séance du 11 octobre 1910.

Plusieurs des objets de bronze ou de fer portés sous les n°s LXIII et LXIV, ainsi que les articles mentionnés aux n°s LXVI et LXXI ont été analysés par

M. Andouard, directeur de la Station agronomique de Nantes.

Voici le résultat de son analyse :

INSTITUT PASTEUR DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Station Agronomique

N° 26455. Nantes, le 28-2-1913

Echantillons d'objets gallo-romains

N° 1. — 2 clés : Fer métallique très oxydé ; 2 couteaux : Fer métallique très oxydé ; 2 crochets : Fer métallique très oxydé.

N° 2. — Masse brune, caverneuse, composée d'oxyde de fer, silice, etc. Elle représente des scorie ferrugineuses.

N° 3. — *Fibule.* — Cette pièce a été confectionnée avec un *bronze* pauvre en étain, dont la composition le rapproche du *laiton.*

Etain	2.036
Cuivre	85.315
Plomb	0.158
Zinc	12.491
	100.000

N° 4. — 4 Fragments de tubes, en fer métallique très altéré. Les parois sont épaisses.

La lumière mesure de 5 à 8 millimètres, en diamètre.

N° 5. — *Fragment de potiche.* — Ce fragment est en *terre argileuse* rougeâtre. A sa paroi intérieure adhère une couche épaisse de 2 à 3 millimètres d'une substance d'un gris jaunâtre à la surface et noire en dessous. — Cette substance est très friable, inodore, soluble dans l'alcool et facilement fusible. — Elle est combustible et brûle en répandant des vapeurs légèrement aromatiques. — C'est une *résine* appartenant probable-

ment au genre appelé *baume*. Son identité est indéterminable, en raison de son ancienneté, jointe à l'obligation de respecter le peu qui en existe sur la paroi de la potiche.

N° 6. — *Anneau* : L'anneau est du fer métallique fortement oxydé.

Lame métallique : La lame représente du *bronze* recouvert de patine.

N° 7. — Masse métallique, très lourde, noirâtre à la surface, presque entièrement rouge à l'intérieur, où elle est parsemée de petits points brillants possédant l'éclat du mica. — Cette masse est presque entièrement composée de *litharge*, en partie carbonatée.

N° 8. — *Croissant et Rondelle métalliques*. — Les deux pièces ont été fabriquées avec des *bronzes* de composition analogue :

	Croissant	Fer à cheval
Etain	8.495	13.686
Cuivre	80.226	78.466
Plomb	8.470	5.601
Zinc	2.809	2.247
	100.000	100.000

N° 8. — A la surface de la rondelle on remarque 3 plaques de petites dimensions, dont l'aspect diffère de celui du reste de l'objet. — Leur composition est cependant la même que celle ci-dessus ; elle représente du *bronze* :

Etain	14.634
Cuivre	79.028
Plomb	3.399
Zinc	2.941
	100.000

N° 9. — 12 *clous* : formés de fer métallique très oxydé.

3 *lames* : formées de fer métallique très oxydé.

6 *Fragments dépourvus de formes caractéristique.* — Ils sont également constitués par du fer oxydé. Mais l'un d'eux porte des traces *d'oxyde de cuivre,* sur l'une de ses faces.

Le Directeur de la Station Agronomique,

P. ANDOUARD.

APPENDICE

Avertissement

Cette étude aurait dû paraître à la fin de 1911. Mais avant de la donner au public, nous attendions la publication d'un premier rapport plus succinct sur les fouilles de l'Evêché : rapport envoyé au Ministère qui avait bien voulu accorder une somme de mille francs pour ces fouilles (1), et qui n'a pu être publié dans le *Bulletin Archéologique* qu'en décembre 1912 (2).

A cette époque, la Ville mettait la dernière main à l'aménagement du square de l'Evêché. Les nouveaux travaux pouvant amener des observations précieuses à recueillir, il nous a semblé préférable, avec l'agrément du Comité de la Société d'Archéologie, d'attendre leur fin pour donner, sur tout l'ensemble des fouilles, quelque chose de plus définitif et de plus complet.

Depuis 1911, cet endroit a subi des modifications nombreuses. Dans la première partie de ce travail, remise à l'imprimeur et composée dès ce moment, nous faisons souvent allusion à un état de choses qui existait alors et qui a été détruit depuis. Il était impossible soit de modifier le texte primitif, soit d'y ajouter des notes

(1) V. plus haut, p. 3.

(2) *Les fouilles de l'Evêché de Nantes en 1910-1911*, par M. le chanoine G. DURVILLE, correspondant du Ministère, vice-président de la Société Archéologique de Nantes. *Bulletin Archéologique*, 1912, p. 222-264.

ou des renvois. Pour ces endroits, le lecteur voudra bien se reporter aux plans précieux qui ont été dressés par M. Primault, ingénieur de la Ville et qui mettent sous les yeux la transformation de tout ce quartier.

Mais si nous ne pouvons pas modifier cette partie de notre travail, nous pouvons la compléter par des additions qui mettront au point certains des sujets que nous y avons touchés. C'est ce que nous faisons dans cet appendice en y consignant les observations faites au cours des derniers travaux qui, actuellement (1) touchent à leur fin.

Nous insérons ici ces observations à la suite les unes des autres en renvoyant simplement aux articles qu'elles ont pour but de compléter.

Mur Gallo-Romain (Supplément à la p. 68)

Une tranchée ouverte pendant l'hiver 1912 dans le mur gallo-romain, pour établir un passage entre la place et le cours Saint-Pierre, a permis d'en connaître l'intérieur et d'entrevoir la méthode employée dans sa construction.

On a commencé par élever les deux parements du mur. On en a noyé tous les matériaux, pierres ou briques, dans un mortier très dur, sur une épaisseur de 0^m70 à 0^m80.

Les briques n'ont été employées, en trois cordons, que sur le parement extérieur. Chaque assise ne comprend qu'une brique de la largeur de 0^m25 à 0^m26.

Ainsi les trois cordons de briques qui régnaient régulièrement sur toute la longueur du mur semblent, comme nous le disons (p. 63), n'avoir eu d'autre but que de produire un effet décoratif, du seul côté où le mur pouvait être vu de loin. Non seulement ces assises de briques ne traversent pas le mur dans toute sa largeur, mais

(1) 25 juillet 1913.

elles ne réapparaissent même pas dans son parement du côté de la ville : ce parement n'est composé que de pierres d'une hauteur de 0^m08 et d'une largeur qui va de 0^m10 à 0^m30 : pierres très sommairement appareillées.

Il est vrai que l'on pourrait dire que le côté du mur qui aspectait la ville n'avait pas besoin d'être aussi solide que celui qui était destiné à être battu par les engins des assiégeants. Il est cependant à croire que, si les Romains avaient recouru à ces assises de briques exclusivement pour renforcer la solidité de la construction, ils ne se seraient pas bornés à n'en placer qu'un rang sur le devant du mur ; ils auraient continué ces assises, sinon dans toute l'épaisseur du mur, du moins sur 0^m70 — les 0^m70 de son bord.

Une fois les deux bords du mur élevés sur la largeur désignée, on remplissait l'intervalle, alternativement, par une couche de moellons et une couche de mortier. Ces moellons étaient non pas déversés ni jetés à la pelle, mais posés à la main, à froid, inclinés les uns sur les autres.

Un tel agencement était un travail facile qui ne requérait pas l'habileté d'un homme du métier. A comparer les parements du mur avec son noyau, on serait tenté de croire que les parements ont été élevés par des spécialistes, des maçons connaissant bien leur métier et que le travail du milieu a été laissé à des manœuvres.

On sait que les Romains employaient leurs soldats à la construction des murs d'enceintes et même à la fabrication des tuiles qui y entraient. Il est à croire que toutes leurs légions comptaient des gens de métier à qui l'on réservait la partie la plus difficile du travail, et qu'on abandonnait l'autre au commun des soldats ; cette œuvre de remplissage n'exigeait aucun art, aucun apprentissage : elle ne demandait que des hommes et du temps.

Au départ du parement extérieur du mur, la couche

de pierres de remplissage correspond assez exactement aux trois assises de pierres cubiques, et la couche de ciment aux trois assises de briques ; mais, dans la suite, en allant vers le parement intérieur, la couche de ciment suit la ligne que lui trace la couche de pierres inégales ajustées tant bien que mal.

Le mortier de l'intérieur du mur a la même dureté que celui du parement extérieur, mais non la même couleur. Au lieu que le dernier est d'un rouge qui, avec les briques, teinte tout le mur, le premier est d'un rose sensiblement plus pâle et parfois même tout blanc.

Il est évident que l'on soignait davantage la couleur du mortier qui devait paraître ; quant à l'autre mortier, on ne se préoccupait que de ce qui lui assurait plus de solidité : soit que l'on craignît de ne pas avoir assez de brique pilée pour le rougir, soit que l'on reculât devant le travail qu'aurait imposé la composition d'un mortier plus rouge, s'il eût fallu en employer dans toute l'épaisseur du mur.

A la différence du mortier employé dans le noyau du mur, celui qui remplit les joints du parement intérieur renferme d'assez gros fragments de matière colorante. Il a été fait avec des briques concassées plutôt que pilées et réduites en poussière. Nous y avons trouvé un fragment triangulaire de poterie dite samienne, mesurant 0^m02 sur chaque côté. Il suffit de jeter encore un simple regard sur ce parement pour y apercevoir de nombreux fragments de briques qui y sont comme incrustés dans le ciment.

Le mortier qui fait les joints du mur extérieur a été coloré par des briques réduites en une poussière plus fine. On a vu (p. 61) que ce parement avait été soigneusement appareillé et que, au moment de sa découverte il avait encore conservé, dans toute leur vivacité, les arêtes de ses rainures faites au tire-joint.

On comprend que les appareilleurs devaient veiller à n'employer qu'un mortier composé d'éléments tami-

sés. Le tire-joint n'aurait pu marquer ses impressions fines et régulières dans les rugosités produites par de trop gros fragments de briques noyés dans le ciment.

L'enlèvement des terres au pied du manoir de Guillaume Guéguen a fait découvrir une autre partie du même mur qui avait également conservé dans toute leur netteté les rainures tracées pour les appareiller.

Ce mur servit de défense à la ville et, par conséquent, resta exposé à l'air, jusqu'en 850. Il nous semble n'avoir été enfoui définitivement que vers le commencement du xe siècle (1).

Nous ne sommes pas compétent pour juger si ce parement en est encore à son premïer appareil et à ses premières rainures. On n'a aucune preuve que ce travail ait été jamais retouché, et il a toute la perfection d'un travail romain.

Mais la conservation, jusque dans les parties délicates de son appareil, d'un mur exposé, plus de cinq cents ans, aux influences atmosphériques qui, en moins de temps, ont mis l'extérieur de notre cathédrale en l'état où nous le voyons, peut paraître extraordinaire. Nous laissons à d'autres le soin de décider si le ciment que le parement avait lors de son enfouissement est bien celui qui avaitfait ses joints cinq siècles plus tôt, lors de sa construction.

Construit, comme nous l'avons vu, avec des pierres de remplissage posées entre deux couches horizontales de ciment, le mur rappelle un peu l'idée de ce que, en numismatique, on appelle « une pièce fourrée ».

Nous avons fait la même constatation sur une autre partie du même mur d'enceinte dont on a découvert les fondations dans la rue Thiers, près de l'Hôtel de Ville.

Les deux parements étaient construits d'une manière solide avec moellons noyés dans le ciment, sur une épaisseur d'environ un mètre. L'intervalle était également

(1) V. plus haut, p. 71-73.

bourré de pierres qui ne portaient aucune trace de ciment, et qui avaient été, pour ainsi dire, coulées dans cet intervalle au milieu de sable mêlé avec de la chaux ayant déjà perdu dans un emploi précédent sa force de cohésion.

Une couche de mortier s'étendait sur toute cette couche de pierres et de sable, comme pour dissimuler ce qui nous sembla alors un vice de construction, une malfaçon d'ouvriers ou d'entrepreneur.

La constatation d'un fait semblable sur deux points de la même enceinte, nous porte à y voir un procédé, plutôt qu'un accident ; et sans rechercher si autrefois des malfaçons aussi graves auraient pu passer inaperçues, nous croyons qu'il y a là une chose vraiment voulue.

Recourait-on à ce procédé par économie de personnel ? de temps ? de matériaux ?

Si l'on admet que ce travail était fait par les soldats de la légion, il faut aussi admettre que le personnel ne manquait pas à la tâche.

On pourrait alléguer avec plus de raison l'économie de temps. On devait, en effet, aller plus vite, en se contentant de bloquer à l'intérieur du mur des pierres sans les retoucher, telles qu'elles sortaient de la carrière, les moins grosses placées par endroits entre les plus longues qui s'arc-boutaient. Tout le travail, tout l'art de l'ouvrier se bornait à étendre à même une couche de mortier sur cette couche de pierres, sans prendre même la peine de la faire pénétrer dans les interstices qu'elles laissaient entre elles. En cas d'urgence pressante, ce procédé pouvait apporter une grande économie de temps.

Quant à l'économie de matériaux, elle aurait porté, il est vrai, sinon sur la pierre, du moins sur le mortier. Mais les Romains, dans la défense de leurs villes auraient-ils eu recours à une économie exposée à avoir des conséquences désastreuses. Ils n'édifiaient pas leurs enceintes simplement pour la façade, pour l'apparence, pour en

imposer aux assiégeants en essayant de leur faire prendre pour des remparts inexpugnables des murs de carton peint.

A titre de simple hypothèse, aux risques de la voir rejetée des gens plus compétents dans la partie, nous nous demandons si les constructeurs Romains n'agissaient pas ainsi dans l'intérêt même du mur de fortification, et pour sa plus grande résistance aux coups de bélier auxquels il était naturellement exposé.

Ces murs, avec leurs vides intérieurs, offraient peut-être une certaine élasticité favorable à leur solidité. Grâce à ces compartiments, les vibrations imprimées au parement du mur par les engins de l'attaque, devaient expirer dans le vide sans transmettre leur effet destructeur d'une pierre à l'autre, dans toute la masse de la construction, comme la chose eût eu lieu si le mortier n'eût laissé entre tous ces matériaux aucune solution de continuité.

Peut-être cette raison n'était-elle pas étrangère au procédé par lequel, dans la construction des enceintes des villes, les Romains se bornaient à entasser les uns sur les autres, sans les lier par le ciment, les blocs énormes que l'on rencontre à la base de ces enceintes. Les interstices entre ces blocs amortissaient la violence du choc communiqué aux assises du premier plan du rempart, et les vibrations déterminées par ce choc pouvaient onduler à travers le mur de façon à le faire vaciller sans causer son écroulement.

S'il était établi que ces procédés de constructions n'étaient employés que dans des travaux de fortification, et qu'on ne les rencontre qu'exceptionnellement dans les monuments élevés dans un but de décoration, on serait autorisé à les attribuer aux idées sur la statique qui avaient cours parmi les architectes Romains. Peut-être avaient-ils reconnu que des murs avec des vides horizontaux opposent une plus grande force de résistance à des coups horizontaux, que des murs pleins.

Nous avons déjà fait remarquer (p. 63, 76), que notre mur gallo-romain n'avait jamais été protégé par une douve.

Une tranchée faite perpendiculairement à ce mur sur une longueur de 8m50 environ et sur une profondeur de 0m50 au-dessous de ses fondations pour l'établissement d'un mur de clôture et d'un égout est venue confirmer de nouveau cette constatation. Sous une couche de terre meuble que des constructions avaient bouleversée, on a constamment rencontré le sol primitif à un niveau supérieur de 0m50 aux fondations du mur romain.

D'ailleurs, nous avons vu que cette douve a été creusée au commencement du XIIIe siècle, sous Philippe-Auguste, lors du remaniement des fortifications de Nantes commencé par Guy de Thouars.

Combattant une opinion de Viollet-le-Duc, M. A. Blanchet (1) a établi que les cités de la Gaule Romaine n'avaient pas de fossés autour de leurs murailles. Les constatations que l'on peut faire à Nantes sont tout en faveur de cette dernière opinion.

Etant donnée la hauteur du sol en cet endroit, il est évident que la douve du XIIIe siècle n'a jamais été remplie ni par l'eau de l'Erdre, ni par celle de la Loire.

Du reste, nous savons par ailleurs que les douves de Nantes, à part celles qui étaient au niveau de ces deux cours d'eau, étaient des douves sèches. La meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que les ducs de Bretagne les ont parfois utilisées pour l'élevage de lapins. Le duc François II avait préposé à cet élevage un homme qu'il payait 140 livres par an.

Ce brave homme dut faire ses affaires. Quelques temps après son établissement à Nantes il put y acheter une maison de mille livres. Il vendit, il est vrai, pour

(1) A. BLANCHET : *Les Enceintes romaines de la Gaule*, p. 273.

cette acquisition ce qu'il possédait à Rennes. Mais pour parfaire la somme, il dut recourir à ses économies de Nantes.

Malheureusement vint le siège de Nantes, en 1487, et sa maison fut brûlée et abattue. Pour comble d'infortune, le duc François II mourut en 1488, et ses successeurs se désintéressèrent complètement et des lapins et de leur éleveur. Le pauvre homme n'eût plus de ressource que celle de se faire porter sur l'Etat des dettes du duc François, vers 1498. C'est de ce document que nous extrayons les lignes qui nous rappellent et sa fonction et son malheur.

« Philippot Basset et sa femme demourans ès forsbourgs de ceste d. ville de Nantes, remonstrent que. par le commandement du feu duc ilz vindrent de Rennes demourer en ceste d. ville et euls y venuz o tous leurs enffans et menaige leur donna led. feu duc charge de plusieurs conilz dedans les douffves de ceste d. ville à VII^{xx} liv. de gaiges par an.

« Et par après achetèrent une maison en lad. parroesse de Sainct Nicolas, qui leur cousta mil livres, et pour icelle achater vendirent ce qu'ils avoient d'eritaige aud. Rennes.

« Et au siège de ceste d. ville, fut leur dite maison abatue et brullée, par quoy sont reduictz à pouvreté et leur reste desd. gaiges dix ans. » (1)

Nous avons parlé, p. 63, d'une aire cimentée qui régnait au bas du mur dans toute sa longueur du côté de la ville. Pour ménager les ressources dont nous disposions, nous avions renoncé à enlever toutes les terres qui couvraient cette aire, et qu'il eût été nécessaire d'enlever pour en connaître la largeur.

Ce travail a été fait par la Ville, en mars 1913, pour l'aménagement du square. Nous avons pu constater

(1) Archives de la Loire-Infér. *Etat des dettes du duc* François II, E 209.

que cette aire règne tout le long du mur. Elle a une largeur de 1m10 à partir de sa retraite, et une épaisseur de 0m20. Elle est composée d'une couche de grosses pierres plantées sur champ et au-dessus desquelles on a étendu des débris de briques et du ciment. Par endroits, l'épaisseur de cette aire atteint jusqu'à 0m40. On en a retiré un fragment de brique de 0m32 de largeur et de 0m08 d'épaisseur. Ce fragment porte d'un côté l'encoche par laquelle on prenait la brique, et de l'autre, des demi-circonférences concentriques, qui semblent être une marque de fabrication.

Nous regrettons que cette aire ait été détruite. Il eût été facile de la conserver en donnant au fossé qui longe le mur gallo-romain 0m10 seulement de moins en profondeur.

Mur du Xe siècle (Supplément à la p. 75).

Ce mur a été démoli jusqu'à ses fondations. Il avait une largeur de 2m à 2m50. Il avait été construit dans le cimetière mérovingien, chevauchant des sarcophages, et reposant ailleurs directement sur de la terre végétale. On n'avait pas songé à faire des fondations de 0m80 qui l'auraient assis plus solidement sur le terrain primitif, comme le mur gallo-romain son voisin.

La construction en était très mauvaise : le parement intérieur, le seul qu'une tranchée ouverte de ce côté ait permis de voir, offrait un aspect rugueux, résultant des bosses et des creux formés par des pierres qui n'avaient pas été posées au plomb. La plupart de ces pierres n'étaient pas liées entre elles. Dans presque toute l'épaisseur du mur les interstices étaient remplis par du sable, de la terre et de la chaux, mêlés ensemble, mais sans faire mortier. Par endroits, cependant, on rencontrait de ce mélange ayant fait mortier et ayant lié quelques pierres : mais il offrait peu de solidité et s'effritait à la moindre pression.

Le niveau des fondations de ce mur étant à 0m80 environ au-dessus de celui des fondations du mur gallo-romain, il devenait évident, comme nous le disons plus haut, que ce dernier n'avait jamais eu de douve puisque, dans tout le terrain qui s'étend devant lui, on rencontrait les deux couches de terrain primitif, composé d'une couche de terre végétale, et de « la causse » sorte de rocher pourri qui offre toutes les conditions de solidité requises pour une construction.

La Porte Saint-Pierre, p. 116

L'enlèvement des terres restées le long du manoir de Guillaume Guéguen, entre le porche et la cathédrale, a révélé l'existence de plusieurs assises de blocs gallo-romains qui continuaient les assises voisines du porche. Sous le crépissage qui recouvrait toute cette partie de la muraille, on a découvert une porte de 1m10 de largeur et de 3m50 de hauteur, terminée par une arcade ogivale très irrégulière et sans aucun caractère d'architecture.

Tout cet endroit a été retouché, à une époque qui nous semble relativement récente. De l'étude des lieux il ressort que cette porte a été percée pour établir une communication avec une salle qui se trouvait dans la partie de l'Evêché accolée au manoir, le long de l'ancienne rue (v. plan nº 2, ligne *k q*.)

Au cours des travaux, on avait déjà remarqué une amorce de cette arcade qui se trahissait sous le crépissage du mur. Quelques archéologues s'en prévalaient pour établir que la porte Saint Pierre comptait autrefois trois baies ; l'une pour les chars et deux, flanquant la première, à l'usage des piétons.

Cette opinion déjà exprimée dans des ouvrages antérieurs à ces fouilles l'a encore été depuis (1). Ce n'était

(1) « La porte de l'Est était flanquée de deux passages pour les piétons », article de M. L. Maitre, paru dans l'*Espérance du Peuple* du 20 mars 1913.

qu'une conjecture. Elle a contre elle l'état actuel de ces lieux.

Il est d'abord évident que cette porte sans caractère n'a rien de gallo-romain. La maçonnerie de ses pieds-droits et de tout son encadrement contraste étrangement avec celle dans laquelle elle a été percée. Cette dernière se compose d'assises de gros blocs qui se continuent régulièrement jusqu'au seuil de la porte, et qui s'élèvent, à droite et à gauche de son ouverture de façon à établir clairement qu'il y a, en cet endroit, dans ces assises, une solution de continuité nécessitée par cette ouverture et son encadrement.

Si on pénètre dans la salle, on fait la même constatation. Il est facile d'y voir que cette porte a été complètement percée dans un mur fait d'énormes blocs. A droite en entrant, on remarque un chapiteau cubique de 1m40 de longueur et qui a été brisé dans toute cette longueur pour l'établissement de la porte.

L'examen des autres blocs situés à l'intérieur de la salle conduit à la même conclusion, à savoir que tout l'espace qui s'étend entre le porche et le contrefort sud-ouest du manoir, et qui mesure de 3 à 4 mètres, était occupé par un mur plein jusqu'à une hauteur de 2 mètres environ au-dessus du niveau de la voie. A moins d'admettre que les piétons accédaient par des degrés ou par une échelle aux portes qui flanquaient la porte centrale, il faut reconnaître que la porte qui a été conservée était unique ; fait qui n'a absolument rien d'étonnant.

Il ne faudrait pas, en effet, poser en principe que toutes les portes de la ville comprenaient trois baies, une plus large et centrale pour les chars ; les deux autres, étroites, pour les piétons. Les Romains n'avaient point de règle fixe sur ce point, pas plus que sur beaucoup d'autres pour lesquels ils savaient s'adapter aux utilités ou aux nécessités des temps ou des lieux. Si les portes principales de Trèves et d'Autun étaient flanquées de portes

moindres, d'autres villes n'avaient que des portes à voie unique. Il en était ainsi, par exemple, à Dié, à Andernach, à Périgueux. Dans cette dernière ville, la porte de Mars et la porte Normande n'ont qu'une seule voie (1).

Nous avons déjà dit que le rempart oriental de Nantes était percé de trois portes : celle de Saint-Pierre, celle de Saint-Laurent, celle près de l'église de Sainte-Radegonde. Ces trois portes, assez rapprochées les unes des autres, devaient suffire aux besoins de la circulation si intense qu'on la suppose de ce côté.

Il n'y a pas plus de raison d'admettre pour le nord que pour le sud de la Porte Saint-Pierre un passage pour piétons. Les deux petites portes qui donnent accès dans les pièces inférieures du manoir, situées entre le porche et la rue, sont évidemment très récentes. Elles ont été établies depuis la création de la rue de l'Evêché, lorsque l'entrée naturelle de cette salle a disparu, à la suite de sa réduction nécessitée par l'alignement.

Autre observation due au dégagement complet de la base du manoir.

Les assises de blocs romains qui règnent sous tout le porche, du côté sud et sur la façade du côté de la ville, depuis l'angle du porche jusqu'au contrefort (lignes *e f* et *e a* du plan n° 1), nous donnent les deux côtés d'une salle qui flanquait la porte.

Cette disposition se rencontre d'ordinaire dans les enceintes romaines. « Les portes véritables construites pour les enceintes, dit M. A. Blanchet, ont généralement des corps de logis, comme celle d'Autun. » (2).

C'est à cette salle qu'aboutissait le mur gallo-romain. Au courant de la courtine, il mesurait $4^{m}28$. A l'endroit de la porte, l'enceinte présente un renflement encore accusé par les assises primitives de cette porte.

(1) A. Blanchet. *Les enceintes romaines de la Gaule*, p. 270.
(2) A. Blanchet. *Les enceintes romaines de la Gaule*, p. 268.

Si l'on examine, en effet, de près, le mur représenté par la ligne *e f*, on lui trouve 10 mètres : un mètre de plus que le manoir.

Il est évident que le manoir n'a pas utilisé toutes les assises de la porte gallo-romaine. Il en a laissé une partie qui n'a pas été détruite pour cela, mais a été engagée dans les travaux de la fortification de la porte, à la fin du XVe siècle.

C'est là un précieux témoin de la profondeur primitive de la porte. Nous en avons déjà tiré la conclusion que l'ancienne porte avait un mètre de plus que le manoir. D'après un acte que nous avons cité et commenté (1), les salles remplacées à la fin du XVe siècle par les deux salles inférieures du manoir mesuraient « entre les deux longères » 25 pieds ; après leur reconstruction elles ne devaient plus en avoir que 21, et le mur que l'on reconstruisait, c'est-à-dire le mur donnant sur le dehors de la ville devait avoir 3 pieds.

Ainsi, la saillie que cette salle faisait extérieurement sur la courtine était de cinq à six mètres. A l'intérieur de la ville, elle continuait le parement du mur, tout en faisant avec lui une légère déviation.

Le côté nord de la porte devait présenter la même disposition. Il a conservé quelques blocs de sa base primitive, sous le porche et sur sa façade occidentale. Mais sous le porche, cette base a plus souffert. Il lui manque plusieurs blocs qui ont été remplacés au XVe siècle par des moellons. De même, dans sa largeur, elle a un mètre de moins que la base du côté sud. La partie où l'on aurait pu rencontrer ce mètre qui lui manque a été complètement bouleversée lors de la construction des petits logis qui servaient autrefois au poste du XIe Corps d'armée. Le sol avait été fouillé assez profondément pour la construction des murs de ce logis et son aménagement intérieur.

(1) V. plus haut, p. 26 et 177.

Il est cependant à remarquer que de ce côté, à l'extrémité des 10 mètres qu'il aurait dû avoir, nous avons rencontré le point de départ d'une base de tour marquée sur le plan n° 2 par la lettre L. Les fondations en étaient mauvaises et n'avaient rien de romain. Nous avons émis plus haut l'opinion que cette petite tour était celle de Guy de Thouars, tour qui tomba à la fin du xve siècle, lors de la construction de celle qui jusqu'ici avait improprement porté le nom de Guy.

Ainsi, la longueur de 10 mètres pour la profondeur de la porte, c'est-à-dire de sa voie sous voûte, nous est donnée, d'un côté par ses assises primitives encore en place, d'un autre, par le point de départ de la circonférence d'une tour dont nous avons rencontré les fondations.

En s'inspirant de ces indications dans l'étude du plan de la porte Saint-Pierre, donné dans le plan n° 2, nous croyons pouvoir reconstituer ainsi les dispositions primitives de cette porte.

Elle était flanquée non pas de deux autres servant de passage pour piétons, mais de deux salles de corps de garde, qui devaient être les salles inférieures de deux tours.

Le passage sous voûte était de 10 mètres ; à chacune de ses extrémités, comme à son milieu, avançaient des chasse-roue, dont quatre subsistent encore et dont deux ont été détruits. La restitution de ces deux derniers nous semble toute naturelle. La porte avait également besoin de cette protection à chacune des extrémités de sa voie ; d'ailleurs, grâce à ce rétablissement, les chasse-roue qui sont sous la voûte occupent rigoureusement le milieu entre ceux qui existent et ceux que nous restituons.

Les tours primitives qui flanquaient la porte semblent avoir été plutôt carrées que rondes. Le mur de la salle inférieure, située au sud du passage, est rectiligne dans ses dix mètres. D'après l'acte de la reconstruction du

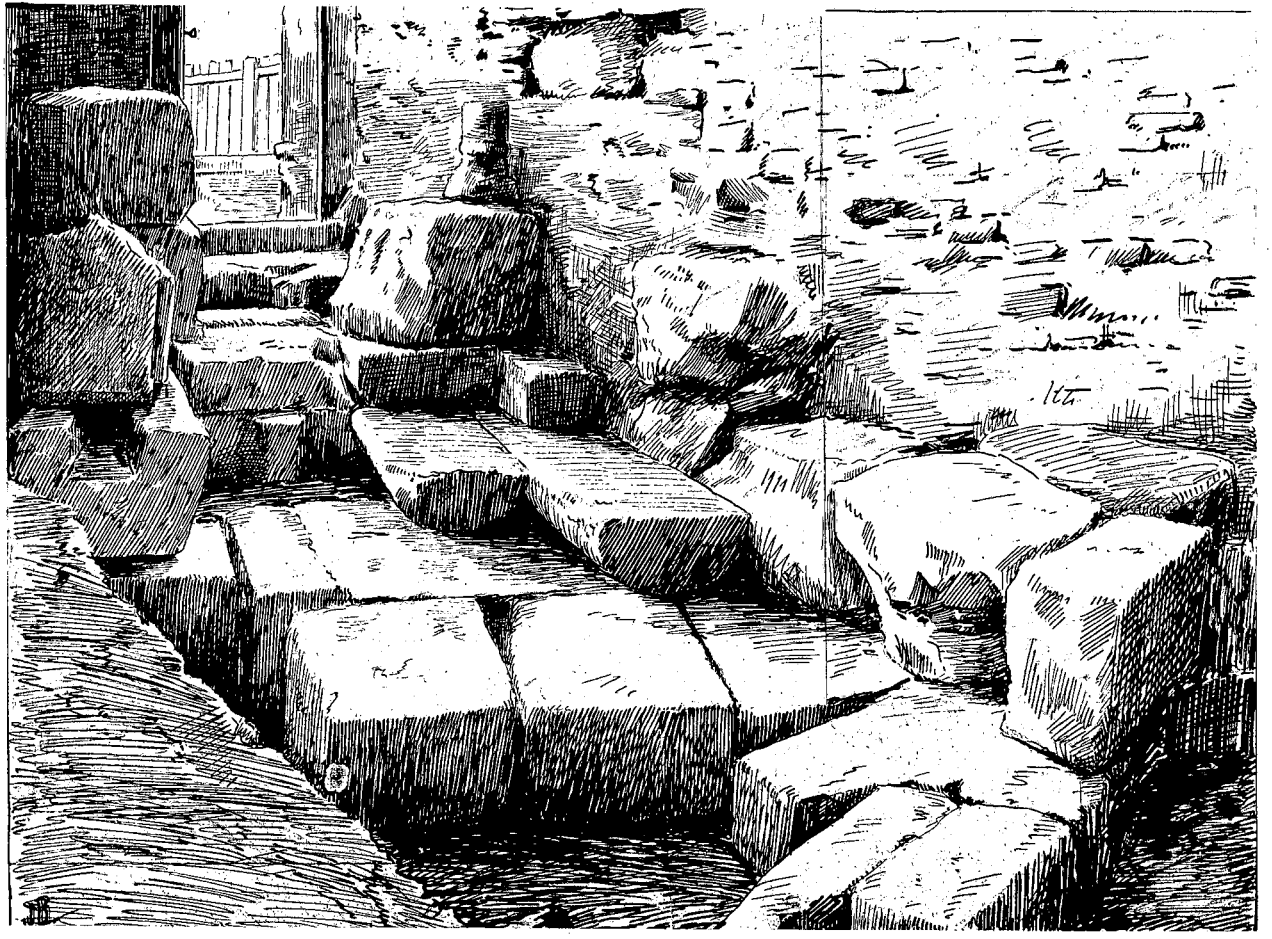

(Dessin de M. l'Abbé Boutin, membre de la Société Archéologique)

Manoir de Guillaume Guéguen

Mur gallo-romain découvert dans le sol de la salle du Sud
Le fût de colonne posé sur une pierre, près de la porte, a été trouvé aux environs

mur oriental de la salle située au nord de ce passage, cette salle devait être rectangulaire. C'est à cette salle rectangulaire que fut adossée une tour ronde sous Philippe-Auguste, par Guy de Thouars.

La conservation des bases des deux côtés de la salle située au côté sud de la porte, nous a induit à croire que des fouilles à l'intérieur de cette salle ne resteraient pas sans résultat. Nous avions plusieurs raisons de penser que le sol de cette salle n'avait pas été modifié depuis les temps gallo-romains. Nous espérions en trouver le dallage et faire plusieurs constatations utiles pour certains points bons à fixer.

Nous fîmes part de notre manière de voir au Comité de la Société d'Archéologie qui voulut bien l'adopter dans sa séance du 29 avril 1913. Le zélé Président de la Société, M. A. Leroux, s'empressa de faire les démarches nécessaires pour l'autorisation des nouvelles fouilles projetées. Elle lui fut accordée avec la plus grande bienveillance par M. le Maire, sur rapport favorable de M. Leray, architecte, inspecteur diocésain.

Les fouilles commencèrent le 26 mai, et, au bout de quelques coups de pioches, amenèrent la découverte de gros blocs gallo-romains enfouis au fond de cette salle et qui n'avaient pas été remués depuis qu'ils y ont été placés pour la première fois.

Ces blocs consistent principalement en chapiteaux, en fûts de colonnes rondes ou semi-circulaires, en caniveaux et en pierres diverses, granit ou calcaire, provenant d'anciens monuments gallo-romains antérieurs à la construction du mur d'enceinte de Nantes.

Une partie semble avoir servi de dallage à cette salle de corps de garde, une autre partie avoir servi de base à deux de ses murs.

L'ensemble de ces fouilles nous a permis de faire les constatations suivantes :

La salle a conservé les bases des deux côtés de son

angle nord-ouest, marqués sur le plan n° 2 par les lettres *k n*, *k l*. Les autres côtés marqués par les lettres *n m*, *l m*, sont formés par des murs construits entièrement jusqu'au sol, au XVe siècle, quand le manoir a été élevé dans sa forme actuelle.

On le voit, le manoir de Guillaume Guéguen n'a employé les bases gallo-romaines de la porte Saint-Pierre que sur deux de ses côtés, les côtés *kn* et *kl*. Le manoir ayant, du côté du cours, au moins un mètre de moins que la porte, la base du mur oriental de cette dernière n'a pu lui servir ; il a fallu faire dès ses fondements le mur qui aspecte de ce côté, celui qui est marqué sur le plan par la ligne *n m*. Quant au côté méridional de la salle, celui qui est marqué par la ligne *l m*, nous croyons que sa haute élévation est la cause pour laquelle on a cherché à l'appuyer directement sur le sol.

Il est à remarquer que les deux murs pour lesquels on a gardé les bases gallo-romaines n'ont pas sa hauteur : on aura cru que ces bases offraient assez de garanties pour la solidité de ces murs, mais que, pour l'autre surchargé d'un pignon, il était plus sûr de l'asseoir sur le rocher.

Par suite, on a fait, sur tout ce côté, une tranchée large et profonde, pour laquelle on a enlevé sur une largeur de 1^m^50 environ tous les gros blocs qui servaient soit de dallage à la salle, soit d'épattement à la base de ses murs.

Ce mur s'est ainsi interposé complètement entre cette salle et la courtine. Ainsi, il ne nous a pas été possible de nous rendre compte de la façon dont cette dernière se soudait à la salle, ni de préciser le point où, dans l'enceinte gallo-romaine, le petit appareil cubique s'arrêtait pour faire place au grand appareil qui devait régner à la base de tous les murs de cette salle et de la tour dont elle constituait le rez-de-chaussée.

Avec son dallage gallo-romain, cette salle du manoir

conserve encore un reste du noyau du mur, avec moellon et ciment, qui surmontait les gros blocs jetés à sa base. Il fait ventre à l'intérieur de la salle et sa masse suspendue sans appui depuis le temps où l'on a frangé une partie de ce mur, témoigne de sa solidité.

Extérieurement, à l'endroit correspondant à cette masse, on remarque encore, reposant directement sur les assises de gros blocs, un fragment du mur gallo-romain semblable à celui de la courtine. On y compte trois rangées de pierres cubiques et trois cordons de briques, sur une largeur d'environ un mètre. C'est le seul échantillon que nous ayons relevé de l'emploi sur un même point du petit appareil et du grand, le premier surmontant le second.

Tout à l'entour de ce curieux échantillon échappé par hasard à toutes les modifications apportées dans ce mur, on remarque plusieurs rangées de pierres cubiques, rappelant un peu ce petit appareil, mais sans les cordons de briques. La partie du mur qui renferme ces pierres présente l'aspect du mur de façade de l'Evêché du XIIe siècle. Nous croyons qu'elle appartient à un remaniement de la porte Saint-Pierre fait à cette époque, quand on y aura rattaché l'Evêché qui se construisait alors.

Toute la partie supérieure du mur n'offre rien de particulier, et appartient tout entière à la construction de Guillaume Guéguen.

Nous ferons remarquer que l'examen des bases gallo-romaines des deux murs *k n* et *k l* n'a rien révélé qui permette de placer l'ouverture d'une porte dans ce qui en reste. La porte qui donne actuellement dans cette salle ayant été percée postérieurement dans le mur *k l*, il faut conclure ou que sa porte primitive n'était pas au niveau de la voie, ou qu'elle se trouvait plus loin que les assises encore en place de ce mur, vers l'endroit du contrefort.

Dégagement du bas de la Tour de l'Évêché, p. 149

Dans les fouilles de juin 1910, on avait découvert une partie des fondations de la tour de l'Evêché (1). On avait laissé de côté le dégagement du rond de la tour qui avançait sur le cours Saint-Pierre. Ce dégagement était alors en dehors des travaux projetés.

Depuis, l'Administration a jugé bon de rechercher tout ce qui pouvait rester de cette tour. On a ainsi mis au jour l'étage inférieur des salles appelées autrefois « les salles du rond », parce qu'elles occupaient la partie ronde de la tour.

Le travail s'est fait dans le courant de l'année 1913. Nous ne l'avons connu que trop tard pour le suivre. Du reste, cette tour n'ayant été démolie et ses fondations enfouies que vers 1780, l'enlèvement des décombres sous lesquels elle gisait ne présentait qu'un médiocre intérêt. Nous nous bornerons donc à enregistrer le résultat que ces travaux ont donné définitivement et que chacun peut désormais examiner à loisir.

On descendait dans la salle inférieure de la tour par l'escalier longeant son mur de refend.

A fond de cuve on a trouvé les trois canonnières mentionnées dans un compte de miseur de la ville chargé de régler ces travaux.

Nous avons la date très exacte de la construction de ces trois canonnières. Nous citons plus haut, p. 153, le texte de ce compte qui, à la date du 19 juin 1478, alloue 7 sous et 6 deniers « aux maczons pour le vin des voultes des troys canonières basses de la tour devers le chasteau ».

Avant le dégagement des fondations de la tour de l'Evêché nous avions attribué ces lignes à la canonnière trouvée à l'étage supérieur, en juin 1910, et figurée

(1) V. plus haut p. 156.

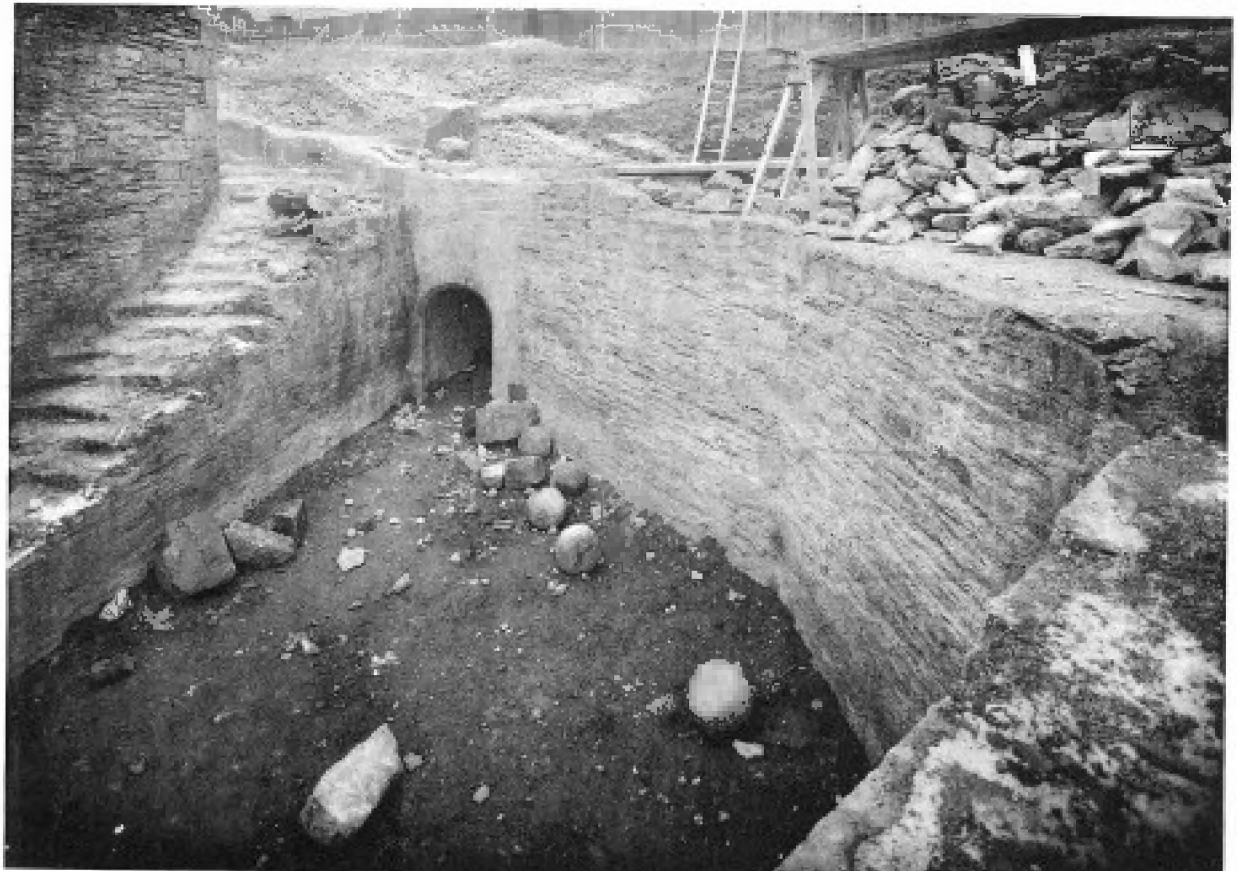

Tour de l'Évêché

Salle inférieure. — A gauche, l'escalier au fond, porte d'un couloir percé dans l'épaisseur du mur et conduisant à l'autre tour et à une porte qui ouvrait sur le dehors

pl. IX, p. 153. On voit qu'elles s'appliquent aux trois canonnières qui étaient au fond de la tour.

Ces trois canonnières, comme celle de la salle supérieure, sont percées dans l'épaisseur du mur. Cette épaisseur varie suivant que le mur donne à l'extérieur, sur la douve, ou du côté de la porte et du passage qui y accédait. Cette partie avait moins à craindre les projectiles des assiégeants.

Au fond de la tour, du côté opposé aux canonnières, s'ouvre une porte qui, à travers l'épaisseur du mur, établissait une communication avec l'autre tour, située de l'autre côté du passage, dans le terrain de la place Louis-XVI. Une porte et un passage correspondants existent également dans les fondations de cette tour jumelle.

Ces deux passages percés dans l'épaisseur des murs aboutissaient à un espace clos d'un mur percé d'une porte qui donnait accès dans la douve. La porte avait été murée lors de la création du cours Saint-Pierre, vers 1770. Tous les ais en avaient laissé leurs rainures imprimées dans la chaux du mur élevé pour soutenir les remblais de la douve.

On trouva, plaquées contre le mur, les ferrures dont la porte était bardée, ainsi qu'une énorme serrure avec son verrou. Au bas, étaient entassés plusieurs gros clous de fer à large tête et recourbés de 0^m10 à 0^m11 (1). Cette épaisseur donne celle de la porte de bois avec sa ferrure. A en juger par les gonds que l'on remarque des deux côtés de cette porte de communication, cette première porte de bois était renforcée par une autre qui s'ouvrait et se fermait en sens opposé. Le tout était encore appuyé des barres de fer qui jouaient dans des ouvertures creusées dans l'épaisseur du mur, assurant à tout l'ensemble la solidité requise pour protéger une voie de communication donnant sur le dehors.

(1) V. plus haut, p. 302, n° LXIV.

Le dégagement des fondations de cette tour ayant plus spécialement attiré sur elle l'attention du public, nous croyons devoir insérer à la suite les uns des autres différents articles relatifs à sa construction. Nous tirons ces indications des comptes des miseurs de la ville de Nantes (*Archives municipales*, CC 252 et suivants). On pourra constater qu'elles concernent bien la tour de l'Evêché et que, par suite, cette tour pas plus que celle qui l'accompagnait n'était du XIIIe siècle, bien que nos historiens aient jusqu'ici attribué la construction de cette dernière à Guy de Thouars.

1478. 12 janvier. — « Charpentiers pour faire une loge en la douve de la pouterne Saint André pour les portiés pour ce que l'on abat le portal de la porte Saint Pierres, 22 jours à 2s 6d, 55s, f. 2.

13 avril. — « A Thomas Louet pour VIIl de babelue pour prandre les mesures du portal de Sainct Pierres, à neuff deniers chacune livre, Vs IIIId.

A Jacques Bodart et aultres maczons qui ont esté par le commandement de mes seigneurs les chancelier, capitaine et connestable, par deux foiz à faire le devis du portal de Sainct Pierres, pour boyre, Xs Vd.

1 juin. — « A Jehan Ernault pour IIIc et demy de clou dourneau employé aux citres des basses cannonnières de la tour du portal de Sainct Pierres devers le chasteau, VIIs.

8 juin. — « A Perrot Dagaye pour une couroillere mise à une des cannonières de la tour de la porte Sainct Pierres, pezante VIl à VId, IIIIs.

29 juin. — « Aux maczons pour le vin des voultes des troys cannonières basses de la tour devers le chasteau, VIIs VId.

1479, 15 mars. — « A Perrot Dagaye pour deux gons mis à deux usseries de l'eschalle de la tour devers le chasteau, pesans XIIl fer à VId la livre, valant VIs.

29 mars. — « A Perrot Dagaye pour un gont de fer mis à l'uysserie de la cave de la tour du portal de Sainct Pierre devers le chasteau pesans VIIl et demie, à VId chacune, IIIIs IXd.

Tour de l'Évêché

Salle inférieure : « basses canonnières de la tour du postal de Saines-Pierres, devers le chasteau », construites en 1478. — A droite, l'escalier.

5 avril. — « Deux gons à l'uisserie des retrects de la tour devers le chasteau, pesans XL[l] à VI[d], V[s].

19 avril. — « Huit gons... à l'uisserie d'un retrec et à l'uisserie d'une canonière et aux fenestres de la tour de Sainct Pierres, du cousté devers le chasteau pesans XXIX[l], à VI[d], XIV[s] IX[d].

26 avril. — « Quatre gons ès fenestres de la tour du portal Sainct Pierre devers le chasteau pezans, XL[l] à VI[d], V[s] III[d].

10 mai. — « A Jehan Ernault, pour VI[l] de clou dournau pour le citre de la canonnière à batre au belouart en la tour devers le chasteau et pour les alliers à II[s] le cent, XII[s].

17 mai. — « A Jehan Luzeau pour XVII cheverons emploiez à faire le citre de la cannonière qui bat au belouart et à coupvriz la loge qui a esté faiste en la douve pour les maczons à XVIII[d] chascun, valans XXXV[s] VI[d].

31 mai. — « Deux cens quarterons de clou dournau pour faire les citres des deux fenestres de la tour du premier estaige devers le chasteau, à II[s] le cent, V[s] VI[d].

7 juin. — « Ung cent et ung quarteron de clou dournau pour faire les citres des deux demies croyssées de la tour devers le chasteau, à II[s] le cent, II[s] VI[d].

14 juin. « — Deux grisles pour les deux demys croyssées de la tour du portal de Sainct Pierres devers le chasteau, pesantes ensemble XIII[c] LXXI[l] et demie fer, à VI[d] obol[e] chascune livre, valant XXXVIII[l] II[s] X[d] ob.

Aux maczons, pour le vin des deux voultes des deux demies croyssées de la tour devers le chasteau, V[s].

1480. 10 juillet. — « A Perrot Dagaye pour une grisle de fer mize et asize à la fenestre du second estaige de la tour devers le chasteau pezante y compris les boucles IX[c] IIII[xx] XI[l] fer, à VII[d] chascune livre, valant XXXVIII[l] XVII[s] VI[d].

14 août. — « A Perrot Dagaye, pour quatre gons de fer pesans XVIII[l] pour employer à deux husseries pour entrez de la chambre devers la ville des deux tours du portal Sainct Pierres dans les chambres du ront de chascune des deux tours du segond estaige d'icelles tours, à V[d] chascune livre, valant IX[s].

25 septembre. — « A Jehan Ernault, pour cinq quarterons

de clou dournau emploié à une loge que l'on a fait sur la tour devers le chasteau pour le petit guet, à IIs le cent, valant IIs VId.

1481, 19 mars. — A Perrot Dagaye pour deux vertevelles mises à l'uys du retrect du hault estaige de la tour devers le chasteau, pesantes XIl et demie de fer, à VId chacune livre, valant Vs IXd.

A Jehan Ernault pour demy cent de clous dournau renforcé emploié à l'uys des recrtectz surditz à IIs VId le cent, valant XVd.

22 mars. — « Charpentiers pour avoir fait les quatre huys surditz du portal Sainct Pierres et plancher le hault estaige de la tour devers le chasteau, IIIIl.

29 mars. — « Charpentiers pour achever de plancher le hault estaige de la tour du portal Sainct Pierres, devers le chasteau, et faire l'uys de retrect dudit estaige... IIIIl.

Cour Saint-Félix, p. 168

Nous disons, page 168, que la cour Saint-Jean s'appelait autrefois cour Saint-Félix. Nous trouvons ce renseignement dans un inventaire des meubles d'Antoine de Créquy, fait à la date du 19 novembre 1562. Il y est d'abord question de la chambre de l'Evêque, puis on y lit qu' « en la garde robe de ladite chambre, respondant sur la *cour Saint-Félix*, a esté trouvé une couchette de boys de chesne ».

La chapelle Saint-Félix, dans l'ancienne Cathédrale, se trouvait près du chœur, du côté de l'Evêché, à l'endroit occupé aujourd'hui par le transept nord. La cour qui séparait alors la cathédrale de l'Evêché s'appelait donc « la Cour Saint-Félix ». Or, c'est cette même cour que, au XIXe siècle, on a désignée sous le nom de « Cour Saint-Jean ».

CONCLUSION

Au mois de juillet 1910, lors de la découverte des restes de l'Evêché du XIIe siècle, nous écrivions les lignes suivantes :

« On voit le puissant intérêt qui s'attache à cette ruine et, par suite, à sa conservation. Il est regrettable qu'elle ne soit pas dans un endroit où elle pourrait continuer d'exister d'une açon discrète. Elle s'attirerait les visites de tous ceux qui aiment les vieilles choses et les souvenirs qu'elles évoquent.

« Mais, au fait, pourquoi n'en conserverait-on pas une partie ? Elle n'est pas sur un passage public mais dans un endroit inutile à la circulation De cet endroit on veut faire un square pour l'embellissement du quartier.

« Qui dit « square » ne dit pas une promenade avec des routes carrossables ou des allées régulières tracées sur la platitude d'un sol au niveau des rues voisines ; le square, de sa nature, comporte les sentiers tortueux avec les inégalités des vallonnements.

« Nous ne rêvons pas pour cet endroit les banalités d'un nivellement qui ferait aller de plein-pied de la place Saint-Pierre au cours de ce nom. Sa nature particulière lui mériterait, au besoin, un régime d'exception.

« Ce lieu est, pour Nantes, un cimetière de souvenirs. Déjà depuis les travaux de déblaiement qu'on y a entrepris, toutes les ruines qui les rappellent ont répondu à l'évocation de leur nom. Le mur de ville de 1658, la tour de 1478 avec sa canonnière, l'évêché de Brice n'attendaient que cette évocation pour nous révéler leurs fondements.

« Il reste à comparaître à cet appel et le vieux baptis-

tère Saint-Jean dans l'église à laquelle il donnait le nom de Saint-Jean du Baptistère, et le mur de ville qui se trouvait un peu en dehors de l'ancien chœur de la cathédrale et peut-être cet autre mur qui passait sous le déambulatoire de la crypte (1). Il est à croire que chacune de ces ruines, comme les autres, tiendra à réaliser à son heure la partie du programme qui la concerne.

« Ce lieu est donc bien un cimetière de monuments dont les débris sont auréolés d'une antiquité vénérable. Or, des tombes qui s'élèvent du sol ne déparent pas un cimetière, elles en font le charme mélancolique, elles en sont la beauté et la gloire : elles continuent de rappeler ce qui n'est plus à ceux qui sont.

« Pourquoi ne ferait-on pas de tout ce lieu si riche de souvenirs et de vieux murs, comme un musée en plein air. Il est, en tout, un art d'accommoder les restes. Un square, avec des allées tortueuses qui circuleraient autour de ces débris, avec des vallonnements dans les profondeurs ou sur les hauteurs desquels ils plongeraient ou émergeraient tour à tour, présenterait à l'instruction et à l'admiration des passants un spectacle unique à Nantes. D'autres villes ont su enchâsser dans un square les ruines qu'ont exhumées des époques qui en apprécient la valeur. On pourrait faire à Nantes ce que Paris a su faire au musée de Cluny.

« Ne nous hâtons pas d'achever les ruines. A une époque où l'on en truque trop souvent, conservons les authentiques que les circonstances exhument du sol et que rien ne force à faire rentrer dans le néant pour toujours.

« Puissent ceux qui auront à parler plus tard de toutes les choses dont nous entretenons le lecteur n'avoir jamais le regret d'ajouter : « même les ruines en ont disparu, *Etiam periere ruinæ !* » (2).

(1) Toutes ces choses ont été découvertes depuis l'article qui les annonçait. Le baptistère et l'église Saint-Jean en 1911, les deux murs en 1910.

(2) *Express de l'Ouest*, nº du 19 juillet 1910.

Ces désirs étaient non seulement les nôtres, mais ceux de la Société Archéologique tout entière. Non contente de formuler un vœu en faveur de la conservation de tous ces souvenirs, elle a fait tout ce qui dépendait d'elle auprès des pouvoirs publics pour assurer la réalisation de son vœu. Dans ses efforts, elle a toujours trouvé auprès de M. le Maire de Nantes tout l'appui qu'elle pouvait espérer de la part d'un magistrat qui aime tout ce qui lui rappelle le passé de sa ville et qui tient, dans la mesure du possible, à en conserver les souvenirs à ceux qui viendront après nous.

Malheureusement, on n'a pas pu donner satisfaction à ces désirs dans toute leur étendue. Les Archéologues voudraient ne rien détruire de ce que le temps a épargné : ils se trouvent parfois, à ce sujet, en conflit de sentiments avec un public dont l'éducation est à faire ou, ce qui est pis, à refaire sur bien des points ; parfois leurs désirs se heurtent à des intérêts qu'ils sacrifieraient volontiers, mais pour le sacrifice desquels ils ne trouvent pas chez tous leurs contemporains la même abnégation. De là, nécessité de compter avec des sentiments et des intérêts contradictoires, lutte qui aboutit souvent à la constatation d'une vérité qui reproche aux hommes de plus faire que le temps lui-même pour la destruction des œuvres sorties et signées de leurs mains : *Tempus edax, homo edacior.*

Maintenant que sont terminés tous les travaux qui ont modifié pour toujours l'aspect présenté par ce quartier pendant des siècles, établissons le bilan des gains et pertes dont l'Archéologie a ou à se réjouir, ou à s'attrister.

Au premier plan des gains, nous placerons la conservation du manoir de Guillaume Guéguen. L'affaire n'a pas marché toute seule. Le pauvre manoir a eu le malheur d'avoir de nombreux ennemis à qui il n'avait jamais

rien fait de mal. Mais tous ceux qui ont simplement souci des beautés de Nantes se sont unis à la Société Archéologique pour empêcher la démolition d'un édifice qui flanque si harmonieusement la cathédrale, qui meuble si agréablement un coin triangulaire dont il fallait, du côté des cours, dissimuler l'horreur à tout prix, et qui, enfin, grâce à sa tourelle et à l'ensemble de sa silhouette élégante, met une note de pittoresque sur un point d'où il fallait bannir toute ombre de banalité.

Ajoutons que la démolition de ce manoir eût été désastreuse pour toute l'harmonie de la place Louis-XVI. Ceineray tenait tellement à faire aboutir sur cette place quatre rues se croisant en croix de Saint-André, que, à deux rues réelles, les rues Saint-Clément et de l'Evêche, il avait ajouté deux impasses s'amorçant, comme les rues, sur la place. Une de ces impasses en est sortie — de son impasse — et est aujourd'hui la rue Gambetta.

Mais quand on a percé cette rue importante, on a préféré la tracer en ligne brisée, plutôt que de la faire déboucher directement sur la place : on avait alors conscience que c'eût été rompre une symétrie qui exige que l'on maintienne à la même distance les débouchés des quatre rues dont les axes se croisent à la colonne du cours.

Or, la démolition du manoir qui jalonne l'entrée de la rue de l'Evêché eût été une faute plus grave que celle que l'on évita alors. Rien n'eût plus indiqué l'amorce d'une rue nécessaire à la régularité de la place. Quel qu'eût été l'aménagement du terrain laissé par cette démolition, l'œil eût toujours regretté de ne pas être arrêté par une ligne ou par l'amorce d'une ligne en continuation des lignes de la rue Saint-Clément.

Il suffit de jeter les yeux sur un plan de la place Louis-XVI pour constater que tout y est intangible et commandé par la situation de la colonne qui marque le point d'intersection des deux lignes qui s'y rencontrent en croix de Saint-André. La régularité de la place serait compromise par le simple élargissement d'un seul côté

de la rue : élargissement qui mettrait la colonne en dehors des axes que Ceineray a voulu y faire croiser. La démolition de tout un côté de la rue eût produit un effet encore plus désastreux.

Aussi ne pouvons-nous qu'applaudir au projet qui, en maintenant, sans le rétrécir de nouveau, le manoir de Guillaume Guéguen, a conservé au débouché de la rue sa largeur primitive et a ainsi respecté intégralement, dans ses lignes essentielles, la belle œuvre de notre grand architecte nantais.

La place Louis-XVI, avec les deux cours qui l'équilibrent, est ce que la voirie nantaise du XVIIIe siècle nous a laissé de plus majestueux et de plus harmonieux. Ce serait du vandalisme que d'en détruire les dispositions.

Ainsi, pour la beauté du cours Saint-Pierre, pour la symétrie harmonieuse de la place Louis-XVI, dans l'intérêt de l'œuvre de Ceineray et de sa gloire, nous nous félicitons sans réserve de la conservation du manoir de Guillaume Guéguen, et nous aimons à croire que tous ceux qui lui trouvent peu de valeur au point de vue de l'architecture et de l'archéologie voudront bien pardonner à sa masse d'être restée à son coin de rue, à y remplir un rôle indispensable qui lui a été assigné par le grand organisateur de ce beau quartier.

Mais ce n'est guère qu'à ces titres que cette conservation nous cause une satisfaction sans réserve. Les réparations faites au manoir pour assurer sa solidité lui ont fait perdre une grande partie de son intérêt archéologique : il n'est plus ce qu'il était et les remaniements qu'il a subis lui enlèvent désormais la valeur d'un document.

Nous sortirions de notre rôle et de notre compétence si nous voulions discuter sur la nécessité de toutes les mesures prises pour assurer la sécurité publique et, dans ce but, la solidité du vieux monument. Le salut du peuple, et par suite la sécurité des passants, doit primer tout autre intérêt : *Salus populi suprema lex esto.*

Mais, dans l'intérêt de la vérité et de la science, afin que ceux qui viendront après nous n'attribuent pas aux siècles précédents ce qui est l'œuvre du nôtre, nous signalerons ici les modifications que ce manoir a subies au cours de sa restauration.

Du moment qu'on le conservait, il fallait y faire des réparations urgentes.

L'affaire regardait le service des Monuments historiques. Par deux fois, l'une sous l'administration municipale précédente, l'autre sous l'administration actuelle, il fut présenté à la Commission municipale du Vieux-Nantes, de la part de ce service, un plan de restauration ou plutôt de reconstruction de ce monument. Par deux fois, ce plan fut repoussé comme trop beau et trop coûteux. La Commission ne voulait que des réparations qui conservaient le caractère de l'édifice, et non pas, le mot fut prononcé, « un chalet de La Baule ».

La Commission affirmait ainsi sa volonté de conserver le monument tel qu'il était, sauf à prendre toutes les mesures nécessitées par sa conservation et sa solidité.

Pas plus que la Société Archéologique, elle ne pouvait faire autre chose que donner son avis. Le reste regardait le service des Monuments historiques qui avait à tenir compte de ces différents désirs, dans la mesure avec laquelle ils se concilieraient, avec les précautions à prendre en vue d'intérêts supérieurs.

Ceci posé, bornons-nous à indiquer les remaniements apportés au vieux manoir et à sa base romaine.

Précédemment, tous les blocs qui forment la base de la Porte Saint-Pierre étaient entassés les uns sur les autres sans aucun mortier. Ce système de construction a été employé par les Romains dans toutes leurs constructions d'enceintes urbaines. Toutes ces masses se tenaient par elles-mêmes, et le manoir appuyé depuis des siècles sur ces fondations n'avait pas fléchi.

On a lié par du ciment tous ces blocs. Si l'on a ainsi donné plus de solidité à cette base, on lui a enlevé son

caractère primitif : l'aspect de toutes ces pierres simplement entassées sans être liées ensemble donnait mieux l'impression du travail primitif des Romains.

Du côté de la ville, les assises de la façade, entre le porche et la petite porte cintrée, située vers la cathédrale, s'élevaient, en un endroit, jusqu'à une hauteur de 2 mètres comme on peut le voir sur le plan 4.

Cette façade avait ainsi un caractère plus monumental. Le décrépissage de la partie de la façade située entre cette petite porte et la cathédrale ayant mis au jour d'autres assises semblables, redonnait dans son état primitif l'aspect de tout ce côté de la porte. Prolongeant par la pensée ces assises jusqu'à leur rencontre, à l'endroit où a été postérieurement percée la petite porte, on aurait ainsi pu reconstituer en esprit toute cette partie du monument romain.

Mais l'on a jugé nécessaire pour la solidité du manoir d'élever le petit contrefort qui se dresse le long de sa façade, près de la porte. Il est peut-être regrettable que l'on n'ait pas pu épargner au monument cette béquille disgracieuse. Elle vient interrompre la ligne horizontale des grandes assises que l'on a respectées ; et, pour l'établir, on a brisé le parement des assises supérieures sur une profondeur de $0^{m}15$ à $0^{m}20$, pour les remplacer par un parement vulgaire de moellons qui enlève à cette base son caractère de grandeur.

L'enlèvement de toutes les terres qui dissimulaient la base romaine du manoir, entre le porche et la cathédrale, avait permis d'en voir plusieurs assises qui régnaient, avec la majesté du grand appareil romain, depuis ce porche jusqu'à ce qui a été laissé pour contrefort d'angle au monument.

Il eût été d'un grand intérêt archéologique de conserver en cet état toute cette partie de la porte gallo-romaine. A partir du seuil de la porte cintrée, percée postérieurement dans ce mur, elle était restée intacte. Elle complétait heureusement le mur gallo-romain qu'elle

termine et mettait sous les yeux, au même endroit, les deux échantillons de la façon dont les Romains ont construit les remparts de Nantes ; le mur en petit appareil cubique, avec les cordons de briques pour la courtine, et le mur en grand appareil sans mortier, aux portes.

Toutes ces assises disparaissent aujourd'hui derrière un terre-plein pour lequel on a élevé un mur qui monte jusqu'au seuil de la porte, de sorte que si nous ne consignions pas ici notre observation, les archéologues ne se douteraient guère désormais que notre vieille porte gallo-romaine conserve encore intactes au moins six de ses assises, enfouies dans ce sol surhaussé.

Parmi les autres modifications apportées au manoir, nous signalons la restitution de ses meneaux.

Depuis longtemps les fenêtres du monument les avaient perdus. Il en était resté des amorces suffisantes pour montrer qu'ils consistaient en un montant et deux traverses. On les a rétablis, et avec raison.

Toutefois, nous ferons ici une remarque. Lorsqu'on compare la lucarne qui aspecte du côté de la ville avec celle qui aspecte sur le cours, on constate que les meneaux de cette dernière se croisent à angles droits, tandis que les croisillons de la première sont arrondis à leurs angles supérieurs. Nous nous contentons de signaler le fait sans en tirer aucune conclusion.

Si nous nous permettons ces différentes observations, ce n'est pas pour critiquer les mesures qui ont dû être prises en vue de la consolidation du monument. Nous le répétons : la sécurité des passants d'abord, l'intérêt archéologique après.

Quant aux mesures qui n'auraient été adoptées que pour embellir des ruines, pour les accommoder au goût du public, nous nous bornerons à dire qu'on peut comprendre ce goût sans le partager.

Un archéologue préfèrera toujours des ruines « nature »

à des ruines accommodées à une sauce quelconque. Il cherche avant tout à avoir l'impression directe du passé et à la procurer à ceux qui viendront après lui. Toute modification de nature à empêcher cette impression lui semblera regrettable. Il sera moins sensible au plaisir de voir des ruines prendre, grâce à certains agencements, un aspect plus agréable, qu'au déplaisir de les voir perdre pour toujours celui qu'elles avaient et sous lequel il les a toujours connues et aimées.

Aussi, laissant nos concitoyens juger comme il leur plaira tous les embellissements apportés sur ce point de la ville, nous plaçant exclusivement au point de vue archéologique, nous n'hésitons pas à dire que nous eussions préféré que l'on eût conservé ce coin romain de Nantes tel que les dernières fouilles l'avaient révélé.

Aux pieds du manoir, bordant ses assises gallo-romaines, existait un échantillon assez considérable de la plus ancienne voie pavée de Nantes. Son pavage cahotant, formé de grosses pierres rugueuses irrégulières, était à fleur de sol. En le dégageant, nous avions veillé à ce qu'on n'en arrachât pas un pavé. Nous aurions aimé qu'on conservât aux Nantais ces vestiges foulés aux pieds par ceux qui habitaient leur ville avant le IVe siècle. Outre les souvenirs qu'ils rappelaient, ils renfermaient encore une leçon de choses et montraient aux Nantais qui ne peuvent pas aller à Pompéï comment les Romains pavaient leurs rues.

Tous ces pavés ont été arrachés : à la place qu'ils occupaient on a élevé un mur et creusé un fossé qui ne diront jamais à des amateurs des vieilles choses tout ce que ce pavage romain leur aurait dit dans sa raboteuse rusticité.

De même, nous ne pouvons ne pas exhaler de regret pour la mutilation lamentable dont le mur gallo-romain a souffert. Nous en avions un échantillon splendide. La Société Archéologique avait émis un vœu en faveur de sa conservation intégrale. Ce mur était le plus ancien témoin

de l'importance de Nantes au IIIe siècle. Il rappelait que notre cité était de celles qui avaient besoin d'être défendues contre des invasions cupides, et qui étaient assez riches pour se payer de coûteuses enceintes.

Les travaux d'aménagement du square en ont condamné une moitié à être détruite. Les nouveaux murs élevés en cet endroit ne nous consolerons pas des vieux qui, après quinze siècles d'existence, viennent de disparaître pour toujours.

Puisque nous en sommes au chapitre des regrets pour les vieilles choses, ajoutons-y encore nos regrets relativement aux deux cuves baptismales découvertes au cours des fouilles.

La plus ancienne, celle du IVe siècle, constitue la plus grande curiosité archéologique de Nantes. Elle est digne d'attirer l'attention de tous ceux qui étudient les origines du christianisme dans les Gaules. Sa rareté est bien plus grande que celle du mur gallo-romain. On rencontre encore des restes de ces murs dans plusieurs vieilles cités gallo-romaines ; mais les nombreux bouleversements de terrain qui se sont produits dans le cours des siècles aux environs des cathédrales ont amené la destruction ou la transformation radicale de toutes les cuves baptismales primitives, si bien que la découverte de notre piscine nantaise apportait un élément très précieux pour l'étude d'un sujet resté obscur, faute de documentation.

On a eu l'excellente idée de prendre tous les moyens pour conserver cette piscine sous terre dans l'état où elle a été trouvée. Mais nous aurions voulu qu'on fît pour elle quelque chose qui fût plus en rapport avec son importance. Elle demandait un traitement de faveur. On aurait pu la mettre en dehors du passage, dans une enclave qu'on aurait rattachée à la cathédrale.

Le petit square se serait parfaitement accommodé d'une allée légèrement sinueuse qui n'aurait pas allongé sensiblement le passage entre la place Saint-Pierre et

le cours et, grâce à cette sinuosité, on eût pu avoir dans la même enclave les deux cuves baptismales de l'église Saint-Jean.

On a fait une enclave de ce genre, beaucoup plus considérable, un peu plus loin, sur le cours, pour conserver au public la vue des fondations de la tour de l'Evêché. Il y a, sans doute, là, de quoi amuser davantage les passants et de quoi piquer leur curiosité. Mais, en archéologie, une tour du XVe siècle n'a pas la valeur d'une piscine du IVe, flanquée d'une autre du VIe, et nous n'hésitons pas à dire que les archéologues qui viendront à Nantes aimeraient mieux y voir ce qui ne se voit nulle part ailleurs, que ce qu'ils peuvent voir dans bien d'autres endroits.

On nous pardonnera ces observations que nous croyons devoir faire sur la façon dont ont été aménagées et restaurées les choses anciennes dont on a bien voulu décider la conservation. Nous aurions voulu dans l'ensemble de cet aménagement une discrétion qui mît plus en valeur ces souvenirs de l'antiquité. Ils disparaissent un peu trop sous tout le neuf dont on les a entourés, et nous croyons qu'un cadre moins beau aurait mieux fait ressortir le tableau.

Nous aimons à croire que le public, se plaçant à d'autres points de vue, jugera plus favorablement tous les travaux dont le manoir de Guillaume Guéguen et ses abords viennent d'être l'objet. Mais, dans cette étude archéologique, il nous a semblé bon de faire ces restrictions.

Nous connaissons trop les sentiments d'éminents archéologues sur la matière pour ne pas prévoir comment, en restant sur le terrain purement archéologique, ils apprécieront quelques détails de cet aménagement.

Quand on aime les ruines pour elles-mêmes, pour les souvenirs qu'elles rappellent, pour les enseignements variés qu'elles donnent, on se borne à les conserver dans l'état où on les trouve, sans chercher à les embellir. Cet

embellissement peut être une concession au goût du public, mais c'est là un goût fâcheux contre lequel l'archéologie ne doit pas hésiter à apporter sa protestation. En ayant le courage de la formuler nous-même, nous avons conscience de sauvegarder l'honneur de l'Archéologie Nantaise. Il serait humiliant pour elle que des étrangers fussent les premiers à dire ce que nous venons de dire. Au moins, si des amateurs de l'antiquité viennent faire des critiques de ce genre, on pourra leur répondre qu'elles ont déjà été faites, qu'il n'a pas tenu à la Société Archéologique de Nantes de les faire éviter, mais que des considérations d'un autre ordre n'ont pas permis la réalisation de tous ses désirs.

Réponse à quelques objections

Si, au cours des travaux qui viennent d'être faits, les terrassiers ont remué bien des terres, au cours de cette étude nous avons, nous aussi, remué bien des faits, bien des idées.

Il serait téméraire de se flatter que toutes ces idées ne rencontreront aucune contradiction. Nous avons eu affaire à un sol dont les transformations n'ont laissé que des indications assez sommaires. La combinaison de quelques documents avec les découvertes amenées par les fouilles a seule pu projeter quelque lumière sur l'histoire d'un quartier d'où la très ancienne église de Saint-Jean du Baptistère a fini de disparaître depuis plus de quatre siècles déjà.

Les difficultés pour la reconstitution de cette histoire ont encore été augmentées par le manque de méthode, inhérent au but que l'on visait spécialement (1), dans la première partie — nous ne dirons pas des fouilles — mais des travaux de démolition de l'Evêché. Si nous avions pu faire conserver quelques vieux murs rencontrés alors et qui, depuis, nous ont paru avoir appartenu à cette ancienne église, cette conservation eût été très précieuse, sinon pour nous confirmer dans nos convictions, du moins pour les faire partager au même degré à des savants qui ne sont point tenus d'adopter nos opinions toutes faites, mais qui aiment à juger les choses par eux-mêmes.

(1) V. plus haut, p. 2, 175.

Mais la chose ne dépendait pas de nous. Ces murs s'en sont allés sous la pioche des démolisseurs ; et lorsque la confiance de la Société d'Archéologie nous eût fait l'honneur de nous confier la direction des fouilles qu'elle désirait pratiquer sur ce terrain, nous n'avons pu que regretter la disparition de vénérables témoins qui n'ont pas pu répéter à d'autres ce qu'ils nous avaient dit précédemment.

Depuis, grâce à ces fouilles, d'autres témoins ont surgi qui ont révélé aux Nantais une partie des secrets dont ce coin de leur ville était le dépositaire silencieux. Pendant plusieurs mois, on a pu contempler ces vieux murs entre lesquels s'étendait, en assez bon état de conservation, une aire cimentée trouée, sur deux points voisins l'un de l'autre, par deux piscines octogonales. Nous avons cherché l'explication de ces ruines, et nous en avons dès lors donné celle que nous avons consignée dans ce rapport.

Nous eussions été très heureux de voir combattre notre thèse au moment où l'état des lieux nous fournissait encore les meilleurs arguments pour la soutenir. Mais nous n'avons vu alors s'élever aucun contradicteur : par suite, il nous a été impossible d'entrer à son sujet dans la moindre discussion.

Nous le regrettons vivement dans l'intérêt de la vérité et de sa manifestation. Une discussion faite sur les lieux, en présence de tout ce qui en était l'objet, eût permis de mettre à point bien des choses sur lesquelles nos contradicteurs futurs peuvent avoir des doutes. Il est bien des gens pour lesquels la simple vue des choses, avec quelques mots d'explication, en dit plus que tous les raisonnements.

Mais ce qui nous a fait défaut tant qu'ont subsisté les ruines de l'église Saint-Jean est arrivé depuis.

Déjà, depuis la publication de notre premier rapport dans le *Bulletin Archéologique*, nous avons eu à défendre une de nos principales conclusions, celle-là même qui

nous semble la plus importante : notre opinion sur la piscine rencontrée sous l'aire cimentée de l'église Saint-Jean.

Pour les raisons exposées et développées plus haut (1), nous avons conclu que cette piscine était du IVe siècle, ainsi que l'édifice qui la renfermait.

Cette conclusion a été combattue par un de nos doctes et honorables collègues de la Société d'Archéologie, M. L. Maître, dans des articles parus dans un journal nantais, l'*Espérance du Peuple*, aux dates des 20, 23, 27 et 28 mars et 15 juin 1913.

Nous lui avons répondu par une série d'articles qui a commencé à paraître dans l'*Express de l'Ouest* à partir du 3 avril (2).

Sans entrer ici plus avant dans les détails de cette discussion, nous nous bornerons à rappeler que les principaux reproches adressés à notre thèse par M. L. Maître sont qu'elle ne répond pas aux idées qu'il s'est faites de la forme d'un baptistère et de l'époque à laquelle le christianisme à pénétré à l'intérieur des villes.

Ces reproches, plusieurs fois formulés dans les articles publiés par l'*Espérance du Peuple*, ont été reproduits dans un dernier article que notre honorable contradicteur a publié dans l'*Express de l'Ouest*, en réponse aux nôtres, à la date du 14 août 1913.

Voyons d'abord le premier :

« Ses déductions, y est-il dit en parlant de notre thèse, sont en contradiction avec la doctrine archéologique *la plus répandue*. Nos traités nous enseignent que la plupart des baptistères furent *polygonaux* : or, le sien est rectangulaire. »

On nous permettra de redonner ici une partie de la réponse que nous avons faite à l'article de M. L. Maître dans l'*Express de l'Ouest*, à la date du 21 août 1913.

(1) V. p. 187, 229 et suiv.

(2) V. *L'Express de l'Ouest*, nos des 3, 5, 7, 10, 17 et 24 avril ; 1, 8, 15, 22 et 29 mai ; 5 et 12 juin ; 7, 14 et 21 août.

Et d'abord, est-il vrai que, en prenant pour un baptistère une salle rectangulaire, nous soyons « en contradiction avec la doctrine archéologique la plus répandue ; nos traités nous enseignant que la plupart des baptistères furent polygonaux ?

D. H. Leclerc, comme s'il avait prévu cette objection, y répond ainsi :

« Les édifices construits en vue de devenir des baptistères ne présentent *aucune uniformité.* On peut en signaler de très divers dont le plan passe de la *forme carrée* à la forme circulaire, à travers des combinaisons de lignes qui aboutissent le plus souvent à l'hexagone et à l'octogone. » (1)

« Le baptistère, dit-il ailleurs, était un édifice de plan régulier et ramassé, servant uniquement à abriter la piscine. Le plan variait et on ne peut guère songer à établir une classification. Il suffit de dire qu'il y a des exemples de plan *rectangulaire*, circulaire, pentagonal, hexagonal, octogonal, en croix grecque et tréflée. »

D'après notre docte archéologue, la forme rectangulaire est même très ancienne. Il la rencontre à une époque très reculée dans les baptistères primitifs de la Syrie.

Voici ce qu'il écrit page 437 du même article :

« La conservation exceptionnelle des édifices chrétiens de la Syrie centrale nous permet d'y étudier les baptistères avec quelques détails.

« Remarquons d'abord qu'on n'y adopte pas un type *exclusif* : ce qui est d'autant plus notable que, parmi les types de baptistère de cette région, il en est un qui reparaît *beaucoup plus fréquemment* que les autres et dont il a, par conséquent, quelque mérite à s'affranchir. Il consiste dans un local *carré* ou *rectangulaire*, pourvu ou non d'une abside. »

(1) *Dictionnaire d'Archéologie* de D. CABROL, t. II, p. 391. Les articles d'une érudition si vaste, de D. H. Leclercq publiés dans ce dictionnaire, sur le Baptême et les Baptistères, équivalent à des traités composés sur ces questions avec les dernières données de la science

Si de l'opinion de D. H. Leclerc on rapproche celle de M. C. Enlart, on constate qu'elle est identique. D'après cet éminent archéologue, les baptistères à plan rectangulaire se rencontrent même fréquemment. Voici ce qu'il en écrit :

« Un plan *fréquent* emprunté à l'architecture romaine est le *rectangle* dans lequel s'inscrit intérieurement un octogone, comme à Bapteste, où quatre triangles de maçonnerie pleine cantonnent l'édicule. » (1)

Ajoutons que, dans son article si documenté, D. H. Leclercq donne plusieurs plans de baptistères rectangulaires et qu'il est tel ou tel de ces plans avec lequel celui de notre baptistère offre des rapports frappants.

Ainsi, non seulement nos déductions ne sont pas « en contradiction avec la doctrine archéologique la plus répandue », mais c'est aller directement contre l'enseignement des archéologues les plus autorisés que d'avancer qu'une salle, par cela seul qu'elle est rectangulaire, n'a jamais pu être un baptistère, puisque le rectangle, dans ce genre d'édifice, principalement dans les temps les plus anciens — ce qui est le cas du nôtre — a été d'un usage « fréquent ».

Il semble même, d'après ce que dit D. H. Leclercq des baptistères de la Syrie centrale, que les plus anciens baptistères étaient de forme rectangulaire et que ce ne fut que plus tard, dans sa période d'amélioration et de perfectionnement, que le baptistère a épousé la forme ronde ou polygonale de la piscine qu'il renfermait.

Passons maintenant au second reproche que nous adresse l'article auquel nous répondons.

D'après notre honorable contradicteur, « la seconde piscine, la plus simple, [nous] fournit l'occasion de soutenir une thèse absolument nouvelle sur l'époque de l'introduction du christianisme dans les villes...

(1) C. ENLART. *Manuel d'Archéologie française* : Architecture religieuse, 1902, t. I, p. 193.

Or, d'après ses assertions plusieurs fois répétées au cours de ses articles, ce n'aurait été qu'au VIe siècle que cette introduction aurait eu lieu. (1)

Tout d'abord, nous dirons que notre thèse est conforme à tout ce que nous apprend l'histoire ecclésiastique sur le grand mouvement catholique qui se fit sentir dans la société romaine à partir de l'édit de Milan.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit des Conciles, des Pères de l'Eglise, des édits des empereurs au IVe siècle. De tous ces faits, ainsi que du nom de « paganisme » employé dès lors dans les lois romaines, on doit conclure que le christianisme avait pénétré dans les villes romaines et que le paganisme était relégué dans les campagnes, *pagi*, d'où le nom *pagani*.

Nous avons vu que, à Tours (2), avant Julien l'Apostat, il y avait déjà une église à l'intérieur de la ville. M. C. Jullian place également au IVe siècle l'érection des premières églises à l'intérieur de Bordeaux.

D'après M. Enlart (3), « les plus anciennes églises qui se soient conservées remontent à Constantin (312 à 337). A Sion, en Valais, une inscription mentionne la réparation d'une église en 377. »

La comparaison des plans donnés par M. A. Blanchet, dans ses *Enceintes romaines de la Gaule*, est sous ce rapport particulièrement suggestive. On y remarque que presque toutes les cathédrales de la Gaule sont situées à l'intérieur de ces enceintes. Or, lorsque, pour des études particulières, on arrive à déterminer l'origine de ces cathédrales, on établit qu'elles remontent bien au-delà du VIe siècle.

Du reste, l'existence de nombreuses églises à l'inté-

(1) Voici quelques unes de ces assertions : « Partout les chrétiens ont été obligés de se cacher dans les faubourgs bien au-delà du IVe siècle, parce que le Paganisme avait des amis puissants ». (*Espér. du Peuple*, 28 mars 1913). — « Nous sommes persuadé *à priori* que la cité nantaise est restée longtemps païenne, au moins jusqu'au temps de l'évêque Félix qui vivait au VIe siècle ». (*Espér. du Peuple*, 15 juin 1913).

(2) V. p. 253.

(3) C. ENLART. *Architecture religieuse*, t. I, p. 104.

rieur des villes romaines dès le IVe siècle, ressort de leur destruction au Ve.

On sait, en effet, que les chrétientés d'Afrique ont été détruites dès le temps de saint Augustin. Dans son histoire de la persécution des Vandales, saint Victor parlant des ravages faits dans ce pays par Genséric, écrit en toutes lettres : « Après avoir repoussé l'évêque de Carthage ainsi que son vénérable clergé, il s'empara pour sa religion de l'église appelée « Restituta », dans laquelle les évêques avaient toujours demeuré, ainsi que de toutes celles qui sont à l'intérieur de la ville, *universas quæ intra muros fuerant civitatis*. Il prit aussi en dehors de la ville toutes celles qu'il voulut et principalement deux belles et grandes églises du saint martyr Cyprien. » (1)

En France, toujours au Ve siècle, Sidoine Apollinaire nous fait un tableau aussi lamentable de la désolation apportée par les Goths dans les églises :

« Vous auriez vu, écrit-il, les poutres des toits tombées, les portes arrachées de leurs gonds, etc... Et cela non seulement dans les paroisses de la campagne : car même les réunions des églises urbaines se font de plus en plus rares, *ipsa insuper urbanarum ecclesiarum conventicula rarescunt.* » (2)

Si ces églises urbaines étaient détruites dans le courant du Ve siècle, il faut bien admettre qu'il y avait des édifices religieux dans l'enceinte des villes avant le VIe siècle,

On le voit, ce n'est pas notre thèse qui est opposée aux données de l'archéologie et de l'histoire, mais bien les raisons par lesquelles on la combat.

Relativement à la première cathédrale de Nantes, M. L. Maître a avancé une raison particulière pour laquelle elle n'aurait pas pu être élevée au IVe siècle : c'est qu'elle est dédiée à saint Pierre.

(1) S. Victor. *Historia persecutionis Wandalicæ*, l. I, 5.
(2) *Sidonii Epistolæ*, l. VII, 6.

Or, d'après lui, « la plupart des églises dédiées à saint Pierre ne datent que du milieu du VIe siècle », et « la plus ancienne église dédiée à saint Pierre fut à Arles ; elle datait de 415 ». (1)

Pour que cette raison eût quelque valeur, il faudrait que le fait allégué fût exact. Mais il n'en est rien et dès avant 415 on trouve de nombreuses églises consacrées au prince des Apôtres.

Sans remonter à celle que saint Marc lui aurait dédiée de son vivant à Alexandrie (2), on sait que la première église de Saint-Pierre de Rome fut élevée sous Constantin, dès l'édit de Milan.

On peut voir dans les Bollandistes (3) qu'elle a été commencée en 315, deux ans seulement après cet édit, et qu'elle fut consacrée en 319. On sait encore que saint Sylvestre fit élever une église en l'honneur de saint Pierre à Ostie ; que d'après saint Ambroise, dans une de ses hymnes, les Apôtres Pierre et Paul étaient honorés dans trois quartiers de Rome, et que ce saint Docteur éleva à Milan, de 378 à 382, une église en leur honneur.

Le culte de saint Pierre était répandu en Gaule et jusque dans nos contrées dès le IVe siècle.

Grégoire de Tours, parlant des vigiles des grandes fêtes, vigiles qui, au Ve siècle, avaient lieu dans différentes églises de Tours, rapporte que ces cérémonies se célèbrent « au jour de la Passion de Saint-Jean, dans la basilique, au baptistère ; à la fête des saints Apôtres Pierre et Paul, dans leur basilique ».

Quelques lignes plus haut, il avait écrit en parlant de saint Martin : « Il a élevé dans le monastère que l'on appelle le Grand Monastère (Marmoutier) une basilique

(1) *L'Espérance du Peuple*, n° du 28 mars 1913 : « *La seconde piscine n'est pas un baptistère du IVe siècle.* »

(2) Cette opinion dont nous ne faisons pas état a été avancée dans les lettres attribuées à saint Anaclet.

(3) *Bollandistes*, à la date du 29 juin : étude sur la Basilique de Saint-Pierre de Rome.

en l'honneur des saints Apôtres Pierre et Paul ». (1)

Or, saint Martin étant mort en 397, il faut bien reconnaître que, même en Gaule, la première église dédiée à saint Pierre n'a pas été celle d'Arles élevée en 415.

Du reste, on peut consulter, sur les églises dédiées à saint Pierre, l'ouvrage de M. Rohault de Fleury sur *Les monuments de la Messe.* Au tome VII de cet ouvrage, on trouvera la liste des cathédrales et autres églises élevées en son honneur. On constatera qu'il s'en faut de beaucoup que l'église d'Arles figure, dans l'ordre chronologique, au premier rang.

Notre honorable contradicteur tire encore une objection contre notre thèse, de l'orientation de l'église Saint-Jean.

« Autre difficulté, écrit-il (2), le rectangle en question a encore un défaut capital, il n'est pas orienté comme le bâtiment de la Cathédrale dont il est l'annexe nécessaire, suivant la coutume ecclésiastique ; *sa tête regarde le Nord,* tandis que l'axe de la Cathédrale est tourné vers le levant d'été, or l'axe n'a jamais changé depuis le VIe siècle. C'est une anomalie inexplicable dans l'association de deux monuments du même culte et une déviation qui détonne dans le concert mystique des habitudes du moyen-âge. »

Il est d'abord à remarquer que ces lignes renferment une inexactitude matérielle très importante et dont la simple constatation, facile à faire, suffirait pour rendre inutile toute autre explication.

C'est, sans doute, par distraction qu'il y est dit que « la tête » de l'église Saint-Jean « regarde le Nord ». Ce chevet était parallèle au mur gallo-romain du rempart oriental de la ville ; comme le chevet de la Cathédrale, il regardait le cours Saint-Pierre, c'est-à-dire le soleil levant. Il reste toujours possible de se rendre compte

(1) *Historia Francorum*, l. X, c. 31.
(2) *L'Espérance du Peuple*, 27 mars 1913.

de ce fait en jetant un simple regard sur notre plan n° 1 à la fin de cette étude. Que l'on examine l'angle fait par la flèche qui marque le Nord avec l'axe de l'édifice, on constatera que le chevet de ce dernier se trouve Est-Nord-Est, c'est-à-dire en un point beaucoup plus près de l'Est que du Nord.

Cet axe n'est pas, sans doute, rigoureusement dans la direction Est-Ouest. Mais l'on peut remarquer, sur le même plan, que la Cathédrale elle-même dont on ne saurait nier le caractère religieux, n'a pas cette orientation rigoureuse bien qu'elle s'en rapproche davantage.

D'ailleurs, sans revenir sur ce qui a déjà été dit plus haut, (1) ni entrer en longues considérations sur la question de l'orientation des édifices religieux, bornons-nous à dire que l'on se ferait une fausse idée de cette orientation, si l'on prétendait qu'elle n'a jamais admis aucune déviation, soit du côté du Nord, soit du côté du Sud.

Cette déviation, surtout dans les villes, a souvent été motivée par les exigences de la voirie. Les nefs de toutes nos églises étant rectangulaires, afin d'éviter tous les inconvénients des façades obliques dans les monuments importants, on a établi leur axe dans une direction perpendiculaire ou parallèle à celle des rues qui y accèdent.

Ces exigences de la voirie ont parfois exercé sur l'orientation des églises une influence si tyrannique qu'elles l'ont changée de bout en bout.

A Nantes, nous avons une église dont la façade regardait l'orient et le chevet, l'occident. C'est l'église de Saint-Denis, située rue de ce nom. On peut encore voir cette façade à l'ouest de la rue, n° 7.

Cette anomalie avait sa cause toute naturelle. Le côté oriental de la rue appartenait non pas à la paroisse de Saint-Denis, mais à celle de Saint-Laurent.

(1) V. p. 240, note.

Force fut donc, quand on choisit ce point de la paroisse pour en construire l'église, de la tourner bout pour bout, et d'en mettre le chevet à l'occident, parce que la rue en exigeait l'entrée à l'orient.

Aussi, quand on vient opposer à notre thèse que « les fondations en forme de Tau ne sont pas de l'époque chrétienne, attendu qu'elles... ne sont pas orientées » vu que « la tête de l'édifice regarde le Nord (1), nous répondons que cette objection procède, en l'espèce, d'un fait matériellement inexact, et, en général, d'une opinion démentie par bien des faits quand on étudie l'orientation des édifices chrétiens.

Par suite, nous persistons à croire que l'indication fournie et par « les fondations en forme de Tau » et par l'orientation réelle de l'édifice en question, au lieu d'être opposée à notre thèse, est plutôt tout en sa faveur.

Nous ne relèverons pas ici plusieurs assertions accessoires qui ont été avancées dans les articles que nous discutons. Nous avons déjà répondu à plusieurs ; revenir sur ces questions avec les développements que nous pourrions leur donner nous entraînerait trop loin.

Il est cependant un point secondaire qui n'est pas sans présenter quelque intérêt, et sur lequel nous avons encore le regret de n'être pas d'accord avec M. L. Maître. Il s'agit de la cavité carrée creusée à la partie supérieure du fût de colonne placé au fond de la piscine du VIe siècle.

On peut voir à la p. 213 notre opinion à ce sujet et les raisons sur lesquelles nous l'appuyons.

Voici l'opinion de notre honorable contradicteur :

« M. le rapporteur fait bien d'attirer notre attention sur une cavité carrée, creusée dans le centre de la co-

(1) *L'Epérance du Peuple*, 27 mars 1913.

lonne enfouie, mais *il fait fausse route évidemment*, après ce que nous venons de dire, en y voyant la preuve que la piscine avait été utilisée jusqu'au xve siècle pour administrer le baptême par infusion dans l'église de Saint-Jean. Pour lui, cette cavité a été creusée pour y placer un pédicule de vasque, lorsque le clergé a changé le matériel de l'installation dans les baptistères. C'est là *une étrange interprétation*. Nous aurions été moins surpris s'il avait proposé d'y voir un trou de louve ou un vestige de scellement employé par les Romains pour relier plusieurs tambours les uns aux autres, cependant il est à noter que les trous de scellement sont moins réguliers ordinairement. Cette cavité me rappelle plutôt celle qu'on creuse dans les autels chrétiens pour y insérer une pierre sacrée, elle a toutes les apparences d'un lieu préparé pour recevoir des reliques, elle est au centre du bassin qui doit servir à la régénération des païens. On sait qu'autrefois l'usage des reliques jouait un grand rôle dans l'inauguration et la consécration des monuments et des autels, il ne serait donc pas surprenant que l'évêque Félix eût employé ici les mêmes intercessions pour sa fondation » (1).

Ainsi d'après ces lignes, on aurait enfoui des reliques au fond de la piscine, à l'endroit même où le catéchumène descendait recevoir le baptême ; et, le premier acte du nouveau chrétien aurait été de les fouler aux pieds et de les piétiner.

On nous dit que « dans la province de Tours, c'était une coutume courante au vi^e^ siècle, d'après Grégoire de Tours ».

Nous nous demandons si l'on n'a pas confondu ici le baptistère et la cuve baptismale. Le nom de baptistère convient à tout l'édifice qui renferme cette cuve. Cet édifice était parfois très vaste. Il devait l'être pour contenir les nombreux catéchumènes instruits au cou-

(1) *L'Espérance du Peuple*, 27 mars 1913.

rant de l'année et auxquels on n'administrait solennellement le baptême que deux fois par an.

Dans les grands centres, l'édifice devait être très spacieux. Ainsi, à Constantinople, saint Jean Chrysostôme eut à baptiser 3.000 personnes dans une seule nuit.

Par ailleurs, on sait que des Conciles eurent lieu dans des baptistères ; ce qui suppose que leur périmètre ne se bornait pas à circonscrire de près la piscine pour laquelle ils étaient construits spécialement.

On conçoit que ces édifices pouvaient avoir des autels ou des reliquaires où les restes des saints étaient exposés à la vénération des fidèles. C'est donc dans un endroit honorable du baptistère et non au fond de la cuve baptismale, sous les pieds du baptisé, que nous placerons les reliques dont parle Grégoire de Tours.

Le même auteur mentionne également des reliques exposées dans le baptistère de Dijon (1) situé, comme le nôtre, à l'intérieur de la ville. Saint Grégoire, évêque de Langres, y venait la nuit pour les vénérer.

Au haut de l'église Saint-Jean, dans la barre du Tau, on a rencontré de mauvaises murailles appartenant à une petite construction rectangulaire, presque sans fondation, et marquée par la lettre V sur le plan n° 1. Le mur de cette construction qui regardait la nef était enduit d'un ciment analogue à celui qui faisait l'aire de l'édifice. Il ne serait pas impossible que les reliques qui, au VIe siècle, étaient honorées dans les baptistères eussent été exposées en cet endroit à une place d'honneur.

Quoi qu'il en soit de cette supposition, il répugne d'admettre que ces reliques aient été enfouies au fond de la cuve baptismale, à l'endroit que tous ceux qui y descendaient étaient forcés de fouler aux pieds.

On reconnaîtra que notre explication de la cavité en question est plus simple et plus naturelle et qu'elle

(1) *Vitæ Patrum*, Cap. VII, 2.

a pour elle les observations que nous avons consignées plus haut.

Ce sont ces observations qui nous ont empêché de nous arrêter à l'idée d'un trou de scellement, et nous ont fait adopter celle d'un pédicule pour les fonts baptismaux élevés dans la suite en cet endroit, à l'usage de la paroisse Saint-Jean et de la Cathédrale pour ses processions des veilles de Pâques et de la Pentecôte.

Tous les fonts baptismaux sont accompagnés d'une piscine en communication directe avec le sol par un conduit d'évacuation destiné à y perdre les eaux sanctifiées, pour les soustraire à toute profanation.

Ceux qui ont élevé en cet endroit les fonts baptismaux dont nous avons constaté l'existence au XIIIe siècle et au XVe, ont simplement utilisé le conduit de ce genre qui y avait été pratiqué dès le VIe. La cavité nette, comme nous l'avons dit, de toute trace de ciment mérovingien, date de ce travail d'adaptation.

Dans l'intérêt de notre thèse, nous avons cru devoir consigner ici les objections qui ont été élevées contre elles, ainsi que la réponse que l'on y peut faire. Que si cette réponse paraissait insuffisante, il nous sera très facile de la développer plus longuement.

Sans présomption, nous pouvons dire que nous avons assez étudié notre sujet et que nous le possédons assez pour répondre à toutes les difficultés que l'on a, à notre connaissance, opposées jusqu'ici à nos conclusions.

Quant aux objections imprévues que l'avenir apportera peut-être, il y aurait de la témérité à porter le même jugement. Toutefois, nous les discuterons très volontiers dans la conviction que la vérité n'a qu'à gagner aux discussions dans lesquelles on la recherche de part et d'autre sincèrement.

Ici, cependant, et pour le plus grand bien de la discussion, nous exprimerons deux désirs : le premier est que ceux qui combattront nos conclusions n'ap-

portent pas, dans un sujet qui a déjà ses obscurités, des faits incertains, sujets eux-mêmes à discussion et tirés d'une autre époque, comme si une chose avait été établie dès ses origines telle qu'on la trouve constituée après le développement normal qui lui a fait atteindre sa forme définitive.

Le second est qu'ils veuillent bien faire quelque état de toutes les raisons sur lesquelles nous avons appuyé notre thèse. Opposer une difficulté n'est pas détruire une raison ; et quand on nous opposerait toutes les difficultés du monde, il restera toujours à expliquer par quel concours extraordinaire des circonstances il se trouve que ce que l'on voudrait nous faire prendre pour de vulgaires bains-de-pieds — seuls monuments de ce genre découverts à Nantes — ait été rencontré dans un édifice qui a été désigné, de temps immémorial jusque longtemps après sa démolition, sous le nom si caractéristique « d'Eglise Saint-Jean-du-Baptistère : *Ecclesiæ Sancti Johannis de Baptisterio.*

Les fouilles de l'Evêché nous ont mis en présence de deux petits monuments très rares. Nos deux piscines, constituent la plus grande curiosité archéologique de Nantes, et leur délabrement n'empêche pas de tirer de leur découverte, et cela aux points de vue les plus divers, les plus importantes conclusions.

Ce serait, par ailleurs, coopérer à l'amoindrissement du patrimoine de notre ville que de laisser se répandre, sans raisons suffisamment sérieuses, une opinion qui, sans rien expliquer de ce qui a été découvert, enlèverait à ces deux vénérables piscines leur véritable caractère.

C'est assez qu'elles aient été de nouveau enfouies dans le sol. Veillons à ce qu'on ne les enfouisse pas dans l'indifférence : résultat auquel on aboutirait fatalement si on les laissait dépouiller de leur principal intérêt.

TABLE DES MATIERES

Pages

I. — *L'Évêché.*

Sa première situation. — Sa translation du château près de la Cathédrale. — L'Évêché de Brice. — Le manoir de Guillaume Guéguen. — Les travaux des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — L'Évêché pendant la Révolution..... 5

II. — *Les trois murs d'enceinte.*

Le mur gallo-romain. — Celui du Xe siècle. — Celui de 1658..... 59

III — *Le cimetière mérovingien.*

Les sarcophages de l'Évêché, de la rue d'Argentré, de la maison Minée, de l'Hôtel d'Aux, de la rue Labouchère. — L'ancienne nécropole de Nantes... 86

IV. — *La Porte Saint-Pierre et ses abords.*

La porte du IIIe siècle. — Son dallage de stèles. — Les différents niveaux de la voie. — La porte du XVe siècle. — Ses deux tours..... 105

V. — *L'Église Saint-Jean-du-Baptistère.*

Sa situation. — Son étendue. — Son antiquité et son histoire. — La salle voûtée de Fournier..... 167

Pages

VI. — *Les deux piscines de l'Église Saint-Jean-du-Baptistère.*

La piscine du IVe siècle. — La piscine du VIe. — La cathédrale de Nantes du IVe siècle..... 199

VII. — *Catalogue des objets trouvés aux abords de la Porte Saint-Pierre*..... 245

APPENDICE..... 312

Mur gallo-romain..... 313
Mur du Xe siècle..... 321
La Porte Saint-Pierre..... 322
Dégagement du bas de la Tour de l'Evêché..... 330
Cour Saint-Félix..... 334

CONCLUSION..... 334

REPONSE A QUELQUES OBJECTIONS..... 347

TABLE DES PLANCHES ET DES PLANS

		Pages
Planche I.	— Ancien Évêché. Vue de la cour....	1
— II.	— Évêché du XIIe siècle.....	14
— III.	— Ancien Évêché, manoir de Guillaume Guéguen. Vue des cours..	23
— IV.	— Manoir de Guillaume Guéguen et Porte Saint-Pierre. Vue de la place Saint-Pierre.....	24
— V.	— Mur gallo-romain.....	61
— VI.	— Cimetière mérovingien. Vue d'ensemble; chevet d'un sarcophage	89
— VII.	— Porte Saint-Pierre. Vue du cours ; canonnière de la tour de l'Évêché	105
— VIII.	— Porte Saint-Pierre. Dallage de blocs gallo-romains.....	114
— IX.	— Canonnière de 1478.....	153
— X.	— Évêché : grande cheminée.....	190
— XI.	— Église Saint-Jean : piscines.....	208
— XII.	— Piscine du VIe siècle.....	211
— XIII.	— Stèles à personnage : chapiteaux de la cathédrale de saint Félix... .	273
— XIV.	— Objets divers trouvés au cours des fouilles.....	305
— XV.	— Tour de l'Evêché.....	330

Pages

Planche XVI. — Id. — Salle inférieure ; passage conduisant aux douves 331
— XVII. — Id. — Salle inférieure ; les trois canonnières..... 332
— XVIII. — Id. — Les deux salles et le mur de refend..... 333
— XIX. — Salle inférieure du manoir de Guillaume Guéguen. Mur gallo-romain composé de gros blocs..... 327

PLANS

dressés par M. L. PRIMAULT, Ingénieur de la Ville

1 La Porte Saint-Pierre et ses abords jusqu'au VIe siècle.
2 La Porte Saint-Pierre et ses abords du XIe siècle au XVIIe.
3 L'Evêché au moment de sa démolition.
4 La Porte Saint-Pierre et les différents niveaux de ses chaussées..... 116
5 Piscine du IVe siècle..... 208
6 Piscine du VIe siècle..... 208

(Les plans 1, 2 et 3 se trouvent à la fin du volume).

FIGURES DANS LE TEXTE

Plan de la Cathédrale et des terrains de l'Evêché en 1792..... 52
Vue des fortifications de la Porte Saint-Pierre au XVIIIe siècle..... 140
Plan de l'ancienne et de la nouvelle rue de l'Evêché..... 141

Nantes. — Imp. A. DUGAS, 5, quai Cassard.

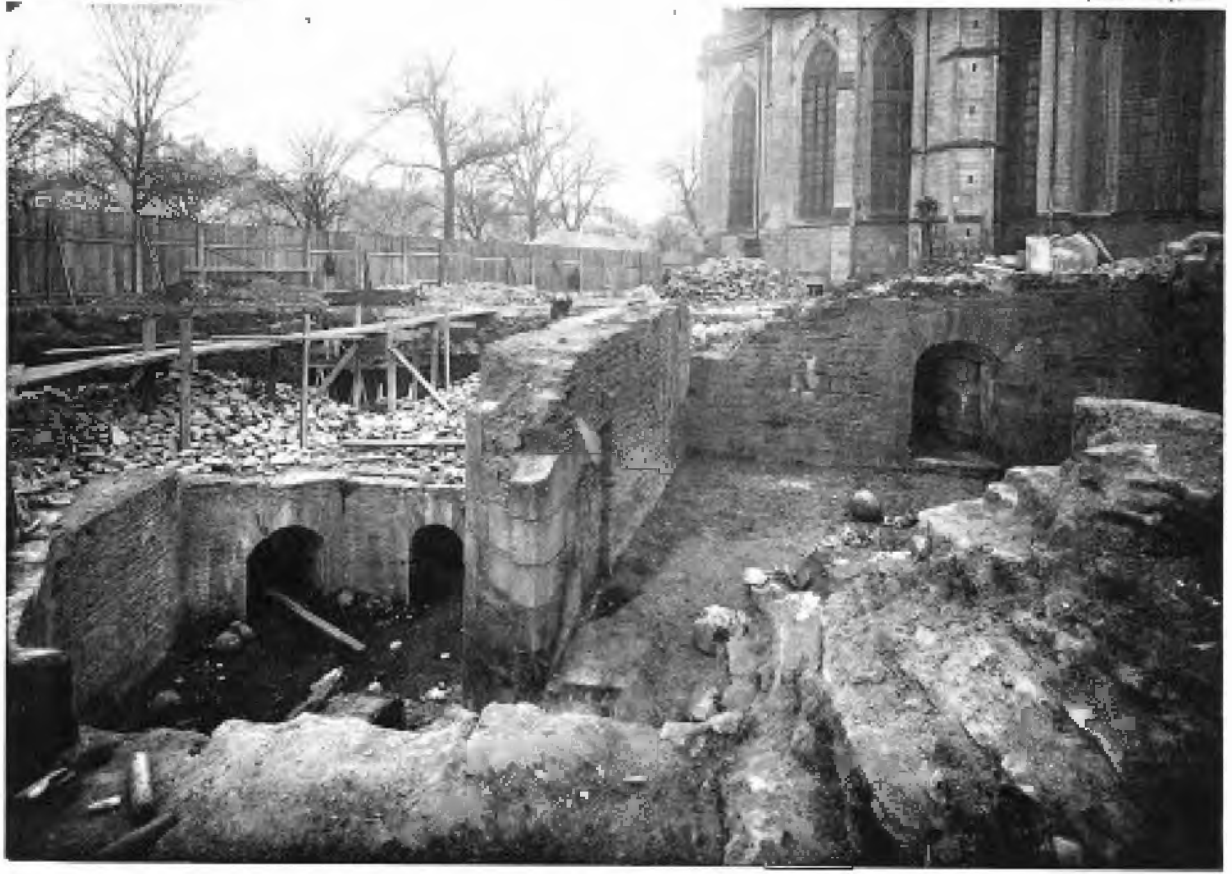

Tour de l'Évêché

Les deux salles séparées par le mur de refend
A gauche : la chambre du rez-; à droite : la chambre dessus la ville ; — Au premier plan, escalier conduisant sur les remparts

PLAN N° 1

PLAN DE LA PORTE SAINT PIERRE

ET DE SES ABORDS

JUSQU'AU VI^E SIÈCLE.

Echelle

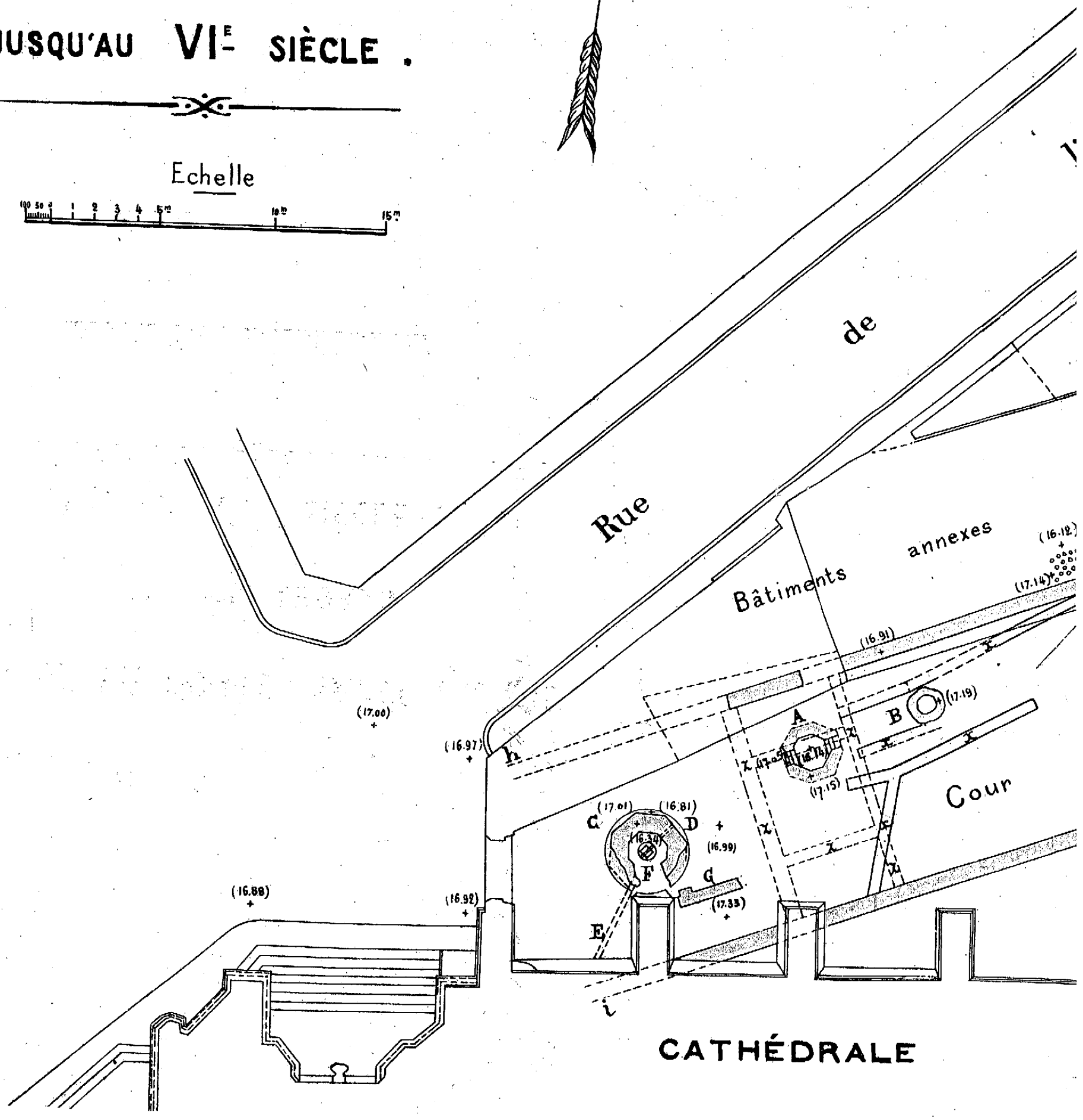

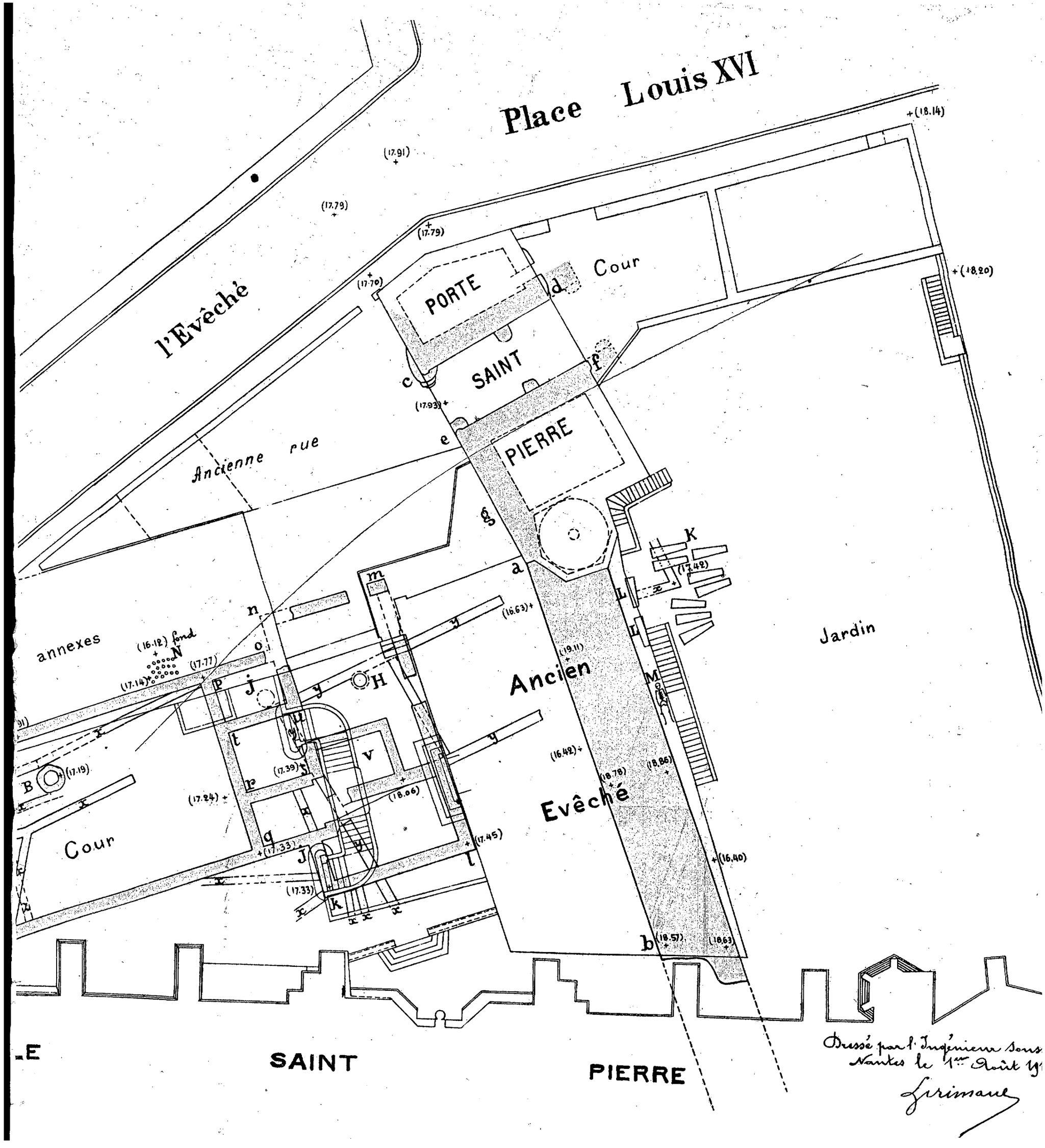
Place Louis XVI
l'Evêché
PORTE
SAINT
PIERRE
Cour
Ancienne rue
annexes
Cour
Ancien
Evêché
Jardin
SAINT
PIERRE
(17.91)
(17.79)
(17.79)
(17.70)
(17.93)
(18.14)
(18.20)
(16.12) fond
(17.14)
(17.77)
(17.19)
(17.24)
(17.39)
(18.06)
(17.33)
(17.33)
(17.45)
(16.63)
(19.11)
(16.42)
(18.78)
(18.86)
(16.40)
(18.57)
(18.63)
(17.42)
Dressé par l'Ingénieur Sous
Nantes le 1er Août 19
Lirimane

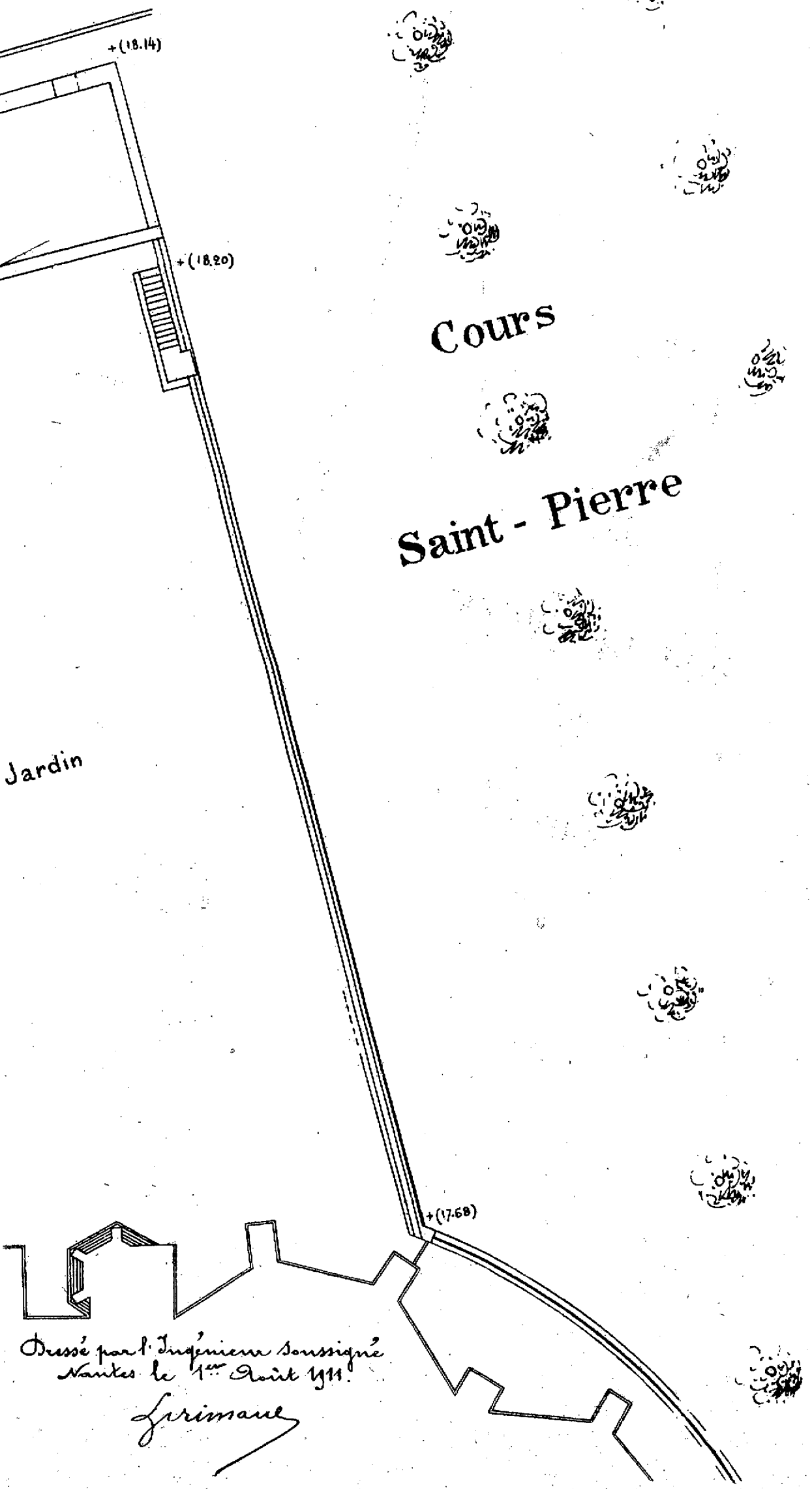

LÉGENDE

a b	Rempart Gallo-romain, fin IIIe siècle, p. 60.
cd ef	Porte Saint-Pierre, murs latéraux, p. 111, 180.
ceg	Porte Saint-Pierre, la façade, p. 3.
hijklmno	Eglise Saint-Jean, circuit, p. 174.
pq, rs, tu	— murs intérieurs.
v	— construction intérieure.
x	Murs en mortier jaune, antérieurs au IIIe siècle, p. 186.
y y	Murs en bonne maçonnerie antérieurs au IIIe siècle, p. 186.
z z	Murs construits au-dessus du dallage de l'Eglise, p. 189.
A	Piscine baptismale du IVe siècle, p. 208.
B	Puits desservant la piscine, p. 222.
C	Piscine baptismale du VIe siècle, p. 211.
D	Conduit d'adduction de l'eau, p. 213.
E	Conduit de dégagement, p. 213.
F	Fût de colonne cannelée où passait le tuyau d'adduction, p. 213.
G	Mur de la salle d'accès de la piscine C, p. 220.
H	Puits pour le service de l'Evêché du XIIe siècle, p. 21.
I	Puits pour le service de l'Evêché du XVIe siècle, p. 21.
K	Cimetière mérovingien. Tombeaux monolithes de pierre blanche, p. 87.
L	Cimetière mérovingien. Tombeaux d'ardoises, p. 88.
M	Cimetière mérovingien. Squelette sans tombe, p. 94.
N	Trous de pieux, p. 159.

Signification des Teintes

Le jaune : mauvais murs en mortier jaune antérieurs aux murs gallo-romains.

Le rouge : constructions gallo-romaines.

PLAN N° 2

PLAN DE LA PORTE SAINT PIERRE

ET DE SES ABORDS

DU XIE AU XVIIE SIÈCLE.

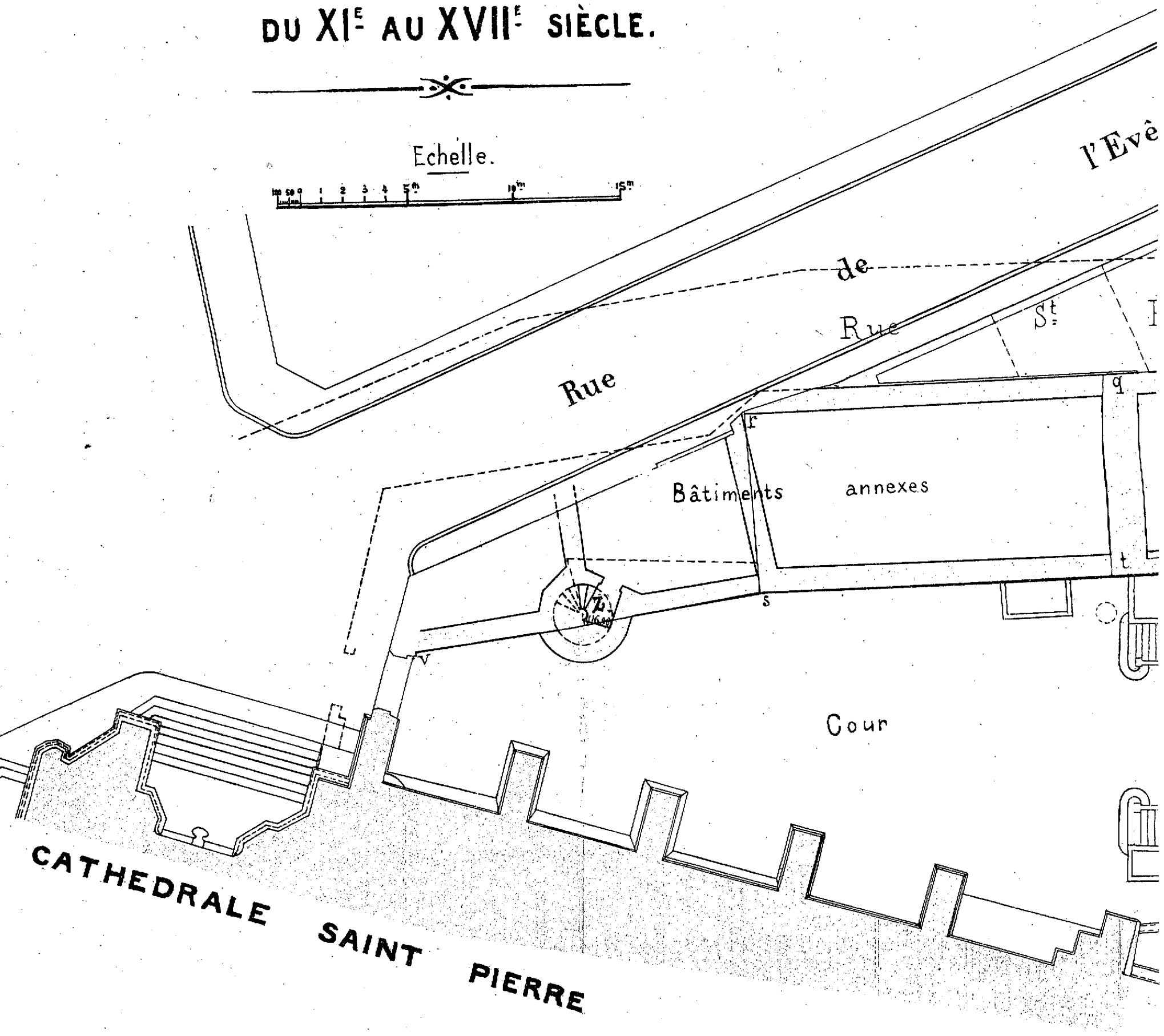

N

Place

E

l'Evêché

de

Rue St. Pierre

PORTE

SAINT

PIERRE

P' Cour

annexes

Cour

Ancien

Evêché

Jardin

L

J

I

P

O

M

K

H

F

G

i

G'

R

A

B

C

N

D

(20.14)

(20.51)

(20.16)

(19.32)

(19.33)

(19.32)

Cours Saint Pierre

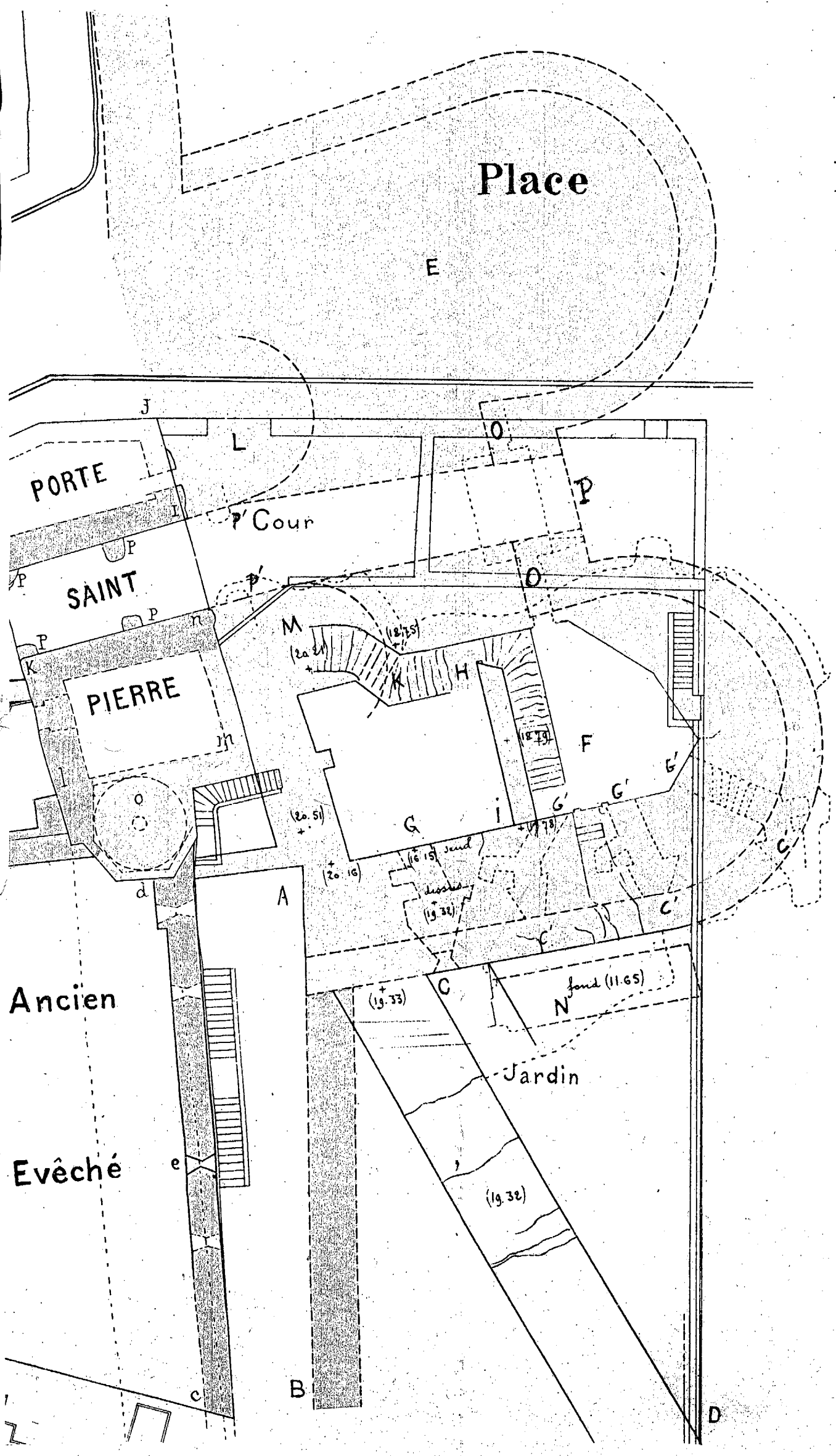

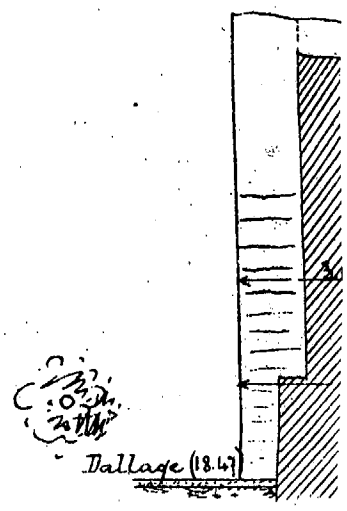

Dressé par l'Ingénieur soussigné
Nantes le 1er Août 1911.
Grimaud

Evêché du XIIe siècle - p. 14.

Élévation suivant RS.

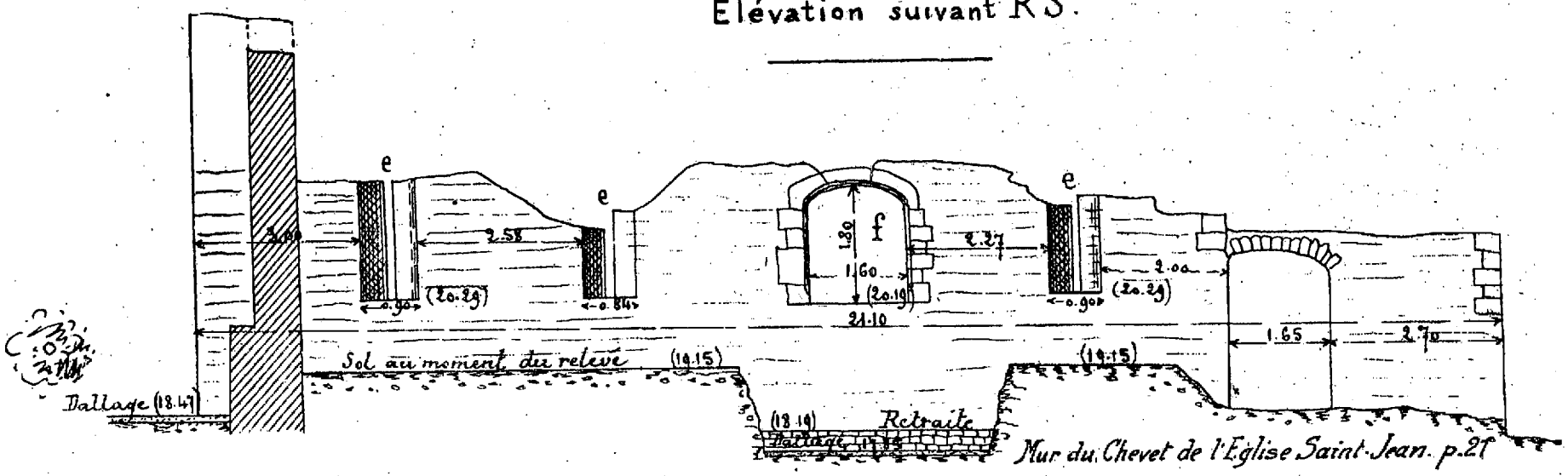

Echelle de 0,01 p.m.

Tourelle Z

Détails de l'escalier

Elévation

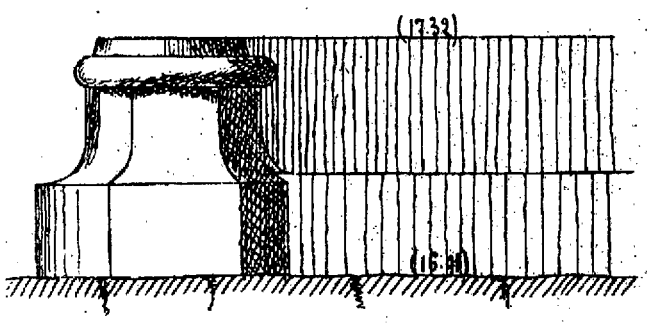

Plan

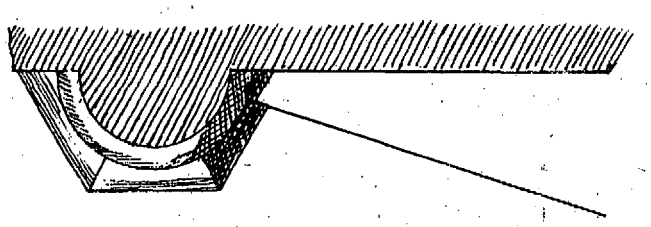

Jambage de la porte

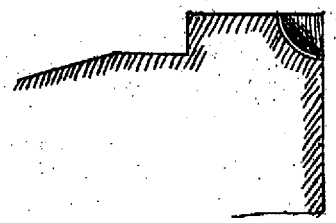

Echelle de 0,10 p.m.

LÉGENDE

a b c d	Evêché du XIIe siècle, p. 14.
e	Ouvertures, p. 15.
f	Porte, p. 15.
g h i j	Evêché du XVe siècle (côté nord), p. 22.
k l m n	Evêché du XVe siècle (côté sud).
o	Tourelle de l'escalier.
h k n i	Passage de la porte Saint-Pierre, p. 111.
p	Chasse-roues du passage.
p'	Chasse-roues probables.
q t u k	Annexe de l'Evêché (XVIe siècle), p. 28.
r s t q	Servitudes (XVIe siècle), p. 31.
v s r	Mur latéral et tourelle de l'Eglise Saint-Jean.
A B	Enceinte du XIe siècle, p. 70.
C D	Enceinte de 1658, p. 82.
E	Tour dite de Guy de Thouars, p. 145.
F	Tour de l'Evêché, p. 149.
C G	Canonnière du rez-de-chaussée, p. 152.
C' G'	Canonnières à fond de cuve, p. 332.
H I	Mur de refend de la tour, p. 151.
K	Escalier de la tour, p. 155.
L M	Petites tours démolies en 1478, p. 147, 148, 157.
O	Passages conduisant à la porte P.
P	Porte donnant sur les douves.

Signification des Teintes

Le rouge : le XIIe siècle et les précédents.
Le bleu : le XVe.
Le vert : le XVIe.

S

ierre

ieur soussigné
rt 1911.

PLAN N° 3

PLAN DE LA PORTE SAINT-PIERRE ET DE SES ABORDS.

AVANT LA DÉMOLITION DE L'ÉVÊCHÉ.

Echelle

100 50 1 1 2 3 4 5m 10m 15m

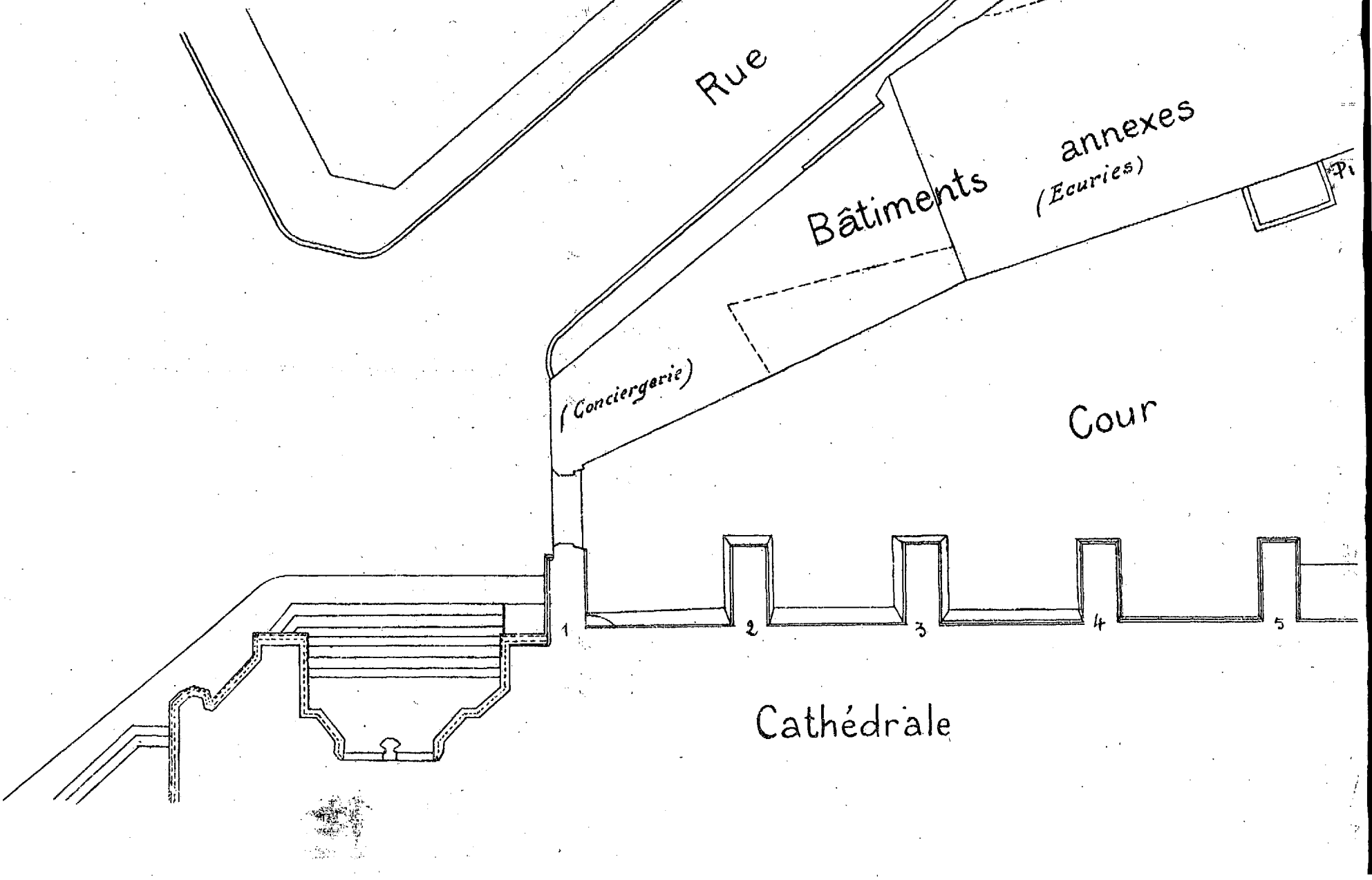

l'Evêché

Cour

Porte

St.

Cour

Pierre

Terre - plein

Précédemment bâtiment ou était la grande cheminée v. pl X p. 190

Jardin

Annexes (uries)

Puits

Ancien Evêché

Cour

4 5 6 7 8 9 10 11 1

St. Pierre

Dressé par l'Ingénieur soussigné Nantes le 1er août 1911.

Grimaud

ur

Jardin

Cours

St=

Pierre

8 9 10 11 12

Dressé par l'Ingénieur soussigné
Nantes le 1er août 1911
Grimaud

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Fondée le 9 Août 1845

ANNÉE 1914

TOME CINQUANTE-SIXIÈME

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

MANOIR DE LA TOUCHE, RUE JEAN-V

—

1915

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

MODIFICATIONS SURVENUES

depuis le 31 décembre 1914.

M. le Commandant DENÈS a été élu Bibliothécaire en remplacement de M. le Commandant LAGRÉE, démissionnaire.

Sont décédés :

Madame J. BAUDRY,
M. le docteur BLANCHET,
M. LE COUR-GRANDMAISON,
M. le docteur PLANTARD.

Ont donné leur démission :

M. l'abbé MOUILLÉ,
M. Léonce OUVRARD.

Ont été élus membres titulaires :

M. Athanase BOUDET,
M. le comte Albert DE GUIGNÉ.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

Lauréats

du

CONCOURS TRIENNAL

Fondé par le Marquis DE DION, ✻
Président de la Société († 1901),
qui fit graver à ses frais un coin spécial
et donna la première Médaille d'or.

1892

Vicomte DE LISLE DU DRENEUC : *Médaille d'or.*

1895

Marquis DE L'ESTOURBEILLON : *Médaille d'or.*

1898

Chanoine GUILLOTIN DE CORSON : *Médaille de vermeil.*

M. René BLANCHARD : *Médaille d'argent.*

Chanoine DURVILLE : *Médaille d'argent.*

1901

Comte DE BERTHOU : *Médaille d'or.*

1904

M. Félix CHAILLOU : *Médaille d'or.*

1907

Chanoine DURVILLE : *Médaille d'or.*

1910

M. Léon MAITRE : *Médaille d'or.*

1913

M. Paul SOULLARD : *Médaille d'or.*

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

au 31 Décembre 1914

La date qui suit chaque nom indique l'année de la réception.

BUREAU

(1914-1916)

MM. Bon GAETAN DE WISMES	Président.
Chanoine DURVILLE PAUL SOULLARD	Vice-Présidents.
ETIENNE POIRIER Vte R. DE CORNULIER-LUCINIÈRE	Secrétaires généraux.
GILBERT DE LA BROSSE LOUIS CHEVALIER LA BARTHE	Secrétaires du Comité.
HENRY RIONDEL	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
Commandant LAGRÉE GEORGES DU PLESSIX	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

(a) MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. LÉON MAITRE (1902-1904) ; le baron DE WISMES (1905-1907) ; ALCIDE DORTEL (1908-1910) ; ALCIDE LEROUX (1911-1913).

(b) MEMBRES ÉLUS

MM. Abbé BRAULT GEORGES FERRONNIÈRE A. VINCENT-JOÜON	Sortants en 1915.
Comte DE BERTHOU RENÉ BLANCHARD Docteur HALGAN	Sortants en 1916.
FÉLIX CHAILLOU SENOT DE LA LONDE CLAUDE DE MONTI DE REZÉ	Sortants en 1917.

(1) Les autres présidents de la Société ont été :

M. THÉODORE NAU (1845-1862), † 4 juillet 1865.
Le Vicomte DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897.
Le Chanoine CAHOUR (1869-1871), † 7 septembre 1901.
L'Intendant GALLES (1872-1874), † 11 août 1891.
M. CHARLES MARIONNEAU (1875-1877), † 13 septembre 1896.
Le Baron DE WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887.
Le Vicomte DE LA LAURENCIE (1881-1883), † 7 avril 1915.
Le Marquis DE BRÉMOND D'ARS MIGRÉ, (1884-1886 et 1899-1901), † 9 mars 1911.
M. HENRI LE MEIGNEN (1887-1889) et 1896-1898), † 22 septembre 1905.
Le Marquis DE DION (1890-1892), † 26 avril 1901.
M. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (1893-1895), † 17 juin 1900.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

AMIEUX (Louis), Les Alouettes, route de Roche-Maurice, Chantenay. 1913.

AVROUIN-FOULON (Comte Louis), 102, rue Saint-André, et château de la Couronnerie, par Carquefou. 1892.

BABONNEAU (Louis), 22, rue La Moricière. 1914.

BALLU (Jean), avocat, 7, rue du Calvaire. 1913.

BARANGER (Pierre), avocat, docteur en droit, ancien Président de la Société Académique de Nantes, 4, rue Thiers. 1910.

BASTARD (Ambroise), professeur, 27, rue de la Rosière. 1908.

BAUDOUIN (docteur Marcel), Secrétaire général de la Société Préhistorique Française, 21, rue Linné, Paris, et Croix-de-Vie (Vendée). 1904.

BEAUPÈRE (Paul), avoué, 16, boulevard Delorme. 1909.

BELLEVUE (Marquis Xavier FOURNIER DE), conseiller général de la Loire-Inférieure, château de Moulinroûl, par Soudan. 1895.

BERNÈDE-SACHS (Christian), ✲, lieutenant de vaisseau en retraite, 9, rue Royale. 1908.

BERTHOU (Comte Paul de), lauréat de l'Institut, anc. élève et membre de la Soc. de l'Ecole des Chartes, 6, rue du Boccage, et château de Cadouzan, en Saint-Dolay, par La Roche-Bernard (Morbihan). 1884.

BLANCHARD (René), O. I. ✲, lauréat de l'Institut, archiviste de la Ville de Nantes, membre de la Commission de la Bibliothèque Municipale, Secrétaire et Bibliothécaire de la Soc. des Bibliophiles Bretons, 4, rue Royale. 1875.

BLANCHET (docteur Ferdinand), anc. Prés. de la Soc. Acad. de Nantes, Prés. honor. de la Soc. Nantaise. d'hort., 32, rue du Calvaire, et Le Pellerin. 1854.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri DU), maire de St-Etienne-de-Mont-Luc, Le Perrorteau, St-Etienne-de-Mont-Luc. 1886.

BONNET (Louis), industriel, anc. Vice-Prés. de la Soc. Philatélique, 33, boulevard Delorme. 1901.

BONNIGAL (Henri-Martin), notaire, Vertou. 1909.

BOUBÉE (Joseph), château de la Meule, par Arthon. 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), 3, place de la Petite-Hollande, et château de la Bernardière, par Saint-Herblain. 1893.

BOUGOÜIN (François), architecte, ancien Prt de la Soc. des Architectes de Nantes, lauréat de la grande médaille de la Soc. centrale pour l'Architecture privée en 1892, 10, rue du Calvaire, et 22, rue de Bel-Air. 1879.

BOULLENGER (Jules), 3, rue Cambronne. 1911.

BOURDEAUT (abbé Arthur), docteur en théologie, vicaire à la paroisse Sainte-Anne, Nantes. 1913.

BOUTIN (abbé Joseph), lauréat de la Soc. Française d'Archéologie, professeur de dessin au collège d'Ancenis, vicaire, Oudon. 1912.

BOUYER (abbé Jules), Chanoine honoraire, anc. Supérieur du Petit-Séminaire de Guérande, Directeur de l'enseignement primaire libre, 20, rue Saint-Donatien. 1886.

BRAULT (abbé Ferdinand), O. A. ℣, aumônier du Grand Lycée, anc. professeur de philosophie à l'Externat des Enfants-Nantais, 9, rue de Briord. 1900.

BRÈVEDENT DU PLESSIS (Irénée DE), 12, rue Henri IV, et château de Montretrait, par Sucé. 1892.

BRONKHORST (Gustave), ✠, lieutenant de vaisseau en retraite, Bibliothécaire de la Soc. de Géographie de Nantes, 11, rue de la Rosière. 1914.

BROSSE (Gilbert GUILLET DE LA), rue Royale, 17, et château de la Grée, par Orvault. 1907.

BRUC (Comte Maurice DE), anc. camérier d'honneur de S. S. Léon XIII, château de Bruc, par Candé (Maine-et-Loire), et 32, rue de Laborde, Paris. 1889.

BUREAU (docteur Louis), ✠, O. I. ℣, licencié ès-sciences, Directeur du Muséum de Nantes, prof. à l'Ecole de Médecine, corresp. du Muséum de Paris, membre du Cons. de l'Assoc. fr. pour l'avancement des sciences, membre fondateur de la Soc. Zoologique de France, Secr. général, Trésorier de la Soc. des Sc. Natur. de l'Ouest, 15, rue Gresset, et château de la Meilleraye, par Riaillé. 1891.

CHAILLOU (Félix), O. I., lauréat de la Soc. Française d'Archéologie, fondateur du Musée local des Cléons, 70, quai de la Fosse, et château des Cléons, par Vertou. 1885.

CHARETTE DE LA CONTRIE (Joseph DE), sous-lieutenant de réserve d'infanterie, 1, place Louis-XVI. 1910.

CHATELLIER (Léon), peintre, anc. membre du Conseil Municipal de Nantes, 66, rue Félibien. 1884.

CHAUVELON (Emile), 5, rue de Bréa. 1914.

CHAUVET (André), architecte, 19, rue Guibal. 1901.

CHEVALIER LA BARTHE (Louis), licencié en droit, 7, rue Gresset. 1912.

CHOLLET (Alfred), agent-voyer d'arrondissement, 37, boulevard de la Collinière. 1913.

CLÉNET (abbé Jean-Baptiste), curé, Le Croisic. 1912.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN DE), docteur en médecine, conseiller général de la Loire-Inférieure, membre de la Commission Départementale, maire de Saint-Viaud, Vice-Prt de la Soc. d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 9, rue de Bréa, et château de la Barrière, par Blain. 1902.

COCHET (Louis), ancien contrôleur des Contributions, 3, rue Maurice-Duval. 1914.

CORMERAIS (Emile), ✻, O. A. ⚙, industriel, Prt de la Chambre de Commerce de Nantes, Vice-Prt de la Loire Navigable, 10, rue La Moricière, et 3, rue Lamartine. 1902.

CORNULIER-LUCINIÈRE (Vicomte René DE), docteur en droit, Secrétaire de la Soc. Académique de Nantes, Vice-Prt des « Veillées Nantaises », lieutenant d'infanterie de réserve, 5, rue Maurice-Duval. 1910.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant. 1895.

COURSON DE LA VILLENEUVE (Vicomte Aurélien DE), capitaine d'artillerie territoriale, 10, rue Royale. 1909.

CROUAN (Jules), 28, rue du Calvaire. 1908.

DELANOUE (abbé Armand), curé de la paroisse Saint-Félix, 6, rue du Ballet. 1905.

DELATTRE (Léon), O. A. ⚙, agent-voyer principal, 9, rue de la Commune. 1906.

DENÈS (Prosper), O. ✻, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, 14, passage Russeil. 1913.

DION (Marquis Albert DE), député et conseiller général de la Loire-Inférieure, Vice-Prt de l'*Automobile-Club*, château de Maubreuil, par Carquefou, et 4, avenue d'Iéna, Paris. 1903.

DORÉ-GRASLIN (abbé Philbert), professeur à l'Ecole Saint-Clair, 18, rue de Bel-Air, et château de Loizelinière, en Gorges, par Clisson. 1906.

DORTEL (Alcide), O. I. ✠, avocat, Bâtonnier, cons. général de la Loire-Inférieure, anc. Pt de la Soc. Académique de Nantes, membre de la Commission de la Bibl. municipale, de la Comm. du Musée Archéologique et du Conseil départ. d'hygiène, Corresp. du Min. de l'Inst. publ., 12, rue de l'Héronnière, et La Champagnière, par Basse-Goulaine. 1889.

DOUDIÈS (Jules), 19, quai de Tourville. 1901.

DURVILLE (abbé Georges), Chanoine prébendé, O. I. ✠, lauréat de l'Institut, Corresp. du Min. de l'Inst. publ., membre de la Comm. du Musée Archéologique, 76, rue Saint-Clément. 1896.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (Marquis Régis DE L'), O. A. ✠, député du Morbihan, Président de l'Union Régionaliste Bretonne et de la Section d'histoire et d'archéologie de l'Association Bretonne, Vice-Prt de la Soc. des Bibliophiles Bretons, Directeur de la *Revue de Bretagne*, Correspondant de la Soc. des Antiquaires de France, Inspecteur de la Soc. fr. d'archéologie, ancien Prt de la Soc. Polymathique du Morbihan, capitaine d'infanterie territoriale, 10, place de l'Évêché, Vannes, château de Penhoët, par Avessac, et 21, boulevard Saint-Michel, Paris. 1880.

ETIENNE (Jean-Baptiste), commissaire de la Société des Courses de Nantes, 2, rue Linné. 1914.

FABRÉ (Xavier), notaire, rue de Saillé, Guérande. 1883.

FERRONNAYS (Marquis Henri FERRON DE LA), député et conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Saint-Mars-la-Jaille, capitaine de réserve d'état-major, château de Saint-Mars-la-Jaille, château de Trevarez, par Châteauneuf-du-Faou (Finistère), et 40, rue de Chaillot, Paris. 1908.

FERRONNIÈRE (Georges), architecte, docteur ès-sciences, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, membre de la Commission du Musée Archéologique, Inspecteur de la Soc. fr. d'Archéologie, 15, rue Voltaire. 1907.

FILLIAT (André), chirurgien-dentiste, chargé du service dentaire des hospices civils de Nantes, 11, rue Boileau. 1906.

FLEURY (Edouard) O. A. ✪, agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure, 17, rue Charles-Monselet. 1914.

FRANCE (J. C. A. DE), médaille d'honneur de vermeil et médaille d'honneur d'argent, architecte-voyer en retraite, Commandant honoraire des Sapeurs-Pompiers de Nantes, 42, rue Charles-Monselet. 1898.

FRESLON DE LA FRESLONNIÈRE (Vicomte Paul DE), 9, rue Malherbe, et château de la Rouardais, par Bains (Ille-et-Vilaine). 1902.

FURRET (Jules), architecte, membre de la Soc. des Architectes de Nantes, 16, rue de la Fosse. 1904.

FUYE (Maurice ALLOTTE DE LA), C. ✱, Colonel du Génie en retraite, Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2, rue d'Anjou, Versailles. 1889.

GABORY (Emile), O. A. ✪, lauréat de l'Académie française, anc. élève de l'École des Chartes, archiviste de la Loire-Inférieure, 3, place Saint-Pierre. 1911.

GALARD (docteur), Montrevault (Maine-et-Loire). 1910.

GASSET (Joseph MAUJOUAN DU), 5, place Dumoustier. 1909.

GAUTIER (Louis), 28, rue de Strasbourg. 1913.

GOUÉ (Alain DE), château de la Chabotterie, par l'Herbergement (Vendée). 1912.

GOUÉ (Joseph DE), 7, rue Sully, et château de la Barre, par Carquefou. 1911.

GOURDON (Maurice), O. I. ✪, Comm. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, 7, rue Germain-Boffrand, château de la Haie-des-Bouillons, par Cordemais, et 6, avenue du Casino, Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne). 1900.

GOURNERIE (Comte Eugène MAILLARD DE LA), maire de Saint-Herblain, sous-lieutenant de réserve de cavalerie, 16, rue Royale, et château de la Gournerie, par Saint-Herblain. 1909.

GRÉLIER (abbé Charles), membre et lauréat de la Soc. française d'Archéologie, Challans (Vendée). 1905.

HALGAN (docteur Georges), 30, boulevard Delorme. 1904.

HARDY (Maurice), Bibliothécaire de la Soc. Académique de Nantes, 29, rue Desaix, et château du Raffunault, par Orvault. 1910.

HOUDET (Joseph), 9, rue de la Rosière. 1900.

JAMIN (Léon), Président du Conseil général de la Loire-Inférieure, conseiller municipal de Nantes, ancien adjoint au Maire de Nantes, ingénieur des Arts et Manufactures, industriel, 110, rue de Rennes. 1911.

JAMONT (Gustave), docteur en droit, 6, place Canclaux. 1909.

JUIGNÉ (Marquis Jacques LECLERC DE), député et conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Juigné-sur-Sarthe, sous-lieutenant de réserve d'état-major, château du Bois-Rouaud, par Saint-Hilaire-de-Chaléons, château de Juigné, par Juigné-sur-Sarthe (Sarthe), et 137, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris. 1906.

KERVENOAËL (Vicomte Émile JOUAN DE), docteur en droit, conseiller général de la Vendée, château de Boisy-Sourdis, par La Verrie (Vendée). 1886.

LAGRÉE (Victor), O. ✻, O. du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon Vert de l'Annam, capitaine de frégate en retraite, Pr[t] de la section nantaise de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, 2, rue Bonne-Louise. 1901.

LASTOURS (Baron Edmond GAUZENCE DE), docteur en médecine, 5, place Dumoustier, et château de la Mabiterie, par Varades. 1907.

LAUZON (Etienne DE), conseiller général de la Vendée, maire de Saint-Julien-des-Landes, 19, rue Mathelin-Rodier, et château de la Forêt, par La Mothe-Achard (Vendée). 1890.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✻, sénateur et conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Campbon, Pr[t] de la Soc. des Courses de Nantes et de la section nantaise de la « Ligue Maritime française », 2, rue de Bréa, château de Coislin, par Campbon, et 71, rue de l'Université, Paris. 1887.

LEGRAND (Paul), docteur en droit, lieutenant d'infanterie de réserve, 3, rue d'Argentré, et La Benate, par Saint-Etienne-de-Corcoué. 1905.

LERAY (Francis), ✻, O. I., architecte du Gouvernement, 19, rue Voltaire. 1914.

LEROUX (Alcide), avocat, ancien Prt de la Soc. Académique de Nantes, 2, place Saint-Pierre, et Kercaret, Le Pouliguen. 1877.

LESIMPLE (abbé Jean-Baptiste), aumônier des Dames-Blanches, 34, rue de Gigant. 1903.

LINYER (Louis), ✠, avocat, ancien Bâtonnier, professeur à l'Ecole de Droit, anc. adjoint au Maire de Nantes, anc. Prt de la Soc. Académique de Nantes, Prt de la Soc. de Géographie de Nantes et de la « Loire Navigable », 1, rue Paré, château de la Jubinière, par Héric, et château du Veillon, par Talmont (Vendée). 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges DE), 28, av. Félix-Faure. 1901.

LISLE DU DRENEUC (Vicomte Pitre DE), O. A. ❖, lauréat de la Soc. française d'Archéologie, Corresp. du Min. de l'Instr. publique, Conservateur du Musée Archéologique et du Musée Dobrée, membre de la Comm. des Monuments histor. et des mégalithes de France, du Comité des Beaux-Arts des départements, de la com. de la Bibl. municipale et de la com. du Musée municipal des Beaux-Arts, avenue de l'Eperonnière, et château du Fief, par Sautron. 1872.

LONDE (Joseph SENOT DE LA), docteur en droit, maire de Thouaré, membre de la Commission du Cercle Louis XVI, 6, rue Mathelin-Rodier, et château de la Picauderie, par Thouaré. 1887.

LUSIGNAN (Vicomte de), 13, rue du Lycée. 1913.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. I. ❖, Chef de la 1re Division (administration générale et contentieux), à la Mairie de Nantes, ancien Secrétaire perpétuel et ancien Vice-Prt de la Soc. Académique de Nantes, 7, r. du Général-de-Sonis. 1901.

MAITRE (Léon), O. I. ❖, ancien élève et membre de la Société de l'École des Chartes, ancien archiviste de la Loire-Inférieure, membre du Comité des trav. histor. et scientif. et de la Commission de la Bibl. municipale, ancien Prt de la Soc. Académique de Nantes, ancien Vice-Prt de la Soc. de Géographie de Nantes, 2, place des Enfants-Nantais, et à Gourmalon, Pornic. 1870.

MANCEAUX (Maurice), comm.-priseur, 18, rue Crébillon. 1909.

MATHOREZ (Jules), ancien élève de l'École des Chartes, inspecteur des Finances, 7, rue Racine, et 1, Rond-Point Bugeaud, Paris (XVIe). 1911.

MICHEL (Gaston), ✻, Ingénieur en chef du service des travaux publics de Nantes, membre de la Comm. des bâtiments civils, 10, rue du Calvaire. 1900.

MIRALLIÉ (docteur Charles), O. I. ✪, ancien interne des Hôpitaux de Paris, médecin titulaire de l'Hospice Général, Directeur de l'École de Médecine, 11, rue Copernic. 1906.

MONTAIGU (Comte Hubert DE), député et conseiller général de la Loire-Inférieure, membre de la Commission départementale, lieutenant de réserve d'état-major, château de la Bretesche, par Missillac, et 18, rue Martignac, Paris. 1910.

MONTI DE REZÉ (Claude DE), chev. de Saint-Grégoire, conseiller d'arrondissement, délégué de la Soc. des Bibliophiles bretons, 5, rue Guillet-de-la-Brosse, et château du Fief-Milon, par Le Boupère (Vendée). 1883.

MONTI DE REZÉ (Comte Henri DE), membre de la Commission du Cercle Louis XVI, 31, rue de Strasbourg, et château de Rezé, par Rezé. 1886.

MORGAND (Emile-Désiré), docteur en médecine, licencié en droit, membre de la Soc. Préhistorique de France, 8, rue Escudier, Boulogne-sur-Seine (Seine). 1912.

MOUILLÉ (abbé Jean-Marie), prêtre de Saint-Sulpice, ancien directeur au Grand-Séminaire de Nantes, aumônier de la Petite-Providence, 9, rue Lorette-de-la-Refoulais. 1908.

MOUSSAULT (docteur Léandre), 2, avenue de Launay. 1909.

NAU (Paul), architecte, ancien Pr[t] de la Soc. des Architectes de Nantes, Pr[t] de la Comm. du Musée Archéologique, 16, rue Lafayette, et château de Port-Sinan, par Rouans. 1866.

NAU (Joseph), architecte, Président de la Soc. des Architectes de Nantes, 18, rue Mercœur. 1905.

NAVARRE (Eugène), O.I. ✪, O.M. ✪, contrôleur principal des Contributions directes en retraite, 3, rue Sully. 1911.

NOURY (Edouard), Insp. d'assurances, 2, rue Sully. 1905.

OHEIX (André), Secrétaire général de l'Association Bretonne, château de la Ville-aux-Veneurs, par Trévé (Côtes-du-Nord). 1900.

OLLIVE (Jean-Baptiste), Vice-Pr[t] de la Soc. des Amis des Arts, membre de la Comm. du Musée municipal des Beaux-Arts, tenue de l'Erdronnière, à Pont-Rousseau, par Nantes. 1900.

PAGEOT (Alfred), étudiant, rue des Cadeniers. 1912.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand-Louis), O. A. ✪, Conservateur du Musée municipal des Beaux-Arts, au Musée des Beaux-Arts, rue du Lycée, et château des Cléons, par Vertou. 1905.

PLANTARD (docteur J.-M.), 29, boulevard Pasteur. 1904.

PLESSIX (Georges JOCHAUD DU), ✱, anc. capitaine d'infanterie, 5, place Louis XVI, et château du Buron, par Oudon. 1908.

POILANE (Alfred), huissier, Saint-Pierre-Montlimard (Maine-et-Loire). 1911.

POIRIER (Etienne), avocat, docteur en droit, professeur à l'Ecole de Droit, Président de la Soc. Académique de Nantes, 2, rue Newton. 1907.

POUVREAU (Raymond), anc. conseiller d'arrondissement, Directeur particulier des « Mutuelles du Mans », 44, rue Saint-André. 1884.

RENARD (Paul), Secrétaire de la " Maisonnette ", professeur aux Facultés catholiques d'Angers, 18, boulev. Saint-Pern. 1907.

RENAUD (Henri), Dir. du *Vendéen*, Apremont (Vendée). 1907.

RENEAUME (abbé Edmond), licencié ès-lettres, Préfet des études à l'Externat des Enfants-Nantais, r. de Gigant. 1913.

RINGEVAL (Léon), ✱, O. A. ✪, capitaine d'infanterie de marine en retraite, Porte-Chaise, en Saint-Sébastien, par Nantes. 1903.

RIONDEL (Henry), élève diplômé de l'Ecole des langues orientales, Trésorier de la Soc. Académique de Nantes, 1bis, passage Leroy, château des Chapellières, par Saint-Mars-la-Jaille, et villa Castelli, à Piriac-sur-Mer. 1907.

ROCHEBRUNE (Comte Raoul DE), château de la Court-Saint-Cyr-en-Talmondais, par Champ-Saint-Père (Vendée). 1914.

ROCHERY (Joseph), 3, quai Duguay-Trouin. 1908.

ROUXEAU (docteur Alfred), O. I. ✪, ancien interne des hôpitaux de Paris, professeur à l'Ecole de Médecine, membre de la Comm. de la Bibl. municipale, 4, rue de l'Héronnière. 1894.

ROY (Donatien), Secrétaire général de la Soc. des Amis des Arts, membre de la Comm. du Musée municipal des Beaux-Arts, 3 *bis*, quai Flesselles. 1908.

SAINT-GUÉDAS (Henri RADO DE), avocat, ancien Bâtonnier, 1, rue Grétry. 1907.

SÉCILLON (Vicomte Stephen DE), 1, rue Prémion, et château de la Tour, par Orvault. 1898.

SIBILLE (Maurice), O. A. ✠, député et conseiller général de la Loire-Inférieure, 8, rue Gresset, et 44, boulevard des Invalides, Paris. 1907.

SORIN (Henri), agent-voyer d'arrt, 14, r. de Coutances. 1913.

SOULARD (Jean), agent-voyer cantonal, 26, boul. Saint-Donatien. 1913.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, professeur à l'Ecole de droit, ancien Secr. général de la Soc. Académique de Nantes, 16, rue Crébillon. 1899.

SOULLARD (Paul), membre de la Comm. du Musée Archéologique, membre corresp. de la Soc. française de numismatique, 10, rue du Château, et château de la Haye-Morlière, par Orvault. 1862.

SUYROT (Gabriel DE), 13, rue du Lycée, et château de la Gastière, par Mortagne-s/-Sèvre (Vendée). 1890.

TATTEVIN (Georges), 57, rue Saint-André. 1911.

TERNAY (Comte Ludovic D'AVIAU DE), 2, rue Tournefort, et château de Ternay, par les Trois-Moûtiers (Vienne). 1886.

TERTRE (Fernand COUËTOUX DU), greffier du Tribunal, Paimbœuf. 1907.

TESSIER (Benjamin), architecte, membre de la Soc. des Architectes de Nantes, 7, rue Dobrée, et La Roche-Montrevault (Maine-et-Loire). 1906.

VIENNE (Jean MATHIEU DE), château de Thouaré, à Thouaré. 1908.

VIGNARD (docteur Edmond), O. I. ✠, chirurgien en chef des Hôpitaux, professeur à l'École de Médecine, 6, rue de l'Héronnière. 1900.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), château du Coët-Rotz, par Savenay. 1905.

VILLESBOISNET (Comte Arthur ESPIVENT DE LA), conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Sainte-Reine, château du Deffay, par Pontchâteau. 1896.

VINCENT-JOÜON (Antoine), conseiller général de la Loire-Inférieure, ancien Pr[t] du Tribunal de Commerce de Nantes, Trésorier de la Soc. de Géographie de Nantes, 3, rue de Courson. 1896.

VINCENT-JOÜON (Antoine) fils, 3, rue de Courson. 1909.

WISMES (Christian DE BLOCQUEL DE CROIX, baron DE), Président des Veillées Nantaises, lauréat et membre du Comité de la Soc. Académique de Nantes, ancien Vice-Pr[t] de la Conférence La Moricière, membre de la Soc. des Artistes Bretons, corresp. de l'Association Bretonne, 12, rue Henri IV, et château de la Garde, par Sainte-Luce. 1887.

WISMES (Gaëtan DE BLOCQUEL DE CROIX, baron DE), Secrétaire perpétuel et ancien Pr[t] de la Soc. Académique de Nantes, Vice-Présid. de la Soc. des Bibliophiles Bretons et de la section d'histoire et de littérature de l'Union Régionaliste Bretonne, 17, rue Royale, et château de la Cholière, par Orvault. 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

AUMONT (Joseph), photographe, 13, quai Turenne, et Saint-Brevin. 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO DE), anc. camérier d'hónneur de S. S. Léon XIII; château de la Touche, par Fégréac. 1887.

BASTARD (Charles), numismate, capitaine de cavalerie de l'armée territoriale; château de Kerlan, par Savenay. 1908.

BAUDRY (Madame J.); Saint-Mars-la-Jaille. 1906.

BEJARRY (Comte Amédée DE), ✻, sénateur de la Vendée, ancien lieutenant-colonel d'infanterie territoriale; 7, rue Tournefort, château de la Roche-Louherie, par La Réorthe (Vendée), et 56, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris. 1885.

BOIS-SAINT-LYS (Mademoiselle MAILLARD DE); manoir du Bois-Saint-Lys, par Carquefou. 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ❍, juge de paix, homme de lettres, lauréat de nombreux concours littéraires; 28, quai Saint-Goustan, Auray (Morbihan). 1898.

BROCHET (Louis), O. A. ❍, agent-voyer d'arrondissement hors classe; 114, rue de la République, Fontenay-le-Comte (Vendée). 1900.

CHAPRON (Joseph), receveur municipal, conservateur du Musée; Châteaubriant. 1889.

CHARBONNEAU-LASSAY (Louis), professeur, membre de plusieurs soc. savantes; Loudun (Vienne). 1902.

COUTIL (Léon), O. A. ❍, lauréat des Antiquaires de France, Correspondant du Min. de l'Instr. publ., anc. Prᵗ de la Soc. Préhistorique Française et du Congrès Préhistorique de France, ancien Prᵗ de l'Association Française (section d'anthropologie); Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure). 1907.

DESMARS (Jean-Baptiste), docteur en médecine ; Plessé. 1912.

DRESNAY (Vicomte Maurice DU), ✻, licencié ès-lettres, anc. secrétaire d'ambassade ; château du Dreneuc, par Fégréac. 1886.

DUBREIL (Charles), Procureur de la République ; Paimbœuf. 1900.

GABILLAUD (Narcisse), O. A. ❀, instituteur ; Moulins (Deux-Sèvres). 1908.

GENUIT (docteur Marcel) ; château de la Guichardaye, par Tréal (Morbihan). 1871.

GIROUSSE (abbé Félix), aumônier militaire ; 3, rue de Chateaubriand. 1895.

JOÛBERT (Chevalier Joseph), anc. conseiller municipal d'Angers, Vice-Prt de la Soc. des Études Coloniales et Maritimes ; 11, rue des Arènes, Angers, et château de Kersa, par Ploubazlanec (Côtes-du-Nord). 1906.

JOYS (Paul), dir. de l'École Saint-Similien ; 16, rue Talensac. 1906.

KERGUENEC (François LE CHAUFF DE), maire de Saint-Molf ; château de Kerguenec, par Guérande. 1879.

LANDE DE CALAN (Comte Charles DE LA), Président de la Soc. des Bibliophiles Bretons ; château de la Trinité, en Saint-Grégoire, par Rennes. 1907.

LECUREUX (Lucien), agrégé de l'Université, professeur au Lycée ; Le Mans. 1911.

LE MAITRE (docteur Maurice), médecin de 1re classe de la Marine ; 42, boulevard Grignan, Toulon. 1911.

LONGRAIS (Frédéric JOÜON DES), ancien élève de l'École des Chartes, délégué de la Soc. des Bibliophiles Bretons ; 4, rue du Griffon, Rennes, et château de la Martinière, par Rennes. 1894.

LORIÈRE (Henry TROCHON DE) ; Presles, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne). 1901.

MÉREL (abbé Louis), vicaire ; Issé. 1900.

MÉRESSE (Gabriel) ; château de Lessac, par Guérande, et villa La Reine, 2, rue Fontaine-Bleue, Mustapha, Alger. 1881.

MONTAIGU (Marquis Pierre DE), ✻, C. de Pie IX, ancien député, Vice-Prt du Conseil général de la Loire-Infre, maire

de Missillac, Vice-Prt d'honneur de la Soc. Saint-Hubert de l'Ouest, membre de la Commission du Musée municipal des Beaux-Arts; château de la Bretesche, par Missillac, et 18, rue Martignac, Paris. 1899.

MOREAU (Georges), anc. élève de l'École Polytechnique, ingénieur des Mines; 120, rue de Tocqueville, Paris. 1902.

PERRON (Louis); Formusson-en-Daon (Mayenne). 1881.

PICHELIN (Paul), banquier; 12, rue Bonne-Louise. 1874.

PINEL (Louis), répétiteur à l'École des Hautes Études Commerciales; 108, boulevard Malesherbes, Paris (XVIIe). 1908.

POHIER (Jacques), docteur en droit; 16, rue des Prêtres, Ancenis. 1909.

PORT (Étienne), ✠, Comm. du Dannebrog, ancien Chef de Cabinet du Ministre de l'Instr. publ., inspecteur général de l'Université; 29, rue des Volontaires, Paris. 1903.

PORTE (Vicomte Hippolyte LE GOUVELLO DE LA), conseiller d'arrondissement de St-Gildas-des-Bois, maire de Sévérac, membre de la Comm. du Musée Dobrée; château de Sévérac, par Sévérac. 1886.

REVELIÈRE (Gabriel), vérificateur des Douanes; 109, rue du Croisic, Saint-Nazaire. 1908.

RÉVÉREND (Jules); château de Bourgerel, par Muzillac (Morbihan). 1893.

TOUCHE (Henri ROUMAIN DE LA), avocat, docteur en droit, conseiller d'arrondissement d'Ancenis; château de Champtoceaux, par Champtoceaux (Maine-et-Loire). 1912.

TREVELEC (Marquis Harry DE); Herbignac et West-Southbourne, par Bournemouth (Angleterre). 1902.

VERGEREAU (Charles), greffier de la justice de paix; Legé. 1912.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

ABGRALL (abbé Jean-Marie), chanoine hon. de Quimper, O. A. ✠, lauréat de la Soc. Française d'Archéologie, Correspondant de la Commission des Monuments historiques, Président de la Société Archéologique du Finistère, professeur d'archéologie au Grand-Séminaire, aumônier de l'Hôpital; Quimper. 1897.

POTTIER (abbé Fernand), chanoine titulaire, O. A. ✠, Correspondant du Min. de l'Inst. pub., du Min. des Beaux-Arts et de la Comm. des Monuments historiques, inspecteur de la Soc. Française d'Archéologie, Président de la Soc. Archéologique de Tarn-et-Garonne, professeur d'archéologie au Grand-Séminaire; 59, rue du Moustier, Montauban. 1898.

URSEAU (abbé Charles), chanoine d'Angers, O. I. ✠, Correspondant du Min. de l'Inst. publ. et de la Comm. des Monuments historiques, Secrétaire général de la Soc. d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers; 4, parvis Saint-Maurice, Angers. 1906.

VILLEFOSSE (Antoine HÉRON DE), O. ✠, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'École Pratique des Hautes-Études, 16, rue Washington, Paris (VIIIe) et château de la Fosse, par La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne). 1911.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Allier	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Belfort	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône	Société de statistique de Marseille.
—	Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, à la Bibliothèque de l'Université, Aix-en-Provence.
Charente	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis)(Saintes).
Cher	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).

Côtes-du-Nord.....	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).
Creuse.....	Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres.....	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Eure-et-Loir.....	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère.....	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société diocésaine d'archéologie (Quimper).
—	Société académique de Brest.
Gard.....	Académie de Nîmes.
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux.
Hautes-Alpes.....	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne.....	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne.....	Société historique et archéologique de Langres.
Haute-Saône.....	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne.....	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart.
Ille-et-Vilaine.....	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes.
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Indre-et-Loire.....	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère.....	Académie Delphinale (Grenoble).

Jura.....	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes.....	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher.....	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure.....	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire.....	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet.
—	Société Nationale d'Agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société des lettres, sciences et arts du Saumurois (Saumur).
Manche.....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne.....	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle...	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse.....	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Morbihan.....	Société polymathique du Morbihan (Vannes).

Nord	Commission historique et archéologique (Lille)
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône	Société académique d'architecture de Lyon.
—	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Saône-et-Loire	Société Eduenne (Autun).
—	Académie de Mâcon.
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Revue historique et archéologique du Maine (le Mans et Mamers).
Seine.....	Journal des Savants (Paris).
—	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société française de numismatique (Paris).
—	Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'*Investigateur* (Paris).
	Comité des travaux historiques et scientifiques (M. I. P., Paris).
—	Revue de l'École d'anthropologie (rue de l'École-de-Médecine, 15, Paris).
Seine-Inférieure.....	Commission des antiquités de la Seine Inférieure (Rouen).
Seine-Inférieure.....	Société havraise d'études diverses (le Havre).
Seine-et-Oise.....	Société archéologique de Rambouillet.

Somme.....	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne....	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).
Var.....	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Vendée.....	Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).
—	La Vendée historique et traditioniste (Luçon).
Vienne.....	Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Yonne.....	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
Algérie.....	Société archéologique du département de Constantine.
Belgique.....	Archives de la France monastique, Revue Mabilon (Chevetogne par Leignon).
Espagne.....	Revista de la Associacion artistico-arqueôlogica (Barcelone).
—	Boletin de la Sociedad arqueôlogica Iuliana (Palma de Mallorca, islas Baleares).
États-Unis d'Amérique.	Smithsonian institution (Washington).
Suède.....	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.

REVUES

Cantal	Revue de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Maine-et-Loire.....	Revue de l'Anjou (Angers).
Morbihan	Revue Morbihannaise (rue Pasteur, 19, Vannes).
Seine	Revue des Traditions populaires (boul. Saint-Marcel, 80, Paris (V•).

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES GÉNÉRALES

SÉANCE DU 20 JANVIER 1914

Présidence
de M. A. Leroux, Président sortant,
puis du Bon G. de Wismes, Président élu.

Étaient présents : MM. René Blanchard, abbé Bourdeaut, commandant Denès, abbé Doré-Graslin, Dortel, chanoine Durville, Furret, Joseph de Goué, comte de la Gournerie, docteur Halgan, vicomte de Kervenoael, Leroux, Senot de la Londe, Claude de Monti de Rezé, Ollive, capitaine du Plessix, Poirier, Pouvreau, capitaine Ringeval, Henry Riondel, Paul Soullard, Marcel Soullard, baron de Wismes, baron Gaëtan de Wismes.

S'étaient fait excuser : MM. abbé Brault, Chaillou.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Paul Soullard fait part de l'opinion de M. de Rochebrune touchant l'épée si curieuse dont il a déjà été question à plusieurs reprises : il partage l'avis de la plupart de nos collègues, à savoir qu'il s'agit là d'une trouvaille remontant à la dernière époque gauloise.

Une plaquette de M. André Oheix, intitulée : *Date de la mort d'Alain III, duc de Bretagne*, est envoyée par l'auteur pour notre bibliothèque.

M. LE PRÉSIDENT communique à l'Assemblée un avis de M. Velasque, d'après lequel les travaux de déblaiement de Notre-Dame-la-Blanche, en Rezé, sont assez avancés pour permettre une intéressante visite du sous-sol ; on étudiera postérieurement l'opportunité d'une excursion collective

M. LERAY et le comte Raoul DE ROCHEBRUNE sont admis à titre de membres titulaires de la Société.

Puis, au milieu de vifs applaudissements, M. LE PRÉSIDENT remet au très distingué numismate, M. Paul SOULLARD, la *médaille d'or* du « Concours Triennal » ; malgré son émotion, ce dernier le remercie en d'excellents termes et non sans humour.

M. LEROUX, *Président sortant,* prononce alors le discours d'usage. En parfait styliste et avec beaucoup d'âme, il rappelle les deuils cruels des trois années qui viennent de s'écouler, la mort de M. le marquis DE BRÉMOND D'ARS MIGRÉ « qui, dit-il, fut deux fois notre Président..... se montra toujours si dévoué à notre compagnie.... et qui, à Nantes comme en Basse-Bretagne, s'intéressa toujours à élle et eut des mots affectueux pour nous jusqu'à ses derniers moments » ; de M. Paul DU CHATELLIER, le fondateur du Musée de Kernuz, du Père Camille DE LA CROIX, l'inventeur de la ville de Sanxay, de M. Paul TRÉMANT « un habitué, un fervent de nos réunions, de nos séances, de nos excursions », de M. RABOURDIN, frappé au lendemain de sa réception parmi nous.

Mais ce triennat, funeste à bien des égards, est consolant malgré tout lorsqu'on envisage la situation prospère de la Société, comptant près de 200 membres ; lorsqu'on se rappelle les chers souvenirs du banquet du 2 mars 1911, de la fête du cinquantenaire de M. SOULLARD, des charmantes excursions effectuées en commun dans la plus franche cordialité.

Quant aux travaux du *Bulletin*, ils sont innombrables et concernent les parties les plus diverses de la science du passé.

M. LEROUX lui-même, abordant les études protohistoriques, qu'il intitule justement « l'histoire en formation », contribue à percer le mystère qui plane encore sur l'aurore de notre race ; grâce à lui certaines de ces énigmes deviennent des clartés et les opinions neuves, heurtant les anciennes, font jaillir des étincelles de vérité.

C'est ainsi que nous avons pu nous rendre compte que l'Atlantide de Platon n'est point un mythe ; c'est ainsi que nous pouvons émettre et défendre l'hypothèse que les Celtes qui envahirent la Gaule vers le VIe siècle avant Jésus-Christ venaient, non du centre de l'Asie, comme on le croit généralement, mais peut-être de la Finlande et des rivages inhospitaliers de la Baltique ; qu'ils adoptèrent, pour une large part, la langue et la religion des Ligures et qu'ils ne détruisirent ni les dolmens, ni le culte druidique, qu'ils trouvèrent établis à leur arrivée en Gaule.

Si les tâtonnements sont nombreux, cela provient, sans doute, du peu de documents que nous possédons sur ces époques lointaines : César, en effet, est peu prolixe et ne nous parle même pas des monuments de pierre qui, cependant, ont dû frapper ses regards ; il faut suppléer à ces lacunes par le travail.

L'archéologie fait des pas énormes en Italie, en Grèce, en Egypte, en France ; des découvertes abondent un peu partout, surtout peut-être dans nos contrées, si fertiles en riches et fructueux enseignements.

Succédant à M. Leroux au fauteuil présidentiel, le Bon Gaëtan de Wismes rappelle tout d'abord que c'est grâce à l'incontestable personnalité de son regretté père le Bon de Wismes qu'il dut de faire partie de la Société Archéologique par acclamation et sans vote ; il remercie l'assemblée du nouvel honneur qu'elle vient de lui accorder en l'élevant à la Présidence.

Puis, avec un mot aimable pour chacun, il parle du Bureau qui l'aidera dans sa tâche, des anciens Présidents, des nouvelles et distinguées recrues du Comité.

Il assure qu'il favorisera de son mieux les visites du vieux Nantes, les excursions aux environs de notre ville et même au loin lorsque l'occasion s'en présentera ; émettant ensuite le triple vœu qu'un musée ethnographique des costumes et du mobilier de la Loire-Inférieure se crée, soit dans les locaux de la porte Saint-Pierre, soit au château ; qu'on nomme au plus vite une « commission des inscriptions nantaises » dont le besoin se fait de plus en plus sentir ; qu'on cesse de détruire systématiquement le Vieux Nantes sous prétexte d'élargir les rues ; il termine en célébrant la richesse archéologique inouïe de l'Armorique, cette terre privilégiée entre

toutes, où, plus qu'ailleurs, les passionnés d'art et d'histoire voient refleurir, grâce à leur travail, les plus beaux vestiges de notre passé.

Sa péroraison, émaillée de citations de poètes du terroir, est accueillie par des ovations, à la suite desquelles on décide de remettre à la prochaine séance générale la lecture des manuscrits qu'appelait l'ordre du jour.

Un vin d'honneur clôture amicalement la séance du 20 janvier

Le Secrétaire général,
Vte René de Cornulier-Lucinière.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER

Présidence du Bon G. de Wismes, Président.

Étaient présents : MM. abbé Bourdeaut, de Brévedent, de la Brosse, Chevalier La Barthe, commandant Denès, abbé Doré-Graslin, Dortel, chanoine Durville, Furret, Joseph de Goué, docteur Halgan, Jamont, vicomte de Kervenoael, Leroux, Senot de la Londe, Claude de Monti de Rezé, docteur Moussault, capitaine du Plessix, Poirier, abbé Reneaume, Henry Riondel, Rochery, Paul Soullard, Vincent-Jouon, baron de Wismes, baron Gaëtan de Wismes.

S'était fait excuser : le vicomte de Cornulier-Lucinière.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président donne connaissance d'une décision prise par le Comité et qui concerne la tenue des séances : elles commenceront désormais exactement à 4 heures et, pour mettre en harmonie le principe suivant lequel la lecture des travaux doit figurer à l'ordre du jour avant les communications diverses avec l'urgence que celles-ci peuvent présenter, il a été arrêté que les lectures seront suspendues vers 5 h. 1/2, les communications se feront alors et on reprendra ensuite les lectures.

M. le baron DE WISMES lit un compte rendu très complet de l'ouvrage consacré par M. l'abbé SARRÊTE à l'*Iconographie Mariale*, et particulièrement aux Vierges ouvertes et ouvrantes. Celles-ci sont les plus intéressantes et forment le plus souvent des reliquaires, des tabernacles ou des triptyques. L'église de Sainte-Marie, près de Pornic, en possède une des plus curieuses et notre collègue, qui correspondit souvent avec M. l'abbé SARRÊTE à son sujet, nous engage à l'aller admirer, quand nos pas nous porteront sur cette côte.

M. le chanoine DURVILLE continue la lecture de son travail sur *Jean V*. Il s'élève contre l'opinion qui veut faire passer ce duc de Bretagne pour un homme peu intelligent. Sa diplomatie fut toujours inspirée par une seule et même idée : conserver au Duché son indépendance. C'est ce qui explique comment, suivant les circonstances, il s'appuya tantôt sur la France, tantôt sur l'Angleterre. Il ne faut pas, en effet, juger l'époque où il vivait avec les idées actuelles : alors, la Bretagne se réclamait de son autonomie et ne se disait liée à aucune autre puissance; le jeu de ses alliances devait changer suivant ses intérêts.

M. DURVILLE continue en traçant de Marguerite de Clisson un portrait peu flatteur. Il met en doute le fait relaté par M. l'abbé BOURDEAUT, qu'après la prise de Champtoceaux les Penthièvre laissèrent dans la ville l'ordre d'arrêt de Jean V signé du Dauphin. Si d'Argentré en effet donne le fait comme exact, Le Baud, au contraire, prétend que le fameux document fut trouvé dans un château du Poitou.

M. l'abbé BOURDEAUT répond à M. le chanoine DURVILLE. Il se défend d'abord d'avoir avancé que Jean V n'était pas intelligent. Puis, maintenant ses premières assertions, il fait remarquer qu'Alain Bouchart, sur l'œuvre duquel s'appuie son honorable contradicteur, écrivait plus de cent ans après les événements. La *Chronique de Saint-Brieuc*, au contraire, qui en était contemporaine, est plus digne de foi.

La parole est donnée à M. Paul SOULLARD, qui lit une notice consacrée à la Compagnie des Notaires de Nantes au XVIIIe siècle et à ses jetons de présence. En 1691, les notaires nantais atteignaient le nombre de 46. Par suite d'extinctions et de rachats de charges par la Compagnie, ce nombre était

réduit à 20 en 1780. Sous la Révolution ils étaient sans doute 18, chiffre qui demeura le même jusqu'au commencement du xxe siècle, époque à laquelle l'annexion de Chantenay et de Doulon donna le droit d'instrumenter dans la commune de Nantes à deux autres officiers publics.

Pendant le cours du xviiie siècle, la Compagnie se réunit successivement aux Jacobins, aux Cordeliers, puis rue Dauphine (depuis rue J.-J.-Rousseau). En 1791, la vénalité des charges fut proclamée, les notaires de Nantes adressèrent alors une pétition aux Pouvoirs Publics.

En 1804, la Chambre fut reconstituée et les archives furent déposées successivement aux Cordeliers, rue Suffren, place de la Petite-Hollande, et enfin rue Duguesclin, où elles se trouvent encore actuellement.

La création de jetons de présence fut décidée en 1766. Elle eut pour but d'assurer une fréquentation plus assidue aux séances. Les jetons étaient distribués non seulement aux notaires qui assistaient aux séances, mais encore à ceux qui se rendaient, en robe, à des messes dites pour la corporation et à certains convois funèbres. La première distribution eut lieu le 27 décembre 1766, à la messe solennelle qui eut lieu en la fête de saint Jean l'Évangéliste, patron de la Compagnie. Les jetons, d'une valeur de 30 sols, étaient en argent, l'avers portait la figure du Roi et l'envers les armes de France et de Bretagne. Ils étaient frappés à la Monnaie de Paris, sans date.

M. le chanoine Durville signale qu'un érudit hollandais a l'intention de publier les dessins de Doomer, élève de Rembrandt, exécutés par cet artiste, en 1642, dans le pays de Nantes. Il nous communique la liste de ces pièces, avec le nombre des exemplaires connus :

1. La pierre percée dans la Loire (2).
2. Entre Paimbœuf et Nantes.
3. Le château de Nantes (3).
4. La tour de Nantes près de l'Hermitage.
5. Le grand pont de Nantes.
6. Le pont Sauvetout (3).
7. L'école latine près des remparts.
8. L'Église de Saint-Pierre.

9. La Chambre des Comptes avec le puits.
10. Les salines près de Nantes.
11. Le jardin de l'Hermitage.
12. L'Hermitage.
13. Une auberge près de Nantes.
14. Une autre auberge près de Nantes.
15. Une chaumière avec un pressoir à vin à Nantes.
16. Panorama de Nantes.
17. Le rempart et une tour de guet à Nantes avec le pont.
18. Vue de Nantes prise de l'Hermitage.
19. Vue de Nantes avec le pont.
20. Indre, Indret, Couëron et Le Migron.
21. Indre près de Nantes.
22. L'Abbaye de Saint-S... près de Nantes.
23. Mont-Palet près de Nantes.
24. La route de Rennes près de Nantes.
25. Vertou près de Nantes.
26. Moulin sur la route de Vieillevigne (?).

M. LE PRÉSIDENT remercie ensuite M. DU PLESSIX, qui a offert à la bibliothèque de la Société sa brochure sur le *Château de Sucinio*.

Puis il montre une médaille maçonnique appartenant à M. de la Bigne de Villeneuve; cette médaille, qui est en cuivre gravé, était évidemment un insigne des membres de la Loge Saint-Germain de Nantes; cette Loge, constituée le 3 juin 1766, disparut pendant la période révolutionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,
E. POIRIER.

SÉANCE DU 3 MARS

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Étaient présents : MM. abbé BOURDEAUT, vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, DU GASSET, Joseph DE GOUÉ, GOURDON,

docteur HALGAN, JAMONT, vicomte DE KERVENOAEL, SENOT DE LA LONDE, docteur MOUSSEAULT, OLLIVE, capitaine DU PLESSIX, POIRIER, abbé RENEAUME, ROCHERY, Paul SOULLARD, VINCENT-JOUON, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

S'était fait excuser : M. LEROUX.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Après un vote qui leur est favorable, M. Gustave BRONKHORST, lieutenant de vaisseau en retraite, présenté par MM. Vincent-Joüon et Halgan, et M. Edouard FLEURY, agent-voyer en chef, présenté par MM. le Bon G. de Wismes et Leroux, sont admis au titre de membres titulaires.

M. LE PRÉSIDENT porte à la connaissance des membres présents l'état des fouilles entreprises à Rezé sur l'emplacement de Notre-Dame-la-Blanche ; il s'y est rendu avec plusieurs collègues et a constaté que l'ancienne chapelle avait été construite sur les restes d'un édifice gallo-romain ; ces restes, fort intéressants, sont composés d'un petit mur de base et de l'amorce d'un mur, d'environ 0m76 d'épaisseur, dont il ne reste que peu de chose, l'appareil est extrêmement régulier ; quant au bâtiment mis à jour, il mesure 6m80 sur chaque côté. Les membres de la Société sont invités à se rendre à Rezé dans la journée du 4 ; les fouilles seront continuées et la Société tenue au courant de ce qui aura été découvert.

M. le chanoine DURVILLE rappelle qu'il est actuellement possible de voir l'une des tours du mur d'enceinte gallo-romain à l'angle de la rue de Strasbourg et de la rue Garde-Dieu.

Ces deux importantes communications ayant été faites, on passe à l'ordre du jour.

M. le Bon Gaëtan DE WISMES prend la parole et fournit quelques indications du plus haut intérêt sur la *Loi du 31 décembre 1913* : cette loi est en quelque sorte aujourd'hui la charte de l'archéologie.

Il insiste, en commençant, sur l'utilité éventuelle des protestations collectives ; l'article 6 projeté pour cette loi a effectivement été rapporté à la suite d'une pétition due à l'initiative de la « Société d'Anthropologie ».

La Loi de 1913 réédite les dispositions de celle de 1887, en aggravant toutefois les pénalités édictées.

Elle comprend 6 chapitres et voici les réflexions que la lecture de son texte doit suggérer à propos des *immeubles* d'une part, au sujet des *meubles* d'autre part.

C'est fort bien de spécifier que les immeubles pourront être classés en totalité ou en partie, mais *qui* décidera de l'intérêt que présente un monument? La loi nouvelle se garde bien de le dire.

De deux choses l'une, ou bien l'immeuble appartient à l'Etat, au Département ou à la Commune, ou bien il est la propriété d'un particulier.

Dans ce dernier cas, la procédure change suivant que le propriétaire consent ou ne consent pas à la classification de son immeuble : s'il consent, un simple arrêté du Ministre des Beaux-Arts suffit ; s'il ne consent pas, un décret rendu en Conseil d'Etat devient nécessaire.

La conséquence de cet état de choses sera, évidemment, de multiplier les classements, mais alors la question se pose, une fois de plus, de savoir si c'est un bien ou un mal ; cela dépendra absolument du bon vouloir ministériel ; l'incurie ou l'inertie du ministre sera mortelle pour le bâtiment classé, puisque nul ne saurait y faire de réparations sans son consentement.

Quant aux meubles, contrairement à ce qui passe pour les immeubles, il faut une *loi*, dans le cas où le propriétaire de l'objet refuse son consentement au classement.

Parmi les autres dispositions de la loi du 31 décembre 1913, il faut encore noter : la clause d'après laquelle l'acquéreur ou le sous-acquéreur d'un objet classé a droit à une indemnité au cas où cet objet est revendiqué entre ses mains ; celle qui interdit l'exportation des meubles classés ; celle qui exige que les possesseurs de biens classés les représentent à toute réquisition ; celle enfin qui enjoint au maire d'aviser le préfet des fouilles entreprises par un particulier, de conserver les objets découverts « par suite d'un fait quelconque » et d'en référer au préfet, le tout, du reste, sans lui faire encourir aucune sanction au cas de manquement à l'article 21.

M. Joseph DE GOUÉ donne ensuite lecture d'un récit très impartial et très dramatique de la bataille de la Ceriseraie

où, le 12 août 1795, le bataillon des volontaires d'Arras, qui avait été l'un des principaux exécuteurs des massacres de Quiberon, fut complètement anéanti.

Les volontaires d'Arras escortaient un riche convoi et se dirigeaient vers Châteaubriant, mais, en passant près du moulin de la Ceriseraie, situé entre Carquefou et Petit-Mars, ils furent assaillis par une troupe de quatre à cinq mille chouans commandés par le célèbre capitaine de paroisse Jacques-Esprit-Bénigne Blandin.

Après des prodiges de valeur, aussi bien du côté des républicains que du côté des royalistes, le bataillon fut exterminé. Pour se venger des massacres de Quiberon les femmes et les enfants des chouans firent subir aux blessés républicains d'atroces tourments. De leur côté, les bleus, les jours suivants, parcoururent des paroisses voisines et fusillèrent tous les paysans qu'ils rencontrèrent.

M. le chanoine Durville rend compte d'un travail envoyé par M. le docteur Le Maitre, membre correspondant de la Société.

Ce travail a pour objet le combat que *Le Romulus* eut à soutenir le 13 février 1814, en vue de Toulon, contre une division anglaise.

L'escadre française comprenant 6 vaisseaux et 9 frégates se trouvait en rade et attendait *Le Scipion* qui devait incessamment rejoindre, lorsque des vigies lui signalèrent deux frégates dans la direction du cap Fréjus, dont la mission semblait être de lui barrer le passage.

Quelques éclaireurs envoyés en reconnaissance aperçurent au matin la flotte anglaise toute entière, qui, les ayant découverts, faisait force de voiles pour leur couper la route ; mettant aussitôt le cap sur Toulon, ils battirent en retraite, précédés par *Le Sceptre*, suivis de près par *Le Romulus*.

Ce dernier navire, ne pouvant lutter de vitesse avec l'anglais, dut son salut à la ruse ; après des prodiges de valeur (parmi lesquels il faut compter celui de ce timonier qui, ayant la main droite coupée par une balle, accrocha tranquillement le pavillon d'arrière avec la main gauche, sous le feu des ennemis), *Le Romulus*, sous la direction du pilote Reboul, piqua sur les hautes falaises de Sainte-Marguerite à travers de terribles récifs et put échapper à la chasse, grâce à l'héroïsme de son pilote et de son équipage.

Poursuivant ses études sur le caractère de *Jean V*, M. l'abbé Bourdeaut fait remarquer que ce caractère a été l'objet d'appréciations très diverses pendant sa vie et après sa mort, car, si les anciens historiens bretons l'ont vivement loué, les chroniqueurs français ont été durs pour lui et les chroniqueurs bourguignons guère plus tendres.

En définitif, c'est aux faits qu'il faudrait s'en rapporter, d'après M. Bourdeaut, pour juger en connaissance de cause.

Or Jean V, d'après lui, ne se serait pas toujours montré chevaleresque ; dans plusieurs circonstances, il aurait accepté des transactions pécuniaires comme, par exemple, lors de la ligue de Gien entre les princes de la Maison de France, contre le duc de Bourgogne ; comme ensuite, six mois plus tard, de la part des Armagnac.

Allant plus loin encore, M. Bourdeaut accuse le duc d'avoir volontairement quitté le champ de bataille où combattait son frère Richemont et d'avoir intrigué avec le duc de Bourgogne contre les Armagnac dont il avait reçu Saint-Malo.

Lorsque le Dauphin eut été chassé de Paris par les Bourguignons, Jean V, à sa prière, s'était entremis entre lui et Jean-Sans-Peur ; le négociateur, d'après M. Bourdeaut, se serait allié secrètement, contre le Dauphin, avec les Bourguignons ; après le meurtre de Jean-Sans-Peur, il aurait envoyé une ambassade en Angleterre dans le but d'empêcher les Castillans et les Ecossais de rejoindre le Dauphin ; c'est alors que ce dernier, mécontent, aurait décidé l'arrestation de Jean V.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général
Vte René de Cornulier-Lucinière.

SÉANCE DU 7 AVRIL

Présidence du Bon G. de Wismes, Président.

Étaient présents : MM. Pronkhorst, Crouan, abbé Doré-Graslin, Dortel, chanoine Durville, Ferronnière, Furret, du Gasset, Joseph de Goué, Gourdon, comte de la

GOURNERIE, HODDET, LEROUX, SENOT DE LA LONDE, comte DE MONTI DE REZÉ, Claude DE MONTI DE REZÉ, OLLIVE, docteur PLANTARD, capitaine DU PLESSIX, POUVREAU, RENARD, abbé RENEAUME, capitaine RINGEVAL, Henry RIONDEL, vicomte DE SECILLON, Paul SOULLARD, VINCENT-JOUON, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

S'étaient fait excuser : MM. abbé BOUTIN, vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, abbé LESIMPLE, POIRIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Louis COCHET, présenté par M. Pouvreau et le baron Gaëtan de Wismes, est élu membre titulaire.

M. LE PRÉSIDENT signale à l'assemblée que la statue de Notre-Dame-de-la-Délivrance, qui paraît parvenir de l'ancien couvent des Carmes et se trouve placée dans la cour d'une maison de la rue des Carmes, vient d'être vendue par sa propriétaire au Musée Dobrée et propose le vœu suivant, qui est voté à l'unanimité, et sera transmis à M. le Président de la Commission du Musée Dobrée :

« La Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure :

« Ayant appris que le monument sis dans une cour de la rue des Carmes et connu sous le nom de « Vierge de la Délivrance » a été acheté récemment par le Musée Dobrée, parce que la propriétaire ne voulait pas conserver ce curieux vestige de la sculpture religieuse du XVIe siècle ;

« Considérant que cette statue est depuis de très longues années l'objet d'un culte populaire ;

« Considérant que suivant l'opinion de personnes compétentes, elle ornait le sanctuaire du Monastère des Carmes ;

« Émet le vœu que ce monument pieux soit mis en dépôt dans une église de Nantes, de préférence dans la Cathédrale, non loin du Tombeau des Carmes. »

M. LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. BRONKHORST.

M. LE PRÉSIDENT présente deux projets d'excursion d'un jour : l'un à Champtoceaux et Oudon, l'autre dans la région de Saumur ; en principe, le projet d'excursion à Champtoceaux est adopté pour le 29 avril.

La parole est ensuite donnée à M. le chanoine DURVILLE

pour sa communication sur des fouilles qui ont été faites dans les substructions de la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche à Rezé. La plus ancienne mention qui ait été faite de cette chapelle date du xve siècle et elle était alors sous le patronage des seigneurs de la Trocardière ; un écusson à leurs armes a été retrouvé au cours des fouilles. Reconstruite vers le milieu du xviie siècle, elle fut bénite le 25 mars 1642. C'était un lieu de pèlerinage assez fréquenté, mais pendant la Révolution, en 1792, elle fut vendue nationalement pour 1.600 livres et transformée en maison d'habitation. Les murs de la chapelle, qui ont 0^m^66 d'épaisseur, sont en appareil romain très soigné et n'ont jamais été recouverts d'un enduit. Elle se compose d'une pièce unique carrée, de 6^m^80 sur chaque côté, isolée sur une place et située à l'angle de deux chemins Ce devait être, ajoute M. Durville, un petit temple ou édicule gallo-romain servant au culte d'une divinité païenne, peut-être à la déesse Diane. Plus tard elle fut employée par les chrétiens dès le vi^e^ siècle. Le nom de la Blanche doit être attribué à la chapelle et non à la statue. On y a trouvé aussi un fragment de statue représentant une tête d'homme barbu qui paraît être un saint Joachim.

M. LE PRÉSIDENT signale le journal *La Bretagne*, qui renferme quelques articles artistiques.

Il lit ensuite une circulaire de protestation, émise par plusieurs sociétés savantes, contre la nouvelle réglementation des fouilles ; il y aura, à Paris, le 15 avril, une réunion plénière à laquelle notre Société est invitée à participer ; M. le chanoine DURVILLE voudra bien nous y représenter.

Le Congrès annuel de la « Société Française d'Archéologie » se tiendra, du 16 au 24 juin, à Brest et à Vannes ; M. le Président invite ses collègues à s'y rendre.

M. LE PRÉSIDENT annonce que l'on vient de trouver, en réparant une maison de la rue Buffon (autrefois rue Esprit-des-Lois), deux pierres sculptées, assez intéressantes. M. FERRONNIÈRE croit qu'elles servaient à décorer un Saint-Sépulcre et que l'une d'elles représente un des gardiens endormis, tenant en main sa lance.

M. DORTEL exhibe un croquis de l'épée du Pont-Louan, fait par M. DU PLESSIX. Il a envoyé ce dessin à M. Déchelette qui

attribue cette épée à la période médiévale, mais M. Dortel croit que le savant archéologue a dû se tromper et, pour lui, pense qu'elle date de l'époque de la Tène.

Il présente aussi un morceau de poterie, trouvé sous la porte Saint-Pierre, sur lequel est une croix de Malte en relief; ce débris paraît être un fragment d'écuelle.

M. FURRET signale qu'au cours des travaux entrepris dans l'ancienne caserne des pompiers, rue Gambetta, on a mis à jour des excavations profondes, qui pourraient être des tranchées datant du siège de Nantes de 1327.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires Généraux,
Joseph DE GOUÉ.

SÉANCE DU 5 MAI

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président

Etaient présents : MM. abbé BOURDEAUT, abbé BRAULT, CHEVALIER LA BARTHE, COCHET, vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, commandant DENÈS, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, FURRET, GABORY, J. DE GOUÉ, GOURDON, docteur HALGAN, Maurice HARDY, baron D'HASTREL, HOUDET, docteur MOUSSAULT, OUVRARD, docteur PLANTARD, capitaine DU PLESSIX, POIRIER, POUVREAU, abbé RENEAUME, capitaine RINGEVAL, Henry RIONDEL, SORIN, Paul SOULLARD, VINCENT-JOUON, VINCENT-JOUON fils, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

S'était fait excuser : M. le chanoine DURVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Louis BABONNEAU, présenté par M. Henri Sorin et M. Paul Soullard, M. J.-B. ETIENNE, présenté par M. Chevalier La Barthe et M. de la Brosse, et M. Emile CHAUVELON, présenté par M. Poirier et M. Chevalier La Barthe, sont admis comme membres titulaires de la Société.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite la parole à M. l'abbé BOURDEAUT, qui lit une étude consacrée au caractère moral de

Jean V. La politique de Jean V, dit-il, dans ses relations avec la France et avec l'Angleterre est fort versatile ; il passe d'un parti à l'autre suivant l'intérêt du moment. En 1420, il s'allie avec Charles VII, qui lui donne pour son frère Richard les biens des Penthièvre en Poitou ; il est reconquis par Bedford, qui augmente de 15.000 livres la dot de sa femme. Il conclut le Traité d'Amiens avec l'Angleterre et la Bourgogne contre la France. Charles VII le reconquiert en offrant à Richemont l'épée de connétable, en promettant de payer la dot de sa fille Isabeau, fiancée à Louis II d'Anjou. Il abandonne la France après l'échec de son frère à Pontorson et signe le Traité de Troyes, en 1427, sans avoir combattu.

Sa politique fut nuisible à la France, qu'elle affaiblit, à la Bretagne aussi, sur laquelle elle attira les défiances de la France. Elle fut faible bien plus qu'habile. Jamais la Bretagne ne fut sérieusement menacée ni par la France ni par l'Angleterre. Cette politique fut son œuvre personnelle, et non celle de la Bretagne, qui toujours se prononça pour la France.

Dans sa vie privée, continue M. l'abbé Bourdeaut, Jean V fut également dénué de scrupules. Il maria sa sœur Marguerite sans dot ; il refusa de payer la dot de sa sœur Blanche, mariée au comte d'Armagnac. Les délais pour payer la dot de Mme d'Alençon lui valurent l'affaire de Pouancé. Il rompit le mariage de sa fille Isabeau avec Louis II d'Anjou, pour ne pas payer les 100.000 francs qu'il lui avait promis en dot. Il la maria au rabais avec le comte de Laval.

Jean V n'obtint enfin le respect ni des Français, ni des Bourguignons, ni de ses propres serviteurs. Les Français arrêtèrent trois fois son chancelier Jean de Malestroit. Quatre années de suite, ses serviteurs le surprennent dans son lit, le menaçant de le jeter à la fontaine, s'il ne paie rançon ; il s'exécute.

Il est religieux, mais en même temps superstitieux ; il abuse des vœux.

En résumé, Jean V n'est ni un grand politique, ni un grand caractère. Il manque de vigueur et de constance dans la poursuite de ses vues politiques ; il emploie pour les atteindre des moyens que réprouve l'honnêteté.

M. Furret s'excuse de ne pas communiquer le travail qu'il a élaboré avec M. Dominique Caillé sur les fortifications de

Nantes aux diverses époques et qui figure à l'ordre du jour. Les conclusions qui s'en dégagent, dit-il, ne sont pas au point. Depuis qu'il a été écrit, des faits nouveaux se sont produits, qui en modifient la portée. De plus, des travaux doivent être entrepris impasse Saint-Laurent et au Château, qui apporteront sans doute des éléments intéressants, et l'étude ne sera définitive qu'après ces fouilles.

M. LE PRÉSIDENT annonce que M. René PERRIN a fait don à notre bibliothèque de la 2e série de cartes-postales sur le vieux Nantes, qu'il vient de dessiner. Il lui adresse les remerciements de la Société.

Il rappelle également que, la semaine précédente, un certain nombre de collègues ont visité Champtoceaux sous l'aimable direction de MM. les abbés Bourdeaut et Boutin. Une nouvelle excursion est en principe décidée pour le jeudi 14, et des projets de pèlerinage aux grottes préhistoriques du Périgord sont échangés.

M. DORTEL exhibe une épée, du poids de 510 grammes, trouvée dans le Lognon, à Pont-Saint-Martin, à l'endroit appelé la Teraigette et en face d'une motte dite Camp des Romains. Le type de cette arme a été placé par M. Dechelette à la dernière époque du bronze, de 1300 à 900 avant J.-C. Deux exemplaires en avaient déjà été trouvés par M. de Kerviler, lors des travaux des bassins de Saint-Nazaire.

Le même collègue montre ensuite une pièce d'or, en parfait état de conservation, portant l'effigie de Marc Aurèle ; elle pèse 7 grammes 3 et a été trouvée à la Cadoire, en Rezé. M. Dortel croit que cette monnaie a été fondue ; M. Paul Soullard estime avec plus de vraisemblance qu'elle fut frappée.

Enfin, M. DORTEL fait circuler une clef de bronze ouvragée, amenée, il y a peu de jours, par une drague dans le bras de Pirmil.

M. DU PLESSIX présente un lingot de cuivre rouge, trouvé à Janzé ; il était accompagné de 9 autres semblables. Ces lingots proviennent probablement de la cachette d'un fondeur.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général
E. POIRIER.

SÉANCE DU 9 JUIN

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Étaient présents: MM. René BLANCHARD, abbé BOURDEAUT, abbé BRAULT, BRONKHORST, DE LA BROSSE, CHEVALIER LA BARTHE, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, GABORY, J. DE GOUÉ, docteur HALGAN, JAMONT, vicomte DE KERVENOAEL, commandant LAGRÉE, LEROUX, docteur MOUSSAULT, docteur PLANTARD, capitaine DU PLESSIX, POIRIER, POUVREAU, RENARD, abbé RENEAUME, capitaine RINGEVAL, ROCHERY, Paul SOULLARD, VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE, VINCENT-JOUON, VINCENT-JOUON fils, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

M. LE PRÉSIDENT prononce l'éloge de M. Ludovic GUITTON, ancien notaire, et de M. le chanoine Henri SOREAU, deux de nos membres les plus distingués et les plus sympathiques, récemment décédés.

Il donne ensuite la parole à M. LEROUX, qui lit une intéressante notice consacrée à la Salle et au Bois des Bonnes-Dames, en Saint-Étienne-de-Mont-Luc. Toutes les localités qui portent le nom de « Luc », dit notre collègue, possèdent un promontoire boisé, près duquel coule une fontaine. Ces caractéristiques se retrouvent au Bois des Bonnes-Dames. Les *luci* étaient des bois sacrés, consacrés, aux âges barbares, au culte des éléments et dans lesquels s'élevèrent plus tard, sous l'influence grecque et romaine, des temples et des statues.

Le Bois des Bonnes-Dames, de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, dont le nom rappelle l'existence légendaire des *fées*, est situé sur un promontoire qui s'avance du Sillon de Bretagne. On y rencontre les vestiges d'un quadrilatère conservé sur trois côtés, et ce qui reste de l'édifice est appelé « La Salle ». Des pierres calcinées et un outil en fer y furent découverts. Ce bois, actuellement la propriété de notre collègue M. Rado de Saint-Guédas, est situé à 3 kilomètres du village de « Montluc », mais le bourg lui-même est au pied du bois. M. Leroux estime que la seigneurie de Montluc eut d'abord son siège au bourg et fut transportée plus tard au village de ce nom.

M. l'abbé Bourdeaut fait remarquer à ce sujet que les points de jonction des paroisses sont souvent appelées « lucs ». Les différents clergés s'y rendent en procession, aux jours des Rogations, ce qui justifie l'hypothèse qu'aux temps reculés les lucs avaient un caractère sacré.

M. Gabory lit une très curieuse étude sur une enquête édifiée en 1810, à Nantes, par le Préfet de la Loire-Inférieure, sur l'ordre de Napoléon. L'Empereur désirait, à ce moment, réconcilier entre elles les classes dirigeantes, et l'union des héritières de la noblesse et de la vieille bourgeoisie avec les chefs de son armée lui paraissait un excellent moyen d'atteindre ce but. Il chargea donc le préfet de Celles de lui indiquer les noms des jeunes filles riches susceptibles d'être prises en mariage.

C'est le résultat de ces investigations que M. Gabory a trouvé dans les archives départementales. Les bulletins de renseignements mentionnent les noms des parents, le montant de la dot, le degré d'instruction et les avantages physiques.

L'enquête, sans doute, demeura vaine, l'Empereur, n'ayant pu, à la suite des événements du temps, donner suite à ses projets.

M. le baron Gaëtan de Wismes donne le compte rendu détaillé de l'excursion effectuée à Champtoceaux, le 29 avril, par la Société. MM. les abbés Bourdeaut et Boutin se firent les guides de la petite expédition dont chaque membre avait entre les mains un plan de Champtoceaux avant 1420, dû à la science et au talent de M. l'abbé Boutin. M. et Mme de la Touche, propriétaires du château, réservèrent un accueil des plus gracieux à nos collègues.

M. le Président est heureux d'annoncer que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de décerner une mention à notre Vice-Président, M. le chanoine Durville, pour sa remarquable étude : *Les fouilles de l'Évêché de Nantes;* il rappelle avec plaisir que la Société compte parmi ses membres deux autres lauréats de l'Institut, M. René Blanchard, le distingué Archiviste Municipal, et le comte de Berthou, et un lauréat de l'Académie Française, M. Émile Gabory, le nouveau et sympathique Archiviste Départemental.

Il fait part d'une lettre de M. le Préfet de la Loire-Inférieure, par laquelle celui-ci l'avise que M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, en conformité du vœu émis par notre Société dans une précédente séance, autorise la translation des restes de Françoise de Dinan près du Tombeau des Carmes.

Sont successivement communiqués un dessin de M. PERRIN, représentant la crypte romane de la chapelle du château de Tiffauges, et une lettre de M. le Dr BAUDOUIN, qui signale l'existence de sculptures préhistoriques sur pierre à Clisson.

M. LE PRÉSIDENT fait circuler une brochure du capitaine Paul MOREL qui se livre en ce moment à l'inventaire de tous les blasons de Bretagne gravés sur pierre ou peints sur vitraux. Il invite ceux de nos collègues que la question intéresserait à demander à l'auteur l'envoi de sa brochure.

M. le chanoine DURVILLE montre des vases funéraires recueillis, la veille de la Pentecôte, près d'un mur gallo-romain découvert récemment et qui continue, rue Saint-Jean, celui des Cordeliers (*nunc* la Retraite).

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire général
E. POIRIER.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BABONNEAU, abbé BRAULT, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, DE FRANCE, FURRET, GABORY, GOURDON, Maurice HARDY, LEROUX, Joseph NAU, OLLIVE, abbé RENEAUME, Paul SOUILLARD, TATTEVIN, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance en adressant un mot plein d'une délicate attention à tous ceux des membres de notre Société que la guerre a pu atteindre dans la personne d'un de leurs proches : à M. Pouvreau, pour la perte de son

gendre, M. le Capitaine de Lavenne de la Montoise ; — à M. le Commandant Denès, dont le fils, M. le Lieutenant Denès, est mort au champ d'honneur ; — à M. le Colonel Allotte de la Füye, pour la fin glorieuse du Lieutenant, son fils ; — à M. le vicomte Le Gouvello, qui pleure ses deux fils tués à l'ennemi ; — à M. Maurice Hardy, dont le beau-frère, le vicomte Georges Hersart de la Villemarqué, lieutenant au 316e d'infanterie, a été frappé mortellement à la tête de sa compagnie ; — à M. Joseph Nau, qui a perdu son beau-frère, le capitaine Robert, fils de l'ancien Directeur de la Banque de France à Nantes.

Il est heureux de constater que jusqu'à ce jour la mort a épargné nos collègues mobilisés. Il souhaite prompt rétablissement au docteur HALGAN, aide-major de réserve, qui s'est fracturé le fémur en tombant dans la Marne, et au vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, lieutenant au 316e d'infanterie, frappé d'un éclat d'obus sur la tête. Enfin il souhaite bon courage à M. Joseph DE CHARETTE, parti caporal, promu sous-lieutenant pour son intrépidité, et prisonnier en Allemagne.

Parmi les victimes de la guerre, nous avons à compter M. Joseph DECHELETTE, dont la mort héroïque est un deuil véritable pour la science archéologique.

L'initiative prise par le Président et le Comité de verser une somme de deux cents francs à la souscription municipale pour les blessés est approuvée à l'unanimité.

Des difficultés dues à la mobilisation et à la désorganisation des services ont empêché l'envoi en juillet du 2e semestre 1913 de notre *Bulletin* ; ce retard sera réparé incessamment. Le plan de Champtoceaux, par M. l'abbé Boutin, a été oublié par l'imprimeur ; il sera tiré et annexé à chaque exemplaire.

M. LE PRÉSIDENT communique la lettre de protestation de la Société Nationale des Antiquaires de France contre le vandalisme des Allemands. Après divers échanges de vues, notre Société se rallie à cette protestation, qu'elle fait sienne et dont voici le libellé :

« Dans la journée du 19 septembre 1914, l'armée allemande, sans aucune nécessité militaire, a incendié et détruit intentionnellement la Cathédrale de Reims. Notre glorieux sanctuaire historique, merveille incomparable de l'Art Français du moyen âge, s'est écroulé dans les flammes. L'univers civi-

lisé a été saisi de stupeur en apprenant ce forfait monstrueux, dont la honte retombera à jamais sur ceux qui l'ont froidement prémédité. La lueur des incendies de Louvain et de Reims demeurera ineffaçable et vengeresse. Elle éclairera la postérité.

« La Société Nationale des Antiquaires de France proteste avec indignation contre les outrages répétés de l'armée allemande aux droits les plus sacrés de la science, de l'art, de la foi et de l'humanité.

« Elle convie instamment les Sociétés françaises ou étrangères avec lesquelles elle entretient des relations à joindre leurs protestations motivées à la sienne. ».

Notre PRÉSIDENT nous informe que les démarches faites pour que les restes de Françoise de Dinan soient placés à la Cathédrale près du tombeau des Carmes ont abouti et auraient déjà reçu une solution sans les événements actuels, et que, d'autre part, le transfert à la Cathédrale de la statue de Notre-Dame-de-la-Délivrance a été autorisé, sous réserve que les frais de ce transfert seraient à la charge du Conseil Général de la Loire-Inférieure.

Le sacre de Monseigneur Le Fer de la Motte doit avoir lieu jeudi prochain. Des places spéciales seront réservées à la délégation de la Société Archéologique.

La parole est ensuite donnée à M. Paul SOULLARD, qui a écrit une étude fort intéressante sur une trouvaille de monnaies du XIVe siècle, faite à Oudon et à Varades. M. Soumaniac, agent-voyer à Champtoceaux et propriétaire à Oudon, ayant découvert un grand nombre de monnaies au champ de Bellevue, dit Clos-Bourgouin, en Oudon, notre collègue, M. du Plessix, en avisa M. Soullard, qui, avec M. l'abbé Boutin, se rendit sur les lieux pour examiner les pièces trouvées.

C'étaient des monnaies de Philippe VI, de Jean le Bon, de Charles de Blois, ainsi que quelques autres monnaies curieuses dont quatre sont tout particulièrement remarquables.

Ce trésor resta enfoui pendant cinq siècles et demi.

Parmi ces pièces, il y a beaucoup de monnaies de billon et quelques pièces d'or. M. Soullard les analyse et nous les décrit avec sa science coutumière ; il estime que cinq types de ces monnaies offrent un intérêt tout spécial pour la numismatique. Des doubles deniers de Charles de Blois et des

pièces de Jean IV, Duc de Bretagne, et des Comtes de Lancastre, sont complètement inédites.

Notre Président remercie M. Soullard de son étude pleine d'intérêt pour tous, puis donne lecture du travail de M. le Docteur Marcel BAUDOUIN sur le Rocher aux Pieds, situé sur la rive gauche de la Sèvre Nantaise.

M. Baudouin s'est livré à de longues et laborieuses recherches pour découvrir, sculptées dans la pierre, des empreintes de pieds humains, qui lui avaient été désignées et qui étaient signalées sous le nom de Pied de la Vierge.

A la suite des découvertes faites, des empreintes relevées avec un soin scrupuleux et des déductions pleines d'intérêt qu'il en tire, M. Baudouin conclut que le groupement des trois pieds trouvés, dont deux correspondent à la ligne équinoxiale et un à la ligne solsticiale, et leur voisinage avec une cupulette, ainsi que l'existence, des plus probables, d'autres sculptures, indique manifestement qu'il y a eu là, à l'époque néolithique, un lieu cultuel, un rocher consacré au Dieu-Soleil et destiné à indiquer une source sacrée avec un rite particulier, choisi par les hommes de la Pierre polie.

M. Baudouin conclut :

que la cupule date de.... 9.000 ans avant J.-C.
que le pied n° II..... 7.000 ans avant J.-C.
que les pieds I et III..... 4.000 ans avant J.-C.

M. le chanoine DURVILLE fait observer que M. Baudouin parle du Temple de l'Amour à Clisson ; il dit que la véritable désignation est plutôt le Temple de l'Amitié, ce qui s'explique par le fait que dans ce temple se trouvent réunis les restes des frères Cacault, amis de M. Lemot. D'autre part, il s'étonne que sur des points si rapprochés on puisse admettre des dates si différentes entre les sculptures pratiquées pour les empreintes des différents pieds.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Pour les Secrétaires généraux

Joseph NAU.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Étaient présents : MM. BOULLENGER, abbé BRAULT, CHOLLET, COCHET, CROUAN, commandant DENÈS, chanoine DURVILLE, GABORY, Maurice HARDY, HOUDET, vicomte de KERVENOAEL, LERAY, LEROUX, Claude DE MONTI DE REZÉ, abbé MOUILLÉ, OLLIVE, SIBILLE, Paul SOULLARD, TATTEVIN, VINCENT-JOUON, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

S'étaient fait excuser : M. DORTEL.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

Relativement au travail de M. le docteur BAUDOUIN sur le « Pas du Diable », à Clisson, M. le chanoine DURVILLE rapporte qu'il est retourné voir ces empreintes, qu'il connaît depuis son enfance. Cette visite l'a confirmé dans l'opinion qu'il a exprimée à la dernière séance : celui qui les a creusées, quel qu'il soit, et à quelque époque qu'il ait vécu, lui semble avoir voulu éveiller l'idée d'un pas humain, d'une enjambée, la distance d'un talon à un autre est de 0m87, la différence d'axe entre les deux empreintes est celle que l'on constate entre celles des pieds d'un homme en marche, si bien que, lorsque l'on s'amuse, ce qu'il a fait bien souvent autrefois, à mettre ses pieds dans les « Pas du Diable », on se trouve dans la position toute naturelle que l'on a en marchant.

Par suite, quelque déférence qu'il éprouve pour la science de M. le docteur Baudouin, il ne peut, ici, se ranger à son avis. Il a peine à admettre que ces deux pas aient été gravés à plusieurs milliers d'années de distance l'un de l'autre. Son explication, toute simple et plus naturelle, lui semble plus vraisemblable que celle d'après laquelle, au bout de nombreuses générations, un personnage serait revenu graver un second pas près d'un premier gravé par un de ses lointains prédécesseurs. A son avis, il faudrait d'autres preuves pour établir qu'une même civilisation est restée de si nombreux siècles à *marquer le pas* sur ce même rocher.

Sans discuter la tradition qui attribue les empreintes à un

tailleur de pierre clissonnais qui vivait au commencement du XIXe siècle, il fait remarquer que dans ce même endroit, des deux côtés de la Sèvre, on lit sur le rocher un nom et des vers français, gravés incontestablement à cette époque. Il serait donc bon de bien établir la valeur documentaire de ces empreintes, connues sous le nom de « Pas du Diable », afin de ne pas exposer la préhistoire à tirer des conclusions d'un élément au moins douteux.

Ce nom de « Pas du Diable » lui rappelle un autre souvenir du même personnage, qui se trouve au village de la Bimboire, en Maisdon : le diable y a laissé sa trace, non pas en marchant, mais en s'asseyant sur un rocher. M. Charles MARIONNEAU a déjà entretenu la Société des « Fesses du Diable », puisqu'il faut appeler cette pierre par son nom ; on peut voir ce qu'il en dit dans ses *Vacances d'un Archéologue*, parues dans notre *Bulletin*, année 1868, page 163.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort d'un des plus jeunes membres de notre Société, M. Armand ROUSTEAU, tué à l'ennemi le mois dernier; il donne lecture de la lettre qui lui a été adressée par le père de notre regretté collègue. Il adresse ses condoléances à M. SENOT DE LA LONDE, membre de notre Société, qui a eu la douleur de perdre son gendre, le vicomte André de Saint-Pol, tombé glorieusement au champ d'honneur. Enfin il communique la lettre, vibrante de patriotisme, que lui a adressée notre collègue, le colonel ALLOITE DE LA FÜYE, pour le remercier des condoléances qu'il lui avait envoyées à l'occasion de la mort de son fils, tué à l'ennemi.

L'assemblée procède à l'élection de 4 membres du Comité : sont réélus, M. Claude DE MONTI DE REZÉ, par 20 voix, M. CHAILLOU, par 19 voix, M. SENOT DE LA LONDE, par 19 voix. M. l'abbé BRAULT est appelé, par 20 voix, à remplacer M. Dominique Caillé, démissionnaire. Ont obtenu chacun 1 voix : MM. l'abbé Bourdeaut, Maurice Hardy, Sibille.

M. LE PRÉSIDENT analyse le *tome IV* de la *Gallia typographica*, de Georges LEPREUX, acheté récemment pour notre bibliothèque. Cet ouvrage, dont la documentation est puisée aux meilleures sources, est consacré à notre province. M. de Wismes regrette que l'auteur ait adopté la division par départements et non la division par pays. Après une *Préface* intéressante, M. Lepreux donne des notices biographiques

sur tous les imprimeurs bretons. La seconde partie du volume consiste dans un recueil curieux de *documenta*, classés par ordre de dates et se rapportant indistinctement à toute la province.

Pour ne pas trop allonger ce compte rendu, M. de Wismes ne parlera que des imprimeurs du pays nantais. M. Lepreux signale des erreurs et des oublis de M. de la Borderie et de M. de Sugères. Il indique les seuls ouvrages connus sortis des presses de Larcher, le premier imprimeur établi à Nantes. Nous apprenons que le fils de Antoine Marie, qui exerça lui-même à Nantes, fonda en 1758 la première imprimerie de Saint-Domingue. La fille de Antoine Marie épousa un Malassis, qui, de Brest, était venu à Nantes. M. de Wismes rappelle qu'il y eut un mariage entre les Malassis et les Mellinet et que cette imprimerie, fondée place du Pilori, y subsiste encore et n'est pas sortie de la famille, car elle appartient au très honorable M. Biroché, dont la femme, née Deslandelles, avait pour mère une demoiselle Mellinet.

Parlant alors des *Documenta*, en tant qu'ils concernent les imprimeurs de Nantes, M. de Wismes raconte, à grands traits, les difficultés de toutes sortes suscitées aux typographes d'antan, soit par le pouvoir central, soit par des confrères processifs; puis signale un arrêt curieux : la Communauté des imprimeurs de Nantes avait fait saisir des livres chez Jacques de Heuqueville; ce libraire plaida et obtint non seulement la mainlevée de la saisie, mais une condamnation de la Communauté à 3.000 livres de dommages-intérêts et aux dépens. Pendant longtemps, tous les ballots de livres expédiés en Bretagne devaient être examinés par la Chambre syndicale de Nantes, la seule de la province, avant d'être mis en vente. Les Rennais finirent par se plaindre; une seconde Chambre fut créée à Rennes et la province répartie en deux. Un arrêt du 12 mai 1759 fixa le nombre des imprimeries autorisées dans chaque ville de Bretagne ; Nantes avait droit à 4, Rennes également ; cet arrêt fut rigoureusement observé jusqu'à la veille de la Révolution; mais, dans les années qui précédent 89, on voit autoriser une 5me, une 6me, une 7me maisons à Nantes, une 5me, une 6me à Rennes. Il y aurait lieu aussi, pour un homme du métier, d'étudier, au point de vue comparatif, l'inventaire d'un imprimeur de Nantes et celui

d'un imprimeur de Saint-Malo en les rapprochant de l'outillage d'un imprimeur moderne.

On ne saurait trop féliciter M. Georges Lepreux de son ouvrage, aussi savant qu'instructif, dont la publication contribue de façon heureuse à l'histoire du passé de notre chère province.

La parole est alors donnée à M. le chanoine DURVILLE pour entretenir l'assemblée de l'église Saint-Jean-du-Baptistère. Après avoir constaté que le fascicule de notre *Bulletin*, distribué depuis la dernière séance, renferme les *Observations sur les fouilles de la cour de l'Évêché et de la Porte Saint-Pierre*, par M. Léon MAITRE, notre distingué collègue déclare que la présente étude a pour but de répondre à ces observations.

Il fait d'abord remarquer que le travail de M. Maître renferme plus de négations que de preuves et qu'on lui dénie même des faits secondaire qu'il n'avait pas cru devoir prouver longuement. Ainsi, il établit, par un texte positif, que la chapelle Saint-Jean-en-Saint-Pierre était bien au bas du collatéral nord de la Cathédrale, comme il l'avait avancé, et non pas au haut de ce collatéral, comme M. Maître le dit, non pas d'après le texte de Dubuisson-Aubenay, mais d'après une note défectueuse qui accompagne ce texte.

Il établit, en second lieu, que les données topographiques que l'on possède sur la situation de l'église Saint-Jean-du-Baptistère ne permettent pas de la placer dans un autre endroit que celui qu'il lui a assigné; il dit que la thèse adverse n'apporte sur la question aucune documentation nouvelle et qu'elle n'a à lui opposer aucune substruction découverte ailleurs au cours des fouilles.

Enfin, relativement à la date de la démolition de cette ancienne église, cette date étant corrélative à celle de la construction du collatéral nord de la Cathédrale, M. le chanoine Durville fait appel au jugement des archéologues et des architectes sur l'époque de cette construction; il demande qu'on lui cite des gens de la partie qui dateront ce collatéral de la seconde moitié du XVIe siècle, comme le fait la thèse adverse pour le besoin de sa cause, et non pas de la seconde moitié du XVe siècle, comme il l'a avancé d'après une suite

de documents et comme le prouve, au surplus, le style de ce collatéral.

En raison de l'heure avancée, la suite de la lecture de cette intéressante communication est remise à la prochaine réunion.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Pour les Secrétaires Généraux

Joseph HOUDET.

MÉMOIRES

Discours de M. Alcide LEROUX

Président sortant

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Les voici passées ces trois années que je redoutais un peu à cause des charges et des responsabilités inhérentes à la fonction de président, à cause des préoccupations qu'elles semblaient devoir entraîner avec elles. Contrairement à ces appréhensions, elles ont été douces ces trois années, si douces que je regrette maintenant de les voir finir. Elles ont été douces grâce à vous, mon cher Président, qui avez été pour moi non un compagnon de voyage, mais un ami dévoué, un ami toujours empressé à me prêter votre aide et votre appui ; grâce à vous, Monsieur le Chanoine, qui m'avez éclairé de vos savants et aimables conseils ; à vous, Messieurs les Bibliothécaires, qui avez avec tant de science et de méthode su classer et garder les trésors de notre riche bibliothèque ; à vous aussi, Monsieur le Trésorier et Monsieur le Trésorier-adjoint, qui avez administré nos finances avec tant d'expérience et de sagacité que jamais elles n'ont été plus prospères ; grâce à vous, Messieurs les Secrétaires généraux qui avez, avec tant de zèle et d'érudition, rempli cette lourde tâche qui consiste à résumer les travaux et les communications de nos séances ; à vous, Messieurs les Secrétaires du Comité, qui avez si fidèlement su consigner dans les registres de notre Société les délibérations de notre Comité ; grâce à vous tous, enfin, Messieurs et chers Collègues, qui avez suivi nos séances avec tant d'assiduité et qui avez bien voulu, par votre bienveillante attention, faciliter, rendre agréable la tâche de celui qui fut votre Président et à qui il tardait

depuis longtemps de vous en exprimer sa reconnaissance.

Elles ont été douces ces trois années et pourtant elles ont eu leurs deuils. Oui, quand je porte mon regard en arrière, j'aperçois des tombes et, sur les pierres qui les recouvrent, je lis des noms chers et vénérés, et la plupart de ces noms demeureront illustres. Au premier rang, dans l'ordre où nos collègues furent frappés, je vois apparaître la bienveillante figure de M. le Marquis de Bremond d'Ars-Migré, qui fut deux fois notre Président, M. de Bremond d'Ars qui se montra toujours si dévoué à notre Compagnie et qui, à Nantes comme en Basse-Bretagne, s'intéressa toujours à elle et eut des mots affectueux pour nous jusqu'à ses derniers moments.

M. de Bremond d'Ars était plus qu'octogénaire quand la mort vint l'arracher à ses livres et à ses travaux, mais la vieillesse l'avait si peu touché que le triste message fut pour nous l'occasion d'une douloureuse surprise.

L'émotion en était à peine calmée lorsque nous apprîmes, presque coup sur coup, le décès de M. Paul du Chatellier et celui du R. P. de la Croix, deux de nos membres correspondants les plus connus, les plus célèbres pour leurs études et pour leurs travaux. On ne peut citer les noms de ces deux pionniers de la science archéologique sans évoquer le souvenir du fameux Musée de Kernuz et des milliers de fouilles de tumulus faites par M. Paul du Chatellier dans toute la Bretagne ; sans faire surgir dans toutes les mémoires l'image de Sanxay, la ville gallo-romaine, exhumée du sol poitevin par la main robuste du P. de la Croix, et grâce à une perspicacité qui sembla tenir de la divination. Comme le Marquis de Bremond d'Ars, du Chatellier et le P. de la Croix étaient octogénaires et, en faisant cette remarque, on est tenté de se demander si la science et le travail ne sont pas des brevets de longue vie.

Paul Eudel, qui fut aussi un travailleur acharné,

mourut également à un âge avancé. Membre correspondant de notre Société, il nous envoya plusieurs de ses travaux, que nous fûmes enchantés de faire paraître dans notre Bulletin.

Après un intervalle de quelques mois, ce fut notre collègue Léon Benoist qui s'éteignit à son tour. Léon Benoist n'assista que rarement à nos séances ; sa santé, fortement ébranlée déjà quand il entra dans nos rangs, ne lui permettait pas de gravir les 60 marches de l'escalier du Manoir Jean V, mais il lisait avec une assiduité constante les comptes rendus de nos travaux, tout en contemplant les tours du château de Nantes qui se dressaient devant sa fenêtre ; il se tenait au courant de tout ce qui intéressait notre Société.

Paul Trémant tient une grande place parmi nos chers collègues disparus et, si ceux dont je viens de parler furent souvent éloignés de nous par la distance ou la maladie, Paul Trémant fut un habitué, un fervent de nos réunions, de nos séances, de nos excursions. Et je puis dire que jamais confrère ne fut plus aimable et plus dévoué, soit qu'il s'agît de mettre à contribution pour nous son merveilleux talent de photographe, soit qu'il nous reçût dans son salon si largement ouvert de la rue de la Rosière. Parmi ses collègues, Paul Trémant ne comptait que des amis, aussi son souvenir nous laisse-t-il à tous un grand charme mêlé à une grande tristesse.

Quant à M. Rabourdin, qui avait été si flatté de faire partie de notre Société et que nous nous félicitions d'avoir reçu dans notre Compagnie, il n'eut même pas le temps d'assister à l'une de nos séances, et ce fut avec un douloureux étonnement que nous apprîmes sa mort quelques semaines après son admission. Combien il nous eût été agréable de profiter de son aimable conversation et de ses vastes connaissances en art et en histoire !

Enfin, M. Félix Vincent, à qui une infirmité cruelle ne permettait plus de se joindre à nous, a été tout récemment enlevé à l'affection des siens. C'est une

grande perte pour notre Société, parce que M. Vincent était non seulement un collègue charmant, mais c'était un savant et un esprit ouvert à toutes les connaissances qui ont trait à la science et à l'histoire.

Ces trois années que nous venons de passer ont donc eu leurs amertumes ; mais elles ont eu aussi leurs joies. Rappelez-vous combien nous fûmes heureux et fiers de faire entrer dans nos rangs des hommes comme MM. Emile Gabory, archiviste de la Loire-Inférieure ; Léon Jamin, président du Conseil Général ; Eugène Navarre ; Joseph de Goué ; Alfred Poilane ; Lucien Lecureux ; Georges Tattevin ; Louis Chevalier La Barthe ; Henri Roumain de la Touche ; Louis Olivier ; Alfred Pageot ; M. l'abbé Boutin ; M. l'abbé Clénet ; M. l'abbé Bourdeaut ; MM. Rabourdin ; Louis Amieux ; Jean Ballu ; M. l'abbé Rencaume ; M. le vicomte de Lusignan ; MM. Alfred Cholet ; Henri Sorin ; Jean Soullard ; le commandant Prosper Denès, tous élus membres titulaires ; MM. les docteurs Desmars ; E. Morgand ; enfin M. Vergereau, admis à titre de membres correspondants.

Vous le voyez, Messieurs, la liste de nos nouveaux membres est longue et brillante. Aussi, malgré quelques démissions, notre Société arrive-t-elle au nombre magnifique de 195 qu'elle n'avait, je crois, jamais atteint. Nous pouvons donc, nous devons nous féliciter du nombre et de la valeur de nos nouvelles conquêtes.

Nous devons nous féliciter aussi d'avoir fait entrer dans le Comité de notre Société, des membres distingués comme MM. Ferronnière, Trémant et Vincent-Joüon, et d'avoir adjoint à MM. Soullard et commandant Lagrée, M. le capitaine Georges du Plessix qui a déjà montré tant de zèle et d'aptitude dans sa nouvelle fonction de bibliothécaire.

Puis-je parler des jours heureux de notre Société sans parler de ce banquet du 2 mars 1911, où l'on vit régner tant de franche gaîté et où l'esprit pétilla à l'égal

du champagne; sans parler surtout de cette belle fête qui nous réunit tous à l'occasion du cinquantenaire de l'entrée de notre zélé bibliothécaire dans notre Société déjà vieille et si vaillante, de cette belle fête qui fournit à votre Président l'heureuse et flatteuse occasion de remettre à son contemporain et ami cette médaille, qui, comme celle qu'il a été fier de lui remettre tout à l'heure, est à la fois une juste récompense de sa science et de ses travaux, et un témoignage de la sympathie dont il jouit parmi nous ?

En parlant de nos joies dans ces dernières années, ne faut-il pas rappeler encore nos magnifiques excursions à Angers, à Locmariaker, à Saintes et La Rochelle, à Châtillon et aux Landes de la Vau, à Vitré et Fougères, où nous eûmes des guides si complaisants et si savants tels que M. le Chanoine Urseau, MM. Aveneau de la Grancière et Le Rouzic ; MM. Gabillaud, Le Bouteiller et l'abbé Audrain ? Nous ne saurions oublier non plus nos excursions dans la cité Nantaise, excursions dont plusieurs de nos collègues les plus sympathiques, tels que MM. Dortel, Halgan et Chevalier La Barthe, avaient surtout pris l'initiative.

Et au nombre des jours heureux de notre Société, ne faut-il pas compter aussi celui où, renouvelant votre bureau, suivant l'usage, vous avez appelé à vous présider M. le baron Gaëtan de Wismes? Mon cher Président, je ne m'attarderai pas à vous adresser un éloge banal, ni à faire l'énumération des qualités que vous possédez pour remplir les fonctions dont vous allez être investi. Il faudrait plutôt se demander quelles sont les qualités qui vous manquent, et ici l'embarras serait grand pour trouver la réponse. Car enfin, être arrivé à l'âge où l'intelligence est dans toute sa force et où le corps n'a rien perdu de sa vigueur, être versé dans l'étude de la littérature et de l'histoire, manier la plume et la parole avec la même facilité et la même éloquence ferme et persuasive, unir l'autorité à l'affabilité, l'expé-

rience à la connaissance des choses de l'ordre spéculatif, ne sont-ce pas là les qualités d'un président chargé de marcher à la tête d'une Société comme la nôtre ? Ne sont-ce pas là les qualités qui vous distinguent ? Aussi je m'arrête, ne voulant pas plus longtemps mettre votre modestie à l'épreuve. Laissez-moi pourtant vous dire combien je suis confiant et ravi en remettant entre vos mains le gouvernail du navire qui nous porte, comme on dit ; sans être prophète je lui présage de belles explorations et des destinées plus glorieuses que jamais.

Pourtant elles ont eu leur gloire aussi, ces trois années qui s'achèvent, et, sans que votre président, votre ancien président, puisse se flatter d'y avoir contribué autrement que par sa bonne volonté, elles ont été fécondes. Pour vous en convaincre, il me suffirait de parcourir avec vous nos derniers Bulletins, ou tout au moins de résumer les nombreux et remarquables mémoires qui en remplissent les pages. Ce travail, j'ai voulu l'entreprendre ; mais, vous l'avouerai-je ? j'ai reculé devant la tâche, j'ai hésité devant la variété, le nombre et l'importance de ces ouvrages ; j'ai craint de vous apporter une analyse aride ou incomplète de tant de sujets traités avec une abondance et une érudition qu'il faudrait posséder pour en parler comme il convient.

Ces travaux ont valu à plusieurs d'entre vous des distinctions honorifiques dont l'éclat rejaillit sur notre Société ; du reste, vous les avez tous entendus, vous les avez applaudis ; c'est là le meilleur éloge qui puisse en être fait, c'est celui auquel les auteurs seront justement sensibles et auquel je m'empresse d'ajouter ici mes félicitations personnelles.

Vous avez applaudi et en cela vous avez été justes, mais parfois vous avez été indulgents, par exemple, quand vous avez bien voulu écouter, avec une bienveillante attention, dont votre ancien président ne saurait trop vous remercier, la lecture de quelques études qu'il a eu l'honneur de vous présenter. Ces études vous les

avez accueillies favorablement, non point à cause du mérite de l'auteur, mais bien plutôt à cause des sujets eux-mêmes. Ces sujets, en effet, se rattachaient à cette partie de l'archéologie qu'on a appelée la protohistoire ; la protohistoire, malgré son nom un peu dur, plus attrayante que la préhistoire parce que, marchant à la clarté des textes, elle chemine déjà d'un pas plus sûr à travers le passé et nous ouvre des horizons lumineux sur nos origines et sur les peuples qui nous ont précédés ou dont nous descendons ; la protohistoire, plus passionnante parfois que l'histoire elle-même parce que, mêlée de plus de mystère et encore pauvre de documents écrits, elle cherche la vérité dans le sol, dans les débris de l'art et de l'industrie, dans tout ce qui peut lui apporter un trait de lumière. La protohistoire, c'est en quelque sorte l'aurore de l'histoire, c'est l'astre qui se cache encore à demi sous le nuage, mais qui se laisse deviner à travers la masse brumeuse et, par intervalle, en perce le voile ténébreux.

La protohistoire, pour un peuple, pour une région, commence avec les premiers textes qui font mention de ce peuple ou de cette région. Il s'ensuit que la protohistoire ne commence pas pour tous les peuples à la même époque. On pourrait même dire que certains peuples ont toujours vécu dans l'histoire, tel le peuple hébreu, que nous suivons mieux que tout autre à travers les âges, grâce au livre auguste dans lequel sa vie est racontée.

L'Egypte, la Grèce ont aussi une histoire qui remonte très loin dans le passé, mais nous ? nous et les peuples dont nous descendons, d'où venons-nous ? qui sommes-nous ? La terre sur laquelle nous marchons, nous vivons, par qui était-elle habitée il y a trois mille ans ? Par qui ont été exploités les gisements métallifères qui se cachent encore dans notre sol et dont nous retrouvons les traces et les débris ? Quelle était la langue de nos ancêtres ? quel était leur culte ? quel était ou

quels étaient leurs dieux ? Cette fameuse île de l'Atlantide, dont Platon et presque tous les auteurs anciens ont parlé avec de longs développements, a-t-elle réellement existé ? où était-elle située ?

Ces questions qui paraissaient insolubles sont loin d'être résolues, sans doute, et cependant, sur plusieurs points, la lumière semble faite aujourd'hui ; sur d'autres, des hypothèses très satisfaisantes ont été émises et la vérité semble bien près de se faire jour.

Aujourd'hui, par exemple, grâce aux calculs savants et aux sondages récents qui ont été faits dans les parages des Açores, les récits de Platon et des autres écrivains grecs, au sujet de l'Atlantide, paraissent véridiques ; l'existence de la fameuse île semble démontrée. Il y a eu entre les Açores et l'Islande une terre qui a eu ses volcans et qui a été engloutie.

La toponymie ou l'étude comparée des noms de rivières, de montagnes, et certains signes ethnographiques établissent l'existence, à l'âge du bronze, d'un peuple important qui occupa une grande partie de l'Europe Centrale et de l'Europe Occidentale et qui, suivant des auteurs accrédités, n'était autre que le peuple ligure.

Les Ligures connurent le bronze, mais sans doute ils ne surent pas le fabriquer. Les gisements d'étain qui se trouvent dans l'Ouest de l'Europe ne furent pas, du moins à l'origine, exploités par les indigènes, mais par des peuples venus de l'Orient.

Les Phéniciens, maîtres de la Méditerranée, eurent un empire colonial considérable. Ce fut la Phénicie qui, pendant de longs siècles, exploita les richesses minérales de l'Occident. Cette grande courtisane, suivant le langage du prophète Isaïe, visitant fréquemment les populations primitives de nos contrées, les dépouillait de leurs trésors sans leur en faire connaître la valeur ; puis elle revendait le produit de ses explorations lointaines à l'Egypte et à la Grèce. Les Phéniciens étaient des navigateurs et des commerçants ; ce n'étaient ni

des guerriers, ni des artistes. Ils n'avaient avec les autres peuples que les relations nécessaires à leur négoce et à leur prospérité, mais ils savaient cacher les sources de leurs richesses et les chemins qui y conduisaient. Les îles de l'étain étaient leur propriété et ils n'en faisaient connaître la situation à personne. Bien plus, ils coulaient les vaisseaux étrangers qui franchissaient les Colonnes d'Hercule, afin qu'aucun navigateur ne pût révéler la situation des Cassitérides. Voilà d'où vient la grande difficulté qu'on a eue à la connaître jusqu'ici.

Vers le VIe siècle avant Jésus-Christ, des peuplades qui se donnaient le nom de Celtes arrivèrent en Gaule. D'où venaient ces populations ? Du centre de l'Asie, a-t-on dit longtemps. Aujourd'hui on soutient avec plus de vraisemblance qu'elles venaient simplement de la Finlande et des rivages inhospitaliers de la Baltique. Ce sont les descriptions mêmes que les Celtes donnaient de leur pays d'origine et de son climat qui incitent à le croire.

Les Celtes arrivèrent-ils en conquérants ? Peut-être ; en tout cas, ils n'anéantirent point les Ligures, ils se superposèrent à eux plus qu'ils ne les remplacèrent et, sans doute, ils adoptèrent pour une large part leur langue et leur religion. Ils ne détruisirent ni les dolmens, ni le culte druidique qu'ils trouvèrent établis à leur arrivée en Gaule.

Trois siècles plus tard, ce furent les Gaulois qui, sous le nom de Belges ou de Gaulois, vinrent à leur tour se superposer aux Celtes proprement dits et les dominer, sans avoir recours à la violence inutile et à la dévastation.

Voilà des idées nouvelles, des notions qui résultent de l'étude plus approfondie des textes et des observations faites sur le sol et dans le sol même, de l'examen scientifique, pourrait-on dire, des restes et des débris de civilisation que l'archéologie a mis au jour.

Nous arrivons à l'époque de la conquête et, ici, les documents écrits sont beaucoup plus riches et plus nombreux ; l'histoire commence, mais que de lacunes encore, que de régions inexplorées ! César nous donne des aperçus précieux sur une foule de points. Que n'a-t-il été moins prolixe sur les moyens employés par lui pour réduire ses rudes adversaires et plus abondant en ce qui concernait la langue, les mœurs, le caractère, la religion de nos ancêtres ! La langue, il n'en cite pas une phrase entière ; il ne dit pas un mot du mode de sépulture des Gaulois et ne cite même pas les monuments que nous avons appelés mégalithiques, monuments qu'il a vus, et qui étaient évidemment des tombeaux. Leur industrie ? il n'en dit rien. Il avance qu'ils reconnaissaient cinq divinités de Rome, il cite Teutatès, mais non les divinités particulières, le dieu gaulois de Bouray, entre autres, dont M. Héron de Villefosse entretenait naguère ses collègues de la Société des Antiquaires de France ; il ne nous parle point de la déesse Sul, gardienne des Eaux, dont le culte nous est révélé par les inscriptions et qui était honorée en Angleterre et en Armorique.

César ne nous parle pas des monuments mégalithiques, mais il ne nous dit pas un mot non plus de ces innombrables travaux en terre et retranchements que l'on a désignés généralement sous le nom de Camps romains. Il ne nous dit rien ou presque rien de l'industrie de ses ennemis qui savaient pourtant fabriquer non seulement des armes, mais des bijoux, des monnaies, des outils en fer et en bronze, du verre, en un mot exploiter les richesses minérales de leur pays. Sur tous ces points les autres historiens sont aussi réservés que César. Ils ne savent guère qu'exagérer la barbarie de nos ancêtres.

Heureusement ces lacunes se comblent, elles se comblent lentement, mais chaque jour, pour ainsi dire, amène sa découverte. L'activité des chercheurs est énorme. Et ce n'est pas seulement l'ancienne Gaule qui est étudiée, c'est l'époque gallo-romaine avec sa

civilisation hâtive et éphémère, c'est le moyen âge avec ses châteaux inexpugnables et ses cathédrales où, suivant la parole de Victor Hugo, les peuples de l'époque écrivaient leurs pensées et leur histoire.

Fervet opus ; c'est une activité fiévreuse. Si nous sortons de notre région, nous voyons Pompéï, Athènes, Corinthe, Mycènes, Thèbes ouvrir leurs trésors artistiques sous la pioche respectueuse et sagace des chercheurs d'antiquités. En Orient, après Knossos et Hissarlik, c'est Suse, Balbek, Ephèse, Antinoë, Babylone, etc., qui sont étudiées jusque dans leurs fondements et qui nous révèlent les mystères de leurs palais et de leurs temples. L'Afrique a ses fouilleurs intrépides et érudits. Timgad, cette autre Pompéï, plus riche peut-être que celle dont Pline a raconté l'ensevelissement tragique, Timgad apparaît avec son arc de triomphe, sa basilique, son forum et sa voie triomphale ; la cité de Trajan nous réserve bien d'autres surprises. Le Maroc, la Tunisie sont en pleine exploitation au point de vue archéologique ; les découvertes de ruines romaines ne se comptent plus, tant il est vrai que ce peuple géant, aussi étonnant par son génie colonisateur que par ses conquêtes, avait plié sous sa forte main le monde ancien tout entier.

Au Maroc, en Tunisie, en Algérie, nous sommes chez nous, mais en France, mais dans l'ancienne Gaule, nous le sommes bien plus encore. Or, la France est peut-être le pays le plus riche qui existe sous le rapport du nombre et de la variété des curiosités qu'il renferme. C'est la France qui a fourni le plus de types humains, d'armes, d'outils, de bijoux, en un mot d'éléments divers et utiles pour l'étude des races et des civilisations primitives. Ce sont des noms de localités françaises qui désignent les différentes catégories d'objets préhistoriques découverts et classés suivant les époques auxquelles ils appartiennent. C'est chez nous qu'on a trouvé le plus de spécimens de la pierre éclatée, tail-

lée ou polie, et aussi le plus de ces gravures de l'époque magdalénienne, si vivantes, si fines et si naturelles qu'elles font rêver les artistes de nos jours. C'est chez nous encore, c'est dans le département de l'Ain qu'on vient de découvrir, gravée sur l'os d'un fossile, cette figure humaine d'une ancienneté prodigieuse et d'une telle ressemblance avec la figure humaine actuelle que les partisans du transformisme, suivant l'expression familière, « n'en sont pas encore revenus ».

Mais tout cela est peu ; que sera-ce si nous comptons les monuments de toutes les époques qui couvrent notre sol depuis les premiers âges de l'humanité jusqu'à nos jours ? Nous avons notre tumulus de Gavr'Inis et nos alignements de Carnac, nos dolmens gravés, notre Table des Marchands aux signes mystérieux, et nos allées couvertes d'Essé et de Bagneux, nos Camps romains et nos oppida gaulois ; notre ville d'Alésia, notre Mont-Auxois où se font encore aujourd'hui des découvertes magnifiques ; nous avons nos villes de Sanxay et de Jublains, notre Maison-Carrée, nos arènes de Nîmes et d'Arles ; nous avons nos châteaux féodaux et nos places fortes du moyen âge, nos chapelles, nos basiliques et nos cimetières ; tout cela encadré dans des paysages que le monde entier nous envie, baigné dans une atmosphère de gloire historique immortelle ; tout cela formant avec le sol, la race et les traditions, cette chose passionnément aimée, que l'on s'efforce en vain de définir et qui s'appelle la Patrie !...

Discours du Bon Gaëtan de WISMES

Président élu

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Le 1er mars 1887, entraînés par une lettre trop élogieuse du marquis de Bremond d'Ars Migré et donnant leur adhésion unanime à la très gracieuse proposition de M. de la Nicollière-Teijeiro, les membres de la « Société Archéolo-« gique de Nantes », en souvenir des immenses « services rendus à la Société par feu M. le baron « de Wismes, — je cite textuellement le procès-« verbal, — admettaient, par acclamation et « sans vote, MM. Christian et Gaëtan de Wismes, « ses deux fils, comme membres résidents. »

Mon pauvre père avait été conduit à sa dernière demeure, il n'y avait pas encore deux mois, et la presse de tous les partis avait déposé sur sa tombe le tribut des regrets les plus sincères.

Après avoir contribué à la fondation de notre Compagnie, le vénéré défunt n'avait cessé de suivre ses réunions avec une fidélité exemplaire et d'y prendre souvent la parole ; il s'était vu élever à la Présidence à la suite de fouilles conduites avec sagacité dans plusieurs mégalithes du pays de Retz ; enfin, retenu loin de la salle de l'Oratoire par de cruelles souffrances, durant les trois dernières années de sa vie, il avait continué, cloué sur un lit de douleur, à suivre avec intérêt les études de ses collègues.

Aussi, sa mémoire était-elle honorée et chérie par les membres de la « Société Archéologique » ;

c'est pour lui rendre un hommage *exceptionnel* que, dérogeant aux statuts, ils recevaient, sans l'épreuve du scrutin, deux jeunes gens dont le bagage scientifique était alors un peu léger.

Ceux-ci n'oublièrent jamais cette faveur singulière ; ils s'efforcèrent de la légitimer par leurs modestes travaux, leur assiduité aux séances, leur amour pour votre Association.

Loin d'être éphémère, la sympathie prouvée de façon si éclatante aux fils de votre ancien Président alla croissant chaque année, et les charges diverses dont vous disposez leur furent dévolues l'une après l'autre.

Le 10 janvier 1905, mon frère Christian prononçait, à titre de Président élu, un discours au début duquel il disait avec une justesse absolue :

« Si j'éprouve une émotion profonde en prenant place à ce fauteuil qu'occupa jadis mon père, cet honneur me semble moins la récompense de mérites que votre affectueuse indulgence a cru découvrir en moi qu'un hommage rendu à sa mémoire. »

Appelé aujourd'hui, par un vote dont je vous garderai, Messieurs et chers Collègues, une reconnaissance indéfectible, au grand honneur de la Présidence, je ne saurais mieux faire que de m'appliquer cette phrase, car la vérité ne se prescrit pas.

Cette raison, si douce à mon amour filial, ne fixa pas seule votre choix ; réunion d'archéologues, ayant dès lors le culte de l'ancienneté, vous avez cru bon de couronner, par une récompense de valeur insigne, les 27 années au cours desquelles j'ai successivement classé votre bibliothèque, rédigé les procès-verbaux de votre Comité, assisté vos Présidents.

Un troisième motif n'a pas été étranger à cette distinction, dont je sens tout le prix : vous avez constaté mon attachement profond pour notre Compagnie, cette seconde famille, si accueillante, où règne, en dépit de convictions divergentes, une atmosphère de fraternité, bien difficile à rencontrer ; en cela vous ne vous êtes pas trompés ; mon amour pour la « Société Archéologique de Nantes » n'est pas près de s'éteindre, ni même de s'affaiblir... au contraire ! Tant que Dieu me conservera la santé, vous me verrez assister à nos réunions si captivantes, collaborer au *Bulletin* dans la faible mesure de mes facultés et voyager avec de gais et savants collègues désireux de visiter les monuments anciens de notre région ou de pays plus éloignés.

Pardon, Messieurs et chers Collègues, d'avoir tant parlé de moi ; jugeant mieux que quiconque la pauvreté de mon érudition, je devais affirmer qu'aucune illusion ne m'aveugle touchant les causes vraies de l'honneur que vous me décernez : hommage rendu à la mémoire de mon père, privilège de l'ancienneté, récompense de mon amour pour votre Association ; tels furent les facteurs de mon élévation à la Présidence. Tenez pour certain que je m'en souviendrai !

Grâce à Dieu, votre chef n'est pas un monarque absolu ; son rôle se réduit à diriger les débats, à provoquer les discussions, si fécondes en enseignements, à éviter les froissements et

à prendre, partout et contre tous, la défense de la réputation et des intérêts de votre Société.

Pour le reste, il est l'exécuteur pur et simple des décisions du Comité. Combien il doit s'en féliciter, surtout lorsqu'il lui arrive, et c'est bien mon cas, de se voir entouré de conseillers savants et sages !

M'étendre longuement sur les mérites de chacun de ces collègues distingués me plairait infiniment. Faute de mieux, je les rappellerai en peu de mots ; votre indulgence absoudra mes lacunes.

M. le chanoine Durville honore de la façon la plus brillante le clergé de notre diocèse, si riche en prêtres laborieux et érudits ; jeune vicaire à Sainte-Croix, il occupait déjà ses rares heures de liberté par la fréquentation des archives ; depuis cette époque, ses études se sont multipliées à tel point que leur simple énumération nous retiendrait un peu tard ; parmi tant d'autres, je signalerai les *Etudes sur le vieux Nantes*, dont nous attendons impatiemment la suite, le volume magistral où sont exposés les résultats des *Fouilles de l'Evêché de Nantes*, dirigées par lui avec un zèle non pareil, et la brochure caustique, où ce prêtre de province, à propos des autographes d'Anne de Bretagne, donna une leçon malicieuse aux savants patentés de la Capitale.

Officier de l'Instruction Publique, Correspondant du Ministère, M. le chanoine Durville était absolument désigné pour le fauteuil présidentiel ; il s'est dérobé à nos très chaleureuses instances ; espérons que c'est partie remise. Mais que notre respecté Vice-Président me permette de renouveler aujourd'hui un vœu souvent formulé : M. le chanoine Guillotin de

Corson publia naguère le *Pouillé du diocèse de Rennes* ; pourquoi M. le chanoine Durville ne se résout-il pas à suivre, pour notre diocèse, l'exemple de son regretté confrère, un de nos lauréats de la médaille d'or ?

La médaille d'or triennale, à qui pouvions-nous la décerner avec plus de justice qu'à ce collègue, toujours jeune en dépit de l'âge, déjà titulaire d'une autre médaille d'or, rarissime celle-là, car elle couronne un demi-siècle de sociétariat ? Le dévoué M. Soullard vit depuis de si longues années au milieu de nos collections de livres que vous avez regardé comme un devoir de l'appeler à la seconde Vice-Présidence, pour le contraindre au repos. Le repos !... voilà un mot que cet archéologue *sempervirens* ne connaît guère, disons mieux, qu'il ne connaîtra jamais : chercher au fond des antres les plus rébarbatifs des monnaies rares ou même inédites, écrire sur ces trouvailles des dissertations appréciées par les maîtres de la numismatique, donner à nos séances des communications instructives sur les questions les plus diverses, charmeront l'éternel printemps de M. Soullard. Dieu me garde d'oublier qu'à l'annonce d'une excursion, il est le premier à répondre : présent ! doublant d'ailleurs l'agrément de nos petits voyages par sa bonne humeur constante et sa conversation nourrie de renseignements curieux.

S'il est un poste capital dans une association comme la nôtre, c'est, à coup sûr, celui de Secrétaire général ; aussi doit-on en investir des collègues assez jeunes pour y déployer une activité sans relâche, assez expérimentés pour le remplir à la satisfaction de tous. Le résultat du dernier scrutin est une preuve

manifeste de l'heureuse application de ce principe.

Vous avez renouvelé à M. Etienne Poirier un mandat dont il s'était acquitté à merveille. Faut-il rappeler que le jeune et sympathique professeur de notre Ecole de Droit a étudié, en Breton fervent, le passé, encore bien mystérieux, de la race celtique et tenté d'élucider le problème des origines des populations de la péninsule armoricaine. Aux Assises d'hiver de l'« Union Régionaliste Bretonne », à Malestroit, en 1911, nous applaudissions sa causerie, vibrante de patriotisme, sur *L'histoire de Bretagne et la décentralisation*. Il y a quelques jours, un vote extrêmement flatteur l'élevait à la Présidence de la « Société Académique de Nantes ». Merci à M. Poirier de bien vouloir nous continuer ses bons offices.

Dans cette charge un peu lourde, il sera secondé très amicalement par le vicomte René de Cornulier-Lucinière, ancien rédacteur en chef du *Pays d'Arvor*, auteur de plusieurs études historiques et archéologiques, notamment sur la curieuse région Croisicaise, et causeur apprécié des « Veillées Nantaises ». Notre nouveau Secrétaire général, désireux de vulgariser la science du passé, évoquera, le 5 février prochain, dans une conférence documentée, rehaussée de musique et de projections, les beautés idéales de l'antiquité grecque.

Deux collègues fort sympathiques ont bien voulu accepter de rédiger les procès-verbaux du Comité. Pour modeste qu'elle paraisse, cette fonction a une importance très grande et exige un tact parfait. Nous ne pouvions mieux faire que d'en investir M. Louis Chevalier La Barthe et M. Gilbert de la Brosse, rompus aux affaires

et portant des noms justement entourés de la considération publique.

Que dirais-je de M. Henry Riondel que l'on n'ait répété cent fois ? Trésorier de la « Société Académique » et de la « Société Archéologique », à chaque renouvellement du Bureau, l'unanimité des voix se porte sur son nom. Est-il possible, en effet, de voir des budgets établis avec plus d'ordre et de prudence que ceux dus à ce collègue méthodique, auquel, en votre nom à tous, j'exprime une gratitude très vive.

M. Pouvreau avouera, sans se faire prier, que chez nous le poste de Trésorier-adjoint est la plus reposante des sinécures. « Mais, pourrait-il répondre, à qui la faute si ce n'est à notre Ministre des Finances, soucieux d'accomplir seul la besogne et digne de se voir appliquer par moi le vers fameux :

RIONDEL *nobis hæc otia fecit* ».

Notre bibliothèque s'enrichit dans des proportions à nous faire craindre de ne plus savoir bientôt où loger nos collections. Le classement de ces livres et périodiques suppose des loisirs nombreux et un zèle infatigable. Comment ne pas nous réjouir de voir M. le capitaine G. du Plessix associé pour cette mission astreignante à notre vénéré et excellent collègue M. le commandant Lagrée ? Tous deux ont servi la France, sur terre et sur mer; comme un La Noue Bras-de-Fer, un La Tour d'Auvergne, un Mellinet, ces soldats bretons aiment les livres, preuve nouvelle que, contrairement aux calomnies stupides de bas folliculaires, le métier des armes ne détourne pas de la culture intellectuelle.

A M. du Plessix nous devons un remercie-

ment cordial et des éloges sincères pour ses comptes rendus, élégants et précis, des excursions à La Rochelle, à Fougères et à Vitré.

Quel plaisir j'éprouverais à exprimer le bien que je pense des membres du Comité. Le temps, hélas ! ne me le permet point. Et pourtant que de choses à dire d'archéologues comme M. Félix Chaillou, le fouilleur modèle de la station gallo-romaine des Cléons, le créateur avisé du Musée local, où le meilleur accueil est réservé aux visiteurs ; comme M. Ferronnière, pour qui les mystères du moyen âge ne sont plus des mystères ; d'historiens comme M. René Blanchard, lauréat de l'Institut pour sa publication bénédictine des *Actes et Mandements de Jean V* ; comme le comte de Berthou, guide impeccable du voyageur à travers les ruines si compliquées du château de Clisson ; comme M. Claude de Monti, bibliophile ardent ; comme M. Senot de la Londe, qui souvent nous communiqua les souvenirs précieux de ses pérégrinations en Auvergne et ailleurs ; de conférenciers, enfin, comme M. Antoine Vincent, comme le docteur Georges Halgan, qui nous a promis un Guide bref et complet du Vieux Nantes !

Pour divers qu'ils soient, les mérites des membres élus du Comité n'en sont pas moins réels ; mais il est d'autres collègues dont les labeurs seraient dignes d'une récompense officielle. Au surplus, notre Compagnie compte à l'heure présente près de 200 sociétaires. Le moment n'est-il pas venu d'élargir les cadres, un peu étroits, de notre Conseil d'administration ? Nous ne tarderons pas, je l'espère, à discuter cette question, car l'accroissement du nombre des membres élus du Comité répondrait aux vœux de beaucoup.

On décida jadis, sur ma proposition, que les anciens Présidents, leur mandat terminé, resteraient dans le Comité comme membres à vie. Je me félicite de grand cœur de mon initiative d'alors, car, grâce à elle, je serai soutenu et guidé par d'anciens supérieurs, qui sont des amis.

Au premier rang de ce petit Sénat d'inamovibles, je vois M. Léon Maître, mais je renonce à inventorier l'œuvre immense, sans cesse accrue, de ce laborieux impénitent, auquel la préhistoire, l'ère gallo-romaine, le moyen âge, les temps modernes, l'archéologie, l'histoire, la généalogie, le droit féodal sont redevables d'études sérieuses ; plus il avance en âge, plus le travail semble léger pour lui ; non content d'enrichir notre *Bulletin* de dissertations érudites, il accorde aux journaux sa précieuse collaboration, rompant des lances, sur mille sujets, avec une ardeur juvénile, digne d'admiration.

Un autre de vos anciens Présidents me touche de si près que je ne saurais parler de lui en pleine liberté. Mais l'attachement profond de mon frère à la « Société Archéologique », son zèle et sa ponctualité dans les fonctions diverses dont il fut investi, sa régularité à nos séances sont des faits notoires. Récemment il nous donnait des communications curieuses sur sa chère région pornicaise et il rendait compte, avec une verve digne du sujet, de notre promenade à Angers. Quant aux « Veillées Nantaises », de plus en plus goûtées par un public réfractaire à la lecture d'ouvrages savants, et néanmoins désireux de s'instruire, mon frère les dirige avec un enthousiasme inlassable.

Vient ensuite mon vieil ami Alcide Dortel,

touriste intrépide, liseur assidu, causeur spirituel, collègue à la gaieté communicative, à l'abord simple et facile, possédant le don personnel d'entrer instantanément en relations cordiales avec des inconnus. Il put constater naguère, au cours d'une maladie assez grave, de quelles sympathies il était entouré ; mais son état de santé le retint quelques mois éloigné de nos séances et le priva, lui, le type achevé de l'archéologue excursionniste, de la joie d'examiner les pierres gravées, si discutables, des environs de Châtillon-sur-Sèvre ; il vous a dit son chagrin profond, car son cœur a une prédilection spéciale pour le domaine de la préhistoire. Une élection récente, d'autant plus flatteuse qu'elle fut disputée chaudement, l'a placé à la tête du Barreau de notre ville. A peine investi de cette haute charge, le nouveau bâtonnier eut l'occasion de prouver à ses confrères qu'il était vraiment *dicendi peritus* ; vous savez avec quelle pureté de style, quelle émotion, quelle largeur de pensée, il salua la dépouille mortelle de l'un de ses prédécesseurs, l'éminent avocat maître Giraudeau.

Dans notre Conseil des Anciens va prendre place ce collègue, aussi humble que distingué, qui, après trois années d'une Présidence irréprochable, dépose le fardeau de cette charge si honorable. Faire l'éloge de M. Alcide Leroux est chose malaisée : sa plume laborieuse a tracé tant de monographies archéologiques, d'études variées, de vers harmonieux, que l'on se trouve embarrassé pour choisir des fleurs dans ce magnifique bouquet ; puis sa modestie est à ce point chatouilleuse que l'on redoute de le peiner par les compliments les plus sincères.

L'équité me commande pourtant de saluer,

à l'heure de la retraite, ce Président parfait, qui dirigea notre Société avec un soin méticuleux, pour ne pas dire scrupuleux, ne manqua aucune séance, sauf pour raison majeure, étudia sous toutes leurs faces les questions les plus minimes, anxieux de solliciter l'avis des membres du Bureau et du Comité, multiplia visites et démarches et, par dessus tout, se montra préoccupé de ne froisser personne, de conserver la bonne harmonie, d'éloigner la plus légère cause de discorde, ne sortant de son calme que pour prendre la défense de la Société ou de l'un de ses collègues.

Quant à la conscience archéologique de M. Alcide Leroux, un trait récent vous en montrera la grandeur. C'était à Saint-Servan, au mois de septembre dernier, pendant le Congrès de l'« Association Bretonne ». Un soir, je descendais pour dîner ; j'entre dans la vaste salle à manger réservée aux congressistes, et je reste cloué sur place ! Que vois-je, grand Dieu ! notre cher Président, la figure épanouie et la main tendue. Or, vous ne l'ignorez pas, les voyages le fatiguent beaucoup. Parti le matin du Pouliguen, il avait passé une journée en chemin de fer, dans le but d'assister aux séances de l'« Association Bretonne ». La curiosité, je le confesse, me travailla sans répit : « Quelle raison grave, me disais-je, a pu motiver ce déplacement insolite ? » Le surlendemain, la clef de l'énigme était en ma possession : hanté, depuis quelques mois, par la recherche de deux inconnues, d'une part, la question de l'emplacement de Sulim et de son identification avec la butte de Castennec, d'autre part, la question des Cassiterides ou îles de l'étain, notre Président était venu à Saint-Servan pour exposer ses

recherches documentées sur ces deux problèmes bretons et recueillir des lumières nouvelles.

Avais-je tort de proclamer que la conscience archéologique de M. Alcide Leroux est d'une qualité rare ?

La règle impitoyable du renouvellement triennal vous oblige, mon cher Président, à quitter ce fauteuil si excellemment occupé par vous. Sachez bien que vous emportez des regrets unanimes et laissez-moi compter que vous continuerez, longtemps encore, de charmer les habitués de nos séances par des études savantes, présentées dans ce style harmonieux qui rappelle Fromentin et Loti.

Entouré de cette robuste phalange, j'espère ne pas laisser péricliter la situation très prospère de notre chère Compagnie.

La richesse n'est guère l'apanage des sociétés savantes, mais nous possédons l'*aurea mediocritas* ; l'état de la caisse ne nous cause aucun souci, grâce, d'abord, à la gestion parfaite de notre zélé Trésorier, grâce aussi à ces subventions si utiles dont je veux remercier publiquement, de la façon la plus chaleureuse, les corps élus du Département et de la Ville.

Le nombre de nos sociétaires s'accroît avec une régularité encourageante ; chaque année les admissions nouvelles comblent, et au-delà, les disparitions.

De temps à autre, il nous faut tenir deux

séances par mois, tellement abondent les études de nos laborieux collègues, et notre *Bulletin* s'enrichit parfois d'une livraison supplémentaire, comme celle consacrée à l'ancienne église de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu ou comme cette brochure sensationnelle où M. le chanoine Durville a condensé le résultat des fouilles de l'ancien Evêché.

A propos de fouilles, dire notre reconnaissance profonde à Messieurs les ingénieurs Michel et Primault est stricte justice ; ils ne manquent jamais la moindre occasion de nous aviser de leurs découvertes et facilitent avec la meilleure grâce du monde nos recherches dans le sous-sol de la cité. Quant aux plans, clairs et complets, relevés, à notre intention, par M. Primault, ils rehaussent beaucoup la valeur de l'étude de M. le chanoine Durville.

Messieurs les agents-voyers, indicateurs précieux pour les trouvailles de la région, ont droit également à notre gratitude ; la parfaite obligeance de M. Fleury ne nous procurait-elle pas, ces jours-ci, la joie de manier et d'examiner à loisir les armes curieuses trouvées au Pont-de-Louan.

Nous continuerons à étudier nos vieux édifices, à déambuler à travers nos rues tortueuses, à grimper les escaliers branlants de nos antiques logis, amusés par les demandes saugrenues des habitants, qui nous prennent tantôt pour des experts, tantôt pour les membres de la Commission d'hygiène.

Vous savez de longue date, Messieurs et chers collègues, si j'aime les excursions *extra muros*, de plus en plus appréciées par beaucoup d'entre vous ; vous me trouverez à votre tête pour aller, par monts et par vaux, examiner et admirer les

monuments vénérables de notre chère Bretagne et des autres provinces.

Le mois de janvier n'est pas encore terminé ; laissez-moi formuler deux souhaits.

Notre Société ne devrait-elle pas provoquer la création, soit dans les salles inutilisées de la Porte Saint-Pierre, soit au Château, d'un *Musée Ethnographique*, où seraient rassemblés — dans peu d'années il sera trop tard — les costumes, les meubles, les ustensiles du Pays Nantais ?

Ne serait-il pas également de notre ressort d'instituer une Commission des Inscriptions Nantaises, dont le rôle, éducateur et patriotique, consisterait à placer, après des enquêtes très sérieuses, des plaques qui rappelleraient soit la naissance ou la mort d'un concitoyen de marque, soit un fait curieux de notre passé ?

La « Société Archéologique de Nantes » jouit d'une prospérité sans cesse grandissante ; nul ne songerait à contredire un fait d'une telle évidence ; mais chacun est libre de discuter les causes de cette heureuse fortune. Permettez-moi d'en indiquer une, dont l'influence féconde ne me semble pas douteuse ; la développer causera à mon âme une joie exquise.

« Bretagne est poésie » a-t-on proclamé avec justesse ; ne pourrait-on pas ajouter : « Bretagne est archéologie » ?

Nier que les autres provinces offrent de nombreux monuments anciens, dignes de l'étude des

chercheurs et de l'admiration des artistes serait une absurdité. Mais j'affirme, et je soutiendrai sans faiblir, que, sous le rapport des vestiges du passé, la nôtre est d'une richesse hors paire : culte des traditions, légendes poétiques, croyances bizarres, langue ancestrale encore parlée, costumes chatoyants, littérature originale, mélodies aux tonalités étranges, types physiques pleins de mystère, mégalithes innombrables, églises du moyen âge, sanctuaires gothiques, châteaux en ruine, fontaines sacrées, calvaires sans pareils, quel trésor pour les savants désireux de porter leurs investigations à travers les siècles disparus !

De nos jours, l'archéologie est bien portée : tel snob à l'orthographe douteuse, telle snobinette, qui confond dans son caquetage superficiel le style du XIIIe siècle avec le style Louis XIII, croient de bon ton d'écrire leurs pauvres idées sur du papier genre moyen âge, d'offrir à dîner, avec du vieux Chine, dans une salle à manger Henri II, de fumer ou bavarder dans un boudoir Louis XV tapissé de Gobelins ou de Beauvais, de bâiller, à se décrocher la mâchoire, à des auditions, impeccables d'ailleurs, de musique primitive, retrouvée au fin fond d'archives poussiéreuses. Mais la manie du « toc » ne satisfait pas complètement les suggestions de la mode ; le tourisme aidant, les beaux messieurs et les belles dames se sont précipités vers les quatre coins de l'horizon, afin de promener leur oisiveté pesante et leur ignorance phénoménale parmi les curiosités signalées par Bædeker, Conty ou Joanne.

Or, quelle est la province la plus visitée ? la nôtre : nos chemins de fer sont bondés de billets circulaires ; automobiles et bicyclettes

sillonnent nos routes ; l'industrie hôtelière envahit nos sites les plus reculés ; en 1874, j'avais eu le bonheur d'admirer le promontoire de la pointe du Raz dans son austère virginité ; j'y ai trouvé récemment trois caravansérails, dont les salles à manger colossales suffisent à peine à l'avalanche des voyageurs ; même changement au Huelgoat ; débarquez à Quimper, à Carnac, voire à Châteaulin, sans avoir retenu votre chambre, vous risquez fort, — j'en parle par expérience, — de coucher dans un fauteuil ou sur une descente de lit, ou même de passer la nuit à la belle étoile.

Notre Bretagne, si bien décrite par Brizeux :

O landes ! ô forêts ! pierres sombres et hautes,
Bois qui couvrez nos champs, mers qui battez nos côtes,
Villages où les morts errent avec les vents (1) ;

notre Bretagne est le pays d'élection des archéologues, car nulle autre province ne saurait prétendre à la possession de tant de vestiges remarquables du passé : alignements inexpliqués de Carnac ; dolmens gigantesques et Grand Menhir de Loc-Maria-Kaer ; flèche quasi-divine du Kreiz-Ker ; calvaires aux personnages sans nombre de Plougastel, de Saint-Thégonnec, de Guimiliau, chapelle de Saint-Herbot avec sa clôture de chœur en chêne sculpté, qui n'a pas sa pareille au Musée de Cluny ; Cathédrale fortifiée de Dol, justement fière de son délicieux porche latéral du xve siècle ; église épiscopale de Saint-Pol, riche de stalles admirables ; Cathédrale de Kemper, chantée par Brizeux :

(1) *Les Bretons, chant II.*

Comme sa Cathédrale aux deux tours dentelées
S'élève noblement au milieu des vallées !
O perle de l'Oded, fille du roi Grallon,
Qui de saint Corentin portes aussi le nom ! (1)

et cette myriade de mégalithes millénaires, de chapelles vénérées aux clochers aériens, de fontaines ornées de fines sculptures, de croix morsures, de manoirs abandonnés, tantôt dominant la mer tumultueuse, du haut des falaises abgptes de la Cornouaille, du Léon ou du Trésor, ou perchés sur les crêtes de nos montagnes sombres, tantôt dressant leurs silhouettes fantastiques au milieu de la lande solitaire, tantôt dissimulés sous la voûte impénétrable de nos forêts de chênes et de hêtres ou tapis au creux des vallons resserrés dont le silence n'est troublé que par les *gwerziou* mélancoliques et les joyeux *sôniou* des pâtours ou par le murmure des ruisseaux aux méandres capricieux, qui chantent, au long des jours brumeux et des nuits étoilées, la chanson mystique de la Bretagne immortelle !

Comment être surpris de la prospérité d'une société archéologique *bretonne* ?

Que de monuments curieux dans notre Comté Nantais ! Ici, le lourd château de Pornic règne sur un peuple de dolmens ; là, celui de Clisson, sentinelle avancée de la province, surplombe de ses ruines pittoresques l'enchanteresse vallée de la Sèvre ; plus loin, les puissantes tours de Blain profilent leur masse sombre sur l'azur du ciel et rappellent les Rohan ; l'ancienne église de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, sanctuaire carolingien, constitue un édifice unique en France ; les églises du Bourg de Batz et du

(1) *Les Bretons, chant XIX.*

Croisic séduisent par leurs lignes et leur ornementation ; la noble collégiale Saint-Aubin, avec sa chaire extérieure illustrée par saint Vincent Ferrier, est défendue par la ceinture continue des remparts de la cité guérandaise, en l'honneur de laquelle mon vieil ami le comte Olivier de Gourcuff rima ces beaux vers :

Je t'aime ainsi, figée en l'immobilité
De ton passé lointain et de ta gloire éteinte,
Vieille ville, que le progrès n'a pas atteinte,
Où tout de la Bretagne antique a subsisté.

Ta muraille, autrefois du sang des braves teinte,
Supporte sans fléchir l'hiver après l'été.
.....

Solitude rêvée ! abri simple et discret.
.....

Dans ton église un preux de granit est couché,
Les mains jointes, l'œil fier et l'âme au ciel ravie :
C'est ton image ou c'est ton symbole caché. (1)

Mais rentrons dans notre ville, où les sujets d'étude ne nous ferons pas défaut ; chapelle Saint-Etienne avec ses cordons de briques ; mur gallo-romain ; château ducal, sur lequel plus d'un point reste à élucider ; maisons du moyen âge et de la Renaissance ; demeures du XVIIIe siècle, édifiées par les opulents armateurs et chaudement admirées par les voyageurs ; logis délicieux de la Psallette ; Cathédrale, au style de transition, dont la lourdeur se rachète par l'originalité de ses hauts piliers sans chapi-

(1) *Gens de Bretagne : En revoyant la vieille cité de Guérande.*

teaux, l'élévation prodigieuse de ses voûtes, l'élégance légère de son triforium et la riche floraison de ses sculptures :

O Cathédrale, immense ainsi qu'une montagne,
Il nous fallait un temple aussi vaste que toi
Pour garder le tombeau de la vieille Bretagne,
Symbole merveilleux de noblesse et de foi. (1)

Il avait cent fois raison, le doux poète Joseph Rousse ! Notre sanctuaire majestueux a pour mérite capital de servir d'écrin à la merveille enfantée par le ciseau de Michel Colombe, le génial sculpteur léonard. Avec quel bonheur je relis ces lignes, écrites par Pître-Chevalier dans *Nantes et la Loire-Inférieure* :

« Quand je publiai, il y a neuf ans, mon étude bretonne sur *Michel Colombe, le tailleur d'images*, je craignis d'avoir exagéré, dans mon enthousiasme, le mérite du Tombeau des Carmes, en écrivant ces mots : « Il ne t'a manqué, « pauvre sculpteur, pour devenir un des plus « illustres artistes du monde, que les circons- « tances qui immortalisent les Phidias et les « Michel-Ange ! » Je soumis mes scrupules à mon conseil, à mon ami, à Chateaubriand : « Vous n'avez pas assez dit encore, me répon- « dit-il avec feu. Ajoutez que le Tombeau des « Carmes est le chef-d'œuvre de l'art catho- « lique en France. »

Les Nantais s'inclineront avec une fierté patriotique devant la sentence infiniment flatteuse du célèbre voyageur, de l'auteur sublime des *Martyrs*, du *Génie du Christianisme*, des *Mémoires d'outre-tombe*, du plus grand des

(1) *Chants d'un Celte : La Cathédrale de Nantes.*

écrivains bretons, si ridiculement décrié par des gens de lettres jaloux, dont la notoriété tapageuse aura sombré dans l'oubli depuis fort lontemps, alors que les œuvres impérissables de l'hôte posthume du Grand-Bé auront encore le secret de séduire les intelligences, de bercer les âmes et d'enchanter les cœurs.

Plus d'un poète a chanté le Tombeau des Carmes. Voici le sonnet d'un savant qui fut des nôtres, de René Kerviler, l'archéologue éminent :

Sur le marbre couchés, le Duc et sa compagne
Semblent dormir en paix et respirer encor ;
Et leur fier lévrier, au collier bouclé d'or,
Veille à leurs pieds, portant l'écusson de Bretagne.

Autour du lit ducal, saint Louis, Charlemagne,
Apôtres et Vertus descendus du Thabor,
Protègent le dernier souverain de l'Armor
Et lui gardent sa place à la sainte Montagne.

O sculpteur ! ton ciseau, cher à nos cœurs bretons,
En dentelant la pierre anima ses festons ;
De l'immortalité ton œuvre a l'assurance.

A tes noms empruntant une double beauté,
De la blanche *colombe* elle a pris l'élégance
Et du grand saint *Michel* la noble majesté. (1)

Nous continuerons, vous disais-je plus haut, à visiter les vieilles maisons de Nantes. Hélas ! au train où vont les choses, ces agréables promenades seront bientôt sans objet ; chaque année, nous déplorons la disparition de quelques

(1) *Bruyères et Lilas : Le Tombeau du duc François II.*

demeures antiques, jetées bas sous prétexte d'élargir et d'assainir nos rues sinueuses. En présence de cette destruction systématique, notre devoir est de protester avec énergie. Pourquoi, à l'exemple de beaucoup de villes semblables à la nôtre, ne pas laisser intacts nos vieux quartiers, *dont on ne fera jamais de beaux quartiers* à moins de renouveler le caprice incendiaire de Néron, et tracer dans la périphérie de larges voies, le long desquelles s'élèveraient des habitations claires et aérées ? Conservez ce qui reste de notre vieille cité ; laissez leurs noms instructifs à nos vieilles rues ; soyez sensibles à la prière ardente formulée naguère par un poète inspiré du Pays Nantais, Evariste Boulay-Paty :

Démolisseurs, je hais votre métier,
Car votre main est prosaïque et vile !
D'un œil chagrin je vois l'ancienne ville
Sous le marteau disparaître en entier.

Sur la ruine on pose un pied altier ;
La mode est là, toujours chose servile.
Comme s'écroule une gloire civile,
Triste, je vois tomber le vieux quartier.

Vous détruisez les maisons où vos pères
Trouvaient avoir des jours assez prospères,
Plaçant au ciel les meilleurs avenirs.

Nous vous crions du fond de nos entrailles :
« Pitié ! pitié ! » Renverseurs de murailles,
Vous abattez aussi les souvenirs ! (1)

(1) *Odes et Sonnets : Les vieilles maisons.*

Un de nos meilleurs poètes bretons contemporains, descendant de Boulay-Paty, mon excellent et fidèle ami Dominique Caillé a exprimé son affection filiale pour notre chère cité dans ce sonnet vibrant :

O ma ville natale ! oui, j'aimerai toujours
Ton sol où dorment tant de preux, grands dans l'histoire,
Les vallons toujours verts de ton beau territoire
Que sillonnent la Sèvre et l'Erdre en leurs détours,

Tes superbes palais resplendissants de gloire,
Ta cathédrale antique avec ses hautes tours,
Tes quais bruyants, ton vieux château, tes vastes cours,
Et les îlots que bat le flot clair de la Loire.

Et si, parfois, un peintre habile offre à mes yeux
Tes monuments altiers, tes sites gracieux,
Nantes, où j'ai passé mon enfance éphémère,

Je ne puis m'empêcher de lui crier : « Merci ! »
Car je me sens ému profondément, ainsi
Qu'un fils pieux devant le portrait de sa mère. (1)

Pierre par pierre, le vieux Nantes disparaît, pour le plus profond chagrin des archéologues et des artistes. Ce vandalisme attriste nos cœurs, il ne doit pas les abattre : si les demeures où vécurent nos pères s'écroulent sous la pioche inexorable, victimes d'un progrès mal entendu, il nous reste, grâce à Dieu, un monument de la plus haute valeur, que les fantaisies des démolisseurs à outrance ne sauraient atteindre, il nous reste notre histoire locale !

(1) *Pensée en fleur : A Nantes.*

Quelle joie de déchiffrer les caractères pâlis d'un parchemin, de découvrir une brochure oubliée, un placard inconnu, une estampe rare, et de faire revivre, à l'aide de ces documents précieux, les faits et gestes des ancêtres ! Nos annales sont belles et captivantes, jamais nous ne les étudierons avec trop de soin. En voici une esquisse très brève.

Après des siècles de résistance contre les Romains, les Visigoths, les Huns, les Saxons, surgit le grand évêque saint Félix ; puis, c'est la lutte héroïque contre les Francks et l'arrivée de Noménoé, le Père de la Patrie ; les Normands remontent la Loire, entrent dans nos murs, égorgent le saint évêque Gohard ; mais Noménoé remporte l'inoubliable victoire de Ballon, le grand Roi de Bretagne fait une entrée triomphale à Nantes ; nouvelles attaques des farouches envahisseurs du nord ; Alain Barbe-Torte accourt, implore la Vierge Marie, fait lever le siège de Nantes et restaure notre Cathédrale ; durant des siècles, le duc et l'évêque sont en conflit ; la Guerre de Succession arrive : ne se donnant ni à Blois, ni à Montfort, nos ancêtres luttent avec énergie pour garder leur indépendance ; le grand souverain Jean V octroie des privilèges à notre ville ; Arthur de Richemont, le vaillant connétable, né à Nantes, écrase les Anglais à Patay et à Formigny ; Françoise d'Amboise, la Bienheureuse Duchesse, fonde le monastère des Couëts ; Charles VIII tente de s'emparer de notre ville, il est repoussé ; Anne de Bretagne, née à Nantes, idole de ses concitoyens, commande à Michel Colombe le merveilleux Tombeau des Carmes. Puis ce sont les Guerres de Religion, la Ligue et Mercœur, l'Edit de Nantes, la tenue des États, la Révolte

de 1675 contre les impôts royaux, l'exécution de Pontcallec et de ses trois compagnons, champions héroïques des libertés de la province....

Je m'arrête, car je parle devant des Nantais instruits de leur histoire.

Les vers patriotiques de deux concitoyens frappaient tout à l'heure vos oreilles. Ecoutez à présent en quels termes chaleureux le poète passionné de la Basse-Bretagne, après avoir dit :

Et Nantes la superbe avec tous ses vaisseaux (1)

exalta notre ville :

Tes fils ont accueilli la mère du poète,
O Nantes ! Dans tes murs j'acquitterai ma dette ;
De mes jours c'est un doux emploi :
L'aimer, puis chanter ceux qui l'aiment comme moi.

Nantes n'a plus au front ses parures ducales,
Mais toujours on la nomme une reine des eaux ;
La Loire avec amour baigne ses larges cales
Et jusqu'à l'Océan soulève ses vaisseaux.

Lorsque les blancs sauniers, par les jours de marée,
Amènent dans son port le sel de leur palus,
Elle écoute en rêvant cette langue sacrée,
La langue des aïeux, qu'elle ne parle plus.

Puis elle se souvient de Félix, son apôtre,
Laborieux édile et pontife inspiré,
D'une main, répandant l'Evangile et, de l'autre,
Creusant l'immense fosse où le fleuve est entré.

O temple de Félix, opulentes murailles,
Les Normands t'ont brûlé ; religieux manoir,
Sanctuaire incrusté de l'étain de Cornouailles,
Si luisant que la lune en faisait son miroir !

(1) *Les Bretons, chant I.*

Mais grâce, grâce enfin, pour ces hordes nomades !
Quelles destructions peuvent nous effrayer,
Dans ce siècle vanté, nous, témoins des noyades,
Ces hymens de la mort célébrés par Carrier !

De la vague et du feu, cité victorieuse,
Suis tes riches destins ! Les travailleurs sont rois. (1)

Restons sans défaillance les fils très aimants de notre ville, restons fidèles à notre Bretagne !

Notre Bretagne ! comme elle fut bien chantée par notre cher Président ! Quitte à mettre à l'épreuve, pour la seconde fois, la modestie excessive de M. Alcide Leroux, qui n'a pas encore consenti, en dépit des prières les plus pressantes, à réunir en un gracieux volume ses poésies classiques, remplies de l'amour de la Petite Patrie, disséminées dans une foule de revues et de journaux, je ne résiste pas au plaisir de vous débiter quelques vers de lui. Notre Président rima, en 1886, pour *Le Gai-Savoir*, une pièce intitulée : *Près d'un dolmen*, et dédiée à Joseph Rousse ; l'audition de quelques passages de cette œuvre, digne d'être signée par Brizeux, vous prouvera, comme l'a déjà fait le beau sonnet de René Kerviler sur le Tombeau des Carmes, que l'archéologie peut devenir la sœur très tendre de la poésie :

Hier, nous parcourions les odorantes plaines
D'Auray, de Plouharnel, de Carnac, toutes pleines
De monstrueux dolmens et d'austères menhirs,
De parfums de bruyère et de vieux souvenirs.
Nous avions visité les colosses de pierre
Qui, depuis trois mille ans, gardent ces coins de terre

(1) *La Fleur d'or, livre I : L'éloge de Nantes.*

Qu'on nomme Kermario, Trescalan, Le Ménec,
Et que, même aujourd'hui, l'on foule avec respect,
Tant notre vanité, frivolement savante,
Devant ces fiers géants hésite et s'épouvante.

.....

Terre des grands dolmens, ô terre d'Armorique !
Quel lien inconnu, mystérieux, magique,
Nous saisit par le cœur et nous ramène à toi ?
Terre au flanc de granit, dis-moi, dis-moi pourquoi,
Quand nous foulons ton sol, ta lande et ta bruyère,
Nous croyons-nous pressés par les bras d'une mère ?
Quand ta langue résonne en sonores accents,
Pourquoi nous semble-t-il en pénétrer le sens,
Comme si les échos d'une langue pareille
Avaient dans le passé caressé notre oreille ?
C'est que, Bretons aussi, quoique dégénérés,
Nous descendons pourtant de tes flancs vénérés,
Ah ! nous le sentons bien, quand ta voix maternelle
Par-dessus les landiers gravement nous appelle,
Nous sentons notre cœur s'arrêter par moments
Et soudain tressaillir sous de longs battements.

Laissez-moi, Messieurs et chers Collègues, à la fin de ce long discours, vous remémorer le conseil salutaire de deux grands poètes bretons.

Au cours de cet été, la Providence me départit la joie de passer des heures charmantes dans le cabinet de travail de mon cher et vénéré maître et ami Louis Tiercelin et de m'asseoir à la table hospitalière de Ker-Azur. Prévenu du fâcheux état de santé du doyen des littérateurs de « chez nous », ma peine n'en fut pas moins grande de le trouver aussi souffrant ; mais son esprit était toujours alerte, son cœur chaud, son accueil d'une cordialité exquise. Or, jeudi

dernier, le courrier m'apportait un recueil savoureux, intitulé: *Sous les Neiges*, avec cet hommage mélancolique : « Au baron G. de Wismes. Affectueux souvenir (de mon lit). » On ne saurait nier que ces poésies parfaites, au nombre de 135, sont caractérisées par le désenchantement. Il n'en va pas moins que le vaillant Directeur de *L'Hermine* — cette revue aimée dont la Bretagne entière pleure la disparition,— déprimé par la maladie, frappé de la façon la plus dure dans ses profondes affections de père et de grand-père, poursuit son labeur avec une ténacité exemplaire.

Il avait donc bien le droit, cet infatigable tâcheron de la plume, d'affirmer la loi rigoureuse et universelle du travail, dans une poésie au lyrisme persuasif; il peint, d'abord, les étapes rudes et lentes de la civilisation ; puis il burine en traits profonds la servitude actuelle des ouvriers, il dit la haine farouche contre les riches de ces cœurs envenimés et il termine par cette noble leçon :

...nul n'évitera la loi ! La loi d'airain
Brise tout préjugé, toute entrave, tout frein !
L'irrésistible loi rompra toute barrière !
.....

Regardez ces savants, voyez ces philosophes !
Sans forger les métaux, sans tisser les étoffes,
Sans labourer la terre, ils sont des travailleurs.
Le suprême péril de l'œuvre commencée
Serait de ne pas joindre, en des rapports meilleurs,
Aux hommes d'action les hommes de pensée.

Acceptez-les ! Ceux-ci, martelant les cerveaux,
En font jaillir pour vous des instruments nouveaux.
.....

Ne dites pas : « Nous seuls travaillons, qui faisons
« Le pain et les habits, le fer et les maisons » ;
Les mains ne font pas tout ; l'or n'est pas tout peut-être !
Chaque homme a sa façon de payer son tribut. (1)

Travaillons, pour soulever de plus en plus le voile épais qui dérobe à nos regards curieux le passé de nos ancêtres ! Travaillons, car, si l'oisiveté est la mère de tous les vices, le travail est la source intarissable des joies les plus pures, après les joies surnaturelles, qu'il soit donné à l'homme de posséder ici-bas ! Travaillons, parce que c'est l'ordre de Dieu ! Travaillons, pour être dociles à l'appel enflammé de Brizeux, notre grand poète national :

Au travail ! au travail ! A l'œuvre ! aux ateliers !
Et vous, de la pensée habiles ouvriers,
A l'œuvre ! Travaillez tous, dans votre domaine,
La matière divine et la matière humaine ! (2)

(1) *Sur la Harpe : La loi du travail.*
(2) *Marie : Hymne.*

La Salle et le Bois des Bonnes-Dames

en Saint-Étienne-de-Montluc

par M. ALCIDE LEROUX

M. du Bois de la Patellière, dans son ouvrage sur quelques communes de la Loire-Inférieure, dit à la page 3 : « La paroisse de Saint-Étienne-de-Montluz, *Ecclesia sancti Stephani de Monte Lucis*, dont on a fait plus tard Saint-Étienne-de-Montluc, est bornée par les paroisses de Couëron, etc. ». Plus loin, il ajoute qu'en 1593, on disait Saint-Étienne-de-*Montluz* au lieu de Montluc.

De son côté, M. Léon Maître, dans sa Géographie de la Loire-Inférieure, dit à l'article des « Origines » de Saint-Étienne-de-Montluc :

« Paroisse mérovingienne. Le bourg est dominé par une éminence, boisée dans le principe, dont il a pris le nom de *Mons Luci* ou de Mont du Bois ».

M. du Bois de la Patellière écrit *Mons Lucis*, tandis que M. Maître écrit *Mons Luci* (1). Quelle que soit la source où les deux auteurs ont puisé leurs renseignements, nous donnons la préférence à la manière d'écrire de M. Maître. Mons Luci exprime un sens qui a son explication dans la configuration des lieux et dans l'histoire, ainsi que nous le verrons plus tard, tandis que Mons

(1) Conf. Aurélien de Courson, Cartulaire de l'Abbaye de Redon, page 513, et Longnon, Pouillés de la Province de Tours, page 532.

Lucis qu'il faudrait traduire montagne de la lumière n'a qu'une signification banale, imprécise, et pourrait s'appliquer, pour ainsi dire, à n'importe quelle éminence, n'importe quelle situation. Mons Lucis nous paraît être le résultat d'une erreur qui s'est glissée sous la plume d'un copiste, de même que la dénomination de Montluz semble n'être qu'une altération de celle de Montluc.

L'expression Mons Luci nous paraît donc beaucoup plus juste et plus rationnelle. Toutefois, M. Maitre nous permettra dès maintenant de faire une remarque. Il cite les mots *Mons Luci* et c'est bien, mais pourquoi les traduit-il par Mont du Bois ? *Lucus* ne veut pas dire simplement *bois*, mais bien bois sacré. Il n'y a pas *Mons Nemoris*, mais *Mons Luci*. Or, *lucus* n'a jamais voulu dire autre chose que *bois sacré* [1], bois consacré à quelque divinité et généralement entourant le temple de cette divinité.

Ce n'est pas tout : M. Maitre dit que le « Bourg de Saint-Étienne-de-Montluc est dominé par une éminence, *boisée en principe* ». Le mot *en principe* est de trop. L'éminence existe toujours et elle est toujours boisée. Il semble même, rien qu'à la voir, qu'elle l'a toujours été ou du moins qu'elle n'a pas cessé de l'être depuis qu'elle a reçu son antique destination. Il est vrai que le bois qu'elle porte n'est qu'un taillis, mais si ce taillis est régulièrement et périodiquement exploité, les souches en sont très anciennes et, sans doute, elles ne sont pas les premières qui ont pris racine dans le sol à cet endroit. Le bois existe donc toujours et, qui plus est, il porte un nom significatif dont nous parlerons bientôt. Il s'appelle le *Bois des Bonnes-Dames*. Mais n'anticipons pas.

(1) Lucus vient du verbe *luo*, laver, expier, lequel dérive lui-même du grec λύω délier, purifier. TIBULLE distingue nettement le sens de ces deux mots :

Et nemora in domibus sacros imitantia lucos.

Le moyen âge faisait nettement la même distinction : *Sanctus Gildasius de Nemore*. V. Longnon, loc. cit., p. 534.

En quelques mots disons quels étaient les caractères, l'aspect et la situation des bois ou forêts qui avaient ce titre de sacrés et voyons si ces particularités s'appliquent au Bois des Bonnes-Dames [1].

D'après les historiens et les archéologues, les bois sacrés étaient innombrables. Le culte des forêts n'était que la conséquence du culte que les hommes primitifs rendirent aux objets qui les entouraient, qu'ils voyaient journellement, dans l'intimité desquels ils vivaient, pour ainsi dire, comme les sources, les rivières, les arbres. Les forêts avec leur lumière mystérieuse et leurs profondeurs, leurs échos, frappèrent les yeux et les oreilles de nos ancêtres et, à ces êtres qui n'avaient pas ou mieux qui n'avaient plus la notion du Créateur, ces œuvres magnifiques de la nature apparurent comme des sanctuaires ou comme des divinités ; divinités bienfaisantes ou redoutables, en tout cas devant lesquelles il fallait s'incliner et qu'il fallait se rendre favorables. La plupart des forêts furent donc, ainsi peut-être, divinisées. Aussi les bois sacrés furent-ils innombrables. Ils le furent quand les hommes vivaient dans la barbarie. Ils le furent à l'âge de la pierre et à l'âge du bronze; ils le furent en Gaule et en Germanie, en Bretagne et en Scythie, mais ils le furent aussi dans les pays où la civilisation proprement dite se montra plus hâtive et plus complète. Ainsi que les poètes et les historiens le mentionnent, ils furent aussi nombreux en Egypte et en Grèce qu'en Italie et en Sicile. Œdipe fuyant devant ses concitoyens chercha un asile à Colone, dans les bois consacrés aux Euménides, et c'est sans doute dans un bois sacré qu'Enée

(1) Le Bois des Bonnes-Dames dépendait de la terre de la Julliennaye, en Saint-Étienne-de-Montluc, et appartenait à la famille de la Bourdonnaye à l'époque de la Révolution. Par suite de donation, il appartient aujourd'hui à la famille Rado de Saint-Guédas, et c'est M. Rado de Saint-Guédas, notre aimable collègue, qui nous a servi de guide dans notre promenade archéologique à Saint-Étienne-de-Montluc, et nous a donné la plupart des renseignements locaux sur lesquels nous avons étayé notre thèse ; ce dont nous nous empressons de le remercier ici.

retrouva le tombeau du malheureux Polydore, ombragé par des arbustes dont la sève était ensanglantée (1).

Mais tandis que le bois sacré formait chez les Celtes et les Scandinaves un temple inhabité ou occupé seulement par une divinité invisible, le bois sacré chez les Grecs et les Romains était peuplé de dieux multiples, souvent d'ordres très différents et représentés par des statues dont l'art et la poésie avaient enrichi les formes et les traits. Ici le besoin de donner aux dieux les caractères humains, l'anthropomorphisme, si l'on peut dire, était tellement impérieux que le bois sacré n'était point la propriété ou le domaine exclusif de la divinité locale, mais qu'il devenait un grand temple où les divinités d'ordre supérieur se rencontraient et avaient leurs statues et leurs sanctuaires.

Si nous restreignons le cercle et si nous arrivons à nous demander quels étaient le nombre et la situation des bois sacrés dans notre région, en Gaule, par exemple, il faudra reconnaître que les documents écrits nous font presque toujours défaut. Mais si nous sommes privés de cette source de renseignements, nous n'aurons qu'à consulter les noms de lieux; les nomenclatures ne manquent pas. Car il est une chose qui ne peut être mise en doute, c'est que partout où nous rencontrons le mot *Luc*, *le Luc*, *Les Lucs*, partout, à moins de preuve contraire, nous sommes fondés à affirmer que nous marchons sur l'emplacement ou dans le voisinage d'un bois sacré.

Or, rien qu'en consultant le « Dictionnaire des Postes », nous trouvons un grand nombre de chefs-lieux de commune portant le nom de Luc ou Lucs. Nous en trouvons un dans l'Aveyron, un dans la Lozère, un dans les Basses-Pyrénées, un dans les Hautes-Pyrénées, un dans

(1) C'est dans le bois sacré d'Aricie que le nymphe Egérie donnait audience à Numa Pompilius et lui dictait sa voie. Osiris avait un bois sacré à Acanthus, Apollon à Abydos, Vénus à Cnide, etc.
Vox quoque per lucos audita silentes, dit VIRGILE.

le Var, un dans la Drôme, deux dans l'Aude, un dans le Calvados. Et, ainsi que nous le disons, il ne s'agit ici que des chefs-lieux de commune ; s'il nous était possible de rechercher tous les noms de villages, de fermes, de champs, désignés sous le nom de Luc dans toute la France, nous arriverions évidemment à une liste dont seule la lecture nous demanderait un certain temps.

Si nous ne pouvons pas nous engager dans un travail aussi long et d'ailleurs inutile ou superflu dans la circonstance, nous pouvons du moins tenter un examen et une énumération rapide des lieux portant le nom de Luc et appartenant à notre région proprement dite, en nous limitant à la Loire-Inférieure, à la Vendée et une partie des Deux-Sèvres.

Dans la Loire-Inférieure, nous n'en connaissons que trois pour le moment. Ce sont, outre le Bois des Bonnes-Dames, Mons Luci, dont nous nous occupons spécialement, le Luc dans la commune du Gâvre et le Luc dans la commnne de Saffré, ou plutôt entre les communes de Saffré, Puceul et Abbaretz (1).

Mais, dans la Vendée, ou, plus exactement, dans le Poitou, nous en connaissons un bien plus grand nombre et, ici, nous n'avons eu à faire aucune recherche. Nous n'avons eu qu'à consulter l'intéressante et instructive brochure de Benjamin Fillon, intitulée : *Étude sur les Lucs Poitevins*.

Benjamin Fillon ne se contente pas d'énumérer, il observe, il analyse, il décrit avec beaucoup de détails ; puis il formule ses observations. Elles sont d'un si grand intérêt et nous font si bien connaître les caractères généraux d'un bois sacré, elles nous donnent des clartés si précises sur l'objet de notre question que nous nous

(1) A Saffré comme au Gâvre, et dans certaines autres communes, on distingue le Grand et le Petit Luc; mais nous croyons que cette distinction, relativement moderne, indique deux centres d'habitations différents plutôt que deux bois distincts.

faisons un devoir d'en reproduire les traits principaux ; mais suivons l'ordre admis par l'auteur lui-même.

Le premier bois sacré qu'il étudie est celui de Saint-Luc, dans la commune de Pissotte, près la forêt de Mervent, à quatre kilomètres de Fontenay. En deux mots, voici ses principaux caractères : 1° Le point principal du bois est situé sur un promontoire, compris entre deux cours d'eau et s'avançant en pente vers le Midi ; 2° Ce point est fermé au Nord par un retranchement en terre et un fossé ; 3° Le bois placé derrière cette enceinte avait porté le nom de « Bois de la Dolabre » (1) ; 4° Au bas du coteau se trouve une source appelée « Belle-Fontaine » ; 5° Une hauteur voisine, située au Sud-Ouest, a conservé le nom de « Tonnelle de la Garde », parce qu'autrefois elle était surmontée d'une tour servant à transmettre les signaux ; 6° A une petite distance du bois de Saint-Luc, — ainsi nommé sans doute parce que, à l'origine du christianisme dans la contrée, l'endroit fut mis sous le patronage de Saint Luc Évangéliste, — se trouve une pierre ayant la forme d'un demi-dolmen dite, « Pierre Sorcellière » ou « *la Folie* » ; 7° En remontant le cours de la Vendée, on rencontre dans un de ses méandres, une enceinte fortifiée formant un lieu de refuge, où l'on a trouvé des statères gaulois, des tuiles à rebord, un moulin à bras, des monnaies romaines, etc. ; 8° En face de ce camp, on voit un escarpement qui, au moyen âge, avait reçu le nom de « Puy-Chabot ». Près de là se trouve la « Chaire à Moïse », formée de deux gros blocs posés sur un rocher naturel ; 9° Plus haut encore apparaît une vallée marécageuse appelée « Nesde du Diable ». On y voyait encore, en 1815, une pierre debout qui a disparu depuis.

En réunissant toutes ces observations faites sur place, on se rend compte que la forêt a, dans les temps anciens,

(1) Le mot *Dolabra*, en latin, désigne un instrument servant à la fois de tranche et de pic.

servi de lieu de refuge. Tous ses points accessibles étaient fermés par des travaux de défense. Mervent était un oppidum gaulois.

Benjamin Fillon a visité sept autres Lucs situés dans la Vendée et les Deux-Sèvres. Ce sont :

« 1° Le Luc de la Rivière de Boulogne, commune des Lucs; 2° Le Luc de Poiroux, sur le ruisseau de Garnaud; 3° Le Luc de la rivière d'Hière, commune de Saint-Marsault; 4° Le Luc de Germon, sur l'Egray; 5° Le Luc de Saint-Gelais, sur la Sèvre Niortaise; 6° Le Luc de Vermès-sous-Celles, sur la Belle. Un septième Luc existe près de Thouars, commune de Saint-Martin-de-Sanzay.

Nous ne donnons ici qu'une énumération sèche des Lucs signalés par l'auteur. Si nous ne craignions de dépasser les limites du cadre que nous nous sommes tracé, nous aimerions à entrer dans le détail des lieux-dits et des particularités signalées par lui comme entourant ou avoisinant les Lucs. Évidemment tous ne se ressemblent pas, mais tous ont des caractères communs, tous une physionomie qui en fait des restes anciens, j'allais dire des monuments très propres à nous faire connaître un côté important de la religion et des mœurs de nos ancêtres, *Facies non omnibus una nec diversa tamen*. C'est ainsi que, partout autour des Lucs, on trouve des enceintes fortifiées, des Fontaines (Vieille-Fontaine, Belle-Fontaine), des Châtell'ers, des Folies, des Tonnelles de la Garde, des Champs sacrés, des sépultures romano-gauloises, etc.

En un mot, tous ressemblent au Luc de la Forêt de Mervent. Celui du Gâvre, que B. Fillon cite sans le décrire, a aussi les mêmes caractères (1).

Quant au plateau situé commune de Saffré et qui porte le nom de Luc, nous le connaissons bien nous-même, nous le connaissons depuis notre enfance. Après avoir

(1) Nous devons ce renseignement à notre savant collègue, M. l'abbé BOURDEAUT, qui nous a souvent guidé dans cette étude avec une complaisance dont nous sommes heureux de le remercier ici.

été en lande, sans doute pendant des siècles, il est maintenant en culture, mais il est admirablement disposé pour porter un bois sacré. Sa situation est magnifique ; à l'ouest et à ses pieds passe le ruisseau de la Fontaine-du-Frêne, tandis qu'au nord-est on remarque encore une fontaine qui porte le nom historique de « Fontaine-des-Quatre-Seigneurs » ; au sud, se trouvait le Cormier de la Jou, sous lequel on dansait tous les dimanches, il y a 60 ans, non loin de la Lande des Rotys dont le nom, comme celui de la Jou, se retrouve partout et indique des lieux riches en légendes et en traditions.

Car, ainsi que l'avance B. Fillon, à tous les Lucs se rattachent des croyances superstitieuses qui se sont transmises jusqu'à nous. Certaines indications se rapportent à une époque antérieure à la conquête romaine, d'autres à des monuments postérieurs. D'un côté, les fontaines sacrées, les monuments en pierres brutes, les folies ; de l'autre, les gardes, les sépultures romano-gauloises. Les Lucs remontent donc à une époque très reculée, mais ils ont conservé leur caractère sacré après la conquête. Toutefois, dit B. Fillon, en Gaule on n'y remarque pas de temples. N'y a-t-il pas eu là une intention de la part des vainqueurs qui voulaient déshabituer les populations de la fréquentation des bois sacrés ? En tous cas, plus tard, ils revinrent en faveur. Le IVe siècle transforma en châtelliers (1) les anciens refuges fortifiés qu'il y trouva debout. Le Christianisme y bâtit des chapelles. La féodalité utilisa quelques-unes des vieilles forteresses, déjà modifiées ; mais elle n'utilisa qu'une faible portion de leur territoire.

Maintenant que nous connaissons les caractères principaux des Lucs ou bois sacrés, voyons si la description

(1) B. Fillon semble considérer les châtelliers comme des monuments du IVe siècle, mais cette opinion ne peut guère être partagée. Aujourd'hui on s'accorde à dire que les châtelliers et autres retranchements en terre ne peuvent être datés et que la plupart remontent à une époque bien antérieure à la conquête.

que nous donne B. Fillon s'applique au Mons Luci ou Bois des Bonnes-Dames.

Le Bois des Bonnes-Dames est situé sur un promontoire qui se détache du coteau appelé *Sillon de Bretagne* et s'avance légèrement au sud. Au bas coule un petit ruisseau qui porte le nom de *Ruisseau des Coulées*, et qui descend d'une des gorges entre lesquelles se dessine le promontoire. L'altitude est d'environ 60 mètres. Le bois a une contenance de deux hectares environ; il est clos au nord par un talus en pierres brutes et mal jointes, probablement très ancien; mais il se rattache à d'autres bois disséminés sur le coteau et qui ont peut-être fait partie du Lucus antique. La partie méridionale du promontoire s'incline vers le bourg et, de ce point, la vue s'étend au loin sur la Loire, principalement vers l'embouchure du fleuve. A cet endroit on remarque un grand quadrilatère, ou plutôt un carré qui est digne de remarque. Il est formé par un talus dont trois côtés subsistent encore. L'autre a été détruit par suite de l'exploitation d'une carrière (1) ouverte au flanc du coteau et l'atteignant dans toute sa hauteur. Par suite du travail, un second talus, perpendiculaire à celui dont nous parlons, a été entamé à son extrémité, de sorte qu'il est facile d'en étudier la nature, la direction et les dimensions. C'est un mur en pierres assez régulières, mais employées sans mortier; il a environ $1^{m}30$ d'épaisseur et la hauteur de la partie subsistante n'atteint pas un mètre au-dessus du sol, mais elle descend à environ 80 centimètres au-dessous. Sa direction est du nord au sud. Les pierres dont il est formé ne viennent pas de la carrière ouverte en cet endroit. Les autres talus existants sont plus affaissés et leur état, de même que les broussailles dont ils sont couverts, ne nous ont pas permis d'en constater la nature. Il est probable cependant qu'ils

(1) La carrière est dirigée par M. Goupil qui a recueilli avec beaucoup de soin et d'intelligence les objets ou débris anciens trouvés au cours de l'exploitation.

sont en pierres comme le précédent. D'après ce qui subsiste, la construction devait consister en un carré ayant environ 15 mètres de côté. L'endroit, ou plutôt ce qui reste de l'édifice, s'appelle la *Salle*. On y a trouvé divers objets, tels que pièces de monnaies en bronze peu anciennes et un débris de vase en terre qui ressemble assez au col d'une grande carafe couronnée d'une sorte de godet, mais plein dans toute sa longueur. Cet objet pourrait être un fragment de lampe très primitive et d'une taille inusitée aujourd'hui.

A trente mètres au nord, on a rencontré encore des pierres fortement calcinées, presque fondues, de la grosseur du poing, un amas de cendre d'une certaine importance et un outil en fer appelé pic, d'apparence très ancienne quoique assez bien conservé.

A quelques centaines de mètres au sud, dans la direction de la gare actuelle, existe une source abondante appelée Belle-Fontaine.

N'oublions pas de dire qu'au Bois des Bonnes-Dames se rattache une légende dont l'origine, comme on dit, se perd dans la nuit des temps. On raconte en effet, qu'autrefois, que quand un cultivateur perdait une vache de son troupeau, par suite de maladie ou d'accident, il en trouvait une autre à sa porte le lendemain matin et cela grâce à l'intervention des Bonnes-Dames.

Donc, si nous établissons une comparaison entre les Lucs décrits par B. Fillon et le Bois des Bonnes-Dames, nous trouvons que celui-ci a tous les caractères essentiels de l'ancien bois sacré. Nous avons le promontoire, le ou les cours d'eau, la fontaine, le talus au nord. Par une coïncidence étrange, nous avons même cet outil que nous appelons pic et que les Romains appelaient *dolabra*, dont nous retrouvons le souvenir dans le bois joignant le Lucus de la Forêt de Mervent et nommé le *Bois de la Dolabre*.

Ceci peut n'être qu'une coïncidence; mais ce qui est d'un intérêt indiscutable, c'est que nous avons, dans la

commune de Saint-Étienne-de-Montluc, un menhir, et qu'il existait une seigneurie du nom de La *Jou*. Or, le mot Jou ou Joux que l'on retrouve dans beaucoup de lieux-dits, signifiait forêt chez les Gaulois (1).

La construction connue sous le nom de *la Salle* a bien pu être une sorte de donjon élevé sur les ruines d'un oppidum et plus tard transformé en point d'observation et en tour à signaux. Il semble même rester dans le pays une tradition rappelant ce fait déjà très lointain.

Nous avons aussi parlé d'un amas de cendre et de pierres calcinées qui ont été trouvés à une petite distance de la Salle. Ne faut-il point voir là l'emplacement et la trace de ces cérémonies du feu se rattachant au culte du soleil et qui se célébraient, pour ainsi dire partout, dans l'antiquité, à l'époque des solstices, en tout cas à l'époque du solstice d'été? C'est là une pensée qui nous a été suggérée par M. l'abbé Bourdeaut, notre savant collègue, et nous nous empressons de la traduire ici en déclarant que nous partageons volontiers cette opinion. Elle cadre bien, en effet, avec la thèse de l'existence d'un bois sacré au Bois des Bonnes-Dames; car, ainsi que nous l'avons dit, les bois sacrés n'étaient pas la propriété d'une seule divinité; on peut dire qu'ils étaient peuplés de divinités et le culte du soleil tint longtemps la première place dans la religion des Gaulois comme dans celle des autres peuples de l'antiquité. Les feux de la Saint-Jean semblent bien n'être que la continuation des feux du solstice d'été, sous une forme épurée et christianisée (2).

Quant à la légende inséparable de l'ancien Lucus, nous l'avons au Bois des Bonnes-Dames, ainsi que nous l'avons rapporté. Mais elle existe dans le nom même de

(1) 1° E. PEIFFER, Signification des noms de lieux.
2° Renseignement donné par M. GOUPIL.

(2) Il est probable que le lieu que nous signalons servit longtemps d'emplacement aux feux de joie, car, au moment de l'avènement de Louis XVIII, le maire de Saint-Étienne-de-Montluc fit « dresser sur le coteau un feu de joie où l'on se rendit processionnellement après les vêpres ». G. DURVILLE, *Express de l'Ouest*, n° du 28 mai 1914.

Bois des Bonnes-Dames. D'après M. Rado de Saint-Guédas, le véritable sens de cette expression les Bonnes-Dames semble s'être perdu à Saint-Étienne-de-Montluc. On croit assez volontiers qu'il s'agit là d'une réminiscence d'un couvent de religieuses qui aurait existé sur le promontoire et dont les restes de la Salle ne seraient que les vestiges. Ici, l'erreur est complète, et les mots ont perdu leur sens exact. L'expression les Bonnes-Dames ne désigne pas autre chose que les fées. Les auteurs sont d'accord sur ce point : « Nous avons ouï raconter, dit Jean d'Arras, à un ancien, que, en plusieurs parties, sont apparues à plusieurs très familièrement choses les quelles aucuns appelaient luitons, aucuns autres faës, aucuns autres les bonnes dames qui vont de nuit et entrent dans les maisons sans les huis rompre [1] ».

Alfred Maury parle dans le même sens. D'après lui, les fées sont des êtres mystérieux qui semblent avoir un caractère de parenté étroite avec les Parques, les déesses-mères, les druides et les divinités locales présidant aux forêts, aux montagnes, aux sources et aux cours d'eau.

Leur nom semble dériver du mot *fatum*, destin ; *fatidices vocabantur; fata* d'où le peuple avait fait *faë*, fée. Au moyen âge déjà on les appelait *bonnes, bonnes-dames,* dames blanches et franches pucelles. *Bonnes,* traduction du titre de *bonæ* donné aux Parques plutôt par antiphrase que par reconnaissance. Au moyen âge, on ne distingue pas les Fées des Parques.

Fecieron la camisa duas fadas.

Les traits par lesquels les fées se rattachaient aux druidesses sont encore plus nombreux et plus frappants que ceux qui les unissent aux déesses-mères. En Bretagne on les appelle *Korrigan* [2].

(1) Jean d'Arras, cité par le bibliophile Jacob.

(2) Alfred Maury : *Les Fêtes du Moyen Age.*

Ajoutons toutefois qu'une autre école, peut-être nouvelle, fait venir les fées de la Perse qui les aurait transmises aux Arabes, lesquels les auraient eux-mêmes importées en Espagne.

Après ces auteurs, nous sommes heureux de citer notre distingué collègue et ancien président, M. le baron de Wismes. Voici comment il s'exprime dans son étude sur Sainte-Marie, de Pornic :

« La croyance aux fées n'est pas encore perdue à Sainte-Marie. Elles ont la propriété exclusive d'un terrain de 35 à 40 ares appelé le terrain des *Bonnes-Dames* que personne n'oserait s'aviser de défricher. Une menace de mort reste suspendue sur la tête de celui qui braverait la défense ». Il existe même une histoire à l'appui de cette croyance, histoire que l'auteur raconte en détail. Le terrain dont il s'agit est un terrain communal situé à Sainte-Marie, de Pornic. « Les Bonnes-Dames ont été vues maintes fois se promenant au clair de lune [1] ».

Mais nous avons dit qu'il existe, presque au sommet, toutefois à l'endroit où le terrain commence à s'incliner vers le sud, une construction de forme carrée appelée la *Salle*. Cette construction, complètement ruinée, mérite cependant qu'on y prête attention. Le travail du mur que nous avons étudié est soigné, mais il est sans mortier et a un caractère barbare. La pierre dont il est fait ne vient pas de la carrière sous-jacente ; elle a été amenée d'un endroit assez éloigné, au dire des ouvriers du pays.

L'épaisseur du mur, on s'en souvient peut-être, est d'environ $1^{m}20$. Tout indique une construction du moyen âge, un travail fait pour la défense. Quelle a pu être la destination d'un tel édifice ? C'est ce qu'il s'agit de rechercher.

Et d'abord pourquoi ce nom : *La Salle ?*

D'après Littré, le mot salle, de l'ancien haut allemand *Sal*, veut dire maison, demeure. D'après E. Peiffer, Salle vient de *Sala*, qui, en bas-latin, désignait la maison d'habitation d'apparat du chef barbare, puis la résidence de plaisance seigneuriale. Ce nom de salle a été

(1) *Sainte-Marie*, par M. le baron DE WISMES. *Bulletin de la Société Archéologique*. Année 1904 ; IIe semestre, p. 148.

appliqué encore à certaines éclaircies régulières faites dans les forêts. D'après La Villemarqué et Le Gonidec, Sal, en breton, veut dire manoir, maison noble située à la campagne. Le mot Sal est très commun comme nom de famille et de lieu.

Voilà qui est très instructif et concorde pleinement avec ce que nous a dit B. Fillon, que le IVe siècle utilisa souvent pour sa défense les anciens retranchements établis dans les bois sacrés.

A la salle du Bois des Bonnes-Dames, ne sommes-nous pas sur l'emplacement ou mieux sur les ruines d'un manoir très primitif, construit par quelque chef barbare, franc ou autre, sur les débris d'une enceinte fortifiée, établie elle-même par les Gaulois ? Tout porte à le croire ; la situation, les objets qu'on a trouvés, l'ensemble des circonstances que nous avons signalées, le nom surtout appliqué sans interruption à ces restes d'un édifice mal défini, tout se trouve réuni pour rendre vraisemblable l'hypothèse que nous osons formuler.

Le mot Salle, la Salle, les Salles, existe dans tant d'endroits, soit comme nom de chef-lieu de commune, soit comme lieu-dit ou même comme nom de champ inscrit seulement au cadastre qu'il faut bien qu'il ait eu un emploi, non seulement fréquent, mais justifié et motivé. Dans toute l'ancienne Gaule, on retrouve cette dénomination. Dans notre département même, à ne consulter que le dictionnaire de M. Maître, on en trouve près de vingt, et bien que nous n'ayons fait aucune recherche spéciale sur ce point, nous avons constaté, simplement en parcourant le dictionnaire des Postes, que bien des fois les mots Salle, la Salle ou les Salles désignent des bourgs ou des villes fortifiés ou ornés de châteaux forts très anciens. Mais ce ne sont là que des indications. Il y aurait lieu, — et ce serait un travail fort intéressant, — de creuser la question et de vérifier l'origine et l'âge des localités appelées de ce nom bien spécial, et, ce semble, peu étudié jusqu'ici.

Quoi qu'il en soit, sans prétendre avoir résolu la question, nous émettons notre opinion avec une certaine confiance. La Salle du Bois des Bonnes-Dames fut le premier manoir élevé à Saint-Étienne-de-Montluc et nous croyons qu'il fut le siège de la seigneurie de Montluc, seigneurie qui figure dans les listes de M. du Bois de la Patellière et de M. Maître (1).

Ici, toutefois, on nous fera une objection. Le village de Montluc existe, il n'est pas au Bois des Bonnes-Dames, il est à deux ou trois kilomètres à l'est. C'est là que fut le siège de la seigneurie de Montluc jusqu'à la Révolution.

Nous ne nions pas la valeur de l'objection. Toutefois nous ne la croyons pas assez forte pour renverser notre hypothèse. Le bourg de Saint-Étienne-de-Montluc est au pied du coteau du Bois des Bonnes-Dames. C'est ce bois, jusqu'à preuve contraire, qui lui a donné son nom. La seigneurie de Montluc lui doit sans doute aussi le sien et, si le siège de cette seigneurie se trouve, à un moment donné, au village de Montluc, c'est qu'il y a été transporté.

Pour nous résumer, nous avons à Saint-Étienne-de-Montluc, dans le nom même de la localité, dans la Salle et dans le Bois des Bonnes-Dames, un sujet d'étude plein d'intérêt et qui ne manquera pas d'attirer l'attention des érudits et des savants. Nous serons très heureux de voir la question discutée et de suivre les débats.

(1) Voici, d'après M. DU BOIS DE LA PATELLIÈRE, les noms des seigneuries, juridictions et terres nobles de la paroisse de Saint-Étienne-de-Montluc : *Beauregard, Bellevue, la Bélordais, la Biliais, la Blandinais, le Bois de la Noue, le Buzat, le Châtelet* ou *Coyeau, l'Étang-Bernard, Griffolet, la Haye-Mahéas, la Joue, la Julliennais, l'Angle, l'Ornière, les Mortiers, Monluc, la Musse, la Noë, la Quiételais, le Bouillonnais, Saint-Étienne, Saint-Thomas, la Sénéchalais, le Valais, le Vigneau* ou *Vigneu*. (Extrait du Dictionnaire des terres et seigneuries du Comté Nantais, par DE CORNULIER.)

Sous le titre seigneuries, M. Léon MAITRE cite seulement la Biliais, la Juliennais, la Haie-Mahéas, Saint-Thomas, l'Angle, la Bouillonnais, *toutes comprises dans le fief des évêques de Nantes.*

D'après des notes qui nous ont été gracieusement communiquées par M. l'abbé BOURDEAUT, la Julliennaye et la Noë-Briord étaient des châtellenies.

L'ancienne Eglise Saint-Jean-du-Baptistère de Nantes

Réponse aux **Observations sur les fouilles de la cour de l'Évêché**, par M. L. MAÎTRE.

Le *Bulletin de la Société Archéologique*, qui vient d'être distribué depuis la dernière réunion de la Société (1), renferme une étude en réponse à notre rapport sur « *Les fouilles de l'Évêché de Nantes* », publié dans le même bulletin, en supplément de l'année 1913.

Cette étude qui va de la page 469 à la page 499 de ce fascicule, a pour titre : *Observations sur les fouilles de la cour de l'Évêché et de la porte Saint-Pierre, par M. Léon Maître.*

Une étude analogue du même auteur avait été lue dans la séance du mois de février 1913. Nous avions alors refusé d'entrer en discussion à ce sujet, alléguant pour raison que notre rapport n'ayant pas encore été distribué, cette discussion eût alors été complètement inutile, vu que la thèse que l'on nous opposait soulevait plusieurs difficultés dont la nôtre, déjà imprimée, renfermait la solution. Il nous semblait prématuré de tirer des conclusions contre nous, avant de connaître nos arguments, et oiseux d'entamer une discussion dont plusieurs points étaient dès lors démentis par une documentation publiée par notre rapport, et que la partie adverse, comme nous pouvions en juger alors par la lecture qui nous était faite, ignorait complètement.

(1) Cette étude a été lue à la séance de la Société tenue le 1er Décembre 1914 ; v. le *Bulletin de la Société*, 1914 ; v. Procès-Verbaux, p. LVI.

Depuis ce temps, M. Léon Maître a publié une partie de cette étude dans *l'Espérance du Peuple*; nous y avons répondu dans l'*Express de l'Ouest* (1).

De plus, notre honorable contradicteur a envoyé à Paris une autre étude qui a paru dans le *Bulletin Archéologique* (2). Nous n'y avons point répondu, car ayant constaté dans la thèse adverse différentes modifications qui s'étaient déjà produites à la suite de nos réponses, nous en attendions un texte définitif afin de bien saisir, cette fois, l'opinion précise et désormais fixée, de l'auteur, connaître toutes ses objections et les raisons sur lesquelles il les étaye, afin de renfermer dans une seule étude toutes les réponses que nous aurions à faire à ses observations.

La distribution du Bulletin de la Société nous ayant mis à même de connaître le texte du travail de M. L. Maître, nous ne croyons pas devoir différer plus longtemps la réponse que nous pouvons y faire. Les conclusions auxquelles notre rapport nous a conduit, par une voie qui nous semble rigoureuse, sont si importantes pour l'histoire de Nantes et pour celle des origines du Christianisme dans tout l'ouest de la Gaule, que nous manquerions à notre devoir de Nantais et d'archéologue, si, après avoir communiqué au public les raisons qui militent en faveur de notre thèse, nous ne lui communiquions pas encore les réponses que l'on peut faire aux objections par lesquelles la thèse adverse s'efforce de la démolir.

Toutefois, en reprenant, avec un certain regret, cette question que nous aurions voulu voir close, nous la mènerons avec toute la courtoisie dont nous serons capable. « Dieu, dit l'Ecriture Sainte, a livré le monde aux discussions des enfants des hommes (3). » Mais,

(1) Nous avons déjà mentionné cette discussion à la fin de notre Rapport, p. 349.

(2) Année 1913, p. LIII-LIV.

(3) *Mundum tradidit disputationi eorum*. ECCLÉS, III. 11.

dans ces luttes d'idées, que, dans la liberté permise des opinions, chacun peut soutenir contre des personnes qu'il estime et qu'il honore, il ne faut pas que la chaleur de la lutte fasse quitter un terrain permis pour entraîner sur un autre où l'on oublie les idées pour s'en prendre à celui qui les a.

De l'ensemble de notre rapport, en éclairant les découvertes archéologiques, faites au cours des fouilles, par des documents tirés de nos archives et par des faits fournis par notre histoire locale, nous avons déduit les conclusions suivantes :

L'édifice dont on a exhumé le périmètre est l'ancienne église Saint-Jean-du-Baptistère ;

Cette église, dont les proportions avaient été précédemment réduites par la construction de l'évêché du XIIe siècle, a été complètement démolie à la fin du XVe, lors de la construction de la cathédrale ;

Cette église, ancien baptistère qui desservait la cathédrale de Nantes, tenait son nom de la piscine que l'on a trouvée dans son axe, au pied d'un contrefort de la cathédrale ;

Cette cuve, postérieure à l'établissement d'une aire cimentée qui régnait dans toute l'étendue de l'édifice, en avait remplacé une autre que l'on a rencontrée sous cette aire, et dont les bords supérieurs avaient été brisés pour l'établir ;

La seconde cuve étant du VIe siècle, cette cuve plus ancienne était en partie datée par elle, et pouvait remonter jusqu'au IVe siècle : conjectures qui, loin d'être contredites par d'autres faits, tiraient, au contraire, de ces faits, leur meilleure confirmation.

Aucune de ces assertions n'a été assez heureuse pour être admise de notre honorable contradicteur. Il leur a opposé à toutes une énergique négation.

A l'appui de son opinion, il utilise la documentation

fournie par notre rapport, plutôt qu'il n'apporte une documentation nouvelle. Souvent, de nos propres citations, il tire des conclusions opposées aux nôtres : si bien que nos documents sont pour lui comme un jeu de cartes qu'il brasse de façon à en tirer un nouveau jeu.

Nous le regrettons dans l'intérêt de la vérité : l'introduction dans la question d'éléments nouveaux eût, peut-être, réussi à modifier nos opinions sur certains points. Mais l'étude que nous avons faite des documents que nous avons le premier versé dans le débat ne nous permet pas d'en tirer d'autres conclusions que celles que nous en avons déjà tirées.

Aussi les maintenons-nous toutes : les unes comme certaines, les autres comme probables et au moins dignes d'attirer l'attention de ceux qui croient utile de recueillir soigneusement tout ce qui est de nature à jeter un rayon de lumière sur des sujets que la science n'a pas encore réussi à tirer de leur obscurité.

Dans cette étude, nous ne répéterons pas tout ce que nous avons dit dans notre rapport. Nous nous bornerons à répondre aux *Observations* qui lui ont été faites, afin que les archéologues étrangers à notre histoire jugent eux-mêmes quelle autorité ils peuvent accorder à des conclusions appuyées sur des allégations de la valeur de celles que nous nous proposons d'examiner.

Situation de la Chapelle Saint-Jean à la Cathédrale. Etait-elle en haut ou au bas du collatéral nord ?

Nons avons dit que la chapelle Saint-Jean, affectée au service de la paroisse Saint-Jean, après la démolition de l'église paroissiale, se trouvait au bas du collatéral nord, la plus voisine du portail, c'est-à-dire celle qui renferme encore actuellement les fonts baptismaux.

Nous redoutions si peu une contradiction à ce sujet, que nous avions regardé comme superflu de nous

étendre à développer et à prouver un pareil point de détail.

Cette contradiction est cependant venue. D'après la thèse adverse, cette chapelle se trouvait, à la vérité, dans ce même collatéral, mais juste à l'opposé de l'endroit que nous lui assignons. Elle était non pas au bas, près de la tour, mais tout en haut, près du transept.

Parlant d'une distinction que nous n'avions nulle raison de faire, « M. Durville, dit M. L. Maître, n'a pas fait cette distinction, et il a été dérangé dans ses déductions, *non seulement quant à la place des derniers fonts baptismaux*, mais encore quant à la durée de l'édifice dédié à saint Jean (1). »

« Pour l'emplacement *du dernier autel dédié à saint Jean-Baptiste*, est-il encore dit dans un autre endroit, nous n'avons pas d'hésitation, et nous répondons avec Dubuisson-Aubenay, qu'il était érigé *au haut de l'église face au bas côté* (2). »

Ici l'auteur renvoie à *l'Itinéraire de Bretagne en 1636*, p. 49. Nous transportant à cet ouvrage annoté par MM. L. Maître et P. de Berthou, à l'endroit indiqué, p. 49, nous ne trouvons rien dans le texte de Dubuisson-Aubenay de ce qu'on lui fait dire.

Voici, en effet, tout ce que le célèbre voyageur écrit de la situation de la chapelle Saint-Jean :

« Mais en la carolle ou aile boréale de ladite église vous trouvez chapelles uniformes et bien belles, comme celle de Saint-Jean, qui sert de paroice, où l'on fait service paroicial et baptêmes en de petits fonts qui y sont » (3).

(1) L. MAITRE. *op. cit.* p. 484. Pour cause de simplification, nous indiquerons de cette façon toutes les références faites au travail de M. L. MAITRE. Quant aux références faites à notre rapport, nous les indiquerons ainsi : G. DURVILLE. *op. cit.*

(2) *Ibidem.*

(3) DUBUISSON-AUBENAY, t. II, p. 49.

C'est là, nous le répétons, le seul renseignement fourni par cet auteur du XVIIe siècle sur cette situation. La chapelle de Saint-Jean était dans « l'aile boréale », c'est-à-dire dans le collatéral nord de la Cathédrale. Etait-elle au haut ou au bas de ce collatéral ? Dubuisson-Aubenay se tait sur ce point.

Mais, si du texte nous descendons au bas de la page où le lecteur est renvoyé, nous voyons que ce que l'auteur du XVIIe siècle avait laissé d'indéterminé a été précisé par ses éditeurs du XIXe siècle. D'après une note dans laquelle Dubuisson-Aubenay n'a rien à voir, « la chapelle Saint-Jean-Baptiste était située dans le bas côté nord, immédiatement avant le transept ».

Ainsi, cette situation est assignée non pas par le texte, mais par la note qui l'accompagne. Par suite, ce n'est pas Dubuisson-Aubenay, mais ses éditeurs, ses annotateurs, qui, par une interprétation personnelle, et, par suite, discutable, ont placé au haut du collatéral nord la chapelle en question.

Or, il se trouve que leur interprétation est en contradiction formelle avec le texte de l'auteur : car cette place du haut du collatéral, étant déjà prise par une autre chapelle, ne peut avoir été celle de la chapelle Saint-Jean.

C'est seulement quelques lignes plus bas que le texte du XVIIe siècle renferme cette contradiction avec l'annotation du XIXe siècle :

« Tout au bout d'en ault de ladite aile boréale, dit expressément Dubuisson-Aubenay, est la Chapelle de Saint-Lazare (1). »

On le voit, cette situation est déterminée d'une façon très précise. La dernière chapelle du haut du collatéral nord, celle qui se trouvait avant le transept, était celle de Saint-Lazare : voilà ce que dit formellement Dubuisson-Aubenay. Par suite, quand on nous dit : « Pour

(1) DUBUISSON-AUBENAY. *Itinéraire en Bretagne*, t. II, p. 50.

l'emplacement du dernier autel dédié à saint Jean-Baptiste, nous n'avons pas d'hésitation, et nous répondons avec Dubuisson-Aubenay, qu'il était en haut de l'église »; on fait indirectement dire à l'auteur cité le contraire de ce qu'il a écrit.

Et ici nous ferons remarquer que la situation de la chapelle Saint-Jean au haut d'un collatéral, immédiatement avant le transept, constituerait une anomalie étrange qui aurait besoin de son explication.

En parlant de la chapelle Saint-Jean, Dubuisson-Aubenay mentionne aussi « les petits fonts qui y sont ».

Or, l'on sait que les fonts baptismaux se trouvent toujours près de la porte d'entrée, au bas de l'église, en vertu d'usages et de règles liturgiques dont il est inutile de donner les raisons. Par suite de ces usages constants, universels, nous ne voyons pas comment les fonts baptismaux et la chapelle qui les renfermait auraient été, par un exemple unique, à la cathédrale de Nantes, au haut d'un collatéral, loin de la porte d'entrée ; si bien qu'il eût fallu traverser toute la longueur du collatéral pour recevoir le sacrement qui donne au baptisé le droit d'entrer dans l'église.

Il nous semble qu'il y a là une considération qui, *a priori* eut dû faire hésiter à placer tout au haut d'un long collatéral une chapelle qui renfermait des fonts baptismaux.

D'ailleurs, la situation de la chapelle de Saint-Jean est déterminée par de nombreux actes qui la supposent tous placée, avec ses fonts baptismaux, à l'endroit où ces fonts existent encore.

Parmi ces actes, nous n'en choisirons qu'un qui constate en termes d'une précision indiscutable qu'elle était la dernière au bas.

C'est une consultation, demandée par le Chapitre et

signée par des juristes de Rennes, sur une difficulté survenue entre les chanoines et le recteur de Saint-Jean.

Autrefois, la chapelle de Saint-Jean, renfermée dans la Cathédrale, n'avait pas de tabernacle. Quand le recteur de la paroisse voulait administrer ce Saint-Viatique ou donner la communion à ses paroissiens, il était obligé de prendre le Saint-Sacrement à l'autel de la Sainte-Vierge situé dans la nef, tout au haut.

Par une délibération du 10 février 1692, le Chapitre avait permis de refaire l'autel Saint-Jean, mais toujours sans tabernacle. Le recteur se contenta alors d'utiliser la permission, attendant d'autres temps pour faire ses observations sur cette restriction.

Au commencement du XVIIIe siècle, il jugea, suivant l'expression de sa requête, « que ce n'estoit pas sans embarras ny même sans quelque sorte d'yrreverence qu'il se voyt obligé d'aller à la chapelle de la Vierge, pour y communier ses paroissiens ou prendre le Saint Sacrement, pour le leurs porter en cas de maladie ».

Il demanda au Chapitre la permission d'avoir un tabernacle à l'autel paroissial. Il alléguait que tous les curés du diocèse étaient dans l'usage d'avoir le Saint Sacrement dans leur église : que, dans toutes les Cathédrales où il y avait des paroisses, les Chapitres souffraient que les curés conservassent le Saint Sacrement « aux autels qu'on nomme de la paroisse, encore bien que le Saint Sacrement soit dans la suspension (1). » Enfin il ajoutait qu' « autrefois, la chapelle de Saint Jean où ladite paroisse se desservoit ayant esté abbatuë, et le terrain pris pour l'ogmentation de la neffe de la Cathédrale de Nantes, et, en échange ayant esté donnée la chapelle de Saint Jean, qui est dans laditte église,

(1) On voit que, jusqu'au XVIIe siècle, le grand autel de la Cathédrale n'avait pas de tabernacle, et que, suivant l'ancien usage, la Sainte Réserve était gardée dans une « suspension » qui se trouvait au-dessus de l'autel.

pour y faire leurs fonctions, on a dû luy accorder les mêmes privilèges dont il jouissoit lors de ladite chapelle, dans laquelle ils avoient sans contestation le Saint Sacrement ».

Le Chapitre, après avoir discuté toutes ces raisons, ne crut pas devoir lui accorder l'objet de sa demande.

Il s'appuyait sur les raisons suivantes :

1° « Sur un usage de plus de quatre cents ans que la paroisse de Saint Jean a esté transférée de ladite chapelle cy dessus mentionnée dans une de l'église, du même nom, aucun de ses prédécesseurs, dans l'espace d'un si long temps ne s'est advisé de faire une semblable demande ; encore bien que le Saint Sacrement ne fut dans ladite Cathédrale que dans la suspension au grand autel, jusqu'à l'année 1690 que le Chapitre par une conclusion arresta de faire faire un tabernacle à l'autel de la Vierge, pour la commodité tant des supposts de l'église, soit chanoine ou coriste, que du curé de la paroisse, dont il a une clef ;

2° « Sur ce qu'il allègue que tous les Chapitres du Royaume, et nommément ceux de la province, qui ont des paroisses dans leur cathédrale, permettent aux curés d'avoir des tabernacles dans les chapelles qui leurs ont esté assignées, le Chapitre de Nantes répond que le cas est fort différent ; que dans ces Cathédrales le Saint Sacrement n'est que dans la suspension et qu'à Nantes, il est encore à l'autel de la Vierge situé en haut de la neffe ; que les autels des paroisses sur lesquelles il prétend prendre droit sont situés au haut des neffes des dites églises, au lieu que la *chapelle de Saint Jean en question est au bas et la dernière de ladite neffe*, conformément au plan cy attaché (1), ce qui causeroit une irreverence très grande : car les fidèles adorant le Saint Sacrement qui est à l'autel de

(1) Le plan a disparu.

la Vierge, tourneroient le dos à celui qui est à la chapelle de Saint Jean.

« D'ailleurs l'exemple qu'il rapporte des paroisses de ces différentes Cathédrales ne prouve rien contre le fait présent. Elles sont plus nombreuses en peuple, au lieu que celle-ci ne doit estre regardée par le Chapitre que comme n'ayant d'autre étenduë que celle de deux maisons : scavoir le Palais Episcopal et celle d'un chanoine : ce qui peut se réduire à 15 ou 20 personnes ; toute autre extension qui peut estre de 8 ou 10 boutiques d'artizans (1) ayant esté faite sans la participation du Chapitre et plus de trois cens ans après la translation de la paroisse de Saint Jean dans laditte Cathédrale.

« Enfin, les paroisses qu'il allegue ont des services, des saluts et des fondations particulières, au lieu que celle-cy n'a d'autres fonctions que celle de dire une basse messe au dimanche, sans prosne, et d'administrer les sacrements au petit nombre de ses paroissiens : la Cathédrale estant dans l'usage de faire le prosne, l'eau bénite et la bénédiction des fonts par ses officiers. Celles dont il parle ont des fonds distingués pour leurs entretiens, des fabriques, des marguiliers ; celle-cy n'a ny l'un ny l'autre ;

3° « Pour ce qu'il advence que lors de la chapelle de Saint Jean le curé y avoit son tabernacle, le Chapitre ne trouve pas de difficulté à répondre que ses prédécesseurs y ont renoncé lors de la translation de laditte paroisse, attendu l'inutilité, vu le petit nombre de ses paroissiens, et l'indécence, par la situation de laditte chapelle ».

(1) Elles se trouvaient en dehors de la porte Saint-Pierre, et par suite, comme étant en dehors des remparts de la ville, appartenaient en principe à la paroisse Saint-Clément. Par suite d'un arrangement avec le recteur de Saint-Clément, elles furent pendant quelque temps rattachées à la paroisse Saint-Jean. Les choses retournèrent à leur ancien état en 1673, sur la demande de Jean Gaultier, recteur de Saint-Jean.

Les avocats consultés donnèrent raison au Chapitre. Nous croyons que ce mémoire en fait autant pour notre cause ; il établit clairement que la chapelle Saint-Jean, centre de la paroisse de ce nom, ainsi que ses fonts baptismaux, se trouvait « au bas et la dernière de la nef », c'est-à-dire exactement à l'endroit que nous lui avons assigné.

Une des conjectures sur lesquelles la thèse adverse s'appuie pour avancer que l'ancienne chapelle Saint-Jean était au haut du collatéral nord est la dénomination de « Cour Saint-Jean » donnée à une partie de la cour de l'Evêché voisine d'une chapelle dédiée actuellement à Saint-Jean, et complètement distincte de la chapelle des fonts baptismaux.

« Les auteurs modernes, dit M. L. Maître, trouvant un autel Saint-Jean dans ces vieilles ruines romanes et ignorant les translations précédentes, en ont déduit que l'église de Saint-Jean avait toujours occupé le terrain du transept et, par extension, ont donné le nom de Saint-Jean à la cour de l'Evêché (1). »

Comme on ne nous dit point quels sont ces auteurs, ni par quelles déductions ils en sont arrivés à l'opinion qu'on leur attribue, il nous est impossible d'apprécier soit leur autorité archéologique, soit la valeur de leurs déductions.

Du reste, nous l'avons déjà dit (2), ce n'est qu'au commencement du XIXe siècle que l'on trouve le nom de « Cour Saint-Jean » appliqué à cet endroit. Il serait utile à la cause de nous signaler, antérieurement à 1800, un seul document dans lequel cette partie de la cour de l'Evêché porte déjà ce nom.

Aussi bien, sans attribuer ce nom à un autel Saint-Jean qui aurait été trouvé en cet endroit sans qu'on

(1) L. MAITRE. *op. cit.* p. 485.
(2) G. DURVILLE. *op. cit.* p. 163 et p. 334.

nous dise par qui, ni à quelle époque, ni dans quelles circonstances, le nom de « Cour Saint-Jean » s'explique tout naturellement par une modification survenue depuis la Révolution dans les vocables des anciennes chapelles de la Cathédrale.

C'est sous Monseigneur Duvoisin, par conséquent depuis la Révolution, que l'ancienne chapelle de Saint-Lazare est devenue ce qu'elle est actuellement, la chapelle Saint-Jean. En l'honneur de son patron saint Jean-Baptiste, ce prélat a restauré cette chapelle. Il a signé son œuvre dans la balustrade dont un écusson renferme toujours les trois lettres J. B. D., pour « Jean-Baptiste Duvoisin ».

C'est par cette chapelle que, avant la destruction de l'Evêché, avait lieu la communication entre le Palais Episcopal et la Cathédrale. Cette porte de communication a existé jusqu'à ces derniers temps. C'est par là, que les jours de cérémonie pontificale, le clergé de la Cathédrale allait chercher et reconduire le prélat.

Il est facile de comprendre comment le nom de Saint-Jean est passé de la chapelle à la cour par laquelle on y accédait : ce nom de « Cour Saint-Jean » que l'on trouve pour la première fois depuis la Révolution vient donc de la chapelle Saint-Jean fixée en cet endroit depuis la Révolution.

Ainsi, ce nom de « Cour Saint-Jean » donné à une cour qui autrefois portait le nom de « Cour Saint-Félix » est trop moderne et a une explication trop naturelle pour fournir le moindre élément utile à la discussion.

Situation de l'ancienne Église de Saint-Jean-du-Baptistère

Le point de détail que nous venons d'éclaircir intéresse surtout la topographie ancienne de la Cathédrale et la situation de ses chapelles latérales. Il est une

autre question de beaucoup plus importante pour notre thèse ; celle de la situation exacte de l'ancienne église de Saint-Jean-du-Baptistère. Faut-il vraiment identifier cette église avec l'édifice dont les fouilles ont exhumé les fondements, et dans l'enceinte duquel on a rencontré deux piscines ? Peut-on chercher ailleurs la situation de cette église, de sorte que cet édifice avec ses deux piscines serait condamné à rester indéterminé ?

Nous ferons d'abord remarquer que, sur ce point, la thèse adverse a changé de tactique.

Au commencement, elle disait en substance : « Je ne sais pas où était cette église, mais elle n'était certainement pas là ».

Dans la suite, comprenant, sans doute, ce que ce procédé, purement négatif, avait de peu scientifique, elle en vint à hasarder une opinion sur la situation de l'église Saint-Jean. Elle est allée la chercher au sud de la Cathédrale ; et, par pures conjectures, sans alléguer aucun document, aucune découverte archéologique, elle déclara que l'église disparue devait se trouver de ce côté, dans un endroit que, par ailleurs, elle s'abstenait prudemment de déterminer.

Les raisons par lesquelles nous avons combattu cette opinion semblent avoir obtenu, en partie du moins, leur effet. En dernier lieu, cette opinion est avancée d'une manière plus timide, et la thèse adverse, sans rejeter absolument sa première opinion, paraît avoir plus de confiance dans une seconde contre laquelle la principale objection que nous faisions à la première cesse d'avoir sa valeur.

Voici, en effet, ce qu'écrit notre honorable contradicteur :

« Si nous étions encore dans la période antérieure aux fouilles, et si j'avais été chargé de faire une exploration, j'aurais plutôt sondé la région du sud de

la Cathédrale..... Le sud de la Cathédrale m'aurait paru préférable (1). »

A cette critique qui vise plutôt la direction des travaux que le résultat des fouilles, nous nous bornerons à répondre, qu'il ne s'agissait pas de faire démolir les immeubles situés au sud de la Cathédrale, mais de guetter ce que pouvait amener la démolition de ceux situés au nord. C'était là le but précis de l'allocation qui nous avait été gracieusement accordée. Dans l'état actuel des choses, elle eût été dépensée en pure perte si elle eût été employée à faire des recherches au midi de la Cathédrale, tandis qu'elle a été d'un excellent rendement, appliquée à l'endroit où s'exécutaient des travaux coûteux, dont nous devions profiter. De fait, nous n'avons pas à regretter d'avoir fouillé là où nous avons fouillé.

Cette première observation faite, nous ajouterons que si l'on nous avait donné comme problème à résoudre : « Chercher les restes de l'ancienne église de Saint-Jean-du-Baptistère », nous n'aurions jamais été tenté de chercher à l'endroit où notre honorable contradicteur eût été le chercher de prime abord.

La raison en est toute simple ; c'est que, si l'église paroissiale n'est pas toujours au milieu de la paroisse, elle n'en est jamais en dehors. Or, tout le sud de la Cathédrale appartenait à la paroisse de Saint-Laurent, et, par conséquent, était complètement en dehors de la paroisse de Saint-Jean.

La délimitation des deux paroisses est, ici, facile à suivre. En cet endroit, la Cathédrale, qui n'était d'aucune paroisse, leur servait de limite : au nord se trouvait la paroisse Saint-Jean ; au sud, celle de Saint-Laurent.

En dehors de la Cathédrale, à partir de ce qui est actuellement la place Saint-Pierre, la paroisse Saint-Jean était limitée par la voie qui conduisait de la

(1) L. MAITRE. *op. cit.* p. 478

Cathédrale à l'église Notre-Dame, remplacée aujourd'hui par la place Dumoustier. Toute la partie de cette rue qui se trouvait à droite en sortant de la Cathédrale, appartenait à la paroisse Saint-Jean, jusqu'à un point où la limite quittait la rue pour se diriger vers la muraille romaine de la ville : muraille, qui, à partir de ce point, limitait cette paroisse jusqu'à sa jonction avec le chœur de la Cathédrale, enfermant dans son périmètre tout l'Evêché et ses dépendances et deux ou trois autres maisons.

Ainsi, la paroisse Saint-Jean était limitée : à l'intérieur de la ville, par les paroisses Saint-Laurent et Notre-Dame ; à l'extérieur par la paroisse Saint-Clément, dont elle était séparée par les remparts.

Cette délimitation si précise est la première donnée topographique pour rechercher la situation de l'église Saint-Jean, à moins de prétendre la chercher en dehors de la paroisse : cas dans lequel nous ne marchons plus.

Il en est une seconde, aussi certaine et aussi précise que cette première : c'est que cette église se trouvait si près de la Cathédrale qu'on dut la démolir lorsqu'on réédifia ce dernier monument sur de plus grandes proportions. Ce fait est attesté par de nombreux documents à partir du XVIe siècle.

Nous avons cité (1) plusieurs de ces documents : comme nous avons encore plus loin une occasion de les citer de nouveau, en les complétant, nous nous abstenons de les donner ici.

C'est donc dans l'agrandissement subi par la Cathédrale avant le XVIe siècle qu'il faut rechercher la place de l'église Saint-Jean. Cet agrandissement a porté au sud et au nord : mais le sud étant de la paroisse de Saint-Laurent, c'est au nord, et, par suite, dans la cour

(1) G. DURVILLE. *op. cit.* p. 191.

de l'ancien Evêché seulement, que l'on est autorisé à chercher cet emplacement.

Si, placé au nord de la Cathédrale, on examine toute la basse-nef, on y distingue deux parties nettement séparées par le transept. La partie qui entoure le chœur, jusqu'au transept inclusivement, date du XIXe siècle : ce n'est donc pas sur ce point qu'il faut chercher les restes d'une église démolie pour une construction antérieure au moins au XVIIe siècle. Par suite, c'est dans la partie restante, c'est-à-dire dans celle qui va du transept au portail, que cette église disparue a fourni son sol. Si, dans cette partie précise, on rencontre des fondements d'un édifice qui a dû être renversé pour la construction de la Cathédrale et dont le sol a été englobé dans le périmètre de ce monument, on sera au moins autorisé à y placer cet édifice disparu.

Nous disons plus, *on devra même y voir cet édifice,* si dans ce périmètre si restreint, on ne rencontre aucune autre substruction capable d'être proposée pour celle de l'édifice à identifier. Malgré toutes les données précises que nous possédons sur la situation de l'église Saint-Jean, il resterait encore place à une hésitation, à un doute, si, dans tout l'endroit fouillé, on avait rencontré d'autres fondements dans lesquels on eût pu voir ceux d'une église. Or, il ne faut pas l'oublier, les fouilles n'ont mis au jour aucun fondement de cette sorte : et l'on peut affirmer en toute sûreté, qu'entre le périmètre de l'édifice découvert et celui de la Cathédrale, il n'y a aucune substruction, aucune trace de maçonnerie quelconque : si bien que, dans le seul endroit où les données topographiques les plus précises imposent la recherche de l'église Saint-Jean, en dehors de nos substructions, il n'y a pas le moindre reste d'un mur qu'on puisse songer à lui attribuer.

La disparition complète de fondations à un endroit où rien n'en exigeait l'extirpation radicale serait vrai-

ment étrange, surtout lorsque, dans le même terrain, on trouve en bon état de conservation la plus grande partie du périmètre d'un édifice aux dimensions importantes.

En niant que l'église Saint-Jean ait été où nous la plaçons, il faudrait au moins nous montrer, soit sur ce point précis, soit tout près, d'autres substructions dans lesquelles on pût voir celles de cette église. Mais la thèse qu'on nous oppose n'apporte en sa faveur aucune découverte archéologique. Quand, après s'être d'abord abstenu de traiter cette question gênante, elle s'est décidée à l'aborder, elle n'a assigné à l'église Saint-Jean que deux situations impossibles à maintenir : la première au sud de la Cathédrale ; la seconde, au nord de la nef actuelle de la Cathédrale, à la place de son collatéral situé du côté de l'Evêché.

Seulement, pour ne pas placer l'église Saint-Jean au bas de ce collatéral, ce qui eût été admettre notre thèse, la thèse adverse l'a placée au haut, vers le puits creusé au pied d'un pilier commun entre l'aile nord et la nef du monument.

C'est, en effet, à cette opinion qu'elle s'est actuellement arrêtée dans sa recherche de l'emplacement de l'église Saint-Jean. Il nous semble même qu'elle regarde l'église Saint-Jean comme un simple collatéral de l'ancienne Cathédrale de Nantes. On nous parle à ce sujet de « sanctuaires accolés les uns aux autres », d'églises « séparées par un mur », on dit que « l'adhérence totale des pieds à la tête de cet édifice aux murs de Saint-Pierre » nous « a échappé (1) ».

Cette hypothèse a du moins, pour avantage, de ne pas placer l'église paroissiale hors de la paroisse. Mais un point, c'est tout.

Elle a d'abord contre elle de moins se concilier que

(1) L. MAITRE. *op. cit.* p. 479.

la nôtre avec les textes authentiques du XIIIe et du XVe siècles, et déjà cités. Un de ces textes parle de la procession que les chanoines faisaient, en 1275, la veille de la Pentecôte, à l'église Saint-Jean, et du service qui se célébrait dans cette église à cette occasion, *processioni que fit ad Stum Johannem et servicio quod fit in ecclesia* (1). Un autre texte de 1450 rapporte que l'archevêque de Tours fit sa visite aux fonts baptismaux situés dans l'église Saint-Jean, contiguë à la Cathédrale *visitavit sacros fontes qui erant in Ecclesia Sancti Johannis contigua Cathedrali* (2).

Nous ne voyons pas comment on pourrait induire de ces textes que l'église de Saint-Jean n'était qu'un collatéral de la Cathédrale. En en faisant, comme à Poitiers, une église distincte, mais plus près d'elle, nous nous approchons bien plus de nos textes et nous avons ailleurs des exemples pour les éclairer.

Mais il est bien inutile de s'arrêter à une discussion de texte. La thèse adverse se heurte ici à une difficulté bien plus considérable. Elle voit se dresser contre elle toute la masse de ce collatéral nord où elle cherche l'emplacement de l'église Saint-Jean.

On admettra sans peine que ces deux édifices n'ont pas pu coexister sur le même terrain. Le second n'a pu être élevé qu'après la démolition du premier, puisqu'il en occupe la place. Ici la question se déplace donc, et l'on est amené à rechercher à quelle époque a été construit le collatéral nord de la Cathédrale de Nantes, pour en induire à quelle époque l'église Saint-Jean a été démolie.

(1) G. DURVILLE, *op. cit.*, p. 201, note.
(2) G. DURVILLE, *op. cit.*, p. 194.

Le Collatéral nord de la Cathédrale est-il de 1554 ?

Nous avons avancé que cette église avait été démolie à la fin du XVe siècle. La fixation de l'année exacte est difficile, mais importe peu au sujet : il suffit pour notre thèse que cette démolition soit antérieure à 1500.

Mais il est nécessaire à la thèse adverse de retarder cette démolition jusqu'à la seconde moitié du XVIe siècle. Par suite, pour le besoin de sa cause, elle assigne l'année 1554 pour date de construction du collatéral nord qui a remplacé la vieille église Saint-Jean.

« La date de 1554 est d'accord avec l'architecture du collatéral nord et avec ce qu'en pensent les architectes. Au sud, la naissance des arcs est marquée par des feuillages, les voûtes ont un mètre de moins de hauteur, tandis qu'au nord les moulures des piliers montent au ciel, verticalement, sans interruption. Ces procédés nous rapprochent de la fin du gothique et de l'année 1550 (1) ».

Ainsi, d'après la thèse adverse, le collatéral nord de notre cathédrale serait une construction du temps de Henri II.

Sans nous arrêter à rechercher si cette époque, étant donné ses ressources et ses sentiments, était bien capable d'un pareil effort d'architecture religieuse, nous nous bornerons à attirer l'attention des architectes et des archéologues sur les caractères architecturaux de cette construction.

Depuis longtemps déjà la Renaissance marquait de son influence tous les édifices qu'on élevait dans notre pays. Par une loi naturelle, d'une application facile à constater dans tous les monuments dont la construction s'est échelonnée autrefois à différentes époques, les

(1) L. MAITRE. *op. cit.* p. 483.

architectes successifs d'un même monument ont, plus ou moins, modifié le plan du premier architecte. Ils ont imprimé, soit dans l'ensemble, soit dans les détails, à la partie de l'œuvre dont ils assuraient la continuation, un caractère où percent les goûts et les traditions du temps où ils travaillaient.

Sans sortir de la Cathédrale de Nantes, nous y relevons plusieurs applications de cette loi. La grande verrière du transept méridional offre une combinaison d'architecture gothique et de celle du XVIIe siècle : à n'examiner que sa base, on y remarque des triglyphes qui, à eux seuls, suffisent à dater l'époque de cette construction.

Il en est ainsi de la tribune de l'orgue. Toutes les nervures compliquées de ces voûtes, leurs clefs allongées comme des stalactites, les niches qui ornent cette tribune à l'intérieur de la nef, sont une preuve que, sous Louis XIII, les architectes chargés de compléter un monument gothique, ne se préoccupaient pas le moins du monde de garder au monument le caractère que son premier architecte lui avait imprimé.

Or, — et c'est une constatation qui ne demande qu'une visite à la Cathédrale, — dans tout ce collatéral nord, pas la moindre influence de la Renaissance, pas la moindre combinaison de l'architecture du moyen-âge avec celle du XVIe siècle. Tout, au contraire, y respire les traditions les plus pures du XVe siècle, sans aucune modification. Que l'on jette un regard sur ces nervures d'une belle allure qui s'élancent d'un bond depuis la base d'épais piliers jusqu'à la clef de voûte, sans enfiler aucun chapiteau, au rôle désormais inutilisé et qui ne servirait plus qu'à en briser la ligne : qu'on les suive à partir de la clef de voûte dans leur descente jusqu'au bas du pilier opposé ; qu'à leur point de jonction on examine cette large clef de voûte qui s'épanouit en marguerite, au lieu de se ramasser à leur sommet pour

descendre en forme de gland, du point de rencontre de tous ces arceaux.

Ce sont bien là des caractéristiques de l'architecture du XVe siècle. Ils indiquent une construction de la seconde moitié de ce siècle, une période que Viollet-le-Duc fait aller de 1450 à 1480. « Vers le milieu du XVe siècle, dit-il, on supprime généralement le chapiteau qui ne reparaît qu'au commencement de la Renaissance (1) ». Quant au remplacement des clefs de voûtes en rosaces par les clefs de voûtes pendantes, c'est également à cette même époque qu'il est placé par ce même auteur (2).

A Nantes, ces deux caractéristiques datent une époque avec toute la précision désirable pour notre thèse. On les retrouve dans la plus ancienne partie de la chapelle de Saint-Antoine-de-Padoue, aujourd'hui chapelle de l'Immaculée-Conception. Si l'on en compare le chœur avec le bas de la nef, on constate que le chapiteau qui manque aux nervures du chœur a reparu au haut des piliers les plus près du portail. C'est que cette dernière partie date du XVIIe siècle, tandis que le chœur a été construit sous le duc François II, vers 1480.

Ainsi en est-il des clefs de voûtes : dans le chœur de la chapelle, elles consistent en larges gâteaux plats, comme dans les chapelles inférieures du collatéral nord de la Cathédrale, tandis que, dans le reste de la nef, ce sont des clefs de voûtes pendantes, comme dans le collatéral sud et dans la chapelle située au haut du collatéral nord.

De même dans les bases des piliers de la Cathédrale, deux observations permettent de rattacher au même plan, au plan primitif, la construction des piliers de la

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Diction. raisonné de l'Architecture Française*, t. II, p. 540.

(2) *Ibidem*, t. III, p. 275.

nef et celle des piliers du collatéral nord. Toutes ces bases présentent absolument les mêmes caractères. De la base commune se détachent, suivant le nombre de nervures, de nombreuses bases particulières, indépendantes, chacune d'une hauteur différente suivant la hauteur de l'arceau qui repose sur elle. Le plan par terre de la base générale présente une suite d'arcs reliés par des lignes droites.

Or, toutes les bases des piliers du collatéral sud se distinguent des piliers de la nef et du collatéral nord par des caractères complètement différents. Au lieu de s'élever à des hauteurs diverses comme pour suivre chacune dans son mouvement et dans son élévation l'arceau qu'elle supporte, toutes les bases particulières qui se dégagent de la base générale, sont de la même hauteur, offrant, dans leur agencement, une régularité de niveau qui contraste avec le mouvement des bases analogues perdues à différentes hauteurs dans l'épaisseur des autres piliers. D'un autre côté, tous les piliers des chapelles du collatéral sud présentent dans leur plan par terre des angles obtus, à la place des arcs que l'on rencontre dans tous les autres piliers.

De ces observations il est permis de conclure que les piliers du collatéral nord appartiennent au même plan que ceux de la nef de la Cathédrale ; leurs fondations et leurs bases font partie de la même campagne ; quant à ceux du sud avec une modification si sensible dans leur base, ils se rattachent à une autre campagne, à un changement dans le plan primitif. Le premier architecte de la Cathédrale, Mathelin Rodier, ayant été remplacé vers 1480 par Jean Maistre, il ne serait pas téméraire d'attribuer au second architecte une modification dans le plan du premier.

En tout cas, ce qui ressort nettement de nos observations, c'est que, dans tout le collatéral nord, on ne remarque pas la moindre influence de l'architecture de

la Renaissance : partout, les traditions de l'art gothique a sa fin. Même en l'absence de documents, cette partie de la Cathédrale a, dans ses caractères architecturaux, de quoi la dater; et nous continuerons d'y voir une œuvre de la fin du xve siècle jusqu'à ce que des archéologues ou des architectes prennent sous leur responsabilité d'avancer que le collatéral nord de la Cathédrale de Nantes a été construit sous Henri II.

Nous ferons observer qu'il ne faudrait pas opposer à nos assertions le caractère des arcs-boutants du collatéral nord. La grande nef de la Cathédrale n'a eu ses voûtes que dans la première partie du xviie siècle. Les arcs-boutants, construits en vue de ces voûtes, doivent dater de cette époque. Nous nous souvenons avoir rencontré quelque part le marché passé pour leur construction. Nous n'avons pu actuellement retrouver cet acte. Mais d'autres études nous donneront l'occasion de revenir sur ce point et l'on constatera alors que nous sommes dans la vérité en plaçant vers le commencement du xviie siècle la construction de ces arcs-boutants.

Après avoir montré par des données architecturales, fournies par le collatéral nord lui-même, qu'il ne peut être des environs de 1554, consultons un document très précieux pour la topographie ancienne de la cathédrale: *L'Itinéraire de Dubuisson-Aubenay en 1636.* Cette consultation nous prouvera que la dernière chapelle de ce collatéral, la seule de ce côté qui ait une clef de voûte avec un pendant, était terminée dans les premières années du xvie siècle.

Nous avons déjà parlé de cette chapelle dédiée, autrefois, à saint Lazare, et, depuis la Révolution, à saint Jean-Baptiste.

Cette chapelle qui, en 1636, portait les armes de son fondateur, « fut faite, écrit Dubuisson-Aubenay, par un

de la maison de Chasteaubriant de Beaufort... (1), ainsy qu'il est escrit en lettres d'or au bas de l'image saint Lazare. Duquel fondateur l'épitaphe est gravée en une table de cuivre plaquée contre la paroy de ladite chapelle, au costé évangélique de l'autel, ainsy en vers distincts » (2).

Nous ne redonnerons pas le texte de cette épitaphe fastueuse qui resta plaquée en cet endroit jusqu'à la Révolution. Nous avons déjà fourni aux éditeurs de cet *Itinéraire* une note qui établit que cette plaque fut placée en vertu d'une délibération capitulaire du 28 mars 1530. Voici le texte de cette délibération :

Pro defuncto D. F. de Chasteaubriend, cantore. Die lune XXVIIIa *martii, domini consenserunt et permiserunt quod apponatur certa tabula cuprea continens fundationes defuncti magistri Francisci de Chasteaubriend, dum viveret cantoris et canonici Nannet. in capella Sti Lazari, in pariete versus domos episcopales.*

De ces divers documents, il ressort : 1° Que la chapelle du collatéral nord de la Cathédrale, voisine du transept, dite autrefois « de Saint-Lazare », et, aujourd'hui, « de Saint-Jean-Baptiste », reconnaissait pour fondateur François de Châteaubriand, mort le mercredi

(1) François de Châteaubriand, de la maison de Beaufort, reçu chanoine de Nantes le 27 septembre 1496 et chantre le 15 novembre 1506. Voici les mentions de son décès et de son inhumation d'après les délibérations capitulaires :

Die lune supradicta (17 novembre 1516) *D. Guillelmus Dutroign tradidit dominis capitulantibus vasa argentea quondam M. Francisci de Chasteaubriend, cantoris ecclesie Nannet. custodienda.* On lit en marge du registre : *« Pro vasis argenteis D. Cantoris qui obiit mercurii ultima, circa horam* VIIma *post meridiem. — Die veneris supradicta* (23 janvier 1517), *Domini Guil. Dutroign, Joh. Bachelier, Joh. Dufresne, presb. et Jac. Pastourel, testes jurati, deposuerunt quod quondam mag. Franciscus de Chasteaubriend, cantor Nann. ac illius et Lugdunensis ecclesiarum canonicus, hora meridiana diei duodecime mensis novembris ultimi preteriti vivebat, et hora septima inde sequenti, vel circa, obiit et spiritum reddidit ; cujus corpus die veneris sequente fuit inhumatum in eadem ecclesia Nannet.*

(2) DUBUISSON-AUBENAY. — *Itinéraire de Bretagne...* t. II, p. 50.

12 novembre 1516, et inhumé dans cette même chapelle le vendredi suivant; 2° Que la plaque de cuivre, qui rappelait les dignités et les fondations de cet illustre bienfaiteur de la Cathédrale, fut placée du côté de l'Évangile, c'est-à-dire le long du mur de l'Evêché, le 28 mars 1530.

Par suite, si l'on voulait avancer que cette chapelle n'était pas encore terminée en 1516, au moment de l'inhumation de son fondateur, ce que nous ne laisserions pas avancer sans contradiction et raisons à l'appui, il faudra au moins admettre qu'elle était construite en 1530, date où l'on plaçait une plaque de cuivre le long d'une de ses parois.

Or, cette chapelle ayant été la dernière construite dans ce collatéral, il s'ensuit que tout le collatéral nord était terminé, dès lors, et, par conséquent, bien avant 1554, date attribuée par la thèse adverse, pour le besoin de sa cause, à cette construction.

Nous reviendrons une autre fois sur la construction des collatéraux de la Cathédrale quand nous aurons dépouillé tous les documents qui nous permettront de donner quelque chose de précis sur ce point. Pour le moment, bornons-nous à citer un de ces documents qui prouve qu'une partie de ces deux collatéraux était construite dès la fin du XVe siècle. C'est une permission accordée le dernier mars 1485 (n. s.) par le Chapitre à Gilles Thomas, sieur du Sas, « de faire placer ses armes sur la dernière clef de voûte de la seconde aile des chapelles, *licentiam... de apponendo... suas armas in ultima clavi secunde alle capellarum.* » Qui dit « seconde aile » suppose la première. Or, comme la chapelle Saint-Jean est la première d'une de ces deux ailes, il faut bien admettre qu'elle était construite au moment où le Chapitre accordait cette permission.

Abordons maintenant les documents fournis par les

archives : on verra que leur étude comparative conduit aux mêmes conclusions.

Toutefois, dans l'intérêt de la valeur documentaire de ces titres, nous ferons une observation très importante : n'en pas tenir compte serait, qu'on le veuille ou non, s'exposer à en faire sortir le contraire de la vérité.

Ces titres sont les actes officiels de nomination ou d'installation des ecclésiastiques qui ont obtenu des bénéfices desservis dans l'église ou dans la chapelle Saint-Jean.

Tous ces actes, quelle que soit leur provenance, peuvent se diviser en deux catégories très distinctes, suivant le procédé suivi dans leur rédaction.

Dans les uns, le scribe se borne à reproduire des formules toutes faites qu'il lit sur les actes antérieurs relatifs au même bénéfice, et qu'on lui fournit à la seule charge d'y mettre le nom du nouveau bénéficiaire à la place du nom de l'ancien. La rédaction primitive remonte à une date indéterminée, mais très ancienne, à cent ans et même au-delà. Tout ce qui est de pur protocole administratif est devenu à l'état de cliché. Chaque mutation de titulaire apporte une nouvelle édition d'un texte qui a déjà été plusieurs fois revu, mais jamais corrigé.

Il en est de cette sorte d'actes comme des aveux rendus aux seigneurs principaux par leurs vassaux pour différentes terres. Jusqu'à la réformation des Domaines, vers 1680, ces aveux se répètent presque textuellement : si bien que, dans les délimitations des propriétés, les aveux de la fin du XVIIe siècle emploient encore les noms des voisins qui vivaient au commencement du XVIe ; et, si l'on ne tenait compte de cet usage, on serait exposé à faire vivre les mêmes personnages pendant deux cents ans.

On voit le danger de se fier exclusivement à cette sorte de titres. On s'expose à croire que, dans toute la longueur des temps pendant laquelle ils s'échelonnent,

il n'est pas plus survenu de mutation dans la réalité des choses que dans la rédaction de ces documents.

Ainsi nous verrons plus loin que, depuis 1469 jusqu'en 1636, des textes relatifs à l'église Saint-Jean la disent contiguë à l'Église de Nantes.

Si la chose était vraie en 1469, elle avait certainement cessé de l'être au moins en 1554, puisque c'est là la dernière date donnée par la thèse adverse pour la démolition de cette église. Pourtant, s'il fallait prendre à la lettre cette formule, il faudrait admettre que cette ancienne église existait encore au milieu du XVIIe siècle et qu'elle touchait la Cathédrale. Mais en songeant à ces rééditions perpétuelles des formules purement administratives, on se dit que le scribe qui les emploie met beaucoup plus son application à conformer son texte au modèle qui lui est fourni qu'à en rédiger un nouveau plus conforme à l'état actuel des choses.

Ces clichés administratifs, tout en livrant à l'histoire les noms des personnages qu'ils concernent, pourraient lui nuire sous d'autres rapports s'ils n'étaient corrigés par d'autres documents. Dans le cas qui nous occupe, leur principal correctif nous est fourni par une seconde catégorie de ces actes rédigés suivant un autre procédé moins routinier.

D'après ce procédé, dans sa rédaction, le scribe ne tient compte que de ce qui existe à son époque. Il fait son acte non avec d'autres plus anciens, en se bornant à les copier, mais avec des renseignements qui lui sont fournis soit par le bénéficiaire, soit par ses propres informations, sur les différents points relatifs au bénéfice dont il dresse la pièce officielle.

C'est ainsi que, dans la série des titres que nous indiquerons plus loin, pendant que l'on en trouvera qui diront encore en 1636 que la chapelle Saint-Jean est contiguë à la Cathédrale, d'autres diront dès 1486 qu'elle était déjà renfermée dans ce monument,

On nous a fait remarquer que nous n'avions peut-être pas assez appuyé sur ces titres et sur les conséquences à en tirer. Ne prévoyant pas d'objection sur le point qui nous occupe, nous avouons que nous avons reculé devant l'exhibition aride de documents si nombreux. Mais pour ne plus mériter un pareil reproche, nous allons verser dans le débat tous les renseignements utiles que nous fournissent les titres relatifs aux différentes chapellenies desservies dans la chapelle de Saint-Jean.

Chapellenies desservies à l'autel de Saint-Jean à partir de 1486 (1)

Voici d'abord la liste de ces chapellenies d'après un document du commencement du XVIIe siècle :

« 1° A l'autel de Saint Jan, Me Berthelemy Ridière tient une chappelle au nom dud. Saint Jan, de troys messes par sepmaine en la presentation du curé Saint Jan. Le revenu consiste en une maison où demeure à present M. d'Espinose, au bout du cimetière de Saint Pierre, tirant vers le chasteau (2) entre maison de lad. cure de Saint Jan et Madamoiselle du Breil Le Loup ;

« 2° Audit autel, Me René Chevoleau tient une aultre chappellenie de..... en la plaine disposition du Chappitre. Le revenu consiste en neuf livres mon. de rente foncière deu sur une maison size en la paroisse Saint Nicolas. Naguères jouissait Me Jacques Nevouest par acquest qu'il en fist ;

(1) Les titres de ces chapellenies sont conservés aux Archives de la Loire-Inférieure, série G 147, 148, 173, 174 et 174 *bis*. Les titres postérieurs à 1550 ont été transcrits dans les registres des *Insinuations ecclésiastiques* qui s'y trouvent également. La fermeture des *Archives* depuis le commencement de la guerre ne nous a pas permis de revoir ces titres, ni d'indiquer des références plus précises pour chacun de ceux que nous citons.

(2) C'était la maison de l'angle de l'impasse Saint-Laurent et de la rue Mathelin-Rodier.

« 3° Audit autel, Claude Meschinot, nommé Pommerays, naguères enfant de chœur, tient une chappellenie dud. Saint Jan, de deulx messes par sepmaine en la presentation du sieur de Fromenteau qui doibt presenter un des choristes de l'eglise, collation au Chappitre. Le revenu consiste en une maison et jardrin situés en la rue Saint André, parroisse Saint Clement, entre maison d'un costé au Chappitre, que tient à present Me Michel Mezard, d'aultre costé, maison de la frairie du Saint Sacrement ;

« 4° Audit autel (1), tient une chappellenie, appelée La Moussière, que naguères tenoit Me Jacques Nouel, d'une messe par sepmaine en la presentation du curé Saint Jan, collation au Chappitre, consistant en une maison et jardrin sittués hors la barrière de Richebourg, entre maison aux heritiers de Gallapard d'un costé, d'aultre costé un chemin qui va au pont au chèvre, que à present jouist le sieur des Montys; et l'on dit que lesd. maison et jardrin sont aliénées ;

« Le 14 juillet 1597, M. le Chantre de Nantes me myt un memoyre en main signé de lui de la declaration d'une chappellenie de Saint Jan dict d'Albies, fondee en l'eglise dud. Nantes d'une messe par moys à raison de laquelle il jouist de sept livres dix souls mon. que luy payent scavoir Marguerite Riallen 4 l. m. sur une maison a elle appartenant au carrefour Saint Denys, et les heritiers de defunct Me Claude Bernard 70 s. m. sur une maison siize en la rue et paroisse de Saint Leonard.... ainsi signé au brevet, *N. Touzelin.* »

En dehors de ces chapellenies, et sans pouvoir expliquer comment elle a été omise dans ce tableau, nous trouvons une autre chapellenie Saint-Jean à la présentation du chantre de la cathédrale. Voici quelques-uns de ses titulaires : 1576, Fr. Duvau ; 1576-1577, Jacques Dominel; 1578, Fr. Dalenczon, nommé à la mort du

(1) La place du nom est laissée en blanc.

précédent ; 1621, Julien Cotereau, bachelier, choriste d'Angers, nommé sur la démission de Gilles de Brenezay.

Nous ignorons pourquoi cette chapellenie ne figure pas avec les autres sur le document que nous citons.

Passons en revue les titres relatifs à chacune de ces chapellenies, et recueillons-y toutes les indications de nature à éclairer le point en discussion :

1° *Chapellenie de Jeanne Laurent* (1). — Elle a été fondée par « honeste femme Janne Laurens, veuve de feu Me Jan Petit », et approuvée le 12 avril 1469 par « Antoine de Bavalan, vicaire général d'Amaury d'Acigné, étant à présent notoirement absent et fort éloigné de sa cité et diocèse de Nantes. »

L'acte rapporte que lad. Jeanne et son mari, peu avant son décès, avaient, de leur propre bien, fondé deux chapellenies, chacune d'une messe par semaine, « au grand autel de l'église parochiale de Saint Jean contiguë à l'église de Nantes, *ad majus altare ecclesiæ parochialis Sancti Johannis, contiguæ ecclesiæ Nannetensis* » ; que la fondatrice ne veut en faire plus qu'une de deux messes par semaine, à la dotation de laquelle elle assigne sa maison située en la rue de Saint-Laurent de Nantes, contiguë de la maison du presbytère de lad. église de Saint-Jean, et, en plus, cent sous de rente sur deux maisons de la rue de la Poissonnerie et des Carmes.

La présentation de la chapellenie appartiendra au recteur de Saint-Jean, qui la présentera à un membre de la famille de la fondatrice, s'il s'en trouve de capable. Pour la première fois, Jeanne Laurent présente son « bien-aimé en Jésus-Christ Jean Simon, prêtre, recteur de Nozay », auquel le vicaire général donne une dispense pour qu'il puisse obtenir ce bénéfice avec ceux qu'il possède déjà, « nonobstant le concile provincial naguères célébré à Nantes et autres conciles ou cons-

(1) *Archives de la Loire-Inférieure.* G 482.

titutions, sur lesquelles, toutefois, il peut dispenser ». L'acte a pour témoins Jean Gouin, prêtre, recteur du Loroux-Bottereau, et Michel Galiot, prêtre, recteur de la seconde portion de Vallet (1).

Le 27 octobre 1486, cette chapellenie fut conférée par l'évêque de Nantes Pierre Du Chaffault, sur la présentation du recteur de Saint-Jean, Jean Lucas, à Etienne Legay, prêtre de Luçon, à la mort de Thomas Lespine. Le prélat la qualifie de « chapellenie perpétuelle fondée et desservie dans *notre église de Nantes* à l'autel de l'église paroissiale du Bienheureux Jean, autel construit dans cette église : *capellania perpetua in ecclesia nostra Nannetensi ad altare parochialis ecclesie beati Johannis in eadem constructum fundata et deserviri solita.* »

Dans la présentation de cette chapellenie à Michel Drouet, à la mort de Pierre Bernard, le 6 septembre 1516, elle est dite « fondée et desservie *dans l'église de Nantes*, à l'autel de l'église paroissiale de Saint-Jean qui y a été construit. *Capellania in ecclesia Nannet. ad altare parochialis ecclesie beati Johannis, in eadem constructum, per def. Johannam Laurens... fundata et deserviri solita.* Un vidimus de ce titre, du 26 février 1517, la dit également fondée « en ladite église de Nantes, à l'autier de saint Jehan ».

(1) Titres de la chapellenie : Copies du 5 avril 1628, délivrées à P. Ledin, « chapelain de Saint Jan en Saint Pierre de Nantes », à l'encontre de Michel Le Royer, recteur « de Saint Jan en leglise de Nantes », et du 20 juillet 1577, délivrées à la requête du chapelain Julien Thebaud, à l'encontre de Jacques Dominel.

Voici la liste des titulaires de cette chapellenie : 1469, J. Simon, recteur de Nozay ; 1486, Et. Legay, à la place de défunt Thomas de Lespine ; 1513-1516, P. Bernard ; 1516, Michel Drouet ; 1527, Charles Gaurays ; 1545, Jacques de la Tullaye, à la place de défunt Fr. Quentin ; 1546, P. de Bardy, sur la démission du précédent ; 1546, François Duvau, recteur de Ligné, mort en 1575 ; 1575, Julien Thébaud, fils de Gilles, de Ligné, en compétition avec Jacques Dominel ; 1577, René Préaubert, mort en 1581 ; 1581, Pierre Jove, *Jovius*, clerc de Marseille, maître de musique, pourvu le 8 décembre ; 1604-1625, P. Leroy ; 1628, P. Ledin. A sa mort, en 1661, cette chapellenie fut unie à la cure avec celle de la Moussière.

Or *l'église de Nantes*, dans ce titre comme dans tous ceux que nous citons, désignant clairement la Cathédrale, il s'ensuit que c'est dans la Cathédrale que, dès 1486 et en 1516, se trouvait l'autel de l'église paroissiale de Saint-Jean.

Cette conclusion ressort encore des titres suivants qui, en 1546, disent que l'église de Saint-Jean était « *autrefois* » *olim*, contiguë à la Cathédrale : d'où la la conséquence naturelle est que, à cette époque, elle n'était plus contiguë à la Cathédrale, mais en faisait partie. L'un de ces titres, daté du 16 février 1546, est la présentation à noble homme maître Jacques de la Tullaye, clerc du diocèse, de la chapellenie « *fondée en l'église de Nantes*, à l'aultier saint Jehan ». Il est accompagné d'un autre par lequel, à la date du 12 mai 1546, sur la résignation du même Jacques de la Tullaye, recteur de Saint-Laurent de Nantes et chapelain « d'une chapellenie fondée en l'église paroissiale de Saint-Jean de Nantes, *autrefois contiguë* à l'église de Nantes, à l'autel construit dans ladite église », *capellania in ecclesia parrochiali sancti Johannis Nannetensis, olim ecclesie Nannetensi contigue, ad altare in eadem constructum fundata et deserviri solita*, cette même chapellenie est conférée à maître Pierre de Bardy, clerc d'Angers et chanoine de la collégiale de Notre-Dame.

La même expression « autrefois contiguë », mais expliquée par les mots encore plus significatifs « et maintenant renfermée dans la Cathédrale », se rencontre dans l'acte de collation de ce même bénéfice faite le 8 décembre 1581, à la mort du chapelain René Préaubert, à maître Pierre Jove, clerc de Marseille et maître de musique à la Cathédrale. La chapellenie y est dite fondée *sub invocatione Sancti Johannis in ecclesia parochiali Sancti Johannis Nannetensis, olim predicte ecclesie cathedrali contigua nunc vero inclusa*. La prise de possession du bénéfice par le nouveau titulaire se fait par

l'accès et l'entrée de « ladite église paroissiale de Saint-Jean et le baisement de son autel » *per accessum et ingressum dicte parochialis ecclesie sancti Johannis, illiusque altaris osculum* (1).

Il est cependant à remarquer qu'un titre d'une autre chapellenie de Saint-Jean, conférée par le Chapitre le 6 novembre 1581, au même titulaire, dit cette chapellenie fondée à l'autel Saint-Jean situé dans l'église paroissiale du même Saint-Jean *contiguë à l'église* de Nantes, *ad altare Sancti Johannis in ecclesia parochiali ejusdem Sancti Johannis, dicte ecclesie Nannetensi contigua situm.*

Mais les titres cités plus haut établissant que, dès 1546, on disait que l'église Saint-Jean était *autrefois* contiguë à la Cathédrale : la rencontre de cette dernière formule ne peut s'expliquer que par l'emploi d'un cliché ancien par un scribe trop empressé à ne copier que ce qu'on lui met sous les yeux.

2° *Chapellenie desservie à l'autel Saint-Jean.* — Fondée avant le XVIe siècle, elle est qualifiée en 1511 de chapellenie « fondée et desservie à l'autel du Bienheureux Jean, construit dans l'église du même », et, dans le même registre, à un folio d'intervalle, de « chapellenie de Saint Jean fondée dans l'église de Nantes ». *Capellania ad altare beati Johannis in ecclesia ejusdem fundata et deserviri solita... capellania sancti Johannis in ecclesia Nannetensi fundata* (*Délib. capitul.*, année 1511, folios 28 et 29).

En voici les titulaires :

1491-1508. — Jehan Gaudin, chapelain d'une chapellenie fondée en « léglise de Saint Jehan contigue en l'eglise cathedral de Nantes ».

1508-1511. — Fr. Geffroy, pourvu le 11 octobre d'une chapellenie fondée au grand autel de l'église paroissiale

(1) Tous ces actes ont été enregistrés aux *Insinuations ecclésiastiques* (Archives de la Loire-Inférieure), 7 novembre 1581 et 7 février 1582, t. II, folios 20 et 42.

de Saint Jean de Nantes contiguë à l'église de Nantes, *ad majus altare parochialis ecclesie S. Johannis Nannet. ecclesie Nannet. contigue*, et vacante par la mort de J. Gaudin.

1511-1516. — Michel Chateauneuf ou du Chateauneuf, pourvu d'une chapellenie « fondée au grand autel de l'église paroissiale de Saint-Jean, contiguë à l'église de Nantes », *capellania ad majus altare parrochialis ecclesie sancti Johannis ecclesie Nannet. contigue, fundata...* et occupée précédemment par François Geffroy.

1516-1519. — Jean Guyot, pourvu d'une chapellenie « de Saint-Jean fondée dans l'église du même, contiguë à l'église de Nantes », *capellania S. Johannis in ecclesia ejusdem contigua ecclesie Nannet. fundata*, occupée par le précédent. (*Délibér. capitul.*, 31 juillet 1516.)

1519-1520. — Guillaume Danguet, pourvu le 12 août 1519 de la chapellenie de Saint-Jean, fondée dans l'église dudit saint, contiguë à l'église de Nantes, *capellania sancti Johannis in ecclesia ejusdem contigua ecclesie Nannet.* (*Délibér. capitul.*)

1520. — Henri Fresneau, 2 janvier. *Domini contulerunt capellaniam sancti Johannis ecclesie Nannetensis, ad idem altare fundatum... Henrico Fresneau, filio lathomi.* (*Délibér. capitul.*, folio 267.)

1525-1530. — Nicolas Augeron ou Ogeron, chapelain d'une chapellenie « fondée en l'église de Saint Jehan contigue à l'église de Nantes » ; ou « d'une chapellenie fondée en l'église parrochiale et aultier de Saint Jehan contiguë à l'église de Nantes » ; ou d'une « chapellenie Saint Jean fondée en l'église de Nantes, *capellania sancti Johannis in ecclesia Nannet. fundata.* »

1530. — Hervé Alby : chapellenie fondée à l'autel du B. Jean-Baptiste construit dans l'église de Nantes et dans la chapelle du même B. Jean. Voici le texte des délibérations capitulaires à la date du 9 mai 1530 : *Domini contulerunt capellaniam ad altare b^ti Johannis*

Baptiste in ecclesia Nannet. et capella ejusdem b^ti Johannis constructum fundatam, cujus omnimoda dispositio ad eos in communi spectat, nunc per obitum Dni Nicolas Ogeron vacantem, magistro Herveo Alby, choriste.

1549. — Yves du Mesgouez, « chapellenie de Saint Jehan Baptiste, deservie à l'aultel parrochial de la paroesse de Saint Jehan contigue à leglise cathedral de Nantes », ou « chapellenie de Saint Jehan Baptiste, fondée en leglise parochial de Saint Jehan contigue de leglise de Nantes ».

1559. — Jean Touteau, nommé lé 4 septembre chapelain de la chapellenie fondée à l'autel Saint Jean, vacante par la mort d'Yves Mescoet.

1577. — Noël Rouaud prêtre de Rennes, maître de grammaire à la Psalette, pourvu le 20 décembre d'une chapellenie fondée *in ecclesia Nannet. ad altare in capella S. Johannis in eadem ecclesia constructum*, et vacante par la résignation de Jean Toutean, chanoine.

1581. — 26 avril : collation par le Chapitre à René Chevoleau, prêtre de Luçon, d'une chapellenie fondée à l'autel Saint-Jean dans l'église de Nantes, *ad altare S. Johannis in ecclesia Nannetensi*, appelée communément chapellenie Saint-Jean, vacante par la mort de Noël Rouaud.

1599. — P. Le Roy, pourvu le 8 octobre de la chapellenie de Saint-Jean vacante par le décès de R. Chevoleau; 1609, P. Leroy, chapelain de la « chapellenie Saint Jan deservie en l'eglise de Nantes ».

1625. — Nicolas Moreau, sous-chantre de Saint Pierre de Nantes et chapelain de la « chapellenie Saint Jan deservie en lad. eglise ».

1668. — Jan Gaultier, choriste de l'eglise de Nantes, « chapelain de la chapellenie de Saint Jan deservie en lad. eglise » ou « de la chapellenie de Saint Jan en Saint Pierre ».

1692. — René de Chantelou, chapelain de la cha-

pellenie « de Sainct Jan deservie en lad. eglise de Sainct Pierre ».

1700. — Claude Fruchard, « chapelain de Saint Jan en Saint Pierre ».

3° *Chapellenie Saint Jean de Fromenteau.* — Fondée le 1er mai 1491 par le testament de messire Jehan Georgette, prêtre, choriste de l'église de Nantes, « au grant aultier de leglise parrochial de Saint Jehan de Nantes », pour un choriste (1).

Desservie « au grant aultier de leglise parrochial de S. Jehan de Nantes », 1491 ; « à leglise parrochial de monseigneur S. Jehan de Nantes », 1505 ; « en l'eglise parrochiale de S. Jehan contigue et ajaczante à leglise de monseigneur S. Pierre de Nantes », 1527.

Rentes de 19 s. sur Jehan Ogier, notaire de la court de Nantes, sieur de Champ de Pie en Saint-Donatien, appartenant autrefois à Guillaume Blandin, dit Champ de Pie, et Mathurine Le Feubre, sa femme, 1527 ; et Françoise Ogier, dame de Chantepie, 1557 ; sur la Couroucerie en Saint-Donatien, 1595 ; et sur la maison de la rue Saint-André.

Voici quelques-uns de ses titulaires :

1519. — J. Guyot, présenté par Rolland de la Boucherie, seigneur de Fromenteau, à lad. chapellenie vacante par la mort de Mathieu Cheriot.

1561. — François Gobé, prêtre de Nantes, pourvu le 12 février d'une chapellenie appelée chapellenie Saint Jean, *in ecclesia Nannet. in capella S. Johannis, in eadem ecclesia vel eidem ecclesie contigua fundata*, vacante par le décès de Nic. Chastelier, sur la présentation de René de la Boucherie, seigneur de Fromenteau.

1592. — Claude Meschinot, clerc de Nantes, enfant de la Psalette, pourvu le 1er juin 1592 d'une chapellenie *sub invocatione et ad altare ac in capella Sancti Johannis hujus ecclesie*, vacante par le décès de Fr. Gobé, sur la

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, G 174 *bis*.

présentation de Jean de la Touche, seigneur des Planches et de Fromenteau.

1601. — Jean Gautier, pourvu le 16 mars d'une chapellenie de S. Jean, *in ecclesia Nannet. fundata et ad altare S. Johannis in eadem ecclesia*, vacante par la démission du précédent et sur la présentation de Jean de la Touche.

1627. — Jacques Segot, clerc tonsuré, choriste de la Cathédrale, pourvu de la chapellenie Saint-Jean, vacante par la mort de J. Gautier, sur présentation de la dame du Puy du Fou, à cause de la seigneurie de Fromenteau ; ladite dame avait présenté d'abord Mathieu Chiron, recteur de la « Chapelle Hullin », qui fut refusé par le Chapitre, le 19 février, vu qu'il n'était pas choriste de la cathédrale.

1638. — François Gabart, prêtre de Luçon et choriste de la Cathédrale, pourvu le 8 novembre de la chapellenie Saint-Jean, vacante par la mort de J. Segot, sur la présentation de Diane de la Touche, dame de Fromenteau.

4° *Chapellenie de la Moussière.* — Elle fut fondée par Pierre Bernard, recteur de « Monstrelays ». Dans son testament du 11 août 1516, il ordonne que son corps soit inhumé en terre saincte « en leglise Sainct Jehan contigue à l'eglise de Nantes ». Puis après des legs à son père, à sa mère, à ses trois frères et aux enfants de sa sœur, il ordonne qu'il soit célébré chaque semaine une messe pour la dotation de laquelle il assigne « le lieu et tenement de la Mocière » avec une rente de 30 s. et une autre de 27 s. 6 d. Ladite chapellenie sera desservie « en la dicte eglise de Saint Jehan » et à la présentation de son recteur. Il désigne cependant pour premier chapelain dom Jehan Leberre. Le testament fut mis à exécution le 20 août suivant (1).

A la mort de Mathurin Allaire, la chapellenie de la Moussière, « fondée au grand autel de la parroesse de

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, G 482.

Saint Jan en Saint Pierre », fut présentée par le recteur Michel Le Royer à son neveu Jean Bouhourd.

1645. — 10 mai : Présentation à Jan Le Peletier, clerc du Mans, sur résignation de Jan Bouhourd, curé de Chastelain en Anjou, de lad. chapellenie desservie « à l'autel de la parochialle de Sainct Jan Baptiste en léglise de Nantes ».

A la mort de Jean Pelletier, sur une requête des paroissiens de Saint-Jean, à la suite d'une information du 3 décembre 1661, la « chapellenie de la Moussière fondée et deservie en l'eglise parochiale de Saint Jan en Saint Pierre » fut unie à la cure pour ne faire qu'un bénéfice avec elle, à charge d'une messe par mois. L'ordonnance portée par le grand vicaire Georges Arnaud est du 13 mars 1663. Le 20 suivant, le recteur de Saint-Jean, messire Jean Hamel, prit possession de son nouveau bénéfice, après avoir « entré en l'eglise dudit St Jan, pris de l'eau beniste, fait aspersion, genuflexion et prières devant le grand autel et iceluy baisé ». L'union des deux bénéfices fut confirmée par ordonnance épiscopale du 26 décembre 1675.

L'union à la cure de la chapellenie fondée par Jeanne Laurent et de celle de la Moussière fut confirmée par ordonnance de Gilles de la Baume le Blanc, datée de son palais épiscopal le 26 décembre 1675. Dans cet acte, le prélat rappelle l'union déjà faite de ces chapellenies par Georges Arnaud, vicaire général et official de Gabriel de Beauvau ; puis il considère que les recteurs de Saint-Jean étaient présentateurs de ces deux chapellenies ; que le revenu annuel de leur cure n'excède pas la somme de 138 l., décimes payés ; que le revenu de lad. chapellenie de Saint-Jean consiste, quant à présent, en une rente foncière de 57 l. par an sur deux logis situés au coin de la rue de Saint-Laurent et de celle qui descend de la place de Saint-Pierre au château, et arrentés à titre d'emphytéose par acte du 1er septembre

1629, pour 70 ans, après lesquels les recteurs les posséderont entièrement ; que le revenu de celle de la Moussière consiste seulement en une rente foncière de 18 l. sur la tenue de la Moussière en Saint-Donatien, près la prée de Richebourg, et possédée à présent par P. Belleteau, jardinier.

Par suite de ces considérations, il confirme l'union faite précédemment de ces deux chapellenies à la cure et en réduit les charges à une messe par semaine le dimanche, et à une par quinzaine à jour non limité, pour le temps présent, et à trois messes par semaine et à une par mois après le temps du susdit arrentement expiré, et pourvoit le recteur Jean Gautier de ces deux bénéfices avec mandement de l'en mettre en possession.

5° *Chapellenie Saint Jean d'Elbiest, d'Albiest ou d'Albiais* (1). — Fondée en l'église de Nantes par Gilles d'Elbiest, seigneur de Thouaré, et Béatrix de la Lande, son épouse. Un titre de 1437 la dit « fondée par messire Gilles d'Elbiest, chevalier, seigneur de Thoaeré, en l'eglise de Nantes, à l'autier que y fist fere et ediffier ledit chevalier ». Cet autel, qui se trouvait dans l'ancienne Cathédrale, fut détruit avec elle. Il était dédié à saint Christophe ou se trouvait devant l'autel de saint Christophe, suivant la traduction que l'on admettra pour le document suivant :

Capellania fundata ad altare destructum propter edificium novum, quod solebat esse ante altare Sancti Christophori in ecclesia Nannet. nunc vero omnino destructum propter edificium. Le passage *quod solebat*, etc., peut se traduire soit par « l'autel qui avait coutume d'être devant l'autel de Saint Christophe », soit par « l'autel qui avait coutume d'être précédemment l'autel de Saint Christophe ».

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, G 174. V. sur Gilles d'Elbiest nos *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. II, p. 189. Il mourut le 2 janvier 1424 (n. s.).

A cette date de 1458, le 19 juillet, le Chapitre nomma Richard Bérard à cette chapellenie, alors vacante par la mort d'Amaury Estourneau. Il le nomma vu l'excommunication encourue depuis longtemps par le seigneur de Thouaré, privé, par suite, de ses droits de fondateur. Peut-être cette excommunication fut-elle levée vers cette époque, et, un peu plus tard, François d'Elbiest, fils aîné de Jean d'Elbiest, chevalier, seigneur de Thouaré, nomma, à son tour, le candidat du Chapitre, par lettres données à Paris, à la résidence royale des Tournelles, le 26 août.

Voici une liste des titulaires de cette chapellenie :

1446-1458. — Dom Amori Estorneau, chapelain d'une chapellenie fondée « en l'eglise de Saint Pere de Nantes à lautier que fonda autresfois messire Gilles d'Elbiest ». — 1447. — Amaury Estourneau, chapelain d'une chapellenie « fondée en l'iglise de Nantes par feu messire Gilles d'Albiest, chev., et comme cause ayant de messire Jehan d'Albiest, son fils, chev. ».

1458-1470. — Richart Berart, chapelain d'une chapellenie « fondée en l'eglise de Nantes par feu Gilles d'Elbiest, chev., sgr de Thoaeré ».

1486. — Jehan Josses, chapelain d'une chapellenie fondée « en leglise de Nantes, appellée la chapellenie d'Elbiest, servie à lautier mons. Sainct Jehan Baptiste, prochain à lautier du portal, du cousté du manoir episcopal ».

1489. — Pierre Gondriau, chapelain d'une chapellenie fondée « en l'eglise de Nantes par feu messire Gilles Delbiest et Beatrix de la Lande, sa compagne, à ung aultier estant en ladite eglise pres le portail, ou nom de la Trenité et de la Vierge Marie ».

1511. — Charles Gaurais, chapelain d'une chapellenie fondée « en l'eglise de Nantes, appellee la chapellenie d'Elbiest, servie à lautier mons. Saint Jehan, le prochain aultier du portal du costé du manoir episcopal ».

1545. — Geffroy le Mignot, chapelain d'une chapellenie fondée « en l'eglise de Nantes, à l'aultier mons. Saint Jehan Baptiste, pres le portail d'icelle, appellée la chapellenie d'Albiest ».

1552. — Le même, chapelain d'une chapellenie fondée « en l'eglise Saint Pierre de Nantes, à lautier de Saint Jehan, appellée la chapellenie d'Elbiest ».

1572. — Nicolas Touzelin, chapelain de la chapellenie de mons. Sainct Jan d'Albies, fondée en l'eglise de Nantes.

1623. — Ysaac Raguideau, pourvu le 7 avril de la « chapellenie d'Elbies fondée en cette église », vacante par la démission de Nicolas Touzelin.

1634. — Mabilaye, pourvu le 30 avril de la « chapellenie de Saint Jan d'Albies », vacante par la mort d'Ysaac Raguideau.

1636. — Jan Huchet, pourvu le 25 août de la « chapellenie de Saint Jan d'Elbiest », vacante par la privation d'office du précédent.

1654. — Denis Loquet, pourvu le 21 décembre de la « chapellenie de Saint Jan d'Elbiest ou d'Albiais », vacante par la mort de Jan Huchet.

1662. — Alain le Marchant, pourvu le 27 novembre des « chapellenies de Saint Jean d'Elbiest et d'une autre chapellenie de Saint-Jean », vacantes par la mort de Denis Loquet.

1669. — Jan Gaultier, chapelain de la « chapellenie de Sainct Jan d'Elbiest, fondée et deservie dans l'eglise de Nantes », pourvu de lad. chapellenie vacante par la mort d'Alain le Marchant, prêtre de Vannes.

1700. — Claude Fruchart, chapelain de la chapellenie de Saint Jan d'Albiest deservie en leglise de Saint Pierre de Nantes.

Les anciens titres de cette chapellenie établissent très nettement l'existence au xve siècle de la chapelle Saint-Jean au bas du collatéral nord de la Cathédrale. Les titres de 1486, de 1489, mentionnent « lautier mons. Saint Jehan Baptiste » situé près du portail. Le titre de

1511 ajoute à ce renseignement que cet autel était « du costé du manoir épiscopal ». Cette chapellenie, fondée dans l'ancienne Cathédrale à l'autel de Saint Christophe, était fixée à l'autel de Saint-Jean dès 1486. Elle y fut desservie jusqu'à la Révolution.

Les Recteurs de Saint-Jean

La chapelle Saint-Jean n'était pas une simple chapelle. Elle se distinguait de toutes les autres chapelles de la Cathédrale en ce qu'elle était le centre d'une paroisse (1). A ce titre, elle était aussi qualifiée « d'église paroissiale » ; elle avait ses fonts baptismaux, ses recteurs et tous les avantages paroissiaux compatibles avec sa situation dans une Cathédrale.

Il est à croire qu'elle prit ce titre d'église paroissiale dès sa construction. L'ancienne église Saint-Jean ayant été démolie pour la construction de la Cathédrale, le service religieux de la paroisse dut dès lors être assigné quelque part, et la nouvelle chapelle avait toutes les raisons de l'accueillir.

Du moins est-il certain que ce titre lui était officiellement reconnu dès 1547, par conséquent avant même l'époque où la thèse adverse place sa construction.

Ce renseignement nous est donné d'une manière très précise par une délibération capitulaire du 9 septembre 1547.

La chapelle Saint-Jean servait alors aux « chapelains d'après Matines », société de prêtres chargés d'un service dans la Cathédrale et qui prit plus tard le nom de « Société de Saint-Jean d'après Matines ». Ces chape-

(1) Cette petite paroisse n'a laissé aux Archives municipales que trois petits registres paroissiaux conservés sous les cotes G G 134, 135 et 136, et qui vont de 1599 à la Révolution. Les baptêmes, mariages et décès de chaque année sont très peu nombreux. Le recteur n'avait même pas l'occasion de dresser un de ces actes tous les ans.

lains avaient demandé au Chapitre la permission de clore leur chapelle. Le Chapitre leur permit « de faire une clôture honête pour la dite chapelle *qui est l'église paroissiale* de Saint-Jean de Nantes » : *Præfatos capellanos licentiarunt de construendo et edificando unam clausuram honestam pro dicta cappella que est ecclesia parochialis Sancti Johannis Nannetensis.*

La liste des recteurs de Saint-Jean présentant un grand intérêt même au point de vue qui nous occupe, nous la donnons ici avec les indications que leurs titres de nomination fournit à notre sujet.

1545. — 17 et 26 août : Présentation à Me Jean Chereau, clerc de Quimper, par le doyen de Nantes, avec collation au même par le métropolitain de Tours, sur le refus de l'évêque de Nantes (1), « de l'église paroissiale ou chapelle de Saint-Jean du Baptistère située dans l'église de Nantes », *ecclesiam parochialem seu capellam Sancti Johannis de Baptisterio sitam in ecclesia Nannetensi*, vacante par la mort de Me Jean de Trémigon. Un des titres relatifs à la nomination de Jean Chereau dit que l'église Saint-Jean est *contiguë* à l'église de Nantes, *parochialis ecclesia Sancti Johannis Nannetensis, contigua ecclesie Nannetensi.* Un autre titre de février 1546 dit que J. Chereau est « recteur de la cure et parochialle de Saint Jehan en l'eglise de Nantes ».

La prise de possession se fait le 30 août 1545 « par l'entrée de ladite église de Nantes et de la chapelle dudit Saint-Jean située dans ladite église », *per introitum dicte ecclesie Nannetensis et capelle predicti S. Johannis in dicta ecclesia sita.* Ce texte, on le voit, indique d'une façon très formelle que, pour entrer dans la chapelle Saint-Jean, il fallait d'abord entrer dans la Cathédrale, par

(1) L'autorité diocésaine, qui en avait alors pourvu Jean Darry, pourvut de nouveau Chereau, le 17 mai 1546, sur la résignation de J. Darry.

la bonne raison que la chapelle se trouvait dans la Cathédrale, comme le dit la suite du texte.

De même, les prises de possession de la chapellenie Saint-Jean par Pierre de Bardi, le 12 mai 1546, et par François Duvau, le 7 août suivant, se font aussi par l'entrée de la Cathédrale et le baisement du coin de l'autel Saint-Jean qui y est construit : *per introitum ecclesie Nannet.. et osculum cornu altaris S. Johannis in eadem constructum.*

Ainsi, dans leurs moindres détails, tous ces actes supposent couramment que la chapelle Saint-Jean et le collatéral nord de la Cathédrale présentaient, avant 1554, l'aspect qu'ils présentent de nos jours.

1550. — 1er juillet : Prise de possession de son bénéfice par Jean Moreau, choriste de la Cathédrale, nommé recteur de l'église paroissiale de Saint-Jean située dans ladite église de Nantes, ou la touchant, *rector ecclesie parochialis et parochie Sancti Johannis Nann. diocesis, site seu contiguë ecclesie Nannetensi.* La cérémonie se fait par l'entrée du cimetière (1) et de l'église paroissiale de ladite église de Saint-Jean, une promenade longue et prolongée dans ladite église, le baisement du grand autel et l'attouchement des fonts de l'église.

Cette « promenade longue et prolongée » est évidemment un cliché administratif. L'acte précédent nous ayant dit que « l'église paroissiale ou chapelle de Saint-Jean était dans l'église de Nantes », il ne peut s'agir ici que de notre chapelle Saint-Jean dont le sol n'offre guère matière à une longue déambulation. Du reste, dans les actes suivants, le mot « de longue déambulation » est remplacé par « une longue station ».

(1) La place de Saint-Pierre était alors occupée par deux cimetières séparés par le pavé qui conduisait à la Cathédrale : l'un, situé au nord de ce pavé, était le cimetière de Saint-Jean ; l'autre, situé au sud, servait à la paroisse de Saint-Laurent. On faisait aussi des inhumations dans le sol de la chapelle Saint-Jean et dans celui de la petite nef adjacente. Les recteurs de Saint-Jean et les chapelains de Saint-Jean après Matines, qui étaient au nombre des choristes de la Cathédrale, y étaient inhumés dans un caveau qui existe encore.

1553. — 5 mai : Provision pour Michel Caillaud, chanoine de Nantes, « de l'église paroissiale de Saint-Jean de Nantes », vacante par la mort de Me Jean Moreau. La prise de possession se fait par l'entrée de la chapelle de ladite église paroissiale contiguë à l'église de Nantes, le baisement de son autel et la libre sortie de ladite chapelle, *per ingressum capelle dicte parochialis ecclesie contigue ecclesie Nannetensi, osculum altaris illius atque liberum egressum dicte capelle.*

1559. — 7 janvier : Procuration de Michel Caillaud pour la résignation de sa cure. *Parochialis ecclesie Sancti Johannis ecclesie* (sic) *Nannet. dudum eidem ecclesie Nannetensi contigue.* (*Insin. Ecclesias.*, 28 juillet 1561, f. 100.)

1559. — 4 février : Prise de possession de « la cure de Saint Jehan deservie en léglise de Saint Pierre de Nantes », par Me Pierre Chevrier.

1596. — 10 juin : Visa par le grand vicaire de Nantes de la provision par le pape en faveur de Me Jean Porcherel, prêtre de Vannes, « de la perpétuelle chapellenie paroissiale ou de la vicairie perpétuelle de Saint-Jean, sise dans l'église de Nantes », *de perpetua capellania parochiali, vel perpetua vicaria Sancti Johannis in ecclesia cathedrali Nannetensi sita*, vacante par la résignation de Me Nic. Girard. L'acte de procuration du titulaire pour la prise de possession de son bénéfice qualifie ce dernier de chapellenie perpétuelle, ou prieuré, ou vicariat de Saint-Jean, desservi dans l'église de Nantes : *capellania perpetua seu prioratus aut vicariatus Sancti Johannis in ecclesia Nannetensi deserviri solita.* Dans la prise de possession, il est qualifié de « chapellenie perpétuelle, ou de cure paroissiale ou de vicariat perpétuel de Saint-Jean contigu à l'église de Nantes », *perpetua capellania, seu cura parochialis vel perpetua vicaria Sancti Johannis ecclesie cathedrali Nannetensi contingua.* La prise de possession se fait « par la libre entrée de la chapelle dudit Saint-Jean contiguë à la Cathédrale de Nantes,

per liberum ingressum cappellæ seu sacelli dicti Sancti Johannis eidem ecclesie cathedrali contigue, par le baisement du grand autel de la chapellenie, l'attouchement des fonts baptismaux et une station prolongée dans ladite chapelle et église ».

1603. — 27 octobre : Prise de possession par Michel Le Royer, prêtre du Mans, sur résignation de J. Porcherel, de l'église ou chapelle Saint-Jean, en l'église Cathédrale de Nantes, *ecclesiæ seu capellæ Sancti Johannis in ecclesia cathedrali Nannet.* La cérémonie se fait par « l'entrée et la sortie de ladite église ou chapelle, le baisement d'un coin de l'autel, l'attouchement des fonts, une longue prière et les autres actes accoutumés et nécessaires ». (*Insinuat. Ecclésiast.* t. IX, f. 17.)

1629. — Michel Le Royer, recteur de Saint Jan en Saint Pierre, ou « recteur de la paroisse de Saint-Jan en leglise de Saint-Pierre ». (G 173.)

1636. — 14 mai : Collation par Jean Fourché et Michel Dubreil, vicaires généraux, à Me Jean Hamel, prêtre de Chartres, de l'église paroissiale de Saint-Jean du Baptistère, contiguë à l'église Cathédrale de Nantes, *parochialis ecclesia Sancti Joannis de Baptisterio ecclesiæ cathedrali Nannetensi contigua*, vacante par la mort de Michel Le Royer. La prise de possession se fait par l'entrée et la sortie libre de ladite église, l'aspersion de l'eau bénite, une longue genuflexion devant l'autel, le baisement du coin de l'autel et la visite des fonts baptismaux.

1672. — Jean Gautier, prêtre de Nantes, choriste de la Cathédrale et scribe du Chapitre, nommé recteur de Saint-Jean, *ad parochialem ecclesiam S. Johannis in Baptisterio ecclesiæ Nannetensis*, à la place de défunt Jean Hamel.

1689. — Pierre Belotteau, prêtre d'Angers, sacriste de la Cathédrale de Nantes, nommé *ad parochialem ecclesiam S. Johannis in Baptisterio ecclesiæ cathedralis Nannetensis*, à la place de Jean Gautier, décédé le 10 juin 1689.

1726. — Antoine Templier de Bois-Fossé, nommé le 19 juillet, *ad parochialem ecclesiam S. Johannis in Baptisterio ecclesiæ Nannetensis*, vacante par la mort de P. Blotteau ou Belotteau, décédé le 25 janvier 1726.

1727. — Nicolas Quesson, prêtre d'Autun, docteur en théologie, nommé le 25 juillet 1727, *ad parochialem ecclesiam S. Johannis in Baptisterio nostræ cathedralis*, vacante par la mort du précédent, nommé recteur de Saint-Laurent le 20 septembre 1732.

1741. — René de la Pommeraye de Kerambart, recteur de Saint-Jean en Saint-Pierre, nommé en 1732 et mort en 1767.

1767. — 4 février : Présentation de la cure de Saint-Jean à Jean-Baptiste Fleuriau, prêtre du diocèse, « pour remplir la cure et rectorie de Saint Jean en cette église, vacante par le décès de René de la Pommeraye de Querambart ». Dans l'acte latin, l'église est nommée *parochialis ecclesia Sancti Johannis in Baptisterio ecclesiæ nostræ cathedralis.*

Nous pourrions consulter encore : 1° les titres de la « Société de Saint Jean d'après Matines », société composée de prêtres chargés de dire une messe après les Matines chantées par le Chapitre ; 2° les titres relatifs à plusieurs fondations de messes ou anniversaires fondés à l'autel de Saint-Jean. Mais nous croyons que notre documentation est assez abondante sans aller jusqu'à épuiser tout le stock des documents qui pourraient encore la corser ; les textes que nous avons cités étant bien suffisants pour établir définitivement le point que nous avons à établir.

Conclusions qui se dégagent de tous les Textes cités précédemment

De ces textes, il ressort que, pendant deux siècles, toute une catégorie de documents porte le mot *contigua*

pour exprimer la situation de l'église Saint-Jean, par rapport à la Cathédrale : on trouve notamment cette expression dans des titres de 1469, 1511, 1516, 1527, 1544, 1549, 1581, 1596, 1636.

Avec ce fait certain, il en est un autre également certain qu'il faut concilier avec le premier. C'est que, pendant ce laps de temps, il y a eu quelque chose de changé dans la situation de l'église de Saint-Jean. Autrefois, elle était distincte et séparée de la Cathédrale ; en dernier lieu, elle en faisait étroitement partie.

Sa séparation ressort des faits que nous avons déjà exposés et que nous rappelons ici brièvement. Elle était de temps immémorial le centre d'une paroisse et du doyenné de Nantes, tandis que la Cathédrale était le centre du diocèse, *l'Eglise de Nantes*, qui comprenait toutes les paroisses sans être le centre d'aucune en particulier. D'après la *Chronique de Nantes*, elle était le centre d'un pèlerinage très fréquenté : c'était dans son enceinte, et non dans celle de la Cathédrale, que, jusqu'au XIe siècle, l'on passait la veille de la Saint-Jean à chanter les louanges de Dieu. Au XIIIe siècle, elle était le but d'une procession qui se rendait de la Cathédrale à cette église pour la visite liturgique des fonts baptismaux. Enfin une tradition constante, consignée très clairement dans des titres du XVIIe siècle et même du XVIe, affirme que « quant à l'eglise paroissiale de Saint Jan... depuis l'accroissement du vaisseau et corps de lad. eglise cathedrale, lad. eglise paroissiale qui estoit en dehors a été mise au dedans de lad. eglise Cathedrale » (1).

Du reste, la thèse adverse ne nie pas le fait de cette union, mais rejette seulement la date que nous lui avons fixée pour lui en substituer une autre : d'après elle, la démolition de l'église Saint-Jean ne date pas de la fin du XVe siècle, mais du milieu du XVIe.

(1) *Archives de la Loire-Inférieure)*, G 250. Déclaration de 1682. Cité déjà dans notre rapport.

Cette opinion, nous n'hésitons pas à le dire, est incompatible avec les textes authentiques cités plus haut. Sans nous arrêter à chercher le sens du mot « contigu » et à constater que, pour être constamment exact, il n'a pu être employé dans le même sens en 1469 et en 1636, nous nous bornerons à grouper ici les textes antérieurs à 1554 et qui établissent clairement que l'église Saint-Jean était dès cette époque renfermée dans la Cathédrale.

Ces textes sont: celui de 1546, dans lequel il est dit que cette église était « autrefois » contiguë à la Cathédrale, *olim contigua*, assertion fortifiée et expliquée par un autre texte de 1586 qui ajoute qu'elle y est maintenant renfermée, *olim contigua nunc vero inclusa* ;

Un texte de 1545 qui dit que « l'église paroissiale ou chapelle de Saint-Jean du Baptistère est située dans l'église de Nantes » ;

Un texte de 1530 relatif à une chapellenie « fondée à l'autel du B. Jean-Baptiste, *dans l'église de Nantes*, dans la chapelle du même B. Jean-Baptiste » ;

Un texte de 1525 qui, parlant de cette même chapellenie, la dit tantôt fondée « dans l'église de Saint-Jean contiguë à l'église de Nantes » et tantôt « fondée en l'église de Nantes » ;

Un texte de 1516 relatif à une chapellenie desservie « dans l'église de Nantes à l'autel paroissial de Saint-Jean-Baptiste qui y a été construit » ;

Deux textes de 1511 qui, dans un même registre, à une page de distance, disent qu'une même chapellenie est « fondée à l'autel du B. Jean-Baptiste, dans l'église du même » et « fondée dans l'église de Nantes » ;

Un texte de 1486, dans lequel Pierre Du Chaffault parle de « la chapellenie desservie dans *son église cathédrale*, à l'autel de l'église paroissiale de Saint-Jean qui y a été construit » ;

Les textes si nets fournis par les titres de la chapellenie de Saint-Jean d'Elbiest, qui mentionnent en 1545, en 1511, en 1489 et également en 1486, l'existence d'un autel de Saint-Jean-Baptiste « près du portail de la Cathédrale, du côté du manoir épiscopal » ;

Enfin, pour clore la série de ces textes relatifs à la date de la construction de la chapelle Saint-Jean, citons une délibération capitulaire du mercredi 28 juin 1508. On construisait alors la chapelle Saint-Hervé qui est de nos jours devenue la chapelle Saint-Clair. A cette occasion, le Chapitre décida que les fondations fixées dans la chapelle que l'on démolissait seraient provisoirement acquittées « dans la *chapelle de Saint-Jean* ou dans celle des Trois-Maries » (1).

Ainsi l'étude de ces textes nous conduit à la conclusion à laquelle nous a déjà conduit l'examen des caractères architecturaux du collatéral nord de la Cathédrale. La chapelle de Saint-Jean ne date pas de 1554 : elle existait dès la fin du xve ; dès cette époque, elle avait recueilli les fondations faites dans l'ancienne église Saint-Jean, ainsi que tout le service paroissial ; elle portait même le titre « d'église paroissiale ». On l'appelait indifféremment « la chapelle ou l'église paroissiale de Saint-Jean ».

(1) *Domini capitulantes ordinaverunt quod in cappella Sancti Herveï de cetero inibi fierent tractus operis per magistrum ipsius, et quod misse intus fundate deservirentur in cappella Sancti Iohannis, aut in cappella Trium Mariarum.*

Les reliques de saint Hervé étaient conservées « dans la chappelle qui est la première de la nef, à costé droit, bastie par Guillaume Gueguen qui y gist en un sepulchre de marbre blanc ». *Albert Le Grand*, édit. de 1837, p. 322.

Les Recteurs de Saint-Jean se sont-ils dits « Recteurs de Saint-Jean-en-Saint-Pierre » avant la suppression de leur Église.

La compilation de textes dont nous venons d'encombrer cette étude a eu principalement pour objet de montrer que l'ancienne église Saint-Jean avait bien été démolie à la fin du xve siècle, lors de la construction de la chapelle Saint-Jean au bas du collatéral nord, près du portail de la Cathédrale.

Subsidiairement, elle nous servira aussi à répondre à quelques allégations tendancieuses par lesquelles la thèse adverse cherche à affaiblir certaines de nos déductions.

Nous avons dit que les recteurs de Saint-Jean n'ont pris que tardivement la qualité de « recteur de Saint-Jean-en-Saint-Pierre », cette expression significative n'ayant pu se vérifier que lorsque le service paroissial de Saint-Jean eut été transporté dans la Cathédrale.

Contrairement à notre affirmation, on a avancé que les recteurs de Saint-Jean prenaient ce titre bien avant cette incorporation.

« Dans la période même où l'église Saint-Jean n'était pas supprimée, dit-on, on donnait au desservant le nom de *curé de Saint-Jean-en-Saint-Pierre* pour indiquer évidemment que les deux édifices étaient juxtaposés et liés ensemble comme des parties inséparables d'un tout » (1).

On revient même une seconde fois sur ce point, accusant ainsi, par cette insistance, l'importance de la conclusion que nous tirions de ce fait : « Quand les rédacteurs, lisons-nous ailleurs, ont dit des titulaires qu'ils étaient *curés de Saint-Jean-en-Saint-Pierre*, il n'est

(1) L. Maitre, *op. cit.*, p. 480.

pas sûr qu'ils aient voulu parler de l'époque où ils remplissaient leurs fonctions dans la Cathédrale, car les mêmes expressions sont aussi employées dans des actes du temps où ces curés étaient indépendants » (1).

A l'appui de ces assertions, on se borne à citer en note, comme référence, « un acte de 1500 cité par M. Durville. » (2).

Nous ignorons à quel acte il est ici fait allusion. Nous ne connaissons pas, dans notre Rapport, d'acte de 1500 de nature à fournir la moindre matière à cette interprétation : faute d'indication plus précise, il nous est impossible de discuter ce point.

Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que nous n'avons rencontré nulle part avant le XVIe siècle la qualité de « curé de Saint-Jean-en-Saint-Pierre » portée par le recteur de Saint-Jean.

Du reste, voici les titres divers pris par les recteurs de Saint-Jean. Jusqu'au XVe siècle, cette liste offre peu de noms ; à partir de 1516 jusqu'à la Révolution, elle donne toute la succession des recteurs :

1410. — Guillelmus Picardi, *rector ecclesie parochialis S. Joannis Nannetensis* (G 226).

1451. — Johannes Mabesdat, *rector S. Johannis Nannetensis* ; 1467, Johannes Mabesdat, recteur, curé de l'eglise parroaischial de S. Jehan de Nantes (G 147).

1476-1486. — Johannes Lucas, *rector S. Johannis Nannetensis.*

1513. — Guil. de Tremigon, curé de l'eglise parrochial de S. Jehan de Nantes (H 300) ; 1516, Guil. de Tremigon, recteur de S. Jan en S. Pierre (G 173).

1545. — Joh. Darry, *rector S. Johannis Nannetensis,* compétiteur du suivant.

1545. — Jean Chereau, recteur de la cure et parochiale de Sainct Jehan en l'eglise de Nantes ; 1547, Jean Che-

(1) L. MAITRE, *op. cit.*, p. 483.

(2) L. MAITRE, *op. cit.*, p. 480, 483. Voir aussi la note.

reau, recteur de l'eglise parochiale de S. Jehan contigue à l'eglise de Nantes.

1556. — Michel Caillaud, « recteur de S. Jehan de Nantes » (G 114); 1558, Michel Caillaud, recteur de léglise par. de S. Jehan de Nantes (G 40).

1559. — Pierre Chevrier, recteur de la cure de S. Jehan desservie en l'eglise de S. Pierre de Nantes (G 117, 152); 1563, Pierre Chevrier, recteur et curé de leglise parrochiale de S. Jehan de Nantes.

1603. — Jean Porcherel, chapelain, vicaire perpetuel de S. Jan en S. Pierre (G 482).

1607. — Michel le Royer, recteur de S. Jan en S. Pierre (G 277 et 114); Michel le Royer, recteur de l'eglise de S. Jehan en S. Pierre (G 117); Michel le Royer, recteur de la paroisse de S. Jan en S. Pierre (G 250).

1636. — Jean Hamel, recteur de S. Jan en l'eglise cathedrale de Nantes et sacriste de l'eglise de Nantes; Jean Hamel, recteur de S. Jan en S. Pierre (G 147).

1746. — René de la Pommeraye de Kerambart, recteur de S. Jan en S. Pierre (G 98); René de la Pommeraye de Kerambart, recteur de la par. de S. Jan en S. Pierre (G 276, f° 336).

On le voit, ce n'est qu'au commencement du XVIIe siècle que les recteurs de Saint-Jean commencent à prendre régulièrement la qualité de « recteur de Saint-Jean-en-Saint-Pierre ». Avant le XVIe siècle, il se disent « recteurs de Saint-Jean de Nantes » ou « de l'église paroissiale de Saint-Jean de Nantes ». Cet usage persiste jusqu'au milieu du XVIe siècle. Alors commence à paraître une formule nouvelle. La paroisse étant desservie dans la Cathédrale à l'autel Saint-Jean, ils mentionnent cette particularité. La nouvelle qualification s'établit insensiblement et, après avoir été employée quelque temps concurremment avec l'autre, elle finit par prévaloir complètement.

Ce changement dans les formules correspond à un

changement dans l'état des choses. L'expression si caractéristique de « Saint-Jean-en-Saint-Pierre » indique donc clairement que le centre de la paroisse était dans la Cathédrale. Par suite, cette expression ne peut se rencontrer tant que l'église paroissiale était distincte de celle de Saint-Pierre ; à cette époque, la paroisse s'appelait simplement Saint-Jean-de-Nantes, *Sanctus Johannes Nannetensis.*

D'après une indication que nous avons prise autrefois aux Archives départementales de la Loire-Inférieure, Guillaume de Trémigon aurait été le premier, en 1516, à porter cette qualité de « recteur de Saint-Jan-en-Saint-Pierre ». La fermeture actuelle des Archives ne nous ayant pas permis de revoir ce document (série G 173), nous nous demandons si c'est bien un acte contemporain qui l'appelle ainsi, ou si, plutôt, ce n'est pas un titre postérieur qui lui attribue rétrospectivement la qualité alors en usage. La forme *Jan*, dans notre pays, sent plutôt le XVIIe siècle que le commencement du XVIe.

Quoi qu'il en soit, si la thèse adverse a rencontré une seule fois le nom de « curé de Saint-Jean-en-Saint-Pierre » dans un document contemporain, « dans la période même où l'église Saint-Jean n'était pas supprimée », c'est-à-dire avant le XVe siècle, elle devrait bien nous le signaler. Pour nous, nous le répétons, dans les très nombreux titres qui nous sont passés sous les yeux, tant parmi ceux que nous avons cités que parmi d'autres inutiles jusqu'ici à notre thèse, nous ne l'avons pas rencontré une seule fois. La chose est ici assez importante pour que nous réclamions une preuve à l'appui de cette assertion.

D'ailleurs, si, par cette qualité, on voulait indiquer « que les deux édifices étaient juxtaposés et liés ensemble comme des parties inséparables d'un tout », comme elle se rencontre, sans solution de continuité, dans la liste

des recteurs depuis le XVIIe siècle jusqu'à la Révolution, il faudrait en conclure que l'église de Saint-Jean et la Cathédrale ont été jusqu'à la Révolution, et, par conséquent, jusqu'à nos jours, « liées et juxtaposées ensemble comme des parties inséparables d'un tout ».

Une autre allégation démentie par notre liste de recteurs est celle qui en fait des « dignitaires » de la Cathédrale. « Les expressions dont on s'est servi en diverses circonstances... pour qualifier les fonctions remplies par les curés de Saint-Jean attestent qu'on les a *toujours* considérés comme des dignitaires incorporés au personnel de la Cathédrale » (1).

Contrairement à cette allégation, notre liste nous montre que, depuis le XVIe siècle, le curé de Saint-Jean n'a jamais été considéré comme un dignitaire. Lors de l'érection de la dignité de doyen du Chapitre, l'antique église de Saint-Jean, siège du doyenné de Nantes, le premier du diocèse, fut dépouillée de son titre qui passa à la nouvelle dignité.

A partir de cette époque, la cure ne fut plus qu'un bénéfice très secondaire, à la présentation du doyen du Chapitre. Elle ne fut le plus souvent conférée qu'à des chapelains ou à un personnel attaché au service de la Cathédrale ou du Chapitre en qualité de choriste ou de scribe. Notre liste des recteurs ne nous offre qu'un recteur de Saint-Jean qui ait été chanoine de Nantes : Michel Caillaud. La rectorie de Saint-Jean, avec son revenu incapable de faire vivre son recteur, n'était plus regardée que comme une simple chapellenie ajoutée à d'autres pour l'entretien d'un ecclésiastique insuffisamment rémunéré par ses autres fonctions.

Du reste, une des raisons qui déterminèrent l'autorité diocésaine à dépouiller le curé de Saint-Jean du titre de doyen de Nantes explique amplement pourquoi cette cure ne fut plus possédée par des dignitaires ecclésias-

(1) L. MAITRE, *op. cit.*, p. 480.

tiques. Cette raison, indiquée dans l'acte de fondation du doyenné de Nantes, est que les ressources de la cure étaient si modiques qu'elles ne permettaient pas au doyen de Nantes de soutenir le rang voulu par sa dignité : si bien que les hommes de valeur qu'aurait réclamés l'importance de la situation en étaient écartés par l'insuffisance de ses revenus (1).

Le Nom de « Saint-Jean-du-Baptistère » ne date-t-il que du XVe Siècle ?

Une autre allégation également tendancieuse est celle d'après laquelle l'expression d'église de « Saint-Jean-du-Baptistère » ne daterait que du XVe siècle. La thèse adverse comprend parfaitement combien est important le témoignage d'un vocable qui n'a jamais été prodigué. En lui-même, ce nom porte une indication si précise que, si on le trouve appliqué à un monument religieux voisin d'une Cathédrale, la première pensée est d'y voir le premier baptistère dont chaque Cathédrale était accompagnée au temps où l'évêque était le seul ministre du baptême solennel. Aussi, pour affaiblir la force probante de cette expression, cherche-t-on à insinuer qu'elle est récente. « Le nom de Saint-Jean-du-Baptistère, dit-on, que M. D... applique à outrance à son édifice rasé, est du XVe siècle » (2).

« L'appellation de Saint-Jean-du-Baptistère, écrit-on ailleurs (3), où l'on a voulu voir des allusions archéologiques très suggestives, ne nous dit rien de plus ; elle était employée pour la distinguer de la chapelle Saint-Jean dépendant de la commanderie de Saint-Jean ouverte près des Cordeliers ».

Nous ferons d'abord remarquer ici que l'étude à

(1) G. DURVILLE, *op. cit.*, p. 197.
(2) L. MAITRE, *op. cit.*, p. 471, note.
(3) *Ibidem*, p. 485.

laquelle nous répondons se réfute elle-même. Après nous avoir dit en note, p. 471, que le nom de « Saint-Jean-du-Baptistère » est du xve siècle, elle cite, p. 483, note 2, un texte qui, en 1327, appelle cette église « église ou chapelle de Saint-Jean-du-Baptistère, *ecclesia seu capella beati Johannis de Baptisterio Nannetensis.*

Mais ce n'est pas seulement au xive siècle que l'église Saint-Jean était communément désignée de cette manière. Nous avons cité, p. 200 et 201, note, et p. 181, deux textes précis, tirés des Archives départementales, et qui l'appellent expressément : le premier, en 1275, le second, vers 1278, *ecclesia Sancti Johannis de Baptisterio.*

Ce n'est donc pas nous qui appliquons « à outrance » ce nom à « notre édifice rasé ». Nous nous sommes borné à conserver à l'ancienne église Saint-Jean son nom séculaire, tel qu'elle le portait bien avant le xve siècle, tel que des documents officiels le lui ont donné de temps immémorial jusqu'à la Révolution.

Ici, toutefois, une observation. A partir du xviie siècle, quelques documents, au lieu de *de*, mettent *in*, et disent *ecclesia S. Johannis in Baptisterio cathedralis* : mais cette forme récente est une adaptation de l'ancien nom à l'état actuel des choses. Depuis sa translation dans la Cathédrale, l'ancienne église Saint-Jean en paraît plus visiblement le baptistère. Sans en penser plus long, un scribe, imité par ses successeurs, a voulu ainsi traduire dans son style administratif ce qu'il avait sous les yeux.

Quant à l'explication qu'on nous donne d'une appellation que nous n'hésitons pas à qualifier, nous aussi, de « très suggestive », nous avouons qu'elle ne nous satisfait nullement. La chapelle de la commanderie de Saint-Jean n'a jamais été le centre d'une paroisse. Nul ne songeait à elle quand il était question de « l'église paroissiale ou de la paroisse de Saint-Jean ». Par suite, il était inutile d'ajouter la qualification *de Baptisterio* pour distinguer entre eux ces deux édifices religieux, si

différents de nature et de destination ; et quand le Chapitre nommait le titulaire de la paroisse de Saint-Jean, le commandeur de Saint-Jean qui nommait le chapelain de la commanderie n'a jamais soupçonné qu'on pût voir dans l'action du Chapitre l'ombre d'une atteinte à ses droits.

Nous n'avons pas l'intention de revenir sur différentes questions traitées déjà dans notre rapport avec des arguments auxquels il n'a point été répondu.

Ainsi, la thèse adverse n'a point tenu compte de ce que nous avons dit, p. 354, de la basilique des saints Pierre et Paul, élevée à Tours par saint Martin, et, par conséquent, dans notre pays, et avant 397. Elle fait le silence sur les textes contemporains que nous apportons, p. 233 et 353, pour établir qu'il y avait des églises à l'intérieur des villes dès le IVe siècle et que plusieurs de ces églises furent détruites au Ve. Elle n'a pas expliqué pourquoi, dès 368, les lois romaines, ayant à distinguer la religion chrétienne de la religion païenne, appellent cette dernière « la religion des paysans, *religio paganorum* » : expression si caractéristique qui prouve par elle-même que le christianisme prédominait dans les villes, pendant que les ruraux s'attardaient encore dans leur ancienne religion devenue ainsi « la religion des paysans, *religio paganorum* ».

Il faudrait pourtant expliquer ces textes et voir comment ils peuvent cadrer avec l'opinion qui fixe seulement au VIe siècle l'introduction du culte chrétien à l'intérieur des villes. Quand la principale raison qu'on oppose à notre thèse est qu'elle est contraire aux données de l'histoire générale, nous nous demandons si des textes précis et authentiques des IVe et Ve siècles ne font pas partie de ces données.

Mais, pour rester dans la question particulière qui nous occupe, nous nous bornerons aux observations

suivantes qui touchent plus spécialement nos piscines et l'édifice dans lequel on les a trouvées.

Les niveaux de la rue et de la cour de l'Évêché. Le bord des Piscines était-il à 1m50 au-dessous du niveau de la rue ?

La thèse adverse fait grand état des différences de niveau relevées sur tout le terrain fouillé. Dans les diverses données qu'elle a reproduites à ce sujet et dans leur mise en œuvre, nous la trouvons même assez confuse. Des observations qui nous ont été faites sur ce point nous laissent croire que la difficulté de s'y reconnaître, dans cette exhibition de cotes, a porté ceux qui n'ont pas vu le théâtre de ces fouilles à adopter de confiance ses déductions.

Quant à ceux qui ont suivi ces travaux, la chose est beaucoup plus simple, comme nous allons le voir après une observation qui a son intérêt.

Nous avons déjà relevé l'inexactitude matérielle qui plaçait le chevet de l'édifice discuté au nord et non pas à l'orient : inexactitude d'où l'on tirait des conclusions opposées aux nôtres (1).

(1) G. DURVILLE, *op. cit.*, p. 355, f. 240, note.

Dans ses « Observations », M. L. Maître veut bien reconnaître que l'orientation des édifices religieux n'était pas absolument rigoureuse. Du moins cite-t-il un passage du P. de la Croix, d'après lequel, à Poitiers, ces édifices « étaient orientés de la même façon *sommaire* ». (L. MAITRE, *op. cit.*, p. 491, n.) Nous exprimions précisément la même vérité quand nous écrivions, p. 240 et 355, qu'il ne s'agissait nullement ici « d'une orientation rigoureusement exacte ». Un coup d'œil sur le plan n° 1 prouve que notre édifice a, en effet, cette orientation « sommaire ». Dès lors, que vaut l'argument tiré de son orientation contre notre sentiment, et pourquoi, p. 488, revenir sur cette question d'axe ? Nous nous rangeons complètement à l'opinion du grand archéologue poitevin invoquée par M. L. Maître, et reconnaissons que les édifices religieux avaient autrefois une orientation « sommaire ». Ce principe admis, il n'y a qu'à revenir au fait, et à consulter le plan pour constater que c'est là l'orientation de l'église Saint-Jean.

Ici, nous avons encore à relever une inexactitude analogue, de nature à détruire également toute la valeur des déductions qu'on cherche à en tirer. Il est regrettable que, dans une question qui demande des données et des documents précis, on nous apporte ainsi des éléments dont le moins qu'on peut dire est qu'ils n'ont pas été contrôlés scrupuleusement.

Cette inexactitude est relative au niveau de l'église Saint-Jean et de sa cuve la plus récente. D'après la thèse adverse, ce niveau, pris au bas du deuxième contrefort de la Cathédrale, aurait été de trois mètres au-dessous du pavé de l'ancienne cour de l'Évêché.

Parlant, en effet, de la première découverte de cette cuve par M. Boismen, et du rapport fait à ce sujet par M. Cahour, on dit ce qui suit :

« Il (M. Cahour) avait vu les agents-voyers abaisser l'entrée de cette cour de la *hauteur d'un mètre environ* pour la mettre en harmonie avec la nouvelle place Saint-Pierre, et cependant les ouvriers de la Cathédrale furent obligés de creuser encore des tranchées de *deux mètres* de profondeur pour lui montrer la cuve en maçonnerie qu'il appelle un baptistère » (1).

D'après ces lignes, c'est donc bien à une profondeur de trois mètres que l'on découvrit cette cuve. Or, nous proposons de faire l'expérience suivante : Que l'on se place au pied de ce contrefort. Le niveau de l'ancienne cour de l'Évêché est déterminé très nettement par la première assise des pierres de taille de la Cathédrale ; la partie inférieure appartient aux fondations qui, une fois déchaussées, ont été recouvertes d'une couche de ciment. Or, le sommet de la piscine est presque à fleur du niveau actuel du passage : si bien que, lorsqu'on a creusé le caniveau qui longe la grille établie en cet endroit, nous avons eu le regret de voir brisé brutalement cette précieuse piscine pour établir ce caniveau malencontreux.

(1) L. MAITRE, *op. cit.*, p. 475.

Ceci posé, que l'on mesure la distance entre les deux points signalés : on verra ce que vaut la donnée qui place à trois mètres, en cet endroit, le niveau de l'aire de l'ancienne église Saint-Jean. Nous ne serions point surpris qu'il y ait une erreur d'un mètre dans cette appréciation.

On a beau nous dire à ce sujet : « En pareille matière, je ne compte pas par centimètres, je laisse une certaine latitude aux géomètres » (1). Une erreur d'un mètre sur trois mètres ! A notre avis, dans le cas présent et pour une question de nivellement, l'écart est un peu trop fort.

Sa constatation défectueuse une fois faite, la thèse adverse ajoute : « Au lieu de voir là un reste de Saint-Jean, j'y place un logement de sacriste et de sonneur dont les chambres communiquaient avec les tours de la Cathédrale. »

Nous ne voyons vraiment pas comment cette communication a pu s'établir, puisque ces deux édifices n'ont jamais pu exister en même temps, et que le second porte toujours la preuve de la démolition du premier. Les fondations du premier passent, en effet, sous les murs du second et sous l'ancien portail de l'Évêché, contemporain des tours de la Cathédrale. Par suite, l'édifice dont les ruines nous occupent n'a jamais pu être en communication avec ces tours, puisqu'il n'existait plus.

D'ailleurs, le logement de l'ancien sacriste ou trésorier de la Cathédrale est suffisamment connu. Ce fonctionnaire habitait non pas à cet endroit, diamétralement opposé à la sacristie où il gardait les vases sacrés, les ornements, les reliques et tous les trésors de l'église, mais tout près de cette sacristie et peut-être même dans l'une de ses salles. On démolit son ancienne habitation au XVIIe siècle, quand on jeta les fondations de la partie

(1) L. MAITRE *op. cit.*, p. 475.

de la Cathédrale située entre le transept sud et le passage qui va actuellement de la sacristie au chœur.

Quant aux sonneurs, quelque hypothèse que l'on fasse sur leur habitation, il ne faudrait pas les loger dans un bâtiment qui, nous le répétons, n'existait plus.

Cette observation faite, examinons les différents niveaux révélés par les fouilles en tout cet endroit.

Il est d'abord à remarquer que l'intérieur de l'édifice accusait trois niveaux très différents : 1° celui de la barre du tau ; 2° celui de la salle rectangulaire ; 3° celui d'une sorte de bas-côté par lequel on accédait à la piscine située au bas du contrefort de la Cathédrale. En voici les cotes relevées sur le plan dressé par M. l'ingénieur Primault :

Niveau de la barre du tau : 17^{m}39 ;

Niveau de la salle rectangulaire : 17^{m}24, au haut ; 16^{m}99, vers cette piscine ;

Niveau du bas côté : 17^{m}33.

Le niveau général de l'édifice correspond à celui de la porte Saint-Pierre et de la voie qui y passait, c'est-à-dire au niveau du IVe siècle. La voie suivait alors, comme aujourd'hui, une déclivité accusée par deux cotes : celle de 17^{m}93 marquée sous le portail (1), et celle de 16^{m}97, au débouché de la voie sur la place, au point marqué *h* sur le plan.

La cote 17^{m}39 relevée dans la barre du tau correspond à la cote 17^{m}93 relevée sous la porte Saint-Pierre, entre les lettres *c*, *e*. L'édifice étant un peu plus bas, à plusieurs mètres de ce point, la différence des cotes s'explique par la déclivité du terrain. Au point *h*, la cote 16^{m}97 est plus en rapport avec la cote 16^{m}99 qui marque le niveau de la salle rectangulaire. Du reste, l'aire cimentée de cette salle suivait aussi la déclivité de la voie. Dans sa partie orientale, la plus haute, elle

(1) Pour ces explications, voir le plan n° 1 de notre Rapport.

accuse 17m24 ; dans sa partie basse, aux abords de la piscine la plus récente avec laquelle elle était prise, elle accuse 16m99.

La partie de l'édifice qui donnait accès dans la piscine accuse une cote de 17m33, par conséquent 0m34 de plus élevée que le reste de la salle : elle en était séparée par un mur dont il ne restait plus qu'une petite partie, et avec lequel était prise une aire cimentée de la même nature que celle de la salle.

Toutes ces cotes nous donnent, au IVe siècle, le niveau de l'édifice et des environs.

Ce nivellement a été modifié principalement à deux époques que la nature des déblais qui l'ont surélevé et nos documents concourent à déterminer avec précision.

Le premier nivellement, formé par des terres dans lesquelles on a trouvé des fragments de briques gallo-romaines et des débris de sarcophages mérovingiens, n'a surelevé que la partie orientale de l'édifice, c'est-à-dire la barre du tau. Il était composé des mêmes éléments que celui de la voie.

En rappelant un passage de la *Chronique de Nantes* (1), nous avons attribué ce nivellement au Xe siècle et y avons vu le grand terrassement, *terrarium magnum*, élevé vers 940 par Alain Barbe-Torte, autour de la Cathédrale, pour la défendre contre les Normands, après la rupture des murs de la ville. Les fragments de sarcophages, en pierre coquillière de même nature que ceux qui sont encore à l'est du mur gallo-romain, prouvaient que ce travail n'était pas antérieur aux temps mérovingiens.

A ce niveau se trouvaient le seuil de l'Évêché du XIIe siècle, l'orifice du puits marqué sur le plan par la lettre *h* et la voie qui passa sous la porte Saint-Pierre jusqu'au XVIIIe siècle.

L'orifice du puits *h* ne fut rencontré que sous une

(1) G. Durville, *op. cit.*, p. 129.

couche épaisse de débris de pierres blanches provenant de la taille des matériaux employés aux XVe et XVIe siècles pour la construction de la Cathédrale. La partie supérieure du puits creusée dans des terres rapportées, mal retenues par une mauvaise maçonnerie faite à froid, s'était écroulée sur la moitié de son diamètre. On a retiré de ses profondeurs quelque débris de poterie médiévale, mais aucun objet gallo-romain.

Ce puits ne servit à l'Évêché que jusqu'au XVe siècle, comme le prouve la couche des remblais sous lesquels son orifice avait disparu. Sa présence en cet endroit montre que la partie orientale de l'église de Saint-Jean avait dès lors été démolie. L'existence de la porte et des vues de l'Évêché sur ce point confirmait cette constatation.

Puisque nous venons de parler des deux puits de la cour de l'Évêché, disons un mot de celui qui se trouve au haut du collatéral nord de la Cathédrale et est creusé au pied d'un pilier.

La thèse adverse attache à ce puits une importance que ne justifie ni sa situation, ni ce que l'on sait de son passé. Rien ne prouve qu'il existât avant la Cathédrale actuelle. On peut même induire de sa situation banale qu'on l'a creusé au pied de ce pilier pour le rendre le moins encombrant et le dissimuler le plus possible. Il était au service de la Cathédrale. Il n'est pas étonnant que Dubuisson-Aubenay, en 1636, n'en dise pas un mot. Aucune tradition ne s'est jamais occupée de lui. Il en est parfois question dans les délibérations capitulaires, mais c'est pour interdire aux voisins de venir y puiser de l'eau pendant les offices.

Le puits comblé au IXe siècle et au fond duquel on a trouvé un résidu de baume est d'un tout autre intérêt. Mais au lieu de donner une explication de la singularité de cette rencontre, la thèse adverse préfère attirer l'attention sur le puits de la Cathédrale; et sans rien

savoir de son passé, pas même le peu que nous venons d'en dire, elle déclare « qu'il *doit* nous rappeler le temps où le baptistère Saint-Jean était accolé à la basilique de Saint-Félix (1).

Ici encore, à la place de cette conjecture, nous aimerions mieux le moindre fait, le moindre document.

La thèse adverse s'inquiète de la façon dont pouvaient accéder à l'Évêché, personnes, « barriques » et provisions diverses.

Nous répondrons, pour l'ensemble, que la simple démolition du chevet de l'église Saint-Jean rendait libre, sur toute la façade de l'Évêché, un espace de six mètres de largeur, comme on peut s'en convaincre sur le plan. L'incertitude qui règne sur la proportion de l'église qui fut anciennement démolie permet même d'élargir encore cet espace, si on le trouve trop restreint. Il suffirait à notre thèse qu'on nous laissât seulement la partie inférieure de l'édifice qui va des murs marqués *z z* à la porte d'entrée.

Or, on le sait, autrefois les rues de la ville étaient très étroites. Tout près, celle de l'Évêché n'avait que six mètres de largeur, et était étranglée sous la porte Saint-Pierre au point de n'avoir plus que trois mètres.

Si une porte de ville avec la simple largeur de trois mètres de voie donnait entrée à tous les habitants et à tout ce que réclame leur entretien, nous ne voyons pas comment, avec une aire de six mètres de large sur toute la longueur de sa façade, l'Évêché, mis en dehors de toute circulation et de tout encombrement, était inabordable aux gens et aux provisions.

Du reste, en nous occupant de loger ces dernières, nous nous montrons bon prince. La thèse adverse n'a pas prouvé que l'habitation du maître fut aussi destinée à loger les services et les dépendances. C'est supposer

(1) L. MAÎTRE, p. 478, 479.

que, à l'Évêché de Nantes, les servitudes n'étaient pas séparées du logis d'habitation.

Que pourrait-on nous répondre si, en opposition à cette supposition gratuite, nous avancions, à notre tour, que les servitudes de l'Évêché se trouvaient toutes alors dans la partie du tènement épiscopal qui s'étendait au nord de la rue de l'Évêché, entre la place Louis-XVI, la rue Royale et la rue Chauvin ? Les modifications subies par la cour de l'Évêché au XVIe siècle y attirèrent une partie de ces servitudes. Mais l'autre partie, comme on peut le voir dans notre Rapport, p. 50, était encore en 1681 au nord de la rue de l'Évêché, et y resta jusqu'à la Révolution.

Toutefois, nous admettons que toutes les provisions, vins, grains, foins, bois de chauffage, etc., étaient emmagasinées dans le palais épiscopal lui-même, mais on voudra bien aussi nous concéder que tout ce qui, après avoir passé sous la porte Saint-Pierre, passait dans la rue de l'Évêché, pouvait sans difficulté pénétrer dans une voie d'accès de la même largeur et située au même niveau.

En général, l'idée que la thèse adverse se fait du tènement épiscopal au XIIe siècle semble trop se ressentir de ce qu'il devint par l'adjonction de la cour qui a remplacé l'église Saint-Jean.

Voyons, d'après nos fouilles, ce que ce tènement était avant cette adjonction.

Le palais épiscopal longeait les murailles de la ville depuis le chœur de la Cathédrale jusqu'à la porte Saint-Pierre. Le plan n° 2 de notre Rapport donne le pourtour rectangulaire de ce palais. Ses vues, marquées *e* sur ce plan, l'éclairaient par le nord, par l'est et par l'ouest où était sa façade avec une porte d'entrée. Sur tous ces points, aucune annexe ne venait primitivement rétrécir ses voies d'accès. La phototypie *a* de la planche II, p. 14, donne l'angle nord-ouest de l'édifice : le mur nord est

percé d'une ouverture, le mur ouest en compte deux jusqu'à la porte principale. On peut voir sur ce même plan n° 2 une élévation de cette façade. Sur tout le pourtour de l'édifice, on n'a relevé aucune trace d'arrachement.

La façade donnait directement sur une aire qui pouvait être fermée par un portail donnant sur la rue et qui, s'étendant en largeur jusqu'à la partie restante de l'église Saint-Jean, occupait au moins la barre du tau formé par le plan de cette église. C'est dans cette partie qu'on avait creusé le puits marqué sur le plan n° 1 par la lettre *h*. Le tout, nous le répétons, était au niveau que l'ancienne rue de l'Évêché conserva jusqu'à son déclassement. Le seuil de la porte de l'Évêché était à la cote $20^{m}19$ et le niveau de la voie sous la porte Saint-Pierre à la cote $20^{m}63$ (1) : les $0^{m}40$ d'écart ayant leur cause dans l'éloignement de ces deux points et dans la déclivité du terrain. L'écart est encore moins grand si l'on admet, comme la chose est probable, que la porte de l'Évêché avait un seuil et même quelques marches qui l'élevaient au-dessus du niveau de sa voie d'accès.

Dès lors, nous ne comprenons plus ce qu'on veut nous dire quand, au sujet de notre opinion sur la démolition du chevet de l'église Saint-Jean, on écrit : « La réduction supposée ne suffit pas pour éclairer les caves et établir une rampe d'accès qui était de $1^{m}50$ de hauteur au moins devant la porte d'entrée » (2).

Le niveau de l'ancienne rue de l'Évêché pris sous la porte Saint-Pierre étant à la cote de $20^{m}63$ et celui de la porte de l'Évêché à la cote de $20^{m}19$, nous n'avons nullement besoin d'une rampe d'accès de $1^{m}50$ de hauteur pour descendre du premier point au second. Les $0^{m}40$ d'écart au maximum entre les deux niveaux se reportant sur une voie de 25 à 30 mètres assuraient à ce

(1) Voir le plan n° 2 à la fin et le plan n° 4 p. 116.
(2) L. MAITRE, *op. cit.*, p. 476.

quartier toutes les conditions d'aplanissement favorables à la plus grande facilité d'accès.

Quant aux « caves » de l'Évêché du XIIe siècle, on leur attribue la destination qu'elles ont eu à partir du XVe. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de le répéter : les caves de l'Évêché, démoli en 1910, étaient le rez-de-chaussée de l'Évêché du XIIe siècle. La façade de ce rez-de-chaussée était percée de la porte d'entrée et de plusieurs baies de 1m80 de hauteur, comme on peut le voir sur le plan n° 2, et les deux phototypies de la planche II, p. 14. Cette façade aspectait sur une aire d'au moins six mètres de largeur ; les conditions d'éclairage pour l'habitation n'étaient pas plus désavantageuses que celles que l'étroitesse des rues des villes procurait aux autres habitations.

Voilà l'état de l'Évêché tel qu'il était au XIIe siècle, tel que nous le montrent le plan n° 2 et les vues de la planche II. Les fouilles n'ont rien révélé autre chose de cette époque : tout le bâtiment rectangulaire avec ses vues percées dans trois de ses murs étaient au niveau d'une aire qui était elle-même au niveau de la rue, c'est-à-dire au niveau établi au Xe siècle par le grand terrassement d'Alain.

Par ailleurs, nous savons que l'Évêché communiquait directement avec la Cathédrale. Dans les démêlés d'Amaury d'Acigné avec le duc de Bretagne, c'est par cette porte que les gens du duc firent une effraction pour enlever aux archives de l'évêque les titres qu'il gardait pour la défense de ses droits.

On voit même, par une délibération capitulaire du 14 novembre 1483, que l'on mit une serrure à la porte qui donnait de l'Évêché dans la Cathédrale, pour la sûreté de l'Évêque menacée par le prince, *pro custodia episcopi qui propter minas principis non habebat tutum accessum in suis domibus, et quod aliquando se tenebat pro tutiori in ecclesia.*

La rue de l'Évêché continua de conserver son niveau nettement désigné par les bases de la porte Saint-Pierre posées alors sur les bases gallo-romaines et par une retraite des murs latéraux de cette porte. Mais tout un programme de travaux déterminé par la reconstruction de la Cathédrale vint donner à la cour de l'Évêché l'aspect qu'elle a conservé jusqu'à ces derniers temps et en surélever le niveau.

La cause initiale de toutes les modifications survenues sur ce point fut la démolition de l'église Saint-Jean.

La paroisse de Saint-Jean avait été considérablement réduite par l'établissement de l'Évêché, lors de sa translation près de la Cathédrale. A lui seul, le tènement épiscopal en occupait plus de la moitié. Elle ne comptait plus que deux ou trois maisons en dehors de ce tènement : le recteur lui-même, n'y trouvant pas place pour son presbytère, était allé habiter à l'entrée de l'impasse Saint-Laurent.

L'église de cette paroisse minuscule, se trouvant trop près de la Cathédrale, en gênait les projets d'agrandissement. On en décida la démolition, d'autant mieux qu'on en transférait le service, si restreint qu'il fût, dans une des nouvelles chapelles de la Cathédrale.

Quant au terrain laissé libre par cette démolition, son emploi était désigné d'avance. Il améliorait trop le tènement épiscopal pour qu'on songeât à lui donner une autre destination. Grâce à son étendue, l'Évêché pouvait se tailler une vaste cour, transporter les servitudes plus près de l'habitation principale et avoir une issue plus facile que celle dont il avait dû jusque-là se contenter.

Aussi est-ce à cette époque, c'est-à-dire de la fin du xve siècle au milieu du xvie, qu'il subit des modifications radicales. Encore ici, les documents et l'architecture des constructions nouvelles sont d'accord pour dater ces modifications.

Nous avons publié les documents qui établissent que

tout ce travail va de Guillaume Guéguen à Antoine de Créquy (1). Quant aux caractères architecturaux des constructions disparues, ils sont encore dans bien des mémoires et ont été conservés dans de nombreuses reproductions,

C'est également de cette époque que datait le portail de l'Évêché dont on voit encore la base d'un pied droit dans le premier contrefort de la cathédrale.

M. D. Roy, avec son âme d'artiste et son amour passionné pour les vieux souvenirs de Nantes, avait obtenu de M. le Maire de la ville la conservation de tout ce pied droit et d'un claveau de l'arcade de ce portail solidement engagés dans ce contrefort, la chose ne compromettant en rien la sécurité publique et ne gênant pas davantage la circulation. Mais qu'est parfois la puissance d'une autorité supérieure devant celle de ses sous-agents? et il est arrivé un jour, tous les travaux étant finis, que des maçons, – en vrais maçons choqués de voir une pierre en dépasser une autre même dans le pittoresque d'une ruine, et insensibles aux impressions que l'amorce d'une arcade, cette rupture harmonieuse d'une ligne droite par une ligne courbe, fait naître dans l'âme d'un archéologue, — se sont donnés la peine de grimper jusqu'à cette hauteur, et ont réduit à n'être que temporaire une concession municipale que les archéologues avaient pris pour une concession à perpétuité.

Ainsi, c'est seulement de 1500 à 1560 environ que furent élevés tous les bâtiments qui bordaient au nord la cour de l'Évêché. Leur construction répond à la démolition de l'église Saint-Jean. Le mur latéral nord de l'église était immédiatement sous leurs fondations. Leur démolition a fourni des fragments de chapiteaux et de statues en pierre blanche qui, selon toute apparence, provenaient d'un édifice religieux voisin récemment démoli.

(1) G. Durville, *op. cit.*, p. 22-33.

Le travail fait alors ne comportait pas seulement la translation des servitudes, mais encore une modification du bâtiment principal d'habitation. La taille des tuffeaux et des pierres blanches qui entraient, sans compter, dans la construction de la Cathédrale, encombrait tout cet espace devenu un chantier.

Ce fut la raison d'un second nivellement qui n'affecta que la cour de l'Évêché sans se faire sentir sur la rue.

On entassa une grande partie de ces remblais au haut de la cour, de manière à y faire un perron. Cet entassement s'éleva à la hauteur d'un étage, et, ce qui avait été le rez-de-chaussée de l'Évêché du XIIe siècle, devint les caves de l'Évêché du XVIe siècle (1).

Mais la création de ce perron condamnait le puits dont l'orifice affleurait le nivellement du XIIe siècle : on creusa un nouveau puits un peu plus bas, entre ce perron et les servitudes ; c'est ce puits que l'on voyait en dernier lieu au bas du perron, à gauche en montant : il est figuré par la lettre *j* sur le plan n° 1.

Ce puits a toujours été en dehors et au bas du perron, même avant les modifications que ce perron a subies. Il devenait nécessaire à l'Évêché, puisque l'ancien avait disparu sous les remblais dont ce perron avait été formé.

La création du perron ne suffisait pas pour utiliser tous les débris provenant de la taille des pierres. On employa le reste à un exhaussement général de la cour de l'Évêché. C'est ainsi qu'on les étala sur toute la surface de la cour et qu'on a pu en constater la présence dans toute la partie de cette cour qui avait été moins atteinte par le travail de nivellement fait pour raccorder son niveau avec celui de la place Saint-Pierre, en 1868.

Ainsi fut constitué au XVe et au XVIe siècles, dans ce qui devenait la cour de l'Évêché, un niveau dominant par endroits de plusieurs mètres le niveau de la rue : et

(1) La phototypie *b* de la pl. II, p. 14, représente les maçons enlevant le reste de ces décombres.

l'on eut des écuries et d'autres servitudes à la fois de plein-pied sur la cour, et au premier et même au second étage sur la rue.

Il ne faudrait donc pas croire que toute la cour de l'Évêché faisait partie du tènement épiscopal avant la fin du xve siècle, et que, par conséquent, l'édifice dans lequel nous voyons l'église Saint-Jean était démoli depuis longtemps. Ce serait là une hypothèse qui ne peut s'appuyer sur aucun document, sur aucune découverte archéologique. Tous les bâtiments en bordure sur la cour et aspectant sur la rue étaient postérieurs au manoir de Guillaume Guéguen. Du moins, ceux qui donnaient sur la cour n'avaient été précédés par aucun autre : leur seuil était à un niveau qui n'a été atteint que lors de la construction de la Cathédrale. Dans tout leur emplacement, on n'a rencontré d'autres fondations que celles de l'église Saint-Jean.

Ce que nous venons de dire montre ce qu'il faut penser du procédé employé par la thèse adverse pour juger de l'antiquité d'un objet par l'épaisseur des couches de terre qui le recouvrent. Poser en règle générale que les terrains s'exhaussent de tant de centimètres par siècle, c'est s'exposer à bien des déboires dans la pratique. Un chronomètre de ce genre a sa raison d'être quand il s'agit de couches de terre formées par une cause naturelle et régulière, par exemple par des inondations annuelles. Mais appliqué à des terrassements accidentels, à des remblais faits pour niveler un terrain et dont on connaît les époques, on voit à quoi pareil système peut amener ceux qui y ont recours.

Tous les travaux qui ont donné à la cour de l'Évêché sa dernière forme datent donc des xve et xvie siècles. Leur date concorde avec celle de la démolition de l'église Saint-Jean. S'ils n'ont pas eu lieu auparavant, c'est que cette église était encore debout et qu'on ne pouvait pas songer à en utiliser le sol. Mais à peine cette démolition

a-t-elle eu lieu que le terrain, devenu libre, reçoit la destination qu'il a gardée jusqu'à ces derniers temps.

On le voit, la question des nivellements de ce terrain se résume en trois points bien simples :

1° Nivellement du IVe siècle, auquel appartiennent la porte gallo-romaine de Saint-Pierre et les fondations du baptistère Saint-Jean ;

2° Nivellement du Xe siècle, auquel appartiennent l'exhaussement de la voie qui passe sous la porte Saint-Pierre, l'Évêché du XIIe siècle et son puits ;

3° Nivellement de la fin du XVe siècle, qui atteint la cour de l'Évêché seulement, et sans déborder sur la rue, et auquel appartiennent le portail et le perron de l'Évêché, les servitudes en bordure sur la cour et le puits situé au bas du perron.

C'est précisément parce que cette cour n'a connu dans la suite des temps que sa transformation du XVe siècle que les fondations de l'église Saint-Jean, son aire et ses deux piscines nous sont parvenues aussi bien conservées. Si ce sol avait été souvent bouleversé, nous n'aurions pas trouvé intacte une aire cimentée aussi vaste. Les seuls travaux postérieurs effectués dans toute cette étendue sont des égouts, dont l'un, venant d'une des écuries, a brisé les marches de la piscine la plus ancienne. Si bien que l'on peut dire que, depuis le IVe siècle, l'histoire de ce sol se résume en deux étapes: la première, du IVe au XVIe siècle, il porte un édifice religieux ; la seconde, du XVIe au XIXe, il sert de cour à l'Évêché.

Toutefois, nous croyons que le niveau intérieur de l'église Saint-Jean a été exhaussé à la suite d'un incendie de l'édifice. Dès le commencement des travaux de déblaiement, à l'époque où nous n'avions pas la direction des fouilles, nous avons constaté sur certains points la présence de pierres brûlées qui se trouvaient au-dessus de l'aire cimentée mérovingienne. Par ailleurs, il n'est

pas vraisemblable que cette aire eût été aussi bien conservée si elle eût servi jusqu'au XVe siècle. Malheureusement, la façon dont les travaux étaient alors menés a empêché de faire bien des constatations qui auraient été de la plus grande utilité.

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur cette question de niveau. C'est que, comme nous l'avons dit, dans les discussions qui ont eu lieu en dehors de Nantes au sujet de nos deux piscines, c'est la seule qui nous semble avoir fait quelque impression sur des archéologues éminents qui n'ont pas vu l'état des lieux.

En 1913, notre honorable contradicteur envoyait à Paris, au Comité des travaux historiques, une note dans laquelle, combattant notre opinion et résumant ses arguments, il disait des « baptistères » : « Les bords de leurs cuvettes ne dépassent pas 17m05 pour la plus petite et 17m01 pour la plus grande. Ils se trouvent donc à plus d'un mètre au-dessous du niveau du IIIe siècle, ce qui est extraordinaire pour des constructions du VIe siècle » (1).

Dans la séance du Comité qui eut lieu le 13 janvier, M. M. Prou, que nous ne saurions trop remercier de sa bienveillance et du concours qu'il nous a apporté pour la continuation des fouilles, communiquait cette note, et le *Bulletin du Comité* consacrait les lignes suivantes à cette communication :

« M. Prou rend compte d'une note de M. Léon Maître, membre non résidant du Comité, sur les piscines naguère trouvées à Nantes lors de la démolition du palais épiscopal, et auxquelles M. le chanoine Durville a consacré plusieurs pages d'un mémoire inséré dans le *Bulletin Archéologique* (2). Le savant chanoine a cru reconnaître dans ces deux piscines deux anciennes cuves baptis-

(1) *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques*, année 1913, p. LIII.

(2) Ce mémoire a paru dans le *Bulletin Archéologique*, année 1912, p. 222-264.

males, l'une du IVe et l'autre du VIe siècle. M. Léon Maître les tient pour des piscines sans aucun caractère religieux et construites à l'époque gallo-romaine, au IIIe siècle. Notre confrère fonde son opinion sur le niveau auquel se trouvent les bords des cuves, inférieur de 1m50 à celui de la chaussée romaine passant sous la porte voisine, la porte Saint-Pierre, dans les assises inférieures de laquelle les archéologues s'accordent à reconnaître une construction romaine. C'est là un argument de poids. Nous ne saurions nous prononcer dans le débat sans avoir examiné les constructions dont il s'agit » (1).

Certes, ce serait un argument de poids et digne d'être pris en considération s'il reposait sur des données exactes. Mais il en va tout autrement, et, ici encore, nous avons le regret de nous heurter à une de ces insuffisances d'observation et de contrôle que nous avons déjà eu l'occasion de relever.

Nous ne faisons mention que pour mémoire de l'inexactitude qui nous fait placer au VIe siècle une construction que nous avions placée au IVe. Nous avons longuement exposé l'opinion que l'édifice qui renferme les piscines est du IVe siècle et que la plus ancienne est de la même époque. C'est la seconde piscine que nous datons du VIe siècle. Par suite, nous n'avons pas à nous préoccuper ici du niveau du quartier au VIe siècle, mais de son niveau au IVe. En tout cas, notre rectification rendra d'autant moins « extraordinaire » la différence de niveau relevée par la thèse adverse entre les bords des piscines et la chaussée voisine.

Mais c'est précisément cette différence de niveau qui est l'objet d'une inexactitude matérielle beaucoup plus importante, et sur laquelle nous appelons toute l'attention de ceux qui ont cru pouvoir fonder un jugement sur les données que nous discutons.

(1) *Bulletin Archéologique*, année 1913, p. LII.

Reprenons le plan n° 1 de notre Rapport. Depuis le bouleversement de tout ce quartier, il est le meilleur document qui nous en retrace l'aspect dans la suite des temps.

Nous avons déjà dit que ce plan nous donne deux cotes différentes relatives au niveau de la rue de l'Évêché au IVe siècle. La première, relevée sous la porte Saint-Pierre à sa base gallo-romaine, est de 17m93 ; la seconde, relevée sur la même rue, à son autre extrémité du côté de la place, est de 16m97. Sur toute la longueur de la voie, il y avait donc une déclivité d'un mètre environ.

Examinons maintenant la situation des deux piscines. Elles se trouvent toutes les deux loin du point culminant de la voie et presque au bas de la déclivité du terrain. Ce n'est donc pas de la cote 17m93 qu'il faut rapprocher le niveau de leurs bords, mais de la cote la plus voisine, 16m97.

Or, quelle était leur propre cote à leur point culminant? La cote de la petite était non pas de 17m05, mais de 17m15 (1) : le point culminant de ce qui restait de cette piscine était à cette dernière hauteur ; la cote 17m05 concernant une marche de l'escalier qui avait été brisée est impropre à nous donner le niveau de l'orifice de la piscine quand elle était dans son entier.

Quant à la grande piscine, lors de sa dernière découverte, la cote de son point culminant était bien de 17m01, mais l'aire par laquelle on y accédait étant à la cote de 17m33 (2), on peut conclure aussi que cette cote était aussi primitivement celle de ses bords.

Nous nous en tenons, cependant, aux cotes de 17m05 et de 17m01, bien que, comme on le voit, elles ne peuvent qu'être inférieures à la réalité.

Ainsi donc, nous avons, d'un côté, la voie romaine

(1) G. DURVILLE, *op. cit.*, plan n° 5, p. 208.
(2) *Ibidem*.

à une cote de 16m97 ; d'un autre, deux piscines avec, à leur orifice, des cotes de 17m05 et de 17m01. Nous nous demandons par quels comptes fantastiques on peut, dans ces conditions, trouver que les bords des deux piscines étaient de 1m50 au-dessous du niveau de la voie romaine. A notre compte, ils auraient même dû être de quelques centimètres au-dessus.

Evidemment, dans le relevé de ses cotes, la thèse adverse est tombée dans une erreur initiale que nous n'avons point à rechercher, mais dont notre thèse ne doit pas supporter les conséquences. Il était de notre devoir de signaler cette erreur aux archéologues étrangers à Nantes pour les mettre en état de mieux former leur opinion.

Ceux qui ne veulent pas s'embarrasser de nos chiffres peuvent arriver à la même conclusion d'une manière beaucoup plus simple.

« La voirie, dit M. L. Maitre en parlant de cet endroit, est revenue aujourd'hui au niveau du IIIe siècle » (1).

Sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord avec lui, aussi proposons-nous encore l'expérience suivante : qu'on se rende à l'angle de la rue de l'Évêché et de la place Saint-Pierre, près de la bouche d'égout qui s'ouvre à l'entrée du square. C'est, à peu près, le point indiqué par la cote 16m97 sur le plan n° 1 de M. Primault.

De ce point, on n'est qu'à quelques pas de la grande piscine située au pied du contrefort de la Cathédrale et dont l'emplacement est marqué par un cercle de pierre incomplet.

Nous avons dit qu'on en avait brisé les bords pour l'établissement du caniveau qui longe la grille. Qu'on enlève quelques pierres de ce caniveau et l'on verra si

(1) L. MAITRE, *op. cit.*, p. 476.

ces bords sont à 1m50 au-dessous du niveau de la chaussée.

Voilà pourtant sur quelles données repose le seul argument de poids qui ait été relevé dans une note adressée en haut lieu contre notre opinion !

Quant aux autres arguments, nous y avons déjà répondu et dans notre Rapport et dans l'étude présente. Mais il en est un qui touche à une question générale et sur lequel, bien que nous ne voulions pas ici nous embarquer dans cette sorte de questions, nous voudrions dire un dernier mot.

Tous les Baptistères étaient-ils polygonaux et de petite dimension ?

Notre honorable contradicteur s'est fait du baptistère un type uniforme, déposé, *ne varietur*, un petit édifice polygonal. « De mes lectures variées, dit-il, il m'est resté cette impression que le baptême s'administrait dans un édifice polygonal de petite dimension » (1).

Pour alléguer, nous aussi, nos lectures variées, nous dirons que nous en avons retiré une impression toute différente. A l'appui de cette impression, nous avons déjà cité des témoignages très précis de M. Enlart et de D. H. Leclercq. Sur ce point, nous constatons que la thèse adverse se montre maintenant moins intransigeante que dans ses premiers articles publiés dans l'*Espérance du Peuple*. Après avoir parlé de différents baptistères, elle veut bien ajouter : « Néanmoins, il faut avouer que les types variaient suivant le goût de chaque pays. » (2).

C'est précisément cette variété de formes que nous n'avons cessé de signaler. Les textes que nous citons établissent nettement que les « édifices construits en

(1) L. Maitre, *op. cit.*, p. 486.
(2) *Ibidem*.

vue de devenir des baptistères *ne présentent aucune uniformité*..., qu'on n'y adopte pas de *type exclusif*..., qu'il y a des exemples de plan *rectangulaire*, circulaire, pentagonal, hexagonal, octogonal, en croix grecque et tréflée..., que le type carré ou *rectangulaire* paraît beaucoup plus fréquemment ». (1)

Il ne faut donc pas croire qu'un baptistère doit être exclusivement « un édifice polygonal ». Par suite, on ne peut pas opposer à notre thèse la forme rectangulaire de notre édifice, puisqu'elle est même la plus fréquemment employée.

Une autre objection qu'on nous oppose, c'est la dimension de notre salle rectangulaire (2). Parce que l'on connaît quelques baptistères de petite dimension, on en conclut qu'ils l'étaient tous et qu'aucun édifice de grande dimension n'en peut être un.

Ici encore c'est se faire une idée par trop uniforme de tous les baptistères et vouloir les rapetisser tous, et dès l'origine, aux dimensions restreintes auxquelles ils furent réduits dans la suite des temps.

Il est pourtant un principe d'une application universelle et que l'on devrait avoir toujours à l'esprit. Dans toute construction, on donne à l'édifice les dimensions en rapport avec sa destination. Autres seront les dimensions d'un édicule destiné à abriter en même temps seulement quelques personnes ; autres, celles d'un édifice appelé à contenir une foule dans une longue cérémonie.

De nos jours, les fonts baptismaux n'occupent qu'une très petite partie de l'église. On n'y fait, le plus communément, qu'un baptême à la fois, et leur enceinte étroite

(1) G. DURVILLE, *op. cit.*, p. 350.

(2) « Le baptême s'administrait dans un édifice polygonal de petite dimension ». L. MAITRE, *op. cit.*, p. 486 ; « il y a un fait qui domine cette diversité : l'édifice n'a jamais de grandes dimensions », *ibid.*, p. 487.

suffit pour admettre le prêtre, l'enfant à baptiser et ses parrain et marraine.

Mais, à l'origine, il était loin d'en être ainsi. Le baptême solennel ne s'administrait qu'à deux ou trois fêtes. C'est à ces jours que l'on ajournait tous les catéchumènes qui, dans toute l'année, avaient été jugés dignes de devenir chrétiens.

On reconnaîtra sans peine que nos fonts baptismaux actuels eussent été insuffisants pour une telle affluence.

A certaines époques, et dans certains pays, cette affluence était des plus nombreuses. Nous avons déjà rappelé que saint Jean Chrysostôme eut à baptiser 3.000 catéchumènes dans une nuit du Samedi-Saint. Le pape saint Grégoire nous apprend encore que saint Augustin d'Angleterre baptisa 2.000 personnes à la fête de Noël (1).

Ce sont là, nous dira-t-on, des chiffres exceptionnels. Qu'en sait-on ? et, quoi qu'il en soit, ne doit-on pas admettre que, lors de l'établissement du Christianisme dans un pays, lorsque les populations commencèrent à fournir chaque année un nombre respectable de catéchumènes, les baptistères, construits en prévision de ce nombre, durent présenter des dimensions très variables selon l'importance du mouvement religieux suivi par la population. Dans ces baptêmes collectifs, administrés par l'évêque avec une solennité que les cérémonies actuelles ne rappellent que de loin, un baptistère de petite dimension se fût mal prêté au nombre des catéchumènes et au développement des cérémonies. Les baptistères aux dimensions restreintes doivent marquer une seconde étape dans la transformation de cet édifice religieux : ils correspondent non pas à l'époque transitoire où les payens adultes se convertissaient en masse, mais à celle où les populations christianisées présentaient au

(1) GRANCOLAS. *Les anciennes liturgies*, 1704, t. III, p. 52.

baptême, à des âges divers, leurs enfants admis à la solennité du sacrement.

Ainsi, rien d'absolu, pas plus pour les dimensions que pour la forme des baptistères. Leur technique pendant longtemps a varié, suivant les pays, suivant les circonstances : elle a dû toujours s'adapter aux exigences du moment où on les construisait. Ce n'est qu'à travers des transformations diverses, toutes nécessitées par des circonstances de temps ou de lieu, qu'ils ont abouti à n'être plus que la cuve à support en usage de nos jours.

Dimension de l'Église Saint-Jean-du-Baptistère avant ses réductions

Dans le cas qui nous occupe, loin de voir dans les dimensions de notre édifice une objection à notre thèse, nous en voyons plutôt une preuve, une confirmation.

On sait très pertinemment que, antérieurement au XIe siècle, l'église Saint-Jean avait de vastes proportions. Cette indication précieuse nous est fournie incidemment par la *Chronique de Nantes*. Il y est dit que, lors du massacre des habitants de Nantes par les Normands, le 24 juin 843, la solennité de Saint-Jean avait attiré dans la ville une foule considérable, « venue non seulement des pays et bourgs voisins, mais encore des villes lointaines » (1).

Or, c'est à l'église Saint-Jean que cette foule se rassemblait pour prier. On y passait la veillée et toute la nuit en exercices religieux. A la fin du Xe siècle, la ville de Nantes avait encore conservé cet usage. Au temps de Judicaël, comte de Nantes, de 992 à 1004, « toute la population de ladite cité se rassemblait avec joie et allégresse dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, au jour de

(1) *Præcursoris quæ inerat nativitas non solum ex vicinis regionibus et vicis sed etiam ex procul positis urbibus attraxerat.* Chronique de Nantes, édit. Merlet, p. 16.

sa nativité, et, là, passait très fidèlement la nuit dans les prières et dans les veilles » (1).

Le service religieux y était même si important qu'il réclamait le ministère de plusieurs clercs : on les voit, dans certain cas, administrer une punition à deux malheureux, *clericis illius ecclesiæ acerrime cæsi.*

On reconnaîtra sans peine qu'une assistance si nombreuse, composée de toute la population de Nantes et d'un grand nombre d'étrangers, n'aurait pu loger dans un édifice aux dimensions restreintes, et que, dans leur totalité, les ruines que nous prenons pour celles de l'église Saint-Jean répondent seules aux données fournies par les textes que nous citons.

En terminant, on nous permettra de signaler les deux méthodes bien différentes suivies par la thèse adverse et la nôtre dans la recherche de la vérité.

La première est constamment dominée par une opinion préconçue qu'elle érige à la hauteur d'un dogme : elle se cramponne à deux principes qu'elle croit intangibles : le premier relatif aux baptistères : « Un baptistère est un petit édifice polygonal ; tout grand édifice, tout édifice qui n'est pas polygonal ne peut pas être un baptistère. »

Le second principe est relatif à l'établissement du culte chrétien à l'intérieur des cités : « L'introduction du christianisme dans les villes date du VIe siècle. Tout édifice antérieur trouvé dans une ville ne peut pas être un édifice chrétien. »

Pour nous, notre méthode est complètement différente : elle s'appuie non pas sur un enseignement qui

(1) *Quum omnis populus prædictæ civitatis, gaudens et exultans ad ecclesiam Sancti Johannis Baptistæ, in ipsius nativitate convenisset et ibi pernoctans in orationibus et vigiliis fidelissime celebrasset.* Chronique de Nantes, édit. Merlet, p. 147.

peut être réformé, mais sur des faits et des documents précis.

Trouvant dans la cour de l'Évêché les fondations d'un édifice, nous parlons de cette découverte pour établir d'abord que ces fondations sont celles de l'église Saint-Jean-du-Baptistère, démolie au XVe siècle pour l'agrandissement de la Cathédrale.

Trouvant dans l'axe de cet édifice une piscine mérovingienne octogonale avec l'amorce d'une transformation à cuve baptismale à pédoncule, nous concluons : 1° Que c'est à cette piscine que l'église Saint-Jean-du-Baptistère doit un nom qui date non pas du XVe siècle, mais du XIIIe et même au-delà ; 2° Que cette piscine a été modifiée pour s'adapter à une nouvelle manière d'administrer le baptême, et que c'est ainsi que l'église Saint-Jean-du-Baptistère a gardé jusqu'au XVe siècle les fonts baptismaux où le Chapitre venait dès le XIIIe siècle en procession.

Trouvant, sous l'aire cimentée prise avec le bord de cette piscine mérovingienne, une autre piscine octogonale comme la première, mais brisée à ses bords par l'établissement de cette aire, nous en concluons que cette piscine a servi, avant le VIe siècle, à l'usage auquel la seconde a servi depuis.

Ayant des raisons de croire que l'édifice qui renfermait cette ancienne piscine et qui, après sa mise hors d'usage, renferma aussi celle qui la remplaça, était du IVe siècle, nous attribuons cette date également à la piscine pour laquelle cet édifice avait été élevé.

Trouvant dans un puits placé près de cette dernière piscine, et comblé au IXe siècle, un résidu de baume, substance qui fait partie du Saint-Chrême employé pour la solennité du baptême, nous voyons dans cette découverte une confirmation de notre opinion sur la destination de l'édifice qui renfermait et cette piscine et son puits.

Nous avouons que nos conclusions ne cadrent guère avec la théorie dont la thèse adverse ne veut pas démordre. Tout en combattant très sommairement cette théorie générale avec des documents auxquels il n'a pas été répondu, nous nous sommes plutôt appliqué à tirer des découvertes faites, éclairées par des documents précis, les conclusions particulières qu'on en pouvait tirer. Notre but a été plutôt d'indiquer que de mettre en valeur un élément nouveau digne d'être pris en considération dans l'étude d'une question très importante pour l'établissement du Christianisme dans notre pays.

Pour atteindre ce but, nous avons dû combattre une thèse opposée à la nôtre et dans la défense de laquelle nous aurions désiré trouver moins de simples conjectures, une documentation abondante moins empruntée à la nôtre et aucune de ces erreurs matérielles qui vicient radicalement les conclusions qu'on cherche à tirer d'une observation qui porte à faux.

Et même, si l'on peut être juge dans sa propre cause, il nous semble que nous avons donné une explication rationnelle, sinon adéquate, de tout ce qui a été trouvé, au lieu de nous cantonner, quand le cas était difficile, dans de pures négations où dans un silence prudent.

Libre aux lecteurs d'adopter la thèse adverse ou la nôtre. Mais s'ils se déterminent au premier parti, nous leur serons reconnaissant de nous expliquer par quelle singulière rencontre des circonstances, il se trouve que, à Nantes, près de la Cathédrale, il y avait un édifice appelé, de temps immémorial, « Saint-Jean-du-Baptistère », dans lequel on a trouvé deux piscines et un résidu de substance en usage dans le baptême, et que, cependant, il est inadmissible que cet édifice ait jamais pu être un baptistère chrétien.

G. Durville.

Deux trouvailles de Monnaies du XIVe Siècle

par M. SOULLARD

Trouvaille de Oudon

En 1897, dans la première quinzaine de janvier, M. Soumoniac, agent-voyer à Chateauceaux, propriétaire à Oudon, faisait défoncer, afin d'y planter de la vigne, un champ dénommé Bellevue, inscrit au cadastre sous le nom de " Clos Bourgoin ", et situé derrière l'église de Oudon, entre la route de Couffé et le vieux chemin conduisant à cette localité, à environ trente mètres à l'est du champ, en face le pressoir de l'hospice de Oudon qui joint le chemin du cimetière et à environ cinquante mètres du nord.

Le soc de la charrue rencontra, à environ soixante centimètres au-dessous du sol, un pot de terre grossière qui fut brisé, mais contenant un grand nombre de monnaies de billon, gros, mailles et doubles deniers; parmi elles se trouvaient quelques pièces d'or.

Ce trésor resta ignoré du public et même des amateurs, lorsque l'année dernière, M. Georges Jochaud du Plessis, notre collègue, châtelain du Buron, en la commune de Oudon, me mit au courant de cette ancienne trouvaille.

Je pensais qu'il serait intéressant de la publier avant qu'elle ne fût dispersée, ce qui fatalement devra arriver un jour ou l'autre; je priai M. du Plessis de me mettre en rapport avec le propriétaire du trésor; le 26 novembre, nous nous rendîmes avec M. l'abbé Boutin, vicaire à Oudon et notre collègue, au domicile de Mme Chauveau, belle-mère de M. Soumoniac, qui conservait le dépôt,

nous vîmes les monnaies dans l'état où elles avaient été découvertes, c'est-à-dire revêtues d'une épaisse couche d'oxide de cuivre ; malgré leur état, je reconnus sommairement qu'il s'agissait de monnaies de Philippe VI, Jean le Bon et Charles de Blois, mais pour rendre compte de cette trouvaille, il fallait de toute nécessité que le nettoyage en fut opéré complètement ; j'en fis part aux intéressés, qui décidèrent de me les confier et M. du Plessis me les apporta.

Je nettoyais 743 pièces ; quelques-unes, vu la mauvaise qualité du métal, étaient brisées, je constatai que le trésor est presque exclusivement composé de monnaies de Philippe VI (131 pièces), de Jean le Bon (346 pièces) et de Charles de Blois (246). Je reconnus aussi un denier tournois de Louis X, un double parisis de Charles IV, un denier du duc de Bretagne Arthur II, quatre monnaies de Jean IV et un demi-gros ou maille blanche de Henri, comte de Lancastre, seigneur de Bergerac.

Enfin il fallait y ajouter trois pièces d'or ; M. Soumoniac me montra l'une d'elle, ajoutant qu'il avait donné à sa nièce une autre semblable, c'était l'agnel de Jean le Bon, qui eut quatre émissions :

La première du 24 novembre 1354 au 3 juin 1355, de 52 au marc ;

La seconde du 3 au 19 juin 1355, de 49 au marc.

La troisième du 19 juin 1355 au 28 janvier 1356, de 50 au marc ;

La quatrième du 28 janvier 1356 au 31 août 1358, de 50 1/2 au marc.

La pièce étant très belle, et pesant exactement 4 gram. 60 centig., je conclus qu'elle fut frappée pendant la première émission du 24 novembre 1354 au 3 juin 1355, car c'est celle qui se rapproche le plus de notre exemplaire 4.70, les autres émissions étant de 4.995 — 4.895 et 4.846 ; la différence de 1 décig. n'est pas

anormale, elle a pu en effet être un peu rognée comme toutes les pièces à cette époque.

+ AGN · DEI · QVI · TOLL · PECA · MVDI · MISERERE · NOB. Les mots sont séparés par un annelet centré d'un point. Type de l'agneau pascal, à tête nimbée et adossée à une bannière à flamme triple, dont la hampe est surmontée d'une croix formée d'un losange, muni à ses trois angles d'un fleuron ; dans le champ, au-dessous de l'agnel : IOH' — REX, recoupé par la hampe de la bannière. Le grenetis est doublé à l'intérieur d'un contour de onze arcs de cercle et de deux demi-arcs.

℟ + XP'C · VINCIT · XP'C · REGNAT · XP'C · IMPERAT. Les mots sont séparés par deux quartefeuilles superposées, excepté avant le mot REGNAT. Croix feuilletée et terminée à chaque extrémité par un trèfle à longue tige. Elle est évidée en cœur en contour de quatre arcs et quatre angles, contenant une quintefeuille, elle est cantonnée de fleurs de lis. Le tout dans un contour double de quatre demi-cercles et de quatre angles. Aux huit angles rentrants à l'extérieur, une petite fleur de lis.

Frappée en or fin, elle avait cours pour 25 sols tournois, le marc d'or valait 60 livres tournois.

Je n'ai pas vu la troisième pièce d'or qui accompagnait les deux agnels, mais, d'après la description qui m'en a été faite, j'ai conclu que ce ne pouvait être qu'un florin de Florence, ayant d'un côté une grande fleur de lis couvrant tout le champ, et de l'autre un personnage debout représentant Saint Jean-Baptiste, je ne puis croire que ce fut le florin du roi Jean en tout semblable, qui porte au droit le mot FRANTIA au lieu de FLORENTIA, cela en eut fait reculer pour une seule pièce la date du dépôt, jusqu'au 21 février 1359, date de l'émission des florins du roi Jean.

L'agnel dont l'émission eut lieu jusqu'au 3 juin 1355, et les doubles parisis que nous trouverons plus loin décrits au n° 18 et dont l'émission eut lieu jusqu'au

17 août 1355, sont les pièces les plus récentes ; le dépôt a donc pu être fait dans le champ de Bellevue vers la fin de l'année 1355.

Le règne de Charles de Blois étant représenté par 246 monnaies et celui de Jean IV par 4 monnaies seulement, on peut présumer que le possesseur de ce trésor était un partisan français ou breton de Charles de Blois, d'autant mieux que cette partie du comté nantais était soumise à l'autorité de ce prince.

Pour quel motif eut lieu cet enfouissement?

La crainte d'un envahissement ou le siège de la ville n'était pas à redouter à cette époque, l'armée anglo-bretonne était occupée au siège de la ville de Rennes ; peut-être le possesseur de ce trésor fut-il appelé à se joindre à ses compagnons d'armes sous la bannière de Charles de Blois ; avant de partir, il aurait caché ce qu'il possédait ; on peut présumer que le sort des armes lui fut fatal et son trésor demeura enfoui pendant cinq siècles et demi.

J'ai constaté une différence de poids tout à fait anormale dans les monnaies d'une même émission ; ainsi le n° 8 de ce catalogue qui contient 190 gros de billon au poids de 81 1/4 au marc, dont l'émission eut lieu du 13 mai au 22 juillet 1352, soit pendant 70 jours, chaque pièce devrait par conséquent peser environ 3 grammes 1 centigr.; or, j'ai pesé une certaine quantité de ces pièces, j'ai obtenu les pesées les plus extraordinaires par rapport à ce poids, soit 0.82 — 1.75 — 2 » — 2.25 — 2.65 — 3.10. Il est à remarquer que toutes ces monnaies qui sont mal frappées, mais qui n'ont presque pas circulées, n'ont pu subir de ce fait un frai aussi considérable pour quelques-unes, tandis que d'autres dépassent le poids de 3.1. La dernière émission des pièces à ce type du 24 novembre 1352 au 9 novembre 1353, de 120 au marc, soit 2 gram. 4 centig., était encore bien supérieure aux trois premiers de ces poids.

D'où il faut conclure que les monnayeurs du roi Jean ne prenaient pas beaucoup de peine pour que chaque pièce de billon eut le poids réglementaire ; il en allait tout autrement pour les pesées opérées sur les matières d'or et d'argent ; chaque flan était, avant la frappe, pesé rigoureusement à quelques centigrammes près.

L'examen de la trouvaille prouve, une fois de plus, que les deux compétiteurs au trône ducal de Bretagne ont imité servilement les monnaies de Philippe VI et de Jean le Bon. De plus, le titre des monnaies françaises, qui subissait un affaiblissement à chaque nouvelle émission, était encore de beaucoup supérieur aux émissions bretonnes correspondant aux émissions françaises ; je n'ai pu évidemment connaître le titre des monnaies bretonnes, puisque aucun document monétaire ne nous est parvenu, mais, à première vue, en comparant les deux provenances, on s'aperçoit facilement de la différence.

Il est intéressant de constater que ce trésor nous a fait connaître des imitations bretonnes de monnaies françaises qui n'avaient pas encore été retrouvées.

Ce sont pour Charles de Blois :

Des doubles deniers n° 23 émis à Nantes en 1350,

— — n° 24 émis à Jugon en 1350,

et pour Jean IV :

Des mailles blanches n°s 30 et 31 émises à Guérande et à Vannes en 1352.

Louis X, roi de France, 1314-1316

1 + LVDOVICVS · REX. Croix pattée.

℟ + TVRONVS · CIVIS. Chatel tournois.

1 denier tournois. Emission du 15 janvier 1315, au poids de 220 au marc (1).

(1) Le marc équivaut à 244 grammes 753 millig.

Charles IV, roi de France, 1322-1328

2 +KAROLVS'REX, ✤. Couronne rehaussée de trois lis et de deux trèfles, annelet sous la couronne.

℟ +MONETA· DVPLEX'. Croix égale fleur de lisée.

1 double denier parisis. Emission du 20 janvier 1326. au poids de 174 au marc.

Philippe VI, roi de France, 1328-1350

3 PHI-LIP-PVS-REX. Croix égale coupant cette légende, 2e légende. +BNDICTV : SIT : NOME : .....

℟ FRANCORVMo. Chatel tournois surmonté d'une couronne rehaussée de trois lis, bordure de onze fleurs de lis.

1 gros à la couronne. Emission du 13 février 1336, au poids de 96 au marc.

4 +PHI-LIPPVSoFRANC. Couronne rehaussée de trois fleurs de lis et de deux trèfles ; sur le bandeau de la couronne, REX.

℟ MONETA-DVPLEX. Croix à long pied, haussée et trèflée, dite croix bourgeoise.

131 doubles tournois. Emission du 13 février au 3 novembre 1337, au poids de 180 au marc.

Jean le Bon, roi de France, 1350-1364

5 +IOHANNES ✤ REX. Croix pattée, 2e lég. +BNDICTV : SIT : NOMEN : DNI : NRI.

℟ FRANCORVM. Chatel surmonté d'une croix avec trois points dans l'intérieur, bordure de onze fleurs de lis.

9 mailles blanches. Emission du 12 au 28 septembre 1351, 144 pièces au marc à 4 deniers, 12 grains de loi (1).

F. DE SAULCY. *Histoire monétaire de Jean le Bon*, n° 6.

(1) L'ancien titre des monnaies où loi était fixé à 12 deniers pour l'argent pur ; quand une monnaie de billon est à 4 deniers 12 grains de loi, c'est qu'il s'y trouve 7 d. 12 g. de cuivre ; le denier était composé de 24 grains.

6 + · IOH : ANNES ✤ REX. Croix pattée, 2e lég. + BNDICTV : SIT, etc.

℟ FRANCORVM. Chatel avec trois points dans l'intérieur, bordure de onze fleurs de lis, un point de chaque côté de la croix du chatel.

8 mailles blanches. Emission du 15 janvier au 4 février 1352. 144 pièces au marc à 4 deniers de loi.

F. DE SAULCY. *Histoire monétaire de Jean le Bon*, n° 8.

7 + IOHANNES ✤ REX. Croix pattée, 2e lég. + BNDICTV : SIT, etc.

℟ FRANCORVM. Chatel surmonté d'une croix, non accostée de points, mais l'O rond de Johannes est centré d'un point.

2 mailles blanches de 144 au marc, à 4 d. de loi, même émission que le n° 6.

F. DE SAULCY, n° 9.

8 + IO-HAN-NES-REX. Croix coupant cette légende, 2e lég. BNDICTV : SIT, etc.

℟ TVRONVS.CIVIS. Chatel surmonté d'une fleur, le point qui se trouve parfois dans l'intérieur du chatel, doit être produit par la pointe du compas ; bordure de douze lis.

190 gros de billon, dits Poillevilain, du nom du maître général des monnaies.

Emission du 13 mai au 22 juillet 1352, de 81 1/4 au marc, à 4 d. 8 gr. de loi.

F. DE SAULCY, n° 11.

9 + IO-HAN-NES-REX. Même type, points à l'extrémité des deux bras de la croix.

℟ TVRONVS·CIVIS. Même type, un point sous le chatel.

4 gros de billon, de 100 au marc, à 4 d. de loi.

Emission du 22 juillet au 24 novembre 1352.

F. DE SAULCY, n 12.

10 +IO-HAN-NES-REX. Même type, les deux points aux bras de la croix sont plus gros.

℟ TVRONVS·CIVIS. Même type.

13 gros de billon de même émission, titre et poids que le précédent.

F. DE SAULCY, n° 13.

11 +IO-HAN-NES-REX. Même type, les quatre branches de la croix sont terminées par un point.

℟ TVRONVS·CIVIS. La fleur surmontant le chatel est accostée de deux points.

13 gros de billon de 120 au marc, à 4 d. de loi.

Emission du 24 novembre 1352, au 9 novembre 1353.

F. DE SAULCY, n° 15.

12 +IOHANNES×REX. Croix pattée, 2e légende. +BNDICTV : SIT, etc.

℟ TVRONVS·CIVIS. Chatel aux tourelles trèflées et contenant trois petits sautoirs au lieu de trois points, bordure de douze lis.

1 gros de billon, de 96 au marc, à 3 d. 4 gr, et 4/5 de loi.

Emission du 9 novembre 1353 au 17 mai 1354.

F. DE SAULCY, n° 18.

13 1 Pied fort du gros de billon précédent, poids 5 gr. 25.

14 +IOHANNES×REX. Croix pattée, cantonné ed'un annelet au 2e. En 2e lég. BNDICTV : SIT, etc.

℟ TVRONVS·CIVIS. Chatel aux tourelles trèflées, contenant trois points. La croix qui surmonte le chatel est accostée de deux points, bordure de douze lis.

1 gros de billon de 120 au marc, à 3 d. de loi.

Emission du 17 mai au 31 octobre 1354.

F. DE SAULCY, n° 20.

15 +IOHANNES◦FRANCORV. Dans le champ, REX sous une couronne rehaussée de trois fleurs de lis.

℟ +MONETA◦DVPLEX. Croix pattée, portant en cœur quatre points enfoncés en creux.

34 doubles tournois, de 175 au marc, à 2 d. 8 grains de loi.

Emission du 4 février 1351 au 22 juillet 1352.

F. DE SAULCY, n° 10.

16 +IOHANNES◦FRANCORV. Dans le champ, REX sous une couronne rehaussée de trois fleurs de lis, accostée de deux points.

℟ +MONETA◦DVPLEX. Croix pattée terminée par un point aux deux bras.

47 doubles tournois, de 200 au marc, à 2 d. de loi.

Emission du 22 juillet au 24 novembre 1352.

F. DE SAULCY, n° 14.

17 + IOHANNES◦FRACORV. Dans le champ, REX sous une couronne, accostée de deux étoiles.

℟ +MONETA◦DVPLEX. Croix pattée dont les quatre branches sont terminées par des points.

15 doubles tournois, de 240 au marc à 2. d. de loi.

Emission du 24 novembre 1352 au 13 avril 1353.

F. DE SAULCY, n° 16.

18 +IOHANNES◦REX. Dans le champ, en deux lignes, FRAN-CORV.

℟ + MONETA◦DVPLEX. Croix à pied, fleur de lisée, elle est évidée en cœur.

8 doubles parisis, de 192 au marc à 1 d. 12 gr. de loi.

Emission du 13 juillet au 17 août 1355.

F. DE SAULCY, n° 19.

Arthur II, duc de Bretagne, 1305-1312

19 + °A°DVX·BRITANIE. Champ échiqueté de Dreux, au franc quartier de Bretagne, chargé de 4 mouchetures, posées 1.1.2.

℟ +COMES·RICHEMV × D'. Croix cantonnée d'un N au 2e.
1 denier de billon, émis à Nantes. P. A., 392.

Charles de Blois, duc de Bretagne, 1341-1364

20 ✠ ✠ KAROLVS ✤ DVX. Dans le champ, BRI-TAN en deux lignes.

℟ +MONETA ✤ NANET. Croix à pied, pseudo-lisée.

12 doubles deniers, émis à Nantes. Imitation du double parisis, émis en avril 1346, par Jean, lieutenant du royaume. P. A., 430.

21 ✠ ✠ KAROLVS·DVX. Dans le champ, BRI-TAN en deux lignes.

℟ +MONETA ⚬ REDON. Croix à pied, pseudo-lisée.

29 doubles deniers, émis à Rennes. Imitation du double parisis, émis en avril 1346, par Jean, lieutenant du royaume. P. A., 448.

22 ✠ ✠ ✠ KAROLVS DVX. Dans le champ, BRI-TAN en deux lignes.

℟ +MONETA : REDON. Croix à pied, pseudo-lisée.

3 doubles deniers, émis à Rennes. Imitation du double parisis, émis en avril 1346, par Jean, lieutenant du royaume. P. A., 511.

23 ·N·KKAROLLVS : DVX. Dans le champ, entre deux annelets BRIT-TONV en deux lignes.

℟ +MONETA·DVPLEX. Croix à pied, pseudo-lisée, accostée de deux points.

8 doubles deniers inédits, émis à Nantes.

Imitation du double deniers parisis, émis par Philippe VI, en avril 1350.

24 I KKAROLLVS · DVX. Dans le champ, entre deux annelets BRIT-TONV en deux lignes.

℟ +MONETA·✠ DVPLEX. Croix à pied, pseudo-lisée, accostée de deux points.

24

25

30

31

2 doubles deniers, inédits, émis à Jugon.

Imitation du double parisis, émis par Philippe VI, en avril 1350.

Les ville et château de Jugon appartenaient à Charles de Blois depuis le mois de juin 1352 ; il s'en était emparé par la trahison d'un bourgeois, marchand de cette ville ; il conserva cette place jusqu'à sa mort.

Ce n'est pas la première monnaie que l'on connaisse pour cette ville ; avant Charles de Blois, le duc Jean II avait émis des deniers et oboles dans cet atelier, Jean IV et Jean V y firent monnayer.

25 KKAROLLVS·DVX. Dans le champ, entre deux annelets BRIT-TONV en deux lignes.

℟ +MONETA·DVPLEX. Croix à pied, pseudo-lisée, accostée de deux points.

37 doubles deniers, d'un atelier indéterminé.

P. A., 509.

Imitation du double parisis, émis par Philippe VI, en avril 1350.

Ces trois numéros de doubles deniers sont certainement ceux imités des doubles parisis de Philippe VI et non de ceux de Jean le Bon, car le nom de KKAROLLVS est ainsi orthographié en doublant les K et L afin qu'il soit composé de neuf lettres comme dans le nom de Philippe PHILIPPVS, de même que le T de BRIT-TONV est doublé, afin que ce mot eut le même nombre de lettres que FRAN-CORV, ce qui complète l'imitation.

26 +KAROLVS·BRITONV. Dans le champ, DVX sous une couronne rehaussée de deux mouchetures renversées d'une feuille d'ache accostée de deux annelets.

℟ MONETA·DVPLEX. Croix pattée avec une quartefeuille évidée en cœur.

52 doubles deniers. Imitation du double tournois, émis par Jean le Bon, du 26 janvier 1351 au 22 juillet 1352. P. A., 519.

27 +KAROLVS·BRITONV. Dans le champ, DVX sous une couronne, comme au précédent ; la couronne est accostée de deux points.

℟ MONETA·DVPLEX, Croix pattée avec une quartefeuille évidée en cœur, les extrémités des deux bras de la croix sont terminées par deux points.

79 doubles deniers. Imitation du double tournois, émis par Jean le Bon, du 22 juillet au 24 novembre 1352. P. A., 517.

28 +KAROLVS·BRITONV. Dans le champ, DVX sous une couronne, comme au précédent ; la couronne est accostée de deux étoiles.

℟ MONETA·DVPLEX. Croix pattée avec une quartefeuille évidée en cœur. Les extrémités des quatre branches de la croix sont terminées par des points.

20 doubles deniers. Imitation du double tournois, émis par Jean le Bon, du 24 novembre 1352 au 13 avril 1353. P. A., 518.

29 +KAROLVS·BRITAN. Dans le champ, DVX sous trois mouchetures renversées ; sous celle du milieu, un annelet.

℟ MONETA ✝ NA·NET. Croix à pied, pseudo-lisée.

1 double denier émis à Nantes, peu de temps après les précédents, les trois mouchetures renversées sont là pour simuler la couronne au-dessus du mot DVX, par conséquent peuvent être considérées comme remplaçant la couronne et par suite comme une imitation du double tournois de Jean le Bon, ainsi que les nos 26, 27 et 28. P. A., 435.

Jean IV, duc de Bretagne, 1345-1399

30 +IOHANE DVX BR. Croix pattée, 2e lég.... DNI-NR.....

℟-MONETA GVRAN. Chatel surmonté d'une croix, bordure de lis.

1 maille blanche, inédite, émise à Guérande. Imitation de celles de Jean le Bon, émises du 12 septembre 1351 au 4 février 1352.

31 +IOHANNES·DVX. Croix pattée, 2e lég. +BND.....
℟ MONETA·VENE'. Chatel surmonté d'une croix, bordure de lis.

1 maille blanche, inédite, émise à Vannes. Imitation de celles de Jean le Bon, émises du 12 septembre 1351 au 4 février 1352.

32 +IOHANNES BRITONV. Dans le champ, DVX sous une couronne rehaussée de deux mouchetures renversées et d'une feuille d'ache, accostée de deux points.
℟ MONETA DVPLEX. Croix chargée en cœur d'une quartefeuille évidée, les deux bras de la croix terminés par des points.

2 doubles deniers. Imitation du double tournois émis par Jean le Bon, du 22 juillet au 24 novembre 1352.

P. A., 637.

Henri, comte de Lancastre, seigneur de Bergerac, 1349-1361

33 +HENR COM LANCAST. Croix pattée, 2e lég. +BND.. ..
SIT-NO..... DEI.....
℟ DNS BRAGCACI. Chatel surmonté d'un léopard, bordure de trèfles.

1 maille blanche. Imitation de celles émises par Jean le Bon, du 12 septembre 1351 au 4 février 1352. Cataloguée par Poey d'Avant, sous le n° 2697, avec la désignation de petit gros.

Trouvaille de Varades

Notre dévoué collègue, M. l'abbé Boutin, me fit part, le 3 juin dernier, d'une autre trouvaille de cinq pièces d'or, absolument semblables, renfermées dans un pot en terre, qu'avait faite vers la fin de mars 1912, au village de la Grézerie, près Varades, dans un champ dénommé, le champ du Jardin, à 50 centimètres du niveau du sol, un cultivateur nommé Louis Lebrun, habitant d'une ancienne maison de maîtres.

Ce sont cinq écus d'or de Charles VI.

+ KAROLVS ⁝ DEI ⁝ GRACIA ⁝ FRANCORVM ⁝ REX. Ecu de France surmonté d'une couronne rehaussée de trois lis et de deux trèfles.

℟ + XPC • VINCIT • XPC • REGNAT • XPC • INPERAT. Croix arquée, évidée et fleur de lisée, dans un quadrilobe fleur de lisé aux angles rentrants et cantonnés de quatre couronnelles ; au centre, une étoile.

Ces cinq écus d'or pèsent chacun de 4 gram. 04 à 4 gram. 07; or, les écus d'or étaient de 60 au marc, soit 4 gram. 08 ; on voit qu'ils n'ont pas beaucoup circulé, puisqu'ils ont conservé leur poids d'émission.

Ils sont de la première émission qui date du 18 mars 1384 au 31 août 1386, car les nombreuses émissions ultérieures sont d'un poids plus faible, depuis 61 1/3 à 67 au marc ; la première émission fut en or fin, et l'écu d'or valait 22 sols 6 deniers tournois.

Il est probable qu'ils furent confiés à la terre dans le courant de 1386 ou 1387.

L'écu d'or, qui fut avec l'écu heaumé et le salut d'or, une création du règne de Charles VI, qui, pendant toute la durée de ce long règne 1380-1422, a été émis en

quantité considérable et dont on a retrouvé un très grand nombre d'exemplaires dans les nombreux dépôts faits pendant cette période troublée, est une des pièces d'or françaises anciennes les plus communes, elles ne sont guère prisées que de peu au-dessus du poids de l'or; cependant, quand elles sont à fleur de coin et de la première émission, comme les pièces de la trouvaille de Varades, elles atteignent une valeur supérieure à celles des autres émissions qui ont circulé quelque peu.

Juin 1914. P. SOULLARD.

Les Notaires de Nantes au XVIIIe Siècle

et leurs jetons de présence

Par M. SOULLARD

Sans faire remonter l'origine du notariat jusqu'à la Rome antique, je rappellerai simplement que des notaires, avec titre de secrétaires, furent chargés par les papes de recueillir les actes des martyrs, et que ces notaires s'organisèrent plus tard en collège pour la rédaction et l'expédition des lettres apostoliques, d'où leur nom de notaires apostoliques.

La corporation des notaires du roi qui s'intitulaient secrétaires du roi et qu'il ne faut pas confondre avec celle des notaires royaux, fut instituée en France dès le XIIIe siècle.

Des notaires exercèrent aussi près de chaque juridiction (officialités, prévôtés, baillages), ils remplissaient parfois les fonctions de greffiers.

Les notaires qui dressaient les actes privés dans les pays de droit coutumier, comme le duché de Bretagne, n'étaient pas officiers publics, et, par suite, n'avaient pas le privilège d'authentiquer eux-mêmes les actes qu'ils dressaient. Attachés aux diverses juridictions royales, seigneuriales ou ecclésiastiques, ils devaient soumettre leurs actes au sceau de leur juridiction.

Les notaires de cour, *notarii curiae*, aussi nommés tabellions, prenaient auprès des juridictions royales le titre de notaires royaux.

Le règlement de Philippe le Bel institua auprès de chacune de ces juridictions *une petite chancellerie*, sous la direction d'un garde-scel, où les minutes des

notaires qui n'en avaient pas la garde devaient être déposées.

Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne*, page 652, dit que le duc de Bretagne, Pierre II, établit des règles pour les notaires et passeurs publics, et ordonna entre autres choses qu'ils seraient obligés d'écrire leurs noms et leurs signes dans le registre de la juridiction où ils seraient reçus et que les ecclésiastiques, reçus notaires ou passeurs, seraient obligés de donner caution laïque de leur fidélité dans l'exercice de cet emploi ; de plus, que tout contrat d'héritage, de quelque prix qu'il fut et tout contrat de biens-meubles de plus de cent francs, serait passé par devant deux notaires et scellé du sceau de la cour où les actes étaient dressés.

* * *

Le 6 octobre 1539, le roi François Ier, par son ordonnance rendue à Nantes, régla le salaire des notaires et tabellions pour tous les actes qu'ils sont chargés de passer.

Par édit du roi Henri II, daté de Nantes, le 2 octobre 1550, le nombre des notaires fut réglementé, et ce nombre ne devait pas être modifié ; il est probable que c'est à partir de cette date que le nombre en fut fixé pour Nantes à 46, nombre confirmé en 1691.

Jusqu'au 6 décembre 1691, les fonctions de notaires apostoliques étaient exercées par des ecclésiastiques, nommés par les chambres ecclésiastiques des diocèses du royaume ; à cette date, un édit de Louis XIV créa des offices de notaires royaux et apostoliques, ajoutant ces dernières fonctions à celles que les notaires royaux exerçaient déjà. Cet édit fut confirmé par arrêt du Conseil du 2 avril 1692 et par Lettres Patentes du 7 octobre 1698. Les notaires royaux de Nantes payèrent

le 10 juin 1692, pour ces nouvelles fonctions, la somme de 15.455 livres, plus les deux sols par livres.

Ils exercèrent ces fonctions nouvelles pendant un siècle, et ne les cessèrent que le 6 octobre 1791, date à laquelle leur compagnie fut dissoute.

En 1740, l'évêque de Nantes, Mgr Christophe-Louis-Turpin Crissé de Sanzay, par une requête au roi, avait réclamé le retour au clergé des fonctions de notaires apostoliques, proposant le remboursement aux notaires royaux des sommes qu'ils avaient versées; il arguait de ce qu'ils élevaient indûment le montant de leur dû, en se faisant accompagner par un collègue, ce qui devenait fort onéreux quand il s'agissait de vacations dans une partie du diocèse éloignée de Nantes, par exemple à quinze ou seize lieues ; il arguait aussi de ce que les frais d'une démission ou de prise de possession d'une chapelle de vingt à vingt-cinq livres de revenu se montait souvent à cinquante ou soixante livres, et comme il y avait dans le diocèse un très grand nombre de bénéfices de cette espèce, la crainte de ces frais exorbitants avait pour résultat que personne ne les voulait accepter et que la plupart demeuraient vacants depuis bien des années, ce qui entraînait la ruine des édifices, la prescription des rentes, la non culture des terres et le dépérissement total de ces biens (1).

La communauté des notaires, royaux, qui ne voulait pas être dépossédée de son privilège, par une requête au roi, très empreinte du caractère frondeur du XVIIIe siècle, où l'argumentation est parfois fort vive, tendit à remettre les choses au point ; elle eut gain de cause, car elle garda son privilège (2).

(1) Requeste au roi par l'évêque de Nantes, S. L. N. D., 17 pages in-fo.

(2) Requeste au roi pour la Communauté des Notaires royaux de Nantes.

A Nantes de l'Imprimerie d'Antoine Marie, imprimeur-libraire, Grand'Rue, à l'Assomption M.DCC.XL., 20 pages in-fo.

En juin 1764, il fut convenu de réduire à 26 le nombre des notaires. Cette suppression eut lieu par extinction ; la compagnie des notaires rachetait les études au moyen des rentes perpétuelles ou viagères.

En 1763, leur nombre n'était plus que de 39.

En 1771, il était réduit à 29.

En 1776, on en trouve plus que 28.

En 1779, on arrive au nombre arrêté de 26.

Mais on trouve que ce nombre est encore trop élevé, il fut convenu de le réduire à 20.

En 1781, il n'était plus que de 24.

En 1784, le nombre était réduit à 20, chiffre qui subsista jusqu'à la dissolution de la Compagnie en 1791 ; de cette date jusqu'à l'an XII, je n'ai pas trouvé dans les Archives de documents faisant mention de la Chambre des Notaires. Cependant, pendant le cours de la Révolution les notaires furent sans doute 18, sauf quelques variations de l'an VII à 1813, chiffre qui fut maintenu jusqu'à la réunion de Chantenay et de Doulon à la Ville de Nantes qui l'a accrue de deux.

* * *

En plus de son doyen, la Compagnie des Notaires élisait pour trois ans un syndic qui, depuis longtemps, faisait les fonctions de trésorier, et un scribe ou secrétaire. Le 3 février 1779, pour alléger le syndic de ses fonctions, la Compagnie fit élection d'un trésorier, et lui alloua, ainsi qu'au syndic, une gratification de cent jetons à la fin de ses fonctions, fonctions souvent prolongées d'une année sur la prière des confrères.

Les assemblées de la Compagnie se tinrent d'abord, et sans doute depuis l'origine de la Compagnie, dans une des salles du couvent des Jacobins ; la dernière séance en cette communauté eut lieu le 29 août 1697 ; la salle ayant été transformée en infirmerie, ils furent

obligés de s'assembler dans le cloître, *lieu indécent et incommode*, ainsi que le dit une délibération.

Il fut décidé que la Compagnie s'assemblerait au couvent des Cordeliers ; il en fut ainsi jusqu'au 19 avril 1791 ; le 9 juin de la même année, elle passa 8, rue Dauphine (1), dans le local attenant à l'étude de Me Urien.

Le 6 octobre 1791, par application du décret sur la vénalité des charges, la Compagnie des Notaires fut dissoute et les charges furent supprimées; les notaires de Nantes adressèrent à l'Assemblée Nationale une pétition signée de Briand, doyen, Urien, Lambert, Hérault, Moricet, Daniel, Jalabert, Defrondat, Blanchard, Bertrand (2), Briand du Marais, Versavaux, Guillet, Sauvaget, Gouraud et Guesdon, lequel fut député pour porter l'adresse datée du 24 octobre 1791, suivant le registre des délibérations ; il partit de Nantes le 29 décembre 1791 au soir, pour revenir à Nantes en juillet 1792, sans avoir probablement obtenu de résultats ; la Compagnie des Notaires avait tenu sa dernière séance le 24 février 1792.

Imprimé à Paris, chez Demonville, rue Christine, le texte de la pétition ne portait pas de date et contient 7 pages de format in-8°.

Il débute ainsi, de manière assez insinuante, même dans le style du temps.

« Attachés à la Constitution, soumis à la Loi, c'est

(1) Cette rue fut, en 1792, nommée rue Jean-Jacques-Rousseau, elle reprit son nom de rue Dauphine de 1816 à 1830, époque à laquelle elle reprit le nom de Jean-Jacques-Rousseau, pour ne le plus quitter.

(2) Je relève dans la 2e édition page 168. « Les Sociétés populaires à Nantes pendant la Révolution », par M. A. Lallié, une note concernant ce notaire. On lit à la séance du Conseil de la Commune du 3 ventôse an II (2 février 1794) : « Le rédacteur du Journal de Vincent-la-Montagne sera invité à rendre public, *par la voie de son journal*, le don fait par le citoyen Bertrand ». Ce citoyen était un notaire soigneux de sa popularité et de sa liberté ; il avait fait don à la patrie de quatre-vingts jetons d'argent de la ci-devant communauté des notaires.

« son exécution que les ci-devant notaires de la ville « de Nantes, viennent demander aux représentants du « peuple français ».

« Par décret du 16 septembre, les offices de notaires « ont été abolis: trop sages pour oublier les intérêts « particuliers en s'occupant du bien général, les Légis- « lateurs ont voulu que les Titulaires reçussent, et le « prix de leurs offices et une juste indemnité ».

« C'est pour l'exécution de cette loi, que les ci-devant « notaires de Nantes sont forcés de dérober quelques « instants au corps législatif ».

Les notaires rappelaient ensuite toutes leurs tribulations : soucieux de conserver des charges rémunératrices, ils ne purent éviter nombre de mesures fiscales, prises soit sous prétexte d'extension à leur compétence par addition de charges anciennes ou nouvelles, soit pour la perception de droits de transmission et notamment du droit du centième denier, soit à l'occasion de la suppression de leurs propres charges, créées trop facilement, moyennant finances, puis rachetées de leurs deniers propres.

« C'est dans cette position, continuaient-ils, qu'ils « sont parvenus à l'heureuse époque de la révolution, « qu'ils ont vu un esprit générateur prononcer la « suppression de la vénalité et de l'hérédité à tous les « offices »,

Etaient-ils sincères ou voulaient-ils plus simplement flatter les autorités du jour ; à d'autres, appartiendrait de démasquer la psychologie vraie de ces honnêtes officiers ministériels.

Toujours est-il qu'ils appelaient soigneusement l'attention d'un législateur dont ils avaient cru se concilier les faveurs, par des déclarations aussi opportunes sur la manière dont il conviendrait d'après eux de procéder à la détermination de l'indemnité qui leur était due. La loi exigeait qu'un acte authentique eut

déterminé la valeur de l'acquisition de leurs charges ; et comment feraient-ils lorsque l'acquisition avait eu lieu par succession ou grâce à des arrangements privés ou domestiques, restés plus ou moins secrets, et malaisés à dévoiler ! Et ils terminaient : « Législateurs, « en réclamant votre équité, que les ci-devant notaires « de Nantes n'alarment point votre zèle pour la conser- « vation ou la défense du patrimoine de l'Etat ; ils sont « loin de vouloir s'enrichir de ses dépouilles ».

Ils se disaient enfin assez réduits à la pauvreté pour ne pouvoir consentir à une indemnité inférieure au fonds de responsabilité que la loi exigeait d'eux, soit à 15,000 livres ; sans quoi ils ne pourraient plus pourvoir à leur subsistance, ni à celle de leur famille !

Qu'advint-il de cette proposition ? Les notaires de Nantes furent-ils dispensés de fournir les justifications exigées par la loi grâce à une interprétation bienveillante ? Les archives de la Chambre sont muettes à ce sujet. On n'y trouve pas trace d'assemblée de la Compagnie du 24 octobre 1791 jusqu'au 30 germinal an XII (20 avril 1804), date de la reconstitution de la Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Nantes ; cependant les Annuaires et Etrennes Nantaises font encore mention des notaires de Nantes en 1792 ; en 1793, on les appelle notaires publics dans les Etrennes de la Vve Despilly ; l'Almanach de Brun aîné de la même année n'en fait pas mention, non plus que ceux de l'an II, III, IV, V et VI. En l'an VII, le même Brun aîné recommence à donner la liste des notaires de Nantes, qui sont toujours au nombre de dix-huit.

* * *

Les archives de la Chambre des notaires, après avoir été retirées des Cordeliers, lors de la dissolution de l'ordre, furent déposées le 11 prairial an XII (31 mai 1804),

lors de la reconstitution de la Chambre des notaires, rue Suffren, un bail ayant été passé à cette date entre M. Guesdon (1) et le secrétaire de la Chambre pour l'entrée en jouissance avoir lieu le 6 messidor an XII (25 juin 1804) au prix de 400 francs l'an, puis, place de la Place de la Petite-Hollande, nº 3 (maison Villetreux), et actuellement rue Duguesclin, nº 1, depuis le 24 juin 1858.

En plus des registres des délibérations, les archives étaient composées des minutes des notaires décédés et de ceux dont les études supprimées avaient été rachetées par la Compagnie. A l'origine, les archives peu nombreuses étaient renfermées dans un grand coffre qui contenait aussi les amendes perçues et, plus tard, les jetons qui devaient être distribués. Ce coffre était fermé par trois clefs, dont une était entre les mains du syndic, la seconde était remise au doyen et la troisième à un cadet faisant les fonctions de secrétaire. Mais, le 30 septembre 1763, le syndic fut autorisé à faire faire une armoire pour le dépôt des archives.

* * *

Les notaires de Nantes eurent de tout temps l'habitude de mettre sous leur signature la qualification de Nre Royal ; toutefois, par délibération du 27 mai 1756, il fut arrêté qu'on ne la mettrait plus, ainsi qu'il se pratiquait à Paris et en plusieurs autres compagnies.

Le 17 septembre 1779, ils reprirent le titre de Conseiller du Roy, qu'ils avaient, par négligence, perdu l'habitude d'employer. A la même date, le syndic de la Compagnie, Me Girard, fit faire vingt-six cachets d'argent au nom de chacun des vingt-six notaires, aux armes du roy, portant cette mention de Conseiller du Roy.

(1) M. Guesdon était un ancien notaire qui venait de céder son étude installée dans ce local.

Tous les notaires étaient loin d'être riches ; quelques-uns étaient obligés d'être secourus par leurs confrères ; leurs veuves recevaient souvent des secours. Il est donc certain qu'à cause du nombre de 46 notaires, à une époque où la ville avait peu d'étendue, beaucoup de confrères devaient être voisins de la misère.

La concorde ne régnait pas toujours au sein des assemblées; certains confrères étaient d'humeur belliqueuse et leur langage n'était pas toujours empreint de la plus grande cordialité. Dans ce cas, les amendes pleuvaient sur les coupables ; le 26 décembre 1702, Me Bussand fut condamné à vingt livres d'amende, au profit des pauvres du Sanitat, pour injures proférées contre Mes Liger et Le Courbe.

Par délibération du 8 août 1708, *je cite textuellement* :

« Mes Thomas et Boufflet s'étant proférés respective-
« ment des invectives et s'étant battus dans la salle
« d'assemblée, se soumirent au jugement de la Compa-
« gnie (ils y étaient obligés) Elle arrête que Me Thomas
« ferait excuse à Me Boufflet, le reconnaîtrait pour
« homme d'honneur, non noté d'aucune injure et lui
« paierait vingt livres pour le dommage qu'il avait causé
« à sa cravate et manchettes à dentelles et qu'il
« paierait dix livres aux pauvres honteux pour avoir
« donné des coups de canne, de pieds et de poings et
« défense à eux et à tous autres de sortir du respect dû
« à la Compagnie et d'autant que Me Peloteau avait
« donné lieu à la dispute, il fut condamné à trois livres
« d'aumônes aux pauvres de la paroisse Sainte-Croix ;
« Mes Thomas et Boufflet s'étant embrassés, la Commu-
« nauté déchargea le dit Thomas de dix livres d'amende
« et il paya les vingt livres au dit Me Boufflet, ce dernier
« lui remettant sa cravate et manchettes » (1).

(1) Registre des délibérations, fet 22, recto.

*
* *

Malgré les amendes perçues sur ceux des confrères qui manquaient aux séances et les gratifications accordées à ceux qui y assistaient, l'empressement des membres de la Compagnie laissait beaucoup à désirer ; pour y remédier, on résolu de faire des distributions de jetons.

Voici ce que, par les délibérations du 27 janvier 1766 et suivantes, il fut proposé au sujet de la frappe des jetons et leur distribution :

« Il paraît que dans tous les temps les confrères se sont toujours refusés d'assister exactement aux assemblées de la Compagnie, tant ordinaires qu'extraordinaires, qu'il a été prononcé des amendes contre différents membres, que dans des temps, la Communauté a même arresté de distribuer aux présents une rétribution manuelle, le tout pour engager les confrères à être exacts aux assemblées, afin que les affaires de la Communauté n'en pussent souffrir ; et comme ces sortes d'amendes et ces peines contre les confrères sont très désagréables et que néanmoins il est intéressant à la Compagnie que ces assemblées soient complétées, elle proposa, par délibération du 27 janvier 1766, de faire frapper des jettons de trente sols pièce, sur lesquels sera d'un côté la figure du roi et de l'autre les armes de France et de Bretagne, avec cette légende : *Jettons des Notaires de Nantes*, pour être distribués, un à chaque confrère, à toutes les assemblées qui se tiendront, mais dont il sera privé s'il ne se trouve avant que le syndic ou autre qui le représentera ai fini l'exposé verbal de sa représentation et que le plus ancien des confrères présents ai commencé à donner son avis ; un à chaque confrère qui assistera en robe à la messe de la Communauté le jour de Saint Jean l'Évangéliste ; et un pour assister à la messe pour les défunts confrères ; et un pour les convois et messes des enterrements des confrères et de leurs épouses sans

pouvoir le prétendre lorsqu'il ne se trouvera qu'à la messe; et un autre à chaque visite de cérémonie que la Communauté fait en corps; ce qui fut arrêté et le syndic autorisé à employer 1.500 livres pour cela, et ses successeurs à en faire frapper, lorsque besoin serait, soit pour plus ou moins.

« Par délibération du 18 décembre 1766, il fut arrêté que la distribution des jettons commencerait à avoir lieu à compter du jour et feste de Saint Jean l'Évangéliste lors prochaine, tant à ceux qui assisteront à la ditte messe solennelle que dans les autres cas prescrits par délibération du 27 janvier 1766, sauf à la Compagnie à faire tels autres règlements qu'elle jugera à ce sujet sur les cas non prévus.

« Par délibération du 14 décembre 1767, il fut nommé des commissaires pour former un règlement pour les assemblées et pour la distribution des jettons.

« Par délibération du 24 décembre 1767, ce règlement fut représenté, accepté par la Compagnie et inscrit sur le livre des délibérations. En voici la teneur :

« 1° Que conformément à la délibération du 27 janvier 1766, il sera distribué un jetton à chaque confrère à toutes les assemblées de la Compagnie auxquelles il assistera, mais duquel il sera privé, s'il n'y est pas arrivé au plus tard avant que le sindic, ou autre tenant sa place, ait fini la représentation, qu'il commencera à trois heures précises, sans que sous prétexte d'autres objets qui pourraient être proposés postérieurement on en puisse inférer pour prétendre à la distribution que la représentation ne serait pas finie; et s'il s'en absentait et se retirait sous prétexte d'affaires pressées ou autrement, avant d'avoir signé la délibération;

« 2° Aucun confrère ne pourra être admis aux assemblées, qu'il ne soit en habit noir ou autre de couleur propre et perruque décente, sans pouvoir y paroitre en redingotte, perruque à bourse ou à queue, cannes ou

bâtons, n'y y introduire des chiens, à peine d'être privé du jetton, même d'interdiction en cas de récidive;

« 3° Aucun des confrères ne pourra en interrompre un autre pendant qu'il donnera son avis, n'y sortir de la place qu'il occupera suivant l'ordre de la réception, avant la délibération rédigée par écrit;

« 4° Il sera distribué un jetton à chacun des confrères qui assistera en robbe à la messe que la Compagnie fait célébrer chaque année, le jour de Saint Jean l'Évangéliste, et à la procession qui la précède;

« 5° Il sera également distribué un jetton à chaque confrère qui assistera en habit noir à la messe que la Compagnie fait célébrer après la feste de la Toussaint, chacun an, pour le repos des âmes des confrères décédés, suivant l'ancien usage, pourvû toutes fois qu'il soit arrivé à la chambre d'assemblée pour se rendre à l'église avant la Compagnie;

« 6° Il sera pareillement distribué un jetton à chacun des confrères qui assistera en robbe aux convois et enterrement des confrères et de leurs épouses, ou veuves, sans que ceux qui n'assisteront qu'à la messe seulement, puisse prétendre à cette distribution;

« 7° La même distribution aura lieu, pour chacun des confrères qui aura assisté aux visittes de cérémonies que la Compagnie arrestera devoir être faite, tant en corps que par députation, en quelques cas que ce puisse être;

« 8° Au dit cas de visitte de cérémonies par députation, il sera formé quatre colonnes les plus égales qu'il sera possible des confrères établis dans cette ville et fauxbourgs ayant voix délibératives, de chacune desquelles il sera nommé un confrère alternativement pour remplir les dittes députations, commençant par les doyens de chaque colonne; et en cas d'absence, ou empeschement, à ceux qui se trouveront immédiatement sans qu'ils puissent réclamer leur rang dans le *turne* suivant;

« 9° Pourra néanmoins le sindic dans le cas de visittes précitées et de nécessité absolüe, prendre tels confrères qu'il jugera à propos pour l'accompagner, lesquels auront également chacun un jetton ;

« 10° Dans tous les cas où les affaires de la Compagnie seront traitées, suivies ou réglées par des commissaires ou des députés, qu'elle aura à cette fin nommés à la pluralité des voix, suivant l'usage ordinaire, il sera distribué un jetton à chacun des dits commissaires et députés, pour chaque commission ou députation dont il aura été chargé, sans préjudice de ce qui a coutume d'être payé aux députés au loin, et lorsqu'il sera question du règlement de compte des sindics, celui sortant aura également un jetton ;

« 11° Le sindic en charge sera toujours commissaire né pour jointement avec ceux qui auront été nommés par la Compagnie, travailler aux affaires qui leur auront été confiées, raison pourquoi il aura un jetton par chaque commission. Et lorsque les commissaires estimeront avoir besoin du scribe de la Compagnie, soit pour écrire des mémoires, lettres, requêtes ou placets relatifs à leurs opérations ou pour quelqu'autres motifs particuliers, ce dernier aura voix délibérative et un jetton pour chaque commission où il aura été apellé ;

« 12° Lorsque les commissaires auront déffinitivement réglés et terminés les affaires qui leur auront été confiées, ils feront à la plus prochaine assemblée, un rapport succint du résultat de leurs opérations et des effets qu'elles auront produit afin que chacun des membres puisse avoir connaissance de l'état des affaires de la compagnie.

« 13° Les fils et gendres des confrères et les seconds maris de leurs veuves qui se feront pourvoir dans leurs offices relativement à l'édit de réduction de la compagnie, même tous autres qui seront dans le cas d'admission après la réduction accomplie, seront tenus de distribuer à chacun des confrères qui assistera aux deux assem-

blées qui seront tenues pour leur donner l'agrément de traiter et leur attestation, sçavoir, les fils un jetton, et les gendres ou second maris et tous les autres dans le cas d'admission après réduction, deux jettons, pour chacune des dittes deux assemblées, sans qu'à cet égard l'article premier de la présente délibération puisse être tirée à conséquence et sans préjudice du droit ordinaire que les récipiendaires payent à la Communauté le jour qu'elle leur délivre leur attestation, conformément aux anciennes délibérations, lequel droit continuera d'être payé.

« Sçavoir pour les fils de confrères, cent cinquante livres et pour chacun des autres, trois cent livres, et sans préjudice aussi du jetton que le sindic distribuera ces mêmes assemblées à chaque confrère qui y aura assisté, conformément à l'article premier de la présente délibération pour laquelle distribution faire par les récipiendaires, il leur sera délivré par le sindic de la Compagnie, une quantité suffisante de jettons qu'elle fait frapper, dont ils lui compteront la valeur en argent, sur le pied qu'ils coutent à la Compagnie, desquelles sommes le sindic se chargera dans son compte, et aura décharge du nombre de jettons qu'il aura délivré.

« 14° Finallement en conséquence de la présente délibération et de celle du dit jour vingt-sept janvier 1766. Le sindic actuel et ses successeurs en la ditte place, sont authorizés à faire battre des jettons conformes à ceux que la Compagnie a déjà fait frapper, toutes les fois qu'il en aura besoin, et à chaque fois jusqu'à la concurrence de quinze cents livres ou environ, sans qu'il soit besoin d'autre pouvoir, laquelle somme leur sera passée en décharge dans leurs comptes, justifiants de l'employ ou existence des dits jettons. »

Comme on le voit, la première frappe des jetons des notaires de Nantes a été effectuée dans le courant de l'année 1766, et la première distribution en a été faite le

jour de la fête de Saint Jean l'Evangéliste, patron de la corporation, le 27 décembre 1766.

Le nombre des jetons pour cette première émission devait être de 675. Il est dit, en effet, dans une précédente délibération, que les jetons ont une valeur de trente sols, valeur réelle du métal à cette époque. Mais il fallait ajouter le coût de la gravure du coin du revers qui était spécial à la Compagnie ; pour le droit donnant le buste du roi, on se servait du coin ayant cours dans l'année pour les émissions de toutes les autres Compagnies ou Corporations. De plus, il y fallait aussi ajouter les frais de frappe et de port, les jetons ne pouvant être frappés qu'à la monnaie de Paris. Or, nous voyons, par une délibération du 7 mars 1788, que le syndic, Me Lambert, est autorisé à faire frapper 900 jetons pour la somme de 2.000 livres ; chaque jeton revenait donc à la somme de 2 fr. 22.

Comme en 1766 on avait dépensé pour cette frappe 1500 livres, le nombre des jetons reçus par la Compagnie était de 675, cours du métal, frappe et port revenait à 485 livres, soit 0.72 centimes par jeton.

Le premier jeton frappé offre le type du buste du roi en 1766, tel qu'on le donne à cette date pour ceux des Etats de Bretagne.

N 1. LUDOVICVS XV.REX·CHRISTIANISSIMUS. Buste couronné du roi aux longs cheveux, revêtu d'une tunique à l'antique ; dessous, R.FILIUS. Signature du graveur, Charles-Norbert Roettiers.

℟ NOTARII.REGIS·COMIT·& DIŒC·NANNET. Sur un cartouche, écu ovale écartelé France et Bretagne, surmonté de la couronne royale, sans date. Voir fig. 1.

Ce revers sera toujours frappé avec le même coin pour toutes les émissions qui auront lieu, jusqu'à la dernière qui fut faite le 7 mars 1788. La légende diffère sensiblement de celle qui avait été projetée le 27 janvier 1766. JETTON DES NOTAIRES DE NANTES.

Les jetons, étant sans date, ne peuvent être datés approximativement que par le type du droit.

La première émission fut épuisée dans le courant de l'année 1769 ; une seconde frappe fut demandée à la Monnaie des Médailles à Paris, qui seule avait le privilège de frapper les jetons.

N° 2. LUD·XV·REX·CHRISTIANISS. Buste du roi couronné, la couronne de laurier nouée par un ruban ; au col, une draperie retenue par une agrafe ; dessous, R·FIL. Signature du graveur, Charles-Norbert Roettiers.

Cette seconde émission fut épuisée vers la fin de l'année 1773 ; une troisième frappe fut demandée à la Monnaie.

N° 3. LUD·XV·REX·OPT·&·CHRISTIANISS. Buste du roi couronné, la couronne de laurier nouée par un ruban ; au col, draperie retenue par une agrafe ; dessus, C·R· en monogramme, signature du graveur, Joseph-Charles Roettiers, père du précédent qui venait de mourir. Il avait repris momentanément la charge qu'il avait occupée de 1727 à 1753.

Louis XV étant mort le 10 mai 1774, peu de temps après la troisième émission, la Compagnie des notaires a dû utiliser ces exemplaires au commencement du règne de Louis XVI, ou plutôt, ce qui paraît admissible, car ce jeton est d'une extrême rareté ; partie de cette émission a dû être retournée à la monnaie pour être remplacée par une autre au type de Louis XVI, mais peut-être aussi la rareté constatée provient-elle d'une toute autre cause.

La quatrième émission eut lieu en 1776, les trois précédentes étant épuisées à 200 jetons près à la fin de 1775.

N° 4. LUDOV·XVI·REX CHRISTIANISS. Tête du roi, les cheveux relevés sur le front, noués par un ruban ; dessus DUVIV. Signature du graveur, Pierre-Simon-Benjamin Duvivier.

1

2

3

4

5

6

7

8

La cinquième émission eut lieu en 1781.

N° 5. LUDOV·XVI·REX CHRISTIANIS. Buste du roi habillé, sur l'épaule droite patte pour retenir le grand cordon de l'ordre, les cheveux longs rejetés en arrière et noués par un ruban. Sans signature.

La sixième émission, qui était de 900 jetons pour la somme de 2.000 livres, eut lieu en 1785.

N° 6. LUD·XVI·REX CHRISTIANISS. Même type que le précédent, sous le buste, DUVIV (en très petits caractères). Signature de P·S·B. Duvivier.

La septième et dernière émission fut demandée par délibération du 7 mars 1788.

N° 7. LUD·XVI·REX CHRISTIANISS. Buste du roi nu, longs cheveux rejetés en arrière, sans nœud de ruban, non signé.

La collection des jetons des notaires de Nantes se compose des sept variétés décrites ci-dessus, dont trois pour le règne de Louis XV et quatre pour celui de Louis XVI ; les cinq premières émissions ont été composées chacune de 675 jetons et les deux dernières de 900, ce qui donne un total de 5.175 et correspond bien au nombre des jetons distribués aux séances, à quelques jetons près.

Ils resteront toujours rares, attendu la petite quantité frappée à chaque émission et surtout à la troisième, si ma supposition est vraie.

D'autres officiers ministériels avaient, comme les notaires, décidé pour leur assiduité aux assemblées de leur Compagnie de distribuer des jetons aux membres présents.

La Communauté des Procureurs au Présidial prit tardivement sans doute cette décision, car on ne connaît que deux variétés de leurs jetons, portant au droit l'effigie de Louis XVI.

La première, émise vers 1781, est la même que celle de la Compagnie des notaires portant le n° 5 ; la seconde, émise vers 1787 ou 1788, porte la même effigie que le n° 7 de cette Compagnie,

Le revers a pour légende : PROCUREURS DE LA VILLE ET COMTÉ DE NANTES. Sur un cartouche, les armes de la Ville de Nantes, surmontées d'une couronne murale et entourées de la cordelière. Voir fig. 8.

Je ne puis, comme pour les notaires, donner de détails sur cette Compagnie, ni quel nombre de jetons a été frappé, car les archives de la Chambre des Avoués sont très incomplètes et paraissent muettes à cet égard.

Tout ce que je puis dire, c'est que, d'après les *Etrennes Nantaises*, ils étaient très nombreux.

49 en 1763.
44 en 1776.
43 en 1779.
44 en 1786.
43 en 1787.
46 en 1791, époque à laquelle ils prirent le titre d'avoués.
37 en 1792.
27 en 1793.

P. SOULLARD.

Janvier 1914.

Etude sur le caractère moral de Jean V

Par A. BOURDEAUT

Le caractère de Jean V a été l'objet d'appréciations très diverses pendant sa vie et après sa mort. Les anciens chroniqueurs bretons lui ont généralement décerné d'assez vifs éloges. Jean de Saint Paul l'a loué, mais beaucoup moins vivement que son fils François Ier. Que valent, au juste, ces éloges? On aura idée de la mesure et de l'exactitude des jugements du chroniqueur quand on saura, qu'à ses yeux, François Ier fut « le « plus grand chevalier qui onques ceignit l'épée (1) ». Le Baud (2) et Alain Bouchard (3) n'ont fait que transcrire, sans y rien ajouter, l'éloge de Jean V par Jean de Saint Paul qui est ainsi l'unique témoin des sentiments de ses sujets.

Gruel est, avec ce dernier, le seul écrivain breton véritablement contemporain de Jean V. Or, détail curieux, dans son long panégyrique de Richemont, il n'a pas glissé un seul mot de louange à l'adresse du frère aîné de son héros ; il a, au contraire, élevé de formelles réserves sur ses actes.

Bertrand d'Argentré est également admirateur de Jean V ; mais, à la différence des anciens chroniqueurs qui ne semblent pas même soupçonner les accusations dont le duc fut l'objet, il essaie de l'en disculper. Il s'inspire sur ce point des réflexions de son oncle Pierre Le Baud (4).

Dom Lobineau a répété les jugements de Jean de Saint Paul et de Le Baud, mais en les agrémentant de

(1) JEAN DE SAINT PAUL. *Chronique*, p. 63.
(2) P. LE BAUD. *Chroniques*, p. 488, édit. d'Hozier.
(3) ALAIN BOUCHARD. *Chroniques*, édit. des *Bibliophiles Bretons*.
(4) B. D'ARGENTRÉ. *Chroniques de Bretagne*, édit. de 1618, pag. 798.

traits empruntés au panégyrique de François Ier (1). Dom Morice a rectifié avec raison cette distraction de son prédécesseur en rendant à chacun ce qui lui appartenait (2). Pour apprécier la valeur réelle des éloges décernés par les deux Bénédictins, il ne suffit pas de lire la conclusion de leurs récits, sorte d'oraison funèbre dictée par leur loyalisme breton, il convient de parcourir attentivement les pages de leurs majestueux in-folios. Malgré la sympathie que leur impose leur culte pour leur province, que de réserves, que de critiques ils laissent percer au cours de leurs narrations !

De nos jours, M. de la Borderie a également écrit l'éloge de Jean V. Il présente son règne comme l'apogée de la monarchie Armoricaine. Aussi s'efforce-t-il de tracer un portrait aussi avantageux que possible du souverain qui y a présidé. Mais il n'a pas été sans souffrir de certains traits de la physionomie morale du personnage, traits que son patriotisme breton eut désiré ne pas voir, mais que la probité de son caractère ne lui permettait pas de ne pas constater. Il stigmatise l'odieuse conduite de Jean V vis-à-vis de Clisson mourant ; il avoue que ce duc ne fut ni une barre de fer, ni un paladin ; il reconnaît son peu de courage militaire et la versatilité de sa politique. Il essaie de justifier celle-ci par l'amour que le souverain portait à son duché. « Envisagé sous cet angle, tout se tient, dit-il dans sa « politique, ou à peu près. » L'aveu est amusant. Il termine son appréciation en disant : « Il aima la Bre- « tagne, la paix, la justice et son peuple, cela suffit à son « éloge. » (3) Le mot est bienveillant, mais il ressemble un peu à une absolution.

(1) Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 620. Il attribue en particulier à Jean V les propos par lequel François Ier avait coutume d'écarter de lui les diffamateurs.

(2) Dom Morice. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 541-542.

(3) A. de la Borderie. *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 153, 161, 223, 228, 310.

Pour d'autres, dont il me coûte de ne pouvoir partager l'opinion, Jean V est tout simplement un grand souverain, une grande figure.

Si maintenant nous consultons les historiens français, nous trouvons de tout autres jugements. Pour M. Cosneau, auquel personne ne refusera le mérite d'avoir minutieusement étudié la biographie du connétable de Richemont, Jean V fut d'une duplicité précoce (1). M. de Beaucours, le consciencieux historien de Charles VII, ouvrier d'une œuvre incomparable par l'étendue des recherches, l'écrivain qui a le plus profondément étudié les secrets des consciences politiques du XVe siècle, M. de Beaucours ne parle jamais de Jean V sans le qualifier de personnage versatile et louche ; il le traite sans hésiter de caractère bas et lâche (2).

Où est la vérité parmi ces jugements opposés ? Longtemps nous nous sommes fiés à l'appréciation de M. de la Borderie ; les jugements de M. de Beaucours nous ont ensuite ébranlé. Nous nous sommes demandés, si dans le tableau du règne de Jean V tracé par M. de la Borderie, le breton n'avait pas fait tort à l'historien. Nous avons voulu nous rendre un compte personnel de la valeur politique et morale de Jean V. C'est après une étude minutieuse de son caractère que nous l'avons appelé dans notre étude sur Châteauceaux : « Personnage sans grandeur, dans la politique duquel « l'intérêt personnel joua toujours un rôle important. » De cette appréciation, nous sommes prêts à rendre compte. Quant à sa valeur intellectuelle, nous l'avouons, nous

(1) COSNEAU. *Le Connétable de Richemont*, p. 15. Ailleurs, p. 377, M. Cosneau, parlant de François Ier, écrit : « François Ier, qui avait « succédé sur le trône ducal à son père Jean V, avait comme lui un « caractère indécis, ombrageux, dissimulé, peu loyal et peu suscep- « tible de sentiments généreux. » Nous n'acceptons pas ce jugement sans réserve pour ce qui touche à François Ier, mais nous le croyons exact pour Jean V.

(2) DE BEAUCOURS. *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 204.

ne nous en sommes jamais préoccupés. Elle n'était point, nous le pensons encore, très éminente. Il n'était pas de ces âmes qui laissent après elles un long sillage de lumière, à la suite desquelles marchent leurs contemporains et leurs successeurs. L'intelligence n'est point, d'ailleurs, le trait distinctif d'une grande figure et d'un grand caractère.

Entendons-nous d'abord sur le qualificatif de grand appliqué à un homme politique. Un souverain n'est grand que s'il poursuit un but légitime et élevé, s'il y tend avec constance et habileté. L'honnêteté dans le but et le choix des moyens, la constance, la force, l'habileté dans l'emploi de ces derniers sont les traits caractéristiques de la grandeur dans un homme d'Etat. La moralité du but, la délicatesse dans le choix des moyens font l'honnête homme ; la constance, la force, l'adresse dans la mise en œuvre des moyens font l'habile politique. L'union de ces diverses qualités constitue seule les véritables grands hommes. Un chef de peuple n'est pas grand, lorsqu'il poursuit un but injuste, lorsqu'il change fréquemment de ligne de conduite, lorsqu'il subordonne ses changements d'attitude à ses intérêts privés, lorsqu'il n'est fidèle, dans sa conduite publique, ni aux lois de l'honneur, ni à ses propres engagements.

Voyons maintenant ce que fut Jean V. Nous exposerons son caractère sans passion et sans faiblesse, comme doit le faire un historien uniquement soucieux des faits. Breton et Nantais, nous aimerions ne voir en lui aucune tache ; mais historien, nous exposerons ses travers avec la même impassibilité que le miroir qui réflète indifféremment tous les objets exposés devant lui. Si, aux yeux de quelques lecteurs, notre tableau présente trop les couleurs d'un réquisitoire, nous les prions de se souvenir que notre but est de répondre à un panégyrique, et, en second lieu, de nous justifier du reproche qui nous a été fait : d'avoir prêté à Jean V des défauts

illusoires. Voilà pourquoi il a paru nécessaire d'appuyer fortement sur certains traits de la physionomie morale de ce personnage.

Duplicité de Jean V vis-à-vis des Penthièvre

Jean V a suivi dans ses grandes lignes la politique de son père Jean IV. Or, on peut distinguer deux buts principaux dans la vie de ce dernier : rompre les liens qui rattachaient la Bretagne à la France et anéantir l'héritage des Penthièvre. Par intérêt, non moins que par affection, il eut préféré voir son duché au service de l'Angleterre plutôt que de la France. Malgré son énergie, malgré nombre de fourberies et plusieurs tentatives criminelles, il ne réalisa aucun de ses projets. Par haine de son anglomanie, ses sujets eux-mêmes le chassèrent de sa province, et il est fort probable qu'il n'y fut jamais revenu, si Charles V, dans sa hâte d'assurer l'unité de la France, n'avait voulu purement et simplement annexer la Bretagne à la couronne, supprimant d'un coup à son endroit les restes d'autonomie qui distinguaient les anciennes provinces de la France féodale.

Devenu majeur, Jean V continua les desseins de son père ; il en avait d'ailleurs les défauts et les inimitiés, mais non la vigueur et l'énergie.

Ses manœuvres pour établir l'entière autonomie de la Bretagne se manifestent surtout après le désastre d'Azincourt. Malgré un ensemble de circonstances éminemment favorables, elles échouèrent à peu près complètement. Sa politique, aussi dépourvue d'esprit de suite que d'honnêteté, n'eut pas d'autre effet que d'exciter les défiances de la France contre la Bretagne en faisant plus profondément sentir à nos rois la nécessité d'unir définitivement la province à leur couronne.

Fidèles aux rancunes et aux projets de son père, il

essaya à deux reprises d'anéantir les Penthièvre. Il échoua une première fois en 1407, grâce à l'énergie de son ennemie, Marguerite de Clisson. Il y réussit mieux en 1420, mais grâce à un événement fortuit, nullement en vertu de son habileté.

Ces deux buts de la politique Montfortiste une fois signalés (il est inutile d'en montrer le caractère plus ou moins moral), voyons comment Jean V s'efforça de les atteindre.

Il débute dans son rôle de souverain par une vilenie. Lorsque Clisson est mourant, il vient pour l'arrêter sous prétexte de crime et de maléfices. Il avait contre lui une vieille querelle héritée de son père. On pouvait cependant la croire apaisée : Jean IV et le connétable s'étaient réconciliés. Il le savait mieux que personne : il n'avait pu oublier dans quelles magnanimes circonstances, Clisson le tenant lui-même par la main, alors qu'il n'était qu'un enfant de cinq ans, était venu trouver Jean IV à Vannes, lui ramenant le fils que ce dernier lui avait confié en otage. Huit ans s'étaient, en outre, écoulés depuis la mort de Jean de Montfort. De vilains bruits, d'odieuses rumeurs avaient été lancés à cette occasion contre le connétable. Le prieur de Josselin, sa résidence, un prêtre du diocèse de Nantes avaient été arrêtés, jetés dans les prisons de l'évêque de Nantes, sous l'inculpation d'avoir, pour d'importantes sommes d'argent, « envoulté » le duc défunt. La *Chronique de Saint-Brieuc* (1), Le Baud (2), d'Argentré, Dom Lobineau (3), se sont fait les échos de ces calomnies. On accusait, en outre, Clisson d'avoir appelé le duc d'Orléans pour s'emparer du duché en mettant la main sur

(1) Dom Morice. *Preuves*, I, col. 78.

(2) P. Le Baud. *Chroniques de Bretagne*, p. 433.

(3) Dom Lobineau *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 498. Dom Morice est plus accusateur encore : « La manière, dit-il, dont les historiens « ont parlé de la mort du duc Jean IV fait soupçonner que Clisson « y eut quelque part. » *Histoire de Bretagne*, I, p. 498.

les enfants de Jean IV, montrant ainsi qu'on lui imputait la responsabilité de ce prétendu crime. Mais l'opinion revint bientôt à de meilleurs sentiments. Le prêtre nantais étant mort en sa prison, le prieur de Josselin fut relâché par les propres amis du défunt, sans avoir été soumis à la question, preuve que cet odieux cancan ne reposait sur rien de fondé.

Bien plus, on avait vu Jeanne de Navarre, la duchesse douairière, offrir à Clisson la garde de Nantes ; on avait vu aussi le connétable armer Jean V chevalier dans la cathédrale de Rennes. D'accord avec ses deux gendres, le sire de Rohan et le comte de Penthièvre, le 1er janvier 1400, il avait abandonné tous ses procès pendants devant le Parlement de Paris, contre le duc défunt, à la prière de la duchesse douairière (1). Lorsque le comte de Penthièvre mourut en 1404, Jean V se montra fort aimable vis-à-vis de « sa très chère et très amée cousine », Marguerite de Clisson. Il lui permit de prendre la tutelle de ses enfants sans comparaître, soit devant lui, soit devant la Cour de Rennes (2). Il régla à l'amiable un certain nombre de contestations qu'elle lui avait présentées. Mais alors Clisson était en bonne santé : Jean V redoutait l'influence de sa forte épée.

Un premier fait éveille sa jalousie : Marguerite de Clisson a marié son fils Olivier à Isabelle de Bourgogne, fille de Jean-sans-Peur (7 juillet 1406). Aussitôt Jean V change de parti : de Bourguignon, il devient Orléaniste. Trois semaines après le mariage d'Olivier de Blois, il marie sa sœur, Blanche (30 juillet 1406), au fils du comte Bernard d'Armagnac, en lui réservant ses droits à la couronne ducale, au mépris du traité de Guérande et des droits reconnus des Penthièvre. Premiers indices de caractère : il est ombrageux et jaloux ; un traité ne

(1) Dom Morice. *Preuves*, II, col. 702.

(2) « A cause de la faible et petite disposition de sa personne. » R. Blanchard. *Actes de Jean V*, n° 7.

vaut à ses yeux que s'il est conforme à ses intérêts. Le 26 septembre 1406, rejetant ses serments d'alliance avec le duc de Bourgogne, il signe des lettres d'amitié avec le duc d'Orléans. Notez cet oubli des serments : rappelez-vous que le duc d'Orléans est venu en 1400, si l'on en croit la *Chronique de Saint-Brieuc*, écho violent des rancunes Montfortistes, pour s'emparer du duché et de sa personne, guidé par Clisson (1).

Un second fait va bientôt achever de nous révéler son caractère. En 1403, Clisson avait échangé avec sa femme la seigneurie de Montcontour contre celle de Montaigu, en Poitou (2). A la mort de Marguerite de Rohan (déc. 1406), il s'en fit mettre en possession par les exécuteurs testamentaires de la défunte et en particulier par l'évêque de Saint-Brieuc, Jean de Malestroit, le futur chancelier de Bretagne. Son but évident était de la transmettre à sa fille cadette, la comtesse de Penthièvre. A cette nouvelle, Jean V entre en fureur : il réclame le rachat de Montcontour dont il revendique la propriété, sous prétexte que Charles de Blois n'avait pas pu le donner à Jean de Beaumanoir, premier époux de Marguerite de Rohan. Il met sur pied une armée. Il assiège Montcontour. Clisson est cité devant les Cours de Nantes, de Rennes, de Ploërmel. Il est condamné pour crime de lèse-majesté et de maléfices. Il appelle, suivant sa coutume, de ces querelles devant le Parlement de Paris.

Soudain Jean V apprend que le connétable est malade à l'extrémité ; il n'a plus que quelques jours à vivre. Le duc accourt aussitôt pour l'arrêter à Josselin : il s'avance jusqu'à Saint-Jean-de-Brévelay. Il se pose en justicier :

(1) Dom Morice. *Preuves*, I, col. 79. Dom Lobineau écrit à ce sujet : « La manière dont les auteurs ont parlé de la mort du feu duc « donne de terribles soupçons contre Clisson et les siens. On ne peut « nier qu'aussitôt après le décès de Jean IV, il n'ait fait venir le duc « d'Orléans à Pontorson avec une armée dans le dessein de le rendre « maître du pays et de la personne du duc de Bretagne, aussi bien « que des héritiers du dernier duc. » *Histoire de Bretagne*, I, p. 499.

(2) Bibl. Nat. Collection Doat, vol. 244, fol. 167 et 170.

il venge « des cas crimineulx et à plusieurs fins et « conclusions rigoureuses touchant estat de per- « sonne (1) ». Pris au dépourvu, Clisson, ses filles et son gendre parlementent. Ils offrent 60.000 livres à Jean V pour qu'il laisse le moribond s'éteindre en paix. Il refuse. On lui offre 100.000 livres, il accepte. Venu en justicier, il sent sa conscience apaisée : il accepte pour 100.000 francs ce qu'il n'eut pas fait pour 60.000. En même temps, il passe un autre marché non moins extraordinaire : il négocie le mariage de sa sœur, Marguerite, avec le petit-fils du criminel. Double bénéfice pour lui ; par cet acte, il brouille Béatrice de Clisson avec sa sœur la comtesse de Penthièvre et il trouve le moyen de marier sa propre sœur sans dot. Il ne donne à Marguerite que la maigre terre de Guillac, litigieuse entre lui et Clisson (2). Bien mieux, il stipule que si les juges reconnaissent que cette terre lui appartient, les héritiers du connétable en donneront à sa sœur l'équivalent. Ce trait dénote, à la vérité, un homme d'affaires, mais pas très noble, pas très scrupuleux. A dix-sept ans, Jean V marie à la façon d'Harpagon : sans dot (3). Quoi

(1) R. BLANCHARD. *Actes de Jean V*, n° 574 (22 avril 1407).

(2) DOM MORICE. *Preuves*. II, col. 771. Le 2 août 1428, Jean V reconnaît que la terre de Guillac est bien la propriété de Béatrice de Clisson, qu'elle et son père en ont toujours joui. Il reconnaît pour la décharge de sa conscience qu'il eut tort de la donner en dot à sa sœur. En un mot, il fait l'aveu en règle de son escroquerie. (R. BLANCHARD. *Actes de Jean V*, n° 1812.)

(3) Jean V donna cependant à sa sœur un trousseau composé d'un certain nombre de joyaux et de vêtements. L'inventaire de ce trousseau fut dressé par Jean Mauléon et remis par lui au maître d'hôtel du vicomte de Rohan, au mois de juin 1407 ; il se trouve à la Bibliothèque de Nantes. Manuscrits, 1687, fr. 1531. On trouve également sous la cote 1610, fr. 1534, sous la date du 26 avril 1409, que Jean V fit à son beau-frère, Alain de Rohan, et à sa sœur, Marguerite, l'abandon d'une somme de 16.500 francs que le vicomte de Rohan et Béatrice de Clisson lui devaient sur les 100.000 francs qu'il leur avait escroqués lors de la mort de Clisson. Mais Alain de Rohan et Marguerite de Bretagne ne se résignèrent point à l'abandon de toute dot. Le 30 octobre 1411, en Cour de Ploërmel, ils obtinrent autorisation de leur père et mère de poursuivre Jean V à ce sujet. Manuscrits fr. 1539. Nous ne savons s'ils obtinrent gain de cause.

d'étonnant, après cela, que Marguerite de Clisson ait voué à l'insulteur de son père, au destructeur de sa famille, à l'ennemi de ses fils, une haine éternelle !

Il est un autre détail en cette affaire qu'il importe de souligner : Jean V vient arrêter Clisson sous prétexte de « maléfices ». Quels maléfices ? Il suffit de rapprocher cette accusation des bruits rapportés par la *Chronique de Saint-Brieuc* et par Le Baud, dont nous avons résumé la substance, pour voir qu'il s'agit d'un crime d'envoûtement commis sur la personne de Jean IV, le père du justicier dont nous venons d'exposer le rôle. Pour 100.000 francs, le duc de Bretagne a laissé en paix le meurtrier de son père ; il a, en outre, marié sa sœur au petit-fils du meurtrier, sans dot, il est vrai. Le trait n'est pas beau. Je suis indulgent quand je dis qu'il dénote, chez ce jeune homme, une absence précoce du sentiment de l'honneur, un penchant précoce à la duplicité et à l'avarice.

Une fois engagé dans cette voie, il ne s'arrête plus. Le lendemain même de la mort de Clisson, il se fait mettre en possession de Montcontour que le connétable avait acheté à sa propre femme pour le transmettre à sa fille Marguerite (1). Pour être mieux assurée de la possession de cette terre importante, la comtesse de Penthièvre l'acheta de nouveau aux Dinan, héritiers de sa belle-mère Marguerite de Rohan ; elle promit elle aussi de marier sa fille Jeanne à Robert de Dinan. Rien n'y fit. Jean V ne voulut jamais la lui restituer. Telle est la genèse de l'affaire de Châteauceaux. Elle a pour cause l'esprit de vengeance et l'esprit de lucre de Jean V.

Guidé par ces deux tendances, nous le verrons passer en France d'un parti à l'autre sans le moindre esprit de suite.

(1) Bibl. Nat. Collection Doat, vol. 244, fol. 170.

Jean V entre les Orléanistes et les Bourguignons

Pour le moment, notre duc est Orléaniste. Il soutient Valentine de Milan dans les revendications qu'elle adresse au roi pour obtenir vengeance de l'assassinat de son mari lâchement mis à mort par le duc de Bourgogne. C'est même l'occasion de son voyage à Paris en l'année 1408. Conduits par lui, ses Bretons ramenèrent en triomphe la reine Isabeau dans la capitale abandonnée par Jean-sans-Peur. Mais lorsque vainqueur à Liège de la révolte des Flamands, le duc de Bourgogne revint vers la capitale, Jean V, dont l'armée avait été presque désarmée par les Parisiens, furieux de l'indiscipline de ses troupes, battit immédiatement en retraite (1). Il ramena le roi et la reine à Tours.

Il était parti Français, il revint Anglais. Pendant son absence, Marguerite de Clisson, autorisée par lui, avait levé un fouage de 16.000 livres sur ses sujets du Penthièvre pour payer une indemnité qu'elle avait consentie à lui verser pour ses prétendus torts dans l'affaire de Montcontour; Jean V lui avait d'ailleurs extorqué cette place, refusant de la lui rendre malgré les traités signés par lui. Il l'assigna sans ménagement sous prétexte qu'elle avait levé ce fouage sur des sujets du Goëllo qui ne relevaient pas du Penthièvre. Il fit même tenir ses plaids à Guingamp, capitale du comté. Marguerite, exaspérée, en appela au Parlement de Paris. Jean V lui déclara la guerre. Mal soutenu par ses barons, le gendre du roi de France réclama le secours des Anglais contre ses propres sujets. Sa femme lui adressa quelques observations très justifiées. Malgré l'intelligence élevée dont on le gratifie, il frappa sans vergogne la fille du roi de

(1) VALLET DE VIRIVILLE. *Chronique Normande de Pierre Cochon*, p. 397, édition de 1859, in-12, Paris.

France (1). Attaquer Clisson mourant n'était pas chevaleresque ; s'en prendre à sa fille demeurée veuve pour la ruiner n'était point héroïque ; frapper sa femme ne dénote pas un grand courage ; s'allier aux Anglais quand on est pair de France, quand on a juré fidélité à son suzerain, n'indique pas un grand respect de la parole donnée.

Lorsque la nouvelle de ces violences et de cette trahison parvint à Paris, Isabeau de Bavière manifesta hautement son mépris à l'égard de l'insulteur de sa fille ; Jean-sans-Peur, alors au pouvoir, déclara en plein Conseil qu'il irait en Bretagne pour restituer le duché à son gendre, Olivier de Blois. Il n'en fallut pas davantage pour ramener Jean V à la raison : il proposa de s'en remettre, pour régler l'affaire, au Conseil du Roi et au Parlement de Paris.

A la même époque, une ligue se forma à Gien, à l'instigation du duc de Berry, entre les ducs d'Alençon, d'Orléans, les comtes d'Armagnac et de Clermont, pour chasser Jean-sans-Peur du pouvoir et venger la mort du duc d'Orléans. Jean V en fit partie. Les conjurés échangèrent leurs serments, puis se donnèrent les uns aux autres des lettres d'alliance (2). Jean V promit sur les saints Evangiles, « corporellement touchés », de fournir 1.000 hommes d'armes à la première réquisition (3). Avant de mettre leur projet à exécution, les princes se donnèrent rendez-vous à Poitiers un mois après. L'heure venue, Jean V ne parut pas. Ses associés lui dépêchèrent le comte d'Armagnac, beau-père de sa sœur, pour lui rappeler ses promesses. Il répondit qu'il consulterait son Conseil. « Et ce ouy, ledit d'Armagnac retourna aux

(1) MONSTRELET. *Chroniques* (édit. Douet d'Arcq, t. II, p. 36). Aux yeux de Jean V, une duchesse de Bretagne en savait assez lorsqu'elle connaissait le nom d'un pourpoint ! Elle n'avait que faire de s'occuper de politique.

(2) R. BLANCHARD. *Actes de Jean V*, nos 1.031, 1.033, 1.041, 1.095.

(3) DOM MORICE. *Preuves*, II, col, 833.

« seigneurs et leur dit que oudit de Bretaigne ne se « connaissoit et que il avoit platty la coue » ; traduisons : il avait serré la queue (1), et l'éditeur de ce consciencieux chroniqueur, M. Moranvillé, ajoute en note : « Jean V ne paraît pas avoir eu l'âme bien haute. »

Mais il y avait pire qu'une faiblesse : Jean V était passé armes et bagages dans le camp Bourguignon. Le 29 juillet 1409, (Blanchard, n° 1.099), il avait fait alliance avec le duc de Bourgogne et échangé avec lui des lettres d'amitié comme il avait fait avec les comtes d'Armagnac, de Clermont, d'Alençon, le duc d'Orléans, moins de six mois auparavant. Rien n'est amusant comme la peine que se donne d'Argentré, après Le Baud, pour expliquer ce revirement peu honorable. Les deux auteurs ne parlent ni des serments de Jean V, ni surtout de ce que nous allons ajouter. Pour convertir notre duc, Jean-sans-Peur avait fait donner contre lui la cavalerie de Saint-Georges, il l'avait acheté. Ecoutons, après les chroniqueurs français qui n'ont vu que la défection de notre duc, les auteurs bourguignons, ses amis, qui connaissent le dessous des cartes. « Durant lequel « temps, écrit Monstrelet, t. II, p. 79, à la requeste du « duc de Bourgogne, le roy de Navarre et le comte de « Mortaing, son frère, traitèrent de la paix du duc de « Bretaigne, leur nepveu, et du comte de Penthièvre, « gendre dud. duc. Et ce fut fait sur l'espérance que « led. duc de Bretaigne vendroit servir le Roy avec ses « Bretons et délerroit les Orléannois auxquelz il avoit « promis de les servir. Et pour le bien agréer et exhorter « à ce que lad. paix feust accordée entre les parties « dessusdites, luy furent envoyez 20.000 escuz d'or pour « paier ses gensd'armes. »

A ce bénéfice pécuniaire, Jean V en ajouta un autre : il imposa à Marguerite de Clisson l'abandon de Montcontour en échange d'une rente de 2.000 livres en

(1) *Chronique de Perceval de Cagny*, p. 51 (édit. Moranvillé).

Champagne. Le 8 août 1410, la paix fut conclue entre Olivier de Blois, représenté par son tuteur, Jean-sans-Peur, et Jean V, représenté par son chancelier, Jean de Malestroit. Trois semaines après, le Parlement reçut l'ordre d'enregistrer cet accord, fruit d'une trahison, « pour le bien et la tranquillité du royaume » (1). Nous sommes toujours, on l'avouera, dans le style du coup de Josselin : Jean V est parjure, il est vénal.

Notre duc avait donné son serment à Jean-sans-Peur d'être « bon et fidèle amy ». Mais autant en avait emporté le vent. Lorsqu'en novembre 1410, la ligue de Gien fut renouvelée contre lui, Jean V, acheté de nouveau par les Armagnacs, en fit encore partie (2). Les quittances du marché ont été publiées par M. Cosneau (3). Son frère Richemont conduisit les troupes Bretonnes à l'armée des princes Armagnacs. A cette nouvelle, Charles VI, surpris, écrivit le 17 mars 1411, au sire de Montfort combien il était étonné de cette conduite. Il était mécontent « et non sans cause, considéré que « nostre dit fils de Bretaigne est nostre subgect et aussi « les promesses et serments qu'il nous a faites plu- « sieurs fois ». Il le priait de faire envisager au duc le « déshonneur » qui rejaillirait sur lui de cette conduite (4). Pour obvier à tout inconvénient, (remarquez cette manœuvre, nous en retrouverons un exemple caractéristique), Jean V laissa son troisième frère, Gilles, servir dans le camp Bourguignon.

En 1413, le gouvernement de Jean-sans-Peur est devenu impopulaire à Paris. Le peuple, lassé de sa tyrannie et surtout des excès qu'il a laissé commettre par les Cabochiens, appelle une réaction. Une Assemblée des princes Orléanistes a lieu à Verneuil, près

(1) Tuetey. *Journal de Nicolas de Baye*, t. I, p. 331.
(2) Dom Morice. *Preuves* II, col. 845-846.
(3) Cosneau. *Le Connétable de Richemont*, append. VII, p. 480-481.
(4) Dom Morice. *Preuves* II, col. 868.

Chartres, en vue de préparer le retour du parti au pouvoir. Jean V y prend part. Il entre à Paris, le 1er septembre, en compagnie des Armagnacs. Il y reste à peine un mois : il quitte la capitale pour une querelle d'amour-propre avec son cousin le duc d'Orléans. Il voulait avoir le pas à la Cour sur ce dernier, moins âgé que lui, à la vérité, mais beaucoup plus proche du trône. Le roi lui donna tort. A cette querelle s'en joignit une autre plus retentissante avec le comte d'Alençon ; elle a pour nous l'avantage de nous indiquer le jugement que ses proches portaient sur notre duc. Jean d'Alençon traita sans plus de façon son beau-frère de pleutre, car je ne puis traduire autrement cette phrase singulière que rapportent Monstrelet et Le Fèvre de Saint-Rémy, deux Bourguignons : « Devant son partement, le duc « de Bretaigne eut paroles avec son serourge le duc « d'Alençon et luy dit led. duc qu'il *avait au cuer ung* « *lion aussi grand qu'un enfant d'un an*. Dont icellui fut « mal content et dont ainsi demourèrent en hayne l'un « contre l'autre (1). » Dom Lobineau croit que le duc d'Alençon voulut reprocher dans cette phrase son avarice à son beau-frère qui ne lui payait pas la dot de sa femme (2). L'interprétation n'est pas vraisemblable : Jean V ne se fut pas froissé pour si peu ; d'un autre côté, le lion n'a jamais été le symbole de l'avarice, mais celui du courage. Le duc d'Alençon se moquait donc de son beau-frère en lui disant qu'il avait le courage d'un enfant d'un an, interprétation que justifient trop bien et la conduite de Jean V à Châteauceaux et ses exploits à la guerre, en face des Anglais. Le départ de notre duc fut si précipité qu'il laissa sa femme à Melun. Celle-ci ne le rejoignit en Bretagne que quatre mois après (3).

(1) Enguerrand de Monstrelet. Edit. Douet d'Arcq, t. II, p. 409. — Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 195. Jean Le Fèvre dit que Jean V eut cette querelle avec le comte de Vendôme.

(2) Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 526.

(3) Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 527.

En 1414, nouveau voyage en France, mais cette fois (est-ce l'effet de ses algarades avec les ducs d'Alençon et d'Orléans ?) Jean V arrive sous les traits non plus d'un Orléaniste, mais d'un Bourguignon décidé. Un mois avant son départ, le 22 oct. 1414, il écrit à Jean-sans-Peur pour régler « son accordance avec lui ». Sollicité par le roi de venir à Paris, il ne s'y rendra pas, car il ne veut point « aller au gouvernement en la présence « de ceux qui y sont à présent ». Il a défendu à ses hommes d'armes de quitter le duché. Il visitera la reine Isabeau à la Toussaint avec sa femme, mais il évitera de paraître dans Paris (1).

Ainsi tout est rompu avec les Armagnacs : la constance de Jean V n'est pas à toute épreuve. Mais attendez, avant qu'il soit trois mois, il se rapprochera d'eux, car ils sont au pouvoir. Au mois de janvier 1415, stylée par lui, Jeanne de France sollicite du roi son père la remise de Saint-Malo à la Bretagne. Voilà un moyen de reconquérir notre duc.

A la fin de l'année, le roi d'Angleterre Henri V envahit la France, assiège Harfleur. Surpris, Charles VI improvise une armée. Il appelle à son secours le duc de Bretagne, son gendre. Pour le décider à marcher, il lui fait remettre une somme de 100.000 francs pour la solde de ses troupes, et pour lui-même « un cheval de fin or « esmaillé de blanc, lequel avait la selle, la bride « et le harnois tout couvert de pierreries, qui valoit « 50.000 escus (2).

Jean V prend sa route par la Normandie. Mais « quelque haste et besoing que le roy eust dud. de « Bretagne, c'est Perceval de Cagny qui parle, il « séjourna aud. lieu de Falayse par l'espace de « XIIII jours, et après ce, vint devers le roy aud. lieu

(1) R. BLANCHARD. *Actes de Jean V.* nº 1.180.

(2) BERRY. Edit. Godefroy, *Charles VI*, p. 430. — B. d'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, p. 729.

« de Rouen et combien que il veist et cogneust la nécessité » du roy, il ne voult ouques passer oultre, jusques à ce » que le roy luy eust fait passer les lettres du don de « Saint-Malo-de-l'Ille et de toutes les choses appar- « tenant à lad. ville (1) ». Qu'on relise, après ces détails, l'acte de cession de Saint-Malo par Charles VI, on verra combien les assertions du chroniqueur sont pleines de vérité, combien la conduite de notre duc parut odieuse.

Arrivé au quartier général de Rouen, Jean V prit part aux Conseils de guerre des 20 et 21 octobre, préliminaires de la bataille d'Azincourt. Pour de justes motifs, Charles VI avait interdit à Jean-sans-Peur de paraître à l'armée : sa présence y eut été une cause de divisions. Jean V, au contraire, demande au Conseil qu'on attende la venue du duc de Bourgogne, alors à Dijon. Mais écoutons Juvénal des Ursins (2) : « Le roy lui avait assigné « une place dans la bataille ; il refusa, s'excusant qu'il « n'y metteroit jà le pied si le duc de Bourgogne, son « cousin, n'y estoit. Ce que les autres seigneurs ne vou- « loient pas, mais le faisoient contremander par le roy « et défendre qu'il ne vint tant comme ils pouvoient. Et « avoit dit le duc de Bretaigne qu'il estoit grand besoin « qu'il y fust. Car quand tous les subjets du roy et ses « bienveillants et alliés y seroient, on auroit assez à « faire à desconfire ses ennemis qui estoient moult « forts. »

Et Juvénal des Ursins ajoute : « De toute icelle ordon- « nance rien ne se fist, car le duc de Bretaigne demeura « à Amiens pendant que les autres chefs de l'armée « marchoient vers Saint-Paul et vers Azincourt ».

Pour excuser Jean V du reproche de n'avoir pas été présent à la bataille d'Azincourt, M. de la Borderie n'a pas

(1) Moranvillé. *Chronique de Perceval de Cagny*, p. 101.

(2) *Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins, p. 520, de l'édition de Micheau et Poujoulat.

craint d'écrire « que par suite d'un malentendu ou plutôt « d'une maladresse, mais sans aucune faute de sa part, « on ne voulut pas l'attendre pour combattre». Il ajoute, intervertissant l'ordre des événements : « Le roi de « France ne lui tint pas moins compte de sa bonne « volonté et, pour reconnaître sa fidélité, il lui restitua « et lui remit sous son autorité la ville de Saint- « Malo (1). » Si l'éminent historien avait regardé les choses d'un peu plus près, il se fut gardé de placer le don de Saint-Malo après la bataille d'Azincourt (2), Jean V se fit payer avant de combattre et ne parut pas ensuite sur le champ de bataille. Comme par hasard, il s'est trouvé que cet homme qu'on payait si cher fut l'ami du duc de Bourgogne avant la bataille, qui, lui non plus, n'y parut pas ; que cet homme sut être au Conseil de guerre et ne pas être au poste de combat qui lui était désigné, alors que son frère s'y trouva avec l'élite de la noblesse bretonne. Seuls les écrivains bourguignons ont excusé notre duc, mais leur témoignage trop intéressé ne suffit pas à faire l'histoire.

Après avoir rapporté les exigences de Jean V avant le combat, Perceval de Cagny ajoute : « Il alla jusques en « la ville d'Amiens et combien que nosdiz seigneurs « estans en la poursuite desd. Englois luy feissent à « scavoir que leur intention et vouloir estoit de com- « battre lesd. Engloiz et que il vousist avancier et « joindre avec eulx, il séjourna aud. lieu d'Amiens « par III jours et n'en partit jusques au jour de lad. « bataille », p. 101.

(1) De la Borderie. *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 159.

(2) Don Morice. II, col. 925. Dès le 19 oct. 1415, Charles VI écrit à l'évêque et aux bourgeois de Saint-Malo qu'il a donné leur ville au duc de Bretagne. La simple lecture de la lettre de don montre d'ailleurs qu'elle est antérieure à Azincourt. Le roi déclare qu'il est lui-même à la tête de son armée pour repousser les Anglais qui ont envahi le pays de Caux. Dès le 21 oct., les Malouins, instruits des menées de Jean V, écrivirent au roi pour protester contre la pétition ducale.

Thomas Basin, ennemi de Charles VII et favorable à notre duc, n'est pas moins sévère dans l'appréciation de son rôle à Azincourt. « Appelé à cette bataille, dit-il, « Jean, duc de Bretagne, n'y parut pas, mais arrivé à « Amiens à la tête d'un gros corps de bretons qu'on « évaluait généralement au chiffre de 10.000 hommes « (la *Chronique de Saint-Brieuc* donne le même chiffre, « d'Argentré, continuateur de son oncle Le Baud, parle « de 12.000), il préféra attendre l'issue des événements « que de s'approcher davantage du péril. Après la « défaite, il rentra dans son pays, sans même avoir vu « les ennemis, mais non sans dommage pour les con- « trées qu'il traversa (1) ».

Si dur que soit ce texte, nous en connaissons un autre plus accablant encore pour la mémoire de Jean V. Il est d'un de ses panégyristes, Pierre Le Baud; aucun historien de Bretagne, pas même d'Argentré, son continuateur, n'a osé le reproduire. Il faut le lire pour y croire. Après avoir expliqué l'absence de Jean V, en disant que les autres combattants ne voulurent pas l'attendre, Le Baud ajoute : « Et jaçoit qu'il fut lors « assez puissant pour combattre de rechef le roy d'An- « gleterre et que sa victoire fut plus à espérer qu'au- « trement, pourtant que les Anglais estoient foullez, « travaillez et navrez, et si, comme depuis ils confes- « sèrent, luy eussent laissé la place, s'il les feust allé « assaillir, il s'en retourna à Rouen où le roy estoit « moult dolent (2). » De fait, redoutant une offensive nouvelle, en présence d'une simple bande de paysans Artésiens qui avaient pris ses troupes à revers (3), Henri V ordonna de tuer les prisonniers. Les Anglais

(1) QUICHERAT. *Historia*, de Thomas BASIN, I, p. 24.

(2) *Chronique de Bretaigne*, par Pierre LE BAUD, édit. d'Hozier, p. 451.

(3) *Chronique de Tramecourt*, publiée par M. A. DE LOISNE dans le *Bulletin du Comité Histoire et Philologie*, 1897, p. 79.

hésitèrent : c'était une fortune pour qui les tenait. Deux cents archers furent chargés de l'exécution : « De « froid sang, toute la noblesse française fut là tuée « et découpée têtes et visages. » Il n'était pas encore quatre heures.

Mais que penser d'un général qui, capable de changer le sort d'une bataille, de transformer une défaite en victoire, de sauver la France et son roi, s'abstient de courir la chance d'un combat et de propos délibéré s'en va ! Le mot qui, naturellement, vient sur les lèvres à l'adresse de ce pair de France, c'est celui de trahison. Jean V l'entendit plusieurs fois retentir à ses oreilles, si nous en croyons d'Argentré. Nombre d'historiens ont parlé de sa louche conduite en cette affaire. Cependant nous ne croyons pas qu'il ait trahi, dans le sens strict du mot, tout au moins en faveur des Anglais. Il crut habile, telle est du moins notre pensée, de renouveler la manœuvre qu'il avait employée lors de la seconde ligue de Gien, en 1410. A Azincourt, Richemont, son frère, se trouva au milieu des combattants Armagnacs, tandis que lui-même, à l'instar de Jean-sans-Peur, demeurait inactif à Amiens. Empêtré dans ses intrigues égoïstes, Jean V ne sut pas prendre une résolution virile, il tourna le dos au champ de bataille et à son devoir. Aux heures des décisions énergiques, à Azincourt comme à Châteauceaux, comme plus tard à Pontorson, il fut tout simplement un faible, croyant être un habile. Il faut s'en tenir, à son sujet, au mot du duc d'Alençon, son beau-frère : « Vous avez sur le cœur un lion gros « comme un enfant d'un an. » Celui-là, du moins, était un brave. Il tomba mort sur le champ de bataille d'Azincourt après avoir abattu, du cimier d'Henri V, la couronne d'Angleterre.

La suite du discours de Le Baud nous confirme, dans l'interprétation que nous avons donnée, de la conduite de Jean V à Azincourt : « Et depuis, ajoute le chroni-

« queur, (il) se disposa de ne plus s'entremeptre en plus « large de la guerre des Français et des Anglais, mais « que de là en avant, il meptroit peine de contre-garder « son pays en paix, car il prévoioit que le roy d'Angle- « terre qui s'en estoit retourné victorieux ne se passeroit « qu'il ne retournast. »

Voilà un vassal bien peu arrêté dans sa fidélité, qui, le soir même de la défaite, se décide à ne plus aider son suzerain. Une telle résolution fait bien mal augurer de sa volonté antérieure (1). En effet, sitôt que Jean V eut appris le second débarquement d'Henri V à la Touques, en Basse-Normandie, il s'empressa de conclure une trève avec lui. Cette fois, il démasque son plan. Jusqu'alors, il n'avait pas d'autres suscriptions dans ces lettres que celle-ci : *Jean, duc de Bretaigne, conte de Montfort et de Richemont;* désormais, il écrit : « *Jean par la grâce « de Dieu, duc de Bretaigne, conte de Montfort et de « Richemont* », à l'instar des Rois de France. Cette innovation, bientôt remarquée, tant elle était significative, fut regardée en France comme un signe de trahison. « Jean V, observe le rude Perceval de Cagny, « p. 210, entreprint contre le roy ce que son père, ne « nul de ses prédécesseurs, n'avoit voulu né osé entre- « prendre en vouloir désavouoir le roy de tenir son « duché de la couronne. Et après ce, entreprint et fist « faire monnoye d'or ; son père ne la fist oncques plus « forte que blanc et leurs prédécesseurs n'avaient fait « que de la monnoye noire ; et en ses lettres se dist : « par la grâce de Dieu, duc de Bretaigne. »

Le chroniqueur ne se trompe pas : pour s'en con-

(1) En réalité, ces pensées n'étaient point nouvelles chez Jean V. En 1409, il appela à son aide les Anglais et ravagea le comté de Penthièvre à leur tête. En 1411, le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, tenta une entreprise contre Calais. Jean V, au dire de Monstrelet, fit échouer l'expédition. Jean-sans-Peur l'accusa de ce méfait devant le roi qui s'en montra fort indigné. MONSTRELET. *Chroniques,* t. II, p. 236 à 239.

vaincre, il suffit de lire la préface de M. Blanchard, p. xxxiv, à son édition des lettres de Jean V. « C'est en « 1417, dit-il, que nous voyons apparaître pour la « première fois, dans les mandements ducaux, cette « formule, *par la grâce de Dieu*, définitive à partir de « 1418 (1). » On peut voir encore, page C. de la même préface, les misérables pièces d'or que Jean V avait rassemblées pour appuyer ses droits à la fabrication de la monnaie d'or. Il n'en avait que trois, deux petites et l'autre plus grande, brisée en trois morceaux (2), et combien authentiques ! J'appartiens à la Bretagne, je l'aime autant que personne, mais j'aurais préféré que nos ducs, pour faire valoir leurs titres à l'indépendance, eussent attendu d'autres journées que celles qui suivirent Azincourt.

Revenu à Rouen, Jean V y reprit ses intrigues pour ramener Jean-sans-Peur au pouvoir. Il rentra à Paris avec la Cour en désarroi. Il y soutint les prédicateurs qui, en chaire, déclamaient contre les Armagnacs et demandaient le retour du duc de Bourgogne. Le Prévôt de Paris, Tanneguy du Chastel, cet énergique breton, qui, la nuit du 28 au 29 mai 1418, sauva la monarchie française en emportant dans ses bras le Dauphin endormi, alors que les Bourguignons se précipitaient en torrent dans Paris, avait fait enfermer au Châtelet le ministre des Mathurins, coupable d'avoir prêché en sa présence en faveur de Jean-sans-Peur. Le duc de Bretagne entra contre lui dans une violente colère : il se

(1) Elle fut en usage, semble-t-il, sur certaines monnaies, dès le temps de Charles de Blois.

(2) Dans l'enquête sur les droits royaux des ducs de Bretagne qui eut lieu sous Pierre II, Jean Orege, âgé de 88 ans, confirme le fait. Il dit : « Qu'*il lui semble* que le duc Jehan, aïeul du duc de présent, fit « faire monnaie d'or petite comme moutonnets et *scait bien* que le « duc Jehan, père du duc de présent, en fit faire que l'on appelait « *flourins de Bretagne.* » Dom Morice. Pr. II, col. 1,664.

répandit en injures contre ce loyal serviteur (1). Pour le calmer, la Cour ordonna de relâcher le Trinitaire : rien n'y fit, Jean V revint en Bretagne, laissant inachevée, dans un nouvel accès d'amour-propre, l'exécution de ses entreprises politiques. Il est changeant, violent et susceptible, comme beaucoup de faibles. Deux de ses voyages à Paris se terminèrent de la même manière.

A la fin de l'année 1416, il reparut dans la capitale, appelé par la reine. Isabeau de Bavière désirait réconcilier le duc de Bourgogne avec le roi de Sicile, Louis II d'Anjou. Elle chargea notre duc de s'entretenir avec le duc d'Anjou, pendant que le comte de Hainaut, également stylé par elle, s'aboucherait avec Jean-sans-Peur. Telle est la raison du voyage de Jean V de Paris à Angers, en février 1417. On l'avait prié de ne pas voir le duc de Bourgogne. Peine inutile, il le visite, et, le 18 février 1417, il passe un traité d'alliance avec lui, dans lequel les deux compères se déclarent « frères en armes et en honneur ». (Blanchard, n° 1.235). Or, une haine profonde séparait le duc d'Anjou et le duc de Bourgogne depuis, qu'en 1413, le premier avait renvoyé au second sa fille fiancée depuis trois ans au jeune duc d'Anjou (2). A la nouvelle de sa visite, la reine fut furieuse contre Jean V : elle lui attribua l'échec de ses négociations. A ce moment notre duc est Bourguignon renforcé : il en a fait le serment.

Mais trois mois se passent, c'est plus qu'il n'en faut pour qu'il soit redevenu Armagnac. Le 3 juillet 1417, à

(1) MONSTRELET. *Chroniques*, t. III, p. 132. — LE FÈVRE DE SAINT-RÉMY. I, p. 274.

(2) *Le Religieux de Saint-Denis*, t. V, p. 161 : « Sur ces entrefaites, « ce même roi (Louis II), au grand étonnement de tous, consentit au « mariage de son fils avec la fille du duc de Bretagne, malgré l'enga- « gement qu'il avait pris antérieurement avec le duc de Bourgogne, et « renvoya audit duc sa fille qui demeurait depuis trois ans avec son « fiancé. Ce manque de parole, qui eut paru blâmable aux yeux de « l'homme le plus insensible et le plus grossier, alluma entre eux « une haine implacable. »

l'étonnement de tous, il marie sa fille Isabelle au fils du plus grand ennemi de Jean-sans-Peur, au fils de ce duc d'Anjou qui a renvoyé avec mépris Catherine de Bourgogne. Il lui promet en dot, notez ce chiffre, il a son importance, une somme de 100.000 francs, ainsi que la terre de Montcontour. Voilà, certes, on en conviendra, une curieuse palinodie politique ! Les serments ne coûtent pas à notre duc !

Mais continuons notre énumération, elle n'est pas épuisée. Réfugié sur la Loire, après la prise de Paris par les Bourguignons, le Dauphin sollicita son beau-frère Jean V de s'entremettre entre lui et Jean-sans-Peur. Le duc de Bretagne accepta. Il visita le Dauphin à Chinon, le 10 août 1418, et, le 13 septembre, il s'aboucha avec le duc de Bourgogne à Charenton. Mais depuis trois semaines, il était en relation avec les envoyés de ce dernier qui l'avaient rejoint à Beaugency. Que se passa-t-il dans cette entrevue ? Au lieu de s'entremettre, comme on le lui demandait, entre le Régent et Jean-sans-Peur, il passe avec celui-ci un traité ferme, renouvelé de celui de la Tombe que le Dauphin avait rejeté quatre mois plus tôt. « C'était, remarque avec raison « M. de Beaucourt (1), une singulière façon de pacifier « le différend que de trancher arbitrairement les ques- « tions les plus délicates sans l'agrément de l'une des « parties et de prétendre imposer la solution en en fai- « sant un fait accompli. A la nouvelle de ce qui avait « eu lieu, le mécontentement fut grand à la Cour du « Dauphin. En cédant aux instances de la reine de « Sicile et du duc de Bretagne, on avait poussé le désir « de la conciliation jusqu'aux plus extrêmes limites, et « c'est ainsi qu'on était récompensé ! Le médiateur, ne « se souvenant que de ses vieilles sympathies, avait « oublié son mandat et trahi la cause qu'il prétendait « servir ! »

(1) *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 108.

Qu'eut dit le consciencieux M. de Beaucourt s'il eut connu le traité du 18 sept. 1418? (1). Notre duc avait purement et simplement trahi : il avait passé un traité d'alliance avec Jean-sans-Peur On demeure confondu devant une pareille absence de bonne foi. On comprend que le Dauphin ait refusé de recevoir Jean V à son retour. Et cependant celui-ci lui ramenait sa fiancée que Jean-sans-Peur lui avait remise « afin que le Régent « feust plus enclin de venir à Paris devers le Roy son « père (2) ».

Un an plus tard, Jean-sans-Peur tomba sur le pont de Montereau sous les coups des serviteurs du Dauphin, presque tous anciens familiers de la maison d'Orléans. Le Régent chercha partout des alliés : il s'excusa de ce malheureux attentat. Il visita Jean V à Saumur au milieu d'octobre. Celui-ci lui promit son concours diplomatique et militaire (3). Pendant ce temps, le Congrès de Troyes se préparait pour livrer la France à l'Angleterre.

Jean V, « qui n'est pas une barre de fer », (c'est M. de la Borderie qui en fait la remarque, p. 161), lâche sans façon son beau-frère, toujours avec la même bonne foi. Le 29 octobre 1419, il s'allie avec Philippe-le-Bon qui s'arme en hâte pour venger la mort de son père : il lui jure « d'être bon, vrai et loyal frère, et de le secourir ». Le 9 décembre, il fait le serment de l'aider à main armée, et, chose rare chez lui, il signe cet engagement de sa propre main (4).

Jusqu'ici, Jean V n'a trahi un parti français qu'au bénéfice d'un autre. Soudain, il apprend que sa mère, Jeanne de Navarre, a été arrêtée et jetée en prison en

(1) B. BLANCHARD. *Actes de Jean V*, n° 1.316.

(2) DOUET-D'ARCQ. *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, t. III, p. 292.

(3) DE BEAUCOURT: *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 194.

(4) R. BLANCHARD. *Actes de Jean V*, nos 1.375, 1.381.

Angleterre par Henri V, son beau-fils. Aussitôt il se tourne vers les Anglais ; il envoie à Londres son chancelier, Jean de Malestroit (1). Le bruit se répand aussitôt que celui-ci va faire hommage de la Bretagne à Henri de Lancastre (2). Par surcroit, Jean V s'emploie à détourner les Ecossais du service du Dauphin ; il essaie d'empêcher les troupes castillanes de le rejoindre (3).

Du coup, on décide de l'arrêter. L'attentat de Châteauceaux est la réponse à tant de déloyautés. C'est pour avoir trahi la France que le Dauphin, poussé par les anciens serviteurs du duc d'Orléans, arma contre lui la main de Marguerite de Clisson et de ses fils. M. le Chanoine Durville m'a reproché de n'avoir pas compati aux malheurs de Jean V dans sa prison. Je l'avoue, le spectacle de son malheur ne m'a pas ému : j'ai plaint la Bretagne au sujet de l'affront qu'elle subit dans cette circonstance, mais je n'ai pas cru devoir plaindre son souverain. J'avoue que « sa lâcheté et sa bassesse » (les mots ne sont pas de moi, mais de M. de Beaucourt, l'auteur qui a le plus étudié le XVe siècle) (4) m'ont empêché de m'apitoyer sur sa mésaventure. Il l'avait méritée à trop de titres.

Nous n'avons pas achevé le tableau des vicissitudes politiques de Jean V : il est long, la faute n'en est pas à nous, mais à lui. Après les palinodies bourguignonnes. énumérons les palinodies anglaises.

(1) RYMER. *Acta et Fœdera*, t. IV, pars. III, p. 137.

(2) JUVÉNAL DES URSINS. *Histoire de Charles VII*, p. 375, édit. Godefroy.

(3) COSNEAU. *Le Connétable de Richemont*, p. 494. — DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 202.

(4) *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 204.

Jean V entre la France et l'Angleterre

A peine rendu à la liberté, Jean V sollicite un sauf-conduit du roi d'Angleterre : il est tout Anglais. Il n'hésite pas à imposer à sa femme, la noble Jeanne de France, qui l'avait délivré de prison, l'abandon de ses droits éventuels à la tutelle de ses enfants, tant il redoute qu'ils soient soumis à l'influence du Dauphin (1).

Mais attendez : le 22 mars 1421, le Dauphin remporte à Baugé une victoire inespérée sur les Anglais. Le connétable de Buchan vient en ambassade à Vannes. Il n'en faut pas davantage ; Jean V, toujours ami des victorieux, redevient Français. Le 8 mai, il s'allie avec le Dauphin. Celui-ci le prend par son faible. Il donne à Richard de Bretagne les terres des Penthièvre en Poitou : les Essarts, Palluau, Châteaumur, Bournezeau, Apremont. Bénéfice net pour notre duc qui est ainsi dispensé de fournir un apanage à son frère. Sa mésaventure de Châteauceaux fut d'ailleurs pour lui une affaire d'or. Jusqu'alors, il n'avait pas trouvé le moyen de constituer un apanage à ses deux frères : Arthur et Richard. Il taille pour eux à plein drap dans l'héritage des Penthièvre. Il ne perd pas un arpent de ses propres biens.

Treize mois se passent. Nous retrouvons Jean V dans le camp anglais, et, cette fois encore, il a suffi d'une clef d'or pour opérer cette transformation. Bedford, tuteur du malheureux Charles VI, augmente de 15.000 livres de rente la dot de la duchesse de Bretagne, parce que Jean V demande à souscrire le traité de Troyes (2). Aussitôt le duc tente de s'emparer de la Rochelle pour la livrer à ses

(1) Archives de la Loire-Inférieure, E. 5, 9 septembre 1420.

(2) Dom Morice. *Preuves* II, col. 1111-1112, oct. 1422, et Arch. de la Loire-Inf. E. 93.

amis les Anglais comme marque de sa reconnaissance. Ses Bretons envahissent le Poitou (1).

Entraîné par Richemont, malgré la majorité des Etats (2), il se rend à Amiens au mois d'avril 1423. Il y passe un traité d'alliance avec Bedford et le duc de Bourgogne contre Charles VII. Il jure de ne jamais abandonner l'alliance anglaise sous quelque prétexte que ce soit. Richemont et Bedford épousent alors les deux sœurs, filles de Jean-sans-Peur. Après le récit des fêtes qui célébrèrent cette alliance odieuse, fêtes « où les princes « se firent l'un à l'autre grande révérence et semblant « de tout amour », Monstrelet note ce trait de mœurs qui peint notre duc : « Et le duc de Bretaigne reçut tout « premier 6.000 escus pour despens de sond voiaige que « lui fist payer led. Régent et s'en retourna en son pays « avec ses Bretons (3). » La quittance de Jean V forme le numéro 1.558 de ses Actes.

Il semble que le duc de Bretagne est désormais perdu pour la France. Il n'en est rien, car ses sujets sont demeurés plus français que lui et Charles VII sait le moyen de le gagner : il suffit d'y mettre le prix. Après le désastre de Verneuil, où le connétable de Buchan trouva la mort, le roi, guidé par Yolande d'Aragon, sa

(1) VALLET DE VIRIVILLE. *Geste des Nobles*, p. 187. « En celuy an « 1422, le duc Jehan de Bretaigne faillit de faire prendre en trayson la « ville et le port de la Rochelle et Bretons fist entrer au païs de Poitou, « qui, près de Montagu, orent bataille contre les gens du Dauphin « régent, et là furent Bretons desconfiz dont fut grande l'occision. » AMOS BARBOT confirme cette trahison dans son *Histoire de la Rochelle*, t. I, p. 280 *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XIV, p. 280. Le Dauphin ne sauva la Rochelle qu'en se jetant dans ses murs.

(2) GRUEL. *Chronique de Richemont*, p. 29, édit. Levavasseur. Les passeports délivrés par Bedford le 13 décembre 1422 d'abord, puis le 12 février 1423, par Philippe-le-Bon le 25 février 1423, mentionnent également l'opposition des Bretons à ce voyage. Pour le retenir, ils lui firent envisager les dangers qu'il courait en traversant la Normandie. E. 121.

(3) MONSTRELET. *Chronique*, t. IV, p. 147.

belle-mère, eut la pensée d'offrir à Richemont l'épée du connétable (1). Bientôt Jean V sentit ses amours anglaises faiblir. Pour l'engager dans cette voie, notez, je vous prie, ce détail : Charles VII promit de payer les 100.000 francs de dot d'Isabeau de Bretagne, fiancée au jeune Louis III d'Anjou. Grand soulagement pour notre souverain peu prodigue. Il fit immédiatement célébrer le mariage de sa fille par parole de présent et par un procureur désigné par le duc d'Anjou, alors en Italie (2). Richemont fut autorisé à accepter l'épée de connétable. Puis Jean V se mit lui-même en route pour Saumur où il fit hommage à Charles VII. Mais il fallut lui promettre d'expulser de la Cour les Penthièvre et leurs amis : c'était sa grande pensée diplomatique depuis l'affaire de Châteauceaux, la seule à laquelle il tint sérieusement. Il est deux choses sur lesquelles Jean V ne s'est jamais démenti : la haine des Penthièvre (3) et l'amour de

(1) *La Geste des Nobles* rapporte à ce sujet une petite anecdote qui montre bien en quelle estime on tenait en France le courage de Jean V. En l'an 1424, le roy Charles demanda secours au roy d'Ecosse par le comte de Buchan, son connétable. Celui-ci lui envoya une petite armée sous le commandement du comte de Douglas. Elle débarqua intentionnellement ou accidentellement, je ne sais, au port de Saint-Mahé-de-Fine-Poterne. A ce moment, Charles VII avait envoyé « messagers devers le Duc : en apprenant la descente de l'armée « d'Ecosse, Jean V craignit d'avoir guerre en son païs, adoucq accorda « aux messaiges du Roy tout ce qu'ils requirent et hastivement les « renvoya ». VALLET DE VIRIVILLE. *Chronique de la Pucelle*, p. 195. DOM LOBINEAU. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 563. P. LE BAUD. *Chroniques de Bretaigne*, p.

(2) Arch. Nat., J. 409 et X^{1a} 8.604, fol. 69. BEAUCOURT. *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 77. DOM MORICE. *Preuves*, II, col. 1.169.

(3) A ce propos, qu'on me permette d'emprunter une anecdote à dom Lobineau. Elle peint admirablement la naïve rancune de Jean V. C'est en 1434, quatorze ans après l'affaire de Châteauceaux : « Le « comte de Penthièvre estoit mort à Avesnes l'année précédente, et « Jean de Blois, qui lui succédait au défaut de ses enfants qui mou- « rurent jeunes, estoit en traité avec le sire de Chauvigny pour « espouser sa fille. Cette nouvelle alarma le duc de Bretagne qui « envoya aussitôt Malo, roi d'armes, vers les Reines de France et de « Sicile et mesme vers le sire de Chauvigny, pour empêcher ce « mariage. Toutes ces sollicitations n'empêchèrent pas qu'il ne se fit, « parce que l'on trouva plus de passion que de raisons dans les oppo- « sitions du duc. » DOM LOBINEAU. *Histoire de Bretagne*, I, p. 601. GODEFROY. *Abrégé de l'Histoire de Charles VII*. Comptes de Guinot.

l'argent. Charles VII donna, en outre, à Richard de Bretagne, le comté d'Ethampes. Il promit à notre duc de ne se conduire désormais que par ses conseils : il lui remit l'administration des finances du Languedoc. Rien ne montre mieux l'effrayante détresse dans laquelle était tombé le gouvernement de Charles VII, obligé de s'en remettre ainsi, pieds et poings liés, à la tutelle de Richemont et de celui qu'il avait fait arrêter en 1420. A ce prix, Jean V consentit à être parjure une fois de plus.

Alors se passa une scène curieuse. Pour qu'il signât sans crainte le traité de Saumur, les barons de Bretagne, fort bien instruits de la conscience de leur suzerain, s'adressèrent au pape Martin V : ils obtinrent pour son confesseur l'autorisation de l'absoudre, non pas d'un, mais de ses nombreux parjures. Le mot est dans la bulle : elle porte que les barons redoutent que Jean V ne se soit rendu coupable de ce crime une ou plusieurs fois, « semel aut pluries (1) ». A n'en pas douter, ils ne prirent pas d'eux-mêmes l'initiative de cette demande insolite, ils furent stylés par Jean V. Celui-ci avait promis à Bedford de ne jamais demander à être relevé de ses serments d'Amiens. Il ne sollicita pas lui-même la dispense, il en chargea ses barons. C'est toujours la même duplicité.

Après avoir juré de soutenir Charles VII, il semble que Jean V eut dû se mettre en mesure de l'appuyer énergiquement. Nous allons mesurer maintenant ses talents d'organisateur et la force qu'il était capable de déployer dans la réalisation de ses desseins.

Sitôt que ses troupes eurent revêtu la croix blanche des Dauphinois, les Anglais envoyèrent quelques bandes ravager la frontière bretonne. Aussitôt, Jean V appela Richemont à son secours : il fallut mobiliser toutes les ressources de la France pour le défendre. Le connétable se fit battre honteusement à Sainte-James-de-Beuvron,

(1) E. 38. Bulle du 28 février 1425.

le 6 mars 1426, par une poignée d'Anglais. Une bande de 1.200 hommes, commandée par Suffolk, pénétra jusqu'à Dol. Aussitôt le héros d'Azincourt se retrouva: Jean V paya 4.500 livres à Suffolk pour obtenir une trêve de trois mois (1).

La guerre reprit l'année suivante sur la frontière normande. Richemont revint en Bretagne pour secourir Pontorson dans lequel s'étaient jetés, malgré leur duc, un certain nombre de seigneurs bretons et le maréchal des Huguetières en personne (2). Vainement Richemont supplia-t-il son frère d'autoriser les gentilshommes du duché à marcher sous ses ordres pour débloquer la place (3). Il refusa. Pontorson succomba, mais, en réponse à une telle pusillanimité, Richemont fut chassé de la Cour de France (4). Notre duc fut brave à la guerre comme à Châteauceaux, comme à Azincourt; sur ce point encore, il ne s'est jamais démenti.

Jean V n'avait pas même attendu la chute de son frère pour faire son traité avec les Anglais. Le 3 juillet 1427, malgré les représentations de ses chevaliers qu'il lui fallut menacer de châtiments, lui et son chancelier signèrent la paix avec les Anglais. Le 8 septembre, il donna son adhésion au traité de Troyes ; le soir même,

(1) Douet d'Arcq. *Chroniques de Monstrelet*, t. IV, p. 284-287.

(2) Le Baud. *Chroniques*, p. 472. « Pourtant que lad. place ne luy « sembloit pas tenable, par l'enhortement mesmement d'aucuns de « son Conseil la voulut faire rendre auxdits Anglois devant que le « siège y fut mis : mais les Bretons qui estoient dedans répondirent « qu'ils la défenderoient. » Gruel, plus précis encore, dit nettement que les Bretons refusèrent d'obéir au duc, disant « qu'ils tendroient « pour Monseigneur le Connestable ». *Chronique*, p 55.

(3) Le Baud. *Chroniques*, p. 473. Il suffit de lire Gruel pour voir combien la pusillanimité de Jean V indigna les Bretons. *Chronique*, p. 56. Malgré la supériorité du nombre, Jean V refusa de combattre : « Dieu seit, dit Gruel, quelle compaignie il avoit en la lande de Vau- « couleurs où il fist ses monstres. »

(4) M. de la Borderie, si indulgent pour Jean V, a écrit à ce sujet : « L'on s'indigne volontiers de l'indifférence du duc pour cette poignée « de braves qui soutint héroïquement l'honneur du nom breton. » *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 225.

il contraignit par ses menaces son beau-frère, Alain de Rohan, à signer une adhésion que celui-ci trouvait à juste titre attentatoire aux droits de la couronne de France. On peut voir à ce sujet, dans Dom Morice (1), la protestation faite devant notaires par le vicomte de Rohan et son fils. Jean V n'eut pas ces scrupules, il fit hommage à Henri VI d'Angleterre pour son duché de Bretagne (2). Pendant quatre ans, la Bretagne, seule de toutes les provinces de France avec la Bourgogne, par la volonté de son duc, sans même avoir combattu, fut vassale de l'Angleterre. Jean V ne change pas, il est l'homme faible, versatile, d'une duplicité incurable que nous avons vu à Josselin. Disons cependant, à sa décharge, qu'il reconnaissait ses torts, qu'il eut plusieurs fois la velléité de se rapprocher de la France, surtout lorsque Jeanne d'Arc eut ramené la victoire sous les drapeaux du Dauphin.

Mais il ne voulut jamais le triomphe de la France d'une façon sincère. En 1434, même lorsque son frère Richemont est rentré au pouvoir, notre duc s'entoure d'une garde anglaise payée à grands frais. Il a pour chambellan Georges Rigmaiden (3). A la fin de sa vie, en même temps qu'il environne Gilles de Rays de ses prévenances, il verse de nouveau dans l'alliance anglaise et dans les intrigues de la Praguerie. En décembre 1439, son propre frère, Richemont, assiégeait Avranches, en Normandie. Partout le triomphe des armées françaises semblait assuré : Charles VII et ses conseillers voulaient continuer la lutte contre les Anglais. Avant même qu'eut éclaté la Praguerie, Jean V proposa de lui-même, au roi d'Angleterre, d'unir ses armes aux siennes pour écraser Richemont. Il fit passer ses avertissements aux armées anglaises en Normandie. Il procura à son frère une

(1) *Preuves*, II, col. 1.202.

(2) RYMER. *Acta et Fœdera*, t. IV. Pars. IV, p. 132. DOM MORICE. *Preuves*, II, col. 1.198, 1.200, 1.201.

(3) DOM MORICE. *Preuves*, II, col. 1.262.

déroute qui rappelle de tout point celle que le connétable avait éprouvée treize ans plus tôt à Saint-James-de-Beuvron, dans le voisinage. Nous ne voudrions pas le croire, si les faits n'étaient attestés par les singuliers remerciements que, le 4 février suivant, Henri VI d'Angleterre adresse à son oncle de Bretagne. Il lui sait gré du « très bon et loyal vouloir » qu'il avait « au bon « bien et à l'entretennement de ses pays et seigneurie », et surtout, remarquez ces détails, « des bons advertisse- « ments que, par diverses fois, il lui avoit donnés, « et des diligences et offres qu'il luy avoit faites de « joindre ses troupes à celles d'Angleterre lors du « siège d'Avranches (1). »

Arrêtons-nous après ce dernier trait. Nous croyons avoir suffisamment montré combien fut changeante la politique de Jean V. Essentiellement versatile, souvent vénale et parjure, elle n'est point à l'honneur de son auteur. Pour essayer de la justifier, M. le chanoine Durville allègue qu'elle fut avantageuse pour la Bretagne, et, qu'en réalité, le duc de Bretagne, maître d'une principauté indépendante, avait le droit de s'appuyer aussi bien sur l'Angleterre que sur la France. Tel n'est pas tout à fait notre avis sur ces deux points.

Situation politique de la Bretagne

Jean de Saint Paul, le premier (et tous les historiens l'ont répété après lui), a fait honneur à Jean V d'avoir, par sa politique, assuré à sa province quarante ans de paix et de prospérité. Nous le reconnaissons sans peine,

(1) Dom Morice. *Preuves*, II, col. 1.325-1.327. Nous pourrions insister sur la participation de Jean V à la Praguerie. Son rôle en cette affaire, ses relations avec son frère, avec le sire de Bueil que Charles VII envoya sur les frontières de la Bretagne, sont caractéristiques de sa duplicité. Tous ces faits montrent combien peu il désirait le triomphe de la France sur les Anglais. Ce sera l'objet d'une prochaine étude.

la prospérité de la Bretagne fut réelle, mais très relative. La lecture des documents publiés par le P. Denifle montre surabondamment qu'elle ne fut ni très grande, ni très générale. Nombre d'églises et de villages étaient alors en ruines (1). Le bien-être se fit sentir principalement dans le comté de Rennes par l'afflux des Normands qui préférèrent émigrer plutôt que de devenir Anglais ; elle fut beaucoup moins grande dans les autres comtés. Cette tranquillité fut enfin troublée en 1404, en 1409, en 1420, en 1426, en 1432.

Mais il ne suffit pas de savoir que la paix bretonne fut avantageuse, il serait utile de montrer qu'elle fut honorable. Il est des cas où le devoir d'un homme, même politique, est de préférer l'honneur à l'intérêt du moment. Or, aux yeux des chroniqueurs français, ainsi que de nombreux soldats bretons et de Richemont lui-même, cette paix fut sans honneur. Jean V ne la procura à son duché qu'au prix d'une longue trahison envers la France : ainsi le pensaient Robert Blondel (2), le précepteur du dernier duc de Bretagne François II, et Perceval de Cagny. Ne nous félicitons pas trop de la politique de Jean V, elle fut un déshonneur pour le duché, un malheur pour la France d'abord, pour notre province ensuite dont elle n'obtint jamais l'approbation.

Elle fut un déshonneur pour la Bretagne, en même temps qu'une calamité pour la France ; écoutons à ce sujet un contemporain : « Sans faire guerre au roy, le « duc de Bretaigne n'a guères mieulx fait que le duc de « Bourgogne. Sitost que le duc de Bretaigne sceust la « conqueste que le roy d'Angleterre avoit eu poy de « temps après Nouël, il vint devers le roy d'Angleterre « audit lieu d'Alençon et fist tant qu'il mist son païs en

(1) P. Denifle. *La Désolation des Eglises de France pendant la Guerre de Cent ans.*

(2) Héron. *Œuvres de Robert Blondel*, t. II, p. 21-22, publiées par la Société des Bibliophiles de Normandie.

« abstinence de guerre et par ainsi se mist hors de « servir le roy et luy aider à saulver son païs.

« Et environ deux ans après, le roy d'Angleterre fut « pas content dud. duc de Bretaigne se il ne luy prestoit « le serment de tenir son party ; il alla à Amiens devers « led. d'Angleterre qui ne tint pas grand compte de luy « à sa venue et le lessoit longuement à genoux devant « luy, comme il feist un simple baron. Environ deux « mois après, ledit de Bretaigne luy fist serment que luy, « ses barons de son païs et les chevaliers et escuiers ses « hommes et subgectz ne lui feroient point la guerre ne à « ses gens, mais ne eulx ne se arméroient point contre le « roy. Et sitost qu'il se fust retourné en son païs, il fist « assembler ses Estats et à tous ses prélatz, barons et « autres, fist faire le serment que tous feroient comme « luy.

« Après le partement de ses Estats, il fist crier par « toutes les bonnes villes de son païs la paix finale « entre le roy d'Angleterre ; et après ce, il entreprint « contre le roy ce que son père ne nul de ses prédé- « cesseurs n'avoit voulu ne ose entreprendre en vou- « lant désavouoir le roy de tenir son duché de la cou- « ronne (1) ».

L'honnête Perceval de Cagny entremêle quelque peu les dates, mais il voit juste. Il porte sur Jean V le même jugement que Jeanne d'Arc, bon juge s'il en fut, en fait de loyauté et de patriotisme (2). Il ne tint pas, en effet, aux ducs de la maison de Montfort, que l'œuvre de Philippe-Auguste et de saint Louis ne fut entièrement détruite.

Depuis ces deux grands souverains, l'unité nationale était chose accomplie : le sort de la Bretagne

(1) MORANVILLÉ. *Chronique de Perceval de Cagny*, p. 210.

(2) LEFEBVRE-PONTALIS. *Les Sources allemandes de l'Histoire de Jeanne d'Arc. Chronique de Eberhard de Windecken*, p. 178.

était lié à celui de la France. Ses souverains ne pouvaient se séparer de celle-ci sans trahir la cause de l'unité nationale, sans manquer à leurs serments et à leurs devoirs de vassaux et de sujets. A partir du XIIIe siècle, la Bretagne n'était plus indépendante. Trois choses en font foi d'une manière indiscutable : la dépendance de la province du Parlement de Paris (1) ; la fameuse question de l'hommage que prêtaient les ducs aux rois de France, lors de leur avènement ; enfin Philippe le Bel, en élevant Jean II de Bretagne à la dignité de duc et pair de France, avait habilement couronné l'œuvre de ses prédécesseurs (2). Celle-ci durait depuis cent cinquante ans : ainsi consacrée par le temps, elle méritait d'être respectée. Or les descendants de Jean de Montfort usèrent de tous les moyens pour l'anéantir.

Ils tentèrent d'abord d'éluder l'obligation de l'hommage qu'ils devaient aux rois de France. Primitivement cet hommage était lige, ainsi le prêtèrent Arthur Ier et Jean le Roux. Jean de Montfort le comprenait si bien ainsi qu'il le prêta sans hésiter à Edouard III d'Angleterre (3). Mais lorsque Jean IV, son fils, eut remporté la victoire d'Auray, grâce à l'appui des Anglais, il tenta d'éluder par une restriction mentale les engagements accoutumés que réclamaient Charles V et qu'avaient souscrits ses ancêtres. En déclarant qu'il ne prêtait hommage qu'à la manière de ses prédécesseurs, il entendait ne le faire que simple, en un mot, n'accomplir qu'un

(1) Dom Morice. *Preuves*, I, col. 1.122. Les tribunaux de Bretagne relevaient du Parlement de Paris « ob defectum juris, et a pravo et falso consilio, « vel etiam in aliis casibus qui ad superioritatem regiam « debent pertinere ». Lettres de Philippe le Bel de fév. 1297 cassant les appels portés à la Cour du Roi en première instance. Autres lettres du même en 1303, sur la même matière. *Preuves*, I, col. 1.178, 1.260, 1.275.

(2) Dom Morice. *Preuves*, I, col. 1.122.

(3) Dom Morice. *Preuves*, I, col. 1.449.

acte de révérence. A partir de ce jour, tous ses successeurs tentèrent d'affaiblir le lien qui unissait leur duché à la couronne. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les procès-verbaux de leurs actes de prestations d'hommage : chacun d'eux marque un empiètement des Montfort sur l'unité française.

Jean V déclara qu'il accomplissait l'hommage à la manière de ses prédécesseurs ; toutefois, à l'exemple de son père, il laissa annexer à l'acte de cérémonie les serments antérieurs prêtés par Arthur Ier et Jean le Roux (1). Après Azincourt, fidèle à l'esprit de son père, il s'intitula dans ses mandements : « Duc de Bretagne par la grâce « de Dieu. » Jean IV et Jean V avaient rendu hommage nu-tête, un genoux en terre, et sans épée. François Ier prêta serment debout et l'épée au côté, mais il demanda pardon à Charles VII pour la conduite de son père (2). Pierre II fit hommage nu-tête, un genoux en terre, après avoir quitté son épée sur l'ordre du chancelier de France ; il renouvela la restriction mentale de ses prédécesseurs en indiquant plus nettement encore qu'il n'admettait pas l'hommage lige (3). Richemont déclara sans ambage qu'il n'admettait pas ce dernier hommage ; il garda son épée, il ne se mit pas à genoux et refusa l'hommage de la pairie (4). Il en fut de même de François II (5). Chaque génération de la race des Montfort marque ainsi un degré de plus dans la voie de la séparation (6). On a parlé des empiètements de la royauté française sur les

(1) Dom Morice. *Preuves*, I, col. 1.609, et II, col. 734.

(2) Dom Morice. *Preuves*, II, col. 1.399. De plus, il supplia le roi de confirmer les privilèges de la Bretagne, reconnaissant ainsi qu'elle les tenait de la bienveillance royale.

(3) *Preuves*, II, col. 1.544.

(4) *Preuves*, II, col. 1.732,

(5) *Preuves*, II, col. 1.738.

(6) François II marqua le dernier pas lorsqu'il tenta d'instituer en Bretagne un Parlement indépendant de celui de Paris.

libertés provinciales ; il convient à plus juste titre, dans la circonstance, de parler des empiètements des Montfort sur l'unité française. De telles tendances étaient aussi intolérables qu'abusives. Mais le vengeur de la France est né, Louis XI. Il ne demandera pas même à François II l'hommage lige de son duché, il veut davantage. Il a au fond du cœur la volonté bien arrêtée de venger les humiliations de la France : il détruira la Bourgogne et la Bretagne. Il ne sépara point dans sa haine les deux maisons de Bourgogne et de Montfort, parce qu'elles avaient fait le malheur du royaume par leur ambition. Son but fut de restaurer l'unité française, telle qu'elle avait existé sous saint Louis. Avec quelle constance, avec quelle habileté, avec quel succès, il y travailla, tout le monde le sait. Tout en applaudissant à l'union de la Bretagne à la France, nous eussions préféré que Jean V ne justifia pas par ses manœuvres la politique de Louis XI et que celui-ci n'employa pas les méthodes des Montfort dans la poursuite de son but.

La paix sans honneur, que Jean V procura à la Bretagne, ne fut, d'ailleurs, point un chef-d'œuvre diplomatique. Pendant les dix-neuf ans, (1415-1434) au cours desquels le duché eut pu être entraîné dans le tourbillon, il ne fut jamais sérieusement menacé. La France divisée, envahie, épuisée d'hommes et d'argent, ne pouvait songer à l'attaquer. L'Angleterre, absorbée par sa lutte contre la France, ne pouvait distraire aucune de ses forces contre lui. La neutralité bretonne lui suffisait : elle satisfaisait trop bien ses plans. Fidèle à ses projets d'avance méthodique, elle était trop heureuse de diviser les forces françaises pour les vaincre successivement. La conduite de Jean V n'est donc pas une œuvre de grande habileté. Ne lui faisons pas un mérite de sa faiblesse et de sa coupable duplicité. Son propre fils fut contraint de le désavouer. Le 16 mars 1446, il demanda pardon à Charles VII de la conduite de son père, craignant que le roi ne voulût ven-

ger sur la Bretagne les traités passés par Jean V avec les Anglais (1).

La politique de Jean V vis-à-vis de la France eut rarement l'approbation de la majorité des Bretons. Il doit seul, avec son chancelier, en porter la responsabilité devant l'histoire. Lorsqu'en 1421, au lendemain de la victoire remportée à Baugé par le Dauphin, il fut invité à se rapprocher de la France, il reçut d'Henri V d'Angleterre une ambassade le priant de surseoir à ce changement de politique. Il répondit au comte de Suffolk en le mettant en présence des Etats assemblés à Rennes : « Les Anglais, observe Le Baud, qui n'est pas suspect « en la matière, firent moult grandes offres au duc s'il « voulait tenir leur parti. Il y eut diverses opinions « entre les gens des Estats et du Conseil du Duc... « Toutefois prévalut le parti du Régent, et se partit « Monseigneur Richard de Bretaigne pour aller à son aide, « ne onques ne l'en purent les Anglois destourner (2).

Ainsi, au moment où les causes de mécontentement du patriotisme breton sont les plus vives, les Etats, mieux conscients de leur devoir que leur duc, préfèrent ouvertement le service de la France à celui de l'Angleterre. Ils acceptent l'alliance avec la Bourgogne, mais

(1) Dom Morice. *Preuves*, II, col. 1.406. Six mois plus tard, François Ier demanda à Charles VII de confirmer les privilèges de la Bretagne. Charles VII y consentit volontiers, mais avec ces restrictions significatives : « Toutesfoiz, nous n'entendons point que se « depuis ces dernières guerres aucuns privilèges, grâces, franchises, « libertez et autres choses avoient esté donnez aux prédécesseurs de « nostre dit nepveu par feu nostre très chier seigneur et père ou par « feu nostre très chier seigneur et besayeul le Roy Jehan, le temps « durant de sa prison, qu'il nous doye préjudicier, ne à ceste présente « générale confirmation estre comprins en aucune manière, et tout « sans préjudice de noz droitz de ressort et souveraineté et autres « qui nous doivent et peuvent appartenir oudit duché et aussi des « appointements faiz et prins par feu nostre très cher seigneur et « ayeul le Roy Charles avec les prédécesseurs de nostre dit nepveu. » Razillé, près Chinon, 16 septembre 1446. E. 113. Cartulaire des Privilèges de Bretagne.

(2) Le Baud. *Chroniques de Bretaigne*, édition d'Hozier, p. 461-462.

jamais avec l'Angleterre. Toutes les fois que Jean V cède à ses penchants anglophiles, il a soin de ne pas les consulter, il agit même contre leur avis. Quand, au contraire, il se rapproche de la France, il n'hésite pas à leur demander leur approbation : il ne manque jamais de l'obtenir. Lorsqu'il entreprit en 1423, le voyage d'Amiens, qui aboutit à la reconnaissance du traité de Troyes, il se met en route malgré les Etats, malgré ses sujets : Gruel (1) et Le Baud sont formels sur ce point, malgré leurs tendances apologétiques bien connues. En 1424, les mêmes Etats le retirent eux-mêmes de l'alliance anglaise : ils décident que Richemont acceptera l'épée de connétable. L'année suivante, ils engagent Jean V à conclure avec Charles VII le traité de Saumur ; ils reconnaissent si bien la dépendance de la Bretagne vis-à-vis de la France qu'ils décident, à l'heure la plus critique de l'histoire du royaume, que le duc fera hommage du duché de Bretagne (2). Ils ne se démentirent qu'une seule fois, en 1427. Contraints par la pusillanimité de leur duc, qui n'avait rien su organiser pour la défense du duché, ils adhérèrent au traité de

(1) Gruel écrit, en effet, au sujet du voyage de Jean V à Amiens : « Monseigneur de Richemont amena le Duc, son frére, malgré la « plupart des Estats de Bretaigne, audit lieu d'Amiens », p. 29, (édit. Le Vavasseur). Le Baud dit également dans ses *Chroniques*, p. 463 : « Le Duc partit de son pays contre le gre de la plupart de ses « sujets. » A la même date, malgré l'alliance officielle de la Bretagne avec l'Angleterre, les Bretons du Rennais et des environs de Saint-Malo portèrent secours aux défenseurs du Mont-Saint-Michel. Les marins bretons battirent la flotte anglaise qui faisait le blocus de l'abbaye. LE BAUD. p. 464.

(2) Gruel écrit, p. 33 de sa *Chronique* : « Les Estats conclurent que « mondit seigneur de Richemont iroit devers le Roy pour estre « connestable. » Deux mois auparavant, Jean V avait refusé avec hauteur la requête que le Président de Provence lui avait adressée à ce sujet. LE BAUD, *Chronique*, p. 465. — Lorsque peu de temps après les Anglais voulurent assiéger Pontorson, Jean V, déclare Gruel, « sur « l'advertissement d'aucun de ses gens » voulut leur livrer la ville malgre les avis de son frère, avant même que le siege y fut mis. L'élite de la noblesse bretonne s'enferma dans la place, refusa de la rendre, disant qu'elle tiendrait pour Monseigneur le Connetable. GRUEL. *Chroniques*, p. 55.

Troyes. Mais nombre de Bretons protestèrent contre cette humiliante capitulation ; quelques uns, comme les Rohan, par des acte formels ; les autres, tel Jacques de Dinan, frère du maréchal de Bretagne, en demeurant malgré le duc, au service du roi de France. Les sujets de Jean V avaient encore conservé les mêmes sentiments qu'ils avaient à l'époque de Charles de Blois : ils étaient Bretons, mais au-dessus du duc, la majorité d'entre eux plaçaient le roi de France (1). Ils désiraient que le serment d'hommage prêté par le duc ne fut pas un vain mot, une cérémonie dénuée de sens. Leur politique était la seule légitime, la seule raisonnable et, en réalité, la seule véritablement habile (2) en même temps qu'honorable.

Jean V et les Membres de sa famille

Voyons maintenant Jean V dans ses affaires de famille.

C'est, dit-on, lors du mariage de leurs enfants que les parents montrent le mieux leur caractère intime. Si

(1) Sous François II lui-même, à l'époque où les sentiments séparatistes excités par les Montfort furent les plus vifs, bon nombre de Bretons gardaient leur attachement à la France. En 1470, Péan Gaudin, sire de Martigné, alla visiter Louis XI à Amboise. Celui-ci lui dit en riant : « Vous autres Bretons, êtes tous Anglois ou Bourguignons. » Gaudin répondit : « Sire, nous sommes et serons toujours bons Bre- « tons et bons François. » DOM MORICE. *Preuves*, III, col. 209.

(2) En 1381, Jean IV, rappelé d'Angleterre par ses sujets mécontents de la réunion pure et simple de la Bretagne à la Couronne royale prononcée par Charles V, avait tenté de séparer définitivement le duché de la France. Robert de Beaumanoir réunit « les barons auxquels « le roi Charles avait naguère, de son vivant, fait prêter serment de « fidélité ; il alla sur-le-champ trouver le duc. Il lui déroula l'histoire « de ses intrigues et affirmant que le roi était suzerain du duché, il « l'exhorta à ne rien tenter contre lui ; autrement il devrait s'at- « tendre à voir tous les barons qui l'accompagnaient, de sujets et « d'amis qu'ils étaient, devenir ses ennemis ». Le duc repoussa pour la forme ses sages conseils, mais ne poussa pas plus loin ses tentatives séparatistes Il envoya des ambassadeurs pour traiter de sa soumission au roi de France. BELLAGUET. *Le Religieux de Saint-Denis*, I, p. 59-61.

pour les premiers, le mariage est quelquefois une affaire de cœur, pour les seconds, c'est quelquefois une question d'intérêt. Pour Jean V, ce fut toujours un coup de bourse.

Le grave dom Lobineau (1) et le non moins grave M. de la Borderie (2) ont signalé avec émotion la tendresse de notre duc pour sa fille Isabelle. Elle était la seule survivante de quatre filles ; elle est la seule dont il ait eu à procurer la dot. Le désir de ne pas être séparée de cette enfant lui fit, dit-on, rompre son mariage avec le roi de Sicile et écouter les vœux de son jeune cœur pour Guy XIV de Laval. Il remua pour la conserver, observe M. de la Borderie, ciel et terre : il déroula la litanie de ses vœux à Châteauceaux.

En présence de ces manifestations, je ne suis pas ému le moins du monde. Je n'y vois point les marques de la tendresse paternelle de Jean V, mais une preuve entre mille autres de son amour de l'argent. Je suis convaincu qu'il ne rompit le mariage de sa fille, deux fois promis avec serment et déjà célébré par procureur, que pour éviter une mauvaise échéance.

Rappelez-vous qu'en 1417, il avait promis à sa fille une dot de 100.000 francs et Montcontour. Rappelez-vous que le 13 novembre 1424, il avait obtenu de Charles VII, avant d'autoriser son frère à accepter l'épée de connétable, qu'il payerait les 100.000 francs de la dot d'Isabelle. En 1430, le moment est venu d'exécuter le mariage et de payer. Mais depuis la chute de Richemont, depuis le coup de l'hommage prêté à Henri VI, Charles VII n'entend plus verser un denier. Voilà le secret de la rupture matrimoniale.

Pour écarter définitivement les réclamations justifiées de Yolande d'Aragon, Jean V marie en hâte sa fille au comte de Laval, le 1er octobre 1430, mais au rabais : au

(1) *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 581.
(2) *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 307.

lieu d'une dot de 100.000 francs augmentée de Montcontour, il ne donne que 50.000 écus (1). Puis le 18 octobre 1430, lui et sa femme obtiennent du pape Martin V absolution du parjure qu'ils ont commis en rompant le mariage de leur fille (2). Jean V avait marié sa sœur Marguerite en 1407, sans bourse délier ; il marie sa fille à bon compte. Il est constant avec lui-même.

Les moins contents en cette affaire furent les jeunes époux. Jean V, dans le contrat du 2 décembre avait obtenu de leur part la déclaration qu'ils étaient satisfaits de sa générosité. Mais ils ne tardèrent pas à murmurer. Le 9 janvier 1435, le duc augmenta de 20.000 écus, c'est-à-dire, d'un million d'aujourd'hui, la dot de sa fille. Puis trois mois après, il leur fit de nouveau déclarer qu'ils ne lui demanderaient plus rien. Il croyait économiser du coup 30.000 écus et Montcontour. Les Laval ne tardèrent pas à recommencer la petite guerre. Trois mois plus tard, Isabelle mariait sa fille aînée, Yolande, âgée de quatre ans, au fils aîné du vicomte de Rohan et de Marguerite de Bretagne, la sœur déshéritée de Jean V. Ce fut l'occasion pour ce dernier d'entrer de nouveau dans la voie des réparations. Il promit de payer 24.000 écus sur les 60.000 qui devaient constituer la dot de la jeune fiancée (3).

Vous pensez, sans doute, que Jean V paya sans hésiter la dot ainsi diminuée de sa fille et de sa petite-fille ? C'est une erreur. Quand il mourut en 1442, il n'avait versé à sa fille que 2.500 livres. Ses fils François Ier et Pierre II furent obligés de solder ses engagements. Pierre II

(1) Bertrand de Broussillon. *La Maison de Laval*, t. III, n° 2178. R. Blanchard. *Actes de Jean V*. N° 1926.

(2) Bertrand de Broussillon. *La Maison de Laval*, t. III, p. et t. V, p. 70 et 71. D'après Le Baud, Jeanne de France « fut moult « courocée de ce mariage pour cause du lignage et affinité qui « estoit entre la maison de France et de Sicile ». *Chroniques de Bretaigne*, p. 420.

(3) Dom Morice. *Preuves*, tome II, col. 1273.

paya à Yolande de Laval, lorsqu'elle épousa le comte de Tancarville, et à Jeanne de Laval, seconde femme du roi René, 11.960 écus d'or à l'une, 25.000 écus à l'autre pour acquitter les sommes qui étaient encore dues sur la dot d'Isabelle de Bretagne. (1)

Ladre pour payer la dot de sa fille, Jean V le fut à plus forte raison pour payer celles de ses sœurs. En 1407, il maria sa sœur Blanche au comte d'Armagnac ; il lui promit une dot de 150.000 francs, sur lesquels 30.000 furent versés le jour de la signature du contrat (2). Blanche de Bretagne mourut en 1416 sans avoir reçu aucun autre denier de son frère. Elle laissait une fille, nommée Bonne d'Armagnac : celle-ci mourut en 1431, sans avoir jamais vu la couleur des écus de son oncle. François Ier fut dans cette circonstance encore chargé de réparer les injustices paternelles. Le 6 juillet 1448, il transigea avec le comte d'Armagnac représenté par son procureur, Jean Barthou, sur les sommes qui restaient à payer de la dot de Blanche de Bretagne (3).

Le tableau de la ladrerie de Jean V ne serait pas

(1) E. 11 et 13. Le 14 juillet 1454, Guy XIV reconnaît que le duc Pierre II s'est engagé à payer en son nom 11.960 écus en dot à sa fille Yolande de Laval « à valoir sur le reste en quoy il estoit tenu par « cause de la promesse faite par feu nostre sire le duc Jean pour la « dot de feue Isabeau de Bretaigne nostre compaigne ». Le 22 Août 1454, le duc Pierre II paya de nouveau 25.000 écus pour la dot de Jeanne de Laval, seconde femme du roi René d'Anjou « pour valoir descharge « de telle somme en quoy il povoit estre tenu et obligé comme « héritier de ses prédécesseurs au comte de Laval et ses enfants pour « raison de la promesse de mariage jadis faite de Guy, comte de « Laval et de feue Mme Isabeau de Bretaigne, sœur germaine dudit « duc ». La dot d'Isabelle de Bretagne ne fut définitivement liquidée que le 10 juillet 1481.

(2) Dom Morice. *Preuves*, II, col. 771-773. Archives de la Loire-Inférieure. E. 9.

(3) Blanche de Bretagne mourut au mois d'août 1416. E. 9. Acte du 6 juillet 1448.

(3) Archives de la Loire-Inférieure. E. 9. Le comte d'Armagnac consentit à ne recevoir que 35.000 écus sur les 70.000 livres qui étaient encore dues sur la dot de Blanche de Bretagne.

complet si nous ne rappelions les aventures qu'elle lui suscita à propos de la dot de sa sœur aînée, Marie. Elle avait épousé, en 1396, Jean, comte d'Alençon. Trente-cinq ans plus tard, sa dot n'était pas encore payée. Elle avait été fixée à 100.000 livres ; 50.000 furent versées le jour du contrat ; depuis lors 20.000 furent données en acompte. Le 26 mai 1430, Jean V reconnut qu'il devait encore à son neveu 30.000 francs sur la dot de sa mère. A ce moment, Jean d'Alençon était en proie aux plus pénibles difficultés financières. Il lui avait fallu payer 100.000 francs de rançon aux Anglais et pour cela vendre la baronnie de Fougères à son oncle de Bretagne.

Il lui réclama le payement des 30.000 livres qui lui étaient encore dues. C'est cet acte que M. de la Borderie, très inconsidérément ou par ironie, appelle « une scie « pour le bon Jean V qui, par suite de ses largesses, se « trouvait parfois à court d'argent pour payer ses dettes ». Jean V fit la sourde oreille.

Finalement, le duc d'Alençon qui avait vu son oncle économiser 50.000 livres sur la dot de sa fille, se fâcha. Le 29 septembre 1431, dans un coup de tête, ce jeune homme de vingt-deux ans, plus habitué à agir qu'à réfléchir, comme tous ses semblables dans les armées de Charles VII, enleva le compère de Jean V, Jean de Malestroit, son chancelier. Telle fut l'origine de l'affaire de Pouancé : elle n'est pas plus chevaleresque. Elle a pour cause l'avarice ou la duplicité méthodique de notre duc. Il convient d'ajouter que de tous les gendre et beaux-frères de Jean V, le duc d'Alençon est le seul qui lui ait arraché la dot de sa mère.

Il est telle de ses générosités, objet de l'admiration de M. de la Borderie, vis-à-vis de laquelle je n'éprouve pas le même enthousiasme : « Dans la session des « Etats de 1433, nous voyons, dit-il, le duc donner « au vicomte de Rohan 25.000 livres pour le mariage « de sa fille Jeanne de Rohan avec le comte d'Angou-

« lême (1). » Qu'eût-il dit, si sept ans après, le 1er août 1441, il avait vu le duc se substituer au vicomte de Rohan pour payer la dot très inusitée dans cette famille de 80.000 écus ! (la sœur de la jeune fille, Catherine, n'eut que 1.000 livres de rente et plus tard 2.000) (2). Pour nous, Jean V n'accomplit point dans la circonstance un acte de générosité, mais de simple restitution. Il promet à sa nièce la dot qu'il à volée à sa sœur en 1407 (3).

Au surplus, le mariage de Jeanne de Rohan n'eut pas lieu : elle épousa, le 11 février 1442, son cousin François de Rieux. Jean V, remarque Dom Morice, lui fit à cette occasion de grandes générosités, mais elle ne reçut de ses parents que deux mille livres de rente. Jean d'Orléans épousa, en 1449, la sœur de Jeanne, mais cette dernière n'eut en dot que 60.000 écus d'or (4).

Puisque nous sommes sur la question des mariages, ne l'abandonnons pas avant d'avoir montré comment Jean V tenta de marier la première de ses petites-filles, Yolande de Laval (5). Tout le monde connaît la longue querelle qui sépara le connétable de Richemont et Georges de la Trémoille, son ancien ami, querelle violente, querelle odieuse s'il en fut, qui mit la France à deux doigts de sa perte. Les deux adversaires ne reculèrent pas devant l'assassinat pour revenir ou se

(1) *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 305.

(2) Dom Morice. *Histoire généalogique de la maison de Rohan*, fol. 293. R. Blanchard. *Actes de Jean V.* N° 2502.

(3) Il est d'autres restitutions que désira, sans doute, accomplir Jean V. Nous lisons dans l'arrêt rendu le 18 août 1447, par le Parlement de Paris, condamnant le duc François Ier à restituer le comté de Penthièvre à Jean de Blois, ce considérant curieux : « Item que feu « mond. seigneur Jean, lors tenant led. duché de Bretaigne en son « vivant dit par plusieurs fois, qu'il scavoit sa conscience estre chargée « de ce qu'il tenoit lesd. biens de mond. seigneur le comte de Pen- « thièvre demandeur et qu'il vouloit qu'ils luy fussent renduz et « restituez...» Bibl. Nat. Collection Doat. vol. 245, fol, 79.

(4) Dom Morice. *Preuves*, II, col. 1511.

(5) Yolande de Laval, née le 1er octobre 1431, à Nantes.

maintenir au pouvoir. Or, quel fut le rôle de Jean V en cette querelle mémorable ? Il soutint Richemont, et je ne l'en blâme pas (1), mais son rôle n'en dénote pas moins une singulière fourberie. Le 22 février 1431, il passe avec La Trémoille des lettres et des serments d'alliance, « il jure de l'aimer, de pourchasser son « honneur, de le garder et défendre contre tous ceulx « qui vouldroient le grever en corps ou en biens, de « le garder, préserver et maintenir en l'état service et « autorité qu'il a plu au roy de luy donner en son hôtel « et devers luy (2) ».

Deux ans après, il donne en mariage à Jean de la Trémoille, au fils du pire ennemi de son frère, sa petite-fille Yolande Laval, la fille ainée de sa bien aimée Isabeau. Il s'engage à aider le triste ministre de Charles VII, comme son parent et ami dans ses affaires ; en retour, celui-ci, considérant « les grands honneurs, « biens et plaisirs que Monseigneur le duc de Bretaigne « lui fera au temps advenir », s'engage à être pour lui un vrai et loyal serviteur (3).

Pendant ce temps, Jean V, d'accord avec son frère Richemont, machine la ruine de la Trémoille. Cinq mois après, le favori est renversé à Coches par les amis du Connétable, et peu s'en faut qu'il ne trouve la mort en son lit d'un coup de la dague de Rosnyriven. Son embompoint le préserva seul du trépas. A la nouvelle de la réussite du complot, Jean V ne se tient pas de joie : il donne 80 écus au premier messager qui lui

(1) Il lui envoya à plusieurs reprises des secours en Poitou. En 1428, 1429, il profita d'un pèlerinage à Saint-Julien-de-Vouvantes, pour espionner la ville de Craon et tenter de s'en emparer. Or, elle était la propriété de la Trémoille. Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 576.

(2) Blanchard. *Actes de Jean V.* N° 1935. D'après M. Le Blanc de la Vignolle, les lettres de fiançailles étaient datées du 6 janvier 1433 (v. st.)

(3) E 144. Promesse et serment de Georges de la Trémoille, donnés à Nantes, le 1er février 1434.

annonce la chute du ministre, son ami, et autant, au chevaucheur de Coëtivy qui lui confirme le récit (1). Ces menus détails ne prouvent-ils pas combien peu lui coûtaient les serments et les promesses d'amitié ! Combien peu de respect lui inspiraient les engagements de mariage dont étaient les objets les membres les plus proches de sa famille, ses sœurs, sa fille, sa petite-fille ! (2)

Il n'est pas jusqu'au mariage de la bienheureuse Françoise d'Amboise avec son fils Pierre, dont tous les hagiographes bretons lui ont fait honneur, qui ne présente de sa part un nouvel exemple de duplicité. Peu s'en fallut que la grande Carmélite ne fût renvoyée à son père et à sa mère, dédaignée par le duc de Bretagne, comme le fils de la Trémoille. En 1430, il l'avait accueillie enfant, âgée de cinq ou six ans et il avait promis de la marier à son fils Pierre, sitôt qu'elle serait nubile. Or l'âge était venu : il était temps d'exécuter sa promesse. Sommé de s'y résoudre par le vicomte de Thouars et sa femme, Jean V ne répondait pas ; il ne leur renvoya pas davantage leur fille. Ceux-ci s'adressèrent au Pape Eugène IV. Ce dernier prit fait et cause pour eux. Il écrivit à Jean V, lui rappelant qu'un souverain doit avoir le souci de son honneur et le respect des contrats (3). La lettre fut efficace ; Eugène IV n'eut pas besoin de procéder plus avant comme il le laissait

(1) *Actes de Jean V*. N° 2113 A ce moment le mariage de Yolande de Laval n'était nullement rompu. Six mois après il était encore question de la marier à Jean de la Trémoille. DOM LOBINEAU, t. I, p. 597.

(2) Le 21 Mai 1435, Yolande de Laval fut de nouveau fiancée à Alain de Rohan. Jean V s'engagea à garantir ce dernier contre le mécontentement du sire de la Trémoille. Bibliothèque de Nantes fr. 1591. DOM MORICE. *Preuves*, II, col. 1271.

(3) VAUCELLE. *La Bretagne au Concile de Bâle*. Rome 1906, p. 37 et 62. Le pape Eugène IV s'adressant à Jean V lui dit : « Exhortamur « igitur tuam magnificentiam ut si ita est, ut ipse Ludovicus et uxor « exponunt, cum scias quantum requiratur in principe fides conven- « torum, velis pro honore tuo servare promissa et fidem etiam illœsam « conservare ».

entendre. Françoise d'Amboise épousa Pierre de Bretagne, dans l'année même. Mais si la chose n'eut dépendu que de Jean V, il est bien possible que le trône de Bretagne n'eut jamais connu l'éminente fleur de sainteté qui fait l'honneur du comté Nantais et de l'ordre du Carmel.

Jean V et Gilles de Rays

Le récit des relations de Jean V avec Gilles de Rays n'est pas moins fécond en traits révélateurs de son caractère. Il fournit à l'observateur attentif quantité de preuves nouvelles de l'incurable esprit de duplicité et d'avarice qui l'anima jusqu'à la fin de sa vie. M. le chanoine Durville s'est élevé avec véhémence contre M. Salomon Reinach coupable d'avoir traité Jean V et son chancelier, Jean de Malestroit, l'un d'infâme et l'autre de scélérat. Poussant plus loin sa pointe, il s'est attaqué à M. le chanoine Bossard et surtout aux avocats de René de Laval-Rays, qui, sans accuser Jean V de scélératesse, ont mis en relief l'avarice et le peu de bonne foi qui le caractérisent. Les Bénédictins bretons ont eux-mêmes failli éprouver sa mauvaise humeur pour avoir publié le plaidoyer de René de Laval dans l'affaire de Chantocé. Il s'est imposé la tâche de mettre sous les yeux des lecteurs modernes les arguments employés entre 1461 et 1481, par les avocats auxquels François II donna la charge de défendre, devant le Parlement de Paris, les acquisitions et la mémoire de son oncle. Qu'il me permette de dire, que si je souscris à son plaidoyer à l'encontre de M. Salomon Reinach et de Gilles de Rays, je ne le suis nullement dans ses chicanes contre M. l'abbé Bossard. La lecture de son travail ne m'a pas le moins du monde convaincu de l'esprit de désintéressement de Jean V dans ses relations avec Gilles de Rays. Dans l'exposé de son rôle en cette

affaire, je n'employerai que des documents souscrits par lui et ses propres fils.

Tout d'abord, Jean V eut le tort de contracter avec Gilles de Rays, prodigue notoire, c'est-à-dire de ceux avec lesquels tout contrat est nul de plein droit, qu'ils soient interdits ou non par sentence judiciaire. Sur ce point, la démonstration des avocats de René de Laval-Rays est péremptoire. Nul ne tentera jamais de démontrer que le baron de Rays ne fut pas un prodigue. Mieux que personne, Jean V était instruit de sa mauvaise conduite, de la misérable administration que faisait de ces biens ce maréchal de France que Charles VII avait été sur le point de destituer, parce qu'il était trop « léger à décevoir (1) ». Il est une procuration donnée par Gilles, le 28 décembre 1434, à Orléans, alors qu'il se livrait à toute l'ivresse de sa mégalomanie, à son cousin Roger de Briqueville, que M. Durville a qualifiée, à juste titre, « d'abominable (2). » Par cet acte, Gilles donnait à ce jeune homme tout pouvoir, non seulement pour vendre ses biens, sans spécification d'une parcelle quelconque, pour quelque somme qu'il voudrait, mais même pour marier sa fille unique, alors âgée de quatre ou cinq ans « avec quelque personne que ce soit, » et de lui assigner « telle dot que bon lui semblera (3). » Cette seule pièce eut suffi à le faire proclamer déchu de ses droits. Or, c'est sur la foi d'une telle procuration, acte véritable d'abdication, que Jean V conclut sa première acquisition des biens de Gilles. Six mois après, nouveau marché, sur la foi d'une seconde procuration à peine moins

(1) De Beaucours. *Histoire de Charles VII*. II, p

(2) *Express de l'Ouest*, n° du 7 septembre 1911. Les biens de Gilles. Acquisitions de Jean V.

(3) E. 174. Procuration donnée le 28 décembre 1434, devant Ieh. Le Prestre, garde de la Prévoté d'Orléans et devant Ieh. Cailly, notaire juré du Chastelet d'Orléans. Elle est insérée en tête de l'acte d'achat de 200 livres de rente sur Bourgneuf fait par Jean V, le 12 mars 1435.

extraordinaire, passée celle-ci sous-seing privé, le 21 mai 1435 (1). Si ces procurations sont abominables, n'y a-t-il par quelque chose d'abominable, j'emploie le terme à dessein, à acheter les biens d'un homme, assez inconsidéré, assez déchu pour se démunir de ses droits paternels et abandonner à autrui la disposition de ses biens et de ses enfants? Qu'on ne dise pas que Jean V agissait avec bonne foi, qu'il ignorait le mauvais gouvernement de Gilles; la bonne foi est insoutenable dans la circonstance, puisque le duc traite avec le coupable, sur la foi d'un acte, qui est la proclamation de sa mauvaise conduite, qui constitue la preuve évidente de son inconsidération et de sa déchéance morale (2). Ces deux marchés ne sont pas isolés, Jean V contracta onze fois avec Gilles, soit personnellement, soit par l'intermédiaire de ses enfants. Dès l'origine, ses relations avec le baron de Rays dénotent l'intention arrêtée de ne pas l'empêcher de dissiper ses biens, de réserver pour lui et les siens le bénéfice que procure à certaines personnes le voisinage d'un prodigue (3).

Il était cependant interdit aux ducs de Bretagne de

(1) Elle parut tellement insolite à Jean V et à ses officiers qui cependant avaient connaissance de la précédente qu'ils se livrèrent à une enquête sur son authenticité. « Ainsi que des dessusdits signe et « impressure dud. sceau avoir esté deument informez par les recors « et attes'ations dudit chevalier, (Roger de Briqueville), Guillaume « Grimault, Guillaume Saussaie, Charles Lespervier et autres. » Cette seconde procuration est insérée en tête de l'acte d'achat de 300 l. de rente sur Bourgneuf fait par Jean V, le 2 juillet 1435. Cette procuration faite sous-seing privé est absolument semblable à la première, sauf qu'il n'y est pas question du mariage de Marie de Rays.

(2) Si jusqu'à cette date, il y avait doute sur la prodigalité de Gilles, le doute n'est plus possible après ces deux procurations.

(3) Gilles de Rays n'était point un de ses amis C'était un ami, au contraire, de la Trémoille, avec lequel il avait passé des lettres d'amitié. Il fut une des premières victimes de la chute du favori. Richemont lui enleva son emploi de maréchal qu'il confia, ou plutôt, rendit à La Fayette. Au lieu d'aller au secours de Grancey assiégé par le duc de Bourgogne, Gilles resta à Orléans où il commit toutes sortes de folies. Les 12.000 réaux qu'il emprunta à Georges de la Trémoille sous prétexte d'aller au siège de Grancey furent dissipés ainsi que bien d'autres à Orléans. *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. I, p.

contracter avec leurs vassaux ; le serment qu'ils prononçaient à leur couronnement le leur interdisait. Dom Lobineau et Dom Morice ont reconnu l'un et l'autre l'existence de cette loi. Elle avait été rappelée à Jean IV lorsque, dans un accès de violente cupidité, il avait tenté de s'adjuger la baronnie de Rays sur Jeanne Chabot (1). Mise, sans doute, sous les yeux de Jean V, il prit pour l'éluder la précaution d'acquérir les biens de Gilles sous le couvert de ses fils.

Les Laval, effrayés par les dépenses insensées de leur cousin, essayèrent de les arrêter en le faisant interdire. La vieille comtesse, Anne de Laval, qui connaissait bien la rapacité du beau-père de son fils aîné, se mit à la tête de cette entreprise, aidée par ses deux fils, André de Lohéac et Louis de Châtillon, soutenue également par le frère de Gilles, René de Laval. Par lettres patentes données à leur requête, le 2 juillet 1435, Charles VII confia au Parlement de Poitiers le soin de procéder à une enquête sur les motifs allégués par les parents de Gilles et de le munir ensuite d'un curateur. En attendant l'arrêt définitif qui demandait un certain temps, il défendit à Gilles de vendre une parcelle quelconque de ses biens. Cette ordonnance, facile à exécuter, s'il se fut agi d'un homme ordinaire, présentait à l'égard d'un personnage, tel que le baron de Rays, d'inextricables difficultés. Il était maréchal de France ; grand seigneur, plus riche incontestablement que les fils de Jean V, et même que nombre de princes à la fleur de lys. Il était entouré de quantité de gens de sac et de corde, capables de tous les mauvais coups : lui-même, ombrageux, violent, alcoolique, ne respectait rien. Il l'avait prouvé par nombre de brigandages et d'attentats à la morale publique. C'est pourquoi sa famille n'acheva pas devant le Parlement la conclusion de sa demande d'interdiction : trop de personnes eussent été menacées dans

(1) BLANCHARD. *Cartulaire de Rays*. II, p. 73.

leurs intérêts par cet acte juridique; elle crut que les biens de Gilles seraient suffisamment sauvegardés par la défense portée par Charles VII de contracter avec lui. Qui, d'ailleurs, eut osé accepter la curatelle d'un tel prodigue? René de Laval l'eut-il voulu, ne pouvait vraisemblablement être revêtu de cette fonction. Il était trop jeune. M. Durville l'a bien indiqué comme la personne toute désignée dans la circonstance, mais il a oublié de nous démontrer qu'il était âgé de vingt-cinq ans en 1435. Il a bien prouvé en s'égayant aux dépens du sire de la Suze qu'il avait plus de vingt ans en 1438 lors de la vente de Chantocé, mais ses plaisanteries à l'égard d'un homme, né, dit-il, deux ans après la mort de sa mère, n'ont nullement établi qu'en 1435 et même en 1438, il était en âge d'être tuteur, qu'il avait sa pleine majorité, c'est-à-dire vingt-cinq ans.

Or, c'est sur cette absence de curateur que les avocats de François II, et M. Durville ensuite, se sont appuyés pour soutenir que Jean V pouvait passer avec Gilles de Rays des contrats parfaitement valides et honnêtes, comme si la loi naturelle n'interdisait pas de contracter avec un dissipateur notoire, comme si les lettres royales prohibant de contracter avec le baron, en attendant le jugement à intervenir, eussent été nulles et non avenues ! (1)

(1) En fait, les lettres royales furent observées en France et même en Bretagne, sauf par Jean V et son trésorier général. On ne trouve pas un seul contrat passé par Gilles en Poitou, en Anjou, au Maine après cette date, sauf peut-être un seul conclu à Angers en 1439, mais il est suspect, car la date est vraisemblablement mal transcrite. (E. 219. Inventaire de pièces produites en 1468 par Olivier de Coëtivy contre René de Rays.) En Bretagne même, personne ne contracta avec Gilles, à l'exception de Jean V, de ses fils et de son trésorier général. En 1440, ce dernier, Geoffroy Le Ferron, imita son maître et acquit du prodigue la terre de Saint-Etienne-de-Mermorte. E. 197. Il avait acheté antérieurement Souché, les Jamonnières et Boin, par deux contrats passés en 1435. Anne de Sillé, belle-mère de Gilles, qui avait son douaire sur ces terres, y renonça en faveur de Geoffroy Le Ferron. En 1437, lors de l'acquisition de la Benate par Pierre de Bretagne, elle ne renonça pas au douaire dont elle jouissait sur cette dernière seigneurie.

La lecture de l'acte de procuration dont était porteur Roger de Briqueville n'avait pas ému la conscience de Jean V, les lettres de Charles VII lui causèrent un vif désappointement, mais ne l'arrêtèrent pas davantage. Il prit le parti de Gilles contre sa famille. Le comte de Laval, son propre gendre, lui présenta les lettres de Charles VII, le priant d'en donner de semblables en Bretagne ou d'en permettre la publication. Il refusa « sous ombre de certains contrats. » Les avocats de René de Laval disent qu'il s'y opposa. Il commettait ainsi un empiètement sur le roi de France, car, quoi qu'en dise M. Durville (1), une assignation d'huissier en terre bretonne, au nom du Parlement de Paris, était parfaitement légitime; il peut en voir plusieurs exemples dans le Cartulaire de Rays. C'est au Parlement de Paris qu'avait lieu les appels du Parlement de Bretagne.

Puis défiant, car il sent que les Laval devinent ses plans, Jean V exige, le 24 août 1436, un serment de fidélité de René de Laval contresigné de Guy XIV, de Louis de Laval-Châtillon et d'André de Laval-Lohéac; deux jours après, il demande le même serment à André de Lohéac, en un mot, aux deux principaux pétitionnaires des lettres d'interdiction de Gilles de Rays (2). Par ses lettres, Charles VII avait ordonné aux capitaines des places du baron de Rays de ne les livrer à personne; le 5 septembre, Jean V, mis en éveil par cet ordre qui le concerne trop évidemment, leur demande de lui prêter serment de fidélité à lui-même et de n'y laisser entrer

(1) *Express de l'Ouest*. p. 50. « Machecoul est situé en pays Nantais. Or « les ducs avaient des droits de souveraineté que les rois de France « étaient tenus de respecter. Leur violation pouvait entraîner la « guerre. »

(2) Signalons à la même époque une entrevue à Ancenis entre Jean V, son frère Richemont et Charles d'Anjou, comte du Maine. Elle eut très probablement pour objet ces négociations de biens provenant des ventes de Gilles de Rays et les murmures que les dissipations de celui-ci soulevaient dans sa famille.

GRUEL. *Chronique d'Arthur de Richemont*. (édition Le Vavasseur), p. 129.

personne (1). Le plan de Jean V est arrêté : le baron de Rays est une proie qu'il se réserve de plumer lui seul ; quiconque tente de la lui arracher est suspect de trahison, tant est vive sa convoitise. Il passe avec Gilles neuf nouveaux contrats dont le seul mérite qu'on puisse relever à sa décharge est, qu'en les signant, il ne se conduisit pas en prêteur à la petite semaine. C'est un point que j'accorde à M. le chanoine Durville. Il paya les biens qu'il acheta au taux de quatre pour cent. Mais cette circonstance relevée avec raison par les avocats de François II, parce qu'elle est à la décharge de son oncle, ne prouve pas que le baron de Rays ne fut point un prodigue. On peut l'être, même en vendant ses biens à un taux rémunérateur, quand on les aliène sans motif raisonnable, quand on en disperse le prix en de coupables entreprises. Dieu sait à quels usages Gilles consacrait l'or qui provenait de la vente de ses terres, depuis qu'il avait quitté l'armée !

Bientôt Jean V porta ses regards sur les biens de Gilles situés hors de la frontière bretonne, sur les deux plus belles pièces de son magnifique héritage : Chantocé et Ingrandes. Ses acquisitions en Bretagne ne le satisfaisaient pas entièrement, parce qu'il les avait faites en opposition avec l'une des lois constitutives du Duché. Il montra bientôt l'intention de les échanger avec Chantocé, place forte, à deux lieues de sa frontière, avec Ingrandes, siège d'un important péage, à la porte de la Bretagne et de l'Anjou. Instruite de ses visées, la famille de Laval pria le roi de Sicile de ne pas permettre ces acquisitions. René d'Anjou s'aboucha avec Jean V (2). Celui-ci, auquel les serments ne coûtaient guère, parce qu'il ne s'inquiétait pas de les tenir, lui promit tout ce

(1) Dom Morice. *Preuves*, II, col. 1294.

(2) René d'Anjou était à cette époque dans son duché d'Anjou. Il y passa les mois de mai, de septembre et d'octobre 1437. Il était à Saumur en octobre 1437, quand René de Laval s'empara de Chantocé, Lecoy de la Marche. *Le Roi René*. t. II. p. 440. Itinéraire.

qu'il voulut. Il jura de ne pas acheter Chantocé, il signa et scella de ses armes ses engagements (1), puis il continua ses négociations avec Gilles.

René de Laval et André de Lohéac recoururent alors aux moyens extrêmes : au mois d'octobre 1437, ils s'emparèrent de Chantocé, puis en décembre, de Machecoul. Du coup, Jean V est en proie à la terreur. Il croit à une conspiration ourdie contre lui : il entrevoit le spectre des Penthièvre. L'apparition sur les frontières d'Anjou de Jean de Bueil, le héros du Jouvencel, qui avait épousé Jeanne de Montejan, fille d'Anne de Sillé, belle-mère de Gilles, et ennemi particulier du baron de Rays (2), achève de le troubler. Il exige le serment de fidélité des nobles des neuf diocèses de la province. Le 2 novembre, il s'allie avec les sires de Rohan, de Châteaubriant, de Montafilant, de Rays, de Malestroit (3). Bien plus, si nous en croyons Désormeaux, le généalogiste des Montmorency, il échange avec Gilles de Rays des lettres de fraternité d'armes. Il est des amitiés qui honorent ceux qui en sont l'objet : celle-ci n'est pas du nombre. Toujours plein des mêmes préoccupations, Jean V exige, le 12 novembre, de son propre gendre, Guy XIV et de son frère, Louis de Laval, des serments de fidélité particuliers (4). Telle est toute l'histoire du

(1) R. Blanchard. *Actes de Jean V.* Archives de la Loire-Inférieure E. 179. — Dom Morice. Preuves II, col. 1541. Transaction du 10 octobre 1450 entre Pierre II et René d'Anjou.

(2) En 1430, par pure jalousie, Gilles de Rays s'était emparé de Jean de Bueil et l'avait enfermé dans une tour de Sablé. De Bueil s'échappa de prison, et, pendant l'absence de Gilles, alors occupé dans le voisinage de Louviers, il s'empara lui-même de Sablé dont la reine de Sicile lui confia la lieutenance.

Le Jouvencel. t. I, p. XXX. Préface par M. C. Favre.

(3) Dom Morice. *Preuves* II, col 1314.

(4) Arch. de la Loire-Inférieure. E 144. B. de Broussillon. *Cartulaire de la maison de Laval.* t. III, p. . Les soupçons de Jean V sont attestés par Gruel : « Le duc Jehan envoya, dit-il, Jean de Vannes « devers Monseigneur le Connestable, luy priant qu'il voulsist venir « devers luy pour aucunes suspeczons et ymaginacions qu'il avoit sur « Monseigneur de Laval sans cause. Et vint Monseigneur le Connes- « table devers luy au chasteau d'Auray et fist incontinent l'appoin- « tement. » Gruel. p. 141-142.

fameux complot des cuisiniers : il n'eut pas d'autre fondement que les terreurs de Jean V, devenu l'ami trop peu désintéressé du misérable Gilles de Rays.

Pour se rassurer, le duc appela près de lui son frère Richemont, son conseiller habituel dans les heures difficiles, caractère dont l'avarice bien connue ne le cédait point à la sienne, mais volonté bien autrement énergique. Il se sentit alors assez fort pour escamoter l'important morceau de Chantocé.

Pour mettre de son côté tous les atouts en cette affaire, redoutant, sans doute, l'ingérence de la famille de Laval, il acheta la conscience des deux principaux conseillers de Gilles de Rays : Guillaume Grimaud et Guillaume Sauzaie. Il leur donna 800 saluts d'or à condition que le marché passé entre lui et leur maître serait exécuté, à charge pour eux de restituer cette somme s'il n'était pas rempli (1).

Il eut encore recours à d'autres manœuvres signalées par l'amiral de Coëtivy, mais qui n'ont été relevées par aucun historien, malgré leur grand air de vérité. Il nomma Gilles, son lieutenant général, avec une pension de 1.200 livres par an, et pour ce motif il destitua son propre gendre ; il promit à Gilles de lui donner cent marcs d'argent « pour le dressouer de sa compaigne », c'est-à-dire de Catherine de Thouars. Elle ne l'avait pas quitté.

Le 20 janvier 1438, Jean V acheta pour 100.000 écus, soit 125.000 livres, Chantocé et Ingrandes. Dans le

(1) R. BLANCHARD. *Actes de Jean V.* N°s 2273 et 2306. Guill. Grimaud et Guill. Sauzaie figurent parmi les compagnons de Roger de Briqueville et attestent l'authenticité du sceau de Gilles de Rays le 21 mai 1435. E. 174. Gilles de Rays avait tué un apprenti qui était au service de Guillaume Sauzaie, son conseiller. DE MAULDE. *Procès de Gilles de Rays*. p. LIV et LXXVI. Nous ne serions nullement surpris, par ailleurs, que ce Guill. Grimaud fut le même que Guill. Grimaud, avocat en la cour laïque de Nantes, conseiller de Jean V et l'un des juges de Gilles de Rays. *Procès de Gilles de Rays*. p. LXII et CXIV. Nous laissons à M. S. Reinach le soin d'éclaircir ce détail.

payement de cette somme énorme, il fit entrer pour la plus grosse part la restitution des terres de Bourgneuf, Prinçay, la Benate, contrats nuls aux yeux des Laval. Le marché eut été excellent, s'il n'eut été vicié en son fonds, car il mettait aux mains de la Bretagne une des meilleures places de l'Anjou, une terre d'un revenu de 6.000 livres. Jean V la donna pour ce prix en apanage à son fils favori, Gilles de Bretagne.

Pour endormir les dernières suceptibilités du baron de Rays que la perspective de sa ruine prochaine et les objurgations de ses parents auraient pu conduire à une rupture, Jean V lui accorda toutes sortes de facilités de rachat. Il savait fort bien que Gilles ne le rembourserait jamais, que ses vaines recherches sur la pierre philosophale ne rempliraient jamais son escarcelle irrémédiablement vide. Il afficha à son égard le plus vif dévouement. Dans ses marchés précédents, il lui avait accordé « de sa grâce et courtoisie » faculté de rachat pendant deux ans, « parce qu'il vouloit et désiroit le « bien du sire de Rays, comme de son parent et féal » ; maintenant qu'il s'agit d'acheter Chantocé, terre beaucoup plus importante, il parle « de la très grant amour qu'il a pour ledit sire ». On peut parcourir les actes de Jean V, on n'y trouvera pas une autre déclaration semblable : il s'est servi de deux notaires pour apprendre à la postérité « le très grant amour » qu'il nourrissait pour le misérable baron de Rays ! Qui ne voit dans toutes ces manœuvres le feu de la cupidité. En même temps le duc bouleverse les apanages de ses fils ; il déclare dans ses mandements qu'il n'accomplit ce marché, il n'avance ces 100.000 écus, cinq ou six millions de nos jours, que pour obliger son ami.

Chantocé n'était plus en ce moment entre les mains de Gilles. Le duc et ses agents entreprirent une campagne diplomatique près de René de Laval pour qu'il le remit entre les mains de son frère. Si cette place avait été en Bretagne, Jean V y eut mis moins de façons, il en eut

forcé l'entrée, comme il le fit de Machecoul, mais elle était en Anjou. De là les égards qu'il témoigna au sire de la Suze. Venu à Vannes au début de janvier, ce dernier consentit à restituer Chantocé au sire de Rostrenen, qui fut chargé de l'accompagner. Jean V et Gilles promirent de lui donner la Motte-Achard et ses dépendances en échange de ses acquisitions sur Chantocé. Le contrat d'achat de la Motte-Achard fut confié au connétable de Richemont avec mission de ne le remettre au sire de la Suze qu'après la reddition de Chantocé. René de Laval et Rostrenen se mirent en route vers la forteresse angevine, mais arrivé sous ses murs, René refusa de tenir sa promesse. Le sire de Rostrenen s'en revint fort mécontent d'avoir été maltraité. René de Laval mit alors Chantocé sous la protection du roi de France. Louis de Beaumont fut commis par ce dernier pour en prendre possession. Mais René refusa de s'en dessaisir. Le 16 février 1438, il accorda au délégué royal l'engagement scellé de sa main de rendre la place à Charles VII, à sa première réquisition (1).

Désolé de cette mésaventure, Jean V sollicita près du roi l'autorisation d'acquérir Chantocé. Il envoya son fils Pierre près de lui à Niort et à Saint-Jean-d'Angély où celui-ci présida, en effet, au mois de mars, la tenue des états provinciaux (2). Charles VII refusa péremptoirement d'accéder à sa demande.

Poussé par sa cupidité, le prudent Jean V résolut de passer outre. En pleine paix, il ordonna à son armée, conduite par le maréchal de Rays, de franchir les frontières de l'Anjou. René de Laval n'était en aucune

(1) E. 219. Inventaire de pièces fournies en 1468 par Olivier de Coëtivy contre René de Laval-Rays.

(2) De Beaucours. *Histoire de Charles VII* Tome III, p. 56. — Moranvillé. *Perceval de Cagny*. p. 218. Dom Lobineau a noté au mois de mars 1438 l'envoi d'Henri de Villeblanche à Poitiers vers Charles VII pour l'affaire de Chantocé. Il note également le voyage en Bretagne à la même époque du président Guillaume de Turc auquel Jean V fit de grands présents. *Histoire de Bretagne*. p. 608.

manière un héros. Devant les menaces de son frère, pratiqué d'ailleurs par un de ses cousins, Henri Carbonel, il rendit Chantocé aux mains des bretons. On lui remit pour prix de cette capitulation 4.000 écus, en plus de lettres de pardon que Jean V lui octroya, à cause de sa conduite vis-à-vis du sire de Rostrenen. Six mois après Gilles lui donna la Motte-Achard en échange de ses droits sur Chantocé. C'est sur ces faits que les avocats de François II s'appuyeront un jour pour affirmer que René de Laval consentit librement à la vente de Chantocé et qu'il contracta avec son frère, malgré son interdiction. L'argument n'est vraiment pas très sérieux.

Gilles de Rays enleva en hâte de Chantocé les ossements d'une quarantaine d'enfants, victimes de ses crimes et de ses invocations diaboliques. Il les transporta à Machecoul pour les y brûler. Deux jours après, il livrait sa maison natale à Jean V. La conquête, on l'avouera, n'en est pas glorieuse.

A partir de ce jour, les relations entre Jean V et Gilles de Rays ne présentent plus le même aspect : le duc n'éprouve plus « la même grant amour » vis-à-vis de son vassal. Il le tient désormais sous sa coupe : il sait qu'il ne lui échappera plus, qu'il en aura toutes les terres, sans en excepter une seule. Aussi dans les trois marchés qui suivent n'est-il mention d'aucune faculté de rachat. Le dernier, du 18 avril 1439, concernant 330 livres de rentes sur Bourgneuf-en-Rays, est irrévocable : la terre sera inaliénablement unie au domaine du duché. Bien plus, Jean V laisse son trésorier, Geoffroy Le Ferron, poursuivre le baron de Rays pour obtenir le payement des frais d'un procès qu'il a gagné, et dont l'objet était l'acquisition récente de Saint-Etienne-de-Mermorte. Le Ferron fit saisir les biens de Gilles. Cette affaire fut vraisemblablement le motif de l'entrée à main armée de Gilles dans l'église de Saint-Etienne, le jour de la Pentecôte 1440, pour y arrêter Jean Le Ferron, frère du Trésorier.

Après la reddition de Chantocé à Jean V, le sire de Rays se retira à Tiffauges. Il y vécut ordinairement jusqu'au jour où le Dauphin, venu en Bas-Poitou pour y mettre les routiers à la raison, lui eut enlevé son lieutenant Jean de Siquenville (1). Mal en sûreté sur les terres du roi de France et très suspect à ses yeux (le Dauphin visita les deux forteresses de Tiffauges et de Pouzauges) (2), Gilles se réfugia à Machecoul au mois de février 1440, sur les terres de son grand ami.

Il y demeura trois mois en paix. L'affaire de Saint-Etienne-de-Mermorte fut l'occasion de sa perte. Menacé à Machecoul par Jean V qui soutint la cause de son trésorier, ayant perdu Saint-Etienne-de-Mermorte et Tiffauges (cette dernière place lui fut enlevée par Richemont), Gilles remit en liberté Jean Le Ferron.

Il fut condamné à 50.000 francs d'amende en punition de sa révolte et de son sacrilège. Il n'avait plus de ressources, il résolut de s'entendre avec le duc, en personne, au sujet de cette amende. Jean V était alors à Josselin. Gilles se met en route après avoir immolé aux démons un enfant de seize ans, dans le couvent des Cordeliers de Bourgneuf, afin d'être reçu favorablement par son suzerain. Arrivé à Josselin, il sacrifie un nouvel enfant dans un pré. Il revient à Vannes en compagnie du duc, emportant vraisemblablement l'assurance de son pardon. Il tue dans l'hôtel Lemoine un troisième enfant que lui a procuré André Buchet, un ancien chantre de sa chapelle passé au service de Jean V.

Alors que tout retentit d'accusations contre le misé-

(1) Archives. *Hist. du Poitou*. GUÉRIN. *Trésor des Chartes*, t. VIII, p. 120. QUICHERAT. *Documents sur Jeanne d'Arc*, t. V, p. 333.

(2) M. THIBAUT. *La jeunesse de Louis XI*, p. 219. A l'approche du Dauphin, Gilles de Rays détruisit les fours qu'il avait construits pour exécuter les expériences de Prélati. DE MEAULDE. *Procès*, p. XXXIV. Parti d'Angers à la mi-décembre 1439, le Dauphin était à Cholet le 17 décembre 1439. Il passa à Tiffauges, à Montaigu, alla à Fontenay-le-Comte le 8 janvier 1440, à Pouzauges le 19 janvier, revint à Fontenay où il se trouvait les 25, 29 et 31 janvier.

rable baron, que depuis un an et plus, à Tiffauges, à Clisson, à Machecoul et jusqu'à Saint-Jean-d'Angély, on parle publiquement des meurtres commis par lui, Jean V se tait, il le reçoit à sa cour comme son ami. Pourquoi tant de complaisances à l'égard de ce grand criminel ? Il y a dans ce fait un mystère qui pèse ou sur l'intelligence ou sur la conscience de Jean V. Il pouvait difficilement ignorer la conduite de son lieutenant général. Il avait près de lui, à sa cour, dans son intimité, un paroissien de Machecoul fort bien placé pour le renseigner sur ce qui se passait dans l'intérieur des châteaux du pays de Rays. C'était Thibaut de la Clartière, un ancien écuyer de Gilles (1). Jean V en avait fait son conseiller : nous le trouvons près de lui lorsqu'il acheta Chantocé (2) et dans la plupart des actes qui ont trait aux affaires du pays de Rays et des Marches Poitevines. Lorsqu'en 1437, au mois d'octobre, Chantocé tomba aux mains de René de la Suze, le secret de l'antre infernal faillit éclater. Les hommes d'armes de René avaient trouvé les cadavres de deux enfants dans les dépendances du château ; ils parlèrent de leur lugubre découverte aux serviteurs de Gilles, lorsqu'ils eurent surpris Machecoul en novembre ou décembre. Gilles de Sillé fit constater à une femme l'horrible besogne de Poitou et de Griart, lorsqu'ils brûlèrent les ossements de trente-six enfants dans la chambre de Gilles (3). Le fils d'un serviteur du comte d'Ethampes, frère du duc, Jean Janvret, fut enlevé à Nantes le 16 juin 1438 par

(1) R. Blanchard. *Cartulaire de Rays*, t. II, n° 247,

(2) R. Blanchard. *Actes de Jean V*, nos 2296-2297-2298, 2308, 2312, 2360, 2384, 2400. Jean V après la confiscation des biens de Gilles, fit de Thibaut de la Clartière un capitaine de Prinçay. R. Blanchard. *Cartulaire de Rays*. I.

(3) De Meaulde. *Procès*, p. LXXXII et CXXXIX. Déposition de Poitou qui rapporte l'interrogation que lui fit au sujet de ces deux cadavres d'enfant Charles du Léon. Poitou ignorait encore l'infamie secrète de son maître.

Déposition de Griart : p. XCIII et XCIX.

Gilles à son retour de Chantocé ou d'Angers (1). Où donc cet habile homme, Jean V, avait-il les yeux ? Les secrets de Machecoul lui étaient inconnus, alors qu'on s'en entretenait publiquement à Saint-Jean-d'Angély !

A l'heure même, l'évêque de Nantes, poussé par la clameur publique, opérait une enquête sur le misérable Gilles. Le 30 juillet, alors que celui-ci rentrait à Machecoul, ayant fait sa paix avec le duc, l'évêque proclamait son effroyable culpabilité. Qu'allait faire Jean V dans la circonstance ?

Avant de prendre une résolution, il éprouva le besoin de consulter son frère, Richemont. Il n'était point rassuré, par ailleurs, sur l'avenir. Plus qu'aucun autre des grands féodaux, il avait trempé dans l'affaire de la Praguerie, dont Charles VII sortait pleinement victorieux. Jean V obtint de son frère qu'il le soutiendrait même contre le roi de France. En échange de ce serment, il s'engagea à lui fournir définitivement son apanage promis depuis trente ans et plus, mais non encore réalisé. Alors soutenu par Richemont, encouragé par ce grand ennemi des sorciers (2), il se laissa convaincre de la culpabilité de Gilles. Mais suprême précaution qui marque bien les intimes préoccupations de son âme avare, quinze jours avant que Gilles fut, non pas condamné, non pas même traduit devant ses juges, non pas même arrêté, il donna à son fils François les biens du baron de Rays situés en Bretagne. Les terres confisquées au Moyen-Age n'étaient généralement pas conservées par les souverains : ils les remettaient le plus souvent aux parents les plus proches des

(1) *Procès*, p. CXXVII et CXXXV.

(2) Le Vavasseur. *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 229. « Oncques homme en son temps n'aima plus justice, ne ne mist « peine à son pouvoir qu'il faisoit. Oncques homme ne hayt plus « hérèses et sorciers et sorcières qu'il heoit et bien y parut ; car il en « fist plus bruler en France, en Poitou et en Bretaigne que nul autre en « son temps. Et povaient bien dire les sorciers et sorcières et hérèses « quant il mourut, que leur ennemy mortel estoit mort ».

condamnés, à ceux qui avaient fait preuve de fidélité à leur endroit. Pour éviter les réclamations des héritiers de Gilles, pour ne pas retomber dans les maladresses que son avarice lui reprochait, à la suite de la confiscation des Penthièvre, Jean V crut sage en les donnant à son fils aîné, de mettre les Laval en présence du fait accompli. Plus généreux que son père, François Ier rendit ces biens sans la moindre difficulté, dès le début de son règne, au gendre de Gilles de Rays, Prégent de Coëtivy (1).

Tels sont les faits : je les ai puisés, non pas dans la lecture du factum dressé par les avocats de René de Laval, mais dans les actes contresignés de la main de Jean V et de ses deux fils, François et Pierre. Ces faits, et bien d'autres encore que j'ai laissés de côté, parce qu'ils auraient besoin de trop longues explications pour être mis en valeur, sont exposés tout au long de deux contrats, l'un passé, le 23 juin 1448, entre François Ier et Prégent de Coëtivy (2), l'autre le 10 octobre 1450, entre Pierre II et René d'Anjou. A ces reproches, à ces accusations de parjure, capitales au Moyen-Age, suivant le code de l'honneur chevaleresque, qu'énumère Coëtivy, que répète René d'Anjou, ni François Ier, ni Pierre II ne répondent un seul mot; c'est à peine si le premier esquisse devant Coëtivy une vague dénégation. Les signatures des deux fils s'étalent au bas des documents où leurs co-contractants exposent les manœuvres déloyales de leur père. Le marché relatif à Chantocé et Ingrandes était si peu légitime que François Ier, malgré sa puissance, malgré la faveur dont il jouissait près de Charles VII, malgré le besoin urgent qu'il avait de ces terres pour les livrer à Jean de Bretagne, en échange du comté de Penthièvre (le Parlement de Paris l'avait condamné à restituer celui-ci

(1) E 175.

(2) Dom Morice. *Preuves*, II, col 1541.

à la maison de Blois), n'entreprit pas de le soutenir. Reconnaissant, en fait, le bien-fondé des revendications de Prégent de Coëtivy, il lui en rend la possession. Il lui baille « la possession et saisine... de Chantocé et « d'Ingrandes tant pour luy que pour sa femme, pour « en jouir eulx et leurs hoirs et successeurs, et ayant « cause plainement et paisiblement au temps à venir « comme de leur propre héritage. Et en ce faisant, led. « duc les décharge chacun d'eulx de tous serments, « promesses et obligations qu'ils ont envers luy et les « en a quittez et les quitte sans jamès au temps avenir » leur en demander aucune chose ». A la vérité, Coëtivy s'engage à les lui rendre dans deux ans, mais c'est en vertu d'un nouveau contrat bien autrement onéreux que le premier. Ce contrat était si différent qu'en le passant, François Ier ne tient pas même compte, en déduction du prix, d'une somme dont Gilles de Rays avait donné la quittance à Jean V. Ce n'est plus 100.000 écus que le duc payera Chantocé, mais 123.000 ; il restituera ou fera restituer à Prégent de Coëtivy, en plus des terres promises par son père, l'hôtel de la Suze, le droit de bailler les mesures à vin de la ville de Nantes ; il lui accorde, pour lui et ses vassaux de la baronnie de Rays, le privilège d'être délivré le cinquième jour des pleds généraux du comté de Nantes. A ce compte, je le comprends sans peine, Coëtivy renonce aux plaintes qu'il avait portées contre Jean V : il ne dira plus que celui-ci avait traité avec un prodigue, qu'il avait commis mutation de contrat. Si les ducs de Bretagne conservèrent la propriété de Chantocé, ce n'est point en vertu du contrat du 20 janvier 1438, mais en vertu de celui du 23 juin 1448, renforcé par la transaction du 10 octobre 1450. Malheureusement pour la mémoire de Jean V, ces deux transactions ne furent obtenues par ses fils qu'au prix du reniement de la politique paternelle et l'enregistrement devant notaire des peu délicates manœuvres de l'auteur de leurs jours.

La capitulation de Pierre II est encore plus caractéristique que celle de François Ier. Il laisse René d'Anjou déclarer que Jean V a conclu avec Gilles de Rays des contrats entachés de nullité, qu'il a commis vis-à-vis de lui un parjure, qu'il a été condamné par le Parlement à abandonner Chantocé. Après avoir enregistré ces injures, Pierre II paye à son cousin 23.000 écus. Trente ans plus tard, François II payera aux héritiers de René de Laval, aux petits-neveux de Gilles de Rays, aux Chanvigny réduits à la détresse par les revendications des Coëtivy, 40.000 livres en échange de leurs prétentions sur Chantocé. Il n'eut pas fallu beaucoup de marchés semblables pour obérer à jamais les finances du duché de Bretagne.

Religion, mœurs de Jean V

Malgré tous ces défauts que nous venons de constater, avarice, duplicité, versatilité, Jean V possédait certaines qualités ; nous ne faisons aucune difficulté de le reconnaître. Il était religieux, animé d'une foi réelle, qui ne manque pas dans certaines circonstances, par exemple dans l'expression de sa confiance à Saint-Yves, de présenter une certaine émotion, mais qui était mal éclairée. Sa piété semblable à celle de Louis XI consistait en pratiques extérieures. Il abusa des pèlerinages et des vœux. Mais parmi les promesses qu'il adressa à la Providence, on chercherait en vain quelqu'un de ces vœux qu'approuve de préférence l'Eglise, parce qu'ils élèvent une âme, en l'attachant plus intimement à son devoir (1). Ses vœux sont des marchés avec Dieu et

(1) Notons cependant le vœu prononcé par Jean V à la mort de sa femme, Jeanne de France, d'entrer dans l'ordre de Saint-Dominique. Il en fut relevé par le pape au mois de janvier 1438, pour qu'il put continuer à travailler à la paix entre la France et l'Angleterre. E. VAUCELLE. *La Bretagne et le Concile de Bâle*. Rome 1906, p. 36.

surtout avec les Saints pour obtenir leurs faveurs. On composerait de véritables litanies à l'aide des promesses qu'il fit aux Saints dans sa prison de Châteauceaux. Il en prononça dix-huit autres, en 1434, pour obtenir l'heureux retour de son fils Gilles alors en Angleterre, et un nombre presque égal, lorsqu'il sollicita de Rome l'invalidation du mariage de sa fille Isabelle avec le duc d'Anjou (1). Or, quel est le confesseur qui ne sait combien l'abus des vœux indique de faiblesse dans une âme ! Plusieurs furent si inconsidérés que le duc fut obligé d'en solliciter la commutation.

La foi de Jean V ne l'empêchait pas d'avoir recours aux pratiques de la sorcellerie à l'efficacité desquelles il croyait comme la plupart de ses concitoyens, pour se venger de ses ennemis. A peine échappé de sa prison de Châteauceaux, il eut recours aux services de l'un de ses physiciens pour intéresser l'enfer à ses rancunes contre Olivier de Blois. A la fin de l'année 1420, il envoya en Hainaut, Rolland de Saint-Paul, Jean de Craon et Jacques Faulermine pour le « prendre prinsonnier et le « ramener en Bretagne ou bien luy mettre un carcan « de fer au col (2). » C'est Monstrelet, l'auteur contemporain le mieux renseigné sur l'affaire de Châteauceaux qui nous a conservé ce détail (2), et Bertrand d'Argentré ajoute : « Ces carcans estoient enchantez et bruloient, « comme on disoit, peu à peu le patient et ne se « pouvoient limer, autrement le feu y eust pris (3). »

(1) Nous sommes loin de connaître tous les vœux de Jean V. Il n'est pas de compte de ce duc qui ne nous en ferait connaître quelques-uns. M. Pocquet du Hautjussé a trouvé de nouveaux fragments d'un compte de Jean V (1435-1436). Ils confirment abondamment le penchant du souverain. Gilles de Bretagne, son fils, étant tombé malade, Jean V promet un pèlerinage au Folgoët et un don de VII livres de cire, une offrande de quinze messes ; un voyage à Saint-Martin de Tours pour le même malade ; un don à un chapelain du Mans pour l'aider à reconstruire sa chapelle pour cause de certains vœux que le duc y avait faits.

(2) Douët d'Arcq. *Chroniques d'Eng. Monstrelet*, t. IV, p. 32.

(3) B. d'Argentré. *Histoire de Bretaigne*. (Edit de 1618), p. 732.

Jean V n'était pas sans vertu, nous le reconnaissons sans peine, mais ses qualités étaient d'ordre moyen. Aimant l'argent par avarice, mais aussi par ostentation, il ne le gaspilla point. Econome pour lui-même, il le fut aussi pour son peuple avec la bourse duquel la sienne se confondait. Il eut la préoccupation de ne pas le fouler d'impôts. Il prononça même le vœu, rare chez des législateurs, (mais combien indiscret de la part d'un souverain !) de ne pas lever d'impôts nouveaux pour faire la guerre ou pour marier ses filles. Il fallut que les Etats de Bretagne sollicitassent de Rome l'exemption de cette promesse (1).

Il était, dit-on, miséricordieux. « Il pardonnoit facilement, écrit dom Lobineau, pourvu qu'on se soumit, « mais il étoit intraitable quand on abusoit du pardon « une fois accordé, ou que l'on refusoit de se soumettre (2). » Malgré toute mon estime pour le vénérable Bénédictin, je ne puis accepter sans réserve son assertion. Incapable de grands vices comme de grandes vertus, parce qu'il manquait d'énergie dans le caractère, Jean V ne savait ni aimer, ni haïr avec raison et mesure. Il oubliait les injures plutôt qu'il ne les pardonnait. La pusillanimité qui faisait le fonds de son tempérament moral ne lui permettait ni d'accepter, ni de rechercher une réconciliation sincère avec ses ennemis. Il fut sans pitié pour Guillaume de Blois, cet enfant de seize ans, que Marguerite de Clisson et ses fils lui avaient remis en otage après la capitulation de Châteauceaux. Il le traîna pendant vingt-huit ans de prison en prison, du château de l'Ile à Auray, d'Auray à Brest, malgré son innocence avérée. « On peut dire, « observe dom Lobineau, qu'à la mort près, il n'y a « guère eu d'otage qui ait été traité plus durement ». En vérité, le miséricordieux Jean V a perdu une excellente

(1) P. Denifle. *La désolation des Eglises de France*, t. I, p. 592.
(2) Dom Lobineau. *Histoire de Bretaigne*, t. I, p. 620.

occasion de prouver sa grandeur d'âme ! La haine des Penthièvre qui lui avait inspiré son attentat contre Clisson mourant ne lui permit jamais le moindre sentiment de compassion à leur égard. En décembre 1421, elle le poussa à tenter d'assassiner Olivier de Blois en Hainaut, attentat qui faillit lui coûter la vie par représailles au mois de mai 1422, à Beauport ou à Tréguier, de la main du sire de l'Aigle. Il ne comprenait pas que quelqu'un ne partageât pas sa haine. En 1434, il fut bruit que Jean de Blois allait épouser Marguerite de Chauvigny. Cette nouvelle alarma l'ombrageux duc de Bretagne. « Il envoya aussitôt le héraut Malo vers « les reines de France et de Sicile pour empêcher ce « mariage ». On lui rit au nez. « Toutes ces observations, « remarque dom Lobineau, n'empêchèrent pas que ce « mariage ne se fit, parce qu'on trouva plus de passion « que de raison dans les oppositions du duc (1). »

Jean de Blois, l'homme qui conquit Bordeaux, à l'heure même où Richemont aidait au triomphe de Formigny, était cependant capable de comprendre un acte de générosité. Le connétable n'eut pas assez d'empire sur son frère pour le réconcilier avec cet adversaire dont il savait apprécier la valeur. Il ne parvint à pacifier les deux branches de la maison de Bretagne qu'après la mort de Jean V. François Ier fut sur ce point, comme sur bien d'autres, le grand réparateur des injustices paternelles.

Il est enfin un dernier moyen de nous assurer des mérites de notre duc, c'est de voir comment il fut respecté par ses contemporains. Les grands caractères n'obtiennent pas toujours pendant leur vie la considération à laquelle ils ont droit : on se méprend souvent sur leurs intentions. Mais il est un fait à peu près constant, c'est que les âmes fortes, de même que les pouvoirs énergiques, sont respectées. Il est certaines

(1) Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 601.

privautés, certaines accusations, certaines manières d'agir qu'on ne se permet pas à leur endroit. Or, Jean V ne fut guère respecté : il ne le fut ni par les Français, ni par ses parents, ni par ses propres familiers.

On sait avec quelle désinvolture le traitait son beau-frère, le duc d'Alençon ; on sait la mésaventure qui lui arriva à Châteauceaux : inutile de revenir sur ces faits. Pour le punir, pour le rappeler au respect de la parole donnée, on infligea trois fois le même châtiment à son compère, le chancelier Jean de Malestroit. Une première fois en 1418. « En celuy an, écrit Perceval de Cagny, « aucun des gens de Monseigneur le Dauphin prindrent « le chancelier de Bretagne, lequel leur poia dix mille « francs avant de s'en aller (1). » Ce fait eut lieu, croyons-nous, immédiatement après la trahison de Jean V à Saint-Maur-les-Fossés. Il explique pourquoi le Dauphin ne voulut pas voir notre duc lorsqu'il lui ramena sa femme à Tours. L'événement mis en doute par M. de la Borderie et M. Moranvillé est cependant exact, il est attesté par Richemont lui-même. En 1426, le connétable écrit au duc de Bourgogne de se méfier du chancelier : « Premièrement sera dit à mond. seigneur « de Bourgogne comment le chancelier a toujours tenu « le party des Anglois contre le Roy, en hayne de ce que « autrefois les gens du Roy le prindrent, et aussi par le « moyen de certaines terres qu'ils luy ont donné en « Normandie et de certaines pensions qu'ils luy ont « toujours payées ». Vraiment Richemont ne prisait pas fort le désintéressement du principal directeur de la politique bretonne ! Les sentiments anglophiles de Jean de Malestroit ne font d'ailleurs pas l'ombre d'un doute. Il est l'auteur de deux fondations caractéristiques à la Cathédrale de Nantes, l'une pour l'âme d'Henri V d'Angleterre, l'autre pour l'âme de Charles VI ; la plus richement dotée n'est pas celle du roi de France.

(1) Moranvillé. *Chronique de Perceval de Cagny*, p 116.

Jean de Malestroit fut enlevé de nouveau à la Touche même en 1426, par Richemont en personne, qui lui attribuait son échec de Saint-James-de-Beuvron. Il fut interné sans façon au château de Loches. Mais écoutons Richemont lui-même raconter l'événement : « Item, « naguères mondit seigneur le connestable le fist « prendre pour obvier aux mauvaises entreprises qu'il « faisoit et tendoit à faire au profit des Anglais, au « préjudice du Roy et de monseigneur de Bretaigne (1)».

Le chancelier fut enlevé une dernière fois en 1431 par le duc d'Alençon, qui lui reprochait d'empêcher Jean V de payer la dot de Marie de Bretagne.

Ces actes répétés sont la preuve trop évidente du peu de respect qu'inspirait le gouvernement de Jean V (2). A la vérité, au milieu des troubles qui agitaient alors la société, les hommes d'armes n'étaient point scrupuleux, ils n'hésitaient pas à se faire justice eux-mêmes, mais il semble bien qu'au XVe siècle, Jean V tient le record des mésaventures. Son chancelier en est surtout la victime, parce qu'on le sait le principal responsable de la politique bretonne.

Il n'est pas jusqu'aux gentilshommes de la garde de Jean V qui ne se permettent vis-à-vis de lui d'excessives privautés. Plusieurs années de suite, ils le rançonnent, parce qu'ils l'ont saisi dans son lit le matin

(1) Dom Planchot. *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. LXV des Preuves. Pièce LX.

(2) Les Bourguignons semblent bien n'avoir pas plus admiré Jean V que les Français. On sait de quelle considération jouissait l'ordre de la Toison d'Or fondé par le duc Philippe Le Bon en 1429. C'était un grand honneur d'y être agrégé. Or Jean V n'y fut admis qu'en 1441, dix ans après son cousin Olivier de Blois qui y fut reçu dès 1431. Or à cette date, Jean V était l'allié officiel des Anglais et des Bourguignons. On voit par ce détail, de quelle faible considération il jouissait auprès de ses propres alliés. C'est à Dom Planchot. *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 272, que nous empruntons le fait de la nomination d'Olivier de Blois à l'ordre de la Toison d'Or. Il y fut reçu en même temps que son parent Jacques de Lalaing.

du premier mai ; il paye pour qu'on ne le jette pas à la fontaine. M. de la Borderie excuse, il est vrai, ces amusements en les mettant « au compte de ces facéties « un peu grosses où se délectait la large gaieté de nos « pères (1) » ; mais dom Lobineau, non moins bon juge en matière historique, fait à ce propos une réflexion beaucoup plus juste : « le duc, dit-il, regarda comme « un jeu ce que d'autres auraient puni comme un « crime (2). » L'Eglise jugeait ces plaisanteries si peu innocentes que le concile de Nantes de la même année les condamna en termes formels. Nous possédons les comptes de plusieurs autres ducs, on y chercherait en vain un pareil article de dépense. Nous pouvons être certains que les gentilshommes de Richemont ne se seraient pas livrés sur lui à de pareilles plaisanteries. Elles ne peuvent être le fait que de compagnons de plaisirs. Le moins qu'on puisse dire de ces faits, c'est qu'ils laissent filtrer quelques lumières sur les habitudes morales de Jean V. Rapprochés de certains autres, de cette fameuse visite à Châteauceaux où il comptait trouver « quantité de demoiselles belles « et frisques » ; de la présence à sa cour de « son bien- « aimé fils le bâtard Tanguy », ils nous permettent d'entrevoir un aspect nouveau du caractère de Jean V.

Ils éclairent merveilleusement le jugement d'un chroniqueur normand contemporain, Robert Blondel. Nous tenons à le citer parce qu'il n'a pas encore été publié en Bretagne. Il est cependant l'œuvre d'un témoin oculaire, nullement ennemi de la Bretagne. Il est même d'autant plus piquant qu'il émane du précepteur du dernier duc de notre province. « Lorsque, « raconte Blondel dans son langage imité de Salluste, « le cruel Henri d'Angleterre ravageait la Normandie et « le royaume de France, Jean V, duc de Bretagne, désha-

(1) *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 304.
(2) *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 582, 587, 600, 608, 586.

« bitué de la guerre par une longue paix, plus propre,
« d'ailleurs, à souffrir une injure qu'à venger son droit,
« ne fut d'aucun secours à ceux que l'Anglais avait
« envahis. Cœur sans honneur, plus enclin au milieu
« de nos désastres à suivre la fortune que la justice, il
« préserva par un faux semblant de paix la Bretagne
« des incursions des pillards. Pendant que le royaume
« était bouleversé, que les rudes travaux de la guerre
« chassaient de l'âme des Normands et des Français la
« paresse et la lâcheté, pendant que l'élite de nos soldats
« se formait à la valeur sous le poids de la cuirasse, il
« procurait à ses bretons un méprisable repos loin des
« armes ; il leur donnait les loisirs de se livrer à une
« voluptueuse licence, au sein de la prospérité.
» La paix leur enleva la vigueur physique et mit
« dans leurs cœurs la faiblesse des femmes, et,
« comme il arrive au sein de la prospérité, les mœurs
« dépravées dégénérèrent en luxure. L'oubli des exer-
« cices militaires rendit les Bretons inaptes au métier
« des armes ».

« Le duc Jean V mourut après avoir joui de toutes
« sortes de prospérité et des délices de la volupté. Son
« fils aîné, François, homme d'un noble et grand esprit
« lui succéda. Abandonnant toute neutralité, il reconnut,
« pour son suzerain, Charles, roi de France, en lui
« prêtant hommage lige et le serment de fidélité que le
« roi d'Angleterre prétendait recevoir de lui en vertu
« des promesses paternelles. Nos ennemis, brûlant dans
« leur haine de venger cet affront s'apprêtent, à détruire
« cette principauté : bientôt ils l'envahissent dans leur
« rage. Dans les jours et plus exactement dans la nuit
« même où la ville de Fougères fut prise, le duc, élevé
« dans les plaisirs, sans crainte du danger, se livrait
« avec les dames de sa cour aux plaisirs amolissants et
« à des danses insensées. Comme son père qui faisait
« de la nuit le jour et du jour la nuit, consacrant au
« sommeil les heures destinées au travail, soupait au

« chant du coq et déjeunait après midi, le fils abusait « également de ces usages mondains (1). »

Il est temps de résumer en quelques lignes notre opinion sur Jean V. Homme médiocre, conscience sans élévation, il fut un politique sans vigueur et sans portée. Nul n'aura la pensée de le mettre en parallèle avec les grands hommes de l'histoire de France. Si pour rendre notre pensée plus claire, il convient de rapprocher son nom de quelques-uns de ses contemporains sur lesquels les historiens ont porté un jugement définitif, ce n'est ni à Charles V, ni à René d'Anjou que nous le comparerons, mais à un Louis XI auquel manquerait la vigueur, l'intelligence alerte, la constance dans la volonté, en un mot, le génie.

Sa politique ne présente ni honnêteté, ni esprit de suite. Son but : anéantir les Penthièvre, soustraire la Bretagne à l'autorité de la France, n'était pas légitime (il ne viendra à personne la pensée de soutenir le contraire) ; il le poursuivit, en outre, par des moyens que réprouve l'honnêteté ! Il ne sut d'ailleurs jamais le réaliser : ses efforts pour éluder l'œuvre de Philippe-Auguste et de Saint-Louis n'aboutirent qu'à creuser un fossé plus profond entre la Bretagne et la France. Ses méthodes politiques sagement abandonnées par François Ier, reprises par François II, amenèrent finalement le désastre de Saint-Aubin-du-Cormier. Son entreprise était au-dessus de ses forces ; il n'aurait pu se soustraire à l'autorité du roi de France qu'en tombant sous le joug du roi d'Angleterre. Toutes les raisons qui, en 1532, déterminèrent les Etats à demander eux-mêmes l'union de la province au royaume, existaient donc plus impérieuses encore en 1415. Il ne sut pas comprendre combien la politique de Philippe-Auguste et de Saint-

(1) Robert Blondel. *De Reductione Normanniæ*, t. II, p. 21-22 (Société des Bibliophiles de Normandie, édit. Héron).

Louis était juste, commandée par l'intérêt bien entendu des deux pays. Les Etats de Rennes, en abandonnant les fausses visées de Jean V et de son père, rejoignent par dessus leurs têtes la politique de Charles de Blois, de du Guesclin, de Beaumanoir, de Clisson et de du Chastel, en un mot de tous les grands hommes qui ont fait l'honneur de notre province.

Nous sommes Bretons et nous aimons la Bretagne autant que personne. Nous eussions désiré ne voir aucune tache dans le règne de Jean V, mais le souci de la vérité nous force à constater qu'il manquait d'élévation, de constance et de vigueur. En lui, la duplicité n'avait d'égal que l'avarice. Ceux mêmes qui approuvent son but politique sont obligés de reconnaître qu'il usa trop souvent de moyens que réprouve l'honnêteté. Il n'était pas en vain le fils de Jean IV et le petit-fils de Charles le Mauvais. Il avait hérité de leur manque de droiture, mais non de leur énergie.

A ceux enfin qui nous reprocheraient d'avoir jugé Jean V avec les idées de notre époque plutôt qu'avec celles de son temps, nous répondrons simplement : 1° Nous l'avons jugé d'après les principes du décalogue qui n'étaient pas complètement inconnus au XVe siècle ; 2° Nous ne lui avons fait aucun reproche qui ne lui ait été adressé de son vivant.

La Bataille de la Ceriseraie

12 Août 1795

Par JOSEPH DE GOUÉ

Le voyageur qui se rend de Nantes à Nort par la grande route des Sables-d'Olonne à Caen, après avoir dépassé le bourg de Carquefou et l'avenue du château du Perray, parvient, près du moulin de la Ceriseraie, à une côte assez raide, encaissée vers le haut par des rochers où s'agrippent quelques chênes rabougris. A gauche, les grands marais de l'Erdre s'étendent à perte de vue et, plus loin, les eaux endormies de la rivière scintillent sous le chaud soleil d'été. En arrivant au sommet de la côte, sur la gauche, s'élève une petite chapelle dédiée à Saint-Jean, fondée vers 1590 par René du Pé, chevalier, seigneur d'Orvault et du Perray, et Nicole Rouxel, sa compagne, qui n'est guère ouverte que le jour de la procession des Rogations.

Cet endroit écarté est désormais célèbre par un combat mémorable, par une vengeance terrible, mais en même temps par une juste représaille de la part des chouans contre des massacreurs patentés qui, au mépris de la parole donnée et de la foi jurée, avaient aidé les Belges et les volontaires de Paris et de la Gironde dans leur besogne sanguinaire.

Le 25 thermidor an IV — 12 août 1795, un convoi chargé de un million cinq cent mille livres en assignats, vingt-cinq mille livres en numéraire, ayant six voitures chargées de farine, deux de rhum et d'eau-de-vie, d'autres encore contenant des objets pillés par les troupes répu-

blicaines (1), etc., quittait Nantes pour se rendre à Châteaubriant, escorté par les volontaires d'Arras. Ce bataillon, au dire des républicains, était « l'un des plus beaux et des mieux disciplinés de la République ». Les hommes qui le composaient étaient entrés les premiers avec la Légion Nantaise dans le fort Penthièvre et avaient pris une part active aux massacres de Quiberon. Aussi les Royalistes s'étaient juré de venger leurs frères. Ce vœu terrible devait bientôt se réaliser !

Le bataillon d'Arras était cependant parvenu à Nantes sans encombre, mais Jacques-Esprit-Bénigne Blandin, capitaine de la paroisse de Carquefou, « s'était chargé de rendre bon compte des égorgeurs de Quiberon ». Il avait appris que le convoi devait passer par Carquefou et, dans une réunion tenue la veille au village des Bréheudes, il avait assigné à chacun son poste. Le plan du combat était simple, Blandin l'avait ainsi ordonné : laisser les républicains parvenir à Carquefou sans encombre tout en les inquiétant par quelques coups de feu isolés, puis à Clouet commencer l'attaque, enfin à la côte de la Ceriseraie les arrêter et leur livrer bataille.

La chaleur ce jour-là était accablante, aucun souffle de vent ne venait rafraîchir les soldats qui cheminaient dans la poussière, courbés sous un soleil de plomb. Les chevaux haletaient ; aussi, en passant par Carquefou, les républicains s'y arrêtèrent pour s'y reposer et abreuver leurs chevaux. La population en grande partie s'était jointe aux chouans et avait abandonné le bourg, seuls quelques patriotes y étaient restés et avertirent le commandant du bataillon que de nombreux groupes d'insurgés avaient été vus dans les environs. Mais, confiants dans leur nombre, les républicains ne tinrent aucun compte de ces avis et, après avoir étanché leur soif

(1) Deux chandeliers provenant de la prise du convoi à la Ceriseraie existent encore et servent aux cérémonies du culte à Carquefou. Ils avaient sans doute été pillés dans une autre église.

chez une femme qu'on accusa plus tard de les avoir empoisonnés, ils quittèrent le bourg et s'engagèrent dans la campagne.

Arrivés à la hauteur du village de Clouet, une vive fusillade éclate tout à coup sur les deux flancs de la colonne, partant d'un petit bois taillis situé sur le bord de la route. De tous côtés retentissent les appels du cornet à bouquin, signal du ralliement des chouans et qui glace d'un mystérieux effroi le cœur des soldats de Quiberon. Les femmes crient à tue-tête : « *A nous les gas ! A nous !* », (1) et se précipitent pour achever quelques soldats couchés dans les fossés qui n'ont plus la force d'avancer. Surpris par cette soudaine attaque et se voyant sur le point d'être cerné, le commandant républicain donne l'ordre d'accélérer la marche malgré la chaleur accablante. Les bleus se lancent à toute allure et, toujours harcelés par les tirailleurs des chouans, les premières voitures parviennent à la Ceriseraie où elles ralentissent l'allure pour gravir la côte. C'est là que les attendent les hommes d'élite de Blandin, les chouans du village de la Rimbertière, embusqués des deux côtés de la route, les uns dissimulés derrière les haies ou dans les grands blés murs, les autres cachés dans les champs de genêts et d'ajoncs. Le capitaine paysan se jette au milieu de la route devant les bleus et crie de sa voix calme et un peu nasillarde : « Tirez sur les chevaux, les gas ! ». Les royalistes obéissent à cet ordre et font feu sur les chevaux qui barrent la route et empêchent le convoi d'avancer. Harcelés de tous côtés, les bleus fuient éperdus par les champs et les chemins creux, abandonnant le convoi confié à leur garde ; mais les chouans se jettent à leur poursuite et les rejoignent au village de la Banque où ils se sont ralliés. Les républicains attendent l'attaque avec sang-froid et se battent avec le courage et l'intrépidité du désespoir : le feu est

(1) Journal *La Feuille Nantaise*, nº 333.

vif de part et d'autre ; Rocher et Sansoucy, les deux lieutenants de Blandin, sont blessés. Sur la sommation qui est faite aux bleus de rendre leur drapeau, ils répondent : « Tant qu'un seul homme du bataillon existera, « sa vie sera employée à la défense de cet étendard de « la liberté ; d'ailleurs, le soldat français, vrai républicain, « ne sait pas survivre à son honneur ». Alors les royalistes ont présentes à la mémoire les scènes hideuses de Larmor et d'Auray, ils voient en imagination les prisonniers royalistes insultés, fusillés et foulés au pied ; ils voient les blessés jetés avec les morts dans des fosses béantes où leurs cris déchirants sont étouffés sous des pelletées de terre (1) ; voici les égorgeurs que Dieu livre à leur vengeance ! Les chouans passent comme un torrent furieux sur le bataillon d'Arras. Tous ces hommes, si religieux et si paisibles hier, ne connaissent plus la pitié ; les femmes et les enfants, accourus de toutes les fermes environnantes, applaudissent et prennent part au massacre.

C'est en vain que Blandin, de Carheil et Ertault de la Bretonnière, chefs des royalistes de Sucé, veulent s'interposer et protéger les prisonniers ; les paysans, excités sans doute par les liqueurs fortes contenues dans les voitures dont ils viennent de s'emparer, n'écoutent plus leurs voix. Les blessés sont impitoyablement torturés par quelques femmes furieuses qui ont à venger la mort d'un parent ou d'un ami. Armées de faucilles, elles coupent la tête aux blessés ; quelques-uns « sont « ouverts vifs, les autres ont les bras et les jambes « coupés, ensuite existant encore leur chemise est « remplie de paille à laquelle on met le feu et ils expi- « rent dans cet horrible état ; d'autres encore sont « brûlés vifs, entre autres le capitaine de la 4e com- « pagnie, un des plus beaux et des plus braves hommes

(1) Vicomte Aurélien de Courson : *L'Insurrection de 1832 en Bretagne et dans le Bas-Maine.*

« du bataillon, à qui les chouans offrent la vie s'il veut « accepter la place de capitaine de cavalerie parmi eux. « Mais il leur répond qu'il aime mieux mourir républi- « cain que de faire partie de leur horde assassine, et de « suite il est livré aux flammes. Le croiriez-vous, citoyens, « — ajoute un des rares survivants — les enfants de ces « scélérats ont partagé les crimes de leurs pères, ils se « sont approchés des cadavres de nos frères d'armes « expirants et ils leur ont enfoncé le couteau dans le « cœur » (1). Un soleil éblouissant éclaire cette scène de carnage, le sang ruisselle de tous côtés et une vapeur fétide s'élève des cadavres entassés. Au début de l'action, près de dix-huit cents républicains (2) entouraient le convoi, deux heures après on ne voyait que des cadavres percés de coups. Les royalistes avaient été inflexibles ; à ceux qui demandaient à se rendre, ils répondaient : « Vous avez fusillé nos frères à Quiberon, vous périrez tous ici ». Le commandant du bataillon, trouvé vivant sous un monceau de cadavres, fut emmené prisonnier et fusillé quelques jours plus tard au château de Bourmont ; trois fuyards échappés au massacre, rencontrés le lendemain près du ruisseau de la Digue, furent tués à coups de fourches par les paysans. Seuls quelques survivants, blessés et transis de peur, vinrent apporter l'annonce de ce désastre aux patriotes de Nort.

Des deux côtés les pertes avaient été importantes ; le bataillon des volontaires d'Arras était à peu près anéanti, mais les chouans avaient eu aussi, malgré la supériorité de leur nombre (3), de nombreux tués et blessés.

En apprenant le désastre de la Ceriseraie, les autorités Nantaises furent épouvantées de la force des chouans,

(1) Journal *La Feuille Nantaise*, n° 333.

(2) Le Journal *La Feuille Nantaise* dit que les volontaires du bataillon d'Arras n'étaient qu'au nombre de trois cents, mais tous les autres auteurs mettent le chiffre de dix-huit cents.

(3) Le jour du combat de la Ceriseraie, les chouans comptaient de quatre à cinq mille combattants.

malgré la récente pacification ; aussi, de tous côtés, les républicains demandèrent vengeance. Le 26 thermidor (13 août), les officiers municipaux de Nort écrivaient aux Administrateurs du Département de la Loire-Inférieure (1) : « Citoyens administrateurs : bientôt enfin les « chouans seront les maîtres de toutes les communes « du département. Hier, un convoi escorté par trois « cents hommes est tombé en leur pouvoir entre Car- « quefou et Petit-Mars ; un grand nombre de volontaires « sont inhumainement assassinés, le reste est arrivé « hier soir ici parmi lesquels sont beaucoup de blessés, « d'autres meurent sans blessures, sont-ils empoisonnés, « les chirurgiens sont à s'en assurer ? Il n'est peut-être « pas un homme des scélérates communes de Carque- « fou, Saint-Mars, Petit-Mars et partie de Sucé qui n'ait « participé à ce massacre, les femmes même ont assas- « siné les blessés. Voilà, citoyens, nous vous le répétons, « voilà l'ouvrage des Massonnet, Gicqueau, Héry et de « tous les monstres de prêtres insermentés, voilà le fruit « de la pacification, voilà la bonne foi de ces hommes « pervers. Nous laissera-t-on encore réduits à notre « faible garnison, n'y a-t-il pas encore assez de victimes « de la Révolution, de la bonne foi, faut-il que tous les « républicains le deviennent dans cette malheureuse « contrée ».

La dure représaille infligée aux républicains lors du combat de la Ceriseraie ne fit qu'augmenter la haine entre les deux partis ennemis. Des bandes de bleus, guidés par François Pentecouteau, guide des armées républicaines, parcoururent les paroisses de Carquefou, Sucé, Petit-Mars et Saint-Mars-du-Désert, fusillant tous les paysans qu'ils rencontraient pour venger, disaient-ils, le meurtre de leurs frères d'armes.

Le 1er fructidor an III (18 août 1795), Pentecouteau, étant à piller le village de Longrais, à Saint-Mars-du-

(1) Journal *La Feuille Nantaise*, n° 333.

Désert, déclarait en tenant à la gorge le malheureux fermier Pierre Denais : « S'il arrive malheur à nos « familles, la commune de Saint-Mars-du-Désert et celle « de Carquefou seront brûlées » (1). Un de ses compagnons, Lebot, s'adressant au nommé Gergaud, domestique de Jean Minier, lui dit : « Te voilà, bougre de « Gergaud, tu étais cette nuit à égorger les patriotes et « à les faire brûler » (1). La sœur du métayer, Jeanne Minier, lui déclara qu'il n'y était pas et qu'il avait couché dans son lit. « Réponds-tu bien qu'il n'y était pas, répliqua Lebot?— Oui, j'en répondrai bien », ajouta Jeanne Minier. Alors, s'adressant à Pentecouteau, Lebot lui dit ; « Fous-lui un coup de fusil ». Heureusement des hommes plus humains détournèrent son bras et entraînèrent Jeanne Minier hors de la maison pour la soustraire à la colère de cette brute.

La bataille de la Ceriseraie ne mit pas fin aux guerres de la Chouannerie ; longtemps encore les campagnes environnant la ville de Nantes devaient être ensanglantées par cette lutte fratricide. Après une courte période de calme, l'insurrection reprit de plus belle en 1799 pour se terminer à l'aurore du XIXe siècle.

Elle fut enfin vaincue cette population de soldats laboureurs, mais elle a gardé intact son attachement à ses anciennes croyances et a inscrit avec la pointe de sa faux une des pages les plus dramatiques de l'histoire des guerres de l'Ouest !

(1) *Archives Départementales de la Loire-Inférieure*, L. 1540.

Napoléon et les jeunes héritières Nantaises

Par Emile GABORY

Messieurs,

Dans la France meurtrie, en proie aux factions, aux haines fraticides, Bonaparte apparut comme un être providentiel. Je n'ai point à rappeler ici son œuvre, vous la connaissez. Œuvre de concorde et d'union nationale, sublime dans sa conception, difficile dans sa réalisation.

Comment réunir tant d'esprits divergents, nobles d'ancienne souche, bourgeois gavés de biens nationaux, officiers de fortune de médiocre origine? Vous savez ce qui fut fait : la liberté des cultes octroyée, les émigrés et les prêtres rendus à la patrie, tous les citoyens, sans distinction d'opinions, devenus susceptibles d'atteindre aux mêmes charges et honneurs.

Mais à côté de ces grands moyens, de ces sénatus-consultes, de ces décrets appelés, aussitôt que promulgués, à une immense publicité, on n'en dédaigna point d'autres, plus tortueux et plus occultes. Napoléon songea que des alliances entre toutes ces familles divisées seraient le meilleur ciment de l'union désirable. Il résolut de donner Juliette à Roméo et d'apaiser ainsi les ressentiments des Capulets et des Montaigus. Oui, par des mariages abaissant les uns, haussant les autres, il nivellerait les générations. Lui-même, au début de sa carrière, général républicain, n'avait-il pas épousé une vicomtesse d'ancien régime?

Les archives de la Loire-Inférieure possèdent un petit dossier fort édifiant sur ce sujet (1). S'il touche à l'histoire générale, il intéresse tout particulièrement la Ville

(1) Série, M. Police administrative.

de Nantes. C'est ce dossier qui nous a donné l'idée et fourni les éléments de cette communication.

Lorsque Napoléon, au mois d'août 1808, traversa la capitale de l'Ouest, il vit se presser autour de lui nobles loyalistes et Jacobins amendés. Une foule vibrante l'acclama. Dans sa garde d'honneur figuraient des représentants du haut commerce et des descendants des plus héraldiques familles : Montaudoin, Deurbroucq, de Monti-Saint-Pern, de Bruc de Monplaisir, Sarrebourse d'Auteville, de la Rochefoucault, de Carheil, de Landemont, de Carcouet, de Couëtus, Allote, Boubée, Chéguillaume, Crucy, Chenantais, Genevois, Graslin, Mellinet, Pelloutier, Talvande.....etc.

Le soir, l'impératrice recevait cent dames et quarante belles jeunes filles choisies dans l'élite du commerce et de la noblesse. Cependant que les officiers de sa suite ou ceux qui commandaient la légion des vétérans, héros bronzés par dix ans de campagnes, glorieux mais pauvres, saluaient leur idole. Dans leur course triomphale à travers l'Europe, ils avaient moissonné des lauriers, conquis des grades et la croix d'honneur ; mais — pierre qui roule n'amasse pas mousse — leur fortune restait à faire....

Peut-être déjà l'empereur, devant le spectacle de cette foule si disparate, qui communiait dans son culte, conçut-il la pensée d'en souder les éléments d'une façon plus indissoluble? Les événements qui se précipitèrent, les inquiétudes de la guerre d'Espagne ne lui permirent pas de mettre dès le lendemain son projet à exécution. Deux ans après il y revint.

Le 10 juillet 1810, le duc de Rovigo écrivait au préfet de la Loire-Inférieure, M. de Celles :

« En examinant, Monsieur, la statistique personnelle que vous avez adressée à mon prédécesseur, j'ai remarqué avec intérêt les renseignements que vous avez donnés sur chacun des chefs de famille les plus notables de

votre arrondissement. Je regrette cependant que les qualités qui concernent leur fortune et leurs enfants n'aient pas été traitées avec plus de détails.

« Pour suppléer au défaut de ces renseignements que je désire avoir, notamment pour ce qui est relatif aux demoiselles de famille dans l'âge de 14 ans et au-dessus, je vous invite à former le tableau des plus riches héritières non encore mariées.

« Ce tableau, divisé par colonnes, devra indiquer : 1° le nom de la demoiselle ; 2° son âge bien certain ; 3° le nom de ses père et mère ; 4° leurs qualités anciennes et leur état actuel ; 5° leur fortune, en distinguant le revenu mobilier et le revenu annuel foncier ; 6° la dot présumée de chacune de leurs filles et les espérances d'héritages ; 7° le lieu de la situation des biens-fonds et leur nature.

« Une colonne d'observation sera réservée pour indiquer les agréments physiques ou les difformités, les talents, la conduite et les principes religieux de chacune de ces jeunes demoiselles, de manière qu'on puisse se faire une juste idée de ce qui les regarde personnellement.

« Vous comprenez facilement, Monsieur, combien vos recherches doivent être soignées et avec quelle prudence et discrétion vous devez vous y livrer, et vous y mettrez d'autant plus d'empressement que vous sentirez que le résultat de votre travail ne peut tourner qu'à l'avantage de chaque famille.

Je vous invite à ne rien négliger pour satisfaire, dans le plus bref délai, à la demande que je vous fais..... »

Le préfet ne se hâta pas de répondre ; difficulté de se renseigner sciemment.

Le 4 octobre suivant, le Ministre de la police revint à la charge : « Dans le nombre des renseignements que vous m'avez donnés sur votre département, écrivit-il je n'ai pas encore remarqué que vous m'eussiez fait connaître les mariages qui s'y contractent et qui, par la

fortune ou les noms de ceux qui forment ces unions, fixent ordinairement l'attention publique.

« Ces observations me sont d'autant plus nécessaires que vous ne pouvez ignorer que la plupart des anciennes familles sont opposées à nos institutions et ne cherchent qu'à s'allier entre elles, parce qu'elles se persuadent de faire revivre et de donner plus d'éclat à des titres que le gouvernement ne reconnait pas et qui ne sont plus aujourd'hui que la récompense de ceux qui se sont illustrés dans les combats ou qui ont rendu de nombreux services dans la carrière civile. »

Le préfet dut précipiter sa réponse. Par la voie administrative il renouvela à ses agents l'ordre d'une enquête rapide ; les sous-préfets, les maires se mirent en campagne, consultèrent sans doute les amies des intéressées, les notaires discrets, les douairières marieuses et les vieilles filles bien informées. Je dis : sans doute, car les documents officiels sont muets sur ce point secondaire.

Où s'arrêter dans l'énumération des jeunes filles? « Veuillez me préciser, écrit à son chef le sous-préfet d'Ancenis, l'étendue de cette expression : les plus riches héritières. Telle passe pour riche dans cet arrondissement qui ne passerait à Nantes que pour être dans l'aisance. Les richesses se calculent d'après les opinions et suivant les localités. » Le préfet répondit : « Vous devez entendre par riches héritières toutes les demoiselles qui peuvent prétendre à une fortune de 10.000 francs de revenus et au-dessus. (1) »

A en croire cet excellent sous-préfet, les Nantais, gâtés par le sort, auraient donné à l'expression embarrassante un sens plus restrictif que ne le faisaient les bourgeois d'Ancenis. Cependant, à cette époque convulsive, la prospérité nantaise avait subi bien des assauts, avait éprouvé bien des revers ; une longue série de tem-

(1) Lettre du sous-préfet, du 22 août 1810 ; réponse du sous-préfet, du 24.

pêtes ne cessait de battre la nef qui porte à sa poupe l'exergue pourtant de bon augure : *Neptunus favet eunti.*

Le préfet l'avait expliqué par une lettre datée du 17 juillet :

« Je puis assurer déjà à Votre Excellence qu'il n'existe plus dans ce département de ces grandes fortunes qu'on y remarquait autrefois ; la guerre civile, l'émigration et la perte des colonies les ont toutes détruites et Son Excellence s'en convaincra facilement, si elle veut bien observer que ces grandes fortunes étaient possédées par les anciens nobles et par les négociants. Les premiers ont presque tous émigré et leurs biens ont été en grande partie vendus. Les seconds avaient des capitaux immenses à Saint-Domingue, qu'ils ont perdus par la ruine de cette colonie. D'ailleurs, les fortunes nouvelles à peine consolidées sont encore aux mains des créateurs, mariés trop récemment pour avoir des enfants au-dessus de 14 ans. Il existait encore, il y a deux ans, dans le département, quelques héritières fort riches, mais qui se sont mariées depuis cette époque. »

Ainsi s'exprime le préfet : il est trop tard ; les prétendants auraient dû se hâter. — Nous n'avons point poussé la curiosité jusqu'à rechercher dans les registres de l'état-civil les noms de ces « héritières fort riches » qu'une épidémie de mariages arracha en quelques mois à la rivalité des prétendants présents ou éventuels. La chose serait facile.

Quoi qu'il en soit, dans les premiers jours d'octobre 1810, le préfet envoya au ministre de la police la liste du menu frétin qui restait à prendre (1). Tous

(1) Une première liste de noms avait été expédiée le 17 juillet, liste comprenant Mlles Desdorides, 16 ans ; de Cornulier, 17 et 16 ans ; Leroux de Commequiers, 21 ans ; Guérin-Doudet, 22 ans, Dobrée, 30 ans ; Barbier, 15 ans. — M. le docteur Rouxeau nous signale que Laënnec, dans une brochure anonyme sur *La Féodalité*, p. 20, note, mentionne l'ordre donné par l'Empereur aux Préfets, Sous-Préfets et Maires de dresser des listes d'héritières. La mesure n'aurait donc pas été spéciale à la Loire-Inférieure, mais plus étendue ; quoi qu'il en soit, nous n'avons rien trouvé dans la *Correspondance* de Napoléon.

les noms dont s'honorait la Société nantaise y figurent, noms d'anciennes castes ou de roture bourgeoise. Ou plutôt, — puisqu'il s'agit ici de dots — on y relève toutes les bourses que les malheurs des temps n'ont pas trop dégonflées : bourses nobiliaires échappées au gouffre révolutionnaire, fortunes de trafic colonial et de négoce noir.

Beaucoup des noms cités ont aujourd'hui disparu, balayés par les causes multiples qui, dans le cours d'un siècle, dispersent ou éteignent les familles ; d'autres sont encore portés par des personnes honorables et connues. Nous serions donc tenus à une grande réserve si les renseignements fournis étaient désavantageux, pour celles qu'ils concernent.

Heureusement, il n'en est rien, soit que toutes les jeunes Nantaises d'alors fussent intelligentes, jolies, bien élevées — ce qui ne serait nullement surprenant, après tout ; — soit que le préfet se tint sur une grande réserve dans ses appréciations, car pouvait-on savoir ce que, le lendemain, seraient devenues ces charmantes héritières auxquelles l'empereur s'intéressait si fort ? Femmes de généraux, de maréchaux ? En ce temps-là, tout était possible.

Les jeunes filles dont l'éducation insuffisante mérite un qualificatif péjoratif possèdent généralement une excuse excellente, celle d'avoir 14 ou 15 ans. La plupart sont parfaites. On trouve bien de ci, de là, un embonpoint précoce, une chevelure rouge ; mais ces légers défauts physiques sont rachetés par de si suaves qualités morales !

Le document, muet sur les espérances, énumère les dots présumées ; celles-ci dépassent rarement 6 à 8.000 francs ; elles paraîtraient bien maigres aux jeunes gens avides de nos jours.

Mais voici, dans toute sa saveur, la pièce, débarrassée de quelques détails encombrants et inutiles.

Noms des Demoiselles	Age	Qualités anciennes et Etat actuel (des Parents)	Dot présumée	Observations
VARSAVAUX	21 ans	Notaire	6.000	Education soignée, physique agréable.
DESBOUILLONS	16 ans	Négociant	4.000	Très jolie, éducation assez soignée.
SAGET	14 ans	Manufacturier, Dr des Droits réunis	3.000	Education pas finie, ni bien ni mal.
DOBRÉE	29 ans	Négociant, décédé	Joult de sa fortune	Son éducation et son physique ne laissent rien à désirer, on lui donne 7.000 fr. de rente.
FRESNAYE	32 ans	Subdélégué, rentier	3.000	Son physique et son éducation se ressentent de sa mauvaise santé.
MÉTOIS	17 ans	Négociant	3.000	Très jolie, a reçu à Paris une fort belle éducation.
DESJAMONIÈRES	15 ans	Rentier, Maire de Saint-Philbert	10.000	Physique passable, son éducation sera soignée.
GUILLEMARD	17 ans	Receveur des Douanes	6.000	Elle est très jolie et fort bien élevée.
TROTREAU	19 ans	Négociant	8.000	Jolie et spirituelle.
DESDORIDES	20 ans	Ancien officier, rentier	12.000	Petite, mais bonne tournure, charmante éducation.
Mlle CRUCY	18 ans	Architecte-Ingénieur	4.000	Elle a trop d'embonpoint, mais beaucoup d'éducation.
JOLLIVEL	16 ans	Trésorier de la Marine	2.000	Jolie, bien faite, et a reçu une éducation soignée.
BARBIER	19 ans	Négociant	8.000	Physique agréable, brillante éducation.
MAGOUET-MAGOUERIE	24 ans	Avocat, rentier	3.000	Très jolie femme, son éducation laisse quelque chose à désirer.
D'HAVELOOZE	21 ans	Négociant	3.000	Physique ordinaire, excellent caractère, bonne éducation.
D'HAVELOOZE	18 ans	Négociant	3.000	Jolie et bonne éducation.
GULLMANN	16 ans	Consul suédois, Négociant	3.000	Beaucoup d'embonpoint, éducation soignée.
GUÉRIN-DOUDET	24 ans	Négociant	8.000	Maigre, très grande, bonne éducation.
LEROUX-COMMEQUIERS	18 ans	Ancien négociant, Rentier	6.000	Physique agréable, éducation solide, ne veut pas se marier.
RICHARD aîné	18 ans	Docteur-Médecin	6.000	Physique agréable, éducation solide.
ROLLAND	16 ans	Notaire	4.000	Peu jolie, éducation ordinaire.
ROLLAND	14 ans	Notaire	4.000	Elle est un peu bolteuse, mais elle a un excellent caractère.
TARIN	23 ans	Marchand, rentier	4.000	Physique agréable, mais les cheveux roux, éducation soignée.
TARIN	22 ans	Marchand, rentier	4.000	Elle a fréquemment mal aux yeux, son éducation s'en ressent.

Noms des Demoiselles	Age	Qualités anciennes et Etat actuel (des Parents)	Dot présumée	Observations
[T]ARIN	21 ans	Marchand, rentier	4.000	Passable, bon caractère, mais peu d'éducation.
TARIN	17 ans	Marchand, rentier	4.000	Figure très longue et maigre, éducation bornée.
ALLIN	26 ans	Ancien Receveur général, rentier	3.000	Belle femme, éducation passable.
VASSAL	21 ans	Ancien Commissaire de Marine	4.000	Physique et éducation ordinaires.
VASSAL	17 ans	Ancien Commissaire de Marine	4.000	Jolie tournure, mais mal élevée.
CORNULLIER	17 ans	Rentier	10.000	Petite, mais fine, éducation solide.
ORNULLIER	16 ans	Rentier	10.000	Santé très délicate, éducation soignée.
DEMONTI-BARBIER	24 ans	Rentier	6.000	Figure agréable, brillante éducation.
DEMONTI-SAINT-PERN	19 ans	Rentier	4.000	Figure ordinaire, bonne éducation.
DEMONTI-SAINT-PERN	16 ans	Rentier	4.000	Quelques taches sur la figure, mais bonne éducation,
LE MASNE	24 ans	Négociant, rentier	6.000	Très maigre, éducation négligée.
E MASNE	22 ans	Négociant, rentier	6.000	Sa santé est chancelante, son éducation est bonne.
[H]AENTJENS	18 ans	Négociant	10.000	Physique agréable, éducation soignée.
HAENTJENS	14 ans	Négociant	10.000	Jolie, son éducation n'est pas finie.
[C]OLAS	18 ans	Négociant	4.000	Physique désagréable, éducation soignée.
COLAS	14 ans	Négociant	4.000	Physique passable, son éducation n'est pas finie.
DUFOU	15 ans	Négociant	10.000	Physique agréable, éducation très soignée.
ACQUELOT	18 ans	Ancien militaire, rentier	3.500	Jolie et bien élevée.
JACQUELOT	16 ans	Ancien militaire, rentier	3.500	Figure agréable, belle éducation.
PASSIN	17 ans	Négociant	3.000	Physique agréable, charmante éducation.
E CHÂTAIGNIER	19 ans	Ancien militaire, rentier	3.000	Très jolie, éducation solide.
DE CHEVIGNY	17 ans	Ancien militaire, décédé	20.000	Santé délicate, mais éducation très soignée et physique agréable.
MABILLE-DESGRANGES	14 ans	Ancien maître aux Comptes	6.000	Santé robuste, éducation bien commencée.
N IZON	17 ans	Docteur-Chirurgien	10.000	Physique agréable, bonne éducation.
BODIN-DESPLANTES	19 ans	Docteur-Médecin	4.000	Physique passable, éducation soignée.
G RUEL	30 ans	Capitaine de navire, décédé	6.000	Physique ordinaire, santé robuste, éducation achevée, jouissant de tous ses droits.

Parmi les talents ou bonnes dispositions énumérés ne figure point la culture religieuse. A cet égard, « toutes ces demoiselles, écrit le Maire de Nantes au Préfet, en lui adressant les renseignements recueillis par lui, toutes ces demoiselles jouissent d'une bonne réputation. Nul doute que cette partie de leur éducation n'ait été bien soignée (1) ». Donc, inutile de mentionner cette qualité, sous peine de monotonie.

Qu'advint-il de l'enquête? Aucun document ne nous l'apprend. En feuilletant les registres de l'état-civil, il serait facile de retrouver les mariages contractés par les intéressées. Ce qui sortirait des recherches serait la probable constatation que l'enquête demeura vaine.

La liste arriva au Ministère à la fin d'octobre 1810 ; la campagne de Russie était proche et l'Empereur, en fait d'alliances, devait songer beaucoup plus à celles qu'il liait entre les peuples qu'aux unions de ses officiers avec de riches héritières.

Son attention se tournait vers le Nord et non vers l'Ouest. Puis, ce fut la grande ruée vers Moscou, les neiges, la débâcle, l'invasion. Et puis l'Empire croula. Les beaux militaires, candidats à de brillants mariages, disparurent dans la catastrophe ou revinrent diminués, vieillis, condamnés aux demi-soldes de la Restauration.

Certes, les jeunes Nantaises n'attendirent pas ces fiancés lointains ; leur Destinée ne fut point retardée. Elles trouvèrent dans le cercle plus restreint de leur ville natale des époux de leur choix. Comme dans les contes de Perrault, — j'aime à le supposer, — elles vécurent longtemps et eurent beaucoup d'enfants.

(1) Lettre du 20 octobre 1810.

ÉTUDES

D'ICONOGRAPHIE MARIALE[1]

par M. l'Abbé Jean SARRÈTE

Le 19 octobre 1911, je recevais une lettre qui m'intrigua fort, venant des Pyrénées-Orientales, où je ne connaissais personne. Son auteur, M. l'abbé Sarrète, curé de Palau-del-Vidre, archéologue très distingué, me faisait l'honneur de me demander mon ouvrage sur Notre-Dame-du-Tabernacle. Il préparait, en effet, un travail sur les Vierges ouvertes et ouvrantes. En 1913, je fus heureux de pouvoir lui faire envoyer par MM. Biroché et Dautais, dont l'obligeance est extrême, la planche qui avait servi à reproduire notre curieuse statue de Sainte-Marie. En retour, l'excellent ecclésiastique eut la bonté de m'envoyer un exemplaire de son volume et, sur ma requête, de faire don d'un autre à notre Société. Je crois bon d'attirer votre amicale attention sur cette étude si neuve et si parfaitement traitée.

Le but de M. l'abbé Sarrète n'avait d'abord été qu'une notice sur la Vierge dite « ouvrante » de Palau, mais il s'aperçut qu'il n'existait sur les madones similaires aucune œuvre d'ensemble, sauf une nomenclature, incomplète d'ailleurs, d'un chanoine de Moulins, M. l'abbé Clément, avec lequel j'avais été moi-même mis en relations épistolaires par un habitant de cette ville, rencontré fortuitement à Pornic pendant l'été de 1910. M. Sarrète remarqua également la confusion faite entre les Vierges ouvertes et les Vierges ouvrantes et l'absence de toute classification précise entre les types variés de ces madones.

(1) 1 vol. in-8°, 41 gravures hors texte, très soigné, 8 fr. 50 c. Librairie Joseph Couderc, rue Saint-Jean, Perpignan (Pyrénées-Orientales) et 6 fr. 50 c. chez l'Auteur.

Son parti fut pris : il entreprendrait une monographie didactique et synthétique de ces Vierges : « L'importance de cette étude, dit-il, n'échappera à personne, tant au point de vue artistique que symbolique. C'est un des chapitres de l'iconographie mariale encore peu ou mal connus jusqu'à ce jour et, par plus d'un côté, absolument inédits. »

L'auteur divise donc son ouvrage en deux parties. La première est consacrée aux Vierges *ouvertes*, c'est-à-dire à celles qui sont figurées creuses dans leur intérieur et ne s'ouvrent pas au moyen d'un ressort. Elles sont toutes du type de l'Incarnation.

Elles représentent trois scènes distinctes : 1° la *Visitation*, dont on trouve des exemples dans des tableaux de Lyon, de Beauvais et de Berlin et un vitrail de Lyon ; 2° Sainte Anne avec la Sainte Vierge, comme on le voit dans une gravure de Simon Vostre sur le Livre d'Heures d'Angers, ainsi que dans une statuette de Morlaix et dans un vitrail de Brennilis, sur lesquels notre savant collègue M. le chanoine Abgrall a donné des indications ; enfin 3° la Vierge seule. C'est ce type dont les exemples sont les plus nombreux, surtout en émail et en peinture.

La deuxième partie, de beaucoup la plus considérable, est consacrée aux Vierges *ouvrantes*, ainsi appelées parce qu'un mécanisme particulier permet de les ouvrir ou de les fermer à volonté, soit sur le devant, soit sur le côté opposé. Cette simple définition indique qu'à la différence des premières, elles ne peuvent être qu'en matière massive : bois, ivoire, etc.

Ces Vierges ouvrantes sont divisées par l'auteur en deux sous-groupes :

1° Les unes, improprement dites, comprennent : 1° les *Vierges-pixides*, dont le giron, creusé en boite d'hosties, s'ouvre comme certains ciboires du moyen âge ou de l'époque gothique, et 2° les *Vierges-ostensoirs*, ainsi nommées parce que la monstrance eucharistique est placée soit dans leurs mains, soit dans celle de l'Enfant-Jésus,

comme celle de N.-D.-de-la-Garde, à Marseille. L'auteur donne deux exemples de crucifix-ostensoirs cités par moi.

2° Les autres, proprement dites, sont, en général, les plus intéressantes par leur nombre et leur variété. Elles comprennent trois classes distinctes : les Vierges-reliquaires, les Vierges-tabernacles et les Vierges-triptyques.

1. Sans être très nombreuses, les *Vierges-reliquaires* ne sont pas non plus très rares.

2. Il en est tout autrement des *Vierges-tabernacles*. Aussi dois-je avouer ma joie d'avoir constaté qu'à l'exception d'une Vierge de Gassicourt (Seine-et-Oise), dont l'attribution est d'ailleurs fort incertaine, notre madone de Sainte-Marie est unique en France et, j'ajouterai presque, au monde, puisque seule l'Espagne peut en fournir de très rares exemples. C'est la conclusion à laquelle j'étais arrivé, après une étude sérieuse du sujet, et je suis heureux de voir que les recherches fort étendues de mon honorable correspondant l'aient pleinement confirmée. C'est vous dire, Messieurs, que ce chapitre n'est qu'un résumé de mon ouvrage (1), résumé fort bien fait, dont je ne récuse que les éloges trop bienveillants à mon égard.

3. Arrivons à la troisième classe : celles des *Vierges-triptyques*. Relativement celles-là ne sont pas rares. Vous en avez très certainement vu en Bretagne. Aussi ai-je à peine besoin de vous dire qu'elles s'ouvrent au moyen de charnières, de manière à permettre le déploiement de volets en forme de triptyques, sur lesquels nos vieux imagiers ont représenté des scènes de la Passion, de la Trinité, de l'Incarnation, etc.

Ces Vierges-triptyques sont dispersées dans les églises et les musées. Introuvables ou rarissimes en sont, le plus souvent, les reproductions photographiques et les monographies. Aussi ne saurait-on trop ad-

(1) Notre-Dame-du-Tabernacle, par le Baron de WISMES, Nantes 1904.

mirer le zèle et la ténacité de M. l'abbé Sarrète, qui est parvenu à se les procurer presque toutes et, ayant réuni une collection unique au monde, à en faire bénéficier ses lecteurs. Quel intérêt hors ligne ne présentent pas ces vingt planches, parmi lesquelles nous voyons N.-D.-de-Quelven et N.-D.-de-Bannalec ! Je n'entreprendrai pas de résumer cette partie de l'ouvrage — elle a cent pages exactement — et ce que je vous en dis vous engagera sans doute à vous le procurer.

Une notice spéciale est consacrée à ce qui devait faire l'objet unique du travail : à N.-D.-de-Palau-del-Vidre. *Acquirit vires eundo.*

Ce magnifique ouvrage est clos par quelques additions et un précieux index bibliographique.

L'auteur en prépare un autre sur les sources inspiratrices et le symbolisme de ces Vierges. Souhaitons qu'un nouveau succès l'accompagne et félicitons-le d'avoir, le premier, fait jaillir la lumière sur ce chapitre obscur de l'iconographie mariale. C'est pourquoi, Messieurs, je tenais à vous faire connaître ce volume, et vous aurez d'autant plus à cœur de le posséder que notre Bretagne y figure en bonne place.

Le Baron de Wismes.

EXCURSION A CHAMPTOCEAUX

Le mercredi 29 avril 1914, j'avais le grand plaisir de m'embarquer dans le train de 6 heures 23 avec mes excellents collègues : MM. l'abbé Bourdeaut, Commandant Bronkhorst, Jules Crouan, Furret, Gourdon, Jamont, Commandant Lagrée, bibliothécaire de la Société Archéologique, vicomte de Lusignan, comte de Monti de Rezé, Capitaine Georges du Plessix, bibliothécaire de la Société, Paul Soullard, vice-président, Baron de Wismes, ancien président. M. Pocquet du Haut-Jussé, ancien élève de l'École des Chartes et digne fils du distingué continuateur de l'*Histoire de Bretagne* d'Arthur de la Borderie, faisait partie de notre caravane à titre d'invité. M. Senot de la Londe, ancien vice-président, monta avec nous à la station de Thouaré.

Aussitôt débarqués à Oudon, nous gagnions, sous un soleil radieux, les ponts qui unissent la Bretagne à l'Anjou ; la marche alors se ralentit, tant le spectacle offert à nos regards captivait ceux qui le connaissaient déjà comme ceux qui le contemplaient pour la première fois.

Parvenus au milieu de la route qui monte en serpentant entre le fleuve majestueux et les vestiges embroussaillés de la forteresse, les excursionnistes s'arrêtent, extasiés, devant le tableau magique qui se déroule sous leurs yeux charmés.

M. l'abbé Boutin, vicaire à Oudon, nous rejoint, à pas rapides ; notre sympathique collègue, dont le crayon et le pinceau sont appréciés de tous, est salué avec la plus franche cordialité ; la promenade archéologique commence : chacun reçoit un exemplaire du plan de Champtoceaux avant 1420, dû à la plume habile et à l'érudition consommée de M. l'abbé Boutin.

Les excursionnistes achèvent l'ascension de la côte, de plus en plus séduits par ce panorama immense, aux lignes variées, aux couleurs chatoyantes, et gagnent la porte de

l'ancienne cité, où le meilleur accueil leur est réservé par leur obligeant collègue, M. DE LA TOUCHE, conseiller d'arrondissement, l'heureux possesseur de ce domaine historique.

Admirablement guidés par MM. les abbés Bourdeaut et Boutin et par M. de la Touche, nous examinons d'abord les ruines du prieuré Saint-Jean, situé presque à l'entrée de « la ville », puis la Motte, ouvrage de terre considérable et, sans doute, extrêmement ancien ; nous suivons la « braie », séparée par une douve large et profonde de la première enceinte, dans laquelle nous entrons et nous traversons la « baille ».

A ce moment, une agréable surprise nous est réservée : Mme de la Touche nous rejoint et veut bien nous accompagner durant cette longue et fatigante promenade.

Passant entre deux fortes tours, dont les bases sont encore très visibles, nous pénétrons dans la seconde enceinte. Le châtelain nous emmène dans un petit pavillon où ont été collectionnés plusieurs objets curieux, recueillis au hasard des travaux, entre autres des briques ornées de dessins étranges.

M. POUVREAU, trésorier-adjoint de la Société Archéologique, arrive à ce moment et continue la visite avec nous.

La promenade se termine par la troisième enceinte. Après avoir vu une tour importante, désignée, — à tort, croyons-nous, — sous ce vocable le Donjon, après avoir examiné de grandes caves, où, dit-on, furent brûlées d'infortunées victimes de la Révolution, nous passons devant le four, les prisons, le puits, et nous gagnons enfin le point culminant, le vrai Donjon, d'où l'on jouit d'une vue idéale.

Il nous reste à jeter un coup d'œil sur une solide tour d'angle et sur la Tour du Diable, où M. de la Touche, invoquant un récit typique, veut que notre grand souverain, l'infortuné duc Jean V, ait été emprisonné après l'odieux guet-apens des Penthièvre.

Il est 11 heures 1/2 ; les voyageurs se dirigent vers la demeure moderne, contemplent, une dernière fois, de la terrasse, ce panorama merveilleux, un des plus renommés de la vallée de la Loire, et entrent dans le château où M. et Mme de la Touche, avec une grâce exquise, leur offrent un lunch délicieux, fort apprécié après cette promenade de

plusieurs heures, par monts et par vaux, sous un soleil brûlant. Notre hôte nous montre une intéressante pièce d'argent et une pièce d'or superbe trouvées sur sa propriété.

A midi 1/4, déjeuner à l'hôtel. M. l'abbé Boutin, rappelé à Oudon par les devoirs de son ministère, ne peut y assister : c'est une véritable déception pour les excursionnistes. Par contre, M. et Mme de la Touche ont eu la gracieuseté d'accepter notre invitation et chacun est ravie de les voir partager notre modeste repas.

Au dessert, je présente les regrets très sincères de plusieurs collègues, retenus par la maladie ou par des empêchements majeurs : MM. Cochet ; Dortel, ancien président de la Société Archéologique, abbé Grellier, chevalier Joubert, Leray, architecte des Monuments Historiques, Paul Renard, Rochery, Vincent-Jouon, ancien secrétaire général de la Société ; puis j'adresse les plus chaleureux remerciements à MM. les abbés Bourdeaut et Boutin, nos guides aussi complaisants qu'érudits, et à M. et Mme de la Touche, dont l'accueil vient de nous prouver, une fois de de plus, que, si le châtelain change, l'hospitalité de Champtoceaux est toujours aussi charmante ; enfin, je porte la santé de notre collègue, M. André Oheix, le savant hagiographe breton, dont je viens d'apprendre les fiançailles avec la fille de M. Paul Trémant, notre si regretté collègue.

M. de la Touche, avec autant d'amabilité que d'esprit, affirme que son hospitalité est « bretonne », car on dit que Champtoceaux est du Bon Dieu de Bretagne et du diable d'Anjou, et déclare qu'il sera enchanté de nous voir organiser une nouvelle promenade dans son domaine.

Le repas terminé, nous nous rendons chez M. le docteur Giffard, qui nous montre une reconstitution de l'antique Champtoceaux, exécutée par lui avec de la terre glaise : tours, murailles, églises, maisons, prairies, cours d'eau, revivent dans ce chef-d'œuvre de patience, d'habileté et de savoir ; l'admiration est unanime et on souhaite vivement qu'une photographie de ce relief pittoresque illustre l'étude magistrale de M. l'abbé Bourdeaut.

Après une visite à l'église de Champtoceaux où l'on admire une Sainte Vierge, tableau de l'École Italienne, les voyageurs regagnent Oudon, quelques-uns en voiture, la

plupart à pied, en suivant le chemin pittoresque qui contourne la forteresse du côté de la vallée.

M. l'abbé Boutin nous attend avec deux voitures, où nous nous entassons joyeusement. Les pauvres chevaux gravissent péniblement la côte abrupte qui borde la ravissante vallée du Hâvre ; quelques minutes après, nous arrivons à Vieillecourt, ces ruines du moyen âge, à l'histoire assez nuageuse, qui constituent, avec le vallon encaissé qu'elles surplombent, un paysage très pittoresque.

Nous redescendons vers Oudon, et la journée s'achève par une visite de la majestueuse tour octogonale et des restes de l'enceinte.

Il est 5 heures ; on se dirige vers la gare, où M. l'abbé Boutin et M. de la Touche reçoivent un dernier témoignage de reconnaissance ; et, à 5 heures 1/2, on se rembarque, pour arriver à Nantes, trois quarts d'heure après. Les voyageurs se serrent cordialement la main, se déclarent satisfaits de leur déplacement et ne demandent qu'à récidiver.

Quant à l'auteur de ce pâle compte rendu, il ne saurait trop se réjouir du succès de la première excursion où il fut appelé à jouer son rôle de président. Il souhaite que les prochaines promenades archéologiques laissent à ses chers collègues les plus agréables souvenirs.

Baron Gaëtan de Wismes.

M. Ludovic GUITTON

Une nouvelle aussi inattendue qu'attristante se répandait dans notre ville le 8 avril 1914 : la veille au soir, après avoir dîné paisiblement en famille, M. Ludovic Guitton avait été ravi subitement à l'affection des siens. Cette mort inopinée eut un retentissement douloureux dans toutes les classes de la société, car la personnalité qui venait de disparaître était de celles qui furent vraiment utiles à leurs concitoyens et sur lesquelles on pouvait compter encore dans l'avenir.

Issu de la Touraine, où il avait vu le jour en 1842, M. Guitton s'était fixé en Bretagne par l'acquisition d'une étude de notaire à Nantes ; du 30 juin 1870 au 28 février 1898, il s'acquitta de sa charge avec une compétence si grande qu'il fut appelé à deux reprises, de 1888 à 1889 et de 1890 à 1893, à la présidence de la Chambre de Discipline ; en reconnaissance des services rendus à la Compagnie, ses confrères le proposèrent pour le titre envié de notaire honoraire et cette distinction lui fut conférée par décret du 10 février 1900.

Pour ce laborieux de haute intelligence, la retraite professionnelle ne sonna point l'heure du repos. En 1904, il devenait membre du Conseil Municipal de Nantes et il y acquerrait une situation tellement prépondérante au cours des discussions les plus diverses que, lors du renouvellement de l'échevinage, on prononça son nom comme celui du futur Maire de Nantes, Peu de mois après son élection au Conseil Municipal. M. Guitton était entré au Conseil Général ; dans cette Assemblée, ses qualités rares éclatèrent aux yeux de ses collègues, qui n'hésitèrent pas à lui confier le

poste redoutable de rapporteur de la Commission des Finances.

Sa santé commençant à le préoccuper, il se retira de l'arène politique et voulut dépenser le reste de ses forces au profit d'œuvres utiles : le Conseil du Syndicat des Propriétaires et le Comité de la Loire Navigable le comptèrent parmi leurs membres les plus écoutés ; il participa à la fondation de la Presse de l'Ouest et fut nommé président de son Conseil d'Administration.

Élu, le 12 janvier 1909, membre résidant de la Société Archéologique de Nantes, il vint souvent assister à nos séances et se délasser de ses travaux ardus par l'audition de nos recherches historiques.

M. Guitton, nul ne l'ignore, se montrait toujours prêt à répondre aux sollicitations de ses compatriotes désireux de recevoir des conseils éclairés dans des cas difficiles. Quant à sa courtoisie exquise, à sa continuelle affabilité, à sa haute distinction, elles sont de notoriété publique et le rendaient sympathique à ses adversaires comme à ses coreligionnaires.

Au nom de la Société Archéologique de Nantes, je dépose un respectueux tribut d'hommages mérités sur la tombe de cet excellent collègue, de cet homme de bien, qui, durant sa longue carrière, dépensa sans compter dans l'intérêt d'autrui les nobles et puissantes facultés que Dieu lui avait départies.

Baron Gaëtan de Wismes.

M. le Chanoine Henri SOREAU

Né à Paimbœuf le 24 mars 1841, Marie-Joseph-Henri Soreau avait pour père un capitaine au long-cours. Sa pieuse mère lui inculqua les principes religieux les plus solides. Dans sa dixième année, il fut placé à ce petit pensionnat de la Psallette, d'une poésie intense, dont les distributions de prix au temps du vénéré abbé Braud sont restées dans mes souvenirs comme des heures charmantes, où une âme d'enfant s'élevait d'instinct vers les régions idéales, entraînée par la contemplation journalière du ravissant logis de la Renaissance et de la masse imposante de la vénérable Cathédrale. Le jeune écolier entra ensuite au Petit-Séminaire ; il y rencontra M. Gaborit, le futur archiprêtre de Saint-Pierre, et de nombreux entretiens esthétiques rapprochèrent ces esprits distingués.

Le 23 décembre 1865, il était ordonné prêtre, mais, dès l'année 1863, on l'avait nommé à Saint-Stanislas, où sa longue carrière devait s'écouler, utile et paisible, dans le triple amour de Dieu, des jeunes gens et de l'art. Après avoir professé la huitième, la septième et la sixième, il se vit chargé du cours de dessin ; ce fut désormais son port d'attache.

M. l'abbé Sébilleau a publié dans *La Semaine Religieuse* (9 et 16 mai 1914) un excellent article nécrologique, auquel j'emprunte la plupart des détails de cette notice. Lorsque M. l'abbé Soreau fut nommé à Saint-Stanislas, nous apprend le sympathique professeur, « il échangeait sa cellule de séminariste pour une autre cellule aussi modeste et aussi pauvre, où il devait demeurer 46 ans, sans y introduire le moindre confort

ni même y faire du feu en hiver. » Comme tous ceux qui eurent l'honneur d'être reçus dans les chambres des frères Soreau, je n'ai cessé de me demander par quel prodige les distingués et laborieux ecclésiastiques étaient parvenus à accumuler tant de livres, de gravures, d'objets de toutes sortes dans des appartements aussi exigus.

En 1901, l'Évêque de Nantes donnait une tardive satisfaction aux vœux unanimes en nommant l'abbé Henri Soreau chanoine honoraire : beaucoup regrettèrent que le camail ne fût pas placé le même jour sur les épaules de l'abbé Abel ; les deux frères avaient dépensé avec la même générosité leur intelligence et leur cœur pour la renommée de leur collège chéri, tous deux méritaient cent fois de recevoir la très juste récompense de leurs inoubliables services.

L'épreuve cruelle de la mort de son frère, les fatigues de l'âge ébranlèrent les forces de notre vénéré collègue; en 1909, il quitta cette chambre monacale, d'où il avait contemplé tant de générations d'écoliers, et s'installa, passage Russeil, dans un logement modeste, agrémenté d'un petit jardin, où les couleurs chatoyantes et le parfum suave des fleurs charmèrent les dernières années de sa vie. La maladie terrassa enfin ce robuste lutteur : le 16 avril 1914, le bon chanoine Soreau rendait sa belle âme au Dieu de sa jeunesse, qu'il avait servi avec tant de fidélité.

Épris d'idéal, ce digne prêtre fut un des heureux de ce monde, car son âme sentit profondément les beautés divines et humaines. Désireux de contempler les chefs-d'œuvre de la peinture, il visita l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, passant des heures délicieuses dans les églises et les musées. « Raphaël, dit M. l'abbé Sébilleau, est pour lui le maître des maîtres... et il conçoit le projet de mettre en un nouveau relief la vie, trop tôt flétrie, du peintre d'Urbino. » Après s'être extasié au Louvre devant les chefs-d'œuvre de son maître

de prédilection, il continue son pèlerinage par Milan, Florence et Rome et il s'en va visiter à Urbino la maison natale de l'artiste immortel. De retour à Nantes, il écrit une vie de Raphaël, mais « à l'heure même où il mettait la dernière main à son travail, paraissait une autre biographie du célèbre peintre, et l'ouvrage resta manuscrit ».

Les nombreux décors brossés avec un talent indiscutable pour la salle de théâtre de Saint-Stanislas, le superbe transparent où revit la Libératrice d'Orléans et que chaque année les promeneurs s'empressent d'aller contempler devant le portail de l'établissement au soir de la fête de Jeanne d'Arc, plusieurs peintures de la nouvelle et gracieuse chapelle attestent que le pinceau de l'habile professeur se prodiguait sans cesse en faveur de son cher collège.

J'ai parlé de décors. Comment oublier que le chanoine Soreau se révéla metteur en scène hors ligne lors des merveilleuses représentations d'*Athalie* et de *Macbeth*, de *La Fille de Roland*, d'Henri de Bornier, et de la très belle *Jeanne d'Arc*, de Simonne Arnaud.

A fréquenter les génies, on éprouve souvent le désir impérieux de marcher sur leurs traces ; ayant assisté au spectacle célèbre de *La Passion*, à Oberammergau, notre regretté collègue se sentit inspiré et, sa foi ardente conduisant sa plume, il écrivit cette belle œuvre de *La Passion*, que des auditoires enthousiastes vinrent applaudir pendant plusieurs représentations.

« L'antiquité, avec ses mystères, ses secrets et ses incertitudes, le fascinait, et il y revenait sans cesse, dit M. l'abbé Sébilleau. Il abordait, de préférence, les problèmes historiques que pose la Bible et que peut seule résoudre l'histoire des peuples voisins de la Palestine. C'est ainsi qu'il fut amené à étudier si complètement les Égyptiens, et qu'il devint, sans avoir jamais mis le pied sur les bords du Nil, un égyptologue de valeur, mais trop modeste. Il connaissait à fond l'histoire des

pharaons et de leurs dynasties, la mythologie égyptienne et son symbolisme si compliqué, la géographie de l'ancienne Égypte et l'architecture de ses principaux édifices. Il interprétait sans peine les hiéroglyphes et en avait composé lui-même un dictionnaire. Un jour, il y a de cela quelque dix ans, il entreprit de faire revivre, par une série de dessins empruntés aux monuments et conformes aux originaux, les différentes scènes de la vie d'un Égyptien d'autrefois, ses primitives industries, son commerce, etc. Ce travail dura près de deux ans, mais ces dessins, si consciencieusement exécutés, après avoir été communiqués à quelques amis seulement, rentrèrent à jamais dans les cartons, comme tant d'autres œuvres du savant professeur.

« Il travaillait avec ardeur à une restitution ingénieuse et savante du dernier temple de Jérusalem, lorsqu'il fut touché par le doigt de la mort... Après avoir interrogé la Bible, compulsé les talmuds et consulté l'historien Flavius Josèphe, il entreprit de faire en relief une réduction de ce temple fameux. Cette œuvre d'érudition et de patience touchait à sa fin, lorsqu'il sentit que sa journée ici-bas était terminée.

« Il n'eut garde d'oublier Nantes, sa petite patrie. La connaissance qu'il avait acquise de son histoire et de sa topographie lui permit un jour de dresser un plan d'une précision remarquable, représentant, superposées, la ville ancienne et la ville moderne ».

M. l'abbé Sébilleau dit que notre regretté collègue communiqua des dessins sur la vie égyptienne à quelques amis seulement : nous fûmes du nombre de ces amis privilégiés. Le bon chanoine ayant eu l'amabilité, au cours d'une visite, d'entr'ouvrir ses riches cartons en ma faveur, je fus émerveillé ; avec l'autorisation de notre Président, je demandai au savant ecclésiastique s'il consentirait à venir montrer ses dessins si instructifs aux membres de notre Société.

Ma requête fut agréée. Ceux qui assistèrent à la séance

du 19 mars 1908 ne sauraient avoir oublié le charme rare de cette réunion où, deux heures durant, notre regretté collègue fit défiler sous nos yeux des dessins d'une précision inouïe ; les commentant avec autant d'humour que de savoir, « il nous fit revivre, ainsi s'exprime notre secrétaire d'alors, avec une réelle intensité, la vie même de ce peuple égyptien, aussi bien dans ses menus détails quotidiens que dans ceux des cérémonies religieuses et des fêtes les plus solennelles. »

Le temps ayant manqué pour passer en revue l'œuvre entière de notre égyptologue, celui-ci avait eu la bonté de nous promettre une seconde séance ; je projetais d'aller le lui rappeler lorsque j'appris avec un réel chagrin le fâcheux état de sa santé.

Nous n'aurons plus la joie de faire un nouveau voyage au pays des Pyramides ; mais nous garderons pieusement la mémoire de ce collègue sympathique, de ce concitoyen de haute valeur, qui honora d'une façon exceptionnelle la robe qu'il portait et demeurera comme une des figures les plus originales et les plus justement populaires de l'élite intellectuelle de la cité nantaise.

Baron Gaëtan de Wismes.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Lauréats du Concours Triennal	V
Bureau et Comité	VIII
Liste des membres de la Société	IX
Sociétés correspondantes	XXIV
Procès-verbaux des séances générales	XXXI

Discours de M. Alcide LEROUX, Président sortant	1
Discours du baron Gaëtan DE WISMES, Président élu	13
La Salle et le Bois des Bonnes-Dames en Saint-Etienne-de-Mont-Luc, par M. Alcide LEROUX	41
L'ancienne église Saint-Jean-du-Baptistère de Nantes, par M. le chanoine DURVILLE	57
Deux trouvailles de monnaies du XIVe siècle, par M. P. SOULLARD	141
Les notaires de Nantes au XVIIIe siècle et leurs jetons de présence, par M. P. SOULLARD	157
Etude sur le caractère moral de Jean V, par M. l'abbé A. BOURDEAUT	175
La Bataille de la Ceriseraie (12 août 1795), par M. J. DE GOUÉ	251
Napoléon et les jeunes héritières nantaises, par M. E. GABORY	259
Etudes d'iconographie mariale, par M. l'abbé Jean Sarrète ; compte rendu, par M. le baron DE WISMES	269
Excursion à Champtoceaux, par M. le baron Gaëtan DE WISMES	273
M. Ludovic Gaitton (notice nécrologique), par M. le baron Gaëtan DE WISMES	277
M. le chanoine Henri Soreau (notice nécrologique), par M. le baron Gaëtan DE WISMES	279

Nantes — IMPRIMERIE ARMORICAINE, 5, quai Cassard

MODIFICATIONS SURVENUES

depuis le 31 décembre 1915

M. J.-B. OLLIVE a été élu membre du Comité en remplacement de M. VINCENT-JOÜON, démissionnaire.

Sont décédés :

M. le comte DE BÉJARRY.
M. l'abbé DELANOUE.
M. l'abbé GIROUSSE.
M. JAMONT.
M. LE COUR-GRANDMAISON.
M. LINYER.

Ont donné leur démission :

M. CHARBONNEAU-LASSAY.
M. CHAUVELON.

Ont été élus membres titulaires :

M. BAUGÉ.
M. BOUDET.
M. FOUGERAT.
M. le comte DE GUIGNÉ.
M. GUILLOUARD.
M. DE ROUZÉ.
M. le docteur VALENTIN DES ORMEAUX.

A été élu membre correspondant :

M. A.-L. HARMOIS.

Membres titulaires devenus membres correspondants :

M. BERNÈDE-SACHS.
M. le comte DE TERNAY.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Fondée le 9 Août 1845

ANNÉE 1915

TOME CINQUANTE-SEPTIÈME

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

MANOIR DE LA TOUCHE, RUE JEAN V.

—

1917

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

au 31 Décembre 1915

La date qui suit chaque nom est celle de la réception.

BUREAU

(1914-1916)

MM. Bon GAETAN DE WISMES	Président.
Chanoine DURVILLE PAUL SOULLARD	Vice-Présidents.
ETIENNE POIRIER Vte R. DE CORNULIER-LUCINIÈRE	Secrétaires généraux.
GILBERT DE LA BROSSE LOUIS CHEVALIER LA BARTHE	Secrétaires du Comité.
HENRY RIONDEL	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
Commandant DENÈS Capitaine G. DU PLESSIX	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

(a) MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. LÉON MAITRE (1902-1904) ; le baron DE WISMES (1905-1907) ; ALCIDE DORTEL (1908-1910) ; ALCIDE LEROUX (1911-1913).

(b) MEMBRES ÉLUS

MM. Comte DE BERTHOU RENÉ BLANCHARD Docteur HALGAN	Sortants en 1916.
FÉLIX CHAILLOU SENOT DE LA LONDE CLAUDE DE MONTI DE REZÉ	Sortants en 1917.
Abbé BRAULT GEORGES FERRONNIÈRE A. VINCENT-JOÜON	Sortants en 1918.

1) Les autres présidents de la Société ont été :

M. THÉODORE NAU (1845-1862), † 4 juillet 1865.
Le Vicomte DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897.
Le Chanoine CAHOUR (1869-1871), † 7 septembre 1901.
L'Intendant GALLES (1872-1874), † 11 août 1891.
M. CHARLES MARIONNEAU (1875-1877), † 13 septembre 1896.
Le Baron DE WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887.
Le Vicomte DE LA LAURENCIE (1881-1883), † 7 avril 1915.
Le Marquis DE BRÉMOND D'ARS MIGRÉ, (1884-1886 et 1899-1901), † 9 mars 1911.
M. HENRI LE MEIGNEN (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905.
Le Marquis DE DION (1890-1892), † 26 avril 1901.
M. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (1893-1895), † 17 juin 1900.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

AMIEUX (Louis), Les Alouettes, route de Roche-Maurice, Chantenay. 4 mars 1913.

AVROUIN-FOULON (Comte Louis), 102, rue Saint-André, et château de la Couronnerie, par Carquefou. 3 mai 1892.

BABONNEAU (Louis), O. I. ✪, ingénieur, chef de service honoraire des travaux publics de l'Indo-Chine, ingénieur-expert, 22, rue La Moricière. 5 mai 1914.

BALLU (Jean), avocat, 7, rue du Calvaire. 6 mai 1913.

BARANGER (Pierre), avocat, docteur en droit, ancien Président de la Société Académique de Nantes, 4, rue Thiers. 1er février 1910.

BASTARD (Ambroise), professeur, 27, rue de la Rosière. 3 avril 1906.

BAUDOUIN (docteur Marcel), Secrétaire général de la Société Préhistorique Française, 21, rue Linné, Paris, et Croix-de-Vie (Vendée). 25 octobre 1904.

BEAUPÈRE (Paul), avoué, 16, boulevard Delorme. 2 mars 1909.

BELLEVÜE (Marquis Xavier FOURNIER DE), conseiller général de la Loire-Inférieure, château de Moulinroûl, par Soudan. 8 mai 1895.

BERNÈDE-SACHS (Christian), ✱, lieutenant de vaisseau en retraite, 9, rue du Roi Albert. 3 novembre 1908.

BERTHOU (Comte Paul de), lauréat de l'Institut, anc. élève et membre de la Soc. de l'Ecole des Chartes, 6, rue du Boccage, et château de Cadouzan, en Saint-Dolay, par La Roche-Bernard (Morbihan). 3 juin 1884.

BLANCHARD (René), O. I. ✪, lauréat de l'Institut, archiviste de la Ville de Nantes, membre de la Commission de la Bibliothèque Municipale, Secrétaire et Bibliothécaire de la Soc. des Bibliophiles Bretons, 4, rue du Roi Albert. 2 mars 1875.

BOIS, DE LA PATELLIÈRE (Henri DU), ancien maire de St-Etienne-de-Mont-Luc, Le Perrorteau, St-Etienne-de-Mont-Luc. 2 novembre 1886.

BONNET (Louis), industriel, anc. Vice-Prés. de la Soc. Philatélique, 33, boulevard Delorme. 5 novembre 1901.

BONNIGAL (Henri-Martin), notaire, Vertou. 1er juin 1909.

BOUBÉE (Joseph), château de la Meule, par Arthon. 15 juillet 1890.

BOUCHAUD (Adolphe), 3, place de la Petite-Hollande, et château de la Bernardière, par Saint-Herblain. 7 mars 1893.

BOUGOÜIN (François), architecte, ancien Prt de la Soc. des Architectes de Nantes, lauréat de la grande médaille de la Soc. centrale pour l'Architecture privée en 1892, 10, rue du Calvaire, et 22, rue de Bel-Air. 7 janvier 1879.

BOULLENGER (Jules), 3, rue Cambronne. 7 mars 1911.

BOURDEAUT (abbé Arthur), docteur en théologie, vicaire à la paroisse Sainte-Anne, Nantes. 3 février 1903.

BOUTIN (abbé Joseph), lauréat de la Soc. Française d'Archéologie, professeur de dessin au collège d'Ancenis, vicaire, Oudon. 5 novembre 1912.

BOUYER (abbé Jules), Chanoine honoraire, anc. Supérieur du Petit-Séminaire de Guérande, Directeur de l'enseignement primaire libre, 20, rue Saint-Donatien. 2 novembre 1886.

BRAULT (abbé Ferdinand), O. A. ✠, aumônier du Grand Lycée, anc. professeur de philosophie à l'Externat des Enfants-Nantais, 9, rue de Briord. 6 novembre 1900.

BRÈVEDENT DU PLESSIS (Irénée DE), 12, rue Henri IV, et château de Montretrait, par Sucé. 8 mars 1892.

BRONKHORST (Gustave), ✠, lieutenant de vaisseau en retraite, Bibliothécaire de la Soc. de Géographie de Nantes, 11, rue de la Rosière. 3 mars 1914.

BROSSE (Gilbert GUILLET DE LA), rue du Roi Albert, 17, et château de la Grée, par Orvault. 5 mars 1907.

BRUC (Comte Maurice DE), anc. camérier d'honneur de S. S. Léon XIII, sous-lieutenant d'infanterie de réserve, château de Bruc, par Candé (Maine-et-Loire), et 32, rue de Laborde, Paris. 18 mars 1890.

BUREAU (docteur Louis), ✻, O. I. ⚙, licencié ès-sciences, Directeur du Muséum de Nantes, prof. à l'Ecole de Médecine, corresp. du Muséum de Paris, membre du Cons. de l'Assoc. fr. pour l'avancement des sciences, membre fondateur de la Soc. Zoologique de France, Secr. général, Trésorier de la Soc. des Sc. Natur. de l'Ouest, 15, rue Gresset, et château de la Meilleraye, par Riaillé. 3 février 1891.

CHAILLOU (Félix), O. I., lauréat de la Soc. Française d'Archéologie, fondateur du Musée local des Cléons, 70, quai de la Fosse, et château des Cléons, par Vertou. 13 janvier 1885.

CHARETTE DE LA CONTRIE (Joseph DE), sous-lieutenant d'infanterie de réserve, 1, place Louis XVI. 1er mars 1910.

CHATELLIER (Léon), peintre, anc. membre du Conseil Municipal de Nantes, 66, rue Félibien. 4 mars 1884.

CHAUVELON (Emile), 5, rue de Bréa. 5 mai 1914.

CHAUVET (André), architecte, 19, rue Guibal. 7 mai 1901.

CHEVALIER LA BARTHE (Louis), licencié en droit, 7, rue Gresset. 16 janvier 1912.

CHOLLET (Alfred), agent-voyer d'arrondissement, 37, boulevard de la Collinière. 28 octobre 1913.

CLÉNET (abbé Jean-Baptiste), curé, Le Croisic. 5 novembre 1912.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN DE), docteur en médecine, conseiller général de la Loire-Inférieure, membre de la Commission Départementale, maire de Saint-Viaud, Vice-Prt de la Soc. d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 9, rue de Bréa, et château de la Barrière, par Blain, 15 avril 1902.

COCHET (Louis), ancien contrôleur des Contributions, 3, rue Maurice-Duval. 7 avril 1914.

CORMERAIS (Emile), ✻, O. A. ⚙, industriel, Prt de la Chambre de Commerce de Nantes, Vice-Prt de la Loire Navigable, 10, rue La Moricière, et 3, rue Lamartine. 15 avril 1902.

CORNULIER-LUCINIÈRE (Vicomte René DE), docteur en droit, Secrétaire de la Soc. Académique de Nantes, Vice-Prt des « Veillées Nantaises », capitaine de chasseurs alpins de réserve, 5, rue Maurice-Duval. 1er mars 1910.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant. 8 mai 1895.

COURSON DE LA VILLENEUVE (Vicomte Aurélien DE), capitaine d'artillerie territle, 10, rue du Roi Albert. 2 février 1909.

CROUAN (Jules), 28, rue du Calvaire. 14 janvier 1908.

DELANOUE (abbé Armand), curé de la paroisse Saint-Félix, 6, rue du Ballet. 14 mars 1905.

DELATTRE (Léon), O. A. ✪, agent-voyer principal, 9, rue de la Commune. 4 décembre 1906.

DENÈS (Prosper), O. ✠ chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite 14, avenue Luneau. 2 décembre 1913.

DION (Marquis Albert DE), député et conseiller général de la Loire-Inférieure, Vice-Prt de l'*Automobile-Club*, château de Maubreuil, par Carquefou, et 4, avenue d'Iéna, Paris. 2 juin 1903.

DORÉ-GRASLIN (abbé Philbert), professeur à l'Ecole Saint-Clair, 18, rue de Bel-Air, et château de Loizelinière, en Gorges, par Clisson. 16 octobre 1906.

DORTEL (Alcide), O. I. ✪, avocat, Bâtonnier, cons. général de la Loire-Inférieure, anc. Pt de la Soc. Académique de Nantes, membre de la Commission de la Bibl. municipale, de la Comm. du Musée Archéologique et du Conseil départ. d'hygiène, Corresp. du Min. de l'Inst. publ., 12, rue de l'Héronnière, et La Champagnière, par Basse-Goulaine. 12 novembre 1889.

DOUDIÈS (Jules), 19, quai de Tourville. 5 novembre 1901.

DURVILLE (abbé Georges), Chanoine prébendé, O. I. ✪, lauréat de l'Institut, Corresp. du Min. de l'Inst. publ., membre de la Comm. du Musée Archéologique, 76, rue Saint-Clément. 3 mai 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (Marquis Régis DE L'), O. A. ✪, député du Morbihan, Président de l'Union Régionaliste Bretonne et de la Section d'histoire et d'archéologie de l'Association Bretonne, Vice-Prt de la Soc. des Bibliophiles Bretons, Directeur de la *Revue de Bretagne*, Correspondant de la Soc. des Antiquaires de France, Inspecteur de la Soc. fr. d'archéologie, ancien Prt de la Soc.

Polymathique du Morbihan, capitaine d'infanterie territoriale, 10, place de l'Évêché, Vannes, château de Penhoët, par Avessac, et 21, boulevard Saint-Michel, Paris. 3 février 1880.

ETIENNE (Jean-Baptiste), commissaire de la Société des Courses de Nantes, 2, rue Linné. 5 mai 1914.

FABRÉ (Xavier), notaire, rue de Saillé, Guérande. 3 avril 1883.

FERRONNAYS (Marquis Henri FERRON DE LA), député et conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Saint-Mars-la-Jaille, capitaine de réserve d'état-major, château de Saint-Mars-la-Jaille, château de Trevarez, par Châteauneuf-du-Faou (Finistère), et 40, rue de Chaillot, Paris. 4 février 1908.

FERRONNIÈRE (Georges), architecte, docteur ès-sciences, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, membre de la Commission du Musée Archéologique, Inspecteur de la Soc. fr. d'Archéologie, 15, rue Voltaire. 5 novembre 1907.

FILLIAT (André), chirurgien-dentiste, chargé du service dentaire des hospices civils de Nantes, 11, rue Boileau. 5 juin 1906.

FLEURY (Edouard) O. A. ✪, agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure, 17, rue Charles-Monselet. 3 mars 1914.

FRANCE (J. C. A. DE), médaille d'honneur de vermeil et médaille d'honneur d'argent, architecte-voyer en retraite, Commandant honoraire des Sapeurs-Pompiers de Nantes, 42, rue Charles-Monselet. 5 juillet 1898.

FRESLON DE LA FRESLONNIÈRE (Vicomte Paul DE), 9, rue Malherbe, et château de la Rouardais, par Bains (Ille-et-Vilaine). 4 mars 1902.

FURRET (Jules), architecte, membre de la Soc. des Architectes de Nantes, 23, place de la Bourse. 7 juin 1904.

FUYE (Maurice ALLOTTE DE LA), C. ✲, Colonel du Génie en retraite, Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2, rue d'Anjou, Versailles. 7 novembre 1899.

GABORY (Emile), O. A. ✪, lauréat de l'Académie française, anc. élève de l'École des Chartes, archiviste de la Loire-Inférieure, 3, place Saint-Pierre. 7 mars 1911.

GALARD (docteur), Montrevault (Maine-et-Loire). 1er mars 1910.

GASSET (Joseph MAUJOUAN DU), 5, place Dumoustier. 5 mai 1909.

GAUTIER (Louis), 28, rue de Strasbourg. 15 octobre 1912.

GOUÉ (Alain DE), château de la Chabotterie, par l'Herbergement (Vendée). 15 octobre 1912.

GOUÉ (Joseph DE), 7, rue Sully, et château de la Barre, par Carquefou. 7 novembre 1911.

GOURDON (Maurice), O. I. ✠, Comm. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, 7, rue Germain-Boffrand, château de la Haie-des-Bouillons, par Cordemais, et 6, avenue du Casino, Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne). 6 mars 1900.

GOURNERIE (Comte Eugène MAILLARD DE LA), maire de Saint-Herblain, sous-lieutenant de cavalerie de réserve, 16, rue du Roi Albert, et château de la Gournerie, par Saint-Herblain. 5 mai 1909.

GRÉLIER (abbé Charles), membre et lauréat de la Soc. française d'Archéologie, Challans (Vendée). 7 février 1905.

HALGAN (docteur Georges), major de réserve, 30, boulevard Delorme. 7 juin 1904.

HARDY (Maurice), Bibliothécaire de la Soc. Académique de Nantes, 1, avenue Caillé (rue de Coulmiers), et château du Raffunault, par Orvault. 8 novembre 1910.

HOUDET (Joseph), 9, rue de la Rosière. 13 février 1900.

JAMIN (Léon), Président du Conseil général de la Loire-Inférieure, conseiller municipal de Nantes, ancien adjoint au Maire de Nantes, ingénieur des Arts et Manufactures, industriel, 110, rue de Rennes. 4 juillet 1911.

JAMONT (Gustave), docteur en droit, 6, place Canclaux. 23 mars 1909.

JUIGNÉ (Marquis Jacques LECLERC DE), député et conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Juigné-sur-Sarthe, sous-lieutenant de réserve d'état-major, château du Bois-Rouaud, par Saint-Hilaire-de-Chaléons, château de Juigné, par Juigné-sur-Sarthe (Sarthe), et 137, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris. 9 janvier 1906.

KERVENOAËL (Vicomte Émile JOUAN DE), docteur en droit, conseiller général de la Vendée, château de Boisy-Sourdis, par La Verrie (Vendée). 11 mai 1886.

LAGRÉE (Victor), O. ✻, O. du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon Vert de l'Annam, capitaine de frégate en retraite, Pr[t] de la section nantaise de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, 2, rue Bonne-Louise. 8 janvier 1901.

LASTOURS (Baron Edmond GAUZENCE DE), docteur en médecine, 5, place Dumoustier, et château de la Mabiterie, par Varades. 5 mars 1907.

LAUZON (Etienne DE), conseiller général de la Vendée, maire de Saint-Julien-des-Landes, 19, rue Mathelin-Rodier, et château de la Forêt, par La Mothe-Achard (Vendée). 22 avril 1890.

LE COUR-GRANDMAISON (Henri), ✻, sénateur et conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Campbon, Pr[t] de la Soc. des Courses de Nantes et de la section nantaise de la « Ligue Maritime française », 2, rue de Bréa, château de Coislin, par Campbon, et 71, rue de l'Université, Paris. 1887.

LEGRAND (Paul), docteur en droit, lieutenant d'infanterie de réserve, 3, rue d'Argentré, et La Benate, par Saint-Etienne-de-Corcoué. 24 octobre 1905.

LERAY (Francis), ✻, O. I., architecte du Gouvernement, 19, rue Voltaire. 8 janvier 1901.

LEROUX (Alcide), avocat, ancien Pr[t] de la Soc. Académique de Nantes, 2, place Saint-Pierre, et Kercaret, Le Pouliguen. 6 février 1877.

LESIMPLE (abbé Jean-Baptiste), aumônier des Dames-Blanches, 34, rue de Gigant. 5 mai 1903.

LINYER (Louis), ✻, avocat, ancien Bâtonnier, professeur à l'Ecole de Droit, anc. adjoint au Maire de Nantes, anc. Pr[t] de la Soc. Académique de Nantes, Pr[t] de la Soc. de Géographie de Nantes et de la « Loire Navigable », 1, rue Paré, château de la Jubinière, par Héric, et château du Veillon, par Talmont (Vendée). 1er mai 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges DE), 28, rue Félix-Faure. 7 avril 1891.

LISLE DU DRENEUC (Vicomte Pitre DE), O. A. ✪, lauréat de la Soc. française d'Archéologie, Corresp. du Min. de l'Instr. publique, Conservateur du Musée Archéologique et du Musée Dobrée, membre de la Comm. des Monuments histor. et des mégalithes de France, du Comité des Beaux-Arts des départements, de la com. de la Bibl. municipale et de la com. du Musée municipal des Beaux-Arts, avenue de l'Eperonnière, et château du Fief, par Sautron. 28 octobre 1872.

LONDE (Joseph SENOT DE LA), docteur en droit, maire de Thouaré, membre de la Commission du Cercle Louis XVI, 6, rue Mathelin-Rodier, et château de la Picauderie, par Thouaré. 3 mai 1887.

LUSIGNAN (Vicomte de), 13, rue du Lycée. 6 mai 1913.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. I. ✪, Chef de la 1re Division (administration générale et contentieux), à la Mairie de Nantes, ancien Secrétaire perpétuel et ancien Vice-Prt de la Soc. Académique de Nantes, 7, r. du Général-de-Sonis. 5 mars 1901.

MAITRE (Léon), O. I. ✪, ancien élève et membre de la Société de l'École des Chartes, ancien archiviste de la Loire-Inférieure, membre du Comité des trav. histor. et scientif. et de la Commission de la Bibl. municipale, ancien Prt de la Soc. Académique de Nantes, ancien Vice-Prt de la Soc. de Géographie de Nantes, 2, place des Enfants-Nantais, et à Gourmalon, Pornic. 8 mars 1870.

MANCEAUX (Maurice), comm.-priseur, 18, rue Crébillon. 2 mars 1909.

MATHOREZ (Jules), ancien élève de l'École des Chartes, inspecteur des Finances, 7, rue Racine, et 1, Rond-Point Bugeaud, Paris (XVIe). 7 février 1911.

MICHEL (Gaston), ✱, Ingénieur en chef du service des travaux publics de Nantes, membre de la Comm. des bâtiments civils, 10, rue du Calvaire. 5 février 1901.

MIRALLIÉ (docteur Charles), O. I. ✪, ancien interne des Hôpitaux de Paris, médecin titulaire de l'Hospice Général, Directeur de l'École de Médecine, 11, rue Copernic. 6 mars 1906.

MONTAIGU (Comte Hubert DE), député et cons. général de la Loire-Infér., membre de la Comm. départementale, lieuten. de réserve d'état-major, château de la Bretesche, par Missillac, et 18, rue Martignac, Paris. 11 octobre 1910.

MONTI DE REZÉ (Claude DE), chev. de Saint-Grégoire, conseiller d'arrondissement, délégué de la Soc. des Bibliophiles bretons, 5, rue Guillet-de-la-Brosse, et château du Fief-Milon, par Le Boupère (Vendée). 5 février 1884.

MONTI DE REZÉ (Comte Henri DE), membre de la Commission du Cercle Louis XVI, 31, rue de Strasbourg, et château de Rezé, par Rezé. 6 avril 1886.

MORGAND (Emile-Désiré), docteur en médecine, licencié en droit, membre de la Soc. Préhistorique de France, 8, rue Escudier, Boulogne-sur-Seine (Seine). 5 novembre 1912.

MOUSSAULT (docteur Léandre), 2, avenue de Launay. 12 janvier 1909.

NAU (Paul), architecte, ancien Pr[t] de la Soc. des Architectes de Nantes, Pr[t] de la Comm. du Musée Archéologique, 16, rue Lafayette, et château de Port-Sinan, par Rouans. 5 juin 1866.

NAU (Joseph), architecte, Président de la Soc. des Architectes de Nantes, 18, rue Mercœur. 14 mars 1905.

NAVARRE (Eugène), O.I. ✪, O.M. ✠, contrôleur principal des Contributions directes en retraite, 3, rue Sully et Saint-Hilaire, par Chailland (Mayenne). 17 octobre 1911.

NOURY (Edouard), Insp. d'assurances, 2, rue Sully. 7 février 1905.

OHEIX (André), Secrétaire général de l'Association Bretonne, château de la Ville-aux-Veneurs, par Trévé (Côtes-du-Nord). 3 avril 1900.

OLLIVE (Jean-Baptiste), Vice-Pr[t] de la Soc. des Amis des Arts, membre de la Comm. du Musée municipal des Beaux-Arts, tenue de l'Erdronnière, à Pont-Rousseau. 5 novembre 1901.

PAGEOT (Alfred), étudiant, rue des Cadeniers. 2 juillet 1912.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand-Louis), O. A. ✪, Conservateur du Musée municipal des Beaux-Arts, au Musée des Beaux-Arts, rue du Lycée, et château des Cléons, par Vertou. 10 janvier 1905.

PLESSIX (Georges JOCHAUD DU), ✱, capitaine d'infanterie, 5, place Louis XVI, et château du Buron, par Oudon. 5 mai 1908.

POILANE (Alfred), huissier, Saint-Pierre-Montlimard (Maine-et-Loire). 5 décembre 1911.

POIRIER (Etienne), avocat, docteur en droit, professeur à l'Ecole de Droit, Président de la Soc. Académique de Nantes, 2, rue Newton. 2 juillet 1907.

POUVREAU (Raymond), anc. conseiller d'arrondissement, Directeur particulier des « Mutuelles du Mans », 44, rue Saint-André. 4 mars 1884.

RENARD (Paul), Secrétaire de la " Maisonnette ", professeur aux Facultés catholiques d'Angers, 18, boulev. Saint-Pern. 8 janvier 1907.

RENAUD (Henri), Dir. du *Vendéen*, Apremont (Vendée), 15 octobre 1907.

RENEAUME (abbé Edmond), licencié ès-lettres, Préfet des études à l'Externat des Enfants-Nantais, r. de Gigant. 6 mai 1913.

RINGEVAL (Léon), ✱, O. A. ⚙, capitaine d'infanterie de marine en retraite, Porte-Chaise, en Saint-Sébastien, par Nantes. 13 janvier 1903.

RIONDEL (Henry), élève diplômé de l'Ecole des langues orientales, Trésorier de la Soc. Académique de Nantes, 1bis, passage Leroy, château des Chapellières, par Saint-Mars-la-Jaille, et villa Castelli, à Piriac-sur-Mer. 8 janvier 1907.

ROCHEBRUNE (Comte Raoul DE), château de la Court-Saint-Cyr-en-Talmondais, par Champ-Saint-Père (Vendée). 20 janvier 1914.

ROCHERY (Joseph), 3, quai Duguay-Trouin. 1er décembre 1908.

ROUXEAU (docteur Alfred), O. I. ⚙, ancien interne des hôpitaux de Paris, professeur à l'Ecole de Médecine, membre de la Comm. de la Bibl. municipale, 4, rue de l'Héronnière. 6 novembre 1894.

ROY (Donatien), Secrétaire général de la Soc. des Amis des Arts, membre de la Comm. du Musée municipal des Beaux-Arts, 3 *bis*, quai Flesselles. 10 mars 1908.

SAINT-GUÉDAS (Henri RADO DE), avocat, ancien Bâtonnier, 1, rue Grétry. 5 mars 1907.

SECILLON (Vicomte Stephen DE), 1, rue Prémion, et château de la Tour, par Orvault. 8 novembre 1898.

SIBILLE (Maurice), O. A. ✪, député et conseiller général de la Loire-Inférieure, 8, rue Gresset, et 44, boulevard des Invalides, Paris. 15 octobre 1907.

SORIN (Henri), agent-voyer d'arr', 14, rue de Coutances. 28 octobre 1913.

SOULARD (Jean), agent-voyer cantonal, 26, boul. Saint-Donatien. 28 octobre 1913.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, professeur à l'Ecole de droit, ancien Secr. général de la Soc. Académique de Nantes, 16, rue Crébillon. 7 avril 1896.

SOULLARD (Paul), membre de la Comm. du Musée Archéologique, membre corresp. de la Soc. française de numismatique, 10, rue du Château, et château de la Haye-Morlière, par Orvault. 7 janvier 1862.

SUYROT (Gabriel DE), 13, rue du Lycée, et château de la Gastière, par Mortagne-s/-Sèvre (Vendée). 18 mars 1890.

TATTEVIN (Georges), 57, rue Saint-André. 6 juin 1911.

TERNAY (Comte Ludovic D'AVIAU DE), 2, rue Tournefort, et château de Ternay, par les Trois-Moûtiers (Vienne). 11 mai 1886.

TERTRE (Fernand COUËTOUX DU), greffier du Tribunal, Paimbœuf. 7 mai 1907.

TESSIER (Benjamin), architecte, membre de la Soc. des Architectes de Nantes, 7, rue Dobrée, et La Roche-Montrevault (Maine-et-Loire). 9 janvier 1906.

VIENNE (Jean MATHIEU DE), château de Thouaré, à Thouaré. 7 avril 1908.

VIGNARD (docteur Edmond), O. I. ✪, chirurgien en chef des Hôpitaux, professeur à l'École de Médecine, 6, rue de l'Héronnière. 4 décembre 1900.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), château du Coët-Rotz, par Savenai. 24 octobre 1905.

VILLESBOISNET (Comte Arthur ESPIVENT DE LA), conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Sainte-Reine, château du Deffay, par Pontchâteau. 6 février 1906.

VINCENT-JOÜON (Antoine), conseiller général de la Loire-Inférieure, ancien Pr[t] du Tribunal de Commerce de Nantes, Trésorier de la Soc. de Géographie de Nantes, 3, rue de Courson. 4 février 1896.

VINCENT-JOÜON (Antoine) fils, 3, rue de Courson. 9 novembre 1909.

WISMES (Christian DE BLOCQUEL DE CROIX, baron DE), Président des Veillées Nantaises, lauréat et membre du Comité de la Soc. Académique de Nantes, ancien Vice-Pr[t] de la Conférence La Moricière, membre de la Soc. des Artistes Bretons, corresp. de l'Association Bretonne, 12, rue Henri IV, et château de la Garde, par Doulon. 1er mars 1887.

WISMES (Gaëtan DE BLOCQUEL DE CROIX, baron DE) Secrétaire perpétuel et ancien Pr[t] de la Soc. Académique de Nantes, Vice-Présid. de la Soc. des Bibliophiles Bretons et de la section d'histoire et de littérature de l'Union Régionaliste Bretonne, 17, rue du Roi Albert, et château de la Cholière, par Orvault. 1er mars 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

AUMONT (Joseph), photographe, 13, quai Turenne, et Saint-Brevin. 17 janvier 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO DE), anc. camérier d'honneur de S. S. Léon XIII; château de la Touche, par Fégréac. 5 avril 1887.

BASTARD (Charles), numismate, capitaine de cavalerie de l'armée territoriale; château de Kerlan, par Savenai. 7 juillet 1908.

BEJARRY (Comte Amédée DE), ✻, sénateur de la Vendée, ancien lieutenant-colonel d'infanterie territoriale; 7, rue Tournefort, château de la Roche-Louherie, par La Réorthe (Vendée), et 56, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris. 13 janvier 1885.

BOIS-SAINT-LYS (Mademoiselle MAILLARD DE); manoir du Bois-Saint-Lys, par Carquefou. 13 février 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ✪, juge de paix, homme de lettres, lauréat de nombreux concours littéraires; 28, quai Saint-Goustan, Auray (Morbihan). 8 novembre 1898.

BROCHET (Louis), O. A. ✪, agent-voyer d'arrondissement hors classe; 114, rue de la République, Fontenay-le-Comte (Vendée). 13 février 1900.

CHAPRON (Joseph), receveur municipal, conservateur du Musée; Châteaubriant. 4 juillet 1889.

CHARBONNEAU-LASSAY (Louis), professeur, membre de plusieurs soc. savantes; Loudun (Vienne). 1902.

COUTIL (Léon), O. A. ✪, lauréat des Antiquaires de France, Correspondant du Min. de l'Instr. publ., anc. Pr[t] de la Soc. Préhistorique Française et du Congrès Préhistorique de France, ancien Pr[t] de l'Association Française (section d'anthropologie); St-Pierre-du-Vauvray (Eure). 16 avril 1907.

DESMARS (Jean-Baptiste), docteur en médecine; Campbon. 4 juin 1912.

DRESNAY (Vicomte Maurice DU), ✱, licencié ès-lettres, anc. secrétaire d'ambassade; château du Dreneuc, par Fégréac. 9 février 1886.

DUBREIL (Charles), Procureur de la République; Paimbœuf. 8 mai 1900.

GABILLAUD (Narcisse), O. A. ✱, instituteur; Moulins (Deux-Sèvres). 7 juillet 1908.

GENUIT (docteur Marcel); château de la Guichardaye, par Tréal (Morbihan). 20 décembre 1881.

GIROUSSE (abbé Félix), aumônier militaire; 3, rue de Chateaubriand. 2 avril 1895.

JOÛBERT (Chevalier Joseph), anc. conseiller municipal d'Angers, Vice-Prt de la Soc. des Études Coloniales et Maritimes; 11, rue des Arènes, Angers, et château de Kersa, par Ploubazlanec (Côtes-du-Nord). 5 juin 1906.

JOYS (Paul), dir. de l'École Saint-Similien; 16 rue Talensac. 6 février 1906.

KERGUENEC (François LE CHAUFF DE), maire de Saint-Molf; château de Kerguenec, par Guérande. 4 mars 1879.

LANDE DE CALAN (Comte Charles DE LA), Président de la Soc. des Bibliophiles Bretons; château de la Trinité, en Saint-Grégoire, par Rennes. 8 janvier 1907.

LECUREUX (Lucien), agrégé de l'Université, professeur au Lycée; Le Mans. 6 juin 1911.

LE MAITRE (docteur Maurice), médecin de 1re classe de la Marine; 42, boulevard Grignan, Toulon. 7 mars 1911.

LONGRAIS (Frédéric JOÜON DES), ancien élève de l'École des Chartes, délégué de la Soc. des Bibliophiles Bretons; 4, rue du Griffon, Rennes, et château de la Martinière, par Rennes. 6 novembre 1894.

LORIÈRE (Henry TROCHON DE); Presles, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne). 5 novembre 1901.

MÉREL (abbé Louis), vicaire; Issé. 13 février 1900.

MÉRESSE (Gabriel); château de Lessac, par Guérande, et villa La Reine, 2, rue Fontaine-Bleue, Mustapha, Alger. 7 juin 1881.

MONTAIGU (Marquis Pierre DE), ✲, C. de Pie IX, ancien député, Vice-Prt du Conseil général de la Loire-Infre, maire de Missillac, Vice-Prt d'honneur de la Soc. Saint-Hubert de l'Ouest, membre de la Commission du Musée municipal des Beaux-Arts; château de la Bretesche, par Missillac, et 18, rue Martignac, Paris. 18 avril 1899.

MOREAU (Georges), anc. élève de l'École Polytechnique, ingénieur des Mines ; 120, rue de Tocqueville, Paris. 14 janvier 1902.

PERRON (Louis) ; Formusson-en-Daon (Mayenne). 18 janvier 1881.

PICHELIN (Paul), banquier ; 12, rue Bonne-Louise. 4 août 1874.

PINEL (Louis), répétiteur à l'École des Hautes Études Commerciales ; 108, boulevard Malesherbes, Paris (XVIIe). 3 novembre 1908.

POHIER (Jacques), docteur en droit; 16, rue des Prêtres, Ancenis. 23 mars 1909.

PORT (Étienne), ✲, Comm. du Dannebrog, ancien Chef de Cabinet du Ministre de l'Instr. publ., inspecteur général de l'Université ; 29, rue des Volontaires, Paris. 5 mai 1903.

PORTE (Vicomte Hippolyte LE GOUVELLO DE LA), conseiller d'arrondissement de St-Gildas-des-Bois, maire de Sévérac, membre de la Comm. du Musée Dobrée; château de Sévérac, par Sévérac. 11 mai 1886.

REVELIÈRE (Gabriel), vérificateur des Douanes; 109, rue du Croisic, Saint-Nazaire. 14 janvier 1908.

RÉVÉREND (Jules); château de Bourgerel, par Muzillac (Morbihan). 5 décembre 1893.

TOUCHE (Henri ROUMAIN DE LA), avocat, docteur en droit, conseiller d'arrondissement d'Ancenis; château de Champtoceaux, par Champtoceaux (Maine-et-Loire). 16 janvier 1912.

TRÉVELEC (Marquis Harry DE) ; Camford Cliffs, Dorset (Angleterre). 6 mai 1902.

VERGEREAU (Charles), greffier de la justice de paix ; Legé. 3 décembre 1912.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

ABGRALL (abbé Jean-Marie), chanoine hon. de Quimper, O. A. ✠, lauréat de la Soc. Française d'Archéologie, Correspondant de la Commission des Monuments historiques, Président de la Société Archéologique du Finistère, professeur d'archéologie au Grand-Séminaire, aumônier de l'Hôpital; Quimper. 1er février 1898.

POTTIER (abbé Fernand), chanoine titulaire, O. A. ✠, Correspondant du Min. de l'Inst. pub., du Min. des Beaux-Arts et de la Comm. des Monuments historiques, inspecteur de la Soc. Française d'Archéologie, Président de la Soc. Archéologique de Tarn-et-Garonne, professeur d'archéologie au Grand-Séminaire; 59, rue du Moustier, Montauban. 6 novembre 1898.

URSEAU (abbé Charles), chanoine d'Angers, O. I. ✠, Correspondant du Min. de l'Inst. publ. et de la Comm. des Monuments historiques, Secrétaire général de la Soc. d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers; 4, parvis Saint-Maurice. Angers. 5 juin 1906.

VILLEFOSSE (Antoine HÉRON DE), O. ✱, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'École Pratique des Hautes-Études, 16, rue Washington, Paris (VIIIe) et château de la Fosse, par La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne). 17 janvier 1911.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne.....	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Allier.....	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes.....	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube.....	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude.....	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Aveyron.....	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées.....	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Belfort.....	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône...	Société de statistique de Marseille.
—	Société archéologique de Provence (Marseille).
Calvados.....	Société des antiquaires de Normandie (Caen).
Cantal.....	Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure..	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis) (Saintes).
Cher..	Société des antiquaires du Centre (Bourges).

Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).
Côtes-du-Nord	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).
Creuse	Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Eure-et-Loir	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société académique de Brest.
Gard	Académie de Nîmes.
Gironde	Société archéologique de Bordeaux.
Hautes-Alpes	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne	Société historique et archéologique de Langres.
—	Société des lettres, sciences et arts de Saint-Dizier.
Haute-Saône	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.
Hérault	Société archéologique de Montpellier.
Ille-et-Vilaine	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Indre-et-Loire	Société archéologique de la Touraine (Tours).

Isère.....	Académie Delphinale (Grenoble).
Jura.....	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes.....	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher.....	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure.....	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire.....	Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet.
—	Société des lettres, sciences et arts du Saumurois (Saumur).
Manche.....	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne.....	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle...	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse.....	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Morbihan	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
Nord	Commission historique et archéologique (Lille).
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône	Société académique d'architecture de Lyon.
Saône-et-Loire	Société Eduenne (Autun).
—	Académie de Mâcon.
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Société historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine.....	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société française de numismatique (Paris).
—	Revue anthropologique publiée par l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques (Paris).
Seine-Inférieure.....	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
—	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise.....	Société archéologique de Rambouillet.
Somme.....	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne....	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).

Var	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Vendée.....	Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).
Vienne	Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Yonne.....	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
Algérie.....	Société archéologique du département de Constantine.
Madagascar.....	Société académique malgache.

ÉTRANGER

Espagne.....	Revista de la Associacion artistico-arqueôlogica (Barcelone).
—	Boletin de la Sociedad arqueôlogica Luliana (Palma de Mallorca, Islas Baleares).
Suède	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.
Amérique..	Smithsonian Institution (Washington).

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

FRANCE

Bouches-du-Rhône...	Annales de la Faculté de droit (Aix, bibliothèque de l'Université).
Finistère.....	Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie (Quimper).
Ille-et-Vilaine.....	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres (Rennes).
Maine-et-Loire.....	Revue de l'Anjou (Angers).
Morbihan.....	Revue de Bretagne (Vannes)
—	Revue Morbihannaise (Vannes).
Rhône.....	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Seine.....	Journal des Savants, publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (Paris).
—	Bibliographie des travaux historiques et archéologiques (Paris).
—	Revue archéologique (Paris).
—	Revue des sociétés savantes (Paris).
—	Revue des études historiques (Paris).
—	Revue des traditions populaires (Paris).
—	Analecta Bollandiana (Paris et Bruxelles).
—	Pro Alesiâ (Paris).
—	Le vieux papier (Paris).
—	Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie (Paris).
Vendée.....	Revue du Bas-Poitou (Fontenay-le-Comte).

ÉTRANGER

Belgique.....	Archives de la France monastique, Revue Mabillon (Chevetogne, par Leignon).

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES GÉNÉRALES

SÉANCE du 12 JANVIER

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BABONNEAU, abbé BRAULT, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FERRET, LEROUX, NAVARRE, OLLIVE, RENARD, capitaine RINGEVAL, Paul SOULLARD, baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT adresse, dans les tristes circonstances que nous traversons, ses meilleurs vœux à tous ses collègues et bien particulièrement à ceux d'entre eux qui combattent pour la France ; il souhaite avec ardeur que la prochaine année soit celle de la victoire et nous trouve tous réunis.

Puis il prononce l'éloge funèbre de M. ROUSTEAU, avocat au Barreau de Nantes, tombé au champ d'honneur ; ce jeune collègue était entré récemment parmi nous et nous savions que l'on pouvait attendre beaucoup de lui. C'est le premier membre de la Société Archéologique de Nantes que la Grande Guerre nous enlève ; espérons que nous n'aurons pas d'autres deuils à déplorer.

Le *Bulletin de 1914* formera un seul fascicule et paraîtra probablement vers Pâques.

Une circulaire du Ministre de l'Instruction Publique nous avise que le « Congrès des Sociétés Savantes » n'aura pas lieu en 1915.

M. le chanoine DURVILLE lit une savante étude sur les *Imprimeurs Nantais de la rue des Carmes*. La rue des Carmes, dit-il, a été à Nantes le berceau de l'Imprimerie ; c'est dans cette rue que s'installa le premier imprimeur de notre ville, Etienne Larcher ; il y édita des ouvrages en 1493 et 1494. Etienne Larcher ayant, un peu plus tard, transporté son atelier dans la rue Garde-Dieu, on ne saurait dire s'il faut placer dans cette dernière rue, ou dans la rue des Carmes, l'atelier où Guillaume Larcher imprimait, en 1501, un *Missel de Nantes*. Mais, en 1510, on trouve dans la rue des Carmes un nouvel imprimeur, Guillaume Tourquetil, et, en 1518, un autre encore, Jean Baudouin. M. Georges Lepreux, dans son ouvrage si documenté sur l'histoire de l'imprimerie, conteste le passage, à Nantes, de ce dernier imprimeur ; d'après lui, la « prétention » des bibliographes nantais qui le revendiquent pour notre ville « repose sur des pieds d'argile ». L'abbé Travers parle pourtant de ses éditions nantaises en termes qui ne laissent aucun doute sur leur existence, bien qu'elles aient disparu. Les auteurs qui ont parlé d'une de ces éditions ont placé Jean Baudouin « rue des Carmélites » ; il y a là un anachronisme, dû à une infidélité de traduction ; le texte latin porte : *Johannem Baudouyn impressorem propè Carmelitas commorantem ;* le premier traducteur n'a pas fait attention que *Carmelita* se traduit par *Carme* et non par *Carmélite* ; ensuite, il a fait habiter Jean Baudouin dans une rue qui n'existait pas à Nantes en 1518, la rue des Carmélites tirant son nom d'un établissement fondé au commencement du XVIIe siècle. Avec ces divers imprimeurs, les plus anciens de Nantes, la rue des Carmes a vu aussi s'établir plusieurs libraires-éditeurs que l'on a pris à tort pour des imprimeurs, notamment les Papolin ; après avoir lu ce que M. Lepreux dit de ces derniers, il ne semble pas qu'on puisse partager à leur sujet l'opinion de MM. de Surgères et de la Borderie.

Sous ce titre piquant : *Les Vaches de la Prairie-au-Duc en l'an II*, M. Paul SOULLARD communique une pièce curieuse qu'il a eu la bonne fortune de faire entrer dans sa riche col-

lection : c'est une lettre du 17 floréal an II (6 mai 1794), adressée au citoyen Turreau, général en chef de l'Armée de l'Ouest, par le commandant temporaire de Nantes, le citoyen Cressent ; celui-ci demande que, pour empêcher des militaires, secondés par des bateliers, d'aller traire les vaches de la République sur la Prairie-au-Duc, alors que la population est mal ravitaillée, on emploie une galiote maintenue à l'ancre, armée de quatre pièces de quatre servies par trente canonniers, occupée par un équipage de quinze hommes pris dans la Marine, et qu'un pont volant de quarante pieds assure la communication du bateau avec la terre.

Avant qu'elle ne soit classée dans notre bibliothèque, la savante étude de MM. Claude COCHIN et Max BRUCHET : *Une lettre inédite de Michel Colombe*, achetée récemment par la Société, est analysée par M. le PRÉSIDENT. Peu d'œuvres artistiques de la Renaissance ont été plus étudiées que l'église et les tombeaux de Brou, mais peu l'ont été aussi mal ; il faudrait consulter, aux Archives du Nord, les papiers de la fondatrice Marguerite d'Autriche ; on y trouverait des renseignements précieux sur Michel Colombe, Jean Perréal et Jean Lemaire de Belges. Un superbe projet de mausolée, qui aurait été l'œuvre de Perréal et de Lemaire de Belges, avorta pour plusieurs motifs exposés tout au long. Perréal termina la première esquisse des sépultures en juin 1510, et, en septembre 1511, les plans de l'église, qui furent tracés par lui sur parchemin. Lemaire annonça qu'il allait les porter à la Souveraine ; mais, en réalité, il se rendit à Tours, pour s'entendre avec Michel Colombe, afin d'écarter Thibaud Landry ; le 3 décembre 1511, était signé entre Lemaire et Colombe un traité où était décidée la maquette du tombeau de Philibert. Un conflit éclata entre Lemaire et Perréal ; ce dernier eut gain de cause et fut nommé, en février 1512, contrôleur des œuvres de Brou. Mais Colombe, octogénaire et goutteux, ne se pressait pas ; les 10 « Vertus », qui devaient entourer le gisant, n'étaient pas prêtes ; Marguerite dépêcha un exprès vers le vieil ymaigier pour le sommer de livrer le « patron » et de l'envoyer par son neveu Guillaume Regnaut. C'est alors que Michel Colombe, à la date du 27 mai 1512, adressa à la Souveraine une lettre touchante, que MM. Cochin et Bruchet ont trouvée dans les Archives

du Nord et dont ils donnent le texte intégral. On peut y relever ces passages intéressants : « ...j'é esté mallade et » suis encore avec vieillesse qui me tient compaignye, par » quoy n'é achevé..... je suis viel et malade ; or je n'é » femme ne n'euz jamais ; je n'ay foy ou fiance que en » mon nepveu, c'est le baston de ma vieillesse ; il me garde et » guyde en tous mes afferes, et se il me laissoit a ceste heure, » je seroys perdu jucques a ce j'auré mis fin a tout..... » l'iver sera incontinent que l'on doit laisser passer pour le » prouffit de la besongne et mesmes quant c'est en albastre, » par quoy ne pourriez estre bien servie qu'il ne fust en » mars. » Pour des raisons encore obscures, Perréal fut bientôt mis en disgrâce par la fondatrice de Brou ; Colombe, qui avait uni son sort au sien, éprouva le même sort, et, peu après, le vénérable et génial sculpteur léonard, à qui nous devons les merveilleuses statues de notre Tombeau des Carmes, rendait son âme à Dieu.

Enfin, M. Paul Soullard exhibe un diplôme de docteur en théologie, daté du 20 juin 1601 et délivré au Frère Jean Duverger, licencié, par le Frère Henri Silvain, prieur général des Carmes, envoyé à Nantes par le Pape Clément VIII (10 avril 1602).

Le Secrétaire par intérim

A. Dortel.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER

Présidence du Bon G. de Wismes, Président

Etaient présents : MM. Babonneau, Crouan, commandant Denès, chanoine Durville, Furret, Halgan. Leray, Navarre, Ollive, Paul Soullard, Vincent-Joüon, baron G. de Wismes.

S'était fait excuser : M. Dortel.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Un échange d'observations a lieu sur les figures des statues qui ornent le Tombeau des Carmes.

M. le PRÉSIDENT salue amicalement notre excellent collègue, le docteur HALGAN, qui assiste à la séance au cours de son congé de convalescence et doit repartir dans quelques jours pour son poste de dévouement, aux ambulances de nos armées en campagne.

Il adresse aussi les condoléances de la Société à notre cher collègue M. Joseph NAU, cruellement éprouvé, ces jours derniers, par la perte d'une jeune enfant de 8 ans.

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de M. le chanoine DURVILLE sur la *Construction, en 1620, de la tribune des orgues de la Cathédrale*. Bien avant cette époque, et même antérieurement à 1434, date de la fondation de l'édifice actuel, il existait de grandes orgues à la Cathédrale, comme le prouvent de très anciens comptes de dépenses ayant trait aux « grandes et petites orgues ». Où étaient placées les grandes orgues à cette époque, il serait difficile de le préciser. Mais, en 1620, on eut à édifier la tribune actuelle et le chercheur infatigable qu'est notre éminent collègue nous fait connaître les clauses et conditions du contrat intervenu à cet effet entre le Chapitre et l'entrepreneur, un sieur Renaudin.

M. le PRÉSIDENT donne ensuite lecture d'un travail sur les *Prêtres assermentés de la ville de Nantes*. Trois recteurs, ceux de Saint-Similien, Saint-Nicolas et Sainte-Croix, prêtèrent serment, ainsi que les prêtres du Collège de l'Oratoire, sauf un, et un certain nombre de religieux et de prêtres libres. Le plus célèbre est l'oratorien Fouché, professeur de physique, qui joua le rôle que l'on sait sous la Révolution, l'Empire et la Restauration. Contrairement à la croyance commune, il n'était pas prêtre, ni même diacre, mais seulement clerc tonsuré ; c'est, du moins, ce qui semble résulter des documents de l'époque. Comme on le voit, la grande majorité des prêtres de paroisse refusèrent le serment constitutionnel. Du reste, sur les 4.000 prêtres de Bretagne, 775 seulement, suivant les calculs de René Kerviler, devinrent jureurs, et la plupart étaient des prêtres libres ou des religieux.

M. OLLIVE signale que le mur gallo-romain de l'Evêché se couvre de mousse et va s'effriter ; il serait urgent de le protéger par une saillie du revêtement supérieur ; mais, en l'absence de M. Coutan, architecte de la Ville, actuellement mobilisé, il apparaît à la Société que tout vœu émis en ce moment serait stérile ; il importe seulement de ne pas perdre de vue cette situation fâcheuse pour s'en occuper dès que les circonstances le permettront.

M. le PRÉSIDENT lit un article de notre collègue, le chevalier JOÛBERT, paru dans le *Journal de Maine-et-Loire*, et concernant une période intéressante de l'histoire de Durazzo, cette ville d'Albanie dont on parle tant aujourd'hui : au XIIIe siècle, elle fut conquise par Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Notre collègue angevin fait remarquer la vitalité et l'énergie de ces ducs d'Anjou qui firent flotter leur bannière sur tant de rivages.

M. Paul SOULLARD nous fait part d'une conséquence curieuse de la guerre actuelle au point de vue archéologique : dans le creusement des tranchées et surtout dans le bouleversement du sol antique de la Champagne, qui fut foulé par tant d'armées diverses, on met à jour des pièces de monnaie, des armes et autres objets anciens.

La séance est levée à 5 h. 3/4

Le Secrétaire par intérim,

A. VINCENT-JOÜON.

SÉANCE du 2 MARS

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BABONNEAU, abbé BRAULT, DE BRÈVEDENT, CROUAN, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, DE FRANCE, FURRET, commandant LAGRÉE, LERAY, LEROUX, NAVARRE, OLLIVE, POUVREAU, RENARD, Paul SOULLARD, baron DE WISMES et baron Gaëtan DE WISMES.

Assistait, en outre, à titre d'*invité*, M. Gaëtan LEGRAND, avocat à Laon, conseiller général de l'Aisne, membre de la Société Académique de l'Aisne, lieutenant de réserve attaché au Conseil de Guerre.

M. Marcel SOULLARD s'était fait excuser.

M. le PRÉSIDENT rappelle le deuil cruel qui a frappé notre cher collègue et ancien Président, M. Léon MAITRE, et lui adresse, au nom de la Société, ses condoléances émues.

Il prononce l'éloge funèbre de M. le docteur BLANCHET, doyen de notre Société, décédé dans sa 93e année; ce vénéré collègue assistait peu à nos séances, mais il s'intéressait à nos travaux et lisait notre *Bulletin*, ainsi qu'il l'avait affirmé, lorsqu'une délégation avait été le saluer à l'occasion de notre 600e séance.

M. le chanoine DURVILLE cherche à résoudre cette question : *La « Justice » du Tombeau des Carmes est-elle la ressemblance d'Anne de Bretagne?* Suivant notre érudit collègue, cette ressemblance ne s'appuie sur aucun document sérieux; elle a pris naissance au XIXe siècle; les Carmes, gardiens du tombeau et dépositaires des plus anciennes traditions, n'en ont jamais fait mention. C'est Mérimée, dans ses *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, c'est Guépin et Bonamy, c'est Potel, qui, les premiers, ont parlé de cette ressemblance. Paul Mantz est d'avis que cette figure a le type breton; Paul Vitry croit plutôt qu'il s'agit d'un modèle tourangeau, le grand sculpteur travaillant en Touraine depuis de longues années. Pour éclaircir ce point délicat, il faudrait comparer sous toutes ses faces la statue de la Cathédrale avec les portraits authentiques de la Bonne Duchesse, en particulier, avec la statue du tombeau de Saint-Denis; en appliquant à l'effigie du Tombeau des Carmes les mensurations chères à M. Bertillon, peut-être arriverait-on, sinon à une certitude, du moins à une probabilité.

M. LEROUX, dans une étude très documentée et très complète, recherche *la situation des Cassitérides d'après les textes anciens;* suivant lui, c'est dans nos îles armoricaines qu'il faut les placer; nulle part, on ne trouve une telle agglomération de mines d'étain, et il suffit, pour s'en convaincre,

de jeter un coup d'œil sur les débris d'exploitations anciennes qui jonchent le sol de notre province. La grande ligne de travaux en terre dans laquelle Kerviler a vu des mardelles gauloises et qui existe dans les communes de Nozay et d'Abbaretz, avec prolongements presque ininterrompus vers le nord et vers le sud, n'est vraisemblablement qu'une suite d'exploitations minières très anciennes, mais d'étain, et non de fer comme on l'a cru jusqu'à ces derniers temps.

M. le PRÉSIDENT entretient la Société de la restauration d'un dolmen ou plus exactement de l'exhaussement sur piliers de maçonnerie d'un mégalithe qui se trouvait à Lagrée-Guillaume, sur la route d'Escoublac à Avrillac, et qui est connu sous le nom de Pierre-David. Ce travail a été entrepris par M. Durupt, ingénieur; les photographies communiquées par lui ne permettent pas de dire s'il s'agit là d'une table de dolmen. M. de Lisle, dans son *Dictionnaire archéologique de l'arrondissement de Saint-Nazaire*, décrit ainsi cette pierre : « Une roche, creusée d'un trou rond de 0m10 de profondeur sur 0m20 de diamètre et traversée par une rainure en forme de fente, est connue dans le pays sous le nom de Pierre-David. Elle est sur une hauteur à 2 kilomètres N.-O. du bourg, près de Lagrée-Guillaume. » En 1877, au Congrès de l'Association Bretonne, à Savenay, M. de Kerviler signalait à Lagrée-Guillaume les débris d'un dolmen.

M. POUVREAU exhibe *deux fanions ayant appartenu au Régiment de la Marine Royale dit « Régiment d'Hector » et ayant figuré à l'expédition de Quiberon.* L'un est le fanion de la compagnie Colonelle; il est blanc en l'honneur du prince de Condé; il porte les armes de France comme première enseigne du corps et aux angles des ancres; ses dimensions restreintes sont celles d'une enseigne et non celles d'un drapeau. L'autre fanion est un fanion de campement de compagnie du Régiment de la Marine Royale; il est bleu-vert et porte, au centre, en lettres d'or, le nom d'Enghien.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire par intérim,
A. DORTEL.

SÉANCE du 13 AVRIL

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BABONNEAU, abbé BRAULT, commandant DENÈS, FURRET, GOURDON, HOUDET, Claude DE MONTI DE REZÉ, NAVARRE, OLLIVE, RENARD, capitaine RINGEVAL, SIBILLE, baron DE WISMES et baron Gaëtan DE WISMES.

Le baron DE WISMES, étant *le plus jeune* des membres présents au commencement de la séance, est chargé de rédiger le présent procès-verbal.

M. le PRÉSIDENT lit le procès-verbal du 1er février, au sujet duquel M. le commandant Denès demande qu'on spécifie que notre collègue, le docteur Halgan, a été blessé à la guerre, et le procès-verbal du 2 mars, rédigé par M. Dortel qui, étant souffrant, exprime ses vifs regrets de ne pouvoir assister à la réunion ; ce procès-verbal est adopté.

La parole est donnée à M. FURRET pour lire un travail destiné, dit-il, à former une brochure populaire; aussi ne discutera-t-il pas les textes ; c'est une « compilation » ; ce travail a pour titre : *Les fortifications nantaises aux diverses époques*.

Sa lecture achevée, M. Furret demande pourquoi on n'a pas fait figurer, sur l'ordre du jour, le nom de son collaborateur : « Parce qu'il ne fait pas partie de la Société, lui répond M. le Président. — Cependant, reprend M. Furret, certaines exceptions ont été faites. — Le cas n'est pas le même, il s'agit ici d'un membre qui a démissionné ; d'ailleurs, le Comité a décidé. — Ceci me crée une situation désagréable ; je ne sais si je pourrai continuer ma lecture. — Nous le regretterons, mais je ne puis que vous dire : le Comité a décidé. — Ces Messieurs, dit M. Furret en se levant, apprécieront si le Comité a eu raison et si sa décision est sans appel. »

M. le baron DE WISMES donne lecture du *Journal du marquis Alexandre de la Roche-Saint-André sur les événements de 1815, à Rocheservière,* document inédit venant du grand-

père de la baronne de Wismes. Prévenu, le 11 mars, par son cousin de Goulaine, du débarquement de Bonaparte, il va avec son cousin et avec d'autres désarmer les patauds de Rocheservière et de Legé. Le rétablissement de l'Empire lui est annoncé le 24. MM. de Charette et de Marans le dissuadent d'aller dans le Marais. S'étant concertés le 6 avril, les royalistes se divisent en trois bandes et parcourent la contrée. Le grand rassemblement est fixé au 15, à Legé, par M. de Suzannet, qui amène 1.200 hommes. MM. de la Roche-Saint-André vont le 17, jour où l'on débarque des armes et des munitions, trouver, à Croix-de-Vie, le général de la Rochejaquelein, qui les accueille parfaitement. Le 18, jour du combat de l'Aiguillon, ils trouvent, près de Dampierre, M. de Sapinaud avec 4.000 hommes. Le 19, ils rejoignent à Saint-Macaire M. de la Bretèche à la tête de 1.500 hommes et se rendent au May, où M. d'Antichamp arrive avec 4.000 hommes et les charge d'une mission importante près de MM. de la Rochejaquelein et de Suzannet, qu'ils trouvent le lendemain à Palluau. La nuit, près d'Aizenay, attaque de Travot. De retour à Rocheservière, le 22, ils voient de Susannet y arriver le 28, avec 1.200 hommes. M. le Président fait remarquer combien sont rares les documents sur les différentes guerres de Vendée; aussi celui-ci est-il très précieux.

M. le PRÉSIDENT lit un article relatant un acte de vandalisme stupide commis par les Allemands : le 19 août, ils ont brûlé, à Tongres, la collection archéologique de M. Huybrigts, collection merveilleuse, parfaitement connue des savants d'Outre-Rhin et estimée plus de 350.000 marks.

Il nous transmet ensuite, au nom de notre collègue, le lieutenant de Cornulier-Lucinière, qui est en convalescence à Nantes et va bientôt repartir au front, quelques remarques sur l'église de Saint-Pierre-Bitry (XVe et XVIe siècles), ornée d'hermines et de cordelières, de style breton, due à un curé nommé de Rochefort, n'ayant qu'une seule nef latérale, du côté de l'Evangile, et entourée d'un cimetière; les femmes placent, près de l'autel de la Sainte-Vierge, des médaillons contenant un morceau de leur toilette de mariées.

M. le PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu pour notre bibliothèque deux brochures nouvelles du docteur Marcel Bau-

douin : *La hache polie gravée au trait du monument des Vaux* et *La Roche aux Fras ;* il en donne le résumé et s'étend particulièrement sur les idées de notre laborieux collègue au sujet de l'héliolâtrie.

M. SIBILLE demande à la Société d'émettre un vœu pour l'achèvement des réparations de la Cathédrale ; l'entrepreneur est prêt à reprendre les travaux ; aussi notre zélé collègue a-t-il fait une démarche auprès du Ministère, où l'on attend les plans de l'architecte ; le crédit est suffisant cette année ; il est à craindre qu'il ne soit limité l'année prochaine en raison des sommes importantes qu'il faudra consacrer à la restauration des cathédrales de Reims et de Soissons ; les crédits annuels sont de 1.100,000 francs environ, sur lesquels 100.000 francs vont à Reims et 6 à 8.000 à Nantes ; M. Sibille nous engage à émettre un vœu et à le faire appuyer par le Conseil Général. Cette proposition est adoptée ; le Comité se réunira le samedi 17 pour rédiger ce vœu.

M. SIBILLE nous apprend le dépôt d'un projet de loi exigeant qu'un plan général d'extension et d'embellissement soit dressé pour toute ville ayant plus de 10.000 âmes et que ce plan soit approuvé par une Commission composée de hautes personnalités, entre autres l'inspecteur régional de la Société Française d'Archéologie. M. le Président proteste contre cette néfaste centralisation et dit, qu'à son avis, ce plan devrait être l'œuvre de personnes compétentes de la région ; les monuments anciens seront-ils respectés ? M. Sibille répond que le vandalisme ne sera peut-être pas excessif, car ces plans seront élaborés par des personnalités régionales ; en outre, les présidents des sociétés savantes et artistiques seront appelés à donner leur avis. M. Babonneau se félicite du principe de ce projet de loi, qui sera de nature à éviter des spéculations contraires au judicieux développement des grandes villes.

Le Secrétaire par intérim,

Le baron DE WISMES.

SÉANCE du 4 MAI

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, commandant DENÈS, chanoine DURVILLE, FURRET, LEROUX, OLLIVE, Paul SOULLARD, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES et le lieutenant LEGRAND, à titre d'invité.

Excusé : M. POUVREAU.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT a un double et très douloureux devoir à remplir. M. Léon MAITRE, un de nos anciens Présidents, vient d'être frappé de la façon la plus affreuse par la mort de sa fille, sa seule consolation depuis la disparition récente de Madame Maître; il a assisté à la cérémonie funèbre avec quelques-uns d'entre nous et il a été voir notre excellent collègue, à qui il a présenté bien sincèrement ses condoléances dont il lui renouvelle l'expression au nom de la Société. M. POUVREAU, notre Trésorier-adjoint, qui avait eu la joie de confier le bonheur de ses filles à des officiers d'élite, les a vus fauchés à l'heure où ils avaient le droit de compter sur le plus brillant avenir ; le 28 août, M. de Lavenne de la Montoise, capitaine au 65me de ligne, tombait au champ d'honneur ; aujourd'hui, c'est M. Fay, aide-de-camp de l'amiral Sénès, qui vient de succomber, le 27 avril, dans une catastrophe, honteuse pour l'Autriche, celle du *Léon Gambetta* ; à notre dévoué collègue, il offre les plus profondes condoléances.

Un seul membre de la Société a été tué jusqu'ici, mais beaucoup d'entre nous sont frappés dans leurs plus chères affections ; nous traversons une période néfaste, et sa présidence, dit M. DE WISMES, est assombrie par les coups qui frappent ses meilleurs amis.

En raison de l'urgence, le Comité s'est réuni le 17 avril et a rédigé un vœu pour l'achèvement immédiat des travaux de la Cathédrale. Envoyé au Président du Conseil Général, ce vœu a été adopté à l'unanimité par les représentants du Département et une lettre a été écrite immédiatement au Sous-

Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts pour qu'il active cet achèvement des travaux.

M. POUVREAU a rapporté à M. LE PRÉSIDENT que M. Sembat, Ministre des Travaux Publics, ayant été frappé, au cours d'une visite du port de Nantes, du côté pittoresque du pont de Pirmil, a dit qu'il regretterait la destruction de ces restes et a engagé à travailler pour leur conservation; en le faisant, nous remplirons notre devoir d'archéologues. Les dessins de M. Petit représentent l'ancien château de Pirmil. M. OLLIVE, qui habite Pont-Rousseau depuis de longues années, dit que ces restes de pont ne sont pas très anciens et qu'on devrait d'abord faire enlever les pancartes commerciales qui nuisent à l'esthétique ; la base du pont se rattachait à la tour. M. LE PRÉSIDENT s'étonne, car il a publié un document relatant des opérations opérées au XVIIIe siècle ; il s'agit des arches ogivales, explique M. OLLIVE. Pour M. FURRET, ces vestiges, tant au point de vue archéologique qu'au point de vue artistique, n'ont aucune valeur ; il a vu une aquarelle d'un vieux peintre les représentant. M. OLLIVE ajoute que les restes du château subsistent dans une maison appartenant à M. Desbois et qu'il existe au ras de l'eau des vestiges de la tour qui fut détruite en 1842. M. FURRET admet que ce vieux pont a un certain intérêt pittoresque. Finalement, M. LE PRÉSIDENT rédige, séance tenante, le vœu suivant, qui est adopté à l'unanimité :

« La Société Archéologique de Nantes :

« Considérant que la conservation des vestiges de l'ancien pont de Pirmil est désirable tant au point de vue historique qu'au point de vue pittoresque ;

« Considérant que ces vestiges ne sauraient gêner en rien la navigation ni l'écoulement rapide des eaux du fleuve ;

« Emet le vœu que les précieux vestiges du pont de Pirmil soient conservés. »

M. le chanoine DURVILLE lit une piquante étude, intitulée : *Une demi-sœur inconnue d'Anne de Bretagne*. L'histoire, dans son impartialité sévère pour les hommes publics, a eu malheureusement à enregistrer le souvenir des relations adultères du duc François II avec Antoinette de Magnelais, dame de Villequier. La Bienheureuse Françoise d'Amboise écrivit

inutilement à son coupable cousin et vint en personne à Nantes pour faire cesser un scandale, que même de nobles seigneurs bretons repoussaient ouvertement. Du faux ménage issirent trois enfants ; deux garçons, François et Antoine, et une fille, que jusqu'ici les généalogistes se sont bornés à désigner par la lettre N···. Le premier de ces bâtards devint célèbre sous le nom de François d'Avaugour ou de Bretagne ; le second, appelé Antoine de Bretagne et surnommé Dolus, mourut jeune ; il était probablement le « Messire Dolus » pour qui le Chapitre de Nantes fit un service à la Cathédrale, en 1483. Quant à la fille anonyme sur laquelle les historiens n'ont donné aucun détail, elle était la « Mademoiselle Françoise » plusieurs fois mentionnée dans les comptes des trésoriers d'Anne de Bretagne et dans quelques autres documents contemporains. Devenue Reine de France, la fille légitime de François II fit venir cette jeune fille à la Cour et lui assura un rang et des ressources dignes d'une sœur de Reine. A la mort de Charles VIII, « Mademoiselle Françoise » se retira en Bretagne, où la Reine Anne lui adressa plusieurs lettres. Puis l'on perd complètement sa trace et il semble qu'elle dut mourir entre 1499 et 1505. M. LE PRÉSIDENT félicite vivement notre savant collègue, qu'il appelle un « trouveur extraordinaire », et lui pose quelques questions. MM. le commandant DENÈS, FURRET, OLLIVE et le baron de WISMES échangent des observations à ce sujet.

Une pièce inédite, communiquée par M. LE PRÉSIDENT, nous apprend que, le 21 juin 1615, Gabrielle Boux, veuve de Jean Le Bigot de la Caillère, docteur de la Faculté de Médecine à Nantes, fonda en l'église Saint-Denis, sa paroisse, une messe à basse voix, de l'office de la Passion, sauf dans le cas où une fête double tomberait le même jour, à célébrer tous les vendredis de l'année, à 9 heures, au grand autel, ou, en cas d'empêchement, à l'autel de la Sainte-Vierge, pour prier Dieu à l'intention de la fondatrice et de ses enfants et amis, vivants et trépassés ; en outre, le célébrant devra réciter à basse voix, à la fin de la messe, le *De profundis* et le *Libera*, sur la tombe de défunt Jean le Bigot, qui est placée entre le grand autel et l'autel Saint-Sébastien et où sa veuve sera inhumée. Pour assurer cette fondation, Gabrielle Boux créait en faveur du clergé de Saint-Denis une rente annuelle, foncière et per-

pétuelle, de 20 livres tournois, payable par moitié à Noël et à la Saint-Jean ; dans ce but, elle hypothéquait sa maison, sise rue du Château, avec le droit de vendre ses meubles au cas où le gage serait insuffisant. M. SOULLARD dit que, d'après la description des immeubles qui entouraient la demeure de Gabrielle Boux, ce logis était presque sûrement une maison du XVIIe siècle que l'on voit très bien de la rue et qui touche le charmant hôtel de Raoul de la Guibourgère, dont notre cher doyen est le digne propriétaire.

M. le PRÉSIDENT lit une autre pièce inédite, qui concerne encore une fondation pieuse et qui soulève un point de droit. Claude de Sesmaisons, chevalier de l'ordre du Roi, élu à deux reprises par la noblesse de Bretagne pour présider les Etats, épousa, en 1634, Barbe le Bigot, fille de Jean le Bigot, seigneur de la Porte, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes de Bretagne, et de Barbe Viau.

Par son testament, en date du 30 juin 1631, Jean le Bigot avait fondé, en l'église Saint-Denis, une messe à basse voix, à célébrer tous les mercredis de l'année, et, pour assurer cette fondation, il avait légué une rente de 24 livres, avec la faculté de l'affranchir à toute époque, au taux du denier seize, par le versement de 384 livres ; cette somme remboursée serait obligatoirement employée en fonds d'héritage ou à constitution de rente, du consentement des enfants et parents du testateur. Le 6 mars 1654, Claude de Sesmaisons et sa femme se présentèrent au logis de Jean Poullain de la Vincendière, conseiller du Roi et avocat au Présidial de Nantes, qui se trouvait être pour l'année courante procureur et fabriqueur de Saint-Denis avec Julien Mainguy. Les gendre et fille de Jean le Bigot, usant de la clause précitée, voulaient amortir la rente et offraient 384 livres en louis d'argent, mais les représentants du clergé de Saint-Denis refusèrent, alléguant que les espèces monnayées allaient subir une dépréciation et que, pour l'instant, il était fort difficile de placer au denier seize (c'est-à-dire à 6,25 °/₀) ; ils n'accepteraient ce payement qu'en diminuant le nombre des messes. Claude de Sesmaisons répliqua qu'aux termes du testament l'office devait être célébré tous les mercredis et que, pour éviter toute diminution dans le nombre des messes, il proposait de garder l'argent et d'assurer la célébration hebdomadaire de la messe

où bon lui semblerait. Protestation des fabriciens, affirmant que Jean le Bigot avait désigné formellement l'église Saint-Denis et que Claude de Sesmaisons n'avait nullement le droit de faire célébrer l'office dans un autre sanctuaire, mais qu'ils ne sauraient accepter le payement des 384 livres en louis d'argent. Aussi têtu que les sieurs de la Vincendière et Mainguy, le gendre de Le Bigot déclara que, dans ces conditions, il gardait l'argent, qu'il le placerait à sa guise et qu'en attendant il ferait dire une messe tous les mercredis soit à Saint-Denis, soit dans une autre église. Les fabriciens persistèrent dans leur manière de voir.

On passe aux communications diverses.

A la dernière séance, M. SOULLARD avait montré une photographie et un croquis d'une pierre armoriée, placée sur une ancienne chapelle, sise, d'après M. le docteur BOSSIS, à qui l'on doit ces deux documents, à la Ganelière, près de Gorges ; le blason en question semble un « écartelé, aux 1 et 4 portant un lion, aux 2 et 3 portant des palmes ». M. le PRÉSIDENT a fait des recherches à ce sujet ; il s'est d'abord assuré qu'il s'agissait de la Ganolière; puis il a consulté le remarquable ouvrage de notre collègue, le comte de BERTHOU : *Clisson et ses monuments* ; dans le *Supplément*, publié en 1913, il a rencontré des renseignements étendus, desquels il résulte que la Ganolière ou Gaignolière, en Gorges, appartint, durant plusieurs siècles, à une famille Prévost, puis passa à la famille angevine de Vieux, par suite du mariage de Marguerite-Thérèse Prévost, qui épousa, à Cugand, le 31 janvier 1700, Jean-Firmin de Vieux, chevalier de Saint-Louis, lieutenant colonel au régiment de la Raimbaudière. La chapelle de la Ganolière, transformée aujourd'hui en grange, était nouvellement reconstruite en 1790. La pierre armoriée semble, par son style, dater du XVIIIe siècle, et l'on est porté à croire que le blason en question figure les armes des Prévost et des de Vieux. M. SOULLARD tâchera d'identifier ces armoiries.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire par intérim,

Le baron DE WISMES.

SÉANCE du 1er JUIN

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, vicomte DE KERVENOAËL, OLLIVE, RENARD, baron DE WISMES et baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT adresse ses condoléances les plus sincères à trois de nos collègues cruellement éprouvés par la guerre : Le comte de Ternay a perdu deux de ses fils, l'un jeune Saint-Cyrien, l'autre qui se destinait à la prêtrise. Le second fils du comte de Monti de Rezé, sorti de Saint-Cyr au moment de la déclaration de guerre et promu lieutenant peu après, a été frappé le 9 mai, près de Carency, à la tête de sa compagnie, et il est mort le surlendemain ; enfin M. Jollan de Clerville, dont les trois fils sont officiers, pleure l'un d'entre eux, jeune capitaine plein d'avenir tombé au champ d'honneur.

M. LE PRÉSIDENT communique : 1° une carte postale qui lui a été adressée par M. Gilbert de la Brosse et où l'on voit notre sympathique secrétaire près de son automobile ; notre collègue, qui avait été réformé, s'est engagé volontairement ; il dit jouir d'une excellente santé et adresse ses plus cordiaux souvenirs à tous les membres de la Société ; 2° des cartes postales envoyées par son fils aîné, sergent au 65e d'infanterie, et représentant les ruines imposantes du château de Bouillon et les monuments principaux de Mailly-Maillet ; 3° un dessin, lui appartenant, du château et du pont de Pirmil, copié scrupuleusement par son vieil ami, M. Roger de Chantelou, sur un dessin fait d'après nature par un artiste nantais, M. de la Thuilerie, décédé en 1892, à l'âge de 82 ans.

Lecture est donné d'une aimable lettre de notre collègue M. SIBILLE, qui a envoyé au Président copie d'une réponse du Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts concernant la reprise très prochaine des travaux de consolidation de la Cathédrale ; le Président est heureux d'ajouter que cette décision officielle semble vraiment sérieuse, car, s'étant rendu la veille au soir à la Cathédrale pour assister au Mois

de Marie, il a constaté que toute la grande nef occupée par les échafaudages venait d'être interdite et on lui a affirmé que les travaux allaient être repris.

Notre ancien Vice-Président, le marquis de L'ESTOURBEILLON, qui est venu voir dimanche le Président, lui a remis, pour être offerte à la Société Archéologique, une très artistique plaquette de bronze, due au talent délicat du Breton Ferdinand Gilbault, et où la physionomie caractéristique du vaillant Président de l'Union Régionaliste Bretonne apparaît dans toute sa vigueur.

M. le baron DE WISMES lit un intéressant extrait de journal sur Alésia.

M. LE PRÉSIDENT analyse un document inédit, du 4 mai 1627, duquel il résulte que les Cordeliers de Nantes, représentés par 18 prêtres et 1 diacre et assistés de leur « père spirituel », François Bourgoigne, écuyer, sieur de Vieillecourt, accordaient à Marguerite de Marquès, veuve d'écuyer Pierre Menardeau, sieur de la Bouchetière, Conseiller du Roi et Maître à la Chambre des Comptes de Bretagne, de faire établir un enfeu prohibitif à l'endroit où son mari avait été inhumé, dans la chapelle des Espagnols, entre la chapelle de Ruis et celle du Nom de Jésus ; cette sépulture, voûtée de pierre, aurait 7 pieds sur 6 et serait à fleur de terre ; la fondatrice pourrait la recouvrir en pierre ou en bronze et y faire graver épitaphe et armoiries ; Pierre Menardeau y serait déposé et plus tard sa veuve et leurs héritiers viendraient l'y rejoindre ; en outre, Marguerite de Marquès aurait le droit de faire sceller dans la muraille, près de cet enfeu, entre la chapelle de Ruis et la chapelle Saint-Roch, une table de marbre, bronze ou pierre, où mention serait faite de l'enfeu prohibitif, ainsi que de la fondation d'une Messe du Nom de Jésus, qui serait dite à basse voix, le mardi de chaque semaine, à l'autel du Nom de Jésus et suivie du *De profundis*, et d'un service à haute voix, avec diacre et sous-diacre, qui serait célébré le 16 février de chaque année et suivi du *Libera* et du *De profundis*. Pour ces diverses faveurs, Marguerite de Marquès donnait aux Cordeliers 45 livres tournois et leur constituait une rente foncière et perpétuelle de 25 livres tournois, hypothéquée sur tous ses biens et en particulier

sur sa maison de la Bouchetière, sise en la paroise Saint-Donatien.

Au sujet de cette fondation, M. le PRÉSIDENT rappelle que notre regretté Président, M. de la NICOLLIÈRE, publia dans notre *Bulletin* (année 1877, pages 137-171) une étude complète sur le monastère des Cordeliers, dont subsistent encore de pittoresques vestiges. On y rencontre cette phrase : « Chez les Cordeliers, peu ou point de fêtes, mais de nombreuses fondations funèbres. Leur église était transformée en une véritable nécropole, dans laquelle reposaient les membres des plus illustres maisons du duché : deux princes de la famille ducale, les Rohan, les Rieux, les Clisson, les Sévigné ; puis, parmi la noblesse nantaise, les Ruis, les d'Epinose, les Charette, etc. » M. de la Nicollière dit aussi, un peu plus bas : « A droite du chœur, du côté opposé à la chapelle ducale, était la *chapelle de la Nacion d'Espaigne*, que se plaisaient à enrichir les opulents marchands à la Fosse, membres de la noble compagnie de la Contractation... Les armes de Castille, de Léon, d'Aragon, de Biscaye étincelaient de tous côtés, sculptées sur les hautes murailles merveilleusement décorées ou peintes sur les vitraux aux reflets d'or et de pourpre .. Dans la Chapelle d'Espagne, que de tombes serrées et pressées ! Les Darrande, les Ruis, les Mirande, les Compludo, les d'Espinose, etc..., reposaient dans cette enceinte. » Enfin, M. de la Nicollière, qui avait une prédilection bien légitime pour le peuple transpyrénéen, puisqu'il avait épousé une Espagnole, Mlle Teijeiro, expose l'historique de la Contractation et donne les statuts de cette curieuse compagnie ; l'article 8 est conçu en ces termes : « Il est convenu entre nous tous que lesdits religieux Cordeliers ne se pourront faire inhumer dans notre dite chapelle d'Espaigne, à nous appartenant, ni aucunes autres personnes étrangères, sans la permission expresse de ladite compagnie, qui se réserve seule la liberté de s'y faire enterrer quand le cas y adviendra. »

L'enfeu prohibitif concédé à l'Espagnole Marguerite de Marquès était placé, comme on l'a vu plus haut, entre la chapelle Saint-Roch et la chapelle de Ruis ; sur cette dernière on trouve les renseignements ci-dessous à la page 31 de la savante étude de notre collègue, M. J. MATHOREZ, *Notes*

sur les Espagnols et les Portugais à Nantes : « Si nous ignorons la date exacte du décès du chef de la famille des Ruys (André Ruys) en Bretagne, dit notre collègue, nous savons cependant qu'il fut inhumé au couvent des Cordeliers. De concert avec sa femme, Isabelle de Santo-Domingo, Ruys avait institué au profit de ce couvent une rente de 150 livres.., accordée en échange du droit de posséder aux Cordeliers une chapelle privative, un droit d'enfeu et des messes de *Requiem*. » Andre Ruys décéda probablement à la fin du XVIe siècle.

On sait qu'il ne reste rien de cette Chapelle des Espagnols, qui constituait une des beautés de notre ville et dans laquelle Marguerite de Marquès désira dormir son dernier sommeil au milieu de ses compatriotes.

M. LE PRÉSIDENT fait ensuite connaître l'acte de constitution d'une rente de 50 livres tournois créée par les Cordeliers de Nantes, qui versèrent 800 livres tournois à Jacques Le Pennec de Boisjollan et à Charles du Bois de la Ferronnière ; ceux-ci engagèrent hypothéquairement tous leurs biens et se réservèrent le droit de racheter cette rente quand bon leur semblerait ; cet acte est du 13 septembre 1663. Dès le 5 décembre 1676, Jacques Le Pennec et Charles du Bois amortirent la rente en question en remboursant 800 livres aux Cordeliers. M. LE PRÉSIDENT fait remarquer que cette rente constituait un placement à 6, 25 °/₀ et ajoute avoir observé que les rentes à cette époque ne donnaient jamais moins de 6 °/₀, souvent davantage. Au début du XIXe siècle, dit M. DORTEL, on plaçait facilement à 5°/₀ et même à 6°/₀.

M. RENARD a eu l'heureuse idée de faire photographier le Pont de Sauvetout avant son remplacement par un pont plus long et plus large et veut bien offrir des épreuves à notre Société.

M. DORTEL lit une remarquable notice nécrologique sur le regretté savant Joseph DÉCHELETTE, où on relate la mort chrétienne et glorieuse de l'illustre archéologue qui s'était engagé, à 52 ans, et avait demandé à être placé en première ligne.

La séance est levé à 6 h. 1/2

Le Secrétaire par intérim,

A. DORTEL

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, GOURDON, Maurice HARDY, OLLIVE, POUVREAU, capitaine RINGEVAL, Paul SOULLARD, baron DE WISMES et baron Gaëtan DE WISMES.

M. le lieutenant Gaëtan LEGRAND assiste à la réunion à titre d'invité.

M. LE PRÉSIDENT expose que, *M. le Commandant* LAGRÉE *ayant voulu*, en dépit des plus chaleureuses et amicales instances, *résigner ses fonctions de Bibliothécaire, le Comité a porté son choix sur M. le commandant* DENÈS et serait heureux de voir l'assemblée générale entrer dans ses vues. *Il est alors procédé à l'élection*, dont voici le résultat : votants : 12 — *Commandant* DENÈS : *11 voix — bulletin blanc : 1.* M. le commandant DENÈS remercie de cette marque d'estime et assure ses collègues de sa meilleure volonté pour la bonne marche de la bibliothèque ; M. LE PRÉSIDENT se réjouit fort du résultat de l'élection, car M. DENÈS a déjà fait volontairement ses preuves dans le rôle qu'il est appelé à remplir et nous sommes sûrs qu'il sera le plus parfait des bibliothécaires.

M. le lieutenant LEGRAND veut bien offrir à notre Compagnie un exemplaire des *Annales de la Société Académique de Laon*, dont il est membre ; M. LE PRÉSIDENT lui adresse les plus sincères remerciements.

Sous ce titre : *Alain Bouchard. Addition à ses Grandes Chroniques de Bretagne, 1518 ; sa provenance*, M. le chanoine DURVILLE résout un intéressant problème de bibliographie bretonne. La seconde édition des *Chroniques*, dit-il, a paru avec une continuation de l'œuvre de Bouchard jusqu'en 1518. Quel est l'auteur de cette addition ? La dernière édition des *Chroniques* le dit inconnu. Cependant quelques lignes de l'*Addition* permettent d'établir qu'elle a pour auteur un ambassadeur de France en Angleterre : Robert Gaguin, ministre de l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité, ou plutôt Pierre Desrey,

Champenois, auteur d'une traduction et d'une continuation de l'*Histoire* de Gaguin. La collation du texte de Pierre Desrey avec celui de l'*Addition* établit nettement ce fait : l'*Addition* reproduit le plus souvent mot pour mot le texte de Pierre Desrey, à part deux ou trois passages, notamment celui qui raconte le voyage d'Anne de Bretagne dans son pays en 1505.

M. DORTEL parle de l'exploration méthodique faite, en 1914, par Zacharie Le Rouzic, conservateur du Musée Miln à Carnac, de bains gallo-romains mis à découvert, en 1877, par un raz-de-marée, sur la plage de Lagenèse en Carnac ; cet établissement, fort important, se compose d'un bâtiment rectangulaire de 11 mètres sur 8m40, divisé en trois compartiments ou chambres; les murs mesurent encore sur trois côtés plus de 2 mètres de haut ; des pièces de Faustine, Alexandre Sévère, Gallien, Valérien, Victorin, Claude, Tetricus et Constantin ont été recueillies dans les déblais.

M. LE PRÉSIDENT s'excuse de la valeur médiocre des objets qu'il va montrer à ses collègues, mais il estime que c'est un devoir de noter toutes les trouvailles faites dans le pays nantais. Voulant, il y a quelques années, créer un carré d'asperges dans le jardin de sa propriété de la Cholière, sise en la commune d'Orvault, il fit rassembler par son jardinier de la terre consommée ; celui-ci, ayant pris le fond du fossé qui conduit à l'ancien château de la Cholière, aperçut un objet brillant, le ramassa et le remit à son maître ; c'était un écu d'or de François Ier, roi de France. Un peu plus tard, le nommé Auguste Pesneau, qui exploite la ferme de la Provôtière, voisine de la Cholière, apporta à M. de Wismes plusieurs balles trouvées dans le cœur d'un vieux châtaignier ; à quel événement oublié se rattachent ces projectiles ?... Enfin, au mois d'août 1915, le même Auguste Pesneau eut l'amabilité de remettre à notre Président plusieurs monnaies, collées en bloc, trouvées par lui dans une pièce de terre dévalant en pente douce vers un petit ruisseau et bordée sur sa longueur par un très vieux chemin. M. de Wismes nettoya ces pièces d'après les instructions de M. Soullard, puis les soumit à son examen : c'étaient des gros de Charles V, roi de France, et de Jean IV, duc de Bretagne ; cette date du XIVe siècle n'a pas étonné notre Président, car la trouvaille

fut faite dans un endroit où le fermier Pesneau a reconnu des vestiges d'habitation et les plus anciennes parties de la Provôtière actuelle semblent bien du XVe siècle.

M. SOULLARD fait passer sous les yeux de ses collègues un cachet que l'on doit blasonner ainsi « mi-parti d'azur à la demie fleur de lys d'or et d'or à la demie aigle d'Empire timbré d'un casque taré de face, cimé d'un buste de lion, entouré de lambrequins ; supports, deux lions dressés ; devise : SANGUINE REGUM ET CÆSARIS ». Peut-être pourrait-on attribuer ces armes à une branche de la famille de Bastard, originaire de l'Evêché de Nantes, quoique les deux parties de l'écu soient disposées en sens inverse.

Le Secrétaire par intérim,

Maurice HARDY

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BABONNEAU, BLANCHARD, BOULLENGER, abbé BRAULT, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, LERAY, LEROUX NAVARRE, SIBILLE, Paul SOULLARD, baron DE WISMES et baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. FURRET se plaint de ne pas recevoir les convocations et s'étonne qu'il y ait eu séance générale le 2 novembre. M. LE PRÉSIDENT lui répond que le service défectueux de la poste ou l'imprécision de l'adresse donnée sont les seules causes possibles de l'irrégularité signalée ; quant à la question du 2 novembre, M. FURRET est le seul à la soulever ; la Commémoration des Fidèles Trépassés est une fête religieuse infiniment respectable, mais elle n'est pas une grande fête de nature à faire modifier la date de nos séances.

M. LE PRÉSIDENT adresse, au nom de tous, les plus sincères et cordiales condoléances à notre sympathique Trésorier,

M. POUVREAU, qui, ayant déjà éprouvé la profonde douleur de voir tomber ses deux gendres au champ d'honneur, vient d'être cruellement frappé par la mort de Madame Pouvreau.

L'ordre du jour appelle l'*élection de trois membres du Comité*, MM. l'abbé BRAULT, FERRONNIÈRE et VINCENT-JOÜON ayant terminé leurs 3 ans; ils sont d'ailleurs rééligibles ; *on procède au scrutin* et M. LE PRÉSIDENT en proclame le résultat : *M. l'abbé Brault est réélu par 11 voix, M. Ferronnière par 11 voix, M. Vincent-Joüon par 10 voix.*

M. le chanoine DURVILLE entretient l'assistance du *dernier voyage d'Anne de Bretagne en Bretagne.* Il eut lieu réellement en 1505, et non en 1506 comme certains auteurs l'ont avancé. La Souveraine partit de Tours dans la seconde moitié de juin et arriva à Nantes le lundi 8 juillet. On a dit qu'elle avait assisté à la procession de la Fête-Dieu, à Saint-Nicolas, mais le texte qui a prêté à cette interprétation a été mal lu. De Nantes elle se rendit, par Guérande, à Vannes, puis visita Auray, Hennebont, Quimperlé, Quimper, Le Folgoët, objet de son pèlerinage, Brest, où l'on construisait la « Cordelière », Morlaix, Guingamp, Saint-Brieuc, Lamballe. Le voyage se termina vers le milieu d'octobre.

M. Paul SOULLARD poursuit sa remarquable étude sur *les Intendants de Bretagne et leurs jetons.* Il nous parle d'abord de Antoine-François Ferrand, seigneur de Villemillau, Janvry, Vernay et Méré, né en 1654, qui fut intendant de notre province du 21 août 1705 ou 10 février 1716 ; il avait été précédemment intendant de Bourgogne et ses administrés avaient en son honneur fait frapper un jeton rappelant son intendance en Bourgogne et celle de Bretague où il était appelé ; il mourut le 3 janvier 1731. Il eut pour successeur Paul-Esprit Feydeau, seigneur de Brou, Brunelay, Villeneuve-aux-Aulnes, Calendes, le Chariat et autres lieux ; on possède de lui un beau portrait, grand in-folio, gravé par Ch. Simonneau d'après la peinture de L. Delaunay ; Feydeau de Brou joua un rôle dans la « conspiration de Bretagne » sous la Régence et fut en partie la cause de la condamnation à mort des quatre gentilhommes bretons, Messieurs de Pontcallec, de Montlouis, du Couëdic et de Talhouet ; il seconda de tout son pouvoir les efforts du maire Gérard Meslier pour l'agrandissement et

l'embellissement de la ville de Nantes et s'occupa en particulier des constructions de la grève de la Saulzaie, appelée de son nom Ile Feydeau ; les actionnaires qui avaient entrepris ces travaux, désirant que leurs séances fussent suivies avec plus d'assiduité, faisaient frapper des jetons aux nom et armes de l'intendant pour être distribués aux membres présents ; ils en offrirent une centaine, dans une bourse brodée à ses armes, à Feydeau de Brou ; celui-ci quitta la Bretagne en septembre 1728.

M. Sibille expose ses démarches pour hâter l'achèvement des travaux de la Cathédrale et montre de remarquables photographies de guerre prises sur le front.

Le Secrétaire par intérim,
Maurice Hardy.

MÉMOIRES

La Chapelle de Notre-Dame de la Blanche

à REZÉ

Un des principaux soucis des archéologues est de conserver à la postérité tout ce que le passé a laissé de plus digne d'attirer l'attention. C'est dans ce but que, toutes les fois que l'occasion s'en présente, la Société Archéologique de Nantes émet des vœux pour la conservation d'objets riches d'antiquité ou de souvenirs, et qui, après avoir subsisté pendant des siècles, sont menacés de disparaître pour toujours. C'est un avertissement, un cri d'alarme. Elle fait au public l'honneur de croire que, mieux éclairé sur la valeur de l'objet exposé à un vandalisme qui n'a pas toujours même l'excuse d'être utilitaire, il agira avec elle pour empêcher un irréparable malheur.

Il lui arrive parfois de se tromper dans sa supposition charitable. Les vandales sont de tous les temps, et on en trouve jusque dans les administrations qui devraient veiller à la conservation intégrale du patrimoine national.

Mais, si elle n'a pas en mains les moyens de mettre son vœu à exécution, sa démarche, même en restant à l'état platonique, dégage sa responsabilité ; et quand, pour atténuer l'étendue d'un vandalisme qu'elle n'a pu empêcher, elle fait son possible pour laisser à la postérité la description, la reproduction la plus exacte d'une chose précieuse qui va rentrer dans le néant, elle justifie, une fois de plus, sa raison d'être, et acquiert de nouveaux droits à la reconnaissance de tous ceux qui estiment que le tout d'un pays n'est pas dans son présent ; qu'une longue antiquité confère à une localité la noblesse la plus enviable ; et que, lorsque l'on a le rare bonheur de posséder, même dans des ruines, les preuves

d'une existence plusieurs fois séculaire, on devrait les conserver soigneusement comme de riches joyaux.

Telle a été la conduite de la Société Archéologique de Nantes relativement à la chapelle de Notre-Dame de la Blanche, de Rezé. Prévenue par d'intelligentes démarches de l'arrêt de mort qui la menaçait, elle avait d'abord émis un vœu en faveur de sa conservation. Ce vœu étant resté inutile, et prévenue de nouveau que cet arrêt allait être mis à exécution, la Société décida d'aller porter son salut archéologique au vieux monument qui allait mourir (1).

La plus ancienne mention que nous trouvions de la chapelle de la Blanche est du commencement du XVe siècle. Un inventaire conservé aux Archives départementales (2) mentionne un franchisssement de 10 l. 8 s. « à la chapelle Blanche de N.-D. de Rezay, faict par noble et puissant seigneur Guy, sire de Rays, et Guillaume Sauvaige, le XXIXe jour de juillet, l'an 1411. »

Dans tout le courant du XVe siècle, la chapelle fut le centre d'importants pélerinages. « On faisait à cette époque (vers 1450), dit Travers, beaucoup de processions tant générales que particulières ; les fabriques y faisaient porter la croix et la bannière de leur paroisse et donnaient pour le port et le rapport de la croix cinq deniers monnaie, et autant pour la bannière, lorsque la procession ne sortait pas de ville ; dix deniers monnaie à chacun, lorsqu'elle allait à Saint-Donatien, à Saint-Médart en Doulon, à Saint-Sébastien et *à Notre-Dame de la Blanche* en Rezé (3) ».

Vers 1490, « N.-D. de la Blanche en la paroisse de Rezay » figure également dans la liste des endroits

(1) V. *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, année 1914, séances du 20 janvier, p. XXXII ; du 3 mars, p. XXXVIII, et du 7 avril, p. XVLII.

(2) Archives de la Loire-Inférieure), E 246, f° XI.

(3) TRAVERS. *Hist..... de Nantes*, t. II, p. 114 et 192.

vénérés, où, d'après le même auteur, on se rendait de Nantes en procession.

Il nous faut ensuite nous transporter au XVIe siècle pour avoir de nouveaux renseignements sur cette chapelle. Un document de 1554 nous apprend que la seigneurie de la Trocardière doit une rente de 10 l. à une chapellenie fondée à la chapelle de N.-D. la Blanche.

Cette chapellenie ne devait pas s'y desservir longtemps encore. Lors de la visite faite par le grand-vicaire de l'évêque de Nantes en 1561, il fut enjoint de célébrer dans l'église-mère la messe qui se disait dans la chapelle de Sainte-Marie la Blanche, attendu qu'elle ne pouvait pas s'y célébrer sans danger (1).

Il est facile de conjecturer que ce danger provenait de l'état lamentable de la chapelle. Le procès-verbal d'une autre visite faite en 1638 ne laisse aucun doute sur ce point. Cet acte, mentionnant la chapellenie fondée le samedi « à la chapelle de la Blanche », ajoute qu'elle « se dit à présent en l'église de Rezay à cause de la ruine de ladite chapelle fondée par les deffunts sieurs de la Trocardière, dont est chapelain missire Jan Peillac, vicaire perpétuel, qui la sert ».

Du reste, à cette dernière date, la chapelle était à la veille de sa reconstruction. Quatre ans plus tard, le 25 mars 1642, avait lieu la bénédiction de la chapelle de N.-D. de la Blanche, depuis peu réédifiée. L'acte de la bénédiction est signé : Peillac, recteur ; de la Tribouille ; Brossard, Guiheneuc, éc. Gabard de la Maillardière : Fouré, écuyer, seigneur de la Cheminaudaie ; Le Loup, écuyer, seigneur du Bois (2).

Les titres cités plus haut nous ont appris les rapports qui existaient entre la chapelle de la Blanche et les seigneurs de la Trocardière. Ces seigneurs s'en regardaient

(1) *Attento quod citra periculum non potest celebrari missa in capella B. Marie Albe, injungitur celebrari in ecclesia matrice.* Archives de la Loire-Inférieure, G 43.

(2) *Registres paroissiaux de Rezé.*

comme les fondateurs. La chapelle était marquée de leurs armes. C'est, en effet, l'écusson de leurs armes que l'on a recueilli lors de la démolition de la chapelle (1). On peut voir, dans le Livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes, p. 167, que Claude Brossard, seigneur de la Trocardière, maire de la ville en 1583, portait « de sable à trois losanges d'argent, posés en fasce, au chef d'argent chargé d'une étoile de gueules ». L'écusson qui a été trouvé doit dater de la reconstruction de la chapelle. Il peut être de Jean Brossard, qui vivait encore en 1633, ou de Philippe Brossard, son fils, qui fut seigneur de la Trocardière après lui.

(1) Voici la liste des seigneurs et propriétaires de la Trocardière jusqu'à l'époque où elle fut unie au comté de Rezé et possédée par les comtes de Monti de Rezé, en 1672 :

1498, Jacques Milon, seigneur de la Trocardière, par représentation de sa mère, héritière de Guillaume Tréguier. Il vivait encore en 1516 et prend la qualité d'écuyer. — 1535, Jehan Hux, conseiller du roi, maître et auditeur de ses comptes en Bretagne, seigneur de la Trocardière, par acquisition d'avec Bonaventure Milon. — 1548, Jehan Hux, Guillemette Hux, sa sœur, Me Michel d'Essefort et Gillette d'Essefort, ses cohéritiers, par succession de Jehan Hux, frère aîné dudit Jehan, décédé en octobre 1544, et Me Gilles Spadine, époux d'Yvonne Pescherel et Jehan Pescherel, sieur du Coedic, héritiers de Françoise Pescherel, veuve de Jehan Hux, seigneur de la Trocardière. — 1549, Jehan Hux, seigneur de la Bouchetière, en Saint-Donatien ; Michel d'Essefort, fils d'Antoine d'Essefort, seigneur du Breil ; Gillette d'Essefort, femme de Pierre Girault, seigneur de Clermont, en Saint-Donatien, et fille d'Antoine d'Essefort, et Guillemette Hux, femme de Jehan Callapart. — 1554, Pierre Girault et Gillette d'Essefort ; Gabrielle Baugé, veuve de Me Jehan Hux le jeune, général des monnaies en Bretagne ; Jehan Moulnier et Catherine Hux, seigneur et dame de l'Eraudière, en Saint-Donatien ; Françoise Hux ; François et Noël les Callapart ; François Ernault et Renée Callapart, sa femme ; Anthoine Baugé et Françoise Callapart, sa femme, et Gabrielle Callapart. — 1580, N. h. Claude Brossard, seigneur de la Trocardière, lieutenant civil et criminel de Nantes, et juge ordinaire dudit lieu, maire de Nantes en 1582. En 1617, n. h. Jan Brossard, seigneur de la Meilleraye, fit hommage au roi pour la moitié de la Trocardière qu'il possédait par partage dans la succession de Claude, son père, décédé depuis 25 ans. Il vivait encore en 1633. — 1672, Ec. Philippe Brossard, seigneur de la Trocardière, époux de Marie-Anne Sauvaget. — 1690, Ec. Pierre Brossard, seigneur de la Trocardière, fils des précédents.

Par suite de l'union de la seigneurie de la Trocardière au comté de Rezé, Joseph-Claude de Monty mentionne dans son aveu de 1749 un « droit de banc dans la chapelle de N.-D. de la Blanche, adossé à un mur du côté de l'Evangile, ainsi qu'il a toujours été et qu'il y est encore actuellement ». (1)

(2) Armes des seigneurs de la Trocardière trouvées dans la chapelle de la Blanche.

La chapelle de la Blanche était un lieu de pèlerinage.

Nous avons vu que, au XVe siècle, Nantes y venait en procession, comme à Saint-Sébastien et à Doulon. Les luttes du protestantisme dont Rezé et les environs eurent à souffrir semblent avoir été la cause de la ruine de ces pèlerinages et de la chapelle qui en était l'objet. Après nous avoir parlé des processions de Saint-Donatien, de Doulon et de Saint-Sébastien, que l'on faisait encore de son temps, c'est-à-dire dans le premier tiers du XVIIIe siècle, Travers ajoutait : « On ne parle plus de celle de Notre-Dame de la Blanche. » Mais il est à remarquer qu'il ne parlait que des processions de la ville de Nantes. Si la chapelle, restaurée au XVIIe siècle, ne reçut plus les processions nantaises, elle n'en fut pas moins grandement vénérée dans le pays.

La dévotion qui y était établie était particulièrement chère aux habitants de Rezé. A la Révolution, lors de la spoliation des biens ecclésiastiques, ils firent une démarche pour qu'elle fût exemptée de la vente dont elle était menacée.

Leur pétition fut examinée par le Directoire du Dis-

(1) Archives de la Loire-Inférieure, B 1856.

(2) Dans l'écusson que nous reproduisons, l'étoile n'a pas la position que lui assigne le Livre Doré. Nous nous bornons à signaler cette différence de position.

trict la veille du jour où cette vente devait se faire. Dans sa séance du 30 décembre 1791, le District prit la délibération suivante :

« Vu la pétition des habitans de la paroisse de Rezé tendante a conserver pour l'utilité du culte religieux la chapelle de la Blanche située près le bourg de Rezé, dont la vente au profit de la Nation est indiquée à demain trente et un de ce mois, et le supléant du procureur-syndic entendu,

« L'Administration est d'avis que la requête cy-devant soit communiquée au Conseil général de la municipalité de Rezé pour avoir ses réponses sur l'utilité de la conservation de la chapelle de la Blanche, à la charge des habitans de la paroisse de ce lieu, et que, provisoirement, il soit sursis à la vente tant de la chapelle que des objets qui en font partie. » (1).

Mais cette démarche resta sans succès. Le 26 mars 1792, on adjugea au sieur Jean Dupuy, fournisseur pour les navires, tant pour lui que pour les autres qu'il pourra nommer dans le temps accordé par les décrets, « la chapelle nommée la Chapelle de la Blanche, située paroisse de Rezé, telle qu'elle est comprise et désignée au procès-verbal d'estimation du en date du déposé aux Archives de l'Administration » (2).

A la suite de sa vente, la chapelle fut transformée en habitation. En 1843, Verger écrivait : « La chapelle de la Blanche, à l'extrémité ouest du bourg de Rezé, n'a rien de remarquable, on en a fait une habitation particulière » (3).

(1) Archives de la Loire-Inférieure, L 1049, f° 36. Délibération du District, séance du 30 décembre 1791.

(2) Archives de la Loire-Inférieure, Q 188, 1374. Elle fut vendue 1600 livres.

(3) VERGER : *Notes sur l'arrondissement de Nantes*, t. II, p. 275. Cet auteur avance que « il y avait encore le prieuré de la Blanche dans le bourg ». *Ibid.* p. 270. Il dit également que vers 1660, « plusieurs actes sont signés *Rouillé, prieur de la Blanche* (*ibid.* p. 283.) Nous ne connaissons aucun titre de nature à justifier cette qualité.

La chapelle de Notre-Dame de la Blanche s'élevait à l'angle d'un carrefour, ou plus exactement d'un *trivium*, formé, d'un côté, par la route qui conduit de l'église de Rezé au bourg de Bouguenais, et, d'un autre, par un chemin qui, bordé d'abord par des maisons, puis par des murs de jardins, finit par se perdre dans une grande tenue appelée « les champs Saint-Martin ».

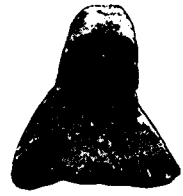

Tête d'une statue en pierre, donnée pour la statue de saint Joachim, trouvée dans la chapelle.

Il est à remarquer que ces champs sont remplis de débris de tuiles à rebord, de briques et de poteries gallo-romaines. On les remue à la pelle ; ils émergent à la surface du sol ; et bien que, souvent déjà, on en ait retiré des échantillons les plus variés de la céramique gallo-romaine, on peut encore y cueillir des fragments de poterie samienne, des cols d'amphore, des bords, des panses ou des fonds de toutes les formes de vases en usage chez les gallo-romains.

La chapelle s'élevait sur le bord d'une voie romaine qui partait du pont de Pirmil et se dirigeait à Saint-Père-en-Retz (1) en traversant Rezé et en passant devant les Couëts où, au XIIe siècle, était fondé l'antique prieuré de ce nom.

La chapelle se trouvait sur le montant de la route, dans l'axe de la rue principale de Rezé. Son entrée principale était à l'ouest, au niveau naturel du terrain. Elle avait une autre petite entrée latérale du côté de la route de Rezé à Bouguenais. Les murs du chœur émergeaient d'une petite esplanade faite de terres rapportées et qui dominait d'un mètre à 1^m^50 le niveau de la rue.

Quand la chapelle était encore debout, on remarquait

(1) BIZEUL. *De Rezay et des pays de Rays*, dans *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. IV, p. 727.

extérieurement, près de cette petite porte latérale, sur la gauche en entrant, un échantillon assez considérable de l'appareil cubique gallo-romain. C'était le seul endroit où le mur de la chapelle avait été décrépi sur quelques points. On y voyait plusieurs assises de cubes de granit rougis qui avaient dû subir l'épreuve du feu et qui s'effritaient au frottement.

A la visite que nous avions faite à la chapelle avant sa démolition, nous avions aussi remarqué dans cette même partie du mur, à une hauteur de 1m50 à 2 mètres, des traces de ciment rouge. Depuis, nous avons relevé sur le chantier des échantillons de ce ciment qui présentait tous les caractères du ciment gallo-romain.

Ce mortier différait, au moins par sa couleur, de celui qui a été employé dans la partie inférieure du mur. Ce dernier, y compris celui qui fait le jointoiement de pierre, est blanc dans toute la partie du mur qui a été conservée.

Il eût été très utile de faire décrépir, à partir du sol, tous les murs de la chapelle. On eût pu ainsi, distinguer tout ce qui avait subsisté de la construction primitive à travers les modifications que ce monument a subies dans le cours des temps. Malheureusement, l'éloignement de Rezé, l'incertitude de l'époque à laquelle on devait abattre la chapelle ne nous permettaient pas de suivre ces travaux ; et lors de la visite que nous fîmes à Rezé avec les membres de la Société d'Archéologie, il était trop tard pour faire des observations qui eussent été d'un grand intérêt.

La chapelle, en effet, était démolie jusqu'au ras du sol ; le carrelage avait complètement disparu, les seuils des deux portes en avaient été enlevés : de sorte qu'il ne restait plus aucun élément pour indiquer le niveau du dallage.

Ne pouvant, par suite, faire porter nos recherches que sur les fondations enfouies dans le sol, nous commençâmes, grâce à la complaisance des ouvriers chargés de

Chapelle de Notre-Dame de la Blanche

Fondations : Vue d'ensemble : au fond, l'angle sud-ouest ; à gauche, l'angle sud-est

Chapelle de Notre-Dame de la Blanche

Fondations : angle sud-ouest

cette démolition, par faire dégager à l'intérieur de l'édifice la partie du mur qui correspondait au petit appareil gallo-romain précédemment visible à l'extérieur.

Les premiers coups de pioche donnés sur ce point mirent à jour un parement dont l'origine gallo-romaine ne laissait aucun doute. Toute la partie découverte présentait plusieurs assises de pierres de granit de 0m08 à 0m10 de hauteur, dont le jointoiement était d'une très belle conservation. Sur certains points, il avait été conservé trois assises de ces pierres au-dessus d'une retraite de 0m06 de chaque côté. Ces assises étaient composées de pierres égales en hauteur, mais non en longueur, la longueur allant de 0m08 à 0m25 environ. Au-dessus de la retraite, le mur mesurait 0m66 d'épaisseur.

Dans toute la partie mise à jour, on ne rencontra aucune chaîne de briques sur trois rangs comme on en voit dans les murs gallo-romains de l'Evêché et de la Retraite. Nous croyons devoir consigner ici cette observation qui est en opposition avec celle que faisait M. Parenteau. Parlant, en effet, à l'occasion de la découverte du laraire dont il sera question plus loin, du mur auquel il adhérait, il dit que ce mur était construit « en petit appareil régulier, avec trois rangs de briques, disposition que l'on rencontre *partout* à *Ratiate* » (1). Il est à remarquer que les murs de notre petit édifice ne présentaient pas cette disposition.

Ce premier dégagement terminé, on procéda au même travail sur tout l'angle dont ce mur formait un côté. On put constater que le mur plongeait à une profondeur de 0m52 au-dessous de la retraite. A sa base régnait une assise de pierres posées à froid sur le sol et formant un empattement de 0m08. L'angle primitif du monument était intact. Toute la partie découverte présentait le

(1) F. Parenteau. *Catalogue du Musée d'Archéologie de Nantes*, 1869, p. 67.

même appareil également jointoyé au mortier blanc. Le jointoiement était d'une régularité parfaite au-dessus de la retraite ; quant à la partie inférieure, le jointoiement avait été très soigné sur un point et négligé sur un autre. Il semble que de cette négligence partielle on peut conclure que le niveau de la retraite donne le niveau de l'aire du monument primitif; et les 0m52 qui se trouvent au-dessous de cette retraite peuvent être regardés comme des fondations. Les joints tirés au fer avaient une raison de décoration : il était inutile de prendre régulièrement cette peine pour un travail qui ne paraissait pas.

De l'existence de ce jointoiement, nous tirerons une conclusion : c'est que ces murs n'ont jamais été revêtus d'un enduit. On ne prend pas en effet la peine minutieuse de faire des joints pour les cacher. Cet appareil, si soigné, devait servir de décoration pour le petit monument.

Cette observation a son importance. Elle montre que les Gallo-Romains n'étendaient pas toujours un enduit, même sur les murs intérieurs de leurs constructions.

A l'extérieur, dans la partie décrépie qui laissait voir précédemment plusieurs de ses assises cubiques, le mur n'avait conservé aucune trace de jointoiement. Ce côté étant exposé à l'air et aux vents de l'ouest, il est à croire que cette partie plus délicate de la construction s'était effritée sous l'action désagrégeante des agents atmosphériques : quant à la partie du mur enfouie sous terre, elle y aura plutôt trouvé un agent de conservation. Lors de la découverte du mur gallo-romain enfoui sous l'évêché de Nantes, on put remarquer que, sur plusieurs points, le mur avait conservé ses joints dans toute leur fraîcheur primitive avec toute la délicatesse de leurs rainures, et on les aurait dits tirés au fer depuis peu de temps (1).

Si ce mur eût été seulement conservé dans toute la

(1) V. nos « *Fouilles de l'Evêché de Nantes* », Bulletin de la Société Archéologique, année 1913, p. 61.

hauteur accusée extérieurement par des assises cubiques, c'est-à-dire sur une hauteur de 1m50 environ, son étude eût donné matière à bien des observations importantes. On eût vu jusqu'à quel point s'élevaient ces assises jointoyées formées de pierres de longueur inégale ; à quel point commençaient les assises cubiques ; où cessait l'emploi du mortier blanc, et, par suite, où commençait l'emploi du mortier rouge. On eût pu faire d'autres constatations encore qui, peut-être, aurait permis d'établir que la partie gallo-romaine de cette construction accusait deux époques différentes : ce qui eût fourni un élément de plus pour sonder le mystère de son origine et de sa destination.

Mais, ici, tous les regrets étaient inutiles, et pour procéder à cette recherche, il fallait nous contenter du mur de fondation et de la partie du mur d'élévation qui n'a été conservée que parce qu'elle se trouvait abaissée au niveau de la place pour la création de laquelle on détruisait ce petit monument.

Après le dégagement complet de son angle sud-ouest, nous passâmes à son angle sud-est, qui formait un des angles du chœur, et, en même temps, l'angle de tout l'édifice au moment de sa destruction.

Dès les premiers coups de pioche, on put remarquer que les deux murs qui formaient ce dernier angle n'avaient rien de commun avec les deux murs d'angle que l'on avait déjà mis au jour. Pas de trace d'appareil, pas de retraite, mortier différent, moellon irrégulier, morceaux de tuffeau mêlés à d'autres pierres, tout annonçait une époque différente. Il était évident que ce mur n'était pas la continuation de celui que nous avions commencé à faire dégager. Afin de connaître la longueur de ce dernier, qui nous intéressait le plus, nous le fîmes filer à partir de l'endroit ou il avait été déchaussé, travail qui nous conduisit, à 6m80, de l'angle sud-ouest à un autre angle qui présentait en tout les mêmes caractères que le mur que nous faisions filer, et la plus

parfaite homogénéité avec lui. Le retour d'angle mesurait la même épaisseur de 0^m66 ; au-delà de cette épaisseur, l'enlèvement de quelques pierres du mur qui, du dehors, paraissait sa continuation, montra clairement que tout ce qui faisait le chœur de la chapelle avait été accolé au monument primitif que nous cherchions à reconstituer.

Ce travail nous donna la longueur de ce monument ; afin d'en avoir la largeur, nous fîmes chercher à dégager son angle nord-ouest. Il était en tout semblable à l'angle sud-ouest, présentant la même retraite, les mêmes assises, le même jointoiement, la même épaisseur. Il n'était pas douteux qu'il avait appartenu, lui aussi, au monument primitif ; par suite, nous avions la largeur cherchée : en mesurant la distance entre l'angle sud-ouest et l'angle nord-ouest, on lui trouva 6^m80 dans l'œuvre. Il était donc établi que le monument primitif présentait la forme d'un carré.

Le déchaussement des murs permettait de les suivre sur trois côtés du monument : ceux du nord, de l'ouest et du sud. Restait à rechercher celui de l'est, auquel avait été accolé le chœur de la chapelle. La fouille faite en cet endroit permit d'établir que ce mur avait été démoli jusqu'au-dessous du sol, antérieurement à la démolition de la chapelle. Il n'en avait subsisté par redans que l'amorce qui faisait l'angle avec le mur gallo-romain dégagé en premier lieu.

Il est naturel de croire que ce mur a été démoli jusqu'à ses fondations lors de la construction du chœur de la chapelle, à une époque qu'aucun indice ne nous permet de déterminer. Les trois murs qui formaient ce chœur ne présentaient aucun caractère d'architecture : au dehors ils n'étaient appuyés par aucun contrefort. Il eût fallu surveiller la démolition pour voir si la forme de ses baies primitives aménagées en fenêtres d'habitation ne permettait pas de les attribuer aux réparations qui se firent à la chapelle de 1638 à 1642.

La démolition du mur oriental de notre édicule nous

a privé du moyen d'établir d'une façon indiscutable par où on y entrait. Mais les trois autres côtés, bien qu'ils aient été conservés sur une hauteur suffisante pour renfermer un seuil, ne nous ont offert aucun indice d'ouverture. Par suite, il est naturel de penser que la façade du monument se dressait à l'est, à l'extrémité et dans l'axe de la rue. Plus tard, on démolit cette façade, on la remplaça par le chœur de la chapelle qui se trouva ainsi placé à l'orient, et on reporta l'entrée principale de la chapelle à l'ouest, lui donnant, par ce moyen, l'orientation en usage dans les monuments chrétiens.

Quelle est l'origine ? Quelle a pu être la destination primitive de cette petite construction ?

La première chose que l'on y remarque, c'est sa simplicité, son exiguité. Elle se compose d'une pièce unique qui ne mesure dans son œuvre que 6m80 sur ses deux côtés.

A ne considérer que cette exiguité, on conclura que cet édicule n'a jamais pu servir d'habitation. Les Gallo-Romains n'auraient jamais consenti à se loger dans une chambre unique si étroite. Socrate, lui-même, ne se fût pas contenté d'une si petite maison. Il n'aurait pas trouvé à s'y loger tout seul, sans parler de ses amis.

L'isolement de cette petite construction au milieu d'une place ne permet pas plus d'y voir une servitude d'une habitation voisine. Elle s'élevait à la place d'honneur, au milieu d'une place à laquelle aboutissait la voie principale de Rezé, à l'endroit où cette voie faisait un coude et, en même temps, un angle avec un autre chemin.

Cette petite place a tous les caractères de celles que les Romains appelaient du nom de *trivium*, de *compitum*. Pour connaître la nature du monument qui s'y élevait, on est donc autorisé à rechercher quel genre d'édifice décorait ces endroits. Or, dit M. Saglio, « sur ces

emplacements il était d'usage d'élever les chapelles qui recevaient les images des divinités protectrices (1) ». Ces chapelles étaient loin d'avoir les proportions des temples : elles consistaient en une salle unique dans laquelle en exposait la statue de la divinité. Elles étaient plus particulièrement désignées sous le nom d'édicule, *ædicula*, diminutif d'*ædes*, expression plus spécialement réservée aux temples plus importants.

L'examen du lieu où se trouvait ce petit monument, la connaissance des usages en vigueur à Rome et dans tout l'Empire, ne nous laisse donc aucun doute sur ce premier point. L'édifice primitif auquel ont appartenu les fondations découvertes sur un *trivium* de Rezé a été un de ces édicules que les Romains aimaient à placer dans les carrefours. Il a été élevé en l'honneur d'une divinité payenne. Ce ne fut que plus tard, lorsque le christianisme utilisa les édifices payens qui n'avaient pas été renversés, qu'il reçut une nouvelle destination.

Il n'est pas téméraire d'avancer qu'il était déjà affecté au culte chrétien au moins au VIe siècle. La paroisse de Rezé est sous le patronage de saint Pierre ; près de l'église, dans le cimetière, comme près de l'église de Saint-Similien, il y avait une chapelle de saint Symphorien. Ce sont là des indications qui, en général, prouvent une haute antiquité en faveur du christianisme d'une localité.

A ces raisons générales, Rezé en ajoute de particulières. Au VIe siècle, cette localité était une cité épiscopale. Au premier concile d'Orléans, en 511, il y avait un évêque qui signait *Adelphius de civitate Ratiatica*. Adelphius de la cité de Rezé, et la découverte d'un anneau épiscopal (2)

(1) E. SAGLIO. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, art, *Lares*, p. 9.9.

(2) *Catalogue du Musée Archéologique de Nantes*, par M. de LISLE du DRÉNEUC, avec la collaboration de MM. P. SOULLARD et l'abbé G. DURVILLE, 1903, p. 117, n° 122. Cet anneau est reproduit dans *l'In-*

dans une tombe de Rezé, est venue ajouter une grande valeur à l'autorité de ce document.

Or, si cet évêque a fait choix de Rezé pour son siège, il est à croire que le christianisme de cette cité n'a pas été étrangère aux raisons qui ont déterminé ce choix.

D'ailleurs, on sait que l'établissement certain du christianisme à Rezé date au moins du VIe siècle. Grégoire de Tours nous a rapporté que, à l'extrémité du Poitou, adjacente à la cité de Nantes, c'est-à-dire dans le bourg de Rezé, *in vico Ratiatensi*, Lupien, baptisé par saint Hilaire, mourut revêtu encore des vêtements blancs de son baptême (1), vêtements que le baptisé portait pendant les huit jours qui suivaient la réception de ce sacrement.

Comme Nantes, comme toutes les cités gauloises, Rezé, qui a porté la qualité de *civitas*, a dû recevoir le christianisme de très bonne heure ; la nouvelle religion a d'abord été apportée dans les villes : elle s'y est implantée avant de se répandre dans les campagnes, et, dès 376, les lois romaines la distinguaient de l'ancienne en appelant cette dernière « paganisme », c'est-à-dire « religion de la campagne, des paysans, des ruraux ».

Etant établi que cet édicule a été primitivement un temple, il resterait à chercher quelle divinité y a été

ventaire Archéologique de F. PARENTEAU, 1878, pl. 28, n° 8, p. 56. Cet anneau est attribué communément à Adelphius, évêque de Poitiers, qui assista au concile d'Orléans en 511, et qui, dans les souscriptions de ce concile, signe, suivant les manuscrits : *Adelphius episcopus ecclesiæ Pictavorum ; Adelphius de civitate Ratiatica ; Adelphius episcopus de Ratiate*. Or, les actes de ce concile sont précédés d'une lettre de Clovis recommandant aux évêques de signer certaines de leurs lettres avec leur anneau *vestras epistolas de anulo vestro infrasignatas sic ad no dirigatis* (Sismondi, t. I p. 176). Il semble, d'après ce passage, que chaque anneau épiscopal devait porter sur le chaton une marque particulière. Il est singulier qu'on n'en ait relevé aucune sur l'anneau attribué à Adelphius. Tel que nous l'avons, cet anneau n'a pas pu servir de cachet personnel à qui que ce soit.

(1) Grégoire de Tours. *De Gloria Confessorum*, C. LIV.

honorée. Les divinités du paganisme étaient nombreuses. Par suite, cette recherche est des plus difficile et nos fouilles rapides n'ont pas fourni d'élément pour la faire aboutir avec succès. Voyons, cependant, si des éléments tirés d'ailleurs ne fourniraient pas quelque lumière sur ce point.

Dans sa lutte contre le paganisme, le christianisme a parfois cherché à substituer au culte d'une divinité celui d'un saint qui avait quelque rapport avec elle par son nom, par ses attributions, d'une façon quelconque. Ainsi, le culte de Mercure a été supplanté sur certaines élévations par celui de l'archange saint Michel, sous la protection de qui la liturgie catholique place la conduite des âmes au moment de la mort. La localité de Saint-Michel-Mont-Mercure (Vendée) conserve toujours un souvenir de cette substitution.

Ici, le nom de « Notre-Dame-la-Blanche » renfermerait-il une indication capable de retrouver la divinité adorée autrefois dans notre édicule ? On pourra dire qu'il y avait dans le paganisme une déesse qui était si honorée dans les carrefours qu'elle tirait une de ses qualifications de cette particularité. C'était Diane qui a été aussi appelée Arthémis, Phébée, Hécate, Séléné ou la Lune : elle était tout spécialemeut désignée sous le nom de *Trivia*, la déesse du *trivium* des carrefours. Ne serait-ce pas elle que Notre-Dame-la-Blanche aurait remplacée dans la vénération des habitants de Rezé ?

Sans chercher si Diane a été désignée couramment sous le nom de « la Blanche », nous ferons observer que, dans l'espèce, ce nom de « la Blanche » semble avoir été moins un qualificatif de la sainte Vierge que de l'endroit. Le titre de 1411, cité plus haut, appelle notre monument « la Chapelle Blanche de Notre-Dame de Rezay » ; il attribue la qualité à la chapelle et non pas à la Vierge. Plusieurs des autres titres concernant cette chapelle l'appellent non pas « Notre-Dame-la-Blanche », mais « Notre-Dame-de-la-Blanche » ; d'autres, concernant

l'endroit où elle se trouve, l'appellent « le village de la Blanche » ; au XVIIe siècle, on trouve à Rezé un René Cottineau qui porte le titre de « sieur de la Blanche ». Le nom de « la Blanche » est aujourd'hui encore attribué à toute la partie du bourg qui entoure la chapelle.

Toutes ces indications portent à croire que la chapelle de Notre-Dame a tiré son nom de « la Blanche », de la localité où elle se trouve. Bien que dans le diocèse, à Guérande, on trouve une autre chapelle appelée Notre-Dame-la-Blanche (1), les raisons que nous venons de donner empêchent, pour Rezé, d'affirmer que le qualificatif de « Blanche » doive s'appliquer à Notre-Dame, par opposition à celui de Notre-Dame-la-Noire, appliqué à des vierges de bronze, où par allusion aux paroles : « Je suis noire, mais belle », *Nigra sum sed formosa.*

Avant de chercher d'autres raisons pour voir dans Diane la divinité honorée autrefois dans l'édicule de notre *trivium*, il faudrait d'abord prouver que ce qualificatif de « Blanche » a désigné une personnalité et non pas un endroit.

Il est vrai que l'on pourrait avancer que l'endroit a tiré son nom d'une statue blanche qui s'y serait trouvée autrefois : mais ce serait une nouvelle conjecture qui n'apporterait à son appui aucune découverte, aucun fait, aucune tradition.

A la place de la divinité souvent honorée dans les carrefours, une particularité locale nous en fait proposer d'autres honorées dans les mêmes lieux ; les Dieux Lares, *Lares compitales :* les Lares des *compitum* ou des carrefours.

Les Dieux Lares étaient en grand honneur chez les Romains. Auguste imprima à leur culte une impul-

(1) Il y avait aussi à Herbignac, dans le jardin de la cure, une vieille chapelle dite, en 1554, « église N.-D. de la Blanche ».

A Nantes, nous trouvons également, en 1636, « le logis de la chapellenie de la Blanche ». Il se trouvait au carrefour Saint-Jean.

sion puissante. A Rome, on leur éleva des autels ou de petits édifices presque à tous les coins de rues.

Que ce culte ait été transporté en Gaule et jusqu'à Rezé, notre Musée d'Archéologie nous en offre une preuve incontestable. Une de ses vitrines conserve un très curieux laraire trouvé précisément à Rezé, en 1863, en creusant les fondations de la nouvelle église à 2 mètres de profondeur dans le sol (1).

Il est vrai que c'est un laraire privé, c'est-à-dire consacré aux divinités honorées spécialement dans la maison. Mais le culte des Lares domestiques avait son pendant dans celui des Lares publics. De ce que l'existence de l'un est constatée dans un endroit, on peut conclure que l'autre y existait également.

Nous reconnaissons volontiers que l'on pourra opposer à cette hypothèse l'opinion émise par M. E. Saglio : « Les *sacella*, dit-il, ou *ædiculæ* des *Lares compitales*, même après que leur culte eut pris sous Auguste un développement nouveau, n'étaient que des autels en plein air, au-dessus desquels on les voyait eux-mêmes figurés dans une niche ou sous un fronton » (2).

(1) Il est conservé au Musée d'Archéologie de Nantes, salle III, vitrine 28, et est catalogué sous le n° 158, dans le Catalogue du Musée, édit. 1903, p. 44. « Il est, dit le catalogue, formé de tuiles à rebords, réunis par du ciment, et formait une cavité rectangulaire fermée par une arcature à plein cintre recouverte par un beau stuc rouge... La base ou piédestal était construite en briques plates et pouvait avoir 2 mètres de haut sur 0m60 de largeur en carré et adhérait à un mur en petit appareil » Avec le laraire figurent, sous le n° 159 du catalogue, une « petite statuette de porc en pierre calcaire, peinte en jaune, avec socle cannelé, trouvée au-dessous » ; sous les nos 160 et 161, deux statuettes de Déesses mères, terre blanche, trouvées dedans ; l'une tenant devant elle un petit enfant, l'autre ayant dans ses mains une guirlande de fleurs ; sous le n° 162, un buste de femme, cheveux relevés, couronne de perles, terre blanche, et, sous le n° 163, un petit chien assis sur son train de derrière, terre blanche, qui était placé dans le laraire aux pieds d'une des Déesses mères. Voir aussi la deuxième édition du catalogue du Musée par F. Parenteau, 1869, p. 66-68, et la reproduction du laraire, planche I.

(2) E. Saglio, *Dict. des Antiquités grecques et romaines*, art. *Sacellum*.

Mais cette description ne convient nullement à des édicules reproduits à l'article *compitum* dans le même ouvrage, ainsi que dans le dictionnaire de Rich, d'après des peintures de Pompéi : l'on ne s'est contenté de ces autels ou de ces niches en plein air, adossés à un mur, que lorsque l'exiguité de l'endroit ne permettait pas la construction d'un édicule particulier.

Dans d'autres endroits, le même auteur a écrit les lignes suivantes :

« Il n'est d'ailleurs pas téméraire de supposer que si les Lares, divinités d'un caractère modeste et issues du culte domestique, n'ont possédé à Rome que peu de temples proprement dits, ils ont dû être honorés dans tous les quartiers, et cela dès les débuts de la République, par des chapelles analogues aux antiques *compita* des *pagi*. Il en fut de ces chapelles comme de celle des *Argei* avec lesquelles la piété a dû les mettre en rapport ; un grand nombre disparut dans l'envahissement progressif des emplacements jadis consacrés par le besoin de monuments plus luxueux ou de carrefours plus appropriés à une circulation active ».

« En ce qui concerne les chapelles mêmes, avec les édicules et les autels élevés ainsi sur tous les points de la ville au croisement des rues, sur les confins des régions et des quartiers, on a retrouvé les ruines d'un certain nombre » (1).

L'opinion que nous émettons ne renferme rien de contraire à ces passages, et, sans prétendre apporter à la question des raisons ou des documents qui entraînent la conviction, nous nous bornons à faire ces observations dans la pensée qu'il est bon de recueillir et de grouper les faits et les idées, afin que, de leur rapprochement, on puisse tirer des conclusions qui mettent sur la voie de la vérité.

(1) E. SAGLIO, *Dict. des Antiquités grecques et romaines*, art. *Lares*. p. 946.

Quoi qu'il en soit, nous n'hésitons pas à avancer que la construction gallo-romaine qui vient d'être démolie était d'un grand intérêt et que sa destruction est regrettable. Les voisins y gagneront sans doute un peu plus d'air, une vue un peu plus étendue, mais si, à ce point de vue borné, cette destruction est un gain pour eux, elle est une perte pour toute la localité. Le bourg de Rezé a perdu un de ses plus vénérables titres d'antiquité et de noblesse : un monument qui s'élevait sur un de ses carrefours lorsqu'il était qualifié de cité de Rezé, *civitas Ratiatica*. Il a perdu en intérêt pour les archéologues et les touristes. Beaucoup de visiteurs se seraient rendus à Rezé pour contempler une conservation intelligente d'un petit édifice gallo-romain : il est douteux qu'ils fassent l'honneur de se déplacer pour une petite place quelconque qui n'enchâsse plus dans son sous-sol que quelques fondations de ce vénérable édifice.

Peut-être se trouvera-t-il à Rezé des gens qui croiront que l'on aurait dû, dans la circonstance, tenir compte du sentiment de la Société d'Archéologie, sentiment qui en vaut bien d'autres dans cet ordre de choses. Peut-être même que, un jour, lorsqu'ils seront parvenus à l'âge et aux connaissances qui permettent d'apprécier sainement les choses, les enfants qui pourront, désormais, prendre leurs ébats joyeux sur cette place minuscule, regretteront-ils que, pour favoriser ces ébats, on ait appauvri leur bourg de son plus précieux titre d'antiquité et substitué la banalité d'une place à un édicule vénérable unique dans tout le pays.

G. Durville.

Une demi-sœur inconnue d'Anne de Bretagne

Les généalogies des anciennes Maisons souveraines renferment encore bien des points obcurs. On n'a point, pour les établir, toutes les facilités qu'est venu apporter aux généalogistes l'établissement des registres paroissiaux, puis celui des registres de l'état-civil, puis enfin celui des livrets de famille.

Il est vrai que, dans le cas qui nous occupe, cette dernière sorte de document ne nous aurait fourni aucune lumière ; la personne à laquelle nous consacrons cette étude étant de la catégorie de celles qu'un honnête livret de famille ne se permettrait pas d'enregistrer.

Ce n'est pas, en effet, commettre envers le duc François II un acte de diffamation que de rappeler des choses qui ont fait sa honte et son malheur, ainsi que le malheur de la Bretagne. L'histoire, avec son impartialité sévère pour les hommes publics, s'est vue dans la triste nécessité d'en enregistrer le souvenir ; et, parmi tous ceux qui s'occupent de l'histoire de Bretagne, il n'est personne à ignorer le scandale public des relations coupables que François II a entretenues de 1461 à 1475 avec Antoinette de Magnelais.

La vie d'Antoinette de Magnelais, dame de Villequier (1), pourrait faire l'objet d'un ouvrage en deux volumes, dont le second ne serait pas plus édifiant que le premier, et qui, tous les deux, auraient pu être reliés en chagrin : le premier par une reine, le second par deux duchesses. La plus notable partie de son existence, cette femme a vécu à la coche de deux souverains au foyer desquels elle à fait asseoir la honte et la douleur.

(1) Voir la notice que nous lui consacrons à la fin de cette étude.

Elle a d'abord émargé au budget du roi Charles VII pour des fonctions qu'il n'y a jamais eu d'honneur à remplir. Elle remplaçait, à la cour, Agnès Sorel, sa digne cousine et non sa tante, ne dédaignant pas d'ajouter à son métier déjà si peu honorable celui de proxénète, pour conserver plus sûrement et plus longtemps la faveur du roi.

Son rôle a été sévèrement apprécié par M. du Fresne de Beaucourt, dans son *Histoire de Charles VII.* Il l'a traitée de « courtisane vénale et sans pudeur » (1). Les documents qu'il cite à son sujet ne sont que trop de nature à justifier ce jugement qui a été adopté sans restriction par M. de la Borderie.

Rencontrée par François II à la cour de Charles VII (2), Antoinette suivit, plus tard, le duc en Bretagne pour reprendre, près de lui, le triste métier qu'elle avait mené près du roi. François II en vint à l'installer au château même de Nantes, près de son épouse légitime, étalant ainsi, sans pudeur, en public, un scandale qui ne pouvait que nuire aux sentiments de respect et d'affection que d'autres qualités lui méritaient de la part de ses sujets.

Justement émue de ce scandale, la Bienheureuse Françoise d'Amboise lui écrivit plusieurs fois des lettres les plus touchantes, dans lesquelles elle rappelait fermement au prince ce qu'il devait à son épouse et ce qu'il devait à son peuple.

Dans la première de ces lettres, au rapport d'Albert de Morlaix, elle remontrait au duc « l'énormité de ce sale péché, le scandale qu'il causoit, le mauvais exemple,

(1) Du Fresne de Beaucourt. *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 59-62, 79, 183, note ; t. VI, p. 8-11, 23, 25, 29-30, 168, 236-237, 424-425, 429, 436-439 ; cf. de la Borderie, *Histoire de Bretagne,* t. IV, p. 442.

(2) Certains historiens ont raconté que cette rencontre s'était faite en Normandie, au cours d'un voyage de François II. V. d'Argentré, *Histoire de Bretagne*, l. XII, ch. XIV.) Le docteur Gelusseau, dans son *Histoire de Cholet*, a admis et enjolivé cette tradition. Elle est inconciliable avec les indications renfermées dans la note précédente.

l'injure faite à la duchesse, dame du sang de Bretaigne et d'Escosse (1), que ses parents s'en pourroient ressentir et venger cet outrage ; en tout cas, que Dieu ne le lairroit impuny ; que, pour ce péché, lorsque les princes s'y embourboient, Dieu punissoit les Royaumes et Monarchies desquelles il causoit la ruine et désolation, leur mettant devant les yeux les exemples de David et la division du Royaume de Salomon du temps de son fils Roboam ».

Ces justes observations laissant le duc insensible, Françoise revint à la charge. « Et, continue Albert de Morlâix, en sa troisième lettre qui fut la dernière qu'elle luy escrivit sur cette matière, elle luy predit par esprit prophétique plus qu'autrement partie de ce qui arriva. » Vocy ses paroles : « David, tout sainct et amy de Dieu qu'il estoit, fut puny pour ce peché sale et ord, et s'il n'eut fait penitence, l'eut esté plus rigoureusement ; Salomon, avec toute sa sapience, se perdit pour s'estre abandonné à femmes desbauchées et idolatres, et fut son Royaume destruit et divisé après sa mort. Hélas ! Monseigneur, ia Dieu ne veille que pour vostre peché si enorme, si scandaleux, et pestifere, Bretaigne soit destruite, le pauvre peuple innocent affollé de guerre ou peste, et que ne perissiez en douleurs et angoisses avec vostre noble duché : Ie le doute (mon cousin), ie le crains, puis que vous n'estes pas plus sainct que David ni plus sage que Salomon, et neantmoins avez affaire à un mesme Dieu qu'eux, qui transfere les Estats et Royaume comme bon luy semble, quand les Princes le mettent en oubly. »

Le duc, se gardant bien de répondre à ces lettres, Françoise voulut tenter personnellement une dernière démarche auprès de lui. En septembre 1466, elle vint de Vannes à Nantes où son entrée fut aussi triomphale que

(1) Marguerite de Bretagne, première femme du duc François II, était fille du duc François Ier, et d'Ysabeau d'Ecosse. (V. D. MORICE, Pr. t. II, p. 1.675).

sa première entrée ducale. Le duc, cédant à l'entraînement populaire, envoya ses seigneurs au-devant d'elle pour la conduire au château. Par respect pour Françoise et par crainte de ses trop justes reproches, il n'osa pas y garder la dame de Villequier ; il la fit sortir du château et la logea en ville où elle resta pendant les quinze jours que Françoise séjourna au château. La Bienheureuse agit pendant ces quinze jours auprès du duc, auprès de la favorite. Elle essaya même de la faire sortir de Bretagne, mais rien n'y fit. Même pendant ces quinze jours, le duc ne put s'abstenir de visiter Antoinette dans la ville, et, après le départ de Françoise, la rappela au château où il reprit sa vie de désordre avec plus de faiblesse et de scandale que jamais (1).

Ajoutons, du reste, que Françoise d'Amboise n'était pas la seule à être scandalisée de la conduite du duc, son cousin. Plusieurs seigneurs ne craignaient pas de le blâmer. Dans une information faite en 1470, Payen Gaudin, seigneur de Martigné et grand-maître de l'artillerie en Bretagne, est accusé : « 4° De s'estre plaint que les étrangers gouvernoient le duc et qu'ils estoient trop puissans en son Conseil ; 5° De s'estre plaint par dessus tout de Madame de Villequier et d'avoir dit qu'elle empeschoit le duc d'avoir des enfans de la duchesse (2) ; 6° D'avoir dit que les grands seigneurs estoient bien lâches de souffrir lad. dame et les étrangers auprès du duc et qu'ils devoient les mettre hors du pays. » (3).

Mais ce qui, au milieu de son désordre, dut être le

(1) ALBERT LE GRAND. *Vie des Saints de Bretagne*, 1637, p. 319, cf. *Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise*, par l'abbé RICHARD, t. I, p. 295-299.

(2) Ce grief a été relevé contre Antoinette par ALAIN BOUCHART, *Croniques*, p. 215 ; D'ARGENTRÉ (*Histoire de Bretagne*, p. 608), et d'autres historiens bretons. François II n'eut, en effet, de sa première femme, qu'un fils qui mourut jeune. Voir à son sujet nos *Études sur le Vieux Nantes*, t. II, p. 277-281.

(3) D. MORICE. Pr. t. III, p. 208.

plus sensible au duc, ce fut de voir sa cour désertée par Tanneguy du Châtel, sommité bretonne, dont le départ, pour des causes qu'il était loin de dissimuler, ne faisait que souligner davantage l'indignité de la conduite de son souverain.

La favorite redoutait Tanneguy et avait essayé de l'amener à son parti. Elle en fut pour ses frais d'avance. Du Châtel lui fit répondre qu'il aimerait mieux mourir que de se ranger de son côté.

« Et fut offert audit du Chastel par Pierre Landoys, lors tresorier general et aultres de la court que s'il vouloit souffrir et endurer de la dessusdicte demoyselle (de Villequier) et icelle reverer et honorer comme les aultres faisoient, elle feroit sa paix envers le duc et le mettroit en grace plus que devant. Ausquelz ledit du Chastel respondit que mieux esliroit la mort que d'accepter ce party, et grandement les blama de ce que ilz ne trouvoient le moyen de l'en envoyer et mettre hors iacoit ce qu'elle fust doulce et benigne, et volontiers faisoit mettre en avant ceulx qui le valoient. Mais ce nonobstant leur remonstra les maledictions qui, en Bretaigne, seroient à advenir si le duc ne la delaissoit, et en tel estat s'en retournèrent par devers la dessusdicte de Villequier, qui conseut, comme lon a voulu dire, contre ledit Duchastel telle hayne qu'elle tendoit à le affoler, combien que a la verite elle induisoit souvent le duc en ce qu'elle pouoit d'exsaulcer gens vertueux, et a estre piteux et plain de grace et si nestoit vindicative, mais benigne et prudente. » (1).

Les différents comptes des trésoriers de Bretagne renfermaient les preuves officielles de cette conduite scandaleuse. Bien que beaucoup de ces comptes aient disparu, il en a été imprimé des extraits assez considé-

(1) ALAIN BOUCHART. *Les Grandes Croniques de Bretaigne*, édit. des *Bibliophiles Bretons*, f. 217.

rables pour que l'on se rende compte de ce que coûtait au duc une si malheureuse passion.

Le premier de ces documents qui ait été publié par les Bénédictins est un compte de P. Landais, trésorier général de Bretagne, compte qui va du 1er octobre 1468 jusqu'au 30 septembre 1470. Voici ce que nous y trouvons :

« A Guillaume Bidon, pour le remplissement de la despense de Mademoiselle de Villequer, de l'année précédente, 1016 l. 1 s. 8 d. A Jehan Le Fevre, pour la despense de Mademoiselle de Villequer, pour six mois, 3800 l., commencez ledit premier jour d'octobre 1468, et sans en estre comptable en la Chambre de mondit sieur. A Olivier le Meignen, pour la despense de Mademoiselle de Villequer depuis le premier avril jusqu'au 30 septembre 1469, 2300 l. A Olivier le Maignen, pour employer en l'excez de la despense de Mademoiselle, de l'an précédent, sans ce que il en soit comptable à la Chambre des Comptes, 1000 l. A Martin An-Jorant, pour plusieurs draps de soye et de laine et autres parties de garderobe pour madite damoiselle, pour l'an 1467, 975 l. A Jehan de Moussy, pour plusieurs parties de garderobe qu'il a baillées à madite damoiselle, 3300 l. A Guillaume Bidon, pour employer cette année à la despense de Mademoiselle, dont n'est autrement comptable à la Chambre des Comptes, 6.000 l. » (1).

Ainsi, cet entretien coupable figurait au budget de la Bretagne pour la somme de plus de 18.000 l. en deux ans. Dans ce chiffre n'était point compris ce qui était versé pour le fils, probablement alors unique, de François II et d'Antoinette. A la suite de ce qui est alloué à cette dernière, le même compte de Pierre Landais renferme les articles suivants : « A Antoine d'Allongni, pour employer à la despense du sieur de

(1) D. Morice. *Histoire de Bretagne*. Pr. t. III, 222.

Cliczon, 1.100 l... Pour les despenses du sieur de Cliczon, 800 l. »

C'étaient là les dépenses annuelles. On sait, par ailleurs, qu'Antoinette recevait des cadeaux magnifiques qui ne figurent pas sur les comptes qui nous sont parvenus. Par acte daté de Cholet, le 23 mai 1463, Antoinette reconnait qu'elle a reçu de haut et puissant prince François, à présent duc de Bretaigne, grand nombre de finance, dont elle a acheté la terre et chastelenie de Cholet (1).

Il est vrai que dans deux circonstances, en 1465 et en 1468 (2), Antoinette apporta à François le secours de ses finances dans sa lutte pour l'indépendance de la Bretagne. En 1468, elle engagea même, pour lui créer des ressources, un collier superbe qu'elle tenait peut-être de lui, à moins qu'elle ne le tînt de Charles VII. On a beaucoup vanté cette générosité (3). Mais quand on considère ce qu'Antoinette coûtait au budget de la Bretagne, on peut n'y voir qu'une restitution.

Il est à remarquer que le compte de Pierre Landais n'alloue à la duchesse, pour une année, qu'une somme de « 6.500 l. pour sa despense » et une autre de « 500 l.

(1) M. Marchegay a publié, sous le titre de « Testament d'Antoinette de Maignelais », le texte complet de cet acte dans la *Revue de l'Anjou et du Maine-et-Loire*, novembre 1860, p. 389.

Ce document de 1463 n'a nullement le caractère de testament. C'est une donation ordinaire, une simple mesure de précaution pour assurer à François d'Avaugour, et, au cas où il mourrait sans héritier, au duc de Bretagne, la châtellenie de Cholet acquise par Antoinette avec l'argent qu'elle avait reçu du duc.

Les Bénédictins avaient déjà publié une analyse de cet acte V. D. LOBINEAU. Pr. 1223 ; D. MORICE. Pr. t. III, p. 40.

(2) D. LOBINEAU. *Histoire de Bretagne*, p. 695 et 703. Il cite Olivier Baud et Landais.

(3) S. DE LA NICOLLIÈRE. *Le Collier d'Antoinette de Magnelais*, publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, t. I, p. 330-334.

pour ses espingles ». M. du Fresne de Beaucourt a remarqué que l'entretien d'Antoinette coûtait, à Charles VII, autant et plus que celui de la reine (1). A Nantes, il revenait à François II plus que celui de la duchesse. Le duc de Bretagne aurait pu faire à son budget une suppression honnête qui l'aurait dispensé de recevoir de la dame de Villequier ce qu'il lui avait lui-même donné à titre indû.

Etant donnés ces faits, il n'est pas téméraire de supposer que la demoiselle de Villequier avait encore sa part dans les 6.000 l. allouées dans le compte de Pierre Landais sous la rubrique « au duc pour distribuer à son plaisir ».

D'autres comptes de Pierre Landais nous fournissent des renseignements officiels sur le faux ménage du duc et sa composition.

A la date de 1474, il est alloué « Au seigneur de Cliczon. et sa sœur, pour l'excez de leurs despens de l'an derroin pour la continuation de l'an present, et pour les gaiges de leurs gens et serviteurs, 3.363 l. » (2).

Dans le compte suivant qui va du 1er octobre 1477 au 1er octobre 1481, on constate que la famille s'est accrue d'une unité : un garçon, Messire Dolus.

L'abbesse de Fontevrault, Marie de Bretagne (3), sœur duc. est morte. Dès le mois d'octobre 1477, les fils d'Antoinette porteront le deuil de leur tante. « Au sire de Clisson, pour robbe et chaperon de beguin pour feue Madame de Frontevrault ; à Messire Dolus, pour robbe et chaperon de beguin, pour la mesme. A la petite Dame, sœur dudit Messire Dolus, pour une robbe de deuil à grant queue ».

(1) « Et pour vray, icelle damoiselle tenoit grand estat et plus grand que la Royne de France, et le vouloit ainsi le Roy ». Jacques DU CLERQ ; liv. III, ch. XVIII, cité par G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, t. VI, p. 9, note.

(2) D. MORICE. Pr. t. III, p. 280.

(3) Elle mourut le 19 octobre 1477. *Gallia Chritiana*, t. II, p. 1325.

Au mois de décembre suivant, on remonte pour l'hiver la garde-robe des trois enfants. « Au sire de Clisson une robbe. A Messire Dolus, deux paires de chausses. A la petite Dame, sœur de Monseigneur de Clisson, une robbe. » (1)

Ainsi, en octobre 1477, les enfants de François et d'Antoinette sont au nombre de trois : le sire de Clisson, Messire Dolus et « la petite dame » que le compte dit, dans un endroit, « sœur de Messire Dolus », et, dans un autre, « sœur de Monseigneur de Clisson ».

Des trois, seul le sire de Clisson a joué un rôle dans l'histoire et a fait souche. C'est François de Bretagne, plus connu sous le nom de François d'Avaugour, auteur de la dernière famille de ce nom.

Il est assez connu pour que nous ne nous occupions pas de lui davantage. Il nous suffit de dire qu'il était né avant 1463, et que, à cette date, sa mère lui donnait la terre et châtellenie de Cholet qu'elle avait acquise de l'argent du duc.

Un détail de cette donation fait entendre qu'il était alors seul d'enfant (2). Dans l'acte, Antoinette déclare que « elle fait donation de lad. terre et chastelenie de Cholet à François, fils naturel du duc, et à ses hoirs ; où s'il meurt sans hoirs, au même duc et à ses hoirs ».

Cette dernière clause est significative. Il est à croire que si Antoinette avait eu alors un second enfant, en cas de mort du premier, elle eût tenu à assurer au second la possession de la châtellenie de Cholet.

Ce premier garçon avait reçu ce prénom de « François » qui conservait le prénom du père. Le second reçut le nom d'Antoine qui rappelait celui d'Antoinette, sa mère. Avec ce nom de baptême, il portait aussi le pré-

(1) D. Morice. *Ibid.* p. 324.

(2) D. Morice. Pr. t. III, p. 41.

nom de *Dolus*. Le premier nom était son nom officiel, le second son nom d'intimité (1).

Il figure, avec le premier, dans deux actes datés l'un du 24 septembre 1480, l'autre du 27 octobre 1481, par lesquels François II lui transporte la baronnie d'Avaugour et autres seigneuries, en cas de mort de son frère ainé (2). Les deux actes le nomment « Antoine de Bretagne, seigneur de Château-Fromont ».

Il parait être né postérieurement à 1474. Le compte de cette année ne mentionne que le sire de Clisson et sa sœur. On peut en conclure que Dolus n'était pas né encore. Il est mentionné officiellement, pour la première fois, dans le compte de 1477 à 1481. La mort d'Antoinette étant survenue, suivant Dom Lobineau, en 1475, on peut, d'après ces renseignements, conjecturer la date de la naissance de Dolus.

Cet enfant mourut jeune. Un acte daté du 10 décembre 1481 renferme la dernière mention de son existence : autant, du moins, qu'on le peut conjecturer d'une identification que nous suggère la singularité de son nom.

Ce nom est, en effet, si rare, que si on le rencontre à la même époque, on est tenté de croire qu'il s'agit du même personnage : et si surtout ce nom, par lui-même étrange, est accompagné d'un qualificatif caractéristique, la conjecture revêt toute l'autorité requise et possible pour des faits historiques qui ne sont pas plus importants.

Or, dans un registre des Délibérations capitulaires, nous lisons, à la date du 22 août 1483, les lignes sui-

(1) Dom Morice, ou plutôt son continuateur, n'a pas reconnu, comme Dom Lobineau, que ces deux noms regardaient le même personnage. Il a donné trois garçons à Antoinette : « François, baron d'Avaugour, qui épousa Magdeleine de Brosse, Antoine seigneur de Hédé, et Dolus de Bretagne. » *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 187. Par contre, il ne lui donne aucune fille.

(2) Dom Morice. Pr. t. III, p. 369, 408.

vantes : « Messieurs ont concédé que pendant le temps que l'on célébrera à la cathédrale la messe pour Messire Dolus, les heures de la Bienheureuse Vierge seront dites durant le son des Matines, afin que, ces Matines terminées, on puisse dire la messe de *Requiem*. »

D'autres dispositions prises les jours suivants, jusqu'au lundi 1er septembre, concernent également la messe *Pro Domino Dolus*. A la marge d'une de ces délibérations, les mots « Messire Dolus » indiquent nettement que ce personnage, qualifié en français de l'expression « Messire », est un des personnages importants de l'époque. Ces expressions étaient alors assez claires pour désigner celui pour qui l'on disait cette messe. Nous nous croyons suffisamment autorisé à retrouver dans ce « Messire Dolus » Antoine de Bretagne, fils du duc François II et d'Antoinette de Magnelais et seigneur de Château-Fromont et de Hédé (1).

D'après ces données, « Messire Dolus », né en 1474 ou 1475, serait mort à l'âge de 8 ou 9 ans.

A ceux qui trouveraient que nous le faisons mourir trop jeune et qui croiraient qu'un enfant de cet âge n'aurait pas pu être honoré d'un service à la cathédrale, nous apporterons loyalement un autre texte qu'ils interpréteront, s'il leur plaît, en faveur de leur opinion.

Dans un compte de François Avignon, commis au payement des mises extraordinaires, nous relevons, à la date de novembre 1479, cet article :

« A Messire Dolus, que le duc a ordonné lui estre baillé pour ses menus affaires, 55 sols. » (2).

Ce versement a-t-il été fait directement à Messire Dolus ou à ceux qui en avaient la charge? Dans le premier cas, ne faudrait-il pas conclure que Dolus avait alors plus de 4 ou 5 ans?

(1) François II lui donna la seigneurie de Hédé par lettres du 10 décembre 1481. P. ANSELME, t. I, p. 465.

(2) D. MORICE. Pr., t. III, 391.

Quoi qu'il en soit, la seigneurie de Hédé ayant été donnée en 1486 à François d'Avaugour (1), frère aîné de Dolus, on peut en conclure que le fils d'Antoinette de Magnelais était mort avant cette époque, et qu'il est bien le même que le « Messire Dolus » pour lequel le Chapitre célébrait une messe de *Requiem* en 1483.

Les comptes de Pierre Landais mentionnent en troisième lieu « la petite dame ». Dans cette classification, ils suivent moins l'ordre de naissance que celui des préséances qui faisait passer les dames après les messieurs.

La « petite dame », en effet, paraît déjà dans le compte de 1474, « le seigneur de Cliczon et sa sœur. » Rien n'indique quel était alors son âge. De ce que nous avons dit plus haut, on peut seulement induire qu'elle était née depuis 1463. Toutefois, de ces expressions employées pour la désigner, il est permis de supposer que, en 1474, elle sortait à peine du berceau.

Aucun document publié jusqu'ici n'a donné le nom de cette « petite dame ». Dom Lobineau, dans les quelques lignes qu'il consacre aux enfants naturels de François II, dit qu'ils étaient au nombre de quatre : deux garçons et deux filles. Il indique les prénoms des deux garçons, mais se borne à constater l'existence des filles sans s'arrêter à leur donner aucun prénom.

Le Père Anselme, dans sa généalogie des ducs de Bretagne, ne fait que se borner à reproduire les renseignements fournis par Dom Lobineau (2). Il donne après lui les prénoms des deux garçons ; quant aux filles, il les désigne par la lettre N... N..., consacrée à désigner les anonymes où les inconnus.

Le dernier historien de Bretagne n'ajoute à ces renseignements aucune donnée nouvelle. Parlant de Fran-

(1) D. MORICE. Pr., t. III, 535. *Compte de Guillaume Juzel.*
(2) P. ANSELME, t. I, p. 465.

çois II et d'Antoinette, M. de la Borderie se borne à dire : « Il en eut quatre enfants : François, créé baron d'Avaugour, qui devint lieutenant du roi de Bretagne sous Charles VIII ; Antoine, surnommé Dolus, et deux filles. » (1.)

Donnons le passage de Dom Lobineau. C'est finalement, sur son témoignage, que s'appuie tout ce qui a été écrit au sujet des enfants de François II et d'Antoinette de Magnelais.

« La dame de Villequier, dit le bénédictin à la date de 1477, qui auroit toujours privé le duc d'un successeur légitime si elle eust vécu plus long temps, estoit morte deux ans auparavant, laissant du duc quatre enfans naturels : François, seigneur de Clisson ; Dolus, autrement Antoine de Bretagne, et deux filles, qui se trouvent tous couchez sur l'Estat comme enfans naturels du duc ». (2.)

Nous nous demandons si, dans ces lignes, Dom Lobineau n'a pas chargé la famille d'Antoinette d'un enfant de trop. Pour toute référence, l'érudit historien renvoie à un compte de Pierre Landais. Or, parmi les comptes de ce trésorier, le seul qui ait trait à la matière est celui dont nous avons déjà donné un extrait. Il y est clairement question des deux garçons : le seigneur de Clisson et son frère, Messire Dolus ; quant aux filles, les expressions qui les concernent n'en regardent pas deux différentes : elles se rapportent à la même désignée de deux façons. Dans un cas, la « petite dame » est appelée « sœur de Messire Dolus » ; dans un autre, « sœur de Monseigneur de Clisson ». Mais Messire Dolus et Monseigneur de Clisson étant frères, la même « petite dame » est évidemment la sœur de l'un comme de l'autre, et c'est la dédoubler bien inutilement que de

(1) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 442.
(2) D. LOBINEAU. *Histoire de Bretagne*, p. 727.

voir dans la sœur de François et dans la sœur d'Antoine deux filles différentes, de façon à attribuer quatre enfants au faux ménage de François II.

Nous nous croyons donc autorisé à décharger d'un enfant la famille du duc et à la ramener à une seule fille et à deux garçons.

Comment s'appelait cette fille et que devint-elle dans la suite? Consultons nos Archives nationales et nos Archives départementales : elles renferment de quoi satisfaire notre curiosité.

Dans les différents comptes des dépenses de la reine Anne, il est souvent question d'une demoiselle Françoise qui figure à la cour parmi les plus grandes dames, avec les plus forts appointements.

« Un habillement pour Mademoiselle Françoise » (1.)

« A Mademoiselle Françoise, 1.300 l. » (2.)

Cette désignation de « Mademoiselle Françoise » est bien vague par elle-même. Elle suffisait pour le temps et pour la rédaction du compte, mais on avouera que, à distance, vu l'effacement produit par l'éloignement des choses, « Mademoiselle Françoise », bien que très souvent nommée, avait toutes les chances de voir respecter son incognito.

Heureusement que, parfois, le trésorier y va d'une indication nouvelle qui est comme une révélation. Cette demoiselle, qui figure parmi les dames d'honneur de la reine Anne, n'est plus appelée simplement « Mademoiselle Françoise », mais « Mademoiselle Françoise de Bretagne ».

« A Mademoiselle Françoise de Bretaigne, la somme de 900 l. t. pour ses gaiges de neuf mois ».

(1) D. Morice. Pr. t. III, p. 607. Béguin du duc François II, 1488.

(2) *Archives de la Loire-Inférieure*. E 210. *Compte des officiers de la maison de la Reine pour 1498*, orig.

« A Madamoiselle Françoise de Bretaigne, damoiselle de lad. dame, 225 l. t., à elle semblablement ordonnées par lad. dame par manyère de pension, et pour elle entretenir plus honnestement au service de lad. dame, pour les neuf mois entiers, qui est au feur (1) de 25 l. t. par moys, laquelle somme lui a esté payée par ced. tresorier » (2.)

« A elle plus la somme de 150 l. t. pour la livrée et bouche a court de quatre hommes et femmes ses serviteurs durant lesd. six mois. » (3).

« A Mademoiselle Françoise de Bretagne, 4 aunes et demie de drap à 7 l. 10 s. l'aune. » (4).

Pour qui connaît l'usage en vigueur dans les maisons souveraines, il s'agit ici d'un membre de la famille de Bretagne, d'une fille d'un duc de Bretagne ; et pourtant, en cherchant parmi les membres connus de la famille de nos ducs à cette époque, nous n'en trouvons aucun qui porte ce prénom.

Mais les Archives qui se laissent arracher tant de secrets, à la seule condition qu'on les consulte, ont aussi fini par nous livrer ce petit secret qu'elles gardaient fidèlement depuis plus de quatre cents ans.

Mademoiselle Françoise de Bretagne, ou plus simplement Mademoiselle Françoise, est la même que la « petite dame », sœur de Messire Dolus et de Monseigneur de Clisson ; elle est la demi-sœur d'Anne de Bretagne, la fille de François II et d'Antoinette de Maignelais.

(1) C'est-à-dire : au prix, au taux.

(2) *Archives Nationales*, KK 82, f° 71. Compte de Jacques de Beaune. Voir *Ibid.* les différents comptes de Jacques de Beaune, KK 83, 84, 85 et 86.

(3) *Ibidem*. KK 82, f° 162.

(4) D. Morice. Pr. t. III; p. 792. Béguin de Charles VIII.

Nous pouvons appuyer cette vérité sur deux témoignages : autant qu'il en est requis pour dresser officiellement un état-civil. Le premier nous est fourni par un *État des dettes de François II et de la duchesse Anne*, document provenant du Trésor des Chartes de Bretagne et conservé aux Archives de la Loire-Inférieure, série E 209. Nous y lisons : « Jehan Chauvin, seigneur de la Muce, demande estre appoincté de la somme de XII m. livres à estre payée en VI années, luy ordonnée par la Reyne en rescompense des biens meubles que le duc fist prandre de Guillaume Chauvin, son pere, et lesquels biens ledit feu duc donna à Monseigneur d'Avaugour et à *ma damoiselle Françoise, sa sœur*, et en a ledit seigneur de la Muce mandement de la Royne, dont il a apparu. »

Nous tirons notre second témoignage d'un compte des dépenses de la reine Anne, conservé aux Archives Nationales, K 530 [6], f° 11. Voici ce que nous y lisons :

« A mademoiselle Françoise, bastarde de Bretaigne, seur de lad. dame, la somme de cent unze liv. t. que lad. dame lui a donnée, le XIIIe jour dudit mois de may, pour convertir et employer en X aunes de velours noir, à lui faire une robbe, de VII l. X s. t., et en VIII aunes de damas noir pour la doubler, de IIII l. X s. t. l'aune, à ce qu'elle puisse plus honnestement se entretenir autour de lad. dame, où elle est continuellement ».

Ainsi, il ne subsiste plus le moindre doute sur l'identité de « Mademoiselle Françoise ». Elle est, d'un côté, sœur de François d'Avaugour, d'un autre, sœur d'Anne de Bretagne, et en plus, ce qui n'ajoute pas à ses titres ni à ses mérites, « bastarde de Bretagne. » Elle a bien toutes les qualités de la « petite dame ». C'est à la cour de France que, de 1492 à 1498, nous retrouvons la sœur de Monseigneur de Clisson et de Messire Dolus, la « petite dame » que, en 1477, la mort de l'abbesse de

Fontevrault, Marie de Bretagne, pouillait dans « une robe de deuil à grant queue ». (1.)

Dans la colonie bretonne que la duchesse Anne, pour diminuer son regret de quitter la Bretagne et se refaire une image de la petite patrie absente, avait transportée à la cour de France, elle avait voulu, en premier lieu, faire figurer sa sœur. Elle était là, au premier rang, parmi les dames et demoiselles d'honneur : Madame la princesse de Tarente, Madame de Montpensier, Mademoiselle de Rohan et Mademoiselle de Candalle.

On le voit, Anne, devenue reine, témoigne à sa sœur une affection très vive, lui créant à sa cour la position la plus honorable et pourvoyant généreusement à ses besoins.

En voyant « Mademoiselle Françoise » figurer pour un habillement au même titre que la duchesse Anne et sa sœur Ysabeau, dans le béguin de François II, nous nous demandons si les trois filles du duc n'avaient pas été élevées ensemble. Françoise, née avant 1474, était l'ainée d'Anne née le 26 janvier 1477. A l'époque de la naissance d'Anne, Françoise avait déjà perdu sa mère; cet événement facilitait grandement son introduction au foyer du duc ; car si François II n'avait pas reculé devant le scandale de loger la dame de Villequier au château de

(1) Notre Françoise n'a rien de commun avec une autre Françoise « dite de Bretagne », et dans laquelle M. L.-G. Pélissier a vu une « sœur d'Anne de Bretagne ». D'après son ouvrage si documenté sur *Louis XI et Ludovic Sforza*, t. I, p. 352, cette Françoise aurait été mariée à Alain d'Albret et aurait été la mère de Charlotte d'Albret qui épousa César Borgia. Lors de ce dernier projet de mariage, « la reine Anne de Bretagne », dit cet auteur, avait été appelée à peser sur Alain d'Albret, son *beau-frère*.

Il y a ici confusion au sujet de l'épouse d'Alain d'Albret. Alain épousa Françoise de Blois, « dite de *Bretagne* », comtesse de Périgord, etc., fille aînée et héritière de Guillaume de Chastillon de Blois, dit de *Bretagne* et d'Isabelle de la Tour. Françoise de Blois était née de 1450 à 1455, dates du mariage et de la mort de son père, et fit son testament en 1481. P. ANSELME, t. VI, p. 105 et 214. Elle appartenait à la maison de Blois et Anne à la maison de Montfort.

Nantes, il y avait moins d'inconvénient de tout genre à recueillir au château, après la mort de la mère, ses enfants une fois reconnus (1).

On comprend dès lors que, entre les deux sœurs, se soient établies les intimités d'enfance qui durent autant que la vie. La mort d'Ysabeau, arrivée le 24 août 1490 (2), avait privé Anne de sa compagne la plus naturelle; elle avait dû, à la suite de ce deuil, reporter toute son affection sur Mademoiselle Françoise, la seule sœur qui lui restait.

La présence constante de cette sœur, qui lui rappelait son enfance et sa patrie dans un pays où elle n'habitait que par raison, dut lui rendre moins pénible ce qui n'était pour elle qu'un « brillant exil », d'où elle s'empressait de s'évader dès qu'elle en trouvait une occasion honnête.

Quand la mort de Charles VIII vient disperser la cour d'Anne, Françoise quitte Blois pendant que sa sœur se dirige vers Paris, d'où elle prendra son chemin vers la Bretagne. Privée du plaisir de sa présence et de sa conversation, Anne y supplée par celui de la correspondance. Peut-être, outre ses sentiments d'affection, Anne éprouvait-elle pour Françoise ces sentiments de confiance qu'une sœur cadette éprouve pour une aînée dont elle a pu subir l'influence. Peut-être, dans les quelques mois de son veuvage, dans les difficultés que lui créait sa situation, eut-elle besoin de ses conseils et de ses avis. Quoi qu'il en soit, dans le mois de septembre 1498, nous trouvons la mention de quatre lettres adressées par Anne « à Mademoiselle Françoise », alors en résidence au Mans.

(1) Un article du compte de François Avignon, commis au payement des mises extraordinaires, mentionne ainsi, en novembre 1482, un séjour de Mademoiselle Françoise au château : « Vexelle d'argent, à esmaux couverts d'or, et autrement, faite pour Mademoiselle Franczoise, pour servir à sa venue au chasteau de Nantes : 2 bacins, 8 plats d'argent, 2 pots, 1 potet, 1 eguierre, 6 tasses, 12 cueillers ». (Dom Morice. Pr. t. III, p. 391).

(2) P. Anselme, t. I, p. 465.

Ces quatre lettres sont ainsi mentionnées dans le compte de Jacques de Beaune, trésorier d'Anne, qui, en cette qualité, était chargé de défrayer ceux qui les portaient.

« A Jacques de Bonnes, aussi page de lad. dame, xx s. t., que lad. dame lui a fait bailler comptant pour aller dud. lieu de la Fleche, led. jour (9 septembre), au Mans devers Madamoyselle Francoyse, lui porter autres lectres de lad. dame, ou il a vacqué ....par l'espace de deux journées entières qui, aud. feur de x s. t. pour chacun jour, vallent lad. somme de xx s. t.

« A lui (Jacques Grapin) ....IIII l., II l., VI d. t., pour ung voyage par lui fait, partant de Laval le XXe jour du moys de septembre pour aller aud. lieu du Mans devers Madamoiselle Francoise luy porter autres lectres d'icelle dame, en quoy faisant il a vacqué ...par l'espace de six journées entières qui aud. feur de XIII s. IX d. t., vallent lad. somme de III l. II s. VI d. t. »

« A lui (Estampes) .... LV s. t., pour ung voyage par lui fait partant de Laval pour aller audit lieu du Mans devers madamoiselle Francoise, et luy porter lectres de lad. dame: en quoy faisant il a vacqué .... par l'espace de quatre journées entières qui aud. feur vallent LV s. ».

« A lui (Estampes) .... LV s., pour un voyage par lui fait partant de Laval, pour aller aud. lieu du Mans, devers madamoiselle Francoise, et lui porter lectres de lad. dame ; en quoy faisant, il a vacqué .... par l'espace de quatre journées entières qui, aud. feur de XIII s. VI d. t., vallent lad. somme de LV s. ».

Ces simples mentions ne sont même pas des analyses. Elles ne permettent malheureusement pas d'entrevoir l'objet de ces lettres. Force nous est donc de respecter le secret de cette correspondance. Mais si l'on réfléchit qu'il était alors question du mariage d'Anne avec Louis XII; qu'une entrevue avait déjà eu lieu à Étampes entre le roi et sa future épouse; que l'évêque de Ceuta,

avec sa mission au sujet du mariage, était déjà en relations avec les intéressés, on peut se demander si la veuve de Charles VIII n'initiait pas mademoiselle Françoise aux démarches par lesquelles elle se préparait à épouser son successeur.

« Mademoiselle Françoise » paraît pour la dernière fois, à notre connaissance, dans l'*État de la Maison de la Reine Anne pour l'année commencée le premier d'octobre 1498* (1). Elle y figure pour une somme de 1.300 l. Le compte est clos à Nantes le 12 décembre 1498. Cette même année, à la mort de Charles VIII, elle avait reçu, pour son deuil, 4 aunes et demie de drap à 7 l. 10 s. l'aune (2).

La disparition des comptes des premières années de Louis XII ne nous permet pas de dire si elle retourna à la cour d'Anne sous Louis XII. Ce qui est certain, c'est qu'il n'est pas question d'elle dans les extraits de ces comptes que les Bénédictins ont publiés pour les années 1505, 1506, 1507 et 1508 (3).

En voyant figurer dans l'État de la Maison de la Reine pour ces différentes années une grande partie du personnel qui le composait sous Charles VIII, on est autorisé à supposer que la reine Anne aura ramené à sa cour tout l'ancien personnel auquel elle s'était attachée. Par suite de l'omission du nom de Mademoiselle Françoise dans ces États, on pourrait conclure qu'elle n'existait plus et qu'elle dut mourir de 1499 à 1505.

Nous trouvons la mention de sa mort dans un document qui, malheureusement, ne permet pas d'en conjecturer l'année. Ce document est une lettre de Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, à la reine Anne. Il y est question d'une « chayne d'or frizé » qui avait

(1) Orig. *Archives de la Loire-Inférieure*, E 210, publié par D. LOBINEAU. Pr. col. 1589 et par D. MORICE. Pr. t. III, 803.

(2) *Béguin de Charles VIII*, publié par D. MORICE. Pr, t. III, 792.

(3) D. MORICE. Pr. t. III. 877-878.

été réclamée au chancelier au nom d'Anne par « Mademoiselle Françoise » (1). Cette lettre, datée de Vannes le 18 août, sans indication d'année, ne renferme aucun renseignement utile pour la question.

Des faits que nous venons de rappeler, il résulte que la duchesse Anne n'en voulut pas à Mademoiselle Françoise de la tare de sa naissance, et qu'elle oublia en sa faveur tout ce qu'Antoinette de Magnelais avait fait souffrir à Marguerite de Foix.

L'exhibition à la cour de France, près de la reine, de la fille d'Antoinette ne pourrait-elle pas être taxée d'indiscrétion, et n'eût-il pas mieux valu que la fille de François II eût caché sous le boisseau au lieu d'élever sur le chandelier ce gros péché de son père?

La reine Anne, la première à être intéressée à la chose, n'y a vu aucun inconvénient, et nous ne trouvons nulle part que les idées de l'époque se soient offensées d'un fait qui, actuellement, ne serait pas sans choquer bien des délicatesses.

Peut-être la reine, qui a été dans tant de circonstances l'arbitre des convenances, a-t-elle été sensible à ce sentiment. Mais un poète devait le dire plus tard:

Un frère est un ami donné par la nature,

et Anne aura cru qu'elle pouvait bien faire quelque sacrifice pour s'assurer constamment auprès d'elle le plaisir et le secours qu'une sœur tire toujours de l'affection d'une sœur.

(1) D. Morice. Pr. t. III. 825.

Notes biographiques sur Antoinette de Magnelais

mère de Mademoiselle Françoise

Née vers 1420, Antoinette de Magnelais ou Maignelais (1) était fille de Jean II, du nom, dit Tristan, et de Marie de Jouy, et cousine germaine d'Agnès Sorel. Elle fut mariée en octobre 1450 à André, baron de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Montrésor et de la Guerche, en Touraine, qui testa le 15 juin 1454 et mourut peu après (2).

On la trouve à la cour de Charles VII dès le vivant d'Agnès Sorel qui mourut le 9 février 1450. Elle y resta jusqu'en 1461, année de la mort du roi. Elle y jouait alors le rôle d'espionne pour le compte de Louis XI, en rébellion contre son père.

« A l'époque où nous sommes parvenus, écrit M. du Fresne de Beaucourt (3), Mademoiselle de Villequier n'était plus favorite qu'en titre, car elle avait délaissé le roi, devenu infirme et valétudinaire, pour un prince jeune et plein d'avenir, François, comte d'Étampes, duc de Bretagne depuis le 18 décembre 1458. Le duc séjournait souvent à la cour et Antoinette devait, après la mort de Charles VII, le suivre en Bretagne et devenir sa maîtresse en titre. C'est par cette femme vénale et sans pudeur que le dauphin était le mieux renseigné sur ce qui se passait à la cour : il entretenait avec elle une correspondance secrète ».

(1) Alain Bouchard lui donne à tort le nom de « Maillezais ». (*Grandes Chroniques de Bretagne*, édition des *Bibliophiques Bretons*, f° 214.) D'Argentré reproduit cette inexactitude et ne fait commencer les relations de François II et d'Antoinette qu'en 1465, au cours d'un voyage en Normandie où le duc l'aurait connue. (*Histoire de Bretagne*. L. XII, ch. XIV.)

(2) P. ANSELME, t. VIII, p. 541. D'après M. du Fresne de Beaucourt, André mourut le 1er juillet 1454. (*Histoire de Charles VII*, t. V, p. 83.) C'est sans doute par distraction ou par erreur typographique que ce même ouvrage, t. VI, p. 8, place cette mort en *avril* 1454.

(3) G. DU FRESNE DE BEAUCOURT. *Charles VII*, t. VI, p. 438.

Si l'on s'en rapporte à Dom Lobineau, elle n'aurait pas attendu la mort de Charles VII pour s'attacher à François II.

Après avoir dit que, deux jours après le 14 février 1460, le duc de Bretagne était allé à Cholet pour assister à des joustes (*Histoire de Bretagne*, p. 675), le docte historien ajoute : « Le duc retourna à Cholet au mois de juin (1461) et l'on y fit de nouvelles joustes. Ce qui pouvoit contribuer à rendre le séjour de Cholet si agréable au duc pouvoit estre qu'Antoinette de Magnelais, sa maistresse, faisoit son séjour ordinaire en ce lieu après l'avoir acheté des libéralités du duc ». (*Histoire de Bretagne*, p. 676.)

Charles VII étant mort le 22 juillet 1461, Antoinette eût, une fois de plus, justifié sa qualité de femme « sans pudeur » en s'affichant avec François II, à Cholet, pendant que le roi, à qui elle devait tout, était à mourir.

Mais Dom Lobineau, avec son souci de l'exactitude historique, n'affirme pas que le duc était attiré à Cholet par Antoinette. Il se borne à faire à ce sujet une hypothèse. D'autres historiens, sans observer cette nuance, ont affirmé, tout en se référant à Dom Lobineau, que François II était vraiment allé trouver Antoinette à Cholet.

La dame de Magnelais était-elle bien dans cette ville en juin 1461 et en février 1460 ? Pour trancher la question, il serait bon de savoir à quelle date Antoinette fit l'acquisition de la seigneurie de Cholet avec l'argent de François.

M. Célestin Port se borne à dire que « Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, la revendit vers 1462 à Antoinette de Magnelais » et ne donne à ce sujet rien de précis. Il est certain que la vente eut lieu avant 1463 : le 23 mai 1463, Antoinette disposait, en faveur de son fils François, de cette seigneurie acquise de l'argent du duc, comme elle le reconnaît. Mais tout cela n'est pas suffisant pour établir qu'Antoinette était dame de Cholet dès 1461, et pour en induire qu'elle se trouvait dans cette ville en juin 1461, lors du voyage de François II.

Quoi qu'il en soit, la date de cet acte et la mention

qu'il fait de « François fils naturel du duc » montrent qu'Antoinette ne fut pas longtemps à passer de la cour de Charles VII à celle de François II.

Antoinette mourut à Cholet et fut inhumée dans la chapelle des Cordeliers de cette ville. Vers 1832, un maçon a retrouvé sa pierre tombale dans la chapelle de ce couvent converti en hôpital. M. Charles Thenaisie a fait, à ce sujet, une étude dont on trouve le compte rendu dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, année 1873, p. 103.

On a plusieurs fois publié le texte de l'inscription qui se lit dans l'encadrement de la pierre tombale « en caractères gothiques et saillants ». On le trouve avec des variantes dans le *Répertoire Archéologique d'Anjou*, 1866, p. 93; dans l'*Histoire de Cholet*, par le docteur Gelusseau, t. II, p. 210, et dans la communication de M. Charles Thenaisie. D'après cette dernière publication, Antoinette serait morte le 5 novembre 1470. Cette date est inadmissible. On ne peut placer avant 1474 la naissance de Françoise de Bretagne, objet de cette étude. Par ailleurs, Dom Lobineau, p. 727, dit expressément qu'Antoinette mourut deux ans avant la naissance d'Anne de Bretagne. Or, cette naissance étant survenue en 1477 (n. s.), il faut placer la mort d'Antoinette vers 1475.

On a répété, d'après Arthur de la Gibonais, qu'Antoinette était morte en 1474. Cet auteur ne fait que reproduire ce qu'avait déjà dit Dom Lobineau. Voici ses paroles : « Il y avait environ deux ans que la dame de Villequier était morte lorsque la duchesse Marguerite accoucha d'une fille qui fut nommée Anne. Elle vint au monde au château de Nantes, le 25 janvier 1476. » (1).

Le témoignage d'Arthur de la Gibonais n'est donc qu'une réplique de celui de Dom Lobineau, et, finalement, c'est sur la seule autorité du savant Bénédictin que l'on

(1) ARTHUR DE LA GIBONAIS. *Succession chronologique des ducs de Bretagne*, p. 105.

peut placer en 1474 ou en 1475 la date de la mort d'Antoinette de Maguelais.

La découverte de sa pierre tombale aurait pu fixer ce point d'histoire: mais il n'y a à relever que le jour de sa mort: le 5 novembre. Pour l'année 1470, — et non 1370, comme l'a imprimé le docteur Gelusseau, — il faudrait bien examiner cette pierre conservée à Cholet, et voir si, après MCCCCLXX, il n'y aurait pas la place des chiffres IV ou V. Nous laissons ce point à éclaircir aux archéologues de Cholet.

Quant à tout ce que rapporte le docteur Gelusseau dans son *Histoire de Cholet*, t. II, p. 188 et suivantes, sur François II et Antoinette, il est sans doute inutile de prévenir ces archéologues que c'est plutôt de la fantaisie qu'une reconstitution historique. Parmi des confusions de temps et de lieux qu'il serait trop long de relever ici, il y a, avec des choses exactes, d'autres qui auraient pu, en effet, arriver, mais ce dernier genre de choses appartient moins à l'histoire qu'au roman.

La découverte de la pierre tombale d'Antoinette à Cholet soulève une petite question historique qui ne nous semble pas avoir encore été indiquée.

Nous avons vu que, dans deux circonstances, en 1465 et en 1468, Antoinette de Magnelais avait généreusement secouru le duc de ses finances dans sa guerre contre Louis XI. On pourrait se demander si, dans ce secours intéressé accordé au duc dont elle vivait, il n'y avait pas un peu de dépit contre l'ancien dauphin avec qui elle était en grandes relations quand elle ne pouvait plus rien tirer de Charles VII, dans ses derniers temps. Un passage d'une chronique citée par M. du Fresne de Beaucourt dit, en effet, qu'Antoinette «aymoit le dauphin et tenoit son parti occultement et luy faisoit scavoir des nouvelles de court.» (1)

(1) G. DU FRESNE DE BEAUCOURT. *Histoire de Charles VII*, t. VI, p. 438, note.

Mais, quoi qu'il en soit des motifs de sa bonne action, les historiens ont raconté que Louis XI en punit Antoinette en lui confisquant la châtellenie de Cholet et en la donnant à Tanneguy du Châtel.

Nous trouvons dans Dom Lobineau ce renseignement qui a été souvent reproduit depuis lui. « La dame de Villequier, dit-il, à qui appartenoit Saint-Sauveur-le-Vicomte, assista les Bretons d'argent en cette rencontre : ce qui offensa d'autant plus le roi que cette terre avoit esté donnée aux Villequier par Charles VII, en récompense des services qu'ils avoient rendus à la Couronne. Aussi en témoigna-t-il son ressentiment sur-le-champ, par la confiscation des terres de la Guerche, d'Estableu, de Montrésor en Touraine, de Cholet en Poitou, et généralement de tout ce que la dame de Villequier tenoit dans le Roïaume, dont il fit don a Tangui du Chastel, lequel, persécuté par cette dame dont il ne pouvoit souffrir la conduite déréglée, avoit quitté le service du duc pour se donner au roi. » (1)

M. C. Port, après avoir dit que Louis XI donna la seigneurie de Cholet à Tanneguy du Châtel, ajoute que la fille de Tanneguy, en épousant Louis de Montjean, fit cesser les longs procès engagés par ce dernier pour la revendication de ses héritages. (2)

Or, Antoinette de Maignelais a été inhumée à Cholet et son épitaphe la dit en toutes lettres « dame de ceste ville de Cholet ». Si, au moment de sa mort, Antoinette était dame de Cholet, que penser de la confiscation faite sur elle de cette seigneurie, et de sa donation à Tanneguy du Chastel ? Si cette confiscation et cette donation ont eu leur effet du vivant d'Antoinette, comment est-elle morte à Cholet et comment son épitaphe la qualifie-t-elle de « dame de Cholet » ?

G. Durville.

(1) Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, p. 703.
(2) C. Port. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Art. *Cholet*.

Sceau et Contre-Sceau employés sous Louis XII
pour les Actes de la Chancellerie de Bretagne

L'Anoblissement de la Nobilière, en Sainte-Luce

par Anne de Bretagne

en faveur d'Olivier de Lescouet

1508

Anne de Bretagne était douée d'un grand fonds de bienveillance. Elle aimait surtout à exercer sa générosité à l'égard des personnes attachées à son service. Elle s'intéressait à toutes leurs affaires et ne manquait pas de récompenser leur dévouement tantôt par des dons, tantôt par des faveurs qui dépendaient de sa puissance royale.

Les comptes de Jacques de Beaune, son trésorier, mentionnent par le détail toutes les pensions qu'elle accordait à son nombreux personnel et tous les présents importants qu'elle faisait souvent aux uns et aux autres, à ses dames d'honneur comme à ses lavandières. Mais ces comptes, ne mentionnant que ses dépenses, sont loin de constituer un registre complet de ses libéralités. On ne doit pas s'étonner de trouver, ici ou là, des documents épars qui en sont la preuve, et c'est faire œuvre utile à sa mémoire que de recueillir et publier ces documents.

Nous devons ceux que nous donnons au zèle avec lequel M. A. Dortel, ancien président de la Société Archéologique de Nantes, recherche les souvenirs du passé dans tous les milieux où l'appellent ses relations nombreuses et importantes. Une fois de plus, il a montré qu'il a la main heureuse dans ses découvertes. Les deux parchemins qu'il a présentés à la Société Archéologique dans sa séance du 11 novembre 1913 sont de très belles pièces. Ce sont des lettres patentes d'Anne de Bretagne et de Louis XII. Elles sont revêtues de leurs signatures

bien authentiques. Les deux pièces sont en parfait état de conservation. Les lettres d'Anne ont malheureusement perdu leur sceau qui était sur queue double de parchemin, mais celles de Louis XII ont encore le leur : le sceau de majesté, de 0m10 de diamètre, en cire verte, appendu par lacs de soie verte aux « lettres royaux ».

Le grand intérêt de ce sceau est qu'il est spécial à la Bretagne. Deux caractères, au moins, le distinguent du sceau de majesté employé par Louis XII pour le reste de la France. Le fond de ce dernier est semé exclusivement de fleurs de lis ; le fond du nôtre est semé de fleurs de lis entre-croisées d'hermines. De plus, la légende du premier est LVDOVICVS · DEI · GRATIA FRANCORVM REX DVODECIMVS. A ces mots, le nôtre ajoute BRITONV DVX, « duc des Bretons ».

C'est là une particularité très intéressante. Nous ignorons si elle a déjà été relevée. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle a été ignorée de Douet d'Arcq (1). Son vaste recueil de sceaux ne mentionne, pour Louis XII, qu'un sceau de majesté. Il signale comme une singularité le sceau de Charles VIII pour la Sicile et celui de François Ier pour le Milanais. Il est muet sur le sceau de majesté appliqué aux actes royaux concernant la Bretagne par la chancellerie du pays.

Le contre-sceau est également une variante inédite du contre-sceau de France approprié à la Bretagne. Dans le champ, l'écu de France, surmonté de la couronne royale, est accosté de deux hermines. La légende, en minuscule gothique, est :

✠ contre s. de la chancelerie de bretaigne

Il mesure 0m03 de diamètre.

Ainsi, pour la Bretagne, il en a été dans la sphragistique comme dans la numismatique : on a eu une

(1) DOUET D'ARCQ. *Collection de sceaux* n° 1635.

appropriation bretonne d'un type en usage pour le reste de la France. Dans les deux cas, l'appropriation a suivi les mêmes procédés. Au champ du sceau, comme à celui de la monnaie, on a ajouté des hermines ; à la légende, on a ajouté le titre de DVX BRITONVM, « Louis XII, roi de France, duc des Bretons ».

Anne, qui faisait contresigner ses lettres par le commandement de « la reine duchesse », veillait soigneusement à ce que la Bretagne conservât sa physionomie distincte. Elle voyait, dans cette mesure, un gage pour le maintien de l'indépendance et des privilèges de son duché.

Ces lettres patentes ont été accordées à Olivier de Lescouet, écuier, sommelier ordinaire de la panneterie de bouche de la reine.

Olivier était déjà depuis longtemps au service d'Anne de Bretagne. Il était du nombre des Bretons qui l'avaient suivie en France dès son premier mariage. Nous le trouvons couché sur « les comptes des gaiges des officiers de l'ostel de la Royne pour neuf moys, commençans le premier jour de janvier mil CCCC IIII^{xx} douze, et finissans le derrenier jour de septembre ensuyvant IIII^{xx} douze ». Il y figure au f° 35 dans l'article consacré à la « panneterie du commun (1).

En 1498, on le trouve déjà sur les comptes d'Anne avec la qualité qu'il avait en 1508 (2).

Ainsi, il avait accompagné Anne d'abord de Bretagne en France en 1491, puis de France en Bretagne, après son veuvage en 1498, et était retourné avec elle lors de son mariage avec Louis XII. La reine pouvait bien parler de ses « bons, louables et recommandables services » dans l'acte destiné à les récompenser.

(1) *Archives Nationales*. KK 82.

(2) D. MORICE, Pr. III, p. 802, *État de la maison de la reine Anne pour 1498* ; cf. *ibid.*, p. 877, Comptes de 1506.

Olivier était un Breton du pays nantais. Sa famille paternelle était établie à Sainte-Luce depuis trois générations. Son bisaïeul, Bertrand de Lescoet, avait épousé, vers 1420, Guillemette Lespervier, dame du Poirier (1). Cette terre noble du Poirier, advenue à une branche de la famille de Lescoet, y resta jusqu'à la fin du XVIe siècle, et fut vendue le 25 octobre 1599 par les héritiers de Jeanne de Lescouet à h. h. Julien de Brenezay (2).

Olivier de Lescouet devint, dans la suite, prévôt de Nantes. On le trouve en cette qualité en 1524 et 1532. Il a apposé sa signature sur plusieurs registres des comptes des miseurs de Nantes (3). Il dut mourir en 1533. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Luce, près d'une petite chapelle dite chapelle du Périer (4). Il avait épousé

(1) POTIER DE COURCY. — *Nobiliaire de Bretagne*, 3e édition, t. II, p. 175.

(2) La Nobilière sortit de la famille de Lescouet de 1533 à 1584. A la première date, le 16 juin, Guillaume de Lescouet, secrétaire du Roy, obtint une sauvegarde sur le lieu du Périer et de la Nobilière (*Archives de la Loire-Inf.*, B 35). En 1584, Jean Lebel, s. du Poirier, vend différentes terres à Lucas Trocheu ou Trochu, s. de la Nobilière. A partir du XVIIe siècle, nous trouvons la Nobilière possédée par Mathurin-François Trochu en 1611 ; par d[lle] Mathurine Trochu qui la vendit en 1652 à son fils, n. h. Pierre Boylesve, s. de la Nobilière ; par n. h. Guillaume Macé, s. de l'Ousselière, qui l'avait acquise pour 9.400 l. le 21 juin 1659, d'avec Pierre Boylesve ; par n. g. Pierre Lorido et Marg. Couynet, son épouse, sieur et dame de la Poitevinière, qui l'avaient acquise le 13 août 1687 d'avec M. Valeilles, auditeur aux comptes pour 5.000 l. et « 30 louis d'or pour la renonciation faite par le s. Valeilles à la condition de racquit » ; par n. h. Jean Pavageot, qui l'avait acquise 6.200 l. le 18 mars 1700, d'avec Pierre Lorido, éc., s. de la Poitevinière ; par le s. de Maure Boussineau, en vertu d'une adjudication faite en 1717.

A l'époque de la Révolution, elle était possédée par M. Lafargue. Le 31 décembre 1790, vu sa requête en qualité de « patron laïque et fondateur de la chapellenie de la Nobilière, en Sainte-Luce, attendu que lad. chapelle de la Nobilière a été construite sur le terrain des auteurs dudit sieur Lafargue », la chapelle fut exceptée de la vente des biens ecclésiastiques.

(3) *Archives communales*, CC 110, 111, 112. *Comptes des miseurs*.

(4) OGÉE. *Dictionnaire de Bretagne*, 1843, t. II, p. 746.

dlle Marie de Forest qui vivait encore en 1525. Il semble avoir eu pour fils Guillaume de Lescouet qui, le 16 juin 1533, obtint une maintenue et sauvegarde sur les lieux du Périer et de la Nobilière. Guillaume était « secrétaire du Roi ès chancellerie et conseil du pays et duché de Bretagne ». Il vivait encore en 1552. En 1577, la terre du Poirier était possédée par Jean le Bel, s. du Poirier, fils aîné et héritier principal et noble de défunte dlle Marie du Pé, fille de dlle Jeanne de Lescouet. En 1595, Jean Lebel se qualifie de sieur de Pinhouet et du Poirier. Il dut mourir peu après cette date. Le 25 octobre 1599, Jean de Trévelec, écuier, s. de Saint-Josset, demeurant au lieu noble de Peinhouet en Avessac, dlle Bonadventure sa compagne, et Françoise de Roz sa belle-mère, veuve d'écuier Jean Lebel, vendirent la maison noble du Poirier à h. h. Julien de Brenezay, l'un des nobles bourgeois de cette ville de Nantes (1).

Avec « le Poirier » ou « Périer », Olivier de Lescouet possédait aussi la Gabilaudière, terre voisine située à 1.100 mètres au nord-est de Sainte-Luce. Mettant à profit les bonnes dispositions d'Anne à son égard, il voulut la faire anoblir.

C'est l'objet des lettres qu'il obtint en 1508. On y voit que la terre roturière, appelée autrefois la Gabilaudière, est nommée à présent « la Nobilière ». C'était un nom de bon augure. Peut-être ne l'avait-elle pris qu'en présage de l'honneur qui devait lui échoir.

(1) Le Poirier, sorti de la famille de Lescouet, fut possédé par les propriétaires suivants : 1599. Julien de Brenezay ; 1612. Jan Lory. Marguerite Salligot, sa femme, et Jeanne Salligot, sœur de Jeanne, héritières de Marguerite Bardou et Catherine de Brenezay, dames du lieu et maison noble du Poirier ; 1640. Jean Lory, marchand, père et garde naturel de ses enfants, d'avec Marguerite Salligot, et Jeanne Salligot ; 1660. Pierre Lory, marchand, fils de Jean et de Marguerite Salligot, et frère de defunt Jacques Lory ; 1670, Arthur Morel, marchand de draps de soie et Ysabelle Lory, fille de Jacques Lory et de Michelle Porcher ; 1680. Maître Laurent Vesneau ; 1738. Maître Louis-Henry Vesneau, procureur de plusieurs jurisdictions.

L'anoblissement de cette terre bretonne émane en premier lieu de la duchesse Anne qui, dans cette circonstance, faisait acte de souveraineté. Il en eût été autrement du temps de son premier mariage. Mais, dans son second, elle avait repris les droits dont Charles VIII l'avait privée, et elle disposait de son duché en souveraine, tout en subordonnant cependant ses actes à l'autorité du roi, son époux. C'est ainsi que les lettres d'Anne sont confirmées par celles de Louis XII qui y sont attachées.

Les lettres d'Anne mesurent 0m62 de largeur sur 0m39 de hauteur, y compris le repli de 0m09 ; celles de Louis XII mesurent 0m59 sur 0m43 ; le repli est de 0m14.

La signature d'Anne est accompagné de son paraphe avec l'initiale R (reine). Elle appartient au type D, tel que nous l'avons décrit dans notre étude sur les *Faux autographes d'Anne de Bretagne.*

Nous publions intégralement le texte de ces deux lettres d'après nos originaux :

1 — Lettres patentes d'Anne de Bretagne

« Anne, par la grace de dieu royne de france, duchesse de Bretaigne. Savoir faisons a touz presens et avenir nous avoir receue l'humble supplicacion et requeste de nostre amé et feal olivier de lescouet, escuier sommelier ordinaire de nostre panneterie de bouche, contenante que il a acquis une maison et tenue roturière anciennement nommée la gabillaudière et a present la nobilière situee en la paroesse de saincte luce près nostre ville de nantes apartenancée de boys, terres arables, prez et autres revenuz, laquelle il nous supplie et requiert tres humblement anoblir, franchir et exempter de touz fouaiges, tailles et subsides. Pourquoi nous, ce consideré, et les bons, louables et recomandables services

qu'il nous a par cidevant faiz, continue et fait encores, chascun jour, près et autour de nostre personne, et esperons que plus fera en lavenir, desirans son augmentacion et avantaige a ce qu'il soit tousiours plus curieux et ententiff a nous servir bien et loyaument et pour autres causes ad ce nous mouvans, avons, en ensuyvent le bon plaisir et voulloir de monseigneur qui a esté nous octroyer, consentir et accorder la totalle disposicion des faiz et affaires de nostre dit pais et duché et user et disposer de toutes preeminences et souverainetez en iceluy, anobly, franchy, quicté et exempté, anoblissons, franchissons, quictons et exemptons par ces presentes signées de nostre main lad. maison et tenue de la gabilaudière autrement dicte la nobilière, o ses issues, appartenances et deppendances de touz fouaiges, aides, tailles, guect, rièreguect, dons, empruncts, subsides et autres subvencions personnelz quelzcomques. Sans que jamais les mestaiers et demeurans en icelle soint ne puissent estre rapportez, ditz, ne nommez contributiffz, ne subgictz a quelzcomques devoirs roturiers qui, par nous ou noz successeurs, seront imposez et mis sus en ladvenir pour quelque cause ou occasion que ce soit on puisse estre, voullans et voullons que led. de lescouet, ses hoirs, successeurs et causeaians joissent et usent desd. anoblissement, franchise et exempcion, et leurs metaiers et demourans en lad. maison et tenue a jamais et en perpetuité, tout ainsi et de la forme et manière que font les autres ayans maisons et mestaieries nobles en nostred. pais et duché. Et a ceste cause avons rabatu et deschargé et par cesd. presentes rabatons et deschargeons aux paroessiens de lad. parroesse de saincte luce ung tiers de feu sur le nombre des feuz en quoy ilz sont ou en lavenir pourront estre contributiffz à la chambre de noz comptes. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes a nos amez et feaulx conseillers les gens de la chambre de nosd. comptes, nostre general et tresorier, receveurs generaulx et particuliers desd.

fouaiges, tailles et subsides presens et advenir et a chascun d'eux endroit soy et comme a luy appartiendra, que de noz presens anoblissement, franchise et exempcion, ilz facent, seuffrent et laissent led. de lescouet, ses hoirs, successeurs et causeaians, et leurs mestaiers et demourans en lad. maison et tenue, et chascun deulx respectivement, joir et user plainement, paisiblement et perpetuellement, cessans touz empeschements au contraire, en rabatant et deschargeant comme dit est aux parroessiens de ladite parroesse de saincte luce led. tiers de feu et leur en bailler acte et relacion en forme auctentique pour leur valloir et servir quant mestier en auront, et pareillement faire rabat auxd. receveurs particuliers desdits fouaiges, tailles et autres subsides dud. tiers de feu à leurs comptes sans sans (*sic*) aucune difficulté, car tel est nostre plaisir. Si supplions mond. seigneur qu'il luy plaise avoir cesd. presentes agreables et en commander et faire expedier ses lettres de confirmacion en tel cas requises. Auxquelles nosd. presentes, affin que ce soit chose ferme et estable a tousiours, nous avons faict mectre nostre seel, sauff en autres choses le droit de mond. seigneur et le nostre et l'autruy en toutes. Donné à Chinon le douziesme jour de aoust l'an de grace mil cinq cens et huyt.

[Signé] » ANNE.

[Sur le repli] » Par la Royne duchesse

» C. NORMANT. »

2 — Lettres patentes de Louis XII confirmant les précédentes

« Loys, par la grace de dieu, Roy de france. Savoir faisons a tous presens et advenir, que nous, ayans agreables les lettres patentes de nostre tres chere et

tres amée compaigne la Royne, atachées a ces presentes soubz le contreseel de nostre chancellerie, par elle octroyées à nostre amé et feal Olivier de lescouet, escuier, son sommelier ordinaire de panneterie de bouche, nous, pour les mesmes causes contenues en icelles, et en faveur aussi mesmement des bons, agreables et recommandables services que led. de lescouet a faiz et fait journellement a nostred. compaigne et esperons que plus fera en lavenir, et pour autres consideracions a ce nous mouvans, avons a iceluy olivier de lescouet, de nostre certaine science, grace espicial, plaine puissance et auctorité royal, anobly, franchy, quicté et exempté, anoblissons, franchissons, quictons et exemptons par ces presentes signées de nostre main, une maison et tenue ancienement nommée la gabilaudière, et a present la nobilière, o ses yssues apartenances et deppendences, située en la parroesse de saincte Luce prez nostre ville de Nantes, de touz fouaiges, aides, tailles, guect et rièreguect, dons, empruncts, subsides et autres subvencions personnelz quelzcomques, sans que jamais les mestaiers et demourans en icelle soint ne puissent estre rapportez ditz ne nommez contributiffz, ne subgitz a nulz debvoirs roturiers, pour en joir et user perpetuellement, luy, ses hoirs et aians cause et aussi les mestaiers et demourans en lad. maison et tenue, tout ainsi et par la forme et manière que font les autres ayans mestairies et maisons nobles en nostre pais et duché de bretaigne, et, a ceste cause, avons rabatu et deschargé et mesmedite grace, par ces presentes, rabatons et deschargeons aux parroessiens de lad. parroesse de saincte luce ung tiers de feu du nombre des feuz en quoi ilz sont ou en l'avenir pourront estre rapportez contributiffs a la chambre de noz comptes, en nostred. pais et duché, le tout par la forme et manière contenue et declarée ès lettres de nostred. compaigne cy attachées comme dit est, que nous avons confermées et confermons par cesd. presentes. Si donnons

en mandement par icelles a nos amez et feaulx conseillers les gens de la chambre de nosd. comptes, nostre general et tresorier, receveurs generaulx et particuliers desd. fouaiges, tailles et subsides presens et avenir et a chascun d'eulx, si comme a luy appartiendra, que de noz presens anoblissement, affranchissement, exempcion, rabaiz et confirmacion et de tout leffect et contenu en cesd. presentes et esd. lettres de nostred. compaigne, ilz facent, seuffrent et laissent led. olivier de lescouet, ses hoirs, successeurs et aians cause, les mestaiers et demourans en lad. maison et tenue, et chascun d'eulx respectivement, joir et user plainement, paisiblement et perpetuellement, cessans touz empeschemens au contraire, rabatans et deschargeans comme dit est aux parroessiens de la parroesse de Saincte Luce et auxd. receveurs desd. fouaiges et tailles, led. tiers de feu a leurs comptes, sans difficulté, car tel est nostre plaisir. Et affin que ce soit chose ferme et estable a tousiours, nous avons fait mectre nostre seel a cesd. presentes, sauff en autres choses nostre droit, et l'autruy en toutes. Donné a Chinon, ou moys daoust lan de grace mil cinq cens et huit, et de nostre regne le unziesme.

[Signé] » Loys.

[Sur le repli] » Par le Roy,

» Robertet. »

Les *Archives de la Loire-Inférieure* conservent de ces deux actes une copie datée du pénultième de janvier 1508 (v. s.). Elle est signée : *M. le Bigot* (série B 127).

G. Durville.

FONDATION D'UNE MESSE

en l'église Saint-Denis

par GABRIELLE BOUX,

veuve de JEAN LE BIGOT DE LA CAILLÈRE

(21 Juin 1615)

Sachent tous presens et advenir qu'en la cour royalle de Nantes devant nous Jehan Bonnet et Hugues Delagarde notaires d'icelle tabellions et gardes nottes héréditaires du nombre des quarante et six y establis en droit a esté présante en personne damoiselle Gabrielle Boux veufve de Me Jan Lebigot vivant sr de la Caillère docteur en la faculté de médecine audit Nantes demeurante en cette dictte ville de Nantes rue du Chasteau paroisse de Sainct Denis, laquelle après s'estre deumant submise et tous ses biens à nostre dicte cour de Nantes et y avoir pour elle et les siens prorogé et proroge de jurisdiction, ne voulant estre ingratte des biens temporels qu'il a pleu à Dieu le Créateur luy doner en cette mortelle vie, et affin qu'ils soint après son décès distribués au service de Dieu à l'entretenemant de son Eglise, la légitime portion d'iceux touttefois réservée à ses enfens et présumptifs héritiers lesquels elle ne voudroit aucunemant defrauder de ce que Dieu et le droit de nature civil et municipal (1) commende leur laisser, a la ditte Boux pour parvenir à la gloire perdurable à elle acquise par la mort et passion de nostre sauveur et rédempteur

(1) « MUNICIPAL, se dit aujourd'hui du droit coutumier qu'on observe dans quelque ville, ou province particulière, et qui n'a point d'autorité dans les autres lieux voisins. » (*Dict. de Trévoux*, V, 785.)

Jésus Christ et estre participante des prières et oraisons qui journellemant se font en l'administration et célébration du divin service en l'Église Catholique Apostolique et Romaine de son bon gré pure et liberalle volonté sans contraincte ne induction de personne quelconque a fondé et légué lègue fonde et ordone par ses presantes a estre dit et célébré à jamais à perpétuité en l'église parochialle de Sainct Denis dud. Nantes au grand autel ou en cas d'empeschemant à celuy de Notre Dame chacun jour du vendredi de chacun an par les recteurs viquairs et prestres servants ordinairemant au cœur de lad. église pour prier Dieu tant pour elle que pour ses enfens et amis tant vivants que trépassés une messe à basse voix de l'office de la Passion au cas que à tel jour il n'arive feste double et gardée de l'Église de laquelle feste advenant aud. jour on en fera l'office à lad. messe se dira chacun jour à l'heure de neuf heures, à la fin de laquelle led. prestre dira aussi à basse voix le psalme de profondis libera et l'oraison pour les deffuncts sur la tumbe où fut ensepulturé le corps dud. feu Bigot et où sera cy après mis celuy de lad. fondatrice qui est entre le grand autel et celuy de Sainct Sebastien de lad. église, pour célébrer laquelle messe le prestre fournira d'ornamants et luminaire requis à commancer la célébration desd. services le vendredi vingt sixiesme jour de juing prochain et continuer comme dit est, et pour la dotation dud. service et entretenemant de lad. fondation affin qu'elle soit à jamais et perpetuellemant maintenue et le service faict et célébré comme dit est, lad. damoiselle Gabrielle Boux a donné donne et assigne auxdits recteur viquairs et prestres du cœur de lad. église de St Denis qui célèbreront led. service la somme et nombre de vingt livres tournoiz chacun an de rante foncière annuelle et perpétuelle à estre prise sur la maison (1)

(1) Cette maison existe encore ; de la rue on voit facilement les toitures du vénérable logis ; au n° 10 de la rue du Château subsiste également le remarquable hôtel de Raoul de la Guibourgère ; il est

où elle est demeurante aud. Nantes dicte paroisse de Sainct Denis rue du Chasteau et à elle apartenant comme elle a dit bornée entre maison d'un costé rive à monts aux enfens et héritiers de deffunct Messire Guillaume Raoul vivant sieur de la Ragotière et de la Guibourgère conseiller du Roy Présidant en la Chambre des Contes de ce pays, d'aultre costé rive aval maison à Laurans Hubert maistre pâtissier, d'un bout par le derrière la cour et logis dud. feu sieur de la Ragotière et par le devant rue et pavé qui conduist du casteau dud. Nantes au carrefour du Puilori, ainsi que lad. maison se poursuit et contient avecq sa cour apartenances dépendances qui demeurera par hipotèque spécial affecté pour led. nombre de vingt livres tournois de rante payable aud. recteur viquaire ou prestre qui célébreront led. service au terme de Noël et Sainct Jan Baptiste par moitié à commencer le premier payemant pour la première demie année à la feste de Noel prochaine et continuer comme dit est o (avec) exécution de vante des biens meubles de lad. Boux en cas de deffault connus de gaiges tous jugés par cour, ses présantes acceptés par vénérable et discret Missire Pierre Grenet prestre recteur de lad. parochialle de Sainct Denis pour luy et ses successeurs recteurs viquairs et prestres de lad. église qui a promis faire faire et célébrer led. service comme est cy devant déclaré, à tout quoy faire et tenir ils ont esté de leur consentemant et requeste jugés et condempnés par nousd. notaires avecq le jugemant et condempnation de nostre dite cour de Nantes. Ce fut fait et consanti aud. Nantes au logis et demeurance de lad. Boux le vingt et uniesme jour de juin mil six cens quinze après

devenu la propriété du très sympathique doyen et Vice-Président de la Société Archéologique de Nantes, M. Paul Soullard, qui l'a remis en parfait état et y accumule, grâce à un demi-siècle de recherches persévérantes, la plus belle collection numismatique de l'Ouest, des livres rares, des estampes, de vieux meubles, en la compagnie desquels s'écoulent les plus agréables heures de sa verte vieillesse.

midi. Ainsi signé au registre Gabrielle Boux. P. Grenet. H. Delagarde no^re royal. Bone no^re royal qui a retenu le registre. Ainsi signé à la grosse Bone no^re royal.

Pour coppie fidellement collationnée par nous notaires royaux à Nantes soubzsignés sur une grosse originalle des présantes escripte sur papier apparue et rendue ce quatriesme jour de janvier mil six centz quarante neuf.

LEPETIT

No^re royal.

AFFRANCHISSEMENT
par CLAUDE DE SESMAISONS
d'une messe fondée le 30 Juin 1631 en l'église Saint-Denis

par JEAN LE BIGOT DE LA PORTE

(6 Mars 1654)

Sur ce que feu noble homme Jan Lebigot vivant sieur de la Porte auroict par son testamant de dernière vollonté en datte du dernier jour de juin mil six cens trante un fondé et légué en l'église parrochialle de Sainct Denis de cette ville de Nantes le nombre de vingt quatre livres de rante franchissable touttes fois et quantes à raison du denier saize pour la somme principalle de trois centz quatre vingtz quatre livres (1), pour une messe à basse voix en l'église dudict lieu au jour de mercredy de chacune sepmaine par ce que lors du franchissement de ladicte rante messieurs les recteur fabricqueurs et parroissiens de ladicte parroisse seront tenuz l'émploier en fond d'héritages ou à constitution pour contynuer ladicte messe à perpétuité, lequel employ se feroict du consantemant des enfans et parans dudict deffunct sieur de la Porte, et comme Messire Claude de Sesmaisons (2) chevallier seigneur dudict lieu, la Saul-

(1) Cela donne 6,25 °/₀.

(2) Claude, chevalier, seigneur de Sesmaisons, de la Sauzinière, du Perray, de Portechèze et d'Anetz, chevalier de l'ordre du Roi, fils de Christophe et de Françoise de Lesrat, fut élu, en 1663 et 1675, par la noblesse de Bretagne pour présider les Etats, en l'absence des barons. Le Roi lui avait donné le collier de son ordre en 1659. Il épousa, par contrat du 19 janvier 1634, Barbe Le Bigot, fille de Jean Le Bigot, seigneur de la Porte, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes, et de Barbe Viau. Ils eurent un fils et trois filles.

zinière, d'Asnetz etc. et dame Barbe Lebigot sa compagne en quallité d'hérictiers dudict deffunct sieur de la Porte auroient désiré franchir et admortir ladicte rante, et pour cet effect lesdictz sieur recteur et prestres de ladicte parrochialle et escuyer Jan Poullain sieur de la Vincendière Conseiller du Roy et advocat au siège présidial dudict Nantes et maistre Jullien Mainguy, procureurs et fabricqueurs de ladicte parroisse l'an presant, ensuilte de quoy seroict intervenu sentance entre lesdictes partyes au siège prézidial dudict Nantes le cinquiesme des presans mois et an portant que lesdictz sieurs recteur prestres et fabricqueurs recepvront le franchissement de ladicte rante, et assignation au lendemain dudict jour une heure au logix desdictz sieurs fabricqueurs, lequel jugemant executtant a comparu devant les nottaires gardenottes et tabellions royaux de la Cour de Nantes soubz signez o (avec) submission et prorogation de jurisdiction y jurée par sermant ledict seigneur de Sesmaisons faisant tant pour lui que pour sa dicte dame Lebigot sa compagne lequel a demandé que lesdictz sieurs fabricqueurs reçoipvent le franchissemant de la rante dont est question et arrerages qui en peuvent estre deulz sy non protestent de les consigner à leurs perilz et fortunes et sans prejudice qu'il ne se puisse pourvoir contre ladicte sentance ainsi qu'il voira l'avoir affaire, Par lesdictz sieurs de la Vincendière et Mainguy à ce presans a esté dict qu'ilz consantent recepvoir le franchissement de ladicte rante au terme de ladicte sentance et acte de fondation pour estre iceux deniers colloquez en fond ou en constitution de rante sans préjudice qu'atendu la dyminution qui doict survenir à la fin du presant mois sur les especzes de louis d'argant represantez par ledict sieur de Sesmaisons et la difficulté qui est à présant de colloquer lesdictz deniers à la mesme raison du denier saize à laquelle ilz sont affranchis, lesdictz sieurs recteur prestres et fabricqueurs de ladicte église ne se puissent pourvoir vers le seigneur

Évesque de Nantes ou son grand vicaire pour la réduction du service de ladicte messe à proportion de ce qu'il se trouvera de fond tant pour l'interrestz desdictz prestres que de ladicte fabrice ce qu'ilz protestent de faire (1), Et oultre que jusques à la collocation desdictz deniers qu'ilz ne seront tenuz de faire ledict service sy mieux ledict seigneur de Sesmaisons n'ayme le payer, Par ledict sieur de Sesmaisons a esté dict et réplicqué que par l'acte testamantaire cy devant certé il est porté en termes exprès qu'il sera cellébré une messe à basse voix à perpetuitté au jour de mercredy sans aucune reduction de service, et en cas que lesdictz sieurs fabricqueurs ne veillent recepvoir le franchissement de ladicte rante à telle condition offre faire faire le service à pareil jour par ce que se sera où bon lui semblera offrant en ce cas faire un fond certain et assuré, Par lesdictz sieurs fabricqueurs a esté dict qu'il n'est à la liberté dudict sieur de Sesmaisons de faire transferer le service contre l'intention dudict fondateur inhumé dans ladicte église et qu'il n'est raisonnable qu'attendu lesdictes diminutions que le mesme service soict acquitté, lequel seroict en ce cas ruyneux et onereux, et persistent en leurs précédantes protestations, Sur quoy ledict sieur de Sesmaisons a déclaré qu'atendu que lesdictz sieurs fabricqueurs ne veullent recepvoir le fond de ladicte rante sy non a la charge de dyminuer et faire reigler le

(1) Dans le *Recueil d'arrests rendus au Parlement de Bretagne*, publié par DEVOLANT, on lit à la page 90 de la IIe partie : « Par arrest du 18 septembre 1612, jugé qu'un contrat aïant été fait à la charge d'un écu d'or de rente avant la réformation des monnaies, la rente doit être païée à l'estimation de l'écu d'or à présent, et non du temps que fut célébré le contrat » ; — dans *Les plus solemnels arrests et reglemens du Parlement de Bretagne, recueillis par* NOEL DUFAIL *et revûs par* SAUVAGEAU, on trouve à la page 2, du tome II : « Une rente constituée pour certaine somme en écus sols, lorsqu'ils ne valoient que quarante sols la pièce, fut déclarée rachetable pour ladite somme en mêmes espèces d'écus d'or, jusqu'à la concurrence d'icelle somme, et suivant la valeur seulement desdits écus d'or, lors dudit rachat: qui étoit de 95 sols pièce. »

service, il entend le retenir par ses mains pour le colloquer comme il voira et faire contynuer le service sans diminution soict en ladicte église ou ailleurs, Par lesditz sieurs fabricqueurs a esté dict persister en leurs précédantes protestations déclarations et offres de recepvoir aux susdictes protestations cy dessus sy mieux n'ayme ledict sieur de Sesmaisons faire fond comptant desdictz vingt quatre livres au terme dudict testamant. De tout quoy avons rapporté acte auxdictes partyes pour leur valloir et servir ou estre devra ce que de raison mesme de l'offre réelle desdictz deniers en louis d'argeant et autres monnoyes, sans préjudice des deffances saufves au contraire dudict sieur de Sesmaisons. A Nantes au logix dudict sieur de la Vincendière, le sixiesme jour de mars mil six cens cinquante quatre à l'après midy. Ainsi signé au registre, de Sesmaisons, J. Poullain, Mainguy, R. Germond nottaire royal et Lebreton nottaire royal qui a ledict registre.

LEBRETON

Nore royal.

FONDATION

d'un enfeu prohibitif en la Chapelle des Espagnols et d'une messe perpétuelle

par MARGUERITE MARQUÈS,

veuve de PIERRE MENARDEAU DE LA BOUCHETIÈRE

(4 Mai 1627)

Scachent tous presans et advenir qu'en nostre Cour royalle de Nantes avecq submission et prorogation de jurisdiction y jurée endroit ont esté presans humbles et devots orateurs les Gardiens et Religieux de Saint François de Nantes acceptans ès personnes de Vénérables frères et pères Pierre Chastellain docteur en théologie et gardien dudit convent, Jean Bernard, Christophle Lucas aussy docteurs, Estienne Guyet bachelier en théologie, Jean Hudhomme, Denys Even, Mathurin Alloué, Dominique Lemerle, Guillaume Huchet, Julien Bruhé, Julien Rouelle, Jean Cogru, Jan Durand, François Cocquais, Guy Thebaud, Bonnaventure Guerrif, Anthoine Valliers, Pierre Viec, tous prestres, Julien Leduin diacre, faisant la plus grande et mère (1) partie dudit convent, assistez de Monsieur Me François Bourgoigne Escuier sieur de Vieillecourt, Conseiller du Roy au Siège présidial de Nantes, Père spirituel (2) dudit convent, les tous con-

(1) *Mère*. Plus grand, pour maire. « Comme ce soit *mère*-péché, *mère*-pénitence lui soit donnée. » (LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dict. histor. de l'anc. lang. fr.*)

(2) Les *Mendiants* ont aussi un *Père temporel* pour les nécessités de la maison (*Dict. de Trévoux*).

gregez et assemblez en leur chapitre après le son de la cloche capitullaire à la mannière accoustumée, de ce jour quatriesme de may mil six cens vingt sept, pour eux et leurs successeurs Religieux audit convent, d'une part, Et damoizelle Marguerite de Marques (1) veufve de feu Escuier Pierre Menardeau vivant sieur de la Bouchetière Conseiller du Roy et Me ordinaire de ses comptes en Bretaigne (2), demeurants en cette Ville de Nantes parroisse de Nostre Dame, d'une autre, Entre lesquels a

(1) MARQUÈS. Extr. Réform. 7 février 1671, 5 génér. Ressort de Nantes.

Michel Marquès, en 1536, participa à un prêt fait à la Ville de Nantes et, en 1546, avança 50 écus d'Espagne pour achat de vivres pour les habitants de Nantes. De son mariage avec Marguerite DE LA VILLADIEGO vinrent : 1° *Michel*, conseiller au Présidial de Vannes, en 1571, marié (1571) à Jacquette Girard dame de la Vairie et aïeul de René Marquès de la Vairie, créé auditeur en la Chambre des Comptes de Bretagne le 9 août 1627 ; 2° *Jacques*, sgr de la Branchouère en Saint-Herblain, « bourgeois », échevin de Nantes en 1578, député de Nantes aux Etats de Bretagne en 1579, échevin et député aux Etats en 1581, échevin et député aux Etats en 1583. 17e Maire de Nantes en 1585 et député aux Etats la même année, député aux Etats en 1588, choisi pour porter le dais fort riche destiné au roi Henri IV lors de son entrée à Nantes en 1598 (le Roi refusa toute solennité), nommé capitaine d'une des 14 compagnies de la Milice Bourgeoise à sa réorganisation par Henri IV en 1598.

Lors d'une demande de subsides par Henri III en 1575, *Ferando* Marquès fut taxé à 30 livres. la *veuve de Michel* Marquès à 26 livres et *Jacques* Marquès, armateur, à 51 livres.

Jacques et *Ferando* Marquès se rencontrent parmi les représentants de la paroisse Saint-Nicolas appelés à délibérer sur la façon de recouvrer une demande de 5.200 livres formulée par Mercœur.

Pasquier Marquès était seigneur du Marais.

En 1671, *Jean* Marquès était seigneur de la Chabossière, en Bouguenais.

Au XVIIe siècle, *Bonaventure* Marquès eut la gloire d'être élu consul de la fameuse « Contractation d'Espagne ».

(2) Pierre Menardeau, créé auditeur en la Chambre des Comptes de Bretagne le 7 avril 1559, puis conseiller le 22 avril 1572, devint maître le 16 décembre 1603 ; il résigna sa maîtrise en faveur de son fils Jacques (20 janvier 1623). Sans avoir été élu, il représenta la ville de Nantes aux Etats, à Rennes, en 1590. En 1612, il était capitaine d'une compagnie de la Milice Bourgeoise.

esté fait le contract de fondation (1) en la mannière qui ensuilt, par lequel lesdits sieurs gardien et Religieux ont consenty voullu et accordé à ladite damoizelle de la Bouchetière faculté et pouvoir de faire faire en leur Eglize de Saint François, au lieu et place où ledit sieur de la Bouchetière a esté ensepulturé, quy est au devant du crusifix de la Chapelle des Espagnols (2) entre la

(1) « Chez les Cordeliers, peu ou point de fêtes, mais de nombreuses fondations funèbres. Leur église était transformée en une véritable nécropole, dans laquelle reposaient les membres des plus illustres maisons du duché : deux princes de la famille ducale, les Rohan, les Rieux, les Clisson, les Sévigné ; puis, parmi la noblesse nantaise, les Ruys, les d'Espinose, les Charette ». (S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO : *Essai historique sur l'église des Cordeliers de Nantes*).

(2) « A droite du chœur était la *chapelle de la nacion d'Espaigne* que se plaisaient à enrichir les opulents marchands à la Fosse, membres de la noble compagnie de la « Contractation ». Les armes de Castille, de Léon, d'Aragon, de Biscaye, étincelaient de tous côtés, sculptées sur les hautes murailles merveilleusement décorées ou peintes sur les vitraux aux reflets d'or et de pourpre. Les blasons des parents, des alliés, reproduits sur les objets destinés au culte et les ornements sacrés rappelaient aux vivants la mémoire des généreux donateurs défunts. Les nombreux Espagnols venus aux XVe et XVIe siècles chercher la fortune à Nantes y avaient reçu un cordial accueil et promptement acquis honneurs et richesses. Aux applaudissements de leurs nouveaux concitoyens, ils s'étaient assis dans le fauteuil du Maire, avaient revêtu la robe herminée des Présidents de de la Chambre des Comptes et du Parlement, et peu à peu, francisant leurs noms, s'habituaient à leur seconde patrie, sans oublier cependant le beau ciel de la première. Aussi, dans la Chapelle d'Espagne, que de tombes serrées et pressées. Les d'Arrande, les Ruys, les Mirande, les Compludo, les d'Espinose, etc., reposaient dans cette enceinte. » (S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO : *Essai historique sur l'église des Cordeliers de Nantes*).

« Négociants, financiers ou propriétaires, les Espagnols se sont toujours montrés généreux vis-à-vis des églises, des hôpitaux ou des couvents de Nantes..... Ce furent les Cordeliers qui profitèrent des offrandes les plus larges de la part des Espagnols..... Pour obtenir ce privilège (d'être inhumés dans la Chapelle d'Espagne), les riches marchands multiplièrent leurs dons aux Cordeliers de Nantes ; dès le XVe siècle, les d'Arrande avaient leur tombeau aux Cordeliers ; en 1510, Martin d'Arrande, seigneur du Bouffay, et Jeanne Le Caradeuc, sa femme, firent construire dans le cloître la chapelle de saint Martin et de saint Roch et donnèrent 20 livres de rente pour son entretien ; en 1525, le chanoine Julien de Myrande, recteur de Saint-Herblain,

Chapelle de Ruis (1) et celle du Nom de Jésus, conformémant à sa dernière vollonté, un enfeu et sepulture prohibitive à voulte de pierres ou tuffeau contenant sept pieds de longueur et de largeur six pieds, le tout de franc, pour le corps dudit sieur de la Bouchetière y estre inhumé ensemble celuy de ladite damoizelle et de leurs enfens et descendans d'eux, et autres leurs heritiers, sur lequel elle pourra ou sesdits héritiers sy bon leur semble faire mettre une tumbe de pierre ou bronze et sur icelle graver espitafes et armoiries (2), laquelle touttes fois ne poura estre enlevée de terre ains posée à fleur d'icelle, et en la muraille estant à costé dudit enfeu, entre la chapelle de saint Roc et celle de Ruis, mettre et attacher une table de marbre bronze ou pierre

Gonzallo de Lerma et Jehan de Compludo, exécuteurs testamentaires de Guydonne Le Gouz, veuve de Gonzalve de Compludo, comptèrent 518 écus d'or pour l'achat de 43 livres 4 sous 9 deniers de rente destinée à payer les messes de *requiem* et les oraisons qui devaient être dites sur la tombe des époux de Compludo en la Chapelle d'Espagne ; pour obtenir une concession aux Cordeliers, Ferrand d'Astondille versa 75 livres en 1534 ; les d'Espinoze avaient leur chapelle au cloître des Cordeliers ; ils avaient obtenu le droit de s'y faire inhumer à la suite de deux donations en 1542 ; Jeanne de Mirande, veuve de Jean de la Presse, par deux dons de 600 livres et de 18 livres de rente, avait acquis une concession au cloître des Cordeliers en 1546. André Ruys et sa femme fondèrent une chapelle aux Cordeliers en 1578 ». (J. MATHOREZ : *Notes sur les Espagnols et les Portugais à Nantes.*)

(1) « Si nous ignorons la date exacte du décès du chef (André) de la famille des Ruys en Bretagne, nous savons qu'il fut inhumé au couvent des Cordeliers. De concert avec sa femme, Isabelle de Santo-Domingo, il avait constitué au profit de ce couvent une rente de 150 livres, plus tard convertie en un constitut sur les Etats de Bretagne ; cette rente était accordée en échange du droit de posséder aux Cordeliers une chapelle privative, un droit d'enfeu et des messes de *requiem* ». (J. MATHOREZ : *Notes sur les Espagnols et les Portugais à Nantes.*)

(2) Les MARQUÈS portaient « Coupé, au 1, d'azur au sautoir alésé d'or accompagné en chef et en flancs de trois besants du même ; au 2, d'argent au léopard de gueules ; la bordure de l'écusson, d'argent chargé de six annelets d'or, 2, 2, 2 ».

Les MENARDEAU portaient « D'azur à trois têtes et cols de licorne d'or ». Devise : *Telis opponit acumen.*

faisant mention dudit enfeu et fondation d'une messe du nom de Jésus par chacune sepmaine, laquelle lesdits sieurs Religieux ou leurs successeurs se sont obligez et obligent de dire et célébrer à perpétuité à basse voix à l'hostel qui est fondé du Nom de Jésus chacun jour de mardy de chacune sepmaine et à commencer à faire ledit service le saize[e] de febvrier de l'an que l'on contera mil six cens vingt huit, laquelle messe ce célébrera sur les sept à neuf heures du matin, et outre feront lesdits sieurs Religieux et leurs successeurs à perpétuité un service à haulte voix par chacun an, et à chacun jour de saiziesme de febvrier, lequel sera dit et chanté à diacre et soubzdiacre avecq le libera à l'issue dudit service et le psalme de profundis, sur ledit enfeu, par ce que lesdits Religieux demeureront deschargez ledit jour de ladite messe à basse voix, comme aussy ledit psalme de profundis sera dit à basse voix à l'issue de chacune desdites messes basses, en faveur de quoy et pour lesquelles promissions et services cy dessus ladite damoizelle de la Bouchetière a donné auxdits Religieux réellemant comptant et devant nous notaires soubzsignez la somme de quarante et cinq livres tournois en pièces de saize sols et aultre monnois o (avec) quittance, et outre leur a accordé la somme de vingt et cinq livres tournois de rente foncière qu'elle leur a constitué et assigné sur tous et chacuns ses biens présans et futurs, et speciallemant sur le lieu et maison de la Bouchetière apartenant à ladite damoizelle sys et situé en la parroisse de Saint Donnatien les Nantes et generallemant sur tous sesdits biens presans et futurs, et sans que la speciallité puisse deroger à la generallité ny la generallité à la speciallité, payable par les demyes années comme elles eschoiront, et à commancer le premier payement le saiziesme d'aoust dit an mil six cens vingt et huit et continuer, par ce que touttes fois et quantes que bon semblera à ladite damoizelle ou ses heritiers il leur sera permis d'eschanger ledit hipotecque special

et leur assigner sur une aultre terre non plus esloignée de Nantes que ledit hipotecque et agreable auxdits Religieux moyennant qu'elle vaille plus de cent livres de rente, ou leur donner une rente foncière de pareille valleur en cette ville ou forbourgs sur un fons qui puisse porter ladite rente, o (avec) exécution et vente en commise sur iceux en cas de deffault pour estre ladite vente faite adjour et d'heure en aultre comme de gaiges tous jugez par cour criée saizye et vante de ses immeubles suivant les ordonnances royaux qui se feront en vertu des présantes sans autre sommation, et d'ainsy le faire et accomplir lesdits Religieux pour eux et leursdits successeurs y ont obligé tous et chacuns les biens dudict convent promettans outre lesdits sieurs Religieux faire avoir agréable le présant contract et icelluy faire esmologuer à l'assemblée provincialle qui se fera audit convent sy requis est, Et ainsy et tout ce que dessus a esté par lesdites partyes voullu et consenty promis et juré tenir sur tous leurs biens presans et futurs, à ce faire de leurs consentemans et requestes les y avons jugez et condemnez, jugeons et condemnons, promis, juré, etc., consenty, scavoir pour le respec desdits sieurs Religieux au convent de ladite Eglize, et celuy de ladite damoizelle au devant de la porte et principalle entrée d'icelle, lesdits jour et an. Ainsy signé au registre frère Pierre Chastellain gardien dudit convent, f. J. Bernard, f. Christopfle Lucas docteur en théologie, E. Guyet, f. J. Hudhomme, f. D. Tuin, f. M. Alloué, f. D. Lemerle, f. G. Hucher, Julien Bruhé, f. J. Rouelle, f. J. Cogru, J. Durand, f. F. Coquais, f. Guy Thebaud, f. B. Guerrif, f. A. Valliers, f. P. Viec, f. Petit, Ju. Leduin, Bourgoigne, Marguerite de Marques, Granjon notaire royal et Davy notaire royal qui a ledit registre, et la grosse signée Granjon notaire royal et Davy notaire royal.

Collationné par nous notaires royaux de la Cour de Nantes soubzsignez sur la grosse originalle des presantes

escripte sur parchemin nous aparue par le Révérend Père Charles Amproux gardien du convent des Révérends Perres Cordeliers de Nantes et à luy rendue, et la présante délivrée à Messire Jacques Lepennec Chevallier seigneur du Bois Jollan, aud. Nantes, le quatorziesme jour de juillet mil six cens soixante dix sept.

F. Amproux

gardien.

Belon

no. r[al].

Petit

no. royal.

CONSTITUTION DE RENTE

accordée aux Cordeliers de Nantes

par JACQUES LE PENNEC DE BOISJOLLAN
et CHARLES DU BOIS DE LA FERRONNIÈRE

(13 Septembre 1663)

AMORTISSEMENT DE CETTE RENTE

(5 Décembre 1676)

L'an mil six cens soixante trois apprès midy le treziesme jour de septembre devant nous no^res^ garde-nottes du Roy en sa cour de Nantes soubz^nez^ avec submission et prorogation de jurisdiction y jurée furent presans Messire Jacques Lepennec chevallier seigneur du Boisjollan demeurant à sa maison noble de Laufrère parroisse de Valletz et Messire Charles du Bois Chevallier seigneur de la Ferronnière, etc., demeurant à son chasteau de Beauchesne parroisse du Loroux Bottreau, lesquels ont pour eux et les leur au temps advenir vandu constitué assis et assigné sur tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles présans et futurs generallement quelzconques avec promesse de garentage et de fournir et faire valloir en principal cours d'arrerages et autre accessoire sollidairement l'un pour l'autre un seul pour le tout comme principal debteur et constituant tenu et obligé renonsans au benefice de division ordre de droit et discution de biens et personnes, Aux humbles et devotz religieux Cordeliers dudit Nantes représentez ès personnes de tres reverend père Jan Pastoureau docteur en théologie gardien,

reverends pères Martin Letourneux docteur en théologie et deffiniteur (1) de la province, Guillaume Huchet docteur en théologie vicaire et discret (2), Roc du Courret discret, Jan Caillaud discret, Marin Gremy, François du Courret, Louis Chasteau, Louis Duverger Me des novices, François Douillet, Guillaume de Drossatte et Jullien Lair procureur et discret, les tous prebstres et predicateurs, pour eux et leurs successeurs religieux audit convent à perpétuité, Scavoir est la somme et nombre de cinquante livres tz. de rente hipotecquaire et anuelle que lesd. seigrs du Boisjollan et de la Ferronnière promettent payer bailler servir et continuer ausd. religieux Cordeliers quite de frais et port à leur convent aud. Nantes ès mains de leur procureur et recepveur, par les années à pareil jour que le présent treziesme septembre de chacune d'icelles commencé le premier payement de cedit jour dans un an prochain et de la manière continuer par lesditz termes comme ils eschoiront, Et a esté ladite vante et constitution dudit nombre de cinquante livres tz. de rente faite moyennant la somme de huict cens livres tz (3) payée et baillée comptant et réellement au veu de nous ditz notaires par lesditz religieux Cordeliers ausditz seigneurs du Boisjollan et de la Ferronnière lesquels et chacun l'ont euë et reuduë en louis d'argent ayant cours et de bonne mise suivant les editz et déclarations de Sa Majesté,

(1) Définiteur. Assesseur ou Conseiller d'un Général ou d'un Supérieur, dans quelques monastères. Dans quelques ordres religieux, les Définiteurs sont pour le rang au-dessous du Supérieur du couvent où ils demeurent, quand ils sont dans ce couvent. Ailleurs ils ont le pas sur leur propre Supérieur, qui cesse de l'être à leur égard quand il est hors de son couvent. Dans le couvent où il demeure, le Définiteur est soumis au Supérieur de ce couvent dans les choses qui regardent la discipline religieuse, mais pas dans les autres choses. (*Dict. de Trévoux.*)

(2) Discret. C'est celui qui dans un Chapitre représente le corps du Couvent et en est comme l'avocat.

(3) C'était du 6,25 °/₀.

jusques à la concurance de ladite somme de huict cens livres dont ils se tiennent comptants et en quitent lesditz religieux, au profit desquels et de leurs successeurs audit convent lesditz seigneurs du Boisjollan et de la Ferronnière se sont desistez et departis de la propriété de lad. rente sur tous leurs biens pour lesditz religieux en user jouir et disposer comme les autres rentes et revenus dudit convent, A condition que lesditz constituans ou les leur pouront lors et ès fois que bon leur semblera franchir et admortir ledit nombre de cinquante livres de rente payant et remboursant ausditz religieux quite de port et frais à leur dit convent lad. somme de huict cens livres tz. avec les arrerages, loyaux coustz, fraiz et mises qui lors seront deubz qui tiendront pareille nature et hipotecque que le principal ors que licquidation n'en fust faite, le tout à une main et un seul payement sans divisions, A tout quoy faire tenir et acomplir lesd. s^rs^ constituans s'obligent sollidairement et sans division comme devant par exécution et vante de leurs meubles adjour et d'heure en aultre comme de gages tous jugez par cour saizie criée de leurs immeubles suivant les ordonnances, arrest et hostage (1) de leurs personnes en prison fermée comme pour deniers royaux, l'une exécution ne retardant l'autre se tenans pour tous somiz et requis, et ont pour l'exécution des présantes choizy et esleu de domicille perpétuel pour eux et les leur au logis du feu s^r^ Guillon procureur au siège sis rue de la Juifverie parroisse de Saincte Croix où demeure à présant Me André Pouetard pourveu de l'office dudit Guillon, pour les exploictz et sommations qui y seront faitz valloir comme à leurs propres personnes ou domicilles ordinaires sans révocation nonobstant changement ou mutation de propriétaires ou locataires, Promis, juré, obligé, renoncé, jugé

(1) HOSTAGE ou HÔTAGE. On écrivait ainsi autrefois ; on écrit aujourd'hui : ÔTAGE.

et condempné, consanti audit convent des Cordeliers à cette fin assemblez capitulairement lesd. jour et an que devant, ainsi signé au registre Jacques Lepennec, Charles du Bois, Pastureau guardien, Letourneux deffiniteur, f. G. Huchet, R. du Courret, f. Jan Caillaud, f. Marin Gremy, f. L. Verger, f. L. Chasteau, f. du Courret, f. J. Lair, procureur et discret du convent, f. François Douillet, f. Guill. de Drossate, A. Houet notaire royal et Belon l'aisné notaire royal quy a ledit registre.

HOUET — BELON l'aisné

Nore Ryal. — No. Ral.

Le cinquiesme jour de décembre mil six cens soixante et saize avant midy devant nous notaires royaux de la Cour de Nantes soubzsignez avec submission et prorogation de jurisdiction y jurée furent presans les Reverands pères Cordeliers de cette Ville de Nantes représantés ès personnes de Reverands pères Jan Baptiste le Taixier supérieur, René Macé custode (1), Enoc Didace Deluen, Jan Caillaud discret, Claude Vieilleseille discret, Nicolas Margariteau, André Soudoyer, et Julien Lair procureur et discret, capitullairement assemblez à la manière accoustumée faisant tant pour eux que pour les autres religieux de leur dict convent, Lesquels ont eu et receu comptant et réellement devant nous en louis d'argent et autres monnoyes ayant cours de Messire Jacques Le Pennec chevallier seigneur de Boisjollan demeurant en cette ville paroisse de Sainct Denis et de Messire Charles du Boys chevallier seigneur de la Ferronnière demeurant à sa maison seigneurialle

(1) Sacristain ou trésorier.

de Beauchesne paroisse du Loroux Bottreau presens et acceptans La somme de huict cens livres tournois en principal pour le franchissement et admortissement perpetuel du nombre de cinquante livres de rente hipotecquaire vandue et constituée par lesdicts seigneurs de Boisjollan et de la Ferronnière au profict desdicts pères Cordeliers par le contract de constitution cy attaché en datte du treziesme septembre mil six cens soixante trois au raport de Belon l'un des notaires soubzsignez et autre ont lesdicts Religieux receu desdicts seigneurs de Boisjollan et de la Ferronnière la somme de quatre vingtz six livres quatre sols pour les arerages de ladicte rante restant à payer du passé jusques à ce jour de laquelle dicte somme de huict cens livres de principal et arerages lesd. pères Cordeliers se tiennent comptans et en quittent lesdicts seigneurs de Boisjollan et de la Ferronnière et au moyen de ce ils ont présentement rendu et delivré la grosse originalle dudict contract de constitution escripte sur vellin comme enthierement franchy et admorty en principal et arerages. Promis, juré, obligé, renoncé, jugé et condemné. Faict et passé audict convent des pères Cordeliers soubz les seings desdictes partyes lesdicts jour et an. Ainsy signé au registre, fr. B. Letaixier supérieur, fr. René Macé custode, f. Jan Caillaud discret, fr. Vieilleseille discret, f. Deluen, fr. N. Margariteau, ff. Soudoyer, Lair procureur discret, Petit notaire royal et Belon notaire royal quy a ledit registre.

PETIT — BELON

No. royal. — No. Ryal.

Baron Gaëtan DE WISMES.

Armée
de l'Ouest

LIBERTÉ. INDIVISIBILITÉ. EGALITÉ. (1)

Circulaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Place de Nantes

Nantes, ce 17 Floréal l'an deux (2)
de la république une, indivisible et impérissable.

CRESSENT, Commandant Temporaire de la Place de Nantes,

Au citoyen TURREAU, Général en Chef de l'Armée de l'Ouest.

Le citoyen Cressent, promu au commandement de la Place de Nantes, depuis le 5e floréal, après avoir pris connaissance de tous les lieux avoisinant les barrières de la vaste commune dont la sûreté est remise à ses soins, après avoir examiné la position de ses rivières, les issues faciles qu'elles offrent aux malveillans, ne se dissimule pas combien ses obligations sont multipliées ; mais il sait qu'un vrai sans-culottes, investi de la confiance de ses concitoyens, doit employer tous les moyens que la Loi met dans ses mains pour les appliquer sans cesse à l'utilité publique ; le Commandant de la Place intimement persuadé de la vérité de ces principes :

Considérant, que les plaintes réitérées portées à ses

(1) De la collection d'autographes de P. Soullard.
(2) Mercredi, 6 mai 1794.

prédécesseurs sur les sorties illégales d'une foule d'individus et sur la facilité avec la quelle on enlève de cette Commune des denrées de première nécessité ;

Considérant, que si quelques abus sont parvenus à la connaissance des divers Commandans de la Place, il est certain qu'ils en ont ignoré le plus grand nombre ; que l'existance des habitans peut être compromise, aussi bien que la sûreté de la Commune ;

Considérant, que ces jours passés des militaires, secondés dans leurs manœuvres par des bargers, bateliers ou propriétaires de bateaux, ont passé sur la prairie au Duc, ont osé y traire les vaches de la République, qu'on s'est même apperçu que des veaux en avaient été dérobés ;

Considérant, que si on peut si aisément entrer et sortir de la Place, la responsabilité de celui qui y commande est grandement compromise et qu'il ne pourrait plus en supporter le poids ;

Considérant, enfin que les autorités constituées ont reconnu depuis longtems la vérité de ces allégations, que le Conseil Général de cette Commune l'a reconnu lui même dans sa séance du 2 ventose dernier. Propôse,

ART. 1er

Qu'une galiotte de la République maintenant à à l'ancre, vis-à-vis la maison Durbay, et n'exigeant presque aucune réparation, servira de corps de garde de police et sera stationnée au dit lieu.

ART. 2e

Qu'elle sera armée de quatre pieces de quatre, servie par trente canoniers pris dans la garnison et relevés chaque jour par un même nombre.

ART. 3e

Que son équipage sera composé de quinze hommes pris dans la marine.

ART. 4e

Qu'un pont volant d'environ quarante pieds assurera la communication de la galiotte avec la terre.

ART. 5e

Qu'il sera fourni deux guérites dont l'une, sera placée sur le pont de la galiotte et l'autre, sur le bord du quay.

ART. 6e

Que trois chaloupes, aux ordres du Commandant de la galiotte, seront armées, équipées dans le plus bref délai et servies par les hommes de l'équipage désignés dans l'article 3e.

ART. 7e

Que ces trois chaloupes seront spécialement chargées de la navigation intérieure de la Place, de la surveillance la plus exacte pour empêcher les dilapidations de tout genre, de dissiper tous les attroupemens dans les iles voisines de la Place, enfin de remplir le but d'utilité publique pour lequel elles sont créées.

Le Commandant de la Place,

Signé : CRESSENT.

Expédition de Quiberon

(Juillet 1795)

HISTORIQUE

de deux fanions du Régiment de la Marine Royale (ou Hector)

L'expédition de Quiberon est un des épisodes les plus tristes et les plus douloureux de nos guerres civiles. Son dénouement tragique, où tant d'existences humaines furent sacrifiées, est un fait historique connu de tous.

Les deux pièces qui vous sont présentées ont été les témoins — malheureusement muets — de ces événements dramatiques. Elles sont d'une rareté insigne, — peut-être unique, — car en dehors de quelques plaques de baudriers et de boutons d'uniformes trouvés dans les sables de Quiberon, il ne reste rien ou presque rien de cette expédition que l'imprévoyance et la rivalité des chefs devaient rendre si fatale à ceux qui l'avaient entreprise.

Je me permets de rappeler les faits pour expliquer la présence en nos mains de ces documents, dont l'authenticité n'est pas contestable, et dont l'identification est d'ailleurs facile en raisonnant par analogie suivant les habitudes militaires de l'époque.

Le 16 juin 1795, à 2 heures du matin, une flotte anglaise, sous les ordres du commodore Waren, ayant à son bord 5.000 émigrés, quittait la rade de Spithead et débarquait, le 27 juin suivant, un corps expéditionnaire

sur la plage de Carnac ; ce corps était composé de plusieurs divisions. La division, commandée par d'Hervilly, était la plus considérable. Elle comprenait cinq régiments, savoir : Royal Emigrant (ou de la Chatre) ; Du Dresnay ; Royal Louis (ou d'Hervilly ; Royal Artillerie (ou de Rotalier) et Royal Marine (ou d'Hector). Ce dernier régiment retiendra seul notre attention.

Il avait été formé de l'élite de l'ancienne Marine française et avait pour colonel le comte d'Hector, lieutenant-général de la Marine. Au moment du départ, et par suite de désaccord avec Puisaye sur le lieu du débarquement, Hector resta en Angleterre et fut remplacé à la tête du régiment par le comte de Soulange, son beau-frère, ancien chef d'escadre. Le vicomte de Saint-Riveul, le comte de Boiséon, les comtes de Vanssay et de Beauregard composaient l'état-major. Les anciens brigadiers de vaisseau étaient devenus capitaines, les majors lieutenants, et les anciens lieutenants de vaisseau simples fusiliers. L'uniforme était rouge, doublé de blanc, veste et culotte blanche, sans autre ornement que les marques distinctives du grade.

Ce magnifique régiment devait être anéanti presque entièrement le 16 juillet dans les retranchements de Sainte-Barbe par l'artillerie de Hoche, dont la sûreté de vue et une habileté surprenante dans l'organisation de ses lignes de défense avaient rendu impossible la jonction des émigrés avec les royalistes de Bretagne.

Après le désastre, les malheureux survivants du régiment, sabrés et refoulés par les hussards d'Humbert jusqu'à la plage de Port-Haliguen, n'avaient pas d'autres ressources que de mourir ou de poser les armes. Les uns se précipitent dans les flots pour échapper à une fin plus cruelle ; d'autres, après mille efforts, réussissent à gagner la flotte anglaise ; la plupart, Sombreuil en tête, sont faits prisonniers par les 700 grenadiers qui accompagnent toujours le général Hoche dans ses campagnes, et qui, ce jour-là, forment l'avant-garde de son armée.

MARINE
ROYALE

C'est à cette heure tragique du drame qu'il faut placer l'épisode des drapeaux raconté par Le Charron, un des rares survivants de la catastrophe.

« Une centaine d'émigrés, écrit-il dans ses mémoires, « sont dans la mer jusqu'à la gorge ; ils voient appro- « cher une des chaloupes de la frégate anglaise *La* « *Pomone*. Personne ne montera, disent les vaincus, « M. de Maillet recueille tous les drapeaux, les porte à « bord de la chaloupe, puis revient se noyer avec ses « camarades. Ils sont engloutis un à un en regardant « les drapeaux qui s'éloignent. »

En faisant périr dans les flots l'émigré de Maillet, nous devons relever une erreur de Le Charron. De Maillet regagna la côte et fut fait prisonnier. Traduit devant la Commission Lalène, le 13 thermidor, il fut condamné à mort et passé par les armes le même jour.

Au nombre des enseignes et drapeaux ayant échappé au désastre et dont parle Le Charron, se trouvaient les deux fanions que vous avez sous les yeux, et sur lesquels je vous dois une explication un peu détaillée.

L'un est le fanion de la Compagnie Colonelle (ou première compagnie) du régiment de la Marine royale. Le luxe de ce fanion s'explique par ce fait que le régiment se composait entièrement d'officiers de marine émigrés. Il est blanc en l'honneur du prince de Condé, colonel-général de l'Infanterie française depuis 1780. Il porte les armes de France, comme première enseigne du corps, et les ancres aux angles parce qu'il était destiné au régiment de la Marine royale. Ses dimensions restreintes sont celles d'une enseigne et non celles d'un drapeau.

Il ne paraît pas d'ailleurs possible que le régiment ait possédé un drapeau, car celui-ci eut été forcément anglais. En effet, il est d'un usage constant qu'un corps de troupes étranger, levé, armé, habillé, organisé par un gouvernement et dont les officiers sont commissionnés

par le ministre de la guerre du dit gouvernement prend le drapeau du pays qui l'a levé et auquel il appartient. Or, dans l'espèce, c'est le drapeau anglais que les régiments d'Hector, du Dresnay et les autres auraient dû prendre, ce qu'ils ne pouvaient faire, car ils ne pouvaient paraître à Quiberon à l'ombre du drapeau anglais, alors qu'ils y venaient, non, comme envahisseurs, au compte de l'Angleterre, mais pour rallier les royalistes de Bretagne et donner l'appui d'un noyau de troupes régulières à une levée de boucliers, qu'on espérait devoir être générale et assez forte pour balayer les armées républicaines.

Nous sommes donc bien ici en présence d'un fanion établi avec un luxe qui exclut l'idée d'un simple signe de ralliement de compagnie, et donne la pensée qu'il dut servir de bannière au régiment et être porté par la compagnie Colonelle ou 1re compagnie du régiment et en tête de ce régiment.

Le second fanion est bien un fanion de campement de compagnie du régiment de la Marine royale, ainsi que les ancres des angles en témoignent.

Il a, d'ailleurs, la même provenance que le premier.

Lors de la Révolution, l'infanterie républicaine comme l'infanterie royaliste émigrée avait, en vertu des règlements antérieurs, un fanion par compagnie d'une couleur ou d'un mélange de couleurs différents pour chaque compagnie ou chaque bataillon. Le numéro de la compagnie, d'une teinte tranchant sur le fond, se trouvait au centre de l'étoffe.

Ces fanions servaient aux fourriers à marquer le campement de leurs compagnies respectives. Ils avaient des hampes fort allongées, soit en fer, soit en bois pointu et ferré par en bas. Les adjudants-majors qui précédaient la colonne avec les fourriers et un soldat par compagnie traçaient d'avance, à l'aide de ce peloton que l'on appelait « Le Logement », la position de terrain que devait occuper le régiment campé ou bivouaqué, et

chaque compagnie y trouvait son emplacement marqué d'avance.

Pourquoi ce fanion n'a-t-il pas de numéro de compagnie, mais le nom d'Enghien au centre ? Parce qu'il est des exemples que des corps de volontaires et de gardes nationaux divers, aussi bien royalistes que républicains, ont pris à cette époque des noms qui leur étaient chers à la place de numéro pour désigner les divers compagnies d'un même corps. Autrefois, avant la Révolution, les compagnies, outre leurs numéros, étaient désignées par le nom de capitaines d'honneur pour les diverses compagnies ; de là le nom d'Enghien pour une des compagnies, ce qui indiquerait que les compagnies du régiment de la Marine royale s'étaient partagé les noms de la famille de Bourbon.

La couleur verte de ce fanion s'explique par ce fait qu'elle était la couleur du duc d'Enghien.

La couleur blanche du fanion de la compagnie Colonelle était la couleur du prince de Condé.

Sur le fanion de la compagnie d'Enghien, il faut remarquer que le revers, sur lequel figuraient probablement les mots « Marine royale » et des ancres aux angles, n'existe pas. On peut supposer qu'il a été déchiré et remis au moment de la déroute à un officier du régiment comme souvenir de cette malheureuse campagne.

Le comte de Soulange, colonel du régiment de la Marine royale, avait été traduit devant une Commission militaire et condamné à mort le 13 thermidor. Il fut passé par les armes le même jour dans la prairie de Tréauray.

Au retour des débris de l'expédition en Angleterre, ces deux fanions furent remis à sa veuve, qui habitait alors la petite ville de Reading avec son frère, le vicomte de Kerouartz, et son beau-frère, le comte d'Hector.

Après la mort de ce dernier survenue le 18 août 1808, la comtesse de Soulange revint en France en ramenant

avec elle son précieux dépôt. A son décès, il devint la propriété de son fils, puis de ses petits-enfants.

Laissées dans l'oubli, ces deux pièces historiques ont revu le jour bien longtemps après les événements qui viennent d'être racontés.

Je me félicite d'avoir contribué à leur résurrection, et je suis heureux d'en offrir la primeur à mes excellents collègues de la Société Archéologique de Nantes.

R. P.

JOURNAL

du Marquis Alexandre de la Roche-Saint-André

sur la campagne de 1815, à Rocheservière

Document inédit communiqué par le baron DE WISMES

MARS

Le 1er, jour trop fameux dans l'histoire, Bonaparte entre dans le golfe Juan et foule encore aux pieds le sol français.

.....

Le 11, Alphonse de Goulaine arrive à cheval à la Garde à 11 h. 1/2 et nous apprend que Bonaparte était en France, qu'il y était débarqué avec 600 hommes de la garde. Nous allons à la Grange et revenons bientôt à la Garde avec M. de Goulaine et une douzaine de jeunes gens qui s'étaient réunis à nous. Nous allons à Rocheservière désarmer les Patauds et nous nous rendons, le soir, au nombre de 30, coucher à la Guichère. Nous passâmes la nuit chez Mlle de Jousbert.

Le 12, plus nombreux, nous allâmes de bonne heure à Legé, par une pluie abondante ; nous désarmâmes les Patauds du bourg. Nous fûmes à la messe en armes. Le soir, M. de Goulaine arriva à Legé avec quelques personnes qu'il avait réunies. De bonnes nouvelles se répandirent. Nous licenciâmes notre monde en leur disant de se tenir prêts au premier avertissement. Onésippe de Tinguy arriva à Legé avec sa femme et son père. Nous nous rendîmes avec M. de Goulaine à la Grange, où Mme de Goulaine nous confirma les bonnes

nouvelles qu'on nous avait débitées à Legé. Nous vinmes, mon frère et moi, coucher à la Garde.

Le 13, je fus le matin à Rocheservière. — Traité fameux du Congrès de Vienne, qui mettait Bonaparte hors la loi des nations ; les Anglais l'avaient signé.

Le 14, Alphonse vint à la Garde dans la soirée, s'en retourna et revint nous apprendre que Bonaparte était maître de Lyon. Nous nous rendîmes à Rocheservière chez Artel, où nous passâmes la nuit.

Le 15, je vins un instant à la Garde et retournai par la Touche à Rocheservière, où arrivèrent MM. Le Maignan et Edouard de Sapinaud ; nous fûmes avec eux dîner à la Grange.

Le 16, dévoré d'ennui ; la fièvre me prit.

Le 17, j'ai été à la Grange, à Rocheservière, à la Roche-Boulogne et en suis revenu avec M. et Mme Baudry. Je me suis arrêté à la Touche.

Le 18, nous n'apprîmes rien.

Le 19, encore rien.

Le 20, je fus à la Grange, où l'on me dit que le duc de Bourbon allait venir dans le pays.

Le 21, j'ai été le soir à Saint-Etienne, — j'y ai trouvé Ludovic, Charette et Alphonse, qui recrutaient les volontaires royaux ; nous sommes revenus à la Grange.

Le 22, nous eûmes encore de l'espérance.

Le 23, j'ai été à Rocheservière.

Le 24, Baudry vint de bonne heure à la Garde et nous apprit que Paris était au pouvoir de Bonaparte, qui y était entré le 20 à la nuit.

Le 25, j'ai été à la Touche et à la Grange, où l'on nous confirma l'arrivée de Bonaparte à Paris.

Le 28, j'ai été à la Grange, où j'ai vu Athanase

Charette, Mrs de Marans, qui ne m'engagèrent pas d'aller dans le marais.

Le 29, sur les 9 heures du soir, Auguste Le Maignan arriva avec un domestique à la Garde pour savoir ce que nous pensions faire ; il partit sur les minuit pour l'Ecorce.

Le 31, j'ai été à la Roche-Boulogne.

AVRIL

.....

Le 10, j'ai été par l'Ecorce, dîner au Barlin, où j'ai vu un vicaire nommé Pinaud, qui avait bonne espérance.

.....

Le 14, j'ai été à Nantes, j'ai dîné chez Mme de Pestivien.

Le 15, je suis revenu à la Garde. Nous avons, mon frère et moi, couché à la Chaufferie, parce qu'il y avait de la troupe à Rocheservière.

Le 16, j'ai été faire une visite à M. le Curé de Rocheservière.

Le 17, j'ai été à la Grange. Adolphe de Regnon est arrivé à la Garde.

Le 18, Adolphe, Edouard et moi, avons été à Beaufou. J'y fis la connaissance de Mme Léon de Mornac.

Le 19, Adolphe et moi sommes revenus à la Garde. Nous avons été sur le haut du coteau crier de toutes nos forces : Vive le Roi ! pour répondre au même cri poussé par des hommes qui revenaient de la foire de Geneston.

Le 20, j'ai été avec Adolphe dîner à la Grange, le soir à la Touche. Mon frère et moi avons couché au Moulin-Neuf.

Le 22, Baudry a dîné à la Garde. Adolphe est parti pour la Pâclais.

Le 23, j'ai été faire visite à M. le Curé de Rocheservière.

Le 24, je me suis trouvé avec Onésippe à la foire de Legé ; il y avait de la troupe ; je couchai à la Chaufferie.

Le 25, j'ai été dîner à la Roche-Boulogne.

Le 27, j'ai dîné à la Grange avec Ludovic Charette.

Le 28, j'ai été à Beaufou et suis revenu le soir.

Le 29, j'ai été le matin chez Artel ; j'y vis un officier qui y logeait.

Le 30, Alphonse est venu à la Garde.

MAI

Le 1er, j'ai été à la Roche-Boulogne, à la Grange ; j'ai couché avec Alphonse à la Vacherie.

Le 2, Charette et Alphonse sont venus à la Garde. Nous avons été, le soir, à la Grange.

Le 3, j'ai été à la Grange, puis dîner à la Roche-Boulogne avec Charette et Alphonse ; nous passâmes par la Grange et M. de Goulaine vint avec moi coucher au Moulin à vent.

Le 4, jour de l'Ascension, j'ai été à la messe à Rocheservière, pendant laquelle il arriva des troupes à Rocheservière. Je traversai les rangs des soldats et courus à la Garde prévenir Charette, Alphonse et mon frère, qui étaient avec quelques jeunes gens de bonne volonté à réduire en balles une vingtaine de livres de plomb de chasse et à faire des cartouches. Notre factionnaire, placé sur le haut du coteau, voyait clairement celui du détachement qui était à la Grange. Je fus coucher avec Charette, Alphonse et mon frère à la métairie de la Haie.

Le 5, nous vînmes de bon matin à la Forest et ensuite à la Garde. Nous passâmes, le soir, Charette, Alphonse et moi, chez Mlle de Tinguy, à la Nolière, et fûmes à la Roche-Boulogne, où je couchai ; Alphonse et Charette en partirent pour aller au rendez-vous que M. Deshéros leur avait donné.

Le 6, Onésippe et moi nous nous rendîmes au pont de bois de la Forest, qui était l'endroit désigné pour la réunion. M. Le Page du Boischevalier nous y envoya un cheval chargé de vivres. Ne voyant pas arriver Charette et Alphonse, nous fûmes inquiets et prîmes le parti d'aller voir par nous-mêmes ce qu'ils étaient devenus. Nous nous rendîmes donc, à la Guichère, ou nous fûmes rassurés par le chevalier de Jousbert. Nous revînmes bientôt au pont de bois, à l'exception d'Onésippe, qui retourna chez lui. En revenant à la Garde, je fis signe à la bande royaliste restée sur la vieille côte qu'elle pouvait venir. Je commandai de la soupe, puis montai dans ma chambre faire ma toilette, puis je descendis et me mis sur le seuil de la porte, où je vis tout à coup une femme qui me faisait signe de me sauver. Je passai sur le pont et fus retrouver ceux auxquels j'avais fais signe de venir. Nous montâmes aux Gaudinières, d'où nous vîmes les soldats se promener dans le jardin ; ce n'est que tard qu'ils reçurent l'ordre de rentrer à Rocheservière. Je passai la nuit à la Chaufferie.

Le 7, nous nous rendîmes au pont de bois de la Forest. En passant vis-à-vis de la Grange, nous parlâmes aux soldats qui y étaient cantonnés. Je vis dans la Forest quelqu'un qui nous espionnait. Alphonse et Charette vinrent nous rejoindre sur les 5 heures. Nous placâmes un fonctionnaire qui, bientôt, tira sur les soldats qu'il vit arriver ; nous courûmes aussitôt sur eux, fîmes une décharge, essuyâmes la leur et nous nous jetâmes dans l'enceinte dite du *Vrignon* ; nous n'y étions que 13

et la plupart sans arme. Après nous avoir traqués pendant deux ou trois heures, ils se retirèrent tous à Legé. Nous quittâmes alors notre retraite : les uns vinrent à Rocheservière, les autres d'un autre côté. Je me rendis au Boischevalier, où je trouvai Alphonse.

Le 8, je passai avec Alphonse à la Grange, je couchai à la Garde, où nous étions une vingtaine ; nous eûmes une alerte pendant la nuit.

Le 9, nous nous divisâmes en trois bandes, afin de parcourir le pays et le disposer à secouer le joug de l'usurpateur. Alphonse était de la même bande que moi. Nous passâmes au Coin, traversâmes la forêt de Grand-Lande, passâmes à la métairie de la Bécherie et fûmes invités à y retourner quand bon nous semblerait ; nous nous reposâmes dans la forêt de Champ de Busain et nous arrivâmes à la brune à la Maladrie, où nous couchâmes, Alphonse et moi. Pendant la nuit, on nous fit prendre d'ennuyeuses précautions pour aller parler à M. Tardy dans le bourg de Palluau.

Le 10, nous vînmes à Beaufou, nous y enlevâmes le drapeau tricolore et fîmes de même aux Lucs. Je couchai avec Alphonse à la Roche-Boulogne.

Le 11, nous eûmes une alerte en venant de la Grange ; nous apprîmes que Travot était venu à Vieillevigne avec quelques chasseurs de la Vendée et y avait enlevé le drapeau blanc ; nous nous y rendîmes aussitôt. Je passai à l'Ecorce avec Onésippe ; il y avait bien 200 hommes de réunis. Nous remîmes le drapeau blanc sur l'église, malgré plusieurs personnes du bourg; nous repassâmes à l'Ecorce et je vins coucher avec Julien à la Rochette.

Le 12, je me rendis à la Grange ; nous fûmes au pont de bois de la Forest et la Roche-Boulogne. Ludovic Charette et mon frère couchèrent à la Garde, Alphonse et moi à la Vacherie.

Le 13, nous fûmes à la Grange ; nous y apprîmes que M. de Suzannet faisait un rassemblement le 15 et devait venir à Legé ; nous revînmes à la Garde.

Le 14, je fus le soir à Legé sur le cheval de M. Néau, avec la fleur de lis, et le sabre au côté ; je passai au Retail, je fus à Beaufou et je revins à la Garde, où je trouvai MM. Saint-André et Foureaud, débarqués de la flotte qui amenait M. de la Rochejaquelein et des armes.

Le 15, nous nous rendîmes à Legé, MM. Charette, Onésippe, Foureaud, Saint-André et moi ; j'étais monté sur le cheval de Jousbert, le chasseur de la Vendée ; nous avions avec nous une vingtaine de jeunes gens. Nous fûmes chez le Curé le prévenir que nous allions faire sonner le tocsin. Mme N*** arriva alors à la cure, s'y opposa fortement et vint à bout d'ameuter le peuple contre nous. Nous fûmes obligés de nous retirer et nous nous plaçâmes avec nos volontaires, qui avaient été séparés de nous, sur la route de Bourbon, à 200 pas du bourg. Charette se rendit à Saint-Etienne-du-Bois et en ramena quelques personnes. Il était 5 à 6 heures du soir et la mégère, en furie, continuait encore d'exciter le peuple contre nous. M. de Goulaine lui adressa d'amers reproches et cette femme, naguère furieuse, reste consternée et est bientôt huée par ceux-là mêmes qui venaient de l'applaudir. Nous restâmes dans le bourg et y couchâmes.

Le 16, sur les 5 heures du soir, M. de Suzannet arriva avec environ 1.200 hommes, se mit, le soir, en marche et fut coucher à Commequiers. Nous passâmes, Onésippe et moi, à Saint-Christophe-du-Ligneron ; nous couchâmes à Commequiers chez un pataud.

Le 17, on se rendit à Saint-Gilles. Onésippe et moi, ayant pris les devants, nous fûmes à Croix-de-Vie trouver le général de la Rochejaquelein, qui nous accueillit parfaitement. Onésippe lui donna son cheval,

et je l'accompagnai pour aller au-devant de M. de Suzannet ; pendant quelque temps on craignit d'être attaqué. Dans la journée on débarqua environ 2.000 fusils et beaucoup de munitions. Le soir, le général de la Rochejaquelein nous fit partir, Onésippe et moi, pour annoncer son arrivée à son frère, qu'il croyait à Saint-Aubin-de-Baubigné. Nous fûmes coucher à Saint-Christophe.

Le 18, nous vînmes à Legé, changeâmes de chevaux, fûmes à Belleville et rencontrâmes proche Dampierre M. de Sapinaud avec environ 4.000 hommes ; nous lui annonçâmes le débarquement, nous dînâmes au Gâs, où Mlle de Beauregard me donna et attacha à mon chapeau une cocarde blanche ; enfin partis, nous passâmes à Asson, où nous laissâmes nos chevaux et en prîmes d'autres à Victor. Nous allâmes coucher à Tiffauges chez le curé, nommé Grassineau. C'est ce jour que le combat de l'Aiguillon eut lieu.

Le 19, nous fûmes à la Romagne et ensuite à Saint-Macaire, où nous rejoignîmes environ 1.500 hommes commandés par Philippe de la Bretesche. Nous nous rendîmes avec lui au May, où arriva M. d'Autichamp avec environ 4.000 hommes. Il y avait eu une alerte un instant avant son arrivée. Le général d'Autichamp nous donna aussitôt une audience particulière ; il voulait savoir en quoi consistait le débarquement ; il nous apprit que M. Auguste de la Rochejaquelein devait sous peu rejoindre son frère et il nous fit repartir avec ordre de faire la plus grande diligence et de dire à MM. Louis de la Rochejaquelein et de Suzannet que si on ne lui envoyait pas aussitôt un tiers de ce qui avait été débarqué, tant en armes qu'en munitions, il congédierait tout son monde. Il nous donna un guide pour nous conduire à Tiffauges, d'où nous nous rendîmes à Asson, où nous reprîmes nos chevaux. En passant à Trestié, nous eûmes quelques désagréments des nôtres,

parce que nous n'en étions pas connus ; nous nous reposâmes une couple d'heures à la Roche-Boulogne.

Le 20, nous fûmes de bonne heure à Legé, nous y reprîmes nos chevaux et partîmes aussitôt pour Beaufou, où nous trouvâmes le général de Sapinaud avec son armée, et ce ne fut qu'à Palluau que nous rejoignîmes MM. de la Rochejaquelein et Suzannet. Le soir, nous nous rendîmes à Aizenay ; nous allâmes, Onésippe et moi, à la Maronnière. Il y eut une alerte sur les 9 h. 1/2 du soir, on tira sans savoir trop pourquoi cinq à six cents coups de fusil. Sur les 11 heures, nous fûmes attaqués par les Bleus, commandés par Travot : ils pénétrèrent à Aizenay sans être aperçus, et ce fut là que le combat s'engagea. Onésippe et moi nous rejoignîmes bientôt le général de la Rochejaquelein, que nous mîmes entre nous deux. Nos gens se tiraient les uns sur les autres et ils l'étaient aussi par des traîtres qui s'étaient glissés dans nos rangs, à la faveur de la nuit et du peu d'ordre qu'observaient nos bons paysans. Ils plièrent de toute part au bout d'environ une heure sans être poursuivis, Travot ayant hâte de se rendre vers Bourbon, afin de couvrir la ville. A la fin de l'affaire, je fus tiré de très près par une colonne ennemie, que je prenais pour l'une des nôtres et que je voulais faire arrêter pour l'embusquer. Je restai sur le champ de bataille jusqu'à la pointe du jour; un de nos hommes m'ayant dit qu'Aizenay était encore occupé par les Bleus, je n'osais pas chercher mon cheval, que j'avais attaché dans une vigne proche du bourg. Voyant que je ne pouvais partir, — on tirait de tous côtés, — je restai jusqu'à environ midi du 21. Je me rendis alors à Beaufou, où je trouvai Théodore de Regnon ; nous couchâmes à la Moinardière.

Le 22, nous vînmes à Rocheservière avec le chevalier de Goin et un certain M. Le Camus, qui s'était à Aizenay brûlé son chapeau avec un coup de pistolet. Je rencontrai à Rocheservière Adolphe de Regnon. Onésippe et moi

nous donnâmes un laissez-passer à deux prisonniers faits la veille. Je vins à la Garde et retournai coucher à Rocheservière chez M. le Curé, qui confessa un espion qui fut fusillé un instant après.

Le 23, je restai à la Garde.

Le 24, Onésippe y vint le matin ; nous allâmes ensemble à Rocheservière et ensuite avec Alphonse de Goulaine et quelques uns de nos chasseurs à la ville du Bois pour arrêter le sieur Le Camus. Nous vînmes de là à la Roche-Boulogne, où nous couchâmes, Alphonse, Théodore, Edouard et moi.

Le 25, nous vînmes à Rocheservière.

Le 26, nous sommes allés à Vieillevigne, de là à Montaigu, où nous avons trouvé M. du Chaffault avec sa division, qui avait renversé les anciennes fortifications du château de Montaigu. Je soupai avec ma sœur, et couchai, avec M. du Chaffault et une partie des officiers, dans une maison appartenant à un acquéreur.

Le 27, nous vînmes avec Le Maignan à Vieillevigne, d'où je vins avec Onésippe à la Roche-Boulogne ; nous couchâmes dans la grange de la Coindrie.

Le 28, nous vînmes le matin à Rocheservière. M. de Suzannet y arriva avec environ 1.200 hommes.

Les Grandes Chroniques de Bretagne

par ALAIN BOUCHART

Additions de 1518 — Leur provenance

La première édition des *Grandes Chroniques de Bretagne*, par Alain Bouchart, a paru en 1514, à Paris, chez Galliot du Pré.

Cette édition renferme exclusivement l'œuvre de Bouchart. Notre « Breton, natif du pays de Bretaigne », pour payer sa dette « au pays auquel nous auons prins nostre nativité », avait annoncé qu'il écrivait l'histoire de son pays « iusques au temps de feu François, deuxiesme de ce nom, dernier duc de Bretaigne » (1). Fidèle à son dessein, il conduit le lecteur jusqu'à la mort de François II et même jusqu'à son inhumation « au cœur de l'église des Carmes de Nantes » (2).

Bien que cet ouvrage, publié seulement quelques mois après la mort d'Anne de Bretagne, ait été composé de son vivant, postérieurement à son mariage avec Louis XII, Alain Bouchart s'est arrêté au seuil de l'administration de la reine-duchesse. Il s'est un peu trop assimilé à un ordonnateur des pompes funèbres, comme si, la Bretagne étant morte avec son dernier duc, l'historien pouvait désormais lui rendre les honneurs que l'histoire a coutume de rendre aux grands morts.

(1) *Les Grandes Croniques de Bretaigne*, f° 2. — Nous nous servons dans cette étude de l'édition d'Alain Bouchart, publiée par M. H. Le Meignen, par les soins de la Société des Bibliophiles Bretons, Nantes 1886. Tous nos renvois, sauf indication contraire, se reportent à la pagination de cette édition.

(2) *Ibid*, f° 241.

Le second éditeur du premier historien breton a cru que son œuvre souffrait d'une lacune. En la redonnant au public en 1518, quatre ans seulement après son apparition, et il y a fait une première addition qui, comme il l'annonce lui-même, commence au roi Charles VIII et va « iusques au temps présent » (1).

Cette première *Addition* comprend quarante-six feuillets (f°s 242-288). En voici la répartition par règnes: Charles VIII, f°s 242-259 v° ; Louis XII, 259 v°-281 ; François Ier, 281-288.

Cette addition concerne plutôt les faits généraux de l'histoire de France que les faits particuliers du duché de Bretagne. Sur les dix-huit feuillets consacrés au règne de Charles VIII, quinze nous parlent de son expédition en Italie, deux, de ses funérailles ; le premier, de différents événements du début de son règne. Son mariage avec Anne de Bretagne y est expédié en une courte phrase : « Charles faisant paix auec les Bretons print Anne leur duchesse a femme et espouse» (2). Puis la duchesse entre dans l'oubli d'où elle ne sortira plus qu'une ou deux fois, incidemment, au cours du voyage où elle accompagne le roi lors de son départ pour l'Italie.

Les vingt-deux feuillets suivants s'étendent depuis le sacre de Louis XII jusqu'à son inhumation à Saint-Denis. Dans cette partie, la part de la duchesse Anne est un peu plus forte. Si son mariage est mentionné rapidement en moins d'une ligne (3), le voyage qu'elle fit en Bretagne, en 1505, y est raconté en cinq colonnes avec des détails aussi nombreux qu'intéressants (4). De plus, le récit de ses funérailles, moins complet que celui de Pierre Choque, dont il s'inspire, y occupe un chapitre

(1) « Addition iusques au temps présent, commençant au roy Charles VIII de ce nom ». *Ibid*, f° 242.

(2) *Grandes Croniques...*, f° 243.

(3) L'auteur dit simplement que Louis XII « auoit prins a femme et espouse Anne, vefue de Charles ». *Ibid*, f° 260.

(4) *Grandes Croniques...*, f° 265 v°, 266 v°.

spécial de plus de cinq colonnes. Enfin, dans ces vingt-deux feuillets, l'histoire de Bretagne peut encore en revendiquer deux ou trois qui nous racontent le haut fait d'armes de la Cordelière et l'expédition de douze mille lansquenets à Saint-Malo (1).

Les huit derniers feuillets vont du sacre de François Ier à la naissance du dauphin, au mois de mars 1517. On n'y trouve pas un fait relatif à la Bretagne. Le peu qui y est dit de la reine Claude et de sa sœur Renée, filles de la duchesse Anne, regarde l'histoire de France et non celle du pays breton.

Les principaux critiques qui se sont occupés d'Alain Bouchart ont reconnu que cette *Addition* n'était pas de lui. Dans une note dont il accompagne la notice biographique de l'historien breton, M. Le Meignen, son dernier éditeur, dit expressément que ces *Additions* ne sont certainement pas de « notre auteur », c'est-à-dire de Bouchart, mais « d'un continuateur anonyme » (2).

C'était aussi le sentiment de M. de la Borderie. Parmi les appendices de la dernière édition de Bouchart figure une très précieuse bibliographie de ses chroniques, rédigée par l'érudit critique breton avec toute l'autorité qu'il apportait dans cette matière. Ayant à parler d'une de ces *Additions*, il réfute avec raison l'opinion de M. Kerdanet, qui l'attribuait à Jehan de Saintré.

Voici ce qu'il en dit :

« Dans ses *Notices sur les Ecrivains et les Artistes de la Bretagne* (1818), à la p. 77, M. de Kerdanet, après avoir mentionné l'édition de 1514 des *Chroniques* de Bouchart, ajoute : « Elles ont été réimprimées depuis dans la même forme en 1518, et en 1531, in-folio, avec les *Additions de* JEHAN DE SAINTRÉ ». Ce nom d'auteur est de pure invention. Il n'y en a point dans les *Additions* de 1531, ni

(1) *Grandes Croniques....*, f° 273 v° et 276 v°.

(2) *Les Grandes Croniques de Bretaigne...* Edition des Bibliophiles Bretons, Nantes, MDCCCLXXXVI. Introduct. p. XI, note 1.

même rien d'où on puisse tirer à cet égard une conjecture quelconque. M. de Kerdanet était sujet à de certaines confusions : il avait vu, dans la souscription, *Jehan Petit*, nommé comme ayant pris part à cette édition de 1531 ; par une erreur de mémoire, *Jehan Petit* sera devenu, dans son imagination, *Petit Jehan de Saintré*. Jehan de Saintré, je le sais, n'a jamais été écrivain : c'est un héros de roman, et d'un roman antérieur au XVIe siècle. Mais j'ai beau chercher, je ne puis trouver que cela pour expliquer la vision de M. Kerdanet.

« Cette vision a été adoptée comme vraie par l'auteur du *Catalogue de la Bibliothèque de Rennes*, imprimé en 1828 (M. Dominique Maillet), toutefois avec une variante. Ce *Catalogue* porte (p. 1218) :

« 10837. *Les Grandes Croniques de Bretaigne* (par ALAIN BOUCHART), Paris 1514. — Les mêmes (*avec les Additions de* JEAN DE SAINTRÉ, de 1517 à 1532) 1532, in-folio et 1541. »

« M. Maillet croyait sans doute reproduire ici purement et simplement les opinions de M. de Kerdanet. A son insu, son assertion est toute différente. Il attribue à *Jehan de Saintré* la partie des *Additions* de l'édition de 1532 qui va de cette date à 1517, et M. de Kerdanet en fait l'auteur des *Additions* de l'édition de 1531, qui remontent jusqu'au mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, c'est-à-dire jusqu'en 1491. D'ailleurs, nous venons de le voir, dans l'édition de 1531, le texte des Additions est tout autre que dans l'édition de 1532 ; il ne peut donc être du même auteur. En tous cas, nous le répétons, il n'y a aucunement lieu d'attribuer ni l'un ni l'autre à un Jean de Saintré quelconque. Ces deux textes sont l'œuvre de deux auteurs dont les noms sont restés inconnus. (1) »

(1) A. DE LA BORDERIE. *Bibliographie des Chroniques de Bretagne, d'Alain Bouchart*. Appendice de l'édition d'Alain Bouchart par les Bibliophiles Bretons, p. 35.

Pour ne parler ici que de l'édition de 1518, notre étude ne portant que sur cette dernière, nous sommes parfaitement d'accord avec M. de la Borderie: ces *Additions* sont « d'un auteur dont le nom est resté inconnu. » Mais il ne faudrait pas étendre à l'auteur des *Additions* de 1518 ce que M. de la Borderie dit de l'auteur des *Additions* de 1531, c'est-à-dire « qu'il n'y a rien d'où l'on puisse tirer à cet égard une conjecture quelconque. Notre but est de prouver dans cette étude que l'*Addition* de 1518 renferme en elle-même tout ce qu'il faut pour rechercher son auteur et même pour le trouver.

Le peu d'importance accordé aux choses de Bretagne dans cette première *Addition*, la part très restreinte qu'elles y occupent donnent d'abord l'impression qu'elle n'a point un Breton pour auteur. Cette impression se fortifie à la lecture de l'*Addition* toute entière et particulièrement à celle de certains de ses passages.

A part deux ou trois de ces passages qui font exception et dont nous parlerons plus particulièrement, on ne sent pas dans l'ensemble vibrer l'âme bretonne. L'auteur est complètement étranger à l'accent breton, à cet accent dont ne peut se départir un Breton qui parle ou écrit de son pays.

Parfois, même, percent dans ces lignes des sentiments que les Bretons bretonnants d'alors, comme Alain Bouchart, n'ont jamais pu éprouver, et qui, par suite, démontrent à eux seuls un auteur français.

Prenons, par exemple, un passage où il est question de la dernière lutte de la Bretagne contre la France.

« Apres le trespas du duc Francoys, dit l'auteur, Charles print les armes contre les Bretons. A Francoys de Bretaigne estoient deux filles demourees, l'une desquelles auoient (*sic*) nom Anne : contre ces filles fut guerre signifie iusques a ce quelles se fussent acquitees des foy et hommage que tenus estoient selon les loix du

fief, et a ce que mariees ne fussent sans le consentement du roy. »

Après avoir ainsi attribué sans la moindre hésitation, à la Bretagne, des obligations qu'elle se refusait à reconnaître, l'auteur reproche au roi d'Angleterre d'avoir, en envoyant des secours aux Bretons, péché par ingratitude contre Charles VIII. « Contre les Nantoys, dit-il, fut faict course et dur assiegement, qui finallement fut inutile, Henry, roy d'Angleterre, septiesme de ce nom, enuoya secours aux Bretons, combien quil, par long temps fuytif de son pays, uenant a Charles eust longuement demoure auec luy et liberallement receu ayde de pecune, si que Charles luy bailla nombre de gens darmes auec lesqueslz cheminant en Angleterre commenca a mener guerre en laquelle Richard fut occis, et il recouura par ce moyen le royaume. » (1)

Pour apprécier la conduite d'Henri VII, on reconnaîtra qu'un auteur Breton n'eût pas vu, dans son intervention en faveur de la Bretagne, qu'une occasion de le blâmer.

Du reste, l'auteur, après avoir ainsi peu à peu soulevé le voile qui cache son incognito, finit par nous fournir un moyen d'enlever ce voile tout à fait. Il nous dit lui-même qu'il a été ambassadeur de Charles VIII en Angleterre.

« Par raison de quoy, continue-t-il en parlant de ces faits, feusmes en aulcunes ambassades par deuers cil Henry auec Francoys de Luxembourg et Charles de Marigny.... »

Ainsi, l'auteur de cette *Addition* est un ambassadeur de Charles VIII au roi d'Angleterre : rien d'étonnant si, dans les lignes que nous avons citées, les sentiments trahissent un auteur français et non un auteur breton.

(1) *Grandes Croniques de Bretaigne*, f° 242 v°

Si sommaire que soit le renseignement fourni par l'auteur sur lui-même, il est suffisant pour nous le faire découvrir complètement.

Les ambassades envoyées par un roi à un autre figurent parmi les événements importants qui ont laissé à l'histoire les documents officiels avec lesquels elle peut établir la vérité des faits. Or, ici, nous avons été assez heureux pour trouver un de ces documents qui, se rapportant, sans aucun doute, à cette ambassade de Charles VIII vers Henri VII, nous donne tous les noms des ambassadeurs français. Ce document est le sauf-conduit même délivré par le roi d'Angleterre à ces ambassadeurs. Il a été publié intégralement par Rymer dans son vaste recueil de documents officiels de provenance anglaise.

Ce recueil renferme deux saufs-conduits délivrés, à cette époque, à des ambassadeurs français à quelques mois de distance seulement.

Le premier est du 12 juillet 1490. Comme il ne mentionne pas le nom de François de Luxembourg, il ne répond pas aux données du problème, qui est de chercher un sauf-conduit délivré à trois ambassadeurs, à savoir François de Luxembourg, Charles de Marigny, et le troisième anonyme, l'inconnu que nous avons à dégager.

Le second passe-port est du 10 décembre 1490. En voici la partie la plus importante.

« *Quocirca Nos ex munificentia nostra Regia cupientes ut Illustrissimi et Potentissimi Principis Carissimi Amici et consanguinei nostri Karoli Franciæ Regis Legati et Ambassiatoris viri Illustres* FRANCISCUS DOMINUS DE LUXENBURG *vicecomes de Martiga,* WALERANDUS DU SAMS, DOMINUS DE MARIGNY *et venerabilis pater* ROBERTUS GAGUIN, *decretorum doctor Generalis minister ordinis Sanctæ Trinitatis quietius et securius suam Legationem atque Ambassiatam... ea quæ... agere, tractare et com-*

ponere sui Principis nomine habent... valeant et possint... suscepimus in saluum et securum conductum nostrum...

Teste Rege apud Wesmonasterium, decimo die decembri. (1)

Ainsi, ce sauf-conduit a été délivré pour trois ambassadeurs : François de Luxembourg, Walerand de Sains (et non de Sams), seigneur de Marigny, et Robert Gaguin, ministre général de l'Ordre de la Sainte Trinité.

Or, nous connaissons déjà deux membres de cette ambassade : l'auteur dont nous cherchons le nom dit qu'il en faisait partie avec François de Luxembourg et Charles de Marigny. Comme il est à croire que ce Charles de Marigny est le même que le seigneur de Marigny, il faut admettre que le troisième ambassadeur qui, dans nos *Chroniques*, parlant de cette ambassade, s'est abstenu de donner son nom, ne peut-être que Robert Gaguin.

Il est à remarquer que ces deux saufs-conduits concernent une ambassade relative aux affaires de Bretagne. Tous les deux sont postérieurs à l'acte par lequel, le 12 juin, le roi d'Angleterre prenait un engagement relatif à la garde de Nantes. Si le premier, du 12 juillet, n'a été délivré qu'un mois après cette date, le second, daté du 10 décembre suivant, concerne également une ambassade dont l'objet est de détourner le roi d'Angleterre de secourir les Bretons. Or, c'était le but que poursuivait l'ambassade composée de François de Luxembourg, de Charles de Marigny et du troisième ambassadeur qui parle de lui sans révéler son nom.

Il n'y a donc ici aucun doute possible. Le sauf-conduit publié par Rymer appartient exclusivement à l'ambassade relatée dans l'*Addition* aux *Grandes Chroniques* d'Alain Bouchart, et en nous révélant les noms

(1) RYMER. *Fœdera*, t. XII, p. 432, 433.

de ces trois ambassadeurs, nous dévoile l'X de cette Addition.

Du reste, si, dans cette circonstance, Robert Gaguin a omis de donner son nom, ce n'est pas par une fausse modestie ni pour le dérober intentionnellement à la connaissance de la postérité. Son ambassade à Londres, au mois de décembre 1490 (1), lui a aussi fait publier un opuscule très rare dont voici le titre.

« Sensuit le passe temps doysiuete de maistre Robert Gaguin, docteur en decret, ministre et general de lordre Saincte trinite et redemption des captifz pour le temps quil estoit a lôdres en ambassade auec tres noble et puissant seigneur francoys môseigñr de Luxêbourg pour le roy de france Attendant le retour de tres noble hôme Waleren de saint bally de Senlis Leq̄l estoit retourne en france deuers le dit seigneur pour certains articles touchans la charge de lambassade. Mil. cccc. IIIIxx. IX au moys de decembre. »

Petit in-8 de 28 ff. non chiffrés. (Brunet, t. II, 1430.)

On voit que Robert Gaguin n'a pas cherché l'incognito qui pèse depuis quatre siècles sur l'auteur de l'*Addition* à l'ouvrage d'Alain Bouchart. Cet incognito est attribuable uniquement à l'éditeur qui a, le premier,

(1) Le sauf-conduit de Gaguin est placé par Rymer en 1490. *Fœdera*. . XII, 432. Sa plaquette publiée à Londres, et dont nous donnons le titre d'après Brunet, porte la date de décembre 1489. Cette différence de date important peu au but principal de cette étude, nous ne nous arrêterons pas à chercher à l'expliquer.

Nous signalons une difficulté relative au prénom du seigneur de Marigny. Il n'y a aucun doute sur sa personnalité. Il s'agit bien ici de Walerand de Saint, seigneur de Marigny, bailli de Senlis.

Pourquoi, dans son *Compendium*, Gaguin l'appelle-t-il *Karolus de Marigny*, expressions exactement traduites par « Charles de Marigny », dans l'Addition de Bouchart ? La solution de ces difficultés secondaires n'influe en rien sur nos conclusions ; nous nous bornons à les signaler, sans chercher à les expliquer, ce qui nous écarterait trop de notre sujet principal.

ajouté cette *Addition* sans dire d'où il l'avait lui-même tirée.

L'identité de notre ambassadeur anonyme avec Robert Gaguin étant clairement établie, voyons ce que l'histoire nous dit de sa personnalité ; nous trouverons dans ces renseignements la preuve incontestable de toutes nos précédentes déductions.

Robert Gaguin ; vingtième ministre général de l'Ordre de la Rédemption des Captifs, né à Collines, petit bourg du diocèse d'Arras, fut employé dans plusieurs ambassades par les rois Charles VIII et Louis XII, en Italie, en Allemagne et en Angleterre, et mourut en 1501.

Il a composé en latin plusieurs ouvrages, parmi lesquels un résumé de l'histoire de France, qui parut de son vivant à Paris, en 1500, sous le titre suivant : *Compendium Roberti Gaguini super Francorum gestis ; ab ipso recognitum et auctum* (1).

Ce résumé va depuis le commencement de la monarchie française jusqu'à l'an 1499. Ouvrons-le au commencement du règne de Charles VIII, livre XI, f° CLXI. Nous y trouvons, dès les premières lignes, le texte même dont la première addition à l'œuvre d'Alain Bouchart n'est que la traduction.

C'est ce que l'on peut constater par la simple comparaison des deux textes suivants :

Texte de Robert Gaguin, *op. cit.*, f° CLXI.	Texte de l'Addition à Alain Bouchart, f° 242.
Volenti mihi deinceps scribere, lachrime suboriuntur : dum fluidas vitæ spes et fortunæ volubilitatem attentius considero, hic enim qui	Quant ie vueil oultre escripre et que attentiuement considere la fluxibilite de la vie humaine et la volubilite de fortune, des yeux me

(1) Cette édition porte la date de 1500, le v des ides de janvier, l'an du Jubilé. « *anno gratiæ quem iubileum vocant a natali christiano M. quinquagesimo ad idus ianurias.* »

proxime sequitur magnanimus princeps superata quam egerrime exegit pueritia, cum adoleuisset expectationem quidem inter vicium virtutesque se dedit. Sed decursis aliquot annis dexterior factus est: et voluptati frenos ponens, qualis futurus esset facile potuit intelligi, nisi præceps illum morbus, et inexpectata mors adolescentiam vix supergressum abstulisset...

sourdent larmes et pleurs en habondance; car cestuy qui cy apres sensuyt prince magnanime, son enfance, laquelle grefuement et a peine il passa, surmontee, quant venu fut en adolescence, donna de soy attente entre uice et uertu, mais apres le laps daucuns ans faict plus a dextre et refrenant sa volupte, facillement lon peult entendre que il eust este au temps aduenir se sa subite maladie et mort non attendue ne leust oste de ce monde, a peine estant hors de ladolescence.

Voici les lignes où il parle de son ambassade en Angleterre :

Cujus rei gratia aliquot legationibus cum Francisco Luxembergo et Carolo Marignyano ad eundem Henricum functi sumus, texte traduit ainsi dans l'*Addition* à Bouchart « par raison de quoy feusmes en aulcunes ambassades par deuers cil Henry auec Francoys de Luxembourg et Charles de Marigny », f° 242 v°.

Nous pourrions continuer cette collation jusqu'au folio suivant; la traduction suit le texte latin avec la même fidélité. Mais arrivée au f° 243, l'*Addition* à Bouchart abandonne complètement le texte de Gaguin. Après avoir rappelé deux faits relatifs : le premier à la fondation des Pénitentes de Paris, le second à Savonarole, elle se lance avec force détails dans l'expédition de Charles VIII en Italie, et prodigue à la raconter dix-sept feuillets à la place des deux pages consacrées par le texte latin à cet événement. Il faut ensuite nous reporter au f° 259 v° de l'*Addition* pour retrouver la traduction exacte de ce texte, précédée d'une remarque qui est pour notre recherche de la plus grande utilité.

« Et quant le roy, dit cette *Addition*, eust este vng petit de temps a Lyon, il delibera aller rendre graces a Dieu, aux benoistz martyrs sainct Denys, sainct Rustique et sainct Eleuthere ses compaignons, *ainsi comme descript et recite le tresfame hystoriographe maistre Robert Guaguin, auquel ie mettray le reste de la cronicque du roy Charles.* »

Puis, après ce préambule, l'Addition reprend le texte de Gaguin et le traduit avec la même fidélité que précédemment.

Il est évident que nous sommes ici en présence d'une longue insertion au *Compendium* de Robert Gaguin. Un auteur, en parlant de soi, ne va pas se traiter de « très fameux historiographe », et nous avons dit que tout ce passage manque dans le texte latin original.

D'un autre côté, cette première Addition comprend des événements qui se sont passés jusqu'en 1518, et Gaguin est mort le 22 mai 1501.

Après avoir découvert l'ambassadeur français qui a, jusqu'ici, rédigé cette *Addition*, il nous faut maintenant chercher non seulement le traducteur, mais aussi le continuateur de son œuvre. La question, ainsi posée, nous amène à la solution suivante : ce traducteur et ce continuateur est un champenois du nom de Pierre Desrey.

L'œuvre de Robert Gaguin eut un succès qui lui procura l'honneur de plusieurs éditions. Mais comme elle était en latin, elle demeurait inaccessible au vulgaire. En 1514, elle trouva un traducteur qui la redonna au public sous le titre suivant :

« Les grandes croniques : excellens || faitz, et uertueux gestes : des tresillustres, treschrestiens, magnanimes || et victorieux Roys de France. Et tant en la saincte terre de Hierusalem || comme es pays de : Syrie. Sicile. Italie. Espaigne. Alemaigne. Angleterre. Flandres. Bour- ||

gongne. Et aultres plusieurs telles provinces, contrees et regions, cõposees en latin par || reverend pere en Dieu et religieuse personne Maistre Robert Gaguin. En son viuant mi || nistre general de lordre de la saincte trinite, docteur en decret, eloquent orateur et tresfame || hystoriographe. Et depuys en lan Christifere Mil cinq cens et quatorze songneusement || reduictes et translatees a la lettre de latin en nostre vulgaire francoys || A la louenge et gloire de dieu : et a lhonneur || de tous nobles princes. Ensemble aussi plusieurs additions des choses aduenues es temps || et regnes des Treschrestiens Roys de france Charles . VIII . que dieu absoule . Et Loys . XII . || de ce nom a présent regnant auquel dieu doint tres bonne vie. »

« Auec preuillège du roy nostre sire.

« Imprime a Paris pour poncet le preux || Marchant libraire demourant en la grantrue sainct Jaques a lenseigne du loup deuant || les Mathurins » (1)

L'auteur de cette édition n'a pas cru devoir mettre son nom au frontispice du volume. Mais il s'est dédommagé en le répétant plusieurs fois à l'intérieur. (2) C'est « Pierre Desrey, simple orateur de Troyes en Champaigne. »

Comparons le texte de Pierre Desrey avec celui de l'*Addition* à Bouchart ; on constatera que le second n'est que la répétition du premier.

Voici les débuts des deux textes : cette première collation comprend l'énoncé, les premiers et les derniers mots du premier chapitre, ainsi que les manchettes qui courent le long des marges dans les deux volumes.

(1) L'édition porte au verso du titre le privilège de Louis XII, daté de Paris, 18 novembre 1513.

(2) On le trouve pour la première fois dans le prologue qui commence ainsi : « Proesme ou prologue de Pierre desrey, simple orateur de Trois, en Champaigne, sur les croniques et vertueuses gestes, etc..., puis aux f°s 217, 244...

TEXTE DE PIERRE DESREY, (*op. cit.*, liv. XI, f° CCXV)

Comment le Roy Charles huitiesme delaissa Marguerite de flandres pour ce que les espousailles n'estoient agreables a son pere Maximilian: et espousa la tresnoble princesse Anne duchesse de bretaigne. Alla conquerir le royaulme de naples en grant triumphe et, au retour de son voyage, equipe seulement de sept mille combatàs, eschapa et gaigna la bataille a Fornoue contre les lôbars et venissiés qui, au nombre de quarante mille combatans, lespioyent au passage. f° 215

Quant ie vueil oultre escripre: et que attentiuement considere la fluxibilite de la vie humaine et la volubilité de fortune, des yeulx me sourdent larmes et pleurs en abundance. Car cestuy qui cy apres sensuit prince magnanime... ainsi que vrayement fut faict. F° 216.

TEXTE DE L'ADDITION A BOUCHART (*op. cit.*, f° 242)

Comment le Roy Charles huitiesme delaissa Marguerite de Flandres pour cé que les espousailles n'estoient agreables a son pere Maximilian, et espousa la tresnoble princesse Anne duchesse de Bretaigne, alla conquerir le royaulme de Naples en grant triumphe, et au retour de son voyage equipe seullement de sept mil combatans, eschappa et gaigna la bataille a Fornoue contre les Lombars et Venissiens qui, au nombre de quarante mil combatans lespioyent au passage.

Quant ie vueil oultre escripre (1) et que attentiuement considere la fluxibilite de la vie humaine et la volubilité de fortune, des yeux me sourdent larmes et pleurs en habondance ; car cestuy qui cy apres sensuyt prince magnanime... ainsi que vrayement fut faict. F° 243.

L'identité des deux textes ressort également de l'identité des manchettes qui courent le long des marges dans les deux éditions.

MANCHETTES DU TEXTE DE PIERRE DESREY.

La prinse du duc dorleans a la iournée de sainct aulbin.

MANCHETTES DU TEXTE DE L'ADDITION

Les meurs du roy Charles.
La prinse du duc d'Orleans a la iournée de Sainct-Aulbin

(1) Nous suivons ici l'édition de Bouchart de 1532, f° 211. L'édition des Bibliophiles Bretons porte « *ourltre escipre* », qui peut être une erreur typographique de l'édition.

Henri septiesme roy dangleterre.	Henry septiesme roy d'Angleterre.
La reuolte darras.	La reuolte dArras.
La malice des habitans darras.	La malice des habitans dArras.
Mariage entre le roy Charles VIII et Anne duchesse de bretaigne.	Mariage du roy Charles VIII et Anne duchesse de Bretaigne.
La guerre de Naples.	La guerre de Naples.

Continuée sur presque tout le texte de l'*Addition* à Bouchart, cette collation donne le même résultat. Enoncé des chapitres, textes, manchettes, tout est identique, à part, de temps en temps, quelques expressions changées, quelques manchettes assez rarement omises dans Bouchart.

Du reste, pour mettre le lecteur à même de faire cette constatation par lui-même, nous extrayons des ouvrages de Desrey et de Bouchart tous les énoncés des chapitres, avec les premiers et les derniers mots de chacun d'eux, nous bornant à les placer sur deux colonnes, chaque citation en présence de sa reproduction.

Avant de reprendre cette collation de textes, reproduisons d'abord les quelques lignes qui précèdent les deux séries de textes que nous donnons.

Dans l'Addition à Bouchart, le texte est précédé de cet énoncé du chapitre.

Comment le treschrestien Charles huytiesme se delibera de passer les mons pour recouurer son royaulme de Naples, et le nombre des gens darmes tant par mer que par terre qu'il fist tirer en auant pour recouurance dudit royaulme. (F° 243.)

Dans la traduction de Robert Gaguin, l'énoncé plus sommaire du chapitre vient à la suite de quelques lignes dans lesquelles l'auteur indique son nom et sa part dans son édition de Gaguin.

Addition de Pierre desroy simple orateur de Troyes en Champaigne sur et auecques les croinques (*sic* pour *cro-*

niques) *du tresfame historiographe et excellent orateur Maistre robert Gaguin de la vraye et entiere deliberation du treschrestian roy Charles. VIII. pour la conqueste et recouurance de son royaulme de Cecile.* (F° 216 v°.)

Immédiatement après ces lignes, commence, dans les deux éditions, un texte identique, comme on peut en juger par les citations qui suivent :

TEXTE DE PIERRE DESREY	TEXTE DE L'ADDITION A BOUCHART
Apres doncques que le treschrestian et tres illustre roy Charles VIII..., f° 216 v°... ou le roy et son conseil auoient ordonne. F° 217.	Apres doncques que le treschrestien et tresillustre roy Charles huytieme...f°243 ... ou le roy et son conseil auoient ordonné. F° 244.
Narration de lordonnance pour le gouuernement... f°217	*Narration de lordonnance pour le gouuernement...* f° 244
Le mecredy .xx. iour du moys de aoust mil IIII cens IIIIXX et XIII (1) f° 217 v° les choses cy dessus. Semblablement ... qui auoit bon corps pour faire souplesses. f° 218.	Le mercredy vingtieme iour du mois d'Aoust mil IIII cens XCIII... touchant leurs charges et affaires pour les choses cy-dessus dictes f° 244 v°. (2)
Du retour de la treschrestiane royne au royaulme de france. f° 218.	*Du retour de la treschrestienne royne* ANNE DUCHESSE DE BRETAIGNE, *au royaulme de France.* f° 244 v°.
Le vendredy .XXIX. iour du moys de Aoust... f° 218 receu de tous les estatz de la ville criant vive le roy. f° 219.	Le vendredy XXIXe iour dAoust... receu de tous les estatz de la ville criant viue le roy. f° 245 v°.

(1) On voit que nos deux auteurs contemporains placent l'expédition de Charles VIII en Italie en 1493 au lieu de 1494.

(2) Ces mots terminent le chapitre dans Bouchart. Desrey les fait suivre de vingt-huit lignes que le second éditeur de Bouchart n'a pas jugé bon de reproduire.

Des entrees et transit du roy par villes de lombardie et tout le duché de milan. f° 219.

Ung samedi .xi. iour doctobre le roy charles .viii. apres quil eut ouy sa messe. f° 219... et en criant viue le roy. 219 v°.

Lentrée du roy a pauie. f° 219 v°.

Le mardi .xiiii. iour doctobre le roy charles de france separtit... f° 219 v°... crians tous viue le roy. f° 220

Lentree du roy a plaisance. f° 220.

Samedi . xviii . iour doctobre le roy fut au disner... f° 220... iusques a pontresmola. f° 220.

De la perfection du voyge (sic) du roy charles VIII. f° 220.

Le dimenche .xxvi. iour doctobre... a son retour de neaples. f° 220 v°.

Lentree du roy charles VIII en la cite de lucques. f° 220 v°.

Samedi .viii. iour de novembre... tout son noble estat. f° 220 v°.

Lentree du roy charles en la ville de Pise. f° 220 v°.

Le dimenche .ix. iour de novembre... f° 220 v°... ung seigneur dudict florence appelle Cappon. f° 221.

Des entrees et transit du roy par les villes de Lombardie et toute la duche de Millan. f° 245 v°.

Le samedi vnziesme iour dOctobre le roy Charles huitiesme de ce nom apres qu'il eut ouy messe... f° 245 v° en criant viue le noble roy de france. f° 246.

Lentree du roy a Pavie. f° 246.

Le mardi xiiie iour doctobre le roy Charles se partit... crians tous : viue le roy. f° 246.

Lentree du roy a Plaisance.

Le sabmedy xviiie iour doctobre le roy fut a disner ... iusque a Pontresmola. f° 246 v°.

De la perfection du voyage du roy Charles VIII ... f° 246 v°.

Le dimanche xxvie iour doctobre... a son retour de Naples. f° 246 v°.

Lentree du roy Charles en la cite de Luques. f° 246 v°.

Le samedi viiie iour de Novembre... tout son noble estat. f° 247.

Lentree du roy Charles VIII en la ville de Pise. f° 247.

Le dimenche ixe iour de Novembre .. ung seigneur dudit Florence appelle Cappon. f° 247.

Lentree du roy Charles a florence qui est une tresbelle ville. f° 221.

Le lundi .xvii. iour dudit moys... criant viue le roy de france. f° 222.

Lantree du roy a Senes la ville... f° 222.

Le mardi .ii. iour de decembre... viue le Roy de france Auguste. f° 222.

Lentree du roy charles VIII a Viterbe qui est en la terre du pape. f° 222.

Mercredi .x. iour du moys de decembre... s'en alla hors dudit romme· f° 222 v°.

Narration des vertueux et nobles faictz... f° 222 v°.

Le mercredi darrenier iour de ceptembre (*sic*) lan que dessus mil iiii cens iiii.xx. et xiii (*sic*)... ou sainct Pierre fut crucifie. f° 223 v°.

Comment le roy partit de Rome... f° 223 v°.

Le ieudi .xxviii. (*sic*) iour de ianuier.... lequel luy donna son nom charles, f° 224.

Lentree du roy charles a Verlic. f° 224.

Le vendredi .vi. de feurier .... le seigneur Virgile comte de potilanne, f° 224 v°.

Lentree du roy Charles a Florence qui est une tres belle et moult riche ville. f° 247.

Le lundi xvii[e] iour dudit moys... f° 247... criant viue le roy de France. f° 247 v°.

Lentree du roy Charles a Senes la vieille. f° 247 v°.

Le mardi ii[e] iour de decembre... f° 248... viue le roy de France auguste f° 248.

Lentree du roy Charles VIII a Viterbe qui est la terre du pape. f° 248.

Le mercredy ix[e] iour du moys de decembre... sen alla hors dudit Romme. f° 248 v°.

Narration des vertueulx et nobles faictz... f° 248 v°.

Le mercredi dernier iour de decembre l'an que dessus mil ccccxciii (*sic*) ... ou sainct Pierre fut crucifie. f° 249.

Comment le roy partit de Romme... f° 249.

Le ieudy xxvii (*sic*) iour de ianvier. f° 249. lequel luy dona son nom Charles. f° 249 v°.

Lentree du roy Charles a Verlic... f° 249 v°.

Le vendredi vi de feburier. f° 249 v°... le seigneur Virgile conte de Potillane. f° 250 v°.

Quel est le lieu de Ponge real... f° 224 v°.

Le samedi .xxi. iour de feurier... audit lieu de ponge real. f° 224 v°.

Comment le roy entra dedans naples...

Le dimenche .xxii. iour de feurier... f°224... y auoit moult grand nombre. f° 226.

Comment le roy receupt les hommages...

Dimenche .xv. iour de Mars... f° 226... les ecrouelles pour la .ii. fois (1) f° 226 v°.

De ioustes tenues a naples... f° 226 v°.

Mercredi .xxii. iour de Auril... f° 226 v°... moins *fournis* que cestuy. f° 227.

Dung Italien decapite pour ce qu'il auoit tue ung page francois et mange son cueur. f° 227.

Mardi .v. iour dud. moys de may... f° 227... son entree solennelle a naples. f° 227 v°.

Comment le trescrestiain... f° 227 v°.

Le mardi .xii. iour de May (1494) (1)... y eut grant triumphe. 228 v°.

Quel est le lieu de Ponge real. f° 250.

Le samedi xxie iour de feurier... audit lieu de Ponge Real. f° 250.

Comment le roy entra dedens Naples. f° 250.

Le dimenche xxiie iour de feburier... y auoit moult grant nombre. f° 251 v°.

Comment le roy receupt les hommages. f° 251 v°.

Le dimenche xxve iour du moys de Mars... les ecrouelles pour la seconde fois. f° 251 v°.

Des ioustes tenues a Naples... f° 251 v°.

Le merquedy xxiie iour de Apuril... moins *garnis* que cestuy. f° 252.

Dung Italien lequel fut decapite pour ce quil auoit tue un page francois et apres que il leut occis, il luy tira le cueur du ventre et puis le mengea... f° 252.

Le mardi ve iour du moys de May... son entree sollennelle a Naples. f° 252 v°.

Comment le treschrestein... f° 252 v°.

Par vng mardy xii iour de May... y eut grant triumphe. f° 523.

(1) Après « pour la .ii. foys », Desrey ajoute « qui fut moult belle chose a veoir », puis quatre lignes qui terminent le chapitre. f° 226 v°.

Comment le roy charles VIII... f° 228 v°.

Le mercredi .xx. iour du moys de May... Laige Valemonton et a Maringue f° 228 v°.

Le retour du roy charles a romme. f° 228 v°.

Le lundi premier iour de iuing... f° 229... pour lors absent de Romme. f° 229.

Declaration des villes ou le roy passa... f° 229.

Le tres noble roy de france et de Cecile... au comte Galleace f° 230.

Comment le roy Charles VIII fut... dont fut chose MIRACULEUSE. f° 230.

Le lundi .vi. iour de iuillet lan de notre salut Mil quatre cens quatre vingts et xiiii (*sic*) (1) ... sans plus creindre ses ennemys. f° 232 v°.

Des villes bourgs et cites ou le roy passa... f° 232 v°.

Apres la triumphante victoire... et coucher aupres de Lyon. f° 234.

Comment le roy charles .VIII. feist sa seconde entree a Lyon... f° 234.

Le sabmedy .vii. iour de

Comment le roy Charles VIII... f° 253.

Le merquedi xx^e iour du moys de May... Laige Valmenton et a Maringe. f° 253 v°.

Le retour du roy Charles a Romme. f° 253 v°.

Le lundi premier iour de luing... f° 253... pour lors absent de Romme. f° 253 v°.

Declaration des villes ou le roy passa... f° 253 v°.

Le tresnoble roy de France et de Cecille... au conte Galleace. f° 254 v°.

Comment le roy Charles fut... dont fut chose MERUEILLEUSE. f° 254 v°.

Le lundi vi^e iour de iuillet l'an de nostre salut mil quatre cens xcv (*sic*)... sans plus craindre ses ennemis. f° 256 v°.

Des villes bourgs et cites ou le roy passa... f° 256 v°.

Apres la triumphante victoire... et coucher aupres de Lyon... f° 257 v°.

Comment le roi Charles VIII fist sa seconde entree a Lyon... f° 257 v°.

Le samedi viie iour de

(1) Ici, Desrey, brouillé avec la chronologie, met 1494 au lieu de 1495. Du moins est-il conséquent avec lui-même, puisqu'il place en 1493 la première année de l'expédition en Italie qui eut lieu de septembre 1494 en novembre 1495. Bouchart, qui a mis précédemment 1493, comme Desrey, rétablit ici la véritable date des événements.

Novembre... selon lordre qui s'ensuyt. f° 234 v°.

Sensuyt lappareil, pompe et ordre des obseques... f° 234 v°

Apres que charles *comme nous auons dit* fut trespasse ... Et les aucteurs estrangers attribuent a vice aux occidentaulx que dehonestement ilz ignorent la sourse et procedence de leur nation. f° 236.

Comment le tresnoble tres crestiain tresillustre et tresuictorieux roy Loys XII... 236.

Apres que le roy Charles .VIII. fut decede sans *delaisser hoirs de son corps...* f° 237... le .xi. iour de ianvier lan de grace MCCCCXCIX. f° 243.

Novembre... 257... selon l'ordre qui sensuyt. f° 258 v°.

Sensuit lappareil pompe et ordre des obseques... f° 258.

Apres que Charles fut trespasse... Et les aucteurs estrangiers attribuent a vice aux occidentaulx que deshonnestement ilz ignorent la source et procedence de leur nation. f° 259 v°.

Comment le tres noble tres chrestien et tres victorieux Loys XII... f° 259 v°.

Apres que le roy Charles fut decede sans *heritier* de son corps... f° 259 v°... le xie iour de ianvier lan de grace mil quattre cens XCIX. f° 265.

Le commencement de ce chapitre est chargé dans P. Desrey de nombreuses et pompeuses épithètes qui ont été supprimées dans l'*Addition* à Bouchart. Voici le commencement. Nous mettons en italique tous les mots supprimés dans cette *Addition*.

« Après que le roy Charles .VIII. fut decede sans delaisser hoirs de son corps et que fut mis en sepulture le *tres*noble, *tresillustre, et tresuictorieux prince* Loys, duc de Orleans, filz du tresexcellent *et illustrissime* prince *et vaillant seigneur,* Charles duc de Orleans et de tres noble dame *et princesse* Marie de Cleues, sa mere, fut magnifiquement et *en moult grand honneur* sacre tres chrestien roy de france *en la ville et cite de Reins...* ». f° 237.

Le reste du chapitre est identique dans les deux auteurs, à part le passage suivant, où l'Addition à Bou-

chart a supprimé les mots en italique, relatifs à Robert Gaguin.

« Et au partir dicelle eglise fut ainsy tousiours triumphamment conduict iusques a son palays royal la où fut faict ung grand soupper et tenue pleine court royalle; puis chascun se retira. Le roy seiourna a Paris par certaines iournées apres, pour les affaires du royaulme, *comme dit suyvamment le prénommé Gaguin.* Le roy Loys XII par le iugement de leglise delessa... » f° 237. v°.

A la fin de ce chapitre qui termine l'histoire de Gaguin, Pierre Desrey ajoute trois pages, dont l'une est consacrée au récit de la bataille de « Guynegathe. » Puis, au bas du f° 244, il ajoute ce qui suit :

« Addition de Pierre desrey, simple orateur de Troyes en champaigne, sur les croniques du bon reuerend pere et scientifique historiographe maistre robert Gaguin, pour lamplification du tres illustre et tres chrestiain et tres uictorienx roy Loys douziesme de ce nom, iusques en l'an Mil cinq cens et xiii auecques le deuot trespas et triumphante sepulture de feue treshaulte, trespuissante, tresmagnificque et tresexcellente princesse, ma dame Anne, royne de france et duchesse de Bretaigne, icelle vivente sa tres noble femme et compaigne que dieu absoille et mettr en paradis.

« Apres que iay leu perleu et reuolue es fleulletz (*sic*) precedens de la cronique du tres renomme historiographe et reverend pere en dieu maistre robert Gaguin, ministre general de lordre de la saincte Trinite de paradis, et aulcunes aultres petites additions sur les croniques du treschrestiain, tresprudent et tresuictorieux roy de france, Loys XII de ce nom, a present regnant et auquel dieu donne bonne vie. Je pierre desrey, bon francoys de Troyes en champaigne, ay aulcunement delibere escripre en bref aulcune chose des triumphans gestes et vertueux faictz dicelluy tresexcellent roy, presupposant que Paule Emilius

moderne ortodoxe et scientifique hystoriographe, Le doye mieulx et plus amplement declarer dedans sa Cronique, en laquelle il solicite chascun iour a escripre et laborieusement rediger le perfect comble et entier effect dicelle tresnoble Cronique. » f° 245 v°.

Le second éditeur de Bouchart a supprimé toute cette partie qui renferme si nettement les titres de propriété de Pierre Desrey et de Robert Gaguin. A la place, il a mis un énoncé de chapitre : « Comment le tres pieux et magnanime roy Loys douziesme de ce nom a entreprins de retourner dela les mons... »

Puis, après ce long énoncé qui ne se trouve pas dans Desrey, il continue de lui prendre son texte : « Or considerons doncques... », jusques aux mots «... la ou plusieurs Turcs furent occis et suppeditez du predict Sophie ». f° 246. A la suite de ces mots qui terminent son chapitre, il intercalle quatre petits chapitres sur le voyage fait par la reine Anne en Bretagne en 1505.

Puis, après un autre énoncé de chapitre qui ne se trouve pas plus dans Desrey, il reprend le texte de ce dernier à l'endroit où il l'avait laissé pour faire son intercallation.

Texte de Pierre Desrey.	*Texte de l'addition à Bouchart.*
Or considerons doncques en quel triumphe, gloire, honneur... f° 245.	Or considerons doncques en quel triumphe, glore et honneur... f° 265.
... du predit Sophie... f° 246.	... du predict Sophie ... f° 265 v°.
	Voyage d'Anne de Bretagne en son duché.
Et en ce temps ainsi comme on dit. f° 246.	En ce temps ainsi comme on dit apparurent plusieurs comettes... f° 267.

De cet endroit jusqu'à la fin du volume, le texte de P. Desrey ne porte plus aucun énoncé de chapitre. On

n'y voit plus que des manchettes le long des marges. Le second éditeur de Bouchart s'est borné a recopier le texte de Desrey en respectant cette disposition. Nous relevons ces manchettes sur les deux ouvrages. On verra bien qu'il en manque quelques-unes, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; elles montrent, au même degré que les énoncés des chapitres, l'identité du texte de Bouchart avec celui de Desrey.

Texte de P. Desrey. f°s 247-251	*Texte de Bouchart.* f°s 267-271
La prinse et recouurance de Iaynes.	La prise et recouvrance d'Iaines.
Le roy a tousiours serche paix.	[Néant.]
Le roy Louis XII feist recouvrer Naples.	Le roy Loys XII fist recouurer Naples.
Boulongue restituee au pape Iulius.	Boulongue restituee au pape Iulius.
La prinse de messire Barthelemy de Aluiane.	La prinse de messire Bartholomy de Aluiane.
Les villes du roy des romains.	Les villes du roy des Rommains.
Les bons seruices du roy loys au pape Iulius.	Les bons seruices du roy Loys au pape Iulius.
Mirandule fut rendue aux francois.	Mirandule fut rendue aux francois.
Gaston de foues duc de nemours en lombardie.	Gaston de Fouez duc de Nemours en Lombardie.
Le pape et le roy de Aragon...	Le pape et le roi de Arragon.
[Néant.]	La mort du legat de France George dAmboise.
Declaration de sept hommes saulvages.	Declaration de sept hommes sauuages.
Des nobles faicts du roy loys.	[Néant.]
Les francoys soubs le capitaine Rauestin contre les turqs.	Les Francoys dessoubs le capitaine Rauastin contre les Turcqs.

Du general concile commence a Pise. f° 248.

La reuolte de ceux de Brexe aux venitiens.

Lassault des francois deuant Brexe.

La deffense de ceulx de Brexe.

Les italiens et venitiens subiugues a Brexe.

De la richesse estant a Brexe.

Les prisonniers detenus a Brexe.

La reduction de Bergame.

Nouuelles au duc de Nemours.

Dune fille qui auoit vescu XL ans sans boire ne menger. f° 249.

Une fille ayant les stigmates es piedz et mains.

De lentreprise de rauane.

La bataille pres de rauane.

Gaston de foues duc de Nemours tenant le camp.

Entreprinse du duc de Nemours.

Les francois surprins et enclos. f° 250.

La triumphante mort du duc de Nemours.

La prinse et excidion de Ravane.

Les francois a leuer le corps du duc de Nemours.

Lestat du seigneur trespasse.

Du general concille commence a Pise.

[Néant.]

[Néant.]

La defense de ceulx de Bresse.

[Néant.]

La richesse estante a Bresse.

Les prisonniers detenus a Bresse.

La reduction de Bergame.

[Néant.]

Dune fille qui auoit vescu XL ans sans boire ne manger.

Une fille ayant les stigmates es pieds et es mains.

[Néant.]

La bataille pres de Rauenne.

Gaston de Fouez duc de Nemours tenant le camp.

Entreprinse du duc de Nemours.

Les francoys prins et enclos. f° 270.

La triumphante mort du duc de Nemours.

La prinse de Rauenne.

[Néant.]

Lestat du seigneur trespasse.

Les citoyens et seigneurs de Milan.	[Néant.]
La sepulture du duc de Nemours.	La sepulture du duc de Nemours.
Du monstre nouveau ne a Rauane.	Du monstre nouveau a Rauenne.
Lassemblee de aulcuns italiens contre les francois f° 251.	Assemblee daulcuns Italiens contre les Francoys f° 271.
La prodition de aulcuns simulateurs du duche de Milan.	La prodition daulcuns simulateurs de la duche de Millan.
La mort du pape Iulius second.	La mort du pape Iulius second.
[Néant.]	Leon pape moderne X de ce nom.
La descendue de roy de angleterre a Calays.	La descente du roy dAngleterre a Calaix.
Du roy de Escosse.	Du roy de Escosse,
Le grant yuer lan mil cinq cens et treze. f° 252.	Le grant yuer lan mil V cens traize.
Le noble seigneur, duc de bourbon, contre les suysses.	
Des nobles uertus de la royne.	

Il est donc bien établi que les f°s 242-271 de l'*Addition* à Bouchart ne sont qu'une réédition des f°s 215-253 de l'œuvre de Desrey.

Mais ce dernier, du moins dans l'édition que nous avons pu consulter de ses Grandes Chroniques, s'arrête à la mort d'Anne de Bretagne, c'est-à-dire en 1514. Or, l'Addition à Bouchart s'étend jusqu'en 1518, comprenant les f°s 271-287. Il est évident qu'une histoire publiée en 1514 n'a pas pu fournir la matière de ces dix derniers folios.

La question de provenance résolue pour la première partie de l'Addition à Bouchart se pose donc à nouveau

pour la seconde, et sans plus d'éléments de solution. Ici, pas la moindre allusion à la personnalité de l'auteur. Le fil conducteur qui nous a précédemment conduit est rendu à son bout.

Essayons toutefois de le renouer à un autre et cherchons si, de 1514 à 1518, il ne s'est pas publié de chronique que l'auteur de l'*Addition* à Bouchart aurait pu utiliser, pour conduire son récit, comme il le dit, « iusques au temps présent. »

Le procédé le plus naturel serait de recourir aux éditions de la chronique de Desrey qui ont été publiées pendant ce laps de temps. Brunet (1) indique les trois suivantes :

« *Les croniques de France... depuis lexidion de Troyes la grande jusquau regne du... roy Francoys premier,* Paris, 1515, in-fol. 244 f^os^ ; une autre publiée sous le titre de *Mirouer historial de France*, le 18 février 1516, Paris, pour Galliot du Pré. in-fol. 185 f^os^ ; une troisième publiée sous le titre de : *La Mer des Croniques et Miroir historial de France* (2), parue en 1518.

Si nous avions pu consulter ces éditions, nous croyons que notre tâche serait devenue beaucoup plus facile. Mais si la province n'offre pas pour nos recherches des ressources aussi abondantes que la capitale, notre Bibliothèque municipale en possède cependant assez pour nous permettre d'arriver, bien que par des moyens détournés, à un même résultat.

En 1518, paraissait, à Paris, en trois volumes, une édition des chroniques d'Enguerrant de Monstrelet, dont le troisième est ainsi intitulé :

« Le Tiers volume de || enguerran de monstrellet. || Des croniques de France, Dangleterre, despaigne, de Bretai || gne, de Gascongue, de Flandres et lieux circonuoisins.

(1) BRUNET, *Manuel du Libraire*, 1861. t. II., col. 1439.

(2) Dans l'*Addition* à Bouchart, on lit au f° 269 : « Jay leu en la mer des Hystoires... »

Auecques plusieurs || nouuelles choses advenues en Lombardie, es Ytalles, en Allemaigne, Hon || grie, Turquie, es terres doultre mer, adiouste auecques la cronique dudit || de Monstrellet iusques en lan mil . v. cens et XVIII.

« Ilz se vendent a Paris en la grant rue || sainct Jaques a lenseigne sainct Claude. » (1)

Sur la foi de ce titre, nous pouvons au moins ouvrir le volume. Parmi les faits qu'il relate de 1514 à 1518, peut-être trouverons-nous des indications qui nous mettront sur la piste de ce que nous cherchons.

Et comme l'*Addition* à Bouchart ne comprend pas seulement des faits des règnes de Louis XII et de François Ier, mais encore des faits de celui de Charles VIII, reportons-nous au commencement de l'histoire de ce roi, ne serait-ce que pour voir si l'éditeur des Chroniques de Monstrelet n'a pas suivi le même procédé que l'éditeur des Chroniques d'Alain Bouchart.

Ce report ne sera pas inutile. C'est, en effet, à cet endroit, au « fueillet CXLIX » du « tiers volume », de Monstrelet, que nous lisons le titre suivant : « Les grandes croniques du tres chrestien roy de france, Charles VIIIe de ce nom, magnanime et victorieux recueillies et assemblees par Pierre desrey, simple orateur de troyes en champaigne. »

On le voit, nous retrouvons ici notre homme et son œuvre. Si nous nous étions borné à consulter l'histoire de Louis XII et de François Ier, cette précieuse indication nous échappait complètement.

Nous connaissons déjà Pierre Desrey et sa chronique de Charles VIII. Nous ne nous attarderons pas davantage à en reparler. Toutefois, nous ferons remarquer que le texte qui fait suite aux chroniques de Monstrelet n'est pas le même que celui qui complète l'œuvre de Robert Gaguin.

(1) Le collodion porte : « Imprime a Paris, Lan de grace mil cinq centz et XVIII, le XXIIIe iour dauril. »

La différence entre ces deux textes s'accuse dès le début. Ce n'est plus une simple traduction du texte latin de Gaguin, mais une variante avec emploi d'expressions déjà connues sur le même thème philosophique de la fragilité de la vie. (1) La différence s'accentue au cours de la lecture. Parfois, c'est un remaniement complet du texte primitif. Ce dernier continue à servir de canevas, mais ce canevas se charge de nouveaux faits et les faits déjà exposés précédemment le sont cette fois avec plus de détails. Bref, dans l'ensemble, on ne pourrait pas établir rigoureusement l'identité du texte de l'*Addition* à Bouchart avec le texte remanié, comme nous l'avons établie avec le texte de la traduction de Robert Gaguin.

Mais comme il est acquis que la première partie de l'Addition à Bouchart est une réédition du texte de Pierre Desrey publiée en 1514, nous n'avons point à nous préoccuper du texte du même auteur, remanié et publié en 1518. Notre but est uniquement de chercher la provenance de la seconde partie de l'*Addition* à l'historien breton. Or, en nous transportant dans cette vieille édition de Monstrelet à la date de 1518, nous constatons que, jusqu'à la fin du volume, elle nous donne, à très peu de chose près, tout ce que nous trouvons dans cette seconde partie.

Reprenons notre travail de collation de texte : pour être aride, il n'en est pas moins nécessaire, car lui seul

(1) Voici ces considérations philosophiques. On peut les comparer avec celles de Robert Gaguin et de Pierre Desrey données plus haut, page 106.

« Veu et considere la mutable instabilite de fortune, quant au regard de lesperance de ceste vie transitoire assez ne me puis esmerueiller, et me viennent les larmes aux yeulx. Car iay delibere de escrire la cronique du treschrestien roy de france Charles huytiesme de ce nom, lequel a este ung prince magnanime plain de prouesse et victorieux, et touttefois la volubilite dicelle fortune apres plusieurs louables et triumphantes conquestes la mis et subiugue es ineuitables mains de atropos luy existant au XXVIIIe an de son aage et florissant ieunesse.

peut mettre sous les yeux la preuve de tout ce que nous avançons.

Et même pour que la vérité de nos conclusions ressorte davantage, comme la disparition des deux derniers feuillets du volume qui nous a servi nous a empêché de poursuivre jusqu'au bout notre collation, nous la reprenons ici un peu plus haut, c'est-à-dire au f° 274 de l'édition d'Alain Bouchart.

Texte de P. Desrey dans l'édition de Monstrelet, 1518.	Texte de l'Addition à l'édition d'Alain Bouchart. 1518.
De la guerre de guyenne et comment le roy de france enuoya secours au roy de nauarre. Des preparations que fist le roy dangleterre pour venir en france guerroyer Et comment deux gros nauires lung francois et l'autre anglois se combatirent sur la mer. f° 174 v°.	*De la guerre de Guyenne et comme le roy de France envoya secours au roy de Nauarre, des preparations que le roy dAngleterre fist pour venir en France, et comment* EN VENANT SES NAUIRES SE TROUUERENT DEUANT BREST OU DEUX GROS NAVIRES FURENT BRUSLEZ LUNG DANGLETERRE NOMME LA REGENTE, ET LAUTRE DE BRETAIGNE NOMME LA CORDELIERE, ET LA MORT DU VAILLANT CAPITAINE PRIMOGUET. f° 273.
Ung peu apres ce temps se meust une autre guerre en guyenne...	Ung peu apres celuy temps se meut une aultre guerre en Guyenne.

Le texte de ce chapitre est le même dans les deux éditions jusqu'au récit de l'exploit du breton Primauguet. Commencé de la même manière, ce récit est ensuite mené fort différemment, suivant que son auteur est français ou breton. Nous en parlons plus loin tout particulièrement.

Après ce chapitre, l'*Addition* à Monstrelet renferme les trois chapitres suivants qui ont été omis dans l'Addition à Bouchart :

Comment le roy dangleterre descendit a Calais a tout son armee et comment les francoys furent desconfitz a nouarre par les suysses, f° 175.

Comment aucune compaignie de Francoys reuenant dauitailler la uille de therouenne qui estoit assiegee des angloys et hennuyers furent desconfitz et mis en fuyte, f° 175 v°.

Comment le roy descosse entra en angleterre a tout grosse armee, et comment il fut occis et de la paix faicte et cryee entre le roy et les veniciens, f° 175 v°.

Puis les deux ouvrages se continuent parallèlement ainsi.

Texte de Pierre Desrey dans l'édition de Monstrelet.	Texte de l'Addition à Bouchart.
Comment les villes de Therouenne et Tournay furent rendues aux angloys par composition. f° 175 1re col.	*Comment la ville de Terouenne et Tournay furent rendues aux angloys par composition.* f° 274.
Ensuyuant nostre premiere matiere touchant la guerre des anglois estant en picardie..	Touchant la guerre des Angloys estant en Picardie... f° 275... cest du demenede la guerre. f° 274 v°.
... cest du demene de la guerre. f° 176 v° 1re col.	
Du trespas et sepulture de la treschrestienne royne de france anne duchesse de bretaigne. f° 176.	*Narration en bref du deuot trespas et triumphante conduitte, ensemble de la tres honorable et magnifique ses pulture du corps de trehaulte et noble princesse Madame Anne royne de france que Dieu absoulle.* f°275

Desrey a consacré à peine une demi-colonne à ce dernier chapitre. L'*Addition* à Bouchart lui donne une importance en rapport avec la longueur et la pompe du titre. Elle lui consacre cinq colonnes dans lesquelles on trouve une partie des détails insérés dans le procès-verbal de la sépulture de la reine Anne, par Pierre Choque.

A la suite de ce chapitre, l'*Addition* à Bouchart place le suivant qui manque dans l'*Addition* à Monstrelet :

Comment Loys XIIe de ce nom et roy de France fit descendre douze mille lansquenetz pour garder sa duché de Normendie et de Bretaigne, lesquelz allerent par ledit pays iusques aupres de Sainct Malo de l'Isle en Bretaigne, f° 276 v°.

Le titre suivant manque également dans Monstrelet qui se borne à donner une partie du contenu de ce chapitre sous la rubrique qui suit celle-ci :

Comment apres le trespas et sepulture de tresillustre dame Anne, en son viuant royne de France, le roy Loys douziesme partit de son chasteau de Bloys pour venir a Paris, et comment il fut mallade au chasteau du Boys de Vincennes. Et comment le noble conte dAngoulesme daulphin, espousa Madame Claude, aisnee fille dudit roy Loys et vraye heritiere et duchesse de Bretaigne, f° 277 v°.

Comment le roy de france espousa et print a femme madame Marie seur du roi henry dangleterre et comment monseigneur francois duc de Valois et conte dangoulesme espousa madame Claude fille du roy de france et de lentree dicelle dame marie faicte a paris. f° 176 v°.

Environ ce temps estant encores le roy a sainct Germain en Laye.

(Compris dans le chapitre précédent).

Du mariage et traicte faict du treschrestien roy Loys douziesme auec la noble dame ma dame Marie de Angleterre, auecques son entree a Abbeville et couronnement a Sainct Denys. f° 278.

Environ ce temps estant encore le roy Loys a Sainct Germain en Laye. f° 278.

Lentree de tres excellente et noble princesse Marie dAngleterre, royne de France, en la tresrenommee ville, magnifique cite et surtout tres excellente universite de Paris chief et principalle de France. f° 279.

Des ioustes faictes a paris et du trespas et sepulture du roy Loys douziesme. f° 177 v°.

(Le texte de ce chapitre est moins détaillé que dans Bouchart).

Lordonnance des ioustes et tournoys triumphamment tenus au pas et en lice a Paris par le tres magnificque, tres hault, tresnoble et tres illustre prince monseigneur, le duc de Valoys et de Bretaigne conte de Angoulesme. f° 280.

Comment le treschrestien roy de France Francoys premier de ce nom fut sacre roy a reims...

Apres le roy Loys douziesme succeda audit royaume...

... audit seigneur de la palisse. f° 178 v°.

Comment le treschrestien roy de France Francoys premier de ce nom fut sacre a Rains. f° 281.

Apres le roy Loys XII succeda audict royaume...

audict seigneur de la Palisse. f° 282 v°.

Comment le roy de france a tout son armee suyuit les suysses...

Apres icelle deffaicte le pere sainct eut nouuelles a romme...

... et faulcerent leur foy et promesse. f° 179.

Comment le roy de France a tout son armee suyuit les Suysses...

Apres icelle deffaicte, le sainct Père eut nouuelles comment ledict Prospere...

... et faulcerent leur foy et promesses. f° 283.

Comment le treschrestien roy francois de France desconfit pres de Marignan au camp saincte Brigide... f° 179.

Le roy pensant estre asseure de ladicte promesse... ils les acheuerent de mediciner dune estrange et terrible sorte. 180.

Comment le treschrestien roy de France Francoys desconfist pres Marignan au camp saincte Brigide..

Le roy, pensant estre asseure de ladicte promesse... 283.

Ils les acheuerent de medeciner de terrible sorte. 284.

Comment les Milanois rendirent la ville de Millan au roy...

Ung peu peu apres icelle

Comment les Millanois rendirent la ville de Millan au roy... f° 284.

Ung peu apres celle fu-

funereuse et furieuse bataille vindrent... somme dargent.

Comment le pape leon dixieme et le roy conuindrent ensemble...

Environ ce temps mourut.

Comment lempereur maximilian assembla grosse armee de gens... f° 181.

Environ ce temps que le roy de france estoit a lyon qui estoit uers la fin de la saincte quarantaine mil cinq cens et quinze.

... ledit empereur lequel estoit deuant millan... fist saluer la ville de force piece dartillerie, et ceulx de dedans la ville mesmement contre lesditz ennemis deschargerent hardiement.

Comment lempereur maximilian soy voyant quil ne pouoit venir a chief de son entreprinse...

Ledit empereur soy voyant si grant nombre de gens lesquelz nauoient nulz viures fut bien estonne... f° 181 v°.

Comment le roy partit de lyon pour aller en pelerinage au sainct suaire de nostre seigneur, et comment appoinctement et paix fut faicte entre luy et larcheduc roy despaigne f° 181 v°.

rieuse iournée, les Millanois...

... moyennant quelque pecune. f° 284 v°.

Comment le pape Leon X et le roy conuindrent ensemble...

Environ ce temps mourut messire Berthelemy dAluiane...

Comment lempereur Maximilian assembla grosse armee de gens... f° 284 v°.

Environ ce temps que le roy de france...

Lempereur quant il fut deuant la ville de Millan fist saluer la dicte ville de grosses pieces dartillerie, mais le seigneur de Bourbon leur fist rendre leur change quattre contre ung. f° 285.

Comment lempereur Maximilian voyant quil ne pouoit venir a chief... f° 285.

Lempereur voyant qu'il nauoit gueres de viures et si auoit moult de peuple, fut moult etonne...

Comment le roy partit de Lyon pour aller en pelerinage au sainct suaire de Nostre Seigneur : et comment lappoinctement ful faict entre luy et larcheduc roy dEspaigne et du mariage enter-

	le roy catholique et Madame Loyse fille du tres chrestien roy et royne de France et duchesse de Bretaigne. f° 285 v°.
Environ ce temps que lon disoit mil cinq cens et seize enuiron la penthecouste...	Environ ce temps que lon disoit mil cinq cens saize entour la Penthecouste...
... les seigneurs de picardie et aultres.	. . les seigneurs de Picardie et aultres. f° 286.

A la suite de ce chapitre identique dans les deux éditions, l'*Addition* à Bouchart a inséré le texte du « traicte de mariage faict entre le roy catholique et Madame Loyse, fille du treschrestien roy de France », ainsi que la publication du traité, f° 286 : pièces qui manquent dans l'*Addition* à Monstrelet.

En résumé, la première *Addition* à Alain Bouchart, publiée en 1518, est une reproduction de la chronique de Pierre Desrey. Du f° 242 au f° 276 v°, à part les f°s 265 v°, 266, 272 et ceux consacrés au récit détaillé des funérailles d'Anne de Bretagne, elle reproduit presque mot à mot le texte de Desrey publié en 1514 ; du f° 276 v° au f° 288, à part le f° 277 et une partie des f°s 285-286, elle reproduit le plus souvent mot à mot, parfois en l'abrégeant, parfois en le développant, le texte de Desrey publié en 1518, à la suite de la chronique d'Enguerrand de Monstrelet. Le second éditeur d'Alain Bouchart a dû prendre son *Addition* dans une des éditions de Desrey parue entre 1514 et 1518 (1), mais nous n'avons pas vérifier ce point secondaire, faute d'avoir pu consulter une de ces éditions.

Les seules parties étrangères à l'œuvre de Desrey et intercalées dans son texte par le deuxième éditeur

(1) L'édition de Monstrelet, dont nous nous sommes servi pour cette étude, ayant été achevée le 23 avril 1518, n'a pas pu être utilisée par le second éditeur de Bouchart ; il a dû prendre le texte de Desrey dans une de ses éditions de 1514 à 1518.

d'Alain Bouchart sont le récit du voyage d'Anne de Bretagne dans son duché en 1505 (f°s 265 v°, 266 v°) ; les récits plus détaillés des funérailles de la reine Anne et du combat naval entre la *Cordelière* et la *Régente*, ainsi que le récit de l'expédition des Français à Saint-Malo ; le texte du traité de mariage « entre le roi catholique et madame Loyse, fille du tres chrestien roy de france. » (f° 286)

Parmi celles de ces parties qui intéressent la Bretagne, deux concernent des faits dont le récit plus complet a été consigné dans des manuscrits contemporains, publiés au XIXe siècle, le récit des funérailles d'Anne de Bretagne, œuvre certaine de Pierre Choque, et celui du combat de la Cordelière, attribuée, avec d'excellentes raisons, au même auteur. (1)

Il n'en reste donc que deux dont nous ne pouvons indiquer la provenance ; celle qui raconte l'expédition des Français à Saint-Malo et celle qui rapporte en six colonnes le dernier voyage de la reine Anne dans son pays.

Nous ne parlerons pas davantage ici de cette dernière, parce que son voyage mérite une étude à part. (2)

Mais pour terminer, et sans trop nous écarter de notre sujet, comparons dans nos deux auteurs le Champenois et le Breton, le récit d'un même fait glorieux pour la Bretagne ; on verra comment, soit en se copiant, soit en copiant un tiers, deux auteurs, dans l'emploi des mêmes éléments historiques, trahissent leur nationalité.

On connaît le haut fait d'armes qui a immortalisé le

(1) *Récit des funérailles d'Anne de Bretagne*, manuscrit de Pierre Choque, publié par L. Merlet et Max. de Gombert, Paris 1858 ; A. JAL. *Marie la Cordelière* : Etude pour une histoire de la Marine française. — Extrait des Annales maritimes et coloniales, déc. 1844.

(2) Nous avons lu cette étude à la Société d'Archéologie, dans une séance du premier semestre 1916.

nom du capitaine breton Hervé Portzmoguer, appelé aussi Primauguet.

Le chroniqueur français n'a pas manqué de raconter cette action héroïque, mais son récit est terne, sans émotion : c'est presque l'indifférence d'un historien étranger qui enregistre des faits remarquables parce qu'il ne peut pas les omettre, simplement par manière d'acquit. Il tait toutes les circonstances intéressantes et honorables pour la Bretagne. Il omet de dire que Primauguet était breton, que son vaisseau, la célèbre *Cordelière*, avait été construit à Morlaix et que, sans « trois ou quatre navires bretons du Croisic », la flotte de France « était en danger d'être perdue. »

On est même tenté de croire que cette omission est intentionnelle. Si, dans un endroit, il se borne à enlever la qualité de breton à Primauguet, dans d'autres il remplace formellement le nom de « Bretagne », de « Bretons », par ceux de « France » et « Français ». Ce démarquage se fait sentir dès le titre. La nationalité de la *Cordelière* est indiscutable. Ce vaisseau a été construit à Morlaix. La reine Anne est allée le voir dans cette ville, lors de son voyage en 1505. Tout son équipage, à commencer par le capitaine Primauguet, est breton. Aussi, est-il tout naturel que dans l'énoncé du chapitre où il va parler de son haut fait d'armes, le chroniqueur à tendances bretonnes dise que, de ces deux gros navires, « l'un était d'Angleterre, nommé la *Régente*, et l'autre de Bretaigne, nommé la *Cordelière* ». Pourquoi, à une époque où la nationalité de la Bretagne était encore distincte de celle de France, dans une chronique dont l'auteur nous dit lui-même qu'il parlera des choses de France et de Bretagne, fait-il de cette illustre nef bretonne « un navire français ».

Il n'est donc pas étonnant que l'esprit tendancieux qui perce dès l'énoncé du chapitre continue à s'accuser, et plus fortement encore, dans tout le récit.

Tout autre est le récit de cette même action sous la plume d'un auteur breton. On y sent vibrer l'âme bretonne. L'auteur n'oublie rien de ce qui, dans la circonstance, peut augmenter la gloire de son pays. Il n'a garde d'omettre que le capitaine Primauguet était un breton, que la *Cordelière* avait été construite en la ville de Morlaix, en la Basse Bretagne, que Primauguet partit de Brest tout le premier pour aller « crocher plus grant nef d'Angleterre nommée la *Regente* ». A la louange de Primauguet, il dit que c'était un vrai, loyal serviteur et d'un grand courage et que sa perte fut un très grand dommage pour tout le royaume de France, et particulièrement pour toute la Bretagne.

Son récit est même animé de ces réflexions où perce une légère pointe d'humour que l'on ne prodigue guère que dans les choses pour lesquelles on se passionne. Il fait remarquer que, dans la circonstance, Primauguet « montra de quel amour il aimait les Anglais ».

Son chauvinisme breton ne lui fait guère ménager les Français eux-mêmes. Dans cette lutte à laquelle prenaient part des vaisseaux de France et de Bretagne, après avoir rapporté que les vaisseaux français s'enfuirent « haut la voile », il ajoute que l'un de ses vaisseaux, « la grand nef de France, alla descendre en quelque lieu d'Angleterre et y pilla quelque petit village, pensant ainsi recouvrer son honneur ».

Enfin cette débâcle des vaisseaux de France lui inspire une réflexion qui, depuis, n'a pas été parfois sans recouvrer sa justesse.

Parlant des vaisseaux anglais qui s'en retournèrent dans leur pays, Pierre Desrey avait écrit qu'ils « s'en retournèrent dire des nouvelles au roi d'Angleterre ». S'inspirant, mais au rebours, de cette pensée, notre chroniqueur breton écrit de son côté « Si le reste de l'armée de France avait aussi bien fait son devoir que Primauguet, les navires d'Angleterre ne seraient point retournés dans leur pays porter des nouvelles aux autres ».

Nous ne voudrions pas faire ici de rapprochement peut être déplaisant pour d'autres provinces. Mais il y a déjà quatre cents ans que l'on écrivait que si le reste de la France faisait son devoir comme la Bretagne, il y aurait eu, parfois, quelque chose à mieux aller dans tout le pays.

Du reste, pour permettre au lecteur de contrôler nos appréciations, nous transcrivons ici le récit du combat entre la *Cordelière* et la *Régente*, en premier lieu, d'après Pierre Desrey; en second lieu, d'après le continuateur d'Alain Bouchart.

Après avoir parlé des préparatifs faits par le roi d'Angleterre contre la France, Pierre Desrey continue ainsi :

« Entre lesquelles choses enuoya vers bretaigne son admiral acompaigne de plusieurs nauires, et principallement auoit ung grant nauire ou estoit led.admiral dangleterre, lesquelz vindrent escumant la mer au long de la coste de bretaigne. Laquelle chose voyant les francoys qui n'estoient pas assez pour resister encontre tant de nefz et nauires et mesmement de gens quil y auoit dedans.

Ce nonobstant vng vaillant capitaine de mer, nomme Prymaugay, lequel estoit en vne navire grande nommee la *Cordeliere*, laquelle navire la royne de france auoit fait faire depuis peu de temps, qui auoit couste gros argent, dont icelly Prymaugay vint choquer hardiement la grant nef dangleterre nommee la *Regente*, aussi belle nef et plus grande que la *Cordeliere*, et quant vint au ioindre eut force artillerie deschargee. Puis vindrent a ancrer lung et laultre et de batre et frapper lung sur laultre dune terrible sorte, mais a la fin celluy de la *Cordeliere* qui estoit en la husne getta le feu dedans la *Regente*, et se mit le feu aux pouldres et sallepestres ou ilz furent touz bruslez tant de coste que daultre, et entre les

autres demeura ledit admiral dangleterre et ses gens, et ledit prymaugay voyant le feu feu si pres de lui et quil ny avoit plus de remede ne aultre secours se lancea dedans la mer tout arme et la fut noye, qui fut vng grant dommaige, car il estoit vaillant et hardy homme. Et furent lesdictes deux nefz toutes bruslees, les aultres nefz du roy dangleterre sen retournerent dire des nouuelles au Roy Dangleterre, lequel en fut bien courroucé et non sans cause » (1).

Voyons le même fait raconté par le deuxième éditeur d'Alain Bouchart.

« Entre lesquelles choses ledict roy dAngleterre enuoya vers Bretaigne son admiral accompaigne de plusieurs grans nauires et principallement auoit vng grant nauire ou estoit ledict admiral dAngleterre, lesquelz vindrent escumant la mer au long de la coste de Bretaigne. Laquelle chose voyans les Bretons et Francoys, qui nestoient pas assez fors pour resister encontre les nefz et nauires et mesmement les gens qui estoient dedens, aussi pareillement que lesdictz Bretons et Francoys furent prins a despourveu et non soy donnant garde desdictz Anglois : ce nonobstant, vng vaillant capitaine de mer breton, nomme Primoguet, lequel estoit capitaine d'une grande nef nommee la *Cordeliere*, laquelle nef la royne de France auoit faict faire en la ville de Morlaix, en la basse Bretaigne, depuis peu de temps, qui auoit couste vng gros argent ; dont ledict Primoguet, comme vray loyal seruiteur et dung grant courage, monstra de quel amour il aymoit les Angloys. Car il partit de Brest tout le premier, et vint crocher par grant hardiesse la plus grant nef dAngleterre nommee la *Regente*, qui estoit sans comparaison plus grande que la *Cordeliere*. Et quant vint au ioindre, y eut eut plusieurs pieces dartillerie deschargees dune part et

(1) *Monstrelet*, édition de 1518, tiers volume, f° 175.

dautre, puis vindrent a entrer ou ioindre lung a lautre, et battre et frapper lung sur lautre dune terrible sorte : mais a la fin aulcun de la *Cordeliere* qui estoit en la hune getta le feu dedens la *Regente*, par quoy le feu print aux pouldres et salpestres et furent presque tous bruslez, tant dung coste que dautre, et entre les aultres y demoura ladmiral dAngleterre et ses gens. Le capitaine Primoguet, voyant le feu si pres de luy et que ny auoit aulcun remede ne secours, se ietta en la mer tout arme et fut noye : dont ce fut vng tres grant dommage pour tout le royaulme de France, et signaument pour toute Bretaigne. Et quant le demourant de ladicte armee de France eust aussi bien faict son debuoir comme Primoguet, les nauires dAngleterre ne fussent point retournées en leur pays dire des nouuelles aux aultres ; et furent les deux nefz toutes bruslees sans quil en eschappast gueres de gens.

« Le residu des aultres nauires senfuyrent hault la voille. La grant nef de France tira vers Angleteterre sans faire grant encombrier a ses ennemis, car elle fut espoueuntee de veoir si grant et horrible feu. Et du residu des aultres nauires tant de France que dAngleterre, eurent grant batterie ensemble, si que la nef de Dieppe fut assaillie desdictz Angloys par si grant force quil ny demoura chasteau deuant ne gaillard ; et neust este trois ou quatre nauires bretons du Croisic qui la vindrent secourir et firent eschapper, elle estoit en danger destre perdue. Toutesfois, lesdictz Bretons mirent les Anglois en fuilte, lesquelz Anglois estoient accompaignez au commencement et pour faire nombre, auecques xxx ou xl heurques de Flamans, lesquelz alloient au sel, et furent arrestez sur la mer par lesdictz Anglois : car neust este la tromperie desdictz Anglois qui arresterent lesdictes heurques, ilz ne sen fussent pas ainsi retournez, ce nonobstant quilz y perdireut plus que ceulx de France et de Bretaigne. Et ce fut faict le iour sainct Laurens, au moys dAoust mil cinq cens et xiii. Ledict grant nauire de France qui

fist hault la voille, ainsi que iay dict, alla descendre en quelque lieu dAngleterre, et pour cuider recouurer son honneur, pillerent quelque petit village. Pour reuenge de ce meffait, lesdicts Angloys vindrent quelque temps apres faire descente en basse Bretaigne aupres de Penmarc, et bruslerent la plusieurs maisons et villages : mais incontinent quil fut venu a la congnoissance du grant maistre de Bretaigne, il fist si bonne diligence auecques laide de la commune, que besoing leur fut regaigner leurs nauires. Toutesfoys ledit grant maistre de Bretaigne parlementa auecques eulx, et eurent assurance les vngs des aultres, et respondirent que cestoit pour reuenge de ce que on auoit faict en leur pays dAngleterre au retour de ladicte grant nef, ainsi que iay dict cy deuant ». (1)

Ainsi, l'*Addition à Alain Bouchart*, tout en étant avant tout et dans sa presque totalité de provenance française, accuse dans de trop rares parties un remaniement breton.

Faut-il attribuer ce remaniement à Alain Bouchart lui-même ?

La mention des navires du Croisic à propos du combat naval dont nous venons de parler, l'emploi du mot « crocher » avec son sens particulier dans le récit de ce combat, porteraient en effet à attribuer à l'auteur une origine croisicaise. Mais ces indices sont insuffisants pour trancher la question. Quoi qu'il en soit, qu'on nous permette de dire que l'auteur inconnu de cette *Addition* eut bien mieux fait de laisser au chroniqueur champenois tous les détails de son histoire de France et d'employer ses facultés et ses loisirs à nous raconter d'autres faits du pays breton.

G. Durville.

(1) Alain Bouchart, Addition, f°s 273 v° et 274.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Bureau et Comité..... VI

Liste des membres de la Société..... VII

Sociétés correspondantes..... XXIII

Périodiques et publications diverses..... XXVIII

Procès-verbaux des séances..... XXIX

La chapelle de Notre-Dame-de-la-Blanche à Rezé, par M. le chanoine DURVILLE..... 1

Une demi-sœur inconnue d'Anne de Bretagne, par M. le chanoine DURVILLE..... 21

L'anoblissement de la Nobilière en Sainte-Luce, par Anne de Bretagne, en faveur d'Olivier de Lescouet (1508), par M. le chanoine DURVILLE..... 47

Fondation d'une messe en l'église Saint-Denis (1615). — Affranchissement d'une messe fondée en l'église Saint-Denis (1654). — Fondation d'un enfeu en la chapelle des Espagnols et d'une messe (1627). — Constitution d'une rente accordée aux Cordeliers de Nantes (1633) et amortissement de cette rente (1676), par le baron Gaëtan DE WISMES..... 57

Les vaches de la Prairie-au-Duc en l'AN II, par M. Paul SOULLARD..... 77

Expédition de Quiberon (juillet 1795). Historique de deux fanions du Régiment de la Marine Royale (ou Hector), par M. R. P..... 81

Pages

Journal du marquis Alexandre de la Roche-Saint-André sur la campagne de 1815 à Rocheservière, document inédit communiqué par le baron DE WISMES..... 87

Les Grandes Chroniques de Bretagne par Alain Bouchart. Additions de 1518 : leur provenance, par M. le chanoine DURVILLE..... 97

GRAVURES

Armes des seigneurs de la Trocardière..... 5

Tête d'une statue en pierre trouvée dans la chapelle de la Blanche..... 7

Plans de la chapelle de la Blanche..... 9

Sceau et contre-sceau employés sous Louis XII pour les actes de la Chancellerie de Bretagne.... 47

Fanions du Régiment de la Marine Royale..... 83-84

Nantes — IMPRIMERIE ARMORICAINE, 5 quai Cassard

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comté de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes*, d'après le manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maitre, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.
Années 1862, 1863, 1864.
1er trimestre 1865.
Années 1872, 1873, 1874, 1875.
1er et 2e trimestres 1876.
Années 1877, 1878, 1884, 1885.
2e trimestre 1887.
Années 1888 à 1904.
Table générale des 40 premières années.

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

130!

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Fondée le 9 Août 1845

ANNÉE 1916

TOME CINQUANTE-HUITIÈME

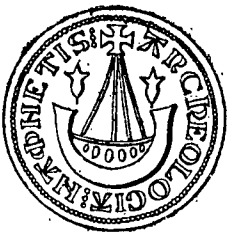

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

MANOIR DE LA TOUCHE, RUE JEAN V.

1918

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

au 31 Décembre 1916

La date qui suit chaque nom est celle de la réception.

BUREAU
(1914-1916)

MM. Bon GAETAN DE WISMES	Président.
Chanoine DURVILLE PAUL SOULLARD	Vice-Présidents.
ETIENNE POIRIER Vte R. DE CORNULIER-LUCINIÈRE	Secrétaires généraux.
GILBERT DE LA BROSSE LOUIS CHEVALIER LA BARTHE	Secrétaires du Comité.
HENRY RIONDEL	Trésorier.
RAYMOND POUVREAU	Trésorier-adjoint.
Commandant DENÈS Capitaine G. DU PLESSIX	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

(a) MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. LÉON MAITRE (1902-1904) ; le baron DE WISMES (1905-1907) ; ALCIDE DORTEL (1908-1910) ; ALCIDE LEROUX (1911-1913).

(b) MEMBRES ÉLUS

FÉLIX CHAILLOU SENOT DE LA LONDE CLAUDE DE MONTI DE REZÉ	Sortants en 1917.
Abbé BRAULT GEORGES FERRONNIÈRE J.-B. OLLIVE	Sortants en 1918.
MM. Comte DE BERTHOU RENÉ BLANCHARD Docteur HALGAN	Sortants en 1919.

(1) Les autres présidents de la Société ont été :

M. THÉODORE NAU (1845-1862), † 4 juillet 1865.
Le Vicomte DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897.
Le Chanoine CAHOUR (1869-1871), † 7 septembre 1901.
L'Intendant GALLES (1872-1874), † 11 août 1891.
M. CHARLES MARIONNEAU (1875-1877), † 13 septembre 1896.
Le Baron DE WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887.
Le Vicomte DE LA LAURENCIE (1881-1883), † 7 avril 1915.
Le Marquis DE BRÉMOND D'ARS MIGRÉ, (1884-1886 et 1899-1901), † 9 mars 1911.
M. HENRI LE MEIGNEN (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905.
Le Marquis DE DION (1890-1892), † 26 avril 1901.
M. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (1893-1895), † 17 juin 1900.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

AMIEUX (Louis) ; Les Alouettes, route de Roche-Maurice, Chantenay. 4 mars 1913.

AVROUIN-FOULON (Comte Louis); 102, rue Saint-André, et château de la Couronnerie, par Carquefou. 3 mai 1892.

BABONNEAU (Louis), O. I. ✪, ingénieur, chef de service honoraire des travaux publics de l'Indo-Chine, ingénieur-expert ; 22, rue La Moricière. 5 mai 1914.

BALLU (Jean), avocat ; 7, rue du Calvaire. 6 mai 1913.

BARANGER (Pierre), avocat, docteur en droit, ancien Président de la Société Académique de Nantes ; 4, rue Thiers. 1er février 1910.

BASTARD (Ambroise), professeur ; 27, rue de la Rosière. 3 avril 1906.

BAUDOUIN (docteur Marcel), Secrétaire général de la Société Préhistorique Française ; 21, rue Linné, Paris, et Croix-de-Vie (Vendée). 25 octobre 1904.

BEAUPÈRE (Paul), avoué ; 16, boulevard Delorme. 2 mars 1909.

BELLEVÜE (Marquis Xavier FOURNIER DE), conseiller général de la Loire-Inférieure ; château de Moulinroûl, par Soudan. 8 mai 1895.

BERTHOU (Comte Paul de), lauréat de l'Institut, anc. élève et membre de la Soc. de l'Ecole des Chartes ; 6, rue du Boccage, et château de Cadouzan, en Saint-Dolay, par La Roche-Bernard (Morbihan). 3 juin 1884.

BLANCHARD (René), O. I. ✪, lauréat de l'Institut, archiviste de la Ville de Nantes, membre de la Commission de la Bibliothèque Municipale, Secrétaire et Bibliothécaire de la Soc. des Bibliophiles Bretons ; 4, rue du Roi Albert. 2 mars 1875.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri DU), ancien maire de St-Etienne-de-Mont-Luc ; Le Perrorteau, St-Etienne-de-Mont-Luc. 2 novembre 1886.

BONNET (Louis), industriel, anc. Vice-Prés. de la Soc. Philatélique ; 33, boulevard Delorme. 5 novembre 1901.

BONNIGAL (Henri-Martin), notaire ; Vertou. 1er juin 1909.

BOUBÉE (Joseph) ; château de la Meule, par Arthon. 15 juillet 1890.

BOUCHAUD (Adolphe) ; 3, place de la Petite-Hollande, et château de la Bernardière, par Saint-Herblain. 7 mars 1893.

BOUDET (Athanase), greffier du Tribunal de Commerce : 4, rue de l'Arche-Sèche. 4 avril 1916.

BOUGOÜIN (François), architecte, ancien Prt de la Soc. des Architectes de Nantes, lauréat de la grande médaille de la Soc. centrale pour l'Architecture privée en 1892 ; 10, rue du Calvaire, et 22, rue de Bel-Air. 7 janvier 1879.

BOULLENGER (Jules) ; 3, rue Cambronne. 7 mars 1911.

BOURDEAUT (abbé Arthur), docteur en théologie, vicaire à la paroisse Sainte-Anne ; Nantes. 3 février 1903.

BOUTIN (abbé Joseph), lauréat de la Soc. Française d'Archéologie, professeur de dessin au collège d'Ancenis, vicaire ; Oudon. 5 novembre 1912.

BOUYER (abbé Jules), Chanoine honoraire, anc. Supérieur du Petit-Séminaire de Guérande, Directeur de l'enseignement primaire libre ; 20, rue Saint-Donatien. 2 novembre 1886.

BRAULT (abbé Ferdinand), O. A. ✠, aumônier du Grand Lycée, anc. professeur de philosophie à l'Externat des Enfants-Nantais ; 9, rue de Briord. 6 novembre 1900.

BRÈVEDENT DU PLESSIS (Irénée DE) ; 12, rue Henri IV, et château de Montretrait, par Sucé. 8 mars 1892.

BRONKHORST (Gustave), ✠, lieutenant de vaisseau en retraite, Bibliothécaire de la Soc. de Géographie de Nantes ; 11, rue de la Rosière. 3 mars 1914.

BROSSE (Gilbert GUILLET DE LA) ; rue du Roi Albert, 17, et château de la Grée, par Orvault. 5 mars 1907.

BRUC (Comte Maurice DE), anc. camérier d'honneur de S. S. Léon XIII, sous-lieutenant d'infanterie de réserve ; château de Bruc, par Candé (Maine-et-Loire), et 32, rue de Laborde, Paris. 18 mars 1890.

BUREAU (docteur Louis), ✻, O. I. ✪, licencié ès-sciences, Directeur du Muséum de Nantes, prof. à l'Ecole de Médecine, corresp. du Muséum de Paris, membre du Cons. de l'Assoc. fr. pour l'avancement des sciences, membre fondateur de la Soc. Zoologique de France, Secr. général, Trésorier de la Soc. des Sc. Natur. de l'Ouest; 15, rue Gresset, et château de la Meilleraye, par Riaillé. 3 février 1891.

CHAILLOU (Félix), O. I., lauréat de la Soc. Française d'Archéologie, fondateur du Musée local des Cléons; 70, quai de la Fosse, et château des Cléons, par Vertou. 13 janvier 1885.

CHARETTE DE LA CONTRIE (Joseph DE), sous-lieutenant d'infanterie de réserve; 1, place Louis XVI. 1er mars 1910.

CHATELLIER (Léon), peintre, anc. membre du Conseil Municipal de Nantes; 66, rue Félibien. 4 mars 1884.

CHAUVET (André), architecte; 19, rue Guibal. 7 mai 1901.

CHEVALIER LA BARTHE (Louis), licencié en droit; 7, rue Gresset. 16 janvier 1912.

CHOLLET (Alfred), agent-voyer d'arrondissement; 37, boulevard de la Collinière. 28 octobre 1913.

CLÉNET (abbé Jean-Baptiste), curé; Le Croisic. 5 novembre 1912.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN DE), docteur en médecine, conseiller général de la Loire-Inférieure, membre de la Commission Départementale, maire de Saint-Viaud, Vice-Prt de la Soc. d'Agriculture de la Loire-Inférieure; 9, rue de Bréa, et château de la Barrière, par Blain, 15 avril 1902.

COCHET (Louis), ancien receveur de l'Enregistrement; 3, rue Maurice-Duval. 7 avril 1914.

CORMERAIS (Emile), ✻, O. A. ✪, industriel, Prt de la Chambre de Commerce de Nantes, Vice-Prt de la Loire Navigable; 10, rue La Moricière, et 3, rue Lamartine. 15 avril 1902.

CORNULIER-LUCINIÈRE (Vicomte René DE), docteur en droit, Secrétaire de la Soc. Académique de Nantes, Vice-Prt des « Veillées Nantaises », capitaine de chasseurs alpins de réserve; 5, rue Maurice-Duval. 1er mars 1910.

COTTEUX (Marcel), anc. notaire, expert, Châteaubriant. 8 mai 1895.

COURSON DE LA VILLENEUVE (Vicomte Aurélien DE), ✻, capitaine d'artillerie territoriale; 10, rue du Roi Albert. 2 février 1909.

CROUAN (Jules); 28, rue du Calvaire. 14 janvier 1908.

DELATTRE (Léon), O. A. ✪, agent-voyer principal; 9, rue de la Commune. 4 décembre 1906.

DENÈS (Prosper), O. ✻, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite; 14, avenue Luneau. 2 décembre 1913.

DION (Marquis Albert DE), député et conseiller général de la Loire-Inférieure, Vice-Prt de l'*Automobile-Club*; château de Maubreuil, par Carquefou, et 4, avenue d'Iéna, Paris. 2 juin 1903.

DORÉ-GRASLIN (abbé Philbert), professeur à l'Ecole Saint-Clair; 18, rue de Bel-Air, et château de Loizelinière, en Gorges, par Clisson. 16 octobre 1906.

DORTEL (Alcide), O. I. ✪, avocat, Bâtonnier, cons. général de la Loire-Inférieure, anc. Pt de la Soc. Académique de Nantes, membre de la Commission de la Bibl. municipale, de la Comm. du Musée Archéologique et du Conseil départ. d'hygiène, Corresp. du Min. de l'Inst. publ.; 12, rue de l'Héronnière, et La Champagnière, par Basse-Goulaine. 12 novembre 1889.

DOUDIÈS (Jules); 19, quai de Tourville. 5 novembre 1901.

DURVILLE (abbé Georges), Chanoine prébendé, O. I. ✪, lauréat de l'Institut, Corresp. du Min. de l'Inst. publ., membre de la Comm. du Musée Archéologique; 76, rue Saint-Clément. 3 mai 1892.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (Marquis Régis DE L'), O. A. ✪, député du Morbihan, Président de l'Union Régionaliste Bretonne et de la Section d'histoire et d'archéologie de l'Association Bretonne, Vice-Prt de la Soc. des Bibliophiles Bretons, Directeur de la *Revue de Bretagne*, Correspondant de la Soc. des Antiquaires de France, Inspecteur de la Soc. fr. d'archéologie, ancien Prt de la Soc. Polymathique du Morbihan, capitaine d'infanterie territo-

riale ; 10, place de l'Évêché, Vannes, château de Penhoët, par Avessac, et 21, boulevard Saint-Michel, Paris. 3 février 1880.

ETIENNE (Jean-Baptiste), commissaire de la Société des Courses de Nantes ; 2, rue Linné. 5 mai 1914.

FABRÉ (Xavier), notaire ; rue de Saillé, Guérande. 3 avril 1883.

FERRONNAYS (Marquis Henri FERRON DE LA), député et conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Saint-Mars-la-Jaille, capitaine de réserve d'état-major ; château de Saint-Mars-la-Jaille, château de Trevarez, par Châteauneuf-du-Faou (Finistère), et 40, rue de Chaillot, Paris. 4 février 1908.

FERRONNIÈRE (Georges), architecte, docteur ès-sciences, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, membre de la Commission du Musée Archéologique, Inspecteur de la Soc. fr. d'Archéologie, 15, rue Voltaire. 5 novembre 1907.

FILLIAT (André), chirurgien-dentiste, chargé du service dentaire des hospices civils de Nantes ; 11, rue Boileau. 5 juin 1906.

FLEURY (Edouard) O. A. ✪, agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure ; 17, rue Charles-Monselet. 3 mars 1914.

FRANCE (J. C. A. DE), médaille d'honneur de vermeil et médaille d'honneur d'argent, architecte-voyer en retraite, Commandant honoraire des Sapeurs-Pompiers de Nantes ; 17, rue Jenner, Nantes. 5 juillet 1898.

FRESLON DE LA FRESLONNIÈRE (Vicomte Paul DE) ; 9, rue Malherbe, et château de la Rouardais, par Bains (Ille-et-Vilaine). 4 mars 1902.

FURRET (Jules), architecte, membre de la Soc. des Architectes de Nantes ; 8, rue Geoffroy-Drouet. 7 juin 1904.

FUYE (Maurice ALLOTTE DE LA), C. ✻, Colonel du Génie en retraite, Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; 2, rue d'Anjou, Versailles. 7 novembre 1899.

GABORY (Emile), O. A. ✪, lauréat de l'Académie française, anc. élève de l'École des Chartes, archiviste de la Loire-Inférieure ; 3, place Saint-Pierre. 7 mars 1911.

GALARD (docteur) ; Montrevault (Maine-et-Loire). 1er mars 1910.

GASSET (Joseph MAUJOUAN DU); 5, place Dumoustier. 5 mai 1909.

GAUTIER (Louis); 28, rue de Strasbourg. 15 octobre 1912.

GOUÉ (Alain DE); château de la Chabotterie, par l'Herbergement (Vendée). 15 octobre 1912.

GOUÉ (Joseph DE); 7, rue Sully, et château de la Barre, par Carquefou. 7 novembre 1911.

GOURDON (Maurice), O. I. ✠, Comm. de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France; 7, rue Germain-Boffrand, château de la Haie-des-Bouillons, par Cordemais, et 6, avenue du Casino, Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne). 6 mars 1900.

GOURNERIE (Comte Eugène MAILLARD DE LA), maire de Saint-Herblain, sous-lieutenant de cavalerie de réserve; 16, rue du Roi Albert, et château de la Gournerie, par Saint-Herblain. 5 mai 1909.

GRÉLIER (abbé Charles), membre et lauréat de la Soc. française d'Archéologie; Challans (Vendée). 7 février 1905.

GUIGNÉ (Comte Albert DE); 2, rue d'Argentré. 4 avril 1916.

HALGAN (docteur Georges), major de réserve; 30, boulevard Delorme. 7 juin 1904.

HARDY (Maurice), Bibliothécaire de la Soc. Académique de Nantes; 1, avenue Caillé (rue de Coulmiers), et château du Raffunault, par Orvault. 8 novembre 1910.

HOUDET (Joseph); 9, rue de la Rosière. 13 février 1900.

JAMIN (Léon), Président du Conseil général de la Loire-Inférieure, conseiller municipal de Nantes, ancien adjoint au Maire de Nantes, ingénieur des Arts et Manufactures, industriel; 110, rue de Rennes. 4 juillet 1911.

JUIGNÉ (Marquis Jacques LECLERC DE), député et conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Juigné-sur-Sarthe, sous-lieutenant de réserve d'état-major, château du Bois-Rouaud, par Saint-Hilaire-de-Chaléons, château de Juigné, par Juigné-sur-Sarthe (Sarthe), et 137, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris. 9 janvier 1906.

KERVENOAËL (Vicomte Émile JOUAN DE), docteur en droit, conseiller général de la Vendée; château de Boisy-Sourdis, par La Verrie (Vendée). 11 mai 1886.

LAGRÉE (Victor), O. ✠, O. du Nicham-Iftikar, de l'ordre royal du Cambodge et du Dragon Vert de l'Annam, capitaine de frégate en retraite, Pr[t] de la section nantaise de la Soc. des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons; 2, rue Bonne-Louise. 8 janvier 1901.

LASTOURS (Baron Edmond GAUZENCE DE), docteur en médecine; 5, place Dumoustier, et château de la Mabiterie, par Varades. 5 mars 1907.

LAUZON (Etienne DE), conseiller général de la Vendée, maire de Saint-Julien-des-Landes; 19, rue Mathelin-Rodier, et château de la Forêt, par La Mothe-Achard (Vendée). 22 avril 1890.

LEGRAND (Paul), docteur en droit, lieutenant d'infanterie de réserve; 3, rue d'Argentré, et La Benate, par Saint-Etienne-de-Corcoué. 24 octobre 1905.

LERAY (Francis), ✠, O. I., architecte du Gouvernement; 19, rue Voltaire. 8 janvier 1901.

LEROUX (Alcide), avocat, ancien Pr[t] de la Soc. Académique de Nantes; 2, place Saint-Pierre, et Kercaret, Le Pouliguen. 6 février 1877.

LESIMPLE (abbé Jean-Baptiste), aumônier des Dames-Blanches; 34, rue de Gigant. 5 mai 1903.

LINYER (Louis), ✠, avocat, ancien Bâtonnier, professeur à l'Ecole de Droit, anc. adjoint au Maire de Nantes, anc. Pr[t] de la Soc. Académique de Nantes, Pr[t] de la Soc. de Géographie de Nantes et de la « Loire Navigable »; 1, rue Paré, château de la Jubinière, par Héric, et château du Veillon, par Talmont (Vendée). 1er mai 1877.

LISLE DU DRENEUC (Georges DE); 28, rue Félix-Faure. 7 avril 1891.

LISLE DU DRENEUC (Vicomte Pitre DE), O. A. ❶, lauréat de la Soc. française d'Archéologie, Corresp. du Min. de l'Instr. publique, Conservateur du Musée Archéologique et du Musée Dobrée, membre de la Comm. des Monuments histor. et des mégalithes de France, du Comité des Beaux-Arts des départements, de la com. de la Bibl. municipale et de la com. du Musée municipal des Beaux-Arts; avenue de l'Eperonnière, et château du Fief, par Sautron. 28 octobre 1872.

LONDE (Joseph SENOT DE LA), docteur en droit, maire de Thouaré, membre de la Commission du Cercle Louis XVI; 6, rue Mathelin-Rodier, et château de la Picauderie, par Thouaré. 3 mai 1887.

LUSIGNAN (Vicomte de); 13, rue du Lycée. 6 mai 1913.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. I. ✪, Chef de la 1re Division (administration générale et contentieux), à la Mairie de Nantes, ancien Secrétaire perpétuel et ancien Vice-Prt de la Soc. Académique de Nantes; 7, r. du Général-de-Sonis. 5 mars 1901.

MAITRE (Léon), O. I. ✪, ancien élève et membre de la Société de l'École des Chartes, ancien archiviste de la Loire-Inférieure, membre du Comité des trav. histor. et scientif. et de la Commission de la Bibl. municipale, ancien Prt de la Soc. Académique de Nantes, ancien Vice-Prt de la Soc. de Géographie de Nantes; 2, place des Enfants-Nantais, et à Gourmalon, Pornic. 8 mars 1870.

MANCEAUX (Maurice), comm.-priseur; 18, rue Crébillon. 2 mars 1909.

MATHOREZ (Jules), ancien élève de l'École des Chartes, inspecteur des Finances; 7, rue Racine, et 1, Rond-Point Bugeaud, Paris (XVIe). 7 février 1911.

MICHEL (Gaston), ✱, Ingénieur en chef du service des travaux publics de Nantes, membre de la Comm. des bâtiments civils; 10, rue du Calvaire. 5 février 1901.

MIRALLIÉ (docteur Charles), O. I. ✪, ancien interne des Hôpitaux de Paris, médecin titulaire de l'Hospice Général, Directeur de l'École de Médecine; 11, rue Copernic. 6 mars 1906.

MONTAIGU (Comte Hubert DE), député et cons. général de la Loire-Infér., membre de la Comm. départementale, lieuten. de réserve d'état-major; château de la Bretesche, par Missillac, et 18, rue Martignac, Paris. 11 octobre 1910.

MONTI DE REZÉ (Claude DE), chev. de Saint-Grégoire, conseiller d'arrondissement, délégué de la Soc. des Bibliophiles bretons; 5, rue Guillet-de-la-Brosse, et château du Fief-Milon, par Le Boupère (Vendée). 5 février 1884.

MONTI DE REZÉ (Comte Henri DE), membre de la Commission du Cercle Louis XVI; 31, rue de Strasbourg, et château de Rezé, par Rezé. 6 avril 1886.

MORGAND (Emile-Désiré), docteur en médecine, licencié en droit, membre de la Soc. Préhistorique de France; 17, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine (Seine). 5 novembre 1912.

MOUSSAULT (docteur Léandre); 2, avenue de Launay. 12 janvier 1909.

NAU (Paul), architecte, ancien Pr[t] de la Soc. des Architectes de Nantes, Pr[t] de la Comm. du Musée Archéologique; 16, rue Lafayette, et château de Port-Sinan, par Rouans. 5 juin 1866.

NAU (Joseph), architecte, Président de la Soc. des Architectes de Nantes; 18, rue Mercœur. 14 mars 1905.

NAVARRE (Eugène), O.I. ✿, O.M. ✿, contrôleur principal des Contributions directes en retraite; 3, rue Sully, et Saint-Hilaire, par Chailland (Mayenne). 17 octobre 1911.

NOURY (Edouard), Inspect. d'assurances; 2, rue Sully. 7 février 1905.

OHEIX (André), Secrétaire général de l'Association Bretonne; château de la Ville-aux-Veneurs, par Trévé (Côtes-du-Nord). 3 avril 1900.

OLLIVE (Jean-Baptiste), Vice-Pr[t] de la Soc. des Amis des Arts, membre de la Comm. du Musée municipal des Beaux-Arts; tenue de l'Erdronnière, en Pont-Rousseau. 5 novembre 1901.

ORMEAUX (docteur Charles VALENTIN DES); 15, rue de Strasbourg. 5 décembre 1916.

PAGEOT (Alfred), étudiant; rue des Cadeniers. 2 juillet 1912.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand-Louis), O. A. ✿, Conservateur du Musée municipal des Beaux-Arts; au Musée des Beaux-Arts, rue du Lycée, et château des Cléons, par Vertou. 10 janvier 1905.

PLESSIX (Georges JOCHAUD DU), ✠, capitaine d'infanterie; 5, place Louis XVI, et château du Buron, par Oudon. 5 mai 1908.

POILANE (Alfred), huissier; Saint-Pierre-Montlimard (Maine-et-Loire). 5 décembre 1911.

POIRIER (Etienne), avocat, docteur en droit, professeur à l'Ecole de Droit, Président de la Soc. Académique de Nantes; 2, rue Newton. 2 juillet 1907.

PORT (Étienne), ✱, inspecteur général de l'Instruction publique; 185, rue de Vaugirard, Paris, et château de Careil, par Guérande. 5 mai 1903.

POUVREAU (Raymond), anc. conseiller d'arrondissement, Directeur particulier des « Mutuelles du Mans »; 44, rue Saint-André. 4 mars 1884.

RENARD (Paul), Secrétaire de la " Maisonnette ", professeur aux Facultés catholiques d'Angers; 18, boulev. Saint-Pern. 8 janvier 1907.

RENAUD (Henri), Dir. du *Vendéen;* Apremont (Vendée); 15 octobre 1907.

RENEAUME (abbé Edmond), licencié ès-lettres, Préfet des études à l'Externat des Enfants-Nantais; r. de Gigant. 6 mai 1913.

RINGEVAL (Léon), ✱, O. A. ✪, capitaine d'infanterie de marine en retraite; Porte-Chaise, en Saint-Sébastien, par Nantes. 13 janvier 1903.

RIONDEL (Henry), élève diplômé de l'Ecole des langues orientales, Trésorier de la Soc. Académique de Nantes; 1bis passage Leroy, château des Chapellières, par Saint-Mars-la-Jaille, et villa Castelli, à Piriac-sur-Mer. 8 janvier 1907.

ROCHEBRUNE (Comte Raoul DE); château de la Court-Saint-Cyr-en-Talmondais, par Champ-Saint-Père (Vendée). 20 janvier 1914.

ROCHERY (Joseph); 3, quai Duguay-Trouin. 1er décembre 1908.

ROUXEAU (docteur Alfred), O. I. ✪, ancien interne des hôpitaux de Paris, professeur à l'Ecole de Médecine, membre de la Comm. de la Bibl. municipale; 4, rue de l'Héronnière. 6 novembre 1894.

ROUZÉ (Gustave DE), avoué; 2, rue de Flandres. 30 mai 1916.

ROY (Donatien), Secrétaire général de la Soc. des Amis des Arts, membre de la Comm. du Musée municipal des Beaux-Arts; 3 *bis*, quai Flesselles. 10 mars 1908.

SAINT-GUÉDAS (Henri RADO DE), avocat, ancien Bâtonnier ; 1, rue Grétry. 5 mars 1907.

SECILLON (Vicomte Stephen DE) ; 1, rue Prémion, et château de la Tour, par Orvault. 8 novembre 1898.

SIBILLE (Maurice), O. A. ✠, député et conseiller général de la Loire-Inférieure ; 8, rue Gresset, et 44, boulevard des Invalides, Paris. 15 octobre 1907.

SORIN (Henri), agent-voyer d'arrt ; 14, rue de Coutances. 28 octobre 1913.

SOULARD (Jean), agent-voyer cantonal ; 26, boul. Saint-Donatien. 28 octobre 1913.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, professeur à l'Ecole de droit, ancien Secr. général de la Soc. Académique de Nantes ; 16, rue Crébillon. 7 avril 1896.

SOULLARD (Paul), membre de la Comm. du Musée Archéologique, membre corresp. de la Soc. française de numismatique ; 10, rue du Château, et château de la Haye-Morlière, par Orvault. 7 janvier 1862.

SUYROT (Gabriel DE) ; 13, rue du Lycée, et château de la Gastière, par Mortagne-s/-Sèvre (Vendée). 18 mars 1890.

TATTEVIN (Georges) ; 57, rue Saint-André. 6 juin 1911.

TERTRE (Fernand COUËTOUX DU), greffier du Tribunal ; Paimbœuf. 7 mai 1907.

TESSIER (Benjamin), architecte, membre de la Soc. des Architectes de Nantes ; 7, rue Dobrée, et La Roche-Montrevault (Maine-et-Loire). 9 janvier 1906.

VIENNÉ (Jean MATHIEU DE) ; château de Thouaré, à Thouaré. 7 avril 1908.

VIGNARD (docteur Edmond), O. I. ✠, chirurgien en chef des Hôpitaux, professeur à l'École de Médecine ; 6, rue de l'Héronnière. 4 décembre 1900.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert) ; château du Coët-Rotz, par Savenai. 24 octobre 1905.

VILLESBOISNET (Comte Arthur ESPIVENT DE LA), conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Sainte-Reine ; château du Deffay, par Pontchâteau. 6 février 1906.

VINCENT-JOÜON (Antoine), conseiller général de la Loire-Inférieure, ancien Prt du Tribunal de Commerce de Nantes, Trésorier de la Soc. de Géographie de Nantes; 3, rue de Courson. 4 février 1896.

VINCENT-JOÜON (Antoine) fils; 3, rue de Courson. 9 novembre 1909.

WISMES (Christian DE BLOCQUEL DE CROIX, baron DE), Président des Veillées Nantaises, lauréat et membre du Comité de la Soc. Académique de Nantes, ancien Vice-Prt de la Conférence La Moricière, membre de la Soc. des Artistes Bretons, corresp. de l'Association Bretonne; 12, rue Henri IV, et château de la Garde, par Doulon. 1er mars 1887.

WISMES (Gaëtan-DE BLOCQUEL DE CROIX, baron DE), Secrétaire perpétuel et ancien Prt de la Soc. Académique de Nantes, Vice-Présid. de la Soc. des Bibliophiles Bretons et de la section d'histoire et de littérature de l'Union Régionaliste Bretonne; 17, rue du Roi Albert, et château de la Cholière, par Orvault. 1er mars 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

AUMONT (Joseph), photographe, 13, quai Turenne, et Saint-Brevin. 17 janvier 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO DE), anc. camérier d'honneur de S. S. Léon XIII; château de la Touche, par Fégréac. 5 avril 1887.

BASTARD (Charles), numismate, capitaine de cavalerie de l'armée territoriale; château de Kerlan, par Savenai. 7 juillet 1908.

BERNÈDE-SACHS (Christian), ✠, lieutenant de vaisseau en retraite; château du Haut-Jussé, Vezin, par Rennes. 3 novembre 1908.

DE BELESTRE DE BOIS-SAINT-LYS (Mlle MAILLARD); 4, rue Maurice-Duval et manoir du Bois-Saint-Lys, par Carquefou. 13 février 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ✠, juge de paix, homme de lettres, lauréat de nombreux concours littéraires; 28, quai Saint-Goustan, Auray (Morbihan). 8 novembre 1898.

BROCHET (Louis), O. A. ✠, agent-voyer d'arrondissement hors classe; 114, rue de la République, Fontenay-le-Comte (Vendée). 13 février 1900.

CHAPRON (Joseph), receveur municipal, conservateur du Musée; Châteaubriant. 4 juillet 1889.

COUTIL (Léon), O. A. ✠, lauréat des Antiquaires de France, Correspondant du Min. de l'Instr. publ., anc. Pr[t] de la Soc. Préhistorique Française et du Congrès Préhistorique de France, ancien Pr[t] de l'Association Française (section d'anthropologie); St-Pierre-du-Vauvray (Eure). 16 avril 1907.

DESMARS (Jean-Baptiste), docteur en médecine; Campbon. 4 juin 1912.

DRESNAY (Vicomte Maurice DU), ✻, licencié ès-lettres, anc. secrétaire d'ambassade; château du Dreneuc, par Fégréac. 9 février 1886.

DUBREIL (Charles), Procureur de la République; Paimbœuf. 8 mai 1900.

GABILLAUD (Narcisse), O. A. ❂, instituteur; Moulins (Deux-Sèvres). 7 juillet 1908.

GENUIT (docteur Marcel); château de la Guichardaye, par Tréal (Morbihan). 20 décembre 1881.

JOÛBERT (Chevalier Joseph), anc. conseiller municipal d'Angers, Vice-Prt de la Soc. des Études Coloniales et Maritimes; 11, rue des Arènes, Angers, et château de Kersa, par Ploubazlanec (Côtes-du-Nord). 5 juin 1906.

JOYS (Paul), dir. de l'École Saint-Similien; 16, rue Talensac. 6 février 1906.

KERGUENEC (François LE CHAUFF DE), maire de Saint-Molf; château de Kerguenec, par Guérande. 4 mars 1879.

LANDE DE CALAN (Comte Charles DE LA), Président de la Soc. des Bibliophiles Bretons; château de la Trinité, en Saint-Grégoire, par Rennes. 8 janvier 1907.

LECUREUX (Lucien), agrégé de l'Université, professeur au Lycée; Le Mans. 6 juin 1911.

LE MAITRE (docteur Maurice), médecin de 1re classe de la Marine; 42, boulevard Grignan, Toulon. 7 mars 1911.

LONGRAIS (Frédéric JOÜON-DES), ancien élève de l'École des Chartes, délégué de la Soc. des Bibliophiles Bretons; 4, rue du Griffon, Rennes, et château de la Martinière, par Rennes. 6 novembre 1894.

LORIÈRE (Henry TROCHON DE); Presles, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne). 5 novembre 1901.

MÉREL (abbé Louis), vicaire; Issé. 13 février 1900.

MÉRESSE (Gabriel); château de Lessac, par Guérande, et villa La Reine, 2, rue Fontaine-Bleue, Mustapha, Alger. 7 juin 1881.

MONTAIGU (Marquis Pierre DE), ✻, C. de Pie IX, ancien député, Vice-Prt du Conseil général de la Loire-Infre, maire de Missillac, Vice-Prt d'honneur de la Soc. Saint-Hubert de

l'Ouest, membre de la Commission du Musée municipal des Beaux-Arts; château de la Bretesche, par Missillac, et 18, rue Martignac, Paris. 18 avril 1899.

MOREAU (Georges), anc. élève de l'École Polytechnique, ingénieur des Mines ; 120, rue de Tocqueville, Paris. 14 janvier 1902.

PERRON (Louis) ; Formusson-en-Daon (Mayenne). 18 janvier 1881.

PICHELIN (Paul), banquier ; 12, rue Bonne-Louise. 4 août 1874.

PINEL (Louis), répétiteur à l'École des Hautes Études Commerciales ; 108, boulevard Malesherbes, Paris (XVIIe). 3 novembre 1908.

POHIER (Jacques), docteur en droit; 16, rue des Prêtres, Ancenis. 23 mars 1909.

PORTE (Vicomte Hippolyte LE GOUVELLO DE LA), conseiller d'arrondissement de St-Gildas-des-Bois, maire de Sévérac, membre de la Comm. du Musée Dobrée ; château de Sévérac, par Sévérac. 11 mai 1886.

REVELIÈRE (Gabriel), vérificateur des Douanes ; 109, rue du Croisic, Saint-Nazaire. 14 janvier 1908.

RÉVÉREND (Jules); château de Bourgerel, par Muzillac (Morbihan). 5 décembre 1893.

TERNAY (Comte Ludovic D'AVIAU DE); château de Ternay, par Les Trois-Moutiers (Vienne). 11 mai 1886.

TOUCHE (Henri ROUMAIN DE LA), avocat, docteur en droit, conseiller d'arrondissement d'Ancenis; château de Champtoceaux, par Champtoceaux (Maine-et-Loire). 16 janvier 1912.

TRÉVELEC (Marquis Harry DE) ; Camford Cliffs, Dorset (Angleterre). 6 mai 1902.

VERGEREAU (Charles), greffier de la justice de paix ; Legé. 3 décembre 1912.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

ABGRALL (abbé Jean-Marie), chanoine hon. de Quimper, O. A. ✪, lauréat de la Soc. Française d'Archéologie, Correspondant de la Commission des Monuments historiques, Président de la Société Archéologique du Finistère, professeur d'archéologie au Grand-Séminaire, aumônier de l'Hôpital; Quimper. 1er février 1898.

POTTIER (abbé Fernand), chanoine titulaire, O. A. ✪, Correspondant du Min. de l'Inst. pub., du Min. des Beaux-Arts et de la Comm. des Monuments historiques, inspecteur de la Soc. Française d'Archéologie, Président de la Soc. Archéologique de Tarn-et-Garonne, professeur d'archéologie au Grand-Séminaire; 59, rue du Moustier, Montauban. 6 novembre 1898.

URSEAU (abbé Charles), chanoine d'Angers, O. I. ✪, Correspondant du Min. de l'Inst. publ. et de la Comm. des Monuments historiques, Secrétaire général de la Soc. d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers; 4, parvis Saint-Maurice, Angers. 5 juin 1906.

VILLEFOSSE (Antoine HÉRON DE), O. ✱, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'École Pratique des Hautes-Études; 16, rue Washington, Paris (VIIIe), et château de la Fosse, par La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne). 17 janvier 1911.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Allier	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Belfort	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône	Société de statistique de Marseille.
—	Société archéologique de Provence (Marseille).
Calvados	Société des antiquaires de Normandie (Caen).
Cantal	Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Charente	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis) (Saintes).
Cher	Société des antiquaires du Centre (Bourges).

Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).
Côtes-du-Nord	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).
Creuse	Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Eure-et-Loir	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société académique de Brest.
Gard	Académie de Nîmes.
Gironde	Société archéologique de Bordeaux.
Hautes-Alpes	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne	Société historique et archéologique de Langres.
—	Société des lettres, sciences et arts de Saint-Dizier.
Haute-Saône	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.
Hérault	Société archéologique de Montpellier.
Ille-et-Vilaine	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Indre-et-Loire	Société archéologique de la Touraine (Tours).

Isère	Académie Delphinale (Grenoble).
Jura	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire	Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet.
—	Société des lettres, sciences et arts du Saumurois (Saumur).
Manche	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons sur-Marne).
Mayenne	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Morbihan	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
Nord	Commission historique et archéologique (Lille).
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône	Société académique d'architecture de Lyon.
Saône-et-Loire	Société Eduenne (Autun).
—	Académie de Mâcon.
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Société historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
—	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société française de numismatique (Paris).
—	Revue anthropologique publiée par l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques (Paris).
Seine-Inférieure.....	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
—	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise.....	Société archéologique de Rambouillet.
Somme.....	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne....	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).

Var	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Vendée.....	Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).
Vienne	Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Yonne.....	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
Algérie.....	Société archéologique du département de Constantine.
Madagascar.....	Société académique malgache.

ÉTRANGER

Espagne.....	Revista de la Associacion artistico-arqueôlogica (Barcelone).
—	Boletin de la Sociedad arqueôlogica Luliana (Palma de Mallorca, Islas Baleares).
Suède	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.
Amérique.....	Smithsonian Institution (Washington).

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

FRANCE

Bouches-du-Rhône...	Annales de la Faculté de droit (Aix, bibliothèque de l'Université).
Finistère.....	Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie (Quimper).
Ille-et-Vilaine.....	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres (Rennes).
Maine-et-Loire.....	Revue de l'Anjou (Angers).
Morbihan.....	Revue de Bretagne (Vannes)
—	Revue Morbihannaise (Vannes).
Rhône.....	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Seine.....	Journal des Savants, publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (Paris).
—	Bibliographie des travaux historiques et archéologiques (Paris).
—	Revue archéologique (Paris).
—	Revue des sociétés savantes (Paris).
—	Revue des études historiques (Paris).
—	Revue des traditions populaires (Paris).
—	Analecta Bollandiana (Paris et Bruxelles).
—	Pro Alesiâ (Paris).
—	Le vieux papier (Paris).
—	Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie (Paris).
Vendée.....	Revue du Bas-Poitou (Fontenay-le-Comte).

ÉTRANGER

Belgique.....	Archives de la France monastique, Revue Mabillon (Chevetogne, par Leignon).

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES GÉNÉRALES

SÉANCE DU 11 JANVIER

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BABONNEAU, BOULLENGER, abbé BRAULT, COCHET, CROUAN, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, LEROUX, Léon MAITRE, OLLIVE, capitaine RINGEVAL, Paul SOULLARD, VINCENT-JOÜON, baron Gaëtan DE WISMES et lieutenant LEGRAND, invité.

M. VINCENT-JOÜON accepte de rédiger le procès-verbal.

M. le PRÉSIDENT offre à ses collègues ses vœux de bonne année, souhaitant l'heureuse issue de la terrible guerre que nous subissons. Deux de nos jeunes collègues, rappelle-t-il, qui donnaient à la science historique les plus belles espérances : MM. Paul LEGRAND et André OHEIX, ont disparu dans la tourmente, et, depuis plusieurs mois, leurs familles éplorées sont sans nouvelles de leur sort.

Notre Société vient en outre de faire une perte sensible en la personne de M. le docteur PLANTARD, dont la mort a été un deuil pour le quartier Saint-Clair, théâtre de son dévouement. Empêché par ses occupations médicales absor-

bantes de produire des travaux, il suivait toutefois assidûment les séances de notre Société où il ne comptait que des amis.

M. VINCENT-JOÜON, se faisant l'interprète de tous, remercie M. le Président de ses vœux, et, en lui offrant en retour ceux de la Société, rappelle la brillante citation à l'ordre du jour de son second fils, le lieutenant René DE WISMES. M. le PRÉSIDENT est très sensible à cette marque de sympathie.

Sur l'initiative de notre collègue, M. SIBILLE, député, deux vœux sont soumis à l'approbation de la Société.

L'un concerne le transfert à la Cathédrale de la statue de N.-D. de la Délivrance, transfert voté par le Conseil général, mais toujours ajourné. On décide de surseoir à l'émission de ce vœu, M. le PRÉSIDENT ayant reçu une lettre de notre collègue, M. LERAY, architecte des monuments historiques, qui s'excuse de ne pouvoir assister à cette séance et annonce que l'affaire est en bonne voie. Solution prochaine aussi pour le transfert des restes de Françoise de Dinan, près du tombeau des Carmes.

Un second vœu est relatif à la création d'un Musée local de la guerre pour la conservation des affiches, insignes, médailles, etc., rappelant la participation de notre région aux terribles événements du jour.

Ce vœu est voté à l'unanimité.

Longtemps éloigné de nos séances par des deuils cruels, M. Léon MAITRE revient à la Société, heureuse de le recevoir. Il nous donne une étude pleine d'aperçus intéressants sur *les Noms de famille*. Jusqu'au XIIIe siècle, nous dit-il, les noms de baptême seuls existaient et, pour désigner un individu, on le disait fils de un tel. Les noms de famille s'imposèrent peu à peu et, là comme ailleurs, le peuple fut le grand facteur du langage. Quelquefois, c'étaient d'anciens prénoms, des noms de lieux ; les vassaux prenaient le nom de leur seigneurie ; dans une paroisse, la première famille prenait le nom de la paroisse. Dans les villes, les noms de métier étaient en usage. Certains noms sont tout à fait spéciaux à un pays et viennent généralement d'un auteur commun; de sorte que, pour avoir chance de

retrouver son pays d'origine, chacun doit chercher le pays où son nom est le plus répandu.

M. le chanoine DURVILLE continue le récit du *Dernier voyage de la Reine Anne en Bretagne.* Ce voyage se fût prolongé longtemps sans les instances du Roi demandant qu'il prît fin. Il nous entretient à cet égard de la correspondance de la Reine avec le Roi et avec le cardinal d'Amboise, et émet des doutes sur l'authenticité de certaines lettres de ce dernier, dont deux, très suspectes, sont au Musée Dobrée.

Des observations sont échangées à cet égard entre collègues sur les entreprises de faussaires qui, à diverses époques, créaient, à la demande des familles, de faux parchemins.

M. Paul SOULLARD continue la lecture de son travail sur *les Intendants de Bretagne et leurs Jetons.* Il parle des intendants qui ont le plus marqué leur passage en Bretagne au XVIIIe siècle, notamment Feydeau de Brou et de Pontcarré de Viarmes, et décrit les rapports de ces intendants avec les communautés et les Etats. Ces rapports étaient généralement empreints de sympathie avec les premières et d'antipathie avec les seconds.

Lecture est donnée d'une pièce en vers latins par laquelle, suivant sa coutume, la « Société Archéologique de Tarn-et-Garonne » nous offre ses vœux de nouvel an. M. Alcide LEROUX accepte de répondre de la même manière.

M. DORTEL nous montre divers manuscrits dont l'un intéressant le droit de *méage* sur les navires entrant dans le port de Nantes.

M. COCHET exhibe plusieurs écus de 6 livres à l'effigie de Louis XIV. Ils proviennent d'un trésor trouvé dans la démolition d'un vieux mur, à la Chapelle-sur-Erdre.

Pour les Secrétaires mobilisés,

A. VINCENT-JOÜON.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BABONNEAU, abbé BRAULT, CROUAN, commandant DENÈS, chanoine DURVILLE, LERAY, MATHOREZ, Claude DE MONTI DE REZÉ, capitaine RINGEVAL, Paul SOULLARD, baron Gaëtan DE WISMES et le lieutenant LEGRAND, invité.

Excusé : M. DORTEL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT rend compte des démarches faites par lui pour la conservation des vieilles arches de Pirmil. Ses démarches n'ont pas eu de succès en raison des dispositions adoptées par les ingénieurs pour le creusement du bras de Pirmil. Il fait observer que lors de la destruction des monuments anciens, il serait intéressant d'en conserver, au moins par un moulage, la reproduction exacte.

M. le Maire de Nantes, saisi de notre vœu relatif à la création d'un Musée local des souvenirs de la Guerre, a répondu favorablement, mais en ajournant cette création à la fin de la guerre. On fait observer qu'il sera bien tard pour rassembler des souvenirs fatalement dispersés.

M. LERAY va faire des démarches pour obtenir le classement de la chapelle Saint-Barthélémy, en Saint-Julien-de-Concelles, et demande à notre Société de les appuyer par un vœu adressé à la Municipalité.

M. SIBILLE écrit qu'il sollicitera du Conseil général la reprise des travaux de réfection de la Cathédrale.

M. le PRÉSIDENT donne lecture de la réponse en vers latins adressée par M. Alcide LEROUX, notre collègue, à M. le chanoine POTIER, ancien président de la « Société Archéologique de Tarn-et-Garonne. »

La Société émet un vœu pour que le mur gallo-romain de l'ancien évêché soit débarrassé du lierre qu'on a cru devoir y planter. L'intérêt de ces restes réside dans leur mode de

construction par moellons et rangées de briques, et tout recouvrement de lierre est regrettable. M. LERAY fait observer que, ce mur n'étant pas classé, il n'y a pas lieu de s'adresser dans la circonstance à la Commission des Beaux-Arts, mais bien à l'Administration municipale.

M. Paul SOULLARD, continuant son intéressante monographie sur *les Intendants de Bretagne et leurs Jetons*, nous donne aujourd'hui des détails biographiques sur Le Bret, nommé en 1754 et décédé en fonctions en 1765. Il s'applique à prouver que deux fois, en 1754 et en 1756, la Municipalité de Nantes offrit à l'intendant des bourses de 100 jetons d'argent. Les premiers n'ont pas été retrouvés, mais un exemplaire des seconds existe au Cabinet des Médailles (Bibliothèque Nationale). Les coins de ces jetons se trouvent à la Monnaie, à Paris.

M. le baron G. DE WISMES nous fait pénétrer dans l'intimité d'une famille de gentilshommes du XVIIe siècle en nous lisant deux testaments des sieurs écuyer Antoine Le Loup, sieur de la Roberdière, et Claude Le Loup, sieur de la Mercredière, ce dernier ancêtre des Leloup de la Biliais, actuellement existants. Les dispositions relatives à l'inhumation de leurs restes et les legs aux églises, aux pauvres, à leurs domestiques, témoignent des préoccupations religieuses et charitables de ces pieux personnages.

M. le chanoine DURVILLE, à propos d'un acte de vente, de 1461, du seigneur de la Musse à Guillaume Delaunay, bourgeois de Nantes, d'un droit sur les chalands de sel, nous fait un historique des *devoirs de Loire*, droits seigneuriaux remontant à la plus haute antiquité, puisqu'on en trouve trace dès le IXe siècle sous Erispoë, roi de Bretagne. Il est certain qu'Alain Barbe-Torte, après sa victoire, distribua entre ses compagnons des droits de ce genre qu'on retrouve au XVe siècle aux mains des familles de la Musse, de Saffré, de Lesnérac, de Sesmaisons, du Pé, de Derval, etc.; ces vieilles familles descendaient-elles des compagnons d'Alain ? La chose est possible. A partir du XVe siècle, les devoirs de Loire furent souvent acquis par des bourgeois enrichis par le commerce, puis le pouvoir royal, au XVIIIe siècle, les supprima sans grand souci de l'équité.

Quand on sait qu'il y avait 22 péages sur les chalands de Nantes à Orléans, il faut reconnaître combien ces charges étaient lourdes pour la navigation ; mais, d'autre part, il est étrange que cette suppression ait eu lieu sans indemnité.

Pour les Secrétaires mobilisés,

A. VINCENT-JOÜON.

SÉANCE DU 7 MARS

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM..... (1)

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

A l'unanimité est adopté le vœu suivant :

« La Société Archéologique de Nantes ;

« Considérant que, pour des raisons de voirie ou pour d'autres motifs, beaucoup de constructions anciennes de notre ville, offrant un intérêt historique ou architectonique, disparaissent sans laisser de traces ;

« Que la connaissance exact de leur aspect serait extrêmement précieuse pour nos descendants ;

« Emet le vœu : que l'on exécute des maquettes des constructions anciennes de Nantes condamnées à la démolition, chaque fois qu'elles offrent un réel intérêt historique ou architectonique; que des aquarelles, précises et détaillées, perpétuent le souvenir des constructions anciennes de valeur moindre ; que les maquettes existant déjà, celles que l'on fera à l'avenir et les aquarelles soient réunies dans un seul local. »

(1) Le texte du procès-verbal ayant été égaré, il est impossible de donner les noms des assistants.

Dans les mêmes conditions est adopté le vœu suivant :

« La Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, réunie en Assemblée générale ;

« Considérant que la chapelle Saint-Barthélemy, sise en la commune de Saint-Julien-de-Concelles et lieu de pèlerinage encore fréquenté, passe pour avoir été la première église paroissiale ;

« Que, d'après les fouilles qui y ont été pratiquées, ce sanctuaire fut édifié sur un établissement de bains de l'époque gallo-romaine ;

« Que son plan, fort rare, est digne de retenir l'attention des archéologues ;

« Que cette pittoresque chapelle du XVe siècle mérite d'autant mieux d'être entretenue en bon état que les anciens monuments religieux sont peu communs dans le pays nantais ;

« Emet le vœu que la chapelle Saint-Barthélemy soit classée comme monument historique et décide que ce vœu sera transmis à M. le Maire de Saint-Julien-de-Concelles. »

M. le chanoine DURVILLE donne lecture d'une étude locale, nourrie de documents, sur des tenues des *Etats de Bretagne aux Carmes de Nantes*. Lors de leur convocation dans notre ville, les Etats se réunissaient principalement aux Jacobins ou aux Cordeliers. Jusqu'en 1632, nulle mention de leur tenue aux Carmes. Mais, à la suite de leur réforme de 1620, les Carmes de Nantes avaient fait dans leur couvent des améliorations qui semblent y avoir attiré les Etats. Ils s'y réunirent pour la première fois en 1632 : le 26 avril, d'après le compte du miseur de la ville ; le 8 juin suivant l'*Inventaire des Archives d'Ille-et-Vilaine* ; l'ouverture en fut faite par le prince de Condé, que la Ville reçut avec de grandes cérémonies et logea à l'hôtel de Briord. La duchesse de la Meilleraye, femme du gouverneur de Nantes, étant venue à cette occasion, les édiles lui offrirent un bal qui coûta fort cher.

En 1636, les Etats se réunirent de nouveau aux Carmes. Ils furent tenus par le duc de la Meilleraye et occasionnèrent à la ville des frais considérables, tant pour le logement des amis de M. de la Meilleraye que pour le vin offert à nos Seigneurs des Etats.

Du 23 novembre 1638 au 5 janvier 1639, troisième réunion des Etats aux Carmes. La Ville offrit un bal à la seconde duchesse de la Meilleraye et fit encore de grandes dépenses pour loger les gens du Gouverneur et les commissaires délégués aux Etats par le Roi.

Enfin, en 1647, les Carmes reçurent les Etats pour la quatrième et dernière fois. Ils tinrent leurs séances dans la grande salle, du 12 mars au 20 mai. Cette session fut moins onéreuse pour la Ville que les précédentes. La Chambre des Comptes, en examinant les comptes du miseur, avait plusieurs fois fait observer que les deniers publics n'étaient pas destinés à solder des dépenses de vin et de confitures ; l'édilité nantaise finissait par obéir à ces avertissements.

Les archives de la Ville ne parlent de ces réunions qu'à l'occasion des dépenses engendrées par elles ; les Etats avaient leurs archives particulières qui ont été centralisées à Rennes ; c'est à ce dépôt qu'il faut recourir pour connaître les matières diverses traitées au cours des sessions. A partir de 1651, les Etats reprirent le chemin des Jacobins et des Cordeliers, à part toutefois la session de 1661, tenue à l'Hôtel de Ville, qui fut signalée par la présence de Louis XIV venu à Nantes pour y arrêter Fouquet.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une pièce inédite tirée des archives de notre Chambre de Commerce ; c'est une *requête présentée à Messieurs de la Chambre du Commerce et au Corps des Négocians de la Ville de Nantes, le* 14 *juin* 1768, par Royllet le fils, de l'Académie de Bâle. Après des éloges hyperboliques adressés aux négociants, l'auteur expose que la multiplicité et la durée des deuils, en contraignant la plupart des gens à retarder ou à suspendre des achats d'étoffes, causent un grand préjudice aux affaires et amènent des faillites ; il reconnaît, du reste, qu'il est convenable de signaler par une tenue *ad hoc* que l'on a perdu un parent ; mais il estime qu'un moyen très pratique remédierait à tout ; ce serait que les civils suivant l'usage des militaires, portassent un crêpe ; ainsi on n'aurait pas à changer ses vêtements ordinaires et on pourrait renouveler sa garde-robe en toute sécurité. Royllet ajoute que les personnes vêtues de noir par profession pourraient porter un crêpe blanc et que les gens riches seraient libres de porter

un crêpe de luxe. Peut-être le crêpe se porterait-il sur la manche gauche dans les premiers temps du deuil et sur la manche droite ensuite. M. le PRÉSIDENT détaille les usages des deuils suivant les degrés de parenté, d'après *le nécrologe des hommes célèbres de France* (Paris, Desprez, 1782), et lit un curieux chapitre du *Tableau de Paris*, de Mercier, intitulé : *De l'habit noir*, où le célèbre peintre de mœurs se plaint, dans son style humoristique, du tort fait au commerce par la manie des deuils.

SÉANCE DU 4 AVRIL

Présidence du Bon Gaëtan DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, CROUAN, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, GOURDON, commandant LAGRÉE, LERAY, MAITRE, NAVARRE, OLLIVE, Paul SOULLARD, VINCENT-JOÜON fils, baron DE WISMES et baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Le comte Albert DE GUIGNÉ, présenté par le baron Gaëtan DE WISMES et M. Paul SOULLARD, et M. BOUDET, greffier du Tribunal de Commerce, présenté par MM. DORTEL et Paul SOULLARD, sont élus Membres résidants.

M. le PRÉSIDENT dit que notre Société vient de faire une perte sensible en la personne de M. Henri LECOUR-GRANDMAISON, sénateur de la Loire-Inférieure. Bien que membre titulaire, M. Lecour-Grandmaison n'assistait pas à nos séances et c'était un regret pour nous, mais nous étions honorés de l'avoir pour collègue, car c'était un homme des plus distingués ; dans le domaine des affaires et spécialement des questions maritimes, il possédait une compétence indiscutable et reconnue en haut lieu, ainsi que l'a proclamé M. le Président du Sénat, qui ajouta que M. Lecour, sans cacher jamais ses convictions catholiques et royalistes,

resta toujours un collègue d'une courtoisie parfaite avec tous.

M. le PRÉSIDENT nous annonce que son prédécesseur au fauteuil, M. Alcide LEROUX, est frappé d'une façon particulièrement cruelle ; il a déjà perdu il y a près d'un an son second fils, caporal, tombé au champ d'honneur, et voici qu'une lettre d'un officier d'infanterie, prisonnier en Allemagne, prévient notre pauvre collègue que son fils aîné, le vaillant lieutenant d'infanterie Yves LEROUX, a été frappé mortellement à la tête de ses hommes à l'affaire du Bois-des-Caures, où périt le colonel Driant ; on voudrait espérer que cette affreuse nouvelle est erronée. Au nom de tous ses collègues, M. le Président s'associe aux cruelles épreuves de l'excellent M. LEROUX.

M. SOULLARD vient d'apprendre que Mme André OHEIX, fille de notre si regretté collègue, M. Paul TRÉMANT, aurait su, par voie indirecte, que son mari, porté disparu depuis de longs mois, serait prisonnier. Si le fait est exact, nous nous en réjouissons beaucoup pour notre sympathique collègue et sa famille, ensuite pour la science hagiographique bretonne dont M. André OHEIX est l'un des plus brillants représentants.

La parole est ensuite donnée à M. DORTEL qui analyse un travail de M. le Dr Marcel BAUDOUIN, extrait des *Mémoires de la Société préhistorique française pour l'année* 1914-1915, sur la *découverte en* 1911, *à Bazoges-en-Pareds* (*Vendée*), *d'un ossuaire néolithique*, sous tumulus galgal, dans lequel a été reconnu l'existence d'un vaste ciste.

Le lieu dit des Cous, où cet ossuaire est situé, paraît avoir fait partie aux temps néolithiques d'une nécropole témoignant d'une importante station préhistorique, et pour nous d'autant intéressante qu'elle était absolument intacte. C'est en 1913, sous la direction du Dr BAUDOUIN, que le déblaiement méthodique du ciste eut lieu, après achat du terrain par la « Société Préhistorique Française ». Il comprenait une chambre sépulcrale circulaire, ayant un diamètre d'environ 4 mètres et une hauteur moyenne de plus de 1 mètre, formant un cube de 14 mètres. Ses parois intérieures étaient constituées par douze dalles

placées debout et en cercle, très légèrement inclinées et s'appuyant les unes les autres par leurs bords, pour résister à la poussée extérieure des terres. Le sol du ciste était carrelé de plaquettes en calcaire assemblées avec soin, mais sans mortier. Sous ce carrelage, des traces de charbon et de cendres. Le ciste devait être recouvert de pierrailles. Un couloir de 3m50 de longueur, sorte d'allée découverte, fermée à l'entrée par une grosse pierre, conduisait au ciste et était dallé de la même façon que celui-ci. Ciste et couloir contenaient, très irrégulièrement disposés sous des plaques calcaires, des os, des fragments de crânes, des tibias, une mâchoire, etc,.

De l'examen de ces ossements, M. le Dr Baudouin, croit pouvoir conclure qu'il y avait, tant dans l'intérieur du ciste que dans le couloir, les restes d'environ 135 individus, d'âges très différents, soit un tiers de jeunes enfants ou d'adolescents, et le surplus en adultes et seulement quelques vieillards.

De nombreux objets y furent également trouvés : dents percées ayant certainement fait partie de colliers, deux grands couteaux en silex, des fragments de poterie, des outils en os, des objets de parure, deux grattoirs, des pointes de lances, des coquilles perforées, certaines dites dentales, enfilées les unes dans les autres, etc.

Une particularité de ce galgal, c'est qu'il était lui-même entouré de deux murailles concentriques, dont le ciste formait le centre.

Le plateau sur lequel il est situé, si l'on tient compte de la grande quantité de monuments funéraires réunis en ce lieu, a dû, à l'époque néolithique, être très peuplé. Nous y trouvons, en effet, dans un rayon de trois kilomètres, cinq dolmens et cinq autres galgals.

Quant à l'âge du monument que nous venons d'étudier, si on lui applique la théorie de l'orientation du Dr Baudouin, on trouve, par le calcul qui en découle, qu'il a pu être édifié environ 8.500 ans avant Jésus-Christ. Le même calcul appliqué à un menhir voisin témoignerait que celui-ci serait de 1.300 années antérieur au ciste.

M. Léon Maitre fait ensuite part des observations qui

lui ont été suggérées par la vue du tombeau de sainte Reine, dont la découverte a eu lieu parmi les ruines d'Alésia, (Côte-d'Or). Le sarcophage est percé dans son couvercle d'une petite fenêtre ronde qui n'a pu être pratiquée que pour honorer les reliques et communiquer avec le personnage inhumé. Il ne paraît pas douteux que ce soit le sarcophage même de sainte Reine qui fut honoré jusqu'au VIIe siècle sur le Mont-Auxois, avant son transport à Flavigny. Le rapporteur de ces fouilles ayant négligé d'apporter des exemples de tombeaux percés et entourés de vénération, M. Maître a fait des recherches et a constaté que plusieurs saints personnages comme saint Menoux (Allier), saint Lohier (Orne), saint Fraimbault (Sarthe), ont été honorés de la même façon. Il insiste notamment sur la fenêtre semi-circulaire qui distingue le sarcophage de saint Menoux et dans laquelle les malades atteints de folie ou de migraines venaient enfoncer leur tête, et il en prend occasion pour citer d'autres saints qui avaient la spécialité de soulager les têtes peu solides. Il cite saint Front et sainte Quitterie (Landes).

En résumé, la fenêtre est la caractéristique des tombeaux vénérés ; c'est une habitude pieuse, antérieure à l'an mil, qui a été remplacée par l'usage de passer sous les tombeaux quand ils furent exaltés derrière le maître-autel comme des rétables. Le tombeau de saint Menoux fut monté comme les autres dans le chœur. M. Maître fait remarquer à ce propos qu'il y a d'autres exemples de tombeaux doubles imaginés pour faire de l'ostentation ; il cite ceux des frères nantais et ceux de saint Seurin à Bordeaux. Il fait appel au concours de ses confrères pour allonger cette liste de singularités.

M. Paul SOULLARD continue la lecture de son étude sur les *jetons des Intendants de Bretagne.* Il s'agit cette fois du huitième intendant, Jacques de Flesselles, marquis de Brégy. Il avait eu une carrière administrative qui témoignait de l'importance de ses services ; il devait finir comme Prévôt des Marchands de Paris ; c'est en cette qualité qu'il fut traîtreusement assassiné le 14 juillet 1789, dans la capitale, par des énergumènes ignorants de ses talents et de la sympathie qu'il avait su inspirer dans les provinces dont il

avait eu antérieurement l'administration, non cependant qu'il n'eût été astreint à lutter contre la calomnie. Ainsi, à Paris, des adversaires écrivirent contre lui un libelle pamphlétaire qui nous a été conservé, mais dont les affirmations paraissent à tout le moins controuvées. En tout cas, à l'occasion de son séjour à Nantes, fin août 1767, la Ville lui offrit une bourse de velours cramoisi contenant cent jetons d'argent, qui portaient d'un côté les armes de l'Intendant avec la devise TUTIUS IBIT; de l'autre, les armes de la Ville. Le seul exemplaire connu de ces jetons existe dans la collection de M. Paul Soullard.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,

P. DENÈS.

SÉANCE DU 9 MAI

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BOUDET, abbé BRAULT, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, GOURDON, comte DE GUIGNÉ, Claude DE MONTI, OLLIVE, SIBILLE, Paul SOULLARD, baron DE WISMES et baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT souhaite une cordiale bienvenue à nos deux nouveaux collègues : MM. le comte Albert DE GUIGNÉ et Athanase BOUDET, qui assistent à la séance.

Il salue également le docteur PICQUENARD, vice-président de la « Société Archéologique du Finistère », actuellement mobilisé dans un hôpital de Nantes, venu à notre Société.

M. le chanoine DURVILLE offre à notre Société un exemplaire, sur papier bouffant, du *Tome II de ses Etudes sur le Vieux Nantes.* Il reçoit les plus chaleureux remerciements pour ce précieux cadeau.

M. le PRÉSIDENT a reçu le faire-part mortuaire de l'ancien concierge du Musée, le vieux gendarme BERTHELOT,

qui s'était retiré à Paris. Il rappelle les qualités sympathiques de ce dévoué et modeste serviteur.

Le Ministre de l'Instruction publique nous a envoyé cinq exemplaires d'une circulaire destinés à des communes de notre choix, dans le but de recueillir des renseignements précis sur le prix des objets les plus utiles à la vie, à la veille de la guerre, d'avant-guerre et dans les périodes qui ont précédés d'assez loin la guerre ; ces circulaires seront envoyées.

M. le PRÉSIDENT signale avec plaisir le vote par le Conseil général d'un crédit pour *la translation et l'installation dans la Cathédrale de la statue de N.-D. de la Délivrance.*

Lecture est donnée d'une lettre de notre collègue, M. TATTEVIN, fort préoccupé de la récolte des vieux papiers qui menace de destruction des documents précieux pour l'histoire. Le PRÉSIDENT s'associe à ces craintes.

La parole est ensuite donnée à M. le chanoine DURVILLE pour la lecture de son travail sur le *Voyage de Louis XIV à Nantes en* 1661. Prévenue officiellement du voyage du Roi à Nantes à l'occasion de la tenue des Etats de Bretagne, la Ville avait fait des préparatifs pour le recevoir ; mais ces préparatifs furent inutiles. Le 1er septembre 1661, le Roi arriva à Nantes à une heure où personne ne l'attendait et entra sans solennité au château, par la porte de secours qui donnait directement sur le quartier de Richebourg. Il arrivait de Fontainebleau en passant par Blois, Angers, Serrant, où son carrosse versa, Ancenis où il avait couché le 31 août.

Il était accompagné de Condé, Turenne, Villeroi, La Feuillade et autres personnages de sa cour et de ses ministres, Le Tellier, de Lyonne, Fouquet, Colbert. Dans la soirée de son arrivée, il reçut successivement le Corps de Ville, le Chapitre de la Cathédrale, l'Université de Nantes, les Etats de Bretagne, la Chambre des Comptes et le Présidial. Tous ceux qui présentèrent ces différents corps y allèrent de leur harangue. Celle du Recteur de l'Université, Jean Boucher, a été imprimée. Il en reste probablement qu'un exemplaire actuellement entre les mains d'un arrière-petit-neveu de Jean Boucher qui a bien voulu en envoyer la copie, dont il a été donné lecture.

M. le PRÉSIDENT communique ensuite un *Mémoire rédigé par le célèbre avocat nantais Joseph-Michel Pellerin* Il rappelle d'abord brièvement la vie et les œuvres de ce personnage : Né en 1751 sur la paroisse Sainte-Croix, brillant élève du Collège de l'Oratoire, avocat à Rennes en 1772, installé à Nantes en 1777, député aux Etats généraux, il fut emprisonné comme modéré, relâché, repris, envoyé à Paris dans le groupe des 132 nantais, élargi après huit mois de détention; il revint mourir à Nantes en 1794, épuisé par toutes ces émotions. Ses deux fils, l'un magistrat, l'autre professeur à l'Hôtel-Dieu, démissionnèrent à la Révolution de 1830 ; il a laissé un certain nombre d'ouvrages politiques et historiques où il se prononce pour l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois civils et militaires ; il prône la monarchie constitutionnelle et il prouve sa connaissance approfondie des droits anciens de la Bretagne.

Pour bien comprendre la mesure dont se plaignait notre concitoyen, il ne faut pas oublier que dans les siècles passés, les avocats jouissaient d'une considération dont nous n'avons plus idée et que cette profession, quasi-sacerdotale, exigeait une incroyable rectitude de mœurs.

Pellerin, ayant quitté Rennes où il avait plaidé quelque temps, revint habiter Nantes et demanda son inscription au Barreau, mais elle lui fut refusée, sous prétexte que son père était fripier ; furieux et surpris d'une telle mesure, il rédigea un mémoire au cours duquel il proteste avec énergie et réclame son inscription : il n'y a rien de personnel à lui reprocher, dit-il ; son instruction et son éducation ne laissent rien à désirer, sa fortune est largement suffisante pour que l'on n'ait rien à craindre au sujet du désintéressement exigé des avocats. Au surplus, les marchands fripiers de Nantes ont des Statuts approuvés par le Roi ; il a reçu du Barreau de Paris une réponse fort nette, affirmant que l'on ne s'occupe en aucune façon de l'origine des sujets qui se présentent pour être inscrits, et cependant, ajoute-t-il : « Le Barreau du Parlement de Paris est sûrement aussi noble, aussi pur, aussi éclairé que le Barreau du Présidial de Nantes ». Il se plaint en outre que Maître Angebault, le bâtonnier, n'ait rien répondu à ses nombreuses lettres.

Puis, dans une note qui suit le Mémoire, Pellerin affirme

que d'après des bruits qui lui sont revenus, le véritable motif de la mesure dont il se plaint, c'est une vulgaire question de boutique ; il sait que quelqu'un, fort instruit des secrets de la Compagnie nantaise, a dit récemment: « Il y a assez d'avocats à Nantes »; le motif est inadmissible, et l'impétrant s'empresse de déclarer: « Souffrez, mes confrères, que je suive la même carrière que vous. Soyez assurés que je ne vous y gênerai jamais. »

Il fut sûrement donné raison au protestataire, car son Mémoire est de 1778, et, dans *les Etrennes Nantaises pour* 1780, on trouve à la fin de la liste des avocats en parlement militant à Nantes : Pellerin, rue de la Juiverie.

M. P. Soullard continue la lecture de son étude sur les *Jetons des Intendants de Bretagne* ; il s'agit, cette fois, du neuvième intendant, François-Marie Bruno, comte d'Agay, qui était pourvu de cette fonction lorsque le duc d'Aiguillon subit un commencement de disgrâce ; il révoque son subdélégué aux finances à Rennes, le sieur Andouard, l'un des auteurs de l'emprisonnement des Procureurs généraux, Caradeuc de la Chalotais.

Il ne resta pas longtemps dans ses fonctions ; il avait favorisé de grands travaux pour l'embellissement de Nantes, mais fut bientôt envoyé en Picardie où l'on considéra son arrivée comme un bienfait.

Son portrait, que M. Soullard nous donne en communication, nous a été transmis par une gravure de Cathelin, d'après une peinture de Chevalier; au-dessous, nous lisons quatre vers significatifs bien dans le goût du temps :

> D'un tendre ami du peuple éterniser l'image,
> C'est rendre à la vertu le plus tendre hommage.
> Le sort cruel est prêt à lui ravir le jour,
> Mais le Ciel attendri le rend à notre amour.

Le 27 mai 1769, la Ville de Nantes délibérait de lui offrir une bourse de cent jetons d'argent, revêtus de la devise: LEO MIHI SIDUS AMICUM. Un seul exemplaire paraît subsister, il est dans la collection de feu M. le chevalier d'Achon.

Pour les secrétaires à l'Armée,

Commandant P. Denès.

SÉANCE DU 6 JUIN

Présidence du baron Gaëtan DE WISMES, Président

Etaient présents : MM. BABONNEAU, BOUDET, abbé BRAULT, CROUAN, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, LERAY, MAITRE, Paul NAU, OLLIVE, Paul SOULLARD, le baron DE WISMES et le baron Gaëtan DE WISMES.

Le lieutenant LEGRAND, invité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. DORTEL fait l'éloge de M. Gustave DE ROUZÉ qu'il présente avec M. COUETOUX DU TERTRE, collectionneur d'armes, de meubles, de faïences, de plats d'étain de Vitré; il n'a pas abandonné tout à fait Nantes, car il donne des consultations chez M. COUETOUX DU TERTRE. M. DE ROUZÉ est admis comme membre titulaire.

M. le PRÉSIDENT signale le don précieux fait par le commandant DENÈS à notre bibliothèque de deux ouvrages : la première édition, parue chez Sébire, en 1832, des *Essais historiques sur les Progrès de la Ville de Nantes*, par Ange Guépin, et l'*Art Breton du XIII*e *au XVI*e *siècle, Michel Colomb*, recueil de travaux et de conférences sur l'art breton, particulièrement sur les cathédrales, publiés en 1896, à Brest, qu'il habitait, par M. O. de Lorme. Très lié avec l'auteur, notre aimable bibliothécaire en a obtenu un exemplaire pour nous. Qu'il en soit remercié !

M. le PRÉSIDENT adresse à M. Paul NAU, *élu membre résidant le* 5 *juin* 1866, une allocution qui est chaleureusement applaudie et dont on trouvera le texte à la suite des mémoires, puis il lui remet, au nom de la Société, une médaille en vermeil, représentant, d'un côté, une fileuse bretonne ; de l'autre, une croix, une église, une ferme et un menhir, unissant ainsi la Religion, la Bretagne, l'architecture et l'archéologie. M. Paul NAU se déclare reconnaissant et bien touché des paroles prononcées sur son père et de celles qui s'adressent à lui-même, paroles dont sa grande

modestie le porte à se déclarer indigne, puisqu'il ne peut plus fréquenter nos séances.

Poursuivant son étude sur le voyage de Louis XIV à Nantes en 1661, M. le chanoine DURVILLE raconte l'*Arrestation de Fouquet.* Officiellement, le Roi venait dans notre ville pour assister aux Etats ; en réalité, il y venait pour arrêter Fouquet. Cette opération de police était motivée par des raisons sérieuses, que le monarque a lui-même indiquées dans ses *Mémoires pour l'Instruction du Dauphin.* Dans l'exercice de ses fonctions de surintendant des finances. Fouquet avait commis des fautes graves qui méritaient un châtiment.

Dans les récits qui ont été faits de cette arrestation, on s'est trop souvent borné à ne consulter que les Mémoires des contemporains et l'on a trop négligé des documents officiels qui renferment une plus grande part de vérité. Ces Mémoires, rédigés de souvenirs, quelquefois longtemps après les événements, sont parfois en contradiction avec ces documents officiels. Ils relatent des bruits qui, pour avoir couru à l'époque, ne sont pas plus exacts que ceux que l'on peut lire actuellement dans les journaux. Il faut en élaguer tout ce qui est en opposition avec les documents publiés par l'érudition contemporaine. A l'aide de ces documents, on peut établir que le projet d'arrestation de Fouquet remonte au 3 mai 1661, que l'exécution du projet fut ajournée jusqu'au mois de septembre pour des considérations financières, que ce lieu de l'arrestation était fixé à Nantes dès le commencement de juillet, que le secret fut fidèlement gardé sur l'opération jusqu'au 5 septembre où elle eut lieu.

Ces faits, bien constatés, établissent la fausseté de plusieurs historiettes recueillies par les contemporains dans leurs Mémoires. Ainsi la perte de Fouquet ne fut pas résolue à Dompierre au voyage qu'y fit la reine-mère le 27 juin ; elle ne fut pas motivée par les avances de Fouquet à Mlle de la Vallière, avances qui ne purent avoir lieu que vers le commencement d'août ; enfin Louis XIV n'a pas pu avoir le dessein d'arrêter Fouquet chez lui, lors des fêtes de Vaux, ces fêtes n'ayant eut lieu que le 27 août, quelques jours seulement avant le voyage de Nantes; une arrestation de ce genre ne pouvait pas s'improviser en un instant, et tous les

préparatifs nécessaires pour la faire réussir ayant été longuement élaborés en vue du voyage que le Roi devait faire à Nantes dans les premiers jours de septembre.

A la suite de cette lecture écoutée avec le plus grand intérêt et vivement applaudie, M. MAITRE, puis d'autres collègues, parlent du choix que Fouquet avait fait de Belle-Isle, de la généalogie de Fouquet par le vicomte de Farcy, de la pression scandaleuse exercée par Colbert pour obtenir de Louis XIV l'arrestation du surintendant, réellement motivée, il faut l'avouer, bien que Mazarin ne valût pas mieux que son successeur, du procès de Pierre Landais, du plaidoyer de M. Jules Lair en faveur de Fouquet, de l'homme au masque de fer.

Un peu fatigué, M. Léon MAITRE remet à une autre séance la lecture de son étude sur *le Gouvernement de la Bretagne sous la Duchesse Anne.*

Notre excellent collègue, le capitaine Georges DU PLESSIX, qui commande un centre d'instruction au Conquet, a trouvé, en faisant creuser une tranchée, une pierre gravée présentant un certain intérêt. En nous décrivant cette découverte, il nous adresse un croquis exécuté par M. MONTFORT, notre concitoyen, d'un menhir renversé, qu'il faudrait photographier, et ajoute qu'il y aurait une étude à faire de la presqu'île de Kermorvan, parsemée de monuments mégalithiques.

M. le baron DE WISMES a reçu de son ami, M. Félix CHAMPENOIS, une lettre l'informant que Mme Maugat, 17, rue Mathurin-Brissonneau, possède une collection, avec catalogue, de cachets de cire armoriés, réunie par le R. P. Anatole, trappiste de Meilleraye, décédé, et placée dans un meuble *ad hoc.* Prévenu par M. DE WISMES, M. Paul SOULLARD s'est empressé d'aller voir cette collection : elle se compose d'environ 10.000 empreintes, classées par ordre alphabétique rangées dans 20 boîtes et annotées. Cette collection a exigé des recherches considérables, mais son intérêt est héraldique et non archéologique ; le prix de 4.000 francs, demandé par Mme Maugat, est excessif.

M. BABONNEAU croit que les chiffres dotaux indiqués par M. GABORY dans sa piquante étude sur les *Héri-*

tières nantaises étaient ceux du capital et non du revenu. M. OLLIVE n'est pas de cet avis et dit qu'il faudrait voir les contrats de mariage.

M. FURRET demande ce que sont devenus les dessins de Doumer ; on n'a aucune nouvelle de la Haye. MM. OLLIVE, DORTEL et le chanoine DURVILLE donnent divers renseignements à ce sujet. M. DORTEL a acheté des dessins du Palais dans une vente faite à Rennes. M. OLLIVE dit qu'on a longtemps attribué à Rembrandt un tableau de Doumer,

Le secrétaire par intérim,

Le baron DE WISMES.

SÉANCE DU 4 JUILLET

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BABONNEAU, BLANCHARD, BOUDET, abbé BRAULT, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, OLLIVE, Paul SOULLARD, VINCENT-JOÜON, baron DE WISMES et baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT fait part à l'assistance du nouveau deuil qui vient de frapper notre Société en la personne de M. l'abbé DELANOUE, admis à titre de membre résidant le 14 mars 1905. Né à Machecoul le 1er juin 1860, il fit ses études à la Collégiale de Saint-Donatien et fut ordonné prêtre en 1885. Aprés vingt années de saint labeur passées à Saint-Donatien, l'abbé Delanoue se vit nommer curé de Saint-Félix où il acquit rapidement la plus enviable des popularités: il connaissait tous ses paroissiens de nom et de figure, ne refusait aucune sollicitation et allait lui-même porter l'aumône matérielle et le secours du réconfort moral aux nombreux deshérités qui lui étaient signalés. Atteint par une douloureuse maladie, il rendit sa belle âme au Dieu

qu'il avait si noblement servi, le 27 juin. M. le PRÉSIDENT s'est fait un devoir d'assister à la cérémonie funèbre ; l'église Saint-Félix fut littéralement trop petite pour contenir les amis innombrables accourus autour du cercueil du si regretté pasteur dont un magnifique éloge fut prononcé avant l'absoute par Monseigneur Le Fer de la Motte, évêque de Nantes. M. l'abbé Delanoue ne paraissait pas souvent à nos séances, car son zèle pastoral ne lui laissait guère de loisirs, mais nous ne saurions oublier qu'il condensa les trouvailles de longues et patientes recherches dans un un ouvrage remarquable sur *saint Donatien et saint Rogatien*. Avec une modestie trop rare chez les historiens, il se montrait reconnaissant des menues erreurs que l'on voulait bien lui indiquer et il avait la ferme intention de publier une nouvelle édition corrigée ; la mort ne lui a pas permis de réaliser ce rêve d'amour filial et nous devons le regretter. La Société archéologique de Nantes gardera le souvenir de ce digne représentant du clergé diocésain, de ce fort sympathique collègue.

M. le PRÉSIDENT expose que des malentendus s'étant produits au sujet de la règle imposée par les circonstances d'accorder un maximum de trois feuilles et demie (soit 56 pages) d'impression à chaque collègue pour un même travail publié dans un de ses *bulletins*, cette question a été discutée longuement au sein du Comité dont tous les Membres se sont ralliés à la proposition de M. l'abbé BRAULT. Voici la décision qui a été prise : le principe du maximum de 56 pages d'impression payées par la Société, le surplus restant à la charge de l'auteur, sera appliqué à tout travail dont la lecture n'aura pas été commencé avant la séance d'octobre 1916.

M. le baron DE WISMES lit ensuite un compte rendu de l'étude de M. J. MATHOREZ parue dans la *Revue des Etudes historiques*, sur *la Pénétration des Allemands en France sous l'Ancien Régime*. Ce n'est qu'à partir de Louis XI que les Allemands forment en France de véritables colonies. Les motifs en furent les privilèges, sans cesse accrus, concédés aux commerçants hanséates. Peut-être aussi les pélerinages au Mont Saint-Michel, très certainement la découverte de

l'imprimerie, qui amena nombre de spécialistes dont la dynastie s'est perpétué jusqu'à nos jours sous des noms francisés. La politique de François Ier et Henri II, très favorable à nos voisins, contribua à la venue d'innombrables étudiants dans certaines villes, à Orléans surtout, de même que Lyon devint, à partir du XVIe siècle, le centre de banques étrangères, allemandes pour la plupart. Plus tard, Henri IV et Sully attirèrent en France des négociants d'Outre-Rhin dont le nombre ne fit qu'augmenter jusqu'à la Révolution, Si, pour les travaux qui exigent un talent personnel, les Français surent se montrer supérieurs, en revanche, dans ceux ou l'individu n'est qu'un rouage, ils furent noyés dans la masse allemande. La main-d'œuvre devint, dans les mines, dans la métallurgie, si abandonnée par nous, qu'au XVIIIe siècle nous étions débordés par l'industrie allemande.

M. P. Soullard continue la lecture de son étude sur *les Jetons des Intendants de Bretagne.*

Le dixième intendant fut Guillaume-Joseph Dupleix de Bacquencourt, chevalier, seigneur de Bucy et autres lieux. Il était comme tous les intendants, Maître des requêtes, Président du Grand-Conseil, etc. Il avait été précédemment intendant de La Rochelle, puis de Picardie. D'une famille de fermiers généraux, son père avait d'abord été fermier des tabacs en Bretagne. Il était le neveu du célèbre gouverneur de Pondichéry, Joseph-François Dupleix, mort à Paris, le 10 novembre 1764, dans un état voisin de l'indigence. La Communauté de ville n'offrit pas de jetons à Guillaume-Joseph Dupleix, lequel, nommé à l'intendance en même temps que le duc de Fitz-James, était appelé au Gouvernement de la Bretagne sous le Ministère Maupéou afin de dissoudre le Parlement, était très impopulaire et quitta la Bretagne lorsque ce Ministère fut renouvelé à l'avènement de Louis XVI.

Son successeur, Gaspard-Louis de Caze, écuyer, baron de la Bove et autres lieux, était issu d'une famille originaire d'Italie, venu en France vers l'an 1510 pour fuir les dissensions qui déchiraient l'Italie à cette époque. Cette famille s'allia aux plus grands noms de France. Nommé à l'Inten-

dance de Bretagne le 29 décembre 1774, il devint très sympathique à la Communauté de ville, car il appartenait par tempérament au groupe qui commençait à se répandre, des intendants libéraux. Ce fut lui qui mena à bien la négociation de l'achat de l'usufruit des boutiques et échopes que Louis XV avait données à la comtesse du Barry. La tractation de cette transaction avait duré plus de dix ans. En reconnaissance de ses soins, la Communauté de ville lui offrit, le 20 mai 1775, une bourse de cent jetons d'argent aux armes de la Ville et de celles de l'Intendant, qui sont : d'azur au chevron d'or, accompagné de deux losanges d'or en chef et d'un lion du même en pointe, avec cette devise : *Compositi quo sidere fluctus.* Le cours de la Bove, à Lorient, perpétue sa mémoire.

Le douzième intendant de Bretagne, Marie-Antoine Le Fèvre de Caumartin, de Saint-Ange, chevalier, seigneur de Boissy et autres lieux, naquit en 1751. Après avoir été conseiller du Roi, maître des requêtes, intendant de Franche-Comté, il fut pourvu de l'intendance de Bretagne le 29 janvier 1784. Il ne resta pas longtemps dans ses fonctions, car il fut remplacé le 8 mai suivant. Ce fut pour ce motif que la communauté de ville ne lui offrit pas de bourse de jetons. Il était le fils de Antoine-Louis-François Le Fèvre de Caumartin, qui fut Prévôt des Marchands de Paris et chancelier Garde des Sceaux de l'ordre de Saint-Louis, ce qui lui donnait le droit de porter les insignes de Grand-Croix. En 1793, emprisonné pendant plusieurs mois, il fut assez heureux pour échapper à l'échafaud révolutionnaire. Il mourut, en avril 1803, quatre mois avant son fils Marc-Antoine, notre intendant.

Pour les secrétaires à l'Armée,

Commandant P. DENÈS.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, commandant LAGRÉE, OLLIVE, Paul SOULLARD, VINCENT-JOÜON, baron DE WISMES et baron Gaëtan DE WISMES.

Le lieutenant LEGRAND, invité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT ouvre la séance en disant que des vides regrettables se sont creusés dans nos rangs et que plusieurs de nos collègues ont été frappés cruellement par la mort au champ d'honneur de parents très proches.

Fils d'un modeste forgeron du Dauphiné venu s'installer à Nantes, M. l'abbé GIROUSSE remplit le poste de vicaire dans diverses paroisses et notamment à Saint-Similien où son zèle dévorant faisait l'admiration générale ; contraint pour raisons de santé d'accepter la charge d'aumônier d'une communauté, il ne tarda pas, dès qu'il sentit ses forces renaître, à se consacrer à son œuvre de prédilection, l'évangélisation des soldats ; c'est à lui, en très grande partie, que sont dues les retraites de conscrits. Il avait été nommé aumônier en chef de la garnison et, depuis le début de la Grande Guerre, s'était multiplié; la lame usa le fourreau, et, au mois d'août, il rendait le dernier soupir. C'est sous un catafalque orné de drapeaux que le corps de l'abbé GIROUSSE reposa à Saint-Clément, c'est sur une prolonge d'artillerie et escortés de militaires de tous grades que les restes de ce prêtre patriote furent amenés à l'église et conduits au cimetière. Membre correspondant de notre Société, il prenait un vif intérêt à nos travaux, ayant été initié à la science du passé par un de nos anciens présidents, M. le chanoine CAHOUR.

Sergent de territoriale, classé à l'arrière, mais sur sa demande envoyé en première ligne, Gustave JAMONT, victimes de fatigues excessives, est mort le 29 juin dans un hôpital de Lorraine. Il avait été nommé membre résidant le 23 mars 1909 et était fort assidu à nos séances ; dès

qu'une excursion était annoncée, il se faisait inscrire et ne négligeait rien au cours de ces promenades instructives pour accroître le trésor de ses connaissances. Nous garderons le souvenir de ce collègue si doux, si profondément modeste, si sympathique à tous, dont la fin prématurée a brisé l'âme de la plus tendre des épouses, à laquelle nous offrons le tribut de nos très respectueuses condoléances.

Trois d'entre nous ont été frappés de la façon la plus cruelle.

Notre cher et vénéré doyen pleure l'aîné de ses fils, M. Paul SOULLARD, qui, ayant obtenu en dépit de son âge d'être envoyé en première ligne et remplissant le poste périlleux d'agent de liaison, est tombé en Picardie, tandis qu'il accomplissait une mission.

C'est également son fils aîné qui a été enlevé au vicomte DE LISLE DU DRÉNEUC ; officier d'active, Guy DE LISLE était doué des plus belles qualités du cœur et de l'esprit ; l'agression germanique l'avait trouvé lieutenant. Grièvement blessé vers le début de la guerre, promu capitaine décoré de la Légion d'honneur, il employa pendant plusieurs mois tous les moyens possibles pour recouvrer la santé ; la passion de la Patrie l'emporta sur la prudence et, imparfaitement guéri, il reprit sa place au premier rang ; promu adjudant-major, il voyait s'ouvrir devant lui le plus bel avenir, lorsqu'une balle en plein front arrêta net cette brillante carrière.

Enfin, M. Gilbert DE LA BROSSE, notre cher Secrétaire, qui, quoique réformé, a tenu à s'engager volontairement, vient d'assister aux obsèques de l'un de ses frères, René DE LA BROSSE, de l'Ecole Centrale, officier d'artillerie passé dans l'aviation ; l'appareil volait très bas à cause de la brume dans la région de Frise, lorsqu'un obus français brisa l'une des ailes ; ce fut la chute à pic dans les marais de la Somme, où l'appareil s'enlisa ; on eut le temps de retirer les deux cadavres ; l'officier observateur René DE LA BROSSE avait les jambes brisées et était noyé.

Notre Société assure ces collègues de la part sincère qu'elle prend à leur chagrin et à leur deuil.

M. le PRÉSIDENT dit qu'il est heureux de faire connaître à la Société archéologique que la *Statue de la Vierge, dite*

N.-D. de la Délivrance et son encadrement en bois, qui se trouvaient encore, il y a quelques mois, rue des Carmes, 15, ont été *transportés à la Cathédrale* et placés définitivement sur le mur intérieur du transept sud, près du Tombeau du Duc François II, à gauche de la porte qui donne issue sur l'impasse, et que de l'autre côté de cette même porte, ont été inhumés les *restes de Françoise de Dinan,* provenant de l'ancienne chapelle des Jacobins, et que leur emplacement est indiqué par une dalle ornée d'une croix de Malte, noire. Toutefois, l'inscription, qui doit rappeler que ces restes sont ceux de Françoise de Dinan, n'a pas encore été placée, mais elle le sera.

Au sujet de la statue de N.-D. de la Délivrance, étant donné que sa provenance première est inconnue, et que, d'autre part, cette vierge est représentée avec un sein complètement nu qu'elle semble presser pour allaiter l'Enfant Jésus qu'elle porte sur son bras, circonstance assez rare dans l'iconographie mariale, le commandant Denès se demande, avec beaucoup d'autres personnes, si elle ne proviendrait pas du petit monument aujourd'hui disparu, érigé chaussée de la Madeleine au xve siècle, sur l'emplacement du bûcher sur lequel fut brûlé Gilles de Rais, monument que la piété populaire avait dédié à N.-D. de Crée-Lait.

Enfin, et au sujet d'une autre image de la Vierge, honorée actuellement à Saint-Similien, sous le vocable de N.-D. de Miséricorde, statuette en bois peint et doré, provenant sans contestation possible de la chapelle du même nom aujourd'hui détruite, le commandant Denès dit qu'il pense que cette statue, à laquelle on attribue généralement une haute antiquité, pourrait bien ne dater, comme semble l'indiquer sa facture, que de l'époque de Louis XIII, et serait par suite contemporaine de l'Evêque Irlandais *Patrice de Commersford,* qui, venu se réfugier à Nantes à la suite de la persécution de 1642, fut précisément vers 1645 le fondateur de la neuvaine consacrée à N.-D. de Miséricorde, perpétuée de nos jours en l'église Saint-Similien. Ne pourrait-on inférer de cette circonstance qu'elle fut un don de cet évêque ?

M. le chanoine Durville fait observer tout d'abord que les petites dimensions du monument de la chaussée de la Madeleine ne permettaient pas d'y placer le rétable et sa

statue, beaucoup trop grands ; mais que si rien n'indique qu'ils puissent provenir de la chapelle des Carmes, sinon qu'elle possédait un culte identique, on peut cependant admettre avec beaucoup de vraisemblance que, soustraites à à la destruction révolutionnaire grâce à la piété des habitants du quartier, ceux-ci, la tourmente passée, tinrent à replacer au milieu d'eux ce souvenir, mais qu'à la rigueur cette supposition peut aussi s'appliquer à la chapelle de N.-D. de Toutes-Joies, située non loin, dans le même quartier, et détruite vers 1800. Qu'en ce qui concerne la statue de N.-D. de Miséricorde, le manque total de tout document concernant la fondation de Monseigneur Patrice de Commersford, encore qu'elle soit certaine, ne permet pas de trancher la question.

M. l'abbé Brault fait connaître qu'il y a une quinzaine d'années, une famille de Nantes possédait encore une statue en bois de l'Enfant Jésus, un crucifix et deux chandeliers en cuivre doré, provenant d'un des autels de la chapelle des Jacobins, soustraits à la destruction pendant la Terreur, grâce à la courageuse intervention d'une ascendante des possesseurs. Mais ceux-ci, ayant depuis quitté Nantes, il ne sait ce que ces souvenirs du passé ont pu devenir ; il croit qu'ils sont actuellement en Vendée.

Le baron de Wismes remet, pour être déposé à la bibliothèque, un exemplaire de tirage à part de son compte rendu de *l'Iconographie Mariale*, par M. l'abbé Sarrète.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu deux brochures du plus grand intérêt de M. le docteur Marcel Baudouin : *Mobilier funéraire du Mégalithe vierge de la Planche-à-Puare, à l'Ile-d'Yeu (Vendée), et Le Squelette de la Sépulture par inhumation, de l'époque néolithique, découvert dans une ciste de l'allée couverte du même mégalithe*, dont il fait le compte rendu.

L'allée couverte de ce mégalithe fut fouillée pour la première fois en 1883, par son inventeur, M. A. Auger, alors juge de paix à l'Ile-d'Yeu, assisté du docteur A. Viaud, médecin dans l'île. Il fut trouvé dans cette allée deux sortes d'ossements se rapportant à un ossuaire mégalithe, typique, à os décarnisés. Mais le gros intérêt de cette fouille

fut la découverte d'un sujet humain, trouvé dans l'un des caveaux ou ciste, dont le squelette, dans un état absolu de conservation, mais complètement décarnisé, reposait normalement sur un lit de galets et de sable fin ; tous les os, sans exception, « en file anatomique parfaite », avec cette particularité que le corps du sujet avait été placé couché sur le côté droit, le bras droit replié sous la tête, le bras gauche porté en avant, les jambes recourbées et croisées, la gauche sur la droite, la colonne vertébrale elle-même légèrement courbée. La tête regardait le nord.

Le docteur VIAUD et le docteur VIAUD-GRAND-MARAIS, de Nantes, à qui ce squelette fut montré, conclurent, après quelques hésitations, que ce squelette avait été celui d'un homme. Mais le docteur BAUDOUIN, qui lui-même, en 1909, visitait ce mégalithe, ayant appris que tout ce qui provenait de cette fouille avait été mis dans une caisse et envoyé au Musée Archéologique de Nantes, put obtenir de l'obligeance de M. DE LISLE DU DRÉNEUC, son conservateur, que la caisse encore intacte lui serait confiée, ce qui permit au docteur BAUDOUIN de se livrer à un examen complet de tout son contenu, savoir : des os d'animaux de diverses espèces, une partie de mâchoire assez bien conservée d'un animal domestique, des restes d'un rongeur, un osselet de mouton, deux pierres à filets (remplacées aujourd'hui par des plombs), des silex, une sorte de couteau dont le silex à dos épais ne paraît pas provenir des silex locaux, des cailloux, des coquillages, etc.,

Puis un vase entier, en terre caliciforme, probablement urne funéraire rituelle, des débris de petits vases, etc. Et, enfin, tous les os provenant du squelette.

A tous ces objets était jointe une note manuscrite de M. Auger qui, d'ailleurs, avait, en 1884, publié le récit de cette exploration dans les *Annales* de la « Société d'émulation de la Vendée ».

Le résultat de l'étude, aussi serrée que documentée, du docteur BAUDOUIN, a été consigné dans les deux brochures analysées par M. le PRÉSIDENT, lesquelles sont illustrées de nombreuses photographies. En voici les principales conclusions :

Le squelette étudié a d'autant plus d'importance au point de vue préhistorique qu'il provenait d'un mégalithe

inviolé, que de pareils sujets aussi parfaitements conservés et d'une provenance aussi *sûre* sont, en quelque sorte, datés. En effet, il y a certitude que tous les os étudiés provenaient du même cadavre, et d'un cadavre qui a trait à un sous-brachycéphale de *l'époque néolithique* et, qui plus est, de la fin de la *période mégalithique*. En outre, le mégalithe où il a été trouvé donne, de par le phénomène de la *précession des équinoxes*, une date qui ne peut dépasser 8.500 ans avant J.-C. ; et, de par la *coutume funèbre* et le *mobilier funéraire*, une seconde date qui ne peut être beaucoup moindre de 5000 ans avant J.-C. Cette sépulture paraît donc correspondre à la période mégalithique où l'on passa à l'Ile-d'Yeu de la *décarnisation* à l'inhumation proprement dite, et de l'allée *couverte* à la *ciste*, donc de la fin de l'époque néolithique, et par suite constitue une *transition* très caractéristique entre les deux périodes.

L'attitude repliée semble plutôt nécessitée par les dimensions restreintes du caveau que voulue par un rite spécial, car l'on ne pouvait allonger un cadavre dans un *ciste* n'ayant qu'un mètre de longueur. Le crâne était au nord, mais, en réalité, cette situation à l'Ile-d'Yeu correspond au nord-ouest mégalithique, c'est-à-dire au *coucher du soleil, au solstice d'hiver*. Le squelette correspondait à un sous-brachycéphale de 1 m 61 environ de taille et à un *homme jeune*, aux *apparences féminines*.

Il est regrettable qu'il ne soit pas convenablement exposé en lieu public et qu'il reste dans une caisse, soumis à des heurts qui le brisent à chaque manutention. Il serait donc urgent de le restaurer et de lui donner une vitrine digne de son grand intérêt scientifique.

Notre sympathique collègue, M. le capitaine Georges du Plessix, qui a repris du service à la mobilisation et qui, après un assez long séjour devant Verdun, a été nommé commandant d'un camp d'instruction près du Conquet, vient de faire une découverte précieuse dont il a bien voulu nous envoyer la relation. Il a dégagé de sa gangue de terre un *monolithe couché* de 2 mètres de long, situé *dans une lande de la commune de Plounoguer*, dans la presqu'île de Kermorvan. Ce mégalithe a-t-il été dressé et constituait-il un menhir ? Notre collègue serait porté à le croire, mais

n'ose l'affirmer. Ce qui fait la grande valeur de cette pierre, c'est le dessin gravé qui orne une de ses faces ; M. DU PLESSIX nous a fait parvenir une photographie, un croquis et même un moulage en plâtre dû à M. l'adjudant MONTFORT, l'ingénieur agronome de Nantes et fils de M. le docteur MONTFORT ; grâce à ces documents graphiques, les assistants se rendent un compte parfait de la gravure du mégalithe et ils n'hésitent pas à se rallier à l'opinion de notre collègue qui y voit la figuration très nette d'un poignard dans sa gaîne ; si donc la gravure a été faite au moment de la pose du monument, ce mégalithe est de la fin de l'Epoque du Bronze. M. DU PLESSIX ajoute, pour être complet, que M. le commandant DEVOIR, distingué préhistorien breton, a conduit M. le chanoine ABGRALL sur le lieu de la trouvaille et que notre éminent collègue voit dans la gravure la représentation d'une pointe de lance.

M. Paul SOULLARD donne lecture de la fin de son étude sur les *Jetons des Intendants de Bretagne* et nous parle des deux derniers intendants.

Antoine-François Bertrand de Molleville, seigneur de Montesquieu, Volvestre, Le Plan, Saint-Cristaud, La Bastide, Molleville et autres lieux, conseiller du Roy et maître des requêtes, naquit à Toulouse en 1744. Nommé à l'intendance de Bretagne le 8 mai 1784, il eut comme ses prédécesseurs, des conflits avec les Etats de Bretagne ; réfractaire aux idées libérales qui commençaient à se faire jour, il crut que l'Evêque de Rennes, Monseigneur Bareau de Girac, était le principal auteur de ces conflits et obtint son abstention à la présidence des Etats. La question des tabacs en poudre, dont les Bretons ne voulaient pas faire usage, lui causa beaucoup d'ennuis.

Il voulut établir à Nantes un guet à pied et à cheval, mais ne réussit pas, les Etats ne voulant pas participer à la dépense. Il tenait la main à ce que les officiers municipaux de Nantes ne fissent pas de dépenses personnelles prises sur les fonds publics, telles que café, liqueurs, etc., et que toutes les recettes municipales fussent strictement appliquées aux dépenses de travaux publics.

Il eut avec M. de Thiard le périlleux honneur de dissoudre le Parlement de Bretagne ; les troubles très sérieux que l'on

sait en furent la suite ; peu s'en fallut qu'il ne fut mis à mal par la populace rennaise ; il ne dut son salut qu'au dévouement du lieutenant de Nouainville. On avait donné son nom à une rue de Rennes qui fut à ce moment nommée rue de Tartuffe. On frappa à la monnaie de Rennes une médaille qui représentait une tête à deux faces, dessous un gibet, et, comme légende : BERTRAND, INTENDANT DE BRETAGNE, et, au revers, en cinq lignes : MONUMENT DE LA HAINE PUBLIQUE, 1788.

Avant ces événements, la Communauté de la Ville de Nantes avait, par une délibération du 24 décembre 1785, résolu d'offrir une bourse de jetons à son intendant ; à cette occasion, on en fit frapper 333, dont 200 furent offertes à l'intendant, 100 furent offerts au capitaine de navire Berthelin en reconnaissance des travaux faits devant l'entrée du port de Paimbœuf où un navire avait sombré ; les 33 autres furent sans doute partagés entre les Membres de la Municipalité.

Une autre bourse de jetons fut offerte par la Ville de Rennes à M. Bertrand de Molleville, pendant la Mairie de M. de la Motte-Fablet.

Il mourut à Paris le 19 octobre 1818.

On ne connaît que peu de choses sur le dernier intendant Germain-François de Faure, seigneur de Rochefort, Lechâtenet, Sept-Fons et autres lieux, nommé à l'intendance de Bretagne le 26 décembre 1788.

Une lettre à en-tête imprimé des Archives Municipales nous donne son blason qui est de gueules à une roue de Sainte Catherine de.....accompagnée de trois quintefeuilles de.....deux en chef et une en pointe.

Il résigna ses fonctions entre les mains du Directoire départemental, le 31 août 1790.

Par une délibération de la Communauté de Nantes du 16 juin 1789, il fut convenu d'offrir une bourse de jetons à M. du Faure. Malgré de nombreuses recherches, ces jetons n'ont pas été retrouvés, peut-être même n'ont-ils jamais été frappés.

Suivent les considérations et conclusions au sujet de cet étude.

Pour les Secrétaires à l'Armée,

Commandant P. DINES.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BOUDET, abbé BRAULT, CROUAN, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURET, MAITRE, OLLIVE, Paul SOULLARD, baron DE WISMES et baron Gaëtan DE WISMES.

Le lieutenant LEGRAND et docteur PICQUENARD, invités.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT prononce l'éloge funèbre du comte DE BÉJARRY, décédé subitement le 1er octobre. M. DE BÉJARRY avait fait brillamment son devoir pendant la guerre de 1870-71 et il devenait plus tard lieutenant-colonel de territoriale. Elu sénateur de la Vendée, il siégea sur les bancs de la droite, mais sa connaissance approfondie des questions agricoles le faisait écouter en haut lieu. Il avait été élu membre correspondant de la Société Archéologique de Nantes, le 13 janvier 1885.

Un de nos plus sympathiques collègues, M. MAUJOUAN DU GASSET, a été frappé cruellement par la guerre ; son jeune beau-frère, M. Donatien LEMERCIER DE LA CLÉMENCIÈRE, attaché au service téléphonique de l'artillerie, se trouvait à son poste le 3 octobre ; les obus pleuvant sur cet endroit, il se retira avec ses camarades dans un abri, où, quelques instants plus tard, ils furent tous ensevelis. Son pauvre père est d'autant plus éprouvé que son fils aîné lui a été ravi en pleine jeunesse il y a quelques années.

M. le PRÉSIDENT rappelle que sur le désir de M. OLLIVE, il avait été naguère adressé au Conseil municipal de Saint-Julien-de-Concelles un vœu tendant à la *demande de classement de la curieuse chapelle de Saint-Barthélemy*, édifiée sur un établissement gallo-romain. M. BINET-DELAUNAY, l'honorable maire de St-Julien-de-Concelles, lui a adressé la lettre ci-dessous dont il s'est empressé de le remercier :

« J'ai l'honneur de vous informer que, conformément au « vœu que vous aviez bien voulu exprimer en mars dernier,

« le Conseil municipal de Saint-Julien-de-Concelles, dans « sa réunion du 16 juillet, a demandé le classement, comme « monument historique, de la petite chapelle de Saint-« Barthélemy. »

L'ordre du jour appelle la présentation de M. l'Abbé ROUAUD ; M. le PRÉSIDENT explique qu'il n'y a pas lieu de procéder au vote, une lettre de M. POUVREAU déclarant qu'il y a eu malentendu et que M. l'Abbé ROUAUD ne veut pas, du moins pour l'instant, faire partie de notre Société.

M. le PRÉSIDENT rappelle qu'un de nos concitoyens fut jadis présenté; élu, refusa de payer sa cotisation et affirma qu'il n'avait jamais entendu être des nôtres. Pour obvier à ces faits, rares, mais fâcheux, il serait peut-être bon d'exiger de tout candidat une lettre de demande d'admission adressée au Président ; le Comité discutera ce point.

M. le PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu du Président de la Société *Les Amis du Mont Saint-Michel* une notice relative aux travaux projetés par le Service des Ponts et Chaussées pour relier le Mont au rivage, projet dont l'exécution amènerait l'ensablement total de la baie.

Or, dit cette notice, dont M. le PRÉSIDENT donne lecture : « le maintien du Mont Saint-Michel dans sa situation insulaire à laquelle il doit son origine et son développement historique comporte la nécessité de lui conserver intégralement le cadre naturel auquel il doit une part de sa splendeur et de sa célébrité.

« C'est par suite et dans ce but que les *Amis du Mont Saint-Michel* ont fait élaborer « par des compétences officiellement autorisées » un contre-projet qui, « tout en permettant l'adoption des meilleures dispositions en vue d'établir une communication facile avec le rivage, se concilie avec le respect du caractère spécial au lieu et aux temps dont il évoque le souvenir. »

M. le PRÉSIDENT ajoute que pour donner plus de poids à ce contre-projet, les *Amis du Mont Saint-Michel* en ont adressé un exemplaire à toutes les Sociétés savantes de France, priant les Membres de ces Sociétés de vouloir bien revêtir de leur signature la formule de pétition qui y est jointe.

M. le PRÉSIDENT dit qu'il serait profondément regrettable que des travaux mal compris vinssent modifier l'aspect de l'île et que certainement ses collègues tiendront à s'associer à la démarche tentée par *les Amis du Mont Saint-Michel.*

C'est à l'unanimité des Membres présents que la pétition est signée et remise à M. le PRÉSIDENT pour être adressée aux intéressés.

M. le PRÉSIDENT expose que *les pouvoirs du Bureau actuellement en exercice devant, d'après nos statuts, expirer en décembre* 1916, il a demandé à ses collègues du Comité, dans la séance du 31 octobre, d'examiner cette importante question ; il leur a dit que, suivant lui, il serait facile d'appeler tous les Membres de la Société à voter, en adressant à chacun d'eux une double enveloppe avec une liste sur laquelle les noms classés seraient inscrits et qui serait retournée sous pli cacheté au nom du votant. Mais plusieurs Membres du Comité ont posé la question préjudicielle de savoir s'il ne serait pas préférable de reporter les élections à la fin de la guerre. M. le commandant DENÈS a prouvé, *Bulletin* en main, que nos dignitaires d'alors furent maintenus à la fin de 1871. M. DORTEL a fait remarquer que non seulement toutes les élections politiques avaient été ajournées, mais que même pour les Chambres de discipline, pour les Conseils de l'ordre, tout restait en état en vertu de décrets. M. le PRÉSIDENT a reconnu le bien-fondé de ces observations et a même ajouté, qu'à l'Institut, tout vote était suspendu provisoirement ; en dépit du très vif et très sincère désir qu'il éprouve de quitter une charge si honorable, mais qui, en raison des circonstances, ne lui a guère apporté que des chagrins et un labeur fort lourd, il se ralliera à l'opinion générale.

Ensuite le PRÉSIDENT a demandé à ses collègues au Comité s'il ne serait pas opportun de *retarder également le vote pour le Concours Triennal.* M. le chanoine DURVILLE a déclaré nettement que cet ajournement s'imposait, car la désignation du lauréat se fait toujours après la lecture d'un rapport où plusieurs noms sont proposés et il serait impraticable de faire connaître ce rapport à nos collègues mobilisés, dont le nombre est considérable.

Le Comité ayant été unanime sur les deux questions, il fut décidé que cette proposition d'ajournement serait inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance générale.

Après s'être exprimé ainsi, M. le Président dit que, au nom du Comité, il propose à l'Assemblée générale d'ajourner jusqu'à la fin des hostilités la nomination du nouveau Bureau et la désignation du lauréat de la Médaille d'or ; puis il donne la parole à ceux qui désireraient exprimer leur opinion. M. le commandant Denès lit les passages du *Bulletin de* 1871 où est signalée la prolongation des pouvoirs des Membres du Bureau et M. Dortel affirme que nous devons suivre la règle générale en maintenant le *statu quo*.

Il est alors procédé au scrutin par bulletins secrets ; 12 Membres votants sont présents, 12 bulletins sont déposés ; M. le Président les dépouille ; par 10 voix affirmatives et 2 bulletins blancs, il est décidé que les élections pour le renouvellement du Bureau et pour la désignation d'un lauréat de la Médaille d'or sont remises à la fin des hostilités.

M. le PRÉSIDENT expose ensuite que ce vote ne touche en rien au renouvellement des Membres du Comité, qui a lieu chaque année, et que ce renouvellement s'opérera en décembre comme de coutume.

M. le baron DE WISMES a la parole pour la continuation du compte rendu de l'étude de M. J. MATHOREZ sur la *Pénétration des Allemands en France sous l'ancien régime*, parue dans la *Revue des Etudes historiques*.

A partir du XVe siècle, mais surtout depuis François Ier, de nombreux Allemands viennent combattre sous les drapeaux des souverains, ou même des chefs de partis, dans cette France qu'ils n'aiment pas, mais qui les attire par l'appât du gain, car ils sont rapaces et avec cela cruels, ivrognes, débauchés. Ils la pillent et ruinent, la traitent en pays conquis et sèment partout la terreur et la haine. Aussi le peuple finit-il par se révolter ; le Roi forme deux armées pour lutter contre les reîtres et, après la victoire remportée sur eux par le Balafré, négocia leur départ (1587). Mais Henri III assassiné, ils reviennent, appelés tant par la Ligue que par Henri IV, qui leur marqua tou-

jours de la reconnaissance et donna même, en garantie de ses emprunts, le duché d'Alençon au duc de Wurtemberg.

Les armées de Louis XIII se composaient pour moitié d'étrangers. Toutefois il est à croire qu'au XVIIe siècle, ils furent occupés hors frontières. Quant aux princes et aux mignons, ils accoururent en foule à la cour du Grand Roi que la guerre de Hollande entraîna à nouer avec eux des alliances politiques et matrimoniales, sollicitant et obtenant pour le Dauphin la main de la princesse de Bavière, dont le père reçut 50.000 florins et parvint à exercer en Allemagne un pouvoir égal, sinon supérieur à celui de l'Empereur. Un corps fut même formé en 1671 sous le nom de Royal-Allemand et subsista jusqu'en 1793.

En dehors de cette colonie nobiliaire, des Allemands de toutes classes pullulaient en France. Au début de la Guerre de la Succession d'Espagne, une nuée d'espions s'abattirent sur Paris et ni l'habileté de la police, ni la sévérité des châtiments ne parvinrent à la dissiper avant la mort de Louis XIV. Comme aujourd'hui, l'espionnage se doublait du mensonge. Des officines de fausses nouvelles fonctionnaient chez nous, afin d'impressionner l'opinion française et étrangère.

Dans les milices de Louis XV et de Louis XVI, nombreux encore furent les Allemands. L'un d'eux, le duc de Saxe, vainqueur de Fontenoy, doté du domaine de Chambord, fut, du reste, l'une des plus glorieuses figures militaires du XVIIIe siècle. En résumé, nulle intrusion étrangère ne se prolongea comme celle des Allemands ; nul pays ne les attira autant que la France.

Conclusions. — Quelle fut leur influence ?

Dans le domaine moral, elle doit être circonscrite à la Religion.

En politique, que pouvaient-ils faire, alors que l'Empire ne formait qu'une poussière de petits états, divisés entre eux, en face d'un royaume solidement constitué par nos rois ? Aussi le peuple ne jalousa-t-il pas ces étrangers, qui ne cherchaient pas à s'immiscer dans nos affaires intérieures, et se borna-t-il à les couvrir de son dédain ou de son mépris bien justifiés.

En religion, au contraire, ils exercèrent, à partir de 1520,

une influence puissante et rapide. Etudiants dans les villes universitaires, commerçants dans les cités marchandes, officiers à la cour, lansquenets et reîtres dans les campagnes, et, plus perfides encore, humanistes et pédagogues, se firent les agents ardents et tenaces de l'hérésie luthérienne, à ce point que l'on peut dire la Réforme allemande mère de celle qui déchira la France.

Quant à notre littérature, elle résista victorieusement à la seule tentative qui fut faite pour la corrompre, lorsqu'au XVIIIe siècle un certain nombre d'intellectuels d'Outre-Rhin, patronnés par Diderot, tentèrent « le lancement de la littérature allemande ». Si leur ténacité, la réclame, le snobisme, leur valurent un certain succès de curiosité, la presse littéraire se gaussa de leurs lourdes et fades plaisanteries, le public regimba et la culture latine, suite de trois siècles de gloire, ne fut pas infectée par le poison allemand.

Dans le domaine économique, il faut avouer, au contraire, que certaines industries, la métallurgie, l'exploitation des mines, la tannerie, virent les Allemands prendre une prépondérance marquée. Ils perfectionnèrent nos méthodes et nos procédés. De même, trop dédaigné par nous, le commerce passa en partie entre leurs mains. Mais, cantonnés dans leur métier, ils n'exercèrent aucune influence sur les destinées de notre patrie.

M. le PRÉSIDENT donne ensuite la parole à M. Léon MAITRE pour la lecture de l'étude qu'il a entreprise sous ce titre : *Le Gouvernement de la Bretagne sous le règne de la Duchesse Anne, deux fois Reine de France, d'après les titres de la Chancellerie de Bretagne.* Notre collègue expose qu'à la suite des recherches auxquelles il a dû se livrer à l'occasion de cette étude sur cette intéressante partie de l'histoire de notre province, il a considérablement allongé le catalogue publié jadis par M. de la Borderie, car il a réussi à analyser 440 actes dispersés dans tous les dépôts d'archives. C'est, d'après cette collection, qu'il lui a été possible d'exposer les principes administratifs adoptés par notre princesse pour organiser la défense du pays pendant sa lutte contre la France. Elle s'est toujours appuyée sur le concours des Etats de Bretagne dans les circonstances difficiles et n'a pas hésité à engager ses bijoux quand son

trésorier était dans la détresse. Une fois mariée à Charles VIII, son rôle est effacé, parce que le Roi est jaloux de son autorité ; mais elle reparaît sur la scène en épousant Louis XII, qui était moins ombrageux. Celui-ci lui laissa une grande liberté dans le choix des officiers de ses cours souveraines. A ces observations générales, M. Maître a joint quelques explications sur le mécanisme des impôts nommés *fouage, souldoit, billot,* qui avaient tous leur affectation distincte. La princesse, en somme, n'a rien innové ; elle s'est bornée à suivre les errements tracés par son père François II.

M. le chanoine DURVILLE prend ensuite la parole pour l'exposé de son étude sur *la Rue de Verdun à Nantes avant la Révolution.* Cette voie comprenait autrefois la rue de la Commune et celle du Moulin et ce nom s'appliquait à la totalité des deux rues. A partir de la fondation du couvent des Carmes, au XIVe siècle, la partie de la rue de Verdun qui passait devant le couvent prit le nom de « rue de derrière les Carmes », puis deux autres noms : l'un, « rue du Paradis », qu'elle tenait d'un immeuble placé à l'orient de la rue ; l'autre, « rue du Moulin », qu'elle tenait d'un moulin élevé en 1590, pendant la Ligue, au-dessus d'une maison située à l'occident de la rue, aux environs de la confiserie Auvigne, moulin dont les derniers débris semblent avoir été employés, vers l'année 1900, à faire cuire les gâteaux des rois. L'autre partie de la rue a conservé son nom de rue de Verdun jusqu'à la Révolution ; on lui a donné alors le nom de « rue de la Commune », qu'elle porte encore.

On a fait venir ce nom de « Verdun » de *Vertes prairies* ou *Vergers* qu'il y aurait eu autrefois en cet endroit. Cette opinion est peu plausible et ne se justifie à aucune époque de l'histoire de Nantes par les détails topographiques que l'on connaît sur le quartier. Il est plus vraisemblable que ce nom, tiré de deux racines gauloises dont l'une, *dunum,* signifie, hauteur, fortification, a été donné à cette partie de la ville pour les mêmes raisons qui ont fait donner le nom de *Verodunum, Veridunum, Verdun,* à plusieurs autres localités.

Il est regrettable que l'on n'ait pas restitué le nom de

Verdun à la rue qui a été dépouillée de ce nom pour prendre celui de rue de la Commune.

La Grand'Rue, la doyenne des rues nantaises, avait aussi toutes les raisons de conserver le vieux nom sous lequel elle est connue depuis des siècles et qui est à lui seul son plus beau titre de gloire. Sans parler des nombreux inconvénients que le changement de noms de rues apporte dans les relations commerciales, dans les correspondances, etc., ce changement introduit aussi dans le récit des événements historiques, un trouble, une confusion qui imposent à l'archéologue le devoir de regretter très vivement ces changements.

M. Furret fait connaître que récemment il a vu chez M. Bégarrie, menuisier, rue de la Faïencerie, une plaque de marbre portant une inscription funéraire, en lettres capitales, se rapportant à un Barrin de la Galissonnière et datée de 1656 ; son détenteur serait disposé à l'offrir au Musée archéologique. M. le Président remercie M. Furret et dit qu'il se rendra chez M. Bégarrie.

Le même collègue dit qu'il a visité l'immeuble n° 11 de la rue du Château, dont l'atelier voûté et plus encore la cheminée monumentale de la pièce principale du 1er étage lui ont paru devoir être signalés à l'attention de MM. les Membres de la Société, d'autant plus que cette maison, qui peut dater de la fin du XVIe siècle, aurait été, avant la Révolution, le siège de la chancellerie du Présidial de Nantes, ainsi que semble le témoigner son fronton sculpté, représentant en bas-relief la Justice avec ses attributs.

Pour les Secrétaires à l'Armée,

Commandant P. Denès.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE

Présidence du Bon G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BABONNEAU, BOUDET, abbé BRAULT, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, Claude DE MONTI DE REZÉ, OLLIVE, baron Gaëtan DE WISMES.

Docteur PICQUENARD, invité.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT fait connaître qu'il a été voir chez M. Bégarrie, menuisier, rue de la Faïencerie, la pierre tumulaire signalée par M. Furret au cours de la précédente réunion. Il s'agit d'une plaque de marbre enlevée, très probablement, pendant la Révolution, à la chapelle d'une communauté de femmes et employée plus tard, après l'avoir retaillée, à recouvrir le dessus d'une commode de style Louis XVI, l'inscription retournée vers l'intérieur. Sur cette plaque était gravée une épitaphe, en partie détruite, dont voici le commencement : « Ci-gist Vincente de Rue, veuve (ou épouse) du chevalier Jacques Barrin de la Galissonnière..... décédée en janvier 1656..... », M. le PRÉSIDENT ajoute qu'il n'a pu relever dans la généalogie de cette famille, donnée dans la *Bio-bibliographie bretonne*, aucune personne de ce nom et qu'il n'a trouvé aucun renseignement sur la famille de Rue. M. Bégarrie, mettant cette plaque à la disposition du Musée Archéologique, M. le PRÉSIDENT en a avisé le Conservateur. M. l'abbé BRAULT demande s'il ne serait pas possible que l'un des Membres de la Société relevât l'inscription complète, qui pourrait être reproduite dans le *Bulletin*. M. le commandant DENÈS déclare qu'il se chargera très volontiers de cette inscription.

M. le docteur VALENTIN DES ORMEAUX est admis comme Membre résidant, sur la présentation de MM. Paul Soullard et le baron G. de Wismes.

L'assemblée est appelée à élire *trois Membres du Comité*, en remplacement de MM. BLANCHARD, HALGAN et comte DE BERTHOU, arrivés au terme de leur mandat. Ils sont tous les trois réélus par 10, 10 et 9 voix sur 10 votants. M. le commandant Denès a obtenu une voix.

Puis on procède à l'élection d'un Membre pour le même Comité, en remplacement de M. Vincent-Joüon, qui, à son grand regret, a donné sa démission, parce que ses occupations ne lui permettent plus d'assister aux séances. Est élu M. OLLIVE, par 9 voix, contre 1 donnée à M. BABONNEAU.

M. le PRÉSIDENT dit qu'il a reçu pour la Société, de M. le Dr M. BAUDOUIN, une très curieuse brochure sur *Les Pierres d'attente des Morts en France et en particulier à l'Ile-d'Yeu*, dont il va faire une assez longue analyse, en raison de l'intérêt que présente cette nouvelle étude de notre savant collègue.

M. le Dr Baudouin a donné le nom de « Pierres d'attente des morts » à des blocs de pierre ou à des monuments en maçonnerie qu'on édifiait autrefois au voisinage des églises ou dans les campagnes, pour y déposer temporairement les cercueils transportés de la maison mortuaire au lieu du culte et permettre ainsi aux porteurs de se reposer.

C'est à l'Ile-d'Yeu que M. le Dr Baudouin a tout d'abord trouvé deux de ces pierres dont voici la description très succincte, et qu'il désigne sous le nom de *Pierre du Nord* et de *Pierre du Sud*, par rapport à leur situation dans l'île:

Pierre des Morts du Nord. --- Elle se trouve actuellement sur la place du bourg de Saint-Sauveur, sur le bord et à l'ouest de la route qui va de Port-Joinville à la pointe des Corbeaux. Mais, avant 1878, elle était placée à l'entrée du bourg, au point où le grand chemin de l'île était rencontré par le chemin de Port-Joinville à Saint-Sauveur. Elle était alors supportée par une maçonnerie, dont les traces étaient encore visibles il y a quelques années.

La pierre a la forme d'un rectangle assez régulier et a été évidemment taillée par dégrossissement des quatre côtés, mais non sur ses faces. La face *supérieure* ou *zénithale* est plane. Sa patine prouve que c'est là une surface

ancienne de *clivage* du *granité schisteux* qui la constitue. On trouve sur cette face une croix gravée dont la branche la plus longue, de 1m10 de hauteur, se termine au pied par un rectangle comparable à une base de calvaire. On compte de plus sur cette même face, au voisinage de cette croix, dix cupules, très vraisemblablement néolithiques, ce qui indique que la pierre utilisée provenait de quelque monument préhistorique.

Il a été impossible à M. le Dr Baudouin de trouver à l'Ile-d'Yeu un document quelconque capable de l'éclairer sur l'époque de l'édification de cette pierre, qui ne doit guère remonter qu'à quelques siècles, comme semble l'indiquer la forme de la croix qui y est sculptée. Elle servait autrefois à tous les cercueils qui, arrivant du nord de l'île, passaient par l'église du bourg de Saint-Sauveur. Ses dimensions sont les suivantes : longueur, 2m15 ; largeur moyenne, 0m60 ; épaisseur moyenne, 0m40.

Pierre des Morts du Sud.— Elle se trouve au sud du bourg de Saint-Sauveur, à 1.500 mètres de ce bourg et à 800 mètres au nord du village de La Croix. Cette pierre, en forme de rectangle, présente les dimensions suivantes : longueur, 1m50 ; largeur moyenne, 0m55 ; épaisseur, 0m35. La surface zénithale est plane et régulière ; elle présente dans son axe une croix gravée dont le pied, comme pour la précédente, se termine par un rectangle. Il faut retenir que non loin de cette pierre se trouve un « terrain vague ou autrefois les nouveaux mariés devaient s'arrêter pour danser, de peur que le *Malin* n'entrât dans la maison ». Il y avait aussi dans le même voisinage un mégalithe qui fut détruit et qui a peut-être fourni la pierre que nous venons de décrire.

Des photogravures de ces deux pierres sont jointes à leur description. M. le Président les fait passer sous les yeux de ses collègues.

M. le Dr Baudouin, dans cette même brochure, donne une récapitulation de toutes les pierres des morts qui lui ont été signalées, notamment, pour notre région, à *Chaillé-les-Ormeaux* et à *Saint-Florent-des-Bois* (Vendée). La première, qui mesure 2 mètres de longueur, est située sur la

place de l'église et porte sur sa face zénithale une croix sculptée. Il s'agit donc bien d'une pierre des morts. La seconde, située jadis face à la porte de l'église de Saint-Florent, ne porte ni sculpture, ni inscription.

Puis l'on trouve de ces pierres dans la Vienne, à Brigneul-le-Chantre et à Coulonges-les-Airolles.

En Maine-et-Loire, à Saint-Georges-des-Sept-Voies, un ancien mégalithe, dont M. le Dr Baudouin donne la photographie, connu sous le nom de « la chaise des morts », paraît avoir été utilisé secondairement comme pierre d'attente.

Dans l'Ille-et-Vilaine, au bourg de Gahard, pierre de 2m75 posée devant l'église.

Dans l'Indre-et-Loire, il y avait autrefois des pierres d'attente dans presque tous les villages. A Bournan avait été utilisé comme telle le couvercle d'un ancien sarcophage, et au Grand-Pressigny une ancienne table d'autel.

On en trouve également dans le Cher, l'Indre, le Loiret, l'Allier, la Haute-Vienne, la Nièvre, l'Yonne, le Puy-de-Dôme et l'Aisne.

Puis dans la Manche, la Seine-Inférieure et l'Eure.

Certaines de ces pierres sont d'autant plus remarquables que très souvent elles se composent d'une table ou dalle horizontale supportée par quatre piliers ayant de 0m60 à 0m80 de hauteur. De curieuses traditions s'attachent parfois à ces tables, comme celle d'*Ymare* (Eure), qu'il suffit de toucher, lors d'un départ lointain, pour être certain de revenir.

Il en existe également dans l'Oise et Seine-et-Oise, ainsi que dans le Jura.

En Suisse, à Vex (Valais), M. le Dr Baudouin a relevé une pierre des morts. Tous les enterrements passant, avant d'arriver à l'église, par le chemin que borde cette pierre, les cercueils sans exception y sont posés. Le cortège s'arrête, une prière est dite. Puis, au moment où les cloches de Vex commencent à sonner, on relève le cercueil et l'on se dirige sur l'église. D'autres pierres ayant le même but existent encore dans la même région.

On voit, d'après ce qui précède, que ces pierres sont des *supports d'attente* pour les cercueils et de véritables *pierres d'exposition temporaire* des morts. Soit qu'elles se trouvent

en pleine campagne ou dans le voisinage des lieux du culte, cette coutume s'explique par l'éloignement jadis très fréquent du domicile du mort à l'église et par ce fait qu'autrefois le cercueil était toujours porté à bras. Il fallait que les porteurs pussent se reposer en cours de route. Même transporté par charrette, aussitôt que le cercueil était descendu, il était posé sur la pierre des morts, où le prêtre venait le recevoir avant son introduction à l'église.

Il y avait donc par suite, comme pierres d'attente : 1° celles qui se trouvaient en pleine campagne et servaient au repos des porteurs ; 2° celles qui se trouvaient soit à l'entrée du bourg, à l'endroit où le clergé venait chercher traditionnellement les morts de la campagne, soit sur la place publique qui entoure l'église, près de la porte de celle-ci, ou encore à l'entrée du cimetière.

Les *dimensions* des pierres d'attente sont très variables : longueur, de 1^{m} à 2^{m}75 ; largeur, de 0^{m}50 à 1^{m}30 ; hauteur, de 0^{m}30 à 0^{m}70.

Sculptures. — Il y a à ce point de vue trois cas : 1° les pierres où il n'y a pas de sculptures ; 2° celles où on a gravé une croix, et enfin 3° celles où la pierre est ornée d'une inscription. Dans cette dernière catégorie, un seul exemple, celui de Parize-le-Châtel (Nièvre), avec l'inscription : « Aujourd'hui à moi, demain à toi ».

Origine des blocs ou tables. — Très variable; matériaux provenant d'anciens mégalithes, couvercles de sarcophages, d'autels, etc.

Il ne faut pas confondre les *pierres des morts* avec les *pierres de criée*, sur lesquelles se plaçaient les crieurs des marchandises à vendre, celles encore où les sacristains montaient pour faire des annonces d'ordre cultuel au public, pierres situées d'ordinaire près de l'église. Mais certaines pierres des morts, n'étant plus utilisées, sont devenues pierres de criée.

Quant aux pierres dites d'*exposition*, elles ne doivent être qu'une survivance de l'époque néolithique, où on laissait les cadavres se dessécher, se décomposer et se décarniser à l'air libre, comme la pierre de La Chaise-Dieu (Haute-Loire).

Cette plaque, de marbre noir, mesure, en son *état actuel figure par le trait plein*, $1^m10 \times 0^m50$. Elle fut, sans doute, enlevée, à l'époque de la Révolution, de la chapelle primitive des Carmélites, existant encore dans la rue de ce nom et transformée en salle de cinéma. En dernier lieu, elle recouvrait — la face gravée tournée en dessous — une commode Louis XVI, devenue la propriété de M. Begarrie, entrepreneur de menuiserie, rue de la Faïencerie. Il consentit, de la meilleure grâce du monde, sur la demande de la « Société Archéologique de Nantes », à donner ce vestige précieux aux Dames Carmélites, et la plaque a été scellée, en 1918, dans leur chapelle, rue du Coudray; du plâtre noirci remplace les parties manquantes. Le texte complet a été reconstitué le mieux possible, mais les *mots douteux* figurent en *pointillé*.

Madame la Prieure a eu l'extrême obligeance de fournir au Président de la « Société Archéologique » les renseignements suivants :

Par une faveur spéciale, les trois petites-filles de Madame de la Galissonnière furent élevées dans le monastère du Carmel de Nantes. Vivant dans la clôture, revêtues d'un petit habit presque semblable à celui des religieuses, elles n'avaient aucune idée du monde. Leur frère, brillant officier, étant venu les voir, les trouva trop ignorantes, car elles rirent de son panache, le comparant à la queue du coq de la basse-cour. Il demanda que l'on fît sortir ses sœurs en ville ; une tourière en fut chargée ; dans l'une de ces promenades, les jeunes filles rencontrèrent un troupeau que l'on menait à l'abattoir ; effrayées, elles supplièrent la tourière de les ramener bien vite au couvent : « C'est cela le monde, disaient-elles, oh ! qu'il est vilain ! » Elles demandèrent très jeunes à être reçues Carmélistes ; voici ce que l'on trouve dans les archives au sujet de leur profession :

« Le cinquième d'avril de l'an mil six cens cinquante quatre, Sœur Marie de Jésus, nommée au monde Marie Barrin, fille de Messire Jacques Barrin Vicomte de Rezé Seigneur de la Galissonnière et Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Privez Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel et de Dame Elisabeth Le Boullanger son espouse, a fait sa profession... ».

« Le 22e Avril 1655, Sœur Elisabeth de Jésus, nommée au monde Elisabeth Barrin... ».

« Le 21ème de May 1656, Sœur Marie Magdelaine de Saint Joseph, nommée au monde Marie Barrin... ».

Mère Marie de Jésus fut prieure de Chatillon en 1700. — Sœur Elisabeth Thérèse de Jésus ne semble pas avoir été prieure; elle mourut à Bourges en 1694. — Mère Marie Magdelaine de Saint Joseph fut prieure à Compiègne en 1728.

Voici le texte de la plaque ; les *mots douteux* sont *en italique* :

CY GIST VINCENTE DE RUELLAN // *VEUVE* DE MESSIRE JACQUES BARIN CHEVALIER // SEIGNEUR DE LA GALISSONNIÈRE DE LA // JANIÈRE ET DE REZEAY CONSEILLER DU // ROY EN TOUS SES CONSEILS ET // DIGNITÉ. IL PLEVT AU ROY LOUIS // DE GLORIEUSE MÉMOIRE DE LUI CONFÉRER // POUR RÉCOMPENSE DE SES SERVICES // LES CHARGES DE CONSEILLER EN PARLEMENT // DE BRETAGNE DE MAISTRE DES REQUESTES // DE SON HOSTEL ET DE PREMIER PRÉSIDENT // DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE LA // PROVINCE DONT IL S'AQUITTA *EN // TOUTE* INTÉGRITÉ ET DE CEUX RENDUS PAR // SES ANCESTRES. LAQUELLE A CHOISI POUR // SA SÉPULTURE CETTE MAISON DONT *ICELUI* ET // *ICE*LLE ONT ESTÉ FONDATEURS SE FIANT // EN LA MISÉRICORDE DE DIEU PAR *LE MÉRITE* // DE LA PASSION DU SAUVEUR ET LE *SECOURS* // DE LA SAINTE VIERGE ET DES RELIGIEUSES DE CE // MONASTÈRE AU NOMBRE DESQUELLES ELLE *EUT* // LA CONSOLATION DE VEOIR // MARIE, ELIZABETH ET MARIE BARIN // SES PETITES FILLES. ELLE EST DÉCÉDÉE // .....JANVIER 1656 ET ATTEND.....

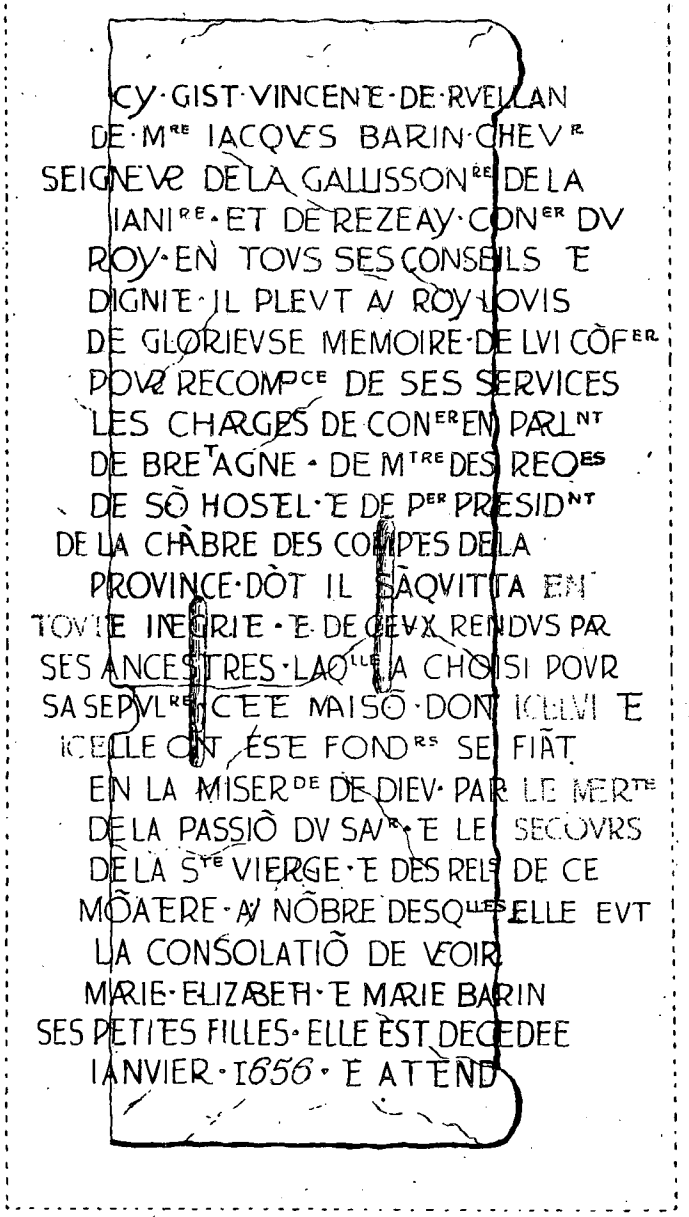
CY·GIST·VINCENTE·DE·RVELLAN
DE·Mre IACQVES BARIN·CHEVR
SEIGNEVR DE LA GALLISSONRE DE LA
IANIRE·ET DE REZEAY·CONER DV
ROY·EN TOVS SES CONSEILS E
DIGNITE·IL PLEVT A/ ROY LOVIS
DE GLORIEVSE MEMOIRE·DE LVI CÔFER
POVR RECOMPCE DE SES SERVICES
LES CHARGES DE CONER EN PARLNT
DE BRETAGNE·DE MTRE DES REOES
DE SÔ HOSTEL·E DE PER PRESIDNT
DE LA CHÀBRE DES COMPTES DE LA
PROVINCE·DÒT IL SAQVITTA EN
TOVTE INTEGRITE·E DE CEVX RENDVS PAR
SES ANCESTRES·LAQLLE A CHOISI POVR
SA SEPVLRE CEE MAISÔ·DONT ICELVI E
ICELLE ONT ÉSTE FONDRS SE FIÃT
EN LA MISERDE DE DIEV·PAR LE MERTE
DE LA PASSIÔ DV SAVR·E LE SECOVRS
DE LA STE VIERGE·E DES RELS DE CE
MÔASTERE·A/ NÔBRE DESQLLES ELLE EVT
LA CONSOLATIÔ DE VOIR
MARIE·ELIZABETH·E MARIE BARIN
SES PETITES FILLES·ELLE ÈST DECEDEE
IANVIER·1656·E ATÈND

Enfin, il y avait aussi les pierres dites de *résurrection*, sur lesquelles les enfants morts-nés étaient apportés et posés. Elles étaient censées les ressusciter.

M. le PRÉSIDENT dit que Fouquet, ayant été mis en vedette au sein de notre Société par le remarquable travail de M. le chanoine Durville, il estime le moment venu de communiquer à ses collègues deux pièces inédites qui concernent le surintendant et qui appartiennent à M. Fernand Sallentin, dont la famille possédait au XIXe siècle le domaine de la Verrie, en la commune de Corsept, ancienne mouvance de la Guerche-en-Retz.

La première de ces pièces est l'*acte de vente de la Guerche par la Marquise d'Asséfac à Fouquet*. M. le chanoine Guillotin de Corson publia naguère dans notre *Bulletin* une étude bien documentée sur *Les grandes Seigneuries de Bretagne comprises dans le territoire actuel du département de la Loire-Inférieure*, étude qui valut à notre regretté et éminent collègue d'être classé comme lauréat du concours triennal ; aux pages 347-352 du *Bulletin de* 1896 se trouve décrite la seigneurie de la Guerche, qui passa de la maison de ce nom aux Tournemine, puis aux Rosmadec, et aux Rieux ; Pélagie de Rieux, marquise d'Assérac, vendit la Guerche à Fouquet, dont la femme la revendit au distingué poète breton René de Bruc de Montplaisir, en faveur duquel le Roi érigea la Guerche en marquisat, en 1682 ; cette seigneurie resta dans la même maison jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, époque où elle appartenait à Modeste de Bruc, mariée au duc de Clermont-Tonnerre et morte sans postérité. On admire encore à La Verrie une grille monumentale ornée des armoiries de Bruc et de Clermont-Tonnerre.

De l'acte de vente en question, il appert que, le 30 *avril* 1658, au domicile de la venderesse, c'est-à-dire au Monastère des Calvairiennes, paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, *Jeanne-Pélagie de Rieux*, comtesse de Châteauneuf, veuve de son cousin Jean-Emmanuel de Rieux, chef de nom et d'armes, chevalier, marquis d'Assérac, *vendit à Nicolas Fouquet*, demeurant rue du Temple, *la terre et châtellenie de la Guerche*, s'étendant dans les paroisses de Saint-Père, Sainte-Opportune, Saint-Brévin et Saint-Michel, relevant

en partie du Roi, en partie du duc de Retz, bien propre de la venderesse ; l'entrée en jouissance était fixée à la Saint-Jean 1658 ; cette aliénation était consentie à la condition que l'acquéreur paierait les droits féodaux, les charges foncières et une rente annuelle de 75 livres au Chapitre de Notre-Dame de Nantes, et moyennant la somme de 126.000 *livres tournois* ; sur ce capital, Fouquet versait séance tenante 74.000 livres, que Mme d'Assérac s'engageait à employer à l'extinction des plus anciennes hypothèques sur la Guerche et sur ses autres biens ; quant aux 52.000 livres de surplus, l'acquéreur les paierait de la façon suivante : il verserait 40.000 livres sans intérêts à celui qui serait désigné par la Cour sur la requête présentée par la venderesse, contre les sieurs de Camsillon et autres, afin d'obtenir main-levée de la saisie de la Guerche ; pour les dernières 12.000 livres, Fouquet les remettrait sans intérêts, dans le délai de trois mois, à Nantes, pour le compte de Mme d'Assérac, moitié à Claude Fouré de la Cheminaudays, moitié à Pierre Burot de l'Isle-Challan.

La seconde pièce est l'affermage de *la Guerche*. Fouquet, devenu prisonnier d'Etat, la gestion de sa fortune est assurée par sa femme, séparée de biens, Madeleine de Castille ; le 20 juin 1674, en la cour de Tharon, en Saint-Père-en-Retz, Pierre d'Espineu, bourgeois de Moulins, procureur de Mme Fouquet, afferme à Jean Reliquet de la Guilbotrie, procureur fiscal de la Guerche, et à Catherine Charier, son épouse, pour sept ans, à partir de la Saint-Jean, la terre et seigneurie de la Guerche, moyennant le prix annuel de 2.600 livres, payable par moitié à Pâques et à la Saint-Jean, plus chaque année : 1° 36 livres pour les gages du sénéchal ; 2° les gages du procureur fiscal, qui sont « entrés en lui », dit l'acte ; 3° 12 livres pour les gages du forestier ; 4° une paire d'éperons dorés à laquelle a droit le duc de Retz, pour l'afféagement des landes de Retz ; en outre, les preneurs tiendront à leurs frais, une fois par an, les plaids généraux et obligeront les métayers et bordiers à laisser les terres bien ensemencées en fin de bail ; en cas de démolition des écuries et de la chambre du four ou de la borderie des Greniers, ils ne recevront aucune indemnité et devront mettre en état le bas du château et y loger le bor-

dier ; recevant pour mille livres de bestiaux, ils seront tenus, à leur sortie, d'en laisser une valeur équivalente en bœufs, vaches, juments et brebis ; ils seront tenus de toutes les réparations, sauf de celles des moulins, qui restent à la charge de la bailleresse, mais ils en feront l'avance ; ils auront droit, au cours du bail, à une coupe des taillis et émondes ; ils toucheront 451 livres pour des prés affermés ; Mme Fouquet paiera la rente annuelle de 75 livres due au chapelain des Havards, et, s'il se commet des crimes sur la seigneurie, la poursuite s'en fera aux frais de la dite dame.

La parole est ensuite donnée à M. le chanoine DURVILLE pour la continuation de la lecture de son très intéressant travail : *L'Arrestation de Fouquet à Nantes en* 1661. L'opération de police contre le surintendant comprenait la saisie : 1° de sa personne ; 2° de ses papiers ; 3° de Belle-Ile, qu'il avait fait fortifier pour s'y réfugier en cas de disgrâce. Les travaux mystérieux qu'il avait fait exécuter dans cette île avaient vivement inquiété le Roi, qui prit les plus grandes précautions pour s'en emparer. Il avait même été question de faire venir dans ce but les vaisseaux de Duquesne, mais on jugea finalement cette précaution inutile et, après la prise de Fouquet, on se borna à envoyer à Belle-Ile huit compagnies de gardes-françaises et quatre de suisses. Ces troupes descendirent la Loire sur treize gabarres louées à des gabarriers de Nantes et furent transportées par mer sur des vaisseaux du Roi. Le commandant de Belle-Ile ne fit aucune opposition à leur mission. Une partie de leur effectif débarqua dans l'île et l'autre revint à Nantes, où elle débarqua le mercredi 14 septembre, de 3 à 4 heures du soir.

L'arrestation de Fouquet a été jugée bien diversement. Pour apprécier sainement cet acte de Louis XIV, il faudrait appuyer son jugement plutôt sur des documents authentiques et sur des faits certains que sur des impressions d'auteurs de mémoires, même contemporains. Les illégalités commises au cours de son procès ne prouvent pas qu'il était innocent des fautes pour lesquelles il a été arrêté et poursuivi. Un mémoire de l'état de la France, dressé par Colbert, montre d'une façon éloquente ce qu'était le pays en septembre 1661 et en décembre 1662. Ce simple

rapprochement est un réquisitoire terrible contre Fouquet. Il établit que le surintendant détournait à son profit, pour entretenir son luxe et se faire des courtisans, des ressources dont la disposition devait n'appartenir qu'au Roi. Il usurpait des attributions royales. Il était le plus grand obstacle à la réalisation des grandes idées que Louis XIV apportait au commencement de son règne. Sans cette arrestation, la France n'aurait pas eu son siècle de Louis XIV, et l'on peut dire que c'est à Nantes que le Grand Roi a aiguillé son siècle vers la gloire, vers l'immortalité.

Lorsque M. le chanoine Durville a terminé sa lecture M. le Président lui adresse de nouveau les plus chaleureux compliments pour l'élaboration de cette étude historique, qui a passionné tous les auditeurs. Puis il ajoute que, sans vouloir entrer en discussion sur les procédés de Louis XIV à l'égard du surintendant, il désire poser quelques questions de détail à notre si érudit collègue. Au sujet du *logement occupé par Fouquet pendant son séjour à Nantes*, M. le chanoine Durville a déclaré que, sans pouvoir l'identifier avec certitude, il était porté à croire que c'était l'hôtel de Rosmadec, occupé aujourd'hui par une école primaire libre ; or, M. de Wismes dit que dans l'ouvrage intitulé : *Fouquet*, édité en 1908, chez Louis Michaud, à Paris, on rencontre cette phrase : « Le 30 août, les Fouquet et Lionne descendaient à l'hôtel de Rougé, qui appartenait à la famille de Mme du Plessis-Bellière » ; puis que, au *tome II* des *Mémoires sur Fouquet*, publiés par CHÉRUEL, on lit (page 237) : « Le Surintendant avait pris son logement à l'autre extrémité de la ville, dans une maison qui communiquait avec la Loire au moyen d'un canal souterrain ; il pouvait, par cette voie, gagner le fleuve et se sauver à Belle-Ile, dans le cas où on aurait tenté de l'arrêter » ; et (page 239-240) : « Monsieur, dit-il à Brienne, on vient de me donner avis que Chevigny, capitaine aux gardes, est monté sur deux grands bateaux avec sa compagnie, pour aller se saisir de Belle-Ile. Gourville me presse de me sauver par l'aqueduc. Fouquet découvrit alors à Brienne qu'il y avait entre la maison qu'il habitait et la Loire un canal souterrain par où il pouvait, malgré tous les mousquetaires du monde, gagner le fleuve et un bateau qui l'attendait. »

M. le chanoine Durville répond que cette histoire de maison au bout de la ville avec un souterrain descendant au fleuve n'est pas soutenable et a été imaginée par CHOISY, qui ne connaissait pas Nantes ; quant à l'hôtel de Rougé, c'est également une erreur, les Rougé n'ayant pas d'hôtel en notre ville à cette époque ; César de Drouges avait fait édifier un beau logis, devenu plus tard l'hôtel de Rosmadec, et il est probable qu'on aura mal lu ce nom DROUGES et qu'on en aura fait DE ROUGÉ.

M. de Wismes rappelle ensuite que M. le chanoine Durville a affirmé que *plusieurs mois à l'avance, Louis XIV était décidé à faire arrêter Fouquet à Nantes*, lors de la tenue des Etats de Bretagne ; or, dans la lettre même du Roi, on lit cette phrase : « .....Je me résolus d'attendre l'automne pour exécuter ce projet ; mais, étant allé vers la fin du mois d'août à Nantes, où les Etats de Bretagne étaient assemblés, et de là, voyant de plus près qu'auparavant les ambitieux projets de ce ministre, je ne pus m'empêcher de le faire arrêter en ce lieu même, le 5 septembre... » M. le chanoine Durville reconnaît que ce passage indiscutable, qui lui avait échappé, ne cadre pas avec sa thèse, mais il maintient cependant sa façon de voir.

Pour les Secrétaires à l'Armée,

Commandant P. DENÈS.

MÉMOIRES

Souhaits pour 1916

envoyés par la

Société Archéologique de Tarn-et-Garonne

EN PATRIÆ VIDEO RORANTES SANGUINE CAMPOS!
SUB CŒLO SŒVIT SCELERATA INSANIA BELLI,
ET QUO NOS DUXIT REGUM RABIDA IRA DUORUM,
CUM MÆSTO FLUXU LACRYMARUM, CERNIMUS OMNES!
EHEU! QUIS NOSTRAS PANDET SERMONE RUINAS ?
FIRMA TAMEN REMANET SPES, NAM QUI TEMPERAT ORBEM
SCRIBIT UBI DELET, SOLITO DE MORE BENIGNUS.
QUAS RES HOC ANNO SCRIBET ? NESCIMUS, AT ILLE
PERFECTE NOVIT QUID CRASTINA TEMPORA PORTANT.
NOS COLIMUS, DILECTA SOROR, RES TEMPORIS ACTI.
ET NUNC RELLIQUIAS BELLI MEDITABIMUR ATRAS,
INCLYTA NOSTRORUM JUVENUM MIRACULA FRATRUM,
ET FAMAM QUORUM SACRAVIT GLORIA FRONTEM.
ERGO NOTA QUIDQUID MEMORABILE PATRIA SERVAT
QUANDO NATORUM FERT NOMEN AD ASTRA SUORUM :
EJUS ITA EXIMIIS SCRIPTIS AUGEBIS HONOREM!

Sur la demande de ses collègues, M. Alcide LEROUX, ancien Président de la Société Archéologique de Nantes, si justement admiré pour les nombreuses poésies où il a chanté la Bretagne, a bien voulu composer la réponse suivante, où l'on sent passer un souffle virgilien :

A la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne

INGEMIS ET LUGES BELLI SPECTACLA VIVENDO
INFANDA ET VASTIS INCENDIA JUNCTA RUINIS,
ARMA MAGIS SEMPERQUE MAGIS SITIENTIA CÆDES,
ET VIVOS JUVENES PRIVATIS FUNERE MIXTOS,
ET QUASI CONSUMPTAS ÆTERNO VULNERE MATRES.
LUGEO ET IPSA, SOROR, QUÆRENS SOCIARE DOLOREM ;
QUÆRENS, IMO, TUIS PROPRIAS ADJUNGERE LAUDES :
QUANDO EQUIDEM SIMILI VIRTUTE REFULSIT IN ARMIS
GALLIA ET IRRUPIT MILES TAM FORTIS IN HOSTEM,
PRO PATRIA CERTANS, VITAM PRŒBERE PARATUS ?
GENS, QUANDO AD CŒLUM MAJORI ARDORE RECURRIT ?
CONFORMARE VIROS PLUS QUAM MACTARE VIDETUR
BELLUM ; IDEO SUPEREST SPES VIVA IN CORDIBUS IMIS :
ARMIS INFENSOS VALIDIS SUPERABIMUS HOSTES ;
PULCHRIOR ET VICTRIX, AMISSOS ULTA, RESURGET
PATRIA ; DESTRUCTAS NUPER RENOVABIMUS ÆDES,
NAM MONUMENTA PATRUM SEMPER SERVARE JUVABIT.
DEIN, DILECTA SOROR, DEFUNCTIS CORDE FIDELES,
HISTORIÆ FONTES PERGEMUS QUÆRERE SACROS ;
SIC ETIAM PATRIÆ NOSTRUM DICEMUS AMOREM.

Janvier 1916.

Découverte d'une Pierre gravée

dans les Landes de Kermorvan

Commune de Ploumoguer, près Le Conquet (Finistère)

Durant les premiers mois de 1916, les troupes du Centre d'instruction du Conquet (Finistère) avaient organisé, sur les landes de Kermorvan, commune de Ploumoguer, un ensemble de fortifications assez étendu et comprenant tous les éléments de la guerre de position actuelle : tranchées, boyaux, abris souterrains, postes d'écoute, réseaux de fils de fer, emplacements pour mitrailleuses, etc..., etc....

Le terrain de ce polygone s'étendait au nord-est de la petite crique qui forme le port du Conquet et, à l'est, de la presqu'île de Kermorvan *(voir le plan)*.

Au commencement du mois de mars 1916, lorsque je pris le commandement du centre du Conquet, je résolus de prolonger vers le Sud les travaux qui existaient déjà et il devint nécessaire d'établir un plan nouveau. Pendant l'exploration du terrain avoisinant, un de nos compatriotes, l'ingénieur agronome Paul Montfort, alors adjudant au 87e régiment territorial d'infanterie, me signala une petite élévation circulaire ayant l'aspect d'un tumulus. Une pierre de granit qui semblait être de grande longueur, gisait au nord de cette butte, ne laissant voir hors de terre qu'une petite partie de son extrémité la plus effilée. Aussitôt prévenu, je me rendis sur les lieux et nous commençâmes à dégager la pierre du sable qui la couvrait, pour voir si ce n'était pas un menhir renversé Je voulais également

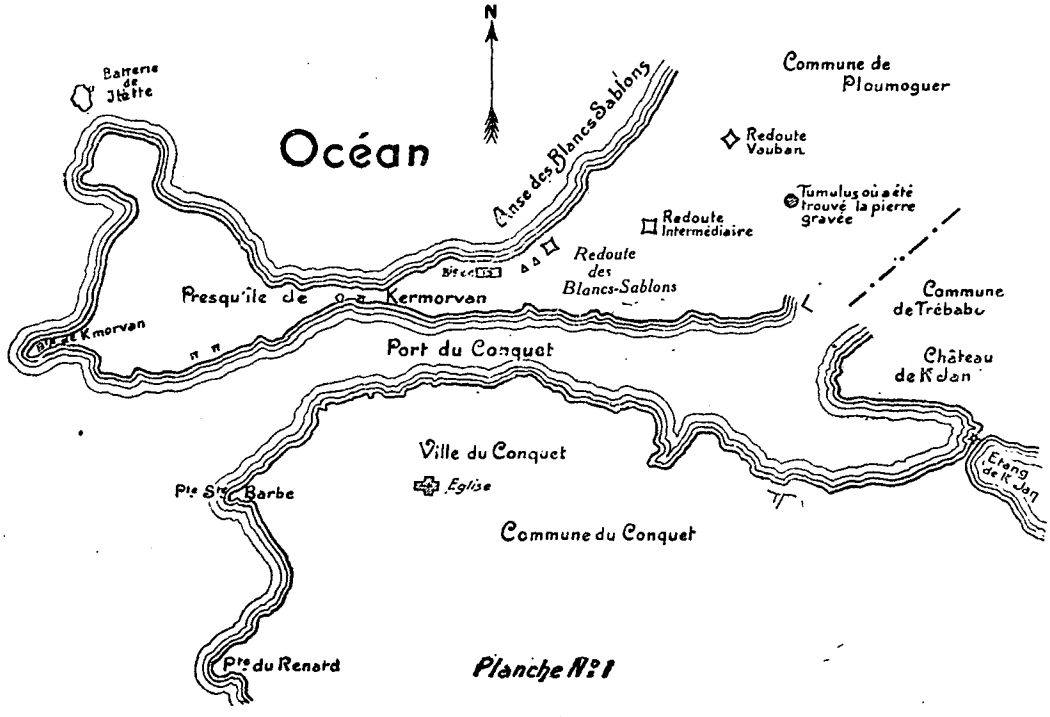
N
Batterie de Jetée
Océan
Anse des Blancs Sablons
Commune de Ploumoguer
Redoute Vauban
Tumulus où a été trouvé la pierre gravée
Redoute Intermédiaire
Redoute des Blancs-Sablons
Presqu'île de Kermorvan
Pte de Kmorvan
Port du Conquet
Commune de Trébabu
Château de Kdan
Ville du Conquet
Eglise
Pte Ste Barbe
Etang de Kdan
Commune du Conquet
Pte du Renard

Planche N° 1

PLANCHE II

La pierre gravée

me rendre compte de ses dimensions et m'assurer que sa position ne gênerait en rien les travaux de fortification que j'avais l'intention de commencer en cet endroit.

A peine avions-nous enlevé une partie de la légère couche de gazon et de terre sablonneuse qui la recouvrait, que des traces très nettes de ravure apparurent sur la pierre.

L'intérêt de cette trouvaille me f appa sur-le-champ, et bien que les traits gravés fussent encore remplis de terre, un rapide croquis fut pris par l'adjudantMontfort. Mais le temps nous manquait pour pousser plus loin nos investigations et nous dûmes remettre à plus tard une exploration détaillée.

Pendant quelques semaines, les exigences du service ne me permirent pas de revenir voir la pierre que j'avais fait recouvrir de terre. Enfin nos travaux de fortification se poursuivant à proximité, je résolus de faire creuser un abri près du tumulus dont j'ai parlé, en ayant soin de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas le dégrader.

Durant ce travail, la pierre gravée qui se trouvait à quelques pas, du côté nord, fut de nouveau débarrassée de la terre dont je l'avais fait recouvrir. Après avoir été mesurée, un dessin plus complet fut exécuté.

Quelques jours après, j'adressais ce croquis à notre sympathique ancien président, M. Dortel, en le priant de vouloir bien le communiquer à toutes les personnes que cette découverte pourrait intéresser. J'écrivis également au docteur Marcel Baudouin pour lui faire part de ma trouvaille. Il me répondit très aimablement et me conseilla de prendre un calque. Sur les entrefaites, j'avais fait faire quelques bonnes photographies par un amateur fort expert, le fourrier Terrasse, directeur avant la guerre du Crédit Lyonnais, à Brest, et présentement comptable du Centre d'instruction du Conquet. J'expédiais deux ou trois de ces photographies avec une

notice succincte à notre dévoué président, puis, avec l'aide de l'adjudant Montfort, je fis un calque de la pierre aussi exactement que possible. Mais tous ces modes de reproduction des gravures n'en donnaient qu'une idée imparfaite.

Sur ces entrefaites, je fus informé de la présence au fort de Toulbroch, situé à quelques kilomètres du Conquet, d'un archéologue distingué, le capitaine de frégate A. Devoir. Ce savant érudit a écrit de nombreux mémoires sur les monuments mégalithiques et ses travaux sont des plus appréciés du monde savant, tant en France qu'en Angleterre.

L'avis d'un tel maître était pour moi des plus précieux. Je lui fis écrire par l'adjudant Montfort, qui le connaissait un peu, en le priant de venir voir notre trouvaille.

Il se rendit très aimablement à mon invitation et vint au Conquet. La pierre lui fut montrée. Elle l'intéressa si vivement qu'il nous proposa d'en faire un moulage aussitôt que la chose serait possible. Quelques jours après, ce travail était mené à bonne fin. Deux épreuves furent faites; l'une était destinée au musée de Brest et l'autre, sur ma demande, était réservée à notre musée lapidaire de Nantes. C'est le moulage que j'ai adressé à notre président en date du 24 août 1916.

Enfin le commandant A. Devoir acheta de ses deniers la pierre elle-même avec l'intention d'en faire don au musée de Quimper. Elle y sera en effet transportée à la fin des hostilités.

Il me reste à décrire la gravure de notre pierre. Le trait en est très net dans certaines parties, plus flou dans d'autres, celles qui ont subi davantage l'action de l'air et des eaux. J'hésitais longtemps sur la signification du dessin que j'avais sous les yeux. Enfin la pierre ayant été lavée et entièrement débarrassée de la terre qui la souillait, l'objet représenté apparut nettement. C'est, sans nulle hésitation possible, un poignard dans sa gaine que l'artiste préhistorique a voulu graver :

PLANCHE III

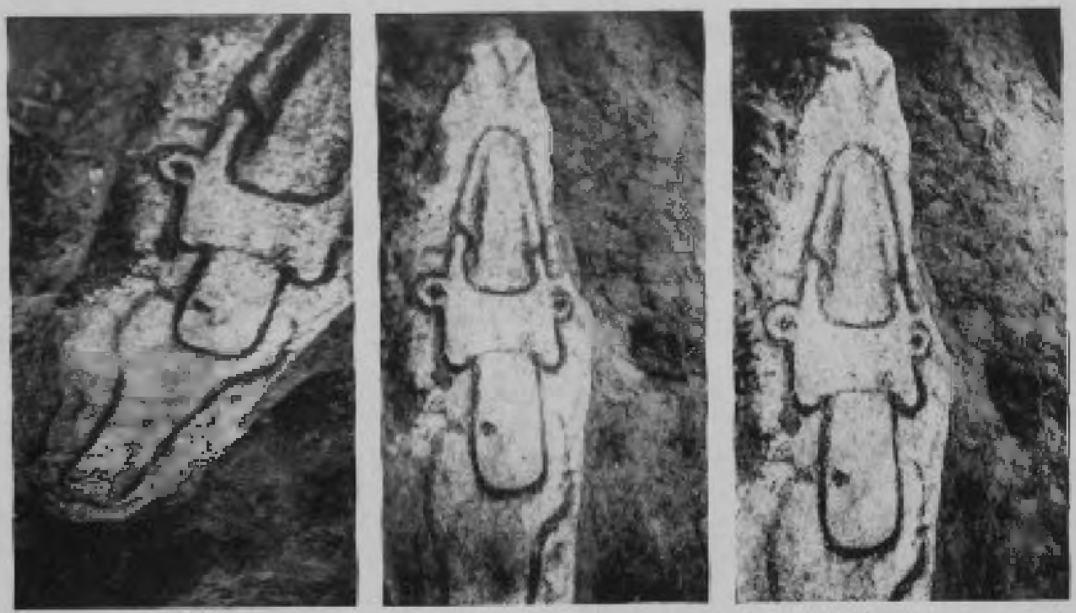

Plusieurs aspects de la gravure dont les traits sont renforcés

arme du commencement du bronze, d'un modèle assez répandu en Bretagne, à lame plate et triangulaire, sans soie. Je donne ici, d'après M. A. de Mortillet, quelques reproductions de poignards à lame triangulaire, comme celle de notre gravure. Presque toutes les armes de ce genre ont été trouvées en pays armoricain.

Mais, en plus du poignard, y a-t-il d'autres gravures sur notre pierre ? Je le crois, car, en l'examinant de près, il semble que d'autres traits ont été gravés sur le bloc. Ces gravures représentaient-elles grossièrement un être humain comme les stèles anthropomorphes de Fivizzano, provinces de Gênes ? Il est impossible de s'en rendre compte aujourd'hui.

PLANCHE IV

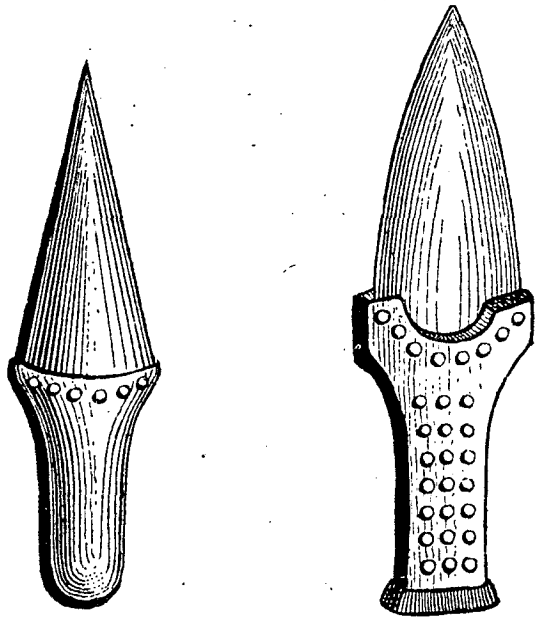

Poignards en bronze, à lame triangulaire, d'après de Mortillet.

Quoiqu'il en soit, notre bloc de granit, qui a encore

2m10 de long, semble avoir été brisé en plusieurs endroits. Il a actuellement la forme d'un fuseau.

Cette pierre a-t-elle été dressée ? Il est permis d'en douter, car le côté opposé aux gravures est entièrement fruste. Il est vrai que certains menhirs n'avaient qu'une face taillée.

PLANCHE V

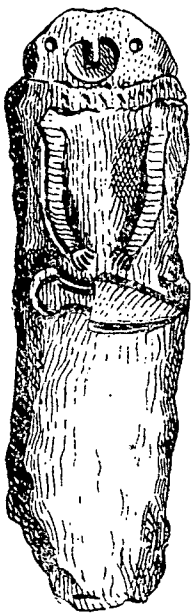

Stèle anthropomorphe de Fivizzano, d'après Dechelette.

Mais notre pierre, dans l'état actuel, ne pouvait être plantée que la pointe en l'air. Or, dans cette position, le dessin se trouverait à l'envers, la poignée du coutelas en bas.

J'ai dit, au début de cette notice, que la pierre était située sur le côté nord-ouest d'un petit tumulus. Il était évident qu'elle faisait partie d'un monument funéraire et que le monticule de terre près duquel elle gisait devait contenir une ou plusieurs tombes qu'il nous restait à découvrir.

Aussi, un jour durant lequel les troupes avaient repos, je résolus de faire moi-même un sondage.

Pioche en main, toujours aidé par l'adjudant Montfort, dont le concours me fut toujours si précieux, je fis avec précaution une petite tranchée au sommet du monticule, partie nord-est.

Nous tombâmes de suite sur un coffrage dont les parois de pierres frustes sur champ étaient recouvertes de petites dalles. C'était, je crois, une tombelle de l'époque celtique. Elle était enfoncée d'environ 0 m 60 centimètres dans le tumulus et située dans la partie nord. Son orientation était à peu près nord-sud, mais elle était entièrement bouleversée et nous n'y trouvâmes absolument rien, si ce n'est quelques débris tout petits et informes de poterie. La sépulture avait été violée.

Le tumulus, parfaitement circulaire, occupe la partie sud-est de la parcelle 602 du plan cadastral de la commune de Ploumoguer. Il est composé de terre légère et de sable avec une chape de pierrailles de peu d'épaisseur. La hauteur au-dessus du sol naturel est de 2m50. La tombelle rectangulaire avait environ 1m20 de longueur et 45 à 50 centimètres de largeur, autant que nous en pûmes juger, car les pierres des murets avaient été déplacées. Il est probable que d'autres sépultures beaucoup plus anciennes doivent se trouver au centre même du tumulus et sur le sol naturel.

Mais nous n'eûmes pas le temps de pousser plus avant nos recherches, l'ordre de quitter le Conquet étant survenu brusquement.

En résumé, je crois que notre pierre représente une arme du commencement du bronze, sans doute de l'époque pré-celtique ou ibéro-armoricaine. Cette pierre gravée peut avoir une certaine parenté avec les gravures ibériques du Portugal.

La tombelle bouleversée, mise au jour par nous, n'est peut-être pas celle que la pierre tumulaire était destinée à recouvrir.

Enfin, beaucoup de sépultures de l'époque protohistorique étaient placées sous la protection d'un signe mystérieux : l'Ascia, hache ou charrue.

Notre poignard gravé aurait-il, lui aussi, une signification rituelle ? Il est permis de le supposer, mais je me garderai bien de l'affirmer, laissant à d'autres plus érudits que moi le soin de solutionner cette énigme.

Qu'il me suffise, en terminant, de rappeler que de nombreuses dalles tumulaires ont été trouvées à Defesa (Estramadure, Portugal) et que ces dalles représentent généralement des armes gravées. Ces pierres, qui recouvrent des sépultures ibériques des premiers âges du bronze, semblent avoir une proche parenté avec la nôtre, comme je le disais tout à l'heure. Ce qui tendrait peut-être à confirmer la présence de tribus Ibères dans la

péninsule armoricaine avant l'arrivée des Celtes, question assez controversée.

PLANCHE VI

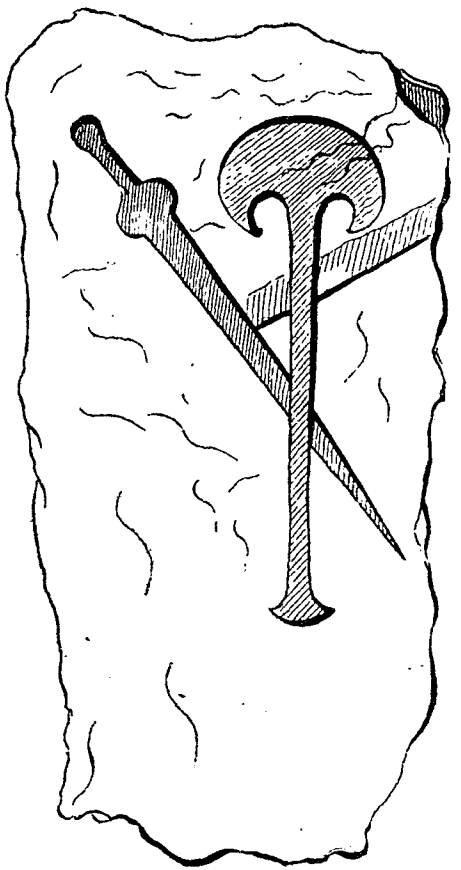

Dalle tumulaire trouvée à Defesa (Estramadure, Portugal), d'après Dechelette

Déchelette dit à ce sujet, dans son remarquable *Manuel d'Archéologie préhistorique*, tome II, page 12 :

« Sur cette zone ouest, partie occidentale de la Gaule, correspondant dans son ensemble à la région riche en dolmens, habitaient des populations diverses, les unes sans doute ibériques...

« Sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, elles se livraient à la pêche et à la navigation, entretenant avec les îles Britanniques et l'Ibérie des relations assez active. La région de la Gironde, tout d'abord la Bretagne ensuite, furent leurs principaux centres d'activité industrielle... »

Le savant archéologue et beaucoup d'autres préhistoriens admettent donc la présence des Ibères en Bretagne à l'époque du bronze. La pierre gravée des landes de Kermorvan en serait-elle une nouvelle preuve ? Je pose la question, espérant qu'un autre plus qualifié que moi pourra la résoudre.

G. du Plessix.

Anne de Bretagne

et la Statue de la Justice du Tombeau des Carmes

Dans ses deux dernières séances (1), la Société d'Archéologie a été amenée, au cours d'une discussion, à s'occuper du Tombeau des Carmes et, en particulier, de la ressemblance de la statue de la Justice avec la reine Anne de Bretagne. Nous avons cru devoir faire des réserves à ce sujet, et avons assuré que cette ressemblance, bien que souvent affirmée, n'était nullement établie. Sans prétendre donner enfin la solution d'une question souvent agitée, depuis plus d'un demi-siècle, il nous a semblé que le sujet méritait d'être étudié de plus près, et nous venons aujourd'hui donner les raisons des réserves que nous avons exprimées.

La première de ces raisons, c'est que l'opinion qui voit dans la statue de la Justice un portrait d'Anne de Bretagne est relativement récente. Elle a pris naissance seulement au commencement du XIXe siècle. Du moins, dans les recherches spéciales que nous avons faites sur ce point, n'avons-nous pu encore réussir à découvrir même un soupçon de cette ressemblance avant la Révolution.

Ce n'est pourtant pas que, dans la longueur de ce temps, on manque de documents sur le Tombeau des Carmes. Des auteurs locaux, des historiens bretons, des voyageurs étrangers nous ont donné à ce sujet des renseignements aussi détaillés que nombreux (2). Certes, ils n'ont pas tout dit, et ce n'est guère qu'au XIXe siècle

(1) Voir les procès-verbaux de janvier et de février 1915.

(2) Voir dans nos *Études sur le Vieux Nantes*, t. II, p. 437-442, les témoignages de tous ces auteurs.

que la critique d'art s'est emparée de ce chef-d'œuvre pour en faire ressortir les admirables beautés.

L'érudition s'est aussi occupée de Michel Colombe et a tiré des archives de Lille et de Tours, où ils restaient enfouis depuis des siècles, des documents précieux sur le grand artiste breton et sur différentes productions de son génie.

Mais tous ces auteurs, qui ont visité le Tombeau des Carmes à l'époque où il était dans son milieu primitif et pour ainsi dire naturel, ont recueilli les traditions qui n'avaient jamais cessé de circuler autour de ce tombeau, et que les Carmes se transmettaient fidèlement, d'âge en âge, et communiquaient libéralement à tous les amateurs que cette merveille attirait chez eux.

On a dit, il est vrai, que le nom de Michel Colombe était tombé dans un oubli profond. On a même parfois avancé que c'était l'érudition moderne qui l'avait tiré de cet oubli.

Nous relevons ailleurs (1) cette inexactitude trop souvent répétée et consignée dans le grand Dictionnaire de Larousse, ce nid d'où se sont envolées et d'où s'envolent encore tant d'erreurs. Quand des documents authentiques, manuscrits ou imprimés, viennent dire expressément, en 1530, en 1616, en 1659, en 1670, en 1708, en 1722, en 1725 et depuis, que le tombeau des Carmes a été fait par Michel Colombe, quand une inscription, placée au XVIIe siècle près du tombeau, et recueillie par Gaignières, vient attester que ce chef-d'œuvre a été fait par Michel Colombe, on ne voit pas comment on a pu avancer que ce nom était jamais tombé en oubli.

La tradition sur l'auteur du Tombeau des Carmes n'est pas la seule à avoir persisté d'une manière si vivante et à se manifester si constamment parmi les

(1) *Études sur le Vieux Nantes*, t. II, p. 434.

religieux. Ils en gardaient aussi d'autres; et lorsque, en 1727, Gérard Mellier voulut se rendre compte par lui-même si tout ce que l'on disait du cœur de la reine Anne, déposé dans ce tombeau, était bien exact, il ne put que constater la fidélité des traditions qui lui avaient été rapportées.

Or, il est singulier que les Carmes, si jaloux de leur trésor et de tout ce qui pouvait en rehausser encore la valeur, n'aient jamais dit que la statue de la Justice conservait les traits d'Anne de Bretagne. Il y avait pourtant pour eux, à proclamer cette ressemblance, un si grand intérêt, qu'ils n'eussent pas négligé de le faire, surtout devant les visiteurs illustres attirés à leur chapelle moins par la dévotion que par le désir d'admirer l'œuvre du grand statuaire breton.

Et cependant, avant la Révolution, aucun des auteurs qui ont eu occasion de parler du Tombeau des Carmes n'a fait la moindre allusion à cette ressémblance.

Frère Mathias de Saint-Jean qui habitait le couvent vers 1641 ; Dubuisson-Aubenay qui, en 1636, y a recueilli, en passant, les traditions qui circulaient, sont complètement muets à ce sujet.

Josse Sincère, en 1616 ; Olivier de Varennes, en 1639 ; Savinien d'Alquier, en 1670 ; Thomas Corneille, en 1708 ; Piganiol de la Force, en 1722, observent tous le même silence.

Le silence analogue de Gérard Mellier n'est pas moins significatif. Ce violateur du tombeau des souverains bretons s'intéressait très vivement à tout ce qui rappelait leur souvenir. On sent dans son minutieux procès-verbal des 16 et 17 octobre 1727 (1) que, avant de procéder à son entreprise macabre, il s'était entouré de tous les renseignements utiles à sa réussite. Il a lu le récit de la translation du cœur d'Anne par son héraut Pierre Choque, dit Bretagne. Il a compulsé les registres de délibérations

(1) Nous l'avons publié : *Études sur le Vieux Nantes*. t, II, p. 366.

de la Mairie pour savoir quand a été faite la grille de fer garnie de cuivre dont le tombeau était entouré depuis 1661. Il a consulté les Carmes pour relater dans son compte rendu tout ce qu'ils savent sur le précieux monument dont ils ont la garde.

D'un autre côté, il recueille tout spécialement ce qui concerne la duchesse Anne. Il est fier de posséder son portrait sur une médaille, sur laquelle il attirera l'attention des Bénédictins bretons et de ceux qui se passionnent pour ces souvenirs historiques. Il la leur montrera, la leur communiquera, afin que ceux qui la mentionnent n'oublient pas de dire qu'elle appartient « au cabinet de M. Mellier » (1).

Or, il ne voit dans la statue de la Justice qu'une vertu cardinale et rien autre chose. Pas le moindre soupçon que cette statue pourrait être un portrait d'Anne de Bretagne. Il ne lui vient pas à l'idée de comparer le profil de la médaille qu'il possède avec celui de cette statue.

Certes, pour trancher ces questions de ressemblance, la tradition serait d'une grande force : quand, à partir des contemporains d'un personnage célèbre, toutes les générations ont répété que telle statue conserve ses traits, il faut bien se rendre à ce témoignage. Mais quand on n'a en faveur d'une opinion aucune tradition de ce genre, quand cette opinion ne prend naissance que plus de trois cents ans après la disparition de ce personnage, il faut avouer que ceux qui vivent trois cents ans après lui sont bien mal placés pour commencer à dire que telle ou telle statue est son véritable portrait.

Ce n'est, en effet, qu'au XIXe siècle que l'on commence à avancer la ressemblance de la Justice avec la reine Anne. Cette opinion est même postérieure au rétablissement du Tombeau des Carmes dans la cathédrale de

(1) D. LOBINEAU. *Hist. de Bretagne*, p. 826.

Nantes, à l'endroit où on l'admire aujourd'hui. L'attention publique avait été vivement attirée par la résurrection de ce chef-d'œuvre. Les esprits travaillaient pour y trouver du nouveau.

N'était-ce pas du nouveau, de l'inédit, que de dire que cette statue couronnée était une reine, était la reine Anne ? L'idée fit son chemin et, à partir de ce moment, il ne fut plus permis de parler du Tombeau des Carmes sans faire au moins quelque allusion à cette ressemblance découverte si tardivement.

En 1824, paraissait un ouvrage intitulé *Notes sur la ville de Nantes, par J.-J. Le Cadre.* L'auteur avait pour but de relever plusieurs erreurs ou omissions qu'il remarquait dans les *Notices sur les villes et les principales communes du Département de la Loire-Inférieure,* par J. Le Boyer.

Parlant de la description que ce dernier faisait du Tombeau des Carmes, J.-J. Le Cadre constatait d'abord que l'auteur qu'il critiquait avait emprunté sa description à ses prédécesseurs. Puis il ajoutait : « Comment M. J. L. B. ne s'est-il pas approprié, en quelque sorte, l'explication de ce monument, en ajoutant que, dans la statue emblématique de la Justice, est représentée Anne de Bretagne, sous le costume et sous les attributs de reine et de duchesse, avec la couronne fleurdelisée et fleuronnée sur la tête ? C'est là que nos sculpteurs et nos peintres vont copier son portrait, et la fidélité de la ressemblance est tellement plausible qu'elle en est devenue notoire : on a d'ailleurs les médailles du temps pour comparaison. » (1)

Cet ouvrage, paru en 1824, est le premier, à notre connaissance, à avoir signalé cette ressemblance. Même

(1) J.-J. Le Cadre. *Notes sur la Ville de Nantes*, 1824, p. 56. Le Boyer profita de la correction. Dans la seconde édition de ses *Notices*, parue en 1825, il ajouta : « On a cru remarquer dans la statue de la Justice les traits d'*Anne de Bretagne* », p. 18.

avant l'ouvrage de J. Le Boyer, auquel J.-J. Le Cadre reprochait de n'y avoir pas fait allusion, il avait paru une étude où une remarque de ce genre eût trouvé sa place toute naturelle. Dans cette étude, intitulée *Anne de Bretagne, reine de France*, et publiée en 1822, Trébuchet avait donné une description du Tombeau de François II. Mais cette description se borne à mentionner les quatre vertus cardinales, sans renfermer la moindre réflexion sur ce que pouvait être la Justice.

Du reste, J.-J. Le Cadre fait remarquer que l'auteur qu'il critique se serait « approprié » l'explication du Tombeau des Carmes, s'il avait ajouté que la Justice représentait Anne de Bretagne. Par l'emploi de cette expression, l'auteur veut signaler que la réflexion qu'il suggère n'a jamais été faite.

Pourtant, si on le prend au mot, l'opinion qu'il relate devait être répandue, puisque les « sculpteurs et les peintres » d'alors vont « copier le portrait » d'Anne de Bretagne sur la statue de la Justice ; mais cette opinion n'avait encore été insérée dans aucun écrit : elle n'était qu'à sa période de gestation.

Entre parenthèses, il est regrettable que J.-J. Le Cadre n'ait pas nommé ces sculpteurs et ces peintres qui allaient « copier » la statue de la Justice. Pour cette époque nous ne connaissons guère d'autre statue d'Anne de Bretagne que celle qui avait été faite par Dominique Molchnet.

Cette statue se trouvait au bas du cours Saint-Pierre aspectant la place de la Duchesse-Anne. Elle a été remplacée, il y a quelques années, par celle qu'on y voit actuellement. Bien que la dernière ait été faite sur la précédente, c'est surtout l'ancienne qu'il eût fallu comparer avec la Justice, pour voir si elle en reproduisait bien les traits.

Dès lors, l'opinion nantaise est faite : la Justice, avec ses attributs royaux, ne peut être que la reine Anne.

Cette opinion posthume sera bientôt représentée comme une tradition. Elle forcera les croyances quelquefois trop portées à regarder comme des traditions des opinions récentes que leurs auteurs présentent avec cette étiquette, afin de les faire adopter plus facilement.

En 1836, nous la rencontrons dans deux ouvrages qui, pour certaines opinions, sont le reflet l'un de l'autre : les *Notes d'un Voyage dans l'Ouest de la France*, par Prosper Mérimée et *Nantes au* XIXe *siècle*, par MM. Guépin et Bonamy.

Voyons d'abord ce que dit Mérimée : « On assure que la Justice reproduit les traits de la reine Anne et que les autres statues sont de même des portraits ressemblants. Je serais tenté de le croire ; mais il est permis de penser que ce sont des portraits un peu flattés. Je suis frappé de la forme des yeux relevés vers l'angle externe, la paupière inférieure légèrement convexe. Sans doute les idées reçues sur la beauté au seizième siècle, le voulaient ainsi ; mais ils donnent à la physionomie une expression de moquerie assez piquante peu convenable d'ailleurs à leur attitude grave et à leur caractère allégorique. » (1)

Mérimée était frappé « de la forme des yeux relevés vers l'angle externe ». Guépin trouve que ces yeux « sont inclinés à l'angle interne comme cela se voit chez les Tartares et dans la race Kimry ». A part cela, il avance, lui aussi, qu'on s'accorde à penser que la Justice est le portrait de la duchesse Anne.

Voyons plutôt ce qu'il en dit : « La Justice a sur la tête une couronne : on s'accorde à penser qu'elle est le portrait de la duchesse Anne. Cependant il existe encore des portraits de cette duchesse et un profil qui a les caractères de la ressemblance et dans lesquels nous

(1) *Notes d'un Voyage dans l'Ouest de la France*, par Prosper MÉRIMÉE, 1836, p. 296.

n'avons rien vu qui pût servir à soutenir cette opinion. La tête de cette statue est belle, elle a tout à fait le caractère breton : ses yeux sont inclinés à l'angle interne comme cela se voit chez les Tartares et dans la race Kimry. Le front est développé ; la partie qui correspond, d'après Gall, à l'idéalité, est assez prononcée, ce qui s'accorderait d'ailleurs avec l'imagination et les talents bien connus de la duchesse et ce qui se trouve assez communément chez les Bretons. » (1)

Dans sa grande *Histoire de Nantes* parue en 1839, Guépin avance également que « la Justice passe pour être le portrait de la duchesse Anne » (2). Il ne donne, à cette occasion, aucune raison de son opinion ; mais s'il faut lui attribuer la paternité d'une notice anonyme sur le Tombeau des Carmes publiée chez Prosper Sebire, et qui reproduit une grande partie du texte de Guépin, on voit que l'auteur de *Nantes au* XIXe *siècle* avait bout pour bout modifié, sur un point, sa première opinion.

Dans les lignes que nous avons citées, après avoir dit qu'on *s'accordait* à voir la reine Anne dans la Justice, Guépin ajoutait que dans les portraits et le profil d'Anne il n'avait rien vu qui justifiât l'opinion qu'il rapportait.

La notice parue chez Sébire cite textuellement tout l'article consacré au Tombeau des Carmes dans *Nantes au* XIXe *siècle.* Dans la citation, il n'y a qu'une modification de deux lignes : les premières, qui exprimaient une hésitation, sont remplacées par d'autres qui sont une preuve. « On s'accorde, dit le texte de la notice, qu'elle (la statue) est le portrait de la duchesse Anne. En effet, les médailles du règne de Charles VIII et de Louis XII peuvent confirmer cette assertion. » (3)

Ainsi, pour notre critique, en 1836 il n'y avait, dans

(1) *Nantes au XIXe siècle*, par MM. A. GUÉPIN et E. BONAMY, 1836, p. 118.

(2) GUÉPIN. *Histoire de Nantes*, p. 204.

(3) *Notice sur le Tombeau de François II*, Nantes, par Prosper SÉBIRE.

les médailles en question, rien « qui pût servir à soutenir cette opinion ». En 1840, ces mêmes médailles « peuvent confirmer cette assertion ».

Par suite, quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur la ressemblance de la Justice avec la reine Anne, Guépin ayant eu sur ce point deux opinions successives et contradictoires, on peut toujours s'appuyer sur son autorité.

En 1840, Potel, dans *La Bretagne et ses Monuments*, se borne à reproduire intégralement l'article de la notice parue chez Sébire, et qui n'est lui-même qu'une reproduction de l'article de *Nantes au* XIXe *siècle*. Puis, vers la même époque, c'est la grande notice sur le Tombeau de François II (1), publiée également chez Sébire et renfermant les gravures de Hawke publiées avec le tombeau dans l'*Histoire de Nantes*, par Guépin. On y lit textuellement :

« Columb s'imagina aussi de représenter la Justice sous les traits de la duchesse Anne. . . . . .

« Du reste, ce n'est point une opinion hasardée ; les médailles des règnes de Charles VIII et de Louis XII peuvent être consultées pour confirmer cette assertion, et l'on jugera sans peine, en voyant l'effigie de métal et les traits du visage de cette statue, de l'identité de ressemblance. »

Dans deux de ses ouvrages, *Michel Columb le tailleur d'images*, parue en 1841, et *La Bretagne ancienne et moderne*, paru en 1844, Pitre-Chevalier est également pour la ressemblance. « La Justice, dit-il, n'est autre chose que le portrait de la duchesse Anne. » (2)

On le voit, l'opinion dominante des auteurs nantais, à partir de 1824, est pour la ressemblance d'Anne avec

(1) *Tombeau de François II, dernier duc de Bretagne*, Nantes, Prosper SÉBIRE, p. 4

(2) *Michel Columb*, t. II, p. 525 ; *la Bretagne ancienne et moderne*, p. 583, note.

la Justice. Rien d'étonnant que cette opinion locale soit adoptée de confiance par quelques auteurs étrangers à Nantes.

Nous avons vu, un peu plus haut, l'opinion de Mérimée. M. de Caumont lui-même subit la suggestion nantaise. « On reconnaît, dit-il, dans la Justice les traits d'Anne de Bretagne. Son costume et ses attributs sont ceux de reine et de duchesse. » (1)

En 1862, Hennin partage ce sentiment. Dans son vaste catalogue des Monuments de l'Histoire de France, parlant des représentations d'Anne de Bretagne, il écrit ce qui suit :

« Statue représentant la Justice, qui est le portrait de la reine Anne de Bretagne, une des quatre placées aux coins du tombeau élevé par cette princesse à la mémoire de François II, duc de Bretagne et de Nantes, son père. » (2)

Il est juste cependant de faire remarquer que plusieurs critiques étrangers à Nantes se tiennent un peu en garde contre l'opinion nantaise. Ils la discutent, la rejettent ou ne l'adoptent qu'avec des restrictions.

« Ces statues en marbre blanc, écrivait en 1845, M. de Guilhermy, sont de grandeur naturelle. La plus belle est la Justice : mais quoi qu'on en dise, je ne lui trouve pas la moindre ressemblance avec les figures d'Anne de Bretagne qui nous restent. » (3)

Ailleurs, M. de Guilhermy penche pour une opinion qui avait été déjà émise avant lui et qui a aussi été adoptée par plusieurs auteurs. D'après eux, la statue de la Justice représenterait non pas une personnalité,

(1) De Caumont. *Cours d'Antiquités monumentales*, 1841, 6e partie, p. 444

(2) Hennin. *Les Monuments de l'Histoire de France*, t. vii, p. 369.

(3) De Guilhermy. *Monuments des bords de la Loire*, dans Annales archéologiques de Didron, 1845. t. ii, p. 95.

mais un type ; non pas la reine Anne, mais une bretonne. Michel Colombe aurait idéalisé ce qu'il avait sous les yeux ; il aurait réuni dans un même sujet les traits caractéristiques de la race.

Ce sentiment de M. de Guilhermy a été ainsi rappelé par Pol de Courcy :

« Les auteurs qui ont décrit ce monument, dit-il en parlant du Tombeau des Carmes, ont fait la remarque que toutes les figures principales semblaient être évidemment des portraits et appartenir au type bas-breton. « Comme ce sculpteur, dit M. de Guilhermy, qui prenait pour modèles de ses Vénus les plus belles filles de la Grèce, Colombe a su trouver au sein du peuple de Bretagne des types d'une beauté mâle et distinguée. Il n'a pas cherché ses exemples dans le moyen âge. Il ne les a pas non plus demandés à l'antiquité ; il se sentait maître de son œuvre et avait assez de génie pour être original. » (1)

Un peu plus tard, en 1857, nous trouvons ce même sentiment exprimé par Paul Mantz.

« Une tradition ancienne, dit-il, veut que la figure de la Justice soit le portrait d'Anne de Bretagne. Bien que ce point soit loin d'être établi, la croyance populaire vient ajouter quelque poids à cette présomption que Michel Colombe avait surtout en vue de reproduire des types particuliers. Il se montre attentif au caractère des races qu'il avait sous les yeux, et de fins connaisseurs prétendent reconnaître dans les Vertus sculptées par le naïf imagier les visages fiers et doux des belles filles de Bretagne. » (2)

Le Roux de Lincy, en 1860, émet même à ce sujet une idée dont les Nantaises ont tout lieu d'être flattées.

(1) P. LEVOT. *Biographie bretonne*, 1852, t. I, p. 407.

(1) Paul MANTZ. *Les Sculpteurs de la Renaissance : Michel Colombe*, publié dans la *Revue Française*, nº 80, 10 avril 1857, p. 494.

D'après lui, Colombe travaillait à Nantes et « s'inspirait dans ses œuvres des modèles qu il avait sous les yeux ».

Voici ce qu'il écrit dans sa *Vie de la reine Anne de Bretagne* :

« La tradition veut aussi qu'une des quatre statues en marbre blanc qui décorent les coins du tombeau de François II, à Nantes, et qui représentent la *Justice*, la *Force*, la *Prudence* et la *Sagesse* (1), soit faite à l'image d'Anne de Bretagne. C'est la *Justice*, placée à gauche, derrière la tête de François II, dans laquelle on croit reconnaître les traits et le caractère de physionomie de la princesse. Elle a sur la tête une couronne de fleurs de lis ; de la main droite, elle tient un glaive levé contre son épaule ; de la gauche, des balances et le livre de la loi. Ces attributs, suivant moi, ont été les causes principales qui ont fait croire que cette statue était celle d'Anne de Bretagne. A l'appui de cette conjecture, on invoque le caractère breton donné par l'artiste à la tête de cette statue, caractère bien prononcé chez la reine ; mais je réponds que Michel Colomb travaillait à Nantes et ne pouvait s'inspirer dans ses œuvres que des modèles qu'il avait sous les yeux. J'ajoute qu'il est impossible de retrouver dans les traits de la figure de cette statue aucun de ceux qui étaient particuliers à cette princesse. » (2)

Ainsi, d'après ces lignes, Colombe aurait représenté des Nantaises du commencement du XVIe siècle.

Nous laissons à d'autres le soin de rechercher si les

(1) Nous relevons dans nos *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. II, p. 446, la méprise étrange qui a fait confondre la Tempérance avec la Sagesse qu'aucune classification des vertus ne met au nombre des quatre vertus cardinales. Cette erreur, commise pour la première fois en 1836 par Mérimée ou Guépin, a été adoptée non seulement par Le Roux de Lincy, mais encore par plusieurs autres auteurs, et, ce qui est inexplicable, par B. Fillon et M. de la Borderie.

(2) LE ROUX DE LINCY. *Vie de la reine Anne de Bretagne*, t. II, p. 237.

types reproduits par l'artiste se sont conservés dans leur pureté à Nantes, ou même de décider si l'on ne pourrait pas appliquer à nos compatriotes contemporaines le vers d'Horace : « *O matre pulchra filia pulchrior* » (1)

Fille plus belle encor que n'était votre mère.

Mais s'il faut admettre que Colombe travaillait d'après les types qu'il avait sous les yeux, comme son atelier était à Tours, ce sont les Tourangelles qui ont droit au bénéfice de cette observation. Jean Perréal, l'architecte du Tombeau des Carmes, dit expressément, dans une lettre, que les marbres du monument sont venus de Gênes à Lyon, de Lyon à Roanne, puis de Roanne à Tours. C'est là que les statues ont été sculptées : ce n'est qu'une fois terminées qu'elles ont été transportées à Nantes, où Jean Perréal vint lui-même poser le tombeau (2).

Aussi, parmi les opinions si diverses émises sur la provenance des types qui ont inspiré Colombe, ne devons-nous pas nous étonner d'en voir la beauté revendiquée pour la Touraine.

« Où donc Colombe a-t-il pris ses modèles ? écrit M. Paul Vitry. On a exagéré dans un autre sens lorsqu'on a prétendu reconnaître dans ces Vertus le pur type de la race bretonne, d'aucuns ont même dit celtique ou Kimry, et c'est là un bien faible argument pour prouver l'origine bretonne de Michel Colombe. Célibataire fixé depuis quelque trente ans sur la Loire et travaillant, même pour ce monument destiné à la vieille capitale bretonne, dans son atelier à Tours, le vieux sculpteur n'aurait pu, en tout cas, évoquer que des souvenirs bien lointains de son pays d'origine. On a parlé également d'une ressemblance de la *Justice* avec la reine

(1) HORACE, Odes, l. I, XVI.

(2) *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. II, p. 455,

Anne. Il y a certains traits, en effet, dans cette figure, qui sont d'une individualité très accusée, l'épaississement de la paupière inférieure, par exemple, les grosses lèvres et la forme du menton que l'on trouve dans les portraits les plus réalistes de la reine, le panneau peint de la Bibliothèque nationale, par exemple, mais la figure est en tout cas très idéalisée et ramenée à une sorte de type.

« Nous serions, pour notre compte, bien plus disposé, dans l'ensemble, et sans vouloir entrer dans de vaines discussions ethnographiques ou iconographiques, à reconnaître en général ici le type tourangeau. Ce front bombé, ces yeux en amande, ce nez rond que l'on observe dans presque tous les visages, mais surtout dans celui de la Prudence, ce sont les traits caractéristiques de bien des figures de Fouquet : nous les avons relevés déjà dans quelques statuettes tourangelles de la fin du xve siècle. » (1)

Une divergence si accentuée d'opinions n'est pas faite pour établir l'infaillibilité des sciences physionomistes ou ethnographiques.

Nous avons des portraits d'Anne de Bretagne. Parmi ceux qui ont fixé l'opinion des auteurs cités plus haut, ne faisons entrer en compte que les médailles qui donnent son profil. La figure de la Justice reproduit-elle ces médailles ? Oui, disent les uns ; non, disent les autres. Lesquels ont raison ?

Il est admis qu'il y a entre les diverses races des traits caractéristiques qui les distinguent les unes des autres. Par suite, on ne devrait pas se méprendre entre un type breton et un type tourangeau. A quel type appartien-

(1) Paul VITRY, *Michel Colombe et la Sculpture française*, 1901, p. 402.

nent les statues du Tombeau des Carmes? Au type breton, disent les uns. Non, au type tourangeau, répondent les autres ; et chacun apporte à l'appui de son opinion des arguments de l'excellence desquels il est et reste convaincu.

On voit combien il est difficile de donner une solution à la question que nous avons traitée dans cette étude. C'est trop une affaire d'impression, de sentiment. Or, ce ne sont pas là les voies qui conduisent sûrement à la vérité. Qui sait si Colombe ne s'est pas élevé au-dessus de toutes les contingences contemporaines pour reproduire dans sa pureté l'idéal que son génie se faisait de chacune des vertus cardinales? Par suite, délivré de la préoccupation d'avoir à faire un portrait quelconque, il aura fait poser devant son génie ces vertus elles-mêmes et son ciseau merveilleux n'aura reproduit que ce qu'avait entrevu son imagination.

Nous n'avons pas parlé de l'opinion d'après laquelle ce serait non pas la Justice, mais la Prudence qui reproduirait les traits d'Anne de Bretagne.

Cette opinion a pourtant été formulée et, comme la précédente, d'après « la tradition. »

Nous la trouvons exprimée dans un très important ouvrage de M. L.-A. Bossebœuf sur *Amboise, le château, la ville et le canton* (1).

D'après l'auteur, « la tradition veut que la Prudence — qui est formée de deux visages : celui d'un vieillard, pour représenter l'expérience du passé, et d'une jeune femme, pour personnifier l'intuition de l'avenir — soit le portrait d'Anne de Bretagne et de Michel Colombe. Rien ne s'oppose à ce qu'on admette cette manière de voir, qui s'harmonise bien avec les usages et avec ce que l'on sait des traits de l'un et de l'autre. » (P. 244).

(1) Publié par la Société Archéologique de Touraine, Tours, 1897 ; voir l'article : *L'École de Tours. — Michel Colombe*, p. 233-260.

Ces lignes accompagnent une reproduction de la Prudence, figure de devant. Au bas de cette reproduction, on lit : « La Prudence, au tombeau de François de Bretagne. Portrait présumé d'Anne de Bretagne. » A la page 235, l'auteur donne l'autre visage de la Prudence et met au bas : « La Prudence, au tombeau de François de Bretagne. Portrait présumé de Michel Colombe. »

Il serait peut-être bon d'apporter quelque témoignage en faveur de cette « tradition » qui attend la fin du XIXe siècle pour se révéler au public. Il ne faudrait pas promener la ressemblance d'Anne de Bretagne aux quatre statues cardinales l'une après l'autre, comme si chacune ne devait détenir cette ressemblance que pendant un certain temps, par exemple la Justice pendant un siècle, la Prudence pendant un autre et ainsi de suite. Vraiment, Colombe a-t-il pu songer à mettre sa figure au revers de la figure de la reine Anne ? N'aurait-il pas trouvé une certaine inconvenance à placer ces deux têtes sous le même bonnet ?

Méfions-nous des attributions posthumes de ressemblance et, au jour de la Résurrection, ne nous étonnons pas trop si bien des personnages célèbres ne ressemblent en rien à de beaux portraits qui portent leur nom.

La principale raison pour laquelle on a voulu voir dans la Justice le portrait d'Anne de Bretagne, c'est que cette statue porte les attributs royaux. Mais la Justice, en sa qualité de reine des Vertus, a droit à la couronne ; on la trouve souvent représentée avec ces attributs dans des statues dans lesquelles on n'a jamais cherché à découvrir les traits de telle ou telle reine (1).

(1) Nous citons ailleurs le passage dans lequel Didron établit que la couronne est le premier des attributs de la Justice : constatation qui enlève la plus grande partie de sa valeur à la preuve tirée de cet attribut (Voir : *Études sur le Vieux Nantes*, t. II, p. 454).

On a aussi dit que Colombe avait donné à sa Justice un pied plus court que l'autre et on a rappelé que la reine Anne boîtait légèrement. Très bien, mais la Justice n'est-elle pas boîteuse ? Si Colombe a réellement voulu affliger sa Justice de cette claudication — ce qui est à démontrer — ne serait-il pas resté dans les limites de la tradition ? Par ailleurs, où en arriverions-nous avec de pareils arguments ?

En résumé, la tradition d'après laquelle la Justice du Tombeau des Carmes serait la représentation d'Anne de Bretagne est trop récente pour mériter la moindre valeur. La question de la ressemblance entre la statue et son prétendu modèle ne peut se trancher que par la comparaison de la première avec les portraits les plus certains du second.

Cette comparaison faite jusqu'ici a donné des résultats contradictoires. Les physionomistes discutent : la solution véritable est encore à venir. Autant qu'on peut s'en rapporter à plusieurs portraits contemporains de la reine Anne, elle avait le front plus haut, plus large et plus bombé que la statue de la Justice. Il y a là un trait caractéristique dont l'absence, dans la statue, va contre l'opinion de la ressemblance.

Au reste, la question étant d'un grand intérêt pour les nombreux admirateurs de notre duchesse si sympathique, nous fournirons les moyens d'étudier ce sujet plus à fond, en publiant une *Iconographie d'Anne de Bretagne* plus complète que celles qu'on lui a consacrées jusqu'ici.

Pour le moment, bornons-nous à dire que l'opinion qui, à ce sujet, avait cours à Nantes, vers 1830, a cessé d'y rencontrer le même crédit.

« Nous ignorons, écrit M. de la Nicollière, sur quoi peut reposer cette tradition que rien ne justifie... Les traits que l'artiste a prêtés à la Justice n'offrent au-

cune analogie avec ceux des nombreux portraits qui nous restent d'Anne de Bretagne » (1).

Aujourd'hui, les critiques, les érudits, les physionomistes, ne manquent pas, qui sont de ce sentiment.

Aussi croyons-nous que si l'opinion qui fait l'objet de cet article a réussi à vivre un siècle, elle n'en vivra pas un second.

G. DURVILLE.

(1) S. DE LA NICOLLIÈRE, *La Bretagne Artistique*, t. II, p. 159.

BULLE DE CLÉMENT VIII

et Diplôme de Docteur en Théologie

délivré par

H. SILVIUS, général de l'Ordre des Carmes

1604

Le général de l'ordre des Carmes, frère Henri Silvius (1), avait décidé de faire un voyage en France dans l'intérêt de son ordre et dans le dessein d'en visiter les principales maisons. Il était à Paris en 1603 et y prit avec lui le P. Philippe Thibaud, religieux éminent qui joua un grand rôle dans la réformation de cet ordre, déchu depuis quelque temps de son antique ferveur. De Paris, Henri Silvius vint au chapitre de la province de Tours, qui devait se tenir à Nantes au mois de juin 1604 (2). C'est dans cette circonstance qu'il délivra le diplôme de docteur que nous publions.

Le 19 avril 1602, avant de quitter Rome, il avait obtenu du pape Clément VIII la faculté de délivrer vingt-quatre diplômes semblables, au cours de sa périgrination. C'est donc une pièce assez rare et l'on peut se demander si les vingt-trois autres diplômes, semés le long du voyage d'Henri Silvius, ont eu le bonheur de parvenir à notre époque, comme celui qui fut délivré à frère Jean du Verger, prieur du couvent du *Bondon*, autrement le *Bondou* ou le *Bodou*, près de Vannes.

Cette pièce, en parchemin, mesure 0^m28 de hauteur sur 0^m34 de largeur. Elle porte la signature du général

(1) Henri Silvius, né en 1556, créé vicaire général de l'Ordre des Carmes en 1596 et général en 1598 ; mort en 1612. (F. Mariano Vintimiglia : *Historia chronologica priorum generalium latinorum Ordinis B. M. V. de Carmelo*, Naples, 1773, p. 208.)

(2) G. DURVILLE. *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. III. p. 4.

des Carmes. La dernière ligne de l'acte est tout entière de sa main. Avec son nom, elle donne ses qualités de général et de visiteur apostolique de tout l'ordre. Dans sa signature, comme dans le préambule de l'acte, il mentionne deux fois son prénom *Henricus*, une fois avant et une fois après son nom : *Fr. Henricus Silvius Henricus.* Nous indiquons cette particularité, sans pouvoir en donner l'explication.

L'acte était muni du sceau du couvent des Carmes de Nantes. Le sceau a disparu ; au bas du document, on voit un petit trou par où devait passer le cordon qui retenait le sceau.

Les Archives municipales conservent une empreinte de l'ancien sceau des Carmes. Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous en disons ailleurs (1).

Cette pièce appartient à M. P. Soullard, vice-président de la Société Archéologique. Notre éminent numismate Nantais ne s'est pas spécialisé uniquement dans ses collections de pièces, de sceaux et de jetons, collections précieuses qui comptent des pièces uniques et dont il est le premier à apprécier et à faire ressortir toute la valeur. Il s'est constitué un Musée très varié où sont représentées, et souvent avec de très beaux échantillons, les branches les plus diverses de l'Archéologie.

Le document que nous publions, se référant à un fait passé à Nantes, nous semble de nature à intéresser tous ceux qui se passionnent pour l'histoire de notre pays.

Il comprend deux parties distinctes : le diplôme de docteur en théologie, délivré par le général de l'Ordre des Carmes, et la Bulle de Clément VIII en vertu de laquelle Henri Silvius délivre ce diplôme. Nous en donnons d'abord la traduction intégrale, puis ensuite le texte original.

(1) G. Durville. *Etudes sur le Vieux Nantes*, t. III, p. 9.

« Frère Henricus Silvius Henricus, docteur en la sacrée Théologie, humble prieur général et visiteur apostolique de tout l'ordre des Carmes, à notre bien-aimé en J.-C. le P. Jean du Verger, prêtre profès de notre province de Touraine, licencié en la sacrée Théologie en l'Université de Nantes, et prieur de notre couvent du Bondon, salut dans le Seigneur, avec les diverses effusions du Saint-Esprit.

« Nos ancêtres, qui ont illustré toute la postérité par leurs remarquables institutions et par leurs hauts faits ont, par une coutume très ancienne et très louable, établi des récompenses et de très grands honneurs en faveur des hommes vertueux. Ainsi, la jeunesse qui, de sa nature, semble plutôt portée vers le mal, aiguillonnée par le désir de la gloire, s'adonnerait aux arts libéraux et aux meilleures études, ce qui permettrait facilement, une fois arrivés à l'âge de la vieillesse, d'obtenir la louange et la gloire.

« C'est dans cette pensée que l'on a promis à ceux qui travaillent et qui appliquent leur temps et leurs efforts à l'exercice des choses les plus importantes, différentes récompenses de leurs travaux, savoir : des ornements d'or, des couronnes nombreuses et variées, des décorations de laurier, de myrte, de lierre, de palme, l'éclat de pierres précieuses étincelantes et d'innombrables insignes de ce genre accordés par les Souverains Pontifes et de grands princes à ceux qui enseignent ces sciences, comme des faveurs attachées à leur inamovible dignité : afin que toute paresse et toute inertie n'ayant plus de force dans les considérations qui déterminent les mortels, les esprits cultivés puissent s'élever par les degrés des études au faîte de la vertu et de la science.

« Aussi est-il digne des plus grands éloges et mérite-t-il d'être honoré d'une illustre récompense, ledit licencié

du Verger, qui, laissant son pays natal, sacrifiant les caresses de ses parents, négligeant les avantages de ce siècle, s'est comporté de telle façon, par ses veilles et ses travaux, dans les très célèbres universités de Toulouse et de Nantes, que, avec l'assentiment de maîtres versés dans la sacrée Théologie, à l'examen rigoureux desquels nous l'avons soumis, il a été jugé digne de recevoir la dignité de docteur.

« Or, nous avons obtenu de N. S. P. le pape Clément VIII un diplôme ainsi conçu :

« *Clément VIII*, pape. -- Fils bien-aimé, salut et bénédiction apostolique.

« Afin d'accorder l'honneur mérité par la vertu aux religieux de votre ordre qui ont terminé leurs études dans les arts libéraux et dans la théologie et qui, par ailleurs, en sont dignes et capables, de manière que leur exemple en excite d'autres, de plus en plus, chaque jour à l'étude des lettres sacrées, voici ce que nous vous concédons, par la teneur des présentes :

« Dans la visite des provinces de votre ordre que vous allez faire en dehors de l'Italie, vous pourrez, en vertu de l'autorité apostolique, élever, gratuitement, au degré de maître-ès-arts et en théologie, vingt-quatre religieux de votre ordre, en les prenant également, autant que possible, dans lesdites provinces, et après qu'ils en auront été jugés dignes dans un examen rigoureux, passé devant quelques maîtres en Théologie du même ordre, désignés nommément à cet effet ; puis vous pourrez leur conférer les insignes de maître et de docteur.

« Nous concédons et accordons par l'autorité et la teneur des présentes, à tous les maîtres ainsi promus, la faculté, la puissance et le droit d'user, de jouir, de disposer de tous et chacun des honneurs, privilèges, faveurs, prérogatives, prééminences, préséances, exemptions, libertés, immunités, grâces et indults dont les autres maîtres ès-arts et en théologie du même ordre,

élevés à ce grade dans les Universités publiques des études générales, se servent, jouissent et disposent, suivant le droit, l'usage, la coutume, ou de n'importe quelle autre manière, et peuvent ou pourront user, jouir et disposer de toute façon à l'avenir, pareillement et également, personnellement, sans aucune différence, comme s'ils avaient été promus à ce grade dans les universités semblables d'études générales.

« En conséquence, nous décrétons qu'il en soit ainsi admis de tous, et que tous les juges, ordinaires ou délégués, jugent et définissent partout de cette manière, et que tout ce qui pourra être tenté à l'encontre, sur ce point, par quelque autorité que ce soit, sciemment ou par ignorance, soit nul et sans effet, nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, les statuts et coutumes du même ordre et de toute Université de sciences générales, quelle qu'elle soit, fortifiés par serment, par confirmation apostolique ou par tout autre moyen de confirmation ; nonobstant également les privilèges concédés, confirmés et approuvés par des indults et lettres apostoliques, en leur faveur ou en celle de leurs supérieurs, sous quelque forme et teneur d'expressions que ce soit, et contraires à ce qui précède de n'importe quelle façon. A toutes ces choses et à chacune d'elles, par la teneur des présentes, les tenant toutes pour exprimées, nous dérogeons, pour cette fois seulement, spécialement et expressément, ainsi qu'à toutes les autres choses contraires.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur le 19 avril 1602 de notre Pontificat le onzième. (Destrius Barbianus.)

« Nous donc, ayant reçu la faculté de conférer les insignes du Doctorat à vingt-quatre de nos religieux, sur l'attestation de révérends théologiens remarquables de notre ordre, auxquels nous vous avions soumis pour être examiné, que vous en avez été trouvé digne d'une

manière qui n'a rien de médiocre, attestation confirmée par serment prêté entre nos mains, nous vous accordons, susdit père Jean du Verger, licencié de l'Université de Nantes, les insignes de docteur ès-arts, en philosophie et en théologie, avec les solennités habituelles, en vertu de l'autorité apostolique qui nous a été commise, dans ce chapitre provincial célébré dans notre couvent de Nantes, devant les Pères et autres assistants.

« C'est pourquoi, par ces lettres présentes, nous vous créons, faisons et instituons, et nous vous déclarons et nous vous voulons créé, fait et institué docteur et maître en philosophie et en théologie, avec tous et chacun des avantages, privilèges, immunités et prérogatives qui sont d'ordinaire conférés dans toutes les Universités aux docteurs et à nos maîtres, avec la faculté de monter en chaire, d'exposer les Saintes Ecritures, de les interpréter, de les enseigner, de les commenter, d'après le rite enseigné par la Sainte Eglise Romaine, et aussi de faire toutes les autres choses qui paraissent appartenir à ce grade ; de sorte que, en jouissant de ces privilèges, vous conserviez le rang de votre doctorat sans être précédé par aucun de ceux qui, dans la suite, obtiendront le diplôme de docteur, quand bien même ils seraient docteurs de la Faculté de Paris, nonobstant toutes choses contraires. Si quelqu'un de nos inférieurs ose vous faire de l'opposition dans tout ce qui précède, qu'il soit puni comme un rebelle.

« En foi de ces choses, nous avons fait faire cet acte signé de notre main et muni du sceau de notre communauté.

« Donné à Nantes, dans notre Carmel, le 20 juin l'an du Seigneur 1604.

« *Fr. Henricus Sylvius Henricus, général ainsi que commissaire et visiteur apostolique de tout l'ordre des Carmes.* »

Texte original du Diplôme

FR. HENRICUS SYLVIUS HENRICUS. Sacræ Theologiæ doctor humilis, prior generalis necnon visitator apostolicus totius Ordinis Carmelitarum dilecto nobis in xto patri Joanni du Verger nostræ provinciæ Turonicæ professo sacerdoti in sacra Theologia Licentiato Nannetensi ac nostri Conventus Bonidoni priori, Salutem in Domino et varias Spiritus Sancti irrorationes.

Vetustissimus ac probatissimus maiorum mos fuit qui posteritatem omnem preclaris institutis et bene gestis rebus illustrarunt, ut premia atque honores amplissimos virtute preditis viris constituerent, quo iunior hominum ætas quæ sua apte natura ad malum videtur esse propensior, cupidine dúcta gloriæ, ingenuis artibus atque optimis disciplinis incumberet, quibus facillime ad senectæ perducti annos laudem et gloriam consequentur.

Hinc laborantibus atque in maximarum rerum exercitatione tempus et operam collocantibus, varia sunt laborum pollicita præmia : aurea scilicet ornamenta, multiplicium coronarum distincta varietas, lauri, myrthi, ederæ, palmæ decus, necnon gemmarum rutilantium fulgor ac innumerabilia hujusmodi generis stemmata a Romanis Pontificibus et magnis principibus studiorum professoribus tanquam perpetuæ dignitatis concessa munera ; ut, sublata ex mortalium consiliatione omni decidia atque inertia, ad virtutis et scientiæ fastigium, per studiorum gradus exculti viri proveherentur.

Quapropter maximis est dignus laudibus, necnon præclaro afficiendus præmio præfatus licentiatus du Verger, qui, posthabita patria, parentum contemptis blanditiis, neglectis hujus seculi commodis, in præclarissimis Tolosana et Nannetensi universitatibus philosophiæ et omnium prestantissimæ Theologiæ vigiliis ac lucubrationibus ita effecit, ut peritorum Sacræ Theologiæ magistrorum assensu, quorum rigoroso examini illum subjecimus, idoneus sit iudicatus qui valeat doctoratus suscipere dignitatem.

Nos igitur qui per diploma sanctissimi Dni nostri Clementis papæ octavi cujus tenor talis est :

CLEMENS PAPA OCTAVUS ; Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Ut debitus virtutis honos religiosis tui ordinis, qui in artibus et theologia cursum perfecerunt ac alias digni et idonei sunt, tribuatur, et, illorum exemplo, alii etiam ad sacrarum literarum studia in dies magis excitentur, tibi, ut in visitatione provinciarum tui ordinis extra Italiam per te facienda, viginti quatuor ex religiosis dicti ordinis per

dictas provincias æqualiter quantum fieri poterit distribuendos, qui prævio rigoroso examine ab aliquibus in sacra theologia magistris primariis ejusdem ordinis ad hoc nominatim deputandis idonei reperti fuerint ad magisterii in eisdem artibus et theologia gradus gratis promovere, illisque magisterii et doctoratus insignia conferre valeas, auctoritate Apostolica, tenore præsentium, facultatem concedimus, illisque sic promovendis magistris ut omnibus et singulis honoribus, privilegiis, favoribus, prærogativis, preminentiis, antelationibus, exemptionibus, libertatibus, immunitatibus, gratiis et indultis, quibus alii quicumque ejusdem Ordinis in artibus et theologia magistri in publicis studiorum generalium universitatibus ad hujusmodi gradus promoti de jure, usu, consuetudine aut alias quomodolibet utuntur, fruuntur et gaudent ac uti, frui et gaudere possunt et poterunt quomodolibet in futurum pariformiter et æque personaliter absque ulla prosus differentia, uti, frui potiri et gaudere possint, et valeant et debeant, perinde ac si ad hujusmodi gradum in similibus studiorum generalium universitatibus promoti extitissent, auctoritate et tenore præsentis, concedimus et indulgemus, sicque ab omnibus censeri et ita per quoscumque judices ordinarios et delegatos, ubique judicari et deffiniri debere, ac irritum et inane quicquid secus super his a quocumque, quavis authoritate, scienter vel ignoranter contigerit attentari decernimus, non obstantibus constitutionibus et ordinationibus Apostolicis ac ejusdem Ordinis et quorumcumque Universitatum studiorum generalium hujusmodi, etiam juramento confirmatione Apostolica vel quavis firmitate alia roboratis, statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque indultis et literis Apostolicis illis eorumque superioribus et personis sub quibuscumque verborum formis et tenoribus ac alias quomodolibet, in contrarium præmissorum concessis, confirmatis et approbatis; quibus omnibus singulis eorum tenores presentibus pro expressis habentes, hac vice duntaxat specialiter et expresse derogamus ceterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub annulo piscatoris die 19 aprilis 1602, Pontificatus nostri anno undecimo. *Destrius Barbianus*

Viginti quatuor facultatem accepimus conferendi doctoratus insignia ex religiosis nostris tibi prefato patri Johanni du Verger, licentiato Nannetensi, testimonio reverendorum theologorum in nostra religione precipuorum in manibus nostris mediante juramento prestito, quorum examini te subjecimus, non mediocriter idoneo reperto, doctoratus insignia tam in Artibus et Philosophia quam in Theologia solemnitatibus assuetis, auctoritate Apostolica in hac parte nobis concessa, in comitiis provincialibus in Conventu nostro Nannetensi celebratis, coram patribus et aliis assistentibus, tibi dedimus. Quare harum nostrarum serie te prædictum patrem Joannem du Verger doctorem et magistrum nostrum in philosophia et theologia creamus, facimus et instituimus, ac creatum, factum et institutum declaramus, et volumus, cum omnibus et singulis gratiis, privilegiis, immunitatibus ac prærogativis quæ in quibuscumque universitatibus docto-

ribus ac magistris nostris conferri consuerunt, cum facultate Cathedram ascendendi, sacros codice exponendi, interpretandi, dócendi, glosandi, iuxta ritum quem Sacrosancta Romana Ecclesia docet, necnon omnia alia agendi quæ ad huiusmodi gradum spectare videntur, ita ut his privilegiis gaudens ordinem sui doctoratus serves et a nullo eorum qui in posterum doctoratus lauream sunt suscepturi, etiam si sint Parisienses doctores, precedaris. Nonobstantibus quibuscumque in contrarium facientibus. Qui vero ex nostris inferioribus tibi in præmissis præluctare ausus fuerit, rebellium pœnis plectetur.

Horum fide presentes nostra manu nostræque communitatis sigillo munitas fieri iussimus. Datum Nannetis in Carmelo nostro die vigesima junii, anni Domini milesimi sexcentisimi quarti.

Fr. Henricus Syl. Hen^cus Gnalis, necnon commiss. ac visitator Aplicus totius ordinis Carmelitarum.

G. Durville.

Les droits de tonlieu et d'escaffe

perçus au tablier de la Prévôté de Nantes jusqu'au XVIIIe Siècle

Le bureau où, comme on disait alors, « le tablier », de la Prévôté de Nantes, était autrefois le centre de perception des contributions indirectes qui pesaient sur une foule de marchandises. Si les registres nous en avaient été conservés depuis les temps les plus anciens, on y trouverait des éléments très précieux pour une étude sur le commerce de Nantes et, en particulier, sur le mouvement de son port. Etant donné, par exemple, que depuis le xve siècle, il se leva presque constamment. pour la construction de la cathédrale, un impôt de 5 sols par pipe de vin qui passait sous les ponts de Nantes, il suffirait de savoir combien cette contribution rapportait annuellement pour savoir aussi ce que Nantes voyait chaque année passer de pipes de vin.

Nous n'étudierons ici que deux de ces nombreux droits ou devoirs : le devoir de « tonlieu » ou « d'esmage » et celui « d'escaffe ». Nous rapporterons ce que nous avons trouvé de plus intéressant à leur sujet, depuis le ixe siècle jusqu'au xviiie, qui les vit tous disparaître successivement.

On verra que plusieurs de ces droits, qui créaient de graves entraves pour la navigation de la Loire et le développement du commerce, après avoir subsisté aussi longtemps que les relations commerciales du moyen âge pouvaient s'en accommoder, furent supprimés dès qu'ils devinrent une gêne intolérable pour le mouvement d'affaires qui se manifesta sous le règne de Louis XIV, au commencement du xviiie siècle, et que la plupart avaient cessé d'exister avant la Révolution.

La première mention que nous connaissions de ce devoir se trouve dans des documents du IXe siècle ; c'est d'abord une charte du duc Breton Hérispoë accordant à l'évêque de Nantes Actard la moitié du droit de tonlieu sur les marchandises passant par le port de Nantes ; puis une autre charte de Charles le Chauve, confirmant la concession d'Hérispoë.

Les guerres de Nominoë, ainsi que les invasions normandes, avaient réduit l'église de Nantes à la dernière misère. Actard n'avait pas plus de ressources pour assurer l'entretien de sa cathédrale que pour l'alimentation de ses chanoines et de son clergé. Dans cette extrémité, il recourut à la bienveillance d'Herispoë « et vint, dit la *Chronique de Nantes*, le trouver à sa cour. Il se plaignit de la calamité et de la misère de son église de Nantes, et lui exposa comment la férocité des Normands l'avait dépouillée de ses biens et réduite à rien. En entendant ses plaintes, Hérispoë restitua à l'église de Nantes la moitié du droit de tonlieu, comme il suit. » (1)

Puis, notre vieille *Chronique* nous donne le texte même de la charte par laquelle le duc Breton fait cette restitution. Il y est rappelé, d'un côté, « que l'église de Nantes jouissait autrefois de nombreuses ressources parmi lesquelles la charte énumère expressément ce droit de tonlieu ; et, d'un autre, qu'elle en a été spoliée par la puissance d'hommes pervers et par la dévastation des pirates et des païens. Cédant aux prières de l'évêque, Hérispoë déclare ensuite restituer à ladite église la moitié du droit de tonlieu sur toutes les marchandises de quelque endroit qu'elles arrivent au port de ladite ville, par vaisseau ou d'une autre manière que ce soit, sur lesquelles on peut exiger ce droit de tonlieu. »

Ensuite, dans les imprécations qui terminaient les

(1) D. Morice. *Hist. de Bret.*, Pr. t. I, p. 141 ; — R. Merlet. *Chronique de Nantes*, p. 44.

chartes de ce genre, il s'adresse « à la puissance redoutable du Dieu Tout-Puissant afin que celui qui aura l'audace d'enlever à ladite Eglise la moitié de ce tonlieu, soit puni dès ici-bas et dans l'autre vie » ; enfin, dans une dernière disposition relative à l'objet de sa concession, il ajoute :

« C'est pourquoi, afin que notre donation demeure inviolable, nous avons ordonné de rédiger cet écrit par lequel il soit manifeste que nous avons restitué et confirmé la moitié du droit de tonlieu de toute la ville de Nantes, pour les besoins et l'utilité de cette Eglise, et que ses pasteurs pourront percevoir et recouvrer ce droit par leurs propres officiers ministériels, de nos jours et dans les temps à venir. »

Il est à remarquer que cette charte représente constamment la concession d'Hérispoë non pas comme une donation nouvelle, mais comme une restitution. Non seulement elle rappelle que l'Eglise de Nantes jouissait autrefois des droits de tonlieu et qu'elle en a été spoliée par des hommes pervers, mais, par deux fois, elle emploie le mot *reddidimus*, « nous avons restitué ». Dans deux autres endroits, elle qualifie l'action d'Hérispoë de « restitution et de confirmation », *hanc nostram redditionem et confirmationem... redditionis et confirmationis auctoritas.* Enfin, en indiquant le motif de la rédaction de son acte, Hérispoë déclare qu'il a voulu rendre manifeste qu'il avait « restitué » et confirmé le droit de tonlieu à l'Eglise de Nantes *per quod manifestetur reddidisse nos atque confirmasse medietatem thelonei...*

On peut induire de ces observations que l'Eglise de Nantes jouissait de ce droit de tonlieu bien avant la concession du duc Breton. Il est à croire qu'elle le tenait des rois francs et qu'il était mentionné dans une des chartes de Clovis ou de son fils Clotaire, dont la teneur a été résumée en 1123 dans la charte de Louis le Gros, relative au rétablissement des droits de l'Eglise de

Nantes. Les chartes mérovingiennes concédées à cette Eglise ont malheureusement été détruites, mais les rois francs étaient coutumiers d'accorder des droits analogues aux églises et aux monastères ; et l'on peut supposer, sans témérité, que c'était d'eux que l'Eglise de Nantes tenait le tonlieu dont elle fut privée antérieurement à Hérispoë.

Le texte de la charte du duc Breton nous suggère une pensée étrangère, il est vrai, à notre sujet, mais qui aurait son intérêt dans une étude sur les anciennes reliques conservées à la cathédrale de Nantes. Dans les anciens catalogues de ces reliques figure un clou de la croix de saint Pierre. Nous nous demandons si ce n'est pas de ce clou que parle notre charte de 862. Dans le texte de cette charte, tel qu'il a été imprimé par les Bénédictins, nous lisons : *Clavem auro subornatam*, une clef ornée d'or. On ne voit guère comment on aurait pu conserver parmi des reliques, enchâssé dans de l'or, l'insigne symbolique de la puissance de saint Pierre, mais, en remplaçant ces mots, qui n'ont ici aucun sens, par *clavum auro subornatum*, un clou orné d'or, nous trouvons dans cette correction plausible une explication très raisonnable et en même temps une preuve de l'antiquité de la tradition relativement au clou que la cathédrale de Nantes conservait précieusement.

La concession d'Hérispoë fut confirmée par Charles le Chauve. Mais on vivait à une époque où les autorités les plus puissantes étaient incapables d'assurer aux intéressés les faveurs qu'elles leur octroyaient. Les Normands revinrent ; la ville fut abandonnée et l'Eglise de Nantes connut de nouveau les plus mauvais jours. Enfin, Alain Barbe-Torte releva Nantes de ses ruines, et, grâce à lui, commença un ordre de choses qui, sous bien des rapports, se continua sans grand changement jusqu'à la Révolution.

Alain avait à récompenser les guerriers qui l'avaient aidé dans sa lutte contre les Normands. Pour s'atta-

cher les nouveaux venus, il fit une nouvelle répartition des biens et des droits abandonnés par leurs anciens propriétaires, sous la frayeur des invasions.

C'est ainsi qu'il divisa en trois parties la ville de Nantes, possédée précédemment en entier par les évêques, et qu'il en distribua la troisième partie à différents seigneurs, comme nous l'avons déjà établi dans une étude sur *Les anciens Fiefs de la Ville de Nantes.*

Il disposa du droit de tonlieu de la même manière. Nous avons vu qu'Hérispoë en avait restitué la moitié aux évêques. Alain diminua cette proportion. « Alain, dit la *Chronique de Nantes*, divisa en trois parts le tonlieu de Nantes, dont les évêques avaient coutume de percevoir la moitié. Il en retint la première partie pour lui, en accorda la seconde aux évêques et la troisième aux vicomtes ; » et, en rapportant ces faits, la *Chronique* ajoute qu'« Alain Barbe-Torte diminua beaucoup les propriétés de l'Evêché de Nantes » et semble en faire un reproche à l'heureux vainqueur des Normands. (1)

Cette donation d'Alain nous semble le titre primordial des droits que plusieurs particuliers perçurent au tablier, c'est-à-dire au bureau de la Prévôté de Nantes, jusque vers le milieu du XVIIIe siècle.

Par une singularité digne d'être signalée, le roi n'était pas, en effet, seul à percevoir des droits sur tous les sels qui remontaient la Loire. Une pancarte affichée de temps immémorial au bureau de la Prévôté énumérait plusieurs seigneurs, et même des roturiers, qui partageaient avec lui ce droit de souveraineté. Si encore ces

(1) *Alanus Barbatorta proprietates episcopatus Nannetensis valde adminuit, quia theloneum Namnetense, unde episcopi medietatem habere solebant, in tres partes divisit : sibi primam partem retinuit, secundam episcopis concessit, et tertiam vicecomitibus et proceribus.* (*Chronique de Nantes.* D. Morice. *Hist. de Bret.*, Pr. t. I, col. 146 ; édition Merlet, p. 95. Cf. *Chronique de Saint-Brieuc.* D. Morice, *ibid.*, col. 27).

seigneurs eussent perçu ces droits à l'occasion du passage de ces bateaux sur leur seigneurie, cette coutume, au temps de la féodalité, n'eût rien eu d'anormal. Mais le seigneur de Nantes était autrefois le duc de Bretagne et, depuis, le roi. Or, tous les bénéficiaires de ce droit n'avaient jamais rien pu revendiquer sur la ville ni sur la Prévôté ; seule une concession du souverain avait pu leur concéder ce droit.

Cette pancarte resta affichée sans modification substantielle jusqu'à la première moitié du XVIIIe siècle. La partie la plus ancienne de la rédaction qui nous en est parvenue doit être de 1436. Différents titres mentionnent la pancarte de cette époque et les indications reproduites dans des pancartes postérieures concernent des personnages qui vivaient précisément vers ce temps.

La nécessité de tenir cette pancarte à jour, en indiquant à chaque époque les bénéficiaires de ces droits, lui fit subir quelques retouches. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, ce vieux « tableau était tant usé et effacé sur le parchemin et en l'écriture d'icelui » qu'on pouvait difficilement le lire. D'ailleurs il était chargé « de ratures et de choses suspectes » qui causaient de grands troubles. Aussi, par les soins de la Chambre des Comptes, le 25 juin 1565, parut une nouvelle pancarte, rédigée d'après les anciennes et d'autres titres anciens.

Cette nouvelle pancarte fit foi jusque dans la première moitié du XVIIIe siècle. Les intéressés purent y recourir, comme à un document officiel, toutes les fois que l'on contesta l'existence ou la légitimité de leurs droits ; et le pouvoir royal lui-même reconnut longtemps son autorité, dans les actions qu'il intentait contre les propriétaires de droits dont il rechercha plus d'une fois la suppression.

En 1702, parut une nouvelle édition de la pancarte, imprimée à Nantes, chez Nicolas Bailly, petit in-8°. En 1729, dans l'édition donnée par Nicolas Verger, ce texte ancien a souffert de suppressions nombreuses

motivées par les faits dont nous parlerons plus loin. (1)

La pancarte de 1565 rédigée par la Chambre des Comptes, est muette sur l'origine de ces droits. Elle se borne à nous en faire connaître les bénéficiaires et la quotité des redevances qu'ils percevaient au tablier de la Prévôté. De cette omission on peut induire que les bénéficiaires jouissaient de leurs droits seulement en vertu d'une coutume immémoriale, simplement parce que leurs prédécesseurs immédiats en avaient joui, sans se préoccuper jamais de remonter à l'origine des choses, à l'époque où leur auteur les avait obtenues. S'ils avaient cependant eu la curiosité de rechercher cet auteur, la pancarte elle-même leur en offrait suffisamment le moyen.

Voici, en effet, un des articles que nous y lisons :

« Item est dû audit seigneur roi, pour chacun muy dudit sel, mesure nantoise, 4 d., dont y en a ung denier quitte audit seigneur Roy, et le surplus, le Chapitre de Nantes prend la dixième partie et le demourant, la dixième partie rabatue, est departi en trois parties dont le Roy prend la tierce partie, l'Evesque de Nantes l'autre tierce partie, et l'autre tierce partie est departie en neuf seigneurs. » Que l'on rapproche ces dernières lignes du texte de la *Chronique de Nantes* : *Alanus teloneum Nannetense... in tres partes divisit, sibique unam partem retinuit, secundam Episcopis concessit, tertiam Vicecomitibus*, que l'on considère que le seigneur roi était l'héritier d'Alain, et l'on constatera que le rédacteur de la vieille pancarte a traduit exactement le texte de la *Chronique de Nantes*, sans que rien prouve qu'il s'en soit jamais douté.

Ainsi, les seigneurs qui, autrefois, percevaient une redevance sur le sel qui passait au port de Nantes, étaient bien, sinon les héritiers, au moins les cause-

(1) *Instructions, tarifs et pancartes concernant le commerce.* Nantes, Nicolas Verger, 1729, p. 16.

ayants des compagnons d'Alain Barbe-Torte ; ils étaient les bénéficiaires de ce droit de tonlieu, divisé en trois parties par le vainqueur des Normands, un tiers pour lui, un tiers pour l'évêque, un tiers pour ses guerriers.

Ce droit resta longtemps dans des familles seigneuriales. C'était un bien noble dont la possession était interdite aux roturiers. Mais la noblesse s'appauvrissait et même se ruinait : en temps de guerre, par ses obligations militaires ; en temps de paix, par la satisfaction coûteuse des goûts développés par son éducation, et par l'éclat des fêtes qu'elle croyait nécessaires au soutien de son rang.

Vint un temps où les seigneurs, ne trouvant plus à vendre avantageusement leurs biens et leurs droits à d'autres seigneurs appauvris ou ruinés comme eux, durent chercher des acquéreurs dans une autre classe de la société et se rabattre sur les riches bourgeois.

C'est du xve siècle que date, dans notre pays, cette accession de la bourgeoisie à la propriété des biens nobles. Elle dut avoir pour cause des guerres ruineuses pour la noblesse : les guerres de Bretagne et la guerre de Cent Ans.

L'étude de notre pancarte nous montre que, vers 1436, tous les propriétaires du droit de Loire appartiennent à la noblesse et que, en 1565, un bon nombre d'entre eux sont bourgeois ou descendants de bourgeois.

Du reste, au milieu du xvie siècle, cette vente de droits et de biens nobles était chose courante. Il se fit alors un recensement de tous les biens vendus dans ces conditions et, en vertu de la déclaration du Roi datée du 2 mai 1535, les acquéreurs non nobles de biens nobles durent payer une taxe sur tous les biens de ce genre qui se trouvèrent alors en leur possession.

C'est ainsi que Robin Pilais, possesseur du devoir de Loire, dit « devoir de la Musse », dut payer une taxe de

500 l. sur tous les biens nobles dont il jouissait. Il est à remarquer que Guillaume de Launay, premier possesseur non noble de ce devoir, n'avait rien payé au fisc pour cette acquisition. L'acte de cession que lui fit Guillaume Chauvin de ce « devoir de la Musse » (1) ne mentionne que le prix de vente. Ni dans son texte, ni en dehors, au dos du parchemin ou sur le repli, il n'est question de la moindre taxe au profit de l'Etat.

Si la pancarte de 1565 nous avait donné toute la liste des propriétaires de ce devoir de Loire, il eût été facile de découvrir quels furent les héroïques compagnons d'Alain Barbe-Torte dans sa lutte contre les Normands. Malheureusement, en remontant dans le passé, elle s'est arrêtée au xve siècle et semble s'être bornée à prendre la pancarte de 1436 pour son point de départ.

Toutefois, les noms qu'elle nous révèle à cette époque appartiennent à nos grandes et vieilles familles nantaises, et il peut y avoir à ce sujet des indications qui, tout en restant un peu vagues, méritent d'être recueillies par des généalogistes à court de renseignements sur des temps si reculés.

Du reste, les noms des familles servaient à désigner ces devoirs. Il y avait le devoir de la Musse, perçu par les seigneurs de la Musse ; le devoir de Saffré, perçu par les seigneurs de Saffré ; parmi les autres bénéficiaires de ces droits figurent alors les seigneurs de Syon, de Sens, de Lesnerac, de la Chauvelière, de Montrelais, du Pé, et d'autres dont la noblesse remonte à la plus haute antiquité.

La rencontre du nom du sire de Derval, rapprochée d'un autre fait, tend à faire croire que ces anciens seigneurs de Derval descendaient d'un des compagnons d'Alain Barbe-Torte. Alain ne s'était pas contenté de distribuer à ses guerriers une partie du droit de tonlieu ;

(1) V. plus loin, p. 76.

il leur avait aussi distribué une partie des fiefs de la ville. Or, les seigneurs de Derval étaient autrefois les seigneurs des Dervallières, et l'Hôtel de Ville actuel de Nantes était dans le fief des Dervallières et paya jusqu'au XVIIIe siècle une redevance à cette seigneurie. D'où il semble que les seigneurs de Derval, possesseurs pendant des siècles à Nantes de deux concessions faites par Alain, durent appartenir à une famille de ses guerriers.

Tous les noms que nous venons de rappeler se trouvent un peu pêle-mêle dans la nouvelle rédaction qui fut faite de la pancarte en 1565. Mais les bénéficiaires de cette pancarte n'y figuraient pas tous pour la même cause et il y aurait à rechercher pour quelle raison précise chacun d'eux s'y trouvait. Toutefois, il semble que l'on peut distinguer parmi eux ceux qui jouissaient du droit « d'escaffe » et ceux qui jouissaient du droit « d'esmage », tous deux perçus au bureau de la Prévôté.

D'un titre que nous citerons en parlant du droit ou devoir de Syon, il résulte que le droit d'esmage, en latin *esmagium*, se confond avec le droit de tonlieu ; c'est, en effet, ce droit d'esmage que nous trouvons possédé à la fois par le roi, par l'évêque de Nantes et par les seigneurs héritiers des seigneurs à qui Alain Barbe-Torte l'avait concédé.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans un très ancien texte de la pancarte affichée à la Prévôté :

« Est deu au Roy et Duc pour chacun muid de sel mesure nantaise 4 deniers, dont il y en a un quite audit sieur Roy, et sur le parsus le Chapitre de Saint Pierre de Nantes prent la dixiesme partie, et le demeurant, l'autre dixiesme partie rabatue, est departi en trois dont le Roy prent la tierce partie, l'Evesque de Nantes l'autre, et la dernière est departie entre neuf sieurs :

« Sçavoir :

« Le sire de la Jaille à cause de messire Yvon de la Porte, pour trois sieurs.

« Le sire de Sion à cause de sa femme, dame de Saffray, pour un sieur.

« Guillaume de Treliere, pour trois sieurs.

« Thomas Botier, pour un sieur.

« Les hoirs messire Baltazar de Bloczac, pour un sieur.

Ces neufs seigneurs sont ainsi désignés dans une déclaration des droits et devoirs dûs au roi insérée au livre des *Mandements*, et qui est des environs de 1532.

« Et l'autre tierce partie est departie en neuf parties ; savoir est : à la dame de Saffray pour ung seigneur ; Georges Lespervier, qui a acquis de René de la Porte, que autrefois fut à ceux de la Jaille, pour troys seigneurs ; Thomas Botier à cause de Agaice de Coesquen, sa mère, que à present tient messire Guy de Carné, pour ung seigneur ; messire Balthazar de Bloczac, pour ung seigneur ; Guillaume de Treilleres, que à present tient Georges Lespervier, pour trois seigneurs. » (1)

Plusieurs de ces seigneurs figurent également parmi les bénéficiaires du droit d'escaffe. Ainsi, de ce dernier chef, le seigneur de Sion, toujours à cause de sa femme, la dame de Saffré, percevait 3 s. 9 d. sur chaque vaisseau ou escaffe chargée de sel venant de Bretagne à Nantes, et le double si le vaisseau venait du Poitou. Mais il y avait à jouir de ce droit un bien plus grand nombre de seigneurs.

On conçoit sans peine combien, d'un côté, ces droits étaient onéreux pour les particuliers, et, d'un autre, combien leur perception était gênante pour le commerce et la rapidité des transports. Il fallait s'arrêter à chaque instant sur la Loire, Par ailleurs, les bureaux de perception n'étaient pas toujours occupés par des employés honnêtes ; on abusait de l'ignorance des « voituriers par eau » qui ne savaient pas lire, et on leur faisait payer des droits que la pancarte ne mentionnait nullement.

(1) Archives départementales, *Livre des Mandements*, t. X.

Plusieurs fois, ceux que préoccupait le développement du commerce de Nantes, à la pensée des avantages qu'il pouvait tirer de la situation exceptionnelle de la ville sur le plus beau fleuve de France, eurent à attirer sur ce point l'attention de l'autorité supérieure.

A la visite que Louis XIII fit à Nantes, en 1614, on profita de son passage et de ses bonnes dispositions pour lui signaler un état de choses déplorable, auquel on lui demandait de vouloir bien remédier.

Voici le texte de la requête qui fut présentée au roi, au nom de la ville, à cette occasion :

AU ROY

et à nos Seigneurs de son Conseil,

SIRE,

Vos très humbles fidelles et obeissants subiects les habitans de vostre ville de Nantes, ayant le bonheur et l'honneur de la presence de Vostre Maiesté, luy font, en toute submission, tres humble requeste, disant que la situation de vostre dicte ville sur le fleuve de Loire qui trauerse le milieu de vostre royaume, et la proximité de l'emboucheure de la mer y ont produict un grand traficq de marchandises qui augmente les debuoirs deuz à Votre Maiesté et apporte grands proficts et commodités à plusieurs de vos villes et subiects de vos pays. Mais la liberté de ce commerce est beaucoup empeschée et le trafficq affaibli par la forme dont plusieurs seigneurs particuliers usent en lief (1) et perception de debvoirs qu'ilz pretendent leur estre deuz sur les marchandises montantes et descendantes au long de ladicte rivière par la contraincte qu'ilz font à tous les marchands et voituriers par eau de bransler et aborder avecq leurs bateaux en tous les lieux et endroicts où sont prétenduz ces debvoirs et les font seiourner, et, le plus souvent, perdre la commodité du temps et de l'eau ; voire, les font desvoier du cours ordinayre avec grande perte

(1) Lief levée.

et incommodité, ce qui ruine le commerce, amoindrist vos debvoirs et interesse le publicq et les particuliers. A quoy, toutesfoys, ont peult aisement obvier sans perte ni diminution desd. debvoirs; car, sy la recepte en estoit faicte tant à Ingrande, Pont-de-cé, qu'aux autres lieux ou sont posez les tabliers des debvoirs deuz à Vostre Maiesté, les marchands n'aresteroient que en deux ou trois endroitz, où, à present, ilz sont contraincts d'aborder et retarder en plus de cinquante lieux. Ce remede augmenteroit beaucoup la negociation ; vos debvoirs en seraient accreuz et les marchands redimez de vexations. Et seroit, audict fleuve, la negociation entièrement libre, s'il plaisait à Vostre Maiesté, que les pescheries et rotereaux qui touchent aux arches des ponts de Piremil et autres pontz de Nantes fussent posez au dessoubz desd. ponts, sans y avoir attache, par laquelle lesd. ponts sont tellement esbranlez que les reparations annuelles reviennent à plus de 20.000 livres, et la presante année à plus de 40.000 livres, par la demolition de deux arches soustenues d'un pilier qui eust renversé le surplus desd. ponts sy on n'y eust promptement donné ordre ; joinct que l'eau est tellement retenue que la rivière est remplie de sable, en sorte que la pluspart de l'année on ne peult naviguer ; et aux grandes eaux il y a telle inondation que les vallées, terres et prez adiacents la rivière sont couverts, et les propriétaires privez des fruicts et revenuz de leurs heritages, en sorte que le peuple ne peut que par emprunts fournir au payement et acquict des debvoirs deuz à Votre Maiesté. Ce dommage est accreu par une entreprise faicte puis peu de temps auquel on a mis des rotereaux et pescheries aux cinq grandes voies qui, soubz les arches desd. ponts de Piremil, estoint de tout temps libres et ouverts et iaçoit que les rotereaux mis aux autres arches doibvent, par vos reglements, avoir pour le moins neuf piedz d'ouverture, toutesfoys, les uns n'en ont que cinq, les autres six ou sept,

A ces causes,

Plaise à Vostre Maiesté ordonner que à l'advenir les seigneurs levans droicts sur les marchandises et bateaux, montans et descendans sur votre rivière de Loire depuis Orleans jusqu'à cette ville, feront faire la recepte par

leurs fermiers et receveurs aux lieux et endroicts où se levent et reçoivent vosd. debvoirs, sans que lesd seigneurs puissent contraindre les marchands et voituriers par eau de bransler et aborder en autres lieux. Et, outre, plaise à Vostre dicte Maiesté, ordonner que les voyes desd. arches seront entierement libres et ouvertes, et les pescheries posées plus bas en lad. rivière; et, en tout evenement, que les cinq grandes voyes seront ouvertes pour la descente des vaisseaux, et les rotereaux qui sont soubz les autres arches reduicts aux termes des precedents reglements pour chacun d'eux avoir pour le moins neuf piedz d'ouverture ; et les supplians continuront leurs prières à Dieu pour vos santé, heur et prosperité de vostre Regne.

F. TOURAYNE,
Procureur syndic des bourgeoys de Nantes. (1)

Cette requête fut luë au Conseil d'Etat qui se tint à Nantes le 26 août 1614. Les considérations qui y sont exposées étaient de la plus grande justesse ; mais le Conseil d'Etat ne voulut pas juger la question sans entendre tous les intéressés. Son arrêt, confirmé par lettres patentes du 26 août, porte que « les seigneurs prétendant lever des devoirs et les marchands fréquentant la rivière de Loire seront entendus » sur la requête présentée par les Nantais. Par ailleurs, et tout en laissant entière la question du fond, il était décidé que les seigneurs prétendant à ces droits les feraient percevoir au plus prochain tablier ou bureau de perception où se payent les droits dûs au roi, après avoir passé les lieux où se lèvent les droits desd. seigneurs.

Cette mesure atténuait en partie le mal causé par la multiplicité des bureaux de perception. Les « voituriers par eau » ne perdaient plus autant de temps à passer de l'un à l'autre pour laisser dans chacun ce qu'ils auraient aussi bien pu laisser dans un seul. Mais ces nombreux prélèvements pesaient lourdement sur les

(1) *Archives communales*, CC 39.

marchandises sur lesquelles ils étaient perçus, et l'on abandonnait peu à peu la voie de la Loire, qui devenait la plus onéreuse de toutes les voies de transport.

C'est ce qu'exposèrent les marchands de la Fosse au Bureau de Ville, dans sa séance du 6 décembre 1620.

« Il y a fort longtemps, y dirent-ils, que les villes et communautés qui sont situées sur la rivière de Loire, et même les marchands fréquentant lad. rivière, sont à rechercher les moyens de rétablir le trafic et commerce sur icelle, qui y est à présent, du tout ruiné, à cause des grands subsides qui s'y lèvent par plusieurs seigneurs ; même que leurs fermiers et receveurs molestent tellement les marchands qu'ils ont meilleur compte à faire achat de leurs marchandises à la Rochelle et à les faire conduire par charrois jusqu'au haut de lad. rivière plutôt que les voiturer par eau, ce qui apporte une grande diminution aux droits de Sa Majesté et aux devoirs de cette ville ; même que la plupart des habitants d'icelle qui ne vivent que de leur labeur et industrie sont tout à fait lésés, n'ayant aucun moyen de s'employer à cause de la stérilité du trafic. »

Ils ajoutaient que plusieurs particuliers avaient fait certaines propositions pour rendre libre le commerce, et ils demandaient à la ville de joindre ses députés à ceux des autres villes et communautés pour les démarches à faire en vue de réclamer cette liberté.

Mais le temps n'était pas encore venu de briser ces entraves au commerce. A différentes reprises, le pouvoir royal lui-même avait, dans d'autres vues, attaqué les bénéficiaires de ces redevances. Mais comme ils en justifiaient la possession depuis le temps requis pour qu'elle leur valût titre, on avait dû s'incliner devant la production de leurs titres de propriété.

Enfin le développement du commerce, en rapport avec les exigences d'une civilisation plus raffinée, nécessita une activité de transports qui ne pouvait plus

s'accommoder de toutes ces entraves gênantes. Au commencement du XVIIIe siècle, le pouvoir royal s'occupa sérieusement d'affranchir les fleuves et les rivières de toutes ces redevances surannées qui rendaient très onéreuse la jouissance de ces voies naturelles et peu coûteuses, mises par la Providence à la disposition des particuliers et des États. Le 24 avril 1717, un arrêt du Conseil d'Etat ordonna aux propriétaires des droits de péage sur la rivière de Loire de présenter leurs titres de propriété avant le 1er septembre prochain. Voici la teneur de cet arrêt :

Du 24 avril 1717.

Extrait des registres du Conseil d'Etat.

Le Roy étant informé que, contre le bien du commerce, il se commet quantité d'abus dans la perception des droits de péage, passage, pontonage et autres de pareille nature, sur la rivière de Loire ; que les marchands, pour éviter la perte de leur temps et de leurs marchandises, se trouvent forcés de payer aux fermiers de ces droits ce qu'ils exigent arbitrairement et au-delà des sommes portées par les tarifs ; que même, dans la plupart des lieux où se lèvent ces droits, il n'y a point de pancartes, conformément à l'ordonnance de 1669, ou elles sont très informes et dénuées de toute autorité légitime ; et Sa Majesté voulant y pourvoir, ouy le rapport, le Roy en son Conseil ordonne que, par devant les sieurs Intendants des Généralités et les Grands-Maîtres des Eaux et Forêts des Départemens dans lesquels sont situés les lieux où se perçoivent les dits droits de péage sur la rivière de Loire, les propriétaires desd. droits seront tenus d'en représenter les titres de propriété et les tarifs, dans le premier septembre prochain, dont lesd. sieurs Intendants et Grands-Maîtres donneront leurs procès-verbaux, pour, iceux vus et rapportés au Conseil avec leur avis, être par Sa Majesté ordonné ce qu'il appartiendra ; et faute par lesd. propriétaires de faire lad. exhibition dans led. temps, ordonne Sa Majesté qu'ils seront déchus de toute propriété desd. droits, et, à ce

effet, fait défense Sa Majesté auxd. propriétaires de percevoir lesd. droits led. temps passé, qu'ils n'ayent affiché au bas de la Pancarte qui doit contenir lesd. droits, un certificat de l'Intendant de la Généralité, contenant qu'ils ont satisfait au présent Arrêt, lequel sera registré, publié, lu et affiché partout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roy, tenu à Paris le 24e jour d'avril 1717. (1)

Cet arrêt, confirmé par lettres patentes données par le roi, le même jour, fut adressé par l'intendant Paul-Esprit Feydeau à son subdélégué, Gérard Mellier, qui fut chargé de le mettre à exécution dans les paroisses sujettes à la juridiction de l'Amirauté. Gérard Mellier le notifia aux marguilliers de ces paroisses, qui prenaient part à la gestion de leurs intérêts au spirituel comme au temporel.

Voici les noms de ces notables pour toutes les paroisses riveraines de la Loire :

Guillaume Buylendik et René Coignet, son consort de la paroisse de Saint-Sébastien ; Chasteau et Fr. Moreau, de Basse-Goulaine, le premier demeurant au village de la Rivière ; P. Renaudin et P. Harouet, de Thouaré, le premier demeurant au village du Chemin-Nantais ; P. Vignard et P. Rabotteau, de Sainte-Luce, le premier demeurant au village de la Mare-Sèche ; Brunelière, Ducoin et Dabin, de Saint-Donatien ; Lemaire, de Chantenay, demeurant à Chézine ; Robert Mesnard et Jacques Boju, de Rezé ; René Frenel et Jul. Ordronneau, de Saint-Pierre de Bouguenais; Jul. Perchays et Guil. Hervé, de Saint-Jean-de-Boiseau ; P. Vilaine et Vinc. Bronnays, du Pellerin ; Jacques Hautecœur et P. Leduc, de Frossay, le premier demeurant à la métairie de la Bernardière ; Jacques Guitton et René Durenceau, de Saint-Viau ; Mathieu Garnier et P. Guillet, de Corsept, le premier demeurant au vil-

(1) Archives Communales, CC 39.

lage de la Barillays ; Claude Pitard et Gilles Caillaud, de Saint-Brevain, le premier demeurant au village de la Prinaye ; Et. Canuel et Et. Calabre, de Saint-Nazaire ; Philippe et P. Vinsse, de Montoir, led. Philippe demeurant au village de Lonssay ; Vinc. Soreau et P. Cavaldin, de Donges ; P. Guiheneux et Fr. Gazois, le premier demeurant au village de la Ville-au-Puy ; Fr. Evain et Laurend Le Ray, de Cordemais, led. Evain demeurant au village de la Peille ; Jul. Morzel et Jul. Loyen, de Saint-Etienne-de-Montluc, led. Morzel demeurant au village de la Guillaumière ; J. Martin et Guil. Perchays, de Couëron ; Guil. Rocher et P. Pageau, de Mauves, demeurant le premier au lieu de la Prune, le second au Plessis ; Fr. Aubry et Pageaud, du Cellier, demeurant le premier à la Haute-Branchère, le second au Bas-Marais ; Georges Poupelard et Lebreton, d'Oudon, demeurant le premier en la ville d'Oudon, le second au Bois-Bressy ; Jul. Jouleau et Jul. Le Breton, de Saint-Géréon ; Jean Dupont et Eturmi, d'Ancenis ; Guil. Aubry et René Dupré, d'Anetz, demeurant le premier au village de Lance, le second à la métairie de la Grange ; Lenoble et Jul. Joubert, de Varades, demeurant le premier à sa maison noble de la Menuère, le second au lieu de la Millerais ; P. Baujouin et J. Mahé, demeurant le premier à Ingrandes, rue du Fresne, le second au village du Vau ; René Pinard et Boucher, demeurant le premier au Guineau, le second à Saint-Simon ; J. Huet et Louis Couraud, de Saint-Julien-de-Concelles, demeurant le premier au bourg, le second à la Haute-Vallée.

L'administration escomptait-elle l'impossibilité pour quelques-uns de ces propriétaires de montrer des titres qui, au cours des siècles, avaient pu être égarés dans le désordre des successions ou perdus à la suite d'autres circonstances ? Comptait-elle sur l'apathie avec laquelle on néglige parfois de défendre les droits les plus légitimes, surtout dans la conviction décourageante qu'il

est inutile de chercher à lutter contre l'Etat quand il veut s'approprier le bien des particuliers? Toujours est-il que plusieurs propriétaires du devoir de Loire laissèrent passer le 1er septembre sans se mettre en peine de se conformer à cet arrêt.

L'Etat revint à la charge par l'arrêt suivant :

Du 29 *aoust* 1724.

(Extrait des Registres du Conseil d'Estat.)

Le Roy étant informé que la quantité des péages qui se perçoivent sur les Ponts, Chaussées, Chemins et Rivières navigables de son Royaume, et Ruisseaus y affluans, est très préjudiciable au commerce, tant par les droits attribuez aux Seigneurs péagers, qui augmentent le prix des Marchandises et des Denrées les plus nécessaires à la vie, que par le temps considérable que les voituriers sont obligez d'employer pour acquitter ces Droits ; ce qui empeche les communications des Provinces les unes avec les autres, et fait souvent qu'une Province qui a trop grande abondance d'une espèce de grains ou d'autres denrées ne peut en aider d'autres où ils sont fort chers, et en retirer, en échange, d'autres espèces de grains ou denrées dont ils ont disette, pendant qu'ils sont à bas prix dans les Provinces d'où ils pourroient les tirer ; Et Sa Majesté étant aussi informée qu'il se commét des abus dans la perception desd. droits, nonobstant les Règlemens qui ont été faits en différens temps, et notamment par l'Ordonnance des Eaux et Forêts du mois d'Aoust 1669. Que les droits de la plupart des Péages ne sont pas connus au Public, par l'inexécution des formalités présentées par lesd. Règlemens, qu'il y en a même plusieurs qui ne doivent plus subsister, n'ayant été accordez que pour un temps limité et à des conditions qui sont finies ; et qu'il y en a d'autres qui, suivant la disposition de lad. Ordonnance de 1669, auroient été pareillement supprimez, si l'on en avoit fait représenter les titres constitutifs ; qu'encore que la representation et l'examen desd. titres ait été ordonnée par différens arrêts et notamment par ceux du 24 avril 1717, cependant cet

examen n'a point été suivi. Et Sa Majesté jugeant cet examen également juste et nécessaire puisqu'en même temps qu'il assurera encore davantage l'état de ceux qui sont bien fondez dans les droits qu'ils lèvent actuellement, il mettra à portée de soulager le public de ceux qui se lèvent sans titres suffisans ou dont les concessions sont expirées ; de réduire les droits de ceux qui les perçoivent sur un pied plus fort qu'il n'est porté par leurs titres; de faire des tarifs certains qui, en instruisant de la quotité des droits sur chaque espèce de Marchandises, évitent les contestations et les retardemens auxquels les Marchands et Voituriers se trouvent souvent exposez ; d'obliger les Propriétaires de ces péages d'exécuter les charges et conditions auxquelles ils ont été assujettis par leurs concessions.

A quoi Sa Majesté voulant pourvoir, elle commit différentes personnes « pour être, d'après leur avis, décidé ce qui appartiendra ; ordonna que tous les propriétaires enverront leurs titres dans quatre mois à partir de la publication du présent arrêt ; fit défense auxd. propriétaires, après l'expiration du délai qui leur est accordé pour la représentation de leurs titres, de percevoir lesd. droits de péages et autres, s'ils ne justifient de lad. représentation par le certificat dud. greffier, dont ils seront tenus d'attacher une copie collationnée au bas des Pancartes desd. Péages, à peine, en cas de contravention, d'être poursuivis extraordinairement comme concussionnaires.

« Fait en Conseil d'Etat, Sa Majesté y etant, tenu à Fontainebleau le 29e jour d'août 1724. » (1)

Plusieurs propriétaires du devoir de Loire s'étant conformés à ces prescriptions, l'intendant de Bretagne leur délivra un certificat qu'ils durent afficher au bas de la pancarte qui les concernait, et ils continuèrent à

(1) *Archives communales*, CC 42.

percevoir leur devoir à la Prévôté comme précédemment.

Mais ce n'était pas pour cela qu'on leur avait demandé l'exhibition de leurs titres : on tenait surtout à la suppression de leurs droits. Ce but est nettement exprimé dans différents mémoires qui se succédèrent jusqu'à ce que l'on eût enfin obtenu le succès désiré depuis si longtemps.

La Ville poursuivait alors avec ardeur l'affranchissement complet de la Loire, depuis Nantes jusqu'à Orléans. Elle voulait définitivement débarrasser la navigation de tous les péages et autres devoirs de ce genre, qui arrêtaient à chaque instant les bateaux sur le fleuve. Et il faut avouer qu'elle avait bien raison dans les récriminations auxquelles elle se livrait à ce sujet. Lisons plutôt quelques extraits de ces mémoires :

Mémoire que la Communauté de Nantes prend la liberté de présenter à Monseigneur l'Intendant.

Rien n'intéresse davantage la Communauté de Nantes que le dépérissement du commerce de ses habitans. C'est avec une douleur inexprimable qu'elle voit diminuer chaque jour un commerce qui, encouragé et soutenu par une puissante protection, égaleroit bientost celuy des plus célèbres villes de l'Europe. Elle croiroit son zèle bien récompensé si elle pouvoit, par ses soins et ses travaux, non pas le rétablir (une si haute pensée ne sauroit entrer que dans l'esprit des premiers ministres de l'Estat qui seuls en pourroient venir à bout), mais seulement le soulager en contribuant de tout son pouvoir à faire cesser les vexations dont il est accablé.

Ces vexations sont infinies, presque toutes exercées par les Employés des différens Bureaux de recettes des droits sur les marchandises, et la Communauté n'entreprendra point de les rapporter toutes icy : elle se retranchera simplement à exposer aux yeux de Monseigneur celles que Sa Grandeur peut facilement réprimer par son autorité.

Droits de Seigneurs.

Ces droits ou impositions sur diverses marchandises sont des récompenses dont les anciens ducs de Bretagne gratifièrent leurs serviteurs et les dames à qui ils voulaient faire du bien. Quoy qu'une partie de ces péages n'eût esté donnée à ces particuliers que pour en jouir pendant leur vie, et qu'ils deussent cesser avec elle, et quoy que le surplus n'eût esté donné qu'à titre onéreux, cependant presque tous ces droits subsistent encore aujourd'hui et nul d'entreux ne paroist tenu d'aucune charge.

Dans les derniers mois de 1731, M. le Controlleur général écrivit à M. de la Tour, afin d'estre informé de tous les péages et autres memes droits qui pouvoient se lever à Nantes, ou aux environs, afin d'obliger les propriétaires de ces droits d'en faire cesser la perception, s'en trouvant déchus de plein droit, faute à eux d'en avoir représenté les titres justificatifs dans les temps indiqués par les arrêts du Conseil afin d'en obtenir la confiscation. M. de la Tour envoya la copie de cette lettre à M. Vedier alors son subdélégué à Nantes, qui la communiqua aux Négocians.

Ceux-cy mirent en conséquence, le 29 octobre 1731, ès mains de M. Vedier une longue énumération contenant 25 de ces sortes de droits, mais qui ne les comprenait pas encore tous. Nous en remettrons des copies à Msgr dès qu'il le jugera nécessaire.

Le s. Dulyon, receveur de ces 25 péages, en perçoit encore plusieurs autres qu'il ne crut pas devoir employer dans le mémoire qu'il en donna aux Négocians.

Depuis ce temps là, le Conseil ordonna à M. de la Tour de suprimer une partie considérable de ces droits : il eut ensuite des ordres pour en rétablir plusieurs purement et simplement, quelques autres à certaines conditions et le surplus resta supprimé.

Quant à l'autre partie de ces droits, elle subsiste toujours et il n'y a point esté touché.

Nous suplions très humblement Monseigneur de faire donner un arrest du Conseil où soient énoncés par détail tous ceux que S. M. entend devoir subsister, que cet arrest soit imprimé, publié et affiché avec la Pancarte d'iceux, et une copie authentique d'icelle insérée dans un tableau

qui sera attaché dans le lieu le plus exposé à la vue dans le tablier de celui qui en fera la recette, et pour empêcher qu'il n'en soit perçu quelqu'un au delà de ceux que le Conseil aura conservés, il sera ordonné par le même arrest que le receveur d'iceux en donnera quittance valable et dument circonstanciée, dont les formules seront imprimées et contiendront tout le détail des droits qu'il sera permis de lever au profit des seigneurs, ensemble et leur quotité, et sera écrite à la main la quantité des marchandises sur lesquelles ils auront été perçus, avec la somme reçue pour chaque droit et le total d'icelle.

Il a esté suprimé, comme nous l'avons dit plus haut, une partie considérable desd. droits ou péages, mais à faute de précautions cy dessus indiquées, il est impossible de découvrir si le receveur ne les perçoit pas encore parce que ses quittances ne contiennent aucun détail. (1)

Ce mémoire excita un redoublement d'activité dans la poursuite de l'affaire.

« Sur le mémoire présenté à M. l'Intendant par la communauté de cette ville aux fins d'obliger les fermiers, sous-fermiers, directeurs, commis et certains propriétaires des prétendus droits de péages qui se lèvent dans les ville et fauxbourgs de Nantes à représenter les titres sur lesquels ils prétendent s'autoriser à la perception desdits droits, afin de réprimer les vexations infinies qui se commettent dans les bureaux de recettes, l'Intendant ordonna, par ordonnance du 10 octobre 1735, d'assigner tous les propriétaires desdits droits par devant son subdélégué ».

Ainsi la Ville poursuivait d'une façon pressante la suppression de tous ces devoirs. Son maire, Gérard Mellier, apportait à l'affaire une ardeur qui était plus goûtée des habitants de la ville que du petit nombre des bénéficiaires de ces droits onéreux pour le public. Toutefois, avec une partialité excusable de la part d'un

(1) *Archives communales*, CC 44.

maire, il avait demandé qu'on n'englobât pas la ville de Nantes parmi les victimes de cette suppression. Il obtint gain de cause sur toute la ligne. Le 21 décembre 1728, parut un arrêt du Conseil portant que « les droits qui se perçoivent sur les marchandises qui passent par eau et par terre dans la ville de Nantes et dans la banlieue, par la communauté des habitants de lad. ville, n'étaient pas sujets à la vérification ordonnée par l'arrêt du Conseil du 29 août 1724. » (1)

Quant aux particuliers, leurs affaires en allèrent tout autrement. Tous, les uns après les autres, par séries, virent abolir des droits à la propriété desquels ils avaient les titres les plus légitimes, titres qu'ils avaient exhibés scrupuleusement pour se conformer aux différents arrêts qui les leur avaient demandés.

La suppression commença dès 1729. Le 6 avril de cette année, Gérard Mellier présenta au Greffe de la Communauté de la ville « les imprimés de quatre arrêts du Conseil qui supprimaient les droits de péage qui se percevaient ci-devant au Tablier de la Prévôté de Nantes par les particuliers y dénommés » (2). Deux de ces arrêtés, datés du 4 janvier 1729, supprimaient les droits de Marie Favreau, veuve de François Chéreau, et ceux de la chappellenie de la Maillardière ; les deux autres, du 28 janvier, supprimaient les droits de la veuve de la Monneraye et du s. Desburons-Huteau » (3).

Les victimes de cette première charretée ne se laissèrent pas exécuter sans réclamation. Elles présentèrent au roi une requête « tendant à ce que pour les causes y contenues, il plût à Sa Majesté recevoir les très humbles représentations contre l'arrêt du Conseil du 18 jan-

(1) *Archives communales*, CC 43.

(2) *Arrêts et Ordonnances de Gérard Mellier*, t. VII, p. 366.

(3) Les quatre arrêts de ces suppressions sont imprimés à la suite dans le même recueil. Les arrêts de suppression des droits de Sesmaisons et de Montigné, le premier daté du 4 janvier 1729, le second du 18 janvier suivant, figurent *ibidem*, t. VIII, p. 22, et t. VII, p. 377.

vier 1729, et, en conséquence, les rétablir dans la possession et jouissance de leur droit de péage » (1).

Constant avec lui-même, le Conseil d'Etat, dans plusieurs arrêts portés à des dates différentes, déclara aux intéressés qu'il avait vu tous les titres produits à l'appui de leurs droits. Il reconnaissait qu'ils avaient bien justifié de leur possession depuis la pancarte de 1565, et que, dans différentes circonstances, dans des réceptions d'aveux, à la suite d'enquêtes officielles, l'Etat lui-même avait certifié l'excellence de leurs causes. Mais, dans ces différents arrêts, le même Conseil n'en concluait pas moins uniformément que, sur l'avis des Commissaires à qui l'on avait communiqué ces titres, sans avoir égard aux requêtes et demandes des intéressés, il les déboutait de leurs droits et ordonnait que l'arrêt du 18 janvier 1729 serait exécuté selon sa forme et teneur.

Il est à remarquer que ces arrêts déclarent simplement la suppression de ces droits, sans allouer la moindre indemnité à leurs propriétaires.

Ce procédé, pour être légal, était-il juste ? Ces droits détachés, à l'origine, du domaine public, par la concession du prince, et possédés pendant plusieurs générations par les héritiers des premiers bénéficiaires, avaient fini par passer dans le commerce. Les derniers de leurs possesseurs les possédaient à la suite de ventes publiques faites sous l'autorité de l'Etat, qui y avait perçu les droits ordinaires.

Dans différentes occasions, l'Administration avait voulu examiner les titres de ces propriétaires, elle les avaient déclarés bons, et c'était sous cette garantie officielle que, mis de nouveau en vente, ces droits avaient trouvé acquéreurs. Dans la circonstance, en agissant par procédé de confiscation, l'Etat lésait donc les inté-

(1) *Archives communales*, CC 44.

rêts des particuliers qui avaient toutes les raisons d'être de bonne foi dans une possession revêtue de toutes les qualités requises pour être valable.

A une époque où l'on a vu l'Etat indemniser fortement même des empoisonneurs publics pour une suppression de commerce ou d'industrie nuisibles à ses administrés, on constatera que, de nos jours, il est plus généreux qu'autrefois.

Ainsi, de 1729 à 1739, furent supprimés tous les devoirs de Loire appartenant à des particuliers et qui avaient été détachés du domaine public dès le IXe siècle. On le voit, tout l'ancien régime s'effritait peu à peu et de nombreux usages qui, après avoir eu leur raison d'être, devenaient une gêne pour les besoins de la société nouvelle, disparaissaient devant la force des choses, sans avoir besoin d'attendre les violences de la Révolution.

Cette étude serait incomplète si nous n'y ajoutions le texte de la pancarte qui figurait autrefois « au tablier » de la Prévôté de Nantes.

On trouvera des développements et des éclaircissements sur ce texte dans les articles relatifs à la plupart des droits mentionnés par cette pancarte (1). Il serait possible et même facile de rendre cette partie de notre travail plus complète et plus précise. Les documents ne manquent pas à ce sujet, mais ne sont pas actuellement accessibles au public, par suite de la fermeture des Archives départementales. Ne prévoyant pas cette fermeture, nous avions, à une autre époque, relevé dans ces archives plusieurs cotes que nous n'avons pas pu utiliser. De même, nous aurions été heureux de revoir les originaux des textes que nous citons pour rectifier des erreurs qui peuvent provenir de la rapidité avec laquelle on prend des notes quand on compte ne s'en

(1) Voir plus loin, p. 75 et suivantes.

servir qu'avec la faculté de revoir ces originaux ; mais ce travail, qui demandait un certain temps, ne nous a pas été possible. Même les études archéologiques se seront ressenties de la guerre. A la bienveillance du lecteur d'excuser les imperfections que l'auteur est le premier à signaler et dont il est le premier à souffrir.

Pour aider à bien comprendre la valeur historique du tableau que nous donnons, rappelons qu'il porte les traces de plusieurs retouches. Sa première rédaction étant de 1436, c'est cette époque qu'il faut assigner à l'existence des premiers personnages mentionnés à chaque article; les mots « *modo*, maintenant » se réfèrent à la retouche de 1565, et donnent les noms des propriétaires du droit à cette date. Les noms placés entre [ ] étaient à la marge de la copie de la pancarte que nous publions. Ils se rapportent à des personnages qui vivaient dans la première moitié du XVIIe siècle.

M. de la Nicollière a publié dans *Les Privilèges de la Ville de Nantes* (éd. des *Bibliophiles Bretons*), p. 46-51, une *Pancarte des droits perçus par la prévôté de Nantes.* Ce dernier texte, dont il place la rédaction antérieurement à 1431, diffère complètement du nôtre, du moins dans sa disposition. On y rencontre cependant quelques données qui ont été reproduites dans le texte de 1436. Une étude comparative des deux textes nous entraînerait trop loin.

Tableau ancien qui par cy devant soulloit estre en forme de pancarte non signée ne approuvée au tablier de lad. provosté de Nantes. (1)

Et premier,

Est du par vaisseau, escaffe ou batteau comptable de six muids et au dessus qui amenent sel tant de Bretagne que de Poictou les debvoirs qui ensuivent ;

(1) *Archives Départementales*, G 88.

Scavoir est :

Au sieur de Carigo, *modo* le sieur de Bodel [*modo* le receveur de Launay et héritiers]..... XII d.

A messire Balthasar de Bloczac, a present messire le Port de la Jumelliere, *modo* Olivier Heart, [*modo* Jean Hays, dit Vincendière, et à present Me Jean Carris, receveur] ..... IIII d.

A Guion de Rochefort, a présent Jan de la Lande [*modo* le president de Harouis]..... II s.

A Thomas Bottier, à cause de Agaisse de Couesquen sa mère, *modo* Bastardiere [*modo* le s. de Tenoul] XVI d.

A la fille Silvestre de la Fontaine [*modo* la fille et heritiere feu Me René du Mollay]..... IIII d.

Au prieur de Ste Croix... II d. une mine de sel.

A Charles de Lesnerac, à cause de messire Jacques Goymier, autrefois sieur de la Chauveliere, à present Geoffroy le Ferron, *modo* le sieur de la Maillardiere, [*modo* le sieur de la Maillardiere Gabart et le sieur du Brandeau]..... II s.

Et sy le vaisseau est du Poictou et il ait chargé en Poictou, il doibt quatre soulz..... IIII s.

Au sieur de Montigné [*modo* la fabrique de St Nicollas de Nantes]..... IIII d.

Au sire de Montrelais, *modo* la comtesse de Maure [*modo* la dame comtesse de Maure]..... XVI d.

A Ollivier le Texier et ses consors en la ligne des Maillards à cause de feue Perronnelle Renoullart, nagueres femme de Guillaume Rivault, *modo* Montigné [à lad. fille de feu Me René du Mollay]..... IIII d.

A madlle de la Jaille à cause de messire de la Porte, [*modo* les religieux Carmes de Nantes]. une mine de sel.

Au sieur de Sion à cause de sa femme dame de Saffré [*modo* le Chapitre de St Pierre de Nantes]. III s. IX d.

Et si le vaisseau et le sel sont de Poictou, il doibt le double.

A l'abbé de Melleray..... I quartau de sel.

A la prieure des Couetz..... I quartau de sel.

Et doibt lad. prieure fournir de balises a ses despens entre le pas de Bottie et Trentemoult.

Au sire de Sens, sy le vaisseau et le sel sont de Poictou [*modo* au sieur de Thouairé]..... II s. VI d.

Item est deu par muid de sel monté amont Loire en challand.

Scavoir :

A messire Jean de Penhouet, à present Ollivier de Corval [*modo* les religieux Chartreux de Nantes] I d. ob.

A l'abbé de S. Main de Guer [*modo* la fille et heritiere du recepveur de Launay]..... I d.

A dame Janne de Rostrenen, à present mons. d'Acigné [*modo* le s. de Bastine et de Moayre, et après eux aux enffans de Jullienne de Moayre, depuis evincé par M. le duc de Brissac qui jouist]..... I d.

Au sieur de la Muce, à present... Pillais [*modo* Me Michel Ragault]..... demy parisy.

Au sieur Maillard, à present Georges Lespervier [*modo* les Carmes de Nantes]..... demy parisy.

A Jan du Droullay, à cause de deux chappellenies fondees en l'eglise de Nantes, *modo* Martin Quatrans et les hoirs Jan Guiho..... I denier parisy.

A mademoiselle de la Jaille [*modo* les religieux Carmes]..... demy parisy.

A la reparation de la ville..... II s.

A la Chauveliere, à present Guillaume Ferron, sieur de Soché [*modo* le sieur de la Maillardière Gabard et le sieur du Brandeau]..... poge.

Item est deu par chacun challan comptable de six muids de sel et au dessus ;

Scavoir est :

Au sire de la Muce, *modo* led. Pillais [*modo* Michel Ragaud]..... II s. VI d. une mine de sel.

A messire René de Bazoges à cause de sa femme [*modo* la fabrique et paroissiens de Saint Nicolas]. xx d. ob.

Au sire de Sesmaisons..... iiii d.

A messire Nicollas de Volluz (Velluire?), en après Pierre Prezeau, à present Me Ollivier Laurens, medecin [*modo* la compagne du s. des Marais et le s. de la Noe Laurens]..... iiii d. ; septier de sel.

A messire Guillaume le Borgne, à present les hoirs Martin d'Arande, à present M. du Cartron [à present André Ruys, la veuve duquel a vendu à feu André Lesocq]..... ii s. i mine de sel.

A Charles de Lesnerac, à cause de messire Jacques Goynier sieur de la Chauveliere, à present Geoffroy le Ferron [*modo* le s. de la Maillardiere Gabard et le s. du Brandeau].. xi s. ob. tiers de denier, i quartau de sel.

A l'abbé de Villeneufve..... ii s. ii d.

A l'abbé de Geneston..... v d.

Au sire du Pé..... xiiii d. ob.

A la fille Silvestre de la Fontaine, *modo* led. Heart [aud. Jan Hays, dit Vincendiere]..... vi d.

A Me Robert de Lespervier [*modo* les Carmes]. ix d.

A Geoffroy Barbe, aultrefois Pierre de Rocy, à cause de la fille Boisheullin, à present Me Ollivier Laurens [*modo* la compagne du s. des Marais et le s. de la Noe Laurens]..... xiiii d.

Au prevost de Vretou..... iiii d.

Au sire de Sens à cause de feu Me Robert Becherel [à present au s. de Thouairé]..... vi d.

A Thomas Botier, à present messire Guy de Carné. iiii d. iii quartaus de sel.

A Eon Bodard, à present Jan du Vignau à cause de sa fe, sœur dud. Bodart, *modo* les Quatrans et Guiho, *modo* monsieur de la Rochefordiere..... vii d. ob.

Au sire de Montrelais [la dame comtesse de Maure]. v d. i septier de sel.

Au sire de Derval, *modo* messire Jan François [*modo* le s. de Martigné Guischard, cons. en la court].

XII d. I septier sel.

A madlle de la Jaille, *modo* les Carmes.

II s. VI d. I mine de sel.

A l'abbé de Prieres..... XVI d.

A Jan Chauvin qui fut de Jamet Moriol, *modo* les hoirs dud. Me Ollivier Laurens [*modo* lad. compagne dud. s. des Marais et la Noe Laurens]..... XIX d.

Item est deu pour le debvoir d'une grande unzaine de cinq muidz et six muidz, mine moings, par chacun muid (1) :

Scavoir est :

A la réparation de la ville..... II s.

A Charles de Lesnerac [à cause] de messire Jacques Goynier à present led. Ferron [*modo* Maillardiere Gabard]..... poge.

A de Janne de Rostrenen, à present M. d'Acigné [Bastines. à present Jullienne de Moayre, femme de P. Lemercier de Coueron]..... I d.

A l'abbé de Saint Main de Guer [la fille et héritière du receveur de Launay]..... I d.

A messire Jan de Penhouet, *modo* le sieur de Corval [*modo* le couvent des Chartreux]..... I d. ob.

A madlle de la Jaille, *modo* lesd. Carmes, demy parisy.

A Eon Bodard, à present Jan du Vignau, à cause de sa fe, *modo* Rochefordiere..... poge.

Item est deu par chacune sentine nommée grande unzaine de cinq muidz et de six muidz, mine moings :

Scavoir est :

A Charles de Lesnerac, à cause de messire Jacques

(1) La « grande unzaine » était une « sentine » qui portait depuis un muid jusqu'à quatre muids ; la « petite unzaine » était de quatre muids à six muids moins une mine ; le muid, mesure nantaise, était de 52 quartaux.

Goynier, aultresfois sieur de la Chauvellière, à present led. Ferron [*modo* Maillardiere et le s. du Brandeau]. VII s. VI d. poge tiers de denier I quartau de sel.

A Jan du Droullay que ses predecesseurs fonderent pour une chappellenie en l'eglise de Nantes... VIII d.

Eon Bodard, à present Jan du Vignau, à cause de sa f^e^, *modo* Rochefordiere ..... VIII d. ob

Item est deu par chascune autre sentine nommée petite unzaine, scavoir est par muid dudit sel :

A la reparation de la ville..... II s.

A Charlès de Lesnerac, à cause de messire Jacques Goynier autrefois sieur de la Chauvelière, à present led. Ferron [Gabard *modo* Maillardière]..... poge.

A dame Janne de Rostrenen, à present le sieur d'Acigné [Bastines, à present Jullienne de Moyre sa fille, femme de Pierre Mercier à Coueron]..... I d.

A l'abbé de Sainct Main de Guer, *modo* le sieur de Launay et heritiers..... I d.

A messire Jan de Penhouet, *modo* led. de Corval [*modo* le couvent des Chartreux]..... 1 d. ob.

A mad^lle^ de la Jaille, *modo* les Carmes. demy parisy.

A Eon Bodart, à present Jan du Vignau, à cause de sa f^e^, *modo* les Quatrans et Guiho [le s. de la Rochefordiere]..... poge.

Item est deu par chacune sentine nommée petite unzaine de quatre muidz et au dessoubz :

C'est assavoir :

A Charles de Lesnerac, à cause de messire Jacques Goynier, à present led. Ferron [*modo* la Maillardiere]. V s. IX d. obolle poge, tiers de denier I quartau de sel.

A Jan du Drouillay, pour lad. chappellenie fondée par ses predecesseurs en l'eglise de Nantes..... VIII d.

Eon Bodart, à present Jan du Vignau, à cause de sa femme, *modo* Rochefordiere..... VIII d. obolle.

Item est deu par chacun tonneau de vin venant d'amont par la rivière de Loire, par devant les ravoys de Touarré :

Scavoir est :

A la reparation de la ville..... II s.

A messire Jan de Penhouet, *modo* le sieur de Corval [*modo* les Chartreux de Nantes]..... I d. ob.

A Charles de Lesnerac, à cause de messire Jacques Goynier [*modo* le s. de la Maillardiere] II d. ob. poge.

A l'abbé de Sainct Main de Guer, *modo* led. Ferron, *modo* le receveur de Launay et heritiers..... I d.

A dame Janne de Rostrenen, à present le sire d'Acigné [Bastines, à present Jullienne de Moaire, femme de P. le Mercier, depuis évincé par M. le duc de Brissac qui en jouit]..... I d.

A Jan du Droullay, à cause desd. chappellenies. 1 d. poge (1).

A Eon Bodart, à present le sieur du Vignau, à cause de sa fe, *modo* Rochefordiere..... poge.

Au sieur de la Muce, *modo* led. Pillais [*modo* Michel Ragaud] ..... demy parisy.

A madlle de la Jaille, à cause de messire Guion de la Porte, *modo* lesd. Carmes..... demy parisy.

Item est deu par chacun muid de froment et de poix amenez d'amont par la riviere en challans et sentines :

Scavoir est :

A la reparation de la ville..... II s.

A l'abbé de Sainct Main de Guer, [la fille et heritiere de feu Me Ymbert de Launay]..... I d.

A dame Janne de Rostrenen, à present au sire d'Acigné [*modo* Bastines, à present Jullienne de Moire sa

(1) On désignait dans notre pays sous le nom de *poge* ou *pouge* ce que d'autres pays appelaient *pougeoise*. Cette monnaie valait une moitié d'obole, et par conséquent un quart de denier.

fille, femme de P. Lemercier de Coueron, depuis M. le duc de Brissac] ..... I d.

A Eon Bodart, à present led. du Vignau, à cause de sa fe, *modo* Rochefordière ..... poge.

A Charles de Lesnerac, à cause dud. Goynier, à present led. Ferron [*modo* le s. de la Maillardiere] III d. ob.

Au sieur de Sens, à cause dud. Brocherel, à present le sieur de Thouerré [la fille et heritière de Me Ymbert de Launay] ..... IIII d.

Au sieur de Penhouet, à present le sieur de Corval. I d. ob.

A la dame de la Jaille, à present les Carmes. demy parisy.

Au seigneur de Montrelais [la comtesse de Maure]. IX d. ob.

A Jan Eaye et Maillard, *modo* les Carmes.... I d.

Au sieur de la Muce, *modo* led. Pillais [Michel Ragaud] ..... demy parisy.

Les propriétaires du droit d'escaffe sont un peu perdus dans ce tableau. En voici un autre dressé en 1694 et qui les concerne exclusivement. En les énumérant, nous donnons à chacun un numéro d'ordre auquel on se reportera, dans les pages suivantes, pour mieux connaître la nature des droits de chacun et la suite de leur succession.

Droits ou devoirs : 1. du Carigo ; 2. de la Musse ; 3. de Thouaré ; 4. des Chartreux ; 5. de la Maillardière ; 6. de l'abbaye de Melleray ; 7. de l'abbaye de Prières ; 8. de l'abbaye de Villeneuve ; 9. de la Fontaine ; 10. de l'abbaye de Geneston ; 11. de la Rochefordière ; 12. de l'Epine-Gaudin ; 13. de Sesmaisons ; 14. du Pé ; 15. du Saint-Sépulcre ; 16. de Montgny ; 17. du Cartron ; 18. de Montrelais ; 19. de Rochefort ; 20. de Saint-Nicolas ; 21. de Sion ou du Chapitre de Nantes ; 22. des Carmes ; 23. de Passé-Laurent ; 24. de Ternoul.

1. Devoir de *Carigo* et de *Saint-Meen de Guer.* Il est ainsi formulè dans une déclaration de 1718 :

« Par vaisseau et escaffe ou bateau comptable de 6 muids de sel et au-dessus qui amenent sel tant de Bretagne que de Poitou, 12 d. par muid de sel montant a mont la riviere de Loire en chalan, 1 d. (*Arch. comm.*, CC 41.)

Ces deux devoirs étaient autrefois distincts. Celui de Carigo appartenait à une famille de ce nom qui avait donné son nom au logis « du Carigo », situé près des religieuses de Sainte-Claire, dans la rue Fénelon.

Le devoir du Carigo, appelé plus tard improprement le « Clarigo », était possédé en 1436 par le sieur de Carigo, puis plus tard par le s. de Bodel.

A partir du commencement du XVIIe siècle, il est uni au devoir de Saint-Meen de Guer. Ce dernier, en 1565, appartenait à l'abbé de S.-Meen; mais à la suite de l'aliénation de 50.000 écus de rente de biens d'églises du royaume, l'abbé vendit son droit qui fut adjugé, le 25 octobre 1569, au sieur Pigeon, pour la somme de 500 l. et 25 l. 6 s. t. pour les cinq pour cent.

4 avril 1573; contrat de vente dudit devoir de S. Méen Duguer au profit dud. Pigeon, moyennant 1133 l. t.

1625, 15 avril; bail du devoir de S. Méen de Guer et Clarigo pour 5 ans, moyennant 100 l. t.

1663, 8 août; contrat de vente par Pierre de Caradeuc, à Robert de Belestre, des devoirs de S. Meen et de Clarigo, pour 1.000 l. t.

Sans date; le receveur de Launay et héritiers : la fille de feu Me Ymbert de Launay.

1679; rachat dud. devoir pour le décès du s. Michel.

1680, 5 août; vente par le s. de Belestre au s. Ragaud desdits devoirs de S. Méen de Guer et de Clarigo, pour 500 l.

1694; Laurent Ragaud, s. du Bois, cons. du Roy,

contrôleur général de la Prévôté ; il est maintenu par les Commissaires de la Réformation du Domaine.

1709, 21 décembre ; vente par le s. Ragaud au s. Couraud du Palus.

1739, 5 mai ; suppression du droit de péage appelé le devoir de S. Méen de Guer et de Clarigo, appartenant au s. Couraud du Palus. (Texte, *Arch. comm.*, CC 44.)

2. Droit de la *Musse* ou des *Pillets*. Il comprend pour muid de sel montant la rivière de Loire en challan, demi parisis ; pour chaque challan comptable de six muids de sel et au dessus, 2 s. 6 d. et une mine de sel. (CC 41).

Ce droit tire son double nom des seigneurs de la Musse, puis des *Pilais* ou *Pillets*, famille qui habitait en Saint-Saturnin.

1435, 2 juillet; aveu Guillaume de la Musse.

Dans un titre qui a été produit à une séance de la Société Archéologique et qui a été l'occasion de cette étude, n. et puissant Jehan de la Muce, seigneur de la Muce du Ponthus et de la Cheze Gerault, fils et héritier noble de def. messire Guillaume de la Muce, chev., sgr desd. lieux, vend à Guillemin de Launay, bourgeoys de Nantes, et à Marie Turmel, sa fe : « le devoir sur Loyre que le def. sgr de la Muce et les sgrs de la Muce deparavant prenoient et levoient par leurs gens et commis en leur vivant, savoir par chacun muy de sel chargé en chalan comptable demy parisi. Item par chacun chalan comptable portant seix muiz de sel et au dessus mené et conduit amont la rivière de [Loire], deux soulz seix deniers et une mine de sel. Item par chascun tonneau de vin amemé des parties d'amont au port de Nantes [ ] parisi ; et par chascun muy de blé amené desdictes parties d'amont audit port de Nantes, demy parisi. Et est led. devoir [levé] et perceu et de tout temps l'a esté en la maison de la prevosté de Nantes où est faicte la recepte extraordinaire en-

semble [ ] devoirs que autres seigneurs et gentilz hommes prennent et lievent sur lesd. deniers et marchandises. »

La vente est faite pour 40 l. de rente, dont 25 au chapelain de la chapellenie fondée à la chapelle du manoir de Ponthus, et les 15 autres au sgr de la Muce. L'acte est passé par la Court de Nantes, le 6 février 1461.

1486, 23 août ; partage des biens de Guillaume de Launay, par lequel le devoir de Loire échoit à Robin Temelée.

1504, 8 février ; autre partage par lequel il est échu à Robin Pillais un devoir qui appartenait à Robert de Temelée et à sa femme.

1529, 12 avril ; aveu Robin Pillais.

1535, 2 mai ; déclaration du Roi imposant une taxe sur les particuliers non nobles qui achèteraient des biens nobles ; R. Pillais est taxé à 500 l. pour divers héritages, y compris le devoir de Loire.

1565 ; Jeanne Pilais.

1602, 24 avril ; vente du devoir de la Musse ou des Pillais, par Jean Meillent et sa fe, à Michel Ragaud, pour 480 l. et 51 l. 14 s. de rente.

1678 ; François Ragaud.

1687, 1694 ; Laurent Ragaud ; maintenu, le 19 septembre 1689, par les Commissaires de la Réformation du Domaine.

1709, 21 sept. ; vente par Michel Ragaud au s. Couraud du Palus.

1727 ; Courau du Palus.

Supprimé par arrêt du Conseil d'Etat du 5 mai 1739. (Texte, *Arch. comm.*, CC 44.)

3. Droit de *Thouaré*, de *Sens* ou de *Jaille*. 2 s. 6 d. par bateau chargé de 6 muids de sel et au-dessus, quand le sel vient de Poitou, et pour 6 d. à cause du sgr de Thouaré.

1565, 25 juin ; le sgr de Sens, à cause de feu Me Robert Becherel ou Brocherel.

1579 ; cession par la dame d'Assérac à Jean Brossard du devoir de Thouaré et Saille (*sic* pour Jaille), consistant en 2 s. 6 d. par chaque barque chargée de sel au dessus de 6 muids nantais, lorsque lesd. barques venoient de Poitou ; par chacun chaland chargé de sel au dessus de 6 muids nantais, 6 d., et 4 d. par muid de froment venant du Pays d'Amont.

1580 ; vente par led. Brossard dud. devoir au s. de Launay, pour 1.000 l. t.

S. d., la fille et héritière de Me Ymbert de Launay.

1609, 14 juil. ; vente par Gillette de Launay au s. Richard, du devoir de Thoüaré et de Jaille, pour 918 l. t.

[1618] ; le s. de Thouairé.

1680 ; vente par Jean Bulet à Fr. Ragaud de la quatrième partie du droit et devoir de Sens, Thouaré et Jaille, moyennant 150 l.

1687, 19 sept. ; jugement maintenant Laurent Ragaud dans une part et portion du devoir de Sens, Thouaré et Jaille.

1694 ; Laurent Ragaud, pour un quart, et n. h. Nic. Orhant, s. du Perray, pour les trois autres.

1727 ; Couraud du Palus. 1739, 5 mai ; suppression de son droit de péage appelé le Devoir de Sens, Thouaré, et Jaille. (Texte de l'arrêt du Conseil. *Arch. comm.* CC 44.)

4. Devoir appelé de *Penhouet*, consistant « en un denier maille sur chaque muid de sel chargé au port de Nantes en challan et sentine pour mener contre amont la rivière de Loire et sur chaque muid de vin, blé, fèves, pois, noix et autres choses qui se mesurent par minage amenés au port de Nantes ». Ce devoir fut, dans la suite, possédé par les Chartreux. (*Arch. comm.*, CC 41.)

5. Droit de la *Maillardière*, appelé aussi de *Souché* et des *Ferrons*. Il est ainsi exprimé dans une déclaration de 1718 :

« 2 s. m. sur chaque escaffe arrivant au port de Nantes portant au-dessus de 6 muids de sel, et si led. vaisseau est de Poitou et qu'il ait chargé en Poitou, il doit le double qui est 4 s. m. ; plus, lui est dû par chaque challan portant sel amont, chargé au dessus de 6 muids, 11 s. obole poge tiers de denier, un quarteau de sel. Item lui est dû pour chaque sentine grande portant au dessus de 4 muids, 7 s. 6 d. obole poge tiers de denier, et 1 quartau de sel. Plus, prend par chaque sentine au-dessus de 2 muids jusqu'à 4 muids, 5 s. 9 d. obole poge tiers denier, un quarteau de sel. Encore prend, par chacun tonneau de vin venant d'amont au port de Nantes, 2 d. obole poge. Davantage prend pour chaque muid de blé venant d'amont au port dud. Nantes, 3 d. » (*Arch. comm.*, CC 41.)

S. d. ; Charles de Lesnerac, à cause de messire Jacques Goynier, autrefois sieur de la Chauvelière.

1438, 27 janvier ; Vannes ; remise par Jean V du droit de rachat dû pour ce devoir.

1457 ; Geoffroy Ferron.

S. d. ; Guillaume Ferron, sieur de Souché ; — D^lle^ Loyse Goheau ; — René de Bintin, éc., s. de Bazoges ; — Laurent de la Mothe, éc., sgr de Vauclerc.

1551, 10 mai ; contrat de cession par Hélie le Bourletier et autres à Franç. Gabard, s. de la Maillardière, d'un devoir apellé le devoir de Loire... lequel devoir avait été acquis par le s. Harouye et sa femme de Laurent de la Motte, pour 5.400 l,

1553 ; Loyse Brecel, veuve n. h. Me François Gabart, doct. ès droits, sgr de la Maillardière et de l'Orvoire.

1565, 10 mai ; aveu de n. h. François Gabart, s. de la Maillardière, fils de n. h. François Gabart, décédé depuis 12 ans, pour le dit droit qui lui est échu partage faisant « entre il et n. g. Pierre de la Chapelle et d^lle^

Louise Brecel sa compagne, seigneur et dame du Breil, faisant division des acquests faitz constant le mariage de def. n. h. François Gabard, s. de la Maillardière, son père. » (*Arch. départ.*, B 1885.)

1618 ; aveu Jacques Foucher, sgr de Brandeau, pour le devoir de la Maillardière et d'autres devoirs seigneuriaux dus à Charles de Lesvivac (*sic* pour Lesnerac), lesd. droits echus à Jacq. Foucher par la succession dudit François Gabard.

1668 ; bail du devoir de la Maillardière pour 3 ans, 200 l. par an.

1681, 1694 ; Jul. Antoine Foucher, s. du Brandeau.

1711 ; Callixte Foucher, seigneur du Brandeau, fils de feu messire Ant. Jul. Foucher ; 1727, le s. Foucher, s. du Brandeau.

1738 ; Sauvaget ; supprimé par arrêt du Conseil d'Etat du 28 janvier 1738. (CC 477.)

6. Droit de l'*abbaye de Mellerai.*

1565 ; à l'abbé de Mellerai, 1 quartau de sel.

Ce droit d'un carteau de sel par chaque barque chargée de sel entrant en la rivière de Nantes, était affermé en 1771, pour quatre ans, au s. Louis Julien de Péricard, receveur des octrois au bureau de la Prévôté de Nantes, pour 80 l. par an. D'après son compte, il est entré à Nantes 160 barques de sel pour les marchands et 462 pour la ferme des Gabelles ; et, en 1773, 183 barques pour les marchands et 464 pour la ferme. « Les barques et bateaux chargés de sel pour l'approvisionnement de la ferme des Gabelles font plus des $\frac{1}{3}$ de l'abonnement ci-dessus. » (*Arch. comm.*, CC 48.)

7. Droit de l'*abbaye de Prières.* 16 d. m. sur chaque challan de 6 muids de sel et au-dessus montant la rivière de Loire au-dessus des ponts de Nantes.

8. Droit de l'*abbaye de Villeneuve.* En 1565, il est de

2 s. 2 d. pour chaque challan portant sel amont. En 1771, il fut affermé pour 36 l. par an au même Louis Julien Péricard. (*Ibid.*, CC. 47). La dernière adjudication dut avoir lieu en décembre 1788.

9. Droit de *la Fontaine*. 4 deniers par vaisseau, escaffe ou vaisseau comptable de 6 muids et au-dessus qui amènent sel tant de Bretagne que de Poitou, et autre droit de 6 d. sur chaque challan comptable de 6 muids. (1718, CC 41.)

S. d., à la fille Silvestre de la Fontaine.

S. d., à la fille et héritière feu Me René du Mollay.

1635 ; vendu par Bernardin Haye et fe à Eustache Chereau.

1864 ; honorable femme Marie Fruneau (Favereau ?) ve Chereau.

1718 ; Marie Favereau, veuve François Chereau, mère de la femme du sieur Branger, receveur des octrois et patrimoniaux de la prévôté de Nantes. (*Arch. comm.*, CC 41.)

4 janvier 1729 ; arrêt du Conseil d'Etat supprimant le droit de péage perçu par Marie Favereau, ve de Fr. Chereau. (*Arch. comm.*, CC 44, et Arrêts et Ordonnances de Mellier, t. VII, p. 368-372.)

10. Droit de l'*abbaye de Geneston*. Il consiste en 5 d. sur chaque challan ou bateau chargé de sel au-dessous de 6 muids, montant la rivière de Loire ; il est mentionné de 1565 à 1724. Il fut supprimé par arrêt du Conseil d'Etat à la date du 8 mars 1729. (Texte imprimé dans les *Arrêts et Ordonnances de Mellier*, t. VIII, p. 27-33.)

11. Droit de la *Rochefordière*.

S. d. [1436] ; Eon Bodard.

S. d., Jean du Vignau, à cause de sa femme, sœur dud. Bodard.

1565 ; Quatrans et Guiho.

S. d., Rochefordière.

1694, Dame Françoise [ ], ve de messire Jacques Constantin.

12. Droit de l'*Epine-Gaudin*.

1595 ; vente par Gabriel de Goulaine et Marguerite de Bretagne, son épouse, à Jean Boymier, fermier du domaine du roi, « du devoir de Lepine Gaudin apellé le denier Gaudin », qui se levait à la Prévôté de Nantes et dépendait de sa seigneurie et châtellenie de l'Epine-Gaudin, pour 200 écus.

1687 ; Michel Boymier, maintenu le 22 sept. dans led. droit « à raison de 18 d. sur chaque fourniture de vin, autre que celui d'Ancenis, venant d'amont, qui consistoit en 20 pipes ; 4 s. 6 d. t. sur chaque chaland chargé de 6 muids de sel et au-dessus, 1 d. t. sur chaque muid de sel chargé en chaland ou sentine montant à mont. »

1694 ; Maître Pierre Boimier (ou Boisnier) et consorts.

1709, 19 déc. ; vente dud. droit par le s. Boymier au s. Courau du Palus.

1739, 5 mai ; suppression dud. droit. (Texte *Arch. comm.*, CC 44.)

13. Devoir de *Sesmaisons*. Consistant en 4 d. sur chaque vaisseau, escaffe ou bateau comptable de 6 muids et au-dessus qui amènent sel tant de Bretagne que de Poitou. Il fut possédé par la famille de Sesmaisons.

[1436] ; au sire de Sesmaisons, IIII d.

1537 ; le seigneur de Sesmaisons « tient à foi hommage et rachat un devoir que led. sgr de Sesmaisons prend et lève et est en possession de jouir à la maison et recette de la Prévôté de Nantes qui est quatre deniers par challan à moeczon chargé de sel et passant par soubs le pont de Nantes à aller amont la rivière de

Loyre. » (*Arch. départ.*, aveu du sgr de Sesmaisons.)

1694 ; les enfants de feu messire René de Sesmaisons.

1729 ; le s. Charlet, seigneur de Sesmaisons. Son droit est supprimé par arrêt du Conseil du 4 janv. 1729. (*Arch. comm.*, CC 477 ; texte imprimé dans les *Arrêts et Ordonnances de Mellier*, t. VIII, p. 22.)

14. Droit du *Pé* ; possédé par les seigneurs du Pé. Il consiste en 14 d. ob. monnaie Bretagne par chaque challan portant muids de sel au-dessus de 6 muids et 8 d. m. par chaque challan portant sel « passant les raveraectz de Thouairé, lequel droict et debvoir de ouict d. m. anciennement se levoit aud. lieu de Thouayré, et à present, et quatre vingts ans sont et plus, se liepve et est receu enssemble avecq les quatorze d. ob. mon. au tablier de la provosté dud. Nantes, par ung recepveur y commis dud. sieur Duppé, et ce en faveur des marchands et pour les redimer de l'ennui qu'ilz avoient de bransler aud. lieu de Thouayré pour payer led. debvoir. » (Aveu de 1564.)

S. d. [1436] ; au sire du Pé, XIIII d. ob.

8 janv. 1535 (n. s.) ; 1540 (id.) ; 1564 ; Claude du Pé, éc., s. du Pé et du Perray, héritier de feu Jacques du Pé.

1694 ; Ec. Martel.

1718 ; M. Martel, s. de la Ville-Martel, propriétaire du devoir de 14 d. m. sur chaque bateau de sel au-dessus de 6 muids, autrefois se percevant au ravoir de Thouaré, à present au bureau de la Prévôté de Nantes. (CC 41.)

15. Droit du *Saint-Sépulcre* ou de la *Maillardière.* « donné pour la nourriture et l'entretien des chapelains de la Maillardière ». (1729.) Cette chapellenie était desservie à la cathédrale. Elle était alternativement à la présentation des seigneurs de Fromenteau et de la Maillardière. En touchèrent le revenu : 1436, Jean du Droullay ; 1622, Hégron, chapelain de la Maillardière ; 1639, Brossard, *id.* ; 1694, de Marques, *id.*

Ce droit fut supprimé par arrêt du Conseil d'Etat du 4 janvier 1729. (*Arch. comm.*, CC 44, et *Arrêts et Ordonnances de Mellier*, t. VII, p. 373.)

16. Devoir de *Montigné* ou de *Montigny*. Il consiste en « 8 d. m. de Bretagne par escafe ou bateau chargé de plus de 6 muids de sel venant tant de Bretagne que de Poitou, et arrivant par la rivière de Loire au port de la ville de Nantes ».

S. d. [1436]; à Ollivier le Texier et ses consorts en la ligne des Maillards, à cause de Perronnelle Renoullart, naguères femme de Guillemin Rivault.

1565. ; Montigné.

1572 ; 4 d. au profit du s. de Montigné, et 4 d. au profit d'Olivier Texier et autres héritiers de Perronnelle Renoullard, fe dudit s. de Montigné.

S. d. à la fille de feu Me René du Mollay.

1635, 1669 ; Perrine du Mollay, veuve Gennete, s. de Grillard (*sic* pour Grilleau).

1694 ; Ec. [ ] de la Monneraye, sa dame et consorts.

1724 ; Dame Gatienne Gresis, veuve du sieur de la Monneraye, cons. au Parlement de Bretagne.

1729, 18 janv. ; Suppression, par un arrêt du Conseil d'Etat du 18 janvier 1729, du droit de péage appelé « devoir de Montigné, qui se perçoit au tablier de la prévôté de Nantes par la ve de la Monneraye ». (*Arch. comm.*, CC 44 ; imprimé dans les *Arrêts et Ordonnances de Mellier*, t. VII, p. 377-381.)

17. Devoir du *Carlron*, ainsi nommé de la terre du *Carteron* ou *Quarteron* en Haute-Goulaine. Il consistait en deux sols et une mine de sel.

S. d. Guillaume le Borgne.

1565. Les hoirs Martin d'Arande (en 1535, les seigneurs du Carteron étaient Yvon Blanchard et Jehanne d'Arande, fille de Martin d'Arande ; en 1583, André

Rhuys, fils d'autre André, et dont la fille Françoise épousa Jehan Morin, premier président de la Chambre des Comptes.)

1694. Dame Renée Lorido, veuve d'éc. Guillaume de Lisle, s. de la Nicolière.

18. Devoir de [*Montrelais* ?]. Dans les aveux de 1414 et de 1476, il comprend les deux tiers d'un devoir à prendre sur les vaisseaux, nef et chalands montant et descendant la rivière de Loire, ou abordant au port de la ville de Nantes. Il était possédé par les Angier, autrefois seigneurs de Montrelais, du Gué-au-Voyer et de la Sénéchallière.

1414 ; Jean Angier.

1476 ; François Angier, sgr du Gué au Voyer.

1565 ; le sire de Montrelais, puis la comtesse de Maure.

1697 ; Marie-Anne Colbert, dame du Gué au Voyer, etc.

1718, 10 mai ; vendu par lad. dame Colbert, veuve du duc de Mortemart, à Joachim des Cazeaux, écuyer, s. du Gué au Voyer et la Sénéchallière, qui justifia de ses titres le 23 juillet 1726. (*Arch. comm.*, CC 44.)

19. Droit de *Rochefort*. « droit de péage au tablier de la Prévôté de Nantes, consistant en deux sols par vaisseau, nef ou bateau chargé de 6 muids de sel et au dessus, venus de Bretagne et de Poitou et passant en lad. ville, sur la rivière de Loire. »

1428, 18 juin ; Lettre de Jean, duc de Bretagne, contenant don et remise en faveur de Jeanne Chesnel, veuve de Guyon de Rochefort, du droit de rachat à lui dû par le décès dud. sieur de Rochefort.

1436, 1480 ; Jean de la Lande.

1536 ; Pierre Robert et sa fe.

1546 ; Olivier Harouis et Guillemette Franchepierre, sa femme.

1565 ; Guillaume Harouis, leur fils et héritier.

1616, 28 avril ; vendu par Louis de Harouis, s. de la Rivière, à Balthazard Chahu, s. de Montanger, pour 800 l.

1656, 6 mai ; vendu par le d. Chahuà Jacq. Huteau, s. des Burons, pour 800 l.

1676 ; Jacques Huteau des Burons.

1680 ; Jean Huteau des Burons, fils de Jacques et de Charlotte Hevin et héritier de Jean, son frère.

1694 ; Messire Jean Husteau, sgr de Querené, héritier de son frère Jean.

1726 ; François Huteau des Burons.

1729 ; le s. des Burons Huteau.

Supprimé par arrêt du Conseil d'Etat du 18 janvier 1729; imprimé dans les *Arrêts et Ordonnances de Mellier*, t. VII, p. 382-386.

Arrêt du Conseil d'Etat du 24 février 1733, déboutant le sieur des Burons Huteau de ses représentations contre l'arrêt du Conseil du 18 janvier 1729, portant suppression d'un droit de péage par lui prétendu sur les sels passant la rivière de Loire à Nantes. (*Arch. comm.*, CC 44.)

20. Les *fabriqueurs de S. Nicolas*: « droit et devoir qui se perçoivent au port de Nantes par chaque escaffe qui amène sel aud. port, consistant lesd. droits et devoir en 4 d. et en outre par chacun challan chargé de sel qui passe au dessus du port dud. Nantes, 20 d. obole, et généralement tous les droits dont jouissaient le s. de Montbel et sa femme sur les chalans chargés de sel et escaffes passant et descendant aud. port de Nantes. » (Déclaration de 1718. *Arch. comm.*, CC 41.)

21. Devoir de *Sion*, puis du *Chapitre de Nantes*.

Le devoir de Syon est ainsi relaté dans un aveu de 1461 : « Par chacun vexeau de Poictou chargé de sel portant moeson venant au port de Nantes ou es mectes d'environ, a et lui appartient [à la dame de Syon] sept

sous seix deniers, et par chacun vexeau de Bretaigne chargé de sel portant moeson troys soulz neuff deniers ; item en ung autre devoir appellé lemage, c'est assavoir quatre deniers sur chacun muid de sel venant au port de Nantes, desquels appartient au duc mondit souverain seigneur quicte ung denier et sur les autres troys deniers prant le Chappitre de Nantes le deiz^me^, et celui deiz^me^ rabattu en appartient à mond. souverain seigneur le tiers den., à l'evesque de Nantes le tiers den., et sur l'autre tiers avoit et prenoit lad. dame [de Syon] en son vivant le neuffyesme, quel devoir est receu par la main du receveur de la Provosté de Nantes. » (*Arch. départ.*, aveux de Saint-Herblain.)

Ce titre distingue deux droits ou devoirs différents : le premier, que d'autres titres appellent le devoir « d'escaffe » ; le second, le devoir d' « emage » ou « d'esmage ».

Chacun de ces droits était l'objet d'une pancarte spéciale. « La pancarte des sieurs particuliers pour le droit d'escaffe » était du 21 juillet 1565 ; « la pancarte du Roy attachée à la Provosté de Nantes, au chapitre du sel », du 25 juin de la même année.

Le devoir d'escaffe, possédé par les seigneurs de Saffré, puis de Syon, était de « 3 s. 9 d. monnaie de Bretagne équivalents à 4 s. 6 d. monnaie tournois, par chacune escaffe chargée de sel, passant le trépas de Saint-Nazaire et venant au port et havre de Nantes, ladite escaffe comptable de 6 muids de sel mesure nantaise, et si l'escaffe est de Poitou et qu'elle est chargée en Poitou, le devoir est double. »

Ce devoir était possédé, en 1447, par le seigneur de Syon, à cause de sa femme Jeanne de Saffré, dame de la Hunaudaye ; en 1501, par François Tournemine, seigneur de la Hunaudaye et de Syon. Il fut acquis d'un Tournemine par Guillaume Picaud et Jeanne Basire, sa femme, qui le vendirent au Chapitre avant 1533. Le

9 mai de cette année le Chapitre afferma ses devoir de Loire de Picaud, « deveria Ligeris de Picaud », à Guillaume Porteau et Robert Pillais.

Ce devoir d'escaffe était commun entre le seigneur de Sion et la plupart des autres seigneurs mentionnés dans la pancarte. En plus, le seigneur de Sion jouissait encore du droit « d'esmage » pour son neuvième. Ce droit semble avoir été divisé primitivement en neuf parts. Mais postérieurement les bénéficiaires d'une part durent acquérir celle de leurs co-partageants. Aussi, au xve siècle, comme nous l'avons vu plus haut (1), la dame de Saffré en possédait une part ; ceux de la Jaille, trois parts ; Thomas Bottier, une part ; Balthazar de Blossac, une part ; Guillaume de Treillières, trois parts.

A partir du xvie siècle, nous trouvons ces deux droits d'escaffe et d'esmage possédés par le Chapitre, sous le nom de « devoirs de Loire », *deveria Ligeris.*

Le devoir d'esmage était acquitté par « la bouete de l'esmage », qui payait au Chapitre « le dixième dans trois deniers qui se lèvent et perçoivent à la Prévôté de Nantes sur chaque muid de sel mesure nantaise arrivant au port de la ville », et, d'un autre côté, « le vingt septieme dans le restant des dits trois deniers ».

C'est ce « vingt-septième » que le chapitre avait acquis au xvie siècle des cause avants de la dame de Saffré. Quant au « dixième dans les trois deniers », il en jouissait dès le xve siècle et est mentionné dans l'aveu précité de la dame de Syon en 1461.

La jouissance du droit d'émage comportait, pour le Chapitre, le droit de se faire présenter les livres de recettes et le compte de la Prévôté.

Pour éviter cette présentation, il fut réglé par sentence du Présidial de Nantes, du 20 décembre 1629, que l'on paierait désormais au Chapitre la somme fixe de 20 l. par an, à deux termes.

(1) Voir page 51.

Me Jean Fauconnet, « fermier des cinq grosses fermes de Nantes et Prévôté de Nantes », ayant voulu se dispenser de ce paiement, se vit rappeler à l'exécution de toutes les obligations insérées sur la « Pancarte » de la Prévôté et fut condamné, le 29 janvier 1686, par l'Amirauté, à payer 120 l. pour six années d'arrérage de cette somme et à la payer désormais régulièrement.

Il semble que cet abonnement était plus avantageux au receveur de la Prévôté qu'au Chapitre, autant qu'on peut en juger par les lignes suivantes :

« La recette de ce droit d'emaige ne pouvant s'exercer que par une seule personne, et la liquidation et le partage en étant très embarrassant, cela a donné lieu à fixer par abonnement ce qui en pouvait revenir au Chapitre à une somme de 20 l. Le Chapitre s'est contenté depuis longtemps d'une somme aussi modique, quoyque la perception de ces droits produisent aujourd'hui une somme assez considérable à la recette de la Prévôté. » (1)

Le Chapitre fut mis en demeure de justifier son droit de Loire par jugement des réformateurs du Domaine du 7 mars 1636. Il le fit et obtint reconnaissance de ce droit, par sentence du 14 avril de la même année, signée J. Blanchard, sgr. de l'Essongère, premier président de la Chambre des Comptes, et René Charette, sgr de la Bretonnière, sénéchal de Nantes.

Lors de la réformation des domaines, en 1681, par sentence du 20 mars, il fut de nouveau maintenu dans son droit, mais condamné à en payer le rachat, « tous les droits qui se lèvent à la Prévôté y étant sujets », lequel rachat fut liquidé à 75 l. payables de trente ans en trente ans. Le prétexte de cette taxe précédemment inconnue était que ce droit n'était pas de fondation ducale. Le Chapitre affirmait le contraire. Il obtint

(1) *Archives départementales*, G 88. *Inventaire des actes et titres*, etc.

gain de cause. Un arrêt du Parlement de Bretagne, du 26 juin 1686, réforma, à son tour, à l'avantage des chanoines, l'arrêt des Commissaires de la Réformation.

Le Chapitre obtint encore une maintenue de son devoir de Loire le 26 mars 1740, par arrêt des Commissaires du Conseil, délégués pour la vérification des titres des droits maritimes, et pour statuer sur iceux définitivement et en dernier ressort. Ce droit lui fut encore confirmé par jugement du 22 février 1742.

Troublé de nouveau dans sa jouissance au sujet d'un arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 20 mars 1771, « contenant règlement sur les péages dans l'étendue de la généralité de Bretagne », le Chapitre dut soumettre une dernière fois son droit à une nouvelle révision (1).

Le chapitre affermait ces devoirs d'escaffe et d'esmage pour une somme annuelle qui alla de 64 à 120 livres.

Voici un résumé de quelques-uns de ces baux :

Années	Prix	Noms des fermiers
1545 - 1548	80l	Jehan Pillays et Jacques Ponteau.
1554 - 1557	100l	Jehan Courtois.
1566 - 1576	110l	Jehan de Villesques, md à la Fosse.
1576 - 1590	110l	Me Imbert Delaunay, s. de Vieuville.
1623 - 1628	70l	Jacques Gicqueau, md à St-Nicolas.
1629 - 1637	64l	n. h. Michel Ragaud, s. de la Hautière.
1647 -	75l	Est. Gorge, contrôleur à la Provosté.
1709 - 1714	100l	Cl.-René Raisin, s. de Bois-Morin.
1726 - 1742	80l	n. h. Jean Branger, rue du Moulin.
1742 - 1746	90l	au même.
1746 - 1751	120l	au même, ancien consul des Marchands.

(1) *Archives départementales*, G 88.

Années	Prix	Noms des fermiers
1760 -	120[l]	a. l. Charles Duveuf, receveur des octrois de Nantes, ép. de M[le] Anne Bugniatre.

A une époque, cependant, le receveur du Chapitre toucha directement à la Prévosté le revenu du droit d'escaffe. Le relevé de cette perception est intéressant en ce qu'il nous fournit un élément du mouvement du port de Nantes de 1591 à 1604. On trouvera dans le tableau ci-joint, pour chaque mois de chacune de ces années, dans une première colonne, le nombre des escaffes ou bateaux, chargés de 6 muids de sel, qui passèrent à ce port, et, dans une seconde, la somme, en livres, sous et deniers, qui revint au Chapitre à cette occasion.

Nous ne garantissons pas l'exactitude des détails du compte, mais seulement celle de notre relevé.

22. Le devoir des *Carmes*, cause ayants des seigneurs de la Bouvardière.

Ce devoir est ainsi relaté dans un aveu rendu en 1481 par un de ces seigneurs :

« Item, le devoir de sur Loire poié au tablier de la Prévosté de Nantes, quel devoir monte savoir pour chacun challan allant à mont la rivière de Loire portant moeson VI muiz de sel; Item par chacun muy de blé amené demont par devant les ravoiz de Thouaré descendant au port de Nantes I d ; item pour chacun muy de sel menné à contre mont la riviere de Loire, tant en challans que en sentines, pouge et denier pouge. Item, prend le dit de la Bouvardiere en la bouete de l'esmaige, estante en la Prevosté de Nantes, le droit de seix barons ; item les deux parts du devoir de mynage des bledz et grains qui sont amenez au port et cohue de la ville et forsbors de Nantes et en la banlieue d'icelle, tant for-

TABLEAU de ce que le droit d'escaffe rapportait annuellement au Chapitre. (1)

ANNÉES	NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE	
	Nombre escaffes	l. s. d.	Nombre escaffes	l. s. d.	Nombre escaffes	l. s. d.	Nombre escaffes	l. s.	Nombre escaffes	l. s. d.	Nombre escaffes	l. s. d.	Nombre escaffes	l. s. d.	Nombre escaffes	l. s. d.	Nombre escaffes	l. s. d.	Nombre escaffes	l. s. d.	Nombre escaffes	l. s. d.	Nombre escaffes	l. s. d.
1591-1592	5	» 22 6	28	6 6 »	32	7 4 »	26	» 117	59	13 5 6	78	17 11 »	86	19 7 »	51	11 9 6	23	104 6	17	» 76 6	15	» 67 6	20	4 10 »
1594-1595	»	6 15 »	»	» 54 »	»	» 67 6	»	7 14	»	6 1 6	»	10 6 »	»	» 103 6	»	4 19 »	»	» 58 6	»	4 5 6	»	4 5 6	»	» 64 »
1596-1597	18	4 1 »	33	103 6	15	» 67 6	14	» 63	4	» 18 »	17	» 76 6	8	» 36 »	7	» 31 6	7	» 31 6	1	» 4 6	10	» 45 »	28	6 6 »
1601-1602	31	6 19 6	24	108 »	31	6 19 6	20	4 10	42	9 9 »	22	4 19 »	38	8 11 »	19	4 5 6	20	4 10 »	21	4 14 6	31	6 19 6	10	» 45 »
1602-1603	34	7 13 »	24	108 »	9	» 40 6	10	» 45	43	9 13 6	20	4 10 »	44	9 18 »	20	4 10 »	14	» 63 »	7	» 31 3	21	4 14 6	41	9 4 6
1603-1604	»	6 10 6	»	» 58 6	»	» 58 6	»	12 3	»	15 6 »	»	7 17 6	»	» 112 6	»	» 36 »	»	» 76 6	»	» 77 6	»	4 5 6	»	6 15 »

Recette totale appréciée en l. tournois (3s 9d monnaie de Bretagne = 4s 6d)

1591-1592. 99l 1s	1596-1597. 34l 4s	1602-1603. 64l 11s 6d
1594-1595. 61l 8s 6d	1601-1602. 69l 10s 6d	1603-1604. 73l 17s 6d

(1) Estat faict par Me Julien de Brenezay, receveur de la Provosté de Nantes, pour deniers qu'il a receu appartenant au Chapitre de Nantes, deuz sur la Provosté de Nantes.

ment, seille, avoine, farine, gruau, poys, feuves, mil cheneveys, lins et nosilles d'Espaigne et aultres especzes des grains mesurez au bouexeau, quel devoir de mynaige monte de neuf septiers deux tiers de bouexeau, et se tient par les mesureurs à ce commis qui le mectent en ung grenier de boais estant en lad. cohuə, environ le meilieu d'icelle. » (*Arch. départ.*, aveu de la Bouvardière.)

L'aveu de 1540 le mentionne ainsi :

« Devoir de minage : savoir qu'ils [les seigneur et dame de la Bouvardière] prennent et leur est deu pour le devoir de mynaige, à eulx pour les deux pars et au sgr de Montrelays pour le tiers, par fourmens, seilles, orges, avoynes, poys, febves, gruau, millieres, graines de chanvre, de lin, et nozilles et toutes autres espèces de grains qui se pevent mesurer au bouexau, lesqueulx sont amenez à la ville de Nantes, forsbourgs et lieux propinques, baillez pour vendre et qui sont mesurez, de neuf setiers ung bouexeau, et aussi ont droict de mectre mesureurs, et lesd. sgr et damme de la Bouvardiere seix mesureurs, et led. sgr de Montrelays trois mesureurs, et ont lesd. sgr et damme de la Bouvardiere la garde de l'estellon du bouexeau à blé et touz autres grains, reservé que led. sgr de Montrelays a l'estellon du bouexeau à avoyne, et est deu deux deniers tournois par chacun septier au mesureur qui le mesure. » (*Arch. départ.*, aveu de la Bouvardière.)

La déclaration faite en 1718 par les Carmes porte qu'ils tiennent « un devoir de Loire consistant scavoir : sur chacune escaffe qui viennent de la mer amenant du sel, une mine de sel apréciée à 18 d. monnaie ; sur chacun muid de sel montant à mont 1 d. parisis ; par chacun tonneau de vin venant d'amont un demi denier parisis ; sur chacun muid de blé, froment, poix, fèves et autres potages, plus sur chacun challan montant sel amont, de 6 muids et au-dessus, 9 d. m. par une part,

et par autre 2 s. 6 d. m. et une mine de sel ». (*Arch. comm.*, CC 41.)

La pancarte de 1565 fait remonter le devoir que les Carmes tenaient alors à Madle de la Jaille à cause de messire Guyon de la Porte. Il fut possédé ensuite par le sieur Maillard, puis par Georges Lespervier. Il fut donné aux Carmes par François Lespervier, seigneur de la Bouvardière, qui se fit ensuite dominicain et fut prieur des Jacobins de Nantes. (*Bibl. de Nantes*; Manucrits Fr 200, f. 5.)

23. Droit de *Passé-Laurent*, ainsi appelé des Laurent, seigneurs de la Noé de Passay. « Droit et devoir sur la rivière de Loire qui se lèvent sur chaque challan montant sel amont, comptable de 6 muids et au-dessus, 4 d. m. et un septier de sel ; sur chaque challan chargé de froment et autres grains, et de vin venant d'amont et arrivant au port de Nantes, led. devoir appelé le devoir de peautres, comptable de 6 muids et au dessus, 4 d. m. par une part et par une autre 19 d., le tout faisant 2 s. 9 d. m. sur chaque challan ou sentine qui amène vin d'amont comptable de 6 pipes et au dessus 23 d. m. » (Déclaration de 1718, CC 41.).

1564, 1er avril; cédé par Guil. Laurent de Launay et Jean Laurent de la Noe au s. de la Meilleraye.

Cette cession mentionne « un septier de sel et 18 d. par chaque challan menant ou portant sel, montant au port de Nantes, plus un autre droit sur la même rivière de Loire appelé le droit de peautre consistant en 19 d. par challan ou sentine aportant des vins et bleds de païs d'amont audit port de Nantes et un autre droit sur chaque challan chargé de sel au dessus de 6 muids passant sous les ponts de Nantes lequel droit consistait autrefois en 19 d. » (*Arch. Comm.* CC 44.)

1609 ; Julien Laurent.

1682 ; Jacques Philippe Pantin.

1694 ; dame Louise Pineau, ve messire Gabard, sgr de Theillac, propriétaire du droit de Passé Laurent.

1724 ; le s. Pantin, sgr de la Guerre, tuteur de la dlle Pantin, fille de def. Me Pantin, sgr de Belleisle.

1728 ; Dandigné et Elis. Charlotte Françoise Pantin, son ép.

Supprimé par arrêt du Conseil du 8 oct. 1737 (CC 41 et 44).

24. Devoir de *Tenoul*, *Ternoul* ou *Trenou*.

« Droit appelé la *Bastardière* ou *Trenou*, consistant : scavoir sur chacun vaisseau et esquif de sel montant de la mer, du nombre de 6 muids et au dessus, 16 d. m.; et sur chacun challant de sel montant, au dessus de 6 muids, 4 d. et 3 quarteaux de sel, le tout apprécié à 2 s. 7 d. m. » (Déclaration de 1724, CC 41.)

S. d. [1532] ; à Thomas Bottier, à cause d'Agaice de Couesquen, sa mère.

1565 ; Bastardière.

S. d., le sieur de Tenoul.

1694 ; Ec. Georges de Lantreigle, cons. au Parlement de Metz.

1718 ; Georges d'Antraigue, cons. hon. au Parlement de Metz, propriétaire des droits appelés la Bastardière et de Trenou.

Supprimé par ordonnance de l'Intendant de Bretagne du 5 juin 1733. (*Arch. comm.*, CC 44.)

A ces vingt-quatre devoirs, désignés sous le nom de devoirs « d'escaffe », ajoutons encore les suivants qui figurent dans la pancarte de 1565. :

Le devoir des *Couets*.

1565 ; à la prieure des Couets un quarteau de sel. Ce devoir était affermé 24 l. par an au s. Louis de Péricard, de 1769 à 1787. A raison de ce droit, la prieure devait fournir de balises à ses dépens entre « le pas de Bottie et Trentemoult ». (*Arch. comm.*, CC 46.)

Le devoir de *Sainte-Croix*, mentionné sur la pancarte de 1565, et possédé par le prieur de Sainte-Croix et de la Madeleine en Bois. Ce devoir, appelé en 1724 « de meaige », consistait en 2 deniers et une mine de sel sur chaque vaisseau chargé de sel venant du pays d'à-bas, qui se lève au tablier de la Prévôté de Nantes ». (*Arch. comm.*, CC 41.)

Ce devoir fut supprimé par ordonnance de J.-B. de Galois, intendant de Bretagne, à la date du 5 juin 1733, faute au propriétaire d'avoir présenté ses titres conformément aux arrêts du Conseil d'Etat des 29 août 1724 et 4 mars 1727.. (Ibid. CC 44).

Le devoir de *Vertou*. Il consiste en 4 d. par chaque chalan chargé de sel montant et passant les ponts de Nantes. On le trouve possédé par le prévôt de Vertou depuis 1436 jusqu'à la Révolution.

G. Durville.

Voyage de Louis XIV à Nantes

29 Août — 6 Septembre 1661

Le dimanche 17 juillet 1661, après 8 heures du matin, les édiles de Nantes prenaient connaissance de la lettre suivante que le « Courrier des Estats » était venu présenter au Bureau (1).

« A nos tres chers et bien amez les Maire, eschevins et habitants de nostre ville de Nantes.

« De par le Roy,

« Tres chers et bien amez. Les diuerses choses que nous auons à proposer à nos suiectz de nostre pays et duché de Bretagne pour leur auantage et celuy de tout nostre Royaume nous ayant fait resoudre de conuoquer en la forme ordinaire les Estats de nostred. pays, et d'en ordonner la tenüe en nostre ville de Nantes au quinziesme jour d'aoust prochain, nous vous escrivons cette lettre pour vous en donner auis et vous dire que vous y envoyiez des deputez [pour y assister] de vostre part auec pouvoir exprez de donner leur auis sur ce qui sera proposé ausd. Estats et consentir et accorder, en vostre nom, ce qui sera jugé de plus utile et auantageux au bien de nos affaires. C'est à quoy vous ne ferez faulte. Car tel est nostre plaisir. Escrit à Fontainebleau ce vie jour de juillet, 1661.

« [Signé] *Louis.*

« [Et plus bas] *de Lomenie* (2). »

(1) *Archives Communales:* Registre des délibérations BB 44, f° 49, v°.

(2) Nous donnons le texte de cette lettre d'après la lettre originale envoyée au Chapitre avec la suscription : « A nos tres chers et bien amez les Doyen, Chanoines et Chappitre de Nantes ». La lettre adressée aux maire et échevins ne se trouve plus aux

Le texte de cette lettre ne sortait pas du texte ordinaire des convocations royales aux Etats. Rien à sa lecture ne pouvait faire présager que le roi dût venir présider en personne la haute Assemblée qui devait se réunir à Nantes le 15 août suivant.

Mais cette lettre n'était pas seule. Elle était accompagnée d'une lettre du duc de la Melleraye, gouverneur de Nantes. La partie principale de cette dernière n'apprenait rien de plus que la lettre du roi, mais un *post-scriptum* — le *post-scriptum* est parfois ce qu'il y a de plus intéressant dans une lettre — annonçait une nouvelle bien de nature à mettre tous les Nantais en émoi.

Voici le texte de cette lettre :

« Messieurs, l'assemblée des Estats estant indiquée au quinziesme d'aoust prochain, en la ville de Nantes,

Archives de la ville, mais elle a été transcrite au Registre des délibérations, BB 44, f° 49 v°. Le texte des deux convocations est à peu près identique. Le texte inséré dans les délibérations municipales porte « que vous y envoyiez des deputez *pour y assister* de vostre part ». Les mots *pour y assister* ne figurent pas sur l'original adressé au Chapitre. Sur ce document, les mots et date *Nantes... quinziesme... août... VIe... juillet* 1661, ne sont ni de la même main, ni de la même encre que le corps de la lettre. La lettre adressée au Chapitre était accompagnée de la lettre. suivante :

« Messieurs,

« Les lettres du Roy vous seront rendues par lesquelles vous aprendrez son intention sur la tenue des estats qu'il a assigné au quinziesme Aoust prochain en la ville de Nantes. Le zele et l'affection que vous auez tousjours fait parestre pour le bien publicq fait que il ne doute pas que vous ne fassiez choix de personnes pour s'y trouuer qui ayent toutes les qualitez pour en donner les mesmes marques que vous auez fait par le passé. C'est pourquoy ie n'ay pas à vous y convier dauantage mais bien à vous conjurer de crere que ie suis tres sincerement — Messieurs — vostre tres affectionné serviteur.

« [Signé] La Melleraie.

« A Paris, le 12e juillet 1661. »

De 1655 à 1663, toutes les lettres de convocation aux Etats adressées par La Melleraye au Chapitre présentent exactement ce texte de rédaction.

j'acompagne de celle-cy la lettre qu'il a pleu à Sa Majesté de vous escrire pour vous faire cognoistre ses vollontez, auxquelles ne doubtant pas que vous ne vous conformiez, je n'ay qu'à vous assurer que je serai tousjours, avec la mesme sincerité que je vous ay protesté. Vostre tres affectionné serviteur.

« La Melleraye. A Paris le douze juillet 1661.

« L'on nous faict esperer la presence du Roy aux Estats » (1).

Ainsi, au 12 juillet, on agitait, à Paris, la question de la présence de Louis XIV aux Etats de Bretagne, et la chose était assez avancée pour que, dans une lettre officielle, un personnage officiel l'annonçât officieusement par un simple post-scriptum à une administration qui avait des mesures à prendre en vue de cette éventualité.

C'était un premier coup de cloche. Bientôt à ce premier son en succéda un autre qui annonçait que cette espérance allait, avant peu, se tourner en réalité. On ne tarda même pas à connaître l'époque du voyage du roi ; et, sur l'assurance donnée par le gouverneur qu'il aurait lieu à la fin du mois d'août, le Bureau, dans sa séance du dimanche 7 août, prit les mesures les plus urgentes pour mettre la ville en état de recevoir Sa Majesté.

Transcrivons le procès-verbal de cette séance (2) :

« M. le Maire ayant proposé le subiect de la presente assemblée que c'est pour deliberer et adviser des choses que l'on jugera debvoir estre faictes les premières pour la venue du Roy en ceste ville, que Mgr le duc de la Melleraye, nostre gouverneur, a assuré debvoir estre à la fin

(1) *Archives Communales*, BB 44, f° 50 ; cf. *ibid.*, 55.
(2) *Archives Communales*, BB 44, f° 56.

du present moys, Sa Majesté desirant honnorer les Estatz de la province de la presence de sa personne, et ainsy il est requis donner les ordres pour faire faire lesd. choses. »

On arrêta en premier lieu de mettre les ponts de la ville en bon état, sans préjudice de se pourvoir contre l'adjudicataire de l'entretien de ces ponts, pour n'avoir pas rempli les conditions de son bail à ce sujet.

On délégua plusieurs commissaires pour présider à la réparation des ponts de Sauvetout, de la Porte-Neuve, de Saint-Pierre, de la Porte Poissonnière à aller jusqu'à la Magdeleine et à Pont-Rousseau, les ponts de Saint-Nicolas, d'Erdre et de la Boucherie.

On chargea Jean Bossard, Morice Regnaudin, Antoine Douillard et Augustin Guibert de faire un pont « à la pointe du Pré Levesque pour aller au rocher du Misery ».

« Et pour ce qui est du pont qu'il est requis faire pour passer au travers de l'ouverture et canal ci-devant fait audit pré Levesque pour le service des Magasins de Chesine, a été led. s. de Casalis commis et député pour faire savoir à M. de la Chapelle, propriétaire desd. Magasins, que c'est à lui à faire lesd. ponts, et que, faute de ce faire, on fera combler ledit canal. »

« Et d'autant que mondit seigneur le duc de la Melleraye a fait entendre au corps de ville qu'il était absolument requis et nécessaire de faire un pont au Gué aux Chèvres (1), capable de porter les carrosses, le Roi ayant dessein de passer par ledit lieu, a été arrêté que ledit pont sera fait par Nicolas Renaud, Mathurin Michenau, P. Produ et Mathurin Renaud, charpentiers. »

On décida ensuite de repaver les pavés de la ville et faubourgs.

Puis, pour donner leur maximum de décoration aux troupes qui devaient parader à la cérémonie, on fut

(1) Il conduisait à la prairie de Mauves.

d'avis « de faire faire des drapeaux neufs de taffetas avec les armes du Roi et fleurs de lis tant pour les compagnies de ville que celle de la Fosse et faubourgs », et de faire nettoyer et mettre en bon état les mousquets qui sont dans la maison de ville.

Il y avait encore d'autres mesures à prendre. A cet effet et pour trouver les fonds, on renvoya à une séance plus importante pour laquelle on convoqua Mgr de la Melleraye et MM. de l'ancien Bureau.

Cette séance eut lieu le lendemain lundi, 8 août, à deux heures de l'après-midi. Outre le Bureau de l'année, avec le gouverneur, y assistaient cinq anciens maires et quatorze anciens échevins.

Le duc de la Melleraye exposa que le Roi venant à Nantes pour honorer les Etats de sa présence, il était nécessaire que la ville, par ses préparatifs, « témoignât à Sa Majesté la joie et allégresse de tous les habitants de sa venue en cette dite ville ».

Puis il fut décidé que l'on dresserait un état de toutes les dépenses nécessaires à cette réception, et que l'on aviserait plus tard au moyen de les régler (1).

Les caisses de la ville étaient vides. Il fut arrêté, le 12 août, que l'on emprunterait 20.000 l. t. pour couvrir ces dépenses, et qu'on les rembourserait sur le bail des devoirs d'octroi.

Comme le vin était toujours de ces fêtes, on songea à s'en approvisionner largement.

Le 14 août, on décida d'acheter au s. Yves Touzard, marchand au Poulliguen, 35 barriques de vin de Grave rouge à 51 l. 10 s. la barrique, montant à la somme de 1802 l. 10 s., mis dans la cave de la maison commune de la ville, pour servir aux distributions à faire tant pour la venue du Roi que pour la tenue des Etats (2).

(1) *Archives Communales*, BB 44, f° 57.

(2) *Ibidem*, f° 59 v°, 61.

Mais s'il était bon d'empêcher la cour royale et les Etats de souffrir de la soif, il fallait aussi empêcher de mourir de faim les nombreux soldats que Nantes aurait à loger pendant le séjour du roi.

Ce fut l'objet de la délibération du jeudi 25 août.

Dans cette séance, on fit avec les boulangers de la ville un marché d'après lequel ils devaient fournir « toute et telle quantité de pain de métail, bon pain bien cuit et panetté en panier de deux livres ou une livre et demye chacun, qu'il en sera requis pour la nourriture et subsistance des regiments et soldats de la suilte du Roy, durant le temps qu'ils seront en ceste ville et fauxbourgs de Nantes ; lequel pain ils livreront journellement en telle quantité qu'il leur sera demandé par mesd. sieurs les Maire et échevins, pour et moyennant 2 s. par chacune livre, qui leur sera payée à mesure que les livraisons s'en feront. »

La ville fournissait en avance 123 septiers de blé seigle, au prix de 11 l. 10 s. le septier, et 96 septiers de froment au prix de 16 l. 10 s. le septier, le tout montant, avec 6 l. 10 s. payés par la ville pour le port, à la somme de 3.005 l., à déduire sur les premières livraisons dudit pain (1).

De leur côté, les gens du roi ne faisaient pas moins de préparatifs en vue du voyage de Sa Majesté. Ce furent d'abord des fourriers dont la présence à Nantes, à la date du jeudi 11 août (2), annonçait que ce voyage n'allait guère tarder désormais.

Le vendredi 26 août, ce furent les régiments des Suisses du roi qui arrivèrent au haut de la prée de la Magdeleine. Ils allèrent loger une partie en Vertais, une autre

(1) *Archives Communales*, BB 44, f° 60. Les boulangers fournirent 48.179 l. pesant de pain, ce qui, à 2 s., revint à 4.887 l. 18 d., qui furent payés en janvier 1662. *Ibid.*, f° 76.

(2) *Archives Communales*, BB 44, f° 60 v° 58.

en Grande et Petite-Biesse, une autre vers la Boucherie (1).

Le dimanche 28 août, ce fut le tour des « régiments des gardes françaises ». Ils arrivèrent au haut de la prée de la Magdeleine, sur les quatre à cinq heures du soir. On les logea au Marchix, à Saint-Clément, à Richebourg.

Une réception d'un grand personnage ne se conçoit pas sans la mise sur pied de toutes les troupes disponibles dans la localité qu'il vient honorer de sa présence.

Les compagnies de la ville, de la Fosse et des faubourgs, s'exercèrent, par des revues préliminaires, à la grande parade qui devait les faire briller, ainsi que leurs armes, au jour de la réception solennelle du roi.

« Le dimanche 14 aoust, Monsieur le Mareschal de la Mellerais fist faire ces monstres aux habitants de la ville et des fauxbourgs, dans la prée de la Grande Hanne, où il y avoit au-dessoubz et joignant l'arche du Gué-aux-Chèvres, un pont volant de quatorze pieds de large basty sur quatre gabarres (2). »

Cette première revue fut suivie d'une autre, le mercredi 24 août. Il y avait 3.868 hommes sous les armes, sans compter les officiers.

Les nombreux étrangers que le commerce attirait et fixait à Nantes voulurent eux aussi prendre part à la grande cérémonie qui se préparait.

C'était avant la guerre contre la Hollande. Nantes comptait alors beaucoup de riches Hollandais. Ils furent les premiers à s'unir aux Nantais pour honorer le grand roi.

« Les Holandois, écrit l'aumônier de Toussaint, et

(1) *Archives Communales*, GG 486, f° 21, v° ; Registre de l'Aumônerie de Toussaints. L'aumônier A. Landais, qui nous raconte ces faits, s'est trompé sur le quantième du mois. Il met « le vendredi 25, le dimanche 27 ».

(2) *Archives Communales*, GG' 486, f° 21.

autres estrangers marchèrent en queue des compagnies qui estoient au nombre de trente trois ou trente quatre, fort bien equipez et bien montez sur des chevaux tous couverts de rubans. (1) »

Mais une grande déception attendait ceux qui s'étaient donné beaucoup de peine pour ces revues. Au dernier moment, il fut décidé que toutes ces compagnies n'auraient pas à figurer à l'arrivée du roi. Il ne voulait pas d'entrée solennelle à Nantes. Ce ne serait qu'après son arrivée au château qu'il recevrait les hommages que les différents corps de la ville avaient à lui présenter.

Le mardi 30 août, le Maire exposa que le duc de la Melleraye lui avait dit que « le Roy ne souhaitoit pas que les bourgeois et habitants de ceste ville et fauxbourgs fussent allé en armes au devant de luy, ainsi qu'il avoit esté ci devant arresté, mays seullement que le corps de ville le fust à le recevoir et présenter les clefs de la ville au dehors de la porte de Saint-Pierre ».

Le maire ajouta que l'on avait « à delibérer et arrester sy MM. de l'ancien Bureau accompagneront en ceste action MM. du Bureau en charge, et de quelle façon se portera le days pour Sa Majesté ; mesme sy, durant le sejour que sad. Majesté fera en ceste ville, on doibt supplier Mgr le duc de la Melleraye de s'employer auprès du Roi pour obtenir nouvelles lettres pour la conservation et vérification des privilèges de la ville, entre autres celui de la noblesse qui a été refusé au Parlement de ce pays.

« L'affaire mise en deliberation, apprès avoir veu quatre cleffz d'argent vermeil, doré, armoyées des armes de France et de Bretagne, et ung bassin d'argent pour les mettre, le tout fait faire par MM. du corps de ville en charge, pour estre presentées au Roi, de l'advis commun de l'Assemblée, a esté arresté que MM. les

(1) *Archives Communales*, GG 486, f° 21.

antiens eschevins, en leurs habits dessants, assisteront M. de la Vincendière Poulain, maire, et MM. du Bureau en charge, pour aller au dehors de la porte de la ville presenter à Sa Majesté lad. cleffs et les protestations de fidéllité et obeïssance de tous les bourgeois et habitans de lad. ville et fauxbourgs, que le days sera aussi presenté à Sa Majesté tres humblement supplyée de voulloir marcher dessous ; lequel days sera porté par MM. de la Gaudonnière Pryou et de Barsauvage Guignard, conseillers et eschevins en charge, et par MM. de la Nonnive de Bourgues, et de l'Ousselière Macé, antiens eschevins ; et pour ce qui est des privilèges du corps de ville et noblesse refusée par le Parlement, sera mond. seigneur, de la part de lad. ville, tres humblement supplyé faire la grâce à lad. communauté de Nantes de la protéger et d'employer son credit vers Sa Majesté pour obtenir les lettres à cet effaict requises et necessaires et pour la veriffication d'icelles. (1) »

Ainsi la réception du roi allait se faire sans la moindre solennité. Pas de compagnies en armes à s'exhiber pour le recevoir ; pas de brillant cortège composé de toutes les administrations de la cité, harnachées de leurs rutilants et pittoresques costumes ; pas d'entrée triomphale par une des portes de la ville ; pas de feux de joie aux carrefours. Tout ce que les Nantais aimaient à voir dans ces grands jours de fête était, pour cette fois, rayé du programme de la réception dont la ville allait être honorée.

Même le peu que les édiles de Nantes avaient décidé de faire allait encore être réduit de moitié. Ils avaient été jusqu'à désigner les porteurs du dais royal. Mais ces porteurs en furent pour le seul honneur de ce choix. Ils ne purent y ajouter celui d'accompagner Sa Majesté. Le roi sembla même avoir pris plaisir à déjouer tous les

(1) *Archives Communales*, BB 44, f° 61.

desseins de la ville. Il avait fixé une heure pour son arrivée ; il arriva à une autre, si bien que, avant que le dais et ses porteurs fussent rendus à l'attendre, Louis XIV était déjà entré sans cérémonie au château, non pas par la grande porte, mais simplement par la petite porte de secours.

Pourquoi, de la part du roi, ce soin à éviter tous les honneurs accoutumés en ces circonstances ? C'est que de trop graves préoccupations hantaient son esprit. On disait officiellement qu'il venait en personne assister aux Etats de Bretagne, mais ce n'était là qu'un motif mis en avant pour tromper le public, un prétexte qu'on était heureux de servir pour cacher le but primordial du voyage. Quant à ce but, il n'était encore connu certainement que d'un très petit nombre d'initiés ; et ce n'était que le 5 septembre que le public allait avoir la stupeur de le découvrir. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Pendant que les édiles Nantais perdaient leur temps à régler minutieusement des cérémonies qui devaient ne pas se faire, le roi, sa cour, ses ministres, partis de Fontainebleau à différentes dates, arrivaient à Nantes par différents chemins. Les derniers arrivèrent par la Loire, le 31 août, un jour avant le roi.

Ce même jour, sur le soir, débarqua aussi le jeune Brienne, secrétaire d'Etat, dont les intéressants Mémoires vont nous fournir de nombreux détails sur ce qui se passa alors à Nantes.

« Le Roi, écrit-il, me commanda de prendre la cabane à Orléans et de descendre par la Loire en diligence jusqu'à Nantes, où les Etats se tenaient, et d'y arriver avant lui. (1) »

Une lettre que Brienne expédiait de Nantes, le 3 sep-

(1) Brienne. *Mémoires*, t. II, p. 183.

tembre, à M. du Houssay, nous fait connaître toutes les étapes de son voyage sur la Loire.

« Je partis, écrit-il, samedi dernier, de Fontainebleau, du matin, et étant arrivé de fort bonne heure à Orléans, j'y pris, le lendemain, la voie de la rivière, et allai coucher ce même jour à Tours, le vent nous ayant été entièrement favorable. Le lendemain lundi, le vent s'étant rendu contraire, je ne passai point Saumur, non pas que je n'y abordasse d'assez bonne heure pour aller coucher plus loin, mais ayant voulu visiter le fils de M. de Comminges, qui est au château de Saumur, j'y fus retenu et régalé avec toute la courtoisie et la magnificence imaginable. Le lendemain, le vent s'étant encore rendu plus contraire, nous ne pûmes passer Saint-Florent, qui est un village sur la rivière, où il y a une abbaye appartenant à M. le cardinal Grimaldi, de l'Ordre de Saint-Benoît. Je logeai chez les moines, où je ne me trouvai pas mal pour cette fois, car ils nous firent très bonne chère. Le mercredi, malgré diverses injures de l'air, nous abordâmes en cette ville sur les trois heures après midi. (1) »

La cabane, moyen de transport adopté par Brienne, était un bateau, confortable pour l'époque, et plus apprécié des grands personnages qui avaient à descendre le fleuve. C'est également sur des cabanes que Fouquet et Lionne, Le Tellier et Colbert arrivèrent à Nantes. « Fouquet, dit l'abbé de Choisy, fit le voyage avec Lionne son ami, et Le Tellier amena Colbert avec lui. Leurs cabanes étaient magnifiquement parées et menées chacune par douze ou quinze rameurs. (2) »

Ces trois cabanes se rencontrèrent au-dessus d'Ingrandes, et cette rencontre fit naître une réflexion dans

(1) J. DE BOISLISLE. *Mémoriaux du Conseil de* 1661, t. III, appendice p. 126, lettre du 3 septembre. Cf. lettre du même, datée du 2 septembre, adressée à son père. *Ibidem*, p. 121.

(2) CHOISY. *Mémoires*, édit. de 1747, p. 170.

laquelle ceux qui connaissaient le dessous des choses virent un pronostic fâcheux pour la situation de Foucquet.

La haine implacable qui sévissait entre le surintendant et Colbert n'était un mystère pour personne. L'orage qui devait éclater à Nantes était dans l'air. Mais, à part Brienne, qui en soupçonnait quelque chose, tous ces voyageurs ignoraient sur laquelle de ces deux têtes la foudre devait tomber (1).

A la vue des efforts que les cabanes des deux ministres faisaient pour se dépasser l'une l'autre, un spectateur embarqué avec Brienne lui fit une réflexion qu'il a ainsi consignée dans ses Mémoires, et que l'on retrouve, mais avec quelques variantes, dans les Mémoires de Choisy.

« Etant arrivés au-dessus d'Ingrandes, dit Brienne, M. Fouquet, accompagné de M. de Lionne, son ami intime, passa, dans une fort grande cabane à plusieurs rameurs et je les saluai. Un moment après, passa une autre cabane, où était M. Letellier avec M. Colbert ; je les saluai encore et Ariste dit, sans que je fusse préparé à cela : « Ces deux cabanes que nous voyons encore, l'une et l'autre, se suivent avec autant d'émulation que si les rameurs disputaient un prix sur la Loire : l'une des deux, ajouta-t-il, doit faire naufrage à Nantes. »

« Paris (2), commis de l'Epargne, pâlit et dit : « Ah! ce sera sans doute la première, tant le proverbe est véritable que *les premiers vont devant* ! »

« Moi, à qui tout ceci était tout nouveau, et qui vit la

(1) « Les courtisans disaient hautement que ce voyage serait fatal à Fouquet ou à Colbert. On croyait assez qu'ils ne pouvaient pas vivre ensemble, et que l'un des deux perdrait bientôt l'autre. Mais le commun avis était que Fouquet serait le plus faible, et le malheureux. » *Mémoires de Choisy*, éd. 1747, p. 170.

(2) Il était le premier commis de Brienne. Paris était commis de M. Jennin, trésorier de l'Epargne. Brienne l'avait fait monter dans sa cabane à Orléans. Choisy attribue la réflexion d'Ariste à « un commis de Nouveau, Général des Postes... homme de bonne chère où toute la cour était tous les jours ». (*Mém. de Choisy*, p. 171.)

surprise du pauvre Paris, je tâchais de le rassurer ; mais il n'y eut pas moyen. Nous ne parlâmes d'autre chose que de cette rencontre fortuite et singulière jusqu'à Nantes, où j'arrivai le soir même. (1) »

Le voyage avait été rapide, et, suivant l'ordre qu'il en avait reçu de Louis XIV, Brienne était arrivé à Nantes avant le Roi.

Le voyage royal, de son côté, fut aussi rapide que le permettait la voie de terre. Parti de Fontainebleau le lundi matin 29 août (2), Louis XIV arrivait à Nantes le jeudi 1er septembre vers midi.

L'événement était trop important pour que la *Gazette* ne lui consacrât pas un article.

« Le 29 [août] sur les neuf heures du matin, écrit-elle, le Roi partit à cheval, accompagné du prince de Condé, du duc d'Enghien, du duc de Beaufort, du comte d'Armagnac, du maréchal de Turenne, du comte de St-Aignan et de grand nombre d'autres seigneurs, et alla coucher à St-Dyé. S. M. ayant, de là, continué sa marche vers la Bretagne, où elle a voulu aller en personne porter ces précieux soins qu'Elle applique tous les jours à l'établissement de la bonne fortune de ses sujets, avec si peu de relâche que l'on peut dire qu'il n'y a jamais eu de souverain qui ait tenu si infatigablement le timon de l'Etat. (3) »

(1) Brienne. *Mémoires*, t. II, p. 187.

(2) M. J. Lair place ce départ le 27 août, au lieu du 29 (*Nicolas Fouquet*, t. II, p. 57). — D'après le récit officiel de la prise de Fouquet par le greffier Foucault, le roi serait parti de Fontainebleau le 1er septembre, aurait mis trois jours à faire son voyage et serait arrivé à Nantes le 1er septembre. De ces dates, il n'y a évidemment que la dernière à retenir. — On trouve aussi dans les *Mémoires de Monglat* (collection Petitot, t. LI, p. 122) « que le roi partit de Fontainebleau au mois de septembre ». Ces dates sont erronées. La *Gazette* et la lettre de Condé citées plus bas placent, elles aussi, expressément ce départ au lundi 29 septembre. De son côté, Mme de Motteville dit : « Le Roi partit pour ce voyage le 29 août. » (*Mémoires de Madame de Motteville*, coll. Petitot, t. XL, p. 139.)

(3) *Gazette*, p. 936, citée par J. de Boislisle, *Mémoriaux du Conseil de* 1661, t. III, p. 9.

On le voit, le roi emmenait une suite illustre et nombreuse. Au premier rang brillaient deux princes du sang : e grand Condé et son fils le duc d'Enghien.

A la date du 24 août, Condé notifiait ainsi, dans une lettre, la part qu'il prenait à ce voyage :

« Le Roi part lundi prochain pour son voyage de Bretagne : mon fils et moi auront l'honneur de l'y accompagner. (1) »

Mais l'énumération de la *Gazette* est encore bien incomplète. Le traité des Pyrénées donnait alors des loisirs aux maréchaux de France. Avec Condé, Nantes allait encore recevoir Turenne, les maréchaux de Grammont et de Villeroi, ainsi que les futurs maréchaux La Feuillade, Clérembault, Bellefonds et Vivonne.

Afin que les affaires de l'Etat ne souffrissent en rien de son déplacement, Louis XIV avait emmené avec lui ses ministres et ses secrétaires. Avec le surintendant Fouquet, qui, à son insu et pour son plus grand malheur, motivait ce voyage, on voyait Letellier, de Lionne, de Loménie de Brienne, Colbert.

Par suite, le conseil du Roi continua à Nantes comme à Fontainebleau. Il y eut réunion du Conseil au château, les 2 et 3 septembre (2). Ce fut même le château de Nantes qui vit les dernières réunions du célèbre Conseil des Trois. institué au lendemain de la mort de Mazarin.

Une royauté déchue, qui ne faisait peut-être que ressortir davantage le roi-soleil, était l'ancien roi des Halles, le duc de Beaufort. Au cours du voyage, il prit non pas les rênes du gouvernement, mais celles du car-

(1) J. DE BOISLISLE. *Mémoriaux du Conseil de* 1661, t. III, p. 224.

(2) Les procès-verbaux de ces deux séances ont été publiés par M. J. de Boislisle. *Mémoriaux du Conseil de* 1661, t. III, p. 96. 104.

rosse royal. Heureusement qu'il ne conduisait que ce carrosse et non pas le char de l'Etat !

Parmi les autres célébrités du grand siècle qui firent alors partie du cortège royal, citons encore : Louis Phelippeaux de la Vrillière ; Louis de Lorraine, comte d'Armagnac ; le duc de Gesvres, capitaine des gardes en quartier ; Antonin Nompar de Caumont, désigné alors sous le nom de Puyguilhem ou Peguillain, qui devait plus tard rendre fameux le nom de comte ou duc de Lauzun ; l'abbé de Coislin, aumônier du roi, qui devint dans la suite évêque d'Orléans, cardinal et grand aumônier.

Bref, tout ce que la cour comptait alors de plus remarquable apportait à Nantes l'éclat de sa célébrité, et notre ville resplendit alors de l'auréole du siècle du grand roi.

Il est à remarquer, toutefois, que, des deux reines, aucune n'accompagnait le roi, non plus qu'aucune dame de la cour. L'objet encore mystérieux du voyage était loin de comporter ce genre d'ornementation. On eût eu à craindre des indiscrétions, des influences, des nervosités féminines, qui n'eussent pu que contrarier le but minutieusement préparé et ardemment poursuivi.

Seule, Mme Fouquet était du voyage. La malheureuse femme, sans s'en douter, s'acheminait joyeusement vers un calvaire sur lequel elle montra un courage qu'on n'aurait pas soupçonné d'elle et qui, l'arrachant à une vie jusqu'alors frivole, la grandit dans l'estime de ses contemporains.

L'escorte royale avait même jusqu'à son historiographe dans la personne d'un poète ou plutôt d'un versificateur qui, dès le soir, après souper, s'empressa de mettre en vers le récit de tout le voyage de la cour, depuis son départ de Fontainebleau jusqu'à son arrivée à Nantes.

C'était François de Beauvilliers, alors comte et plus

tard duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre du Roi et académicien (1).

Les *Portraits de la Cour*, curieux document de 1663 environ, ont tracé de ce personnage un portrait qu'il n'est pas de notre but de reproduire. Détachons-en cependant les lignes relatives au récit dont nous allons donner quelques extraits :

« Il ayme plus que personne de la cour les gens de lettres et les belles choses, et s'y connoist jusques à faire luy mesme de fort belles pièces, entr'autres la comédie qu'il a composée pour divertir la cour, *le Voyage du Roy en Bretagne*, qu'il a composé en vers françois en une nuit pour divertir Sa Majesté qui le luy avait commandé. (2) »

Il serait trop long de reproduire ici tout entière la « Relation du voyage de Louis XIV à Nantes, en 1661, écrite par ordre de ce Monarque aux deux Reines sa Mère et son Épouse ». Bornons-nous à n'en donner que le commencement et la fin.

Par un soleil ardent et beaucoup de poussière,
Entouré de Seigneurs et devant et derrière,
Le plus brave des Rois, comme le plus charmant,
Quitta *Fontainebleau*, piquant très vertement.
Deux Princes de son sang, dont le mérite extrême
Fait autant que leur rang, qu'on les craint et les aime
Villequier, *Armagnac*, *de Turenne* et *Beaufort*,
Marchaient confusément, mais sans aucun discord.
Bellefons, *Saint-Aignan*, *Saucour* et *La Feuillade*
Paraissoient les premiers à cette cavalcade.
Gesvres, *Froulay*, *Gramont*, *le jeune Villeroi*,
Bouillon, *Séry*, *Guitry*, se tenoient près du Roi.
Vivonne, d'autre part, *Vervins* et *Chamarrande*
Piquoient ainsi qu'Abbés courant une Prébende ;
Et *Blouin* par devant et le sieur *de Nouveau*,
Avec pareille ardeur faisaient trotter *Moreau*.

Avec la cour, traversons rapidement Orléans, Cléry,

(1) Il mourut à 79 ans, le 16 juin 1687. Son épitaphe a été publiée parmi les « Pièces intéressantes peu connues », dans le même recueil que son récit du voyage de Louis XIV (t. V, p. 159).

(2) *Les Portraits de la Cour*, *Archives curieuses*, 2e série, t. VIII, p. 419.

où le roi va prier N.-D. et allumer un cierge ; Saint-Dié, Amboise, Blois, Marmoutiers, Tours, Maillé (1), Saumur, Sorge, Angers, et venons-en tout d'un trait jusqu'à Serrant, au seuil du pays nantais.

Dans un assez grand bois qui *Serrant* (2) environne,
Maison digne du Maître, aussi belle que bonne,
Dans un vieux chemin creux, un mal-adroit Cocher,
Qui ne doutoit de rien, nous fit tous embourber :
Accident qui pouvoit devenir plus nuisible,
Si Monsieur d'*Armagnac*, avec un air terrible,
N'eût pas, heureusement, arrêté l'étourdi.
Mais versa-t-on ? Les uns diront non, d'autres oui.
Mais, quand ma complaisance au premier voudrait craire,
Mes bras et mes genoux me diroient le contraire.
Aussi ce ne fut pas sans des maux infinis
Que l'on put aborder la ville d'*Ancenis*.
Car le Roi vigoureux, ennuyé des carrosses,
S'était déjà remis à la merci des rosses.
. . . . . .

Maints carrosses formoient à Mauves un petit cours
Pour des courriers mouillés bien consolant concours!
Dans ce brillant état, quittant nos *Rossinantes*
Et n'en piaffant pas moins, nous entrâmes dans *Nantes*.
Où des grands et petits on vit avec plaisir
A l'aspect d'un grand Roi contenter le désir.
Tout y parut joyeux ; plusieurs disertes langues
Excédèrent le Roi par leurs doctes harangues.
L'illustre Maréchal nous y reçut au mieux ;
Tout y flâta le goût, tout satisfit les yeux.
Le Roi vit, des remparts, tirer dans la prairie
Deux cents pièces au moins de belle artillerie ;
En divers lieux, de là, chacun se partagea,
Puis magnifiquement au Château l'on mangea.
Et comme d'obéir je fais toute ma gloire,
Si-tôt que j'eus soupé j'écrivis cette Histoire
Par l'ordre de mon Roi, qui le voulut ainsi
Et bien que le succès me mette en grand souci,
Je le risquai pourtant et sans plaindre mes peines,
Pour peu qu'il puisse plaire à nos deux grandes Reines (3).

(1) Turenne, Vivonne et La Feuillade quittèrent le cortège royal à Maillé et vinrent ensuite par eau.

(2) Château de Serrant, commune de Saint-Georges-sur-Loire.

(3) *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire de la littérature*, par M. D. L. P. [de la Place]. Bruxelles, 1785, t. IV, p. 9-19.

La carte du voyage de Louis XIV, d'après M J. de Boislisle, *Mémoriaux du Conseil de* 1661, t. III, p. 120, n 3, se trouve aux *Affaires Etrangères*, vol. France 911, f° 239.

Différents documents nous prouvent que le poète, dans ses vers, n'a pas trop cédé à son imagination. A propos de l'accident arrivé au carrosse royal, aux environs de Serrant, il se demande :

« Mais versa-t-on ? les uns diront non, d'autres oui. »

C'est vraiment « oui » qu'il faut dire ; et si Saint-Aignan n'a pas voulu faire connaître le nom du « maladroit cocher qui ne doutait de rien », un autre auteur n'a pas été retenu par la même discrétion. Comme le roi avait fait une partie du voyage à cheval, « l'évêque d'Angers lui donna son carrosse, dit l'abbé Arnaud dans ses Mémoires, et M. le duc de Beaufort, qui se mit à la place du cocher, *eut l'honneur* de verser Sa Majesté (1) ».

Il est bien à croire que Louis XIV se fût volontiers dispensé d'être l'objet de cet honneur.

La cour dut arriver et coucher à Ancenis le 31 août. Le roi y entendit la messe le lendemain 1er septembre. Il était descendu à la *Croix de Lorraine* et fit don de 2.000 l. aux Ursulines, qui élevaient alors leur couvent. Sa suite était si nombreuse qu'on dut la loger dans la campagne. Ses mousquetaires furent « si bien reçus dans la paroisse de Maumusson et au presbytère, par les soins de M. Pierre Fournier, pour lors recteur, qui faisait tra-

(1) « Le roi le fit (ce voyage) avec une grande précipitation en poste et en relais de carrosse. M. d'Angers lui donna le sien et M. le duc de Beaufort, qui se mit en la place du cocher, eut l'honneur de verser Sa Majesté. La plupart des grands de la cour avaient pris les devants, et M. le Surintendant lui-même, qui y avait plus de part qu'il ne croyait. Mon frère, qui n'étoit arrivé à Angers que depuis le passage de M. Fouquet, prit un bateau pour se rendre à Nantes et il y arriva justement dans l'instant qu'on venait de l'arrêter... Nous l'avions vu passer à Angers quelques jours auparavant dans un état de gloire si haut que, du comble où il était élevé, il sembloit voir les autres si bas qu'il ne pouvoit les reconnoitre. M. d'Angers fut le saluer, et j'y fus avec lui ; à peine nous regarda-t-il, et madame sa femme ne nous parut ni moins froide ni plus civile. » (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, t. II ; collect. Petitot, t. XXXIV, p. 317.)

vailler à la décoration de son église, que, par reconnaissance, ils se chargèrent de faire faire à Paris et de payer le tableau du grand autel tel qu'il est à présent, représentant Notre Seigneur Jésus-Christ qui donne les clefs de son Eglise à saint Pierre, patron de la paroisse. (1) »

Le duc de la Meilleraye avait envoyé des courriers à Ancenis pour connaître les desseins du roi relativement à son arrivée à Nantes. Ils lui rapportèrent que le roi dînerait à Clermont : ce qui fit conjecturer aux Nantais qu'il n'arriverait que dans l'après-midi, vers quatre heures.

Mais, soit que le roi eût changé de dessein, soit qu'il eût fait cette réponse pour dérouter ses futurs hôtes, Louis XIV ne dîna pas à Clermont et arriva à Nantes beaucoup plus tôt qu'on ne l'attendait.

A quelle heure arriva-t-il ? Quatre documents locaux nous donnent ici quatre heures différentes. D'après le Registre de l'Aumônerie de Toussaints sur les Ponts, ce fut « environ les onze heures du matin »; d'après le Registre de la Mairie, ce fut « environ l'heure de midi » ; d'après le Registre de la paroisse Sainte-Radegonde, « ce fut sur les midi à une heure » ; d'après le Registre du Chapitre, ce fut « environ les deux heures après-midi » (2). Nos documents nous laissent ici le choix de l'heure.

(1) E. Maillard. *Histoire d'Ancenis*, p. 106.

(2) « Le jeudi premier jour de septembre, le Roy Louys quatorziesme a arrivé au chasteau environ les deux heures apres midy. Messieurs du Chapitre sont allez à l'issue des vespres, vestus de sotanes et manteau avecq leurs bonnetz carez. Mons. le Doyen a fait la harange, tous Messieurs y estant en corps. » (*Registre des Délibérations capitulaires*, f° 39.) — « Le jeudy 1er jour de septembre, le roy Louis quatorziesme arriva à Nantes environ les onze heures du matin, dans son carrosse, et entra directement dans le chasteau par la fausse porte qui donne sur la Motte, et avoit deffendu aux habitants de se mettre soubz les armes. Sur les 3 à 4 heures du mesme jour, on fit tirer 2 ou 3 cents canons qui avoient esté disposez pour cet effet. » (Registre de l'Aumônerie de Toussaints, *Archives Communales*, GG 486, f° 22.

Notons toutefois que cette dernière heure a été donnée par Brienne dans une lettre qu'il écrivait, le 2 septembre, à son père. Après avoir parlé d'une difficulté de préséance entre la Noblesse et le Clergé, qui prenaient part aux Etats, le jeune Brienne dit que M. de la Meilleraye, M. Boucherat et lui promirent « à ces Messieurs faïre résoudre la chose aussitôt que le Roi serait arrivé, et, en effet, il ne le fut pas plus tôt, hier, sur les deux heures après midi, que nous l'en entretînmes, M. de la Meilleraye et moi (1). »

Comme, à cette heure, on le croyait à dîner à Clermont, il n'y avait, naturellement, personne ni rien à l'attendre : ni le maire, ni le dais, ni ses porteurs. Le carrosse royal entra directement dans le château, par la porte de secours qui donnait sur la Motte Saint-Pierre et Richebourg, porte que l'on voit encore, mais aujourd'hui bouchée, et donnant sur la douve du côté de la rue Gellée-de-Prémion.

En faisant entrer le carrosse royal au château, nous suivons Saint-Aignan et l'aumônier de Toussaints. Le premier dit que la cour quitta ses « rossinantes » à Mauves, où maints carrosses l'attendaient ; et ce qui fait croire que « rossinantes » n'a pas été mis ici exclusivement pour faire une rime riche à Nantes, c'est qu'André Landais, l'aumônier de Toussaint, est ici d'accord avec Saint-Aignan. Il écrit que le roi « arriva à Nantes dans son carrosse et entra directement au château ».

Toutefois, ce détail ne concorde guère avec le récit de Brienne, qui fait entrer le roi simplement à cheval.

« Artagnan, dit-il, se trouva à Nantes avec une brigade de mousquetaires et Chauvigny, capitaine aux gardes, avec sa compagnie, à l'arrivée du Roi qui descendit au château de Nantes où il me trouva au bas du

(1) Lettre publiée par M. J. de Boislisle : *Mémoriaux du Conseil de* 1661. V. t. III, dans l'Appendice, p. 122.

degré. Je pris l'étrier de son cheval. Il s'appuya sur mon bras pour monter le degré et me dit : « Je suis content de vous », ce qu'il ne m'avait jamais dit ; « vous avez fait bonne diligence. M. Letellier est-il arrivé ? — Oui Sire, et M. le Surintendant aussi. Ils me passèrent à Ingrandes, et nous arrivâmes tous ici hier assez tard. — Voilà qui va bien. Dites à M. Boucherat de me venir parler. — Je crois, Sire, l'avoir vu dans la salle » ; il y était en effet, et je l'avertis. Sa Majesté lui parla longtemps à l'oreille, et m'appelant ensuite, me dit d'aller savoir des nouvelles de la santé de M. Fouquet et de venir lui redire comment il se trouvait du voyage. « Demain, dis-je, ce sera le jour de sa fièvre si je ne me trompe. — Oui, dit le Roi, c'est pourquoi je voudrais bien lui parler aujourd'hui. » (1)

Soit que le duc de la Meilleraye eût été en permanence au château, soit qu'on l'eût averti à la hâte à l'hôtel du Doyenné, où il s'était installé, il salua le roi et dut lui improviser un dîner, ses préparatifs culinaires n'ayant porté que sur le repas du soir.

Le dîner terminé, le roi consacra une partie de la soirée à des réceptions officielles. Une lettre de Brienne à son père nous fait connaître l'ordre dans lequel elles eurent lieu.

« Le Roi voulut recevoir dès hier même les harangues de tous les corps. La Ville, le Chapitre et l'Université

(1) Brienne. *Mémoires*, t. II, p. 189. A la page 188, Brienne dit que le roi et les seigneurs qui l'accompagnaient arrivèrent « sur des chevaux de poste ». Sa mémoire doit ici être en défaut, à moins qu'il n'ait voulu se faire valoir en se mettant en scène. Saint-Aignan, qui écrivait le soir même de l'arrivée du roi, dit expressément qu'on laissa à Mauves les chevaux pris à la suite de l'accident du bois de Serrant, et que les carrosses y prêtèrent « aux courriers mouillés leur consolant concours ». Son témoignage, appuyé sur celui de l'Aumônier de Toussaints, a ici plus de valeur que celui de Brienne. Les Mémoires de Brienne, écrits longtemps après les événements, ne méritent pas dans tous les détails qu'il raconte la même créance que ses lettres datées de Nantes et écrites dans les jours mêmes où ces faits se passaient.

parlèrent les premiers. Ensuite le Roi s'étant mis sous les arbres de la cour du château, les Etats y vinrent saluer S. M. et ensuite la Chambre des Comptes et le Présidial. (1) »

Louis XIV, qui avait décliné tous les honneurs que les édiles de Nantes avaient voulu lui rendre, tint à les recevoir en premier lieu pour leur témoigner les égards dus à leurs fonctions. Il déclara au duc de la Meilleraye qu'il souhaitait que le corps de ville lui présentât les clefs de la ville et le saluât avant toutes les autres compagnies.

Prévenu en toute hâte, le corps de ville s'empressa de venir au château. Il y arriva pendant le dîner du roi. Il a ainsi consigné sa visite dans le Registre de ses délibérations.

Jeudi 1er septembre. — « Le Roy arriva ledit jour environ l'heure de midy sans que personne fust à le recepvoir (2), ne croyant pas qu'il deusbt arriver que sur les quatre heures du soir, ayant couché à Ancenys, et les courriers que Mgr le duc de la Melleraye nostre gouverneur avoit envoyé audit Ancenys ayant raporté

(1) Lettre de Brienne datée de Nantes, 2 sept. 1661, publiée par M. J. de Boislisle, *Mémoriaux du Conseil de* 1661, t. III, Append., p. 122.

(2) A rapprocher de ce détail authentique ce que dit M. J. Lair : « Tout Nantes, malgré la pluie, l'attendait dans la prairie de Mauves » (*Nicolas Fouquet* t. II, p. 57). La pluie dont il est ici question est probablement celle qui tombait à l'arrivée du roi, au *bourg de Mauves*, et non dans la *prairie de Mauves*, complètement en dehors du trajet royal ; pluie mentionnée dans les vers de Saint-Aignan. M. Lair ajoute : « Après avoir subi impatiemment une autre averse, celle des harangues, le roi se rendit au vieux château des ducs de Bretagne, déjà occupé par ses gardes. » (*Ibid.*) Le roi ne subit aucune harangue avant son entrée au château, puisqu'il « n'y avait personne à le recevoir ». Les réceptions officielles qui comportaient ces harangues ne commencèrent qu'après son dîner. L'ouvrage de M. Lair sur Nicolas Fouquet a tout l'intérêt d'un roman. Mais il renferme beaucoup trop d'à-peu-près du genre de ceux que nous signalons ici. On y sent trop l'avocat qui veut exciter la pitié pour son client. Dans notre récit de l'arrestation de Fouquet, nous aurons souvent à signaler ce caractère de plaidoyer qui n'est pas le caractère de la vraie histoire.

qu'il disneroit à Clermont, ce qu'il n'auroit fait, et seroit venu disner à Nantes. Il entra dans le chasteau par la porte vers Richebourg et fut sallué par mondict sgr le duc de la Meilleraye, auquel il dict qu'il souhaictoit que le corps de ville luy presentast les cleffs de la ville et le salluast avant les autres compagnies. Apprès que Sa Majesté eust disné, le corps de ville qui estoit entré dans le chasteau en habitz dessants, les haches haultes, composé de M. de la Vincendière Poullain, conseiller et advocat du Roy au siège présidial de Nantes, maire de la ville, Messieurs de la Gaudonnière Pryou, de Bar Sauvage Guignard, Lory, de la Bassetiere, Villaine, Defay, conseillers et eschevins en charge, et de MM. de la Nonive de Bourgues, du Mesnil Lorido, de la Rablaye Leonard, du Vivier Moricaud, de l'Ousselière, Macé, Merseron du Douet Garnier, du Perray Libault, de la Tousche Chauvin, de la Haulte Voye, Gaborit, de Basouge Bernard, de l'Aubinière Rivière et Prieur, antiens eschevins, de Casalis, procureur-syndic, Bretineau, greffier de la ville, et autres officiers d'icelle, fut presenté au roi dans sa chambre par mond. sgr le duc de la Mellerais, nostre gouverneur, et à l'instant mond. sieur de la Vincendière, maire, accompagné dudit corps de ville fit une harangue à Sa Majesté, les tous ung genoil en terre, et luy protesta la soubmission, obeissance et fidelité de les (*sic*) habitans lad. ville et fauxbourgs et luy presenta quatre clefs d'argent vermoil doré, sur les anneaux desquels estoient d'un costé les armes de France, de l'autre costé les armes de Bretagne, dans un bassin d'argent, apprès laquelle harangue et presentation de clefs, Sa Majesté d'un visage contant remercia le corps de ville et dist à Monsieur le Maire qu'il eust retenu les cleffs et qu'il les trouvoit en tres bonne main, ostant son chapeau par forme de sallut et remersiement à mond. s. le Maire et à Messieurs du corps de ville. (1) »

(1) *Archives Communales*, BB 44, f° 61, v°.

Le Chapitre attendit la fin des vêpres pour aller offrir ses hommages à Sa Majesté. Tous les chanoines s'y rendirent, vêtus de soutanes et manteaux, avec leur bonnet carré. M. le Doyen fit la harangue, tous ces messieurs étant présents en corps.

Après le Chapitre, ce fut le tour de l'Université. « Le curé de Saint-Saturnin, Jean Boucher, docteur en théologie et recteur de l'Université, au nom et à la tête de son corps, dit Travers, harangua Sa Majesté le même jour premier septembre. Son discours, qui était bon jour le temps, fut imprimé. » (1).

En recueillant des notes pour cette étude, nous avions inutilement cherché à découvrir ce discours, qui avait pourtant été imprimé, et que Travers avait lu, puisqu'il en donne une critique. Ne l'ayant trouvé nulle part, nous en avions fait notre deuil, dans la pensée qu'il était complètement perdu.

Mais il ne faut désespérer de rien. La Société Archéologique ayant l'habitude de faire publier les programmes de ses séances dans les journaux de Nantes, un arrière-neveu du recteur de l'Université, M. A. Poisson, voulut bien nous écrire, le 4 mai 1916, que la lecture du titre de notre étude lui avait rappelé qu'il avait un exemplaire imprimé du discours de messire Jean Boucher.

Ainsi, grâce à son amabilité, pour laquelle nous ne saurions trop le remercier, nous avons pu, contre toute espérance, avoir communication de cette pièce rarissime, sinon unique. C'est un placard de trois pages, mesurant 0^m25 sur 0^m19. Il n'est imprimé que sur un côté et a tout le caractère d'une épreuve d'imprimerie.

(1) Jean Boucher échangea la cure de Moisdon pour celle de Saint-Saturnin, en 1660. Il mourut recteur de Saint-Saturnin et fut inhumé dans l'église de cette paroisse, le 7 mars 1669. (*Archives Communales*, GG 311.) Notre document porte la note suivante, écrite à la main : « Led. messire Jean Boucher etoit frère de demoiselle Anne Boucher qui fut mariée à Antoine Le Roulx, sieur de la Ville, selon son contrat de mariage du 19 jour de juillet 1659. »

Nous en publions le texte intégral. En disant de ce morceau d'éloquence qu'il était « bon pour le temps », Travers lui a peut-être appliqué la note juste. Mais il ne faut pas se montrer trop dédaigneux pour les documents qui nous montrent l'état d'esprit d'une époque. Ils ont leur saveur qui a bien son charme, et il est intéressant pour des Nantais de savoir comment le recteur de leur vieille Université haranguait Louis XIV en 1661.

« Av Roy

Harangve prononcee // devant Sa Majesté, à son entrée à Nantes // le premier jour de septembre 1661. par // Messire Ian Boucher Prestre, Docteur en // Theologie, Recteur de S. Saturnin, et de // l'Vniversité de la même Ville.

Sire, L'éclat qui sort des Diadesmes frappe les yeux, et les Esprits, avec des rayons si puissants, qu'il n'y a personne qui les soubstienne sans trouble, et sans confusion ; les Sceptres et les Couronnes des Monarques, ces marques augustes d'une Puissance souveraine ; Cette Espée qui brille pour le chastiment et la vengence des coupables, et qui ne dépend que de Dieu seul ; Ces Fleurs de lis qui n'ont pas coulé des fausses mammelles de la Iunon fabuleuse, mais des veritables et mysterieuses entrailles du Père des misericordes, qui les a envoyées du Ciel à la France ; Et l'abondance de cette Huille et de cette Onction celeste et sacrée qui s'épanche dessus toutes ces choses ; que nous signifient tant de prodiges ? que nous montrent tant de Miracles ? sinon un Oinct de Dieu, la vive Image du Tout-Puissant ; VOTRE MAIESTÉ, SIRE, toute extraordinaire, toute divine, toute au dessus de celle de tous les autres Roys.

« Mais quand je parle de VOTRE MAIESTÉ, je reco-

gnois en même temps une souveraine douceur jointe à une suprême Puissance, je remarque l'heureux assemblage des Lauriers et des Oliviers, j'admire cette grande vertu, Sire, par laquelle pouvant, si vous eussiez voulu, ébranler et remuer toute la terre, Vous avez pris plaisir en un moment, à faire parêtre Votre Magnanimité, et votre pouvoir, à la retenir et à l'apaiser.

« Et je ne puis passer icy la dignité et la saincteté, de votre mariage, car c'est un grand Sacrement, et la figure animée de cette Vnion inviolable et immortelle, qui est entre IESVS-CHRIST, et L'EGLISE. Vous n'avez pas esté arresté par ces charmes qui sont en si grand nombre et qui se présentent si souvent, mais par de meilleurs mouvements, comme un des anciens Patriarches, vous avez marché à de saintes, à de Royales Nopces, et dignes de Votre Majesté, à des Nopces qui ont donné l'esperance, la joye, le bonheur à tous les Chrestiens, et la crainte, la douleur, le desespoir à tous les heretiques et les infidèles.

« Mais qui pourrait se taire de l'heureux fruit d, e (*sic*) ce saint et heureux Mariage, toute la France, toute l'Europe le reçoît des-jà avecque des desirs empressez et des acclamations publiques ; mais qu'il me soit permis, qu'il soit permis à l'Vniversité (à qui VOTRE MAIESTÉ donne de si beaux Tiltres et de si grands Privilèges) de saluër cet autre vous-même, qui doit bien tost parêtre au monde, qui doit nous combler de joye et remplir nos esperances. (1)

« Mais faut-il laisser si promptement un sujet si beau !

« Mais dans ce temps et dans cette occasion, si j'en parlois davantage à Votre Majesté, je craindrois d'en abuser. Voiez, SIRE, cette Vniversité, qui est une de vos Filles, et qui est seule dans cette Province qui vous présente ses hommages et qui les présente à un Roy

(1) Allusion à l'attente où l'on était de la naissance du dauphin.

qui est le Fils Aisné de l'Eglise, son premier et principal deffenseur, elle proteste, elle promet à Votre Majesté une fidelité et une obéissance sans reserve ; Elle vous supplie d'avoir pour elle une affection et une bonté Paternelle, de lui faire voir que la Magnificence est l'une des grandes vertus des grands Monarques, et de lui donner la force, et les moyens de parêtre toujours dans les premiers rangs, pour deffendre la Majesté, et la gloire de son Père et de son Roy. »

Dans son discours, Jean Boucher ne se bornait pas à faire des allusions mythologiques. Il en hasardait qui ne manquaient pas d'actualité, ni même d'un certain courage. A la suite du traité des Pyrénées, Louis XIV avait épousé Marie-Thérèse, fille du roi d'Espagne. Ce sont ces noces que le recteur de l'Université qualifie de « saintes, de royales, de dignes de Sa majesté ». C'est à leur sujet qu'il félicite le roi de ne pas s'être laissé « arresté par ces charmes qui sont en si grand nombre et qui se présentent si souvent ».

Pour comprendre l'allusion, il suffit de se rappeler que le roi avait alors complètement rompu avec Marie Mancini, la nièce de Mazarin, qui s'était flattée de l'espérance de devenir reine de France. Grâce à la reine-mère et aussi à son propre bon sens, le roi avait fini par éviter ces noces qui n'eussent été ni « royales », ni « dignes de Sa Majesté ». Mais quand on se reporte à cette époque, et que l'on se rappelle tout ce qu'il en coûta au jeune monarque pour suivre en cette occasion la voie de la raison et du devoir, on félicitera Jean Boucher d'avoir profité de la circonstance pour prononcer des paroles sur le sens desquelles personne alors ne se méprenait.

Après cette harangue, il semble que le roi eut besoin de se donner un peu d'air. Trois discours, ceux de la ville, du Chapitre et de l'Université, surtout au sortir

de table, c'était assez pour une première séance, sans changer de place. Comme il restait encore trois discours à entendre, il y avait là matière suffisante pour une seconde. Elle eut lieu dans la cour du château. C'est à Brienne que nous devons de connaître ce changement de décor et la suite du programme. « Ensuite, dit-il, dans la lettre déjà citée, le Roi s'étant assis sous les arbres de la cour du château, les Etats y vinrent saluer S. M. et ensuite la Chambre des Comptes et le Présidial. »

Les détails de la réception des Etats nous ont été conservés dans leurs Archives. La nouvelle *Histoire de Bretagne*, continuée si heureusement par M. B. Pocquet, nous la raconte ainsi :

« Boucherat vint informer les Etats de l'arrivée du Roi et régler les présentations. Les trois ordres se rendirent en corps au château par la porte de la Motte Saint-Pierre, « en habit décent », le héraut avec sa cotte herminée et son bâton marchant à leur tête.

« Louis XIV était assis dans un fauteuil, le clergé se rangea à droite, les gentilshommes à gauche, debout et découverts, derrière eux, messieurs du Tiers, un genou en terre, à côté d'eux, les officiers des Etats, debout.

« Mgr de la Borde (évêque de Saint-Brieuc) harangua le roi au nom de l'assemblée, « il l'assura de ses respects, lui témoigna la joie générale de la province et ses justes ressentiments du bonheur de sa visite. » Le roi répondit en exprimant « sa satisfaction qu'il avait de voir ses sujets dans une prompte soumission à ses volontés et assura la compagnie qu'il s'en souviendrait aux occasions ».

« Chacun des membres des Etats s'avance alors, fait une profonde révérence. S. M. salue et tous se retirent dans le même ordre. (1) »

Enfin, le Présidial, du moins au rapport de Brienne,

(1) Barthélemy Pocquet. *Histoire de Bretagne*, t. V, p. 450.

termina la série des réceptions officielles. « Le siège, dit Travers, d'après les registres de ce corps, se rendit au château par la porte de secours sur les trois heures, conduit par le président présidial. Ce magistrat, un genou en terre, harangua le roi assis dans un fauteuil et entouré de la cour. Messieurs se retirèrent après un salut profond au roi et reprirent leurs chapeaux à la porte de Saint-Pierre. (1) »

Si le jour de l'arrivée du roi était un jour de réceptions, il était aussi un jour de réjouissance bruyante pour le public.

Après nous avoir dit que :

Plusieurs disertes langues
Excédèrent le Roi par leurs doctes harangues,

Saint-Aignan ajoutait :

Le Roi vit, des remparts, tirer dans la prairie
Deux cents pièces au moins de belle artillerie.

Nos documents nantais nous ont parlé, eux aussi, de ces harangues, et comme il est à croire que leur texte répondait à celui du recteur de l'Université, on peut, sans témérité, leur confirmer la qualité de « docte », sans se mettre en peine de les qualifier d'une autre expression.

D'autres documents locaux nous prouvent également que ces deux cents pièces de canon ne sont pas de l'invention de Saint-Aignan.

Il est regrettable que le registre du miseur de Nantes, pour l'année 1661 (2), ait été amputé de sa partie la plus intéressante, celle qui renfermait le détail des dépenses faites pour la réception royale. Cette perte

(1) Travers. *Histoire de Nantes*, t. III, p. 371.
(2) *Archives Communales*, CC 175.

nous condamne à ignorer, sur ce point, bien des choses qu'il eût été intéressant de relever.

Mais l'aumônerie de Toussaint avait alors un titulaire, André Landais, qui avait la louable habitude d'insérer, entre deux actes d'état religieux, les faits saillants qui se passaient à Nantes. Or, à la date du 1er septembre, après avoir enregistré l'arrivée du roi, notre chroniqueur d'occasion ajoute : « Sur les 3 à 4 heures du mesme iour, on fit tirer 2 ou 3 cents canons qui avoient esté disposez pour cet effect. (1) »

Ajoutons cependant que dans un autre endroit il réduit de moitié ce chiffre de canons.

« Monsieur le mareschal de la Mellerays, dit-il, fist mettre sur le bord de la prée de la Magdeleine du costé de la ville depuis le bout de la ville iusqu'au bout de la prée du costé de la rivière de la Magdeleine, iusqu'au nombre de cent quarante et huict pièces de canon, la plus grande part de fer, tirez des navires qui estoient à Painbœuf, et partie de fonte verte, entre lesquels estoient les douze Apôtres de la maison de ville. (2) »

Il est à croire qu'André Landais n'avait pas compté ces canons et qu'il n'indiquait leur nombre que d'après la rumeur publique. En en mettant deux cents, Saint-Aignan ne s'écartait pas trop de la vérité.

Dans la soirée, le roi reçut encore quelques visites pour affaires. Nous l'avons vu plus haut exprimer à Brienne le désir de parler à M. Fouquet. « J'y fus, dit Brienne, et le trouvai à moitié chemin de sa maison au château de Nantes, où il allait assez lentement, dans son carrosse. Je fis arrêter le mien, et lui dit que Sa Majesté m'envoyait l'avertir de l'aller trouver, si sa santé le lui permettait. « Vous lui direz que vous m'avez

(1) *Archives Communales*, CC 486, fe 22.

(2) *Ibidem*. La ville avait alors des canons auxquels elle avait donné les noms des douze Apôtres.

trouvé en chemin. » Il arriva un moment après moi. Le Roi me voyant entrer me dit : Dites à Boucherat de me venir parler ; vous le trouverez chez lui. »

Boucherat, qui devint plus tard chancelier de France, était alors commissaire pour le roi près des Etats de Bretagne. On comprend dès lors quelles raisons poussaient le roi à le demander près de lui.

Le but principal du voyage du roi à Nantes devait, dans l'intérêt même de sa réussite, rester secret jusqu'au dernier moment. Il ne fallait pas que le roi restât confiné, consigné au château. On eût été grandement étonné de voir un jeune roi de 23 ans, débarrassé d'une lourde tutelle, au lendemain de son mariage, pour tout voyage de noces, quitter soudainement et rapidement Fontainebleau pour venir s'enfermer au château de Nantes. C'eût été le meilleur moyen de faire travailler les têtes, délier les langues, donner corps à des soupçons dont le simple éveil était dangereux pour le but poursuivi.

Nécessité était donc pour Louis XIV de se produire, de montrer aux Nantais que le roi était vraiment à Nantes. La suppression de tout le cérémoinal en usage lors de l'arrivée des rois n'avait déjà été pour eux qu'une trop cruelle déception.

Essayons, ici, de reconstituer l'emploi du temps de Louis XIV à Nantes. Le mercredi 2 septembre, lendemain de son arrivée, il dut, comme à l'ordinaire, tenir un conseil, appelé « le conseil des Trois » ou « le conseil Etroit », parce qu'il n'était composé que de trois membres : Fouquet, Le Tellier et de Lyonne.

Mme de Motteville nous a ainsi tracé le règlement que Louis XIV s'était fait pour l'emploi de son temps. « Environ dix heures, écrit-elle, le Roi entroit au Conseil et y demeuroit jusqu'à midi. Ensuite, il alloit à la messe, et le reste du temps, jusqu'à son dîner, il le donnoit au public. (1) »

(1) Mme DE MOTTEVILLE. *Mémoires*, coll. Petitot, t. L, p. 108.

Nous savons pertinemment que le conseil des Trois se tint au château de Nantes le 2 septembre 1661. M. J. de Boislisle, dans ses *Mémoriaux du Conseil de* 1661, a donné le procès-verbal des questions qui y furent traitées (1). C'était quand le conseil était fini, comme Mme de Motteville vient de nous l'apprendre, que Louis XIV allait à la messe. Il était très exact à y aller tous les jours. L'abbé de Choisy et Saint-Simon nous disent que dans tout son long règne, il n'y manqua qu'une fois, et, d'après Saint-Simon, à l'armée. (2)

A Nantes, il fut fidèle à sa pieuse habitude ; aussi pourrons-nous le suivre à la messe dans quatre églises ou chapelles de Nantes, jusqu'au jour de son départ.

Le vendredi 2 septembre, lendemain de son arrivée, ce fut à la cathédrale qu'il satisfit sa dévotion.

Le fait a été ainsi raconté dans les Délibérations capitulaires :

« Le vendredi 2 dud. moys, sur les onze heures, toutte l'eglise en corps et auecq chappe vont recevoir le Roy à la grande porte de l'église, ou s'estant mys à genoux sur un carreau de velours rouge de l'église et baisé la vray croix des mains du sieur doyen qui ensuite complimenta Sa Majesté, et la supplia de confirmer à lad. église ses droits, immunitez et privilèges, ce que Sa Majesté ayant promis, le *Te Deum* fut entonné par led. sieur Doyen ; l'orgue le continuant jusqu'à ce que les chantres de l'eglise estantz dans le chœur l'achevèrent en musique, Sa Majesté passant au travers du chœur se mit à genoux sur un prie-Dieu placé près des marches du grand autel et couvert d'un drap de [ ] (3) et d'un carreau de velours rouge de l'eglise et entendit une messe basse dite par l'un de ses chappelains ; et

(1) J. DE BOISLISLE. *Op. cit.*, t. III, p. 96.

(2) CHOISY. *Mémoires*, éd. 1747, p 40 : Saint-Simon, t. VIII, ch. XIV, p. 189.

(3) Ici un espace laissé en blanc.

estoient près de sa personne Messeig. le prince de Condé et duc d'Enguyen, son fils, à sa droite, sur de semblables carreaux, Mons. le duc de Beaufort, Mess. de Grandmont et de Villeroy, mareschaux de France, et plusieurs autres grands seigneurs. Pendant laquelle messe lad. musique chanta au commencement un mottet, à l'eslevation du S. Sacrement, un aultre, et àla fin un *Domine saluum fac Regem*, après quoi mess. les dignitez et chanoynes qui avoient toujours esté en leur place, chappez, reconduisirent processionnellement avec la croix Sa Majesté, jusqu'à ce qu'il fut hors de l'eglise, l'orgue et toutes les cloches de l'eglise sonnant comme à l'entrée. »

Le scribe du Chapitre, en rapportant ce fait, n'oublie pas de rappeler par deux fois que les « carreaux » ou coussins de velours rouge qui servirent en cette circonstance appartenaient à la Cathédrale. Probablement, par cette déclaration de propriété, il voulait prévenir ce qui ne manqua pas d'arriver ; mais il en fut pour ses frais.

Une très ancienne coutume attribuait à ceux qui servaient le souverain dans une cérémonie officielle les différents objets qui avaient été à son usage au cours de la cérémonie. Or, d'après cette coutume, il était fortement à craindre que les clercs de chapelle du roi revendiquassent pour eux les beaux coussins de velours rouge, quitte à les recéder à la Cathédrale, après entente, à prix d'argent.

Ce fut précisément ce qui arriva, et le sacriste de la Cathédrale dut racheter ses coussins de velours. Les clercs de la chapelle du roi en eussent été bien embarrassés, mais la Cathédrale pouvait encore en avoir besoin dans d'autres occasions, et, pour que le sacriste n'en fût pas pour son argent, le 7 septembre, le Chapitre ordonna de lui payer 81 l. qu'il a données pour retirer « les carreaux et tapis que les clercs de chappelle du Roy avoient emportés, lorsque Sa Majesté vint à la

messe en cette église, laquelle somme sera prise sur les deniers des chappes qui sont aux Archives. »

L'aumônier de Toussaints, qui nous a révélé quelques détails du séjour de Louis XIV à Nantes, nous parle également de la visite du roi à la Cathédrale.

« Le lendemain vendredy, dit-il, le roy alla entendre la sainte messe dans l'église cathédrale », puis il ajoute : « Ce jour il fut harangué par tous les corps de la ville. Après disné, l'on fist faire l'exercice par une gallère qu'on avoit fait sur une gabarre et plusieurs petits galions, vis à vis du chasteau, où estoit le Roy à qui on donnoit ce petit divertissement et où les coups de canon ne furent pas espargniez » (1).

On peut se demander si, dans ces lignes, il s'agit bien d'une seconde séance de harangues que le roi aurait eu à subir de la part « de tous les corps de la ville ». Tous ces corps, Municipalité, Chapitre, Université, Présidial, avaient déjà donné le 1er septembre. Ils ne durent pas récidiver le lendemain. *Non bis in idem.* Même pour ceux qui aiment ces exhibitions officielles, deux, en deux jours de suite, ce serait abuser.

Il est vrai que ce vendredi 2, pas plus que le samedi 3, ne se passa sans un débordement d'éloquence. Toutefois la victime n'en fut-elle pas le roi. Il en avait eu sa dose : c'était le tour des éminents personnages qui l'accompagnaient. Les rues de Nantes présentèrent donc la même animation que la veille : les différents hôtels où étaient descendus les notabilités du cortège royal retentirent, comme le château, des compliments les mieux tournés.

Le scribe de la ville a omis de dire quand les édiles s'acquittèrent de leur devoir envers leurs nobles hôtes. Il raconte leur démarche immédiatement après avoir raconté leur entrevue avec le roi.

(1) Archives communales, GG 486, f° 22.

« Furent aussy, dit-il, Mgr le Prince de Condé Mgr le duc d'Anguin, Mgr de Beaufort, Monsieur le Surintendant des Finances et Messieurs Letellier, de Lomenye, de Guenegault et de Lyonne, secretaires d'Estat, salluez et haranguez par mond. sieur le Maire et partye de Messieurs les Corps de ville en charge (1) ».

Bien que sur le registre municipal la mention de cette visite vienne après le récit de l'entrevue royale, il n'en faut pas conclure que les deux démarches eurent lieu le même jour. La simple étiquette s'opposait à ce que la seconde visite suivît immédiatement la première. Il faut garder les distances ; et c'eût été un manque d'égards que de profiter de l'occasion qui amenait les édiles chez le roi pour passer ensuite offrir les hommages de la ville au prince de Condé descendu lui aussi au château. Le prince, à lui seul, valait bien un déplacement.

D'ailleurs, d'après notre procès-verbal, dans les visites secondaires, il n'y eut à accompagner le maire qu'une partie du corps de ville en charge, tandis que dans la visite au roi, le cortège beaucoup plus important comptait le bureau servant au complet et plusieurs membres des bureaux précédents. A tout seigneur, tout honneur.

Mais si ces observations établissent que la visite des édiles nantais aux princes et aux ministres n'eut pas lieu dès le premier jour, il est impossible de dire à quel moment elle se fit.

Pour le Chapitre, ce fut certainement le 3 qu'il porta ses hommages aux grands personnages de la cour. Ce jour, d'après le Registre de ses délibérations, il envoya « six députés saluer Messeigneurs les princes, monsieur le duc de Beaufort, monsieur Foucquet, surintendant des Finances, messieurs Letelier, le comte de Lomenie, secrétaire d'Estat, et monsieur de Lyonne, du Conseil

(1) Archives Communales, BB 44, f° 61 v°.

estroict du Roy, monsieur le Doyen portant la parolle ».

Du reste, la visite royale procura, ce jour-là, de l'ouvrage à tous les chanoines, et M. le Doyen dut se surmener pour satisfaire à toutes les obligations de politesse en usage dans le Chapitre de Nantes.

Fidèle, depuis un temps immémorial, à une vieille et touchante coutume d'hospitalité, le Chapitre ne laissait pas un personnage de marque passer à Nantes sans lui faire un présent de pain et de vin. Le présent était plus ou moins important, et la cérémonie de présentation plus ou moins solennelle, suivant la dignité du personnage. Même quand on en vint à supprimer l'offrande du vin, on continua celle du pain (1) qui était présenté à domicile par un certain nombre de chanoines désignés à cet effet.

Nous disons « présenté » et non « porté ». Si honorable que soit la fonction de porteurs de pain, rien ne nous permet d'affirmer que les chanoines de Nantes l'aient jamais exercée. Par ailleurs, ils se faisaient accompagner dans les circonstances de deux bedeaux. Il est bien à croire qu'ils ne leur abandonnaient pas le rôle du quatrième officier dans une chanson célèbre : « L'autre ne portait rien ».

L'observation de cette coutume fut donc l'objet d'une délibération capitulaire : « Le samedi 3 du mois, dit le procès-verbal de cette délibération, huit députés du Chapitre présentèrent au Roy, sortant de sa chambre pour aller à la messe, le pain de Chapitre composé de douze pains doubles. Monsieur le Doyen fit le compliment. Sa Majesté répondit qu'il les remerciait de leur présent et de leur affection et voulut qu'on luy [servit] de ce pain à son dîner ».

Ce ne fut peut-être pas par simple politesse que Louis XIV, qui était la politesse même, goûta au pain de Chapitre à son dîner du 3 septembre 1661. Le pain

(1) On sait que cette coutume existait au temps d'Abraham, et que Melchisédech lui offrit du pain et du vin (*Genèse*, XIV, 18).

désigné à Nantes sous le nom de « pain de Chapitre » était un pain de première qualité. Sa réputation datait du temps où les chanoines s'occupaient eux-mêmes de tout ce qui le concernait.

Alors le Chapitre, formant entre tous ses membres une sorte de coopérative, qu'il n'empêchait aucun autre corps d'imiter, achetait lui-même son grain, avait son moulin, ses greniers, son four, et, pour la meilleure utilisation du tout, en mettant la main à la pâte, un boulanger qu'il payait tant par an.

Le chanoine député, pour l'achat du grain, veillait à ce que ce fût toujours de beau et bon froment ; et celui qui recevait le pain, à ce que le boulanger ne fît pas de mauvais pain avec de bonne farine ; il est si pénible de voir des gens aboutir à faire quelque chose de mauvais avec des éléments de première qualité !

C'est grâce à ces soins que le pain de Chapitre passait à Nantes pour être le premier pain du monde. Même quand le Chapitre eût cessé d'en faire et qu'il eût renoncé à ses greniers, à son four, à son boulanger, sinon à son moulin, qu'il affermait à un meunier, le pain de Chapitre, tombé dans le domaine public, continua de conserver son nom et sa réputation (1).

Le Présidial se prit à deux fois pour rendre ses devoirs aux éminentes personnalités du cortège royal. D'après ses registres, cités par Travers, les magistrats « allèrent

(1) Il est souvent question du pain de Chapitre dans nos documents anciens. Il est particulièrement mentionné dans les règlements concernant les boulangers de la ville de Nantes. V. E. Pied, *Les anciens Corps d'Arts et Métiers de Nantes*, t. I, p. 200 et 212. D'après l'auteur, dont le texte est d'ailleurs démenti par la note à laquelle il renvoie, p. 200, « le Pain de Chapitres » (*sic*), avait pris ce nom du pain si bien fabriqué par le boulanger du Chapitre de Notre-Dame, au XVIIe siècle ». On voit que l'origine du pain de Chapitre est bien plus ancienne. Nous donnerons un jour ou l'autre une étude sur ce point.

le lendemain [2 septembre] en grand nombre, avec le président présidial, en robe et chapeau, saluer au château Monsieur le prince de Condé, en a même manière qu'on l'avait observée, l'an 1629 et 1633, envers Monsieur le prince son père. Ils saluèrent ensuite Monsieur d'Anguien, son fils. Ils se rendirent au nombre de cinq, avec leur président, le 3 septembre, à la maison de la Papotière, proche des Cordeliers, pour y saluer Monsieur de Beaufort, qui y était logé » (1).

Le 2 septembre fut également le jour choisi par les Etats pour une démarche analogue : « Le lendemain [de l'arrivée du roi] les Etats envoyèrent une députation saluer le prince de Condé, le duc d'Enghien son fils, le surintendant Foucquet, MM. Le Tellier, de Lyonne et Lomenie de Brienne » (2).

Il est à croire que les princes et les ministres reçurent également la visite de la Chambre des Comptes. Les détails de cette cérémonie sont peut-être relatés dans les registres de cette illustre compagnie. La fermeture, pendant la guerre, des Archives de la Loire-Inférieure, ne nous permet pas de rechercher ce que les documents de la Chambre des Comptes peuvent renfermer sur le sujet que nous étudions.

Sans doute que l'étiquette de réception n'était pas la même pour les corps constitués que pour les individualités éminentes. A peine Brienne était-il débarqué à Nantes, qu'il recevait les visites personnelles des notabilités de la ville et des Etats. « Je ne fus pas plutôt arrivé, écrivait-il le 2 septembre, que M. le Maréchal de la Meilleraye, M. le Prince de Tarente, M. le Marquis

(1) Travers. *Histoire de Nantes*, t. III, p. 371. La maison de la Papotière, que Travers place près des Cordeliers, était dans la rue de Briord.

(2) B. Pocquet. *Histoire de Bretagne*, t. V, p. 450.

de Coislin, Messieurs les Évêques et toutes les principales personnes qui sont ici, me vinrent visiter. » (1).

On s'étonnera peut-être que Colbert ne figure pas au nombre des personnages qui furent alors salués et harangués solennellement. Il était, il est vrai, à Nantes, mais sa situation officielle ne le rangeait pas encore parmi ceux qui avaient droit à cet honneur. Il n'était encore qu'un astre naissant. Il ne devait prendre son ascension rapide et brillante qu'à la suite du grand événement qui se passa alors à Nantes et qu'il avait préparé de tous ses efforts.

D'après la version officielle du voyage royal à Nantes, Louis XIV venait dans notre ville à l'occasion de la réunion des Etats de Bretagne. La suite des événements montra, puis les documents officiels eux-mêmes finirent par déclarer que ce n'était là qu'un prétexte lancé dans le public pour ne pas compromettre la réussite d'un grand dessein, projet unique de ce voyage. Mais encore fallait-il que le roi assistât au moins à une séance des Etats, pour couvrir son jeu jusqu'au bout.

Cette assistance nous est ainsi attestée dans un document important du temps.

« La Cour étant à Nantes, le roi assista aux Etats de Bretagne qui avaient été convoqués et dont M. Boucherat, maître des requêtes, était commissaire de la part de Sa Majesté ». (2)

Quel jour eut lieu cette assistance dont notre Hôtel de Ville, où elle eut lieu, aurait dû conserver la date précise ? Aucun document local ne nous permet de l'indiquer sûrement.

Il est certain que le roi eut des entrevues avec les

(1) J. DE BOISLISLE. *Mémoriaux du Conseil de* 1661, t. III, append. p. 122. Lettre de Brienne à son père.

(2) J. FOUCAULT. *Récit officiel de l'arrestation de Foucquet* publié dans les *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Chéruel, t. XII, p. 494.

membres des Etats les 1er, 2 et 3 septembre. Dès le jour de son arrivée, il avait reçu leur députation dans la cour du château. Ce même jour, il leur demanda trois millions « qui lui eussent été accordés sur le champ si les Etats, comme l'écrivait Brienne, le 2 septembre, n'avaient appréhendé de manquer au respect qu'ils devaient au roi en délibérant en sa présence ».

Voici, du reste, un extrait de la lettre dans laquelle, le 2 septembre au soir, Brienne instruisait son père des rapports que le roi avait eus avec les Etats les 1er et 2 septembre.

Après avoir parlé de la visite que ces derniers lui firent au Château, dès le soir de son arrivée, Brienne ajoute :

« Le Roi fit entendre aux Etats qu'il était très satisfait de leur procédé et qu'il ne doutait point que, s'étant portés à lui accorder deux millions quatre cent mille livres avant son arrivée, ils n'allassent volontiers jusqu'aux trois millions présentement qu'il les leur demandait lui-même. Ils les eussent accordés sur le champ même, hors qu'ils appréhendèrent de manquer au respect qu'ils devaient au Roi de délibérer en sa présence ; mais, ce matin, M. le Maréchal de la Meilleraye et M. de Boucherat y étant entrés, tous les Etats, d'un commun consentement, se sont portés à ce que S. M. désirait d'eux, et cela de si bonne grâce que S. M. a dit Elle-même n'y avoir point d'exemple d'une soumission égale et d'une affection si générale que celle qu'ils ont témoignée. Aussi en est-elle satisfaite au dernier point, et a trouvé très mauvais qu'on eût fait semer en cette province des bruits qu'Elle y venait pour troubler les privilèges des Etats, puisque, pouvant même obtenir d'eux des sommes plus considérables, Elle n'a voulu que celle des trois millions dont on l'a assurée que la province ne serait pas trop chargée, ayant même dit, depuis qu'Elle lui a été accordée, qu'Elle en relâcherait quelque chose pour peu que la province dût souffrir de cette imposition, n'étant venu la visiter

que pour lui témoigner Elle-même la satisfaction qu'Elle aura de son zèle » (1).

Les Archives des Etats, comme la lettre de Brienne, parlent aussi de l'empressement avec lequel ils accordèrent au roi les trois millions qu'il en sollicitait, et de la satisfaction que Louis XIV éprouva de ces sentiments. C'est en se référant à ces archives que le continuateur de M. de la Borderie écrit : « Le même jour [2 septembre] les Commissaires du Roi entrèrent aux Etats, Boucherat annonce que S. M. se contentera de trois millions. Explosion de joie et vote par acclamation. On décide de charger une députation solennelle de quarante-huit membres de remercier le jeune souverain. Par deux fois celui-ci témoigna « qu'il était très satisfait de la province de Bretagne » (2).

La députation projetée par les Etats eut lieu le lendemain samedi. Elle était « composée de 51 membres et chargée de présenter au roi le contrat des Etats. Il fut lu et le roi répondit avec bienveillance, exprimant son intention de conserver les privilèges de la province.

Le soir, Brienne mettait son père au courant de cet événement par la lettre suivante :

« Nantes, 3 septembre 1661,

« Monsieur,

« Il ne s'est rien passé depuis le départ du courrier qui fut hier dépêché par M. Le Tellier pour Fontainebleau, sinon que l'Assemblée des Etats de cette province a présenté aujourd'hui son cahier de demandes au Roi, et qu'on est après à l'examiner suivant l'ordre qu'en a donné S. M. qui est dans la volonté de leur accorder le plus de grâces qu'il se pourra, en considération de la promptitude et de la bonne manière dont ils se

(1) *Lettre de Brienne à son père*, datée de Nantes, 2 sept. 1661, publiée par M. de Boislisle (*Mémoriaux du Conseil de* 1661, Appendice t. III. p. 122-123.

(2) Barthélemy Pocquet. *Histoire de Bretagne*, t. V, p. 450.

sont portés à se conformer à ses intentions sur le fait du don gratuit, pour le payement duquel l'Assemblée va travailler incessamment à trouver les fonds qui seront les plus prompts et les moins à charge à la province. Et comme, dans peu de jours, cela sera fait, S. M. a pris la résolution de s'en retourner la semaine prochaine, sans pourtant déclarer le jour qu'Elle partira, mais toujours on fait état qu'Elle pourra être à Fontainebleau dans le samedi de la même semaine » (1).

D'après ces documents, il ne semble pas douteux que les députés des Etats aient été reçus par le roi lors de leur démarche du 3 septembre. Ils lui lurent le contrat « et le roi répondit ».

Cependant, d'après la Gazette, cette réception n'aurait pas eu lieu et les députés auraient été ajournés au 6 septembre.

Voici, en effet, ce que dit cet ancêtre des journaux officiel et officieux :

« Les députés des Etats de Bretagne vinrent prendre les ordres du Roi le 3 au château de Nantes, mais il ne les reçut, ainsi que les députés du parlement, que le 6 (2), après l'arrestation du Surintendant ».

Il est à croire qu'une consultation des Archives des Etats permettrait d'élucider ce point d'histoire, comme aussi d'établir avec plus de précision l'emploi du temps de Louis XIV pendant les six jours qu'il passa dans notre ville. Si les Mémoires de Dangeau remontaient à cette époque, nous n'ignorerions rien des pas et démarches du roi et de sa cour. Mais quand on veut suppléer à ces Mémoires pour les années qui leur sont antérieures, on se heurte à des difficultés que, même en se donnant de la peine, l'on n'est pas sûr de surmonter heureusement.

(1) J. DE BOISLISLE. *Mémoriaux du Conseil de* 1661, t. III, Appendice, p. 123-124.

(2) *Gazette*, p. 958-959 : cité par M. J. de Boislisle, *op. cit.*, t. III, p. 103.

Nous verrons, dans une étude particulière sur l'arrestation de Foucquet, que l'emploi de la journée royale du 5 septembre est assez bien connu. Le fait était d'importance. Lettres et mémoires ne manquèrent pas pour le raconter dans ses plus petits détails. Quant aux autres faits et gestes de la Cour, ils se perdent dans la pénombre de ce grand événement. Même le peu qu'on en connaît, on ne sait guère à quel moment le placer.

Par les préparatifs faits, dès l'annonce de l'arrivée du roi, aux ponts du Gué aux Chèvres et de la Chézine, on sait que le programme de son séjour comportait une promenade sur la prairie de Mauves et au rocher de l'Hermitage, au bas de la Fosse.

D'après P. Grellier, « quand les princes et les grands venaient visiter Nantes, on ne manquait jamais de les conduire à l'Hermitage pour les faire jouir de la perpective qu'on y avait ». (1)

Cet auteur eût bien dû nous citer quelques-uns de ces personnages qu'il envoie si facilement dans un lieu autrefois désert. Bien que, dès le XVIe siècle, la ville se fournissait de pavés aux carrières de Miséri, ce n'est que depuis l'établissement des Capucins sur ce rocher, en 1622, que l'Hermitage a été relié à Nantes par une voie praticable pour des personnages de la cour.

Mais s'il est peu vraisemblable que, avant Louis XIV, des princes ou des grands aient honoré de leur visite les hauteurs de l'Hermitage, il est certain que depuis la visite royale de 1661 jusqu'à nos jours, ce lieu n'a pas manqué de visiteurs: et, jusqu'à ces derniers temps, il a vraiment mérité ces visites par la beauté du panorama dont on y jouissait.

La visite de Louis XIV aux Capucins de l'Hermitage a été parfois assignée à la fin du mois d'août. « C'est

(1) P. Grellier. *Lycée Armoricain*, t. VI, p. 31.

l'indication, écrit le P. Flavien de Blois, que nous trouvons sur nos documents ». Et, en effet, un peu plus bas, p. 46, le même auteur cite un document de 1688, dans lequel les Capucins rappellent « qu'ils ont eu l'avantage et le bonheur, en l'année 1661, *vers la fin du mois d'aoust*, temps auquel le Roy voulut bien honorer la ville de Nantes de sa présence, de recevoir Sa Majesté, dans leur dit monastère et couvent de l'Hermitage où il voulut bien entendre la Sainte Messe ». (1)

La conclusion à tirer de ces lignes, c'est que les Capucins, en conservant précieusement le souvenir de la visite de Louis XIV, en avaient oublié le mois et le jour.

Le roi étant arrivé à Nantes le 1er septembre, sa visite à l'Hermitage ne put avoir lieu que dans ce mois. Quant au quantième du mois auquel elle se fit, une indication donnée par le texte précité pourra nous aider à le connaître.

Il est dit dans ce texte que le roi « voulut bien entendre la Sainte Messe » chez les Capucins ; la question est donc de savoir quel jour le roi put aller à la messe dans leur chapelle, car nous avons déjà dit qu'il allait à la messe tous les jours. Arrivé à Nantes le 1er septembre, il en partit le 6 au soir. Il nous faut par conséquent trouver cinq églises ou chapelles pour ses messes des 2, 3, 4, 5 et 6 septembre. Sur ces cinq, nous en connaissons trois d'une manière certaine. Le 2, comme nous l'avons vu, il alla à la messe à la Cathédrale ; le 4, il alla à Notre-Dame « Le roi, dit Travers, entendit la messe à l'église collégiale, le dimanche 4 septembre. » (2) Quant au 5, l'aumônier de Toussaints, qui nous a déjà fourni plusieurs détails du séjour de Louis XIV, nous dit que le « lundy 5 dudit mois... le roi entendit la messe dans l'église des Pères Carmes. » (3)

(1) R. P. Flavien de Blois. *Les Capucins de l'Ermitage de Nantes*, 1881, p. 38, note 1.

(2) Travers. *Histoire de Nantes*, t. III, p. 371.

(3) Archives communales, G G 48, f° 22.

Il ne reste donc que deux jours à choisir pour placer l'assistance à la messe par Louis XIV à l'Hermitage : le 3 ou le 6.

Le 6 était le lendemain de l'arrestation de Foucquet. Faut-il admettre que le surcroît d'ouvrage causé au roi par cet événement, mesures diverses à prendre, correspondances très actives, rédactions d'actes plus nombreuses, aient immobilisé le roi au château, ou, du moins, ne lui aient pas laissé le temps nécessaire pour aller jusqu'à l'Hermitage y entendre la messe, visiter à loisir l'enclos des Capucins, y faire une collation et revenir pour préparer son départ qui devait avoir lieu dans la soirée ?

D'un autre côté, ne pourrait-on pas dire que le lendemain de cette prise qui préoccupait gravement le roi depuis plusieurs mois, son esprit avait besoin d'un délassement que devait lui procurer la vue reposante de ces lieux tranquilles, à l'horizon fait pour le plaisir des yeux.

Ceux auxquels ne sourirait aucune de ces conjectures peuvent, s'ils le préfèrent, placer la visite de Louis XIV au samedi 3 septembre. Nous avouons que nous n'aurions rien à dire ni pour ni contre cette opinion.

De sa visite à l'Hermitage, Louis XIV retint surtout deux choses, c'est que la vue y était belle et que les raisins, loin d'y être trop verts, y étaient au contraire délicieux.

En 1688, le roi n'en avait pas encore perdu le goût. Depuis vingt-sept ans, il va sans dire que des raisins des meilleures treilles de France et de Navarre avaient dû passer par son palais royal ; ils n'avaient pas réussi à effacer l'impression agréable causée par le raisin des côteaux de Miséri. Il eut l'occasion de le montrer dans une circonstance où il y allait, pour le couvent de l'Hermitage, de vie ou de mort.

Au mois d'avril 1688, parut un édit qui supprimait toutes les communautés d'hommes et de femmes établies dans le royaume depuis l'année 1660, sans lettres-patentes du Roi. Pour l'application de cet édit, on avait dressé un état de toutes les communautés dont il ordonnait la suppression. Or, sur cet état figuraient trois maisons de Nantes: l'Hospice des Religieux de la Merci, établis à l'Hermitage de la route de Rennes ; le couvent des Religieuses de Saint-Dominique, autrement dites « des Catherinettes », établies au Bois de la Touche, et qui avaient laissé leur nom à une rue du quartier ; enfin le couvent de Miséri.

Les hôtes de ce dernier couvent venus sur leur côteau en 1622 eurent tout lieu d'être étonnés quand ils apprirent par un document officiel qu'ils n'y étaient que depuis 1679, dix-huit ans après l'année où le roi les avait visités, et qu'ils n'avaient pas le droit d'exister après 1688 par la seule raison qu'ils n'existaient pas encore en 1660.

Par déférence pour l'autorité royale, ils quittèrent leur couvent, mais ce ne fut pas sans faire leurs représentations aux officiers royaux chargés de l'application de l'édit, et sans démarches auprès du roi pour le rétablissement des faits méconnus ou mal présentés par ceux qui avaient dressé l'état des communautés dont l'édit entraînait la suppression.

Dans ces représentations, s'appuyant précisément sur cette visite de Louis XIV, ils disaient avec la plus grande justesse : « Quelle apparence y a-t-il qu'un Roy qui donne aux religieux Capucins de son Royaume des marques si sensibles de sa royalle bonté, veuille renverser une communauté qu'il a honorée de sa présence ?

« Sy le Roy, continuaient-ils, n'eust pas lui-même approuvé cette communauté de l'Hermitage de Nantes, ne l'eust-il pas supprimée, lorsqu'il honora cette maison de sa royalle présence en 1661, y estant reçu par le Supérieur dudit lieu, à la teste de sa communauté,

avec les cérémonies accoutumées en pareille occasion. Cependant, sa Majesté, bien loin de la supprimer, y donna mille marques de ses bontés, y entendit la Sainte Messe, se promena dans l'enclos. Serait-il donc juste, après cela, que sur de simples suppositions, on privât les religieux Capucins d'une maison qui leur est d'autant plus chère et plus prétieuse qu'elle est demeurée plus illustre par l'honneur que le plus grand Roy de la terre lui a faict de sa visite ? ». (1)

Ces représentations ne restèrent pas vaines. Ogée raconte ainsi la marche et le succès de cette réclamation. Les Capucins « s'adressèrent, dit-il au marquis de Thianges, neveu de Madame de Montespan et gentilhomme de la Chambre du Dauphin, qui obtint des lettres-patentes, qui les maintenaient en possession de leur couvent, à condition qu'ils chanteraient tous les jours le psaume *Exaudiat* avec une oraison pour la conservation des jours de Sa Majesté.

« La réponse que Louis XIV fit au placet que lui présenta M. Colbert ne pouvait être plus gracieuse. Le monarque demanda au ministre « si l'Hermitage dont on lui parlait était ce rocher où on lui avait servi de si bons raisins, et dont la vue était si belle». Il lui répondit que c'était positivement le même endroit. « Eh bien, dit le roi, qu'on me présente demain ce placet dans mon Conseil, je m'approprierai ce rocher, et je veux qu'on accorde aux Capucins qui y demeuraient tout ce qu'ils demandent ».

« Sur cette déclaration, on expédia des lettres-patentes très flatteuses et très avantageuses pour les religieux. Elles furent homologuées au Parlement de Bretagne et enregistrées à la Chambre des Comptes. Le sénéchal de Nantes, qui avait fait sortir les moines de leur couvent, reçu ordre de les y conduire solennelle-

(1) P. Flavien de Blois. *Les Capucins de l'Ermitage de Nantes*, p. 49.

ment : ce qu'il fit en compagnie du procureur du roi et du greffier ». (1)

Les raisins qui mûrissent sur les côteaux de l'Ermitage pourraient peut-être encore rivaliser, sur une table royale, avec ceux de la fameuse treille de Fontainebleau. Malheureusement, pour les touristes, les exigences de l'industrie moderne sont trop souvent désastreuses pour la conservation des beaux sites qui font pourtant la richesse d'un pays.

Si Louis XIV revenait sur le côteau de Miséri, s'il y allait uniquement pour jouir du spectacle incomparable que l'on pouvait contempler, il y a encore quelques années, de l'extrémité de l'avenue de Lusançay, peut-être, à la vue de toutes les constructions qui se pressent au pied du côteau, dans un désordre qui n'est pas un effet de l'art, ne manquerait-il pas de dire, comme il le disait des magots de Téniers : « *Ote -moi de là* toutes ces bâtisses, toutes ces cheminées et tous ces toits ».

Hélas ! il est des constructions aussi funestes pour un beau paysage que des destructions !

Il est fort à craindre que ce qui était resté jusqu'à la fin du XIXe siècle une réalité ne finisse plus que par être un souvenir archéologique. Du moins, pour l'instruction de ceux qui sont à venir, quand la rive droite de la Loire aura fini d'être cachée par des usines dont les hautes cheminées empêcheront également de voir la rive gauche, restera-t-il encore une ressource à l'intention des amateurs de beaux sites. A l'endroit d'où l'on ne verra plus ce que l'on voyait autrefois, une société de tourisme pourra faire plaquer une inscription de ce genre : « Ici l'on jouissait autrefois, sur la Loire, en amont et en aval, du plus beau panorama de Nantes. Ceux qui avaient été à Constantinople le comparaient au Bosphore.

(1) Ogée. *Dictionnaire hist. et géogr. de Bretagne*, nouvelle édition, t. II, p. 191.

Louis XIV, qui se connaissait si bien en belles choses, en emplit tellement ses yeux en quelques instants qu'il s'en souvenait encore plus de vingt ans plus tard.

« Mais.. où sont les neiges d'antan » ?

Une chose certaine, c'est que l'industrie prélève sur les beautés naturelles un tribut considérable. Plus d'une usine a complètement perdu un beau site. A un riche capital fourni gratuitement par la nature et d'un rapport inusable pour une localité, on en a parfois substitué un autre d'un rapport temporaire pour quelques particuliers seulement. Même au point de vue strictement économique, y a-t-il toujours agrandissement du patrimoine national ? Un site pittoresque peut être d'une excellente exploitation, et ceux qui veillent à sa conservation intégrale, même dans un pays de Béotiens ou de Vandales, sont encore ceux qui comprennent le mieux les véritables intérêts du pays. Le peu qui reste du beau panorama que l'on admirait à l'extrémité de l'avenue de Lusançay n'a plus de quoi récompenser les touristes qui entreprendraient ce voyage lointain.

Ogée est le premier de nos auteurs nantais à avoir raconté les détails de la visite de Louis XIV à l'Hermitage. Travers se borne à parler des préparatifs de cette visite et à dire que « la ville fit jeter un pont de cent huit planches au pied du rocher de l'Hermitage, par ordre de M. de la Meilleraie ». (1)

Le récit d'Ogée a été reproduit au XIXe siècle par Lecadre et Verger (2). On a dit, depuis, que les Capucins avaient offert au roi non pas du raisin de leur treille, mais « un vin délicieux ». Inutile de rechercher le premier

(1) TRAVERS. *Histoire de Nantes*, t. III, p. 370.

(2) LECADRE. *Lycée Armoricain*, t. VI, p. 39. — VERGER. *Notes sur la Commune de Nantes*, 1038.

qui a fait cette vendange. Elle est le fait d'une imagination en quête de trouver du nouveau.

Les détails du récit d'Ogée ne sont pas tous de la plus grande exactitude. Ainsi les lettres-patentes qui confirment le couvent de Miséri n'obligent pas les Capucins à chanter tous les jours le psaume *Exaudiat* dans son entier. Ils devront chanter seulement tous les jours le verset connu de ce psaume : *Domine salvum fac regem*, et les autres prières accoutumées pour la prospérité et santé du Roi. Dans son étude sur « les Capucins de l'Ermitage », le P. Flavien de Blois a rappelé à la vérité de l'histoire quelques auteurs qui n'ont même pas pu mentionner cette visite anodine de Louis XIV à l'Hermitage, sans laisser percer leur antipathie pour ces pauvres Capucins.

Ce n'était pas pour des raisins que le grand roi était venu à Nantes avec tout son noble cortège. Ce n'était même pas pour assister aux Etats de Bretagne, comme on l'avait dit pour égarer l'opinion publique : le vrai motif du voyage était l'arrestation du surintendant Nicolas Fouquet.

Cette arrestation eut lieu le lundi 5 septembre, vers midi, sur la place Saint-Pierre, au moment où Fouquet, sortant du château, après y avoir assisté au Conseil, se rendait à son domicile. (1)

Le but du voyage de Louis XIV était atteint. Il ne restait plus qu'à expédier une nombreuse correspondance et à prendre différentes mesures demandées par cet événement qui devait exciter un très vif émoi dans tout le pays. Ce fut l'occupation de la soirée du 5 et du lendemain mardi

(1) Nous avons lu dans une autre séance de la Société Archéologique un récit de cette arrestation dans lequel nous relevons, à l'aide de documents nouveaux, plusieurs inexactitude s de différents récits qui en ont été faits jusqu'ici. Nous le publierons peut-être dans le prochain Bulletin.

Enfin toutes les précautions nécessaires étaient prises, et le mardi soir Louis XIV put reprendre le chemin du retour. « Le mardy 6 septembre 1661, écrit l'aumônier de Toussaint, le Roy partit de Nantes à dix heures du soir pour son retour à Fontainebleau où il arriva le jeudy ensuyvant, comme on a rapporté, et ne demeura que six jours en cette ville ». (1)

Le retour fut rapide. Parti de Nantes dans la nuit dn 6 au 7, Louis XIV se trouvait en effet à Fontainebleau le 8. Madame de Motteville est ici d'accord avec notre aumônier. « Le Roi étant de retour à Fontainebleau le 8 septembre, dit-elle, on fut longtemps à ne parler à la Cour que de la disgrâce de Fouquet, de cette grande chute, de ses desseins chimériques et ambitieux et de toutes les intrigues qu'il ramassait en sa personne à dessein de se faire premier ministre ». (2)

Nous n'avons pas l'intention de suivre le roi à son retour. Accompagnons-le cependant jusqu'à sa sortie de notre pays et disons qu'il passa à Ingrandes à 2 heures après minuit. (3) Fouquet y était arrivé dans la journée du 6, sous la conduite de d'Artagnan. Le soir de son arrestation, il avait couché à Oudon ; ce soir il couchait à Ingrandes ; le lendemain il commençait au château d'Angers la vie de prison qui devait durer jusqu'à sa mort.

En quittant Nantes, Louis XIV, en bon paroissien de rencontre, n'eut garde d'oublier une obligation royale envers le curé sur la paroisse duquel il passait la nuit. Le château, où il avait résidé pendant son séjour à Nantes, se trouvait sur la paroisse de Sainte-Radegonde, dont l'église s'élevait en face, à l'angle de la rue du Châ-

(1) Archives Communales, Reg. de l'Aumônerie de Toussaints, GG 486, f° 22.

(2) *Mémoires de Madame de Motteville* ; coll. Petitot, t. XL, p. 142.

(3) Récit officiel du greffier Foucault.

teau et de la rue Mathelin-Rodier. Ce fut donc le curé de Sainte-Radegonde qui bénéficia de cet usage, et, au folio 48 de son registre paroissial, le recteur, M. de Bourgues, écrivait : « Il est à notter que le Roy logeant dans le chasteau qui est dans cette paroisse, a de coustume de payer aux curés dans les paroisses desquels il loge, un droict d'offrande qui est trante et cinq sols chaque jour, de sorte que j'ai esté payé pour six jours qu'il a séjourné à Nantes à raison desd. trante et cinq sols tous les jours, et en ay donné mon receu à M. l'abbé Couaslin son premier aumonier ». (1)

Ce fut la dernière fois que le recteur de Sainte-Radegonde vit le roi de France acquitter envers lui ce devoir très ancien et qui est mentionné dans les comptes royaux parmi les dépenses ordinaires de la Cour en voyage. Il semble que Louis XIV ait eu le désir de revenir à Nantes. Aux Etats tenus dans cette ville, le 7 septembre 1681, « M. Lefebvre de Caumartin fit connaître que le Roi désire qu'ils fassent réparer le château de Nantes, Sa Majesté étant bien aise d'avoir une habitation convenable dans la province lorsqu'elle lui fait l'honneur de la visiter ». (2)

Si ces réparations furent faites, elles le furent inutilement. Plusieurs rois étaient déjà descendus au château sans qu'on eût songé à leur y faire un aménagement spécial. Il suffit qu'on ait tardivement songé à cet aménagement, pour qu'il n'en vînt plus.

Du reste, Louis XIV n'eut qu'à se féliciter, sous tous les rapports, de son voyage à Nantes. On a vu que sa visite aux Capucins de l'Hermitage lui avait laissé un long et agréable souvenir. Il eut à se réjouir de résultats plus importants de ce voyage. Dans une lettre datée de

(1) Archives Communales, GG 474, année 1661, f° 48 ; pour l'abbé « Couaslin », v. à l'appendice *Coislin*.

(2) Archives d'Ille-et-Vilaine, C 2659, Inventaire, p. 67.

Fontainebleau, 9 septembre 1661, Brienne, le père, secrétaire d'Etat, écrivait : « Le Roi... en onze jours est allé de ce lieu à Nantes et en est revenu après avoir été pleinement satisfait par les témoignages d'obéissance qu'il a reçus des Etats de la province de Bretagne, et après y avoir fait arrêter M. Fouquet ». (1)

Quand on considère que Louis XIV préméditait cette arrestation depuis quatre mois, et qu'il avait minutieusement étudié tous les moyens de réussir une opération dont, en souvenir de la Fronde, et à la considération de sa jeunesse, il s'exagérait les difficultés, on doit comprendre avec quel immense soulagement il retourna à Fontainebleau.

(1) J. DE BOISLISLE. *Mémoriaux du Conseil de* 1661, t. III, Appendice, p. 131.

APPENDICE

Liste des Personnages de la Cour qui accompagnèrent Louis XIV à son voyage de Nantes

ARMAGNAC (Louis de Lorraine, comte d'), grand écuyer de France, en survivance de son père, le comte d'Harcourt. Né à Paris, le 7 décembre 1641, mort le 13 juin 1718, à 77 ans. Il avait épousé Catherine de Neufville, fille de Nicolas de Neufville, duc de Villeroi, pair et maréchal de France. (*P. Anselme*, t. III, p. 500).

ARTAGNAN (Charles de Batz de Castelmorel, comte d'), capitaine-lieutenant de la 1re compagnie des mousquetaires, tué en 1673 au siège de Maëstricht. Il joua un rôle important dans l'arrestation de Fouquet, comme on le verra dans notre récit de cette arrestation. Il est le héros d'un roman d'A. Dumas.

BEAUFORT (François de Vendôme, duc de), second fils de César de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Par sa mère, Françoise de Lorraine, il était petit-fils du duc de Mercœur. Né en janvier 1616, il périt au siège de Candie, sans laisser de postérité, le 25 juin 1669; bien connu sous le nom de « Roi des Halles ». (*P. Anselme*, t. I. 197 ; t. III, 84).

BELLEFONDS (Bernardin Gigault, marquis de), gouverneur de Valognes, fait lieutenant-général des armées du roi en 1655 et maréchal de France par lettres du 8 juillet 1668, mort au château de Vincennes le 4 décembre 1694. (*P. Anselme*, t. VII, p. 594).

BLOUIN (Jérome), 1er valet de chambre du roi. Il fut gouverneur de Versailles. (*P. Anselme*, t. VII, p. 101).

BOUCHERAT (Louis), chevalier, comte de Compans, chancelier de France. Né le 6 septembre 1616, conseiller au Parlement de Paris, 1641; maître des requêtes de l'hôtel du roi, 1643 ; nommé chancelier et garde des sceaux de

France le 1er novembre 1685 ; mort à Paris, le 2 septembre 1699. Il fut chargé de plusieurs intendances et commissions dans les provinces de Languedoc, de Guyenne, de Picardie, de Champagne et de Bretagne. (*P. Anselme*, VI. 583).

BOUILLON (GODEFROY-MAURICE DE LA TOUR, duc de), né le 21 juin 1641, mort le 25 juillet 1721. Inhumé à Evreux; neveu de Turenne, époux de Marie-Anne Mancini, nièce de Mazarin. (*P. Anselme*, t. IV, p. 541).

BRIENNE (LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE, comte de), fils de Henri-Auguste, ministre et premier secrétaire d'Etat, appelé « le jeune Brienne » pour le distinguer de son père. Né le 13 janvier 1636, mort le 14 avril 1698. Auteur d'intéressants mémoires cités plus haut d'après l'édition de 1828. La *Société de l'Histoire de France* en publie actuellement une nouvelle édition annotée par M. Paul Bonnefon. Malheureusement, pour notre étude, le premier volume de cette édition, paru en 1916, ne va pas jusqu'au voyage de Louis XIV à Nantes.

CHAMARANDE (CLAIR-GILBERT D'ORNAYSON, seigneur de), un des quatre premiers valets de chambre du roi ; mort en 1699).

CHAROST (LOUIS-ARMAND DE BÉTHUNE), marquis, puis duc de Béthune-Charost, pair de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général au gouvernement de Picardie, marié à Marie Fouquet, fille unique du surintendant, et de Louise Fourché de Quéhillac, sa première femme. Mort le 1er avril 1717, en sa 76e année. Il était baron d'Ancenis. (*P. Anselme*, t. IV, p. 226).

CHAVIGNY (ARMAND-LÉON BOUTHILLIER, comte de) fils de Léon Bouthillier, secrétaire et ministre d'Etat, et de Anne Phelypeaux. Il fut maître des requêtes et mourut en 1684. (*P. Anselme*, t. IX, 223).

CLÉREMBAULT (PHILIPPE DE), comte de Palluau, chevalier des ordres du Roi, nommé maréchal de France le 18 février 1653. Il fut gouverneur et bailli de Berry et mourut à Paris le 24 février 1665, âgé de 59 ans. (*P. Anselme*, t. VII, p. 582).

COISLIN (Armand du Cambout, duc de), pair de France, baron de Pontchâteau et de la Roche-Bernard, en faveur duquel les baronnies de Pont-Château et de la Roche-Bernard furent unies au marquisat de Coislin lors de son érection en duché-pairie en décembre 1668. Mort à Paris le 16 septembre 1702 et enterré dans l'église des Récollets de Saint-Denis. (*P. Anselme*, t. IV, p. 806).

COISLIN (abbé de), Pierre du Cambout de Coislin, né en 1636, cardinal (1697), évêque d'Orléans (1665), premier aumônier du roi, puis, en 1700, grand aumônier de France; abbé de Saint-Gildas-des-Bois, frère du précédent, mort à Versailles le 5 février 1706, âgé de 70 ans, inhumé dans sa cathédrale. (*P. Anselme*, t. IV, p. 806 ; t. VIII, p. 292).

COLBERT, le grand ministre de Louis XIV, le principal instigateur de la disgrâce de Fouquet. Après la chute du surintendant, il le poursuivit avec une ardeur et des procédés qui ne lui font point honneur.

CONDÉ (Louis de Bourbon, prince de), surnommé « le grand Condé », né à Paris, le 8 septembre 1621, mort le 11 décembre 1686.

ENGHIEN (Henri-Jules de Bourbon, duc d'), fils du grand Condé, né à Paris, le 29 juillet 1643, mort le 1er avril 1709.

FROULAY (Charles de), nommé ordinairement le *comte de Froulay*, grand maréchal des logis de la maison du roi, honoré du collier de ses ordres en 1661, mort à Paris, le 25 novembre 1671, âgé de 70 ans. (*P. Anselme*, t. VII, p. 674).

GESVRES (Léon Potier, duc de Tresmes, dit de), pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Paris en 1687, chevalier des ordres du roi en 1688, mort le 31 décembre 1704, âgé de 84 ans ; il fut enterré aux Célestins sous un magnifique tombeau. (*P. Anselme*, t. IV, p. 772).

GOURVILLE (Jean Hérauld), plus connu sous le nom de Gourville, qu'il illustra par ses Mémoires ; né à

la Rochefoucauld le 10 juillet 1625, secrétaire de l'auteur des *Maximes*, mort le 13 juin 1703. (Léon Lecestre, *Mémoires de Gourville*, publiés par la *Société de l'Histoire de France*).

GRAMMONT (Antoine, duc de), né à Hagermau, connu d'abord sous le nom de *Comte de Guiche*, fait maréchal de France en 1641, après la prise de Bapaume, mort le 12 juillet 1678, âgé de 74 ans (*P. Anselme*, t. VII, p. 520-523 et t. IV, p. 610.)

GUÉNÉGAUD (Henri de), seigneur du Plessis, marquis de Plancy, comte de Montbrison, secrétaire d'Etat, pourvu de la charge de garde des sceaux et surintendant des deniers des ordres du roi. Mort le 16 mars 1676, âgé de 67 ans, et enterré à Saint-Paul de Paris. (*P. Anselme*, t. IX, p. 306).

GUITRY (Guy de Chaumont, marquis de) ou *Quitry*, maître de la garde-robe du roi en 1657 et conseiller d'Etat, créé grand-maître en 1669. Il périt au passage du Rhin, le 12 juin 1672, sans avoir été marié. (*La Chesnaye-Desbois*, Dict. de la Noblesse, t. IV, p. 394.)

LA FEUILLADE (François d'Aubusson, comte de), duc de Rouannais, pair et maréchal de France en 1673, colonel des gardes françaises, vice-roi de Sicile, général des armées du roi tant sur terre que sur mer, chevalier de ses ordres et gouverneur du Dauphiné : il mourut à Paris dans la nuit du 18 au 19 septembre 1691 et fut enterré à Saint-Eustache, sa paroisse. C'est lui qui fit ériger la première statue de Louis XIV sur la place des Victoires, à Paris, en 1686. Il avait imposé à ses héritiers l'obligation de la faire redorer tous les 25 ans. (*P. Anselme*, t. V, p. 349 ; t. VII, p. 612.)

LA TRÉMOILLE (Henri-Charles de), prince de Tarente et de Talmond, duc de Thouars, pair de France, mort à Thouars le 14 septembre 1670, enterré dans l'église de N.-D. de Thouars. (*P. Anselme*, t. IV. p, 171). Il se trouvait à Nantes en qualité de président des Etats.

LAUZUN (Antonin-Nompar de Caumont, comte puis duc de Lauzun), qui épousa dans la suite mademoiselle

de Montpensier. Il était alors connu sous le nom de Puy-guilhem ou Péguilain.

LA VRILLIÈRE (Louis-Phelypeau, chevalier, seigneur de), marquis de Châteauneuf, comte de Saint-Florentin, secrétaire d'Etat, mort à Bourbon, le 5 mai 1683, âgé de 83 ans .(*P. Anselme*, t. IX, p. 314).

LE TELLIER (Michel), ministre de Louis XIV, né le 19 avril 1603, mort le 30 octobre 1685, à 83 ans, inhumé dans l'église de Saint-Gervais. (*P. Anselme*, t. VI, p. 578).

LIONNE (Hugues de), ministre de Louis XIV, né le 12 octobre 1611, mort le 1er septembre 1671.

MARSILLAC (François de la Rochefoucauld, vii du nom), duc de la Rochefoucauld, pair et grand-veneur de France, prince de Marsillac, etc., grand-maître de la garde-robe, fils de l'auteur des *Maximes*. Il fut gravement blessé au passage du Rhin (1672) et se signala dans plusieurs sièges. Mort le 11 janvier 1714, âgé de 79 ans. (*P. Anselme*, t. IV, p. 430).

NOUVEAU (Jérôme de), sieur de Fromont et baron de Linières (1613-1665), d'abord conseiller au Grand Conseil de 1633 à 1636, a succédé en 1654 à son frère Arnould dans la charge de grand maître des courriers et surintendant général des postes et relais de France, qu'occupait avant eux leur père, mort en 1663. (*J. de Boislisle, Mémoriaux du Conseil de* 1661, t. II. p. 150.)

PELLISSON (Paul), dit Pellisson-Fontenier, historiographe de France, membre de l'Académie, né le 30 octobre 1624, mort le 7 février 1693. (*V.* Léopold Marcou : *Etude sur la Vie et les Œuvres de Pellisson* 1859).

SAINT-AIGNAN (François-Honorat de Beauvilliers, septième comte et premier duc de), né en 1610, premier gentilhomme de la Chambre du roi, académicien, mort à Paris le 16 juin 1687. (*P. Anselme*, t. IV, p. 721).

SAINT-MARS (Bénigne d'Auvergne de), fils de Louis d'Auvergne, écuyer, sieur de Saint-Mars, brigadier de mousquetaires, nommé gouverneur de la Bastille en 1698.

SAUCOURT ou SOYECOURT (CHARLES-MAXIMILIEN-ANTOINE DE BELLEFOURIÈRE, marquis de) et de Guerbigny, etc., nommé grand-maître de la garde-robe du roi en 1653, chevalier de ses ordres en décembre 1661 et grand-veneur de France en 1669. Mort à Paris le 12 juillet 1679 ; enterré dans l'église des Grands-Augustins. (*P. Anselme*, t. VIII, p. 735).

SÉRY (FRANÇOIS DE BEAUVILLIERS, comte de), pourvu le 22 février 1657, sur la démission de son père, de la charge de premier gentilhomme de la maison du roi. Mort à Paris le 1er octobre 1666. (*P. Anselme*, t. IV, p. 720).

TURENNE, l'illustre maréchal de France.

VERVINS (LOUIS DE COMINGES, marquis de), premier maître d'hôtel du roi, maître de camp d'un régiment d'infanterie, mort âgé de 33 ans, le 11 novembre 1663. (*P. Anselme*, t. II. p. 62).

VILLEQUIER (LOUIS-MARIE-VICTOR D'AUMONT ET DE ROCHEBARON, marquis de), né le 9 décembre 1632, mort à Paris le 19 mars 1704, inhumé à Saint-Gervais. Il était le gendre de Le Tellier depuis le 21 novembre 1660. (*P. Anselme*, t. IV, p. 878).

VILLEROY (NICOLAS DE NEUFVILLE, premier duc de), né le 14 octobre 1598, mort le 28 novembre 1685, nommé gouverneur de Louis XIV en mars 1646 et maréchal de France au mois d'octobre suivant (*P. Anselme*, t. IV, p. 642, t. VII, p. 541.)

VIVONNE (LOUIS-VICTOR DE ROCHECHOUART, duc de Mortemart), nommé le DUC DE VIVONNE, pair et maréchal de France, général des galères, gouverneur de Champagne et de Brie, vice-roi de Sicile, etc..., fait maréchal de France par lettres du 30 juillet 1675; mort à Chaillot, près Paris, le 15 décembre 1688, inhumé aux Cordeliers de Poitiers, près de sa mère. (*P. Anselme*, t. VII, p. 611, t. IV, p. 648).

G. DURVILLE.

De l'Antiquité et de l'Origine des Noms d'homme

Observations présentées par LÉON MAITRE

L'antiquité et l'origine des noms de personne soulèvent des problèmes qui ne sont pas insolubles ; il n'est pas impossible de savoir, dans bien des cas, si tel nom de famille est ancien, s'il est de l'Est ou de l'Ouest de la France, quel est son sens, s'il est altéré ou intact dans son orthographe, s'il est germain, latin ou celtique. Ce sont des questions spéculatives qui ne paraissent pas avoir d'intérêt pratique ; elles sont toutefois dignes de notre curiosité, car elles nous conduisent, le cas échéant, au discernement des actes faux. Un malhonnête homme, qui tenterait de fabriquer un testament remontant à la première croisade et qui omettrait de dire que le testateur est fils d'un tel, se dénoncerait lui-même.

Pour ceux qui font de cette science leur champ d'étude et s'appliquent à la connaissance d'un département ou d'une région, elle peut les rendre assez perspicaces pour diriger les généalogistes vers le canton dont ils doivent dépouiller les registres avec sécurité et chance de succès. Tant il est vrai que, dans chaque région de notre pays, les nomenclatures ont une physionomie particulière qui n'échappe pas aux observateurs et qui leur sert de fil d'Ariane dans ce labyrinthe en apparence sans issue. Il est tel nom de la rive gauche de la Loire qu'on ne trouve jamais sur la rive droite qu'à l'état d'exception.

Une recommandation préalable à faire est celle-ci : étant donné les habitudes sédentaires de nos aïeux, nous

croyons qu'il est avantageux de recueillir des observations dans un cercle étroit, par exemple dans une commune ou dans un fief, on est sûr alors d'arriver à cette conviction que, dans l'ancien temps, autour d'un même donjon, une multitude d'individus portaient un nom semblable. Beaucoup de Cormerais à Maisdon, de Montfort, de Le Huédé à Batz, beaucoup d'Halgan à Donges, d'Aoustin à Montoir, beaucoup d'Oheix à Cambon, de Lemarié à Châteaubriant et à Nort, beaucoup de Dabin à Clisson. Loin de ces localités, on ne les trouve plus répétés par groupes. J'en conclus que ces paroisses de Batz, de Donges, de Montoir, de Châteaubriant, de Nort et de Clisson sont la mère-patrie des familles que je signale. Les noms se localisaient tellement que les praticiens, manipulant les listes électorales d'autrefois, reconnaissaient d'où venaient les émigrants ruraux qui peuplaient les villes.

Si ce fait est encore sensible aujourd'hui malgré le mélange de la population, les déplacements et les unions, entre bretons, angevins et méridionaux, on est fondé à croire qu'il sautait aux yeux, il n'y a pas cent ans.

L'explication la plus simple, celle qui vient à l'esprit de tout le monde, est celle-ci : les familles qui ont peuplé chaque pays dans le principe n'étaient pas nombreuses, il est vrai, mais elles avaient beaucoup d'enfants qui, à leur tour, en se mariant, multipliaient considérablement leur nom, de sorte qu'au bout de deux ou trois siècles, les quatre ou cinq appellations du début se répétaient une quantité de fois dans un rayon peu étendu. Sans doute, la multiplication des enfants dans chaque foyer et les habitudes sédentaires de nos aïeux ont été la cause de bien des répétitions, mais il y a d'autres facteurs à signaler en montrant l'ingéniosité des anciens.

Avant de faire souche, chaque habitant possédait déjà un nom patronymique qu'on aurait tort de qualifier *de nom particulier*, car il l'avait reçu dans une

distribution généreuse. Nous allons voir que les générations étaient, au contraire, estampillées d'une façon vulgaire et que le nom qu'on a appelé *particulier* était, au contraire, l'apanage d'un groupe d'hommes égaux par le travail, par le sort ou par la condition sociale.

Comme l'imagination s'épuisait dans la recherche des dénominations humaines, on a pris l'habitude de désigner les vassaux d'un fief par le nom du fief lui-même. Si, par exemple, le domaine du Chaffaut comprenait vingt-cinq tenanciers, manants, laboureurs ou serfs, on les nommait tous *chaffaut* avec un prénom et un surnom sans aller plus loin, et cela s'est fait dès le début de la Féodalité, c'est-à-dire dès le xe siècle. De même que les affranchis, chez les Romains, prenaient le nom de leur patron, le seigneur et les inférieurs portaient un nom pareil ou à peu près comme Plessis, La Motte, Ronceray, Lépinay, Beauchesne, sans occasionner toutefois de confusion, parce que le supérieur avait une particule. C'étaient MM. du Plessis, de la Motte, de Ronceray, de Lépinay, de Beauchesne qui, toujours, figuraient dans les actes avec les titres de chevalier ou d'écuyer. Donc pas de confusion possible. Dans le temps même que *Michel de Parthenay*, seigneur de Parthenay, était chambellan du duc François II, il existait un fermier des impôts appelé *Geoffroy Parthenay* (1).

Les roturiers étaient loin de s'en offenser; au contraire ils se montraient fiers de porter un nom emprunté à la terre, ils s'en faisaient gloire comme d'une distinction supérieure aux habitudes des villes ou les noms de métier dominent; Charpentier, Le Couvreur, Le Tourneur. Au reste, les nobles eux-mêmes leur donnaient l'exemple en se parant du nom du fief dont ils avaient la possession et en s'identifiant avec la terre. Le Plessis-Tison, le Plessis-Guérif, le Plessis-Grimaud signifient

(1) *Chancellerie*, B. 19, f°s 31 et 32, Arch. Loire-Inférieure.

que Tison, Grimaud et Guérif sont les premiers propriétaires inféodés de ces domaines.

Les fiefs qui sont devenus des noms de famille sont innombrables et sont très reconnaissables à cause de la répétition qu'ils entraînent comme dans les exemples suivants : François de Romelin, seigneur de Romelin ; ou Jean de Saffré, seigneur de Saffré ; Arth. de Pouillé, seigneur de Pouillé. Une multitude d'autres gentilshommes pouvaient en dire autant comme Jarnigon de la Benâte.

Geoffroy d'Anguignac.
Jean de la Barillère.
Jean de Beaubois.
Guérin de Casso.
Jean de Montigné.
Gérard de la Noë.
Guérin de la Moire.

Anguignac, Beaubois, la Moire et les autres sont des noms de seigneuries très connues.

Dans le monde des cultivateurs, à défaut de titres de seigneurie, on s'empressait de prendre le nom de sa paroisse ; c'est pourquoi nos listes nominatives offrent tant d'exemples de noms d'individus appelés Saffré, Doulon, Mauves, Montluc, Clisson, Rougé, etc. C'est une habitude qui s'est répandue dans toute la France. Vous connaissez assurément des gens qui s'appellent Bordeaux, Toulouse, Clermont, Guéret, Guise ou De Guise, Quimper, Montfort, etc. Je ne parle pas du général Pau.

En suivant cette pente, on est arrivé bien vite à une autre coutume, celle de se distinguer les uns et les autres par le nom de la province ou de la contrée dans laquelle on est né ; les ouvriers la mettent encore volontiers en pratique aujourd'hui ; ils trouvent plaisant de désigner leurs camarades en disant : le Bourguignon,

le Normand, Langevin, l'Anglais, bien qu'ils connaissent le nom patronymique (1). Les générations du XIIe siècle n'agissaient pas autrement, elles comprenaient que ce moyen de distinguer les gens était très commode quand les confusions étaient possibles. Guillaume de Tercé, dans le pays Chartrain, est surnommé le *Percheron* dans le *cartulaire de Tyron* (XIIe siècle).

En pareil cas, les Bretons préféraient un surnom emprunté au règne animal ou exprimant une qualité, un défaut ou une fonction. Rivallon est surnommé *Broch*, c'est-à-dire le *blaireau* (2). D'autres sont nommés le bouc, le cheval, le chevreau, ou bien encore le comte, l'écuyer, le prévôt, le prêtre. Le peuple est le grand facteur du langage, c'est la multitude qui fait les mots et les appellations. Comme elle aimait les surnoms, elle a fini, en renversant les usages, par les substituer aux précédents. Cette révolution s'est accomplie au XIIIe siècle.

Auparavant, les noms étaient empruntés à la langue maternelle des individus, ils étaient celtiques, gaulois, germains, latins ou bretons suivant la région ; les enfants portaient un nom différent de celui de leur père. Gorguethen, par exemple, énumère ses fils en disant, en 1191, Rimelin, Rotaudus, Guillelmus sans nom de baptême (3). Pour éviter les confusions, il fallait rappeler le nom du père de chaque individu comme dans la généalogie de Joseph, le père adoptif de Notre Seigneur J.-C.

La Bible était, jadis, le livre courant, dans lequel on puisait ses inspirations, surtout dans la période antérieure à l'an mille, c'est pourquoi les vieux actes mérovingiens et carolingiens sont remplis de noms comme *Isachar*, *Abraham*, *Abel*, *Moïse*, *Daniel*, *Jacob*, *Manassès*, *Simon*, etc. Quand les Bretons arrivèrent en

(1) Cado Malansac, dit le Breton.
(2) En 1126, *Cartul. de Quimperlé*, p, 158, édit. in-4°.
(3) *Cartul. de Quimperlé*, n° 6.

Armorique, ils suivirent le mouvement général de la Gaule. Dans leurs chartes de transaction, ils disent *Gurmaëlon filius Glevian*, *Omnès filius Tutgual* (1).

Lorsque les relations sociales se sont étendues sous l'influence du Christianisme, on a jugé cette méthode trop rudimentaire et on y a substitué des noms de terre, de profession, de qualité ou de défaut en les faisant précéder quelquefois d'un nom de baptême chrétien comme dans les appellations de Jean Petit, Paul Legrand, Alfred Lenoir, Pierre Lecourt ou Léon Leblond. Le choix d'un patron parmi les élus du calendrier romain n'est pas entré, cependant, sans peine dans les mœurs, car, en lisant les vieux titres, on voit que les générations du xve siècle avaient une préférence marquée pour des prénoms comme Prigent, Rialan, Guy, Alain, Païen, Robin, Olivier, Briend, Berthelot, Tristan, Bonabes, Guyomar, Lancelot, qui rappellent les romans de chevalerie. L'église catholique laissa faire les parrains jusqu'au jour où les Protestants cherchèrent à introtroduire l'usage des noms empruntés à l'Ancien Testament; alors elle résista à la mode et imposa l'usage des noms pris dans son martyrologe. Le fait est très sensible dans les généalogies : les noms d'Isaac, de Jacob, de Moïse, n'apparaissent qu'au xvie siècle, c'est-à-dire au moment de la réforme de Luther et de Calvin.

Malgré ces variations, il est encore possible de reconnaître les plus vieux noms, je veux dire ceux qui ont précédé les coutumes du xiiie siècle ; tels sont ceux qui sont empruntés au sol, par exemple les noms collectifs de paroisse ou de commune comme André de *Chauvé*, Talamond de *Saint-Nazaire*, Baudry de *Clisson*, Briend de *Sucé*, Gueffier de *Prigny*, Daniel du *Palais* (2). On peut être assuré que ceux-là sont anciens, et que l'association de ces deux noms, pour désigner chaque

(1) *Cartul. de Quimperlé*, n° 6.

(2) *Cartul. de Quimperlé* de 1074 à 1096.

individu, remonte au moins à l'origine de la Féodalité, c'est-à-dire au xe siècle. Sur ce point, il est permis d'être affirmatif, parce qu'il y a de nombreux exemples de désignations semblables dans les actes du xe au xiiie siècle. La catégorie que je cite est dispensée d'indiquer sa filiation. Elle ne dit pas Baudry, fils de Guery de Clisson.

Il existait alors dans chaque paroisse une famille dominante qui avait reçu sans doute en partage un fief plus important que les autres familles nobles et à laquelle il était d'usage d'appliquer le nom de la paroisse comme signe de supériorité. J'en donnerai plus loin la liste comme justification de ce que j'avance; je me borne ici à signaler le fait en disant qu'il se justifie encore par la survivance des descendants qui n'ont pas disparu depuis longtemps; certaines familles, comme les Rougé, les Derval, les Saffré, les Goulaine, les Machecoul, ont porté pendant les siècles de la Monarchie un nom qui était tout à la fois une désignation de seigneurie et un nom de paroisse.

Il est vrai qu'ils constituent de nos jours une minorité, mais qui s'étonnerait de ce dépérissement ? Les meilleures races ne sont pas inépuisables. A force d'être appelés à la bataille, les premiers feudataires ont disparu soit aux Croisades, soit pendant la guerre de Cent Ans; quelquefois l'héritage est tombé en quenouille, alors le nom, près de s'éteindre, a été relevé par un mariage et une substitution. Jean de Machecoul, seigneur de Vieillevigne, en 1524, n'était autre que Jean de la Lande, époux de la dernière héritière des Machecoul, dont il s'engagea à prendre le nom en l'épousant.

Dans l'ancien état social, il y avait peu d'exemples de dénominations personnelles, réduites à un seul exemplaire, celles même qui paraissent les plus singulières ne sont que des transformations plus ou moins fantaisistes, des excroissances qui se sont développées autour

d'une souche vulgaire. Robert a donné Roberteau et Robertet, comme Chesnaie a donné Chesneau, Chesnel et Chesnard.

Plus un nom était illustre, plus il avait de chance de se perpétuer et d'être adopté par de nombreux individus. On tenait à honneur de se parer du nom propre que portait, par exemple, l'homme qui tenait le premier rang dans la paroisse. S'il s'appelait Bouchard ou Lambert, on voyait germer en peu d'années dans les villages des familles qui adoptaient les noms de Bouchard et de Lambert. C'est le même penchant qui a conduit un nombre considérable de familles bretonnes à prendre le nom de *Conan*, nom d'un fameux guerrier qui aurait amené d'outre-mer des bandes d'émigrants et surtout ce nom de *Rolland*, le fameux neveu de Charlemagne, qui commanda dans la région des marches bretonnes un certain temps. *Roland* est même devenu un prénom.

Il y a des exemples de survivance bien bizarres dans la basse Loire. Le nom de *Frédor*, porté par les premiers seigneurs de Frossay, me paraissait être dans la catégorie des noms très particuliers empruntés à la langue scandinave destinés à mourir de bonne heure; il se retrouve dans le peuple sous la forme de *Freour* comme *Frioldus* qui a donné *Friou*, à Pornic.

Ces habitudes populaires nous expliquent comment un seul clocher parvenait à servir de ralliement à tant de groupes de particuliers portant un nom identique, comme les tribus d'Israël, sans que la similitude impliquât des liens de parenté.

Les anciens n'aimaient pas la variété dans les dénominations; au contraire, ils pratiquaient la synthèse en englobant beaucoup de lieux et d'individus sous la même étiquette. Partout où ils passaient, ils laissaient une empreinte personnelle, peut-être par orgueil. Quand ils achetaient une terre, même loin de leur domicile ordinaire, ils appliquaient le nom de leur principale

seigneurie à leur acquisition. Les Tournemine sont venus des Côtes-du-Nord nous apporter le nom de la *Hunaudais* dans plus d'une paroisse de la rive gauche; les seigneurs de *Maure* sont venus du diocèse de Rennes dans le pays de Savenay en faire autant pour le nom de *Maure*. *Bougon*, nom primitif du Begonnais, s'est répété dans tout le pays de Raiz, comme pour jalonner les agrandissements de cette famille.

La conclusion qui découle de ces remarques, c'est que la fantaisie et le hasard n'ont pas présidé seuls à la formation des noms. Il y a des coutumes à connaître quand on veut établir la liste des ancêtres d'une famille et surtout quand la région qui les a vu naître n'est pas absolument certaine. La première précaution à prendre avant de faire son enquête, c'est de bien établir l'orthographe du nom à trouver; il en est plus d'un qui s'est transformé ou dénaturé en vieillissant et en passant par cent bouches. Défiez-vous des particules et des renversements dans les noms composés. Vous ne trouverez jamais dans les vieux registres les La Rochefoucauld, ni les La Roche-Macé. Vous lirez : Foucault, sieur de la Roche; Macé, sieur de la Roche. Vous ne croirez jamais que *Hachon* et *d'Achon* sont les variantes d'un même nom qui s'est adouci avec une apostrophe, parce que *Hachon* était trop dur à prononcer. La raison de l'euphonie est celle qu'on a invoqué le plus souvent pour modifier son nom. C'est par elle que le nom de Keroncuff est devenu *Gourcuff*, Kertambert s'appelle *Questambert* aujourd'hui. De Kercaradec on a fait *Carcaradeuc*.

Je m'arrête. Ces exemples suffiront à montrer que les pièges sont nombreux pour les débutants.

Noms de Seigneurs qui sont des Noms de Paroisse

Abbarez (Hamo de Barreoz), XIIe siècle (cart. de Saint-Florent, nº 16).

Aigrefeuille (Amaury d'), en 1359 (D. M.). (1).

Ancenis (Vihenus de Castro Anceniso), XIe siècle (D. M. I. 426).

Ancenis (Geoffroy d'), 1225 (D. M. I. 854).

Ancenis (Renaud d'), fils de monseigneur d'Ancenis, 1345 (D. M., col. 1452).

Anetz (Pierre d'), XIIe siècle, D. M., col. 605 (G. d'Anetz), 1219 I, col. 844.

Auverné (Guille d'), 1132 (D. M.).

Assérac (Guillaume d'), 1210, 1 col. 817 (Bernard d'), XIIIe siècle, H 5.

Belligné (Enoch de), col. 810.

Blain (Guy de), XIe siècle, 1 col., 470.

Blain (Hervé de), XIIe siècle, H 5, H 61.

Bouaye (Daniel de), 1236.

Bougon ou Bouguenais (Giraud de Bégon), XIe siècle (*cartul. du Ronc.*), p. 273.

Bougon ou *Bouguenais* (Silvestre de B.), XIIe siècle, H. 20.

Bougon ou *Bouguenais* (Olivier de Bougon), 1239.

Brains (Bertrand de Brin, écuyer), 1383 (D. M. 11, col. 447).

Cambon (Pierre de), XIIe siècle, H 1.

Casson (Hodric de), XIe siècle, col. 469.

Chasseil ou *Sainte-Luce* (Marin de), XIIe siècle, col. 510.

Chapelle-Glain (Dominus Gledemnius), XIe siècle 1, 454.

Chapelle-Glain (Rotbertus de Capella), XIIe siècle, col. 696.

Chapelle-Launay (Hemericus de Alneto), Bl. Cour. Rep. 6.

(1) D. M. signifie dom Morice, preuves T. I.

Chapelle-Saint-Sauveur (Rainaud et Rouaud de), XIIe col. 542.

Châteaubriant (Geoffroy de), XIIe et XIIIe siècle (col. 583, 617, 854.).

Chemeré (Gaudin de), XIIe siècle, H 20.

Clion (Foucaut de), XIe siècle, H 132.

Clisson (Geoffroy, Gaudin et Baudry de), XIe siècle, H 132, col. 451, 707, 470.

Clisson (Guillaume de), XIIIe siècle, col. 801, fondue dans les Châtillon de Blois.

Cordemais (Tutual de), 1060, cart. de Redon.

Cordemais (Bohel de C.), 1123 (*Ibid.*).

Cordemais (Alanus de), XIIIe siècle, H 5.

Corset (Main et Raoul de), XIe siècle (D. M. Col. 479).

Couëron (Bourdin, fils de Ph. de), 1182, H 23.

Derval (Main de) cart. du Ronceray, p. 273 (Guillaume de D.), 1225, D. M., 854, fondue dans les Rougé.

Donges (Lambert de), XIIe siècle, col. 524 (Rouaud de D.), 1219.

Erbray (Ruellon d'Arbrée), XIIe siècle, col. 609.

Escoublac (Bernard d'), XIe siècle, 1 col. 429, fondue dans l'Hôpital.

Fay (Rivallon de), XIe siècle, col. 454. — (Aubin de F.), XIe siècle. — Petrus de Fay, 1210, H. 5.

Fresnay (Guillaume de), chev., 1262, E. 165.

Fresnay (Jean de F.), 1383, 11, col. 447.

Fresnay (Eon de F.), 1424, T^us^ B^us^, 1, 88.

Frossay (Payen de), 1089, col. 466 (Goslin de Fr.), XIe siècle, cart. du Ronceray, 270 (Thomas de F.), 1172.

Goulaine (Marcis et Geoffroy de), XIIe siècle, col. 639. Famille non éteinte.

Guérande (Grafion et Geoffroy de), XIe siècle, col. 429. — (Juquel de), 1205, col. 801. — (Geoffroy de), XIIIe siècle, E. 132. Eteinte au XIVe siècle.

Herbignac (Guille d'), (Bl. cour. Rep. 13.)

Heric (Rivallon de), XIe siècle, cart. du Ronceray, p. 273.

— (Geoffroy de), XIIe siècle, 710 — (Bonabes de), 1274, col. 1030.

Joué (Briend de), XIIIe siècle, H 75.

Juigné (Robert de), XIe siècle, cart du Ronc., p. 262. (Geoffroy de J.), XIIe siècle, cart. de Saint-Florent, 26. — (Philippe de J.), 1210, col. 817.

Lavau (Escomar de), 1060, cart. de Redon. — (Alain de), XIIe siècle, H 61. — (Vital de), 1210, col. 817, D. M.

Loroux-Bottereau (Orry du), 1090, D. M. — (Chotard de), XIIe siècle, col. 707. — (Guill. Botherel du), 1294.

Machecoul (Raoul de), XIIe siècle, cart. du Ronc., 277. — (Jean et Garsire de), XIIe siècle. D.M., col. 577 et 668.

Mésangé (Gestin de), XIIe siècle, col. 508, 524. Famille fondue dans les Malestroit au XVe siècle.

Moisdon (Eudo et Mirrhen de), XIIe siècle, col. 426. (Alain de), (Geoffroy et Payen de), XIIe siècle, col. 507, 586, 609.

Montrelais (Bernard et Guill^e de), XIIe siècle, col. 542, 581. — (Renaud et Mathieu de), XIIIe siècle, E 132 et D. M., col. 922. — (Renaud de), XIVe siècle, col. 826. Fondue dans les Châteaubriant au XIVe siècle.

Mouais (Geoffroy de), XIIe siècle, col. 582.

Mouzeil (Britto de), XIIe siècle, col. 565 (Eveillé de), XIIe siècle, col. 583.

Nort (Jacut de), XIe siècle, col. 437, 469. — (Mauvoisin de N.), XIe siècle, cart. du Ronc. 273.

Nozay (Ratuilus de), XIIe siècle, cart. de St. Flor., 19.

Orvault (Guill^e d'), Bl. Couronne. Table 7 et 16.

Oudon (Geoffroy, Guillaume, Hervé, Raoul d'), D.M., col. 508, 580, 583, 715. — (Guillaume et Raoul d'), XIIIe siècle, col. 959.

Paimbœuf (Even de), XIe siècle, D. M., col. 479.

Pallet (Daniel du), XIIe siècle (Hugues Lebrun du), 1245, 926 ; (Souvaing du), 1315, col. 1258.

Pannecé (Hamon, Joscelin, Guibert et Maurice de),

XIIe siècle, col. 524, 565, 583, 605. —(Geoffroy de P.), XIIIe siècle.

Pellerin (Judicaël du), XIe siècle, col. 436. —(Simon du), 1138, col. 577.

Petit-Mars (Gauscelin de Mars), XIe siècle. — (Février et Vivien de Mars), XIIe siècle, 524 et 695. —(Briend de Petit-Mars), XIIIe siècle, 75.

Pontchâteau (Daniel de), XIe siècle, col. 429. — (Elias de), XIe siècle, col. 473. — (Eudo de P.), 1198, H 1, H 61. — Eon, XIIIe siècle, E 165. — (Philippe de), 1327, col. 1346.

Port-Saint-Père (Clarembaud de), XIIe siècle, 1, col. 638.

Prigny (Judicaël Vetulus de), XIe siècle, cart. du Ronc. 268.

Prinquiau (Daniel de), XIe siècle, col. 436. — Philippe de), XIIIe siècle, Pr. Bl. Cour. H 1.

Puceul (Guille de), XIIIe siècle, H 75.

Rezé (K. de), 1149, col. 603. —(Guillaume de), 1205, 1 col., 801.

Riaillé (Mathieu de), XIIe siècle, col. 579.

Rougé (Glain de), XIIe siècle, 1, 695. — (Ivon, Hervé de), XIIe siècle, 586. — (Olivier de R.), XIIIe siècle, col. 817. —(Bonabes de), XIVe siècle, E 1112, (Le Gallois de R.), XVe siècle, E. 133, 141.

Rufigné (Hervé de), XIIe siècle, 1 col., 695.

Saffré (Alain de), XIIIe siècle, G. 561. —(Guillaume de), XIIIe siècle, H 75.

Saint-Aignan (Lucas de), 1271 (Pierre de), XVe siècle, Tus Bus 1, 50, fo 71, vo.

Saint-Aubin-des-Châteaux (Rivalon de Saint-Aubin), 1201, col. 794.

Saint-Cyr (Jean de), XIIe siècle, cart. du Ronc., p. 277.

Saint-Etienne-de-Montluc (Guigo de Montluc), XIe siècle, H 132. — (Guérin de Saint-Etienne), XIIe siècle, 712. — (Brient de Monluc), XIIe siècle, H 20.

Saint-Etienne-de-Mermorte (Etienne de Malmort), 1383, D. M., 1, col. 447.

Saint-Julien-de-Vouvantes (Jean de Vouvantes), 1158.

Saint-Mars-de-Coutais (Daniel de), 1152, H. 20, 46. — (Aimery de Saint Mars), 1288, D. M.

Saint-Père-en-Raiz (Harscouet de Saint-Pierre), XIe siècle, 1 col. 472.

Saint-Philbert-de-Grandlieu (Giraud et Laibold de), XIe siècle, cart. du Ronc., 263, 273.

Saint-Sébastien-d'Aigne (Rolland de Ognia), XIIe siècle, col. 712.

Saint-Viau (Geoffroy, Jarnigon et Harscouet de), XIe siècle, col. 472, 479.

Savenay (Josiana de), XIIIe siècle, H 5.

Sévérac (Raoul de), XIIe siècle, 565 et H 20. —(Mathé de), 1210, col. 817. — (Pierre de S.), 1327 et 1425, D. M.

Sion (Cavallon de), XIe siècle, D. M., 1, 437. —(Alfred et Guillaume de), XIIe siècle, col. 617, 668. — (Geoffroy de S.), XIIIe et XIVe siècle, E 112, 113, 132.

Souldan (Rivallon de), XIe siècle, D. M., col. 470.

Sucé (Brient de), 1074, D. M. col. 440.

Thouaré (Guille de), chev., col. 956.

Touvois (Porchet de), XIe siècle, H 132. (Albert de), XIe siècle, 1 col., 457.

Trans (Geoffroy de), XIIIe siècle, H 75.

Trelières (Aimery de), XIIe siècle, H 20.

Varades (Brient et André de), XIIe siècle, col. 605, 727. Fondue dans la famille d'Ancenis au XIIIe siècle.

Vigneu (Geoffroy de), XIIe siècle, H 61. — (Geoffroy de), 1201, col. 794.

Vriz (Chotard de Veris), 1212, col. 820.

Le Logement et le Traitement des Fous dans les Eglises

Par Léon MAITRE

Le hasard m'a lancé dernièrement sur la piste des tombeaux percés d'une fenêtre, à l'occasion de la découverte inattendue du tombeau de sainte Reine, à Alésia ; je croyais me trouver en face d'une exception et il arrive, au contraire, que les bulletins des sociétés savantes m'ont apporté un bon nombre de spécimens du même genre. Les ouvertures pratiquées dans les tombeaux étaient de différentes formes ; cependant les trous circulaires paraissent avoir été les plus nombreux ; j'en ai déduit qu'ils avaient été pratiqués surtout pour les pélerins atteints de maux de tête. Si mon hypothèse est adoptée, il faudra en conclure que la *céphalalgie* était une maladie très répandue autrefois, de même que la *fureur rabique*, car il est bien probable que nos ancêtres ont confondu bien souvent les malheureux atteints de la rage avec les fous.

Dans tous les cas, il est certain que les uns et les autres, faute de médecins, se sont réfugiés dans les églises et ont été demander à certains saints la guérison de leurs souffrances. On ne faisait pas de difficulté d'ouvrir les églises à toutes les misères humaines, parce que généralement les infirmes de toutes les catégories s'arrêtaient sous un porche spécial et attendaient là que le patron invoqué voulût bien leur accorder une faveur. S'ils descendaient jusque dans la crypte, sous le maître-autel, ils ne pouvaient le faire qu'à certaines heures pour éviter de répandre la contagion. Quant aux lépreux, ils étaient condamnés à rester dans le bas de l'église, dans certains enfoncements, ou bien ils fréquentaient un édifice bâti spécialement à leur usage par les Templiers.

A la réflexion, on comprend que des précautions aient été prises pour loger et garder les fous et les enragés qui étaient conduits dans les églises renommées, car ils étaient sujets à des accès de fureur qui auraient jeté le trouble dans l'assemblée des fidèles. Jusqu'à présent, les auteurs qui ont décrit nos églises ont rarement pensé à nous signaler les recoins qui auraient pu servir de prison ou de cabanon aux victimes de la rage et de la folie.

Les Fous en Bretagne

En parcourant les publications bretonnes, j'ai acquis la preuve que les architectes faisaient entrer dans leurs plans des combinaisons particulières qui permettaient de conduire ces malheureux jusque dans le chevet.

Le fait est bien établi pour la cathédrale de Dol; personne n'en doute dans le pays. Quand vous visiterez ce monument, le guide vous conduira dans la chapelle absidale, la plus belle des chapelles du rond-point, et là, il vous fera remarquer une arcade d'un style singulier qui est prise dans l'épaisseur du mur nord et qu'on a eu soin de clore au moyen d'une grille. C'est là qu'on remise les aliénés qui viennent en pélerinage, sans doute le jour de la fête de saint Samson, pour le temps de la messe.

Pourquoi saint Samson plutôt qu'un autre? Le peuple a toujours un motif d'inspiration quand il fait un acte de piété. La légende lui attribue peut-être la guérison d'un fou pendant son apostolat. On peut aussi penser que Samson, étant l'incarnation de la force dans la Bible, son homonyme a dû hériter d'une puissance surnaturelle sur les maux de l'humanité. Un malade dans la détresse interrogeait toujours son calendrier avant de se mettre en route et, si le nom ne parlait pas à son imagination, il allait au hasard, là où la foule se portait plus volontiers.

La rage se nommait le *mal de saint Gildas*, et cependant il est avéré que saint Tujan, saint Bieuzy, saint Ségal, saint Symphorien de Gaël étaient aussi invoqués pour la guérison du mal en question. Saint Mathurin de Moncontour est encore un pèlerinage recommandé dans les cas de folie et, ce qui prouve qu'il n'y a pas d'erreur dans mon enquête, c'est que les cerveaux vides y sont conduits le lúndi de la Pentecôte. Je n'ai pas eu le temps de rechercher comment les malades étaient reçus dans ces églises, mes renseignements se bornent à deux communes : l'une dans le Morbihan, l'autre dans les Côtes-du-Nord, avec deux saints guérisseurs qui ne sont pas dans la catégorie vulgaire : saint Colomban et saint Briac. L'église de Locminé (Morbihan) est dédiée à saint Sauveur, mais, à côté d'elle, s'élève une chapelle dédiée à saint Coulm (Colomban) qui ne ressemble à aucune autre. Sous ses fondations sont *deux caveaux* dans lesquels on logeait les aliénés en pèlerinage derrière des grilles de fer (1).

A 10 kilomètres de Guingamp, on est tout surpris, en arrivant à Bourgbriac, de voir une très belle église ; il faut savoir qu'elle contient une source de richesse dans la possession d'un tombeau qui attirait de nombreux visiteurs. Les reliques de saint Briac reposaient dans un sarcophage en granit de l'époque carolingienne, et, pour le toucher, il fallait descendre dans une crypte vénérable bâtie sous le chœur. De chaque côté, l'architecte avait ménagé, en guise de collatéraux, deux chapelles basses dont les portes, dit Albert Legrand, étaient fermées de grilles de fer. C'est là qu'on renfermait les fous furieux pendant qu'on célébrait la messe à leur intention.

Les barreaux de fer ont disparu à Bourgbriac, mais les prisons sont reconnaissables dans les deux pièces qui touchent les parois de la crypte où le tombeau de saint

(1) Rosenzweig. — *Dict. archéol. du Morbihan.* Cayot-Délandre, le *Morbihan*, 1847.

Briac était exposé dans le principe. La crypte a un aspect tout à fait vénérable qui aurait dû être conservé par le clergé comme un témoignage de l'influence bienfaisante exercée par le saint. En reléguant son tombeau au bas de l'église, on lui inflige une humiliation ; la place du vieux (1) sarcophage est dans la crypte, entre les quatre piliers qui supportent le plafond moderne. On a voulu plaire à la foule. En 1765, un écroulement emporta la voûte d'arêtes et brisa un beau mausolée qui datait du XV e siècle, comme la plupart des tombeaux bretons. Je préfère les sarcophages anciens, les voûtes et les piliers qui nous restent sous le maître-autel. Ce sont des documents authentiques qui nous éclairent sur les arts et les mœurs du XIe siècle.

Cette crypte rarissime se compose de trois parties. Le centre, qui est le plus vénérable, est une salle de 6 mètres sur 5 mètres dont les couloirs sont encore voûtés en berceau, Les piliers n'ont pas la même section : deux sont ronds, un est carré, l'autre polygonal ; quant aux deux chambres, il est visible qu'elles ont été reconstruites dans les derniers siècles pour recevoir sans doute un plus grand nombre de malades : leur largeur inégale est de 3m70 d'un côté et de 3m10 de l'autre. Leur destination n'est pas contestable (2). On parle encore des grilles derrière lesquelles les malades entendaient la messe, et on montre la porte par laquelle ils venaient du chœur. Les escaliers, qui mettent la crypte en communication avec l'église supérieure, démontrent exactement que la circulation des pèlerins était active (3).

(1) Le vieux est en granit rose sans ornement.

(2) Albert LEGRAND, de Morlaix. — *Vie des Saints de Bretagne ;* parle des grilles de fer. POL DE COURCY le répète après lui dans son *guide Joanne* de Rennes à Saint-Malo, p. 92.

(3) Notes communiquées par M. l'abbé Person, curé de la paroisse du Bodeo, qui a eu la bonté de me dresser le plan des lieux.

CRYPTE DE BOVRBRIAC

6[illegible] de Long
5[illegible] de Large
2[illegible]70 de Haut

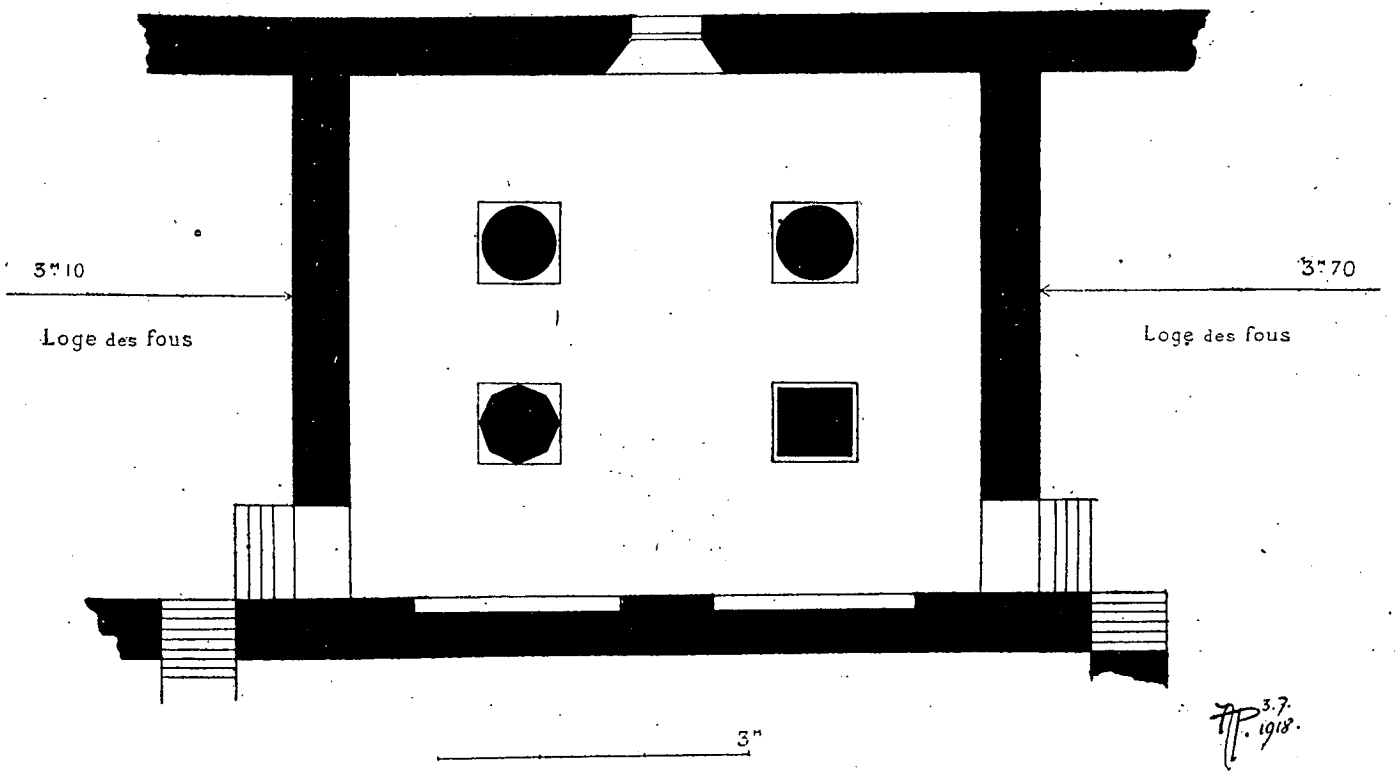

Les Fous en Gascogne

Le Midi possède deux cryptes très anciennes et très curieuses: celle du Mas d'Aire, dédiée à sainte Quitterie, département des Landes, et celle d'Hagetmau, dédiée à saint Girons, même département. Or, il arrive que ces deux monuments se trouvent pourvus de réduits pareils à ceux que nous avons signalés en Bretagne, à Locminé et à Bourgbriac; nous sommes donc fondés à croire que la destination des annexes en question n'est pas différente.

Sainte Quitterie, connue en Gascogne sous le nom de sainte Quitère, est au nombre des martyrs de date incertaine ; cependant, sa mémoire a été honorée de tant de façons qu'on ne peut douter de l'antiquité de son culte et de l'authenticité des merveilles qui lui sont attribuées. La beauté de son sarcophage en marbre, l'architecture remarquable de son église romane et gothique, l'abbaye qui chantait ses louanges au-dessus de ses reliques, la renommée qui portait sa gloire jusque dans les diocèses de Lescare, de Cahors, d'Agen, et même au delà des Pyrénées, en Portugal, sont des témoignages de haute valeur. Elle était connue même en Vendée, dit une revue (1). C'est en étudiant l'architecture de sa crypte et de sa confession que j'ai été averti de son rôle bienfaisant dans le monde de la souffrance.

Ce qui frappe le plus les yeux dans cette crypte, c'est l'existence d'une fontaine ouverte non loin de la paroi méridionale ; aujourd'hui, elle est entourée d'un balustre en pierre, elle est hermétiquement close, mais, autrefois, l'accès était libre et les pèlerins y descendaient par deux marches comme dans un baptistère. Il n'en faut tirer aucune déduction historique sur l'administration du baptême, car les fontaines accolées aux

(1) *Revue de Gascogne*, XXVI-XXXIII.

églises sont très communes en Gascogne ; elles servent de but de pèlerinage les jours de fête. Dans toutes les églises du diocèse d'Aire, dédiées à sainte Quitterie, il existe une fontaine de dévotion dénommée la *houn dou mãu de cap*, la fontaine du mal de tête.

Comme tous les saints du Paradis, notre sainte a été spécialisée par le peuple ; elle a été chargée, je ne sais pourquoi, de la guérison des maladies du cerveau et, en particulier, de la folie. C'est à cette puissance médicale qu'elle doit sans doute le regain de popularité qu'elle obtint dans les siècles du bas moyen âge, et qui procura au clergé local les ressources nécessaires aux embellissements intérieurs de l'église.

La rage est une sorte de folie ; il est possible qu'on ait assimilé aux fous les malheureux atteints de la rage et que les uns et les autres aient été recommandés à la protection de sainte Quitterie (1). Par suite du défaut de police, les chiens enragés pouvaient se multiplier et vaguer partout ; il en résultait une vaste contagion qui jetait la terreur parmi les populations. La science étant alors impuissante à combattre le fléau, les familles n'avaient d'autre ressource que l'invocation des saints; elles amenaient leurs malades et les enchaînaient dans les deux loges qu'on voit à droite et à gauche dans les chapelles latérales du chevet, pendant que les prières se récitaient près du tombeau célèbre. Ces loges étaient prévues et comprises dans le plan de l'église romane ; ce fait atteste que la réputation médicale de sainte Quitterie remonte au moins au XIIe siècle. La sainte étant représentée, comme beaucoup de martyrs, portant sa tête dans ses mains, la foule a vu là une indication ; elle en a déduit que le Ciel lui avait attribué une puissance particulière sur les maux de tête.

Il n'y a pas de meilleure révélation que les sculptures

(1) C'est surtout en Espagne qu'on attribue à cette sainte une grande puissance pour la guérison de la rage.

de son sarcophage, qui est en marbre de Saint-Béat ; les décorations sont classiques, ce sont des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Quand il était au milieu de la crypte, il avait des supports assez élevés pour que les malades pussent passer dessous pendant que d'autres faisaient le tour du monument, embrassaient la pierre si l'eau de la fontaine n'était pas suffisante pour amener la guérison.

Deux petites chambrettes semblables à celle-ci ont été aménagées dans l'épaisseur de l'abside de l'église, à Hagetmau, à proximité du tombeau de saint Girons. On se demandait à quelle fin l'architecte les a fait entrer dans son plan. Il est évident pour moi qu'il a été obligé aussi de penser à une séquestration de malades, bien que le rôle médical de saint Girons ne soit pas aussi bien établi que le précédent. Dans tous les cas, nous avons encore ici les signes d'un pèlerinage très fréquenté ; il nous est révélé par la richesse des décorations qui subsistent encore dans la crypte, malgré les dévastations.

Les loges dont nous parlons étaient des cellules étroites : celle du nord avait 1^m75 de large seulement sur 4^m35 de longueur, et celle du sud 2^m05 de large sur 3^m35 de long. Ces réduits ne pouvaient donc être que des lieux de passage où les fous demeuraient seulement pendant la durée de l'office.

Les Loges de Saint-Front à Périgueux

Nous allons voir que l'installation n'était pas plus spacieuse à Périgueux, dans la basilique de Saint-Front, qui, elle aussi, recevait un courant de pèlerins de la même catégorie. De chaque côté de la coupole de l'ouest se montrent, en saillie sur le plan général, deux rectangles anciens qui ont toutes les apparences de transepts abandonnés Ce sont simplement des annexes solidement bâties à l'époque préromane pour servir d'infirmerie aux malades. Elles ont chacune leur architecture;

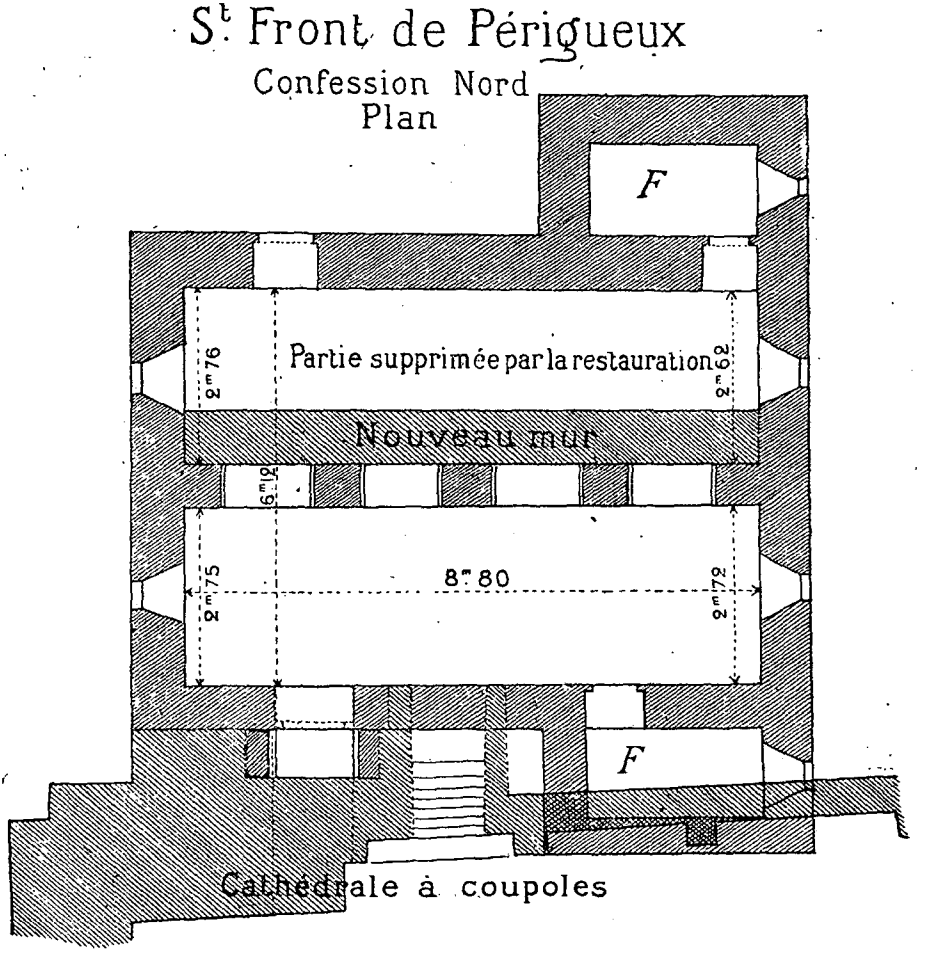

Extrait du plan de l'Abbé ROUX

F Loge des fous

celle du nord est la plus intéressante au point de vue de l'hospitalisation des fous.

Avant la réduction fâcheuse de l'architecte Abadie, le rectangle comprenait deux nefs de 2^m75 de largeur sur 8^m80 de longueur, et sur les flancs ressortaient en saillie des cellules dont j'ai noté les dimensions : $1^m47 \times 2^m40$, $1^m10 \times 2^m60$. Chacune avait sa fenêtre. Les uns ont voulu voir là des enfeus, d'autres des cachettes pour enfouir des reliques, suppositions invraisemblables, car les salles voisines ne renferment pas trace d'autel ni de tombeau. Il y a donc lieu de chercher des éclaircissements en dehors du monde religieux.

Les églises flanquées d'une aumônerie ne sont pas rares dans les fondations pieuses et charitables du moyen âge. Ce qu'on appelle la prison de Saint-Andoche, à Autun, est une salle basse voûtée, comme à Saint-Front, dépendant d'une aumônerie du IXe siècle, dit M. de Jussieu.(1). N'oublions pas que nous sommes à Périgueux sur un lieu de pèlerinage. Il convient donc de consulter l'histoire du culte de saint Front et de ses compagnons. Comme tous les apôtres de la Gaule, il a eu sa clientèle de choix ; j'essaierai donc de découvrir sur quelle catégorie de malades il étendait sa protection. Nous nous instruirons en consultant le *Livre des Miracles*, écrit par l'évêque Sébald, au IXe siècle. Cet auteur rapporte la guérison de 18 personnes affligées du mal des ardents, espèce de lèpre qui dévorait les chairs et contre laquelle on invoquera plus tard saint Antoine (2).

Malgré son silence, nous sommes obligés de supposer qu'on voyait, de temps à autre, des malades affligés d'autres infirmités, par exemple des fous furieux ou des enragés qu'on ne pouvait laisser en liberté dans l'église,

(1) Congrès scientifique de France, 42e session, 1876-1877, Autun, p. 114.

(2) Copie d'un manuscrit du Xe siècle. (Bibliothèque municipale de Périgueux).

car la folie et la rage ont fait beaucoup de victimes dans tous les temps et dans tous les pays. A défaut d'aliénistes, on s'adressait volontiers à un saint, nommé *Front*, parce que son nom était une enseigne et une recommandation pour les gens simples. Le front et la tête se touchent. On déduisait de ce fait que le saint avait reçu du Ciel un don spécial pour guérir les maladies du cerveau. Telle était la logique populaire. La puissance de saint Front sur les fous passait pour être égale à celle de saint *Cloud* sur les *clous* et les furoncles. En Bretagne, *saint Méen* guérissait la gale des *mains*.

En vertu du même principe, on donnait à saint Front un adjoint, saint Mémoire, dont les reliques furent honorées dans la basilique, à l'étage au-dessus de la confession nord, c'est-à-dire au-dessus des cabanons en question. La mémoire, en effet, est une qualité qui manque le plus souvent aux malheureux fous ; il n'est pas superflu qu'un saint vienne à leur aide et rétablisse l'équilibre. Nous avons, du reste, un texte officiel qui prouve que nous n'inventons rien. Ce sont les chanoines eux-mêmes qui nous racontent, en 1427, que les guérisons s'opèrent sur des fous furieux, sur les malades atteints de céphalalgie et sur des prisonniers (1).

On traitait autrefois les aliénés comme des bêtes féroces ; ce procédé barbare a duré jusqu'en 1830 ; c'est pourquoi je n'hésite pas à penser que les réduits en question étaient des cabanons qui leur étaient réservés en attendant qu'ils fussent assez calmes pour s'approcher des reliques. Des guérisons se produisaient de temps à autre, sur place, pendant le séjour à l'infirmerie, et venaient manifester la puissance des protecteurs de la

(1) « Propter miracula quœ inibi per eosdem sanctos Frontem et Memorium cotidie fiunt, maxime super furiosis mente captis dolorem capitis patientibus, incarceratis, ab inimicis captis et quam plurimis aliis infirmitatibus et malis « *supplique des chanoines de saint Front au Pape.* (DENIFLE. — *La Désolation des Églises de France*, p. 156-164).

basilique ; alors la joie des fidèles éclatait en actions de grâce et *confessait* que les patrons de Périgueux n'avaient pas d'égaux. De là le nom extraordinaire de *confession* appliqué aux annexes. La vraie confession était tout près, dans la crypte bâtie sous la coupole ouest.

Saint Mémoire n'était pas oublié dans la reconnaissance publique ; sa fête, qu'on célébrait le 26 mai, était accompagnée d'une grande foire qui attirait un grand concours de peuple et de dévôts.

Cette habitude de recourir aux saints dans tous les cas d'infirmité remonte au début du christianisme ; elle est attestée par toutes les biographies qui nous ont été conservées. Nous avons une relation du IXe siècle qui nous intéresse d'une façon particulière: c'est le récit des prodiges qui se sont accomplis lors de la translation du corps de saint Filibert de Noirmoutier à Déas, en 836, récit d'un témoin oculaire. Je l'ai relue hier et j'y ai rencontré des guérisons de *possédés du démon, d'énergumènes* et d'une mère qui avait perdu la raison à la mort d'un enfant ; je me suis demandé si tous ces malheureux n'avaient pas été classés au nombre des fous par les historiens plus récents.

Les Fous du Bourbonnais

Si on parcourait tous les diocèses, à l'aide de ces indications, on arriverait à découvrir que, dans toutes les directions, on avait recours à des pratiques semblables à l'égard des fous. Saint Menoux était encore un saint populaire parmi les malades de la tête, dans le diocèse de Moulins. Il est toujours honoré dans une belle église romane qui porte son nom, comme la commune où elle est érigée, mais je n'ai pas trouvé traces de cabanons. Le traitement consistait dans un bain qu'on infligeait au patient en le plongeant à l'aide d'une corde dans une piscine qu'on appelait le *Creux Saint Martin*. On ne parle plus aujourd'hui des prisons destinées à la déten-

tion des furieux, ni de la crypte qui a été remblayée. Le tombeau et les reliques du saint ont été transférés dans le déambulatoire, derrière le maître-autel, mais dans des conditions très particulières. On a ouvert une fenêtre ronde dans le sarcophage ; elle est assez grande pour servir de passage à la tête, si bien que les céphalalgiques y voient une invitation à prier le saint. On ne se contente pas de l'invoquer, on passe sa tête dans l'ouverture (1).

Je pourrais citer bien d'autres sarcophages percés, notamment celui de sainte Honorine, sans pouvoir affirmer qu'ils étaient honorés de la même manière (2).

(1) Abbé Moret. — Hist. de saint Menoux, Moulins 1907, 1 vol. in-8°.

(2) Léon Maitre. — *Remarques sur les tombeaux percés d'une fenêtre* (Revue archéologique, Paris, Leroux, 1916. 1 vol. in-8°).

Jetons des Intendants de Bretagne

par Paul SOULLARD

Notre numismatique bretonne, déjà si riche en monuments du passé, s'accroît encore de celle de personnages, étrangers il est vrai à la Bretagne, mais attachés par leurs fonctions à notre province et qui ont ainsi acquis droit de cité parmi nous. Parmi eux sont les Intendants de Bretagne qui prenaient les intérêts du pouvoir central, sans doute, mais aussi en outre souvent très utilement ceux de la Province. De combien de grands travaux intelligemment conçus et exécutés ne leur sommes-nous redevables. La cité de Nantes et parfois celle de Rennes tinrent à honneur de faire battre des jetons à leurs armes en reconnaissance de services rendus et des faveurs dues à leur intervention,

Les fonctions des Intendants ne devinrent permanentes qu'en 1689; avant cette époque, le Roi avait déjà désigné des Commissaires du roi, des Intendants de finances, des Intendants de justice et des Intendants de police d'armée, mais pour des fonctions spéciales et à courte durée qui ne leur permettaient pas de soutenir et de défendre avec fruit les intérêts de la Province.

Ces Intendants temporaires assistaient aux tenues des Etats avec le titre de Commissaires du Roi ; ils étaient choisis parmi les membres du Parlement de Paris, les Conseillers du Roi, les Maîtres des Requêtes ; ils étaient chargés des rapports administratifs et financiers, de la détermination des impôts et discutaient avec les Etats les prétentions du gouvernement.

A titre d'exemple, on peut citer les pouvoirs dont fut pourvu Jean Blanchard, Sr de Lessongère, baron du Bois de la Musse, qui avait été maire de Nantes de

1611 à 1613, et qui fut accrédité le 8 décembre 1644, auprès des Etats de Bretagne dont la Tenue devait avoir lieu en 1645, par une instruction que voici (1).

Instruction aux Srs de Lessongère Con^er^ du Roy en ses conseilz et de Ferrant Con^er^ de sa Ma^té^ en sa cour de Parlement de Roüen Commi^res^ députez par sad. Ma^té^ pour assister à la Tenue des Estatz de Bretagne conuoquez à Rennes au huictie' jour de Janvier prochain, De ce qu'ilz auront à dire et proposer en l'assemblée de la part de sad. Ma^té^ pour le bien de son service.

Premièrement

Lesd' Srs Commi^res^ representeront en lad' assemblée l'affection et tendresse du Roy et de la Reyne Regente sa mère vers leurs peuples, et que ceux de la Prouince de Bretagne sont particulièrement considérez de leurs Ma^tez^ qui desirent les conserver dans leurs privilèges libertez et franchises.

Que dans les Responces naguières faites à leurs cahiers ilz ont esté traitez auec toute la justice possible et qu'on a souhaité de faire dauentage pour leur contentement si l'estat des affaires l'eust peu permettre, dont ilz pourront estre informez par leurs députez.

Qu'ilz ont esté loüez de l'affection qu'ilz ont de tout temps tesmoignée au bien de ce Royaume et encores depuis peu en la dernière Tenue des Estatz de lad' prouince où ilz ont accordé au feu Roy Deux millions quatre cens mil liures de don gratuit.

Qu'on ne doit pas moins attendre maintenant de leur bonne volonté, puis qu'ilz cognoissent assez les despenses auxquelles leurs Ma^tez^ se trouuent engagées pour soustenir la guerre qu'on est forcé de continuer jusques à la conclusion de la Paix.

Que pour achever cet ouurage il faut maintenir la

(1) Cette pièce originale fait partie de ma collection d'autographes ; elle a été signalée par M. de la Nicollière dans son *Livre Doré*, p. 215.

réputation de noz affaires et faire voir que leurs Ma^tez tirent de tous costez des secours puissans, et que noz Ennemis ne peuuent espérer de nous affoiblir par le temps et par la continuation de la guerre.

Que les signalées victoires remportées sur les Trouppes espagnoles et impérialles et la prise de tant de villes de consideration durant cette dernière campagne les ont desja humiliez et qu'ilz parroissent mieux disposez qu'au parauant a auancer la négociaon' du Traicté de Munster.

Mais comme rien ne peut tant obliger noz Ennemis à se porter à vn raisonnable accommodement que nous voir en puissance de resister à leurs efforts et de prendre les auantages sur eux par la force des armes il est certain qu'on a plus besoin que jamais de l'assistance des Prouinces affin d'auoir de quoy entretenir les armées qui sont sur pied et satisfaire à toutes les despenses de l'estat et qui sont necessaires pour sa conseruation.

Et si Dieu permet que leurs Ma^tez puissent gouster le bonheur de cette Paix, elles en feront sentir les douceurs à ceux de cette Prouince par le soulagement qu'elle receura en son particulier de tant d'impositions dont elle s'est trouuée surchargée.

Et finalement lesd' Srs Commi^res essayeront de *persuader* lad' assemblée de consentir et accorder le don gratuit *du moins de lad' somme de Deux millions quatre cens mil liures* et examineront bien particulièrement les propositions qui seront faites par les Estatz, pour en faciliter la leuée laquelle doit estre en la forme ancienne sur vn devoir qui sera mis sur le vin vendu en destail, ou bien sur l'entrée des vins estrangers qui seront portez en lad' prouince ou d'vn Evesché à l'autre et sur vn deuoir qui sera mis sur le vin du creu vendu, consommé ou conuerty en eaue de vie qui n'aura payé le droict d'entrée et qui sortira de lad' Prouince, lequel droict sa Ma^te trouue expedient pour fournir au don gratuit par ce que l'ancien deuoir ne finit qu'en 1645, ainsy on ne scauroit l'adjuger que pour 1646 *et* 1647. D'ailleurs

les anciens fermiers prétendent du desdommagement à cause que led' deuoir estoit trop grand. Pour éuiter quoy lesd' Srs Commires insisteront autant qu'ilz pourront au droict d'entrée et au deuoir du vin du creu et s'en relascheront pourtant s'ilz le jugent nécessaire pour faciliter les affaires de sa Mat et celles de la Prouince.

Lesd' Srs Commires observeront de faire fournir par les Estatz aux fermiers du deuoir qui se leue à pñt, ce qu'ilz jugeront leur deuoir estre alloüé pour leur desdommagement, affin qu'ilz ne retombent sur le Roy et ne point consentir que le fondz du don gratuit des derniers estatz soit diminué par ce que la Prouince est obligée de le garantir.

Lesd' Srs Commires pourront se relascher de l'Edict des Conseillers originaires en faueur du Parlement Pourueu qu'il veriffie entierement l'imposition des Huict cens mil liures qui deuoit estre faite sur les fouages dont il n'a esté veriffié que la moitié et soubz cette condition, et non autrement sa Maté consentira la Réuocation dud' Edict et en fera expédier les lettres nécessaires.

Et pour euiter à toutes les demandes ou propositions qui pourroient estre faites par ceux desd' Estatz auxd' Srs Commires touchant plusieurs griesfz qu'ilz croyent blesser le général ou le particulier de lad' Prouince ilz auront à respondre sur les choses qui ensuiuent ainsy qu'il sera dit cy après.

Et en cas qu'il soit parlé auxd' Estatz de l'augmentation des gages qui a esté attribuée aux greffiers domaniaux de la Prouince dont le principal des Taxes monte à la somme de cent cinquante mil liures ou enuiron lesd' Srs Commires ne receuront point les Estatz au remboursement, attendu que n'y aiant point d'autre moyen de satisfaire au payement du don gratuit que sur le deuoir il se trouuerait trop chargé, Ce qui tournerait à la diminution du don gratuit, Et de plus remontreront que des greffes de Bretagne il en appartient les trois quars à des personnes qui demeurent hors la Prouince. Que si

on leur opposoit que les Estatz ont remboursé les greffes alternatifs et triennaux ilz représenteront qu'il y a beaucoup de difference, par ce que le Roy leur ayant attribué le quart en sus des droictz des anciens par augmentation la Prouince s'y trouuait intéressée. Ce qui n'est pas en l'occasion presente ou les gages desd' greffiers se prennent sur le fondz du Roy.

Si on parlait aussy des Taxes de la Chambre de Justice lesd' Srs Commires empescheront que les Estatz soient receuz à les rembourser pour les raisons cy dessus de trop charger les deuoirs, et representeront que les Taxes ne regardent point le général de la Prouince, mais seulement l'interest de quelques financiers qui ont la direction des deniers du Roy.

Quant au droict de confirmation et ce qui reste à executer du Traicté de Limousin pour le huictie' des biens alliennez par les ecclesiastiques lesd' Srs Commires s'employeront pour faire executer l'arrest qui a esté donné au Conel pour raison de ce. Et représenteront l'auantage que la Prouince en reçoit à cause de la modération de la somme qui est moindre à toutes celles des autres Prouinces du Royaume quoyque lad' confirmation soit un ancien droict Royal dont la taxe dépend nüement du Roy sans que l'exemple de 1611 puisse seruir. Mais qu'elle est arbitraire selon la nécessité des temps, ce qui a esté si bien recognu que le Parlement de Paris ni les autres compagnies du Royaume n'ont pris aucune cognoissance dud' droict de confirmation ni mesme de la Taxe des biens alliennez.

Lesd' Srs Commires obserueront aussy qu'il ne soit traité de la Réuocaon' de l'Edict des inféodations attendu que cela ne regarde point l'intérest général de la Prouince, mais celuy particulier de quelques vns, qui des Commires du Roy ou Trésoriers de France ont pris, par inféodation des portions du Domaine du Roy soubz prétexte de quelques deniers d'entrée et un léger cens au moyen de quoy ils ont vne alliénation perpétuelle

du Domaine du Roy à vil prix, estant bien juste qu'ilz payent un supplément du douz^e de la valeur.

Et de tout ce qui aura esté par eux conclu et arresté en lad assemblée pour led' Don gratuit en passeront contract avec ceux desd' Estatz en la forme accoustumée, Leurs Ma^tez remettant le surplus à la prudence et bonne conduicte desd' Srs Commi^res qui communiqueront de tout au Sr de la Melleraye, Mar^al de France et Lieutenant général au gouuernement de Bretagne, et informeront les autres Commi^res nommez en la Comm^on générale expédiée pour la Tenue desd' Estatz de ce qu'ilz auront à contribuer de leur part pour faire réussir toutes choses à l'entière satisfaction de leurs Ma^tez.

fait à Paris le hui^e jour de Décemb. 1644.

Signé : Louis

et contresigné : Delomenie

à la suscription :

8 Décemb. 1644

Jean Blanchard.

Instructions données par Sa Majesté au Sr de Lessongère 1er Commissaire aux Estatz tenus à Rennes en 1645.

N° 6 /.

Ces fonctions étaient incompatibles avec les privilèges de la Province qui, d'après le Contrat d'Union intervenu en 1532 entre le roi François Ier et la Bretagne, devait financièrement et judiciairement se gouverner elle-même. Mais les privilèges, quoique disputés chaudement par les Etats, furent peu à peu diminués et réduits à presque rien sous le gouvernement de Colbert, qui poursuivait l'unification de la France ; la même évolution se produisait dans les autres pays d'Etats ; des Intendants permanents y avaient été établis, Colbert ne les imposa pas à la Bretagne, il pensait peut-être que le fait valait autant que le nom. Louvois fut moins scrupuleux ; il nomma, le 30 janvier 1689, M. de Pom-

mereu Intendant permanent; il ne lui attribue pas toutefois le titre d'Intendant, qui fut remplacé par celui de *Commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roi en Bretagne*, titre conservé dans la suite. Les Etats ne protestèrent pas, ils se pliaient sous la main de fer de Louis XIV et de son ministre Louvois.

***

Auguste-Robert de Pommereu, ainsi premier Intendant permanent, était Sr de la Bretesche, Saint-Non, de Vaux-Martin, né en 1630, dont la famille était originaire de l'Ile de France ; il entra en fonctions le 30 janvier 1689 ; le duc de Chaulnes était encore gouverneur de Bretagne. Les deux fonctions empiétaient l'une sur l'autre ; il fallut réduire à peu près celle du gouverneur à l'état de sinécure. Le duc de Chaulnes conserva sa charge pendant trois années, mais il était presque toujours absent ; le Roi l'avait désigné ambassadeur à Rome, chargé de négociations assez difficiles, Les relations de l'Intendant et du Gouverneur en devenaient singulièrement plus aisées. Le maréchal d'Estrées, son successeur, se montra moins accommodant ; il avait le caractère irascible ; il fallut tout le tact dont était pourvu l'Intendant pour éviter les conflits.

L'Intendant de Pommereu avait été auparavant, dès 1651, Conseiller au Grand-Conseil, puis Maître des Requêtes le 31 juillet 1656, Président du Grand-Conseil en 1662 et, successivement, Intendant en Bourbonnais, en Berry et en Auvergne, de 1661 à 1666 ; le 30 novembre 1675, il était venu une première fois en Bretagne comme Intendant de Justice, Police et Finances de l'armée de Flandres, qui devait dans la Province prendre ses quartiers d'hiver, afin de punir les bretons de la révolte dite du Papier Timbré ; la répression avait été rigoureuse; il avait gardé ses fonctions jusqu'au 1er avril 1676. Le roi, pour le récompenser des services rendus, l'avait pourvu, le 16 août 1676, des fonctions de Prévôt des

Marchands de Paris, charge qu'il exerça jusqu'au 16 août 1684 ; pendant cette judicature, il avait été appelé, en 1680, au Conseil d'Etat, au Conseil Royal des Finances et il présida la Chambre de l'Arsenal.

Il mourut le 17 octobre 1702.

Il devait avoir à Nantes pour demeure un hôtel privé, car le 12 août 1689, il y donne rendez-vous aux créanciers de la ville de Nantes afin d'y assister aux enchères et à une adjudication (1).

Le 15 mars 1691, il rendit une ordonnance contre les abus des prisons de Bretagne ; il ordonna que les détenus fussent écroués dans les 24 heures, ce qui n'avait lieu (2).

Le 28 mai 1689, il rendit une ordonnance pour que la ville de Brest fut approvisionnée de toutes les choses nécessaires à la vie : pain, viande, poissons et autres denrées (3).

Le 6 juillet 1689, il rendit une ordonnance pour obliger les fermiers, sous-fermiers ou commis tenant messageries, d'établir, faire contrôler et afficher les tarifs qu'ils devaient établir par cavalier, place de carosse ou calèche, paquets et ballots suivant le poids et distance des lieux (4).

Les armoiries de Pommereu sont : d'azur au chevron d'argent accompagné de trois pommes d'or.

On ne connaît aucun jeton le concernant comme Intendant de Bretagne, mais il y en eut huit variétés frappées pendant sa prévôté de Paris, qui dura huit ans.

***

Louis Béchameil, marquis de Nointel, qui succéda à M. de Pommereu, le 31 janvier 1692, était originaire de

(1) Archives municipales, C. C. 356.
(2) » » F. F. 278.
(3) » » F F. 289.
(4) Archives municipales, F. F. 290.

Picardie, dans le Soissonnais ; on ne dit pas si c'est en Bretagne qu'il inventa la sauce qui porte son nom et qui le rendit célèbre parmi les gourmets, mais ce qui est certain, c'est que ses dîners, en Bretagne, firent sensation, entre autres, le dîner qu'il offrit à la marquise de Sévigné, dîner maigre à cause des Rogations, où le moindre poisson paraissait *une senora ballena*. La marquise, qui n'avait pas, à défaut de la reconnaissance du cœur, celle de l'estomac, ne le traitait pas pourtant avec beaucoup de charité et sa femme pas davantage : *Cette espèce d'intendante*, dit-elle, *qui ne l'est point et fait la sotte et l'entendue* (1).

Sous le ministère du cardinal de Mazarin, il avait constitué une assez belle fortune, les troubles de la Fronde aidant ; il ne manquait pas de vanité. Une de ses manies était de ressembler au comte de Grammont. Saint-Simon rapporte l'anecdote suivante : « Le comte de Grammont, le voyant un jour se promener aux Tuileries : *Voulez-vous parier*, dit-il à sa compagnie, *que je vais donner un coup de pied au cul à Béchameil, et qu'il m'en saura le meilleur gré du monde? En effet, il l'exécuta en plein. Béchameil, bien étonné, se retourne ; et le comte de Grammont à lui faire de grandes excuses, sur ce qu'il l'a pris pour son neveu. Béchameil fut charmé, et les deux compagnies encore davantage.* »

Il devint maître d'hôtel de Louis XIV ; il savait apprécier avec goût les tableaux, les pierreries, les meubles, ce qui le mit en faveur auprès du roi. Il avait, paraît-il, des connaissances en numismatique ; comme il était en ambassade dans le Levant, le roi l'avait chargé de lui acheter des médailles pour ses collections.

La tâche de Béchameil fut facile : la Bretagne, était soumise, les impôts se levaient sans grande protestation, malgré leur énorme élévation. Le duc de Chaulnes

(1) Lettres de Mad. de Sévigné à Mad. de Grignan. Nantes. Lundi soir 27 mai 1680.

lui avait fait quelques difficultés dans les dernières années de son gouvernement ; mais Louis XIV ne voulait plus de gouverneurs possédant une grande autorité ; il les remplaçait par des gouverneurs ne résidant pas dans la province ; il nomma, en mars 1695, son fils légitime, le comte de Toulouse, à cette grasse sinécure qui, par les droits sur les prises maritimes, rapportait annuellement près d'un million de livres. Désormais l'Intendant avait des pouvoirs des plus étendus ; c'était lui qui, en réalité, gouvernait la Province.

Au mois de juillet 1705, Béchameil quittait la Bretagne ; son maintien eût été nuisible aux intérêts du roi et de la Province, car malgré une habile administration il avait réussi à se brouiller avec tout le monde.

On a de lui une Statistique Commerciale de Nantes et du Pays Nantais ; c'est un extrait du Mémoire sur la Généralité de Bretagne, qu'il fit en 1697, pour l'instruction du duc de Bourgogne, et qui fut inséré dans l'*Etat de la France* par Boulainvilliers, édition de 1752, tome V, pages 237 à 252, 8 vol. in-12.

Ses armes sont : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois palmes de même.

On ne lui connaît pas de jetons comme Intendant de Bretagne et vraisemblablement il n'a pas dû en avoir, car le *Journal de la Monnaie des Médailles*, tenu sous la direction de Nicolas de Launay de 1697 à 1726, n'en mentionne pas.

***

Antoine-François Ferrand, Sr de Villemilan, de Janvry, de Pernay, de Méré, qui succéda à M. Béchameil, était originaire du Poitou ; il naquit en 1654 et fut Conseiller au Châtelet, puis lieutenant particulier au même siège en 1683, Maître des Requêtes le 14 avril 1690, Intendant en Bourgogne en 1694, nommé à l'Intendance de Bretagne le 21 août 1705, puis Conseiller d'Etat ; il

mourut le 3 janvier 1731. Il avait épousé Anne-Geneviève Martineau, morte le 15 septembre 1711, âgée de 45 ans ; il se remaria en septembre 1724, étant âgé de 70 ans. Sa sœur, Françoise Ferrand, était mariée à René Le Fèvre, Sr de la Faluère, Premier Président au Parlement de Bretagne ; une autre sœur avait épousé un comte de Canillac. Leur grand'tante, une demoiselle Ferrand, était la mère de René Descartes.

Pendant la famine de 1709, à la suite du grand hiver, la Bretagne, qui avait été privilégiée, regorgeait de blé ; l'intendant Ferrand dut plus d'une fois intervenir, sur l'injonction du contrôleur général Desmaretz, pour obliger les propriétaires qui attendaient des cours plus élevés à vendre leurs réserves ; il fut même obligé de les menacer de faire ouvrir de force leurs greniers.

Le mouvement d'indépendance qui se manifesta en Bretagne, à la mort de Louis XIV, provoqua de la part du régent Philippe d'Orléans un remaniement de l'administration royale ; l'intendant Ferrand dut quitter la province, le 10 février 1716.

Un jeton de bronze qui fait partie de ma collection, rappelle ses deux intendances de Bourgogne et de Bretagne ; en voici la description :

Mlre • ANT • FR • FERRAND • Mre • DES • REQ • INTEND • 1 • EN • BOVRG • 2 • EN • BRETAGNE. Ecu rond sur un cartouche timbré d'une couronne de marquis ; supports, deux licornes. D'azur à trois épées d'argent en pal, celle du milieu la pointe en haut, les deux autres la pointe en bas ; à la fasce d'or brochant.

℟ BVRGVNDIA • ARMORICA • DIVIO • 1705. Autour d'un palmier ; à gauche, l'écu ovale de Bourgogne ; à droite, l'écu ovale de Bretagne ; au pied, l'écu rond de Dijon, tous ces écus reposent sur un cartouche. Voir fig. nº 1.

Un autre jeton, dont le droit est frappé avec le même coin que le précédent, a pour revers : LA • VILLE • DE DIJON • 1705, avec les armes de la ville.

Ces deux premiers jetons ont dû lui être offerts par la ville de Dijon quand il quitta la Bourgogne pour se rendre en Bretagne (1).

Un troisième jeton portant la date de 1701 avait été fait frapper par la ville de Dijon. ANT • FR • FERRAND • M^re DES • REQ^tes • INTEND • EN • BOVRG^e • ET • EN • BRESSE. Mêmes armoiries. ℞ A • VILLE • DE DIJON • 1701, avec les armes de la ville.

Ferrand avait pour devise : PRO • FIDE • PRO • REGE PRO • ME, qui se rapporte aux trois épées.

On possède de lui un beau portrait gravé, grand in-f° ovale, par Ch. Simonneau, d'après la peinture de L. Delaunay. Il est représenté en buste, de face, perruque et robe de magistrat ; sur la tablette, ses armoiries.

***

Paul-Esprit Feydeau, Sr de Brou, Prunelay, Villeneuve-aux-Aulnes, Calendes, le Charriot et autres lieux, qui succéda à Antoine-François Ferrand, le 10 février 1716, fut successivement : Conseiller au Parlement de Paris ; Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy ; Intendant d'Alençon, puis de Bretagne ; Conseiller en tous ses conseils d'Etat et privés, par lettre du 11 décembre 1725 ; Intendant de Justice, Police et Finances, Fortifications et Vivres, en la Généralité de Strasbourg, le 14 août 1728 ; de l'armée d'Alsace sous le maréchal duc de Berwick, le 15 septembre 1733 ; de l'armée du Rhin sous le même maréchal, le 1er avril 1734, et sous le maréchal de Coigny, le 1er mai 1735 ; nommé Intendant de Paris le 1er octobre 1742 ; Conseiller au Conseil Royal des Finances, le 20 novembre 1744 ; Conseiller au Conseil des Dépêches, le 13 octobre 1751 ; et Garde des Sceaux de France, le 27 septembre 1762, dont il s'est démis le 9 octobre 1763 ; il est mort le 3 août 1767 et a été inhumé à Saint-Méry, à Paris.

(1) FEUARDANT. *Jetons et Méreaux*, n°s 9926 et 9927

Il avait épousé, le 27 septembre 1712, Louise-Antoinette de la Bourdonnaye-de-Coëtion, morte le 9 mars 1720, sans enfants, et en deuxième mariage, le 31 décembre 1729, Marie-Anne Le Jay, fille de Claude Le Jay, baron de Tilly, et de Marie Pajot.

Sa famille était originaire de la Haute-Marche et aurait eu pour premier auteur connu Hugues Feydeau, baron de Feydel, au milieu du XIIIe siècle. Un de ses descendants, Thomas Feydeau, dont le château de Feydel avait été pris par les anglais pendant la guerre de cent ans, et complètement ruiné, serait venu se fixer dans le Bourbonnais. Une vieille maison qui se trouve à Moulins, rue de l'Allier, portant le n° 53, aurait pu être construite soit par lui, soit par Anthoine Feydeau, conseiller et médecin d'Anne de France, lequel, en 1508, acheta la terre de Demoux, paroisse d'Avernes.

Dans cette maison se trouve un écusson qui figure parmi les motifs d'ornements de la tourelle de l'escalier. Il est de ..... au chevron de ..... accompagné de trois coquilles de ....., et ce sont là les armoiries des Feydeau : d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles de même. Il a été mutilé quelque peu, mais les pièces en sont encore visibles (1).

Ce Thomas Feydeau, qui vint s'établir dans le Bourbonnais, eut six fils : Antoine, Jacques, Michel, Pierre, Guillaume et Martial.

Jacques Feydeau, qui naquit vers 1460, se maria, le 7 août 1496, à Jacquette Chauveau ; il en eut dix-huit enfants, dont sept fils atteignirent l'âge d'homme : Jacques, Jean, Joseph, Guillaume.

Joseph Feydeau fonda les branches de Brou, de Calende et du Plessis ; il fut père d'Antoine Feydeau, Sr de Bois-le-Vicomte, dont la postérité s'allia aux plus grands noms de France.

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais,* tome XV, année 1907.

Paul-Esprit Feydeau de Brou, notre intendant, fut le membre le plus éminent de cette descendance. Il était le neveu de Henri Feydeau de Brou, mort évêque d'Amiens.

La descendance de Guillaume Feydeau s'allia à plusieurs familles bretonnes, entre autres celles du Plessis-Nizon, de Briant du Stang, de Penandreff, de Talhouet-Grationnaye, de Briant de Laubrière, de Hersart de la Villemarqué (1).

Au moment où Feydeau de Brou venait en Bretagne, la province était en pleine effervescence, les Etats voulaient reconquérir les privilèges qui avaient été sinon supprimés complètement depuis la révolte dite du Papier Timbré, du moins très amoindris. L'intendant, qui ne connaissait pas le pays, ne comprit d'abord rien au caractère breton. Ce furent des heurts continuels surtout avec la noblesse ; le refus du paiement des impôts était pour lui une grosse source d'ennuis ; heureusement, son subdélégué aux Finances à Nantes, Gérard Mellier, le renseigna très habilement sur tout le soulèvement qui commençait à se produire et sur les principaux chefs. Gérard Mellier avait interrogé un certain Roger, mêlé à la conspiration ou très au courant des faits et gestes des conjurés, et, pour sauver sa tête, avait tout avoué. Feydeau de Brou, alors à Rennes, informa le maréchal de Montesquieu, qui s'empressa de donner des ordres pour faire arrêter les conjurés. L'intendant était l'un des Commissaires de la Chambre Royale qui jugea les quatre gentilshommes ; il procéda aux interrogatoires, qui fournirent la preuve du complot et amenèrent la condamnation à mort de : de Pontcallec, de Montlouis, du Couedic et de Talhouet.

Pendant l'incendie de Rennes du 20 décembre 1720,

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, tome XXI, année 1913.

Feydeau de Brou avait fait donner l'ordre au régiment d'Auvergne, en quartier d'hiver dans la ville, d'aller porter secours aux habitants ; mais les soldats marchèrent sans chefs et sans discipline ; « ces militaires bourraient de leurs fusils les ouvriers et les habitants qui désiraient porter du secours aux incendiés, les traitaient de voleurs pendant qu'ils volaient et pillaient eux-mêmes toutes les maisons, et même qu'ils allumaient le feu dans les caves, afin de tout embraser». Tel est du moins le récit d'un témoin oculaire. Est-il exagéré ou calomnieux ? Il est certain qu'un soldat fut pris emportant un calice et pendu, et qu'il fallut rappeler le régiment et le faire camper rur les remparts. Quand on connaît le mode de recrutement et les licences des soldats d'alors, ces faits ne paraissent pas invraisemblables (1).

Dans le *Journal d'un député de la Noblesse aux Etats*, M. de Jacquelot, pages 197-199, nous donne un portrait peu flatté de notre intendant. « L'Intendant Feydeau de Brou, sans avoir un grand génie, s'était soutenu depuis huit ans (1724) dans la réputation d'un homme de probité et sans tache. Mais quand il se vit en état de tailler en plein drap, par l'ignorance et le pouvoir que lui en donna le maréchal d'Aligre, ce ne fut plus cet homme qui, après avoir ménagé les intérêts du roi, ne s'occupait que du soin de soulager les peuples. Ce n'était plus cet homme qui écoutait sans prévention et avec patience le pauvre également que le riche, et leur rendait une exacte justice. Ce n'était plus l'ennemi des gens d'affaires, qui réprimait sévèrement leur licence et leurs exactions, qui voulait tout voir par lui-même et ne s'en jamais fier à des secrétaires infidèles ou intéressés ; ce n'était plus cet homme facile à aborder, prompt à expédier et d'un travail infatigable. Je ne puis comprendre comme on a pu être si longtemps sa dupe. Personne ne

(1) Barthélemy Pocquet. *Histoire de Bretagne*, tome VI page 171

porte si loin l'orgueil et la dureté du cœur et de l'esprit. Sitôt qu'il domine, il faut que tout fléchisse sous lui. Une résistance à ses volontés l'irrite et le met en fureur. Il rebute ceux qui veulent lui parler raison avec un mépris qui perce jusqu'au fond de l'âme (1). »

Enfin, après avoir exercé ses fonctions pendant douze ans et demi, notre intendant, usé sans doute, devenu antipathique aux bretons, contre lesquels il demandait des mesures de rigueur et d'ostracisme, surtout contre la noblesse — il proposait d'éliminer par un règlement tous les gentilshommes qui n'avaient pas 25 ans et n'étaient pas seigneurs de paroisse — ce fut lui qui partit de lui-même (2).

Avant Feydeau de Brou, les intendants avaient leur résidence à Rennes, sur la place des Lices, hôtel Molan ; cet hôtel avait été construit, à la fin du XVIIe siècle, par le célèbre jurisconsulte Pierre Hévin, pour sa fille Julienne, qui épousa René de Boberil, Chevalier, Seigneur de Molan. En 1716, lors de son arrivée à Rennes, Feydeau changea cette résidence et vint habiter l'hôtel de Brie, rue du Chapitre, puis, en 1725, au palais abbatial de Saint-Mélaine, où ses successeurs résidèrent jusqu'en 1770 pour, à partir de cette date, occuper l'hôtel Cornulier, aujourd'hui la préfecture. Quand Feydeau de Brou venait à Nantes, il occupait, à l'Hôtel de Ville, l'appartement du Procureur du Roy, Syndic.

Il fut vivement sollicité par M. Mellier, son subdélégué aux Finances, qui, appuyé aussi par le maréchal d'Estrées, désirait obtenir du Régent la nomination de maire de Nantes, nomination qui lui permettait d'assister en qualité de membre du Tiers aux Etats de Bretagne. Il obtint cette charge pour son protégé et

(1) Barthélemy POCQUET. *Histoire de Bretagne*, tome VI, page 183.

(2) Barthélemy POCQUET. *Histoire de Bretagne*, tome VI, page 195.

demanda que l'office de Lieutenant-Général de Police fût réuni à la Municipalité (1).

Une lettre assez curieuse du 27 décembre 1718, de Feydeau de Brou, prescrit à M. Mellier de faire des recherches à la Galottière, paroisse de Château-Thébault, à trois lieues de Nantes, pour la découverte d'un trésor de plusieurs millions.

« On a donné avis à Monseigneur le duc d'Orléans, « qu'il y a à la Galottière dans la paroisse de Château- « Thibault à trois lieues de Nantes une cache apparte- « nant au sr de Launay Branlard, dans laquelle il y a « plusieurs millions de renfermés dans des caques ; je « vous prie de vouloir bien vous informer secrètement « du fait, et de faire incessamment toutes les perquisi- « tions nécessaires pour en découvrir la vérité, afin que « j'en puisse rendre compte à S. A. R. qui désire d'en être « informée ; il serait même nécessaire, si l'avis se trou- « vait véritable, et que vous prévisiez que l'on pût avoir « vent des recherches que vous ferez, que transportas- « siez sur le lieu sans perte de temps pour faire saisir « cet argent et en adresser vous-même l'inventaire et le « faire transporter à la Monnoye, ce qu'il ne faut faire « néanmoins qu'autant que vous serez sûr qu'il y aura « des sommes considérables, en sorte qu'il faut agir avec « prudence, et ne pas hazarder de faire tort au com- « merce de ce particulier.

« Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Signé : DE BROU. (2)

Feydeau de Brou laissa son nom à un quartier de Nantes, l'île Feydeau, dont la plus grande partie était

(1) Archives municipales, I. I. 26. Lettres des 11 mai 1720, 25-28-30 janvier 1722.

(2) Archives municipales, I. I. 26.

composée de terrains formés par les alluvions de la Loire. D'accord avec Gérard Mellier, maire de Nantes, il employa tout son crédit pour faire recouvrir cette grève par les splendides édifices que nous voyons aujourd'hui et dont quelques-uns sont de véritables palais.

En 1725, les actionnaires de l'entreprise, voyant que le travail n'avançait pas assez rapidement, parce que quelques-uns ne se rendaient pas aux réunions destinées à activer les travaux, résolurent de faire frapper des jetons de présence en argent qui seraient distribués aux membres présents à ses assemblées.

Le 28 août 1725, Gérard Mellier pria M. Feydeau de Brou de vouloir bien accepter une bourse de ces jetons, en témoignage du souvenir des actionnaires.

★ M^re • P • E • FEYDEAU DE BROU CON^er D'ETAT INTEND^t • EN BRETAGNE. Sur cartouche trés orné ; écu ovale, d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles de même, timbré d'une couronne de marquis.

℟ HOC AUSPICE CONDITA CRESCET ; à l'exergue : L'ISLE FEYDEAU-A NANTES-1725. Plan de l'île Feydeau au milieu des deux rives de la Loire ; on y remarque les deux tours du pont de la Poissonnerie et celle du Connétable. Voir fig. 2.

M. F. Feuardent, dans son catalogue de *Jetons et Méreaux*, donne, sous le n° 8956, un jeton semblable en cuivre. Mais il faut rejeter le n° 8957, refrappe hybride en argent, composée du droit du jeton de Feydeau et du revers de celui de Mellier comme maire de Nantes.

Deux autres jetons ont été frappés pour Feydeau de Brou comme Intendant de Bretagne et se trouvent signalés dans le ***Journal de la Monnaie des Médailles*** ; l'un de 1720, sous le n° 1010, avec cette mention : « Il a été frappé des jetons à pans (sans doute octogones) aux armes de M. Feydeau de Broue, intendant de Bretagne, qui sont : d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent. » Son chiffre est au revers ; l'autre

portant la date de 1721, avec cette mention, n° 1030 : « Il a été frapé des jetons à pans aux armes de M. Feydeau de Broue, intendant de Bretagne ; d'un côté, de sable, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent, avec son chiffre au revers. »

Comme on le voit, le Journal établit des variantes ; d'abord, dans les deux descriptions les coquilles sont d'argent au lieu d'or, le graveur n'ayant sans doute pas pu faire figurer sur ces coquilles, vu le peu de dimension, le pointillé qui désigne l'or des coquilles ; dans les deux descriptions, il y a contradiction pour le champ : dans l'un, il est d'azur ; dans l'autre, il est de sable.

Le ***Journal de la Monnaie des Médailles*** donne aussi, sous le n° 1147, la description de notre jeton n° 2 : « Il a été frapé des jetons qui représentent d'un côté le plan de plusieurs *magasins* bâtis dans une île », mais il ne blasonne pas les armoiries.

***

Le cinquième intendant fut Jean-Baptiste des Galois, Seigneur de La Tour, Chazelles, Dompierre, vicomte de Gléné, Conseiller du Roy en ses conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son hôtel ; il était originaire de Provence.

Il fut d'abord intendant en Poitou, puis en Bretagne, le 27 septembre 1728, et de Provence en 1735.

Il avait épousé, le 24 août 1712, Jeanne-Charlotte du Pré de la Grange.

Comme son prédécesseur, il trouvait mauvais que l'ordre de la noblesse fût aussi nombreux aux tenues des Etats. On vit, en effet, lors de la tenue réunie à Rennes, le 27 septembre 1728, 930 gentilshommes. Cependant, la séance ne fut marquée par aucun trouble sérieux. Il n'en fut pas de même à la tenue qui s'ouvrit à Rennes le 1er octobre 1732 ; les Etats avaient précédemment accordé aux sinistrés de l'incendie de

Rennes de 1720 une indemnité de 150.000 livres pour reconstruire leurs maisons ; un conflit s'ensuivit entre les commissaires et M. des Galois de La Tour, qui fut accusé par MM. de Cintré et de Coëtlogon d'avoir commis des illégalités et des injustices dans la répartition du secours ; le 2 novembre, il refusa de remettre aux Etats une expédition de la liste des indemnités accordées aux *batisseurs* de la ville de Rennes. Il y eut cris, huées, maintien par la force des présidents dans la salle, rédaction d'une protestation de la noblesse, couverte de 200 signatures, enfin tout le cortège habituel des manifestations usitées en pareil cas.

Mais les Etats avaient obtenu que le casernement fût rendu à la Commission des Etapes et des grands chemins ; ils voulaient que ses membres eussent voix délibératives auprès de l'Intendant. « *C'est rendre ces gens entièrement les maîtres* », gémissait l'Intendant. Dès le 30 octobre, ils font défense expresse à leur trésorier « de payer aucune somme sur les ordonnances de M. l'Intendant à moins qu'il n'y refère le consentement de MM. les Commissaires, signé d'eux, dans les affaires dont ils sont chargés par les Etats ». Le maréchal d'Estrées comprit qu'il devait céder et, pour la forme, dit qu'il voulait en référer à la Cour. Dix jours après la session, un arrêt du Conseil du 30 janvier 1733 attribuait aux Commissaires la voix délibérative si ardemment désirée.

L'Intendant avait fait jeter en prison les commis-greffiers des Etats, Lollivier et Guillard, qui avaient résisté à ses ordres ; les Etats leur accordèrent 2.000 livres ; l'Intendant en fut outré, d'autant plus qu'il avait reçu de Guillard une lettre de protestation à son emprisonnement, dans des termes très énergiques et méprisants. Ils restèrent plusieurs mois en prison, très durement traités.

La Tenue de 1734 fut très mouvementée ; M. des Galois, qui n'avait aucune influence personnelle, y eut

une surprise très désagréable. Le Procureur général syndic, M. de Coëtlogon, était décédé deux jours après l'ouverture des Etats ; M. Le Loû de la Biliais demanda que l'on procédât à la nomination d'un nouveau Procureur général syndic ; le comte du Boays de Méneuf, qui était l'un des membres de l'opposition au gouvernement, fut élu le 14 octobre 1734, malgré tous les efforts que fit l'Intendant pour faire élire l'un des membres favorables au pouvoir, MM. de Cicé, de Coëtivy ou le vicomte de Coëtlogon.

Une autre déception l'attendait, les Etats décidèrent que la répartition du dixième et autres impôts serait faite par la Commission intermédiaire, répartition dont autrefois était chargé l'Intendant ; le maréchal approuva que trois commissaires de chaque ordre seraient nommés dans chaque évêché. Ce fut un grand événement, la Bretagne reprenait la gestion de ses finances. M. des Galois ne put obtenir non plus la réduction du nombre des membres de la noblesse aux Etats. Il ne put accepter une situation qui tendait à amoindrir ses pouvoirs ; il quitta la Bretagne le 21 août 1735 (1). La réforme de la réduction du nombre des membres de la noblesse fut accomplie après son départ, dans la Tenue de 1736.

Deux mois après sa nomination à l'intendance de Bretagne, M. des Galois de La Tour était venu à Nantes ; son arrivée avait été précédée d'une lettre du maréchal d'Estrées à M. Mellier, maire de Nantes.

« Monsieur l'Intendant devant venir à Nantes avec moy, Monsieur, trois ou quatre jours après la séparation des Etats, il est nécessaire que vous fassiez préparer l'appartement de la maison de Ville où demeurait M. de Brou. Et qu'il y ait aussi un appartement pour Madame l'Intendante ; du reste vous aurez soin d'avertir qu'on lui fasse la même réception que l'on a faite à

(1) B. Pocquet. *Histoire de Bretagne*, tome VI, pages 195-212

M. de Brou la première fois qu'il est venu à Nantes.

Je suis, Monsieur, avec passion très parfaitement à vous. Le maréchal d'Estrées. » (1)

Le 24 novembre 1728, Mrs Lieutaud de Troisville, Delmas, Prudhomme, Amable Perissel, Conseillers Magistrats Echevins et de la Blanche Cottineau, Conseiller-Procureur sindic, et Preau Greffier pour le Bureau servant ; et Mrs Urien, Grassineau, Etienne Jouaneaulx, Grou, Mabille, Sauvaget, Gellée, Boutin, Souchay, Pondavy & Bretineau, de l'ancien Bureau, se sont assemblés dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville, afin d'aller en corps, rendre leurs respects à mondit seigneur l'Intendant, sur son arrivée, et en aïant été informés par Mrs Charron, soûmaire et Durand Conseiller Magistrat Echevin, qui avaient été députés pour aller audevant de lui, jusqu'à Pierre-Plate ; on a sorti de la dite grande Salle, pour se rendre à l'apartement du Procureur-Sindic, où mondit seigneur l'Intendant a pris son logement à l'Hôtel de Ville ; scavoir, les Archers en Casaques, les Haches hautes ; le Trompette en son Habit d'Ordonnance avec sa Trompette, un Huissier de la Mairie en Robe, le Greffier en Robe, Messieurs du Bureau servant, et de l'ancien Bureau étaient vétus en Robes et Bonnets de Magistrature, et le Procureur-Sindic en Robe de Palais ; et étant arrivés en la Gallerie Basse dudit Hôtel de Ville, M. Mellier, Général des Finances et Maire, qui était vétu en Habit noir, l'Epée au côté, et aïant pardessus son Habit le Cordon et la Croix de l'Ordre de Saint Lazare, et attaché à sa Boutonnière la Médaille d'Or, dont il a plû au Roi de l'honnorer, a joint la Communauté et s'est mis à la tête, ensuite on est entré dans l'apartement de mondit Seigneur l'Intendant, où il était avec Mr le Comte de Menou, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant pour Sa Majesté au Château et Com-

(1) Archives municipales, A. A. 508.

mandant en cette Ville, lorsque Monseigneur le Maréchal Duc d'Estrées est absent, où mondit Sieur le Maire a fait le compliment qui suit :

Monseigneur, s'il est dififcile de témoigner à votre Grandeur, l'excès de la joïe que nous ressentons d'être honorés de votre présence, Il n'est pas aisé d'exprimer le mérite et les talens supérieurs qui vous ont élevé à la place que vous occupez si dignement, et dont le simple récit serait un parfait éloge.

En épargnant ce détail à votre modestie, nous venons vous assurer, Monseigneur, de notre attachement & de notre zèle pour l'exécution de vos ordres, qui feront toujours les objets principaux de notre attention.

Dans ces dispositions nous espérons de retrouver auprès de vous, Monseigneur, la même protection dont votre illustre prédécesseur vous a laissé un si grand modèle.

Auquel compliment mondit Seigneur l'Intendant a répondu avec bonté et avec politesse assurant la Communauté de sa protection et de son estime ; Ensuite de quoi mondit Seigneur l'Intendant a reconduit la Communauté jusques dans la Galerie ; après quoi châcun s'est retiré (1).

C'est pendant l'Intendance de M. des Galois de La Tour que fut refaite et élargie la route de Nantes à Rennes, dont l'amorce était la route de Vannes et empruntait la rue Noire pour descendre à la route de Rennes actuelle ; cet élargissement fut exécuté d'après le plan de Goubert du 29 octobre 1731 (2).

Ce ne fut qu'en 1774 que la route du Port-Communeau à la rue Noire fut ouverte.

C'est aussi pendant son intendance que furent refaites deux arches du Pont de Pirmil, touchant la rive gauche

(1) *Arrêts, ordonnances, règlements et délibérations de la Mairie.* Mellier. Tome VII, pages 143-145.

(2) Archives municipales, D. D. 177.

de la Loire ; elles avaient été reconstruites par MM. Laillaud frères, sur adjudication du 26 mars 1722 de M. Feydeau de Brou ; mais en avril 1729, une de ces arches s était affaissée, une des piles ayant enfoncé de 5 pouces et demi ; l'Intendant, le 12 avril 1729, rendit une ordonnance par laquelle M. de la Fond, ingénieur, ira visiter les dites arches et les fera reconstruire par les Srs Laillaud, qui du reste étaient très disposés à le faire.

On ne lui connaît pas de jeton comme intendant en Bretagne.

Ses armoiries sont : de sable au sautoir d'or, ainsi qu'elles figurent sur le cachet fermant ses lettres.

***

Jean-Baptiste-Elie Camus de Pontcarré, Seigneur de Viarmes, de Marcilly, de Saint-Bonnet, de Seugy, du Belloy, de la Guibourgère, paroisse de Teillé, de Cleux-Coyau, Marzain, paroisse de Saint-Nazaire, et de la Rivière, paroisse d'Auverné.

Né le 20 mars 1702, il était originaire d'Auxonne ; il fut reçu Conseiller au Parlement en 1721 ; il passa Maître des Requêtes le 17 mai 1726, fut Intendant de Bretagne du 21 août 1735 au 15 mai 1753, fut en 1753 Conseiller d'Etat par Semestre, Prévôt des Marchands de Paris de 1758 à 1764 ; il mourut le 22 mars 1775.

Il avait épousé, le 1er décembre 1731, Geneviève Paulmier de la Bucaille, veuve dans la même année de Charles-Etienne Maignart, Sr de la Vaupalière, morte le 20 décembre 1734, dont il eut une fille et Nicolas-Elie-Pierre Camus de Viarmes.

Il se remaria à Rennes, en 1736, avec Françoise-Louise Raoul de la Guibourgère ; ils eurent plusieurs enfants : l'aîné, Louis-François-Elie, né à Paris en 1746, continua les Camus de Pontcarré de Viarmes ; le cadet, né à Rennes en 1747, fonda la branche des Camus de la Guibourgère.

Son blason : d'azur à trois croissants d'argent, une étoile d'or en abyme, se trouve dans les vitraux de la nouvelle église de Saint-Nazaire, comme titulaire de la vicomté de Saint-Nazaire.

Il a donné son nom de Viarmes à des places de Nantes, de Rennes et de Morlaix.

Une tragédie, *Agapit martyr*, imprimée à Rennes, chez Joseph Vatar, en 1742, et représentée sur le théâtre du collège de la Compagnie de Jésus, la même année, lui est dédiée et porte ses armoiries au frontispice. Ces mêmes armoiries sont gravées en tête de la première planche du *Livre Doré*, édition de 1752.

L'un de ses ancêtres avait été, en 1604, Commissaire du Roi aux Etats, avec le mandat de régulariser la perception des finances.

Pas plus que son prédécesseur, il ne put amoindrir les avantages obtenus par les Etats ; il se montra pourtant intransigeant sur l'obtention des impôts exigés par le pouvoir central. Entré à l'âge de 20 ans comme conseiller au Parlement de Paris, il était rompu aux affaires ; « il avait l'esprit ouvert et très net, le caractère autoritaire et ferme. Au début il parut manquer de souplesse, mais avec le temps il s'adoucit. »

« Dès les premiers jours de l'ouverture de la session des Etats, le 12 novembre 1736, il aurait voulu profiter de la restriction imposée à la noblesse pour obtenir de l'Assemblée plusieurs modifications importantes : le vote acquis à la majorité de deux ordres contre un, la vérification par les commissaires du roi des titres des assistants, la suppression des commissions diocésaines, l'attribution au roi du choix des officiers des Etats » (1).

Il n'avait pas su gagner l'amitié de Mgr de Vauréal, évêque de Rennes, président des Etats et de la Commission intermédiaire, qui était un habile administrateur

(1) *Histoire de Bretagne*, par Barthélemy Pocquet. Tome VI, p. 212.

et tout dévoué au gouvernement ; c'était lui qui, en somme, dirigeait tout ; aussi ne pouvait-il supporter l'autorité cassante de l'intendant.

« Pendant l'année 1750, l'intendant essaya d'opérer le recouvrement. Il éprouva d'insurmontables difficultés et se heurta à un mauvais vouloir général et obstiné. On se refusait à livrer les rôles : 8.000 cotes à peine furent fournies, et les rôles du dixième ne contenaient pas moins de 400.000 articles. Les contribuables ne payaient pas et l'on n'osait pas les saisir, car il ne se présentait pas d'acheteurs. Dès le 13 octobre 1749, de Viarmes faisait à Machault cet aveu significatif : *que s'il avait voulu profiter de la disposition des esprits dans la province, de l'aversion qu'on y avait pour l'intendant, il aurait obtenu facilement un gros abonnement, et tiré plus d'argent, avec moins de murmures et de frais, par le canal de la Commission que par celui de l'intendant.* (1) »

Il eut une autre déception, mais pour laquelle il put faire son *mea culpa* et qui entraîna son rappel. Pendant la Tenue de 1752, les Etats avaient accepté qu'une Commission mixte pour la Régie du vingtième et la participation de la province fût composée de l'intendant et d'un député de chaque ordre, qu'elle établirait les rôles de 1753 et jugerait toutes les contestations relatives au vingtième. Mais il ne voulait admettre comme collaborateurs que des députés qui fussent à sa dévotion ; il recruta parmi ses complaisants douze députés, parmi lesquels les Etats eussent à choisir les trois destinés à faire partie de cette Commission. Les Etats, habitués à nommer librement leurs représentants, furent indignés d'un tel procédé ; les douze furent hués par leurs collègues, tous déclarèrent formellement qu'ils n'accepteraient point leur désignation ; après de vives discussions, le plan de régie fut abandonné,

(1) *Histoire de Bretagne*, par POCQUET (Barthélemy). Tome VI, p. 232.

ainsi que la Commission mixte. Cet échec fut cause du rappel de M. Camus de Pontcarré, il fut remplacé par M. Cardin-François-Xavier Lebret, qui entra en fonctions le 15 mai 1753 (1).

Trois jours après son arrivée à Rennes, la Municipalité nantaise écrivait, le 24 août 1735, à M. Camus de Pontcarré de Viarmes :

« Monseigneur, nous avons l'honneur de vous témoigner la joye que nous ressentons de votre arrivée en Bretagne, et d'y joindre l'assurance de nos profonds respects, et de l'attention que nous donnerons toujours à l'éxécution de vos ordres.

« Nous vous suplions très humblement, Monseigneur, de nous honorer de votre protection et nous ne cesserons de faire des vœux pour votre sânté et pour votre satisfaction.

« Nous avons l'honneur d'estre avec un profond respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

« Les Maire, lieutenant de Maire, échevins et assesseurs de la Ville et Comté de Nantes (2). »

Le 28 août 1735, l'Intendant répondait :

« Je vous remercie, Messieurs, du compliment que vous me faites sur mon arrivée dans la province. Et je vous prie de croire que dans toutes les occasions, je me feray un plaisir de vous marquer en général et à chacun en particulier de vous prouver que je suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Signé : PONTCARRÉ DE VIARMES. (3) »

Le même jour, 28 août 1735, la Municipalité reçut cette autre lettre :

(1) *Histoire de Bretagne*, par POCQUET (Barthélemy). Tome VI, pages 243-246.

(2) Archives municipales, B. B., registre 82, f° 28 r°.

(3) Archives municipales, B. B., registre 82, f° 30 r°.

« Il m'est revenu, Messieurs, que plusieurs Communautés, s'étaient assemblées à l'effet de nommer des députés pour venir à Rennes me complimenter sur mon arrivée dans cette province ; je vous suis très obligé des attentions que vous voulez bien me marquer dans cette occasion, et je vous prie de ne faire à cet égard aucune démarche, je ne seray pas moins disposé à rendre à votre Communauté en général et en particulier à tous les membres qui la composent, les bons offices qui dépendront de moy.

« Je suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Signé : PONTCARRÉ DE VIARMES. (1) »

M. Camus de Pontcarré était venu à Nantes le 24 septembre 1735. MM. Gellée, sous-maire, et Lory, échevin, avaient été au-devant de lui jusqu'à Pierre Plate ; il avait pris son appartement au Château, dans le logis du fond de la cour. La municipalité, ayant à sa tête son maire, M. Darquistade, alla rendre ses respects à M. l'Intendant, le maire en habit noir, l'épée au côté, les autres tous en robes et bonnets de magistrature ; ils étaient accompagnés des huissiers en robes et quatre archers en casaques, les haches hautes, deux devant le maire et les deux autres devant les juge et consuls ; arrivés à la porte du château les archers de garde ont baissé leurs hallebardes la pointe en bas et sont entrés auprès de lui, de plusieurs gentilshommes et de M. Vedier l'ancien maire et subdélégué de Mgr l'Intendant. M. le Maire lui fit son compliment en lui demandant d'honorer la Communauté de sa protection et de son estime particulière pour chacun de ses membres, Mgr l'Intendant répondit avec bonté et politesse, assura la Communauté de sa protection et de son estime particulière après quoi Mgr l'Intendant a reconduit Mrs de la Communauté

(1) Archives municipales, B. B., registre 82, f° 30 r°.

jusqu'à la première marche du haut du degré, la Communauté se retira à l'Hôtel de Ville dans le même ordre qu'elle était venue et se retira après avoir fait procès-verbal de cette visite. Deux jours après l'Intendant rendit cette visite à la Communauté. C'est pendant son séjour à Nantes que les deux facultés de droit de l'Université de Nantes furent transférées à Rennes.

L'Intendant revint à Nantes le jeudi 9 février 1747 et le jeudi 3 octobre 1748. Ces visites se firent avec le même cérémonial, mais il reçut la Communauté dans son appartement du fond de la cour du Château (1).

Une délibération de la Communauté de la ville de Nantes, du 14 mars 1735, approuve le projet de placer sur le frontispice de la Bourse, qui vient d'être achevée. les armoiries du Roy, de la province et de la ville du côté de la place de la Hollande, et les armoiries de Mgr le maréchal d'Estrées, de Mgr l'Intendant Camus de Pontcarré de Viarmes et de M. le Maire du côté du Port au vin ; cette délibération fut soumise à Mgr l'Intendant, qui l'approuva (2).

Le 24 mars 1751, l'Intendant approuva une autre délibération de la Mairie concernant l'achat, moyennant une somme de 1.200 livres, des manuscrits de l'abbé Travers sur l'Histoire du Comté nantais, et dont les cahiers seront reliés en un seul volume en veau à déposer aux archives (3).

Le mercredi 30 décembre 1750, une délibération fut prise au Bureau de la Maison Commune de l'Hôtel de Ville de Nantes où présidait Monsieur Bellabre Sénéchal, Président Présidial et Maire de Nantes, assistant Messieurs Belloudeau de Rozangat sous-maire, Charet, Greslan, Marcé, Bellabre Con^{rs} Magistrats Echevins et Retau du Fresne, Procureur du Roy Sindic.

(1) Archives municipales, A. A. 58.

(2) Archives municipales, D. D. 316.

(3) Archives municipales, I. I. 179 et B. B. 82 reg. f° 76 r°.

Monsieur le Maire a représenté que dans toutes les villes considérables du Royaume, il était d'usage de faire frapper des jettons d'argent aux armes de la Ville et à celles de l'Intendant de la province, que la ville de Nantes qui était aujourd'hui une des plus considérables, devait marcher de pas égal avec Bordeaux et Rouen qui étaient en usage tous les ans de faire présent aux Intendants de leurs provinces, d'une bourse de cent jettons d'argent, que personne n'ignorait les obligations que cette ville devait à Monseigneur de Viarmes, Intendant de cette Province, qu'il ne laissait échapper aucune occasion de donner des preuves de son zèle pour l'embellissement et l'utilité de cette ville, qu'il venait de lui en donner de nouvelles marques par le renouvellement du bail des octrois et deniers patrimoniaux dont il a procuré une augmentation de trente sept mille livres par an, c'est pourquoy mondit sieur le Maire a requis qu'il fut délibéré.

Sur quoy, le Bureau délibérant après avoir ouy le Procureur du Roy, Sindic en ses conclusions, a arresté d'une voix unanime qu'en reconnaissance des bontés et de la protection qu'il a toujours plû à Monseigneur l'Intendant d'accorder dans tous les temps à cette ville, il serait frappé aux frais de la Communauté une bourse de cent jettons d'argent par an, aux armes de la ville d'un côté et de l'autre à celles de Mgr l'Intendant ayant pour devise, autour, de son écusson, ces mots : *Monumentum et pignus amoris.* Laquelle bourse de jettons luy sera envoyée de la part de la Communauté à chaque premier jour de l'an à commencer dès le mois de janvier prochain, qu'à cette fin copie de la présente sera envoyée à Mgr l'Intendant pour le suplier de vouloir l'agréer comme un gage du respect de cette Ville, de sa reconnaissance et de son attachement (1).

Les termes de cette délibération indiquent suffisam-

(1) Archives municipales, B. B. 91, reg. f° 179 r°.

ment que c'est la première fois que semblable présent fut fait à un intendant; que, de plus, il serait renouvelé tous les ans au 1er janvier. Copie de cette délibération ne fut pas envoyée à l'Intendant, mais copie de la suivante, qui ne mentionne pas ce renouvellement.

Même date que la précédente délibération.

Mr le Maire a représenté que personne n'ignorant les obligations que la Ville de Nantes avait à Mgr de Viarmes, Intendant de la Province qu'il ne laissât échapper aucune occasion de donner des preuves de son zèle pour l'embellissement et l'utilité de cette ville, qu'il venait de luy en donner de nouvelles marques lors du renouvellement du bail des octrois et deniers patrimoniaux et qu'il avait beaucoup contribué par ses attentions à en faire augmenter le prix de trente sept mille livres par chaque année, c'est pourquoy, mondit Sr le Maire a requis qu'il fut délibéré par quels moyens la Communauté pourrait luy en témoigner sa reconnaissance.

Sur quoy le Bureau déliberant après avoir ouy le Procureur du Roy Sindic en ses conclusions, a arresté d'une voix unanime qu'en reconnaissance des bontés et de la protection qu'il a toujours plû à Monseigneur l'Intendant d'accorder dans tous les temps à cette Ville, il serait frappé aux frais de la Communauté cent jettons d'argent aux armes de la Ville d'un costé et de l'autre à celles de Monseigneur l'Intendant avec ses mots : *Monumentum et pignus amoris*, lesquels lui seront présentés de la part de la Communauté dans une bourse de velours cramoisy, brodée à ses armes, à cette fin, copie de la présente luy sera envoyée pour le suplier de vouloir bien l'agréer comme un gage du respect de cette Ville et de son attachement (1).

Cette délibération fut retournée, le 2 janvier 1751,

(1) Archives municipales, B. B. 91, reg. fo 179 vo.

avec cette mention : Vu et approuvé par nous Intendant de Bretagne.

Signé : PONTCARRÉ DE VIARMES (1).

Vu notre délibération du 30 décembre 1750 duement approuvée de Mgr l'Intendant le 2 janvier 1751 pour faire frapper à la Monnoie des Médailles à Paris aux frais de la Communauté une bourse de cent jettons d'argent, lesquels seront aux armes de cette Ville d'un costé et de l'autre costé aux armes de Mgr l'Intendant. Et sur ce que M. Bouchaud député du Commerce par la Communauté a marqué à M. le Maire qu'il serait à propos de lui faire passer la somme de cinq cens cinquante livres pour frayer à la dépense des dits jettons et à ce que pourra estre dû au graveur de la Monnaie des Médailles à Paris, il convient d'y satisfaire. Sur ce ouy, le Procureur du Roy Sindic en ses conclusions. Nous Maire et Echevins susdits, ordonnons au Sr Receveur et Miseur de cette Ville et Communauté de paier à Monsieur Bellabre Maire, la somme de cinq cens cinquante livres pour les causes cy dessus expliquées, quoy faisant et raportant par led. Sr Miseur la présente duement approuvée de Mgr l'Intendant, et quittance comptable sur ce suffisante. La dépense luy en sera passée et allouée dans ses comptes conformément à l'avis du Conel du Roy du 9 may 1730, fait et arresté au Bureau de la Maison Commune de l'Hôtel de Ville de Nantes, le 24 février 1751, signé : Bellabre Maire, Charet, Greslan, P. Bellabre, B. Retau du Fresne Procureur du Roy, Sindic et Rouillé greffier (2).

Ce jeton en argent est de la plus grande rareté ; je l'ai dessiné il y a très longtemps ; j'en donne la reproduction au nº 3.

MONUMENTUM ET PIGNUS . AMORIS. Sur un cartou-

(1) Archives municipales, B. B. 91, reg. fº 181 vº.

(2) Archives municipales, B. B. 91, reg. fº 198 vº.

che, écu ovale, timbré d'une couronne de marquis, d'azur à trois croissants d'argent, une étoile d'or en abyme ; supports, deux lions ; à l'exergue, 1751.

℟ DE LA MAIRIE DE Mr BELLABRE Prt ET SENl DU Prl DE NANTES. Armes de la ville de Nantes entourées de palmes et d'une cordelière et timbrées d'une couronne comtale.

En même temps qu'il envoyait son approbation à la délibération du 30 décembre 1750, M. de Pontcarré écrivait au Maire de Nantes, le 2 janvier 1751, la lettre ci-après :

« Je suis trop sensible aux marques d'attention et d'attachement, Monsieur, que je reçois de vous et de la Communauté de Nantes, pour ne pas vous en marquer ma reconnaissance. Je vous prie de l'assurer de ma part que je serai toujours charmé de trouver des occasions de concourir avec vous, et de contribuer à son avantage et à son utilité. Je vous renvoie la délibération approuvée.

« Je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Signé : PONTCARRÉ DE VIARMES. »

Le 19 février 1752, la Communauté, par une nouvelle délibération, mettait à exécution celle du 30 décembre 1750, d'offrir tous les ans une bourse de jetons.

Sous la présidence de M. Greslan sous-maire, assistants MM. Marcé, Bellabre Alexandre, Ballais Conrs Magistrats & Retau du Fresne Procureur du Roy Sindic.

A été représenté par un de Mrs que la Communauté recevant de jour en jours des preuves marquées de la bienveillance et de la protection de Mgr l'Intendant, il conviendrait de lui en témoigner de la reconnaissance.

Sur quoy le Bureau délibérant, sur ce ouy, le Procureur du Roy, Sindic en ses conclusions, a arresté d'une

voix unanime qu'en reconnaissance des bontés et de la protection dont Mgr l'Intendant honore continuellement le Bureau, il sera frapé incessament, aux frais de la Communauté cent jettons d'argent aux armes de la Ville d'un côté et de l'autre aux armes de Mgr l'Intendant avec ces mots : *Monumentum et pignus amoris.* Lesquels jettons lui seront présentés de la part du Bureau dans une bourse de velours cramoisy, brodée avec ses armes et celles de la Ville, à cette fin, expédition des présentes lui sera envoyée pour le suplier de vouloir bien l'agréer comme un gage de respect et de l'attachement de la Ville (1).

Le 21 février 1752, M. de Pontcarré retourna cette délibération approuvée, avec la mention : Vu bon par nous Intendant de Bretagne pour être exécutée selon la forme et teneur. Fait à Rennes, le 21 février 1752.

Signé : PONTCARRÉ DE VIARMES (2).

L'ordonnance de paiement de cette deuxième bourse de jetons est datée du 10 juin 1752.

Vu au Bureau le mémoire, ensemble le mandat de M. le Sénéchal Maire, étant au pied d'iceluy, montant à la somme de 260 liv. 18 s. pour une bourse de velours et des jettons, retiré du sieur Lepage, faisant pour le sieur d'Echeverry Miseur de cette Ville et Communauté, dans une ordonnance du Bureau du 3 juin dernier cy devant enregistré f° 138 R° lui remis par M. Pierre Buart Greffier de la Communauté de pareille somme, sur ce ouy, le Procureur du Roy, Sindic, en ses conclusions, ordonne que led. mémoire et mandat seront enregistrés au greffe pour y avoir recours au besoin, la teneur du tout suit :

La Communauté de la Ville de Nantes, doit à M. Bou-

(1) Archives municipales, B. B. reg. 92, f° 97 r°.
(2) Archives municipales, B. B. 92, reg. f° 98 r°.

chaud pour quatre marcs, un gros d'argent (982 grammes 836 millig.) qui ont produit cent dix jettons et une bourse, de velours cramoisy, le tout aux armes de la Ville et à celles de M. de Viarmes, Intendant de Bretagne, que Mond. Sr Bouchaud a fait faire par les ordres de M. Bellabre Sénéchal & Maire de la Ville, sçavoir quatre marcs, un gros pesant lesd. jettons..... 230 l. 18 s.
Pour la bourse brodée de velours cramoisy,
trente livres..... 30 l.
Arresté le présent compte montant à.... 260 l. 18 s.
pour le montant de la bourse et des jettons que j'ai remis à M. Bellabre. Paris, le 3 avril 1752.

Signé : BOUCHAUD (1).

On possède cinq autres jetons de M. Camus de Pontcarré, mais comme Prévôt des Marchands de Paris ; le premier porte la date de 1758, première année de sa prévôté ; le deuxième est daté de 1760 ; le troisième de 1761, avec cette particularité qu'au droit il porte la même devise que le jeton nantais : MONUMENTUM • ET PIGNUS • AMORIS ; le quatrième porte la date de 1763, et le cinquième celle aussi de 1763 ; les quatre premiers sont ronds, le cinquième est octogone. Voir la reproduction de ces jetons dans *Les Jetons de l'Echevinage Parisien*, par d'Affry de la Monnoie, nos 282 à 286.

Les délibérations et ordonnances qui précèdent nous apprennent que les bourses en velours cramoisi brodées aux armes de la Ville et de l'Intendant avaient une valeur de trente livres, prix qui, au milieu du XVIIIe siècle, était assez élevé pour permettre une riche ornementation ; malheureusement, je n'en puis donner la description, n'ayant pas été à même d'en voir un spécimen.

Nous remarquons aussi qu'une seconde bourse de jetons a été offerte à l'Intendant, un an après la pre-

(1) Archives municipales, B. B. 92, reg. fo 139 vo.

mière, en exécution de la délibération du 30 décembre 1750, d'après laquelle on devait remettre à l'Intendant, tous les ans, une bourse de jetons, ce qui n'eut pas lieu, d'ailleurs, l'année suivante, l'Intendant ayant été remplacé dans ses fonctions.

Le nombre des jetons, en 1752, fut de 110, au lieu de 100 en 1751, mais il ne fut offert que cent jetons ; dès lors il est à présumer que le surplus fut distribué entre les membres du Bureau.

Nous voyons aussi que ces 110 jetons avaient coûté pour matière, manutention, port, et droits, la somme de 230 liv. 18 s., et qu'ils pesaient 4 marcs et 1 gros d'argent ; or, pour cette somme on n'avait pu faire graver de nouveaux coins, la première émission ayant coûté 550 livres pour cent jetons, ce qui démontre que la gravure des coins avait coûté 320 livres, prix normal pour cette époque. Il est à remarquer que chaque jeton pèse 8 grammes 935, ce qui est exact, et enfin que le prix de revient pour chacun d'eux est de 2 fr. 10, et ce prix est bien en rapport avec le poids.

Mais si de nouveaux coins n'ont pas été gravés pour cette seconde frappe, il était possible de transformer le dernier chiffre de la date 1751 en un 2 ; il est même à présumer que cette transformation a été opérée ; cependant, je n'ai pas été à même de vérifier le fait, n'ayant jamais rencontré de jeton de cette date, ce qui n'a rien d'étonnant, vu la grande rareté de tous ces spécimens.

Enfin, pour terminer, je citerai une dernière délibération concernant M. Camus de Pontcarré, qui nous montre combien la Communauté de Ville appréciait les faveurs obtenues par son intermédiaire et combien elle regrettait son départ de la Province.

Délibération portant qu'il sera écrit pour demander la continuation de M. de Viarmes, Intendant de Bretagne.

Extrait du registre du greffe de l'Hôtel de Ville de Nantes.

Du mercredy, 21 février 1753, environ les quatre heures de l'après-midi, Au Bureau de la Maison Commune de l'Hôtel de Ville de Nantes, où présidait Monsieur Bellabre, Sénéchal Président Présidial et Maire ; assistans Mrs Marcé sous-maire, Bellabre, Alexandre, Ballais, Bernier de la Richardière et Giraud de la Prestière, Procureur Sindic.

Monsieur le Maire a représenté que Monseigneur de Viarmes venant d'estre élevé à la dignité de Conseiller d'Etat ; il était à craindre que la Province ne le perdit, que la Ville de Nantes en particulier a un intérest sensible de se conserver un protecteur dont elle a éprouvé dans tous les tems des marques de bonté les plus singulières, qu'il lui paroistroit donc convenable que la Communauté écrivit à S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre et à Messeigneurs les Ministres pour les supplier d'obtenir de sa Majesté que mondit Seigneur de Viarmes, resta Intendant de la Province.

Sur quoy le Bureau délibérant, ouy le Procureur du Roy Sindic, d'une voix unanime a arresté qu'il serait demain écrit à S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre et à Nos seigrs le Controleur Général et le comte de St-Florentin, ministre et Secrétaire d'Etat, pour les supplier d'obtenir de sa Majesté, la continuation de Mgr l'Intendant dans la Province de Bretagne.

Le Contrôleur général répondit à la Communauté :

« Messieurs, j'ai reçu votre lettre du 22 du mois dernier, je ne suis pas surpris de vous voir désirer autant que vous le témoignez, que la place de Conseiller d'Etat que le Roy a accordé à M. de Viarmes ne soit point un obstacle à ce qu'il puisse rester dans l'Intendance de Bretagne ; ce sont des sentimens dûs à la conduite qu'il a tenu dans la Province depuis que le Roy l'a confiée à ses soins ; mais Sa Majesté, en lui donnant une marque aussi distinguée de la satisfaction qu'elle a de ses services, a jugé en mesme tems nécessaire qu'il vint les continuer au Conseil, et elle s'attend qu'on trouvera

dans le choix qu'elle a fait de M. Le Bret pour remplir l'Intendance de Bretagne, de nouvelles preuves de son attention pour le bien et l'avantage de ses sujets de cette Province ; je suis, Messieurs, votre affectionné à vous servir. Signé : MACHAULT (1). »

***

Cardin-François-Xavier Le Bret, chevalier, Sr de Flacourt, de Pantin, comte de Selles en Berry, naquit le 12 décembre 1719, fut Avocat-Général du Grand Conseil en 1741, Intendant de Bretagne le 15 mai 1753; il avait épousé à Paris, le 13 décembre 1746, Anne-Louise-Charlotte-Félice Le Pelletier. Il mourut, subitement, le 26 mai 1765.

Pendant son Intendance, une importante opération eut lieu ; ce fut le rachat par les Etats des droits domaniaux de la Couronne, moyennant un versement de 40 millions de livres ; de ce fait, la Commission des Domaines ne devait avoir aucun rapport avec l'Intendant ; elle était complètement indépendante de ce haut fonctionnaire.

Cependant, des différends sérieux se produisirent au sujet de la Commission des Grands Chemins ; l'Intendant voulut s'attribuer ce service, comme tous les autres, et ses empiètements successifs provoquèrent des conflits dont les affaires souffrirent plus d'une fois. (2)

En 1762, le duc d'Aiguillon concéda à cette Commission le droit de procéder aux adjudications des travaux ; peu à peu, celle-ci finit par s'attribuer même la direction des ingénieurs, et l'Intendant n'eut plus guère qu'un rôle de surveillance et de contrôle (3). C'est le seul intendant en Bretagne qui mourut à son poste ;

(1) Archives municipales, A. A. 58 et B. B. 93, reg. f° 15 r°.

(2) *Histoire de Bretagne*, par M. Barth. POCQUET. Tome VI page 287.

(3) *Histoire de Bretagne*, par M. Barth. POCQUET. Tome VI, page 288.

il fut remplacé, neuf jours après son décès, par Jacques de Flesselles, le 4 juin 1765.

M. Le Bret a donné son nom à un quai de Nantes, qui fut ensuite appelé quai Ceineray.

Il est intéressant de rappeler que M. Poullain de Saint-Foix, dans son *Recueil de tout ce qu'on a écrit sur le Prisonnier masqué*, dit qu'il est certain que Mme Le Bret, mère de feu M. Le Bret, Premier Président et Intendant de Provence, choisissait à Paris, à la prière de Mme de Saint-Mars (femme du Gouverneur des Iles Sainte-Marguerite), son amie intime, le linge le plus fin et les plus belles dentelles, et les lui envoyait, à l'Ile Sainte-Marguerite, pour ce Prisonnier ; ceci confirme ce qu'a rapporté M. de Voltaire.

M. Poullain de Saint-Foix conclut que ce Prisonnier était le duc de Montmouth, fils illégitime de Charles II, roi d'Angleterre.

C'est à tort que M. de la Nicollière, dans son appendice au *Livre Doré*, page 42, donne pour successeur à M. Le Bret, M. Guillaume-Joseph Dupleix ; celui-ci succéda à M. François-Marie-Bruno d'Agay.

Le 16 mai 1753, l'administration municipale de Nantes prit une délibération que présidait Monsieur Bellabre, Sénéchal et Maire, assistans Mrs Pierre Bellabre, Alexandre, Ballais et Bernier de la Richardière, conseillers magistrats, échevins.

Sur l'avis que le Bureau a eu que Mgr Le Bret nommé par sa Majesté à l'Intendance de cette Province, était arrivé à Rennes ces jours derniers, il paroist intéressant au Bureau de députer un de Messieurs pour s'y transporter, afin de luy témoigner la joye que la Communauté ressent de son heureuse arrivée, de l'assurer de ses respects en général et en particulier de le prier de lui accorder l'honneur de sa protection.

Sur quoy le Bureau délibérant après avoir ouy Mr Bernier de la Richardière, conseiller magistrat faisant fonctions du Procureur du Roy, Sindic absent,

a été arresté que Mr le Maire sera prié de se transporter en la ville de Rennes pour aller saluer Mgr Le Bret, Intendant de cette Province, luy témoigner au nom de la Communauté la joye qu'elle a de son heureuse arrivée, l'assurer de son respect en général et en particulier et enfin le supplier d'accorder à la Communauté sa protection, ensuite de prendre connaissance des nouveaux bureaux de l'Intendance pour l'intérest des affaires de cette ville. Signé : BELLABRE, maire. (1)

M. Le Bret vint à Nantes avec le marquis de Paulmy, ministre et secrétaire d'Etat, le 8 juillet 1754 ; une délégation composée de MM. Bernier de la Richardière et Sarrebourse se rendit à Pierre Plate ; une réception eut lieu au Château pour le marquis de Paulmy et à l'Hôtel de Ville pour l'Intendant, qui y était descendu (2).

Le 7 juillet 1755, M. Le Bret revint à Nantes et fut reçu à l'Hôtel de Ville (3).

Par une délibération du 20 avril 1754 :

Monsieur le Maire (Mathurin Bellabre) a représenté que depuis plusieurs années, la Communauté à l'instar de plusieurs grandes villes du Royaume, avait fait frapper des jettons aux armes de la Ville et de celles de M. de Viarmes, cy devant Intendant de cette Province ; qu'il pensait qu'il était convenable pour donner des marques à M. Le Bret, à présent Intendant, de notre attachement respectueux de faire pareillement frapper des jettons à ses armes pour luy être présentés dans une bourse de velours cramoisy, brodée en or avec ses armes et celles de la Ville, pourquoy il requiert qu'il soit délibéré.

Sur quoy le Bureau délibérant après avoir ouy le Procureur du Roy Sindic en ses conclusions a arresté d'une

(1) Archives municipales, B. B. 93, reg. f° 45 v°.
(2) Archives municipales, B. B. 94, reg. f° 11 r°.
(3) Archives municipales, B. B. 94, reg. f° 116 v°.

voix unanime qu'il serait incessament frappé des jettons d'argent aux armes de la Ville d'un coté, et de l'autre à celles de Mgr l'Intendant avec ces mots : SUBIT • ISTO NUMINE • PORTUM. Lesquels jettons lui seront présentés de la part de la Communauté dans une bourse de velours cramoisy brodée à ses armes et qu'il sera écrit à Mr Bouchaud député du Commerce pour faire faire une quarrée de ses armes, que copie de la présente sera envoyée à mondit seigneur l'Intendant pour le suplier de vouloir bien l'agréer comme un gage de respect de cette ville, et de son attachement (1).

Le 12 mai 1754, M. Le Bret retourna approuvée cette délibération (2).

Le jeton de 1754 n'a pas encore été retrouvé.

Une autre délibération du jeudi 9 décembre 1756 désigne Mrs le Maire Gellée de Prémion et le Procureur du Roy Sindic pour présenter à Mgr l'Intendant une bourse de jettons d'argent.

A esté représenté au Bureau par l'un de Messieurs qu'en conséquence d'une délibération prise cy devant, il aurait esté arresté qu'il serait présenté à Monseigneur l'Intendant de la part du Bureau une bourse de jettons à ses armes et à celles de la Ville en reconnaissance des bienfaits qu'il répend sur la Communauté et qu'il convenait de nommer des Commissaires à cet effet.

Sur quoy le Bureau délibérant a prié Monsieur le Maire et Monsieur Giraud Procureur du Roy Sindic, nommés députés aux Etats pour la Ville et Communauté de Nantes, de se transporter à l'Hôtel de l'Intendance à Rennes et de présenter au nom du Bureau la dite bourse de jettons à Monseigneur Le Bret, Intendant de la Province, comme un foible monument de sa reconnaissance des bienfaits qu'il répend sur la Ville et des bontés dont il honore la Communauté, et ils luy deman-

(1) Archives municipales, B. B. 93, reg. f° 134 r°.

(2) Archives municipales, B. B. 93, reg. f° 143 r°.

deront la continuation en l'assurant des profonds respects du Bureau. Pour quoy il sera envoyé à Messieurs le Maire et Procureur du Roy Sindic, députés aux Etats de la Province, séant à Rennes, une copie de la présente délibération (1).

Le jeton dont fait mention la délibération du 9 décembre 1756 est connu, mais de la plus grande rareté ; il figure au n° 4.

NOSTRÆ SPES MAGNA CARINÆ. Sur un cartouche timbré d'une couronne de marquis, écu ovale de Le Bret : d'or au sautoir de gueules, cantonné de quatre merlettes de sable, chargé en cœur d'un écu d'argent au lion de sable, lampassé de gueules. Supports ; deux licornes. A l'exergue, en deux lignes : ÆDIL • NANN (Edilium Nannetensium) 1756.

℟ DE LA MAIRIE DE M, GELLÉE DE PRÉMION. Sur un cartouche, écu aux armes de la ville de Nantes, timbré d'une couronne murale. Ce jeton se trouve au Cabinet de France et les coins se trouvent dans la collection de la Monnaie des Médailles.

M. F. Feuardent, dans son catalogue *Jetons et Méreaux*, nous donne, sous le n° 8959, un autre jeton d'argent composé du droit du jeton précédent et du droit du jeton du maire de Nantes Gellée de Prémion, portant à l'exergue la date de 1756.

M. dc la Nicollière, dans son appendice au *Livre Doré*, page 41, parlant du jeton mentionné dans la délibération du 20 avril 1754, dit que ce jeton a été décrit à la page 410 du premier volume du *Livre Doré* ; or, cette description est celle du jeton portant la date de 1756. On pourrait donc supposer que l'on s'est servi des mêmes coins, en rectifiant la date du second jeton. Mais rien n'est moins prouvé que les coins du jeton de 1754 aient servi à la frappe de celui de 1756, puisqu'ils ne portent pas la même devise, qui, elle, n'eut pu être rectifiée, et

(1) Archives municipales, B. B. 95, reg. f° 69 v°.

que le revers, comme pour le jeton de Camus de Pontcarré de Viarmes, devait être fait au nom de la mairie de M. de Bellabre, puisqu'il avait été projeté pendant les derniers jours de sa mairie. Il faudrait admettre que la devise SUBIT • ISTO • NUMINE • PORTUM ne fut pas adoptée et qu'elle fut remplacée par la seconde NOSTRÆ • SPES • MAGNA • CARINÆ, et que le revers fut au nom de M. Le Bret.

Le problème ne pourrait être résolu que grâce aux ordonnances de paiement de ces deux bourses de jetons, si le paiement de la seconde frappe a été inférieur de 300 livres à la première, nul doute, les coins de 1754 ont servi en 1756, puisque la gravure des coins coûtait 300 livres ; la première devise n'aurait pas été adoptée, mais remplacée par la seconde.

Malheureusement, les ordonnances spéciales de paiement, pour ces dépenses, ne figurent ni au livre des délibérations, où d'habitude elles se trouvent mentionnées, ni au livre des recettes et dépenses du miseur, qui ne mentionne pas spécialement cette dépense.

Ma conviction est que le jeton de 1754 a bien été frappé avec sa devise telle que la mentionne la délibération du 20 avril 1754. Mais la preuve manque, ce jeton n'étant pas retrouvé.

La ville de Rennes offrit aussi, en 1757, une bourse de jetons d'argent à M. Le Bret.

TALIBUS AUSPICIIS FLOREBIT. Mêmes armoiries et supports que ci-dessus. A l'exergue, en deux lignes : ÆDIL • RHED.—1757.

℞ DE LA MAIRIE DE M • BAILLON. Sur un cartouche, écu rond aux armes de la ville de Rennes, timbré d'une couronne comtale ; supports : deux lévriers cravatés de mouchetures. Ma collection, voir fig. n° 5.

***

Jacques de Flesselles, Seigneur de Champgueffier, Vaux-sous-Vrillière, Châteaufort, Bois-d'Iverni,

marquis de Brégy, vicomte de Corbeil, baron de Sainte-Sévère, dont le nom s'écrit indifféremment Flesselles ou Flécelles, est né à Paris le 11 novembre 1730.

En janvier 1759, il avait épousé Marie-Geneviève-Rose-Ursule Pajot, veuve de Marie-Louis-Bruno-Claude Langlois de Motteville, Président aux enquêtes de Parlement de Paris. Elle était fille de Pierre Pajot, maître des Requêtes et Intendant d'Orléans, et de Geneviève-Françoise Versoris.

Il fut Conseiller au Parlement de Paris, le 25 janvier 1752 ; Maître des Requêtes, le 30 janvier 1755 ; Président au Grand-Conseil, le 26 juin 1761 ; pourvu de l'Intendance de Moulins, le 30 août 1762 ; de celle de Bretagne, le 31 mai 1765 ; et de celle de Lyon, le 11 novembre 1767 ; le 12 mai 1768, il prend congé du roi pour rejoindre son poste ; le 24 février 1771, nommé Premier Président du Conseil supérieur de Lyon, il est présenté à S. M. après avoir prêté serment entre les mains du Chancelier ; le 24 août 1784, il est nommé Conseiller d'Etat, et le 28 avril 1789, Prévôt des Marchands de Paris ; il est massacré à Paris, le 14 juillet suivant. On avait trouvé sur l'infortuné de Launay, gouverneur de la Bastille, une lettre que lui avait adressé le marquis de Flesselles et dans laquelle il avouait qu'il trompait les parisiens, en permettant aux régiments groupés autour de Paris d'entrer dans la capitale ; on l'entraînait au Palais-Royal, lorsqu'au coin du quai Peletier un émeutier le tua d'un coup de pistolet ; la foule mutila son cadavre.

Flesselles s'était fait aimer des habitants de Lyon et à Nantes par sa bonne administration ; il avait réussi à s'attirer spécialement l'affection des Nantais et de la municipalité, qui voulut conserver le souvenir de son Intendance en donnant son nom à l'un de nos quais ; ce quai, bordé de maisons commencées en 1768 et terminées en 1769, prit, en 1789, le nom de quai des Gardes-

Françaises ; ce n'est qu'en 1817 qu'il reprit le nom de quai Flesselles.

Il n'obtint pas les mêmes résultats avec les Etats de Bretagne et le Parlement, car il se montra très dur dans l'affaire de La Chalotais, rivalisant de zèle avec le duc d'Aiguillon et le comte de Saint-Florentin.

Le 29 août 1767, M. de Flesselles vint à Nantes ; le bureau de la Mairie, suivant l'usage, s'assembla à l'Hôtel de Ville pour le saluer (1).

Le même jour, le Bureau du Présidial, ayant à sa tête M. Le Sénéchal accompagné de sept officiers, s'assembla sur les cinq heures en la Chambre du Conseil et alla avec trois huissiers complimenter suivant l'usage M. l'Intendant qui était descendu au Château (2).

La ville de Nantes voulut aussi conserver le souvenir de M. de Flesselles en lui offrant une bourse de cent jetons d'argent.

Par une délibération en date du mercredy 2 septembre 1767, environ les neuf heures du matin. Au Bureau de la Maison Commune de l'Hôtel de Ville de Nantes extraordinairement assemblé, ou présidait Ecuyer François Libault, Maire, assistants, Messieurs Perissel sous-Maire, Le Beau, Le Lasseur de Ranzay, Phelippon, Portier, Turpin du Prouzeau, Conseillers magistrats échevins et Greslan Procureur du Roy, Sindic.

Monsieur le Maire a représenté que le Bureau de la Ville ne peut témoigner avec trop d'empressement sa reconnaissance à Mgr l'Intendant des bontés et des marques de confiance qu'il lui a donné en toute occasion et surtout pendant son séjour en cette ville en lui facilitant tous les moyens possibles d'exécuter les différents projets d'utilité et de commodité publique dont la Communauté est chargée.

Qu'il lui paroist convenable à tous égards de faire

(1) Archives municipales, B. B. 100, f° 7 r°.

(2) Archives municipales, F. F. 279.

fraper des jetons aux armes de Mgr l'Intendant et de la Ville, comme il a été pratiqué quelquefois en pareilles circonstances.

Le Bureau délibérant sur la représentation de Monsieur le Maire, et y faisant droit, ouy le Procureur du Roy, Sindic en ses conclusions et de son consentement a arresté d'une voix unanime que Mgr l'Intendant sera incessament suplié de trouver bon que la Communauté de Ville pour luy témoigner sa reconnaissance et son respectueux attachement, fasse fraper des jetons d'argent où seront gravées ; d'un coté, les armes de Mgr l'Intendant ; de l'autre, celles de la Ville, avec cette devise TUTIUS IBIT ; et seront les dits jettons présentés par Monsieur le Maire de la part du Bureau à Monseigneur l'Intendant dans une bourse de soie cramoisy, sur laquelle seront brodées en or ; d'un côté, les armes de Monseigneur l'Intendant et de l'autre celles de la Ville, avec la même devise latine, en conséquence est ordonné au Miseur de fournir les fonds nécessaires pour cette dépense sur la simple quittance du Procureur du Roy Sindic, que le Bureau a chargé de l'exécution ; quoy faisant, le dit sieur Miseur en rapportant quittance comptable à ce suffisante, la dépense luy en sera allouée dans ses comptes, et sera la présente envoyée à Mgr l'Intendant pour être scellée de son autorité.

Signé : Fs LIBAULT. (1)

Au registre des comptes du Miseur pour l'année 1768, nous trouvons le paiement de cette bourse de jetons.

A M. Perissel fils, sous-Maire, la somme de huit cent trente cinq livres, treize sols, neuf deniers, pour son remboursement de pareille somme qu'il a payée à M. Bernier de la Richardière, député du commerce de Nantes à Paris, dont 535 l. 13 s. 9 d. tant pour avoir fait frapper des jettons aux armes de M. de Flesselles,

(1) Archives municipales, B. B. 100, f° 9 r°.

alors Intendant en Bretagne, que pour une bourse de velours cramoisy brodée en or, que la dite Communauté a présentée à mon dit sieur de Flesselles. Quittancées par le dit sieur Périssel, le même jour 11 novembre 1768 (1).

Nous voyons qu'il n'a pu être frappé que cent jetons d'argent pour le prix de 535 l. 13 s. 9 d., y compris la gravure des coins, le coût de la bourse brodée, le port et la matière d'argent ; le jeton pèse exactement 6 gr. 90, pour 100 jetons 690 grammes, soit 2 marcs 6 onces 4 gros 1/2 ; or, le marc, à cette époque valait..... 51 l. 3 s. 3 d.
les 690 grammes valaient donc environ 160 l.
Nous avons vu précédemment que la
bourse brodée coûtait..... 30 l.
le port de ces jetons coûtait environ.... 5 l.
la gravure des coins revenait à..... 340 l. 13 s. 9 d.

En voici la description :

TUTIUS IBIT. Sur un cartouche, écu ovale, d'azur au lion d'argent, au chef d'or chargé de trois tourteaux de gueules, timbré d'une couronne de marquis ; supports : deux griffons ; 1767.

℞ M • D • FLESSELLES Cer DU R• Me DES Rtes Cer Hre AU Pt • DE PAR • INT • EN BRET. Sur un cartouche, écu ovale aux armes de la ville de Nantes, timbré d'une couronne murale et entouré d'une cordelière. ℞ ma collection, voir fig. nº 6.

M. de la Nicollière dit dans son premier volume, p. 70 de l'*Inventaire sommaire des Archives communales*, à propos de ce jeton : « Le prix variait suivant le poids, qui généralement était à peu près le même. En les évaluant en moyenne à 2 fr. 25 la pièce, cela donnerait, pour le cent, 225 fr. Ils étaient présentés dans une bourse de velours cramoisi, sur laquelle étaient brodées en or les armes de l'Intendant et de la Ville. A notre connais-

(1) Archives municipales, C. C. 227, reg. art. 361.

sance, ces jetons n'existent dans aucune collection et nous n'en avons rencontré aucun exemplaire.

Nous savons que la valeur intrinsèque de ce jeton était de 1 fr. 60 ; il revenait à la Communauté, si l'on déduit le prix de la bourse brodée, au prix de 5 fr. environ.

Je dois la possession de ce rarissime jeton à la courtoisie de M. Lalanne, gendre de notre ancien président M. Marionneau, qui a bien voulu me l'échanger quelque temps avant sa mort.

M. F. Feuardent, dans son catalogue de *Jetons et Méreaux*, nous donne, sous le n° 8961, un autre jeton en cuivre jaune, de Flesselles, composé du droit du jeton précédent et du droit du jeton de Libault, maire de Nantes. PRO • DEO • REGE • ET • PATRIA, portant les dates 1766-1767.

Grâce à l'obligeance de M. B. Pocquet du Haut-Jussé, qui a bien voulu en faire la recherche dans les Archives municipales de Rennes, j'ai appris que, suivant délibération du Bureau particulier d'Administration de la Communauté de Rennes, du 16 avril 1767, une bourse de cent jetons avaient été émis en l'honneur de M. de Flesselles ; ils étaient frappés d'un côté à l'écusson de ses armes, de l'autre aux armes de la ville de Rennes, et étaient destinés à donner à Mgr l'Intendant un témoignage de l'amour du Bureau pour lui. (1).

Aucun exemplaire de ces jetons n'a été révélé de nos jours.

M. de Flesselles eut aussi, comme Intendant de Lyon, une bourse de jetons d'argent frappés à ses armes.

JACQUES • DE • FLESSELLES • CH^{r} • M • DES • REQU^{es} INTENDANT • D • L • G^{te} • D • LYON. Ses armes.

℟ Armes de Lyon entre le Rhône et la Saône assis (2).

Mais il n'eut pas de jetons frappés en son honneur

(1) Archives municipales de Rennes, liasse n° 546.

(2) *Jetons et Méreaux*, par F. FEUARDENT. Tome II, N° 10725.

pendant les deux mois et demi qu'il fut Prévôt des Marchands de Paris ; il existe bien un jeton en argent qui est une refrappe de fantaisie et qui, par conséquent, n'a rien d'officiel.

Sans légende. Ecu aux armes de Flesselles.

℟. A l'exergue : VILLE • DE • PARIS. Armes de la Ville.(1).

Du reste, M. d'Affry de la Monnoye, dans son ouvrage sur les *Jetons de l'Echevinage Parisien*, clôt la description des jetons des Prévôts et Echevins de Paris à Louis Le Pelletier, marquis de Montméliant, seigneur de Mortfontaine, prédécesseur de Flesselles.

En 1771, pendant qu'il était Premier Président au Conseil supérieur de Lyon, M. de Flesselles n'avait pas toujours, comme on pourrait dire aujourd'hui, une bonne presse.

Il fut attaqué, dans un libellé très violent, par Pidansat de Mairobert, dans des lettres d'une correspondance supposée de M. de Maupeou, intitulée : ***Correspondance secrète et familière de M. de Maupeou avec M. de Sorhouet, conseiller du Nouveau Parlement.***

Dans la XVIe lettre de cette correspondance à M. de Sorhouet, Pidansat de Mairobert fait dire à M. de Maupeou :

« A propos, mon cœur, j'ai à vous reprocher votre silence sur certains petits écrits qu'on répand dans Paris contre moi ; entr'autres ce *Maire du Palais* : son titre seul dois vous révolter, vous qui sçavez tous les secrets de mon âme et à quel point j'aime ma chère Patrie. Je suis très-certain qu'il n'a point été imprimé à Paris ; il n'y a point de presse que je n'envoye contrôler tous les deux jours : j'ai de plus la précaution d'avoir à mes gages cinquante garçons-imprimeurs, qui sont autant d'espions de leur M^e^ et de leurs camarades ; il faut que ce Sartine fasse bien mal sa police : depuis six mois je

(1) *Jetons e Méreaux*, par F. FEUARDENT. Tome I, N° 3767.

ne cesse de le dire au Roy qui n'en veut rien croire. Cet homme a obtenu l'amitié et l'estime de tous les honnêtes gens, à vous dire vrai, je ne sais comment. Je connais quelqu'un qui serait bien mieux mon fait ; c'est le petit ami Flesselles. Oh ! Cela égorgerait père et mère, si je lui en donnois l'ordre : il n'a ni esprit, ni talens, mais il est au fait de l'espionnage, et de toutes les friponneries possibles ; d'ailleurs, il est amusant quand il me parle de toutes ses aventures ; il a, entr'autres, l'histoire d'un soufflet qu'il reçut à Lyon en bonne compagnie, qui est impayable : je ne lui connais qu'un ridicule, c'est de croire son père, homme de condition ; il ne se trompe pas de beaucoup : on l'a reconnu en 1724 (en condition) portant un bel habit blanc galonné des couleurs de la Maison de Soubise ; il fut ensuite commis aux barrières, et devint celui d'un M. Bertrand de la Massue, Receveur des Domaines d'Alençon en 1729. Je ne sais si c'était un honnête homme, mais la Massue fit banqueroute, et Flesselles père se trouva riche ; il devint caissier d'un M. Hermant, et parvint ensuite à une place de Sous-Fermier..»

Je sais qu'il ne faut attacher aucune importance aux productions d'un pamphlétaire, autant en emporte le vent ; mais voici qui vient battre en brèche ces assertions :

La Chesnaye-Desbois, dans son *Dictionnaire de la Noblesse*, dit que le père de notre Intendant était Secrétaire du Roi et sa mère une Elisabeth Robinet de la Ville d'Auxerre.

De plus, le 13e art. du Nobiliaire et Armorial des Secrétaires du Roi au Grand Collège, paru dans l'*Annuaire de la Noblesse de France*, 1909, nous apprend qu'il fut reçu le 15 novembre 1735, au lieu de feu François-Marie Farges, et remplacé avec des *Lettres d'honneur*, le 18 mars 1758, par Jean-Victor Varin ; qu'il avait été Trésorier-Receveur et Payeur des gages des officiers de la Chancellerie du Parlement de Rouen ;

qu'il est né à Amiens, le 1er novembre 1699, fils de Jacques de Flesselles, Marchand-Consul, puis échevin d'Amiens, et de Madeleine Revelois ; qu'il était filleul de Gabriel de Sachy, chanoine et diacre de la cathédrale, et de Marie de Flesselles, veuve de Jean Galland, sa tante ; que son père était un gros négociant ; qu'il devint seigneur de Champgueffier, Vaux-sous-Vrillière, Châteaufort, etc. ; qu'il obtint un règlement d'armoiries en 1750 ; qu'il épousa à Paris, par contrat du 3 octobre 1729, Elisabeth Robinet d'Auxerre, dont un fils, qui fut notre Intendant, et une fille, Jacqueline, mariée en 1755 à Louis-Guillaume Blair de Boisemont, qui fut Intendant d'Alsace et Conseiller d'Etat. Leurs Majestés signèrent au contrat.

On reconnaîtra que cette biographie du père de notre Intendant infirme complètement les dires du pamphlétaire ; comment douter de la noblesse d'un homme, dont la famille était reconnue parente de la branche des marquis de Flesselles-Brégy, qui s'éteignit au mois d'août 1762, en la personne de Germain-Christophe de Flesselles, et dont le père fut Consul, puis Echevin d'Amiens.

Leurs armoiries, qui étaient d'abord : d'azur à une flèche d'argent, armoiries parlantes par à peu près, devinrent par la reconnaissance de parenté avec la branche Flesselles-Brégy : d'azur au lion d'argent, au chef d'or chargé de trois tourteaux de gueules.

***

Le neuvième Intendant en Bretagne fut François-Marie-Bruno comte d'Agay, Sr de Myon, de la Tour, de Villers, de Bemond, de Mutigney, de l'Aubespin, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel ; né à Besançon en 1722, de Antoine-Philibert d'Agay, chevalier Sr de Myon, etc., et de Anne-Ignace de Boistous et d'Epernay ; un de ses ancêtres,

Hugues, écuyer du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, avait été annobli par ce prince en 1463.

Il fut Avocat Général au Parlement de Franche-Comté en 1749, Maître des Requêtes en 1759, Président du Grand Conseil en 1765, Intendant de Bretagne le 1er décembre 1767, Intendant de Picardie en 1771. Il épousa Charlotte Le Bas-du-Plessix.

Quelques mois après la nomination de M. d'Agay à l'Intendance de Bretagne se produisit à la Cour un mouvement contre le duc d'Aiguillon, dont l'œuvre contre le Parlement se trouvait discréditée ; un premier symptôme fut la révocation, par l'Intendant, de son subordonné, le subdélégué aux finances à Rennes, le sieur Andouard ; une enquête démontra que ce fonctionnaire taré avait pressé certaines personnes de déposer contre les Procureurs Généraux de La Chalotais et Caradeuc, dans l'affaire des billets injurieux qui leur étaient attribués faussement et qui causèrent leur emprisonnement ; la révocation du 20 avril 1768 fut prononcée contre lui pour indiscrétions graves dans l'exercice de ses fonctions. Ne pouvant encore atteindre le duc d'Aiguillon, on avait frappé Andouard.

Mais le duc d'Aiguillon donnait sa démission au mois d'août 1768 ; le 11 septembre suivant, le duc de Duras le remplaçait comme Commandant en Bretagne ; le Parlement était rappelé. Quand le Chancelier de Maupeou, arrivé au pouvoir, voulut changer le mode de nominatiou des membres du Parlement que le duc de Duras et l'Intendant Bruno d'Agay avaient réussi à faire rappeler, tous deux préférèrent donner leur démission, le 25 octobre 1771, que de se soumettre.

Pendant son passage à l'Intendance, M. Bruno d'Agay favorisa de tout son pouvoir les nombreux travaux entrepris à Nantes à la fin du XVIIIe siècle, pour l'embellissement de la ville et les nécessités de son commerce ; malheureusement, il ne resta pas assez longtemps en Bretagne pour développer les grands projets qu'il avait

conçu ; ce fut la Picardie, dont il devint ensuite l'Intendant, qui profita de son grand amour du bien public.

Un président de la Société des Antiquaires de Picardie, M. le baron de Calonne, dans un discours prononcé le 27 décembre 1899, sur les Intendants de la Généralité d'Amiens, en fait un charmant portrait :

« Bruno d'Agay, le gentilhomme fin et spirituel de la Cour de Louis XVI, élégant dans ses goûts et dans ses habitudes.

« Il marche hardiment à la tête des gens d'initiative qui entreprennent de tout régénérer sans rien détruire.

« Il a l'ambition de se faire aimer ; dernier des Intendants de Picardie, il quitta Amiens au mois de juillet 1790 (1). »

La gravure nous a conservé les traits de ce sympathique Intendant en un magnifique portrait in-f° gravé par Cathelin, d'après la peinture de Chevalier.

Sur la tablette, en quatre lignes : François Marie Bruno, — Comte d'Agay, — Intendant de Picardie. — *Virtuti, justitiæ, humanitati. Civitas sanquintiniensis offerebat* 1786. En-dessous, les quatre vers suivants :

D'un tendre ami du Peuple éterniser l'image,
C'est rendre à la vertu, le plus touchant hommage,
Le sort cruel est prêt à lui ravir le jour ;
Mais le ciel attendri, le rend à notre amour.

Ma collection.

Homme de lettres lui-même, il devint l'ami de Delille, qui était alors professeur à Amiens, et de Gresset qui, à ce moment septuagénaire, lui confia avant sa mort ses dernières œuvres poétiques.

Après avoir résigné ses fonctions, en 1790, entre les mains du Directoire départemental, il se réfugia à Paris ;

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1899, 4e trimestre.

il y vécut obscurément pendant la Révolution. Il mourut en 1805, tellement oublié que sa mort ne fut annoncée par aucun journal ; il eut le malheur de survivre à son fils, qui avait épousé la fille de l'infortuné Foulon, Contrôleur Général des Finances.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages, entr'autres :

Discours sur les avantages de la navigation intérieure, 1782, in-4°.

Discours sur l'utilité des sciences et des arts, Amiens, 1774, in-4°.

Quelques jours avant son arrivée en Bretagne, il avait annoncé à la municipalité nantaise sa nomination à l'Intendance de la Province, par une lettre datée de Paris, du 25 novembre 1767.

« Je vous préviens, Messieurs, que le Roy m'a fait l'honneur de me nommer à l'Intendance de Bretagne, et que M. de Flesselles passe à celle de Lyon. Je ne doute point de toute l'attention que vous apportés à ce qui intéresse votre Communauté. Je serai bien charmé de trouver l'occasion de luy être utile et de vous témoigner combien je suis parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. « Dagay. »

Le 16 mai 1769, l'Intendant vint à Nantes, où il séjourna pendant sept jours à l'Hôtel de Ville, pendant lesquels il fut fêté matin et soir.

Le même jour vers les cinq heures, M. Bellabre, Sénéchal, à la tête de sept officiers du Présidial et précédé de ses huissiers, alla à l'Hôtel de Ville complimenter suivant l'usage Mr l'Intendant (1).

Le 27 mai 1769, la Communauté de Ville délibéra d'offrir une bourse de jetons d'argent à Mgr l'Intendant.

« Monsieur le Maire (François Libault) a représenté que le Bureau de Ville ne peut témoigner avec trop d'em-

(1) Archives municipales, F. F. reg. f° 279, R° 23.

pressement sa reconnaissance à Mgr l'Intendant des bontés et des marques de confiance qu'il luy a données en toutes occasions et particulièrement pendant son séjour dans cette ville en lui facilitant tous les moyens possibles d'exécuter les différents projets d'utilité et de commodité dont la Communauté est chargée, qu'il luy paroist convenable à tous égards de faire frapper des jettons aux armes de Mgr l'Intendant et de la Ville, comme il a été cy-devant pratiqué aux premières entrées en cette ville de Messieurs les Intendants de cette Province. Monsieur le Maire a ajouté qu'il en avoit fait compliment à Mgr l'Intendant dans une audience particulière à laquelle avoient assisté quelques uns de Messieurs du Bureau et qu'il leur avait témoigné sa sensibilité à leur attention. Monsieur le Maire a observé qu'il ne croyait pas qu'il fût décent d'envoyer la délibération qui interviendroit à Mgr l'Intendant, à l'effet d'obtenir son approbation ordinaire, et que celle qu'il avait donné verbalement pouvait suffire.

Le Bureau délibérant sur la représentation de M. le Maire, ouy le Procureur du Roy Sindic en ses conclusions, a arresté d'une voix unanime que pour témoigner à Mgr l'Intendant sa reconnaissance et son respectueux attachement, M. le Procureur Sindic sera prié d'écrire incessamment à Paris pour faire frapper cent dix jetons sur lesquels seront gravés d'un costé les armes de Mgr l'Intendant et de l'autre costé, celles de la Ville avec la devise LEO MIHI SIDUS AMICUM. Lesquels jettons seront présentés en tems par M. le Maire, à Mgr l'Intendant dans une bourse de velours cramoisy sur laquelle seront brodées en or, d'un costé les armes de Mgr l'Intendant et de l'autre celles de la Ville avec la même devise, en conséquence a esté ordonné au Miseur de fournir les fonds nécessaires pour cette dépense, sur la simple quittance du Procureur du Roy Sindic que le Bureau a prié de se charger de l'exécution de la présente délibération, quoy faisant le dit sieur Miseur en rapportant

une quittance comptable, la dépense lui en sera allouée dans ses comptes (1).

Le Maire et Echevins de la Ville et Communauté de Nantes, vu l'Etat et mémoires des avances et déboursés faits par M. Guérin de Beaumont, Pr du Roy Sindic de cette Ville et Communauté à l'occasion d'une bourse de jettons d'argent présentés par la ditte Communauté à Mgr d'Agay, Intendant de Bretagne, montant le dit état suivant les articles y référés à la somme de 735 L. 16 s. laquelle somme il convient de lui faire payer par remboursement qu'il avait avancé pour la Communauté sur le ouy de M. de Guer magistrat et échevin faisant fonction de Pr du Roy Sindic en ses conclusions. Nous Maire et échevins ci dessus, ordonnons au Sr Receveur et Miseur de cette Ville et Communauté de payer à M. Guérin de Beaumont, Pr du Roy Sindic de cette Ville et Communauté, la somme de 735 L. 16 s. pour les causes que dessus expliquées, quoy faisant et rapportant par le Sr Miseur la présente approuvée de Mgr l'Intendant. Le dit état, pièce au soutient et quittance comptable conformément à l'arrêt du Conseil de may 1730. Fait et arrêté au Bureau de la Maison Commune de l'Hôtel de Ville de Nantes, le 22 may 1770. Signé : Libault Maire, Turpin, Bodin des Plantes, Portier, Heulin de la Martinais, de Guer, Lachaup, Buart (2).

Pour ce prix de 735 L. 16 s., il a dû être frappé non 110 jetons, mais 220, le marc d'argent étant encore à cette époque à 51 L. 3 s. 3 d., la gravure, le prix de la bourse brodée et le port ne variant pas sensiblement.

Je ne connais qu'un seul exemplaire de ce rarissime jeton ; il se trouve dans la collection de feu M. le chevalier d'Achon, au château de la Roche-de-Gennes, près Gennes (Maine-et-Loire).

(1) Archives municipales, reg. vo 136, B. B. 100.

(2) Archives municipales, reg. vo 70, B. B. 101.

En voici la description :

Sans légende. Ecusson rond timbré d'une couronne de marquis ; supports : deux lions ; d'or au lion de gueules, au chef d'azur.

℟ LEO MIHI SIDUS AMICUM. 1769. Ecusson rond aux armes de la ville de Nantes, timbré d'une couronne murale. Voir fig. n° 7.

***

Le dixième intendant, Guillaume-Joseph Dupleix de Bacquencourt, Chevalier Sr de Bucy et autres lieux, naquit le 23 avril 1727 ; reçu Conseiller au Grand Conseil le 13 décembre 1752, Grand Rapporteur en Chancellerie, Maître des Requêtes le 1er février 1756, Président au Grand Conseil le 3 septembre 1762, Intendant de la Rochelle en décembre 1765, puis de Picardie en octobre 1766, en Bretagne le 26 octobre 1771.

Il avait, en mai 1771, épousé N... de Noguès.

Il était le neveu du célèbre Joseph-François Dupleix, né à Landrecies, dans le Hainaut, le 1er janvier 1697, qui devint gouverneur de Pondichéry en 1742, mourut à Paris le 10 novembre 1764, dans un état voisin de l'indigence (1). Son père, René-François Dupleix de Bacquencourt, fermier des tabacs en Bretagne puis fermier général, avait épousé Anne-Laure de Massac dont il eut deux fils : 1° Joseph-François, qui devint gouverneur de Pondichéry ; 2° Charles-Claude-Ange, fermier général, secrétaire du Roy en 1734 ; il avait épousé, à 54 ans, Jeanne-Henriette de Laleu (2), morte à l'âge de 27 ans, le 1er janvier 1736 ; lui-même mourut le 13 novembre 1750.

De cette union naquit trois fils :

1° Guillaume-Joseph, qui devint notre Intendant ;

(1) Barthélemy POCQUET. *Histoire de Bretagne*, tome VI, p. 60.

(2) Laleu, petit bourg, faubourg de la Rochelle.

2° Pierre-François-René, Chevalier, Comte de Pernant, Intendant en Bourgogne, né le 29 juin 1734 ;

3° Marc-Antoine-Charles, Chevalier de Saint-Louis, Maréchal de Camp.

La famille Dupleix, originaire de Châtellerault, était issue d'un William Dupleix, officier venu en France à la suite de Marie Stuart ; ses deux fils formèrent chacun une branche, dont la cadette fut celle de Bacquencourt. La branche aînée, celle des Dupleix de ....., subsiste encore en Poitou et s'est alliée aux d'Hastrel de la Chabossière, de Marsax, Veillon de Boismartin, Jaillard de la Marconnière, etc. (1).

Les armes de cette famille sont : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux poissons d'argent, lorés de gueules, affrontés en fasce et en pointe d'une étoile d'argent.

Pendant les trois années que M. Dupleix de Bacquencourt fut Intendant de Bretagne, aucun fait remarquable n'est signalé pour l'agrandissement et l'embellissement de la ville de Nantes ; cependant, il employa tout son crédit pour persuader à la municipalité de faire l'acquisition de boutiques et échoppes données par Louis XV, le 23 décembre 1769, en usufruit à Mme la Comtesse du Barry.

Par une lettre du 10 mai 1773, il engagea la municipalité à faire cette acquisition pour la somme de 250.000 livres, car il pourrait se présenter d'autres acquéreurs, ce qui empêcherait l'exécution des plans pour l'embellissement de la ville que la Communauté avait projetés (2).

La ville de Nantes n'accepta pas cette transaction, et bien lui en prit, car ce n'est qu'au bout de six années de négociations menées à son but par M. l'Intendant

(1) *Annuaire de la Noblesse de France*, par Borel d'Hauterive (année 1879).

(2) Archives municipales, A. A. 24 liasse.

Caze de la Bove, que la ville accepta l'acquisition, moyennant la somme de 160.000 livres ; de plus, le roi Louis XVI abandonna à la Ville la jouissance de la nue propriété, par Lettres Patentes du 14 avril 1779 (1). Il est douteux que Louis XV eût eu cette générosité.

Dupleix fut appelé à l'Intendance comme le duc de Fitz-James était pourvu du commandement en Bretagne par le chancelier Maupeou, afin de dissoudre le Parlement. La royauté désirait nommer désormais des magistrats aux gages; cette réforme, que je me garderai de critiquer, fut très impopulaire, à tort ou à raison, par tout le royaume ; l'Intendant dut subir le contrecoup de la réprobation qui s'y attachait.

Le 10 mai 1774, à l'avènement de Louis XVI, le ministère Maupeou fut renversé et remplacé par celui du comte de Maurepas ; les anciens Parlements furent rappelés ; l'Intendant Dupleix de Bacquencourt subit la fortune de son protecteur et fut remplacé, le 29 décembre 1774.

Peut-être est-ce à raison de son impopularité que la Communauté de Nantes ne lui a pas offert de jetons ; nous n'en connaissons pas et aucune délibération à ce sujet n'a été conservée.

***

Le onzième Intendant fut Gaspard-Louis de Caze, Ecuyer, Baron de la Bove, Seigneur du Grand et Petit Juvincourt, de Montchâlons, de Bièvre, de Bouconville, d'Orgeval, de Dame-Marie, d'Arrancy, de Plosart et de Mouchamp ; Conseiller-Avocat du Roi au Châtelet de Paris, Conseiller au Parlement le 31 décembre 1762, Conseiller du Roi en ses Conseils et Maître des Requêtes ordinaire de son hôtel ; né le 9 mai 1740 ; il épousa, en juillet 1761, N... Le Doulx.

Il était fils de Gaspard-Henri de Caze, possesseur de tous les biens mentionnés ci-dessus, et de Marguerite-Claude de Boullongne.

(1) Archives municipales, D. D. 14 liasse.

Son aïeul, Gaspard-Hyacinthe de Caze, possédait aussi tous ces biens ; il était né le 8 septembre 1678 ; ce fut lui qui acheta, le 31 décembre 1719, moyennant le prix de 506.000 livres, la Seigneurie de la Bove, qui auparavant appartenait à François-Augustin d'Aubourg, colonel d'infanterie, et obtint, au mois de mars 1740, que cette terre fût érigée en baronnie, par Lettres Patentes en forme de Charte, dont elle avait été depuis longtemps décorée.

D'Hozier fait remonter sa famille à Jean de Caze, qui vivait avant l'an 1530.

Mais l'*Annuaire de la Noblesse de France*, par Borel d'Hauterive, la dit originaire d'Italie, d'où elle vint en France vers l'an 1510, pour fuir les dissensions survenues entre les Sforze, ducs de Milan, et les autres princes voisins.

Le même annuaire cite comme étant de la même famille le célèbre Pierre ou Jean de Casa, né à Limoges, qui devint Prieur Général des Carmes en 1330, puis évêque de Vaison et ensuite Patriarche de Jérusalem. Le pape Sylvestre II (999-1003) qui, sous le nom de Gerbert, avait été archevêque de Reims, puis de Ravenne, en serait aussi issu.

Quoi qu'il en soit de ces relations, qu'il serait peut-être difficile de prouver, plusieurs parents se distinguèrent dans la diplomatie et la carrière des armes, s'allièrent aux familles de Beaufort, de Beauveau, de Béthune-Sully, de Brézé, de Calonne, de Colbert, de Dampierre, d'Evry, de Salignac-Fénelon, de Forbin, de l'Hôpital, de Narbonne-Pelet, de Saulx-Tavannes, etc.

Les armes de la famille sont : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux losanges d'or, et en pointe d'un lion de même.

M. Gaspard-Louis de Caze, baron de la Bove, fut nommé Intendant de Bretagne le 29 décembre 1774.

Il appartenait par tempérament au groupe qui commençait à se répandre, des Intendants libéraux.

Il fut très conciliant dans la question des octrois, que les Etats voulaient administrer et donner aux Villes l'autorisation des concessions ; il estimait ces prétentions justifiées, « attendu que les débits de boissons trop surchargés ne sont plus susceptibles d'aucune augmentation » et qu'il serait préférable d'établir un droit d'entrée frappant toutes les boissons. Le gouvernement ne voulait pas perdre des droits dont il tirait un beau bénéfice. Necker, qui était alors au pouvoir, refusa : « Si les Etats font des difficultés à cause de la situation des villes, la réponse doit être que cela ne les regarde pas » ; et il ajoutait, dans sa réponse à M. de Caze, une note assez dure : « Toute cette affaire des octrois a été traitée en votre présence dans la conférence qui s'est tenue chez moi avec M. d'Aubeterre, M. l'évêque de Rennes et M. de Boisgelin ; c'était le moment de faire vos observations. (1) »

M. de Caze de la Bove vint à Nantes le 18 mai 1775 ; à cette occasion, le Bureau de l'Hôtel de Ville de Nantes s'était rassemblé, trois jours auparavant, pour délibérer sur la réception qui lui serait faite.

Du lundy 15 mai mil sept cent soixante quinze environ les onze heures du matin.

Au Bureau de la Maison Commune de l'Hotel de Ville de Nantes, extraordinairement assemblé, où présidait Monsieur de la Ville, Maire, assistants Messieurs Edelin de la Praudière, sous maire, Ballays, Fellonneau, Raimbaud, de Kervégan, Conseillers Magistrats Echevins et Guérin de Beaumont, Procureur du Roy Sindic.

A été représenté par M. le Maire que sur l'avis qui luy a été donné le matin de ce jour, que Monseigneur Caze de la Bove, Intendant de cette Province devait arriver en cette ville, jeudi prochain dix-huit de ce mois, qu'il était d'usage de luy faire préparer un logement dans l'Hotel de Ville pendant le tems qu'il restera à Nantes,

(1) *Histoire de Bretagne*, par Barth Pocquet. Tome VI, p. 362.

que dans cette circonstance, il n'y aurait pas de tems à perdre et qu'il convient de faire convoquer Messieurs de l'ancien Bureau pour s'assembler à l'Hotel de Ville le dit jour dix-huit de ce mois, pour et conjointement avec le Bureau servant aller le saluer et luy demander sa protection sur les affaires de la Communauté et a requit qu'il en soit délibéré. Suit la délibération signée : De la Ville (1).

Deux jours après cette réception, le Bureau de l'Hôtel de Ville de Nantes, par une délibération des plus élogieuses en date du 20 mai 1775, résolut de lui offrir une bourse de cent jetons d'argent à ses armes :

« Le Maire et les Echevins de la Ville et Communauté de Nantes.

A esté représenté par le Procureur du Roy Sindic que M. l'Intendant donnait chaque jour à la Communauté de Ville des preuves sensibles de sa bienveillance et de sa protection, que son empressement et son attention, pendant le court séjour qu'il a fait en cette ville, à prendre connaissance de toutes parties qui dépendent de l'administration de la Communauté, étaient un sur garant de l'Intérêt qu'il y prend et des soins qu'il se donnera pour avancer l'exécution des projets d'utilité et de commodité formés pour l'agrandissement et l'embellissement de la Ville, que des dispositions aussy favorables de la part de l'Intendant, excitaient sans doute la reconnaissance de la Communauté et luy faisoient désirer de luy en donner un témoignage en luy présentant suivant l'usage une bourse de jettons d'argent sur lesquels seront gravés d'un costé, ses armes et de l'autre costé, les armes de la Ville, avec cette devise .....

A ces causes le Procureur du Roy Sindic a requis qu'il en fut délibéré.

Sur quoy ayant été délibéré, le Bureau après avoir ouy le Procureur du Roy Sindic en ses conclusions, a

(1) Archives municipales, reg. B. B. 104, r° 17.

arresté d'une voix unanime qu'en reconnaissance des bontés et de la protection dont M. l'Intendant honore la Communauté de Ville, il sera incessamment fabriqué à ses frais cent jettons d'argent aux armes de M. l'Intendant et de la Ville, avec cette devise .....

Lesquels jettons luy seront présentés de la part du Bureau, dans une bourse de velours cramoisy, sur laquelle seront brodées en or, d'un costé ses armes et de l'autre les armes de la Ville avec la même devise, au surplus ordonné que le Procureur du Roy Sindic que le Bureau a prié de se charger de l'exécution de la présente délibération sera remboursé de la dépense qui en résultera sur les deniers patrimoniaux et octrois de la Ville par le Miseur et Receveur d'icelle, quoy faisant et rapportant, prie le dit sieur Miseur de faire une expédition de la présente avec la simple quittance du Procureur du Roy Sindic, la dépense luy sera passée et allouée dans ses comptes.

Fait et arresté au Bureau de la Maison Commune de la Ville de Nantes, le 20 may 1775.

Signé : DELAVILLE maire (1). »

L'ordonnance de paiement du 2 septembre 1775, pour cette bourse de jetons, nous montre qu'il fut versé à M. de Kervégan, qui en avait fait l'avance, la somme de 505 l. 14 s. 9 d. ; mais au lieu de cent jetons, il en avait été frappé cent dix, pesant trois marcs quatre onces quatre gros, valant 53 l. 9 s. 2 d. le marc, faisant avec les menus frais la somme de 205 l. 14 s. 9 d., à laquelle il fallait ajouter 300 livres pour la façon des coins et le coût de la bourse brodée, qui formait le montant de la somme remboursée à M. de Kervégan.

Il est probable que la bourse de jetons offerte à M. de Caze de la Bove ne contenait que cent jetons et que les dix autres furent distribués à MM. les Maire et Echevins.

(1) Archives municipales, reg. B. B. 104, v° 17.

Cette bourse en velours cramoisi fut présentée à l'Intendant le 18 novembre 1775 (1).

L'un de ces jetons fait partie de ma collection ; en voici la description :

Sans légende. écu aux armes de M. de Caze de la Bove : d'azur au chevron d'or, accompagné de deux losanges d'or en chef et d'un lion de même en pointe, timbré d'une couronne de marquis ; supports : deux lions.

℟ Ecu de la ville de Nantes sur un cartouche entouré de la cordelière et timbré d'une couronne murale ; à l'entour : COMPOSITI • QUO • SIDERE • FLUCTUS • 1775.

Voir fig. n° 8.

M. F. Feuardent, dans son catalogue de *Jetons et Méreaux*, donne, sous le n° 8962 *a*, un cliché d'artiste, en étain, sans revers, d'un jeton aux armes accolées de l'Intendant Caze de la Bove et de sa femme, Suzanne l'Escarmotier. Ce numéro doit être supprimé de la liste qu'il donne des Intendants de Bretagne.

Il y a bien eu une alliance entre un Caze de la Bove et Suzanne l'Escarmotier, mais cette alliance, suivant d'Hozier, eut lieu par un contrat du 24 décembre 1747 (notre Intendant avait à cette époque l'âge de sept ans), entre Anne-Nicolas-Robert de Caze et Suzanne-Félix l'Escarmotier.

Anne-Nicolas-Robert était un deuxième fils de Gaspard-Hyacinthe de Caze et frère de Gaspard-Henri de Caze, père de notre Intendant.

Le 4 janvier 1778, il adresse aux Maire et Echevins de Nantes une lettre en réponse à celle qu'il avait reçue à l'occasion des souhaits de nouvel an.

« Je suis très reconnaissant, Messieurs, des marques

(1) Archives municipales, reg. B B. 104, r° 43 et r° 59. — C. C. reg. 232, art. 413

d'attention que vous voulez bien me donner au sujet de la nouvelle année ; recevez-en, je vous prie, mes remerciements, et soyez persuadé que je saisirai avec plaisir toutes les occasions de contribuer à l'avantage de votre Ville.

« Je suis très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Caze de la Bove (1).

Le 14 avril 1779 fut terminée, grâce aux bons soins que M. de Caze de la Bove y avait apportés, la transaction entre la Communauté de Ville et la comtesse du Barry, pour l'acquisition, moyennant la somme de 160.000 l., de l'usufruit des boutiques et échoppes situées dans différents quartiers de la ville et qu'elle devait à la munificence de son royal amant Louis XV ; la tractation de cette transaction avait duré plus de dix ans.

Il avait favorisé le projet conçu par la Communauté de Ville de faire élever l'hôtel de la Bourse sur l'éperon de l'île Feydeau ; à cet effet, il avait donné l'ordre à M. Potain, Contrôleur Général des Bâtiments du Roi, de faire des plans ; deux projets avaient été exécutés par M. Potain, le premier le 29 novembre 1776, le second le 13 janvier 1778, mais les deux projets dormirent dans les cartons des Archives municipales, où on peut aujourd'hui les examiner (liasse D.D. 319). Ce ne fut que plus tard, en 1785, quand M. Potain réclama le prix de ses deux plans, que la question revint à l'ordre du jour ; il fut reconnu, par les sondages qu'y opérèrent MM. Groleau et Crucy, que le terrain n'était pas assez solide pour y édifier un monument de cette importance.

Je ne crois pas que son nom ait été donné à l'une des voies de notre ville, mais la ville de Lorient l'a donné à l'une de ses promenades, qui s'appelle encore aujourd'hui Cours de la Bove.

(1) Archives municipales, liasse A. A. 24.

***

Le douzième Intendant fut Marc-Antoine Le Fèvre de Caumartin de Saint-Ange, Chevalier, Seigneur de Boissy, Le Chatel et autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, naquit en 1751 ; il devint Conseiller au Parlement en 1775, Maître des Requêtes en 1777, Intendant de Franche-Comté en 1783, Intendant en Bretagne du 29 janvier 1784 au 8 mai 1784 ; émigra en Angleterre en 1792 et mourut le 31 août 1803; avec lui finit la descendance mâle des Caumartin.

Il était fils de Antoine-Louis-François Le Fèvre de Caumartin, Marquis de Saint-Ange, Comte de Moret, Seigneur de Caumartin, de Boissy, etc., né le 30 juillet 1725, Conseiller au Grand Conseil en 1746, Président en 1751, Intendant des Trois-Evêchés en 1754, de Lille en 1756, fut nommé Conseiller d'Etat par semestre en 1781. En outre, par provisions du 8 avril 1771, il avait été pourvu de la charge de Chancelier, garde des Sceaux de l'ordre de Saint-Louis, ce qui lui donnait le droit de porter les insignes de Grand-Croix. Cette charge fut supprimée par édit de janvier 1779, mais M. de Caumartin en conserva les honneurs.

En 1793, emprisonné pendant plusieurs mois, il fut assez heureux pour échapper à l'échafaud révolutionnaire ; il mourut en avril 1803, quatre mois avant son fils Marc-Antoine.

De 1778 à 1784, il fut Prévôt des Marchands de Paris. Pendant cette période, il avait obtenu, en cette qualité, trois bourses de jetons, en 1778, en 1780 et en 1782.

En 1754, pendant son intendance à Metz, il avait eu de sa femme, Geneviève-Anne-Marie Mouffle, fille de Jean-Simon Mouffle, Receveur Général des Finances, et de Geneviève-Marie Brochet de Pontcharrot, qu'il avait épousé le 30 juin 1749, un second fils, qui fut nommé Casimir-Antoine-Louis-François-Metz, qui devint officier

au régiment du Roi Infanterie et qui mourut à La Rochelle en 1780.

A l'occasion de la naissance de son second fils, pour la commémorer, des jetons avaient été frappés portant cette date de 1754, sur lesquels on retrouvait les armoiries des Caumartin, qui sont : d'azur à cinq trangles d'argent, mais aussi les armoiries des Fouquet-Lévis, Béthune, Marieulles et Metz.

M. de Caumartin exigeait de la municipalité une très grande régularité dans le paiement de ses fournisseurs et entrepreneurs de travaux publics, dont le réglement était souvent reporté d'année en année ; en voici un exemple par la lettre qu'il adressa de Paris, le 27 mars 1784, à Messieurs les Officiers Municipaux de Nantes :

« J'ai approuvé, Messieurs, et je vous renvoie votre délibération du 20 du courant, pour faire payer au nommé Le Cadre, la somme de 424 l. 10 s. à laquelle monte le prix des fournitures et ouvrages qu'il a fait pour votre Communauté, depuis le 2 octobre 1778, jusqu'au 1er janvier dernier ; mais je vous observe qu'il convient que les mémoires de ces sortes de dépenses soient mis en règle et que le paiement en soit délibéré au plus tard chaque année ; vous voudrez bien avoir cette attention à l'avenir.

« Je suis très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Signé : CAUMARTIN DE St-ANGE (1). »

Pendant le court séjour que fit en Bretagne, comme Intendant, Marc-Antoine de Caumartin, la Communauté de la Ville de Nantes n'eut pas le temps de lui offrir une bourse de jetons ; je n'ai retrouvé aucune délibération qui en fasse mention.

Cette famille considérable n'était pas inconnue en Bretagne lorsque Marc-Antoine de Caumartin vint comme Intendant.

(1) Archives municipales, C. C 487 liasse.

Un membre de la sixième génération directe, Jean-François-Paul Le Fèvre de Caumartin, né à Paris le 16 décembre 1668, d'abord destiné à l'Ordre de Malte, avait été pourvu de l'abbaye de Notre-Dame de Buzai, ordre de Citeaux, au diocèse de Nantes, par la démission de Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, son parrain. Il fut reçu, à l'âge de 26 ans, en mars 1694, membre de l'Académie Française. Il fut nommé à l'évêché de Vannes le 17 septembre 1717, sacré le 17 juillet 1718 à Dinan, par l'évêque de Saint-Malo, en présence des Etats de Bretagne ; mais il n'occupa que peu de temps son siège, car il était transféré à l'évêché de Blois le 17 août 1719. Il mourut à Paris, d'une attaque d'apoplexie, le 30 août 1733.

On a de lui un portrait in-8°, profil à gauche, édité chez Crépy, à Paris.

***

Le treizième Intendant fut Antoine-François Bertrand de Molleville, Sr de Montesquieu, Volvestre, le Plan, Saint-Cristaud, la Bastide, Molleville et autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel.

Né à Toulouse en 1744, il fut nommé à l'Intendance de Bretagne le 8 mai 1784, en remplacement de M. Le Fèvre de Caumartin de Saint-Ange, en même temps que le comte de Montmorin de Saint-Hérem remplaçait le marquis d'Aubeterre, imbu des idées de M. de Maupeou, sous le ministère duquel il avait été Maître des Requêtes. Il était réfractaire aux idées libérales qui, depuis quelques années, commençaient à se faire jour. Il était convaincu que l'évêque de Rennes, Mgr Bareau de Girac, était le principal auteur de la division et des troubles qui avaient agité la Bretagne ; aussi, sur l'observation que lui en fit M. de Breteuil, Secrétaire de la Maison du Roi, Mgr de Girac s'abstint-il de présider le Clergé à la Tenue des Etats, à Rennes, le 8 novembre 1784.

La question des tabacs en poudre avait déjà causé beaucoup d'ennuis à l'Intendant ; les Bretons ne voulaient acheter que du tabac en carotte, qu'ils râpaient ; il avait été obligé de s'opposer à l'incendie des barils de tabac en poudre.

Il s'aliéna l'ordre de la Noblesse pour avoir, pendant la Tenue de 1786, expulsé deux gentilshommes, MM. Pouences de la Plesse et Le Métayer de Runello, qu'il n'avait pas, au préalable, invité chez lui ; aussi M. de Calonne, le 15 novembre 1786, lui écrivait-il : « Je vous exhorte à redoubler de prudence afin d'éviter tout ce qui pourrait donner lieu à de pareilles tracasseries. (1) »

Dès le commencement de l'année 1785, il avait été question d'établir à Nantes un guet à pied et à cheval ; mais pour commencer, afin d'éviter une trop grande dépense, on crut qu'un guet à pied de 120 hommes pourrait suffire ; il s'agissait de soulager la milice bourgeoise, qui ne faisait pas, d'ailleurs, tout son possible pour la répression des *vols multipliés, meurtres et brigandages de toute espèce.*

La réforme était due à l'initiative de M. Bertrand de Molleville ; il avait su y intéresser le comte de Montmorin et même le duc de Penthièvre, gouverneur de la Bretagne ; ses lettres des 13 et 25 février, 26 mars 1785, 15 octobre 1786, montrent toute l'importance qu'il attachait à cette innovation.

Une ordonnance du Roi, du 4 octobre 1786, fut affichée dans la ville ; elle établissait le nombre et l'armement de cette garde : un capitaine-commandant, un capitaine en second, un lieutenant en premier, un lieutenant en second, un sergent-major, deux fourriers écrivains, dix sergents, trente caporaux, cent cinquante fusillers et trois tambours ; en tout, deux cents hommes.

Une délibération de la Communauté de Ville fut prise à ce sujet (B.B. registre III, f° 293).

(1) *Histoire de Bretagne*, par Barth. Pocquet Tome VI, p. 371

Mais la ville de Nantes ne pouvait pas seule pourvoir aux frais de la nouvelle compagnie, elle avait besoin de la participation des Etats de Bretagne ; ils refusèrent d'y souscrire, de sorte que la milice bourgeoise fut obligée de continuer son service de patrouille (1).

Aussi l'Intendant se plaint-il amèrement : « Les Etats ajournent le crédit, les gentilshommes prétendent que la noblesse ne doit pas contribuer à cette dépense. Ainsi ils cherchent à se rendre maîtres de tout ce qui concerne l'administration des villes ; dans deux ans il y aura plus d'embarras et de difficultés encore, la Commission diocésaine dirigée par les nobles et les ecclésiastiques (car le tiers est toujours nul) proposera des moyens onéreux pour le peuple et qu'il faudra rejeter. (2) »

Il tenait strictement la main à ce que la Communauté de Ville ne fît pas certaines dépenses pour s'offrir aux frais des contribuables des douceurs que ses membres auraient dû payer de leurs deniers ; en l'espèce la somme n'était pas forte, répartie qu'elle était sur cinq années.

Rennes, le 12 *janvier* 1785.

A Messieurs les Officiers Municipaux de Nantes.

J'ai reçu, Messieurs, l'état des liqueurs et caffé qui ont été fournis au Bureau de l'Hôtel de Ville pendant les années 1780, 1781, 1782, 1783 et 1784, montant à 479 l. ; mais je ne suis pas disposé à allouer des dépenses de cette espèce, qui ne peuvent être prises sur des fonds dont l'emploi ne doit être fait que pour l'utilité publique.

Je suis très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : DE BERTRAND (3).

(1) Archives municipales, liasse E. E. 35.

(2) *Histoire de Bretagne,* par M. Barth. POCQUET. Tome VI, page 371.

(3) Archives municipales, liasse C. C. 487.

Par une autre lettre du 2 avril 1785, il ne veut approuver que les dépenses utiles et essentielles.

A M. Guérin de Beaumont, Pr Sindic de la Communauté de Nantes.

Je vois avec peine, Monsieur, que la Communauté de Nantes commence à s'obérer et mon intention est d'y porter remède, soit en supprimant toutes les dépenses qui ne sont pas essentielles et en diminuant toutes celles qui sont susceptibles de réduction, soit en n'autorisant de travaux publics qu'en proportion de fonds libres qui seront dans la caisse. Pour remplir dès à présent le premier objet, je vous prie de m'envoyer le tableau des charges ordinaires et annuelles (non compris les rentes, avec vos observations à mi-marge sur les suppressions ou réductions qui peuvent être ordonnées ; vous voudrez bien faire mention à chaque article, des arrêts, ordonnances et règlements qui les ont autorisées.

Je suis très parfaitement, Monsieur, etc.

Signé : DE BERTRAND (1).

Le conflit entre les Etats et l'Intendant s'aggrava lors de la levée des vingtièmes et surtout pour la répartition des fouages extraordinaires qui devaient être établies sur toute la population, et à laquelle le clergé et la noblesse s'opposa.

L'Assemblée des Notables réunie à Versailles le 29 janvier 1787, à laquelle prirent part six députés bretons, ne résolut rien et finit lamentablement, le 25 mai 1787.

Par sa lettre du 21 avril 1787 à Bouvard de Fourqueux, Contrôleur-Général, l'Intendant Bertrand de Molleville juge les Etats de Bretagne incapables d'opérer les réformes demandées par M. de Calonne.

« La noblesse ne paie que sa quote-part des vingtièmes

(1) Archives municipales, C. C. liasse 487.

et 125.000 livres de capitation ; les autres 6 millions, sont à la charge du peuple ; les pensions accordées à la noblesse, proviennent en presque totalité de taxes roturières, l'imposition de la Bretagne quoique ménagée vis-à-vis des autres provinces, n'en est pas plus riche, le commerce y languit, l'agriculture y est négligée. Nulle industrie, nulle activité de la part des habitants, nul zèle, nul encouragement de la part des Etats. »

Tableau poussé au noir, car si on s'en rapporte seulement à notre ville de Nantes, le commerce et l'industrie étaient loin de péricliter.

Le 10 mai 1788 il s'acquitta, accompagné de M. de Thiard, de la périlleuse mission de dissoudre le Parlement de Bretagne ; à leur sortie du Palais, après avoir rempli leur mission, tous deux furent insultés et même blessés par la foule ameutée et ne furent sauvés que grâce au dévouement du lieutenant de Nouainville.

On ne les qualifie plus du titre de *Monseigneur* : la Commission intermédiaire, le Présidial, la Communauté de Ville ne les appellent plus que le sieur de Thiard, le sieur Bertrand ; une rue qui, à Rennes, portait le nom de celui-ci, fut appelée rue du Tartufe ; l'Intendant était bloqué chez lui, ne pouvant sortir ; le 2 juin seulement, il put, déguisé, sortir pour se rendre chez le commandant de Thiard, rue de Montfort ; il est reconnu malgré son habit bleu, la foule lui crie : Haro, pendre, brûler l'Intendant; on ne disait pas encore : *A la lanterne*; mais la troupe fait la haie et l'Intendant entre à pas précipités dans la cour du Commandant. On n'eut que le temps de lui jeter une pierre, qui se brisa contre un mur, et dont les éclats frappèrent la poitrine d'un de ses satellites.

La rumeur devient épouvantable, la fureur se porte au point que malgré les dragons et l'infanterie, on se fait place. On entre en foule dans le corps de garde, placé près et vis-à-vis de la porte du Commandant. On se saisit de tous les meubles, on les brise, on coupe les

brides des chevaux, on se jette sur la guérite de la sentinelle. Elle est enlevée et rompue en mille pièces ; chacun s'en dispute les débris. Le nombre, le tumulte, les cris, l'altération des figures, forment un effrayant tableau. Tout annonce le plus pressant danger et les plus grands malheurs (1).

Les membres du Parlement sortent, ils sont portés par la multitude à l'Hôtel de Cuillé et ainsi ce monstre à la bouche de fer, au cœur d'airain, comme l'appelle l'auteur du *Précis Historique*, fut dégagé.

Dès le 2 juin, un des membres du Parlement réunis à l'Hôtel de Cuillé avait mis en délibération le décret de prise de corps contre les sieurs Bertrand et de Thiard, sur ce qu'il lui fut représenté, qu'un instant de plus dans une séance déjà prolongée de 15 heures, exposerait la ville au carnage : il se désista. Le lendemain 3 juin, le même objet fut mis en délibération : les opinions durèrent une heure et demie, et il passa, de 26 voix contre 22, que le décret n'aurait pas lieu (2).

Le 9 juillet 1788, Bertrand de Molleville se rendit à Paris, sur l'ordre de M. de Lomenie de Brienne, qui lui reprocha ses insuccès, ses maladresses et ses fautes.

De cette ville, il adressa aux Officiers municipaux de Nantes une lettre du 27 septembre 1788, pour les aviser du passage à Nantes des ambassadeurs de Typoo Saeb.

« Les ambassadeurs de Typoo Saeb, Messieurs, doivent partir de Paris le 1er octobre pour aller s'embarquer à Brest. Ils passeront par Tours, Orléans, Nantes et l'Orient, lorsqu'ils ont débarqué à Toulon, le corps municipal s'est rendu à leur hôtel pour leur faire visite et leur présenter l'hommage de la ville, l'intention du Roi est que vous leur rendiez les mêmes honneurs, et je vous charge conformément aux ordres de Sa Majesté de

(1) *Suite du Précis historique des Evénements de Bretagne*, p 201.
(2) *Suite du Précis historique des Evénements de Bretagne*, p 245.

prendre les mesures les plus promptes pour procurer un logement commode à ces Ambassadeurs et tous les agrémens qu'il sera possible pendant leur séjour à Nantes.

« Je suis très parfaitement, Messieurs, etc.

« Signé : DE BERTRAND (1). »

Enfin, le 26 décembre, trois jours avant l'ouverture à Rennes des derniers Etats de Bretagne, le comte de Thiard était accompagné d'un nouvel Intendant, François-Germain Dufaure de Rochefort.

En octobre 1791, il fut nommé Ministre de la Marine ; accusé, non sans raison, de favoriser l'émigration dans le corps des officiers de la Marine, et d'avoir causé la perte de Saint-Domingue, il démissionna en mars 1792. Il devint un des ennemis les plus habiles de la Révolution. Chargé par Louis XVI de sa police secrète, l'ex-ministre chercha à influencer la Garde nationale et les sections ; Bertrand de Molleville fut, par décret de l'Assemblée, dénoncé au Roi ; il fut décrété d'accusation après le 10 août, accusé aux Jacobins de faire partie du Comité autrichien, par Gohier et Fouché, mais il put s'échapper et se réfugier en Angleterre, d'où il fit passer en France de faux assignats qui compromirent et firent monter sur l'échafaud un habitant de Boulogne. Il proposa, dit-on, au roi de faire accaparer les tribunes de l'Assemblée et lui soumit un plan d'évasion. Il fut surnommé l'Enfant terrible du Royalisme et mourut à Paris, le 19 octobre 1818, après être tombé dans la disgrâce de Louis XVIII.

Il avait débuté dans le monde littéraire avant de se faire connaître dans le monde politique ; il publia, en 1778, une lettre à l'auteur (Condorcet) de l'éloge du Chancelier de l'Hôpital, contenant des recherches sur l'histoire de Henri II. Paris, 1778, in-8°.

(1) Archives municipales, A. A. liasse 57.

En Angleterre, de 1792 à 1814, il fit :

1° *Histoire de la Révolution française.* 14 vol.

2° *Costumes des Etats héréditaires de la Maison d'Autriche.* 50 pl. coloriées.

3° *Histoire d'Angleterre.* 6 vol.

4° *Mémoires particuliers pour servir à l'Histoire de la fin du règne de Louis XVI.* 2 vol.

De même qu'à Rennes, une rue de Nantes porta son nom : rue de Bertrand ; mais à l'époque révolutionnaire on lui donna le nom de Santeuil, qu'elle n'a pas perdu depuis.

On a de lui un portrait in-8° gravé par Anth. Cardon et un autre portrait in-8° gravé par Jules Porreau, copie du précédent, publié par Vignières en 1855.

Malgré sa sévérité à l'égard des dépenses de la Communauté de la Ville et avant la dissolution du Parlement, la Communauté de Ville, par une délibération du Samedy 12 août 1786, avait résolu d'accorder à M. de Bertrand, Intendant de Bretagne, en raison de sa coopération dans une large part aux embellissements alors en voie d'exécution (il s'agit ici des travaux entrepris par l'économiste Graslin) une bourse de cent jetons d'argent ; voici la teneur de la délibération :

Mr le Maire a représenté que depuis l'avènement de M. de Bertrand à l'Intendance de cette province, il a saisi avec empressement toutes les occasions qui se sont présentées d'être utile à la Municipalité de Nantes, que plus d'une fois il a convaincu le Bureau qu'il prend le plus sincère et le plus vif intérêt à tout ce qui a rapport à l'embellissement et au bien-être de cette ville, que dans le dernier séjour qu'il a fait, il n'a pas hésité d'assurer les officiers municipaux qu'il est dans l'intention non seulement de soutenir et d'augmenter s'il est possible leurs privilèges et prérogatives, mais encore d'appuyer de sa protection et de son crédit tous les projets d'utilité qui tendront à accroître la prospérité de cette Ville, qu'il semblait que la Communauté ne pouvait se trou-

ver dans une circonstance plus favorable pour offrir à M. l'Intendant une bourse de jettons d'argent gravés à ses armes et à celles de la Ville, qu'elle avait lieu d'espérer qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il voudrait bien agréer le faible témoignage de sa reconnaissance et de son respectueux attachement. Mr le Maire a demandé qu'il fut délibéré sur son exposé.

Sur quoy ayant délibéré, le Bureau faisant droit sur la représentation de Mr le Maire, et ouï Mr Dreux pour le procureur du Roy Sindic en ses conclusions, a de son consentement arrêté d'une voix unanime que la Communauté de Ville en témoignage de sa reconnaissance et de son respectueux attachement envers Mgr l'Intendant ; fera sans retardement fabriquer des jettons d'argent, où seront gravées d'un côté les armes de Mgr l'Intendant et de l'autre celles de la Ville, avec cette devise latine . . . . . .

Lesquels jettons seront présentés par Mr le Maire de la part du Bureau à Mg l'Intendant, dans une bourse de velours cramoisi sur laquelle seront brodées en or, d'un côté les armes de Mgr l'Intendant et de l'autre celles de la Ville avec la même devise. En conséquence, ordonné que par le Sr Receveur et Miseur, les fonds nécessaires pour cette dépense seront fournis si besoin est, à celui des officiers municipaux à qui l'exécution de cette dépense sera confiée, au surplus, qu'il sera incessament écrit à Mgr l'Intendant pour l'informer du présent arrêté, et le prier de vouloir bien l'avoir pour agréable.

Fait et arrêté au Bureau de la Maison Commune de l'Hôtel de Ville de Nantes, les dits jours et an que devant (1).

Au registre de Miseri pour l'année 1787, on trouve un Paiement à M. Turquetil sous maire, la somme de neuf cent vingt livres, dix-huit sols, trois deniers pour son remboursement de pareille somme qu'il a fait relative-

(1) Archives municipales, B. B. 110, reg. vo 106.

ment à une bourse de jettons présentée à Mgr l'Intendant brodée à ses armes et à celles de la Ville, payée aux fins d'une ordonnance du Bureau du 31 mars 1787 approuvée par Mgr l'Intendant et quittancée par mon dit Sr Turquetil, le 12 mai dit an, cy rendue avec trois mémoires et quittances relatifs à la dépence (1).

Par cette ordonnance de paiement de 920 l. 18 s. 3 d., nous voyons qu'il a été frappé plus que la quantité désignée dans la délibération du 12 août 1786.

La gravure des coins coûtait généralement ..... 300 l.
Le coût de la bourse brodée était de 30 l.
Les menus frais pour port et emballage ..... 6 l.
Il restait pour la valeur métallique.. 584 l. 18 s. 3 d.

Or, comme nous l'avons vu, à cette époque le marc d'argent valait 53 l. 9 s. 2 d. Cette somme de 584 l. 18 s. 3 d. représente le poids de 10 marcs, 7 onces, 2 gros, 2 deniers et 2 grains, équivalents à 2 kilog. 669 grammes ; comme les jetons en question pèsent exactement chacun 8 grammes, on déduit une quantité de 333 jetons, à une petite fraction près.

Il est probable qu'une bourse de 200 jetons fut offerte à l'Intendant et une autre de 100 jetons au capitaine de navire Berthelin ; le reste, 33 jetons, a pu être réparti entre les membres du Bureau.

Le capitaine Berthelin s'était chargé de relever la carcasse du navire *Les Deux Amis*, appartenant à M. Greslaud, qui s'était échoué à l'entrée du port de Paimbœuf, y avait été abandonné et empêchait l'entrée et la sortie des navires ; M. Berthelin était venu à bout de son entreprise, à la grande satisfaction de l'Intendant et de la Communauté de Ville.

Il avait refusé des honoraires pour son travail, qui avait duré trente-trois jours, quoique éloigné du lieu de

(1) Archives municipales, C. C. 236. Comptes de Miseri, art. 474.

ses affaires et occupé à des détails des plus compliqués, dans le seul but d'être utile à sa patrie.

Le Bureau de la Communauté, pour reconnaître le désintéressement de M. Berthelin, avait, par une délibération du 24 décembre 1785, décidé de lui offrir une bourse de cent jetons d'argent pareils à ceux de la Mairie actuelle, en mémoire plutôt qu'en récompense des bons offices qu'il a rendu à la Communauté de Ville (1).

La devise, laissée en blanc dans la délibération du 12 août 1786, était celle-ci : PORTUS PATET NON VADA TIMENDA, faisant allusion au travail exécuté dans le port de Paimbœuf. Il est certain que l'on aura attendu que les jetons de l'Intendant fussent frappés pour lui en offrir une bourse, mais avec une devise rappelant l'œuvre accomplie, au lieu de cent jetons semblables à ceux de la Mairie.

M. de la Nicollière, dans son *Livre Doré*, page 43, s'en rapportant à la délibération du 24 décembre 1785, dit : « Il faut convenir que la *mémoire* du désintéressement de M. Berthelin, pour nous servir de l'expression même des Ediles, devait être assez mal transmise à la postérité par les cent jetons frappés aux armes du maire en charge. »

Cette remarque eût été exacte si le projet avait été exécuté à la lettre, et tel avait été sans doute le premier projet ; mais la Communauté de Ville accomplit mieux le but qu'elle s'était proposé en offrant une bourse de cent jetons semblables à ceux de l'Intendant.

Le jeton porte au droit, sans légende, les armes de M. Bertrand de Molleville, qui sont : d'or au chêne de sinople sur un tertre de même, chargé d'un cerf de gueules, au chef d'azur chargé de deux coquilles et d'une étoile d'argent ; timbré d'une couronne de marquis ; supports : deux licornes.

℟ PORTUS PATET NON VADA TIMENDA. 1786. Sur un

(1) Archives municipales, B. B. reg. 110, r° 3 et r° 32.

cartouche, armes de la Ville de Nantes entourées de la cordelière et timbrées d'une couronne murale. Voir fig. nº 9.

Ma collection.

Une autre bourse de jetons a été offerte à l'Intendant par la ville de Rennes, pendant la mairie de M. de la Motte Fablet.

Sur un cartouche, deux écus séparés sont posés ; le premier, aux armes de M. Bertrand de Molleville, comme ci-dessus ; le second, de..... timbrés d'une couronne de marquis ; supports : deux licornes.

℞ DE • LA • MAIRIE • DE • Mr • DE • LA • MOTTE • FABLET Armes de la ville de Rennes, sur un cartouche, timbrées d'une couronne comtale ; le tout placé sur un entablement, supporté par deux consoles, reliées entre elles par une guirlande de fleurs et de fruits. Supports : deux lévriers, ayant chacun une cravate semée de mouchetures d'hermines ; sous l'entablement, le nom du graveur : GATTEAUX. Octogone, cuivre. Collection Stot.

Un autre jeton, mais satirique, celui-là, a été décrit par M. Fornier dans son ouvrage sur les jetons de Bretagne, page 70.

BERTRAND INTENDANT DE BRETAGNE. Tête à deux faces, comme celle de Janus ; dessous, un gibet ?

℞ MONVMENT/DE/LA/HAINE/PVBLIQVE/1788, en cinq lignes dans le champ.

M. Fornier dit que cet exemplaire a dû être frappé à Rennes vers la fin de 1788. « Je n'ai pas à rappeler les graves événements qui se sont pas és à cette époque, ni à rechercher la responsabilité qui peut peser sur le comte de Thiard, gouverneur de la Province, et sur M. Bertrand de Molleville, Intendant général des finances en Bretagne. Ce qui est certain, c'est qu'à cette époque la Bretagne toute entière, et Rennes particulièrement, était soulevée d'indignation contre ces deux personnages, qu'elle réunissait dans une haine commune.

« Cet état des esprits, qui ne peut être contesté, me porte à croire que les deux têtes représentées sur ce jeton sont celles du comte de Thiard et de M. Bertrand de Molleville ; si la légende ne porte qu'un nom, c'est que, malgré tout, on respectait encore jusqu'à un certain point celui qui représentait la personne du Roi ; on le haïssait, mais on ne le nommait pas. »

***

Le quatorzième et dernier Intendant de Bretagne fut Germain-François du Faure, Chevalier, Seigneur de Rochefort, le Chatenet, Sept-Fons et autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Avocat général de la Cour des Aydes de Paris : il fut présenté en cette qualité à Leurs Majestés, le 28 avril 1776, et Conseiller d'honneur de ladite Cour.

Il fut nommé à l'Intendance de Bretagne le 26 décembre 1788.

Les Archives municipales nous apprennent peu de choses sur ce personnage ; on a de lui une lettre circulaire, adressée au Maire et datée de Nantes, le 25 mai 1789.

« Le Roi ayant jugé à propos, Monsieur, de faire faire une reconnaissance particulière des établissemens militaires et des emplacemens de la Maréchaussée en Bretagne, je vous préviens que Sa Majesté a désigné M. Amabert, Aide-Maréchal-Général des Logis de l'armée, pour remplir cette mission et qu'il doit se rendre dans cette Province. Je vous prie de procurer à cet officier, qui arrivera incessament en votre ville, tous les renseignemens qui lui seront nécessaires, pour le mettre en état de se conformer aux instructions qu'il a reçues et de rendre les comptes détaillés qui lui sont demandés par le Ministre de la guerre. Je suis très parfaitement, etc.

« Signé : DUFAURE-ROCHEFORT. »

Le 11 août 1789, il écrivit à la municipalité, qui avait en partie démissionné, une lettre qui fut lue par M. Meslé, échevin, le 15 août, dans la séance administrative, dans laquelle il informait la Communauté de Ville que Sa Majesté a bien voulu permettre que, provisoirement, et jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait proposé un nouvel ordre pour les municipalités, il soit procédé à l'élection des officiers municipaux, dont l'exercice est fini, ou qui ont donné leur démission, sans se conformer à l'usage des listes.

Les habitants âgés de 25 ans et inscrits sur le rôle des contributions furent appelés à voter dans les églises de la ville, divisée à cet effet en quinze districts.

M. Danyel de Kervégan fut élu Maire par 1130 voix.

On a à son sujet une délibération de la municipalité, datée du 16 juin 1789, pour lui offrir une bourse de jetons.

Au Bureau de l'Hôtel Commun de la Ville de Nantes, où présidait M. Richard de la Pervenchère, Maire ; assistants, Messieurs Bodin des Plantes, sous Maire, Bizeul, Pierre-Michel Heulin de la Martinais et Marion de Procé, anciens échevins; M. Chardot faisant fonctions de Procureur du Roy Sindic.

Au Bureau il a été dit, que depuis que Monseigneur du Faure de Rochefort, Maître des Requêtes a été nommé à l'Intendance de Bretagne, il a donné les plus grandes marques d'attention et de bienveillance à l'administration municipale, que pendant le court séjour qu'il a fait en cette ville, il a bien voulu s'occuper des moindres détails qui y avaient raport, qu'il a permis avec la plus grande bonté qu'on eut discuté devant lui les affaires susceptibles des moindres difficultés, comme celles qui étaient de la plus grande importance, qu'enfin il a daigné promettre ses solicitations et ses bons offices auprès des Ministres et des Conseils du Roi pour faire obtenir à la Communauté la justice qu'elle a droit d'espérer pour différents objets, et que le Bureau ne peut

se dispenser de lui prouver toute la reconnaissance qu'il lui doit.

Sur quoy le Bureau délibérant, après avoir ouï M. Chardot échevin en ses conclusions, attendu l'absence du Procureur du Roy Sindic. Cédant à l'empressement qu'il a de témoigner sa reconnaissance à Monseigneur l'Intendant, quoiqu'il reconnaisse qu'il est dans l'impuissance de lui en donner des preuves telles qu'il les mériterait, l'a prié d'accepter comme un gage de sa gratitude et de son attachement le plus respectueux, une bourse de deux cents jettons d'argent, frappés à ses armes et à celles de la Ville. En conséquence a ordonné que par le sieur Receveur et Miseur de cette Ville, les fonds nécessaires pour cette dépense, seront fournis à celui de MM. du Bureau à qui l'exécution de la présente sera confiée et qu'il sera écrit à Monseigneur l'Intendant, pour le prier d'agréer cet hommage (1).

Je ne sais si cette délibération a été mise à exécution, car on n'a jusqu'ici retrouvé aucun des deux cents jetons dont il est parlé ; je ne crois pas que ce soit à cause des préludes de la Révolution, car d'autres jetons ont néanmoins été frappés pour le Maire, M. de Kervégan, à la date 1789-1790.

Il n'a pas non plus été retrouvé d'ordonnance certaine pour leur paiement. On n'en trouve qu'une, du jeudi 13 janvier 1790, qui pourrait s'y rapporter, mais il s'agit d'un paiement de 911 l. 4 s. Il faudrait supposer que le poids des jetons ait dépassé de beaucoup le poids de ceux offerts jusqu'ici, ou que la valeur de cette ordonnance englobât en même temps d'autres dépenses que celle des jetons. Voici cette ordonnance :

Du jeudy treize janvier mil sept cent quatre vingt dix, environ les cinq heures après midy.

Les Sous-Maire et Echevins de la Ville et Communauté de Nantes.

(1) Archives municipales, B. B. 112, reg. f° 79 r°.

Vu au Bureau l'état des payements et déboursés faits pour le compte de la Communauté de Ville, depuis le 23 août 1789 jusqu'au 5 janvier 1790, par M. de K/végan, Maire, Montant le dit état à la somme de 911 l. 4 s., dont il convient que M. de K/végan ait le remboursement et ouï sur ce M. Cornet échevin en ses conclusions, pour le Procureur du Roy Sindic, absent.

Nous Sous-Maire et échevins sus dits, ordonnons que sur les deniers communs patrimoniaux et d'octrois de cette ville, mon dit sieur de K/végan, maire, aura payement de la somme de 911 l. 4 s., pour les causes cy-dessus mentionnées, quoy faisant et rapportant par le dit sieur Receveur et Miseur, la présente approuvée de Mgr l'Intendant et quittance comptable sur ce suffisante. La dépense lui en sera passée et allouée dans ses comptes, conformément aux arrêts du Conseil, rendûs au sujet. Fait les dits jours et an que devant ainsi signé à la minute.

DE K/VÉGAN M. L. MÉNARD. (1)

François-Germain du Faure de Rochefort résigna ses fonctions entre les mains du Directoire départemental, le 31 août 1790.

Ses armoiries, retrouvées sur une pièce imprimée à en-tête, s'y trouvent reproduites ; elles sont : de gueules à une roue de Sainte Catherine de ..... accompagnée de trois quintefeuilles de ..... deux en chef et une en pointe.

De ce qui précède, il résulte que, sur quinze jetons des Intendants de Bretagne, six n'ont pas été retrouvés. Ce sont :

Les deux jetons de Feydeau de Brou portant les dates 1720 et 1721 décrits au *Journal de la Monnaie des Médailles* sous les nos 1010 et 1030.

3° Celui offert par la Communauté de la Ville de Nantes en 1752 à M. Camus de Pontcarré de Viarmes,

(1) Archives municipales, B. B. 112, reg. f° 139 r°.

4° Celui offert par la même Communauté en 1754 à M. Cardin-Xavier-François Le Bret et portant la devise : SUBIT • ISTO • NUMINE • PORTUM.

5° Celui offert par l'Administration Municipale de Rennes à M. Jacques de Flesselles par délibération du 16 avril 1767.

6° Celui offert par la Communauté de la Ville de Nantes à François-Germain du Faure de Rochefort suivant une délibération du 16 juin 1789.

Nous espérons que des exemplaires de ces six jetons seront révélés. Peut-être apprendra-t-on aussi que des bourses autres que celles connues ont été offertes aux Intendants, notamment par la ville de Rennes; l'énumération ci-dessus ne saurait être considérée comme définitive.

Il y a lieu d'observer que le jeton frappé pour Antoine-François Ferrand n'a pas été émis en Bretagne ; il fut offert par la ville de Dijon et il en porte les armes ; mais les armes de Bretagne y figurant, je n'ai pas cru pouvoir l'écarter de notre collection, d'autant qu'il fut frappé à l'occasion de la désignation de Ferrand pour l'Intendance de Bretagne.

Le jeton de Paul-Esprit Feydeau n'a pas été offert par la Communauté de la ville de Nantes ; frappé indépendamment de la bourse de cent jetons offerte à l'Intendant pour les participants de l'entreprise des constructions de la grève de la Sausaye, afin de stimuler leurs réunions, il est assez répandu.

Les jetons offerts aux Intendants, à partir de 1750, par la Communauté de Ville, en quantité limitée, sont au contraire devenus d'une extrême rareté.

La première bourse offerte à M. Camus de Pontcarré de Viarmes était de cent jetons ; il n'y eut qu'une autre bourse offerte l'année suivante.

De même, en 1754, une première bourse de cent jetons fut offerte à M. Cardin-François-Xavier Le Bret, et une seconde en 1756.

Depuis cette date, le projet d'offrir tous les ans une bourse de jetons aux Intendants avait été oublié ; on n'en retrouve le souvenir que le 29 août 1767 ; à cette date une délibération de la Communauté de la Ville de Nantes offre une bourse de cent jetons à M. Jacques de Flesselles ; l'offre ne fut pas renouvelée ; aussi ces jetons sont-ils rarissimes ; un seul exemplaire en est connu.

M. François-Marie-Bruno d'Agay eut, en 1769, une bourse de deux cents jetons, indépendamment des vingt jetons distribués entre les membres du Bureau ; malgré cette quantité, un seul exemplaire est connu.

M. Gaspard-Louis de Caze de la Bove n'eut, en 1775, qu'une bourse de cent jetons, plus dix autres répartis entre les membres du Bureau ; ils sont restés d'une extrême rareté.

Enfin, en 1786, trois cent trente-trois jetons furent frappés aux armes de l'Intendant Antoine-François Bertrand de Molleville ; une bourse de deux cents jetons lui fut remise, une autre de cent remise au capitaine Berthelin, et trente-trois répartis entre les membres du Bureau. Ce dernier est un peu moins rare que les précédents ; plusieurs exemplaires sont connus.

On remarquera que tous les écussons des Intendants sont timbrés d'une couronne de marquis ; que ceux de la ville de Nantes sont timbrés d'une couronne murale, à l'exception du jeton de M. Camus de Pontcarré de Viarmes, où l'écusson aux armes de la ville est timbré d'une couronne comtale ; mais tous sont entourés de la cordelière, qui avait toujours accompagné les armes de la ville.

Les noms des Intendants ne sont pas spécifiés sur leurs jetons, à l'exception des deux premiers et de celui de M. de Flesselles, dont les nom et qualité entourent les armes de la ville. Sur ceux de MM. Camus de Pontcarré et Le Bret, les noms des maires sous la mairie desquels les jetons ont été offerts entourent l'écusson de

la ville de Nantes ; ceux de MM. Bruno d'Agay, Caze de la Bove et Bertrand de Molleville sont anépigraphes du côté de leurs armes et leurs devises entourent l'écusson de la ville.

Il résulte enfin de l'ensemble de cette étude que les Intendants n'eurent que des rapports peu amicaux avec les Etats de Bretagne ; étrangers à la Province, ils étaient obligés, par le pouvoir central, d'en tirer des sommes de plus en plus considérables, tout en restreignant autant que possible ses privilèges ; d'où des heurts continuels.

Par contre, les municipalités, surtout celles des grandes villes et principalement Nantes et Rennes, avaient tout avantage à rester dans les meilleurs termes avec eux, afin d'obtenir par leur entremise les faveurs du pouvoir, par exemple les augmentations des droits d'octrois, et de faciliter aussi l'exécution des grands travaux projetés pour l'embellissement de leurs villes. L'offre de ces bourses de jetons devait flatter l'amour-propre de ceux auxquels elles étaient offertes.

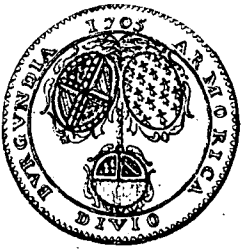
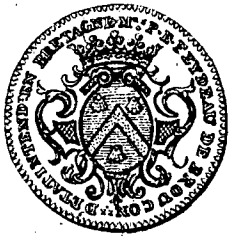
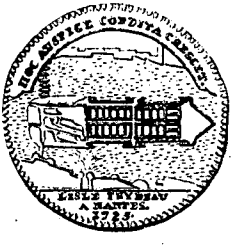

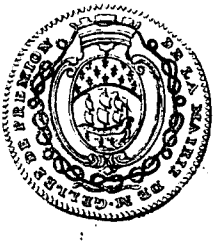

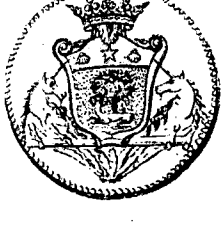

PROJET, EN FAVEUR DU COMMERCE, DE SIMPLIFICATION

DANS LA MANIÈRE DE PORTER LE DEUIL,

présenté aux négociants de Nantes.

(14 Juin 1768)

Avant de prendre connaissance du mémoire du sieur ROYLLET, on ne relira pas sans profit le chapitre LXXVII du *Tableau de Paris*, intitulé : *De l'habit noir*, où le fameux MERCIER, sous la forme humoristique qui donne tant d'attrait à tous ses ouvrages, professe une opinion analogue à celle de son contemporain :

« Avec un habit noir on est vêtu, on est dispensé de suivre les modes et d'avoir des habits de couleur : on est censé être en deuil, et, quoique ce deuil soit éternel, on passe partout avec cet habillement.

« Il annonce, il est vrai, peu d'aisance; et, par là même, il est affecté aux solliciteurs, aux officiers réformés, aux rentiers sans accroissement, aux auteurs, etc. Ceux-ci le portent quelquefois pour intéresser en leur faveur, se faire remarquer et demander des pensions. Ce stratagème a réussi à quelques-uns : il serait très incivil d'en faire tout haut la remarque.

« Les deuils de cour, qui surviennent assez fréquemment, épargnent de l'argent aux bons Parisiens : ces deuils mettent dans la société le plus grand nombre fort à son aise, et l'on dirait alors que les fortunes sont égales.

« La chute des têtes couronnées n'est donc pas désagréable à Paris. Ces morts-là arrangent tout le monde, car l'habit noir s'accorde merveilleusement avec les boues, l'intempérie des saisons, l'économie et la répugnance à faire une longue toilette. *J'hérite de tel roi*, s'écriait un poète de ma connaissance. — *Comment* ?

— *Comment ! il m'en eût coûté ce printens, pour un habit, vingt pistoles que je remets en poche ; et je porterai volontiers le deuil de Sa Majesté bienfaisante.*

« Il est assez plaisant de voir un bijoutier porter le deuil d'une tête couronnée, dont il estropie le nom, mais l'usage a prévalu, et ce n'est plus un ridicule pour les classes les plus humbles de la société. Lorsque le petit deuil arrive, ceux qui ne sont pas riches, ou qui ne savent pas se mettre, trahissent leur état, et les gens du monde reparaissent brillans, et se moquent de l'indigence, qui ne fait que se mettre tout en noir des pieds à la tête.

« Le coup d'œil le plus brillant au spectacle est dans ces jours de petit deuil ; c'est alors que les femmes et leurs diamans paroissent dans tout leur éclat. »

A la fin d'un modeste petit volume : *Le nécrologe des hommes célèbres de France par une société de gens de lettres*, édité à Paris, par l'imprimeur Desprez, en 1772, est donnée minutieusement l'*Etiquette des deuils* ; un résumé de ce code mondain trouvera bien sa place ici.

Père et Mère. — Le deuil est de six mois ; les trois premiers : laine, popeline, raz de Saint-Maur, étamine, bas et gants de soie noire, souliers et boucles bronzés ; au bout de six semaines, on peut mettre les pierres noires. Les trois mois finis, on prend la soie noire pour six semaines ; on peut porter les diamants. Les six dernières semaines sont de petit deuil ; on porte ou le blanc uni ou le noir et le blanc.

Grand-Père et Grand'Mère. — L'étiquette est la même, mais le deuil n'est que de quatre mois et demi : six semaines en laine, six en soie et six de petit deuil.

Frère et Sœur. — La laine pendant un mois, quinze jours la soie, quinze jours le petit deuil.

Oncle et Tante. — Le deuil est de trois semaines et peut se porter en soie.

COUSIN-GERMAIN. — Quinze jours.

ONCLE A LA MODE DE BRETAGNE. — Onze jours, six en noir, cinq en blanc.

COUSIN ISSU DE GERMAIN. — Huit jours, cinq en noir, trois en blanc.

MARI. — Le deuil est d'un an et six semaines. Pendant les six premiers mois, les veuves portent le raz de Saint-Maur de laine... une ceinture de crêpe noir... une écharpe de crêpe plissée par derrière... la grande coëffe de crêpe noir..., les boucles bronzées ; le manchon revêtu de raz de Saint-Maur, sans garnitures, ou l'éventail de crêpe. Les six autres mois, la soie noire, les manches et garnitures de crêpe blanc, et les pierres noires, si l'on veut. Pendant les six dernières semaines, le noir et le blanc seulement, et non pas le blanc uni.

FEMME. — Le deuil est de six mois. L'homme veuf doit porter l'habit et les bas de laine, les manchettes de batiste à ourlet plat, les boucles bronzées, une grande cravate unie. Au bout de six semaines, l'habit de drap avec les boutons, bas de soie noirs... les boucles noires... Pendant les six dernières semaines, l'habit coupé ou petit deuil et les bas de soie blancs.

La durée des deuils est sensiblement plus longue à notre époque, et, en outre, il serait inconvenant d'aller dans le monde pendant la période du grand deuil ; il n'en était pas de même alors, ainsi qu'en fait foi le dernier paragraphe de l'*Etiquette des deuils* : « On peut paraître à la Cour dès les premiers jours de son deuil ».

Bon G. DE WISMES.

A MESSIEURS DE LA CHAMBRE DU COMMERCE ET AU CORPS DES NÉGOCIANS DE LA VILLE DE NANTES

Tout ce qui concerne, facilite ou étend le commerce, tout ce qui peut augmenter son activité ou écarter ce qui peut le ralentir, doit vous être présenté, et vous seuls, Messieurs, pouvés l'apprécier.

Vos occupations, vos lumières, vos vues patriotiques, vous font justement regarder comme des Etres bienfaisans, des citoyens précieux, des hommes chers à l'humanité, et comme les pères de cent mille bras utiles à la patrie.

Ces considérations, Messieurs, et l'admiration qu'excitent en moi vos mérites, m'ont encouragé à vous offrir mes réflexions sur un objet intéressant.

N'attendés pas que j'aille découvrir à vos yeux une nouvelle branche de commerce : Non, cela suppose de la capacité et je n'ai que du zèle.

Une idée simple, peut-être heureuse, et qui n'offre qu'un pas à faire du projet à l'exécution, renferme tout ce que j'ose soumettre à vos lumières.

Depuis longtems, Messieurs, les deüils empêchent l'argent de circuler dans les mains les plus actives. Depuis longtems ils portent au commerce des coups d'autant plus funestes qu'ils sont imprévus, et depuis longtems même le plus aimé de tous nos Rois a désiré pour l'avantage du commerce et le corps des Négocians que les deüils se portassent dans le cœur.

Certainement les coups qu'ils ont portés ont fait réfléchir aux moyens de les parer ; mais jusqu'à ce jour on a senti l'impossibilité de le faire, impossibilité qui subsistera toujours tant qu'on exigera pour le deüil un vêtement uniforme et général, dans quelle couleur que ce puisse être.

L'unique remède sans doute est de porter quelque chose d'étranger au vêtement, qui soit visible, et qui, de telle couleur ou étoffe dont on soit habillé, annonce sensiblement que l'on soit en deüil.

Tel est, Messieurs, un crêpe au bras, placé sur la manche, il se présente à tous les yeux et ne se quitte qu'en se déshabillant.

Ce moyen, qui paroit seul remplir sans inconvénient tout ce qu'on peut désirer, laisse chacun couvert de l'habit que ses facultés lui permettent de porter: il rend, si l'on veut, le deüil plus général; il ne gêne en rien ni la liberté publique ni l'aisance des particuliers; il ne confond plus sous une même couleur et l'artisan et l'homme attaché de plus près à l'Etat; enfin le deüil alors ne plongera plus le commerce dans de funestes léthargies.

J'ose croire que cette idée pour être simple ne paroîtra point ridicule; mais au contraire qu'en y réfléchissant on trouvera dans son cœur, et dans le goût du bien général, des raisons d'y applaudir.

En effet, Messieurs, quel homme ou quel citoyen pourroit se plaindre de cette étiquette déjà suivie par les défenseurs de la Patrie? Sans doute ils portent ainsi le deüil pour conserver à nos yeux ce précieux caractère, et tous les ordres de l'Etat le porteront de même par reconnoissance pour le commerce, par patriotisme ou pour suivre les intentions toujours bienfaisantes du Prince. Il se portera moins sur l'habit et mieux dans le cœur: de plus, une foule de particuliers qui, en consultant leurs facultés, ne le portaient qu'avec répugnance, suivront alors sans contrainte le deüil public.

Tout ce que nous venons de dire prouve sans doute que ce projet est digne d'être porté par vous au pied du Trône où s'assied le Roi le plus touché des maux que les deüils font éprouver au commerce, et pour se persuader qu'il en ordonnera l'exécution, il ne faut

que se rappeller qu'on l'a vu gémir en ordonnant de prendre les livrées de la douleur, et en arrêtant ainsi dans son cours le fleuve bienfaisant du commerce.

Il me semble, Messieurs, voir tous les cœurs sensibles reconnaître la bonté, la sagesse du Monarque qui nous gouverne, dans l'arrêt qui fixeroit « qu'à l'avenir le deüil se porteroit par un crêpe noir au bras, et par « les deux sexes indistinctement.

« qui distingueroit que ceux d'entre les sujets de Sa « Majesté qui, par état, par goût ou par économie « portent le noir, porteroient un crêpe blanc.

« qu'à compter de ce jour, ceux qu'un deüil public « ou deüil nommé de cour surprendroit en deüil de « famille, prendroient aussi un crêpe blanc sur la « manche.

« que dans les premiers tems du deüil, le dit crêpe « sera porté sur la manche gauche, et dans les derniers « tems sur la manche droite.

« que les Ecclesiastiques même pourront, ou seront « tenus, de prendre part aux deüils publics ainsi et de « la même manière que ceux des sujets de Sa Majesté « qui par état portent le noir, et s'abstenir s'ils veulent « de porter ceux nommés de cour. »

Que le préambule de cet arrêt pourroit être touchant ! Plus on y déduiroit les motifs qui détermineront à le rendre, plus l'intention bienfaisante et paternelle du Monarque paroîtroit dans son vrai jour.

Je le répète encore Messieurs, la manière de porter le deüil, en ajoutant quelque chose d'étranger au vêtement, est la seule qui laisse au commerce son activité, la seule qui ne diminuant la consommation des étoffes, laisse aussi le produit des droits perçus sur elles dans toute sa valeur, et par conséquent les revenus du Souverain provenans de cette partie dans une égalité nécessaire à ses dépenses.

J'ajoute qu'elle est aussi celle qui laisse le plus de

choix et qui offre le plus de ressources, car on peut indifféremment porter un crêpe, scavoir, en écharpe, en cravate, en ceinture, en cordon d'ordre tombant en pointe sur la poitrine, en cordon d'ordre passant de droite à gauche ou de gauche à droite, dessus ou dessous l'habit, en rosette à deux bouts tombans où se place la croix de Saint-Louis ou du Mérite, et même aussi où se place la clef de chambellan.

L'arrêt du Conseil pourroit déterminer de quelle façon il entend que la Noblesse de robe, d'épée, le tiers état, etc..., doivent ou peuvent porter le deüil. Il seroit permis ou enjoint à tous les particuliers et sujets de porter le crêpe au bras, et tous ceux qui par état et par opulence voudroient le porter d'une manière plus distinguée, comme en écharpe, cordon, etc..., seroient tenus d'en prendre une permission à un bureau à cet effet établi à l'hôtel de ville, et pour la quelle ils donneroient 5, 6 ou 12 livres, pour chaque deüil; et le produit des dites permissions, ainsi que celui des abonemens à vie qu'on recevroit dans le dit bureau pour une telle somme ainsi fixée par l'arrêt à la réquisition de ceux qui ne voudroient point à chaque nouveau deüil prendre une nouvelle permission, pourroient être appliqués aux bâtimens publics et nécessaires. comme les Hôtels de ville, quais, places, hôpitaux et autres, ou enfin aliénés au profit de l'Etat dans les tems de guerre ou de nécessité.

Le coût de ces permissions paroîtroit d'autant moins onéreux qu'il n'est aucun particulier qui, pour un nouveau deüil, ne dépense au moins le double du plus haut prix auquel on fixeroit les dites permissions ; et que d'ailleurs ce seroit contribuer d'une manière libre et peu dispendieuse aux embellissemens des villes.

C'est peut-être le moment de dire que ce projet ne présente aucune objection qu'il ne fournisse en même tems des raisons plus fortes pour la détruire.

Les alarmes continuelles des Negocians, les craintes des particuliers d'achepter ou trop tôt ou trop tard des étoffes en couleur de la saison, les langueurs sans cesse renaissantes que les deüils font éprouver au commerce, en multipliant le nombre des faillites, en plongeant quantité de familles honnêtes et laborieuses dans la pauvreté, ont guidé les réflexions de l'auteur. Il les soumet à vos lumières, avec une respectueuse confiance, persuadé que si ses sentimens, ses vues, son projet, ont l'honneur de vous plaire, vous daignerez, Messieurs, lui donner les moyens de se souvenir avec reconnoissance que les idées les plus simples ne sont pas les moins utiles, et que les sentimens patriotiques trouvent tôt ou tard des récompenses.

Par Royllet le fils de l'Académie de Bâle, né à Paris, et y demeurant rue Quincampoix à la Chaise Royale, et dont le père étoit Marchand Mercier et de l'Académie Royale d'Ecriture.

ce 14 juin 1768.

(*Archives de la Chambre de Commerce de Nantes*, C. 812-814.)

PROTESTATION DE PELLERIN
CONTRE LE REFUS DES AVOCATS DE NANTES DE L'INSCRIRE AU TABLEAU
(1778)

Joseph-Michel PELLERIN, naquit le 27 septembre 1751, à Nantes, paroisse Sainte-Croix. Le collège de l'Oratoire l'eut comme élève. Il fit son droit à Rennes et, suivant la *Biographie bretonne*, de LEVOT, « fut reçu avocat en 1772. » Comment faut-il concilier ce renseignement avec le premier paragraphe de la *Note*, où Pellerin affirme qu'il n'a jamais demandé à être inscrit au Barreau de Rennes ?... Je l'ignore. LEVOT ajoute qu'il ne plaida au présidial de Rennes qu'en 1774. Il revint ensuite dans sa ville natale et c'est alors que se place l'incident exposé dans le mémoire publié ci-dessous.

Très estimé de ses concitoyens, il fut député à l'Assemblée de Guérande : on le nomma commissaire pour rédiger les Cahiers de 1789 et il fut élu député aux Etats-Généraux. Il resta très attaché aux droits et franchises de la Bretagne et se sépara de ses collègues dans les questions portant atteinte à l'autorité monarchique. Quand fut adoptée la « Déclaration des droits de l'homme », il proposa, sans succès, d'y opposer la « Déclaration des devoirs ».

Il démissionna en 1790. Etant conseil des religieuses des Couëts, en 1791, il obtint justice de la violence sauvage avec laquelle elles furent enlevées. Mis en prison, relaxé, repris, il fit partie des 132 Nantais ; après son acquittement, il revint dans notre ville et y mourut le 29 novembre 1794.

Il laissait deux fils : l'un devint magistrat, l'autre professeur à l'Hôtel-Dieu ; l'un et l'autre démissionnèrent à la Révolution de 1830.

Pellerin écrivit les œuvres ci-dessous, où se manifestent son libéralisme et son patriotisme :

Idées d'un citoyen sur les réformes de l'administration de la justice en France (1788).

Suite des idées d'un citoyen sur les réformes de l'administration de la justice en France et réflexions sur les Etats-Généraux prochains, sur quelques objets de leurs délibérations et sur leur composition (octobre 1788). (Il s'y prononce pour l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois civils et militaires).

Mémoire historique sur la constitution des Etats de Bretagne, adressé aux gentilshommes bretons à l'occasion de la question de droit public actuellement agitée en cette province : Si la noblesse a, par droit constitutionnel de la province, celui d'assister en corps et par individus aux assemblées des gens des trois états du pays et duché de Bretagne (novembre 1788).

Discours d'un citoyen pour être prononcé à la Commune le 15 décembre 1788.

Observations sur un mémoire imprimé ayant pour titre « Réponse à un ouvrage intitulé : Mémoire historique sur la constitution des Etats de Bretagne » et adressées à l'auteur de cette réponse (1789).

Droit public de la province de Bretagne, avec des observations relatives aux circonstances actuelles en 1789. (L'auteur y révèle une connaissance approfondie de l'ancienne constitution de notre province).

Notons, en terminant, que Pellerin vit sa démarche de 1778 couronnée de succès, car nous le voyons au nombre des avocats de Nantes dès 1780.

Bon G. DE WISMES.

Mémoire à consulter

Un jeune Avocat, après s'être essayé, avec honneur, dans un des premiers Parlemens du Royaume, a retourné dans sa ville, avec l'intention de s'y fixer, et d'y exercer son état dans un Présidial qui y est établi. Il s'est présenté aux Avocats de ce siège, pour être inscrit sur leur tableau ; mais il en a éprouvé un refus décidé, uniquement fondé sur ce qu'il est fils d'un marchand fripier. Il n'y a rien de personnel à reprocher ni au père, ni au fils. Le père a constamment joui d'une très bonne réputation ; et quoi que ce soit une circonstance qui dût être fort indifférente, il est à la tête d'une fortune très honnête (1), qui ne permet pas de craindre que son fils se trouve jamais dans un état de nécessité, trop voisin d'une détresse qui pût faire rougir un ordre délicat (2).

Le fils a reçu une très bonne éducation. Jamais on n'a eu le plus léger écart à lui reprocher, et il a toujours montré la délicatesse, le désintéressement, l'honnêteté et même les talens qu'exige la profession qu'il a embrassée. Il demande *s'il doit être rejetté d'un état libre où le public ne cherche que des lumières et de l'honneur*, uniquement parce que son père, comme la plupart des hommes, n'a pas présidé à son sort, et qu'il est entré dans la voie que le hasard et les circonstances lui ont ouverte, sans le laisser maître sur le choix ?

Il observe que la communauté des Marchands fripiers est érigée dans sa ville (qui est une des plus considérables du Royaume) à l'instar de celle de Paris, et est gouvernée par les mêmes statuts et les mêmes règles (3).

(1) HONNÊTE, se dit souvent de ce qui est médiocre mais raisonnable et à couvert de reproche ; il a acheté cette maison à un prix *honnête*, c'est-à-dire ni trop haut, ni trop bas (*Dictionnaire de Trevoux*, IV, 947).

(2) DÉLICATESSE, inquiétude scrupuleuse (*Dict. de Trevoux*, II, 1931).

(3) Au tome II du remarquable ouvrage, en 3 volumes in-8°, consacré par le regretté M. PIED aux *Corps d'arts et métiers de*

Un arrêt récemment rendu au Parlement de Paris contre un avocat de Troyes fait naître une question incidente. Sur la foi de l'autorité de cet arrêt, on se propose d'apposer une fin de non-recevoir dans l'espèce actuelle. Dans l'espèce de l'arrêt il s agissoit d'une radiation, dans celle-ci il s'agissoit d'un refus d'admettre. Peut-on assimiler les deux espèces et la fin de non-recevoir serait-elle plus raisonnable que le vice de naissance ?

Dans sa réponse, Paris le 10 décembre 1777, M. Lefebvre de Dampierre, ex-bâtonnier des avocats au Parlement de Paris, dit *qu'au barreau de Paris l'origine des sujets, qui s'y présentent pour exercer la profession d'avocat, n'entre point en considération pourvu que le sujet ait recu une éducation et une instruction convenables à la profession.*

Que cette police, fondée sur l'humanité et sur l'intérêt public, pourrait recevoir des exceptions dans certains cas, où il y auroit lieu de rougir de l'extraction d'un confrère, dont la trop grande obscurité ne seroit pas couverte par l'éclat de talens prématurés.

Que, toutefois, lorsque la difficulté se présentera dans un barreau, il conviendra de déférer à *l'usage certain, constant et uniforme* de ce barreau.

la ville de Nantes, se trouve un chapitre sur les « fripiers ». On y apprend que le Roi signa, à Marly, en juin 1771, des lettres patentes portant érection, concession, confirmation et autorisation des statuts des Marchands et Maîtres Fripiers de la ville, faux-bourgs et banlieue de Nantes, enregistrées au Parlement de Rennes le 7 juillet, puis au Greffe du Siège Royal de la Police de Nantes le 24 du même mois ; elles furent proclamées à Nantes, le 22 août 1771, par le trompette ordinaire juré de la Ville. Ces statuts comprenaient 19 articles. Les fripiers de Nantes, qui reconnaissaient saint Charles pour patron, avaient 3 jurés gardes ; par l'article XVII, défense formelle leur était faite d'acheter aucuns meubles, hardes, etc., de gens vagabonds, suspects ou inconnus, s'ils n'avaient pas de répondant, d'acheter des hardes mouillées ou ensanglantées, à moins de savoir d'où venait le sang ou la mouillure, d'acheter les hardes du bourreau, de sa femme, des valets de l'Hôtel-Dieu ou celles provenant des hôpitaux, d'acheter ou revendre aucun ornement d'église, aucun habit de religieux ou de religieuse, à moins qu'ils ne fussent dépecés.

Que l'avocat de Troyes avoit été rayé par ses confrères pour plusieurs causes, servant de reproches personnels, mais il n'a point été question, dans l'arrêt de radiation, de fin de non-recevoir.

Ces deux pièces sont suivies des *Observations* dont voici le texte intégral :

Je ne suis point le rédacteur du mémoire sur lequel ont bien voulu consulter MM. les Avocats de Paris. La question leur a été proposée par un de leurs confrères qui prend à ma cause l'intérêt le plus vif, parce qu'il est l'ami de la Justice, du bon ordre, de l'intérêt public et de l'humanité, essentiellement compromis, outragés, violés par le système indécent de quelques avocats de Nantes.

Il n'étoit pas encore mention d'une consultation par écrit sur la question, lorsqu'on en parla à ceux de MM. les Avocats de Paris, qui connaissent les principes de leur Ordre. Un Député (ou Commissaire) de cette compagnie respectable, sur laquelle se feront toujours gloire de se modeler les autres compagnies d'avocats du Royaume, répondit sur le simple exposé de la question que le système des Avocats de Nantes était *indigne et inconcevable* ; *que le fils du dernier des artisans se présenteroit à l'Ordre, qu'il seroit reçu, sans autre examen que celui du personnel. Tels sont nos principes*, ajouta ce Député, *et il seroit bien étonnant qu'on en eût d'autres sur un Etat qui n'est distingué que par la liberté, l'honneur et les talens.* La réponse d'un autre Avocat fut qu'il n'y avoit que *de la surprise et de l'indignation à témoigner* contre le système de mes confrères. Tel fut l'accueil qu'il reçut auprès de plusieurs Membres du premier Barreau du Royaume.

La question fut ensuite proposée aux anciens de l'Ordre, en Assemblée, par le Bâtonnier qui sortoit récemment d'exercice. Il pouvoit même être encore regardé comme revêtu de cette dignité. Il présidoit à la

confection du Tableau réformé en 1777, et ce Tableau n'étoit pas imprimé à l'époque de la consultation du 10 décembre.

La réponse de MM. les Avocats de Paris n'est pas équivoque. Souscrite de celui de leurs chefs qui avoit proposé la question, elle est censée l'être de tous. Ce qui s'arrête à l'Assemblée d'un Ordre n'est jamais signé par les Opinans. L'arrêté du 5 juillet dernier pris par MM. les Avocats de Rennes, pour la confection de leur Tableau, et écrit au pied de ce Tableau, n'est signé que de M. du Châtelet seulement. On n'a pas cru devoir requérir la signature de tous les Membres; ce n'est pas l'usage.

Cette réponse de MM. les Avocats de Paris, au Mémoire qui leur a été présenté, dans mon nom, contient un certificat et un avis. Le premier porte qu'*au Barreau de Paris, l'origine des sujets qui s'y présentent, pour exercer la profession d'Avocat, n'entre point en considération, pourvu que le sujet ait reçu une éducation et une instruction convenables à la Profession. La délicatesse* des Avocats de Nantes y est proscrite comme contraire *à l'honnêteté et à l'intérêt public*, et cependant le Barreau du Parlement de Paris, le Barreau de la Cour des Pairs, est sûrement aussi noble, aussi pur, aussi éclairé que le Barreau du Présidial de Nantes.

La possibilité d'exception dont parlent MM. les Avocats de Paris, à la fin de leur certificat, tombe sur certains états absolument vils ; encore convient-on que des talens au-dessus du commun font oublier la naissance la plus obscure ; je n'ai point ces talens ; mais je ne suis pas non plus cet homme dont la trop *grande obscurité* a besoin de ce voile qui dérobe au regard de mes confrères une extraction qui pourroit les faire rougir.

L'avis de MM. les Avocats de Paris porte sur un cas dont on ne trouvera jamais d'exemple. On ne connoît

point de barreau dans le Royaume qui soit dans l'usage *certain, constant et uniforme*, de refuser des avocats qui ont de l'éducation et des mœurs, parce qu'ils sont d'une extraction obscure. Cet usage blesseroit les principes du Gouvernement et les loix de l'Etat. L'éducation est libre en France, et tout homme y a la faculté d'exercer la profession analogue à ses connoissances, à ses lumières et à ses talens. Les loix veillent de leur côté à la conservation de la liberté légitime des sujets, et cette liberté consiste, dans un état monarchique, à faire tout ce que permettent l'émulation et l'honneur, principes de sa constitution. Les loix seules pourroient donc mettre un frein à cette liberté. Une société quelconque n'en peut réclamer le droit, pas même celle des Avocats.

On a vu que cet usage, s'il existoit, blesseroit encore l'humanité et l'intérêt public. Mais il n'existe point, il n'existera jamais. Au surplus, il n'a jamais existé dans la compagnie des Avocats de Nantes. Il n'est même pas connu dans l'Ordre des Avocats de Rennes. Il est vrai qu'on a tenté de l'introduire, il y a vingt-cinq ans ; mais le projet d'introduire cet usage ne vécut qu'un jour, comme le système qui le forma ; il n'eut qu'une existence éphémère. On ne prouvera donc jamais qu'il ait acquis les caractères qu'il devrait avoir pour me condamner, qu'il soit *certain, constant et uniforme.*

Encore dans l'opinion des consultans *une éducation épurée, une fortune* qui ne fasse pas craindre que l'avocat oublie le premier devoir de sa profession, le désintéressement, doivent-elles faire plier les principes que des vues particulières auroient pu faire adopter à une compagnie.

J'ai reçu une éducation aussi épurée et aussi brillante que le premier de mes confrères.

> Du bien... j'en aurois moins que j'en aurois assez,
> A qui vit sans desirs en faut-il davantage ?

Je supplie le Public et mes Juges de ne me pas soupçonner d'avoir manqué une seule fois à l'honnêteté envers mes confrères. J'ose défier l'accusation. Je n'ai point craint mes démarches à Nantes, chez Me Angebault (1), leur Syndic, et celui de mes confrères, de qui je devois attendre le premier la justice qu'il m'a forcé de demander à la Cour. Je lui ai envoyé mon mémoire trois semaines avant de le lui faire signifier. Je l'ai tenu secret jusqu'à ce moment. Je lui ai écrit deux lettres par lesquelles je m'engageois à supprimer tous les exemplaires de ce Mémoire, si j'avois le bonheur d'obtenir de sa Compagnie une justice que je lui déclarois ne demander au Parlement *qu'en faisant violence à mes sentimens et à mon inclination.* Je le priois de me dire *ce qu'on exigeoit de moi avant de m'accorder l'honneur de l'aggrégation que je sollicite.* Je déclarois *souscrire à ses volontés, me soumettre à la loi qu'il m'imposeroit, pourvu qu'elle se conciliât avec l'exercice de mon état, avec la conservation de mon honneur.*

M. Angebault ne m'a pas honoré d'une réponse. On a, au contraire, qualifié mes procédés de menaces. La Cour les jugera. En décidant cette cause importante, je la supplie de ne pas perdre de vue qu'elle prononce sur le sort d'un homme honnête, qu'elle fera heureux ou malheureux pour la vie.

PELLERIN, avocat et partie.

Me BERTIER, Procureur.

A Rennes, de l'Imprimerie de Nicolas-Paul Vatar, 1778.

(1) « Jean-Baptiste ANGEBAULT, avocat au Présidial de Nantes dès 1764, fut nommé échevin et sous-maire de Nantes en 1776, mais il ne fut pas installé. En 1788, il souscrivait avec son fils pour la fête patriotique ». (KERVILER. *Bio-bibliographie bretonne*

NOTE

J'apprends tous les jours que pour donner au refus que j'ai éprouvé un motif qui en pallie l'injustice, mes confrères publient, à Nantes, que les Avocats de Rennes m'avaient précédemment refusé l'aggrégation à leur Compagnie. Une pareille excuse pourroit en imposer à plusieurs de mes concitoyens. Je dois les détromper. Je déclare donc publiquement qu'il est, sauf respect, de toute fausseté que l'inscription au Tableau de la Cour m'ait été refusé, que l'Ordre des Avocats ou ses Commissaires aient prononcé mon exclusion. Il n'a jamais été ou dû être mention de moi à leurs Assemblées. Je ne leur ai présenté ni Lettres de Licence, ni matricule, ni requête à fin d'Inscription.

Si je manque à la vérité, qu'on me chasse du Barreau, je ne suis pas digne d'y entrer. Si au contraire le démenti que je donne à l'assertion indiscrète de mon refus à Rennes est exact, il ne doit plus y avoir de difficulté entre mes confrères et moi ; il n'est plus besoin d'un arrêt pour me donner parmi eux la place que m'assigne la Justice.

Mais, il est temps de l'avouer, mes confrères, ce prétendu refus est un prétexte ; ma naissance en est un autre. La grande raison de mon exclusion de votre Tableau n'est plus une énigme. *Il y a assez d'Avocats à Nantes* (1), disoit, il y a peu de temps, quelqu'un fort instruit des secrets de votre compagnie. Et pourquoi m'avoir caché jusqu'ici ce grand moyen, ce moyen sans réplique ? Pourquoi l'avoir laissé ignorer à la Cour, à l'audience du 13 décembre dernier ? Vous y étiez représentés par un Député *qui avoit tout pouvoir.*

(1) Voici, d'après les *Etrennes Nantaises*, le nombre des avocats à Nantes dans la seconde moitié du XVIIIe siècle : en 1761 41; — en 1764, 37 — en 1771, 32 ; — en 1777, 33 ; — en 1780, 33 ; — en 1786, 26; — en 1789, 30.

Il avoit très-sûrement celui de plaider et d'instruire nos Juges. Il ne devoit donc pas me permettre de prendre défaut *en sa présence.* Ce préjugé ne *vous étoit pas favorable.*

Mais vous ne voulez pas plaider vous-mêmes, c'est *un ancien avocat de l'Ordre de Rennes* que vous avez chargé de votre défense. Je vous l'avoueroi : Vous m'avez étrangement surpris ; j'oserois croire que vous surprenez également tout le monde, et peut-être l'Ordre même de Rennes. Une compagnie d'avocats devroit-elle jamais chercher un Défenseur ailleurs que parmi ses membres, lorsqu'elle députe un d'entr'eux pour l'instruction d'un procès, et la sollicitation auprès des Juges surtout ?

On doit, dit-on, m'opposer une constitution de nos anciens Ducs qui veut que l'Avocat soit *de bonne sçavance, conscience et honnête état.* Mais j'ai une *sçavance* présumée. J'ai de la *conscience,* je veux dire des intentions droites. Enfin je n'ai point exercé, je n'exerce point, je n'exercerai jamais, tant que je feroi la profession d'Avocat, un autre *Etat* qui puisse en blesser la délicatesse, en atténuer la pureté. Nous sommes dans les mêmes principes. Souffrez donc encore par cette raison, mes confrères, que je coure la même carrière que vous. Soyez assurés que je ne vous y gêneroi jamais.

Pour écarter tout soupçon de faveur sur le certificat de MM. les Avocats de Paris, je dois déclarer que je n'ai l'honneur de connoître aucun des Membres de cet Ordre. Leur réponse à mon Mémoire est l'expression pure de la vérité dictée par le seul esprit de justice et l'amour du bien public.

CINQUANTENAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE

M. Paul NAU

Elu membre résidant le 5 Juin 1866

ALLOCUTION

du Bon G. de Wismes, Président

à la séance du 6 Juin 1916

Messieurs et chers Collègues,

Les 7 *et* 8 *mai* 1895 perpétuent dans la mémoire de plusieurs d'entre nous le riant tableau de journées triomphales : la « Société Archéologique de Nantes » célébrait le *cinquantenaire de sa fondation*. Messe pour les défunts, visite de la Cathédrale, du Château et de la Psallette, séance solennelle dans la salle des Sociétés Savantes, excursion à Châteaubriant, discours, communications historiques, banquet, punch, rien ne manqua à cette solennité, dont l'éclat fut encore rehaussé par la participation des autorités et la présence des maîtres de l'érudition, entre autres du grand Breton, Arthur de la Borderie.

A la tête de notre compagnie se trouvait alors l'*unique survivant* des 51 Nantais qui, le 9 *août* 1845, à l'occasion d'un congrès de « l'Association Bretonne » tenu dans notre ville, avaient eu la louable inspiration de fonder cette réunion d'amis des temps passés, si prospère aujourd'hui malgré ses 71 ans ; grâce à cette coïncidence, *l'on fêtait à la fois les noces d'or de la Société Archéologique de Nantes et celles de son Président*, M. de la Nicollière-Teijeiro, qui, durant de longues

années, dirigea avec zèle nos riches archives municipales et laissa après lui d'innombrables ouvrages, où l'amour de la petite Patrie le dispute à la sûreté de la documentation.

M. le docteur BLANCHET, entré dans nos rangs le 7 *février* 1854, était *bien vivant en* 1904, et j'ignore pour quel motif son cinquantenaire archéologique ne donna lieu à aucune manifestation. Ce fâcheux oubli fut un peu réparé quelques années plus tard. Nous avions solennisé, le 13 *février* 1900, notre 500e séance, et les convives d'alors n'ont pu oublier le cyclone terrible dont les mugissements accompagnèrent les joyeux toasts prononcés à la fin du banquet amical de la rue du Boccage. Ces agapes fraternelles ayant eu un succès complet, nous n'hésitâmes pas à récidiver lors de la 600e séance, qui tombait le 1er *mars* 1910 ; le docteur Blanchet eut la bonté de s'excuser en termes délicats de ne pouvoir, vu son grand âge, assister au dîner de la rue Crébillon; une délégation (j'avais l'honneur d'en faire partie) se présenta chez notre vénéré doyen pour lui présenter les compliments respectueux et les vœux les plus cordiaux de tous ses collègues ; M. le docteur Blanchet remercia chaleureusement la délégation de son aimable visite et voulut bien déclarer que la lecture régulière de nos *Bulletins* lui procurait des heures fort agréables.

S'il est un collègue qui, par son labeur acharné, son assiduité aux séances, l'aménité imperturbable de son caractère, tient une place à part dans nos rangs, c'est, à coup sûr, M. Paul SOULLARD, *élu membre résidant le* 7 *janvier* 1862; aussi avec quel enthousiasme fut accepté, — la plupart d'entre nous se le rappellent, — le projet de célébrer les noces d'or du numismate distingué, de l'excursionniste infatigable, du bibliothécaire ponctuel, que nous saluons aujourd'hui au fauteuil de la vice-présidence. Pendant la séance mensuelle du 16 *janvier* 1912, fut prononcé un juste panégyrique de M. Soullard et la remise d'une médaille d'or commé-

morative vint resserrer encore plus étroitement les liens qui attachaient depuis si longtemps le héros du jour à notre Société. Quelques heures plus tard, de nombreux collègues se réunissaient dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Bretagne pour prendre part à un dîner succulent offert au si sympathique jubilaire ; cette soirée fut ce qu'elle devait être, d'une gaieté débordante.

Et voici que la marche inexorable du temps m'appelle aujourd'hui à rendre des hommages particuliers à un collègue qui, lui aussi, est resté, depuis un demi-siècle, attaché à notre compagnie. Il ne pouvait être question d'une réjouissance quelconque en ces heures tragiques où la Grande Patrie nage dans un océan de larmes et de sang, mais il ne nous était pas interdit de fêter « en famille » un événement si flatteur pour nous. *Elu membre résidant le 5 juin* 1866, M. Paul Nau ne pouvait manquer d'être le plus fidèle des collègues, ne fut-ce que par respect filial. Je vous rappelais tout à l'heure les noces d'or de notre Société ; à la séance publique du 7 mai 1895, M. de la Nicollière prononça un discours nourri de ses intéressants souvenirs ; j'y relève ces passages :

« Le 9 août 1845, dans l'une des salles de la Préfecture, s'étaient donné rendez-vous cinquante et un Nantais, désireux de faire trêve quelques instants, de temps à autre, à leurs occupations sérieuses, en s'entretenant d'archéologie et d'histoire. Un premier Bureau fut nommé, acclamé, pourrions-nous dire, MM. Th. Nau, Président, etc....

« Depuis cette séance d'inauguration, la Société compte onze Présidents, dont trois seulement choisis parmi les fondateurs. Le premier fut M. Théodore Nau, 1845-1862, soit dix-sept ans pendant lesquels eurent lieu la création du Musée, en 1849, la publication du *Bulletin*, en 1859, et, en 1860, l'installation dans la chapelle de l'Oratoire. Alors M. Nau, pensant que sa

tâche était terminée, voulut simplement rentrer dans le rang. Mais ses confrères, comme témoignage de gratitude, justement mérité, lui décernèrent d'une voix le titre de Président d'honneur. »

Voici exactement comment les choses se passèrent : le 13 janvier 1863, M. Théodore Nau déclara qu'il entendait remettre à un autre la charge, très honorable, dont la confiance de ses collègues l'avait investie depuis 17 ans ; il affirma que, si certains le réélisaient, il n'accepterait pas, agissant ainsi pour le plus grand bien à venir de la Société; malgré ces nobles paroles, M. Nau fut renommé par 17 voix sur 17 votants ; mais comme, en dépit des vives instances de l'Assemblée, il persista dans sa résolution, un second tour de scrutin appela au fauteuil le vicomte Edouard de Kersabiec,

Quels étaient donc les titres exceptionnels de ce président que ses collègues, à l'unanimité, voulaient, à tout prix, maintenir indéfiniment à leur tête ? M. Maillard, dans son ouvrage : *L'art à Nantes au XIX*e *siècle*, nous apprend que — fils d'un architecte nantais, auteur de plusieurs chapelles et du joli hôtel Barbier, devenu, par héritage, propriété du baron de la Tour du Pin Chambly et malheureusement démoli il y a quelques années, — M. Théodore-Jacques Nau, né dans notre ville, le 5 février 1805, fut architecte diocésain, membre de la Commission des Bâtiments civils, et consacra son remarquable talent à des travaux multiples et importants, parmi lesquels on doit noter le chœur de l'église Sainte-Croix, la restauration de l'église Saint-Jacques et de la chapelle des Minimes, la construction de l'église de la Madeleine, la continuation du chœur de la Cathédrale, l'hôtel de Mélient, la maison des Missionnaires diocésains et surtout le Grand Séminaire.

Quant à son rôle actif et pratique comme archéologue, une page de notre *Bulletin* vous le fera apprécier à sa rare valeur : « Le 3 avril 1855, Monsieur le Président donne lecture d'une note sur l'enceinte de Guérande ;

il s'agirait, dit-il, de la démolir, d'abattre les arbres du boulevard, de raser le terre-plein et de vendre les terrains aux spéculateurs qui pourraient avoir la fantaisie de construire. Cependant c'est à ses anciens murs que Guérande doit sa physionomie particulière et son intérêt. Si leur conservation devait imposer des sacrifices à la commune, elle y trouverait encore avantage ; car Guérande, moins ses murailles, moins ses fossés et ses boulevards, sera la dernière des petites villes et parfaitement oubliée des étrangers, qui se rendront désormais au Croisic par un chemin direct, laissant Guérande au nord. Espérons donc que l'autorité saura repousser l'idée d'un projet si défavorable aux intérêts du pays. » Grâce aux démarches pressantes du préfet d'alors, M. Henri Chevreau, familier de l'Empereur, le souhait de M. Nau fut réalisé et notre région s'enorgueillit de posséder toujours ce trésor rarissime en France, une cité du moyen âge avec l'intégralité de son enceinte.

« Tel père, tel fils », dit le proverbe ; rarement la sagesse des nations trouva une application plus exacte que dans la vie du collègue estimé et aimé que nous fêtons aujourd'hui. Si M. Paul Nau n'a point, à l'exemple de son grand-père et de notre premier Président, édifié de sanctuaires, ses hautes facultés n'ont cessé de s'employer à faire surgir du sol des hôtels à l'aspect harmonieux et aux dispositions commodes, dont celui qu'il habite, rue Lafayette, constitue un excellent spécimen, et la confiance justifiée de l'Administration le chargea d'accroître dans de vastes proportions et d'aménager de la façon la plus pratique les bâtiments de l'Ecole de Médecine et les constructions de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Jacques. M. Paul Nau fut très souvent désigné par les tribunaux ou choisi par les particuliers pour trancher, à titre d'expert, ces cas ardus à la solution desquels il convient d'apporter, avec la science et l'expérience, un esprit pondéré et un jugement droit. Apprécié au plus haut point de ses confrères, il reçut d'eux

son bâton de maréchal, quand ils le portèrent à la Présidence de la « Société des Architectes de Nantes ».

MONSIEUR ET HONORÉ COLLÈGUE

De janvier 1893 à décembre 1895, vous avez occupé ici le poste flatteur de Vice-Président et, sans votre modestie, un scrutin unanime vous eût fait asseoir dans le fauteuil si magistralement occupé, pendant les dix-sept premières années de notre vie sociale, par votre vénéré père, dont j'ai tenu, ce n'est pas vous qui me le reprocherez, à redire les services éminents.

Notre regret est vif de ne pas vous voir plus fréquemment assister à nos séances, mais notre sympathie n'en saurait être amoindrie et nous nous réjouissons fort d'avoir pour collègues deux membres de cette brillante dynastie d'architectes nantais, si bien continuée dans la personne de votre fils chéri, Joseph Nau, notre ancien Secrétaire général.

Aussi, du fond du cœur, je vous remercie, au nom de tous, de votre fidélité de cinquante ans et je demande à la Providence de vous conserver encore de longues années.

Permettez-nous de vous offrir, comme témoignage de notre affectueuse reconnaissance, une plaquette exécutée par l'habile graveur Henri Dubois, d'après les croquis d'un vaillant Breton, le marquis de l'Estourbeillon, notre ancien vice-président : ce modeste cadeau vous rappellera, chaque jour, le respectueux attachement de la « Société Archéologique de Nantes » pour le très digne fils de ce Président de la première heure, dont le nom restera à jamais honoré parmi nous.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Bureau et Comité v

Membres titulaires vi

Membres correspondants xix

Membres honoraires xxii

Sociétés correspondantes xxiii

Périodiques et publications diverses xxviii

Procès-verbaux des séances générales xxix

Souhaits pour 1916, envoyés par la « Société archéologique de Tarn-et-Garonne » 1

Réponse, par M. Alcide Leroux 2

Découverte d'une pierre gravée dans les landes de Kermorvan, commune de Ploumoguer, près du Conquet (Finistère), par M. le capitaine G. du Plessix 3

Anne de Bretagne et la statue de « La Justice » du Tombeau des Carmes, par M. le chanoine Durville. 13

Bulle de Clément VIII et diplôme de docteur en théologie, délivré par H. Silvius, Général de l'ordre des Carmes (1604), par M. le chanoine Durville .. 31

Les droits de tonlieu et d'escaffe perçus au tablier de la Prévôté de Nantes jusqu'au XVIIIe *siècle*, par M. le chanoine Durville 41

Voyage de Louis XIV à Nantes (29 août-6 septembre 1661), par M. le chanoine Durville 97

De l'antiquité et de l'origine des noms d'homme, par M. Léon Maitre 157

Le logement et le traitement des fous dans les églises, par M. Léon Maitre 171

Pages

Jetons des intendants de Bretagne, par M. Paul SOULLARD..... 185

Projet, en faveur du commerce, de simplification dans la manière de porter le deuil, présenté aux négociants de Nantes (14 juin 1768), par le Bon Gaëtan DE WISMES..... 271

Protestation de Pellerin contre le refus des avocats de Nantes de l'inscrire au tableau (1778), par le Bon Gaëtan DE WISMES 279

Cinquantenaire archéologique de M. Paul NAU, *élu membre résidant le 5 juin 1866 : allocution du* Bon G. DE WISMES, *Président, à la séance du 6 juin 1916*..... 289

TABLE DES PLANCHES

Plaque funéraire de Vincente de Ruellan dame de la Galissonnière..... LXXII-LXXIII

Plan de la presqu'île de Kermorvan..... 4

Mégalithe gravé..... 4-5

Mégalithes gravés..... 6-7

Poignards en bronze..... 7

Stèle anthropomorphe..... 8

Dalle tumulaire..... 10

Crypte de Bourbriac..... 175

Jetons des intendants de Bretagne..... 270-271

Nantes — IMPRIMERIE ARMORICAINE, 5, quai Cassard

ERRATA

au Tome LIX du Bulletin de la Société pour les Années 1917-1918-1919

Page X. — Bureau : Lire *A. BOUDET*, au lieu de Boutel.

Page XI. — MEMBRES TITULAIRES, ligne dernière : Lire *H. DU BOIS DE LA PATELLIÈRE.*

Page LXIX. — Ajouter au bas de cette page : M. le Président remercie vivement M. le chanoine *DURVILLE* de sa très intéressante étude sur l'Abbaye de Blanche-Couronne et exprime le désir qu'il...

Page LX. — Supprimer les deux premiers alinéas de cette page.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

FONDÉE LE 9 AOUT 1845

ANNÉES 1917-1918-1919

TOME CINQUANTE-NEUVIEME

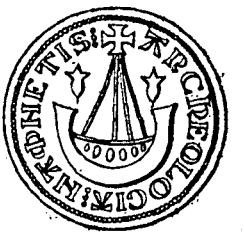

NANTES
BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
MANOIR DE LA TOUCHE, RUE JEAN V

1920

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE NANTES

7480

†

MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Morts pour la Patrie

1914 – 1918

MM. Alain de GOUÉ.

Gustave JAMONT.

André OHEIX.

Armant ROUSTEAU.

Lucien LECUREUX.

LAURÉATS

du

CONCOURS TRIENNAL

Fondé par le Marquis DE DION

Chevalier de la Légion d'honneur

Président de la Société († 1901),

qui fit graver à ses frais un coin spécial

et donna la première Médaille d'or.

1892

Vicomte DE LISLE DU DRENEUC : *Médaille d'or.*

1895

Marquis DE L'ESTOURBEILLON : *Médaille d'or.*

1898

Chanoine GUILLOTIN DE CORSON : *Médaille de vermeil.*

M. René BLANCHARD : *Médaille d'argent.*

Chanoine DURVILLE : *Médaille d'argent.*

1901

Comte DE BERTHOU : *Médaille d'or.*

1904

M. Félix CHAILLOU : *Médaille d'or.*

1907

Chanoine DURVILLE : *Médaille d'or.*

1910

M. Léon MAITRE : *Médaille d'or.*

1913

M. Paul SOULLARD : *Médaille d'or.*

1916

M. René BLANCHARD : *Médaille d'or.*

1919

M. Alcide LEROUX : *Médaille d'or.*

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Au 31 Décembre 1919

La date qui suit chaque nom est celle de la réception

BUREAU

1917-18-19

MM. Bon GAETAN DE WISMES	Président.
Chanoine DURVILLE PAUL SOULLARD	Vice-Présidents.
ETIENNE POIRIER Vte R. DE CORNULIER-LUCINIÈRE	Secrétaires généraux.
GILBERT DE LA BROSSE LOUIS CHEVALIER LA BARTHE	Secrétaires du Comité.
PAUL RENARD	Trésorier.
A. BOUTEL	Trésorier-adjoint.
Commandant DENÈS Georges DU PLESSIX	Bibliothécaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

(a) MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. LÉON MAITRE (1902-1904) ; le baron CHRISTIAN DE WISMES (1905-1907) ; ALCIDE DORTEL (1908-1910) ; ALCIDE LEROUX (1911-1913).

(b) MEMBRES ÉLUS

MM. FÉLIX CHAILLOU SENOT DE LA LONDE CLAUDE DE MONTI DE REZÉ	Sortants en 1917
Abbé BRAULT GEORGES FERRONNIÈRE J.-B. OLLIVE	Sortants en 1918
Comte DE BERTHOU RENÉ BLANCHARD Docteur HALGAN	Sortants en 1919

(1) Les autres Présidents de la Société ont été :

M. Théodore NAU (1845-1862), † 4 juillet 1865.
Le Vicomte DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897.
Le Chanoine CAHOUR (1869-1871), † 7 septembre 1901.
L'Intendant GALLES (1872-1874), † 11 août 1891.
M. Charles MARIONNEAU (1875-1877), † 13 septembre 1896.
Le Baron DE WISME, (1878-1880) † , 5 janvier 1887.
Le Vicomte DE LA LAURENCIE (1881-1883). † avril 1915.
Le Marquis DE BRÉMONT D'ARS MIGRÉ, (1884-1886 et 1899-1901), † 9 mars 1911.
M. Henri LE MEIGNEN (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905.
Le Marquis DE DION (1890-1892), † 26 avril 1901.
M. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (1893-1895), † 17 juin 1900.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ALLOTTE DE LA FUYE (Maurice), C. ✲, colonel du génie en retraite, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres ; 2, rue d'Anjou, Versailles. 7 novembre 1899.

AMIEUX (Louis), *Les Alouettes*, route de Roche-Maurice, Chantenay. 4 mars 1913.

ANGOT (Joseph), 10, rue Saint-Jean. 24 avril 1919.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Vicomte), château de Treneday, par Guérande. 10 avril 1919.

BABONNEAU (Louis), O. I. ⚙, ingénieur, chef de service honoraire des travaux publics de l'Indo-Chine, ingénieur-expert ; 22, rue de la Moricière.

BALLU (Jean), avocat, 1, rue de Fèltre, 6 mai 1913.

BAR (Marcel), 113, rue d'Alésia (xive), Paris.

BARANGER (Pierre), avocat, docteur en droit, ancien Président de la Société Académique de Nantes ; 4 rue Thiers, 1er février 1910.

BAUDOUIN (docteur Marcel), Secrétaire général de la Société Préhistorique Française ; 21, rue Linné, Paris, et Croix-de-Vie (Vendée). 25 octobre 1904.

BAUGÉ (Jean), avocat ; 2, rue du Boccage. 14 février 1919.

BEAUPÈRE (Paul), avoué ; 16, boulevard Delorme. 2 mars 1909.

BELLEVÜE (Marquis, Xavier, FOURNIER DE), Conseiller général de la Loire-Inférieure ; château de Moulinroûl, par Soudan. 8 mai 1895.

BERTHOU (Comte, Paul de), Lauréat de l'Institut, ancien élève et membre de la Société de l'Ecole des Chartes ; 6, rue du Boccage et château de Cadouzan, en Saint-Dolay, par la Roche-Bernard (Morbihan). 3 juin 1884.

BLANCHART (René), O. I. ⚙, lauréat de l'Institut, Archiviste de la Ville de Nantes ; 4, rue du Roi-Albert. 2 mars 1875.

BOIS DE LA PALETTIÈRE (Henri DU) ; Le Perrorteau, Saint-Etienne-de-Montluc. 2 novembre 1886.

BONNET (Louis), industriel ; 33, boulevard Delorme. 5 novembre 1901.

BONNIGAL (Henri-Martin), notaire ; Vertou. 1er juin 1909.

BOUCHAUD (Adolphe) ; 3 place de la Petite-Hollande et château de la Bernardière, par Saint-Herblain. 7 mars 1893.

BOUDET (Athanase), greffier du Tribunal de Commerce ; 4, rue de l'Arche-Sèche, 4 avril 1916.

BOUGOUIN (François), architecte, ancien Président de la Société des Architectes de Nantes, lauréat de la grande médaille de la Société centrale pour l'Architecture privée, en 1892 ; 10, rue du Calvaire et 22, rue de Bel-Air. 7 janvier 1879.

BOULLENGER (Jules) ; 3, rue Cambronne, 7 mars 1911.

BOURDEAUT (abbé Arthur), Docteur en théologie, vicaire de la paroisse Notre-Dame de Bon-Port. 3 février 1903.

BOUTIN (abbé Joseph), lauréat de la Société française d'Archéologie, professeur de dessin au Collège d'Ancenis, vicaire à Oudon. 5 novembre 1912.

BOUYER (chanoine Jules), Directeur de l'Enseignement primaire libre ; 2, rue Saint-Stanislas. 2 novembre 1886.

BRAULT (abbé Ferdinand), O. A. ⚜, Aumônier du Lycée, ancien professeur de philosophie à l'Externat des Enfants Nantais ; 9 rue de Briord. 9 novembre 1900.

BRÉVEDENT DU PLESSIS (Irénée DE) ; 12, rue Henri IV, et château de Montretrait, par Sucé. 8 mars 1892.

BRONKHORST (Gustave), ✲, capitaine de frégate en retraite, bibliothécaire de la Société Archéologique de Nantes ; 11, rue de la Rosière, 3 mars 1914.

BROSSE (Gilbert GUILLET DE LA) ; rue du Roi Albert, 17, et château de la Grée, par Orvault. 5 mars 1907.

BRUC (Comte Maurice de), ancien camérier d'honneur de S. S. Léon XIII, sous-lieutenant de réserve ; château de Bruc, par Candé (Maine-et-Loire). 18 mars 1890.

BUREAU (Docteur Louis), ✲, O. I. ⚜, licencié ès-sciences. Directeur du Muséum de Nantes, professeur à l'Ecole de Médecine, correspondant du Musénm de Paris, membre du Cons. de l'Assoc. fr. pour l'avancement des sciences, membre fondateur de la Soc. Zoologique de France, Secr. général, Trésorier de la Soc. des Sc. Natur. de l'Ouest ; 15, rue Gresset et château de la Meilleraye par Riaillé. 3 février 1891.

CHAILLOU (Félix), O. I. ✠, lauréat de la Société Française d'Archéologie, fondateur du Musée local des Cléons ; 225, rue de Rennes et château des Cléons, par Vertou. 13 janvier 1885.

CHARETTE DE LA CONTRIE (Joseph DE), lieutenant de réserve ; 1, place Louis XVI. 1er Mars 1910.

CHATELLIER (Léon), peintre, ancien membre du Conseil Municipal de Nantes ; 66, rue Félibien. 4 mars 1884.

CHAUVET (André), architecte ; 19 rue Guibal. 7 mai 1901.

CHEVALIER LA BARTHE (Louis), licencié en droit ; 7, rue Gresset. 16 janvier 1912.

CHÉREAU (Norbert) ; 129, rue de Rennes.

CHOLLET (Alfred), agent-voyer d'arrondissement ; 37, rue Desaix. 28 octobre 1913.

CLÉNET (abbé J.-B.), curé du Croisic ; 5 novembre 1912.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN DE), docteur en médecine conseiller général de la Loire-Inférieure membre de la Commission Départementale, maire de Saint-Viaud, Vice-Président de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure ; 9 rue de Bréa et château de la Barrière, par Blain. 15 avril 1902 ;

COCHET (Louis), ancien receveur de l'enregistrement ; 3, rue Maurice-Duval. 7 avril 1914.

CORMERAIS (Emile), ✲, O. A. ✠, industriel, Président de la Chambre de Commerce de Nantes, Vice-Président de la Loire navigable ; 10, rue de la Moricière, et 3, rue Lamartine. 15 avril 1902.

CORNULIER-LUCINIÈRE (Vicomte René DE), Docteur en droit, Secrétaire de la Société Académique de Nantes, capitaine de chasseurs alpins de réserve ; 5, rue Maurice-Duval. 1er mars 1910.

COTTEUX (Marcel), expert ; Châteaubriand. 8 mai 1895.

COUËTOUX (F.), avocat ; rue Urvoy de Saint-Bedan. 1919.

COUËTUS (Vicomte DE) ; 2, quai Duquesne.

COURSON DE LA VILLENEUVE (Vicomte Aurélien DE), ✲, capitaine d'artillerie territoriale ; 10, rue du Roi Albert. 2 février 1909.

CROUAN (Jules) ; 28, rue du Calvaire. 14 janvier 1908.

DELATTRE (Léon), O. A. ✠, agent-voyer principal ; 9, rue de la Commune. 4 décembre 1906.

DENÈS (Prosper) O. ✲, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite ; 14, avenue Luneau. 2 décembre 1913.

DION (Marquis Albert DE), député et conseiller général de la Loire-

Inférieure, Vice-Président de l'*Automobile-Club* ; château de Maubreuil, par Carquefou, et 4, avenue d'Iéna, Paris. 2 juin 1903.

DORÉ-GRASLIN (abbé Philbert), professeur à l'Externat des Enfants Nantais, 18, rue de Gigant, et château de Loizelinière, en Gorges, par Clisson. 16 octobre 1906.

DORTEL (Alcide) O. I. ✠, avocat, ancien bâtonnier, conseiller général de la Loire-Inférieure, ancien président de la Société Académique de Nantes, membre de la Commission de la Bibliothèque municipale, de la Commission du Musée Archéologique et du Conseil départemental d'hygiène, correspondant du Ministère de l'Instruction publique ; 12, rue de l'Heronnière, et La Champagnière par Basse-Goulaine. 12 novembre 1889.

DOUDIÈS (Jules) ; 19, quai de Tourville. 5 novembre 1901.

DURVILLE (chanoine, Georges), O. I. ✠, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de la Commission du Musée Archéologique ; 76, rue Saint-Clément. 3 mai 1892.

DURAND (Abel), avocat ; 28, rue de la Rosière. 1919.

DUTERTRE DE LA COUDRE (Augustin), conseiller d'arrondissement et maire de Machecoul ; 5, place Du Moustier. 1919.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (Marquis Regis DE L'), ✠, O. A. ✠, député du Morbihan, Président de l'Union Régionaliste Bretonne et de la Section d'histoire et d'Archéologie de l'Association Bretonne, Vice-Président de la Société des Bibliophiles Bretons, Directeur de la *Revue de Bretagne*, Correspondant de la Société des Antiquaires de France, Inspecteur de la Société Française d'Archéologie, ancien Président de la Société Polymathique du Morbihan, capitaine d'infanterie territoriale ; 10, place de l'Evêché, Vannes, château de Penhoët, par Avessac, et 21, boulevard Saint-Michel, Paris. 3 février 1880.

ETIENNE (Jean-Baptiste,) commissaire de la Société des Courses de Nantes ; 2, rue Linné. 5 mai 1914.

FERRONNAYS (Marquis Henri FERRON DE LA), député et conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Saint-Mars-la-Jaille ; château de Trevarez, par Châteauneuf-du-Faou (Finistère), et 40, rue de Chaillot, Paris. 4 février 1908.

FERRONNIÈRE (Georges), architecte, docteur ès-sciences, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, membre de la Commission du Musée Archéologique, Inspecteur de la Société Française d'Archéologie ; 15, rue Voltaire. 5 novembre 1907.

FILLIAT (André), chirurgien-dentiste, chargé du service dentaire des hospices civils de Nantes ; 11, rue Boileau. 5 juin 1906.

FLEURY (Edouard) O. A. ✠, agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure; 17, rue Charles-Monselet. 3 mars 1914.

FOUGERAT (Emmanuel), directeur de l'Ecole des Beaux-Arts ; 13, rue de Briord.

FRANCE (J. C. A. DE), médaille d'honneur de vermeil et médaille d'honneur d'argent, architecte-voyer en retraite, Commandant honoraire des Sapeurs-Pompiers de Nantes ; 17, rue Jenner. 5 juillet 1898.

FRANCE (Raymond DE) ; 17, rue Jenner.

FRESLON DE LA FRESLONNIÈRE (Vicomte Paul DE) ; 9, rue Malherbe, et château de la Rouardais, par Bains (Ille-et-Vilaine). 4 mars 1902.

FURRET (Jules), architecte, membre de la Société des Architectes de Nantes ; 8, rue Geoffroy-Drouet. 7 juin 1904.

GABORY (Emile) O. A. ✠, lauréat de l'Académie française, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste de la Loire-Inférieure ; 3, place Saint-Pierre. 7 mars 1911.

GALARD (docteur) ; Montrevault (Maine-et-Loire). 1er mars 1910.

GASSET (Joseph (MAUJOUAN DU) ; 3, place Dumoustier. 5 mai 1909.

GAUTIER (Louis) ; 28, rue de Strasbourg. 15 octobre 1912.

GOUÉ (Marquis Joseph DE), ✠ ; château de la Barre, par Carquefou. 7 novembre 1911.

GOURDON (Maurice), O. I. ✠, Commandeur de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France ; 7, rue Germain-Boffrand, château de la Haie-des-Bouillons, par Cordenais, et 6, avenue du Casino, Bagnères-de-Luchon (Haute Garonne). 6 mars 1900.

GOURNERIE (Comte Eugène MAILLARD DE LA), maire de Saint-Herblain, lieutenant de cavalerie de réserve ; 16, rue du Roi Albert, et château de la Gournerie, par Saint-Herblain. 5 mai 1909.

GRÉLIER (abbé Charles), membre et l'auréat de la Société Française d'Archéologie ; Challans (Vendée). 7 février 1905.

GUIGNÉ (Comte Albert DE) ; 2, rue Argentré. 4 avril 1916.

GUILLOUARD (Francis) ; 1, rue du Frère-Louis.

HALGAN (docteur Georges), major de réserve ; 30, boulevard Delorme. 7 juin 1904.

HARDY (Maurice), Bibliothécaire de la Société Académique de Nantes ;

1, avenue Caillé (rue de Coulmiers), et château de Rafinault, par Orvault. 8 novembre 1910.

HOUDET (Joseph) ; 9, rue Rosière. 13 février 1900.

JAMIN (Léon), Président du Conseil général de la Loire-Inférieure, conseiller municipal de Nantes, ancien adjoint au Maire de Nantes, ingénieur des Arts et manufactures, industriel ; 110, rue de Rennes. 4, juillet 1911.

JUIGNÉ (Marquis Jacques LECLERC DE), député et conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Juigné-sur-Sarthe, lieutenant de réserve d'état-major ; château du Bois-Rouaud, par Saint-Hilaire-de-Chaléons, château de Juigné, par Juigné-sur-Sarthe (Sarthe), et 137 rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris. 9 janvier 1906.

KERVENOAËL (Vicomte Emile JOUAN DE), docteur en droit, conseiller général de la Vendée ; château du Bois-Sourdis, par La Verrie (Vendée). 11 mai 1886.

LAGRÉE (Victor), O ✻, capitaine de frégate en retraite ; 2, rue Bonne-Louise. 8 janvier 1901.

LASTOURS (Baron Edmond GAUZENCE DE), docteur en médecine ; château de la Mabiterie, par Varades. 5 mars 1907.

LAUZON (Etienne DE), conseiller général de la Vendée, maire de Saint-Julien-des-Landes ; 19, rue Mathelin-Rodier, et château de la Forêt, par La Mothe-Achard (Vendée). 22 avril 1890.

LERAY (François), ✻, O. I. ⚜, architecte du gouvernement ; 19, rue Voltaire. 8 janvier 1901.

LEROUX (Alcide), avocat, ancien Président de la Société Archéologique et de la Société Académique de Nantes ; 2, place Saint-Pierre, et Kercaret, Le Pouliguen. 6 février 1877.

LESIMPLE (abbé Jean-Bap.) ; à Belligné (Loire-Inférieure). 5 mai 1903.

LISLE DU DRENEUC (Georges de) ; 60, rue Félix-Faure. 7 avril 1891.

LISLE DU DRENEUC (Vicomte Pitre DE), O. A. ⚜, lauréat de la Société française d'Archéologie, Conservateur du Musée Archéologique et du Musée Dobrée, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Membre de la Commission des Monuments historiques et mégalithes de France, du Comité des Beaux-Arts de la Commission de la Bibliothèque municipale et de la Commission du Musée des Beaux-Arts ; avenue de l'Eperonnière et château du Fief, par Sautron. 28 octobre 1872.

LONDE (Joseph SENOT DE LA), docteur en droit, maire de Thouaré,

membre de la Commission du Cercle Louis XVI ; 6, rue Mathelin-Rodier, et château de la Picauderie, par Thouaré, 3 mai 1887.

LUSIGNAN (Vicomte DE) ; 13, rue du Lycée. 6 mai 1913.

LÉCUYER (Alexis), notaire ; Paimbœuf. 1919.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. I. ✠, Chef de la 1re Division à la Mairie de Nantes, ancien Secrétaire et ancien Vice-Président de la Société Académique de Nantes ; 7, rue du Général-de-Sonis. 5 mars 1901.

MAITRE (Léon), O. I. ✠, ancien élève et membre de la Société de l'Ecole des Chartes, ancien archiviste de la Loire-Inférieure, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission de la Bibliothèque municipale, ancien Président de la Société Académique de Nantes, ancien Vice-Président de la Société de Géographie de Nantes ; 2, place des Enfants-Nantais et à Gourmalon, Pornic. 8 mars 1870.

MANCEAUX (Maurice), comm.-priseur ; 18, rue Crébillon. 2 mars 1909.

MARTY (Docteur), ✠, médecin principal en retraite ; 4, quai du Port-Maillard. 1914.

MATHOREZ (Jules), ancien élève de l'Ecole des Chartes, inspecteur des Finances ; 7, rue Racine et 1 Rond-Point Bugeaud, Paris (XVIe). 7 février 1911.

MICHEL (Gaston), ✠, ingénieur en chef du service des travaux publics de Nantes, membre de la Commission des bâtiments civils ; 7, rue Marceau. 5 février 1901.

MIRAILLÉ (docteur Charles), O. I. ✠, ancien interne des Hôpitaux de Paris, médecin titulaire de l'Hospice Général, Directeur de l'Ecole de Médecine ; 11, rue Copernic. 6 mars 1906.

MOINET (Louis) ; 8, rue Crébillon.

MONTAIGU (Comte Hubert DE), député, 18, rue de Martignac, Paris. 11 octobre 1910.

MONTI DE REZÉ (Claude DE), chevalier de Saint-Grégoire, conseiller d'arrondissement, délégué de la Société des Bibliophiles bretons ; 5, rue Guillet-de-la-Brosse, et château du Fief-Milon, par le Boupère (Vendée). 5 février 1884.

MONTI DE REZÉ (Comte Henri DE), membre de la Commission du Cercle Louis XVI ; 31, rue de Strasbourg, et château de Rezé, par Rezé. 6 avril 1886.

MORGAND (Emile-Désiré), docteur en médecine, licencié en droit, mem-

bre de la Société Préhistorique de France ; 17, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine (Seine), 5 novembre 1912.

MORGAND (Armand) ; La Boucartière, château de l'Abbaye. 1919.

MOUSSAULT (docteur Léandre) ; 2, avenue de Launay. 12 janvier 1909.

MENAUT (Elie) ; rue Henri-Cochard, Nantes. 1919.

NAU (Paul), architecte, ancien Président de la Société des Architectes de Nantes, Président de la Commission du Musée Archéologique ; 3, rue Mercœur, et château de Port-Sinan, par Rouans, 5 juin 1866.

NAU (Joseph), architecte, Président de la Société des Architectes de Nantes ; 18, rue Mercœur. 14 mars 1905.

NAVARRE (Eugène), O. I. ✠, O. M. ✠, contrôleur principal des Contributions directes en retraite ; 3, rue Sully, et Saint-Hilaire, par Chailland (Mayenne) ; 17 octobre 1911.

NOURY (Edouard), inspecteur d'assurances ; 3, place de la Petite-Hollande. 7 février 1905.

NOURY (abbé), professeur au Grand Séminaire ; avenue du Cardinal-Richard.

OLLIVE (Jean-Baptiste), Vice-Président de la Société des Amis des Arts, membre de la Commission du Musée Municipal des Beaux-Arts ; avenue de l'Erdronnière, en Pont-Rousseau. 5 novembre 1901.

ORMEAUX (docteur Charles VALENTIN DES) ; 15, rue de Strasbourg. 5 décembre 1916.

PAGEOT (Alfred), étudiant ; rue des Cadeniers. 2 juillet 1912.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand-Louis), O. A. ✠, Conservateur du Musée municipal des Beaux-Arts ; 175, rue de Rennes, et château des Cléons, par Vertou. 10 janvier 1905.

PLESSIX (Georges JOCHAUD DU), ✠, capitaine d'infanterie ; 5, place Louis XVI, et château du Buron, par Oudon (Loire-Inférieure). 5 mai 1908.

POILANE (Alfred), huissier ; Montrevault (M.-et-L.). 5 décembre 1911.

POIRIER (Etienne), avocat, docteur en droit, professeur à l'Ecole de Droit, Président de la Société Académique de Nantes ; 2, rue Newton. 2 juillet 1907.

PORT (Etienne) ✠, Inspecteur général de l'Instruction publique ; 185, rue de Vaugirard, Paris, et château de Careil par Guérande. 5 mai 1903.

POISSON (Ed), Directeur d'assurances ; 11, rue Lafayette.

POUVREAU (Raymond) ; 44, rue Saint-André. 4 mars 1884.

RENARD (Paul), Banquier, Trésorier de la Société Archéologique de Nantes ; 18 boulevard Saint-Pern. 8 janvier 1907.

RENAUD (Henri) ; La Bauche-Tiroult, par Rezé, et les Châtaigniers, Apremont (Vendée). 15 octobre 1907.

RENEAUME (abbé Edmond), licencié ès-lettres, préfet des Etudes à l'Externat des Enfants Nantais ; 18, rue de Gigant. 6 mai 1913.

RINGEVAL (Léon), ✻, O. A. ⚜, capitaine d'infanterie de marine en retraite ; Porte-Chaise, en Saint-Sébastien, par Nantes, 13 janvier 1903.

RIONDEL (Henry), élève diplômé de l'Ecole des langues orientales ; château des Chapellières, par Saint-Mars-la-Jaille et villa *Castelli*, à Piriac-sur-Mer. 8 janvier 1907.

ROCHEBRUNE (Comte Raoul DE) ; château de la Court-Saint-Cyr-en-Talmondais, par Champ-Saint-Père (Vendée), Le 20 janvier 1914.

ROCHERY (Joseph) ; 3, quai Duguay-Trouin. 1er décembre 1908.

ROUXEAU (docteur Alfred), O. I. ⚜, ancien interne des hôpitaux de Paris, professeur à l'Ecole de Médecine, membre de la Commission de la Bibliothèque Municipale ; 8, rue de l'Heronnière. 6 novembre 1894.

ROUZÉ (Gustave DE), avoué ; 6, rue de Flandres. 30 mai 1916.

ROY (Donatien), Secrétaire général de la Société des Amis des Arts, membre de la Commission du Musée Municipal des Beaux-Arts ; 3 *bis*, quai Fleselles. 10 mars 1908.

ROBIOU DU PONT, avocat ; 1, quai du Port-Maillard. 11 décembre 1919.

RUBEAUX (Alain), 47, rue Félibien.

SAINT-GUEDAS (Henri RADO DE), avocat, ancien bâtonnier ; 1, rue Gretry. 5 mars 1907.

SÉCILLON (Vicomte Stéphen DE) ; 1, rue Prémion, et château de la Tour, par Orvault. 8 novembre 1898.

SIBILLE (Maurice), O. A. ⚜, député et conseiller général de la Loire-Inférieure ; 8, rue Gresset, et 44, boulevard des Invalides, Paris. 15 octobre 1907.

SORIN (Henri), agent-voyer d'arrondissement ; 14, rue de Coutances. 28 octobre 1913.

SOULARD (Jean), agent-voyer cantonal ; 26, boulevard des Belges. 28 octobre 1913.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, professeur à l'Ecole de

Droit, ancien Secrétaire général de la Société Académique de Nantes ; 16, rue Crébillon. 7 avril 1896.

SOULLARD (Paul), membre de la Commission du Musée Archéologique, membre correspondant de la Société française de numismatique ; 10, rue du Château. 7 janvier 1862.

SUYROT (Gabriel DE), 13, rue du Lycée. 18 mars 1890.

TATTEVIN (Georges), 57, rue Saint-André à Nantes, et 6, rue du Pré-Botté à Rennes. 6 juin 1911.

TERTRE (Fernand COUËTOUX DU), greffier du Tribunal, 20, rue Eole, Paimbœuf. 7 mai 1907.

TESSIER (Benjamin), architecte, membre de la Société des Architectes de Nantes ; 3, rue de Constantine et à la Roche-Montrevault (Maine-et-Loire). 9 janvier 1906.

VIENNE (Jean MATHIEU DE) ; château de Thouaré, à Thouaré. 7 avril 1908.

VIGNARD (docteur Edmond), O. I. ✠, chirurgien en chef des Hôpitaux, professeur à l'Ecole de Médecine ; 4, passage St-Yves. 4 décembre 1900.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert) ; château du Coët-Rotz, par Savenay. 24 octobre 1905.

VILLESBOINET (Comte Arthur ESPIVENT DE LA), conseiller général, maire de Sainte-Reine ; château du Deffay, par Pontchâteau. 6 février 1906.

VINCENT-JOUON (Antoine), conseiller général de la Loire-Inférieure, ancien président du Tribunal de Commerce de Nantes, Trésorier de la Société de Géographie de Nantes ; 3, rue de Courson. 4 février 1896.

VINCENT JOUON (Antoine) fils ; 3, rue de Courson. 9 novembre 1909.

VINCENT (Alexandre), avocat ; 1, rue Newton. 1919.

VORUZ DE VAUX ; rue de l'Heronnière, 8 Novembre 1919.

WISMES (Christian DE BLOCQUEL DE CROIX, baron DE), lauréat et membre du Comité de la Société Académique de Nantes, ancien Vice-Président de la Conférence La Moricière, membre de la Société des Artistes Bretons, correspondant de l'Association Bretonne ; 14 *bis*, rue Dobrée et château de la Garde, par Doulon. 1er mars 1887.

WISMES (Gaëtan DE BLOCQUEL DE CROIX, baron DE), Secrétaire perpétuel et ancien Président de la Société Académique de Nantes, Vice-Président de la Société des Bibliophiles Bretons et de la section d'histoire et de littérature de l'Union Régionaliste Bretonne ; 17, rue du Roi-Albert, et château de la Cholière, par Orvault. 1er mars 1887.

MEMBRES TITULAIRES

Nommés depuis le 31 décembre 1919. — Liste arrêtée au 30 avril 1920

MM. et MMmes.

BARDOUL (Emeran), conseiller général ; 30, bouleyard Delorme.
BARTHÉLÉMY (Dominique), agent-voyer cantonal ; 2, rue Racine.
BEAUVAL (Mademoiselle Germaine DE) ; 5, rue Tournefort.
BOUCHAUD (Louis) ; 2, place de la Petite-Hollande.
BRANCHEREAU (l'abbé), vicaire ; à Bouguenais.
CAILLÉ (Dominique) ; 2, place Delorme.
CHEVALIER LA BARTHE (Madame Louis) ; 7 rue Dresset.
CHUDEAU (Joseph), architecte ; 2, avenue Camus.
CONRIÉ (Fernand), ingénieur ; 10, rue de Flandres.
DORÉ-GRASLIN (Charles) ; 7, rue Dugommier.
DUMOULIN DE PAILLART (Georges), étudiant ; 54, rue de la Bastille.
GIRAUD-MANGIN, conservateur de la Bibliothèque municipale, archiviste municipal ; 23, rue La Motte-Piquet.
GRIMAULT (Louis), archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire ; 9, rue de Briord.
GUILLON (André) ; 196, rue de Paris.
HASTREL DE RIVEDOUX (Baron Jean D') ; 3, rue du Château.
JEHENNE (commandant Alfred) ; 123e R. I., à la Rochelle.
JOSSE (Jules) ; 14, rue de Gigant.
LEROUX (Prosper) ; à Nozay.
LEVESQUE (Madame Pierre) ; 22, rue des Dervallières.
LONGEAU (DE), commandant de cavalerie en retraite ; 14, rue du Roi-Albert.
MONTFORT (Paul), ingénieur agricole ; rue Voltaire
MOTTE-ROUGE (Vicomtesse DE LA) ; 88, rue de Paris.
PLESSIX (Madame Georges JOCHAUD DU) ; 5, place Louis XVI.
SAINT-GEORGE (Vicomtesse Louis DE) ; 5, place Louis XVI.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

AUMONT (Joseph), photographe, Saint-Brevin. 17 janvier 1882.

BARMON (Henri NICOLAZO DE), ancien camérier d'honneur de S. S. Léon XIII ; château de la Touche, par Fégréac. 5 avril 1887.

BASTARD (Charles), numismate, capitaine de cavalerie de l'armée territoriale ; château de Kerlan, par Savenay. 7 juillet. 1908.

BERNÈDE-SACHS (Christian), ✲, lieutenant de vaisseau en retraite ; château du Haut-Jussé, en Vezin, par Rennes. 3 novembre 1908.

BELESTRE DE BOIS SAINT-LYS (Mlle Maillard DE), ; 4, rue Maurice-Duval et château du Bois-Saint-Lys, par Carquefou. 13 février 1900.

BONNEAU (Louis), O. I. ✲, juge de paix, homme de lettres, lauréat de nombreux concours littéraires ; 28, quai Saint-Goustan, Auray (Morbihan). 8 novembre 1898.

BROCHET (Louis), O. A. ✲, agent-voyer d'arrondissement hors classe ; 114, rue dela République à Fontenay-le-Comte (Vendée). 13 février 1900.

CHAPRON (Joseph), receveur municipal, conservateur du Musée ; Châteaubriant. 4 juillet 1889.

COUTIL (Léon), O. A. ✲, lauréat des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, ancien Président de la Société Préhistorique Française et du Congrès Préhistorique de France, ancien Président de l'Association Française (section d'anthropologie) ; Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure). 6 avril 1907.

DESMARS (Jean-Baptiste), docteur en médecine ; Campbon. 4 juin 1912.

DRESNAY (Vicomte Maurice DU), ✲, licencié-ès-lettres, ancien secrétaire d'ambassade ; château du Dreneuc par Fégréac. 9 février 1886.

DUBREIL (Charles), Procureur de la République ; Paimbœuf. 8 mai 1900.

FILY (Charles) ; paquebot *France*, Le Hâvre. 1919.

GABILLAUD (Narcisse) O. A. ✲, instituteur ; Moulins (Deux-Sèvres). 7 juillet 1908.

GENUIT (docteur Marcel) ; château de la Guichardaye, par Tréal (Morbihan). 20 décembre 1881.

HARMOIS (A.-L.), Office Colonial ; 34, Galerie d'Orléans, au Palais-Royal, Paris.

JOUBERT (Chevalier Joseph) ; 11, rue des Arènes, Angers.

JOYS (Paul), Directeur de l'Ecole de Saint-Similien ; 16, rue Talensac. 6 février 1906.

KERGUÉNEC (François LE CHAUFF DE), maire de Saint-Molf ; château de Kerguenec, par Guérande. 4 mars 1879.

LANDE DE CALAN (Comte Charles DE LA), Président de la Société des Bibliophiles Bretons ; château de la Trinité, en Saint-Grégoire, par Rennes. 8 novembre 1907.

LEGRAND (Gaëtan), avocat, conseiller général ; Laon (Aisne). 1919.

LE MAITRE (docteur Maurice), médecin de 1re classe de la marine ; 42, boulevard Grignan, à Toulon. 7 mars 1911.

LONGRAIS (Frédéric JOUON DES), ancien élève de l'Ecole des Chartes, délégué de la Société des Bibliophiles Bretons ; 4, rue du Griffon, Rennes, et château de la Martinière, par Rennes. 6 novembre 1894.

MEREL (Abbé Louis), vicaire à Issé. 13 février 1900.

MÉRESSE (Gabriel) ; château de Lessac, par Guérande et villa *La Reine*, 2, rue Fontaine-Bleue, Mustapha (Alger). 7 juin 1881.

MONTAIGU (Marquis Pierre DE), ✠, C. de Pie IX, ancien député, Vice-Président du Conseil général de la Loire-Inférieure maire de Missillac, Vice-Président d'honneur de la Société Saint-Hubert de l'Ouest, membre de la Commission du Musée municipal des Beaux-Arts ; château de la Brestesche, par Missillac, et 18, rue Martignac, Paris 18 avril 1899.

MOREAU (Georges), ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur des Mines ; 120, rue de Tocqueville, Paris. 14 janvier 1902.

PERRON (Louis) ; Formusson-en-Daon (Mayenne). 10 janvier 1881.

PICHELIN (Paul), banquier ; 12, rue Bonne-Louise. 4 août 1871.

PINEL (Louis), répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales ; 108, boulevard Malesherbes, Paris, (XVIIe). 3 novembre 1908.

POHIER (Jacques), docteur en droit ; 16, rue des Prêtres à Ancenis. 23 mars 1909.

PORTE (Vicomte Hippolyte LE GOUVELLO DE LA), conseiller d'arrondissement, maire de Sévérac, membre de la Commission du Musée Dobrée ; château de Sévérac, par Sévérac. 11 mai 1886.

REVELIÈRE (Gabriel), vérificateur des Douanes ; 109, rue du Croisic, Saint-Nazaire. 14 janvier 1908.

RÉVÉREND (Jules) ; château de Bourgerel, par Muzillac (Morbihan). 5 décembre 1893.

SAINT-QUENTIN (Lionel DE) ; Rochefort-en-Terre (Morbihan). 1919.

TERNAY (Comte Ludovic D'AVIAU DE) ; château de Ternay, par les Trois-Moutiers (Vendée). 11 mai 1886.

TOUCHE (Henri ROUMAIN DE LA), avocat, docteur en droit, conseiller d'arrondissement d'Ancenis château de Champtoceaux par Champtoceaux (Maine-et-Loire). 16 janvier 1912.

TRÉVELEC (Marquis (Harry DE) ; Litt. D. M. A. Cambridge T. R. G. S. Camford Cliffs, Dorset (Angleterre). 6 mai 1902.

TROCHON DE LORIÈRE (Henri), Presles, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne).

VERGEREAU (Charles), greffier de la justice de paix ; Legé. 3 déc. 1912.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

ABGRALL (abbé Jean-Marie), chanoine honoraire de Quimper, O. A. ⚜, lauréat de la Société Française d'Archéologie, Correspondant de la Commission des Monuments historiques, Président de la Société Archéologique du Finistère, professeur d'archéologie au Grand Séminaire, aumônier de l'Hôpital de Quimper. 1er février 1898.

POTTIER (abbé Fernand), chanoine titulaire, O. A. ⚜, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, du Ministère des Beaux-Arts et de la Commission des Monuments historiques, inspecteur de la Société Française d'Archéologie, Président de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne, professeur d'archéologie au Grand Séminaire ; 59, rue du Moustier Montauban. 6 novembre 1898.

URSEAU (abbé Charles), chanoine d'Angers, O. I. ⚜, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission des monuments historiques, Secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers ; 4, parvis Saint-Maurice, Angers, 5 juin 1906.

VILLEFOSSE (Antoine HERON DE). O. ✲, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'Etudes à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes ; 16, rue Washington, Paris (VIIIe) et château de la Fosse, par La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne). 17 janvier 1911.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de St-Quentin.
Allier	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Belfort	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône	Société de statistique de Marseille.
—	Société archéologique de Provence (Marseille).
Calvados	Société des antiquaires de Normandie (Caen).
Cantal	Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Charente	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis) (Saintes).
Cher	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).
Côtes-du-Nord	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).
Creuse	Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).

Dordogne	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Eure-et-Loir	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société académique de Brest.
Gard	Académie de Nîmes.
Gironde	Société archéologique de Bordeaux.
Hautes-Alpes	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne	Société historique et archéologique de Langres.
—	Société des lettres, sciences et arts de Saint-Dizier.
Haute-Saône	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.
Hérault	Société archéologique de Montpellier.
Ille-et-Vilaine	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Indre-et-Loire	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère	Académie Delphinale (Grenoble).
Jura	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret	Société archéologique et historique de l'Orléannais (Orléans).

Lot	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire	Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet.
—	Société des lettres, sciences et arts du Saumurois (Saumur).
Manche	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Morbihan	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
Nord	Commission historique et archéologique (Lille).
Oise	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône	Société académique d'architecture de Lyon.
Saône-et-Loire	Société Eduenne (Antun).
—	Académie de Mâcon.
Sarthe	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Société historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine	Société nationale des antiquaires de France (Paris).

Seine	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société française de numismatique (Paris).
—	Revue anthropologique publiée par l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques (Paris).
Seine-Inférieure	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
—	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise	Société archéologique de Rambouillet.
Somme	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).
Var	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Vendée	Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).
Vienne	Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Yonne	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
Algérie	Société archéologique du département de Constantine.
Madagascar	Société académique malgache.

ÉTRANGER

Espagne	Revista de la Associacion artisticoarqueôlogica (Barcelone).
—	Boletin de la Sociedad arqueôlogica Luliana (Palma de Mallorca, Islas Baleares).
Suède	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.
Amérique	Smithsonian Institution (Washington).

PÉRIODIQUES & PUBLICATIONS DIVERSES

FRANCE

Bouches-du-Rhône	Annales de la Faculté de droit (Aix, bibliothèque de l'Université).
Finistère	Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie (Quimper).
Ille-et-Vilaine	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres (Rennes).
Maine-et-Loire	Revue de l'Anjou (Angers).
Morbihan	Revue de Bretagne (Vannes).
—	Revue Morbihannaise (Vannes).
Rhône	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Seine	Journal des Savants, publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (Paris).
—	Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, Paris.
—	Revue archéologique (Paris).
—	Revue des sociétés savantes (Paris).
—	Revue des études historiques (Paris).
—	Revue des traditions populaires (Paris).
—	Analecta Bollandiana (Paris et Bruxelles).
—	Pro Alesiâ (Paris).
—	Le vieux papier (Paris).
—	Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie (Paris).
Vendée	Revue du Bas-Poitou (Fontenay-le-Comte).

ÉTRANGER

Belgique	Archives de la France monastique, Revue Mabillon (Chevetogne, par Leignon).

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES GÉNÉRALES

SÉANCE DU 9 JANVIER 1917

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BOUDET, abbé BRAULT, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, comte DE GUIGNÉ, HARDY, MAITRE, NAVARRE, OLLIVE, SOULLARD, Valentin DES ORMEAUX, baron G. DE WISMES.

Lieutenant LEGRAND invité.

M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. le docteur Charles Valentin des Ormeaux, qui, élu membre résidant en décembre 1916, assiste à la séance. Le docteur Valentin des Ormeaux est pour lui un vieil et excellent ami d'enfance et il est très heureux de le voir entrer dans nos rangs; il n'a pas eu le loisir d'étudier l'archéologie, mais chacun sait dans notre ville avec quel talent et quelle charité il pratique la science d'être utile, à laquelle il a consacré ses facultés. M. Valentin répond qu'il se sent fort honoré d'entrer dans notre compagnie.

M. le PRÉSIDENT dit que pour la troisième fois, mais pour la dernière fois sans doute, car on peut maintenant espérer que 1917 verra sonner l'heure de la paix victorieuse, — c'est au milieu des larmes et des angoisses qu'il doit, fidèle à la tradition, présenter à ses chers collègues les meilleurs vœux du nouvel an. On trouvera naturel qu'il en adresse la première et la meilleure part à ceux d'entre nous qui sont mobilisés et prouvent par leur noble conduite que le culte ardent de la France du passé ne nuit en rien,

au contraire, à l'amour de la France du présent et de l'avenir. Puis il offre ses souhaits les plus cordiaux à ses autres collègues, spécialement à ceux qui ont l'honneur de compter des parents proches sous les drapeaux. « La Providence, dit M. le Président, nous accordera sans doute bientôt la fin de nos épreuves ; les absents reviendront ; notre chère Société reprendra le cours de sa vie normale, et, en des excursions, non plus joyeuses comme autrefois, mais véritables pélerinages patriotiques, nous irons admirer les vestiges curieux qui constituent le trésor de la vieille France. »

M. Francis GUILLOUARD est admis comme membre titulaire sur la présentation de MM. le baron G. DE WISMES et POUVREAU.

M. Léon MAITRE donne ensuite lecture d'une étude qui a pour objet : Le logement et le traitement des fous dans les églises bretonnes et ailleurs, pour compléter ses observations sur les tombeaux percés d'une fenêtre.

Ses lectures et ses voyages lui ont révélé, dans certaines églises, l'existence de divers recoins qui n'ont pas assez arrêté l'attention des archéologues, parce qu'ils ont jugé ces constructions comme des singularités. Par divers exemples empruntés à la Bretagne et au Midi de la France, les recherches de M. Maître démontrent que le clergé ne repoussait pas plus les fous que les autres malades quand ils se pressaient autour d'un tombeau vénéré. On disposait dans le chevet à proximité de l'autel ou de la crypte des chambres étroites, pourvues de grilles, où les familles en pèlerinage pouvaient renfermer les fous ou les enragés pendant le Sacrifice de la Messe. Le cas de la chapelle Saint-Samson, dans la cathédrale de Dol, est particulièrement intéressant. Les églises de Locminé et de Bourgbriac contiennent encore les chambres qui servaient de cabanons dans le sous-sol. On peut voir des réduits du même genre dans le département des Landes, à Hagetmau, au Mas d'aire et dans le Périgord, à côté de la fameuse église de Saint-Front de Périgueux. Les prodiges opérés dans cette dernière ont été si nombreux que le nom de *Confession,* dans le sens de *Manifestation* publique, est demeuré aux deux prolongements du transept de la Cathédrale.

Puis la parole est donnée à M. le chanoine DURVILLE qui traite de la question : Où Nicolas Fouquet était-il descendu à Nantes, en 1661.

Les mémoires nombreux qui ont parlé de son arrestation ont

laissé ce détail dans l'ombre. Brienne se borne à dire que le surintendant logeait à l'extrémité de la ville, sans dire laquelle. A ce détail, Choisy ajoute qu'il avait pris ce domicile parce qu'un souterrain, en communication avec la Loire, aurait permis à Fouquet de se sauver à Belle-Ile en cas de danger. Depuis l'abbé de Choisy, tous les auteurs ont admis l'existence de ce souterrain et M. Lair, séduit par la canalisation souterraine de la Chézine, a placé aux Dervallières l'hôtel de Rougé, où Fouquet était descendu. Cette hypothèse est insoutenable. La Chézine coulait alors à ciel ouvert et les Dervallières ne répondent en rien aux conditions mentionnées pour le logement du surintendant. Il est très probable qu'une erreur de lecture ou de copiste a fait mettre l'hôtel de Rougé à la place de hôtel de Drouges, situé en partie dans le fief des Dervallières, à Nantes, rue de Verdun, aujourd'hui rue de la Commune. L'hôtel de Drouges, aujourd'hui hôtel de Rosmadec, venait d'être édifié. Il se trouvait près d'une maison qui avait appartenu à la première femme de Fouquet et le surintendant venait de la vendre. L'hôtel de Drouges servit dans la suite à loger des personnages éminents venus pour assister aux Etats de Bretagne. La situation convient, par ailleurs, à toutes conditions que devait présenter le logement du surintendant. C'est le seul hôtel de Nantes qui alors réalisa toutes ces conditions.

M. l'abbé Brault expose qu'il a recherché dans quelle chapelle nantaise se trouvait le marbre tumulaire récemment découvert et portant l'épitaphe de Vincente de Ruellan, dame Barrin de la Galissonnière.

Il parcourut les registres de nos vieilles paroisses nantaises, conservés aux Archives municipales, mais ils ne relataient point l'acte d'inhumation qui aurait répondu à la question. M. Brault alla interroger les Religieuses de la Visitation ; ces dames ne purent le renseigner. Il se rendit ensuite au Monastère des Carmélites, où la Religieuse chargée des Archives lui apprit qu'il avait frappé à la bonne porte. Mme Barrin de la Galissonnière, dit-elle, était fondatrice de notre ancien Couvent, qui existe encore rue des Carmélites. En cette qualité, elle avait droit à un enfeu dans notre église ; ses deux petites filles avaient fait leur éducation dans le Monastère et nos anciennes avaient conservé sur elles de très intéressants détails ; nos sœurs les entouraient de soins et d'affection : on leur avait donné de belles poupées dont elles avaient peine à se séparer, à ce point que, parfois les poupées

pénétraient plus ou moins furtivement dans le chœur de la Communauté et étaient présentes aux offices ; les Sœurs tourières promenaient en ville les petites filles et sans doute aussi les poupées ; le jeune Barrin de la Galissonnière, brillant officier, venait voir ses sœurs, et son magnifique panache faisait la joie des jeunes pensionnaires. Quand elles eurent terminé leur éducation, les deux demoiselles retournèrent dans leur famille, mais après avoir passé dans le monde plusieurs années, elles demandèrent à rentrer dans le Monastère des Carmélites où elles firent leur profession religieuse.

M. l'abbé Brault se propose d'aller très prochainement remettre aux Carmélites, un fac-similé de l'épitaphe que M. le commandant Denès a bien voulu transcrire.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,
P. DENÈS.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1917

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, commandant DENÈS, chanoine DURVILLE, LEROUX, OLLIVE, P. SOULLARD, docteur Valentin DES ORMEAUX, baron G. DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé BRAULT fait connaître qu'il est allé au Monastère des Carmélites remettre aux Religieuses le fac-similé de l'épitaphe de Mme Barrin de la Galissonnière, que M. le commandant Denès avait bien voulu lui remettre à leur intention. Les Religieuses prient M. Brault de renouveler à M. le Président, au commandant Denès et à la Société, leur gratitude.

Leurs registres d'archives conservent le souvenir de M. et Mme Barrin de la Galissonnière qui furent, avec la famille de Champcartier du Breil, les fondateurs de leur Couvent de Nantes : ces mêmes registres portent une signature de Berulle, au-dessous de l'acte de profession de l'une des demoiselles Barrin de la Galissonnière, mais les Religieuses ne savent pas si cette signature est celle du Cardinal de Berulle ou celle de son neveu.

M. le PRÉSIDENT fait part de la visite qu'il a faite de son côté à Mme la Supérieure des Carmélites, qui lui a renouvelé les sentiments de gratitude déjà exprimés à M. l'abbé Brault, pour la Société archéologique et spécialement pour ceux qui se sont occupés de la plaque funéraire de leur fondatrice et du don de ce précieux monument à leur Monastère de la rue du Coudray. Sur la demande de M. le Président, Mme la Supérieure a déclaré qu'elle trouvait naturel le désir de la Société, que la plaque soit scellée dans la partie de leur chapelle accessible au public.

M. le chanoine DURVILLE fait remarquer que la phrase sur laquelle M. le Président s'était appuyé, dans la séance précédente, pour établir que Louis XIV était depuis longtemps décidé à faire arrêter Fouquet *à Nantes*, observation inscrite au procès-verbal de la dite séance est tirée non de la lettre écrite par ce Souverain à sa mère le soir même des événements, comme M. le Président l'avait cru, mais des mémoires qu'il rédigea un certain nombre d'années plus tard pour l'instruction du Dauphin, et alors qu'il avait pu oublier le détail des événements de 1661.

A propos du mur gallo-romain, dont il avait été incidemment question dans la séance précédente, M. OLLIVE dit qu'il en existe encore une notable partie, rue Garde-Dieu, dans une écurie dépendant de l'hôtel du Cheval Noir, dont il forme le fond, reconnaissable à sa construction en pierres de petit appareil, alternant avec des rangées de briques, qui est identique à celle du même mur mis à jour près de la Cathédrale.

Dès le xve siècle, des maisons, de même que sur d'autres points de la ville, y furent appuyées et donnèrent naissance à la rue Garde-Dieu. De plus et dans le but d'agrandir leurs propriétés, les propriétaires du côté intérieur réduisirent l'épaisseur de la muraille, dont seules les fondations, très probablement existantes encore dans le sous-sol, doivent avoir conservé leur épaisseur primitive.

M. OLLIVE ajoute que ce qui reste de ce mur pouvant un jour disparaître, il est bon que le souvenir en soit conservé. Il espère que lorsque la paix sera rétablie, la Société Archéologique tiendra à visiter, non seulement cette partie de l'enceinte gallo-romaine de la ville, mais aussi les anciens hôtels aux jardins desquels elle sert de limites, notamment l'hôtel de Monti qui appartint, jusqu'au milieu du xviie siècle, à la famille de Fouquet, et enfin l'hôtel de Drouges (hôtel de Rosmadec), qui fut peut-être, ainsi que nous

l'a fait connaître M. le chanoine Durville, la demeure qu'occupait le surintendant au moment de son arrestation.

M. A. L. HARMOIS, archiviste de la Société Préhistorique française, demeurant à Paris, présenté par MM. Leroux et baron G. de Wismes, est admis à l'unanimité comme membre correspondant de la Société.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. le docteur Picquenard, vice-président de la Société Archéologique de Quimper, qui le remercie d'avoir bien voulu l'inviter à nos séances pendant son séjour à Nantes. Il remercie également les membres de la Société pour leur aimable accueil et les assure qu'il se fera un plaisir, s'il revenait à Nantes, d'assister encore à nos séances.

M. SOULLARD présente à la Société une plaque de baudrier, pêchée en Loire dans le bras de Pirmil. Elle porte en tête, gravée, l'inscription DRESNAY ; au milieu une fleur de lis ; au-dessous le chiffre 7. Elle est en bronze semblable aux plaques de baudriers du Musée Départemental d'Archéologie provenant de la défaite et du désarmement de l'armée royaliste à Quiberon. Parmi celles du Musée se trouvent celles du régiment commandé par d'Hervilly, celles du régiment irlandais Waterford et de celui du Prince de Galles. On peut affirmer que celle qu'il présente appartenait au régiment du Dresnay.

Après quoi, M. SOUFFLARD rend compte des deux volumes dont, sur sa proposition, la Société Archéologique a fait l'acquisition. Ce sont deux manuels de Numismatique française, le premier par M. Adrien Blanchet, comprend la Numismatique sous la période Gauloise, la domination romaine et sous les rois Mérovingiens et Carolingiens. L'auteur ne donne pas dans cette étude tout ce qui est connu de la Numismatique de cette longue période, mais un aperçu pouvant le faire bien connaître.

Il décrit les prototypes grecs qui ont servi de modèles pour la première période gauloise et les prototypes romains pour la seconde période pendant et après la conquête ; il fait connaître les diverses contrées où ces monnaies ont été frappées ou fondues, par le style permettant d'en faire l'attribution et aussi par la quantité des mêmes pièces trouvées dans chaque pays, leurs divisions en statères, demi et quarts de statères.

Il nous conduit ensuite à la période romaine, mais uniquement en ce qui concerne la Gaule, c'est-à-dire les monnaies romaines

frappées dans les villes gauloises comme Nîmes, Lyon, Narbonne, Vienne, Trêves, etc. Pour Nîmes, il démontre que les premières monnaies frappées sous Auguste au type d'Auguste et Agrippa, au revers du Crododile enchaîné à un palmier avec la légende COL. NEM. sont dûes à l'initiative des Vétérans légionnaires d'Afrique, qui avaient été envoyés dans cette ville pour la coloniser et comme symbole de leurs Campagnes. Il fait aussi l'historique d'une autre monnaie d'Auguste pour Lyon, *au revers de l'autel de « Rome et Auguste »* ; la frappe en fut continuée sous Tibère.

Il fait connaître les peines sévères appliquées dès cette époque aux faux-monnayeurs.

Il s'applique principalement à la Numismatique des Empereurs Gaulois qui ont gouverné les Gaules et dont quelques-uns sont natifs, Valérien, Gallien, Posthume, Marius, Lelien, Victorin, les Tétricus père et fils ; il donne la reproduction d'un denier de Valérien, au revers de Vulcain, dans un temple tétrastyle, avec la légende DEO VOLKANO, la divinité en honneur à Nantes. Un rapprochement s'impose pour les dédicaces des monuments dédiés à Vulcain.

Dans les parties Mérovingiennes et Carolingiennes de cet ouvrage, il donne des listes très complètes des villes, bourgs, villa, castrum, etc., dont les noms se trouvent mentionnés sur ces petits monuments ; Nantes, Rennes, Ratiate, Deas et autres localités bretonnes s'y trouvent en bonne place.

Dans le second volume l'auteur, M. Dieudonné, fait l'historique du monnayage français de la période Capétienne jusqu'à la Révolution ; il fait connaître les différents procédés qui furent successivement employés, au marteau, au moulin, au balancier.

L'administration comprenait, les généraux-maîtres, dont la maîtrise s'étendait à toute la France ; les maîtres-particuliers établis dans les villes ayant un atelier monétaire ; les juges-gardes ; les contrôleurs ; les inspecteurs ; les essayeurs ; les graveurs ; les tailleurs ; les affineurs ; la gravure des coins se faisait au moyen de poinçons d'acier sur le coin avant la trempe du métal, tout au moins pour les lettres des légendes et les grenetis les entourant ; les monnaies portant des effigies furent entièrement confiées aux graveurs.

Ces deux volumes sont ornés de planches et de nombreuses reproductions dans le texte. Ils seront de la plus grande utilité à ceux de nos collègues qui voudront se donner à l'étude de la

Numismatique française. Ce sera pour eux l'acheminement vers les grands ouvrages, qui traitent plus à fond cette science pleine d'attraits.

La parole est donnée à M. le chanoine DURVILLE, pour la lecture de son travail sur la *Noble Frairie de la Sainte-Passion à Nantes :* listes des confrères de 1769 à la Révolution.

La Confrérie de la Passion a été fondée à Nantes en 1370, grâce à la dévotion du duc Jean IV. Elle comprenait ceux des membres appartenant à l'élite de la Société Nantaise. Aussi l'appelait-on communément « la Confrérie des Cent Notables. » Elle comptait parmi ses membres le Souverain de Bretagne. Elle n'admettait qu'une sœur et encore à condition qu'elle fût de famille princière. C'est à ce titre que la duchesse Anne en fit partie et qu'elle fût sur le point d'être imitée par la reine Anne d'Autriche.

On connaît deux éditions de ses Statuts, l'une publiée en 1671, l'autre en 1769. Chacune de ces publications contient une liste des confrères : on y trouve les noms les plus connus des vieilles familles de Nantes : les mêmes noms reparaissent à plusieurs générations de distance : les fils se faisaient un honneur de remplacer leurs pères parmi les membres de la Confrérie.

Les noms des confrères étaient aussi imprimés sur des placards affichés près de l'autel affecté à leur service religieux. Deux de ces placards se trouvent en la possession, l'un de M. le baron Gaëtan de Wismes, président de la Société d'Archéologie, l'autre de M. P. Soullard, vice-président. Il serait intéressant de publier ces différentes listes : pour les compléter on pourrait ajouter une autre liste manuscrite inédite qui va de 1769 à la Révolution. Dans cette dernière on retrouve plusieurs des noms déjà inscrits dans les précédentes, de Goulaine, de Becdelièvre, Le Loup, Charette, de la Tullaye, de Goyon, etc. On est même surpris d'y rencontrer le nom d'un personnage qui joua un rôle important à Nantes à l'époque de la Révolution, le nom de Anne-Pierre Coustard de Massy, chevalier de Saint-Louis, reçu dans la Confrérie en 1778. Soit conviction sérieuse, soit pour s'insinuer dans la haute Société Nantaise, il faisait alors du cléricalisme quitte à le maltraiter quand son ambition et son esprit remuant ne pourrait plus en tirer aucun profit.

M. le PRÉSIDENT lit ensuite une très curieuse description de la bénédiction solennelle sur le quai de la Fosse, en1770, de la Croix

des Capucins, due à M. Brelet de la Rivellerie, alors Recteur de la paroisse Saint-Nicolas.

Docteur en théologie, Directeur de la Communauté de Saint-Clément (Grand Séminaire), puis Recteur de Saint-Nicolas, de 1731 à 1781, M. Brelet de la Rivellerie a laissé sur les registres un nombre considérable de notes, fort précieuses pour l'histoire de Nantes et dont quelques-unes ont été publiées. C'est à cette source que M. le Président a puisé, pour nous raconter dans les plus menus détails la *bénédiction solennelle de la Croix des Capucins* qui eut lieu le 2 septembre 1770. A 9 heures du matin, dans l'église Saint-Nicolas, on commença à chanter les Litanies de la Sainte Vierge, puis on partit en procession et, traversant une foule épaisse, on arriva au Couvent des Capucins, où le père gardien attendait le Recteur. L'antienne, le verset et l'oraison de Saint-François furent chantés ; ensuite on entonna le *Vexilla Regis* et tout le cortège descendit la rue des Capucins pour se rendre à la Croix, objet de la cérémonie, sise vis-à-vis de la rue des Capucins, sur le quai, entre les arbres ; quand tout le monde se fut arrêté, on cessa de chanter le *Vexilla Regis ;* on chanta *Adjutorium nostrum, Dominus vobiscum,* les oraisons *Benedic* et *Rogamus te,* puis la préface ; alors M. Brelet procéda à l'aspersion et à l'encensement de la Croix et récita l'oraison *Sanctificetur Lignum istud.* Alors eut lieu l'adoration pendant laquelle on ne cessa de chanter les deux dernières strophes du *Vexilla Regis.* Retour en procession à la chapelle des Capucins, au chant du *Te Deum ;* ensuite chant du verset *Confirma hoc Deus* et de l'oraison d'actions de grâces *Actiones nostras ;* le Saint-Sacrement étant exposé on donna le salut. Après quoi, le père gardien offrit des rafraîchissements dans le réfectoire, au clergé et aux enfants de chœur ; les bedeaux furent reçus dans une autre pièce. On retourna sans cérémonie à la paroisse. M. Brelet explique que la première Croix des Capucins avait été bénite en 1747 et que celle-ci la remplaçait. Au cours de son récit, le Recteur de Saint-Nicolas répète plusieurs fois qu'il suivait le *Pontifical Romain* et il ajoute même une fois « et non le projet assez nouveau d'un Rituel Nantais. » A ce sujet, voici les différences que l'on peut noter entre les renseignements sur la cérémonie de 1770 et les prescriptions du *Rituale Namnetense,* publié en 1776, chez la veuve de Joseph Vatar. Au chapitre *Benedictio Novæ crucis solemnior,* M. Brelet se revêtit d'une chape de toutes couleurs ; le rituel dit : *Pluviali rubri coloris*

indutus. Au lieu des oraisons *Benedic et Rogamus te,* le rituel donne les oraisons *Deus qui crucis patibulum et Deus qui nos vetitæ arboris.* De retour à la chapelle des Capucins, on chanta, en 1770, l'antienne *Confirma hoc Deus et actiones nostras ;* le rituel s'exprime ainsi : *Redeunt omnes (ordine quo venerant et cantando te Deum), ad ecclesiam, ubi canitur antiphona, versus et oratio patroni.*

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,
P. DENÈS.

SÉANCE DU 6 MARS 1917

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, CROUAN, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, comte de GUIGNÉ, HARDY, commandant LAGRÉE, LEROUX, MAITRE, OLLIVE, P. SOULLARD, docteur Valentin DES ORMEAUX, baron Ch. DE WISMES, baron G. DE WISMES.

Lieutenant LEGRAND, invité.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

A propos de la Frairie de la Sainte-Passion à Nantes, dont M. le chanoine Durville a entretenu la Société dans notre précédente séance, et de Coustard de Massy, personnage connu que l'on s'est étonné, à juste raison, de voir figurer au nombre des membres de cette Confrérie, M. l'abbé Brault observe que l'on s'en étonnera moins quand l'on saura que Coustard était un habitué de l'évêché et au mieux avec l'évêque d'alors, Mgr de la Laurencie, les palinodies ne lui coûtaient pas.

M. l'abbé BRAULT nous apprend aussi que la sacristie de Saint-Nicolas possède encore un certain nombre d'ornements religieux qui peuvent remonter au-delà de la Révolution, notamment une chape « de toutes couleurs, » pour s'exprimer comme M. Brelet de la Rivellerie, qui fut peut-être celle qu'il portait à la cérémonie du 2 septembre 1770, dont M. le Président nous a fait le récit au cours de notre dernière séance.

M. le PRÉSIDENT dit qu'il tient à renouveler en séance publique

les félicitations très cordiales qu'il a déjà adressées à notre vénéré doyen, M. Soullard, à l'occasion de la promotion comme Chevalier de la Légion d'honneur de l'intrépide lieutenant Fabien Soullard. Notre cher vice-président trouvera sans doute dans cette noble distinction accordée à son jeune fils un adoucissement à la douleur encourue par la fin glorieuse de son fils aîné et il forme les vœux les plus sincères pour la guérison du vaillant officier.

Par une lettre fort aimable, M. A. L. HARMOIS remercie la Société de l'avoir nommé membre correspondant sous le patronage de M. Leroux et du Président, et promet l'envoi de quelques-unes de ses brochures et une collaboration prochaine à notre *Bulletin.*

M. MATHOREZ a écrit au Président pour lui demander quelques renseignements ; notre collègue désire savoir : 1° S'il a été publié des *livres de raison* pour la Bretagne ; 2° Si l'on connaît des travaux sur la *peste à Nantes ;* 3° Si l'on peut trouver des études démographiques concernant la population de Nantes, Rennes, Saint-Malo (XIVe au XVIIIe siècle) ? Sur le premier point on signale le *Livre de Comptes de Claude de la Landelle,* édité par le comte de Laigue, pour les « Bibliophiles Bretons, » et le *livre de raison de Jehan de la Fruglaye,* publié également par M. de Laigue. L'histoire de la peste à Nantes est relatée dans l'étude du docteur Le Borgne : *Recherches historiques sur les grandes épidémies qui ont régné à Nantes depuis le* VIe *jusqu'au* XIXe *siècle.* Quant à la troisième demande, elle reste sans réponse.

M. E. FOUGERAT, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Nantes, présenté par M. le chanoine Durville et M. A. Dortel, est admis à titre de membre résidant de la Société.

M. DORTEL présente une lanterne ancienne des plus originales. Elle est en métal, à carreaux de corne et surmontée d'un dôme que couronne un anneau. Sa hauteur est d'environ cinquante centimètres. De petites galeries ajourées destinées à donner de l'air à l'intérieur, sont ornées de découpures dont quelques-unes présentent la forme d'une sorte de chimère.

Cette lanterne trouvée à Vitré, où elle était connue depuis de longues années, a paru à quelques membres comme pouvant être d'origine persane, ce qui permet de supposer qu'elle a du être apportée à Vitré par quelque marin de la région. D'autres membres supposent que cette lanterne serait d'origine espagnole.

M. L. MAITRE qui a déjà entretenu la Société de l'histoire du

pays de Rais, à propos de la question du Lac de Grandlieu et de ses divers propriétaires, est revenu sur cette région parce qu'il a été séduit par l'abondance des documents publiés sur les Barons de Rais et les Ducs de Bretagne, qui ont traité avec eux.

A la séance de ce jour il nous donne lecture d'un travail qu'il a entrepris sur la succession de Gilles de Rais, dit Barbebleu, dont Jean V s'était fait le banquier avec empressement, en vue d'affaiblir sa puissance féodale et plus tard dans le dessein de le dépouiller de Chantocé au profit de la politique de la Bretagne. Ses négociations à cet égard furent dissimulées de peur d'éveiller l'attention du Duc d'Anjou et du Roi de France ; plus tard elles furent entravées par le mari de la fille de Gilles de Rais, qui avait promis de racheter les membres dispersés de la baronnie, aussi bien que par la pénurie du trésor ducal. Les embarras financiers de nos Ducs se traduisent dans tous les engagements qu'ils contractent. Au lieu de payer leurs dettes en monnaie sonnante, ils préfèrent recourir aux déplacements de gages et aux assignations de rentes sur leurs domaines.

M. L. Maitre insiste également sur les mœurs brutales de l'entourage de Gilles de Rais, sur la conduite de Prigent de Coëtivy et de René de Laval-Rais à l'égard de leurs créanciers ; il signale tous les procès qui sont survenus par suite du contrat de mariage de Prigent, du partage que réclamaient ses frères et du remariage de sa veuve avec le Maréchal de Lohéac. Par-dessus toutes ces contestations sont survenues les rivalités entre le Roi de France, le Duc d'Anjou et le Duc de Bretagne, à propos de leurs droits souverains, de telle sorte que la tâche de l'historien devient très épineuse, à travers tous ces conflits d'intérêts privés et publics. Deux faits essentiels ressortent cependant de la lecture de M. Maître : 1° La baronnie de Rais un moment démembrée s'est reconstituée au profit de René, frère de Gilles ; 2° La châtellenie de Chantocé péniblement et chèrement acquise est restée entre les mains des successeurs de Jean V.

M. le chanoine Durville a la parole pour la lecture de son travail sur l'Iconographie d'Anne de Bretagne.

M. le chanoine Durville dit que l'on peut voir le plus ancien essai d'iconographie de cette princesse dans un des appendices de la Bibliothèque historique de la France, par le P. Lelong, en 1771. Depuis, ce sujet a été plusieurs fois repris par Le Roux de Lincy, Hennin, Paul Lacroix, le marquis de Surgères, Kerviller.

La matière est abondante et même après tous ces auteurs il est permis d'ajouter quelque chose au sujet. Aujourd'hui on étudiera plus spécialement les médailles frappées à Lyon, en 1493, en l'honneur de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, en 1499, en l'honneur de la même Reine et de Louis XII, son second époux.

On connaît tous les détails de la fabrication de la première médaille : le nom des artistes qui en ont fait le modèle, le nombre des exemplaires qui en ont été frappés, la manière dont ils ont été offerts au Roi et à la Reine, par un lion en or « assis sur ses fesses. »

On a les mêmes renseignements sur la seconde offerte, en 1499, dans une coupe en verre de Venise.

Des exemplaires de ces deux médailles figurent au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale. Il a été publié d'autres médailles dans l'histoire de France de Mezerai, d'après des originaux conservés dans les Cabinets de MM. Petau et Chappelain. Ce sont des reproductions inexactes des deux médailles de 1493 et 1499. C'est également cette dernière qui a été reproduite par les Bénédictins bretons D. Lobineau et D. Morice, d'après un exemplaire tiré du Cabinet du Maire de Nantes, Gérard Mellier.

A l'issue de sa conférence, M. le chanoine DURVILLE communique à la Société l'acte notarié de vente de l'hôtel que le surintendant Fouquet possédait rue de Verdun, aujourd'hui de la Commune, à la famille Salomon de Bréafort, en 1654, hôtel transmis depuis par héritage à la famille de Charette et ensuite à la famille de Monti, qui le possède actuellement.

En raison de l'heure avancée, la lecture du travail de M. A. Leroux sur « une visite à Corseul, » qui figurait à l'ordre du jour, est remise à notre prochaine séance.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,
P. DENÈS.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1917

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BOUDET, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, HARDY, LEROUX, OLLIVE, P. SOULLARD, docteur Valentin DES ORMEAUX, baron C. DE WISMES, baron G. DE WISMES. Lieutenant LEGRAND, invité.

S'étaient fait excuser : MM. abbé BRAULT, FOUGERAT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

M. Jean BAUGÉ, avocat, rue La Fayette, 1, à Nantes, présenté par MM. Leroux et Dortel, est admis à titre de membre résidant.

M. le PRÉSIDENT rend compte que M. le docteur *Baudouin*, notre infatigable collègue, a eu l'amabilité de lui adresser pour notre Bibliothèque, deux nouvelles brochures de lui intitulées : 1° *L'Ecuelle à Cupulettes cardinales de l'île d'Yeu ;* 2° *Les Amporelles de l'île d'Yeu.*

Notre nouveau collègue, M. Harmois, a bien voulu nous offrir différentes brochures du plus haut intérêt archéologique, fruit des longues et patientes études de leur auteur. Ce sont l'inventaire des découvertes archéologiques des départements des Côtes-du-Nord et de la Manche, classées avec une méthode qui mérite toutes les félicitations.

M. le PRÉSIDENT ajoute qu'il se fera un devoir d'adresser tous ses remerciements et ceux de la Société à M. le docteur Baudouin et à M. Harmois.

Poursuivant depuis quelques années des recherches vraiment nouvelles orientées vers un même ordre d'idées, dit M. le PRÉSIDENT, notre distingué collègue, M. Mathorez, a publié : *Notes sur les prêtres Irlandais réfugiés à Nantes aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles ; — Notes sur la Colonie Irlandaise de Nantes du* XVIe *au* XVIIIe *siècle; — Notes sur la Colonie Hollandaise de Nantes ; — Les Italiens à Nantes et dans le pays nantais ; — Notes sur les Espagnols et les Portugais à Nantes ; — Introduction à l'histoire de la formation de la population de Nantes ; — Les Espagnols en France à la fin du* XVIe *siècle ; — Notes sur les étrangers en Anjou sous l'ancien Régime ; — Un étudiant pangermaniste d'Orléans en 1517 ; —*

La pénétration des Allemands en France sous l'ancien Régime.

C'est une infiltration foraine au caractère bizarre, que traite M. Mathorez dans sa nouvelle plaquette ; elle eut pour auteur une nation nomade, à l'origine....., aux mœurs étranges, composée de personnages dont l'apparition possède encore le double privilège de captiver l'attention des amateurs de pittoresque et de jeter la terreur chez les habitants de la campagne. Nos collègues se rappellent cette bande de Romanichels qui campa naguère dans un terrain vague de la rue d'Allonville ; les hommes, à la barbe noire, au teint cuivré, aux yeux éclatants, déambulant à travers les rues de Nantes, chaussés de hautes bottes, couverts de vêtements de velours aux larges boutons d'argent ; les femmes se faisant remarquer par leurs colliers de pièces d'or ; tout prouvait l'origine asiatique de ces rétameurs de casseroles qui reçurent, durant plusieurs semaines, d'innombrables visites et déguerpirent un beau jour pour une autre contrée, après avoir ramassé un joli gain.

M. le PRÉSIDENT résumera le plus brièvement possible, sans omettre aucun passage instructif, l'étude intitulée : *Les éléments de population orientale en France. Notes sur les Bohémiens,* consacrée, par M. Mathorez, à ces inquiétants vagabonds.

On sait aujourd'hui qu'ils sont originaires de l'Hindoustan et descendent de la tribu des Dja établie près de l'embouchure de l'Indus, on les déporta sur les bords du Tigre, puis vers Antioche ; ensuite ils furent exilés en Syrie ; en 855 on les emmena en territoire byzantin où ils séjournèrent longtemps, car leur langue est chargée de mots slaves et helléniques. Pourquoi les vit-on se répandre en Europe ? Mystère ; mais il est avéré qu'au début du XVe siècle, ils apparurent en Allemagne, en Espagne, dans la Haute-Italie et en France.

Les premiers Bohémiens entrèrent dans notre pays par Sisteron en 1419. A Paris, le 17 août 1427, arrivèrent douze « tenanciers » qui furent suivis, le 29 août, du « commun, » cent à cent-vingt personnes ; on les logea à la chapelle Saint-Denis ; bourgeois et même peuple allèrent contempler ces êtres très misérables qui avaient des anneaux d'argent aux oreilles, étaient noirs, avaient les cheveux crépus ; leur compagnie possédait des sorcières lisant dans les lignes de la main ; l'évêque de Paris les visita. Au bout de quelques jours on les somma de vider les lieux ; ils se dirigèrent vers Poitiers. Pendant quelques années on ne vit plus de Bohémiens en France. Mais en 1447, cent-vingt d'entre eux appa-

rurent à Orléans, puis on en rencontre près de Châlons-sur-Marne, à Sisteron et sur les confins de la Bourgogne et du Lyonnais.

L'infiltration continua dès lors presque sans interruption. Au début du XVIIe siècle on estimait à trois-cents le nombre des familles d'Egyptiens résidant ou circulant dans le royaume; ce chiffre paraît faible à M. Mathorez. D'ailleurs, sauf de rarissimes exceptions, ces étrangers restaient des vagabonds et leur passage dans telle ou telle localité n'est attesté que par des mesures de police.

En 1504, le roi Louis XII enjoignit aux officiers royaux de faire vider le royaume à tous les Egyptiens et d'envoyer aux galères ceux qui contreviendraient à cet ordre. L'édit du Souverain fut mal exécuté et les Bohémiens infestèrent les campagnes ; dans les cités on les redoutait comme voleurs et propagateurs de la peste ; on tâchait de les éloigner par la violence ou par des cadeaux. François Ier, renouvelant les bonnes intentions de son prédécesseur interdisait, par une ordonnance de 1539, l'entrée du royaume à ces aventuriers et banissait ceux qui l'habitaient, mais ils reparaissaient toujours.

Aux Etats d'Orléans on s'occupa d'eux : l'article 103 de l'Edit de septembre 1561 ordonne à tous les officiers royaux de faire commandement aux Bohémiens de vider la France dans le délai de deux mois, à peine des galères et de punition corporelle. Dès que les autorités montraient les dents à leur égard, les Egyptiens se terraient dans le pays Basque ou dans les hauteurs boisées de l'Alsace ou des Vosges, puis, l'alerte passée ils reparaissaient.

L'époque troublée des guerres de religion leur fut propice ; certains d'entre eux formèrent des bandes et s'enrolèrent sous les bannières de l'un ou l'autre parti.

Le 22 août 1606, Henri IV fait injonction aux Bohémiens et Egyptiens, qui parcourent le royaume au nombre de deux ou trois cents, de se disperser dans les trois jours et qui leur interdit de se réunir plus de trois ou quatre, sous peine d'être poursuivis comme malfaiteurs ou vagabonds. Moins de deux ans après....., écrivait au Maire de Poitiers concernant des Bohémiens qui parcouraient le Poitou. Certains d'entre eux suivaient les armées en campagne avec l'espoir de dérober les chevaux ou au moins les fers. Non seulement ces vagabonds pillaient poulaillers, champs et vergers, mais ils causaient parfois du scandale : en février 1612, une Bohémienne jalouse tua la maîtresse de son mari avec l'aide

de deux autres femmes, et le cadavre fut jeté à la Seine ; il y eut des pendaisons et des condamnations aux galères ; puis un arrêt enjoignit aux Egyptiens de sortir de France dans les deux mois ; mais dès juillet 1612 les indésirables sont signalés en Provence ; en 1623 une petite Bohémienne est baptisée à Talmont, dans le Bas-Poitou. Les Etats de Provence, les Etats de Navarre s'évertuent en vain à débarrasser leur région des Egyptiens. La Provence était spécialement victime de cette infiltration à cause du célèbre pèlerinage de tous les Bohémiens du monde aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

En Alsace on tenta les mêmes efforts pour chasser les Bohémiens ; on n'y parvint jamais et au milieu du XIXe siècle on les y rencontrait encore errant de bourg en bourg.

Les plaintes se multiplièrent tellement que Louis XIV, en 1675, ordonna de leur courir sus par le fer et par le feu. Les paysans organisèrent des expéditions armées ; on tua, on pendit, on envoya aux galères, on emprisonna, et pendant quelques années on fut libéré, sauf cependant dans les régions voisines de l'Espagne, et même au début du XVIIIe siècle quelques familles de Bohémiens s'installèrent à demeure dans le pays basque.

Au début du XIXe siècle un vaste coup de filet, donné concurremment par les autorités françaises et espagnoles, débarrassa la région de la majeure partie de ces nomades.

Dans la Navarre, et dans d'autres provinces, on constate aujourd'hui l'existence de familles Bohémiennes qui ont fait souche et abandonné la vie vagabonde ; ceux du pays de Bayonne étaient appelés « Cascarats » ils ont acquis droit de cité. En 1876, d'après une statistique sérieuse, on comptait environ six cents Bohémiens définitivement établis dans le pays basque. Les Gitanas d'Espagne exerçaient le métier de maquignon et de tondeur ; beaucoup se sont fixés dans le Roussillon. A Perpignan et dans d'autres villes se sont constituées des Colonies importantes de Gitanas ; quelques groupements ont essaimé à Toulouse, Narbonne, Béziers. Certains d'entre eux se sont enrichis dans le commerce des chevaux. Chose curieuse, chaque année à Noël, Perpignan voit arriver de points fort éloignés des Gitanas venant visiter les familles établies dans les faubourgs. Il est difficile de fixer, même par à peu près, le nombre des Bohémiens incorporés à notre population, mais on peut tenir pour certain que, bien avant la Révolution diverses familles s'étaient établies en France, avaient pris goût à la vie stable et étaient devenues propriétaires.

Les gens en question ont été appelés Egyptiens durant plusieurs siècles, parce qu'ils prétendaient descendre de ceux qui avaient refusé l'hospitalité à Marie et à Joseph lors de la fuite en Egypte ; pour les châtier, Dieu leur aurait imposé un exil de sept années et ils auraient dû abandonner leur patrie. Quand on leur faisait observer que leur pénitence était accomplie depuis longtemps, ils affirmaient que le châtiment de leurs pères se prolongeait sur chaque génération.

Des princes comme Sigismond, roi de Bohême, dit M. Mathorez, avaient accordé leur confiance à ces nomades, il leur avait même accordé des lettres de sauf-conduit. Comme ils représentaient copie de ces lettres aux personnes crédules, le nom de Bohémiens leur fut donné.

M. Leroux lit le récit d'une excursion qu'il a faite au mois d'octobre 1915 à Corseul, l'ancienne capitale des Curiosolites, cités quatre fois dans les Commentaires de César. Après avoir examiné rapidement la pierre célèbre qui est conservée dans l'église de Corseul et qui porte l'inscription très énigmatique de Silicia Namgidd, notre collègue prend la route de Dinan et se dirige vers la tour du Haut-Bécherel, le *Fanum-Martis* des Archéologues, situé à deux ou trois kilomètres de Corseul. Ce monument est de forme octogonale ; bien qu'il n'en reste plus que la moitié il est des plus curieux. Sa hauteur atteint environ dix mètres. Le petit appareil s'y montre dans toute sa régularité et l'aspect en est satisfaisant. On le considère généralement comme un temple dédié au dieu Mars, mais cette opinion est discutable.

M. le baron G. de Wismes commence la lecture de lettres écrites par son grand-père Arnould à son frère Stanislas, préfet sous la Restauration, dont notre très distingué collègue M. Gaborit rappelait, ces jours derniers, à la Société de Géographie, le dévouement héroïque lors de l'occupation prussienne de 1815 à Angers. Par la situation qu'occupaient à la Cour de France sa grand'mère, sa cousine de Rougé, ses beaux-parents le comte et la comtesse de Polignac, et qu'il occupa lui-même, à partir des cent-jours, le baron Arnould de Wismes était au courant de faits curieux, d'anecdotes piquantes qu'il conte avec esprit et bonne humeur. Aux heures les plus tristes sa sereine philosophie ne se dément pas. Toujours enjoué, vif, alerte, le style, en dépit de l'affectueux abandon de la correspondance fraternelle, est remar-

quable par sa pureté et sa concision. Par la forme comme par le fond, ces lettres inédites constituent donc un véritable trésor épistolaire.

M. le chanoine DURVILLE continue la lecture de son travail sur l'Iconographie d'Anne de Bretagne.

Il dit qu'il est généralement admis qu'il n'y eut pas de monnaie frappée au nom d'Anne de Bretagne pendant son mariage avec Charles VIII. Mais, dès la mort du Roi, elle s'empressa de faire valoir un droit dont son époux n'avait pas voulu la laisser jouir. Dès les premiers jours de son veuvage, elle se préoccupa de faire frapper à Nantes des monnaies d'or et d'argent.

Ces pièces d'or sont les célèbres pièces connues sous le nom de « cadières » de cathedra, chaise, trône. La Reine y est représentée assise sur le trône avec les attributs de la royauté. On en connaît plusieurs types. Le plus curieux est le type à date de 1498, le plus ancien type de monnaie datée. La frappe de ces pièces n'a duré que pendant le veuvage d'Anne. Plus tard, Louis XII en autorisa la circulation, mais défendit d'en frapper désormais.

On a aussi publié des monnaies ou des médailles avec le nom d'Anne et datant de son mariage avec Charles VIII ; mais on ne sait où se trouvent les originaux de ces pièces et on peut élever des doutes sur leur authenticité.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,
P. DENÈS.

SÉANCE DU 1er MAI 1917

Présidence de M. le Chanoine DURVILLE, Vice-Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, BOUDET, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, GUILLOUARD, HOUDET, LEROUX, OLLIVE, SIBILLE, député, P. SOULLARD, baron C. DE WISMES.

Lieutenant LEGRAND, invité.

S'était fait excuser : M. Jean BEAUGÉ.

M. le chanoine DURVILLE donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de notre Président, par laquelle M. le baron G. de Wismes l'informe qu'il a reçu du front de graves nouvelles de

son fils René, lieutenant d'artillerie, et que, pouvant d'un moment à l'autre recevoir un télégramme qu'il attend, il prie M. Durville de le remplacer à la présidence.

M. le PRÉSIDENT fait des vœux pour que rien ne vienne confirmer cette triste nouvelle. Toutefois, il prie M. le baron C. de Wismes de vouloir bien dire à son frère si éprouvé, quelle part la Société prend aux inquiétudes de son si dévoué et si sympathique Président.

M. le PRÉSIDENT fait part du décès de M. Lynier, avocat, ancien bâtonnier, ancien adjoint au Maire de Nantes, qui fut président de nombreuses Sociétés et membre de la nôtre depuis l'année 1877, et ajoute que les funérailles qui furent faites à M. Lynier, le long cortège qui l'accompagna à sa dernière demeure et dans lequel il a remarqué M. le Président, MM. Dortel et le baron de Wismes, anciens présidents, M. le député Sibille et plusieurs autres membres de la Société.

M. le PRÉSIDENT est heureux de faire connaître que notre collègue, M. J. Sénot de la Londe, vient de recevoir de la Société du Souvenir Français, une des deux médailles décernées pour la Loire-Inférieure par la Société, pour la façon dont sont honorés dans la commune de Thouaré, dont il est Maire, les Morts pour la Patrie au cours de cette guerre déjà longue. Il ajoute que c'est une pieuse pensée d'honorer la mémoire de ces héros. Les familles y trouveront une douce consolation et la postérité de beaux exemples.

Il adresse toutes ses félicitations et celles de la Société à M. Sénot de la Londe, pour cet honneur si bien mérité.

M. le PRÉSIDENT rappelant que la Société avait souscrit au projet d'une plaquette commémorative en l'honneur de Déchelette, dit qu'elle vient de recevoir le très beau médaillon commémoratif de la mort de ce savant archéologue. Il fait remarquer que les deux épées du revers, l'épée gauloise et l'épée française, caractérisent l'œuvre de Déchelette et la mort glorieuse de ce brave soldat, tombé face à l'ennemi sur le champ de bataille de la Marne.

Disposé face et exergue dans un cadre doré, ce médaillon ornera désormais notre salle de réunion et perpétuera le souvenir glorieux de celui dont il reproduit les traits.

Notre nouveau collègue, M. Harmois, qui déjà avait fait don à notre Société de divers ouvrages, vient d'y ajouter un autre don :

Germain Pilon et la Chapelle de Birague, Recueil d'Inscriptions antiques du Maroc, Cherbourg et le Cotentin, et enfin un opuscule de 1869 sur les *Tribunaux d'honneur dans l'Armée,* provenant de la vente Mellinet et annoté de la main du Général. M. le Président adresse à M. Harmois, tous les remerciements de la Société.

M. le marquis de Bellevüe nous a également fait don de son important et savant ouvrage sur Ploërmel et dont notre Président pensait faire un compte rendu spécial. Cet ouvrage complète dans notre Bibliothèque la série complète des œuvres de M. le marquis de Bellevüe, dont une partie était déjà un don de leur auteur. M. le Président lui exprime tous les remerciements de la Société.

M. le PRÉSIDENT signale avec plaisir l'insertion dans un journal « Le Breton de Paris, » numéro du 3 mars 1917, d'un article rendant compte de diverses questions traitées par nos collègues au cours de nos dernières séances.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une circulaire qui nous a été adressée par la Société Française d'Archéologie, relative au mode de reconstruction ou de restauration après la guerre, des églises de France détruites ou mutilées par les armées allemandes.

Après allocution de M. le PRÉSIDENT, le vœu formé par la Société Française d'Archéologie est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le SECRÉTAIRE voudra bien informer le Directeur de la Société Française d'Archéologie de notre décision et le prier de nous faire envoi, si possible, de quelques exemplaires de la circulaire précitée.

Continuation, par M. le baron Ch. de WISMES, de la lecture des lettres écrites par son grand-père Arnould à son frère Stanislas, préfet du Maine-et-Loire sous la Restauration.

Ecrites pendant les années 1814, 1815 et 1816, elles reflètent très fidèlement, par leur côté anecdotique, les idées qui avaient cours à cette époque, dans la haute Société parisienne.

Contemporain de la Révolution, doué d'un esprit très particulier d'observation qui se doublait d'un grand bon sens, le baron Arnould juge sainement les hommes et les choses de son temps, en homme qui sait par expérience que, quelle que soit la gravité des événements, tout en ce monde finit par s'arranger.

Aussi M. le PRÉSIDENT remercie-t-il très vivement M. le baron

de Wismes d'avoir bien voulu exhumer cette correspondance intime au profit des membres de la Société, qui tous, y ont pris le plus grand intérêt.

M. le chanoine DURVILLE continue la suite de son étude sur l'Iconographie d'Anne de Bretagne, particulièrement sur les documents qui nous restent de cette époque.

Plusieurs manuscrits, dont la plupart appartiennent à la Bibliothèque Nationale, nous conservent dans leurs miniatures des représentations d'Anne de Bretagne. Le plus remarquable de tous est connu sous le nom *d'Heures d'Anne de Bretagne.* Le portrait d'Anne est une des plus belles pages de cet admirable manuscrit. On trouve aussi à la Bibliothèque Nationale le manuscrit de Jean des Marets sur la *Guerre de Gênes :* le volume commence par une belle miniature où la reine Anne est représentée assise recevant l'ouvrage de Jean des Marets. La même Bibliothèque conserve encore plusieurs autres manuscrits avec miniatures de la reine : mais ces miniatures ne présentent pas le même intérêt, soit au point de vue de l'exactitude du portrait, soit à celui de la beauté d'exécution.

Le Musée Dobrée possède un manuscrit digne d'être comparé aux plus beaux de la Bibliothèque Nationale : c'est le manuscrit des *Femmes Illustres,* d'Antoine Dufour. L'artiste malheureusement anonyme qui l'a illustré, y a représenté Anne recevant le volume des mains de son auteur.

La Bibliothèque de Mgr de Coislin, évêque de Metz, possédait un manuscrit aussi remarquable. Montfaucon en a reproduit plusieurs belles miniatures où les représentations d'Anne semblent des portraits. Mais ces reproductions sont plus ou moins fidèles. Pour avoir la vraie physionomie d'Anne, il faudrait recourir au manuscrit lui-même, conservé à la Bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. DORTEL présente un casque en fer trouvé en 1902, dans la Seine, à Vernon, casque qui, rappelant par sa forme, celle du XVIe siècle, pourrait bien provenir d'un ligueur, étant donné qu'au temps des guerres de religion, cette partie de la Normandie fut le théâtre de nombreux combats.

M. SIBILLE, député, entretient la Société des nombreuses

démarches qu'il a dû faire au Sous-Secrétariat des Beaux-Arts, au sujet des travaux qu'il serait urgent d'exécuter à la Cathédrale de Nantes, ne fût-ce que dans l'intérêt de la sécurité publique ; « Cathédrale malade » ainsi que M. le Sous-Secrétaire d'Etat l'a lui-même qualifiée.

Toute la partie extérieure de la Cathédrale construite aux xve et xvie siècles, menace ruine, car si la maçonnerie intérieure des murs paraît excellente, toutes les pierres du revêtement, exclusivement en tuffeau, sont rongées, pourries, se détachent et tomberaient sur la voie publique, si pour les recevoir, des échafaudages spéciaux n'avaient été dressés, il y a une vingtaine d'années contre la façade.

Même état à l'intérieur. C'est ainsi qu'il a fallu construire dans le même but, à hauteur du triforium nord de la grande nef qu'ils masquent, des échafaudages du même genre et dans le même but qu'à l'extérieur.

M. Sibille avait été assez heureux pour obtenir de la Chambre, en 1913, à la suite d'un accident des plus graves puisqu'il y eut mort d'homme causée par la chute d'une pierre pendant une cérémonie, les crédits nécessaires à la réfection des voûtes, ainsi que pour les travaux de consolidation extérieure. Des échafaudages furent dressés, mais la guerre survint et les travaux arrêtés.

Néanmoins, sur l'insistance de M. Sibille, ils furent repris à la fin de 1916, mais à l'intérieur et seulement en ce qui concernait les voûtes, travail qui vient d'être terminé.

M. Sibille a donc recommencé ses démarches. Il a fait observer que le maintien des échafaudages extérieurs absorbait en pure perte, car ils sont loués, une somme qui pouvait être plus utilement employée, d'autant plus que le système de ces échafaudages, excellent pour une visite des murailles, ne peut servir à des travaux effectifs de restauration, et qu'il serait par suite désirable que ces échafaudages fussent démontés et remisés, en attendant la liquidation de la Société Allemande, à laquelle ils appartiennent.

M. Sibille fait alors connaître que si les contreforts sud ont été réparés il y a quelques années, ce fut par l'emploi de ciment armé, ce qui constituait dans la circonstance, s'agissant d'un monument du xve siècle, un véritable anachronisme, ou à tout le moins une erreur, que le Sous-Secrétaire d'Etat voulait voir disparaître avant tous autres travaux.

M. Sibille, tout en reconnaissant le bien fondé de cette obser-

vation, lui fit observer qu'il serait préférable en tout état de cause, de remettre à plus tard la modification projetée puisque de ce côté il n'y avait plus de danger et d'aller au plus urgent. Il fut assez heureux pour rallier le Sous-Secrétaire d'Etat à son avis et il fut décidé que les travaux de consolidation se continueraient par la façade. Mais quand sera-ce ?

Il a demandé également que, profitant de la circonstance, l'Etat voulût bien ordonner la restauration complète de la chaire extérieure, placée à l'angle sud-ouest de la façade, l'un des plus beaux spécimens des chaires extérieures, actuellement murée, dégradée et de plus masquée par un Calvaire érigé en 1827.

M. SIBILLE ajoute que ce Calvaire pourrait être facilement rétabli devant le premier contre-fort sud ou nord, et tous les membres présents, tout en demandant la conservation de ce Calvaire, sont de l'avis de M. Sébille relativement à son déplacement.

Pour conclure, M. SIBILLE demande que la Société Archéologique de Nantes, gardienne naturelle des richesses artistiques que le passé nous a léguées, émette le vœu suivant, qui serait transmis par ses soins à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts :

« La Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure a l'honneur de rappeler à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, que des pierres se détachent de la façade et des contre-forts de la Cathédrale de Nantes.

Dans l'intérêt de la sécurité publique, le prie de vouloir bien donner le plus tôt possible des instructions aux Architectes diocésains pour la restauration de la tour sud, de la tour nord, des contre-forts nord et de la très intéressante chaire extérieure du XVe siècle. »

Ce vœu mis aux voix est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le PRÉSIDENT adresse, au nom de la Société, à M. Sibille ses félicitations et ses remerciements pour tout ce qu'il ne cesse de faire pour la Cathédrale. Il profite de la circonstance pour ajouter ses félicitations personnelles et dire combien ses confrères du Chapitre apprécient hautement le zèle avec lequel M. le Député obtient de l'Etat les ressources nécessaires aux réparations d'un monument cher à tous les Nantais.

Le commandant DENÈS demande, étant donné que dans la restauration des monuments dont il prend la charge, l'Etat se borne à remplacer par des pierres non ouvrées celles qui menacent

ruine, s'il ne serait pas possible à l'aide d'un arrangement du genre de celui qui fut pris par Mgr Rouard, alors évêque de Nantes, d'arriver à obtenir une restauration complète de la façade ?

M. le PRÉSIDENT fait remarquer que Mgr Rouard, avant la loi de Séparation, avait pris sur ce point des engagements qu'il a largement tenus. C'est grâce aux ressources du diocèse que la réfection de la porte nord a atteint dans le détail des sculptures le point où elle en est. Il est à souhaiter que le retour de circonstances plus heureuses permette de reprendre ce travail dans les conditions où il avait été mené précédemment à la satisfaction de tous.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,
P. DENÈS.

SÉANCE DU 5 JUIN 1917

Présidence de M. le Chanoine DURVILLE, Vice-Président.

Etaient présents : MM. BABONNEAU, abbé BRAULT, BARANGER, BEAUGÉ, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, GOURDON, HARDY, commandant LAGRÉE, LEROUX, Claude DE MONTI, OLLIVE, P. SOULLARD, baron Ch. DE WISMES.

Lieutenant LEGRAND, invité.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Dès l'ouverture de la séance, M. le chanoine DURVILLE qui préside en l'absence de M. le baron G. de Wismes, prend la parole et rappelle que dans la séance précédente il avait fait part à la Société des inquiétudes de M. le Président au sujet de son second fils, M. René de Wismes, lieutenant d'artillerie, qui, déjà blessé précédemment, avait été décoré de la croix de guerre et était retourné courageusement au front.

M. le chanoine DURVILLE avait alors fait des vœux pour que rien ne vînt confirmer cette triste nouvelle, mais hélas ! la Providence en avait disposé autrement : M. René de Wismes, broyé par un obus alors qu'il cherchait un nouveau poste d'observation, a été tué sur le coup, le 18 avril 1917, vers 4 heures de l'après-midi.

Déjà plusieurs membres de la Société ont individuellement exprimé leurs condoléances à leur si sympathique Président, mais dans cette douloureuse circonstance, il est certain d'être l'interprète de tous en lui exprimant de nouveau la part que nous prenons à son deuil. Il rappelle avec quelle émotion, chaque fois que l'un de ses collègues était frappé au cours de cette effroyable guerre, dans ses plus chères affections, lui-même prenait la parole pour adresser ses condoléances et celles de la Société, à notre collègue éprouvé.

Déjà, le 15 juin 1916, notre Président avait eu le grand chagrin de voir son fils aîné tomber aux mains de l'ennemi. Cette fois c'est la mort, c'est la mort de son second fils qu'il lui faut pleurer.

La perte d'un enfant dans la fleur de l'âge et de ses espérances, est la plus grande douleur qui puisse affliger le cœur des parents. Virgile l'a bien compris quand il parle de ces jeunes gens portés au bûcher sous les yeux de ceux qui leur ont donné le jour.

Impositique rogis juvenes ante ora parentum.

Mais M. le baron de Wismes et sa famille trouveront, dans leurs sentiments profondément chrétiens le courage de supporter un deuil si cruel. Le chrétien est homme et aussi sensible que les autres hommes aux douleurs qui affligent l'humanité. Mais dans la communauté du malheur il y a pour lui la consolation auprès de la souffrance et c'est déjà un grand bienfait de sa foi. Il se dit que, en donnant la vie à ses enfants, il leur a aussi donné le moyen d'échanger cette vie, si courte qu'elle puisse être, contre une autre meilleure et durable et il aura une éternité à jouir de la reconnaissance de ceux à qui il a procuré le grand bonheur qui ne finit pas.

M. Soullard fait l'exhibition de l'empreinte d'un sceau de juridiction portant en légende : *Scel des Contras de la Cour des exars*, ce dernier mot devant être pris pour *des Essarts*, l'x tenant lieu de deux s comme dans Bruxelles, Auxerre, Auxonne, etc. Un écu dans un entourage trilobé porte six mouchetures d'hermines 3, 2, 1, au chef de..... Il peut être daté avec certitude du xve siècle et pouvait appartenir soit aux Couppé Seigneurs des Essarts, paroisse de Langast, évêché de Saint-Brieuc ; soit aux Penthièvre qui possédaient les Essarts, en Bas-Poitou, et où furent enfermés prisonniers les compagnons de Jean V après le guet-apens commis sur ce prince par les Penthièvre. Ce sceau fait partie de la collection de M. Raoul de Rochebrune.

Puis il montre les empreintes accompagnées des matrices de cinq cachets qui font partie de sa collection. L'un est particulièrement intéressant, c'est celui ayant appartenu à Charles de Montgogué, seigneur de la Rigaudière, paroisse de Chauvé, évêché de Nantes. Il porte pour armoiries : de gueules au croissant d'hermines au chef d'or. Charles de Montgogué, gouverneur du Port-Louis, était fils naturel du maréchal duc de la Meilleraye et de Catherine de Fleury. Il prit les armes de son père en y ajoutant un chef d'or.

Le deuxième est le cachet d'un membre de la famille du Boschet qui porte d'azur à deux levrettes d'argent. Cette famille possédait de nombreuses terres dans le comté Nantais.

Le troisième est le cachet breloque en or ayant appartenu à l'un des membres de la famille de Suyrot, dont l'écu ovale porte gironné d'argent et de gueules de huit pièces, les girons d'argent chargés chacun de trois fasces de gueules. Cette famille qui a possédé de nombreuses terres dans le comté Nantais s'est alliée aux de la Roche-Saint-André, Pépin de Belle-Isle, d'Andigné, de Castellan, etc.

Les quatrième et cinquième, dont l'un porte en légende : Sceau de la Rivière et Montionnet, a deux écus accolés sous une couronne comtale. Le premier porte un T scié à la base par un harpon ou sciton, l'autre écu contient un disque entouré d'une couronne fleurie ; ces deux écus pourraient laisser supposer un rébus. Le cinquième cachet a également deux écus accolés, dans le premier on voit un T scié à la base par un harpon comme dans le précédent, le deuxième renferme les initiales J B S entrelacées en monogramme.

La Montionnet et la Rivière, dans la paroisse d'Abbaretz, ont appartenu à la fin du XVIIIe siècle, en 1775, à Georges Richard de la Roulière. Un membre de cette famille épousa sa cousine, Cécile de la Pervenchère.

Communication sur l'église de Saint-Just de Valcabrère (Haute-Garonne), par M. Maurice GOURDON.

Dans les Pyrénées, les touristes pour lesquels les études archéologiques ont de l'attrait, trouvent largement de quoi satisfaire leurs goûts. Dans la Haute-Garonne, par exemple, ils ne sauraient manquer de voir, aux portes de Bagnères de Luchon, les églises romanes de Saint-Aventin, de Cazeaux et d'Oô ; dans la

vallée de la Garonne : Saint-Béat, et à quelques trente kilomètres plus au nord, voisinant avec Saint-Bertrand de Comminges, l'église de Saint-Just de Valcabrère.

Du village de Loures, quarante minutes de marche par un bon sentier au travers des cultures vous amènent à cette église, un peu isolée du village de Tibirau. Avec ses longs cyprès, son haut campanile coiffé de tuiles rouges, ses murs patinés par les siècles, elle silhouette fière et solitaire sur le ciel pyrénéen.

Vous voici en présence du monument le plus ancien et le plus intéressant de l'ancien pays de Comminges. A ces titres s'ajoute celui de Cathédrale dont il a joui pendant plus de cinq cents ans. Construits en grande partie avec des débris des édifices romains de l'antique *Lugdunum convenarum* (Saint-Bertrand de Comminges), les murs du temple chrétien sont remplis de bas-reliefs, de corniches, de chapiteaux et d'inscriptions gallo-romaines.

Tout à l'entrée du cimetière, devant la porte, sous l'ombre d'un vieux chêne, se dresse une croix de pierre. A droite et à gauche de la porte deux pierres sont encastrées dans la maçonnerie. Sur l'une près d'une stèle assez fruste est gravé le monogramme du Christ. L'autre est un cippe en marbre blanc avec une inscription dont voici la traduction :

« Vivant, Caius Julius Atticus affranchi d'Eros ; Morte, Julia Salviola affranchie d'Eros ; mort, Caius Julius Victor, fils d'Atticus, décédé à 18 ans. »

Le petit champ de repos traversé, vous voici devant le portail. De style roman, comme l'église, quoique de date moins ancienne, il est très intéressant et s'ouvre sur le côté nord. Il est orné de quatre statues de marbre, posées en cariathides et supportant quatre chapiteaux sur lesquels repose l'arcature encadrant le tympan, dans lequel est sculpté Notre-Seigneur assis sur un trône et bénissant de la main droite. De chaque côté les quatre évangélistes tenant chacun la tête de l'animal qui le caractérise et dans le haut deux anges qui encensent. A gauche, la première statue représente un prêtre en robe ; la deuxième, une femme la tête couronnée tenant une Croix. A droite, leur faisant pendant, se voit un personnage en robe longue tenant un livre ouvert sur la poitrine ; le quatrième personnage porte également en plus d'une longue robe, une chasuble dont l'ouverture est garnie d'un ornement tombant pardevant. De la main gauche il porte un livre fermé et bénit de la main droite. Sous les pieds de chacune de

ces cariathides, une tête ou des monstres grimaçants. D'après le baron d'Agos la dame représenterait une possédée guérie par saint Bertrand, et les trois autres personnages : le Saint, un prêtre et un diacre qu'elle fit représenter auprès d'elle quand elle fit construire cette porte. Les monstres seraient le démon vaincu. Ces statues furent jadis coloriées en vieux rouge, car on en retrouve encore çà et là des traces sur le marbre. Sur l'un des chapiteaux sont sculptés un serviteur, un ange et un cheval. Sur les autres saint Just, saint Pasteur et saint Etienne.

Une très ancienne ferrure est appliquée sur les vantaux de la porte nouvellement refaite et qu'ornait encore en 1907 un élégant anneau de tirage mobile en bronze d'un joli travail semblant venir d'ailleurs : il a disparu. A gauche du porche est la pierre tumulaire d'un prêtre familier de l'église.

A droite, sont deux fragments de sculpture en marbre blanc. Dans l'un on aperçoit les bustes de sept personnages drapés à l'antique, assis à table et tournés vers celui du milieu. Ce bas relief est sans doute une représentation de la Cène. Dans l'autre, on reconnaît, ce semble, l'image du Bon Pasteur ramenant sur ses épaules la brebis égarée.

L'église dans laquelle on descend par dix marches a trois nefs ; celle du milieu, voûtée en berceau, les deux latérales en quart de cercle formant arc-boutant. Elles reposent sur dix piliers cruciformes (dont six seulement sont libres) reliés entre eux par des arcs cintrés. Elevé de trois degrés, le sanctuaire communique par de petites portes avec les absides latérales. Tout autour règne une arcature cintrée aux chapiteaux au style mal défini. Elle repose sur un stylobate sans ornements. Au-dessus, la corniche en damier se prolonge sur le front des absides latérales et dans le transept.

L'autel est formé d'un massif carré revêtu de pierres de taille de différentes grandeurs, portant une table de marbre creuse munie d'un léger rebord. Son profil présente une saillie carrée sous un large biseau. Derrière l'autel proprement dit s'élève un édicule en forme d'estrade, dont les formes accusent le XIVe siècle. Il est établi sur une petite crypte voûtée surmontée d'un dais ou ciborium en pierre, porté par quatre arcatures trilobées. Sur l'édicule est placé, abrité sous le dais, un sarcophage ancien de pierre sans ornements.

C'est vers le centre de la face postérieure de cet autel qu'en 1886, B. Bernard, de concert avec l'abbé Degué, curé de la paroisse,

découvrit dans la maçonnerie un élégant chapiteau mérovingien, dont la cavité intérieure renfermait une urne cinéraire en verre blanc irrisé, avec reliques et parchemin inclus, dans un large sceau ovale en cire. Ce précieux et important document nous donne la date de consécration de l'autel : 1200, le nom de l'Evêque de Comminges, consécrateur, Mgr Raymond Arnaud, de la famille des comtes de la Barthe, qui siégea de 1189 à 1204.

Les quatre piliers en avant du sanctuaire supportent le clocher, qu'ajourent des fenêtres, les unes étroites et cintrées, les autres ogivales. Fondues en 1817 et 1818 avec les débris des anciennes brisées en 1793, deux cloches y trouvent place.

A l'intérieur de l'église trois inscriptions antiques à voir. Sur une plaque de marbre, encastrée dans un pilier à droite en entrant, on lit les cinq lignes dont voici la traduction :

« A Publius Lucinius Rufio, affranchi de Montanus, et à Hautensonis, fille de Halcostarr. »

Sur l'autre, enchassée dans l'escalier de pierre du clocher, est gravée l'inscription dont voici également la traduction :

« A Jupiter, très bon, très grand, Nigrinus fils d'Aptus.
A Optima, fille de Gallus, avec une juste reconnaissance. »

Un troisième marbre, trouvé dans le cimetière derrière l'abside, a été transporté au-dedans. Cette plaque est creusée de façon à former deux cintres en saillie, dont les deux bandeaux portent des légendes : c'est le tombeau d'un prêtre et d'une femme du nom de Severa.

Extérieurement, l'église est flanquée de petits contre-forts, quatre au couchant, trois sur chacune des faces latérales et six sur les absides. A l'angle des murs nord et ouest est un édicule à arcature ogivale soutenu par des colonnes, place d'un tombeau maintenant disparu.

Les trois nefs sont chacune terminées par une abside. Celle du milieu est précédée d'une arcature profonde, serrée entre deux contreforts et formant une sorte de porche sous lequel une fenêtre percée dans l'axe du monument permettait de voir du dehors et de vénérer les reliques déposées dans le sarcophage. Au-dessus se penche une énorme gargouille en forme d'ours tenant entre ses pattes une tête humaine. Le flanc de l'abside gauche est ajouré d'une petite fenêtre du XIVe siècle, divisée en deux baies tréfilées.

Dans la chapelle Notre-Dame est une Madone provenant du

Couvent des Cordeliers. Signalons encore une inscription qu'on est un peu surpris de trouver ici et qui porte la date de juin 1811. Elle relate la naissance et le baptême du Roi de Rome. Cette dalle fait partie du pavé et se trouve dans la nef gauche près de l'abside.

Une autre fut découverte en septembre 1887 par le sacristain. C'est une inscription chrétienne gravée sur un appareil de l'un des contreforts. En voici l'interprétation proposée par M. de Laurière :

« Depositio in P (ace) Severini XV (quindecimas) K (alendas) M (a) R (tias). »

Disons encore en terminant que les travaux de restauration extérieure faites en 1911-1913, assurent la conservation de la petite basilique.

A l'issue de sa conférence, M. Gourdon fait passer sous les yeux des auditeurs des dessins à la plume de sa composition, reproduisant le monument décrit et diverses vues de la région, intercalés dans le manuscrit dont il a extrait en ce qui concerne l'église Saint-Just de Valcabrère, le résumé ci-dessus.

Plusieurs membres de la Société expriment à M. Gourdon, l'intérêt que présenterait la publication de ce manuscrit et M. le Président, en appuyant ce vœu, le remercie vivement de sa très intéressante communication.

M. le chanoine Durville, toujours sur la brèche, donne à la Société dans sa séance de ce jour une étude des plus intéressantes sur le charbon de terre et le pays nantais au XVIIIe siècle, étude qu'il fait suivre d'observations sur les divers noms donnés à la rue de l'Hôtel-de-Ville à Nantes, aujourd'hui rue Thiers.

Le Charbon de Terre et le Pays Nantais.

Au XVIIe et au XVIIIe siècles, Nantes tirait son charbon de terre de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande. Ce fut vers le milieu du XVIIIe siècle que l'on découvrit et que l'on exploita les mines de houille de notre pays.

Celles de Languin, dans la paroisse de Nort, furent découvertes en 1738 par un négociant nantais nommé Simon Jarry. Leur exploitation réussit rapidement. Dès 1746, c'était de Nort que l'on tirait les charbons qui se consommaient non seulement à Nantes, mais encore en Anjou, en Poitou et même jusque dans les îles d'Amérique, notamment la Martinique.

L'exploitation de ces mines, concédée à Simon Jarry en 1746, lui fut renouvelée en 1765 pour trente ans à partir de 1776.

Les mines de Nort souffrirent beaucoup des troubles de la Révolution. Elles furent depuis, exploitées de nouveau à différentes époques, particulièrement en 1828, sous l'impulsion de M. de Grandville. Depuis, la concession s'est divisée en deux parts, l'une qui a pris le nom de Concession des Touches, l'autre qui a conservé le nom de Concession de Languin.

On a prétendu que les mines de Montrelais étaient exploitées depuis des siècles. Peut-être y a-t-il ici quelque exagération. Toutefois il est certain que l'on tirait du charbon à Montrelais dans la première moitié du XVIIIe siècle, avant l'arrêt par lequel le Conseil d'Etat réglementa l'exploitation du charbon à la date du 14 janvier 1744. L'exploitation des mines de Montrelais fut concédée en 1765 à une Société particulière. On embarquait ces charbons à Ingrandes d'où ils étaient emportés à Angers, à Saumur et dans toutes les villes situées sur la Loire. Ils descendaient même le fleuve et étaient expédiés à tous nos grands ports maritimes, Brest, Rochefort et autres, depuis Bayonne jusqu'à Rouen.

Cette exploitation, comme celle de Nort, eut beaucoup à souffrir de la Révolution. Elle a repris depuis, et la concession fut vendue, en 1823, par le comte de Walsh-Serrent à plusieurs propriétaires qui, en 1828, fondèrent une Compagnie anonyme dite : Compagnie des Mines de houille de Montrelais.

Nort et Montrelais sont les deux extrémités d'un gisement qui, d'après les actes de concession, s'étend dans les paroisses de la Chapelle Saint-Sauveur, Varades, La Roussière, Mouzeil, Oudon, Ancenis, Trans, les Touches, Héric et Saffré.

Au sud de la Loire il est aussi question de concessions de mines de houille, dans les paroisses de Sainte-Pazanne et de Viellevigne, avec un diamètre de huit lieues.

Les divers noms de la rue de l'Hotel-de-Ville.

La rue qui passe devant l'Hôtel de Ville s'est d'abord appelée rue Napoléon. A la chute du premier Empire elle prit le nom de rue de l'Hôtel-de-Ville, reprit son nom de Napoléon pendant les Cent jours, puis, cette période passée, reprit le nom de rue de l'Hôtel-de-Ville, qu'elle conserva jusqu'en 1877.

A la mort de Thiers, quelques Conseillers municipaux émirent

le vœu de donner son nom à une rue de Nantes. Le Conseil, sans avoir étudié la question, décida de donner le nom de rue Thiers à une rue qui déjà avait reçu le nom de Châteaudun.

Un journal de la localité ayant fait observer cette... distraction, le Maire tâcha d'arranger la chose. Dans son arrêté il donna le nom de rue Thiers à la rue ou plutôt à la suite de rues qui va de la rue de Strasbourg au quai Duquesne, englobant ainsi l'ancienne rue de l'Hôtel-de-Ville que la délibéraion municipale ne visait nullement.

C'est ainsi que par suite d'un arrêté subreptice, pris à l'encontre d'une délibération municipale, la rue qui longe l'Hôtel de Ville de Nantes, a été dépouillée de son nom le plus naturel, nom qui aurait dû s'étendre à toute la voie qui, partant de la place Saint-Pierre, aboutit au quai Duquesne.

Communications Diverses.

M. le Président fait connaître : 1° Que le journal « Le Breton de Paris », paraissant à Paris, lui a fait parvenir un de ses numéros, dans lequel ce journal rend compte de nos séances et signale à ses lecteurs diverses études, savoir : de M. P. Soullard, *Les Intendants de Bretagne et leurs Jetons ;* de M. le chanoine Durville, *Voyage d'Anne de Bretagne dans son duché en 1505 ;* de M. le baron G. de Wismes, *Testament de deux Gentilhommes bretons au* XVIIIe *siècle ;*

2° Que notre collègue, M. Harmois, a fait un nouvel envoi pour notre Bibliothèque de diverses brochures, parmi lesquelles, l'une de M. P. de Givenchy, relative à deux casse-têtes scandinaves naviformes en silex; l'autre de M. le docteur M. Baudouin, sur la découverte d'une cachette rituelle à Soullans (Vendée).

Enfin, notre collègue, M. Joseph de Goué, nous adresse un opuscule ayant pour titre : *Dix heures sous le bombardement allemand, 6 octobre 1915.* C'est le récit très intéressant d'une action à laquelle il prit part.

M. J. de Goué est toujours au front. Puisse la Providence nous le ramener.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,

P. Denès.

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1917

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BABONNEAU, abbé BRAULT, commandant DENÈS, chanoine DURVILLE, FURRET, GUILLOUARD, HARMOIS, LERAY, OLLIVE, POUVREAU, RENARD, P. SOULLARD, baron Ch. de WISMES, baron G. DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance, établi par le commandant Denès, est lu et adopté.

M le PRÉSIDENT vient d'apprendre par le journal, la mort glorieuse du sous-lieutenant d'artillerie aviateur Renaud DU DRESNAY. Au nom de la Société Archéologique, il adresse ses plus profondes condoléances à son père, notre distingué collègue le vicomte du Dresnay.

Il dit ensuite qu'il a suivi les assises de l'Union Régionaliste Bretonne, tenues à Châteaubriant du 13 au 16 septembre et que, répondant à une des questions du programme, il a lu un rapport sur la vie et les travaux de notre Compagnie depuis le mois d'août 1914 ; ce travail de récapitulation lui a donné la joie de constater la brillante activité de la Société Archéologique malgré les tristesses de la guerre, et il a terminé son rapport par le rappel de ses Noces d'Or célébrées, en 1895, à Châteaubriant.

M. HARMOIS, membre correspondant, de passage à Nantes, a bien voulu retarder son départ pour assister à la séance. M. le Président lui renouvelle publiquement notre vive reconnaissance pour ses précieux cadeaux de brochures diverses, qui enrichissent notre Bibliothèque.

M. le PRÉSIDENT communique à la Société une lettre circulaire qui lui a été adressée par la Société préhistorique française, faisant connaître que cette Société qui a déjà créé en 1906 une Commission pour établir l'inventaire et la carte des enceintes et camps préhistoriques a, sur l'initiative de l'Association Française des Sciences, créé une nouvelle Commission qu'elle subventionnera dans le but d'établir un travail analogue particulier, pour les souterrains et cavités artificielles de France, sous la présidence de M. A. de Mortillet.

Cette Commission, en présence de l'intérêt qui s'attache à toute

augmentation de la documentation préhistorique ou archéologique, s'en autorise, pour demander aux Présidents des Sociétés savantes, de vouloir bien l'aider en recueillant près des membres de leurs Sociétés tous renseignements utiles, et en provoquant l'envoi de toutes les indications, références, dessins ou descriptions à la dite Commission.

La note explicative jointe à cette lettre énumère les points sur lesquels devront porter les investigations. Elle rappelle que si certaines excavations remontent à la période néolithique, d'autres telles que caveaux sépulcraux, puits funéraires, refuges souterrains, habitations, cryptes d'approvisionnements, silos, puits d'extraction de silex, etc., etc., appartiennent aux périodes gauloises, romaines, ou sont plus récentes. Elle mentionne de plus les noms sous lesquels ces excavations sont vulgairement connues :

La Commission demanderait en outre, que les renseignements qui lui seront adressés, indiquent pour chaque excavation, le point précis où elle se trouve, son repérage, sa dénomination dans le pays, les légendes qui s'y rattachent. Y joindre croquis, plans, photographies et d'une manière générale toutes indications utiles.

Tous ces envois seront, autant que possible, signalés dans le *Bulletin* de la Société Préhistorique Française.

En commentant cette communication, M. le PRÉSIDENT fait remarquer l'intérêt que présentera cet inventaire, aussi engage-t-il vivement ceux de ses collègues que cette étude intéresse ou qui possèdent des renseignements, à se mettre en relation avec la Commission par l'intermédiaire de M. J. Bossavy, son secrétaire, 12, avenue de Paris, à Versailles.

Il rappelle que le Secrétaire Général de la Société Préhistorique Française, est notre collègue à la Société Archéologique, le savant docteur Marcel Baudouin, dont tous connaissent la haute érudition.

Continuation par M. le baron Ch. DE WISMES, de la lecture des lettres écrites par son grand-père Arnould, à son frère Stanislas, préfet du Maine-et-Loire sous la Restauration.

Cette nouvelle série de lettres, qui va de 1816 à 1821, contient comme les précédentes des aperçus très vifs sur la Cour et la Société à cette époque, et aussi le récit d'événements absolument inédits. Le baron Arnould y mentionne notamment qu'un attentat, qui aurait pu avoir de grandes conséquences, fut commis aux Tuileries en 1816. Une sorte de machine infernale, placée non loin

des appartements occupés par le Roi, fit explosion, sans d'autre résultat que quelques dégâts matériels. Toutes les recherches faites par la police pour en trouver les auteurs restèrent vaines.

L'Abbaye de Blanche-Couronne, près Savenay.

par M. le Chanoine Durville.

Les origines de l'abbaye de Blanche-Couronne sont obscures. Rien de certain sur la date de fondation ni sur ses premiers habitants. C'est à tort qu'on a placé sa fondation en 1160, car avant ce temps elle avait déjà reçu plusieurs donations des Seigneurs de Pontchâteau et de la Roche-Bernard. Quant à la date de 969, elle est aussi invraisemblable, différents documents ne permettant pas de placer cette fondation avant la première moitié du XIIe siècle.

L'abbaye de Blanche-Couronne a été en relations suivies, du XIIe au XIVe siècle, avec l'abbaye de la Grènetière aux environs des Herbiers. De l'ancienneté et de la nature de ces relations on peut conclure que les Moines de Blanche-Couronne furent un essaim de ceux de la Grènetière et appartenaient primitivement comme eux à l'Ordre de Citeaux.

Rien ne prouve que l'abbaye de Blanche-Couronne se soit appelée autrefois l'abbaye de Douce-Fontaine de Dulcis-Fons. Ce nom que Travers a relevé dans les anciens obituaires de l'abbaye se rapporte à l'abbaye de Font-Douce, aux environs de Saintes, abbaye avec laquelle Blanche-Couronne au XIIe siècle se trouvait en relations.

Communications Diverses.

Notre collègue, M. Renard, communique à la Société quatre reproductions du vieux pont en pierre de l'Arche-Sèche construit en 1833 et remplacé ces dernières années par un pont en ciment armé, photographies qu'il offrira à la Société pour ses archives, dès qu'il les aura fait réunir en album.

M. le Président remercie vivement M. Renard de sa communication.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,
P. Denès.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1917

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, commandant DENÈS, abbé DORÉ-GRASLIN, chanoine DURVILLE, DORTEL, FURRET, LERAY, LEROUX, QLLIVE, POUVREAU, P. SOULLARD, TATTEVIN, VINCENT-JOUON, baron DE WISMES, baron G. DE WISMES.

Lieutenant LEGRAND invité.

Le procès-verbal de la précédente séance, établi par le commandant Denès, est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT fait part à la Société du décès subit de l'un de ses membres, M. Ambroise Bastard, ancien professeur, employé à la permanence de la section nantaise de l'*Action Française*. M. Bastard, déjà âgé, était atteint d'une maladie de cœur, aussi peut-on penser que l'émotion qu'il ressentit lors des perquisitions faites rue Crebillon, ne fut pas étrangère à son décès survenu dans la nuit qui suivit.

M. DORTEL communique une lettre qu'il a reçue de M. Port, lui exprimant le désir, quoique n'habitant pas Nantes, qu'on veuille bien lui adresser une convocation pour chacune de nos séances, et demandant, dans ce but, que son titre de membre correspondant soit transformé en celui de membre titulaire. M. le Président dit qu'il lui paraît que cette transformation est de droit. Tous les membres présents étant du même avis, il est donné sans discussion, satisfaction à M. Port.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Harmois, qui adresse ses plus chaleureux remerciements pour le bon accueil qu'il en a reçu, à tous les membres de la Société avec lesquels il s'est trouvé en relations lors de son passage à Nantes. Il prie la Société en témoignage de sa gratitude, d'accepter un nouveau don de brochures dont il faisait suivre sa lettre. M. le PRÉSIDENT ajoute qu'il se fera lui-même un plaisir d'adresser tous les remerciements de la Société à M. Harmois.

M. P. SOULLARD fait part de la trouvaille faite par son fils à la vente Toulmouche, d'un dessin au crayon gras relevé de pastel, reproduisant les traits de Carrier, œuvre du sculpteur Lamarie, contemporain de la Révolution, dessin qu'il n'a pu apporter mais

qu'il se propose de nous faire connaître lors de notre prochaine réunion.

Ce dessin fut plus tard copié et reproduit en lithographie, par M. de la Michellerie, pour les Archives curieuses de la Ville de Nantes de Verger, tome Ier, année 1837, que possède notre Bibliothèque. Il met sous les yeux des membres présents cette reproduction.

M. DORTEL croit que Lamarie n'aurait exécuté ce portrait que sous la Restauration, c'est-à-dire de souvenir, opinion que M. Soullard ne partage pas et qui d'ailleurs, dit-il, ne s'appuie d'aucune preuve.

M. le chanoine DURVILLE rappelle que Lamarie qui avait, en 1793, un atelier rue des Pénitentes aux Cordeliers, y exécutait alors une statue de la Liberté pour la colonne érigée précédemment entre les deux cours, par les architectes de la ville, statue qui ne fut jamais mise en place. Ce ne fut que plus tard, en 1823, que, revenant au projet primitif, fut exécutée par le sculpteur Moltnecht, la statue de Louis XVI, qui surmonte aujourd'hui encore la colonne érigée à ce roi.

Continuation, par le baron C. DE WISMES, de la lecture des lettres du baron Arnould de Wismes à son frère, sous la Restauration. (Suite et fin).

A l'issue de cette lecture, plusieurs membres présents expriment l'avis que, par leur côté anecdotique, les aperçus qu'elles donnent, les jugements qu'elles portent sur la Cour et la Société à l'époque de la Restauration, la publication de ces lettres présenterait un vif intérêt. M. le baron de Wismes dit que, si le temps dont il dispose le lui permet, peut-être pourra-t-il réaliser ce désir qui serait aussi le sien.

Avant de donner la parole à M. le chanoine Durville, pour la suite de son étude sur l'abbaye de Blanche-Couronne, M. le PRÉSIDENT tient à faire connaître les démarches qu'il a déjà faites en vue du classement de cette abbaye. M. Georges Thibaud lui a remis des lettres des héritiers de Mme Toulmouche, consentant au classement.

M. LERAY fait observer que ce sont les propriétaires qui doivent faire toute demande de classement et non des tiers, et que d'autre part, il lui paraît, qu'en ce qui concerne Blanche-Couronne, dont

ce qu'il en reste ne présente aucun intérêt artistique, son classement sera difficilement obtenu.

La Société pourrait cependant émettre un vœu qui serait transmis au Sous-Secrétariat d'Etat des Beaux-Arts.

M. le chanoine DURVILLE prend la parole pour la suite de son étude sur cette abbaye.

Tombée en commande au commencement du XVIe siècle, l'abbaye de Blanche-Couronne connut aussi, comme les autres monastères, le relâchement et la décadence. Les procès-verbaux des visites qu'y firent les délégués de l'Evêque à la fin de ce siècle en tracent un tableau lamentable. Au lieu de seize religieux il n'y en a plus que quatre ou cinq, les bâtiments tombent en ruine, et la chapelle elle-même est envahie par les pigeons.

Un abbé, Nicolas du Colledo, reconstruit la maison abbatiale, mais là se borne son effort de restauration. Il faut attendre jusqu au milieu du siècle suivant, pour constater une réforme plus importante.

En 1652, un autre abbé, Claude de Cornulier, pour faire revivre à Blanche-Couronne l'ancienne piété et discipline, y appelle les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. C'est de cette époque que doit dater le cloître que l'on voit encore dans l'abbaye.

En 1675, ces religieux trouvant que Blanche-Couronne était dans une situation malsaine et trop éloignée de Nantes, essayèrent de transporter le monastère dans cette ville. Ce projet, auquel les habitants de Nantes durent donner leur consentement, fut approuvé par un arrêt du Conseil donné en 1696. En vertu de cet arrêt, les Bénédictins de Blanche-Couronne devaient s'établir au prieuré de Saint-Jacques de Pirmil, possédé alors par d'autres Bénédictins. Mais cet arrêt du Conseil resta sans effet, et ce ne fut que plus tard, en 1767, que ce projet reçut son exécution. A l'époque de la Révolution, l'abbaye de Blanche-Couronne et le prieuré de Pirmil, étaient possédés par le même titulaire Etienne-Jean-Baptiste-Louis de la Tour, pourvu de l'abbaye en 1775.

L'abbaye reconnaissait pour fondateurs les seigneurs de Pont-Château. Elle comptait parmi ses principaux bienfaiteurs les seigneurs de la Roche-Bernard et de Donges. Ces derniers avaient leur enfeu dans la chapelle de Blanche-Couronne. Un procès-verbal, qui semble dater du XVIIIe siècle, donne les épitaphes qu'on lisait sur plusieurs de leurs tombeaux.

puisse mettre à profit son érudition pour nous donner les cartulaires et l'histoire des deux abbayes de Blanche-Couronne et de Buzay, cette dernière fondée par saint Bernard, désir qui reçoit l'approbation de tous les membres présents.

Une mention du don de M. Renard figure déjà à la précédente séance ; peut-être conviendrait-il de s'en tenir à une seule, la dernière, c'est-à-dire à celle où il a remis définitivement à la Société son petit album.

M. le PRÉSIDENT remercie très vivement M. Renard de son amabilité.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,
P. DENÈS.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1917

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BOUDET, abbé BRAULT, commandant DENÈS, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, GUILLOUARD, LEROUX, OLLIVE, P. SOULLARD, baron DE WISMES, baron G. DE WISMES.

Lieutenant LEGRAND, invité.

Le procès-verbal de la dernière réunion, établi par le commandant Denès, est lu et adopté.

M. Joseph ANGOT, présenté à titre de membre résidant par le baron de Wismes et M. P. Soullard, est élu membre titulaire.

M. le PRÉSIDENT fait connaître que notre collègue, M. Mathorez, lui a adressé pour la Bibliothèque de la Société, un exemplaire imprimé de son étude sur les *Eléments de la population extra-européenne en France, du* XIVe *au* XVIIIe *siècle.*

Que M. le baron de Wismes, qui a fait imprimer les très intéressantes notes laissées par M. le marquis de la Roche-Saint-André, sur la Campagne de 1815, à Roche-Servière, dont il avait donné lecture dans une de nos précédentes séances, offre à la Société un tirage à part de ces notes.

Que de son côté, M. P. Soullard retrocède à la Société, comme le possédant en double, une étude de M. Babelon, membre de l'Institut, intitulée : *Attila dans la numismatique*, étude qui lui avait été adressée par notre collègue M. Harmois.

Qu'enfin, M. le chanoine Abgrall, de Quimper, lui a fait parvenir pour notre Bibliothèque, le compte rendu imprimé de l'excursion faite par la Société Archéologique du Finistère, le 2 août 1917, à Pont-Labbé et Kermuz.

M. le PRÉSIDENT adresse à tous ces généreux donateurs, les remerciements de la Société.

M. le PRÉSIDENT fait de plus connaître que notre Bibliothèque, grâce à M. le chanoine Durville qui a pu se les procurer, possède maintenant les deux volumes-répertoires, parus jusqu'à ce jour, des Archives municipales de la ville de Nantes, œuvre de MM. de la Nicollière-Teijero.

Si à cette publication, dit M. le PRÉSIDENT, j'ajoute que nous possédons au complet les sept volumes que forme actuellement l'inventaire des Archives départementales, ainsi que tous les catalogues des ouvrages de la Bibliothèque de la ville, au nombre de onze volumes, nous ne pouvons que nous féliciter de ces acquisitions. Elles permettront aux chercheurs de consulter tous ces ouvrages au siège même de notre Société, ce qu'ils ne pouvaient faire jusqu'ici qu'en partie seulement.

M. le PRÉSIDENT analyse un travail du docteur REUTTER DE ROSEMONT, qui a paru dans la *Revue médicale de pharmacie*, sur les *Parfums Gallo-Romains*, travail très spécial mais qui peut cependant être soumis à une Société comme la nôtre, dont le but est l'étude des choses anciennes.

C'est Vénus qui, selon la tradition, inventa le premier parfum, une goutte de son sang et un baiser à son fils ayant suffi pour donner à la rose, reine des fleurs, son éclat et son arôme, tradition à laquelle Virgile fait allusion dans ses *Bucoliques*. Puis Minerve les fit apprécier des hommes, et les traditions grecques rapportent qu'Hélène s'oignait d'huile aromatisée.

Scientifiquement, on peut admettre que la coutume des parfums peut remonter aux Perses.

En Egypte, en Grèce, nombre de localités étaient célèbres par leurs parfums : Délos, Corinthe, Chypre, Cos, et plus tard Athènes

se fit une réputation mondiale par sa « panathénaigre » et Tarse avec son « pendalium. »

Les parfums de fabrication arrivèrent ainsi à remplacer dans les sacrifices, les branches d'arbres odoriférants.

Ces parfums se divisaient en deux groupes : parfums secs ou solides, parfums liquides ou semi-liquides.

Pline qui, dans ses œuvres, s'est très étendu sur les parfums, indique diverses formules et modes de fabrication. Les ingrédients qui entrent dans leur composition sont l'huile d'olives, les résines, le vin, le miel, le cinabre pour la coloration, la graisse, l'eau de pluie et même l'huile de ricin. Les matières sont les fleurs, la myrrhe, l'iris, et toutes les plantes ou racines odoriférantes.

La cire des abeilles entrait aussi dans la composition de différents aromates auxquels les anciens attribuaient de nombreuses vertus. Pline cite une thérapeutique des huiles aromatiques, d'onguents et toute la série des parfums connus de son temps.

Théophraste, Dioscoride, et beaucoup d'autres, nous ont laissé différentes formules de préparations, toutes ayant les mêmes bases que ci-dessus et aussi celles de différents vins parfumés et de l'hydromel, que les anciens appréciaient à ce point, qu'ils en firent le breuvage des dieux.

Plus tard, les Romains adoptant non seulement les coutumes des Grecs, qu'ils avaient subjugués, mais aussi leur luxe et leurs rites, substituèrent aux offrandes de jadis, des préparations aromatiques qu'ils prodiguèrent dans leurs cérémonies cultuelles, incinérations, enterrements, et même pour conjurer le sort.

Le commerce des aromates devient d'autant plus florissant, que les boutiques des parfumeurs servent de lieux de rendez-vous à toute l'aristocratie.

Puis les préparations aromatiques deviendront des spécifiques pour embellir le teint, combattre les taches de rousseur ou les rides. On en composera des masques, que les belles romaines appliqueront la nuit sur leur visage, des pâtes épilatoires, de nombreux fards, des cosmétiques capillaires où, comme de nos jours, entrera la graisse d'ours, etc.

Une autre mode consistera à se teindre les cheveux à l'aide de plantes qui leur donnent une teinte mordorée, bleue ou noire. Les femmes se teindront même le visage. César appelait les Bretons des hommes teints ; ce serait là l'origine du mot Breiz qui signifierait peint.

Martial, qui nous a laissé le nom de certains parfumeurs, nous apprend que beaucoup d'élégantes faisaient usage de fausses dents et nous donne le détail compliqué de leur toilette. Les hommes en arrivèrent même à se teindre de la tête aux pieds.

De la toilette, les parfums s'introduisirent jusque dans les préparations culinaires. On eut des asperges à l'huile parfumée, des vins additionnés de pommades odoriférantes, dont Pétrone lui-même, se moquait.

Le luxe des tables suivit. Avant de pénétrer dans la salle des banquets, où brûlaient des aromates, les invités se parfumaient avec de l'huile, des onguents, et se couronnaient de fleurs.

On comprend alors comment les Gaulois, après la conquête romaine, suivirent l'exemple. Dans toute la Gaule on a trouvé des amphores, des flacons ayant contenu des parfums. Notre savant collègue, M. le docteur Baudouin, dans l'*Homme préhistorique*, a pu, notamment pour la Vendée, fixer en beaucoup de cas leur composition : myrthe, aspalathe, romarin, rhizone, iris, calame, menthe, genièvre ; du mastic, de l'asphalte, du styrax, de l'encens, du bitume de Judée, etc. Certaines amphores avaient certainement contenu du vin aromatisé destiné au culte ou à la toilette.

Il en a été de même pour diverses fouilles pratiquées sur d'autres points de l'ancienne Gaule, qui dénotent jusqu'à quel point l'usage des aromates était entré dans les mœurs de nos ancêtres qui connurent également les fards, les onguents et les pommades. L'une de celles-ci accusait un mélange de térébenthine, de styrax macéré dans du vin additionné de henné.

Comme conclusion de sa très intéressante étude, le docteur Reutter de Rosemont engage les savants qui pratiquent des fouilles, à examiner avec soin les vases qui pourraient contenir des restes de parfums, et à faire analyser ces vestiges curieux.

Continuation, par M. le chanoine DURVILLE, de son étude sur l'ABBAYE DE BLANCHE-COURONNE.

Les bénéfices dépendant de cette abbaye étaient seulement au nombre de cinq : les prieurés de Lanchallou, du Porteau, d'Aiz et du Tertre et l'aumônerie de Saint-Julien de Bouin.

Le prieuré de Lanchallou était situé en Saint-Donatien, sur la route de Nantes à la Chapelle-sur-Erdre. Il dut être fondé au XIIe siècle. En 1197 on trouve un « prieur de l'Angle » nom ancien de Lanchaillou appelé aujourd'hui l'Angle-Chaillou. Travers a attri-

bué l'origine de ce prieuré à une donation faite, en 1076, à l'abbaye de Quimperlé. Il a commis une erreur qui a été reproduite par tous les auteurs qui ont parlé de Lanchaillou. Le prieuré était dédié à Sainte-Catherine. La chapelle élevée au XVe siècle existe encore. Depuis la seconde moitié du XVIIe siècle, le prieuré était attribué aux religieux bénédictins de l'abbaye de la Chaume, à Machecoul.

Le prieuré de Porteau tirait son nom du village de ce nom, en Sainte-Marie de Pornic. Il était le centre des biens que Blanche-Couronne possédait au pays de Retz, depuis le XIIe siècle. A la fin du XIVe siècle, le prieuré fut augmenté d'une donation importante au fief des Raillères, en la Plaine. Ce prieuré était attaché à la charge de sacristain de l'abbaye de Blanche-Couronne.

Le prieuré d'Aiz, appelé aussi prieuré d'Ailz ou d'Iff, était situé dans la paroisse de Plessé, près la forêt du Gavre. Il était dédié à Sainte-Madeleine. Ses anciens titres périrent avec le prieur Jehan Chevreul, dans un naufrage près de Basse-Indre, vers 1544. Ses biens furent confirmés, en 1432, par le connétable de Richemont.

Le prieuré du Tertre se trouvait au village de ce nom, en Lavau. Il était dédié à Saint-Hilaire de Poitiers. D'après un aveu de 1678, il était depuis longtemps tombé en ruine par suite des inondations de la Loire. De nos jours, il n'est plus qu'un monceau de ruines où quelques broussailles recouvrent des restes de constructions.

L'aumônerie de Saint-Julien de Bouin reconnaissait pour patron, au commencement du XVe siècle, Gilles de la Virée, dont les descendants présentaient l'aumônier jusqu'en 1462. A cette époque Guillaume de la Virée, considérant que la plupart de ses parents étaient inhumés à l'abbaye de Blanche-Couronne, transmit tous ses droits de patronage sur l'aumônerie à frère Thibaut de Loveday, par acte passé à Savenay, le 3 mai 1462, et ratifié le 2 juin 1464. Dans la chapelle de Saint-Julien était desservie une chapellenie dite de Saint-Jacques des Burelles, à la présentation de l'abbé de Blanche-Couronne et attribuée à l'un de ses religieux.

A l'issue de la lecture de son étude sur l'abbaye de Blanche-Couronne, M. le chanoine DURVILLE donne communication d'un tiré à part de la *Minute du Contrat de Mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne*. Ce document, très précieux pour l'histoire

de la Bretagne, vient d'être publié dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, par M. H. Omont, membre de l'Institut, l'éminent conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Nationale.

Voici, sur cet acte important, quelques renseignements dont M. H. Omont a accompagné sa publication :

« Le Contrat de Mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, dressé et signé au château des Langeais, près de Tours, le 6 décembre 1491, a été plusieurs fois publié au XVIIe et au XVIIIe siècle. Mais le texte en a été imparfaitement reproduit par les différents éditeurs, et les historiens de la Bretagne comme ceux du règne de Charles VIII ne sont pas d'accord sur la date de ce Contrat. Antoine Lancelot, dans son *Mémoire sur le Mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne*, publié en 1740 dans le tome XIII (p. 666-680), des *Mémoires de littérature tirez des Registres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, en a déjà fait la remarque et a constaté que si le premier, du Tillet, dans son *Recueil des Roys de France*, a bien rapporté la date exacte du Contrat au 6 décembre 1491, ainsi que d'Argentré dans son *Histoire de Bretaigne* (p. 661-663), les historiens qui l'ont cité ou l'ont reproduit après lui, notamment Godefroy dans son *Histoire de Charles VIII* (p. 622-624), et à la suite de son édition des *Mémoires de Philippe de Comines* (tome V, p. 454), ont hésité sur la date, la fixant tantôt au 13, tantôt au 16 décembre 1491.

Dom Lobineau a publié à son tour ce Contrat de Mariage, et, plus précis que ses devanciers, il nous dit que le texte qu'il a inséré au tome II de son *Histoire de Bretagne* (col. 1543-1546), a été « pris sur une copie collationnée à l'original, à Beauvais, en 1673, par deux notaires royaux, » et au bas de laquelle se lisait la véritable date du 6 décembre 1491. La découverte récente de la Minute originale du Contrat est venue confirmer l'exactitude de l'édition de dom Lobineau, reproduite par dom Taillandier (tome II, p. 212-213). Cette Minute, portant de nombreuses ratures et surcharges, recueillie jadis par l'abbé Clouet, l'historien de Verdun, est récemment entrée, avec l'ensemble des papiers de cet érudit, dans les collections de la Bibliothèque Nationale. Elle forme un mince cahier de quatre feuillets et a reçu le n° 11.339 des nouvelles acquisitions du fonds des manuscrits français. Tandis que le texte de cette Minute, imprimé plus loin, présente

avec l'édition de Godefroy de nombreuses différences, il n'offre avec celui donné par dom Lobineau que de très légères variantes souvent purement orthographiques, qu'il a semblé inutile de noter.

Signé : H. OMONT

Suit le texte.

M. FURRET donne ensuite lecture d'un travail qui a pour titre : *Les Fortifications Nantaises aux diverses époques,* dont il avait déjà lu les premiers chapitres allant jusqu'à l'an mil, dans une séance du 13 avril 1915.

Les invasions normandes ayant pris fin et la Cité reprise par Allain Barbe-Torte, Nantes vit promptement ses logis se reconstruire. Son enceinte fut remise en état. Mais, au XIIe siècle, à la suite de l'expérience acquise pendant les Croisades, des douves furent creusées et des hourds en charpente établis sur le pourtour.

Puis, au XIIIe siècle, le duc Pierre de Dreux, dit Mauclerc, dans le but d'agrandir la Ville, recula le lit de l'Erdre et construisit une nouvelle enceinte qui, tout en utilisant les vieux remparts gallo-romains du château, à la Motte Saint-Pierre, modifia complètement l'ancien tracé. Les vieilles défenses en charpentes furent remplacées par des machicoulis en granit. Un véritable château fut construit sur la hauteur de Sauvetout.

Plus tard, pendant la guerre de Succession de Bretagne, d'autres modifications furent apportées surtout vers le milieu du XVe siècle où les ingénieurs, abandonnant le système des défenses du moyen âge qui ne pouvait plus résister au canon, construisirent de nouvelles tours, au rez-de-chaussée desquelles, dans des batteries casematées, l'artillerie de la défense fut disposée.

A la même époque, le duc François II entreprenait la reconstruction du château actuel, sur l'emplacement de l'ancienne tour de l'Hermine, construction que la reine Anne acheva.

M. FURRET, pour terminer, rappela qu'elles étaient les principales armes employées à ces diverses époques.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,
P. DENÈS.

PROCÈS-VERBAUX (Année 1918)

SÉANCE DU 8 JANVIER 1918

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. ANGOT, abbé BRAULT, CROUAN, commandant DENÈS, DORTEL, abbé DORÉ-GRASLIN, chanoine DURVILLE, FURRET, OLLIVE, P. SOULLARD, baron G. DE WISMES.

Lieutenant LE GRAND, invité.

Le procès-verbal de la précédente séance, établi par le commandant Denès, est lu et adopté.

Aussitôt cette lecture terminée, M. le PRÉSIDENT, à l'occasion de la nouvelle année, adresse tous ses vœux aux membres de la Société. Il rappelle les deuils éprouvés au cours de ces dernières années et espère que l'avenir sera moins cruel que le passé, et que l'année 1918 verra, avec la paix victorieuse que nous désirons tous, la fin de la terrible guerre que nous subissons.

Il se félicite que notre Société plus heureuse que beaucoup d'autres, grâce au dévouement des vétérans et très spécialement de M. le chanoine Durville, ait pu maintenir ses réunions mensuelles et continuer à publier un *Bulletin annuel.*

Puis il souhaite la bienvenue à M. Joseph Angot, qu'il est heureux de voir revenir parmi nous, obligé qu'il avait été il y a quelques années de donner sa démission.

Enfin il donne lecture d'une carte que lui a adressée M. Navarre qui, passant l'hiver à Cannes, regrette de ne pouvoir assister à nos réunions.

Sur la présentation de M. le chanoine Durville et de M. l'abbé Brault, M. Alain RUBEAUX est élu membre résidant de la Société.

L'Église Paroissiale de Sainte-Radegonde a Nantes, par l'abbé Brault.

L'église paroissiale de Sainte-Radegonde de Nantes, détruite à la Révolution, était située en face du château, à l'angle formé par l'intersection de la rue Basse du château et de la rue Mathelin-Rodier, appelée alors rue Sainte-Radegonde.

On ignore la date de sa première érection, mais elle existait au XIe siècle d'après une charte reproduite par dom Maurice dans ses preuves. On s'est souvent demandé si cette église occupait l'emplacement des masures que l'on voit encore aujourd'hui devant le château ou si elle était située un peu plus haut, dans la direction du Nord et de la Cathédrale ; il semble bien que la première de ces deux opinions soit la vraie : M. Brault en apporte comme preuves : 1° les arcades encore visibles dans la douve du château et construites pour élargir le passage derrière le chevet de l'église ; des délibérations de l'Assemblée paroissiale et du procès-verbal rédigé au début de la période révolutionnaire par les Commissaires chargés de relever l'état des lieux.

L'édifice était entouré d'appendices : sacristie, porche, boutiques, presbytère qui devait en partie en cacher l'aspect extérieur. A l'intérieur, il était plutôt pauvre et misérable.

Sa forme était celle d'un carré allongé ; au bas de l'unique nef, du côté de l'Evangile, une petite chapelle qui appartenait à la famille de Cornulier et où était son enfeu. Les dimensions de l'église étaient très restreintes : 24 pieds de façade et 43 de profondeur.

Si modeste que fût ce sanctuaire il était l'église paroissiale du château, et par suite des Ducs et ensuite du Roi. Le duc François II y prêta un serment solennel, sur la croix de Saint-Laud, en présence des ambassadeurs du Roi. Le Recteur prélevait une rétribution de 35 sols par nuit que le Roi passait au château.

Les officiers supérieurs qui commandaient pour le Roi, la ville et le château, vinrent quelques fois à Sainte-Radegonde pour certaines circonstances : ainsi le duc de Brancas assista à une réunion de l'Assemblée paroissiale et accepta d'elle le titre de Marguillier d'honneur.

Le 23 janvier 1657, le Recteur baptisait dans son église le fils d'un roi de Madagascar et un autre prince Malgache, parent de ce roi. Le premier recevait le nom de Diapanola, et le second celui de Dauphinola.

En 1793, l'église de Sainte-Radegonde fut démolie. Les Nantais, amis du passé de leur ville, ne doivent pas en perdre le souvenir.

Compte-rendu, par M. le PRÉSIDENT, de l'ouvrage de M. le marquis de Bellevüe : *Ploërmel, Ville et Sénéchaussée.*

Notre Société a reçu, il y a quelques mois, un in-8° de 460 pages : *Ploërmel, Ville et Sénéchaussée,* dû à la plume érudite du marquis *de Bellevüe.* M. le PRÉSIDENT désire analyser à grands traits cette œuvre nouvelle de notre distingué collègue, à laquelle il ne saurait adresser qu'un seul reproche : le défaut d'illustrations. Il ne s'agit point ici d'une monographie, car on ne trouvera rien sur la faune, la flore, la géologie, le folk-lore, la situation actuelle de la vieille Cité ; c'est une œuvre historique qui représente de longues années de recherches et que l'on peut considérer comme définitive.

Après une envolée pleine de patriotisme breton, l'auteur rappelle l'étymologie fort connue de Ploërmel : *Plou-Armel ;* il dépeint la splendeur de ses puissantes murailles et trace le tableau de leur destruction au XVIIIe siècle. Au cours de la guerre des Deux-Jeannes et pendant la Ligue, la Cité fut prise et reprise avec acharnement. Nos Ducs y possédaient un hôtel et les Etats siégèrent jusqu'à seize fois à Ploërmel. Les rues et ruelles sont décrites maisons par maisons, avec un luxe prestigieux de détails ; retenons seulement que Jacques II, obligé de fuir l'Angleterre, coucha à Ploërmel, probablement dans la tour Villecarre, peut-être dans la maison Bigarré, qui subsiste encore.

Après une description fort détaillée de la remarquable église Saint-Armel, dont les vitraux passent pour les plus beaux de la province, M. de Bellevüe parle de l'église et du prieuré de Saint-Nicolas, entièrement disparus, de la chapelle et du prieuré des Carmes, première fondation de cet Ordre en Bretagne et l'une des premières en France, des Ursulines, des Carmélites.

Puis c'est le tableau des hôpitaux, du collège, du célèbre Institut des Frères de La Mennais, du presbytère, des confréries, des fondations, des chapellenies, du clergé, des cimetières, des chapelles, des croix. La liste des acquisitions de biens nationaux termine cette première partie.

L'auteur trace alors l'histoire de Ploërmel « ville ducale et domaine royal ; » possédée primitivement par les Machtierns, elle se trouvait au XIe siècle aux mains de la puissante Maison

de Porhoët ; en 1175, le duc Geoffroy en était le seigneur et elle ne devint domaine royal que lors de la Réunion. Les moulins, le droit de pêche, le sceau et la monnaie, l'étendue considérable de la sénéchaussée, la constitution de la justice et de la police, les prisons, le pilori, l'octroi, les halles du XVIe siècle encore existantes, le marché, les foires, défilent sous les yeux du lecteur. Ploërmel jouissait d'un papegault, concédé en 1557, privilège assez rare en Bretagne, et possédait aussi un jeu de paume.

L'auteur donne la liste complète des syndics et des maires, fournit le texte des réformations et parle des sénéchaux, des alloués, des capitaines, des gouverneurs, des magistrats, des députés aux Etats de Bretagne et des députés aux Etats Généraux de 1789.

Viennent ensuite de remarquables notices biographiques consacrées aux personnages de marque nés à Ploërmel ou y ayant vécu. M. le PRÉSIDENT dit qu'il note à la hâte : Saint-Armel, — le P. Alexandre comme auteur d'un *Voyage de Rennes à Brest et son retour,* en douze cents vers octosyllabiques, — l'abbé Baudeville, maître d'école à Ploërmel, qui composa, en 1600, une tragédie en vers français sur la *Vie de saint Armel,* représentée chaque année sous les halles, depuis 1611 jusqu'à la Révolution, — le général marquis de la Boissière, — Lennuic, seigneur de Malleville dont le gendre, M. Louis Le Loup de la Biliais, obtint, en 1838 pour le Musée de Nantes, les débris de la base de l'ancien tombeau des Ducs, — le carme Nicolas Dadier, docteur en théologie, prieur de plusieurs couvents, disciple de Ronsard et versificateur curieux ; le docteur Alphonse Guérin, membre de l'Académie de Médecine, inventeur du pansement ouaté, — le comte de la Touraille, ami des philosophes du XVIIIe siècle et rimeur spirituel, — l'illustre et saint abbé Jean-Marie de La Mennais, créateur de ces Frères si populaires dans notre région, et éducateurs de tant de générations, — Mme Charvel, née Saffray, auteur sous le pseudonyme de Raoul de Navery, de nombreux romans pouvant être mis entre toutes les mains, — Joseph Rialan, sergent aux zouaves pontificaux, tué à Mentana, — Jacques-Pierre Riou des Villes-Audrains, surnommé « le Léonidas Breton » dont la courageuse et remarquable initiative, en retardant la traversée de l'Arguenon par les Anglais, donna le temps au duc d'Aiguillon d'amener des troupes à marches forcées et de remporter, le 11 septembre 1758, la célèbre victoire de Saint-Cast, — Joseph-

Golven Tuault de la Bouvrie, dernier sénéchal de Ploërmel, député aux Etats Généraux, emprisonné et relaxé plusieurs fois, si justement aimé et estimé pour son noble caractère que le premier passant venu acceptait de lui servir de caution, — Anne de Volvire, demoiselle du Bois de la Roche, dite « la Sainte de Néant.»

M. de Bellevüe, célèbre à juste titre par ses travaux généalogiques, ne pouvait mieux terminer son ouvrage que par l'histoire documentée des Seigneurs de la région, qui occupe cent-dix pages du volume. Je me contente de relever dans l'article copieux de la Gaudinaye, très ancienne châtellenie, dont les possesseurs fondèrent l'église Saint-Armel au début du xve siècle, ce renseignement digne d'être mis en vedette : « C'est en souvenir des châtelains de la Gaudinaye du commencement du xve siècle, que la ville de Ploërmel a pris pour armes « d'azur, au lion léopardé d'argent chapé et couronné de gueules, portant dans sa patte dextre un étendard d'hermines, » rappelant les armoiries des Le Bart, des Hattes et des Coëtlogon. »

La conclusion de cet ouvrage d'un des meilleurs fils de notre Bretagne est digne de la préface ; en deux pages vibrantes, le marquis de Bellevüe supplie les générations modernes de respecter les vieux logis, dont « l'âme développée et léguée d'âge en âge, est faite de souvenirs et d'espérances. »

Nous ne pouvons que nous associer de tout cœur au vœu, trop souvent stérile, de notre distingué collègue que nous remercions de nouveau de son gracieux envoi.

Vu l'heure avancée, il est décidé que la suite du sujet que devait traiter M. Furret : Les Fortifications Nantaises aux diverses époques, serait renvoyé à notre prochaine séance.

M. Furret demande s'il ne serait pas possible d'obtenir qu'un peu de peinture rouge fût passée dans les lettres composant l'inscription gallo-romaine de la pierre tombale qui figure dans le soubassement de la porte Saint-Pierre.

M. le Président répond qu'il est absolument d'avis qu'en ce qui concerne les anciennes inscriptions, il y aurait intérêt à les rendre lisibles par le procédé qu'indique M. Furret ou tout autre, mais à la condition toutefois, qu'elles ne soient pas effacées à ce point qu'elles puissent donner lieu à plusieurs traductions ou interprétations, ce qui est le cas de l'inscription signalée, dont

il ne subsiste plus que quelques jambages de lettres et les mots qui la terminent :

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,

P. DENÈS.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1918

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, commandant DENÈS, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, LERAY, LEROUX, OLLIVE, RUBEAUX, SÉNOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, TATTEVIN, baron DE WISMES, baron G. DE WISMES.

Le procès-verbal de la précédente séance, établi par le commandant Denès, est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Rubeaux, qui a été admis à la Société, comme membre résidant, à la dernière séance.

M. le baron DE WISMES offre, pour notre Bibliothèque, un tirage à part de la relation du voyage qu'il fit au cours de l'année 1885, à Constantinople.

M. le PRÉSIDENT adresse tous les remerciements de la Société à M. Harmois, pour son nouvel envoi de différentes brochures.

Sur la présentation de M. Sénot de la Londe et du baron de Wismes, M. le docteur J. MARTY, médecin principal de 1re classe en retraite, 4, quai du Port-Maillard, est élu membre résidant.

M. le chanoine DURVILLE expose que les travaux de terrassements qui sont ou vont être exécutés par les Américains, de Saint-Nazaire à Nantes et au-delà, amèneront certainement au jour des objets anciens, dont il importerait d'assurer la conservation.

Il pense que le moyen d'y arriver serait de constituer, au sein de la Société Archéologique, une Commission qui déléguerait des archéologues pour pénétrer sur les chantiers, se tenir au courant des découvertes qui pourraient être faites et les signaler à l'autorité compétente.

Après un échange d'observations sur les voies et moyens à

employer pour arriver à l'organisation proposée par M. le chanoine Durville, et sur la proposition de M. le Président, le principe de la constitution d'une Commission est adopté à l'unanimité et il est décidé, que lors de notre prochaine séance, il pourra être procédé à la désignation des membres qui pourront la composer. M. Leray, architecte des monuments historiques, fait remarquer à juste titre que notre collègue, M. Fleury, agent-voyer en chef, sera très particulièrement utile pour cette organisation.

M. Furret, reprenant la lecture de sa notice sur les Fortifications Nantaises, décrit l'aspect pittoresque que notre cité devait avoir au xve siècle avec les tours puissantes de son enceinte et les nombreux campaniles de ses églises.

Il nous fait assister au dernier des sièges que la ville eut à soutenir en 1487, puis il rappelle les deux mariages successifs de la duchesse Anne qui consommèrent définitivement la réunion de la Bretagne à la France.

Les Fortifications Nantaises, dit-il, eussent perdu alors toute leur utilité si les guerres de religion du xvie siècle et aussi l'ambition du duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne pour la Ligue, qui caressait l'espoir de rétablir l'indépendance du duché à son profit, n'avaient amené un remaniement complet de nos murs. D'importantes modifications furent apportées au château et des bastions, système de défense alors nouveau, furent érigés sur divers points de l'enceinte des Ducs. La ville haute du Marchix fut entourée d'une ceinture également bastionnée, qui partant de la porte Saint-Nicolas, allait aboutir au pont du Port-Communneau, rendant la ville, au dire des contemporains, absolument imprenable.

Mais le Duc, ayant fait sa soumission au roi Henri IV, et la paix religieuse rétablie, les fortifications de la ville haute disparurent peu à peu. On peut encore cependant aujourd'hui apercevoir, dans une cour de la Compagnie du Gaz, route de Rennes, les derniers vestiges de son bastion Nord.

Puis la paix intérieure n'étant plus troublée, Louis XV, sur la demande que lui en fit le duc d'Aiguillon, autorisa, en 1750, la démolition de tous les remparts. C'est de cette époque que datent nos cours et nos quais fluviaux, œuvres de l'architecte Ceinerai. Un peu plus tard, sous l'influence de l'économiste Graslin, la nouvelle ville commença à s'édifier sur des terrains donnés par Louis XV à la Dubarry, qu'il fallut lui acheter.

Puis vint la Révolution. Non seulement les travaux en cours furent arrêtés, mais certains proposèrent la démolition du château qui ne fut sauvé de la destruction que par l'administration militaire qui en fit un dépôt d'artillerie.

M. FURRET termine cette partie de son travail en exprimant le vœu, que désormais soient respectés, sauf nécessité, tous les témoins qui nous restent encore de la grandeur du passé de notre Cité.

L'ABBAYE D'AINDRE (VIIe Siècle), par M. le chanoine DURVILLE.

L'abbaye d'Aindre, dit M. le chanoine DURVILLE, fut fondée à la suite d'un sermon dans lequel saint Pasquier, évêque de Nantes, avait dans sa Cathédrale fait l'éloge des Moines, jusqu'alors inconnus dans le pays nantais. Sur la demande du prélat et de son peuple, saint Lautbert, abbé de Fontenelle, envoya à Nantes une Colonie de religieux à la tête desquels il avait placé Hermeland, jeune seigneur franc, qui avait quitté la Cour du Roi pour se mettre sous sa direction. La Colonie, reçue à la Cathédrale de Nantes par saint Pasquier, descendit la Loire sur ses indications pour chercher un lieu favorable à l'établissement d'un monastère. Ils s'arrêtèrent à l'île d'Aindre, aujourd'hui Basse-Indre. Ils y élevèrent rapidement, grâce au concours des habitants du pays, une abbaye dont saint Pasquier et ses chanoines vinrent faire la dédicace et qui fut placée sous la direction de saint Hermeland. L'abbaye fut enrichie de biens par les Evêques et plusieurs Seigneurs. Les biens, pour plus de sûreté, lui furent confirmés par le roi Childebert qui monta sur le trône en 695.

Hermeland se démit de sa direction pour s'adonner plus spécialement à des exercices contemplatifs dans un petit oratoire qu'il avait construit en l'honneur de saint Léger, près de la porte orientale du monastère.

Il eut pour successeurs : 1° Adolfrède, abbé indigne choisi cependant par les Moines qui ne le connaissaient pas et qui eurent à expier cruellement le malheur de son élection ; 2° Donat, choisi par saint Hermeland lui-même et qui répondit mieux à sa vocation ; 3° Donat qui présida à la translation du corps de saint Hermeland, de l'oratoire de Saint-Wandregésile où il avait été déposé lors de sa mort, en la basilique de Saint-Pierre où il reste exposé à la vénération des fidèles jusqu'à l'invasion des Normands.

Les disciples de saint Hermeland, forcés alors d'abandonner

leur pays, se réfugièrent à Nantes, où ils furent massacrés à la Cathédrale avec l'évêque saint Gohard, dans la journée du 24 juin 843. Cinq jours plus tard, le 29, les Normands de retour à Aindre, en pillaient et en incendiaient l'abbaye.

Communications Diverses.

M. Sénot de la Londe fait connaître qu'il est allé visiter le camp romain des Jublains, situé dans le département de la Mayenne, sur la route d'Evron à Mayenne et à environ 12 kilomètres de cette dernière ville.

Position stratégique de premier ordre, de laquelle on découvrait et dominait tout le pays, et située sur l'emplacement de Mœodunum, dont les Romains avaient fait une capitale, ces ruines comprennent un castellum, vaste rectangle de 117 mètres de longueur avec tours, portes, seconde enceinte et réduit. De la cité détruite au ve siècle subsistent les restes d'un théâtre, de thermes, d'un temple, d'un aqueduc, etc., ainsi que des tronçons de voies pavées.

Toutes ces constructions, dans lesquelles entrent parfois des matériaux de dimensions cyclopéennes, présentent un intérêt historique et archéologique d'autant plus grand, qu'elles sont dans un état de conservation unique en France et peut-être en Europe. Aussi engage-t-il vivement ceux des membres de la Société Archéologique, qui ne connaîtraient pas ces ruines, à aller les visiter.

M. le Président remercie M. Sénot de la Londe de son intéressante communication et rappelle que, déjà en 1909, la Société s'y rendit en excursion, dont on trouvera le compte rendu au *Bulletin* du 1er semestre 1909.

M. le commandant Denès, au sujet de l'étude qui nous a été présentée par M. l'abbé Brault à notre précédente séance sur l'église paroissiale Sainte-Radegonde, dit qu'il est arrivé à déterminer exactement son emplacement et que de ses recherches, auxquelles M. l'abbé Brault s'est associé, résulte que les baraques situées à l'angle de la rue du Château, près des douves, occupent *exclusivement* son emplacement. Que de plus certaines parties des anciennes murailles de l'église existent encore, ayant été utilisées dans la construction de ces baraques, notamment celle qui limitait la nef à l'Occident.

Orientée est-ouest, une ruelle de trois pieds de largeur longeait cette dernière muraille et contournait la chapelle que la famille

de Cornulier avait fait édifier au XVIe siècle, servitude que le constructeur de la maison n° 1, de la rue Mathelin-Rodier, qui porte la date de 1789, dut maintenir, d'où le rentrant à angle droit existant dans l'angle sud-ouest de cette maison qui, par suite, détermine exactement dans cette partie le tracé de l'enfeu.

Puis la ville profita de la démolition de l'église pour élargir un peu l'étroite voie d'alors, en la faisant empiéter de quelques mètres sur le chevet de l'église dont le commandant Denès a relevé le tracé sur le plan de Portail, année 1739, que possèdent les Archives communales. Il signale à ce sujet que ce plan, qui doit être à l'échelle du 1/360e, est d'une telle précision en ce qui concerne certains monuments, qu'on peut en inférer que Portail dut avoir à sa disposition les plans originaux aujourd'hui disparus.

Le commandant DENÈS, en terminant, dit qu'il serait vraiment désirable que les baraques qui ont remplacé l'église disparussent à leur tour pour faire place à une esplanade qui, en souvenir de la vieille église, prendrait le nom de Sainte-Radegonde.

M. le PRÉSIDENT remercie d'autant plus le commandant Denès de sa communication, que les recherches faites jusqu'ici pour déterminer exactement l'emplacement de l'église Sainte-Radegonde étaient restées infructueuses.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,
P. DENÈS.

SÉANCE DU 5 MARS 1918

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, CROUAN, commandant DENÈS, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, commandant LAGRÉE, LEROUX, docteur MARTY, OLLIVE, RUBEAUX, P. SOULLARD, TATTEVIN, VINCENT-JOUON, baron C. DE WISMES, baron G. DE WISMES.

Lieutenant LEGRAND, invité.

Le procès-verbal de la précédente séance, établi par le commandant Denès, est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT adresse quelques mots de bienvenue à M. le

docteur Marty, qui occupe agréablement les loisirs de sa retraite avec la bibliophilie ; il sera pour nous un collègue sympathique à tous.

Après un vote qui leur est favorable, M. le capitaine de cavalerie en retraite AUBERTEL, présenté par le commandant Denès et M. Furret, et M. Raymond DE FRANCE, présenté par M. le chanoine Durville et M. l'abbé Brault, sont admis à titre de membres résidants.

M. le PRÉSIDENT, prenant la parole, fait connaître que M. le Ministre de l'Instruction publique a fait don à la Société de deux des répertoires de manuscrits, dressés sous la haute direction de M. Molinier ; ces volumes contiennent les catalogues manuscrits appartenant à la Bibliothèque publique de Nantes, à celle de Rennes et à celles de quelques autres villes de Bretagne ; ce sera un complément parfait des catalogues de la Bibliothèque publique de Nantes, des Archives départementales de la Loire-Inférieure et des Archives municipales de Nantes, dont nous possédons la collection intégrale.

Il signale également un nouvel envoi de M. Harmois, trois brochures se rapportant à la numismatique. Il ajoute que notre doyen, M. P. Soullard, pourra peut-être trouver dans ces brochures la matière d'une intéressante communication.

Continuation par M. le chanoine DURVILLE, de la lecture de son travail sur l'ABBAYE D'AINDRE ET DES ÉTABLISSEMENTS QUI EN DÉPENDAIENT.

Les Moines d'Aindre ne furent pas tous victimes des Normands dans la terrible journée du 24 juin 843. Quelques années plus tard on trouve encore un abbé d'Aindre, nommé Haelvacon. En 869, les survivants de l'abbaye procédèrent à la translation des reliques de saint Hermeland. Ils les transportèrent d'abord à Angers, où on les vénérait autrefois, à l'église de Saint-Maimbœuf. Puis à une époque restée inconnue, elles finirent par arriver à Beaulieu et à Loches sur la rivière d'Indre, et restèrent dans cette dernière localité jusqu'en 1848, date de leur retour dans notre pays.

On peut se demander si ces derniers religieux de l'abbaye d'Aindre ne furent pas recueillis, comme ceux de Saint-Gildas de Rhuys, dans une abbaye fondée par Ebbon, prieur de Déales, dans cette localité, tout près de Châteauroux. L'abbaye de Déales ou de Bourdieu, possédait autrefois le prieuré d'Aindre et plusieurs

autres biens ecclésiastiques situés dans le diocèse de Nantes. Ces biens, mentionnés dans plusieurs bulles du XIIe et du XIIIe siècle, lui appartenaient au moins dès le XIe siècle, et la possession lui en fut assurée au Concile de Bordeaux en 1092. Comment une abbaye aussi lointaine était-elle parvenue, dès lors, à la possession de biens situés dans un pays avec lequel les communications n'étaient pas faciles ? Si l'on considère que les Archives de l'abbaye de Bourdieu ont toujours été muettes sur les auteurs de ces donations et sur l'époque à laquelle elles furent faites, on est autorisé à penser que les derniers religieux d'Aindre, après avoir transporté les reliques de saint Hermeland à Loches, sur l'Indre, remontèrent le cours de cette rivière et, ayant été recueillis dans le monastère fondé par Ebbon, lui transmirent tous leurs droits de propriété.

M. FURRET a la parole pour la lecture d'une notice sur la duchesse Anne de Bretagne qu'il a, dit-il, rédigée pour son usage personnel.

Aussi passe-t-il rapidement en revue les faits principaux de la vie de la Duchesse, son enfance, puis ses deux mariages successifs avec Charles VIII et Louis XII qui consomment la réunion définitive de la Bretagne à la couronne de France, ses divers séjours au château de Blois où elle tenait cour, et enfin sa mort survenue en 1514 alors qu'elle n'était âgée que de 37 ans.

Puis il parle des différents portraits de la Duchesse, notamment de celui conservé de nos jours à la Bibliothèque Nationale, qu'il considère comme l'un des meilleurs de ceux qui nous restent de cette Princesse, de la miniature des « Grandes Heures, » et enfin du profil qui figure sur la médaille qui lui fut offerte par la ville de Lyon en 1494, médaille à laquelle il attribue une réelle valeur.

Mais il fait ses réserves au sujet des statues qui la représentent, comme celle du tombeau de Saint-Denis de Jean Just, qu'il croit trop idéalisées.

On ne peut que regretter à cet égard, dit M. FURRET en terminant, que le masque en plâtre, moulé sur le visage de la reine Anne sur son lit de mort et ensuite peint par Jean Perréal, ne nous soit pas parvenu, car il nous aurait fixé définitivement sur les traits de notre Duchesse.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Au sujet d'une peinture à l'huile, confiée par M. Jalaber, son propriétaire, à M. le Président lors de notre précédente séance,

pour être soumise à l'examen de la Société Archéologique, représentant un jeune prince, en uniforme d'officier de cavalerie, montrant du doigt un drapeau blanc flottant au sommet d'un fortin, avec, pour fond, le dôme des Invalides, personnage dans lequel certaines personnes voient le comte de Chambord, et d'autres, dont M. Jalaber, le duc de Reichstadt, tableautin signé V. F. et portant la date de 1831, M. Ollive dit qu'il croit l'avoir identifié. Ce tableau, selon lui, serait l'œuvre du peintre Victor Faure (1801-1878), peintre attitré de la famille d'Orléans. Que par suite, le personnage représenté pourrait être le duc de Nemours qui, dans un grand tableau du même peintre représentant l'entrée des troupes à Paris en 1830, après la désignation du duc d'Orléans comme lieutenant général du Royaume, y figure à cheval en uniforme de colonel du 1er régiment de chasseurs. Il fait de plus remarquer qu'en 1831, le duc de Nemours avait l'âge qu'indique le portrait, environ 18 ans, alors que le comte de Chambord n'était âgé que de 11 ans. Qu'évidemment, la présence du drapeau blanc et le geste du prince peuvent prêter à la discussion et que, pour trancher la question, il faudrait se reporter soit au tableau indiqué plus haut, soit à celui du même peintre représentant le duc de Nemours dans la tranchée d'Anvers, que doit encore posséder le Musée de Versailles.

Les deux thèses peuvent donc se soutenir, mais M. le Président maintient que selon lui, c'est bien le comte de Chambord que représente le tableau de M. Jalaber, avis partagé par plusieurs de nos collègues présents.

M. le Président, reprenant la parole, rappelle qu'à la suite d'un vote de principe émis dans la précédente séance, relativement à une proposition de M. le chanoine Durville, qu'une Commission de surveillance des fouilles faites dans le département, soit constituée au sein de la Société Archéologique, il y a lieu de décider quelles seraient les personnalités que nous pourrions prier de constituer cette Commission.

A la suite d'un échange de vues entre les membres présents, il est décidé que cette Commission se composera des membres du Bureau, des anciens présidents et des quelques collègues tels que MM. Chollet, Delattre, Fleury, Leray et Ollive.

M. le Président ajoute qu'il s'assurera de l'acceptation de ces Messieurs et qu'ensuite il fera, près des autorités compétentes, les

démarches nécessaires pour qu'ils puissent être agréés et munis d'un titre leur donnant libre accès sur tous les chantiers.

Au sujet de conférences faites par une anglaise, Miss Philipp, habitant Nantes, M. VINCENT-JOUON demande s'il ne serait pas possible à la Société Archéologique de prendre l'initiative d'une sorte de guide-notice en anglais, mentionnant tous les monuments, objets, curiosités de la ville et du département, susceptibles d'intéresser les soldats étrangers auxquels ce guide serait destiné ?

De la discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, résulte qu'il n'est pas possible à la Société d'intervenir et surtout de fournir les fonds qui seraient nécessaires pour faire imprimer le guide dont il s'agit, aussi intéressante que soit la proposition de M. Vincent-Joüon.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,
P. DENÈS.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1918

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. capitaine AUBERTEL, abbé BRAULT, commandant DENÈS, DORTEL, Raymond DE FRANCE, HOUDET, LEROUX, MAITRE, DE MONTI, OLLIVE, RUBEAUX, SÉNOT DE LA LONDE, P. SOULLARD, baron DE WISMES, baron G. DE WISMES.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT signale qu'il a reçu de notre collègue M. Harmois, auquel il adresse de nouveaux remerciements, les brochures suivantes :

Louis Giraux : *Monuments Mégalithiques du canton de Villeneuve de Berg (Ardèche).*

— *Menhirs de Campo-Maggiore (Corse) et haches en silex de forme arquée.*

E. Huchet : *Au sujet d'une fibule mérovingienne.*

M. NORBERT-CHÉREAU, présenté par M. le chanoine Durville et Alain Rubeaux, est élu membre résidant.

M. le PRÉSIDENT adresse quelques mots de bienvenue à M. le capitaine Aubertel, qui a été élu membre résidant de notre Société à la précédente séance.

Puis il expose qu'il a été convoqué à la Mairie à une réunion nombreuse, ayant pour objet la création d'un Syndicat d'initiative pour Nantes et la région. Cette sorte d'Association existe dans toutes les villes importantes de la Bretagne, sauf dans la nôtre ; leur but est d'attirer le plus possible d'étrangers afin de faire prospérer et admirer chaque région. A cette réunion fut décidé l'élaboration, pour après guerre, d'une brochure de propagande et une Commission fut constituée *ad hoc*. M. le chanoine Durville et M. le Président ont eu l'honneur d'être nommés membres de cette Commission. Depuis lors il y a eu d'autres réunions pour délibérer sur certains points et notamment pour discuter les statuts. Dans une réunion prochaine on adoptera les statuts et on nommera une Commission de 24 membres, au sein de laquelle seront choisis les membres du Bureau.

VÉNUS, SAINT-VENIER, SAINT-AGATHE ET LA CHAPELLE DE LANGON, par L. MAITRE.

La chapelle de Sainte-Agathe de Langon, dit M. L. MAITRE, a été un but d'excursion souvent choisi par beaucoup d'archéologues ; plusieurs articles ont été publiés sur ce curieux monument dans diverses revues, et tous les visiteurs ont répété le même refrain : *c'est un édifice païen* adapté au culte chrétien par les apôtres de l'Evangile. La fresque de Vénus, qui décore l'absidiole, a paru à tous un argument péremptoire. Une seule variante se présente dans les observations de l'érudit A. Ramé. Celui-ci raisonne autrement : la survivance de ce monument qui aurait dû disparaître comme tous les autres, sous les foudres de l'Eglise, est un fait inexplicable si on refuse d'admettre qu'il renfermait un tombeau, car la loi romaine protégeait les sépultures.

M. MAITRE répond à toutes ces théories par une explication nouvelle. Il fait remarquer que les temples païens étaient trop petits en général pour être convertis en églises, les exemples de cette transformation sont rarissimes. Celui de Langon n'a que 10 mètres de longueur, c'est une capacité trop modique pour loger avec Ramé, un autel, un tombeau et une statue. Il semble plus rationnel de considérer que le temple en question est orienté comme l'étaient les édifices chrétiens et que ses dimensions sont

celles de la plupart de nos chapelles rurales. Elle est située dans la contrée habitée par la famille des Melaine, évêque de Rennes, apôtre zélé auquel on peut attribuer sa construction.

Le paganisme, après sa mort, a relevé la tête et s'est établi dans la chapelle jusqu'au jour où les religieux de Redon sont venus recommencer l'évangélisation du pays. Cette résistance païenne était si forte qu'il fallut compter avec elle et inventer un fils de Vénus pour vaincre l'obstination des habitants. Saint Vénier fut choisi pour patron et amena peu à peu la population aux saines croyances de l'Evangile. Dans un acte du IXe siècle, le temple de Langon est désigné par l'expression *d'ecclesia sancti veneris.*

M. MAITRE renforce sa thèse en notant que les temples païens découverts en Bretagne sont accompagnés de dépendances et exhaussés au-dessus de terre, or, le temple de Langon est au ras de terre et fut toujours isolé.

M. DORTEL fait remarquer que les murailles latérales de la chapelle présentent dans leur ensemble, vers le milieu, une solution de continuité, remplie à l'aide d'une maçonnerie grossière d'environ un mètre, se prolongeant verticalement sur toute la hauteur de l'édifice et demande à quoi attribuer cette particularité.

M. MAITRE répond qu'il ne s'agit certainement que d'une modification postérieure à l'ensemble de la construction, dans le but d'ouvrir une porte sur chacun des côtés de la chapelle, modification ayant amené les ouvriers à trancher la muraille sur toute sa hauteur pour la rétablir ensuite au-dessus du linteau de ces portes par une maçonnerie qui, forcément, était différente de la maçonnerie gallo-romaine primitive.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

M. P. SOULLARD présente un agnel d'or ayant sous les pieds du mouton le nom IOH-DUX (Johannes dux). C'est une imitation servile de celui du roi Jean-le-Bon de France. La duchesse Jeanne de Brabant et son mari Winceslas de Luxembourg ayant, comme duc de Brabant, imité cette monnaie, M. P. Soullard crut tout d'abord que cette pièce appartenait à cette province, car M. Alphonse de Witte, le célèbre numismate bruxellois, avait attribué aux ducs de Brabant, Jeanne et Winceslas, tous les agnels portant la légende IOH (annes) — DUX. Mais en y regardant de plus près M. P. Soullard découvrit qu'à la légende du revers XPC -

VINCIT - XPC - REGNAT - XPC - IMPERAT, se trouvait une petite moucheture d'hermine très bien formée entre l'I et l'N du mot VINCIT, différence qui n'avait pas été signalée parmi ceux donnés par M. de Witte, pour déterminer les différentes émissions des monnaies de Brabant, ni de ceux donnés dans le manuscrit Poullain, 4e partie, 6 et 7. Recueil de M. F. de Saulcy, tome Ier, page 72.

Il fut amené par la présence de cette moucheture d'hermine à attribuer cet agnel à la Bretagne et au duc Jean IV, contemporain de Jean-le-Bon.

Il soumit son appréciation à M. Paul Bordeaux, président honoraire de la Société Française de Numismatique, qui en fit part à la séance du 4 novembre 1916 ; les membres présents, tout en reconnaissant que cette monnaie était intéressante, exprimèrent néanmoins l'avis qu'il fallait d'autres preuves appuyées par des documents d'archives, pour pouvoir en faire l'attribution à la Bretagne.

Or, le manuscrit de l'abbé Travers sur les monnaies de Bretagne, que M. Soullard a consulté, cite des comptes de Jean Mauléon, trésorier de Bretagne, lequel dit positivement que le duc Jean IV, parmi les monnaies émises par lui, se trouvent des moutons (qui étaient doubles du poids des moutonnets). M. Soullard fait alors ressortir que, si le duc Jean IV a émis des moutonnets ou moutons simples, il est à présumer qu'il a dû émettre cette pièce double de l'autre.

Il termine en donnant lecture des procès-verbaux de la Société Française de Numismatique des 4 novembre 1916 et 3 février 1917, ce dernier reconnaissant : « qu'il y a des probabilités pour que les Ducs de Bretagne aient fait frapper des moutons d'or. »

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,
P. Denès.

SEANCE DU 7 MAI 1918

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. capitaine AUBERTEL, abbé BRAULT, CHÉREAU, commandant DENÈS, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, GOURDON, HOUDET, docteur MARTY, OLLIVE, P. SOULLARD, VINCENT-JOUON, baron G. DE WISMES.

Lieutenant LEGRAND, invité.

M. le baron DE WISMES, excusé.

Le procès-verbal de la précédente réunion, établi par le commandant Denès, est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT signale le nouvel envoi de notre aimable collègue M. Harmois, de deux brochures pour notre bibliothèque.

M. le PRÉSIDENT exprime la joie qu'il vient d'éprouver en apprenant que le marquis DE L'ESTOURBEILLON venait d'être nommé *Chevalier de la Légion d'Honneur ;* bien que député et âgé de près de 60 ans, il a tenu au début de la guerre à remplir dans l'Est des fonctions importantes comme capitaine de territoriale. M. de l'Estourbeillon assista durant de longues années à nos séances ; nos *Bulletins* renferment des travaux tombés de sa plume érudite ; il occupa un fauteuil de vice-président et une des premières médailles triennales vint récompenser son labeur ; tous nos collègues se réjouiront de cette distinction flatteuse accordée à l'un des meilleurs pionniers de l'Archéologie régionale.

M. LEROUX commence la lecture d'une note sur quelques divinités « protectrices » des eaux thermales dans les temps anciens, dont voici le résumé :

S'il est un fait établi par l'histoire et par l'archéologie, c'est celui de la prédominance et de la presque universalité du culte du soleil dans l'antiquité. Le genre humain, à peu près tout entier, ayant oublié la cause première, c'est-à-dire le Créateur du monde, frappé des effets de la lumière et de la chaleur que l'astre du jour distribue à la terre, finit par lui attribuer les bienfaits qui ne viennent qu'indirectement de lui. Et tous les phénomènes naturels heureux pour l'humanité, parurent ainsi peu à peu provenir du soleil, surtout quand ils eurent quelque chose de mystérieux dans leur cause et leur origine. C'est ainsi que les sources thermales

qui, dès les époques les plus reculées, furent remarquées par les premiers hommes et considérées par eux comme salutaires à l'entretien de la santé et de la vie furent attribuées au soleil, puis placées sous la protection d'une divinité qui le plus souvent n'était que la personnification du soleil. Cette divinité porta des noms différents ; elle s'appela Borvo ou Bormo, chez les Gaulois ; Apollon, chez les Romains et les Gallo-Romains, mais Borvo et Apollon ne sont que la même divinité, ou plutôt n'est que l'Apollon gaulois. Dans tous les cas, nombreuses sont les sources où l'identification est certaine et incontestable, par exemple au Mont-Dore, à Saint-Nectaire, à la Bourboule, etc. A Saint-Nectaire notamment, en attendant que des fouilles archéologiques soient faites, la tradition affirme l'existence d'un temple à Apollon, sur le mont Cornadore, à l'endroit où s'élève maintenant l'église et où s'éleva autrefois un château fort. Dès lors, il n'est pas douteux que les ressources thermales de Saint-Nectaire furent sous la garde d'Apollon et auparavant sous celle de Borvo, l'Apollon gaulois.

M. Ferronnière donne lecture de la première partie de son travail sur *l'Histoire des Animaux sauvages d'Armorique, depuis le quartenaire jusqu'à nos jours.*

Il s'appuie sur les découvertes faites dans les cavernes et les tourbières de la région, dans les gisements préhistoriques plus récents et dans ceux de l'époque romaine et du moyen âge, après avoir éliminé les ossements de rhinocéros et d'hippopotame signalés dans le pays guérandais, qui sont tout à fait modernes et d'origine exotique.

Il y ajoute les renseignements fournis par les documents écrits et par le folk-lore, et compare ces données avec celles fournies par la faune actuelle.

Il dit d'abord un mot des prétendus ossements de géants signalés par Buffon, comme trouvés à Lasse (M.-et-L.), puis il aborde le groupe des ours.

Il discute la valeur des trois espèces signalées en France : ours des cavernes (*ursus splœus*), ours gris (*ursus priscus-ferox ou horribilis*) et ours brun (*ursus arctos*), et signale les différents noms qui servaient à désigner l'ours dans les langues celtiques ainsi que la place occupée par ces animaux dans la mythologie des celtes.

Ursus splœus a été signalé au Mont-Dol, dans les grottes de l'Erve et à Chalonnes (?) ;

Ursus ferox, dans les grottes de l'Erve ;

Ursus arctos, à Chalonnes et dans les grottes de l'Erve.

Une canine *d'ursus arctos* a été trouvée dans la Brière, par M. de Lisle du Dreneuc, avec des objets gaulois, (Musée Archéologique de Nantes) ; elle est entaillée pour être suspendue comme ornement ou amulette.

Une grosse canine d'ours de la grandeur d'*Ursus ferox* ou même d'*Ursus spœus,* a été trouvée par Milne dans le sacellum dépendant de la villa romaine des Bocenno (actuellement Musée de Carnac). Elle est percée, ce qui rappelle certaines amulettes paléolithiques telles que la dent d'ours des Cottés (Vienne), de la collection de M. de Rochebrune.

La persistance de l'ours dans le Finistère du Nord, au VIe siècle, est attestée par un épisode de la vie de saint Pol de Léon (chanoine Abgrall).

On retrouve sa présence au Xe siècle, dans la région des Mauges, d'après un passage de la *Chronique de Nantes,* (chanoine Durville).

Enfin au XIIe siècle, Abeilard en parle encore comme existant dans la presqu'île de Rhuys.

M. FERRONNIÈRE recherche les traces que cet animal a laissées dans les contes de notre région et suit les étapes de sa disparition progressive en Angleterre et en France, où il ne subsiste plus que dans les Alpes et les Pyrénées.

La suite du travail consacrée aux petits carnassiers du groupe des martes et des belettes et particulièrement de l'hermine, fera l'objet de la communication suivante.

M. FERRONNIÈRE prie ceux de ses confrères que ces recherches intéressent, de vouloir bien lui signaler tous les documents qu'ils pourraient connaître.

M. le chanoine DURVILLE reprend la lecture de son travail sur l'abbaye d'Aindre et les établissements qui en dépendaient, au nombre desquels le prieuré de Montrelais, dont il recherche l'origine du nom.

M. le chanoine DURVILLE fait observer tout d'abord que, si on a donné à la ville de Morlaix la devise : S'ils te mordent, mords-les, l'auteur de ce jeu de mots n'a tenu compte que du nom actuel de la ville. Il n'a pas considéré que plusieurs actes du XIIe siècle appellent cette ville *Mons relaxus* qui a donné *Mont-relais,* forme qui existait encore au XVe siècle, concurremment avec la forme Morlaix.

Avec un pareil procédé on pourrait trouver un sens plus ou moins satisfaisant dans le nom actuel de Montrelais : *Montre-les.* Mais ce n'est pas sur les noms contemporains des localités qu'il faut baser une étymologie. Il faut en rechercher les noms primitifs. Or, celui de Montrelais est *Monasterium Legum.*

Ce nom latin s'est conservé dans sa pureté originale dans des documents ecclésiastiques qui vont du XIIe siècle à la Révolution. Toutefois, dès le XIIe siècle, la forme latine avait déjà aboutie à la forme vulgaire qui a fini par prévaloir : on disait *Mosterles,* que dans des documents de provenance civile les scribes latinisaient en *Mosterlesium.* Puis le déplacement de l'r a donné *Mostreleis* ou *Moustreleis,* d'où, par suppression de l's, on a eu *Montreleis.*

Le nom de Montrelays indique donc qu'il y avait autrefois un monastère dans cette localité. Si l'on considère que le premier document qui mentionne le nom de *Monasterium legum* rappelle des documents antérieurs aux invasions normandes, il faudra conclure que ce monastère existait avant le IXe siècle.

Or, nous savons que le prieuré de Montrelays a, de temps immémorial, suivi la destinée du prieuré de Basse-Indre et que depuis le XIIe siècle il est mentionné dans les biens dépendant de l'abbaye de Bourgdieu, héritiers de l'abbaye de Saint-Hermeland.

D'un autre côté, nous voyons le souvenir du Saint conservé dans une paroisse voisine : Saint-Herblon de la Roussière. La vie de saint Hermeland nous parle d'un séjour qu'il fit à Pouillé et de ses relations avec Mauronce, abbé de Saint-Florent.

De ces faits il est permis de conclure que Montrelays doit son nom à un monastère mérovingien, sorte de succursale de l'abbaye d'Aindre, à cette extrémité du diocèse de Nantes : Monastère fondé par saint Hermeland lui-même sur un terrain appartenant autrefois à l'église de Nantes, et démembré du temporel de cette église, en faveur de saint Hermeland, par l'évêque saint Pasquier.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,

P. DENÈS.

SEANCE DU 4 JUIN 1918

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. le capitaine AUBERTEL, abbé BRAULT, CHÉREAU, commandant DENÈS, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, FURRET, GABORY, GOURDON, LEROUX, OLLIVE, SIBILLE, P. SOULLARD, baron DE WISMES, baron G. DE WISMES.

S'était excusé de ne pouvoir assister à la séance : M. le chanoine DURVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance, établi par le commandant Denès, est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT dit que la Société Polymathique du Morbihan vient d'éprouver une grande perte en la personne du vénéré docteur de Closmadeuc, qui a consacré toute sa vie si longue à l'étude de la Bretagne préhistorique et de la Bretagne historique. Notre Société tient à s'associer à l'épreuve de la Société Vannetaise et lui offre le tribut de ses bien sincères condoléances.

Approbation unanime.

M. DORTEL demande si l'on connaît les dispositions prises par M. de Closmadeuc, en ce qui concerne l'île de Gavr'inis qui était sa propriété. Il croit d'ailleurs que de son vivant, M. de Closmadeuc avait fait classer Gavr'inis, ou tout au moins son tumulus, au nombre des monuments historiques.

M. le PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu du vicomte de Lisle du Dreneuc, pour notre Bibliothèque, trois intéressantes brochures dont notre distingué collègue est l'auteur : *Etude sur une épée gauloise*, remontant à la période du Halstatt (VIe et VIIe siècle avant J.-C.), trouvée au pont de l'Ouen (Loire-Inférieure) ; *Etude sur une épée allemande*, avec inscription en relief du XVIe siècle, trouvée dans la Basse-Loire, et enfin une étude déjà ancienne sur les *Fouilles des Dolmens de Saint-Michel-chef-chef en 1886*.

Il adresse à M. de Lisle ses vifs remerciements au nom de la Société pour cet envoi.

Enfin il dit qu'il avait jadis été décidé qu'il serait créé une collection des portraits de tous les présidents de la Société Archéologique depuis sa fondation, collection qui présenterait dans l'ave-

nir un réel intérêt, mais que ce ne fut que très exceptionnellement qu'il fut donné suite à cette décision.

Aussi, ne fût-ce que pour la rappeler, se fait-il un plaisir d'offrir sa photographie encadrée à ses collègues.

Tous les membres présents remercient M. le Président de son heureuse initiative et expriment le désir que cette collection de portraits de tous les Présidents, défunts et vivants, soit complétée.

Puis, passant à l'ordre du jour, M. le PRÉSIDENT porte à la connaissance de la Société que le vieux logis du XVIe siècle, de la place du Change, serait menacé de destruction pour être remplacé par une maison neuve, aussi pense-t-il que la Société voudra bien adopter le vœu suivant, dont il donne lecture :

« *La Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, assemblée en séance générale le 4 juin 1918,*

Considérant que les vieux logis de notre cité disparaissent avec une rapidité regrettable ;

Que l'un des plus pittoresques, sis place du Change, et connu sous le vocable « au Vieux Nantes » *est menacé d'être démoli à brève échéance ;*

Certaine d'être l'interprète de tous les Nantais soucieux de la conservation du passé de leur ville ;

Emet le vœu que ce logis soit conservé et classé comme monument historique. »

M. FURRET fait observer qu'il sera peut-être difficile d'obtenir ce classement si le propriétaire de cette maison, qui lui paraît ne présenter qu'un intérêt relatif, y fait opposition, ou encore si la ville entendait, à un moment donné, procéder à un élargissement désirable de la rue des Carmes.

M. le PRÉSIDENT objecte que la Société Archéologique, gardienne naturelle des legs intéressants du passé, ne peut se placer qu'au seul point de vue de leur conservation sans qu'elle ait à préjuger de la suite donnée aux vœux qu'elle émet.

Finalement, tous les membres présents se rangeant à l'opinion du Président décident, à l'unanimité, qu'il sera demandé que ce vieux logis soit classé comme monument historique.

M. SIBILLE ajoute que, étant donné qu'il ne subsiste plus de la vieille ville qu'un très petit nombre des curieuses maisons à pans de bois du XVIe siècle, la Société pourrait peut-être, ultérieurement,

demander le classément des plus remarquables, comme celle notamment de la rue de la Juiverie, n° 14.

M. le PRÉSIDENT répond qu'en effet, la Société pourra, dès qu'elle sera fixée sur le nombre, la valeur et la situation de ces vieux immeubles, décider de la suite à donner à la proposition de M. Sibille. Que dans tous les cas, il va transmettre dès maintenant au Préfet du département, ainsi qu'au Maire de la ville de Nantes, le vœu que la Société vient d'exprimer relativement à la maison de la place du Change.

M. l'abbé BRAULT lit quelques notes qu'il a pu recueillir aux Archives départementales et municipales sur la chapelle Saint-Yves. Cette chapelle élevée en 1440, par les soins du duc Jean V, était située au bas de la rue de la Boucherie, près du pont actuel de l'Ecluse, sur la rive droite de l'Erdre. Le 24 novembre 1768, le Général de la paroisse Saint-Similien en cédait l'usage à la corporation des bouchers qui la fit aussitôt réparer et la dota d'un nouvel autel. Le 26 février 1776, M. Lebreton de Gaubert, recteur de Saint-Similien, posait la première pierre en plomb du portail de la chapelle ; le 16 août 1777, le même recteur bénissait solennellement la chapelle elle-même, dont les réparations venaient de s'achever. Lors de la Révolution, le procès-verbal de visite de la chapelle, dressé par les commissaires, décrit l'état du monument : l'édifice était lambrissé par un lambris en planches, pavé d'un carrelage en mauvais état ; sa superficie était de 1078 pieds carrés, y compris l'emplacement des murs.

M. LEROUX continue la lecture de son mémoire sur les Divinités « protectrices » des eaux thermales.

Le Mont-Dore est une station située à quelques lieues de Saint-Nectaire. L'établissement est important et a été bâti sur les ruines d'anciens thermes gallo-romains dont il reste de nombreux débris, en particulier des vestiges d'un temple que l'on considère comme un édifice consacré au dieu Pan, ou comme un panthéon ; cela sans en donner d'autres raisons que ce que les fûts de colonnes qui en subsistent, sont presque entièrement ornés de laurier, et que le laurier était l'attribut principal du dieu de la lumière ou d'Apollon.

Parmi les sources du Mont-Dore, il en est une d'ailleurs qui porte le nom de source Saint-Jean à laquelle chaque année il est de coutume de se rendre en procession le jour de la fête de saint

Jean-Baptiste. Or, l'on sait que les processions de la fête de ce Saint, sont, ou étaient accompagnées de feux de Saint-Jean, qui ne sont eux-mêmes qu'une réminiscence des fêtes du solstice d'été en usage chez tous ou presque tous les peuples des temps anciens. Il est donc plus que probable que les premiers apôtres, qui prêchèrent l'Evangile en Auvergne, trouvant établi le culte du soleil au Mont-Dore, ou plutôt le culte du dieu du soleil, voulurent y substituer celui de saint Jean et que ce culte du Précurseur, se prolongea à travers le moyen âge jusqu'à nos jours.

Mais quel était le dieu du soleil chez les Romains et les Gallo-Romains ? C'était Apollon. Donc, le dieu protecteur des eaux thermales du Mont-Dore, dans l'antiquité, était Apollon et avant lui Borvo ou Bormo, qui n'était autre que l'Apollon gaulois. Ce qui confirme cette opinion, c'est que partout, pour ainsi dire, les feux de Saint-Jean sont accompagnés de certaines coutumes qui rappellent le paganisme.

A la Bourboule, qui est situé à 8 ou 10 kilomètres du Mont-Dore, on n'y trouve pas de vestiges d'établissements gallo-romains, mais on y a trouvé une fosse ou piscine très ancienne qu'il faut attribuer aux Gaulois. Le nom de la localité indique clairement que le dieu protecteur de la source était Borvo. La Roche-aux-Fées, ce rocher élevé situé en face de l'établissement actuel, porte du reste sur la plate-forme de son sommet des empreintes telles que des cupules et un pied gravé qui rappellent le culte du soleil.

Bourbon-l'Archambault, Bourbonne-les-Bains, Bourbon-Lancy, comme la Bourboule, portent des noms qui prouvent suffisamment que ces stations thermales étaient, ainsi que leurs sources, sous la protection du dieu Borvo remplacé par l'Apollon romain, mais en tous cas plus inébranlable que ce dernier puisque son nom subsiste et ne menace nullement de disparaître, tant il est vrai que les dénominations et les traditions les plus anciennes sont les plus difficiles à détruire.

Tous ces noms de localités que nous venons de citer, sont situées dans la région du Bourbonnais, de sorte que ce pays peut être appelé le pays de Borvo. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé, puisque le mot même de Bourbonnais dérive de Borbo, ce qui indique à quel point le culte de cette divinité était répandu.

Dans notre contrée nous n'avions pas le culte de Borbo, et cela s'explique, puisque nous n'avons pas de sources thermales, mais, là encore, nous avons les fontaines qui avant d'être sous la protec-

tion d'un Saint avaient souvent été sous « la garde » d'une divinité païenne que le christianisme a souvent eu de la peine à éliminer. La question serait intéressante à étudier.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,

P. DENÈS.

SEANCE DU 2 JUILLET 1918

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, baron DE WISMES, baron G. DE WISMES.

En l'absence du commandant Denès, qui a rédigé le procès-verbal de la séance du 4 juin précédent, il ne peut être donné lecture de ce procès-verbal.

D'autre part, en présence d'un aussi petit nombre de collègues, et renseignements pris, il résulte que l'épidémie de grippe qui règne en ce moment à Nantes a désorganisé les services publics à ce point, que les convocations pour la séance de ce jour, quoique mises à la poste en temps utile, ne sont pas parvenues à leurs destinataires, ni même aux collègues présents.

Toutefois, M. le PRÉSIDENT ouvre la séance et dit que, puisque l'art. III, § 5, du Règlement de la Société du 3 mars 1891, n'exige que la présence de cinq membres pour pouvoir valablement délibérer, il va être procédé à l'élection de M. Aveneau de la Grancière, portée à l'ordre du jour.

Il prie M. Ferronnière de vouloir bien se charger de la rédaction du procès-verbal.

M. AVENEAU DE LA GRANCIÈRE est élu membre résidant.

Après quoi et après avoir pris l'avis général, M. le PRÉSIDENT renvoie à une séance ultérieure le surplus de l'ordre du jour.

En conséquence la séance est levée à 5 heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,

FERRONNIÈRE.

SEANCE DU 8 OCTOBRE 1918

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. BALLU, BLANCHARD, abbé BRAULT, CHÉREAUX, commandant DENÈS, chanoine DURVILLE, FURRET, GUILLOIS, GOURDON, HARMOIS, LEROUX, OLLIVE, P. SOULLARD, baron G. DE WISMES.

Lieutenant LEGRAND, invité.

M. DORTEL, excusé.

Le procès-verbal de la séance du 4 juin, établi par le commandant Denès, est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT expose que l'épidémie de grippe qui sévissait en juillet dernier ayant eu pour effet, par suite de la désorganisation du service des postes, d'empêcher la remise en temps opportun aux membres de la Société, des convocations qui leur avaient été adressées pour la séance générale du 2 du même mois, six d'entre eux seulement furent présents.

Ce nombre, aux termes de notre Règlement, étant suffisant pour valablement délibérer, il a été procédé à l'élection de M. Aveneau de la Grancière, portée à l'ordre du jour, qui a été élu membre résidant.

M. Ferronnière, présent, a bien voulu se charger de la rédaction du procès-verbal de cette réunion, dont le surplus de l'ordre du jour a été renvoyé à une séance ultérieure.

Après quoi, mettant cette circonstance à profit, et la séance ayant été levée, tous sont allés visiter la maison Lincoln, rue de l'Heronnière, construite au XVIIIe siècle, dont l'intérêt artistique leur avait été signalé par M. Dortel, à une précédente séance.

M. le PRÉSIDENT, abordant ensuite la question de la conservation du vieux logis de la place du Change, dit qu'il pense que cette conservation, grâce aux bonnes dispositions du propriétaire, lui semble assurée, du moins pour un certain temps. Mais à ce moment M. le chanoine DURVILLE fait connaître que malheureusement ce propriétaire vient de mourir et qu'on ne peut préjuger des intentions de ses héritiers.

M. le PRÉSIDENT reste cependant convaincu que le Maire de Nantes voudra bien faire de nouvelles démarches près de ceux-ci,

et que l'on peut toujours conserver l'espoir qu'elles aboutiront à une solution favorable aux désirs exprimés par la Société.

Puis il dit que la plaque tumulaire en marbre noir, ou du moins ce qu'il en restait, de la fondatrice du monastère des Carmélites de Nantes au XVIIe siècle, plaque qui a fait l'objet de diverses communications, vient d'être apposée sur une des murailles intérieures de la chapelle actuelle de cet Ordre, rue du Coudray. Toutes les parties manquantes ont été remplacées par du plâtre teinté en noir ; un cadre en bois l'entoure.

De nouveau, Mme la Supérieure des Carmélites adresse ses bien vifs remerciements à tous ceux des membres de la Société qui se sont intéressés à cette restauration.

Il dit ensuite que depuis notre précédente réunion, deux membres de notre Société ont été atteints dans leurs plus chères affections, le commandant Denès, notre dévoué bibliothécaire, dont la femme a succombé victime de ses devoirs de mère ; M. le député Sibille qui vient de perdre sa fille, son unique enfant.

Il leur adresse, tant en son nom qu'au nom de tous, ses vives autant que sincères condoléances.

M. le PRÉSIDENT ajoute qu'il tient à faire connaître à la Société, — encore qu'il n'en fasse pas partie, mais à raison de la constante amabilité avec laquelle il a toujours signalé à nos collègues les travaux municipaux intéressant le passé de notre ville, facilitant de plus nos recherches dans les fouilles pratiquées à travers nos rues, — la nomination, comme Chevalier de la Légion d'Honneur, de M. Primault, ingénieur de la ville de Nantes.

Qu'il reçoive donc nos sincères félicitations pour la distinction méritée dont il vient d'être l'objet.

M. le PRÉSIDENT donne ensuite lecture de la lettre de remerciements qu'il a reçue de M. Aveneau de la Grancière, à l'occasion de son admission dans la Société, lettre au cours de laquelle le si érudit archéologue morbihannais, qui vient de se fixer près de Guérande, nous promet sa précieuse collaboration.

M. le PRÉSIDENT est heureux de signaler un nouveau don de diverses brochures, par M. Harmois, et enfin du dernier Catalogue méthodique de la Bibliothèque de Nantes, cadeaux dont M. Harmois est coutumier et dont il le remercie de nouveau.

Puis passant à l'ordre du jour, il est procédé à l'élection de M. l'abbé Nourry, professeur d'histoire ecclésiastique au Grand-

Séminaire, présenté par M. le chanoine Durville et M. l'abbé Brault, M. l'abbé NOURRY est élu membre résidant.

M. le PRÉSIDENT donne la parole à notre distingué collègue, M. Harmois, pour l'exposé de son travail sur la bibliographie de la Loire-Inférieure, époques préhistorique, protohistorique, gallo-romaine, mérovingienne et carolingienne, qu'il vient de terminer.

M. HARMOIS s'exprime ainsi :

Monsieur le Président,

Messieurs et chers Collègues,

Le répertoire bibliographique des travaux archéologiques publiés sur le département de la Loire-Inférieure, que nous offrons à la Société Archéologique, réunit, disposés pour l'étude, presque tous les titres des publications utiles à recueillir. Quiconque cherche la solution d'une question, d'une suite étudiée de renseignements précis sur quelque point déterminé, se trouve parfois en peine et est rebuté par le manque de documents.

La tâche que nous avons entreprise est une œuvre de longue haleine donnant avec précision les titres des travaux archéologiques antérieures à 1916.

Dans ce répertoire, nous avons réuni les titres des publications archéologiques que nous avons pu recueillir sur chaque commune qui y trouvera ainsi son histoire, non point complète, mais où tout au moins la question des origines est présentée d'après les documents essentiels et très souvent inconnus. L'indication des sources consultées donnera une idée de la peine prise et de la certitude qu'on peut avoir dans les renseignements publiés.

Cette excursion à travers les publications, les communications toujours contrôlées avec soin, le dépouillement des Mémoires de nos Sociétés savantes, des travaux particuliers, donnent à notre compilation un caractère particulier d'originalité. Du reste, sur ce passé qui date d'hier, on ne s'imagine pas combien l'oubli vient vite. Au-dessous des illustres groupes de noms, maintes fois et sans cesse cités, on rencontre une foule d'inconnus ou d'oubliés qui réclament leur place dans un recueil exclusivement provincial. Sans négliger les grandes figures, que toute main va d'abord chercher, nous avons signalé ces auteurs secondaires qui donnent bien souvent des renseignements inattendus ou qui ouvrent une piste nouvelle.

On remarquera avec quel soin nous avons inscrit quiconque a publié livre ou brochure. Aux archéologues nous offrons une suite de titres de travaux tels que peu de départements, de provinces, en pourraient, faute de recherches, produire d'égaux en nombre et en valeur. Nous donnons 655 titres répartis sur plus d'un siècle de publication.

Notre répertoire est divisé en quatre parties.

1re partie. — Les auteurs sont classés dans l'ordre alphabétique et leurs divers travaux dans l'ordre chronologique de publication.

2e partie. — Celle-ci comprend les divisions suivantes : Ages de la pierre, période celtique et gauloise (1), âges du bronze et du fer, périodes gallo-romaine, mérovingienne et carolingienne, la géologie, la faune, la flore.

Les auteurs et les travaux sont présentés dans le même ordre que ci-dessus, mais dans chaque âge ou période en suivant la date de publication de chacune des études.

3e partie. — Division géographique présentant les divers travaux dans chaque arrondissement, canton et commune, dans l'ordre chronologique des âges de la pierre à la période carolingienne, et nous indiquons de plus divers travaux et monographies très bons à consulter, sur le département de la Loire-Inférieure.

4e partie. — Celle-ci est destinée aux lecteurs éloignés de notre département, ou ne le connaissant qu'imparfaitement, et, pour éviter à tous une perte de temps dans les recherches, nous avons suivi l'ordre alphabétique des lieux cités et pour chacun de ceux-ci les travaux qui s'y rapportent sont classés dans l'ordre de la deuxième partie.

Nous donnons une table des matières pour chaque partie et une table générale.

M. Harmois remet alors le manuscrit de son travail à M. le Président pour qu'il soit soumis à l'examen du Comité et inséré, s'il en est ainsi décidé, au *Bulletin annuel* de notre Société.

Applaudissements.

A l'issue de cet exposé, M. le Président félicite M. Harmois

(1) Nous sommes obligé de citer la période celtique et gauloise, avant l'âge des métaux, beaucoup d'auteurs anciens comprenant les monuments mégalithiques et le néolithique comme appartenant aux Celtes. De même pour le bronze, comme étant gaulois. Nous laissons à chaque auteur la responsabilité du classement de ses travaux.

dans les termes les plus chaleureux ; il faut être doué d'une patience inlassable et du désir d'être utile à autrui pour dresser des tables et des répertoires ; c'est un travail fort long, nécessitant d'innombrables recherches, et vraiment fastidieux. Le regretté M. Pied avait ouvert la voie en dressant les tables de notre *Bulletin* et celles de la *Revue de Bretagne*. M. Harmois a suivi ce généreux exemple ; lorsqu'il aura élaboré pour les quatre autres départements de la Bretagne, des répertoires similaires, il sera aisé aux chercheurs de retrouver tout ce qui fut écrit sur le passé lointain de notre province. Que M. Harmois soit donc récompensé de ses années de labeur, par la juste reconnaissance des archéologues du pays nantais.

M. le chanoine DURVILLE a la parole pour la continuation de la lecture de son travail sur l'abbaye d'Aindre et ses dépendances.

Le prieuré et la cure de Mauves dépendaient autrefois de l'abbaye de Déoles. Ils figurent dans les anciens pouillés de l'abbaye et dans des bulles du XIIe siècle, sous des noms souvent altérés. Ainsi, dans les pouillés ils sont tantôt appelés *prioratus de Molvis*, tantôt *prioratus de Molinis*, et les bulles les désignent sous le nom de *Mala Valle*. L'Evêque de Nantes, bien que seigneur temporel de la paroisse, n'avait pas le droit d'en présenter le curé. Ce droit appartenait à l'abbé de Déoles et, après la sécularisation de l'abbaye, le grand Condé présenta pour la cure le recteur Y. Larido.

A Saint-Géréon également, l'Evêque de Nantes, seigneur temporel de la paroisse n'en présentait pas le prieur-recteur. Cette présentation appartenait à l'abbé de Déoles. Dans ces deux paroisses l'Evêque n'exerçait, dans la nomination du recteur, que les droits qu'il tenait de sa juridiction spirituelle, ceux qu'il aurait pu exercer, comme seigneur temporel, avaient été aliénés de temps immémorial en faveur de l'abbaye d'Aindre dont celle de Déoles avait hérité. La réclamation portée par l'évêque Brice, en 1123, avait abouti à faire retourner à l'Evêque de Nantes, une partie des biens et des droits qu'il possédait dans les siècles précédents. Quant aux autres, ils restaient constamment en la possession de ceux en faveur de qui ils avaient été détachés du domaine épiscopal.

Il est probable que la cure de Saint-Hermelan de Guenrouet dépendit primitivement de l'abbaye d'Aindre, de même que les

cures de Saint-Herblain, Saint-Herblon et Saint-Armel ou Hermeland de Bouaye. Les anciens pouillés de l'abbaye de Déoles mentionnent, dans le diocèse de Nantes, une cure et un prieuré dont le nom complètement déformé ne peut se rapprocher que de celui de Guenrouet. Mais l'abbaye voisine de Saint-Gildas-des-Bois, fondée en 1026, aura attiré cette paroisse dans son orbite, de même que les autres paroisses limitrophes ; et les pouillés de Déoles n'auront conservé qu'un nom qu'ils n'ont jamais cherché à identifier dans notre pays, parce que l'abbaye avait perdu depuis longtemps la paroisse que ce nom désignait.

En raison de l'heure avancée, la lecture du travail de M. Ferronnière, sur les animaux sauvages en Armorique, est renvoyée à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

M. LEROUX présente à l'examen des collègues présents, différents objets en silex, notamment un grattoir préhistorique et un morceau de pointe de flèche, trouvés, le premier, à la Maladrie, en Vertou ; le second, aux Moulins, en Saint-Joseph de Portricq.

Le grand nombre d'objets en silex que l'on peut ramasser sur le second de ces points, qui cependant ne possède pas de silex naturels, semble indiquer, d'après M. Leroux, qu'ils proviendraient d'ateliers ou de groupements préhistoriques.

M. FURRET présente une monnaie romaine en bronze, et M. CHÉREAUX un jeton de Charles IX, un douzain Louis XI, du Dauphiné, et quelques pièces étrangères.

La séance est levée à six heures.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,
P. DENÈS.

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 1918

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, CHÉREAU, commandant DENÈS, DORTEL, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, FURRET, LEROUX, abbé NOURRY, OLLIVE, P. SOULLARD, M. SOULLARD, docteur VALENTIN-DES-ORMEAUX, VINCENT-JOUON, baron DE WISMES, baron G. DE WISMES, président.

Lieutenant LEGRAND, invité.

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre, établi par M. Ferronnière, est lu et adopté.

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre, établi par le commandant Denès, est également lu et adopté.

A la suite de cette lecture et au sujet de la communication de M. Leroux, relative à des silex taillés trouvés sur le territoire des communes de Vertou et de Saint-Joseph de Portricq, M. FERRONNIÈRE fait observer qu'il a lui-même découvert en place, sur de nombreux points de la Loire-Inférieure, des silex noirs, gris, blonds ou roux, et des jaspes qui ont dû servir à la fabrication des haches. Si quelques-uns peuvent être crétacés, la plupart sont d'âge tertiaire éocène : (A Ferronnière : Excursions dans la région ouest de la feuille de Nantes, *Bulletin de la Société Géologique de France,* 4e série, tome X, 1910 ;, G. Ferronnière : L'éocène marin dans le sud-ouest de la même feuille, *Bulletin de la Société des Sciences Nat. de l'Ouest de la France,* 3e série, tome I, 1911 ; C. Ferronnière : Silex éclatés provenant de la grande côte du Croisic, *Bulletin de la Société des Sciences Nat. de l'Ouest,* 3e série, tome II. Compte rendu de la séance du 8 mars 1912).

A propos des silex du Croisic, il fait observer « que la roche « dans laquelle ils ont été taillés n'est pas, comme on l'a dit sou- « vent, du silex du Grand-Pressigny mais bien certainement du « silex local. Sur toute notre côte, et principalement à Préfailles, « Sainte-Marguerite, au Pouliguen, à la plage Valentin, entre Pen- « Bron et La Turballe, ainsi que sous la terre végétale qui cou- « ronne les plaines, on trouve des galets d'un silex semblable « provenant de terrains actuellement démantelés, qu'il ne faut pas « confondre avec les pierres de lestage si communes dans nos « ports. »

Il a, depuis, constaté la présence de silex taillés tant en de nombreux points de la falaise du Croisic que sur la côte de la région de Pornic où les blocs de cette roche abondent ; des blocs analogues se voient dans la baie de Bourgneuf et en de très nombreux points de la région nantaise, de la Vendée et des côtes du Morbihan. Il conclut que les instruments de cette nature, comme ceux recueillis par le baron de Wismes dans les monuments mégalithiques de Pornic, sont d'origine local. (C.F. de Wismes : Le tumulus des trois squelettes, à Pornic, *Bulletin de la Société*

Archéologique de Nantes, tome XV, 1876, et Musée départemental, salle I, de Lisle du Dreneuc : Tumulus du Moulin de la Motte, Vannes, Lafolye, 1892).

M. le PRÉSIDENT, cette communication terminée, souhaite la bienvenue à M. l'abbé Nourry, professeur au Grand Séminaire de Nantes, qui assiste pour la première fois à nos séances et lui exprime le désir de le voir collaborer à nos travaux lorsque ses obligations lui en laisseront le loisir. Notre nouveau collègue remercie et promet de venir le plus souvent possible à nos séances.

M. le PRÉSIDENT communique une lettre fort gracieuse de M. Aveneau de la Grancière, par laquelle notre nouveau collègue offre de faire entrer dans notre Bibliothèque ses savants ouvrages. Ce cadeau nous sera fort utile ; M. le PRÉSIDENT affirme notre reconnaissance et répondra à M. Aveneau de la Grancière que nous serons très heureux de recevoir ses œuvres.

La parole est donnée à M. le chanoine DURVILLE pour la lecture de son travail sur la colonne et la statue de Louis XVI, à Nantes.

La colonne Louis XVI a été élevée sur les dessins de Mathurin Crucy, aux frais des architectes de Nantes qui l'offrirent à la ville le 15 janvier 1790. La première pierre en fut posée solennellement le 24 juin suivant, lors de la fête du serment fédératif. Le gros de l'œuvre était terminé dans le courant de l'année, avant le 17 décembre. Il n'y restait plus à faire que les sculptures dont une partie seulement se fit alors avant 1793, par le sculpteur Robinot-Bertrand.

Dès l'origine, les architectes avaient eu le dessein de placer sur leur colonne la statue de Louis XVI, dessein que la municipalité avait agréé avec empressement. Une souscription ouverte pour couvrir les frais d'exécution de la statue étant restée insuffisante, la ville déclara, le 29 mars 1791, qu'elle prendrait tous ces frais à sa charge. Nantes n'ayant pas alors de statuaire, on fit venir de Paris un artiste du nom de Lamarie, qui avait remporté le premier prix de sculpture à l'Académie Royale de sculpture et de peinture en 1778 et qui, à la suite de ce succès, avait été envoyé en qualité de pensionnaire du Roi, à Rome, où il avait connu Mathurin Crucy. Lamarie établit son atelier dans le couvent des Cordeliers. Il avait terminé le modèle de la statue, lorsque la fuite de Varennes changea les dispositions de l'administration de

la ville, qui décida que la statue du Roi serait remplacée par celle de la Liberté. Lamarie se remit à l'ouvrage et, le 18 juillet 1791, présenta à la Municipalité le dessin de la nouvelle statue. Il en avait péniblement terminé le modèle quand, en présence de plusieurs difficultés, il dut quitter son atelier des Cordeliers et se transporter à la chapelle des Ursulines qui faisait partie de l'Ecole Centrale, devenue depuis le Lycée.

M. le PRÉSIDENT fait alors passer sous les yeux de ses collègues les *Etrennes Nantaises de 1791*, où se trouvent : 1° Une gravure figurant le projet de colonne surmontée d'une statue de la Liberté ; 2° Le texte des plaques commémoratives qui devaient être scellées dans le soubassement.

Continuation, par M. FERRONNIÈRE, de la lecture de son travail sur les animaux sauvages en Armorique.

Il retrace à grands traits l'histoire, dans notre région, du blaireau, du glouton, de la loutre, de la genette, de la fouine, de la marte, du putois et du vison.

A propos de la marte, dont le nom anglais est encore « sable, » mot d'où dérive le nom de la zibeline, M. FERRONNIÈRE fait remarquer que la fourrure foncée de la marte a donné au blason le sable ou émail noir.

Vu l'heure avancée, la lecture du travail de M. Joseph de Goué, sur le Culte de la déesse Raison et de l'Etre suprême à Nantes et dans le département, est renvoyée à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

M. Marcel SOULLARD présente à la réunion une fort jolie miniature de Cambronne, œuvre d'un artiste anglais : Singret.

Cambronne, revêtu de l'uniforme de général et porteur de ses décorations, paraît âgé de 45 à 46 ans. Or, si l'on sait qu'il était né en 1770 et qu'en 1815, après Waterloo, il fut fait prisonnier et envoyé en Angleterre où les circonstances l'amenèrent à se marier à une Anglaise, on peut en inférer que cette œuvre date de la fin de l'année 1815 ou du commencement de 1816, puisque ce fut cette même année que, rentré volontairement en France, il fut traduit devant un Conseil de Guerre qui l'acquitta.

M. Marcel SOULLARD présente encore un portrait, aux crayons gras et de couleur, du proconsul Carrier de triste mémoire, œuvre

non signée, mais attribuée en toute vraisemblance au sculpteur Lamarie dont il est parlé plus haut, lequel, ami personnel du proconsul, en aurait reproduit les traits plus tard de souvenir, à l'époque, peut-être, où il était professeur de dessin à l'Ecole Centrale de Nantes.

L'œuvre de Lamarie, qui provient de la vente Toulmouche à l'abbaye de Blanche-Couronne, fut reproduite par un artiste nantais, M. de la Michellerie, et insérée dans le volume II de 1838 des « Archives curieuses de la Ville de Nantes » de Verger, année 183..., et aussi dans la Biographie de Carrier, de M. Lallié.

M. Marcel SOULLARD est vivement remercié, par M. le Président et les membres présents, de ces deux très intéressantes communications.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,

P. DENÈS.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1918

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, CROUAN, commandant DENÈS, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, GUILLOUARD, capitaine JOCHAUD DU PLESSIX, commandant LAGRÉE, LEROUX, MAITRE, docteur MARTY, NAVARRE, OLLIVE, Paul SOULLARD, Marcel SOULLARD, docteur VALENTIN-DES-ORMEAUX, VINCENT-JOUON, baron G. DE WISMES, président.

Excusé : M. le baron C. DE WISMES.

Le procès-verbal de la précédente séance, établi et lu par le commandant Denès, est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT dit, qu'avant de passer à l'ordre du jour, il doit s'acquitter d'un devoir bien douloureux car notre Société a fait des pertes sensibles.

M. Raymond POUVREAU est décédé le 5 novembre, dans sa 71e année. Elu membre résidant le 4 mars 1884, il montra toujours une grande assiduité à nos séances où il prenait souvent part à nos discussions ; il faisait presque toujours partie de nos excur-

sions. Trésorier-adjoint depuis de longues années, il n'avait eu que peu de besogne, grâce à l'activité du trésorier, mais la mobilisation de M. Riondel obligea M. Pouvreau à assumer la charge de la gestion de nos finances. Il y déploya un zèle admirable, n'hésitant pas à faire des démarches réitérées près de quelques membres récalcitrants : il parvint ainsi à faire rentrer la quasi totalité des cotisations. La mort glorieuse de ses deux gendres, la fin prématurée de Mme Pouvreau, déprimèrent fâcheusement notre regretté collègue ; en outre, sa santé laissait beaucoup à désirer depuis quelques années ; il donna sa démission de trésorier ; mais, sur les instances du Président qui entretenait avec lui les plus cordiales relations depuis plus de quarante ans, M. Pouvreau voulut bien consentir à continuer la gestion de nos finances.

Nous garderons une profonde reconnaissace à ce si dévoué collègue.

Né à Nantes en 1837, marié à Mlle du Champ-Renou, maire de Saint-Etienne-de-Montluc, de 1871 à 1916, M. Henri DU BOIS DE LA PATELLIÈRE entra dans nos rangs, à titre de membre résidant, le 2 novembre 1886. Nous n'eûmes pas souvent l'honneur de le voir, mais il lisait notre *Bulletin* avec le plus vif intérêt car il aimait l'histoire du passé ; il en donna la preuve en publiant des recherches sur *quelques paroisses de la Loire-Inférieure,* où il étudiait Saint-Etienne-de-Montluc et Couëron. Ce vénéré collègue est décédé ces jours derniers et nous adressons à la famille le juste tribut de nos regrets.

M. Alain DE GOUÉ n'avait été élu membre résidant que le 15 octobre 1912, et nous n'avions eu jusqu'ici ni le plaisir de le voir, ni l'avantage de sa collaboration, mais nous pouvions compter sur lui dans l'avenir, car il avait rédigé des études intéressantes dans les *Revues du Poitou* et nous nous rappelons sa brillante causerie aux « Veillées Nantaises, » sur les guerres de Vendée. Ce jeune collègue a eu la plus brillante des fins, ainsi qu'en témoigne les lignes suivantes extraites d'un grand journal : « Nous apprenons avec une profonde émotion la mort glorieuse de M. Alain de Goué, sergent au 356e d'infanterie, frappé le 8 octobre 1918, au ravin d'Orfeure (Ardennes), en entraînant héroïquement sa section à l'assaut des positions ennemies. » Le nom de M. Alain de Goué sera inscrit au livre d'or de notre Compagnie.

Enfin, il est juste d'exprimer de nouveau en public la part profonde que nous prenons au troisième deuil qui vient assombrir la vie de notre si estimé bibliothécaire. Dès le début de la grande guerre, M. le commandant Denès avait perdu un fils, jeune officier du plus bel avenir, mort au champ d'honneur. Puis au cours de cet été, Mme Denès, épuisée par son dévouement maternel, fut ravie à la tendre affection des siens et voici que l'autre fils de notre collègue, le docteur Denès, qui avait été longtemps à Salonique et tentait de reprendre des forces dans notre ville, vient de rendre son âme à Dieu. Que la Providence soutienne notre vénéré collègue à qui la Société offre les plus unanimes et les plus affectueuses condoléances.

M. OLLIVE dit qu'il croit devoir signaler que l'un de nos membres correspondants, M. Lucien LECUREUX, agrégé de l'Université, qui, mobilisé au début de la guerre alors qu'il était professeur au Lycée du Mans, avait été porté disparu dès 1914, serait au nombre des morts, ayant été tué à l'ennemi. Ce serait donc un deuil de plus à enregistrer parmi les membres de la Société.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

M. le PRÉSIDENT expose que les élections pour le renouvellement du Bureau et pour le Concours triennal ne sauraient être pratiquées avant plusieurs mois, mais que, pour le renouvellement du tiers-sortant des membres du Comité, il en va autrement. Les trois membres du Comité, dont le mandat expire en 1918, sont M. l'abbé Brault, M. Ferronnière et M. Ollive ; le Bureau serait heureux de voir réélire ces excellents collègues.

Il est alors procédé au scrutin secret ; il y a 16 membres présents ; seize bulletins sont déposés dans l'urne ; M. l'abbé Brault obtient 16 voix ; M. Ferronnière, 16 voix ; M. Ollive, 15 voix ; M. le commandant Lagrée, 1 voix. En conséquence, M. le PRÉSIDENT proclame M. l'abbé BRAULT, M. FERRONNIÈRE et M. OLLIVE, membres du Comité pour les années 1919, 1920 et 1921.

M. Marcel BAR, éditeur, 116, rue d'Alésia, à Paris, présenté par M. P. Soullard et le baron G. de Wismes, est élu membre résidant.

La parole est donnée à M. L. MAITRE.

M. Léon MAITRE, avant d'aborder le sujet de sa communication, revient en arrière sur les remarques que lui a suggérées le temple de Langon, édifice bizarre dont il a dépeint la structure dans une

séance précédente ; il informe l'assistance qu'il a poursuivi la solution du problème en pratiquant des fouilles à l'extérieur. Le résultat est satisfaisant. Il a trouvé la preuve que dans ses fondations l'enceinte est continue et là où elles semblent manquer, elles sont au contraire doublées d'épaisseur comme si on avait voulu butter une voûte intérieure.

Le système A. Ramé, qui avait paru prévaloir, est donc réduit à néant.

Les *Historiens inconnus*, tel est le titre de la lecture de notre confrère. Elle a pour but de mettre en évidence la valeur historique des notes intercalées dans les registres paroissiaux par les curés, dans le cours des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Les citations qu'il a choisies se rapportent à des sujets très variés, quelques fois à des questions personnelles, à des affaires d'administration ou à procès de compétition. Les unes racontent des visites de personnages éminents, les autres, et ce sont les plus nombreux, rapportent les famines et les intempéries dont ils souffrent ; ils citent aussi les bonnes récoltes et n'oublient pas les épidémies. Il est un recteur qui a fait de l'archéologie et cité des ruines romaines, celui de Petit Mars ; un autre, celui de Soudan, recevait des gazettes et se tenait au courant des guerres extérieures, des traités de paix et des événements politiques. En rapprochant toutes ces notes éparses on pourrait composer un recueil qui vaudrait une collection d'anecdotes et augmenterait la valeur de nos archives.

Très intéressé par cette communication, les conclusions émises par M. L. MAITRE sont approuvées par toute l'Assemblée.

M. Paul SOULLARD procède ensuite à la lecture du manuscrit de M. Joseph de Goué, sur le Culte de la Raison et de l'Etre suprême dans le département de la Loire-Inférieure.

M. de Goué signale dans ce travail les diverses communes de notre région qui, de gré ou de force, durent se soumettre aux ordres de la Convention et se livrer à cette parodie du Culte, sans que cependant les Archives de ces communes, Nantes notamment, aient pu lui donner le nom des femmes ou filles qui acceptèrent de personnifier la nouvelle déesse. Quantité de paroisses se refusèrent nettement à cette grotesque exhibition ou opposèrent aux injonctions de Prieur (de la Marne), représentant du peuple en mission en Bretagne, la force d'inertie.

Plus tard, la Convention pensant que ce peu d'empressement à prendre au sérieux ce qui ne l'était guère, venait de ce que les « déesses » étaient surtout prises parmi des femmes d'une moralité douteuse, prescrivit qu'elles fussent à l'avenir choisies parmi les jeunes filles ou jeunes femmes « pures. »

Mais, pures ou non, ce Culte de la Raison ou plutôt de la déraison, succombait sous le ridicule et Robespierre lui-même, par l'institution de la fête de l'Etre suprême qu'il fit décréter par la Convention, y porta le dernier coup.

En province et à Nantes, cette dernière fête fut, comme à Paris, célébrée en grande pompe, fête dont M. de Goué donne la description.

La colonne et la statue de Louis XVI (fin), par M. le chanoine DURVILLE.

Lamarie travaille lentement à sa statue de la Liberté. Il demande même à plusieurs reprises à résilier le traité passé avec la ville à ce sujet.

Enfin, en 1797, après de nombreuses demandes près de la ville, du département et même du ministère, il obtint cette résiliation. Le couvent des Cordeliers ayant été vendu, Lamarie dut quitter son atelier et fit transporter à la chapelle des Ursulines le moule de sa statue ainsi que le bronze destiné à la couler. Le moule ne tarda pas à être détruit. Quant au bronze, un décret impérial du 24 juillet 1806 le remit à Mgr Duvoisin.

A l'occasion du voyage de Napoléon à Nantes, en 1808, la ville songea à faire surmonter la colonne de la statue de l'Empereur, mais ce projet n'eut pas de suite et quand vint la Restauration, la colonne attendait toujours son couronnement. La ville revint alors à son premier dessein : celui d'y placer la statue de Louis XVI. Elle chargea le sculpteur Debay de travailler à cette statue L'artiste en avait terminé le moule, qui devait être fondu en plomb, quand le retour de l'île d'Elbe empêcha l'exécution de ce plan. Il fut repris en 1817. Chargé de faire la statue du Roi, Dominique Molchnect avait terminé son travail en 1823. La fille de Louis XVI, la duchesse d'Angoulême devant revenir à Nantes au mois de septembre de cette année, la statue fut enfin inaugurée le 23 de ce mois.

M. P. SOULLARD communique un vieil album du XIXe siècle, de

divers plans topographiques de villes d'Europe et enfin l'album de d'Audiran, contenant de nombreux sites de la région nantaise vers 1818.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Pour les Secrétaires généraux à l'Armée,

P. DENÈS.

PROCÈS-VERBAUX (Année 1919).

SÉANCE DU 9 JANVIER 1919

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, CHÉREAU, DORTEL, chanoine DURVILLE, FURRET, HOUDET, A. LEROUX, NAU, OLLIVE, G. DU PLESSIX, RUBEAUX, Paul SOULLARD, VINCENT-JOUON, père,

Lieutenant LEGRAND, invité.

Excusés : MM. baron DE WISMES et FERRONNIÈRE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

En ouvrant la séance, M. le PRÉSIDENT offre, suivant l'usage, ses meilleurs souhaits de nouvel an à ses collègues. Depuis cinq ans qu'il a l'honneur d'occuper ce fauteuil, c'est la première fois qu'il peut présenter ses souhaits sans angoisses au cœur. Bientôt une grande partie de nos mobilisés reviendront parmi nous. Hélas ! les pertes cruelles éprouvées par de nombreux membres de la Société restent inconsolables, mais le goût de l'étude est un des plus puissants dérivatifs à la pensée si dure de la disparition d'êtres chéris. On pourra sans doute procéder aux élections dans quelques mois. D'avance, le PRÉSIDENT souhaite tous les bonheurs possibles à son successeur, plus favorisé que lui, car c'est dans le charme de la paix qu'il dirigera les labeurs de la Société Archéologique de Nantes.

Puis il est procédé à l'élection, comme membre titulaire, de M. le vicomte DE COUETUS qui est élu à la majorité.

M. le PRÉSIDENT annonce à l'Assemblée qu'il a reçu, comme chaque année, les vœux en vers latins que M. le chanoine POTIER,

président de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne, adresse à notre Compagnie. M. A. LEROUX veut bien en faire la traduction et en donner lecture.

M. le chanoine DURVILLE termine la lecture de son très intéressant travail sur la colonne et la statue de Louis XVI, dont l'inauguration eut lieu le 14 septembre 1823. Mais les travaux d'ornementation de la colonne n'étaient pas encore terminés. Le piédestal du monument était entouré de faisceaux sur ses quatre faces. Cet ornement paraissait trop révolutionnaire au Préfet, bien que le Maire s'en accommodât. Le Ministre, consulté à ce sujet, s'en rapporta au jugement du Conseil des bâtiments civils qui opina pour la suppression des faisceaux. On orna le tailloir de la colonne de 36 hermines, et son piédestal de fleurs de lys et d'hermines alternées les unes avec les autres ; on modifia en casques français les bonnets phrygiens posés sur les quatre angles du piédestal, on sculpta les rosaces pour attacher les extrémités des guirlandes de chêne qui décorent ce piédestal. Puis, en 1825, on entoura le monument d'une grille de fer, ce qui lui donna l'aspect qu'il a conservé jusqu'à ce jour.

Il y a quelque temps, des pierres tombées du haut de la colonne ont attiré l'attention sur le danger que son état peut présenter pour la sécurité publique. Il y a cinquante ans que le danger a été signalé pour la première fois. Un rapport du 1er mai 1863 constate que l'avant-bras gauche de la statue de Louis XVI est tombé et que tout le même côté est rongé à une assez grande profondeur. Deux sculpteurs, Amédée Ménard, qui avait travaillé en 1823 à l'exécution de la statue, et Grootaers, se proposaient pour faire une statue nouvelle. Depuis ce temps, la vieille statue est restée sur son piédestal comme pour attendre les Américains qui sont venus passer des revues à ses pieds. Mais son état ne s'est pas amélioré et il faudra bien, un jour ou l'autre, s'occuper de restaurer la colonne et la statue. Peut-être ne serait-il pas téméraire d'espérer que les Américains, en souvenir de ce que Louis XVI a fait pour l'Amérique et en témoignage de leurs bonnes relations avec la population Nantaise, apporteraient un concours utile à cette restauration.

M. le PRÉSIDENT remercie l'auteur de son intéressante lecture et dit qu'il serait en effet à souhaiter que le gouvernement des

Etats-Unis prît à sa charge une partie des frais de la restauration de la colonne et de la statue de Louis XVI. Des bas-reliefs, rappelant les principaux épisodes de la guerre de l'Indépendance, pourraient orner les soubassements du monument, et le métal nécessaire en serait prélevé sur les prises faites à l'ennemi par l'armée Américaine.

Puis M. DORTEL donne des détails fort intéressants sur l'île de Milo et sur la ville principale d'Adamès.

Ces renseignements lui ont été communiqués par un Nantais qui stationna quelque temps à Milo et qui a pu visiter l'île en détail. Les débris anciens y abondent. Autour de l'ancien village de Plakés, situé sur la hauteur et non loin de l'endroit où fut découverte la Vénus, se trouvent encore : une magnifique statue d'Apollon en granit, un amphithéâtre aspectant la mer et des champs dont les clôtures sont constituées par des statues en marbre plus ou moins mutilées. Autour du Palais de Justice de Plakés se trouvent des statues en marbre, dont quelques-unes sont fort remarquables, et qui gisent là, couchées sur le dos.

M. DORTEL nous narre (avec les documents que M. Jean Aicard vient de verser aux Archives de l'Institut, et qui sont la relation même de Dumont d'Urville et le manuscrit de son compagnon Materrer) dans quelles conditions la Vénus fut trouvée, par Yorgas Bottones, intacte avec ses deux bras et comment elle fut brisée, lors de l'embarquement, au cours de la lutte soutenue entre les marins de la goëlette française « l'Estafette » et l'équipage d'un navire qui battait pavillon Turc.

M. FERRONNIÈRE, retenu par un rendez-vous, ne peut assister à la séance et prie par lettre M. le Président de vouloir bien donner lecture du résumé de la communication faite à la Société d'Anthropologie de Paris (séance du 21 février 1918), par M. Emile Gadeceau, sur les découvertes faites par lui dans les tourbes de Belle-Ile-en-Mer.

Les objets trouvés sont les suivants : Cinq lames en silex gris ; un grattoir en silex rose ; des fragments de poterie en terre micacée très grossière, offrant quelques ornements ; un fragment d'un bloc en granulite, ayant servi de meule ; un autre bloc également en granulite, qui a dû être employé comme broyeur ; quelques rognures de silex éclaté, gris ou blond. Ces objets ont

été trouvés en pleine tourbe, dans la propriété dite le « Potager, » au voisinage immédiat d'arbres couchés dans la direction nord-est, à 1 m 80 de la surface et à 0 m 60 environ dans la masse tourbeuse. Les lames n'ont pas été utilisées. Elles semblent récemment détachées du nucléus. Tous ces objets appartiennent à la période néolithique. Les poteries semblent être antérieures à l'époque des dolmens. En plus des objets énumérés ci-dessus, M. Gadeceau avait présenté à la même séance, un crâne humain et un percuteur ou broyeur en granulite. Ces deux derniers objets avaient été trouvés à Ster-Bras (Belle-Ile), en pleine tourbe submergée (forêts sous-marines) recouverte de cinq mètres d'eau aux grandes marées d'équinoxe.

M. Ferronnière ajoute à ce résumé que la découverte de Ster-Bras donnait une nouvelle confirmation à la théorie d'une invasion récente de la mer sur nos côtes ; théorie encore discutée, malgré les découvertes de M. Bigot en Normandie ; de M. Kerviler, à Saint-Nazaire, et du commandant A. Devoir, dans le Finistère ; sans parler des découvertes plus anciennes. M. Gadeceau a découvert, dans les tourbes néolithiques de Belle-Ile, le Pommier et l'If. Aucune des plantes méridionales, qui s'avancent actuellement jusque sur le littoral armoricain, n'y est représentée. M. Ferronnière dit qu'il regrette de ne pouvoir présenter aucun des silex de Belle-Ile, mais celui que montrera M. A. Leroux, en donnera une idée fort exacte.

Donc, comme suite à cette communication, M. Leroux présente à l'Assemblée un couteau ou grattoir découvert à Saffré, dans un champ voisin du gouffre de la Chutenaie. Cet objet, qui a la forme d'une lame, est en silex taillé ; sa couleur d'un brun jaune, rappelle celle de la cire ; il est presque translucide ; son épaisseur ne dépasse guère 3 m/m ; la longueur est de 110 m/m, la largeur de 14 m/m. La forme est légèrement courbe. La face concave est d'un seul éclat ; l'autre porte trois facettes allongées se prolongeant d'une extrémité à l'autre. A l'une de ses extrémités, l'objet est brisé par une cassure nette et peut-être récente, tandis que de l'autre, il présente une retouche très visible et évidemment ancienne. Par tous ces caractères, le silex de la Chutenaie rappelle les silex taillés du Grand-Pressigny. Il rappelle aussi, d'après la description donnée par M. Gadeceau, les silex découverts à Belle-Ile et à ce sujet, M. Leroux exprime, avec plusieurs de ses

collègues, l'espoir que ces derniers seront communiqués à notre Société et que la comparaison pourra être faite avec précision. M. Ferronnière croit que les silex, trouvés à Belle-Ile et à Saffré, pourraient bien provenir de la région même et non du Grand-Pressigny ; cette opinion a été exprimée par lui à une précédente séance, suivant M. Leroux, il est difficile de se ranger à cet avis. Le silex existe dans la Loire-Inférieure et notamment à Saffré, mais là, il n'a pas l'aspect de celui de la Touraine, et nulle part on n'a trouvé les fameuses carrières et les nucléus qui sont la marque d'une exploitation suivie et importante et qui ont fourni des armes et des outils de 10 à 20 centimètres de longueur. Quoique rentrant dans la catégorie des pierres taillées, l'objet trouvé au gouffre de la Chutenaie est de l'époque néolithique. Ce qui le prouve le mieux, c'est que le champ où il a été découvert a fourni deux haches en pierre polie, qui font partie de la collection de notre collègue.

M. Leroux présente aussi une pierre schisteuse, en forme de fer de lance, grossièrement taillée, d'une longueur d'environ quinze centimètres, large de dix. Cette pierre a été trouvée à l'endroit dit « la Lande du Luc, » commune de Saffré et de Puceul. Elle porte, sur l'une de ses faces, des signes et figures affectant des formes de dessin en rectangles ou en pointes de flèches très primitifs. On dirait des lignes tracées par un enfant, mais un enfant n'a pas la main assez forte ni assez sûre pour graver des traits réguliers dans une substance aussi dure que celle dont il s'agit. On se demande même si les lignes n'ont pas été tracées par un instrument en silex. Il faut ajouter que le terrain où la trouvaille a été faite n'avait jamais été défriché avant le partage des landes qui a eu lieu il y a 80 ans environ, et que le nom qu'il porte veut dire « bois sacré, » ce qui indique qu'il était occupé par une forêt, à l'époque romaine et à l'époque celtique. M. Leroux désirerait vivement avoir l'avis des savants qui s'occupent spécialement des inscriptions primitives ou très anciennes.

La Société prend un vif intérêt à la lecture de toutes ces intéressantes communications.

Puis, M. Rubeaux exhibe deux parchemins curieux portant la signature du duc de Mercœur. M. le chanoine Durville veut bien en donner lecture.

Enfin, M. G. DU PLESSIX présente quelques fragments de poteries grossières ayant subi l'action du feu. Ces débris ont été trouvés au milieu d'une couche de coquilles, de patelles (berniques) et mêlés à de la cendre et à du charbon. Cette couche, d'une épaisseur variant entre dix et vingt-cinq centimètres, d'une largeur assez incertaine et d'une longueur d'environ trente mètres, a été découverte sur la grande dune de Ladadjar, près Camaret (Finistère) et à quelques mètres des fameux mégalithes, par des troupes qui creusaient des tranchées. Ce banc de coquilles et de cendres mêlées était à une profondeur d'un mètre environ, dans une terre sablonneuse, ne paraissant pas avoir été remaniée. Ces débris semblent être des déchets de cuisine, provenant de repas rituels, comme semble l'indiquer la proximité des célèbres alignements de Lagadjar. Il faudrait pratiquer quelques fouilles méthodiquement conduites. Celles qui ont amené la découverte du banc coquillier, n'ayant pas un but archéologique, n'ont pu malheureusement donner que des renseignements très vagues. Cette découverte remonte à septembre 1916.

La séance est levée à 18 h. 30.

G. DU PLESSIX.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1919

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. N. CHÉREAU, vicomte DE COUETUS, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, FURRET, HARDY, docteur MARTY, NAVARRE, OLLIVE, G. DU PLESSIX, POIRIER, RENARD, ROCHERY, Paul SOULLARD, VINCENT-JOUON, père.

Excusés : MM. A. LEROUX, baron DE WISMES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos de la communication de M. Alcide Leroux, sur certains objets en pierre taillée trouvés dans notre département, M. FERRONNIÈRE, revenant sur la question de l'origine des silex préhistoriques de Bretagne, signale la présence de cette roche, en débris plus ou moins gros, dans de nombreux points de la Loire-Inférieure et en particulier sur nos côtes : Baie de Bourgneuf, Préfailles, baie du Pouliguen, plage Valentin, trait du Croisic.

Ces débris, qui parfois proviennent de délestages, sont souvent les restes de terrains superficiels diparus, d'âge crétacé ou éocène. Leur couleur noire, grise, brune, blonde ou même presque rouge, rappelle de très près celle de beaucoup de nos instruments des âges de la pierre. De véritables ateliers de taille semblent avoir existé, par exemple sur la grande côte du Croisic. Il semble donc préférable à M. Ferronnière, de ne pas se prononcer en faveur d'une exportation du Grand-Pressigny ou des autres centres d'exploitation du silex, jusqu'à ce que la preuve soit faite pour chaque instrument qu'il est réellement différent de nos pierres indigènes. Jusqu'ici, il lui a été impossible d'établir une différence entre certains rognons de silex trouvés dans notre pays et ceux provenant de la Touraine.

Ces explications intéressent au plus haut point l'Assemblée.

Puis M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. le vicomte de Couetus.

Il félicite également M. Poirier qui, après quatre années de guerre allègrement supportées, vient, à peine démobilisé, reprendre, à la satisfaction de tous, ses fonctions de secrétaire de notre Société. Il remercie aussi M. Renard, d'avoir bien voulu consentir à assumer les ingrates et si importantes fonctions de trésorier de notre Compagnie.

M. Mathorez a bien voulu enrichir notre Bibliothèque par l'envoi gracieux de trois de ses intéressantes publications. Au nom de la Société Archéologique, M. le PRÉSIDENT lui adresse ses vifs remerciements.

Notre collègue, M. DORTEL, demande la parole pour lire une lettre de M. le Conservateur du Musée Dobré, annonçant à notre Société qu'il a fait l'acquisition, pour nos collections, de vingt-quatre haches en bronze, provenant de la commune des Touches. Cette trouvaille lui avait été signalée par M. Devannes, instituteur à Trans. Il s'agit de la découverte d'objets de bronze, dont M. G. du Plessix avait entretenu ses collègues à la séance du Comité du mois de novembre dernier. Voici sa relation : Au mois de mai 1916, un cultivateur du village de la Gérarderie, et non de la Jarderie ainsi qu'il a été écrit, labourait une pièce de terre au lieu dit « les Fraiches ou Friches » dans la commune des Touches et à environ deux kilomètres de Mouzeil. A un moment donné,

le soc de sa charrue mit au jour une hache en bronze. Le cultivateur, M. Rupaud, alla chercher une pioche et après une courte fouille découvrit vingt-trois autres haches, groupées symétriquement et bien rangées les unes sur les autres. Une partie du champ des Fraiches descend, au nord, vers un petit ruisseau. C'est au sommet de cette pente qu'a eu lieu la trouvaille.

Les haches enfouies à une vingtaine de centimètres dans le sol argilo- siliceux sont toutes, sauf une qui est à bords droits, du type dit « à talon » de la IIIe période de la clasification de Montelius, adoptée par Dechelette. Presque toutes sont en assez bon état. M. Rupaud avait déjà trouvé, voici plusieurs années, dans les champs avoisinants celui des Fraiches, trois ou quatre haches semblables à celles découvertes en 1916. Il ne les a pas conservées, malheureusement, et les a vendues à un marchand ambulant. Il est évident que nous sommes en présence d'un terrain où doivent encore exister d'autres dépôts d'objets de bronze.

M. le PRÉSIDENT propose ensuite à l'Assemblée l'admission, comme membre correspondant, de M. G. Legrand, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, conseiller général de l'Aisne à Laon, dernièrement encore officier de réserve. M. G. Legrand n'est pas un inconnu pour notre Compagnie dont il a suivi les travaux avec tant d'assiduité, depuis que les hasards de la guerre l'ont conduit dans notre cité. Comme marque de haute estime, M. le PRÉSIDENT propose de le nommer par acclamation. Il en est ainsi décidé et M. LEGRAND est élu d'enthousiasme.

M. A. Leroux, légèrement indisposé, s'étant fait excuser, M. le PRÉSIDENT donne lecture à sa place des souhaits en vers latins que notre collègue a bien voulu adresser en notre nom et à l'occasion de la nouvelle année, à la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne, en réponse aux vœux, également en vers latins, que nous avait envoyés, comme chaque année, M. le chanoine Potier. Nous applaudissons, en constatant avec plaisir que l'inspiration poétique est aussi vive sur les bords de la Loire qu'au pays de Gascogne.

La parole est ensuite donnée à M. FERRONNIÈRE, pour la lecture de son intéressant travail sur les animaux sauvages en Armorique. L'auteur nous dit qu'il en est resté à l'étude de l'hermine bretonne. Les restes de cet animal ont été trouvés dans les stations préhis-

toriques en France, en Angleterre et dans l'Europe centrale. L'hermine habite encore l'Europe et l'Asie du Nord. En France, elle manque seulement dans les Pyrénées et sur les côtes de la Méditerranée ; elle n'est pas rare en Armorique.

Mais dans nos régions, elle ne reprend son pelage blanc qu'au cours des hivers rigoureux. Notre érudit collègue rappelle qu'Alaïn Bouchart localise à Saint-Nazaire et d'Argentré au Croisic, la légende patriotique d'après laquelle notre héros éponyme Brutus, chassé de Troie et ayant abordé vers l'embouchure de la Loire, s'endormit sur le rivage et vit, à son réveil, sur son bouclier une hermine qu'il adopta pour ses armes. M. FERRONNIÈRE cherche l'étymologie du mot hermine. Quoiqu'on en ait pu dire, elle n'a rien de commun avec l'Arménie, pas plus que son vieux synonyme Laïtiche n'a de rapport avec Létavia, qui est le Llydaw, c'est-à-dire en gallois, l'Armorique. Ce mot semble plutôt venir du nom propre Ermeline. Cherchant, après tant d'autres, à savoir quand l'hermine a été pour la première fois adoptée comme emblème par les Bretons d'Armorique, l'auteur constate l'absence de cet animal et de sa légende dans l'*Histoire des Rois de Bretagne,* de Geoffroi de Monmouth, et dans les *Prophéties de Merlin,* composées sans doute par le même auteur, ouvrage où la petite Bretagne, notre pays, est souvent citée et où les animaux symboliques ne font pas défaut. Il remarque pourtant qu'au XIVe siècle, l'hermine était considérée comme notre emblème traditionnel lorsque Jean IV fonda l'Ordre de l'Hermine, ce qui peut-être donna naissance aux armes de Vannes. Michel Colombe la sculpta au tombeau des Carmes, sur un bouclier décorant un pilastre qui primitivement séparait les statues de deux Saints Bretons (Saint Judicaël et Saint Salomon sans doute, si l'on se reporte aux gravures de la chronique d'Alain Bouchart), c'est donc bien à tort que ces deux personnages sont dénommés aujourd'hui Saint Charlemagne et Saint Louis.

Les Morlaisiens offrirent à la reine Anne, en 1505, une hermine blanche vivante, Mais c'était hélas au mois d'août et la bête n'était sans doute qu'un vulgaire furet. L'auteur cherche à reconnaître l'hermine dans le frontispice des « Illustrations des Gaules et singularités de Troie » de Jean Lemaire de Belges, et sur une tapisserie exécutée pour Pierre de Rohan et actuellement à l'Evêché d'Angers. Puis il suit notre emblème au temps de la reine

Claude et du dauphin François, notant ses déformations sous la main des artistes de la Renaissance. Sa disparition et sa réapparition à l'époque romantique. Cette recherche faite, il reprend l'hermine envisagée comme fourrure héraldique et là, une autre légende lui montre la Vierge couvrant, d'un pan de son manteau d'hermine, le roi Arthur combattant un géant. En passant, M. Ferronnière nous montre les homologies entre les batailles que les conteurs attribuent au roi Arthur et celles que livra réellement Alain Barbe-Torte. Il note qu'au XIIe siècle, les fourrures d'hermine ont pris place, d'après un vers de Marbode parmi les plus remarquables ornements de la Cour de Bretagne, au temps de la bienheureuse Ermengarde, femme d'Alain Fergent. Et il remarque qu'à l'origine, comme l'a nettement établi M. de Lisle du Dreneuc, la fourrure d'hermine était une sorte de vair, noir et blanc, dont les mouchetures étaient des peaux entières d'une couleur « sable » et qui pourraient être des peaux de zibeline.

Partant de là, notre collègue se demande s'il ne serait pas plus fructueux, de rechercher l'histoire des couleurs, noire et blanche, envisagées comme couleurs bretonnes, sans tenir compte de la forme variable de la moucheture, sortes de couleurs de clan qu'on pourrait rapprocher de celles qui sont en usage en Ecosse. Il signale, en effet, ces couleurs comme étant celles du légendaire roi Marc de Cornouaille, dans un des Mabinogion Gallois du livre rouge d'Oxford « le Songe de Rhonabwye » où l'une des batailles d'Arthur est racontée par un contemporain d'Henri Ier d'Angleterre.

Il relie à cela la croix noire qui était l'insigne des soldats bretons, et il passe en revue les armoiries des familles et des villes où le noir et le blanc fascés (comme dans les armes de Rennes) écartelés, vairés, etc., se rencontrent en petite et en grande Bretagne.

Il ajoute que l'hermine, même dans sa forme moderne, se rencontre sur les armoiries des familles qui prétendent descendre des vieux princes bretons, et en terminant, il fait remarquer tout l'intérêt que présenterait une étude héraldique en ce sens.

Les applaudissements de ses collègues montrent à M. Ferronnière à quel point il a su les intéresser.

Puis la parole est donnée à M. le chanoine Durville, pour la

lecture de son étude si documentée sur les tableaux de la Cathédrale.

La Révolution avait détruit toutes les œuvres d'art qui ornaient la Cathédrale : tableaux, statues, vitraux. Un des premiers soins du clergé, fut de refaire cette ornementation.

De bonne heure, on chercha à orner de tableaux la nudité des murs. En 1812, un inventaire en mentionne une quinzaine.

Le plus remarquable de tous était l'original de baptême de Jésus-Christ, par l'Albane. Cette toile venue à Paris, où elle avait été exposée avec d'autres belles œuvres conquises par les armées françaises en Italie, fut expédiée à Nantes et prêtée par le Maire à la Cathédrale où elle fut placée dans la chapelle Saint-Jean. Elle y resta jusqu'à la fin des guerres de l'Empire. Le tableau fut alors réclamé par le Ministère avec d'autres œuvres, de l'école Italienne ou de l'école Hollandaise, qui avaient été données à la ville de Nantes. La Cathédrale le renvoya à la Mairie, mais les choses allèrent de telle façon que les tableaux en question restèrent tous à Nantes. La belle œuvre de l'Albane revint quelques mois plus tard à la place qu'elle avait dû abandonner.

Elle y resta jusqu'en 1829. La ville faisait alors rentrer tous les tableaux prêtés par elle à différents établissements, afin de les réunir dans son nouveau Musée. L'original de l'Albane entra alors dans le Musée de la ville, où il est encore. Il fut remplacé dans la chapelle Saint-Jean par la copie qu'on y voit encore et qui est l'œuvre du peintre F. Donnay.

La lecture de ce travail est écoutée avec le plus vif intérêt et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30.

G. DU PLESSIX.

SÉANCE DU 11 MARS 1919

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, G. DE LA BROSSE, J. CROUAN, abbé DORÉ-GRASLIN, chanoine DURVILLE, DORTEL, FERRONNIÈRE, FURRET, DU GASSET, docteur HALGAN, J.-M. HOUDET, LEGRAND, A. LEROUX, docteur MARTY, DE MONTI DE REZÉ, J.-B. OLLIVE, DU PLESSIX, POIRIER, Paul SOULLARD, le baron DE WISMES.

M. du Plessix donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT présente les condoléances de la Société à M. l'abbé Brault, qui vient d'être frappé dans ses affections les plus chères par la mort de sa mère. Il annonce ensuite le décès, malheureusement certain, de notre confrère André OHEIX, porté disparu depuis longtemps déjà, et dit quelle perte irréparable fait en lui la science bretonne. Il salue la rentrée de MM. Halgan, de la Brosse et du Gasset, récemment démobilisés, et profite de cette circonstance pour remercier les collègues qui, par leur assiduité aux séances, et leurs travaux, ont contribué à maintenir la vie de notre Société pendant la période des hostilités. Un hommage tout spécial est réservé à M. le commandant Denès qui, en l'absence des secrétaires, a assumé bénévolement et avec talent la rédaction des procès-verbaux.

Le Comité ayant décidé de souscrire à la réimpression de la « Vie des Bretons, » de Perrin, entreprise par l'éditeur Salaün, de Quimper, M. le PRÉSIDENT remet sur le bureau un exemplaire de cet ouvrage. Il ajoute un certain nombre de tirages d'une estampe typographique, offerts aux membres de notre Compagnie par M. Charles Filly, de Rennes, promoteur de l'érection d'une plaque à la mémoire de Bertrand d'Argentré.

M. SOULLARD fait alors circuler un parchemin sur lequel figure la signature du grand historien breton.

Avant de procéder aux élections prévues par l'ordre du jour, M. le PRÉSIDENT annonce que les *Annales* de 1916 et 1917 paraîtront au cours de cette année ; puis, après scrutin, MM. ROBIOU DU PONT, avocat à Nantes, présenté par MM. Dortel et le baron G. de Wismes, et M. Charles FILLY, publiciste à Rennes, présenté par le baron G. de Wismes et M. le chanoine Durville, sont élus membres de la Société, le premier à titre résidant, le second au titre de correspondant.

M. A. LEROUX exhibe une fort belle hache, en pierre polie, que M. Ferronnière croit en silex, trouvée à la Marquerais, en Saffré. Comme beaucoup d'autres elle a été recueillie dans des terrains proches de l'endroit où passait, suivant M. Maitre, une ancienne voie romaine.

M. le PRÉSIDENT donne communication d'un article paru dans

la *Revue de l'Anjou,* et où sont relevées quelques correspondances du temps relatives à la Guerre d'Indépendance Américaine. Ces lettres, auxquelles les événements des dernières années donnent un regain d'actualité, démontrent combien l'esprit français, toujours optimiste, n'a pas varié depuis cette époque. A la veille de la guerre qui devait instaurer dans son indépendance la puissante nation, notre alliée d'aujourd'hui, l'opinion française ne croyait pas à de prochaines hostilités. Comme aux jours qui ont précédé nos guerres de 1870 et de 1914, la France se berçait d'illusions, ainsi en témoignent du moins les missives de M. La Baraugerais, de M. le Prêtre et de Mme de la Boissière, exhumées par le rédacteur de la *Revue Angevine.*

La parole est donnée à M. le chanoine DURVILLE.

Notre savant collègue a consacré aux vicissitudes d'un tableau du Sacré-Cœur, commandé pour la Cathédrale de Nantes à l'illustre peintre Géricault, une étude des plus curieuses.

L'année où ce grand artiste avait exposé au Salon le « Naufrage de la Méduse, » à la date du 31 décembre 1819, le comte de Forbin lui écrivait pour lui confier l'exécution d'une toile de 6.000 francs, destinée à la Cathédrale de Nantes, où l'on érigeait une chapelle sous le vocable du Sacré-Cœur. Au mois d'avril 1820, on envoyait de Nantes au Ministère, des notes et une gravure dont Géricault pouvait s'inspirer pour répondre à ce qu'on attendait de lui.

Au bout de deux ans, le 14 mai 1822, le peintre écrivait au Ministre de l'Intérieur pour le prévenir que le tableau dont il avait été chargé pour la Cathédrale de Nantes était terminé. Le 10 octobre, on adressa au Préfet de la Loire-Inférieure une lettre de voiture dans laquelle il était question d'une caisse renfermant un tableau représentant la Vierge tenant le Sacré-Cœur, par M. Géricault. La caisse arrivait le 2 novembre. Le 6, le trésorier de la Cathédrale acquittait les frais de l'expédition et le Chapitre était invité à aller voir le tableau.

Ce fut une déception ; le sujet n'avait pas été compris par l'auteur et ne répondait en rien aux sentiments de ceux pour qui le tableau avait été fait. Au contraire, on jugea que « loin d'être « religieux et d'édifier les fidèles, il ne pouvait servir qu'à les « scandaliser et à leur inspirer des idées et des sentiments con- « traires à la religion et à la pudeur. »

Bref, le tableau fut refusé et il fut décidé qu'on en demanderait

un autre représentant le Sacré-Cœur, tableau qui fut exécuté par le peintre Bézart.

A partir de cette époque, on perd complétement la trace du tableau de Géricault. Depuis 1851, on s'est plusieurs fois occupé de lui. A son sujet, on a avancé plusieurs inexactitudes ; il a été dit notamment qu'il avait été fait pour la Communauté des Dames du Sacré-Cœur de Nantes, Communauté qui n'existait pas encore. On a confondu la chapelle de ce Couvent avec celle qui se trouvait à la Cathédrale, dans le latéral Nord, la deuxième en montant vers le tombeau de La Moricière. On a également avancé que le tableau exécuté était une « Notre-Dame des Douleurs. » Autant d'inexactitudes à ajouter aux mystères qui planent sur l'histoire de cette toile.

La plus grande singularité de cette histoire est que le tableau n'était pas de Géricault, mais d'Eugène Delacroix. C'était un des premiers du maître et son enfantement, soit à cause du choix du sujet, soit pour autre cause, avait été extrêmement laborieux. Peut-être des recherches habiles faites, soit à la Préfecture de Nantes, soit au Ministère de l'Intérieur, permettraient-elles de découvrir ce qu'est devenue cette œuvre de Géricault..., due au pinceau d'Eugène Delacroix !

Après un échange d'observations entre M. le chanoine Durville, du Plessix, Ollive et Ferronnière, la séance est levée.

Le Secrétaire général,
E. POIRIER.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1919

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. CROUAN, CHÉREAU, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, baron DE WISMES, SOULLARD, POIRIER, FERRONNIÈRE, GOURDON, DU GASSET, commandant LAGRÉE, DE LAUZON, abbé BRAULT, OLLIVE, LEROUX, DU PLESSIX, HALGAN, DE LA BROSSE, NAVARRE, FURRET, vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

Excusé : M. Antoine VINCENT-JOUON.

Au début de la séance, M. le PRÉSIDENT invite les membres de

la Société qui le pourraient à prendre part au Congrès qu'organise à Lyon, pour les 20 et 21 avril 1919, M. Hennesy, député. A ce Congrès, doivent être étudiées des questions touchant à l'organisation régionale, à la discussion de la carte des régions, aux dangers des budgets futurs dans l'Etat centralisé. Il remet également à M. le Bibliothécaire quelques brochures aimablement envoyées par M. Harmois ; ce collègue prépare en ce moment un répertoire des grandes haches mesurant plus de 21 centimètres et trouvées en Loire-Inférieure, il recevra et insérera toutes communications et tous renseignements émanant de propriétaires de haches rentrant dans cette catégorie.

On procède ensuite à la mise aux voix de la candidature de M. Alexandre VINCENT, présenté par MM. Vincent-Jouon et Gabory, ce nouveau collègue est admis à l'unanimité à titre de membre résidant.

Divers projets d'excursions ayant été soumis à la Société, notamment la visite du château de la Burbelière, près de Saint-Aubin-de-Baubigné, celles de Châteaubriant et de Torfou Tiffauges, M. le PRÉSIDENT, se faisant l'interprète d'un vœu exprimé à plusieurs reprises par M. du Plessix, propose qu'on mette à l'essai des réunions supplémentaires spécialement destinées aux exhibitions ; la première aura lieu le 8 avril, à 16 heures ; M. LEROUX, de son côté, demande qu'on réorganise des tournées instructives dans les Musées de Nantes.

La parole est ensuite donnée à M. FERRONNIÈRE, pour la continuation de son travail si documenté sur les *Animaux sauvages en Armorique.*

Après avoir constaté que le lion s'habitue fort bien aux climats froids puisqu'on en élève, en particulier, à Hambourg, il pose en principe que le lion existait en France durant la période quaternaire paléolithique, mais qu'on ne l'a pas encore trouvé, à cette époque, en Espagne et en Portugal ; par contre, dans la région de l'Ouest, on ne le rencontre, jusqu'ici, ni dans les gisements tertiaires du pliocène, ni dans ceux de l'époque quaternaire néolithique.

Les Grecs nous donnent de très nombreux renseignements sur le lion : le lion de Némée est célèbre entre tous. Cet animal avait disparu du Péloponèse au temps d'Homère. Au début du ve siècle

avant notre ère il existait encore, si nous en croyons Hérodote, le long de la rivière Axios et ne mangeait que les chameaux. Vers 380, Xénophon confirme ce que dit Hérodote. Pausanias raconte que Lysimaque jeté, par Alexandre le Grand, dans l'antre d'un lion, parvint à l'apprivoiser.

César ne parle pas du lion. Dans les forêts de l'Armorique, le lion n'est pas inconnu puisqu'il y est fait allusion au cours des romans du moyen âge, c'est ainsi que sa royauté est proclamée dans le roman de Renard.

Saint Louis, d'après Joinville, chasse le lion d'une manière très périlleuse ; la ville de Florence nourrissait des lions ; à Arles il y avait le lion du comte ; le roi René entretenait des lions à Aix et, en 1470, à Angers, il y avait encore trois de ces animaux dans les fossés du château. De leur côté, les Ducs de Bretagne avaient une maison dite « des lions » ; tous les carnassiers devaient être morts au temps de la duchesse Anne puisque celle-ci dispose de ce local en 1504 ; le souvenir du lion a survécu et, symbole de force, de puissance, c'est un lion qui dort aux pieds de François II, sur le magnifique tombeau de la Cathédrale de Nantes.

M. le baron Gaëtan DE WISMES lit ensuite une excellente brochure sur le château de Tizé où est mort d'Argentré et où l'auteur, M. Charles Langlois, architecte, démontre, par l'étude architectonique de ce manoir, que contrairement à ce qui avait été dit jusqu'à lui, en se basant sur la généalogie des seigneurs de Tizé, il s'agit là d'une construction de la fin du XVe siècle ou, plus probablement du XVIe siècle, mais à coup sûr pas du XIVe comme on le prétendait à tort.

Enfin, M. DU PLESSIX résume le long travail de M. le docteur Baudouin, fait en collaboration avec M. Lucien Rousseau, et qui a trait au monument mégalithique des Pierres-Folles, de Bazoges-en-Pareds, en Vendée.

L'histoire de cet énorme amas de pierres serait resté très vague dans la mémoire des savants locaux, nous dit M. du Plessix, et ceux-ci n'auraient jamais étudié le monument lui-même, s'en tenant simplement aux légendes qui y avaient pris naissance.

Les travaux de fouilles furent entrepris le 18 août 1913, et l'on constata aussitôt que l'allée couverte avait été violée et son entrée véritable très dégradée, vraisemblablement à l'époque gallo-romaine ; ils ne produisirent que quelques objets de céramique

permettant de dater la violation, et furent terminés dès le 20 août ; c'est alors que commença la restauration.

Après avoir passé rapidement sur les détails dont il faudrait prendre connaissance dans l'ouvrage même du docteur Baudouin, M. du Plessix parle des Menhirs satellites situés à moins de 200 mètres de l'allée couverte et qui devaient être au nombre de quatre ou cinq : l'un au Nord néolithique, le second au Sud, le troisième indiquant le solstice d'été, et le quatrième à l'Ouest, établissant par une ligne passant par le milieu du monument, la ligne des équinoxes.

D'après cette orientation, l'entrée de l'allée couverte serait à 126° Sud-Est de la ligne N.-S. néolithique et marquerait la ligne solsticiale d'hiver.

La lecture de ce résumé est écoutée avec beaucoup d'attention et la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,
Vicomte René de Cornulier-Lucinière.

SEANCE DU 6 MAI 1919

Présidence de M. le Baron G. de Wismes, Président.

Etaient présents : MM. abbé Brault, Bronkhorst, G. de la Brosse, Chevalier la Barthe, vicomte de Cornulier-Lucinière, chanoine Durville, Dortel, abbé Doré-Graslin, Furret, abbé Grélier, du Gasset, J.-M. Houdet, commandant Lagrée, A. Leroux, Léon Maitre, docteur Marty, de Monti de Rezé, Menaut, J.-B. Ollive, du Plessix, Poirier, Paul Soullard, Sorin, baron de Wismes.

La lecture du procès-verbal de la séance précédente n'ayant donné lieu à aucune observation, M. le Président met aux voix la candidature, au titre de membre résidant, de M. Abel Durand, avocat, présenté par MM. le baron G. de Wismes et E. Poirier. Après dépouillement du scrutin, M. Abel Durand est proclamé élu.

M. Léon Maitre prend ensuite la parole. Notre érudit collègue s'excuse de ne pouvoir assister plus assidûment à nos séances. L'éloignement de son nouveau domicile du manoir Jean V est,

dit-il, la cause principale de son irrégularité à suivre nos travaux. Mais, si nous n'avons que rarement le plaisir d'entendre sa voix prendre part à nos discussions, du moins savons-nous que par ses recherches ininterrompues, M. Maitre continue d'honorer grandement la Société à laquelle il ne cesse de porter intérêt. C'est ainsi que son attention ayant été attirée par les vieilles maisons de la place du Martray, près de l'église Saint-Similien, il conçut l'idée d'une étude sur la destination des lieux dits Martray au moyen âge, particulièrement dans la province de Bretagne. Par une délicate attention, l'auteur est venu nous donner la primeur de la lecture des pages les plus importantes de son travail.

Les Martrays, à l'époque médiévale, étaient des hôpitaux où l'on soignait des maladies le plus souvent inguérissables, d'où le nom de Martray, du latin *Martyrum*, Hôpital des Martyrs. L'abbé Le Breton suivi par le chanoine Cahour, se trompent donc quand ils avancent que le Martray était l'endroit où avaient lieu les exécutions. Outre que l'épithète de martyr paraît singulière, appliquée à des bandits payant de leur sang leur dette à la société, la place qu'occupait le Martray Nantais, son voisinage avec des quartiers dont les noms rappellent des idées de bienfaisance et de charité, circonstance qui se rencontre non seulement à Nantes mais partout où l'on trouve des Martrays, l'existence certaine d'autres champs d'exécution, la disposition des restes de ces anciens édifices, prouvent l'erreur de ces auteurs.

Quicherat, suivant M. Maitre, est plus près de la vérité quand il dit que les Martrays servaient de cimetières. Près de chacun de ces hospices, en effet, un enclos était destiné aux inhumations.

En Bretagne, le nom de Martray est toujours accolé à ceux de Saints guérisseurs, bienfaisants et populaires. A Nantes, non loin de cet établissement, il y avait une tenue dite Saint-Gilles, saint dont le culte fut propagé à travers l'Armorique par les Chevaliers du Temple, à Rennes c'était saint Georges qui était en honneur aux environs du Martray, à Saint-Brieuc, saint Gilles encore.

Il y a tout lieu de croire que Le Loroux avait un Martray, ainsi que Saint-Herblain, où l'on rencontre des traces d'une vénération particulière à saint Gilles. Enfin, la maladrerie de Couëron est également appelée le Martray.

M. Sorin signale qu'il existe à Blain un village dit le Martray, dont le tènement qui y touche s'appelle la « Tombe. »

M. le PRÉSIDENT remercie M. Léon Maitre de son intéressante communication et donne la parole à M. Leroux.

M. A. LEROUX nous révèle qu'à un âge où généralement les collégiens se soucient fort peu d'archéologie, il fut amené pour la première fois, au cours de vacances scolaires, à prendre une part active à des fouilles. C'était en 1862, le service vicinal avait entrepris des travaux dans la commune de Saffré, et ces travaux mirent à jour des maçonneries où dominait la chaux. On trouva même, au milieu de ces vestiges de constructions, de larges coquilles d'huîtres. L'étude de notre collègue consacrée à Saffré, à l'époque gallo-romaine, commence par cette relation des fouilles des ruines du Monoël, qui furent les premières pratiquées dans ce pays. Elles n'ont jamais sans doute été terminées, et encore quelques antiques vestiges doivent encore subsister dans les champs.

En 1874, sur le territoire de la même commune, étaient jetées les bases de la route de Nantes à Rennes, par Grandchamp. Dans les terrains soumis à la pelle et à la pioche des chemineaux, furent trouvés successivement un vase en terre granuleuse et des débris de poterie de terre rougâtre. M. Leroux y recueillit lui-même divers objets de terre, de verre olive et de fer. Ayant rencontré, dans les vitrines du Musée Archéologique, des objets semblables à ceux qu'il possédait, notre collègue consacra à ses trouvailles une notice qui fut lue à notre Société. A cette époque, M. Parenteau attribuait les sépultures de Saffré au IIIe siècle gallo-romain.

M. le chanoine DURVILLE continue de nous entretenir des tableaux de la Cathédrale de Nantes.

La chapelle latérale nord, dite chapelle des fonds, possède une copie du Baptême de Notre-Seigneur, de l'Albane. Cette copie remplace l'original qui fut retiré par la ville. Due au pinceau de Donnai, elle fut commandée à cet artiste par le Chapitre qui vota 400 francs, le reste du prix ayant été versé par l'évêque, Mgr de Guérnies. Deux toiles ornent la chapelle Saint-Gohard, le martyre de saint Gohard, par Edouard Jolain, élève de Paul Delaroche, qui, commandée en 1845, figura au Salon de 1852, et « saint Charles Borromée communiant les pestiférés, » œuvre de Denoria, entrée à la Cathédrale en 1828. A la chapelle Françoise d'Amboise, autrefois du Saint Sacrement, on remarque seulement un tableau

qui représente Notre-Seigneur donnant quelque chose à saint Pierre. La chapelle dédiée à Saint-Jean-Baptiste est plus riche, outre un tableau des Mages, on peut y admirer un Saint-Jean-Baptiste exécuté par Lemoine François, peintre du roi, en 1836, et décorateur des salons de Versailles.

Le transept est décoré de cinq œuvres picturales, dont trois au moins sont des dons de Mgr de Guérnies. Les plus remarquables sont Moïse et Aaron, David à la Harpe et le tombeau de la Vierge, de Vanderbelt, exposé au Salon de 1836 et donné la même année par le Gouvernement à la Cathédrale.

M. le PRÉSIDENT, après avoir complimenté M. le chanoine Durville, annonce que M. Giraud-Mangin a invité la Société à visiter la Bibliothèque Municipale. Il est décidé que cette visite aura lieu le 20 mai, à 9 h. 1/2, et que le même jour se tiendra, au siège de la Société, à 14 heures, la séance d'exhibitions mensuelle créée à la dernière réunion.

M. DU PLESSIX, bibliothécaire, fait part d'une lettre à lui adressée par un habitant de Jersey, proposant pour la somme de 1.000 francs un manuscrit, estimé 10.000 francs, qui intéresse la famille de Sauzay.

M. l'abbé GRÉLIER présente un parchemin trouvé récemment à Sallertaine (Vendée), où il servait de couverture au registre des baptêmes de l'année 1807. Le manuscrit contient une fondation faite en la Cathédrale de Nantes par Mathurin Perthuis, chanoine de Nantes, et porte la date de juin 1536.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le Secrétaire général,

E. POIRIER.

SÉANCE DU 3 JUIN 1919

Présidence de M. le Chanoine DURVILLE, Vice-Président.

Etaient présents : MM. abbé BRAULT, CHEVALIER LA BARTHE, abbé DORÉ-GRASLIN, DORTEL, FERRONNIÈRE, DE GUIGNÉ, docteur HALGAN, A LEROUX, docteur MARTY, J.-B. OLLIVE, POIRIER, DU PLESSIX, SOULLARD, VINCENT-JOUON, père, VINCENT-JOUON, fils.

M. le chanoine DURVILLE présente les excuses de M. le PRÉSIDENT, empêché d'assister à notre réunion, et M. le Secrétaire y joint celles de M. DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

M. Augustin DUTERTRE DE LA COUDRE est élu membre résidant sur la présentation de MM. le baron G. de Wismes et du Gasset.

L'Assemblée vote un vœu proposé par le Syndicat d'Initiative de Nantes et de la région, relatif à la protection des sites et à la conservation esthétique des places de Nantes, et renvoie au Comité une requête adressée à la Société par les amis de l'Université de Louvain.

M. le Secrétaire donne lecture du compte rendu rédigé par M. le baron G. de Wismes, de l'excursion faite à Châteaubriant, le 13 mai 1919. Il relate avec détails la visite de la ville, du château et de l'église de Béré, sous la conduite instructive de notre collègue castelbriantais M. Chapron.

La parole est ensuite à M. A. LEROUX, qui, sous le titre modeste d'une note additionnelle à son voyage à Corseul, nous communique un travail très complet sur l'histoire de la célèbre cité.

Longtemps on crut que Corseul gisait sous les murs de Quimper. Dom Lobineau, le premier, la situa à sa véritable place et commença ses fouilles en 1708. A la même époque, Garangeau, ingénieur du roi, chargé des réparations aux fortifications de Saint-Malo, y prit de nombreuses pierres mais consigna ses observations dans un mémoire communiqué à l'Académie des Inscriptions. Depuis, Corseul subit de très nombreuses fouilles et à des époques diverses. On y trouva des vestiges de tous les âges : âge de la pierre, âge latin, âge carolingien, vestiges qui ornent la plupart des Musées bretons, mais dont Nantes ne possède aucun exemplaire.

M. LEROUX indique le travail de notre collègue, M. Harmois, sur Corseul, comme le meilleur des catalogues.

Il semble bien que Corseul, détruite par les barbares, ne disparut pas complètement. Ce furent les habitants du moyen âge et ceux de l'époque moderne qui l'achevèrent.

Suivant l'opinion de M. Ligey, cette ville comprenait au moins cent hectares. Une pierre funéraire conservée actuellement dans la nouvelle église de Corseul, offre un intérêt particulier, elle commémore le décès d'une femme Silesia de Namegide. On trouva,

il y a quelques années, des traces de cette famille en Afrique ; c'est donc qu'un soldat Numide envoyé à Corseul, y fut joint par sa mère qui y mourut. On acquiert ainsi la preuve irréfutable de l'emploi, par les Romains en Gaule, de troupes africaines et ainsi s'explique les traces du culte Egyptien d'Isis, trouvées dans nos régions. La fameuse Vénus, de Kenépilly qui, à tant de titres, rappelle cette divinité n'est sans doute qu'une image de la célèbre déesse.

M. Leroux termine sa communication en signalant les restes de civilisation antique épars autour de Corseul, notamment la Tour du Haut-Bécherel, où les archéologues croient avoir trouvé le Temple de Mars des Curiosolites.

M. du Plessix rend compte de la visite faite à la Bibliothèque Municipale, le 27, où M. Giraud-Mangin, réserva à nos collègues un accueil des plus sympathiques. Notre établissement municipal, dont le 1er fonds fut constitué par les livres des Oratoriens, compte aujourd'hui 240.000 volumes, dont de fort beaux incunables. Les plus beaux morceaux de la collection sont la *Cité de Dieu,* de saint Augustin, et le *Livre d'Heures,* d'Anne de Bretagne.

Le Secrétaire général,
E. Poirier.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1919

Présidence de M. le Baron G. de Wismes, Président.

Etaient présents : MM. René Blanchard, Bronkhorst, abbé Brault, Chéreau, J. Crouan, commandant Denès, abbé Doré-Graslin, chanoine Durville, Ferronnière, Furret, Guillouard, docteur Halgan, A. Leroux, Menaut, J.-B. Ollive, du Plessix, Paul Soullard, Sorin, Tattevin, Poirier.

S'était fait excuser : M. Chevalier la Barthe.

M. le Président, en ouvrant la séance, communique une lettre de M. Filly, qui, bien que reprenant ses fonctions de commissaire de marine, manifeste le désir de rester membre correspondant et nous promet des impressions de ses voyages lointains. Il dépose également sur le bureau, différentes publications : des brochures

venues de Belgique, un travail de M. Duherme et plusieurs plaquettes achetées pour notre Société par notre collègue M. Harmois.

M. René BLANCHARD remet à M le Président, de la part de M. Séguineau, un exemplaire de l'*Histoire de Paimbœuf*, récemment publiée par celui-ci.

M. FERRONNIÈRE apprend à l'Assemblée que la famille de notre illustre et regretté concitoyen Edouard Bureau, a confié au docteur Louis Bureau, le soin de distribuer la bibliothèque de son frère. Sur l'indication de M. Ferronnière, M. Bureau a bien voulu gratifier notre Société de nombreux exemplaires du *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*. M. le PRÉSIDENT se fait l'interprète de tous en chargeant M. Ferronnière de transmettre à la famille Bureau les remerciements de notre Compagnie.

Sont élus ensuite membres résidants :

MM.

F. COUËTOUX, avocat, sur la présentation de MM. le baron G. de Wismes et Dortel.

Edmond POISSON, sur la présentation de MM. Dortel et Chevalier la Barthe.

P.-J. VORUZ, sur la présentation de MM. G. de la Brosse et Chevalier la Barthe.

M. A. LEROUX poursuit la lecture de son étude consacrée à Saffré à l'époque gallo-romaine. Les travaux de voirie entrepris depuis plusieurs années avaient lieu, en 1876, près d'un endroit appelé « La Fuye » du nom de l'ancien colombier du château de Saffré, qui y élevait encore ses murailles vieilles de deux à trois cents ans. A quelques mètres du vénérable bâtiment, les ouvriers arrêtèrent leurs pioches, et l'on trouva un peu plus loin divers objets, notamment des tuiles à rebord et de grosses briques. M. LEROUX estime qu'il serait bon de pratiquer des fouilles aux environs, et il indique une hypothèse qui n'est pas sans intérêt. Suivant lui, les lieux dont ils parlent, ont dû abriter jadis un cimetière gallo-romain. Le mot latin *columbarium* désignait ces champs du repos que, plus tard on désigna sous celui de *cemeterium* inconnu à l'époque classique. N'y a-t-il pas, pense notre collègue, un rapport quelconque entre la Fuie (*columbarium, colombus*) du moyen âge et la nécropole antique ?

Notre collègue termine sa communication en signalant aux

abords de la Fuie, l'existence d'une fontaine dite fontaine Saint-Pierre, objet d'un ancien culte certain, aujourd'hui tombé en désuétude.

M. Paul SOULLARD donne lecture d'une notice due à M. Le Bourdellès, conseiller à la Cour, qui met en lumière la survivance, au XVIIIe siècle, d'une curieuse servitude d'établage, établie par un acte du 13 juin 1573, due par la maison de la Haye, à Oudon, au profit des seigneurs d'Omblepied, de passage dans cette localité. Ces seigneurs et leur suite avaient droit, de la part des habitants de la maison de la Haye, à la nourriture seulement en pain de leurs chevaux. Les débiteurs émirent la prétention, à la veille de la Révolution, de ne pas fournir cette redevance quand il s'agissait de montures des enfants. Mais la juridiction d'Oudon rendit une sentence qui les débouta de leur demande. Cette sentence fut confirmée par le Présidial de Nantes ; on ne trouve aucune trace dans les Archives du Parlement de Bretagne, qui fut pourtant saisi du litige, d'un arrêt rendu en l'espèce.

M. SOULLARD exhibe ensuite un cachet aux Armes de France, accosté de deux chouettes, avec croix et épée en sautoir en arrière de l'écu. Ce cachet provient certainement des armées catholiques et royales, mais il est difficile d'affirmer à laquelle des armées du Maine, du Poitou ou de Bretagne, il appartenait.

M. MENAUT nous entretient de la légende de la mort en Gascogne. Les Gascons, et les Landais en particulier, se livraient jadis à d'interminables lamentations lors des sépultures ; les proches parents du défunt ne suivaient même pas l'enterrement et se couchaient.

On a pratiqué au cours des âges, dans cette contrée, deux modes de sépultures : l'incinération et l'inhumation. M. MENAUT signale que dans les Landes et au pays basque, on faisait reposer le cercueil sur des barres de fer. Cette coutume, très ancienne, vient sans doute des anciens Ibergs qui ont peuplé ces régions aux temps préhistoriques.

M. le PRÉSIDENT, obligé de se retirer avant la fin de la séance, tient à signaler qu'il a visité récemment à l'Evêché de Quimper, la salle où le chanoine Perron a réuni 7 ou 800 statues de vieux Saints bretons, provenant des églises du diocèse. Le chanoine Perron a ainsi sauvé du vandalisme un véritable trésor d'art et

d'archéologie. Son œuvre, du reste, est entièrement désintéressée et il n'a nullement l'intention de créer un Musée. Chaque fois qu'un recteur lui demande de rétablir une statue sous les voûtes qui l'ont abritée durant des siècles, il est heureux de l'y faire replacer.

M. le chanoine DURVILLE ayant pris la présidence, la parole est donnée à M. le docteur HALGAN, auteur d'un article documenté paru dans le journal *La Mouette*, sur l'historique d'Escoublac-le-Vieil. Cet article, que son auteur veut bien nous lire, retrace la fuite des habitants devant l'amoncellement des sables envahissant leur agglomération, leurs cris d'alarme sans échos poussés vers les pouvoirs publics et ecclésiastiques, et enfin, l'ensevelissement du bourg, dont bientôt la pointe du vieux clocher, émergeant des dunes, rappelle seul au passant que là vivait un village florissant. Le nouvel Escoublac, reporté plus avant dans les terres, possède une église semblable à son ancien temple. On y peut admirer des vitraux provenant de celui-ci.

M. DU PLESSIX présente une fort belle collection de haches, provenant de Pierre-Meulière, en Saint-Géréon.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,
E. POIRIER.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1919

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. abbé BOURDAULT, DE LA BROSSE, abbé BRAULT, CHÉREAU, chanoine DURVILLE, docteur HALGAN, vicomte DE COUËTUS, FERRONNIÈRE, MENAUT, DE MONTI, OLLIVE, LEROUX, POIRIER, DU PLESSIX, SOULLARD, TATTEVIN, VINCENT-JOUON, père et fils, baron DE WISMES, vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

La séance, ouverte à 16 h. 15, débute par la présentation, à titre de membre résidant, de M. Armand Morgand par MM. Louis Amieux et Gilbert de la Brosse ; M. MORGAND est reçu à l'unanimité.

La parole est donnée à M. Elie MENAUT, pour la lecture de la

première partie de son travail sur la « *Légende du Mariage en Gascogne.* » Après avoir mentionné les survivances actuelles du mariage par capture dans la coutume de la ronce, du mariage par achat dans la coutume des treizains, M. MENAUT nous parle des mariages endogamiques du bourg de Batz, des mariages entre parents des Landes et de la Gascogne en général, d'où de curieuses conséquences linguistiques telle l'existence, en pays de langue d'oc, d'un îlot de population de langue d'oïl : la Gavacherie. Il rapproche l'orientation du chapeau de paludier du bourg de Batz du langage de la fleur de corsage dans les Landes et termine en étudiant la question du jet des épingles, le rôle du feu dans la formation du premier foyer (ce qui lui donne l'occasion de citer l'expression : « ha brase » brûler du bois qui signifie « courtiser » dans les Landes), enfin le symbolisme des noix et de la pomme en matière d'amour.

M. MENAUT présente ensuite un intéressant moulage d'empreinte de pied de cheval ; cette empreinte existe sur un rocher de l'île d'Yeu, au Grand-Chiron, près du lieu dit le *Post* de l'Ane ou probablement le *Pas* de l'Ane.

Enfin MM. DU PLESSIX et FERRONNIÈRE, complétant leur communication écrite par des explications orales très détaillées et l'exhibition de pièces aussi curieuses que nombreuses et diverses, nous font part de leur visite à la station paléolithique de la Pierre-Meulière, en Saint-Géréon (Loire-Inférieure).

Cette station, sise entre Oudon et Ancenis, non loin de la tranchée du chemin de fer et près du groupe de menhirs bien connus, a fourni des objets indiquant un travail fait sur place avec des matériaux provenant sans doute du Saumurois et de la Sarthe et entraînés dans le lit de la Loire. La particularité de cet atelier consiste dans le fait qu'il se trouve à 15 ou 16 mètres au-dessus du niveau actuel des eaux ; il y aurait donc grand intérêt à noter les cotes exactes des ateliers qu'on découvre afin de pouvoir étayer d'arguments encore plus nombreux et plus probants la thèse généralement admise tendant à établir l'approfondissement naturel et brusque du lit du fleuve, vers la fin de la période néolithique.

Les pièces exhibées par MM. DU PLESSIX et FERRONNIÈRE sont des éclats divers, des grattoirs, des pointes moustériennes, deux

racloirs carénés ; elles intéressent les périodes achéleuenne, moustérienne, moustérienne archaïque, magdalénienne.

Le Secrétaire général,
Vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1919

Présidence de M. le Baron G. DE WISMES, Président.

Etaient présents : MM. CHEVALIER LA BARTHE, chanoine DURVILLE, SOULLARD, POIRIER, VINCENT-JOUON, LEROUX, DE COUËTUS, docteur MARTY, BOUDET, abbé BOURDAULT, PIERROT, docteur HALGAN, DORTEL, abbé BRAULT, MENAUT, DU PLESSIX, OLLIVE, SIBILLE, LAGRÉE, BRONKORST, commandant DENÈS, P. RENARD, G. DE LA BROSSE, TATTEVIN.

A l'ouverture de la séance, MM. LÉCUYER Alexis, MOINET Louis, DE SAINT-QUENTIN LIONEL, sont admis à l'unanimité, les deux premiers à titre de membres titulaires, le dernier comme membre correspondant.

M. le PRÉSIDENT lit ensuite un rapport, aussi bref que documenté, sur les concours triennaux de 1916 et 1919 ; deux lauréats sont proposés par lui : MM. Alcide Leroux et René Blanchard. A la suite de ce rapport très applaudi MM. BLANCHARD et LEROUX obtiennent respectivement 27 et 26 voix ; M. l'abbé BOURDAULT, une voix.

Deux élections restent à faire : Celles qui concernent le renouvellement du Bureau, celles de trois membres du Comité.

Au moment de la clôture du scrutin, 27 votants sont présents.

Les résultats sont les suivants :

M. G. DU PLESSIX est nommé président, avec 26 voix ; MM. SOULLARD et G. HALGAN, vice-présidents, avec 27 et 26 voix ; MM. POIRIER et vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, secrétaires généraux, chacun avec 27 voix ; MM. G. DE LA BROSSE et CHEVALIER LA BARTHE, secrétaires du Comité, avec 27 voix ; M. RENARD, trésorier, avec 26 voix ; M. BOUDET, trésorier adjoint, avec 27 voix ; MM. commandant DENÈS et G. BRONKHORST, bibliothécaires-archivistes, avec 27 voix.

M. FERRONNIÈRE obtient une voix comme président et une voix comme vice-président.

Enfin, M. René BLANCHARD, avec 24 voix, et M. le chanoine DURVILLE, avec 25, sont nommés membres du Comité.

A la suite de ces trois séries d'élections, l'ordre du jour appelle la lecture de travaux divers et la parole est donnée à M. MENAUT, pour la continuation de son étude sur la « *Légende du Mariage en Gascogne.* »

Dans cette dernière partie, tout particulièrement colorée de son exposition, M. MENAUT passe successivement en revue les faits se rattachant au culte lunaire dans le mariage ; à l'intervention du miroir qui permet de voir, en songe, *le double* de l'époux futur ; aux jours néfastes où l'on ne se marie pas ; au symbolisme de l'anneau et de la quenouille.

Il s'étend sur le *Cérémonial* en traitant des prieux de noces ou « Casse-Cans » : chasse-chiens ; du couronnement ; des étrennes ; du pardon ; de la physionomie romaine de la mariée qui s'affirme par l'expression de « nobi » venant de « nubere » et par l'usage du voile chez la Landaise : le « flammeum » de la romaine.

Il cite les diverses *Bénédictions :* Bénédiction des biens, des aliments, des flambeaux de l'hymen, de la chambre nuptiale, et termine par *l'Introduction des époux* qu'il rapproche de la « deductio in domum ; » l'indissolubilité de l'union et les charivaris.

M. SIBILLE demande la parole au sujet des travaux de la Cathédrale. L'architecte, dit-il, serait disposé à rétablir le carillon et même le cadran, mais il hésite sur la nature du cadran, ce cadran serait-il lumineux ou non ?

La direction des Beaux-Arts contribuerait à la dépense éventuelle pour 8.000 francs, en ce qui concerne le carillon, et 13.000 pour le cadran ; le département, la commune et les fidèles compléteraient la somme.

M. SIBILLE émet le vœu qu'à la séance de janvier, la Société fasse publiquement connaître son avis.

La séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire général,

Vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

MÉMOIRES

A la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne

en réponse aux souhaits en vers latins

de Monsieur le chanoine Pottier.

QUÆ vox, a solis nuper regionibus orta,
Tam suavis, post ærumnas ac horrida belli
Prælia, adhuc flentes nostras pervenit ad aures ?
Quæ nisi vox solans, vox nota sororis amatæ ?
Vox tua, fida comes, quæ scis gaudere quotannis,
Aut mœrens, lacrymas, pro tempore, fundere mecum ?
Heu ! lacrymas, olim, fundebas corde tepentes
Dum nostri denso submergebantur ab hoste ;
Dicebas autem fidens : « Qui temperat orbem
Scribit ubi delet ». Dominus jam maxima scripsit,
Nam, subito impulsu consurgens, obruit hostem
Gallia cum sociis. Hic pene recumbit inermis,
Quævis sint, veniam supplex, pacemque requirens.
Unde salus ? Populo ducibusque fatentibus ipsis,
A Domino, cujus dejecit dextra superbos
Et decies pretium justo pro sanguine reddit.
Patria ! tu superas ! tanto sis munere digna !
Justitiæ & Christi miles, servare memento
Sublimem famam ; sic clara pace frueris ;
Historici et vates tua scriptis gesta sonabunt ;
Ex tunc insignem duces per tempora cursum.
-- Tu soror, illa tuis sine me conjungere vota !

Alcide LEROUX.

Nantes, Janvier 1919.

RAPPORT SUR LES
Concours Triennaux de 1916 et de 1919

lu le 1er Décembre 1919

par le Bon GAËTAN DE WISMES

Président de la Société Archéologique de Nantes.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Le 2 décembre 1913, le vicomte de Cornulier-Lucinière rappelait l'œuvre brillante de notre vénéré doyen, M. Paul Soullard, et demandait de lui décerner la médaille d'or ; on exauça ce désir ; notre sympathique Vice-Président fut proclamé lauréat du Concours triennal.

Puis, mettant en lumière les travaux de M. Alcide Leroux et de M. René Blanchard, le rapporteur terminait par ces paroles, qui justifient mon plaidoyer d'aujourd'hui : « Ce n'est donc pas une médaille, mais trois au moins, que vous devriez pouvoir voter ce soir aux membres les plus éminents de la « Société Archéologique. »

Eh bien ! si vous le voulez, le vœu de 1913 se réalisera dans quelques instants.

Mais auparavant une explication s'impose.

En novembre 1916, le Comité examina si les circonstances tragiques, qui nous privaient de tant de nos collègues, permettaient d'ouvrir le Concours triennal ; à la suite d'une discussion approfondie, on adopta la négative. Le temps a marché, trois nouvelles années se sont écoulées, nous apportant, grâce à Dieu, la fin du sanglant cauchemar et ramenant parmi nous nos intrépides collègues ; c'est en toute liberté d'esprit que les membres de la « Société Archéologique » sont invités à récompenser les plus acharnés travailleurs.

Dans ces conditions, le Comité a trouvé légitime de joindre au Concours de 1919 le Concours de 1916, ajourné mais non supprimé, et de vous donner la joie de proclamer deux lauréats.

De M. Leroux, voyageur à l'observation aigue, narrateur élégant, journaliste à ses heures, philologue averti, dont les brochures : *Marche du patois actuel dans l'ancien pays de la Mée* et *Du langage populaire dans la Loire-Inférieure,* valurent de justes éloges à leur auteur, poéte inspiré qui, comme Brizeux et Joseph Rousse, chanta en vers harmonieux les beautés orientales et surtout le charme étrange d'*Ar-mor* et d'*Ar-Koat,* je ne dirai rien.

Me cantonnant sur le terrain archéologique, je dresserai l'inventaire de ses études si instructives, lues à nos séances et presque toutes insérées dans notre *Bulletin* :

Vases gallo-romains découverts à Saffré (1875). — *Notes sur les mêmes vases* (1877). — *Découverte de tombeaux du moyen âge à Nort et à Nozay* (1883). — *Note sur le châtellier industriel de Langonnet* (1904). — *Ruines de l'époque gallo-romaine et du moyen âge à Nort-sur-Erdre* (1908). — *L'époque néolithique aux sources de l'Isac* (1910). — *Ruines gallo-romaines à Langonnet* (1911). — *Recherches archéologiques dans le Haut-Ellé* (1912). — *Quelques notes sur les origines et l'histoire de Sulim* (*Castennec*) (1913). — *Les Buttes de Nozay et d'Abbaretz ; nouvelles hypothèses sur leur origine et leur attribution* (1913). — *La Salle et le Bois des Bonnes-Dames, en Saint-Etienne de Mont-Luc* (1915). — *De quelques divinités protectrices des eaux thermales* (1916). — *Une promenade à Corseul. Note additionnelle sur Corseul et la tour du Haut-Bécherel* (1917). — *Saffré à l'époque gallo-romaine* (1919).

Est-il besoin d'attirer votre attention sur les dates de ces derniers travaux ? Elles sont un témoignage émouvant de la plus belle énergie morale : vétéran de la guerre de 1870-71, où il joua avec courage un rôle dont les péripéties nous furent narrées par lui en détail à la « Société Académique, » notre

collègue a éprouvé la douleur, glorieuse mais impérissable, de voir tomber pour la France ses deux fils chéris ; surmontant son chagrin, il a cherché dans le travail le plus puissant réconfort que l'on puisse trouver en dehors des consolations surnaturelles.

Vous m'en voudriez, à juste titre, si je négligeais de rappeler que, de 1911 à 1913, M. Leroux conduisit à miracle la nef antique sur laquelle nous sommes embarqués, que cette charge nous valut deux discours, au style classique, animés de l'amour ardent du passé, que notre collègue se montra un président modèle, laborieux, ponctuel, affable pour tous, sachant néanmoins, à l'occasion, sortir de sa réserve pour défendre un collègue ou soutenir les intérêts de la Compagnie.

En M. René Blanchard nous trouvons, non un explorateur de mégalithes ou de vestiges gallo-romains, mais un fouilleur d'archives, un déchiffreur de parchemins. Quant à dresser la liste des études données par cet historien infatigable à nos revues bretonnes, j'y renonce, signalant, pour mémoire, quelques brochures qui me tombent sous la main : *Les Fêtes de Nantes en 1598 : Le Prince des Sots. — Le 10e léger et la Révolution de juillet 1830, à Nantes. — Airard et Quiriac, évêques de Nantes (1050-1079) : étude sur les actes de leurs pontificats,* œuvre du plus vif intérêt local, enrichie de pièces inédites puisées aux meilleures sources.

Deux titres particuliers légitimeraient cent fois le vote unanime que vous vous empresserez, je n'en doute pas, d'émettre dans un instant en faveur de notre si distingué collègue.

Bras droit d'Arthur de la Borderie, le fondateur inoubliable des « Bibliophiles Bretons, » secrétaire assidu de cette Société à laquelle nous devons tant d'ouvrages qui éclairent le passé de notre Petite Patrie, M. Blanchard, dont la modestie a partout interdit son élévation au premier rang, a voulu apporter une pierre à l'édifice commun ; sans jeu de mots, ce fut une « pierre de taille; » grâce à des recherches persévérantes, notre collègue eut la joie de faire éditer par

les « Bibliophiles Bretons, » en 5 volumes in-4°, les *Lettres et mandements de Jean V ;* ce labeur de bénédictin fut apprécié en haut lieu : l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décerna une de ses récompenses, si justement enviées, à ce savant de province, noble serviteur de la cause sacrée de la vérité historique.

Fort occupé en sa jeunesse par une profession absorbante, M. Blanchard avait pris sur ses rares loisirs le temps nécessaire à devenir l'émule d'un élève de l'Ecole des Chartes. A la mort de M. de la Nicollière-Teijeiro, les chefs de notre Société s'empressèrent d'exposer à M. le Maire de Nantes les titres de notre cher collègue et de solliciter pour lui le poste d'archiviste municipal ; cette requête reçut bon accueil et nul n'a eu à le regretter. Nous avons pourtant l'obligation de nous demander si ce choix flatteur n'a pas eu, en définitive, une conséquence regrettable : avec sa passion du travail, M. Blanchard rêva de fournir aux chercheurs un instrument de premier ordre ; il entreprit l'élaboration d'un inventaire irréprochable du riche dépôt de nos archives ; les forces n'ont pas répondu jusqu'au bout à la volonté, le surmenage a produit un effet néfaste, et voici M. Blanchard arrêté par un état de santé fort préoccupant. En votre nom à tous, je lui adresse les souhaits les plus cordiaux de prompt rétablissement.

Il est temps de conclure. Empressez-vous, Messieurs et chers collègues, d'inscrire sur vos bulletins les noms aimés de M. René Blanchard et de M. Alcide Leroux ; vous accomplirez une action louable en incorporant dans la compagnie d'élite des lauréats de la médaille d'or ces deux écrivains militants, sans cesse sur la brèche, ces deux Nantais de haute valeur, dont les nobles facultés furent, au cours d'une longue carrière, consacrées au culte désintéressé de l'histoire et de l'archéologie.

LA TOUR DE SOULVACHE

(Loire-Inférieure)

Par M. LÉON MAITRE

On vient de faire disparaître, en le nivelant, un travail de fortification antique qui avait son intérêt historique et archéologique dans une contrée où la terre arable ne manque pas aux cultivateurs. Il est surprenant que les anciens propriétaires, qui n'étaient pourtant pas les premiers venus, qui connaissaient l'existence des Congrès Archéologiques et le zèle qu'on déploie partout, jusqu'en Algérie, pour sauver les restes des anciennes civilisations, n'aient pas compris la valeur du monument qui décorait le petit bourg de Soulvache (1).

Nous sommes à la limite du pays Nantais, à l'entrée de la contrée Rennaise, près d'un rivière, le Semnon, qu'on franchissait à l'aide d'un gué ou d'un pont suivant les époques. Plusieurs voies pavées aboutissaient à ce passage qui était *sous le val,* il y avait donc nécessité d'y mettre une vedette sur cette frontière pour arrêter et signaler l'ennemi en cas d'invasion. On suppose que le châtelain de Rougé, peu éloigné, avait été chargé de bâtir le petit châtelet qui vient de disparaître. Malheureusement nous sommes réduits à faire des conjectures car les archives de Rougé ont disparu.

Le constructeur, qui devait être du XIIIe siècle, avait eu le soin de faire une motte très haute en creusant un fossé profond, car le sol naturel ne lui fournissait pas d'éminence, et à l'aide des déblais accumulés, il avait formé un cône de terre assez considérable. Au sommet, l'architecte avait édifié

(1) Cette tour appartenait à la fille du marquis de Langle qui la porta en mariage à M. Rioust de Largentaie, maire de Plédran. Celui-ci la vendit en 1906 à Julien Nouvel, fermier aux Ponts, en Soulvache.

une tour cylindrique que nous avons eu le temps de photographier avant sa démolition. L'image que nous reproduisons ici montrera que les murailles étaient percées d'archères étroites comme celles qu'on faisait du temps de saint Louis pour lancer des flèches (1). Les deux hauteurs ou les deux rangs différents de ces archères accusent la présence de deux planchers. Le couronnement devait être terminé par des créneaux. Les alentours ne renferment pas de ruines, il est donc croyable que nous avons la construction entière.

Par d'autres exemples signalés dans les titres, nous savons d'ailleurs que les premiers donjons ont été très modestes, la résidence des plus anciens seigneurs étant tou-

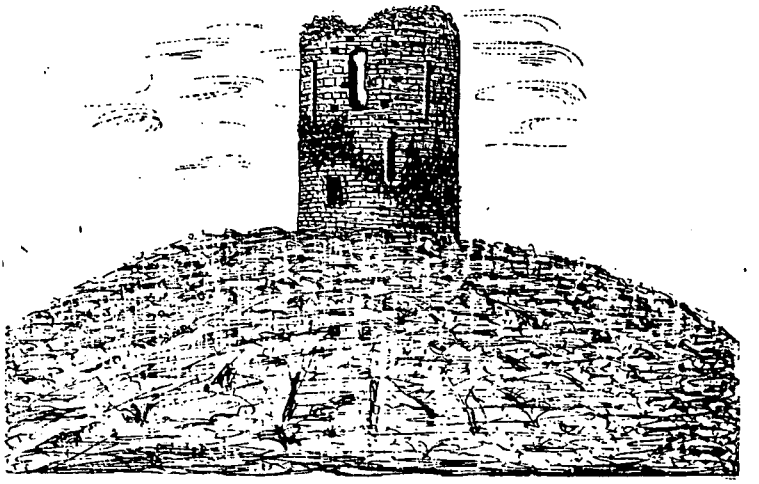

jours appelée la *Tour*. Celle de Soulvache avait 3 m 50 de diamètre et 1 m 50 d'épaisseur. A l'aide d'un canal on pouvait amener l'eau du Semnon dans ses douves et augmenter ainsi sa force de résistance.

Sa hauteur, au moment de sa démolition, était encore de huit mètres, néanmoins sa silhouette féodale et sa solidité n'inspirèrent aucun respect au propriétaire qui s'empressa de vendre les moëllons comme de vulgaires matériaux. Nous

(1) Les autres ouvertures carrées sont récentes et n'ont pas de valeur.

protestons énergiquement contre cet acte de vandalisme absolument inutile. En pareil cas, il serait à souhaiter que l'Etat et le Ministère de l'Instruction publique fussent avertis qu'il y avait lieu de procéder à un classement et de tenter une expropriation par voie d'indemnité.

La commune de Soulvache possédait encore une autre antiquité, je veux dire une chapelle de prieuré dédiée à saint Fiacre et remontant au XIe siècle Elle a été remplacée au XVIIe siècle par un autre édifice de huit mètres de longueur qui n'offre aucun intérêt. MM. Orieux et Vincent ont commis une erreur, dans leur Géographie de la Loire-Inférieure, en signalant une chapelle romane à Soulvache.

M. le Curé a envoyé à la Société Archéologique une notice qui nous paraît donner une physionomie exacte de ce bourg minuscule qui pourtant porta le nom de *ville*. De ce simple renseignement nous déduisons un fait important, à savoir qu'on jugea opportun de fortifier également le siège de la chapelle. Il était prudent d'établir des retranchements sérieux sur un point aussi exposé aux coups des armées qui venaient franchir le Semnon sur les ponts de Soulvache. Toutes les localités renfermées dans une enceinte de fossés prenaient le nom de ville.

Léon MAITRE.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE

DES

VOIES ANTIQUES

Par ÉLIE MENAUT

Je n'ai pas vu les *Vases apollinaires*, je n'ai sous les yeux qu'un fragment et en *fac-simile* de la *Carte de Peutinger*, je n'irai pas à Rome voir les uns, ni à Vienne consulter l'autre, je veux ignorer l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Cosmographie du Ravennate*, je vais seulement essayer de me frayer des chemins avec le *Dictionnaire des Postes* que la destinée m'a confié et les légendes que j'ai glanées au cours de mes déplacements.

I. — LE GLOSSAIRE

a) DÉNOMINATIONS QUI SE RAPPORTENT A DES VOIES ANTIQUES.

De la dénomination cadastrale de certains *chemins haussés* et *hauts chemins* de Haute-Bretagne, je serais tenté de rechercher ces routes sur les plateaux, où les chars ont creusé des ornières que l'on suit encore sur le roc comme à Saint-André-Capcèze, inscrivant là, comme à Herculanum, les 1 m 35 d'écartement des roues — évitant les cours d'eau jusqu'à suivre la ligne de partage des eaux ou ligne de faîte, comme ce *chemin de la Faît* devenu *chemin de la Fée* (en Saintonge), mais suivant toujours la ligne droite, buvant l'obstacle s'il le faut, comme à l'*Encize* — (incisa) à *Vallenaze* (Vallis incisa) au *pas des Lanciers* (l'incisa) à *Eysses* (excisa) ou à la *Trencado de César* (tranchée de César) de Capdenac et généralement, s'il faut s'en tenir à la traduction littérale,

dans toutes les *routes* (ces rupta viæ — de rumpere) qui sont de vrais chemins frayés.

Dans la plaine, les chemins ont été *levés :* c'est la *levée de Saint-Maxire,* dans le Poitou, ou la *lebado,* du Bas-Médoc.

Quant à la structure, elle nous est révélée par la dénomination de *chemins ferrés :* — ferrés en raison des ferriers provenant d'exploitations minières — ferrés en raison de leur solidité — ferrés peut-être aussi à cause de leur couleur qui leur donne l'aspect du fer, comme à Bavay où les cailloux bruns ont pavé des chaussées bruneaux devenues par corruption chaussées Brunehaut (Peiffer).

La voie romaine d'Argenton à Bordeaux était un chemin ferré qui revit toujours dans la rue *Ferrade* de Brillac (Limousin).

Tous ces chemins et sentes *pavés* ou *perrés,* dont des tronçons (chemins de pierre) ont passé dans les noms de Hentven (Bretagne) et de Steen-Strate (Flandre) bâtis à chaux et à sable ont l'apparence d'une muraille (maceria) comme on l'a constaté dans les *Macerais, Mézerais, Mézières.* D'autres ont pu laisser l'impression de carrières de pierre comme à *Caillouel, Chailvet, Chaillevois* (Aisne), *perreux* et perriers.

Bâtis à chaux et à sable non seulement au figuré mais au propre, dans les « *Calciata Viæ* » de Cals de l'Aude, de Calce (P. O.) des Calades de la Régordanne ; « Calciata » devenues par la vocalisation, Cauchies de Picardie, Chaussées de l'Ile-de-France, Caussades du Midi, Chaussades d'Auvergne.

Le vieux français nous a laissé de « larges voies » dans les *liez* et loy (de laya) de Liez, Belloy, Thieuloy, Transloy, Planoy, Tronquoy de Picardie.

D'autres chemins réapparaissent dans *les Voies* (Seine-et-Oise) *La Voie* (Gironde) *Voyenne* (Aisne), *Viais* (Loire-Inférieure). Une voie romaine a dû jadis passer par Bias (Landes), et nous avons là un premier argument en faveur de la formation relativement récente des dunes et des étangs que vient corroborer un rapport de l'ingénieur en chef, en date du 6 décembre 1817, et qui porte : « La lagüe de Bourg-

Vieil est un assez vaste étang et même assez profond qui occupe l'ancien emplacement du village et de l'église de Bias qui subsistait encore il n'y a pas très longtemps, puisque le père du Maire s'y est marié, ce Maire peut avoir 55 ans. » (Cf. la marche envahissante des dunes de Gascogne — Buffault). Le même phénomène a pu s'observer dans la presqu'île guérandaise où « une voie romaine disparaît sous les dunes accumulées de la Baule, pour reparaître à la Ville-Halgan, en Escoublac, et se diriger vers Saint-Nazaire — (Kerviler).

Trois voies surgissent dans *Trévoux* (Ain), Trévise (Plessis-Trévise, S.-et-O.) *Tréviers* (Hérault), Tres vées (Vienne) et dans ce *Col des Trépassés* (trois passages) du Canigou. Par contre, Saint-André (Vendée) n'a jamais eu ses *treize-voies,* mais par *treize voix* de majorité elle a obtenu son indépendance vis-à-vis de Vieillevigne dont elle était une trève : il s'agit ici de « Sancti Andræ tredecim vocibus. » (La Vendée traditionniste).

Les Romains ont observé avant nous que les rivières sont des « chemins qui marchent, » comme pour la rivière *Vie* de Vendée qui comporte tous les accessoires d'une véritable *Via* doublée d'un chemin ferré qui va de Fenouiller à Saint-Gilles, avec le gué romain de *Romanguy* et une tour à signaux : la *Tonnelle* de Fenouiller.

Un des termes génériques les plus caractéristiques est celui d'*estrées* — stras germanique — street anglais. L'abbaye *d'Estrées,* en Touraine, est ainsi nommée de sa position sur la route de Tours à Poitiers — il n'est pas jusqu'à la maison d'Estrées qui ne porte en ses armes : FRETTÉ DE SABLE : ces frettes sont des armes parlantes représentant des chemins qui se croisent — Estrée a d'ailleurs pu se transformer ou se corrompre en : *Estrade* du Midi — Estrée et par tautologie *Cauchie* (Pas-de-Calais) Etreux (Aisne) Etrœungt (Nord) Etretat (Seine-Inférieure) — ou se conctracter en *être* et emporter dans un nom tous les accessoires de la voierie : Etré — au pont (Aisne) — Etre — ville et Etre — ham, Etre

poy, Etre — ferrière. Ce radical — être — a pu à son tour être confondu avec aître = atrium dans Aulnoy — l'Aître primitivement Aulnoy strata ; cette confusion est une règle aux environs de La Ferté-Macé où l'on trouve l'Etre-Clouet, l'Etre-Bernard employés dans le sens de — la maison de Clouet, la maison de Bernard (Peiffer). La Bretagne a son Estrée dans le chemin de l'Estrat (Finistère) des stations de Kerstrat, et un champ de vigne de la Strée en Vertou (Loire-Inférieure).

Jusqu'à preuve du contraire *Strasbourg* reste un point fortifié d'une voie romaine, malgré Strobel qui dérive strati d'un mot franc signifiant argent qui a l'avantage d'expliquer la substitution de Strasbourg à Argentoratus ; mais, cette voie n'en reste pas moins dans les armes de la ville où elle est peinte en rouge, pour mieux rappeler cette voie sanglante ouverte par Attila. (J. Variot. — *Légendes et traditions orales d'Alsace*).

Le terme qui revient le plus souvent est certainement *Chaussée* qui sous ce nom seul et comme commune revient 99 fois. Le nom de Chaussée s'est même étendu à toute une région traversée et l'on a pu dire : Saint-Omer-en-Chaussée, Saint-Just-en-Chaussée (Oise), Noyelles-en-Chaussée, Saint-Vast-en-Chaussée, Fresnoy-en-Chaussée, Estrées-en-Chaussée, Mons-en-Chaussée (Somme). Et ces chaussées seront fortifiées comme il convenait dans un temps où l'on était obligé de voyager en caravane pour avoir quelque garantie : c'est la chaussée de la commune de *Dun*-sur-Auron (Cher), la chaussée du *Catelet* (Aisne), la chaussade de *Bellegarde*-en-Marche, la caussade de *Ligardes* (Gers).

La Bretagne a un nom pour désigner ses chemins : c'est son HENT, et le mérite de la construction en revient à ses chefs ou à des personnages fabuleux nés de l'imagination : (Hent-Ahés, Hent-Conan, Hent-er-Bé).

Un nom des moins usités ou des plus défigurés sous lequel on retrouve encore des voies romaines est celui de *Vereda* (Via) = « perquam veredi vadunt » (Du Cange) qui s'est

contracté en Vréde pour donner *la Brède* (Gironde) après *Varades* (Loire-Inférieure). — Vereda a donné *Varaye* dans le Cahorsin contracté lui-même en *Vayres* dans le Libournais et cela est si vrai que le Varatedo des Itinéraires est identifié à Vayres-Gironde. (*Cf. Bull. Commission arch. de Narbonne,* 1915).

b) Dénominations qui se rapportent aux Accessoires de la Voierie antique.

Malgré tous leurs subterfuges, les anciens n'ont pas toujours pu éviter les passages d'eau : les Celtes passèrent la Corrèze à Brive, l'Allier à Brioude, la Loire à Briare et d'une manière générale tous les cours d'eau dans leurs « *briva* » Les Romains passèrent la Meuse à Maastricht (trajectus ad-Mosa), le Rhin à Utrecht (trajectus ad Rhenum) et la plupart des rivières avec leurs (*Vadum* = gué). Vay — Loire-Inférieure — Boué — Aisne (Bonum-Vadum) et les *Wez* du N.-O. des Ardennes (Regniowez, Renwez, Maranwez) ou les *Pons* et *Poncellus.* — Pons (Aveyron, Charente-Inférieure), Pont (Ardèche, Ariège), Ponts (Manche), Poncé (Sarthe), Poncey (Côte-d'Or), Poncet(Indre), Ponceau (Yonne), Ponceaux (Eure-et-Loir), Poncelet (Marne), Le Ponty (Nièvre). (*Cf. Origine et formation des noms de lieu.* — Cocheris.

Si je relevais dans le Sud-Ouest tous les lieux-dits la *Hitte, hitte, pierrefitte,* la *Fitte,* et si j'identifiais ces *pierres fichées* à des menhirs, le département des Landes plus particulièrement, qui est à peine rosé sur la carte de Mortillet pour la distribution des mégalithes en France, passerait à un rouge qui ferait pâlir l'Aveyron et l'Ardèche ; mais si je mesure les distances entre deux ou plusieurs *hittes voisines,* je les évalue toujours en une ou plusieurs lieues gauloises : ces hittes sont des *milliaires* ou plutôt des emplacements de milliaires, car en ce pays où la pierre fait défaut ces bornes étaient autant de carrières qui ont été exploitées jusqu'à la dernière. Mil-

liaire encore ce *pirmil* de Nantes (pila milliaria) le *Pirmil* (Sarthe). Et non seulement un lieu-dit a pu révéler un milliaire, mais encore l'ordre du milliaire, c'est-à-dire la distance: *Tercis* (Landes) = *tertiis leuca* — *Cartelègue* (Gironde) *quartes* (Nord) = [*quarta leuca*] — *Sixt* = (Ille-et-Vilaine) *Cestas* (Gironde) = [*ad sextum lapidem*] *Voingt* (Puy-de-Dôme) [*Vigenti*] partant de Clermont. Il est même remarquable de voir plusieurs milliaires se succéder comme sur la route de Bourgoin à Vienne dans *Septème, Oytier, Diémoz.*

Ces milliaires enfin ont pu nous guider dans la recherche des limites (*ad fines*) et M. Lièvre a tiré parti de leurs indications pour fixer « les limites des cités de l'Ouest de la Gaule d'après les bornes milliaires, la table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin. » Et milliaires toujours, ces bornes qui ont pu faire appeler des voies romaines des chemins *bornés* ou *boinés ;* mais les véritables bornes, les limites, je les retrouve mieux dans la nomenclature des *ad fines :* Fismes (Champagne), Fains (Eure, Meuse, Calvados), Feins (Loiret, Ille-et-Vilaine), Fins (Somme, Haute-Marne, Doubs), Hinx, Saint-Martin-de-Hinx (Landes), Croix-d'Hinx (Gironde). Ces *ad fines* remplacèrent les « *Icoranda* » qui ne nous en restent pas moins dans Ingrande (Maine-et-Loire et Vendée), Ygrande (Allier), Eygurande (Corrèze).

Il est même tellement vrai qu'Ingrande doit être pris dans le sens de limite qu'un village de ce nom « aujourd'hui du diocèse de Bourges, dépendait autrefois de celui de Poitiers, et qu'il avoisine tellement le diocèse de Bourges qu'une partie du bourg est paroisse de Concremier. » (Lièvre).

Une voie elle-même a pu sur une partie de son parcours tracer une limite (Voie finière de Champagne). Desjardins (Géographie de la Gaule) cite la route de Reims à Verdun qui, jusqu'à la Révolution, séparait le diocèse de Reims de celui de Châlons.

Après les « *Icoranda* » gauloises, les *ad fines* romaines, viennent les *marches* franques, et la Bretagne et l'Anjou pour se limiter ont eu recours à tous ces termes avec Ingrandes,

Saint-Michel-de-Fins, Saint-André-de-la-Marche et Ercé-en-la-Mée.

Quand on observe la fréquence des attaques suivies de vols et d'assassinats commis sur les routes à une époque relativement récente (Louis XIV) : le 14 décembre 1708, le carrosse de Bourges à Paris est dévalisé près de Toury ; le 6 mai 1709, entre 9 et 10 heures du matin, le carrosse de Bordeaux à Paris est arrêté et pillé en Touraine ; le 26 août 1709, à 5 h. 1/2 du soir, la voiture des messageries d'Angoulême est arrêtée près de la Garenne de Bajers, le conducteur et les valets sont assassinés. (*Histoire des Postes françaises*, Belloc), quand on constate dis-je, le peu de sécurité que l'on trouve sur les routes à une époque si rapprochée de nous, on s'explique ce capitulaire de Charlemagne « obligeant ses seigneurs prenant péage à garantir la sûreté des routes depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant » on s'explique mieux encore ces voyages en caravanes qui ont pu faire comparer ces longues théories de pèlerins à des cordons de fourmis et permettre à des étymologistes fantaisistes d'expliquer par *camins d'arroumics* (chemins de fourmis) les *camins roumics* pour camins roumious (chemins de pèlerins) et on comprend ce système de surveillance et de protection organisé dès le principe par les Romains. Ce sont les forteresses de l'Aisne : Arcy-Sainte-Restitue, Vieil-Arcy, Pont-Arcy, Pont-Archer, Archon de racine *arx = forteresse,* les *Castellare,* disséminés un peu partout sous les formes de Cateau, Catelet, Chatelet, Castillon et aussi les Chatelliers en faisant la part des *Chatelliers industriels* (*Cf. Les Chatelliers paroissiaux en Bretagne et la Géographie industrielle de la Basse-Loire.* — M. Léon Maitre). Plus modernes, mais toujours préposées au même rôle, sont les *Gardes, Gardères, Gardettes :* Dans le Cantal une Garde renforce une Salvetat, dans l'Aveyron une Garde protège une Salle avec une route, dans le Gers Ligardes a sa Caussade, dans la Loire une Garde son Perreux et enfin en Dordogne, la Garde de Belvès est un exploratorium de premier ordre.

Il existe enfin d'autres systèmes de surveillance propres à des régions déterminées et sur lesquels le mot définitif n'a pas été prononcé : je veux parler des six tours de guet échelonnées le long de la route qui mène de Banyuls en Espagne, analogues à celle qui devait surmonter le promontoire rocheux de Biarritz qui lui a emprunté son nom d'*Atalaya.* Je veux parler des *Fana* ou *Vernemets,* plus communément appelés piles gallo-romaines qui, pour les uns sont des « *simulacra constructa,* » pour d'autres, des autels élevés aux « *lares viales,* » pour d'autres enfin, des postes lumineux dont procèdent les Tonnelles du Poitou (Cf. Lièvre), et que nous trouvons à Cinq-Mars-la-Pile, Port-de-Piles, Saint-Denis-de-Pile. Je veux parler des *Sauvetats* de Guyenne où l'on a voulu voir des colonies pénitentiaires, des droits d'asile rappelant les aiguilles de Figeac, ou encore des camps en relation étroite entre eux et avec les voies stratégiques comme semblerait le faire supposer la disposition des camps Mimizan = Lüe — Lit-et-Mixe = Lesperon — Saint-Girons = Castets. (*Cf. Port d'Albret.* — M. Saint-Jours).

Le haut-allemand nous a légué un terme « *haga* » dont nous avons fait *haye* en lui gardant le sens d'enceinte mais qui, comme les *Salles,* n'en reste pas moins en relation étroite avec les routes et cela est tellement vrai, que nous avons la haie-pavée en Ille-et-Vilaine, la haie-pellerine dans l'Yonne, tout comme nous avons en Flandre stra-zeele (salle ou château de l'estrée).

Il faut remarquer qu'avec les progrès de la civilisation les routes se dépouillent de leur aspect guerrier et des ordres religieux, en apportant assistance et secours aux pèlerins et marchands, opposèrent l'*hôpital* ou l'*aumônerie* à la *Motte féodale,* mais la transition ne fut pas brusque et l'ordre religieux et militaire de Saint-Jacques de l'Epée rouge (Rubet ensis sanguine arabum) assura la police des routes et la protection des pèlerins ; ceux-ci trouvaient repas et gîte dans les *abergements,* recevaient la passade dans les *aumôneries,* plus tard les *maisons blanches.* Les malades étaient reçus dans

les *hôpitaux, espitau* (la maison dite l'Espitau, à Bourricos (Landes), est un ancien hôpital de Saint-Jean et sert encore d'auberge), mais suivant la nature de la maladie les malades étaient isolés ; les lépreux dans les ty-ru = *maisons rouges,* les *Madeleines,* où ils recevaient les soins des Chevaliers de Saint-Lazare qui ne sont peut-être pas étrangers à la dénomination de ladres de ces malades et de *lazarets, maladries, maladreries, maillardais* de leurs hôpitaux. Les malades atteints du mal « des ardents, » dit « feu de Saint-Antoine » après la création de l'ordre de ce nom, en 1093, par le pape Urbain II, pour les soigner, trouvaient un refuge dans les *hôpitaux de Saint-Antoine,* qui étaient peints en rouge avec des flammes sur les portes. Avec le thème (misellerie) M. L. Maitre découvre une autre pléïade d'hôpitaux dans Missillac, Mésanger, Mouzillon (Mezellorum locus). (*Cf. L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789.* — Maitre).

Toujours dans le même but charitable furent institués les Chevaliers du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem, qui disséminèrent le long des routes tous ces *Temples* et *Commanderies.*

De leur côté, les marchands établirent des entrepôts qu'on désigna d'une racine allemande stapel ou latine *stabula* qui a donné Etaples (Pas-de-Calais), Etaule (Charente-Inférieure), Etauliers (Gironde). Par extension *stabula* signifia aussi, étable, hôtellerie, car de tout temps on divisa une route en *étapes* où les voyageurs purent 1° *séjourner,* ce sont les *mansiones* (de manere = demeurer) et dont on retrouve des vestiges à Mazion (Gironde), Manciet (Gers), Maisons (Marne) primitivement Mansio in Campania, Vieils-Maisons (Aisne), et 2° *changer* les chevaux, ce sont les *mutationes* (de mutare, changer) dont il nous reste Muison (Marne), Mudaison (Hérault) et cette dénomination pittoresque d'une mutatio de la Régordanne qui apparaît dans « Desferro-cabals » ; on a même pu y élever des autels à la déesse des écuries, Epona, comme au relais du Puy-de-Jouer et je me demande si parfois on n'a pas mis ces relais sous le vocable de la

déesse ; je me demande, dis-je, si Upaix (H. A.), Epossius aujourd'hui Carignan, Ippécourt (Epponis-curtis) ne seraient pas des mutationes ?

Il convient de remarquer enfin que les bois ou enceintes sacrées, *lucus* ou *nemets* se rencontraient sur les voies antiques. Benjamin Fillon a étudié la question pour les Lucs poitevins ; c'est dans la même situation que se trouvent Laluque (Landes), le Lucus de Mosconnum — Lugos, le Lucus des Boïates — Lucbardez (Lucus bardorum) ; d'un autre côté, le buis a toujours eu un caractère sacré et c'est là, la raison de la situation le long des voies antiques des *Buxy, Buxeuil, Buxière.*

Enfin, les agglomérations primitives elles-mêmes devaient comme aujourd'hui être distribuées sur le parcours des routes, et quelles étaient ces agglomérations ?

Les *loges* et les *burons* des Gaulois, faits de pierres sèches et recouverts de chaume ou de bruyère. Le vocabulaire poitevin conserve loge avec la même signification et buron qui a pu donner *turne* (pauvre logis) se retrouve dans le gallois bwra et le haut-allemand bur = métairie. (*Cf. Dictionnaire du patois poitevin.* — Lévrier).

Les Forges, premiers établissements industriels. « La véritable étymologie de la Forge est le terme gaulois inconnu aujourd'hui ayant même signification et ayant donné en bas latin Forgia, qui, d'après Du Cange, signifie *fabrica ferraria.* La preuve en est qu'en breton moderne Forge (atelier où l'on fabrique le fer) se dit Forch. » (*Découverte, fouille et étude du souterrain-refuge du Moulin-neuf, à La Roche,* par M. Baudouin).

Et enfin les demeures des chefs ou *Salles,* d'origine tudesque dont une forme (Sallebœuf-Gironde) semblerait accuser une colonie scandinave. Cocheris voit encore l'influence scandinave dans tous les composés et dérivés de *Bord* (maison d'habitation) : Bord, Bords, Bordas, Bordet, Bourdet..., etc.

Nous retrouvons les Romains dans leurs — *Casa — Casalis Casella.*

II. — LE FOLKLORE

Je ne saurais écrire sous ce titre qu'à la façon de Montaigne : « J'ai fait seulement icy un amas de fleurs étrangères, n'y ayant fourni du mien que le mince filet à les lier. »

Les Romains ont-ils tracé les premières routes ? Non, et j'invoque à l'appui de ma négation l'argument philologique de Darmesteter qui classe le terme chemin dans le lexique celtique. Non, et j'en appelle à l'argument topographique de Breuils qui remarque que la Ténarèse de Gascogne traverse un centre celtique (Sos) mais évite les cités romaines, comme Benjamin Fillon releva le caractère celtique des localités échelonnées sur le parcours du chemin Vert (Poitou-Vendée). A défaut de preuves philologiques je pourrais encore me retrancher derrière le pont gaulois de Sainte-Catherine-en-Plouguer (Finistère), signalé par M. du Chatellier.

Mais il faut admettre aussi que les Romains, dans leurs itinéraires, ont utilisé des voies plus antiques, que les Romains ont eu les mêmes besoins et ont connu les mêmes difficultés, de sorte que les principes posés par Sophus Müller dans : « Routes et lieux habités à l'âge de la pierre et à l'âge de bronze, » ces principes, dis-je, d'archéologie préhistorique sont encore vrais en archéologie gallo-romaine, à savoir : routes aux endroits guéables, entre deux gués ou points de passage, sur un sol uni et commode, etc.

Il y a eu simplement superposition de civilisations, phénomène qui se vérifie jusque dans les temps modernes. Il n'en est pas moins vrai que les Romains ont ouvert de nouvelles voies et créé des routes de toutes pièces : à cette époque de centralisation il convenait que tout chemin menât à Rome, et le mérite en a quelquefois même été reporté sur un seul homme : César, Domitien, Gallien ou Aurélien, qui revivent dans les Chemins de César, Voie Domitienne, Cami Gallian, Cami Aurélian.

Ce sont des voies romaines que suivront les pèlerins et

nous voyons même *roumiou*, qui dérive de *romain*, devenir synonyme de pèlerin dans les Camins roumious de Gascogne ou les *Caminus romevus Sancti Jacobi* qui s'identifient aux *Caminus peregrinus* dans les titres. Saint Jacques qui donna son nom aux hôpitaux destinés aux pèlerins, alla même jusqu'à donner son nom aux principales rues par lesquelles débouchaient autrefois les voyageurs arrivant par les voies romaines.

M. Guigue a vérifié pour le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, la loi de superposition des voies de pèlerinages jalonnées par des hôpitaux et des voies antiques.

Il serait facile, surtout à l'aide de la « Carte géographique des Postes qui traversent le royaume de France » dressée par Sanson en 1632, de poursuivre l'application du même principe pour les Chemins des Postes (cursus publicæ) : un tronçon de la route nationale n° 4, de Paris à Strasbourg, ancienne voie romaine, porte encore dans la banlieue de Châlons le nom de rue des — Vieilles Postes.

Parallèlement à ces substitutions de destination, s'opérèrent des substitutions d'appellation : je ne m'arrête pas à la fable des Ponts-de-Cé, mais dans cet *itineris* qu'est la voie Téranèse, les étymologistes ont voulu voir un — iter Cesaræ — un chemin de César, alors qu'il s'agit comme nous l'avons vu d'une voie préromaine et il a suffi que César en ordonnât la réparation pour que tout le mérite en rejaillisse sur lui.

Il a suffi qu'un roi, qu'une reine, que des dames suivissent un chemin pour qu'on en fît un chemin du roi, de la reine ou un chemin des dames : c'est le cas du Chemin des Dames, de l'Aisne, de glorieuse et sanglante mémoire, ancienne voie romaine devenue Chemin des Dames après le passage des filles de Louis XV, allant en villégiature au château de la Bôve. « Plusieurs dossiers des archives de l'Aisne, cotés 425-526-595, relatifs à la réparation des chemins pour le voyage de Mesdames, ne mentionnent point nommément le Chemin des Dames, d'où il résulte que la dénomination est postérieure à ces travaux » (Brun. — *Revue des Etudes historiques*), que

la dénomination est consécutive à ce voyage, mais que ce chemin emprunte une voie antique.

Tous ces chemins furent aussi des routes d'invasion et c'est dans ce sens qu'il convient d'interpréter les désignations de : Chemin des Sarrazins, des Maures, des Anglais, ou cette voie de Barbarie qui allait de Laon à Metz. Mistral rapporte qu' « un tronçon du grand aqueduc qui menait les eaux de Vaucluse dans les Arènes d'Arles est nommé « Ouide di Sarrazin » = pierrée des Sarrazins, parce que c'est par là que les Maures s'introduisirent dans Arles.

Les Maures de la défaite traversèrent la Midouze entre Charitte et Came au « Gouat dous Maures » = gué des Maures.. Dans les fuyards, quelques-uns ont même pu fonder des colonies (quartier du Maure, à Trensacq, Landes) et constituer peut-être les premières branches généalogiques des Morin, Mora, Morié.

Les Anglais ont leurs chemins en Poitou et ils ont parfois signalé leur passage par des actes de vandalisme dont le bois d'Enfiré (Vienne) porte l'empreinte. (Ce bois a vraisemblablement été incendié par les Anglais dont les fire = feux brûlent toujours dans le nom).

Enfin, la querelle de clochers intervient jusque dans l'attribution de paternité des voies antiques : Brunehaut qui a sa tombe et sa fontaine à Laniscourt (Aisne), a son avenue et sa chaussée à Laon, — la reine Blanche qui a ses caves au Mont-Aimé, son château à Lachy, sa maison à Orbais, fit construire un chemin à Barbonne et creuser un canal à Coolus (Marne). (*Cf. La Reine blanche des Légendes champenoises.* — Blondiot). Le prologue de la « reine Jeanne, » de Mistral, dresse le bilan des travaux de la dite Reine en Provence. Dans le Poitou, un chemin est dit de « Saint-Radegonde » parce que c'était la route qui conduisait de Poitiers aux domaines que les religieuses de Sainte-Croix possédaient à Jard, du temps des Mérovingiens. En Bretagne, Ahés, Conan, Chasles, Madame Aléno, la Rohanne, la reine Anne, la Jouyance, ont contribué à doter cette province de son système

routier et parfois dans des conditions difficiles ou mystérieuses. M. de Lisle a rapporté ici même la légende de cette duchesse de Rohan qui voulut avoir un chemin pour aller de chez elle jusqu'à Paris, mais qu'arrivée aux terres de la Motte-Glain, le seigneur ne voulut point laisser passer la route et les travaux n'allèrent pas plus avant. A Lusanger, la Jouyance qui avait entrepris un chemin qui ferait le tour de la terre, s'arrêta pour méditer sur un oiseau mort. (Sébillot).

Dans l'imagination de nos pères, et c'est un fait général, ces travaux de Romains ont souvent nécessité l'intervention du diable, diable bon enfant qui accourt toujours quand on l'appelle, signe des pactes avec les entrepreneurs où la première âme qui passe est toujours l'enjeu, et qui finalement est surpris par le chant du coq ou le premier rayon de soleil, à moins qu'il ne se laisse berner par la substitution d'un animal, chien, chat ou lapin, au chrétien promis. (*Cf. Légendes du Pont du Gard,* de Mistral, *Pont de la Reuss,* de Dumas, *Pont Valentré,* à Cahors).

D'une origine plus obscure mais non moins ancienne sont encore ces routes suivies par des caravanes de marchands : chemins *blatiers* (Champagne) ou routes de ravitaillement en blé, chemins *sauniers,* d'une époque où la mer était le seul grenier à sel, camin de la *Caoutère,* parce qu'il conduisait à Dax, la ville aux sources chaudes — Via *moneta,* ou chemin de la monnaie, parce qu'il se dirigeait vers le pays de l'argent: l'Espagne du xve siècle, péguilheys du Sud-Ouest (pecus, bétail) que suivaient les troupeaux descendant des Pyrénées, analogues aux *Carraires* ou *Chemins* de *transhumance* de Provence et de Dauphiné qui avaient jusqu'à 40 mètres de large, qui présentaient un tel intérêt qu'ils sont déjà l'objet de l'attention de Raymond Bérenger en 1232 et qu'ils feront encore l'objet d'un règlement en 1783. (*Géogr. historique et descriptive.* — J. Fournier).

Les milliaires ont eu aussi leurs tribulations. La masse des uns a tenté les constructeurs et deux d'entre eux montent encore la garde à la porte Saint-Gilles du château de Pons ;

d'autres ont eu des destinées moins glorieuses et se sont noyés dans de vulgaires murailles ; mais quelques autres se sont survécu en passant dans l'onomastique. Je ne reviendrai pas sur les *hittes* et les *pirmils,* les bornes-hautes qui ont pu devenir par corruption des Burnehauts et des pierres de Brunehaut des légendes, comme le bâton de Gargantua (Chazé, (M.-et-L.) ; les pierres de César, en Forez ; bâton de Saint Trophime, en Arles ; masses de Saint Pierre, dans le Lyonnais.

Un autre a subi encore plus profondément cette loi de superposition dans cette borne carrée située entre Saint-Médard et Cadaujac, à 10 kilomètres de Bordeaux, et qui annonce un chemin de Saint-Jacques : cette borne est incrustée sur l'une des faces d'une croix de Saint-André et sur la face opposée du bâton et des coquillles de Saint-Jacques.

Quant aux milliaires qui nous restent en pierre et en place et qu'il faut surtout aller chercher en Provence, quelques-uns exercent la sagacité des préhistoriens avec leurs cupules (comme ceux de Montpaon, de N.-D. du plan d'Ampus de Vérignon, etc.) (*Cf. Les Cupules à l'époque paléolithique.* — Dr Capitan).

Après les traditions relatives aux voies antiques, je vais recourir aux relations et aux traditions qui concernent les grands voyageurs de l'antiquité. C'est d'abord Héraclés qui, après avoir franchi le détroit qui s'est appelé depuis *Portes d'Hercule,* arrive dans la Crau, où il fait tomber sur les Ligures une pluie de ces pierres qui jonchent encore le sol, et va faire une halte, menouha, transcrite dans le nom de *Monaco.*

C'est Annibal qui suivit à peu près le même chemin dont nous possédons les jalons avec le saut et le mur d'Annibau, à Arles-sur-Tech, lou saut d'Annibau (pays de Foix), lous roucas d'Annibal (Languedoc), lou pas d'Annibau (Montfaucon-Gard), l'enciso d'Annibal (col de Roquemaure), la breco

d'Annibau (au Buis-Drôme). [*Cf. Folklore de France. T. IV.* — Sébillot].

> Et ce n'est pas toujours la légende qui ment,
> Un rêve est moins menteur parfois qu'un document.
>
> (L'AIGLON).

Si l'histoire et la légende sont en désaccord sur la situation du vallis Karoli située par l'une au port de Cize et par l'autre à Roncevaux, si l'histoire discute l'authenticité de la Crux Karoli et de la chapelle d'Ibaneta, l'histoire et la légende sont d'acord dans la chanson de geste, sur le chemin suivi et M. Bédier a pu fixer les attaches topographiques de la chanson de Roland, par le secours de la légende : l'Angoumois a ses chemins de Charlemagne, un château de Carles existe toujours à Saillans, dans le Libournais, à Saint-Seurin-de-Cursac, près de Blaye, et sur la route de Bordeaux à Saintes se dresse la garde de Roland d'où le paladin lança son javelot jusques dans les eaux de la Gironde, les tumulus de Belin peuvent bien être les sépultures embaumées de la geste, à Lugos la légende franchit un pas de Charles tout comme à Peyrehorade au débouché d'un chemin de Charlemagne venant de Sordes, et si le rocher de sardoine et le pin funéraire de Roncevaux ne revivent que dans la geste ou le chant moderne d'Altabiscar, nous conservons le souvenir des exploits de Roland dans sa brèche (Roncevaux) ou son pas (Itxassou) ; la Blaye des légendes revendique son tombeau, Saint-Seurin-de-Bordeaux son olifant et Rocamadour sa fameuse Durandal. (On cite trois routes qui menaient des Pays-Bas à Rocamadour).

Je crois avoir déjà fait entrevoir que les routes antiques qui ont été suivies par les pèlerins, par les marchands, ont pu être aussi une voie de diffusion pour un thème littéraire (la chanson de Roland), et M. Bédier, à qui il faut toujours avoir recours dans les « recherches sur la formation des chansons de geste, » le démontre péremptoirement pour les légendes épiques du cycle de Guillaume d'Orange et la Via tolosane : « Avant moi, écrit-il, M. P. Meyer a remarqué que

Garin d'Anseüme tire son nom d'une localité voisine de Narbonne ; avant moi, M. H. Suchier a identifié la terre de Buriene avec Lézignan ; avant moi, M. L. Saltet a remarqué que Martres-Tolosanes se trouve sur l'une des routes qui mènent à Saint-Jacques ; avant moi, M. Ferdinand Lot et M. Baist ont noté que la Tombe-Isoré se trouve sur le chemin de Saint-Jacques » et réunissant ces différents points M. Bédier a reconstitué la voie Tolosane.

Me plaçant au point de vue artistique, j'arriverais aux mêmes conclusions. L'abbé Bouillet a étudié la propagation d'un type d'architecture par les pèlerinages et qui se retrouve à la fois à Sainte-Foy de Conques, Saint-Sernin de Toulouse et Saint-Jacques de Compostelle — et M. Brutails (*Archéologie du moyen âge*) consacre un chapitre aux — échanges d'influences.

Il eût été intéressant de suivre les évangélisateurs en Gaule après le débarquement des Saintes Maries, de suivre saint Saturnin à Toulouse, saint Martial à Limoges, Zachée à Rocamadour, Joseph d'Arimathie en Angleterre. Ont-ils suivi les vallées ou des voies antiques ? Nous ne trouvons de traces que dans le rocher sculpté des Baux. (*Mireille, chant XI.* — Mistral).

Il serait plus facile de suivre à la trace les montures de saint Martin qui ont gravé leurs pas un peu partout, sur les rochers et dans les lieux-dits : sa mule à Ligugé et à Bignoux (Vienne), à Civais (Indre-et-Loire), son cheval à Sainte-Colombe (Doubs), au Frétoy (Somme). [*Cf. Les Rochers à sabots d'équidés.* — M. Baudouin]. Mais quelle est la valeur en toponymie et en préhistoire du terme — pas. — Il y en a plus de 70 en Loire-Inférieure. Le plus souvent il s'agit d'un passage, parfois difficile = (Maupas) ; mais l'éminent préhistorien, M. Marcel Baudouin, a démontré qu'en d'autres cas un pas pouvait révéler un rocher gravé, connu ou caché : gravé d'un sabot d'équidé comme le — Pau de l'âne — de l'Ile d'Yeu, parfois d'un sabot de bovidé comme à Bossignoux (bos signus). Bayart, le coursier des Quatre fils Aymon, a

passé un peu partout avant de perdre un de ses fers à Dortmund, en Westphalie — il a gravé un de ses pas à Dinant (Belgique), il a laissé une empreinte à Berthem, près de Louvain, une autre à Reinold Kirche ; dans la Gironde, il saute d'un seul bond depuis un endroit dit le Terrier, en Saint-André-de-Cubzac, jusqu'au tertre de Fronsac.

Pourquoi d'ailleurs remonter si loin pour fixer des itinéraires, quand je vois dans la « Revue des Etudes historiques » M. Félix Brun poser cette question : « Jeanne d'Arc est-elle passée par le Chemin des Dames ? »

Peut-être pourrions-nous mieux suivre les reliques de nos Saints, grâce aux divers récits de translation. La vénération d'un Saint a pu d'ailleurs aller jusqu'à se traduire topónymiquement dans une plus ou moins longue nomenclature de villes ou villages qui se sont placés sous son vocable : C'est le cas de Saint-Bonnet et c'est en application de ce même principe que le chanoine Fouilhoux (Congrès Archéologique, 1895) a reconstitué la voie d'Aquitaine ; au cours de la translation des reliques du Saint Evêque d'Auvergne, partout où la châsse s'arrêta on érigea un sanctuaire ou au moins une croix, et plus d'une fois même des villages laissèrent leur nom d'origine pour être désignés sous celui de saint Bonnet : Saint-Bonnet-le-Froid, Saint-Bonnet-les-Places (Lyonnais), Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Bonnet-le-Château (Forez). Les Saint-Bonnet sont si nombreux en Auvergne qu'il a fallu, pour les distinguer, les situer par rapport aux bourgades voisines (Saint-Bonnet-près-Chauriat, Saint-Bonnet-près-Orcival, Saint-Bonnet-près-Riom).

Peut-être pourrait-on reprendre le même travail pour la translation des reliques de saint Filibert, de Noirmoutier à Tournus.

Les chroniques rapportent encore que les moines de Saint-Maixent vinrent en grand cortège à la rencontre des restes de saint Léger qui arrivaient par Poitiers et toujours par une voie romaine.

Les pèlerins, qui furent les premiers grands voyageurs,

nous ont laissé leurs guides : « *Le Pèlerin chrestien* — édité à Béziers, en 1672 — des chansons, dont un recueil fut édité à Troyes, en 1718, et enfin des relations dont une, celle de ce paysan piçard, a été transcrite par le baron Bonnault d'Houet. » M. Lavergne a suivi les pèlerins sur les chemins de Saint-Jacques, en Gascogne, mais la « Grande Guide » nous permettrait d' « aller et venir partout le royaume de France. »

La Bretagne a eu aussi son cycle avec le pèlerinage des Sept-Saints, et son chemin de Tro-Breiz ; s'il fallait en croire dom Lobineau le « pèlerinage des Sept-Saints était une dévotion si usitée qu'il y avait un chemin pavé destiné tout exprès au travers de la Bretagne, appelé pour cela chemin des Sept-Saints. » En réalité, et M. Trévédy l'a démontré, ce chemin pavé n'était qu'une suite de voies romaines contournant la Bretagne.

Nous avons enfin les relations de voyage des personnages illustres : ce sont en général d'excellents narrateurs, de fins psychologues, des humoristes, des artistes, mais qui ne peuvent pas nous être d'un grand secours. La Fontaine est encore dans le Poitou, à Chauvigny, qu'il peste déjà contre « les mauvais chemins et l'odeur des aulx, deux propriétés qui distinguent le Limousin des autres provinces du monde. » Malgré les corporations de la Bachellerie, chargées de l'entretien des chemins, qui se maintinrent si longtemps avec (et peut-être pour cela) leurs privilèges, le fabuliste n'eut pas à se louer des chemins, mais leur mauvais état nous a, paraît-il, valu la fable « le Coche et la Mouche » inspirée, dit la légende, d'un incident de route de l'arrivée à Bellac. Il faut enfin reconnaître, une fois de plus, en La Fontaine un grand observateur qui a visité ou contemplé en artiste le château de Luynes et « l'espèce de cale à oreilles des plus mignonnes, bordée d'un galon de trois doigts » portée par la fille de l'hôtellerie de Bellac ; mais avec La Fontaine et son « charretier » nous risquerions de rester embourbés dans nos voies

romaines. (*Cf. Le Voyage de La Fontaine en Limousin.* — M. Jouhannaud).

Autrefois, dans certaines régions de la France, le passant ne manquait pas de jeter sous les espèces d'un caillou son eau bénite des voyageurs à la croix des carrefours, aujourd'hui, et René Bazin en note la coutume pour la Vendée, dans les « Noellet, » il est d'usage pour un cortège funèbre de piquer une croix à tous les croisements de chemins : il en est résulté dans les deux cas des Cairns et des Calvaires. Je viens de voyager longuement, j'aurais voulu observer cette coutume des voyageurs qui est le symbole du progrès, mais j'ai le regret de n'apporter qu'une bien modeste contribution à notre carrefour archéologique.

Elie MENAUT.

NOS HISTORIENS INCONNUS

PAR LÉON MAITRE

Où sont les matériaux de l'histoire ? Ils sont dispersés un peu partout, autant dans les archives ecclésiastiques que dans les châteaux des princes, dans les registres des cours souveraines comme dans les dépôts de la couronne. Tous ces fonds ont été explorés par les Bénédictins chargés de rédiger l'histoire de nos provinces et ont fourni à ces laborieux chercheurs les développements de nombreux chapitres. La France est si riche en informateurs, en écrivains, en rédacteurs de mémoires, en observateurs et en curieux, que les moissonneurs modernes ne sont pas embarrassés pour reprendre à leur tour la noble tâche des chroniqueurs.

Il nous reste un vaste champ à exploiter dans la série gigantesque des registres paroissiaux que la Révolution a pris dans les presbytères pour les transporter dans les Mairies sous prétexte de constituer l'état civil des citoyens. Laissons-les là, si vous le voulez, mais rendons justice aux curés qui les ont rédigés.

Les baptêmes, mariages et sépultures ne remplissent pas toutes les feuilles. Regardez bien les blancs et les marges, vous y verrez souvent une remarque inattendue sur la récolte de l'année, sur les intempéries, les accidents, les travaux de l'église et du presbytère, sur les guerres locales ou étrangères. Quand le prêtre rédacteur a voyagé, il est à peu près sûr qu'il parlera des monuments debout ou renversés de sa paroisse. L'abbé Perret arrivait de Rome quand il écrivit sur son registre de Petit Mars : *vidi delubra seu templi seu palatii in locis de Coussol.* J'ai suivi sa trace et j'ai découvert un

théâtre et un hippodrome dans la forêt de Mars. Je lui dois ma vocation d'archéologue.

La plupart des collections remontent au règne de François Ier, mais elles ne sont pas toutes agrémentées de surprises et de hors-d'œuvre, cependant elles méritent un examen attentif, car le lecteur a la chance, dans bien des cas, de rencontrer un prêtre lettré, prêt à faire quelque confidence à ses successeurs ou à la postérité. De la Nicollière, en 1871, et M. Delattre, en 1909 et 1910, nous ont déjà montré le parti qu'on peut en tirer en nous parlant des registres de Nantes, de Saint-Lumine et de Saint-Herblain.

Aujourd'hui nous étendrons notre horizon.

Les jeunes clercs qui avaient de l'aisance n'hésitaient pas à se mettre en route pour aller suivre les cours des plus fameuses Facultés de théologie et, quand ils avaient conquis leurs grades, ils partaient pour Rome. La Bretagne était un *pays d'obédience,* c'est-à-dire de sujétion directe à la Cour de Rome. La papauté avait imposé à son clergé l'obligation de passer un examen à Rome avant d'obtenir la collation d'une cure ou d'un bénéfice important, cet usage se continua jusqu'en 1740. Pendant six mois de l'année, alternativement avec l'Evêque du diocèse, le Pape pouvait disposer en Bretagne de la plupart des charges ecclésiastiques qui devenaient vacantes. Les candidats attendaient leur tour, se faisaient inscrire, ou sollicitaient des bulles, et quand ils étaient pourvus de leurs titres, ils retournaient dans leur pays, confiants dans la valeur de leur parchemin. Leurs démarches n'étaient pas terminées. Il fallait évincer les concurrents qui, de leur côté, avaient su gagner la faveur de l'Evêque ou de l'abbé ou du patron laïque qui jouissait du droit de nomination. L'abbé Goudal va nous raconter toutes les tribulations qu'il éprouva avant d'entrer dans le presbytère de Saint-Nazaire.

« En mai 1721, je fus pourvu au concours à Rome de la cure de Saint-Nazaire, approuvé au deuxième ordre, un seul étant au premier, je choisis le deuxième du 2e ordre. Fevi qui était avec moi du deuxième ordre étant plus ancien que

moi, d'âge et de domicile à Rome, prit Batz et le Croisic que je n'eusse pas pris. Je laissai, en Nantes, Ligné, menacé du grand procès d'indult qui lors n'étoit pas encore terminé, et qui ne le fut qu'en 1725, étant au Conseil du Roi depuis plus de cent ans. Les Messieurs du Parlement de Paris prétendaient, en vertu d'un indult d'un Pape lors accordé, lorsque la Bretagne n'étoit pas encore réunie à la France, pourvoir aux cures de Bretagne comme ils font en France ; ils ont perdu leur procès avec les Etats de Bretagne. »

« Je laissai aussi les Touches, en Nantes, et Caulnes, en Saint-Malo, pour prendre Saint-Nazaire qui me plaisoit mieux non pour le revenu, mais pour la situation et pour éviter un procès. J'en trouvai un autre qui dura jusqu'en 1724. » Goudal, recteur de Saint-Nazaire.

« Le 14 août 1724, je gagnai enfin mon procès par arrêt du Grand Conseil pour ma cure, qui duroit depuis octobre 1721 contre..... nommé à ma cure par M. Le Pelletier, abbé de Saint-Aubin d'Angers, supérieur de Saint-Sulpice, riche et puissant en Cour, qui avoit pris fait et cause pour lui. Ce procès me coûta en frais plus de 2.000 livres..... Je le suppliai de payer à moi, à mon église, ou à mes pauvres ce que j'avois perdu. Il me répondit que rien ne l'attachoit à moi, à mon église, ni à mes pauvres. » (G. G. 31).

GUERANDE. Privilèges. — Si l'abbé Goudal avait pénétré plus avant dans la région de Guérande, il se serait heurté aux revendications des chanoines de Saint-Aubin de Guérande qui, depuis des siècles, jouissaient d'une prérogative insigne au détriment de l'autorité épiscopale. Ces dignitaires exerçaient un droit de patronage sur la plupart des bénéfices à charge d'âmes, ils choisissaient les titulaires à chaque vacance et leur conféraient l'investiture. L'abbé X, curé de Piriac, ignorant la légitimité de ce droit qui remontait à la fondation même de la collégiale de Saint-Aubin (IXe siècle), et croyant qu'il s'agissait seulement de prétentions contestables, se hâta de protester à la première occasion. Il nous raconte que

l'Evêque étant venu faire sa tournée pastorale dans l'église de Piriac, accompagné de délégués du Chapitre de Guérande, ceux-ci se préparaient à revêtir le surplis pour tenir leur place dans le cortège, mais le curé réclama contre ce cérémonial et persista dans son refus malgré les instances du prélat qui voulait faire de la conciliation. Cette petite scène nous dépeint bien les mœurs de l'ancienne société où chacun tenait obstinément aux privilèges de sa corporation et de son rang, et passait sa vie devant les tribunaux armé d'un sac de titres.

Etabli à Saint-Nazaire, à l'embouchure de la Loire, l'abbé Goudal aurait pu remplir les pages vides de ses registres, d'anecdotes sur la marine,sur les gardes-côtes qui surveillaient les descentes des ennemis, sur les faits de piraterie, sur les résultats de la pêche, il a négligé complètement de promener ses regards du côté de la mer.

PORNIC ET SES COTES. — Son contemporain, l'abbé Le Meusnier des Graviers, curé de Pornic, était au contraire très curieux de connaître tous les faits et gestes de l'administration de la marine, il aimait le monde officiel et se plaisait à suivre tous les mouvements des agents et serviteurs du Roi, de même qu'à leur porter ses hommages. Il a réservé une large place dans ses registres pour nous raconter avec détails deux tournées d'inspection des côtes, qui se passèrent sous la direction du duc de Penthièvre, en 1747, et du duc d'Aiguillon, en 1756. Le lecteur appréciera le récit de ces deux visites autant qu'une aquarelle.

REVUE AU DUC DE PENTHIEVRE. — Le 25 juin 1747, visite du duc de Penthièvre, amiral de Bretagne, à Pornic. « Son altesse sérénissime monsgr Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, amiral et grand veneur de France, lieutenant général des armées de sa Majesté, gouverneur de la province de Bretagne, vint coucher en cette ville accompagné de MM. ses deux premiers gentilshommes.

M. de Saint-Pern, maréchal des camps et armées, M. Pontcarré de Viarmes, intendant de cette province, de M. de Nesmonds, chef d'escadre, de M. de Menou, baron de Pontchâteau, lieutenant de Roy du château de Nantes, de M. de Beauparé, capitaine de ses gardes, de M. de Landal, secrétaire de la Marine, de deux pages, de M. de Créton, son écuyer, de M. de Marolles, lieutenant de vaisseau, de M. de Cresnoy, capitaine de vaisseau, de M. Bigot, inspecteur d'artillerie et d'un ingénieur. »

« Il arriva de Bourgneuf, le 25 juin 1747, à dix heures et demie et monta en ville par Recouvrance. Il avoit à sa suite 6 chaises, 70 chevaux et autant de domestiques. Les milices garde côtes étoient sous les armes et bordoient la haye, depuis l'entrée de la chaussée jusqu'à la maison de la Touche rue d'Apée où logeoit le Prince qui, à son arrivée, renvoya toutes les milices de la capitainerie, à l'exception de la compagnie de cette ville qui monta la garde à sa porte commandée par le sieur des Gasts-Baullon, capitaine, Grasset, lieutenant, et Chevreau, enseigne. »

« A onze heures, le prince vint à l'église avec les gentilshommes de sa suite et monsgr l'évêque d'Apollonie, son confesseur, où il fut reçu, avec le dais, par le sieur recteur qui, après l'avoir complimenté, le conduisit à un *Prie-Dieu* placé dans le sanctuaire, vis à vis l'autel Saint Sébastien où le Prince et toute sa suite entendit la Messe chantée, le Saint Sacrement exposé, avec une dévotion exemplaire. »

« Il donna un louis de 24 livres à la boîte des fabriqueurs, 24 livres à la boîte du Rosaire, 48 livres à l'hopital, autant aux maîtresses des écoles charitables et 24 livres aux joueurs de violon. »

« Après son dinée, le sieur recteur alla l'assurer avec le clergé, de ses respects, selon la permission à luy accordée. Le Prince vint ensuite à vespres et à la bénédiction du St Sacrement. Après quoy, il alla à cheval voir la pointe de St Gildas, comme, après la grand'messe, il avoit été voir la batterie à l'anse de la Noë-Veillar. Il en revint environ 8 heures sans

avoir arrêté à la Plaine, et envoya dire au sieur recteur qu'il lui demandoit la messe le lendemain à 11 heures, à laquelle il assista et à la bénédiction du St Sacrement. »

PASSAGE DU DUC D'AIGUILLON. — « Le 18 mars 1756, arrivée du duc d'Aiguillon et de sa suite composée de deux officiers de marine et de trois ingénieurs..., ils visitèrent toute la côte, le corps de garde de Gourmalon, ordonnèrent une batterie à la Noë-Veillard, des corps de garde en différents endroits, depuis St Brevin jusqu'icy. M. le Duc logea à la maison de la Touche. Il repartit le lendemain pour aller à Bourgneuf, continuant l'examen de la côte avec les chevaux qui furent fournis par les habitants au nombre de 60. Le 20 mars, le duc s'embarqua au Collet dans deux bateaux de la Bernerie et alla visiter Noirmoûtier ainsi que le Pilier, mais, la Mer étant devenue grosse, il revint débarquer à Pornic le dimanche 21 et gagna St Nazaire par Mindin (f° 4). »

1757. Le 28 mai, récit de l'arrivée du duc d'Aiguillon qui logea à la maison de la Touche rue d'Apée. « Le lendemain, jour de la Pentecôte, il vint entendre la grand'messe ; puis, accompagné de M. de Grossolle, de ses écuyers et d'ingénieurs, il passa en revue le bataillon de 500 hommes commandé par M. Charette de Briord, lieutenant-colonel de la capitainerie de Pornic, assisté de M. de Saint Aignan, major. Chaque soldat reçut la solde de trois journées. La Mer étant grosse, le Duc s'en alla avec des chevaux à Beauvoir, puis à Noirmoûtier chez les moines de la Blanche avec le projet de s'embarquer pour le Croisic et les côtes de Basse Bretagne (107). »

Après le type du curé mondain, fonctionnaire, ami des démonstrations militaires et des parades, les registres paroissiaux de Pornic nous offrent le type d'un prêtre qui se pique d'être ingénieur et qui s'intéresse aux progrès de la navigation. L'abbé Galipaud, dernier curé de l'ancien régime, nous raconte qu'il a étudié et préparé un projet de canal destiné à remédier aux ensablements de la Loire et à relier le port de Nantes à

la Mer en se servant du canal de Haute-Perche. Il faisait aboutir ce canal à la baie de Bourgneuf et à Pornic, il avait communiqué ses calculs aux gens compétents et avait rallié beaucoup d'adhérents notamment M. de Brie-Serrant, le duc de Retz, qui s'empara du projet, et en fit sa chose près de l'Assemblée Nationale. L'abbé Galipaud se défend devant la Postérité et réclame la paternité du projet avec l'ardeur d'un homme convaincu d'avoir sauvé la Patrie.

Événements Divers.

Paroisse de **SOUDAN**. — L'amour du clocher ne fait pas oublier aux membres du clergé les événements de la Cour, les armées qui se battent aux frontières, les catastrophes qui désolent le Monde, il en est qui reçoivent des gazettes et les font circuler autour d'eux. Dans les notes de Soudan, petite paroisse voisine de Châteaubriant, je lis des détails que le curé n'aurait pu connaître sans un abonnement à un périodique.

1745. « Le duc d'York sachant que l'Angleterre et surtout l'Ecosse étoit mécontente du gouvernement de Georges de Brunswiq, leur roi, à cause de cette affreuse guerre où il s'étoit engagé pour soutenir la reine de Hongrie, persuadé que, dans cette conjoncture, il pourroit remonter sur le trône de ses ancêtres..., sur la fin de juillet 1745, s'embarqua à Nantes, accompagné seulement de sept gentilhommes, dans un petit vaisseau appartenant au nommé Houeste, marchand négociant de la Fosse de Nantes, originaire par son père du royaume d'Ecosse, arriva heureusement en Ecosse, où étant débarqué, il y fut reçu gracieusement. » Le curé qui nous a conservé ces renseignements précis se nommait Mathurin Monnier et fut curé de Soudan de 1712 à 1765. Pendant le cours de sa longue carrière, il n'a jamais manqué d'insérer, chaque année, dans ses registres de baptêmes, de mariages et de sépultures, quelques réflexions morales et pieuses sur

les principaux événements de l'année. Bien qu'il fût originaire de St Herblon près Ancenis, il portait ses regards fort loin.

Le début de ses notes est marqué par une épitaphe en vers en l'honneur de l'évêque de Rennes, de Beaumanoir, dont il fait l'éloge. En 1718, il invoque le secours du Ciel en vers latins très bien tournés. Une autre pièce est consacrée au triste spectacle de l'incendie de la ville de Rennes. Il enregistre les tenues des Etats de Bretagne, la mort et l'élection des Papes, les guerres étrangères comme les campagnes de Flandre, de Bohême et d'Italie. C'est un patriote. Il n'oublie pas d'ajouter *Dieu soit avec nous,* quand il nous cite la campagne de 1735 en Lombardie.

Après avoir suivi les péripéties de la guerre de sept ans, signalé nos revers au Canada et aux Indes, il pressent que les conditions de la paix de 1762 ne peuvent être que désavantageuses. « Dieu, dit-il, nous fasse la grâce de nous en donner une meilleure dans l'heureuse éternité. » Il cherche l'explication de tant de désastres inattendus, il rappelle les hontes du règne de Louis XV qui appelaient une punition du Ciel, et ne craint pas d'incriminer les ministres chargés de diriger les affaires publiques. « Dieu a permis aux Philistins de nous vaincre par mer et par terre et de nous obliger à leur demander la paix. Le doigt de Dieu a paru visiblement dans le désastre des armées des plus nombreuses, composées des plus braves soldats qu'on eût vus et une flotte supérieure à celle de nos ennemis, le tout capable de faire trembler l'Univers est cependant battu, vaincu, dissipé et anéanti partout, sur terre et sur mer de manière qu'on aurait lieu de croire qu'ils se sont laissé égorger comme des aigneaux. *Non ;* ils étaient tous disposés et résolus de bien faire *s'ils eussent été bien commandés.* Je laisse le reste à deviner à la postérité. »

Récoltes et Disettes.

Paroisse de SAINT-BREVIN. — Ce qui domine toujours dans nos registres paroissiaux ce sont les notes relatives

aux tempêtes, aux orages, aux mauvaises ou aux bonnes récoltes, aux famines et aux ravages des épidémies. Quelques citations montreront aux amateurs de statistique le parti qu'ils tireraient de cette source de renseignements.

Voyez ce que dit le curé de Saint-Brevin.

« 1693, il y a eu une disette générale de froment, seigle, orge, avoine, fèves et vin, les vignes avoient gelé et le vin valoit, dès la moutaison, 40 livres la pipe ; il y eut à la cure 6 barriques de vin de dîme. Le froment valoit, dès la récolte, 16 livres le setier, et après Pasques, il a valu 28 livres le setier, le seigle 21 livres ; il ne se trouva pas de fruit pareillement, les pauvres faisoient du pain de son et de glan ; il en seroit toujours ainsi jusqu'à la récolte de 1694. »

1694. « En cette année, il y a eu disette de foin très grande et l'hiver a duré fort longtemps bien rude. La glace a été deux mois dans la rivière, les neiges ont été fort grandes, le bétail a bien souffert et en est beaucoup mort. Et en cette année 1694, la récolte a été abondante, le froment, 18 livres le setier et 12 livres le seigle ; il est toujours allé en diminuant jusqu'à la récolte de 1695, il ne valoit que 10 livres le setier de froment et 7 liv. le seigle. »

« Dans cette année 1696, il y a eu une grande disette de blé en Saint-Brevin et même les autres paroisses voisines, les herbes avoient ruencé les blés entre autres le gerseau, il y en a qui fauchèrent leurs blés, d'autres les laissèrent dans le champ, entre autres le métaier du bourg. Il n'y a pas été cependant fors chers, le froment jusqu'à carnaval n'a valu le plus que 14 livres, le segle, 9 livres. Les vins ont manqué, il a été fors cher, 30 livres la pipe. »

L'année 1698 n'a pas été moins calamiteuse si nous en jugeons par le registre de la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais.

« En cette année, les vignes ont gelé. Les vins ont valu jusqu'à 100 fr. la pipe et 90 liv. jusqu'au 1er mars 1699. Les bleds ont été passables, néanmoins ils ont été très chers, les seigles

ont été vendus, mesme le jour et feste de saint Honoré de l'année 1699, 14 fr. le septier et 15 le froment. Il n'y a point eu de fruits et les danrées fort chères et les eaux ont esté très grandes vers les festes de Noël 1698. L'isle de Bouin a presque été abysmée d'eau jusqu'à monter sur le toict de leurs maisons. »

Les curés du XVIIe siècle sont moins expansifs que leurs confrères modernes, ils n'ont pas été aussi empressés de fournir des matériaux à la chronique locale, si ce n'est dans les années très éprouvées par le froid ou la famine.

Grands Hivers et Tempêtes.

Paroisse de ROCHEMENTRU. — « En l'an 1608, il fut le plus grand hiver que james home vist, il fist un verrelas, en une nuit, qui dura sept sepmaines. Les bestes furent cinq sepmaines sans panaiger et sans aler dehors..., et néanmoins il fut une bone ané et le blé valest depuis la mi caresme jusqu'à la Saint-Jan, trante souls, et en depuis vint souls. En l'année d'après, il ne fist point d'iver. En l'an 1615, les blés gelèrent et me fut peu de fruits. » Le même ajoute.

« En l'an 1615, ce fut une cruelle année, composée de guerre, famine ,et contagion, tellement qu'il se levit deux contraires au Roy savoir : M. le prince de Condé et M. de Vendosme, à raison de quoi la France fut presque toute ruinée fors les villes et maisons fortes. Ils étoient si longtemps en chacun lieu, que tout estoit infecté, tellement que la contagion se mit emmi les armées, qu'ils mouroient par mulons ensemble les povres gens. »

Paroisse de SAINTE-PAZANNE. — 1608. « On ne pouvoit bêcher dans le cimetière à cause de la gelée qui dura depuis les Roys jusques à la Saint Mathias, la plus extrême que j'aye jamais veu, tant que plusieurs oiseaux moururent de froid. Et n'eschappa guère de merles qui n'en mourussent ; de sorte que l'on fut deux ans après presque sans en voir. »

Les provinces ressentirent aussi le contre coup de la lutte entamée par Richelieu contre les Protestants. Ecoutez le témoignage du curé de Puceul.

Paroisse de PUCEUL. — 1629-1631. « En l'an 1631 et dès l'an 1629, tant avant que pendant que le siège estoit devant la ville de la Rochelle et après le siège, au temps et règne de Louys, appelé le *Juste de Bourbon,* la France ou une partie d'ycelle, sçavoir le Poytou, l'Anjou, partie de la Bretaigne, Le Mans, et plusieurs aultres pays de la France furent tellement affligez d'un des fléaux quy est la famine que mesme en la ville de Nantes et lieux circonvoisins, il mourut une infinité de peuple à cause de la faim. Le boueceau de bled, mesure de Nozay, fut vandu jusques au prix de huict livres deulx sols ; le boueceau de bled noir 4 liv. 10 sous. »

Le curé du Cellier, lui aussi, affirme « que cette année 1631 fut grandement stérile pour le regard du blé, tellement qu'il fut vendu 32 livres le setier à Ancenis au mois de mars. » A Mouzeil, un boulanger, le 26 mars 1631, a acheté le froment 9 liv. 10 sous le boisseau. Le seigle valait 8 livres le boisseau à Ancenis ; l'avoine grosse, 65 sous, la menue, 45 sous, le blé noir, 4 liv. 10 sous, le pois de mer blanc 8 livres, le poyroux 16 liv., les fèves 12 livres, la livre de beurre frais 3 sous. »

Quand on remonte aux collections du XVIe siècle, la rédaction de nos curés est encore plus brève ; c'est à grand peine que nous relevons quelques mentions dignes d'être signalées. Celui de Besné cite la sécheresse de 1578 et la cherté qui en résulta. « Le tonneau de seigle valait 7 livres, un chapon 11 sous. »

A Bourgneuf en Retz, nous rencontrons un curé au cœur sensible qui nous attendrit en nous racontant les conséquences des inondations et les souffrances de ses paroissiens à la fin du siècle.

Paroisses de SAINT-CYR et BOURGNEUF. — 1582. « Le

tan a esté fort pleuvieux et les personnes fort affligées de maladyes de pestillance en plusieurs endroits de ce pays, mesme en ceste ville de Bourgneuf. Et pour servir de mémoyre à ceux qui vindront après nous, je signe la présante. »

1598. « Le jour de saint Silvestre, dernier jour de Décembre 1598, une grande maré et vimer s'afla et creu tellement qu'elle crouya thout les terres et blé des métairyes et anmena thout le sel qui estoit atessé seur les marois et noya plusseurs bestial, come beuffes, vache et brebialle, tant à village des Mayes, Malchousie et les deux rivières des Gemrins que celle de Penymay, et en fonda thoute la basse reue de cette ville de Bourgneuf et aporta le clocher des Cordelliers de Sainct-François de ce dit lieu... Je prierai Dieu nous veille préserver à l'avenir de telle fortune et inconvéniant. — Guillet, recteur. »

Il n'y a pas d'exagération dans ce récit. C'est l'époque où les chanoines de Nantes adressent une pétition à Henri IV pour lui signaler un cyclone qui a emporté dans la Mer « plusieurs milliers d'âmes » et lui demander une décharge d'impôt en faveur du diocèse.

Famine.

Paroisse de SAVENAY. — Le presbytère de Savenay était alors habité par un prêtre qui aimait les bouts rimés et qui s'est amusé à nous dépeindre en vers la famine de 1598, calamité dont je n'ai pas vu la mention ailleurs. Son langage ne manque pas de saveur.

De l'an mil cinq centz quatre vingtz dix-sept
Aux moys de May, Juign et Juillet,
Le septier de seigle valloict comunément
La somme et numbre de trante frans.
Du fourment aussi pareillement,
Le septier valloict trante et deulx frans.

Jamais oncques homme vivant
Ne l'avoit veu valloir autent.
La cherté parmy le munde estoit si grande,
Que jamays homme ne l'avoict veu de cognoissance.
Les hommes, femmes et jeunes enffens mouroinct en divers lieux
De faing, rien ne trouvoienctz pour soustenir leurs pauvres cœurs.
Bourriers agrestes allointz chercher parmi les champs
Ancores trouvoinctz ils peu souvent
Gaingnaige menu à grand cherté,
Que jamays homme vivant ne l'avoict veu si cher.
Le bled noir, le septier, valloict communément
La somme et numbre de vingt et quatre frans.
Et aussi faiczoit le mil pareillement ;
Et aultres gaingnaiges aux priis de l'argent,
Le munde part les foyres et marchez ne cherchoint que du pain ;
Car pour lors anduroinctz grand besoign.
Les pauvres jusques à vingtz lieulx la ronde
Mouroins de faim en grand numbre.
Encorre qu'on eust princt des vivres en grand numbre
Ne rasatiast le pauvre munde.
Priend Dieu et la Vierge Marie
Qu'ilz nous puisse ouster ceste famine,
Et aussi de touttes guerres, pestillance et d'espicdémye
Et nous doinctz son Paradis là sus
Où est chanté : Puer nobis natus. Amen Jesus. Amen.
Maria, Jesus (1).

Intempéries et Hivers notables.

Pour l'histoire du XVIIIe siècle, il existe une telle abondance de notes dans les registres paroissiaux, que nous pourrions fournir une notice intéressante pour chaque année ou peu s'en faut, tant les curés ont été désireux d'instruire la postérité de ce qu'ils ont vu et souffert. Je crois qu'il y a peu de périodes où les calamités publiques, les grands froids, les disettes, les tempêtes, les épidémies, aient autant tourmenté nos populations. Les deux hivers de 1709 et de 1789 sont

(1) Arch. mun. de Savenay, 3e vol. des baptêmes).

célèbres, ils sont connus, cependant nous sommes encore émus par le témoignage des victimes qui en ont subi les morsures.

Paroisse de SAINT-MARS-DU-DESERT. — 1709. « Cet hiver fut donc si violent que de vie d'homme on n'en n'avoit vu un pareil, non quant à sa durée, mais pour ses différentes reprises et la rigueur du froid. Il commença à se faire sentir dès la fin du mois d'octobre 1708 et le soir de la feste des apostres Saint Simon et Saint Jude, le vent s'étant tourné Nord, la pluie qui avoit fait tout le jour se tourna en glace et en neige, si bien que le lendemain matin, tout estoit glacé et couvert de neige. Ce froid ne dura que 7 à 8 jours et le reste de l'année se passa assez doucement. 1709 commença de la mesme façon, mais ce ne fut pas pour longtemps, car le sixième jour de janvier au soir, le vent s'étant tourné au Nord devint si froid, que, le lendemain matin, la glace portoit partout... Enfin, après trois semaines d'un pareil froid, qui alloit toujours augmentant, le dégel vinst. Le froid ayant recommencé au commencement du Caresme et vers la moitié de fevrier qui dura encore plus de 15 jours et avec la mesme violence si ce n'est que le soleil ayant plus de force rendoit le froid plus supportable aux hommes pendant le jour, mais beaucoup plus dommageable à ce qu'il avoit resté de biens de la terre, qui, ne pouvant résister aux terribles nuits qui faisoient alors, périt presque tout, si bien qu'à peine put on recueillir de quoy resemer l'année suivante..., on porta envie au seul secours qu'eussent les pauvres ; on les obligea, soubs de grièves peines, de se retirer chez eux ; et on vit paroître les plus beaux édits du monde pour leur soulagement, qui ne servirent cependant qu'à les rendre plus malheureux. On vouloit que chaque paroisse eut nourri ses pauvres... Vers la saint Jean-Baptiste, il arriva un surcroit de malheurs : les îles de la rivière de Loire promettoient une abondante récolte, mais on fut bien surpris lorsqu'à l'heure qu'on y pensoit le moins, il vinst une crue si furieuse et si haute que tout fust

submergé. L'eau fut fort longtemps avant de se retirer ; il y eut 3 crues de cette nature qui se succédèrent les unes aux autres, de sorte qu'on ne put rien recueillir tout le long de la Loire ; ce qui augmenta beaucoup la misère qui estoit déjà si grande, » etc.

On ferait un recueil assez gros avec les témoignages qui nous viennent de tous les côtés du diocèse.

Paroisse de VAY. — 1709. « L'hiver fut très rigoureux cette année. Dès le mois d'octobre et de novembre, la moitié des vignes gela. Ce premier froid passé, l'hiver recommença à se faire sentir vers la feste des Rois. Ce second froid dura longtemps et cuisit presque tous les grains. Cependant, comme les terres avoient été allégées par le froid, ceux qui semèrent de l'avoine en cueillirent en abondance. »

Paroisse de VARADES. — 1709. « *Nota* que dans la présente année, l'hiver a esté si rude qu'il auroit gelé la plus grande partie des bleds et qu'il seroit survenu une famine générale si l'on ne s'estoit avisé, après ledit hiver, de semer des orges et autres légumes. Et qui mesme les crües ayant regné, elles auroient inondé par trois fois les vallées, et, de plus, qu'il n'auroit pas resté la 30e partie des ceps de vignes, ayant tous gelé, et qu'il ne seroit pas cueilly dans cette paroisse un pot de vin. » Barbin, recteur.

Paroisse de SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX. — « L'hiver de 1709 fut épouvantable, presque tous les blés qui étoient en terre périrent dans cette paroisse. Je n'eus de dixmes de blé que 66 bx, mesure de Châtaubriant. Les arbres périrent, principalement les châtaigners et les noyers. Les jaunays et les noyers périrent presque tous. Jamais homme n'avoit ouï parler d'un pareil hiver. Il commença le jour des Roys et dura jusqu'à la Passion. Il fit du verglas qui fut la cause de la cherté des grains en ce que ceux qui estoient en terre furent tous perdus. »

Paroisse de HERIC. — 1709. « Nous avons eu cette année un hyver si rigoureux que tout a pensé périr. Il est resté très peu de blé, à peine la semance, presque tous les pins, les noyers, les houssains même et une très grande quantité de chesnes sont morts par la violence du froid. Il n'a presque pas resté d'oyseaux, en sorte qu'on prenoit avec la main les oyseaux de proie. Les hommes ont pareillement souffert extraordinairement, car le blé étant aussi rare qu'il a jamais esté, a valu jusqu'à 26 livres le septier, mesure de Nozay. Et comme d'ailleurs l'argent étoit encore plus rare que le blé, c'est ce qui a fait tant souffrir le pauvre peuple dont la plupart ont esté des six mois sans boulangér de pain chez eux. Les plus riches ne boulangeoient que très rarement et encore ne boulangeoient ils que du pain d'avoine. La nourriture commune du pauvre peuple n'étoit que du son qu'ils faisoient cuire avec de l'eau et un peu de lait avec quelques mauvaises herbes qu'ils ramassoient par la campagne, » etc.

Paroisse de SEVERAC. — « 1709. Récit de la plus terrible année qu'on ait veue depuis que le monde est créé, ainsy que je vais dire. Elle a eu troys hyvers : l'un qui commença de la mi décembre 1708 et fut assez grand pour les biens de la terre, le second commença le VIIe Janvier 1709 et dura jusqu'au 27 du mesme mois ; froid si terrible avec la neige depuis le IXe avec grand vent qu'on ne pouvait aller ni yenir. Les oyseaux faisoient pitié. Toutes les alouettes moururent presque ; les merles, les mauvis, les éourneaux et autres petits oyseaux remplissoient les maisons ; les grolles s'entremangeoient. »

« Les grains ne souffrirent pas, à ce qu'on croit, de ce choc mais tout étant mortifié par ce que je viens de dire et le temps étant tantôt pluye, tantôt neige fonduée. Il survint un troisième hyver le vingt-deuxième feuvrier ensuivant qui dura neuf jours. C'était un froid sans pareil, un vent brûlant, les froments moururent, les seigles de même. On vouleut resemer mais cela ne vint pas, et plût à Dieu qu'on eût laissé le fro-

ment car le peu qu'il y en avoit firent merveille, on compta jusqu'à 50 branches d'un seul grain. Les avoines furent merveilleuses et venoient comme pour faire plaisir. Il y eût un particulier des environs qui sema du seigle sur la fin de mars : il fut meûr avant l'autre et très abondant. Les seigles paraissoient peu mais on croyoit avoir my-semence ; il vint des pluyes vers la Saint-Jean qui durèrent très longtemps, tellement que les bouriers les surpassèrent et furent quasi tout péris ; il survint des *béronces* par endroit qui gâtèrent tout, — dans un jour d'un canton il ne paraissoit que deux à trois seillons gastés par cette malignité qui était rongé comme de la craie à la tige du bled, un autre jour il en paraissait davantage de gasté, le lendemain encore plus et ainsy successivement tout le canton : cela fit périr le grain, le pain n'en valloit rien. Pour comble de misère, il vint encore des pluyes, lors de la moisson, qui gâtèrent tout ; on n'avoit pas finy de battre à la fin d'octobre : pour moy j'en avois encore le jour des défuncts ; les grains amassés de la sorte se gâtèrent dans les coffres et greniers.

« On sema des mils et bleds noirs dans les champs où on ne voyoit quasi rien, il y eut des bleds noirs dans les terres à cet effet destinées assez passablement, quasi point de mils.

« Les grains furent chers mais pas comme ils auroient été, à cause de la rareté des espèces causée par les guerres depuis vingt-deux ans. Le bled noir valut 18, le mil 20, le seigle 24 et le froment jusqu'à 30 livres la pochée. Cette paroisse eût une faim sans pareille, 6 à 7 maisons ne pâtirent pas, mais ménageant tout le plus qu'on pouvoit, il en mourut trois à quatre de faim.

« Ce qui augmenta notre misère ce furent ces abondances d'eaux qui couvrirent nos prés, firent périr nos foins : on compta jusqu'à 3,000 bestiaux morts en l'année.

« Des plus riches allèrent à l'aumône partout où ils pouvoient trouver. On força par deux arrests les marchands de Redon à prester du grain pour leur coutumance. Il leur en coûta, beaucoup furent décrétés. Enfin, les pauvres mendiants

d'icy eurent pour 200 livres de l'amende desdits marchands. »

« Ce troisième hyver fit mourir tous les choux.
« Etoit beau fils qui avoit à Pasques une soupe aux choux. »

« Les vignes moururent quasi toutes, du moins les vieilles: de vin, point, par conséquent. Elles repoussèrent par les pieds et jettèrent des lames mais cela ne fit guère. Et, de plus, cette pluye que j'ai dit de la Saint-Jean, fit généralement tout couler. Le vin était hors de prix mais on ne s'en embarrassa pas beaucoup, car il se trouva des cidres par endroit et la misère générale empaîchoit un peu la cherté. »

« Il mourut quantité de pommiers même dans le moys de may tout fleuris, de gros châtaigners, tous les pins, les noiers, les amandiers, beaucoup d'abricotiers, les houx, les espines noires, toutes les ronces. Il n'y eut par conséquent point de meurs ni prunelles. Cela causa un grand dommage à la moysson car les oyseaux qui étoient demeurés ne trouvant point à se viander dans les buissons, se ruaient sur les grains. Les genests eurent le mesme sort, les ajoncs, les bruyères. Il n'y eut par conséquent point de fleurs, les abeilles moururent de faim cependant la cire ne fut point chère depuis 16 à 18 sols la livre. Point de mil. »

« Il n'y ayant point de grain dans les greniers. On pâtit déjà beaucoup, je vous laisse à penser ce que ce sera d'icy à la moisson, les apparences en sont belles, mais nous n'y sommes pas. Les avoines qui ont été si abondantes, comme j'ai dit, vallent aujourd'hui près de dix livres la pochée. Les pauvres se disposent à manger du pain de racines de popites qu'on dit être bonnes pour faire du pain, du moins à empaicher de mourir. Ces popites sont des herbes qui croissent dans les landes, la feuille quasi comme de la porée, une tige au milieu, à peu près comme l'asperge, elle fleurit blanc. Cette herbe a une racine composée de nœuds. »

Les misères de l'hiver de 1789 ont été décrites par beaucoup d'historiens, on sait qu'après un automne très sec il commença à faire sentir ses rigueurs le 22 novembre au soir

et ne prit fin que le 16 janvier 1789, mais on a peu parlé des années 1784 et 1785 qui ont été très rudes nous dit le curé de Saint-Aignan. « La glace fut forte pendant deux mois, la neige fort épaisse pendant sept semaines. Je n'ai coupé les premières asperges que le 20 avril. » Le vent du nord qui souffla pendant six mois continuels causa une grande sécheresse dont les tristes effets retombèrent aussi sur l'année suivante.

Paroisse de **MISSILLAC**. — 1785. « Cette année doit être regardée comme une année extraordinaire ou plutôt comme unique, et Dieu veuille qu'elle le soit. Il n'est pas tombé de pluie depuis le 1er février jusqu'aux derniers jours d'août, toutes les récoltes ont généralement manqué excepté celle du vin qui a été très abondante. La plupart des avoines n'ont pas rendu la semence également que les blés noirs, on a presque recueilli ni lins ni foins ; les légumes même ont été très rares, excepté depuis le mois de septembre. »

« Les foins ont été sans prix, on en a vendu 20 écus les cent livres ; 50 écus le millier, on détruit plus de la moitié des bestiaux par la disette des fourrages. L'avoine a valu, dès la récolte, 15 à 20 livres ; le blé noir 20 liv., le seigle 24 à 25 livres ; le froment plus de 10 écus le boisseau. »

Si nous nous en rapportions au seul témoignage de l'abbé Monnier de Soudan, l'hiver de 1740 aurait été le plus long et le plus dur qu'on ait vu de mémoire d'homme, et « j'ai peine à croire, dit-il, qu'il y ait eu, depuis que le monde existe, une année plus extraordinaire que celle-là. Une gelée âpre et violente commença la veille des Rois et continua pendant deux mois entiers, avec la même violence. Si ce grand froid s'amollit un peu..., un vent âpre et brûlant qui venait du côté du soleil levant, et qui y a resté plus des trois quarts de l'année, fit périr les grains qui avoient résisté. » ....Plus loin il ajoute : « il n'y a pas eu un seul jour où il n'ait gelé à glace, pas même le mois d'août, ce qui a fait périr de froid les arbres. »

Les autres récits sont plus brefs. Celui de Héric insiste surtout sur les désastres causés par les inondations à Clisson.

Cyclones.

Nos curés du XVIIIe siècle ont eu à se plaindre plusieurs fois des intempéries qui ruinent les espérances des cultivateurs, des sécheresses qui tarissent les sources, des grands froids qui suppriment les fruits et les raisins. Tous ces malheurs les touchaient de près puisque la dîme des récoltes était leur principale ressource. Il est dur de voir une barrique toute seule dans son cellier, quand on a recueilli 25 barriques l'année précédente. De 1700 à 1790, ils ont eu à enregistrer au moins 10 années de froid désastreux. Les cyclones n'ont pas été rares non plus sur les côtes de l'Océan. Celui de 1705 nous est rapporté par le curé de Piriac avec des accidents considérables tels que des arbres arrachés, des clochers renversés et des vaisseaux projetés assez loin dans les terres. Ces faits ne sont pas contestables quand ils sont répétés dans plusieurs registres. Voici le récit de Piriac :

1705. « La nuit du 29 au 30 décembre, il arriva une tempeste et un houragan si furieux que tout le monde croyoït estre à la fin du monde par les grans tremblemens qui faisoint frémir et trembler les plus hardys. Car, à entendre les plus anciens, on n'avoit jamais entendu pareille chose. Nostre clocher de prodigieuse hauteur aussi bien que celui de Saint-Aubin de Guérande et plusieurs autres tant de cet évêché que celui de Vennes et autres..., furent renversés. Mais ce qui est le plus surprenant, la Mer fust tellement agitée qu'elle causa une grande mortalité entre Penbœuf et Saint-Nazaire où plusieurs batiments se perdirent avec plusieurs de leurs équipages ; *d'autres furent transportez plus d'une lieue sur les prairies,* et enfin elle inonda des villages en Montoir et Donges où plusieurs habitans périrent avec tout leur bétail estant obligez de monter au sommet des maisons....., tant cet élément était furieux. »

Le curé de Sévérac a été terrifié par ce qu'il a vu de ses yeux.

Paroisse de SEVERAC. — 1705. « Le 29 décembre, il y eut un horagan terrible, les eaux des mares ou viviers cy auprès surmontèrent de 12 pieds. Il se perdit un nombre très grand de vaisseaux de tous les rangs ; il y en eu qui furent portés à plus d'un quart de lieue en terre. Cette tempête renversa quantité de maisons, clochers, moulins et autres édifiees, déracina la plupart des arbres, entr'autres un ourme qui étoit près le grand autel dans le cimetière. Il étoit un des plus bel arbre de la province. La terre trembla. Des tonnerres épouvantables survinrent. Dieu nous garde et vous qui nous suivez, de semblables... »

Le curé de Saint-Cyr-en-Betz a plus de sang froid, il dit simplement :

1705. « Il est à remarquer qu'il est arrivé dans la présente année, le 30 décembre 1705, un *vimer*, autrement un houragant qui a causé une perte considérable qui se monta à plus de 200,000 francs, tant en sel qu'en bled et en bestiaux dans cette paroisse. » Signé Barbot.

La tempête de 1724 n'a pas trouvé autant d'historiens, elle a surtout impressionné le curé de Piriac parce qu'il a été touché violemment dans son église. La plupart des ardoises du toit ont été enlevées et les barques du port chargées de 200 barriques de vin ont failli être culbutées avec leur cargaison. L'alarme a duré 4 jours.

1755. « On essuya à Madrid, le 1er novembre, vers les 10 heures 20 minutes du matin, un des plus violents tremblements de terre qu'on y eut éprouvé depuis longtemps. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'à la même heure et le même jour qui étoit celui de la Toussaint, pendant la grand'messe, ce tremblement se fit sentir dans cette paroisse et autres circonvoisines comme un bourdonnement de carosse. »

Ouragan de 1751

Une autre tempête survint en 1751 et causa une grande frayeur dont les échos nous ont été transmis par des citations répétées et émouvantes.

Paroisse de TREFFIEUC. — 1751. « Dans la nuit du 14 au 15 mars, il s'est levé une tempeste si horrible et un tremblement de terre, que la tempeste a renversé en cette paroisse et déraciné plus de 300 arbres, et, pendant tout le cours de l'année, il a fait des pluies continuelles qui ont emporté notre pont totalement, ruiné les blés, de sorte qu'on n'en a pas serré le tiers qu'on avait coutume de cueillir. Des gelées, qui dans le pays vignoble, ont ruiné les vignes et les châtaignes et les ont rendu si verds qu'ils n'avoient point de qualité et les ont pourtant mis hors de prix. »

Paroisse de SAINT-HERBLAIN. — 1751. « La nuit du dimanche 14 mars au lundi 15 dud mois, entre les 11 heures & minuit, il s'éleva un si grand vent que l'on crut que c'était la fin du monde. Le houragan fut si fort qu'il enleva presque la moitié de la couverture et des lattes planches du clocher et de l'église au Nord. Le vitrage de la grande porte soutenu par des piliers alors de grison, entrelacés de barres de fer, fut entièrement renversé, les vitrages de l'autel de la Vierge et celui de Sainte-Anne furent fort endommagés... Le vent jeta du haut de la nef une croix de grison pesant environ 100 liv., laquelle tombant sur la couverture du chœur fit un grand dégast. Bref, il y eut beaucoup de maisons endommagées, une quantité d'arbres renversés et de conséquence. On en compta à la Bouvardière 1100, et, en beaucoup d'autres maisons, à peu près autant. Et on mettoit la perte de la paroisse à 20,000 écus. »

« Dans cette année, dit le curé de Saint-Sulpice-des-Landes, la nuit du 14 au 15 mars, il fit une tempête qu'on dit être un tremblement de terre. Elle fit tort dans cette paroisse tant

sur les maisons que sur les arbres, de 2,000 livres. On n'avoit jamais veu, m'a-t-on dit, d'hiver aussi pluvieux ; aussi, il n'y avoit point de bled, ce qui causa une cherté et des voleurs en abondance. »

A Château-Thébaud ce sont à peu près les mêmes termes. « Il est arrivé un ouragan des plus violents que personne vivante n'a vu semblable. Du 14 au 15 de mars, depuis minuit jusqu'au point du jour, il a jetté par terre la plus grande partie des arbres fruitiers, a découvert la pluspart des maisons, jetté cheminées, murailles à terre, enfin a déraciné la pluspart des bois et en a jetté beaucoup par terre. On estime la perte à 20,000 livres. »

Paroisse de **MISSILLAC**. — 1751. « Cette année doit être mise au premier rang de celles que Dieu irrité contre son peuple fait couler pour le punir. Elle fut occupée par des pluyes continuelles d'hyver, et, pendant les quatre saisons qui ont causé une disette très grande. Tout a généralement manqué, les grains aux deux tiers, le vin entièrement, le reste des denrées de mauvaise qualité. »

« La nuit du 14 au 15 mars, il y eut un ouragan terrible qui causa des dommages inestimables. Tous les vaisseaux, deux ou trois exceptés, qui estoint à Painbœuf, filèrent sur leur cable et echouèrent ou périrent. La disette s'est principalement fait sentir à Guérande où le sel et le vin ont manqué à l'entier. Au commencement de l'année 1752, la disette a été extrême. Le Roi a donné 12,000 liv. pour les pauvres de Guérande ; le seigneur évêque de Nantes a fait de grandes aumônes à ce canton. Il est venu quantité de cidre du côté de Rennes qui coûtoit 20 et 22 liv. la barrique ; le mauvais vin de l'année valloit 45 livres, le vieux 70 à 75.

Les races futures ne le croiront pas. »

Paroisse de **PORNIC**. — 1751. « Il y a eu très peu de grains, les herbes les auroient surmontés dans les champs. On a été obligé d'en faucher beaucoup. Le vin a été en très

petite quantité partout. Les foins ont été très mauvais. La nuit du dimanche 14 mars au lundi 15, il y eut un ouragan comme, de mémoire d'homme, on ne se souvient pas d'avoir veu un pareil. Sans presque de pluye, après un vent furieux du Sud et de l'Ouest, les vents sautèrent au Nord-Ouest, renversèrent dans la province des arbres sur les haies, dans les jardins, dans les bois et dans les forêts...

« A Pornic, le lendemain matin, les rues étoient pavées d'ardoises et de chevrons tombés, des murs renversés, nulles barques ne furent endommagées dans le port. Le monde étoit plus mort que vif ; le tremblement de terre que l'on sentit pendant la violence du ouragan, mit la consternation dans tous les esprits. On s'imaginoit que la fin du monde commençoit à se manifester. Le clocher penchoit considérablement du costé de l'Est, le vent d'Ouest avoit fait sortir tous les tenons des mortaises, de ce côté... Les gazettes ont fait monter la perte faite à la Mer par ce ouragan à vingt millions. »

Epidémies et Mercuriales

Les épidémies qui se sont traduites par des mortalités extraordinaires ne pouvaient pas échapper à l'attention des curés, ils s'en sont aperçus en enregistrant les cérémonies de sépulture qui s'accomplissaient dans leur église. A part quelques cas de peste signalés en 1627, les décès sont la conséquence de la dysenterie. Cette maladie fit beaucoup de victimes en 1606, 1625, 1626 et surtout de 1630 à 1640. Les années 1657 et 1661 furent encore mauvaises. Si nous récapitulons les mentions du XVIIIe siècle nous ne comptons pas plus de 9 retours du même fléau : 1705, 1707, 1724, 1749, 1759, 1765, 1773, 1779 et 1781. Le mal de gorge a fait périr beaucoup d'enfants en 1744, 1775 et 1788.

En nous parlant des disettes et des famines, les curés ont été amenés naturellement à nous citer le prix du vin et du blé. L'échelle des variations est très accidentée.

Une pipe de vin blanc nantais contenant environ 400 litres vaut 75 liv. en 1725, 60 liv. en 1728, 40 liv. en 1743, 60 liv. en 1747, 130 liv. en 1768, 160 liv. en 1771. Si nous comptons à la barrique nantaise de 220 liv. nous avons les prix suivants : 50 liv. en 1721, 14 liv. en 1744, 16 liv. en 1754, 15 liv. en 1761, 27 liv. en 1773. — En 1710, un pot de vin blanc se payait 20 sous. Quand on buvait du vin de Grave, on le payait le double.

On sait que la contenance du boisseau variait suivant le caprice des seigneurs dans la même région, il n'est donc pas possible d'utiliser en toute sécurité les indications fournies par nos registres paroissiaux sur le prix des grains, cependant les chiffres que nous allons donner nous éclaireront dans une certaine mesure. Une pochée de blé, en 1710, valait à Sévérac, de 16 à 18 livres. En 1709, un boisseau de blé se payait à Ancenis 6 livres.

Quand le seigle valait 37 sous le boisseau, en 1744, on payait le froment 3 livres ; deux ans plus tôt, on payait le seigle 4 livres et le froment 6 livres. Il en était de même en 1746. Le blé noir alors ne dépassait pas 2 livres. Le boisseau de seigle qui valait 18 livres en 1725, tomba au prix de 10 livres en 1774, pendant que le blé noir était à 7 livres. En mesurant les récoltes au setier comme certains curés, nous aurons des proportions égales. Le setier de blé froment vaut à Pornic 17 livres en 1760, monte de 28 à 36 livres en 1770, descend à 30 livres en 1776, pendant qu'à Héric il est à 30 livres en 1769. Le seigle vaut alors 24 livres dans la même localité située au Nord de la Loire à 15 lieues de la précédente.

Ces exemples qu'on pourrait multiplier montrent qu'il y a dans la collection des registres paroissiaux une mine très riche de documents sérieux et que l'entreprise de dépouillement qui est à peine commencée dans quelques départements est digne des encouragements des Sociétés savantes.

L'HERMINE

dans l'Histoire et dans la Légende

L'Hermine a pris dans l'histoire et dans la légende bretonnes une place très importante, et a motivé déjà bien des études. Au sujet des raisons qui l'ont fait adopter comme emblème par le duché et la province, au sujet de l'époque où elle a été adoptée, bien des questions ont été posées qui attendent une réponse. Ce travail n'a pas la prétention de les résoudre ; je me bornerai à les poser à nouveau, dans les termes où elles le sont actuellement, m'a-t-il semblé, et d'en ajouter d'autres.

L'animal « au naturel », sa fourrure, et la couleur blanche qui caractérise celle-ci, mise en valeur par des « mouchetures » noires d'un dessin particulier, ont été ou sont encore considérés comme l'emblème de la Bretagne. Nous étudierons donc l'Hermine à ces trois points de vue.

I. — L'ANIMAL

A. Sa Distribution Géographique et ses Mœurs.

L'Hermine a dû habiter l'Ouest de la France dès les temps paléolithiques : De Mortillet signale ses restes, du Moustérien au Magdalénien, dans la grotte du Placard (Charente).

Par ailleurs, Boyd Dawkins et Reynolds mentionnent sa présence dans le Pleistocène d'Angleterre et de l'Europe centrale.

Actuellement, l'Hermine subsiste dans l'Asie du Nord et dans toute l'Europe, sauf dans sa partie méridionale. En France, elle manque seulement dans les Pyrénées et sur les côtes Méditerranéennes ; dans les provinces du Centre, elle devient de plus en plus rare à mesure qu'on s'avance vers le Sud. Dans l'Ouest, elle n'est pas très rare dans le Maine-et-Loire et dans la Sarthe, et elle est assez commune dans la Loire-Inférieure et le Morbihan ainsi que dans tout le reste de la Bretagne, où elle s'approche même volontiers des habitations.

Lorsque l'Hermine a sa fourrure d'été, elle est d'un brun fauve avec le ventre blanc et le bout de la queue noire ; elle est alors facile à confondre avec la Belette. La fourrure classique, entièrement blanche, le bout de la queue seul restant noir, est la fourrure d'hiver.

Ce phénomène, assez fréquent dans la nature, est un cas de mise en harmonie de l'animal avec le milieu extérieur, de « mimétisme. » L'Hermine, comme plusieurs autres espèces, s'harmonise ainsi avec la neige, lorsque la couleur blanche domine dans le paysage.

Lyddeker remarque que, parfois, le changement de couleur se reproduit en captivité : c'est, sans doute, un exemple de persistance des rythmes physiologiques, sorte de mémoire inférieure que l'on a observée, même chez des êtres rudimentaires.

En Armorique, dans notre climat tempéré, l'Hermine ne devient blanche qu'au cœur de l'hiver, et pendant les années froides seulement. Il en est ainsi en Angleterre ; mais, en Ecosse, elle prend tous les ans le pelage blanc, tandis qu'elle reste toujours plus ou moins brune en Irlande.

Les naturalistes ont observé depuis longtemps le changement de couleur hivernal de l'Hermine : dès le XIIIe siècle, le bienheureux Albert le Grand, ce grand savant méconnu, le signale, mais, d'ordinaire, nos paysans l'ignorent. Ils distinguent l'Hermine blanche d'hiver et le Roselet (Roseren ou Roselen, dans le Calvados et l'Orne), nom que Buffon réserve,

en effet, à l'Hermine en pelage d'été, et qu'on pourrait peut-être rapprocher du mot danois Rasel et du norvégien Ros-Kat donnés comme synonymes par Sonnini. En revanche, ils confondent souvent le Roselet avec la Belette, à qui ils donnent, parfois, le vieux nom de Laitiche, qui a servi aussi à désigner l'Hermine.

Essayons de mettre un peu d'ordre dans cette confusion.

B. L'Etymologie des mots Belette et Hermine

L'origine du mot Belette semble claire à première vue : il paraît être une allusion à l'allure gracieuse de l'animal. En patois de la Loire-Inférieure, on dit aux enfants : « Mon Bellot, ma Bellette », et le terme breton Koantik, qui désigne l'espèce dont il s'agit, n'est qu'un décalque de cette dernière expression. Son nom italien « Bellotula, » semble de même famille, et « Benola, » à la rigueur, pourrait passer pour une contraction, tandis que l'autre terme de la même langue indiqué par Sonnini « Donnola » exprime une idée analogue : c'est dame Belette du fabuliste. Tous ces mots, dont la signification paraît concorder, pourraient bien reposer sur un contre-sens.

On a donné aussi comme origine le latin *meles,* blaireau ; je ne sais s'il faut s'y arrêter. Vulson de la Colombière, racontant l'histoire fabuleuse des origines de l'Hermine bretonne, va nous permettre de poser la question sur un autre terrain. « Une Letice ou Hermine, dit-il, est une bestelette de la forme d'une Mustelle, et que les Latins appellent Letavia ou *Mus ponticus,* comme qui dirait rat de mer. » Je laisse de côté le mot Mustelle ou plutôt Mustèle (Mustela) qui n'a pas passé dans les langues modernes, mais a fourni à Linné le nom générique sous lequel il a groupé la Belette, l'Hermine et les espèces voisines. Quant au rapprochement des mots Belette et Bestelette, que l'auteur semble avoir cherché, il n'est qu'ingénieux.

Retenons plutôt le mot Letice, encore usité en Haute-Bretagne, d'après Sébillot, sous la forme Laitiche. Si nous enlevons sa terminaison en ice ou iche, qui fait songer au diminutif breton en *ik*, le reste du mot, racine venue peut-être de loin avant de s'être implantée et modifiée chez nous, pourrait être rapprochée du russe Latmitzki, du polonais Las-Ka et du danois La-Kat, cités par Sonnini. Et notons en passant que La-Kat comme Ros-Kat est de même genre de formation que Chat-Putois, Chat-Ecureuil, Chat-Tigre, en patois français ; c'est la nomenclature binominale du peuple, qui a précédé celle de Linné.

Si, maintenant, à notre mot amputé de son diminutif, et ainsi réduit à sa racine, nous ajoutons le préfixe péjoratif *Be* signalé par Verrier et Onillon dans les mots besilloux (pour bersilloux, du mot patois bersiller, cligner des yeux), bedasser (ou berdasser), petasser (d'où berdasse, petasse, bavarde), c'est du mot Belette que nous approchons.

On pourrait ainsi, avec un peu de bonne volonté, faire dériver Belette et Letice d'une racine centrale commune, venant du pays des belles fourrures, mais le premier mot aurait subi, en nos pays, l'adjonction d'un préfixe péjoratif, tandis que le second y prenait une terminaison diminutive.

L'imagination de nos anciens auteurs ne se contenta pas à si bon compte : le mot gallois qui désigne l'Armorique et signifie aussi, littéralement, le pays de la mer, est Llydaw. En bas latin on le traduisit *Letavia : Regnum Letaviæ ;* les légendaires eurent vite fait de corriger en *Regnum letaviarum* qu'ils traduisirent sans sourciller royaume des létices ou des Hermines ; et l'histoire de Brutus trouvant à l'embouchure de la Loire un animal de cette espèce, et l'adoptant comme emblème, a bien pu être inventée pour expliquer après coup la traduction de Llydaw par létice.

Cette traduction fautive s'appuyait sur une autre erreur : Pline, copiant Aristote, raconte que les rats du Pont (*Mures ponticî*) (μυρες ποντικοι) sont très blancs et se cachent pendant l'hiver. Quoiqu'il paraisse bien, comme l'indique

Cuvier dans ses notes sur Pline, qu'il s'agisse là d'une toute autre espèce, les vieux chroniqueurs n'ont pas hésité à traduire *mus ponticus* par rat de mer (*mus marinus*) et à y voir nos Létices de Létavie. Le rat de mer, que le roi René possédait dans sa ménagerie, en était un, sans doute. L'imagination des auteurs alla plus loin encore : qui dit rat du Pont dit rat d'Arménie, car le royaume du Pont et celui d'Arménie ont occupé des régions qui se confondent ; au lieu de *mus ponticus* on dit *mus Arminiæ ;* les fourrures de Létice furent appelées (*pelles Arminiæ*), en français fourrure d'ermine. Le trait d'union était trouvé, la confusion était complète. Cette confusion date, sans doute, de lion : les *arminiæ pelles* sont mentionnées dès l'époque carolingienne.

Il est pourtant prudent de ne pas accepter cette étymologie les yeux fermés : au XIIIe siècle, Albert le Grand appelle l'Hermine *eriminium* ou *erinebinum,* et cela nous éloigne de l'Arménie. D'autre part, à des époques plus récentes il est vrai, un autre groupe de mots se fait jour : en 1603, Schwenkfeld nomme notre animal *mustela hermela* ou Hermelin et c'est ce dernier mot qui a survécu en Allemend. C'est au mot *Hermellina* que Du Cange raconte les légendes relatives à l'Hermine ; on trouve aussi Armelin ; l'italien a conservé Armallino ou Armellino. Or, Ermeline est un nom propre : c'est celui que le roman de Renart attribue à la femme de ce dernier. La Belette et l'Hermine ont nom Margotin ou Margotaine dans le nord de la France ; elles partagent ce nom avec la Fouine qui, en Haute-Bretagne, est baptisée Jacques : « Glaume le Leu, Pierre le Renart et Jacques la Fouène sont trois bons gâs. » La létice aurait-elle pris le nom d'Ermeline, comme le goupil celui de Renart ? Le nom d'Hermine a été porté anciennement comme prénom : une Hermine de Lohéac épouse en 1290 Eudon de la Roche-Bernard, voilà un vieil exemple breton ; serait-il possible de découvrir si quelque Hermeline réelle a été la patronne ?

Il existe en Vendée une paroisse qui porte le nom de Sainte-Hermine, mais ce nom n'a jamais été celui du patron

de l'église ; celle-ci est dédiée à saint Hermand « *ecclesia sancti Hermetis.* » Quant à l'Hermenauld, cette autre paroisse vendéenne portait au XIe siècle le nom de Hermenaldus. Le château et la seigneurie de Sainte-Hermine portaient pourtant depuis très longtemps ce nom romanesque. On trouve vers l'époque où la famille de Thouars, suzeraine de ce fief, joua un si grand rôle dans l'histoire de Bretagne, le titre de *dominus de Sancta Hermina.* La confusion plus ou moins volontaire avec le nom du patron de la paroisse, date peut-être de ce temps. Ne trouvant pas de Sainte de ce nom, l'abbé Aillery propose comme patronne possible du château vendéen, sainte Irmine, fille de Dagobert II et abbesse d'un monastère de Trèves. Ne pourrait-on pas se contenter d'une légende ? Vulson de la Colombière raconte qu'une princesse bretonne du nom d'Hermione, accusée faussement dans sa vertu, après avoir prouvé son innocence en marchant impunément sur des charbons ardents, aurait pris comme emblème la fourrure blanche « mouchetée de menus floquets noirs » à laquelle elle aurait donné son nom. Conte de ménestrel sans doute, bien fait pour charmer des gens en quête d'un nom et d'une légende pour leur château. Peut-être est-ce de ce vieux thème littéraire, autant que du conte hongrois cité par de la Nicollière, qu'est sortie la devise moderne « *potius mori quam fœdari* » que je n'ai pas rencontrée dans les Bestiaires. Il serait très difficile de savoir si quelque fait réel a servi de base à l'histoire de cette Hermione. Une dame de Châteaubriant mentionnée dans le Cartulaire de Redon ; Emma, fille de Richard II de Normandie et qui épousa successivement Ethelred et Canut; enfin Iscult, dans le roman de Tristan, subirent toutes trois impunément l'épreuve du feu pour la même cause ; mais on pourrait trouver d'autres faits analogues..., même pour le cas d'Iscult envers qui le fer rouge fut singulièrement indulgent.

C. L'Hermine, animal symbolique.

Brutus, chassé de Troie puis d'Italie, avait abordé à l'em-

bouchure de la Loire ; à Saint-Nazaire, dit Alain Bouchart ; au Croisic, prétend d'Argentré. Il était en Bretagne, pays auquel il donna son nom, et dormait sur le rivage, appuyé sur son bouclier, lorsqu'une hermine « s'y vint reposer et lui fit mille caresses ; » ce fut là un bon présage puisqu'il conquit le pays. « Dès lors Brutus quitta le Lion dragonné qui était son premier intersigne » et prit comme armes la figure au naturel de cette létice.

Je n'ai pas eu le loisir de rechercher dans quel roman Vulson de la Colombière comme d'Argentré, et, avant eux Alain Bouchart, ont puisé cette histoire qui complète la confusion des mots Llydaw, Letavia et Létice, en faisant de l'Armorique le royaume des Hermines et en plaçant la légende au bord de la mer quoique l'hermine soit fort peu aquatique et qu'au Croisic comme à Saint-Nazaire, les hivers étant fort doux, elle doive prendre bien rarement son pelage blanc. En tout cas la légende était oubliée ou tombée dans le discrédit au XVIIIe siècle au point qu'Ogée, qui signala pourtant la découverte à Saint-Nazaire de corps de géants casqués, n'en parle pas.

Elle n'était pas bien ancienne non plus : elle est inconnue de Nennius et de Geoffroi de Monmouth : ces auteurs ne mentionnent pas l'hermine ; et dans les prophéties de Merlin, œuvre de ce même Geoffroi, dont la vogue fut si grande au moyen âge, l'Armorique, plusieurs fois citée pourtant, n'a pas d'animal symbolique près du dragon rouge breton et du sanglier de Cornouaille. A l'époque de Geoffroi, tandis que nous voyons Henri Plantagenêt, le Lion de justice de la prophétie, dans sa lutte politique contre sa bru Constance de Bretagne qui venait de donner à son enfant le prénom d'Arthur, provoquer la découverte à Glastonbury du corps de ce roi Arthur que l'Armorique voyait renaître, aucune propagande contraire, basée sur l'histoire Armoricaine de Brutus et de son hermine, ne semble lui avoir été opposée par la duchesse ou par ses partisans. Il faudrait sans doute chercher cette légende de l'hermine dans quelque Brut postérieur. Deux

cents ans après pourtant, l'Hermine est considérée comme l'animal symbolique traditionnel du duché : en 1381, Jean IV crée l'Ordre de l'Hermine dont le collier est orné d' « ermines passantes avec collier et chaines branlantes. » Le prince donne au château de Vannes, qu'il fonde, le nom de château de l'Hermine, et probablement à la ville de Vannes ses armes, chargées elles aussi d'une Hermine au naturel; et dès lors ces mêmes hermines passantes se voient sur certaines monnaies et certains jetons de Bretagne. Ce qui n'empêchera pas les légendaires de s'efforcer de donner, à l'ordre national une antiquité fabuleuse, attribuant sa fondation, comme Albert de Morlaix l'a fait, au roi Hoël le grand, le cousin d'Arthur. Sur le tombeau de François II de Bretagne, Michel Colomb a sculpté, sur le pilastre qui séparait primitivement les deux statues de roi représentant saint Salomon et saint Judicaël d'après les dessins d'une des planches des chroniques d'Alain Bouchart, statues aujourd'hui déplacées, une hermine passante sur un bouclier, c'est-à-dire les armes de Brutus. S'il n'y avait d'autre raison, celle-ci suffirait presque pour faire présumer la nationalité bretonne d'un sculpteur aussi bien informé et aussi chauvin.

En 1505, la reine Anne, à l'occasion du pèlerinage qu'elle fit au Folgoët, fit en Basse-Bretagne un voyage qui fut un triomphe. A Morlaix, la réception fut magnifique : des personnages, étagés sur des branches garnies de feuillages, représentaient la longue suite de ses ancêtres, depuis les rois de la légende ; la ville lui offrit des cadeaux : un navire enrichi de pierreries qui lui rappelait la Cordelière, alors en chantier, et qu'elle venait de visiter, « une Hermine apprivoisée, blanche comme neige, ayant au cou un collier de grand prix ; ce petit animal regarda la Reine, sauta de dessus son bras sur son sein, ce dont elle s'épouvanta un peu ; mais le duc de Rohan, qui se trouvait tout près lui dit : « Madame, que craignez-vous, ce sont vos armes. » Cette histoire est ainsi contée par Albert de Morlaix, bien au courant des traditions locales. Par malheur, le voyage avait lieu en plein été, vers la fin d'août

je pense, et, à cette époque, les hermines sont brunes comme de vulgaires belettes. Les Morlaisiens auraient-ils donc indignement trompé leur souveraine ? La bête blanche n'était, je le crains, qu'un furet ou même qu'un putois albinos. Qui sait ? on avait peut-être poussé l'astuce jusqu'à lui teindre le bout de la queue en noir.

Le frontispice des « Illustrations de la Gaule et singularités de Troyes » dédié à Anne de Bretagne, quelques années après, par Jean Lemaire de Belges (l'impression du livre date de 1512 et 1516) représente la reine en Junon (*dive Junoni armoricæ sacrum*) avec devant elle, trois jeunes filles entre des lis et un paon ; l'une tient par un ruban une hermine apprivoisée avec un riche collier, très reconnaissable à son corps blanc et à l'extrémité de sa queue noire. Ce dessin, qui est peut-être l'œuvre de Perréal ou de Bourdichon, a-t-il été fait d'après l'hermine de Morlaix ?

Dans le trésor de la Cathédrale d'Angers existe une tapisserie exposée actuellement au Musée de l'Evêché sous le n° 88 sur laquelle on voit, au premier plan, un petit chien griffon à longs poils, lion en miniature, aboyant contre un animal qui semble, à première vue, être une hermine ; mais cet animal a le poil long et le museau très pointu, il n'a pas de poils noirs au bout de la queue, et surtout il a les yeux rouges : c'est un albinos, sans doute un furet. La tapisserie a été faite pour le maréchal de Gié, Pierre de Rohan, qui n'aimait guère Anne de Bretagne. Je laisse à d'autres le soin de rechercher s'il n'a pas fait mettre là une malice à son égard.

L'emblème breton ne semble pas avoir été compris d'une façon bien précise hors de nos frontières et de l'entourage de nos ducs : une tapisserie de Bruges, qui passe pour commémorer le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, montre sur le bras de la Reine, un petit animal dressé sur ses pattes de derrière avec la queue relevée en panache, qui ressemble plutôt à un écureuil. Louis XII, lors de son expédition contre les Gênois, fit exécuter pour la Reine un manuscrit composé d'épîtres écrites pour la circonstance et illustré par des

peintres Italiens ; or, en regard d'un épître en vers, de Jean Marot, le miniaturiste représentant Anne de Bretagne dans sa chambre, a couché sur le pan de sa robe une sorte de petit chien blanc. Plus tard, à Blois, sur le manteau de la cheminée de la salle des fêtes, dite aujourd'hui, à tort, salle des gardes, à la salamandre de François Ier fait pendant, à l'intention de la reine Claude, un animal qui ressemble presque autant à une levrette qu'à une hermine. C'est un symbole aussi mal caractérisé qui orne une des portes d'Azay le Rideau, datant, elle aussi, du début du règne de François Ier.

Je ne sais si l'Hermine a été importée à Ferrare par la duchesse Renée, mais, en Bretagne, elle ne disparaît pas avec l'indépendance du pays. Après que, en 1532, la réunion définitive eut été reconnue par les Etats, le dauphin François, couronné duc à Rennes, reçut des bourgeois une hermine d'or entre six lis entourés de la couronne ducale, et, en 1551, la ville de Nantes donna à Catherine de Médicis une hermine dorée. L'animal symbolique subsiste au XVIIe siècle sur les jetons des Etats, mais, en 1689, il est couché, endormi sous les rayons du soleil : *dum lucet, quiesco,* dit l'exergue.

La devise *potius mori quam fœdari* l'accompagnait souvent depuis le XVIe siècle ; elle avait été introduite en France, semble-t-il, à cette époque, et prise à un autre Ordre de l'Hermine que le nôtre, créé à Naples au XVe siècle ; d'après d'Argentré, on la lisait au château de Blois. Elle semble empruntée à quelque bestiaire, l'un de ces recueils d'allégories poétiques analogues à nos modernes « Langages des Fleurs. » Une légende héraldique hongroise, citée par de la Nicollière, en fait mention ; toutefois, au XIIIe siècle, ni le bestiaire divin de Guillaume de Normandie, ni Albert le Grand n'en parlent.

Les romantiques la reprirent au début du XIXe siècle et, avec elle, l'hermine « au naturel » revint à la mode ; c'était un merveilleux sujet de romances pour les celtomanes et les néogothiques.

II. — LA FOURRURE

L'Hermine symbolique n'est pas seulement un animal, c'est aussi une fourrure. Nous avons vu les *pelles arminiæ* usitées comme fourrure précieuse dès le temps de Charlemagne. Au XIIe siècle, l'évêque de Rennes, Marbode, dans son épître en vers à la B[e] Ermangarde d'Anjou, duchesse de Bretagne, parle des fourrures d'Hermine et des gardes brillamment parés de sa cour :

Quisquis habet vivens deserit et moriens
Arminiæ pelles exornatique satelles.

Peut-être n'y a-t-il dans ce rapprochement qu'une allusion banale au luxe de la Cour d'Alain Fergent ? *Pellibus ejus,* dit Albert le Grand 100 ans plus tard, *decorantur hi qui in vestitu gloriantur.*

La fourrure cousue en forme de vair qui double le manteau ducal d'Alix de Bretagne sur le sceau qu'a publié de la Borderie en est sans doute..., ou en est l'imitation, car dans notre région où l'hermine blanche est rare, on a dû toujours chercher à la remplacer par des fourrures plus communes : le terme de Chat-fourré que Rabelais applique aux juges et celui de peau de lapin dont se servent nos étudiants pour désigner les épitoges de leurs professeurs répondent à de vieilles réalités.

Nous avons cité plus haut la légende de cette princesse bretonne nommée Hermione qui, reconnue pure par le jugement de Dieu, avait pris comme emblème la fourrure blanche, mouchetée de « menus floquets » noirs à laquelle elle aurait donné son nom. Vulson de la Colombière cite un autre conte rapporté par de la Nicollière : une princesse bretonne, exilée en Ecosse avec ses enfants, portait un manteau d'hermine ; ses fils reviennent en Bretagne et s'y couvrent de gloire sous le nom de Chevaliers aux Hermines. Cette épithète est de même ordre que tant d'autres : Chevalier au Lion, du roman

de Chrétien de Troyes, Chevalier à la triste figure, de celui de Cervantès.

Mais il est intéressant de voir l'origine de l'hermine, emblème national de la Bretagne, liée au pays d'Ecosse où les clans se distinguent entre eux par les couleurs de certaines pièces de l'habillement.

Nous trouvons dans Alain Bouchart une autre histoire qu'illustre une des gravures de l'édition de 1514 : le roi Arthur, combattant à Paris contre le géant Flollo, aurait été protégé par la Sainte Vierge qui couvrit son bouclier d'un pan de son manteau d'hermine ; en reconnaissance, Arthur prit l'hermine pour ses armes et fit bâtir Notre-Dame de Paris. Ce roman est brodé sur la vieille tradition galloise d'après laquelle ce prince portait sur son bouclier une image de Sainte Marie. Mais il faut songer aussi à la construction de Notre-Dame de Nantes, par Alain Barbe Torte, après la victoire miraculeuse due à la protection de la Sainte Vierge. C'est là une des homologies que l'on peut constater entre les victoires d'Arthur et celles du restaurateur de la Bretagne, comme d'Espinay en a relevées à propos de la légende des comtes d'Anjou. Il faut songer que les trouvères comme nos modernes chansonniers adaptaient leurs chansons de façon à intéresser et aussi à flatter leurs auditeurs ou leurs hôtes.

Le bouclier d'Arthur avait nom Prydwen (priveyn dans le texte d'Alain Bouchart) et les vieux conteurs désignaient sous ce même nom sa barque merveilleuse. Son épée Calibourne, son casque orné d'un dragon, sa lance et son manteau Gwenn complétaient son équipement légendaire. Une barque montée par Viviane et Morgane l'avait emmené dans l'île d'Avallon tandis que son épée avait brillé un instant avant de disparaître sous les eaux, et les Bretons attendaient son retour malgré les railleries des Français, malgré surtout les efforts des Anglo-Normands qui avaient feint, sous Henri Plantagenêt, de retrouver son corps, et sous Richard Cœur de Lion, son épée, offerte par ce roi à Tancrède de Sicile. Lorsqu'on voit, sur le vieux sceau de la Prévoté de Nantes attribué au

XIIIe siècle finissant, un guerrier monté seul sur une barque pavoisée, le casque orné d'un cimier bizarre, brandissant son épée et tenant en main son écu, sur le fond échiqueté duquel est posé un franc quartier d'hermine, tandis que deux lunes et une étoile paraissent au Ciel, n'est-il pas permis de songer au retour du roi légendaire, sur le casque duquel se dressent le col et les deux ailes du dragon rouge breton, montant sa barque magique, brandissant son épée retrouvée, porteur d'un écu aux armes de Dreux recouvert en partie d'un pan du manteau de la Vierge, tandis que les astres s'ébranlent au ciel comme il est prédit à la fin de la prophétie de Merlin ? Si telle n'a pas été l'intention du graveur, au moins peut-on croire que c'est là ce qu'y devaient voir nombre de Nantais patriotes du temps.

III. — LES COULEURS DE BRETAGNE

On ne compte actuellement en blason que deux « fourrures » : le vair, formé de pièces égales, blanches et bleues (argent et azur), rangées alternativement, et l'hermine, blanche, à mouchetures noires de forme particulière auxquelles on donne abusivement le nom d'hermines (argent et sable). Mais, à l'origine, les fourrures utilisées étaient plus nombreuses : ce qui a formé l'émail rouge, le gueules, était d'abord constitué par de petites peaux de rats teintes au minium (les gueules) *murium rubricatas pelliculas quas gulas vocant* (St Bernard, t. I, p. 664). Il faut remarquer à ce propos la fréquence du gueules associé à l'hermine sur les blasons bretons : ce serait une association de fourrures blanches à mouchetures et de fourrures teintes en rouge. Une mouchetture d'hermine de gueules, sur champ d'argent signalée par Paliot (Laforêt Mauvoisin, en Boulonnais) pourrait être une peau entière passée au minium.

Une grande quantité d'autres blasons ont le gueules associé à l'argent sans mouchetures, comme ceux de Dol, Avaugour, Châteaubriant et Dinan anciens, Rougé, Bain,

Vitré. Fourrures blanches et rouges peut-être ? Sur celui de Dinan ce blanc se charge, à partir de 1238, de mouchetures noires, et l'argent devient hermine.

Sur un autre blason de 1238, celui de Dorrays (Auray ?) le gueules est associé au vair.

L'émail noir ou sable était tout d'abord la peau de la marte zibeline, qui a encore conservé, en Angleterre, son ancien nom de sable. Owenn, fils d'Urien, qui est Yvain, le chevalier au Lion de nos trouvères, passait, aux yeux des bardes gallois du moyen âge, pour avoir inventé l'art de fourrer les manteaux de marte et de faire des gants de peau (Cf. Mabinogien ed. Rhys, note d'Evans, p. 358).Mais après que la Russie fut submergée par l'invasion Mongole, et que l'Orient eut été fermé à l'Europe, l'usage de la fourrure de zibeline, mal remplacée par la marte et la fouine, disparut, et son nom resta seulement attaché à l'émail le plus foncé du blason.

Le vair désigna tout d'abord les fourrures de couleurs variées, cousues entières et alternant (*varia*). Ce nom fut appliqué aux peaux de petit gris, livrée d'hiver des écureuils dans le Nord : dos gris un peu bleuté et ventre blanc, cousues en deux pièces que l'on faisait alterner, dos et ventre. Il fut traduit en blason par des couleurs alternant, bleu et argent, enchevêtrées de façon que l'on reconnaît encore, dans la forme stylisée, les cuisses tenant au dos, et la face interne des pattes de devant, tenant au ventre. Au XVIIe siècle, le mot n'était plus guère en usage, et Perrault écrit pantoufle de verre, ce qui n'a plus aucun sens, lorsqu'il raconte l'histoire de la pantoufle de Cendrillon.

L'hermine était employée rehaussée de mouchetures noires, constituées, disaient les uns, par la touffe de poils noirs de la queue de l'animal même, et, disaient les autres, par des fragments de peau de mouton noir. M. de Lisle du Dreneuc a montré que, sur les plus anciennes fourrures d'hermine du blason breton, on reconnait parfois, au lieu de ces « menus floquets noirs, » des peaux entières de cette couleur, cousues un peu à la façon du vair. Il semble bien même,

d'après ses remarques, que ce soient ces peaux entières, noires, dont la forme, modifiée peu à peu à la façon de plus en plus décorative, a donné naissance aux « mouchetures d'hermine » plus modernes.: peaux de sable, c'est-à-dire de zibeline, appliquée, sur la fourrure blanche et lui donnant l'aspect d'un « vair » d'argent et de sable ; et l'on pourrait décrire les armes de Bretagne de cette façon paradoxale : d'argent, chargé de fourrures entières de sable.

Des dessins de ce genre n'étaient pas ignorés des Celtes du haut moyen âge : Romilly Allen (*Celtic art in Pagan and Christian times*) figure des plaques d'argent découpées de triangles presque juxtaposés et alternants, laissant paraître le noir du bois ou du cuir situé au-dessous. Ce motif rappelle celui de la mosaïque romaine des Cléons, figurée par M. Chaillou dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, en 1893.

Le nombre de ces fourrures noires a pu varier comme leur forme : Alain Bouchart, du bourg de Batz, comme on sait, donne à Conan Meriadec un écu d'argent chargé de 10 mouchetures d'hermine posées 4, 3, 2 et 1 : ce sont les armes de Guérande, qui sont parfois décrites comme chargées de mouchetures posées en losange.

Le vieux contre-sceau de la ville de Nantes ne porte que deux mouchetures, en forme de peaux entières, accompagnant de chaque côté la barque des bateliers de la Loire.

Paliot, généalogiste du XVIIe siècle, prétend, sans dire sur quoi il se fonde, qu'avant ces armes modernes, la Bretagne porta « de sable à la croix d'argent » puis « d'argent à la croix de sable, » enfin « d'argent semé de croisettes de sable. » Les soldats bretons avaient comme insigne une croix noire ; et lorsque le franc archer de Bagnolet aperçoit cette croix sur le dos d'un épouvantail de chennevière, — « par le sang-bleu, crie-t-il, c'est un Breton ! » Cette croix noire, cantonnée d'une moucheture d'hermine, forme les armes du Croisic. La livrée ducale était blanche et noire ; ce sont là toujours les couleurs du blason de la ville de Rennes. Mais c'étaient aussi

les couleurs de Nantes, quoique le rouge domine sur son écusson ; les archers municipaux étaient vêtus de blanc et noir, et lors de l'entrée des grands personnages, le bouquet obligé, offert par une petite fille que le roi ou le ministre embrasse selon l'usage, était entouré de rubans blancs et noirs « couleurs de la ville. »

Les voiles des nefs, sur les écussons des anciens ports du duché : Nantes, Morlaix, Hennebont, sont bien d'hermine ; l'écusson de Brest est parti d'hermine et de France ; nous avons vu des mouchetures sur ceux du Croisic ou de Guérande, et l'on sait que les navires avaient souvent leurs couleurs ou leur blason sur leurs voiles : c'est encore ainsi que, parfois, les bateaux de pêche se distinguent suivant leur port d'attache. Mais les navires se distinguaient aussi par des enseignes ou des pavillons : sur une gravure éditée par de la Nicollière et représentant les armes de Nantes, gravure imprimée sur un placard du XVIIIe siècle, mais dont le style semble bien plus ancien (XVIe peut-être), tous les pavillons portent la croix noire. Serait-ce le pavillon breton ?

Quoiqu'il en soit, et quelle que soit la forme des taches noires qui varient, de la fourrure entière, rappelant le vair, aux « pals » comme à Rennes, et aux croix, les couleurs bretonnes semblent toujours être le noir sur un fond blanc.

Or, dans le recueil des mabinogion du livre rouge d'Oxford, le conte intitulé le *Rêve de Ronabwy,* dont l'objet principal semble être la description de couleurs de chevaux, d'armes, d'équipements, d'écharpes et de pierreries, on lit un passage curieux. Ronabwy, un contemporain et partisan d'Henri Plantagenêt, rêve qu'il assiste à la bataille de Badon, un des hauts faits d'Arthur, et voit arriver les contingents alliés. D'après la traduction de M. J. Loth, son compagnon et lui « aperçurent deux armées se dirigeant lentement vers le gué. L'une avait l'aspect d'un blanc éclatant ; chacun des hommes portait une manteau de « paile » blanc avec une bordure toute noire ; l'extrémité des genoux et le sommet des jambes des chevaux étaient tout noirs, tout le reste étant d'un

blanc pâle ; les étendards étaient tout blancs, mais le sommet était tout noir. (La traduction de Lady Guest porte : And their banners were pure white with black points to them all). — Iddawc, dit Ronabwy, quelle est cette armée d'un blanc éclatant là-bas ? — Ce sont les hommes de Llychlyn, et leur chef est March, fils de Meirchiawn ; c'est un cousin germain d'Arthur. »

Le roi March ainsi désigné est le légendaire roi de Cornouaille qui figure dans le roman de Tristan, et M. Loth fait remarquer que les noms de March et de Meirchion sont aussi des noms bretons armoricains. Le conteur Gallois est excusable d'avoir écrit Llychlyn, qui veut dire Scandinavie (Lady Guest traduit Norway) où il semble plutôt, étant donné le nom du roi, qu'on devrait lire Llydaw, c'est-à-dire Armorique : car la Cornouaille anglaise est hors de cause par le fait que Kadwr, comte de Cornouaille, est nommé plus loin dans le texte, et que Caradwc Vreichvras (le Brise-Bras de la légende normande), beau-père de March, est nommé immédiatement auparavant. Les Gallois du XIIe siècle, et l'allure politique du conte fait supposer qu'il a bien pu être écrit à une époque toute proche de celle de son héros Ronabwy, les Gallois confondaient aisément les Armoricains avec les nouveaux envahisseurs Normands, d'autant mieux que Guillaume le Conquérant et ses successeurs, dont ils étaient les puissants auxiliaires, tenaient à les mettre en avant, pour légitimer leur conquête aux yeux de la population Britannique. Voilà peut-être un exemple de blanc à taches noires servant à caractériser les Bretons d'Armorique avant Pierre de Dreux. Fourrure, étoffe ou émail, ce seraient déjà les couleurs de Bretagne.

La bannière qui avec le glaive était l'insigne usité au couronnement des Ducs dès le temps de Jean Ier (Cf. dom Morice, preuves 1,846), était peut-être déjà noire et blanche, — et la bannière d'hermine que tient Ste Ursule derrière la duchesse Anne, sur la miniature de son livre d'heures, en serait la forme plus moderne.

Il serait donc intéressant de grouper, quelle que soit la forme des pièces qui les composent, toutes les armoiries blanches et noires de Bretagne et de Grande-Bretagne, pour voir si l'on ne pourrait pas rattacher les plus anciennes au type primitif. Qu'elles soient vairées d'argent et de sable comme celles de Pestivien (XIVe siècle), Chailly, la Coudraye, Carn, ou celles des Estanton, en Angleterre; au beffroi (vair à 3 titres) d'argent et de sable, comme celles de Verdelin, en Angleterre encore ; losangées d'argent et de sable comme les armes anciennes de Rezay (1260), celles des Ezebret, Keravin, Kercoint, Leslein ; burelées d'argent et de sable, comme celles des Pinel (XIIIe siècle) ; échiquetées d'argent et de sable comme celles des la Houssaye, écartelées d'argent et de sable comme celles des Raguenel (XIIIe siècle) et des Sévigné (XVe siècle) ; d'argent à la croix de sable comme celles des du Dresnay et peut-être des de St Yvon ; d'argent avec des pièces quelconques de sable comme Léon, Duguesclin, de Boutteville, de la Ferrière, de Kerouartz, Le Voyer, du Fresne, d'Appigné, Lenfant, de Liscoët (celles-ci appartenant à un capitaine des francs archers de Bretagne en 1582). Il faudrait même rechercher les couleurs primitives de celles données seulement comme de vair, comme Lohéac et Blain au XIIIe siècle (ces dernières armes chargées d'un croissant)

Certaines de ces armoiries ont pu demeurer sans suivre la mode, mais d'autres ont pu se transformer à mesure qu'évoluait la forme de la moucheture noire, aussi ne faudrait-il pas négliger celles qui portent l'hermine sous sa forme moderne, en fourrure ou en mouchetures isolées.

La famille de Derval, qui prétendait descendre des anciens souverains de Bretagne, portait par permission du duc Arthur II, disait-elle, quoique cette prétention ait été révoquée en doute par dom Morice, l'hermine écartelée sur ses armes d'argent à trois fasces d'or. Cela prouverait qu'Arthur II qui ne portait lui-même que le franc-quartier d'hermine sur son écu familial de Dreux, aurait considéré l'hermine comme l'insigne national breton ; mais les remarques de M. de Lisle

du Dreneuc sur les monnaies de ce duc, où apparaît le franc-quartier de Limoges, lors de son mariage avec l'héritière de ce comté, semble bien mettre ce dernier fait hors de doute.

Les Marzan, dont le château, où mourut Arthur II, passait pour avoir appartenu aux rois de Bretagne, portaient d'hermine losangé de gueules, comme les Coatevez. Les Rieux, qui tiraient leur origine d'Alain le Grand et des comtes de Vannes, portaient contre-écartelé d'hermine sur le tout de gueules à deux fasces d'or. Les de Plœuc, se rattachant au roi Gradlon et aux comtes de Vannes, comme les d'Auverné, portaient « chevronné d'hermines et de gueules à 6 pièces. » Les de Rostrenen qui prétendaient avoir fourni à la France, sous Louis le Débonnaire (!) son premier connétable, portaient d'hermine à trois fasces de gueules ; ce sont les armes des Marzé.

M. de Lisle du Dreneuc a montré que les alliances ducales, sous Arthur II et Jean III, se traduisaient sur les monnaies par des francs-quartiers se surajoutant au franc-quartier d'hermine, signe de l'alliance de Pierre de Dreux ; plusieurs apanages, comme Richemont apanagé sous Arthur II en 1305, puis pour le futur Arthur III en 1393 ; Limoges, apanagé de façon très passagère sous Jean III en 1312 et Etampes apanagé, plus tard, pour Richard, fils de Jean IV, ont porté l'hermine à bordure de gueules d'après Paliot. Les armes coupées d'hermine et de gueules pour le Vendômois, données par ce même Paliot, dateraient peut-être du mariage d'Alix de Bretagne avec Bouchart VI de Vendôme, en 1320.

On donne souvent à la vieille branche cadette de Penthièvre d'azur à 3 gerbes d'or, que Paliot prétend être des armes anciennes de Bretagne. C'aurait été l'écu de Ranulfe de Chester, le mari répudié de la duchesse Constance qui fut l'un des chefs de l'armée que le roi d'Angleterre Henri III envoya à Pierre de Dreux contre la France en 1230. Et notons à ce propos que ce n'était pas sans motif qu'Henri Plantagenêt avait imposé cette alliance à la veuve de son fils : Chester,

qui est Caerleon Gawr, passait, au dire de certains trouvères, pour avoir été la capitale d'Arthur, au lieu de Caerleon sur Osk, et on a vu avec quelle opiniâtreté les Plantagenêt s'acharnaient contre l'espoir des Bretons de voir renaître Arthur chez eux.

Quoiqu'il en soit de ces armoiries, certains fiefs de Penthièvre ont porté l'hermine ; Lamballe, par exemple, et les Quillenec, de la branche d'Avaugour, qui portaient, en 1356, d'hermine au chef de gueules chargé de 3 fleurs de lis d'or, au lieu d'argent au chef de gueules, armes d'Avaugour. Les Boisboissel, dont le fief s'étendait anciennement sur la ville de Saint-Brieuc, ont porté « d'hermine au chef de gueules chargé de 3 mâcles d'or, » c'est-à-dire de Bretagne au chef de Rohan : si l'on ne tient pas compte des mouchetures et des mâcles, ce sont encore les couleurs d'Avaugour. Les « fuseaux d'hermine » de Dinan, d'argent sur le sceau de 1197 signalé par de Couffon, se changent en hermines sur l'écu de Richard de Dinan au tournoi de Compiègne en 1238. Les d'Acigné, issus d'une branche cadette de Vitré, ramage des comtes de Rennes, portaient d'hermine à une fasce de gueules ; ce furent de vieux fidèles de nos Ducs, défenseurs de Constance et d'Arthur contre Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre. Ces armes sont également celles des Pontsal et des La Roche Jagu ; il serait intéressant d'en étudier l'origine.

D'où viennent les armes au champ d'hermine des Le Voyer, des Kervazdoué, et celles que les Tinteniac adoptèrent après une alliance avec les Quimerch ? Les bandes d'hermine et de gueules de Trélever, les chevrons d'hermine et de gueules de Trécesson et de Lorgeril? L'hermine frettée d'azur de Ploret ? Les mouchetures en chef de l'écu de Kerguelen ? La croix d'hermine de Kaer, de La Haye, les trois écussons d'hermine des Coëtlogon, des Le Prestre ? Les quintefeuilles d'hermine d'Ancenis, de Serent Tromeur ? Les besans d'hermine de Bodégat ? Certains proviennent peut-être de transformations de l'argent, comme nous l'avons vu pour Dinan. D'autres, comme c'est sans doute le cas pour l'hermine en

chef ou partie de plusieurs villes bretonnes, sont peut-être tardives. La date de l'apparition de l'hermine serait intéressante à fixer pour chaque cas.

L'hermine apparaît en Angleterre sous le règne d'Henri III, c'est-à-dire au temps de Pierre de Dreux, comme en Bretagne; et l'on sait qu'à cette époque, le Duc appela des armées anglaises en Bretagne dans sa révolte contre la France. On la voit en particulier sur les armes de Robert de Tateshale « eschéqueré d'or et de gueules, al chef armines, » de John de Neville Cowerde « masculé d'or et de goules ung quartier de hermyne. » Il faudrait examiner si ces chevaliers ont eu des relations avec l'Armorique.

Je ne puis que signaler ici toutes ces questions sans me hasarder à les résoudre, n'étant point compétent.

Nous avons pu constater que, si l'hermine « au naturel » c'est-à-dire l'animal désigné sous ce nom à la suite des nombreuses confusions romanesques que nous avons passées en revue, n'apparaît sans conteste comme emblème national breton qu'à la fin du XIVe siècle, la fourrure blanche mouchetée de noir qui porte le même nom constituait les armes bretonnes certainement au temps d'Arthur II et, selon toute apparence, dès l'avènement de Pierre de Dreux. A cette époque elle se montre en même temps sur différentes armoiries bretonnes, comme sur celles de Dinan où elle se substitue au blanc pur, et sur des armoiries anglaises; ce qui rend bien peu admissible qu'elle ait été considérée par le duc Pierre comme son emblème personnel ; l'analogie avec le vair des Coucy, sa famille maternelle, signalée par de la Nicollière, n'est qu'une coïncidence, sans doute, et coïncidence bien peu nette.

Les taches noires ont varié de forme : peaux entières de « sable » ou « floquets » de poils appliqués sur la fourrure blanche ; mais ce qui n'a pas changé, ce sont les couleurs : le blanc relevé de noir. Or ces couleurs étaient bien probable-

ment, dès le XIIe siècle, nous l'avons vu, les couleurs bretonnes ; jusqu'à une époque récente elles ont servi à distinguer les soldats bretons et ont été conservées par les deux principales villes du duché.

Couleurs de clan, plutôt qu'insigne personnel de nos Ducs, et sans dessin précis, il est compréhensible qu'on ne les reconnaisse pas sur les dessins des blasons qui ornaient la tombe de Constance et d'Alix, à Villeneuve. Liées au nom de l'hermine et à la légende Arthurienne dès cette époque, il est très admissible au contraire que Pierre de Dreux, pour se rattacher à cette légende, les ait prises sur son écu, non en brisure, mais en franc-quartier, comme l'a dit M. de Lisle du Dreneuc.

G. FERRONNIÈRE.

15 Mars 1920.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES

De Mortillet : Insuffisance de la faune comme base de classification pour les stations quaternaires, A. F. A. S. Reims, 1907.

Boyd-Dawkins : Sur les Mammifères pleistocènes que l'on trouve associés à l'homme en Grande-Bretagne, *Congr. internat. d'anthropol... et d'archéol. préhist., Paris, 1867, pages 89 et 308.*

Boyd-Dawkins : British pleistocène mammalia ; *Paléontographical. Soc. 1878.*

Reynolds : The pleistocéne mammalia ; mustelidæ ; *Paléontographical, Soc. 1911.*

Lydekker : Royal natural history, vol. 2.

Beati Alberti magni opera omnia ed. Vivès, 1891, vol. XI et XII.

Bouvier : Les Mammifères de France, 1891.

Buffon : Histoire naturelle, éd. Sonnini, Paris, an VIII.

Buffon : Histoire naturelle, éd. Cuvier, Paris, 1830.

Vulson de la Colombière : La Science héroïque.

Verdier et Onillon : Glossaire étymologique et historique des parlers et patois de l'Anjou, Angers, 1908.

Pline l'Ancien : Histoire naturelle, traduite et annotée par Cuvier, éd. Panckoucke, vol. VI.

Schwenckfeld : Theriotropheum Silesiæ ; Leipnitz, 1603.

Sebillot : Traditions de la Haute-Bretagne, vol II, 1882.

René Vallette : Sainte-Hermine et son canton, Fontenay-le-Comte, 1899.

Albert Legrand, de Morlaix : Vie des Saints de Bretagne Armorique.

Alain Bouchart : Grandes Chroniques de Bretagne, éd. des *Bibliophiles Bretons.*

Ogée : Dictionnaire historique de Bretagne, Nantes, 1778.

GEOFFROI DE MONMOUTH : Historia regum Britanniæ ; trad. anglaise d'Evans, introduction de L. A. Paton, 1911.

BIGOT : Monnaies de Bretagne, 1857.

DE LA NICOLLIÈRE TEJEIRO : Le Livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes.

Chan. DURVILLE : Procès-verbaux de la Soc. Archéol. de Nantes, 1916.

Chan. DURVILLE : Le Chercheur des provinces de l'Ouest, 1900.

LES MABINOGION : Ed. J. Loth, 1913.

LES MABINOGION : Trad. et notes de Lady Guest, édités par le rev. W. Williams.

DE LA NICOLLIÈRE TEJEIRO : Inventaire des Archives communales, tome I, 1888.

PALIOT : La vraye et parfaite Science des Armoiries, éd. 1895.

DE COUFFON DE KERDELLECH : Recherches sur la Chevalerie du duché de Bretagne, 1877.

DE LA NICOLLIÈRE TEJEIRO : L'*Hermine,* Revue de Bretagne et Vendée, 1871.

DE LISLE DU DRENEUC : L'*Hermine* et ses origines, Vannes, 1893.

DE LA NICOLLIÈRE TEJEIRO : Etudes héraldiques, l'*Hermine,* Soc. Archéol. de Nantes, 1893.

(ANONYME), a glossary of terms rised in Héraldry, Oxford and London, 1894.

CHAPELLE SAINT-YVES

Le duc Jean V avait une dévotion particulière à saint Yves: il voulut reposer après sa mort près du tombeau de ce Saint ; aussi pouvons-nous sans témérité adhérer à la tradition qui attribue à Jean V la fondation de la chapelle dédiée à saint Yves, dans notre ville. Ce sanctuaire s'élevait près du pont actuel de l'Ecluse, au bas de la rue de la Boucherie, à droite, en sortant du pont (1).

Chaque année, l'Université de Nantes venait en procession solennelle à cette chapelle, le jour de la fête de saint Yves, qu'elle avait choisi pour patron.

Par une transaction du 24 novembre 1768, la corporation des bouchers obtenait du Général et du Recteur de Saint-Similien (2) l'usage de cette chapelle toute proche des boucheries et des halles établies sur le pont qui reliait la rue des Halles à la rue de la Boucherie. Chaque dimanche et aux fêtes gardées, les bouchers y faisaient célébrer la Messe. Comme la chapelle du xve siècle tombait de vétusté, ils voulurent la réparer à leurs frais. Le 26 février 1776, M. Lebreton de Gaubert, recteur de Saint-Similien, posait « la première pierre en plomb du portail, réédifié, dit-il dans le procès-verbal, par le corps des maîtres-bouchers de cette ville. » Le 16 août de l'année suivante 1777, il revenait bénir solennellement la chapelle restaurée et embellie par la communauté des maîtres-bouchers « qui a exhaussé le sol d'icelle, fait un nouvel autel, supprimé les deux petits, et payé quelques autres réparations qui y étaient nécessaires. »

La Révolution ne devait pas tarder. L'an IV de la République, les commissaires chargés d'inventorier les biens ecclésiastiques visitent ce pieux sanctuaire et nous en laissent la description suivante :

(1) Voir le plan ci-joint dressé par M. le Commandant Denès, d'après un ancien plan de Nantes.

(2) La chapelle Saint-Yves dépendait du territoire poroissial de Saint-Similien.

« Ladite chapelle consiste dans un seul tenant, n'ayant « aucuns collatéreaux, étant renfermée par quatre murs, « comme suit, savoir : le mur de fassade, sur la rue des « Halles, est revestu en pierre de taille et décoré par un ordre « d'architecture, et un frontispice au-dessus ; dans lequel « mur est pratiquée la porte d'entrée de la chapelle et au- « dessus de ladite porte est un grand vitraille dont les « vitrages sont en mauvais état. »

« Dans le mur du fond de ladite chapelle, vers Nord est « un grand vitrau, donnant sur la cour de la maison de la « citoyenne Segrétin, lequel mur nous a paru privatif à ladite « chapelle. »

« Le mur de longueur vers orient nous a paru aussi pri- « vatif à ladite chapelle ; et le mur de longueur vers occident « nous a paru mutuel et commun avec la maison de la « citoyenne Marie. »

« Ladite chapelle est couverte d'ardoises formant deux « égouts..... »

« Ladite chapelle est lambrissée par un lambris en « planches de sapin et au-dessus de la porte d'entrée, et « dans la chapelle est une tribune en bois, avec appui et « balustre en bois, avec plancher de chesne : on monte à « cette tribune par un petit escalier en bois pratiqué en dans « de ladite chapelle. Le carrelage, dans toute l'étendue de « ladite chapelle est en mauvais état. »

« Elle a 1078 pieds carrés de superficie, y compris l'em- « placement des murs ; 21 pieds à prendre du carrelage jus- « qu'au dessous du comble de la charpente non compris « l'élévateur de chaque pignion. Elle est estimée 9.810 livres.» (Archives Départementales, série Q 778).

Ce procès-verbal annonçait la destruction de cette chapelle. Elle a disparu, comme tant de souvenirs de notre histoire nantaise ; mais le culte de saint Yves lui survit et, récemment, lui a été dédiée une des chapelles absidiales de la Cathédrale.

Ferdinand BRAULT.

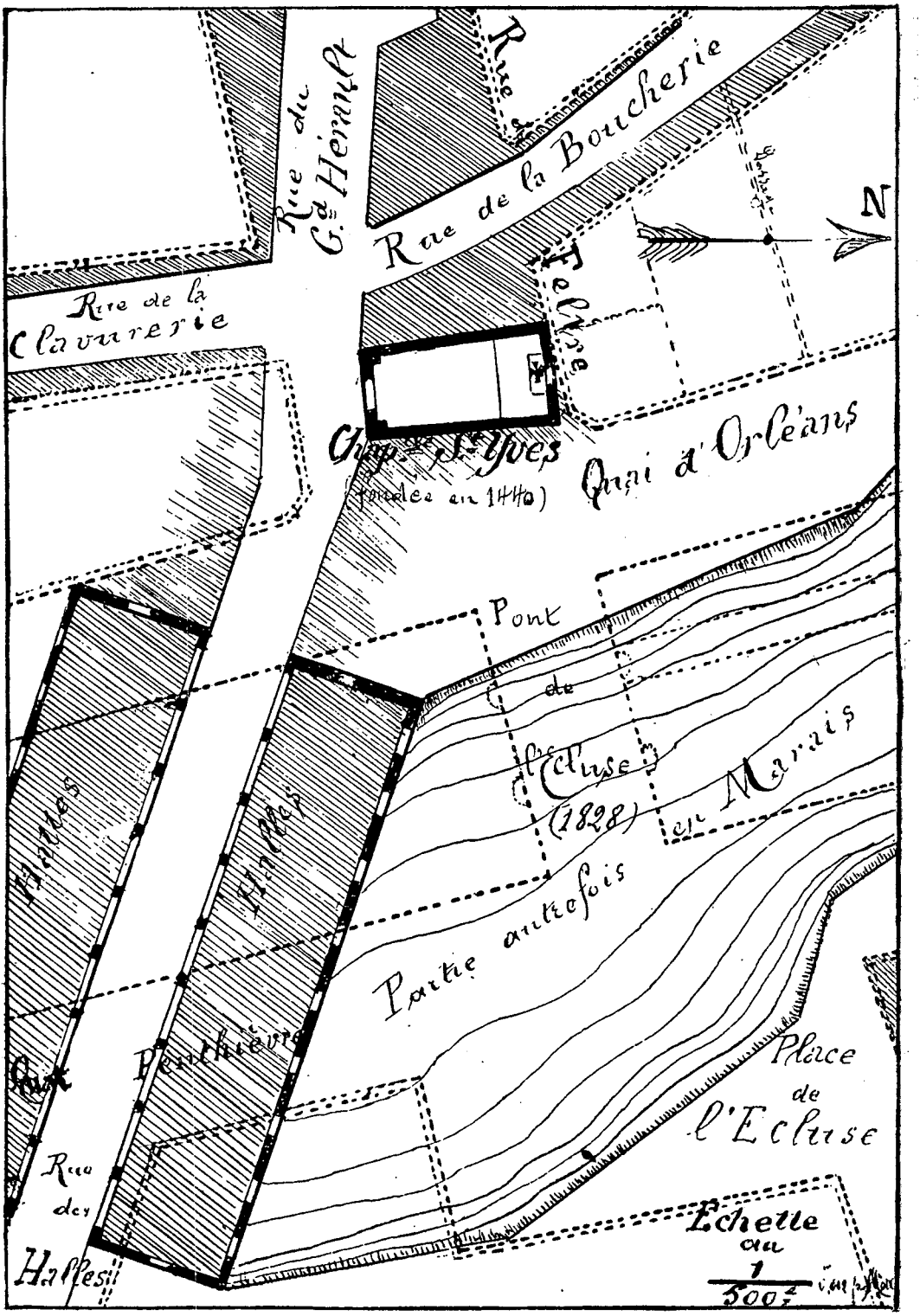

Rue du Gd Hérault
Rue de la Boucherie
N
Rue de la Clavurerie
Felire
Chapelle St Yves
(fondée en 1440)
Quai d'Orléans
Pont de l'Ecluse (1828)
en Marais
Halles
Halles
Partie autrefois
Penthièvre
Quai
Place de l'Ecluse
Rue des Halles
Echelle au 1/500e

ÉGLISE PAROISSIALE

DE

SAINTE-RADÉGONDE DE NANTES

Près de l'entrée du château, on voit quelques misérables maisons : peu de Nantais savent que sur leur emplacement s'élevait, pendant de longs siècles, l'église paroissiale de Sainte-Radégonde, disparue à la Révolution. Ce sanctuaire était de petites dimensions (24 pieds de façade et 43 pieds de profondeur) sans richesses artistiques ; la paroisse dont elle était le centre religieux était, elle aussi, très exiguë : d'après une délibération du Général de 1761, elle ne comptait que dix-neuf maisons, et son temporel était à peu près sans ressources ; aussi, en 1392, Clément VII donnait au recteur Pierre Blanchet, la permission de cumuler avec son bénéfice curial les revenus de la chapellenie du Saint-Esprit desservie à la Cathédrale (Archives du Vatican, A 269, folio 563[1], citées dans Annales de Bretagne, tome XIV, p. 481). Toutefois Sainte-Radégonde était la paroisse du château ducal, devenu château royal après 1532, et, à ce titre, le Recteur recevait de l'aumônerie du Roi 35 sols pour chaque nuit que le Souverain passait à la Tour Neuve de Nantes : ce droit fut perçu, pour la dernière fois, lors du voyage de Louis XIV à Nantes, en 1661. Un prêtre de Sainte-Radégonde célébrait, le dimanche, la Messe pour la garnison dans la chapelle du château. La rue Mathelin-Rodier s'appelait rue Sainte-Radégonde. Actuellement rien ne rappelle la vieille église, sauf une modeste peinture de la Sainte patronne dans la chapelle Saint-Clair de la Cathédrale, où l'on a voulu conserver très discrètement le souvenir des paroisses disparues qui constituent aujour-

d'hui la paroisse Saint-Pierre ; mais nos archives, bien que diminuées elles-mêmes, nous fournissent sur sainte Radégonde quelques renseignements qu'il sera intéressant de relire.

Nous ignorons l'origine de l'église et de la paroisse ; au IXe siècle, la rive gauche de la Loire jusqu'alors poitevine fut annexée au diocèse de Nantes ; il est possible que la dévotion à sainte Radégonde, morte et inhumée à Poitiers, ait commencé à se répandre, ou tout au moins se soit développée à cette époque dans notre ville.

La première mention historique de l'église nantaise de Sainte-Radégonde date du XIe siècle. Les Seigneurs de Donges s'en étaient emparés : un des membres de leur famille, nommé COQUIN, restitua solennellement à l'église ce bien usurpé qu'il tenait, dit-il, de son père. L'acte fut passé au chœur de la Cathédrale, le jeudi octave de l'Ascension, fête de saint Urbain, de l'an 1083. Par cet acte dont l'original est conservé aux Archives Départementales (H 132), Coquin cède, avec l'approbation du Chapitre, l'église de Sainte-Radégonde aux moines de Marmoutiers. Dom Morice ne relate pas cet acte, mais il confirme celui qu'il a conservé dans ses Preuves. En effet (tome I, c°l 468), il copie un acte par lequel le Chapitre céda à la fin du XIe siècle, aux moines de Marmoutiers, l'église de Sainte-Radégonde, située près de la porte de l'Evêque « Ecclesia Sanctæ Radegondis, quæ est juxta portam Episcopi » (1). Nous ne savons à quelle époque précise l'abbaye de Marmoutiers cessa de la tenir ; mais le Chapitre reprit certainement ses droits sur elle et en eut le patronage jusqu'à la Révolution.

L'église Sainte-Radégonde venait, d'après M. Bizeul dans

(1) Cette porte de l'Evêque était la porte de la ville, qui ouvrait la muraille orientale sur la rue Richebourg : elle était l'aboutissement de la rue Basse du Château prolongée. Jusqu'à l'évêque Gautier (1004-1041), la demeure des évêques se trouvait à l'emplacement de la partie méridionale de la cour actuelle du Château : la translation de l'Evêché à l'endroit où nous l'avons connu près de la cathédrale, devint définitive après l'incendie de Nantes de 1118.

ses notes manuscrites sur les rues de Nantes (Bibliothèque Municipale, manuscrits 1514), après la onzième maison à partir de la Place Saint-Pierre, du côté droit de la rue Haute du Château, dont elle était séparée par une ruelle de 3 pieds de long. Son chevet, disait M. Petit (à l'une de nos séances dans une causerie rapportée par le procès-verbal, *Bulletin* 1882, page XVII), était primitivement comme suspendu sur le bord de la douve du château, et le long de ce chevet on avait établi un pont en bois pour permettre de passer de la rue du Château dans la rue Sainte-Radégonde, qui conduisait à la Cathédrale. Ce pont était dans un si triste état en 1532 qu'il fallut le réparer à la hâte pour que la reine Eléonore d'Autriche, deuxième femme de François Ier, pût du château se rendre à Saint-Pierre. En 1578, on se décida à le construire en pierres, par arcades, très visibles aujourd'hui encore dans le mur de la contrescarpe du fossé. TRAVERS rapporte, tome I, p. 474 « que pour faire ce travail on a abattu le devant de la « maison du diacre et du sous-diacre de Saint-Pierre, dont « le Chapitre accorda un reculement de deux pieds, la ville « faisant rétablir le devant abattu. »

Les arcades visibles encore maintenant dans la douve du château nous indiquent la situation précise du chevet de l'église, qu'il faut placer dans le même axe et à très petite distance ; le pont était très étroit. Dans une délibéraion du 28 juin 1789 (Archives Départ. G. 492), le Général de la paroisse adresse une requête à MM. les Maire et Echevins de cette ville « pour les prier de solliciter le rétrécissement « des douves du château, afin de donner plus de largeur aux « rues qui règnent à l'entour de ces douves, et notamment « à celle qui se trouve au pignon de cette église, afin de pré- « venir les malheurs qui peuvent journellement arriver. Le « Général considère qu'il n'est pas possible de passer deux « voitures à front dans la rue qui se trouve entre les douves « du château et cette église, que continuellement la vie des « citoyens est en danger, attendu que ces rues forment

« aujourd'hui un passage considérable, et qu'elles sont à « chaque instant embarrassées de voitures. »

Après avoir déterminé l'emplacement de l'église Sainte-Radégonde, nous devons le connaître. Les deux architectes experts, nommés par la Municipalité à l'effet de procéder à l'estimation des biens nationaux, vont nous satisfaire, au moins dans une certaine mesure. (1).

« Le 16 décembre 1790, ils se sont transportés, nous « disent-ils, eux-mêmes (Archives Départ., série Q, liasse 6, « n° 767) dans l'église et maison curiale de Ste Radégonde, « sises à vis le château, et joignante à l'orient la rue Haute « du Château, au midi la Place, au couchant les Dames Car- « mélites, au nord maison de M. Marion, à la description et « à l'estimation desquels objets nous avons vaqué comme « suit :

« L'église forme un quarré long, est éclairée vers orient « et midi, carrelée en carreaux de six pouces de terre cuite « et lambrissée en planches sous la couverture ; les murs « du pourtour sont revêtus d'un lambris en menuiserie ; à « l'extrémité orientale est le maître-autel et sanctuaire, sépa- « rés du reste de l'église par une balustrade en fer à hauteur « d'appui ; au bas de l'église, vers nord, est une chapelle qui « en fait partie, mais construite sur le terrain adjacent ; au « même endroit est une tribune construite en bois ; sous « ladite tribune, sont les fonts en marbre renfermés d'une « grille de fer ; ladite église a une issue sur la place vers « midi et sur la cour du presbytère vers occident. »

« Au midi de l'église est la sacristie dans laquelle on « parvient par le sanctuaire, au joignant est un porche qui « précède l'église et y communique ; à la suite est une bou- « tique ayant ouverture sur la place et sur la cour du pres- « bytère, au-dessus de ces trois pièces règnent deux chambres

(1) Pour bien comprendre les détails qui suivent voir le plan ci-joint dressé avec une exactitude mathématique par M. le commandant Denès, d'après les plans anciens de Nantes.

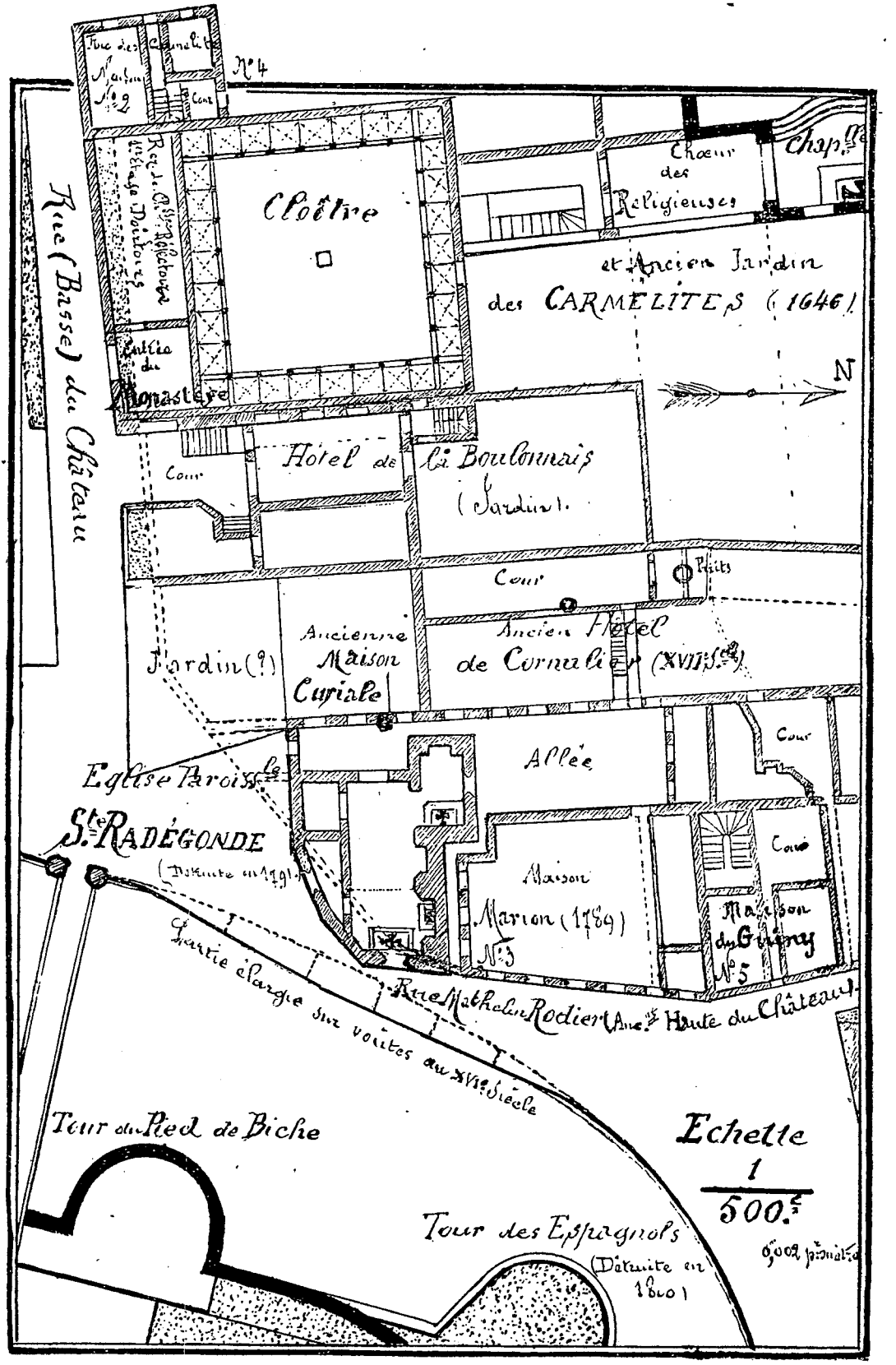

Rue des Carmelites
Maison No 2
Cour
No 4
Rue (Basse) du Château
Cloître
Chœur des Religieuses
Chapelle
et Ancien Jardin des CARMELITES (1646)
Entrée du Monastère
N
Hôtel de la Boulonnais (Jardin).
Cour
Cour
Puits
Jardin (?)
Ancienne Maison Curiale
Ancien Hôtel de Cornulier (XVII Siècle)
Allée
Cour
Eglise Paroissle
Ste RADÉGONDE
(Détruite en 1791)
Maison Marion (1789) No 3
Cour
Maison du Guiny No 5
Partie élargie sur voûtes au XVIe Siècle
Rue Mathelin Rodier (Anc. Haute du Château)
Tour du Pied de Biche
Tour des Espagnols
(Détruite en 1800)
Echelle
1
500.e
0,002 p. mètre

« à feu éclairées sur la place et ayant porte d'entrée par « l'escalier en bois adossé au mur occidental de l'église et « sur la cour le même escalier conduit encore dans un grenier « qui couvre lesdites chambres, sous la révolution inférieure « duquel est un cellier. Au nord de l'escalier est un petit « cabinet à premier étage qui a issue sur la galerie. Ladite « église est bâtie à murs et couverte en ardoises, les loge- « ments au joignant ont peu de valeur et sont construits en « murs et terrasses. »

« Au couchant de l'église est la cour cy-dessus qui est « pavée, au milieu de laquelle est un puits et qui a issue sur « la place ; au nord d'icelle est un cellier ayant cheminée, « porte sur la cour, et surmonté d'un grenier couvert en « ardoises ; non loin est un autre cellier construit en bois et « couvert en ardoises. »

« Au couchant de la cour est le presbytère, consistant à « rez-de-chaussée dans une antichambre, une salle et une « cuisine, le tout éclairé par la cour et ayant issue par l'esca- « lier cy-après : au premier étage sont trois chambres sem- « blables aux précédentes ; au-dessus est une chambre en « mansarde et un cabinet surmontés d'un faux-grenier dans « lequel on monte par une trappe observée dans le plancher « du cabinet ; au-dessous de la salle du rez-de-chaussée est « une cave non voûtée, ladite cave ainsi que les chambres ci- « dessus sont desservies par un escalier en bois éclairé et « ayant issue sur la cour (1).

« Sous la cuisine et antichambre sont deux celliers ayant « leur porte d'entrée sur la cour, au joignant est un cabinet « de latrines pour lequel est une cuve. Ladite maison est « bâtie de murs, terrassée et est couverte en ardoises, les « planchers sont carrelés. »

(1) M. Soullard, Vice-Président de notre Société, a bien voulu nous communiquer un extrait de la délibération de la communauté de ville du 14 juin 1783 notée par lui au cours d'une recherche aux Archives Munic. B. B. 108. Cette délibération rejette une demande du recteur de Ste-Radégonde de prendre des jours sur un emplacement appartenant à la communauté de ville et joignant la maison curiale.

« La maison de M. Marion parait avoir droit de passage « sur la cour du presbytère, par une porte qui de sa maison « donne sur cette cour, mais M. le Recteur nous a déclaré « que c'est lui qui a permis l'ouverture de cette porte, et « qu'elle n'existe que par tolérance. »

« Nous observons encore qu'il nous a paru que l'ensemble « de l'église, cour et presbytère était destiné à former une « place. »

« Passant à l'estimation de l'église et presbytère et calcul « fait du terrain qu'ils occupent, notre avis est qu'ils valent « la somme de six mille livres. Arrêté le présent ledit jour « et an que dessus — un mot rayé nul.

GAUTIER fils. PERROCHAUD aîné.

Ce document nous fait connaître l'ensemble de l'église Sainte-Radégonde et de ses dépendances, et c'est pourquoi nous l'avons cité avant tout autre ; mais nous pouvons le compléter sur certains points de détail par des textes antérieurs à la période révolutionnaire, en particulier par des délibérations du Général de la paroisse.

Le presbytère n'était pas la seule maison élevée sur la cour qui précédait la façade de l'église vers occident : il y avait aussi au nord de cette cour la maison de M. des Mortiers ayant, dit un aveu du 19 juin 1770 (Archives Départ. G 492) ses jours grillés, suivant l'usement de Nantes, au rez-de-chaussée sur ladite cour.

La chapelle qui s'ouvrait au nord, du côté de l'Evangile au bas de l'église, et qui était d'ailleurs la seule, appartenait à la famille de Cornulier, qui y avait droit d'enfeu, et l'on peut connaître par la généalogie imprimée de cette famille, les personnages qui y furent inhumés, après avoit été, très souvent pendant leur vie, des bienfaiteurs de leur église comme l'insinue l'acte suivant, extrait des registres paroissiaux : « Le 18 octobre 1610 (Archives Munic. G. G. 474) fut « bénite et dédiée une des cloches de la paroisse Mme Sainte

« Radégonde, nommée Claude. Le parrain fut Pierre Charette, « et la marraine Claude Cornulier. » La famille Charette eut aussi des membres inhumés à Sainte-Radegonde : « Le « 28 mars 1688, mourut Demoiselle Isabelle Charette, Demoi- « selle de la Rouillonnais, 32 ans, inhumée le lendemain en « cette église. » (Archives Munic. G. G. 475).

D'ailleurs les paroissiens, avant le XVIIIe siècle, n'eurent pas d'autre cimetière que le sol de leur église. Nous lisons, en effet, dans une délibération du Général, du 25 décembre 1743 (Archives Départ. G. 492) ce qui suit : « Il a été aussi repré- « senté que le nombre des paroissiens s'étant augmenté depuis « quelques années l'église est trop petite pour pouvoir inhu- « mer avec décence tous les défunts et que l'on se trouve « obligé d'ouvrir des fosses trop récemment fermées : c'est « pourquoi il a été arrêté que M. le Recteur se retirerait inces- « samment vers Monseigneur l'Evêque de Nantes, afin d'ob- « tenir de lui la permission de bénir le Chapitreau pour « servir à l'avenir de cimetière et y faire partie des inhuma- « tions des paroissiens qui viendraient à décéder. » L'année suivante, 25 décembre 1744, le Général prie M. le Recteur de donner ses soins pour faire transporter dans le cimetière de Saint-Clément les ossements des défunts qui se trouvent épars en différents endroits de cette église. On devait bientôt remédier à cet abus en ouvrant à Nantes, dans la tenue de la Bouteillerie, qui appartenait aux Chartreux, un cimetière commun à plusieurs paroisses de Nantes.

L'église renfermait primitivement trois autels, comme nous l'apprend le procès-verbal de la visite qu'en fit Mgr Gabriel de Beauvau, évêque de Nantes, le 29 avril 1638 : le grand-autel dédié à la patronne sainte Radégonde, puis dans le chœur, adossé au mur septentrional du côté de l'Evangile, un autel dédié à la Sainte Vierge, et enfin, dans le bas de l'église, toujours du côté nord, la chapelle enfeu de la famille Cornulier et dont on ne nous indique pas le vocable. « Au-dessus du grand-autel, sur un dôme, est posé le sacraire, « et aux côtés est Ste Radégonde, St Etienne, Ste Barbe et

« St Jean et à la contrestable un tableau en platte peinture « de Ste Catherine et St Etienne, St Louis et St Jean- « Baptiste. » Dans la petite chapelle « avec son autel en bon « état, il y a quelques images nouvellement faites, et nous « a ésté dit que c'est M. de la Touche Cornulier qui les y a « fait faire. » (Archives Départ. G. 47). La délibération du 25 décembre 1743 parle « d'un grand vitrail ou carreau de la « même église » ; ce vitrail était probablement au-dessus de l'autel majeur, car, dans la même phrase, on énumère les réparations à effectuer dans le chœur. Au XVIIIe siècle, la pauvre église tombait presque en ruines ; la couverture était en mauvais état, les murs de la petite chapelle menaçaient de s'écrouler (délibérations du 25 décembre 1730, 19 avril 1739, 25 décembre 1740 et 10 décembre 1741), la porte ou barrière du chapitreau est toute pourrie et hors d'état de servir, les murs de l'église et de la sacristie ont besoin d'être blanchis à l'entier (25 décembre 1743).

« Le 2 juin 1754, on constate encore que la porte de « l'entrée de l'église est très caduque et trouée en différents « endroits, qu'il est nécessaire d'en faire une neuve de bois « de chêne, à bois debout de vingt lignes d'épaisseur francs, « corroyé, emboité haut et bas avec bois de même épaisseur « et à deux battants..., elle aura sept pieds huit pouces de « hauteur sur cinq pieds huit pouces de largeur, le tout sui- « vant la grandeur de la baye, toute la serrure qui est à « l'ancienne porte servira en la replaçant proprement à la « neuve. »

Heureusement, la paroisse de Sainte-Radégonde avait alors à sa tête un recteur aussi riche que généreux, M. Claude Le Tourneulx de l'Eperonnière (inhumé dans l'église le 18 février 1756, décédé la veille), qui put contribuer à rendre plus décente son église. Le Général, le 16 mai 1750, remercie M. le Recteur d'avoir donné à l'église une croix d'argent avec son Christ, une lampe, calice, burettes et bassins, clochettes, les trois ampoules avec la capse aussi d'argent.

Les Carmélites, dont le couvent s'élevait tout près de l'église, offraient souvent des bouquets d'autel.

Les annales paroissiales ne nous disent pas si le premier paroissien de Sainte-Radégonde, le Roi de France, se souvenait parfois de son Saint-Germain l'Auxerrois de Nantes ; le banc du château s'élevait le long du mur de la nef, mais il est à croire qu'il n'eut pas souvent l'honneur de servir à Sa Majesté. Tout au moins les Ducs de Bretagne y vinrent parfois ; ainsi le Trésor des Chartes des Ducs de Bretagne renferme un acte d'après lequel le duc François II vint à son église paroissiale de Sainte-Radégonde prêter un serment solennel sur la croix de Saint-Laud (1). (Arch. Départ. E. 101).

A défaut du Roi, ses représentants à Nantes venaient quelquefois faire acte de paroissiens à Sainte-Radégonde. Au XVIIe siècle, le duc de la Meilleraye y assista au baptême de deux princes malgaches, dont l'un d'eux fut son filleul.

« Le 23e jour de janvier, mil six cent cinquante sept, ont « été baptisé par moi Recteur de Ste Radégonde de Nantes, « soussigné, dans mon église, deux jeunes garçons, tous deux « âgés environ de neuf à dix ans, dont l'un est fils du roi de « Madagascar, appelé en son langage Diapanola, et l'autre « Dauphinola, prince et cousin germain dudit Roy, et leur ai « appliqué les sacrées cérémonies et oraisons, ainsi qu'on a « accoutumé de faire à l'endroit des adultes et de ceux qui « ont l'usage de la raison, et on leur a imposé les noms à « savoir : à Diapanola, fils dudit Roy de Madagascar, celuy « de Charles, et en a été parrain haut et puissant seigneur « Messire Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, pair « Maréchal et Grand Maître de l'Artillerie de France, Lieute- « nant Général pour le Roy en Bretagne, Gouverneur des « ville et château de Nantes, et marraine haute et puissante « Dame Marie Urbaine de Maillé, épouse de Messire Jean

(1) Le 21 juin 1413, Jean V fait une fondation à Sainte Radégonde pour son frère Gilles tué au service de la France (Travers, Tome I, p. 508). Quand Jean V mourut à la Touche, son corps fut apporté au château et ce fut le curé de Ste-Radégonde, comme curé du château, qui le présenta au chapitre. (Travers, tome I, page 555).

« François Bonin, seigneur de Chalus, Baron de Montrevault, « commandant du gouvernement des ville et château dudit « Nantes ; et à Dauphinola, prince, celui de Marie-Joseph et « en a été parrain Messire René de Pontual, président de la « Chambre des Comptes, et en la qualité de maire de la ville, « représentant tous les Corps, lui a imposé le nom avec la « marraine haute et puissante Dame Marie de Cossé, épouse « de mon dit Seigneur Duc de la Meilleraye, le dit jour et « an que dessus. » (Archives Munic. G. G. 474).

Le 25 décembre 1738, le Général se félicite d'avoir pu faire accepter au marquis de Brancas la charge de marguillier.

« Monseigneur le Marquis de Brancas, Grand d'Espagne « de 1re classe, Chevalier des ordres du Roy et de la Toison « d'Or, lieutenant-général des armées du Roy, et son lieute- « nant-général en province, gouverneur des ville et château « de Nantes, et commandant en chef pour sa Majesté dans « la province de Bretagne, lequel a honoré l'assemblée de sa « présence, a été par elle supplié d'une commune voix de « vouloir bien lui permettre de l'élire marguillier d'honneur « de cette paroisse, à quoi il a eu la bonté de consentir, et « Messire Le Chauff a été en même temps élu d'une voix « unanime marguillier ordinaire et aux charges accoutu- « mées. »

Chaque année, le mercredi des Rogations, l'église de Sainte-Radégonde était une des églises stationales de la procession générale de toutes les paroisses et du Chapitre de Nantes. Cette procession sortait de la Cathédrale, entrait d'abord à Saint-Laurent, puis à Sainte-Radégonde, où le chœur chantait l'antienne de la Sainte patronne : *Simile est regnum cælorum ;* elle se dirigeait ensuite vers Sainte-Croix où se chantait la Messe.

Toutefois l'honneur d'être à Nantes la paroisse royale et d'être comptée au rang des églises les plus vénérables de la cité, n'empêchait pas certains projets de destruction de s'élaborer dans les régions officielles. Cette paroisse était petite,

ses revenus étaient modestes, et l'emplacement qu'occupaient l'église et le presbytère paraissait convenir à la réalisation de beaux projets, qui d'ailleurs ne furent jamais mis à exécution. Le 21 mai 1758, le Général enregistre tristement en ces termes l'annonce d'une fin prochaine : « Suivant le plan que « M. le Duc d'Aiguillon a fait faire pour l'embellissement « de la ville, on doit démolir tout ou partie de l'église de « Sainte Radégonde, et cette même paroisse pourra peut- « être être réunie à une autre. »

L'église et la paroisse devaient encore vivre jusqu'à l'époque révolutionnaire. Le 6 août 1790, l'Administration Départementale prend un arrêté qui fixe au 14 octobre la fermeture de Sainte-Radégonde. Le 13 octobre, veille de l'échéance fatale, le Général se réunit et proteste contre cet arrêté ; le Curé l'a fait également deux jours avant, conjointement avec les Recteurs de Saint-Jean et de Saint-Laurent : ils allèguent leur inamovibilité canonique et la Constitution civile elle-même qui exige l'entente avec l'Evêque. Or l'Evêque est en ce moment à Paris et s'est refusé par lettres énergiques à rien innover sans l'assentiment du Saint-Siège. Ce refus retarde la fermeture. Le jour de Noël de cette année 1790, les offices sont encore célébrés à Sainte-Radégonde, et, à l'issue de la Grand'Messe, le Général se réunit comme à l'ordinaire, et nomme un marguillier pour 1791. Cet acte est le dernier transcrit sur le registre des délibérations. Le registre des baptêmes, mariages et sépultures ne se clôt qu'à la date du 13 mars 1791 (1). L'église fut donc ouverte au moins jusqu'à cette date. Elle fut fermée définitivement dans les premiers jours de mai, et les scellés furent apposés sur les portes. En 1793, elle fut vendue et aussitôt démolie. Et maintenant : *etiam periere ruinæ*. Mais les vrais Nantais ne peuvent ignorer ni oublier la vieille église où, pendant au moins sept siècles, leurs ancêtres ont prié.

Ferdinand Brault.

(1) Le dernier acte est signé : Ignace Le Sourd de l'Isle, recteur de Sainte-Radégonde. Ce digne prêtre s'exila à Bilbao, et mourut en 1832, Chanoine honoraire de la Cathédrale.

LES CURIOSOLITES

La cité des Curiosolites était une des plus importantes et des plus puissantes parmi les cités de la Gaule, à l'époque de la conquête romaine. César en parle quatre fois au moins dans ses Commentaires et, chaque fois qu'il cite ce peuple, c'est pour le faire figurer au nombre de ces cités Armoricaines voisines de la mer, toujours prêtes à se soulever ou à voler au secours des tribus déjà en armes, pour défendre l'indépendance menacée ou pour reconquérir la liberté perdue.

La première fois que l'historien parle des Curiosolites c'est au livre II de son récit *De Bello Gallico*. Il finit de raconter, au chapitre XXXIII, que les Aduatikes, peuple du nord de la Gaule, viennent d'être battus par ses troupes et ont été vendus à l'encan. Il ajoute au chapitre suivant que P. Crassus qui avait été envoyé par lui pour combattre les Venètes, les Osismiens, les *Curiosolites*, les Rhedones, etc., l'informe que les cités qui touchent aux rivages de l'Océan ont fait leur soumission et ont accepté le joug des Romains. Il saura bientôt ce que vaut cette soumission, mais à ce moment il triomphe et le Sénat, croyant le peuple pacifié, ordonne des actions de grâce.

Au commencement de la guerre contre les Venètes, P. Crassus ayant besoin de vivres pour son armée campée dans le pays des Andes, envoie des tribuns militaires chargés du ravitaillement, chez les Unelles, les Venètes et les Curiosolites. César ne dit pas alors, c'est-à-dire au chap. VII du livre III, comment fut reçu le tribun Trebius Gallus par les Curiosolites, mais au chap. IX il raconte que les Venètes, qui ont retenu captif le tribun Terrasidius, appellent à leur secours

un certain nombre de peuples de la Côte et que, pour contenir les Unelles, les Lexoviens et les Curiosolites (*qui eam manum distinendam curet*), il envoie Titirius Sabinus avec plein pouvoir d'agir en conséquence. *Ne tantæ nationes conjungantur,* dit-il, deux lignes plus haut, tant est grande sa crainte de voir les peuples puissants unir leurs efforts pour secouer le joug romain.

Et quand l'illustre Roi des Arvernes, levant l'étendard de la suprême révolte contre l'envahisseur, appelle à lui tous les peuples de la Gaule pour la défense de Gergovie menacée, lisez le chap. LXXV du livre VII, vous verrez que les Curiosolites sont en tête de tous les peuples Armoricains qui doivent fournir des troupes au chef de la gigantesque entreprise. Vercingétorix ne leur demande pas quelle route ils prendront, quels obstacles ils auront à franchir, quels périls à affronter pour arriver jusqu'à lui. Il leur fixe le nombre de soldats qu'ils auront à mettre en bataille, et ils partent ; car s'ils n'avaient pas obéi, l'ennemi n'aurait pas manqué de le dire dans ses Commentaires. Les Curiosolites étaient un grand peuple.

Il résulte d'ailleurs, d'une inscription malheureusement incomplète découverte par le président Fornier, que les « Curiosolites étaient l'une des soixante nations qui formaient l'Assemblée des Gaules. »

La Capitale des Curiosolites.

Et maintenant quelle était la capitale des Curiosolites ? Où était-elle située ?

Pendant plusieurs siècles les historiens la placèrent à Quimper, parce que la notice des Provinces de l'Empire désigne sous le nom de *Corisopitum* une Civitas située entre les Venètes et les Osismiens et que cette sorte d'analogie entre les deux noms amena à placer les Curiosolites en territoire Osismien. L'erreur menaçait de persister longtemps lorsque

l'attention de Dom Lobineau, celui que M. de la Borderie appelle « le père de l'histoire en Bretagne, » fut attirée vers une localité appelé *Corseul,* où existaient des ruines importantes. Dom Lobineau vivait au monastère de Saint-Jacut-de-la-Mer, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau ; il lui était donc facile de commencer des fouilles et c'est ce qu'il fit. En effet, en 1708, il écrivait à un de ses amis qu'il avait « déterré » trois villes anciennes (sans doute Corseul, Aleth et Reginea) et qu'il y avait découvert des inscriptions, monuments, temples, sépulcres et médailles de toutes sortes. Dom Lobineau avait pu être guidé dans ses recherches par divers documents, notamment par ces deux vers tirés du roman d'Aquin, écrit au XIIe siècle :

Droit à Corseul s'était l'ost arrêté.
Cité fut riche, ville d'antiquité.

Mais enfin, là encore, le savant Bénédictin avait été un initiateur.

Malheureusement Dom Lobineau ne fut pas seul à s'occuper des monuments et des ruines de Corseul. En 1708, il commençait ses fouilles ; en 1709, l'ingénieur du roi, Simon de Garengeau, était envoyé par le Gouvernement à la recherche de matériaux pour construire ou réparer les fortifications de Saint-Malo. Il avait sans doute entendu parler des découvertes de Lobineau ; il s'en alla droit à Corseul et travailla ferme à démolir des murs et à exhumer des pierres de taille, des fûts de colonnes, des chapiteaux, en un mot à détruire une grande partie des restes d'architecture qui subsistaient d'une des plus importantes villes gallo-romaines. L'ingénieur rédigea un compte-rendu, détaillé et bien fait, de ses découvertes et envoya ce travail à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il n'en est pas moins vrai qu'il détruisit beaucoup. Peut-être même détruisit-il ce mur de 400 mètres de longueur dont il parle, mur passant devant le portail de l'église et se dirigeant du nord au sud. Du reste,

le rapport de Garengeau se trouve dans le dictionnaire d'Ogée et il faut remercier l'ingénieur d'avoir, dans sa précipitation malheureuse, laissé au moins ce document à la postérité.

Le nom de Corseul a changé un si grand nombre de fois au cours des siècles qu'on demeure étonné qu'à travers ses nombreuses transformations, on reconnaisse encore son origine et son rattachement aux Curiosolites. Il faut dire que ce dernier vocable lui-même a passé par diverses mutations et cela dès les premiers jours de son histoire. César lui-même ou ses copistes disent tantôt *Curiosolitæ* ou *Curiosolites*, tantôt *Coriosolites* ou *Corisopites*.

Quant à Corseul il a été successivement et quelquefois simultanément *Corseult, Corsold, Corsoult, Cursoul, Courseult, Courseu, Corseu* ou *Corseulle*. On a cherché l'étymologie du mot et on a cru la trouver dans *cor* et *sul* que l'on a traduits « bois du dieu de la guerre », et qui auraient été la racine de Curiosolites. Cela n'a guère plus de sens que lorsqu'on dit que le mot *maison* vient du mot *domus*. Jamais cor n'a voulu dire bois et sul ne veut point dire dieu de la guerre. Il se trouve il est vrai dans *Sulis, Sulim* et dans *Sul-Minerva* et, en breton et peut-être en celtique, il veut dire soleil. Il se peut que la déesse Sul ait été associée à Apollon ; mais cela est bien problématique. Quant au mot cor, il se retrouve dans quantité de mots comme Corbilon, Cornadore, Cornuaille, Corsept, et peut-être aussi dans Kerné, Karnak, Carven, Carthage, qui désignent ordinairement des endroits fortifiés ou des éperons barrés, transformés plus tard en oppida ou en châteaux-forts.

Quoiqu'il en soit ce n'est pas Garengeau qui a seul fouillé et détruit l'ancienne capitale des Curiosolites. Les destructeurs ont été innombrables. Nous ne saurions donner même une simple énumération des objets des différents âges qui ont été exhumés de ce territoire privilégié, de cette ville dont les ruines indiquent la grandeur du peuple qui la construisit et qui l'habita, de cette ville dont les fragments sont pour ainsi dire partout.

Il y en a de toutes les catégories et de toutes les époques : Haches en pierre polie, marteaux, polissoirs, navette en pierre de l'époque néolithique ; monnaies au type curiosolite, vases en terre, biberons de l'époque gauloise ; monnaies, médailles, statuettes, autels, inscriptions de l'époque gallo-romaine ; médailles du Bas-Empire ; tombeaux, mosaïques, cippes, inscriptions, ex-voto, fragments de meules et d'hypocauste, amphores, bustes d'empereurs, statuettes d'Isis, colonnes brisées de trois mètres de circonférence, poignards en bronze, coins de bronze, buste de Cybèle et buste de danseur, de femme tête nue avec pendants d'oreilles en perles ; poteries avec noms de fabricants ; statuette de Mercure ; pierres fines, fragments d'aigle, intailles, bijoux en or, cornaline représentant une tête laurée, agathe rubanée représentant une victoire ; sardoine à deux couches, tête de profil ; calcédoine à deux couches, tête barbue ; dauphin en jaspe rouge ; cornaline représentant un dauphin, cornaline représentant un berger montrant de la main droite un lièvre qu'il vient de prendre à un chien qui saute après ce gibier ; une pierre gravée représentant Jules César ; débris de poteries ornées de dessins en relief ; une statuette de Vénus anadyomène, une de Latone ; fonds de vase avec noms de potiers ; débris de statuettes de Vénus, de Minerve ; statuette de femme avec l'inscription *Rex susevios ;* monnaies de Tibère, d'Octavie, de Vespasien, Titus, Domitien, Antonin, Valentinien, Tibère, Faustine, Aurélien, Luc-Verus, Commode, Eliogabale, Sévère Alexandre, Gallien, etc. (ces monnaies en or, argent et bronze) ; une médaille en argent sur laquelle on lit : *Urbs Roma.* Il y a aussi des monnaies de l'époque carlovingiennne.

Telles sont en raccourci les richesses qu'on a exhumées de Corseul. Elles ont été distribuées, dispersées dans tous les Musées des environs. Il y en a au Musée de Saint-Brieuc, au Musée de Dinan, au Musée de Rennes. Il n'y a guère qu'à Nantes qu'on n'en trouve pas.

Et ce n'est pas tout. Corseul était assez opulente pour enrichir non seulement les Musées mais aussi les particuliers et

leurs collections. Ici nous ne tenterons même pas d'entrer dans une énumération. Citons pourtant parmi les possesseurs d'objets trouvés dans la capitale des Curiosolites : le docteur Aussant, à Rennes ; Rioust de Largentaye, à Plancoët ; du Chatellier, à Pont-l'Abbé, (Musée de Kernuz) ; du Bois de la Villerabel, Huguet, de Pontbriand, Pinczon du Sel, Danjou de la Garenne, etc., etc. Nous nous arrêtons car à force de s'allonger cette liste deviendrait fastidieuse ou éblouissante, suivant les tempéraments.

Tous les auteurs qui ont écrit sur Corseul ont donné des détails sur les objets trouvés dans cette capitale fameuse, mais c'est M. Harmois, notre distingué collègue, qui en a donné la liste la plus complète ; son travail est un véritable inventaire. Tout y est admirablement classé et les numéros les plus intéressants, les plus remarquables, sont accompagnés d'aperçus, de notices, qui donnent à l'étude un mérite particulier : celui de fournir au lecteur les moyens de s'instruire et en quelque sorte de suivre l'histoire de cette cité sans doute la plus considérable des neuf cités armoricaines. Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que jusqu'à M. Harmois, aucun travail n'avait été publié sur Corseul qui pût mieux mettre en évidence les caractères et les aspects de cette sorte de métropole de la péninsule qui lutta si longtemps contre les vainqueurs. Il a été écrit sur le même sujet des études plus longues et plus raisonnées, celle de M. F. Liger par exemple, publiée dans le *Bulletin de la Société Archéologique de la Mayenne,* en 1894 et 1895. Pourtant cette étude, remplie de discussions plus ou moins obscures, et de théories inédites mais fort discutables, ne forme pas un tableau, un résumé aussi complet des faits et documents que celui de M. Harmois ; l'auteur veut forcer la conviction du lecteur et ne lui laisse pas la faculté de s'éclairer lui-même, ne lui en fournissant pas les moyens.

Corseul, comme toutes les autres capitales gallo-romaines, a été détruite par les barbares ; on y retrouve des traces d'incendie et de démolitions violentes. Cependant il semble

que cette ville résista plus longtemps que les autres puisqu'elle ne disparut qu'au ve ou vi^e^ siècle. Ce qui le prouve c'est que, parmi les monnaies et les médailles découvertes dans son enceinte, on en rencontre de toutes les époques. La liste s'étend depuis la conquête jusqu'à Honorius et même jusqu'à la domination des Goths.

Il semble aussi qu'elle ne fut pas complètement détruite. Son importance et son étendue lassèrent peut-être la rage des destructeurs. Ce furent les habitants du moyen âge et aussi les habitants des temps modernes et les ingénieurs qui lui portèrent les coups les plus terribles. En 1820, dit le secrétaire de la Société Archéologique de Saint-Malo, « un propriétaire mit au jour, dans sa propriété voisine du bourg, une construction gallo-romaine de forme rectangulaire, mesurant cent pieds de long, divisée en cinq chambres ornées de mosaïques et d'un sphynx en granit. Ces ruines précieuses ont été détruites et on s'est servi des pierres pour construire un mur de parc. »

Si Garengeau n'avait pas continué ou plutôt repris les destructions des barbares du ve siècle, nous verrions aujourd'hui à Corseul, les restes d'une ville gallo-romaine plus considérable et plus intéressante que les capitales des Diablinthes et des Namnètes. Corseul, en effet, s'étendait sur une surface de plus de cent hectares et renfermait de magnifiques monuments. C'est l'opinion de M. Liger qui a fait des calculs très détaillés sinon très exacts sur cet intéressant sujet.

Si Corseul semble avoir été, moins que les autres villes gallo-romaines, l'objet des pillages et des destructions des barbares du ve siècle et même des générations contemporaines, il semble aussi que cette cité fut, moins que d'autres, victime de ces démolitions qui eurent lieu vers le iiie siècle et dont nous constatons les effets à Jublains, à Nantes, à Bordeaux et dans tant de capitales de l'ancienne Gaule. C'est un fait presque constant que, quand on creuse des fondations, quand on attaque la base des fortifications gallo-romaines dans les villes dont nous venons de parler, et dans d'autres

semblables, toujours ou presque toujours, on rencontre des débris de monuments antérieurs, débris de colonnes, chapiteaux, statues, qui semblent avoir été jetés là précipitamment, aveuglément, sans qu'on sache pourquoi.

On explique le fait en disant que les auteurs de ces engloutissements ont obéi à un mouvement de frayeur, de panique irrésistible, dans la hâte de se fortifier et d'opposer une barrière à des hordes arrivant en avalanche pour massacrer et pour détruire. C'est là l'explication la plus plausible; on l'admet à défaut d'autre et nous ne la répudions pas ; mais ce que nous voulons dire, c'est qu'à Corseul on ne semble point avoir rencontré, en profondeur, tant de ses débris de monuments importants, souvent artistiques, qu'on a trouvés ailleurs. Là, tout s'est montré à la surface ou à une profondeur de quelques pieds seulement, et l'on se demande pourquoi. Il est vrai qu'on peut dire que l'on n'a pas creusé assez avant, que ce qu'on a constaté à Nantes ou à Bordeaux se cache peut-être sous quelques couches plus épaisses qu'on n'a pas encore explorées. Mais alors qu'on explore et qu'on fouille ; le sol de Corseul n'est pas impénétrable et les trouvailles qu'on y a faites sont une invitation à continuer les recherches. Ce qui paraissait à la surface a été emporté, ce n'est pas une raison pour laisser enfoui ce qui existe encore.

L'inscription Silicia Namgidde.

Il y aurait bien d'autres choses à ajouter sur Corseul, mais il nous tarde de dire un mot du *Fanum Martis* et du château de *Montafilan* qui pour être en quelque sorte des accessoires de Corseul n'en sont pas moins des monuments d'un grand intérêt. Cependant, avant de quitter ce qui fut sans doute la capitale des Curiosolites, il nous est impossible de ne pas nous arrêter devant la pierre de *Silicia Namgidde* placée actuellement à l'encoignure occidentale de la chapelle du Sacré-Cœur, dans l'église nouvelle. Cette pierre, haute de

1 m 52 et large de 0 m 65, fut, dit-on, trouvée par Garengeau. Donc elle ne figure pas dans l'ancienne église où s'engloutirent cependant tant de magnifiques débris des monuments anciens qui furent l'ornement de Corseul. Elle porte l'inscription suivante :

D·M·S	*Dis Manibus sacrum*
SILICIA·NA	*Silicia Na*
MGIDDEDO	*mgid de do*
MO·AFRKA	*mo Afrika*
EXIMIA PIETATE	*eximia pietate*
FILIVM SECVTA	*filium secuta*
HIC·SITA EST	*hic sita est*
VIXIT·AN·LXV	*vixit an LXV*
C·F·I IANVARI	*Caius Flavius Januari*
VS FIL·POSVIT	*us fil. posuit*

Cette inscription a fait verser une certaine quantité d'encre. La pierre qui la porte marquait naturellement la sépulture d'une femme de haut rang qui avait suivi son fils à Corseul, poussée par son amour maternel ; mais on se demandait d'où elle était venue et ce que signifiaient les mots *domo afrika,* lorsque M. de Renier, de l'Institut, retrouva, en Afrique, des traces d'une famille Numide, portant le nom de Namgidde. Silicia Namgidde était évidemment un membre de cette famille. Son fils avait, sans doute comme soldat maure, été envoyé à Corseul et affecté à la défense de la ville. La mère, dans son regret d'être séparée de son fils, avait pris le chemin de la Gaule et était morte à Corseul, à l'âge de 65 ans, ainsi que l'indique l'inscription gravée sur son tombeau. Longtemps on avait cru voir des croix gravées entre les lettres D. M. S de la première ligne ; on en déduisait que Silicia Namgidde était une chrétienne, bienfaitrice de Corseul, mais il paraît que les croix ne sont que des feuilles de peuplier, d'où il suit qu'on n'a aucune indication sur la religion de Silicia. Ce qu'il y a de certain c'est que cette femme était

africaine et qu'elle avait un fils enrôlé dans l'armée romaine et faisant partie de la garnison de Corseul. Ce fait joint à la présence du sphynx trouvé dans la propriété de M. de Pontbriand et à celle d'Isis nourrissant Osiris, trouvée dans les mêmes parages, ainsi qu'un autre sphynx en pierre découvert dans un puits, tout cela, dis-je, prouve jusqu'à l'évidence l'emploi en Gaule de troupes africaines par les Romains. Cela explique aussi l'établissement du culte égyptien en Armorique et donne du crédit à l'opinion des Archéologues qui, comme de Penhoët, ont vu une statue d'Isis dans la statue de Guinipily, venue de Castennec, et ont lu le mot *Maurorum* dans l'inscription de la Couarde à Sulim.

Montafilan.

La déesse Isis n'était certainement pas seule en faveur chez les Curiosolites ; nous en avons une preuve dans l'inscription trouvée dans la chapelle du château de Montafilan dont nous avons parlé. Cette inscription gravée sur un autel de forme élégante et qui fut brisé en 1833 pour empierrer un chemin, était ainsi conçue :

NVM. AVG. DE	*Numini Aug. deæ*
SIRONA. CA...	*Sironæ Ca*
MAGIVSA. LIB.	*Magiusa liberata*
V. S. L. M.	*Votum solvit libenter merito.*

A la divinité d'Auguste, à la déesse Sirona, Ca. Magiusa, affranchie, a accompli ce vœu de grand cœur.

Le château de Montafilan qui se trouve à deux kilomètres environ de Corseul est bâti dans une petite presqu'île formée par une boucle d'un affluent de l'Arguenon. La situation est élevée et le château, qui est du moyen âge et tombe en ruine, occupe la place d'un oppidum gaulois, lequel fut sans doute le premier établissement des Curiosolites. Quant à la déesse Sirona c'est vraisemblablement une divinité locale que les vainqueurs associèrent à la divinité d'Auguste pour faire

plaisir, comme toujours, aux habitants de la contrée. Il faut dire toutefois que ce nom de Sirona se retrouve en d'autres endroits, notamment à Bordeaux et aussi sur les bords du Rhin, probablement sur la rive gauche.

Le château de Montafilan dans lequel les premiers Archéologues ont voulu voir une construction romaine n'est qu'une citadelle, un donjon du moyen âge. Il n'en reste que deux grosses tours rondes et la moitié d'une troisième, mais ce qui subsiste suffit pour révéler l'importance du monument.

Les seigneurs de Montafilan n'apparaissent qu'au XIIe siècle, avec Roland de Dinan qui vivait en 1160 et dont un descendant, quatrième du nom, épousa une Chateaubriand.

On a beaucoup cherché l'étymologie du mot Montafilan ; je crois qu'on cherche encore. Quelques-uns veulent y voir le mot grec φίλος, ami, qui ne veut rien dire dans la circonstance. Je me demande si l'on ne devrait pas commencer par y chercher le mot *monte,* en breton petite montagne, comme dans le mot *Monterfil,* nom d'un hameau voisin, puis le mot *villain* (mont des paysans), qui désigna peut-être avant la construction du château, l'escarpement sur lequel celui-ci fut bâti ; cela par opposition au point du territoire occupé par la ville de Corseul elle-même, en tout cas, la capitale.

La Tour du Haut-Bécherel (ou le Temple).

A deux kilomètres environ à l'est de Corseul et à six kilomètres à l'ouest de Dinan, sur une sorte de plateau incliné on trouve, ainsi que nous l'avons dit, la Tour du *Haut-Bécherel* ou du *Haut-Tribut.* C'est là ce que les Archéologues ont appelé *le Temple de Mars* des Curiosolites ou *Fanum Martis Curiosolitarum.* Les habitants disent Tour du Haut-Bécherel ou Tour du Haut-Tribut parce qu'il y a, tout près, un village qui s'appelle le Haut-Bécherel et un autre qui s'appelle le Haut-Tribut, et parce que le monument a sensiblement la forme et l'aspect d'une tour, surtout de loin.

Les archéologues l'appellent Fanum Martis parce que la

Table Théodosienne porte une dénomination Fanum Martis, ou plus exactement fano-Martis, qui indique un lieu ou un édifice situé à peu près dans cet endroit.

Je dis : un lieu ou un édifice, parce que le mot *fanum* désigne plutôt un lieu consacré à une divinité qu'un temple proprement dit. Je dis : à peu près dans cet endroit, parce que les calculs que l'on a faits en se basant sur les distances en lieues gauloises, indiquées sur les bornes milliaires ou dans les écrits des géographes anciens aussi bien que sur la Table de Peutinger, donnent entre *Condate,* Rennes et Fanum Martis, un chiffre qui répond approximativement à la distance entre Rennes et Corseul, soit 25 lieues gauloises ; et aussi entre Fanum Martis et *Reginea,* une distance (14 lieues) qui répond à celle existant entre Corseul et *Erquy.* Quant à savoir si Fanum Martis est un lieu consacré ou un temple, il semble plutôt que la forme employée par l'auteur de la Table Théodosienne indiquerait un lieu et non un édifice, car il écrit fano-Martis et non pas fanum. Il sous-entend la préposition *in,* sans doute, qui se comprend quand on parle d'un lieu d'une certaine étendue et non quand il s'entend d'un édifice ; cela est certain au moins en matière d'itinéraire et de géographie. Dans ce cas, en effet, on emploie l'accusatif ou le nominatif et on dit *Vorganum, Sulim* (pour *ad* Sulim).

Autre question : cet édifice est-il bien un temple ? Les archéologues n'en doutent pas ; M. de la Borderie, entre autres, y voit un temple analogue à celui de Tivoli, et il l'appelle *hypèthre,* de ὑπὸ sous et ἀιθρα firmament, c'est-à-dire sous le ciel, sans toiture ; il voit dans la Tour du Haut-Bécherel un temple magnifique ; il lui donne même 30 mètres de hauteur ; mais j'aime à croire que c'est quelque copiste du grand historien qui donne à l'édifice ces proportions gigantesques ; autrement ce serait le cas de dire : *Quandoque bonus dormitat Homerus,* car le monument, de l'aveu de tous, n'a pas plus de 10 mètres de hauteur et c'est déjà beaucoup.

Ce qu'il faut avouer encore c'est que malgré sa forme octogonale et l'aspect régulier de son petit appareil, le fameux

temple a l'air d'une tour et le public l'appelle ainsi. S'il a du rapport avec le temple de Tivoli, l'ancienne *Tibur*, il n'en a aucun, peut-on dire, avec les temples d'Athènes, de Pœstum, de Balbek, il n'en a même aucun avec la Maison Carrée de Nimes. On fait remarquer qu'à un mètre au-dessous du faîte et aux angles formés par les côtés du polygone, on voit des marques d'arrachement de pierres de taille indiquant qu'il existait une corniche et des pilastres ou colonnes, lesquels devaient donner un certain aspect d'élégance et écarter l'idée d'une simple tour, mais enfin il faut dire les choses comme elles sont.

M. F. Liger qui a beaucoup étudié les ruines de Corseul, et en particulier la Tour du Haut-Bécherel, ne croit pas que ce soit un temple, du moins il ne voit aucun motif de croire que ce temple, si c'en est un, fût dédié au dieu Mars. Il ne croit pas que le Fanum Martis fût la capitale des Curiosolites. Suivant lui, on pourrait aussi bien placer le Fanum Martis à *Plénée-Jugon* où l'on voit, dit-il, les ruines d'un temple aussi bien qu'à Corseul ; suivant lui encore, la capitale des Curiosolites ne s'appelait point Fanum Martis ; elle s'appelait *Coriallo ;* cela résulte, dit-il, de deux inscriptions, l'une située à Saint-Méloir, près de Bourseul, qui porte les mots et les lettres *imp. ca (es) Piavonio... Cor.,* dédiée à *Piavonius,* associé à l'empire par Posthume et mort en 268 ; et l'autre trouvée sur la voie de Corseul au Mans, dédiée à *Flavius Constantinus* (Constance Chlore) qui régna de 292 à 305, *Flavio Valerio Constantino* C. Cor (iallo). Ces inscriptions, dit Liger, auraient dû porter Fanum Martis et non pas Coriallo ou Coriosolitarum parce que, au IIIe siècle, les capitales des tribus gauloises avaient des noms propres et ne portaient pas le nom de leurs tribus.

On voit que Liger ne manque pas d'une certaine hardiesse. Esprit paradoxal, il aime mieux la contradiction que la discussion ; mais c'est un rude pionnier de la science archéologique et ses études sur le temple ou la Tour du Haut-Bécherel, de même que sur les ruines de Corseul, sont d'un réel intérêt.

Les relevés qu'il a faits et les plans qu'il a dressés dénotent beaucoup d'érudition et de ténacité. S'il se trompe souvent, il a des idées neuves et plusieurs de ses hypothèses pourraient bien un jour être reconnues pour des vérités.

Nous avouons pourtant que M. Liger dépasse parfois les bornes de la vraisemblance, par exemple quand il recule la limite des Curiosolites jusqu'à la frontière des *Diablinthes* et cela parce que Ptolémée qui, pour lui, fait autorité, ne mentionne pas les Curiosolites et leur capitale parmi les peuples de l'Armorique. Il en conclut qu'ils ne touchent pas la mer.

Les dépendances du Temple.

Avant de quitter la Tour du Haut-Bécherel ou le Fanum Martis, disons qu'il est fort regrettable de laisser tomber en ruine un monument unique dans son genre et fort intéressant. Je crois que cet édifice est classé ; ce n'est pas une raison pour s'en désintéresser et ne pas sauver ce qui en reste. Liger a donné de lui une savante et complète description, de même que des substructions qui s'y rattachent et dont on voit les vestiges au nord, mais cela n'est pas suffisant et ne vaudra jamais le monument lui-même.

Il paraît qu'au village du Haut-Bécherel, distant de deux cents mètres environ, il existe une grange dont un des murs présente tout à fait l'aspect d'un mur gallo-romain. Un souterrain, dit-on aussi, mettait la Tour en communication avec le village, mais on n'a pas trouvé l'issue. Toutes ces histoires de souterrains dont on a tant parlé et dont on prétend avoir retrouvé la trace presque partout où il y a des ruines, ont été traitées de légendes. Il faut pourtant se garder de trop de précipitation dans l'examen des questions de ce genre. Aujourd'hui on découvre des quantités de souterrains et on en découvre un peu partout ; c'est comme pour les Châtelliers. Il y en a dans tous les coins de la France. La Société Préhistorique Française a même entrepris d'en dresser l'inventaire. On

en voit de tous les âges. Il y en a des temps primitifs; il y en a de l'époque gallo-romaine et de l'époque mérovingienne. Cela résulte des objets trouvés dans l'intérieur des galeries. On les appelle des *Souterrains-Refuges* le plus souvent, mais leur destination de même que leur âge n'est pas toujours facile à discerner. Tant de générations y ont quelquefois passé et laissé des traces qu'on a pu très souvent les traiter d'anhistoriques.

***

A 500 mètres environ à l'ouest de la Tour encore, il existe une ferme qui porte le nom de Saint-Turiac d'A-bas, parce que, il y a une centaine d'années, cette ferme était une chapelle sous le patronage du Saint dont elle conserve le nom. Dans la cour, coule l'eau d'une fontaine magnifique et intarissable qui est sans doute gallo-romaine comme la plupart des fontaines voisines des monuments de cette époque. Des croix sculptées dans la pierre de l'édicule indiquent que la fontaine, après avoir été l'objet d'un culte païen, fut mise sous la garde d'un Saint qui n'était autre que saint *Turiaf* ou Turio, évêque de Dol, lequel eut à lutter longtemps contre les restes de paganisme dans cette contrée.

***

Le hameau de Saint-Turiac et le château de Montafilan, sont à une distance de 5 kilomètres l'un de l'autre, et entre ces deux points il n'y a guère d'endroits où ne se rencontrent des ruines et des débris de monuments gallo-romains, et, au milieu se dressa la capitale des Curiosolites, dont nous connaissons l'importance ou à peu près. Qu'elle s'appelât Fanum Martis ou Coriallo, cette capitale fut celle d'un des plus grands peuples de l'Armorique et de la Gaule. Huit voies romaines s'y donnaient rendez-vous : 1° celle de Corseul à Saint-Servan (Alet) ; 2° celle de Dol ; 3° celle du Mans ; 4° celle de Rennes; 5° celle de La Roche-Bernard ; 6° celle de Vannes ; 7° celle de Lamballe ; 8° celle d'Erquy.

Nous n'avons pas indiqué celle de Nantes, mais elle existait. Elle existait sous la forme d'un prolongement de la voie de Rennes et c'est sans doute celle-là que prirent les Curiosolites pour aller au secours de Venètes, puis, plus tard, pour aller se joindre aux tribus réunies sous les ordres de Vercingétorix pour la défense d'Alésia. Car les voies romaines ont été précédées par les voies gauloises et si elles n'en ont pas suivi exactement le tracé, c'est que les moyens et les méthodes des vainqueurs différaient de celles de nos ancêtres ; mais ceux-ci, bien souvent, avaient montré le chemin à ceux qui devaient devenir leurs maîtres. Trop heureux s'ils avaient su toujours rester unis, s'ils avaient su, jusqu'au bout, prêter l'oreille à la grande voix de celui qui put dire : « J'ai pris les armes pour la liberté de tous ! » et qui mourut en victime après avoir combattu en héros !

UNE VISITE AU TEMPLE DE MARS

Après avoir parcouru environ 500 mètres à travers les sentiers qui conduisent vers le Haut-Bécherel, je m'arrêtai et je cherchai du regard le temple ou les restes du temple que je venais visiter. Le soleil allait se coucher ; les arbres étaient nombreux et avaient encore tout leur feuillage et je commençais à m'inquiéter puisque la nuit allait venir et que rien ne m'apparaissait encore.

Tout à coup, à travers le feuillage, à moins de cent pas devant moi, j'aperçus un mur élevé, gris, presque blanc, offrant l'image du petit appareil le plus parfait qu'on puisse imaginer. C'était le *Fanum Martis*. Je m'approchai, je touchai ces pierres qui étaient du granit et qui étaient reliées avec un ciment très fin, presque blanc, légèrement nuancé de jaune. J'avais devant moi trois côtés d'un polygone régulier,

d'un octogone je crois, dont le côté du centre seul était entièrement visible, les autres étant à peu près couverts de lourds festons de lierre de la base au sommet. La hauteur me semblait être d'une dizaine de mètres. Aucune ouverture ne se montrait dans la paroi. Au sommet, mais à quelques décimètres au-dessous, je remarquai une bordure de pierres saillantes, formant une sorte de corniche à demi ruinée. Les trois côtés étaient, on peut dire, intacts, sauf sur les angles qui paraissaient dégradés. Toutefois à la base, dans le côté du milieu, une large baie, en cintre surbaissé et partant du sol, était ouverte et semblait avoir été pratiquée intentionnellement pour amener la destruction de l'édifice. Une fente verticale, une lézarde à peine visible sillonnait aussi la maçonnerie du haut en bas, mais sans paraître menacer la solidité du travail, au moins pour le moment. Vu ainsi et du point où je me trouvais le temple pouvait paraître entier ; mais en faisant quelques pas à droite pour voir l'ensemble, je m'aperçus immédiatement que la moitié au moins du monument avait disparu. Cinq côtés sur huit avaient été détruits et les matériaux en avaient été enlevés. Quelques pas encore et je me trouvai en face de la demi circonférence que formaient les trois côtés restés debout.

Je m'assis sur l'herbe pour contempler plus à l'aise le temple des Curiosolites romanisés. Le petit appareil se voyait nettement à l'intérieur comme à l'extérieur. Aucune colonne, aucun ornement n'attirait l'attention. Seuls quelques trous rectangulaires dans la maçonnerie et symétriquement disposés indiquaient ou semblaient indiquer les points où avaient reposé les échaffaudages des constructeurs. L'épaisseur des murs ne me paraissait pas dépasser quatre-vingts centimètres. Le lierre tapissait une grande partie de l'intérieur. Le sol était caché par des herbes folles et des ronces ; peu de débris en couvraient la surface. Aucun travail important, aucun mouvement de terrain autour de l'édifice n'attirait particulièrement l'attention. Cependant je remarquai une sorte de talus affaissé et d'apparence assez ancienne passant devant le temple et se

dirigeant vers l'est. Un verger s'étendait derrière moi en face du temple tandis que des chênes et des ormeaux d'une cinquantaine d'années en masquaient l'extérieur du côté de l'ouest...

A ce moment une solitude complète régnait autour de moi. Je me serais volontiers laissé aller à la rêverie en me représentant la foule des Curiosolites réunis en cet endroit pour chanter leurs victoires ou pleurer leurs défaites, lorsque j'entendis marcher sur l'herbe à quelques pas derrière moi. Je me détournai, c'était une grosse paysanne d'une cinquantaine d'années au moins, une fermière, qui traversait le verger pour se rendre à une ferme voisine, la Tourandais je crois.

« Il va tomber, lui dis-je, votre monument ; il a une grande fissure dans le dos et çà pourrait bien lui jouer un mauvais tour... »

« Oh point ! répondit-elle, à peu près sur le même ton ; il y a longtemps que cette fente-là existe ; je l'ai toujours connue et elle est toujours la même. »

Je lui fis quelques questions et lui demandais s'il n'avait jamais été fait de fouilles et si l'on n'avait pas trouvé quelques poteries, quelques armes ou quelques monnaies. Elle me répondit qu'il avait été fait des fouilles, il y a une quarantaine d'années, qu'on avait trouvé quelque petite chose mais pas grand'chose. Elle ajouta : « Il paraît pourtant qu'il y a une barrique d'or par là, je ne sais pas où, mais on ne l'a pas encore trouvée... »

Peu surpris de sa réflexion à laquelle je m'attendais pour ainsi dire, je me bornai à lui expliquer qu'on avait quelquefois trouvé de l'or dans les ruines, mais que c'est arrivé si rarement qu'il ne faut trop y compter.

Là-dessus je me disposai à reprendre le chemin de Corseul. Toutefois avant de quitter mon interlocutrice, je voulus encore lui demander quelques explications. Elle m'apprit que le monument n'était pas encore classé mais qu'il allait l'être incessamment. Toutefois son patois était

tellement informe que j'eus de la peine à comprendre le mot « classé. » Elle me montra aussi la fente et la baie qui existent du côté du couchant et me fit remarquer que celle-ci porte des traces de fumée ou de feu, ce qui indiquerait que l'édifice a subi un incendie, sans doute à l'époque des invasions barbares. Je remerciai cordialement mon cicerone improvisé et je repris précipitamment le chemin de la bourgade Corseul où j'arrivai à la nuit tombante.

A. Leroux.

LE CULTE

de la Déesse Raison & de l'Etre Suprême

A NANTES

et dans le Département de la Loire-Inférieure [1]

Dès que les cérémonies catholiques furent interdites sur le territoire français, la bourgeoisie des villes et des campagnes voulut remplacer par des réjouissances grandioses en l'honneur de la Nature la pompe des fêtes religieuses qu'elle avait supprimées et à la privation desquelles le peuple ne pouvait s'habituer.

C'est de là que naquit le culte de la Raison, le triomphe de l'athéïsme sur le déïsme, l'émancipation totale de toute religion et la personnification de la Nature et de l'Humanité par la Raison.

La nouvelle divinité fut représentée par une femme merveilleusement belle, véritable déesse antique, idéal de la matière humaine, but suprême des aspirations de l'homme qui d'après les prêtres de la nouvelle religion ne trouverait au delà que la mort et le néant.

Dans les cérémonies patriotiques, cette femme splendidement parée, était revêtue d'une tunique transparente, le casque ou le bonnet de la liberté couvrait sa tête et elle tenait une pique de la main gauche. Ainsi, demi-nue, elle s'offrait aux regards des hommes qui dévoraient ses charmes et souvent elle se prostituait au peuple qui se pressait autour d'elle.

(1) Résumé d'une étude beaucoup plus importante sur cette question et que la crise actuelle de la librairie ne permet pas de publier en son entier.

La Convention approuva plutôt qu'elle ne proclama le culte de la Raison, mais au mois de Novembre 1793, Paris et toutes les villes de France célébrèrent à l'envi par des cérémonies grandioses, la naissance de la nouvelle divinité.

Ce culte se propagea dans les départements, mais ne fut pas imposé par la République et aucune loi ne le rendit obligatoire. Il eut cependant l'approbation de l'Assemblée et en province fut considéré comme une preuve de civisme.

A Nantes et dans la Loire-Inférieure, la plupart des pièces qui ont trait à ces fêtes ont disparu. Cependant le Conseil du Département, suivant en cela l'exemple de Paris, ordonna d'inscrire en lettres majuscules sur la façade de toutes les églises ces mots : « *Temple de la Raison.* » Il commanda d'enlever du nouveau temple, de briser et de purifier par le feu *tous les hochets du fanatisme.* Non contents de ces exploits, quelques petits démagogues de villages s'abandonnèrent à des actes dignes de cannibales et inavouables de la part d'un peuple qui se posait alors en réformateur du monde.

Les patriotes de *Mouzeil* (1) font un autodafé des signes du fanatisme qui existaient encore à l'intérieur du temple de la Raison sur le corps d'une *brigande* qu'ils avaient fusillée la veille.

Pour ajouter à l'horreur de cette scène, des femmes viennent se chauffer à ce feu et *boivent la goutte* à la santé de la Révolution.

A *Montrelais,* le curé de la paroisse monte à la tribune et annonce que, « jusqu'à ce jour elle n'avait été que la chaire du mensonge, que de toutes les sornettes qu'il avait débitées il n'en avait pas cru une de réelle, que son ancien ministère n'avait d'autre but que le charlatanisme et l'intérêt, mais que désormais il débiterait des vérités philosophiques. »

Il termine son discours en résignant ses fonctions sacerdotales et son exemple est imité par un autre prêtre, vieillard de soixante-douze ans, qui lui aussi abdique la prêtrise.

(1) Archives départementales de la Loire-Inférieure : L. 41.

De *Couffé,* une statue de Saint représentant un guerrier est transportée à Ancenis. On la place dans le temple de la Raison « où désormais elle figurera sous le nom d'un homme recommandable, » ajoute en plaisantant le maire de Couffé.

Les habitants de *Paimbœuf,* de *Saint-Géréon,* d'*Ancenis* et de *Mésangé,* se servent du temple de la Raison comme salle de bal et de spectacle.

La proclamation de la divinité de la Raison eut lieu le 26 brumaire an II — 16 décembre 1793, dans l'église de Sainte-Croix, par les sans-culottes de *Nantes.*

A Paris, les déesses de la Raison ne furent que des actrices ou des femmes de mauvaise vie ; il en fut tout autrement dans notre ville où le peuple adora la nouvelle divinité sous les traits d'une jeune fille de l'élite de la bourgeoisie, estimée de tous et d'une vie irréprochable. Du reste, les fondateurs de la religion nouvelle préconisaient que la femme remplissant le rôle de déesse devait être belle et de la plus pure vertu.

Carrier présida la fête qui fut précédée de la noyade de cent prêtres réfractaires, Mellinet (1), nous en a d'ailleurs conservé les détails sans cependant donner le nom de cette jeune fille qui consentit à devenir déesse.

De même qu'à Nantes, quelques municipalités des campagnes voulurent aussi célébrer la nouvelle religion par des cérémonies aussi impudiques que ridicules.

A *Sucé* (2), un groupe de jeunes filles vêtues de robes blanches conduisirent processionnellement la déesse à l'église où un trône lui avait été élevé pour recevoir les hommages de ses premiers adorateurs.

Cependant la plus grande partie des agents nationaux ne montrèrent pas une grande ardeur pour inaugurer le nouveau culte, c'est en vain que le Directoire du Département somme quelques paroisses de renoncer au fanatisme.

Aussi, devant ce peu d'empressement, au mois de germinal

(1) Mellinet : La Commune et la Milice de Nantes. VIII.

(2) Abbé P. Grégoire : Essai historique sur la paroisse de Sucé.

an III, Prieur de la Marne charge un commissaire et douze patriotes de la Société Populaire de Nantes de parcourir les communes du district d'Ancenis et de rédiger un rapport sur l'état des esprits de chacune d'entre elles.

Mais il était juste que ce nouveau culte eut un catéchisme pour contenir l'abrégé de ses doctrines. Le plus connu est celui qui fut composé par le citoyen Poitevin, de Paris. Il proposait comme doctrine fondamentale : « l'association proposée à tous les peuples par la République Française, pour ne plus former sur la terre qu'une grande famille de frères qui ne connaissent et n'encensent plus d'idoles ni de tyrans. »

Cependant la majorité du peuple ignora cette nouvelle religion qui ne fut propagée que par une minorité d'intellectuels : ce fut un expédient populaire de défense patriotique pour réunir tous les républicains contre les aristocrates.

Le culte de la Raison était destiné à périr par son essence même ; nul peuple ne peut vivre sans croyance, il lui faut la joie et l'espérance qu'offrent seule une religion. Nier la vie future c'était en effet aller à l'encontre d'un besoin que nous constatons chez tous les peuples, besoin de vivre et d'espérer en un avenir meilleur où les peines et les souffrances seront récompensées.

Le culte de la Raison fut aussi frappé au cœur par le massacre des Hébertistes et des Dantonises qui avaient été avec Fouché, de Nantes, les promoteurs de cette émancipation totale de toute religion.

Le jour où Robespierre indiqua le culte de l'Etre Suprême comme une merveilleuse arme de guerre contre l'étranger, les déesses de la Raison tombèrent aussitôt et presque partout dans le ridicule et le discrédit.

Celui-ci ne proclamait-il pas d'ailleurs dans son célèbre discours du 17 frimaire : « *Si Dieu n'existait pas il faudrait l'inventer !* »

Sur la proposition de Robespierre, le 18 floréal an II — 7 mai 1794, la Convention décrèta que le 20 prairial — 8 juin, la nation française tout entière célébrerait la fête de l'Etre

Suprême. Elle instituait aussi des cérémonies patriotiques en l'honneur de l'Enfance, de la Vieillesse, du Malheur, de l'Héroïsme.

Les Nantais qui avaient accepté avec enthousiasme le culte de la Raison embrassèrent avec non moins d'ardeur la nouvelle religion.

En 1794, pour être admis à la Société Populaire de Vincent la Montagne, chaque citoyen devait prêter le serment suivant : « En présence de l'Etre Suprême, pénétré de la « Souveraineté du Peuple, je jure de maintenir de tout mon « pouvoir la Liberté et l'Egalité, la République une et indi- « visible. Je jure une haine implacable à toute espèce de des- « potisme religieux, dévouement sans bornes à la Patrie, « justice et vérité à tous les hommes. »

Le Comité Révolutionnaire de Nantes déclarait de son côté : (1) « D'ailleurs à quoi bon les prêtres ? Qu'ils sachent « que nous avons absolument brisé les idoles du fanatisme ; « qu'il n'y a plus dans notre commune ni églises, ni cha- « pelles, que nous détestons tous ces faiseurs de bons Dieux « à milliers, ces baladins à enfer et à purgatoire, nous n'en « avons pas besoin pour remplir notre devoir ?

« La raison, l'amour de la liberté, de l'égalité éclairent « et échauffent tous les cœurs, l'encens et l'étole ne sont plus « de saison ? Ils ont fait trop de mal dans la Révolution et, « n'avons-nous pas juré de n'avoir d'autre culte que celui de « la Raison, d'autre autel que celui de la Patrie, d'autre « catéchisme que les Droits de l'Homme et d'autres com- « mandements que les lois de la République ? »

Sur le fronton de leurs églises les municipalités firent inscrire ces mots : « *Le peuple Français reconnaît l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme.* »

Les habitants de *Mauves*, de *Basse-Indre*, de *Thouaré*, assemblés, couverts de guirlandes et de fleurs, rendent hommage à l'Etre Divin, producteur de lois sages et justes.

(1) Archives départementales de la Loire-Inférieure : L. 1106.

Les agents nationaux de *Sautron*, de *Paimbœuf*, des *Couëts* et de *Carquefou*, organisent des fêtes grandioses.

A *Nantes*, la Municipalité fait nettoyer la Cathédrale encombrée de chevaux et de munitions d'artillerie, trois commissaires sont nommés pour règler les détails de la fête de l'Etre Suprême. Verger, dans les Archives curieuses de Nantes, nous a reproduit le plan de cette cérémonie célébrée le 30 prairial.

A l'occasion de cette solennité, le citoyen Bellefontaine présenta au représentant du peuple, Bourbotte, un hymne à l'Eternel (1) ; ce chant fut imprimé et envoyé à toutes les Municipalités.

Ces manifestations patriotiques en l'honneur de l'Etre Suprême ne se renouvelèrent que dans un petit nombre de localités. Ce culte se confondit avec les fêtes de la Raison, de l'Héroïsme et même avec les anciennes pratiques religieuses de la Fête-Dieu.

Puis les cultes de la Raison et de l'Etre Suprême disparurent et furent remplacés par des cérémonies patriotiques en l'honneur de la Nature : fêtes des Moissons, des Semailles, des Vendanges, etc.

Mais bientôt lassés de ces réjouissances païennes où aucun idéal ne se faisait sentir, toutes ces solennités républicaines tombèrent dans l'indifférence générale et, le peuple de France attendit des jours meilleurs où il verrait renaître la pompe grandiose des fêtes catholiques.

De nos jours, le recul du temps nous fait paraître ces innovations républicaines quelque peu ridicules, nous devons reconnaître cependant que les organisateurs de ces cérémonies patriotiques créèrent ces fêtes pour répandre le culte de la Patrie.

Joseph DE GOUÉ.

(1) Archives départementales de la Loire-Inférieure : L. 54. Fo 13.

Excursion à Châteaubriant

13 MAI 1919

Quelques collègues ayant manifesté le désir de voir reprendre la coutume des excursions, une visite de Châteaubriant avait été décidée pour le mardi 13 mai. Un temps superbe favorisa ce petit voyage auxquels prirent part : le commandant BRONKHORST, M. Joseph DU GASSET, M. DE GUIGNÉ et Mlle Antoinette DE CORNULIER-LUCINIÈRE, sa petite-fille, M. et Mme GUILLOUARD, le commandant LAGRÉE, le médecin principal MARTY, M. Paul RENARD, M. VINCENT-JOUON, conseiller général, le baron DE WISMES, le baron Gaëtan DE WISMES et Mlle Jehanne DE WISMES, sa fille.

A la descente du train, les excursionnistes sont reçus par leur sympathique collègue M. Joseph CHAPRON, qui offre à chacun d'eux une série de cartes postales et un résumé historique des annales de sa chère petite cité.

On suit les vieilles rues de la ville, recevant sur chaque logis ancien les détails les plus minutieux de l'aimable cicerone. Puis on se dirige vers Béré, où les excursionnistes admirent longuement le sanctuaire du XIe siècle, à la façade charmante et dont le chœur à coupole est un chef-d'œuvre d'architecture ; ils visitent aussi les restes de l'abbaye voisine de l'église, puis entrent dans le cimetière où ils constatent avec chagrin que l'on est en train de combler le vieux chemin, si vénérable, et d'enfouir une arcade du XVe siècle qui rendait fort pittoresque ce champ du repos. Un dernier coup d'œil est donné à l'église Saint-Jean, dont les pierres de grès ferrugineux prennent dans le soleil une tonalité sanglante d'une richesse incomparable.

Il est 11 h. 1/4, l'appétit s'est développé, le savant cortège se hâte vers le « Cheval-Blanc » où un déjeuner, simple mais

bien préparé, constitue une étape agréable et redonne les forces voulues pour l'après-midi.

Au dessert, le Président, se faisant l'interprète de tous, exprime la plus sincère gratitude à M. Chapron. Puis il communique les vifs regrets de plusieurs collègues : le marquis DE DION, député, le chevalier JOUBERT, M. Joseph NAU, M. NAVARRE, M. ROCHERY ; le marquis DE BELLEVUE, conseiller général, qui, appelé à Rennes par un mariage, a écrit une longue lettre pour affirmer son déplaisir de ne pouvoir guider ses collègues. M. Gilbert DE LA BROSSE, M. Maurice GOURDON, M. OLLIVE, M. le capitaine DU PLESSIX, M. Etienne POIRIER, avaient donné leur adhésion ; à la dernière heure, des raisons de santé ou des affaires urgentes les ont privés de la joie qu'ils escomptaient.

Le déjeuner terminé, le groupe se transporte au domicile de M. Chapron, où un grand nombre de documents curieux et d'objets d'art précieux leur sont montrés avec la meilleure bonne grâce.

Enfin, vers 2 heures, a lieu l'entrée dans la cour du château : le vieux donjon du moyen âge, encore majestueux en dépit des injures du temps, les remparts, le grand logis, la chapelle, la délicieuse colonnade, sont, à tour de rôle, admirés par les archéologues nantais. Puis on visite le château de la Renaissance et on termine par l'examen attentif des objets divers rassemblés dans le Musée, dont M. Chapron est le conservateur parfait ; certains problèmes sont agités au sujet de la célèbre Françoise de Foix, mais aucune solution décisive n'est fournie. L'heure s'avance ; on sort sur l'esplanade, on contemple l'extérieur du château, fort habilement restauré, et l'on regagne la gare, où chacun des excursionnistes adresse à M. Chapron les plus cordiaux remerciements pour la journée instructive due à son obligeance coutumière et à son érudition toujours prête à répondre aux questions qui concernent le passé de sa ville chérie.

Baron G. DE WISMES,
Président.

DÉCOUVERTE D'UN KJŒKKENMŒDDING

sur les dunes de Lagadjar, près Camaret (Finistère)

La presqu'île de Crozon renferme plusieurs ensembles mégalithiques du plus grand intérêt. Le plus connu est certainement le monument situé sur les dunes du Toulinguet près de Camaret (Finistère) et portant le nom d'alignements de Lagadjar. Ces menhirs accompagnés de plusieurs dolmens aujourd'hui ruinés, ont été maintes fois décrits depuis le chevalier de Fréminville. Tout dernièrement encore, le commandant A. Devoir en a minutieusement étudié l'orientation.

Je ne m'étendrai donc pas davantage sur ces curieux mégalithes, dont je n'ai parlé ici que pour situer une découverte qui me semble présenter un certain intérêt et que j'ai faite au mois de septembre 1916, alors que je commandais les compagnies d'instruction du centre Camaret-Quelern.

A cette époque, les recrues étaient entraînées au maniement de la pelle et de la pioche, comme à celui du fusil et de la mitrailleuse. Il fallait donc éventrer le sol, ouvrir des tranchées profondes, en un mot remuer beaucoup de terre. L'emplacement qui avait été désigné pour ces travaux de terrassement se trouvait à proximité et à l'Ouest des alignements mégalithiques ; quelques menhirs renversés se trouvaient même dans les lignes de tranchées.

Un jour que j'inspectais un abri nouvellement ouvert, mon attention fut attirée par la vue d'un amas de coquilles de patelles (berniques) rejetées par l'outil des travailleurs. En examinant les parois de l'ouvrage, je vis que la fouille avait rencontré un banc coquillier d'une épaisseur que je ne pus évaluer tout d'abord et dont l'étendue me sembla considérable. Comprenant tout l'intérêt que présentait cette décou-

verte, je me mis à pratiquer quelques sondages et je trouvai de suite au milieu des coquilles, de nombreux fragments de poterie grossière, d'une argile rougeâtre, portant les traces du feu et mêlés à de la cendre et à du charbon. Je résolus de rechercher les dimensions du banc, mais d'autres préoccupations sollicitaient impérieusement nos esprits à cette époque. Aussi, je l'avoue, les fouilles furent-elles brèves et incomplètes.

Quoiqu'il en soit, j'ai tenu aussitôt à faire part de ma découverte à la Société Archéologique de Nantes.

Le banc coquillier est voisin de blocs de pierre dont plusieurs sont des menhirs renversés. Sa profondeur d'enfouissement varie entre 0 m 60 et 0 m 70 centimètres, dans un terrain formé de sable argileux de dunes, ne semblant pas avoir été remanié. L'épaisseur du gisement semble être de 0 m 25 à 0 m 30 centimètres. Sa longueur est pour moi incertaine. Elle m'a semblé être de 25 à 30 mètres avec une largeur variable, qu'il m'a été également impossible de déterminer au milieu du bouleversement des tranchées. En effet, le banc n'a pas partout la même densité. Il cesse par endroits et reparaît un peu plus loin. Mais, encore une fois, je ne pouvais m'occuper d'une façon méthodique de cette affaire en septembre 1916.

Le dépôt de coquilles se trouve placé à peu près au sommet de la dune dite de Lagadjar, mais sur le penchant Est de la colline et abrité des vents du large (voir le plan). Comme je le dis plus haut, il est voisin de menhirs renversés et à une centaine de mètres des beaux blocs d'alignement encore debout. Cette colline du Toulinguet ou de Lagadjar, qui sépare l'anse de Camaret de l'Océan, a une soixantaine de mètres d'altitude au-dessus du niveau des basses mers. Elle est constituée à sa base, du côté de l'Est, par des schistes ardoisiers du filon angevin, adossés vers le sommet à une forte assise de grès armoricains, le tout recouvert, à l'Ouest surtout, par des sables de dunes d'épaisseur variable avec des affleurements de grès blancs quartzeux.

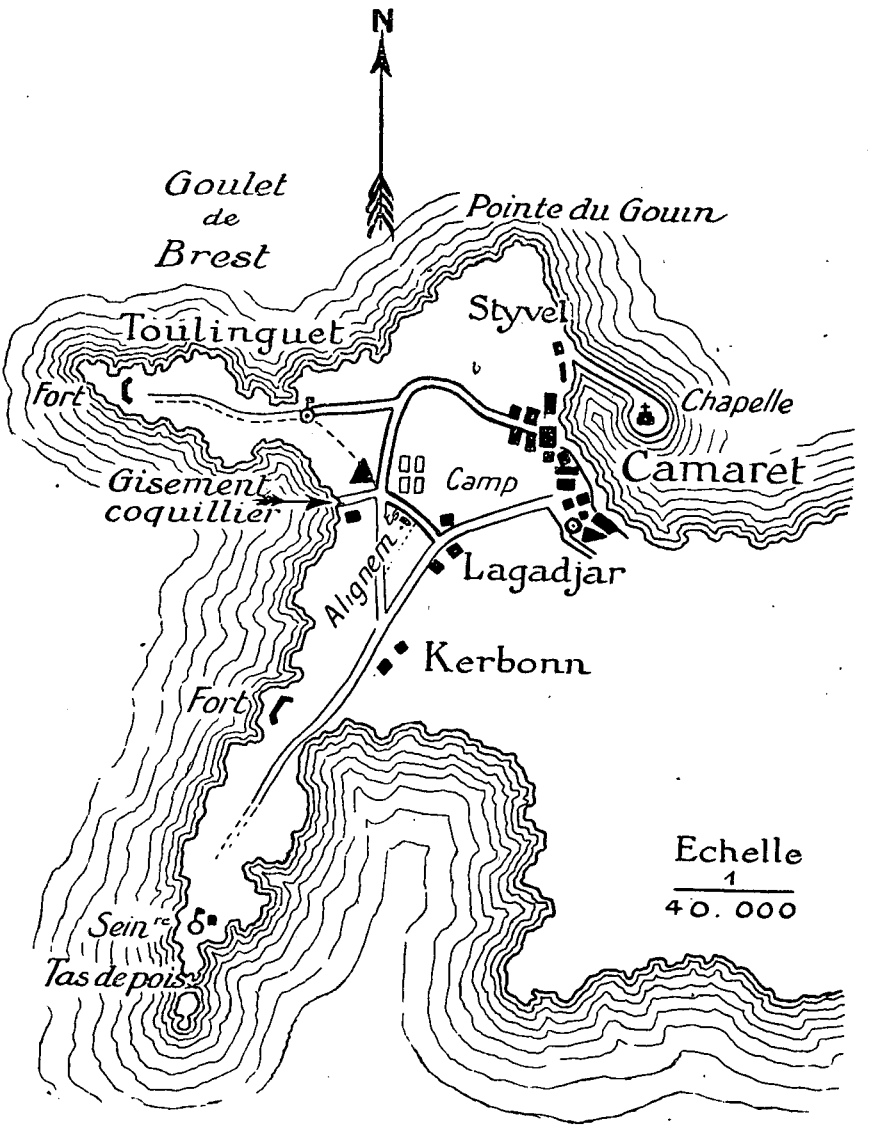
N
Goulet
de
Brest
Pointe du Gouin
Toulinguet
Styvel
Fort
Chapelle
Camaret
Camp
Gisement
coquillier
Alignem.t
Lagadjar
Kerbonn
Fort
Echelle
1
40.000
Sein.te
Tas de pois

Le terrain où eut lieu la découverte porte le n° 14 de la section A, du cadastre de la commune de Camaret.

MOLLUSQUES

Voici la liste des mollusques que j'ai trouvés :

Gastéropodes.
1° *Patella vulgata* (Bernique) formant la presque totalité du dépôt.
2° *Trochus cinerarius.*
3° *Helix nemoralis.* Très rares spécimens.

Acéphale lamellibranches.
4° *Mitylus edulis.* (Moule comestible) en petite quantité.

CÉRAMIQUE

Les fragments nombreux de poterie recueillis par moi, semblent tous être des échantillons connus de la céramique néolithique à part deux ou trois plus petits, d'une teinte rouge vif qui pourraient être plus récents.

La plupart de ces débris indiquent que les vases qu'ils formaient ont été longtemps exposés à la flamme des foyers. D'autres poteries d'une cuisson rudimentaire et faites d'une argile friable, semblent avoir peu servi.

Plusieurs de ces vases n'ont pas été faits au tour, mais bien modelés au lissoir. Un fragment assez gros, formant le col d'une écuelle, semble cependant avoir été tourné.

Lorsque je fis cette découverte, je croyais sans conteste avoir mis au jour un Kjœkkenmœdding résultant de repas rituels et provenant de rejets de cuisine des tribus néolithiques venues aux alignements pour rendre hommage à quelque divinité ; ou bien encore tout simplement, à un vestige d'habitat d'une des peuplades ichtyophages qui fréquentaient les rives de l'Océan. Aujourd'hui, d'autres hypothèses sont émises sur ces amas coquilliers voisinant avec des mégalithes et certains préhistoriens se demandent si l'on ne serait pas en présence de dépôs cultuels, d'offrandes faites au Dieu, chaque amas de mollusques formant comme une

sorte d'ex-voto barbare d'animaux enterrés vivants à proximité des pierres vénérées.

Quoiqu'il en soit, ce qui rend l'étude de ces sortes de Kjœkkenmœddings marins fort intéressante, c'est la ressemblance qui existe entre eux, sur toute l'étendue des côtes de l'Atlantique.

Depuis ma découverte de Lagadjar, j'ai été informé que sur le promontoire de Port-Maria, voisin du bourg de Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan), un Kjœkkenmœdding semblable à celui que je décris plus haut, avait été trouvé près d'un monument mégalithique ruiné. J'ai vu des spécimens de la trouvaille. Mêmes coquillages, mêmes débris de poterie, d'une argile à peu près semblable, et fragmentés de la même façon. Le terrain contenant ce dépôt porte le n° 1278 de la section H, du cadastre de Saint-Gildas-de-Rhuys. Ces renseignements m'ont été fournis par Mlle G. Dumoulin de Paillart, de Vannes, qui a trouvé le gisement, mais je n'ai pu, jusqu'à ce jour, étudier cette découverte sur place.

Je citerai également les dépôts coquilliers de la Torche de Penmarck, signalés par M. du Chatellier. Ces Kjœkkenmœddings, répartis sur une superficie de cent mètres carrés, sont également situés près d'un ensemble mégalithique très important. — En Vendée, toutes ces caractéristiques se retrouvent dans les amas coquilliers joignant le menhir des Tabernaudes (Ile d'Yeu), dont la fouille méthodique a été entreprise par M. le docteur Marcel Baudouin, en 1907. Lorsque j'adressai à ce savant préhistorien des échantillons de mes trouvailles de Bretagne, il me répondit qu'il notait les mêmes variétés qu'à l'île d'Yeu. Beaucoup de Kjœkkenmœddings ont été signalés depuis quelques années sur nos côtes de l'Ouest. Je citerai ceux du tumulus mégalithique de la Planche à Puare (Ile d'Yeu), de la falaise de Sion, de la côte des Bretignolles, etc., etc.

Presque tous sont des dépôts essentiellement composés de patelles et autres mollusques de la côte, c'est-à-dire uniquement marins.

Beaucoup d'autres, sans doute, restent à mettre au jour sur nos rivages armoricains.

Il résulte de toutes ces découvertes et des discussions qu'elles soulèvent, qu'un fait semble nettement acquis. C'est qu'auprès de beaucoup de monuments mégalithiques des bords de l'Océan, il existe des dépôts coquilliers ; que beaucoup ont une composition identique et que des cendres et du charbon se rencontrent dans plusieurs de ces gisements, mêlés à des débris de céramique. Ces amas côtiers de mollusques ont-ils une relation avec tous ceux qui ont été trouvés sur les bords de la mer en Irlande, au Portugal, au Brézil, en Patagonie, dans la Floride, où les peuplades primitives ont laissé les mêmes traces de leur habitat, que sur nos rives armoricaines et vendéennes ? Il est permis de le croire.

Les matériaux abondent depuis quelques années sur cette question. Attendons qu'ils aient été bien étudiés. Alors peut-être, nous sera-t-il permis de nous faire une opinion définitive.

G. du Plessix.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Morts pour la Patrie..... v
Lauréats du Concours Triennal..... vii
Bureau et Comité..... x
Membres titulaires..... xi
Membres titulaires nommés depuis le 31 décembre 1919 jusqu'au 30 avril 1920..... xxi
Membres correspondants..... xxii
Membres honoraires..... xxiv
Sociétés correspondantes..... xxv
Périodiques et publications diverses..... xxix
Procès-verbaux des Séances générales (année 1917)..... xxxi
Procès-verbaux des Séances générales (année 1918)..... lxxvii
Procès-verbaux des Séances générales (année 1919)..... cxviii

Souhaits pour 1919 à la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, par M. Alcide Leroux..... 1
Rapports sur les Concours Triennaux de 1916 et 1919, par M. le baron Gaëtan de Wismes..... 3
La Tour de Soulvache, par M. Léon Maitre..... 7
Introduction à l'étude des Voies antiques, par M. Elie Menaut..... 11
Nos Historiens inconnus, par M. Léon Maitre..... 31
L'Hermine dans l'Histoire et dans la Légende, par G. Ferronnière..... 57
Chapelle Saint-Yves, par M. Ferdinand Brault..... 81
Eglise paroissiale de Sainte-Radégonde de Nantes, par M. Ferdinand Brault..... 85
Les Curiosolites, par M. A. Leroux..... 99
Le Culte de la Déesse Raison et de l'Etre Suprême, par M. J. de Goué..... 119
Excursion à Châteaubriant, par M. le baron G. de Wismes. 125
Découverte d'un Kjœkkenmœdding, par M. G. du Plessix. 127

TABLE DES PLANCHES

La Tour de Soulvache..... 8
Plan de la chapelle Saint-Yves..... 83
Plan de l'église de Sainte-Radégonde..... 89
Planche des dunes de Lagadjar, près Camaret, Finistère.. 129

RENNES. — IMPRIMERIE DE H. VATAR.

BULLETIN

DE LA

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE

DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

FONDÉE LE 9 AOUT 1845

ANNÉE 1920

TOME SOIXANTIÈME

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

MANOIR DE LA TOUCHE, RUE JEAN V

1921

LAURÉATS

DU

CONCOURS TRIENNAL

Fondé par le Marquis DE DION

Chevalier de la Légion d'honneur
Président de la Société († 1901),
qui fit graver à ses frais un coin spécial
et donna la première Médaille d'or

1892

Vicomte DE LISLE DU DRENEUC : *Médaille d'or.*

1895

Marquis DE L'ESTOURBEILLON : *Médaille d'or.*

1898

Chanoine GUILLOTIN DE CORSON : *Médaille de vermeil.*

M. René BLANCHARD : *Médaille d'argent.*

Chanoine DURVILLE : *Médaille d'argent.*

1901

Comte DE BERTHOU : *Médaille d'or.*

1904

M. Félix CHAILLOU : *Médaille d'or.*

1907

Chanoine DURVILLE : *Médaille d'or.*

1910

M. Léon MAITRE : *Médaille d'or.*

1913

M. Paul SOULLARD : *Médaille d'or.*

1916

M. René BLANCHARD : *Médaille d'or.*

1919

M. Alcide LEROUX : *Médaille d'or.*

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIETÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

La date qui suit chaque nom est celle de la Réception.

BUREAU

MM	GEORGES DU PLESSIX (JOCHAUD)	Président.
	PAUL SOULLARD Docteur G. HALGAN	Vice-Présidents.
	ETIENNE POIRIER DOMINIQUE BARTHÉLÉMY	Secrétaires-Généraux ;
	GILBERT DE LA BROSSE LOUIS CHEVALIER LA BARTHE	Secretaires du Comité;
	PAUL RENARD	Trésorier.
	A. BOUDET	Trésorier-adjoint.
	Commandant DENÈS Commandant BRONKHORST	Bibliothécaires-Archivistes ;

COMITÉ CENTRAL

a) MEMBRES A VIE

Anciens Présidents (1)

MM. LÉON MAITRE (1902-1904) ; Baron DE WISMES (1905-1907) ; ALCIDE DORTEL (1908-1910) ; ALCIDE LEROUX (1911-1913) ; Baron GAËTAN DE WISMES (1914-1919).

b) MEMBRES ELUS

MM.	Abbé BRAULT GEORGES FERRONNIÈRE J.-B. OLLIVE	Sortants en 1921
	Chanoine DURVILLE Vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE E. GABORY	Sortants en 1922
	FÉLIX CHAILLOU SENOT DE LA LONDE CLAUDE DE MONTI DE REZÉ	Sortants en 1923

---

(1) Les autres Présidents de la Société ont été :

M. Théodore NAU (1845-1862), † 4 juillet 1865.
Le Vicomte DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897.
Le Chanoine CAHOUR (1869-1871), † 7 septembre 1901.
L'Intendant Militaire GALLES (1872-1874), † 11 août 1891.
M. Charles MARIONNEAU (1875-1877), † 13 septembre 1896.
Le Baron DE WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887.
Le Vicomte DE LA LAURENCIE (1881-1883), † avril 1915.
Le Marquis DE BRÉMONT D'ARS MIGRÉ (1884-1886 et 1899-1901), † 9 mars 1911.
M. Henri LE MEIGNEN (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905.
Le Marquis DE DION (1890-1892), † 26 avril 1901.
M. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (1893-1895), † 17 juin 1900.

MEMBRES TITULAIRES

la présente liste a été mise à jour jusqu'au 1er juillet 1921

MM.

AIGNAN (Louis), ancien avoué, 136, rue de Rennes, 3 mai 1921.

ANDRÉ (Madame Eug.), 15, quai de Barbin, 4 mai 1920.

AMIEUX (Louis), *Les Alouettes*, route de Roche-Maurice, Chantenay, 4 mars 1913.

ARMAND (Comte Jacques), 82, rue Charles Lafitte, Neuilly-sur-Seine, 1er février 1921.

ARNOUS-RIVIÈRE (Baron), capitaine de cavalerie, 31, boulevard Delorme, 1er mars 1921.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Vicomte), château de Treveday, par Guérande, 10 avril 1919.

BABONNEAU (Louis), O. I. ✠, ingénieur, chef de service honoraire des travaux publics de l'Indo-Chine, ingénieur-expert, 22, rue de la Moricière.

BALLU (Jean), avocat, 7, rue du Calvaire, 6 mai 1913.

BAR (Marcel), 113, rue d'Alésia, Paris (XIVe).

BARANGER (Pierre), avocat, docteur en droit, ancien Président de la Société Académique de Nantes, 4, rue Thiers, 1er février 1910.

BARDOUL (Emerand), conseiller général, 30, boulevard Delorme, 13 avril 1920.

BARTHÉLÉMY (Dominique), agent-voyer en retraite, 2, rue Racine, 3 février 1920.

BAUGÉ (Jean), avocat, 2, rue du Boccage, 14 février 1919.

BEAUPÈRE (Paul), avoué, 16, boulevard Delorme, 2 mars 1909.

BEAUVAL (Mademoiselle G. DE), 5, rue Tournefort, 2 mars 1920.

BELLEVUE (Marquis Xavier FOURNIER DE), conseiller général de la Loire-Inférieure, château de Moulinroûl, par Soudan, 8 mai 1895.

BERTHOU (Comte Paul DE), lauréat de l'Institut, ancien élève et membre de la Société de l'Ecole des Chartes, 6, rue du Boccage et château de Cadouzan, en Saint-Dolay, par La Roche-Bernard, 3 juin 1884.

BOIS DE LA PATELLIÈRE (Henri DU), Le Perrorteau, Saint-Etienne-de-Montluc, 2 novembre 1886.

BONNIGAL (Henri-Martin), notaire, Vertou, 1er juin 1909.

BOUCHAUD (Adolphe), 3, place de la Petite-Hollande et château de la Bernardière, par Saint-Herblain, 7 mars 1893.

BOUCHAUD (Louis), 2, place de la Petite-Hollande, 3 février 1920.

BOUDET (Athanase), greffier du Tribunal de Commerce, 4, rue de l'Arche-Sèche, 4 avril 1916.

BOUGOUIN (François), architecte, ancien Président de la Société des Architectes de Nantes, lauréat de la grande médaille de la Société centrale pour l'Architecture privée, en 1892, 10, rue du Calvaire et 22, rue de Bel-Air, 7 janvier 1879.

BOURDEAUT (Abbé Arthur), Docteur en théologie, vicaire à Notre-Dame de Bon-Port, 3 février 1903.

BOUTIN (Abbé Joseph), lauréat de la Société française d'Archéologie, vicaire à Oudon, professeur de dessin au Collège d'Ancenis, 5 novembre 1912.

BRANCHEREAU (Abbé), vicaire à Bouguenais, 13 janvier 1920.

BRAULT (Abbé Ferdinand), O. A. ⁂, aumônier du Lycée, ancien professeur de philosophie à l'Externat des Enfants Nantais, 9, rue de Briord, 9 novembre 1900.

BRÉVEDENT DU PLESSIS (Irénée DE), 12, rue Henri IV et château de Montretrait, par Sucé, 8 mars 1892.

BRONKHORST (Gustave), ✻, capitaine de frégate en retraite, bibliothécaire de la Société Archéologique de Nantes, 11, rue Rosière, 3 mars 1914.

BROSSE (Gilbert GUILLERT DE LA), maire d'Orvault, rue du Roi Albert, 17, et château de la Grée, par Orvault, 5 mars 1907.

BRUC (Comte Maurice DE), ancien camérier d'honneur de S. S. Léon XIII, château de Bruc, par Candé (Maine-et-Loire), 18 mars 1890.

BRUÈRE (Madame DE LA), 76, rue de la Bastille, 1er juin 1920.

BUET, ✻, officier de la Légion d'honneur, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, 164, rue de Rennes, 9 novembre 1920.

BUREAU (Docteur Louis), ✻, O. I. ⁂, licencié ès-sciences. Correspondant du Muséum de Paris, membre du Cons. de l'Assoc. française pour avancement des sciences, membre fondateur de la Société Zoologique de France, 15, rue Gresset et château de la Meilleraye, par Riaillé, 3 février 1891.

CAILLÉ (Dominique), 2, place Delorme, 13 avril 1920.

CHAILLOU (Félix), O. I. ✿, lauréat de la Société française d'Archéologie, fondateur du Musée local des Cléons, 225, rue de Rennes et château des Cléons, par Vertou, 13 janvier 1885.

CHARETTE DE LA CONTRIE (Joseph DE), ✻, ✠, lieutenant de complément, 1, place Louis XVI, 1er mars 1910.

CHATELLIER (Léon), peintre, ancien membre du Conseil Municipal de Nantes, 66, rue Félibien, 4 mars 1884.

CHEVALIER LA BARTHE (Madame), 7, rue Gresset, 2 mars 1920.

CHEVALIER LA BARTHE (Louis), ✻, ✠, licencié en droit, conseiller général de la Loire-Inférieure, 7, rue Gresset, 16 janvier 1912.

CHUDEAU (Joseph), architecte, 2, avenue Camus, 13 avril 1920.

CLAVIER (Mademoiselle Yvonne), licenciée en droit, 10, rue du Château, 12 octobre 1920.

CLÉNET (Abbé J.-B.), curé du Croisic, 5 novembre 1912.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN DE), docteur en médecine, Président du Conseil Général de la Loire-Inférieure, Vice-Président de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 9, rue de Bréa et château de la Barrière, par Blain, 15 avril 1902.

CLOSMADEUC (Madame E. DE), Tenue Camus, 7 juin 1921.

COCHET (Louis), ancien receveur de l'Enregistrement, 3, rue Maurice Duval, 7 avril 1914.

CONRIÉ (Fernand), ingénieur, 10, rue de Flandres, 13 janvier 1920.

CORMERAIS (Emile), ✻, O. A. ✿, industriel, Président de la Chambre de Commerce de Nantes, Vice-Président de la Loire navigable, 10, rue de la Moricière et 3, rue Lamartine, 15 avril 1902.

CORNULIER-LUCINIÈRE (Vicomte René DE), ✻, ✠, Docteur en droit, capitaine de chasseurs alpins de complément, 5, rue Maurice Duval, 1er mars 1910.

COTTEUX (Marcel), expert, Châteaubriant, 8 mai 1895.

COUËTUS (Vicomte DE), 2, quai Duquesne.

COURSON DE LA VILLENEUVE (Vicomte Aurélien DE), ✻, chef d'escadron d'artillerie de complément, 10, rue du Roi Albert, 2 février 1900.

CROUAN (Jules), 28, rue du Calvaire, 11 janvier 1916.

DELATTRE (Léon), O. A. ✿, agent-voyer principal, 9, rue de la Commune, 4 décembre 1906.

DENÈS (Prosper), O. ✻, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, 14, avenue Luneau, 2 décembre 1913.

DESLOGES (Madame), 2, rue Tournefort, 6 juillet 1920.

DION (Marquis Albert DE), député, conseiller général de la Loire-Inférieure, Vice-Président de l'*Automobile-Club*, château de Maubreuil, par Carquefou, 4, avenue d'Iéna, Paris, 2 juin 1903.

DORÉ-GRASLIN (Abbé Philbert), professeur à l'Externat des Enfants Nantais, 18, rue de Gigant et château de Loizelinière, en Gorges, par Clisson, 16 octobre 1906.

DORÉ-GRASLIN (Charles), 7, rue Dugommier, 2 mars 1920.

DORTEL (Alcide), O. I. ⁂, avocat, ancien bâtonnier, conseiller général de la Loire-Inférieure, ancien président de la Société Académique de Nantes, membre de la Commission de la Bibliothèque municipale, de la Commission du Musée Archéologique et du Conseil départemental d'hygiène, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 12, rue de l'Heronnière et La Champagnière, par Basse-Goulaine, 12 novembre 1889.

DUGAST (Léon), avocat, docteur en droit, 8, rue du Chapeau Rouge, 1er juin 1920.

DOUDIÈS (Jules), 19, quai de Tourville, 5 novembre 1901.

DUMÉRIL (Edouard), professeur agrégé au Lycée, 5, rue du Port-Communeau, 1er Mars 1921.

DUMOULIN DE PAILLART (Georges), étudiant, 54, rue de la Bastille, 2 mars 1920.

DURVILLE (Chanoine Georges), O. J. ⁂, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de la Commission du Musée Archéologique, 76, rue Saint-Clément, 3 mai 1892.

DURAND (Abel), avocat, 28, rue de la Rosière, 1919.

DUTERTRE DE LA COUDRE (Augustin), ✻, ✠, conseiller d'arrondissement et maire de Machecoul, 5, place Du Moustiers, 1919.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (Marquis Régis DE L'), ✻, 10, place de l'Evêché, à Vannes, château de Penhoët, par Avessac, 21, boulevard Saint-Michel, Paris, 3 février 1880.

ETIENNE (J.-B.), commissaire de la Société des Courses de Nantes, 2, rue Linné, 5 mai 1914.

EVELLIN, diplômé E. S. C., 14, rue de la Marne, 4 janvier 1921.

FERRONNAYS (Marquis Henri FERRON DE LA), ✻, ✠, député,

conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Saint-Mars-la-Jaille, château de Trevarez, par Chateauneuf-du-Faou (Finistère), château de Saint-Mars-la-Jaille et 40, rue de Chaillot, Paris, 4 février 1908.

FERRONNIÈRE (Georges), architecte, docteur ès-sciences, professeur aux Facultés Catholiques d'Angers, membre de la Commission du Musée Archéologique, inspecteur de la Société française d'Archéologie, 15, rue Voltaire, 5 novembre 1907.

FLEURY (Edouard), O. A. ⁂, agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure, 17, rue Charles Monselet, 3 mars 1914.

FORTRIS (Madame), 40, rue de Strasbourg, 6 juillet 1920.

FRANCE (Raymond DE), 17, rue Jenner.

FRÉMOND DE LA MERVEILLÈRE (Olivier DE), ancien officier de cavalerie, 12, rue Henri IV, 4 mai 1920.

FRESLON DE LA FRESLONNIÈRE (Vicomte Paul DE), 9, rue Malherbe et château de la Rouardais, par Bains (Ille-et-Vilaine), 4 mars 1902.

GABORY (Emile), O. A. ⁂, lauréat de l'Académie française, ancien élève de l'Ecole de Chartes, archiviste de la Loire-Inférieure, 3, place Saint-Pierre, 7 mars 1911.

GASSET (Joseph MAUJOUAN DU), 3, place Dumoutier, 5 mai 1909.

GAUTIER (Louis), 28, rue de Strasbourg, 15 octobre 1912.

GENÊVOIS (Marcel), rue de l'Héronnière, 6 juillet 1920.

GIRAUD-MAUGIN (Marcel), conservateur de la Bibliothèque municipale, bibliothécaire diplômé, archiviste municipal licencié ès-lettres, 23, rue Lamotte Picquet, 13 avril 1920.

GOUÉ (Marquis Joseph DE), ✠, château de la Barre, par Carquefou, 7 novembre 1911.

GOURDON (Maurice), O. I. ⁂, commandeur de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, 7, rue Germain-Boffrand et 6, avenue du Casino, Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), 6 mars 1900.

GOURNERIE (Comte Eugène MAILLARD DE LA), maire de Saint-Herblain, lieutenant de cavalerie de complément, 16, rue du Roi Albert Ier et château de la Gournerie, par Saint-Herblain, 5 mai 1909.

GRIGNON-DUMOULIN, 1, rue Prémion, 1er juin 1920.

GRIMAUT (Louis), archiviste-paléographe, archiviste municipal, licencié ès-sciences, licencié ès-lettres, diplômé d'Etudes

supérieures des langues classiques, élève titulaire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, 5, rue de Briord, 13 avril 1920.

GUILLON (André), 196, rue de Paris, 13 avril 1920.

GUILLOUX (F.), instituteur, rue Evariste Luminais, 1er mars 1921.

HALGAN (Docteur Georges), médecin-major de réserve, 30, boulevard Delorme, 7 juin 1904.

HASTREL DE RIVEDOUX (Baron Jean D'), 3, rue du Château, 3 février 1920.

JEHENNE (Alfred), ✱, commandant, Etat-major du XIe Corps d'armée, 3, rue de la Bourdonnais, 13 février 1920.

JENLIS (Madame E. DE), 3, rue Menou, 6 juillet 1920.

JOSSE (Joseph), 14, rue de Gigant, 13 avril 1920.

JUIGNÉ (Marquis Jacques LECLERC DE), ✱, ✠, député, conseiller général de la Loire-Inférieure, château du Bois-Rouaud, par Saint-Hilaire de Chaléons, château de Juigné, par Juigné-sur-Sarthe (Sarthe), et 137, faubourg Saint-Honoré, Paris, 9 janvier 1906.

KERVENOAËL (Vicomte Emile JOUAN DE), docteur en droit, conseiller général de la Vendée, château du Bois-Sourdis, par La Verrie (Vendée), 11 mai 1886.

LAPRADE (De), 17, rue Rosière, 12 avril 1921.

LASTOURS (Baron Edmond GAUZENCE DE), docteur en médecine, château de la Mabiterie, par Varades, 5 mars 1907.

LAUZON (Etienne DE), conseiller général de la Vendée, maire de Saint-Julien-des-Landes, 19, rue Mathelin-Rodier et château de la Forêt, par La Motte-Achard (Vendée), 22 avril 1890.

LECOUR-GRANDMAISON (Henri), conseiller général, 14, rue Montdésir et château de Coislin, par Cambon, 1er février 1921.

LEFEUVRE (Madame Louis), passage Louis Levesque, 1er juin 1920.

LE GUENNANT (Madame), 2, rue Général Meunier, 7 juin 1921.

LERAY (François), ✱, architecte du gouvernement, 19, rue Voltaire, 8 janvier 1901.

LEROUX (Alcide), avocat, ancien président des Sociétés Archéologique et Académique de Nantes, 2, place Saint-Pierre, et Kercaret, Le Pouliguen, 6 février 1877.

LEROUX (Prosper), à Nozay, 13 avril 1920.

LEVESQUE (Madame Daniel), 14, rue Voltaire, 7 décembre 1920).

LEVESQUE (Madame Pierre), 22, rue des Dervallières, 2 mars 1920.

LESIMPLE (Abbé Jean-Bapt.), à Belligné (Loire-Inférieure), 5 mai 1903.

LISLE DU DRENEUC (Georges DE), 60, rue Félix Faure, 7 avril 1891.

LISLE DU DRENEUC (Vicomte Pitre DE), O. A. ⚜, lauréat de la Société française d'Archéologie, conservateur du Musée Archéologique et du Musée Dobrée, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de la Commission des Monuments historiques et mégalithes de France, du Comité des Beaux-Arts, de la Commission de la Bibliothèque municipale, avenue de l'Eperonnière et château du Fief, par Sautron, 28 octobre 1872.

LONDE (J. SENOT DE LA), docteur en droit, maire de Thouaré, 6, rue Mathelin-Rodier et château de la Picauderie, par Thouaré, 3 mai 1887.

LONGEAU (DE), ✱, chef d'escadrons de cavalerie en retraite, 13 avril 1920.

LUSIGNAN (Vicomte DE), 13, rue du Lycée, 6 mai 1913.

MAILCAILLOZ (Alfred), O. I. ⚜, chef de la 1re Division de la Mairie de Nantes, ancien Vice-Président de la Société Académique de Nantes, 7, rue du Général de Sonis, 5 mars 1901.

MAITRE (Léon), ✱, O. I. ⚜, ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien archiviste de la Loire-Inférieure, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission de la Bibliothèque municipale, ancien Président de la Société archéologique de Nantes, ancien Vice-Président de la Société de Géographie de Nantes, 2, place des Enfants Nantais et à Gourmalon, Pornic, 8 mars 1870.

MANCEAUX (Maurice), commissaire-priseur, 18, rue Crébillon, 2 mars 1909.

MARTY (Docteur), officier ✱, médecin principal en retraite, 4, quai du Port-Maillard, 1914.

MATHOREZ (Jules), ancien élève de l'Ecole des Chartes, inspecteur des finances, 7, rue Racine et 1, Rond-Point Bugeaud, Paris (XVIe), 7 février 1911.

MÉNARDEAU, 3, rue Thiers, 7 juin 1921.

MENAUT (Elie), rue Henri Cochard, 1919.

MICHEL (Gaston), ❋, ingénieur en chef du service des travaux publics de Nantes, membre de la Commission des bâtiments civils, 7, rue Marceau, 5 février 1901.

MIRAILLÉ (Docteur Charles), ❋, O. I. ⚜, ancien interne des Hôpitaux de Paris, directeur de l'Ecole de médecine, 11, rue Copernic, 6 mars 1906.

MONNIER (Madame Urbain), 2, rue de Heronnière, 1er juin 1920.

MONTAIGU (Comte Hubert DE), député, 18, rue de Martignac, Paris, 11 octobre 1910.

MONTFORT (Paul), ingénieur agricole, 25, rue Voltaire, 13 janvier 1920.

MONTI DE REZÉ (Claude DE), chevalier de Saint-Grégoire, conseiller d'arrondissement, délégué de la Sociéé des Bibliophiles bretons, 5, rue Guillet de la Brosse et château du Fief-Milon, par le Boupère (Vendée), 5 février 1884).

MONTI DE REZÉ (Comte Henri DE), membre de la Commission du Cercle Louis XVI, 31, rue de Strasbourg et château de Rezé, par Rezé, 6 avril 1886.

MOINET (Louis), 8, rue Crébillon.

MORGAND (Docteur Emile-Désiré), licencié en droit, membre de la Société Préhistorique de France, 17, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine, 5 novembre 1912.

MORGAND (Armand), La Boucardière, château de l'Abbaye, 1919.

MOTTE-ROUGE (Vicomtesse DE LA), 88, rue de Paris, 13 avril 1920.

NAU (Joseph), architecte, Président de la Société des Architectes de Nantes, 18, rue Mercœur, 14 mars 1905.

NAU (Paul), architecte, ancien Président de la Société des Architectes de Nantes, 3, rue Mercœur et château de Port-Sinan, par Rouans, 5 juin 1866.

OLLIVE (J.-B.), Vice-Président de la Société des Amis des Arts, membre de la Commission du Musée municipal des Beaux-Arts, avenue de l'Erdronnière, en Pont-Rousseau, 5 novembre 1901.

ORMEAUX (Docteur Valentin DES), 15, rue de Strasbourg.

PAGEOT (Alfred), étudiant, rue des Cadeniers, 2 juillet 1912.

PELLERIN (Maurice), 136, rue de Rennes, 1er mars 1921.

PÉNEAU (Alfred), rue Deshoulières, 1er mars 1921.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand-Louis), O. A. ⚜, conservateur du

Musée municipal des Beaux-Arts, 175, rue de Rennes et château des Cléons, par Vertou, 10 janvier 1905.

PLESSIX (Madame G. JOCHAUD DU), 5, place Louis XVI et château du Buron, Oudon, 3 février 1920.

PLESSIX (Georges JOCHAUD DU), ✻, 5, place Louis XVI et château du Buron, Oudon, 5 mai 1908.

POILANE (Alfred), huissier, Montrevault (Maine-et-Loire), 5 décembre 1911.

POIRIER (Etienne), docteur en droit, professeur à l'Ecole de Droit, ancien Président de la Société Académique de Nantes, 2, rue Newton, 2 juillet 1907.

PORT (Etienne), ✻, inspecteur général de l'Instruction publique, 185, rue de Vaugirard, Paris et château de Careil, par Guérande, 5 mai 1903.

POISSON (Ed.), directeur d'assurances, 11, rue Lafayette.

POUDAT (Madame), 3, place Saint-Pierre, 12 octobre 1920.

RENARD (Paul), banquier, trésorier de la Société Archéologique, 18, boulevard Saint-Pern, 8 janvier 1907.

RENAUD (Henri), La Bauche-Tiroult, Rezé et les Châtaigniers, Apremont (Vendée), 15 octobre 1907.

RENEAUME (Abbé Edmond), licencié ès-lettres, préfet des Etudes à l'Externat des Enfants Nantais, 18, rue de Gigant, 6 mai 1913.

RINGEARD (Pierre), agrégé des lettres, professeur de 1re au Lycée Clémenceau, 10, rue Molac, 1er juin 1920.

RINGEVAL (Léon), ✻, O. A. ⚜, capitaine d'infanterie de marine en retraite, Porte-Chaise, en Saint-Sébastien, par Nantes, 13 janvier 1903.

RIONDEL (Henri), élève diplômé de l'Ecole des langues orientales, château des Chapellières, par Saint-Mars-la-Jaille et villa *Castelli*, à Piriac-sur-Mer, 8 janvier 1907.

ROBIOU DU PONT, avocat, 1, quai du Port-Maillard, 11 décembre 1919.

ROCHEBRUNE (Comte Raoul DE), château de la Cour Saint-Cyr, en Talmondais, par Champ-Saint-Père (Vendée), 20 janvier 1914.

ROCHERY (Joseph), 3, quai Duguay-Trouin, 1er décembre 1908.

ROUSSAN (Mademoiselle A. M.), 16, rue Malherbe, 12 avril 1921.

ROUXEAU (Docteur Alfred), O. I. ⚜, ancien interne des Hôpitaux de Paris, professeur à l'Ecole de médecine, membre de la

Commission de la Bibliothèque municipale, 8, rue de Heronnière, 6 novembre 1894.

ROUZÉ (Gustave DE), avoué, à Paimbœuf, 30 mai 1916.

ROY (Bernard), 2 *bis*, quai Flesselles, 4 janvier 1921.

ROY (Donatien), secrétaire général de la Société des Amis des Arts, membre de la Commission du Musée municipal des Beaux-Arts, 3 *bis*, quai Flesselles, 10 mars 1908.

RUBEAUX (Alain), 47, rue Félibien.

SAINT-GEORGE (Vicomtesse HARSCOUET DE), 5, place Louis XVI, 3 février 1920.

SAINT-GUÉDAS (Henri RADO DE), avocat, ancien bâtonnier, 1, rue Grétry, 5 mars 1907.

SÉCILLON (Vicomte Stéphen DE), 1, rue Prémion et château de la Tour, par Orvault, 8 novembre 1898.

SIBILLE (Maurice), O. A. ✠, député, conseiller général de la Loire-Inférieure, 8, rue Gresset et 44, boulevard des Invalides, Paris, 15 octobre 1907.

SORIN (Henri), agent-voyer d'arrondissement, 14, rue de Coutances, 28 octobre 1913.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, professeur à l'Ecole de droit, ancien secrétaire général de la Société Académique de Nantes, 16, rue Crébillon, 7 avril 1896.

SOULLARD (Paul), membre correspondant de la Société française de Numismatique, membre de la Commission du Musée Archéologique, 10, rue du Château, 7 janvier 1862.

TALVANDE, 16, rue Montdésir, 4 janvier 1921.

TATTEVIN (Georges), 57, rue Saint-André, à Nantes et 6, rue du Pré-Botté, à Rennes, 6 juin 1911.

TERTRE (Fernand COUËTOUX DU), greffier du Tribunal, 20, rue Eole, Paimbœuf, 7 mai 1907.

TESSIER (Benjamin), architecte, membre de la Société des Architectes de Nantes, 3, rue de Constantine et à Roche-Montrevault (Maine-et-Loire), 9 janvier 1906.

THOBIE (Docteur), 1, rue du Calvaire, 12 octobre 1920.

TINGUY (Marquis DE), 1, rue d'Alger, 1er juin 1920.

VIENNE (Jean MATHIEU DE), château de Thouaré, à Thouaré, 7 avril 1908.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), château de Coët-Rotz, par Savenay, 24 octobre 1905.

VILLESBOINET (Comte Arthur ESPIVENT DE LA), conseiller général, château du Deffay, par Pontchâteau, 6 février 1906.

VINCENT-JOUON (Antoine), conseiller général de la Loire-Inférieure, ancien Président du Tribunal de Commerce de Nantes, trésorier de la Société de Géographie de Nantes, 3, rue de Courson, 4 février 1896.

VINCENT-JOUON (Antoine fils), 3, rue de Courson, 9 novembre 1909.

VINCENT (Alexandre), avocat, docteur en Droit, bâtonnier de l'ordre, professeur à l'Ecole de Droit, 1, rue Newton, 1919.

VORUZ DE VAUX, 8, rue de l'Heronnière, 8 novembre 1919.

WISMES (Christian DE BLOCQUEL DE CROIX, baron DE), Président de la Société Académique de Nantes, ancien Président de la Société Archéologique de Nantes, ancien Vice-Président de la Conférence La Moricière, membre de la Société des Artistes bretons, correspondant de l'Association Bretonne, 14 *bis*, rue Dobrée et château de la Garde, par Doulon, 1er mars 1887.

WISMES (Gaëtan DE BLOCQUEL DE CROIX, baron DE), ancien Président de la Société Archéologique de Nantes, ancien Président et secrétaire perpétuel de la Société Académique de Nantes, Vice-Président de la Société des Bibliophiles bretons et de la section d'histoire et de littérature de l'Union Régionaliste Bretonne, 17, rue du Roi Albert et château de La Cholière, par Orvault, 1er mars 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BARMON (Henri NICOLAZO DE), ancien camérier d'honneur de S. S. Léon XIII, château de la Touche, par Fégréac, 5 avril 1867.

BASTARD (Charles), numismate, capitaine de cavalerie territoriale, château de Kerlan, par Savenay, 7 juillet 1908.

BERNÈDE-SACHS (Christian), ✱, lieutenant de vaisseau en retraite, château du Haut-Jussé, en Vezin, par Rennes, 3 novembre 1908.

BELESTRE DE BOIS-SAINT-LYS (Mlle Maillard DE), château de Bois-Saint-Lys, par Carquefou, 13 février 1900.

BOUDET (Docteur), Saint-Pazanne, 7 décembre 1920.

BOULLENGER (Jules), notaire honoraire, 11, boulevard Chamblain, à Melun (Seine-et-Marne), 1921.

BROCHET (Louis), O. A. ⚜, agent-voyer d'arrondissement hors classe, 114, rue de la République, Fontenay-le-Comte (Vendée), 13 février 1900.

CAILLOCE (Mademoiselle), professeur de dessin, 25, rue Jean Jaurès, 12 avril 1921.

CHAPRON (Joseph), receveur municipal, conservateur du Musée, Châteaubriant, 7 juillet 1889.

COUTIL (Léon), O. A. ⚜, lauréat des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, ancien Président de la Société Préhistorique française et du Congrès Préhistorique de France, ancien Président de l'Association française (section d'anthropologie), Saint-Pierre-de-Vauvray (Eure), 6 avril 1907.

DESMARS (Jean-Baptiste), docteur en médecine, Campbon, 4 juin 1912.

DRESNAY (Vicomte Maurice DU), ✱, licencié ès-lettres, ancien secrétaire d'ambassade, château du Dreneuc, par Fégréac, 9 février 1886.

DUBREIL (Charles), Procureur de la République, Paimbœuf, 8 mai 1900.

FILLY (Charles), paquebot *France*, Le Havre, 1919.

GABILLAUD (Narcisse), O. A. ⁂, instituteur, Moulins (Deux-Sèvres), 7 juillet 1908.

GÉNUIT (Docteur Marcel), château de la Guichardaye, par Tréal (Morbihan), 20 décembre 1881.

GRÉLIER (Abbé Charles), membre et lauréat de la Société française d'Archéologie, Challans (Vendée), 1921.

HARMOIS (A.-L.), Office Colonial, 34, Galerie d'Orléans, au Palais Royal, Paris.

JOYS (Paul), directeur de l'Ecole de Saint-Similien, 16, rue Talensac, 6 février 1906.

KERGUÉNEC (François LE CHAUFF DE), maire de Saint-Molf, château de Kerguénec, par Guérande, 4 mars 1879.

LANDE DE CALAN (Comte Charles DE LA), Président de la Société des Bibliophiles Bretons, château de la Trinité, en Saint-Grégoire, par Rennes, 8 novembre 1907.

LE DIBERDER (Madame Henri), 10, rue Croix des Petits Champs (Ier arr.), 4 mai 1920.

LE MAITRE (Docteur Maurice), ❋, médecin de 1re classe de la marine, 42, boulevard Grignan, à Toulon, 7 mars 1911.

LONGRAIS (Frédéric JOUON DES), ancien élève de l'Ecole des Chartes, délégué de la Société des Bibliophiles Bretons, 4, rue du Griffon, à Rennes, château de la Martinière, par Rennes, 6 novembre 1894.

MÉRESSE (Gabriel), château de Lessac, par Guérande et villa *La Reine*, 2, rue Fontaine Bleue, Mustapha (Alger), 7 juin 1881.

MONTAIGU (Marquis Pierre DE), ❋, C. de Pie IX, ancien député, Vice-Président du Conseil Général de la Loire-Inférieure, Vice-Président d'honneur de la Société Saint-Hubert de l'Ouest, membre de la Commission du Musée municipal des Beaux-Arts, château de la Bretesche, par Missillac et 18, rue de Martignac, Paris, 18 avril 1899.

MOREAU (Georges), ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur des Mines, 120, rue de Tocqueville, Paris, 14 janvier 1902.

MORIN-JEAN, archéologue, 33 *bis*, boulevard de Clichy, Paris, 3 mai 1921.

NAVARRE (Eugène), O. I. ⁂, O. ⁂, contrôleur principal des

Contributions directes en retraite, 3, rue Sully, à Saint-Hilaire, par Chailland (Mayenne), 1921.

PERRON (Louis), Formusson-en-Daon (Mayenne), 10 janvier 1881.

PICHELIN (Paul), banquier, 12, rue Bonne Louise, 4 août 1871.

POHIER (Jacques), docteur en droit, maire d'Ancenis, 16, rue des Prêtres, à Ancenis, 23 mars 1909.

PORTE (Vicomte Hippolyte LE GOUVELLO DE LA), conseiller d'arrondissement, membre de la Commission du Musée Dobrée, château de Sévérac, par Sévérac, 11 mai 1886.

REVELLIÈRE (Gabriel), vérificateur des Douanes, 109, rue du Croisic, à Saint-Nazaire, 14 janvier 1908.

RÉVÉREND (Jules), château de Bourgerel, par Muzillac (Morbihan), 5 décembre 1893.

SAINT-QUENTIN (Lionel DE), Rochefort-en-Terre, 1919.

TERNAY (Comte Ludovic D'AVIAU DE), château de Ternay, par les Trois-Moutiers (Vendée), 11 mai 1886.

TOUCHE (Henri LE ROUMAIN DE LA), avocat, docteur en droit, conseiller général de la Loire-Inférieure, château de Champtoceaux (Maine-et-Loire), 16 janvier 1912.

TRÉVELLEC (Marquis HARRY DE), Litt. D. M. A. Cambridge T. R. G. S. Camford Cliffs, Dorset (Angleterre), 6 mai 1902.

TROCHON DE LORIÈRE (Henri), Presles, par Bruyères-et-Montberault (Aisne).

VERGEREAU (Charles), greffier de la justice de paix, Legé, 3 décembre 1912.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

ABGRALL (Chanoine Jean-Marie), doyen du chapitre O. A. ❦, lauréat de la Société française d'Archéologie, correspondant de la Commission des Monuments historiques, Président de la Société Archéologique du Finistère, aumônier de l'Hôpital de Quimper, 1er février 1898.

POTTIER (Chanoine Fernand), chanoine titulaire, ✱, O. A. ❦, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, du Ministère des Beaux-Arts, de la Commission des Monuments historiques, inspecteur de la Société française d'Archéologie, Président de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne, 59, rue du Moustier, Montauban.

URSEAU (Chanoine Charles), O. I. ❦, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission des Monuments historiques, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 4, parvis Saint-Maurice, Angers.

VILLEFOSSE (Antoine HERON DE), O. ✱, membre de l'Institut, conservateur du Musée du Louvre, 16, rue Washington, Paris (VIIIe).

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES GÉNÉRALES

SÉANCE DU 13 JANVIER 1920

Présidence du Baron G. DE WISMES, Président sortant
puis de M. G. DU PLESSIX, Président élu

Présents : MM. BRONKHORST, abbés BRAULT et BOURDEAUT, CHEVALIER-LA BARTHE, commandant DENÈS, abbé DORÉ-GRASLIN, chanoine DURVILLE, DORTEL, FERRONNIÈRE, DE GOUÉ, Dr HALGAN, Alcide LEROUX, LERAY, Léon MAITRE, DE MONTI DE REZÉ, Dr MARTY, MENAUT, J.-B. OLLIVE, Paul SOULLARD, VINCENT-JOUON, POIRIER.

S'étaient fait excuser : MM. Gilbert DE LA BROSSE et VORUZ DE VAUX.

Au début de la séance, le scrutin est ouvert pour l'admission de trois membres titulaires :

MM. Fernand CONRIÉ, présenté par le baron de Wismes et M. Menaut.

Paul MONTFORT, présenté par MM. du Plessix et Poirier.

L'abbé BRANCHEREAU, présenté par MM. l'abbé Bourdeaut et Halgan.

A la majorité, ces trois nouveaux collègues sont admis.

M. le Dr HALGAN, membre du Comité, ayant été appelé à la vice-présidence, M. le Président invite l'Assemblée à lui donner un successeur au sein du Comité. Le choix se porte sur M. Gabory, archiviste départemental de la Loire-Inférieure.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Il est ensuite procédé à la remise des médailles d'or aux lauréats des Concours de 1916 et 1919, couronnés le 2 décembre 1919.

Hélas ! l'un d'eux, M. René Blanchard, archiviste municipal, a été depuis ravi à l'affection des siens, et c'est entre les mains de Mlle Blanchard, que M. le Président remet le gage d'estime et de sympathie, mérité par les savants et laborieux travaux de notre collègue. Mlle Blanchard, très émue, remercie M. le Président des condoléances qu'il présente au nom de la Société, et, en mémoire de son père, fait don à notre compagnie d'un tirage à part d'une brochure de celui-ci, consacrée au cimetière mérovingien de Machecoul et de superbes objets trouvés dans ce cimetière.

M. Alcide Leroux, lauréat du concours de 1919, remercie ses collègues de la marque de sympathie qu'ils viennent de lui témoigner.

M. le Président, que les tragiques événements qui viennent de se dérouler ont maintenu en fonctions pendant sept ans, retrace en un langage élevé la vie de la Société, au cours de cette période troublée. Malgré les deuils qui se sont abattus sur nombre d'entre eux, nos sociétaires, que l'âge retenait à leur foyer, ont continué de fréquenter le manoir Jean V. La Société Archéologique a travaillé avec tenacité ; et c'est prospère que le baron G. de Wismes la remet entre les mains de son successeur. Notre effectif, en effet, malgré les décès et les démissions est, par suite des nouvelles recrues, supérieur à celui de 1913.

M. G. du Plessix prend alors place au fauteuil présidentiel. Ses premières paroles sont des paroles de remerciements envers son prédécesseur qui a su maintenir dans un état de prospérité, malgré les difficultés de l'heure, les destinées de la Société, et envers ses collègues, qui l'ont honoré en l'appelant à une fonction dont il ne se dissimule pas la charge. Il assure la Société de son dévouement entier à sa bonne marche matérielle et intellectuelle. Dans une forme châtiée, il expose son programme, l'importance qu'il désire donner aux visites archéologiques et aux excursions, et au besoin, les manifestations extérieures, conférences et poses de plaques commémoratives qu'il voudrait instaurer.

Ces deux allocutions recueillent les applaudissements unanimes de l'assistance, et la parole est donnée à M. l'abbé Bourdeaut qui nous entretient de Gilles de Bretagne et Françoise de Dinan.

Gilles de Bretagne appartient à la légende et à l'histoire et

suivant que le lecteur écoute l'une ou l'autre, le jugement qu'il porte sur lui change d'aspect.

Allain Bouchard, Albert Le Grand, d'Argentré lui-même ont puisé dans la légende une grosse part des faits qu'ils rapportent de sa vie ; Dom Lobineau ne s'en est pas dégagé. Au contraire, Dom Morice s'en éloigne davantage. De nos jours, Vallet de Viriville, M. Cosneau, M. de Beaucourt, M. de la Borderie ont porté sur lui un jugement d'autant plus sévère qu'ils se sont inspirés davantage des documents contemporains. Ils ont plaint ses malheurs, ils ont condamné sa conduite.

C'est en serrant le plus près possible les textes bretons, français et anglais contemporains, que l'auteur de l'étude sur Gilles de Bretagne, a tenté de retracer l'histoire compliquée de ce prince breton.

Né trois ou quatre ans après l'aventure de Châteauceaux, Gilles fut le fils préféré de Jean V. Il passa une partie de son enfance en Angleterre près de son cousin Henri VI. Il représente dans le jeu de son père la carte anglaise et il tint le même rôle au début du règne de François Ier.

Envoyé en ambassade en Angleterre il se laisse gagner par la chancellerie anglaise. Il revint en Bretagne avec une grosse pension de 2.000 nobles. Instruit de ses menées Charles VII confisqua son château de Chantocé.

François Ier ayant donné des gages d'amitiés à la France, Gilles intrigue contre lui.

Au moment de la Trève de Tours, il enleva Françoise de Dinan, âgée de huit ans. Elle était orpheline et héritière de la plus grosse fortune de Bretagne. Il l'épousa immédiatement bien qu'elle fut fiancée au fils du comte de Laval.

Ce dernier s'allia au sire de Rohan, grand-père de Françoise, pour réclamer l'enfant. François Ier tira d'embarras son jeune frère en payant de grosses indemnités à la mère de Françoise, au comte de Laval et au vicomte de Rohan.

Gilles se retira au Guildo, propriété de sa femme, pour y être plus facilement en relation avec les Anglais. Peu reconnaissant envers son frère aîné, il se rendit en Guyenne et, dans une lettre datée de Byron, proposa à Henri VI de lui livrer Saint-Malo, Montcontour et quatre autres places, propriétés de sa femme. Sa lettre fut interceptée et remise au duc de Bretagne.

Celui-ci réunit un conseil de famille au château de Rieux.

Après avoir tenté de nier l'authenticité de sa lettre, Gilles fut obligé de reconnaître qu'il en était l'auteur. Il demanda pardon à son frère, mais son retour n'était pas sincère. Deux mois après il s'enfuyait de la cour ducale et se réfugiait au Guildo pour y reprendre ses intrigues avec les Anglais ».

La séance est levée à 18 h. 30.

E. POIRIER.

SÉANCE DU 3 FEVRIER 1920

Présidence de M. G. du Plessix, Président.

Présents : MM. Cᵗ Bronkhorst, abbé Brault, abbé Bourdeau, abbé Branchereau, A. Dortel, chanoine Durville, A. Leroux, Paul Montfort, F. Menaut, Paul Soullard, baron de Wismes.

Excusés : Docteur G. Halgan, Poirier, baron G. de Wismes.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est lu et adopté.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus. Puis il est procédé à l'admission de Mᵐᵉ la vicomtesse L. de Saint-George, 5, place Louis XVI, présentée par M. le baron G. de Wismes et M. G. du Plessix.

De Mᵐᵉ G. du Plessix, 5, place Louis XVI, présentée par MM. P. Soullard et le docteur G. Halgan.

De M. le baron Jean d'Hastrel de Rivedoux, 3, rue du Château, présenté par MM. G. du Plessix et G. de la Brosse.

De M. le commandant A. Jehenne, du 123ᵉ Rég. d'Infanterie, à la Rochelle, présenté par MM. G. du Plessix et Couëtoux du Tertre.

De M. Dominique Barthélémy, agent-voyer, 2, rue Racine, présenté par MM. A. Dortel et Léon Maître.

De M. Louis Bouchaud, 2, place de la Petite Hollande, présenté par M. le baron G. de Wismse et M. A. Bouchaud.

Le Président annonce qu'une perte sensible pour la cité nantaise et pour notre Société vient d'attrister une honorable famille. M. Jamin, sénateur est décédé. La Société sera représentée à ses obsèques.

Le PRÉSIDENT fait connaître à ses collègues, que le Comité a décidé de faire auprès de tous nos collègues un referendum pour savoir s'il est opportun de relever à 20 fr. les cotisations des membres titulaires et à 10 fr. celles des membres correspondants.

Deux vœux sont rédigés. L'un pour la conservation de l'ancien hôpital du Croisic, l'autre au sujet du cadran de la cathédrale qui va être refait. — La Société demande que ce cadran ait l'aspect. Or ceux que nous voyons à la fin du XVe siècle. Rien ne s'oppose à ce qu'il soit lumineux.

Le PRÉSIDENT annonce à l'Assemblée que le livre intitulé *La Roche Bernard* et dont l'achat avait été décidé est arrivé à notre bibliothèque.

Le PRÉSIDENT annonce également que la belle collection d'objets préhistoriques, appartenant à M. Halna du Frétay, vient d'être mise en vente. Le catalogue est déposé sur le bureau.

Puis la parole est donnée à M. l'abbé BOURDEAUT qui reprend l'intéressante lecture de son travail sur Gilles de Bretagne et Françoise de Dinan.

Gilles de Bretagne rentré au Guildo après le vain essai de réconciliation de Rieux intrigua de nouveau avec les Anglais. — Flattant son ambition et sa vanité, ceux-ci le gagnèrent définitivement à leur cause et tentèrent de le faire passer en Angleterre.

Pour conjurer les efforts de son frère, François Ier, guidé par les nouveaux membres du Conseil ducal, résolut de s'appuyer de plus en plus sur la France. Il prêta hommage au roi, l'épée au côté, le 14 mars 1446. Mais le même jour, il demanda à Charles VII la confirmation des privilèges de la Bretagne. Il obtint en outre l'appui militaire du roi pour l'arrestation de Gilles.

Cette arrestation eut lieu le dimanche 26 juin 1446 par l'entremise de l'amiral de Coëtivy, gendre de Gilles de Rais. Vainement Richemont essaya-t-il re réconcilier les deux frères. A son instigation une entrevue eut lieu dans la grande salle des Cordeliers de Dinan. Elle fut sans résultat. François Ier fut impitoyable. Il résolut de demander aux Etats de Bretagne la condamnation de son frère. En attendant Gilles fut séparé de sa femme qui fut confiée aux soins du président de la Chambre des Comptes, Arthur Lespervez, à Nantes.

La tenue des Etats de Bretagne fut assignée à Redon pour le

mois d'août suivant. En attendant le duc procéda aux informations contre son frère.

Mais Richemont mit à profit ce laps de temps pour essayer de sauver Gilles. Les Etats reconnurent la culpabilité de l'accusé, mais avant de procéder à sa condamnation, ils demandèrent un supplément d'information.

Dépité de cette opposition, François garda son frère comme prisonnier d'Etat. Il l'enferma sans jugement à Châteaubriant, propriété de sa femme Françoise de Dinan.

Cette lecture recueille d'unanimes applaudissements et la parole est donnée à M. MENAUT qui nous lit son étude sur les voies Romaines. Son travail est divisé en deux parties. Il se sert de deux modes différents d'information : le Glossaire et le Folklore.

Il étudie d'abord les voies antiques à l'aide des mots qui se rapportent aux routes, puis à ceux qui indiquent les accessoires de la voirie. Enfin il se sert du Folklore pour fixer les itinéraires suivis par nos ancêtres.

Le PRÉSIDENT remercie notre collègue de vouloir bien nous faire profiter de ses recherches et de son labeur acharné.

Une pièce curieuse est ensuite lue à l'Assemblée. C'est un compte rendu fidèle fait au roi Louis XI, par un de ses agents, sur l'état des ruines de Champtoceaux vers la fin du XVe siècle. Nous devons la découverte de ce document à M. l'abbé Bourdeaut, notre érudit collègue.

Le Président développe un projet de visite à la bibliothèque municipale, sous la conduite de M. Giraud-Magin, l'aimable et distingué bibliothécaire. Cette visite est fixée au mardi 9 mars.

La séance est levée à 18 h. 30.

SEANCE DU 2 MARS 1920

Présidence de M. G. DU PLESSIX, Président.

Présents : Mme la vicomtesse DE SAINT-GEORGE, MM. BRONKHORST, abbés BRAULT, BOURDEAUT et BRANCHEREAU, BOUDET, DORTEL, chanoine DURVILLE, abbé DORÉ-GRASLIN, DENÈS, GABORY, DE GOUÉ, HALGAN, D'HARTREL DE RIVEDOUX, A. LEROUX, Léon MAITRE, MONTFORT, MENAUT, NAVARRE, POIRIER, RUBEAUX, Paul SOULLARD, VINCENT-JOUON, SENOT DE LA LONDE, Dr Valentin DES ORMEAUX, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES, Paul VORUZ DE VAUX.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres admis à la séance précédente, M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Legrand, avocat au barreau de Laon, qui pendant les hostilités, fut mobilisé à Nantes et fréquenta assidûment nos séances. M. Legrand se rappelle au bon souvenir de la Société, avec laquelle il sera heureux de continuer de cordiales relations.

Le Président rappelle la récente visite faite par la Société du Musée Dobrée, où quarante-sept visiteurs dont dix-huit dames ou demoiselles ont admiré les riches collections sous la conduite de MM. le chanoine Durville et Paul Soullard. Il annonce que la Société se rendra le 9 mars à la Bibliothèque municipale et le 23, à la Cathédrale et à la Psalette.

M. le PRÉSIDENT met la Société au courant de ses pourparlers avec M. Vatar, imprimeur à Rennes, qui doit imprimer notre bulletin. Dans l'impossibilité où cet éditeur se trouve de fournir la qualité de papier prévue, il offre un nouvel échantillon que l'Assemblée accepte à l'unanimité. Puis, il dépose sur le Bureau une brochure consacrée aux allées couvertes à parois perforées en Seine-et-Oise, envoyée par M. Harmois.

Sont admis membres résidants de la Société :

Mme Pierre LEVESQUE, présentée par MM. G. du Plessix et L. Chevalier-la-Barthe.

Mme L. CHEVALIER-LA-BARTHE, présentée par MM. le chanoine Durville et G. du Plessix.

Mlle Germaïne DE BEAUVAL, présentée par MM. G. du Plessix et G. de la Brosse.

M. Georges DUMOULIN DE PAILLART, présenté par MM. G. du du Plessix et le docteur Halgan.

M. Charles DORÉ-GRASLIN, présenté par MM. les abbés Brault et Doré-Graslin.

La parole est donnée à M. Léon MAITRE.

L'archéologie contient-elle des leçons pour la réparation des édifices mutilés.

M. Léon MAITRE répond à cette question en soutenant cette thèse que la plupart des églises du moyen-âge sont des constructions faites lentement, avec un esprit de conservation ou de respect qui est remarquable. Au lieu de niveler le terrain avant de bâtir, nos aïeux préféraient enchâsser l'édifice condamné dans celui qui devait le remplacer et utiliser tous les anciens murs comme des points d'appui en ayant soin de les renforcer. Il ne manque pas d'exemples de cette méthode ingénieuse ; ils se sont révélés à nous de temps à autre quand on a pratiqué des restaurations.

M. MAITRE cite notamment l'église du Mans dont la nef fut rehaussée au XIIe siècle au moyen des murs du XIe, l'église cathédrale d'Angers qui a supprimé les basses nefs et les a remplacées par des supports capables de supporter une voûte unique du XIIe siècle qui laisse subsister les murs du XIe.

A Périgueux, on a bâti un clocher monumental excessivement lourd qui n'a pas d'autres bases qu'une nef du XIe dont la solidité douteuse a été corrigée par des remplissages de maçonnerie. Dans la classe des monuments civils on rencontre aussi des utilisations et des rajeunissements opérés avec des additions qui n'altèrent pas l'aspect général.

L'auteur termine en souhaitant que nos architectes modernes, chargés de relever nos églises mutilées, cherchent les moyens de conserver les parties intéressantes en les enveloppant de murailles qui laissent apercevoir quelque chose de leur état primitif, de leur construction et de leur style.

M. l'abbé BOURDEAUT continue la lecture de son travail sur Gilles de Bretagne et Françoise de Dinan ; et nous en détache le chapitre consacré à la mort de Gilles de Bretagne.

La fin de l'année 1447 et les débuts de 1448 marquent une date importante dans la destinée de Gilles ; sa belle-mère se remaria

au sire d'Albret et l'abandonna pour aller vivre à Tartas ; Arthur de Montauban, ami intime du duc François Ier, conçut le projet d'épouser Françoise de Dinan, enfin les Anglais multiplièrent les intrigues pour obtenir sa liberté ; ils la compromirent définitivement. Au fond, les ministres d'Henri VI s'intéressaient moins à sa personne qu'à l'importante question de l'hommage de la Bretagne. Dès ce moment ils décidèrent de s'emparer d'un place Bretonne pour l'échanger contre le jeune prisonnier et grâce à lui ressusciter leur parti en Bretagne. François Surienne, l'Aragonnais, fut chargé de cette entreprise ; il jeta les yeux sur Fougères, où il introduisit quelques affidés de décision.

La ville fut emportée d'assaut le 24 mars 1449. Cette injure brutale aheva d'exaspérer le duc déjà fort irrité par les instances des Anglais qui pesaient sur lui de toutes leurs forces pour qu'il abandonnât la politique française. Les courtisans, et, en particulier, Arthur de Montauban connurent bientôt à quel point il était obsédé par l'interminable question de la capitivité de Gilles. Il envisagea l'hypothèse de la mort de son frère. Ses propos imprudents, le feu de la cupidité, le désir de posséder l'immense héritage des barons de Châteaubriant en épousant leur héritière firent concevoir à Arthur de Montauban la pensée de supprimer le malheureux Gilles son rival. Il fit acheter du poison en Lombardie par un de ses parents, le bâtard de Milan.

Cependant Charles VII envisageait la délivrance de son neveu; une intervention des Anglaises plus outrecuidante que les autres empêcha ce projet d'aboutir. Gilles, que le capitaine de la garde ducale avait amené à Torfou, près Nantes, dans le but de le remettre au roi de France, fut conduit de nouveau au fond de la Bretagne et plongé dans un misérable cachot, à la Hardouinaie, propriété de sa femme. Il y fut confié à la garde de son pire ennemi, Arthur de Montauban, que représentait un soldat de bas étage, dénué de conscience, Olivier de Méel. Il y passa les sept derniers mois de sa vie. Son frère, exaspéré par les événements dans lesquels la trahison de Gilles avait entraîné la Bretagne, l'abandonna complètement. Méel instruit de la haine que le duc nourrissait à l'égard de Gilles, abusé par son jeune maître Arthur de Montauban qui avait promis de le nommer capitaine de Châteaubriant, lorsqu'il en aurait épousé l'héritière, laissa celui-ci comploter la mort de son infortuné captif.

il refusa toutefois de prêter la main à son assassinat, mais promit de fermer les yeux. De misérables affidés, sur l'ordre d'Arthur de Montauban, tentèrent à deux reprises d'empoisonner Gilles ; ils ne purent y parvenir ; de dépit ils l'étouffèrent le matin du 25 avril. Son frère François lui survécut seulement de quatre-vingt-quatre jours.

La légende s'empara presqu'aussitôt de ces événements : le peuple crut que Gilles avait assigné son frère à paraître devant lui quarante jours après son propre décès, pour y répondre de sa mort. L'assignation aurait eu lieu sur les grèves du Mont Saint-Michel, par l'entremise d'un cordelier. Inutile de recourir à ces circonstances extraordinaires pour expliquer la mort de François Ier. Depuis neuf mois, il était dangereusement malade ; depuis six mois il avait fait son testament en prévision de sa mort. Gruel, Jean de Saint-Paul, Le Baud ont noté avec soin l'époque de sa maladie et l'imprudence qu'il commit en prenant part malgré ses conseillers à la guerre en Basse-Normandie.

M. Elie MENAUT, termine la communication de son Introduction à l'Etude des voies romaines. A l'aide du Folklore, il dit comment on peut préciser l'existence de ces routes qu'ont foulées les pas des antiques générations. Tantôt, elles portent des noms qui évoquent la superposition des différents stades : chemins des Romains, de César, du Roi, de la Reine, des Dames, de Charlemagne ; tantôt elles rappellent le souvenir des invasions : chemins des Anglais, des Sarrazins et des Maures. Parfois il arrive que le nom d'un personnage secondaire, spécial à telle arrivent que le nom d'un personnage secondaire spécial à telle ou telle province, jaillit à côté de la désignation d'un chemin. Il n'en faut pas plus pour dater l'existence de celui-ci à l'époque où vivait le héros historique ou légendaire.

Toutes ces traces, on les trouve dans les chansons de Geste, dans la transmission d'un thème architectural le long d'une route, et aussi dans la transmission des thèmes littéraires. Les relations de voyage comme celle de La Fontaine en Limousin, sont de puissants documents.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général,

E. POIRIER.

SEANCE DU 13 AVRIL 1920

Présidence de M. Georges DU PLESSIX, Président.

Etaient présents : Mmes G. DU PLESSIX et vicomtesse DE LA MOTTE-ROUGE. MM. Dominique BARTHÉLÉMY, Louis BOUCHAUD, abbé BOURDEAUT, commandant BRONKHORST, commandant DENÈS, Alcide DORTEL, chanoine DURVILLE, vicomte DE FRESLON, marquis DE GOUÉ, Maurice GOURDON, Alcide LEROUX, docteur MARTY, Elie MENAUT, NAVARRE, J.-B. OLLIVE, SENOT DE LA LONDE, Paul SOUILLARD, Antoine VINCENT-JOUON, baron DE WISMES.

Excusés : MM. baron Gaëton DE WISMES, E. POIRIER, Gilbert DE LA BROSSE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Au sujet de la lettre de M. Paul Legrand, avocat à Laon, dont il vient d'être parlé dans ce procès-verbal, M. le PRÉSIDENT informe la Société que notre infortuné collègue a été frappé d'une mort foudroyante voici quelques jours, il adresse à sa mémoire un souvenir ému.

M. le PRÉSIDENT rend compte à ses collègues qu'il a reçu la démission de MM. le chanoine Bouyer et du docteur Marcel Baudouin. Il regrette que les conditions particulièrement dures du coût de l'existence aient déterminé la retraite de ces deux archéologues distingués.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre et M. Georges Guénin, agrégé d'histoire, qui rédige la chronique préhistorique des Annales de Bretagne et qui serait heureux de recevoir notre bulletin, ainsi que les tirés à part des mémoires concernant la préhistoire et les monographies communales. M. le PRÉSIDENT a répondu qu'il entretiendrait ses collègues de cette demande et que, quant à lui, il serait désireux de voir un échange de travaux s'établir entre les membres de la Société Archéologique de Nantes et notre érudit correspondant, dont la science historique est connue et appréciée de tous.

L'Assemblée décide que notre Bulletin sera envoyé gratuitement à M. G. Guénin, à la condition qu'il veuille bien nous adresser ses œuvres à titre de réciprocité. Les auteurs de mémoi-

res, qui le voudront bien, sont invités à correspondre directement avec lui. — M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux nouveaux membres titulaires reçus à la séance du 2 mars dernier. — Il fait d'abord l'éloge des hautes qualités de l'esprit que chacun se plaît à reconnaître chez les trois dames qui ont bien voulu entrer dans notre Société. Mais ce qu'il admire encore plus en elles que leur belle intelligence, c'est leur inépuisable charité. — Toutes les trois, durant la guerre, ont consacré au soulagement des blessés, avec un inlassable dévouement, et leur temps et leur fortune ; puis les hostilités terminées chacune d'elle est retournée aux œuvres sociales de bienfaisance qu'elles dirigeaient autrefois. — Le Président est heureux également de voir les jeunes rechercher l'étude. Deux nouvelles recrues, M. Doré-Graslin et G. Dumoulin de Paillart, viennent grossir nos rangs, qu'ils soient les bienvenus parmi nous ! — Par suite d'une omission de l'imprimeur, une erreur s'est glissée dans le texte de notre dernière convocation. C'est M. le baron GAËTAN de Wismes qui est le parrain de Mme la vicomtesse de la Motte-Rouge et de M. Dominique Caillé et non son frère M. le baron de Wismes.

L'Assemblée procède ensuite au vote pour l'admission des dix membres présentés et qui sont tous acceptés à la majorité des voix.

M. le PRÉSIDENT donne alors lecture du vœu émis dans la séance du Comité du 30 mars, tendant à ce que des réparations soient exécutées au mur Gallo-Romain de la porte Saint-Pierre. Semblable vœu avait déjà été adressé à la municipalité durant la guerre, mais rien jusqu'à ce jour n'a été entrepris pour protéger d'une ruine rapide le vieux mur d'enceinte de la cité.

Le Président rend compte des conférences-promenades du mois de mars, qui ont obtenu un très vif succès. La visite de la bibliothèque municipale avait réuni une soixantaine de visiteurs, où l'élément féminin dominait et chacun a applaudi aux remerciements adressés par le Président à M. le bibliothécaire Giraud-Mangin qui a su, avec tant d'aménité et de science intéresser son nombreux auditoire.

Quant à la visite de la cathédrale, le nombre des auditeurs de M. le chanoine Durville, s'élevait à cent cinquante au minimum et malgré un léger contretemps qui a contrarié l'étude intérieure de notre vieille métropole, tous ont écouté avec un réel plaisir

les savantes explications de notre érudit collègue. — M. le Président informe ses collègues qu'il a signé une assurance avec la compagnie Suisse la Wintherthur moyennant 0 fr. 25 par excursionniste pour garantir la Société de toute responsabilité en cas d'accident lors des promenades en camion ou autrement. — M. le Président demande qu'un secrétaire soit adjoint à M. de Cornulier-Lucinière qui ne peut plus remplir les fonctions dont il s'était chargé autrefois, étant donné son emploi nouveau dans les affaires.

Le Président informe ses collègues que le Comité a décidé, dans sa séance du 30 mars dernier, de porter désormais à dix francs seulement la cotisation des dames admises dans notre compagnie, lorsque le mari est lui-même sociétaire titulaire. En effet, un seul bulletin suffit dans un ménage. Si la femme du sociétaire demandait à recevoir un bulletin en propre, il est entendu que la cotisation dans ce cas redeviendrait normale.

Le Président prévient ses collègues qu'il n'a pu encore se procurer les prix demandés pour la photographie du plan cavalier de Nantes dont il a été question à la dernière séance, M. Paban étant en ce moment au bord de la mer.

Le Président donne alors lecture d'un article paru dans le *Figaro* dans les premiers jours de ce mois et relatant la découverte de micro-organismes vivants contenus dans des blocs d'ambre fossile.

Le Président informe ses collègues que c'est par erreur que M. Josse, qui vient d'être élu, porte le nom de Jules. C'est M. Joseph Josse qu'il faut lire.

La parole est ensuite donnée à M. le chanoine DURVILLE qui présente à la Société des armes mérovingiennes et des plaques de bronze trouvées par un officier français qui faisait creuser des tranchées près de Belfort. Il est curieux de comparer ces objets, avec ceux trouvés par M. René Blanchard à Machecoul et que nous avons la bonne fortune de posséder dans nos vitrines ; l'analogie est frappante surtout en ce qui concerne la forme et les dessins des plaques de bronze provenant de l'équipement de guerriers dont les restes ont été exhumés aux deux extrémités Est et Ouest de la France.

Enfin la parole est donnée à M. Elie MENAUT pour la lecture de son travail sur le culte de Séléné. — Notre érudit collègue nous parle d'abord des poètes qui chantèrent l'astre des nuits.

Puis il nous décrit l'influence météorologique que les hommes attribuèrent dans tous les temps à notre satellite. Il nous dit que dans plusieurs langues, le mot lune est synonyme de mois. Il rappelle également que les Gaulois supputèrent l'écoulement du temps par nuit et non par jour ; il nous donne la signification du mot « Anent ». Puis entrant dans le vif de son sujet, il nous dit que Séléné eut ses autels comme à *Lunæ-villa ;* on lui offrait des chiens en sacrifice. A Tulle eut lieu la procession de la Lunade ; les Celtibères dansaient pour honorer la lune, les Basques eurent un Dieu nommé Yaungoïkoa ou le Seigneur-Lune.

Notre collègue nous parle ensuite des figurations de la Lune.

Les parures modernes en forme de croissants ne sont que la survivance des croissants préhistoriques. Il cite les croissants-chevets, les croissants chrétiens, symbole de l'Espérance, les croissants turcs et héraldiques, les croissants des monnaies et des cloches. N'avons pas les cornes des gâteaux des boulangers. Enfin M. Menaut cherche à établir un rapport entré le Dieu Men, de Phrygie et celui de Bayeux. Puis il nous parle des cornes de consécration et de la confusion qui s'établit entre les cornes de la vache du pôle ou Grande Ourse et le croissant lunaire ; entre la maison de la lune et la Lune, confondue avec Artémis, Isis ou Diane. Le Président remercie M. Menaut de sa lecture très documentée. Il le félicite de son labeur acharné dans le champ si vaste du Folklore et de l'Archéologie et il espère qu'il continuera à intéresser nos séances par ses recherches toujours variées et toujours intéressantes.

M. le baron J. D'HASTREL prenant la parole, nous lit un extrait des numéros inédits de son bisaïeul paternel le général baron d'Hastrel de Rivedoux, mort avec le grade de général de Division en 1846. C'est le récit de son mariage avec sa cousine-germaine au mois de frimaire an V. Le mariage civil avait eu lieu avec mystère à Saint-Martin-de-Ré, dont dépendait le manoir de Rivedoux. Comme il n'y avait plus de prêtre dans cette ville depuis la Révolution, le mariage religieux fut célébré à La Rochelle, dans un refuge difficile à trouver où se cachait un prêtre non assermenté. Le repas de noce eut lieu dans la barque ramenant le jeune couple à l'Ile-de-Ré, après de nombreuses péripéties pour retrouver le digne pasteur qui devait bénir leur union. Se cacher pour le mariage civil, qui dans les familles

religieuses était considéré comme une violation des droits de l'Eglise catholique ; se cacher plus encore pour le mariage religieux afin de ne pas tomber sous le coup de la loi des suspects, telle était la grande préoccupation des futurs époux trois ans encore après la terreur. — L'union du jeune officier ne fut pas heureuse, Mme d'Hastret mourut quelques années après son mariage. Les descendants actuels du général sont issus de son second mariage avec Mlle Louise Zaepffel, sœur de la duchesse de Feltre, dont on peut admirer le beau portrait par Dubufe, au Musée des Beaux-Arts de notre cité.

Le PRÉSIDENT remercie M. le baron J. d'Hastrel d'avoir bien voulu consentir à donner à notre Société la primeur de pages, qui, espérons-le, seront imprimées un jour.

Puis M. G. DU PLESSIX nous lit une brève étude sur les Kjoekkenmoeddings coquilliers des côtes de Bretagne. Revenant sur une communication faite par lui à notre Société durant la guerre, le Président nous décrit la trouvaille qu'il fit en septembre 1916 sur les dunes de *Lagadjar*, près de *Camaret* (Finistère). Il nous donne quelques indications sur une autre découverte du même genre qui lui a été signalée à Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan). Puis il compare aux Kjoekkenmoeddings bretons, les dépôts coquilliers de la Vendée. Il se demande si ces amas de débris, ne sont pas les restes de repas rituels, car toutes ces découvertes ont été faites auprès de monuments mégalithiques. A des coquillages marins, sont mêlés généralement, des débris de vases grossiers et souvent des cendres et du charbon. Peut-être y a-t-il une parenté entre ces Kjoekkenmoeddings-coquilliers et ceux découverts sur les côtes de l'Atlantique, aussi bien en Europe que dans le Nouveau-Monde. — Bientôt, grâce aux recherches acharnées des fouilleurs et après une étude méthodique et scientifique des dépôts, nous serons sans doute fixés sur cette question.

La parole est donnée ensuite à notre aimable deuxième vice-président, M. le docteur G. HALGAN, pour la lecture de son mémoire sur le quartier Delorme à la fin du XVIIIe siècle.

En 1787, le quartier Graslin était en bonne voie d'achèvement. La communauté de la ville, heureuse de cette réalisation, conçut le projet de tracer la rue du Calvaire. Une modeste allée séparait alors les jardins des Couvents du Bon-Pasteur et du Calvaire et conduisait à cette dernière communauté, dont elle était

la propriété. Des négociations furent entamées entre la ville et les Dames du Calvaire ; mais elle n'aboutirent qu'après de nombreuses tergiversations. Trois tenues importantes s'étendaient alors sur l'emplacement actuel du Boulevard. Nicolas de l'Orme, vérificateur des comptes des domaines du Roi, établit en 1789 un traité avec M. Lavigne et Mme Hamar. — Tous trois s'engageaient à livrer, sur plan donné, un vaste périmètre au public et la construction. La ville s'engagea, d'autre part, à aménager le Boulevard et les rues adjacentes. Cent vingts ormeaux furent plantés et une vingtaine d'immeubles furent construits dans la partie sud du Boulevard. La place située entre la rue du Calvaire et la nouvelle voie, porta le nom de : Mirabeau, La Montagne puis Delorme. Le boulevard appelé Cours du Peuple, pendant la Révolution, se terminait alors un peu au delà de la rue actuelle du Boccage. La maison Prasle, édifiée par une favorite de Carrier, en fermait le fond. Il était donc nécessaire de faire un détour par la rue Mondésir pour atteindre la Bastille et les Dervallières. Ce fut la promenade favorite des Nantais. Le côteau était couvert de moulins et les défenseurs en Nantes en 1793 y avaient construit plusieurs ouvrages de terrassement et épaulement de batteries destinés à protéger la ville du côté de la Chezine.

Entre les rues Franklin et Cassini et donnant sur la place Mirabeau se trouvait le Club du Vaux-Hall, qui fut le siège du tribunal révolutionnaire pendant les premiers mois de 1794. En 1850, le boulevard fut prolongé vers le nord. La maison Prasle fut démolie et reconstruite rue Copernic. — Cette étude de notre ville intéresse vivement nos collègues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

SÉANCE DU 4 MAI 1920

Présidence de M. G. du Plessix, Président

Etaient présents : Mmes Le Diberder, vicomtesse de la Motte-Rouge, vicomtesse de Saint-George. MM. Ballu, Barthélémy, Louis Bouchaud, abbé Bourdeaut, abbé Brault, commandant Bronkhorst, Dominique Caillé, vicomte de Couëtus, comman-

dant DENÈS, abbé DORÉ-GRASLIN, Charles DORÉ-GRASLIN, A. DORTEL, marquis DE GOUÉ, comte DE GUIGNÉ, André GUILLON, docteur HALGAN, LERAY, Al. LEROUX, Elie MENAUT, Paul MONTFORT, J.-B. OLLIVE, A. RUBEAUX, Paul SOULLARD, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux nouveaux membres dans notre Société.

Puis il est procédé au vote pour l'admission comme membres titulaires de Mme E. ANDRÉ et de M. DE FRÉMOND DE LA MERVEILLÈRE et comme membre correspondant de Mme Henri LE DIBERDER.

Tous les candidats sont admis à la majorité.

Le PRÉSIDENT informe ses collègues que l'administration de l'ancien journal nantais *Le Télégramme* a fait don à notre Société de la brochure de M. le chanoine Durville sur la Colonne et la Statue de Louis XVI. Le Président, au nom de tous, a prié l'auteur de vouloir bien remercier la Direction du journal disparu.

Le PRÉSIDENT donne les prix définitifs des photographies du plan cavalier de Nantes au XVIIIe siècle, savoir :

18 × 24 —	15 épreuves	40
18 × 24 —	25 »	50
18 × 24 —	50 »	60

Il est décidé séance tenante que cinquante épreuves seront commandées de suite. Il est également entendu qu'une épreuve du même plan (30 × 40) du prix de 5 fr. sera acquise pour être placée dans notre salle des séances.

Le Président donne alors lecture d'un questionnaire posé par la Fédération Régionaliste française à tous les groupements industriels, Chambres de Commerce, Sociétés savantes de province, etc... et ayant pour but de connaître les aspirations de chaque Région sur les limites qu'elles désirent avoir lors de la suppression des départements.

Le PRÉSIDENT demande qu'un referendum ait lieu parmi les membres de la Société pour lui permettre de pouvoir donner une réponse conforme au desiderata de la majorité de nos collègues. Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT annonce ensuite que M. Harmois nous a adressé

un nouvel envoi de cinq brochures. Il l'en remercie bien sincèrement. Les opuscules ont pour titre :

I° Congrès archéologique et historique de Mons. Dans cette brochure il y a lieu de signaler la description du cimetière franc de Cilpy, près de Mons (Hainaut).

II° Petites industries locales, de Vallée.

III° Discours en vers français prononcé à la distribution des prix du Lycée de Nantes en 1875.

IV° Notes sur quelques arbres géants.

V° Muséum ethnographique des missions scientifiques.

Il est décidé que le mois prochain, une visite de l'Ile Feydeau sera organisée et qu'une excursion à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et à l'abbaye de Villeneuve aura lieu le 29.

Le PRÉSIDENT rend compte de la visite du Musée des Beaux-Arts,à laquelle une foule nombreuse assistait. Il tient à remercier bien sincèrement MM. J.-B. Ollive et Pineau-Chaillou qui ont bien voulu, avec tant de compétence, diriger cette promenade à travers nos riches galeries. Les deux cents personnes qui ont écouté avec le plus grand intérêt leurs explications précises et documentées ont gardé de cette leçon d'art le meilleur souvenir.

La parole est ensuite donnée à M. Alcide LEROUX, pour la lecture de son mémoire sur Saffré. Continuant son étude sur cette localité à l'époque Gallo-Romaine, notre savant collègue nous parle incidemment du bourg et de la vieille église, qui ont vraisemblablement été bâtis sur l'emplacement de l'ancien vicus Gallo-Romain, si l'on en juge par les nombreux débris trouvés dans le voisinage et par la voie romaine de Blain à Saumur, qui passe à proximité. — L'ancienne église, que notre collègue a vu démolir en 1854, n'offrait rien de remarquable. On y voyait cependant deux vitraux intéressants. De ces verrières rien n'a été conservé malheureusement. A l'Est de l'Eglise et du vieux cimetière qui l'entourait, il existait une place qui se nommait le Martray. Elle a du reste conservé ce nom. A l'Ouest se dresse l'ancien manoir de Mont-Noël. Près de là ont été découverts les murs et soubassements d'une villa en 1860 par M. Ollive, agent-voyer qui construisait la route de Puceul à Saffré. C'est la plus importante des découvertes Gallo-Romaines dans les environs, mais les débris de briques à rebords qu'on y rencontre indiquent que l'agglomération était bien étendue. Il y en a jusque dans la forêt de Saffré et les vestiges qu'Ogée et Bizeul signalent dans

cette forêt et dont les traditions ont conservé le souvenir, sous le nom de ruines du Château du Fief Robert, pourraient bien n'être que les restes de constructions de l'époque Romaine.

Le PRÉSIDENT remercie M. A. Leroux de sa lecture qui vient ajouter un nouveau chapitre à son intéressante monographie sur Saffré.

Puis, la parole est donnée à M. l'abbé BOURDEAUT pour la continuation de la lecture de son ouvrage intitulé *Gilles de Bretagne et Françoise de Dinan.*

Après le drame de la Hardouinaye, Françoise de Dinan refusa d'épouser Arthur de Montauban. Elle fit devant notaire, le vœu de n'épouser que le fils du comte de Laval, avec lequel elle avait été fiancée avant son enlèvement par Gilles de Bretagne. Elle n'avait que quatorze ans. Pierre II refusa d'accéder à ses désirs. Loin de lui rendre la liberté, il prétendit au contraire annexer au domaine ducal la baronnie de Châteaubriant et le tiers de l'héritage des Dinan, sous prétexte qu'elle les avait donnés au malheureux Gilles par contrat de mariage. Guidée par ses parents, Françoise résolut d'épouser le père de son fiancé, Guy XIV[1] de Laval, âgé à cette époque de 64 ans bien comptés. Pierre II accéda à ce nouveau projet, mais à la condition qu'elle renoncerait à son douaire et que Châteaubriant reviendrait à la couronne ducale, si elle mourait sans enfant. Il avait en vue par ces dispositions draconiennes, d'empêcher l'union dans une seule main, des baronnies de Vitré et de Châteaubriant, proches voisines du comté de Laval. Après dispense de Rome, la jeune fille épousa le vieux comte de Laval à Vitré en février 1451. Tant que vécut Pierre II, Guy XIV et Françoise ne réclamèrent pas la révision de leur contrat de mariage, mais, lorsqu'en 1459, ils furent devenus les heureux parents de trois jeunes enfants, ils demandèrent au pape de les relever de leur serment que le Duc Pierre leur avait imposé de ne jamais demander la rescission de leur contrat de mariage. Ils eurent facilement gain de cause à Rome, mais plus difficilement près du Conseil ducal.

Le 29 juin 1465, François II leur rendit cependant la propriété complète de Châteaubriant et leur restitua le domaine auquel Françoise avait droit.

Trois semaines après son arrivée au pouvoir, Pierre II entreprit de connaître dans quelles circonstances, son frère Gilles était mort. Il ordonna l'arrestation de quelques agents du drame

de la Hardouinaye. Arthur de Montauban et Olivier de Méel se réfugièrent en France. Attiré à Marcoussis, près de Mme de Graville, sœur d'Arthur, de Méel fut jeté en prison par Jehan de Montauban. Quant à Arthur, il se cacha dans le petit monastère des Célestins de Marcoussis. Cette circonstance le sauva de la vengeance de Pierre II et de Richemont. Pour se saisir de Méel, les deux princes n'hésitèrent pas à violer le territoire français. Ils l'arrêtèrent de vive force à Marcoussis, à deux lieues de Paris. Ils l'amenèrent par la Beauce jusqu'à Tours et de là par la Loire jusqu'à Nantes. Irrité de cette façon de procéder, Charles VII ordonna que Méel lui fut rendu avant tout procès. Il fut obéi, mais aussitôt il restitua le coupable à la justice bretonne dont il seconda les efforts. Sept ou huit misérables affidés d'Arthur de Montauban furent condamnés à mort et exécutés, les uns à Vannes, les autres à Rennes et à Nantes. Pendant ce temps la justice royale cherchait à s'emparer d'Arthur de Montauban. Celui-ci ayant quitté le couvent de Marcoussis s'était réfugié chez les Célestins de Paris. Il y prit l'habit, puis toujours menacé, il s'enfuit en Italie. Après un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, il revint à Paris où il prononça ses vœux solennels en 1454.

Pierre II le laissa alors en paix dans son monastère d'où Louis XI le tira pour en faire un abbé de Redon, puis un archevêque de Bordeaux, au grand scandale de tous les Bretons.

Les travaux historiques de M. l'abbé Bourdeaut sont toujours très appréciés de notre Société, qui, une fois de plus, le prouve par ses applaudissements répétés à l'auteur dissert et laborieux qui a su se faire un nom parmi les écrivains de notre pays.

M. Elie Menaut a la parole pour la lecture de son étude sur « La Valeur du Folklore comme science auxiliaire de l'histoire et de l'archéologie ». Il nous montre le nombre et la variété des pierres à révolution. Révolution en relations avec une période de la course du soleil : Lever, coucher, solstices, equinoxes. Pierres dites « Tourneresses » ; Pierres Chantecoq ; Pierres de Minuit. On peut en conclure qu'un culte solaire existait au moment de leur érection ou qu'il a pu prendre naissance depuis. Notre collègue aborde le thème des pétrifications : Soudards de Saint-Cornely de Carnac ; Dames de Meuse ; Demoiselles moqueuses du Rhin (Schœuberg). Ce thème peut seul expliquer le lieu dit Chantepierre et l'animisme des pierres du cycle des Aboyeuses

de Josselin, des Causeurs de l'Ile-de-Sein et dans l'antiquité celui de la statue de Memnon qui faisait entendre des sons harmonieux au lever du soleil.

Puis M. Menaut nous entretient des légendes des trésors cachés qui ont une relation : primo avec les dépôts-rituels, des pierres trésorières, des fontaines d'or et secundo avec les dépôts-cachettes des croix du trésor. Il serait sans doute facile d'établir la relation qui existe entre les villes soi-disant englouties et les cités lacustes qui ont existé réellement. L'auteur établit un parallèle entre les régions où des légendes très anciennes parlent de villes disparues : Ars en Dauphiné et le lac Paladru, Herbauge dans la Loire-Inférieure et le lac de Grand Lieu. Légendes qui prouvent l'antiquité des formations géologiques de ces pays et ceux au contraire qui n'ont point de légendes relatant la disparition d'une cité, comme le pays des Landes par exemple. D'où M. Elie Menaut conclut que les formations des étangs du Sud-Ouest sont de formation récente. — Enfin notre collègue termine en nous parlant des invasions de la mer dont les légendes nous ont gardé le souvenir. Le PRÉSIDENT remercie chaleureusement l'auteur dont le travail incessant et l'érudition contribuent à augmenter l'intérêt de nos réunions.

Enfin le marquis de Goué nous fait le récit de la promenade qui eut lieu dans le courant du mois dernier au Musée des Cléons, au pont de Louen et au château de Goulaine.

Le 15 avril, bravant le manque de confort d'un camion automobile du modèle de l'armée, vingt-deux excursionnistes dont six dames, sous la conduite de M. Pineau-Chaillou, l'aimable conservateur du musée des Beaux-Arts, quittaient Nantes à 13 heures pour aller visiter les Cléons. A l'arrivée, dans la propriété de M. Chaillou quatre nouveaux touristes, MM. et Mmes Vincent-Jouon, venus en automobile, se joignent à nous. Voici la liste des visiteurs : Mmes E. Menaut, vicomtesse de la Motte-Rouge, M. Bronkhorst, Le Diberder, G. du Plessix, Mlle de Sécillon. MM. Pineau-Chaillou, le comte de Monti de Rezé, J.-B. Ollive, docteur Marty, vicomte S. de Sécillon, Maurice Gourdon, Joseph Nau, Nau fils, Elie Menaut, Bouchaud, Navarre, Christian de la Motte-Rouge, Poisson, marquis de Goué, G. du Plessix. C'est donc au nombre de vingt-six que nous commençons la visite de l'intéressant musée des Cléons dont M. Pineau-Chaillou nous fait l'historique. Puis il nous montre les richesses archéologiques

exhumées du sol pendant trente années avec une inlassable patience par son beau-père, M. Félix Chaillou. Nous examinons avec intérêt ces belles collections Gallo-Romaines et également les silex pygmées qui furent trouvés aux Cléons et qui ressemblent fort à ceux de la Grande Brière et de Guérande. Après une courte visite au pont de Louan et aux ruines du château de La Roche, nous arrivons au château de Goulaine où nous avons la bonne fortune de trouver les propriétaires actuels, le comte et la comtesse de Goulaine qui veulent bien, avec une infinie bonne grâce, nous faire visiter leur belle demeure dont ils ont entrepris la restauration. Le PRÉSIDENT les en félicite au nom de tous les Nantais qui sont heureux de voir le plus beau fleuron de leur patrimoine artistique renaître de ses ruines. L'excursion prend fin après une visite à l'église de Haute-Goulaine et chacun regagne sa demeure un peu brisé par les cahots de notre véhicule, mais emportant le souvenir d'une belle journée, consacrée en agréable compagnie à l'étude toujours si attrayante de notre belle histoire locale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

SÉANCE DU 1er JUIN 1920

Présidence de M. G. DU PLESSIX, Président

Etaient présents : Mmes ANDRÉ, LE DIBERDER, DU PLESSIX, vicomtesse DE SAINT-GEORGE. MM. BARTHÉLÉMY, BOUCHAUD, commandant BRONKHORST, abbé BRAULT, BALLU, comte DE GUIGNÉ, CHEVALIER LA BARTHE, DUMOULIN DE PAILLART, commandant DENÈS, chanoine DURVILLE, DORTEL, FERRONNIÈRE, Joseph JOSSE, A. LEROUX, docteur MARTY, Paul MONTFORT, J.-B. OLLIVE, POIRIER, ROCHERY, Paul SOULLARD, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

MM. BOUDET et DE GOUÉ s'étaient fait excuser.

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été lu et adopté, M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à Mmes André et Le Diberder et donne lecture d'une lettre de M. de Frémont de la Merveillère qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

Il fait part ensuite, que M. le Dr Marty a offert à la Société une importante collection de cartes postales, ce dont il le remercie au nom de tous.

Sont élus à titre de membres titulaires : Mme Urbain MONNIER, présentée par MM. le docteur Halgan et J.-B. Ollive.

Mme Louis LEFEUVRE, présentée pra Mme la vicomtesse de Saint-Georges et M. G. du Plessix.

Mme DE LA BRUÈRE, présentée par M. Gilbert de la Brosse et M. Chevalier la Barthe.

M. Léon DUGAST, avocat, présenté par M. l'abbé Grelier et M. J. Ballu.

Le marquis de TINGUY, présenté par MM. Boudet et Dumoulin de Paillart.

M. GRIGNON-DUMOULIN, présenté par MM. Boudet et Dumoulin de Paillart.

M. Pierre RINGEARD, professeur au Lycée Clémenceau, présenté par M. l'abbé Brault et M. Giraud-Mangin.

M. le PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu un certain nombre de réponses au référendum organisé par la Fédération régionaliste française sur l'organisation de la région bretonne. Jusqu'à présent, toutes les réponses sont favorables au maintien d'une Bretagne intégrale, sauf deux qui proposent de scinder en deux l'ancienne province suivant les frontières linguistiques ou en adoptant les délimitations proposées par Vidal de Labache.

Des vues sont échangées à ce sujet entre MM. Leroux, Ferronnière et Poirier. Il résulte de la discussion que le maintien de l'intégralité du territoire breton est désirable. Loin d'être diminuée la future région bretonne pourrait même se voir rattacher une bordure qui géographiquement appartient à l'Armorique et que politiquement les successeurs de Nominoë ont conquise au xe siècle.

La Société aura du reste une réunion en juillet, où la question sera plus complètement étudiée.

M. le chanoine DURVILLE entretient l'Assemblée de la date de construction de la nef et des collatéraux de la cathédrale de Nantes. On a souvent répété depuis M. de la Borderie, dit-il en substance, que la nef et les bas-côtés étaient du XVIe siècle. On a même dernièrement avancé que le collatéral Nord datait de 1550 environ.

Cette opinion appuyée surtout sur des conjectures tirées des

caractères de l'architecture de cette partie de l'édifice a contre elle des textes authentiques qui permettent d'établir que la nef était terminée avant la fin du XVe siècle et les deux bas-côtés en 1513.

D'après ces textes, la nef de la cathédrale s'étant écroulée vers 1478, on se mit immédiatement à la reconstruire. On y travaillait très activement de 1481 à 1485. Au commencement du XVIe siècle l'édifice était complètement livré au culte, et on avait commencé à chanter des *libera* sur les tombes placées dans la nef, comme on le faisait avant la démolition. Dès lors, pour terminer la nef, il ne restait plus à faire que les voûtes qui furent édifiées au commencement du XVIIe siècle.

M. DORTEL reprend une communication déjà faite jadis par M. Poilane, sur une trouvaille paléolithique au pays des Mauges. Il exhibe une magnifique hache acheuléenne dont on ne possédait alors qu'un moulage.

M. DORTEL montre également un carreau provenant de murs, de 80 centimètres d'épaisseur, mis à jour en 1909 dans la pièce dite des Ardoises à Bourgneuf-en-Retz. Il appartient à M. Guilloux, instituteur à Nantes, qui fait remarquer qu'au cours du XIXe siècle, d'autres murs furent ainsi découverts, notamment les restes de deux chambres. Les terrains où gisaient ces vestiges sont appelés champs de la seigneurie. Il est probable que l'on se trouve en présence des restes de l'ancienne seigneurie du Boüan Nain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire Général,
E. POIRIER.

SEANCE DU 6 JUILLET 1914

Présidence de M. G. DU PLESSIX, Président

Etaient présents : MM. BALLU, BARTHÉLÉMY, abbé BRANCHEREAU, abbé BRAULT, commandant BRONKHORST, D. CAILLÉ, commandant DENÈS, A. DORTEL, DUGAST, DUMOULIN DE PAILLART, marquis DE GOUÉ, Me GOURDON, docteur G. HALGAN, baron DE LASTOURS, docteur LEMAITRE, médecin-major de la marine, LERAY, E, MENAUT, J.-B.

OLLIVE, SOULLARD, VINCENT-JOUON, VORUZ DE VAUX, baron DE WISMES.

Excusés MM. LEROUX et RINGEARD.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux nouveaux membres admis à la séance du 1er juin.

Puis l'Assemblée est invitée à donner ses suffrages aux cinq candidats présentés.

Sont élus à titre de membres titulaires : Mme DESLOGES, présentée par Mme la vicomtesse de Saint-George et le docteur G. Halgan.

Mme FORTRISS, présentée par Mme G. du Plessix et M. P. Soullard.

Mme E. DE JENLIS, présentée par Mme G. du Plessix et M. le docteur G. Halgan.

Mlle DE PORTZAMPARC, présentée par Mme G. du Plessix et P. Soullard.

M. Marcel GENÉVOIS, présenté par M. Poisson et M. le docteur Rouxeau.

Le PRÉSIENDT annonce à ses collègues qu'il a reçu de M. Harmois divers mémoires et brochures à savoir :

Guide du Géologue en Lorraine ;

Catalogue du Musée d'Antiquités d'Anvers.

Au nom de la Société, il adresse ses remerciements à notre aimable et érudit collègue, qui par ses dons fréquents augmente le nombre des volumes de notre bibliothèque.

Le PRÉSIDENT, rendant compte à ses collègues de la réunion de l'île Feydeau, en profite pour remercier une fois de plus M. le chanoine Durville qui, avec son obligeance habituelle, a bien voulu prendre la parole et décrire avec précision l'histoire de ce quartier de Nantes, si riche en souvenirs. L'Hôtel Villestreux demeure officielle des Conventionnels en mission à Nantes, évoque la sinistre figure de Carrier. Le temple du goût nous reporte aux années heureuses du début du XVIIIe siècle. A la Chambre des notaires, nous vivons pendant un instant dans l'atmosphère impériale. Enfin, une visite aux restes de la Chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours rappelle aux excursionnistes que la statue vénérée qui se trouvait dans ce sanctuaire avant sa démolition a été transportée au presbytère de Sainte-Croix. Le Président invite les personnes qui le désireraient, à

se joindre à lui pour aller au cloître Saint-Martin voir cette image de la Vierge qui fut chère à tant de générations de Nantais.

Le PRÉSIDENT rend compte que les épreuves 18×24 du plan cavalier de Nantes sont mises en vente au prix de 1 fr. 20. Le photographe tient à la disposition des membres de la Société, une épreuve 30×40 du prix de 5 fr. Une liste des personnes qui en désirent sera établie en octobre à la rentrée des vacances.

Le PRÉSIDENT fait circuler les photographies prises par notre aimable collègue, le baron de Lastours, lors de la promenade à La Haye, à Mauves et à la Seilleraye. Vingt-cinq épreuves sont offertes aux membres de la Société et d'autres seront encore à leur disposition si c'est nécessaire. Tous les membres présents se joignent au Président pour remercier le généreux donateur qui, depuis longtemps, avec tant de bonne grâce et d'indéniable habileté, s'est donné à tâche d'illustrer de ses clichés artistiques les récits de nos promenades archéologiques.

Le PRÉSIDENT rend compte à ses collègues qu'il a cru devoir faire prendre une photographie de la Psalette que des travaux de restauration menacent fort de défigurer. Le cliché sera de 20 fr. Le Comité n'a pu être consulté à ce sujet, car le temps pressait et les ouvriers étaient déjà au travail.

Le PRÉSIDENT rend compte des résultats du referendum ayant pour but de connaître l'opinion des archéologues Nantais au sujet des limites que devra avoir la nouvelle région bretonne, lorsque la France sera divisée en vastes circonscriptions administratives. Douze réponses sont parvenues dans les délais fixés. — Deux autres ont été remises depuis la réunion du Comité du 22 juin. Douze sont favorables au maintien de l'intégralité de la Bretagne, deux demandent une nouvelle répartition économique. Etant donné le petit nombre des personnes s'intéressant à la question le PRÉSIDENT croit que le mieux serait d'envoyer au Congrès de la F. R. F., les avis motivés reçus par lui en réponse à notre referendum. Après nouvel échange de vues entre les membres présents, il en est ainsi décidé. Tous ceux de nos collègues qui ont bien voulu adresser une réponse motivée seront invités à donner au Président l'autorisation d'envoyer leur avis à la Commission du Congrès de la F. R. F.

La parole est ensuite donnée au baron DE WISMES pour la lecture de son compte rendu de la promenade de la Haye, de Mauves et de la Seilleraye.

Ce récit plein d'humour et d'une très bonne tenue littéraire est écrit avec une rare précision. En quelques mots, il nous fait l'historique du charmant manoir de la Haye où séjourna Richelieu. Puis il décrit la somptueuse demeure des Harrouys et des Becdelièvre. Il termine par quelques mots sur les pittoresques coteaux de la Vieille-Cour de Mauves où s'élevait autrefois un établissement Gallo-Romain d'une certaine importance à en juger par les fouilles dirigées avec tant de précision en 1886 par M. Léon Maître.

M. MENAUT lit ensuite son mémoire intitulé *La Légende de la Naissance*. Il débute par commenter la phrase connue dans le Béarn : « Servez monsieur Gaspard, sa femme est en couches ». Puis il réfute la légende qui faisait passer les anciens pour avoir le mépris de la maternité. Bien au contraire, les statuettes innombrables représentant la Vénus-mère, nous prouvent que les romains avaient le culte de la mère et de l'enfant. L'iconographie chrétienne elle aussi a sanctifié la naissance du Christ et par là même celle de tous les enfants des hommes. M. Menaut nous parle des légendes naïves attachées aux sources fécondantes par les Gaulois et aux pouvoirs mystérieux de certains mégalithes. Puis il nous parle des croyances populaires du moyen-âge, croyances relatives à l'allaitement et à la puériculture. Cette étude pleine de faits peu connus intéresse l'Assemblée et le Président est l'interprète de tous, en félicitant M. Menaut de son effort opiniâtre dans l'étude et de son travail incessant. Lecture est ensuite donnée d'un travail envoyé à notre Société par notre érudit collègue M. Aveneau de la Grancière. Ce mémoire a pour titre : *Deux Mégalithes Guérandais ignorés*. Les travaux du savant préhistorien sont toujours écoutés avec intérêt et le Président, au nom de tous, annonce qu'il demandera à notre collègue sa collaboration active en le remerciant des travaux déjà envoyés.

Enfin, M. le marquis DE GOUÉ nous lit un mémoire sur deux complices de Carrier à Nantes. Dans une étude documentée et très complète, il nous montre de quels sinistres bandits le proconsul sanglant s'était entouré dans notre ville.

M. Paul SOULLARD annonce qu'il a reçu des héritiers de

M. Meuret quelques papiers sur Fouché, Napoléon Ier et la famille d'Orléans. Il est en train de les classer et de les étudier et fera, à la rentrée, une communication sur le résultat de son travail.

Une discussion amicale s'engage entre le commandant DENÈS et plusieurs de nos collègues sur la date du plan cavalier dont les photographies sont mises en vente. Après un échange de vues, il semble que l'on doive, suivant l'avis de notre zélé bibliothécaire, attribuer ce plan à quelqu'élève de Portail. Il aurait donc été dessiné entre 1690 et 1736.

L'ordre du jour est épuisé, mais avant de lever la séance le PRÉSIDENT souhaite à ses collègues d'heureuses vacances et il leur rappelle que, sur la demande de quelques-uns d'entre eux, une excursion vient d'être décidée pour visiter Oudon, Château-Guy et Champtoceaux dans le courant du mois d'août. Le baron de Lastours met à la disposition de ses collègues son confortable yacht. Cette promenade promet donc d'être très agréable, sans fatigue et inédite en ce qui concerne Château-Guy. — Puis il annonce que la prochaine séance aura lieu au début d'octobre et la séance est levée à 19 heures.

SEANCE DU MARDI 12 OCTOBRE 1920

Présidence de M. SOULLARD, Vice-Président

Etaient présents : MM. BARTHÉLÉMY, l'abbé BRAULT, l'abbé BRANCHEREAU, commandant BRONKHORST, CAILLÉ, commandant DENÈS, docteur HALGAN, docteur DE LASTOURS, OLLIVE, MENAUT, SOULLARD, baron DE WISMES.

Excusés : M. G. DU PLESSIX, Président.

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été lu et adopté il est procédé à l'élection, comme membres titulaires, de Mme POUDAT, de Mlle CLAVIER et du docteur THOBIE qui réunissent la majorité des suffrages.

M. le PRÉSIDENT fait part de la démission de M. Fougerat, et annonce le rétablissement de la subvention municipale qui avait été supprimée pendant la durée de la guerre. Il rapporte que le

cinquante-quatrième Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements s'ouvrira à Paris, sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique, le 29 mars 1921 et expose l'analyse des manuscrits de M. François Claude Meuret, auteur des Annales de Nantes. Ces documents lui ont été confiés par son arrière-petite-fille Mme Poudat.

Né à Strasbourg en 1769 Meuret vint à Nantes très jeune, il publia vers 1830 *Les Annales de Nantes* et collabora, comme rédacteur en chef, au journal *L'Hermine*. Il est l'auteur de travaux biographiques concernant des hommes politiques contemporains : La Fayette, Talleyrand, Fouché, Louis Philippe, etc. Il a laissé plusieurs petits cahiers qui constituent l'un un dictionnaire de mots français dont l'usage est aboli, l'autre un vocabulaire breton français, et enfin quelques recueils de poésies. Plusieurs portraits nous conservent les traits de cet érudit qui fut un des membres fondateurs de notre Société.

La parole est ensuite donnée à M. Elie MENAUT qui traite des « Coutumes normandes au XIe siècle d'après la tapisserie de la Reine Mathilde ». On sait toute l'importance de ce document qui est, à proprement parler, une broderie de laine sur toile et se compose de trois suites de dessins superposés. Le commentaire des diverses scènes qui la composent est du plus grand intérêt tant au point de vue du costume, de l'équipement militaire, du harnachement des chevaux que des mœurs. Les préparatifs de l'expédition contre l'Angleterre en constituent le thème général. Des scènes de chasse, de culture des champs, de fiançailles complètent le tableau principal et ajoutent à l'intérêt que comporte cette pièce qui est le plus ancien monument de l'art du dessin au moyen-âge.

M. le commandant BRONKHORST fait le compte rendu de l'excursion du 19 août à Oudon et à Champtoceaux. Il relate l'aimable accueil que ménagèrent aux voyageurs M. et Mme du Plessix et la visite de la petite ville si fructueusement faite sous leur conduite. L'ascension du donjon, l'examen des cheminées monumentales qu'il contient, la vue lointaine que l'on découvre de son sommet sont relatées par le narrateur qui accompagna les excursionnistes aux ruines de Château-Guy auxquelles ils parvinrent après avoir réalisé sur le fleuve à bord du yacht du docteur de Lastours la plus agréable promenade. L'étude des

ruines de Champtoceaux, dont M. l'abbé Bourdaut fit l'historique acheva cette instructive journée.

L'œuvre historique du père du Paz fait l'objet d'une communication documentée de M. l'abbé Bourdaut. Le savant religieux est peut-être né à Rennes, plus probablement à Nantes, il vivait à la fin du XVIe siècle et fut prieur des Dominicains du Mans. L'orthographe de son nom reste imprécis comme le lieu de sa naissance. Ses ouvrages historiques revêtent un haut intérêt, son œuvre est importante et motive un parallèle avec celle d'Albert Legrand.

Le Secrétaire Intérimaire,
Dr HALGAN.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1920

Présidence de M. G. DU PLESSIX, Président

Etaient présents : Mmes DU PLESSIX et vicomtesse SAINT-GEORGE. MM. l'abbé BRAULT, BARTHÉLÉMY, commandant BRONKHORST, l'abbé BRANCHEREAU, Dominique CAILLÉ, chanoine DURVILLE, commandant DENÈS, DUGAST, abbé DORÉ-GRASLIN, GOURDON, DE GOUÉ, abbé GRELIER, docteur HALGAN, HARMOIS, D'HASTREL DE RIVEDOUX, A. LEROUX, MONTFORT, Dr MARTY, MENAUT, J.-B. OLLIVE, POIRIER, P. SOULLARD, Dr THOBIE, VINCENT-JOUON, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

M. le PRÉSIDENT exprime à M. Harmois la reconnaissance de la Société pour le zèle infatigable avec lequel il recherche à Paris tout ce qui peut l'intéresser. Il ajoute que M. Harmois est l'auteur d'un répertoire bibliographique de tous les ouvrages ayant paru au XIXe siècle sur Nantes et la Loire-Inférieure au point de vue historique et archéologique, que notre Société a l'intention de publier sous son patronage. Le Comité étudiera la question matérielle contradictoirement avec l'auteur.

Des remerciements sont adressés ensuite à M. Gourdon qui a offert une abondante et curieuse collection de cartes postales.

Une lettre du ministre de l'Instruction publique, demandant à la Société d'indiquer les différents monuments historiques de la région qui n'ont pas encore été classés, M. le PRÉSIDENT fait

fait remarquer combien il est délicat de procéder à ce recensement, sans prendre l'avis des propriétaires.

M. le lieutenant-colonel BUET, présenté par MM. le commandant Denès et le capitaine de frégate Bronkhorst est admis à la majorité comme membre résidant.

Sur l'interpellation de M. SOULLARD qui signale le délabrement dont est menacé par les pluies, le mur gallo-romain de la Porte Saint-Pierre, M. le Président fait part qu'il a vu dernièrement M. Coutan, architecte de la ville, et l'a entretenu des craintes exprimées par notre collègue. M. Coutan a l'intention de remédier à l'état de choses actuel.

M. SOULLARD fait remarquer que dans la revue *Pro Alesia*, est relatée la découverte en 1915, en Plou-Maguer, d'une cuvette, fond de cabane préromaine de l'époque de la Tène III. Non loin de là, deux autres fonds ont été mis à jour en décembre 1916, et classés à la Tène II. Notre collègue attire l'attention sur ces fouilles et engage les membres de la Société à surveiller celles qui pourraient mettre à jour de semblables vestiges dans notre département.

M. le PRÉSIDENT donne la parole à M. le chanoine Durville qui nous entretient du Cartulaire de Blanche Couronne.

Des huit abbayes, dit notre collègue, que comptait autrefois le diocèse de Nantes, deux seules ont conservé leurs chartes originales des XIIe et XIIIe siècles : Blanche-Couronne et Buzay.

Blanche-Couronne a perdu depuis longtemps celles qui rappelaient sa fondation et celle de ses prieurés. Elle en a perdu à la Révolution, d'autres qui ont été publiées par les Bénédictins et qui se trouvaient encore à l'abbaye au commencement du XVIIIe siècle. Il en existe cependant encore un fonds important et digne d'être publié.

Au siècle dernier, M. Prével a donné un catalogue très incomplet et a essayé de les transcrire. Sa transcription est celle d'un homme qui ignore les abréviations en usage dans l'écriture du Moyen-Age et qui ne comprend pas le latin. Heureusement que nous avons toujours les pièces originales, et qu'il est inutile de recourir à un travail aussi défectueux.

Plusieurs de ces chartes, sont en français et intéressent l'histoire de la langue française dans notre pays. Toutes concernent des localités de l'ancien diocèse de Nantes : La Chapelle-Launay, Pontchâteau, Besné, Savenay, Lavau, Donges, Prinquiau,

Cambon, Guenrouet, Cordemais, Couëron, Saint-Etienne-de-Montluc, Guérande, Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, La Roche-Bernard, Guémené, Plessé, Bouvron, Malleville, le Bourg Sainte-Marie, la Plaine, Le Clion, Pornic, Les Moutiers, Bouin, enfin Saint-Donatien, Saint-Similien, Saint-Nicolas et Sainte-Croix de Nantes.

Ainsi en publiant le Cartulaire de Blanche-Couronne, notre Société, termine M. le chanoine DURVILLE, justifiera une fois de plus son titre de Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

La parole est donnée à M. l'abbé BOURDEAUT qui nous communique un travail sur le Père du Paz et son œuvre historique.

Les Dominicains furent en Bretagne une des dernières congrégations ralliées à Henri IV. Cependant fidèle à sa politique de réconciliation, le roi ne chercha pas à venger sur eux la mort d'Henri III, son prédécesseur, comme le réclamait la reine douairière Louise de Lorraine, la propre sœur de Mercœur.

Lors de son passage à Rennes, Henri IV autorisa le Père du Paz à publier une histoire archéologique de Bretagne.

La fin de la guerre civile procura un grand soulagement au couvent de Bonne Nouvelle. Il fut délivré ainsi de la garnison qui y était campée pour la sauvegarde des Etats. Les Dominicains reprirent aussitôt la vie régulière. A partir de ce jour, du Paz cessa tout rôle actif dans la direction de sa maison pour se renfermer dans la composition de son grand ouvrage généalogique.

La mode était alors en histoire à ce genre de travaux. Les Montmorency qui avaient confié à André du Chesne, la publication de l'Histoire de leur maison et qui, d'autre part, soutenaient un long procès pour la possession de Châteaubriant, lui laissèrent le soin de dresser l'inventaire des archives de cette baronnie. Il consacra deux ans à ce travail qui forme le fond le plus solide de son œuvre.

Mis en goût, il entreprit l'histoire généalogique des barons de Rais et visita la plus grosse part du comté Nantais. Son exploration des archives du comté de Rennes, des évêchés de Dol et de Saint-Malo est postérieure. Elle est moins soignée. Il exécuta cependant un examen très sérieux des archives des Du Guesclin, des maisons de Combourg, de Maure et d'Acigné.

En 1618, il se rendit à Paris dans le dessein de publier ses

travaux sur les maisons de Penthièvre et de Châteaubriant. Il fit de ce voyage une exploration. En se rendant à la capitale, il visita les archives du Verger, et de l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres. Au retour il s'arrêta à Saint-Florent de Saumur, à Fontevrault, à Chaloche ; à Angers il vit les abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Serge. Il lia amitié avec les érudits locaux : tels Mesnard et P. Le Loyer comme à Paris il avait fait avec André du Chesne et les deux frères jumeaux Scévole et L. de Sainte-Marthe.

L'éditeur qu'il avait visité à Paris, Nicolas Buon, lui conseilla d'étendre sa publication et d'en faire un respectable in-folio. Il appela à son aide ses amis et se remit au travail. Richard Beaujouan, aumônier des Schomberg lui fournit une excellente histoire généalogique de la maison d'Espinay. Lui-même trouva dans ses cartons quelques études très fouillées sur les du Guesclin, les barons de Craon, et quelques familles du comté de Rennes. Moins d'un an après, il avait terminé son œuvre et l'*Histoire Généalogique de Bretagne* paraissait à Paris.

Il présenta son œuvre aux Etats de Bretagne. Ce volume en annonçait deux autres d'un intérêt plus considérable encore ; le premier consacré à l'histoire des ducs de Bretagne et des grands officiers de la Couronne ; le second à l'Histoire des évêchés, des abbayes, des couvents et des saints de Bretagne. Les Etats lui accordèrent une pension de trois cents écus pendant trois ans.

Un an après, le P. du Paz quittait le couvent de Bonne Nouvelle et se retirait à Quimperlé. Il n'avait pas voulu se soumettre à la réforme que le général des Dominicains avait résolu d'introduire dans le couvent de Rennes.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,

E. POIRIER.

SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 1920

Présidence de M. G. du Plessix, Président

Etaient présents : Mmes Louis Lefeuvre, Urbain Monnier, du Plessix, vicomtesse de Saint-George ; MM. le colonel Buet, abbé Branchereau, Barthélémy, Boullenger, Boudet, abbé Brault, Chudeau, Dominique Caillé, de Couëtus, Chevalier-Labarthe, commandant Dénès, abbé Doré-Graslin, Dortel, Dr Halgan, d'Hastrel de Rivedoux, A. Leroux, Leray, Dr Marty, Menaut, Paul Montfort, Navarre, J.-B. Ollive, Rochery, Raingeard, Paul Soullard, Poirier, Dr Thobie, Vincent-Jouon, baron Gaëtan de Wismes.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président présente les excuses de M. Gilbert de la Brosse, et rend compte de la démarche qu'il a faite auprès de Mme Gustave Jamont, veuve de notre regretté collègue, mort pour la France, dont la dépouille vient d'être ramenée dans notre ville. Il a également rendu visite à notre bibliothécaire, M. le commandant Bronkhorst, cruellement éprouvé par le décès récent de sa mère.

Mme Daniel Lévesque, présentée par Mme la vicomtesse de Saint-Georges et M. Athanase Boudet, est ensuite admise à titre de membre titulaire ainsi que M. le docteur Boudet, de Sainte-Pazanne, à titre de membre correspondant, ce dernier présenté par MM. Dubreuil et E. Poirier.

M. le Président annonce qu'il y a lieu de renouveler les mandats des trois membres du Comité dont les pouvoirs expirent avec l'année. Egalement, M. Blanchard étant décédé au cours de 1920, il est nécessaire de procéder au remplacement de notre savant et regretté collègue dans la série sortant en 1922.

MM. Félix Chaillou, Senot de la Londe et Claude de Monti de Rezé sont réélus, et M. le vicomte de Cornulier-Lucinière est nommé membre du Comité en remplacement de M. René Blanchard.

La Société appelle ensuite M. Barthélémy au poste de secrétaire général, laissé vacant par la démission du vicomte de Cornulier-Lucinière.

Avant de donner la parole aux collègues inscrits à l'ordre du jour M. le PRÉSIDENT fait les communications suivantes :

Il signale d'abord la découverte aux environs de Solférino (Italie) d'une faucille en silex et bois, par le capitaine André Vezon et rend compte que le Comité a voté l'échange de notre bulletin avec la revue Rhodania, publiée par la Société Archéologique du Bassin du Rhône. Puis, il donne communication de la liste des monuments historiques du département classés au 16 août 1914, à laquelle il ajoute celle des monuments proposés par la Commission des sites et monuments pittoresques de la Loire-Inférieure. Notre Société, dit-il, a l'intention de compléter cette liste dans une séance prochaine. En terminant, notre président porte à la connaissance de l'Assemblée que le Musée Archéologique a reçu la collection de Mlle de Laubrière dont les objets ont été très minutieusement catalogués.

M. Dominique CAILLÉ nous parle ensuite de quelques usages religieux à Nantes au moyen-âge. Après un aperçu léger de la Fête des *Fous* qui se pratiquait à Nantes, comme dans plusieurs autres diocèses, il nous parle d'autres usages moins grotesques et moins scandaleux, mais non moins curieux, spéciaux à notre ville ; notamment en ce qui concerne les baptêmes, les fiançailles, les mariages et le past nuptial, les vœux, les neuvaines, les communions en temps ordinaires et celles du vendredi-saint, les registres paroissiaux, les testaments, le partage des biens du défunt ou droit de tierçage, les sépultures dans les églises et en dehors et les lettres de tolérances, les charivaris pour les veuves qui se remariaient, les prédications et les représentations, les chansons et les danses dans les églises et les cimetières, les lieux d'asile, les élections des chefs spirituels, curés et évêques et les cérémonies de l'intronisation de ces derniers, etc... Il cite à l'occasion, des anecdotes instructives ou amusantes.

M. Alcide LEROUX continue la lecture de son travail intitulé : *Saffré à l'époque Gallo-Romaine.* Le Mont-Noël est le centre de l'agglomération. Les autres points qui paraissent avoir été habités sont la Fuie du Château, le Bourg, les villages du Jarrier, le moulin Morterais, la ferme du Brandon, etc. La surface ainsi occupée devait être fort étendue et servir d'assiette non à une ville, mais à un *vicus* important. Saffré devait cette importance à plusieurs causes : D'abord à son voisinage avec Blain qui n'est guère éloigné que de trois lieues. Blain, d'après

M. Bizeul et M. Maître était une ville considérable à tel point que le premier en a fait l'ancien Corbilon et que le second voit dans Blain un des établissements les plus riches du pays des Namnètes au point de vue industriel et commercial. Nul doute que Saffré si rapproché de Blains, n'ait participé à la richesse de cette localité.

Une autre cause contribua au développement de Saffré. C'est la présence et l'exploitation de la chaux dans ce pays. Cette chaux, de nature hydraulique fut exploitée pendant un grand nombre de siècles et au siècle dernier il existait encore quelques fours dont l'un fonctionna jusque vers 1860. Le nombre en avait été de 20 environ et au XVe siècle, René d'Avaugour, seigneur de Saffré, faisait accord avec les chauffourniers pour l'exploitation de la chaux. Le gisement est aujourd'hui épuisé. Mais en 1551, la production était si abondante que le maréchal de Gié fit venir de Saffré la chaux nécessair à la construction de son château de la Motte-Glain. La chaux de Saffré fut certainement connu des Romains et fut employée par eux puisqu'on en trouve en abondance dans les constructions du Mont-Noël, et aussi dans les constructions de Blain dont les habitants avaient tout intérêt à la prendre à Saffré. D'ailleurs la voie romaine de Blain à Saumur passait à proximité et servait évidemment au transport. Mais Saffré avait d'autres industries. Les scories de fer qu'on rencontre en grande quantité au Bourg et à l'Etang-Neuf prouvent que le minerai de fer était exploité. Il venait sans doute des Landes du Luc où l'on remarque d'anciennes minières aujourdl'hui abandonnées. Il y a plus : les nombreux objets de l'âge de pierre et de l'âge de bronze que l'on a trouvés dans le voisinage de la voie romaine indiquent que le territoire de Saffré était habité depuis les temps les plus reculés et que les Romains en y arrivant, y trouvèrent une région déjà prospère et une population entreprenante et avide de civilisation.

La parole est donnée à M. le Dr HALGAN qui nous entretient de souvenirs archéologiques concernant la pointe de Ponchâteau. Cette sentinelle avancée de l'entrée de la Loire a été considérée par tous les peuples qui la foulèrent comme un poste de défense, d'observation et un lieu possible de débarquement. Aussi fut-elle très anciennement fortifiée et il est facile de retrouver aujourd'hui des restes importants de ces travaux militaires.

Des levées de terre qui jadis avaient un développement de

500 mètres et dont il reste encore des tronçons épars encerclaient la pointe en une triple enceinte. Elles furent élevées en 56 avant notre ère lors de la conquête de la Gaule par les Romains. C'est derrière ces fortifications, dans le castrum qu'elles constituaient que les assiégés trouvaient un dernier asile et résistaient courageusement jusqu'au moment où ils étaient obligés de prendre la fuite sur leurs navires mouillés au bas de la côte.

De semblables pointes encerclées se rencontrent entre l'embouchure de la Loire et celle du Blavet, c'est-à-dire sur l'ancien territoire des Venètes.

Le tumulus que l'on remarque près de ces retranchements était un poste d'observation élevé sous Louis XIV. Le fortin qui flanquait l'extrême pointe de Peuchâteau fut construit à l'époque révolutionnaire. Maintes fois il servit à seconder les navires lors des combats que leur livraient les Anglais. Il fut détruit vers 1910. A 500 mètres de la pointe et à l'ouest du bourg de Pouliguen on passe devant la chapelle Sainte-Anne jadis placée sous le vocable de Saint-Julien, sanctuaire du XVe siècle qui fut le centre religieux du pays jusqu'en 1626, date à laquelle fut construite la chapelle Saint-Nicolas, depuis convertie en paroisse.

De tous les événements dont Ponchâteau fut témoin le plus notable fut sans doute le débarquement de Jeanne Navarre qui en 1386 épousa à Saillé le duc Jean IV.

Au milieu du XIXe siècle, ces plages virent construire les premiers chalets et furent fréquentées par des baigneurs d'abord peu nombreux mais qui revinrent fidèlement et établirent les premiers jalons de la ville estivale qui s'étend presque sans interruption jusqu'à la pointe de Chemoulin.

Après quelques mots de M. le PRÉSIDENT, annonçant que M. le chanoine Pottier, Président de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, qui depuis de longues années nous adresse ses vœux de nouvel an dans la langue d'Horace et de Virgile, venait d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, la séance est levée.

Le Secrétaire général,
E. POIRIER.

MÉMOIRES

ALLOCUTION

prononcée à la Séance du 13 Janvier 1920

de la

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

par le

Baron GAËTAN DE WISMES

Président Sortant

MES CHERS COLLÈGUES,

La loi comme la sagesse demandent un inventaire périodique. Notre Compagnie pratiqua toujours cette coutume excellente, et celui qui a l'honneur de vous adresser la parole vient, à l'exemple de ses prédécesseurs, récapituler nos profits et nos pertes.

Mais, par suite d'événements tragiques, cet inventaire prend une envergure inusitée ; au lieu de la gestion triennale ordinaire, c'est d'une administration de six années que le Président sortant doit vous rendre compte.

Vous vous en souvenez, n'est-ce pas ? avec un soulagement indicible nous voyions se terminer la gigantesque bataille de Verdun, mais rien hélas ! ne permettait de prévoir la fin prochaine du conflit mondial ; néanmoins mon désir ardent était l'application stricte de la règle du triennat ; à la séance du Comité du 31 octobre 1916, je proposai un mode de scrutin qui aurait permis à nos collègues mobilisés d'exprimer leurs préférences ; la décision fut autre, l'on insista pour que, à l'instar de toutes les associations, notre Compagnie conservât le même Bureau jusqu'à la fin des hostilités ; cette manière de voir, exposée à la séance du 7 novembre, obtint la ratification de l'assemblée générale.

Pareille mesure ayant été prise au sujet de la médaille d'or, vous fûtes invités à désigner, le 2 décembre 1919, le lauréat du Concours de 1916 et celui du Concours de 1919.

Seul le renouvellement annuel du tiers des membres du Comité suivit son cours.

Peu de modifications se produisirent dans le Bureau.

M. le commandant Lagrée ayant tenu à résigner sa charge de bibliothécaire-archiviste, M. le commandant Denès le remplaça ; Dieu sait si nos préférences furent justifiées ! S'attelant à la besogne avec une ardeur juvénile, instaurant une méthode rigoureuse,le nouveau conservateur de notre abondante collection de revues et d'ouvrages les classa dans un ordre si parfait que les recherches sont devenues d'une aisance incroyable. Mais le commandant Denès ne se contenta pas de se révéler bibliothécaire idéal ; voyant notre peine à trouver chaque mois un collègue bénévole pour tenir la plume, car nos quatre secrétaires étaient aux armées, il s'offrit avec la plus gracieuse spontanéité à les suppléer et rédigea pour un nombre considérable de séances des procès-verbaux d'une exactitude remarquable.

Que notre gratitude perpétuelle le récompense de ce service signalé !

Lorsqu'une mort prématurée nous priva de notre cher trésorier, M. Pouvreau, nous fîmes appel à la compétence de M. Paul Renard pour la gestion de nos finances jusqu'au renouvellement du Bureau ; ce sympathique collègue accéda à notre désir et s'acquitta de sa charge au mieux de nos intérêts.

Examinons notre effectif : avec une satisfaction mêlée de surprise nous constaterons que le nombre des sociétaires est demeuré exactement le même.

Je cite pour mémoire MM. Aubertel et Chauvelon, reçus depuis mon entrée en fonctions et rapidement démissionnaires, et M. l'abbé Nourry, venu parmi nous le 8 octobre 1918, rappelé à Dieu pendant l'été de 1919.

M. Bernède-Sachs, M. Révérend et le comte de Ternay, titulaires, ont demandé à devenir correspondants ; par contre, M. Etienne Port, correspondant, a tenu à figurer parmi les titulaires.

Nous regrettâmes le départ volontaire de 12 membres titulaires : MM. Caillé, Hardy, d'Hastrel, Filliat, commandant

Martin, Michel, abbé Mouillé, Ollivier, Ouvrard, Perrin, Renaud, Rivet, et d'un membre correspondant : M. Charbonneau-Lassay.

La mort nous ravit 22 membres titulaires : le comte Avrouin Foulon, M. Ambroise Bastard, M. René Blanchard, notre vénéré doyen M. le docteur Blanchet, M. Bonet, M. l'abbé Delanoue le zélé pasteur de la paroisse Saint-Félix, M. Xavier Fabré, M. Alain de Goué, M. Guitton, M. Houdet, M. Jamont, M. Henri Le Cour Grandmaison, sénateur de la Loire-Inférieure, M. Linyer le président inoubliable de « La Loire Navigable » et de la « Société de Géographie », M. César Morel, M. André Oheix, M. Dubois de la Patellière, M. le docteur Plantard, vétéran de 70, victime de son zèle admirable dans la visite des malades, M. l'abbé Radigois, M. le commandant Riondel, M. Armand Rousteau, le vénéré chanoine Henri Soreau, M. Félix Vincent, — et 5 membres correspondants : Mme Baudry, auteur de nombreuses études historiques sur la Bretagne, le comte de Béjarry, ancien combattant de la guerre de 70 et sénateur de la Vendée, le marquis de l'Esperonnière, M. l'abbé Girousse, le si sympathique aumônier militaire, et M. Lecureux.

Un tribut particulier de regrets est dû à trois de ces collègues : M. Jos.-M. Houdet, longtemps secrétaire du Comité, que les soins nécessités par sa santé précaire purent seuls éloigner de nos réunions et dont le caractère charmant provoquait l'affection chez tous ceux qui l'approchaient ; — M. Pouvreau, notre trésorier zélé, si assidu à nos séances, compagnon joyeux de nos excursions, terrassé par des deuils répétés ; — enfin, M. René Blanchard, que nous conduisions ces jours-ci à sa dernière demeure, enlevé trop tôt à notre sympathique estime, puisqu'il n'aura pas eu la joie de recevoir cette médaille triennale, juste récompense de sa laborieuse carrière.

Quant à nos jeunes collègues, MM. Alain de Goué, Gustave Jamont, André Oheix et Armand Rousteau, morts pour la France, nous leur avons rendu un hommage suprême en faisant célébrer, le 25 novembre 1919, en l'église de Notre-Dame-de-Bon-Port, notre paroisse, une messe qui fut chantée par notre distingué vice-président M. le chanoine Durville.

Ces pertes sensibles furent, grâce à Dieu, compensées par l'admission de 40 sociétaires, dont 36 titulaires : MM. Amieux, Babonneau, Ballu, Marcel Bar, Baugé, Boudet, l'abbé Branche-

reau, Bronkhorst, Cochet, Conrié, Dutertre de la Coudre, Couëtoux, le vicomte de Couëtus, Abel Durand, Jean-Baptiste Etienne, Edouard Fleury, Fougerat, Raymond de France, le comte Aveneau de la Grancière, le comte de Guigné, Guillouard, Lécuyer, Leray, le médecin principal Marty, Menaut, Moinet, Monfort, Armand Morgan, Pageot, Poisson, Robiou du Pont, de Rouzé, Rubeaux, le docteur Valentin des Ormeaux, Alexandre Vincent, Voruz ; — et 4 correspondants : MM. Filly, Harmois, Gaëtan Legrand et de Saint-Quentin.

En résumé, lorsque votre Président eut l'honneur, en *janvier 1914*, de s'asseoir dans ce fauteuil, la « Société Archéologique de Nantes » comptait *152 membres titulaires* et *40 membres correspondants ;* à l'heure où il le quitte, en *janvier 1920*, l'effectif est de *152 titulaires* et de *40 correspondants.* Ce maintien intégral du nombre de nos combattants, après le terrible cyclone, me cause une joie difficile à exprimer.

Cet afflux de 40 collègues nouveaux venant remplacer les 13 démissionnaires et les 27 décédés se justifie par la vitalité luxuriante de notre Compagnie au sein de la tourmente.

En effet, au cours de ces 6 années, *52 séances générales* ont été suivies par de nombreux auditeurs, heureux d'oublier pour quelques instants les angoisses de la Guerre en examinant des objets curieux, en prenant part à des discussions animées et en écoutant des travaux que je vous demande la permission de vous rappeler. Cette copieuse énumération vous paraîtra fastidieuse, je la ferai pourtant sans l'ombre d'une hésitation, car elle constitue pour notre Compagnie un magnifique titre de noblesse ; en la lisant, nos arrière-neveux verront que la « Société Archéologique de Nantes » au milieu du bouleversement universel poursuivit sans trêve sa tâche idéale avec une ténacité énergique que bien d'autres ne connurent pas.

Les collègues ayant donné un seul mémoire seront signalés d'abord ; puis viendront ceux qui furent inscrits plusieurs fois à l'ordre du jour ; je terminerai par les travailleurs hors pair dont les études nombreuses alimentèrent sans interruption le programme des séances.

M. le docteur Baudouin nous parla du *Rocher aux pieds de la rive gauche de la Sèvre Nantaise à Clisson.* — Le *Caractère moral de Jean V* fut étudié par M. l'abbé Bourdeault. — Le vicomte de Cornulier-Lucinière décrivit quelques *Cérémonies,*

superstitions et coutumes religieuses du vieux Croisic. — Une *Enquête de Napoléon sur les jeunes héritières nantaises en 1810* nous fut révélée par le savant archiviste du département M. GABORY. — M. Maurice GOURDON, l'intrépide montagnard, voulut bien extraire de ses ravissants albums un chapitre intéressant, *L'église de Saint-Just de Valcabrère* (*Haute-Garonne*). — Le curieux *Historique d'Escoublac-le-Vieil* révéla en notre cher collègue le docteur HALGAN un scrutateur habile de la région guérandaise. — M. HARMOIS, de passage à Nantes, eut l'obligeance de nous lire son utile *Bibliographie archéologique de la Loire-Inférieure : époques préhistorique, proto-historique, gallo-romaine, mérovingienne et carolingienne.* — A peine entré dans nos rangs, M. MENAUT s'affirma comme un chercheur actif avec la lecture de ses amusantes recherches de folk-lore : *La légende de la mort et du mariage en Gascogne.* — Enfin, vous ne sauriez avoir oublié le *Mémoire sur deux fanions ayant appartenu au « Régiment d'Hector » et ayant figuré à l'expédition de Quiberon*, dû au propriétaire de ces rarissimes souvenirs guerriers, notre regretté collègue M. POUVREAU.

Une petite *Notice sur la duchesse Anne* et une monographie locale : *Les Fortifications de Nantes aux diverses époques*, écrite en collaboration avec M. Dominique CAILLÉ, forment le bagage de M. FURRET. — Bien que mobilisé, M. Joseph DE GOUÉ nous envoya deux études : *La Bataille de la Ceriseraie* (*12 août 1795*) et *Le Culte de la Déesse Raison et de l'Etre Suprême à Nantes et dans la Loire-Inférieure.* — Outre le compte rendu de l'*Iconographie mariale* de l'abbé Sarrète et de la brochure de M. Mathorez *La Pénétration des Allemands en France sous l'Ancien Régime*, le baron DE WISMES donna connaissance de documents inédits : *Journal du marquis Alexandre de la Roche-Saint-André sur le soulèvement de 1815 à Rocheservière* et *Lettres du baron Arnould de Wismes sur les Cent-Jours et la Restauration.* — M. DORTEL analysa la monographie du docteur Baudouin : *L'Ossuaire de la ciste des Coux*, nous entretint des *Deux périodes de l'âge du fer*, d'après Déchelette, de *l'Ile de Milo et de ses antiquités*, de *Nouvelles archéologiques* et analysa une *Trouvaille de l'époque acheuléenne au Fuilet-Doré*, de notre collègue M. POILANE. — Toujours épris de la cité nantaise, M. l'abbé BRAULT narra l'histoire de *L'Eglise paroissiale de Sainte-Radegonde*, dont la configuration précise fut reconsti-

tuée par M. le commandant DENÈS, et de *La Chapelle Saint-Yves, rue des Halles, à la veille de la Révolution,* sans oublier sa communication sur l'*Epitaphe de Vincente de Ruellan dame de la Galissonnière.* — Nous devons à M. FERRONNIÈRE une causerie instructive touchant *Les découvertes de M. Gadeceau à Belle-Isle-en-Mer* et un travail absolument nouveau : *Les animaux sauvages en Armorique.* — M. DU PLESSIX rendit compte de la brochure du docteur Baudouin : *Allée couverte des Pierres-Folles des Cous et menhirs indicateurs de Bazoges-en-Pareds,* raconta notre *Visite à la Bibliothèque municipale* et nous envoya, durant qu'il commandait un camp d'instruction dans le Finistère, une fort remarquable page intitulée : *Découverte d'une pierre gravée dans les landes de Ploumoguer près du Conquet.* — MM. DU PLESSIX et FERRONNIÈRE retinrent l'attention de leurs collègues en relatant leur *Visite à la station paléolithique de la Pierremelière, en Saint-Géréon.*

Pour être complet, le PRÉSIDENT doit rappeler les modestes communications qu'il ne craignit pas de présenter : il rendit compte du travail de MM. Cochin et Bruchet : *Une lettre inédite de Michel Colombe,* de la *Gallia typographica, tome IV, province de Bretagne,* de Lepreux, de deux curieuses études du docteur Baudouin : *Le mégalithe de la Planche-à-Puare, à l'Ile d'Yeu* et *Les pierres d'attente des morts,* de la singulière monographie du professeur Reutter de Rosemont sur *Les parfums gallo-romains,* de la brochure de M. Mathorez : *Les éléments de population orientale en France : les Bohémiens* et du magistral ouvrage de notre collègue le marquis de Bellevüe : *Ploërmel, ville et sénéchaussée ;* ses travaux de fond sont intitulés : *Une médaille de la Loge Saint-Germain à Nantes ; — Les prêtres assermentés de la ville de Nantes ; — Fondation d'une messe à Saint-Denis (1615) ; — Affranchissement en 1654, d'une messe fondée à Saint-Denis en 1631 ; — Fondation d'un enfeu prohibitif et d'une messe dans la chapelle des Cordeliers (1627) ; — Constitution d'une rente de 50 livres au profit des Cordeliers (1663) et amortissement de cette rente (1676) ; — Menues trouvailles dans la commune d'Orvault ; — Testaments de deux gentilshommes bretons au XVIIe siècle ; — Requête présentée à Messieurs de la Chambre du Commerce et au Corps des négociants de Nantes pour favoriser le commerce en simplifiant la manière de porter le deuil (1768) ; — Protestation de Pellerin contre le*

refus des avocats de Nantes de l'inscrire au tableau (1777) ; — Vente de la Guerche-en-Retz à Nicolas Fouquet (1658) et affermage de la Guerche (1674) ; — Bénédiction solennelle sur le quai de la Fosse, le 2 septembre 1770, de la croix des Capucins. Une *Note sur le château de Tizé* et *A propos d'un article récent sur les correspondances bretonnes relatives à la Guerre d'indépendance américaine* furent lus par votre Président, qui procéda aussi à l'*examen de deux lois*, consacra des *notices nécrologiques au chanoine Soreau et à M. Guitton*, raconta les *excursions à Champtoceaux et à Châteaubriant* et eut le privilège flatteur, à la séance du 6 juin 1916, de célébrer le *Cinquantenaire archéologique de M. Paul Nau*, reçu membre titulaire, le 5 juin 1866.

Votre admiration, mes chers collègues, deviendra de l'enthousiasme, quand j'aurai remis sous vos yeux la liste des travaux lus au cours de ces six années par nos trois vétérans qui, en dépit de l'âge et des plus cruelles épreuves, ne cessèrent d'étudier le passé avec leur profonde érudition et leur ardeur infatigable.

M. Alcide LEROUX disserta avec sa grande autorité sur les sujets suivants : *La Salle et le Bois des Bonnes-Dames, en Saint-Etienne-de-Mont-Luc. — La situation des Cassiterides d'après les textes anciens. — Visite à Corseul ; — De quelques divinités « protectrices » des eaux thermales dans l'antiquité ; — Observations sur les silex trouvés à Saffré ; — Saffré à l'époque gallo-romaine ; — Saffré : le château, le bourg.* Poète et latiniste, notre ancien Président voulut bien, de nouveau, rédiger en vers virgiliens une *Réponse aux souhaits de Nouvel An de la Société de Tarn-et-Garonne.*

Voici les titres des études dues à M. Léon MAITRE : *De l'Origine des noms de personnes et de terres dans l'Ouest ; — Remarques sur les tombeaux pourvus d'une fenêtre et sur leur âge ; — Le Gouvernement de la Bretagne sous la Duchesse Anne (1488-1513) ; — Logement et traitement des fous dans les églises bretonnes et ailleurs ; — La succession de Barbe-Bleue ; — Vénus, saint Venier et sainte Agathe à Langon ; — Les historiens inconnus ; — Un martray est un hôpital spécial du moyen âge.*

Compte rendu du *Manuel de numismatique*, de Blanchet et Dieudonné, et lecture de : *Une singulière servitude à Oudon au profit de la seigneurie d'Omblepied*, de M. Le Bourdellès, furent

données par notre si aimé doyen M. Paul SOULLARD, qui nous dérida avec *Les vaches de la Prairie-au-Duc en l'an II* et déploya son incontestable maîtrise de numismate dans : *Les notaires de Nantes au XVIIIe siècle et leurs jetons de présence ; — Trouvailles de monnaies du XIVe siècle à Oudon et à Varades ; — Une monnaie de Bretagne inédite ;* — et, surtout, l'étude de premier ordre intitulée : *Les intendants de Bretagne et leurs jetons.*

Tout feu d'artifice se termine par un bouquet ; ce bouquet vous est offert par la collaboration inappréciable de ce prêtre éminent, comblé d'honneurs sans la plus minime démarche de sa part, modeste autant que laborieux, qui non seulement a refusé, malgré nos instances les plus affectueuses et les plus réitérées, de prendre ce rôle de Président dont il eût rehaussé l'éclat, mais même a tenu à quitter le fauteuil de vice-président pour redevenir un simple membre du Comité. Sans M. le chanoine DURVILLE, nos ordres du jour auraient trop souvent été squelettiques, et je suis sûr d'être l'interprète de tous en lui redisant publiquement notre gratitude respectueuse, profonde, inaltérable. A l'exception du compte rendu de la brochure de notre collègue le docteur Le Maître : *Le centième anniversaire du combat livré par «Le Romulus» en rade de Toulon, le 13 février 1914*, toutes les études de notre distingué collègue furent consacrées à cette Bretagne qu'il aime en fils pieux et la plupart d'entre elles concernèrent notre ville. En voici la liste impressionnante : *Jean V était-il peu intelligent ? — Une demi-sœur inconnue d'Anne de Bretagne; — Le dernier voyage d'Anne de Bretagne en Bretagne ; — L'iconographie d'Anne de Bretagne ; — Alain Bouchard, Addition à ses Grandes Chroniques de Bretagne, 1518 : sa provenance ; — La chapelle de Notre-Dame-la-Blanche à Rezé ; — Les imprimeurs nantais de la rue des Carmes ; — Les devoirs de Loire perçus au tablier de la prévôté de Nantes ; — Les Etats de Bretagne aux Carmes de Nantes en 1632, 1636, etc ; — La rue de Verdun à Nantes avant la Révolution ; — La rue de l'Hôtel-de-Ville, aujourd'hui rue Thiers ; ses divers noms ; — La colonne et la statue de Louis XVI ; — La noble frairie de la Sainte Passion à Nantes ; — Louis XIV à Nantes en 1667. L'arrestation de Fouquet. Où Nicolas Fouquet était-il descendu à Nantes ? — L'église Saint-Jean du Baptistère ; sa situation l'époque de sa démolition ; — La tribune des orgues de la Cathédrale de Nantes ; marché de la construction (1620) ; — La*

« *Justice* » *du Tombeau des Carmes est-elle la ressemblance d'Anne de Bretagne ? — Les tableaux de la Cathédrale ; — Le charbon de terre et le pays nantais au* XVIIIe *siècle ; — L'abbaye de Blanche-Couronne ; — L'abbaye d'Aindre.*

La nomenclature des études variées lues au cours de nos 52 séances est enfin terminée ; après l'avoir entendue, n'estimez-vous pas, mes chers collègues, que leur ensemble représente une gerbe merveilleuse, suffisante à elle seule pour honorer à jamais notre Compagnie ? Et pourtant il me reste à vous rappeler plusieurs autres manifestations typiques de la vitalité intense de notre Société durant que la mort commettait à travers le monde des ravages effrayants.

Appui donné, en février 1914, à la campagne, couronnée de succès, de la « Société d'Anthropologie de Paris » pour faire supprimer les entraves apportées aux fouilles préhistoriques ; — protestation, en 1916, contre la récolte des vieux papiers, dont le principal résultat fut la destruction de documents précieux pour l'histoire ; — démarches, en 1917, pour tâcher d'éviter la démolition des pittoresques ruines de l'abbaye de Blanche-Couronne et pour solliciter la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans de respecter les mégalithes de Donges ; — adhésion, en novembre 1918, à la création d'un « Institut international d'anthropologie » proposée par l' « Ecole d'anthropologie » ; voilà des actes mémorables.

Mais, en outre, notre chère Société émit des vœux assez nombreux, la plupart suivis de réalisation, que j'énumère rapidement : Vœu, le 7 avril 1914, renouvelé le 11 janvier 1916, pour le classement et le transfert dans la Cathédrale de la statue de Notre-Dame-de-la-Délivrance ; — Vœu, en 1914, pour que les restes de Françoise de Dinan soient inhumés près du tombeau de François II ; — Vœu, le 17 avril 1915, pour la reprise immédiate des travaux de la Cathédrale ; — Vœu, le 4 mai 1915, pour la conservation du vieux pont de Pirmil ; — Vœu, le 11 janvier 1916, pour la création d'un musée local de la guerre ; — Vœu, le 1er février 1916, pour la protection du mur gallo-romain de l'Evêché contre le lierre qui l'envahit ; — Vœu, le 1er février 1916, pour la restauration de la croix du XVe siècle de la paroisse Saint-Sébastien ; — Vœu, le 7 mars 1916, pour l'exécution de maquettes ou d'aquarelles des monuments anciens de Nantes condamnés à disparaître ; — Vœu, le 7 mars 1916, en faveur du

classement de la chapelle Saint-Barthélémy en la paroisse Saint-Julien-de-Concelles ; — Vœu, le 4 juin 1918, pour demander la conservation et le classement de la maison de la place du Change dite « Au Vieux Nantes ».

« Vous savez, de longue date, disais-je dans mon discours du 20 janvier 1914, si j'aime les excursions *extra-muros*, de plus en plus appréciées par beaucoup d'entre vous ; vous me trouverez à votre tête pour aller par monts et par vaux examiner et admirer les monuments vénérables de notre chère Bretagne et des autres provinces ».

Mettant la théorie en pratique, je vous entraînai, le 29 avril 1914, vers la majestueuse tour octogonale d'Oudon et à travers les ruines imposantes de Champtoceaux dont les annales nous furent révélées par nos deux savants collègues M. l'abbé Bourdeault et M. l'abbé Boutin ; ce dernier, avec son talent apprécié, avait dessiné le plan de l'antique château et ce plan distribué à tous les excursionnistes leur permit de suivre avec fruit les explications de leurs guides.

Le 16 mai, nous nous dirigions vers Tiffauges et explorions avec soin les remparts et les tours de cette célèbre construction, sans oublier les deux chapelles superposées rendues fameuses par Gilles de Retz.

Mis en appétit par ces délicieuses promenades, nous avions préparé minutieusement les détails d'un voyage de quatre jours, dont le but principal était la visite des célèbres grottes préhistoriques du Périgord lorsque le coup de tonnerre de la mobilisation vint pulvériser notre édifice.

Après cinq ans de repos forcé, la paix étant revenue, la reprise de nos traditions touristiques fut sollicitée par plusieurs : on écouta leur voix et, le 13 mai 1919, nous retournions à Châteaubriant où, sous la conduite experte de notre si aimable collègue M. Joseph Chapron, qui offrit, à la descente du train, une collection de cartes postales à chacun des touristes, nous revîmes avec le plus vif intérêt l'église romane de Saint-Jean-de-Béré et les constructions du moyen âge et de la Renaissance du château.

A ces excursions hors de la ville, il y a lieu d'ajouter les visites de la Bibliothèque municipale et du Musée des Beaux-Arts, suscitées par M. du Plessix et rendues fort instructives par les com-

mentaires autorisés du distingué conservateur de la Bibliothèque M. Giraud-Mangin et de M. J.-B. Ollive, vice-président de la « Société des Amis des Arts ».

Fidèle à sa haute mission conservatrice, notre Société s'est réjouie de faire donner au Musée Archéologique de curieuses sculptures découvertes, les unes dans les substructions de Notre-Dame-la-Blanche à Rezé, les autres dans une maison de la rue Buffon ; pour ces dernières, une reconnaissance particulière est due à M. Dominique Caillé.

M. Furret ayant signalé une plaque funéraire en marbre, propriété de M. Bégarie, M. le commandant Denès prit la peine d'en relever l'inscription ; armé de ce document, M. l'abbé Brault se mit en quête et son habileté persévérante lui fit découvrir qu'il s'agissait de l'épitaphe de la fondatrice du Carmel à Nantes ; M. Bégarie ayant agréé notre demande avec la plus noble générosité, la plaque de Vincente de Ruellan dame de la Galissonnière fut scellée par nos soins dans la chapelle du nouveau monastère du Carmel.

Rien de plus patriote qu'un archéologue. Notre chère Société a prouvé ses sentiments par diverses manifestations : j'ai rappelé la Messe chantée le 25 novembre à l'intention de nos jeunes collègues morts pour la France ; nous invitâmes avec empressement à nos séances deux mobilisés de marque, le docteur Picquenard, adjoint au maire de Quimper, bien connu pour ses nombreux travaux historiques, et M. Gaëtan Legrand, lieutenant attaché au Conseil de Guerre, ancien bâtonnier à Laon, conseiller général de l'Aisne, archéologue de haut mérite. L'illustre Joseph Déchelette, ayant été tué à l'ennemi, nous souscrivîmes à deux exemplaires de la médaille frappée en l'honneur de ce savant dont la perte est irréparable. Malgré la modicité de nos ressources, nous versâmes 200 francs à la souscription ouverte par la Municipalité en faveur des œuvres de guerre. Enfin, le 7 novembre 1914, nous nous associâmes chaleureusement à la vibrante protestation de la « Société Nationale des Antiquaires de France » contre la destruction non motivée de Louvain et de Reims.

La dureté des temps ne nous permit pas l'emplette de nouveaux ouvrages ; néanmoins notre bibliothèque s'enrichit quelque peu grâce aux libéralités de M. le chanoine Durville, de M. Mathorez, et surtout de M. Harmois, qui nous expédia mensuellement un

lot de brochures historiques achetées pour nous dans les boîtes des quais de Paris.

L'honneur fait à chaque membre d'une Société rejaillit sur la Société entière ; aussi est-ce un devoir bien doux pour un président que de rappeler les distinctions conférées à ses collègues. M. l'abbé BOUTIN, lors du Congrès de la « Société Française d'Archéologie » tenu en Bretagne en 1914, reçut une *médaille d'argent* pour son *plan d'Elven ;* — la même année, pour le *Concours des antiquités de la France*, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres accordait une *3e mention* à M. le chanoine DURVILLE pour son travail magistral sur les *Fouilles de l'Evêché ;* — c'est encore en 1914 que M. GABORY, le distingué archiviste de la Loire-Inférieure, auteur de *Napoléon et la Vendée*, se voyait proclamé par l'Académie Française lauréat du *prix Thérouanne.*

M. SENOT DE LA LONDE, le sympathique maire de Thouaré, comprenant avec le plus pur patriotisme les devoirs de sa charge, ne cessa durant toute la Guerre de rendre un hommage solennel à chacun des soldats de sa commune morts pour le pays : le « Souvenir Français » récompensa sa noble conduite en lui décernant *une des deux médailles d'honneur* destinées aux maires de notre département.

Bien qu'il ne fasse pas partie de notre Société, mais par reconnaissance pour les multiples services qu'il n'a cessé de nous rendre, nous félicitâmes M. PRIMAULT, nommé *chevalier de la Légion d'honeur*, et avec joie nous apprîmes que *la même distinction* avait été accordée, *à titre militaire*, à notre cher collègue le marquis DE L'ESTOURBEILMONT, qui, en dépit de son âge, voulut passer plusieurs mois dans une région exposée.

Beaucoup des nôtres ont conquis par leur intrépidité des citations et des croix de guerre ; j'exprime le désir qu'un tableau intégral de ces témoignages de vaillance soit publié dans notre prochain *Bulletin.*

Ne pensez-vous pas aussi, mes chers collègues, que nous mériterions l'estime générale, si, imitant le louable exemple donné par l' « Académie Celtique », revue de la « Société Nationale des Antiquaires de France » et que je rappelai jadis dans ma plaquette *Un Breton archéologue cinq ans après sa mort*, nous inscrivions à perpétuité en tête de notre liste les noms de nos regrettés collègues morts pour la France ?

Mon inventaire est terminé. Il vous a permis de revoir dans un coup d'œil d'ensemble nos faits et gestes au cours de ces six années. N'ai-je pas le droit, sans orgueil exagéré, d'affirmer que, durant la Grande Guerre, la « Société Archéologique de Nantes » a bien mérité du pays ?

L'heure a donc sonné où je vais quitter cette charge si flatteuse dont votre cordiale indulgence m'avait investi ; elle était appelée à me procurer beaucoup de joies, elle m'apporta beaucoup d'épreuves, car nos jeunes collègues nous avaient quittés pour courir au front et je dus presque sans relâche offrir le tribut de nos condoléances aux sociétaires, trop nombreux, à commencer par les membres du Bureau, qui pleurèrent un être chéri tombé pour la défense de la Patrie.

Je rentre dans le rang sans la moindre inquiétude, car les destinées de notre Compagnie sont placées en bonnes mains.

Avec justice, vous avez réélu vos quatre secrétaires, arrachés par la mobilisation à leur tâche à peine commencée et dont le zèle va se déployer avec une vigueur nouvelle.

M. Renard, dont l'obligeance nous fut si utile au lendemain de la mort de M. Pouvreau, a été titularisé à la Trésorerie, en remplacement de M. Henry Riondel, qui a quitté Nantes ; vous lui avez adjoint M. Boudet : c'est dire que, si M. Renard éprouvait quelque obstacle dans sa mission, la prospérité de nos finances n'en serait pas moins assurée.

Faire l'éloge du commandant Denès serait une répétition oiseuse ; mais le règlement prévoit deux titulaires pour la mise en ordre de la bibliothèque ; — vous ne pouviez faire un choix meilleur qu'en doublant le commandant Denès du commandant Bronkhorst, qui depuis longtemps a fait ses preuves à la « Société de Géographie » ; au surplus, sa présence aux séances du Comité nous rappellera l'époque fortunée où nous possédions parmi nous son si regretté beau-père le sympathique M. Paul Trémant.

M. le chanoine Durville a voulu formellement quitter la vice-présidence ; il y a été remplacé par M. le docteur Halgan ; vous vous souvenez avec quelle exactitude cet aimable collègue tint la place de secrétaire général ; il a toujours pris part de la façon la plus instructive à nos discussions scientifiques et lorsque nous réitérerons nos promenades dans les vieux quartiers de Nantes nous trouverons en lui un cicerone d'élite. Notre vénéré

doyen, M. Paul Soullard, ayant refusé nettement de s'asseoir dans le fauteuil présidentiel où l'appelaient ses travaux innombrables et appréciés, a consenti à rester le bras droit de notre nouveau chef, et nous souhaitons longue vie à notre très cher premier Vice-Président.

Pour qu'une association prospère, il est essentiel qu'elle ait à sa tête un homme érudit et affable, assez âgé pour s'imposer par son expérience, assez jeune pour s'occuper activement de tout, présider, sauf empêchement majeur, toutes les séances, conduire en personne ses collègues dans les excursions et inventer les mesures nouvelles exigées par les circonstances ; ces qualités, et bien d'autres, se rencontrent dans la personne de M. Georges du Plessix ; le vote du 2 décembre 1919 a confirmé pleinement la prédilection du Comité ; mais je dois déclarer que des efforts incroyables furent nécessaires pour vaincre la modestie de ce vrai savant ; vous connaissez ses travaux sur la préhistoire, vous vous rappelez ses brillants récits d'excursions, c'est à lui, disais-je tout à l'heure, que nous devons les visites de la Bibliothèque et du Musée. Il imagina aussi quelques séances supplémentaires, sans convocations ni ordre du jour, destinées à des causeries sur des objets de tout genre apportés par les membres de la Société.

En acceptant la présidence d'une Société aussi riche que la nôtre en travailleurs et dont l'effectif a gardé le même niveau, M. du Plessix, je le reconnais, assume pourtant une tâche assez lourde : notre *Bulletin* se trouve, par la force des événements, en retard de trois années, et avec la hausse formidable, chaque jour croissante, des tarifs des imprimeurs, la solution de ce grave problème n'est pas facile. Reprenant une idée que j'avais soumise au Comité il y a quelques mois et qui fut alors repoussée, la réalisant sans délai, notre nouveau Président vient de solliciter l'opinion de chaque membre titulaire sur l'augmentation temporaire de notre trop faible annuité ; puissent nos collègues comprendre que cette mesure s'impose pour réparer le retard regrettable du *Bulletin*.

Venez donc, mon cher successeur, occuper ce fauteuil où je passai quelques heures lumineuses et tant d'heures sombres. Ces amertumes inoubliables, vous ne les connaîtrez pas ; du fond de l'âme je vous en félicite.

L'élévation au premier poste vous était bien due. La « Société

Archéologique de Nantes », je le rappelais tout à l'heure, a manifesté hautement son patriotisme ; votre élection en est une preuve nouvelle ; modifiant avec à propos la citation fameuse et lui donnant cette forme vraiment digne de l'heure actuelle *cedat armis toga, concedant laureæ linguæ*, elle a voulu que la direction de sa nef antique, toujours voguant même au milieu des tempêtes, fût confiée à un brave officier qui, reprenant à l'heure de l'invasion l'uniforme quitté pour jouir d'un repos bien gagné, montra par son séjour au front sous le bombardement que dans son cœur, si passionné pour la Gaule de nos ancêtres, vibre par dessus tout l'amour ardent de la France impérissable.

ALLOCUTION

prononcée par

M. GEORGES DU PLESSIX

PRÉSIDENT ENTRANT

à la Réunion du 13 Janvier 1920

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En m'appelant à la présidence de votre Société, vous n'avez pas eu l'intention de trouver en moi un orateur.

Une vie déjà longue, passée sous le harnoys, m'a peu préparé aux luttes oratoires.

L'art divin de ciseler les phrases et d'assembler les mots en arpèges sonores, dont la musique charme et émeut, n'est point mon fait.

Je vous demande donc de vouloir bien excuser mon inexpérience et de ne point mettre en parallèle cette modeste causerie avec les discours des délicats lettrés que vous avez accoutumé d'entendre.

Je veux tout d'abord remercier mon très distingué prédécesseur, M. le baron Gaëtan de Wismes, des paroles trop élogieuses qu'il a bien voulu m'adresser et vous tous, messieurs, de l'honneur que vous m'avez fait en me plaçant à la tête de notre compagnie. J'en suis profondément ému, car je dois cette élévation, bien plus à votre affectueuse indulgence, qu'à mon modeste savoir.

Je l'avoue sans fausse modestie, je ne me sentais pas désigné pour présider aux doctes controverses de nos réunions. Beaucoup de membres de cette Assemblée, connus par leur science

et leurs travaux de haute érudition, méritaient mieux que moi d'occuper cette place et certes, je ne l'eusse point acceptée sans leur désistement formel et leurs affectueuses sollicitations.

Une autre considération m'a également incité à accepter de prendre la barre de notre vieille nauf archéologique. C'est la qualité de l'équipage qui s'embarque avec moi.

Assisté par deux vice-présidents tels que, notre cher et vénéré doyen, M. Paul Soullard, l'érudit numismate de l'Ouest, et mon spirituel ami M. le docteur Georges Halgan, je peux être tranquille sur le sort de notre navigation.

Des secrétaires actifs et habiles à remplir leurs délicates fonctions, comme MM. E. Poirier, R. de Cornulier, G. de la Brosse, et L. Chevalier-La Barthe, sont des auxiliaires précieux. Notre trésorier M. P. Renard, dont la haute valeur professionnelle est connue, saura, aidé de son adjoint M. A. Boudet, ressoudre, je n'en doute pas, le redoutable et angoissant problème de l'équilibre de notre budget. — Et je n'aurai certainement pas de collaborateur plus zélé que notre dévoué bibliothécaire le commandant Denès, auquel a bien voulu s'adjoindre le distingué bibliothécaire de la Société de Géographie de Nantes, M. G. Bronkhorst.

Quelles louanges nouvelles pourrai-je adresser à mes prédécesseurs? Chacun connaît les importants travaux de notre vénéré collègue, M. Léon Maître, travaux qui ont obtenu à leur auteur les plus hautes récompenses que puisse décerner notre Société.

Tout le monde sait, que M. Alcide Le Roux, qui lui aussi a obtenu la médaille d'or, est un poëte charmant, doublé d'un historien de grand talent.

Nul n'ignore que MM. Christian et Gaëtan de Wismes ont écrit, dans un style impeccable, des pages charmantes et qu'enfin l'aimable ex-bâtonnier, M. Alcide Dortel, est un préhistorien averti et un fin collectionneur.

Je le répète, mon inexpérience est grande et j'ai besoin des conseils de tous. Je ne doute donc pas que je trouverai auprès des membres du Comité appui et réconfort.

En acceptant la charge dont vous avez bien voulu m'honorer, j'ai assumé envers vous une lourde responsabilité. Celle de maintenir le bon renom et la prospérité de notre Société. Je m'efforcerai de répondre à votre confiance par un labeur assidu et en suivant les directives de notre Comité.

Mais, une autre tâche m'incombe encore, du fait même de mon emploi. Celle de répandre autour de nous, comme l'ont fait si bien mes prédécesseurs, l'amour d'une science qui nous est chère à tous.

Je vous demande donc la permission de développer en quelques mots brefs, ces deux idées générales : Prospérité matérielle et intellectuelle de notre Société ; Vulgarisation de l'archéologie.

Personne parmi vous, mes chers collègues, n'ignore à quelles grandes difficultés nous nous heurtons depuis plusieurs années, du fait de l'augmentation exagérée du coût de l'existence. La publication de notre bulletin deviendra presque impossible, si nous ne trouvons pas un remède aux exigences des éditeurs. Aucune reliure ne pourra être faite, aucune dépense engagée si nous n'avons pas de nouvelles ressources.

Il a donc été décidé par le Comité qu'un referendum aurait lieu parmi nous. L'avis de chacun a été sollicité pour savoir s'il y avait lieu de porter temporairement à 20 fr. la cotisation annuelle. Si ce redressement de notre budget était rejeté, il demeure évident que le bulletin ne pourrait plus paraître sous son format actuel même réduit. Quels moyens aurions-nous donc de rétablir notre situation ? Contracter un emprunt (nous n'avons pas le bénéfice de la personnalité civile) ou bien imitant Bélisaire tendre notre casque aux passants. Je n'y veux pas penser. Dans tous les cas, il faut que l'avis de tous nous soit connu aussi rapidement que possible et je m'y emploierai.

Quant à la marche de nos travaux, je suis plus rassuré. Et d'abord, je tiens à bien établir que je m'efforcerai de suivre dans le champ de notre activité, le sillon si bien tracé par ceux qui m'ont précédé. Mes érudits collègues continueront, j'aime à le croire, à intéresser nos réunions par la lecture si instructive de leurs œuvres.

Etudes sur l'histoire locale, archéologie pure, préhistoire ou protohistoire, numismatique et sigillographie, viendront comme par le passé alimenter l'ordre du jour de nos séances.

J'aimerai également, à voir organiser tous les mois, ou tout au moins deux ou trois fois dans le courant de l'année, des séances d'exposition où quantité de belles choses, renfermées dans les collections privées verraient le jour, à la grande satisfaction de tous.

Quel puissant intérêt présenterait une exhibition de gravures

se rattachant à l'histoire de notre belle cité. Ces collections existent et nous connaissons tous, les heureux possesseurs de ces richesses artistiques. Quelques échantillons précieux d'anciennes monnaies bretonnes intéresseraient notre Assemblée, même, s'il ne s'y trouvait que peu de numismates. Et ce serait une bonne fortune rare que de pouvoir examiner autrement qu'à travers une vitrine, ces livres anciens si richement enluminés, ces précieux parchemins à demi effacés par l'aile des ans et que la science d'un Durville ou d'un Maître sait rendre intelligibles à tous. Et nous aimerions à revoir ces belles armes de bronze, à la riche patine, que la Loire, cette jalouse gardienne de tant d'objets précieux, conserve en son sein pour les rendre un jour à l'admiration enthousiaste du collectionneur.

Toutes ces exhibitions, même d'objets présentés plusieurs fois, seraient, je crois, assez goûtées, surtout, si au plaisir des yeux, venait s'ajouter une aimable causerie, faite par le collectionneur lui-même. Mais toutes ces séances en vase clos, ne suffisent pas à captiver entièrement l'intérêt d'une élite toujours désireuse de s'instruire davantage.

Donc, pendant la mauvaise saison, il y aurait lieu de reprendre nos excursions locales d'autrefois. Mais pour ces visites, il serait utile de rencontrer un conférencier dissert. (Il n'en manque pas dans vos rangs), qui consentirait à mettre son érudition à la disposition de ses collègues. N'avons-nous pas des historiens locaux de premier ordre comme M. le chanoine Durville et MM. les abbés Brault et Bourdeaut ? M. le docteur Halgan ne connaît-pas Nantes pierre à pierre ? Le musée n'a-t-il pas, dans sa Commission, des membres de notre Société qui ne demanderaient pas mieux que de nous guider, tels MM. Soullard et Dortel et pour notre galerie des beaux-arts ne sommes-nous pas assurés du concours de notre très artiste et très érudit collègue M. Ollive.

Il y aurait donc lieu de prévoir pour les mois d'hiver des visites aux quartiers du Centre, à la cathédrale, au château qui eut pour historien M. Furret et enfin à toutes nos galeries municipales sans oublier le musée lapidaire dont le catalogue aujourd'hui terminé, est l'œuvre d'un de nos plus distingués collègues M. G. Ferronnière.

Mais avec le retour de la belle saison et la cherté des voyages diminuant peut-être, il est permis de penser que nous pourrons de nouveau tendre nos voiles et reprendre nos belles excursions

d'autrefois. Mon plus cher désir serait de conduire notre Société à Poitiers où plane toujours la grande figure du Père C. de la Croix. Le Mans que nous connaissons tous, avec sa curieuse église de la Couture, serait revu avec un vif intérêt. Et ne vous semble-t-il pas qu'un pèlerinage pieux s'impose aux Nantais à ces riantes et douces vallées de Touraine, d'où est venu vers nous, avec la foi, l'amour des arts et des belles-lettres. Dans ce jardin de France, n'irons-nous pas cueillir un jour, la fleur du souvenir éclose en cette bonne terre qui enfanta tant de merveilles.

Il serait également à désirer que nous puissions aller jusqu'en Dordogne retrouver sur les bords de la Vézère et de la Dronne les vestiges des contemporains de nos ancêtres de la Pierre-Melière et du Pas-Challène ; puis, donnant libre cours à notre humeur vagabonde, porter jusqu'à Alésia, dernier rempart de l'indépendance des Gaules, le tribut pieux des fils des Namnètes.

Mais, dans le cas où ces lointaines randonnées ne pourraient se faire, étant donné le prix inabordable des voyages, il nous reste, sur notre sol même d'instructives excursions à entreprendre. Rien ne peut nous empêcher de retourner à Guérande ou au Croisic, et traversant la Brière, d'étudier au passage les nombreux gisements des silex pygmées qui jalonnent ses bords. Le voyage de Blain serait des plus facile. Ou bien encore, franchissant la Loire, qui nous empêcherait d'aller jusqu'à Pornic, revoir ces curieux groupes mégalithiques, si bien étudiés par l'un de mes plus éminents prédécesseurs, le baron de Wismes, ce savant artiste qui fut l'une des gloires de notre compagnie.

Mais, si par suite d'impossibilité absolue, il ne nous était pas permis de quitter Nantes, un autre emploi de notre activité nous reste. C'est de continuer à entretenir dans notre pays l'amour des arts, de l'histoire et de l'archéologie.

Ce sera le second point de cette causerie déjà trop longue. Je m'efforcerai d'être court.

Comment peut-on envisager la vulgarisation des sciences historiques ?

De quatre manières :

1° Par la parole ;

2° Par le livre et l'image ;

3° Par la visite de nos monuments et de nos musées ;

4° Enfin par la pose des plaques commémoratives sur les maisons se rattachant à l'histoire locale.

Il serait donc à souhaiter, que des conférences spéciales fussent faites, non seulement aux élèves de nos grands établissements scolaires, mais encore aux enfants des écoles et surtout aux cours du soir. Bien des gens pourront sourire d'une telle proposition.

Et cependant la journée de huit heures donne de nombreux loisirs à l'ouvrier. Un enseignement post-scolaire a déjà été envisagé à son intention. Dans cet enseignement, ne serait-il pas possible d'introduire un cours, je ne dis pas d'archéologie pure, mais bien d'histoire locale, avec quelques mots sur l'évolution des arts dans notre cité.

Il existe dans les classes laborieuses un nombre considérable de jeunes hommes, avides de s'instruire et dont l'intelligence native ne demande qu'à être développée. Ne serait-ce pas œuvre bonne et méritoire que d'essayer de les soustraire, ne fût-ce qu'un instant, à l'atmosphère malsaine du cabaret.

Le livre et surtout l'image peuvent sans doute captiver l'esprit. Mais un homme non initié au culte du beau, a besoin d'un enseignement oral même rudimentaire pour comprendre un texte souvent aride ou pour saisir la beauté d'une œuvre d'art dont il ignore le sens. Le rôle du conférencier est donc nécessaire. Il n'en demeure pas moins établi, que le livre est encore le grand moyen d'enseignement dont nous puissions disposer. Mais ce livre simple et à la portée de tous est chose rare. Pense-t-on que l'histoire populaire de Bretagne est encore à faire. Je voudrais voir ce petit recueil entre les mains de tous nos enfants. Le texte en serait court. L'auteur ferait appel à la partie anecdotique en restant cependant précis, les gravures seraient nombreuses. — Ainsi donc, en quelques lignes et grâce aux dessins, un enfant pourrait avoir une idée, sommaire sans doute, mais cependant suffisante, de ce que fut notre province et la riche cité où il a vu le jour.

Reste la visite des monuments et des musées.

Ici je me permets une courte digression. Ne vous semble-t-il pas que dans nos musées français d'archéologie, il devrait y avoir une salle dite « d'Etudes » où, dans des vitrines appropriées, seraient classés chronologiquement les spécimens de l'industrie humaine.

Partant, il serait facile en suivant le cours des âges, de situer chaque étape de l'humanité, par des objets types, nettement caractérisés. Nous aurions ainsi réunis dans un espace relativement restreint, les outils et les armes, en premier lieu de la pierre taillée, puis viendrait le néolithique.

L'âge du cuivre-bronze suivrait, chaque chose en sa place, dans l'ordre des classifications établies par les congrès internationaux. — Enfin, avec l'âge du fer, l'on arriverait aux époques d'Halstatt, de la Tène, et Gallo-Romaine.

En une heure, l'homme le plus étranger aux études d'archéologie, aurait grâce à ce classement, appuyé de notices, une idée de l'évolution de l'humanité, depuis les lointaines races dolichocépales de néanderthal et de Spy, jusqu'à l'homme de la période historique. Bien que ces vitrines ne soient pas encore aménagées (elles ne le seront sans doute jamais), nous avons tous pu constater avec satisfaction, que le personnel enseignant de nos écoles, s'efforçait, par des visites dans les musées, d'inculquer à nos écoliers l'amour de l'étude. Mais il y a quelquefois un inconvénient à cette façon de procéder. Le cicérone qui est souvent zélé, est rarement érudit. Il en résulte que de nombreuses hérésies archéologiques se développent et se propagent.

Il serait donc à souhaiter que les professeurs de nos écoles, lycées et collèges, qui le désirent, soient mis à même de parfaire leur enseignement spécial en s'instruisant eux-mêmes auprès de personnes qualifiées. Quelques causeries et une visite aux musées, sous la direction d'aimables érudits comme nous en connaissons tant dans notre Société, seraient certainement suivies avec fruit. Il en serait de même pour l'étude de nos monuments à peine connus de ceux qui passent devant tous les jours sans s'y intéresser. Quant aux plaques commémoratives à placer sur les demeures privées, il faut souhaiter qu'un jour le syndicat d'initiative de Nantes s'intéressera à cette question.

En exposant les idées qui précèdent, je n'ai pas eu l'intention de vous présenter quelque chose de nouveau. J'ai simplement voulu répéter, dans un langage moins élégant que celui de mes prédécesseurs, mais avec une égale conviction, ce qui est le but et la raison d'être de notre Société.

De cette Société que nous aimons, parce qu'elle réunit des hommes ayant tous au cœur le culte de Mémoire.

Certes ils sont nombreux, et nous nous efforcerons tous d'en augmenter le nombre.

L'archéologie a été calomniée. Elle n'est pas assez connue. La satire, contre elle a aiguisé ses traits. Hermagoras a fait sourire vingt générations d'étudiants et Labiche, à la grande joie du populaire, nous apprit un jour comment on découvre un lacrymatoire de la décadence. Rions donc comme les autres, mais continuons à nous passionner pour une science aimable et si attachante.

Quel charme ne présente-t-elle pas ? Quelle diversité dans la matière, depuis le Nucléus à peine dégrossi de l'époque Chelléenne, jusqu'aux cuivres ciselés par un Boule ou un Caffieri, depuis le mégalithe fruste et mystérieux, élevé dans la lande sauvage, par des peuplades innommées, jusqu'aux grandes cathédrales, orgueil de l'art français. Cette passionnante étude nous permet de soulever peu à peu le voile épais, tissé par les siècles, et qui nous cachait les lointaines origines de l'humanité. Elle nous montre la rude ascension de l'homme vers la civilisation, les premiers efforts artistiques des époques Magdalénienne et Azilienne. Et n'est-il pas impressionnant pour le civilisé du vingtième siècle, de tenir dans ses mains ce grossier silex qu'un homme semblable à lui a façonné peut-être dix mille ans avant l'ère chrétienne.

Messieurs, en archéologie nous ne pouvons admettre cette vaine parole du moraliste : « Tout est dit, et l'on vient trop tard, « depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui « pensent ».

Mais non, tout n'est pas dit. — Chaque jour une théorie nouvelle, étayée sur les découvertes récentes de savants chercheurs, vient modifier nos conceptions sur l'archéologie et sur l'histoire.

Violet-le-Duc n'est plus prophète ; Enlart nous l'a démontré d'une façon irréfragable. Et nos savants paléographes, se chargent de nos prouver la vanité de certains textes, savamment grimés, par des scribes plus zélés que consciencieux.

MESSIEURS, MES CHERS COLLÈGUES,

Le labeur acharné d'une élite de savants, montre à chacun de nous, la route qu'il doit suivre, selon ses aspirations propres, dans le domaine du passé.

L'archéologie, fille de l'art et de l'histoire peut, comme une fée, revêtir cent formes diverses.

Errante au milieu des steppes torrides ou glacées du pléistocène, elle nous apparaît d'une beauté farouche, couverte de peau de bête, un silex tranchant à la main. — Puis, belle, la gorge couverte d'un collier de jade, la hache de diorite suspendue à ses flancs, ne la voyez-vous pas « au fait du cap noir sous qui la mer s'enfonce » dominant l'espace, dans la tempête et dans le vent ! D'où vient-elle ? De Babylone ou de Thèbes, d'Hissarlik ou de Mycènes ?

Et c'est elle encore, montée sur son char de guerre, aux roues de bronze, que nous voyons parcourir d'une allure folle les falaises de Champagne.

Elle fuit rapide, poursuivie par l'amazone romaine, revêtue de la lorique, la poitrine constellée de phalères. Mais celle-ci à son tour s'efface dans le temps. Une vierge pure nous apparaît. L'auréole de la foi irradie son visage. Dans ses mains, elle tient le calame de l'historien et le ciseau de l'artisan.

Elle marche, et sous ses pas surgissent des merveilles : Sévères basiliques romanes, cathédrales gothiques, dentelles de pierres aux lignes pures.

N'est-elle pas toujours la muse de mémoire, que chacun peut aimer sous ses formes diverses ?

Comment ne serais-tu pas chère à tous ceux en qui vibre une âme d'artiste ?

Fille de Mnémosyne, tes fidèles te saluent.

Le Culte de Saint Etienne

à Nantes et dans la Chrétienté

CONFÉRENCE

L'archéologie chrétienne est une science qui a de grands avantages sur les autres, elle est praticable grâce aux principes d'uniformité qui la dominent, elle se ressent de la discipline rigoureuse que l'Eglise catholique impose à tout ce qu'elle touche. Quand on a bien étudié les coutumes et les rites de quelques églises, on est apte ou à peu près à parler de toutes. Tels sont les secours sur lesquels je compte pour vous parler du culte du premier martyr et de l'évangélisation de la Gaule.

La bonne nouvelle de la Rédemption ne s'est pas répandue sur la terre comme une tache d'huile, elle s'est propagée peu à peu dans l'Extrême-Orient, en Asie-Mineure, en Egypte, surtout dans la Grèce et sur les rivages de la Méditerranée, avant de toucher la Provence.

Les premiers apôtres ne se sont pas arrêtés à Marseille, ville de négociants. Leur plan était plus habile. Il valait mieux pour eux rechercher les centres politiques pour y trouver des appuis dans l'aristocratie et s'approcher des fonctionnaires impériaux. Ils allèrent droit sur Lyon, c'est-à-dire sur la ville où le culte obligatoire d'Auguste attirait le plus d'étrangers. Là se réunissaient en assemblée solennelle les délégués des soixante cités de la Gaule. Photin et ses compagnons payèrent leur audace de la vie, mais la croix fut plantée et poussa des racines vigoureuses. Ses disciples descendirent à Vienne-la-Belle où le Paganisme avait étalé tout le luxe de ses palais sur les deux rives du Rhône et la convertirent au point de changer son nom. Désormais elle s'appellera *Vienne la Sainte* et s'enorgueillira de ses monastères et de ses basiliques.

Par la Saône, ils occupèrent ensuite Châlon, Macon, Autun, Sens, Langres et coururent à Trèves-sur-Moselle pour rejoindre Constantin et sa cour. Là, les établissements chrétiens furent si

nombreux, si imposants que le peuple, dans son admiration, l'appellera la *Rome du Nord.*

La Gaule Belgique n'est pas loin de Trèves, elle reçut la visite des missionnaires; l'évêché de Tongres fut fondé dès le IVe siècle.

Après la destruction de Trèves en 412, la ville d'Arles devint le siège de la Préfecture des Gaules et releva la tête en montrant les fondations de l'apôtre Trophime. Les autres Grecs comme Denis portèrent la Bonne Nouvelle jusqu'à Lutèce. Leur route est jalonnée de martyrs, elle n'est pas incertaine. Tels sont les points principaux de la première évangélisation qui a dû toucher Reims. Aussi les Grecs sont nombreux dans cette période, les villes où ils se sont arrêtés étaient riches de monuments gallo-romains qui leur ont servi de modèles pour leurs constructions. C'est pourquoi l'Est de la Gaule a contenu tant d'édifices religieux, tant de monastères et de basiliques de grandes dimensions, ornés de marbres, de mosaïques, de cryptes et de baptistères somptueux, de tombeaux historiés.

Comment s'est opérée la pénétration de la foi chrétienne dans la vallée de la Loire ? Nous manquons de lumière sur ce point. Nous sommes frappés de ne pas rencontrer de martyrs quand nous traversons Nevers, Orléans, Tours et Angers. Nantes, avec ses deux martyrs, aurait été atteinte par les voies romaines du centre et non par le fleuve qui la baigne.

Une seconde évangélisation, dirigée par des Latins en dehors des grands centres politiques, serait partie de l'Auvergne ou de l'Aquitaine pour remonter vers l'Ouest. Il est certain que saint Front de Périgueux est venu jusqu'à Frossay car il y a laissé une chrétienté dont on connaît les tombeaux et le domaine. Les cultivateurs ont déterré ses vestiges non loin des bords de la Loire. Il est possible que saint Clair soit parvenu dans le pays nantais par les voies romaines qui aboutissaient à Rezé. On ne peut pas nier cependant que les relations de Nantes avec l'Est aient été suivies fréquentes et amicales, autrement on ne pourrait pas expliquer la présence de certains cultes dans le diocèse : par exemple saint Géréon de Cologne dans la banlieue d'Ancenis, saint Denis à Mauves, saint Symphorien d'Autun, à Nantes et à Couëron. L'évêque d'Autun, Euphrône, envoya une table de marbre, au Ve siècle, pour recouvrir honorablement le sarcophage de saint Martin de Tours. Nous devons donc croire

que la Loire est restée le grand chemin des générations anciennes. La ville de Trèves-sur-Moselle reçut par là les trois évêques qu'elle emprunta au Poitou, Agrèce, Maximin et Paulin au IVe siècle. L'Ouest n'était donc pas isolé.

Les noms latins dominent dans les listes épiscopales de la vallée de la Loire : Clarus, Similianus, Ennius, Martius, Desiderius, nos premiers évêques Nantais, Gatien de Tours, Maurillius, d'Angers, sont de la même famille. Nous serions peut-être autorisés à déduire de ces faits que Rome et son pontife sont intervenus dans leur choix, tandis que les compagnons de Photin sont partis d'Athènes avec la consécration de saint Paul. Je livre ces réflexions aux historiens de l'avenir qui s'occuperont de nos contrées.

Si nous avions encore sous les yeux la splendeur des fondations chrétiennes établies à Lyon, à Vienne et à Trèves nous n'oserions pas parler des édifices bâtis aux confins de la Bretagne et de Nantes en particulier. Les moindres ne mesuraient pas moins de 100 mètres de longueur, les nôtres vont de 40 à 50 mètres.

D'après les fouilles de 1874, la première église de saint Donatien ne dépassait pas les dimensions de l'église Sainte-Croix : 30 mètres de longueur. L'abside circulaire du sanctuaire n'avait pas plus de cinq mètres d'ouverture et, pourtant, c'est là qu'était placé le double sarcophage que Dubuisson-Aubenay a vu derrière le maître autel vers 1626. La vieille église mérovingienne de Saint-Similien, n'était pas plus grande et l'église paroissiale de Saint-Laurent dont les murs gallo-romains soutiennent une maison, ressemblait à une chapelle. Sans doute la cathédrale de saint Félix contenait des colonnes et des marbres précieux mais ses dimensions étaient très modestes si l'on en juge par le peu d'espace qu'elle occupait dans la nef actuelle de Saint Pierre.

Vous ne serez donc pas surpris quand je vous présenterai la chapelle érigée en l'honneur du premier martyr de la chrétienté, saint Etienne. Elle fut érigée à quelques pas de la sépulture des Enfants Nantais non pas pour les abriter mais pour leur faire honneur et rehausser leur valeur aux yeux des pèlerins. C'était en vertu d'une pieuse coutume qu'on accumulait les édifices et les oratoires autour des tombeaux des martyrs, on se croyait toujours leur débiteur tant qu'on n'avait pas accumulé les fondations. Une petite basilique spéciale pour eux les abritait et

servit de siège à une abbaye jusqu'aux dévastations des Normands. Une chapelle, dédiée à saint Oury, s'élevait aussi dans le voisinage entre Saint-Etienne et la basilique. Un autre oratoire fut édifié sur l'emplacement du martyre des Enfants Nantais et fut desservi par des chanoines d'abord, puis par les Chartreux. Les deux croix marquent à peu près l'emplacement du terrain vague absorbé par le Séminaire et aujourd'hui par l'Ecole Livet. Peut-être existait-il d'autres oratoires qui auraient été détruits par les Normands avec l'abbaye. Dans tous les cas, nous avons l'assurance que le roi Clotaire concéda une immunité, c'est-à-dire un droit d'asile qui, suivant la coutume, permit aux martyrs nantais d'offrir un refuge aux persécutés, aux accusés et à tous les infortunés.

Notre chapelle de saint Etienne a de nombreux titres à notre vénération, elle n'a pas besoin du vocable de saint Agapit que le peuple a introduit là depuis la destruction de la chapelle dédiée à saint Georges sur la route de Paris où il trônait dans les siècles passées. Saint Etienne est un saint de l'église universelle, son invocation est partout, au fronton des cathédrales et des chapelles, en Hongrie, à Lyon, à Autun et dans la plupart des villes de France. La cathédrale de Paris remplace deux églises dont l'une était dédiée à saint Etienne.

Sa mort fit grand bruit mais l'invention de ses reliques, en l'an 415, en fit encore davantage. L'historien Tillemont dit que c'est l'événement le plus retentissant du cinquième siècle. La translation de son corps à Rome acheva sa renommée et excita la pieuse avidité des fidèles et du Clergé.

Nul doute que les évêques n'aient mis beaucoup d'empressement à se procurer des reliques en allant à Rome et même jusqu'à Jérusalem car les distances ne comptaient pas autrefois. Nos ancêtres étaient de grands voyageurs. Il est vrai qu'ils avaient les voies romaines à leur disposition avec les hôtelleries de l'antiquité.

Quant saint Athanase d'Alexandrie fut persécuté, il quitta l'Egypte et ne trouva rien de mieux que d'aller se réfugier à Trèves-sur-Moselle près de l'évêque Paulin. Saint Maximin étant mort en Poitou dans sa famille, les Trévirois prétendirent avoir des droits sur son corps et le ramenèrent dans la vallée de la Moselle et dans son église. Les marbres de l'Italie et des Pyrénées circulaient dans la vallée de la Loire comme dans la vallée

du Rhône sous forme de colonnes ou de sarcophages. Enfin n'oublions pas que les réunions d'évêques en conciles n'ont jamais été plus nombreuses qu'au quatrième et au cinquième siècle grâce aux moyens de locomotion employés sous l'Empire romain.

Plus tard saint Convoion ira à Rome porter une couronne d'or au pape de la part de Nominoë et il ramènera à Redon le corps du pape Marcellin pour l'expédier ensuite à Auxerre lorsque les pirates le menaceront.

En présence de ces locomotions perpétuelles comment serions-nous surpris que le culte de saint Etienne se soit propagé jusqu'à Nantes et que plusieurs évêques se soient dérangés pour enrichir leur ville d'un trésor convoité dans toute la chrétienté ? Quand on ne pouvait emporter un membre du saint, on se contentait d'une étoffe précieuse ou d'un linge ayant touché à son corps ou à son tombeau.

Grégoire de Tours ne fit pas autrement quand il installa le culte de saint Julien à Tours, il se contenta d'emporter le *pallium* étendu sur le sarcophage de Brioude et le déposa sur l'autel de l'église qu'il consacra.

Vous serez heureux sans doute de savoir comment le martyr Etienne fut honoré dans deux grandes villes qui ont multiplié les fondations pieuses et dont les nécropoles païennes et chrétiennes ont joui d'une grande renommée, Bordeaux et Autun.

SAINT ETIENNE A BORDEAUX

Deux monnaies d'or (2 triens) établissent d'une façon indéniable que Bordeaux possédait, à l'époque mérovingienne, un atelier où l'on frappait monnaie à l'effigie de saint Etienne. Pour que le premier martyr ait détrôné le patron de la ville *saint Seurin*, il faut supposer qu'il avait manifesté sa puissance miraculeuse dans une occasion solennelle. Voici l'explication que nous fournit Grégoire de Tours, grand collecteur de légendes pieuses.

« Sous l'église de saint Pierre de Bordeaux, il existait une crypte où priait un jour une vieille femme sans se défier qu'elle

allait être renfermée. Pendant la nuit, elle assista à une scène émouvante : les portes du temple s'étant ouvertes, elle entendit comme le murmure d'un rassemblement, puis les gémissements d'une foule d'âmes qui attendaient le premier martyr pour les conduire à la délivrance de leurs peines. Saint Etienne arriva couvert de vêtements blancs et s'excusa d'arriver le dernier ; il avait été retenu, disait-il, par la nécessité de sauver des navigateurs en détresse qui avaient imploré son aide.

SAINT ETIENNE A AUTUN

Quand Grégoire de Tours, au VIe siècle, alla visiter la ville d'Autun, il se promena dans un vaste cimetière et entra dans une basilique dédiée à saint Etienne qui passait pour le rendez-vous de toutes les âmes des béatifiés dont les cendres remplissaient, croyait-on, d'innombrables sépulcres. Son guide lui raconta que ces nouveaux *Champs-Elysées* retentissaient souvent de mystérieuses psalmodies, que des apparitions se produisaient et qu'en s'approchant de Saint-Etienne, on entendait des chœurs célébrant les vigiles ; on apercevait des lumières ou des clartés. Des indiscrets pénétrèrent dans l'intérieur et furent doucement charmés par les chants qu'ils entendirent mais une voix pleine de menaces leur reprocha leur curiosité.

SAINT-ETIENNE A TOURS

Allons à Tours où est notre église métropolitaine de l'Ouest et interrogeons l'histoire. Nous apprendrons que l'autel le plus voisin du tombeau de saint Martin était dédié à saint Etienne ; de plus, le premier martyr avait son église près de la collégiale du grand saint Martin (1). On a de bonnes raisons de croire que ce culte remonte très haut, car il est rapporté que l'évêque de

(1) Chevalier, *les fouilles de Saint-Martin de Tours*. Tours, 1888, br. in-8, p. 15 et 16.

Tours, Brice, fit le voyage de Rome, en 437, or le corps de saint Etienne fut découvert en 415 et transféré à Rome dans les années qui ont suivi. Cet évêque a donc pu se procurer des reliques facilement, il n'a pas manqué d'en rapporter puisqu'il est avéré qu'il a lui-même dédié les églises de Chinon et de Reignac à saint Etienne.

SAINT ETIENNE EN BRETAGNE

A Rennes, l'église moderne de saint Etienne est une survivance d'autres fondations qui s'élevaient dans le plus vieux faubourg de la ville, c'est notamment la remplaçante d'une église gothique qui fut séquestrée par la Nation en 1793 et transformée en magasin militaire. Si on creusait des tranchées autour, on trouverait assurément les traces d'une autre plus ancienne, contemporaine des restes gallo-romains ou mérovingiens qui abondent dans ce quartier.

Parmi les membres du Clergé, on considère le culte de saint Etienne comme l'un des plus vieux de la ville de Rennes. Sa position dans la banlieue est une marque d'antiquité (1).

SAINT ETIENNE DANS LE MORBIHAN

Saint-Etienne de Guer (*Morbihan*) est une vieille chapelle qui existe toujours, elle se fait remarquer par une maçonnerie peu commune que décrit l'abbé Leclaire dans son histoire de Guer. Elle est construite sur l'emplacement d'un *camp romain* ou d'une villa romaine. Le choix de son titulaire confirme son âge reculé. En 1872 on la décrit ainsi :

Les murs de la nef sont percés de petites fenêtres romanes aujourd'hui bouchées et gardant encore des cordons de briques.

(1) De la Bigne, *Promenades dans l'ancien Rennes*. (Bull. de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine, 1868, T. VI, p. 119).

Le pignon de l'Est est sillonné lui aussi de cordons de briques horizontaux très apparents entre lesquels s'étagent des briques arcboutées, figurant des triangles. En fait de constructions religieuses c'est ce que le département du Morbihan possède de plus ancien. On y voyait les statues de la Vierge, de saint Etienne et de sainte Apolline. Les briques arcboutées se voient à Saint-Médard de Doulon et à Saint-Etienne de Nantes (1).

Après ces spécimens bretons, je ne vois rien de plus intéressant à signaler que l'exemplaire nantais, conservé sur la route de Paris : la chapelle de Saint-Etienne se trouve à deux pas de l'endroit où furent inhumés les deux martyrs. Voilà une fondation qui ressemble singulièrement à ce que les Tourangeaux ont imaginé pour honorer la sépulture du Grand saint Martin en plaçant un autel dédié à saint Etienne tout près de son tombeau ce qui n'empêcha pas les chrétiens de bâtir une chapelle isolée. Grégoire de Tours ne connaissant pas sa date se contente de dire qu'elle fut bâtie par les Ancêtres ou les Anciens.

Examinons de près notre édifice de Nantes et cherchons quelles traces de vétusté contiennent encore ses murs. Les moëllons de granite employés par l'architecte sont déjà de bon augure, ils nous rappellent la muraille romaine de la ville, mais les assises ne sont pas disposées régulièrement, leurs joints sont trop larges pour être de la bonne époque. De plus, la muraille du nord ne ressemble pas à la muraille du sud, ce qui est une cause de perplexité pour l'observateur.

D'un côté, on a pris la précaution d'insérer un double rang de grandes briques pour servir de chaînage, tandis que, de l'autre côté, l'emploi des briques est irrégulier et ne frappe pas les yeux. Au nord les parties hautes sont en désordre comme dans les réfections, les parties basses sont symétriques pourvu qu'on ne descende pas jusqu'aux fondations. Si la partie sud n'a pas eu besoin de chainage, il faut croire qu'elle était la plus soignée

---

(1) *Ancienne paroisse de Guer.* Hennebont, Normand, 1915, 1 vol. in-8, p. 102.

et la plus vieille par conséquent, car il est admis que l'emploi de la brique dans la maçonnerie romaine est un procédé de la décadence.

De ces observations il résulterait que nous sommes en face d'une chapelle bâtie à l'origine en moëllons réguliers sans autre artifice, peu après Constantin, et restaurée ensuite après un désastre pour relever un culte déchu.

La suite des événements religieux qui se sont déroulés dans la province ecclésiastique dont Nantes fait partie n'est pas en désaccord avec notre explication. Jusqu'ici nous nous étions contentés de l'assertion de l'historien Travers qui nous représente l'évêque Epiphane partant pour Rome et apportant de son voyage des reliques qu'il déposa dans le cimetière de Saint-Donatien afin d'y ériger un autel suivant les rites. Mais cette fondation du début du VIIe siècle a dû être un renouvellement. Saint Brice, évêque de Tours, avait, lui aussi, fait le même voyage dès l'année 437, il était revenu avec des reliques aussi, puisque toute la chrétienté ne parlait que de saint Etienne depuis 415. Comme il partagea son trésor avec deux petites paroisses rurales, on ne peut pas croire qu'il oublia le diocèse de Nantes, si près de lui par la Loire. Quand Victrix, évêque de Rouen, apporte, au IVe siècle, des reliques des saints Gervais et Protais, il raconte que sa ville possède déjà des reliques de ces deux saints.

Il nous reste à rechercher encore si l'édifice de Saint-Etienne a toujours eu une destination religieuse dès le début, et dans quel terrain il a été construit. La question est digne de notre curiosité, nos conclusions auront une répercussion sur l'âge de la chrétienté de Saint-Donatien qui a été un centre de piété avant d'être une paroisse. La première fois que je visitai le monument avec l'histoire en main, j'étais prévenu par ma lecture de l'épiscopat d'Epiphane et je pensais que la date du VIe au VIIe était indiscutable ; la vue des briques m'intimidait et je n'osais parler des temps antérieurs.

En examinant les alentours de la chapelle, et les débris qui sortaient du sol en le sondant, j'ai entrevu des restes d'habitation ordinaire qui appelèrent mon attention. Il n'est pas facile de faire des fouilles au milieu de tombeaux serrés, cependant j'ai utilisé les allées et j'ai de suite acquis la certitude que les

murs ne manquaient pas en face de la porte du Nord. Là j'ai mis au jour un mur de 0,70 en petit appareil régulier qui se dirige perpendiculairement sur le flanc de la chapelle.

En poursuivant sa direction vers le nord, j'ai rencontré un autre mur très épais qui trace un angle droit avec le précédent et qui court parallèlement à la chapelle à travers des sarcophages de pierre calcaire dont j'ai vu les couvercles en dos d'âne. Ces murs sont connus depuis fort longtemps des fossoyeurs et leur imposent certaines habitudes d'alignement qui contribuent à l'orientation des tombes.

Leur âge est clairement indiqué par les briques et les tuiles à rebords qui abondent dans les tranchées comme dans un chantier de démolition. Du côté du sud, les ouvriers n'ont rien observé de pareil, il faut donc en conclure que la construction à déterminer s'étendait au nord, entre la chapelle de saint Etienne et la basilique actuelle. Si le terrain était libre, nous verrions sans doute comment ces substructions rejoignaient un massif important de maçonnerie exhumé par l'architecte en construisant le chevet. Je n'ai pas perdu mon temps en cherchant la jonction, j'ai découvert la place d'une petite chapelle dédiée à saint Oury parallèle à la précédente.

Les murs dont je parle n'étaient pas les restes de vulgaires constructions, car les massifs en question servaient d'appui à des colonnes cannelées dont on a recueilli les tronçons. C'est bien ainsi que se présentent les ruines d'une villa aristocratique. Au surplus, les objets mobiliers que recueillaient les ouvriers n'étaient pas en désaccord avec l'architecture : c'étaient des amphores et des fragments de poterie rouge ornés de dessins bien connus dans les musées gallo-romains.

Ce n'est pas la première fois que les origines de nos monuments religieux sont accouplés à des ruines antiques. Nos églises du Cellier et d'Anetz, reposent sur des bases semblables et utilisent même certaines salles de bains comme à Saint-Barthelmy-de-Concelles. Grégoire de Tours raconte qu'une dame romaine du nom de Victorina construisit une basilique sur sa propre villa (1). Elle suivait un usage peut-être répandu.

En présence de tous ces témoignages on serait disposé à pen-

---

(1) De *miraculis* livre II, n° 47. De *gloria confessorum* n° 8.

ser que le culte de saint Etienne a été installé à Nantes dans une habitation particulière dont certaines salles orientées se prêtaient au développement des cérémonies religieuses.

Cette conclusion, qui paraît logique, n'est pas toutefois définitive, car elle ne tient pas compte des sépultures païennes qui ont été rencontrées dans le chantier de l'église démolie, au-dessous de la couche des tombeaux chrétiens. Les urnes cinéraires étaient assez nombreuses pour que les témoins fussent convaincus que l'emplacement avait servi à la crémation des corps. Or comment expliquer qu'un riche gallo-romain ait construit sa villa dans un emplacement aussi voisin des inhumations ? On a parlé aussi de l'éventualité d'un *columbarium* où des urnes paraissaient encore dans leurs niches. Tous ces détails sont à contrôler par d'autres fouilles qui seront peut-être possibles quand le cimetière actuel sera désaffecté. Jusqu'à plus ample informé, je crois que le massif de maçonnerie à déterminer était un allongement du chevet de la basilique imaginé à l'époque où les tombeaux furent exposés derrière le maître autel, car la petite abside de cinq mètres d'ouverture était incapable de contenir un pareil mobilier dans son enceinte.

LÉON MAITRE.

SAFFRÉ A L'EPOQUE GALLO-ROMAINE

PAR

M. Alcide LEROUX

LE MONT-NOËL

Au mois d'août 1862, je venais d'arriver en vacances, lorsqu'on m'annonça qu'en traçant la route de Saffré à Puceul, à travers la prairie du Mont-Noël, on venait de découvrir les fondations d'une construction très ancienne, dont personne ne soupçonnait l'existence. Quoique je n'eusse alors guère qu'une quinzaine d'années, cette nouvelle piqua vivement ma curiosité. Je demeurais à quelques centaines de mètres de l'endroit et dès le jour suivant, je me rendis au point indiqué. Au reste je n'avais pas eu de peine à m'orienter : les rejets de terre et de délivres, se voyaient à cent mètres environ de l'entrée de la prairie, plus près du fossé nord que des autres fossés, à 150 mètres environ au couchant du Bourg et des bâtiments du Mont-Noël, qui font, pour ainsi dire, partie du Bourg.

La route construite en 1862 coupe dans toute sa longueur la prairie du Mont-Noël dont la contenance est à peine de trois hectares et, en creusant la douve du côté sud, les cantonniers avaient presque entamé les bâtiments ou plutôt les fondations des bâtiments anciens dont la découverte avait attiré l'attention des habitants. Les ouvriers n'étaient plus là lorsque j'arrivai, je pouvais donc, tout à loisir, examiner ce qui avait été fait. L'agent-voyer, en homme intelligent, ne s'était pas contenté d'effectuer ce qui concernait sa fonction. Il avait fait œuvre d'archéologue et preuve de bon goût et de savoir. Sans doute avec l'autorisation de ses supérieurs, il avait méthodiquement dégagé les soubassements jusqu'au sol vierge et déblayé les alentours de manière à laisser voir entièrement la forme et l'épaisseur des murs.

Il y avait plusieurs pièces, mais j'en observai particulièrement

une qui ne me sembla pas bien grande, à peine sept mètres sur chaque côté. Le tout était bâti à chaux et à sable ; la couleur du mortier était très blanche, tout au plus légèrement teintée de jaune par place. C'était un peu la nuance qu'aujourd'hui on appelle couleur crème. L'épaisseur des murs pouvait atteindre soixante centimètres environ. En somme, la teinte et la solidité du travail révélaient que la chaux, avait été employée largement sinon prodiguée.

J'observai longtemps les détails et l'ensemble des ruines; il me sembla que les fouilles, car c'étaient bien des fouilles qui avaient été faites, n'étaient pas achevées et que d'autres murs se cachaient dans le sol, dans la direction du sud. J'examinai aussi les débris de pierre ou de mortier qui recouvraient la surface ; je dus y apercevoir des débris de briques à rebord, mais à ce moment, ceci ne frappa pas mon attention, les livres classiques, ceux de ce temps-là du moins, ne parlant point des vestiges gallo-romains ; tout ce qui m'intrigua le plus ce furent des tas de coquilles d'huîtres, de très grandes huîtres qu'on avait rejetées par dessus les murs, en dehors de la chambre principale. J'en conclus naturellement, mais non sans surprise, que les savoureux mollusques avaient, dès les temps anciens, le don de flatter le palais des conquérants de la Gaule, puisque ceux-ci prenaient la peine de les faire venir de si loin ; en effet, le Mont-Noël est au moins à quatre-vingts kilomètres du bord de la mer.

Je revins plusieurs fois visiter les ruines du Mont-Noël. J'aurais bien voulu me documenter et m'éclairer, mais je n'avais pas de livres. Les Archéologues ont toujours manqué à Saffré. L'Agent-voyer lui-même avait quitté le pays, ou n'y venait qu'en passant. On était, je crois, à Pâques et la rentrée des classes arriva ; je dus quitter mon pays assez précipitamment. Quand je revins les excavations avaient été comblées. Je ne puis donc donner beaucoup de renseignements sur la découverte des ruines du Mont-Noël, mais comme cette découverte est sans doute la première découverte de ce genre qu'on ait faite à Saffré et que je suis probablement l'un des rares survivants parmi ceux qui ont été témoins de l'événement, je me fais un devoir de faire part de mes remarques à mes éminents collègues et j'ajoute que, suivant mon impression, les fouilles ne sont pas terminées, le travail n'est pas achevé. J'ai plusieurs fois considéré l'aspect et la surface de la Prairie du Mont-Noël ; on y remarque des

dénivellements et des irrégularités qui ne sont pas des inégalités naturelles. Il doit, sous ces déformations, se cacher des restes de constructions qui se rattachent aux édifices découverts ou à ceux qui en sont les dépendances.

LES DECOUVERTES DE LA FUIE

J'avais peut-être un peu oublié les ruines du Mont-Noël et mes premières émotions archéologiques lorsqu'un événement, ayant quelque rapport avec ces premières trouvailles, vint réveiller mes goûts naturels pour les études du passé. On était en 1874. Cette fois on construisait la route qui, partant de la porte sud de l'église, se dirige obliquement vers la route de Nantes à Rennes, en passant par le bourg de Grand-Champ. Je me trouvais encore dans mon pays natal. Des ouvriers étaient occupés à extraire du gravier, ou gros sable composé de cailloux roulés, pour empierrer les routes, dans une prairie située à une centaine de mètres du Château, sur le bord de la rivière d'Isac. Le terrain appartenait à ma famille depuis une trentaine d'années et l'une de mes occupations, pendant mon séjour à Saffré, était d'aller surveiller plus ou moins sérieusement le travail des ouvriers, pour que le terrain ne fût pas trop bouleversé. Or, un jour, au moment où j'arrivai sur le chantier, ils me montrèrent un vase qu'ils venaient de trouver, me dirent-ils, en creusant dans la terre à une faible profondeur. C'était un vase en terre granuleuse, c'est-à-dire fait d'une pâte grise ou même noire, composée d'argile et de sable. La hauteur était d'environ 0 m. 10, le diamètre dans la partie la plus large étant de 0 m. 10 et, à l'ouverture, de 0 m. 09.

Le lendemain ils me présentèrent des débris de vases de terre rougeâtre, en forme de bols ou d'écuelles plus ou moins évasées et pendant que j'étais là, l'un d'eux en ma présence, mit à découvert le bord d'un bol de terre rouge, d'une pâte assez fine, d'une forme élégante. La largeur était d'environ 0 m. 20 ; la profondeur de 0 m. 05. Sur la surface on remarquait des ornements légers, en forme de palmettes. Un bol de forme plus simple et de plus petite dimension fut encore retiré du sol, à peu près dans le même endroit.

Les jours suivants, les ouvriers découvrirent encore des vases, brisés en beaucoup de morceaux, mais pendant que j'étais là et que je leur recommandais de travailler avec précaution, l'un d'eux, avec son pic, rencontra le bord d'une petite coupe en verre olive de faible dimension mais assez élégante, portant des rayures verticales sur la partie supérieure et de petites facettes sur la partie inférieure qui est convexe. La hauteur est d'environ 0 m. 05, la largeur à l'ouverture de 0 m. 04. Ce ne fut pas sans émotion que je vis apparaître le fragile objet et ce fut avec un soin infini que je le dégageai moi-même et le retirai du sable compact dans lequel il était enfoui. Malheureusement le coup de pic qui l'avait mis au jour avait laissé sa trace et une légère étoile de petites fentes marque encore la paroi à peine fendillée.

Un autre objet consistant en un petit anneau de verre bleu presque noir fut aussi découvert peu de jours après. Le diamètre est d'environ 0 m. 08 centimètres. La forme est d'une symétrie parfaite et d'un travail délicat. On dirait un bracelet, mais un bracelet de cette fragilité n'aurait guère eu d'emploi. Anneau et coupe de verre sont aujourd'hui au Musée d'arhéologie, après avoir fait partie de la collection Parenteau, à la suite de circonstances qu'il serait peut-être sans intérêt de raconter ici.

L'un des objets les plus intéressants parmi ceux que j'ai recueillis fut une urne en terre d'une pâte assez fine, blanche, mais recouverte d'une sorte de peinture noire devenue à peu près soluble dans l'eau. La hauteur était d'environ 0 m. 15 ; le diamètre à la partie la plus développée était à peu près de 0 m. 10. La forme rappelait celle d'une carafe ou mieux encore celle du vase que nous appelons alcaraza.

Il y avait aussi d'autres objets, entre autres un morceau de fer profondément oxydé, affectant une forme conique très allongée et des débris de vases en verre. L'un de ces vases était une petite ampoule en verre semblable à une autre dont j'ai conservé les morceaux.

Enfin parmi les vases en verre, je citerai encore une carafe en verre olive dont je n'ai eu en main que quelques fragments. Je le regrette parce que les parties que j'en ai vues affectaient des formes des plus élégantes. L'anse surtout était d'un travail achevé et portait des canelures très régulières. Les ouvriers me dirent que cette amphore était presque entière et qu'elle avait

été brisée accidentellement après l'extraction. Ils me dirent encore qu'un d'entre eux avait trouvé une petite sphère pleine semblable à un grain de très gros chapelet ; enfin ils ajoutèrent qu'un cantonnier, l'année précédente, avait trouvé une petite carafe semblable à celle que je possède, dans le même terrain mais à plus de trente mètres au nord, c'est-à-dire du côté du Bourg.

Toutes ces découvertes m'intéressaient vivement et je cherchais à m'enquérir de leur nature et de leur attribution, mais j'étais abandonné à moi-même et absolument sans guide. Je cherchais du moins à trouver dans la forme des objets, dans leur position et dans la manière dont ils étaient placés dans le sol, dans l'aspect de la terre qui les entourait, des indications sur les questions qui me préoccupaient. Tout d'abord en observant la coupe du terrain de la carrière creusée par les ouvriers, je m'aperçus que la tranche verticale présentait des aspects différents, suivant la profondeur envisagée. La carrière avait environ deux mètres de profondeur, la couche de gravier 1 m. 50; la couche arable dont elle était recouverte, 0 m. 50 à 0 m. 60. Mais, dans certains endroits, la couche arable et anciennement remuée descendait à 0 m. 70 et même 0 m. 80, c'est-à-dire qu'elle pénétrait dans le gisement de gravier et, en suivant cette sorte d'excavation, on voyait qu'elle se prolongeait du nord au sud formant comme une rigole régulière d'une certaine longueur. Il y avait ainsi quatre rigoles séparées par un intervalle de 1 m. 60 environ. Toutefois il me semble que la plus écartée vers l'ouest différait un peu des autres et avait près d'un mètre de profondeur.

Les vases, autant que je me rappelle, et que j'ai pu m'en convaincre par les rapports des ouvriers, avaient tous été trouvés dans ces cavités ou rigoles et tous repeosaient sur le fond. Ils ne paraissaient pas avoir été dérangés depuis leur mise en place et le poids de la terre les recouvrant avait dû seul amener la rupture de ceux qui étaient brisés, au moment de la découverte.

L'espace dans lequel avaient été trouvés les vases et autres objets faisant partie de cette première découverte ne me semblait pas avoir une surface de plus de 25 mètres sur 15, mais rien ne prouve qu'il ne s'en trouvait pas d'autres à droite ou à gauche, les ouvriers ne travaillant que pour recueillir des cail-

loux roulés et non pour faire des recherches archéologiques. Rien ne prouve qu'en arrière des terrains remués récemment, les premiers ouvriers, qui étaient des cantonniers, n'avaient pas fait diverses trouvailles plus ou moins intéressantes ; la rencontre de la petite sphère et de l'ampoule dont il a été question rendrait la chose vraisemblable, au contraire. Quant aux terrains situés en avant, c'est-à-dire en allant vers le sud, ils renfermaient certainement d'autres objets, ainsi que nous le verrons un peu plus loin.

ORIGINE ET DESTINATION DES OBJETS TROUVES A LA FUIE

Quoiqu'il en soit j'étais peut-être un peu embarrassé de mes trouvailles, mais j'en étais certainement fort intrigué. Sur les entrefaites ayant dû aller à Rennes passer un examen, je profitai du voyage pour visiter le Musée archéologique. Faute de temps, ma visite fut un peu superficielle, mais je crois que je ne trouvai rien qui me parût ressembler exactement à mes urnes et à mes écuelles et je fus désappointé.

Quelques jours plus tard je me rendais à Nantes. Comme à Rennes, je visitai le Musée et, cette fois, à ma grande joie, je découvris parmi les objets trouvés à Rezé, un bol en terre jaune, teinté de rouge à peu près semblable à celui que je gardais si précieusement à Saffré. J'étais ravi et dans la nuit suivante je repensais maintes fois à mes découvertes. Mais je n'étais pas encore satisfait ; je voulais avoir l'avis des hommes compétents. Un habitant de Saffré m'indiqua M. Parenteau alors conservateur du Musée et se chargea lui-même de remettre à notre regretté et savant collègue le trésor modeste mais précieux tout de même, emballé dans un rustique panier, lequel arriva sans encombre à destination.

La Société Archéologique de 1874 fit le plus aimable accueil à ma collection commençante. M. Charles Marionneau, alors président, me demanda une note qui eut les honneurs de la lecture en séance bien que je ne fisse pas encore partie de la Société. Cette note figure au Bulletin de l'année 1875, avec les dessins de six de mes vases ou objets les plus intéressants. Je crois que dès ce moment on m'invita de la façon la plus cordiale à entrer dans votre honorable compagnie. Mais appelé par les circonstances et par un mien ami qui habitait Tours en qualité de Directeur d'un

journal important, je partis pour la Touraine où je passais une année entière. Quant à mes objets trouvés à Saffré M. Parenteau me les avait renvoyés avant mon départ de Nantes, sauf le petit verre olive et l'anneau bleu qu'il trouvait trop précieux pour les faire voyager.

Croyant qu'il serait trop difficile d'emporter les autres en voyage, je les confiai à un de mes amis qui habitait Nantes. Pendant mon séjour là-bas, l'ami changea de domicile. Les déménageurs n'ayant pas le moindre respect pour l'archéologie, jetèrent le tout dans la cour ou sur la rue. J'en eus et j'en ai encore beaucoup de regrets. Heureusement les objets les plus intéressants sont conservés par le dessin ou l'image dans notre Bulletin, sauf le verre et l'anneau qui occupent une place avantageuse dans une des vitrines de notre Musée.

A la suite de la note que la Société Archéologique voulut bien insérer dans le Bulletin de 1875. M. Parenteau ajouta une page dans laquelle il donne son opinion sur les trouvailles de Saffré.

« Le vase trouvé à Rezé, dit-il, et dont parle M. Leroux, fut « trouvé en 1857, à la Bouvardière, en creusant une carrière ; « il était placé au fond d'un puits renfermant des cendres et « était couvert d'une tuile à rebord. C'est un grand bol en terre « jaune avec couverte rouge, sur laquelle des palmettes ont été « ménagées avant la cuisson ».

M. Parenteau considère le puits de la Bouvardière comme une sépulture. Cette sépulture rentrerait, à notre avis, dans la catégorie des sépultures importées, chez nous, suivant M. Marcel Baudouin, par les Phéniciens.

M. Parenteau ajoute :

« Nous croyons pouvoir attribuer les deux sépultures de Saffré « et de Rezé au troisième siècle de notre ère ; mais la sépulture « de Saffré paraît vouloir se rapprocher des cimetières ordinai- « res gallo-romains et offrir beaucoup d'analogie avec les sépul- « tures de Saint-Médard-des-Prés (Fontenay-le-Comte), de la « Bernerie près de Montaigu et de Chavagnes. Tous ces cime- « tières sont remarquables par leur mobilier funèbre et en par- « ticulier par les nombreux vases en verre qui y ont été ren- « contrés ».

En effet je n'ai rien vu dans les fouilles avoisinant le Château qui rappelât un puits funéraire puisqu'il ne s'agissait que de tranchées oblongues ayant au plus un mètre de profondeur. Cependant dans le Bourg même il a été trouvé, par hasard, des

excavations qui rentreraient peut-être dans la catégorie des puits, ainsi que nous le verrons plus tard. Mais je dois noter en passant que j'ai vu et observé, dans le Morbihan, à quelques centaines de mètres du bourg de la Trinité, commune de Langonnet, des rigoles ou tranchées rappelant tout à fait la sépulture de Saffré. C'était en 1912. On construisait la route nouvelle conduisant de Plouray à Gourin et passant par la Trinité. Les cantonniers étaient rendus au village de Kersantonz et comme à cet endroit le terrain s'élevait un peu, il avait fallu abaisser le sol pour donner à la chaussée une disposition plus horizontale. Les ouvriers m'avaient dit avoir trouvé dans cet endroit différents vases, en forme d'urnes, qu'ils n'avaient pas conservés et dont ils avaient rejeté les morceaux dans les remblais. J'en avais vu du reste moi-même beaucoup de fragments le long de la route. En revenant sur mes pas, et me souvenant de mes découvertes de Saffré, j'observai les parois de la tranchée ouverte pour le passage de la nouvelle voie ; je n'eus pas de peine alors à reconnaître, dans la coupe des terrains, les extrémités des rigoles aboutissant à la route et faisant angle droit avec la paroi et la douve de la route elle-même. Depuis ce jour-là, je demeure convaincu qu'il existe un cimetière gallo-romain à la Trinité. Cela me paraît d'autant plus plausible que les briques à rebord se trouvent en grande quantité dans le Bourg et aux environs. J'aurais bien voulu, pendant les quelques semaines que j'avais à passer en Basse-Bretagne, faire quelques fouilles ou, tout au moins, suivre les travaux des cantonniers, mais j'avais près de 12 kilomètres à faire pour aller de Langonnet à la Trinité ; je différai et, depuis, beaucoup d'événements se sont passés qui m'ont rendu la chose absolument impossible.

AUTRES DECOUVERTES

En 1875, c'étaient déjà des circonstances un peu du même genre qui m'avaient empêché de suivre les fouilles ou les travaux des tireurs de gravier de la prairie voisine du château de Saffré. Cependant mon éloignement ne m'avait point fait oublier mes trouvailles de l'année précédente. A peine revenu dans mon

pays, je retournai voir le chantier ; je le trouvai très en désordre et j'aurais volontiers reprimandé les travailleurs, mais l'archéologie tenait au moins autant de place dans mes préoccupations du moment que la question d'intérêt et je leur demandai presque amicalement s'ils n'avaient pas fait de nouvelles découvertes ; car les travaux avaient continué et plusieurs ares de terrain avaient été fouillés ou excavés. J'emploie instinctivement le mot fouillés, parce que le fait de désagréger le gravier avec le pic et de le faire tomber au fond de la tranchée, pour le passer au crible et le disposer en tas, constitue de véritables fouilles, tout à fait propres à mettre à découvert tout ce que peut renfermer le gravier d'intéressant ou d'extraordinaire. Les ouvriers me montrèrent divers objets ou vases du même genre que ceux que j'avais recueillis en 1874. La plupart de ces objets sont d'ailleurs encore en ma possession et j'ai eu le soin et la chance de les conserver ; mais ils sont plus ou moins endommagés. Tous sont en terre ou en verre et d'une forme plutôt simple. Je note une urne en terre en forme de carafe, analogue à celle recueillie l'année précédente, mais portant un certain nombre de dépression, une dizaine, je crois, disposées circulairement sur la partie convexe. Malheureusement le col est à moitié brisé. Je me rappelle en avoir vu une semblable au Musée de Blois pendant l'année que j'avais passée à Tours. Il y a aussi un débris d'urne en terre rouge, mais qui a été brisée depuis. Celle-ci portait une anse. Il y a également quelques vases en terre grise ayant la forme d'un cône renversé.

Je mentionne deux vases en verre : l'un est une petite bouteille en verre blanc de 0 m. 12 à 0 m. 15 de hauteur, à parois très minces, sillonnée de huit cannelures assez régulières, et d'un aspect gracieux. Enfin une ampoule de couleur vert tendre. Celle-ci fut brisée sous mes yeux, d'où il suit que les deux derniers objets sont en plusieurs morceaux, mais avec beaucoup de précautions, pourraient peut-être être reconstitués. Je signale encore un fragment de vase en forme de petit entonnoir. Le verre est blanc et fendillé comme s'il avait été brusquement refroidi. On dirait un biberon. Il y a enfin un objet en fer profondément oxydé, et brisé en plusieurs morceaux. La forme est celle d'une lame longue de 0 m. 18 environ. On remarque à l'extrémité la plus large les traces d'une substance qui paraît être de la nature du bois.

En faisant un total de tous les objets trouvés depuis le commencement des découvertes, dans cet espace qui peut contenir cinq à six ares, on arriverait à un total de 40 objets entiers ou brisés, dont une quinzaine seraient en verre.

Je ne dois pas oublier de dire que, parmi les déblais, on trouva une certaine quantité de briques à rebord, mais à l'état de fragments peu importants.

Les ouvriers travaillèrent ensuite pendant quelques mois sans trouver aucun objet digne de fixer l'attention. Cependant vers le mois de juillet, ils découvrirent une fosse plus profonde, mais remplie de pierres et de charbon dont plusieurs morceaux semblaient provenir de la combustion de billes de bois ayant au moins 0 m. 15 de diamètre. Les pierres qui formaient un volume d'environ 3 hectolitres avaient subi l'action du feu ; et par leur nature elles paraissaient venir d'une distance assez grande ; elles étaient du reste de couleur et d'aspect différents et avaient à peu près la grosseur du poing d'un enfant.

LA FUIE

L'endroit où avaient lieu les extractions de gravier s'appelle la Fuie. La raison en est que, là, s'élevait un de ces monuments qu'on désigne sous ce nom ou encore sous celui de pigeonnier ou de colombier. Celui-ci n'était autre chose que la Fuie ou l'ancien colombier du château de Saffré.

La Fuie devait avoir deux ou trois cents ans d'existence. Dans mon enfance je l'ai vue debout et à peu près intacte. C'était un édifice circulaire, d'environ 12 mètres de diamètre, et de 25 mètres de hauteur au moins. Les murs, hauts de 7 à 8 mètres environ, supportaient une charpente solide. La couverture, en ardoise, avait la forme d'un cône et était surmontée d'une sorte de campanile ou lanterne portant à son sommet un pigeon en plomb presque massif. L'oiseau avait les ailes déployées et, posé sur un perchoir ou support également en plomb, semblait prêt à prendre son vol.

L'intérieur de l'édifice était garni, depuis une ligne circulaire établie à 1 m. 50 au-dessus du sol jusqu'à la naissance de la toiture, d'un nombre infini de petites niches de 0 m. 15 centimètres d'ouverture, disposées par rangs très réguliers et faisant tout le

tour du monument. C'étaient les habitations ou les nids des couples de pigeons du Château, oiseaux privilégiés qui avaient la faculté de picorer tout le jour dans les blés des vassaux, ce qui a tant contribué à faire aux seigneurs de Saffré une réputation de maîtres impitoyables. Il est vrai qu'on disait aussi que les mêmes seigneurs, avant la révolution, condamnaient leurs vassaux à ne manger que trois pommes de terre par jour, ignorant ou oubliant que, au XVIIIe siècle, les pommes de terre étaient à peu près inconnues en France, en tout cas à Saffré.

Je n'ai pas vu de pigeons dans le colombier de Saffré, mais il y avait au milieu une sorte de poteau tournant, avec quatre grands bras qui balayaient le haut de la Fuie quand on mettait l'appareil en mouvement, et qui avaient peut-être pour but d'effrayer ou d'étourdir les pigeons pour les faire tomber quand on voulait en faire un usage définitif.

Quand j'avais sept ans la Fuie servait simplement de cellier : on y logeait une douzaine de barriques de cidre et, comme elle était isolée et qu'il n'y fut, à ma connaissance, commis aucune soustraction d'une boisson très appréciée de mes compatriotes, il faut reconnaître que cela fait honneur à leur réputation de probité

A ce moment, ai-je dit, la Fuie était encore en bon état, mais un jour il y eut une tempête par vent d'ouest. Un morceau de la couverture fut emporté. Le couvreur habituel, invité à faire la réparation, prétendit qu'elle était impossible et qu'il serait dangereux de la tenter. On insista ; il fut inflexible ; il fallut donc se décider à entreprendre la démolition de l'édifice qui était un souvenir et aussi un ornement pour la contrée. On commença par le pigeon. Je me trouvais là et sans rien connaître de l'histoire et de l'archéologie, j'étais ému. On avait attaché des cordes à la pauvre bête ou plutôt au piédestal qui la portait. On tirait à force de bras. Deux hommes ne suffisant pas, la besogne traînait ; on alla chercher du renfort ; l'oiseau et son support cédèrent enfin et tombèrent lourdement, en faisant un trou dans la toiture et un autre dans la terre. C'était du plomb comme je l'ai dit et les lames avaient bien un centimètre d'épaisseur. Cela pesait 30 kilos ou 30 livres ; je ne me rappelle plus bien. On vendit le tout pour 6 francs. Ainsi finit le pigeon de la Fuie du château de Saffré qui, depuis plusieurs siècles, faisait l'ornement du paysage et rappelait un long chapitre d'histoire.

Quant à la Fuie, au monument lui-même, on la démantela ; on arracha par morceaux les longues pièces de charpente reliées par de fortes bandes de fer. On sua sang et eau ; le couvreur et le charpentier y dépensèrent douze fois plus de temps et plus de force qu'il n'en eût fallu pour réparer la brèche faite par la tempête. Ils ne l'avouèrent pas ; ils dirent seulement que le bois et le fer étaient d'excellente qualité, mais ils avaient eu le dessus et étaient contents : *Tempus edax homo edacior.* Quant à moi je ne disais rien, mais ce soir-là, il me sembla qu'il manquait quelque chose à la prairie et au tableau dont elle faisait partie.

Plus tard on entama même les murs de la Fuie. On fit une grande brèche du côté du midi, près de la porte. Les ronces et les herbes folles poussèrent dans l'intérieur. Ce ne fut plus qu'une ruine ; cependant, avec ses centaines de niches qui garnissaient l'intérieur et se voyaient de la route, elle avait encore son carectère et les étrangers, en l'apercevant, disaient toujours : « C'est la Fuie du château ».

En 1875, lorsque les cantonniers extrayaient du gravier, sans qu'on eût besoin de le leur dire, ils s'arrêtèrent à quelques mètres du mur de la Fuie. Il n'entrait pas dans leurs vues, ni dans celles de l'Administration, de démolir des murs. Ils interrompirent donc leur travail à cet endroit. J'ai dit d'ailleurs qu'ils ne trouvaient plus de traces d'anciennes excavations ni de vases, ni de débris de vases d'aucune sorte et cette remarque a peut-être quelque importance.

Au printemps suivant, ils se portèrent un peu plus loin vers le sud, dans un petit pré situé au delà de la Fuie, et, là, ils creusèrent une nouvelle carrière. Celle-ci ne fut pas trouvée très avantageuse. Cependant là encore, ils rencontrèrent quelques vases et débris de vases assez semblables aux premiers. Ils retirèrent aussi des briques à rebord, et surtout, si je me rappelle bien, de grosses briques en forme de carreaux et de demi-lune. Les carreaux pouvaient avoir 0 m. 18 de côté et les briques en demi-lune 0 m. 20 de diamètre. L'épaisseur des uns et des autres pouvait être de 0 m. 04.

Ces objets je les eus longtemps en ma possession, à Saffré, mais ils ont été égarés. Aujourd'hui les carrières ont été abandonnées. Le terrain a été nivelé et la Fuie, les ruines de la Fuie elles-mêmes ont été démolies et les pierres ont été enlevées. *Etiam periere ruinæ.*

ORIGINE DE LA FUIE

N'importe, l'endroit est connu et facile à reconnaître et peut-être serait-il intéressant d'y faire des fouilles. Pour mon compte je souhaiterais qu'il en fût fait un jour.

Pourquoi ? me dira-t-on peut-être. La Fuie ou le Pigeonnier du château est un monument moderne, en tous cas peu ancien, par conséquent sans enseignement, du moins sans intérêt, au point de vue de l'histoire gallo-romaine.

Je me suis dit cela aussi ; mais à la réflexion ou du moins sur la réflexion d'un de nos plus érudits collègues, M. Harmois, je me suis ravisé et je me demande s'il est si vrai que l'archéologie ne soit pas ici en cause.

En effet, une simple remarque. D'après M. Parenteau nous sommes dans un cimetière gallo-romain ; le terrain fouillé par les cantonniers est un cimetière gallo-romain, et la Fuie est un Pigeonnier ou un Colombier. Or, en latin, le mot Colombier se traduit par *Columbarium* et, par une coïncidence qui n'est peut-être pas due au hasard, qui a son explication, le mot cimetière, en latin, se traduit ou se traduisait par *Columbarium*. Quelle en est la raison ? Elle n'est pas très difficile à découvrir.

Les Romains qui avaient l'habitude de pratiquer l'incinération des corps, avaient coutume de placer les cendres dans des urnes, comme on le sait, et de disposer les urnes dans des niches appropriées.

Or quand il s'agissait de familles nombreuses, il fallait un grand nombre de niches et, par suite, de véritables monuments garnis intérieurement de cellules aménagées et distribuées avec plus ou moins de symétrie et de luxe. Pour les familles des patriciens par exemple, il ne s'agissait pas des proches parents seulement : il s'agissait aussi des parents plus éloignés, des agnats, des cognats, des esclaves et même de la *gens*, des clients du paterfamilias. Donc les monuments funéraires devaient être considérables. On dit que Livie, femme d'Auguste, avait un monument funéraire rien que pour ses esclaves, qui étaient au nombre de quatre mille. Alors, d'ici, on voit apparaître l'analogie, entre le colombier et le monument funéraire des Romains. On voit comment les latins, qui aimaient le langage imagé et dont les mots ne sont quelquefois que des composés, des assemblages de mots, ont été amenés tout naturellement à donner au

monument funéraire collectif le nom de Columbarium. Le mot a si bien été adopté, il a si bien fait son chemin, comme on dirait aujourd'hui, qu'il a servi à désigner non seulement les monuments bâtis, mais toute espèce de sépulture et de cimetière. Cela est si vrai que le vocable cimetière ou son équivalent exact n'existe pas chez les Romains. Notre mot cimetière, vient de *cœmeterium* qui paraît, je crois, pour la première fois dans Tertullien, au IIIe siècle ; qui est un mot chrétien, mais qu'on chercherait vainement dans les auteurs païens, dans ceux qu'on est convenu d'appeler les écrivains de la bonne époque. *Cœmeterium* vient du grec κοιμητηριον qui, lui-même, vient de κοιμάω, κεῖμαι , être couché et, par extension, être étendu pour reposer. Cœmeterium veut dire littéralement endroit où l'on repose, champ de repos, et plus littéralement, *dortoir*.

Et alors on se demande si, à la Fuie du Château, il n'y a pas eu, à l'époque gallo-romaine, un monument qui a précédé ou suivi le cimetière, le champ de repos où l'on enterrait les vases funéraires. On se demande si ce monument n'a pas existé longtemps, pendant plusieurs siècles et n'a pas fini par servir de Pigeonnier, plus tard, à l'époque de la féodalité, en tout cas si le nom de Columbarium n'a pas continué d'exister pendant le moyen-âge, — les noms de lieux se conservent si longtemps ! — et si cette sorte de perpétuité du nom n'a pas maintenu ou donné l'idée de construire le Columbarium des pigeons sur l'emplacement du Columbarium ou cimetière des gallo-romains incinérés. Qui sait ? Si l'on fouillait le sol à l'endroit de l'ancienne fuie, si l'on étudiait de près les débris qu'on retirerait de la terre, on pourrait peut-être résoudre la question ou l'éclaircir. En tout cas on verrait si les sépultures souterraines continuent sous le sol, à l'endroit où s'élevait la Fuie ou si dans cet endroit n'avait pas été ménagé un emplacement pour un monument funéraire, un *colombaire* comme on a dit plus tard.

LA FONTAINE SAINT-PIERRE

A quelque cinquante mètres à l'est de la Fuie passe la rivière d'Isac, qui coule du nord au sud et n'a pas plus de quatre mètres de largeur ; mais à deux cents mètres environ à l'ouest, existe une fontaine dont il n'est peut-être pas sans intérêt de dire

quelques mots. On l'appelle la *Fontaine Saint-Pierre* parce que depuis un temps immémorial, depuis l'établissement du christianisme dans la contrée, sans doute, elle est sous le patronage, du Prince des Apôtres.

C'est un monument rustique quoique d'une certaine importance. Les murs bâtis en moëllons de poudingue, pierre assez commune dans le pays, forment un puits carré ayant à peine deux mètres de côté et trois mètres de hauteur. La partie supérieure a dû être voûtée mais, aujourd'hui, elle affleure le niveau du sol, c'est-à-dire un chemin qui vient du Château et se dirige vers l'ouest et vers la ferme dite du Rocher. Le niveau de l'eau dans la fontaine se trouve à deux mètres en contre-bas et on descend, pour puiser, par des marches grossières établies dans la paroi. L'eau est d'une limpidité parfaite et d'un goût excellent, si bien que, en 1848, en vendant la ferme du Rocher, le propriétaire du Château se réserva le droit de puiser à discrétion l'eau de la Fontaine Saint-Pierre nécessaire à l'alimentation de sa maison. La mousse couvre les murs ; en certains endroits, des pieds de lilas très vieux et des rosiers, redevenus sauvages à force d'abandon, couronnent le faîte du côté du sud.

Quand j'ai connu la Fontaine Saint-Pierre dans mon enfance, un grand tableau, une peinture sur bois garnissait toute la paroi du fond. Il représentait le Prince des Apôtres tenant dans sa main les clefs du Paradis. L'œuvre était médiocre sans doute, mais elle faisait son effet et ajoutait au pittoresque du monument et du lieu lui-même.

L'eau avait sensiblement la même température en toute saison comme celle du Gouffre de la Chutenaie, situé à 7 ou 8 cents mètres au sud-ouest, et dont il est question dans une brochure intitulée : *L'Epoque néolithique aux Sources de l'Isac ;* elle s'écoulait par une brèche pratiquée dans une margelle au bas des marches. Elle tombait dans une douve ou grande rigole murée, se dirigeait vers l'est à travers un terrain qui dut autrefois former un petit étang ou réservoir et pénétrait au moyen d'une vanne dans un lavoir situé à 80 mètres en aval. Ce lavoir qui existe encore, j'en suis persuadé, a environ 12 mètres de côté. Construit avec soin, il est pavé avec des dalles de schiste, très bien jointoyées. Tout dans son aménagement indique qu'il est l'œuvre d'un propriétaire ou mieux d'un châtelain habitué au confortable sinon au luxe. En un mot, le lavoir et la fontaine

étaient des dépendances et des ornements du château, témoins les grandes charmilles qui abritent et ombragent la pièce d'eau du côté du nord et du côté de l'est. Il est vrai qu'aujourd'hui tout cela est bien négligé ; les aunes et les trembles poussent en désordre au bord des canaux et le cresson, par énormes touffes, s'étale sur l'eau fraîche et transparente, mais ce coin n'en a pas moins conservé son cachet recueilli et antique.

L'eau qui s'échappe à l'est, par une autre vanne, tombe dans une rigole qui la conduit dans une sorte de vasque large et sans doute autrefois profonde qui communique avec la rivière au sud et baigne, à 50 mètres près, le mûr de la Fuie et le cimetière gallo-romain.

Autrefois entre la Fuie et cette sorte d'étang, aujourd'hui presque desséché, il existait un petit tertre ayant la forme d'un tumulus formé principalement de débris calcaires. Ce tertre je l'ai vu démolir il y a environ 65 ans. Je me demande aujourd'hui si ce n'était pas les restes d'un édicule ancien, gallo-romain peut-être, accumulés en cet endroit, pour en débarrasser le sol arable.

La Fontaine Saint-Pierre était dédiée au Prince des Apôtres, ainsi que son nom l'indique, et, probablement, elle fut pendant longtemps l'objet d'un culte. Saint Pierre est le patron de la paroisse de Saffré et je connais ainsi plusieurs fontaines qui sont dédiées à Saint-Pierre, telles les fontaines de Nozay (L.-I.) et de Langonnet (Morbihan). Ces fontaines étaient autrefois le but de processions ou de pèlerinages fréquentés et l'on y venait demander la guérison de certaines maladies ou la protection du saint contre les accidents. Le culte de la Fontaine Saint-Pierre de Saffré est à peu près tombé en désuétude ; cependant je me rappelle qu'il y a une quarantaine d'années, un vieillard des environs de Derval était venu prier à la Fontaine pour demander la guérison de son petit-fils. Je crois que l'enfant était atteint de maux de tête dont on ne pouvait le débarrasser.

Voilà à peu près ce que je puis dire sur ce qu'était la Fontaine Saint-Pierre il y a 40 ans et sur ce qu'elle est encore aujourd'hui. Mais, qu'était-elle dans l'antiquité ? qu'était-elle à l'époque gallo-romaine ? Qu'était-elle à l'époque celtique et auparavant ?

Tout d'abord, à l'époque celtique et même à l'époque néolithique, il est, on peut dire certain qu'elle était le centre d'un groupement d'habitants plus ou moins considérable. Source

naturelle avant d'avoir été entourée de murs, voisine du Gouffre de la Chutenaie où les vestiges de l'époque de la pierre polie sont nombreux, riche en eau potable et agréable au goût, elle dut, dès les temps les plus reculés, attirer l'attention et l'affluence des primitifs, avides d'eau claire et ignorants de l'art de creuser des puits. Et, comme ces races naïves avaient l'habitude de diviniser les êtres et les choses dans le voisinage et près desquels et surtout grâce auxquels elles vivaient, il est plus que possible, il est probable que celles de Saffré divinisèrent la source de la Fontaine Saint-Pierre et qu'elles l'environnèrent d'un culte suivi et persistant, d'un culte qui passa des Ligures aux Celtes et aux Gaulois ; d'un culte qui durait encore lorsque arriva la Conquête romaine.

Et alors, quand les Gaulois vaincus adoptèrent la religion des envahisseurs, quand fut inauguré le Columbarium de la Fuie, la source de la Fontaine Saint-Pierre devint la fontaine des Mânes des incinérés du Columbarium. La Fontaine était sous la garde d'une divinité gauloise ; elle n'eût qu'à passer sous la garde d'une divinité romaine, ou plutôt, comme il arriva toujours ou presque toujours, elle eut deux divinités protectrices au lieu d'une ; car on trouva une analogie entre la divinité gauloise du lieu et la divinité romaine la plus approchante, comme on dit, et on les associa. Et on les invoqua sous deux noms ou peut-être sous un seul nom composé, comme celui de *Sul-Minerva* ou de *Borvo-Apollo*. Les choses demeurèrent ainsi jusqu'à l'arrivée des Apôtres qui convertirent le pays au culte de la religion chrétienne. Et ce fut ainsi que la Fontaine prit le nom du patron de la paroisse de Saffré. Ce sont là des hypothèses, mais des hypothèses qui ont pour elles la vraisemblance et qui seront confirmées par les découvertes que l'avenir nous réserve, sans doute. En attendant la Fontaine Saint-Pierre a déjà sa légende, plutôt païenne, comme le Gouffre. On dit qu'elle communique avec ce grand réservoir, si mystérieux du temps d'Ogée, et qu'un poisson bizarre qu'on avait aperçu au Gouffre fut reconnu les jours suivants à la Fontaine Saint-Pierre.

LE CHATEAU DE SAFFRÉ

A l'est de la Fuie, à 150 mètres environ, se trouve le Château de Saffré. Quand je l'ai connu, vers 1850 ou 1860, il consistait en un grand corps de bâtiment à un seul étage, un bâtiment un peu caserne, lourd et écrasé avec deux pavillons l'un à l'est, l'autre à l'ouest. Malgré leur aspect massif ces deux pavillons donnaient cependant à l'ensemble une certaine élévation, sinon une certaine élégance. Le pavillon de l'ouest s'avançait notablement vers le sud et faisait vis-à-vis avec des dépendances attenantes au pavillon de l'est. Par suite, la façade aspectant au sud s'ouvrait sur une vaste cour au milieu de laquelle apparaissait le puits du château, lequel passait pour avoir 50 pieds de profondeur et n'en était pas moins à sec pendant l'été. La façade du côté nord formait une surface plane dont les 30 fenêtres ou ouvertures qui y étaient ménagées n'arrivaient pas à rompre la monotonie.

En somme le Château de Saffré, à cette époque, avait l'apparence d'une construction moderne, mais il conservait cependant le caractère d'un château ancien, d'un château du XVIIe siècle par exemple. Il avait été mis dans cet état par M. Hugues le Loup de Beaulieu qui l'avait acquis en 1824, avec toutes les terres dépendant de l'ancien château seigneurial. M. le Loup de Beaulieu fit disparaître beaucoup de choses, entre autres les arbres qui entouraient le vieux manoir et sans doute ceux qui formaient la grande avenue de 400 mètres se dirigeant vers le Bourg. Il avait fait disparaître aussi les douves que je n'ai jamais vues, mais qui existaient encore ainsi que le pont-levis en 1840. Toutefois il n'avait pas attaqué l'épaisseur des murs qui atteignait et qui atteint encore trois à quatre pieds si j'ai bonne mémoire.

Quand j'avais une quinzaine d'années le Château appartenait à M. Bretault-Billou, un commerçant nantais qui l'avait acquis en 1850. Avant cette date, M. le Loup de Beaulieu avait déjà cédé la Forêt de Saffré faisant partie des biens du Château et diverses autres terres comme la Prairie de la Fuie, à différents acquéreurs. La Famille de Sesmaisons était devenue alors propriétaire de la Forêt de Saffré qui, comme on le sait, existe encore et n'a pas changé de maîtres. Elle est située à trois kilomètres environ du Château. Du temps d'Ogée la contenance de la Forêt était

d'environ 1450 journaux, soit 700 hectares, mais aujourd'hui elle a beaucoup diminué par suite des fermes érigées ou crées à ses dépens.

Il y a une vingtaine d'années le Château avec les deux fermes qui en dépendent fut acheté par M. Ricordeau, maire de Saffré, qui réduisit encore l'étendue et l'importance de l'édifice, en abattant le pavillon de l'ouest et en l'aménageant d'une façon plus élégante et, autant que possible, dans les goûts du jour.

Avant l'acquisition de M. Le Loup de Beaulieu, je crois que la rivière d'Isac passait plus près du bourg de Saffré et décrivait une courbe assez sinueuse en pénétrant dans la Prairie de la Fuie. On voit encore, dans cette prairie, une déclivité allongée et irrégulière tracée du nord au sud, comme en laissent les cours d'eau taris depuis longtemps. Elle passait alors à l'ouest de la Fuie et, sans doute, le propriétaire de 1824, dans un but d'utilité et de profit, eut l'idée de gagner du terrain en diminuant la longueur et la largeur du parcours de l'Isac en cet endroit. Pour cela il fit creuser un canal direct de trois à quatre mètres de largeur, partant du Bourg et se prolongeant à 5 ou 600 mètres au sud, en passant entre la Fuie et le Château. Le travail dut être assez pénible, le terrain en cet endroit, ou du moins le sous-sol, étant composé presque entièrement de poudingue ferrugineux, de cette pierre qui a, dit-on, fait donner son nom à la rivière, laquelle s'appela anciennement Isar, et plus anciennement encore, Is-Houarn, rivière du Fer. Mais cette étymologie ne me semble pas bien scientifique et je verrais plutôt la véritable dans un rapprochementi avec les mots Isara, Isère et Isar qui désignent des cours d'eau éloignés et connus de toute antiquité.

Je ne sais si M. Le Loup de Beaulieu eut un grand avantage à creuser ainsi un nouveau lit à l'Isac, au point de vue agricole ; mais je sais qu'au point de vue archéologique, il eut, sans le savoir, une très heureuse inspiration. Ce fut dans cette circonstance, en effet, qu'il découvrit la magnifique épée normande ou scandinave qui figure dans notre musée et qui en est une des perles, si l'on peut dire. Cette épée, je ne le vois jamais sans un sentiment de plaisir et j'ajoute, de fierté, parce qu'elle me semble un peu à moi puisque j'ai passé mon enfance dans son pays de seconde origine. Encore ai-je un chagrin, celui de ne pas savoir au juste si c'est dans l'ancien lit ou dans le nouveau lit de l'Isac qu'elle a dormi pendant une dizaine de siècles.

M. Le Loup de Beaulieu fit encore d'autres trouvailles archéologiques, d'un certain intérêt, bien que se rapportant à une époque moins ancienne. En visitant ou en inventoriant les combles du Château, il découvrit les tombeaux ou plutôt les châsses de plomb des Seigneurs d'Avaugour qui étaient enterrés dans leur manoir. Les d'Avaugour étaient protestants et ils se faisaient inhumer chez eux, ce qui semble tout naturel. Mais je ne sais pas où se faisaient enterrer leurs vassaux appartenant à la même religion qu'eux-mêmes. Car il y avait un certain nombre de protestants dans la commune de Saffré. Ils étaient venus se réfugier là, auprès d'un seigneur qui était leur coreligionnaire, et nombreuses sont les maisons qu'ils habitaient. Il y en a encore plusieurs, notamment au Bourg. On les appelle des maisons de huguenots et, à Saffré, quand on veut désigner quelqu'un qui ne va pas à la messe, on dit : C'est un huguenot.

De ce que nous venons de dire au sujet du détournement de l'Isac par M. Le Loup, il résulte que le terrain de la Fuie où était situé le cimetière ou columbarium formait un plateau peu élevé entre l'ancien lit et le nouveau lit de la rivière. Quand l'Isac déborde, il figure même un véritable îlot de forme ovale ayant environ 100 mètres de largeur et 300 mètres de longueur, en y comprenant le terrain fouillé, au sud de la Fuie. C'est là le terrain où ont été trouvés les vases funéraires gallo-romains, mais il reste à savoir s'il n'en existe pas d'autres, par exemple sous les murs et dans la cour du château. Là, n'existait-il pas même des constructions qu'il serait intéressant de connaître ou de rechercher ? Si, sans doute. Mais nous ne pouvons nous arrêter à tant de questions. Celles que nous connaissons déjà sont assez nombreuses. En tout cas nous avons à nous occuper d'autres découvertes faites au Bourg et il nous tarde d'y arriver. Mais auparavant encore un mot sur l'histoire du Château bien que cela sorte un peu de notre sujet.

Le Château de Saffré, ainsi que ses dépendances, ne fut jamais vendu comme propriété nationale au moment de la révolution. A cette époque il appartenait à M. Cottin ou Cottin de Melleville qui resta paisible possesseur jusqu'en 1824. Ce fut à cette date que ce dernier vendit à M. Le Loup de Beaulieu, lequel continua lui-même à habiter ce château jusqu'en 1850.

Notons qu'à cette époque, à la terre du Château se rattachait une lande nommée la Pièce Cottin ou encore le Gros-Breil et les

Jarriais, actuellement bornée au nord par le Canal de Nantes à Brest. Cette énorme parcelle d'une contenance de 400 à 500 journaux et dont la propriété était contestée et revendiquée par un certain nombre d'anciens vassaux, fut l'objet d'un procès célèbre, commencé en 1867 et terminé vers 1875, au profit des représentants des anciens seigneurs du château. Les vassaux plaidaient que le Gros-Breil et les Jarriais étaient une terre vaine et vague ; la famille Cottin et consorts que ladite pièce, en vertu d'un aveu de 1460, faisait partie du domaine privé du Château de Saffré. Notons que, sur cette lande, dans la partie sud-ouest, joignant le canal, on voyait et on voit encore une sorte de retranchement d'aspect ancien qu'il faut se garder de prendre pour un camp romain comme il arrive quelquefois. Ce travail en terre n'est qu'un camp établi comme abri ou refuge par les prisonniers espagnols employés à la construction du Canal, sous le premier Empire.

M. Cottin de Melleville était devenu propriétaire de la Terre et du Château de Saffré, par suite de son mariage avec une fille de M. O'Riordan qui avait eu six filles et qui, lui-même, avait acquis le domaine de Saffré en 1752, de M. de Crux. Rappelons qu'en 1677, le Château appartnait à Marguerite de Machecoul, fille de Gabriel de Machecoul et de Dame Renée d'Avaugour. D'après divers titres authentiques, René d'Avaugour rendait aveu au roi en 1554 et Charles d'Avaugour en 1533. Les d'Avaugour furent longtemps propriétaires de Saffré. On sait qu'ils étaient protestants.

Au moment de la Saint-Barthélémy, le Château de Saffré était entre leurs mains et le Dial du Château, tenu ou copié par le Régisseur Robin, je crois, note qu'un fils d'Avaugour qui se trouvait à Paris dans la nuit du massacre « a pu s'échapper et, à la grande joie de ses parents, est sur le point de passer en Italie ». J'aimerais à suivre l'histoire du Château de Saffré et à la faire remonter en la prenant ainsi, en quelque sorte à rebours, jusqu'à l'époque gallo-romaine, mais je manque de temps et de documents, au moins pour le moment, et je me contente de citer, en effleurant pour ainsi dire le petit manuel de Dulaurens de la Barre que j'ai sous la main, les noms de Rosmadek, de Jean de Rieux, de Catherine de Tournemine, de Madeleine d'Annebaud, de Jean d'Annebaud, tué à la bataille de Dreux contre les Huguenots, de Claude d'Annebaud, amiral et maréchal de France,

époux de Françoise de Tournemine, de Jean de Tournemine, époux de Jeanne de Saffré, d'Alain de Saffré, de Foulques de Saffré qui, au XIIIe siècle, épousa Dame Philippe de Laval. Leurs armoiries étaient écartelées d'or et d'azur. Comme on le voit la liste des Seigneurs de Saffré est longue et brillamment remplie. Leur histoire et celle de leur château mériteraient un autre chroniqueur et un autre historien ; cela se trouvera sans doute. Je ne sais même pourquoi, sans préparation et sans les qualités voulues, j'ai ouvert ici cette parenthèse énorme et incomplète en même temps, faite pour m'éloigner de mon sujet, sans satisfaire mes savants collègues. Il m'en coûte pourtant de ne pas dire que les Seigneurs de Saffré eurent toujours l'honneur de jouer un rôle important à la Cour des Ducs de Bretagne. Le Château de Saffré, quoique assez peu fortifié en apparence, fut assiégé, dit Ogée, par le prince de Dombes. Il était alors défendu par le Duc de Mercœur.

D'après les chroniqueurs, la branche aînée de la famille de Saffré s'éteignit en la personne d'Alain de Saffré ou plutôt de sa fille Jeanne de Saffré, unie à Jean de Tournemine. Mais il existe où il exista en Normandie une famille de Saffré (elle écrit de Saffray) qui se dit être une branche cadette de la même souche, laquelle aurait été protégée par Anne de Bretagne et dotée d'un fief en Normandie. J'ai moi-même eu l'occasion, un peu parce que je l'avais cherchée, de rencontrer à Paris, en 1890, la marquise de Saffray (branche cadette) avec son fils. Le fils n'était déjà plus jeune, il faisait de la peinture. Quant à la marquise elle faisait des vers, des vers bien faits. J'en possède quelques échantillons imprimés ; elle s'intéressait beaucoup aux Grecs de Paris et au Canada. Son aïeul avait été gouverneur du Canada. Elle recevait avec un peu de hauteur peut-être ; pourtant son accueil était affable. Je crains bien que cette branche ne soit aussi éteinte.

Je n'abandonne pas sans regret le Château de Saffré ; il y aurait tant de choses à en dire ou plutôt à apprendre à son sujet ; mais ce que je regrette surtout c'est de n'avoir jamais vu le Château des Tournemine et des Foulques de Saffré. De celui-là il ne reste rien. Il me souvient pourtant d'avoir vu, du côté de la Cour et près de la porte d'entrée du Château actuel, une ou deux portes très basses et comme un peu enfoncées en terre, qui avaient la forme ogivale et me paraissaient avoir fait partie

d'une construction du moyen-âge ; mais elles étaient recouvertes d'une couche de mortier ; on ne pouvait même pas en suivre les lignes. Pourtant il est certain que la bâtisse énorme qu'avait achetée et transformée M. Le Loup de Beaulieu ne devait guère représenter le manoir des Tournemine et des d'Annebaud. Celui-ci devait avoir un caractère de hardiesse et d'antiquité dont on aimerait à retrouver les traces. L'épée normande trouvée par M. Le Loup de Beaulieu indique qu'il y aurait eu là une bataille à l'époque des invasions, c'est-à-dire au IXe ou Xe siècle et pourquoi dans cet endroit ? Sans doute parce qu'à cette place, il existait déjà un château.

Et avant celui-ci, avant l'habitation du moyen-âge, qu'y avait-il ? N'y avait-il rien, rien que le cimetière ou le colombaire de la Fuie ? Ce cimetière lui-même existait-il là, seul, isolé ? Il semblerait bien que lui-même n'était qu'une dépendance, qu'il se rattachait à quelque chose de moins éloigné que la villa du Mont-Noël. J'ai entendu dire quand j'étais enfant que le château primitif n'était pas à la place du château actuel, qu'il était situé plus haut vers l'ouest, sur les terres de la ferme du Rocher, à 600 mètres au moins plus à l'ouest. Je n'ai jamais rien vu dans cet endroit que quelques blocs de calcaire informes, non taillés, qui avaient l'air d'avoir été retirés du sol. Je n'ai vu ni mortier, ni pierres de maçonnerie. Mais il est vrai que sur cette sorte de plateau, j'ai souvent rencontré des briques romaines, des briques à rebord. Et alors je me demande s'il n'y aurait pas eu là une autre construction comme celle du Mont-Noël. Ce qu'il y a de sûr c'est que toute cette partie des terrains avoisinant le Bourg, le Château et le Mont-Noël paraît avoir été habitée à l'époque romaine. Les débris et les fragments sont petits, sont réduits, parce qu'ils ont été, pour ainsi dire, émiettés par la culture, mais ils sont nombreux et donnent place à beaucoup de conjectures. Nous y reviendrons un peu plus loin.

LE BOURG

On se rend du Château au Bourg par une avenue assez étroite, longue de trois à quatre cents mètres, parallèle à la rivière. Elle était autrefois bordée de vieux ormeaux qui ont été supprimés en 1830 ou 1840. Cette avenue longe à l'ouest une grande et

magnifique prairie nommée le Parterre. Le Parterre est borné à l'est dans toute sa longueur par le bois de la Mottine, ainsi nommé sans doute parce qu'il renfermait une motte féodale dont il reste d'ailleurs un semblant de vestige. De ce vestige on a fait je ne sais quoi de moderne, de même qu'en souvenir des douves du Château, on a imaginé une sorte de saut-de-loup difficile à définir.

Le bois de la Mottine renferme aussi des retranchements qui sont encore visibles dans la partie sud-est et dont l'origine inconnue pourrait être reportée aux invasions normandes ou au siège que le château eut à soutenir contre le Prince de Dombes en 1590.

Le pont-levis, que je regrette bien de n'avoir pas vu, était établi, je crois, sur la douve qui bordait la cour du côté de l'ouest et c'est pour cette raison que l'Avenue part de ce point pour se diriger vers le Bourg. En face du Parterre et au nord, s'étend le champ de foire où a lieu l'assemblée de la Saint-Pierre et où l'on faisait autrefois les feux de joie. Au delà s'étend une pièce d'eau d'un demi hectare environ située entre deux routes, celle de Nort et celle de Joué. Elle porte un nom assez bizarre et s'appelle la *Rompure*. Pourquoi ce nom ? Peut-être parce que cette sorte d'étang artificiel interceptait jadis l'eau de la rivière qui n'en est séparée que par la route de Joué. En tout cas, ce grand réservoir était voisin de l'ancienne voie romaine de Blain à Saumur et paraît avoir eu une destination importante. Actuellement il ne sert que de lavoir ou d'abreuvoir pour les usages des habitants du Bourg.

De l'extrémité de l'Avenue du Château, on pénètre dans le Bourg par un pont établi sur la rivière d'Isac et sur le prolongement de la route de Nort. Ce pont date à peine de 70 ans. Autrefois on passait la rivière à gué, si bien qu'un jour de crue, la châtelaine de Saffré, revenant de Vay, fut obligée de coucher au Bourg, empêchée qu'elle était de regagner son domicile. On rencontre à droite, c'est-à-dire au nord en entrant dans le Bourg, une habitation d'un certain caractère, datant peut-être de la fin du XVIIe siècle et qui a son histoire. Je crois que cette habitation fut occupée par la famille O'Riordan au moment où celle-ci quitta le château et céda la place à un fils Cottin de Melleville, lequel resta seul propriétaire à la suite d'une licitation. La famille O'Riordan fut longtemps propriétaire du Bois-Allard

(c'est le nom du manoir dont nous nous occupons), et je crois bien, dans mon enfance, avoir connu une demoiselle O'Riordan qui devait friser la soixantaine. Ce que je me rappelle nettement c'est avoir vu bien des fois un vieux monsieur de Belchamp, beau-frère sans doute de Mlle O'Riordan, se promener dans la cour du manoir, en robe de chambre, et pendant ses vacances qu'il avait coutume de passer à Saffré ; car le Bois-Allard était une maison de maître à laquelle se rattachaient deux fermes, dont l'une s'appelait et s'appelle encore la Brossauderie et l'autre la Grossaye. M. de Belchamp avait deux filles qui venaient aussi à Saffré et qui passaient pour jolies. Elles épousèrent deux officiers dont l'un est devenu le Général de Vaugrenand, lequel est encore vivant et vient à Saffré à peu près tous les ans. L'autre s'appelait M. de la Pérouse.

A gauche, presque en face du Bois-Allard, s'ouvre une petite rue sans issue quoique populeuse. C'est dans cette rue qu'on peut voir encore deux maisons de huguenots, très reconnaissables à leurs fenêtres à meneaux et à leurs jambages en pierre verte de Nozay, c'est-à-dire en schiste, posés verticalement et faits de deux ou trois morceaux au plus. Cette même rue s'ouvre au nord sur une place où aboutit la route de Nort et qui est appelée le *Martray* ou la Place du Martray, ainsi que plusieurs places établies dans les mêmes conditions et dans diverses localités. Je m'étais bien des fois demandé pourquoi ce nom. A une de nos dernières séances, M. Maître nous a expliqué qu'il existe plusieurs Martrays dans le diocèse de Nantes et aussi ailleurs, que ces places ne sont point des lieux rappelant, comme on le croit généralement, des supplices infligés à des martyrs dont on a oublié le nom, mais bien des hospices ou léproseries où l'on soignait au moyen-âge certaines maladies très douloureuses et réputées incurables. Nous nous rangeons volontiers à cette opinion

---

L'EGLISE

En s'avançant un peu vers l'ouest on a en face de soi l'Eglise, le chevet de l'Eglise. Je parle de la nouvelle église, qui a été bâtie vers 1860, dans le style ogival, par M. Boismain, architecte. C'est une des premières églises néo-gothiques de notre diocèse, après l'église du Loroux, que l'on avait, dirait-on, choisie

pour modèle. Quant à l'ancienne, elle n'existe plus depuis 1854, On commença à la démolir le jour de la Chandeleur. Je puis en parler : je me trouvais là. Il faisait de la neige ; on frappait ferme, comme si on avait fait une bonne œuvre ; on enfonçait les fenêtres ; les morceaux de vitraux tombaient dans la neige qui pénétrait déjà à l'intérieur et nous, nous ramassions les beaux éclats, les rouges surtout, et nous regardions le ciel à travers, et, malgré le temps noir, tout nous paraissait flamboyant.

Le vitrail que j'ai vu ainsi briser est sans doute celui dont parle M. le chanoine de Corson dans une note inédite que M. l'abbé Bourdeaut a bien voulu me communiquer, ce dont je m'empresse de le remercier ici. Voici le passage : « Dans la fenêtre à gauche du chœur, un joli petit vitrail peint ». A ces quelques mots pourquoi l'auteur n'a-t-il pas joint une courte description ? Il ajoute simplement : « L'Eglise est ancienne : au-dessous de l'autel, on lit : « *Autel donné par Henri Morel, écuyer, seigneur du Buron, 1662* ». Cet autel je me rappelle l'avoir vu et regardé bien des fois. Il était, si je me souviens bien, en marbre jaune ou blanc mêlé de rose et encadré de lames incurvées en marbre noir, ce qui avait un autre caractère que l'autel actuel, qui est en pierre de Saint-Savinien et représente un édicule prétentieux et sans signification.

La note continue : « Des fragments de vitraux ornent la fenêtre du chevet, qui est assez belle ; on y remarque deux écussons : 1° Parti à un oiseau et à 4 croix posées 1,211 avec une orle — 2° Parti d'argent et de pourpre au lion d'argent et à deux besants d'or ».

L'éminent chanoine dit plus loin : « Le dernier membre de la famille O'Riordan, jadis seigneur de Saffré, est mort en 1852 ». Il s'agit sans doute ici du frère de Mlle O'Riordan, car celle-ci vivait encore en 1854. Mais ceci est plutôt une lacune qu'une erreur. Si la note renferme une erreur elle est peut-être dans cette phrase où on lit que le colombier du château fut détruit par un tremblement de terre en 1853. Celui-ci ne fut point terrible. Il eut lieu la nuit et je crois me souvenir qu'il ne me réveilla même pas. D'ailleurs il ne fit aucune ruine. Si le colombier eût à souffrir à cette époque, ce fut dans une partie de sa toiture seulement et par suite d'une tempête de sud-ouest. En tout cas, les murs tinrent bon. Ainsi que je l'ai dit, ils ne furent démolis que beaucoup plus tard et, pour ainsi dire, pierre par pierre et afin d'être utilisés ailleurs.

Quant aux fortifications du Château dont l'auteur n'a vu aucune trace, l'explication se présente d'elle-même. M. Le Loup de Beaulieu, vers 1830, avait fait disparaître tout ce qui pouvait conserver l'aspect d'une forteresse. Il avait fait combler les douves et probablement supprimé ce qui pouvait rappeler des travaux de défense. Son intention était de faire autant que possible une habitation moderne.

Où la note me semble surtout tomber dans la fantaisie et les écarts d'imagination, c'est quand, renchérissant sur Ogée et les autres auteurs qui ont parlé du Gouffre de la Chutenaie, « elle l'appelle un abîme sans fond, ajoutant que ceux qui y ont plongé ont rapporté avoir trouvé à une grande profondeur deux pierres en dos d'âne laissant entre elles le passage d'un homme, mais ayant voulu y pénétrer, ils auraient trouvé l'eau tournoyant sans cesse dans un gouffre sans fond, etc. » Il est malheureux que ce que cache cet *et cœtera* n'ait pas été raconté, car on eût vu par là jusqu'où peut aller l'imagination populaire une fois mise en jeu. Heureusement les histoires qui environnaient le Gouffre de la Chutenaie commencent à tomber dans l'oubli depuis que M. Chrétien, propriétaire de la Chutenaie, ayant détourné le cours de la rivière pour la faire passer dans ce profond réservoir, celui-ci s'est, en partie, comblé sous l'accumulation du sable et du gravier amené par le courant ; et c'est ainsi que finissent parfois les légendes. Cela prouve qu'il faut y regarder à deux fois avant d'admettre ce que racontent les gens de la campagne ou même ceux de la ville.

Je ne me désolais point en 1854 de voir renverser ainsi la vieille église de Saffré, celle où ma mère et ses ancêtres avaient été baptisés et avaient fait leur première communion pendant quatre cents ans, au dire de certains aveux qui existent encore dans les archives du Château. Mais, depuis et même aujourd'hui, j'y ai pensé et j'y pense encore avec regrets. Ce n'est pas qu'elle fût merveilleuse, mais elle avait son caractère avec ses vieilles fenêtres en ogive, son campanile en ardoises, avec ses vitraux surtout ; et dire qu'on n'en a pas conservé un seul, pas même un seul morceau, qu'on n'y a même pas pensé ! *Destructeur le temps, plus destructeur l'homme.*

Au moment de la démolition de l'Eglise, on n'enterrait déjà plus autour de l'enceinte, mais le vieux cimetière était intact. Quand on attaqua les murs de clôture, quand on creusa les fon-

dations de la nouvelle église, surtout, on vit apparaître les débris de cercueils et les pauvres ossements des morts, et les croix de chapelets, et c'était à la fois choquant et pitoyable de voir toutes ces choses vénérables et saintes traînées dans la poussière, sous les pas des vivants peu préoccupés de la mort.

Du côté du sud en face de la porte latérale, il existait à Saffré un petit édifice que je n'ai vu nulle part ailleurs ; il disparut vers 1860. On l'appelait la prison et de fait, quand il y avait quelque bataille ou quelque rixe, les jours de foires, j'ai vu parfois les gendarmes de Nozay ou le garde-champêtre renfermer, pendant deux ou trois heures, les délinquants, ordinairement avinés, dans la modeste maison de prévention. L'édifice était de forme carrée et était couronné d'un toit pointu également carré jusqu'au sommet. Il pouvait avoir huit à neuf mètres de côté, et était isolé quoique rapproché, des maisons du Bourg. Son ancienneté était manifeste et je crois qu'il dut servir de prison à l'époque où la châtellenie avait titre de haute-justice, mais il servit probablement aussi à l'incarcération de certaines victimes de la Révolution. Je sais même une personne qui y fut renfermée un soir vers 1793, après avoir été arrêtée dans le Bourg au moment où elle se rendait à Nort, un jour de foire. Depuis ce jour-là on ne la revit plus.

La prison de Saffré fut démolie en 1860, lorsqu'on contruisit la route de Grand-Champ sur le prolongement de laquelle elle se trouvait.

La Cure était aussi un monument ancien, contemporain du Château, relativement moderne qui existe encore en partie. Quand on bâtit l'église neuve la Cure fut, non pas modifiée, mais plutôt réparée. Elle en avait besoin. Construction lourde et importante, avec sa façade d'au moins 25 mètres de longueur elle n'était habitée et habitable qu'au rez-de-chaussée. On transforma les immenses mansardes en chambres à coucher et on eut ainsi un logement dont on ne sera jamais content, mais qui permet au desservant d'y trouver place pour soi et même de donner l'hospitalité à quelques amis. Les habitants ont coutume de dire que la cure de Saffré devait être beaucoup plus élevée, mais que le seigneur craignant qu'elle ne portât ombrage à son château avait fait arrêter la construction et avait fait terminer le travail par une toiture mansardée.

LES DÉCOUVERTES DU BOURG

A l'ouest, en face de l'Eglise environ à 100 mètres, on aperçoit le Mont-Noël, joli manoir avec grande cour, fenêtres à meneaux, grand escalier dans la tour en poivrière, large puits à l'intérieur, entouré d'une légende, etc. Malheureusement le manoir a été presque entièrement abandonné aux fermiers pendant tout le cours du siècle dernier et je crois qu'il l'est encore à peu près tout entier. Comme propriétaire, la famille Colliot de la Bussonnière, de Rennes, composée de trois célibataires, si j'ai bonne mémoire, y venait, l'été, passer plusieurs semaines dans quelques chambres qu'elle s'était réservées, mais n'y faisait aucune réparation sérieuse. Faut-il citer un détail ? Une école de filles, l'Ecole communale, sous le second empire, fut logée au Mont-Noël pendant un certain nombre d'années, ce qui prouve que le manoir avec ses dépendances, pouvait donner abri à une société nombreuse et variée.

Avant la révolution, le Mont-Noël fut habité par la famille Saulnier de la Pinelaye qui l'occupa pendant près de 200 ans. Ce renseignement m'a été très complaisamment donné par M. Joseph Jouon qui fut lui-même co-propriétaire du domaine du Mont-Noël après la famille Colliot. Je tiens à l'en remercier ici.

Je voudrais bien pouvoir en dire davantage sur le Mont-Noël, mais les documents me manquent totalement. Comme celle du château de Saffré l'histoire de cette intéressante demeure est encore à faire. J'ai bien entendu dire qu'elle était une dépendance du Château, que c'était là que les Seigneurs rendaient la justice ou que siégeaient leurs représentants. Des quantités de papiers se trouvaient dans les appartements ou les greniers du Mont-Noël après la révolution, si bien que pendant plusieurs années, les fermiers ou les gardiens du manoir donnaient ou vendaient aux écoliers des cahiers de parchemin pour envelopper ou conserver leurs livres. En ce temps-là c'était comme au temps où l'on démolissait les vieilles églises gothiques. On n'avait pas le sentiment de l'archéologie très développé. Au surplus, rien ne prouve que la justice était rendue au Mont-Noël. Il est plus probable que les audiences se tenaient au château même, où l'on montre encore au rez-de-chaussée, une grande salle qui paraît avoir été le siège du tribunal. (Renseignements donné par M. P. Ballu, ancien habitant de Saffré).

Quoiqu'il en soit du manoir ou de l'importante gentilhommière du Mont-Noël, il est un autre manoir ou château plus ou moins légendaire dont le nom et l'histoire devaient se rattacher au Château ou du moins à la forêt de Saffré. C'est celui dont parle Ogée dans son Dictionnaire de Bretagne et qu'il désigne sous le nom de château « du fief Robert ». Voici dans quels termes il s'exprime :

« Il y a quelques années qu'on voyait dans la Forêt de Saffré « les ruines d'un édifice que l'on dit être le château du fief « Robert ; on n'y voit plus qu'un puits en partie comblé. On ne « sait ce que c'était ni à qui cette habitation appartenait. Les « anciens disent qu'il y a environ 70 à 80 ans qu'auprès de ce « château était une vigne appelée la Vigne du Fief Robert. « Aucun monument n'a conservé le souvenir de cette habita- « tion. On peut croire que le terrain occupé par la Forêt était « autrefois habité puisqu'on y voit encore une fontaine revêtue « de murs qu'on appelle la *Fontaine des Chasseurs*. Il y avait « autrefois des maisons dans ce lieu-là ».

Ces quelques lignes de l'auteur du Dictionnaire de Bretagne soulèvent bien des questions et renferment une erreur. Qu'est-ce que ce château ? Qu'est-ce que cette fontaine ? Le château ? il n'y en a pas de trace bien apparente aujourd'hui. La fontaine est abandonnée. Deux vieux cerisiers l'ombragent, mais elle disparaît presque sous les arbres de la forêt et sous les halliers ; encore, dans le pays, est-elle plus connue sous le nom de « Fontaine de la Vielle » et a-t-elle une légende qui rappelle celle de la Dame Blanche, de l'opéra de Boïeldieu, dit-on. Quant à la vigne du fief Robert, je crois qu'on n'en voit plus rien et que, si elle a existé, elle a dû périr de vétusté et d'abandon. Toutefois le fief lui-même n'est pas un mythe et il n'est pas exact de dire qu'aucun « monument » n'en a conservé le souvenir ou du moins n'en fait mention. En effet, d'après un aveu cité par le chanoine de Corson, ce fief fut donné en 1220, avec diverses dîmes, par Alain de Saffré, aux moines de l'Abbaye de Meilleraye. Quoiqu'il en soit Ogée ajoute cette phrase qui n'est pas faite pour éclaircir le mystère : « On peut croire que le terrain occupé par la Forêt de Saffré était autrefois habité », et, en manière de conclusion : « Il y avait autrefois des maisons dans ce lieu-là ».

Bizeul qui, à propos de voies romaines, parle un peu de tout

ce qu'il a rencontré sur son chemin dans ses excursions, fait allusion au passage d'Ogée et il ajoute qu'on devrait bien faire des fouilles dans la Forêt de Saffré. C'est aussi notre avis. Cette fontaine, ces restes d'habitations, ces traditions ont leur éloquence et révèlent bien des choses. Si les archives ne disent rien du château qui a pu exister dans la forêt de Saffré c'est peut-être, c'est sans doute parce que les vestiges sont plus vieux que les chroniques du moyen-âge et des temps modernes, c'est qu'ils remontent à une époque antérieure à notre histoire proprement dite. Elles ne disent rien non plus de la villa gallo-romaine du Mont-Noël, rien non plus du cimetière gallo-romain de la Fuie, ni du cimetière du Bourg et du Presbytère de Saffré et cependant ces restes de l'époque romaine existent à Saffré. Et, dût notre opinion paraître hasardée, nous n'hésitons pas à l'émettre. Les ruines ou les vestiges de ruines de la Forêt de Saffré remontent à l'époque gallo-romaine. On se récriera peut-être, on dira que nous sommes téméraire, que nous n'apportons pas de preuves. Soit, mais nous apportons des présomptions ou plutôt des faits qui sont bien près d'être des preuves.

A Saffré nous sommes sur un terrain gallo-romain. On trouve partout des vestiges de cette époque et jusqu'à ce qu'on ne nous présente des documents ou des découvertes démontrant l'origine plus moderne des constructions révélées par la tradition ou l'aspect des lieux, nous nous attacherons à notre hypothèse. Comme Bizeul nous demanderons qu'on cherche dans le sol la lumière et l'histoire que les parchemins ne nous apportent pas. Que l'on fasse des fouilles. Elles sont difficiles, je ne le nie pas : il y a sans doute plus de douze siècles que le temps et la nature travaillent à nous cacher la vérité. Toutefois les fouilles sont peut-être moins difficiles qu'on ne le croit ; que dis-je ? elles sont déjà commencées. La famille de Sesmaisons a converti en fermes quelques parties de la Forêt, principalement du côté du nord. Or en creusant les fondations des bâtiments d'une ferme appelée le Brandon, près la voie romaine de Blain à Saumur, et, en labourant le sol, on a trouvé des quantités de briques romaines, ainsi que nous le verrons plus tard. Qu'est-ce à dire ? C'est que ce que nous connaissons de l'agglomération gallo-romaine de Saffré n'en constitue qu'une partie ; c'est qu'il reste beaucoup à étudier, beaucoup à découvrir.

Il y a aussi une autre fontaine au sud-ouest de la forêt de

Saffré ; elle porte le nom un peu banal ou mystérieux de Fontaine Février. Peut-être cependant ce nom peut-il se justifier. En effet, au bord de l'étang, nommé l'Etang-Neuf, on a trouvé des amas considérables de scories de fer, vraisemblablement très anciennes. Or le rapprochement entre le mot février et le mot le Fèvre ou Lefebvre, qui vient de *faber* et veut dire forgeron, se présente tout naturellement à l'esprit et l'analogie est assez grande pour qu'il y ait eu confusion entre les mots *fèvre* et *février*.

LES DECOUVERTES DU BOURG

Après cette digression, il nous faut revenir au Mont-Noël qui est en plein dans notre sujet. Les archéologues, et M. Maître est du nombre, disent que le nom de Mont-Noël évoque l'idée et le souvenir de ruines gallo-romaines, et, de fait, à Saffré, le Mont-Noël est associé à des édifices remontant à l'époque gallo-romaine. Ce que nous avons dit au commencement de ce mémoire le montre suffisamment, mais ce que nous avons dit n'est pourtant qu'un aperçu de ce qui fut fait au moment de la découverte. Il paraît qu'un rapport fut rédigé dans la circonstance par M. Ollivié, agent-voyer en chef. Ce rapport, d'après M. Maître, parut dans les *Archives du Comité des travaux historiques*, je ne suis pas encore parvenu à me le procurer. Au reste, en écrivant ces quelques pages sur Saffré, comme sur d'autres pays que j'ai eu l'avantage d'habiter ou de visiter, j'ai eu plutôt le désir d'enregistrer et de faire connaître ce que j'ai pu constater moi-même, que ce qui a déjà été publié par de plus érudits que moi. Or depuis que la route de Puceul est terminée, il m'est arrivé bien des fois de passer près des ruines gallo-romaines du Mont-Noël et je puis dire qu'à chaque fois que j'en ai eu le loisir, je me suis arrêté et j'ai plus ou moins longuement examiné, non seulement le terrain qui recouvre ces ruines, car je sais qu'elles existent encore, mais les terrains environnants et surtout la coupe des talus et le fond des douves de la route. Or ces douves et ces talus, sur une grande longueur, longueur cent mètres environ, m'ont apparu remplis de débris de briques à rebord et de fragments de construction faciles à reconnaître et à classer. Bien plus, dans la parcelle située au nord de la route et qui a fait partie de la prairie avant le tracé

de la voie, les débris de briques se montrent nombreux sur une grande étendue et tout cela vient encore donner de l'importance et du poids à la découverte de 1862.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de citer une fosse profonde en forme d'entonnoir qui se trouve à 60 mètres de là et qu'on nomme la « Perrière à Noces », sans doute parce qu'en avait l'habitude de danser à l'entour, les jours de mariage ; et aussi une sorte d'étang de forme ovale qui se trouve dans les mêmes parages et a tout à fait l'air d'avoir été creusé de mains d'homme. La prairie où se trouve ce grand réservoir forme un amphithéâtre allongé et porte le nom de Champ-Loin, qui ne signifie rien et qui me paraît être une altération de challenge, mot que l'on retrouve dans beaucoup d'endroits. Tous ces détails ne paraissent pas avoir un rapport bien direct avec les ruines gallo-romaines ; cependant nous les signalons parce qu'ils ne sont pas sans lien avec la voie romaine qui passait à proximité et dont on ne peut oublier l'importance. Suivant l'exemple de Bizeul et pour ne rien laisser échapper, je signale aussi un grand champ situé au nord et appelé le *Clanchet*, mot qui paraît venir des mots clan et chef ; on aurait dit clanchef comme on a dit clangaran, etc.

Il n'y a pas que le Mont-Noël qui renfermait des ruines gallo-romaines à Saffré. Vers 1890 je me trouvai dans le pays où plutôt j'y arrivais lorsqu'on m'apprit que M. le Curé de Saffré, en creusant une citerne dans son jardin, joignant la route de Grand-Champ, avait trouvé plusieurs urnes de formes différentes rappelant des poteries samiennes. Ces urnes étaient à une certaine profondeur et enfoncées dans de la terre, qui avait été remuée ou plutôt qui avait été rejetée dans une excavation pour la combler. Malheureusement les poteries n'avaient pas été conservées et la citerne ne fut plus qu'une fosse remplie d'une eau épaisse, bonne tout au plus à arroser les légumes les plus communs. N'importe, lorsque je me rappelle cette découverte due au hasard, comme la plupart des autres, je ne puis m'empêcher de repenser aux puits funéraires de Vendée dont parle M. Marcel Baudouin et dont l'usage paraît avoir été apporté dans notre pays par les Phéniciens.

Ce fut vers la même époque qu'en construisant les murs de la cour de récréation des Religieuses qui tiennent l'Ecole libre de Saffré, on découvrit encore des vases funéraires enfouis

dans le sol. Ceux-ci, je les ai vus ou plutôt j'en ai vu les débris, car ils avaient été soigneusement jetés dans l'Isac et dispersés. Je les ai vus et j'en ai même conservé quelques morceaux que j'avais recueillis dans le courant, d'ailleurs peu profond, où on les avait assez stupidement fait disparaître. Ils sont absolument de la même nature et de la même forme que ceux que j'avais recueillis à la Fuie en 1874. Notons tout de suite que les trouvailles du Bourg ou plutôt du Jardin de la Cure ont été faites dans un terrain situé à environ 300 mètres de celles du Mont-Noël et 400 mètres de celles de la Fuie ; mais il y a bien 600 mètres entre le Mont-Noël et la Fuie.

RECAPITULATION

Dès maintenant une question se pose : Toutes ces découvertes dépendent-elles les unes des autres ? Se rattachent-elles à une seule habitation principale ou du moins à une seule agglomération ? Quand on jette les yeux sur le terrain ou simplement sur une carte, on est frappé de la proximité des unes par rapport aux autres. Puis, quelles fouilles a-t-on faites ? Presque partout où on a creusé on a trouvé quelque chose. Quand on a creusé les fondations de l'Eglise a-t-on même cherché ? Dans tous les cas on était sur l'emplacement d'un cimetière où tout avait été remué nombre de fois. Mais dans les rues, mais sous les maisons actuelles, mais dans les terrains qui existent entre la Fuie et le Bourg, que trouverait-on si l'on fouillait ? Tout cela indique que l'on se trouve, à Saffré, sur l'emplacement d'un ensemble de constructions et d'habitations fort étendu.

Et ce n'est pas tout. Depuis que mon attention avait été attirée par ces découvertes, quelque fortuites qu'elles fussent, je ne faisais guère de courses ou de promenades à travers champs dans mon voisinage sans observer, sans chercher à me rendre compte de ce que pouvait renfermer le terrain où je marchais. Or bien des fois j'ai été heureux dans mes recherches. Dans les parcelles si anciennement cultivées qui forment des étendues considérables autour des villages et qu'on appelle tantôt domaines, tantôt gagneries, j'ai trouvé des quantités de débris de briques à rebord. J'en ai trouvé notamment entre le village

d'Augrain et le village du Jarrier, à 1.200 mètres du Bourg environ, sur le bord de la route de Puceul, à l'est-nord-est.

J'en ai trouvé sur le bord de la même route à l'ouest dans la Gagnerie de la Censive et surtout en m'éloignant de la route et jusqu'au Moulin de la Morterais. Notons que la Morterais était une des seigneuries de Saffré.

Enfin j'ai entendu dire qu'il existait des dépôts de briques à rebord à la ferme du Brandon appartenant à M. de Sesmaisons. Cette ferme, située à 4 kilomètres du Bourg de Saffré, au nord de la route de Joué, a fait partie de la Forêt de Saffré et se trouve à deux kilomètres de la Fontaine de la Vielle dont nous avons parlé. Si nous remarquons que le Brandon et le Moulin de la Morterais se trouvent à six kilomètres l'un de l'autre nous voyons, à l'évidence, que ce que l'on connaît de l'agglomération de Saffré indique qu'elle avait une certaine étendue, sinon une très grande importance. En réunissant par des lignes à peu près droites simplement les points désignés par la Fuie, le Bourg, le Mont-Noël, le Jarrier, Augrain et le Rocher, sans parler du Moulin Morterais et de la ferme du Brandon, on obtiendrait une surface de plus de 150 hectares. C'est là une étendue qui ne répond qu'à des agglomérations considérables. Aussi, bien que dans celle de Saffré on ne puisse voir une ville ni surtout une capitale, il est impossible de n'y pas voir une sorte de *vicus* qui dut tenir une grande place dans le pays des Namnètes.

CAUSES DE L'IMPORTANCE RELATIVE DE SAFFRÉ

1° *LA CHAUX.* — A quelles causes Saffré dut-il son étendue et son importance ? Le mot Saffré, si l'on s'en rapporte à certains étymologistes, désigne un terrain plutôt aride où se trouvent réunis l'argile et le gravier ou gros sable. Nous avons vu qu'à Saffré, ces deux éléments se rencontrent ; on y trouve aussi le poudingue ou agglomérat composé de gravier et de principes ferrugineux. Enfin on y rencontre, à une certaine profondeur, de la marne très argileuse et très blanche, qui a dû être employée, je ne sais pas trop à quoi, dans l'antiquité, peut-être aux mêmes usages que la terre à foulon ou que la terre à poterie. Je me souviens que quand on établit les fondations de

la nouvelle église, du côté de l'est, on creusa longtemps dans cette pâte savonneuse sans pouvoir arriver au solide, ce qui causa pas mal d'ennui à l'architecte. On a trouvé de la marne dans beaucoup d'endroits environnants et, dans la prairie qui joint l'Avenue du Château, il existe une sorte de carrière ou d'étang profond que l'on désigne sous le nom de la Marne.

Pourtant ce n'est point là, évidemment, ce qui a donné à Saffré son importance et ce qui lui a attiré les populations. Il y a ou plutôt il y eut à Saffré, de toute antiquité, un autre minéral beaucoup plus utile et plus intéressant. Je veux parler de la chaux. La chaux était exploitée à Saffré, on peut dire, jusqu'à ces derniers temps. Au siècle dernier encore, au commencement du siècle tout au moins, une vingtaine de fours à chaux existaient et fonctionnaient encore. Ils étaient répartis entre le Bourg et les villages du Jarrier, de la Marquerais, des Ormes, de la Morhonais, de la Chutenais, etc. Leur forme était celle d'un fût ayant au plus 2 à 3 mètres de largeur et 4 à 5 mètres de profondeur ou plutôt de hauteur. Le dernier qui a fonctionné est celui de la Pécotais. Ils étaient construits en pierres et en briques. En 1860 on pouvait en voir un, tout à fait abandonné mais à peu près intact. Avec les camarades de mon âge, je suis descendu bien des fois à l'intérieur ; c'est celui de la Chutenais.

La pierre employée à la fabrication de la chaux était extraite sur place. On la trouvait en blocs ou en rognons disséminés à quelques pieds de profondeur et à intervalles irréguliers. Ces blocs ou rognons étaient de grosseur variable mais avaient environ 0 m. 15 de diamètre. Il en existe encore dans le sol bien que les gisements soient à peu près épuisés. La chaux, avant la cuisson, avait presque l'aspect de la chaux cuite ; elle était jaunâtre. La présence de l'argile jointe au calcaire lui donnait les propriétés de la chaux hydraulique et la rendait propre à toute sorte de construction.

Quand et pourquoi l'extraction et la fabrication de la chaux furent-elles abandonnées à Saffré? Sans doute parce que les gisements de Mouzeil et d'Herbray furent appréciés et commencèrent à être exploités, étant plus productifs ; mais il semble que, pendant longtemps, ceux-ci furent ignorés ou mal appréciés. En tout cas, il est incontestable que la chaux de Saffré leur fut longtemps préférée, à tel point que le maréchal de Gié fit

venir de Saffré la chaux dont il avait besoin pour la construction de son château de la Motte-Glain. C'était en 1590. Cette preuve suffit pour établir que non seulement l'exploitation de la chaux à Saffré, à cette époque, existait mais qu'elle était importante. D'ailleurs l'aspect du sol d'où fut extraite la chaux pendant de longs siècles atteste par lui-même les faits qui s'y rattachent ; il est à peine nivelé bien que les cultivateurs s'y appliquent depuis plus de 60 ans ; il porte encore les traces des bouleversements dont il a été l'objet et, il y a 50 ans à peine, il était semé ou plutôt composé de monticules et de trous assez réguliers qui lui donnaient figure de petites montagnes vues par le gros bout de la lorgnette. Ce terrain occupa une grande étendue ; s'il est nivelé, en majeure partie, il n'en subsiste pas moins une surface d'une cinquantaine d'hectares, d'une couleur jaunâtre, semée de débris calcaires, restes de fragments des blocs utilisés. Au surplus, l'exploitation de la chaux était devenue l'objet d'un travail et d'un produit considérable, si bien que, en 1574, survenait un accord passé entre Messire René d'Avaugour, seigneur de Saffré et les « Chauffourniers » de la dicte paroisse établissant que le seigneur de Saffré percevra trois sols par chacun tonneau de chaulx qui sera cuite aux fourneaux susdits nommés « Tromètes » les dits chauffourniers « s'obligeans paier à Monseigneur acceptant à la levée de ladicte chaux avant le translat d'icelle ». Le titre dit autre part qu'ils n'ont qu'à « desbatre de payer ce qui *anciennement* était accoutumé en être » ; ce qui veut dire que cet usage de payer trois sous par tonneau était déjà *ancien*, qu'il durait depuis des années.

Depuis combien d'années, voilà ce qu'il faudrait savoir. Malheureusement les Archives du Château, le Dial dont nous avons déjà parlé, ne donne pas d'autres détails et c'est dommage, car cette histoire de l'exploitation de la chaux à Saffré serait une histoire du Château lui-même en quelque sorte et nous révélerait des faits du plus haut intérêt ; peut-être nous reporterait-elle jusqu'au commencement du moyen-âge, jusqu'à l'époque gallo-romaine qui fait l'objet de cette étude.

N'importe : les livres et les écrits se taisent sur ce qui nous intéresse en la circonstance, mais le sol nous reste et puisque, comme on l'a dit, l'histoire de la Gaule est écrite dans le sol, nous chercherons dans le sol l'histoire de Saffré à l'époque

gallo-romaine. Nous avons déjà vu à propos du Mont-Noël, qu'à peu de distance existe une grande pièce d'eau creusée au milieu d'une sorte d'arène en forme d'ellipse, le tout d'une contenance d'environ un hectare ; que cette excavation énorme ne paraît être qu'une carrière. Or de cette carrière qu'a-t-on pu tirer si ce n'est de la chaux? Un four à chaux existait au Bourg ; la villa du Mont-Noël a été bâtie à chaux et à sable, comme on s'en aperçoit au premier coup d'œil. Où les constructeurs ont-ils pris leur chaux? Evidemment au plus près, à Saffré où elle existait, au Champ-Long où il en existe encore des restes et des fragments rebutés. Donc l'exploitation de la chaux existait à Saffré dès l'époque gallo-romaine et, comme la chaux était très appréciée des Romains et très employée par eux, il est évident qu'ils usèrent largement de la chaux de Saffré non seulement pour les constructions de Saffré, mais pour celles des environs, comme celles de Nort, de Mauves, de Nantes peut-être, en tous cas, de Blain qui n'était qu'à 14 ou 15 kilomètres de Saffré.

L'exploitation de la chaux devint donc une véritable industrie locale à Saffré, et ce fut d'abord à cette industrie que l'établissement de Saffré dut son importance ; car qui pourrait évaluer même approximativement la quantité de tonnes de chaux qui sortit du gisement de Saffré, et prit le chemin des stations et des établissements environnants ? Le calcul est difficile à faire, d'autant plus difficile qu'il est impossible de discerner la chaux qui fut extraite au moyen-âge, dans les temps modernes et dans les temps de l'occupation romaine. Ce qui est incontestable c'est que cette quantité fut énorme et que le pays dut à cette cause une partie de son activité industrielle et de sa richesse ; car Saffré ne fut pas un simple centre de population agricole ; ce fut un centre de population adonnée au commerce et à l'industrie.

2° *L'INDUSTRIE DU FER.* — Pourtant l'industrie de la chaux ne fut pas la seule source de richesse et d'activité pour les habitants de Saffré à cette époque lointaine. Au bas du jardin de la Cure, tout près de l'endroit où furent trouvés les vases funéraires dont nous avons parlé, au bord de l'Isac et joignant la maison des sœurs, en creusant les fondations d'une maison construite en 1869, on trouva une grande quantité de scories de fer enfouies dans le sol, à une faible profondeur. Le gisement s'étendait vers le nord sous les bâtiments déjà anciens qui forment la partie est du Bourg. Bien plus, il se prolongeait

à travers le Bourg, sans doute, car on le retrouvait dans un champ ou une vigne dépendant de la ferme du Bois-Allard, contenant environ un hectare .Si l'on faisait des recherches il est à croire que l'on trouverait des scories dans beaucoup d'endroits. Il y a quelques mois M. Pierre Ballu, père d'un de nos plus jeunes collègues, me rappelait que près du village de l'Etang-Neuf et sur le bord de l'étang du même nom, on trouvait des scories sur une étendue considérable. Tout cela est très significatif.

Les scories du Bois-Allard, dont une grande partie existe encore et se trouve mêlée au sol arable, gênent beaucoup la culture, principalement celle de la vigne, car elles forment des blocs assez volumineux et assez lourds, grands comme la main quelquefois, et d'autant plus difficiles à briser qu'ils ont une surface lisse et vitreuse, tout à fait différente et celles qui sont rejetées par nos forgerons. modernes. Elles ont le poids, la couleur et l'aspect des scories très anciennes, comme on en rencontre dans les communes de Meilleraye et d'Auverné, ou mieux encore, aux environs des anciennes mines de fer de Segré qui passent pour avoir été connues des Gaulois et avoir été exploitées par eux. Ces scories sont le résultat de la fusion de l'oxyde de fer, au moyen d'un feu de bois, mais suivant des procédés tout à fait rudimentaires qui ne permettaient que d'extraire une partie du métal. Le surplus restait mélangé ou combiné avec les corps étrangers et forme encore aujourd'hui ces scories si différentes de celles qui sortent de nos fourneaux actuels, différentes même, je crois, de celles que donnaient ce qu'on a appelé les *fabricæ* ou forges à bras du moyen-âge et des temps modernes. Ces scories sont même si riches en fer que dans ces dernières années, vers 1900 surtout, on a recherché et utilisé des amas de scories, on peut dire non datées, pour les utiliser comme des minerais proprement dits dans les hauts-fourneaux de notre époque.

D'où venaient les minerais employés à Saffré à l'époque romaine ou gauloise ? Sans doute des gisements d'oxyde de fer les plus rapprochés. J'ai vu au Luc, à l'extrémité de la commune de Saffré et touchant celle de Puceul, une ancienne minière d'où étaient sortis des minerais en quantité plus ou moins considérable. Tout le monde sait qu'à cette époque, le bois étant le seul combustible employé et occupant un grand volume

l'usage était de transporter le minerai là où il y avait du bois, c'est-à-dire en pleines forêts. Or, à Saffré, le bois ne manquait pas, puisque, au XVIIe et au XVIIIe siècles, les communes de Saffré et de Héric étaient presque entièrement sous bois.

En résumé le fer était exploité et fabriqué à Saffré, suivant toute vraisemblance, à l'époque gallo-romaine et peut-être à l'époque gauloise, et cette nouvelle constatation vient s'ajouter à celle de l'exploitation de la chaux pour prouver l'esprit entreprenant des habitants de Saffré et l'importance de cette localité que M. Maître appelle un « centre industriel » et qui paraît en effet mériter ce nom.

3° *LA PROXIMITÉ DE BLAIN.* — Je ne cite que pour mémoire ce fait qu'il a été trouvé des haches en bronze à Saffré, notamment une aux Hangrelins, et que l'industrie du bronze aurait pu être en usage dans ce pays, surtout si l'on considère que la présence de l'étain a été constatée à Nozay, chef-lieu d'une commune limitrophe de Saffré ; mais ce sont là des faits trop isolés pour qu'on puisse en tirer des conséquences. Contentons-nous de ce qui est marquant et rentre nettement dans la question qui nous occupe.

A ce point de vue des exploitations minières, nous ne pouvons nous empêcher d'attirer l'attention de nos savants collègues sur la proximité qui existe entre Saffré et Blain, Blain la station, la ville peut-être, si importante que M. Maître la considère comme le premier centre industriel du pays des Namnètes, et que Bizeul la place avant *Condevincum*, avant le *Vicus Namnetum* comme première capitale, chronologiquement parlant, de cette *civitas* célèbre. Nous ne nous arrêterons pas à discuter l'opinion de ces deux savants. Bizeul s'est peut-être trop épris des grandeurs de sa ville natale ; il s'est laissé entraîner, mais il faut avouer qu'on aime presque à se tromper avec lui ; quand il nous montre ce qu'on a trouvé à Blain, l'étendue qu'avait la ville, l'importance des monuments dont on voit les traces ; quand on compare tout cela aux proportions exiguës du Portus Namnetum au moment où Blain était déjà dans son développement, quand on envisage le nombre des grandes voies se croisant à Blain et dépassant de beaucoup le nombre des voies qui arrivaient alors à Nantes, on est presque séduit. On dit bien que la capitale des Namnètes, deux siècles plus tard, atteignit une étendue et un développement qui laissaient loin derrière eux la prospérité de

Blain à une époque ultérieure, mais il y eut un moment où il était difficile de ne pas donner l'avantage à ce dernier. Je ne m'étonne pas que Bizeul dans son admiration pour Blain et devant la haute idée qu'il avait de son ancienneté, ait vu dans Blain l'antique *Corbilon ;* car Corbilon, jusqu'ici, on en cherche l'emplacement et on ne l'a pas encore trouvé. On le cherche sur le bord de la Loire et rien ne dit que Corbilon était un port, c'était un emporium, ἐν, πόριον , un entrepôt. Corbilon était ὑπέρ , supra Ligerim, au-dessus de la Loire et non sur le bord de la Loire, du moins cela n'est pas dit. Or Blain est aú-dessus de la Loire, plus haut que la Loire et Blain était très ancien et c'était un entrepôt, M. Maître le démontre ou prétend le démontrer et les nombreuses voies qui y passaient semblent confirmer cette opinion. En outre, le mot Blain, *Belen* s'approche autant de Corbilon que la plupart des noms de lieux auxquels on a voulu le rattacher. On objecte que Blain n'est pas et n'était pas au bord de la mer ; mais Narbonne qui est mis par Strabon sur le même pied que Marseille et Corbilon, n'est pas non plus au bord de la mer et n'y a sans doute jamais été. Au surplus εμπόριον , emporium, n'a jamais voulu dire port ; il veut dire entrepôt. Or un entrepôt peut très bien être dans les terres, il s'y trouve même plus en sûreté qu'ailleurs.

Mais tout ceci est une digression où l'on pourra dire que l'imagination a sa part, comme les autres explications ou hypothèses d'ailleurs fournies ou inventées par les archéologues pour trouver un emplacement à Corbilon. Ce qui reste incontestable et établi, c'est que Blain ne se trouve guère qu'à trois lieues de Saffré, qu'une grande voie partant de Blain mettait cette ville en communication avec Saffré, que Blain employait de la chaux pour ses constructions et n'en avait pas sur son territoire, (Cambon n'était pas exploité à ce moment) et que Saffré en avait et en fabriquait ; que Blain fabriquait du fer et d'autres métaux, sans doute, ainsi que le prouvent les nombreux châteliers que M. Maître y a relevés, etc. Ce qui est indiscutable c'est que ces deux centres, Blain et Saffré, étant voisins, étaient en relations fréquentes, continues, que sans vouloir comparer Saffré à Blain, on peut dire que l'un profitait à l'autre, en tout cas que Saffré a tiré avantage de sa position rapprochée de Blain et que cette proximité, avec les autres causes que nous avons signalées, a contribué à donner de l'importance et de la richesse à Saffré.

4° *LA VOIE ROMAINE DE BLAIN A SAUMUR.* — Une autre cause du développement de Saffré que nous ne devons pas oublier c'est la voie romaine de Blain à Angers ou aux environs, qui traverse la commune dans toute sa largeur et passe à quelques centaines de mètres du Bourg. Cette voie, en sortant de Blain, passait au pont de Courjon et au village de la Maczonais et traversait la lande dite de Belrun, où elle était très apparente avant les défrichements. De là elle se dirigeait vers la lande du Foué où elle prenait le nom de Chaussée du Foué et s'engageait plus loin dans la lande de Clangaran, s'approchait du village du Fouillet ou Foyer en Vay, et pénétrait dans les terres alors incultes de Bohallard. En pénétrant dans la commune de Puceul la voie passe au sud des Châtelliers, s'engage dans la lande marécageuse des Fondreaux ou de l'Effondreau, puis dans la gagnerie de la Morterais et de la Censive, en approchant du village d'Augrain en Saffré. Elle passe entre ce village et celui du Jarrier où nous avons signalé des amas de briques à rebord, ainsi qu'au Moulin de la Morterais. Dans cette partie elle affecte une forme parfaitement rectiligne, elle est large et porte dans le pays le nom de Chemin de la Duchesse de Rohan. Je crois qu'il y a là confusion et que, sous cette dénomination, se cache une réminiscence du passage d'Anne de Bretagne lors de son voyage dans la contrée. Ensuite la voie traverse le ruisseau du Pas-Sicard au Pont-de-Pierre où elle est encore très visible dans le champ qui longe à l'est le chemin conduisant des Ormes aux landes de Luc.

En arrivant près du Bourg de Saffré, à quelques centaines de mètres au nord, elle traversait des champs dits les Chaussées non loin du Champ-Loing et d'une autre grande parcelle nommée le Clanchet, nom qu'il faudrait peut-être lire ou prononcer le Clan-Chef. De là la voie se dirigeant vers Joué-sur-Erdre, traversait l'Isac à l'endroit appelé la Tannerie, après avoir coupé les terres de la Brossauderie appartenant à la famille de Belchamp. Au lieu dit de Beaujour à quelques pas à l'est de la route de Nort à Nozay, la voie est très apparente encore et se montre sous la forme d'une chaussée solide en cailloux roulés ou gravier. Ensuite elle passe non loin et au sud de Pichon, de Retoire et de Caharel. Il n'y a pas bien longtemps elle était visible au Grand-Moulin et sans doute aussi à l'endroit appelé aujourd'hui le Brandon, où nous avons signalé des briques

romaines. Après avoir traversé, au Pavillon, le chemin de fer de Nantes à Châteaubriant, la voie romaine pénètre dans les Landes de Franchaud et s'approche de la chapelle de Notre-Dame des Langueurs, en Joué, qui fut et qui est encore un lieu de pèlerinage fréquenté. A partir de ce point elle prend la direction de Candé et s'engage dans des régions voisines du pays des Andecaves. Là nous aimerions sans doute à la suivre avec Bizeul, mais cela nous entraînerait un peu loin de notre sujet, dont peut-être déjà nous nous sommes quelquefois trop écarté.

Sous cette description rudimentaire que nous donnons de la voie de Blain en Anjou, nous ne reconnaissons guère qu'une voie sasez banale peu différente des autres voies qui rayonnaient autour de Blain, telles que celle de Blain à Pont-Château, de Blain à Nantes, de Blain à Rieux, etc. Ce serait pourtant commettre une grave erreur que de la confondre avec ces dernières ; elle s'en distinguait du tout au tout. D'abord dans les endroits où la voie a été conservée avec ses différentes parties constituantes, avec son agger et ses accottements par exemple, comme dans la lande Belrun, en Blain et aux environs du Châtellier en Puceul, elle présentait une largeur de 30 à 40 mètres au moins; la chaussée seule n'avait pas moins de 12 mètres. Ce sont là des dimensions exceptionnelles qui ont étonné Bizeul lui-même, lequel avait tant étudié de voies ; si bien que le puissant et infatigable chercheur de notre région n'hésitait pas à classer la voie qui passait à Saffré dans la catégorie des voies *militaires*, qu'on appelait aussi consulaires ou *impériales*. Cette voie, d'après lui, dépassait en importance toutes les autres voies du pays des Namnètes, sans en excepter celle de Blain à Nantes. Elle ne pouvait se comparer qu'à la voie conduisant de Blain à Port-Navalo, *navalis portus* comme disent les anciens géographes. Mais ici, il n'y a ni rivalité ni comparaison, la question à ce point de vue ne se pose pas parce que les deux voies n'en font qu'une. On n'a qu'à jeter les yeux sur la carte pour se convaincre qu'elles se font suite, l'une à l'autre, ou, plus exactement, qu'elles ne font qu'une seule voie, la voie du pays des Andécaves à la mer. Le Portus Navalis n'était pas immense ni d'une profondeur extraordinaire, mais il était commode et suffisant pour les navires de l'époque et le pays des Andécaves était un pays riche et par son territoire et par ses gisements métallifères, aurifères même sans doute, dans ces temps où les

terrains n'avaient pas été soumis à des fouilles ni à des recherches méthodiques et nombreuses. En tout cas les gisements de fer et peut-être d'étain étaient et avaient été exploités dans notre région proprement dite et cela suffit, avec les raisons stratégiques, pour expliquer l'importance de la voie romaine conduisant de Blain vers Angers. Cela suffit aussi pour mettre en évidence l'immense développement que la voie en question a dû donner à Blain et aussi à Saffré, qui était peut-être la satellite de Blain, mais qui tenait sa place parmi les établissements du territoire des Namnètes.

CONCLUSION

Mais, ici, une question se pose pour ainsi dire tout naturellement. Qu'étais-ce que Saffré à l'époque gallo-romaine ? Qu'était-ce que Blain ? Pour Blain, nous n'hésitons pas longtemps à répondre. Blain était un ville, ville plus ou moins importante, mais c'était une ville ; ce n'était pas une station ni un simple groupement de villas ; c'était une agglomération de demeures et d'habitants ayant son administration et ses pouvoirs publics.

Quant à Saffré nous n'oserions pas lui donner le nom de ville, mais c'était pourtant aussi une agglomération d'une certaine importance, importance due à son activité industrielle, à ses produits miniers et au caractère de ses habitants. C'était, croirions-nous volontiers, ce qu'on appelait un *vicus*, dénomination à laquelle répond notre expression, un bourg, un gros bourg. Le vicus existait partout où il y avait une entreprise, ou plusieurs entreprises, un travail organisé. Il paraît qu'il y avait des *vici* qui n'étaient que le groupement des ouvriers attachés à l'entretien des grandes voies et il devait y en avoir plusieurs pour l'entretien d'une grande voie quand elle était longue. Or, ici, nous sommes en présence d'une voie ayant au moins 150 kilomètres de longueur, donc nécessitant une main-d'œuvre et des moyens de transport considérables. Saffré pouvait être un de ces vici et sa prospérité put venir en partie de cette destination.

Mais cette importance, cette prospérité, relatives si l'on veut, mais réelles, dataient-elles de l'époque gallo-romaine. Est-ce la civilisation gallo-romaine qui a attiré à Saffré le développement et l'activité ? Est-ce au contraire le développement antérieur, le développement déjà ancien qui a attiré la population et le mouvement sur le territoire de Saffré et sur la région ?

Evidemment la question est peut-être insidieuse parce qu'elle est complexe, parce que chacune des causes en présence a influé sur l'autre. Cependant les faits que nous connaissons déjà nous donnent des indications pour nous guider dans la recherche d'une solution.

Tout d'abord nous nous souvenons qu'au nord-est du Bourg et dans le Bourg même, nous avons trouvé des scories de fer, en quantité considérable et sur une étendue qui ne doit pas être inférieure à un hectare ; encore ne comptons-nous pas la partie qui se trouve recouverte par les constructions actuelles. Nous sommes fondés à croire que ces scories sont les résidus de fontes de minerai, les rebuts de forges plus ou moins primitives, établies le long de la Rivière d'Isac (Is-Houarn) et établies à quelle époque ? Probablement à l'époque gauloise puisque les scories contiennent beaucoup de fer et qu'elles indiquent une industrie rudimentaire et peu perfctionnée. Les Gaulois pratiquaient l'industrie du fer ; César nous l'apprend ou plutôt nous le confirme après bien d'autres auteurs et d'autres documents. Il résulte de cela que Saffré, comme Blain du reste, devait offrir aux Romains, quand ils arrivèrent, un terrain tout préparé pour y asseoir leur conquête et y fixer leurs vétérans. On se souvient aussi qu'on a trouvé des amas de scories sur le bord de l'Etang-Neuf. Mais là ne s'arrêtent pas nos données et renseignements sur l'état de Saffré avant la conquête. On se rappelle peut-être les notes que nous avons publiées dans une modeste brochure intitulée : *L'Epoque Néolithique aux Sources de l'Isac*, dans laquelle nous avons énuméré et décrit un certain nombre de haches, les unes en bronze ou en silex taillé, les autres en pierre polie de dimension et de forme assez différentes. Ces haches, ainsi que quelques autres objets non moins intéressants, avaient toutes été trouvées dans les environs du Bourg de Saffré, principalement sur les bords de l'Isac et de ses affluents, mais sur-

tout sur une ligne allant sensiblement de l'est à l'ouest et ne s'éloignant pas de plus d'un kilomètre ou deux de la voie de Blain à Candé. La hache en bronze a pu être importée, mais elle a pu aussi être produite dans le pays puisque l'étain y était connu ; quant au couteau ou grattoir en silex, il a toutes les apparences d'un objet venant du Grand-Pressigny et indique qu'il existait des relations suivis entre Saffré et la Touraine. Une hache-marteau comprise dans la collection et provenant du village de Marignac indique une industrie prospère à la fin du néolithique. Mais les éclats de silex trouvés dans la vigne du Beau-Chêne à 400 mètres à l'ouest du Bourg dénotent peut-être l'existence d'un atelier à l'époque paléolithique, tandis que le couteau du Grand-Pressigny trouvé auprès du Gouffre de la Chutenaie, ainsi qu'une petite hache qui ne peut être qu'une amulette précieuse, montre que la population de Saffré, dans ces temps reculés, se plaisait dans les terrains bas et même marécageux, où elle trouvait sans doute de faciles moyens de subsistance et de sécurité.

Avec les éclats de silex du Beau-Chêne et même avec la hache de Marignac nous voici bien loin de l'époque gallo-romaine, cependant nous sommes toujours dans le voisinage du parcours de la voie de Blain à Angers. Donc cette région était habitée et même très habitée pour ces époques lointaines, et il est probable qu'elle a vu passer, avant les Romains, non seulement les Gaulois, mais encore les Celtes proprement dits et les prédécesseurs des Celtes qui furent sans doute les Ligures et les Brachycéphales auxquels ils succédèrent. Ce qui montre encore cette succession de races, c'est la diversité des noms de lieux qui se sont, pour ainsi dire attachés au sol et qui subsistent encore. Qu'on prenne une carte et qu'on suive la ligne. A côté des noms de villages comme ceux de la Chesnaie ou de la Blandinaie, on en verra d'autres comme ceux de Coema, de Prélan, ou comme ceux de Belrun, de Thélie, de Tromé, de Caharet, etc. qui semblent sortir des profondeurs des temps écoulés. Noms inconnus, insondables souvent, vestiges indestructibles du passé, plus durables que les monuments de pierre et que les inscriptions gravées sur le granit. Tout cela, avec les armes, et les restes de demeures, atteste que le pays fut habité par des hommes qui furent nos ancêtres et qui, avant l'arrivée de nos vainqueurs, eurent des foyers et des chemins et que nos conquérants, pour construire leurs routes que nous admirons, n'eurent souvent qu'à suivre les sentiers que nous leur avions tracés.

ALCIDE LEROUX.

Les Seigneurs du Pays de Saffré depuis le XVe Siècle

(D'APRÈS M. LE Mis DE L'ESTOURBILLON)

CHATELLENIE DE SAFFRÉ

CHATELLENIE BANNERETTE

1200 Alain de Saffré, chevalier.

1360 Foulques de Saffré, dont le fils épousa l'héritière de Sion.

1394 Alain, fils d'Autre Alain, chevalier.

1410 Jehanne de Safré, épouse de Jehan de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye.

1460 Gilles de Tournemine, leur fils.

1477 François de Tournemine, fils du précédent qui acquit en 1493 les dépendances de la Chatellenie Bannerette de Frésnay en Saffré et Puceul, supérieure de la Chatellenie Bannerette de Saffré, et réunit celle-ci à Saffré.

1525 Françoise de Tournemine, épouse de Claude d'Annebault, amiral de France.

1527 Jehan de Laval, sire de Châteaubriant, usufruitier.

1542 Le même devenu propriétaire.

1542 Louis d'Avaugour, seigneur de Kergrois, acquéreur par échange.

1552 René d'Avaugour, son fils.

1580-1621 Charles, son fils aîné, marié à N. de la Chapelle de la Roche-Giffart.

1621 Samuel d'Avaugour, leur fils.

1642-1656 Renée d'Avaugour, mariée à Gabriel de Machecoul.

1656-1672 Marguerite de Machecoul, leur fille, mariée à Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffart, dont elle était séparée de biens.

1675-1689 Anne-Claire de la Chapelle, fille de Marguerite de Machecoul, mariée à Claude de Damas, marquis de Thiauges, donataire par le roi des revenus des biens de Marguerite de Machecoul, réfugiée pour cause de religion.

1690 Louise de Machecoul, épouse de M. de Crux, marquis de Corboyer, héritière de Marguerite de Machecoul, marquise de la Roche-Giffart sa sœur aînée.

1700 Armand-Gabriel de Crux.

1705 Gabriel-Antoine de Crux

1730 Henri-Louis de Crux.

1737 Hardouin-René de Crux et demoiselle Françoise-Madeleine de Crux.

1752 Etienne O'Riordan, acquéreur.

1785 Jacques-Edme-Léger Cottin et Elisabeth-Henriette O'Riordan, acquéreurs par licitation.

1824 Hubert le Lou de Beaulieu, et sa femme née le Bret.

1850 Joseph-Jean Bretault-Billou, acquéreur le 19 juillet 1850.

1882 Julien-Pierre Litoux, et sa femme née Eugénie Bretault-Billou, par héritage 1er janvier 1882.

Ce que l'on trouve aux Archives Départementales [1]

Plusieurs d'entre vous, Mesdames et Messieurs, se sont sans doute dit : ce que l'on trouve dans les archives, ce sont des rats, des souris et des toiles d'araignées. Erreur. Une chasse implacable est faite aux rongeurs. Les gardiens des archives les traitent comme nos poilus traitaient le Boche. Ce que l'on trouve, c'est un archiviste, ce sont des travailleurs et des archives.

Alfred de Musset a écrit, dans son joli conte en vers *Mardoche :*

> *... D'où sait-on, s'il vous plaît, qu'on approche*
> *D'un village, sinon qu'on en entend la cloche ? —*
> ***Or, la cloche suppose un clocher, — le clocher***
> *Un curé.....*

De même, tout dépôt d'archives suppose un archiviste, ou, si vous le voulez, un *conservateur,* destiné à prendre soin des documents, à les classer scrupuleusement. Or, chose bizarre, le premier archiviste nommé en Loire-Inférieure ne le fut pas pour conserver, mais pour détruire. En exécution d'une loi du 24 juin 1792, le Directoire du département prit un arrêté ordonnant de brûler ou de couper en douze morceaux, pour être vendus, les papiers inutiles, c'est-à-dire les papiers féodaux. On chargea de cette tâche le citoyen Trébillard. Ce fut le premier archiviste du département.

Il s'acquitta à merveille de sa mission et vida consciencieusement trois salles sur quatre du greffe de la Chambre des Comptes de Bretagne. Un registre fort bien tenu témoigne de son zèle malfaisant. Trébillard se dit : *féodal,* qu'est-ce que cela signifie ? Il simplifia la réponse en déclarant féodales, inutiles à l'histoire, toutes les pièces antérieures au XVe siècle.

Ces papiers, d'abord voués au feu, trouvèrent bientôt une utilisation : ils servirent à la fabrication des gargousses. — Immense

(1) Conférence faite dans l'amphithéâtre de l'Ecole de Commerce. le 4 mai 1921.

et regrettable destruction ! Toutes les sources de notre vieille histoire de Bretagne, les plus véridiques, les plus mathématiques, puisqu'elles consistaient en comptes, en apurement des comptes, furent anéanties. Celui qui détruisit le temple d'Ephèse mérita pour cela de passer à la postérité ; Trébillard, destructeur de moindre envergure, méritait, n'est-ce pas ? cette courte mention.

La Révolution abolit beaucoup d'institutions vénérables qu'il a fallu remplacer, sous une forme ou sous une autre. Elle dispersa les Bénédictins et l'on s'aperçut, un jour, dès 1821, qu'ils manquaient. Alors, on créa cette Ecole des Chartes, dont le centenaire a été récemment célébré avec tant d'éclat et qui était destinée à former des savants rompus dans l'art du déchiffrement et de la critique des anciens textes.

Deux ans après, en 1823, un ministre de talent qui était, en même temps un grand lettré, cela s'est vu quelquefois, Guizot, comprit l'utilisation puissante des masses énormes de documents qui dormaient dans les dépôts nationaux et départementaux. Il prescrivit une exploration rapide, mais sérieuse, des coups de sonde, dans ce chaos. Les résultats furent une révélation : dix siècles d'histoire gisaient sous cette poussière.

Pour classer, pour trier ces documents, pour extraire la substantielle moëlle, comme aurait dit Rabelais, il fallait des spécialistes. Et les spécialistes furent tout naturellement les Bénédictins laïcs, les anciens élèves de l'Ecole des Chartes. C'est donc un monopole de l'Ecole des Chartes, de fournir leurs archivistes aux départements. Elle n'en est pas plus connue, pour cela, du grand public. Et il m'est arrivé, comme à beaucoup de mes confrères, d'entendre dire : « Ah oui ! l'Ecole de Chartres. — Chartres, c'est une bien belle ville avec une bien belle cathédrale ».

Les départements ne furent pas, du jour au lendemain, pourvus d'archivistes diplômés. Le premier nommé en Loire-Inférieure le fut en 1870. Lorsqu'alors notre prédécesseur prit le dépôt, installé dans l'ancienne Chambre des Comptes, celui-ci était encore à peu près tel que les Maîtres des Comptes l'avaient laissé : — registres et liasses reposaient à plat sur les rayons trop bas de 150 armoires à clefs différentes. La porte sur le quai Ceineray n'existait pas.

Le cabinet de l'archiviste était, non pas dans le dépôt, mais au deuxième étage des bureaux de la préfecture. Ce cabinet se

composait d'une seule pièce pour lui et le public. Quand ce dernier demandait un dossier, l'archiviste descendait les étages, traversait le péristyle particulier du préfet, au bas de l'escalier d'honneur, pénétrait dans le dépôt par une porte pratiquée dans la loge du concierge. Cela avait pour triple inconvénient d'exaspérer l'archiviste, de décourager les travailleurs obligés d'attendre, et d'énerver le préfet qui trouvait que l'archiviste déambulait trop souvent par son vestibule, ses énormes registres sous le bras.

Notre prédécesseur fit percer une porte sur le quai Ceineray ; il s'établit dans le dépôt. Depuis les destructions de Trébillard, les papiers, versés par les administrations, s'étaient accumulés ; chaque année de nouvelles alluvions se superposaient aux anciennes et le niveau montait toujours. Des ventes répétées de huit à dix mille kilos de papiers firent baisser l'étiage ; mais les archives ressemblent au tonneau des Danaïdes qui se vide par le fond et se remplit par le haut, perpétuellement.

Devant cette mer déferlante, on dut chercher des locaux nouveaux. Enfin, en 1896, l'Oratoire, devenu libre par le départ du Musée d'Archéologie pour le Musée Dobrée, fut mis à la disposition de l'archiviste.

L'Oratoire est, comme vous le savez, l'ancienne église des Oratoriens. Les Oratoriens furent les grands instructeurs du XVIIIe siècle : toute la future bourgeoisie révolutionnaire passa entre leurs mains. Sur les murs de cette ancienne église, aujourd'hui masqués par des rayonnages, sont gravés des noms de centaines d'élèves. Je suis persuadé qu'on y pourrait découvrir la signature menue et grimaçante de notre trop célèbre compatriote Fouché, qui y fut élève, puis professeur.

Cet autre dépôt fut bien vite comblé par tous ces papiers si précieux, déposés au greffe du Tribunal civil et donnés par le greffier, M. Bellamy, père : papiers des anciens tribunaux, prévôté et sénéchaussée de Nantes, juridiction des monnaies et de l'Amirauté, juridictions seigneuriales et ecclésiastiques...

Pour tant de richesses — les archives de la Loire-Inférieure sont parmi les plus riches de France — pour des masses aussi formidables, venues des profondeurs de l'Ancien Régime et de l'époque convulsive de la Révolution, pour ces masses auxquelles s'ajoutent sans trêve, comme les flots de la marée montante, les documents administratifs modernes, il aurait fallu un immense

édifice à l'abri de l'incendie. Je vous dirai, à ce sujet, que l'ancienne sacristie de l'Oratoire a la même toiture que le grenier à fourrage du loueur de voitures voisin. — A la veille de la guerre, un dépôt unique, spécialement aménagé pour son affectation et, par conséquent, à l'abri de tout danger devait être construit. Il est à espérer que le projet n'est pas renvoyé aux calendes grecques, et cela sous peine de compromettre la sécurité de trésors inestimables.

Les archives possèdent environ 70.000 registres ou liasses. Tout est classé ; une grande partie a été inventoriée, porte sa lettre de série et son numéro d'ordre. Il y a, beaucoup le savent parmi vous, autant de séries que de lettres de l'alphabet. Tout cela indique l'énorme labeur que, pendant quarante ans, notre prédécesseur a accompli, au milieu de toutes les difficultés matérielles, sans pour cela négliger les travaux scientifiques qui ont fait de lui un des archéologues les plus distingués de notre région. — Le Gouvernement a enfin décoré de la Légion d'Honneur, à l'occasion du Centenaire de l'Ecole des Chartes, ce savant consciencieux et modeste, cet archiviste éminent dont toute l'existence a été consacrée à l'étude du passé, M. Léon Maître.

Je vous disais en commençant que nous n'avions dans nos archives ni rats, ni souris. Ces rongeurs n'y ont fait, heureusement, aucun ravage. Mais les archives, à l'époque déjà lointaine où elles étaient à peu près abandonnées, où elles ressemblaient à notre terre quand elle sortit du chaos, les archives eurent un autre ennemi aux dents longues : le collectionneur. Entendons-nous bien ; je ne voudrais pas affirmer que tous les collectionneurs fussent dépourvus de scrupules, mais un fait est certain, c'est que toutes les grandes collections connues dans l'Ouest sont faites de pièces et de morceaux... qui se sont échappés des dépôts publics.

Prenez, si vous le voulez, la collection Benjamin Fillon. Il y figura, entre autres choses, un reçu avec signature autographe de Gilles de Raitz. Ce reçu ressemble comme un frère à d'autres reçus du même conservés dans le Trésor des chartes des ducs de Bretagne, aux archives de la Loire-Inférieure. Il a donc la même origine. — Par quelle voie mystérieuse alla-t-il chez M. Benjamin Fillon ? Il ne s'y rendit pas tout seul, attiré par quelque invincible aimant. Il est aujourd'hui au Musée Dobrée.

Prenons la collection Dugast-Matifeux, collection célèbre de

documents révolutionnaires, dont les papiers du conventionnel Goupilleau forment le fonds. On est tout surpris d'y voir une énorme correspondance adressée à des administrations comme les départements et les districts de la Loire-Inférieure et de la Vendée.

Encore une fois, je ne voudrais pas avancer que tous ces notoires collectionneurs aient pris, pris au sens propre du mot, ces documents dans les dépôts publics. Je ne voudrais pas même supposer qu'ils ont fait ce que font communément les enfants à qui l'on défend de manger des prunes dans le prunier, qui secouent l'arbre et ramassent ensuite le fruit en disant : il était tombé. Je veux bien croire qu'ils n'ont pas cherché de peu consciencieux intermédiaires. Mais enfin comment expliquer que ces documents soient tombés si fortuitement entre leurs mains ? Il y a là un phénomène curieux de lévitation, d'attraction que l'état actuel des sciences physiques ne permet pas d'expliquer.

S'il y eut des collectionneurs heureux, quoique peu scrupuleux, d'autres le furent moins, trompés par des individus qui venaient leur offrir des documents. Ils n'y connaissaient pas grand'chose et achetèrent n'importe quoi à n'importe qui, tels de simples Américains. Prenons, par exemple, la collection rassemblée par M. Dobrée. Il s'y trouve des pièces rares, de véritables perles ; mais à côté de cela, d'affreuses falsifications, qui n'ont pas, comme la fameuse tiare de Saïtapharnès, la valeur du métal et le mérite du travail. Elles ne possèdent que la valeur bien modeste de leur papier ou de leur parchemin. M. le chanoine Durville découvrit ces supercheries grossières.

Certaines pièces, sans présenter des caractères de truquage apparaissent comme suspectes ; on pourrait écrire dessus : — Dangereux ; s'abstenir, comme sur certaines fioles pharmaceutiques. C'est dommage. Songez qu'il s'agit de René d'Anjou, d'Elisabeth d'Angleterre, voire même de Cervantes, l'auteur immortel de Don Quichotte.

Seize lettres sont certainement fausses. Fausses les lettres de François Ier et de Charles-Quint, de Louis XII et de Talbot. Fausse la lettre d'Anne de Beaujeu, fausse la lettre d'Anne de Bretagne, fausse la lettre d'Anne de Poitiers, fausse la lettre de Gabrielle d'Estrées, fausse la lettre d'Agnès Sorel. Fausses les lettres de toutes ces femmes célèbres et charmantes.

A quoi, dites-moi, servent la puissance et la gloire, si celles qui en sont revêtues ne peuvent même pas dormir tranquilles dans leur tombeau ? A ce point de vue, ne vaut-il pas mieux, Mesdames, être de simples bourgeoises du XXe siècle que d'avoir été jadis des femmes illustres ? Il y a des chances pour que, dans deux ou trois cents ans, un falsificateur ne vienne pas troubler le repos de vos cendres.

***

Saint François de Sales a dit dans l'*Introduction à la Vie dévote* : Dans nos montagnes, l'hiver, les lièvres deviennent blancs, à force de voir de la neige. Si l'archiviste était seul, complètement seul avec ses documents poudreux, il risquerait, lui aussi, de se conformer à l'ambiance et de se parcheminer.

Heureusement, il a, pour lui tenir compagnie, pour l'arracher au passé et le rappeler à l'humanité présente, la visite de quelques travailleurs. Travailleurs peu nombreux. Il n'est pas donné à tout le monde de lire les vieilles écritures ou même d'avoir assez d'esprit critique pour faire de l'histoire avec des pièces modernes.

Avides de connaître, assoiffés de vérité scientifique, les vrais savants tiennent à s'abreuver aux sources vives. Trop d'écrivains se plaisent à ressasser ce que d'âutres ont dit et ceux-ci d'après d'autres encore. Le même breuvage sert à tous, et, si l'eau est contaminée, le poison passe de l'un à l'autre.

En dehors des savants véritables, les archives voient venir une autre clientèle : celle des généalogistes, travailleurs qui n'ont point l'ambition de traiter de graves sujets, de creuser des thèses difficiles, dont le seul objectif est, en remontant l'échelle des générations, de se rapprocher le plus possible de notre premier père Adam. Le plus souvent, ce sont des personnes vraiment héraldiques, appartenant à des familles anoblies. Mais il y a aussi des bourgeois, qui voudraient bien l'être... anoblis ; et ils pullulent, même sous notre régime démocratique. Une particule fait si bon effet pour caser son fils ou pour marier sa fille !

Il existe à Paris des agences, dites généalogiques qui se livrent à un trafic avantageux. Elles relèvent, au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale, les noms des personnes anoblies. Mettez : Martin, Durand, Dupont, Dubois. Elles écrivent à tous

les Martin, Durand, Dupont, Dubois, de France et de Navarre, pour les informer qu'elles ont retrouvé l'acte d'anoblissement de leur ancêtre. Elles s'offrent à en remettre la copie sur parchemin ou sur papier, à des prix différents naturellement. Les gens sensés se disent : — on a retrouvé l'acte d'anoblissement d'un individu portant notre nom. C'est possible, mais il faudrait prouver la filiation entre ce personnage et nous. La plupart des lettres adressées par l'agence restent sans réponse ; mais il suffit que quelques naïfs se laissent prendre pour que l'agence généalogique, spéculant à la fois sur leur crédulité et sur leur vanité, en tire un notable profit. Mais qu'importe ! Les intéressés ont en poche leur titre de noblesse.

Cette intéressante industrie ne date pas de nos jours, elle est très ancienne. Autrefois, sous l'ancien Régime, elle avait un peu plus sa raison d'être. La vanité seule n'était pas en jeu, il y avait un intérêt matériel, les nobles ne payant pas d'impôt. La Royauté veillait. Elle faisait de temps en temps des révisions de la noblesse ou, pour employer le terme, des réformations. Lors de la Réformation de 1668, on reconnut, en Bretagne seulement, 2.200 familles usurpatrices.

Cela ne découragea ni les amateurs d'anoblissement, ni les généalogistes faussaires. Il se produisit à Nantes, en 1679, une grosse affaire. On s'aperçut qu'un certain nombre des titres existant à la Chambre des Comptes de Bretagne avaient été falsifiés et déchirés. Sur le rapport de Colbert, le roi chargea Béchameil de Nointel, maître des requêtes, et le sieur du Moulinet, juge civil et criminel de la prévôté de Châlons, d'aller à Nantes, de visiter les dépôts d'archives du château et de la Chambre des Comptes, de procéder à l'examen des pièces et de poursuivre les coupables. L'enquête établit que le faussaire, un sieur de la Motte-Méterye, travaillait avec le garde des archives qui emportait chez lui des pièces, afin de l'obliger. Le procès-verbal de recolement des deux commissaires, registre énorme, prouve que la Motte-Méterye avait altéré beaucoup de titres. L'opération était avantageuse pour lui, grassement payé par les intéressés, et pour ceux-ci. Mais tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse. Le criminel est jeté en prison, puis mis au secret dans le château de Nantes « sous bonne et seure garde ». De là, il est envoyé devant le présidial de la Rochelle.

Nous ne savons ce qu'il devint ensuite. Mais soyez tranquilles, à cette époque, on ne badinait pas avec le Trésor, et il fut certainement plus sévèrement puni qu'un mercanti de stocks américains.

***

Sylvestre Bonnard, nous conte Anatole France, travaillait un jour dans le silence de sa bibliothèque, lorsqu'il vit tout à coup, sans qu'il se fût aperçu de sa venue, une petite personne, assise sur le dos d'un gros ouvrage, la *Chronique de Nuremberg*, un genou replié et une jambe pendante et qui croquait des noisettes dont elle lui jetait fort insolemment les coques au visage. C'était une fée, haute comme une bouteille, qui aurait disparu dans la poche de ma redingote, s'il n'eût pas été irrévérencieux de l'y mettre, dit le bon Sylvestre Bonnard.

Dans les archives aussi, dans le calme et dans le silence, des fées rôdent, ou plutôt des formes d'autrefois, des êtres ayant vécu, ayant eu chair et os comme nous. Ils reviennent, il suffit de les évoquer. On entend leurs pas ; ils circulent légers, impondérables et impalpables : ils semblent sortir de ces vieux parchemins où tant d'eux-mêmes, de leurs pensées, de leurs peines, de leurs joies, de leurs actes subsistent. Ecoutez. Qui vient entre les travées étroites ? Une femme, petite, menue, légèrement boiteuse, mais très digne pourtant et hautaine. Ses yeux sont vifs, le visage arrondi, le front élevé, les traits un peu forts et impérieux. La bouche est grande. L'ensemble dénote la bonté, la grâce, mais aussi l'énergie : c'est Anne de Bretagne, duchesse à douze ans et reine de France à quinze.

Où va-t-elle ? Voyez, elle gagne les salles du fond. Un sourire de satisfaction éclot sur ses lèvres. Elle aperçoit, rangées en bon ordre et soigneusement étiquetées les fameuses cassettes de chêne massif, où, à la veille de devenir reine de France, elle ordonna de mettre tous les titres personnels des ducs de Bretagne : traités avec la France et l'Angleterre, bulles des papes, procès fameux, tous, papiers de première importance. Enfermées dans une tour du château, ces richesses ont heureusement échappé aux destructions du sinistre Trébillard.

Cette inspection terminée, la bonne duchesse disparaît comme elle est venue, preste, furtive, distinguée, quoique claudicante. Entendez-vous encore le claquement de ses sabots de bois ?

Mais qui vient maintenant dans la même salle rôder autour

des mêmes cassettes ? Une ombre se profile, au masque tragique et tourmenté. Elle cherche, hagarde et anxieuse. Elle s'arrête devant une boîte sur laquelle sont tracés ces mots : — *Procès de Gilles de Raitz.* Là reposent, depuis plusieurs siècles, les trois pièces fmeuses, les trois pièces accusatrices. Peut-être, du sein des ténèbres de cet enfer qu'il a tant de fois invoqué, a-t-il entendu une voix plaidant sa cause ? La voix de M. Salomon Reinach. Il a parlé d'immense injustice. Gilles de Raitz est innocent. Il est une victime de Jean V, duc de Bretagne et de Jean de Malestroit, évêque de Nantes, avides de s'emparer de ses biens.

Ainsi parla Salomon Reinach, et Gilles de Raitz entendit clair. — Il espère. Hélas ! les trois pièces du procès sont là : elles contiennent et le défilé des témoins et ses propres aveux. Il les regarde avec terreur. Il voudrait bien les faire disparaître.

Vous vous rappelez la légende de Barbe-Bleue, — Barbe-Bleue qui n'a rien de commun, entre parenthèses, avec Gilles de Raitz, — vous vous rappelez l'histoire de la clef fatale d'où le sang ne peut s'effacer. Il paraît difficile d'effacer sur ces documents terribles la preuve des crimes de Gilles de Raitz. Les savants, semble-t-il, auront beau frotter cette clef sanglante que sont les pièces du procès, ils auront de la peine à la blanchir, quelle qu'ait été la valeur morale de Jean V et de Jean de Malestroit. Et, pourtant, dans ce procès bien des points sont obscurs, bien des choses sont étranges. C'est ce qui a permis à M. Reinach d'édifier sa thèse (1).

D'autres ombres passent dans le mystère des archives, des ombres du temps de la Révolution, panache flottant, sabre traînant, perruque nouée derrière le cou. Clémenceau a dit : La Révolution est un bloc, il faut le prendre tel qu'il est, l'admirer ou le renier sans limite, sans en rien détacher. — Eh bien non ! mille fois non, la Révolution n'est pas un dogme dont on puisse parler ainsi. Dans ce bas-monde, il n'y a rien d'absolu. Est-il permis de dire que le soleil n'a pas de tache, qu'une médaille n'a pas de revers. En quoi le panache blanc de la Rochejacquelein fait-il tort au plumet tricolore de Marceau ? — En quoi le courage de Bonchamps empêche-t-il d'admirer celui de Canclaux, et réciproquement. Le génie de Hoche n'enlève pas les qualités de Charette ? Le véritable historien de cette époque troublée se doit de rendre justice à la valeur, au loyalisme des

(1) Nous comptons donner, l'hiver prochain, à l'Ecole Supérieure des Lettres de Nantes, quelques conférences sur ce sujet : *Gilles de Raitz fut-il coupable ?*

Républicains luttant pour leur patrie comme à la sincérité des Vendéens combattant pour leur religion. Oui, dans cet immense mouvement qui bouleverse l'ancien monde et d'où le nouveau est issu, il y a de la gloire à moissonner pour tous les partis.

D'autres ombres passent. Grand, martial, voici Cambronne. Il a quitté le cimetière de Miséricorde où ses cendres reposent ; il vient voir une liasse de papiers, récemment offerte aux archives. Cette liasse contient ses deux testaments, testaments en faveur de sa femme. Il prend bien soin de dire dans le premier en date qu'il annule tous les testaments ou donations faits par lui jusque-là. De quels autres testaments s'agit-il ? qui en devait bénéficier ? Sans doute, mais nous ne le pouvons affirmer, une petite amie tendrement aimée. Une passion fervente occupa la jeunesse du héros.

En l'an XII, capitaine au 46e de Ligne, à Dunkerque, il s'éprit d'une jeune fille, Sophie Corbizet, à laquelle il a adressé jusqu'en 1818, une correspondance douloureuse et brûlante. Pourquoi ne l'épousa-t-il pas ? quel obstacle se dressait entre eux ? — Mystère !

Le 28 fructidor, an XII ? il lui écrivait de Boulogne : — Tu respectes avec raison les auteurs de tes jours ; dis-leur comme nous nous sommes vus, ne leur cache rien, tes fautes, les miennes, fais-leur voir mes onze dernières lettres : — S'ils te conseillent de rompre avec moi, je te laisserai tranquille.

Les années passèrent. Le capitaine gravissait rapidement les échelons de la hiérarchie militaire, mais il n'oubliait pas son amie et, de tous les points de l'Europe où l'entraînaient les guerres impériales, il lui envoyait des épîtres enflammées. En 1818, le héros de Waterloo écrit : « Amie bien-aimée, je suis encore garçon et le serai encore longtemps, ma cruelle me refuse tout ».

Hélas ! deux ans après cette profession de célibat, le 20 mai 1820, le général Cambronne épousait dans la petite commune de Saint-Sébastien-lès-Nantes, une Anglaise, une veuve de 47 ans ; il en avait lui-même 50. Il avait correspondu vingt ans avec l'amie de sa jeunesse. Si la Garde meure et ne se rend pas, l'amour avait enfin battu en retraite (1).

---

(1) Voir sur les testaments de Cambronne notre rapport au Conseil Général de 1913.

Que de personnages énigmatiques et muets rôdent ainsi dans la pénombre des archives, mais ils n'apparaissent pas aux yeux des profanes. Ceux-ci ne voient dans les archives que paperasses vaines. Les personnages d'autrefois se dévoilent à ceux qui savent évoquer leurs fantômes inquiets. Les évocations sont longues, difficiles. Il faut déchiffrer d'abord d'abominables et difficultueux grimoires, les coordonner entre eux, en pénétrer le sens caché. Alors, mais alors seulement, les siècles morts ressuscitent, comme l'aurore à l'appel magique de Chanteclair.

Sur les vastes rayons de l'Oratoire s'étalent d'innombrables dossiers de procédure ; l'écriture en est atroce ; mais ceux qui, un jour, auront le courage de s'y plonger, pourront réellement suivre la marche progressive de la civilisation du XVIe au XVIIIe siècle, en Bretagne. En se civilisant, un peuple s'améliore ; la diminution de la criminalité est le signe évident de cette transformation. Eh bien ! ces dossiers de procédure sont la preuve que le nombre et la qualité, si j'ose dire, des crimes regresse. On dit souvent : L'homme autrefois était meilleur ; est-ce exact ? Les *laudatores temporis acti* sont des pessimistes, et les pessimistes ont tort. Il vaut mieux vivre aujourd'hui qu'il y a cinq cents ans. Non seulement, parce que, comme disent les Arabes, un âne vivant vaut mieux que deux hommes morts, mais surtout parce que, en vieillissant, l'Humanité s'assagit.

Il serait facile d'exhumer de toutes ces liasses, quantité d'autres précieuses indications, comme on retire de dessous les eaux marines des galions chargés d'or, depuis des siècles perdus. Il y a quelques années, j'eus la bonne fortune d'acheter pour les archives 28 gros registres d'un armateur nantais, du XVIIIe siècle, Delaville-Deguer. Tout d'abord, on n'y aperçoit que des lettres d'apparence sèche, rapide, des comptes; puis, en étudiant de plus près, on y trouve des détails très piquants sur l'armement, la course, la traite des noirs.

Oh ! la traite des noirs que de détails savoureux ! Deguer est un des principaux trafiquants des bois d'ébène et très bien renseigné par conséquent. Il connaît les bons endroits. « A la côte de Guinée, les nègres sont très beaux et à meilleur marché que partout ailleurs. On les revend de 13 à 14.000 livres la pièce. Ceux du Gabon n'offrent pas la même résistance; il en meurt la moitié pendant la traversée, car on ne peut les nourrir qu'avec des vivres de leur pays ; or, ces vivres se gâtent à la mer. Quant

aux noirs du Sénégal, ils ont mauvais caractère et se révoltent continuellement. D'ailleurs, il faut agir très prudemment dans l'achat de la marchandise ; le chirurgien du bord est spécialement chargé de palper, mensurer, examiner des pieds à la tête les esclaves amenés à la côte.

Parmi ces nègres arrachés à leur lointaine région du centre africain, beaucoup n'abordaient jamais aux îles américaines ; il y avait sur ces transports, une mortalité effrayante. Deguer cite le cas d'un navire nantais sur lequel présidait, tant en vivres qu'en armements une économie sordide ; on avait traité 350 captifs, il en arriva seulement 201 exténués : — 20 hommes d'équipage avaient péri.

Perte sèche pour l'armateur. Malgré tout, le haut prix des nègres vendus lui procurait quand même un sérieux bénéfice. Le prix d'achat, surtout au début, était peu élevé. On les payait en marchandises de l'Inde, en coquillages, en eaux-de-vie, fusils, coffres, pipes. — Vous ne l'ignorez pas, ce commerce était très licite, même très encouragé par nos rois, dans un but de peuplement et de colonisation (1).

Donc, au cœur de ces montagnes de paperasses d'apparence desséchée et stérile, serpentent les filons de métaux rares. Il suffit de les prospecter, comme disent les ingénieurs, d'en découvrir, puis d'en extraire le minerai. Et ce minerai est divers : histoire des mœurs, du droit, des arts, du commerce, de la marine, des guerres, des institutions, aventures d'amour, touchantes narrations, tout s'y trouve.

Non seulement l'historien, mais encore le philosophe et le psychologue peuvent tirer d'utiles enseignements des archives. Ils constatent, devant ces générations qui se succèdent et qui toutes ont laissé des traces, la brièveté de notre existence, mais aussi la pérennité des sentiments éternels, des grandes passions qui mènent le monde, la constance de l'effort humain qui survit à l'individu mobile et passager.

Emile GABORY.

(1) Voir sur ces registres notre rapport au Conseil Général de 1912.

Un Document Inédit

du XVe Siècle sur les Ruines de Châteauceaux

Communiqué par M. l'Abbé BOURDEAUT

MARDI 11 SEPTEMBRE 1463

Visite du château de Châteauceaux faite par ordre de Louis XI à l'occasion d'un procès pendant entre le Roi René d'Anjou et Françoise de Dinan, épouse du comte de Laval, relatif à la possession de ce château.

Après examen de quelques témoins présentés par le procureur du roi de Sicile : Perrot Conan ; Jeh. Babin, Jeh. de Bloys, Jeh. Boullet, Perrot Gauthier, tous habitants de Châteauceaux — Jehan Le Sellier, conseiller et président de la Chambre des enquêtes du Parlement à Paris, fut conduit au milieu des ruines par le procureur du roi René, et un nommé Rayneau, châtelain de Châteauceaux, environ midi :

« Led. chastel ou temps qu'il estoit en estat estoit ung très bel et fort chastel ouquel sans la ville avoit quatre fors ; c'est assavoir : *la baille* dud. chastel du coste de lad. ville bien fermé et clous de deux parts de bons fossés où y avait pour le portail et entrée deux grosses tours qui sont abattues tellement qu'elles n'ont que demye lance de haulteur ou environ et y avait pont levis et au devant y avait ung boulevert où affèrent encore les fossés ; et après *la baille* qui est bien grand et spacieux est led. chastel en place bien avantageuse et on avait pour portail et chastel en place bien avantageuse et ou avoit pour portail et autres grosses tours à pont levis ; et après que on estoit oultre led. portal y avoit encore une autre entrée forte pour entrer aud. chastel, ou avoit aultre pont levis, et au dessus de ceste porte et pont levis estoit le donjon que on appeloit : *Gloriette*, qui estoit une grosse tour assise au plus haut du chastel ; et

pour y entrer y avoit encore un pont levis — et ou darrenier dud. chastel en un coing assez loing comme d'ung grand gest de pierre de lad. tour ou donjon estoit un autre fort fossoié, plus fort que nul des aultres comme on dit, ou avoit quatre grosses tours bien fortes ; il est assavoir que lad. place ainsi déclarée comme dessus, estoit assise pour les trois parts en un haut roc ou montaigne sur la rivière de Loyre qui est bien connue innaccessable en lad. place et imprenable par là et de l'aultre part qui est devers la ville estaient les fortifications et trois ou quatre paire de fossés, ainczoit que venir aud. chastel. Nous trouvasmes aussi que la muraille dud. chastel et tours estait moult espesse et y a encore ès fossés et sur la rivière de Loyre de grandes entrenans de lad. muraille que on fist tomber de hault en bas et par icelles peut on congnoestre que l'espaisseur de lad. muraille estoit de XII à XIII pieds et plus et dit-on que lad. muraille estoit si forte faite à chaux et à sablon ou ciment que l'on auroit meilleur marché de refaire de pierres neuves que dépeezer lesd. grandes pierres et les remestre en œuvre ».

Et ce jour mesmes partimes dud. Châteauceaux pour nous en retourner à Angers.

Archives Nationales Q[1] 632-633. Escriptures du procès mu entre le seigneur de Laval et Monsieur le Duc d'Anjou pour la terre et seigneurie de Chanteauceaux et autres dépendantes de la succession de M. le Comte de Penthièvre.

La Renaissance en Bretagne

I

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

LES CLERCS ET LES LAIQUES

Les deux siècles qui virent, l'un, la fondation, l'autre, la chute de Constantinople, méritent également l'attention universelle, mais à des titres différents. Dans le premier, l'idée chrétienne s'impose à l'humanité, elle s'empare de son esprit, elle le domine et par son action incessante s'efforce de le façonner à son image. Dans le second, au contraire, nous assistons à un retour offensif de l'antiquité. Au IVe siècle, l'idée évangélique rayonne sur le monde, grâce à son incomparable supériorité morale et intellectuelle ; au XVe siècle, l'antiquité opère sa rentrée sous l'égide de la beauté de ses artistes et de ses écrivains. Il se fait une sorte de fusion du monde ancien et du monde chrétien, et de cette alliance opérée sous l'œil de l'Eglise naît l'esprit moderne. Pour tout dire, en un mot, l'Europe à la suite de l'Italie, change en quelque sorte de tempérament.

La Bretagne, pas plus que la France, ne fut étrangère à ce grand mouvement. Mais, dans notre province, de même qu'en France, cette évolution ne s'opéra pas de la même manière qu'en Italie. Au delà des Monts, elle se fit par l'étude directe de l'antiquité.

Le spectacle des ruines de Rome, qui a ému tant de poètes et d'historiens, éveilla naturellement la pensée de ressusciter les monuments et les œuvres de l'antiquité classique. La chute de Constantinople en amenant à Florence, à Venise, à Naples les exilés Grecs restaura l'Hellénisme et avec lui la philosophie de Platon. On vit renaître du même coup en Italie : et le goût des études classiques, et la contagion des vices qui avaient été la plaie de l'antiquité. On n'eut pas seulement l'ambition d'écrire comme Cicéron, chanter comme Virgile, construire comme Vitruve, on voulut vivre comme avaient vécu les opulents patriciens et les héros de la Rome antique. Dès le pontificat de Pie II, signe caractéristique du changement des idées, nul ne recourt plus aux procédés du style gothique dans la construction des monuments civils et même ecclésiastiques : la révolution est complète en architecture, comme elle l'est également dans les autres arts et dans la littérature. L'âme italienne est en marche sur les chemins de l'antiquité, à la recherche d'un nouvel idéal, croyant y trouver de nouvelles jouissances.

La Bretagne, comme la France, éprouva les mêmes goûts et le même besoin de renouvellement. L'art divin de l'imprimerie ne permettait à aucune province, si écartée qu'elle fût, d'échapper aux rayonnements des idées nouvelles. Nos ancêtres n'entrèrent pas en contact direct avec l'antiquité, comme le firent les habitants de Rome et de Florence. Les vestiges du passé y étaient trop clairsemés pour susciter en eux un égal respect pour les souvenirs de la grandeur romaine ; ils ne la goûtèrent qu'à travers les prestiges de l'art Italien. Aussi la Renaissance a surtout parmi nous un reflet Milanais ou Napolitain, plutôt que Grec ou Latin.

Mais partout où se propage le mouvement de la Renaissance, nous constatons les mêmes aspirations vers une vie plus large et plus libre. Les hommes de ce siècle sont dominés par deux goûts principaux : la passion de connaître, l'amour de la gloire. Ils éprouvent le besoin d'affirmer leur personnalité, soit par une grande œuvre scientifique ou littéraire, soit par la manifestation d'une puissante activité dans le cours des affaires qui agitent le siècle. Les uns se jettent à corps perdu dans l'étude de la philologie, des lettres ou du droit ; d'autres, embrassent la carrière des armes ; d'autres, à la suite de Christophe Colomb ou de Vasco de Gama, rêvent de contrées lointaines à découvrir

et à conquérir. Les constructeurs des palais de la Renaissance, rois, princes, abbés, ou même simples gentilshommes, obéissent aux mêmes inspirations. Lorsqu'ils construisent une maison, un château ou une église, ils entendent donner à la postérité un témoignage de leurs goûts élevés. Ils ne sont peut-être pas capables d'écrire un seul vers dans un rythme convenable ; ils n'ont tracé aucun chapitre de chronique ; ils n'ont même quelquefois jamais tenu une épée ; n'importe, il est entré dans leur âme un rayon de la lumière nouvelle ; ils tiennent à montrer qu'ils ont compris le mérite de l'art nouveau-né ; ils ne pensent pas tout à fait comme leurs ancêtres. Tout compte fait, l'expérience a montré que ces hommes désireux de passer à la postérité ne se sont pas trompés dans leur calcul. Tant que le goût du pittoresque et du beau existera dans le monde, on s'intéressera au sort des princes et des artistes qui élevèrent Chambord, Amboise, Blois, Fontainebleau, comme à celui des sculpteurs, des maîtres maçons qui ont érigé le tombeau de François II, les châteaux de Châteaubriant et de Kerjean. Je ne sépare dans mon admiration, ni les propriétaires, ni les artistes ; fils d'une même époque, ils étaient pénétrés des mêmes sentiments, ils avaient les mêmes goûts et les mêmes pensées ; ils étaient dignes les uns des autres.

Je n'ai pas l'intention de passer en revue dans cette étude, tous les domaines où s'est manifestée en Bretagne l'influence de la Renaissance : je laisserai de côté la poésie, le droit, la littérature, malgré l'intérêt que présentent les noms de Meschinot, de Le Baud, de Bouchard, de Baron, de Douaren, de du Fail et de Bertrand d'Argentré, le plus grand de tous. Je n'ai pas davantage l'intention d'énumérer toutes les œuvres d'art élevées en Bretagne à cette époque. Mon but est fort simple : en rappelant quelques noms, en décrivant quelques monuments, je voudrais montrer comment s'est introduit, d'Italie en Bretagne, l'art nouveau de la Renaissance, symbole du grand mouvement qui a transformé notre tempérament national. Il y est venu directement sans emprunter l'intermédiaire de la France. Ma conférence n'est pas l'œuvre d'un professeur de l'Ecole des Beaux-Arts ; je ne fais pas métier de critique d'art ; j'ai moins pour objet de caractériser les genres que de peindre à l'aide de documents d'archives : 1° les sentiments et les goûts des artistes qui travaillèrent sur notre sol avant le règne de Charles VIII et sous ceux de Louis XII et de François Ier ; 2° les aspirations de ceux qui mirent en œuvre leur activité sous le dernier de nos ducs, sous sa fille Anne et sa petite fille Claude de France.

I

LES ITALIENS EN BRETAGNE

L'Italie était au xve siècle la contrée la plus riche de l'Europe, celle où l'instruction était la plus répandue. Son prestige était immense à cause de ses trésors, de ses œuvres d'art et de ses innombrables écoles. Non seulement Rome, Florence, Naples, Venise et Milan étaient connues pour l'importance de leur marché, mais une foule de villes secondaires étaient elles-mêmes des centres intellectuels et artistiques très remarquables. Les nombreux pèlerins qui se rendaient à Rome à l'époque des Jubilés, les religieux qui allaient d'un couvent à l'autre pour assister aux chapitres généraux de leur ordre ou pour entendre quelques professeurs renommés, les étudiants avides de s'instruire, les avaient vues et admirées. Une foule d'Italiens disséminés dans toute l'Europe en avaient répandu le renom dans les moindres localités.

Mais ces étrangers ne faisaient point, à proprement parler, œuvre d'art ou de science parmi nous. Ils étaient commerçants, joailliers, orfèvres, mais surtout banquiers et changeurs. Ils vivaient à Nantes groupés autour de la place du Change. Ils y avaient pris la place que les Juifs y occupaient au xiiie siècle avant leur expulsion. Ils étaient originaires de Lucques, de Florence ou de Milan. Le nom générique de Lombards que le peuple leur donnait a laissé trace dans le voisinage de notre ville : la Lombarderie rappelle le souvenir de quelque banquier venu d'Outre-Mont. Elle touche la propriété de la Barberie, qui, elle aussi, doit son nom à une famille de financiers. Ces Italiens avaient pour clients les ducs, les grands seigneurs, les commerçants bretons et le clergé. Ils prêtaient leur appui aux collecteurs des annates, venus de Rome pour lever les droits de Décimes que les Papes réclamaient sur les biens ecclésiastiques, en vue de la Croisade contre les Turcs.

Peu estimés, en général, ils ne faisaient pas connaître la civilisation Italienne sous ses meilleurs côtés. On les accusait d'être rapaces ; fortune faite, ils retournaient en leur pays.

L'Italie était alors le pays des sciences et surtout de l'alchimie. Beaucoup de ces voyageurs florentins joignaient à la profession de changeurs celle de magiciens. Tout le Moyen-Age, à leur exemple, croyait à la pierre philosophale, à la possibilité de changer les métaux en or ou en argent. Le plus connu de ces alchimistes est le conseiller le plus écouté du fameux Gilles de

Rays. François Prélati, dit de Montcatin, du nom de son pays d'origine, était un Toscan, né près de Lucques, qui a fourni nombre d'agents de la finance en Haute Bretagne. Il avait à Nantes un cousin nommé Martel. Un serviteur du maréchal de Rays alla le chercher à Florence, ce berceau de l'Humanisme, dans le palais de l'évêque de Montdovi. Il lui demanda de prêter à son maître le secours de sa science dans l'évocation des Démons. Prelati n'avait que vingt-trois ans. Il n'était pas seulement instruit dans les arts occultes ; esprit curieux, il était nourri de science et de littérature, et fort remarquable par l'élégance de son parler latin. Il est le premier en date de ces magiciens, évocateurs de démons, astrologues qui s'abattirent sur l'Europe et jusque sur les palais de nos ducs et de nos rois, à la suite surtout des Médicis (1). Il poussa Gilles de Rays jusqu'à ces monstrueuses extrémités qui ont rendu si horrible le nom du seigneur de Machecoul. Il est pour beaucoup dans la triste fin de son maître et cependant il échappa au dernier supplice. Cinq ans plus tard, cet intellectuel pervers était muni de la charge de capitaine de la Roche-sur-Yon pour le compte du Roi René d'Anjou. Fort de son prestige de magicien, il avait abusé de la crédulité de ce Mécène naïf, en lui faisant entendre qu'il était à la veille d'opérer la transmutation des métaux. Mais en attendant, pour plus grande sûreté, il rançonnait les voyageurs qui tombaient sous sa main. Il finit par être pendu haut et court : guidé par l'esprit de vengeance, passion bien Italienne, il s'attaqua à trop forte partie, à un trésorier général du roi de France, Geoffroy le Ferron, celui-là même qui avait fait arrêter son premier protecteur le maréchal de Rays. Combien de magiciens, d'astrologues de la Renaissance, ressemblèrent à ce Prélati, intellectuels brillants et filous tout à la fois !

C'est en Italie, encore, par l'intermédiaire d'un de ses parents, le bâtard Marc de Milan, qu'Arthur de Montauban se procura les poisons avec lesquels il tenta de supprimer le mal-

---

(1) Je trouve dans le second compte de Pierre Landays la note suivante de 1462 : « A Jehan de Tyan, serviteur de maistre Arnoul « Astrologien, pour avoir apporté certaines escriptures touchant la « disposition du temps. » Dom Morice. *Preuves*, III, col. 66.

En 1495, Charles VIII avait pour astrologue Maître Antoine du Hamlet, qui touchait à ce titre 120 livres. Godefroy. *Histoire de Charles VIII*, p. 704.

heureux Gilles de Bretagne. Ce Montauban, tour à tour, officier, moine, puis archevêque de Bordeaux, serviteur dévoué de Louis XI, était un artiste et un lettré. Il avait pour mère une Italienne de grand renom, Bonne de Visconti. Cousine de la reine Isabeau de Bavière, elle était l'héritière directe de ces despotes de Lombardie, qui, sortis de rien, à force d'habileté, d'audace, de crimes et de richesses, avaient imposé leur nom dans la politique Européenne et placé leurs filles dans toutes les cours princières de France et d'Allemagne. Au fond de son manoir breton, Bonne de Visconti croyait à son étoile : quand l'astre de Jeanne d'Arc se leva sur la France, elle écrivit à la jeune fille pour l'engager à descendre en Italie, afin de chasser de Milan ceux qu'elle considérait comme ses spoliateurs. Niera qui voudra l'influence de l'hérédité, mais il est impossible de ne pas admirer la brillante postérité de cette Italienne : tous ses fils, un archevêque, un maréchal et amiral de France figurent parmi les meilleurs serviteurs de Louis XI ; parmi ses petits-fils, cinq furent évêques, un cardinal, un autre maréchal. Si Jeanne d'Arc ne la reconduisit pas en Italie, deux de ses petits-fils, le cardinal André d'Espinay et le maréchal de Gié, Pierre de Rohan, le vainqueur de Fornoue, y introduisirent l'armée française. Cette étrangère sans ressources n'enrichit point ses enfants, mais elle laissa sur eux une telle empreinte, que pas un seul d'entre eux n'oublia de mettre dans ses armes, le blason maternel, la *Guivre* de Milan. C'est que si le droit des aînés, remarque un vieil auteur, « estait gardé et conservé, ils auraient « eu l'advantage sur les héritiers et successeurs de Valentine de « Milan mariée en la maison d'Orléans ». En ce siècle où la question d'Italie était à l'ordre du jour, cette pauvresse les faisait toucher « de sang et de parenté à plusieurs grands princes « et seigneurs » (1) : les d'Orléans, le duc de Bretagne lui-même, et bien d'autres en Allemagne et en Italie.

Formé à l'école de Robert Blondel, l'un des premiers humanistes qu'ait eus la France, (il a écrit ses Chroniques latines avec le souci constant d'imiter Salluste,) François II, duc de Bretagne, fut un prince lettré et ami des arts. Il s'intéressa au sort de l'Italie : d'accord avec les ducs d'Orléans et d'Angoulême, ses

(1) Du Paz. *Histoire Généalogique de Bretagne*, p. 290.

cousins, il songea à faire valoir ses droits sur le Milanais (1) ; il prêta même une grosse somme au duc d'Anjou pour l'aider à reconquérir le royaume de Naples (2). La politique des princes français était alors tournée vers l'Italie, quand ils n'étaient pas occupés d'intrigues contre Louis XI. Mais si François II aimait l'art italien, ce ne fut pas au point de consacrer de grosses sommes à l'entretien des artistes d'Outre-Monts. Il achète quelques bijoux, des étoffes à des marchands Vénitiens et Florentins de passage en Bretagne, il se procure par eux des soies de Turquie (3) ; mais il tourne plutôt les yeux vers la Germanie, (le fabricant de ses enseignes et de ses tentes en était originaire) ; il fait venir de Flandre les magnifiques pièces de tapisserie qui ornaient ses palais. Toute l'Europe, et l'Italie elle-même, admiraient les tapisseries de Bruxelles. Léon X y fit exécuter les *Stanzes* de Raphaël. Les goûts de Pierre Landays, le trésorier de Bretagne, étaient les mêmes : il aimait les histoires gothiques, telles que celle des « neuf preuses », que les tapissiers de Bruxelles se plaisaient à reproduire.

François II réserve ses faveurs à des artistes français. Nous possédons deux objets caractéristiques de ses goûts : son livre d'heures et le château de Nantes. Le premier est conservé à la Bibliothèque Nationale : c'est un pur fruit de l'art gothique. Certes, il n'a pas la valeur de celui de sa fille ; il y a entre ces deux manuscrits toute la différence qu'il y a entre un duc de Bretagne et une reine de France. Toutefois, il a avec celui de sa fille un curieux point de rapprochement. Toute la décoration est

(1) Dom Morice. *Preuves*, II, col. 1755. — Par acte du 15 novembre 1464, sa mère lui abandonna ses droits sur les duchés de Luxembourg et de Milan. Arch. E. 30.

(2) Arch. de la Loire-Inf. B. 2, fol. 58 (22 juin 1462).

(3) Id. B. 10, fol. 148 et fol. 33. — Le 13 juin 1462, il donna commission à Guion Dommaige, dit Glisquin pour amener sûrement vers le Duc, Nicolas Pasqualillou, marchand de Venise. — Lettres de sûreté au même pour un mois, pour venir vers le Duc et s'en retourner. B. 2, fol. 51. — B. 7, fol. 75. François II est en relation avec deux marchands Vénitiens, César Malipero et Jehan Balbi qui étaient également en relation avec le sire de Rays, 25 mai 1473. — En 1481, il acheta à Milan une certaine quantité de cuirasses et de harnais de guerre qu'il tenta d'introduire en Bretagne en contrebande sous façon de draps de soie et autres marchandises. » La fraude fut découverte par un commis du roi en Auvergne et les marchandises de guerre furent confisquées et conduites à Tours. — B. de Mandrot. *Chronique scandaleuse de Jean de Roye*, t. II, p. 108.

empruntée à la botanique fort restreinte des imagiers du Moyen-Age : feuilles de choux, de salades, de chardons, des fraises, quelques rares insectes, mouches, chenilles ou papillons. Pas un ornement ne rappelle l'antiquité où l'art italien puisait ses inspirations (1). François II avait pour enlumineur et comme peintre verrier Pierre de la Chasse (2).

Il choisit l'architecte de la Cathédrale Mathelin Rhodier pour reconstruire le château de la Tour Neuve, dont l'inspiration est toute gothique et française (3). Sur ce point François II a les mêmes goûts que le roi Louis XI, son ennemi. Cependant la partie supérieure du château, la plus ornée, exécutée en dernier lieu, présente des empreintes de l'art nouveau. Un artiste, guidé par une réminiscence Italienne, a sculpté au-dessus d'une fenêtre un pastiche goguenard de ces petits génies que les artistes florentins aimaient à représenter déroulant un ruban. A Nantes, port fluvial, ces amours sont devenus des matelots et tirent de toute la force de leurs membres sur un câble marin. Ces vastes loggia qui couronnent le donjon dénotent également des réminiscences Italiennes.

Le principal bénéfice, procuré à la province par les marchands d'Outre-Monts, fut d'y introduire les premiers livres imprimés qu'on y ait rencontrés. En 1480, le libraire Touzé expédiait en Basse-Bretagne de gros ballots de livres. Son représentant en Cornouaille en vendait pour plus de 500 livres (1). Je ne sais, si ce Touzé était lui-même Italien, mais il était en relation avec les imprimeurs Vénitiens. Le premier Bréviaire imprimé que les prêtres Nantais eurent en mains, provenait de Venise, il leur

---

(1) François II possédait un autre livre d'heures aujourd'hui conservé en Angleterre. Voir : *Burlington Fine Arts Club ; Exhibition of illuminated manuscripts*. London, 1908 in fol. XXXII, 138 p. et 162 pl. Indiqué par les *Annales de Bretagne*, XXVI. Juillet 1911, p. 844.

(2) Arch. de la Loire-Inf., B. 2, fol. 30. Institution de la charge de Vitrier et enlumineur du Duc pour Pierre de la Chasse. Ce même artiste peignit pour la ville de Nantes, lors du siège de 1487 par les Français, « seix estendarts et aguittons » pour la somme de 25 livres. (Archives de la ville de Nantes, C. C. 101).

(3) François II est également le constructeur de l'ancienne chapelle des Minimes ; il l'éleva en 1468 dans les jardins de la Conciergerie du Château de Nantes, à peu de distance du Château Gaillard, près de Richebourg. Elle fut dédiée à St Antoine de Padoue. Le duc la dota et voulut la donner à St François de Paul. Mais celui-ci ne crut pas devoir y faire un établissement. Un siècle plus tard, les Minimes, fils de St François de Paul, s'y établirent sous le gouvernement du duc de Mercœur. Travers. *Histoire de Nantes*, tome II, p. 141-175-215. Arch. de la Loire-Inf. E. 85.

fut procuré par lui (1). Il en fit lui-même la commande au grand imprimeur Vénitien François Renner de Hailbrun. Deux ans plus tard, en 1482, l'évêque de Nantes, Pierre du Chaffault, s'adressait personnellement à trois imprimeurs Vénitiens pour en obtenir un missel. Peu de temps après, il partait lui-même pour Rome, attiré évidemment par de puissants intérêts (2). Il n'y séjourna pas moins de trois années. Lorsqu'il revint, les guerres malheureuses qui ravagèrent la Bretagne, la méfiance dont le duc l'environnait, une mort précoce (3) empêchèrent cet ami de l'Italie de manifester les impressions qu'il avait rapportées de la Ville Eternelle.

Tous ces détails montrent que la civilisation Italienne n'était point ignorée en Bretagne, mais ils prouvent aussi que l'art de la Renaissance n'est point entré chez nous sous le couvert des marchands Italiens ; pas davantage sous le couvert des grands personnages, qui, à diverses reprises, sont venus dans nos murs, tels que Bessarion, Trivulse, Macchiavel, Frédéric d'Aragon, Sannazar lui-même ou le cardinal Bibbienna ; pas davantage sous l'influence des clercs, évêques, cardinaux, abbés ou autres que Rome mit à plusieurs reprises à la tête des bénéfices bretons. Tous n'avaient qu'un désir, rentrer au plus tôt dans leur pays, une fois leur mission accomplie. Ils nous considéraient comme des Barbares, et, tel Sannazar, étaient très étonnés de trouver parmi nous quelque semblant de religion. La Renaissance a été introduite chez nous par des Bretons revenus d'Italie après un séjour prolongé. Elle y est entrée par deux voies différentes : par l'intermédiaire des clercs d'abord ; par l'intermédiaire, ensuite, de laïques, soldats ou diplomates.

---

(1) B. 9, fol. 180 v°. Mandement du duc François II aux officiers de Cornouaille et autres d'enquérir et ajourner Guillaume de l'Espine qui a frustré le libraire Guillaume Touzé, libraire à Nantes, de plus de 500 livres, somme représentant la valeur des livres expédiés aud. l'Espine par le dit Touzé. 23 décembre 1480. Ce Guillaume Touzé habitait Sainte-Croix où nous le voyons figurer comme parrain en 1485-1486-1494. Archives de Nantes, GG. 413.

(2) Travers. *Histoire de Nantes*, II, p. 174. Pierre du Chaffault partit de Nantes pour Rome le 10 mars 1483. Il ne revint qu'en 1486.

(3) Il mourut le 12 nov. 1487.

II

LES CLERCS BRETONS EN ITALIE.

L'AMBASSADE DUCALE A ROME

De nombreuses causes contribuèrent à répandre en Bretagne le goût des arts nouveaux. La principale fut l'établissement d'une sorte de représentation ducale à Rome. Dès le milieu du xve siècle, nous en trouvons l'existence à l'état permanent. Les ducs ont un procureur à poste fixe, chargé de défendre les intérêts des églises et de l'état Bretons. Presque toujours ce personnage devint un adepte des goûts nouveaux.

De tout temps, le duché a fait profession d'une grande fidélité à l'égard de Rome : les idées gallicanes n'y étaient pas en faveur. Une fois, sous Pierre II ; trois fois, sous François II (1), les ducs de Bretagne, à l'exemple des rois d'Angleterre, rendirent obéissance aux souverains Pontifes par le moyen d'une ambassade solennelle. C'était une manière d'affirmer l'indépendance de leur petit Etat qu'ils sentaient de plus en plus menacée par l'emprise des rois de France. Ils avaient besoin de s'appuyer sur Rome dans les difficultés fréquentes que présentait l'administration des évêques, qui, tous, grands propriétaires fonciers, en même temps que chefs spirituels de leur diocèse, étaient portés à faire appel à l'autorité des rois de France. D'un autre côté, les papes usant de leurs pouvoirs souverains n'hésitèrent pas à nommer, à partir de Sixte IV, des prélats Italiens à la tête des abbayes et même des évêchés bretons. En 1474, le car-

(1) Dom Morice. *Preuves*, tome II, col. 1744, tome III, col. 277. La première cérémonie de ce genre sous François, II eut lieu le 26 nov. 1459 à propos du congrès de Mantoue sous Pie II. L'ambassade se composait de Jean de Laval, baron de la Roche, de l'évêque de Saint-Malo, du vice chancelier Bertrand de Coëttanezre, du procureur du Duc à Rome, Guy le Barbu. La seconde cérémonie eut lieu sous Sixte IV en 1474 ; l'ambassade bretonne était conduite par le vice Chancelier, Guy de Rochefort. La troisième eut lieu en 1484, sous le pape Innocent VIII. Robert Guibé, depuis évêque de Tréguier, puis de Rennes, cardinal, enfin évêque de Nantes, en fut l'orateur.

dinal de Sainte-Marie in Porticu fut nommé prévôt de Vertou (1). Ce choix déplut. Sixte IV annonça au duc qu'il ne nommerait aux Evêchés de Bretagne que des évêques agréés par lui. Il ajouta même que le prévôt de Vertou n'aurait pas d'autre successeur que le candidat ducal. Mais Rome n'abandonnait pas ses droits ; l'année suivante, elle nommait à l'évêché de Tréguier le propre neveu du pape, Raphaël Riario, cardinal diacre de Saint-Georges au Voile d'or. Le candidat de François II avait été évincé (2). Quelques semaines après, Sixte IV chargeait un de ses familiers Barzius de Barziis de prendre possession de l'évêché de Tréguier au nom de son neveu et de lever un Décime sur les biens des ecclésiastiques bretons, pour subvenir aux besoins de la guerre contre les Turcs. Ce légat ne remplit pas sa mission sans difficulté : les évêques de Nantes, de Saint-Malo, de Quimper dénoncèrent au pape la manière dont il remplissait ses fonctions (3). François II et sa cour vivaient dans la crainte que circonvenu par la politique française, le pape ne désignât quelques évêques trop favorables à la cause de Charles VIII (4). Il obtint en 1487 qu'aucun titulaire ne serait placé à la tête des évêchés Bas Bretons (5), si, tout d'abord, il n'était agréé par le gouvernement ducal.

L'heure était angoissante : peu à peu l'indépendance bretonne sombrait sous l'emprise grandissante du roi de France. Les évêques de Nantes et de Vannes étant décédés, le pape les remplaça de sa propre autorité malgré les choix contraires des chapitres, celui de Nantes, par le procureur même de Charles VIII à Rome, Robert d'Espinay, celui de Vannes par son propre neveu, le cardinal de Bénévent ; un autre neveu du pape obtint en commande l'abbaye de Saint-Mélaine. Anne de Bretagne, chrétienne convaincue, mais qui savait défendre ses droits, inter-

---

(1) Arch. de la Loire-Inf., E. 53.

(2) Le candidat du Duc était Pierre Chauvin qui avait été élu par le chapitre de Tréguier. — Eubel. *Hierarchia Catholica*, II, p. 279.

(3) Dom Morice. *Preuves*, III, col. 403.

(4) Le 19 sept. 1486, Innocent VIII nomma évêque de Saint-Malo, Pierre de Laval, archevêque de Reims. Ce personnage était un cousin de François II, mais un partisan notoire de la France, comme l'indiquent ses fonctions d'archevêque de Reims.

(5) Id. col. 543.

dit de les recevoir (1). Ils n'en prirent pas moins possession, quant au pouvoir spirituel, qu'ils exercèrent sans conteste.

Malgré ces nuages, la Bretagne et Rome demeurèrent parfaitement unies. Jamais les diocèses bretons n'acceptèrent la Pragmatique Sanction. Lors du concile de Pise réuni par Louis XII pour faire pièce à Jules II, les délégués des neuf évêchés refusèrent d'y envoyer des représentants (2). Le monde vit ce spectacle peu banal : d'un côté, le roi de France en rupture ouverte avec le pape ; de l'autre, la duchesse de Bretagne, sa femme, en communion publique avec lui.

Ces détails suffisent à montrer l'importance des délégués bretons à Rome, le genre d'affaires auxquelles, ils étaient mêlés (3). Autour d'eux gravitait un petit cercle de clercs et de secrétaires. Quelques-uns s'habituaient à Rome : ils faisaient leur carrière dans la Curie Romaine.

Le premier délégué breton à Rome au siècle de la Renaissance fut un Rennais : Jacques d'Espinay. C'était un ami du duc François Ier : sa famille et ses alliés étaient en grande faveur à la cour ducale. Son frère aîné avait épousé la fille de cette Bonne de Visconti dont j'ai rappelé l'étonnante histoire. C'était un lettré. A Rome régnait alors le pape le plus dévoué à la cause des lettres que le monde ait jamais connu, Nicolas V le fonda-

---

(1) La succession de l'évêque de Nantes présenta surtout des difficultés. Le pape Innocent VIII eût voulu nommer à ce siège le cardinal de Foix, beau-frère du Duc. Il fit pressentir à ce sujet le duc François II. Celui-ci refusa énergiquement, il ne voulait accepter que Guillaume Guéguen. Il reprochait à son beau-frère d'avoir abandonné la Bretagne, malgré les bienfaits dont il l'y avait comblé. Un instant, le pape accéda à sa requête. Mais pressé, sans doute, par la politique française, le duc François II étant mort, Innocent VIII nomma Robert d'Espinay, procureur de Charles VIII, à Rome, évêque de Nantes. Contrairement aux usages reçus, la bulle de nomination ne fut pas adressée à la Duchesse Anne, mais au peuple et au clergé Nantais. Arch. de la Loire-Inf. E. 54. Bulle du 1er octobre 1488. Le 3 sept. 1490, le pape nommait à Vannes son neveu, le cardinal Laurent, mais il notifia la nomination à la Duchesse. Le 29 août 1490, il avait nommé abbé de Sainte-Melaine le cardinal de Sainte-Anastasie. A la mort du cardinal de Bénévent, ce fut encore un français, le cardinal Amanieu d'Albret, qui fut nommé à Vannes.

(2) Dom Morice. *Preuves*, III, col.

(3) En 1462, nous trouvons dans le second compte de Pierre Landays, ce petit détail : « Poié à Rome à la femme Maistre Gore, nepveu du Pape, dont le Duc avait voulu que l'enfant fût tenu sur les fonts en son nom par l'Ambassade de Bretagne, 200 réaux d'or. » Dom Morice. *Preuves*, III, col. 67.

teur de la Bibliothèque Vaticane. Jacques d'Espinay, raconte un vieil auteur fort au courant des faits et gestes de cet évêque et de sa famille, « scavant en toutes sortes de sciences, eust le « mérite d'estre cogneu du pape Nicolas grand amateur des « gens doctes et vertueux. » Et, en effet, le protonotaire d'Espinay eut l'art d'intéresser le pape à son avenir épiscopal ; il en obtint pour son père et ses frères les plus étonnantes faveurs spirituelles. Grâce à lui, son père put élever une collégiale dans sa chapelle domestique transformée bientôt en église paroissiale de Champeaux, enfeu de famille plutôt que temple public, cadre gothique rempli d'objets et de figures d'humanistes, où, pendant cent cinquante ans, chaque génération des d'Espinay, soldats, diplomates, prêtres, poètes, tous pénétrés de l'esprit de la Renaissance, déposeront le témoignage de leurs goûts et de leurs exploits. Jacques d'Espinay, ce lettré compromis dans le drame de Gilles de Bretagne, mourut en prison, mais, fidèle au souvenir de Champeaux, il légua à la Collégiale « sa Librairie ». Son frère aîné, le gendre de Bonne de Visconti, donna à l'Eglise six enfants, cinq furent évêques : de Lyon, de Bordeaux, de Nantes, de Laon, de Valence ; l'un, André, fut cardinal et ambassadeur à Rome de Charles VIII qu'il guida dans son expédition d'Italie ; une fille fut abbesse de Saint-Georges de Rennes. A Champeaux reposent les ossements du Grand Guyon, l'amateur de diamants ; de Guy II, « gentil-« homme aussi accompli qu'homme de son temps, docte et sca-« vant aux lettres, ayant les lettres grecques et latines aussi « familières que celles de sa naissance ; il n'ignorait aucunes « sciences vertueuses, estant orateur, philosophe, astrologue et « géométrien ». Bref, il avait en lui la quintessence des hommes de la Renaissance. Guy III, son fils, grand historien, « passait « pour un des mieux disans de la langue française » au temps de François Ier. A son foyer, garçons et filles cultivaient les Muses : l'un d'eux, Charles, fut, avant d'être évêque de Dol, l'ami et l'imitateur de Ronsard ; l'aîné, le dernier marquis du nom, fort élégant latiniste, philosophe, théologien, fort bon astrologue et géomètre, sur le déclin de ses ans se plongea dans la lecture de St Jérôme, de St Jean Chrysostome et surtout de St Augustin, les délices de tous les hommes religieux du XVIe siècle. Sous son toit, les saintes lettres n'étaient pas moins bien cultivées que les belles lettres. Il en était de même des beaux arts. La Collégiale de Champeaux, Saint Denis de sa famille, était

un véritable musée de la sculpture française ; elle passait pour « un des plus beaux et rares sanctuaires de France, tels que peu « de princes et seigneurs en ont eu de pareils ». A côté, le château, « enrichi de salles, et de chambres dorées avec force mar- « bres, était tenu pour une des maisons les mieux bâties et des « plus logeables qui fût en province. Il comptait nombre de « tours, pavillons et beaux corps de logis. Les cours, les jardins « étaient embellis de fontaines ; le tout circuit et enfermé de « murailles avec fossés fort larges, pleins d'eaux et de plus de « mille pas de tours. L'issue était embellie d'un bois de haute « futaie, planté à la ligne, formant de beaux promenoirs » (1). Il convenait de rappeler ces souvenirs. Au temps même où le cardinal d'Amboise bâtissait le château de Gaillon, des clercs bretons moins élevés en dignité, mais comme lui mêlés à la politique française en Italie, remaniaient leurs églises et leurs demeures à l'image des monuments qu'ils avaient admirés au delà des Alpes.

A la même époque vivait à Rome un breton de marque, le cardinal Alain de Coëtivy, serviteur du roi de France, quoique Léonard de naissance. Il avait reçu de Nicolas V la promesse du chapeau de cardinal pour qu'il s'entremît près de Charles VII, afin d'obtenir le retrait de la Pragmatique Sanction. Il avait pour frère l'amiral de France, Prégent de Coëtivy ; par sa mère, il était le neveu de ce Tanguy du Chastel, qui sauva le Dauphin endormi, lorsque les Bourguignons s'emparèrent de Paris par surprise. Il a plus fait pour la cause de la Renaissance en Bretagne qu'aucun duc lui-même. Quelques mois avant de rentrer dans sa patrie comme légat du Saint-Siège, il obtint de Nicolas V, puis de Callixte III, le don pour la nation de Bretagne à Rome : 1° De l'église de Saint-André ; 2° D'un hôpital organisé et commode. Le sanctuaire reçut le vocable de Saint-Yves que portait déjà l'hôpital breton précédemment en usage.

Les Bretons formaient à Rome une colonie assez nombreuse. On y trouvait les membres de la représentation ducale ; des étudiants venus pour s'instruire dans la théologie et le droit canon ; des clercs munis de grades universitaires en quête de

(1) Du Paz. *Histoire Généalogique de Bretagne*, p. 279, 298, etc. La généalogie des d'Espinay n'est pas du P. du Paz, mais de Richard Beaujouan, aumônier des Schomberg, après l'avoir été des d'Espinay et chanoine de Champeaux.

cures ou de canonicats. Les papes se réservaient alors la collation d'un nombre sans cesse croissant de bénéfices de tout rang. Ils les donnaient généralement aux clercs habitués à Rome, c'est-à-dire, attachés par un titre quelconque à la cour pontificale. Beaucoup d'autres bretons affluaient à la capitale du Saint-Siège, en pèlerins, pour satisfaire leur piété, pour obtenir les pardons et les indulgences qui leur étaient nécessaires pour construire leurs églises. Combien de fois les chanoines de Nantes n'ont-ils pas député à Rome l'un des leurs, afin de solliciter du Pouvoir des clefs l'octroi d'importants pardons en faveur de la cathédrale qu'ils édifiaient fort lentement ! Grâce à l'influence de leur compatriote, le cardinal de Coëtivy, les Bretons eurent à Rome un lieu de réunion, une église propre, un hôpital, où, réunis en société, ils hébergeaient les pèlerins pauvres et les malades de leur nation (1). C'est dans cette société qu'ils convient de chercher les promoteurs de la Renaissance en Bretagne.

Le cardinal Alain de Coëtivy est au premier rang des amis de la Renaissance. Ses cousins, les du Châtel furent de grands bibliopohiles : on retrouve à la Bibliothèque Nationale de magnifiques reliques de leurs collections. Son frère l'amiral était un amateur distingué. Il a laissé lui-même un témoignage irréfutable de ses goûts. Au cours de ses deux voyages en France, Alain accomplit un pèlerinage au Folgoët. Il y érigea une magnifique croix de « pierre de tailles » (2), prototype des riches calvaire du Finistère. Sur le soubassement il se fit représenter « à genoux sur un coussin orné de glands, la tête découverte, les mains jointes et serrant du bras gauche son bâton « de pèlerin. Son chapeau à cinq houppes est renversé sur ses « épaules à la mode italienne. Derrière lui est un évêque debout, « relevant d'une main son manteau de cardinal, et de l'autre, « tenant sa crosse d'archevêque d'Avignon » (3). A propos de

(1) B. Pocquet du Haut-Jussé. *La Compagnie de St Yves des Bretons à Rome.* Rome 1919, Excellente monographie de cette institution bretonne à Rome.

(2) Albert Le Grand. *Vies des Saints de Bretagne.* Catalogue des Evêques de Léon, p. 202.

(3) Miorcec de Kerdanet. *Nouvelle notice sur Notre Dame du Folgoët.* Brest, 1853, p. 25. Cette dernière statue d'évêque est privée de sa tête. A. de Lorme. L'*Art breton du* XIIIe *au* XVIe *siècle*, p. 41, du tome XXI (1895-1896) du Bulletin de la Société Académique de Brest. La statue d'Alain de Coëtivy sauvée de la destruction est le seul morceau ancien du calvaire actuel du Folgoët.

cette œuvre, vrai portrait, on a parlé de Michel Colombe ; on a voulu y voir un premier essai du grand sculpteur avant son exode vers Tours. La chose est possible, puisse-t-elle être vraie ! nous serions heureux de saluer dans ce cardinal breton au coup d'œil exercé par la fréquentation des artistes Romains celui qui sut discerner le talent naissant « du prince de la sculpture » française au xve siècle (1).

Près de lui, Alain de Coëtivy avait un de ses parents, Guy Le Barbu (2). Celui-ci remplissait à Rome pour le duc de Bretagne le rôle de procureur que le cardinal remplissait pour le roi de France. Il négocia, d'accord avec les ambassadeurs qui prêtèrent à Pie II serment d'obéissance pour le duché, l'érection de l'Université de Nantes. A plusieurs reprises, la création de cette école avait été agitée. A Pie II, le grand pape humaniste, revient l'honneur de lui avoir donné la vie dans les premières années de la Renaissance, en lui accordant les mêmes privilèges qu'aux Universités de Paris, de Vérone, d'Angers, et de Sienne, sa patrie bien aimée (3).

A peine arrivés à Rome, les clercs bretons étaient conquis par l'art nouveau. Tel fut le cas de Thomas James. Né à Saint-Aubin-du-Cormier, docteur en droit canon et civil, il fut envoyé à Rome comme procureur par le duc François II (4). On le trouve bientôt en grande faveur près du Pape Xiste. Il fut nommé par lui évêque de Léon en 1478 ; il était déjà châtelain du château Saint-Ange, poste de confiance entre tous, car la forteresse

(1) Alain de Coëtivy avait adopté un sceau dans le style nouveau. En voici l'inscription : *Sigillum Pontificale Alani episcopi Avinionensis*, en minuscules. Sous un dais la Vierge tenant l'enfant Jésus; à droite et à gauche sous deux autres dais : St Pierre et St Paul, au-dessous l'évêque, en prière dans une sorte de niche et à ses côtés deux écussons crossés à ses armes. Diamètre 60 millim. sur 55. Magnifique sceau ogival du xve siècle, provenant de la collection du prince Soltikoff. Collection Dongé, vendu 449 francs. *L'Hôtel Drouot et la curiosité en 1883*, par P. Eudel, p. 309.

(2) Nous trouvons à peu près à la même époque un autre Le Barbu, Antoine, clerc du diocèse de Quimper, maître ès-arts, bachelier formé ès-lettres sacrées, inhumé à Saint-Yves des Bretons le 27 nov. 1468 dans une tombe érigée par Bertrand le Barbu, son frère, archidiacre de Tréguier.

(3) Dom Morice. *Histoire de Bretagne*, tome II, p. 71. On sait quelle affection Pie II nourrissait à l'égard de Sienne. En donnant à l'Université de Nantes les mêmes privilèges qu'à celle de Sienne, il croyait, certes, faire un grand honneur à la Bretagne.

(4) Il succédait vraisemblablement à Renaud d'Anglure que nous trouvons dans les comptes de Pierre Landays en 1465 et 1467. Dom Morice. *Preuves*, III, col. 145-166.

d'Adrien était le principal refuge des papes en cas de péril. James était en grandes relations avec Pomponius Lœtus, chef de ce clan d'humanistes payens, qui, recrutés dans le sein même de la Curie, ne reconnaissaient pas d'autre divinité que celle de Rome. Pomponius lui dédia quelques ouvrages de grammaire. Signe de son adhésion aux idées nouvelles, James fit exécuter, avant de se rendre à Dol où le pape l'avait transféré, la matrice d'un magnifique sceau nouveau : tableau à trois pans de l'Annonciation, encadré de colonnes grecques, au-dessus de la rose qui servait de blason à sa famille (1).

Tombé en disgrâce pour avoir laissé échapper un prisonnier de marque, l'évêque de Dol emporta de Rome un souvenir rempli du parfum de l'art nouveau. Il y avait à Florence un habile miniaturiste nommé Attavante. Il a ornementé pour le roi de Hongrie, Mathias Corvin, de splendides manuscrits qui font aujourd'hui la gloire des musées de Vienne. James lui commanda un missel à ses armes. Il ne le reçut qu'un an après son retour à Dol. La gravité des saints mystères n'a pas empêché l'artiste de recourir à ses procédés habituels d'ornementation : les encadrements exécutés par Attavante lui-même sont faits d'amours, de grotesques jouant au milieu d'arabesques, de médailles antiques de profils de dames romaines, d'empereurs, celui de Néron aussi bien que celui des Antonins. Thomas James est représenté à genoux et de profil dans la miniature du Canon de la Messe au pied du Calvaire sujet habituel de ses méditations. Là seulement, par respect pour cette grande scène, ou sur l'ordre du propriétaire, Attavante n'a usé que de symboles et d'ornements chrétiens. Par suite de quelles aventures, ce trésor quitta-t-il la Bretagne ? Acheté vers 1850 par le cardinal de Bonald, il est aujourd'hui la propriété de la Primatiale de Lyon (2).

---

(1) Les armes des James étaient : « *d'azur au chef d'or chargé d'une rose de gueules.* Archives de la Loire-Inf. E. 56.

(2) Voici en quels termes, le 24 juin 1504, le Chapitre de Dol décrit dans son Obituaire le magnifique Missel que Thomas James lui avait légué : « Item Missale singularissimum, ad usum Romanum, armatum et insignitum armis dicti episcopi, et elegantissime historiatum, precii, seu estimacionis mille ducentorum ducatorum, scriptum manu, cooperturnque veluto muriceo seu cramousino, cum fermaturis seu clausuris argenti inaurati, insignibus et armis dicti defuncti episcopi. » Obituaire du Chapitre de Dol, fol. 127 v°. Cité par M. de la Borderie. *Ecole des Chartes*, tome XXIII, p. 43. *Les livres en Bretagne.*

Thomas James fut un pontife extrêmement zélé. Si jamais il partagea les idées de son ami Pomponius Lœtus, il les avait abandonnées depuis longtemps, quand il mourut. Mais, pas un instant, il ne cessa d'entretenir des relations avec les Italiens de marque qu'il avait connus à Rome. Parmi ses exécuteurs testamentaires, on trouve le nom du chanoine Robert Attavante. Aussi, lorsqu'il mourut en 1503, le jour du Vendredi Saint, son neveu Jean James, trésorier du chapitre de Dol, fidèle héritier des goûts de son oncle, appela pour lui élever un tombeau un jeune artiste florentin de grand avenir, Jean Juste. Le tombeau qu'on remarque dans le côté septentrionnal de la Cathédrale de Dol, œuvre bien mutilée aujourd'hui, car elle est privée de la statue même de l'évêque et des allégories qui l'entouraient, est la première œuvre de se sculpteur (1). Depuis lors Jean Juste en exécuta bien d'autres, en Bretagne même, dans l'église des Cordeliers d'Ancenis et à Champeaux. Le jour est proche où il érigea à Saint-Denis le tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

Lorsque Thomas James eut quitté Rome, François II y envoya pour le remplacer un chanoine de Nantes, Guillaume Fabry, mais surtout un jeune homme de grand avenir, Robert Guibé (2). Celui-ci était le propre neveu du trésorier Pierre Landais. Grâce à cet oncle tout puissant, il était déjà pourvu de nombreux bénéfices, il était même nommé évêque de Tréguier, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge d'être ordonné (3). A la grande joie de son souverain, il remplaçait sur ce siège, le cardinal Raphaël Riario. Robert Guibé partit pour Rome au mois de février 1485. Au nom de l'ambassade, il fit obéissance au pape Innocent VIII et mal-

(1) Sur Thomas James, il convient de voir aux Archives de la Loire-Inférieure E. 53 et E. 56, les nombreux serments que le duc de Bretagne exigea de lui comme évêque de Dol. — Guillotin de Corson. *Pouillé du diocèse de Rennes*, I, p. 418 à 420.

Duine. *La Métropole de Bretagne*, p. 160-161. Palustre. *La Renaissance.*

(2) Le 5 février 1484 (v. st.) une ambassade composée de l'évêque de Tréguier, de Guillaume Josset, sénéchal de Nantes, de Guillaume Fabry, procureur du duc en cour de Rome, fut envoyée par François II à Innocent VIII pour lui prêter serment d'obéissance. Dom Morice, *Preuves*, III, col. 460.

(3) Robert Guibé fut nommé évêque de Tréguier vacant par la résignation du cardinal Raphaël Riario, le 24 mai 1483, par Sixte IV, Quoique « in minoris ætate nunc constitutum ». (Archives de la Loire-Inférieure. E. 53).

gré sa grande jeunesse lui adressa une harangue latine dans le goût des purs humanistes (1). Elle n'obtint pas à ce jeune homme de dix-huit ans, comme le prétend le romanesque Albert le Grand, le chapeau de cardinal, mais elle plut ; elle fut imprimée à Rome et répandue en Bretagne ; l'historien Guichardin la mentionna (2). Robert Guibé accomplit toute sa carrière à Rome. Transféré de Tréguier à Rennes, nommé cardinal, enfin créé évêque de Nantes, il ne visita jamais Tréguier, ni probablement aucun de ses diocèses et de ses nombreux bénéfices bretons. Il accomplit toute sa carrière à Rome, où il mourut après vingt-huit ans de séjour, sans avoir, peut-être, jamais revu sa patrie (3). Il est, ainsi que son neveu et successeur, sur le siège de Nantes, un curieux exemple de l'attachement d'Anne de Bretagne aux serviteurs de son père.

François Hamon, neveu de Guibé, a passé la plus grande partie de sa jeunesse à Rome : il y fut même consacré évêque pendant le concile de Latran, où il siégeait, car, fidèle aux traditions bretonnes, il était demeuré comme son oncle en communion

---

(1) Albert Le Grand. *Vies des Saints de Bretagne*, p. 35, 87 et 275. Robert Guibé était âgé de 24 ans quand il fut nommé évêque de Tréguier et de 47 ans quand il fut créé cardinal par Jules II.

(2) Cette harangue imprimée à Rome en 1485 par Etienne Planck, porte le titre suivant : « *Roberti Guibé, Britanni, Episcopi Trecorensis ad Innocentium VIII, Pont: Maximum, legati illustrissimi ac invictissimi Francisci Ducis Britanniæ oratio in obedientia præstanda.* C'est un long compliment à l'adresse du pape, l'orateur loue son amour de la paix, l'antiquité de sa maison, son zèle pour la justice et la religion ; le dévouement du duc François II à l'égard du Saint Siège est fort exalté. L'orateur termine par ces mots : Dixi, Pater beatissime, comme l'eût fait un sénateur sous la République. Un exemplaire de cette harangue est conservé à la Bibliothèque de Nantes sous le N° 211124.

(3) Robert Guibé fut inhumé dans l'église de Saint-Yves des Bretons, le 11 janvier 1514. L'assistance remarque que la pompe de ses obsèques s'était trouvée un peu étriquée à cause des faibles dimensions de cette église. J. de Laurière. *Funérailles du cardinal Robert Guibé*, dans le *Congrès Archéologique de France*. Session de 1881, à Vannes, p. 258. Robert Guibé mourut le 9 nov. 1513. Il était âgé de 54 ans. Il était en pleine disgrâce auprès du roi, mais en grande faveur près de Jules II et de Léon X. Les écrivains Romains font de lui un grand éloge : vir bonus ecclesiasticus rectus ac timens Deum ac devotus. Eubel. *Hierarchia Catholica*, III, p. 270.

avec Jules II que combattait le roi de France (1). Hamon n'a pas laissé parmi nous d'exemples de ses goûts artistiques. Il n'en était pas moins un humaniste distingué en relation avec les meilleures plumes de Rome. Il était l'ami de l'helléniste Jérôme Aléandre. Cédant aux modes du temps qui exigeaient que la liturgie s'accommodât des couleurs humanistes, il a donné au diocèse de Nantes un bréviaire réformé de grand mérite.

A ces noms que nous rappelons pour ne pas interrompre la série des représentants de la Bretagne à Rome, il convient d'ajouter ceux de deux autres clercs bretons moins élevés en dignité, mais plus remarquables à d'autres titres : Thomas Regis et Jean Danielo. Ils nous ont laissé l'un et l'autre de curieux témoignages de leurs goûts. Le premier, fils d'un simple cultivateur de Messac, en Ille-et-Vilaine, vint à Rome à la suite de l'armée de Charles VIII. A force de souplesse, servant à la fois le pape et le roi de France, souvent ennemis l'un de l'autre, assez habile pour être nécessaire à l'un et à l'autre, il fit à Rome une brillante carrière. Petit clerc au début, il s'éleva, de postes en postes, aux plus hautes prélatures de la Curie. Il est le rédacteur du fameux concordat de Bologne entre François Ier et Léon X. Il mourut en 1524, conseiller du roi, maître des requêtes au Parlement, évêque nommé de Dol et à la veille d'être cardinal. Ce n'était pas un ambitieux vulgaire, avide de cumuler les bénéfices, (je ne lui en connais pas moins d'une trentaine), c'était un homme de goût. Il a laissé à Rome, une maison, remarquable à tant de titres, que pendant deux siècles, la construction en a été attribuée, soit à Michel Ange, soit à Raphaël. Les fleurs de lys, les hermines qu'on trouve partout sur ses murs, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, indiquent aux yeux de tous et l'âge et le propriétaire de ce Palais, un Breton, serviteur d'un roi de France. A Nantes, Thomas Régis fit construire, adjacente à la collégiale de Notre-Dame, en l'honneur de son patron, la chapelle Saint-Thomas dans le plus pur style Italien. Il avait songé à en faire son tombeau ; mais surpris

(1) François Hamon fut nommé évêque de Nantes sur la résignation de son oncle le cardinal Guibé en date du 30 mai 1511. Ce dernier se réserva la nomination à tous les bénéfices du diocèse, ainsi que l'exercice de la juridiction. Bien plus par bulle du 19 août 1511, tous les fruits et revenus du diocèse lui furent réservés à titre de pension annuelle.

à Rome par la mort, il voulut que son cœur y reposât sous une plaque de bronze, qui, elle aussi, est, à sa manière, un monument remarquable du style de transition qui nous occupe.

Parmi bien d'autres clercs (1), émules de Thomas Régis à la curie Romaine, il en est un autre très digne d'intérêt : c'est Jean Danielo, un Vannetais. Il était abréviateur des lettres apostoliques au Parc majeur de la Chancellerie Romaine. Fort riche, il cumulait un grand nombre de bénéfices à l'exemple de son compatriote Rennais. Il était obligeant et serviable ; les Nantais s'adressaient à lui quand ils avaient besoin d'indulgences pour construire un hôpital (2). Il aimait son pays : il revenait y passer ses vacances ; mais, les yeux pleins des merveilles de la Rome de Léon X, il ne tardait pas à regretter les belles choses qu'il y avait admirées. Dans ses bagages, il rapportait, tracés de sa propre main ou par quelque artiste Romain, quelques croquis des monuments qui faisaient le bonheur de ses yeux. Il était doyen de Peaule, il résolut de transformer son presbytère : il voulut que les fenêtres en plein cintre lui rappelassent, (mais de quelle façon lointaine !) celles de la chancellerie Romaine, ce premier chef-d'œuvre de Bramante, où tant de fois il s'était accoudé pour contempler le soleil couchant (3). Il avait goûté l'ordonnance des grandes villas Italiennes : il voulut retrouver dans son désert breton, leurs terrasses et leurs jardins successifs, ornés de fontaines remplies de poissons de couleur, de bos-

(1) La colonie bretonne à Rome était alors très brillante. Je trouve dans son sein *Jean Robert*, un franciscain, qui fut évêque de Tibériade et servit d'auxiliaire au Cardinal Guibé, sur les sièges épiscopaux de Rennes et de Nantes ; *François Richard*, chanoine de Nantes, procureur de la Société de Saint-Yves en 1508 ; *Maurice Breton*, portionnaire de l'Annone ; *Bertrand Le Clerc*, recteur de Saint-Yves en 1519, scripteur des Archives Romaines, chanoine de Nantes ; *Jean Le Clerc*, docteur en l'un et l'autre droit, évêque de Macerata en 1540 ; le protonotaire *Sébastien Thomé et Rigaud de Saint-Marsal.*

(2) Pour deux poinçons de vin d'Orléans ordonnés par Messeigneurs les bourgeois à Mgr, l'archidiacre de Vennes, M^ire^ Jehan Danielo, pour ses peines et supplications d'un pardon à N. S. Père le Pape et Jubilé pour l'hôpital de cette ville, par ordonnance du XXIV avril 1533 (v. st.). Archives de la ville de Nantes C. C. 112.

(3) On lit sur la cheminée d'une des salles : 1° Sur celle de gauche : DANIELO ARCHIDIACRE 1532. — Sur celle de droite : DANIELO ARCI--EC--VEN—EDE—CANUS FE. MDXXXII. Sur l'aile droite de la cour intérieure, on remarque trois médaillons en tuffau. Sur l'un, une figure humaine est encore visible ; sur les deux autres toute trace de figure a disparu. Ces renseignements m'ont été fournis par M. de la Peyrade auquel je suis heureux d'adresser mes sincères remerciements.

quets de chênes verts.Il n'est pas jusqu'à la fuye de son doyenné qui ne rappelle la silhouette du Panthéon, avec sa coupole ouverte au grand soleil.

Appesanti par les années, il lui fallut renoncer à ses longs voyages au delà des Monts. Mais le souvenir de Rome le hantait toujours. Il avait vu dans la campagne le tombeau de Cécilia Métella. Il avait admiré les fenêtres surmontées de frontons triangulaires du palais Farnèse érigé par San Gallo, l'architecte de Saint-Pierre, il conçut la pensée d'élever en l'honneur du Saint-Sacrement une dernière image des monuments de marbre qui avaient enchanté sa jeunesse. La chapelle du Saint Sacrement que le voyageur est étonné de trouver accolée à la cathédrale de Vannes, est née de cette double pensée : elle est un témoignage de foi et un souvenir. Dans cette œuvre, plus rien de Français ; la Renaissance a achevé son stade, elle pousse à l'extrême l'imitation de l'antique. Enchanté de son œuvre, Jean Danielo en fit son tombeau. Il était plus Romain que Breton et Français.

Nous pourrions développer cette liste déjà longue des clercs bretons qui allèrent à Rome, guidés, soit par le culte des hautes vertus chrétiennes, soit par l'amour des belles lettres, soit attirés par le charme de l'art nouveau : nous pourrions sans peine retrouver parmi eux les constructeurs des beaux sanctuaires, des ossuaires ou des porches du pays de Cornouaille : Bodilis, Guimiliau, Lampaul, St Thégonnec, Roscoff et bien d'autres, Nous nous arrêterons au nom de Jean Daniélo. Ami de Jean de Laval, le constructeur de Châteaubriant, il rejoint naturellement la théorie des laïques, diplomates ou soldats, qui, à la suite de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, accomplirent le voyage d'Italie et en revinrent désireux d'une vie nouvelle.

III

LES VOYAGEURS LAIQUES EN ITALIE

A plus d'une reprise, nos armées ont combattu en Italie. Elles n'en sont jamais revenues sans en rapporter de profondes impressions. Les voltigeurs et les grenadiers de Bonaparte ont sillonné les champs de la Lombardie : jamais aucune campagne ne leur fit oublier les rives et les montagnes témoins de leurs

victoires. Les batailles de Magenta, de Solférino ont laissé leur trace dans la mémoire populaire : telle ferme au nom caractéristique rappelle que son fondateur a parcouru ces plaines célèbres. Nul n'ignore que la couleur Italienne des maisons de Clisson, est un souvenir du long séjour que le sénateur Cacault fit à Rome en qualité de représentant de la République Consulaire. Mais aucune expédition française n'a donné un tel ébranlement à notre sensibilité nationale que le voyage de Charles VIII à travers « les Itales » à la conquête du Royaume de Naples. Il faut remonter à l'époque des Croisades pour retrouver l'exemple d'une guerre aussi féconde en influences sur l'esprit d'un peuple. Elle se produisit à l'heure propice : la France unifiée, maîtresse de ses destinées, jouissait de la paix. Partout se faisait sentir le besoin de changement. La découverte de l'imprimerie, plus encore que celle de l'Amérique, présentait à l'esprit humain d'immenses perspectives. Jamais, à aucune époque, on n'a cru, avec autant de ferveur, au progrès des idées, des mœurs et des arts. L'Italie était à l'apogée de sa prospérité. Les soldats de Charles VIII ne rêvèrent pas tous, comme leur jeune roi romantique, de la conquête de Constantinople, mais tous revinrent dans leur pays la tête aussi pleine des souvenirs de l'Italie que le cœur rempli de mépris pour ses politiques.

Quand l'armée s'achemina vers les Alpes, elle traînait à sa suite un énorme bagage de 87.000 livres, d'objets de toutes sortes, marbres, tableaux, statues, pièces d'orfèvrerie, manuscrits provenant de la bibliothèque des rois de Naples. Chacun avait son souvenir. Il y avait dans cet amas beaucoup de fatras, mais aussi quelques pièces d'un rare mérite. A la suite venait une troupe d'humanistes, de peintres, de menuisiers, de jardiniers, de parfumeurs, artisans de tous genres que le roi ramenait « pour ouvrer de leur métier à l'usaige et mode « d'Ytalie » dans ses palais des bords de la Loire. Les intentions du chef indiquent à ce sujet celles de tous ses compagnons. « Sur ma foy, écrit-il, à son beau-frère Pierre de Bour- « bon, il me semble qu'il ne faille en ces pays qu'Adam et Eve « pour en faire un paradis terrestre, tant ils sont beaux et pleins « de toutes belles et singulières choses, comme j'espère vous en « compter, mais que je vous voye. Et avecques ce, j'ay trouvé « en ce pays les meilleurs peintres... menuisiers pour faire aussi « beaulx planchers qu'il est possible et ne sont les planchers de

« Baulx, de Lyon et aultres lieux de France, en rien approchant « de beaulté et richesse que ceulx d'icy ; pourquoi je m'en four- « niray et les mèneray avecques moy pour en faire à Amboise ».

Ce que le roi fit exécuter à Amboise, une multitude de ses compagnons voulut l'accomplir, qui, dans son hôtel à la ville, qui, dans sa maison des champs, qui, dans sa chapelle, qui, dans l'enfeu de sa famille.

LE TOMBEAU DES CARMES

La première convertie fut Anne de Bretagne, mais non sans réserve, car, en bonne Nantaise qu'elle était, elle ne pouvait rompre d'un coup avec les traditions de sa famille et de sa province (1). Nous allons en voir la preuve.

Deux fois reine de France, femme d'un des plus puissants monarques du monde, Anne de Bretagne a été l'objet de quantité d'hommages poétiques, littéraires, artistiques de la part d'auteurs désireux de l'intéresser à leurs œuvres et à leur avenir. Ce n'est donc pas toujours dans ces volumes pompeux, dans ces épitres ampoulées composées sous son nom qu'il convient de chercher l'expression de ses goûts personnels. Son fameux livre d'heures lui-même, orné des miniatures de Bourdichon et de Poyet, est le miroir de la personnalité de ces artistes, bien plus que de leur protectrice. Il n'en est pas de même du tombeau qu'elle éleva à son père et à sa mère. Dans une certaine mesure, il tient son cachet propre d'une décision personnelle de la reine. Il ne ressemble ni à celui de son mari, ni à celui de ses enfants, parce qu'elle le voulut différent.

Dès l'an 1500, elle songeait à l'élever. A cet effet, elle fit acheter à Carrare le marbre nécessaire : son agent Guillaume de Torsi en prit possession de concert avec un « scarpellino »

(1) Le Tombeau des Carmes n'est probablement pas le premier tombeau ducal élevé en Bretagne dans le goût de la Renaissance. Si le croquis que nous en a conservé Gaignière est exact, le tombeau du connétable de Richemont dans l'église des Chartreux de Nantes, est d'inspiration italienne. On y voit sur le côté trois pilastres Renaissance surmontés de chapiteaux et décorés de médaillons. Arthur de Richemont mourut le 26 déc. 1458. Sa troisième femme Catherine de Luxembourg lui survécut trente-cinq ans et mourut en mars 1493. Le tombeau des Chartreux fut-il élevé du vivant de Catherine de Luxembourg? c'est probable. Mais il ne semble pas qu'il ait été entièrement achevé. P. de Lisle du Dréneuc. *Les tombeaux des Ducs de Bretagne*, p. 59-60. De Berthou. *Itinéraire de Bretagne de Du Buisson Aubenay*, t. II, p. 132.

Jérôme de Fiésole au service du roi de France. A cette date, c'est à des mains Italiennes que l'exécution devait être confiée. Mais la reine change bientôt d'avis. Elle abandonne à Guido Mazoni le soin d'élever la sépulture de son mari ; pour celle de son père, elle réclame d'autres mains. Elle avait près d'elle un peintre de renom, Jean Perréal. Il avait exécuté le tableau de ses fiançailles avec Charles VIII. Il remplissait à la cour le rôle de ministre des beaux arts. Il accompagna en Italie Charles VIII et Louis XII. La reine lui commanda le plan du tombeau de son père.

Il y avait alors à Tours, rue des Filles-Dieu, un grand artiste, fils de la Bretagne, fils du Moyen-Age, héritier des traditions de l'art gothique, ciseau très personnel. Nul n'ignorait son talent ; la reine moins que personne ; il avait gravé une médaille à son effigie. Louis XI avait mis à profit sa science depuis de longues années. Elle le chargea d'exécuter dans le marbre de Carrare les plans et patrons de Perréal. Mais, si, dans ce choix, elle obéit à ses goûts personnels, elle n'accorde pas liberté entière au vieil artiste : elle lui donne à exécuter un thème qui n'est pas entièrement français, et elle lui impose, en outre, une collaboration étrangère. Le thème a pour auteur Perréal. Fier « des con- « naissances des choses anticques qu'il avait vues ès parties de « l'Italie », celui-ci voulut unir les conceptions des artistes français à celles des artistes italiens. Les premiers aimaient à représenter les défunts étendus sur la dalle funéraire dans l'attitude de la prière et du repos ; ils entouraient le mausolée d'une théorie de pleurants. Perréal et Colombe conservèrent ces deux données traditionnelles. Mais ils n'ignoraient pas les coutumes en usage en Italie. Par réminiscence des rhéteurs d'autrefois, poètes, sculpteurs et compositeurs d'oraisons funèbres flanquaient les images royales des représentations solennelles des quatre vertus cardinales : Force, Justice, Prudence et Tempérance, attributs moraux de la raison parfaite. Lorsque Louis XII fit, à Gênes, son entrée solennelle, en 1507, on vit figurer sur un char autour du Dieu Mars, image du roi, les quatre vertus cardinales. Perréal leur fit monter la garde aux quatre angles du mausolée de François II. Désormais tous les tombeaux des Valois seront construits suivant cette disposition, celui de Louis XII et d'Anne de Bretagne en premier lieu. Guidé encore par ses souvenirs d'Italie, il rangea sur les deux grandes faces

du sépulcre les figures des douze apôtres, gardiens et symboles de la foi ; puis sur les petits côtés, les patrons des gisants, en avant : Saint François et sainte Marguerite ; aux pieds : Saint Louis et saint Charlemagne, (d'aucuns, disent : Salomon, roi de Bretagne). Colombe exécuta la taille de ces figures aidé de Guillaume Regnault, son neveu, et de ses collaborateurs habituels dans son atelier de Tours. Les artistes italiens, Jérôme de Fiésole et son compagnon, se bornèrent à orner de pilastres et d'arabesques les surfaces planes du monument. Ils le mirent en place dans l'église des Carmes. Ainsi le tombeau de François II, trésor artistique de notre ville, procède d'un double courant, l'un français, et l'autre italien. Il est déjà ce que Perréal se proposait d'accomplir à Brou : « un trossé bouquet de toutes « belles fleurs. »

Ce n'est pas le seul échantillon des talents de Michel Colombe que Nantes ait possédé. L'église des Carmes renfermait un magnifique rétable de marbre surmonté d'un grand Christ et des statues de St François et de Ste Marguerite. Anne de Bretagne les avait fait exécuter en considération de la sépulture de son père. Quand Michel Colombe mourut, cette œuvre n'était pas achevée ; il eût fallu la compléter par les statues de Notre-Dame, de St Jean et de Ste Madeleine. François Ier eut un instant la pensée d'achever le projet de sa belle-mère, mais aucun écrivain ne nous rapporte qu'il ait exécuté cette intention.

A la cathédrale, Colombe sculpta la statue funéraire de l'évêque Guillaume Guéguen, dans l'un ou l'autre des trois blocs d'albâtre que celui-ci avait achetés du général de Languedoc, en vue de sa sépulture (1). Toutes ces dernières statues ont été vendues à la Révolution comme simple marbre. On les retrouvera, peut-être, un jour, sous formes de plaques de cheminée dans quelques maisons élevées par les nouveaux riches de l'époque.

LA CHAPELLE DE LA BOURGONNIÈRE

Les exemples des grands sont contagieux : l'engouement de la Cour pour les choses d'Italie s'étendit bientôt à toute la France. Chacun voulut avoir à lui un souvenir de son voyage Outre

(1) Le maréchal de Gié, Pierre de Rohan, avait pris les mêmes dispositions et fait exécuter de son vivant son mausolée en albâtre dans la chapelle du Verger, comme il le dit dans son testament.

Monts, qui, un palais, comme les grands seigneurs, qui, une porte, une fenêtre ornée de pilastres, et d'arabesques (on disait alors, de moresques), renouvelés de l'antique.

Je ne connais pas d'exemple plus caractéristique de ce goût général que la Chapelle de la Bourgonnière en Bouzillé. A la vérité, le monument n'est pas en Bretagne, mais il en est si proche, et le territoire de Saint-Florent-le-Vieil sur lequel il est situé, est si caractéristique, qu'il importe de le signaler. Fief monacal, aussi antique que la France, Saint-Florent n'était de nul diocèse ; à la limite de l'Anjou et de la Bretagne, il ne relevait ni de l'un ni de l'autre, mais du roi lui-même, au temporel, et du pape, au spirituel.

Charles du Plessis, le créateur de cette chapelle, était le principal vassal de cette abbaye. Il appartenait à la compagnie des cent gardes de Charles VIII. Il l'accompagna en Italie : nous connaissons son itinéraire. Nous le trouvons à Lyon, point de concentration de l'armée, à Pise, à Lucques, à Rome, à Naples. Rentré au pays, il y épouse une voisine de campagne, Louise de Montfaucon. Comme nombre de nouveaux mariés confiants dans l'avenir, il songe à construire. Nous allons voir, comment, plein des traditions de sa race, le cœur encore chaud des souvenirs de sa campagne, il va satisfaire ses désirs.

Il y avait près de la Bourgonnière une ancienne aumônerie dédiée à Saint-Antoine de Viennois : elle était annexée à une chapelle dédiée à Saint-Sébastien. Dans une autre propriété qu'il tenait d'une de ses grand'mères, une Chaperon, nom chevaleresque entre tous dans les Mauges, était un sanctuaire dédié à Saint-Sauveur, c'est-à-dire, au mystère de la Transfiguration. On racontait que le sire de la Chaperonnière parti pour la Croisade contre les Turcs y avait été fait prisonnier. Après une longue captivité, il était revenu monté sur son cheval *la Pie*, juste à temps pour voir sa femme entrant dans l'église de Jallais pour s'y remarier. Par ce retour inopiné, il sauva son foyer. En souvenir, une petite confrérie avait été organisée dans le pays : les nobles du voisinage qui en faisaient partie s'assemblaient dans l'église de Jallais devant l'autel du Saint-Sauveur.

Charles du Plessis résolut d'édifier à la Bourgonnière une nouvelle chapelle en l'honneur de ce culte familial, tout en conservant les vocables de l'ancienne. Le nouveau sanctuaire est dédié à St Antoine de Viennois ; partout on retrouve sur les

murs et dans les vitraux les armes et le *Tau* bleu de l'illustre hôpital, but de pèlerinage de toutes les grandes dames du XVe siècle. Charles du Plessis était riche. Il fit appel aux meilleurs sculpteurs de l'école de Tours pour décorer sa chapelle. On a parlé, à propos de la Bourgonnière, de Guillaume Regnault, le neveu de Michel Colombe ; on aurait pu, tout aussi bien, évoquer le nom du grand sculpteur lui-même, car la chapelle était achevée avant qu'il mourût. Mais aucun document écrit ne corrobore les appréciations de M. Paul Vitry. Charles du Plessis plaça sur le rétable qui domine l'autel principal, de chaque côté de la Vierge, à gauche, la statue de St Antoine ; à droite, celle de St Sébastien. Jusque-là il est fidèle à la tradition, mais nous ne tardons pas à constater en lui des pensées que n'ont point connues ses ancêtres. Ses grands-pères eussent rapporté d'Italie des reliques de saints, lui s'est muni des reliques de l'antiquité payenne. Il a entendu parler de médailles, de monnaies romaines, il en a acheté quelques-unes, à beaux deniers comptants ; il a vu les jeux ornementatifs des artistes florentins, leurs génies ailés, leurs amours jouant avec des guirlandes ; il veut que le cadre de son autel lui rappelle ces souvenirs ; il ne se demande même pas si ces images profanes ne sont pas en opposition avec les grands symboles du sacrifice chrétien. Il orne l'autel, comme Attavante décore l'Incipit du Missel de Thomas James.

Passant à Lucques, il a contemplé, sculptée, dit-on, par St Barnabé, l'image du Christ triomphant. Quand il veut donner un nouveau siège à la confrérie de Saint-Sauveur de la Chaperonnière, il se rappelle le saint Voult de Lucques. Plus grand que nature, le Christ est vêtu d'une robe d'or serrée par une ceinture de cuir à la façon des chevaliers de St Louis ; son front est orné d'une couronne de comte ; ses pieds reposent sur la pierre même de l'autel ; ses mains sont attachées à la Croix par des liens de pourpre. A ses côtés, sont peints Charlemagne et St Louis en costumes du XVIe siècle. C'est le Christ du Calvaire, mais transfiguré, mais trouvant dans le bois de ses souffrances l'instrument de son triomphe. Grande idée théologique que l'artiste a merveilleusement rendue. Elle convenait aux hommes de ce siècle plus épris des splendeurs de la religion que des tristesses du Calvaire. Charles du Plessis et sa femme ont évidemment la même foi que les compagnons de Godefroy de

Bouillon, mais ils l'ont à la manière des artistes Italiens, à la manière du Tasse, le grand interprète du thème des Croisades, cher à la poésie du XVIe siècle. Attavante n'a décoré d'aucun symbole payen la miniature du Calvaire dans le Missel de Thomas James, Charles du Plessis les a multipliés sans réserve autour de Saint-Sauveur.

CHATEAUBRIANT. JEAN DE LAVAL et FRANÇOISE DE FOIX

Après la chapelle, un château.

Après la guerre de Cent ans, le sentiment de sécurité générale porta les bourgeois et les gentilshommes à modifier le genre de leurs demeures. Plus de châteaux forts perchés sur des rochers, ou cachés au fond des marécages : nul ne sent plus le besoin d'ériger de nouvelles forteresses. Le pouvoir royal, soutenu par l'opinion populaire, interdisait d'en construire de nouvelles. Il s'établit alors un nouveau mode architectural, qu'on peut appeler traditionnel et français, qu'il est assez facile de déterminer.

Le procédé de construction est la voûte en ogive soutenue sur des piliers, dans les églises ; les arcades, les fenêtres, les portes sont en arc brisé ; l'ornementation se compose surtout de feuillages empruntés à la flore de France, feuilles de vigne, de chou, de chicorée, de chardon. S'il s'agit d'un château ou d'une maison, on y voit des fenêtres rectangulaires à meneaux en forme de croix simple ou double, des escaliers à vis dans une tour généralement en saillie, escaliers dont la pente est indiquée par la montée même des fenêtres, puis des toits élevés, coupés de hautes cheminées très apparentes, agrémentées de dessins faits de pierres d'ardoise. Les vastes demeures seigneuriales conservent encore extérieurement l'aspect de châteaux forts, parce qu'on pouvait encore craindre un retour des temps troublés, mais les façades intérieures présentent un luxe d'ornementation nouveau que ne connurent jamais, ni les siècles du haut Moyen-Age, ni les contemporains de St Louis. Inutile de chercher en France, à Pierrefonds, à Saumur, à Bourges, les exemples de construction que nous ont donnés les ducs d'Orléans et de Berry, le trésorier Jacques Cœur ; inutile de rappeler les maisons des financiers Jean Bourret et Olivier Barreau en Anjou ; nous avons en Bretagne la suite en quelque sorte généalogique de constructions semblables qui s'échelonnent depuis le château fort, proprement dit, jusqu'à la demeure moderne.

De Succinio et Vitré (1), par exemple, à la Bretesche, création de Guy XIV de Laval et de Françoise de Dinan (2) ; de la Bretesche à la Gascherie, ancienne propriété des Lespervier et lieu de naissance de leur petit-fils, la Noue Bras de Fer ; de la Gascherie, au château de Nantes, à la magnifique façade Josselin élevée dans la cour d'honneur de son aïeul Olivier de Clisson, par l'ambitieux Jean II de Rohan (3) ; de Josselin, enfin, à la Motte-Glain et à Goulaine.

Ces deux derniers châteaux nous montrent admirablement le point précis où était parvenu l'art français avant le triomphe de la Renaissance. La Motte-Glain a été construit par le maréchal Pierre de Rohan, le plus illustre des petits-fils de Bonne de Visconti, le vrai chef de l'armée de Charles VIII en Italie (il la sauva du désastre à Fornoue). Mais les murs étaient déjà sortis de terre quand eut lieu cette expédition. Ami de l'éclat, imagination poétique, Pierre de Rohan aimait construire (4). Il a élevé, à la fois, ou peu s'en faut, trois châteaux, dont un seul eût suffi à occuper un homme : le Verger, palais plus que royal, à quelques lieues d'Angers ; le Mortier-Crolle, en Mayenne ; la Motte-Glain dans le comté Nantais. Dans ce dernier, tout est français, rien ne dénote encore l'influence de l'Italie, que fidèle au souvenir de ses voyages, comme il l'était, le fastueux maréchal n'eût pas manqué de commémorer sur les murs de sa maison, s'il l'avait pu. Il avait pris pour devise cette prière : « Dieu « garde de mal le pèlerin ! » En souvenir de quelque voyage de jeunesse, il avait gravé sur les murs de ses châteaux, un bâton de pèlerin, orné de coquilles de Saint-Jacques (5). On retrouve

---

(1) Des châteaux de Plaisance et de l'Hermine construits sous Jean V, il ne reste plus aucune trace.

(2) Lettre de don de 500 livres par an pendant quatre ans au comte de Laval pour lui permettre d'achever son château de la Bretesche, 22 mars 1462. Actes de François II. Arch. de la Loire-Infér. B. 4, fol. 32.

(3) Une partie du château de Blain est également l'œuvre de Jean II de Rohan.

(4) Au temps de sa faveur, Louis XII commanda pour lui à Michel-Ange, en 1502, le David de bronze, aujourd'hui disparu, mais qui passa longtemps pour un des chefs-d'œuvre du grand sculpteur. Muntz. *Histoire de la Renaissance*, tome II, page 214, tome III, p. 385-386.

(5) B. de Montfaucon. *Les Monuments de la Monarchie française*, tome III, p. 142-143. De Maulde de la Clavière. *Les Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. XLV et LXIII.

cet insigne partout sur les murs de la Motte-Glain, comme au Verger, et jusque sur les cheminées des grandes sâlles.

Plus récent encore est le château de Haute-Goulaine. Il a presque entièrement dépouillé l'aspect de forteressé que conserve encore la Motte-Glain. Commencé à l'extrême limite du xve siècle, il n'a été achevé que dans les premières années du xvie. Il n'offre que dans les fenêtres des combles quelques légers signes de la Renaissance : quelques pilastres apparaissent dans leur encadrement ; par contre, un art plus moderne règne dans le décor des salles intérieures.

Franchissons la Loire et allons à Châteaubriant, là, c'est le triomphe éclatant de l'art importé d'Italie.

Serrée dans ses murailles étroites, la petite ville vivait à l'ombre de son château : elle en partagait les joies, les deuils et les vicissitudes. Il n'est pas un de ses monuments qui ne rappelle la générosité et les événements importants de la vie de ses barons. Béré et son église est l'œuvre du premier d'entre eux ; la Trinité fondée par Geoffroy, le compagnon de St Louis en Egypte, sert d'enfeu à la maison ; là, repose Sybille, la légendaire, qui mourut de joie en apprenant le retour de son mari. Battu en brèche par l'artillerie de la Trémoille, le château s'était rendu à Charles VIII. Mais la dame du lieu, Françoise de Dinan, (Madame Belle, comme l'appelaient entre eux ses beaux-fils), était rentrée en faveur près du roi de France : elle l'avait aidé à épouser la duchesse de Bretagne. En ce début du xvie siècle, la vieille demeure avait besoin d'être restaurée. L'histoire du nouvel édifice est vivante comme un roman, navrante comme la réalité. Si ses pierres pouvaient parler, chacune, suivant la forme que la main de l'homme lui a donnée, nous décrirait une scène différente. Elles ont été témoins de toutes les émotions que les passions humaines, privées et publiques, ont jamais pu soulever, amour de la famille et de la patrie, ambition, culte du beau, désir de se survivre, désenchantement, impuissance de l'homme à assurer son bonheur.

Le fils de Madame Belle, Françoise de Laval, se mit à l'œuvre en 1498 ; son œuvre pauvre et sans éclat, faite de pierres d'ardoises ternes et bleuâtres, est toute gothique. Il mourut peu après à Amboise, laissant deux fils mineurs sous la tutelle d'une mère vigilante. De ces deux enfants, l'aîné surtout, nommé Jean, était puissamment riche : la fortune des Malestroit, des Raguenel s'ajoutait sur sa tête à celle des Dinan, des Beauma-

noir, des Châteaubriant. Bref, c'était le Prince Charmant des contes de fées.

Au cours de son grand voyage en Bretagne, en 1505, la reine Anne, qui avait la manie de faire des mariages, (elle avait obtenu du pape l'autorisation d'y faire procéder par les aumôniers de sa cour, sans aucune publication de bans), la reine Anne unit son jeune cousin Jean de Laval à sa jeune cousine Françoise de Foix. Le mariage eut lieu à Morlaix, sans souci de la parenté des époux : aucun d'eux n'avait dépassé la seizième année. Mais Françoise de Foix était la petite fille du parrain de la reine, qui, fidèle à ses anciens serviteurs, tenait à procurer leur fortune.

L'œuvre de restauration commencée pár François de Laval fut continuée par sa veuve. Elle revenait d'un pèlerinage à Rome, pèlerinage d'action de grâce, de pénitence ou de curiosité, je ne sais ; elle l'avait accompli avec une suite de quarante personnes (1). Elle reconstruisit l'aile des bâtiments de l'est, où l'artillerie française avait surtout exercé ses ravages, mais, femme de religion, les bonnes œuvres l'intéressaient plus que les créations de l'art (2). Cette aile dans le style de la première Renaissance est assez médiocre avec ses fenêtres ornées de pilastres chargés de disques et de losanges. Plus tard, un homme de goût la terminera par le hardi pavillon d'angle, qui dresse son profil superbe au-dessus de l'étang de la Torche et des remparts.

Jean de Laval est jeune alors ; il laisse gouverner sa mère. Il est l'heureux père d'une fillette à laquelle il a donné le nom d'Anne, en souvenir de la souveraine qui l'a marié.

Dix ans se passent : Louis XII et Anne de Bretagne sont morts. François Ier est monté sur le trône, le 1er janvier de l'an 1515, date mémorable pour lui, car presque tous les événements heureux de sa vie se sont produits un premier janvier. Il entreprend l'expédition du Milanais et remporte l'éclatante

---

(1) Bibl. Nat. fr. 22331, fol. 239.

(2) Du Paz. *Hist. Généal. de Bretagne*, p. 32. « Françoise de Rieux, veuve de François de Laval, luy survécut 29 ans, 9 mois, 25 jours, vivant vertueusement et religieusement au saint estat de viduité, exerçant les œuvres de miséricorde envers les pauvres, puis mourut le 30e jour d'octobre l'an 1532 au chasteau de Chasteaubrient et fut inhumée en l'église de la Trinité auprès de son feu mary ».

François de Laval mourut à Amboise le 5e jour de janvier 1503, ayant gouverné ses terres et seigneuries 3 ans deux jours.

victoire de Marignan, splendide aurore d'un règne qui promettant d'éclat. Jean de Laval est à ses côtés avec les trois frères de sa femme ; avec eux, il a mené la charge contre les bataillons suisses. Mais hélas ! lorsqu'il revient au pays natal, il n'y retrouve pas Sybille ; sa femme est devenue la maîtresse du vainqueur de Marignan : elle porte sur ses épaules les diamants de la Couronne. Brantôme, en rappelant ce souvenir qu'il avait recueilli sur les lèvres de sa grand'mère, n'a pas menti, les comptes du Trésor, les dépêches des ambassadeurs d'Angleterre et de Venise confirment trop clairement son récit.

Jean de Laval retiré le plus souvent loin de la cour vit seul avec sa mère et sa fille. Il adopte une devise qui peint l'état lamentable de son âme : « *Unicâ revivisco ;* je revis par un unique rejeton », allusion à son unique enfant. Lorsqu'il eut conduit à la Trinité le corps de cette fille bien aimée, il mit de côté ses jouets, un petit ménage d'argent. Ce ménage enfantin, la ville de Nantes l'offrit, un jour, à Marie Stuart, cette autre grande infortune. Appelé à être parrain de la fille d'un de ses vassaux, trait révélateur qui équivaut à la confession d'une âme blessée, Jean de Laval lui donna le nom d'Anne.

Pour se distraire, il construit à la lisière de son château, un vaste jardin. Il étend son parc, le remplit de biches et de cerfs ; il l'orne d'un pavillon de plaisance, d'une sorte de belvédère au point culminant du voisinage. A l'exemple de son ami, Jean Danielo, ce prélat romain dont nous avons parlé, il instaure autour de sa demeure les jardins et les parcs à la mode d'Italie. Il entreprend la construction de la nouvelle église de Saint-Nicolas.

L'histoire, c'est-à-dire le temps, vient à son secours. François Ier part pour l'Italie dans l'espoir d'y faire entendre un nouveau coup de tonnerre semblable à celui de Marignan. Sans le savoir, il marche vers Pavie. Lorsque la nouvelle du désastre arriva à Paris, la régente fit appel au talent militaire du maréchal de Lautrec, frère de Mme de Châteaubriant. Du coup, Jean de Laval recouvra sa femme. Pour marque de gratitude vis-à-vis de son beau-frère, pour preuve de son pardon, il fit au second fils de Lautrec, le don royal de sa baronnie de Châteaubriant, avec réserve d'usufruit, en faveur de sa femme, si elle lui survivait. Il était impossible de montrer plus de générosité et de grandeur d'âme. Pendant cent ans, les plus célèbres avo-

cats ergoteront sur cette donation extraordinaire, au nom des vétilles du droit, sans en comprendre le motif déterminant, parce que le souvenir des malheurs du sire de Châteaubriant s'était évanoui.

Jean de Laval vécut dix-huit mois en paix. Mais soudain François Ier recouvre la liberté, il rentre en France laissant en ôtage à Madrid ses deux jeunes fils. Françoise de Foix n'a qu'une pensée, le rejoindre. Elle abandonne Châteaubriant et se précipite au devant de lui.

Exaspéré, son mari se souvient alors de ses héritiers en ligne collatérale. Il se rend de nuit à Mortagne-sur-Sèvre, enlève à sa mère sa jeune cousine Philippe de Montespedon, la ramène à Châteaubriant et la marie à son autre héritier, René de Montejan. Il ne pouvait souligner d'une manière plus éloquente le motif qui lui avait dicté sa première résolution.

Mais Françoise de Foix se flattait en vain de reconquérir le cœur du roi : une autre avait pris sa place. Elle fut renvoyée à son mari. Châteaubriant la revit donc délaissée : pour se distraire, elle remplit son rôle de châtelaine, acceptant d'être marraine des enfants de ses serviteurs. Jean de Laval lui pardonna de nouveau.

Par suite des stipulations des traités de Madrid et de Cambray, Jean de Laval dut abandonner à Charles-Quint la terre de Gâvre dont il jouissait dans les Flandres.

Il résolut d'employer la somme qu'il reçut en cette circonstance, à la construction d'une « plaisante, agréable et salutaire demeure ». Dans son âge mûr, il reprit le rêve de sa jeunesse. La pensée de captiver le cœur de sa femme ne fut sans doute pas étrangère à ce dessein. C'est l'époque où les grands financiers : Thomas Bohier, Gilles Berthelot, élèvent Chenonceau et Azay-le-Rideau. Chose curieuse, ce sont leurs femmes, Catherine Briçonnet, Philippe Lesbahy, qui veillent sur ces constructions charmantes. Autour de Jean de Laval, tous les membres de sa famille remanient leurs demeures : à Vitré et à Laval, Guy XVI son cousin, emprunte l'appui des maçons de son beau-frère, M. du Lude ; à Ancenis, Claude de Rieux, son cousin, aménage son logis sous l'égide de la Salamandre ; Lautrec, son beau-frère, construit les palais de Coutras et de Montrond, qui passent pour les merveilles de la France ; René de Montjean et Philippe de Montespedon, ses protégés, vivent entourés de

maçons. Inutile de rappeler les noms de Chambord, Villers-Cotterets, Fontainebleau. La France vit sous le règne de la truelle.

Nulle petite cour ne ressemblait mieux alors à celle des princes Italiens que celle des barons de Châteaubriant. Artistes, poètes, humanistes latins et grecs, s'empressent autour d'eux dans l'espoir d'obtenir quelques faveurs. Les familles du voisinage leur confient l'éducation de leurs enfants dans l'espoir qu'ils en feront un jour leurs héritiers. Françoise de Foix passait pour une des merveilles de la France. C'était une lettrée, elle connaissait le latin, l'espagnol, l'italien. Ses goûts choquaient quelque peu les vieilles châtelaines, mais la jeunesse s'empressait autour d'elle.

Avant de commencer ses travaux, Jean de Laval réunit à Châteaubriant une sorte de congrès dont le souvenir demeura longtemps dans les traditions locales, parce qu'il marqua le triomphe définitif du style nouveau dans la Province. Un auteur facétieux nous en a fait le récit pittoresque : il est caractéristique de l'époque qui nous occupe.

« Quand Pihourt, maçon de Rennes, monté sur sa jument,
« botté de foin, ceint sur sa grande robe et le chapeau bridé,
« allant à Châteaubriant pour l'édifice d'un beau château, ouyt
« les grands ouvriers de toute la France illec mandez et assem-
« blez, qui n'avaient autres mots en bouche que : frontispices,
« piédestals, obélisques, coulonnes, chapiteaux, frises, corni-
« ches, soubassements et desquels il n'avait onc ouy parler, il
« fut bien esbahy et son rang venu de parler, attendans quelque
« brave dessein, leur dit, payant en monnoie de singe : estre
« d'avis que le bastiment fut fait en bonne et franche matière
« de piaison compétente selon que l'œuvre le requérait. S'estant
« retiré, il fut de tout l'assemblée jugé pour un très grand per-
« sonnage, qu'il le fallait ouyr plus amplement sur cette pro-
« fonde résolution qu'ils ne pouvaient bien comprendre et qu'il
« savait plus que son pain manger. Mais le paillard demeurant
« en sa victoire se retira disant : ne se pouvoir achommer
« d'avantage et que les manches du grand bout de la cohue ne
« pourraient aller de droit fil sans luy et selon l'équipolation
« de ses hétéroclytes ». Ce qui les estonna encore plus, ne sachant ce qu'il disait, et de là est venu ce sobriquet : « Résolu
« comme Pihourt en ses hétéroclytes ». La scène est plaisante.

Pihourt, fidèle aux traditions gothiques, avait compris que, malgré toute son habileté, (il venait de construire le chœur de la cathédrale de Rennes), il ne pouvait être l'ouvrier du baron de Châteaubriant. Son heure était passée. Mais quel fut l'élu de ce concours ? un Italien ou un Français ? Il est impossible de le dire en l'absence des comptes de la baronnie. Peu importe, d'ailleurs ! Italien, il s'est accommodé aux exigences de la vie et des traditions françaises ; Français, il a étudié en Italie et en a introduit les modes chez nous. Notons, cependant, parmi les ingénieurs employés par le sire de Châteaubriant la présence d'un Italien : Barthelozo. Il lui confia le soin de canaliser la Vilaine.

Jean de Laval voulut que sa demeure gardât l'ordonnance traditionnelle, au moins dans l'ensemble. Les fenêtres à meneaux en croix, les lucarnes, les pavillons quadrangulaires qui encadrent l'édifice, les grandes salles qui se commandent les unes les autres, sont françaises. Il n'en est pas de même de ces pilastres à chapiteaux ioniques et corinthiens qui divisent la façade en panneaux ; des niches circulaires en schiste bleu (aujourd'hui disparues), qui contenaient autant de bustes en marbre blanc représentant des personnages, les uns, disent, de la famille royale, les autres, de la mythologie. Il n'en est pas de même également de l'escalier d'honneur à paliers successifs, sous des voûtes en berceaux ornées de caissons, éclairées par une double baie en plein cintre. Italiens encore le pavillon de briques formant escalier qui est à l'entrée de la cour, la colonnade et la galerie qui le rejoignent au bâtiment principal.

Entre temps, Jean de Laval était devenu gouverneur de Bretagne. C'est à Châteaubriant, dans cette vaste demeure encore en construction, que se décida, en grande partie, l'union de la Bretagne, non pas à la France, (elle y était unie depuis des siècles), mais à la maison et couronne de France. François Ier en 1518, lors de son premier voyage en Bretagne, à l'époque de sa grande intimité avec Françoise de Foix, n'était pas venu à Châteaubriant ; cette fois, il y séjourna pendant six semaines : le temps avait apaisé toutes les passions.

L'œuvre était presque achevé, lorsque Mme de Châteaubriant mourut, le 16 septembre 1537. Elle fut inhumée à la Trinité, du côté de l'Epitre, en face de sa belle-mère et de son beau-père, non loin de Sybille, l'épouse fidèle qui avait si patiemment

attendu le retour de son mari. Les poètes la pleurèrent, et ceux mêmes qui étaient ennemis, Sagon et Marot, s'accordèrent pour chanter la mondaine disparue. Marot composa pour elle une magnifique épitaphe :

Soubz ce tombeau gist Françoise de Foix,
De qui tout bien tout checun souloit dire
Et le disant oncq une seulle voex
Ne s'avancza d'y vouloir contredire.
De grant beaulté, de grâce qui attire,
De bon scavoir, d'intelligence prompte,
De biens, d'honneurs et mieulx que ne racompte,
Dieu éternel richement l'estoffa.
O Viateur, pour t'abréger le compte,
Cy gist ung rien là où tout triompha.

Jean de Laval, malade lui-même, découragé, ne semble pas avoir attaché grande importance à ces manifestations. La femme qu'il perdait avait fait le malheur de sa vie ; il en avait trop souffert pour la pleurer beaucoup ; le monde eût facilement trouvé son chagrin ostentatoire. Il fit graver les vers de Marot sur une plaque d'ardoise que surmontaient ses armes et celles de la défunte. Il les plaça au-dessus du tombeau au fond de l'arcade funéraire. Une statue de pierre en ronde bosse (d'aucuns disent de tuffeau), rehaussée de couleurs, fut censée représenter Françoise de Foix. Nul ne nous a conservé la moindre image de ce monument, qui, pour être digne de celle qu'il recouvrait, eût dû être un chef-d'œuvre de la Renaissance.

Jean de Laval n'avait plus que six ans à vivre ; l'année suivante il acheva de clore la colonnade qui enveloppe la cour d'honneur de son château ; et sur le fronton du portail qui en fermait l'entrée, il écrivit mélancoliquement ces deux vers :

De mieulx en mieulx,
Pour l'achever je devins vieulx.
1538

Seul au monde, brouillé avec ses héritiers les plus proches dont les regards cupides ne le quittaient pas, il passa les dernières années de sa vie au milieu de légistes, étudiant les moyens légaux de distribuer son immense fortune à d'autres qu'à ceux qui la convoitaient. Il en donna une grosse part à son cousin le connétable de Montmorency, son ami de vieille date. Il lui savait gré de l'avoir associé à sa fortune politique, de

l'avoir choisi comme aide, en 1536, lors de la seconde invasion de Charles-Quint en Provence. Deux ans après avoir accompli la donation publique de Châteaubriant, il mourut, le 11 février 1543, au sein de sa belle demeure. Mais, cœur blessé, il ne voulut pas être enseveli près de celle qu'il avait aimée. Il choisit sa sépulture dans la nouvelle église de Saint-Nicolas, dont il ordonna l'achèvement. En attendant cette heure, son corps reposa dans la chapelle de son château. Jean de l'Orme, le propre frère du grand Philibert, fut chargé de terminer l'édifice paroissial (1). Si le connétable de Montmorency eût ponctuellement exécuté le testament de son ami, il y eût érigé une Collégiale (2). Mais il était avare, il plaça seulement le portrait de son ami au-dessus de la porte de la Sacristie et dans le dôme de l'église.

Ainsi le vaste château ne fut habité par son maître que pendant cinq ans : depuis lors il n'a jamais revu ses propriétaires qu'à de très rares intervalles : les Montmorency avec Henri II et Charles IX pendant deux ou trois semaines. Louis XIII y passa une journée. Les appartements de Françoise de Foix et du gouverneur de Bretagne servirent de bureau aux intendants des Montmorency et des Condé jusqu'à la Révolution. Certes, ils n'avaient point été créés dans ce but.

EPILOGUE
LE VOYAGE D'ITALIE

Nous ne pousserons pas plus loin l'étude des monuments de la Renaissance en notre province. Ce n'est pas que d'autres

---

(1) Le 28 février 1550, la première pierre du Dôme de Saint-Nicolas fut posée par Jean de L'Orme, sieur de Saint-Germain, commissaire du roi, inspecteur des fortifications.

Jean de L'Orme fut nommé par lettres royales datées de Noyon, 12 juin 1554, maître architecte des bâtiments et fortifications des villes de Bretagne, aux gages de 500 livres par an en l'absence de son frère Philibert. (Archives de la ville de Nantes, B. B.° 138).

(2) Malheureux pendant sa vie, Jean de Laval le fut jusque dans la tombe. Par une suprême ironie du sort, Protestants et Ligueurs, (il avait des héritiers dans les deux camps), lui reprochèrent d'avoir mis à mort par jalousie celle qu'il avait tant aimée et qui fut le malheur de sa vie. A leurs yeux, le don de la baronnie de Châteaubriant eut pour but d'obtenir sa grâce. Ils oublient que cette donation se fit à son de trompe, sous les yeux de toute la France, que personne alors n'éleva la moindre allusion à ce sujet ; qu'une telle rumeur, cent ans après les événements, n'est pas recevable.

exemples fassent défaut (1) ; mais ils n'ajoutent rien à ce que nous venons de dire. A partir du règne d'Henri II, le goût fait un pas nouveau vers l'étude de l'antiquité. Les architectes formés à l'école de Fontainebleau, férus des exemples qu'ils ont contemplés en Italie, rompent définitivement avec les traditions des vieux maîtres français. Ces derniers n'aimaient ni l'extrême régularité, ni l'absolue symétrie ; ils chargeaient d'ornements, terrasses et balcons, fenêtres, lucarnes et cheminées ; ils encadraient les surfaces planes de leurs façades de tours rondes ou carrées, de tourelles en encorbellement ; les nouveaux n'ont qu'un oracle, Vitruve, dont les œuvres ont été traduites dans toutes les langues : ils ne rêvent que pilastres et colonnes dans le pur goût classique, doriques, toscans, ioniques ou corinthiens ; ils affectionnent les lignes droites et les formes carrées. Ils ont pour idéal le palais de la Chancellerie Romaine, ou le palais Farnèse. Cette seconde Renaissance a produit en France un certain nombre d'œuvres imposantes : Fontainebleau, le Louvre, les Tuileries ; en Bretagne, elle n'a rien laissé de remarquable. Les divers spécimens du style Jésuite que nous y rencontrons, sont les plus claires manifestations de cette seconde manière de la Renaissance en notre province. Autant le culte de l'antiquité pure fut avantageux pour nous dans le domaine littéraire, autant il nous fut dommageable dans celui des arts plastiques, et dans celui de l'architecture, en particulier.

(1) Penmarch élevé par un petit neveu du cardinal de Coëtivy : Carheil en Guérande, qui servit d'asile aux premiers ministres protestants dans le pays Guérandais ; Kergal en Brandivy, construit par Pierre Danielo, frère du prélat romain dont nous avons esquissé la silhouette ; et surtout l'illustre château de Kerjean. Ce dernier est lui aussi l'œuvre d'un lettré, Hamon Le Barbier, chanoine de Léon et de Nantes, premier éditeur du Bréviaire imprimé de Saint-Pol-de-Léon. Je ne sais si ce riche bénéficiaire a visité Rome et l'Italie, mais je sais qu'il avait pour ami l'évêque de Léon, Guy le Clerc, aumônier de la Duchesse Anne, qui nous a laissé dans le château de Saint-Ouën (en Mayenne), un splendide témoignage de ses goûts artistiques. Ce Guy Le Clerc appartenait à une famille très ecclésiastique, dont plusieurs membres séjournaient à Rome. L'un d'eux y fut même évêque de Macérata en 1540.

Commencé à la fin du règne de François Ier, Kerjean ne fut achevé que vers 1590. Il porte beaucoup plus l'empreinte de la seconde Renaissance que Châteaubriant. Guidé par le népotisme, passion bien Romaine, le chanoine Hamon Le Barbier, consacra à cette vaste construction les revenus de ses nombreux bénéfices. Cinquante ans de travaux persévérants ne suffirent pas à achever ce Versailles Breton.

Nos ancêtres ne surent pas faire cette distinction : ils se laissèrent subjuguer par les modes qui régnaient alors dans la péninsule Italienne. A force de regarder vers Rome et Florence, ils en arrivèrent à mépriser les méthodes de leurs ancêtres qui avaient couvert de chefs-d'œuvre le sol de leurs provinces.

L'expédition de Charles VIII en Italie eut un dernier effet qui dure encore aujourd'hui. Depuis lors, l'usage d'accomplir un voyage en Italie parut le complément indispensable de l'éducation d'un jeune homme appelé à faire son chemin dans la société, qu'il fût abbé ou laïque. En 1509, un chanoine de Nantes, Gilles de Bonamour sollicita du chapitre l'autorisation d'aller étudier en Italie. Il y séjourna huit années entières pendant lesquelles, du consentement de ses collègues, il jouit des fruits de sa prébende (1). Il faisait déjà sous Louis XII le beau rêve qu'un autre clerc Nantais, membre de la Pléiade; Joachim du Bellay, accomplit sous Henri II, et qu'il a chanté en de beaux vers :

> Je me feray scavant en la philosophie,
> En la mathématique et médicine aussi ;
> Je me feray légiste, et d'un plus haut soucy
> Apprendray les secrets de la théologie ;
> Du lut et du peinceau j'ébatteray ma vie,
> De l'escrime et du bal. — Je discourois ainsi,
> Et me vantois en moy d'apprendre tout cecy,
> Quand je changeay la France au séjour d'Italie (2).

Parmi les visiteurs qui fréquentaient à Rome l'hôpital et la confrérie de Saint-Yves, on retrouve les noms de notables bretons, de catholiques et même de protestants : (les La Chapelle de la Roche Giffart, les d'Avaugour de Kergroys et de Saffré). Rome était la capitale du monde. Les catholiques y allaient guidés par l'attrait de ses souvenirs religieux et les charmes dont l'avaient parée les innombrables artistes qui ont fait la gloire du siècle de Léon X. Les Calvinistes, ennemis des superstitions papales, s'ils méprisaient les reliques innombrables dont est environné le successeur de Pierre devenu pour eux l'Antechrist en personne, voulaient voir à leur tour les paysages, les beaux

(1) Reg. des Délibérationse capitulaires, 2 nov. 1509. Gilles de Bonamour fut non seulement chanoine, mais recteur de Vay, de Saint-Similien, chapelain de N.-D. de Bon Confort en Pierric, trésorier du Chapitre.

(2) Joachim du Bellay. *Les Regrets*, sonnet 32.

restes de l'antiquité classique, les œuvres d'art, qui avaient fait l'admiration de leurs pères, lorsqu'ils servaient comme gens d'armes aux côtés de Bayard, ou de Gaston de Foix. Ils ne partageaient plus la foi des ancêtres, mais ils avaint gardé leurs goûts. Malgré le mépris qu'ils nourrissaient à l'égard des Florentins de Catherine de Médicis, ils reconnaissaient dans l'Italie la terre d'élection des beaux arts. Tous, catholiques et protestants, par un reste d'affection pour les anciens maîtres maçons qui avaient élevé leurs châteaux ou leurs églises, par amour propre national, la critiquaient, relevant avec humeur les défauts de ses enfants, mais tous l'admiraient, tous gardaient au fond du cœur, tant l'engouement du siècle était fort, l'intention :

> De voir l'Italie et les Alpes passer :
> Car, c'est de là que vient la fine marchandise,
> Qu'en béant on admire et que si hault on prise.
> S'il scait, parlant de Rome, un chacun estonner ;
> Si du nom de Pavie, il fait tout résonner ;
> Si des Vénitiens que la mer environne ;
> Si des champs de la Pouille, il discourt et raisonne (1),

le poète est sûr de faire son chemin, à la cour, dans les châteaux et dans les écoles.

---

(1) Joachim du Bellay : *Sur la manière de faire son profit des lettres Œuvres*, édition de 1573, fol. 288 v°.

Deux Mégalithes Guérandais ignorés

I. — *LE DOLMEN DE MERIONNEC, EN GUÉRANDE*

En septembre 1918, notre érudit collègue, M. Etienne Port, Inspecteur délégué de la *Sous-Commission des Monuments mégalithiques*, pour le département de la Loire-Inférieure, me signalait un dolmen ruiné entre le château de Careil et celui de Merionnec, sur le bord d'un vieux chemin, à quelques mètres de l'entrée Est de l'avenue de Merionnec. Pour diverses causes, l'exploration en fut remise, et c'est le 1er octobre 1919 que, M. Port, mon aimable voisin de Careil et moi, nous avons fouillé ce monument.

De ce dolmen, il reste quatre pierres de granit. Deux d'entre elles proviennent de la dalle de recouvrement, dont une partie a été minée et enlevée ; les deux autres sont des supports. Elles gisent, bouleversées, sur le bord du chemin, à demi recouvertes de ronces et d'ajoncs. (V. *Plan*).

Voici les dimensions des deux parties de la dalle qui restent, la plus grande : long. 1 m. 80 ; larg. 1 m. 35 ; épaiss. moyenne 0 m. 50 ; la plus petite : long. 1 m. 80 ; larg. 1 m. ; épaiss. moyenne 0 m. 45. Les supports mesurent l'un : long. 1 m. 20 ; larg. 0 m. 90 ; épaiss. 0 m. 45 ; l'autre : long. 1 m. ; larg. 0 m. 70 ; épaiss. 0 m. 35.

L'allée bouleversée s'ouvrait à l'E. S. E. Il n'en reste plus qu'un élément support tombé. Un support, également tombé, et la base, à l'O. N. O., d'un mur en pierres sèches, de forme

semi-circulaire, délimitent le fond de la chambre, qui est fouillée jusqu'au sous-sol naturel, ainsi que les autres parties du monument.

Des sondages effectués par nos ouvriers sous les dalles n'ont donné aucun résultat, sauf quelques fragments de charbon, d'ailleurs retrouvés dans la *couche de terre paraissant rapportée*, et remuée sous toute l'étendue recouverte jadis par le mégalithe.

Cette sépulture dolménique a été — ainsi que nous avons pu le constater — violée à l'époque gallo-romaine, et complètement ruinée, très probablement, il y a relativement peu d'années. C'est d'autant plus regrettable que ce monument, *avec le fond de sa chambre muraillé en demi-cercle*, offrait un intérêt tout particulier.

L'exploration n'a donné, naturellement, que très peu de choses. Cependant, à l'aide de ces modestes débris, on peut conclure que le mobilier appartient partie au néolithique (*a*), partie à l'époque gallo-romaine (*b*).

a) Un *silex jaune taillé.*

Un *percuteur* en granit, taillé grossièrement, de forme longue et triangulaire ; une extrémité arrondie, l'autre en pointe. Long. 0 m. 13.

Une pierre en quartz rouge, très compact, offrant des traces de taille.

Deux fragments d'ardoises, dont l'un a été poli sur le bord, et traces de traits.

b) Quelques rares fragments de briques et de vases gallo-romains.

Et enfin des fragments de charbon et des cendres.

Ce monument se trouve daté par son architecture : les restes du muraillement à pierres sèches du fond. D'après cette constatation il appartient à la fin de l'époque néolithique, phase très intéressante à étudier, dont les dolmens ont donné très fréquemment des vases caliciformes ornés, et des pointes de flèches en silex, souvent fort jolies.

On peut donc regretter le vandalisme dont a été l'objet le dolmen de Merionnec.

D'autre part, aucune tradition, aucune légende ne se ratta-

chent à ce dolmen qui n'avait jamais été signalé (1), et ne doit pas être confondu avec celui dit de *Careil*, aujourd'hui disparu.

Enfin nous n'avons observé aucune cupule, aucune trace de gravures sur la dalle de recouvrement et sur les supports.

II. — *LE MÉGALITHE DE TREVEDAY, EN GUÉRANDE*

Différents auteurs, particulièrement M. de Kerviler, au *Congrès de l'Association Bretonne*, à Savenay, en 1877 (2), puis M. P. de Lisle, dans son *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure* (3), signalent à *Treveday*, le premier, les restes d'un dolmen sans en préciser davantage la situation, le second, deux pierres dont il donne la mensuration, « cachées sous un taillis... à 200 mètres au nord de la métairie de Kerquesso », qui, à son avis, « sont les débris d'un dolmen ». Notre éminent collègue, M. Léon Maître, mentionne lui aussi « un mégalithe énorme », dans le *bois taillis* de Treveday (4). Enfin M. Quilgars cite également des restes de dolmen à Treveday, sans autre explication (5).

Les restes de dolmen signalés par MM. de Kerviler et Quilgars sont-ils ceux vus dans le taillis de Treveday, et décrits par

---

(1) M. H. Quilgars, signale dans son *Inventaire des Mégalithes du Pays de Guérande* (Loire-Inférieure) (*Bull. Soc. préhist. française*, 1911), commune de Guérande : « Reste de dolmen entre le château de *Careil* et *Merionnec*. On y remarque une grande table, et une *pierre debout* enfoncée en terre. » — Serait-ce le dolmen dont nous nous occupons? — Il aurait alors subi des modifications depuis l'époque où l'a vu M. H. Quilgars. La grande table est maintenant fragmentée.

(2) *Bull. Ass. Bret.*, Congrès de Savenay en 1877, p. 62. — (*Statistique des Monuments mégalithiques de la région guérandaise*).

(3) PITRE DE LISLE, *Dict. Arch. de la Loire-Inférieure*, p. 129. Nantes, 1882.

(4) LÉON MAITRE, *Guérande et la Contrée guérandaise*, p. 17. Nantes, 1894.

(5) H. QUILGARS, *Inventaire des Mégalithes du Pays de Guérande* (Loire-Inférieure). — (*Bull. Soc. préhist. française*, 1911).

M. P. de Lisle ? Je l'ignore, et je n'ai pas à m'occuper aujourd'hui de ce mégalithe, mais d'un autre mégalithe, situé lui aussi sur les terres de Treveday et qui, sans doute, n'a jamais été signalé.

Derrière l'habitation de Treveday, le long d'une haie clôturant le parc, gît un gros bloc de pierre de granit qui, il y a peu d'années, se trouvait à 25 ou 30 mètres plus au nord, dans un champ dit du *Four*. Menhir bas, table d'un petit dolmen aux supports disparus, ou pierre isolée dont les similaires, assez répandues dans la région de Guérande, « constituaient, écrit M. H. Guilgars, des monuments complets, qui recouvraient des sépultures (1) » ? — Se prononcer est assez difficile. Ces trois affectations peuvent convenir à ce bloc de pierre. Quoi qu'il en soit, et sans rechercher davantage sa destination exacte, impossible à retrouver, on peut affirmer que cette pierre, quelle qu'ait été son affectation, est un *mégalithe*, transporté en cet endroit pour une cause voulue.

Cependant je ne serais pas éloigné de croire — sans chercher à faire prévaloir mon opinion — qu'il s'agit de la table de recouvrement d'un petit dolmen dont les supports ont disparu.

Ce bloc mégalithique, qui a subi quelques mutilations, mesure 1 m. 80 de longueur sur autant environ de largeur. Son épaisseur varie entre 0 m. 65, 0 m. 55 et 0 m. 40.

Sous l'emplacement, aujourd'hui cultivé, où jadis reposait cette pierre et, autour, dans les terres retournées par les labours, j'ai recueilli un certain nombre d'objets, restes incontestables du mobilier funéraire du mégalithe. Les voici :

Sur *l'emplacement même* :

Un beau *percuteur* en quartz très compact, ayant beaucoup servi.

Deux *molettes*, l'une en granit (0 m. 07), l'autre faite avec un caillou roulé d'amphibolite (0 m. 065). Les deux ont servi.

Un fragment d'instrument (hache ?) en grès fin poli.

Un fragment indéterminé en pierre schisteuse polie.

Quartz translucide roulé, avec des reflets violacés. (Se rencontre souvent dans les chambres dolméniques).

Dix *cailloux roulés*, en granit, quartz et autres roches. (Accessoires des mobiliers funéraires mégalithiques).

Fragment important d'une *grande hache en silex jaune cire* — probablement du Grand-Pressigny — incomplètement polie.

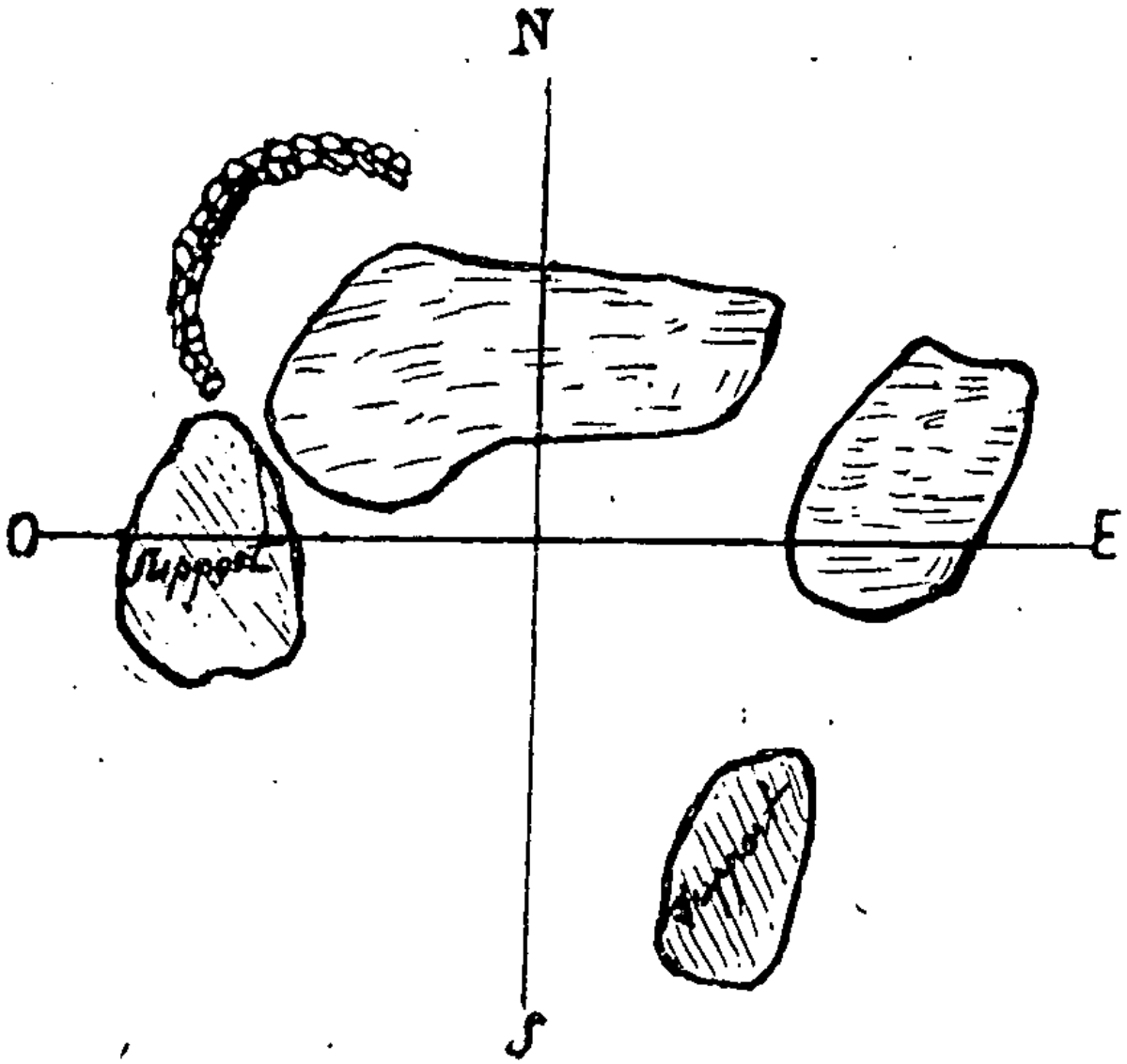
N
O
E
S

Sept éclats de silex, plus ou moins jaune cire. (Type du Grand-Pressigny).

Un éclat en silex rougeâtre ; un autre *taillé en pointe de flèche.*

Deux éclats en silex blanc ; un autre en silex grisâtre ; deux éclats en silex noir ; un grand fragment indéterminé en silex blanchâtre.

Quelques pierres indéterminées : un caillou de quartz opaque ou de filon ; une *petite plaque polie,* d'apparence schistoïde, etc.

Cinq fragments de *brique* et un *d'ardoise.*

Autour : Un beau *percuteur,* presque discoïde en roche très dure, ayant servi ; a été emmanché.

Autre *percuteur* en quartz rougeâtre, ayant beaucoup servi.

Quelques pierres caractéristiques des monuments mégalithiques : une en silex ; un disque en granit, etc. Enfin deux autres objets m'ont été apportés comme ayant été trouvés dans le voisinage ; une jolie *hache polie* en diorite très fine, au tranchant n'ayant jamais été affilé, au talon carré et aux bords arrondis, mesurant 0 m 077 de longueur ; et un *pilon* ou *molette* en diorite fine, ayant 0 m. 11. — Je ne puis malheureusement rien préciser, ne sachant pas exactement où ont été trouvé ces deux objets.

Je dois dire que je n'ai rencontré aucun fragment de charbon, aucune couche de cendre ou de terre décomposée dans l'endroit où se trouvait ce mégalithe. Depuis un certain nombre d'années, la charrue ou la bêche, en retournant la terre, ont fait disparaître les traces de la couche archéologique. Quoi qu'il en soit, il s'agit très vraisemblablement d'une sépulture du début de l'époque *mégalithique.*

Ce mégalithe de Treveday est assurémnt un modeste témoin de la civilisation néolithique, mais il méritait, quand même, une mention pour ne pas être oublié, ou pris pour une grosse pierre quelconque sans intérêt.

III. — *SIMPLE COUP D'ŒIL SUR LE PRÉHISTORIQUE GUÉRANDAIS*

Cette partie de la presqu'île guérandaise, située entre Guérande et Escoublac, était assez riche en monuments mégalithiques, mais hélas ! plusieurs ont disparu. M. de Kerviler signalait dans sa *Statistique,* en 1877, des restes de dolmens et

d'allées couvertes — en outre de ceux de Treveday — à *Careil*, à *Tromartin*, et, d'après la tradition, à *Lessac* et à *La Baule*. « Il y aurait quelques fouilles à exécuter, ajoute-t-il, sur l'emplacement de tous ces groupes de *débris*, quoi qu'ils soient en fort triste état » (1). A ces dolmens, il faut ajouter les menhirs de *Bissin*, de *Brézéan*, de *Merionnec*, ce dernier signalé par M. H. Quilgars (2), tous monuments qui témoignent d'une longue occupation à l'époque néolithique.

Enfin, j'ai recueilli, plus particulièrement entre Treveday et le village de Kerquesso, un certain nombre de *silex taillés couleur de cire et jaune clair*. Les premiers ont incontestablement l'apparence des silex pressiniens. On sait que le silex le plus typique de la région du Grand-Pressigny, en Touraine, offre des caractères assez tranchés. Entre autres, sa couleur, *vieille cire* permet, presque seule, à un œil un peu exercé, de le reconnaître partout où il se rencontre égaré.

Cependant il faut tenir compte de l'excellente observation de notre savant collègue, M. Ferronnière, qui, en parlant des silex éclatés provenant de la Grande Côte du Croisic, fait remarquer que, « sans préjuger de leur âge, la matière dans laquelle ils ont été taillés n'est pas, comme on le dit souvent, du silex du Grand-Pressigny, mais bien certainement du silex local », et que « sur toute notre côte et principalement à Préfailles, à Sainte-Marguerite, au Pouliguen, à la Plage Valentin (à Batz) et à la Turballe on trouve, sous la terre végétale qui couronne les falaises, des galets d'un silex semblable provenant de terrains actuellement démantelés et qu'il ne faut pas confondre avec les pierres de délestage si communes près de nos ports » (3). Je dois ajouter que j'ai fait la même constatation. Il ne s'ensuit pas que tous les silex couleur de cire ne proviennent pas du Grand-Pressigny, mais il est cependant très vraisemblable qu'un grand nombre sont de la région. D'ailleurs un préhistorien les reconnaît assez facilement.

Quoiqu'il en soit, tous ces silex taillés épars dans les champs de la presqu'île un peu partout, mais particulièrement dans ceux des communes d'Escoublac, de Saint-André-des-Eaux et de

(1) R. KERVILER, *loc. cit.*, p. 62.
(2) H. QUILGARS, *loc. cit.*, p. 5.
(3) *Bull. Soc. Arch. de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1912, Procès-Verbaux des Séances, p. LXXV et LXXVI.

Saint-Lyphard, prouvent incontestablement un séjour prolongé de peuplades néolithiques.

M. H. Quilgars signale dans toute la région de Guérande — je viens de le dire plus haut — des *blocs de pierre*, ordinairement *plats*, qui constituaient des *monuments complets*, recouvrant des sépultures (1).

Cette observation est très intéressante, et j'ai moi-même remarqué, toujours dans le même secteur — entre Guérande et Escoublac, — des *pierres isolées* qui s'identifient bien avec celles dont parle M. H. Quilgars. J'aurai l'occasion de les étudier.

La presqu'île guérandaise, parfaitement délimitée naturellement, offre à l'examen un ensemble de *gisements* et de *monuments* préhistoriques dont les caractères sont extrêmement intéressants.

De la période *paléolithique*, il n'existe, à mon avis, aucune station *suffisamment caractérisée* pour en attester l'existence dans la région. Je n'entends pas infirmer ce qu'on a dit à ce sujet, mais un examen sérieux s'impose.

Je crois qu'il s'agit plutôt de silex taillés se rattachant à l'industrie *tardenoisienne* — industrie des silex pygmés ou *petits silex à contours géométriques* — qui caractérise, avec l'industrie *campignienne*, le début de l'âge de la pierre polie.

Les industries campignienne et tardenoisienne, encore peu étudiées, presque toujours confondues avec celles de la période paléolithique, sont extrêmement intéressantes à relever en Bretagne, où elles ont été peu observées. Cependant, dans l'état actuel de nos connaissances, *on peut penser qu'elles ont subsisté, dans certaines régions, parallèlement avec l'industrie de la pierre polie, et elles semblent se présenter parfois, sur certains points, comme un des facies régionaux du néolithique.*

C'est à voir pour la région guérandaise qui, d'autre part, a donné un nombre considérable de *haches polies* témoignant le plein développement de la civilisation néolithique.

Quoi qu'il en soit, les stations de la *Butte des Pierres*, de *Gras*, etc., signalées par M. H. Quilgars, où l'industrie tardenoisienne, si bien caractérisée, est associée parfois aux instruments en pierre polie, particulièrement à la *Butte des Pierres*, paraissent le démontrer.

(1) H. QUILGARS, *loc. cit.*, p. 7.

D'autre part je crois aussi que la presqu'île guérandaise, tant par un certain nombre de ses monuments mégalithiques, que par quelques séries de son industrie préhistorique, est une des régions bretonnes où se trouvent le plus de traces de la civilisation du début de l'âge de la pierre polie. C'est une simple impression, due à une vue d'ensemble, encore trop superficielle pour être concluante.

J'ose espérer, d'ailleurs, que les recherches projetées le préciseront.

Aveneau de la Grancière,
Anc. Président de la Société Polymathique du Morbihan,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique
pour les Travaux historiques et scientifiques.

Le Quartier Delorme à la fin du XVIIIe Siècle

par le Docteur Georges HALGAN

Peut-être est-il de quelque intérêt de connaître sous quelle étoile naquit un des quartiers les plus importants de notre ville, qui présida à sa création et quels furent les premiers gestes de son existence.

Les fortifications qui, de leur corset de pierres, enserraient Nantes, n'étant plus d'aucune utilité à la fin du XVIIIe siècle, devaient subir le sort de toutes leurs congénères. Elles tombèrent lentement sous la pioche du démolisseur et la cité, ainsi libérée de ses moyennâgeuses entraves, put s'agrandir et s'embellir.

Nantes, obéissant à la loi générale qui veut que les grandes villes s'étendent vers l'Ouest, prit rapidement dans cette direction un important développement.

En 1787, sous la baguette magique de M. Graslin, des rues avaient été tracées, des immeubles étaient sortis de terre, le théâtre était achevé, la communauté de la ville, émerveillée d'un résultat si heureusement acquis, conçut le projet de tracer la rue du Calvaire.

En 1625, sur la tenue de la Motte-Ballue, avait été édifié le monastère des Filles du Calvaire et la reine Marie de Médicis était venue en 1629 à Nantes pour en poser la première pierre. Les bâtiments qui sont, en grande partie, conservés et que l'on peut voir au fond des cours de la rue Dugommier actuelle étaient flanqués, de l'autre côté, d'une chapelle qui s'ouvrait sur la voie d'entrée, petite allée tortueuse qui serpentait entre

les jardins des couvents du Bon Pasteur et du Calvaire, là où se trouve actuellement la rue du Calvaire. Les religieuses s'occupaient de l'instruction des jeunes filles, elles avaient des externes et des pensionnaires.

L'ACQUISITION DE L'ALLÉE DU CALVAIRE

Bien modeste était donc cette allée d'accès que la ville eut l'intention d'acquérir en vue de la transformer en vaste et large voie. Les jeunes filles qui la gravissaient pour aller à l'école passaient entre les murs qui, à droite, entouraient les magnifiques jardins et le parc de la maison où elles se rendaient et ceux qui, à gauche, servaient de limite aux jardins du Bon Pasteur. Cette maison, qui était située à l'angle de l'allée et du terre-plein qui devait devenir la place du Bon Pasteur, avait été fondée en 1694 par une simple lingère de Nantes, Mlle Gaudin, aidée d'un diacre, M. Barbot de la Périnière. Tous deux s'étaient proposés le relèvement des jeunes filles qui avaient été détournées de leur devoir, la maison du Refuge devait plus tard continuer leur œuvre.

L'allée séparative était donc la propriété des Dames du Calvaire, mais cet Ordre était appauvri à l'époque dont nous parlons et, ne pouvant négliger le moindre revenu, l'avait louée à un cordier, le père Dupuy, qui y déroulait ses réseaux encombrants. Chaque soir le cordier devait y placer une lanterne et en fermer la porte. La destinée des choses ne varie-t-elle pas parfois comme celle de certains hommes et quel contraste nous offre la modestie de l'humble allée du Calvaire et l'aspect que présente aujourd'hui la rue chère au commerce nantais.

Les pourparlers engagés entre la ville et le couvent aboutirent et le prix de 15.000 livres fut accepté par les Religieuses.

Tout allait donc à souhait et il ne restait plus qu'à obtenir l'approbation de l'Intendant de Bretagne Bertrand-Molleville pour entrer dans la voie des réalisations, mais grande fut la déception des deux parties quand on apprit qu'il se refusait à homologuer le projet de la ville parce que, écrivait-il, *il s'agissait d'un quartier bien éloigné et que le haut de la rue en question aboutirait en pleine campagne.*

Si religieuses et échevins étaient mécontents, il en est d'autres qui étaient peut-être encore plus particulièrement déçus : c'était les propriétaires voisins du Calvaire qui, escomptant de beaux

bénéfices sur le lotissement de leurs terrains, avaient suivi avec le plus vif intérêt les négociations en cours. Aussi deux d'entre eux, M. Béconnais et M. de l'Orme, plus particulièrement intéressés au succès de l'affaire, voulurent-ils la reprendre et ils proposèrent aux religieuses d'acheter l'allée pour 6.000 livres payées sans délai. La différence parut trop sensible aux religieuses qui refusèrent immédiatement et sans trop réfléchir, mais bientôt elles regrettèrent leur trop hâtive décision. Il était trop tard : Beconnais et de l'Orme profitant de la situation financière de l'Ordre ne lui fit plus que des propositions infimes qu'il accepta. Un extrait du registre capitulaire nous apprend, en effet, que, l'année suivante, par autorisation de la Supérieure Générale, la *Communauté abandonnerait à la Saint-Jean, la ruelle pour être convertie en rue et plusieurs terrains moyennant une somme de 3.000 livres, la mise en état des clôtures et des bâtiments touchés par ce travail.* Cette décision est datée du 15 avril 1788. Trois mille pauvres livres ; tel fut donc le prix d'acquisition de ce qui dvait devenir la rue du Calvaire. Les Religieuses avaient été savamment jouées, mais elles étaient seulement à l'aurore de leurs malheurs car, trois ans après, elles allaient fuir devant le grand souffle révolutionnaire et leur maison devait successivement se transformer en boulangerie de l'armée, en caserne pour la Légion nantaise, en prison pour ces 83 femmes de mauvaise vie que Carrier fit noyer et être enfin vendue en 1798.

En 1789, la rue du Calvaire fut faite et Galilée, pour avoir été déféré devant le tribunal du Saint-Office, en reçut le patronage.

LES TENUES DE LA GRILLE, DE SAINT-GILLES ET DU VIVIER

Les propriétaires des logis de plaisance et des tenues qui occupaient le quartier Delorme actuel étaient contents, leurs terrains, reliés à la ville par une grande rue, étaient mûrs pour une vente avantageuse. Beconnais possédait d'importantes pièces de terre rue du Chapeau Rouge, Nicolas de l'Orme était possesseur d'un très bel enclos dénommé « *Tenue de la Grille* » qui comprenait tout l'espace compris entre le haut de la rue du Calvaire et la rue du Boccage d'une part,les rues Sévigné et Deshoulières, d'autre part, toutes à l'état de chemins de campagne. — Bourgeois aisé, vérificateur des comptes des domaines du Roi, de l'Orme, dont le nom n'a jamais cessé d'être mal orthographié

puisqu'il comportait une particule, adopta en 1789 les idées nouvelles et nous verrons que son fils fut tué par les chouans.

M. Lavigne et Mme Hamar, directrice des postes de Nantes, possédaient *les tenues de Saint-Gilles et du Vivier* qui unissaient la Grille aux Tenues Camus et du Château-Gaillard. — Juchées sur un coteau élevé les petites propriétés de M. Lavigne et de Mme Hamar offraient un cadre pittoresque : elles étaient, en effet, comme encerclées par dix-huit ou vingt moulins tournoyant au souffle de la brise qui, des campagnes toutes proches, passait par dessus la vallée de la Chézine. Elles étaient desservies par la rue du Boccage qui servaient également de passage aux maraîchers qui de la place Brancas s'en allaient au pont de Gigant. Ce chemin agreste a été bien souvent débaptisé : il a été placé successivement sous le patronage de Montaigne, de Pétrarque, de Harrouys et finalement, par partage avec ce maire, de cette dame du Boccage qui, au début du XVIIIe siècle, eut un court moment de célébrité, que lui valurent son esprit et sa beauté mais dont les écrits sont tombés, depuis longtemps dans un juste oubli. Il est vrai que les habitants actuels de cette voie simplifient la question : l'enseigne « *Au Rendez-vous du Bocage* » qui figure à la porte d'un café et l'indication, le « *Bocage* » qui orne la grille d'un logis témoignent autant de la poésie que leur ont inspirée les jardins d'alentour que de l'ignorance des travaux littéraires de l'auteur de la « Colombiade ».

Mais, en constatant encore aujourd'hui la présence rue Harrouys d'un des moulins d'antan, bien reconnaissable malgré l'amputation de ses deux ailes et son camouflage en maison moderne, revenons au temps où il tournait et voyons comment fut établi le boulevard Delorme.

LE BOULEVARD DELORME. LE « COURS DU PEUPLE ». « LES BOULEVARDS »

M. de l'Orme, M. Lavigne et Mme Hamar établirent un traité *par lequel ils s'engagèrent à livrer, sur plan donné, un vaste périmètre au public et à la construction.* Ce traité et ce plan furent soumis à l'examen des maire et échevins de Nantes qui l'approuvèrent par délibération du 13 mars 1789. Le 8 avril, l'Intendant de Bretagne ratifiait ce projet ainsi que les plans qui lui avaient été adressés. La ville s'engageait à aménager le

boulevard, la rue Franklin qui devait y accéder et à établir un tour qui de la Grille rejoindrait ceux construits à Graslin. La rue du Calvaire était alors en bonne voie d'achèvement. *Les propriétaires promettaient de planter cent vingts ormeaux* (1), *soixante de chaque côté, de la place près le Calvaire à la rue du Boccage et de remplacer les arbres qui viendraient à périr pendant les deux premières années.* Le Bureau de la ville, était-il enfin spécifié, paiera, trois ans après la création du Boulevard 9.000 livres à MM. de l'Orme, Delavigne et à Mme Hamar.

M. de l'Orme fit immédiatement construire la maison située entre la rue Newton actuelle et la rue du Calvaire et il l'habita jusqu'à sa mort. Usant de la faculté qu'il s'était réservée, il donna à la place en voie de formation le nom alors si populaire de « *Mirabeau* ». De cette époque datent les premières maisons du Boulevard dénommé « *Cours du Peuple* », elles furent édifiées par M. Goyau, Mme de la Muzanchère, M. Dupuy, Mme Blot, née Fruchard, M. Labouchère, M. Metois et M. Louis Massion.

LE CLUB DU VAUX-HALL

Sur la place Mirabeau, faisant face à la maison de l'Orme et non à l'angle de la place et de la rue du Calvaire, comme on l'a dit (2) s'éleva en 1792 un édifice qui eut ses jours de célébrité. — Avec sa façade à colonnes entre lesquelles figurait la statue de la Liberté « *le Club du Vaux-Hall* » avait grand air. Il fut construit par de l'Orme pour embellir le quartier naissant et comme manifestation d'attachement aux idées nouvelles. Le Vaux-Hall réunit les membres de l'Ancien Club établi aux Capucins que la création du quartier Graslin avait chassés du lieu habituel de leurs réunions. Le monument comprenait un appartement pour le secrétaire et une chambre de lecture, longue de 80 pieds et large de 39.

C'est dans cette salle que le Tribunal révolutionnaire tint ses séances durant huit mois environ à partir de la fin de 1793, abandonnant le Bouffay où sévissait parmi les prisonniers une meurtrière épidémie de typhus. On sait que prison et tribunal étaient sous le même toit. Ces juges si prompts à porter la mort

(1) Ces arbres sont ceux qui ont été abattus sous la mairie Sarradin et dont il reste encore quelques rares spécimens que l'âge a mutilés.

(2) Dans son ouvrage « *Les Sociétés populaires à Nantes pendant la Révolution* », page 73, M. Lallié a bien voulu insérer la note rectificative que nous lui avions communiquée.

étaient, on le voit, soucieux de leur précieuse existence. Une des sentences les plus émotionnantes qu'ils portèrent, en cette demeure de la place Delorme concernait un tout jeune homme de 23 ans, Louis Bernard, qui, avec ses deux frères, avait marché à la tête de 5.000 paysans sur la Roche-Bernard dont ils s'étaient emparés en mars 1793. L'odyssée de ces jeunes chefs de chouans resta longtemps légendaire dans la pays de la Roche et le docteur de Closmadeuc en a tracé l'attachant récit. Deux d'entre eux avaient immédiatement payé de leur sang leur glorieuse équipée mais le Tribunal révolutionnaire, considérant la jeunesse de Louis, l'avait fait reconduire en prison sans prendre de décision. Incités par de nouvelles dénonciations, les membres du Tribunal regrettèrent le mouvement de pitié qu'ils avaient eu et, au matin du 18 avril 1794, le président prescrivit au geôlier du Bouffay de faire comparaître le jeune prévenu. Mais émotions, privations et maladie avaient fait leur œuvre et Louis Bernard se mourait en prison. Le geôlier refusa à deux reprises de le livrer et n'obéit qu'à la troisième réquisition. Couché sur un matelas qu'on avait étendu sur une charette à bœufs, Louis Bernard fut conduit, en ce lamentable appareil, au Tribunal de la place Mirabeau dont il sortit condamné à la peine suprême. On rapporte qu'un murmure de pitié s'éleva de la foule quand s'ébranla la charette qui conduisit directement au supplice ce jeune chef à la physionomie sympathique et que la mort inexorable avait déjà effleuré de son aile.

Nous ne savons à quelle époque le club du Vaux-Hall fut transformé en maison d'habitation, telle que nous pouvons le voir actuellement entre les rues Franklin et Copernic. Il existait certainement encore le 22 février 1798, car c'est en sa grande salle que la Garde Nationale offrit, un repas civique en l'honneur d'un corps de chasseurs à cheval de l'armée d'Italie de passage à Nantes après la campagne victorieuse que termina le traité de Campo-Formio. Quant au Club lui-même, il avait disparu en 1797. — Sur l'instigation de ses membres, une pétition des habitants du quartier avait demandé en 1794 à remplacer le nom de Mirabeau que portait la place par celui de la Montagne plus en rapport avec les événements. Mais, l'année suivante, le 28 avril 1795, de l'Orme, premier parrain de la place écrivait à la Municipalité : *En vertu du permis du citoyen maire au bas de ma pétition tendante à donner un autre nom à la place de mon ter-*

rain de la Grille que ceux de Mirabeau et de la Montagne, je demande aux citoyens maire et officiers municipaux de la nommer du nom de mon fils qui a été la première victime des brigands; étant à son poste, ce que j'affirme sincère et véritable ». — Le jeune de l'Orme avait, en effet, été tué à Petit-Mars où il s'était rendu en qualité de commissaire du District lors de l'insurrection des campagnes en mars 1793.

De l'Orme, on le voit, ne revendiquait que pour la place le droit d'appellation, aussi, sous l'Empire et sous la Restauration le cours du Peuple était-il simplement dénommé « *les Boulevards* ». C'était la promenade favorite des Nantais qui, par les rues du Boccage et Mondésir, gagnaient la Bastille et les Dervallières. Ils allaient jouir dans les terrains alors non construits de la tenue Camus de la perspective formée par la riante vallée de la Chézine. En passant dans la rue Mondésir, ils laissaient à leur gauche *le chemin des Trois Moulins* qui a perdu son nom, mais existe toujours le long de la propriété de Dames de Chavagnes. A son extrémité avait été élevée en 1793 une redoute en terre pour la défense de la ville.

Si les promeneurs faisaient un détour pour gagner la campagne c'est, qu'en effet, le boulevard se terminait un peu plus loin que la rue du Boccage. La maison *Prasle* en formait le fond.

LA MAISON PRASLE

Construite par une demoiselle Caron qui fut une des favorites du sinistre Carrier, fit fortune en vendant des fournitures de viandes aux armées (1), épousa M. *Prasle*, riche commerçant, puis se pendit, cette maison fut achetée en 1840 par M. Alexandre Clémenceau, ancien avoué, et par M. Adolphe Carié, ancien notaire. Remarquons l'étrange analogie du nom. Elle fut démolie pierre à pierre en 1844 et rebâtie, à l'angle de la rue Copernic et Sévigné où on la voit encore aujourd'hui. Elle est de style Directoire et sa façade à colonnes est d'un aspect architectural assez artistique. Cette demeure n'a jamais été habitée par Carrier ainsi que l'a écrit Brunswick dans ses *Souvenirs d'un Vieux Nantais*, sa construction étant certainement postérieure à la mort du proconsul (2).

(1) C'est pour cette raison que cette demeure était communément appelée la *Maison de Bœuf*.

(2) Quand elle était située sur « *les boulevards* » cette maison était précédée et entourée d'un jardin que limitait une grille.

Après la destruction de cette maison, le boulevard Delorme fut prolongé. A cette occasion, l'architecte Driollet proposa, pour cette extrémité, l'établissement de deux trottoirs latéraux et d'une chaussée centrale. Ce projet échoua. Les rues adjacentes étaient peu à peu tracées. En 1850, le boulevard était achevé.

C'est aujourd'hui une promenade agréable, mais combien elle était plus belle quand les vieux ormeaux qui la jalonnaient formaient un dôme de verdure, rappelant par les nodosités de leurs troncs, les lointains propriétaires de ce sol qui, ainsi que l'écrivait l'Intendant de Bretagne en 1787, était *la pleine campagne*.

FIN

Le Mariage d'un Officier

DE

l'Armée des Côtes de l'Océan sous le Directoire (An V)

EXTRAIT DES MÉMOIRES INÉDITS DU
GÉNÉRAL BARON D'HASTREL DE RIVEDOUX,
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE SAINT LOUIS
1766-1846

Je ne parlerai pas de ma joie, et de celle de ma cousine ; on le conçoit facilement : nous étions au comble de nos vœux.

Je n'attendais plus que la cérémonie, mais plusieurs jours se passèrent sans que l'on parlât du contrat, sans qu'on fit de déclaration à la Municipalité, et sans même qu'on en prévint M. de la Garlière, Mlle Penaud et les autres personnes de la famille qui étaient dans l'île.

Ces lenteurs me désolaient d'autant plus que, sur ces entrefaites, il parut un arrêté du Directoire qui supprimait l'Etat-Major de l'Armée des Côtes de l'Océan, à dater du 1er Vendémiaire an V. A cette nouvelle, j'avais aussitôt écrit au général Clarke en le priant de me faire employer auprès de lui, et je lui avais annoncé mon prochain mariage. J'attendais donc à chaque instant un ordre de quitter l'île de Ré.

En conséquence, je pressais la conclusion le plus qu'il m'était

possible, mais ma tante prétendit que le salut de son âme était attaché à ce que nous ne fussions mariés que conformément aux Saints Canons, et par les mains d'un bon prêtre. Il n'y en avait point à l'île de Ré. Je commençai à craindre que ce ne fut une mauvaise chicane de ma tante pour retarder mon mariage, d'autant plus que je savais que personne n'était moins scrupuleuse qu'elle. Je me contentai de lui faire observer que, si dans les circonstances où nous nous trouvions, j'allais à la Rochelle, on se douterait du motif de mon voyage, et qu'il n'en faudrait pas davantage pour me rendre suspect, et lui attirer à elle-même des désagréments. J'ajoutai que cette démarche pourrait se faire bien plus facilement après celle de la Municipalité, parce qu'alors j'aurais le prétexte d'aller voir à Saintes ma tante la religieuse, et la sœur de ma future qui était avec elle ; qu'ainsi, on éviterait tout soupçon et que ses vues seraient remplies. Ce ne fut qu'après bien des discussions que je parvins, non pas à la persuader (le diable y aurait perdu son latin) mais à la décider.

Alors mon oncle eut la permission de faire dresser le contrat, de prévenir la Municipalité et les Parents, et enfin le mariage fut fixé au 3 Frimaire (23 Novembre 1796).

3 FRIMAIRE AN V — MON MARIAGE

Ce jour-là, d'après les instructions de mon oncle, je partis de grand matin de Rivedoux avec ma future ; nous étions à cheval ; il pleuvait à verse. Nous nous rendîmes à Saint-Martin. Mon oncle avait pris toutes ses précautions pour que dans la ville on ne s'aperçut pas de ce mariage. Après nous être un peu séchés dans une petite maison sans meubles appartenant à mon oncle, nous nous acheminâmes à pas de loup et par des chemins différents à la Municipalité. Les témoins s'y étaient rendus avec les mêmes précautions. On nous introduisit furtivement dans une chambre particulière, où nous trouvâmes un agent municipal et son greffier.

La cérémonie commença par la lecture de l'acte de mariage. L'agent municipal nous demanda ensuite à chacun si nous consentions à nous prendre pour légitimes époux, et lorsque nous eûmes répondu oui, il prononça ces paroles : Au nom de la Loi je vous marie. Alors chacun signa sur le registre de l'Etat-Civil, on nous souhaita beaucoup de plaisir et nous nous

séparâmes sans bruit. Je retournai à la petite maison avec ma femme et mon oncle.

Un bon déjeuner m'aurait fait grand plaisir. Mon oncle tira de sa poche un poulet dont il s'était muni en partant de Rivedoux, nous en mangeâmes chacun un morceau sur le pouce et nous bûmes un verre de vin.

Ne pouvant trouver un prêtre à l'île de Ré pour le mariage religieux, il fut proposé d'aller à Saintes où la sœur de ma tante nous trouverait un prêtre qui nous marierait dans une chambre où les ustensiles du culte devaient se trouver cachés à l'insu des autorités municipales.

Nous étions obligés de passer d'abord par la Rochelle et de prendre là une voiture publique pour Saintes en passant par Rochefort. Mais les questions de dépense et du temps que nous mettrions à voyager nous firent hésiter.

Sur ces entrefaites, une amie de ma tante vint nous voir et nous lui fîmes part de notre ennui et du retard forcé de nous marier à l'église ou, du moins, devant un prêtre non assermenté.

Notre amie nous fit espérer une solution favorable. En effet, le surlendemain de sa visite, elle revenait de Saint-Martin, et nous apprit qu'une personne qu'elle ne voulut pas nommer, de crainte de la compromettre, lui avait donné l'adresse d'un prêtre qui se cachait à la Rochelle dans la rue du Minage, dans une vieille maison qu'elle dépeignit, et dont la porte à caissons, et bardée de ferrures anciennes, serait facile à trouver. Puis elle nous donna les signes au moyen desquels nous pourrions nous faire ouvrir; de plus, un billet tracé par la personne inconnue devait nous servir d'introduction, expliquant le but de notre visite.

Ma tante était ravie et nous recommanda, à plusieurs reprises, d'être très sages jusqu'à notre mariage religieux. Mon oncle adopta gaiement ce petit voyage à la Rochelle, et s'occupa de trouver une barque en partance pour cette ville que j'avais habitée dans mon enfance.

Enfin le 8 Frimaire an V (28 Novembre 1796) nous partîmes le matin de très bonne heure par un temps sombre et la mer un peu houleuse, ce qui troubla le cœur de ma femme. Pour la consoler, mon oncle lui disait, avec le calme qui le caractérisait : « C'est bon, ma chère, ne te plains pas. Cela vaut une bonne purge, et la santé après ! »

Nous arrivâmes à la Rochelle dans la soirée ; le jour baissait : aussi, notre débarquement fut vite fait, et nous partîmes pour la rue du Minage où nous arrivâmes après un quart d'heure de marche.

Cette vieille rue est bordée de voûtes sous les maisons : ce sont des porches de cinq mètres de large donnant beaucoup d'obscurité le long du rez-de-chaussée, et je me demandais comment nous pourrions trouver la fameuse porte aux ferrures et aux caissons gothiques. Je pris le milieu de la rue pour trouver d'abord le manoir, et lorsque je vis un long pignon s'élever dans les airs, je revins près de mon oncle et beau-père pour examiner les portes.

On y voyait à peine, et c'est plutôt avec les mains qu'avec les yeux que nous sentîmes sous les doigts de gros clous saillants qui semblaient être ceux qu'on nous avait indiqués.

Ni marteau ni sonnette. Mon oncle frappa avec sa canne des coups détachés comme on nous l'avait recommandé.

Après un certain temps, un cliquetis de ferrures se fit entendre, et la porte ne s'ouvrit pas, mais une voix enrouée, qui semblait sortir des gros clous, nous demanda ce que nous voulions. Nous répondîmes : « Nous sommes envoyés par une dame de l'île de Ré pour avoir des nouvelles de Madame Robin qui est malade : nous avons une lettre pour elle » phrase convenue d'avance. — Donnez votre lettre et attendez un moment, fit la voix. Nous étions donc à la maison indiquée.

Il faisait nuit : ma femme, fatiguée de sa navigation, grelottait et avait de la peine à se tenir debout. Je manifestai un peu haut mon impatience, et le moment se prolongeant, je frappai du pied dans la porte. Mon oncle me tira par le bras en me disant : « Tais-toi donc, tu vas compromettre le bon prêtre, et nous en serons pour notre voyage, sans mariage ».

Enfin les verrous sont tirés avec fracas, la porte entrebaillée nous laisse passer, et nous nous sentons attirés vivement : « Dépêchez-vous, nous dit-on, et la porte est refermée aussitôt avec grand renfort de serrures et de verrous.

Dans une obscurité complète, nous attendions un peu de lumière, qui jaillit tout à coup d'une grosse lanterne cachée sous le tablier d'une vieille femme aux formes immenses, en largeur surtout.

Nous la suivîmes dans un long corridor froid et humide au

fond duquel se trouvait une immense cuisine avec une non moins grande cheminée dans laquelle brûlaient de formidables bûches.

Ma femme se précipita de ce côté pour se réchauffer, mais mon oncle restait en arrière et paraissait inquiet. La vieille étant sortie, il s'approcha de moi et me dit : « Serions-nous tombés dans un piège ? » Je me mis à rire en lui montrant, au haut d'un escalier qui se trouvait dans la cuisine, un homme d'un âge mûr, habillé en ouvrier, et qui tenait à la main la lettre que nous avions apportée.

« C'est vous qui êtes M. d'Hastrel? » fit-il à mon oncle. — « Oui, Monsieur le..... » il n'osa pas finir la phrase, tant la prudence avait été recommandée.

« Je suis en effet un prêtre déguisé, dit-il, à mon grand désespoir ; vous devez le comprendre puisque vous êtes recommandés par Madame Arnaud (le bon prêtre, sans s'en douter, nommait celle qui tenait tant à cacher son nom)... enfin, que puis-je faire pour vous ? » — « Mais tout simplement marier ces jeunes gens reprit mon oncle. Stupéfaction du bon prêtre qui s'écrie : « Mais, je n'en ai pas le pouvoir ! c'est dans l'île, lieu de votre domicile que vous devez être unis devant notre Sainte Mère l'Eglise ; de plus, je n'ai pas l'autorisation de Monseigneur. »

Un peu agacé, je m'écriai : « Mais, Monsieur l'Abbé, il n'y en a plus de Monseigneur ! » — Je ne sais...., je n'ai pas été informé... et je ne puis... je verrai... je demanderai... ».

Mon oncle, à son tour, sortit de son calme et dit un peu haut : « M le Curé (sic) nous venons pour un mariage, nous avons fait une traversée pénible, et ces jeunes mariés (car ils le sont par le pouvoir civil) attendent que l'Eglise les autorise à vivre ensemble ».

« Je comprends, je comprends... mais... enfin revenez demain, car je ne comprends pas ce que vous dites en me présentant des mariés que vous me demandez d'unir ».

Il fallut lui expliquer les événements et les obligations des pouvoirs civils.

Le bon prêtre levait les bras au ciel, poussant des soupirs, mais ne prenait aucune décision.

Mon oncle, ne se tenant plus, s'écria, au grand effroi de la bonne vieille servante : « M. l'abbé, si vous ne vous décidez pas à marier ma fille avec son cousin je ne réponds plus de les tenir séparés : vous comprenez je suppose ; et alors, je vous en laisse toute la responsabilité ! »

— « Mais, monsieur, et les dispenses de parenté ! » — Nous

les demanderons, dis-je. — Et quand ? jeune homme ? — Quand nous aurons trouvé un Evêque, s'il y en a encore en France ». — Mon Dieu, mon Dieu !... enfin... revenez demain, en prenant les mêmes précautions, bien entendu ! » et, sur un signe du prêtre, la vieille cacha la lumière.

Cette brusque obscurité nous interdit un instant ; notre introductrice prit la main de mon oncle, sa fille tint son habit, et moi... j'en profitai pour embrasser ma femme.

Les verrous tirés avec précaution, la porte résista cependant : émoi de la bonne femme qui crut qu'on la retenait du dehors : mon oncle en profita pour demander l'adresse d'un hôtel à proximité : on nous indiqua l'hôtel du Bon Patriote qui était près de là, dans la même rue.

Le Bon Patriote nous reçut sans plaisir ; il fallut montrer papier et argent pour avoir le droit de loger dans cette auberge de triste apparence.

La faim nous travaillait et on nous servit une omelette brûlée, un reste de brouet lacédémonien, dans lequel les oignons jouaient le beau rôle, et le poivre donnait la réplique : mais le vin blanc était bon heureusement, et l'oncle y fit honneur.

Après une journée si mouvementée, le besoin de se mettre au lit se fit sentir et nous demandâmes de nous procurer trois lits. Mon oncle appuya sur le mot *trois*, ce qui nous fit sourire, ma femme et moi.

Au lieu de nous donner trois chambres, on nous ouvrit, près de la cuisine, une lourde porte donnant accès dans une immense salle carrelée, avec des murs blanchis à la chaux, et dans laquelle il y avait quatre lits ; et quels lits ! Non seulement ils étaient larges, mais très hauts, et des rideaux sombres les entouraient en entier. Mon oncle désigna les places ; la mienne à l'extrémité de la salle, sa fille à côté de lui.

La fatigue nous endormit vite, aussi, le matin, de bonne heure, nous étions prêts pour nous rendre à l'invitation du vieux prêtre.

On nous introduisit dans la vieille maison avec les mêmes précautions que la veille, et enfin, quelques minutes après, nous étions aux pieds du prêtre qui, sans la moindre cérémonie, unit Mademoiselle (je souris) d'Hastrel, à son cousin-germain, sans dispense de Rome, — cas de force majeure.

Enfin j'étais donc bien marié avec tous les sacrements : aussi, mon oncle ne s'occupa plus de nous, à notre très grande satisfaction.

Deux Complices de Carrier à Nantes

I.

Moreau-Grandmaison

Le Noyeur

Condamné pour assassinat avant la Révolution, le maître d'armes Michel Moreau de Grandmaison, complice du fanatique proconsul Carrier à Nantes, a acquis dans notre ville une triste célébrité.

De la famille des Moreau, de Laval, au Maine, son père Michel Moreau de Grandmaison vint se fixer à Nantes aux environs de 1750. Le 9 juillet de la même année, il adressait une supplique au Lieutenant-Général de Police demandant à tenir à Nantes une salle d'armes ; il passait son brevet de maître en fait d'armes le 6 mars 1750 et par ses fonctions fut exempt de guet, garde et logement de gens de guerre (1).

Marié à Catherine Brochard il avait sa salle d'armes rue de Gorges, et ce fut là, en 1755, au bruit du choc des épées et des fleurets, que naquit notre sinistre bandit.

(1) Archives Municipales de la Ville de Nantes, G. 681.

Michel Moreau de Grandmaison, maître d'armes du roi par brevet du 2 juin 1772, continua la profession de son père, concurremment avec celui-ci, et établit une salle connue sous le nom « d'Académie du Roi pour les Armes », maison Sagory, n° 9, au 1er étage, sur le derrière.

Il obtint le droit d'exercer seul le métier de maître d'armes à Nantes, mais il eut souvent à soutenir des querelles contre des individus qui ouvraient sans autorisation des salles clandestines.

Ainsi, dès 1772, nous le voyons soutenir un procès contre son futur compagnon de crimes O'Sullivan qui venait d'établir une salle rue du Bignon-Lestard, où il enseignait le noble art de tirer l'épée, non seulement à des bourgeois, mais aussi à des artisans et à des nègres. En 1789 il se plaignait encore au Lieutenant de Police et entamait un nouveau procès.

Quoique de famille bourgeoise la fréquentation de la jeune noblesse Nantaise donna à Moreau de Grandmaison des idées de grandeur et en 1785 nous le voyons prendre la qualité d'écuyer (1).

Marié à Marguerite-Angélique Chéreau il en eut trois enfants : Angélique-Catherine, née à Saint-Nicolas le 23 janvier 1785 ; Josèphe, née le 20 mars 1790, et un fils Louis.

Condamné pour assassinat avec préméditation et guet apens sur la personne d'un paysan pendant une chasse il avait été grâcié par ordonnance du Parlement de Bretagne.

Cette affaire, il le déclare lui-même, lui créa un grand nombre d'ennemis et dès 1789 la jeunesse dorée de Nantes appartenant à la noblesse, à la bourgeoisie et au haut commerce qui fréquentait sa salle d'armes la déserta. Aussi en 1790, sans fortune pour soutenir sa femme et ses trois enfants, Moreau de Grandmaison était prêt à exécuter toutes les besognes qui lui seraient confiées.

C'était cependant un homme humain et convenable, plein de cette sensibilité qui était alors de mise à cette époque, mais aussi il était lâche et médiocre au delà de ce qu'on peut imaginer. Dès qu'il avait bu, et cela lui arrivait souvent, il devenait une véritable bête féroce et se montrait aussi emporté et violent

(1) Id., G. 412.

qu'il était doux comme un enfant lorsqu'il ne s'adonnait pas à sa passion favorite (1).

Nommé le 25 novembre 1792 adjudant-major dans le bataillon de la Bourse et gratifié d'un traitement de quinze cents livres, il se fit remarquer par la violence de ses paroles et aussi par son ivrognerie presque continuelle, tandis que par son adresse à manier l'épée il se faisait craindre et respecter.

Lors de la révolte du Régiment de Rohan contre son colonel M. d'Hervilly il prit fait et cause pour les deux cents soldats mutinés. Mais au cours de cette journée il vit la mort de près ; un caporal du parti adverse lui transperça le bras d'un coup de baïonnette et sans son adresse à parer le coup il était traversé de part en part (2).

Le 5 avril 1791, à l'occasion de l'inauguration du pavillon national sur les vaisseaux et bâtiments ancrés dans le port de Nantes, il se trouvait à bord du « Mirabeau » avec M. d'Hervilly, colonel du Régiment de Rohan et son ancien adversaire. Celui-ci refusa de saluer les nouvelles couleurs et de crier Vive la Nation, alors Moreau de Grandmaison s'élança sur lui et d'un coup de canne fit sauter son chapeau ; une bande de furieux imitant le geste du maître d'armes se jetèrent sur le colonel et l'auraient précipité par dessus bord sans le Maire de Nantes et Coustard de Massy qui le protégèrent.

Sans fortune, sans crédit et sans situation sociale puisque sa profession ne pouvait réussir à le faire vivre, Moreau de Grandmaison se jeta à corps perdu dans le parti de la révolution naissante où il avait tout à gagner et rien à perdre.

Son nom fleurant l'aristocratie il se fit appeler désormais Moreau-Grandmaison, ou plus simplement Grandmaison et devint le dénonciateur des anciens habitués de sa salle d'armes.

Le 23 mars 1792, tandis qu'il donnait une leçon d'escrime au jeune fils du général de Marcé, il aperçoit sur la cheminée ces mots inscrits sur une bande de papier : « O Richard ! ô mon Roi ! » Interrompant la séance il fait alors observer au jeune homme que cette strophe n'était plus de saison, à quoi celui-ci lui répondit qu'il avait de bons yeux et qu'il ignorait lui-même l'existence de ces mots sur sa cheminée, d'ailleurs que dans les

(1) G. LENOTRE. Noyades de Nantes.

(2) Bibliothèque de Nantes : Collection Dugast-Matefeux, 21.

hôtelleries et les auberges on était sujet à voir mille choses semblables.

J'attendis quelques jours déclare Grandmaison dans sa dénonciation et voyant que ce jeune homme n'avait point effacé cette mauvaise tirade, avec mon fleuret je grattais les mots de Richard et de Roi (1).

Membre de la Société des Amis de la Révolution, secrétaire de la Société de la Liberté et de l'Egalité, il prend part à toutes les expéditions contre les prêtres et les nobles.

Secrétaire de la Société de Vincent la Montagne dès sa création et Président de quinzaine, il demande que le jour de la déclaration de guerre aux tyrans anglais soit proclamé solennellement (2).

Le 13 mars 1793 il figure au nombre des signataires de la pétition de la citoyenne Delaville demandant les mesures les plus énergiques et les plus rigoureuses contre les prêtres. Le 25 août, en qualité de secrétaire de la « Société des Sans Culottes », il est chargé de faire une proclamation invitant les riches à venir « au secours des infortunés réfugiés, et des veuves et enfants de nos frères morts pour le triomphe de la liberté ». Il signe aussi la pétition des sociétés populaires de Nantes pour demander l'incarcération des prêtres réfractaires au séminaire de Saint-Clément.

Chargé de différentes missions secrètes dans les campagnes, en particulier à Héric où il est chargé, le 6 Pluviôse an I, de se saisir d'un brigand caché, il se fait connaître des Jacobins de Nantes.

Chaux lui offre une place au Comité Révolutionnaire de Nantes aux appointements de six livres par jour ; il y siège pour la première fois le 11 Brumaire an II. Il fut nommé secrétaire le 15 Nivôse puis président le 2 Ventôse, mais fut remplacé par Goullin le 12 du même mois.

Le 15 Brumaire Moreau-Grandmaison vote « l'incarcération de tous les gens suspects, de tous les négociants, et de tous les gens d'esprit que l'opinion désigne comme tels ».

Mais Carrier vient d'arriver à Nantes et dans son ardeur révolutionnaire, a juré d'exterminer toute la population d'esprit modéré. La guillotine et les fusillades de Gigant ne pouvant

(1) Archives Départementales de la Loire-Inférieure, L. 265.
(2) Id., L. 1361.

suffire à exécuter la besogne qu'il s'est tracé, il va avoir recours à ces noyades qui rendront à jamais tristement célèbres la Loire et la ville de Nantes.

Nous ne voulons pas faire ici l'histoire des noyades de Nantes, mais seulement mettre en lumière et montrer la coopération de Moreau-Grandmaison à ces sinistres opérations.

Il fut, avec le sans culotte Goullin (1) et Jean-Baptiste Mainguet, l'un des signataires de l'ordre du 15 Frimaire an III daté à tort du 5, ordonnant de fusiller les 132 Nantais mis en état d'arrestation pour être conduits à Paris. L'officier commandant le détachement, le capitaine Boussard, ne voulant pas exécuter cet ordre sanguinaire les conduisit à Angers où il fut incarcéré pour avoir désobéi. Mais les Nantais étaient sauvés, ils arrivèrent sains et saufs à Paris, et ce fut au cours de leur procès qu'eut lieu l'arrestation de Carrier et de ses complices de Nantes.

Nous le reproduisons ci-dessous :

« Au nom du Comité Révolutionnaire de Nantes,

« Le commandant temporaire de Nantes est requis de fournir « de suite 300 hommes de troupes soldées, pour une moitié se « transporter à la maison du Bouffay, se saisir des personnes « désignées dans la liste ci-jointe, leur lier les mains deux à « deux et se transporter au poste de l'Eperonnière; l'autre moitié « se porter aux Saintes-Claires, et conduire de cette maison à « celle de l'Eperonnière tous les individus indiqués dans la liste « également ci-jointe ; enfin pour le tout arrivés à l'Eperonnière, « prendre en route cent détenus à cette maison d'arrêt et les « fusiller tous indistinctement de la manière que le commandant « le jugera convenable.

« Nantes, le 5 Frimaire an II de la République une et indi- « visible.

« J. GOULLIN — M. GRANDMAISON — J.-B. MAINGUET ».

Mais si les 132 Nantais échappèrent au massacre, le mois de Frimaire ne devait pas se passer sans ensanglanter notre ville d'un crime atroce et prémédité.

---

(1) La famille du sans-culotte (Jean-Jacques) Goullin, venue de Saint-Domingue (Fort Dauphin), à Nantes, avant la révolution de 1793, n'a aucun lien de parenté avec la famille Gustave et François Goullin, de Nantes, issue de Machecoul et Bourgneuf en Retz (Loire-Inférieure). Sur l'initiative de M. Pierre Bénoni Goullin le fait fut vérifié sur titres et reconnu exact le 23 août 1865 par M. Alfred Lallié, puis déclaration fut signée le 11 septembre 1865 par neuf notabilités nantaises. (LENOTRE. Noyades de Nantes).

Dans la nuit du 14 au 15 Frimaire, cent vingt-neuf détenus, extraits de la maison de justice du Bouffay, sont liés, garrottés, dépouillés de leurs vêtements, conduits à coups de sabre et précipités dans la Loire.

Pendant ces horribles heures Grandmaison se conduisit en véritable cannibale et tous les témoignages sont unanimes pour montrer sa féroce brutalité.

Cette noyade avait été concertée en comité avec Carrier, Goullin, Bachelier et Grandmaison et, dans la nuit du 13 Frimaire, on avait dressé la liste des condamnés sous prétexte de conspiration dans les prisons (1).

Le 14 Frimaire à 9 heures du soir, Grandmaison, accompagné de Goullin, se présente à la maison du Bouffay suivi de Joly et des hommes composant la compagnie Marat.

Ils se font servir à souper et se livrent à de copieuses libations puis font l'appel de 160 détenus inscrits sur une liste que tient Grandmaison. Mais il ne s'en trouve que 129, tant jugés que non jugés, détenus comme suspects, condamnés à la correctionnelle, à quelques mois de prison, ou qui ayant fait casser leurs jugements allaient être jugés par d'autres tribunaux, enfin d'autres sur le compte desquels la Convention devait statuer. Ils sont tous fouillés, dépouillés et liés par Joly et sa bande.

Grandmaison va de chambre en chambre appelant les prisonniers et les frappe à coups de plat de sabre. A l'infirmerie il prend le nommé Gouraud, condamné correctionnellement et un autre qui n'était pas encore jugé. Le sabre à la main il monte avec Goullin dans une chambre au-dessus de la cuisine et y enlève les deux frères Montreuil, ex-nobles d'Angers, les deux Lavenne, ex-prêtres de Nantes et Lechauff, ex-noble de Guérande.

Julien Leroi, marchand cocassier, s'attire cette réponse de Grandmaison alors qu'il se réclame de son innocence : « *Foutu bête, ce ne sont pas vos personnes mais vos biens que nous voulons*, quant à toi tu meurs de faim dans cette maison, nous allons te conduire dans un endroit où tu seras beaucoup mieux.»

Mais le concierge veut s'opposer à la sortie des prisonniers, prétextant de l'ordonnance du 4 Juillet, il est obligé de céder à la force.

---

(1) LALLIÉ. Noyades de Nantes.

Les membres du Comité Révolutionnaire déclarent qu'ils vont transférer les détenus à Belle-Isle-en-Mer et lui délivrent un reçu signé seulement de Grandmaison.

Pendant le trajet de la prison à la galiote il y eut plusieurs tentatives d'évasion qui furent réprimées à coups de pistolet.

Arrivé à la cale Chauraud (1), Grandmaison qui avait précédé la colonne voyant que rien n'était prêt, conduisit les prisonniers à la Fosse. Le bateau fut préparé sous les yeux des victimes. Ceux-ci furent dépouillés de leurs vêtements et les noyeurs les obligèrent à sauter dans la cale. Puis le bâtiment fut conduit au milieu du fleuve : les malheureux poussaient des cris épouvantables mais leurs bourreaux ne s'en émouvaient pas, Grandmaison, monté dans un canot, s'amusait à couper les bras et passant son sabre dans les fentes de la galiote, perçait les corps de ses victimes. Lors de son procès un témoin déclarait : « Grandmaison sabrait ces malheureux, je l'ai vu plonger son sabre dans l'une des fentes et j'ai entendu l'un des prisonniers s'écrier : « Ah le scélérat il me perce ! » De son côté un de ses camarades Affilié déclarait plus tard que Grandmaison s'était vanté d'avoir coupé les doigts des prisonniers qui passaient les mains entre les planches de la galiote en demandant la vie, et même il leur plongeait son sabre dans le sein.

Grandmaison prit une part active aux autres noyades, celles-ci eurent d'abord lieu la nuit, puis à trois heures de l'après-midi; les prisonniers étaient précipités dans la Loire tantôt habillés, tantôt dépouillés de leurs vêtements suivant les caprices des membres du Comité ; les mariages républicains qui consistaient à attacher ensemble nus une vieille femme et un jeune homme, ou une jeune fille et un homme âgé n'ont pu encore être véritablement prouvés, quoique Fratel et sa famille assurent en avoir été témoins (2).

Mais les noyades ne suffisaient pas à la férocité sanguinaire de Grandmaison ; il faisait incarcérer tout ceux qui apportaient des aliments aux femmes et aux enfants détenus à l'Eperonnière et à la Marière qui mouraient littéralement de faim.

Il fut l'un des convives de ce fameux dîner sur la galiote avec Carrier, où la gaieté, mais une atroce gaieté macabre régna pendant tout le repas.

---

(1) Bulletin du Tribunal Révolutionnaire de Paris.

(2) Déclaration du citoyen Fratel à une séance du Tribunal Révolutionnaire de Paris.

Le 20 Nivôse il écrivait à la prison de l'Entrepôt : « Le concierge Dumas voudra bien donner au plus tôt la liste des personnes qui ont réclamé des brigands à l'Entrepôt, avec les noms, les rues et les numéros, principalement la demeure de la nommée Jeanne Papin qui a eu l'infamie de réclamer sept femmes dont la plus jeune a 15 ans, malgré l'arrêté du Comité ».

Grandmaison s'appropriait l'argenterie saisie dans les maisons des émigrés ou des riches négociants nantais. A la femme Mallet, marchande de tabac, arrêtée par la compagnie Marat, il déclarait en lui rappelant une vieille querelle : les temps sont bien changés, je suis devenu puissant, si je veux me venger tu t'en repentiras.

Grandmaison ne voyait que des coupables dans les citoyens qui lui étaient amenés ou dans ceux qui s'intéressaient aux détenus. Il signa l'ordre d'arrestation des frères Thoinette de la Turmelière et disait à ce sujet « *Des scélérats de cette espèce ne doivent rien obtenir, plus tôt ils mourront, plus tôt nous aurons leurs biens* ». Il s'empara de leurs portefeuilles et lorsqu'on lui reprocha cette arrestation illégale il déclara : « Je les croyais coupables sur ce que j'avais entendu dire ».

Confident de Carrier et son commensal ordinaire le sabre de Moreau-Grandmaison a souvent résonné sur les marches de l'hôtel Villestreux où logeait alors le proconsul, qui de ses fenêtres pouvait apercevoir la Loire dont il s'était juré de faire le tombeau des Nantais.

Mais le rappel de Carrier à Paris amena une détente à Nantes, ses partisans ne se sentant plus soutenus n'osèrent prendre sur eux l'exécution de nouveaux crimes. Même Moreau-Grandmaison reçut du Comité de Sûreté Générale la mise en demeure de justifier l'emploi de toutes les sommes arbitrairement perçues depuis trois mois.

Puis la venue des Représentants du Peuple Bô et Bourbotte qui amena à Nantes l'élargissement d'un grand nombre de prisonniers vit la fin des séances du Comité Révolutionnaire.

Sur l'ordre de ces mêmes Représentants, Moreau-Grandmaison ainsi que tous les membres du Comité furent arrêtés clandestinement dans la nuit du 12 au 13 juin 1794. Conduit à la prison du Bouffay il aperçoit, amené en même temps que lui par la force armée (1), Phelippes-Tronjolly, président du Tribunal

(1) VERGER. Annales curieuses de Nantes.

Révolutionnaire ; ivre de colère il veut se jeter sur lui pour le frapper, mais empêché par les soldats il s'écrie : « Ah bougre, c'est toi qui es cause que je suis ici ». Mis au plus grand secret dans cette prison du Bouffay où il est venu si souvent s'approvisionner pour les noyades, Moreau-Grandmaison pleurait et prenait comme confident le concierge Bernard Laquèze. Il parlait souvent de Carrier et des noyades, et ajoutait : « A la vérité nous n'avions aucun ordre de Carrier ; celui-ci nous ordonnait seulement de conduire les prisonniers sur la galiote mais non de les noyer ».

Le 17 Messidor, le 23e jour de sa captivité au secret, il envoyait une supplique aux représentants du Peuple Bô et Bourbotte et finissait en déclarant : « Périssent les Tyrans et les Traîtres ». Dans une autre mémoire il se qualifie lui-même d'innocent en pleurs et se vante de trouver dans son cœur la récompense du devoir accompli : « Nantes, écrit-il, assiégée de tous les fléaux qu'une guerre civile entraîne, est dans la nécessité dure de faire un calcul en sacrifiant des bouches inutiles et criminelles ; plusieurs submersions sont faites, le Comité Révolutionnaire n'en a aucune connaissance, à peine en parle-t-on dans la ville ? La pénurie des subsistances, une insurrection éclatée dans les prisons, la contagion prochaine qui menaçait de se propager dans la cité, obligent les représentants du peuple d'en élargir 128 prisonniers détenus dans la maison d'arrêt dite du Bouffay. »

Moreau-Grandmaison, ainsi que les autres membres du Comité quitta Nantes dans la nuit du 6 au 7 Thermidor ; il fut conduit à Paris par le lieutenant de gendarmerie nationale Caillon, il touchait vingt sols par jour et en délivrait reçu à Chartres le 10 Thermidor. Au relais de Versailles il apprenait la chute de Robespierre ; éperdu, Moreau-Grandmaison répétait : « Robespierre est notre seul défenseur, s'il est condamné nous n'avons plus rien à attendre ? »

Arrivé à Paris le 10 Thermidor au soir, Moreau-Grandmaison fut incarcéré à la Force. Pendant le procès, qui se déroula durant les mois d'octobre et de novembre, Moreau-Grandmaison se défendit avec âpreté contre les crimes dont on l'accusait.

---

(1) Bulletin du Tribunal Révolutionnaire de Paris. Procès du Comité Révolutionnaire de Nantes.

Alors que le Président du Tribunal Révolutionnaire de Paris lui reprochait la noyade du 15 Frimaire, accablé par les déclarations de ceux qui l'avaient aperçu sabrant les têtes et les bras au moment de l'enfoncement des gabarres, Moreau-Grandmaison finit par arguer le cas de légitime défense et déclarait avec cynisme : « Si je m'étais rendu coupable de pareils excès, je serai en quelque sorte excusable parce que j'étais dans une espèce d'ivresse et que je me battais à mon corps défendant contre des gens qui voulaient me couler à fond avec eux. »

Enfin le jugement tant attendu des Parisiens et surtout du peuple Nantais, rendu dans la matinée du 15 décembre 1794, condamnait à la peine de mort Carrier, Pinard, et Moreau-Grandmaison. Ce dernier « convaincu d'être signataire de l'ordre du 15 Frimaire pour noyer ; d'avoir conduit les détenus à la gabarre et maltraité les victimes en leur coupant les doigts à coups de sabre ; d'être auteur et complice des massacres de Carrier et de l'avoir fait dans des intentions criminelles. »

A trois heures de l'après-midi, dans cette même journée du 15 décembre, Moreau-Grandmaison montait dans la charrette qui le conduisait au supplice : tout en pleurant il fut hissé le second après Pinard sur la guillotine, pendant que Carrier, attendant son tour, regardait froidement le supplice de ses deux principaux complices.

Tandis que le bourreau procédait à la toilette funèbre des condamnés, les autres membres du Comité Révolutionnaire de Nantes, grâciés par le Tribunal Révolutionnaire de Paris, faisaient bombance au restaurant Méat ; quelques-uns même quittèrent la table pour aller voir tomber les têtes.

II.

Pinard

Le Massacreur de Femmes

Le sans-culotte Pinard mérite de prendre rang parmi ces hommes sanguinaires qui, au temps du proconsul Carrier, se firent les exécuteurs de ses sombres besognes.

Son souvenir est encore resté vivant et son nom demeure honni et méprisé dans les campagnes environnant la Ville de Nantes, en particulier sur les bords de la rivière d'Erdre et du lac de Grand-Lieu où, avec sa bande de mulâtres, il répandit la terreur pendant plus d'une année.

Le soir à la veillée les vieillards aiment à raconter les méfaits de ce révolutionnaire assoiffé de sang et de luxure dont un grand nombre de membres de leurs familles ont été les victimes.

Né à Saint-Christophe du Bois (Bas-Poitou) en 1768, Jean Pinard était fils de modestes cultivateurs ; mais trop paresseux pour le travail de la terre il partit de bonne heure faire son tour de France.

Après avoir séjourné à Bordeaux et dans le Midi de la France il échoua à Marseille où il s'engagea comme ouvrier dans une savonnerie. Il y apprit à fabriquer le savon, puis bientôt pris de la nostalgie du pays natal il revint chez ses parents. Au bout de quelques semaines il partit pour la Bretagne et s'établit près du bourg de Petit-Mars à six lieues de Nantes, au village de la Furetière. Il y installa une boutique de marchand forain et parcourut les campagnes voisines avec un charriot traîné par deux chevaux, débitant aux paysans de l'huile, du savon, de la chandelle et de la toile (1).

(1) Bulletin du Tribunal Révolutionnaire : Procès du Comité Révolutionnaire de Nantes.

D'un caractère grossier, envieux et orgueilleux, il était petit, épais et trapu, avait les cheveux noirs, crêpus et le teint basané, sa lèvre inférieure énorme et pendante lui donnait vaguement l'aspect d'un nègre.

Au début de la Révolution il accueillit avec joie l'abolition des privilèges de la noblesse et du clergé, qui pourtant le faisaient vivre en étant les clients les plus sérieux des produits de son négoce.

A l'inverse d'un autre colporteur, Jacques Cathelineau, qui devait avoir une si grande célébrité et devenir généralissime de la Grande Armée Catholique et Royale, il se fit le chef des patauds. Membre de la Loge de Nantes, dans ses courses à travers les villages il fut l'apôtre de la Révolution et des idées nouvelles.

Mais si ses discours faisaient quelque effet auprès des bourgeois des bourgs, ils n'impressionnaient guère les paysans fortement attachés à leurs prêtres et à leur Religion : auprès de ceux-ci ses paroles haineuses étaient impuissantes et au contraire arrivèrent à le faire mépriser.

Aussi le 10 mars 1793, le jour du recensement de la population virile, en vue de la levée de 300.000 hommes prescrit par la Convention, les paysans révoltés, après avoir brisé les portes de sa maison envahirent sa demeure et pillèrent ses marchandises (1).

A grand'peine il parvint à s'échapper, mais sa femme fut gardée prisonnière pendant un mois dans la maison de François Rorthais. Les insurgés lui enlevèrent ses chevaux qu'ils lui rendirent dans la suite.

Le 30 mai 1793, Pinard adressait aux Administrateurs du District de Nantes, l'état des pertes que lui avaient occasionné les rebelles. Le total s'élevait à la somme de 10.350 livres, mais le Directoire du Département ne lui accorda qu'une indemnité de 2.587 livres, 10 sols.

Ne pouvant revenir habiter Petit-Mars, où par ses dénonciations il avait fait guillotiner plusieurs habitants, entre autres

(1) Archives Départementales de la Loire-Inférieure, L. 350.

son ennemi personnel François Rorthais (1) ; il se réfugia à Nantes et s'engagea dans la garde nationale. Il se trouva au combat de Nort, sous les ordres de l'héroïque ferblantier Meuris, et ramena à Nantes le drapeau national. A Ancenis, lors de la défense de Nantes, à Savenay et dans les autres affaires où il se trouva engagé, il donna, disent les rapports républicains, des preuves éclatantes de bravoure et d'intrépidité. Renaudot, commissaire civil à Nantes, déclarait que sa seule présence dans les combats valait cinquante hommes (2).

Il reçut une blessure au bras lors de l'arrestation de Ripault de la Cathelinière, chef de division des armées vendéennes, condamné à mort le 12 mars 1794.

Attaché au corps d'armée du général Cambray il prit part à la prise de Montaigu par le général Beysser le 16 septembre 1793. Ce fut là sans doute, dit M. Lallié (3), qu'il noua des relations avec les hussards américains, légion de nègres et d'hommes de couleur, provenant des Antilles Françaises, anciens esclaves que la Convention venait de libérer, véritables brutes qui vont commettre dans la région Nantaise des crimes atroces et des actes de sauvagerie inouïs.

Lors du pillage de Montaigu, Pinard dut y prendre une large part ; le 17 septmbre, les représentants du peuple Turreau et Cavaignac chargèrent la citoyenne Pinard de conduire un transport d'effets de Montaigu à Nantes.

Nous en reproduirons ici le laissez-passer (4) : « Armée des Côtes de Brest le 17 septembre 1793. — Au nom de la République. — Nous représentants du peuple près de l'armée des Côtes de Brest requérons à tous de laisser passer librement la citoyenne Pinard chargée de ses effets avec plusieurs chevaux à elle appartenant, et de veiller à ce qu'il ne lui soit porté aucun empêchement. — Au Quartier Général de Montaigu, le 17 septembre 1793, l'an 2 de la République une et indivisible. — Turreau, Cavaignac ».

---

(1) François Rorthais, condamné à mort le 4 mai 1793. Voici son acte de jugement : « Agé de 50 ans, maçon à Petit-Mars, ancien offi-« cier municipal de la commune, a fait des réquisitions pour les « rebelles à Petit-Mars et à Oudon : a forcé les patriotes à mettre « bas les armes et en a fait marcher quelques-sur sur Oudon avec « les rebelles ».

(2) Archives Départementales de la Loire-Inférieure, L. 1051, f° 53.

(3) ALFRED LALLIÉ : La Compagnie Marat.

(4) Bibliothèque de Nantes : Collection Dugast-Matifeux, 22.

A la création du Comité Révolutionnaire de Nantes, le 11 octobre, et bien que ne sachant à peine lire et écrire, Pinard en devint l'un des principaux commissaires. Avec sa bande composée de six mulâtres auxquels suivant les besoins on adjoignait une cinquantaine de gendarmes il fut chargé d'exécuter les vengeances du Comité et les expéditions dans les campagnes. En sa qualité de commissaire il était intimement lié avec le Comité et ne pouvait procéder à aucune opération sans un mandat signé de sept membres. Il avait droit à un traitement de six livres par jour et à une part importante dans les vols et pillages qu'il commettait.

Docile instrument entre les mains du proconsul Carrier il se fit le pourvoyeur de la guillotine et se conduisit en vrai condottière, pillant, assassinant les femmes et les enfants et incendiant les maisons.

Il volait impunément et faisait conduire à chacun des membres du Comité Révolutionnaire ce dont ils avaient besoin pour l'usage journalier de leurs maisons (1). Pour cet office, Carrier lui avait délivré un certificat constatant que les dépouilles des personnes arrêtées ou massacrées par lui devenaient sa propriété.

Pendant ses expéditions à travers les campagnes, accompagné de volontaires, sans principes, sans mœurs et sans humanité, il s'écartait de sa route pour piller, égorger femmes, enfants, vieillard et motivait sa férocité par un arrêté qui lui ordonnait de ne rien épargner.

Parmi tous les monstres voués à l'exécration, Pinard tient le premier rang, dit M. l'abbé Grégoire (2). « On se souvient encore avec horreur d'avoir vu cet homme sanguinaire, parcourant nos campagnes, un grand sabre appendu au flanc, blasphémant comme un démon et menaçant de la guillotine. C'est lui qui avec ses gens faisait la ronde dans les villages pour contraindre les paysans à chômer les décadis et les fêtes républicaines ».

Accompagné de ses mulâtres, ivres comme lui, de vin et de colère, armés de sabres et de pistolets, lui-même revêtu d'une carmagnole, coiffé d'un bonnet rouge et brandissant un grand

---

(1) Bulletin du Tribunal Révolutionnaire. — Procès du Comité Révolutionnaire de Nantes.

(2) ABBÉ P. GRÉGOIRE : Essai historique sur la paroisse de Sucé.

sabre recourbé dont il menace même les patriotes, telle nous apparaît la figure de ce sinistre bandit d'après les rapports du temps.

Pinard est aussi devenu un personnage craint et redouté ; il habite rue Voltaire, maison Léquippe (1), possède une nombreuse domesticité, hommes et femmes. Carrier va lui donner la propriété de Launay en Sucé, saisie sur la famille de Carheil détenue au Bon Pasteur et ce rustre jouera ainsi au grand seigneur.

Le 20 octobre 1793 Pinard vient au château de Launay en Sucé, propriété de la famille de Carheil, marquer des chevaux pour la réquisition (2). Il en profite pour visiter l'habitation et fait au chevalier de Carheil cette peu rassurante communication : « *Votre maison n'est pas si riche que je croyais, j'en ai brûlé de bien plus belles* (3). »

Il allait sans doute mettre son projet à exécution, quand soudain quelques coups de fusils tirés sur la lisière du parc par les domestiques, le font déguerpir à Nantes.

Mais il promet de revenir et de se venger. Le 23 octobre, accompagné de ses mulâtres et de cinquante gendarmes il s'introduit au château de Launay, s'empare de cinq milles livres en assignats, cent cinquante livres en numéraire et vingt-et-un louis d'or. Puis sans explications il s'éloigne, mais à onze heures du soir il est de retour avec trente voitures qu'il vient de réquisitionner. Après avoir consigné la famille de Carheil dans une salle sous la garde de deux gendarmes, il opère un complet déménagement, enlevant les meubles, le linge, l'argenterie, les bijoux, le foin, le fourrage et le blé. Il déclare ensuite qu'il va mettre le feu à ce repaire de brigands ; Mlle de Carheil qui avait réussi à soustraire une somme de huit cents livres les offre à Pinard à condition qu'il ne brûle pas leur habitation.

---

(1) Archives Départementales de la Loire-Inférieure, L. 1328.

(2) Bulletin du Tribunal Révolutionnaire : Procès du Comité Révolutionnaire de Nantes.

(3) Par cette phrase, Pinard faisait allusion au pillage et à l'incendie du château des Yonnières, en Saint-Mars-du-Désert, et à celui du Pont-Hus, en Petit-Mars, auxquels il prit une part active sous les ordres du capitaine Garnier. Celui-ci, le 6 avril 1793, écrivait aux Administrateurs du District de Nantes : « Je vous envoie deux grands bateaux remplis de différents objets précieux provenant des restes fumants du château du Pont-Hus ».

Avec cynisme celui-ci accepte l'argent puis s'adressant aux soldats leur ordonne de tout saccager et de tout incendier.

Mesdames de Carheil et leurs servantes, au nombre de sept, sont entassées dans une charrette, le chevalier de Carheil, vieillard presque impotent, est attaché derrière une voiture et forcé de marcher à pied. Ce groupe désolé, éclairé par la lueur rougeâtre de l'incendie de leur château, entouré par Pinard et sa bande avinée, suit le convoi contenant les dépouilles de leur demeure et aux premières lueurs du jour parviennent à Nantes.

Conduits au Comité Révolutionnaire Monsieur et Mesdames de Carheil se plaignent de la façon dont ils ont été traités, mais un adjudant général les console en leur disant : « *Vous avez de la chance d'être parvenus jusqu'ici car les ordres portaient de tout tuer et de tout incendier* ».

Le chevalier de Carheil fut emprisonné aux Saintes-Claires, puis transféré au Sanitat où il mourut le 13 janvier 1794, Mesdames de Carheil et leurs servantes, enfermées au Bon Pasteur, furent mises en liberté pour aller témoigner à Paris lors du procès Carrier (1).

« A mon retour de cette expédition, raconte Pinard lui-même, j'allais rendre compte de ma mission à Carrier et lui portais des calices et instruments d'Eglise. Il me fit boire dans un calice et me demanda pourquoi je n'avais pas tué tous ces b... là (*sic*) ».

Si Carrier se réserva la bonne part du pillage du château de Launay, il donna cependant à Pinard la jouissance de la propriété et des terres, saisies comme bien de rebelles. La citoyenne Pinard y fit de fréquents séjours, mais lui-même n'y venait que très rarement, craignant toujours une vengeance de la part des chouans.

Le I Fructidor an III, la maison de Launay ou plutôt l'habitation du jardinier qui seule avait échappé à l'incendie fut envahie par une bande d'insurgés. Ils demandent où se trouvent le citoyen et la citoyenne Pinard, Adélaïde Triboulet leur domestique fut forcée de leur servir à boire et à manger. Le 21, ils reviennent à onze heures du soir, s'emparent de toutes les provisions et réclament la citoyenne Pinard pour la tuer. Un meunier

(1) Bulletin du Tribunal Révolutionnaire : Déposition de Marie Soussay, veuve Carheil. Mme de Carheil s'appelait Marie-Antoinette de Soussay de la Guichardière, épouse de Pierre de Carheil, chevalier, seigneur de Launay.

de Saint-Mars-du-Désert ajoute « le coquin de Pinard, m'a lié et garrotté, il me le paiera, si je le tenais je lui couperais le cou (1) ».

Au mois d'octobre 1793, le 4 Frimaire an II, le Comité Révolutionnaire requérait au Commandant de la Place de Nantes de fournir à Pinard une troupe de six hussards américains pour des expéditions secrètes à Saint-Mars-du-Désert et à Carquefou.

Après avoir pillé les demeures de pauvres paysans, il procède dans ces deux communes à de multiples arrestations. A Saint-Mars-du-Désert il massacre deux métayers qu'il surprend labourant leurs champs.

Nommé commissaire adjoint de la Commission civile et administrative près l'armée de l'Ouest le 8 décembre 1793, il est chargé d'opérer plusieurs perquisitions à Sucé. A la Babinière, chez la femme Goyon, il lui est ordonné d'opérer la saisie complète de ses vaches, froment et de tous ses autres effets.

Il tente de tuer la citoyenne Rinsay, de Sucé, et empêche les habitants de cette contrée de conduire leurs denrées à Nantes.

N'ayant pas réussi à affamer la ville de Nantes il pille des effets et des marchandises qu'il confisque à son profit.

Un jour, nous rapporte la tradition populaire, Pinard vint frapper à la porte de la métairie du Souchay, en Carquefou. Qui est là ? demande le fermier. — C'est le diable répond le visiteur ! — Le diable ? On verra bien, réplique le métayer qui est d'une taille herculéenne. Puis il ouvre la porte et aperçoit Pinard à cheval, armé de son sabre et qui lui dit : il y a une croix non loin de chez toi, si tu ne la jettes pas par terre tu vas voir ce qu'il va advenir de ta personne ! Mais le fermier lui répond : plus souvent que je la jetterai par terre ! Alors Pinard veut le tuer d'un coup de sabre ; mais l'autre pare le coup et le maîtrise facilement. Forcé de céder et reconnaissant la force au métayer, Pinard ajoute : lâche moi, si tu ne veux pas le faire, mes noirs viendront et feront cet ouvrage.

Une autre fois, un nommé Bernardeau, de Carquefou, qui avait eu sa maison pillée par Pinard résolut de le tuer. Il alla se poster derrière une haie près du village de Clouet pour guetter le passage du bandit. Il entend les sabots de son cheval battre les cailloux de la route et hardiment se lève et le met en

(1) Archives Départementales de la Loire-Inférieure, L. 1328.

joue, mais l'amorce de son fusil rate. Ah ! le gueux, dit Pinard, qui d'un coup de pied l'envoie rouler dans un fossé ; mais pressé par d'autres occupations il ne s'acharne pas sur sa victime et prend la direction de Carquefou.

Le 7 janvier Pinard et sa bande sont en expédition du côté de la Chapelle-sur-Erdre.

Après avoir pillé et dévasté la maison de M. Hervé de la Bauche, s'être emparé de quatre mille livres, trois cents barriques de vin et trente-cinq tonneaux de froment, il se rend à la Mulonnière où il se livre à la même opération, puis son butin chargé sur des voitures est dirigé sur Nantes escorté par des gendarmes (1).

Mais Pinard veut ramener des prisonniers, aussi suivi de ses mulâtres il parcourt la campagne. En passant près des marais de la Géraudière il aperçoit des paysans conduisant des charrettes de foin ; il massacre les charretiers sur lesquels il trouve des cartes au nom du Roi. Parmi les personnes qui ont échappé au massacre il reconnaît un de ses anciens clients, M. Hervé de la Bauche, vieillard de soixante-dix-sept ans, dont il vient de piller la propriété. Ivre de fureur, il se jette sur lui, lui porte un coup de poing à l'estomac, deux à la tête et le terrasse. La fille de ce dernier, Julie, âgée de seize ans, qui s'était cachée dans un fossé, entendant les plaintes de son père, s'écrie toute en larmes : vous assassinez mon papa. A ces mots Pinard lâche le père qu'il tenait sous lui et s'adressant à la jeune fille lui dit : puisque tu es la fille de ce scélérat tu viendras avec nous. Puis il reconnaît en même temps Mme Hervé de la Bauche (2) et leur fille aînée, Ambroise, âgée de dix-sept ans.

Jugeant qu'ils sont de bonne prise et que le Comité ne le désavouera pas il les fait monter dans une charrette en leur disant : pour vous il n'y a que deux partis à prendre : « *c'est de passer à la fusillade ou de boire à la grande tasse* ».

Continuant ses recherches il aperçoit, vêtus en paysans et faisant la récolte des roseaux pour dérouter les soupçons, M. Luzeau de la Mulonnière, sa femme et leur fille Madeleine-Renée âgée de vingt-huit ans.

Arrêtant sa troupe, il les entasse dans la charrette en compa-

---

(1) Bulletin du Tribunal Révolutionnaire : Procès du Comité Révolutionnaire de Nantes.

(2) Madame Hervé de la Bauche, née Catherine Bernier.

gnie de la famille Hervé de la Bauche, puis les amène à Nantes au Comité Révolutionnaire.

Les deux familles sont enfermées au Bouffay et par une lettre du 18 Nivôse, Goullin et Grandmaison les recommandent avec une féroce hypocrisie au Président de la Commission Militaire chargé de les juger (1) : « Le nommé Luzeau, dit la Mulonnière, connu de tout temps pour son aristocratie, sa femme et sa fille, tous déguisés en paysans, ont été trouvés dans les marais de la Géraudière chez la veuve Alliot. Ils ont été saisis et conduits devant le Comité Révolutionnaire par le citoyen Pinard. Ont été trouvés par le même Pinard, le nommé Hervé, dit la Bauche, et sa fille, également déguisés en paysans ».

« On recommande les gredins ci-dessus qui, outre le crime de s'être cachés et d'avoir brigandé, sont chargés d'avoir deux fils émigrés.

« Ces honnêtes gens sont fatigués, malades, ont besoin des soins les plus délicats, c'est justice de leur expédier un billet d'hôpital. En vérité, en vérité, le Comité Révolutionnaire ne peut se dispenser de les recommander chaudement à ses frères de la Commission Militaire Révolutionnaire ».

Mais cette fois Pinard avait agi sans ordre et plusieurs membres du Comité qui n'avaient pas eu leur part des dépouilles des prisonniers demandèrent une enquête.

Le 18 Nivôse la citoyenne Pinard est appelée à la barre du Comité, mais ne veut pas compromettre son mari et n'apprend rien aux juges.

Le 26 du même mois Pinard lui-même est sommé de rapporter au Comité les assignats trouvés sur M. de la Mulonnière, comme appartenant à la nation. En cas de fausse déclaration il est averti qu'il sera puni suivant la rigueur des lois, et le Président lui donne l'ordre de remettre le procès-verbal de l'argent et des effets trouvés sur les familles Luzeau de la Mulonnière et Hervé de la Bauche.

Carrier, Goullin et Grandmaison avaient seuls profité des dépouilles des prisonniers, aussi le Comité décida « que dorénavant le citoyen Pinard ne ferait aucune arrestation sans au

---

(1) Bulletin du Tribunal Révolutionnaire : Procès du Comité Révolutionnaire de Nantes. Reproduit par M. l'abbé A. Grégoire : Les Martyrs Nantais de Septembre 1792.

préalable en faire part au Comité qui lui délivrerait, s'il est nécessaire, des mandats revêtus de six signatures (1) ».

Les prisonniers comparurent devant la Commission Militaire les 14 et 15 février 1794. Des témoins venus de Sucé et de la Chapelle-sur-Erdre, arrêtés après leur interrogatoire comme convaincus de faux témoignage, affirmèrent que les familles Hervé de la Bauche et Luzeau de la Mulonnière étaient les bienfaiteurs de tous les malheureux de leur commune.

La lettre de Goullin et de Grandmaison, destinée à les perdre, les sauva d'une mort certaine et ils ne furent condamnés qu'à la détention et à la déportation.

L'accusateur public, David-Vaugeois, avait cependant suivi les instructions des deux révolutionnaires Nantais. Pour la première fois le jugement est précédé d'un réquisitoire transcrit sur le registre. En voici le résumé : « Luzeau est un monstre qui a souillé la terre de la liberté. Luzeau s'est, de tout temps, déclaré contre ceux qui ont été favorables au serment des prêtres, il a empêché son fils de le prêter (2) ; il a eu chez lui un prêtre irlandais et de dix à onze paroisses des environs on venait aux messes qu'il faisait dire. Il a poussé le mépris du gouvernement actuel jusqu'à se promener dans les villages, qu'il a aristocratisés, avec une cocarde nationale qu'il avait attachée à son derrière. Il a donné à manger aux brigands et a prêté son cheval à Levacher un de leurs chefs. Sa femme et sa fille ont partagé ses opinions ; elles ont donné des provisions aux brigands (3). »

La famille Hervé de la Bauche fut rendue à la liberté pour aller témoigner à Paris lors du procès de Carrier et M. Hervé de la Bauche fut l'un des principaux accusateurs de Pinard.

M. Luzeau de la Mulonnière mourut à la prison du Bouffay le 6 avril 1794, sa femme transférée à l'hôpital de la Cordialité le 18 Ventôse y mourut de misère et de chagrin. Leur fille

---

(1) Archives Départementales de la Loire-Inférieure : Procès-verbaux des séances du Comité Révolutionnaire.

(2) Henri-Auguste Luzeau de la Mulonnière, prêtre de Saint-Sulpice, martyrisé à la prison des Carmes à Paris, le 2 septembre 1792.

(3) Louis-Maurice Luzeau, écuyer, seigneur de la Mulonnière, marié à Madeleine Bidé de Chavagne, eut un fils dont descendent la famille Ertault de la Bretonnière et l'auteur de ces lignes.

Madeleine-Renée (1), réussit à s'évader de la prison grâce au dévouement d'une servante et se tint cachée pendant toute la Révolution.

Au mois de Pluviôse an III Pinard est en expédition du côté de la forêt de Princé.

Le 28, à deux heures du matin, en travrsant le bourg de Vüe, il heurte à la porte de la femme Chauvet, dont le mari sert à l'Armée Royale et qui depuis plusieurs jours loge des soldats venus faire la rentrée des grains.

Ouvre au nom de la loi, dit-il, en frappant violemment à la porte : je suis Pinard, commissaire du Comité Révolutionnaire !

La porte lui ayant été ouverte, il entre, ivre de vin, le sabre nu à la main, suivi du citoyen Aubinet de Vüe, disant aux soldats : « Vous avez une brigande ici, je viens pour l'assassiner, elle et son enfant (2). »

Mariotte et Cormeray, grenadiers à la Légion Nantaise, tentent de l'arrêter, mais Pinard leur crie : « Rangez-vous, il faut que je lui passe mon sabre dans le ventre à elle et à son enfant.»

Les deux soldats s'approchent du lit de la femme Chauvet et lui font un rempart de leur corps, alors voyant qu'il ne peut mettre sa menace à exécution Pinard leur dit : « Vous avez tort car ce serait la septième que j'aurai égorgée aujourd'hui ». Puis s'adressant à la pauvre femme terrorisée il ajoute : « Console toi, ton enfant sera expédié avant toi, c'est Pinard qui te le dit, *Pinard le massacreur de femmes, qui fait la guerre aux femmes* ».

Domptant sa colère il se fait servir à boire et à manger et, tout en causant se vante d'avoir égorgé la veille une femme en passant dans le village. Puis, avant de sortir et comme remerciement il dit encore à son hôtesse : « Tu es bien heureuse d'avoir ces citoyens à te protéger car tu n'existerais plus (3). »

Le lendemain, passant à cheval dans le bourg de Vüe, il aper-

---

(1) Madeleine-Renée Luzeau de la Mulonnière ne voulut jamais reconnaître le Concordat et fit partie du schisme dit « la Petite Eglise ».

(2) Bulletin du Tribunal Révolutionnaire : Déposition de Mariotte et Cormeray.

(3) Archives Départementales de la Loire-Inférieure, L. 1328, f° 42

çoit Mariotte assis devant la maison de la femme Chauvet. Arrêtant son cheval il lui dit avec cynisme : « Je t'en veux, hier tu m'as empêché de tuer cette b... là (*sic*) ».

Le 30 Pluviôse, il parcourt avec ses mulâtres la forêt de Princé les égorge tous et s'empare de leurs dépouilles qu'il charge sur où se sont réfugiés un grand nombre de femmes et d'enfants. Il une embarcation pour les conduire à Nantes.

Les deux courageux soldats qui viennent de sauver la femme Chauvet, en opération contre les royalistes, aperçoivent le même jour Pinard en embuscade. Ils entendent des cris et Pinard tout joyeux leur montre deux hommes qu'il vient de tuer.

En passant sur des broussailles Mariotte sent quelque chose remuer sous ses pas et retire deux enfants âgés de sept et de cinq ans. Un peu plus loin trois femmes supplient les soldats de ne point les tuer et se mettent sous leur sauvegarde.

Sortis du bois, les grenadiers aperçoivent Pinard à cheval massacrant à coups de sabre des femmes folles de terreur qui courent à travers la plaine, poursuivies par le rire sinistre du bandit.

Le détachement fait halte et deux volontaires amènent au commandant un vieillard aveugle, le grand-père des deux infortunés enfants. Mariotte console le pauvre homme et lui annonce que lui et son camarade Cormeray se chargent de protéger les pauvres petits et vont les confier à leur mère à Nantes. Pendant ce colloque Pinard s'est rapproché, écumant de rage il veut leur brûler la cervelle, mais il en est empêché par les soldats qui tous s'interposent en faveur des petits malheureux.

Mais en retournant à leur cantonnement les volontaires entendent des cris et apprennent que le vieillard et les femmes ont été égorgés par Pinard, resté en arrière à dépouiller les cadavres de ses victimes.

Quelques jours plus tard une patrouille ramène au corps de garde de Vüe sept femmes, fort jolies, âgées de dix-huit à vingt-deux ans. Elles sont enfermées dans une écurie en attendant qu'il soit statué sur leur sort. Mais soudain, vers minuit la sentinelle entend des pleurs et des sanglots provenant de la prison. Accompagné de plusieurs volontaires le chef de poste s'y transporte et aperçoit cinq noirs, le sabre nu à la main et le pistolet de l'autre.

Les femmes qu'ils violentaient réussissent à s'échapper et se mettent sous la sauvegarde des soldats. Mais les noirs, écumants

de rage, s'y opposent, disant qu'elles sont leurs esclaves, qu'ils les ont gagnées à la sueur de leur front et qu'on voulait les leur enlever par jalousie. Puis ils mettent en joue les soldats qui, pour éviter l'effusion du sang, sont forcés de se retirer ».

Ceux-ci vont alors réveiller Pinard pour lui demander de rappeler ses noirs. Le bandit qui avait choisi pour sa part de prise la plus jolie prisonnière se montre avec une femme au bras et on l'entend lui dire : « Si tu ne dis pas que tu veux rester avec moi je te passerai mon sabre à travers le ventre ». Puis d'un ton ironique il s'indigne d'être troublé à pareille heure dans son sommeil, et s'adressant à la jeune femme il ajoute : « N'est-ce pas que tu veux bien rester avec moi ». La malheureuse, épouvantée par ses menaces n'ose répondre ; il en est de même des autres, dit Pinard, laissez mes noirs faire ce qui leur fera plaisir !

Pendant trois jours les noirs violentèrent ces pauvres femmes qui servirent ensuite à la lubricité des six cents hommes en garnison à Vüe. Avant le départ de Pinard pour d'autres expéditions les soldats entendirent une fusillade, c'étaient les mulâtres qui mettaient fin aux souffrances de leurs victimes.

La terreur répandue par Pinard était à son comble, il ne se passait pas de jours où le monstre n'égorgeât des femmes après les avoir violentées ; il n'épargnait même pas les enfants au berceau.

Un jour en expédition à Sucé il y opère un grand pillage et trouve sur place des habitants qui lui achètent son butin (1).

Pinseneault, commissaire civil, chargé d'escorter un convoi de grains dans les campagnes se vit aborder par plusieurs officiers municipaux se plaignant d'un membre du Comité Révolutionnaire, portant un grand plumet rouge et qui tuait les femmes et les enfants à coups de pistolet.

Les expéditions autour de la ville ne suffisaient pas à l'activité meurtrière de Pinard. Le Comité le chargea à plusieurs reprises d'opérer des saisies chez de riches commerçants et négociants de Nantes. Le 2 Ventôse, ordre lui est donné de se transporter à la demeure de Le Sage, argentier, place de l'Egalité n°7, pour y faire la fouille la plus exacte (2). Mais ici encore il se réservait pour lui-même la meilleure part de ses rapines ; le 24 Ven-

(1) Bulletin du Tribunal Révolutionnaire : Procès du Comité Révolutionnaire de Nantes.

(2) ALFRED LALLIÉ : La Compagnie Marat.

tôse, le citoyen Giret déclarait que Pinard recélait chez lui une quantité considérable de grains et de comestibles de tout genre.

Cependant la chute de Robespierre qui mit fin à la période de la Terreur allait avoir sa répercussion à Nantes.

Après le départ de Carrier, le parti modéré des Jacobins Nantais qui avait courbé la tête sous le proconsul et ses seïdes va à son tour mettre en jugement les terroristes.

La Loire qui roule encore les victimes des Noyades, les carrières de Gigant, ruisselantes du sang des fusillés, la prairie de Mauves qui vit le massacre de tant de soldats de la Grande Armée Catholique et Royale, tous ces morts réclament qu'une prompte justice soit faite de leurs bourreaux.

Déjà mis en état d'arrestation le 20 avril 1794, Pinard avait été remis en liberté. Mais ce ne fut pas pour longtemps, les Administrateurs du District de Nantes avaient en vain demandé au Comité Révolutionnaire de faire cesser les exactions commises par Pinard et ses agents, aussi ils le firent de nouveau incarcérer.

Sur le vu d'un procès-verbal de la municipalité de Sucé et d'après la dénonciation de plusieurs habitants de cette commune Pinard fut enfermé à la prison du Bouffay le 10 mai 1794. Transféré aux Saintes-Claires et étant tombé malade il fut transporté à l'hôpital révolutionnaire, dit des frères quatre bras.

De sa prison il écrivait le 28 Brumaire la lettre suivante aux Représentants du Peuple (1) : « D'atroces calomnies m'ont fait incarcérer. Depuis trois mois j'ai donné les preuves les plus convaincantes du plus zélé républicain en me présentant avec ardeur à tous les combats contre les brigands, et ayant été dénoncé par les parents même de ceux qui étaient devenus par moi victimes de leurs crimes ».

De son côté, Hellot, capitaine des hussards républicains, faisait la déclaration suivante : « Les personnes qui ont dénoncé le citoyen Pinard ne sont que des aristocrates fanatisés par les prêtres, de qui le citoyen Pinard a tué les parents qui étaient chez les brigands (2). »

Le procès traînait en langueur, le Comité était encore un parti à ménager, aucun tribunal ne voulait prendre la responsabilité de se prononcer sur les accusations portées contre Pinard (3)

(1) Archives Départementales de la Loire-Inférieure, L. 265.
(2) Idem.
(3) ALFRED LALLIÉ : La Compagnie Marat.

Mais lors de l'arrestation des membres du Comité Révolutionnaire de Nantes dans la nuit du 24 au 25 Prairial, Pinard fut impliqué dans le procès intenté contre les terroristes.

Conduit à Paris et incarcéré à la Force il se défendit mollement contre ses principaux accusateurs.

Ce procès célèbre eut un retentissement considérable à Paris et dans les Départements, le peuple était convaincu que la Convention allait acquitter les criminels, aussi plusieurs échauffourées éclatèrent dans des réunions publiques. A la séance des Jacobins le 20 Brumaire le peuple criait : « A bas les amis de Carrier ! A bas les mangeurs d'hommes ».

Devant les preuves éclatantes de sa sauvagerie la Convention condamna Pinard à la peine de mort en même temps que Carrier et Moreau-Grandmaison, comme « convaincu d'avoir commis plusieurs assassinats de femmes et d'enfants, d'avoir volé une somme de quatre mille livres à la famille Labauche, d'avoir incendié plusieurs habitations et de l'avoir fait avec des intentions criminelles ».

Reconduit à la Force et pendant la toilette qui précédait le départ pour la guillotine, Pinard montra une fureur qui tenait du délire. Lorsqu'il vit entrer Carrier il se débarrassa des aides qui lui liaient les mains, d'un bond s'élança sur son ancien chef et essaya de l'étrangler. Les gendarmes durent intervenir pour empêcher Carrier d'échapper à la vengeance publique en mourant de la main de son ancien complice (1).

Arraché à sa vengeance Pinard, pendant que le bourreau achevait sa toilette funèbre, calma sa colère et reprocha amèrement à Carrier sa propre mort et les crimes qu'il lui avait fait commettre.

La route est longue qui va de la prison de la Force à la place de Grève, où le 15 décembre 1794, à 4 heures de l'après-midi, la Convention Nationale fait justice des trois terroristes qui ont couvert Nantes d'un fleuve de sang.

Sur la charrette la fureur de Pinard est toujours croissante, il se débat, il se tord, essayant de délier ses mains. Ne pouvant étrangler Carrier, chaque fois que les cahots de la route le jettent sur lui il fait effort pour le mordre et un aide doit se placer entre les deux condamnés.

Pinard est le premier à monter les degrés de l'échafaud, mais

(1) LENOTRE : Noyades de Nantes.

il ne veut pas mourir, il se renverse sur les aides qui le soutiennent, engage une lutte féroce avec eux et il faut quatre hommes pour le terrasser et l'emporter sur la bascule (1).

Il se passe alors un fait horrible, mais qui cependant en comparaison des crimes du bandit n'est rien, le couteau n'abat pas sa tête du premier coup et il faut recommencer deux fois la sinistre opération.

Moreau-Grandmaison succède à Pinard et en pleurant monte à son tour les degrés de la funèbre machine, puis il est remplacé par Carrier qui meurt le dernier.

Le bourreau montre les têtes des trois guillotinés au peuple qui se presse autour de l'échafaud. La populace applaudit, entonne le « Ça ira », plusieurs musiques jouent des airs patriotiques et des femmes viennent tremper leurs mouchoirs dans le sang des condamnés.

Justice est faite, Pinard, le massacreur de femmes, a remporté le prix de ses crimes, le peuple souverain a rendu son verdict contre ce sinistre bandit (2).

Mais les campagnes entourant la ville de Nantes ne reprendront pas de sitôt leur tranquillité ; de cruels sans culottes tels que Arégnaudeau et Pentecouteau, dont les figures trop peu connues n'ont pas encore été dénoncées à la vindicte publique vont terroriser les environs de Nantes. Si les noyades ont cessé, l'échafaud reste toujours en permanence sur la place du Bouffay et Gigant retentit encore du bruit des fusillades.

Longtemps encore la guerre civile va désoler nos contrées, chouans et bleus vont se livrer une lutte sans merci et ces combats ne cesseront que sous le Consulat.

Mis DE GOUÉ.

---

(1) Mémoire de Samson, p. 439 et comte Fleury : Carrier à Nantes.
(2) Après l'exécution de Pinard la vente de son mobilier produisit une somme de 3.395 livres.

Notice sur François-Claude MEURET et inventaire de ses Manuscrits par Paul SOULARD

M. François-Claude Meuret dont je vais vous parler, au sujet des papiers qu'il a laissés à son arrière-petite-fille Mme Poudat et qu'elle m'a confiés pour vous en donner l'analyse, est d'origine alsacienne, il est né à Strasbourg en 1769, il vint à Nantes très jeune car nous le trouvons au nombre des volontaires nantais; *et participa en cette qualité à la défense de Quibéron contre les émigrés*, il était sergent, il acquit en cette circonstance la reconnaissance des prisonniers du général Lemoine. (Les débris de Quibéron par Eug. de la Gournerie, page 79).

Il publia vers 1830 les « Annales de Nantes » et collabora comme rédacteur en chef au Journal « L'Hermine ». Il publia de nombreux articles dans le « Rénovateur » et « L'Etoile du Peuple ». En 1845, il devint membre fondateur de notre Société Archéologique. Ses traits nous ont été conservés dans un portrait que fit son fils aîné François le célèbre miniaturiste. Un autre, que je possède, a été fait par son fils Antoine le peintre verrier. Le peintre Debay a aussi fait son portrait, il l'a représenté en paysan breton, protestant contre une exécution sur la place du Bouffay pendant la terreur à Nantes, on voit ce tableau au Musée des Beaux-Arts. Il est mort à Nantes, le 5 avril 1858.

M. E. Maillard d'Ancenis qui lui consacre un petit article dans Nantes et le Département au XIXe siècle, dit, que quand il est mort il mettait la dernière main à une « Histoire de Bretagne », restée inédite. Je n'ai rien trouvé dans les papiers que m'a confiés son arrière-petite-fille Madame Poudat, qui put former un corpus d'une Histoire de Bretagne. J'ai trouvé des notes sur feuilles volantes, prises dans différents auteurs sur des sujets variés, politiques, religieux, historiques, économiques, anecdotiques, philosophiques, des annotations biographiques sur des hommes politiques contemporains La Fayette, Taleyrand, Louis-Philippe et son père, Fouché, etc. prises principalement dans les Souvenirs de Madame de Créqui, dont quelques-unes sont savou-

reuses, dans la Démonstration philosophique et la législation primitive de M. de Bonald, la Défense sociale de Mgr Duvoisin, auquel il a fait de larges emprunts, Capefigue, Quatremère de Quincy, Marechal Soult, Montesquieu, Chateaubriant, J.-J. Rousseau, Burke, dans les révolutions de France, Roselly de Lorgues, Malby, de la Mennais, la Bruyère, de Maistre, Comte de Ségur, Michel Chevalier, La Harpe, Bossuet, Président Séguier, Louis Blanc, Vauvenargues, etc. puis des emprunts aux Journaux Le National, la Quotidienne, le Journal des Débats, la Tribune, l'Union Catholique, etc.

En dehors de ces feuilles volantes, deux cahiers se faisant suite, contenant principalement des faits historiques, sur tous les peuples, à toutes les époques, mis pêle-mêle, sans ordre chronologique et dont quelqus-uns sont très intéressants et peu connus, malheureusement, plusieurs feuilles de ces deux cahiers ont été arrachées, le premier commence au n° 10 pour finir au n° 446, le second commence au n° 503 pour finir au n° 745. J'ai, entre autres, remarqué le n° 140, Origine des Français ; n° 655 Les lépreux de Bretagne, les cordiers ; n° 662, l'Abstinence à Rennes; n° 663, Résurrection à Rennes; n° 671, La prise de Dinan, annoncée à Henri IV par un Malouin ; n° 694, Rien ne fait tant de tort que la timidité ; n° 698, Prodigalité de Fouquet ; n° 706, Lettre du général Suwarow au général Charette ; n° 709, Sur l'observation des dimanches et fêtes.

Je crois que la rédaction de ces cahiers, du moins pour la presque totalité de ces articles, doit lui être attribuée.

Un autre cahier contient en forme de dictionnaire des mots français dont l'usage est aboli, avec en regard leurs termes actuels.

Un autre cahier est composé d'un petit vocabulaire breton-français.

Un autre cahier porte le titre « Pensées et Maximes » extraites de divers auteurs Français, anciens et modernes.

Sig. Fs Cde M..... 1817.

Avec une épigraphe tirée des Essais de Montaigne :

> *Je ne cherche aux livres qu'à m'y donner du plaisir par un honnête amusement : ou, si j'étudie, je n'y cherche que la science qui traite de la connaissance de moi-même, et qui m'instruise à bien vivre et à bien mourir.*

A la fin de ce cahier est un Extrait des Poëtes Français.

Un autre cahier contient la « Relation de M. de Chaumereix », officier de marine échappé des prisons d'Auray et de Vannes, après le désastre de Quibéron avec quelques observations sur l'esprit public en Bretagne en 1795.

M. Meuret était poëte, il a laissé un petit recueil de couplets chantés chaque année à la fête de Saint-Louis au dîner des grenadiers du premier bataillon de la Garde Nationale dont le capitaine était M. Collens.

Une ode à la mémoire de M. Danyel de Kervegan, octobre 1817.

Un quatrain sur son portrait fait par son fils aîné, 1818.

Sur le mariage de son fils, 8 juin 1823.

Sur la naissance du duc de Bordeaux.

Vers inscrits sur le registre du parc de la garenne de Clisson, 11 juillet 1820.

Couplets chantés pour une fête, par Elisa M.....

D'autres sur le retour de l'exilé (duc de Bordeaux), etc.

Ce recueil contient 18 pages.

M. Meuret était un homme politique et légitimiste convaincu, profondément religieux, il avait en horreur les régicides qui avaient voté la mort de Louis XVI, il n'aimait pas l'Empereur Napoléon, mais il aimait encore moins Philippe Egalité et son fils qui devint le roi des Français. Cependant je dois ajouter que son fils aîné devint peintre du roi Louis-Philippe et de la famille d'Orléans.

Excursion au Musée des Cléons, au Pont de L'Ouen et au Château de Goulaine

Le jeudi 15 avril, un camion frêté par le Président de la Société Archéologique, M. le capitaine du Plessix, nous attendait rue du Lycée.

Vingt-deux excursionnistes : Mesdames G. du Plessix ; Vicomtesse de la Motte-Rouge ; Menaut ; Bronkhorst ; Le Diberder ; Mlle de Sécillon ; Messieurs le Capitaine du Plessix ; Comte de Monti de Rezé ; Vicomte de Sécillon ; Pineau-Chaillou ; Bronkhorst ; Ollive ; Docteur Marty ; Maurice Gourdon ; M. Nau et son fils ; Menaut ; Bouchaud ; Navarre ; Christian de la Motte-Rouge ; Poisson, Marquis de Goué, n'avaient pas craint d'affronter un temps incertain et le luxe un peu rudimentaire de notre véhicule.

Assis, les uns sur des bancs, d'autres sur des caisses et quelques privilégiés sur des chaises, nous quittons Nantes dont les pavés nous secouent plus que nous le désirions sans cependant interrompre les conversations.

Rien à dire du paysage dont la bâche de notre camion ne nous permet d'apercevoir que quelques lambeaux.

Avant de traverser le bourg de Vertou, nous saluons au passage le château de la Jaunaie où le roi de la Vendée, Charette vint traiter de puissance à puissance avec les envoyés de la République le 17 février 1795.

Les routes ne sont guère meilleures que les pavés, aussi c'est avec joie que nous arrivons au château des Cléons, la jolie propriété de M. Pineau-Chaillou qui a bien voulu nous accompagner pour nous faire les honneurs de son musée.

Là nous retrouvons Messieurs et Mesdames Vincent-Jouon qui se joignent à notre groupe et ne nous quitteront qu'au départ du château de Goulaine.

Dans la cour de la propriété notre érudit cicérone nous fait remarquer une cuve baptistère du IIIe siècle qui servait aux Romains pour leurs ablutions.

Puis nous pénétrons dans les salles du musée, un des plus riches de notre région en merveilles Gallo-Romaines.

La plus jolie pièce est, sans contredit, une superbe mosaïque, admirablement bien conservée, dont la fraîcheur des dessins nous montre l'habileté des artistes et le luxe raffiné de ce peuple Romain alors souverain du monde connu.

Des reconstitutions de murs romains de la belle époque (IIe siècle), des tuiles à rebord, des massacres de cerfs, des fragments de poteries et des amphores sont l'objet de notre curiosité.

Mais des morceaux de poteries samiennes ornées de délicates gravures de l'art grec, des ustensiles en verre admirablement bien travaillés et des épingles dont les nobles dames Gallo-Romaines se servaient pour relever leur coiffure attirent surtout notre attention.

Cette station Gallo-Romaine des Cléons, riche villa pourvue d'un établissement de bains, fut découverte par M. Chaillou en 1882. Elle se trouvait à trois cents mètres de l'habitation actuelle sur le bord de la route et près du ruisseau de la Goulaine alors beaucoup plus large que de nos jours.

Vingt ans de recherches et de fouilles ont permis à M. Chaillou de reconstituer la mosaïque et ont fourni toutes les richesses dont est constitué son musée.

A côté de cette station notre hôte a découvert un gisement préhistorique contenant une grande quantité de silex et de pointes de flèches ; M. du Plessix nous fait remarquer de curieux hameçons en silex dont se servaient ces peuplades primitives.

Nos yeux pénétrés des curiosités préhistoriques et Gallo-Romaines nous signons tous le registre des visiteurs, mais le propriétaire du château tient à nous offrir un vin de bienvenue.

Ce vin descendant des vignes plantées par les Romains, recueilli sur la propriété même est d'un goût délicieux et pétille dans nos verres.

M. du Plessix porte la santé de M. Chaillou, qui n'a pu se joindre à notre réunion, puis remercie notre érudit cicérone de

toutes les explications qu'il nous a données sur les richesses de son musée.

Mais le moteur de notre auto ronfle à nouveau et nous recommençons l'ascension de notre véhicule à l'aide d'une chaise branlante pour nous rendre au Pont de L'Ouen.

Quelques minutes de trajet seulement et nous arrivons à ce fameux passage qui faisait communiquer le Poitou avec l'Anjou et où a été trouvée en 1913 une épée curieuse, l'un des plus rares spécimens de l'époque du fer.

Ce pont tantôt construit en bois, tantôt en pierres suivant le hasard des guerres, existait dès le XIIe siècle. Il a vu passer les légions de Jules César se rendant conquérir l'Armorique ; les hordes normandes et les troupes anglaises ont dû souvent lutter pour en interdire l'accès ? S'il pouvait parler il nous raconterait sans doute de brillants faits d'armes et quelles nobles Dames et Chevaliers il a vu passer ? Mais il est muet de même que ce côteau dont nous gravissons les pentes et où se dressait au XIIIe siècle le château féodal de la Roche !

C'est un point stratégique important dominant les campagnes environnantes et le passage du pont de L'Ouen ; mais le temps et surtout l'industrie de l'homme a tout détruit, seules quelques pierres éparses çà et là attestent sa grandeur passée. Devant nos yeux se dégagent, tranchant sur la verdure sombre des arbres, des clochers aux flèches élancées et au loin à l'Ouest les tours trapues de la cathédrale de Nantes.

Mais l'heure s'avance et nous regagnons notre camion qui, par une longue avenue nous conduit dans la cour du château de Goulaine.

Elle a vraiment grand air et l'aspect imposant cette superbe demeure édifiée par les sires de Goulaine à la fin du XVe siècle.

Goulaine dont l'ancienneté date des premières époques de la féodalité fut au moyen-âge une puissante et forte race de chevalerie. Leurs descendants, M. le comte de Goulaine et Mme la comtesse de Goulaine nous font le plus gracieux accueil et se mettent à notre entière disposition pour nous faire visiter leur demeure historique.

Un portail entouré de deux douves larges et profondes donne accès dans la cour d'honneur, maintenant remplie d'herbe et qui depuis la Révolution ne voit plus passer cortèges somptueux et nobles châtelaines revêtues de leurs brillants atours.

A droite de l'entrée s'élève la tour des Archives, renfermant une salle voûtée percée de meurtrières pour défendre l'accès du pont levis.

A l'ouest se dresse le château, formant un grand corps de logis percé de fenêtres à meneaux, accosté de deux hautes tours carrées dont les ouvertures ornées de voussures et les pierrres travaillées commencent à subir les injures du temps.

De grandes écuries voûtées s'étendent sur la gauche et sur le côté opposé s'élève la chapelle d'un style postérieur au reste du château.

La tour de droite renferme un superbe escalier de pierre, celle qui lui fait face a sa porte d'entrée surmontée du buste de Yolande, dame de Goulaine, dont la légende mérite d'être rapportée.

Yolande de Goulaine, assiégée dans son château par les Anglais, tandis que son mari était parti en expédition, se voyait prête de succomber sous les efforts de l'assaillant. Pour ne pas tomber vivante aux mains de ses ennemis elle était sur le point de se percer la poitrine de son poignard, quand du haut d'une tour elle aperçoit le sire de Goulaine, son époux, dont la bannière hissée sur la poupe d'une barque est suivie d'un grand nombre d'hommes d'armes.

Les Anglais voyant du secours arriver à la forteresse s'enfuient et sont mis en déroute par le sire de Goulaine, puis après de si grands dangers la légende ajoute que les deux époux furent heureux de se retrouver.

La façade de l'Est offre un aspect moins grandiose : elle est flanquée de deux pavillons, auxquels on accède par une terrasse, dont l'un, celui de gauche, est surmonté d'un écusson aux armoiries de François de Baillehache, seigneur marquis de Goulaine en 1780, et de son épouse Marie Moreau du Déron.

L'intérieur du château présente de vastes salles ornées de peintures et dont quelques-unes possèdent de superbes plafonds à caissons. De vastes cheminées sculptées sont ornées du blason des sires de Goulaine, mi-parti d'Angleterre et de France, souvenir de reconnaissance accordé par les souverains de ces deux pays à Alphonse de Goulaine, négociateur d'un traité de paix entre les deux royaumes.

Mais le comte et la comtesse de Goulaine ne veulent pas que nous quittions Goulaine sans nous offrir une légère collation.

M. du Plessix porte la santé de nos aimables hôtes qui, après plus d'un siècle d'interruption reviennent habiter le château de leurs ancêtres.

Goulaine commence en effet à renaître de son sommeil, des ouvriers réparent la toiture et les travaux continueront encore pendant plusieurs années, car on ne peut faire en peu de temps ce qui a été l'ouvrage de plusieurs générations.

De nouveau nous regagnons notre camion et, en traversant le bourg de Haute-Goulaine, nous faisons halte pour visiter dans l'église un tombeau des seigneurs de Goulaine, malheureusement trop restauré et sans aucun intérêt archéologique.

Puis les pavés de la ville de Nantes recommencent à nous secouer, et nous revenons à notre point de départ où chacun regagne son logis après avoir remercié notre aimable Président d'avoir organisé cette agréable et intéressante excursion.

La Barre, ce 17 avril 1920.

Mis DE GOUÉ.

Excursion aux Châteaux de la Haie, de la Seilleraye et de Vieille-Cour

Lorsque, le lundi 24 mai, je descendis du tramway au pied de la colonne Louis XVI, vers l'heure où

> Midi, roi des étés, épandu dans la plaine,
> Tombe en nappes d'argent des hauteurs du ciel bleu,

n'apparaissaient que de rares Nantais sur la vaste place :

> Apparent rari *nantes* in gurgite vasto.

Cependant voici l'excellent chanoine Durville, sortant de son frais jardin ; suggestionné, sans doute, par la vue de mon parapluie, il retourne chercher le sien. Je craignais, à vrai dire, le soleil plus que les averses ; mais elles me semblaient possibles, et ce fut l'avis de l'intrépide explorateur des Pyrénées, venant, à tout hasard, voir s'il resterait une place libre. Plusieurs collègues avaient, comme M. Gourdon, réclamé trop tard leur inscription. La liste était complète au jour fixé et personne ne manque à l'appel. Nous sommes alors 27 : M. et Mme Eugène André avec leur fils et leur fille, le commandant et Mme Bronkhorst, le chanoine Durville, le marquis de Goué, le baron de Lastours, Mme Le Diberder, M. et Mme Menaut, Mme Urbain Monnier et son fils, la vicomtesse de la Motte-Rouge, M. Joseph Nau et son fils, M. Ollive, le commandant et Mme du Plessix, Mlle de Portzamparc, la vicomtesse de Saint-George, M. Soullard, Mme Marcel Soullard, le commandant de la Tour et sa fille et le baron de Wismes.

Le bel Ariès, envoyé par M. Edouard de Penguilly, stationne devant l'hôtel de notre président et nous nous hissons à l'aide

d'une chaise offerte par lui, puis accrochée comme un fétiche. Il est exactement 1 h. 17 m. quand le brave Tenaud, un conducteur dont l'habileté bannit toute crainte d'accident, — nous sommes, d'ailleurs, assurés — embraye et lance à vive allure sa lourde machine dans la direction de la route de Paris. Un peu saisis d'abord par ce brusque départ, nous éprouvons à nous sentir ainsi emportés dans cette sorte de salon ambulant, où règne une demi-obscurité, une griserie originale et, confortablement assis sur trois longues banquettes, échangeons rires et gais propos. Dix minutes plus tard, notre véhicule stoppe près de la minoterie Moriceau pour laisser monter M. et Mme Paul Montfort, venus de leur agréable résidence de Ranzay, puis repart, tourne à droite, vire à gauche et à 1 h. 3/4 s'arrête devant la Haie. D'un automobile particulier descendent M. et Mme André Soullard et M. Marcel Soullard.

C'est le sourire aux lèvres que M. et Mme Charles Caillé, entourés de leurs enfants, nous souhaitent une cordiale bienvenue dès notre entrée par le haut et large portail de la cour du château. On commence par en inspecter la façade. Coupées en croix par des meneaux en pierre, les hautes fenêtres sont ornées d'arabesques dont la grâce délicate et l'élégante fantaisie accusent l'époque radieuse où s'épanouissait la Renaissance. Le chanoine Durville et les châtelains nous en font remarquer les heureux caprices. Mais comme on regrette le cher abbé Brault ! Retenu par un mariage, il n'a pu venir nous conter l'histoire de ce domaine, patiemment recueillie pendant son vicariat à Sainte-Luce, où il a laissé un si bon souvenir. Il a bien voulu me confier ses précieuses notes, mais la brièveté de ce récit ne me permettra que d'y faire quelques glanes. Quoiqu'il en soit, nous admirons ce manoir, dont le frère du châtelain, mon vieil ami Dominique Caillé, s'inspira pour écrire cette strophe étincelante :

> C'est un de ces châteaux des rives de la Loire,
> Merveille d'élégance altière et de beauté,
> Un de ces vieux châteaux tout couronnés de gloire
> Et qui sont restés fiers malgré leur vétusté.

Quel charme sous ces épais châtaigniers ! Quelle fraîcheur dans ce vaste et clair salon, témoin des méditations de Richelieu, car, — et je dois ce renseignement au savant abbé Brault, — le grand ministre, lorsqu'il vint à Nantes en 1626, choisit cette résidence pour se tenir à l'abri des intrigues de la cour. Mon

aimable confrère m'a également signalé le passage suivant dans l'*Histoire de Bretagne* de notre éminent collègue de La Borderie, continuée par M. Barthélemy Pocquet (t. V, ch. XXIV, p. 387) : « L'arrestation de Chalais avait déconcerté la cabale qui s'opposait au mariage de Monsieur ; cependant, à Nantes même, les opposants le suppliaient de quitter la cour, il en eut plus d'une fois la velléité ; le 10 juillet 1626, Gaston monta à cheval pour s'enfuir ; mais, manquant de courage au dernier moment, au lieu de partir, il courut, bride abattue, jusqu'à la Haye, maison de campagne en Sainte-Luce, près de Chassay, où habitait le Cardinal qui, selon son habitude, se tenait un peu éloigné de la cour. Pressé par les arguments de Richelieu, le prince se déclarait disposé au mariage ». — « En 1626, dit de son côté notre regretté collègue Orieux dans l'*Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure* (p. 492), le cardinal de Richelieu, venu à Nantes pour étudier les intérêts du commerce, résida au château de la Haie, situé sur une hauteur, au couchant du bourg [Saint-Luce] et bien en vue de la Loire ».

C'est là qu'à la suite d'une sotte équipée au Croisic, Gaston d'Orléans accourut, tout penaud, pour solliciter son appui près du roi. Traversant le parc, nous allons visiter la chapelle, où flotte le souvenir d'un autre prêtre qui, s'il n'eut pas le renom de Richelieu, a laissé celui d'un véritable saint, l'abbé Joseph Le Gouaïs (+ 21 mars 1914), frère de Mme Caillé. On remarque dans le vitrail les armoiries des Cornulier. Bâti en 1500 par Pierre de Montigné, héritier du domaine en 1484, le château fut, en effet, acheté, en 1570, par Pierre de Cornulier et demeura pendant près de 150 ans entre les mains de ses descendants, après quoi il passa entre celles des Bourmaud, des Chanard, des Libault de la Chevasnerie (l'un d'eux épousa Perrine Deurbroucq) et des Le Gouaïs. A l'excellente famille qui le possède aujourd'hui nous adressons de sincères remerciements pour son accueil affable, simple et gracieux, et repartons à 2 h. 20 m. pour rejoindre la route de Paris.

Combien poudreuse et brûlante à cette heure ! Pourtant quelques silhouettes grêles s'y détachent : ce sont des cyclistes qui pédalent, pédalent..., puis s'arrêtent, à bout de souffle, la gorge sèche, en quête d'une auberge. Une roulotte de saltimbanque suit, paisible, son chemin : *chi va piano va lontano.* — Voici les grands bois de Maubreuil. Quelques anciens, dont je suis, don-

nent un souvenir pensif au bon et aimé président qui leur y ménagea des réceptions cordiales autant que princières. Quelle joie brillait dans ses yeux en nous parlant de son fils, de son goût inné pour la locomotion mécanique, de ses premiers essais, de ses derniers succès ! Sans notre éminent collègue roulerions-nous aujourd'hui en auto ? C'est peu probable. « Le marquis de Dion, écrit M. de Nansouty, doit être considéré, non seulement comme un précurseur, mais encore comme le fondateur de l'industrie automobile. Sans sa conviction inébranlable dans le succès de l'automobilisme, sans ses efforts désintéressés et ininterrompus pendant plus de vingt années, sans la véritable vaillance qu'il apporta à soutenir cette cause, il est vraisemblable que la voiture automobile fût restée à l'état de rêverie » (1).

A 2 h. 40 m. l'auto s'arrête à l'entrée du parc. Une allée en pente douce nous conduit vers la Seille, sur les bords gazonnés de laquelle le chanoine Durville est heureux de rencontrer un de ses amis, venu avec un groupe de jeunes gens. Entre la rivière et les bois, le château dresse sa masse imposante et grandiose ; par l'aspect général il rappelle Versailles et eut, dit-on, le même architecte, Mansard. Sur le perron nous attendent deux aimables collègues : le Cte de Guigné, accompagné de ses charmantes petites-filles, et le Cte de Couëtus. Le Mis de Goué, dont la haute érudition s'est exercée sur le canton de Carquefou (2), où il habite le château de la Barre, veut bien nous tracer un rapide historique de la Seilleraye. Passé des Kerarigo, propriétaires au XIIIe siècle, aux du Houx, puis aux Brécel, ce domaine fut acheté, en 1538, par Guillaume de Harouys, trésorier général de Bretagne. Mais le château actuel, remplaçant un donjon fortifié, ne fut bâti qu'en 1671 par Guillaume, son petit-fils. André, fils de ce dernier, étant mort sans enfants, le 27 mai 1731, la Seilleraye échut au Mis J.-B. de Becdelièvre, petit-fils de Guillaume par sa mère, Louise de Harouys, et demeura presque jusqu'à nos jours

(1) Le *Machinisme* (Paris, Roger, 1909). — Au-dessous d'un dessin de Régamey, représentant « M. le comte de Dion à l'usine », M. John Grand-Carteret dit : « Quelle page curieuse à écrire sur cette aristocratie si souvent dénigrée qui, jamais, ne cessa de s'intéresser aux grandes découvertes ; aujourd'hui pour l'automobile comme elle était, hier, pour les ballons ; comme elle sera demain pour les aéroplanes ». *La Voiture de demain. Histoire de l'automobilisme*, Paris, Charpentier et Fasquelle, 1898 (p. 17 et 18).

(2) *Carquefou. Son histoire et ses seigneurs*, Nantes, Héron-Mesnier, 1912 (p. 79-83).

la propriété de cette illustre famille. La M^ise de Courtavel, en effet, était née Aliénor de Becdelièvre et c'est d'elle qu'a hérité sa fille, la M^ise de Solages. La Seilleraye ne pourrait être en de meilleures mains. Grâce à son exquise amabilité, nous avons tout loisir d'errer

> Seuls dans ces grands salons, tendus de haute lisse,
> Parmi les vieux portraits en costumes de cour (1).

Quelle inestimable collection de van Dick, Lebrun, Mignard, Rigaud, etc. ! Même en usant de la parenthèse élastique et commode de Ruy Gomez : « J'en passe, et des meilleurs », je ne saurais signaler tous les chefs-d'œuvre. Ils sont trop ! Mais, pour la curiosité du fait, je note un patriarche dont les traits figés, les yeux amortis, l'expression éteinte justifient l'âge extraordinaire de 133 ans ! Le portrait le plus remarquable est, de l'avis général, celui de la M^ise de Sévigné, par Mignard. Invitée par sa cousine germaine Marie-Madeleine de Coulanges, mariée à Guillaume de Harouys, la célèbre épistolière se plut, sans doute, à la Seilleraye, car elle y revint, en 1675, avec sa fille et le Mis de Lavardin (2), et, en 1680, avec l'abbé de Bruc et une jeune parente des Harouys. Elle a rendu un bel et légitime hommage aux vertus et aux qualités du président, mais, en dépit de la réception fastueuse reçue, à Nantes, des Harouys, elle déblatère contre notre ville dans ce style moqueur qu'elle prend volontiers pour parler de la province, et M. Eugène de la Gournerie observe avec raison en notant ce fait : « Il y avait dans ce sentiment un peu de ce bel air parisien, qui n'est pas toujours de l'esprit, si nous en croyons Molière » (3).

De magnifiques tapisseries des Gobelins ornent plusieurs pièces, entre autres le vestibule, d'où part un escalier monumental. Au premier étage se trouve la galerie de peinture proprement dite, digne du Louvre. Tout au bout s'ouvre la tribune de la chapelle,

---

(1) *Vieille histoire*, par Etienne Bladé. *Recueil de l'Académie des Jeux floraux*, Toulouse, Douladoure, 1876 (p. 109).

(2) « Je partis donc de la Seilleraye le lendemain du jour que je vous écrivis, qui fut le mercredi; M. de Lavardin me mit en carrosse; et M. d'Harouïs m'accabla de provisions », écrit-elle des Rochers le dimanche 29 septembre, et, le dimanche 6 octobre : « J'ai reçu des lettres de Nantes ; si le marquis de Lavardin et d'Harouïs faisaient l'article de cette ville dans la *Gazette*, vous y auriez vu assurément mon arrivée et mon départ. »

(3) *Nantes et la Loire-Inférieure. La Seilleraye.* (Nantes, Charpentier, 1850-1851). Consulter le piquant ouvrage de Léon de la Brière : *Madame de Sévigné en Bretagne* (Paris, Retaux, 1901), où il est question de la Seilleraye et des personnes citées ci-dessus.

où nous faisons une courte prière. Puis, après avoir signé sur le registre des visiteurs, nous allons, gais comme des oiseaux échappés d'une volière, nous griser de grand air. On s'essaime à travers le jardin anglais, dont le dessin large et pittoresque s'harmonise avec le parc tracé par Lenôtre, on erre sous ces longues charmilles, où l'on aimerait à voir surgir les grands seigneurs et les grandes dames qui foulèrent les allées de leurs larges bottes ou de leurs souliers mignons.

> France, ô toi que je chante, France de nos aïeux,
> Merveilleuse et brillante, apparais à mes yeux! (1)

Puis, par petits groupes, on regagne la clairière. Là, démentant le *tarde venientibus*, M. et Mme du Plessix offrent gracieusement à tous d'excellents gâteaux. Après ce goûter-surprise, nous donnons au baron de Lastours, le plus gai des compagnons et le plus habile des opérateurs, l'occasion d'enrichir de quelques superbes photographies l'album de la Société. Mais, encore sous l'impression du grand siècle, il nous semble entendre le mot de Bossuet : « Marche ! marche ! » Arrachons-nous donc à cette flânerie d'un instant, car il est près de 5 heures et nous avons encore un riche butin à recueillir sur les hauteurs de Mauves.

Une halte brève est commandée au haut de la côte de la Seilleraye pour nous permettre d'en apprécier la raideur vertigineuse. En 1871, on y avait élevé des fortifications de fortune. Eussent-elles tenu longtemps ? J'en doute et, si les Prussiens ne sont pas venus jusqu'à Nantes, ne le devons-nous pas au vœu fait au Sacré-Cœur par celui dont le buste domine nos assemblées, notre président d'honneur, Mgr Fournier ? Mais, tandis que je me reporte à ces heures tragiques, le camion, ayant remonté la côte, s'est engagé dans des chemins caillouteux ; quelques tours de volant et, à 5 h. 17 m., nous sommes à Vieille-Cour.

Là, notre président nous groupe autour de lui pour nous expliquer en quelques phrases claires et concises, — *imperia brevitas*, — les fouilles entreprises par M. Léon Maître et nous montrer des photographies et des plans prêtés par son prédécesseur. D'après l'infatigable et heureux chercheur, la station gallo-romaine formait un ensemble de 18 à 20 hectares, protégé de trois côtés par des obstacles naturels, était reliée à Petit-Mars

(1) Les *Souvenirs de l'ancienne France*, par Alexandre Soumet.

par une voie pavée et contenait deux temples, des thermes et un théâtre (1)

De tous ces monuments les vestiges ne sont plus guère apparents ; mais c'est un de ces endroits où Poitrinas ne manquerait pas de s'écrier : « Ça sent le romain ici ! » (2). Restes de murs, gisements de briques, apparences de puits, fragments de statues, débris d'amphores, etc., parsèment vignes, bois, prairies. Une monnaie antique est découverte et soumise à l'infaillible numismate Soullard, le plus infatigable des doyens. Ces coteaux ont vu passer toutes les civilisations. Des paroles mystérieuses semblent s'échapper de terre et balbutier le fameux : « *Et in Arcadiâ ego* », du Poussin.

L'Arcadie pouvait-elle offrir plus admirable panorama ? De ce plateau déclive, de ces abrupts rochers, hauts de 80 mètres, découpés en échancrures bizarres, le regard erre, comme à l'infini, sur les moelleuses collines de l'Anjou et de la Bretagne. Dorées par le soleil, elles jettent dans l'azur ces prières vivantes, les clochers dont les voix sonores vibrent et tintent tout à tour, chantant la gloire du Dieu qui créa ces merveilles.

> Les clochers sont à jour pour mieux fixer les cieux.
> Mais surtout on leur fit ces entailles au front
> Pour bien les pénétrer du Dieu qu'ils chanteront 3)
> (*A jour*, par Charles Fuster)

La Loire coule, nonchalante, comme heureuse d'être admirée et désirant retarder le moment où elle ira perdre son nom dans la grande mer océane. L'âme de notre fleuve national a été peinte avec une éblouissante richesse de couleurs par M. Hanotaux ; jamais l'illustre orateur ne s'est élevé plus haut (4). Né sur les bords de la Loire, je craindrais de paraître partial dans l'éloge ; aussi j'emprunte avec plaisir à Mme Henri Gréville un passage de son roman : *Jolie Propriété à vendre :* « Entre Angers

(1) M. Léon Maître a rendu compte de ses fouilles et de ses observations dans nos Bulletins du 2e semestre de 1885 (p. 101) et du 2e semestre 1886 (p. 26). — Celui du 2e semestre de 1907 (p. XXXVIII) contient une description de Vieille-Cour empruntée par mon frère à l'ouvrage de la *Tour d'Oudon*, par M. Maillard (Ancenis, Loncin, 1882).

(2) *La Grammaire*, comédie par Eugène Labiche.

(3) *Bretagne. Heures vécues*, Paris, Fischbacher, 1904 (p. 91).

(4) *Annales de la Société académique*, Nantes, Biroché et Dautais, 1899 (p. 210-212).

et Nantes, le fleuve décrit, pour les amateurs de vastes horizons et de paysages ensoleillés, les lignes les plus nobles et les plus gracieuses. Lorsque l'œil s'est reposé sur ces rives, tantôt escarpées, tantôt mollement découpées en tapis de velours, sur les lacs bleus pailletés d'or ou tachetés d'îles verdoyantes, formés par la Loire dans ses détours compliqués, les coteaux riants de la Touraine semblent souvent monotones ou trop rapprochés. Ces boucles enchanteresses de la Basse-Loire, au temps des longues poésies, auraient inspiré tout au moins une douzaine de chants ».

Aussi comme on comprend ces canotiers venus planter leurs tentes sur deux îlots de sable !

Les villes sont l'œuvre de l'homme,
La campagne est l'œuvre de Dieu!

comme l'a dit Raymond du Doré dans sa poésie sur *Nantes* (1).

Aussi n'est-ce pas sans peine que les touristes enthousiasmés s'arrachent à cette vision panoramique, reconnaissants à M. et Mme Desforges de leur avoir accordé l'accès de leur féerique domaine. Il est 6 h. 1/2. En route pour Nantes !

Nous y rentrons à 7 h. 1/4, tout gris de poussière, mais si riches d'impressions et de souvenirs que nous pourrions dire, comme Henri IV : « Je suis tout gris au dehors ; mais je suis tout d'or au dedans ». La bonne humeur y trouve, d'ailleurs, matière à plaisanterie et va jusqu'à évoquer le « memento, homo, quia pulvis es. »

Remerciements et félicitations sont prodigués au chef intelligent, aimable et modeste grâce auxquel nous avons, sans fatigue, tant appris, tant vu, tant admiré, et notre caravane se disperse, prête à répondre au premier appel de son... commandant.

Le Baron de WISMES.

---

(1) *Poésies dernières*, Nantes, Grimaud, 1894 (p. 105).

C'est la même pensée qu'exprime l'auteur de l'ouvrage cité plus haut, M. Maillard : « La vie des champs inspire le recueillement, et fait rentrer l'âme en elle-même ; or, qu'importe de vivre loin du bruit et du mouvement? les événements ne sont rien comparés aux impressions... Quoi de plus doux que de causer avec soi-même au milieu des merveilles de Dieu?... La vie n'est-elle pas la méditation de la mort? Cela dit, pas de plus beau cadre à cette disposition que les coteaux de la Loire (p. 45).

COMPTE-RENDU

de l'Excursion du 19 août 1920, à Oudon

Château-Guy et Champtoceaux

Le jeudi 19 août, à 9 h. 30, nous prenions le train à la gare d'Orléans. Il avait plu une partie de la nuit et le ciel était encore très couvert dans la matinée ; en somme temps peu engageant pour une promenade à la campagne. Aussi les excursionnistes n'étaient-ils venus qu'en petit nombre. Au départ de Nantes, il n'y avait que M. l'abbé Bourdeaut, le Commandant et Madame Bronkhorst.

A la gare d'Oudon, nous avons trouvé notre Président et Mme G. du Plessix et nous nous sommes rendus sur la place de l'Eglise où nous attendaient M. l'abbé Boutin, Mme la baronne d'Hastrel et Mlle d'Hastrel, ainsi que M. le Curé d'Oudon, M. le docteur. Giffard et seize personnes des environs, invitées par M. G. du Plessix à se joindre aux membres de la Société.

Nous sommes entrés à la Mairie pour voir un petit modèle en bois du château et de la Tour d'Oudon.

Notre Président nous a fait ensuite l'historique du château, nous parlant des sièges qu'il avait soutenus, de ses propriétaires successifs et des hôtes illustres qui y avaient séjourné.

Saint Louis, après avoir pris le château, y demeura en effet quelques jours avec sa femme, Marguerite de Provence.

Louis XIII y vint également en 1614 pour mettre à la raison le duc de Vendôme, son frère bâtard et y dîna.

En sortant de la Mairie, nous sommes allés voir une maison assez curieuse, construite sous Louis XIII, et qui est maintenant occupée par une école libre. Des bâtiments primitifs, il ne reste que la porte, du reste assez intéressante. De là nous nous ren-

dons au château, dont il ne reste plus que l'enceinte et le donjon et, après quelques explications sur les bâtiments, peu importants du reste, qui le composaient, nous pénétrons dans la Tour dont nous faisons lentement l'ascension, nous arrêtant pour regarder les cheminées monumentales dont les plus intéressantes sont celles des 3e et 4e étages. Parvenus au sommet, nous admirons la vue magnifique dont on jouit de ce merveilleux observatoire, vue qui, par temps clair, s'étend jusqu'à Nantes. La descente est plus difficile que la montée, par suite de l'usure accentuée des marches en pierre blanche du petit escalier, le seul qui subsiste encore ; le grand escalier d'honneur a été en effet démoli et ses marches dispersées à l'époque révolutionnaire.

En sortant du donjon, nous avons aperçu le yacht automobile du baron de Lastours qui se dirigeait rapidement vers l'entrée du port. Nous sommes allés à la rencontre de notre collègue et notre Président lui a exprimé les regrets que nous causait l'absence de Mme la baronne de Lastours, empêchée par le temps incertain de l'accompagner.

Le déjeûner devait être pris sur le terrain ; en conséquence chacun avait apporté ses provisions. Mais l'herbe étant mouillée. M. l'abbé Boutin avait mis à notre disposition la salle du patronage où nous sommes entrés vers 13 heures et où nous avons trouvé des tables et des chaises, c'est-à-dire un confort tout à fait inattendu. Le grand air avait excité l'appétit et chacun fit honneur aux provisions, arrosées d'excellent vin du Buron que M. et Mme G. du Plessix offraient gracieusement aux excursionnistes.

Le déjeuner terminé, nous, nous sommes dirigés vers le port et, à 14 heures, nous avons embarqué dans le confortable yacht de notre collègue de Lastours qui, quelques minutes après, nous déposait au pied de Chateau-Guy. Situé sur un éperon d'où l'on domine les rives de la Loire, Chateau-Guy ne fut pas à partir du XIVe siècle, à proprement parler, un château, mais plutôt un poste à péage établi par Olivier de Clisson. Ainsi les bateaux qui remontaient ou descendaient la Loire devaient s'arrêter et acquitter les droits de navigation, d'un côté à Champtoceaux pour l'Anjou, de l'autre à Chateau-Guy pour la Bretagne. Des anciennes constructions, il ne reste rien que des pans de murs au ras du sol. Par ailleurs, il ne semble pas qu'il y ait jamais eu une digue ou un barrage, comme à Champtoceaux. La posi-

tion dominante de Château-Guy suffisait à imposer aux navigateurs le respect de leurs obligations. Un canot, se détachant de la rive, allait sans doute accoster les bâtiments et percevait les droits de péage

En 1848, M. Siffait, dans les propriétés duquel se trouvait Chateau-Guy, fit construire, en vue de donner du travail aux ouvriers de la région victimes du chômage des sortes de fausses ruines, composées de murailles et de terrasses en pierres sèches s'étageant sur le flanc de la colline. Dans son esprit, l'ensemble devait rappeler l'aspect d'Isola Bella, l'une des Iles Borromées ; les habitants du pays lui ont donné le nom, plus prosaïque, de « Folies Siffait » et cette appellation est restée.

Les constructions sont maintenant à peine visibles de l'extérieur, disparaissant sous les amas de feuillage d'une végétation luxuriante.

Pour y parvenir, nous avons pris un chemin en pente raide et ombragé qui nous a conduits au sommet de l'éperon d'où l'on jouit d'une vue merveilleuse sur les deux rives de la Loire. A ce moment, nous avons été rejoints par M. et Mme des Jamonières, dont les propriétés sont voisines de Chateau-Guy, et qui sont descendus en nous guidant à travers les terrasses, véritable labyrinthe dont les détours n'ont pour eux aucun secret et au milieu desquels il nous eût été facile de nous égarer. Nous avons pu ainsi nous rendre compte de la somme de travail considérable qu'a exigée la construction des « Folies Siffait ». Pour les heureux propriétaires de cette époque, le prix de la main-d'œuvre n'était pas, il est vrai, bien élevt ; et ils pouvaient se permettre des fantaisies interdites de nos jours. Dans ce dédale règne constamment une fraîcheur délicieuse. Le sol est recouvert d'un épais tapis de mousse et de feuilles mortes dont l'humidité favorise la croissance de belles variétés de fougères. De nombreux végétaux d'essences diverses enchevêtrent leurs rameaux touffus et constituent des dômes de verdure à l'ombre desquels la descente s'effectue dans un véritable enchantement. A l'origine, des statues ornaient, parat-il, les terrasses ; mais il n'en reste plus aucune trace.

Parvenus au pied de la colline, nous remercions et saluons nos aimables guides qui nous font connaître qu'ils vont nous rejoindre en auto à Champtoceaux.

Nous nous embarquons de nouveau et, après quelques minutes

de traversée, nous accostons au pied de la colline sur laquelle s'élevait la place forte de Châteauceaux. Nous remercions vivement notre aimable collègue, le baron de Lastours, qui avait fait venir spécialement son yacht de Saint-Florent pour nous permettre d'effectuer, dans des conditions exceptionnelles de confort et d'agrément, une des parties les plus intéressantes de notre excursion.

Il est alors 16 heures. Nous nous arrêtons un instant pour regarder le barrage de pierres et les arches sous lesquelles devaient passer les bateaux pour acquitter les droits de péage. Ces constructions présentent des brèches qui vont sans cesse en augmentant. Si on ne les répare pas, il est à craindre que ces vestiges intéressants de notre histoire s'effondrent quelque jour dans le fleuve.

Puis nous gravissons, les uns à pied, les autres en voiture, la route qui monte en serpentant jusqu'au bourg, nous arrêtant parfois pour contempler le superbe panorama dont on jouit de cette colline merveilleusement située. Parvenus au sommet, nous sommes conviés par M. le docteur Giffard à nous rendre à sa villa où il nous montre une reconstitution de l'ancien Châteauceaux, exécutée par lui en terre glaise, d'après les plans de notre savant collègue, M. l'abbé Boutin. Il s'agit là d'un extraordinaire travail de patience, exécuté avec un soin méticuleux et un rare souci de la finesse des détails. Nous ne ménageons pas nos compliments à l'auteur de ce petit chef-d'œuvre.

Puis M. l'abbé Bourdeaut, l'érudit biographe de Jean V, nous retrace à grands traits l'histoire de Châteauceaux, depuis sa construction par Renaud de Thuringe, à la fin du xe siècle, jusqu'à sa démolition par les Bretons, en 1431. Il nous parle des propriétaires du château, des sièges qu'il eût à soutenir et enfin de la captivité qu'y subit l'infortuné Jean V, à la suite de l'embuscade du Pont Trubert. Nous adressons nos remerciements au savant historien de Châteauceaux. Grâce à ses enseignements, nous visiterons avc un intérêt encore plus grand les ruines qui furent témoins de tant de faits historiques et aussi, hélas, de tant d'intrigues.

M. le docteur et Mme Giffard nous font ensuite goûter un excellent muscadet ; puis, après avoir remercié nos aimables hôtes de leur gracieux accueil, nous nous dirigeons vers le château.

Ses propriétaires, M. et Mme de la Touche, sont absents. C'est

donc sous la conduite de notre Président et de M. l'abbé Boutin que nous visiterons les ruines de la forteresse.

Nous passons entre les tours qui défendaient l'entrée, auprès des restes du prieuré Saint-Jean, nous traversons le parc qui occupe l'emplacement de ce qui fut la ville. Parvenus auprès du château moderne, nous nous arrêtons un instant. M. et Mme G. du Plessix, qui ont toujours quelque surprise agréable à nous faire lors de nos excursions, ont apporté un délicieux gâteau dont ils nous distribuent les tranches, fort appréciées de tous. Après avoir encore admiré le magnifique paysage dont on jouit de la terrasse, nous continuons notre promenade. Nous traversons la baille, devenue maintenant un champ de vigne et nous pénétrons dans l'enceinte de l'ancien château. Nos guides érudits nous montrent les ruines des différentes tours qui défendaient la forteresse, donnant sur chacune d'elles d'intéressants détails, ainsi que l'énorme bloc de maçonnerie dont la mesure a permis à M. l'abbé Boutin de déterminer les dimensions approximatives du donjon. Nous longeons les ruines de la Chapelle Saint-Pierre et nous nous arrêtons un instant auprès du puits et de son conduit souterrain. Mais l'heure s'avance et les excursionnistes qui doivent regagner Nantes sont obligés de faire leurs adieux et d'adresser rapidement leurs remerciements à tous ceux qui les ont si aimablement reçus et pilotés pour retourner à Oudon où ils arrivent à peine quelques minutes avant le départ du train de 19 heures 45. Grâce au charmant accueil qui leur a été réservé et à la savante documentation de leurs guides, cette promenade, favorisée par une température agréable et un ciel clément sur lequel ils ne pouvaient guère compter au moment du départ, laissera à tous un excellent et durable souvenir.

COMMANDANT BRONKHORST.

TABLE DES MATIÈRES

Lauréats du Concours Triennal V

Bureau et Comité VIII

Membres Titulaires IX

Membres Correspondants XX

Membres Honoraires XXIII

Procès-verbaux des Séances générales (année 1920) XXV

Allocution prononcée à la Séance du 13 Janvier 1920, par M. le Baron Gaëtan DE WISMES, Président sortant 3

Allocution prononcée à la Séance du 13 Janvier 1920, par M. Georges DU PLESSIX, Président entrant 19

Le Culte de Saint Etienne à Nantes et dans la Chrétienté, par M. Léon MAITRE 29

Saffré à l'Epoque Gallo-Romaine, par M. Alcide LEROUX .. 41

Les Seigneurs du Pays de Saffré depuis le XVe siècle (d'après M. le Mis DE L'ESTOURBILLON) 87

Ce que l'on trouve aux Archives Départementales, par M. Emile GABORY 89

Un Document inédit du XVe siècle sur les Ruines de Chateauceaux, communiqué par M. l'Abbé BOURDEAUT .. 101

La Renaissance en Bretagne, par M. l'Abbé BOURDEAUT .. 103

Deux Mégalithes Guérandais ignorés, par M. AVENEAU DE LA GRANCIÈRE 145

Le Quartier Delorme à la fin du XVIIIe siècle, par M. le Docteur Georges HALGAN 155

Le Mariage d'un Officier de l'Armée des Côtes de l'Océan sous le Directoire (An V), Extrait des Mémoires du Général Baron D'HASTREL DE RIVEDOUX 163

Deux complices de Carrier à Nantes. — I. Morgau-Grandmaison, le Noyeur 169

Deux complices de Carrier à Nantes. — H. Pinard, le Massacreur de Femmes, par M. le Marquis DE GOUÉ.... 179

Notice sur François-Claude Meuret et Inventaire de ses Manuscrits, par M. Paul SOULARD..... 195

Excursion au Musée des Cléons, par M. le Marquis DE GOUÉ..... 199

Excursion aux Châteaux de la Haie, de la Seilleraye et de Vieille-Cour, par M. le Baron DE WISMES..... 205

Excursion à Oudon, Château-Guy et Champtoceaux, par M. le Commandant BRONKHORST..... 213

RENNES. — IMPRIMERIE DU « NOUVELLISTE »

Le Bibliothécaire a l'honneur de faire connaître à ses collègues qu'il tient à leur disposition, moyennant le prix de trois francs, quelques exemplaires restant de l'*Essai sur l'Histoire de la Ville et du Comté de Nantes, par Gérard Mellier, Maire de Nantes*, d'après le manuscrit publié pour la première fois par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Il pourrait aussi disposer des Bulletins ci-après :

1er et 2e trimestres, année 1859.
Années 1862, 1863, 1864.
1er trimestre 1865.
Années 1872, 1873, 1874, 1875.
1er et 2e trimestres 1876.
Années 1877, 1878, 1884, 1885.
2e trimestre 1887.
Années 1888 à 1904.
Table générale des 40 premières années.

NANTES — IMPRIMERIE ARMORICAINE
5, QUAI CASSARD

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

FONDÉE LE 9 AOUT 1845

ANNÉE 1921

TOME SOIXANTE-ET-UNIÈME

NANTES

BUREAUX DE LA SOCIETÉ D'ARCHÉOLOGIE

MANOIR DE LA TOUCHE, RUE JEAN V

1922

NOTE

Les études insérées dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* sont publiées sous l'entière responsabilité des auteurs.

LAURÉATS

du

CONCOURS TRIENNAL

Fondé par le Marquis DE DION

Chevalier de la Légion d'honneur
Président de la Société († 1901),
qui fit graver à ses frais un coin spécial
et donna la première Médaille d'or.

1892

Vicomte DE LISLE DU DRENEUC : *Médaille d'or.*

1895

Marquis DE L'ESTOURBEILLON : *Médaille d'or.*

1898

Chanoine GUILLOTIN DE CORSON : *Médaille de vermeil.*
M. René BLANCHARD : *Médaille d'argent.*
Chanoine DURVILLE : *Médaille d'argent.*

1901

Comte DE BERTHOU : *Médaille d'or.*

1904

M. Félix CHAILLOU : *Médaille d'or.*

1907

Chanoine DURVILLE : *Médaille d'or.*

1910

M. Léon MAITRE : *Médaille d'or.*

1913

M. Paul SOULLARD : *Médaille d'or.*

1916

M. René BLANCHARD : *Médaille d'or.*

1919

M. Alcide LEROUX : *Médaille d'or.*

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

La date qui suit chaque nom est celle de la réception.

BUREAU

MM. GEORGES JOCHAUD DU PLESSIX — Président.

PAUL SOULLARD, Docteur G. HALGAN — Vice-Présidents.

ETIENNE POIRIER, DOMINIQUE BARTHÉLÉMY — Secrétaires généraux.

GILBERT DE LA BROSSE, LOUIS CHEVALIER LA BARTHE — Secrétaires du Comité.

PAUL RENARD — Trésorier.

A. BOUDET — Trésorier-Adjoint.

Commandant DENÈS, Commandant BRONKHORST — Bibliothecaires-archivistes.

COMITÉ CENTRAL

a) MEMBRES A VIE

Anciens présidents (1)

MM. LÉON MAITRE (1902-1904) ; Baron DE WISMES (1905-1907) ; ALCIDE DORTEL (1908-1910) ; ALCIDE LEROUX (1911-1913) ; Baron GAËTAN DE WISMES (1914-1919).

b) MEMBRES ELUS

MM. Chanoine DURVILLE, Vicomte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, E. GABORY — Sortants en 1922

Abbé BOURDEAUT, SENOT DE LA LONDE, DOMINIQUE CAILLÉ — Sortants en 1923

Abbé BRAULT, GEORGES FERRONNIÈRE, J.-B. OLLIVE — Sortants en 1924

---

(1) Les autres Présidents de la Société ont été :

M. Théodore NAU (1845-1862), † 4 juillet 1865.
Le Vicomte DE KERSABIEC (1863-1868), † 28 novembre 1897.
Le Chanoine CAHOUR (1869-1871), † 7 septembre 1901.
L'Intendant Militaire GALLÈS (1872-1874), † 11 août 1891.
M. Charles MARIONNEAU (1875-1877), † 13 septembre 1896.
Le Baron DE WISMES (1878-1880), † 5 janvier 1887.
Le Vicomte DE LA LAURENCIE (1881-1883), † avril 1915.
Le Marquis DE BRÉMONT D'ARS-MIGRÉ (1884-1886 et 1899-1901), † 9 mars 1911.
M. Henri LE MEIGNEN (1887-1889 et 1896-1898), † 22 septembre 1905.
Le Marquis DE DION (1890-1892), † 26 avril 1901.
M. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (1893-1895), † 17 juin 1900.

MEMBRES TITULAIRES

La présente liste comprend les membres admis jusqu'au 4 Juillet 1922

MM.

AIGNAN (Louis), ancien avoué, 136, rue de Rennes, 3 mai 1921.

ANDRE (Madame Eugène), 15, quai de Barbin, 4 mai 1920.

AMIEUX (Louis), *Les Alouettes*, route de Roche-Maurice, Chantenay, 4 mars 1913.

ARMAND (Comte Jacques), 82, rue Charles Lafitte, Neuilly-sur-Seine, 1er février 1921.

ARNOUS-RIVIÈRE (Baron), capitaine de cavalerie, 31, boulevard Delorme, 1er mars 1921.

BABONNEAU (Louis), O. I. ✠, ingénieur, chef de service honoraire des travaux publics de l'Indo-Chine, ingénieur-expert, 22, rue de la Moricière.

BALLU (Jean), avocat, 1, rue de Feltre, 6 mai 1913.

BAR (Marcel), 113, rue d'Alésia, Paris (XIVe).

BARANGER (Pierre), avocat, docteur en droit, ancien président de la Société Académique de Nantes, 4, rue Thiers, 1er février 1910.

BARDOUL (Emerand), conseiller général, 30, boulevard Delorme, 13 avril 1920.

BARTHÉLÉMY (Dominique), agent-voyer en retraite, 2, rue Racine, 3 février 1920

BAUDOUIN (Docteur Marcel), secrétaire général honoraire de la Société préhistorique française Castel Maraichin, Croix-de-Vie (Vendée).

BAUGÉ (Jean), avocat, 2, rue du Boccage, 14 février 1919.

BEAUPÈRE (Paul), avoué, 16, boulevard Delorme, 2 mars 1909.

BEAUVAL (Mademoiselle G. DE), 5, rue Tournefort, 2 mars 1920.

BECDELIÈVRE, (Vicomtesse DE), 2, rue Tournefort.

BELLEVUE (Marquis Xavier FOURNIER DE), conseiller général de la Loire-Inférieure, château de Moulinroûl, par Soudan, 8 mai 1895.

BERTHOU (Comte Paul DE), lauréat de l'Institut, ancien élève et membre de la Société de l'Ecole des Chartes, 6, rue du Boccage et château de Cadouzan, en Saint-Dolay, par la Roche-Bernard, 3 juin 1884.

BOISREDON (Baronne DE), 12, rue Henri IV, 6 juin 1922.

BONAMY (Gustave), avoué, docteur en droit, 10, quai d'Orléans, 6 juin 1922.

BONNIGAL (Henri-Martin), notaire, Vertou, 1er juin 1909.

BOUCHAUD (Adolphe), 3, place de la Petite-Hollande et château de la Bernardière, par Saint-Herblain, 7 mars 1893.

BOUCHAUD (Louis), 3, place de la Petite-Hollande, 3 février 1920.

BOUDET (Athanase), greffier du Tribunal de Commerce, 4, rue de l'Arche-Sèche, 4 avril 1916.

BOUGOUIN (François), architecte, ancien président de la Société des Architectes de Nantes, lauréat de la grande médaille de la Société centrale pour l'Architecture privée, en 1892, 10, rue du Calvaire et 22, rue de Bel-Air, 7 janvier 1879.

BOURDEAUT (Abbé Arthur), docteur en théologie, vicaire à Notre-Dame de Bon-Port, 3 février 1903.

BOUTIN (Abbé Joseph), lauréat de la Société française d'Archéologie, vicaire à Oudon, professeur de dessin au Collège d'Ancenis, 5 novembre 1912.

BRANCHEREAU (Abbé), vicaire à Bouguenais, 13 janvier 1920.

BRAULT (Abbé Ferdinand), O. A. ✠, aumônier du Lycée, ancien professeur de philosophie à l'Externat des Enfants Nantais, 9, rue de Briord, 9 novembre 1900.

BRÉVEDENT DU PLESSIS (Irénée DE), 12, rue Henri IV et château de Montretrait, par Sucé, 8 mars 1892.

BRONKHORST (Gustave), off. ✱, capitaine de frégate en retraite, bibliothécaire de la Société Archéologique de Nantes, 11, rue Rosière, 3 mars 1914.

BROSSE (Madame Gilbert DE LA), 17, rue du Roi Albert Ier, 7 février 1922.

BROSSE (Mademoiselle Bernadette DE LA), 17, rue du Roi Albert Ier, 7 février 1922.

BROSSE (Gilbert GUILLET DE LA), maire d'Orvault, rue du Roi Albert Ier, 17 et château de la Grée, par Orvault, 5 mars 1907.

BRUC (Comte Maurice DE), ancien camérier d'honneur de

S. S. Léon XIII, château de Bruc, par Candé (M.-et-L.), 18 mars 1890.

BRUÈRE (Madame DE LA), 76, rue de la Bastille, 1er juin 1920

BRUNELIÈRE (Abbé), à Saint-Philbert de Grand'Lieu, 6 décembre 1921.

BUET, off. ✱, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, 164, rue de Rennes, 9 novembre 1920.

BUREAU (Docteur Louis), ✱, O. I. ⚜, licencié ès-sciences. Correspondant du Muséum de Paris, membre du Cons. de l'Assoc. française pour l'avancement des sciences, membre fondateur de la Société Zoologique de France, 15, rue Gresset et château de la Meilleraye, par Riaillé, 3 février 1891.

CAILLÉ (Dominique), 2, place Delorme, 13 avril 1920.

CHAILLOU (Félix), O. I. ⚜, lauréat de la Société française d'Archéologie, fondateur du Musée local des Cléons, 225, rue de Rennes et château des Cléons, par Vertou, 13 janvier 1885.

CHARETTE DE LA CONTRIE (Joseph DE), ✱, ✠, lieutenant de complément, 1, place Louis XVI et château de la Contrie, par Couffé (L.-Inf.), 1er mars 1910.

CHATEAUBRIANT (Alphonse De), homme de Lettres, 27, rue de l'Orangerie, Versailles, 4 juillet 1922.

CHATELLIER (Léon), peintre, ancien membre du Conseil Municipal de Nantes, 66, rue Félibien, 4 mars 1884.

CHAUVET (André), architecte, 19, rue Guibal, 7 mai 1901.

CHEVALIER LA BARTHE (Madame Louis), 7, rue Gresset, 2 mars 1920.

CHEVALIER LA BARTHE (Louis), ✱, ✠, licencié en droit, conseiller général de la Loire-Inférieure, 7, rue Gresset, 16 janvier 1912.

CHUDEAU (Joseph), architecte, 2, avenue Camus, 13 avril 1920.

CLAVIER (Mademoiselle Yvonne), licenciée en droit, 10, rue du Château, 12 octobre 1920.

CLÉNET (Abbé J.-B.), curé du Croisic, 5 novembre 1912.

CLERVILLE (Adolphe JOLLAN DE), docteur en médecine, président du Conseil Général de la Loire-Inférieure, vice-président de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 9, rue de Bréa et château de la Barrière, par Blain, 15 avril 1902.

CLOSMADEUC (Madame E. DE), Tenue Camus, 7 juin 1921.

COCHET (Louis), ancien receveur de l'Enregistrement, 3, rue Maurice Duval, 7 avril 1914.

CORNULIER-LUCINIÈRE (Vicomte René DE), ✻, ✠, docteur en droit, capitaine de chasseurs alpins de complément, 5, rue Maurice Duval, 1er mars 1910.

COTTEUX (Marcel), expert, Châteaubriant, 8 mai 1885.

COUËTUS (Vicomte DE), 2, quai Duquesne.

CRIAUD (Georges), trésorier de la Société Archéologique, 16, rue Charles Moncelet, 10 janvier 1922.

DELATTRE (Léon), O. A. ⚜, agent-voyer principal en retraite à Vertou, 4 décembre 1906.

DELTOMBE, artiste peintre, 10, rue Lamartine.

DENÈS (Prosper), off. ✻, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, 14, avenue Luneau, 2 décembre 1913.

DESLOGES (Madame), 2, rue Tournefort, 6 juillet 1920.

DION (Marquis Albert DE), député, conseiller général de la Loire-Inférieure, vice-président de l'Automobile-Club, château de Maubreuil, par Carquefou et 4, avenue d'Iéna, Paris, 2 juin 1903.

DORÉ-GRASLIN (Abbé Philbert), professeur à la Collégiale Saint-Donatien, presbytère Saint-Donatien et château de Loizelinière, en Gorges, par Clisson, 16 octobre 1906.

DORÉ-GRASLIN (Charles), conseiller d'arrondissement, 7, rue Dugommier, 2 mars 1920.

DORTEL (Alcide), O. I. ⚜, avocat, ancien bâtonnier, conseiller général de la Loire-Inférieure, ancien président de la Société Académique de Nantes, membre de la Commission de la Bibliothèque municipale, de la Commission du Musée Archéologique et du Conseil départemental d'Hygiène, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, ancien président de la Société Archéologique, 12, rue de l'Héronnière et la Champagnière, par Basse-Goulaine, 12 novembre 1889.

DUGAST (Léon), avocat, docteur en droit, 8, rue du Chapeau-Rouge, 1er juin 1920.

DOUDIÈS (Jules), 19, quai de Tourville, 5 novembre 1901.

DUMÉRIL (Edouard), professeur agrégé au Lycée, 5, rue du Port-Communeau, 1er mars 1921.

DUMOULIN DE PAILLART (Georges), étudiant, 54, rue de la Bastille, 2 mars 1920.

DURVILLE (Chanoine Georges), O. I. ⚜, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de la Commission du Musée Archéologique, 76, rue Saint-Clément, 3 mai 1892.

DURAND (Abel), avocat, 28, rue de la Rosière, 1919.

DUTERTRE DE LA COUDRE (Augustin), ✻, ✠, conseiller d'arrondissement et maire de Machecoul, 5, place Du Moustier, 2 mai 1922.

ESSEUL (Mademoiselle Germaine), 10, rue Jean-Jacques Rousseau, 2 mai 1922.

ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (Marquis Régis DE L'), ✻, 10, place de l'Evêché, à Vannes, château de Penhoet, par Avessac, 21, boulevard Saint-Michel, Paris, 3 février 1880.

ETIENNE (J.-B.), commissaire de la Société des Courses de Nantes, 2, rue Linné, 5 mai 1914.

EVELLIN (Emile), diplômé E. S. C., 14, rue de la Marne, 4 janvier 1921.

FAVREUL (Madame Louis), 13, rue Copernic, 6 juin 1922.

FAVREUL (Louis), 13, rue Copernic, 6 juin 1922.

FERRONNAYS (Marquis Henri FERRON DE LA), O. ✻, ✠, député, conseiller général de la Loire-Inférieure, maire de Saint-Mars-la-Jaille, château de Trévarez, par Châteauneuf-du-Faou (Finistère), château de Saint-Mars-la-Jaille et 40, rue de Chaillot, Paris, 4 février 1908.

FERRONNIÈRE (Georges), architecte, docteur ès-sciences, professeur aux Facultés Catholiques d'Angers, membre de la Commission du Musée Archéologique, inspecteur de la Société française d'Archéologique, 15, rue Voltaire, 5 novembre 1907.

FLEURY (Edouard), O. A. ⚜, agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure, 17, rue Charles Monselet, 3 mars 1914.

FORTRIS (Madame), 40, rue de Strasbourg, 6 juillet 1920.

FRANCE (Raymond DE), 17, rue Jenner.

FRÉMOND DE LA MERVEILLÈRE (Olivier DE), ancien officier de cavalerie, 12, rue Henri IV, 4 mai 1920.

FRESLON DE LA FRESLONNIÈRE (Vicomte Paul DE), 1, place Louis XVI et château de la Rouardais, par Bains (Ille-et-Vilaine), 4 mars 1902.

GABORY (Emile), O. A. ⚜, archiviste de la Loire-Inférieure, lauréat de l'Académie française, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et du Comité des travaux historiques, 18, boulevard Saint-Aignan, 7 mars 1911.

GASSET (Joseph MAUJOUAN DU), 3, place Du Moustier, 5 mai 1909.

GAUTIER (Louis), 28, rue de Strasbourg, 15 octobre 1912.

GAZEAU (Madame DE), 6, rue Mathelin Rodier, 4 avril 1922.

GÉNEVOIS (Marcel), 10, rue de l'Héronnière, 6 juillet 1920.
GERGAUD (Alain), avocat, 46, rue de Strasbourg, 2 mai 1922
GIRAUD-MANGIN (Marcel), conservateur de la Bibliothèque municipale, bibliothécaire diplômé, archiviste municipal, licencié ès-lettres, 23, rue de La Motte-Picquet, 13 avril 1920.
GOUÉ (Marquis Joseph DE), ✠, château de la Barre, par Carquefou, 7 novembre 1911.
GOURDON (Maurice), O. I. ⁂, commandeur de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, attaché au service de la carte géologique de France, 7, rue Germain Boffrand et 6, avenue du Casino, Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), 6 mars 1900.
GOURNERIE (Comte Eugène MAILLARD DE LA), maire de Saint-Herblain, lieutenant de cavalerie de complément, 16, rue du Roi Albert Ier, et château de la Gournerié, par Saint-Herblain, 5 mai 1909.
GRELAUD (André), instituteur libre, 24, rue du Général de Sonis, 4 juillet 1922.
GRIGNON-DUMOULIN, 1, rue Prémion, 1er juin 1920.
GRIMAUT (Louis), archiviste-paléographe, archiviste municipal, licencié ès-sciences, licencié ès-lettres, diplômé d'Etudes supérieures des langues classiques, élève titulaire de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, 5, rue de Briord, 13 avril 1920.
GUIBAL (Madame William), 17, rue de la Verrerie, 2 mai 1922.
GUIGNÉ (Comte A. DE), 2, rue d'Argentré, 4 avril 1915.
GUILLON (André), 196, rue de Paris, 13 avril 1920.
GUILLOUX (F.), instituteur, rue Evariste Luminais, 1er mars 1921.
HALGAN (Docteur Georges), médecin-major de réserve, 30, boulevard Delorme, 7 juin 1904.
HASTREL DE RIVEDOUX (Baron Jean D'), licencié en droit, 3, rue du Château, 3 février 1920.
JEHENNE (Alfred), ✱, chef de bataillon, Etat-major du XIe Corps d'armée, 3, rue de la Bourdonnais, 13 février 1920.
JENLIS (Madame Edouard DE), 3, rue Menou, 6 juillet 1920.
JENLIS (Octave DE), ✱, ✠, Villa du Rocher, côte Saint-Sébastien, 4 juillet 1922.
JOSSE (Joseph), 14, rue de Gigant, 13 avril 1920.
JOUON (Madame François), 11, rue Lafayette.
JOUZEL (Madame), 17, avenue de Launay.
JUIGNÉ (Marquis Jacques LECLERC DE), ✱, ✠, député-conseiller général de la Loire-Inférieure, château du Bois

Rouaud, par Saint-Hilaire-de-Chaléons, château de Juigné, par Juigné-sur-Sarthe (Sarthe), et 137, faubourg Saint-Honoré, Paris, 9 janvier 1906.

JULIEN (Madame), 2, rue de Courson, 6 juin 1922.

JULIEN (Alain), étudiant en droit, 2, rue de Courson, 6 juin 1922.

KERSAUSON DE PENNENDREFF (Mademoiselle M.-Th. DE), 12, rue de Châteaulin, 10 janvier 1922.

KERSAUSON DE PENNENDREFF (Vicomte Henri DE), 12, rue de Châteaulin, 10 janvier 1922.

LAGRÉE (Victor), off. ❋, capitaine de frégate en retraite, 2, rue Bonne Louise, 1921.

LAPRADE (DE), 17, rue Rosière, 12 avril 1921.

LARMINAT (Mademoiselle Thérèse DE), 12, rue de l'Héronnière, 10 janvier 1922.

LARMINAT (Mademoiselle Marie DE), 12, rue de l'Héronnière, 10 janvier 1922.

LARMINAT (Mademoiselle Marguerite DE), 12, rue de l'Héronnière, 10 janvier 1922.

LARMINAT (DE), O. ❋, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, 12, rue de l'Héronnière, 10 janvier 1922.

LASTOURS (Baron Edmond GAUZENCE DE), docteur en médecine, château de la Mabiterie, par Varade et place Du Moustier, 5 mars 1907.

LAUZON (Etienne DE), conseiller général de la Vendée, maire de Saint-Julien-des-Landes, 19, rue Mathelin-Rodier et château de la Forêt, par La Motte-Achard (Vendée), 22 avril 1890.

LECOUR-GRANDMAISON (Henri), conseiller général de la Loire-Inférieure, 14, rue Mondésir et Château de Coislin, par Cambon, 1er février 1921.

LEFEUVRE (Madame Louis), 7, passage Louis Lévesque, 1er juin 1920.

LEFEUVRE (André), place Eugène Livet, 7 mars 1922.

LE GUENNANT (Madame), 2, rue du Général Meunier, 7 juin 1921.

LERAY (François), ❋, architecte du gouvernement, 19, rue Voltaire, 8 janvier 1901.

LEROUX (Alcide), avocat, ancien président des Sociétés Archéologique et Académique de Nantes, 2, place Saint-Pierre et Kercaret-Le Pouliguen, 6 février 1877.

LEROUX (Prosper), à Nozay, 13 avril 1920.

LESIMPLE (Abbé Jean-Baptiste), à Belligné (Loire-Inférieure), 5 mai 1903.

LEVESQUE (Madame Daniel), 14, rue Voltaire, 7 décembre 1920.

LEVESQUE (Madame Pierre), 22, rue des Dervallières, 2 mars 1920.

LISLE DU DRENEUC (Georges DE), 60, rue Félix Faure, 7 avril 1891.

LISLE DU DRENEUC (Vicomte Pitre DE), O. A. ⚜, conservateur du Musée Archéologique et du Musée Dobrée, avenue de l'Eperonnière, 28 octobre 1872.

LONDE (J. SENOT DE LA), docteur en droit, maire de Thouaré, 6, rue Mathelin-Rodier et château de la Picauderie, par Thouaré, 3 mai 1887.

MAITRE (Léon), ✱, O. I. ⚜, ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien archiviste de la Loire-Inférieure, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission de la bibliothèque municipale, ancien président de la Société Archéologique de Nantes, ancien vice-président de la Société de Géographie de Nantes, 2, place des Enfants Nantais et à Gourmalon-Pornic, 8 mars 1870.

MANCEAUX (Maurice), commissaire-priseur, 18, rue Crébillon, 2 mars 1909.

MATHOREZ (Jules), ancien élève de l'Ecole des Chartes, inspecteur des finances, 7, rue Racine et 1, Rond-Point Bugeaud, à Paris (XVIe), 7 février 1911.

MARION DE PROCÉ (Madame Georges), rue de Strasbourg, 2 mai 1922.

MARTINEAU (A.), avocat, professeur à l'Ecole de Droit, 6 juin 1922.

MARTY (Docteur), off. ✱, médecin principal en retraite, 4, quai du Port-Maillard, 1914.

MÉNARDEAU, 3, rue Thiers, 7 juin 1921.

MENAUT (Elie), rue Henri Cochard, 1919.

MERLANT (Maurice), Tenue Camus, 10 janvier 1922.

MIRAILLÉ (Docteur Charles), ✱, O. I. ⚜, ancien interne des hôpitaux de Paris, directeur de l'Ecole de Médecine, 11, rue Copernic, 6 mars 1906.

MONNIER (Madame Urbain), 2, rue de l'Héronnière, 1er juin 1920.

MONTAIGU (Comte Hubert DE), député, 18, rue de Martignac, à Paris, 11 octobre 1911.

MONTFORT (Paul), ingénieur agricole, 11, rue Colbert, 13 janvier 1920.

MONTI DE RÉZÉ (Comte Henri DE), membre de la Commission du Cercle Louis XVI, 31, rue de Strasbourg et château de Rézé, par Rézé, 6 avril 1886.

MOINET (Louis), 8, rue Crébillon.

MORGAND (Docteur Emile Désiré), licencié en droit, membre de la Société Préhistorique de France, 17, rue de Buzenval, à Boulogne-sur-Seine, 5 novembre 1912.

MORGAND (Armand), La Boucardière, château de L'Abbaye, 1919.

MORIN (Madame Frédéric), 23, place de la Bourse, 2 mai 1922.

MOTTE-ROUGE (Vicomtesse DE LA), 88, rue de Paris, 13 avril 1920.

NAU (Joseph), architecte, président de la Société des Architectes de Nantes, 18, rue Mercœur, 14 mars 1905.

NAU (Paul), architecte, ancien président de la Société des Architectes de Nantes, 3, rue Mercœur et château de Port-Sinan, par Rouans, 5 juin 1866.

OLLIVE (J.-B.), vice-président de la Société des Amis des Arts, membre de la Commission du Musée municipal des Beaux-Arts, avenue de l'Erdronnière, en Pont-Rousseau, 5 novembre 1901.

ORMEAUX (Docteur VALENTIN DES), 15, rue de Strasbourg.

PAGEOT (Alfred), rue des Cadeniers, 2 juillet 1912.

PELLERIN (Maurice), 136, rue de Rennes, 1er mars 1921.

PÊNEAU (Alfred), rue Deshoulières, 1er mars 1921.

PINEAU-CHAILLOU (Fernand-Louis), O. A. ✠, conservateur du Musée municipal des Beaux-Arts, 175, rue de Rennes et château de Cléons, par Vertou, 10 janvier 1905.

PLESSIX (Madame Georges JOCHAUD DU), 5, place Louis XVI et château du Buron, Oudon (Loire-Inférieure), 3 février 1920

PLESSIX (Georges JOCHAUD DU), ✠, 5, place Louis XVI et château du Buron, Oudon, 5 mai 1908.

POILANE (Alfred), huissier, Montrevault (Maine-et-Loire), 5 décembre 1911.

POIRIER (Etienne), ✠, docteur en droit, professeur à l'Ecole de Droit, ancien président de la Société Académique de Nantes, 2, rue Newton, 2 juillet 1907.

POLAK (Félix), rédacteur artistique au Phare de la Loire, 8 novembre 1921.

PORT (Etienne), ✱, inspecteur général de l'Instruction publique, 185, rue de Vaugirard, à Paris et château de Careil, par Guérande, 5 mai 1903.

POISSON (Ed.), directeur d'assurances, 11, rue Lafayette.

POUDAT-VRAIT (Madame), 6, rue Guépin, 12 octobre 1920.

RADIGOIS (Madame Charles), 15, rue de Sévigné, 6 juin 1922.

RENARD (Paul), ✱, banquier, trésorier de la Société Archéologique, 18, boulevard Saint Pern, 8 janvier 1907.

RENAUD (Henri), Les Châtaigniers-Apremont (Vendée), 15 octobre 1907.

RENEAUME (Abbé Edmond), licencié ès-lettres, préfet des Etudes à l'Externat des Enfants Nantais, 18, rue de Gigant, 6 mai 1913.

RINGEARD (Pierre), ✱, ✠, agrégé des lettres, professeur de 1re au Lycée Clémenceau, 10, rue Molac, 1er juin 1920.

RINGEVAL (Léon), ✱, O. A. ⚜, capitaine d'infanterie de marine en retraite, Porte-Chaise, en Saint-Sébastien, par Nantes, 13 janvier 1903.

RIVET (Docteur Ad.), ✱, chirurgien des hôpitaux, 7, quai Brancas, 4 avril 1922.

ROBIOU DU PONT, avocat, 1, quai du Port-Maillard, 11 décembre 1919.

ROCHEBRUNE (Comte Paul DE), château de la Cour. Saint-Cyr, en Talmondais, par Champ-Saint-Père (Vendée), 20 janvier 1914.

ROCHEFOUCAULD (Marquise DE LA), 14, place de L'Oratoire, 2 mai 1922.

ROCHERY (Joseph), 3, quai Duguay-Trouin, 1er décembre 1908.

ROUSSAN (Mademoiselle A.-M.), 16, rue Malherbe, 12 avril 1921.

ROUXEAU (Docteur Alfred), O. I. ⚜, ancien interne des hôpitaux de Paris professeur à l'Ecole de Médecine, membre de la Commission de la Bibliothèque municipale, 8, rue de l'Héronnière, 6 novembre 1894.

ROUZÉ (Gustave DE), juge au Tribunal de Nantes, 30 mai 1916.

ROY (Bernard), 2 *bis*, quai Flesselles, 4 janvier 1921.

ROY (Donatien), secrétaire général de la Société des Amis des Arts, membre de la Commission du Musée municipal des Beaux-Arts, 3 *bis*, quai Flesselles, 10 mars 1908.

RUBEAUX (Alain), 47, rue Félibien.

RUEZ (Mademoiselle Renée), 29, rue Jean Jaurès, 6 juin 1922.

SAINT-GEORGE (Vicomtesse HARSCOUËT DE), 5, place Louis XVI, 3 février 1920.

SAINT-GUÉDAS (Henri RADO DE), avocat, ancien bâtonnier, 1, rue Grétry, 5 mars 1907.

SÉCILLON (Vicomte Stéphen DE), 1, rue Prémion et château de la Tour-Orvault, 8 novembre 1898.

SÉGUINEAU-LEYS, 6, quai Turenne, 4 avril 1922.

SIBILLE (Maurice), O. A. ✠, député, conseiller général de la Loire-Inférieure, 8, rue Gresset et 44, boulevard des Invalides, Paris, 15 octobre 1907.

SORIN (Henri), agent-voyer d'arrondissement, 14, rue de Coutances, 28 octobre 1913.

SOULLARD (Paul), membre correspondant de la Société française de Numismatique, membre de la Commission du Musée Archéologique, 10, rue du Château, 7 janvier 1862.

SOULLARD (Marcel), avocat, docteur en droit, professeur à l'Ecole de Droit, ancien secrétaire général de la Société Académique de Nantes, 16, rue Crébillon, 7 avril 1896.

TALVANDE, 16, rue Montdésir, 4 janvier 1921.

TERTRE (Madame COUËTOUX DU), 28, rue de Strasbourg, 4 Juillet 1922.

TERTRE (Fernand COUËTOUX DU), greffier du Tribunal, 20, rue Eole, à Paimbœuf, 7 mai 1907.

TESSIER (Benjamin), architecte, membre de la Société des Architectes de Nantes, 3, rue de Constantine et à Roche-Montrevault (Maine-et-Loire), 9 janvier 1906.

THOBIE (Docteur Paul), 1, rue du Calvaire, 12 octobre 1920.

THUBÉ (Madame Gaston), 7, rue Gresset, 7 février 1922.

THUBÉ (Gaston), 7, rue Gresset, 7 février 1922.

TINGUY (Marquis DE), 1, rue d'Alger, 1er Juin 1920.

VÉLASQUE (Arthur), à Pont-Rousseau, 6 décembre 1921.

VIENNE (Jean-Mathieu DE), château de Thouaré, à Thouaré, 7 avril 1898.

VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), château de Coët-Rotz, par Savenay, 24 octobre 1905.

VILLESBOINET (Comte Arthur ESPIVENT DE LA), conseiller général, château du Deffay, par Pontchâteau, 6 février 1906.

VINCENT-JOUON (Antoine), conseiller général de la Loire-Inférieure, ancien président du Tribunal de Commerce de Nantes, trésorier de la Société de Géographie de Nantes, 3, rue de Courson, 4 février 1896

VINCENT-JOUON (Antoine fils), 3, rue de Courson, 9 novembre 1909.

VINCENT (Alexandre), avocat, docteur en droit, bâtonnier de l'ordre, professeur à l'Ecole de Droit, 1, rue Newton, 1919.

VORUZ DE VAUX, 8, rue de l'Héronnire, 8 novembre 1919.

WISMES (Christian DE BLOCQUEL DE CROIX, baron DE), président de la Société Académique de Nantes, ancien président de la Société Archéologique de Nantes, ancien vice-président de la Conférence La Moricière, membre de la Société des Artistes Bretons, correspondant de l'Association Bretonne, 14 *bis*, rue Dobrée et château de la Garde, par Doulon 1er mars 1887.

WISMES (Gaëtan DE BLOCQUEL DE CROIX, baron DE), ancien président de la Société Archéologique de Nantes, ancien président et secrétaire perpétuels de la Société Académique de Nantes, vice-président de la Société des Bibliophiles Bretons et de la Section d'Histoire et de Littérature de l'Union Régionaliste Bretonne, 17, rue du Roi Albert Ier et château de la Cholière, par Orvault, 1er mars 1887.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

AUMONT (Joseph), photographe à Saint-Brévin, 17 janvier 1882.

AVENEAU (Vicomte DE LA GRANCIÈRE), O. A. ⚜, lauréat de la S. F. A., correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de la Commission des Monuments historiques, de la Société nationale des Antiquaires de France, ancien président de la Société Polymathique du Morbihan, Manoir de Kerhué, par Guérande, 10 avril 1919.

BARMON (Henri NICOLAZO DE), ancien camérier d'honneur de S. S. Léon XIII, château de la Touche, par Fégréac, 5 avril 1867.

BASTARD (Charles), numismate, capitaine de cavalerie territoriale, château de Kerlan, par Savenay, 7 juillet 1908.

BERNÈDE-SACHS (Christian), ✱, lieutenant de vaisseau en retraite, château du Haut-Jussé, en Vézin, par Rennes, 3 novembre 1908.

BOUDET (Docteur), à Sainte-Pazanne, 7 décembre 1920.

BOUDET (Mademoiselle Suzanne), à Sainte-Pazanne, 2 mai 1922.

BOULLENGER (Jules), notaire honoraire, 11, boulevard Chamblain, à Melun (Seine-et-Marne), 1921.

BROCHET (Louis), O. A., ⚜, agent-voyer d'arrondissement hors classe, 114, rue de la République, Fontenay-le-Comte (Vendée), 13 février 1900.

CAILLOCE (Mademoiselle), professeur de dessin, 25, rue Jean Jaurès, 12 avril 1921.

CHAPRON (Joseph), receveur municipal, conservateur du Musée de Chateaubriant, 7 juillet 1889.

COUTIL (Léon), O. A., ⚜, lauréat des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, ancien président de la Société Préhistorique française et du Congrès Préhistorique de France, ancien président de l'Association française (section d'anthropologie), Saint-Pierre-de-Vauvray (Eure), 6 avril 1907.

DESMARS (Jean-Baptiste), docteur en médecine, Campbon, 4 juin 1912.

DRESNAY (Vicomte Maurice DU), ✱, licencié ès-lettres, ancien secrétaire d'ambassade, château du Dreneuc, par Fégréac, 9 février 1886.

DUBREIL (Charles), procureur de la République, Paimbœuf, 8 mai 1900.

FILLY (Charles), paquebot *France*, Le Havre, 1919.

GABILLAUD (Narcisse), O. A., ⁂, instituteur, Moulins (Deux-Sèvres, 7 juillet 1908.

GERNOUX (Alfred), instituteur à Soulvache, 6 juin 1922.

GIRARD (Francis), instituteur en retraite, à Maupertuis-Rezé, par Pont-Rousseau, 6 juin 1922.

GRÉLIER (Abbé Charles), membre et lauréat de la Société française d'Archéologie, Challans (Vendée), 1921.

HARMOIS (A.-L.), Office-Colonial, 34, Galerie d'Orléans, au Palais Royal Paris.

JAMIN (Emile fils), entrepreneur de travaux publics à Chateaubriant, 4 juillet 1922.

JOYS (Paul), directeur de l'Ecole de Saint-Similien, 16, rue Talensac, 6 février 1906.

KERGUÉNEC (François LE CHAUFF DE), château de Kerguénec, par Guérande, 4 mars 1879.

LANDE DE CALAN (Comte Charles DE LA), président de la Société des Bibliophiles Bretons, château de la Trinité, en Saint-Grégoire, par Rennes, 8 novembre 1907.

LEBEAUPIN (Docteur Alfred), ancien médecin de la marine, à Moisdon-la-Rivière, 6 juin 1922.

LE DIBERDER (Madame Henri), 10, rue Croix des Petits-Champs Paris (Ier arrondiss.), 4 mai 1920.

LE MAITRE (Docteur Maurice), ✱, médecin de 1re classe de la marine, 42, boulevard Grignan, à Toulon, 7 mars 1911.

LONGRAIS (Frédéric Jouon DES), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'Appel, rue de Rennes, 145, à Paris et châteu de la Martinière, à Vezin, près Rennes, 1921.

MÉRESSE (Gabriel), château de Lessac, par Guérande et Villa « La Reine », 2, rue Fontaine Bleue, Mustapha (Alger), 7 juin 1881.

MONTAIGU (Marquis Pierre DE), ✱, C. de Pie IX, ancien député, vice-président du Conseil Général de la Loire-Inférieure, vice-président d'honneur de la Société Saint-Hubert de

l'Ouest, membre de la Commission du Musée municipal des Beaux-Arts, château de la Bretesche, par Missillac et 18, rue de Martignac, Paris, 18 avril 1899.

MOREAU (Georges), ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur des Mines, 120, rue de Tocqueville, Paris, 14 janvier 1902.

MORIN-JEAN, archéologue, 33 bis, boulevard de Clichy, Paris, 3 mai 1921.

PICHELIN (Paul), banquier, 12, rue Bonne-Louise, 4 août 1871.

PLESSIX (Mademoiselle Marguerite JOCHAUD DU), château de la Villejégu, à Couffé, 6 décembre 1921.

POHIER (Jacques), docteur en droit, 16, rue des Prêtres, à Ancenis, 23 mars 1909.

PORTE (Vicomte Hippolyte LE GOUVELLO DE LA), conseiller d'arrondissement, membre de la Commission du Musée Dobrée, château de Sévérac, par Sévérac, 11 mars 1886.

REVELLIÈRE (Gabriel), vérificateur des Douanes, 109, rue du Croizic, à Saint-Nazaire, 14 janvier 1908.

RÉVÉREND (Jules), château de Bourgerel, par Muzillac (Morbihan), 5 décembre 1893.

RIONDEL (Henri), élève diplômé de l'Ecole des Langues Orientales, 96, rue Lafontaine, à Paris et château des Chapellières, en Saint-Mars-la-Jaille, 1921.

SAINT-QUENTIN (Lionel DE), conseiller d'arrondissement, à Rochefort-en-Terre (Morbihan), 1919.

TATTEVIN (Georges), 57, rue Saint-André, à Nantes et 6, rue du Pré-Botté, à Rennes, 1921.

TOUCHE (Henri LE ROUMAIN DE LA), avocat, docteur en droit, conseiller général de la Loire-Inférieure, château de Champtoceaux (Maine-et-Loire), 16 janvier 1912.

TRÉVELLEC (Marquis HARRY DE), Litt. D. M. A. Cambridge T. R. G. S., Hôtel de Bretagne, à Nantes, 6 mai 1902.

TROCHON DE LORIÈRE (Henri), à Presles, par Bruyères-et Montbérault (Aisne).

MEMBRES HONORAIRES

ABGRALL (Chanoine Jean-Marie), doyen du chapitre O. A. ⁂, lauréat de la Société française d'Archéologie, correspondant de la Commission des Monuments historiques, président de la Société Archéologique du Finistère, aumônier de l'hôpital de Quimper, 1er février 1898.

POTTIER (Chanoine Fernand), ✱, O. I. ⁂, chanoine titulaire, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la Commission des Monuments historiques, inspecteur de la Société française d'Archéologie, président de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne, 59, rue du Moustier, à Montauban.

URSEAU (Chanoine Charles, ✱, O. I., ⁂, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission des Monuments historiques, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 4, Parvis Saint-Maurice, Angers.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Aisne	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Allier	Société d'émulation des lettres, sciences et arts du Bourbonnais (Moulins).
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice et Paris).
Aube	Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes).
Aude	Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Belfort	Société Belfortaine d'émulation (Belfort).
Bouches-du-Rhône	Société de statistique de Marseille.
—	Société archéologique de Provence (Marseille).
Calvados	Société des antiquaires de Normandie (Caen).
Cantal	Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac).
Charente	Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).
Charente-Inférieure ...	Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis (Saintes).
Cher	Société des antiquaires du Centre (Bourges).
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives).
Côtes-du-Nord	Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Creuse	Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Deux-Sèvres	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Niort).
Dordogne	Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux).
Eure-et-Loir	Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres).
Finistère	Société archéologique du Finistère (Quimper).
—	Société académique de Brest.
Gard	Académie de Nîmes.
Gironde	Société archéologique de Bordeaux.
Hautes-Alpes	Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).
Haute-Garonne	Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).
Haute-Marne	Société historique et archéologique de Langres.
—	Société des lettres, sciences et arts de Saint-Dizier.
Haute-Saône	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Hte-Saône (Vesoul).
Haute-Vienne	Société archéologique et historique du Limousin (Limoges).
—	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.
Hérault	Société archéologique de Montpellier.
Ille-et-Vilaine	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
—	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Indre-et-Loire	Société archéologique de la Touraine (Tours).
Isère	Académie Delphinale (Grenoble).
Jura	Société d'émulation du Jura (Lons-le-Saulnier).
Landes	Société de Borda (Dax).
Loir-et-Cher	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher (Blois).

Loir-et-Cher	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Vendôme).
Loire-Inférieure	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).
—	Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).
—	Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne (Nantes).
Loiret	Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).
Lot	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors).
Lozère	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (Mende).
Maine-et-Loire	Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société des sciences, lettres et beaux-arts de l'arrondissement de Cholet.
—	Société des lettres, sciences et arts du Saumurois (Saumur).
Manche	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche (Saint-Lô).
Marne	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Mayenne	Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).
Meurthe-et-Moselle	Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain (Nancy).
Meuse	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Morbihan	Société polymathique du Morbihan (Vannes).
Nord	Commission historique et archéologique (Lille).
Oise	Société académique, d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).

Orne	Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon).
Pas-de-Calais	Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Rhône	Société académique d'architecture de Lyon.
Saône-et-Loire	Société Eduenne (Antun).
—	Académie de Mâcon.
Sarthe	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans).
—	Société historique et archéologique du Maine (Le Mans et Mamers).
Seine	Société nationale des antiquaires de France (Paris).
Seine	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Congrès archéologiques) (Paris et Caen).
—	Société franç^{se} de numismatique (Paris).
—	Revue anthropologique publiée par l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques (Paris).
Seine-Inférieure	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
—	Société havraise d'études diverses (Le Havre).
Seine-et-Oise	Société archéologique de Rambouillet.
Somme	Société des antiquaires de Picardie (Amiens et Paris).
Tarn-et-Garonne	Société archéologique du Tarn-et-Garonne (Montauban).
Var	Société d'études scientifiques et archéologiques de la vile de Draguignan.
Vendée	Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon).
Vienne	Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Yonne	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).

Algérie	Société archéologique du département de Constantine.
Madagascar	Société académique malgache.

ÉTRANGER

Espagne	Revista de la Associacion artisticoarqueôlogica (Barcelone).
—	Boletin de la Sociedal arqueôlogica Luliana (Palma de Mallorca, Islas Baleares).
Suède	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.
Amérique	Smithsonian Institution (Washington).

PÉRIODIQUES & PUBLICATIONS DIVERSES

FRANCE

Bouches-du-Rhône	Annales de la Faculté de droit (Aix, bibliothèque de l'Université).
Finistère	Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie (Quimper).
Ille-et-Vilaine	Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres (Rennes).
Maine-et-Loire	Revue de l'Anjou (Angers).
Morbihan	Revue de Bretagne (Vannes).
—	Revue Morbihannaise (Vannes).
Rhône	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Seine	Journal des Savants, publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris).
—	Comité des travaux historiques et scientifiques (Paris).
—	Bibliographie des travaux historiques et archéologiques (Paris).
—	Revue archéologique (Paris).
—	Revue des sociétés savantes (Paris).
—	Revue des études historiques (Paris).
—	Revue des traditions populaires (Paris).
—	Analecta Bollandiana (Paris et Bruxelles).
—	Pro Alesiâ (Paris).
—	Le vieux papier (Paris).
—	Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie (Paris).
Vendée	Revue du Bas-Poitou (Fontenay-le-Comte).

ÉTRANGER

Belgique	Archives de la France monastique, Revue Mabillon (Chevetogne, par Leignon).

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES GÉNÉRALES

SÉANCE DU 4 JANVIER 1921

Présidence de M. G. du Plessix, Président

Etaient présents : Mmes Daniel Lévesque, vicomtesse de la Motte-Rouge, Mme du Plessix, vicomtesse de Saint-George, MM. l'abbé J.-B. Branchereau, abbé Brault, commandant Bronkhorst, Gilbert de la Brosse, lieutenant-colonel Buet, Barthélémy, commandant Denès, A. Dortel, Dugast, A. Gourdon, Dr G. Halgan, J. Josse, Leray, A. Leroux, commandant de Longeau, Dr Marty, E. Menaut, comte Claude de Monti de Rezé, Paul Montfort, Navarre, J.-B. Ollive, P. Ringeard, Rubeaux, P. Soullard, baron Gaëtan de Wismes, Georges du Plessix, président.

Excusé : M. E. Poirier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président adresse ses vœux de nouvel an aux membres de la Société et à leur famille. Il dit que l'année 1920 a été dure pour les finances de notre Compagnie, à cause de l'élévation toujours croissante du coût de l'existence. Cependant nous avons pu éditer les trois dernières années de notre bulletin, dont l'impression avait été arrêtée par la guerre. D'autre part, le nombre de nos adhérents s'est accru de cinquante nouveaux membres titulaires et de trois membres correspondants. Les démissions, peu nombreuses, démontrent que la vitalité de la Société n'a pas faibli.

Puis, il souhaite la bienvenue aux membres admis à la dernière séance générale.

— Il est ensuite procédé à l'élection de MM. TALVANDE, EVELLIN et Bernard ROY, qui sont admis comme membres titulaires.

M. le Prsident annonce que le musée de Saint-Germain refuse d'envoyer les moulages d'étude demandés pour la conférence que doit faire en février M. Morin Jean.

Il est décidé qu'une nouvelle tentative sera faite près du Directeur du Musée préhistorique lui-même.

— Le Président distribue à ses collègues présents une note donnant la liste des monuments historiques classés ou à classer dans notre région ; les absents recevront cette circulaire par la poste. Il serait à désirer que les propriétaires soient sollicités d'accepter l'inscription sur les listes d'inventaire.

La discussion s'engage ensuite sur les monuments qu'il y aurait lieu de faire figurer sur les listes officielles. Le premier est, de l'avis de tous, le château de la Motte-Glain, puis la maison à deux pignons de la place du Change, à Nantes, dont la ville poursuit l'achat. Tous les monuments mégalithiques de la région présentant une certaine importance seront également signalés, ainsi que les immeubles de Nantes et des environs figurant sur la note circulaire précitée, sauf ceux du XVIIIe siècle.

— M. le Président donne lecture d'un projet de conférences qu'il se propose de faire entendre dans le courant de l'année avec le concours gracieux de quelques collègues érudits et disserts. L'amphithéâtre de l'Ecole de commerce a été demandé à la municipalité.

— Puis M. le Prsident fait un résumé des quelques notes recueillies par lui sur le Château-Guy (commune du Cellier). Sur l'emplacement de cette forteresse, dont il ne reste aujourd'hui que des débris informes au ras du sol, un premier château fut édifié, au VIIIe siècle ou dans les premières années du IXe, par le comte Guy qui lui laissa son nom. Ce château a dû être détruit à l'époque des invasions normandes. Ce qu'il y a de certain, c'est que le connétable Ollivier de Clisson établit, vers 1375, un fort pour assurer à son profit un péage sur la Loire. Ce modeste castel fut compris dans le traité passé le 27 juin 1387 entre le duc Jean IV et Clisson, comme devant être immédiatement rasé. Cette clause ne fut pas observée.

Selon toute probabilité, le fort ne fut détruit qu'au début du

XVe siècle, par ordre de Jean V, comme bien des Penthièvre après le siège de Champtoceaux.

On trouve en 1356 un acte de vente, pour un pressoir, entre Colin de Tours et Jehan de Château-Guy.

Une reconstitution des bâtiments du château a été tentée, mais étant donné l'état des ruines et les travaux entrepris par M. Siffait en 1848 ; il est dificile d'en donner un plan rigoureusement exact.

— La parole est donnée à M. l'abbé BRAULT qui nous entretient de la Paroisse de Sainte-Luce :

Cette paroisse comprenait trois divisions féodales : le fief du chapitre de la Cathédrale, le fief du prieuré de la Magdelaine en Bois et le fief des Régaires de l'Evêché.

Le fief du chapitre reconnu par Innocent II en 1137 et augmenté par les donations de Soubmain en 1250, était décrit dans le livre de la *Savate*, ainsi nommé à cause de la rusticité de sa reliure et conservé avant la Révolution aux archives capitulaires. De ce fief relevait le manoir de la *Haie* bâti en 1500 par Guillaume de Montigné, écuyer, et habité au XVIIe siècle par la famille de Cornulier.

En 1626, le cardinal de Richelieu séjourna à la Haie et il y reçut la visite de Gaston, frère de Louis XIII, qu'il amena dans cette entrevue, à accepter la main de Mlle de Montpensier. Le chapitre étendait aussi sa juridiction sur le manoir de la Nobilière, annobli en 1498 par la duchesse Anne en faveur de son pannetier et sommelier Olivier de Lescouët.

Le prieuré de la Magdelaine en Bois était une annexe du prieuré bénédictin de Saint-Martin, en Sainte-Croix, de Nantes : les terres qui le constituaient avaient été données à Marmoutiers par Alain Fergent.

Le manoir épiscopal de Chassay était le lieu principal, en Sainte-Luce, de la juridiction des Régaires de l'Evêché. Les évêques de Nantes y ont presque tous séjourné.

M. Brault cite quelques faits se rapportant à la présence fréquente des Evêques à Sainte-Luce. Il rappelle que M. de la Laurencie vint y passer la nuit en quittant Nantes pour l'exil (novembre 1790). En terminant, M. Brault cite quelques extraits du cahier des doléances rédigé le 5 avril 1789 par les habitants de Sainte-Luce : la sixième demande de ce cahier réclame le

maintien, dans leur entier, des droits et franchises de la province de Bretagne.

— M. E. MENAUT nous lit ensuite un travail sur quelques usages anciens en Gascogne. Il nous parle d'abord de l'antiquité celtique en traitant la question des pierres gravées ; puis il étudie celles qui avaient le pouvoir de guérir les maladies, notamment de faire marcher les enfants. Il aborde la question de certains rites de médecine populaire et dit quelques mots sur l'ordalie par la pierre dont il trouve une survivance dans la pierre de vérité de Moncrabeau. M. Menaut nous cite des légendes ayant trait à *l'animisme* de certaines pierres, légendes encore admises de nos jours pour ne citer que celle de la Croix d'Ordan Larraque.

Abordant l'époque romaine, il nous parle du *laraire* romain qu'il retrouve dans le mot *haré ;* du Gleyziaou, église, dérivé du mot *ecclésia.* Il nous décrit les tauroboles dont nous trouvons une survivance dans les courses de taureaux. Il compare les *louées* de domestiques encore en usage, aux antiques marchés d'esclaves. A l'époque féodale, il nous fait connaître les vestiges de l'organisation rurale qui existent encore de nos jours. Puis viennent les usages légués par l'occupation anglaise, le jeu des clefs de Saint-Georges, les chevaux du portail de l'église de Mimizan, etc.

Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt.

M. le Président donne ensuite la parole à M. DORTEL qui veut bien nous parler d'une trouvaille de l'âge de bronze faite, voici de nombreuses années, par M. Mercier, à Sainte-Marguerite, près Pornichet. Le document resté dans nos archives n'avait pas été publié intégralement. Il résulte d'une lettre de *l'inventeur* que durant les travaux de terrassement exécutés en 1886, divers objets plus ou moins fragmentés furent découverts par des ouvriers qui creusaient un fossé près de sa propriété. Il en donne la nomenclature à laquelle il joint des dessins fort bien exécutés. Ce sont, en général, des débris d'armes ou bien d'objets indéterminés, tous en bronze. Beaucoup avaient été brisés par les ouvriers.

M. Dortel nous parle également d'un mémoire que vient de lui communiquer M. Gabillaud, instituteur, au sujet d'un fragment de pierre couvert de nombreuses cupules. Par un hasard curieux, une pièce semblable a été trouvée dans les Pyrénées

par notre collègue, M. Gourdon, qui en fera l'objet d'une communication à la séance de février et établira une comparaison entre les deux trouvailles.

— Notre sympathique vice-président, M. SOULLARD, exhibe une curieuse petite nef en argent finement sculptée qui devait servir de baguier.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire,

D. BARTHÉLÉMY.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1921

Présidence de M. G. DU PLESSIX, Président

Etaient présents : Mmes ANDRÉ, FORTRIS, vicomtesse DE LA MOTTE-ROUGE, Daniel LÉVESQUE, vicomtesse DE SAINT-GEORGE, DU PLESSIX, POUDAT. MM. G. DE LA BROSSE, abbés BRAULT et BOURDEAUT, BOUDET, colonel BUET, commandant BRONKHORST, BARTHÉLÉMY, D. CAILLÉ, chanoine DURVILLE, DORTEL, commandant DENÈS, Emile EVELLIN, DE FRESLON, DE FRÉMONT, GABORY, GOURDON, DU GASSET, DE GOUÉ, Dr HALGAN, LERAY, LEROUX, MONTFORT, Dr MARTY, DE MONTI DE REZÉ, NAVARRE, J.-B. OLLIVE, POIRIER, RINGEARD, ROCHERY, Paul SOULLARD, VINCENT-JOUON, VORUZ DE VAUX.

S'était fait excuser : M. Bernard ROY.

Sont admis à titre de membres résidants :

M. le comte Jacques ARMAND, présenté par le marquis de Goué et M. Gilbert de la Brosse.

M. Henri LE COUR-GRANDMAISON, conseiller général, présenté par M. Barthélémy et le Dr Georges Halgan.

M. Maurice PELLERIN, présenté par MM. *le* Dr Halgan et Gabory.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre du ministre des Beaux-Arts dans laquelle il est spécifié qu'aux termes de la loi du 31 décembre 1913, les propriétaires d'immeubles classés monuments historiques, ne sont pas tenus de faire visiter leurs propriétés. Il remet une fiche de classement à M. Montfort et annonce qu'il a reçu de nouvelles demandes de classement concernant :

Le Châtelier de Domenesche, en Lusanger.

L'Ile des Grandes Pierres et les Grands Fossés, en Saint-Lyphard.

La Tour de Princé, en Chémére.

La Tour de Buzay, en Rouans.

La Galissonnière, commune de Pallet.

Les Arcades romanes de Clisson.

Après avoir rappelé que M. Léon MAITRE fera une causerie suivie de la visite de la chapelle Saint-Etienne dans le cimetière Saint-Donatien, le 11 février, il transmet les vœux que nous a adressés notre collègue le Dr Le Maître, médecin de la Marine, actuellement en Orient, à bord du « Waldeck-Rousseau ».

M. SOULLARD présente une petite coupe d'argent portant la souscription A ROBA, roi, 1598. Il explique que cet objet n'est autre qu'une fève. Au XVIe siècle, l'usage était d'introduire dans le gâteau des rois un bijou de ce genre.

Il est également présenté une pierre envoyée par M. l'abbé BOUTIN, qui est un bel échantillon de polissage naturel par le vent.

La parole est ensuite donnée à M. GOURDON qui entretient l'assistance des constatations qu'il a eu l'occasion de faire dans les Pyrénées sur des pierres à Cupules. Aux environs de Luchon, les blocs granitiques recouverts de ces signes sont nombreux. Notre collègue cite notamment le Caillaou d'Es. Pourriès, début de l'alignement de Peyrelade qui compte 98 cupules, et le Bloc de Govaux sur lequel 103 sont gravés.

M. VORUZ DE VAUX lit une étude intitulée : « Un château de la Loire, illustre et oublié » : Le Château des Réaux. Cette demeure seigneuriale, située entre Chouzé et Port-Boulet, remonte au XIVe siècle. Elle s'appella d'abord le Plessix-Rideau, jusqu'au jour où Tallemant des Réaux, devenu propriétaire en 1651, de la châtelenie, obtint du roi l'autorisation de changer son nom pour celui que ses parents lui donnaient depuis l'enfance afin de le distinguer de ses frères.

Le nouveau possesseur anobli du domaine, l'agrandit et l'embellit. Il fut bienveillant envers ses sujets et quoiqu'appartenant à la religion réformée acheta les « droits d'honneur d'Eglise ». Il ne fut pas sans avoir des différends avec le prieur de l'abbaye de Bourgueil qui partageait avec lui les droits de fief sur Chouzé et qui émit la prétention de l'exclure de sa suzeraineté sur le

pays. Un duel de procédure qui devint bientôt très vif s'engagea entre les deux personnages. Antoine Arnault, devenu prieur, fut particulièrement combatif ; mais Tallemant triompha à la suite de l'exil d'Arnauld en Belgique. Il eut aussi des démêlés avec le domaine royal, et obtint à ce sujet satisfaction relative.

Toutes ces difficultés provoquèrent la désaffection de Tallemant pour le château des Réaux qui, à sa mort, n'échut point à ses fils, mais passa entre les mains de sa femme en garantie de sa dot. Celle-ci, convertie au catholicisme, vendit le domaine avec l'autorisation royale.

Aujourd'hui, il est la propriété d'un parisien, M. Julien Barbis.

M. l'abbé Brault continue la lecture des extraits de sa monographie paroissiale de Sainte-Luce.

Olivier de Lescouët, seigneur de la Nobilière et du Périer, chambellan de la Reine Duchesse Anne de Bretagne, fut inhumé dans l'église de Sainte-Luce, sous une pierre tombale actuellement conservée au château de la Haye.

Plusieurs chapelles, des gentilhommières de la paroisse furent bénites au milieu du XVIIe siècle. A cette même époque, deux paroissiens, qui avaient commis une irrévérence supplièrent le Recteur d'arrêter les poursuites judiciaires auxquelles ils s'étaient exposés. Le recteur acquiesça à leurs demandes et ils offrirent à l'église une chasuble et un don annuel de cinq sols.

Au milieu du XVIIIe siècle, le bénéfice curial de Sainte-Luce fut l'objet d'une curieuse compétition. Un Janséniste, Jacques Arnollet, est présenté à cette cure ; l'évêque lui refuse l'institution canonique à cause de ses opinions hérétiques ; il se pourvoit devant le tribunal métropolitain de Tours qui, trompé par la recommandation de personnages notables de Nantes, imbus eux aussi de jansénisme, confirme la nomination. Mais le Recteur, envoyé dans l'intervalle par l'Evêque de Nantes, s'oppose aux cérémonies de l'installation. Sur ce point comme sur les autres relatés par M. Brault, les archives révèlent des traits de mœurs qui aident à reconstituer le passé.

M. l'abbé BOURDEAUT prend la parole et termine la communication de son travail consacré au Père du Paz et à son œuvre historique.

Les cinquante premières années du XVIIe siècle marquant une époque importante dans l'histoire de l'Eglse de France. Le clergé

séculier et le clergé régulier travaillent d'un commun accord, sous la direction de Rome, à réaliser les réformes édictées par le Concile de Trente.

L'évêque de Rennes, François Lachiver, ancien recteur de Saint-Yves des Bretons à Rome, ainsi que de Saint-Louis des Français, en fut le grand promoteur dans son diocèse. Il donna le branle à toutes les réformes des communautés religieuses de Bretagne. Il eut le premier l'idée d'introduire la réforme dans le couvent de Bonne-Nouvelle. Il se servit d'un dominicain fervent, fils lui-même de Bonne-Nouvelle, le Père Pierre Jouault. Il lui ménagea l'appui du gouverneur de Bretagne César de Vendôme, de l'ambassadeur de France à Rome et du général de l'ordre dominicain le P. Séraphin Secchi.

Le P. Jouault éprouva de grandes difficultés dans la réalisation de son projet. Le prieur de Bonne-Nouvelle, frère Jacques Longuespée, le P. du Paz et les plus anciens religieux lui furent très opposés. Après de longs pourparlers, après plusieurs arrêts du Parlement et finalement du Conseil d'Etat, il eut gain de cause. La réforme fut introduite à Bonne-Nouvelle, le 25 juillet 1619.

Les religieux qui ne voulurent pas l'accepter furent envoyés dans d'autres couvents. Le P. du Paz reçut ses lettres d'obédience pour Quimperlé. C'était alors un couvent très modeste, très délabré, où la vie régulière reprenait péniblement son cours depuis la fin de la Ligue. Il reprit néanmoins ses études. Il reçut l'appui de deux grands seigneurs bretons : le gouverneur de Vannes, le comte de Lannion, le gouverneur de Rennes, Sébastien de Rosmadec, tous deux grands collectionneurs et amateurs de l'histoire bretonne. Il composa pour le second l'*Histoire Généalogique des Maisons de Molac, de la Chapelle et de Rosmadec*, imprimée à Rennes en 1629. C'est le dernier travail qu'il ait donné à l'impression.

Il était sur le point de donner aux libraires son *Histoire Généalogique des Ducs de Bretagne* et son *Histoire des Evêchés, Collégiales, abbayes et couvents de la Province*, lorsqu'il mourut le 29 décembre 1631. Il fut inhumé dans l'église des Jacobins de Quimperlé. Le P. Blanché, qui était alors prieur de cette maison, vendit ses manuscrits pour 300 livres au comte de Lannion. Ils étaient encore conservés dans la maison de ses descendants à Quinipily à la veille de la Révolution. Depuis lors nul ne trouve plus trace des travaux de ce savant dominicain.

La séance est levée à 19 heures.

SÉANCE DU 1er MARS 1921

Présidence de M. Paul SOULLARD, Vice-Président

Etaient présents : Mmes CHEVALIER LA BARTHE, POUDAT, vicomtesse DE LA MOTTE-ROUGE. MM. abbé BRAULT, BRONKHORST, DORTEL, abbé DORÉ-GRASLIN, EVELLIN, DE FRÉMONT, DE FRANCE, DE FRESLON, DE GOUÉ, Dr HALGAN, D'HASTREL DE RIVEDOUX, A. LEROUX, Dr MARTY, J.-B. OLLIVE, POIRIER, RINGEARD, Bernard ROY, ROCHERY, baron DE WISMES.

M. DU PLESSIX, président, retenu à la chambre par une indisposition s'était fait excuser.

Sont admis à titre de membres titulaires de la Société :

M. GUILLOUX, instituteur, présenté par MM. Dortel et Gabory.

Le baron Maurice ARNOUS-RIVIÈRE, présenté par MM. Chevalier la Barthe et Voruz de Vaux.

M. Alfred PÉNEAU, présenté par MM. Chevalier la Barthe et A. Boudet.

M. Edouard DUMÉRIL, professeur agrégé au Lycée Clémenceau, présenté par MM. Giraud-Mangin et Ringeard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. E. EVELLIN présente un calice qui vient d'être déterré à Vertou. Il date de 1717, est poinçonné à la marque de l'époque et porte une hermine. C'est un beau travail d'origine bretonne qui offre comme particularités que la coupe et la patène sont plaquées d'or et non dorées au mercure.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Morin Jean qui vient d'entrer de la belle conférence faite par lui sous les auspices de la Société dans le grand amphithéâtre de l'Ecole de Commerce. Il lui remet en souvenir une médaille frappée au coin de notre compagnie.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture du procès-verbal de la conférence-promenade du 11 février à la chapelle Saint-Etienne du cimetière Saint-Donatien et aux vestiges de l'ancien couvent des Chartreux. Il résume l'intéressante causerie de M. Léon Maître que celu-ci fit à cette occasion sur la pénétration du christianisme dans l'Ouest de la Gaule.

M. LEROUX continue la lecture de son mémoire intitulé : « Saffré à l'époque gallo-romaine. » Notre collègue range parmi les causes qui ont contribué au développement et à l'importance de

Saffré à ce moment, le passage de la grande voie qui conduisait de Blain en Anjou. Cette voie, en effet, dont il existe encore des traces nombreuses passait à quelques centaines de mètres au nord du bourg actuel. Elle faisait suite à celle de Blain à Port-Navalo (Navalis Portus) ou plutôt elle ne formait qu'une voie avec elle. C'était celle du pays des Andecaves à la mer, voie importante, plus importante que celle de Blain à Nantes, rangée du reste parmi les voies appelées militaires et consulaires, dont la chaussée seule atteignait 12 mètres de largeur. Saffré n'était peut-être qu'un *vicus* formé par l'agglomération des ouvriers occupés à l'entretien de cette partie de la voie, mais il était aussi un centre pour cette population adonnée à l'industrie de la chaux, du fer et peut-être de l'étain, comme Blain qui n'en était éloigné que de 15 à 16 kilomètres et qui, suivant, Bizeul dépassait Nantes en importance dans les deux premiers siècles de notre ère.

M. DE GOUÉ donne communication d'une étude consacrée à Moreau-Grandmaison.

Originaire de Laval du Maine, le père du maître d'armes, Michel Moreau de Grandmaison, vint se fixer à Nantes en 1750.

Né en 1755 et maître d'armes du roi par brevet du 2 juin 1792, Michel Moreau de Grandmaison embrassa avec ardeur le parti de la révolution naissante. Adjudant-major dans le bataillon de la Bourse en 1792 il prit part à la révolte du régiment de Rohan contre son colonel M. d'Henilly et eut le bras traversé d'un coup de baïonnette.

Ses dénonciations contre les nobles le firent entrer à la Société de Vincent la Montagne, puis ensuite on lui offrit une place au comité révolutionnaire de Nantes.

A partir de ce moment il abdique toute moralité et se conduit en véritable brigand. Il fut avec le sans-culotte Goullin et Jean-Baptiste Mainguet l'un des signataires de l'ordre du 15 Frimaire ordonnant de fusiller les 132 Nantais mis en état d'arrestation pour être conduits à Paris.

Dans la nuit du 24 au 25 Frimaire, Grandmaison dirigea la noyade des cent vingt-neuf détenus extraits de la prison du Bouffay. Pendant cette sinistre opération, monté dans un canot, il s'amusait à passer son sabre dans les fentes de la galiote et perçait les corps de ses victimes.

Mais après le départ de Carrier et sur l'ordre des représentants du peuple, il fut arrêté dans la nuit du 12 au 13 juin 1794.

Conduit à la prison du Bouffay et de là à Paris, il partagea le sort de Carrier et de Pinard et fut guillotiné le 15 décembre 1794.

La séance est levée.

Le Secrétaire Général,

E. POIRIER.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1921

Présidence de M. DU PLESSIX, Président

Etaient présents : Mmes CHEVALIER DE LA BARTHE, ANDRÉ, DANIEL-LÉVESQUE, Mme et Mlle LEFEUVRE, Mme DU PLESSIX. MM. Léon MAITRE, marquis DE GOUÉ, GOURDON, commandant DENÈS, Dr MARTY, colonel BUET, Dr HALGAN, J.-B. OLLIVE, commandant BRONKHORST, Joseph JOSSE, Paul SOULLARD, baron DE WISMES, EVELLIN, Antoine VINCENT, abbé BOURDEAUT, Claude DE MONTI DE REZÉ, Paul MONTFORT, GUILLOUX, comte DE COUÉTUS, chanoine DURVILLE, FERRONNIÈRE, baron Gaëtan DE WISMES, DORTEL, abbé BRAULT, DE FRÉMONT, D. BARTHÉLÉMY.

M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Guilloux, nouvellement élu membre de la Société et qui est présent à la séance.

Il est procédé au scrutin pour l'admission comme membres titulaires de Mlle ROUSSAN A.-M., 16, rue Malherbe ; M. DE LA PRADE, 17, rue de la Rouère, et comme membre correspondant de : Mlle CAILLOCE, 25, rue Jean Jaurès.

Les trois candidats sont admis.

Sur la proposition de MM. J. JOSSE et EVELLIN, et après échange d'explications, les quatre vœux suivants sont adoptés par la réunion :

La Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure émet le vœu :

Mur Gallo-Romain de la porte Saint-Pierre, à Nantes

1° Que le mur gallo-romain de la porte Saint-Pierre soit protégé par un larmier contre l'action des eaux de pluie ;

2° Que les plantes parasitaires qui le dégradent soient enlevées;

3° Que seuls les moëllons qui menaceraient de quitter leurs alvéoles soient consolidés.

Mais qu'il serait fâcheux que, sous le prétexte de consolidation, tous les joints soient repris avec du ciment moderne.

Musée Maritime

La Société émet le vœu :

Qu'il soit constitué, à Nantes, un musée de la Marine, musée qui pourrait avoir pour base et point de départ la belle collection de modèles possédée par MM. Obéniche et Vincent, et dont ils ont hérité de M. Gaffin, leur beau-père ; c'est un fort bel ensemble de types de navires et d'embarcations de toutes les époques auxquels pourraient s'ajouter par la suite les objets analogues que possèdent encore des familles d'anciens armateurs de notre cité.

Evidemment, la création d'un musée de cette nature ne peut être envisagée que s'il est possible d'obtenir de la générosité de leurs détenteurs le don gratuit de ces collections.

Armes anciennes déposées au château de Nantes, avant la guerre

La Société émet le vœu :

Que les armes anciennes déposées au château, avant la guerre, et aujourd'hui dispersées, fassent retour à notre ville pour être déposées au musée.

Il existait notamment parmi ces armes des fusils d'honneur, attribués sous le Consulat, ou la Restauration, aux habitants du pays et qu'il serait intéressant pour l'histoire locale de posséder. Une démarche dans ce sens, auprès de l'autorité militaire serait, sans doute, efficace.

Musée des arts décoratifs, à Nantes

La Société émet le vœu :

Que la création d'un musée des arts décoratifs ayant été décidée, il serait à désirer qu'il ne soit constitué qu'avec des pièces anciennes et modernes présentant réellement un caractère artistique bien défini et pouvant servir à l'instruction et à l'éducation des jeunes générations ;

Que tout objet, avant d'être admis dans les collections, soit soumis à un jury formé d'artistes et d'amateurs compétents ;

Qu'en un mot tous les objets appelés à constituer ce musée soient vraiment de nature à former le goût des visiteurs.

Enfin, la Société d'Archéologie a cru devoir adresser une lettre à Mgr l'Evêque de Nantes pour lui signaler que beaucoup d'objets religieux, présentant un grand intérêt pour l'art et pour l'histoire, sont mis en vente chez les antiquaires de Nantes et d'ailleurs.

La Société demande qu'une Commission d'ecclésiastiques et de gens compétents soit instituée pour faire le recolement de tous les objets d'art disséminés dans les paroisses, afin d'éviter des ventes illégales et la dispersion d'œuvres intéressantes.

COMMUNICATION

M. SOULLARD présente un sceau communiqué par la Société des antiquaires du Centre. Ce sceau, très bien conservé, appartenait à la Confrérie des pêcheurs du pont de la Loire, à Nantes.

D'après la forme des lettres, il daterait du XIVe siècle.

M. Joseph JOSSE lit un travail sur l'oratoire de Saint-Hermeland, situé près d'Indret. Il établit son analogie avec les *Nurragi* de Sardaigne et des îles Baléares. D'après les photographies communiquées par M. Josse, ces petits monuments semblent avoir une origine commune, assez difficile à déterminer.

Datent-ils des anciens navigateurs phéniciens ou seulement de la période mérovingienne ? C'est ce qu'on n'a pu fixer encore, dit M. Josse.

La parole est donnée à M. Léon MAITRE sur la question des puits placés dans l'intérieur des églises et leur signification.

Il expose que la ville de Nantes est en possession de deux églises pourvues d'un puits ; or cette situation est tout à fait anormale, car le terrain n'a jamais manqué au clergé pour creuser des puits autour de l'édifice. Si on procède par comparaison, on constate que dans les autres pays, notamment en Italie, les puits ne se présentent que dans les églises qui ont une histoire. A Rome, trois églises montrent aux pèlerins des puits qui rappellent les actes de martyrs et qui en conservent la tradition.

Il en est de même à Trèves-sur-Moselle et à Lyon où les victimes des persécutions ont été nombreuses. Les puits de Saint-

Maximin et de Saint-Irénée sont célèbres et sont honorés comme des monuments commémoratifs. M. Maître est persuadé que par émulation les paroissiens de Saint-Similien de Nantes ont creusé un puits dans leur église pour faire honneur à l'un des premiers évêques du diocèse et ont raconté que sa tête avait été jetée dans le puits pour augmenter la vénération des fidèles. C'est un simulacre. La cathédrale a été le théâtre d'une véritable hécatombe quand les Normands ont envahi la ville en 843, il est donc tout naturel que la population survivante ait voulu rappeler l'immolation en imitant les puits des églises sainte Praxède, de sainte Rudeortienne et de saint Calixte, à Rome. Telle est l'interprétation qui a été présentée par M. Léon Maître.

M. le chanoine DURVILLE a fait ses réserves en disant que le puits de la cathédrale était cité dans les délibérations du chapitre et qu'il était fréquenté par le public même pendant les offices d'où l'interdiction d'en user. M. Maître répond que le public, dans le cours des siècles, a pu oublier l'origine et la vraie destination de ce puits.

M. FERRONNIÈRE rend compte de la première session extraordinaire de la Société géologique et minéralogique de Bretagne qui vient d'être tenue dans le pays nantais et des excursions qui ont été faites à cette occasion au Croisic et aux environs de Nantes. Il remercie M. le Président, au nom des directeurs de la session, d'avoir bien voulu se joindre à eux.

Les excursionnistes ont pu étudier, au Croisic, la formation des dunes et leur cheminement avant leur fixation ; l'ensablement et l'envasement du Traict, ainsi que l'origine des marais salants et leur fonctionnement ; puis l'érosion des falaises granitiques.

Ils ont pu lier ces phénomènes géologiques à ce que l'on sait de l'histoire de la presqu'île : silex taillés de la grande côte ; ardoise à inscription phénicienne découverte au pied du coteau de Guérande par le Cte Martin et déchiffrée par M. Gry, professeur à l'Université d'Angers ; histoire de l'industrie salicole et influence, dans ce domaine, des grandes abbayes de l'Ouest ; le mouvement des dunes, tant à Escoublac qu'à Pen-Bron ; et les transformations subies par cette dernière presqu'île (disparition de la forêt de Pen-Bron au Moyen-Age, allongement de la levée au XVIIe et au XIXe siècles) ; le commerce du Croisic que l'on peut reconstituer par la pensée en identifiant l'origine des pierres de

délestage dont est composée la butte dite du Mont-Esprit (plus exactement de lestpris), etc...

En passant au bourg de Batz, sans oublier de s'arrêter devant la croix plate dite « croix de douleur », qui rappelle peut-être l'époque du premier établissement de l'abbaye de Landevennec en ce pays, et, à l'église, devant l'enfeu des Bouchart qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire de Bretagne, ils ont pu constater à nouveau, au musée Lehuédé, que la tête qualifiée autrefois à tort hippopotame quaternaire, trouvée dans le marais près de Kerbouchart, appartient à un rhinocéros actuel (*Rh. Sondaïcus*) et fut, sans doute, apportée par un marin.

Ils ont pu recueillir, plage Valentin, des fragments de la tourbe submergée quaternaire, dont l'âge a été précisé par M. Welsch et des galets tertiaires (éocènes) provenant de la ligne d'écueils Banche — banc de Guérande — le Four.

La grande côte leur a montré le modelé de la plate-forme littorale quaternaire correspondant à la « terrasse » de 15 mètres (époque où le niveau de la mer atteignait cette altitude).

Aux deux séances tenues au Croisic, ont été étudiées : 1° La perpétuité de la faune des insectes des marais salants depuis des époques géologiques anciennes (M. Péneau) ; 2° La non existence du terrain cambrien, en Armorique (M. Kerforne) ; 3° La structure générale du massif armoricain et la direction de ses plis et de ses cassures rapportés aux systèmes montagneux Calédonien et Hercynien (armoricain) (M. Ferronnière) ; 4° Les conséquences désastreuses (creusement des plages, envasement des baies, arrivée des eaux douces et des limons de la Loire) du creusement de la barre des Charpentiers, substituant un chenal artificiel à l'ancien chenal naturel (vallée de la Loire submergée au quaternaire) (M. Ferronnière).

Les excursions suivantes ont eu lieu à Bouguenais et à Saint-Mars-de-Coutais, à la Contrie et à Saint-Julien-de-Concelles (la Dixmerie); elles ont permis d'étudier les questions suivantes, tant sur place que dans la séance de clôture, au muséum de Nantes :

1° L'histoire géologique du creusement de la Loire bretonne ;

2° La structure du sillon de Bretagne dans la partie où cet axe de notre presqu'île (axe de Cornouaille) est coupé par la Loire, à Bouguenais ;

3° La structure du pli carbonifère situé plus au sud et passant à Saint-Mars-de-Coutais ;

4° Les granulites de Nantes, leurs cassures et les filons qu'elles émettent ou qui les recoupent ;

5° L'histoire géologique du marais de Goulaine et les dépôts fossilifères qu'il renferme.

— A propos de cette importante réunion scientifique, où ont été étudiés des problèmes tant géologiques que géographiques et même historiques et économiques, M. Ferronnière, mettant sous les yeux de l'assistance la carte au millionième publiée par le service de la carte géologique de France (ministère des Travaux publics) montre que la question de l'existence de la Bretagne, en tant que région naturelle ne se pose même pas, tant elle est indiscutable, pour les géologues ou les géographes au courant des méthodes modernes. Ce fait apparaît au premier coup d'œil sur une carte de France laissant voir le sous-sol et sa structure, qui est aux cartes politiques ou économiques ce que l'écorché ou le squelette est au modèle vivant.

Cette structure du sous-sol, véritable anatomie de la terre, commande : 1° La nature du sol à laquelle est liée l'agriculture avec les groupements d'intérêts économiques qui en découlent ;

2° La direction des bancs de pierre exploitables et des filons d'où dépend toute exploitation minière, aussi bien que le régime des eaux ;

3° L'orientation des plis montagneux qui impose son tracé aux systèmes de vallées et de rivières, commande et commandera toujours les directions des voies de communication normales (canaux, routes ou voies ferrées) et a orienté ou orientera les émigrations et les relations économiques.

Si l'on tient compte avant tout de cette ossature comme un peintre tient compte du squelette et des muscles, le massif armoricain est une des unités géographiques les plus tranchées de France et même d'Europe.

Mais au lieu d'être une cuvette concave comme le bassin de Paris où tout converge vers un centre, c'est un massif convexe où les rivières et les voies de communication divergent vers la périphérie tant maritime que continentale. Il ne peut donc être centralisé ; il n'a pas de capitale et ne peut pas en avoir ; les groupements importants ont dû se constituer surtout sur son pourtour, tandis que les groupements intérieurs, tels que Rennes ou Redon n'ont jamais pu commander qu'à des zones peu étendues.

Les peuples ou les gouvernements habitués à des pays de constitution physique inverse, c'est-à-dire centralisable, tels que les Romains ou les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles français n'ont pu réussir à faire de Carhaix ou de Rennes de véritables capitales de toute la presqu'île.

Le pays est constitué par des bandes de terrain uniforme dirigées dans le sens Est-Ouest et chaque groupement périphérique sert de débouché à un secteur plus ou moins étendu de ces différentes bandes, étant ordinairement drainé par une rivière plus ou moins transversale : Saint-Malo, Brest, Lorient, Vannes, Nantes, sont dans ce cas.

Parmi ces groupements périphériques, Nantes, ou plutôt le groupe Nantes-Couëron-Paimbœuf-St-Nazaire, est dans une situation privilégiée, du fait que la rivière bretonne qui le dessert, la Loire, est parvenue à drainer à son profit une partie des eaux du bassin de Paris. La Loire, en effet, est composée de trois tronçons différents : un premier sud-nord recueille les eaux du versant nord du plateau central et dérive naturellement vers la Seine dans laquelle il a débouché aux époques géologiquss anciennes ; un second Est-Ouest est un des drainages périphériques du sud du bassin de Paris ; il est normalement à faible pente, plus ou moins marécageux ou encombré de sable ; c'est le trop plein naturel d'une zone de riches terrains ordinairement perméables et calcaires. Le troisième tronçon est d'origine et de nature très différentes : c'est une rivière bretonne entamant le massif armoricain comme les rivières de Quimper, de Lorient ou de Vannes ou comme la Vilaine ; mais cette rivière bretonne, affouillant vers sa source, comme cela a lieu toujours, l'a reculée jusqu'aux Ponts-de-Cé, et là, a percé complètement le massif, et a su capter ainsi à son profit les eaux des deux autres biefs, en asséchant leurs anciennes communications avec la Seine et ses affluents ; ce sont là des idées universellement admises aujourd'hui par la science. Il y a, en réalité, trois Loires, et l'une d'entre elles, la rivière bretonne, a « capté » les deux autres : la rivière de Nantes a eu plus d'ambition ou plus de chance que ses congénères les rivières de Saint-Malo, de Lorient, de Vannes ou de Redon, mais le pays qu'elle dessert n'a pas changé pour cela, et est toujours un secteur du grand plateau de Cornouaille, continu depuis Pen Marc'h et dont elle coupe l'axe, le sillon de Bretagne, entre Basse-Indre et Indret ; ce plateau se continuant

avec le même sous-sol et les mêmes filons dans le sud de la Loire-Inférieure.

L'unité du Massif armoricain ne peut être troublée par l'avantage exceptionnel acquis par une de ses rivières : le jour où cette rivière est séparée économiquement du sol qu'elle traverse et s'unie à son hinterland, celui-ci a tôt fait de l'accaparer à son tour : au cours du haut Moyen-Age, Nantes a tenté de se séparer en se liant à l'Anjou ; il en est résulté pour la ville que toutes ses ressources ont été absorbées par la région de la Loire-Moyenne, au sol plus riche et regardant vers Paris; et notre ville resta sans activité propre et sans défense ; l'unité du plateau méridional de l'Armorique était rompue, laissant le Vannetais et la Cornouaille dans l'isolement ; le rayonnement de Rennes ne pouvait être suffisant pour attirer les régions plus lointaines du Nord-Est du Massif : de la Bretagne annihilée sans profit pour la France, les trois quarts étaient livrés à l'anarchie économique tandis que le pays nantais, absorbé par son hinterland, était paralysé et économiquement annihilé ; la prospérité ne revint que lorsque la maison de Cornouaille, réunissant Quimper, Vannes et Nantes, attira le reste dans son orbite et rétablit l'unité en rompant des liens trop lourds pour nous. Plus tard, au XVIIIe siècle, la principale bénéficiaire des sommes perçues par les Etats dans toute la Bretagne fut au contraire notre ville, les représentants de la province entière ayant facilement reconnu que le meilleur moyen d'enrichir la Bretagne était de favoriser le seul de ses ports qui pouvait dériver les richesses d'un opulent hinterland en renversant à notre profit la direction de l'argent.

C'est la situation qu'Anvers a connu et connaît encore.

Nantes ne peut être la métropole du bassin de la Loire moyenne, région d'intérêts différents, plus riche qu'elle, située en dehors d'elle, et tournée vers Paris ; elle n'est et ne peut être que le débouché de son fleuve en Bretagne. Si la Bretagne ne peut vivre sans Nantes, d'où elle tire ses principales ressources, Nantes ne peut non plus se détacher de son sol et vivre sans la Bretagne, sous peine de voir ses ressources absorbées sans contre-partie par le bassin Parisien qui peut se passer d'elle, ayant Rouen et le Havre.

La Bretagne, au contraire, a un intérêt vital à rendre prospère son principal entrepôt et à faire pour cette ville qui l'enrichit

tous les sacrifices possibles. En s'en séparant, l'histoire a montré que, de maîtresse chez elle, Nantes devient esclave des autres et, de créancière, débitrice.

M. Ferronnière s'excuse de redire ces vérités élémentaires appuyées sur l'expérience des siècles et enregistrées par les représentants du pays nantais tout au cours de l'histoire : lors des luttes contre la centralisation au profit de la région de la Loire moyenne ou au profit de Paris et particulièrement au moment de l'union de la Bretagne à la France, lors de la rédaction des cahiers des Etats Généraux, et lors de la division de la France en départements.

M. Ferronnière aborde ensuite le problème des limites de la Bretagne.

La partie du massif maintenue bretonne au cours des siècles, et reconnue telle lors de la création des départements, c'est-à-dire les cinq départements actuels, étant hors de discussion, il reste à déterminer le régime à donner à la zone de bordure du massif armoricain : Cotentin, Mayenne, ouest de l'Anjou et Bocage vendéen qui atteignent ses frontières naturelles ; frontières qui n'ont été atteintes que pendant des courtes périodes quoique la Bretagne les ait toujours revendiquées.

Cette zone est pour la Bretagne ce qu'est la région rhénane pour la France tout entière : annexion, assimilation lente ou zone d'influence commune ? Au cours de l'histoire, des portions de cette bordure ont été rattachées aux diverses provinces de la région parisienne ou aquitaine qui se sont constituées en lisière du Massif ; il est sage de respecter l'équilibre qui s'est établi et que des habitudes, plusieurs fois séculaires, ont consacré. Peut-être y aurait-il lieu d'envisager, d'accord avec la Normandie, le Maine, l'Anjou ou le Poitou des règlements, en quelque sorte « mitoyens » à l'usage de cette région de bordure que son sol rapproche de nous : ce serait, en somme, reconstituer pour elle, le régime des marches auquel étaient soumises quelques paroisses dans l'ancienne organisation française.

Quant aux subdivisions à établir dans la province elle-même, M. Ferronnière ne peut que se rapporter aux travaux classiques sur ce sujet : le travail ancien de Puillon-Boblaye, puis le beau mémoire plus récent de M. Ch. Barrois sur les *divisions géographiques de la Bretagne* ont épuisé la question : la disposition centrifuge des voies de communication qui résulte de la structure

du sol et de son alignement prédominant suivant des bandes est-ouest, a déterminé la disposition des anciens « pays » et évêchés, que laisse encore un peu apparaître, par la force des choses, la distribution périphérique des départements.

M. Barrois reconnaît les subdivisions suivantes basées sur la géographie et coïncidant, par suite, souvent avec l'histoire :

La bande méridionale ou *plateau de Cornouaille*, qui unit les trois tronçons de Cornouaille, Vannetais et pays nantais par son axe, le sillon de Bretagne, forme la subdivision la plus unie de Bretagne ; elle se prolonge, par le Choletais, dans la zone de bordure : c'est la seule zône de la presqu'île qui soit capable, par son étendue et son importance, de maintenir le reste dans l'unité, comme l'histoire le prouve.

Le pays de *la Mée* ou plateau de Bain, plus au nord, forme une transition avec le pays rennais ; il constitue une bande où se trouvent Ploërmel et Châteaubriant et qui se continue dans la zone de bordure jusqu'à Segré.

La bande suivante qui a été nommée *plateau de Rohan*, par M. Barrois, parce qu'elle a, au cours de l'histoire, appartenu dans sa plus grande partie à la famille de ce nom, va du fond de la baie de Douarnenez à Pontivy, Josselin, Loudéac et Montfort, comprend Rennes, et se prolonge jusqu'à Sablé.

Plus au nord, se trouve le bassin, ou plutôt le fossé central de la Bretagne, divisé en deux, dans sa longueur, au niveau du Menez-Bel-Air, avec, à l'ouest, le bassin de *Châteaulin* et, à l'Est, la région au nord de Rennes, fond *du bassin de Laval* qui la continue.

M. Barrois donne le nom de pays ou *plateau de Poudouvre* à la région qui suit et comprend, au nord du bassin de Laval, Dinan, Saint-Malo, Fougères et le bocage breton prolongé par le bocage normand dans la zone de bordure, tandis que le nord du bassin de Châteaulin, du fond de la rade de Brest à Morlaix, Guingamp et Saint-Brieuc, forme le plateau de *Penthièvre*.

Ce dernier est, à son tour, bordé par le *Léon*, à l'ouest et le *Trégorrois*, à l'est.

Sans entrer à nouveau dans les considérations qui lui font donner la première place au sol lui-même et aux directions d'influences subies et de migrations, en enlevant toute importance à la langue, toujours variable, et à la race qui n'est souvent

qu'une invention romantique, M. Ferronnière montre que de telles subdivisions, comme, du reste, les subdivisions purement historiques, mettent en lumière l'impossibilité de toute centralisation en Bretagne.

L'organisation d'une telle région ne peut donc pas être calquée sur l'organisation centralisée réalisée autour de Paris.

Mais le problème a été résolu dans bien d'autres pays, comme la Suisse ou même les Etats-Unis, et le duché breton, sous l'administration ducale et sous celle de ses Etats, était arrivé chez nous même à une solution pratique.

Les Etats se réunissaient, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre : Vannes, Nantes, Rennes ou d'autres villes les voyaient siéger, suivant les besoins ; le Parlement avait ses chambres judiciaires à Rennes et sa chambre des comptes à Nantes ; auparavant ; si les ducs se faisaient couronner à Rennes, ils résidaient surtout à Nantes...

Le téléphone, les facilités de communication et de déplacement modernes rendent une telle organisation plus facile aujourd'hui qu'elle ne l'était autrefois ; du reste, le groupement d'archives ou de quelques services judiciaires de plus à Nantes, en dépouillant Rennes de toute vie, ne pourrait ajouter, à Nantes, aucune prospérité sensible, et il ne faut pas se faire trop d'illusions sur le bénéfice que des étudiaints tireraient à travailler dans une ville préoccupée avant tout du négoce d'où elle tire sa richesse véritable. Bien des pays professent au contraire que les Universités sont mieux placées dans les localités plus petites et plus calmes, se fondant pour cela sur l'exemple d'Oxford, de Cambridge, de nombre d'universités allemandes et américaines.

Du reste, le problème n'est pas là. Il consiste à éviter, dans un pays qui ne peut avoir aucun centre assigné, tout accaparement qui, tout en excitant les jalousies, empêcherait l'unité ; à laisser à Brest, à Lorient et à Saint-Nazaire leur part, à Nantes et à Rennes, leur lot, sachant d'avance que la position privilégiée de Nantes lui donnera toujours une plus grande richesse qu'à toutes les autres.

M. le Président présente, au nom de M. Bouchaud, un objet en silex présentant la forme d'un tube conique, c'est un spongiaire fossile, qui a pu être utilisé comme amulette, bien qu'il soit impossible de voir comment cette pièce pouvait être suspendue.

L'heure étant avancée, la lecture du mémoire de M. Barthélémy sur les *Voyers* est remise à la prochaine séance.

La séance est levée à 18 heures 30.

Le Secrétaire,

Signé : D. BARTHÉLÉMY.

SÉANCE DU 8 MAI 1921

Présidence de M. G. DU PLESSIX, Président

Etaient présents : Mmes ANDRÉ, CHEVALIER LA BARTHE, DU PLESSIX, POUDAT, Mlle ROUSSAN. MM. BARONNEAU, D. BARTHÉLÉMY, abbé BRAULT, commandant BRONKHORST, lieutenant-colonel BUET, commandant DENÈS, Dominique CAILLÉ, DE FRESLON, DE GOUÉ, GUILLOUX, Dr HALGAN, Joseph JOSSE, DE LAPRADE, A. LEROUX, E. MENAUT, Paul MONTFORT, J.-B. OLLIVE, Maurice PELLERIN, POIRIER, RINGEARD, Paul SOULLARD, Dr THOBY, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été lu et adopté, M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à MM. Maurice PELLERIN et DE LAPRADE, et ouvre le scrutin pour l'élection à titre de membre titulaire de M. Louis AIGNAN, ancien avoué, présenté par MM. le baron Gaëtan de Wismes et A. Dortel, et à titre de membre correspondant de M. MORIN-JEAN, archéologue, présenté par MM. A. Dortel et J.-B. Ollive.

A la majorité MM. Aignan et Morin-Jean sont élus.

M. le PRÉSIDENT exhibe ensuite et fait circuler les documents suivants :

1° Un exemplaire du n° du Journal « L'Illustration » contenant un article avec reproductions photographiques, consacré à la trouvaille récente effectuée en Egypte dans un tombeau de la 18e dynastie ;

2° Une carte murale archéologique communiquée par M. Harmois. Cette carte, où sont figurés avec légende les objets anciens des différents âges, est affichée dans toutes les écoles publiques d'Allemagne. Les enfants sont invités à remettre à l'instituteur

les pièces qu'ils peuvent trouver, et il leur est donné une récompense.

Le Président dit aussi toute la joie de la Société d'apprendre que M. Léon MAITRE, ancien président et ancien archiviste départemental, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion du Centenaire de l'École des Chartes. M. Léon Maître ayant exprimé le désir d'avoir pour parrain dans l'ordre notre Président, la remise de sa croix lui sera faite en séance le 7 juin prochain.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire de Nantes, en réponse au vœu émis par la Société au sujet de la conservation du mur gallo-romain de la Porte Saint-Pierre. Les services municipaux compétents, estiment que l'établissement d'un larmier sur le mur ôterait à celui-ci son cachet. Par ailleurs, l'administration fera, conformément à notre vœu, supprimer les plantes parasitaires. Comme des travaux d'ensemble paraissent nécessaires, elle est disposée avant de les entreprendre, à provoquer une réunion où se rencontreraient des délégués de notre compagnie avec les ingénieurs et architectes de la ville.

M. HARMOIS a adressé à notre bibliothèque une série de brochure du Dr Ballet sur les Eolithes. M. le Président fait remarquer que cet archéologue signale dans les Vosges la présence d'un menhir et d'un dolmen ; il souligne tout l'intérêt de cette découverte, puisque la carte de M. de Mortillet indique les Vosges comme ne possédant aucun mégalithe.

Un groupement est en ce moment en formation, à l'effet d'élever un monument aux Bretons morts pour la patrie. Ce groupement sollicite l'adhésion de principe de la Société archéologique de Nantes. La question est renvoyée au Comité, avec charge de la résoudre.

M. Dominique BARTHÉLÉMY lit une étude sur les voyers et leur rôle au moyen-âge.

On pourrait croire que les fonctionnaires qui portaient ce nom étaient chargés de la construction et de l'entretien des chemins ou voies de communication.

Il n'en est rien. D'après les anciens textes le *voyer* ou *viguier* était un remplaçant ou délégué des comtes carolingiens, dans certaines de leurs attributions de police et de justice.

Sous l'influence du mot voie dont on l'a considérée à tort

comme un dérivé, l'expression *voyer*, sert à désigner aujourd'hui un agent préposé à la mise en bon état des routes.

Le mot *viguier* avec sa signification de juge ou administrateur délégué s'est perpétué en France jusqu'en 1789. Il ne subsiste plus que dans la république d'Audorre gouvernée encore aujourd'hui par deux *viguiers*.

M. Dominique CAILLÉ apporte une rectification au travail qu'il a publié dans les Annales de notre Société en 1905 avec la collaboration de M. Furret.

Par distraction, les auteurs ont à propos d'un acte de 1477 substitué l'évêque Pierre du Chaffault à la Ville et fait mention à tort d'une salle voûtée dont on aurait opéré la démolition, alors que celle-ci ébranlée par la destruction des bâtiments qui l'entouraient fut réparée par la ville et l'évêché, à la suite d'un accord.

Il est donné lecture d'une importante étude de M. Léon MAITRE consacrée aux Romains dans la vallée de la Loire maritime au-dessous de Nantes où notre savant collègue complète, à l'aide de faits nouveaux, son travail sur les villes disparues de la Loire-Inférieure. Une partie très captivante a trait à la situation probable de Corbilon.

Cet « emporium » fut l'un des plus grands ports de l'ancienne Gaule, son nom a été conservé par le voyageur Phocéen Pythéas qui avait fait le tour des côtes des Gaules 350 ans avant Jésus-Christ. Corbilon a été situé successivement à Nantes, au Croisic, à Blois, à Couëron, à Montoir, à Rezé, à Corsept, à Escoublac. Bizeul a même mis en doute son existence. M. Maitre estime que Corbilon devait se trouver dans les parages de Saint-Nazaire actuel, à Penhouët, où sa position entre l'Océan, la Loire et la Brière alors couverte d'eau, offrait un asile de premier ordre aux bateaux plats et aux vaisseaux de hauts bordages.

M. Elie MENAUT entretient l'assemblée de l'âme des provinces dans les musées ethnographiques régionaux. Avec une profonde érudition, il démontre comment les objets mobiliers pieusement conservés matérialisent les mœurs et les croyances des âges révolus. Tout dans ces musées fait revivre le passé sous ses formes les plus multiples, voire jusqu'à la médecine populaire, la médecine et la magie.

La séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire Général,
E. POIRIER.

SÉANCE DU 7 JUIN 1921

Présidence de M. G. du Plessix, Président

Mmes du Plessix, Poudat. MM. Vincent-Jouon, Dr Halgan, Poirier, Ferronnière, G. de la Brosse, Rochery, commandant Denès, commandant Bronkhorst, Leray, J.-B. Ollive, Menaut, Gabory, abbés Branchereau et Bourdeaut, de Goué, Bougouin, Aignan, abbé Brault, Evellin, Soullard, Léon Maitre, Leroux, Gaston Duméril, Chanoine Durville, Dortel, Barthélémy.

Excusés : Baron Gaëtan de Wismes, L. Chevalier la Barthe, Montfort.

Au début de la séance, le Président M. du Plessix, délégué du grand chancelier de la Légion d'honneur, entouré des membres du bureau et des sociétaires légionnaires, remet la croix de chevalier à M. Léon Maitre, archiviste honoraire du département, et ancien président de la Société.

M. du Plessix retrace à grands traits la belle carrière de M. Maitre qui, nommé aux archives de la Loire-Inférieure en 1870, y consacra pendant plus de trente ans un labeur considérable. C'est à lui que nous devons entièrement le classement actuel et le remarquable catalogue qui sert de guide aux chercheurs. Il rappelle en outre l'œuvre historique édifiée par le savant chartiste, auteur des « Villes disparues de la Loire-Inférieure » et des travaux du plus haut intérêt consacrés à l'église carolingienne de Saint-Philbert-de-Grandlieu. Il dit combien la Société a été heureuse d'applaudir à la distinction que les pouvoirs publics viennent d'accorder à son ancien président à l'occasion du centenaire de l'Ecole des Chartes dont il fut l'un des plus brillants élèves.

M. Maitre, en une allocution émue, remercie le Président des paroles élogieuses qu'il venait de prononcer à son endroit. Il affirme que fils de l'Est, il est devenu tout à fait Nantais et Breton. Les relations d'amitié contractées dans notre ville et le commerce de l'histoire de notre province sont les liens qui l'ont attaché à son pays d'adoption. Il rappelle en terminant que nos archives départementales sont riches de tous documents qui constituent la vie de la Bretagne dans les siècles passés. Si Rennes fut la capitale judiciaire de la province, Nantes fut jus-

qu'à la Révolution la capitale administrative du duché d'abord, puis de la province. La Chambre des Comptes y était établie, par elle passaient toutes les mutations de terres nobles ou roturières et les archives de cette Chambre constituent le plus beau joyau de notre dépôt départemental.

Après avoir orné de la croix, la boutonnière du nouveau chevalier, le Président lui offrit la médaille d'or de la Société. Puis, la séance continua, sous la présidence de M. Maître, à qui M. du Plessix avait cédé le fauteuil.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Sont ensuite élus membres résidants :

Mme Le Guennant, sur la présentation de MM. Giraud-Mangin et Grimaud ;

Mme E. de Closmadeuc, présentée par Mme Daniel Lévesque et M. P. Montfort ;

M. Menardeau, présenté par M. le chanoine Durville et M. P. Soullard.

M. du Plessix parle à la réunion de l'excursion du 25 mai à Sucé, qui a laissé de bons souvenirs à ceux de nos Sociétaires qui, malgré le mauvais temps, ont pu y prendre part. Cette promenade a inspiré à Mlle Roussan de très jolis vers dont elle veut bien nous donner elle-même lecture et qui sont applaudis par tout l'auditoire.

La Société polymathique du Morbihan a fait dresser par M. Marsille, un catalogue dont elle offre un exemplaire à notre Société. Cet ouvrage est en vente à Vannes au prix de 10 francs.

Le répertoire bibliographique des travaux archéologiques de M. Harmois, dont notre Société avait décidé l'impression, vient de paraître et chacun des Sociétaires en a reçu un exemplaire (c'est le tome soixantième *bis* 1920) de notre collection.

La parole est donnée à M. le Dr G. Halgan sur les Madeleines et les cacous de Bretagne. M. Halgan fait passer un frisson de pitié dans l'auditoire en racontant les souffrances des malheureux dévorés vivants par ce mal terrible qu'était la lèpre. Il y avait des quantités de lépreux en France et en Bretagne ; les villages qui portent le nom de Madeleine et qui sont si fréquents dans nos pays n'étaient autre chose que les hôpitaux qui leur étaient réservés. Les lépreux devaient annoncer leur présence par de petites claquettes en bois, qui leur avaient fait donner le nom de cacou.

M. ROCHERY nous parle de Saint-Benoît de Masserac, de son abbaye et du pays qui l'entoure :

A Masserac, petit bourg situé à l'extrémité du nord du département de la Loire-Inférieure sont encore debout les ruines d'une très vieille église romane. Le chevet est la partie la plus importante et la mieux conservée de l'ancien édifice avec son rétable.

On en a fait une chapelle dans laquelle un autel recouvre le sarcophage de Saint-Benoît, patron de la paroisse. L'Abbaye qui lui est contiguë fait corps avec ce qui reste des murs de cette antique église que l'on fait remonter au Xe ou XIe siècle. Albert Legrand dit qu'elle fut bâtie ou au moins commencée par saint Benoît, ermite débarqué à Nantes et originaire de Patras, ville de Grèce.

D'après le même historien saint Benoît mourut à Massénac, en l'an 845. Son corps fut inhumé dans l'église qu'il avait bâtie, mais au bout de quelques années ses reliques furent transportées solennellement à l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon.

Depuis lors sa mémoire est fidèlement honorée dans les deux églises de Redon et de Massénac.

Saint Convoyon, fondateur de la célèbre abbaye de Redon, était d'origine bretonne. Doué d'une haute intelligence il sut en sus des secours divins, s'entourer de protections terrestres. Son abbaye prit sous sa direction une grande extension et une prospérité dues, en partie, à l'amitié des ducs et rois de Bretagne aussi bien que des souverains de France. C'est ainsi qu'elle devint dans les siècles futurs le centre autour duquel rayonnaient de nombreux prieurés et colonies. St Convoyon semble avoir été un grand collectionneur de reliques, sans doute pour les soustraire aux profanations et les mettre à l'abri des pillards normands dont les incursions étaient fréquentes à cette époque.

Plusieurs hommes illustres demandèrent à être inhumés dans cette abbaye. Redon eut son concile et devint même un moment le siège d'un évêché avec le roi Nominoë. L'abbaye appartint plus tard à l'évêché de Saint-Malo, siège épiscopal qui fut occupé par plusieurs hommes illustres.

L'abbaye de Massérac sur la rive gauche de la Vilaine vassale de celle de Redon sur la rive droite, avait pour vis-à-vis de l'autre côté de cette rivière un prieuré fondé par un autre saint très célèbre en Bretagne et qui avait précédé saint Benoît de trois siècles. Nous voulons parler de saint Melaine.

Gentilhomme breton, il naquit au ve siècle, dans le pays même, à Brain-sur-Vilaine. Remarquable par son érudition il fut d'abord chancelier du roi Hoel II, devint évêque de Rennes, assista au Concile d'Orléans dont il rédigea les canons. Conseiller de Clovis il prit part à la lutte de la Bretagne contre son fils Clotaire. Il mourut au pays qui le vit naître et la paroisse Brain dont il est le patron a pour lui une grande vénération.

Saint Benoît de Massérac eut donc pour modèle, dans sa région, un prédécesseur dans saint Melaine et un contemporain dans saint Convoyon dont il sut imiter les vertus. Tous les trois furent de zélés serviteurs de Dieu et de fidèles observateurs de la règle de saint Benoît de Nursie, fondateur des Bénédictins, ordre qui donna au monde tant de chefs-d'œuvre et d'hommes illustres.

Conclusion : Nous demandons pour l'abside de l'ancienne église de saint Benoît de Massérac son inscription au catalogue des ruines historiques. Son caractère antique et religieux la revêt d'une auréole de gloire devant laquelle nous nous inclinons.

M. le Président donne ensuite lecture d'un rapport sur les maisons et monuments de Nantes, dignes d'être pourvus de plaques historiques et sur les délimitations de l'enceinte gallo-romaine de la ville, ainsi que des monuments disparus.

Cette liste a été envoyée à la Mairie de Nantes.

Le Président annonce à ses collègues qu'une excursion aura lieu à Clisson sous la conduite de M. l'abbé Boutin, le 21 Juillet.

La réunion aura lieu au château à l'arrivée du train du matin.

La séance est levée à 19 heures.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1921

Présidence de M. G. du Plessix, Président

Etaient présents : Mmes du Plessix et Poudat. MM. Aignan, D. Barthélémy, colonel Buet, abbés Brault, Bourdeaut et Branchereau, commandant Denès, Dortel, de Goué, Guilloux, Gourdon, Dr Halgan, d'Hartrel, de Rindoux, commandant Lagrée, Leray, Paul Montfort, Menaut, J.-B. Ollive, Maurice Pellerin,

POIRIER, RINGEARD, Paul SOULLARD, VINCENT-JOUON, baron DE WISMES, baron Gaëtan DE WISMES.

Au début de la séance, M. le PRÉSIDENT prononce l'éloge funèbre de M. Claude DE MONTI DE REZÉ, membre du Comité, puis il communique une lettre de M. DE FRÉMONT, relative à la restauration de la colonne Louis XVI. Il annonce qu'il a reçu de M. l'abbé LEGROS (Sarthe), une notice consacrée à une bulle de 1496, et met en circulation un album de photographies contenant des vues du Pont de Pirmil, offert par notre trésorier M. Paul RENARD.

Des dessins dus au crayon de M. l'abbé BOUTIN représentant les Pieds de la Vierge, à Clisson, sont exhibés ; et en même temps il est donné connaissance d'une communication de M. le Dr BAUDOUIN, consacrée à ces curieuses gravures rupestres.

M. le baron DE WISMES indique la découverte d'un canon, faite cet été dans les vases du port de Pornic. M. Guilloux croit que cet engin a dû appartenir à un navire-morutier de Bourgneuf, venu comme beaucoup se réfugier à Pornic, durant la mauvaise saison. Ces morutiers étaient en effet armés de pièces d'artillerie en fonte.

M. le Président fait part qu'il a reçu de M. le colonel du Guiny, une lettre lui donnant des indications au sujet de la plaque de cheminée de la cachette de la duchesse de Berry. Egalement, il signale, sur les indications du marquis de Goué, la mise à jour par l'Erdre asséché, d'une pierre à cupules.

A la majorité, sont élus :

1° Membre titulaire de la Société :

M. Félix POLAK, rédacteur artistique au « Phare », présenté par MM. Ringeard et Ollive.

2° Membre correspondant :

Mlle Marguerite DU PLESSIX, château de la Villejégu, en Couffé, présentée par Mme DU PLESSIX et M. Paul SOULLARD.

M. EVELLIN présente une croix processionnelle du style de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle, ornée d'émaux translucides en deux teintes ; elle appartient à l'Eglise de Cordemais.

M. DU PLESSIX exhibe également une très belle hache-marteau trouvée par M. le Dr Boutin, de Clisson.

M. SOULLARD, sur les indications de M. Chapron, de Châteaubriand, signale la découverte, à Beaumont, commune d'Issé,

d'un lot de monnaies anciennes. L'examen de deux exemplaires a permis à notre vice-président de reconnaître dans ces pièces, le produit d'un faux monnayage. Elles sont mal faites, leur état de conservation est bon, mais les légendes sont effacées sans doute intentionnellement.

La parole est donnée à M. l'abbé BRANCHEREAU qui lit le commencement d'un important travail consacré à l'histoire du couvent des Couëts.

Le monastère des Couëts, dit-il, retiré à l'intersection des forêts de Touffou et de Bougon, sur la rive gauche de la Loire, non loin de Nantes, est mentionné en 1119 dans une bulle de Callixte II. En 1135 Innocent II parle de l'église de Sainte-Marie-des-Escoiz ; Eugène II la fit relever de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes. Les moniales des Couëts suivent la règle de Robert d'Arbrissel ; elles ont pour le service religieux des bénédictins de la même observance, soumis, au temporel et au spirituel, à la supérieure du Couvent.

Hoël, comte de Nantes, en 1149, donne le manoir des Couëts à sa fille Odeline, avec toutes ses dépendances. C'est alors un prieuré bénédictin dépendant toujours de Saint-Sulpice de Rennes. En 1376, Julienne Duguesclin est prieure perpétuelle En 1413, Philippe-le-Gac, lui a succédé ; Gervaise de la Chapelle en 1420, aussi prieure perpétuelle, fait des acquisitions importantes pour la communauté.

Le couvent n'a plus que sept religieuses en 1476. Guillemette Le Gac, la prieure ne peut plus maintenir les observances religieuses. Et après procès, Françoise d'Amboise, vient occuper le couvent avec neuf religieuses carmélites du Bondon, près Vannes. Elle sera protégée par le duc de Bretagne, par l'évêque de Nantes, et pourra faire reconstruire en partie le monastère bénédictin.

M. DORTEL fait part d'une missive qu'il vient de recevoir de M. Port. Celui-ci rappelle que l'Eglise de Trescalan était jadis dépositaire d'une couronne de cuivre, offerte, dit-on, par la duchesse Anne, et que l'on plaçait sur la tête des jeunes épousées le jour de leur mariage. M. Port ayant recherché ce qu'était devenu cet objet apprit qu'il se trouvait dans les Côtes-du-Nord. Le 15 août dernier, la personne qui le détenait l'a remis à M. le curé de Trescalan.

M. le baron DE WISMES signale un article de M. Babelon paru dans le « Figaro », relatif au trésor de Childéric Ier.

M. Paul MONTFORT communique une étude consacrée à la chapelle de N.-D. des Dons et aux mégalithes voisins. Cette chapelle située en Treillières est dans un état d'abandon qui ne fait que s'accentuer d'année en année. Les mégalithes qui se trouvent près de là ont été abattus pour les besoins de la culture. Ces monuments n'ayant jamais été signalés, il était intéressant de les faire connaître.

La séance est levée.

Le Secrétaire Général,

E. POIRIER.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1921

Présidence de M. G. DU PLESSIX, Président

Etaient présents : Mmes POUDAT, Daniel LÉVESQUE, DE SAINT-GEORGE, DE LA MOTTE-ROUGE, Mlle ROUSSAN, Mme DU PLESSIX.

MM. SOULLARD, commandants BRONKHORST et DENÈS, OLLIVE, CHEVALIER LA BARTHE, commandant LAGRÉE, colonel BUET, abbés BRAULT et BRANCHEREAU, comte H. DE MONTI DE REZÉ, FERRONNIÈRE, GIRAUD-MANGIN, BARTHÉLÉMY, P. MONTFORT, marquis DE GOUÉ, EVELLIN, D. CAILLÉ, baron DE WISMES, POIRIER, comte DE COUËTUS, chanoine DURVILLE, abbé BOURDEAUT, GUILLOUX, VINCENT-JOUON, RINGEARD, DORTEL, AIGNAN, Gaëtan DE WISMES, Dr HALGAN, D'HASTREL.

Excusé : M. G. DE LA BROSSE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à Mlle DU PLESSIX, à MM. POLAK et MENARDEAU récemment admis dans la Société archéologique.

Après scrutin, sont également reçus dans notre Société comme membres titulaires :

M. VELASQUE Arthur, présenté par MM. le baron de Wismes et Ollive.

M. l'abbé BRUNELLIÈRE, présenté par MM. L. Maître et Gabory.

Conformément aux Statuts, il y a lieu de réélire trois membres sortants du Comité et de pourvoir au remplacement de M. C. DE MONTI DE REZÉ, récemment décédé.

Sont élus, après scrutin : M. l'abbé BRAULT, MM. OLLIVE, FERRONNIÈRE et D. CAILLÉ.

M. le Président a reçu pour la Société un ouvrage de M. BROCHET sur la Vendée pittoresque et un autre de M. GUÉNIN, L'ancien Régime et la Révolution : il a remercié les donateurs au nom de la Société. M. Guénin s'est mis également à la disposition de ceux d'entre nous qui auraient des recherches à faire à Paris dans les archives. Cette offre est acceptée avec reconnaissance par l'Assemblée.

Par l'intermédiaire de M. GIRAUD-MANGIN, le Comité de Louvain demande à la Société de lui adresser la collection du Bulletin : il sera fait droit à cette réclamation dans la mesure du possible.

La parole est donnée à M. BLANCHEREAU pour la suite de « l'histoire du Couvent des Couëts ». Le savant conférencier nous entretient surtout aujourd'hui du moment où Françoise d'Ambroise, qui avait été duchesse de Bretagne, était abbesse du Couvent des Couëts : c'est une des époques la plus florissante de la communauté. La communication de M. l'abbé Branchereau est écoutée avec le plus grand intérêt. Il en donnera la suite à une de nos prochaines séances.

M. EVELLIN nous présente la Croix des marguilliers de Cordemais et nous la décrit avec toute la compétence d'un homme de sa profession et d'un érudit.

La Croix de Cordemais, par suite de son ensemble décoratif et de sa facture, est de la fin du XVe ou du début du XVIe siècle.

Cette croix en feuilles d'argent montées sur bois appartient au genre des travaux exécutés dès le début du moyen-âge et qui fut employé jusqu'au XVIe. — Les feuilles étaient gravées ou estampées puis retouchées au ciselet émoussé en utilisant un métal à un titre élevé. La Croix de Cordemais est au titre « Argent le Roy » onze deniers douze grains le marc qui correspond à l'ancien titre esterling. Pas de marque de poinçon de maître et pourtant l'obligation du seing date de 1275. Cette croix a les proportions des croix du moyen-âge, aux bras presque égaux, celui inférieur légèrement plus long. — Elle devait avoir avant la douille qui y a été adapté un appendice qui servait à la faire

tenir sur le pied ou support pour la placer sur l'autel après avoir été portée processionnellement ; la douille actuelle est de fabrication récente. L'inventaire de 1690 nous parle de son dessous et de son pied. — Le fond de la croix est décoré au burin, sur le rebord une moulure perlée. Dans les médaillons au haut et au bas, deux religieux auréolés. La Vierge et saint Jean dans les médaillons des bras. Au centre du croisillon, derrière le Christ, sont gravés le soleil et la lune. Au revers, les symboles des quatre évangélistes. Tous ces médaillons sont estampés et ciselés en relief ; ils sont en partie dorés au mercure, car il n'y a pas trace d'outil qui pourrait faire supposer plaquage mais un dépôt granuleux laissé après évaporation du mercure qui contenait l'or. Le médaillon du bas représentant l'ange a été fait depuis, probablement en 1857 lors de la restauration de la croix, la dorure n'y a pas tenu. Au centre du médaillon, au revers, un bel agneau triomphant; en dessous en bas relief, saint Jean-Baptiste, patron de Cordemais. Sur les bras au revers est gravé : Ave, et probablement l'abréviation de Johannes « I.H.N.S. ». — L'épaisseur de la Croix est garnie d'une petite bande décorée d'entrelacs de feuillages, cette bande faite probablement au ban à tirer. Le bas et le nœud de la croix sont enrichis de magnifiques émaux à champlevés, simultanément translucides et opaques ; les translucides de couleurs, différents, juxtaposés fondus ensemble sans mélange qu'une légère pénétration. Nous lisons dans les médaillons : « Saint Jehan de Cordemes. »

Le Christ est fait en ronde bosse au marteau, il est monté avec trois clous et couronne d'épines. La pose est d'un style bien primitif mais la facture est bien celle nouvellement adoptée au moment de la fabrication de la croix.

En raison de l'imperfection de la partie orfèvrerie on supposerait qu'elle a été faite dans l'un de ces petits ateliers d'art si décentralisés en Bretagne, car à ce moment les orfèvres français produisaient de magnifiques travaux finement exécutés.

La parole est ensuite donnée à M. F. GUILLOUX pour une communication historique intitulée : « Une Noyade à Bourgneuf en l'an II. »

A la suite d'une expédition organisée pour chasser les « brigands » des marais de Saint-Cyr, les troupes républicaines ramenèrent à Bourgneuf une cinquantaine de prisonniers, surtout des femmes et des enfants. Ces malheureux, embarqués au

Collet sur un chasse-marée, furent, par ordre de l'adjudant général Claude-François Lefaivre, jetés à la mer, à la hauteur de Pierre-Moine, le 6 ventôse an II.

Dénoncés à la Convention après le 9 thermidor, Lefaivre et ses complices furent arrêtés, leur affaire jugée en même temps que celle du Comité révolutionnaire de Nantes. Ils furent acquittés comme n'ayant pas eu d'intentions contre-révolutionnaires le 26 frimaire an III (Jugement Carrier).

Des photographies du pont de Mouzillon sont ensuite présentées à la Société d'Archéologie.

Le pont qui se trouve sur le vieux chemin de Mouzillon à Clisson est curieux et de construction très ancienne.

La Société Archéologique émet le vœu qu'il soit classé comme monument historique.

La séance est levée.

MÉMOIRES

1922

RÉPONSE AUX SOUHAITS

de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne

Incipiente anno, tibi mittere vota juvabat,
Sed, dilecta soror, vigilans et dulcis ut olim,
Me præcurristi ; verum cum laudibus affers,
Hoc anno, monitus nec non hortamina nobis.
Officium revocas, nam si quod dicis, amœnum
Et suave est vatum priscos inquirere cantus
Fabellasque loci veterumve referre virorum
Præclaros actus, contra servare ruinas
Atque ipsas ædes, vere labor arduus, imo
Viribus humanis impar : vorat omnia tempus,
Ut merito dicis, sed tempore edacior ipse
Pugnat homo : nostras ædes circumspice bello
Destructas penitus ! Quam multa eversa jacebunt
Templa Dei ! Plures tentant reparare ruinas,
Quorum miramur, nos cuncti, incepta faventes ;
Sæpe tamen lapides spinæ cum gramine condunt ;
Immotum transit vulgus, vel sæpius eheu !
Excidium petit insipiens, nam turba requirit
Quidque novum surgens, antiqui temporis autem
Relliquias temnit gaudetve videre ruentes.
Nil prodest, soror, admonitus tuo ab ore cadentes,
Artibus et patriæ devoti corde sequemur ;
Sic equidem certamus opes servare paternas
Ædes præsertim sacras renovare juvantes.

A. Leroux.

Le Château de Clisson

A Madame Georges du Plessix, en souvenir de notre excursion au château de Clisson.

Juillet 1921.

Portant au front le sceau de sa splendeur lointaine,
Le château, sur la Sèvre aux sinueux détours,
Domine l'horizon de sa masse hautaine
Dont le soleil couchant précise les contours.

Des siècles ont passé, lourds de sang et de gloire,
Sur ses remparts fameux par les assauts battus,
Puis, autour de son nom, les clameurs de victoire
Et les bruits de combats pour jamais se sont tus.

Alors, dans le silence et la mélancolie
Des bastions déserts, du donjon dévasté,
A commencé pour lui cette lente agonie
Des grandeurs que le temps frappe de vétusté.

Et maintenant, drapé dans son manteau de lierre,
Il apparaît farouche et sur le roc dressé...
— Tel, au soir glorieux d'une illustre carrière,
Un vétéran pensif, qui rêve du Passé !...

⁂

Le Passé !... Quand ces mots vibrent en ces ruines,
Quelque chose tressaille aux profondeurs du sol,
Comme si, frémissant jusque dans ses racines,
Tous les vieux souvenirs allaient prendre leur vol ;

Et l'on voudrait crier à ces pierres muettes
Qu'un frisson inconnu semble animer parfois :
Dites-nous ce Passé, ses deuils et ses conquêtes,
Faites vivre à nos yeux les grands jours d'autrefois ;

Dites-nous les ardeurs des folles chevauchées,
La fièvre des départs, les fêtes du retour,
Vos châtelaines sur les murailles penchées,
Explorant l'horizon du sommet d'une tour,

Ou dans leur oratoire, en vêtements de bure,
Un missel dans leurs doigts pieusement croisés,
Priant pour leur seigneur dont la pesante armure
S'enorgueillit du signe auguste des Croisés.

Puis quelquefois, dans leur solitude, égayées
Par la verve d'un jeune et joyeux troubadour,
S'extasiant le soir, à l'heure des veillées,
Devant les fiers récits de vaillance et d'amour.

Duchesses de Clisson, hautes et nobles dames,
Nicole, Béatrix, Catherine, Isabeau,
Que reste-t-il de vous : des noms charmants de femmes,
Et peut-être, parfois, la pierre d'un tombeau...

Vous nous apparaissez, sereines et distantes,
Mais à côté de vous, dans le recul du temps,
Brillent d'un sombre éclat deux figures ardentes,
Deux noms, près de vos noms, jaillissent, palpitants :

Oh ! Jeanne, Marguerite, en vos couches funèbres,
Tressaillez-vous parfois, dans l'ombre du cercueil,
Et venez-vous errer, à travers les ténèbres,
Sur ces remparts déserts qui furent votre orgueil ?

Y venez-vous pleurer votre puissance éteinte
Et maudire le sort qui vous en exila ?
Venez-vous demander à cette vieille enceinte
Un repos que ne peut vous donner l'Au delà ?

Ou bien, d'un même élan, par la haine poussées,
Recherchez-vous, avec une âpre volupté,
Le troublant souvenir des vengeances passées,
Pour en bercer les nuits de votre Eternité ?...

.....

Vieux château qui songez dans votre solitude,

Avez-vous vu parfois, à l'heure de minuit,
L'ombre d'un chevalier, à la noble attitude,
Du haut de vos créneaux interroger la nuit ?

Avez-vous reconnu votre grand Connétable,
Le compagnon fameux de Bertrand du Guesclin,
Olivier, et soudain, à ce nom redoutable,
N'avez-vous pas senti frémir votre déclin ?

Est-ce un rêve ? Ecoutez, dans le chemin de ronde
Se croisent des appels, des armes ont brillé...
Déjà, sur les remparts, la voix des mortiers gronde,
Au donjon, resplendit l'étendard déployé...

Et vous allez revivre au souffle de la gloire,
Car les grands jours d'antan sont enfin revenus :
Vous entendrez encor les hymnes de victoire
Se mêler, en vos murs, aux plaintes des vaincus...

Mais non... Un lourd silence enserre vos ruines,
Et seule l'eau qui court égrène sa chanson :
Déserts sont vos remparts, désertes vos courtines :
Le passé triomphant est bien mort, ô Clisson !

.....

Mais pourquoi ce Passé de gloire et de conquêtes
Se voile-t-il pour nous d'un suaire sanglant ?
Oh ! pourquoi, dans la paix des ruines muettes
En sentons-nous l'horreur sur notre front tremblant ?

Dans cette cour, pourquoi, pourquoi ce sourd murmure
Qui s'élève du sol... De quels sombres cachots
Nous viennent ces clameurs et ces cris de torture,
Quelles gorges en feu râlent ces lourds sanglots ?...

Ah ! ce sont les sanglots des morts de l'Esplanade,
Pauvres martyrs obscurs aux regards éperdus,
Et leur suprême cri, lorsque la fusillade
Les coucha pour jamais, dans la mort confondus...

Et ce sont les sanglots des enfants et des femmes
Dont les corps pantelants reposent sous nos pieds,
Dans le sinistre puits que des bourreaux infâmes

Donnèrent pour sépulcre à ces suppliciés !...

.....

Pourquoi les évoquer, ces heures d'épouvante :
Elles pèsent trop lourd sur le vieux château-fort :
Il a vu trop de sang couler dans la tourmente :
Il est las de la vie... il est las de la mort...

Mais, fièrement drapé dans son manteau de lierre,
Il demeure, farouche et sur le roc dressé...
— Tel, au soir glorieux d'une illustre carrière,
Un vétéran pensif, qui rêve du Passé !...

Anne-Marie ROUSSAN.

Notes sur la Croix de Cordemais

(Loire-Inférieure)

En considérant la Croix processionnelle de CORDEMAIS, on est surpris devant cette œuvre qui a conservé dans son ensemble l'esprit et la facture des œuvres du XIIIe et XIVe siècle, mais dont les motifs décoratifs et le Christ qui s'y trouvent me la font placer à la fin du XVe siècle. A cette époque, ce qui s'était modifié, c'était moins la technique que le choix des thèmes décoratifs. La flore céda la place aux ornements architectoniques. Dès le XIVe siècle l'introduction des formes architecturales dans l'orfèvrerie complique l'exécution, et la virtuosité se développe pour fournir la solution des problèmes nouveaux. A partir du XVe siècle la fonte apparaît surtout la fonte à cire perdue, et remplace en certaines parties, le martelage.

Cette croix, en feuilles d'argent montées sur bois, est un type du genre de la fabrication qui fut adoptée je crois, vers le milieu du XIIIe siècle. A cette époque, on fabriquait un grand nombre d'objets en lames d'or, d'argent, ou de cuivre étampées et gravées. Ce procédé rapide permettait d'obtenir une richesse apparente du travail à peu de frais ; il fut employé jusqu'au XVIe siècle. Les feuilles d'argent étaient étampées au moyen de matrices en creux ou en relief suivant le cas ; et, on les gravait après les avoir retouchées extérieurement au moyen de ciselets et de burins émoussés. Pour y arriver, sans accident, on était obligé d'employer du métal à un titre très élevé, c'est-à-dire ayant peu d'alliage.

La croix de CORDEMAIS est en argent d'un titre fin, titre « Argent le Roy » à onze deniers, douze grains le marc. (Je me permets de vous rappeler, Mesdames, Messieurs, que le Marc valant : 244 gr. 75, servait à peser les matières précieuses. Le marc étalon d'argent était divisé en : 8 onces ou 64 gros, ou

192 deniers, ou 160 esterlins ou 300 mailles, ou 640 félins, ou 4608 grains). Le titre, est l'ancien titre « esterlings » comme on disait communément, et n'était en somme que le titre de monnaie d'argent anglaise ayant cours en France depuis le règne de LOUIS LE GROS. Elle était considérée comme l'étalon d'argent le plus pur (titre 959 millièmes). Il était accordé deux grains de remède ou tolérance. (Le titre « Argent le Roy » étant d'un titre légèrement supérieur au titre actuel (950 millièmes) a une plus-value sur ce dernier, et contient souvent des parcelles d'or.

Le médaillon du bas de la croix, remplacé depuis, est en argent premier titre actuel (950 millièmes).

Pas de marque de poinçon de maître ou de communauté des Orfèvres, et pourtant l'obligation de seing ou poinçon d'orfèvre date de 1275 et celui de la communauté des Orfèvres de 1421, mais ce n'est que par la déclaration de 1672 que les droits furent établis en France. Dès le XVe siècle, les Orfèvres sont sous le contrôle et la juridiction de la cours des Monnaies. Dans la suite les règlements se sont multipliés continuellement.

Cette croix a bien les proportions des Croix du Moyen-Age, c'est-à-dire le croisillon ayant les bras presque égaux de longueur, celui inférieur légèrement plus long.

On s'accorde à reconnaître que les croix de procession ou stationnales, étaient alors les mêmes que les croix d'autel, où elles étaient déposées sur un pied à trois ou plusieurs faces. Ce pied était ordinairement ornementé comme l'était la Croix et quelquefois accompagné de bras avec statuettes. En procession elles étaient ajustées au haut d'une hampe et peut-être les portait-on quelquefois sans hampe, se servant alors de l'appendice dont elles étaient munies à leur partie inférieure, pour pouvoir être adaptées au pied fixe qui se trouvait sur l'autel. (La procession qui se fait actuellement avant la Grand'Messe n'est-elle pas la continuation de cet antique usage).

C'est le cas de la Croix de Cordemais. La douille simple, douille de bâton de croix, qui y est adaptée actuellement a été faite depuis, sans doute au moment de la réparation de la Croix en 1857. Car nous trouvons sur le registre paroissial de Cordemais cette annotation :

Inventaire du 20 Mars 1690 : Une croix d'argent *avec son dessous et son pied.*

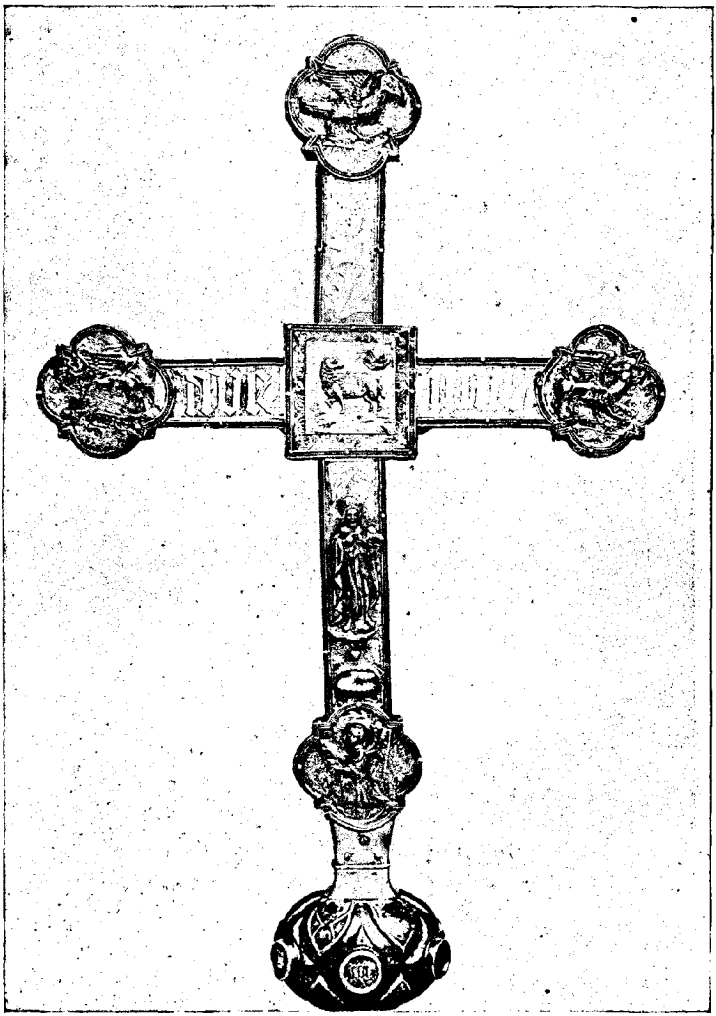

Inventaire du 31 Décembre 1782 : Une croix d'argent (la même évidemment que celle de 1690).

Puis plus loin : « La Croix d'argent gothique que nous possédons actuellement (1858) est compris dans tous les inventaires. Elle appartient donc à la fabrique de la Paroisse de Cordemais de temps immémorial. D'après les Archéologues, la confection de cette croix remonte à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle. Elle a été réparée neuve à la fin de 1857 ».

On lit à la page 122 du registre : « Dans les premiers jours du mois d'octobre 1857, a été réparée à neuf l'antique croix processionnelle, dont il est question dans tous les inventaires depuis plus de 200 ans. Cette restauration a consisté à remplacer les parties brisées, à dorer de nouveau toutes celles qui conservaient encore les traces d'une ancienne dorure. Enfin à y adapter un bâton convenable, en cuivre argenté, avec nœuds dorés.

Cette restauration est due à la générosité de deux marguillers d'honneur de la présente année 1857, Pierre Lefeuvre du village de la Herlais, et Pierre Crémet du village de la Peille.

Le fond de la croix décoré dans le style de la flore du XVe siècle, est gravé au burin ; sur le rebord se trouve une moulure dont le perlé est fait au ciselet, dans une bande massive.

Dans les médaillons quadrilobés à angles aigus de la face, sont ciselés au-dessus et au-dessous du Christ, deux religieux auréolés; l'un se prépare à écrire, et l'autre écrit sur une banderolle où le ciseleur a sans doute voulu graver le mot St Joannes (la banderolle et stylet sont les caractéristiques qui désignent les évangélistes d'après Ch. CAHIER. A droite, la Vierge, et à gauche St Jean l'évangéliste tenant peut-être un livre car dans Ch. Cahier l'on peut lire, « Saint Jean l'évangéliste est ordinairement à gauche de la croix et tenant un livre pour rappeler ce qu'il dit lui-même en parlant du côté de Notre-Seigneur percé par la lance : « Celui qui l'a dit l'a vu. »)

Derrière le Christ, au centre du croisillon, est gravé le Soleil et la Lune. Il ne faut pas oublier que le haut moyen-âge à la suite des Grecs et de l'Ecole classique, employait bien des fois la personnification des Astres. Un évangéliaire du temps, conservé à Bruxelles, et qui semble avoir appartenu à la cathédrale de Brême, nous en donne un exemple. Le Soleil et la Lune s'y voilent la face pour exprimer l'éclipse qui accompagna la mort du Sauveur.

Au revers, contrairement à ce qui se rencontre ordinairement sur les quatre médaillons de la face, se trouvent représentés par leurs symboles, les quatre évangélistes : l'aigle pour saint Jean au médaillon supérieur, à droite le taureau pour saint Luc, à gauche le lion de saint Marc, et au bas, l'ange de saint Mathieu.

Ces quatre médaillons, comme ceux de la face, après l'étampage, ont été renforcés avec de la soudure forte, ils sont dorés en partie au mercure (en raison de l'irrégularité du dépôt). Ces dorures étaient dès le XIIIe siècle faites par les Orfèvres avec grand soin et sur une épaisseur considérable ; la dorure refaite en 1857, ayant presque totalement disparue laisse par endroit réapparaître cette vieille dorure (le cas est particulièrement frappant sur le nœud).

Le médaillon du bas au revers de la croix et représentant l'Ange, ayant été refait depuis la Croix pour en remplacer sans doute un perdu ou détérioré, est fait beaucoup plus finement comme ciselure et gravure, mais la dorure n'a pas tenue, et était loin de valoir celle des autres parties de la Croix.

Au centre du croisillon, toujours sur le revers, l'orfèvre y a étampé et gravé l'Agneau triomphant. Malgré quelques petites imperfections dans les proportions, ce médaillon y est particulièrement bien fait.

Le patron de Cordemais, saint Jean-Baptiste en haut relief, tient au revers la place d'honneur. En dessous, un cristal de roche oval, en cabochon, monté au moyen d'une bande dentelée avec cordon à la base. Au Moyen-Age on fixait le cabochon dans une découpure faite dans la pièce même qui servait de sertissure pour fixer la pierre. Ce n'est pas ce qui a été fait pour ce cabochon.

Sur les bras, au revers de la Croix, est gravé le mot AVE, et probablement l'abréviation du mot JOHANNES, I. H. N. S. Ces abréviations étaient fréquentes, ainsi dans le vitrail des apôtres de la Cathédrale de Chartres, nous trouvons l'abréviation I. O. H. S. pour désigner saint Jean.

L'épaisseur de la Croix est garnie d'une bande d'argent plus mince que le restant, cette bande décorée d'entrelacs de branches de feuilles avec fleurs, est très curieuse et d'une rare perfection d'exécution. Pour moi, elle est faite à la bille d'acier, c'est-à-dire que cette bande d'argent était passée dans une sorte de petit laminoir à deux cylindres placés à l'extrémité d'un banc à tirer. La bille qui servit à faire cette bande était parfaitement gravée,

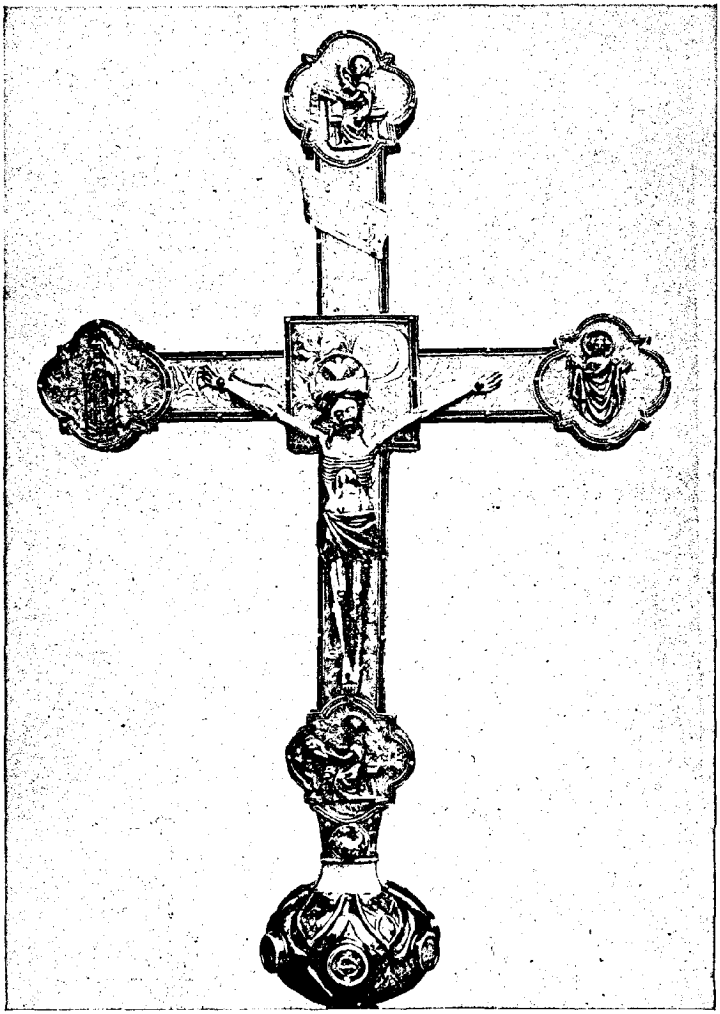

et avait une contre partie en relief, ce qui est pour l'époque un outillage perfectionné.

Le bas de la Croix et le nœud, sont enrichis de magnifiques émaux d'une grande perfection de dessin. Emaux à champlevés qui font penser aux émailleurs qui, vers le commencement du XVe siècle, adoptèrent cette façon de décorer les petits objets d'émail translucide simultanément avec l'émail opaque. Les fonds des champlevés des émaux qui ont reçu l'émail, sont guillochés c'est-à-dire ont été rendus rugueux par le burin. Ces guillochures laissées apparentes par l'émail translucide concourent par l'éclat qui en résulte à la décoration. Les émaux de couleurs différentes ont été juxtaposés l'un près de l'autre, et fondus ensemble sans se mélanger que par une légère pénétration, car il n'y a pas de cloison métallique. L'émailleur a employé ce procédé à presque toutes les feuilles du dessin, comme s'il était heureux de nous produire son nouveau savoir. Nous lisons en lettres d'émail opaque dans les médaillons du nœud : 1° Un bel S gothique dans le véritable style des enluminures du XVe et du début du XVIe siècle ;

2° I E H A sur l'A une barre horizontale signe de contractrion (JEHAN) ;

3° D E accolés ;

4° C O R accolés ;

5° D E accolés ;

6° M E S.

Saint Jean de Cordemais.

Le Christ est d'une facture très naïve et très pauvre en moyen d'exécution ; il semblerait être au premier aspect plus ancien que le restant de la Croix, et pourtant il est fixé au moyen de trois clous et non quatre comme il était d'usage jusque vers le XIVe siècle. Les deux pieds sont croisés, il n'y a pas de support appelé suppédaneum. Est-il représenté mourant ou mort ? La tête est très légèrement inclinée, et il ferme les yeux. Il porte la couronne d'épines, et ce n'est pas le Christ victorieux à couronne royale enrichie de pierreries et revêtu de cinctus, les bras presque horizontaux du début du Moyen-Age. Il porte une ceinture drapée. Ce Christ traité en ronde bosse, est fait en plusieurs morceaux assemblés, dont quatre en forme de cornet travaillés au martcau et au ciselet émoussé. Les deux jambes sont soudées dans la

partie formant le torse et la soudure est recouverte par la ceinture faite séparément. Les pieds sont massifs et ont été soudés au bout de ces cornets. Il en est de même pour les mains. La couronne d'épines, les cheveux, et la barbe, y sont dorés.

La Croix de Cordemais, ressemble dans tout son ensemble et particulièrement dans le Christ que l'on croirait sorti de la même main, et dans le nœud, à la croix de N.-D. de Béhuard. Cette croix est en argent doré à nœud fleuronné et cabochons, ornée alternativement d'une décoration florale et de fleurs de lys. Cette croix fut offerte par Louis XI.

Toutes les œuvres de cette période du Moyen-Age, étaient très finement exécutées ; les organisations des corporations d'orfèvres, ne permettaient pas l'abaissement de la perfection dans la main-d'œuvre. A ce moment d'époque florissante de l'orfèvrerie commençait ; les Orfèvres ne portèrent-ils pas, vêtus de longue robes de velours cramoisi, les hampes d'un ciel de drap d'or broché de fleurs de lys et roses vermeilles à l'entrée de Louis XII à PARIS en 1498, et de vieilles gravures ne nous évoquent-elles pas les dressoirs gothiques garnis de vaisselle d'argent dans les demeures seigneuriales. Depuis le XIVe siècle, les corporations d'orfèvres n'avaient-elles pas des armoiries que l'on dit leur avoir été accordées par Philippe de Valois, celles de la Communauté des Orfèvres de NANTES étaient : D'Azur à une couronne royale d'or accompagnée de quatre boîtes recouvertes et cantonnées d'argent.

Il résulte de ces remarques, que la Croix de Cordemais quoique d'une facture primitive est, à mon avis, de la fin du XVe siècle, par suite des procédés d'orfèvrerie employés, des émaux des motifs décoratifs, des inscriptions de cette croix, sans oublier le retard qu'avait l'orfèvrerie régionale, peut-être est-ce un travail breton, en raison de l'imperfection de l'ensemble de la facture ? On supposerait facilement qu'elle a été exécutée dans un petit atelier d'orfèvre breton ; car les maîtres orfèvres du temps, produisaient des œuvres plus finies, sans doute, en raison de la décentralisation des industries d'art en Bretagne, les artisans bretons étaient-ils plus jaloux de conserver les anciens procédés de leurs prédécesseurs.

Je m'excuse, Mesdames, Messieurs, d'être quelquefois sorti de mon sujet, mais cela me semblait nécessaire pour un jugement d'ensemble. Ce que je viens de vous dire sur cette croix n'est

qu'une suite de remarques, qui ne sont que ma seule appréciation, et je ne demande pas mieux que de la modifier suivant les contreverses qui pourraient se présenter.

Je crois que cette croix n'a pas d'histoire, aussi, sera-t-il très intéressant, qu'un spécialiste, entreprit des recherches sur son origine, peut-être en remontant les années trouverait-on l'explication de certains détails qui s'y trouvent.

NANTES, 6 Décembre 1921.

EMILE EVELLIN.

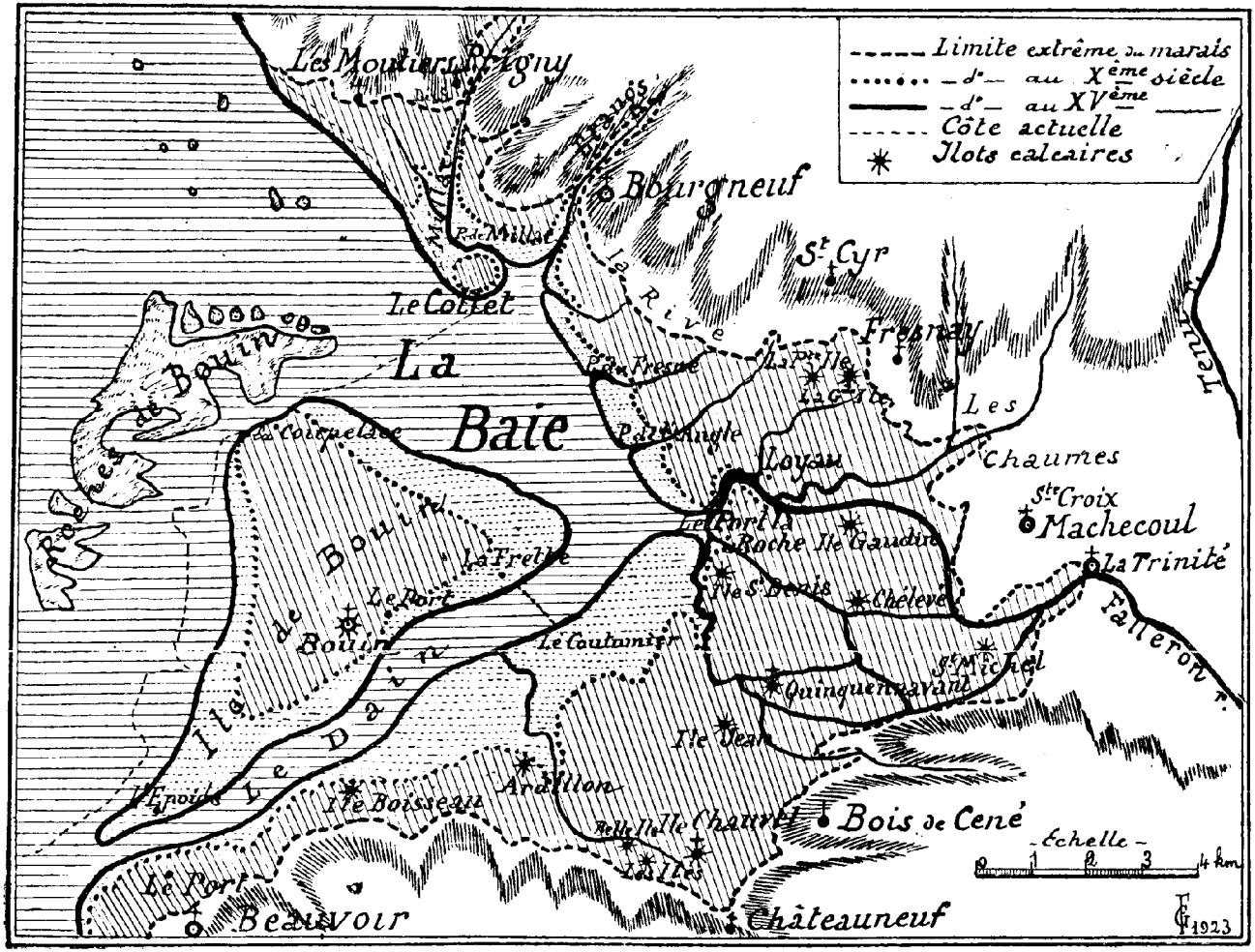

" LA BAIE " — Essai de reconstitution de ses limites aux Xe et XVe Siècles.

Les Émigrations des Bretons insulaires en Armorique et particulièrement sur les Côtes nantaises

Conférence faite à l'École des Sciences

Sous le Patronage de la Société Archéologique

Le 15 Mars 1921

MESDAMES,

MESSIEURS,

Ce n'est pas seulement en érigeant des statues que les cités honorent les grandes figures de l'histoire ou leurs enfants célèbres. Elles en rappellent aussi le souvenir en donnant leurs noms aux places et aux voies publiques. Or, au centre du quartier dit des Ponts, Nantes possède une rue Conan Mériadec. Quel est ce Conan Mériadec dont nos édiles ont voulu saluer la mémoire ? Ce ne fut rien moins, d'après une légende longtemps accréditée que le fondateur et le premier roi de notre Bretagne, la petite Bretagne que nous habitons. Bien mince hommage, direz-vous, rendu à une aussi haute figure. Sans doute les proportions de la rue en question et sa situation excentrique ne sont-elles guère en harmonie avec le personnage et le rôle important qu'on lui prête ; néanmoins le but principal a été atteint, le nom de Conan pour la masse, n'est pas tombé dans l'oubli et est prononcé chaque jour dans la grande ville qui abrita pendant des siècles les Ducs de Bretagne, ses successeurs.

Ce Conan Mériadec nous est présenté comme ayant vécu à la fin du IVe siècle de notre ère.

A cette époque la domination romaine s'étendait non seulement sur la Gaule, mais encore sur la plus grande partie de l'Ile de Bretagne. Les Romains possédaient toute l'Angleterre actuelle et une partie de l'Ecosse. A la limite de leurs conquêtes ils

avaient édifié le mur d'Antonin sur la langue de terre prise entre les golfes de Forth et de Greenock, et plus bas le mur de Sévère qui s'étageait sur toute la largeur de l'île depuis le Golfe de Solvay jusqu'à l'embouchure du Teyne, près de Newcastle.

Un certain Maxime usurpa alors la dignité impériale en se faisant proclamer par les légions de l'île de Bretagne. Cela ne suffisait pas à ses ambitions. Il traversa la Manche et vint en Gaule à la tête d'une armée importante composée de légionnaires romains et de nombreuses cohortes recrutées parmi les populations bretonnes. Maxime se rendit maître d'une grande partie de la Gaule et de l'Espagne, et donna ensuite toute la péninsule armoricaine à Conan Mériadec, chef des troupes bretonnes, et que celles-ci avaient conquise, en lui conférant le titre de roi.

Ces événements qui dateraient de 383 devaient être suivis cinq ans plus tard de la chute de Maxime, vaincu par Théodose le Grand, et par le rétablissement de l'autorité de Rome partout où elle avait été ébranlée. Il y aurait eu cependant une exception pour la petite Bretagne dont Conan était le souverain ; et à la mort de celui-ci survenue suivant certains de nos chroniqueurs en 421 sa couronne fut transmise à ses héritiers qui successivement eurent noms Salomon, Gradlon, Audren, Guérech, Eusèbe, Budic, Hoël, Conao, Judval, etc... et dont devait descendre plus tard la grande et puissante famille des Rohan.

Il est en effet, un fait certain, c'est que brusquement notre péninsule jusqu'alors désignée toujours sous le nom d'Armorique, prend dans tous les textes postérieurs à la fin du ve siècle celui de Bretagne, réservé jusque-là à la Grande Ile. Il paraît donc très admissible qu'après la défaite de l'usurpateur Maxime, la Bretagne Armoricaine n'ait pas fait retour à l'empire romain et se soit maintenue indépendante.

Je sais bien que certains auteurs ont nié l'arrivée de Bretons en Armorique et prétendu que nos Bretons actuels ne sont autres que les descendants des Gaulois qui l'habitaient à l'époque romaine.

Un savant archéologue nantais qui fut une des gloires de notre Société et un des fondateurs en 1853 de la Revue des Provinces de l'Ouest, s'est fait le défenseur de ce système. Il était originaire de Blain et s'appelait Bizeul.

M. Bizeul s'appuie sur les nombreux vestiges d'antiquités romaines pour qualifier de déplorable erreur le système qui

enseigne l'établissement de nombreux Bretons dans une Armorique qu'il prétend avoir toujours été très peuplée.

Une autre gloire de la Société Archéologique de Nantes et aussi une des plus grandes de la science historique française à la fin du XIXe siècle, M. de la Borderie, fondateur avec Bizeul de la Revue des Provinces de l'Ouest a mis à néant la thèse de ce dernier. Je n'entrerai pas dans le détail des arguments mais je me bornerai à constater avec M. de la Borderie que le changement de nom de la péninsule n'est pas expliqué par M. Bizeul et que les antiquités romaines trouvées en Armorique ne peuvent être datées postérieurement à 306. Preuve évidente qu'après cette date il s'est passé sur nos grèves et dans nos landes des événements importants.

Quand au cours des temps, un pays change de nom, quand il prend celui d'un pays voisin qui garde cependant le sien, la chose ne peut s'expliquer que par l'établissement d'habitants venant de ce dernier sur le territoire du premier. Par conséquent la réalité d'un débarquement breton en Armorique ne peut être contesté, et du reste ce point d'histoire ne l'est plus.

Nos plus anciens historiens l'enseignent. C'est Gildas (VIe siècle), Bède (VIIIe siècle), L'Historia Britonum de Nennuis (IXe siècle), puis L'Historia Regum Britonniæ de Geoffroy de Monmouth (XIIe siècle). Le Baud, d'Argentré, Alain Bouchard et tous nos bénédictins bretons depuis dom Lobineau jusqu'à D. Morice, en passant par dom Le Gallois, D. Brient, D. Taillandier.

J'ai dit que ce débarquement n'avait été qu'un épisode de l'usurpation de Maxime et de sa campagne en Gaule, à la suite de laquelle Conan Mériadec et ses Bretons s'étaient fixés sur le territoire Armoricain. Telle est l'opinion de Geoffroy de Monmouth inspiré lui-même par l'Historia Britonum de Nennius, et suivi par Le Baud, d'Argentré, Bouchard, Albert Le Grand, D. Morice. Tous ces chroniqueurs ont relié au grand chef les noms épars des princes bretons révélés par les textes pour établir une généalogie des rois de Bretagne. Malheureusement leurs listes ainsi dressées ne concordent pas entre elles. Pourquoi ? Pour la raison bien simple qu'à partir du Ve siècle la Bretagne ne formait plus une unité politique et était divisée en cinq principautés indépendantes. Comme le fait remarquer Le Jean dans son ouvrage « La Bretagne et ses Historiens » éditée à Nantes en 1850 et couronnée par la Société Académique de cette ville : « Le Grand « écueil des historiens c'est de concilier leurs nombreuses listes

« de monarques bretons avec leur système opiniâtre d'unité « bretonne qui est leur fil conducteur. »

La critique historique qui fit tant de progrès à la fin du XIXe siècle a remis les choses au point. S'appuyant sur les plus anciens textes de notre histoire, les écrits les plus sincères et les documents les plus sérieux, elle a fixé définitivement la façon dont eu lieu l'établissement des Bretons en Armorique.

La mise au point en est due au regretté M. de la Borderie, mort membre de l'Institut qui ouvrit un cours libre d'histoire de Bretagne à la Faculté des Lettres de Rennes, grâce à l'initiative de son doyen, et à ce savant doyen M. Loth aujourd'hui professeur au collège de France.

Devant les rigueurs de la science, la superbe épopée du roi Conan ne devait pas survivre à l'écroulement de sa dynastie fantaisiste. Bien plus, l'existence même du conquérant fut mise en doute faute de preuves. Gildas qui vivait au VIe siècle n'en parle pas, à Bède qui écrivait au VIIIe il est inconnu. Son nom n'apparaît que bien plus tard dans des récits apocryphes recueillis par Nennius au Xe et commentés au XIIe par Geoffroy de Monmouth.

Du reste dès le commencement du XVIIIe siècle D. Lobineau sacrifiait Conan sans ambages. Son livre parut en 1707 sous les auspices des Etats de Bretagne qui l'avaient encouragé. La famille de Rohan ne pardonna pas au savant moine le sacrifice de leur descendance directe du premier roi de Bretagne. Le malheureux écrivain fut relégué à l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer et il fut empêché de continuer son œuvre. Les princes de Guémené et de Rohan allèrent jusqu'à demander aux Etats de Bretagne de proscrire l'histoire qu'ils avaient favorisée.

Ceux qui vinrent ensuite se gardèrent bien de suivre les traces de Lobineau. Ils s'inspirèrent plutôt de D. Morice qui peu d'années après remettait en honneur les hauts faits du légendaire Conan. L'auteur s'appuyait sur un travail dû à un certain abbé Gallet dont le manuscrit original était la propriété du cardinal de Rohan. Ceci se passe de commentaires.

Avec Conan disparaît l'explication du maintien d'un royaume de Bretagne après la chute de Maxime. Force nous est d'en rechercher une autre au changement de nom de l'Armorique.

Il a suffi de consulter nos premiers chroniqueurs Bède et Gildas et aussi Grégoire de Tours, pour constater que leur système est d'accord avec celui de dom Lobineau qui avait donc puisé aux bonnes sources.

Les Bretons vinrent bien de l'île de Bretagne en Armorique, mais ils n'abordèrent pas sur nos rivages en conquérants et leurs émigrations n'eurent pas lieu d'après un plan d'ensemble.

A cette époque, l'île de Bretagne était dévastée par les pirates Germains : Angles et Saxons. A ceux-ci s'étaient joints les populations celtiques du Nord et de l'Irlande qui n'avaient pas été subjuguées par Rome : les Pictes et les Scots. Les Romains après avoir laissé une empreinte de leur civilisation sur les populations méridionales de l'île abandonnèrent celles-ci sous le coup des difficultés intérieures de l'empire. Les Bretons revinrent alors à leurs coutumes nationales, ne tardèrent pas à être bientôt en butte aux attaques de leur voisins les Pictes et les Scots. En vain implorèrent-ils le secours de leurs anciens maîtres ; ceux-ci ne bougèrent pas. Aux Pictes et aux Scots se joignirent les Saxons arrivés de Germanie. Les malheureux Bretons furent pris entre deux feux. Les Saxons et les Angles ne tardèrent pas à devenir les maîtres du pays et établirent en Grande Bretagne de nombreux royaumes dont les plus importants sont ceux de Kent, Sussex, Wessex, Essex, Northumbrie, Estanglie.

Durant deux siècles, les indigènes résistèrent aux envahisseurs, mais dès les premières années de la lutte nombre d'entre eux prirent la mer et se laissant aller au gré des flots abordèrent sur des rivages hospitaliers où ils devaient demeurer. Ceux qui restèrent furent assimilés par les vainqueurs qui leur imposèrent leur langue. La langue celtique ne survécut dans la partie méridionale de l'Ile de Bretagne que dans les centres où les vaincus se maintinrent plus denses en Cornouaille, et au pays de Galles. Ceux qui fuyaient au contraire devaient apporter leur idiome dans les régions où ils bâtiraient leurs nouveaux foyers.

Les Bretons étaient chrétiens. Leur pays avait été évangélisé à la fin du IIe siècle et ils avaient reçu plus récemment la mission de St Germain d'Auxerre et de St Loup. C'est pourquoi Gildas écrivait : « Ils se rendirent aux pays d'outre-mer avec de « grands gémissements, et sous leurs voiles gonflées ; en place « de la chanson des rameurs, ils psalmodiaient ces paroles de « David : « Vous nous avez livrés, seigneur, comme des agneaux « à la boucherie, vous nous avez dispersés parmi les nations. ». »

Ces barques pour la plupart se dirigèrent vers l'Armorique, il y en eut qui firent voile vers des rivages plus lointains. Certaines abordèrent en Irlande où pourtant les Pictes encore païens n'étaient guère hospitaliers aux Bretons ; d'autres s'aventurant

au large arrivèrent sur les côtes d'Espagne. Ceux-ci formèrent en Galice une petite colonie qui survécut jusqu'à la fin du IXe siècle. Les Conciles de Lugo et de Tolède mentionnent des évêques et des évêchés bretons au VIIe siècle. Vers l'an 900 existait encore le siège breton de Britonia.

Revenant aux émigrants réfugiés en Armorique, on constate, comme nous l'avons dit, que leurs expéditions ne sont pas régies par un plan d'ensemble. L'individualisme celtique est rebelle à ces sortes de choses. Elles s'étendent sur deux siècles, les deux siècles pendant lesquels, les Bretons sont aux prises avec les barbares. Les uns débarquent sur les côtes de la Manche, les autres abordent sur les rivages de l'Atlantique. Tantôt ce sont des familles, des tribus qui viennent chercher asile sur le continent, tantôt ce sont des moines, abbé en tête qui y viennent édifier leurs temples et leurs cellules. Par suite les établissements bretons revêtent soit la forme d'établissements patriarcaux, soit la forme d'établissements monacaires. Peu à peu ces agglomérations se groupent, donnent naissance à des petits royaumes ou principautés, car l'unité armoricaine bretonne, n'a pris corps que bien longtemps après, au IXe siècle. C'est une conquête pacifique, et longue, qui assimile les populations indigènes au fur et à mesure, combien différente de l'occupation à main armée consécutive aux expéditions de Maxime, prêtée au fabuleux Conan et à ses troupes.

Avant d'entrer dans les détails de cette pénétration, il est bon de connaître l'état de l'Armorique au commencement du Ve siècle.

La civilisation romaine avait profondément pénétré en Gaule et les nombreux vestiges gallo-romains trouvés en Armorique prouvent que cette contrée avait connu sous la domination des César, une certaine splendeur. Mais dès le début du Ve siècle l'empire romain s'effrite. Nous savons que les légions quittent l'Ile de Bretagne ; sur le continent les territoires les plus éloignées du centre de l'empire voient partir une partie de leurs garnisons. Aussi, dès l'an 409, les Armoricains s'étaient affranchis du joug impérial. S'ils purent de la sorte éviter de lourdes charges fiscales ils devinrent en revanche la proie des invasions barbares et de continuelles expéditions de la part des Romains qui tentèrent à maintes reprises de dominer à nouveau ceux qu'ils considéraient comme des rebelles.

Le territoire était occupé par cinq peuplades, les mêmes que César soumit 56 ans avant notre ère. Les frontières des régions

qu'elles habitaient correspondaient approximativement aux limites de nos cinq départements bretons actuels.

Le territoire des Namnètes était à peu de chose près celui de la Loire-Inférieure dans sa partie Nord. La Loire le séparait de celui des Pictons (peuple du Poitou) établis sur la rive gauche, dans nos pays de Clisson, de Retz et d'Herbauges.

Le territoire des Vénètes répondait au Morbihan, celui des Osismes au Finistère, celui des Curiosolites aux Côtes-du-Nord, celui des Redons à l'Ille-et-Vilaine.

Dans l'Ouest régnait le paganisme druidique qui avait eu un regain de vie à la suite du départ des Romains ; la partie orientale était chrétienne. Rennes et Nantes possédaient des évêchés déjà anciens et un siège épiscopal avait été depuis peu établi à Vanens.

Suivant de la Borderie qui s'appuie sur un texte de Procope, au Vᵉ siècle l'Armorique était la contrée la plus déserte de la Gaule ; la population aurait été réduite au tiers ou au quart de la population normale. Il y a, je crois, exagération. Certes les exactions des barbares, la tyrannie fiscale de Rome avaient profondément ravagé le pays ; et il est fort probable que les habitants s'ils n'étaient pas peu nombreux, devaient être très épuisés.

Quand les Bretons arrivèrent ils se trouvèrent dans un pays ruiné, en face de terres désertées pour échapper au fisc. L'Archéologie nous confirme dans cette opinion puisqu'à compter de 306, les monuments datés sont en nombre rare. Comme conséquence la population devait être peu dense, car il n'apparaît pas qu'elle ait opposé une résistance aux nouveaux venus. Très appauvrie numériquement et physiquement par la guerre et la misère, elle n'était peut-être pas éloignée de retourner à l'état primitif.

La configuration physique de la péninsule était aussi de nature à faciliter l'absorption des anciens habitants par les Bretons.

Au centre s'élevait une immense forêt, la forêt de Brocéliande que l'imagination populaire a peuplée de tout un monde de fées et de korrigans. Elle s'étendait depuis l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Montfort jusqu'à la ville actuelle de Rostrenen, et se prolongeait en pointe vers l'Ouest. Les futaies y étaient entrecoupées de vagues landes, et les bois n'y abritaient que de rares bûcherons.

Les rivages au contraire et la partie champêtre qui les reliaient à la forêt étaient habités.

Les émigrations commencées vers 460 se prolongèrent pendant 150 ans. D'une façon continue, par petites ou grandes bandes, elles jetèrent les exilés sur des côtes à demi désertiques. Ceux-ci s'avançaient vers l'intérieur peu à peu, faisant taches d'huile. Peut-être les habitants essayaient-ils de fuir, mais ils étaient promptement arrêtés par les lisières de la forêt. Alors à la longue ils se laissèrent absorber par les nouveaux arrivants. Dans les âges suivants on pénétra dans les bois complètement déserts et la jonction s'opéra. L'Armorique fut vite bretonnisée à l'Ouest.

A l'Est au contraire, il n'y avait pas de forêt centrale. Les Bretons débarqués se heurtèrent vraisemblablement aux pays des Redons et des Namnètes, à une résistance. Aussi dans ces régions, voyons-nous, lors des émigrations une simple bretonisation des côtes s'étendant très peu en profondeur sur le littoral de la Manche et se réduisant à une bande de terrain aux environs de la Vilaine et de la Loire.

Cette grande forêt de Brocéliande dont nous retrouvons aujourd'hui les vestiges dans la forêt de Paimpont fut appelée dans la suite le Porhoët ou Poutrocoët (pays d'au delà des bois). Le Porhoët eut ses comtes qui résidèrent à Josselin, et forma à l'époque médiévale une division administrative. Par contre, il n'y eut jamais de diocèse de Porhoët, les évêchés de Quimper, de Saint-Brieuc, de Vannes et de Rennes mordirent son territoire au fur et à mesure que se fit le défrichement.

Nous savons que les émigrés fondèrent des colonies patriarcales et monacales. Examinons comment se formèrent les unes et les autres. Les bandes arrivaient sous la direction d'un chef dont l'autorité se circonscrivait aux limites du territoire où elles s'installaient. Chaque bande forma ainsi une petite agglomération complètement autonome, qui prit le nom de plou. Comme des prêtres ou moines accompagnaient généralement la peuplade, le plou donna naissance à la paroisse. C'est ainsi que plus de 150 villages bretons ont un nom commençant par le mot plou auquel est accolé la plupart du temps, le nom du chef, son fondateur. D. Morice, dans sa vie de St Guennolé raconte l'établissement d'un plou dans la baie de Saint-Brieuc, sous la conduite de Fracan. L'endroit où eut lieu cet établissement au bord du Gouët est devenu Ploufragan, aujourd'hui une des plus importantes communes du département des Côtes-du-Nord.

A côté des plous communautés patriarcales à la fois civiles et

religieuses, nous rencontrons des communautés purement religieuses, monacales, appelées Lan. Des monastères entiers, abbé en tête émigraient, ils étaient suivis de leurs amis, de leurs clients, de leurs serviteurs. Arrivés dans leur nouvelle patrie, ils choisissaient les endroits les plus déserts, construisaient des cellules, une chapelle, et défrichaient les terres avoisinantes. Parfois, c'étaient simplement quelques anachorètes qui ne tardaient pas à réunir autour d'eux une clientèle, mais souvent c'étaient de forts groupements ecclésiastiques. Il ne faut pas du reste se représenter ces fondations comme celles qui fleurirent en France au Moyen-Age. Nul doute que les monastères créés en Armorique ne fussent semblables aux monastères de Grande Bretagne que leurs hôtes avaient abandonnés. St Samson, St Pol Aurélien qui devaient plus tard passer dans notre presqu'île, avaient mené la vie monocale dans les îles Britanniques. Or, nous savons que dans les monastères de Cambrie, le nombre des religieux se chiffrait par centaines, le célèbre monastère de Bangor en comptait même 2.000.

La tradition veut que ces moines étaient vêtus de peau de bête ; et, ceci est une certitude, ils portaient une tonsure spéciale dite tonsure celtique qui ne disparut chez les Bretons qu'au IXe siècle. D'après les descriptions données par les textes il n'est pas très facile de se faire une idée exacte de cette tonsure. D. Gougaud retient deux opinions. Suivant l'une, la partie antérieure de la tête en avant d'une ligne allant d'une oreille à l'autre était rasée et en arrière la chevelure était abondante. D'après l'autre, les cheveux étaient longs par derrière, et sur la partie frontale on conservait une couronne de cheveux.

Vraisemblablement cette tonsure est d'origine insulaire. Les druides d'Islande portaient une tonsure et il est probable que les prêtres de la Nouvelle religion l'adoptèrent par tradition.

Nombre de communes bretonnes ont un nom commençant par Lan. A leur origine s'est trouvé un monastère autour duquel la population s'est agglomérée.

Les plous et les lans formèrent d'abord des noyaux complètement indépendants les uns des autres ; mais bientôt leur nombre croissant sans cesse, dans l'intérêt de la sécurité générale, ils

furent contraints de se grouper et de former des associations plus vastes sous la direction d'un chef. Ainsi naquirent de bonne heure de petits royaumes ou de petites principautés. Dès le commencement du VIe siècle on comptait :

La Domnonée. — Le Léon. — La Cornouaille (avec le Poher). — Le Bro-Weroc.

Il est à remarquer que ces principautés ne cadraient nullement avec les divisions des peuplades gauloises, ce qui est une preuve de l'assimilation rapide de la race autochtone à celle des émigrants, et de l'importance de l'afflux breton.

Prenons chacun de ces royaumes, pour suivre brièvement les progrès de la pénétration.

1° LA DOMNONÉE

La Domnonée s'étendait sur le rivage de la Manche depuis l'embouchure de la rivière de Morlaix jusqu'au Couësnon. Elle embrassait le territoire qui formait avant la révolution les évêchés de Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Tréguier.

Je crois cette délimitation donnée par La Borderie un peu trop rigoureuse. Si le Couësnon durant des siècles a servi de frontière à la Normandie et à la Bretagne, il n'est pas du tout prouvé que des Bretons au début ne se soient pas installés plus à l'Est des anciennes limites de la province. Les noms de Saint-Hilaire-du-Harcouët dans la Manche et de Landivy, dans la Mayenne, deux localités très voisines de la Bretagne, indiquent qu'à une époque inconnue, mais sans doute à l'origine, les Bretons ont dépassé la ligne que je viens de citer.

Les premiers pionniers dont l'histoire a conservé le nom, furent en Domnonée tout d'abord *Fracan* petit chef de la Bretagne insulaire ; on signale encore Riwal, Conotec et Conan.

Contemporain de ces personnages était Brioc ou St Brieuc qui après avoir jeté les bases d'un monastère sur le Jaudi, en édifia un autre entre le Gouet et le Gouédic, à l'endroit où s'élève maintenant la ville qui porte son nom, avec l'aide pour le premier de Riwal, et de Conan pour le second.

Brieuc était un abbé-évêque comme on en rencontrait tant dans l'Eglise celtique. C'était un évêque sans diocèse, mais qui exerçait son ministère dans les limites des principautés où il avait fondé des établissements. La tradition le considère comme le

premier évêque de Saint-Brieuc. C'est une erreur, car s'il possédait le caractère épiscopal il n'avait pas de diocèse ; le diocèse de Saint-Brieuc n'existait pas encore.

Saint-Brieuc avait été devancé en Domnonée par St Budoc auquel nous devons dans cette région, la fondation du premier monastère. Ce moine posa les bases de son couvent dans l'archipel de Bréhat exactement à l'île Larré actuellement Lauret qui assèche à toutes les marées basses et découvre les vestiges de ces antiques constructions. Il eut comme disciple célèbre Guennolé qui devait plus tard remplir un rôle important dans la colonisation et l'évangélisation de la Cornouaille.

Jusqu'ici nous nous trouvons en face de plous indépendants · avec le VIe siècle nous assistons à l'éclosion du royaume de Domnolée. Les plous se multiplièrent à la suite d'une très importante émigration venue de la Domnonée insulaire fuyant devant les Saxons vainqueurs. La Domnonée insulaire était située dans la presqu'île Sud-Est de la Grande Bretagne qui s'étend entre la Manche et le Canal de Bristol. Les émigrants étaient conduits par leur chef d'outre-mer et c'est sous son autorité que la région se centralisa, et prit le nom de la contrée qu'avaient quittée les nouveaux venus. Ce prince s'appelait Riwal, mais n'avait rien de commun avec le Riwal qui aida Saint-Brieuc à édifier son second lan.

Les historiens nous donnent comme successeurs de Riwal au VIe siècle Derock, Riathan et Jonas ; ils nous signalent aussi la présence en Domnonée de Samson, Malo, Tudual qui revêtus de la dignité épiscopale passent pour avoir été les fondateurs des évêchés de Dol, Saint-Malo et Tréguier.

Tugdual n'était point évêque quand il débarqua sur le continent. C'est à la demande du roi Childebert qu'il reçut l'onction épiscopale. Ceci nous montre que les rois Francs, n'avaient pas abandonné théoriquement leurs droits sur des régions dont ils se prétendaient toujours les maîtres. Si en fait, leur puissance ne s'y exerçaient plus, il est fort probable que tout au moins sur certaines parties, ils avaient conservé ce que l'on appelle de nos jours, un droit de regard.

Tugdual, fondateur du monastère de Tréguier, en Domnonée, n'avait pas touché terre sur les rives Domnonéennes, mais sur les côtes de Léon, et ceci nous amène naturellement à parler du royaume de ce nom.

2° LE LÉON

Le Léon, comme aussi tout le Finistère actuel, était occupé avant les invasions bretonnes par les Osismes. Tugdual aborda au pays d'Ach, côte sauvage s'il en fut, et y fonda avant de continuer sa route vers la Domnonée le monastère de Lanpabu.

Comme en Domnonée on ne rencontre une organisation politique en Léon qu'au VIe siècle. Aux temps des premières émigrations, les plous et les lans sont isolés, avec des chefs comme Romelius père de St Guenaël et Tudual. Le premier qui ait régné sur tout le pays est Withur. En 530 nous le voyons recevoir Pol Aurélien qui, avec une grosse troupe de moines et de laïques, débarque dans ses états à l'Ile d'Ouessant. Il l'accueillit dans sa résidence de l'Ile de Batz et le chargea de l'organisation religieuse de la contrée. Saint-Pol Aurélien devint le premier évêque de Léon qui avait approximativement les limites de l'ancien évêché qui subsista jusqu'au XVIIIe siècle.

Le gros des émigrants qui passèrent en Léon paraît être originaire de la Cambrie, pays situé entre le pays de Galles et le golfe de Solway.

3° LA CORNOUAILLE

La plus grande partie su territoire Osismien vit naître le royaume ou la principauté de Cornouaille. Elle tira son nom d'une très importante émigration venue sous la conduite de Grallon, des bords de la Saverne dans la Cornouaille anglaise.

Riwelen Marchiou, Riwelen Murmarchiou y avaient auparavant établi des plous, mais Grallon fut le premier roi du pays. Pendant son règne il vit arriver sur ses terres un moine nommé Guennolé. Il était fils du chef du premier plou de Domnonée Fracan et avait été disciple de Budoc, le saint de Bréhat. Il fit de lui son confident et l'aida à élever dans la presqu'île de Crozon la célèbre abbaye de Landévennec. C'est sous Grallon que la légende place la destruction de la ville d'Is. Is ville de débauche et de plaisir avait attiré la colère céleste qui commanda aux flots de l'Océan de la submerger. Le vieux roi fuyait éperdu emmenant en croupe sur son cheval, Ahès sa fille bien-aimée. Il rencontra Guennolé qui lui ordonna de sacrifier la belle créature pour arrêter le courroux divin. Grallon obéit et abandonna son enfant aux eaux en furie. La tempête cessa

aussitôt, mais Is demeura engloutie sous les flots ; et, depuis, un chant admirable et ensorceleur sort des ondes et malheur aux marins égarés dans ces parages qui voient sortir des eaux la sirène divinement belle dont la bouche entonne la mélodie. C'est Ahès qui expie ses crimes et exhale ses plaintes.

La poétique légende fait l'objet d'un des plus beaux chapitres du maître Anatole Le Braz dans son livre au «pays des pardons» et a inspiré une des toiles les plus célèbres du peintre nantais Evariste Luminais, propriété actuelle du musée de Quimper.

Gradlon fonda un évêché à Corisopitum (Quimper) dont saint Corentin devint le premier titulaire. Un Corisopit existait dans l'Ile de Bretagne, c'est donc pour rappeler leur ancienne patrie que les Bretons ont baptisé du même nom une cité de la terre hospitalière. Cependant la Corisopit insulaire n'était pas située en Cornouailles, mais au sud du mur de Sévère, où une cohorte romaine formée de Cornouaillais avait longtemps tenu garnison.

Les successeurs de Gradlon au VIe siècle se sont appelés Budic, Meliau, Melar.

Budic régnant, un chef du nom de Comorre enleva à la dynastie de Grallon le nord de la Cornouaille et fixa son siège à Kerahès, l'antique Vorganium. Telle est l'origine du Comté de Poher qui subsista pendant des siècles, comme division territoriale distincte, mais demeura toujours rattaché à l'évêché de Quimper.

4° LE BRO-WEROC ou VANNETAIS

J'arrive à la dernière des principautés bretonnes, celle qui nous retiendra le plus longtemps, car elle intéresse particulièrement nous autres Nantais.

En 470, on rencontre dans le Berri une petite armée bretonne commandée par un nommé Riothime. Certains ont voulu voir dans Riothime le premier chef Breton émigré ayant abordé sur les côtes de l'Ellé à la Vilaine puis à la Loire, littoral du Bro-Weroc.

Etant donné le mystère qui plane sur le personnage et sur son rôle militaire dans la Gaule centrale, je n'insiste pas.

Dans les autres régions de l'Armorique, les Bretons n'ont rencontré aucune autorité solidement établie. Dans le Vannetais, la situation change. Les Gallo-Francs étaient plus nombreux ; le voisinage n'était plus tout au moins à l'Est avec une forêt inextricable, mais avec des pays cultivés et riches. La ville de

Vannes avait une existence animée ; bien mieux elle possédait un évêque gallo-romain St Patern.

Des luttes continuelles eurent lieu entre les Bretons et les Francs. Si la domination bretonne fut indiscutée dans la partie orientale, il n'en fut pas de même dans le secteur occidental, où la ville de Vannes fut prise et reprise plusieurs fois et où l'histoire relate des ravages répétés des Bretons dans le pays Nantais.

Chose curieuse, si les autorités civiles se combattirent, par contre les autorités religieuses firent bon ménage. Le clergé breton accepta l'autorité épiscopale de Patern que les Bretons adoptèrent comme un des sept saints de Bretagne. Le premier évêque du siège breton de Vannes fut un gallo-frank ! Malgré cela, il apparaît que les insulaires étaient bien les maîtres des côtes.

Le premier fondateur de plou dans la contrée fut Coradoc. Sa résidence devait être Vannes. Vint ensuite à la tête d'une émigration importante partie de la Valentia province romaine d'entre les deux murs, Weroch qui centralisa tous les plous de la région et donna son nom au pays. Bro-Weroch : pays de Weroc. M. de la Borderie ne croit pas que son autorité se soit exercée au sud plus bas que la presqu'île de Rhuys. Sur ce territoire deux saints Bretons débarquèrent. D'abord St Cado sur la lagune d'Etel, puis le célèbre Gildas, né en Bretagne qui séjourna d'abord en Irlande et vint fonder la grande abbaye de Rhuys.

Il ressort qu'au milieu des émigrations le littoral du Bro-Weroch s'arrêtait dans sa partie Sud à la Vilaine, le reste des côtes jusqu'à la Loire demeurant aux Gallo-Francs. Cependant toute cette bordure a gardé jusqu'à nos jours un caractère très breton, la langue celtique n'y est pas encore complètement morte; et on s'explique mal que les émigrants n'aient pas essayé de descendre jusqu'à la Loire.

On a dit qu'à la suite des opérations de Nomenoë, la langue bretonne avait pénétré jusqu'à Donges, et que par conséquent la bretonisation de la presqu'île Guérandaise daterait du IXe siècle.

Deux siècles plus tard, le Breton avait disparu du pays gallo et s'était seulement maintenu dans la presqu'île, alors qu'il avait perdu du terrain dans l'Est de la Domnonée, pourtant bretonne dès les premiers jours.

La cause d'une telle résistance de l'idiôme celtique ne réside-t-elle pas dans ce fait que la population Guérandaise était très

anciennement bretonne et voire même contemporaine des émigrations ?

La chose n'est pas impossible quand sous le règne de Nominoë (donc avant la conquête du pays gallo) on constate l'existence à Guérande d'un noyau breton suffisamment compacte pour rejeter la suprématie de l'évêque de Nantes Actard et se donner un évêque en la personne du vannetais Gislard que plus tard après la prise de notre ville, Nominoë devait installer sur le siège de Saint-Clair.

Il est vrai, peut-on dire, après les émigrations une conquête lente a eu lieu. On s'en est tenu longtemps à cette opinion.

La discussion s'est rouverte il y a dix ans au congrès de l'Association Bretonne tenu à Clisson, avec une communication faite par M. Quilgars, un guérandais d'origine, qui ne fut pas, nous dit le procès-verbal, sans appeler des réserves.

Pour M. Quilgars, l'arrivée des Bretons dans le pays de Guérande est contemporaine des émigrations. Celles-ci commencées à la fin du ve siècle ont duré plus de 150 ans et l'auteur croit pouvoir établir qu'à la fin du IXe siècle, les Bretons étaient maîtres du rivage jusqu'à la Loire.

Il est probable que les émigrants appelés sans doute par quelques colonies des leurs perdues dans la masse gallo-romaine franchirent de bonne heure la limite des états de Waroch. En 570, M. Quilgars, s'appuyant sur l'autorité de M. Loth, fait passer la Vilaine à Waroch II, petit fils de Waroch Ier, et il ajoute que ce prince s'empara de toute la région comprise entre son embouchure et celle de la Loire. Cette date est-elle rigoureusement exacte ou simplement approximative ? M. de la Borderie fait monter Waroch II sur le trône en 577 seulement ! ! !

Les Bretons de Waroch pillèrent le pays Nantais, et l'évêque de Nantes, Félix, pour mettre fin à ces exactions se rendit auprès du chef breton qui résidait à Quériaca. Mais, dit M. Quilgars, cette intervention était motivée par une autre cause. La région guérandaise était alors revendiquée par les évêques de Nantes et de Vannes. Les textes semblent indiquer que ce pays était de fait sous la domination des évêques de Vannse. Félix voulait obtenir que Waroch remît sous sa juridiction le Wen-Ran, et en venant solliciter la protection du comte breton, il reconnaissait en somme ses conquêtes (témoignage de Grégoire de Tours).

La grande objection que l'on peut faire à M Quilgars repose sur une question de date. En mettant les choses au pire, la breto-

nisation du pays de Guérande daterait de la fin des émigrations, au lieu du milieu. Elle en a peut-être été le dernier acte.

On oppose ainsi M. Quilgars au grand maître ; mais il faut bien remarquer que jamais de la Borderie n'a envisagé la question. Il se borne dans ses notions élémentaires extraites de l'annuaire historique et archéologique de Bretagne à constater qu'au IXe siècle la presqu'île guérandaise était peuplée d'une véritable inondation bretonne ; dans le deuxième volume de l'Histoire de Bretagne il parle incidemment de colonies bretonnes établies au delà de la Vilaine. C'est tout.

Si l'on considère que M. Quilgars admet presqu'intégralement les théories de son illustre devancier sur les émigrations, il est évident qu'il ne fait que les compléter.

Son système justifie la conquête de Nominoë au IXe siècle, conquête qui devait annexer à la Bretagne, le pays de Rennes et tout le pays de Nantes. A cette date les Bretons occupaient tout le littoral de la Péninsule à la Loire. Maîtres de l'Ouest, grâce à la forêt centrale des Bretons voyaient les Domnonéens du Nord, séparés des Vannetais du Sud par les Gallo-Francs. Tout le plan militaire de Nominoë consiste dans le resserrement des branches du compas pour imposer à nos ancêtres gallos la nationalité bretonne.

J'ai fini : Les émigrations bretonnes forment un sujet très vaste qui dépasse de beaucoup le cadre d'une simple causerie. Obligé de sacrifier au temps, j'ai dû laisser de côté les multiples anecdotes nourries de détails pittoresques où le merveilleux cotoie sans cesse la réalité historique. Toute matière de Bretagne est imprégnée de poésie, et celle-là, je vous l'assure, ne le cède en rien à d'autres. Un auteur ne l'appelle-t-il pas la légende dorée de la Bretagne. Vous n'en avez guère pu juger par l'exposé sèchement didactique que je vous ai présenté. Malgré tout l'attrait qui s'attache à l'évocation des légendes j'ai préféré donner en un raccourci aussi exact que possible l'idée générale de l'important événement qui ouvre l'histoire bretonne de notre province.

Etienne POIRIER.

La Hache-Marteau de Gorges

(Loire-Inférieure)

M. le docteur Boutin, de Clisson, visitant un malade remarqua chez lui la hache-marteau que je vais décrire et dont la photographie est jointe à ce travail.

Etant entré en possession de cet objet rare, le docteur me le montra en m'autorisant à en faire une communication à la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Cette belle pièce fut trouvée en 1912 dans un champ portant le numéro 302, de la Section A, du cadastre de la commune de Gorges (Loire-Inférieure) et près du village de la Proutière, par un cultivateur nommé Alexis Clénet et habitant le hameau de la Galussière.

La Proutière qui se trouve sur la rive droite de la Sèvre-Nantaise, est à 2 k. 500 au N.-N.-E. de Gorges et sur la limite de la commune de Mouzillon.

C'est en faisant une tranchée pour abattre un vieil arbre, que l'inventeur mit à découvert cette hache-marteau enfouie à 0.70 dans la terre. Elle est en diorite Gabro et a les dimensions suivantes :

Longueur	0.225
Plus grande largeur	0.113
Diamètre moyen du trou d'emmanchement aux deux ouvertures	0.045
Epaisseur moyenne	0.065
Epaisseur au marteau	0.050
Epaisseur au tranchant	0.055
Poids	2 k. 990

Le trou d'emmanchement est à 0.045 du côté marteau.

Le polissage est assez soigné. Le trou d'emmanchement qui est très près de l'extrémité marteau, n'est pas cylindrique. Il est légèrement ovalisé du côté hache et cela aux deux ouvertures.

Cette hache-marteau renflée au centre, diminue légèrement d'épaisseur aux deux extrémités.

A quelle époque doit-on classer ces curieux spécimens de l'industrie de la pierre polie dont beaucoup sans doute ne sont que des objets votifs ? A la fin du néolithique sans doute, puis durant toute la période du bronze et les premiers temps du fer.

Quoiqu'il en soit, la hache-marteau de Gorges très amenuisée du côté marteau semble bien avoir été utilisée comme instrument contondant, mais cette usure de la pierre provient peut-être d'une utilisation très postérieure à la fabrication de l'objet qui aurait alors perdu tout caractère cultuel Une hache-marteau, à peu près semblable à celle de Gorges, a été trouvée il y a quelques années sur le territoire de la commune de Saint-Lyphard (Loire-Inférieure) dans les marais de la Grande Brière.

Mais celle que je présente est certainement une des plus belles dont puisse s'enorgueillir un collectionneur.

G. DU PLESSIX.

Arch. Service hydrog. de la marine.
Portefeuille 52. Division 3. Pièce 2.

Plan de Bourneuf, de sa baye et de sa rade

par de Livernay (fragment)
1695 (?)

Echelle de 2800 toises pour lieux & marines

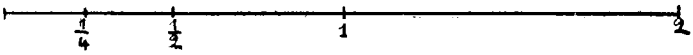

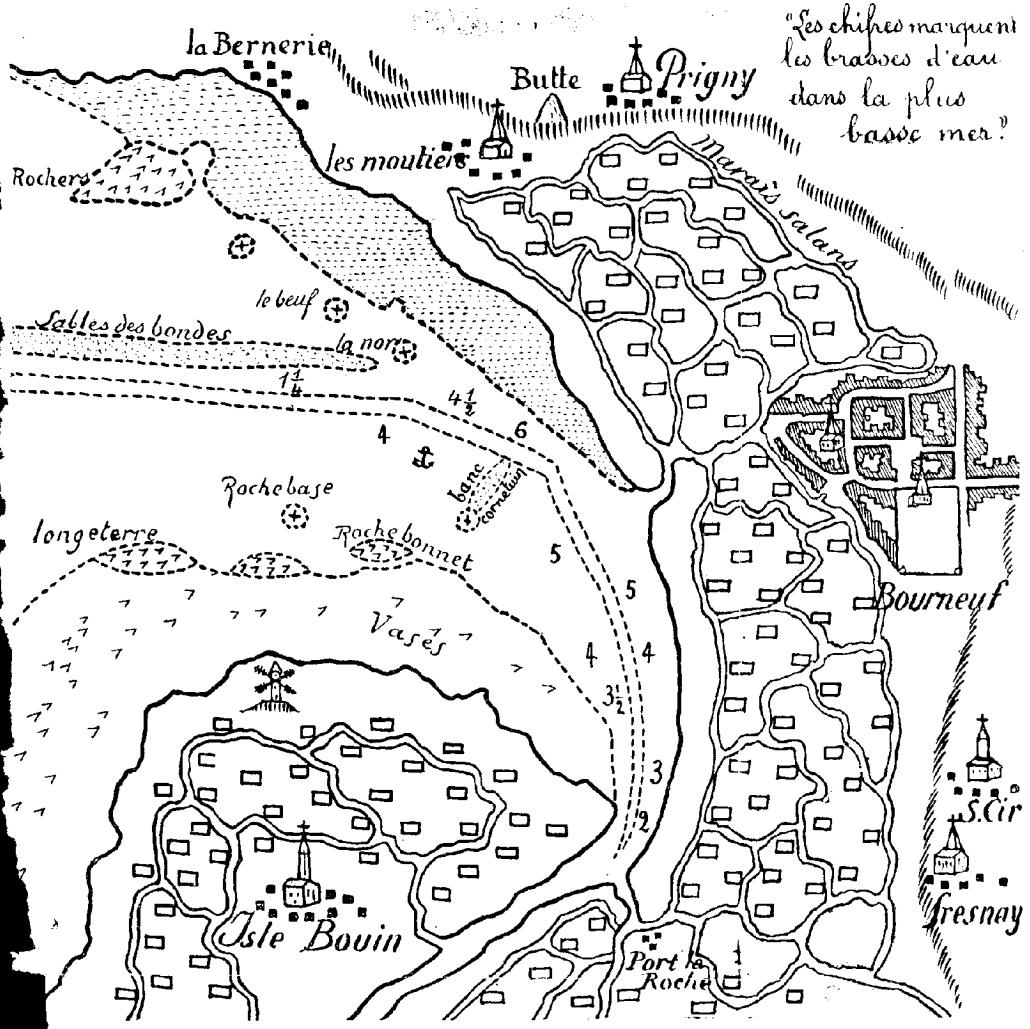

Réduction aux 11/12es de la carte originale (manuscrite), laquelle est signée au revers : De Livernan.

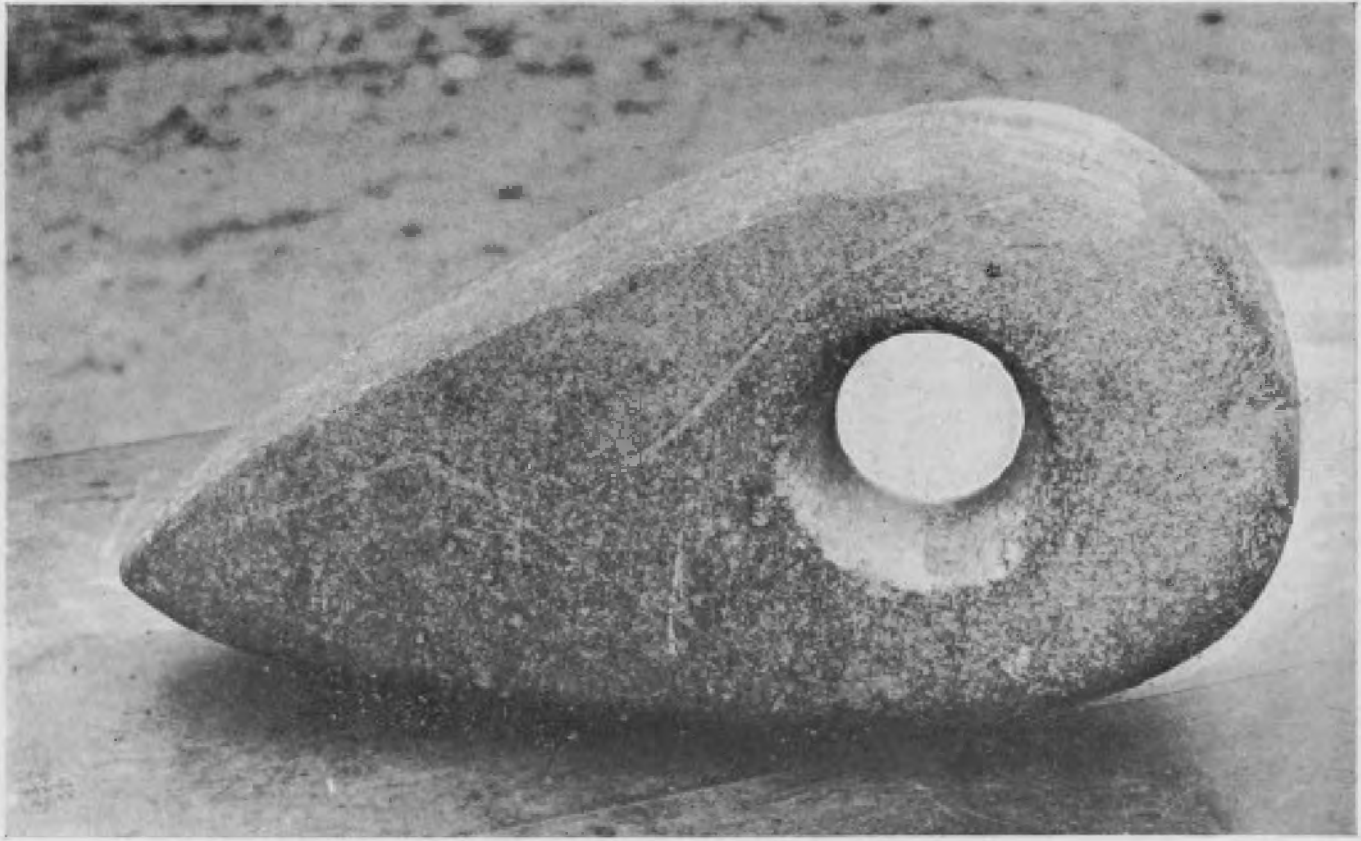

Une Noyade à Bourgneuf en l'An II

Bien que déjà déchu de son ancienne prospérité, par suite de l'envasement de son port et de l'abandon de ses salines, Bourgneuf avait encore, en 1789, figure de petite ville. C'était le siège d'une des quatorze subdélégations du pays nantais et celui d'une sénéchaussée de la baronnie de Retz. Il s'y faisait un commerce important de blé, et surtout de sel.

Dans ce milieu de commerçants aisés, les idées nouvelles trouvèrent un terrain très favorable. Dès le mois de décembre 1788, une délibération de la paroisse adopta les principes que venaient d'accepter Nantes et Rennes.

Le passage de l'ancien état de choses au nouveau s'opéra sans difficultés. Ceux qui, hier, composaient le « général » formèrent la municipalité ; le premier maire de Bourgneuf, Pierre Mourain, futur représentant du département à la Législative, avait été quelques années auparavant « fabriqueur » de la paroisse.

Les communes voisines de la côte, Les Moutiers, Le Clion, Pornic, étaient avec Bourgneuf pour la cause révolutionnaire ; mais un tout autre esprit animait Arthon, Chéméré, Saint-Hilaire, Fresnay, et même une importante partie de Bourgneuf, le marais de Saint-Cyr. Dans toute cette région, les insurgés de 1793 allaient trouver de nombreuses recrues.

Cette situation et l'intérêt que présentait le port de Bourgneuf, pour les républicains comme pour les royalistes, feront de la petite ville l'enjeu fréquent des deux partis. Dès qu'ils ont pris — ou repris — Machecoul, bleus ou blancs fondent sur Bourgneuf qui, de mars 1793 à janvier 1794, change quatre fois de maîtres. Et comme chaque retour de la Cathelinière et de Louis Guérin est marqué par de terribles représailles, la population s'enfuit épouvantée vers Nantes ou Paimbœuf à l'approche de l'armée royaliste.

Au moment où se passe l'événement dont nous voulons entreprendre le récit, Turreau avait, depuis quelques semaines, lancé à travers la Vendée ses colonnes infernales ; Carrier venait de quitter Nantes, mais le mouvement terroriste qu'il avait provoqué continuait toujours ; les instructions barbares du farouche Conventionnel n'avaient point encore été rapportées.

Les troupes républicaines de l'arrondissement de Bourgneuf étaient sous les ordres de l'adjudant général Claude-François Lefaivre qui, après la guérison d'une grave blessure reçue sur le Rhin, avait rejoint l'armée de Mayence en Vendée ; Foucaud, ancien tonnelier de Nantes, compagnon de Meuris à Nort, commandait la place de Bourgneuf.

Le 2 janvier 1794, les royalistes étaient entrés dans cette ville, abandonnée par ses défenseurs, pris de panique. Ils n'y restèrent que deux jours ; mais des rassemblements menaçants se formaient dans la forêt de Princé, et les « brigands » tenaient toujours dans les marais de Saint-Cyr et de Fresnay.

Dans le courant de février, une expédition fut décidée pour chasser les rebelles de ce terrain difficile. Le combat fut sans merci. Le sang d'un grand nombre de royalistes macula le sol inégal des « charreaux » et des « bossis », ou rougit l'eau vaseuse des douves et des étiers. Les républicains, mieux armés, mieux organisés, eurent le dessus dans cette affreuse lutte, mais non sans pertes sévères. Furieux, les soldats de Lefaivre voulaient massacrer les femmes et les enfants qui avaient été faits prisonniers. On put cependant les arracher de leurs mains. Un lamentable troupeau fut conduit à Bourgneuf, et emprisonné.

Dans une petite ville comme Bourgneuf, d'un ravitaillement difficile, à la merci d'un coup de main royaliste, ces prisonniers constituaient une charge et un danger dont il importait de se débarrasser au plus tôt. Lefaivre fit demander des voitures pour transporter les « indésirables » à Nantes. La municipalité lui fit observer que les bœufs dont on aurait pu disposer, épuisés par des réquisitions continuelles, d'ailleurs indispensables à l'agriculture, ne sauraient être utilisés pour une aussi longue course. Par sa délibération du 3 ventôse (21 février 1794), elle décida que « *les 50 femmes et enfants et deux hommes, arrêtés et amenés ici hier des marais de Saint-Cyr, pays reconnu pour insurgé, et dont la plupart des maris sont au brigandage* » seraient tous envoyés

à Nantes pour y être jugés, et qu'on les conduirait immédiatement au Collet pour être mis à bord du bâtiment réquisitionné à cet effet [1].

Ordre fut donné par Lefaivre au Commissaire des guerres de faire porter des vivres — du riz et du lait — pour la nourriture des prisonniers qu'allait recevoir le chasse-marée « le Destin », ancré dans le port.

Ce bateau, commandé par le capitaine Pierre Macé, originaire de Montoir, dut différer son départ, des vents contraires s'étant élevés.

***

Que se passa-t-il durant les deux jours qui suivirent ? Est-il vrai que l'adjudant général reçut alors l'ordre de ne plus envoyer de « brigands » à Nantes, comme il l'avait fait jusque-là, de les faire noyer ? Lefaivre l'a prétendu ; dans sa défense, il a invoqué l'autorité du général Haxo, alors décédé ; il a produit des témoignages à l'appui de ses dires ; il a même ajouté que les instructions qui lui furent données l'affligèrent profondément [2] ; mais il n'a jamais représenté l'ordre écrit qui l'eût couvert.

Il n'est pas absolument invraisemblable que cet ordre ait existé, malgré la réputation d'humanité qu'a laissée Haxo ; mais il était sans doute beaucoup moins précis que Lefaivre a voulu le faire croire, et la mémoire de celui-ci reste chargée d'une lourde responsabilité.

Quoiqu'il en soit, comme l'avait arrêté la municipalité, un lugubre cortège, escorté par la garde, s'était péniblement déroulé sur la chaussée d'Aiguillon, route de Bourgneuf à la mer, couverte d'une boue gluante, semée d'ornières profondes qui la rendaient presque impraticable. Au prix d'efforts surhumains, des vieillards, des femmes, des enfants (leur nombre s'était réduit à 42), tous innocentes victimes d'une lutte fratricide, étaient enfin arrivés au Collet.

Là, ils furent parqués dans une barque étroite, en proie aux injures de l'air et des hommes, attendant que des vents propices vinssent leur faire entrevoir la fin de leur calvaire présent.

---

(1) Arch. de Bourgneuf. Registre des délibérations de la municipalité.

(2) Défense de Lefaivre. Broch. in-4° Coll. Dugast Matifeux Bibl. municip. de Nantes.

Le 5 ventôse au soir Macé reçut l'ordre suivant :

« Bourgneuf, le 5 ventôse, l'an 2me de la République une et indivisible.

« Il est ordonné à Pierre Macé, capitaine du bâtiment « Le Destin » de faire remettre à terre la nommée Jeanne Biclet, femme de Jean Piraud [1], et le surplus sera conduit par lui à la hauteur de Pierre-Moine, là il les fera jeter à la mer comme rebelles à la loi ; et après cette opération, il retournera à son poste. »

Signé : LEFAIVRE, adjudant général.

Foucaud, chargé de la transmission, avait ajouté :

« De plus les 4 fusiliers et le caporal qui sont à bord » et il avait signé [2].

Un pareil ordre, dans sa cynique brutalité, dut épouvanter le capitaine Macé qui, paraît-il, était un homme bon et humain, mais d'une grande faiblesse de caractère. Chevas [3] rapporte qu'il eut un moment l'intention de sauver les personnes retenues à son bord. Il s'était déjà acquis l'assistance de deux dames de Bourgneuf et avait même obtenu l'assurance que les militaires en surveillance sur le navire ne s'opposeraient pas à son projet. Mais ces soldats ayant été remplacés par d'autres que Macé ne connaissait pas, le capitaine du « Destin » renonça à sa courageuse entreprise.

Il ne lui restait qu'à obéir. Il mit donc à la voile. Il emmenait, en dehors de son équipage, de quatre fusiliers volontaires et d'un caporal (ceux que Foucaud avait chargés d'exécuter l'ordre de Lefaivre), « 41 personnes parmi lesquelles se trouvaient 2 hommes dont un aveugle depuis 6 ans, âgé de 78 ans, 12 femmes de différents âges, 12 filles de différents âges et 15 enfants dont 10 depuis l'âge de 6 à 10 ans, et 5 à la mamelle [4] ».

---

(1) Cette femme était parente d'un officier municipal de Bourgneuf.

(2) Moniteur, 24 vendémiaire, an III, p. 112.

(3) Notes historiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure, tome 1er, p. 83.

(4) Déclaration de Macé devant la municipalité de Bourgneuf. (Moniteur du 24 vendémiaire, an III, p. 112.) On trouve aux archives municipales de Bourgneuf, sur le registre ouvert en exécution de la loi du 2 floréal an III pour recevoir la déclaration des décès non inscrits sur les registres de l'Etat-Civil par suite des troubles, les noms de 12 victimes de la noyade du 6 ventôse : 2 enfants Piraud; Marie Rousseau, femme Monier et ses 4 filles; 2 femmes Têteau; 2 sœurs Robard et leur neveu âgé d'un an; tous habitaient la commune de Bourgneuf.

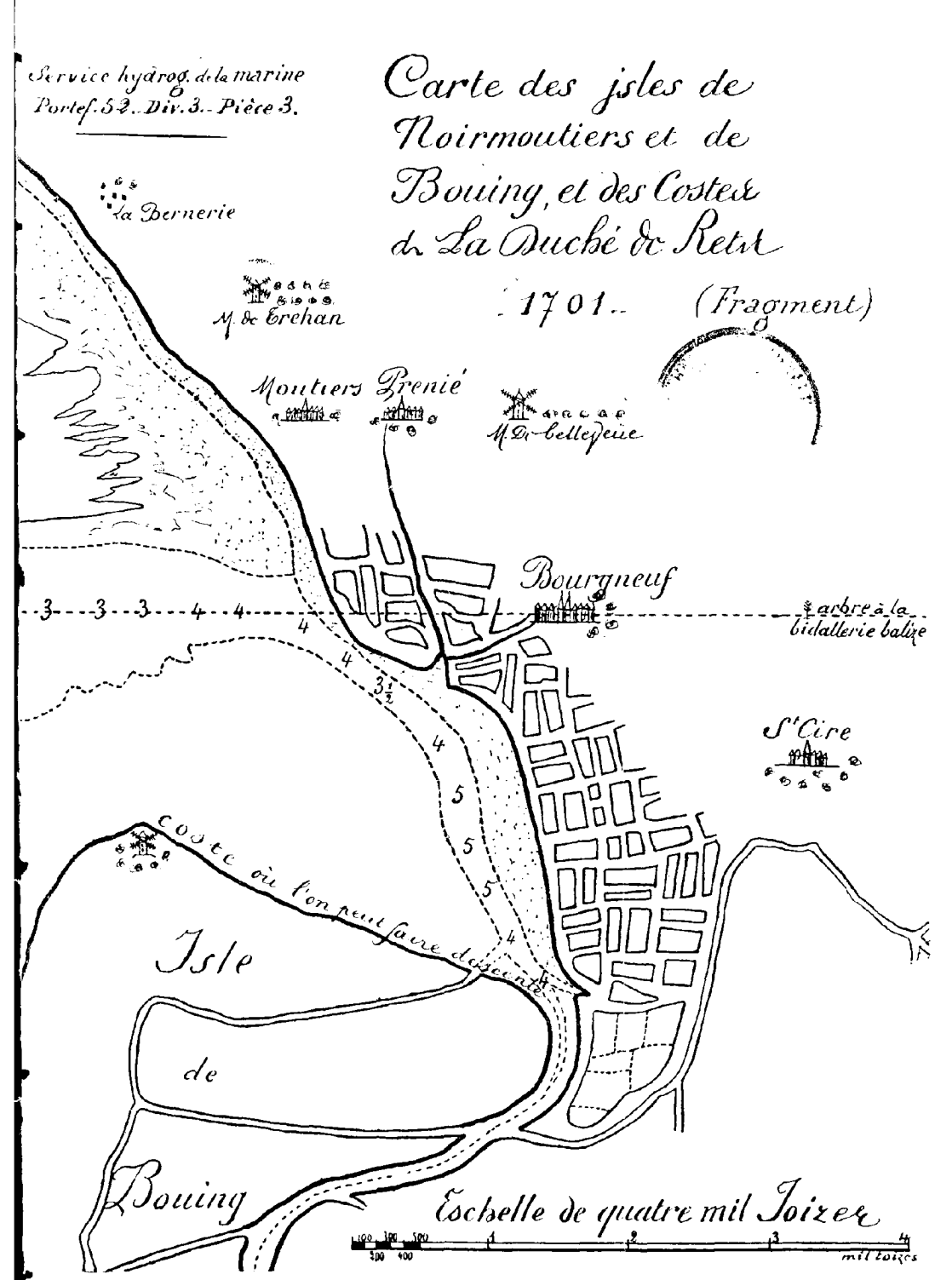

Réduction aux 11/12mes de la carte originale (manuscrite), portant au dos la date 1701, et attribuée à Massé.

Qui pourrait dire les sentiments qui agitèrent ces âmes malheureuses au moment du départ : souvenir de ceux qu'elles laissaient, morts ou vivants, en ces plaines monotones qui avaient été jusque-là tout leur horizon ; angoisse de ce que serait l'avenir ; et, souffrance cent fois renouvelée depuis quatre jours, effroi des misères endurées par ces pauvres petits que des mères crucifiées pressaient sur leur cœur pour les réchauffer et les consoler.

Pendant que la barque gagnait la haute mer, les soldats songeaient à la funèbre mission qu'ils avaient acceptée ; Macé déjà, peut-être, maudissait sa destinée...

Le 6 au soir, on atteignit Pierre Moine. Le moment était venu : il fallait accomplir l'horrible tâche...

Aucun des assistants ne nous a conservé le récit de cette heure d'épouvante. Dans sa déclaration devant la municipalité de Bourgneuf le 17 fructidor, Macé s'est contenté de dire que les fusiliers « à cinq heures du soir, jetèrent les 41 personnes ci-dessus désignées, en vertu de l'ordre rapporté, en présence dudit Macé et de l'équipage aussitôt qu'il fut à la hauteur de Pierre Moine » ; mais un tableau effrayant se présente devant nos yeux. Des soldats empoignant brutalement de malheureuses femmes qui enlacent leurs enfants ; quatre petites filles étreignant désespérément leur mère, et que le flot fangeux doit engloutir ensemble ; des membres s'agitant convulsivement hors de la masse liquide, des supplications, des lamentations, des pleurs, des sanglots, des hurlements..., tout ce que la faiblesse humaine a inventé pour crier la douleur. Puis, plus rien ; le bruit assourdi des vagues trouble seul le silence de la nuit qui descend pour cacher la honte des bourreaux revenant lentement vers le port [1].

Macé, rentré à Bourgneuf chez des amis, fut en proie au plus sombre désespoir. Il tomba malade, on craignit pour sa vie. Son

(1) Chevas, p. 33, dit : « 48 personnes devaient être victimes de « cet ordre. 8 victimes furent sauvées par les soldats chargés de « son exécution. » Il cite même les noms de 2 personnes qui durent la vie à l'humanité des fusiliers. Il y a certainement là une erreur, car aucun des nombreux documents que nous avons consultés ne mentionne cette exception d'ailleurs bien invraisemblable. Si le fait eût été vrai, les accusés n'auraient pas manqué de s'en prévaloir devant le Tribunal révolutionnaire, et aucun d'eux n'y a fait allusion.

corps reprit le dessus ; mais son cerveau resta pour toujours quelque peu ébranlé, ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs de continuer ses voyages sur mer.

***

Quelques semaines après le drame, Macé, enfin rétabli, présenta diverses pièces, concernant des voyages faits à la réquisition des autorités militaires, au visa du Commissaire des guerres de Bourgneuf. Celui-ci, jeune officier que Carrier venait d'investir de ses nouvelles fonctions, s'appelait Bouquet. C'était un homme prudent et... prévoyant ; aussi garda-t-il par devers lui l'ordre signé par Lefaivre. Un tel papier pouvait être utile, le cas échéant.

Pour des raisons d'argent, et pour d'autres sans doute que nous ignorons, Bouquet devint l'ennemi déclaré de l'adjudant général. Après le départ de celui-ci pour Paimbœuf, le Commissaire des guerres essaya de lui nuire par tous les moyens. Il le dénonça aux représentants du peuple ; il l'accusa de s'enivrer, d'avoir voulu s'éterniser dans un poste de tout repos ; mais il ne souffla mot de la noyade du 6 ventôse. Peut-être eût-il été imprudent alors de lancer cette accusation. A Paris, la Terreur bat son plein, Robespierre est tout puissant ; on ne songe pas encore à demander des comptes à Carrier. Le zèle humanitaire de Bouquet attend des jours meilleurs.

Survient le 9 thermidor. La vertu de Bouquet a encore besoin de voir la tournure que vont prendre les évènements. D'ailleurs Lefaivre est à Paimbœuf ; il pourrait peut-être arrêter l'affaire. Mais l'adjudant général vient d'obtenir un congé à la suite d'une chute de cheval ; il part le 12 fructidor pour les eaux de Bourbonne.

Le courage civique de Bouquet est cette fois à la hauteur des circonstances. Dès le 17, il se rend devant la municipalité de Bourgneuf ; il exige qu'on recueille ses déclarations, qu'on prenne copie conforme de l'ordre de Lefaivre (il conserve précieusement l'original) ; il fait comparaître Macé qui doit avouer son crime. Quand il a, de ces pièces, obtenu copies dûment certifiées par le maire de Bourgneuf, il adresse celles-ci au Comité de Salut public qui destitue Lefaivre dès le 19 vendémiaire, et à Merlin de Thionville qui porte l'affaire à la tribune de la Convention.

On adopta cette proposition, et le décret suivant fut rendu séance tenante :

« La Convention nationale décrète que l'adjudant général Lefaivre, commandant à Paimbœuf, le capitaine commandant le « Destin » (Macé) et le caporal et les fusiliers qui ont exécuté l'ordre dudit Lefaivre, tous prévenus d'avoir fait noyer par ordre arbitraire 41 personnes, seront arrrêtés de suite et conduits au Tribunal révolutionnaire de Paris pour y être jugés.

« Le présent décret sera porté par un courrier extraordinaire ; l'agent national du district de Paimbœuf est chargé de l'exécution [1]. »

Le même jour, le Comité de Sûreté générale adressait à l'agent national du district de Paimbœuf un ordre conçu en termes identiques, et lui attribuant « toute compétence et juridiction nécessaires pour l'exécution qui lui est confiée [2] ».

***

Cet agent national était Boulay-Paty. Il accorda tous ses soins à la mission dont on le chargeait [3]. Dès le 26 vendémiaire, il demanda à Bouquet des renseignements sur Macé et les soldats noyeurs. La réponse ne dut point se faire attendre, puisque le 28, Boulay-Paty écrivit au commandant de la gendarmerie à Paimbœuf : « Je te prie et je te requiers de commander autant de gendarmes qui te paraîtront nécessaires pour se rendre à Montoir et dans l'étier de Méan se saisir de la personne du nommé Macé, commandant le « Destaing », et expédié par le Commissaire des guerres de Bourgneuf pour y prendre de la motte pour les cantonnements de l'île La Montagne et de Bourgneuf, et le conduire à la maison d'arrêt de Paimbœuf. » Le même jour, il convoqua le juge de paix de Paimbœuf pour « une opération importante », et il ordonna au commandant du bataillon de la Somme d'arrêter le caporal et les quatre fusiliers noyeurs et de les faire conduire « sous bonne et sûre garde » à Paimbœuf.

---

(1) et (2) Arch. dép. de la Loire-Inférieure, L. 1180.

(3) Voir notamment Arch. dép. de la Loire-Inférieure, L. 543, 1136, 1137, 1139, 1167.

Le 29, Macé est arrêté ; Boulay-Paty requiert le commandant de la place « de faire mettre une ou deux sentinelles en dedans de la maison d'arrêt pour la garde du nommé Macé ».

Malgré les rappels et les menaces de l'agent national, le commandant du bataillon de la Somme se fait tirer l'oreille : il ne connaît pas le nom des soldats qui ont exécuté la noyade ; peut-être ne sont-ils plus au corps ; il les recherchera [1].

Quant à Lefaivre, ayant appris à Port-sur-Saône où il se trouvait dans sa famille, l'accusation qui pesait sur lui, il se rendit à Paris, où Macé ne tarda pas à être transféré.

L'intervention de Merlin de Thionville au sujet de la noyade de Bourgneuf avait rappelé à la Convention l'affaire du Comité révolutionnaire de Nantes. Il fut décidé à la même séance, qu'elle viendrait prochainement devant le Tribunal révolutionnaire.

On sait que c'est au cours des débats de ce procès que Carrier fut mis en accusation avec plusieurs témoins, au nombre desquels figurait Foucaud.

Lefaivre fut arrêté le 16 Brumaire. Son procès et celui de ses complices furent joints à ceux en cours. Evidemmment l'affaire perdit de ce fait beaucoup de son intérêt, car l'attention du public fut surtout retenue par Carrier et ses lieutenants. Aussi c'est à peine si les comptes rendus des journaux de l'époque accordèrent une brève mention à la noyade de Bourgneuf.

Tous les inculpés prétendirent avoir, en soldats disciplinés, exécuté les ordres de leurs chefs : Lefaivre avait obéi à Haxo, Foucaud à Lefaivre, les soldats à Foucaud. — Les meilleurs renseignements furent donnés sur Macé ; Foucaud se défendit d'avoir inventé, à Nantes, les bateaux à soupapes pour noyades ; Lefaivre produisit à la barre de nombreux certificats. Les municipalités de Bourgneuf et des environs firent de lui un grand éloge ; celle des Champs Libres (Les Moutiers) l'appela même « le libérateur du ci-devant pays de Retz... »

---

(1) Rien n'indique, dans la correspondance de Boulay-Paty, que ces militaires aient réellement été arrêtés ; cependant, Foucaud, dans son mémoire, imprimé à Angers après sa réincarcération, fait des allusions qui portent à croire qu'ils furent traduits avec les autres devant le Tribunal révolutionnaire.

Le 26 frimaire, le tribunal rendit son jugement, Foucaud était convaincu d'avoir donné « des ordres à des militaires pour assister à une noyade faite à *Paimbœuf* » ;

Voici en quels termes le « Moniteur » raconte l'intervention de Merlin à la séance du 22 vendémiaire :

Merlin de Thionville. — Citoyens, nous avions lieu de croire que les continuateurs de Néron n'auraient qu'une seule édition ; cependant on vient encore de noyer dans le département de la Loire-Inférieure. (L'Assemblée frémit d'horreur). Voici les lettres qui viennent de m'arriver.

Bouquet, commissaire des guerres, au représentant Merlin.

Nantes, le 10 vendémiaire, an 3 de la République une et indivisible. Lis et frémis d'horreur ; dis à la Convention nationale que je viens de dénoncer à tes collègues du Comité de salut public l'adjudant général Lefebvre qui a eu la féroce inhumanité de faire noyer de sang-froid *des femmes et des enfants à la mamelle* (Mouvement d'horreur et d'indignation) au mépris d'un arrêté des corps constitués. Je t'envoie copie des pièces dont les originaux sont entre mes mains ; ta haine connue pour ces infâmes généraux me persuade que tu ne négligeras rien pour arrêter de suite ce *cannibale* qui commande à Paimbœuf, et qui revient des eaux de Bourbonne, où il a obtenu de se faire guérir d'une épaule qu'il s'était foulée, non pas au service de la République comme il l'a peut-être fait accroire, mais en faisant une chute au sortir d'un repas.

Salut et fraternité, signé : BOUQUET ;

Merlin lit ensuite les autres documents que lui a envoyés Bouquet [1], et que celui-ci a obtenus de la municipalité de Bourgneuf, puis il s'écrie :

« La Convention devrait, s'il était possible, inventer de nouveaux supplices pour ces cannibales. » (Vifs applaudissements).

Goupilleau de Fontenay demande la mise hors la loi de de Lefaivre. Merlin s'y opposa parce que Lefaivre a dû agir sous l'instigation d'hommes puissants.

---

(1) *Buchez et Roux*, dans leur Histoire parlementaire de la Révol. fr., tome XXXIV, ont fait des documents Bouquet lus par Merlin, qu'ils reproduisent in-extenso, la base des accusations contre le Comité révolutionnaire de Nantes !

« Je demande l'arrestation de Lefebvre et sa traduction au tribunal révolutionnaire ; il fera connaître à quels atroces tyrans on voulait livrer notre patrie ».

Lefaivre, d'avoir « ordonné et fait exécuter une noyade d'hommes, de femmes et d'enfants et commis des actes arbitraires » ;

Macé, d'avoir « exécuté des ordres arbitraires en faisant une noyade à *Paimbœuf* [1] », mais ils furent tous acquittés et mis en liberté, comme n'ayant pas eu « des intentions criminelles et contre-révolutionnaires ».

***

La Convention n'accepta pas ce jugement. Le 28 frimaire, elle décida que tous les acquittés seraient emprisonnés de nouveau. Le Comité de législation devait produire un rapport sous trois jours. Ce ne fut que cinq mois après, le 2 floréal, que l'Assemblée rendit enfin un décret renvoyant les accusés devant le jury criminel de Maine-et-Loire. Toutefois les militaires impliqués dans l'affaire furent exceptés des dispositions de ce décret, car ils n'avaient fait que se conformer aux ordres qu'ils avaient reçus.

Foucaud, qui avait été transféré de Paris à Orléans, puis à Angers, et qu'on n'avait pas fait bénéficier de cette faveur, protesta : Lefaivre et les quatre fusiliers sont en liberté. « Moi je suis encore dans les fers et je n'ai fait qu'obéir [2]. »

L'amnistie du 26 octobre 1795 fit définitivement relaxer tous les acquittés du 26 frimaire qui, à l'exception de Lefaivre, cessèrent alors d'appartenir à l'histoire. L'adjudant général était, en 1805, commandant du fort de Joux. Il avait encore développé les habitudes d'intempérance que lui reprochait Bouquet en 1794 ; et c'est pendant qu'il était « dans les vignes du seigneur » que s'évada Louis Frotté, le chef de la chouannerie normande, confié à sa garde [3].

---

(1) Cette confusion, Paimbœuf pour Bourgneuf, est assez explicable, étant donné que Lefaivre était, quand il fut dénoncé, commandant à Paimbœuf. Elle provoqua de véhémentes protestations de la part du Comité révolutionnaire de Paimbœuf.

(2) Défense de Foucaud. Bibl. munic. de Nantes, n° 51.632, C. 36.

(3) Mémoires de *Michelot Moulin*, p. 214, 224, 231. *De la Sicotière*, Louis Frotté et les insurrections normandes, tome II, p. 657.

Cherchait-il alors à s'étourdir ? Peut-être ! car si Lefaivre et ses complices furent épargnés par la justice révolutionnaire, il est probable que le remords, moins clément que les hommes, peuplant leur sommeil d'atroces visions, ne cesssa de les poursuivre jusqu'à leurs derniers jours [1].

F. GUILLOUX.

(1) *Chassin* (La Vendée patriote, tome IV, p. 645) a donné de la noyade que nous venons de raconter une version plus que fantaisiste : « *Lefaivre dans une reconnaissance sur la côte à Bourgneuf s'est montré brutal comme au temps de Tuireau ; il a refoulé* (!!!) *vers la mer des femmes, des enfants, des vieillards, des aveugles, et laissé les flots montants engloutir ces malheureux.* » (!!)

Le Père Augustin du Paz

et

l'Histoire Généalogique de Bretagne

par A. BOURDEAUT

Avant d'être cultivé par les Bénédictins, le champ de l'Histoire Bretonne le fut par deux dominicains, le P. Augustin du Paz et le Père Albert Le Grand de Morlaix. Un contraste profond existe entre ces deux ouvriers de la première heure : animés d'un égal amour pour leur province, ils diffèrent par leur caractère et leur manière de comprendre les devoirs de l'historien et ceux des religieux. Contemporains l'un de l'autre, enfants des mêmes couvents, abrités même quelque temps sous le même toit, ils n'étaient pas frères par l'esprit. Si Albert Le Grand, le plus jeune, a pu utiliser les manucrits de son confrère, c'est que celui-ci étant décédé, ses œuvres étaient devenues la propriété d'un grand seigneur, amateur de médailles, de manuscrits et d'autographes, le comte de Lannion. Sans cette circonstance, il est fort probable qu'Albert Le Grand, devenu religieux de Bonne-Nouvelle n'eut jamais eu communication entière des manuscrits du P. du Paz, émigré de Rennes à Quimperlé.

Frères en religion, ces deux moines ne le sont pas dans leur manière de concevoir les règles de l'Histoire. Du Paz vise avant tout à l'exactitude ; il n'admet pas indifféremment les documents dont il compose ses récits, il prouve plutôt qu'il ne raconte ; il remonte aux sources, il interroge de préférence les documents de première main ; ennemi des légendes, il écarte sans pitié la question des origines Troyennes des Bretons et des Francs qui avait retenu l'attention d'un jurisconculte aussi grave que d'Argentré ; il tient peu de compte des traditions de famille ; il les écarterait sans pitié, s'il n'était retenu par les préjugés de son siècle et ceux

plus forts encore de sa province ; il est, en un mot, plus positif qu'imaginatif. Albert Le Grand, au contraire, a fait sienne la devise de certains écrivains de l'antiquité : *non scribitur ad probandum, sed ad narrandum.* Il est éminemment narrateur. Il est plus séduit par le côté pittoresque des événements que par leur caractère de réalité ; il trace avec plus d'amour un récit édifiant qu'un récit exact. Il a remué également une foule de documents, mais sans en peser la valeur. Il a mis dans son œuvre hâtive plus d'imagination que de critique : le sujet historique est l'occasion pour lui de belles phrases ; lorsqu'il a tracé une page éloquente, naïve, colorée, il est satisfait, peu lui importe les murmures d'esprits plus exigeants. Je le soupçonne d'avoir mis à contribution les travaux de son confrère beaucoup plus qu'il ne l'a dit ; sans les cahiers de son devancier, il n'eut vraisemblablement jamais pu mettre à jour, ni ses catalogues des évêques de Bretagne, ni même ses vies de Saints.

Par contre, au point de vue religieux, contraste tout différent : l'historien légendaire des saints bretons, l'Hérodote de notre province, fut un religieux sévère dans l'observation de sa règle. Il embrassa avec ardeur la réforme dominicaine dont le Père P. Jouault fut en Bretagne le promoteur. Il regardait avec un certain air pharisaïque ses confrères non réformés. Il lui est arrivé d'écrire une phrase telle que celle-ci, à propos de la vie d'Yves Mahyeuc : « J'ai reçu les mémoires manuscrits des R. P. « Augustin du Pas, Guillaume, et autres religieux de son ordre [1]. »

Plus ancien, par conséquent, moins apte à accepter un changement dans sa manière de vivre, le P. du Paz, cet historien qui ne se rendait qu'à l'autorité des témoignages écrits, certes, ne fut pas un religieux relâché, il refusa cependant d'accepter la réforme que voulaient lui imposer le Général de son ordre, le Roi, le Parlement et l'Evêque de Rennes.

I. *Origine du Père du Paz. Son véritable nom*

Il est une autre différence entre ces deux historiens : si l'origine d'Albert Le Grand est parfaitement connue, (il est aussi souvent désigné par le nom de sa ville natale que par celui de sa famille), celle du Père Augustin du Paz est aussi mal indiquée que son nom est mal orthographié. M. Miorcec de Kerdanet le range

(1) *Les Vies des Saints de Bretagne*, édition de 1901, p. 136.

ÉTAT DES FOUILLES DE SAINT-ANDRÉ LE 24 JANVIER 1924

parmi les écrivains Rennais, d'autres font de Nantes sa patrie. Il a fait imprimer trois de ses travaux, et à trois reprises il a écrit son nom différemment. *L'Histoire Généalogique de Bretagne* est publié sous le nom de du Paz ; le *Catalogue des Evêques de Bretagne* qui y est joint, est signé du Pas. Lorsqu'en 1629, il publia à Rennes la *Généalogie de la maison de Molac*, il signa *du Paes*. De ces trois orthographes, une seule est bonne, la seconde. Il écrivait son nom Du Pas ; sa signature ne laisse aucun doute à ce sujet. Ses confrères l'appelaient Du Pas ; les auteurs contemporains, les Sainte Marthe, les du Chesne, les Du Puy, les Mesnard avec qui il fut en relations n'ont jamais écrit son nom avec un z, mais simplement avec un s final. Pourquoi ces différences orthographiques ? Notre historien aimait-il à ce point la langue espagnole qu'il était charmé de donner à son nom cette couleur exotique ? ou avait-il si peu d'amour-propre d'auteur qu'il dédaignât de rétablir la véritable orthographe de son nom ? D'autres plus savants trancheront peut-être la question, mais nous doutons que le P. du Paz ait poussé à ce degré le sacrifice de son amour-propre d'auteur.

Il s'est également tu sur le lieu de sa naissance. Rennais par l'habitation, il passa les plus longues années de sa vie à l'ombre du couvent de Bonne-Nouvelle, mais ce fait n'est pas une preuve péremptoire qu'il appartenait au diocèse de Rennes par droit d'origine.

L'origine Nantaise du P. du Paz est plus probable, cependant elle ne peut être démontrée. Le fait est que le nom de Dupas est beaucoup plus fréquent en Loire-Inférieure qu'en Ille-et-Vilaine. D'un autre côté, ses premiers biographes (si l'on peut appeler de ce nom ceux qui ont consacré quelques lignes à la mémoire de ce grand chercheur), Jean Giffre de Réchac, le P. Yves Pinsart, son ami et son prieur, l'appellent « docteur Nantois ». Si l'on s'en tient, de prime abord, à cette appellation, la cause paraît jugée, mais il n'en est rien, car on ne naît pas docteur, on le devient. Dès lors, du Paz ne serait-il pas appelé docteur Nantais parce qu'il prit ses grades à l'Université de Nantes, dont il serait, à coup sûr, un des plus illustres élèves ? Jean de Réchac désigne par l'épithète de Docteurs parisiens ceux de ses confrères qui avaient pris leurs grades à la Sorbonne. Le P. Châles, prieur de Bonne Nouvelle, écrivant, en 1702, au P. Echard, l'illustre bibliographe de l'ordre des Frères Prêcheurs, incline dans ce sens. Il semble croire que son devancier prit à Nantes le bonnet

de Docteur en théologie que les supérieurs de son ordre transformèrent en celui de Maître en théologie.

Moins indécis que moi, parce que, sans doute, mieux renseigné, M. du Bois de la Villerabel (guidé par M. de l'Estourbeillon) rattache le P. du Paz à la famille du Pas de la Grée, de Crévy, de la Sionnière et de la Garnache fondue elle-même en celle de l'Estourbeillon. Ces deux auteurs font descendre ces du Pas d'un certain Benoît du Pas, sieur de Beauchêne en Derval, exempt de fouage en 1513.

Au premier abord, cette piste sourit : elle paraît expliquer les nombreux détails consacrés par notre auteur à la paroisse et à la famille de Derval. Mais elle est loin de fournir la solution du problème. J'ai vainement interrogé les registres paroissiaux de Derval ; je n'y ai pas trouvé trace d'un du Pas au milieu du XVIe siècle et bien moins encore la preuve que le P. du Paz appartenait à cette famille. D'un autre côté, j'ai étudié la généalogie des du Pas de la Grée, de la Bourdinière, de la Garnache, famille d'origine bourgeoise et campagnarde, de notaires, de greffiers, d'avocats, j'en trouve le berceau à Pouillé et dans le voisinage d'Ancenis, à Mésanger. Elle obtient un certain lustre au XVIIe siècle, grâce aux exploits d'un brillant officier des armées de Louis XIV, sorti des rangs, Pierre du Pas, lieutenant du Grand Condé, grâce, aussi, à l'entrée de deux de ses membres à la Chambre des Comptes.

Pour ma part, je suis porté à croire que le Père du Paz appartenait à une humble famille du comté Nantais. Ses premières études historiques eurent pour objet des familles du comté Nantais : les seigneurs de Châteaubriant, de Rougé, de Derval, les barons de Rais ; ce sont aussi ses meilleurs travaux. La vocation d'historien, de chercheur et d'érudit, celle même de généalogiste ne tient pas à la naissance : c'est un don de Dieu. Certains naissent avec le goût des voyages dans l'espace ; d'autres préfèrent remonter le cours du temps. Les uns aiment les spectacles de la nature, le pittoresque des montagnes, des fleurs et des océans ; le désir de voir des races et des coutumes étrangères les entraîne; les autres tournent l'effort de leur esprit vers le passé, plutôt que vers le présent ; le côté psychologique des événements les séduit plus que le côté matériel des choses. Connaître le secret de certaines décisions, l'aspect moral des âmes qui vécurent jadis, leurs manières de penser, d'agir, leurs relations mutuelles, leurs joies, leurs tourments, les passions qui les agitèrent, tout ce qui

fait que l'homme est à lui-même son plus curieux spectacle, comment enfin le monde présent a subi l'influence du passé, tels sont les motifs pour lesquels certains esprits s'adonnent à l'étude de l'histoire, comme d'autres se livrent à celle des sciences, des arts ou des lettres.

Les couvents des Jacobins, les monastères, les chapitres que visitait le P. du Paz étaient remplis de tombeaux, de vitraux, de statues, d'inscriptions rappelant les souvenirs et les gloires du passé. A force de vivre au milieu de ces reliques, il conçut l'idée d'écrire l'histoire de ces vieux Bretons. Il n'eut pas besoin d'être encouragé par ses amis pour entreprendre le récit « de tant de « hauts faits d'armes, de piété, de religion cachez en la poussière « des archives ». Il se livra de lui-même à cette besogne attrayante « ayant chaque jour à l'œil l'exemple de tant de bons « religieux, qui, enfermez dans la solitude de leurs cloistres et « affranchis de toutes passions en descrivant les pieuses libéra- « litez faites à leurs monastères, ont perpétué la mémoire d'une « infinité de princes, grands seigneurs et renommez capitaines, « leurs bienfaiteurs, lesquels, sans leur soin, fussent demourez « sans gloire et sans mémoire enseveliz aux ténèbres d'une per- « pétuelle oubliance [1] ».

Le Père du Paz naquit ainsi avec la vocation d'historien, voyons maintenant dans quelles conditions il y répondit. Si l'on en juge par les dates approximatives de son ordination et de sa profession religieuse il naquit vers le milieu du XVIe siècle, entre 1550 et 1555. En 1578, pour la première fois, il figure au nombre des religieux de Bonne Nouvelle avec la double qualité de profès et de prêtre [2]. Il était donc âgé à cette date d'environ vingt-cinq ans. Le Père J. Rebillion était alors prieur de Bonne-Nouvelle. Il jouissait dans l'ordre d'une grande réputation de théologien. Il avait même rempli en 1575 les fonctions de vicaire général de la Congrégation Gallicane [3].

---

(1) *Histoire Généalogique de Bretagne.* Dédicace aux Etats de Bretagne.

(2) Archives d'Ille-et-Vilaine, $\frac{1\,H\,5}{21}$. Fondation faite par Perronnelle Chauchart, dame de la Ville du Bois, le 5 février 1578.

(3) Antoine Maillet. *Histoire* des Saints Papes, Cardinaux, Evêques, Docteurs et Supérieurs du Couvent de St-Jacques de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Paris 1634, tome II, p. 265-266.

II. *Le Père du Paz au couvent de Saint-Jacques à Paris ; à l'Université de Nantes. Ses premières prédications et ses premières recherches.*

L'ordre des Frères Prêcheurs a moins pour but l'étude de l'histoire que celle de la théologie et de l'éloquence sacrée. Tous les efforts des novices sont consacrés à l'acquisition de ces deux sciences. Augustin du Paz accomplit ses études monastiques à Bonne-Nouvelle. Intelligence vive et solide, sachant parfaitement discerner la valeur d'un raisonnement, il fut jugé digne par le conseil de la maison de prendre ses grades théologiques. En 1580, le Chapitre de la Congrégation Gallicane réuni à Tours (tous les couvents de Bretagne relevaient de cette province dominicaine) décida qu'il irait achever ses études à Paris. Le couvent de Saint-Jacques, qui a valu aux Frères Prêcheurs le surnom de Jacobins sous lequel ils sont connus dans l'Ancienne France, jouissait encore d'un grand prestige. Tous les maîtres illustres de l'ordre Dominicain en France, et même en Europe, étaient passés dans ses murs. Pour obtenir le grade de docteur, même ailleurs qu'à Paris, les jeunes religieux devaient, sauf dispense, y avoir suivi des cours et y avoir subi au moins deux disputes publiques. Mais, par suite des guerres civiles, par suite aussi du grand nombre d'élèves qui y étaient admis (on en compta jusqu'à quatre cents à la fois, de toute province et de tout pays), la discipline religieuse n'y était plus aussi strictement observée qu'aux beaux jours d'Albert Le Grand et de Saint Thomas d'Aquin. Il conservait cependant une puissante influence sur toute la France dominicaine : c'était un honneur d'être, ou d'avoir été, élève de Saint-Jacques. Notons avec soin cette circonstance de la vie de notre auteur, elle expliquera les motifs de la résistance que, devenu vieux, il opposa aux injonctions du P. Secchi, général de l'ordre, lorsque celui-ci voulut imposer au couvent de Bonne-Nouvelle l'observance plus stricte de la règle Dominicaine. Du Paz fit cause commune avec le plus grand nombre de ses anciens condisciples.

A Saint-Jacques, il fit la rencontre d'un curieux personnage de son ordre, le Père Etienne de Lusignan, descendant authentique des anciens rois de Jérusalem. L'invasion Turque l'avait chassé de Chypre, sa patrie. Il s'était réfugié à Rome d'abord, à Paris ensuite. Il vivait retiré dans une cellule du couvent de Saint-Jacques. Fort considéré dans la capitale à cause de son illustre

origine, il avait ses entrées dans toutes les maisons de la noblesse qui prétendaient avoir quelque parenté avec les légendaires descendants de la fée Mélusine. Il occupait ses loisirs à défendre l'ordre monastique contre les attaques des Protestants, à écrire l'Histoire de Chypre, et surtout à dresser la généalogie de sa famille apparentée à tous les souverains d'Europe. Les presses parisiennes ont exécuté pour lui quelques merveilles de l'art du livre. Du Paz connut ce curieux personnage : il le cite avec un profond respect malgré le peu de valeur critique de ses ouvrages. Nous ne serions nullement surpris qu'il ait puisé dans son voisinage son goût pour les généalogies et surtout l'attrait très vif qu'il montre pour ce qui touche à l'Orient Chrétien, aux Croisades, aux pèlerinages de Jérusalem, de Rome et de Chypre.

Après quelques années passées à Saint-Jacques, du Paz rentra en Bretagne, Il n'était que bachelier en théologie. Il prend encore ce titre, le 22 Juin 1587. Cinq mois après, on lui donne dans les actes capitulaires celui de licencié. Ces détails nous permettent d'affirmer qu'il ne cueillit pas à Paris le bonnet de docteur en théologie, mais à Nantes où la Congrégation Gallicane avait une maison de haut enseignement. Pendant la fin du XVIe siècle et les premières années du XVIIe, l'Université de Nantes fut entre les mains des Dominicains et des amis du Père du Paz. Cette circonstance le mit en rapport avec les Ligueurs Nantais, avec le Duc et la Duchesse de Mercœur tout puissants en notre ville, avec les poètes et les écrivains de leur cour, avec le chanoine Cristi, esprit vigoureux et distingué, théologien et érudit, tout à la fois, une des plus fortes têtes de la Ligue.

Les Dominicains du couvent de Nantes étaient acquis, non seulement aux idées de Mercœur, mais même à l'influence espagnole. Le gouverneur trouva parmi eux ses meilleurs serviteurs. Frère Marcellin Cornet était son confesseur ; il lui servit plus tard d'ambassadeur près de Philippe II. Frère Guillaume Delaunay, prédicateur de mérite, fut le meilleur soutien de sa politique en Bretagne, même après la conversion d'Henri IV.

Un fait montre à quel point les Dominicains Nantais étaient attachés à la politique de l'Espagne. A cette époque Philippe II était maître du Portugal, dont le prétendant, don Antoine, errait de cour en cour en Europe. En 1585, celui-ci aborda à Nantes, où, peu s'en fallut que le gouverneur de Bretagne ne l'arrêtât. Près de sa personne don Antoine de Portugal avait en qualité d'aumônier un dominicain de grande valeur, frère Antoine de Sienne,

portugais d'origine, ancien professeur à Rome et à Louvain. Il tomba malade à Nantes ; malgré tous ses titres, il ne reçut pas l'hospitalité au couvent des Jacobins ; il mourut chez les Carmes ses hôtes et ne put pas même obtenir d'être inhumé en terre dominicaine. « Les Frères Prêcheurs eussent craint, remarque « Albert Le Grand, que leurs confrères ne fussent persécutés « pour ce sujet en Espagne et en Portugal [1] ». Le mot d'ordre dominicain était alors de s'appuyer sur l'Espagne, seule vraie puissance catholique de l'époque.

Entre temps, le P. du Paz se livrait à la prédication. Il trouva dans ses voyages apostoliques l'occasion de satisfaire ses goûts pour l'histoire. Chaque avent, chaque carême, chaque pardon ou jubilé lui faisait visiter une ville nouvelle. Il en scrutait les archives, il en notait les curiosités archéologiques, les monuments funéraires et les inscriptions. Il transcrivait le tout sur de petits cahiers précieusement conservés qu'il communiquait ensuite à quelques amis, curieux comme lui de l'Histoire Bretonne. En 1584, nous le trouvons à Blain, où il prêche le Carême. Ses goûts étaient déjà connus. On lui confia une généalogie de la maison de Rohan. Il la copia soigneusement : elle lui servit trente-six ans plus tard pour illustrer celle des Penthièvre [2]. L'exercice du culte catholique était fort troublé dans ce fief des Rohan. A plus d'une reprise l'usage de l'église paroissiale fut enlevé aux fidèles : mais depuis quinze ans ils en étaient redevenus possesseurs. Le culte protestant s'exerçait dans le château : celui-ci donnait également asile à un petit collège où les familles nobles du voisinage qui avaient embrassé la réforme faisaient instruire leurs enfants.

Combien de temps dura le séjour du P. du Paz à Nantes ? Il est difficile de le dire, car son nom ne figure pas dans les réunions capitulaires du couvent des Dominicains ; il y séjournait en qualité d'hôte et d'élève, mais n'appartenait pas à la communauté. A partir de 1587, il reparaît à Rennes. Il reprit depuis lors à deux reprises, au moins, le chemin de Nantes, pour subir ses examens de licence et de doctorat, ce dernier en 1588 ou 1589. D'un autre côté, certains événements secondaires qu'il

(1) Albert Le Grand. *Les Vies des Saints de Bretagne*, p. 90 du Catalogue des évêques de Nantes. — Quétif et Echard, tome II, p. 271.

(2) Du Paz. *Histoire Généalogique de Bretagne*, p. 29.

rapporte, tous accomplis dans la ville de Rennes : la mort de François du Gué, ce gouverneur « bien mérité de la ville, conduit « au tombeau avec les pleurs et les regrets des habitants qui « l'aimoient comme un père pour ses vertus et les bons offices « qu'il leur avait rendus » ; le duel sauvage, comme il y en avait tant alors, entre les sires de Coëtmur et de Carmen, livré dans la rue Saint Michel hors les murs, donc tout proche de son couvent, duel terminé par la mort « triste désastre », des deux parties ; le funeste accident qui mit fin aux jours du baron de Texüe, en 1588, montrent bien un témoin oculaire [1], ou, tout au moins, un narrateur très au courant des faits divers qui se sont passés à l'époque dans la cité Rennaise.

III. *Le Couvent de Bonne-Nouvelle. La ligue. Les amis du Père du Paz. Au Couvent du Mans*

Le couvent de Bonne-Nouvelle, issu de celui de Dinan, était alors le plus récent de l'ordre dominicain en Bretagne. Il prétendait être de fondation ducale ; en réalité, il était né de la générosité d'un bourgeois et d'une bourgeoise de Rennes, Pierre Roussel, dit Bellehère, et Jeanne Rebillart, sa femme. Toutefois, le Duc Jean IV avait assisté à la bénédiction de la première pierre ; ses traits étaient représentés au fond de la chapelle absidiale de la grande nef. La légende racontait qu'il avait érigé le monastère en reconnaissance de la victoire d'Auray. Nombre de familles nobles dont nous trouvons les généalogies dans l'ouvrage du P. du Paz y avaient leurs enfeus : les plus considérées y faisaient célébrer leurs sépultures ou demandaient aux Frères Prêcheurs d'y déposer les corps de leurs défunts, en attendant de les transporter au lieu de leur repos définitif. Bref, il était, avec les couvents des Cordeliers et des Carmes, le lieu de sépulture préféré des Parlementaires et des bourgeois Rennais.

Il était construit en dehors, mais tout proche des fortifications. La tour de son clocher inspectait les portes aux Foulons, Saint-Michel et Mordelaise. Il était entouré de vastes jardins où chaque frère avait son potager particulier. L'infirmerie était à l'intérieur de ces jardins. Du Paz y eut longtemps sa cellule au-dessus de la chambre des malades : il devait en aimer le calme favorable

(1) *Histoire Généalogique*, p. 689. 711, 788.

aux études. Le cloître voisin donnait accès à l'église et à la chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle : il les mettait en communication avec les habitations des moines. Le prieur résidait au-dessus de la grande salle nommée la grande Minuserie, près des greniers et tout proche de la grande porte. Dans l'enceinte du monastère était également une hôtellerie où logeaient souvent des personnages de marque. Pendant de longues années, le gouverneur de Rennes, René Tournemine, y habita. Du Paz a noté ce détail avec complaisance dans la généalogie de la Hunaudaie. « Il aimait, dit-il, les habitants de Rennes et en estoit honoré « comme s'il eust esté leur père. Son logis estoit au couvent de « Bonne-Nouvelle, où il se tint jusqu'au commencement de « 1589 ».

La description de Bonne-Nouvelle ne serait pas complète, si l'on ne mentionnait les écuries du couvent où le monastère avait ses chevaux : tout moine devait savoir monter à cheval, équipé et botté, pour pouvoir aller prêcher les carêmes et les avents dans les campagnes voisines. Le couvent possédait, en outre, dans le voisinage de la chapelle, quelques cabarets, qu'il louait à quelques vendeurs de cidre heureux d'héberger les pèlerins.

L'année 1589, déplorable entre toutes, marque le début des guerres civiles et religieuses de la Ligue. Le meurtre odieux des Guise, au château de Blois, souleva d'indignation la France catholique contre le roi Henri III qui, abandonné de tous, fut dans l'obligation de s'allier aux Protestants commandés par son futur héritier le roi de Navarre. La plupart des villes entraînées par l'exemple de Paris se donnèrent à la Ligue. Les Nantais n'eurent pas besoin d'être entraînés dans la révolte par le Duc de Mercœur, ils l'y poussèrent eux-mêmes, excités par quelques prédicateurs éloquents, dont deux au moins appartenaient à leur ville et à l'ordre Jacobin. Rennes se montra moins ardent, mais cependant compta un grand nombre de Ligueurs, parmi lesquels Carmes et Jacobins figurèrent au premier rang. Aidé par quelques magistrats, Mercœur s'empara de la ville, en expulsa le gouverneur René Tournemine et son lieutenant M. de Montbarot. Il eut le tort de ne pas assurer solidement sa conquête. Huit jours après, le parti royaliste à la tête duquel était la majeure partie des membres du Parlement, chassa ses troupes de la ville ; il ne devait plus y rentrer. Le premier soin des vainqueurs fut d'expulser de la place les Ligueurs militants, d'interdire aux Carmes et aux Jacobins d'attaquer dans leurs sermons la personne du

Roi ; le Parlement leur enjoignit en outre de rétablir dans leurs offices la prière qui était consacrée au souverain [1] ; mais rien ne prouve qu'il ait été obéi. Les moines de Bonne-Nouvelle étaient ainsi éminemment suspects. Une autre circonstance montre également à quel point l'hostilité royaliste fut grande à leur égard. Redoutant que Mercœur, attardé aux sièges de Fougères et de Vitré, ne vint les attaquer et ne se logeât dans le monastère de Bonne-Nouvelle, certains proposèrent d'en abattre le clocher qui dominait les fortifications de la porte Mordelaise à celle des Foulons. La tour, orgueil des Dominicains, ne fut sauvée que par la décision de M. de la Hunaudaie, leur ancien hôte, qui avait son enfeu dans leur église. « Il promit de se jeter « avec sa compagnie dans le Couvent pour le garantir au prix « de son sang des efforts de l'ennemi et protéger ce sacraire de « la Mère de Dieu au péril de sa vie [2] ». Du Paz et Albert Le Grand ont été reconnaissants au vieux capitaine du service qu'il avait rendu à leur couvent. Malgré le peu de garantie de ses convictions catholiques, ils ont fait le plus grand éloge de leur sauveur.

Ce péril écarté, un autre plus grand encore surgit pour eux, et attira sur leur maison la surveillance la plus attentive du Parlement. Henri III, aidé par les Protestants, pressait vivement la ville de Paris. Le 31 août 1589, les docteurs des collèges de l'Université, tant séculiers que réguliers, réunis au couvent de Saint-Jacques, décidèrent qu'en ces circonstances critiques, « les prêtres « pouvaient sans encourir l'irrégularité protéger à main armée « la patrie et la religion menacées par les hérétiques [3] ». Le lendemain, un jeune moine, pauvre cerveau troublé par les prédications de ses grands confrères dont il était l'amusement [4], se

(1) Ducrest de Villeneuve. *Histoire de la ville de Rennes*, p. 265.

(2) Albert Le Grand. *Vies des Saints de Bretagne*. Catalogue des Evêques de Rennes, p. 38

(3) Ch. Urbain. *Nicolas Coëffeteau*, p. 14.

(4) C'est le témoignage de l'historien Italien Davila qui servit lui-même dans les armées d'Henri IV, où il fut blessé : « Je me sou- « viens de l'avoir veu et ouy, (Jacques Clément), lorsque la Cour « estans à Paris, j'allais visiter le P. Estienne de Lusignan, Cypriot, « évêque de Limissou et religieux du mesme ordre, non sans prendre « garde que les autres religieux le railloient à tout propos et s'en « donnoient du plaisir. » Davila. *Histoire des Guerres Civiles en France*, tome II, p 702.

présentait au camp devant Saint-Cloud et y poignardait Henri III : c'était Jacques Clément. Peu s'en fallut que le Parlement de Paris ne prononçât la dissolution de l'ordre des Frères Prêcheurs, la destruction du couvent de Saint-Jacques et l'érection sur son emplacement d'une pyramide expiatoire. Ils ne furent sauvés que par l'intervention d'Antoinette de Bourbon, abbesse de Fontevrault et du monastère de Prouille, berceau de leur ordre.

Les religieux de Bonne-Nouvelle avaient les mêmes sentiments que leurs confrères de Paris, de Nantes, de Morlaix, de Dinan. S'ils ne prononcèrent pas l'oraison funèbre de Jacques Clément, s'ils ne firent pas célébrer dans leur église un service pour le repos de l'âme de frère Ed. Bourgoing que le Parlement de Paris avait fait écarteler à quatre chevaux à Tours, parce qu'il avait été à Saint-Jacques le prieur de l'assassin du roi, c'est qu'ils n'en eurent pas la possibilité. La surveillance toujours en éveil des royalistes et des protestants les contraignit au silence, mais ne leur fit pas abandonner leur conviction. Ils furent avec les Cordeliers et les Carmes leurs voisins, les meilleurs messagers de Mercœur. Deux moines, dont l'un était Cordelier, furent pendus pour de pareils services rendus à la cause des Ligueurs au grand bout de Cohue, à Rennes.

Une dernière circonstance les obligeait à une circonspection particulière. Les Etats de Bretagne n'avaient pas de lieu fixe de réunion : ils se tenaient tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Ils empruntaient aux communautés religieuses les locaux destinés à leurs délibérations. Pendant les guerres de la Ligue, les Etats royalistes se tinrent uniquement, à Rennes, dans la grande salle de Bonne-Nouvelle, située à l'extrémité du cloître. Chaque année, les frères du Couvent virent le même spectacle : quatre dizaines de gentilshommes, dont beaucoup protestants ; une demi-douzaine d'ecclésiastiques réunis sous la présidence de l'abbé commendataire de St Melaine, qui n'était pas même prêtre, une vingtaine de membres du Tiers-Etat, se rassemblaient dans l'enclos de leur couvent, sous la protection d'une forte garnison fournie par la garde bourgeoise. Les Etats royalistes n'avaient pas plus d'éclat. Après trois jours de délibérations, ils votaient les impôts, adressaient quelques représentations au Roi ou au Gouverneur, puis rentraient, qui à l'armée, qui dans sa gentilhommière, qui dans sa maison de ville. Pour le service qu'ils leur rendaient, les moines recevaient trente écus

à titre d'aumône et d'allocation. Cette proximité gênante, ce train de vie, cette surveillance continuelle n'étaient favorables ni à la liberté de la parole, ni à la prière, ni à la régularité monacale.

Une décision de ses supérieurs tira le Père du Paz de cette situation. A l'automne de 1590, il fut investi de la charge de prieur du Couvent des Dominicains du Mans, l'un des plus importants de la Congrégation Gallicane. Il prit possession de son poste le 12 septembre 1590. La maison venait d'être saccagée par les troupes royalistes protestantes et anglaises ; c'était la seconde fois en moins de trente ans. La soldatesque avait détruit l'hôtellerie, les pressoirs, l'infirmerie. Mal servi par ses partisans, Urbain de Laval-Bois-Dauphin, gouverneur de la ville pour la Ligue, n'avait pu la défendre contre Henri IV. Les Anglais s'étaient logés dans le couvent à la place des religieux en fuite : reliques, lingerie, bibliothèque, provisions, ornements d'église, tout avait été pillé. Le prieur du temps, frère Michel Belois, au retour d'une prédication à Château du Loir, avait été tué d'un coup d'épée dans la gorge, sur les landes de Pontlieue, par une bande de soldats, huguenots probablement. Le prieurat du P. du Paz dura un peu moins de trois ans : le 18 juillet 1592, il fut remplacé par frère Olivier de Ceuilli, de Laval.

Dans ces nouvelles fonctions du Paz conserva les goûts qui le dominaient en Bretagne. Prêchant l'Avent et le Carême à Château-du-Loir, il trouva le loisir de lire le martyrologe de l'abbaye voisine de Beaulieu, ordre de Citeaux bâtie autrefois par Guillaume des Roches, l'illustre sénéchal d'Anjou sous Philippe Auguste, le tuteur malheureux d'Arthur de Bretagne. Il étendit ses prédications jusqu'à Château-du-Loir- : il y constata le zèle anarchiste des Huguenots : ils avaient brûlé l'église des Cordeliers et « dans leur rage n'avaient pas même pardonné aux tom- « beaux des trépassés [1] ».

En partant, du Paz laissa une collection de notes sur les familles du Mans. Il emportait, par contre, le souvenir d'excellentes relations. Désormais il ne perdra pas de vue le maréchal de Bois-Dauphin et les autres ligueurs ses lieutenants, MM. de Maillé et de la Vove.

(1) *Histoire Génal. de Bretagne*, p. 753, 760.

Un événement notable s'accomplit également sous son prieurat : un jeune novice de grande espérance, Nicolas Coëffeteau, un des Pères de la Langue Française, au dire de la Bruyère, fut envoyé au couvent de Saint-Jacques de Paris pour y prendre ses grades théologiques. Il fut la gloire de l'ordre de Saint-Dominique sous le règne d'Henri IV et sous la minorité de Louis XIII. Moins de quinze ans après, le P. du Paz vit revenir à Rennes comme vicaire général de la Congrégation Gallicane celui qu'il avait connu petit novice au couvent du Mans [1].

Frère Augustin du Paz rentra en 1592 au Couvent de Bonne-Nouvelle, auquel il appartenait par le fait de sa profession religieuse, pour y exercer la charge de prieur. La maison avait besoin d'une direction sage et prudente. Son premier souci fut, en y entrant, d'imposer à lui-même et à ses collègues la plus grande circonspection. Il avait été ligueur, nul n'ignorait ses sentiments : ses amitiés, ses relations les faisaient connaître à tous.

Plus tard, lorsqu'il publia son grand ouvrage généalogique, il eut soin de les dissimuler, (personne alors sous un Bourbon catholique ne voulait plus avoir été ligueur,) mais, en dépit de ses prétéritions, il est facile de reconnaître que s'il avait changé d'opinions, il n'avait pas renié ses anciennes amitiés. Ses amis de cœur, ses principaux correspondants sont des ligueurs. C'est à eux qu'il réserve ses plus chauds compliments. Il faut reconnaître qu'ils en étaient dignes, en dépit des attaques dont ils ont été l'objet.

Pendant deux siècles et demi, le procès de la Ligue a été jugé, mais non plaidé : elle n'a pas eu de défenseurs. On a jugé ses partisans sur les dépositions de mémorialistes, de journalistes, de satiriques, d'historiens royalistes ou protestants intéressés à les décrier. On les a appréciés à l'aide de documents judiciaires éminemment suspects par l'esprit de partialité qui les anime, où l'on n'entend que la partie plaignante. Si les Vendéens n'étaient jugés que sur la foi des documents rassemblés par les commissions républicaines, ils seraient pris pour de vulgaires brigands,

(1) Ch. Cosnard. *Histoire du Couvent des Frères Prêcheurs du Mans.* 1219-1782. Le Mans 1879. — Archives d'Ille-et-Vilaine, 1 H 5/2. Fondation faite le 12 Septembre 1606 par Marguerite de Beaumanoir, femme de Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac.

d'odieux pillards de grands chemins. En réalité, les Ligueurs de Paris, ceux de Nantes, de Dinan, de Rennes et d'ailleurs, appartenaient souvent aux familles les meilleures et les plus chrétiennes de la société française : ils ont donné le jour aux réformateurs catholiques qui ont fait la gloire du règne de Louis XIII. Leur cause a triomphé dans les personnes de leurs fils et de leurs petits-fils, autant qu'une idée peut triompher dans l'humaine nature.

D'un autre côté, le spectacle qu'offrait au P. du Paz et à ses confrères le parti royaliste allié aux Protestants, ne pouvait lui inspirer grande confiance. La faction des politiques ne se recrutait point dans les rangs des croyants ; beaucoup d'entre eux sentaient terriblement le fagot. René Marec de Montbarot qui succéda à M. de Tournemine, avait épousé une du Bouays de Baulac, protestante zélée ; il inspirait si grande défiance que l'évêque Aymar Henequin, réconcilié cependant avec Henri IV, retarda longtemps son retour dans sa ville épiscopale pour ne pas se rencontrer avec lui ; il passa, d'ailleurs, ouvertement au protestantisme, sitôt que fut proclamé l'Edit de Nantes. En 1590, les Etats de Bretagne furent présidés dans la salle même du chapitre de Bonne-Nouvelle par un protestant militant : Bonaventure Chauvin de la Musse ; en 1601, ce fut un autre protestant, Charles d'Avaugour de Kergrois. Les Rohan, les la Trémoille, présidents nés des Etats, tous huguenots, pouvaient-ils inspirer plus de confiance ?

Certes, tous les Ligueurs n'étaient pas également agréés du Père du Paz, mais ceux dont il a fait l'éloge, parce qu'il les aimait d'affection, en étaient dignes. C'était d'abord, à Rennes, l'évêque Aymar Hennequin. Parisien de naissance, il séjournait dans la capitale où il siégeait dans les conseils des Seize ; il est le frère de Mme de Sainte Beuve, la protectrice des Jésuites, l'introductrice des Ursulines en France [1]. Les d'Argentré étaient tous partisans de Mercœur et de la Ligue ; l'illustre sénéchal, Bertrand, au sujet duquel du Paz a écrit une phrase malheureuse : « on lui fit accroire qu'il était de la Ligue [2] » conservait dans son hôtel parlementaire les Listes même des ligueurs. Ses fils furent membres du parlement de Nantes. Du Paz a appelé

(1) Mariéjols. *Histoire de la Ligue*, p. 93-304.
(2) Du Paz. *Histoire Généalogique*, p. 766.

l'un d'eux, Gilles, recteur de Toussaints de Rennes : « son bon et intime amy. » A Rennes encore, du Paz jouissait de l'amitié du président et de la présidente P. Brullon de la Musse et de leur gendre, M. du Breil de Pontbriant ; ils furent tous chassés de la ville par les royalistes, comme suspects. M. Paul Hay des Nétumières, conseiller au Parlement, longtemps soupçonné d'être Ligueur, avait la confiance de notre Dominicain : des jaloux accusèrent à ce propos notre auteur d'avoir vieilli la généalogie du conseiller en rattachant sa famille à un seigneur de Pouancé du nom de Hay, contemporain de l'an mil.

Auprès de Vitré, il entourait d'une estime particulière la maison d'Espinay : le marquis, tout enfoui dans ses livres ; Antoine, sire de Broons, capitaine de Dol pour Mercœur, « mort au lit « d'honneur en combattant contre les ennemis de Dieu et de son « église » ; Charles, l'évêque de Dol, poète dans sa jeunesse, plus fervent disciple de Ronsard que de la Bible, mais qui, transformé par le concile de Trente, fut l'un des plus vaillants évêques de Bretagne ; son frère mort, il continua la défense de son évêché, comme l'eût fait un évêque des Croisades.

La page qui montre le mieux l'esprit ligueur du P. du Paz est l'éloge qu'il a tracé des du Guesclin de la Robrie, ces petits neveux du grand connétable. C'était alors une famille patriarcale, de onze enfants, d'une foi et d'un dévouement intrépides : ils étaient entrés dans la Ligue comme ils eussent pris part à la guerre pour les Lieux Saints. Le père, Bertrand, « homme autant « accomply en toutes sortes de vertus et perfections qu'aucun de « son temps » était mort au cours d'une expédition en Guyenne. La famille depuis lors avait pour chef Julienne du Châtellier, vrai type de la femme forte. Du Paz en a fait un éloge splendide : « elle est encore vivante aujourd'hui qu'on compte 1618, « dans la trente-deuxième année de sa viduité et n'a qu'à « grand'peine sa pareille en piété, dévotion et religion, en cha- « rité, dilection, amour envers les personnes de religion et les « pauvres nécessiteux et affligés estans un vray mirouer de « toutes vertus et perfections, qui la rendent chère et admirée « d'un chacun. Elle est mère d'un grand nombre d'enfants qui « ne dégénèrent en rien de leurs ancêtres. » Autour de cette mère antique, autour de ce foyer ami, du Paz a rangé les onze enfants: Bertrand, mort noyé dans les parages de Cézambre, lorsqu'il accompagnait le gouverneur de Rennes, frère de Sully ; César, homme d'affaires et de valeur ; François « dit le patient et le

cavalier » ; Jeanne, l'aînée de tous qui ne s'était pas mariée, « fille d'un grand esprit ». Le huguenot du Matz de Montmartin, qui connaissait bien les du Guesclin de la Robrie, car ils étaient ses voisins de campagne, dit que la famille de Julienne du Châtellier « était toute confite dans la Ligue ».

A Nantes, du Paz comptait un ami de grand mérite, le théologal Jean Cristi, l'âme de la Ligue dans notre ville. Prédicateur, théologien, polémiste et historien, il avait tous les talents. Il fut député de la province aux Etats Généraux de Paris en 1593. Il a fourni à notre Dominicain le Catalogue des Evêques de Nantes.

Pour plaire à la famille d'un autre Ligueur, Gabriel de Goulaine, père de l'introducteur des Jésuites à Nantes, du Paz a inséré dans son œuvre historique la généalogie la plus faiblement travaillée de son recueil.

Au sujet de Mercœur, chapitre délicat entre tous, il n'a pas imité le silence de Saint-François de Sales qui, dans son éloge funèbre du gouverneur de Bretagne, n'a pas soufflé mot de la Ligue ; il a résumé en deux courtes pages l'histoire de cette période mouvementée, puis il a inséré, comme si elles étaient de lui, les meilleures pages du panégyrique prononcé par l'évêque de Genève. On dirait vraiment qu'il avait vis-à-vis de Mme de Mercœur les mêmes obligations que François de Sales avait à l'égard de la maison de Martigues, où son bisaïeul, son aïeul et son père avaient servi en qualité de pages d'honneur. Il savait aussi que nombre de familles à Nantes et en Bretagne s'intéressaient encore à celle du prince Lorrain. Toujours attaché aux pas de l'évêque de Genève, il s'est longuement étendu sur les combats de Mercœur en Hongrie contre les Turcs. Le portrait qu'il en a tracé est nuancé, très sympathique, trop même, aux yeux de l'historien impartial, et cependant il était tenu à la plus grande réserve, car il eut été dangereux sous le fils d'Henri IV de rappeler certains souvenirs.

Il a donné plus libre carrière à ses goûts et à ses idées dans sa vie de Martigues. Il a emprunté les pages les plus heureuses de son panégyrique à l'œuvre d'un de ses confrères les plus compromis dans les affaires de la Ligue : Raoul Le Maître. Ce dernier était un Jacobin du couvent de Rouen. Réfugié à Nantes, il y remplit les fonctions de publiciste : il fut le guide du monde monacal. Il fit prêcher l'éloge funèbre du P. Bourgoing, le prieur de Jacques Clément ; il publia les mémoires que le capitaine du château de Nantes, Hugues de Gassion, ce dévoué serviteur de

Sébastien de Luxembourg, avait consacrés au souvenir de son maître. Il avait du talent, il en fit une œuvre remarquable de propagande en faveur de la Ligue, destinée à combattre l'effet que produisaient dans le pays les *Discours* de La Noue Bras de Fer. Du Paz avait conservé dans sa cellule de Rennes ce panégyrique sévèrement poursuivi par le Parlement. Il en a inséré les pages les plus enflammées dans sa compilation, mais sans en indiquer la provenance, à tel point que le lecteur non prévenu croit que notre Jacobin fut possédé par le démon de la poésie. « Quelqu'un a écrit et dit l'avoir entendu de bon endroit (de ceux « qui eurent cet honneur d'entendre les plus familiers devis de « ce prince), que la plus fréquente et pieuse sentence qu'il pro- « nonçait en ses plus rares propos estoit celle-cy : « Je ne désire « rien plus que de mourir en bataillant pour ma religion et pour « la défense de mon Roy et de ma patrie. Je scay que telle guerre « est juste, nécessaire, utile et honorable et pour ce, je ne désire « point mourir en un lict plus honorable qu'à la guerre entre- « prise pour les autels et les foyers. » Voyla, certes, des propos « bien graves et dignes d'un tel prince. Ceux-là sont estimez « dignes d'un honneur immortel qui exposent leurs biens et la « vie à la cause de Dieu..... de la République et du Roy qui est « le chef d'icelle. Je diray donc de cet excellent Prince ce qu'ont « dit Eschylus et Sophocles en quelques passages, des vaillants « guerriers, qu'il a esté :

Ferme luicteur à l'espée et bouclier,
Aymant chevaux aux armes addresser,
Les ares de corne aux deux bouts enfoncer,
Luicter de près par si rudes approches
Que les boucliers en sonnent comme cloches [1]. »

Nul doute, nous avons là l'expression des sentiments intimes de du Paz ; s'il a transcrit dans son œuvre les pensées de son confrère, à une époque où la prudence lui conseillait de ne pas

(1) *Hist. Gén.*, p. 120. On retrouve la même page et beaucoup d'autres au Livre dernier de la publication de Raoul Le Maître : *Original discours des troubles de ce temps. Discourant briefvement des princes les plus illustres de la très ancienne et illustre famille de Luxembourg et de leurs alliances généalogiques et principalement de Charles et Sébastien de Luxembourg, frères germains et princes de Martigues et des guerres où ils se sont trouvez tant dedans que dehors le royaume de France.* Nantes, 1592, chez Nicolas Des Maretz et François Faverye, p 320 et 321

rappeler certains souvenirs trop brûlants, c'est qu'elles étaient les siennes. En 1619, il a encore dans l'oreille les échos des discours que ses amis tenaient pendant la Ligue et qu'il eût prononcés lui-même à Rennes, s'il n'eût été maintenu par la police du Parlement. Enfin, dernier détail, qui marque son attachement aux chefs de la Ligue, il a fait ce compte typique : « Mme Marie « de Luxembourg, duchesse de Penthèvre, vicomtesse de Marti- « gues, demeura mineure de sept ans, neuf mois, douze jours, « par la mort de son père. Estant agée de treize ans, quatre « mois, vingt-cinq jours, le roi Henry troisième la maria avec son « beau-frère Philippe Emmanuel de Lorraine [1]. » Il n'y a qu'un partisan dévoué, ou un ami intime, capable de se livrer à de si minutieux calculs. Les jours de la Ligue étaient passés, mais le moine devenu vieux et royaliste n'en avait pas perdu le souvenir.

Il y a mieux encore, je crois trouver son nom en toutes lettres parmi les familiers de Mercœur. Tout le monde sait que la cour du gouverneur de Bretagne était aussi lettrée que pieuse et retenue dans ses mœurs, à l'exemple du maître. Or, parmi les œuvres d'Olényx du Mont Sacré, l'un des poètes les plus en vue de cette académie provinciale, je trouve un sonnet dédié à M. du Pas. A la vérité, ce sonnet dédié à un ami éloigné et fidèle ne convient pas nécessairement à un dominicain auteur de généalogies, mais si nous remarquons qu'il est immédiatement suivi d'un autre dédié *à Monsieur nostre Maistre Le Maistre, jacobin, docteur en théologie,* un ligueur que du Pas connaissait bien, il semble que le poète de Mercœur a réellement en vue notre moine, le prieur du Mans [2]. Séparé par la distance et les événements, celui-ci était demeuré fidèle à ses amis de jeunesse, à ses convictions de ligueur [3].

---

(1) *Histoire Généalogique*, p. 122. Fidèle à ses habitudes de comptable, du Paz ajoute p. 238 : « Haute et puissante dame Marie de « Luxembourg a vécu en l'estat de saincte viduité l'espace de dix « sept ans jusques à cet an mil six cent dix neuf, que j'escry ces « choses au mois d'Avril et est âgée de cinquante neuf ans. »

(2) *Les Regrets d'Olényx du Mont Sacré*. Nantes 1591. Le sonnet dédié à du Paz est le 235e. Il n'ajoute malheureusement rien à la gloire de notre dominicain.

(3) A Nantes, le P. du Paz comptait un autre ami : Charles de Bourgneuf, un Rennais d'origine. Evêque de St-Malo, il fut chassé de sa ville épiscopale et se réfugia à Nantes où il remplaçait dans ses fonctions l'évêque Philippe du Bec. Du Paz et son collaborateur Richard Beaujouan en ont fait le plus grand éloge. *Histoire Généalogique de Bretagne*, p. 297 et Catalogue des Evêques de Nantes.

De telles relations obligèrent évidemment notre Jacobin à une grande circonspection. Mais lorsque la conversion d'Henri IV suivie de son sacre dans la Cathédrale de Chartres eut apporté quelque apaisement dans les esprits, les royalistes lui laissèrent une plus grande liberté. A l'exemple de nombre de confrères, il se rallia autour du nouveau roi. En 1595, au moment où celui-ci rentrait dans sa capitale, le P. du Paz alla prêcher le Carême à Redon, alors au pouvoir des Ligueurs [1]. On était, il est vrai, en pleine trêve, et le gouverneur de la ville, François de Talhouët, le premier de tous les capitaines de Mercœur, tendait à faire sa paix particulière avec le roi de France. Du Paz profita de son séjour et de son repos, après le temps pascal, pour copier dans le Cartulaire de l'abbaye, la fondation de la Chaume, par Harscouët, seigneur de Machecoul. Il a inséré ce document et ce souvenir particulier dans sa généalogie des barons de Rais. La même année, l'évêque de Rennes, Aymar Hennequin, qui avait fait sa soumission à Henri IV depuis quelque temps déjà, rentrait dans sa ville épiscopale après six ans d'absence. L'ennui d'y vivre dans le voisinage de M. de Montbarot, le gouverneur, l'avait seul empêché d'y revenir plus tôt [2]. Dès le lendemain de sa rentrée dans son palais, il présidait aux funérailles du maréchal d'Aumont, puis, cinq semaines plus tard, à la séance des Etats dans la grande salle de Bonne-Nouvelle. L'année suivante, du Paz quitte ses fonctions de prieur. Il prend alors la qualité de vicaire ou de sous-prieur ; il touche à ce titre l'indemnité que les Etats payaient à son couvent pour la location de la salle Capitulaire.

---

(1) Par arrêt du Parlement du 23 Oct. 1573, l'abbé de Redon était tenu d'entretenir dans cette abbaye un Docteur en Théologie pour faire leçon et un prédicateur pour les Avents et Carêmes. Il lui donnait pour cet office la somme de cent livres, il le logeait pendant ce temps. L'abbé avait le choix de ce prédicateur ; en son absence, le prieur élisait le prédicateur. *Mémoires de Noël du Fail.* Edit. de 1654, p. 765. L'abbé de Redon était alors un Italien Hector Scotti, il avait pris fait et cause pour la Ligue. Il mourut l'année suivante 1596. Catalogue des abbés de Redon par Dom Morice. *Histoire de Bretagne*, tome II, page CVI.

(2) *Journal de Pichart.* D. Morice. *Preuves* III, col. 1746. Sur le soir, Samedy 19 Août, arriva en cette ville M. l'Evêque Emar Hennequin et descendit à St-Melaine. Avant que d'entrer, il envoya advertir le sieur Montbarot de sa venue..... et sans ledit sieur, il y a longtemps qu'il y fût venu. Il n'y estoit venu depuis l'an 1589.

Des jours meilleurs s'étaient enfin levés sur la France. Comprenant qu'il ne régnerait jamais sur son royaume, s'il demeurait protestant, Henri IV avait abjuré le Calvinisme, près des tombeaux de ses pères, à Saint-Denis même. Six mois après, il était sacré roi de France dans la cathédrale de Chartres. Le 22 Mars 1594, il entrait à Paris dont Charles de Cossé-Brissac, qui fut plus tard gouverneur de Bretagne, lui avait ouvert les portes [1]. Le 17 septembre 1595, Clément VIII le relevait de toute excommunication. Tous ces événements, et bien d'autres, étaient l'occasion de *Te Deum* à Saint-Pierre, à Bonne-Nouvelle, aux Cordeliers et ailleurs [2].

La Ligue, dès lors, n'avait plus de raison d'être : elle triomphait, en définitive, puisque le roi avait reconnu la nécessité d'embrasser la religion qu'elle réclamait. L'abandon se fit peu à peu autour de Mercœur. Il ne resta plus autour de lui qu'un certain nombre de clients de la maison de Lorraine, des chefs de bande intéressés à la continuation de la guerre et, notons le fait, un certain nombre d'esprits qui, victimes d'une aberration politique, saluaient dans la fille de Philippe II d'Espagne, l'héritière de la Bretagne. Ces derniers soutenaient Mercœur, faute de mieux, sans le moindre attachement à sa personne.

Les premiers de tous les ordres religieux, les Franciscains reconnurent Henri IV. Avant que le Pape eût rendu son verdict, avant que l'évêque de Rennes fût rentré dans son diocèse, le 3 juin 1594, les Cordeliers de Rennes obtinrent de lui la restitution d'une rente dont ils jouissaient sur la recette de la ville. Chaque jour, au son de la cloche de midi, pour répondre à une fondation d'Henri III, ils récitaient un *Pater* et un *Ave Maria* pour la santé du Roi et la prospérité du Royaume. Ils n'étaient pas payés depuis dix ans : depuis six ans, d'ailleurs, ils ne

---

(1) Le 22 Avril 1594, un Vendredi, au Collège de Navarre, obéissance fut rendue et jurée à Henri IV par l'Université de Paris, y compris les Jacobins, p. 90 du tome VI des *Mémoires de la Ligue*. Notons la présence, parmi les docteurs appelés à éclairer Henri IV lors de son abjuration, de frère Olivier Béranger, maître en théologie, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Brulé de Monplainchant. *Vie du Duc de Mercœur*, p. 116. Palma Cayet : *Chronologie Novennaire*, p. 467, édit. Michaud et Poujoulat.

(2) *Journal de Pichart*. Dom Morice. *Preuves*, t. III, col. 1738, 1739, 1740, 1742, 1743, 1744, 1746.

faisaient aucune prière pour le roi, puisqu'il était protestant [1]. Ils s'adressèrent à Henri IV pour obtenir le rétablissement de cette rente et le payement de l'arriéré. Flatté de leur requête, le rusé Béarnais dont elle justifiait la politique, y accéda avec empressement. La Cour des Comptes siégeant à Rennes enregistra les lettres royales, mais, moins généreuse que le souverain, décida que l'arriéré de la rente et la rente elle-même ne seraient payés que sur l'attestation, signée du Gardien et des quatre plus anciens religieux du Couvent, que les prières avaient réellement été faites. Elle leur enjoignit, en outre, de prier Dieu pour la santé de Sa Majesté dans leurs messes et prédications, sous peine d'être privés des revenus de cette fondation [2]. Les Dominicains n'imitèrent pas leurs voisins ; ils étaient en butte à de trop fortes suspicions.

Lorsque, abandonné de tous, Mercœur fut contraint de se soumettre à Henri IV, ils entrèrent dans la même voie, mais toujours à la remorque des Franciscains. Toutes les Communautés Bretonnes sollicitèrent la confirmation de leurs privilèges. Cordeliers et Clarisses obtinrent dès le 6 avril 1598 l'objet de leur requête. Le 24 avril seulement, les Dominicains de Nantes suivirent leur exemple. Bonne-Nouvelle obtint le même avantage, à Rennes, au mois de mai. Les derniers de tous, les Chartreux remplirent la même formalité, le 3 juillet [3].

La ville de Rennes avait mis plus d'empressement à célébrer le triomphe du roi. Le dimanche de la Quasimodo (29 mars), une procession eut lieu dans le sanctuaire de Bonne-Nouvelle en action de grâce pour la paix tant désirée : tout Rennes y prit part. Ce n'était plus l'heure de bouder. Des amis particuliers, quelques conseillers au Parlement curieux d'histoire et d'antiquités auxquels il communiquait ses recherches ménagèrent la réconciliation du Père du Paz. Qui sait, même, s'ils ne présentèrent pas au roi ce savant religieux, vraie curiosité de la Pro-

---

(1) Les Congrégations religieuses avaient cessé toutes prières pour le roi dès 1589, après l'assassinat des Guise. Le curé de Toussaints de Rennes, Julien Rouxel, déclarait ouvertement « qu'il ne ferait « aucune prière pour le roi (Henri III) d'aultant qu'il estait excom- « munié ayant mis la main sur un prêtre, » le cardinal de Lorraine. A plus forte raison pensait-on de même à l'égard d'Henri IV alors protestant.

(2) Arch. de la Loire-Inf. B. 64, fol. 285.

(3) Id. B. 65, fol. 348

vince dont il n'avait cessé de scruter les archives au milieu des discordes publiques. Un fait est certain Henri IV ne quitta pas Rennes sans l'autoriser à publier chez tel libraire qu'il voudrait l'*Histoire Généalogique de plusieurs maisons de Bretagne*. Ainsi dès 1598, du Paz avait arrêté dans son esprit les grandes lignes de l'œuvre à laquelle il devait attacher son nom.

A partir de ce jour, il fut loyalement rallié à la dynastie des Bourbons : le Béarnais est pour lui Henry le Grand ; « puisse la maison de Bourbon, s'écrie-t-il, persévérer *in æternum et ultra* [1] ». Quand il aura vieilli, il reniera l'époque si curieuse et si vivante de la Ligue.

IV. Préparation de l'Histoire Généalogique de Bretagne. Les amis du Père du Paz. Ses voyages en Haute Bretagne

La fin de la Ligue marque le début d'un puissant mouvement de réforme ecclésiastique et le renouveau des études historiques en Bretagne comme en France.

La paix eut un premier effet, elle délivra le couvent de Bonne-Nouvelle de la garnison qui l'occupait. Les religieux éprouvèrent aussitôt le besoin de rentrer dans la régularité. Ils reprirent leur vie d'étude et de prédication. En 1602, leur prieur, frère Jean Jubin entreprit d'élargir la partie du cloître où l'image de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle était exposée à la vénération des fidèles.

Ils n'avaient pas attendu ce temps pour donner la preuve de leur amour de la vie religieuse. Le 20 août 1598, sous la présidence du vicaire général de la Congrégation Gallicane, ils ouvrirent un nouveau livre de délibérations destiné à enregistrer les décisions du Conseil auquel prenaient part le prieur, les docteurs en théologie et quelques religieux auxquels les autorités supérieures avaient donné droit d'entrée. Parmi les humbles détails de la discipline dominicaine à Bonne-Nouvelle consignés dans ce manuscrit, nous avons relevé ceux qui intéressent le Père du Paz.

En qualité de docteur en théologie, il était membre de droit de toutes les séances du Conseil. Il avait une part dans le jardin commun dont la possession lui fut ratifiée solennellement. Il en était de même de chacun de ses confrères. Tous y pouvaient

(1) *Hist. généal. de Bretagne*, p. 291. Généalogie de la maison d'Espinay.

cultiver les fleurs ou les légumes qui leur plaisaient et contribuer ainsi à l'alimentation et à la distraction de la communauté. Il éprouva à cette époque le besoin de changer de cellule, afin, sans doute, d'y aménager sa bibliothèque. Lorsque l'infirmerie située au fond des jardins eut été restaurée, il y obtint la concession d'un cabinet de travail particulier, situé au-dessus de la chambre des malades. Il espérait y habiter jusqu'à sa mort au milieu de ses livres, de ses manuscrits, de ses travaux. Chaque délibération des Pères du Conseil est signée par lui immédiatement après le prieur, d'une belle et calme écriture. Il devait cette place, sans doute, à son double titre de docteur et de maître en théologie, le premier purement universitaire avait été conquis à Nantes, le second proprement dominicain n'était donné qu'aux religieux qui avaient longtemps et brillamment enseigné la théologie. Adonné aux recherches historiques, il ne prenait pas part d'une manière active à l'administration de la maison.

Jusqu'alors le P. du Paz avait recueilli une foule de documents épars, un peu au hasard, suivant l'occurrence des Carêmes et des Avents qu'il prêchait. Une circonstance fortuite ouvrit soudain à ses yeux de nouvelles perspectives. Le duc de Montmorency lui proposa de dresser l'inventaire des archives de Châteaubriant.

En 1541, Jean de Laval sentant sa fin prochaine, pour sauver d'un complet démembrement le petit état qu'une série d'héritages avait constitué sur sa tête, résolut de se choisir un puissant héritier. Bizarre, aigri par ses infortunes conjugales et la perte d'une fille unique dont le souvenir le poursuivait, il avait pris en dégoût ses héritiers les plus proches, Mme d'Acigné et la princesse de la Roche-sur-Yon, Philippe de Montespedon. Il légua la baronnie de Châteaubriant et les terres qui la joignaient au connétable de Montmorency, son cousin et son ami d'enfance.

Ce legs extraordinaire, accompagné de beaucoup d'autres, faits d'une manière détournée à des étrangers, suscita un énorme procès. La maison de Montmorency eut contre elle les héritiers naturels de Jean de Laval et ceux du dernier des Lautrec en faveur duquel il avait fait une première donation. D'où nécessité de mettre en ordre le vaste dépôt où avaient été apportées successivement les archives des Dinan, des Beaumanoir, des Châteaugiron et des Malestroit. Anne de Montmorency y avait encore ajouté ceux des seigneurs d'Oudon, de Châteauceaux et de Villeblanche.

Cédant à la mode générale que la culture des lettres, le goût

de l'histoire, avaient de plus en plus répandue, la maison de Montmorency songeait elle-même à publier l'histoire de ses ancêtres. Le magnifique volume in-folio consacré par André du Chesne à la gloire des premiers barons chrétiens, est né de ce mouvement.

Aucun savant breton n'était aussi qualifié que le P. du Paz pour opérer avec profit le dépouillement de l'immense dépôt de Chateaubriant aujourd'hui à jamais disparu. Il y consacra deux années de sa vie. Il y mit la dernière main en 1603.

Ce travail de longue haleine est la pierre la plus solide de son édifice historique : les chapitres les mieux documentés de l'*Histoire Généalogique de Bretagne* se rattachent à ce premier effort suivi de son activité.

Il profita de son séjour prolongé dans le château désert de Jean de Laval pour visiter Pouancé en Anjou ; il entra dans l'église de la Madeleine à l'heure même où le chapelain recommandait aux fidèles de prier pour l'âme d'un sire de Pouancé mort aux environs de l'an mil. Il vit La Guerche, Martigné-Ferchaud avec ses étangs poissonneux, dans le Rennais ; il se rendit à Saint-Clair, en Derval, vieux reste des guerres de Cent Ans, encore debout, mais pour bien peu de temps. Afin d'enrichir ses notes sur les seigneurs de Châteaubriant, il entra dans le couvent des Mathurins de cette ville tout rempli des tombeaux des seigneurs et des verrières rappelant la grâcieuse légende de Sibylle de Châteaubriant ; il copia le martyrologe des moines de Béré, celui du couvent de la Primaudière dont l'église est à cheval sur les deux provinces d'Anjou et de Bretagne ; il déchiffra les épitaphes des chevaliers ensevelis sous les cloîtres de Melleray.

Mis en goût, il résolut d'étendre le champ de ses recherches. Il se tourna de nouveau vers l'évêché de Nantes, indice que les liens du sang l'attiraient de ce côté. Il écrivit l'histoire des barons de Rais. Il visita Machecoul, les abbayes de Villeneuve et de la Chaume. En 1606, il est à Clisson, où il retrouve les débris des Cordeliers de la Flèche, chassés de leur monastère pour n'avoir pas voulu se soumettre à la sentence des juges qui les obligeait à accepter les exigences de la réforme de leur ordre. Il séjourna à Nantes au couvent des Dominicains dont il eut en mains toutes les archives. Il eut accès au Trésor des Chartes renfermé au château ; il entra à la Cour des Comptes. Il parcourut les couvents de la ville, copiant les inscriptions les plus importantes des églises des Cordeliers, des Clarisses, de la Cathé-

drale, de la Collégiale. Le prieur des Jacobins, Nicolas Richard, était un ami de l'histoire et partageait ses idées à l'égard des projets de réforme qu'on agitait au sein de l'ordre.

A Rennes, il explora à loisir les chartriers des deux grandes abbayes voisines de Saint-Georges et de Saint-Melaine. Saint-Georges, dont une tante de Mme de Mercœur était abbesse, fut particulièrement mis à contribution. Les archives du chapitre lui furent ouvertes. Il avait à sa disposition les manuscrits et les restes de la bibliothèque du sénéchal d'Argentré, car les volumes les plus précieux, dérobés pendant la Ligue, étaient détenus, *jure belli*, en grand secret dans la famille de Launay du Han, du moins, c'est Turquest qui l'affirme. Nulle part, du Paz n'était plus fraternellement accueilli que par les Pères de Saint-François ; c'est ainsi qu'il nomme les Cordeliers, fidèle en cela à l'esprit de St Dominique. Il mit largement à contribution leur martyrologe.

A Dol, en 1614, il fut appelé par l'évêque, Antoine de Revol, qui lui ouvrit toutes grandes les archives de son église, bien diminuées il est vrai par les malheurs des sièges qu'eut à subir la métropole de Bretagne. Il y puisa les documents qui lui permirent d'écrire son importante dissertation sur les origines de Bertrand du Guesclin. Je ne sais si Monseigneur de Dol lui livra ses archives dans le seul but d'élucider la généalogie des du Guesclin, je suis plutôt porté à croire qu'il appela près de lui le vieux savant, afin de l'aider dans la défense des droits de son évêché. Depuis six ans déjà il était en lutte avec l'évêque de Rennes sur la fameuse question de la présidence du clergé aux Etats de Bretagne. La Cour, les Etats, St François de Sales lui-même, s'intéressaient à cette affaire : elle remplit d'émoi tout l'épiscopat de M. de Revol, on en trouve mention jusque sur son épitaphe. Malgré tous ses efforts, malgré l'appui du P. du Paz lui-même, il ne parvint pas à faire triompher ses prétentions [1]. Il avait contre lui tous les évêques de Bretagne.

Du Paz possédait à Dinan un intime ami, frère Guillaume Rouxel, dominicain très distingué, investi à certain moment de la plus haute charge de la Congrégation Gallicane. C'était, comme lui, un ancien ligueur, un élève de Saint-Jacques, très

(1) Bibl. Nat. Nouvelles Acquis. franç. 22140, fol. 156. Albert Le Grand. *Catalogue des Evêques de Dol.* Dom Morice. *Histoire de Bretagne*, tome II : Catalogue des évêques de Dol.

attaché aux coutumes de ses couvents et peu enclin à la réforme de son ordre. Guillaume Rouxel avait pour religieux et pour appui son neveu Yves Pinsart, protégé de Jean d'Avaugour de Saint-Laurent, l'ancien lieutenant de Mercœur. Fidèle aux coutumes en vigueur dans les familles nobles d'alors, celui-ci avait versé aux religieux les fonds nécessaires pour que le jeune moine allât au couvent de Saint-Jacques conquérir le bonnet de docteur en théologie. De toutes les maisons dominicaines de Bretagne, Dinan était la plus ancienne et celle que du Paz préférait, il en fait le plus grand éloge. L'âme d'Alain de Lanvalay, ce compagnon de Simon de Montfort, ce témoin des prédications de St Dominique, animait toujours le couvent qu'il avait fondé, tant il était riche « en hommes excellents et renommés tant pour « l'intégrité de leur vie que pour leur scavoir et doctrine [1] ».

Le prieur Rouxel mit à la disposition de du Paz les archives de la maison. Il en connaissait toute l'histoire. Dans ces documents, la tradition recueillie par le père Jean de Réchac prétendait que se trouvait une lettre de saint Dominique adressée aux premiers frères prêcheurs de Dinan. Prêtée au Père du Paz, elle aurait été égarée par lui. Mais cette assertion n'est rien moins que fondée. On ne conçoit pas que les historiens de l'ordre aient laissé périr une telle relique sans en conserver de multiples copies [2].

A Dinan comme à Rennes, du Paz visitait le couvent des Cordeliers fondé par Henri d'Avaugour, compagnon de saint Louis en Egypte. Il y vénérait la fameuse image de Notre-Dame de Vertus que saint Bonaventure avait donnée au pieux fondateur, à son passage en Italie.

Aux visites des cathédrales, des couvents et des abbayes, des paroisses et même des chapelles isolées, du Paz joignait celle des châteaux et des maisons nobles des pays Rennais, Dolois et Malouin. Il y accomplit les mêmes courses qu'autour de Château-

(1) *Histoire Généal.*, p. 473.

(2) Jean Giffre de Rechac de Ste Marie. *Vie du vénérable patriarche St Dominique*, p. 838. « Il est constant par des témoins oculaires « et irréprochables que S. Dominique ne pouvant pas visiter les « premiers religieux de Dinan leur écrivit une lettre pour leur « consolation, laquelle a été conservée jusqu'à ces dernières années « où estant prestée au Père Augustin du Pas, docteur en théologie, « elle s'est égarée parmy ses papiers et n'a pu être retrouvée. Plu « sieurs venoient de loin pour la voir et lire, et je m'estonne que « les copies n'en ont esté faites. »

briant. Il y compulsait les documents relégués sous les combles par des maîtres insoucieux de leurs destinées, parce qu'ils ne servaient à établir aucune rente foncière. Visite rapide et bien sommaire, comme celle qu'il accomplit au château du Gué-de-Servon : « des noms de ces seigneurs cachés dans des anciens titres que « la poussière et les teignes gâtent et corrompent de jour en « jour, je feray revivre la mémoire, de quelques-uns desdits « titres que j'ay pu voir en un jour et demy. » Il fut plus heureux à Maure, à Combour, au Bois de la Roche, à la Marzelière, au manoir des Nétumières, au Bois de la Motte, près Dinan. Du Paz a sur nous cet avantage d'avoir vu pleins de vie, parce qu'ils abritaient encore leurs propriétaires, ces châteaux, incommodes peut-être, mais pittoresques, dressant leurs toits aigus à l'orée d'un bois, au bord d'un étang, au milieu de vastes prairies, ou étageant leurs tours sur quelques roches isolées. Cinquante ans plus tard, ils seront tombés à l'état de ruines, après le grand édit de proscription dont Richelieu les aura frappés et le discrédit plus profond encore dont aura couvert les monuments gothiques le siècle de Louis XIV. L'âme de la France quitte alors la province et la campagne pour se concentrer à Paris et à Versailles.

Les parchemins, les vitraux, les tombeaux, les épitaphes étaient la meilleure, mais non l'unique part des recherches du P. du Paz. Il fréquentait la demeure de quelques parlementaires qui, à l'étude du droit, joignaient celle de l'histoire. Tous n'occupaient pas les hauts sièges de la cour, mais les fauteuils de leur salon, les chaises de leur librairie, avaient un charme particulier : on y parlait moins de procès que de chartres, de chroniques, de filiations auxquelles on était heureux de joindre quelques anneaux nouveaux dans l'immense écheveau des parentés séculaires. On y rappelait le temps des guerres de l'Union. C'était l'hôtel d'Argentré, vrai sanctuaire de l'Histoire de Bretagne ; c'était la maison du président Paul Hay des Nétumières, une des plus lettrées de Bretagne ; c'était le conseiller Jean d'Erbrée. Ce dernier connaissait la manie d'exactitude de son interlocuteur. A la fin d'un bout de généalogie qu'il lui adressait peu de jours avant l'apparition de l'*Histoire Généalogique*, il écrivait cet aimable billet : « Jean d'Erbrée, sieur de la « Chaise d'Erbrée, conseiller du roy en sa Cour de Parlement, « certifie à M. du Pas, docteur en théologie, prédicateur de la « parole de Dieu, que tout ce qui est escrit cy-dessus est entière- « ment véritable et m'oblige à le vérifier si besoing est. En témoi-

« gnage de quoy et pour servir de garant de vérité a mondit et « bon Père du Pas, j'ay escript et signé ce que dessus est contenu « aux neuf lignes ci-dessus escrites [1] ». M. d'Erbrée savait sourire, mais connaissait l'esprit critique de son interlocuteur, quand, à propos de généalogies, il appelle le Père du Paz prédicateur de vérité.

A ces noms, il convient d'ajouter celui du conseiller de Boissy, celui de M. de Martinès, qui traduisirent pour l'*Histoire Généalogique* les lettres du don que Henri de Transtamare fit à du Guesclin du duché de Molines [2]. Ainsi le P. du Paz, en dépit de l'air Castillan qu'il a donné à son nom, ne savait pas l'espagnol. Il aimait, sans doute, l'Espagne, car tout dominicain, tout ligueur, nourrissait une grande admiration à l'égard de la patrie de saint Dominique, champion de la cause catholique en Europe, mais l'engouement qui nous a valu le chef-d'œuvre du Cid, ne le porta pas à étudier les œuvres de Louis de Grenade dans le texte original, et cependant il les a citées.

A côté de ces relations aimables et savantes, dont je suis loin d'avoir épuisé la liste, il convient de signaler quelqu'une de ces querelles que tout bon archéologue doit avoir au moins une fois dans sa vie. Du Paz avait dressé le catalogue des évêques de Bretagne ; son œuvre, sans être parfaite, dépassait beaucoup en étendue et en exactitude la nomenclature publiée par Bertrand d'Argentré. Il le savait mieux que personne. Il avait communiqué quelques fragments de ses travaux, en particulier le catalogue des Evêques de Rennes. Il avait corrigé à l'aide de documents nouveaux certaines erreurs de d'Argentré et de l'évêque Aymard Hennequin relatives à la mort de Guillaume Brillet, décédé évêque de Césarée, après l'avoir été de Rennes. Un copiste usait de son texte manuscrit pour l'accuser de faux. Du Paz protesta et justifia la correction qu'il avait accomplie [3]. Mais il n'était pas encore satisfait : il craignit un moment d'être devancé et battu sous les yeux de l'opinion publique avec ses propres armes. Quel était ce rival peu délicat ? Je l'ignore. Mais à propos

(1) *Histoire Généal.*, p. 568.

(2) *Hist. Généal.*, p. 417. Le manuscrit de cette traduction se trouve encore dans la collection des Manuscrits de la ville de Rennes. Mss 529.

(3) *Histoire Généalogique de Bretagne*, p. 665, p. 834.

d'un évêque de Dol, cité par lui dans la généalogie de Pouance, notre Jacobin a inséré cette protestation émue : « Je tiens à dire, « en passant, au liseur que j'ay dressé le catalogue, index et « dénombrement... des archevesques et évesques de Dol aussi « bien que des autres eveschés de Bretagne dont j'ay fait part à « quelques-uns. Que s'il en voit quelque chose avant que je fasse « imprimer ledit Catalogue, on sache que la recherche vient de « moy et qu'ils n'en escriront rien qui ne vienne de ma bou- « tique [1]. » Ainsi la vie religieuse n'avait pas éteint en du Paz tout amour-propre d'auteur ; il tenait à obliger le public, comme on disait au XVIIe siècle, mais à conserver sa réputation de chercheur.

L'enquête poursuivie par du Paz pendant cinquante ans n'était pas complète : elle ne s'était pas étendue au delà des évêchés de Haute Bretagne ; il avoue lui-même dans sa dédicace aux Etats qu'il était fort dépourvu de documents sur ceux de langue bretonne, où cependant ils abondaient. Il fit peut-être un voyage à l'abbaye de Beauport, un autre à Guingamp où les Penthièvre avaient leurs sépultures dans l'église des Cordeliers groupées autour du tombeau de Charles de Blois. Les dominicains possédaient tout proche un de leurs couvents les plus beaux de France. Il périt ainsi que celui de St François, pendant les guerres de la Ligue.

---

(1) *Hist. Généal. de Bret.*, p. 56. Personne à notre connaissance ne publia le catalogue des Evêques de Bretagne en concurrence avec le P. du Paz. Cl. Robert, dans son *Gallia Christiana* qui parut en 1622, ne cite pas d'autre auteur quand il parle des évêchés bretons que du Paz, et il le fait avec éloge : « rerum Armoricarum sagacissimus indagator. », p. 355. L'œuvre du P. Albert Le Grand lui doit beaucoup, mais elle est très postérieure à la sienne. En 1619, son jeune confrère habitait Rennes et très probablement le couvent de Bonne Nouvelle où il faisait son noviciat. Il commençait à peine ses recherches. Le fait toutefois est certain et reconnu par Albert Le Grand, (mais placé par lui à la date de 1625,) le P. du Paz lui a communiqué des documents sur le catalogue des Evêques de Rennes, en particulier, les noms de cinq évêques qu'il avait eu bien soin d'exclure de sa nomenclature, parce qu'il jugeait ces noms apocryphes et le document sans valeur. Albert Le Grand, beaucoup moins critique que son confrère, les a enregistrés sans la moindre hésitation.

V. Voyage à Paris, en Touraine et en Anjou. Relations avec les érudits de la Capitale et de la Province.

Les années s'appesantissaient sur le vieux moine. Vingt ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait sollicité d'Henri IV l'autorisation de publier l'*Histoire Généalogique de Bretagne*. Il résolut d'aller à Paris, où d'ailleurs d'autres motifs l'attiraient, offrir son travail à quelque libraire entreprenant. Il fit de ce voyage un complément d'information.

Il s'était aperçu, comme le constatèrent les Bénédictins, qu'il était impossible d'écrire l'histoire de notre province sans puiser dans les trésors alors intacts des grandes abbayes d'Anjou et de Touraine. La Bretagne, partie intégrante de la métropole de Tours, avait reçu par elle la civilisation, la vie religieuse et monastique. Le monachisme Breton importé d'Angleterre n'avait fondé, à part Saint-Sauveur de Redon, aucune abbaye vraiment importante. Dès le règne de Louis le Débonnaire, la règle bénédictine avait prévalu en Armorique et quand, après les invasions Normandes, la renaissance religieuse se produisit, ce furent des essaims de moines angevins et tourangeaux, disciples de Cluny, et non fils d'Irlande, qui évangélisèrent la Bretagne. Leurs cartulaires, sous leurs reliures de cuir pourpre ou violacé, à l'abri de lames d'argent, conservaient les titres les plus anciens de notre histoire provinciale : actes des ducs, donations des premiers féodaux, transactions des bourgeois et des serfs. Pas d'autres moyens de pénétrer dans les arcanes de ces temps reculés, si éloignés des nôtres, que de consulter sur place ces précieux cartulaires.

A la belle saison de 1618, du Paz se mit en route accompagné d'un disciple dévoué qui ne jurait que par lui : Louis Turquest de la Saulaye [1]. C'était alors un jeune homme féru d'histoire, tout dévoué à la gloire des princes de Guémené dont il était l'homme d'affaires, au Perrier, près de Guingamp. Leur première

(1) Louis Turquest de la Saulaye, chapelain du Perrier, près Guingamp, homme d'affaires des Rohan-Guémenée. Le P. du Paz lui fournit de nombreuses notes pour ses plaidoyers et ses études sur l'Usement de Rohan. Le Manuscrit 22313 de la Bibl. Nat. renferme un certain nombre de lettres adressées par lui à M. Gaignard, intendant de la maison de Rohan, au sujet d'un projet d'histoire de cette famille. A de nombreuses reprises, Louis Turquest rappelle ses anciennes et amicales relations avec le P. du Paz

étape fut au château du Verger, séjour princier des Rohan, à six lieues d'Angers. C'était une construction magnifique du maréchal de Gié, qui, partout, sur les murs des six grosses tours avait plaqué le bourdon et les coquilles de Saint-Jacques, souvenir, sans doute, d'un pèlerinage de sa jeunesse. Le Verger avait pour maître un ancien clerc, (malgré lui), Pierre de Rohan-Guémené, marié à Antoinette de Bretagne. Cette descendante du bâtard de François II gouvernait tout dans la maison : elle avait en horreur les généalogistes. Elle faisait des risées de ceux qui venaient l'entretenir de la descendance des Rohan (et ils étaient nombreux), car pendant deux siècles tous les généalogistes bretons se sont efforcés d'établir l'histoire de cette maison sans arriver à satisfaire la vanité de ses représentants. Le duc Henri de Rohan avait lui-même donné au sénéchal d'Hennebond un moulin et bien d'autres droits pour qu'il dressât la généalogie de sa race. Celui-ci était mort à la peine laissant pour héritage un long rouleau de parchemin sur la descendance du roi Conan Mériadec. Mme Antoinette qui « avait une tête endiablée » et qui surtout n'était pas hantée des idées de son cousin le duc de Rohan, rompit promptement les projets des deux voyageurs. Turquest abandonna la compagnie du vieux moine, de crainte d'encourir la disgrâce de la maîtresse du logis. Du Paz qui n'avait pas les mêmes sujets de trembler pour son avenir, resta quelques jours de plus, mais ils furent brefs. Il ne partit pas, toutefois, sans emporter un gros cahier de notes, sur les du Guesclin et les Rohan, notes courtes sur ces derniers, mais excellentes, remarque Turquest, qui, trente ans plus tard, raconte sa déconvenue à son ami Gaignard.

Une seconde étape conduisit du Paz à l'abbaye de Saint-Pierre en Vallée, près Chartres. C'était la route la plus ordinaire et la plus courte d'Angers à Paris. Un an auparavant, un ami de notre historien, Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes, y était mort à l'hôtellerie. Son corps avait été mis en dépôt dans l'église de l'abbaye. Les Etats de Bretagne ramenèrent son corps à leurs frais dans la province. Du Paz fut reçu dans le monastère par un vénérable religieux admirablement instruit de l'histoire de son abbaye, frère Guillaume Le Masle « digne d'éternelle mémoire pour ses rares vertus ». Il en reçut le texte de la vie de St Gilduin de Dol.

Du Paz séjourna environ un mois à Paris, fin d'août, début de septembre 1618. Il n'y était pas complètement inconnu. Mme de

Mercœur n'ignorait pas son existence : elle pouvait le recommander à son gendre le gouverneur de Bretagne. Du Paz revit à Saint-Jacques quelques confrères non moins opposés que lui à la réforme dominicaine, mais surtout il entra en relations avec les érudits du temps : André du Chesne, ce prodige de l'érudition, le père de l'Histoire de France, et surtout les deux frères jumeaux Louis et Scévole de Sainte-Marthe, humanistes, avocats et généalogistes, chefs de cette étonnante lignée d'auteurs qui remplissent le dix-septième siècle. Jamais famille n'a tant fait couler d'encre. Ils venaient de faire paraître la première édition de l'*Histoire Généalogique de la maison de France.* Du Paz conquit leur estime. Ils échangèrent leurs travaux. Trois communications de Sainte-Marthe figurent dans la compilation du savant dominicain : la première a trait aux Tournemine ; la seconde, aux Châteaubriand du Lyon-d'Angers dont est issu le vicomte François-René de Châteaubriand, l'immortel auteur du *Génie du Christianisme ;* la troisième aux Beaumanoir de Lavardin.

Du Paz s'aboucha avec un imprimeur, mais dut quitter la capitale sans avoir réglé la grande affaire qui l'y avait amené. Il s'achemina cette fois vers la Bretagne par la vallée de la Loire. A Tours, il mit à contribution l'immense chartrier de Marmoutiers qui a fourni tant de pièces à la collection des Bénédictins bretons et qui attend encore un éditeur. Continuant sa route, il aborda à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Elle avait pour abbé commendataire l'évêque de Comminges, Gilles de Souvré, fils du gouverneur de Louis XIII. Celui-ci avait pour sœur la célèbre marquise de Sablé, mariée au fils aîné du maréchal de Bois-Dauphin, l'ancien gouverneur du Mans pour la Ligue, dont du Paz avait soutenu la politique dans le Maine et en Bretagne. L'abbé fit ouvrir au vieux chercheur les trois cartulaires de l'abbaye angevine où tant de prieurés bretons retrouveraient leurs titres, si tous étaient conservés en France et non en Angleterre. Il lui communiqua également les manuscrits des Chroniques de Saint-Florent et de Saint-Aubin [1].

Du Paz se rendit ensuite à Fontevrault. Il en copia le Martyrologe où la France et l'Angleterre du moyen-âge trouvent les éphémérides de leurs maisons souveraines [2].

Son retour à Angers était vivement désiré par tous les ama-

(1) *Histoide Généalogique*, p. 511, 741.
(2) *Histoire Généalogique*, p. 519, 632, 747.

teurs d'antiquité. Ils enviaient le bonheur qu'il avait eu d'entrer dans le trésor du Verger. Ils désiraient profiter de ses trouvailles pour élucider l'histoire angevine. Lui-même voulait visiter les riches abbayes de Saint-Aubin, de Saint-Serge, de Saint-Nicolas qui eurent une si grande importance dans la vie religieuse des comtés de Nantes et de Rennes. Il frappa à la porte du prévôt M. Claude Mesnard « magistrat versé ès bonnes lettres et mes- « mement en la cognoissance de l'Histoire de l'Antiquité ». Depuis qu'il s'était démis de sa charge, devenu dévot, il joignait au culte du droit celui de l'archéologie. Il embrassa le sacerdoce à près de quatre-vingts ans : il avait la manie de travailler, fût-ce aux dépens de sa bourse, à la réforme des communautés. Il vivait entouré d'hommes d'œuvres et de moines, entouré de manuscrits et de médailles anciennes, plein de zèle pour l'église et pour les souvenirs du passé. Il éditait à cette époque une *Chronique de du Guesclin* trouvée par lui dans la hotte d'un colporteur. Il en avait collationné le texte sur divers exemplaires dont un emprunté à la Bibliothèque du duc de Mercœur. Il interrogea du Paz sur les origines et la descendance de l'illustre connétable ; il en était fort mal instruit, la préface de son édition le prouve trop bien. Du Paz ne lui révéla pas le résultat de ses propres recherches, ou bien Claude Mesnard refusa de reviser son texte, mais fier de la visite du dominicain breton, il annonça « au lecteur curieux » l'apparition prochaine de ce chapitre, un des plus précieux de l'*Histoire Généalogique* de Bretagne [1]. Ils allèrent ensemble à l'abbaye de Saint-Aubin. Frère Langevin, « homme courtois et affable et curieux de toutes belles et hon- « nestes recherches », leur communiqua le Cartulaire et la Chronique de son monastère. Ils discutèrent entre eux de l'origine de Saint Aubin en présence « des armes et escussons lesquels se « voient tant ès vitres de l'église qu'ailleurs ». Les marquis d'Espinay de Champeaux, dans le Rennais, prétendaient être ses cousins. Du Paz, au contraire, par respect pour l'autorité de Fortunat, contemporain de saint Aubin qui place sa naissance dans l'évêché de Vannes, faisait du saint évêque d'Angers un membre de la famille vannetaise d'Espinefort. Il fut heureux, à l'appui de son opinion, de lire au-dessous de cette vitre cette

(1) Cl. Mesnard. Histoire de Messire Bertrand du Guesclin escrite en prose à la requeste de Messire Jean d'Estouteville. Paris, S. Cramoisy, 1618, in-4°.

inscription : « *Arma Sancti Albini insignis de Spineto forti.* » Ces discussions que chacun trouve aujourd'hui oiseuses avaient leur importance dans un temps où les Cossé-Brissac, non contents de leurs hautes charges à la cour, prétendaient descendre de Cocceius Nerva, patricien Romain.

A Saint-Serge, dans les faubourgs, du Paz reçut libéralement communication du Cartulaire et du Martyrologe, des mains de frère Jean Le Templier, « homme pieux, modeste et courtois ». Il y copia les titres du prieuré de Cheméré qui éclairèrent à ses yeux la généalogie des barons de Rais, puis, délicate attention qui eût flatté le vieil historien de Bretagne, il cueillit dans une charte inconnue la plus ancienne mention du nom d'Argentré.

Il ne quitta pas la capitale de l'Anjou sans aller voir le conseiller au Présidial Pierre Le Loyer, « qui outre les bonnes « lettres et sciences qui ornaient et enrichissaient son bel esprit, « avait aussi fait la recherche de beaux secrets d'antiquité ». Juriste par profession, Le Loyer avait été poète dans sa jeunesse Son poème bizarre « *la Néphéloçoculogie* » atteste la facilité de son talent, mais aussi le caractère libertin de son imagination. En 1618, devenu vieux, il était adonné à la piété : il adressait ses hommages aux muses de l'Histoire et de la Théologie. Tous les faits divers ayant trait aux spectres, aux revenants, à la sorcellerie l'intéressaient vivement. Il communiqua à du Paz le fruit de ses recherches sur la maison de Craon. Ce n'était pas un esprit fort critique. L'imagination qui avait troublé ses sens au temps de sa jeunesse, faisait de lui un romancier en histoire. Il y introduisait partout des fictions. Il dédia au roi d'Angleterre Jacques Stuart, dont les élucubrations sociales et juridiques troublaient toutes les têtes, son ouvrage favori, résumé de dix autres volumes qu'il eût publiés, si la mort ne l'eût prévenu : « *Edom, ou les Colonies Iduméennes en Asie et en Europe, colonies d'Hercules Phénicien et de Tyr* [1]. » Les Angevins en étaient issus. Il avait retrouvé dans Homère, sous un anagramme incompris, le nom, le prénom, le pays, la province et le village de Pierre Le Loyer. Bref, c'était un esprit à l'antipode du P. du Paz, digne de Pierre Biré, l'auteur savant mais plein de divagations d'*Alethin le Martyr*. Il est douteux que notre positif dominicain ait pu en tirer le moindre profit, même sur l'Histoire des seigneurs de Craon.

(1) Paris, 1620, chez Nicolas Buon

VI. Publication de l'Histoire Généalogique de Bretagne.

Du Paz revint à Rennes avec de nouvelles richesses, mais aussi avec de nouveaux projets. Il était allé à Paris avec l'intention de publier simplement les « Généalogies des maisons de Penthièvre « et de Chasteaubriant ou autres voisines et unies à icelles » ; c'est-à-dire, la valeur d'un ou de deux minces volumes in folio, l'un de cent quatre-vingts, l'autre de deux cents pages. Cette première intention est si évidente qu'à première vue on devine que l'Histoire Généalogique de Châteaubriant devait être dédiée à Henri II de Montmorency, le dernier duc de ce nom que le cardinal de Richelieu fit exécuter à Toulouse. Au cours de son récit, du Paz s'adresse à lui à la seconde personne ; il le désigne par son titre d'amiral, seule qualification qui lui convint alors. Tout homme d'action qu'il fût, Henri de Montmorency s'intéressait aux travaux historiques. Il avait admis André du Chesne dans le « Trésor et le Cabinet des Livres de Chantilly », afin de lui permettre d'écrire l'Histoire de la maison de Montmorency. Plus caractéristique encore est le cas de l'histoire de la maison de Penthièvre, elle présente dans l'œuvre de du Paz une pagination distincte du reste de l'ouvrage.

La mode était alors aux in-folio. Nicolas Buon, le libraire auquel du Paz s'adressa, lui fit observer que le volume projeté ne serait pas de grosseur compétente, préoccupation qui se comprend de la part d'un libraire qui avait édité les poésies de Ronsard en ce majestueux format, mais que les éditeurs de nos jours ne partagent plus. Du Paz revint à Bonne-Nouvelle sans avoir rien conclu. Il ne disposait pas, sans doute, de ressources suffisantes pour une publication aussi étendue ; il ne l'avait d'ailleurs pas prévue. Il se remit au travail, visita ses cartons et fit appel à ses amis.

Près de Vitré, à Champeaux, dans la magnifique collégiale élevée par les d'Espinay, habitait l'aumônier des Schomberg, le chanoine Richard Beaujouan, recteur de Saint-Jean-sur-Vilaine. Il exerçait, en outre, les fonctions de chapelain de la Grande Angèlerie. Les archives des d'Espinay, ses bienfaiteurs, et de leurs alliés, les la Jaille, les Mathefelon, les Scepeaux, les Barbezieux, les La Rochefoucault, n'avaient pas de secret pour lui. Il les avait dépouillées consciencieusement, mais aussi avec un pieux respect pour la mémoire de ses protecteurs. Il livra à du

Paz un gros travail de 126 pages in-folio que celui-ci compléta et finalement intercala presque textuellement dans son recueil. Il y figure avec honneur.

Du Paz trouva dans ses cartons un chapitre tout préparé sur la maison de du Guesclin ; il était excellent. Il y joignit quelques généalogies ébauchées lorsqu'il travaillait à Châteaubriant et dans le comté Nantais : sur les barons de Rais, les seigneurs de la Benate. Il rassembla les notes consacrées par lui aux familles et aux seigneuries des évêchés de Rennes, de Dol et de Saint-Malo. A côté de pièces excellentes comme les généalogies de Maure, de Combourg, il en ajouta d'autres hâtivement composées, plus propres à plaire aux contemporains qu'à établir la gloire d'un historien, telles les généalogies de Tizé, de Champagné et des Nétumières écrites pour satisfaire la gloriole d'un ami, le président Paul Hay des Nétumières, et celles des maisons de Carmen et de Goulaine [1]. C'est la partie la moins étudiée de son œuvre et celle d'après laquelle on l'a trop souvent jugé. Son historique de la famille de Goulaine lui a valu à bon droit de sévères reproches d'un ami d'Albert Le Grand, le marquis de Missirien. L'œuvre est couronnée par une généalogie des barons de Craon qui n'est pas sans mérite et par le Catalogue des évêques de Bretagne. Cette dernière nomenclature est, certes, loin d'être complète et exempte de critiques. Mais lorsqu'on la compare à la publication de Bertrand d'Argentré et même à celle

(1) Qu'on nous permette de rapporter ici le jugement de Louis Turquest sur l'œuvre du P. du Paz, son ancien maître. Il est injuste par excès de sévérité, mais montre bien les défauts de l'œuvre et les critiques qu'elle souleva : « Lors (le P. du Paz) alla à Paris « où le sieur Buon, imprimeur des œuvres d'Argentré où il avoit « faict gros profit, s'imaginant semblable pratique sur la simple « veue d'une petite histoire généalogique des barons de Chasteau- « briant et autres seigneuries y annexées que ce bon Docteur avoit « faite ensuite de l'inventaire des tiltres de Chasteaubriant où il « fut employé par le feu connestable de Montmorency, led. Buon « hastivement jeta sous la presse cette pièce in-folio, croyant que « led. Docteur avoit ja preste la Généalogie des neuf barons qui « tous se jactoient estre issus des souverains du pays, mais cela « n'estoit pas prest et par desfault de subsistance, en lieu de barons « et princes led. moyne grossit le livre de généalogies de gentils- « hommes baillant doulcement la paire de pistoles et qui eurent « le crédit aux Estats de Rennes, l'an 1622, ou environ, où j'assis- « tois, de le faire gratifier d'un don annuel de 300 escus, à quoy « l'Intendant de la maison de M. de la Trémoille qu'il feist descen- « dre des Hay anciens seigneurs de la Guerche et de Pouancé agist « le plus puissamment. » Bibl. Nat., fr. 22383, fol. 59.

d'Albert Le Grand qu'elle a précédée, nul ne peut en contester le mérite supérieur. Notre dominicain avait incomparablement plus de sens critique que le sénéchal de Rennes. Quant au biographe des Saints de Bretagne, nul ne conteste l'étendue de ses lectures, mais il ne viendra à aucun de ses lecteurs la pensée de louer en lui le sens historique : il ne le possède en aucune manière. Il n'en est pas de même du P. du Paz : il sait ignorer et douter. Le seul reproche qu'on puisse lui faire est d'avoir été trop timide et de n'avoir pas rejeté ouvertement certaines chartes dont il reconnaissait clairement le caractère évidemment inconciliable avec d'autres documents authentiques.

Le 8 mai 1619, du Paz conclut définitivement marché avec son imprimeur, Nicolas Buon. Quatre mois après, le 10 septembre 1619, l'*Histoire Généalogique* de Bretagne sortait des presses parisiennes.

Le choix du libraire, un des plus importants de la capitale, était excellent. Il était connu des Bretons. Il avait imprimé l'*Histoire* et les *Commentaires* de Bertrand d'Argentré. Il y avait même gagné beaucoup d'argent, si l'on en croit Turquest qui attribue à cette circonstance son empressement à publier l'œuvre de du Paz.

L'impression d'un gros volume in octavo coûtait alors fort cher. Un religieux ne pouvait en faire les frais. Du Paz se mit en quête de souscripteurs, plus exactement d'un puissant Mécène.

Les Etats de Bretagne avaient promis une somme de six mille livres au sénéchal de Rennes pour l'engager à publier l'Histoire de la province. Les troubles de la Ligue ne leur permirent pas de s'acquitter vis-à-vis de l'auteur lui-même de cette dette d'honneur, mais, fidèles à leur engagement, ils la payèrent à son fils le conseiller Charles d'Argentré, après qu'il eut réédité l'œuvre paternelle en la corrigeant. Il y avait d'ailleurs collaboré dès sa jeunesse.

Appuyé sur ce précédent, du Paz sollicita un subside des Etats réunis à Vannes sous la présidence du Duc de Vendôme, comte de Penthièvre dont il avait si bien su louer les aïeux. Il y comptait de nombreux amis. Dans sa requête, prospectus modeste et nullement trompeur, il exposa l'étendue de ses recherches, les résultats acquis, les espérances qu'il nourrissait. Le gros volume qu'il présentait à Messieurs les députés en présageait deux autres plus importants encore : « En l'un desquels, il se proposait de « traiter de l'*Histoire des roys, ducs et princes royaux de*

« *Bretagne* et autres maisons illustres de ce pays ; en l'autre, il « traitera de l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne,* de l'origine, « antiquité et fondation des églises cathédrales, collégiales, abba- « tiales dudit pays, la succession des évêques et prélats et leurs « gestes les plus remarquables, la vie et action des saints dudit « pays, et que iceux volumes étaient fort avancés, qu'il ne pou- « vait les mettre en leur dernière perfection, s'il n'était assisté « des moyens nécessaires ».

L'ambition du P. du Paz était immense ; il voulait écrire pour la Bretagne l'équivalent des œuvres des frères Sainte-Marthe, de Robert Chenu et du Jésuite Bolland. Il était capable de mener à bien cette œuvre colossale autant qu'homme de son siècle. Un si grand effort méritait une avance de fonds ou une modeste pension.

Le procureur syndic des Etats, Jacques de Bruc de la Grée, appuya sa requête. Le 10 octobre 1619, ceux-ci lui firent don de 300 livres tournois par an pendant trois ans. Ils prièrent ses supérieurs de lui laisser la libre disposition de cette somme et de lui accorder le loisir de continuer son entreprise. Ils promirent, en « outre, de lui accorder une autre récompense ces trois années « révolues ».

Libellée par le trésorier des Etats à l'adresse de Bonne-Nouvelle, la première annuité de ce don ne fut payée au P. du Paz qu'à Quimperlé le 6 mars 1621 [1]. L'œuvre entreprise par lui avec une si belle vaillance ne devait jamais être achevée. Les événements, le désir de la perfection, l'attrait du nouveau et de l'inédit qui tourmente les chercheurs ne lui permirent pas de mettre la dernière main à ses travaux.

VII. La Réforme à Bonne-Nouvelle

Le 27 Février 1604, les religieux de Bonne-Nouvelle réunis en Conseil accordèrent au Père du Paz une cellule située au-dessus de l'infirmerie, pour y demeurer jusqu'à sa mort. De cet endroit, le studieux dominicain jouissait de l'air et du calme reposant du jardin. Détaché du monde, ne pensant qu'à Dieu, à ses manuscrits, à sa chère province, il dût ce soir là s'endormir en paix,

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 2949.

persuadé que cette cellule témoin de ses labeurs le serait aussi de son dernier sommeil. Il avait compté sans les événements : rien n'est stable ici-bas. Nous sommes conduits, bien plus que nous ne conduisons ; bien rares sont les hommes qui dominent leur milieu et influent réellement sur le cours, non pas des destinées du monde, mais simplement, de leur existence personnelle. Le P. du Paz eut à subir le contre-coup des idées de réforme dans lesquelles l'Eglise Romaine était entrée.

Une ère nouvelle commença pour l'Eglise Gallicane sitôt que les guerres de la Ligue eurent pris fin. Un esprit nouveau animait moines et ecclésiastiques sous l'influence du Concile de Trente et les portait, non à chercher des nouveautés doctrinales, mais à renouveler en eux-mêmes l'esprit de leur vocation. Les moines voulaient observer leur règle dans sa rigueur première ; les ecclésiastiques voulaient rendre à l'église l'ardeur des temps apostoliques. Le parti de la Ligue composé, d'une part, de gens très idéalistes et très ultramontains, de l'autre, d'esprits attachés à la vieille tradition catholique, favorisait ce mouvement.

La papauté l'appuyait de toutes ses forces. Pendant la seconde moitié du XVIe siècle, sous l'influence de l'Oratoire et de la Société de Jésus, elle avait mis à profit la paix qui régnait en Italie pour se rénover elle-même et pour réformer autour d'elle les anciennes congrégations religieuses. L'Eglise romaine donnait le plus bel exemple de la ferveur et de la régularité. Les nonces s'appliquèrent, une fois l'accord établi entre le gouvernement royal et le Souverain Pontife, à faire prévaloir en France les mêmes idées de réformes religieuses et monastiques. Henri IV, huguenot naguère et relaps, se fit l'auxiliaire de Rome : il appuya de tout son pouvoir la réforme des monastères : le baptême de son fils fut pour lui l'occasion de montrer son zèle. S'il n'eut craint de mécontenter les huguenots, ses anciens amis, et les parlementaires, presque tous gallicans, il eut procédé à la publication du Concile de Trente dans tout le royaume.

Ni le diocèse de Rennes, ni l'ordre dominicain ne demeurèrent en dehors de ce mouvement. M. François Lachiver, nouvellement nommé à l'évêché de Rennes en fut l'heureux promoteur dans son diocèse. Deux religieux éminents, le P. Michaëlis, en France, le P. Pierre Jouault, en Bretagne, s'efforcèrent de ramener l'ordre dominicain à l'observation de la règle primitive.

M. François Lachiver est une remarquable figure de l'épis-

copat à cette époque. Né à Plouezoch, diocèse de Tréguier [1], il étudia à Paris, puis à Rome. Il fut en notre province le représentant des idées ultramontaines. Ordonné prêtre à Quimper, il alla prendre ses grades à Rome ; il y devint curé de Saint-Yves des Bretons, puis de Saint-Louis des Français. En 1600, lors du jubilé universel, le pape le nomma grand pénitencier des Bretons. Il était encore curé de Saint-Louis des Français, lorsqu'il fut nommé évêque de Rennes sur la démission de Mgr Séraphin Olivier. Il y fut sacré, le 24 juin 1602. Deux mois après, il faisait son entrée dans sa ville épiscopale. Elle n'avait pas reçu la visite de ses évêques depuis la mort d'Aymar Hennequin survenue bien peu de temps après son retour parmi ses diocésains. Ni le cardinal d'Ossat, ni Séraphin Olivier n'étaient venus dans leur ville épiscopale.

Fidèle aux directions pontificales, très fervent lui-même (il fut le précepteur d'un saint religieux,, le Père Quintin, un dominicain de Morlaix [2]), Mgr Lachiver fut à Rennes le promoteur

---

(1) Fils de Rolland Lachiver et de Marie Tugdual, de Ploezoch, François Lachiver fut tonsuré le 23 Février 1584 par Mgr François de la Tour, évêque de Tréguier. Ordonné prêtre par le même, le 16 Mars 1584, à Tréguier.

Etant recteur de St-Yves des Bretons, il fut nommé par le Pape, le 13 Juin 1600, chanoine trésorier de l'église cathédrale de Nantes à la place de Julien Durand décédé. Les chanoines refusèrent de viser cette nomination, parce qu'ils avaient déjà reçu à ce bénéfice Charles Harouis. Par acte capitulaire du 16 Août 1600, François Lachiver donna sa démission en faveur de Gilles de la Landelle, clerc du diocèse de Vannes, mais se réserva une pension de 60 écus d'or sur son canonicat.

Le 13 Sept. 1602, le Pape nomma Fr. Lachiver, évêque de Rennes, au prieuré de St-Jacques de Pirmil près Nantes, vacant par le décès de Tristan Guillemier.

Par procuration donnée le 30 Oct. 1602 à Raoul Odye, recteur d'Ossey, Fr. Lachiver prend possession de St-Jacques de Pirmil, le 29 Mars 1603.

Par bulle du 29 Janvier 1603, le Pape le nomme prieur de Marsac, vacant par la mort d'Armoral de Herbamez survenue en Janvier 1603. Le 18 Mars 1603, étant au manoir de Bruz, François Lachiver choisit pour procureur Raoul Odye, recteur d'Ossey. Celui-ci prend possession le 5 Avril 1603. — Tome 19 des *Reg. des Insinuations Ecclésiastiques. Archives de la Loire-Inférieure.*

(2) Le Père Quintin était lui-même un ancien lieutenant de Mercœur. Il servit en qualité de lieutenant dans la compagnie de gendarmes de M. de Coetredrez. A la fin de la guerre civile, il abandonna ses fonctions de lieutenant, d'accord avec son capitaine, et s'embarqua à Morlaix pour Bordeaux, afin d'y achever ses études

d'une magnifique renaissance religieuse. Il suffit de signaler les congrégations qui s'établirent dans son diocèse ou qui s'appliquèrent à reprendre l'exercice de leur règle primitive pour mesurer l'importance de son épiscopat.

Nous avons déjà signalé les reconstructions opérées par les Dominicains dans leur maison de Bonne-Nouvelle, nous trouvons un semblable travail de la part des Augustins de Vitré : aidés par les habitants, ils restaurèrent leur couvent qu'avait brûlé le calviniste Montmartin. L'année 1604 vit naître le couvent des Capucins dans le faubourg de la Reverdiais, (rue d'Antrain actuelle) et commencer la réforme du monastère des Carmes, à la suite d'un important chapitre général de la Province de Touraine tenu à Nantes [1]. Le P. Philippe Thibault, religieux de grande valeur, fut l'initiateur de cette réforme qui embrassa bientôt tout l'ordre des Carmes en France et même en Allemagne. Appuyé par de puissants parlementaires dont il dirigeait la conscience, aidé par quelques grandes dames qui firent la quête pour soutenir son œuvre naissante, il rétablit la discipline dans le monastère de Rennes, malgré l'opposition populaire [2]. La même année, le collège Saint-Thomas fut donné aux Pères Jésuites. Les Récollets s'établirent à Fougères amenés par Henri de Volvire, baron de Ruffec et de Saint-Brice, puis à Vitré. A l'exemple des réformateurs d'Italie, les chefs du mouvement religieux s'efforcèrent d'assurer l'avenir moral des familles en procurant l'éducation intellectuelle et religieuse des filles de familles nobles et bourgeoises. Les premières années du XVIIe siècle virent naître, dans presque tous les évêchés et dans les principales agglomérations de campagne, nombre de pensionnats pour jeunes filles. Les Ursulines établies à Paris par Mme de Sainte Beuve ouvrirent une première maison à Fougères, puis une seconde à Rennes. Là ne se borna pas l'activité de Mgr Lachiver : c'était un maître dans la spiritualité. M. de Bérulle le fondateur de l'Oratoire, avait introduit en France les Carmélites de Sainte-Thérèse [3]. Confident du P. Thibault, l'évêque de

(1) Sept. 1604 Ce chapitre fut tenu dans le monastère des Carmes de Nantes, sous la présidence du Père Général Sylvius.

(2) Abbé Tresvaux. *Vies des Saints de Bretagne*, tome IV, p. 51. D'après la *Vie du Père Thibault*, par le P. Hugues de St François, religieux Carme. Angers, 1663, in-4°.

(3) Guillotin de Corson. *Pouillé du diocèse de Rennes*, tome III, p. 113, 118, 137-160, etc.

Rennes appela dans sa ville épiscopale ces saintes religieuses. Il s intéressait en même temps aux misères populaires : on lui doit la création du Sanitat de Rennes. Bref, il n'a manqué à cet homme qu'un biographe habile pour passer à la postérité : il avait en lui l'esprit de Saint-Vincent de Paul, du cardinal de Bérulle. On le trouve mêlé à toutes les branches de la vie religieuse si remarquable à cette époque.

Le couvent de Bonne-Nouvelle, centre de la piété Rennaise, ne pouvait lui être indifférent [1]. Très instruit de ce qui se passait à Rome et des efforts qui y étaient accomplis pour rendre les ordres monastiques dignes de leur mission, il s'adressa au général de l'ordre Dominicain le P. Séraphin Secchi, le priant d'établir la réforme à Rennes. Ce dernier n'avait pas de vœu plus ardent. Il répondit à l'invitation épiscopale en désignant le couvent de Bonne-Nouvelle pour être le point de départ de la réforme en Bretagne, (Le Boscho, 16 février 1615).

Dans beaucoup de couvents, à Bonne-Nouvelle comme ailleurs, les religieux, en vertu de privilèges accordés dans le passé pour des raisons particulières, n'observaient plus la clôture ; ils se dispensaient des offices en commun, des veilles débilitantes. Ceux qui étaient de familles riches ou aisées logeaient à part, et contrairement au vœu de pauvreté avaient de l'argent et des meubles. Ils recevaient et faisaient des visites. Quelques-uns possédaient des bénéfices ou des cures. Deux religieux du couvent des frères Prêcheurs de Nantes, qui furent les principaux auxiliaires de Mercœur, fr. Marcellin Cornet et fr. Guillaume de Launay, furent nommés par lui, le premier, abbé de Saint-Gildas de Ruys, le second, abbé de Carnoët et même curé de Vigneu, d'où il était originaire. Ces dérogations à la règle ne s'étaient pas introduites par mépris de ses prescriptions, mais par suite d'événements ou de nécessités locales. Les guerres civiles avaient, en nombre d'endroits, rendu impossibles la vie commune et la clôture, l'office de nuit et même de jour. Nombre de couvents (ce

(1) Pour ce récit nous renvoyons aux sources suivantes : Archives d'Ille-et-Vilaine. Fonds des Dominicains de Bonne-Nouvelle, $\frac{1\ H\ 5}{6}$. Le Tome 3e de l'*Année Dominicaine* résumé par l'abbé Tresvaux. *Vies des Saints de Bretagne*, t. IV. Notice sur le Père Pierre Jouault. Albert Le Grand. *Vie des Saints de Bretagne*. Catalogue des Evêques de Rennes. P. Chapotin, *Souvenirs Dominicains dans le diocèse de Saint-Brieuc*. 1887.

fut le cas de Bonne-Nouvelle), servirent d'asile à des garnisons. Dans plus d'une circonstance, ces dérogations à la règle avaient été sanctionnées par l'autorité des chapitres et des maîtres généraux. Par suite d'un long usage, elles formaient une sorte de droit coutumier : on parlait couramment des privilèges de la congrégation gallicane ou de la province de Bretagne. Aux yeux d'esprits d'autant plus respectueux du passé, qu'étant plus avancés en âge, ils en étaient eux-mêmes les reliques et les représentants, (tel était le cas du Père du Paz), ces usages méritaient autant de respect que les préceptes mêmes tracés par la main des fondateurs : ils formaient la physionomie particulière d'une province ou d'une maison. Il ne convenait pas plus d'y toucher, à cause des abus auxquels ils pouvaient donner lieu, qu'il ne convient d'abolir l'ordre monastique à cause des fautes particulières d'un moine. Les pères du couvent de Saint-Jacques à Paris, vrai séminaire de tous les dominicains de France, où avaient passé les années de leur jeunesse toutes les gloires de l'ordre, étaient particulièrement attachés à ces privilèges : ils prétendaient bien être exempts sous ce rapport de la juridiction du Général de l'Ordre. Lorsqu'en 1611, celui-ci voulut leur imposer la réforme et leur donner pour prieur le P. Michaëlis, ils refusèrent de l'accepter. Nicolas Coëffeteau, qui était prieur du Couvent, et sur la jeunesse duquel le P. du Paz avait veillé, donna sa démission. Parmi les opposants aux décisions du Général, nous trouvons le nom de l'intime ami de notre auteur G. Rouxel de Dinan.

Fidèle disciple de Saint-Jacques, le P. du Paz partageait entièrement les idées de ses confrères : il ne nous les a pas laissé ignorer. En 1608, il était à Clisson en quête de documents généalogiques. Il y trouva, au couvent des Cordeliers, un moine chassé de son monastère de la Flèche. Il faut l'entendre exprimer son indignation à ce sujet. « Il s'était réfugié (là), lorsque les « Récollez, qu'on appelle, inventez par le bon Père Chappuis, « eurent envahy et usurpé ledit Convent et chassé les religieux « d'icelluy aidez par quelques habitants de la ville, indignez du « fait de quelqu'un dudit Convent [1] ».

Le malheur est que ces faits particuliers auxquels la règle a pour but de remédier, étaient devenus trop fréquents. L'opinion publique ne les tolérait plus. L'existence de ces cas particuliers,

(1) *Histoire Généalogique de Bretagne*, p. 229.

à Bonne-Nouvelle, est indéniable. Le registre des délibérations du Conseil en offre la preuve. Un des confrères du Père du Paz avait en sa possession des sommes assez importantes dont il gardait la gestion, malgré les avertissements de ses supérieurs. L'événement qui amena l'exil des Cordeliers de la Flèche se produisit également à Rennes. A trois reprises, les religieux ont déchiré des feuillets de leur registre capitulaire, parce qu'ils rappelaient des faits entachant l'honneur de l'un ou l'autre d'entre eux. Nous ignorons la nature de ces inculpations, mais elles devaient être graves, car le duc de Vendôme, qui, certes, n'avait point le caractère d'un réformateur, appuya à Rome la démarche formulée près du P. Secchi par Mgr Lachiver. L'ambassadeur de France, le duc d'Ursin, se chargea de la transmission.

Parmi les religieux, beaucoup désiraient le retour à l'ancienne discipline et l'abandon de ces privilèges malheureux, legs d'époques plus malheureuses encore, occasions de désordres lamentables ; mais d'autres, (généralement les plus anciens), refusaient de se soumettre à une discipline sous laquelle ils n'avaient point vieilli. Ils étaient les plus nombreux en Bretagne. Ils voyaient en quelque sorte des ennemis dans ces frères plus jeunes, qui, pleins d'ardeur, voulaient les soumettre à une règle à laquelle ils n'avaient point prêté serment d'obéissance, tout au moins, dans les sens étroit où ceux-ci l'entendaient [1]. Dom Lobineau nous a raconté les longues vexations que subit à Morlaix le vénérable Père Quintin pour avoir voulu rappeler ses confrères à l'observation pure et simple de la règle de St Dominique. Son ami,

(1) Nous avons trouvé dans les *Registres des Insinuations Ecclésiastiques* de Nantes (en l'année 1634, fol. 255), l'acte par lequel le P. Jouault exempta définitivement de la réforme l'ancien prieur de Rennes, fr. Jacques Longuespée et frère Nic. Rochard, ex-prieur du couvent de Nantes. Ceux-ci obtiennent des lettres d'exemption « parce qu'ils ont remontré qu'ils ne se sont point obligez ni soubmis « à garder l'estroite observance par la profession qu'ils avaient « faicte dans le couvent de Nantes... que de mesuy leur âge est « caduc et suivi de plusieurs infirmités..... outre, ont déclaré lesd. « frères qu'il leur sera permis de sortir dud. couvent toutes et « quantes fois qu'ils vouldront pour aller et venir à leurs affaires « et négoces, mesmes de demourer en quelque lieu, quelque part que ce soit où ils verront bon pour leur commodité, pour y vivre en « paix et repos de conscience. » Le P. du Paz partit, sans doute, muni d'une semblable autorisation quand il quitta Rennes pour Quimperlé

Michel Le Nobletz, fut chassé du même couvent pour des motifs à peu près semblables. Il est vrai que dans un de ces accès de zèle qui échappent au cœur de certains novices, il avait brisé un tableau qu'une mère trop mondaine avait placé dans l'église du couvent sur le tombeau de sa fille pour consacrer la mémoire de ses charmes.

Le couvent de Bonne-Nouvelle abritait dans ses murs des représentants de ces deux conceptions. Il avait à sa tête un prieur originaire du couvent de Nantes, où il avait exercé la même charge, frère Jacques Longuespée. Très opposé à la réforme, il était soutenu par le plus grand nombre de ses collègues. Mais à côté de lui vivait, soutenu et encouragé par l'évêque de Rennes, un jeune religieux animé de tout autres sentiments, frère Pierre Jouault. Il avait compris comme Mgr Lachiver, que la société, au lendemain de la Ligue, exigeait des religieux une observance d'autant plus sévère des conseils évangéliques qu'elle-même pratiquait plus exactement les préceptes du Décalogue. C'était un fils propre de Bonne-Nouvelle. Le 9 janvier 1599, peu de temps après sa profession de foi, les pères du Couvent l'envoyèrent à Sant-Jacques de Paris pour y prendre le bonnet de docteur : mais en lui donnant cette autorisation, ils spécifièrent qu'il ne suivrait aucun autre cours que celui de théologie. Ils connaissaient, sans doute, ses tendances, ou doutaient de ses dispositions. A Paris, frère Jouault eut la pensée de se faire Chartreux. Il fut détourné de ce projet par son confesseur. Il entra en relations avec le Père Sébastien Michaëlis, provençal fameux qui était alors le grand promoteur de la réforme dans l'ordre dominicain. Peu s'en fallut qu'il n'allât le rejoindre à Toulouse. Il était sur le point de se mettre en route, lorsque celui-ci arriva à Paris. Le P. Michaëlis n'accepta pas son concours : il lui conseilla de réserver ses forces pour la réformation des couvents de Bretagne. Pierre Jouault revint à Rennes. Fort de l'appui de Mgr Lachiver, il résolut d'amener ses confrères à revenir à la règle primitive de St Dominique. Travail difficile, dans lequel il faillit plus d'une fois échouer malgré l'appui de l'évêque et de son Général. Il avait contre lui l'obstination de ses confrères les plus âgés, l'influence de quelques autres qui excitèrent contre lui les amis et les parents qu'ils comptaient dans le Parlement, enfin l'autorité « de plusieurs docteurs d'une haute « réputation dans la province, qui regardaient l'étroite obser- « vance comme la destruction des privilèges dont ils jouissaient.

« et qui les exemptaient de tous les devoirs de la religion [1] ». Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour reconnaître dans ce passage un trait direct à l'adresse du P. du Paz ; à cause de ses études, il était, sans doute, exempt de la récitation de l'office au chœur, allait et sortait du couvent suivant la nécessité de ses recherches. Le prieur à cette époque, un religieux Nantais au nom fort guerrier, frère Guillaume Longuespée, partageait les mêmes opinions et lui laissait entière liberté.

Le 8 août 1615, le P. Secchi, général de l'ordre Dominicain, chargea frère Jouault de réformer le couvent de Bonne-Nouvelle et lui donna les pouvoirs nécessaires. Ses confrères refusèrent de reconnaître son autorité. Bien plus, on vit le principal représentant du général, son vicaire à la tête de la Congrégation Gallicane, Michel Beaudoux, prendre parti pour les religieux récalcitrants et se mettre lui-même à la tête des opposants. On devine ce qui arriva : frère Jouault fut obligé de quitter le couvent. Il se retira, suivi d'un seul compagnon, à la maison des Carmes, dont le supérieur, le P. Thibaut, était à Rennes le grand promoteur des idées de réforme. Il en fit son Mentor.

Le P. Secchi n'était pas homme à abandonner la besogne entreprise. Stimulé par le Duc de Vendôme et l'ambassadeur de France, il enjoignit à frère Georges Laubier d'aller lui-même de Paris à Rennes établir la réforme, d'y déposer le prieur Jacques Longuespée coupable de désobéissance, de le renvoyer à Nantes et de nommer à sa place frère Hyacinthe Ladmirault ou frère P. Jouault. Il lui enjoignit de faire appel au bras séculier en cas d'un nouveau refus d'obéissance.

La démarche fut sans effet. On vit ce spectacle peu banal : le propre vicaire du P. Secchi faire appel aux tribunaux français pour interdire à son supérieur général de s'entremettre directement dans l'administration de sa province, parce qu'il était étranger. Le roi ayant donné l'ordre au Parlement de soutenir le frère Jouault dans sa mission de réforme, Michel Baudoux et Jacques Longuespée firent appel de l'ordre royal et réclamèrent le maintien de ce dernier comme prieur. Tout ceci se passait au

(1) C'est un fait digne de remarque que cette opposition du P. Michaëlis aux docteurs en théologie. Elle lui est commune avec le plus grand nombre des réformateurs. Tous redoutaient que le goût de l'étude ne mît obstacle à l'observation du règlement et ne fît renaître les privilèges contre lesquels ils s'élevaient avec vigueur et raison

mois de juin 1616 : cédant un peu au vent qui soufflait, Michel Baudoux promit de réformer lui-même le couvent suivant ses propres idées. Réforme insuffisante, ses idées ne cadraient nullement avec celles du Général.

Finalement le Parlement fut appelé à trancher le différent qui séparait le P. Secchi de son délégué. Le 13 janvier 1617, la Cour enjoignit aux dominicains de Bonne-Nouvelle d'accepter la réforme et pria le P. Secchi d'adjoindre quelques religieux au P. Jouault. Deux mois après, le 4 mars, elle chargeait le conseiller Joachim Descartes de lire cet arrêt devant les religieux de Bonne-Nouvelle, de recueillir les noms de ceux, qui, novices ou profès, accepteraient la réforme, d'obliger ceux qui la refuseraient à se retirer dans d'autres monastères. Le Parlement adjugeait, en outre, une somme de 200 livres au P. Jouault pour lui permettre de vivre dans l'asile où il s'était retiré loin du couvent, car il était sans ressources.

Descartes se présenta au couvent, le 15 mars, pour recueillir les déclarations des religieux. Nous n'avons pu découvrir ce procès-verbal précieux entre tous qui nous eut donné la physionomie morale exacte du couvent. Mais malgré son absence, nous pouvons dire que l'unanimité ne régnait pas à Bonne-Nouvelle : la majorité était opposée à la réforme. Le 20 mars, la Cour confirma sa sentence. Détail qui justifie notre avis, elle défendit aux autorités du couvent, de chasser, à plus forte raison, de maltraiter les religieux ou novices, qui, en présence du conseiller Descartes, s'étaient montrés désireux de la réforme. Elle prêcha la paix et réclama à nouveau une provision de 200 livres en faveur du P. Jouault. Peine perdue, les religieux ne voulurent rien entendre : l'huissier s'étant présenté à la porte du couvent pour exécuter cette commission, le procureur lui répondit que frère Jouault pouvait se présenter au couvent, s'il voulait y vivre avec ses confrères, il serait bien reçu, mais que le réformateur n'y entrerait pas.

Michel Baudoux appela de cet arrêt devant la juridiction du Conseil d'Etat. Celui-ci tenta un moyen de conciliation. Malgré les protestations du P. Secchi, malgré les agissements du frère Sébastien Michaëlis très en faveur près de la régente, il fut décidé qu'on attendrait, avant d'exécuter l'arrêt de la Cour de Rennes, la tenue du chapitre général des Frères Prêcheurs assigné à Lisbonne. Les panégyristes du P. Jouault ont vu dans

cette sentence dilatoire un coup de faveur obtenu par ses adversaires plus influents que lui dans le monde.

Le P. Jouault accompagné de fr. Noël des Landes, un Tourangeau, qui fut plus tard évêque de Tréguier, se rendit à pied, à Rome d'abord, puis à Lisbonne, pour y défendre sa cause. Il n'eut pas de peine à la faire triompher. Huit mois après, rentré à Paris, il présentait au Conseil d'Etat la liste des futurs religieux de Bonne-Nouvelle et réclamait l'appui de l'autorité royale pour faire exécuter les ordres du P. Secchi. Il eut cette fois (13 décembre 1618) définitivement gain de cause.

Fort de cette décision, il revint à Rennes. Sa première visite fut pour Mgr Lachiver. L'évêque lui annonça « qu'il ne trouve-« rait désormais aucune résistance, parce que la ville avait hau-« tement témoigné qu'elle l'aiderait en tout pour rétablir la vie « régulière » dans le sanctuaire de Bonne-Nouvelle. Nous ignorons à quel événement faisait allusion l'évêque de Rennes, mais nous ne serions aucunement surpris d'apprendre que ces mots rappelaient certaine émotion populaire suscitée par quelque scandale. En 1617, les Etats de Bretagne payèrent 300 livres aux Jacobins de Bonne-Nouvelle : lors des dernières séances, les portes de leur couvent, les vitres de leur église et de leur réfectoire avaient été brisées, leur jardin ravagé. Le texte de la requête des religieux dit bien que ces malheurs eurent pour cause la liberté commune à toutes personnes de circuler partout où bon leur semblait pendant les séances des Etats [1], mais il ne nous dit pas le motif de cet exceptionnel accès de mauvaise humeur de la foule. Malgré les déclarations de l'évêque, le P. Jouault prit soin de faire enregistrer l'arrêt du Conseil d'Etat par le Parlement.

Le 25 juillet 1619, jour de la fête de Saint-Jacques, il prit possession de son couvent. Une magnifique victoire morale, victoire toute pacifique, couronnait sa longue patience. Le P. Hyacinthe Charpentier fut nommé prieur, assisté des frères Mouchault et Jacques Hommonière. Un certain nombre d'anciens religieux, parmi lesquels le Père Gingouin, jadis prieur du Mans, se joigni-

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine. C. 2947. Il est possible toutefois que ces émotions populaires se rattachent au meurtre de Jacques de Névet qui eut lieu à Rennes « le jour de St Symon et de St Judes au « temps des Etats Généraux de la Province l'an 1616. » *Histoire Généalogique de Bretagne*, p. 617. Dans ce cas, les Etats auraient payé en 1617 les dégâts arrivés en 1616.

rent à lui. Obstinés dans leur opinion, les autres furent dispersés dans les diverses maisons que l'ordre comptait en Bretagne ; le père du Paz fut envoyé à Quimperlé ; frère Jacques Longuespée rentra à Nantes. Nous avons vainement cherché le procès-verbal de leur expulsion de Bonne-Nouvelle dans les archives du couvent ; à notre demande, M. Pocquet du Haut-Jussé a fait la même enquête dans celles du Parlement, sans plus de succès. Certains du sort qui les attendait, ils se soumirent aux ordres de leurs supérieurs sans attendre l'intervention du bras séculier. Il n'en fut pas de même, en 1628, pour le couvent de Guingamp, et en 1631, pour celui de Nantes : le Parlement dut prêter main-forte au P. Jouault pour qu'il pût y remplir la mission du P. Secchi.

Mgr Lachiver ne vit pas le couronnement de ses efforts. Il mourut [1] deux mois avant l'établissement définitif de la réforme à Bonne-Nouvelle, qu'il avait tant souhaité. Pour soutenir le P. Jouault, il lui avait à maintes reprises donné l'assurance que s'il ne réussissait pas dans son entreprise, il lui bâtirait un couvent dans sa ville épiscopale pour lui et ceux de ses religieux qui avaient promis d'accepter la réforme. Au moment de sa mort, il ménageait l'entrée à Rennes des Minimes. Il avait appelé dans ce but, pour y prêcher le Carême, le P. Gilles Camard, prédicateur célèbre, dont la voix s'était fait entendre dans toutes les chaires de France. Celui-ci prononça l'oraison funèbre de son protecteur. Il célébra sa piété, son zèle à entendre les confessions, à annoncer la parole de Dieu, sa charité envers les infirmes, les grands services qu'il rendit aux ordres religieux [2]. Gilles Camard mit à profit la fin de son Carême pour négocier près de la mairie de Rennes l'admission de son ordre dans la ville.

Malgré ces événements, le P. du Paz conserva la confiance de la société Bretonne. Il était déjà exclu de Rennes, lorsque les Etats réunis à Vannes votèrent pour l'aider dans ses travaux la subvention dont nous avons parlé. Moins conciliants, ses supérieurs n'accordèrent à son œuvre, ni un *approbatur*, ni même un *imprimatur*. Pas un de ses confrères ne publia à sa louange le moindre sonnet luminaire, comme on en trouve un si grand

(1) Le Vendredi 22 Février 1619. D. Paz. *Catalogue des Evêques de Rennes.*

(2) Claude Robert : *Gallia Christiana*, p. 459.

nombre en tête des livres de l'époque, où ils remplissent le rôle et le service que de complaisants amis rendent aux auteurs de nos jours dans les feuilles publiques. Seul un petit officier du Parlement, Michel Juchault, présenta au public son œuvre fruit de tant d'efforts.

Si Mgr Lachiver et le P. Jouault méritent d'être rangés dans le groupe d'élite spirituelle qui domine l'histoire religieuse du XVIIe siècle, aux côtés de St Vincent de Paul, du cardinal de Bérulle, de M. Olier et de tant d'autres, il n'en est pas de même du Père du Paz. Par son âge comme par son caractère moral, il appartient au siècle précédent. Mais, par le côté intellectuel de sa physionomie, il est digne de figurer dans le voisinage des savants bénédictins qui ont défriché l'histoire de nos provinces. publié le *Gallia Christiana*, les *Annales de Saint-Benoit*, le *Recueil des Historiens des Gaules*.

VIII. Le Père du Paz à Quimperlé. Ses relations avec les Collectionneurs Bretons. Sa mort. Ses manuscrits

Le Père du Paz attendit quelques mois à Rennes que le Père Jouault lui eût remis ses lettres d'obédience pour un autre couvent non réformé, en même temps que l'autorisation sollicitée pour lui par les Etats de Bretagne de vaquer librement à ses études historiques. Il fut envoyé à Quimperlé. L'érudition, l'amour des antiquités bretonnes, le désir d'augmenter le trésor de ses recherches, le poussèrent peut-être à solliciter lui-même ce lieu d'exil. Il possédait peu de renseignements sur les familles de Basse Bretagne, il savait qu'il y trouverait nombre de documents capables d'enrichir son œuvre. Il quitta Rennes à la fin de 1619 emportant avec lui sur le dos de quelque mulet ses livres et ses précieux manuscrits.

Le couvent des Jacobins à Quimperlé n'était point un palais ; c'était, au contraire, une véritable masure. Il dut, sans doute, à cette circonstance, d'être le dernier asile des ennemis de la réforme. Il ne reçut la stricte observance qu'en 1658. Construit dans la rue du Bourgneuf, dans la trêve de Saint-David et la paroisse de Redené, il appartenait au diocèse de Vannes, mais les religieux qui l'habitaient partageaient leurs soins entre les deux diocèses de Quimper et de Vannes. Il était connu en Cornouaille sous le nom de l'Abbaye Blanche, en souvenir, disaient

les uns, de sa fondatrice la duchesse Blanche de Navarre, mais bien plutôt, disaient les autres, à cause de l'habit blanc des Frères Prêcheurs, très différent de celui des Bénédictins de la grande abbaye de Sainte-Croix, sur l'autre rive de l'Ellé ; ces derniers étaient vêtus de noir. C'était une lamentable ruine, victime de la guerre civile. En 1592, les voûtes de l'église, par un temps fort calme, s'étaient effondrées, faute d'entretien de la part des supérieurs. A plus d'une reprise, il avait été pillé (comme la ville d'ailleurs), par les troupes de Mercœur, puis du roi. Les religieux s'enfuirent. Ils revinrent après huit ans d'absence. La paix si longtemps désirée régnait alors : le prieur, le P. Boulloch, encouragé par la noblesse et les bourgeois du voisinage, restaura l'église. Chaque prieur, selon ses pouvoirs et son zèle, s'employa à relever un pan de murs. En 1620, ni l'office de jour, ni l'office de nuit, n'était encore rétabli. La vie religieuse, à plus forte raison la vie d'étude, était sans force et sans ardeur. Il fallut la venue d'un jeune moine de grand talent, neveu d'un intime ami du P. du Paz, Yves Pinsart, pour rendre une âme à cette ruine désolée.

C'est au sein de ces décombres que notre vieux généalogiste s'installa avec ses livres et ses manuscrits. Il retrouvait cependant autour de lui, à l'abbaye de Sainte-Croix et jusque dans son propre monastère, de beaux vestiges du passé de la province. Sa propre église abritait la tombe du compétiteur de Charles de Blois. Quelques salles ornées de peintures subsistaient encore du manoir délabré de Blanche de Navarre. Dans le dortoir placé dans les anciens appartements de la duchesse, un artiste inconnu avait peint sur les murs les images et les éloges des saints bretons de l'ordre Dominicain. En 1636, Dubuisson-Aubenay, passant à Quimperlé, aperçut ces vestiges de l'histoire bretonne. Par contre, tout autour, de frais jardins, de riches vergers baignés par l'Ellé, le voisinage de la mer dont les marées se font sentir jusque dans la fontaine du couvent, la proximité de la forêt de Carnoët, donnaient quelque attrait à cette solitude. Rien n'est plus gracieux que le panorama de Quimperlé du haut de la colline de Saint-David et de la terrasse du cimetière ; églises, couvents, rivières, coteaux, bois lointains, forment un décor à souhait pour le plaisir des yeux. Mais de beaux arbres, des eaux courantes, des ruines mêmes, s'ils peuvent inspirer un solitaire, ne permettent pas d'écrire l'histoire.

Pour l'aider dans ses recherches, le Père du Paz trouva un

appui près de deux grands seigneurs, ses voisins, les gouverneurs de Quimper et de Vannes : Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, et le comte Pierre de Lannion. Férus d'histoire et d'archéologie, ils rassemblaient dans les trésors de leur librairie, manuscrits, chartes, généalogies, monnaies et médailles. Ils se jalousaient mutuellement et dépréciaient leurs collections réciproques. Le comte de Lannion, goutteux et paralysé, disait ouvertement à Louis Turquest, cet ami de du Paz, dont nous avons déjà rappelé le nom : « qu'il ne debvoit se donner la peine « d'aller voir Messieurs les marquis d'Assérac et de Molac, qui « tous deux se vantoient d'avoir de grandes antiquités, par « exprès le dernier, et néantmoins n'avaient que choses apostées et inventées à plaisir [1]. »

Rien n'est moins vrai en ce qui concerne le marquis de Molac tout au moins. « Il avait conçu de vastes desseins pour l'histoire « de Bretagne, remarque dom Lobineau, bon juge en la matière ; « il avait eu soin de ramasser un très grand nombre d'actes et « le recueil qu'il en avait commencé aurait été considérable, s'il « n'eut été interrompu par les affaires et la mort de celui qui l'avait entrepris [2]. ».

De cette riche collection, une perle au moins est venue jusqu'à nous, c'est la seconde rédaction de l'Histoire de Bretagne de Le Baud, augmentée des divers monuments sortis de la plume de ce premier de nos chroniqueurs. D'Hozier, auquel le marquis de Molac en avait fait cadeau, en a publié une première édition qu'il a dédiée naturellement à ce richissime collectionneur. Le gouverneur de Quimper était en relations avec tous les généalogistes et les héraldistes de France. Vulson de la Colombière lui a dédié son grand œuvre : *La Science Héroïque*, magnifique in-folio orné d'une foule de gravures. Ni d'Hozier, ni M. de la Colombière n'ignorait le faible du marquis de Molac : étaler tout au large les gloires de la maison de Rosmadec. Ils ont l'un et l'autre annexé à leur publication la généalogie du généreux marquis leur Mécène. Mais, détail digne de remarque, aucun

(1) Bibl. Nat., fr. 22313, fol. 70.

(2) Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, tome I. Préface p. 2. Outre la *Chronique de Le Baud*, la collection du marquis de Molac renfermait une copie de la Chronique de Saint Brieuc qui, communiquée au P. du Paz, a été annotée par lui. Elle forme le N° 9888 du fonds latin à la Bibliothèque nationale. Elle fut communiquée en 1633 par Sébastien de Rosmadec à André Du Chesne.

d'eux n'a cité le consciencieux travail que le Père du Paz publia sur le même sujet, trois ans avant sa mort, sous ce titre : « *Généalogie de la maison de Molac dressée par le R. P. A. du Paez, docteur en théologie.* Rennes, 1629 [1]. Nous y retrouvons l'ancienne méthode de l'habile chercheur. Avant de rédiger ses notes, il a visité les lieux d'origine des Molac et des Rosmadec : Molac en l'évêché de Vannes, décombres informes au milieu de futaies où le gouverneur de Quimper conservait une maison de chasse ; Rosmadec en Cornouaille, à côté de Crozon, dans la baie de Douarnenez, reste imposant d'un château fort et d'une bourgade en ruines. Les dernières pages sont remplies de souvenirs personnels et des confidences du père du marquis. Celui-ci commandait en Bretagne, au temps de la Ligue, l'infanterie royale. Du Paz a également utilisé l'Histoire Universelle du Président de Thou.

En bons termes avec les royalistes tels que le marquis de Rosmadec, qui, d'ailleurs, était le protecteur le plus qualifié des Jacobins de Quimperlé [2], du Paz ne l'était pas moins avec le comte de Lannion, fils et gendre de ligueurs. Je ne sais quel fut le point de départ de leur liaison, mais inutile de rechercher dans quelque motif de patronage ou de recommandation l'origine

---

(1) Voici le titre exact de ce dernier ouvrage du P. du Paz : *Généalogie de la maison de Molac, Dressée par V. P. A. du Paez, docteur en théologie, religieux de l'ordre de S. Dominique, sur les titres de la dite maison, Carthulaires d'Abbayes et Couvents, Histoires manuscriptes et imprimées.*

On lit, à la page 35 : à Rennes, chez Charles Yvon, Imprimeur et Libraire, rue Saint-Germain, MDC, XXIX, in-4°, 146 pages. (Bibl. Nat. L^{m3} 658.)

L'ouvrage renferme trois généalogies : celle des Molac de la page 1 à 15 ; celle des La Chapelle de Molac, de la page 15 à 35 ; celle des Rosmadec, marquis de Molac, de la page 35 à 146. Cette dernière est partagée en quatre livres ; le premier raconte les événements de l'origine à l'an 1130 ; le second va de l'an 1180 à 1385 ; le troisième de 1385 à 1491 ; le quatrième de 1491 à 1629.

Dans cette dernière partie, du Paz semble avoir renié ses anciennes opinions de Ligueur. « Sébastien de Rosmadec, dit-il, servit « le roi et non la Ligue qui a depuis tourmenté et embrasé la « France l'espace de dix ans. »

(2) (Dossiers relatifs au couvent des Dominicains de Quimperlé aux Archives du Finistère.) Le 10 Nov. 1618, Sébastien de Rosmadec s'engage à rétablir à ses frais le vitrail situé au-dessus de la grande porte de l'église. Le prieur J. Rolland lui permet d'y mettre ses armes avec telles alliances que bon lui semblera. Dans la vitre au-dessus du grand autel, le prieur ne laissera mettre pas d'autres armes que celles du roi.

d'une intimité qu'une similitude de goûts, une égale affection pour la Bretagne, le culte des généalogies suffit à expliquer. Pierre de Lannion, gouverneur de Vannes, était un archéologue dans l'âme. Il étudiait les voies romaines. Possesseur d'une fortune considérable, il se vantait d'avoir dépensé plus de vingt mille livres en achat de vieilles médailles et d'anciennes monnaies. Il rassemblait également force généalogies et documents curieux. Ses propres archives étaient pleines de mémoires sur l'époque de la Ligue [1]. Il était, à l'exemple du marquis de Molac, en relations avec les érudits parisiens, et l'on trouve dans les papiers d'André du Chesne, nombre d'extraits de généalogies composées par lui ou sous sa direction, car il semble bien avoir entretenu un secrétaire dans ce but. Il avait entassé tous ces trésors dans le château d'Arradon qu'il avait hérité de son beau-père. Celui-ci avait été avant lui gouverneur de Vannes par la grâce de Mercœur, d'abord, et d'Henri IV, ensuite. Le nom de Lannion est aujourd'hui connu des archéologues bretons bien plus à cause de la Vénus de Quinipily, que détrôna le fils de notre collectionneur, que par le goût héréditaire de sa famille pour les lettres et les vieux papiers. C'est à ce dernier titre que le gouverneur de Vannes attira l'attention du Père du Paz et qu'il mérite surtout la nôtre. Son trésor était facilement ouvert à tous les curieux de la province. Du Paz y fut admis : nul d'ailleurs en ces contrées n'était plus digne d'y entrer. On peut même dire qu'il fut mis à son service.

Monsieur de Lannion méditait une histoire de Vannes dont il était gouverneur [2]. Pour lui plaire, du Paz entreprit une *Histoire de Comtes de Porhoët et princes de Léon.* C'était une manière de remonter aux origines de la monarchie bretonne, de retrouver les antiques racines des familles les plus qualifiées de Bretagne, en particulier, de la maison de Rohan à laquelle s'intéressait

---

(1) Les Bénédictins Bretons ont cueilli dans sa collection le curieux journal de Jérôme d'Aradon, seigneur de Quinipily. Dans la même collection se trouvait également « un mémoire sur les Guerres « de la Ligue composé par Georges d'Aradon », qui, aux yeux de Dom Lobineau, aurait été un des beaux ornements du troisième volume qu'il entendait consacrer à l'Histoire de Bretagne.

(2) « Monsieur le baron de Vieux-Chastel, (Pierre de Lannion)..... « à cause qu'il estoit gouverneur de Vennes se proposoit de donner « au public l'Histoire de Vennes, y comprendre la généalogie des « comtes de Vennes et de Rohan. » Bibl. Nat., fr 22313, fol. 65. Lettre de Louis Turquest à M. Gaignart, du 6 Avril 1647.

M. de Lannion. Ils en faisaient l'un et l'autre un ramage des comtes primitifs de Vannes. Du Paz tenait en particulière estime ce fruit de ses patientes veilles de chercheur. Il est aujourd'hui perdu malheureusement pour nous [1], car il nous eut transmis, avec la généalogie des anciens comtes de Porhoët, celle des Lusignan, et surtout des Clisson [2] qu'il avait rédigée à l'aide des titres rassemblés par lui à Josselin et à Clisson.

Du Paz entreprit surtout pour le gouverneur de Vannes de rédiger la *Généalogie des maisons de Lannion, de Quélen et d'Aradon* [3], vaste travail qui suppose la lecture d'une incroyable quantité de chartes et de titres. Il est digne des années de son âge mûr. Chaque alliance de ces trois familles est l'occasion d'une disgression généalogique accompagnée d'un tableau de filiations. Du Paz a remué tout le chartrier de la maison de Lannion : il était immense.

Une remarque s'impose en le lisant, comme d'ailleurs après la lecture de la *Généalogie de la maison de Molac*, Du Paz ne se souvient plus de la Ligue que pour en déplorer l'existence. Dans l'Histoire de la maison de Penthièvre, à l'occasion de Mercœur, il n'avait pas même écrit que Henri III fut assassiné à Saint-Cloud, mais qu'il y fut blessé le 1er août et qu'il mourut le lendemain. Le souvenir de Jacques Clément le gênait. S'adressant au marquis de Rosmadec, royaliste de race, il dit : « Incontinent, « arriva ce malheureux assassinat d'Henri III qui priva la

---

(1) Au XVIIIe siècle, il était entre les mains de Dom Lobineau ; Dom Morice l'a utilisé. Depuis lors, je ne trouve plus sa trace.

(2) « La maison de Clisson a toujours esté estimée l'une des plus « illustres et grandes de Bretagne tant à cause de son antiquité, « que de ses grandes alliances... et des braves guerriers, chevaliers « et capitaines qu'elle a produits, desquels j'ay discouru en l'His- « toire des Comptes de Porhoët depuis l'an 1075 jusques à l'an 1407. » *Hist. Généal. de la maison de Lannion*, p. 155.

(3) La reconnaissance m'oblige à remercier M. de Lisle du Dresneuc. Il m'a permis de prendre connaissance de ce travail du P. du Paz. Il a été transcrit tout au long dans un recueil de généalogies Bretonnes qui, avant d'être sa propriété, fut celle de Sire Phillipps. Il n'est pas signé ; le nom du Père du Paz n'y est pas mentionné, mais, après l'avoir lu, il est impossible de ne pas le lui attribuer. Il est composé d'après sa méthode ; il a été composé par un auteur qui a visité les archives de la Cour des Comptes et de Châteaubriant, qui a écrit l'Histoire des comtes de Porhoët et des princes de Léon, qui a imprimé l'Histoire des comtes de Penthièvre et des sires de Quintin. Or, ces caractères ne conviennent qu'au P. du Paz.

« France de son Roy et tous ses serviteurs, tels qu'était le baron « de Molac, d'un bon maistre. » Dans la Généalogie de Lannion, à propos de Claude de Lannion, père du gouverneur de Vannes, un ligueur cependant, il écrit cette phrase typique : « *Durant la « guerre plus que civile en France menée sous le prétexte de « religion,* il suivit les armes depuis l'an 1587 jusques à l'an 1598, « que la paix fût... mais ne voulut jamais avoir de commande- « ment encore qu'il y fut convié par M. le Duc de Mercœur. » Si faibles que paraissent ces détails, ils méritent d'être mentionnés, car ils montrent quel travail s'était fait dans les esprits sous le règne de Louis XIII. Les Ligueurs s'étaient à ce point ralliés autour de la dynastie des Bourbons qu'ils brûlaient ce qu'ils avaient adoré [1].

A ces deux grands noms, Molac et Lannion, joignons les noms de quelques autres amateurs d'histoire avec lesquels du Paz était en relations (tous s'étaient rendus « sectateurs de ce vieux doc- « teur Jacobin consommé en l'antiquité et lecture des chartes « de Bretagne) [2] » : Mgr Le Prestre de Lezonnet, évêque de

(1) La Généalogie de la maison de Lohéac et d'Anger que le P. du Paz écrivit à nouveau à cette même époque, (beaucoup plus étendue que celle imprimée en 1619) est écrite dans la même nuance royaliste. Il existe deux exemplaires manuscrits de ce travail du P. du Paz, l'un à la Bibliothèque Mazarine Mss 3162 de 145 folios ; l'autre à la Bibliothèque Nationale, fr. 22335, folios 443 à 755. Quoique plus étendue que la rédaction imprimée, cette seconde édition est moins critique que la première. Elle renferme un certain nombre de traditions de famille et quelques cancans sur les crimes prétendus de Jean de Laval, baron de Châteaubriant.

(2) Du Paz avait composé une *Histoire des comtes de Cornouaille.* A propos de cette œuvre, Louis Turquest fait cette réflexion : « Je « me persuadai que M. de Missirien avait une copie de l'*Histoire « des comtes de Cornouaille* que feu Docteur du Pas en avoit « escripte et donné à l'Evêque de Cornouaille. » « Je me persuade, « ajoute Turquest, qu'il s'en trouvera quelque chose parmi les pa- « piers qu'a M. le Baron du Vieux-Chastel, ce qui sera nécessaire « à voir aussi bien que l'Histoire de Porhoët, Léon, Fougères com- « posée par led. du Pas pour insérer en la généalogie de la maison « de Bretagne promise à Messieurs des Estats à Vennes. »

Cette généalogie des barons de Fougères a été distraite de la collection du comte de Lannion. Elle était, en 1849, la propriété de M. de Courcy. Elle est aujourd'hui celle de M. de Rosmorduc, grâce à l'obligeance duquel j'ai pu en prendre lecture. Elle est composée à l'aide de documents empruntés aux Cartulaires des Abbayes de Rillé et de Savigné. Du Paz a mis à profit l'inventaire des archives d'Alençon et une communication de Jean Besly, l'historien des comtes du Poitou. Je profite de cette circonstance pour remercier M de Rosmorduc de son obligeance

Quimper, auquel il donna une histoire des comtes de Cornouaille; le lieutenant de Ploërmel, J. Gault du Tertre ; René de Bruc ; Louis de Mars, abbé de Geneston, grand collectionneur de monnaies et vicaire général du cardinal de Richelieu dans l'administration de ses bénéfices en Bretagne.

Dans le calme de la solitude, à peine distrait par quelques visites aux chartriers du marquis de Molac et du baron de Vieux-Chastel, du Paz mit la dernière main à ses travaux : à l'*Histoire Généalogique des Ducs de Bretagne et des grands officiers de la couronne ducale*, à l'*Histoire des Evêchés, des Abbayes et Collégiales de la Province*. Il revit avec un soin attentif le gros in-folio qu'il avait publié en 1619. Il était sur le point de livrer à l'imprimeur ses deux volumineux manuscrits, fruit de cinquante années de travail, lorsqu'il mourut le 29 décembre 1631, âgé d'environ quatre-vingts ans. Il fut enseveli dans l'église de son couvent de Quimperlé. Il laissait à son monastère un nom honorablement connu en Bretagne et même en France, une riche collection de manuscrits que des amateurs payeraient aujourd'hui au poids de l'or. Mais telle n'était pas l'opinion de ses confrères : ils traitaient d'inutiles ses patientes recherches dans les chartriers de la province. Il est des gens que le présent seul sollicite ; ils ne sentent pas la poésie du passé ; ils ne reconnaissent pas la richesse de pensées, la profondeur de vie, que la fréquentation des historiens a déposées, par exemple, dans l'âme de Bossuet, et qui élèvent son talent si fort au-dessus de celui de Bourdaloue et de Massillon.

Le prieur de Quimperlé était alors le P. Blanche. Il trouva qu'un sac d'écus ferait mieux son affaire que cette collection d'antiquailles. Il vendit au baron de Vieux-Chastel toute la bibliothèque et tous les cahiers du Père du Paz, pour dix-huit écus de rente, soit trois cents écus de capital. C'était pour le vieux Jacobin, le naufrage après l'exil. Combien, dans l'autre monde, il dut regretter son obstination passée ! Un quart d'heure d'humilité lui eut épargné l'exil et eut sauvé son œuvre ! Il est vrai que M. de Lannion promit de faire imprimer ses précieux manuscrits. Mais les collectionneurs, surtout grands seigneurs, livrent rarement au public les fruits de leurs acquisitions. Pierre de Lannion ne publia rien du tout. Il dispersa même certaines parties de la collection, en particulier l'Histoire des comtes de Porhoët. Ainsi fut perdu pour la Bretagne le fruit d'un labeur de cinquante ans.

Les Dominicains ne tardèrent pas à trouver désastreux le ridicule marché du P. Blanche. Seize ans plus tard, ils rappelaient pour s'excuser les promesses du gouverneur de Vannes. Soixante-quinze ans plus tard, en 1705, ils gémissaient encore, d'autant plus qu'ils ne se souvenaient pas avoir jamais touché les dix-huit écus de rente qui leur avaient été promis ; le public non plus n'avait rien vu paraître. Le trésor du moine reposait toujours au château de Keran en Arradon, mais encore diminué de nouveaux fragments : de temps à autre, quelques érudits venaient y puiser des renseignements généalogiques ou même en comportaient quelques feuilles qu'on retrouve çà et là dans les manuscrits des Bénédictins bretons, dans les papiers de Gaignières ou dans les collections particulières. Peut-être M. de Lannion craignait-il de s'attirer les critiques de certaines familles. C'est le propre de tels ouvrages, ils ne satisfont jamais toute la vanité de ceux dont ils racontent le passé : très loués avant leur apparition, ils sont très critiqués ensuite. Leur valeur scientifique, le désintéressement de leurs auteurs, ne les mettent point à l'abri du dénigrement.,

COMPTE RENDU

de la Promenade du 25 Mai 1921, en canot automobile aux Châteaux et Monuments historiques des rives de l'Erdre

Dans la galère capitane
Nous étions quatre-vingts rameurs. (V. H.)

Nous étions soixante-trois promeneurs dans la vedette automobile frêtée par le comité de la Société, le 25 mai 1921, pour nous conduire à la Gascherie, à Sucé, au Ponthus et à l'Onglette.

Désireux de visiter en agréable et docte compagnie les châteaux et les monuments historiques édifiés sur les rives enchantées de l'Erdre, nous nous étions embarqués dès le matin. Le ciel gris et maussade n'avait effrayé aucun de nos collègues ni les aimables dames et jeunes filles qui avaient bien voulu se joindre à nous.

Au moment de mettre le moteur en marche, une fâcheuse panne se produisit. Les gens superstitieux auraient vu dans ce contretemps, un mauvais présage et pour une fois ils auraient eu raison.

Enfin à la suite de laborieux efforts, le mécanicien réussit à réparer sa machine. Le soleil se montre, le bateau démarre, tout va bien.

Après une agréable navigation, nous arrivons à la Gascherie où nous attendent quelques collègues et des dames venus nous rejoindre en automobile.

La très aimable propriétaire de cette belle demeure, madame Poydras de la Lande, avait fait ouvrir toutes les portes et je tiens à l'en remercier bien vivement au nom de tous.

Avant de commencer notre visite, M. le chanoine Durville nous fait l'historique du célèbre château, qui joua un rôle si important durant les luttes religieuses du XVIe et du commencement du XVIIe.

Puis nous visitons les belles salles du rez-de-chaussée et la chapelle.

L'ancien château a été fort remanié et une des ailes a été presque entièrement refaite.

Avant de nous rembarquer, notre aimable collègue, le baron de Lastours, prend une photographie très bien réussie de tous les promeneurs réunis devant la chapelle.

Mais l'heure nous presse, il faut partir, car nous avons encore une longue route à faire avant d'arriver au terme de notre promenade.

A midi nous sommes à Sucé Chacun avait apporté de quoi pouvoir manger, comme le dit la chanson. Aussi, les uns étendus sur l'herbe du rivage, à l'ombre des grands peupliers, les autres confortablement installés dans les guinguettes, tous, mis en appétit par l'air vif de la rivière, nous faisons honneur à nos provisions.

Avant de nous séparer, le président annonce qu'une visite aurait lieu à 13 h. 30 aux vieilles maisons de Sucé. Après le déjeuner, nous parcourons donc avec intérêt la petite ville qui fut pendant longtemps un des centres de propagande du parti protestant dans le pays nantais. Un prêche, qui eut une certaine importance, avait été installé dans la partie ouest de la localité, mais il n'en reste plus que des vestiges assez mal conservés.

Puis nous nous rendons au château de Monretrait, sur la rive gauche de l'Erdre, qui fut occupé par des forces catholiques lorsque Sucé était au pouvoir des calvinistes. — Nous sommes fort aimablement reçus par les propriétaires M. et Mme de Brévedent, qui nous font visiter ce qui reste de l'ancienne forteresse.

A l'heure fixée, nous embarquons pour gagner le Ponthus.

Le ciel, vers le sud, est couleur d'encre, l'air est en feu, l'orage s'annonce. Mais l'espérance est tellement enracinée au cœur de l'homme, que personne n'hésite à repartir, chacun étant bien persuadé que le beau temps continuerait à nous sourire et que la bourrasque se dirigerait ailleurs.

Nous partons donc d'un cœur léger, l'étrave de notre embarcation fend l'eau calme et brune de l'immense plaine liquide de Mazerolles. A droite et à gauche du chenal, des champs de roseaux s'étendent au loin et vers l'Est nous apercevons le

clocher de Petit-Mars. — Autrefois, avant la construction du barrage de Barbin qui a beaucoup relevé le plan d'eau, existaient dans cette plaine, d'immenses et gras pâturages où les Gallo-Romains élevaient de nombreux troupeaux. Le pays inondé aujourd'hui était riche et peuplé, ainsi qu'en font foi les établissements romains du Breil et de la forêt de Mars, si habilement reconstitués par notre savant collègue M. Léon Maitre.

Vers 15 heures nous voici devant le Ponthus, l'antique fief des seigneurs de La Muce, aujourd'hui passé dans la famille des Charette de la Conterie.

Pour débarquer, il faut faire usage d'un petit bateau plat, car les roseaux qui garnissent les berges, en s'engageant dans l'hélice, pourraient occasionner de graves avaries.

Nous constatons alors, non sans inquiétude, que l'orage nous suit. Le débarquement commence cependant, car nous espérons arriver tous à terre avant la bourrasque. Mais à peine une vingtaine de touristes ont-ils pu gagner le rivage

Qu' « On dirait que le ciel qui se fond tout en eau »
« Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau ».

Le tonnerre gronde, la foudre tombe plusieurs fois autour de nous. — Impossible de continuer le débarquement, impossible pour ceux qui sont à terre de regagner le bateau.

Sur le rivage, tels des naufragés, trempés et morfondus, nos infortunés collègues, dont quelques dames, sont charitablement recueillis par Mlle de Charette, la propriétaire du Ponthus, qui s'empresse de leur faire servir des boissons chaudes et réconfortantes. — Nous l'en remercions bien sincèrement.

Ceux d'entre nous qui n'avaient pas quitté le bord, réfugiés sous la tente de l'embarcation, sont moins éprouvés.

Cependant le bateau dérive. Le patron se hâte de mouiller une ancre qui tient bon heureusement, car sans cela le bateau se serait échoué sur les vases.

Après deux heures d'un ouragan d'une violence inouïe, la bourrasque se calme un peu. Il se fait tard, il faut rentrer à Nantes avant la nuit. — Nos collègues débarqués reviennent à bord, non sans peine, ni sans danger.

Enfin, grâce à Dieu, nous voici tous réunis, sains et saufs, il n'y a plus qu'à partir.

Nous ne pourrons donc pas visiter le Ponthus ; nous ne verrons pas davantage l'Onglette, cette curieuse forteresse construite au milieu des marais et qui servit de lieu de refuge aux protestants ; nous sommes trempés comme des tritons, mais le soleil se montre et avec lui la gaîté renaît.

Les hautes tours de saint Pierre se profilent au loin vers le Sud ; elles sont sous le vocable d'un grand saint, lui aussi « rescapé » des flots. Nous les saluons joyeusement. Elles se rapprochent. Voici Nantes.

Dans la barque archéologique, nous étions encore soixante-trois promeneurs.

TABLE DES MATIÈRES

Lauréats du Concours Triennal..... v
Membres du Bureau-Comité..... viii
Liste des Membres Titulaires..... ix
Liste des Membres Correspondants..... xxi
Liste des Membres Honoraires..... xxiv
Sociétés Correspondantes..... xxv
Périodiques et Publications diverses..... xxx
Procès-Verbaux des Séances..... xxxi

MÉMOIRES

Réponse aux Souhaits de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, par M. A. Leroux..... 3
Le Château de Clisson, par Mlle A.-M. Roussan..... 5
Notes sur la Croix de Cordemais. par M. E. Evellin..... 9
Les Emigrations des Bretons insulaires en Armorique et particulièrement sur les Côtes nantaises, par M. Etienne Poirier 17
La Hache-Marteau de Gorges, par M. G. du Plessix..... 33
Une Noyade à Bourgneuf en l'An II, par M. F. Guilloux.. 35
Le Père Augustin du Paz et l'Histoire Généalogique de Bretagne, par M. A. Bourdeaut..... 47
Compte rendu de la Promenade du 25 Mai 1921..... 107